19e Année. N° 1 — Mardi 1er Janvier 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . . . [illegible]

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 31 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

Nous avons assisté aujourd'hui à une véritable comédie. Tout le monde avait compris les conclusions du rapporteur, M. Daru, comme une déclaration de guerre à Rosas; mais M. Rouher, ministre de la justice, apparaît à la tribune; il a les secrets du pouvoir exécutif: l'Elysée réprouve formellement une guerre qui nous mettrait mal avec l'Angleterre. Immédiatement M. Daru ayant saisi la pensée du *gouvernement*, s'y rattache; il ne veut point de la guerre; il ne l'a jamais proposée. Le *gouvernement*, émettant sur la question une *idée nouvelle* (l'idée de négocier comme on le fait inutilement depuis dix ans), il faut absolument que la commission délibère de nouveau sur cette idée imprévue. L'Assemblée, à la majorité de 315 contre 312 (trois voix de différence, une de plus que la majorité absolue!), renvoie en effet la question montévidéenne à la commission, mais avec un amendement de M. de Rancé, qui demande un crédit de 10 millions pour le cas de guerre. Ainsi, rien n'est terminé.

Abdication devant l'Intolérance.

Le *National* publie aujourd'hui un long article contre l'intolérance de M. l'évêque de Luçon, qui a fermé la carrière de l'enseignement philosophique à un citoyen français professant la religion israélite, M. Cahen, fils du célèbre traducteur de la Bible, et contre la faiblesse du gouvernement qui vient d'abdiquer devant la théocratie.

Les principes en cette affaire sont lumineux.

Consultez la conscience publique, interrogez toutes les chartes et constitutions de notre siècle, elle vous diront: il n'y a pas de religion de l'Etat; tout Français est libre, absolument libre en matière de dogme; tous les Français sont égalément admissibles à tous les emplois, et nulle conviction religieuse ne peut être une cause d'incapacité devant le pouvoir qui les confère.

Assurément le gouvernement n'aurait pas le droit d'imposer aux catholiques des ministres du culte catholique, des prédicateurs de la foi catholique, agréés par lui, repoussés par eux, mais la philosophie est un terrain neutre. Le philosophe chargé d'étudier les facultés de l'âme, la psycologie, d'enseigner la logique, les principes de morale communs à toutes les religions, n'a point pour mission de propager ni de combattre aucun dogme: il doit faire de la science étrangère aux points en litige entre les différentes communions qui se partagent aujourd'hui la population française.

Si le philosophe, oubliant ses devoirs, sortait de la sphère neutre et scientifique, et se permettait de prêcher ou d'attaquer (le tort serait égal), soit la foi catholique, soit la foi protestante, soit la foi juive, nous comprendrions une réclamation formulée sans bruit et sans scandale, par les intéressés, devant l'autorité compétente, pour que le professeur fût rappelé au sujet de son cours.

Nous comprendrions encore que, si l'enseignement officiel continuait à blesser les croyances d'une communion spéciale, les membres de cette communion cessassent de confier leurs enfants à l'Etat et de les livrer aux influences de l'enseignement philosophique officiel. Mais employer la menace, la violence morale, la suspension des offices religieux pour imposer au gouvernement l'interdiction, la destitution d'un professeur auquel on ne peut rien objecter, *qui n'a pas fait encore une seule leçon*, c'est passer toutes les bornes du plus fougueux fanatisme.

Voici les passages les plus saillants de la décision prise par l'archevêque, décision qui brisa la carrière universitaire de M. Cahen.

« Nous avons ordonné et ordonnons:

» Art. 1er. La chapelle du lycée de *Napoléon* est interdite. Le saint-sacrement n'y sera plus gardé, et l'on ne pourra plus y célébrer les saints mystères, y administrer les sacrements, y prêcher la parole de Dieu, y catéchiser ni instruire les élèves, qui seront conduits à l'église paroissiale quand ils devront entendre la messe.

» Art. 2. L'aumônier de l'établissement ne pourra confesser les enfants, le cas de maladie grave excepté, dans aucune autre pièce du lycée, ni dans sa chambre; les élèves devront se rendre à l'église paroissiale pour se confesser.

La chapelle étant mise en interdit, les hosties consacrées ne doivent plus y demeurer; elles seront absorbées par l'aumônier.

» Art. 6. Nous chargeons l'aumônier de l'établissement de *consommer les saintes espèces dans les vingt-quatre heures* qui suivront la réception de l'ordonnance, et de serrer sous clé les vases sacrés, ornements, linges bénits. »

Dans cette pièce, sur laquelle nous ne voulons pas insister, la forme, le fonds, tout nous reporte au moyen-âge.

Tant que l'enseignement demeure dans la sphère scientifique et neutre, nulle communion ne peut élever de plaintes, puisque chacune d'elles est libre de propager son enseignement religieux spécial, et que plusieurs sont même subventionnées pour que cet enseignement soit donné aux enfants dans le lycée même. Le professeur est-il infidèle à sa mission, réclamez, puis retirez vos enfants. Bien que la liberté d'enseignement, liberté que nous appelons de tous nos vœux, et qui trancherait à jamais ces questions, ne soit pas réalisée, rien n'est plus facile, dès aujourd'hui, que de suppléer en dehors des lycées à l'année de philosophie.

Quant à la conduite de l'évêque de Luçon, rien ne justifie ce mépris de notre droit public et de ses principes élémentaires; cette prétention au droit de destitution indirecte, exercée contre un professeur dont le programme est étranger à tous les cultes, et qu'il ne s'en est pas écarté puisqu'il n'a pas encore prononcé une parole en chaire.

Cette prétention est un ballon d'essai politique, la théocratie a voulu sonder le terrain, expérimenter à quel degré le gouvernement lui était soumis; elle l'a trouvé à ses pieds, dans la ville de *Napoléon* comme à Rome.

On lit dans la *Patrie*:

La *Démocratie pacifique* cite aujourd'hui les deux premières lignes de notre réponse au *Siècle*, et elle ne manque pas de nous les imputer à crime. — Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme, disait Laubardemont, et je le ferai pendre. — Puisque la *Démocratie pacifique* intervenait dans notre discussion avec le *Siècle*, elle devait, ce nous semble, citer notre réponse tout entière. Il n'est jamais permis de tronquer la pensee d'un adversaire.

A la vérité, nous jugeons le procédé de la *Démocratie pacifique* d'après les préjugés de notre morale civilisée. La morale fouriériste autorise peut-être ces procédés-là!

Oui nous avons reproduit les deux premières lignes d'un article dans lequel la *Patrie*, interrogée sur la question de savoir si elle [illegible] pour la République ou pour la monarchie, commence par rappeler le mot de Talleyrand, *vous êtes bien curieux*! mais nous n'avons pas laissé croire à nos lecteurs que ces deux lignes fussent l'article entier. Nous avons dit expressément qu'il ne se bornait pas là; mais que le reste n'était pas plus explicite comme profession de foi républicaine. Nous ne comprenons pas que la *Patrie* proteste contre un résumé aussi exact.

Si la *Patrie* peut nous indiquer dans quel passage de son article elle se déclare pour la consolidation de la République, contre la restauration de la monarchie, nous reproduirons le passage immédiatement. *Notre morale* nous en fera une règle absolue.

ITALIE

Rome, 17 *décembre*. — Les prisons neuves qui sont destinées au malfaiteurs comptent dans leur sein quelques centaines de prévenus politiques. Il y en a plus de 800. Les vastes bâtiments de Saint-Michel, de Saint-Alessio et de Castel Saint-Angle, de Spiglio del Sevo, du Saint-Office, sont remplis de prévenus politiques, qui sont indignement traités.

— Le général Garibaldi a trouvé finalement une terre hospitalière. On sait qu'il s'était rendu de Gênes à Tunis, de là à l'île de la Madeleine, d'où il s'était rendu à Gibraltar. Il voulait se rendre ultérieurement en Espagne. Mais le gouvernement a refusé de le recevoir. Il n'a pu rester à Gibraltar que pendant quelques jours. Alors le consul des Etats-Unis et les officiers de la marine américaine à Gibraltar ont offert au général un asile, de l'argent et un vaisseau de guerre pour le transporter dans le pays, à l'île Washington.

Le général a refusé. Il a préféré, pour le moment, se réfugier à Tanger, dans l'empire de Maroc, et il y a trouvé un accueil amical et cette tranquillité que son ingrate patrie et l'Europe lui avaient refusée. Nous avons des nouvelles du général, en date du 24 novembre dernier. Il écrit, « Je vis tranquille ici au milieu des Turcs (*qui fra i Turchi vivo tranquillo*). » Le lecteur se rappellera, dit la *Concordia*, que dans le Maroc il n'y a pas d'influences françaises.

— Le *Moniteur toscan*, du 24 décembre, contient un décret qui prohibe en quelque lieu que ce soit, pendant le jour et pendant la nuit, l'usage des masques pendant le carnaval prochain.

Nous n'avons reçu aujourd'hui qu'un très petit nombre de journaux étrangers.

ALLEMAGNE.

Le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin a dissous, par la force des baïonnettes, l'ancienne assemblée de la noblesse qui s'était maintenue en permanence à Rostock, en dépit de la nouvelle Constitution, pour protester contre cette constitution même. On sait que cette Assemblée était soutenue par le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz. Ainsi se trouve complètement brisée l'antique union existant entre les duchés de Schwerin et de Strelitz. Le ministre des affaires étrangères de Prusse vient, au reste, de protester à son tour, au nom de son gouvernement, contre la Constitution introduite dans ses Etats par le souverain du premier de ces duchés. Le roi et le prince de Prusse avaient déjà protesté personnellement comme agnats du grand-duché.

Les journaux démocratiques allemands font, avec raison, ressortir tout ce que ces démarches de la Prusse présentent de contradictoire et d'anti-libéral, au moment surtout où cette puissance persiste le plus dans sa résolution de convoquer un Parlement national et populaire à Erfurt.

Les personnes qui connaissent les habitudes hautaines de la cour autrichienne, n'ont pas remarqué sans surprise, dit l'*Emancipation*, le bon accueil qui a été fait à l'envoyé de la République française, M. G. de Beaumont. La femme de l'ambassadeur français échangeait des visites avec une archiduchesse, tandis que lord Ponsomby, plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, appartenant à l'une des plus grandes familles d'Angleterre, quittait Vienne, par suite d'un refroidissement survenu entre les deux pays.

Le fait rapporté par le journal belge n'a rien qui doive exciter la surprise. Après l'immense service qu'a rendu à l'Autriche le gouvernement de M. Bonaparte en allant détruire la République romaine, après la retraite opérée, par l'ordre du président, de la flotte française en Orient, l'Autriche serait bien difficile et bien ingrate, si elle ne témoignait quelque reconnaissance au gouvernement français qui, pour lui plaire, a foulé aux pieds toutes les lois, tous les principes démocratiques.

Les parquets de la Hesse sont au niveau de ceux de la France quand il s'agit de poursuites en matière politique. Un heureux hasard, dit la *Gazette de l'Allemagne occidentale*, nous fait connaître le véritable contenu de la lettre qui a servi à l'arrestation

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 1er JANVIER 1850.

THÉATRES.

OPÉRA. — Rentrées de Mme Fanny Cerrito et de Saint-Léon. — Le *Fanal*, opéra en deux actes, de M. de Saint-Georges, musique de M. A. Adam.

Le *Violon du Diable*, cette charmante fantaisie, a remplacé la *Filleule des Fées*. Carlotta Grisi s'est envolée pour quelques jours avec tout son esprit. Heureuse la terre que toucheront ses petits pieds si vifs, si pétulants, toujours chaussés de quelques nouveaux caprices!

Mais ne nous plaignons pas, Fanny Cerrito nous est revenue plus gracieuse, plus aimable que jamais. Tendre démon, pudique bacchante, elle se plaît aux molles ondulations, aux douces mélodies du corps, aux suaves abandonnements; elle aime à s'assouplir en harmonieuses attitudes, se courbant sous les accords, obéissant aux modulations, vibrant de tout son être à chaque pensée d'amour, à chaque pleure qui s'échappent en notes expressives du violon magique de Saint-Léon. C'est un spectacle ravissant que cette association de deux âmes s'unissant, se confondant dans un mutuel échange de sons et de gestes, de regards et de sourires, de silences et de sympathies. Quand donc comprendra-t-on tout ce qu'il y a de religieux dans les manifestations infinies de l'art, dans ce raffinement des facultés physiques et intellectuelles qui peut seul nous mettre en communion avec la nature, avec nos semblables, avec Dieu!!

Fanny Cerrito recueille chaque soir une ample moisson de fleurs. Quel autre hommage trouver pour tant de grâces et de talent?

Le *Fanal*, par MM. de Saint-Georges et A. Adam, bien qu'en deux actes, n'a par le fond et par la forme que la valeur d'un lever de rideau. L'intérêt du poëme est assez mince.

Deux frères aiment la même femme. L'un se croit aimé et ne l'est pas; l'autre est aimé sans le croire. Ce dernier, poussé par la jalousie, éteint un fanal à la lueur duquel est attaché le salut de son frère qui, plus tard, au moment d'épouser *l'objet de sa flamme*, sacrifie généreusement et son amour et sa fortune pour assurer le bonheur de la femme qu'il adore, et de son frère criminel, mais repentant... C'est une heureuse paraphrase des proverbes: *Un bienfait n'est jamais perdu*, *La vertu trouve toujours sa récompense*.

Le compositeur n'a certes pas eu la prétention d'ajouter une partition au grand répertoire de l'Opéra. Cet ouvrage est de ceux qui fournissent une honnête carrière, et qui ne ressuscitent jamais une fois qu'ils ont disparu de l'affiche.

M. Adam a trop de talent et de facilité pour avoir pu écrire, même au courant de la plume, deux actes de musique sans y mettre quelques pages agréables; mais rien ne laisse de traces bien saillantes dans le souvenir. Nous citerons toutefois un chœur de marins, un trio bouffe et la romance de Martial. Mlle Dameron chante agréablement le rôle de la jeune Yvonne. Poultier, Portheaut et Bremont interprètent d'une manière convenable la musique de M. A. Adam.

AMBIGU-COMIQUE. — *Les Quatre fils Aymon*, légende fantastique, en 5 actes et 30 tableaux, par MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson.

Pan! pan! pan! ah! aah! silence! chut! — Quelle heure est-il? — Six heures un quart.... trente tableaux! — Vous dites, six heures un quart... cinq actes... trente tableaux! Cinq fois six, trente; ça fait six tableaux par acte... et si le rideau tombe après chaque tableau, ça fera vingt-huit entr'actes.

MON VOISIN. Je ne serai pas chez moi avant deux heures du matin... et encore! Après ça, les tableaux sont peut-être courts, et les entr'actes aussi; et puis, il y aura probablement des changements à vue....

— Pardon, monsieur, désolé de vous déranger.

— Passez, monsieur. Ah! c'est que je ne suis pas mince. Ouff! holà! m'y voici... Aïe! aïe! excusez, le passage est tellement étroit. Stalle 87.

87, monsieur; mais c'est ici le numéro 19. Le 87 est de l'autre côté. — Comment! de l'autre côté? — Aïe! aïe! vous me marchez sur les pieds. — Mille pardons, je me suis trompé. Ce n'est donc pas le côté droit... Ouff! permettez; voulez-vous me laisser passer... Je suis bien fâché de vous déranger ainsi; mais figurez-vous que je me suis imaginé que le 87 était... C'est la faute de l'ouvreuse.

— Silence donc! Chut! A bas le chapeau! Assis! assis! assis!

— Ouff! ah!

— Vous êtes sûr que vous avez le 19? — Oui, monsieur. Voyez... 19.

— Assis donc!

— Oui! oui! je m'en vais.

— On vient à l'heure, et on ne dérange pas ainsi tout le monde. Ouff! Silence, à la porte! Taisez-vous donc, on n'entend rien...

— Ouvreuse, ouvreuse... le 19... où est le 19.

— Là, monsieur, la troisième banquette tout au bout... là-bas. Silence, assis... Pardon... mille excuses... 19... monsieur, vous avez ma place... Mais pas du tout, vous êtes dans l'erreur... cependant c'est bien 19... voyons... ah! que diable, 39... le 39, où est-il...

— Taisez-vous donc tas de bavards...

— 39, ici... enjambez... ce n'est pas facile... fichtre! vous marchez sur mon chapeau... hupp!! ah!

— Allons, taisez-vous donc.

— Ça commence, monsieur? — Oui, deuxième scène. — Vous dites? — Deuxième scène... — Quel est ce personnage en manteau rouge? — Le nécromancien Maugis... — Merci.

MAUGIS. Un mariage! Deux jeunes époux viennent d'être unis. — Bon! dissimulons — tout mon plan est dans ma tête... cachons-leur mes projets — je suis ambitieux. — Ma fille, oh! ma fille... je triompherai — puissances inconnues, venez à mon aide. — Il y a vingt ans, dans une circonstance pareille, — parlons bas, — mes amis, je vous porte tous dans mon cœur. . et la mariée mourut le jour même de ses noces... Adieu, braves gens... (A part.) Ils ne se doutent pas de ce qui va arriver. — Ma foi, tant pis, je suis nécromancien, allons consulter le vieillard en question (je m'entends), et le livre magique.

Sssssss-ts. *Changement à vue.*

MAUGIS. Porte d'airain, ouvre-toi... parais, vieillard. Boud. Zi, zi, zi, bound! Écoute. Je veux substituer ma propre fille à celle de Charlemagne... Mais

de MM. Mohr et Heldmann, et aux poursuites contre M. Schulz. Cette lettre n'a pas d'adresse et contient ces simples lignes : — « Nous vous recommandons le lieutenant hessois Rosenberg, homme très-libéral et plein de talent, et nous vous prions d'avoir égard à cette recommandation. » Dr Morh, Dr Heldmann, Dr Schulz.

On voit que la maxime : « Donnez-moi deux lignes de l'écriture d'un homme, et je me charge de le faire pendre, » n'est plus à l'usage exclusif des parquets français.

A la pétition qui lui a été présentée contre le comte de Thomar, son premier ministre, accusé de corruption, la reine de Portugal a répondu par la création d'une fournée de pairs, qui lui assure la majorité dans la noble chambre.

Rien d'important d'Italie. Les Romains font des jeux de mots sur le général Baraguay-d'Hilliers, dont ils prononcent le nom Para-ghai :

> Dite, sor Paraguai che qui venite,
> Li guai li cominciate o li finite?

(Dites-nous, seigneur Paraguai, venez-vous ici commencer nos malheurs ou les finir ?)

L'*Assemblée nationale*, aussi forte en fait de langage italien qu'en fait de sentiment démocratique, *interprète* ainsi ces vers, qu'elle cite :

« Les Italiens prononcent son nom à leur manière, c'est-à-dire *Paragouaï*, ce qui signifie *répare-malheurs*, et *ils disent que le général remplit la mission de son nom.*

Le Colportage qu'on autorise.

Monsieur le rédacteur,

Je vous envoie un imprimé qu'on vend ostensiblement dans nos campagnes, et même que l'on donne à ceux qui n'ont pas assez de foi pour vouloir en faire l'acquisition. Pendant que l'autorité traque partout les écrits socialistes, elle laisse circuler librement, et même protége la distribution d'écrits qui sont de nature à abrutir l'esprit de ce pauvre peuple que l'on voudrait ramener en arrière d'une dixaine de siècles.

Celui qui m'a procuré cet exemplaire l'a eu malgré lui ; car on le lui a laissé, quoiqu'il l'eût rejeté au nez des colporteurs. On veut aujourd'hui convertir les hommes malgré eux.

Avec la lettre que nous venons de lire, nous avons reçu un petit imprimé orné d'une grossière image de pélerin, et taxé à la somme assez élevée de deux sous. Voici le texte ; nous ne changeons rien au style :

COPIE

D'une lettre miraculeuse trouvée par un enfant âgé de sept ans, au pied d'un crucifix miraculeux dans l'église d'Arras, pays d'Artois entre la Flandre et la Picardie, écrite en lettre d'or de la propre main du Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, le jour de l'Assomption 1849.

Lettre miraculeuse trouvée le jour de l'Assomption 1849, par un enfant de sept ans qui servait la messe dans l'Eglise de Notre-Dame à Arras. Cette lettre était écrite et imprimée en caractère de sang. Ce sont des menaces, des avertissements que Dieu nous envoie, et que si le monde ne veut pas se corriger et se convertir, l'on verra cette année de grands exemples qui seront de grands tremblements de terre ; en voici des feuilles qui sont bénites pour être portées dans tous les pays chrétiens, afin qu'elle serve d'exemple et de bénédictions à tout le monde.

Je vous écris, mes Enfants, c'est pour vous avertir que vous devez sanctifier le saint jour du dimanche, en bonne union et piété, par la récitation des Offices divins, secourant les personnes dans la nécessité, instruisant et faisant toutes sortes de bonnes œuvres selon votre état. — Souvenez-vous que j'ai travaillé six jours, et que je me suis reposé le septième, qui est le saint jour du Dimanche ; ce que vous expliquerez à tous vos enfants et domestiques.

Je vous enverrai des signes dans les étoiles, de grands tremblements de terre, et d'autres signes qui doivent bientôt arriver ; mais pour vous garantir de ma colère, vous porterez cette lettre en grande vénération ; vous en donnerez la vue à ceux qui vous la demanderont, et ceux qui la garderont sans la publier, seront confondus devant moi ; au lieu que ceux qui l'observeront seront bénis devant moi ; ils auraient commis autant de péchés qu'il y a d'étoiles au firmament, qu'ils leur seront pardonnés, moyennant une véritable douleur de les avoir commis.

Si vous ne faites pénitence des crimes que vous commettez tous les jours sur la terre, ma vengeance est prête à tomber sur vous. Je vous le dis en vérité : si vous ne faites pas pénitence, vous périrez sous mes lois. Aujourd'hui je suis bien trahi par vous ; vous ne le croyez pas : malheur à ceux qui ne le croient pas, je descendrai mon bras sur eux, je les en avertis pour la dernière fois que s'ils ne font pas pénitence, ils seront punis de moi.

Bonheur à ceux qui garderont copie de cette lettre, ils ne seront jamais touchés des choses qui doivent arriver.

Tous ceux qui auront cette copie dans leurs maisons, seront préservés de toutes maladies contagieuses sur les personnes et sur les bestiaux. Ceux qui ne sauront pas lire, diront cinq *Pater* et cinq *Ave, Maria*, pendant cinq vendredis, à l'intention des cinq plaies de N. S.r J.-C., comme il est marqué en cette ligne.

Oraison à Notre-Dame de Bon-Secours, pour la guérison des maladies contagieuses et de la peste.

O sainte Marie, vierge et mère de Dieu, qui avez toujours été la protectrice des Français, nous vous choisissons aujourd'hui pour Dame et Maîtresse de nos maisons, et nous vous prions, par votre bon pouvoir, de vouloir nous préserver des malheurs qui viennent de se faire ressentir devant nos yeux ; nous vous prions de nous préserver de la peste, du feu, de l'eau, du tonnerre, de la grêle, des tempêtes et des tremblements de terre; et protégez toutes les personnes qui y sont et qui y demeurent, faites-leur la grâce d'éviter d'autres malheurs et accidents.

Cette copie a été bénite pour être distribuée dans toute la République.

Toutes personnes, soit matelots ou pêcheurs qui porteront la copie de cette lettre avec dévotion, seront préservées de tempête et de naufrage.

Permis d'imprimer et vendre. (PRIX : 2 SOUS.)

Charmes, Imp. de BUFFET.

Nous n'avons rien à répondre, pour le moment, au *Républicain de Loir-et-Cher* ; nous attendrons que ce journal ait répliqué à la lettre qu'il a reçue de notre ami d'Etchegoyen, et à celle qui a été adressée au *Courrier de Loir-et-Cher* par notre ami Cantagrel, et qui sera publiée demain dans ce journal.

Le *Républicain de Loir-et-Cher* nous reproche de n'avoir point nommé son candidat. Nous nous sommes [illegible]nus, et nous nous abstiendrons de le nommer jusqu'à ce que nous sachions si ce citoyen, que nous tenons certes pour très honorable et très digne, accepte la responsabilité du rôle qu'on veut lui faire jouer, et la solidarité des attaques dirigées contre notre ami d'Etchegoyen.

Assemblée nationale.

Séance du 31 *décembre.* — Présidence du cit. DUPIN.

A deux heures et quart, la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à Montevideo.

Une assez vive agitation règne dans l'Assemblée.

M. LE GÉNÉRAL LAHITTE, ministre des affaires étrangères. Messieurs, parmi les principaux motifs que le rapporteur a donnés pour vous amener à déclarer la guerre, j'ai remarqué surtout celui qui a trait au Brésil.

Messieurs, j'ai reçu un memorandum que je vais demander la permission de lire. Il vient du chargé d'affaires du Brésil à Paris.

L'honorable ministre donne lecture de ce memorandum. Le chargé d'affaires a, dit-il, remarqué que parmi les raisons politiques émises par le rapporteur de la commission, il donnait celle-ci : qu'il fallait soustraire le Brésil à la crainte d'une guerre que lui ferait éprouver le voisinage de la Confédération argentine. Rien dans les paroles du chargé d'affaires du Brésil n'a pu donner au rapporteur quelque motif de croire à la vérité actuelle de cette assertion.

La diplomatie brésilienne, comme son gouvernement, a toujours gardé religieusement une stricte neutralité.

J'ai eu occasion de voir le ministre du Brésil en Angleterre à son passage à Paris ; il m'a confirmé la réalité de ce que je viens de vous lire, et il a ajouté une phrase que je m'empresse de vous rapporter :

« Nos relations avec Rosas, nous a-t-on dit, sont dans les meilleurs termes, et quand même la République orientale se fondrait avec la République argentine, Rosas aurait trop à faire chez lui pour songer à nous attaquer. Nous sommes séparés de la Plata par de vastes plaines et des déserts... (Interruption.)

J'entends qu'on me dit que M. d'Abrantès, envoyé par le Brésil, a formulé une opinion toute contraire. Je répondrai que les circonstances, en 1849, ne sont plus les mêmes qu'en 1840, où ces demandes ont été faites.

M. DARU, rapporteur, rappelle de sa place les points sur lesquels le rapporteur établi les dispositions du Brésil vis-à-vis du dictateur.

M. ROUHER, ministre de la justice. Au point où en est arrivée la discussion, je demande à définir les attributions de chacun des pouvoirs de l'Etat, et à apprécier l'attitude qu'a prise la commission et le rôle qu'elle a voulu imposer au gouvernement. (Sensation. Agitation. Interruption.)

Si le président se trouve en face d'une Assemblée portée à des pensées de guerre et s'il y est opposé, il conseille, il avertit ; puis, quand la décision est prise, il exécute avec dévouement et énergie. (Nouveau mouvement.)

Malgré la précision de son langage, M. le rapporteur a été moins résolu qu'il n'en a eu l'air ; car il a rappelé les susceptibilités de l'Angleterre et de l'Amérique du Nord. Avec ces incertitudes, l'action que l'on conseille est une timidité de langage que je ne puis adopter. (Bruit.)

Le gouvernement, *en laissant la responsabilité tout entière à l'Assemblée*, appelle un vote spécial qui tranche la question.

Selon moi, les choses ne sont pas telles que la négociation ne puisse encore trouver place dans nos relations avec Rosas. (Interruption.)

M. Rouher répète ce que l'on a déjà dit du déplacement de nos relations commerciales, qui ont passé de Montevideo à Buenos-Ayres.

La guerre réchaufferait-elle le commerce de Montevideo, déjà allangui par dix ans de combats ? (Interruption.)

J'entends M. Thiers qui dit : « Ces faits sont faux. » Je vais lui répondre par ce passage d'une dépêche de M. l'amiral Leprédour : « Buenos-Ayres jouit d'une grande prospérité sous l'administration de Rosas. En ce moment son port réunit 250 navires de toutes les nations. Les étrangers y abondent et surtout nos nationaux; partout on parle français.

» Le général Rosas a toujours respecté les personnes qui ne se sont jamais mêlées de politique. Nulle part nos nationaux ne trouvent de meilleures conditions d'établissement. Aussi y sont-ils au nombre de dix mille, qui y jouissent d'une vie aisée et sont en bonne voie pour arriver à la fortune, si les affaires de la Plata peuvent se terminer par des voies pacifiques. » (Agitation.)

Vous nous conseillez la guerre ! Moi, je ne connais que la paix qui puisse continuer ces heureux commencements.

VOIX A GAUCHE. Oui, la paix ! pas à tout prix ! (Interruption.)

M. ROUHER soutient de nouveau que, dans la vue du triomphe de nos intérêts généraux, la paix sera toujours le puissant moyen d'influence commerciale et de conquête sur la barbarie.

M. Daru a invoqué l'opinion du général Saint-Martin pour agir d'une manière efficace. Permettez-moi de vous soumettre l'opinion plus récente du même général. Cette opinion porte la date du 23 décembre 1849 :

« La question est plus grave qu'on ne le suppose. Rien n'est impossible à l'intrépidité des Français ; mais les hommes politiques pèsent les conséquences d'une entreprise. Eh bien ! je le dis : les difficultés et les dépenses sont immenses, et, une fois qu'on y sera engagé, il n'est pas de sagesse humaine qui puisse prévoir le terme de ces sacrifices. » (Sensation.)

Ce que l'on vous propose sous le nom de l'action, c'est l'installation d'une nouvelle Algérie à trois mille lieues de la France. (Agitation.)

Le gouvernement croit encore possible une négociation ; il vous supplie donc de ne pas embrasser une politique trop précipitée. Le gouvernement négociera, et il aura ainsi le moyen, dans tous les cas, dans toutes les éventualités, de sauvegarder les biens et les personnes de nos nationaux. Le gouvernement persiste donc dans son opinion. (Agitation.)

M. NAPOLÉON DARU, rapporteur de la commission. Si j'ai bien compris les intentions de M. le ministre de la justice, ses conclusions ont été celles-ci : continuer les négociations en les appuyant d'une force suffisante pour mettre nos nationaux à l'abri de toute éventualité. (Oui ! oui ! non ! non ! — Interruption.)

Je n'ai pas consulté la commission; je demanderai donc qu'il y ait renvoi devant la commission. (Interruption.) Les conclusions de la commission ont été celles-ci : Abandon pur et simple, qui n'est pas le meilleur mode d'en finir, ou une action dont vous déterminerez la forme et l'étendue. (Bruit.)

Le rapport termine également par ceci : ou tout abandonner ou remplacer le mode actuel d'intervention par un mode d'intervention plus efficace et différent que le subside. Ce n'est pas pour cela la guerre en tous les cas. (Agitation.) Cette action peut emprunter bien des formes. (Nouvelle agitation.) Vous avez l'air de vous récrier contre mes paroles, cela prouve que vous n'avez pas lu le rapport.

VOIX DIVERSES. Nous avons entendu le discours. Vous ne savez pas ce que vous voulez ! C'est une comédie ! (Agitation prolongée.)

M. NAPOLÉON DARU termine en demandant le renvoi la commission par suite de l'idée nouvelle que M. le ministre de la justice présenterait comme solution. (Agitation.)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. A l'agitation de l'Assemblée, il est facile de voir que nous ne comprenons plus grand chose à ce qui se passe. (Agitation et applaudissements sur un grand nombre de bancs.) Je demande, quant à moi, à préciser la question. (Très bien! très bien!) Tout à l'heure, M. Rouher est monté à la tribune ; il a prononcé le discours que vous avez entendu. (Très bien ! très bien!—Agitation.) Ce discours n'a pas été compris, ou il a été compris de différentes manières.

M. Daru pense que M. le ministre de la justice aurait présenté une idée nouvelle. Que le gouvernement voulait envoyer un négociateur, mais avec des forces suffisantes pour protéger nos nationaux. (Interruption.) Cela pourrait être une interprétation possible si, au moment où M. Daru prononçait cette interprétation, M. le ministre de la justice au vu et au su de tout le monde, n'avait fait les dénégations les plus positives. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Maintenant, pourquoi le renvoi à la commission? Il n'y a plus rien à renvoyer. Messieurs, il n'est pas possible que cela se passe ainsi. Ceux qui voulaient la ratification du traité Leprédour voulaient la paix; ceux qui ne veulent pas de ce traité demandaient la guerre. Que la question reste donc posée nettement, et que l'on choisisse ; la paix ou la guerre. (Très bien ! — Agitation !)

M. NAPOLÉON DARU. J'ai demandé le renvoi à la commission, parce que le langage de M. le ministre ne me paraissait pas avoir le sens que lui donne M. de Larochejaquelein. Si M. de Larochejaquelein ne s'est pas trompé, il n'y a pas lieu, en effet, au renvoi. (Agitation.)

M. ROUHER. J'espère pouvoir m'expliquer en termes tellement clairs, qu'aucune contradiction ne pourra s'élever dans cette enceinte : diplomatie, continuation des négociations; humanité, précautions prises pour protéger les intérêts et la vie de nos nationaux.

VOIX DIVERSES. Mais comment ? comment?

M. de Larochejaquelein fait des gestes qui expriment la même question. (Agitation prolongée.)

M. EMMANUEL ARAGO soutient que, dans l'intérêt des décisions et de la dignité de l'Assemblée, le renvoi ne saurait être demandé... Nous sommes en face de la paix ou de la guerre. Il faut que la commission s'explique nettement pour l'une ou pour l'autre.

M. DE MORNAY veut également que la commission formule des conclusions nettes et précises.

M. NAPOLÉON DARU. Ce n'est qu'accidentellement que la commission des crédits supplémentaires a été saisie de la question, à l'occasion d'un subside pour Montevideo. Elle n'a pas cru qu'on fût complètement dans le vrai entre l'abandon et la guerre; elle a pensé que des négociations pouvaient être continuées, mais d'après un mode différent. (Agitation.)

Du reste, avec l'autorisation de la commission, je dirai que nous sommes d'avis d'une négociation armée. (Nouvelle agitation.)

M. HUBERT-DELISLE somme le ministère de dire s'il accepte la situation que lui fait la commission. Donne-t-il son assentiment à la négociation armée ?

Si le ministère accepte la proposition en ces termes le renvoi à la commission s'explique; il est inutile s'il refuse. (Agitation.)

M. MORNAY. Il ne suffit pas que la commission dise qu'il faut faire la guerre, il faut qu'elle indique quelle espèce de guerre. (On rit.)

UNE VOIX. La guerre aux portefeuilles ! (Nouveaux rires.)

M. MORNAY lit le passage d'un discours de M. Thiers, et demande à la commission si les moyens d'action indiqués par cet homme d'État sont ceux qu'elle approuve ? (Agitation.) Ce n'est pas tout de conseiller au gouvernement une négociation armée, répète l'orateur, il faut aussi indiquer la forme et le genre des attaques dont on l'appuiera. (Exclamations diverses.)

M. LE PRÉSIDENT pose la question. On est en présence de deux projets demandant un crédit pour acquitter un engagement pris en vertu d'une convention diplomatique. De ces deux projets, l'un a été voté. (Dénégations.) C'est sur l'autre et incidemment que la question de la situation des affaires de la Plata est survenue. L'on prononcerait vingt discours encore que l'on n'en serait pas plus avancé. Il faudrait donc, à mon avis, voter avec ou sans réduction cette demande de crédit. (Bruit prolongé.)

Dans leur impatience, plusieurs représentants ont déjà présenté des amendements, portant demande de fonds pour subvenir aux éventualités de la guerre. (Mouvement.) L'Assemblée veut-elle voter le crédit ou le projet primitif, en réservant la question principale (Non! non!) ou si elle veut prendre en considération et renvoyer à la commission les amendements rédigés en vue de la paix ou de la guerre ? (Longue interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Voici un premier amendement de M. de Rancé, portant qu'un crédit de 5 millions (Agitation.) est ouvert aux ministres de la marine et de la guerre, pour appuyer par les armes, s'il le faut, les négociations entreprises entre la République française et la République argentine.

M. JULES FAVRE. Les négociations sont une illusion ; tout a été essayé ; les négociations ne peuvent aboutir qu'à un traité Leprédour, puisque Rosas a déclaré que c'était là son ultimatum. Il faut savoir prendre un parti, et abandonner la négociation pour l'intervention.

---

pour cela il me faut le scapulaire que celle-ci porte. Par quel moyen avoir ce scapulaire, et comment découvrir sa retraite ?

LE VIEILLARD. Maugis, le livre qui te révélera le secret que tu cherches, est là ; mais tu ne pourras en lire les caractères qu'à la flamme d'un bouquet de jeune fiancée.

MAUGIS. Ah ! ah ! ah ! ce n'est pas plus malin que çà ; j'ai mon affaire... zing-zoug... Voilà le bouquet demandé et flambé. Paff... le tour est fait... Lisons : « La fille de Charlemagne s'appelle Odette et habite » le Val des Rosés... (parfait !) Mais quatre jeunes » et vaillants héros, les quatre fils Aymon, la pro- » tégeront contre tes entreprises, et tu ne pourras » les vaincre ni par le feu, ni par le fer, ni par le » poison. »

Qu'est-ce que çà me fait, je triompherai d'eux par leurs passions. Apparaissez, démon de la guerre, démon de l'amour, démon du jeu, démon de l'ivresse.

Les démons apparaissent...

Une deux, trois, quatre... le compte y est... Ceci n'est que le prologue...

Oublions pour un moment que nous connaissons l'histoire des quatre fils Aymon... C'est le moyen de suivre la pièce avec intérêt.

Nous voici donc à l'abbaye de Saint-Julien-des-Bois. Le jeune novice Amaury rentre au couvent en escaladant la muraille, comme cela se pratique ordinairement... D'où vient-il ? d'un rendez-vous galant ? J'ai bien envie de ne pas vous prévenir que le cheval sur lequel il a galoppé à travers champs, s'appelle Bayard, parce que vous vous douteriez de quelque chose... Ma foi, je l'ai dit, il en sera ce qu'il pourra... Amaury est l'amoureux d'Odette... encore une indiscrétion. Arrivent les quatre fils Aymon, qui se sont donné rendez-vous à cette abbaye ; l'un était ici, l'autre là, le troisième on ne sait où, le quatrième encore plus loin.

La comtesse leur mère est malade ; elle veut absolument les voir pour leur confier une mission importante. Il s'agit d'une affaire extrêmement sérieuse... Aussi les a-t-elle rappelés près d'elle... et nos chevaliers ont hâte de se rendre aux ordres maternels. A propos, je vous avertis que Renaud est batailleur et Richard joueur. Roland aime à courir les aventures galantes, et Raoul professe une grande estime pour le bon vin... Ils ont d'ailleurs de fort beaux costumes, s'aiment comme quatre, et n'ont plus de chevaux, ce qui les gêne un peu, pressés qu'ils sont. Mais Amaury leur offre Bayard, je ne vous parle pas de Griffon, l'écuyer..... C'est un drôle qui se charge des bagages et de nous faire rire... Il s'en tire assez bien...

Bayard est accepté et enfourché.., à la satisfaction générale du public, qui se serait certainement fâché tout rouge, s'il n'avait vu, de ses propres yeux vu les quatre Fils Aymon à cheval sur le même cheval... On a ses croyances et on y tient.

Madame Aymon, quoique mal à son aise, est fort satisfaite de revoir ses fils... Après les avoir serrés sur son cœur, elle les engage à décamper au plus vite pour aller rechercher Odette, la fille à Charlemagne ; et quand ils l'auront trouvée, ils devront la protéger contre les entreprises de ce vilain Maugis que vous savez.., et ne la rendre qu'à son père, à son époux ou à Dieu. Oui ! oui ! oui ! oui ! nous le jurons !... — Adieu, mes enfants, voilà quatre anneaux mystérieux, en cas de quatre accidents : une émeraude, un rubis, un diamant, une topaze... ; et maintenant, n'allez pas par quatre chemins, mais bien droit au but. C'est ce qu'ils font.

Ayant de l'esprit comme quatre, ils ne tardent pas à découvrir Odette. Ils lui révèlent tout absolument, et l'emmènent en l'appelant leur sœur... Ça irait au mieux, et la pièce n'aurait pas de raison d'être, si Maugis ne jouait alors des tours fort désagréables à nos jeunes gens... Résolu à tout pour avoir le scapulaire qu'Odette a donné à Amaury par parenthèse, ce qui complique la situation, le nécromancien se livre à une foule de plaisanteries de fort mauvais goût. Il attire nos voyageurs dans un château enchanté, leur fait servir un bon souper, puis les endort et les livre à leurs démons... qui se chargent de les distraire de la façon la plus satanique. On se bat, on boit, on joue, on fait l'amour, et l'enfer est content.

Ce n'est pas tout : les démons conduisent traîtreusement les quatre fils Aymon au bord de la mer, et alors, prêts à tomber dans l'abîme, ils s'aperçoivent de leurs quatre sottises, et crient quatre fois trahison. Renaud, qui n'est pas maladroit, jette l'émeraude dans les flots, et, ô miracle ! les quatre rochers se rejoignent et se changent en vaisseau. Les voilà sortis d'embarras pour cette fois. Cependant Odette a été escamotée, et Amaury attiré dans un traquenard, ce qui a permis à Maugis de s'emparer du fameux scapulaire.

MON VOISIN. Quelle heure est-il ?

— Maugis, à la faveur de ses stratagèmes, a conduit sa fille à Charlemagne ; mais, au moment où il se croit sûr du triomphe, les quatre fils Aymon se présentent, le traitent d'imposteur, de voleur... etc., etc. — Prince, on vous trompe, ce n'est point Odette... la vraie Odette, on nous l'a prise...

— Mais, cependant, voici le scapulaire.

— Oui ; mais ce bout de collier qui manque et que voilà... et qui s'ajuste parfaitement....

Charlemagne examine attentivement le scapulaire et le bout de collier. Il est évidemment embarrassé, et il y a de quoi... Il ne sait trop que penser ni que faire... Je voudrais bien vous voir à sa place.

— Eh bien ! dit-il, que deux d'entre vous aillent chercher Odette, les deux autres resteront en otages, au bout d'un an Maugis fera d'eux ce qu'il voudra. — Çà va...

Renaud et Richard partent donc plus vaillants que jamais, décidés à tout. — La Providence s'en mêle, heureusement... des grains du chapelet d'Odette, semés çà et là, à l'instar du petit Poucet, de cent lieues en cinq cent lieues, les mettent sur la piste, et enfin, ils arrivent, après mille aventures, incendies, rencontres, combats, voyages par terre et par mer, ils arrivent, dis-je, un peu fatigués, dans les Etats d'Haroun-al-Raschid. Les voilà marchands, ambassadeurs, que sais-je... courant les marchés d'esclaves, se livrant à une foule de recherches actives... et, disons-le, fructueuses, car ils retouvent Odette au moment où elle allait être vendue ; quelle chance ! !

Ce n'est pas fini.

MON VOISIN. Quelle heure est-il ?

L'année s'est écoulée... Charlemagne, qui n'a que sa parole, a livré les deux otages à Maugis, et celui-ci rit dans sa barbe en ordonnant de les conduire au supplice.

Si encore on ne connaissait pas la légende... enfin n'importe, vous allez rire...

On ne trouve pas de bourreau... les actions de Maugis baissent...

MON VOISIN. Il est plus d'onze heures.

— Pas de bourreau, comment faire? c'est très

L'Assemblée est maîtresse du mode qu'elle emploiera pour que ses intentions soient remplies, mais il est bien entendu qu'elle veut que l'action succède à la négociation, et que le gouvernement, sur cette question, s'est séparé de la commission. (Mouvement.)

Quel que soit le parti que le gouvernement prendra, il est clair que la commission ne lui tracera pas le programme de son action et qu'elle lui laissera le temps et la liberté de choisir son mode d'action... (Interruption.) On dit que ce mode, quel qu'il soit, c'est la guerre. (Bruit.)

Il est ici des hommes dont l'expérience est consommée en ces matières, et qui pensent qu'une simple démonstration d'une flotte portant des troupes de débarquement ait pour résultat de faire disparaître comme une fumée Oribe et ses troupes. (Interruption.)

Voici une rédaction qui répondrait aux vœux de la commission : « Le gouvernement, renonçant à des négociations reconnues inutiles, se mettra en mesure de protéger nos nationaux, en dégageant la ville de Montevideo et en faisant respecter l'indépendance de la République orientale. »

M. LE PRÉSIDENT. Cela fait cinq amendements. (On rit.)

M. DE MORNAY précise la question. Aucun amendement ne peut être discuté maintenant; il s'agit de voter le crédit primitif proposé par le gouvernement, et l'on vous demande de voter un crédit de 10 millions pour faire la guerre. (Agitation extrême.)

Je demande s'il est possible de voter sur une question aussi grave sans une discussion approfondie ? La commission a parlé de négociation armée, il faut qu'elle s'explique et qu'elle nous dise si elle a préparé son plan de campagne. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant j'ai six amendements. Si vous continuez, j'en aurai bientôt douze. (Rires et bruit.)

UNE VOIX. Faites donc connaître ces amendements !

M. LE PRÉSIDENT. J'ai déjà parlé de l'amendement de M. de Rancé : M. de Rancé demandait un crédit de huit millions, il a cru devoir en ajouter deux. (On rit.) M. Savoie propose l'amendement suivant :

« L'Assemblée nationale législative prend pour base de son ultimatum l'indépendance de la République de l'Uruguay, et déclare au général Rosas que cet ultimatum sera appuyé de forces suffisantes pour préserver la ville de Montevideo des attaques de ses ennemis. »

Voici une autre proposition de M. Raudot :

« L'Assemblée nationale engage le président de la République à faire connaître au gouvernement de Montevideo la résolution de la France de faire cesser le paiement du subside de 40,000 piastres, à partir du jour de la dénonciation du traité. Elle décide en outre que le projet du traité Leprédour sera renvoyé à l'examen d'une commission spéciale. »

Enfin M. Desmousseaux de Givré a demandé que le crédit demandé par le gouvernement soit réduit de 500 mille francs. Maintenant, ajoute M. le président, l'Assemblée veut-elle renvoyer ces amendements à la commission. (Oui ! oui ! — Non ! non !) Vous ne pouvez faire autrement. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT relit les amendements et consulte l'Assemblée.

Les amendements de MM. Desmousseaux de Givré, Raudot et Jules Favre ne sont pas renvoyés à la commission.

M. LE PRÉSIDENT. Reste l'amendement de M. de Rancé. Je consulte l'Assemblée.

Une double épreuve est douteuse. On procède au scrutin de division au milieu d'une vive agitation.

Nombre des votants,	627
Majorité absolue,	314
Billets blancs,	315
Billets bleus,	312

L'amendement est pris en considération et renvoyé à la commission.

La séance est levée à six heures et demie.

Mercredi, 2 janvier 1850, séance à une heure.

FAITS DIVERS.

L'ambassadeur d'Angleterre a remis au président de la République, en audience particulière, une lettre de la reine Victoria, lui annonçant la mort de S. M. Adélaïde, reine douairière.

— La *Patrie* nie que le secrétariat de l'Elysée ait écrit à M. Dupin au sujet de la réception des représentants par le président de la République.

— La *Liberté*, ayant vainement réclamé aujourd'hui en cour d'assises une remise fondée sur l'état de santé de son gérant, M. Mouillard, l'accusé a été condamné, par défaut, à un an de prison, deux mille francs d'amende, arrêt rendu par les magistrats sans assistance du jury.

La *Liberté* est citée, en outre, en police correctionnelle pour omission du dépôt qui doit être fait chaque jour au parquet de deux exemplaires signé. Il paraît qu'on s'est bien pressé de poursuivre, car la *Liberté* dit avoir un récépissé du parquet constatant la réalité du dépôt.

— On lit dans l'*Opinion publique* :

« On a remarqué que, dans la longue nomenclature des réceptions officielles qui auront lieu à l'Elysée, à l'occasion du jour de l'an, la compagnie des huissiers moins favorisée que celle des courtiers et des commissaires-priseurs, brillait par son absence.

Une semblable exclusion, par le temps d'égalité et de fraternité qui court, a paru assez extraordinaire. On assure que MM. les huissiers en ont été vivement piqués, et que un d'eux, plus mécontent que les autres, faisait observer qu'il avait eu cependant l'honneur d'être déjà reçu plus d'une fois chez M. le président, et même de parler à sa personne.

— Le *Moniteur* nous annonce ce matin que la commission chargée de préparer un projet de loi sur la réforme hypothécaire, a terminé son travail, qui a été renvoyé au conseil d'Etat.

— On lit dans la *Réforme* :

« M. Lamennais avait consenti à se charger pour un temps de la rédaction de la *Réforme*. Ce temps est expiré. En conséquence, M. Lamennais sera entièrement étranger, ainsi que M. Auguste Barbet, à la rédaction de la *Réforme*, à partir du 1er janvier prochain. »

— On lit dans l'*Emancipation de Toulouse* :

« Il existe au ministère de la justice un rapport confidentiel, signé de Saint-Paul, procureur-général de Montpellier, et qui date de 1835. Ce rapport répond à diverses accusations de républicanisme dirigées contre M. de Caunes, juge-de-paix à Ginestas.

» Le procureur-général s'élève avec force contre les attaques dont le juge-de-paix est l'objet. Il déclare hautement et éloquemment au ministre de Louis-Philippe, qu'il ne consentira jamais à conseiller la révocation d'un homme aussi honorable, dont le caractère et l'équité devraient inspirer le respect de tous les partis.

» M. Daguilhon Pujol, fils de notre avocat-général et substitut du procureur de la République à Toulouse, a lu avec nous le rapport dont il s'agit et qui remplit deux pages.

» Ce même juge-de-paix, respecté par la monarchie, vient d'être destitué par le gouvernement de la République ! On lit dans le *Moniteur*, du 22 :

« M. Valette est nommé juge-de-paix à Ginestas, en remplacement de M. Caunes, révoqué.

» M. Caunes est l'oncle d'Isidore Janot, rédacteur de l'*Emancipation*, et qui vient d'être acquitté par la cour d'assises. Nous laissons le public juge des rancunes des vengeances à froid de nos gouvernants. »

UNE ÉPÉE D'HONNEUR a été offerte, hier matin, au général Changarnier, aux Tuileries, par une députation de souscripteurs. On lit sur la lame : *Les défenseurs de l'ordre au général Changarnier*, et sur le revers : *16 avril 1848, 29 janvier et 13 juin 1849*. La poignée représente en relief l'Ordre terrassant l'hydre de l'anarchie. On sait que l'épée offerte au comte de Paris représentait *la couronne supportée par une chimère*.

L'épée du général, nous dit *la Patrie*, est exécutée par *le procédé du repoussé*, grande difficulté en orfèvrerie ! Le personnage allégorique de l'Ordre est orné de deux brillants donnés par le président de la République et la princesse Mathilde; l'hydre de l'anarchie est coiffée d'un bonnet rouge en rubis. A l'occasion de ce présent, il a été prononcé plusieurs discours dans lesquels on n'a pas épargné le socialisme.

TROUBLES A LA FLÈCHE. — De graves désordres ont éclaté depuis quelques jours dans l'Ecole militaire de la Flèche : le 1er bataillon s'est constitué en pleine insurrection ; après avoir brisé une porte, il est sorti de sa cour, s'est répandu dans le parc et n'est rentré dans ses quartiers que fort avant dans la nuit. Le lendemain, son insubordination a pris un caractère plus grave, et a gagné le 2e bataillon ; tous les efforts ont été impuissants pour faire rentrer ces jeunes gens dans le devoir ; les plus compromis parmi eux ont cependant été arrêtés, mais les prisons de l'établissement n'ayant pas suffi pour contenir le plus grand nombre de perturbateurs, il en a été envoyé seize dans les prisons de la ville.

Nous ne jugeons pas ces faits. Nous reproduisons littéralement la version du journal du soir.

ACCUEIL FAIT A LA JOIE PUBLIQUE. — On lit dans le *Messager de la Marne* :

« Le bruit court que deux escadrons de cuirassiers sont partis aujourd'hui 30 de Châlons pour Reims.

» On dit que les accusés de Reims sont acquittés. On craignait une manifestation. »

GRANDES MARÉES. — Nous lisons dans *le Pilote*, publié à Caen :

« La marée de cette nuit a atteint une assez grande hauteur. La mer, poussée par un vent des plus violents, a détruit une partie des travaux faits au canal maritime, à l'entrée de la rivière. On évalue le dommage à 10,000 fr. au moins.

Il est à craindre que la marée de ce jour et celle de la nuit de demain ne causent de plus graves dégâts, et n'augmentent de beaucoup le chiffre de la perte.

Un autre journal de la même ville, le *Haro*, donne les nouvelles suivantes :

« Hier et avant-hier, le vent a soufflé avec une grande violence sur nos côtes. Hier matin, plusieurs maisons et granges de Saint-Aubin-sur-Mer ont été détoitées, et l'on nous dit que trois bricks ont été jetés près de l'embouchure. L'un d'eux aurait même brisé une digue, nous dit-on, et serait entré dans le nouveau canal. Nous n'avons pu vérifier ce fait qui nous paraît fort extraordinaire, sinon impossible.

Si le vent avait continué, et que les calculs astronomiques publiés par plusieurs journaux soient vrais, la prochaine nuit pourrait être fort désastreuse sur plusieurs points de la côte.

On nous dit qu'à Port-en-Bessin, les habitants sont prêts à tout évènement.

En Belgique, le soulèvement des eaux a été plus sensible.

On écrit d'Ostende, 29 décembre :

« Les prédictions faites par quelques astronomes distingués se réalisent en partie ; depuis deux jours le vent souffle avec une extrême violence du N. et N.-O., la mer est excessivement houleuse, telle qu'on la voit rarement ; les marées sont excessivement fortes : on a constaté jusqu'à 26 pieds d'eau sur la barre. Jusqu'ici nous n'avons aucun malheur sérieux à déplorer ; la mer est venue sur les quais sans y faire aucun dégât ; le vent est moins violent en ce moment, mais la neige continue à tomber. »

— On écrit d'Anvers, 29 décembre :

« La marée d'hier après-midi et celle de ce matin ont encore amené l'eau sur les quais. Les eaux ne baissent pas ; les rafales continuent par une forte brise d'ouest. La neige tombe presque sans interruption depuis quarante-huit heures, et il fait un temps affreux. »

COLPORTAGE. — DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS. — On voit que la réaction trône à Paris, tout s'imprègne de son air délétère. C'est probablement à l'influence de cette déplorable atmosphère que nous devons l'arrêt suivant, rendu le 28 de ce mois par la cour d'appel de Paris (Chambre des mises en accusation), sur l'opposition formée par le procureur de la République près le tribunal de Châteaudun contre un jugement de ce tribunal.

« Considérant que l'art. 6 de la loi du 27 juillet 1849 oblige, sous les peines y portées, tous distributeurs ou colporteurs de livres et brochures à se pourvoir d'une autorisation du préfet de police pour le département de la Seine, et des préfets pour les autres départements ;

» Que rien, dans ce texte, conçu en termes généraux, n'autorise la distinction admise par les premiers juges, et suivant laquelle la nécessité d'une autorisation ne serait imposée qu'à ceux qui exercent professionnellement le colportage et qui font le commerce de livres, écrits ou brochures ;

» Qu'on ne peut pas non plus induire cette restriction de la discussion de la loi dans l'Assemblée nationale ; que si, lors de cette discussion, le rapporteur s'est principalement occupé des colporteurs de profession, c'est que ce sont des colporteurs qui le plus ordinairement se livrent à la distribution des écrits qu'on veut répandre dans le public ;

» Considérant que dans le cours de cette discussion il a été justement remarqué par l'un des orateurs qui y ont pris part, que le mot *distributeur* étant, dans l'art. 6, placé à côté et en opposition de celui de *colporteur*, il en résultait que la loi ne devait pas s'appliquer aux colporteurs ambulants proprement dits, mais à tous les distributeurs d'écrits ;

» Que cette observation a donné lieu à des amendements ayant pour objet de faire admettre des exceptions en faveur des écrits électoraux, et que le rejet de ces amendements, en conservant dans toute sa force le texte de l'art. 6, a fixé le véritable sens de la loi ;

» Considérant que les premiers juges ont mal à propos prétendu qu'un écrit de la nature de celui que les inculpés auraient distribué ou colporté n'était assujetti qu'à la déclaration et au dépôt prescrits par l'art. 7 de la loi du 27 juillet ; que les formalités imposées par cet article à l'imprimeur sont effectivement distinctes et indépendantes de l'obligation mise à la charge des distributeurs ou colporteurs par l'art. 6 ;

» Considérant enfin que ce dernier article a eu pour but d'empêcher la diffusion des écrits dangereux et de prévenir les mauvais effets qui pourraient en résulter ; que ce but ne serait pas atteint, et que les garanties créées par la loi dans l'intérêt de l'ordre et de la morale publique deviendraient illusoires si la distribution de pareils écrits pouvait être faite sans autorisation par des agents plus ou moins officieux qui seraient ou se diraient étrangers à la profession de colporteur, et qui n'exerceraient qu'accidentellement cette industrie ;

» Par ces motifs,

» La cour infirme l'ordonnance de la chambre du conseil de Châteaudun, et renvoie les prévenus devant le tribunal de Chartres. »

Nous nous bornerons à faire remarquer que cet arrêt est contraire aux jugements de Nogent-le-Rotrou, de Dreux et de Chartres, cités dans notre numéro d'hier, et qu'il reste encore, d'ailleurs, pour espoir aux amis de la liberté, la cour de cassation ! Mais cette cour ne subira-t-elle pas aussi l'influence *atmosphérique* que nous signalions tout à l'heure ? (*République*.)

L'association fraternelle des cuisiniers réunis, barrière des Amandiers et boulevard Pigale, a ouvert le 25 décembre un troisième établissement, rue Aubry-le-Boucher, 32.

Théorie Phalanstérienne.

LA SÉRIE (1).

Nous avons établi que par le mot Série, Fourier entendait l'Ordre, non pas tel qu'il est compris par tel ou tel moraliste ou législateur arbitraire, mais tel que nous le trouvons réalisé dans les lois mêmes de la création.

Quel est le problème social le plus important, le plus urgent à résoudre ? C'est évidemment d'introduire l'ordre, la prévoyance, l'organisation dans les différentes branches de l'activité humaine, livrées aujourd'hui à une concurrence aveugle, à tous les genres de déperditions et d'injustices ; c'est, en un mot, d'*organiser le travail*.

Toute organisation d'invention humaine, sera nécessairement arbitraire, plus ou moins en désaccord avec la nature, et ne pourra se réaliser que par la contrainte, comme se réalise aujourd'hui la discipline militaire.

Mais si vous étudiez le mécanisme de la création, si vous y retrouvez le principe de l'ordre divin et universel, cet ordre naturel, fait pour s'allier à la liberté, pourra s'appliquer aux relations sociales, sans demander à la spontanéité des individus aucun sacrifice.

L'ordre naturel ne peut pas être inventé, forgé ; il faut observer la nature avec persévérance et pénétration pour le découvrir. Fourier a eu cette gloire.

Comment les êtres sont-ils classés dans la nature ? par grandes catégories réunissant toutes les créatures qui sont rapprochées les unes des autres par la communauté des caractères les plus essentiels. Le naturaliste voulant reporter dans ses classifications ces grandes catégories de la création, range d'un côté le *règne inorganique*, comprenant les minéraux, privés d'accroissement, de reproduction, et le *règne organique*, qui jouit évidemment de ces caractères.

Pour observer les lois de la classification naturelle, il ne faut pas s'en tenir aux catégories les plus générales ; elles contiennent elles-mêmes des subdivisions ; leurs éléments, réunis par les rapports les plus généraux, se distinguent entre eux par des caractères secondaires qui permettent de tracer plusieurs degrés dans la classification du monde.

(1) Voyez le numéro du 30 décembre.

---

désagréable... Par le plus grand des hasards il s'en présente deux d'occasion, voilés de rouge de la tête aux pieds...

— Vous croyez peut-être que ce sont les deux frères, vous vous imaginez ça ; eh bien ! vous avez deviné, ce sont eux.

Ils se précipitent tous les quatre dans leurs huit bras : embrassons-nous, et que ça finisse.

Un instant encore, il n'est que onze heures et demie, et nos héros ont encore à livrer un combat à outrance à douze pairs de France, vrai comme je vous le dis. Ah ! par exemple, je vous garantis qu'on se cogne dur, et pif et paff, et pan et pon, d'ici de là, d'estoc et de taille, les coups pleuvent dru et fort sur les bras, sur les armures, sur la tête ; tudieu ! comme ils y vont. Les douze pairs de France sont pilés et houspillés comme jamais pairs de France ne l'ont été, et cela en un clin d'œil. Bravo ! bravo ! Les quatre fils Aymon ramènent enfin Odette à la cour de Charlemagne. Celui-ci, tout grand prince qu'il est, continue à être fort embarrassé. Franchement, on le serait à moins.

Voyons, mes enfants, finissons-en, dit-il ; j'ai des affaires par dessus la tête, on va me couronner tout à l'heure. Vous comprenez que je ne peux pas, dans un moment comme celui-ci, avoir deux filles sur les bras, puisque je n'en ai qu'une... Mais laquelle est la vraie ? laquelle ? laquelle ? ma position est délicate... c'est ennuyeux au possible, je vous le jure... Attendez, j'ai une idée... oui, c'est cela... que mes deux filles se soumettent à l'épreuve... celle qui aura menti tombera morte, bien entendu. Qu'en pensez-vous, mesdemoiselles, acceptez-vous ?

— Oui.

— Oui.

La cérémonie s'apprête... Marche, bannières, défilé, procession, musique, rien n'y manque.

Y êtes-vous ?... une fois, deux fois ; l'épreuve va commencer...

Une, deux... vous y êtes.., quand je dirai trois, l'épreuve commencera...

Une, deux...

— Arrêtez ! arrêtez ! s'écrie Maugis ; je ne veux pas que ma fille meure...

— Sa fille ! c'était sa fille ! ô misérable imposteur ! Charlemagne sait enfin à quoi s'en tenir. Odette se jette à ses genoux. Les quatre fils Aymon sont comblés d'honneurs, et l'on procède au couronnement avec toute la pompe imaginable...

MON VOISIN. Il est près de minuit. Eh bien, ce n'est pas aussi long que je l'aurais cru...

Jamais l'Ambigu n'a déployé un pareil luxe de mise en scène, de décorations et de costumes. Sous ce rapport, il vient d'obtenir un grand et magnifique succès. — Mme Naptal-Arnault est charmante dans le rôle d'Odette. MM. Chilly, Arnault, Verner, Fechter et Laurent ont su donner de la physionomie à chacun des personnages qu'ils étaient chargés de représenter.

GYMNASE. — *La Bonne Année*, vaudeville, par MM. Bayard et de Biéville. — *La Bossue*, vaudeville en un acte, de MM. Bayard et Dumanoir.

Le Gymnase nous a donné l'autre jour, pour nos étrennes, une petite bonbonnerie de la fabrique de MM. Bayard et de Biéville. Quoique confite dans les plus douces intentions, et enveloppée des devises les plus inoffensives, cette nouveauté ne fera pas révolution dans le monde des confiseurs... Le goût en est insipide, et on se prend à s'ennuyer en la savourant. On nous montre *une Bonne Année* où chacun fait d'excellentes affaires, et voit ses poches se gonfler d'écus... Les tailleurs travaillent tant, qu'ils ne veulent pas se faire payer ; les locataires donnent congé quand un propriétaire les menace de diminuer leurs loyers ; les ouvriers et les bourgeois vivent en parfaite intelligence ; on fonde toutes sortes d'établissements philantropiques ; on trouve avec peine des musiciens pour faire danser les invités, des tapissiers pour décorer ses salons ; enfin, la confiance s'est affermie, et la reprise des affaires est telle que les théâtres ont tous de bonnes pièces et une queue à leur porte. Cependant je constate, en passant, que l'esprit est toujours fort rare. A ce tableau satisfaisant et médiocre le public ne sait s'il doit rire ou pleurer. J'oubliais de vous dire que les amoureux n'éprouvent plus aucune contrariété, que les maris peuvent dormir tranquilles sur leurs deux oreilles, et que les feuilletonistes ne rêvent que justice et bienveillance. Cette dernière considération m'engage à ne pas dire tout-à-fait ce que je pense de *la Bonne Année*. Ah ! messieurs les auteurs, la bonne année sera celle où l'on pourra être franc.

La duchesse Clotide est une belle et jeune femme à millions et droite comme un I... Aussi, une foule de prétendants aspirent à l'honneur d'épouser ses écus ; mais Clotilde a la faiblesse de vouloir un mari qui l'aime un peu pour elle-même. Dans l'intention d'éprouver la sincérité de ses adorateurs, elle se travestit en petite bossue, aigre, mordante, tracassière. Le marquis de La Baguenaude donne complètement dans le piège ; mais le jeune vicomte de Césanne, malgré les conseils intéressés de monsieur son père, découvre une âme tellement pleine de candeur et de vertus, que Clotilde, dépouillant l'enveloppe qui la défigure, c'est-à-dire sa bosse, lui apparaît sous sa forme réelle et consent à se le donner pour époux... Ils seront heureux, j'en suis certain.

Ce petit acte, assez vif et assez bien tourné, met en relief, sous une face nouvelle, le talent si souple, si fin et si varié de Mme Rose-Chéri. Geoffroy est excellent dans le rôle de La Baguenaude... Il ne manque à M. Armand, qui débutait dans le rôle de Césanne, qu'un peu de hardiesse et de naturel.

VAUDEVILLE. — *Paris sans Impôts*, vaudeville de MM. Clairville et Cordier.

Le Vaudeville s'obstine à demander des succès à la politique. Ce théâtre, qui a de si bons acteurs et de si charmantes actrices, se croit obligé, à cause de son voisinage, de flatter les goûts égrillards et réactionnaires de ce monde d'*honnêtes gens* et d'agioteurs qui peuple la Bourse, s'appelle vertueux, applaudit les plaisanteries ordurières, ne parle plus que de religion et de gendarmes, et implore la venue des Cosaques pour protéger ses tripotages et sa moralité.

Paris sans Impôts, vaudeville de M. Clairville et Jules Cordier, a été bel et bien sifflé. Hélas ! hélas !

Grand Nicolas, délivrez-nous du suffrage universel ?
Grand Nicolas, délivrez-nous des socialistes ?
Grand Nicolas, délivrez-nous de la République ?
Qui donc renversera la République ?
Ce ne sera ni vous... ni moi.

CHARLES BRUNIER.

C'est ainsi que, dans le règne organique, il faut distinguer les végétaux, objets de la *botanique*, les végétaux dont la vie est confuse encore, à qui la sensibilité paraît manquer, et qui ne possèdent pas la locomotion, des animaux qui présentent une vitalité bien plus riche et qui font l'objet de la zoologie.

Poussant la subdivision plus loin encore, nous trouverions dans la zoologie quatre embranchements formés par les vertébrés, les articulés, les mollusques, les rayonnés.

Puis, dans les vertébrés, quatre classes, etc., etc.

Si l'on veut respecter l'ordre naturel, rendre sensible à tous, ces rapports et ces différences d'organisation, qui rapprochent ou éloignent les créatures, il faut accepter, en histoire naturelle, la méthode de la division et de la subdivision, passant par les ordres, classes, genres, espèces, jusqu'aux variétés les plus minimes, jusqu'au point où la distinction devient insignifiante ou impossible.

Le Groupe est composé d'individus, la Série est composée de Groupes.

Si nous admettons le terme de *Série* comme désignant une classification générale, le terme de *Groupe* comme représentant une subdivision, une catégorie moins étendue, et ne renfermant plus que des individus, nous serons obligés de reconnaître que la nature est organisée, classée tout entière par Séries et par Groupes.

Dans le monde sidéral, un système de planètes pivotant autour d'un soleil ou d'une étoile fixe forme une Série; chacune des planètes qui entre dans ce système général, avec son cortége de satellites, constitue un Groupe.

Dans la géologie, la minéralogie, la botanique, toutes les sciences d'observation en un mot, l'aspect de la nature oblige les savants à pratiquer le classement par divisions et subdivisions, en d'autres termes, par Séries et par Groupes.

Non-seulement les œuvres directes de la nature se présentent invariablement dans cet ordre, mais il est impossible à l'homme d'en adopter un autre toutes les fois qu'il veut créer à son tour des productions régulières. Avant Fourier, la loi de la Série n'avait pas été assez profondément étudiée, assez entièrement comprise, pour qu'on la reproduisît fidèlement, et les imitations essayées par l'homme jusqu'à présent sont des ébauches; mais encore a-t-il fallu qu'on ébauchât la reproduction de la Série ou de l'organisation universelle, pour obtenir, sous quelque rapport que ce fût, un commencement d'Ordre. Voulez-vous créer l'administration d'un pays? Vous le diviserez et subdiviserez; il aura tant de provinces ou de départements, renfermant eux-mêmes tant d'arrondissements, de cantons, de communes. Esquissez-vous une pièce dramatique? Elle aura des actes subdivisés en scènes. Rédigez-vous un Code? il aura des titres, puis des chapitres et des sections, préparez-vous un discours? il aura des parties générales, subdivisées elle-mêmes : exorde, confirmation, péroraisons. Installez-vous complètement une ville importante? elle aura ses arrondissements, ses quartiers, ses rues; l'édifice a ses ailes, pavillons, corps de logis. L'armée, que tous les gouvernements ont considéré jusqu'à ce jour comme leur point d'appui, leur plus importante ressource, l'armée qu'ils ont puissamment constituée avec toute la science d'organisation dont ils étaient capables, présente non pas une Série parfaite, mais du moins ce premier caractère de la Série ou de la classification naturelle : *Division*, *Subdivisions*, *Série*, *Groupes* : on la dirait modelée sur les catégories du naturaliste : elle se partage en divisions fractionnées en brigades, régiments, bataillons, compagnies. Que l'imagination du lecteur se promène à travers les ouvrages de la nature et ceux des ouvrages humains, qui commencent à réaliser une organisation régulière, partout et toujours il trouvera, comme première condition de l'organisation, comme premier élément de l'ordre, la division enfantant elle-même la subdivision, la Série partagée en Groupes.

Nul ne peut mettre en discussion ce fait primordial, élémentaire, confirmé par la pratique journalière de toutes les sciences, de tous les arts, proclamé par toutes les logiques, depuis Aristote jusqu'à nos jours.

Fourier, en admettant ici le témoignage de tous les siècles, ne s'est pas borné à considérer la division, la subdivision comme les voies par lesquelles circule la vie dans tout l'univers; il ne s'est pas borné à rendre hommage à ce principe manifesté jusque dans la structure matérielle des êtres, dans les ramifications de l'arbre et de la plante, dans les subdivisions du corps de l'homme, dans les embranchements de ses nerfs et vaisseaux, dans les affluents hiérarchisés des fleuves et dans les chaînes des montagnes. Oui, le monde est partout divisé, subdivisé; mais ce ne serait pas une découverte féconde que d'appeler la division *Série*, la subdivision *Groupe* : ce ne serait qu'une innovation dans les mots.

Fourier ne s'est pas arrêté là. Non-seulement la création toute entière se divise en compartiments pour l'observateur, mais constatons que dans chacun de ces compartiments, les êtres analogues, à la vérité, sont bien loin d'être égaux entre eux, identiques. Tout Groupe, toute Série complètement organisée, renferme un élément plus puissant, plus fortement caractérisé que les autres, résumant en lui toutes les propriétés de son espèce, destiné à servir de type, de centre d'action. Dans un système sidéral, dans une Série d'astres, le soleil n'est pas un terme égal aux autres; il est le centre du mouvement et de la vie pour la Série toute entière, il en est le *pivot*, mot choisi par Fourier pour désigner ces êtres typiques. Dans chaque *Groupe* sidéral encadré dans la *Série* astronomique; la planète à son tour est un *pivot* pour ses satellites. Toute famille d'êtres a son type supérieur, son pivot; l'homme remplit ce rôle pour tous les êtres animés qui peuplent son globe, le lion pour les bêtes féroces, l'aigle pour les oiseaux de proie, le coq pour les gallinacés; dans les végétaux, le chêne pour les quercinés, le bouleau pour les betulinés; dans les minéraux, le diamant pour les espèces de carbone, etc. Dans la Série formée par les éléments du corps humain, la tête *caput* est la partie pivotale; elle a donné son nom, par analogie, à la *capitale*, pivot du pays, au *capitaine*, pivot de la compagnie. Un Groupe formé d'éléments analogues, rapprochés par des caractères communs, n'est pas un groupe organisé s'il est sans point de ralliement, sans type, sans chef. Il doit exister une individualité pivotale dans tout Groupe, un groupe pivotal dans chaque Série. Le pivot se place au centre, comme le soleil dans le système sidéral, le drapeau dans le bataillon, le général dans l'armée, le pavillon principal dans l'édifice, la capitale, autant que possible, dans le pays, la mairie dans la commune.

Dans les Séries naturelles, qui sont l'ouvrage de Dieu, un pivot est placé au centre de chaque Groupe, un pivot général se trouve au centre de la Série toute entière.

Cette disposition est imitée par toutes les Séries artificielles ou créées par l'homme, quand elles approchent de la perfection et commencent à manifester l'idée de l'ordre.

(*La suite prochainement.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous remercions de leur exactitude ceux de nos amis qui ont répondu au dernier Bulletin, en nous faisant connaître leurs intentions pour 1850. Nous prions ceux qui ne l'ont pas encore fait de vouloir bien considérer que nous insistons auprès d'eux pour l'exécution d'une mesure d'ordre et de bonne administration dont ils doivent comprendre toute l'importance.

Plusieurs de nos correspondants ne nous ont pas encore adressé la note des abonnements qu'ils se proposent de prendre à leur compte pour 1850. Nous les prions de le faire le plus tôt possible, et de nous en remettre le montant. — Notre comptabilité avec nos correspondants, pour cet objet, serait très simplifiée si, comme l'ont déjà fait quelques-uns d'entre eux, ils ramenaient, autant que possible, à une échéance commune les abonnements dont ils veulent bien se charger.

Paris.— M. J. D. — Inscrit p. 1850.— Rem.

Jouaville.— M. P.— Inscrit. p. 1850.— Pris note du surplus.— Affect. rem. à tous trois.

Meru.— M. D.— Inscrit p. 1850.— Rem. à tous deux.

Lafièche. — M. F. — Reçu et pris note pour 1850. — Rem. frat. aux dix inscrits. — Nous pass. écrit. de conform., et inscriv. v. réab. sans oubl. v. comm.

Paris.— M. B.— Inscrit les 600 p. 1850. — Affect. rem.

Chartres.— MM. F.— Inscrit les 884 p. 1850.—Affect. rem. à tous trois.

R.— M. L. T. R.— Inscrit les 80 p. 1850.— Affect. rem. à tous deux. — Le solde est de 41-50, y compr. les 88 de l'ab. M.

Nimes. — M. D. — Reçu et pris note des 390 p. 1850.— Rem. à tous trois.

Montpellier.—M. B. D.—Reçu.— On refuse le pay.—Nous all. n. mettre en règle. — Nous v. av. écrit par la poste le 27 et avons ch. n. lettre.

Agen.—M. A.—Pris note p. 1850.—Rem. à tous deux.

Batignolles.—M. H.—Reçu les 100 et appl. à la R. 1850. —Affect. rem.

Villefranche.— M. B. — Inscrit les 60 p. 1850. — Affect. rem.

Paris. — M. N. — Inscrit p. 1850. Rem.

Cherbourg. — M. C. — Reçu v. deux lettres. — Nous allons exam. et v. répondre. — Nous attend. la lettre ann. de M. M. — Nous all. faire les ab. demandés.

Toulouse. — M. D. — Reçu les 25-50 et fait.

Varenne. — M. B. — Avez-v. oubl. Montp. ? — Les fr. G. ne v. ont pas oubl.

Saint-Etienne. — M. T. — Reçu et fait.— Compl. affect. — Nous v. enverr. sous peu v. compte au 31 déc.

Paris. — M. A. — Reçu les 25 et inscrit pour 1850.— Affect. rem.

Besançon.— M. A.—Reçu et inscrit les 24 noms p. 1850. — Rem. frat. à tous.— Pris note du surpl. — Nous v. écrir.

Villamblard. — M. G. — Reçu les 38 et appliq. de conform. — Rem. affect.

Le Lion. — M. H. — Reçu les 40, fait l'applic. de conform. — Affect. rem.

Nîmes. — M. X. — Reçu les 12. — Merci. — Vos lignes si symp. nous ont viv. émus.

CONCERTS. — THÉATRES.

Ce soir, à l'Odéon, trente-quatrième représentation de *François le Champi*, par Georges Sand.

CASINO PAGANINI. — Demain mercredi, 2 janvier 1850, cinquième soirée artistique, grand concert, dans lequel on entendra, pour la deuxième fois, le jeune Camille Urso, violoniste âgé de huit ans, qui a fait fureur mercredi dernier; *Titi à Robert le Diable*, par Mayer; duo de la *Norma* et de la *Dona Caritea*, chanté par Mesdames Hélène et Danterny-Cundell. Ces concerts sont adoptés par la bonne société. — Prix d'entrée : 1 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 30 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. . . . . 32 . 17 . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 31 décembre 1849.

Comme on s'y attendait généralement, la réponse des primes n'a pas amené un grand mouvement, parce que depuis quelques jours on a fait une quantité importante de primes dont 50 c. fin courant, avec un écart de 5 ou 10 c. seulement, et que la plupart des spéculateurs se sont liquidés. Les cours avaient d'abord une tendance vers la baisse; avant la bourse comme pendant la première heure, la rente est restée lourde; mais, après la réponse qui s'est faite à 91 95 (le cours moyen du parquet était 92 05, il y a eu un peu de reprise. Mais, au moment de la clôture, et après la bourse, la tendance à la baisse a repris, sous l'influence de la discussion pendante à l'Assemblée et de bruits de modifications ministérielles.

[illegible]	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
[illegible]	56 60	56 45	56 30	56 4.
[illegible]	.. .	.. ..	.. .	.. .
[illegible]	92 20	92 30	91 90	92 ..

29 déc. — [illegible] — COURS AU COMPTANT.

[illegible]		
3 0/0 . du 22 déc.	56. 35	40
5 0/0 . du 22 mars.	92 65	4.
VALEURS DIVERSES		
Banque de France.	2330	..
Ob. de la Ville. anc.	1310	..
— — nouv.	1172	..

Espagne, dette active.	25	1/2
— — 3 0/0...	39	1/4
— Dette intér....	29	3/8
Naples, récép. Roth.	96	50
Romain, emprunt...	85	./.
Haïti, emprunt......	490	..
Piémont, emprunt.	980	./.
— Nouveau.	89	50

Oblig. de la Seine..	1092	50
— St-Germ. 1842.	965	..
— Versailles......	810	..
— Orléans. 4 0/0.	930	..
— Nouvelles.	995	..
— Rouen, 4 0/0...	732	50
— Nouvell., 1849.	900	..
— Havre j. mars.	745	..
— Nouvelles.	810	..
— Marseille.......	950	..
— Orléans, jouis.	400	..
Quatre-Canaux......	1075	..
— Jouissance.	..	..
Bons du Trésor......	5 0/0.	
Forges Aveyron. ...	3000	..
Monceau-s.-Sambre	1000	..
Nord (hauts four.).	900	..
Charbon belge.......	825	..
Zinc V.-Montagne.	2925	..
— Stolberg.	535	..
Mines de la Loire...	285	..
FONDS ÉTRANGERS.		
Belg. 5 0/0 1840...	96	3/4
— 5 0/0 1842...	96	3/4
— 4 1/2.........	88	1/2
— 3 0/0..........	65	./.
— 2 1/2 0/0.......	49	1/4
— Banque.......	780	..
— — 1841.	1020	./.

Rente 5 0/0.........	52	..
Lots d'Autriche.....	390	..
2 1/2 hollandais...	55	1/2
CHEMINS DE FER.		
Saint-Germain......	402	50
Versailles, r. d.....	205	..
Versailles, r. g.....	167	50
Orléans à Paris....	790	..
Rouen..................	525	..
Havre..................	240	..
Avignon-Marseille	212	75
Bâle....................	115	..
Centre..................	350	..
Boulogne.............	192	50
Bordeaux.............	408	75
Nord....................	451	75
Strasbourg..........	357	50
Nantes................	275	..
Montér. à Troyes..	107	50
Dieppe Fécamp....	180	..

BOURSE DE LONDRES du décembre.

3 0/0 consolidés...	96	./.
3 0/0 au 12 déc....	96	./.

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo..	37 c.
2e —	30

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 1er janvier.

THEATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable, le Fanal
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
ITALIENS.—Elisi d'Amore.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux roses.
ODEON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE. — Paris sans impôt, Pas de fumée, Malbranchu.
GYMNASE.—La Faction, le Cachemire, l'Année prochaine, la Bossue, le Bal.
THEATRE MONTANSIER.—Les Marraines de l'an 3.
VARIETÉS. —La Vie de Bohême, Un et un font un.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG —Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES —La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 2 — Mercredi 2 Janvier 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . . [illegible]
Six mois. . . . . . [illegible]
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 3[illegible] f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 1er JANVIER.

La Mission du régime actuel.

Quelle est la politique du régime actuel? A quoi tend-il? Se proposerait-il de consolider la République?

Il n'y paraît guère. Le régime actuel a pour point d'appui un parti qui réunit, sous prétexte de conciliation, non pas tous les éléments de l'opinion publique en France, mais tous les éléments hostiles à la République, ceux qui l'ont combattue la veille et entravée le lendemain. Dans cette tour de Babel vous trouverez des intimes du duc d'Angoulême, des préfets de M. de Polignac, des satisfaits du régime Duchâtel, des impérialistes posthumes admirant tout dans Napoléon, y compris le 18 brumaire, mais pas un socialiste, pas un démocrate, pas un républicain de ceux qui aiment la République, de ceux qui ne voient pas en elle un accident, mais un progrès, mais un droit pour toutes les nations du monde. Formé de tous les débris du passé, appuyé à l'extérieur, non sur les démocraties, mais sur les trônes, le grand parti de la conciliation n'est qu'une ligue, une coalition contre l'avenir; partout il pourchasse les républicains dont il exige, s'ils sont fonctionnaires publics, leur démission, s'ils sont colporteurs ou commissionnaires, leur médaille, c'est-à-dire leur gagne-pain, leur droit de travailler, leur droit de vivre.

Un régime si malveillant pour les républicains, et qui fait de ce titre seul un crime, ne se propose évidemment pas de consolider la République; son arrière-pensée serait-elle de rétablir la monarchie?

Nous ne sommes juges des arrière-pensées de personne; mais, en fait, il est impossible au régime actuel d'enfanter une monarchie : la concurrence est trop grande. Trois dynasties sont en lutte et se neutralisent; toutes les factions monarchiques, réunies en corps d'armée, triompheraient difficilement de la république, mais, divisées sur toutes les questions décisives, obligées de se dissoudre aussitôt que ces mots cabalistiques : *empire*, *Orléans* ou *Henri V* seront prononcés dans leurs rangs, elles sont frappées d'une stérilité, d'une impuissance incurables. Toutes les velléités monarchiques, nourries par le grand parti de l'ordre, avortent misérablement en démonstrations puériles contre la Révolution de février et la forme politique qui en est sortie. On habille les gardiens de Paris en sergents de ville, on transforme par degrés l'uniforme de la garde républicaine en celui des gardes municipaux; on décoiffe les arbres de la liberté de leur bonnet symbolique, puis, on attaque l'arbre lui-même par le pied; sur les monnaies, la vieille empreinte républicaine qui portait la devise : *liberté*, *fraternité*, *égalité*, le bonnet phrygien, le triangle, est remplacée par la tête banale d'une femme coiffée d'épis. On gratte les vieux sous, les enseignes, les noms des rues qui pourraient conserver un souvenir démocratique; l'appellation de *citoyens* disparaît du *Moniteur* : tristes chicanes qui prouvent plus d'impuissance encore que de rancune, car tous ces badigeonneurs d'inscriptions, tous ces gratteurs de monnaie, tous ces scieurs d'arbres, n'osent porter la main ni sur la République, ni sur le suffrage universel. Dans la vie privée, dans les conversations familières, ils sont royalistes. Mais, qu'on les appelle royalistes en public, on les verra se courroucer comme d'une calomnie, tant la puissance de la République les subjugue!

Le régime accuel ne veut pas consolider la République et ne peut rétablir la Monarchie. Ce régime a pourtant une mission, mais elle est involontaire. Instrument de la Providence, il prépare par ses égarements, par ses excès mêmes l'avènement de la République démocratique *effective*.

La révolution de Février était sociale, tous les partis l'ont reconnu; aidée un peu involontairement par la bourgeoisie, mais poussée à ses dernières conséquences par les prolétaires, elle ne pouvait aboutir, comme la révolution de 89, comme celle de 1830, à des changements purement politiques; le peuple a grandi, s'est éclairé sur ses besoins, sur ses droits; il ne veut plus que la misère soit le sort des masses, le lot des citoyens les plus laborieux, les plus utiles. La révolution de Février est le premier acte d'une rénovation sociale.

Mais le Socialisme, qui peut seul opérer cette rénovation, était peu répandu en février; le peuple aspirait à lui, mais sans le connaître; la science nouvelle, attendue, appelée par les prolétaires de Paris et de quelques grandes villes, mais redoutée, comme tout être inconnu, par la population départementale, manquait de base suffisamment large dans les sympathies de la nation, manquait d'hommes d'Etat, de réalisateurs assez populaires, assez expérimentés. Ni le gouvernement provisoire, ni le gouvernement du général Cavaignac, n'auraient pu réaliser la République effective.

Il fallait qu'un parti nouveau se formât, fit son apprentissage, et, pendant cet apprentissage, il était bon qu'il fût écarté du pouvoir, de toutes les positions officielles, afin de ne pas se compromettre par des tâtonnements et des fautes. Aujourd'hui, tous les moyens d'action politique sont accaparés par des hommes sans idée, sans avenir, sans autre doctrine que l'intolérance. Ces dépositaires passagers du pouvoir secondent indirectement la propagande socialiste par des vexations sans mesure, qui poussent tous les hommes généreux à se ranger du côté des opprimés. Ce mot de socialiste, dont on avait peur, est revendiqué successivement par tous les hommes de progrès. On l'a jeté comme une injure à tous les républicains, tous les républicains l'acceptent comme un titre.

Le pouvoir doit empêcher les républicains socialistes de faire des fautes politiques et d'endosser la responsabilité des siennes en les paralysant jusqu'aux prochaines élections. Le pouvoir, dans cet intervalle, ne fera point de réformes; il se contentera de grossir les rangs des socialistes par une persécution de plus en plus aveugle; la cause de la Démocratie est donc gagnée, pourvu que ses organes joignent à la propagande inverse du gouvernement, la propagande directe d'un enseignement régulier, calme, scientifique; pourvu que la population soit patiente, payant jusqu'à l'impôt des boissons, subissant tout sans murmurer, même un ministère de Morny, même un ministère Duchâtel, même un ministère Peyronnet, car on pourrait aller jusque-là. Notre revanche est dans l'urne électorale.

Depuis longtemps la Démocratie fait vœu de patience et de résignation, l'expédition romaine lui a fait oublier la prudence, mais il est impossible, malgré l'habileté de nos adversaires, qu'elle puisse imaginer, d'ici à deux ans, une machine de guerre d'un effet aussi certain. L'expédition romaine est seule de son espèce depuis le commencement du monde. Un fait isolé dans une si longue suite de siècles ne se renouvellera pas d'ici à deux ans.

Patience donc, et résignation dans les actes, mais activité dans les idées; que la lumière se fasse dans tous les esprits. Bientôt tout homme en France aura goûté le fruit de l'enseignement socialiste, précisément à cause de l'épée flamboyante qui en interdit les approches. La situation actuelle est morne, triste, sans issue apparente; mais dans les pièces à grand spectacle, une toile vulgaire, un intermède insignifiant, occupent souvent le devant de la scène, tandis qu'au fond tout se prépare pour un magnifique changement à vue.

Laissez travailler le grand machiniste, et gardez-vous de siffler la pièce!

ALLEMAGNE.

Une partie de l'Assemblée de la noblesse du Mecklembourg-Schwerin, que le gouvernement du grand-duché a dissoute par la force, est allée se reconstituer en comité de la noblesse à Strelitz, avec l'autorisation du grand-duc. Le gouvernement de Strelitz aurait même l'intention de réclamer de celui de Schwerin tous les documents relatifs au Strelitz, qui ont été saisis lors de la fermeture de l'Assemblée de Rostock, et de les faire remettre au comité de la noblesse nouvellement constitué.

La *Gazette de Mecklembourg*, du 22 décembre, publie une relation officielle au sujet d'une note adressée par le ministère prussien au gouvernement de Schwerin, pour lui demander de renoncer à la dissolution de l'Assemblée de Rostock, et de laisser dans le *statu quo* la question soulevée par cette Assemblée, jusqu'à ce que la nouvelle commission fédérale puisse en être saisie et prendre une décision.

Le ministère de Schwerin a répondu à cette note que la dissolution de l'Assemblée de Rostock était une mesure administrative, dont il ne pouvait se dispenser, et qui ne changeait rien à l'état de la question, puisque les réclamations élevées par cette Assemblée pouvaient également être portées, non pas devant la commission fédérale, mais devant le tribunal fédéral d'arbitres, qui seul, d'après le traité du 26 mai, avait le droit d'en connaître.

Malgré le silence des journaux allemands, le *Daily-News* continue à parler d'une insurrection de la Servie. Une lettre de Pesth, du 22 décembre, contient ce qui suit :

« Depuis dix jours les communications avec Belgrade sont interrompues. Deux marchands du Bannat n'ont pu, il y a deux jours, obtenir de passeport. On dit que tout le Bannat et la frontière militaire sont en insurrection. »

— On écrit de Vienne, 25 décembre, au *Mercure de Souabe* :

« On dit que MM. de Cabath et Schoenals, commissaires de l'Autriche auprès de la commission centrale, ont reçu pour instructions de proposer une réorganisation de l'armée fédérale. Il paraît que l'on veut se prévaloir auprès des gouvernements des événements de Bade et du Palatinat, pour leur prouver que les petites armées n'observent ni ordre ni discipline, et coûtent, à proportion, plus que les grandes, sans présenter de garanties. On voudrait qu'il n'y eût qu'une seule armée de l'Etat fédératif restreint, et une armée collective des Etats de l'Allemagne méridionale. On opérerait ainsi une fusion de l'armée. Les nominations aux postes d'officiers pourraient alors être faites de telle manière, qu'un Bavarois pourrait entrer dans un régiment austro-allemand et un Autrichien dans un régiment bavarois (ce qui signifie que l'on veut donner aux États unitaires du deuxième ordre des officiers prussiens et autrichiens). »

ÉTATS-UNIS.

Le paquebot *l'Europa* est arrivé avec des journaux de New-York du 18, de Boston du 19, et de Halifax du 21 courant. Ils ne nous apportent point le message du président. La chambre des représentants n'était point parvenue à se constituer légalement; elle n'avait pu choisir encore son président, malgré 48 tours de scrutin. Dans un de ces scrutins, M. Brown, candidat démocrate, n'a manqué l'élection que d'une voix. Il s'est désisté ultérieurement de sa candidature. Les députés du Nord et ceux du Midi paraissaient gravement irrités les uns contre les autres.

PERSE.

On lit dans la *Gazette de Vienne* :

« Des troubles sérieux ont éclaté à Ispahan. Un des premiers habitants de la ville a pris d'assaut le palais du gouverneur, à la tête de ses partisans, et l'a tué avec 30 de ses domestiques.

» Le gouvernement a envoyé des troupes contre l'insurrection. »

La Notion du Devoir.

A Monsieur le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Le *Semeur* réplique, dans son numéro du 12 décembre, à la lettre par laquelle j'ai cherché à disculper Fourier et son école du reproche de matérialisme. Permettez-moi de transcrire dans son entier cette réplique, elle me fournira, je l'espère, le moyen

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE

MERCREDI 2 JANVIER 1850.

ALGÉRIE.

SCÈNES DE MOEURS ARABES.

> ...... Fault ouvrir le liure, et soigneusement peser ce qui y est déduict; lors congnoistrez que la drogue dedans contenue est bien d'aultre valeur que ne promettoyt la boyte.
>
> RABELAIS (*Prologue de Gargantua*).

PRÉFACE.

On raconte que Platon, ayant voulu donner une idée juste de la société d'Athènes, à Denys, tyran de Syracuse, qui lui en demandait des nouvelles, se contenta d'adresser à ce dernier un exemplaire des comédies d'Aristophane. C'était évidemment la manière à la fois la plus simple et la plus exacte de répondre à la question qui lui était adressée. Un esprit moins élevé que celui de l'illustre philosophe se serait certainement perdu dans un labyrinthe de détails descriptifs, entassant, les uns sur les autres, dans un gros mémoire bien lourd et bien indigeste, tous les actes publics de la République, depuis Lycurgue jusqu'à Périclès. Qu'en serait-il résulté? c'est que celui qu'il aurait voulu instruire, à peine arrivé au premier dixième de la narration, aurait, après un sommeil mal établi, envoyé à tous les diables le peuple d'Athènes avec son histoire, et le divin Platon par-dessus le marché.

Qui donc s'amuse, à l'heure qu'il est, à apprendre l'histoire romaine dans Rollin, et l'histoire de France dans Anquetil? Personne. Pourquoi? parce que ces histoires, outre leurs longueurs soporifiques, ont encore l'inconvénient, dans leurs lanternes magiques de batailles et de trônes renversés, de ne rien montrer de la société qui vivait sous tout ce vacarme, c'est-à-dire de ne rien apprendre du tout.

L'éternité du mal sur la terre est un dogme tombé. La foi nouvelle, la vraie foi religieuse, c'est que l'homme est né pour le bonheur, et qu'il lui appartient de le conquérir dans ce monde comme dans l'autre. De là une tendance encore plus prononcée chez lui à repousser tout ce qu'on lui présente avec le goût d'amertume. L'homme aime ce qui lui plaît, et fait des efforts inouïs pour y atteindre. La prétendue morale a beau se récrier, elle y perd son latin et ses poumons. C'est là le grand fait du siècle, le fait qui mènera forcément l'humanité vers les perfections qu'elle a toujours rêvées dans les mystères de son être, et dont aucune compression n'a pu lui ravir l'instinct.

Il résulte de cette donnée, qui est peut-être prise d'un peu haut, que quand un écrivain veut livrer une idée à l'opinion publique, il doit s'attacher, toutes les fois que la chose est possible, à lui donner une forme agréable. Une idée qui se livre, doit être comme une petite maîtresse dans tous ses atours; et même doit-elle encore faire mieux que celle-ci, car son union avec l'opinion publique est loin d'être secondée par les mêmes avantages.

Les atours, c'est-à-dire la forme qui convient le mieux à une idée, c'est incontestablement la comédie, ou, sur une plus petite échelle, le dialogue. Si Molière, le grand historien du cœur humain, et le grand maître de l'art, au lieu d'écrire *Tartuffe*, *les Précieuses ridicules*, *le Malade imaginaire*, et autres chefs-d'œuvres, s'était contenté d'analyser, sous une forme didactique, les travers de ces diverses espèces de citoyens, il eût certainement ennuyé autant les lecteurs qu'il en a amusé et instruit, en suivant la voie qui l'a immortalisé. Calculez la distance qui sépare Molière de Labruyère, Aristophane de Théophraste, et vous comprendrez la valeur, le charme que la forme, sans compter le talent, donne à une idée.

Voyez-vous, ami lecteur, la vérité est comme la vertu, elle a besoin d'une certaine toilette pour être acceptée avec plaisir. Qu'on vous montre la vertu sous la forme d'une vieille femme qui a élevé quinze enfants, aussi honorablement que vous le voudrez, dont le nez est barbouillé de tabac, le caractère grondeur et les manières crochues, pleines d'aspérités; il y a gros à parier que vous lui tournerez le dos, pour aller au vice qui se présentera à vous sous des traits tolérants et gracieux, dont tout l'extérieur enfin sera doué du charme de l'attrait, pour ne pas dire attraction.

Quelque chose d'analogue se passe pour la vérité, même quand elle est personnelle.

Qu'on vous montre un tort en blessant directement, brutalement votre amour-propre, il est plus que probable que vous enverrez promener votre malencontreux Mentor. Mais qu'au lieu de cela, on vous glisse adroitement votre travers entre deux bons rires d'ami, et vous accepterez, le cœur ouvert, la leçon ou le reproche qui se présenteront sous cette forme. Mais, direz-vous avec raison, où voulez-vous en venir avec cette circonvallation philosophique? S'agit-il d'une satyre plaisante de l'espèce de gens qu'on appelle lecteurs? Serait-ce une manière de fiel de Perse, mitigé de sucre, sur les événements survenus en Afrique depuis notre conquête? Quelque chose d'important sur les hommes et les choses? Nullement : il n'est pas question de nous ni de l'Europe dans ce livre, et c'est ce qui met l'auteur considérablement à l'aise. Il ne s'agit tout bonnement que des Arabes, de leurs mœurs, de leur caractère.

Beaucoup de membres de commissions savantes ont écrit sur ce sujet si intéressant pour nous. Beaucoup de livres ont surgi de leurs cerveaux, et dorment, à l'heure qu'il est, sous la poussière des bibliothèques officielles. Qui les lit? Peu ou point de personnes. Pourquoi? Parce que, bien que remarquables à plus d'un titre, ils offrent peu ou point d'attraits. Ce sont généralement de gros livres, de formes inquiétantes, ornés de plans et dessins, ayant toujours pour fond l'éternel Atlas qu'on ne trouve d'ailleurs que là et dans la mythologie. On met un instant le nez dans ces mystérieuses pages, mais la tête venant bientôt à tourner, le dos suit, et on s'en va.

Qu'en résulte-t-il? C'est qu'en France, et même en Afrique, peu de personnes ont une idée tant soit

de convaincre son auteur d'une erreur dont il hésite encore à convenir, mais que pourtant il n'affirme déjà plus d'une manière si tranchante.

Réponse à un article de la *Démocratie pacifique* :

« La *Démocratie pacifique* du 26 novembre répond à un article du *Semeur* du 10 octobre, où nous cherchions à montrer combien les prétentions du fouriérisme à ressusciter le christianisme sont peu fondées. Cette réponse est pleine de courtoisie et de sérieux. Nous devons avouer pourtant qu'elle n'a en rien modifié nos vues sur la doctrine de Fourier, parce que nous les avons puisées à la source, dans les livres du maître qu'on nous accuse de n'avoir pas lus.

» Les disciples ont quelquefois un langage spiritualiste, qui, sans aucune mauvaise intention de leur part, par le tour même de leur esprit, pourrait nous donner le change. Ainsi, quand le correspondant de la *Démocratie pacifique* affirme que le fouriérisme conserve une place au monde invisible, il fait une confusion évidente. Le ciel n'est pas simplement un séjour plus brillant que la terre, un climat plus doux, un sol plus fertile : c'est le règne de Dieu, c'est-à-dire le séjour où la volonté de Dieu est accomplie, le triomphe de la partie supérieure et divine de notre être sur l'égoïsme. Or, on ne nous fera jamais croire qu'un système qui commence par nier le devoir et lui substituer l'attrait, la passion, en d'autres termes, l'égoïsme, soit un système spiritualiste. L'auteur de l'article prétend qu'on peut commencer par la satisfaction des appétits inférieurs, pourvu qu'on arrive en définitive à l'état social idéal. Mais si l'état social idéal est la pleine réalisation de la volonté de Dieu, c'est un étrange moyen de l'atteindre que de commencer par faire abstraction de cette volonté. D'ailleurs, l'obéissance ne se trouve pas plus au terme qu'au point de départ de la transformation sociale rêvée par le fouriérisme. Cette transformation sociale consistera à fonder l'harmonie par la satisfaction de toutes nos passions. Nous ne sortons pas de ce cercle fatal de l'égoïsme. Il n'y a qu'un moyen d'en sortir : c'est d'accepter la notion du devoir. Or, on ne l'accepte qu'en débordant le système de Fourier.

« La *D. P.* nous accuse d'établir entre le monde visible et le monde invisible une opposition absolue. C'est une erreur ; le monde invisible étant pour nous avant tout un sentiment, le sentiment du devoir, l'union avec Dieu par l'obéissance, nous n'avons aucune difficulté à admettre son existence au sein du monde visible. Il tend à le pénétrer toujours davantage, à le transformer. Le christianisme en est le représentant parmi nous, et sous son influence la société doit marcher sans cesse dans la voie du progrès. Voilà pourquoi les vrais chrétiens, bien loin d'être étrangers aux réformes sociales, se sentent pressés d'y travailler activement. Seulement, ayant en vue la réalisation du règne de Dieu, qui n'est que le triomphe de sa volonté dans nos cœurs, ils croient que le premier moyen à employer pour atteindre ce but est la rénovation morale, individuelle, par l'esprit de Jésus-Christ. La rénovation sociale la suivrait de bien près. »

On essaye, comme vous le voyez, Monsieur, de faire entre la théorie de Fourier et celle de ses disciples une distinction que je repousse pour ma part. Mais tout en assurant avoir lu les livres du maître, on prouve une fois de plus qu'on ne les a pas compris. C'est la seule assertion que je me sois permise ; je vais tâcher de la rendre encore plus évidente.

Dans son premier article, le *Semeur* avait basé son accusation de matérialisme sur ce que l'Ecole de Fourier ne reconnaîtrait pas le monde invisible, ou du moins ne lui donnerait qu'une place secondaire dans son système. C'est cette assertion principalement que je me suis attaché à combattre, en établissant que le monde visible et le monde invisible doivent se gouverner par les mêmes lois essentielles, et que ce qui importe ce n'est pas de les subordonner l'un à l'autre, mais de les soumettre, l'un comme l'autre, à la volonté divine. Le *Semeur* professe aujourd'hui les mêmes principes, seulement il masque sa retraite en imputant à son contradicteur une confusion d'idées qu'il a faite lui-même comme à plaisir. Il prétend que, par le monde invisible, il a entendu l'accomplissement de la volonté de Dieu. Eh ! que ne s'expliquait-il tout de suite avec cette précision ? Il n'aurait pas été nécessaire alors de compliquer la question par des considérations sur la vie future qui ne peuvent pas en modifier la conclusion. Mais, puisque la discussion se trouve maintenant dégagée de cet élément étranger, il n'en sera que plus facile d'établir que ce dont Fourier s'est préoccupé avant tout, c'est l'accord de l'homme avec Dieu.

Quand le *Semeur* résume la théorie sociale de Fourier, dans la fondation de l'harmonie par la satisfaction des passions, il ne se rend pas assez compte de tout ce que renferme ce mot d'*harmonie*. Pour le faire mieux comprendre, voici comment j'énoncerai la proposition fondamentale de la théorie que je défends, ramenée au problème de l'existence actuelle : *La volonté de Dieu et les passions de l'homme tendent à un but identique, l'*HARMONIE*, et n'ont besoin pour s'accorder que de la pleine conscience de ce but.*

Cette proposition est bien celle de Fourier, quoiqu'elle n'ait pas été formulée par lui en ces termes. Quelques citations vont le prouver. Voici ce que nous lisons dans le *Traité l'Association domestique agricole* ou *Théorie de l'Unité universelle*, page 27 de l'avant-propos : « L'unité générale se compose de trois branches, savoir : — Unité de l'homme avec lui-même ; — unité de l'homme avec Dieu ; — unité de l'homme avec l'univers. » Chap. XII du même ouvrage, tome 1er, page 240. « Redoublons de preuves pour établir la grande vérité devant laquelle s'écroulent tant de bibliothèques, savoir : QU'IL DOIT EXISTER UN CODE PASSIONNEL UNITAIRE COMPOSÉ PAR DIEU ET INTERPRÉTÉ PUR L'ATTRACTION. Les trois chapitres de cette notice ne roulent que sur cette thèse délayée et présentée en divers sens. L'attraction garantit... le *Concert spontané du créateur avec la créature*, ou conciliation du libre arbitre de l'homme obéissant par plaisir, avec l'autorité de Dieu commandant le plaisir. »

Accuser Fourier de commencer par nier le devoir et par faire abstraction de la volonté de Dieu, c'est donc se mettre en opposition avec la déclaration formelle de cet écrivain ; c'est prendre pour le but de son système ce qui n'en est que le moyen, la satisfaction des passions ; c'est ne tenir aucun compte du caractère fondamental de ses recherches, qui est tout scientifique ; c'est oublier que la première loi que s'est imposée ce penseur, a été de ne rien imaginer, mais de découvrir les vues de la Providence, et de vérifier cette découverte par l'observation et le calcul.

Le *Semeur* objecte que la satisfaction des passions, et surtout des passions inférieures, c'est l'égoïsme, et par conséquent la négation du devoir. Il pose ainsi en axiome précisément le contraire de ce que la Théorie phalanstérienne a la prétention de démontrer. Si Fourier justifie les passions, c'est que leur analyse l'a conduit à reconnaître qu'elles doivent produire, dans l'ordre social voulu par Dieu, des effets diamétralement opposés à ceux qu'elles engendrent dans l'état de désordre social, le seul que les hommes aient réalisé, depuis la destruction du bonheur primitif, sous les noms divers d'état sauvage, de patriarchat, de barbarie et même d'état civilisé. Tandis que par l'effet de la division des intérêts individuels qui caractérise ces sociétés, toutes les passions y convergent vers l'égoïsme, et ne peuvent en être distraites que par un effort continuel ; Fourier les croit susceptibles de tendre toutes à l'unité, ce caractère de l'ordre divin, et de se fondre dans la religieuse passion qu'il appelle *unitéisme*. La démonstration de cette thèse fait le fond de tous ses ouvrages. Que l'on conteste sa proposition, c'est fort bien, mais qu'on en fasse abstraction pour l'accuser d'exalter l'égoïsme, lorsque l'égoïsme est pour lui la personnification du mal, en vérité, c'est une singulière manière de le réfuter.

Il y a dans l'article du *Semeur* une proposition qui nous explique l'origine de son erreur. Le règne de Dieu, dit-il, est le triomphe de la partie supérieure et divine de notre être sur l'égoïsme. Cet énoncé suppose l'homme partagé entre deux puissances, soumis à deux espèces d'impulsions, les sentiments nobles formant la partie divine de son être, et les passions inférieures qui le poussent à l'égoïsme. La conception de Fourier, au contraire, considère l'homme comme un tout indivisible, et ses passions de toute nature, hautes ou basses, spirituelles, affectueuses ou sensuelles, comme susceptibles de prendre deux directions opposées, l'une aboutissant au mal et qui se résume dans l'égoïsme, l'autre conduisant au bien et qui a pour caractère distinctif l'*unitéisme*, la tendance à l'unité de l'homme avec lui-même, avec l'univers, avec Dieu.

Si les séries associées commencent par viser à la satisfaction des appétits inférieurs, c'est pour l'assurer à tous leurs membres, et elles ne le peuvent qu'en conformant cette satisfaction aux vues de Dieu, nullement en faisant abstraction de ces vues. L'individu peut ne songer qu'à soi et vouloir jouir à tout prix, fût-ce aux dépens de ses semblables ; les séries ne peuvent chercher le bonheur que dans les conditions normales de la vie, dans le retour aux lois naturelles et divines. Quoi qu'en dise le *Semeur*, l'obéissance se trouve donc aussi bien au terme qu'au point du départ de la transformation sociale, dont le phalanstère est le germe. A la vérité ce n'est point l'obéissance passive, forcée, à contre cœur ; c'est le concert affectueux, la coopération intelligente de l'homme et de Dieu. Mais loin d'ôter quelque chose à la grandeur de Dieu, la noblesse de l'homme est un hommage de plus rendu à celui qui veut être, non servi par des esclaves, mais secondé par des amis, et que Jésus seul a nommé de son véritable nom en l'appelant notre Père céleste.

Les vrais chrétiens, nous dit-on, se sentent pressés de travailler activement aux réformes sociales. Qu'est-ce donc qui les en empêche ? la nécessité préalable d'une rénovation morale, individuelle. Mais alors qu'ils veuillent bien nous dire quand cette rénovation sera accomplie, et à combien d'individus elle devra s'étendre pour qu'on puisse entreprendre la rénovation sociale qui doit la suivre. Ou nous nous trompons fort, ou cette fin de non recevoir menace d'être éternelle. [illegible] quoi bon attendre ? La réforme sociale est-elle donc un obstacle à la régénération morale des individus, quand elle se base sur les vrais principes ? Et les vrais principes, ne sont-ce pas ceux de l'Evangile, qu'il faut aujourd'hui appliquer aux institutions sociales, comme on les a appliqués aux individus ? Cessez donc, ô chrétiens de repousser le concours des socialistes quand ils viennent à vous ; mais aidez-les plutôt à transformer la société d'après l'esprit du christianisme, et comptez sur cet esprit vivifiant, une fois réalisé dans les faits, pour rectifier les erreurs de ceux qui, de l'un ou de l'autre côté, de tous les deux peut-être, ne s'en forment encore qu'une idée incomplète.

CH. K.

Revue des Départements.

EURE-ET-LOIR. — Les visites domiciliaires se multiplient dans ce département avec autant d'intelligence et de succès que partout. Le *Glaneur* en raconte plusieurs, dont l'une fort minutieuse a eu pour résultat la saisie de livres phalanstériens ; sur l'observation du propriétaire, que ces livres se vendaient publiquement même avant Février 1848, le magistrat inquisiteur aurait répondu : « *C'est pour connaître les tendances.* » Voilà où nous en sommes.

Les *lettres* de Noël Parfait sont toujours poursuivies par tous les moyens non officiels.

— On écrit de Saint-Lubin-des-Joncherets au *Glaneur*, qu'un mauvais génie (celui de la réaction, sans doute) semble planer depuis 18 mois sur cette commune. L'instituteur en a été la première victime, puis est venu le tour du maire, puis d'un second maire, celui de l'adjoint, du conseil municipal, du comité local d'instruction primaire, d'un second instituteur, et, enfin, de la directrice de la salle d'asile.

Notons, en passant, que cette dame a fondé à ses frais l'asile communal en 1833. Ce ne fut qu'au bout de deux ans que la commune fournit un local, l'autre étant devenu trop étroit. Le département accorda en même temps une allocation de 200 fr. Mme Leclair a été l'objet des récompenses les plus honorables jusqu'en 1849, époque où l'on s'avisa de lui réclamer un diplôme. Elle répondit qu'elle avait subi les examens voulus, mais qu'on avait toujours négligé de lui envoyer son diplôme. Cependant elle ne voulut pas abandonner sa noble tâche, et se soumit à de nouveaux examens, qui furent, contre l'espoir de ses ennemis, couronnés d'un plein succès. Nouveau retard dans l'envoi du diplôme ; enfin elle le reçoit le 13 courant, et le 18 six gendarmes viennent mettre ses meubles à la porte... eux-mêmes, car personne dans la commune n'eût voulu prêter les mains à cet acte infâme.

En résumé, de 1839 à 1849, onze années pendant lesquelles vingt-cinq mères de famille au moins ont pu être débarrassées du soin de leurs enfants, se livrer aux travaux, soit de fabrique, soit de campagne, gagner en moyenne 50 centimes par jour et travailler 250 jours par an, ce qui produit 3,750 fr., et pour les onze années 41,250 fr.

Donc, par son zèle et son désintéressement, madame Leclair a doté la commune de Saint-Lubin d'une somme de 41,250 fr.

Pour remerciement, on a fait chasser madame Leclair, fait mettre ses meubles dans la rue et fermer l'asile !

Nous insistons sur ce drame de village, parce qu'il est la peinture fidèle de ce qu'ont à souffrir dans toutes les communes de la République les hommes qui se vouent à l'éducation du pauvre sans avoir préalablement obtenu le bon plaisir de la congrégation. Torture de tous les jours, de tous les instants, où la vie s'use dans des inquiétudes et des humiliations sans nombre, connues seulement des persécuteurs et des persécutés, et auprès desquelles la mission déjà si lourde de l'enseignement n'est rien. Pour l'honneur de la France et pour son avenir, il est grand temps que les éducateurs du peuple reçoivent enfin ce qui leur est dû !

— Nous lisons dans le *Républicain démocrate de l'Allier*, du 30 décembre, un plaisant rapport d'un maire au procureur de la République, sur l'état moral de sa commune.

Il s'agit d'une noce où l'on a chanté des chansons républicaines ; de l'impôt des boissons qui mécontente tout le monde et que les représentants ont rétabli en mentant à leurs engagements ; du candidat démocratique aux prochaines élections ; enfin, le maire a demandé au garde champêtre s'il y a du nouveau ? et le brave homme a répondu : Non. — Comment, s'exclame le maire, on n'a pas parlé politique au cabaret de la mère Simone ? — Ah ! ben, ce n'est pas là du nouveau, riposte le garde champêtre. Enfin, le maire veut lui faire nommer celui qui a lu les journaux républicains. « — Notre maire, répond le pauvre subordonné, pour une affaire pareille, je ne veux dénoncer personne. On crie déjà assez contre vous ; on dit que vous *essourillez* aux portes, que vous faites des rapports de police, que vous êtes un... Oh ! je ne veux pas qu'on me donne un pareil nom. Voyez-vous, j'ai été soldat, et dans le régiment, pour un mot comme cela, il fallait dégaîner ! Tenez, monsieur le maire, si cela continue, vous allez perdre toute votre autorité, et à d'autres élections : bonsoir. » Et comme on le menace de lui ôter son gagne-pain. « — Ma foi ! dit-il ; destitué aujourd'hui par vous ou demain par votre successeur, peut être aurais-je encore plus de profit à ne pas attendre. »

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* :

« Plusieurs journaux ont annoncé qu'une lettre a été adressée par *le secrétariat de la présidence* de la République à M. Dupin, président de l'Assemblée, au sujet de la réception du premier de l'an. Le fait est complètement faux. »

Ce démenti du *Moniteur* n'est peut-être pas suffisant, dit l'*Opinion publique*. Aucun journal n'a dit, en effet, que ce fût *le secrétariat de la présidence* qui eût écrit la lettre en question. Mais, comme le faisait observer hier très justement le petit *Moniteur du soir, on se paie aisément de mots en France*. Le grand *Moniteur* nous le fait bien voir.

— M. Fould, ministre des finances, et M. Bineau, ministre des travaux publics, se sont rendus aujourd'hui au sein de la commission du budget, ce dernier pour y lire son projet relatif au chemin de fer de Paris à Avignon.

Aux termes de ce projet, on supprimerait toutes subventions pour dégager la question des éventualités qui disparaîtront.

On réduirait le capital à la somme rigoureusement nécessaire, pour laquelle l'Etat offrirait sa garantie. Ce capital maximum serait réduit à 260 millions ; le partage des bénéfices n'aurait lieu qu'au-dessus de 8 0/0.

La compagnie Tarbé des Sablons, etc., n'a pas encore accepté les conditions sus-énoncées ; ce qui n'empêche pas de préparer les bases d'une adjudication qui serait passée après la loi qui l'autoriserait.

En somme, tout se réduit au maintien du projet primitif, moins la subvention en argent et avec la fixation d'un maximum de 262 millions, somme jugée suffisante pour l'achèvement de la ligne de Paris à Avignon.

Le partage des bénéfices ne commencerait qu'après quinze années. C'est de cette époque que commence le droit de rachat par l'Etat. (*Pays.*)

---

peu exacte du peuple arabe, qu'il nous est pourtant si utile de connaître. Quelle est la conséquence de cette ignorance ? C'est que les diverses mesures que nous prenons avec ce peuple constituent, en général, une série de calembredaines dont l'histoire fera gorge chaude.

Qu'on ne prenne pas ceci pour un trait de satire, lancé sur un être quelconque de la création. Loin de nous cette pensée ; mais on ne peut savoir ce qu'on ignore : c'est de cette simple vérité de la Palisse qu'il s'agit, et non d'autre chose.

D'après cela, que doit faire un homme qui a observé beaucoup les mœurs de ce peuple, et qui pense, en conscience, le connaître un peu ? que doit-il faire pour en vulgariser la connaissance, et par conséquent éclairer, dans les limites de ses ressources, les moyens pratiques à employer dans notre action sur lui ? Doit-il recommencer une grosse histoire, en gros volumes, sur ses faits et gestes, depuis l'avènement de Mahomet jusqu'à la conquête d'Alger par les Français ? Ce travail est fait de diverses manières, par des savants privés et officiels, et peu de personnes, comme nous le disions tantôt, s'aventurent à le parcourir. Doit-il se livrer à une dissertation approfondie de Sidi Krelil et autres docteurs de la loi ? Mais ce serait à faire dormir debout le plus intrépide déchiffreur de vieux textes qui ait jamais remué la poussière du passé. Il lui faut donc chercher une autre voie, sous peine de ne pas atteindre le but qu'il se propose.

Cette voie est celle dont nous venons de dire un mot.

Elle consiste à présenter, sous forme de dialogues, diverses scènes empreintes du véritable caractère arabe, dans toute sa crudité, dans toute sa trivialité.

C'est ce que s'est proposé l'auteur de cet écrit.

Il ne s'est pas agi, pour lui, de peindre des héros pour les tableaux de Vernet ou les chants du Tasse ; il s'est agi simplement de peindre la réalité des choses pour que nous puissions en faire notre profit.

Le théâtre qu'il a choisi est celui où les caractères qu'il avait à peindre se développent dans toute leur netteté, c'est le bureau arabe. C'est là qu'on voit réellement le peuple dans ses rapports avec nous. Ailleurs on ne distingue que des habits, et rien du fond ne paraît.

On trouvera peut-être que la vérité y est un peu exagérée. Autant vaudrait reprocher à Dantan de faire des nez trop longs et des bouches trop larges ; car le seul moyen de donner à la physionomie son caractère saillant, dans ce genre de compositions, est évidemment de forcer les traits et de les accentuer plus que la nature ne l'a fait.

Mais ce que je puis certifier au lecteur, c'est que les diverses scènes dont le tableau va se dérouler devant lui ont toutes un fond de parfaite vérité, et sont, en quelque sorte, historiques ; c'est une mosaïque dont tous les éléments ont été puisés à la même source, la réalité.

Sans y viser d'une manière particulière, de peur d'être souvent inintelligible, j'ai donné au discours arabe un peu de son caractère original, afin que tous les détails concourussent à donner au tableau la teinte qui lui convient.

Ceci est une œuvre de récréation en même temps que d'utilité, car elle se propose d'amuser et d'instruire à la fois. Je serais trop heureux que le lecteur lui accordât seulement la moitié des qualités qu'elle s'est proposé d'atteindre.

FIN DE LA PRÉFACE.

CH. RICHARD.

(*La suite à demain.*)

CHASSE AUX RATS.

C'est dimanche soir, à six heures, qu'a eu lieu à Bercy le banquet des égoûtiers de Paris ; ils célébraient la fameuse chasse qu'ils ont faite pendant quinze jours contre les rats qui infestaient les voies souterraines de la capitale. Les douze brigades d'égoutiers ayant leur douze brigadiers pour commissaires y assistaient au grand complet, avec quelques invités. Le couvert était de cent soixante-cinq personnes.

M. John Warton, ce riche mégissier de Londres, qui est définitivement resté l'acquéreur de plus de six cent mille peaux de rat, au prix de 10 centimes, s'y était fait représenter par un panier de vingt-cinq bouteilles de Champagne. Les deux honorables fabricants de Grenoble, voulant sans doute payer une indemnité pour la rupture de leur traité, avaient envoyé à l'employé comptable des douze brigades, cinquante bouteilles de Mâcon fleuri.

Le repas, sans être splendide, était fort confortable. Au deuxième service, les garçons ont dressé avec les rôtis et les salades deux énormes pâtés de Chartres de vingt-cinq livres chacun, sur les couvercles desquels, le pâtissier avait ingénieusement feuilleté un égoutier transperçant un rat avec une lance. Le pâtissier s'était inspiré du tableau de Raphaël, représentant l'Archange terrassant le démon. Ces deux sculptures de friandises manquaient certainement de toutes les règles de l'art, mais elles étaient d'une naïveté des plus réjouissantes.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés par les chefs de la brigade, le premier qui a été couvert d'applaudissements, par M. Désirée Fargeau, à la République honnête et modérée. Le second, par M. Georget Romain, à la destruction complète des *rats gris de Norvège* et de rats-dits *noirs* d'Angleterre.

M. Victor Lamothe, égoutier-poëte, chef de la septième brigade, a fait des vers de circonstance qui ne manquent pas d'une certaine originalité ; il les a dédiés au directeur général du Jardin-des-Plantes, en lui adressant les deux magnifiques rats noirs d'Angleterre que tout Paris voudra voir.

Le banquet s'est terminé à minuit au milieu de la plus parfaite cordialité.

John Warton a payé à l'employé comptable des douze brigades la somme énorme de 60,000 francs en bons sur le trésor, pour les six cent mille peaux de rats pris pendant quinze jours dans les égoûts. Ces 60,000 francs ont été partagés au marc le franc entre les cent-quarante-quatre égoutiers de Paris et leurs brigadiers, qui ont tous pris un livret de 500 fr. à la caisse d'épargne ; par une délicatesse qui fait honneur à ces braves travailleurs, ils avaient tous refusé, quelques jours auparavant, la prime offerte par l'autorité municipale.

Plusieurs personnes avaient fait envisager à M. John Warton qu'il avait entrepris là une mauvaise affaire. Dans un pays excentrique comme l'Angleterre, a-t-il repondu, les gants de rats auront beaucoup de succès ; je me propose même, a-t-il ajouté, d'y faire faire à l'intérieur, à l'aide d'une estampille, un petit rat courant à fond de train. Ces gants seront fort recherchés par les ladys comme objets de curiosité, surtout si la cour d'Angleterre les met à la mode à la prochaine saison d'été.

(*Patrie.*)

— Nous annoncions hier, dit la *Liberté*, qu'il est question d'isoler le palais du Louvre et de l'entourer d'un fossé profond.

Nous apprenons aujourd'hui qu'on y fait depuis quelques jours un amas de munitions de guerre.

Que se prépare-t-il donc ?

— Nous apprenons que plusieurs membres de la minorité, qui a voté hier contre l'amendement de M. de Rancé, se disposent à demander demain, à l'ouverture de la séance, l'annulation du scrutin.

Nous avons peine à croire à ce bruit, et nous ne saurions admettre une prétention que repoussent d'ailleurs tous les précédents parlementaires.

Nous comptons donc sur la fermeté de M. le président Dupin et de la majorité pour en faire justice.

Nous invitons en conséquence tous les membres, des deux côtés de l'Assemblée, qui ont à cœur cette affaire qui intéresse à un si haut degré les intérêts du pays et l'honneur national, à se trouver exactement à l'ouverture de la séance pour déjouer cette petite manœuvre. (*Patrie.*)

— Le professeur Webster, arrêté comme soupçonné d'avoir tué le docteur Parkman, de Boston, a été déclaré coupable de meurtre volontaire par le jury de coroner, qui avait examiné les circonstances de l'affaire.

— Les glaces ont paru en Loire ; elles ont commencé à dériver à Orléans le 24 au matin, et à Blois le 25 à onze heures du soir.

Elles continuaient à dériver le 27 ; mais elles ont encore si peu de consistance qu'elles fondent avant d'arriver à Nantes. Cependant, si le temps que nous avons depuis quelques jours continue, elles ne tarderont pas à arrêter la navigation.

(*Courrier de Nantes.*)

— Nous avons reproduit hier, dit l'*Indépendance belge*, les conclusions du rapport de la commission qui a examiné les appareils ventilateurs du docteur Van Hecke. Nous apprenons aujourd'hui que l'administration de la marine a été satisfaite du résultat des expériences, et qu'elle a commandé immédiatement deux appareils semblables pour le navire le *Duc de Brabant*.

Nous apprenons, en outre, que M. le docteur Van Hecke vient de recevoir de M. le ministre des affaires étrangères des lettres d'introduction pour MM. les ministres de Belgique à Paris, à Londres et à La Haye, et dans lesquelles M. le ministre des affaires étrangères déclare que le nouvel appareil a pleinement répondu à l'attente de l'administration et aux promessses de l'inventeur.

— Le général ministre de la guerre a ordonné la création d'un nouveau corps de troupes, sous la dénomination de *Voltigeurs algériens*. Ce corps, qui sera composé en totalité de militaires ayant déjà séjourné en Algérie, est appelé à faire dans la nouvelle colonie un service en tout semblable à celui des voltigeurs corses dans l'île de ce nom.

Les premières compagnies de *Voltigeurs algériens* s'organisent en ce moment à Hyères, où sont déjà arrivés de nombreux détachements de volontaires fournis par divers corps de l'armée. M. le général de division Carrelet, commandant la 7e division militaire, préside à cette opération.

L'ÉPÉE D'HONNEUR. — Nous avons rapporté, sur la foi des journaux du soir, que la poignée de l'épée offerte au général Changarnier représentait l'Ordre terrassant l'hydre de l'anarchie. Ces journaux ne donnant pas d'autres détails, nous ignorons à quels attributs on reconnaît la figure de l'Ordre ; mais sous un régime républicain, l'Ordre ne saurait être que la République. Il est donc probable que c'est l'Ordre qui, sur la poignée de l'épée offerte au général Changarnier, est coiffé du bonnet phrygien, emblème traditionnel de la République. Quant à l'hydre de l'anarchie, ce symbole ne peut représenter que les factions royalistes, cherchant par mille intrigues à détruire la forme actuelle de gouvernement. Nous n'avons pas vu l'épée, mais l'hydre de l'anarchie a probablement trois têtes, coiffées l'une de la couronne royale, l'autre de la couronne impériale, et la troisième de la tiare, insigne du pontificat temporel.

MONOPOLE DES COMPAGNIES. — Dans une série d'articles fort curieux que publie le *Times*, sur le *monopole de l'eau* à Londres, nous relevons cette anecdote significative.

On a observé que la mortalité, dans le sud de la Cité, était en comparaison de la mortalité de l'autre côté de la rivière, comme 4 est à 1. Des recherches faites ont prouvé que cette différence devait être attribuée à l'eau dont se servaient les habitants.

En 1828 une enquête parlementaire eut lieu pour vérifier la salubrité des eaux que la population de Londres est forcée d'acheter à des compagnies privilégiées. La compagnie de la Nouvelle Rivière (*New River company*), examinée la première, fut forcée de reconnaître que son principal réservoir n'avait pas été nettoyé *depuis cent ans*, et qu'en dernier lieu, l'ayant fait vider, elle y avait trouvé *huit pieds de vase* sur lesquels dormait en paix l'eau destinée à désaltérer, moyennant un prix très élevé, les bons bourgeois de Londres.

Telles sont les agréables conséquences du monopole des compagnies financières.

MORT PRODUITE PAR LE CHLOROFORME. — Il vient d'être ordonné, à Schrewsburgh, une enquête sur le corps d'une jeune fille du pays de Galles. Le docteur Clément, aux soins duquel Jeane s'était confiée pour une opération très douloureuse à faire sur le globe de l'œil, lui administra environ le tiers de la quantité de chloroforme qu'il a l'habitude de donner à ses patients. Néanmoins l'effet fut tel, que la jeune fille tomba apoplectique, balbutia quelques mots, et expira instantanément, comme si elle avait avalé de l'acide prussique. (*Hereford Journal.*)

PERSÉCUTIONS. — On lit dans une lettre adressée à la *Voix du Peuple* :

« J'ai parcouru dernièrement une grande partie de la France, et j'ai pu m'assurer qu'il en était de même partout ou à peu près.

» Dans certaines petites villes, vous ne pourriez sortir de chez vous, tenant à la main un journal ou une brochure démocratique, sans être aussitôt arrêté et incarcéré, sous la prévention de vente et de colportage d'imprimés. Les tribunaux rendent ensuite des ordonnances de non-lieu. Après huit jours, quinze jours, un mois de détention, les portes de la prison s'ouvrent, vous êtes libre, mais le but n'en est pas moins atteint. Innocent, vous avez subi une peine plus forte que celle infligée par la loi aux coupables.

» Un grand nombre de pères de famille, qui vivaient du produit de la vente des journaux républicains, en sont réduits aux feuilles de la réaction, dont personne ne veut même gratis, et meurent de faim.

» On a saisi jusqu'aux almanachs de Mathieu Laensberg, tolérés de tout temps et jusqu'ici peu suspects de socialisme. Les imprudents ! ils disaient au peuple que les pouvoirs de M. Bonaparte expiraient le 1er mai 1852, et qu'il n'était pas rééligible. »

LA GRANDE MARÉE, annoncée pour le 31, n'a occasionné aucun ravage du Havre.

Il en a été de même sur les côtes de Belgique. Nous lisons dans l'*Impartial de Bruges* :

« On ne peut plus croire à rien. *L'Annuaire du Bureau des Longitudes* ment comme une Constitution.

» Samedi soir, tout ce que Bruges compte de gens aventureux et intrépides était parti pour Ostende ; ils comptaient sur un déluge, et ils allaient bravement s'installer aux premières loges.

» On arrive à Ostende, pas d'eau sur les quais ni dans les rues ; mais de la neige, et beaucoup de boue.

» Sur la digue, une foule considérable attend la marée. L'heure en est venue. La mer s'élève peu au-delà du niveau ordinaire. On se regarde avec inquiétude. On commence à craindre une mystification. L'ouragan promis se dissipe sous un vent frais de N.-O. ; le flot s'affaisse, et descend au lieu de monter ; une heure, deux heures, trois heures sonnent, rien. Décidément, nous sommes volés. C'est tout au plus une marée de pleine lune ordinaire. »

Quelques désastres ont eu lieu en Angleterre. On lit dans le *Standard* :

« Lowestoft continue d'être dans l'eau ; ses communications sont interrompues. Un pont du chemin de fer de Norfolk a été renversé par les eaux. A Lynn, la marée a été plus haute que d'habitude. Le vent de nord-ouest soufflant avec violence, les habitants redoutaient une inondation. A Douvres, le flot, qui a monté à une grande hauteur, a inondé la parade de la marine. Les maisons faisant face à la rade ont été inondées. A Sunderland et Shields, les vagues ont déferlé avec un bruit et une furie tout à fait effrayants. Un steamer a couru sur les sables de Herd, c'était le *Brillant*, venant de Hull, à destination de Leith. S'il avait touché la barre, il était perdu corps et biens. A force de travail, on est parvenu à le faire entrer en rade.

» On écrit de Portsmouth que le vent ayant continué de souffler au nord, les vagues n'ont pas été plus fortes qu'elles ne le sont d'habitude à cette époque.

» A Wolwich, l'élévation ordinaire des vagues est de 18 à 19 pieds : il n'y a pas eu d'élévation extraordinaire. On n'a pas encore vu dans la Tamise la crue d'eau extraordinaire à laquelle on s'attendait, et contre laquelle les habitants des quais avaient pris les plus grandes précautions. Dans les belles villes qui avoisinent la Tamise, on a fait transporter les meubles et objets précieux des étages inférieurs aux étages supérieurs. »

Une lettre arrivée à Shoredich, samedi matin, nous annonce que la ville d'Yarmouth a été de nouveau inondée. La station du chemin de fer était sous l'eau, et sur toute la ligne, jusqu'à la station de Reedhow, il y avait 3 pieds d'eau. La violence des eaux avait emporté une partie du mur qui protégeait le chemin le long de la ville du sud, près de Yarmouth.

Un Testament en faveur

DES CLASSES OUVRIÈRES.

M. Hubert, ancien notaire à la Villette, est décédé vers la fin de juillet dernier, laissant une fortune évaluée à environ quinze cent mille fr.

L'*Opinion*, le *Constitutionnel*, la *Gazette des Tribunaux*, le *Droit* et plusieurs autres journaux rapportèrent que, par son testament, il avait laissé environ 600,000 fr. aux classes ouvrières.

Ce testament rencontre, à ce qu'il paraît, de grandes entraves dans son exécution. La *Ruche populaire*, dont l'un des rédacteurs a été choisi par M. Hubert pour l'un de ses exécuteurs testamentaires, publie, dans son numéro de décembre, un extrait de ce testement dont elle n'a pu se procurer qu'indirectement une partie et dont communication officielle paraît ne pas lui avoir été donnée, à tel point qu'elle ne peut présenter aucune affirmation positive sur l'existence de ce legs de 600,000 francs.

Nous croyons néanmoins intéressant pour les classes ouvrières de donner une plus grande publicité à la portion du testament publiée par la *Ruche populaire*. Voici cet extrait :

Troisième partie du testament de M. Jean-Louis Hubert, ancien notaire à la Villette, décédé à la Varenne-Saint-Maur-les-Fossés (banlieue), à l'âge de 62 ans, le 29 juillet 1849.

DISPOSITIONS EN FAVEUR DE PAUVRES OUVRIERS.

Dans le cours des dix années qui suivront mon décès, mon légataire universel fera l'acquisition, dans l'un des quartiers de Paris habité principalement par les ouvriers, ou dans la commune de la Villette, d'une maison neuve ou en bon état, appropriée par sa disposition intérieure à des logements d'ouvriers, si mieux n'aime faire construire une maison de cette nature sur un terrain lui appartenant ou qu'il acquerra.

Les logements seront donnés à des ouvriers honnêtes, domiciliés à Paris ou à la Villette, qui seront malheureux par suite d'accidents, de maladie, de leur grand âge, charge de famille, manque d'ouvrage, et de toute autre cause qu'une inconduite grave et notoire, et surtout par suite de leurs opinions démocratiques et socialistes.

Ces logements seront essentiellement gratuits, mais les occupants devront faire exactement toutes les réparations dites locatives au fur et à mesure que les dégradations à leur charge auront lieu, sans attendre l'époque de leur sortie.

Toutes autres réparations et toutes espèces de contributions resteront à la charge de ma succession.

» Mon légataire universel emploiera à cette acquisition ou construction une somme de deux cent vingt mille francs, compris les frais d'acquisition. Jusqu'à cette acquisition et l'occupation de cette maison par des ouvriers, mon légataire universel emploiera une somme de neuf mille francs par an à secourir des ouvriers ou veuves d'ouvriers dans la situation ci-devant indiquée, et ce à raison de cinq cent francs par mois, pendant chacun des six mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre, et de mille francs par mois pendant chacun des six autres mois.

» Faute d'exécution des prescriptions ci-dessus dans les dix années de mon décès, mon légataire universel ou ses héritiers seront tenus d'employer, à partir du commencement de la onzième année, une somme de vingt mille francs par chaque année aux secours ci-dessus déterminés jusqu'à l'accomplissement desdites prescriptions.

M. Tandou et ses héritiers, indéfiniment représentés tous par le plus âgé d'entre eux, s'aideront, pour l'exécution de toutes les dispositions ci-dessus, du concours de M. Urbain-Paul Gérardot, Hippolyte Cazot, gendre et neveu de M. Humel, à la Varenne, et de M. Duquesne, gérant de la *Ruche populaire*, que je nomme mes exécuteurs testamentaires en ce qui concerne ces dispositions seulement. En conséquence, le choix de la maison d'habitation, celui des habitants, leur renvoi, leur remplacement, les règlements pour la bonne administration de la propriété, la distribution des secours en argent, le choix des personnes qui y seront admises, et la quotité attribuée à chacun, et généralement toutes les mesures qui auront rapport à l'exécution des dispositions qui précèdent, seront arrêtées entre mon légataire universel, ou à son défaut le plus âgé de ses héritiers mâles, et MM. Gérardot, Cazot et Duquesne, à la majorité des voix de ces quatre personnes.

» Les grand et petit enclos que je possède à la Villette, quai de la Loire et route d'Allemagne, seront affectés par privilège et hypothèque au legs qui précède jusqu'à concurrence du capital de deux cent vingt mille francs, productifs d'intérêt à raison de neuf mille francs par an, sans aucune espèce de retenue, applicables aux secours annuels susénoncés, mes exécuteurs testamentaires pourront, mais en cas de décès de M. Tandou, requérir inscription pour cette somme et ses intérêts ; ils donneront, lorsqu'il y aura lieu, tout désistement de privilège et main levée d'inscription.

» Le secours de neuf mille francs par an subira réduction, s'il y a lieu, comme certains autres legs que j'ai désignés par un autre testament, de manière à ce qu'il reste à M. Tandou cinq mille francs de revenu net sur les biens de ma succession.

» Les héritiers de mon légataire universel et les héritiers de ses héritiers indéfiniment, seront tous obligés personnellement et solidairement entre eux, un d'eux seul pour le tout, sans pouvoir invoquer aucun bénéfice de division ou autre, et sauf leur recours réciproque vis-à-vis l'un de l'autre, à l'exécution de toutes les dispositions contenues au présent testament, sans aucune exception. Ils devront accomplir la mission qui leur est imposée au profit des ouvriers sus-désignés, par eux-mêmes ou l'un d'eux personnellement, avec le concours des exécuteurs testamentaires spéciaux ci-dessus nommés tant qu'ils existeront ; sans pouvoir jamais, à telle époque que ce puisse être, la transmettre ni à l'administration des hospices, ni aux bureaux de bienfaisance, ni à aucune autre autorité administrative quelconque, non plus qu'à aucune personne privée. Et après le décès des trois exécuteurs testamentaires sus-nommés, les héritiers de M. Tandou seront tenus à toujours d'exécuter fidèlement par eux-mêmes les dispositions ci-dessus, dans l'esprit et le but qu'elles sont conçues : le tout à peine de révocation du legs universel.

« Je donne et lègue à chacun de MM. Gérardot, Cazot et Duquesne, un diamant d'exécution testamentaire de mille fr., une fois payée.

Fait à la Varenne-Saint-Maur (Seine), le trois mai mil huit cent quarante-neuf.

Signé : HUBERT.

Signé et paraphé par nous, président du tribunal de première instance de la Seine, au désir de notre procès-verbal de ce jour, trois août mil huit cent quarante-neuf.

Signé : DE BELLEYME.

EXTRAIT DU CONSTITUTIONNEL, N° DU 27 AOUT 1849.

— Un M. H...., ancien notaire à la Villette, vient de mourir à la Varenne-Saint-Maur, près de Paris, laissant une fortune de plus de quinze cent mille francs (1).

Son testament, parfaitement en règle, contient un grand nombre de legs. Le plus important est celui qui donne 600,000 fr. aux sociétés, pour fondation d'établissements au profit des ouvriers imbus de bonnes doctrines, sous la surveillance de quelques-uns des chefs de différentes sectes. M. H... a donné à sa cuisinière 1 800 fr. de rente, plus toute sa cave, fort bien garnie, son linge et sa garde-robe. En revanche, il n'a pas laissé la plus petite somme (2), le plus léger souvenir à ses neveux et nièces, quoiqu'ils fussent bien loin d'être riches, et qu'ils eussent les titres les plus sérieux à sa sollicitude. M. H... sera considéré par les socialistes comme un grand citoyen ; sa cuisinière pourra rester attachée à sa mémoire comme à celle d'un excellent maître ; mais à coup sûr, il avait peu l'esprit de la famille, et l'on ne saurait reconnaître en lui un bon parent.

(*Opinion publique.*)

Les journaux la *Gazette des Tribunaux*, le *Droit*, la *Presse*, l'*Assemblée Nationale*, le *Temps*, le *Pays*, le *National*, l'*Opinion publique*, etc., ont donné à peu près la même version plus ou moins bienveillante.

Le legs de 600,000 fr. existe-t-il réellement ? et s'il existe, est-ce pour la fondation d'établissements populaires, ou, comme on nous l'a dit, pour fonder la presse ouvrière ?

(1) Cela est vrai : La fortune de M. Jean-Louis Hubert s'élevait, avant la Révolution, à deux millions ; mais, par suite des évènements, elle subit, comme toutes les autres fortunes, une dépréciation d'environ 500 000 fr.

(2) Cette assertion est fausse ; chacune des deux personnes (neveu et nièce de M. Hubert) et portée pour une somme de 10 000 francs et des objets de famille.

Théorie phalanstérienne.

LA SÉRIE (1).

La nature classe les êtres par divisions ou par catégories générales, renfermant des subdivisions qui peuvent se subdiviser elles-mêmes jusqu'à ce que l'analyse arrive aux atômes.

Toute division générale dans laquelle sont enfermées des catégories secondaires est appelée par Fourier *Série* ; les Séries sont de plusieurs degrés, ce sont des classes, des genres, des ordres, etc.

Toute subdivision qui ne contient que des individus est un *Groupe*.

La Série, le Groupe, quand ils se trouvent un peu haut placés sur l'échelle générale des créations et sont autre chose que des embryons, renferment un élément caractéristique et central, un type d'organisation ou un chef de direction, de mouvement, que Fourier nomme *pivot* du groupe ou de la série.

Ces données ne renferment pas encore toute la loi de l'organisation naturelle.

Le pivot de chaque groupe, de chaque série est comme un drapeau autour duquel vient se rallier une famille d'êtres. Ces êtres, groupés autour du type, s'en rapprochent plus ou moins. Si l'on veut rendre cette gradation sensible aux yeux, il faut représenter les êtres les plus semblables au type comme placés plus près de lui, les autres comme rangés à des distances échelonnées. Le pivot se trouve ainsi placé entre deux *ailes*.

Il faut au moins trois termes pour constituer un groupe, une série ; cette distribution suppose nécessairement *une aile ascendante*, UN PIVOT, *une aile descendante*, conditions généralement observées dans la façade d'un édifice, dans la disposition d'une armée, dans la distribution d'un discours, exorde, confirmation, péroraison, d'une pièce de théâtre : exposition, nœud, dénouement, etc., etc.

Dans l'ordre naturel, toute Série se place entre deux autres. La Série végétale, par exemple, où la vie commence à s'éveiller, est rangée entre la Série minérale et la Série animale. Il serait donc naturel, dans la classification de la botanique, de placer au centre et comme pivot, les espèces qui présentent les pleins caractères de la végétation, et de ranger dans les ailes d'une part les espèces où la vie est somnolente, la génération occulte et qui ne sont pas éloignées des minéraux ; d'autre part, les plantes plus développées et qui donnent les premiers indices d'une vie presque animale.

Toute organisation sériaire a trois termes au moins ; elle pourrait en avoir plus ; si elle en présentait quatre, deux éléments formeraient le centre et les deux autres les ailes. A partir de *trois*, l'organisation sériaire admet tous les nombres, mais elle produit avec le nombre *sept* une distribution particulièrement harmonieuse.

Chaque type, chaque être original et fortement caractérisé, chaque pivot marquant un centre de ralliement entre deux familles d'êtres, les éléments qu'il rallie se rangent à sa droite et à sa gauche, à des distances marquées par le degré de leur affinité avec lui. Si vous partez des deux extrémités de la Série pour arriver au centre, vous trouvez la ressemblance avec le pivot, le type du groupe central, de plus en plus accentuée ; si vous partez, au contraire, du pivot pour aller aux extrémités de la Série, vous voyez les caractères du pivot s'oblitérer progressivement et se mélanger de plus en plus avec les caractères typiques des familles ou Séries voisines. Il existe à chaque extrémité de la Série un point où la lutte des types et des influences devient telle qu'il est impossible de préciser celle qui prédomine ; nous arrivons à des êtres ambigus, exceptionnels, anormaux qui cependant jouent un rôle précieux dans l'univers, le rôle des *transitions*. Point d'intersection de toutes les Séries, appartenant à plusieurs catégories à la fois, ils comblent toutes les lacunes dans la création, relient entre elles toutes les familles d'êtres, les rapprochent, les concilient.

Il n'y a pas de règle sans exception, c'est-à-dire les éléments extrêmes de chaque Série dérogent aux principes qui la constituent, mais ces êtres exceptionnels ne sont pas en dehors des lois naturelles : ce qui les caractérise, au contraire, c'est de subir l'empreinte de plusieurs lois en même temps, d'être ambigus ou doubles, et de se rattacher ainsi à plusieurs anneaux de la chaîne sans fin. Chauve-souris, poissons volants, amphibies, sensitives, voilà quelques exemples de transitions naturelles ; l'humanité nous en offre de plus complets, de plus précieux. Au-delà de nos frontières, de nombreux peuples, encore Français de langue et de mœurs, forment la transition entre la France proprement dite et l'Allemagne, l'Italie, toutes les nationalités extérieures à la nôtre, et types de séries étrangères.

Les classifications scientifiques ne seront conformes à l'ordonnance naturelle du monde que du jour où, non content de classer les êtres par divisions et subdivisions, ce que fait déjà la science humaine depuis qu'elle existe, le savant prendra le *pivot* de toute catégorie pour point central, en reproduisant, autant que les objets de son étude le permettront, la distribution suivante qui comprend les termes essentiels de la Série, le PIVOT, les *ailes*, les *transitions*.

CENTRE OU PIVOT.

AILE *ascendante*. AILE *descendante*.

AILERON *ascendant*. AILERON *descendant*.

TRANSITION *ascendante*. TRANSITION *descendante*.

(1) Voyez les numéros du 30 décembre 1849 et du 1er janvier 1850.

La loi sériaire est le principe suivant lequel le monde est classé par divisions hiérarchiques, dont chacune est graduée autour d'un pivot et se lie par des transitions aux collections extérieures.

Si toutes les créations naturelles peuvent être ainsi classées d'après leur organisation en progressions ascendantes et descendantes, si les résultats du travail divin présentent partout cette distribution, c'est que tout mouvement naturel, toute manifestation de la vie universelle, toute action de l'esprit créateur, a suivi dans son développement ces phases. La Série est une loi reproduite par les œuvres de Dieu, parce que Dieu principe du mouvement universel, agit toujours graduellement et conformément à la Série. Prenons un mouvement d'ordre inférieur et purement matériel ou mécanique, la rotation des astres, nous verrons que toutes leurs évolutions sont une Série de positions qui présentent, relativement à un point culminant, des périodes ascendantes et descendantes. Ce caractère sériaire du mouvement sidéral deviendra évident pour tous, si nous prenons pour exemple la Série des positions relatives de la terre et du soleil pendant chaque journée. Cette évolution a son pivot, son apogée qui est le plein midi, l'instant pendant lequel le soleil nous paraît placé au milieu de la voûte céleste, et darde sur notre sol ses rayons les plus vifs et les plus largement déployés.

Le mouvement apparent du soleil a sa phase ascendante la matinée, sa phase descendante la soirée, subdivisées l'une et l'autre en plusieurs périodes; aux deux extrémités de la Série des heures nous trouvons des phases exceptionnelles, ambiguës, analogues entre elles, participant à la fois de la nuit et du jour, offrant en un mot tous les caractères de la *transition*, l'aube d'un côté, le crépuscule de l'autre.

Elevons-nous au-dessus du *mouvement matériel*, arrivons au *mouvement organique*, au développement de la végétation dans la plante. Depuis la naissance jusqu'à la mort de chaque fleur en particulier, et de la plante dans son ensemble, nous voyons le principe de vitalité suivre dans son expansion et dans sa dégénérescence toutes les phases de la Série ainsi formulées :

APOGÉE.

Jeunesse — *Déclin*
Enfance — *Caducité*
Naissance — *Mort*

Ces périodes, indiquées déjà dans la vie de la fleur, se retrouvent avec des caractères bien plus accentués dans le *mouvement instinctuel*, vie de l'animal, dans le *mouvement passionnel ou social*, vie de l'humanité. Tout homme passe, durant son existence terrestre, par les périodes de la Série ; la vitalité, le principe de mouvement qui l'amenait, grandit, se développe, s'épanouit complètement à l'âge de la virilité, puis décline, s'affaisse et meurt, telle est la loi de la vie, quand nul accident extérieur ne vient en interrompre le cours; telle est la loi, non pas seulement pour l'homme individuel, mais pour l'homme collectif, pour la nation.

La nation, foyer de vies individuelles, a sa destinée plus vaste, mais pourtant analogue ; elle naît comme Rome avec Romulus, triomphe comme Rome avec Auguste, meurt comme l'empire romain avec Romulus Augustule.

Non-seulement l'homme naît, se développe et meurt comme la fleur, non seulement la nation naît, grandit et meurt comme la branche ou la tige ; mais l'humanité, foyer de vie pour toutes les races et pour tous les individus, naît, grandit et meurt plus lentement, comme l'arbre qui porte à la fois les rameaux et les calices.

Ajoutons que la mort et la naissance sont des *transitions*, comme nous l'indique la loi Sériaire. La mort n'est pas une destruction, mais l'entrée dans une Série nouvelle, dans une autre manifestation de la vie. Rien ne s'anéantit, pas même la matière dont la chimie retrouve, à travers toutes les transformations, les éléments impérissables. Pour les âmes, pour l'humanité, la mort terrestre n'est que le passage dans les régions supérieures.

(*La suite prochainement.*)

Socialisme, Libéralisme, Absolutisme.

APERÇU HISTORIQUE.

Lorsque la révolution de 89 eut accompli ses destinées, et que la France, succombant sous la fatigue de cet effort colossal, fut rentrée dans son repos, la lutte, qui parut cesser entre la Liberté et l'Absolutisme, ne fit que se transformer et changer de terrain. La guerre ne fut plus entre les hommes, mais entre les idées, faible d'abord et étroitement circonscrite, mais prenant chaque jour plus de profondeur et d'éclat. Les conditions du combat étaient d'avance déterminées, les propositions prises, les directions données. Trois partis furent parce qu'ils devaient être ; ils sortaient tous les trois des prémisses de l'histoire révolutionnaire. Expliquons notre pensée.

La révolution avait un double travail : détruire et édifier ; *destruam et ædificabo* ; détruire la charpente artificielle des inégalités despotiques, et élever sur ses ruines l'édifice harmonique des inégalités naturelles. Si les démolisseurs immortels de 93 mesurèrent l'étendue de leur action à l'immensité de leurs efforts et à la formidable énergie de leur courage, ils purent croire, sans orgueil, l'œuvre achevée. Cependant, elle n'était faite qu'à moitié : mais c'était assez pour une génération, même de géants. Derrière les débris de la féodalité politique anéantie, la féodalité financière, capitaliste et commerciale, restait debout. Le droit de l'argent survivait au droit du seigneur, l'usure à la corvée, et l'impôt surenchérissait la dîme. La Bourgeoisie était émancipée, mais le Prolétariat continuait son éternel esclavage. Le syllogisme révolutionnaire restait ainsi en l'air. Il fallait de nouveaux penseurs et de nouveaux ouvriers pour le continuer et le faire aboutir. Comme la raison ne peut faillir à la logique ni le dévouement à la peine, la Révolution eut ses fils et ses héritiers, appelés à consommer par la science ce qu'elle avait commencé par l'inspiration : c'était le cycle du Socialisme qui s'ouvrait.

Mais, en interrompant sa tâche inachevée, la Révolution avait laissé à ses ennemis les moyens de la combattre et l'espérance de la vaincre. Entamé seulement et vaincu à demi, le privilége sentit bientôt qu'il lui restait assez de ressources pour reprendre l'offensive et travailler à sa restauration sur la base non ébranlée de l'aristocratie financière; pourquoi n'espérerait-il pas relever l'aristocratie politique et l'omnipotence sacerdotale, comme la conséquence se relève d'elle-même sur son principe? L'influence des grandes fortunes, le prestige des traditions restaurées, la connivence d'un clergé puissant et répandu sur toute la surface du sol, l'alliance de l'Europe monarchique et féodale, le retour enfin des choses humaines qui aiment à se précipiter vers la servitude, après les orages de la Liberté : voilà les auxiliaires qui s'offraient aux espérances de la contre-révolution. Il n'en fallait pas tant pour lui rendre le cœur. Et, comme l'égoïsme, l'orgueil et la vengeance ont aussi leur logique dans l'histoire humaine, le cadavre vermoulu de l'absolutisme se ranima dans son sépulcre ; mais il put voir, en se réveillant, posé sur sa pierre tumulaire, le berceau d'Hercule, d'Hercule transformé en Idée, pour étouffer le reptile de l'erreur et du despotisme dans son dernier repaire. Ainsi se réveilla un jour le vieil et impur Hérode, saisi d'une peur homicide, dans sa couche royale : il avait vu en songe la crèche de Bethléem et l'enfant rédempteur.

Entre le Socialisme naissant et l'Absolutisme ressuscité, un troisième parti, légataire universel de la révolution, satisfait de son héritage et désirant le conserver, s'interposait par le cours naturel des choses, comme le présent s'interpose entre le passé qui n'est plus et l'avenir qui n'est pas encore. Ce parti de révolutionnaires conservateurs, appelé le parti libéral ou bourgeois, était légitime, puisqu'il était nécessaire, pour un temps du moins. Ne fallait-il pas défendre le terrain conquis contre l'Absolutisme déposédé, et laisser à l'embryon du Socialisme le temps de se former, jusqu'à ce que, devenu majeur, il pût prendre d'une main virile le gouvernail de la révolution et la conduire au port de ses destinées finales?

Absolutisme, libéralisme, socialisme ; en d'autres termes, aristocratie, bourgeoisie, prolétariat; tels sont les trois partners de la lutte, que la révolution de 93, en se retirant de la scène de l'histoire, léguait à l'avenir. Or, on ne se bat pas à trois ; la loi de la guerre est à deux ; il ne s'est jamais vu sur un champ de bataille trois camps d'ennemis. Il faut donc, de nécessité, que l'une des parties belligérantes s'efface ou se subordonne : ce sera le socialisme. Pendant cinquante ans, comme un auxiliaire venu d'un pays ignoré, et qui cache son nom, il servira gratuitement et sans condition sous le drapeau du libéralisme, grandissant à son ombre et s'appropriant en secret le bénéfice de chacune de ses victoires. Imitant le fils du charpentier de Nazareth, il restera longtemps obscur et inconnu de la foule, pour se préparer comme lui à sa mission dans le travail, et attendre que l'heure de sa manifestation au monde soit venue. De temps à autre seulement, quelques voix de précurseurs retentiront çà et là dans le désert, et un certain jour, peut-être, Jérusalem désœuvrée s'entretiendra, comme d'un prodige, d'une intelligence enfantine et merveilleuse, qui est venue dans le temple poser des questions insolubles aux docteurs de la loi et les étonner par des nouveautés inconnues.

Donc, au libéralisme et à l'absolutisme le débat, pour cinquante ans! Le récit de leurs luttes à la tribune, dans la presse, dans la rue, ou sur les champs de bataille, forme toute l'histoire du demi-siècle qui finit. De part et d'autre, des victoires et des revers, de bons et de mauvais jours.

Le Libéralisme, que nous prenons ici dans son sens le plus large, comme exprimant le parti national défenseur des résultats de la Révolution, abstraction faite de la forme du gouvernement, le Libéralisme eut son premier, son plus illustre et son plus redoutable représentant dans la personne de Napoléon. Napoléon! c'est-à-dire la Révolution faite empereur et soldat, pour se donner le droit de courir le monde impunément et faire le tour de l'Europe au son du tambour. Ceux qui comprennent autrement le rôle de ce despote révolutionnaire, lors même qu'ils porteraient son nom et qu'ils auraient le fol orgueil de le continuer, ne lui font pas autant d'honneur que lui en fit la féodalité européenne, constamment liguée contre lui comme contre un ennemi mortel. La fin le montra bien; car, Napoléon tombé, la cause des peuples sembla s'abîmer avec lui ; l'absolutisme aristocratique resta seul debout sur tous les trônes de l'Europe, et le monde, assourdi du bruit de ce triomphe, perdit un instant la trace de ses destinées.

Quinze ans plus tard, il retrouvait sa route dans un éclair d'orage, et la Révolution reprenait sa marche aux grandes journées de juillet. Cette fois seulement, il se détacha du parti vainqueur une phalange d'élite, jeune, brillante, enthousiaste, arborant un drapeau nouveau : c'était le drapeau du Socialisme dans les mains des disciples de Saint-Simon. Illusions! chimères! utopies! tant qu'on voudra : l'imagination rêve longtemps avant que l'esprit pense, et les idées ont leur âge aussi bien que les hommes. Comme le duvet de l'adolescence annonce la virilité, comme la fleur annonce le fruit, comme l'image du soleil l'annonce et le précède sur l'horizon ; ainsi l'illusion est antérieure aux réalités, la chimère à la forme et l'utopie à la science.

Vaillantes et malheureuses journées de Juin 1832, d'avril 1834, de mai 1839, vous marquâtes, comme par degrés, la rapide et vigoureuse croissance du Socialisme! Saint drapeau de l'insurrection lyonnaise, sois à jamais béni, pour avoir fait briller le premier aux yeux de la foule le symbole nouveau, dans ton dilemme lumineux et terrible comme la foudre : VIVRE EN TRAVAILLANT OU MOURIR EN COMBATTANT!

Désormais tout est changé : le Socialisme a rompu en visière avec le Libéralisme ; le Prolétariat s'est insurgé contre le monopole de la classe moyenne ; le travail a signifié la guerre aux abus du capital. Que la monarchie financière de 1830 avise maintenant à se sauver comme elle pourra ; car le peuple qui, dans un jour de trop facile espérance, l'éleva sur le pavois de ses robustes épaules, lui retire son appui et la laisse, en s'éloignant, comme suspendue dans les airs, à la merci du premier venu qui se lèvera pour l'emporter. Si le 24 février a été une *surprise* pour beaucoup de gens, comme on l'a dit souvent, c'est qu'il doit être difficile de comprendre que ce qui pouvait arriver le 23 ou le 25 soit arrivé tout juste le 24. Etonnez-vous de voir le fruit taré tomber à la première secousse de la branche qui le porte et qui ne le retient plus. L'énigme de l'histoire ne sera pas de savoir comment ce règne immonde a péri si tôt, mais comment il a pu subsister de si longues années sur l'égoïsme, la trahison, la corruption et le mensonge.

Le 24 février, le Socialisme a revêtu la toge virile ; son entrée définitive dans la vie publique a changé, par la force des choses, toute la vieille stratégie des partis : ce résultat était inévitable. Un discours de M. de Montalembert, qui a dévoilé le front de bataille nouveau de l'armée réactionnaire, n'a été que le contre-coup, à l'autre extrémité de l'horizon, du discours du citoyen Proudhon dans sa fameuse discussion avec M. Thiers. Un simple rapprochement le montrera.

Interrompu par les rires de la droite, le citoyen Proudhon répliqua par ces paroles fatidiques qui glacèrent son auditoire d'effroi : « Je suis étonné que ce que je dis vous fasse rire ; car ce que je dis ici, vous tuera. »

Arrêté à son tour par les rires de la Montagne, M. de Montalembert retourne la réponse de Proudhon, et répétant en inquisiteur sournois ce que celui-ci avait dit en franc révolutionnaire, il avise ainsi la Montagne : « Si vous aviez affaire à l'Eglise, vous ne ririez pas longtemps. »

Le Socialisme a jeté le gant au nom de la Révolution ; c'est l'Eglise du moyen âge qui se relève au nom de la contre-révolution. Cette déclaration de guerre *à mort* entre le Socialisme et l'Eglise du moyen âge, résume le présent et ouvre la vue de l'avenir. Et comme la guerre, une fois encore, ne peut être qu'à deux, toutes les libertés humaines se rangent du côté du Socialisme qui les contient toutes; et tous les despotismes, du côté de l'Eglise féodale, qui les couronne et les protége tous.

CURNOT.

CONCERTS. — THÉATRES.

Les théâtres de Paris ont joué, en 1849, 248 pièces. En voici le classement : Opéra, 4 ; Comédie-Française, 16 ; Opéra-Comique, 6 ; Italiens, 1 ; Odéon, 17 ; Théâtre-Historique, 6 ; Vaudeville, 28 ; Variétés, 28 ; Gymnase, 26 ; Palais-National, 24 ; Porte-Saint-Martin, 11 ; Gaîté, 8 ; Ambigu-Comique, 9 ; Folies-Dramatiques, 25 ; Délassements-Comiques, 15 ; Théâtre-Beaumarchais, 5 ; Théâtre-Choiseul, 20.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, aujourd'hui mercredi, à 8 heures et demie, pour la réouverture, grand concert, l'*Hymne au travail*, par M. Lebrun, et les Enfants de Paris ; *Titi à Robert le Diable*, par Mayer ; les *Emigrants*, par Gozora. Prix d'entrée : 30 c. Tribunes, 50 c.

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 12. — Aujourd'hui mercredi, 2 janvier, à 8 heures, Grande Fête-Concert dédiée aux enfants. Scènes d'imitation, par M. Brasseur, chant et déclamation par deux jeunes filles. Morceau de violon par Pazzetti, âgé de 11 ans. Grande Tombola tirée par un enfant de 13 mois. Prix d'entrée : 1 fr. — Jeudi prochain, premier Grand Bal paré et travesti.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, [illegible] ; Rouen, M. [illegible] ; Bruxelles, M. [illegible], Marché aux Bois. [illegible]

Spectacles du 2 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Le Déserteur, l'Eclair.
ODEON.—François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE. — Paris sans impôt, Riche d'amour, les Suites d'un Feu d'artifice.
GYMNASE.—La Faction, l'Année prochaine, la Bossue, le Bal.
THEATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3, le Code, Loterie des Artistes, 2 Sans-Culottes.
VARIETÉS — La Vie de Bohême, Un et un font un, Deux Dames au violon.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les 48 danseuses viennoises, la Bonne Fille, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Petite Fille, Rose, Blanc et Noir, Un de plus.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES —La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
THEATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noël.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

1re Année. N° 3 — Jeudi 3 Janvier 1850.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 JANVIER.

La Cause du Mal.

Les amis de l'ordre font généralement remonter la cause des progrès effrayants du Socialisme à la faiblesse des administrations qui se sont succédé depuis février, et qui n'ont pas eu le courage de proposer des lois de compression suffisantes, ni de sévir énergiquement contre les fonctionnaires suspectés de connivence avec les ennemis de l'ordre social.

La cause du mal est plus ancienne à notre avis ; elle remonte aux fonctionnaires de l'empire romain, qui n'ont pas su arrêter les progrès menaçants du Christianisme.

Le Christianisme était la négation de l'ordre établi ; il attaquait la religion de Jupiter, qui était celle de l'Etat, déversait le mépris sur les temples et sur les ministres du culte, prêchait l'émancipation de la femme, contestait le droit de vie et de mort du père sur le fils, base de la famille antique, réclamait l'affranchissement des esclaves, provoquait ainsi l'appauvrissement des maîtres et la désorganisation de toutes les industries. Enfin, le Christianisme lançait dans le monde les maximes funestes de *liberté, égalité, fraternité*, germes de toutes les révolutions passées, présentes et futures.

Les empereurs, alarmés par les progrès de la contagion, fulminèrent à la vérité des édits sévères contre les chrétiens ; mais il était déjà trop tard, le mal s'était infiltré dans les masses. Néron, Domitien, Dioclétien trahirent la cause de l'ordre par leur incapacité, leur hésitation, leur manque de tact, et ils doivent encourir, aux yeux de tous les honnêtes gens, la responsabilité la plus redoutable.

On ne saurait blâmer assez la faiblesse des proconsuls qui mirent des retards et des ménagements pernicieux dans l'accomplissement de leurs ordres. Ils firent dévorer par les bêtes un assez grand nombre de chrétiens, mais la maladie sociale ne fut pas prise à temps par des remèdes prompts, décisifs ; on ne comprend pas que les proconsuls aient négligé d'employer leurs satellites à leur rendre compte de l'état de l'opinion ; une circulaire chargeant les licteurs d'adresser aux gouverneurs de province et à l'empereur lui-même des rapports sur les opinions des fonctionnaires publics entachés de christianisme, eût produit d'excellents effets. Comment n'y a-t-on pas songé plus tôt ? Les proconsuls furent bien coupables !

Espérons que le pouvoir actuel, éclairé par cet exemple funeste, ne se laissera pas surprendre par les idées qui veulent de nouveau changer la face du monde ; mais quelle que soit l'issue de ses efforts, nous dénonçons la conduite des autorités romaines à l'indignation des honnêtes gens.

La séance d'aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, a offert un incident très-remarquable. Le ministère a réclamé l'urgence pour le projet de loi qui soumet les instituteurs primaires à l'arbitraire le plus absolu. On aurait pu croire, d'après les précédents de l'Assemblée, que ce projet, dirigé contre les socialistes, serait accepté sans opposition ; mais l'élément catholique et légitimiste de la majorité, celui qui réclame depuis longtemps la liberté d'enseignement, dans l'intérêt de ses opinions politiques et religieuses, redoute vivement de créer un précédent qui mette l'instruction primaire sous la main de l'administration dont les tendances peuvent changer. On voudrait bien de la loi comme expédient provisoire, on la redoute comme mesure définitive, comme engagement pouvant lier l'avenir. Cette défiance s'est traduite par un vote sur la question d'urgence, qui a divisé l'Assemblée en deux parties exactement égales, 312 voix contre 312. En présence de ce partage, l'urgence n'a pas été prononcée.

Nous avons dernièrement attiré l'attention de la presse et du public sur la loi actuelle du jury, loi qui ouvre la porte à tous les escamotages politiques, et qui enlève aux opinions de la minorité la chance d'être représentées pour une part quelconque dans ce qu'on appelle maintenant à tort la magistrature du pays.

Nous sommes heureux de voir la *Liberté* développer le même thème avec une grande logique. Il faut que la clameur publique s'élève. La liberté, l'égalité, la justice ne veulent pas de *listes annuelles*, formées arbitrairement, capricieusement par des *commissions* ; elles ne veulent pas du tirage des listes de chaque session à la préfecture, sans aucune espèce de garanties. Tirez au sort, et en public, la liste annuelle, sans admettre aucune autre cause d'exclusion que les incapacités déterminées par la loi ; tirez au sort la liste des jurés de chaque session sous le contrôle du public, alors tout juré porté sur la liste générale pourra siéger à tour de rôle, sans acception de couleur politique, et le régime du bon plaisir, en cette matière du moins, sera fini.

Les décisions d'une commission prononçant en dernier ressort que telle opinion ne sera pas représentée dans la liste annuelle, sont un scandale contre lequel les protestations ne seront jamais trop nombreuses ni trop vives.

Huit cent soixante-treize millions de perdus.

OPTIMISME DE M. DEVINCK.

M. Devinck, président du tribunal de commerce de Paris, vient de prononcer le discours d'installation des nouveaux juges du tribunal.

Voici, en deux mots, la partie essentielle de ce très long discours :

1° Le total du PASSIF des faillites et celui des liquidations judiciaires, montent pour l'année 1849, à. . . . . 82,354,209 fr.

2° Ces mêmes passifs s'élevaient en 1848 à. . . . . 194,717,970 fr.

De ces sommes, M. Devinck déduit 83 millions pour les dividendes *promis* par concordats ; il reste donc un passif réel, pour les années 1848 et 1849, de. 195,000,000

3° A ce chiffre M. Devinck ajoute les pertes et les arrangements amiables qu'il porte, pour 1828 et 1829, à 278,000,000

4° Enfin, M. Devinck ajoute à toutes ces pertes celles des capitaux qui ne figurent pas dans les passifs, telles que celles des gérants, des commanditaires, des actionnaires, dont l'importance, dit-il, dépasse sans aucun doute. 400,000,000

Total des pertes pour 1848 et 1849, 873,000,000

« Telle est la somme qui a été perdue, dit M. Devinck, sur la place de Paris pendant l'espace de deux années.

» Un capital considérable est donc sorti des mains des commerçants, des industriels, des commanditaires et des actionnaires. »

Après avoir ainsi constaté les désastres de la place de Paris, M. Devinck s'adresse la question suivante :

« Où est passé ce capital de 873 millions ? »

A quoi M. le président répond :

« Il est passé presque entièrement du côté de la main-d'œuvre. »

« En effet, ajoute-t-il, dans les travaux de bâtiment, de terrassement, de fortification, les maçons, les tailleurs de pierre ont recueilli le fruit de leur labeur. A la fin de chaque campagne, les uns ont emporté dans leur pays l'argent qu'ils avaient honorablement et péniblement gagné ; les autres l'ont placé à la caisse d'épargne, où se trouvaient amassés, lors des événements de février, 350 millions provenant en grande partie DES BÉNÉFICES DE LA MAIN-D'ŒUVRE. »

Et heureux d'avoir fait cette découverte économique, M. Devinck l'élève à l'état de théorie ; il dit :

« Qu'il nous soit permis de faire remarquer que le capital tend continuellement à passer du côté de la main-d'œuvre ; qu'elle profite dans une large proportion de la prospérité du capital ; qu'elle profite de ses erreurs et même de ses folies. »

Certes, voilà une étrange manière de raisonner pour un président du tribunal de commerce. Eh quoi ! vous ne comptez donc pour rien l'agiotage, l'usure : — les financiers et leur rapacité proverbiale n'existent donc pas pour vous, monsieur Devinck ?

Qui fait commettre au capital des erreurs et des folies ? Les financiers. Qui pousse aux spéculations désastreuses ? Les financiers. Qui attire par de grands mots l'actionnaire débonnaire ? Les financiers. Qui profite du jeu, de l'agiotage, des pertes du capital ? Les financiers. En un mot, où va le capital de spéculation ? Dans les coffres de la finance.

Si le gouvernement de *l'action*, au lieu de se tenir la tête dans un sac, voulait rechercher les causes de cette perte colossale de HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLIONS, il reconnaîtrait facilement que les trois quarts de cette somme sont arrivés, par mille canaux différents, à grossir le capital financier.

Une enquête de ce genre ne serait pas nouvelle pour Paris, M. Devinck, car vous reconnaissez que les entreprises de bâtiments sont celles qui ont le plus souffert dans cette déconfiture de 873 millions. En 1825, la ville de Paris a voulu se rendre compte de faits analogues, et elle y est parvenue.

Mais nous oublions que dévoiler les turpitudes du capital financier qui nous dévore, c'est attaquer la famille et la propriété.....

Que chacun donc se le tienne pour dit, ce n'est pas la finance, mais les *bénéfices de la main d'œuvre*, qui ont absorbé une grande partie des 873 millions perdus en 1848 et 1849.

Les 350 millions des caisses d'épargne d'*avant* février le démontrent surabondamment, malgré qu'il soit officiellement prouvé que la part des ouvriers dans ces dépôts ne corresponde qu'au 1/5e des versements.

Il faut, en vérité, que les ouvriers aient le caractère bien mal fait pour oser se plaindre. M. Devinck ne leur prouve-t-il pas qu'ils sont toujours les mieux partagés dans les époques de prospérité, comme dans celles de crise ?

Le travail de la France est si mal ordonné, la production, la consommation sont si mal réparties, que 34 millions de personnes sur 36 millions d'habitans se trouvent en dehors du mouvement de la richesse, et n'y participent qu'imperceptiblement.

Or, qu'est-ce que cela prouve ? Cela prouve que le travailleur des champs ou des villes a été réduit à la PORTION CONGRUE, que le capital financier le tient enchaîné à la glèbe ou à l'enclume, courbé sous la dure nécessité de se procurer un morceau de pain pour assouvir sa faim.

Allez, défenseurs aveugles du capital financier, continuez à marcher dans les anciens errements !

Phalanstériens sans le vouloir.

L'*Assemblée nationale* publie aujourd'hui une analyse d'un livre intitulé *La Commune, l'Eglise et l'Etat dans leurs rapports avec les classes laborieuses*, par M. Béchard, représentant du peuple. M. Béchard est un socialiste qui ne s'avoue pas, un phalanstérien involontaire ou timide, prêchant l'association, la rénovation de la commune, comprenant l'organisation du travail à peu près comme nous, tout en sauvegardant sa position dans le grand parti de l'ordre par quelques déclamations contre le Socialisme.

Le compte-rendu de l'*Assemblée nationale* n'est pas moins illogique et contradictoire que l'ouvrage analysé. On attaque les phalanstériens,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 3 JANVIER 1850.

SCÈNES DE MŒURS ARABES.

La scène se passe en un point quelconque de l'Algérie occupé par les Français.

Description des lieux, et détails préliminaires.

Une maison à rez-de-chaussée, de fort simple apparence. Au sud, devant la porte d'entrée, une espèce de cour garnie d'énormes bancs, qu'on peut appeler une antichambre extérieure. Au nord, une vaste place dans laquelle un café maure étale ses noirceurs. Dans l'intérieur, une antichambre devant la porte, donnant dans une grande salle de réception, ornée de larges banquettes, mais privée de toute autre espèce d'ornements. Dans le fond, une table et un fauteuil, chaise curule du chef du bureau arabe. Cette grande salle communique, d'un côté, à une espèce de boyau étroit, cabinet de prédilection de l'officier adjoint, de l'autre, aux bureaux proprement dits, où quelques scribes, suivant les mœurs du temps, barbouillent du papier avec toute l'agilité de leurs doigts, excitée par la bienheureuse crainte de la salle de police. Il y a encore une grande salle, d'une nudité exemplaire, qui sert de réunion au medjelès, cour d'appel du pays.

C'est jour de grande réunion, jour de dimanche. La foule s'est peu à peu écoulée du marché, qui se tient sous les murs de la ville, et encombre à l'heure qu'il est les abords de la maison décrite. La place du nord est pleine de cavaliers dormant sous le ventre de leurs chevaux, assez complaisants pour leur servir de parasols. La cour du sud regorge d'hommes à pied, serrés les uns contre les autres comme des statues de sucre sur lesquelles une pluie légère et un fort coup de soleil auraient produit leur effet.

Le chef du bureau arabe arrive précédé de son chaouch, qui lui trace un sillon dans la cristallisation arabe, en criant : Place ! avec une voix auprès de laquelle celle des huissiers officiels n'est qu'un soupir d'homme malade. Il entre, s'installe à sa place au fond de la salle de réception, et alors commencent à se dérouler devant lui les scènes dignes de la publicité que nous allons essayer de décrire.

Les personnages qui doivent y figurer étant trop nombreux et trop variés, il devient impossible d'en donner préalablement la liste suivant l'usage. Ils seront naturellement décrits au moment où ils viendront prendre leurs places dans la galerie qui va s'ouvrir. Seulement, il est bon d'en indiquer quelques-uns, qu'on peut considérer comme pivots de mouvement.

LE CHEF DU BUREAU ARABE. Caractère de l'emploi : digne représentant de l'idée conquérante et civilisatrice. (Type obligé.)

LE KADI DU BUREAU ARABE. Figure à bec de corbin, exclusivement composée d'un nez qui abuse des dimensions de l'espèce ; très bête, mais profondément versé dans la connaissance des livres saints ; ayant toujours un texte sacré à la disposition de l'autorité constituée. Sentant fort mauvais, peu propre ; les vêtements tachés de noires constellations, produits de son écritoire. Niché derrière le fauteuil de son chef, entouré de livres fort poudreux et dans un désordre parfait. Infatigable à l'écriture.

LE CHAOUCH. Homme à l'obéissance aveugle, à condition qu'elle lui rapportera quelque chose. Disposé à éreinter son père sur un signe pour la bagatelle d'un douro (1). Figure de mousquetaire, parfaitement découpé et de taille à rosser merveilleusement quiconque s'attaquerait à lui. Fort craint et fort respecté dans le vulgaire ; très mauvais musulman, se livrant en secret aux liqueurs fortes. Le dernier terme de l'impudence et de la rouerie humaines, mais de formes charmantes. (Il faut bien dire ce qu'il a de bon.)

FONCTIONNAIRES de tous grades, kaïds, cheikhs, etc., groupe très bariolé et qui se dessinera en avançant.

MEDJELÈS, dans les coulisses.

MAGISTRATS MUSULMANS, cachant, en général, sous les dehors d'une dignité imposante ou d'une simplicité évangélique, une profonde immoralité, composant néanmoins la partie la plus élevée et la plus saine de la société arabe.

MEKRAZENIS, cavaliers indigènes au service spécial du bureau arabe. Espèce de centaures à deux pièces, qui jouissent de la faculté d'y voir clair quand il fait nuit, et d'aller indéfiniment. Fort amoureux de douros et de bonne nourriture ; mais, le cas échéant, capables de tenir la diète quinze jours, eux et leurs chevaux.

Plaignants, plaignantes, témoins, espions, peuple à l'extérieur et personnages divers.

LES CHEFS INDIGÈNES.

SCÈNE 1re.

LE CHEF DU BUREAU ARABE, au chaouch.

Faits entrer les chefs, et recommande bien au cavalier, de garde à la porte, de ne pas laisser trop envahir l'antichambre, et surtout de ne pas permettre le tapage ordinaire des conversations de ceux qui attendent.

LE CHAOUCH.

C'est compris. Que Sidi-Ben-Abd-Alla me coupe en quatre si un simple éternuement arrive à ton oreille.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien ! Il n'est pas besoin d'un si terrible serment pour un affaire aussi minime, et d'autant mieux, que c'est tout le contraire de ce que tu promets qui aura lieu. Hélas ! j'ai l'expérience du passé.

LE CHAOUCH.

Ah ! Sidi, quel reproche immérité. As-tu au monde un serviteur plus dévoué que moi ? Mais tu me dirais de couper la tête à mon père, que je n'hésiterais pas un seul instant.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Oh ! ça ne fait pas question ; et je n'en doute pas le moins du monde. Mais ce n'est pas une si rude épreuve que je demande de toi. Rappelle-toi mes paroles, et tâche enfin de faire un peu de police aux abords de la salle.

LE CHAOUCH (avec une étonnante volubilité, qui dénote une grande habitude).

Je suis ton serviteur, ton enfant, ton esclave, la semelle de tes souliers. Je ne connais que toi et Dieu, et tu ne trouveras nulle part un dévouement comme le mien.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien ! c'est bien ! tu as parfaitement le temps de me dire tout ça dans nos moments de loisirs ; mais maintenant j'ai autre chose à faire qu'à écouter les explosions de ton cœur. La foule attend, et dans nos idées, le premier devoir d'un chef est de ne faire attendre personne. Finissons-en, et fais entrer.

(Le chaouch disparaît en poussant les soupirs d'a-

(1) Le douro vaut en nombre rond 5 fr. 50 c.

tout en célébrant à pleine voix les idées phalanstériennes.

La première pensée qui nous frappe, dit le rédacteur, est relative à l'organisation des classes ouvrières. Bien loin d'admettre les utopies COMMUNISTES de MM. Cabet, Louis Blanc ou Fourier, M. Béchard veut que l'on s'inspire de la tradition et du passé pour définir exactement et rationnellement les tendances de l'avenir.

La théorie de Fourier une utopie communiste ! Qu'est-ce que le communisme ? C'est la négation de la propriété individuelle, la réunion de toutes les valeurs entre les mains de l'Etat, chargé de faire à chacun une part égale ou proportionnelle aux besoins. Quelle est, au contraire, l'idéal de Fourier ? La devise inscrite chaque matin en tête de la *Démocratie* nous servira de réponse : ASSOCIATION *libre et volontaire du* CAPITAL, *du* TRAVAIL *et du* TALENT ; RÉPARTITION *proportionnelle au* CAPITAL, *au* TRAVAIL *et au* TALENT.

Il n'y a pas là de communisme, et si le rédacteur de l'*Assemblée nationale* possède un atome de bonne foi, il ne se permettra plus à l'avenir de ranger Fourier parmi les communistes.

L'*Assemblée nationale* se prononce avec M. Béchard et avec nous, pour l'ASSOCIATION LIBRE, organisée *dans la commune*.

Inutile de rappeler à tous ceux qui ont touché du bout du doigt un ouvrage phalanstérien, que l'*association libre*, organisée *dans la commune*, résume toutes les conclusions pratiques de Fourier, et que le phalanstère est la commune organisée sur la base de l'association libre et volontaire.

En cela, comme en toutes choses, dit *l'Assemblée nationale*, M. Béchard est parfaitement d'accord avec nous ; aussi proclame-t-il l'excellence providentielle du principe de *l'association libre*, que nous avons eu mainte fois l'occasion de développer après avoir démontré sa légitimité. La société existe par l'association des travaux, et elle n'existe que pour former cette association. Quel devra être son siége ? Est-ce l'Etat ? Est-ce la commune ? là est toute la question, comme l'observe M. Béchard avec une grande supériorité de raison.

En effet, suivant la manière dont on prétend la résoudre, l'on est socialiste, pour ne pas dire anarchiste, ou l'on appartient à l'ordre social. *La commune* étant le véritable foyer de l'activité humaine, doit devenir le siége de l'association libre dès qu'elle aura été elle-même affranchie, et le canton un lien entre l'Etat et les communes, de même qu'entre les communes elles-mêmes, au point de vue réformateur d'une décentralisation équitable, mais prévoyante....

Il faut voir dans l'ouvrage même de M. Béchard, car nous ne pouvons analyser que très imparfaitement, avec quelle noble sollicitude l'auteur décrit la crèche, la salle d'asile, l'école primaire, l'école professionnelle, l'apprentissage, le compagnonnage, en un mot, tous les divers degrés où l'enfant de l'ouvrier peut être appelé à passer pour se rendre digne d'occuper dans le monde industriel la place qui lui a été assignée par la Providence. Dès que son âge et son instruction lui permettent de s'établir dans sa profession, cet enfant, devenu homme, a besoin d'y trouver un travail assidu, un salaire suffisant, un logement convenable, le moyen de placer solidement ses épargnes, le crédit, l'assistance, ou bien une retraite pour ses vieux jours ; toutes questions particulières qui gravitent autour de cette question générale, si complexe : l'ASSOCIATION, et qui se résument en elle, négation absolue de cet individualisme fatal qu'on a vu affirmer la misère, sans nous donner le moindre palliatif pour prévenir cette décomposition anti-chrétienne des sociétés, après dix-huit siècles de christianisme !

Nous soutiendrez-vous que tout cela n'est pas phalanstérien, que toutes ces idées ne sont pas répandues par l'école sociétaire depuis vingt ans et plus ?

Si M. Béchard l'ignore, s'il n'a pas conscience du lien qui réunit ses idées aux nôtres, qu'il vérifie, qu'il compulse attentivement les écrits de Fourier, de l'homme qui a développé le plus complètement les principes de l'association communale. Cette étude lui fournira des points de vue nouveaux, conformes aux prémisses déjà posées dans son livre et dans le compte-rendu de l'*Assemblée nationale*. Si M. Béchard sait déjà que les bases adoptées par lui sont phalanstériennes, nous l'adjurons de surmonter le respect humain, de se montrer plus logique et plus hardi dans ses tendances progressives.

ITALIE

Rien de nouveau à Rome. La chambre des députés du Piémont continue la vérification des pouvoirs de ses membres.

ALLEMAGNE.

La session des chambres de Hesse-Darmstadt a été ouverte le 31 décembre par le président du conseil des ministres. Voici les principaux passages du discours qu'il a prononcé en cette circonstance :

« Il vous sera fait incessamment un exposé de l'état politique de l'Allemagne. Le gouvernement a été obligé d'agir, et il a agi comme l'exigeait, d'après sa conviction, le bien de l'Etat. Je ne doute pas de l'assentiment des Etats. Divers articles de la Constitution ont déjà été modifiés, d'accord avec les précédents Etats. Lorsque les rapports politiques de l'Allemagne auront été définitivement réglés, on examinera quelles modifications seraient encore nécessaires. »

Le président du conseil annonce que divers projets de loi seront présentés aux Etats sur l'état-civil, les hypothèques, le mariage, l'organisation judiciaire. Un projet de loi sera présenté pour changer la législation sur l'*impôt des boissons*.

Le président invite ensuite les membres des Etats à prêter le serment prescrit par l'art. 88 de la constitution. Les membres des Etats prêtent serment. Le président du conseil déclare la diète ouverte.

— La commission fédérale de Francfort se réunit chaque jour. Elle ne s'est encore occupée que de l'affaire du Schleswig.

—La constitution de l'empire d'Autriche a été promulguée le 26 à Pesth, en hongrois et en allemand. Elle devait aussi être lue en slave, mais les assistants déclarèrent que cela n'était pas nécessaire.

Pendant que la noblesse des diverses parties de l'Autriche se presse aux réceptions de la cour, les nobles madgyars se font remarquer par leur absence.

Le feld-maréchal lieutenant comte Wrbna, commandant de Vérone, s'est suicidé. C'était un des plus ardents réactionnaires de l'Autriche.

En Russie et en Pologne, il y a révolte permanente des paysans contre les seigneurs. Ordinairement, dit la *Gazette de Breslau*, les révoltés tuent leur seigneur ou incendient son domaine, ensuite les principaux sont arrêtés et fusillés. Depuis 1843 le mouvement n'a jamais cessé, car la cause qui l'a déterminé, l'oppression d'en haut, dure toujours.

Le bruit courait à Vienne, le 28, que 34,000 hommes de troupes autrichiennes étaient entrés dans le royaume de Saxe ; mais cette nouvelle mérite confirmation.

Jellachich est à Vienne. On joue en ce moment, à Laybach, un drame de sa composition. Il a aussi composé des poésies lyriques.

AMÉRIQUE.

LES EXILÉS HONGROIS. — On lit dans le *New-York Tribune* :

« Le vapeur *Hermann*, qui est arrivé dans notre port samedi, venant de Southampton et Brême, avait pour passagers plusieurs Hongrois distingués, qui viennent fixer leur résidence aux Etats-Unis. On remarquait parmi eux l'ex-gouverneur de Komorn, Ladislas Ujhazy, sa femme et leurs quatre enfants, et Mlle Apollonia Jagellon, la célèbre héroïne hongroise. Tous ont reçu, dans les hôtels d'Astor et d'Irving, une générosité hospitalière, et l'on s'est empressé d'y honorer leurs services, leur caractère et leurs infortunes, par un accueil plein de cordialité. Le propriétaire de l'hôtel d'Irving s'est joint, dimanche, à ses hôtes, pour témoigner à Mlle Jagellon l'admiration et la sympathie qu'elle inspire. On lui a rendu, lorsqu'elle est venue à table, un humble, mais touchant hommage. La salle était ornée de devises et d'emblèmes historiques, entremêlés avec art, et tout le monde, hommes et femmes, se leva en l'honneur de l'héroïne. Un des assistants prit alors la parole, la complimenta en termes pleins de chaleur et la convia, au nom de l'Union, à toutes les libertés et à la sympathie de ses habitants. Dans la soirée, les salons de l'hôtel se remplirent de visiteurs empressés de rendre hommage à celle qui a tant souffert et tant sacrifié pour la liberté de son pays. On s'occupe activement, au comité de secours pour les Hongrois réfugiés, dont le maire de New-York est le trésorier, des mesures à prendre pour venir en aide aux émigrants qui sont arrivés et à ceux que l'on attend de jour en jour. Il est question d'une grande parade militaire en l'honneur des illustres exilés, et tout ce que le respect et la courtoisie peuvent inspirer sera fait pour leur payer le tribut de gloire qu'ils ont si noblement mérité.

» L'*Hermann* comptait encore au nombre de ses passagers M. A. Ruge, un des principaux chefs du parti démocratique en Allemagne, connu aussi par ses écrits profonds sur la philosophie politique et sociale.

» Le vapeur *Europa*, qui est arrivé à Boston le 9 courant, avait à bord, en qualité de passagers, deux patriotes hongrois distingués : le colonel Pragey et le major Tornet. Aussitôt que leur arrivée fut connue, ils reçurent une députation qui vint les féliciter cordialement au nom du pays. Ils sont, depuis, venus à New-York, où ils sont partout reçus avec les plus grands égards et une affectueuse sympathie. »

L'*Assemblée nationale* enregistre ce matin, avec beaucoup d'éloges, le passage suivant d'une lettre de sir Robert Peel à ses fermiers :

Il est, je crois, inutile, de démontrer que les récentes modifications introduites dans la loi pour la libre importation des articles courants de subsistance, auront pour effet de maintenir les denrées à bas prix dans les temps ordinaires, et d'empêcher, même en temps de disette, des cours trop élevés. En d'autres termes, ces modifications auront pour effet d'assurer, en règle générale, l'abondance et le bon marché des vivres, autant qu'on peut les assurer par voie législative, de diminuer les risques de la disette, et, sinon de l'empêcher complètement, d'en adoucir les effets. C'est parce que tel sera, à mon avis, l'effet des changements dont je viens de parler, que je considère ces changements comme irrévocables, et que je vous conseille d'écarter absolument de vos calculs la perspective du rétablissement de la protection. C'est ma plus ferme conviction que, ni le parlement actuel, ni aucun des parlements futurs, ne consentiront à rétablir les droits sur les articles usuels de la subsistance humaine, ni dans l'intérêt de la protection agricole, ni dans celui du revenu.

Assemblée nationale.

Séance du 2 janvier. — Présidence du cit. DUPIN.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à modifier l'article 472 du code d'instruction criminelle.

La commission et l'Assemblée acceptent l'urgence.

MM. Denayrousse, Sage, Bancel, Bourzat, Chamiot-Avanturier et Latrade proposent un amendement par lequel l'Assemblée modifierait l'article 472 du code d'instruction criminelle ainsi qu'il suit :

« Indépendamment de l'impression et de l'affiche prescrites par l'art. 36 du code pénal, extraits des arrêts rendus en matière criminelle seront, dans les huit jours de la prononciation, à la diligence du procureur-général ou de son substitut, affichés à la porte de la cour d'assises. Cette affiche, à la date de laquelle l'arrêt sera censé exécuté, fera courir les délais des art. 27 et suivants du code civil. »

M. SAGE soutient l'amendement. La commission a cru devoir proposer d'ajouter aux mesures conservées par le gouvernement l'insertion dans un journal du département de l'extrait du jugement. L'orateur voit là une aggravation inutile.

L'amendement n'est pas adopté.

L'Assemblée passe à la discussion de l'article.

« L'art. 472 du code d'instruction criminelle est modifié ainsi qu'il suit :

» Extrait du jugement de condamnation sera dans les huit jours de la prononciation, à la diligence du procureur général ou de son substitut, inséré dans l'un des journaux du département du dernier domicile du condamné ;

» Il sera affiché en outre : 1° à la porte de ce dernier domicile ; 2° de la maison commune du chef-lieu d'arrondissement où le crime aura été commis ; 3° du prétoire de la cour d'assises.

» Pareil extrait sera, dans le même délai, adressé au directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines du domicile du contumax.

» Les effets que la loi attache à l'exécution en effigie courent à partir de la date du dernier procès-verbal constatant l'accomplissement de la formalité de l'affiche prescrite pour le présent article. » — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la nomination et à la révocation des instituteurs communaux. La commission demande l'urgence.

M. VESIN. Messieurs, la question relative à l'urgence du projet de loi n'est pas posée dans les mêmes termes que lorsque M. le ministre a présenté le projet de loi.

L'Assemblée ne savait pas si la loi générale serait remise à la même commission, nous ne connaissions pas encore l'avis du conseil d'Etat. Aujourd'hui la situation a changé, le rapport sur la loi générale a été déposé avant-hier, il ne tardera pas à être distribué.

La loi générale, messieurs, a été conçue dans une pensée qui a pour principal caractère de présenter une transaction entre les divers partis qui ont manifesté leurs opinions sur l'enseignement. Il importe que cette grande loi soit enfin donnée au pays ; elle aura ainsi plus d'effet que la révocation partielle de quelques instituteurs ; ce qui importe surtout, c'est qu'aucune entrave ne vienne troubler la discussion de cette loi dont la majorité doit être désireuse de doter le pays.

En admettant, ce que je crois vrai, que le budget ne soit pas discuté avant le 20 février, nous avons tout le temps de discuter la loi générale de l'enseignement. (Agitation à gauche.)

On pourrait ajouter à la loi générale une disposition transitoire qui pourvoirait à la nécessité présente. Je demande à M. le ministre de nous faire connaître les motifs déterminants sur lesquels il appuie encore l'urgence.

M. BERRYER. Je monte à la tribune pour m'expliquer sur la question de l'état des travaux de notre commission du budget.

La commission a reçu communication du budget imprimé du mois de septembre, et s'est mise à l'œuvre, continuant de jour en jour ses séances avec la plus rigoureuse exactitude. Les procès-verbaux déposés à la questure rendent compte de ces travaux et témoignent de nos efforts pour concilier les besoins des services avec le grand besoin d'économie que nous avons reçu mission de réaliser.

Il y a une grande difficulté dans l'accomplissement de ce devoir : il faut savoir ce qu'il est possible de réduire, car il ne s'agit pas de porter des coups de hache à des établissements utiles, mais d'en élaguer les profusions et les inutilités.

Le 31 décembre, il y a trois jours, nous recevions le budget rectifié de M. le ministre de l'instruction publique. (Mouvement.) Hier nous avons passé plusieurs heures avec le ministre de la marine, et la moitié de son budget à peu près a été examinée. Nous nous entendrons demain avec d'autre ministres, avec le ministre de l'agriculture, par exemple, qui déjà, en nous annonçant le maintien des établissements les plus utiles, nous a annoncé également qu'on diminuait le luxe inutile qui a pu se produire dans ces établissements.

Il est impossible que les éléments des divers budgets soient remis aux mains de la commission avant cinq ou six jours. (Bruit d'impatience à gauche.) Il est impossible qu'un rapport soit fait avant le dépôt général de toutes les pièces. Il faudrait un certain nombre de jours pour les rédiger. Le rapport doit être déposé avant quinze jours : il faudra huit jours pour l'impression : jugez d'après cela à quel moment la discussion pourra commencer ! (Agitation.)

M. PARRIEU, ministre de l'instruction publique. Jusqu'à présent, les ministres actuels n'ont fait que faciliter les travaux de la commission.

D'après les faits qui se sont passés depuis la présentation du projet, je m'étonne que M. Vesin soit venu sommer le gouvernement de respecter la grande transaction qui s'est opérée dans cette circonstance, comme si le ministère ne devait pas compter dans cette transaction. (Bruit.) Messieurs, les faits qui peuvent appuyer l'urgence sont dans la conscience d'un grand nombre des membres de cette Assemblée. (Agitation.) Ils savent bien que, dans un grand nombre de départements, les instituteurs oublient leurs devoirs (Exclamations à gauche.) pour se faire les apôtres de doctrines anti-sociales. (Allons donc ! à gauche.)

Cette situation appelait une répression juste et ferme. La commission de l'enseignement, dans son rapport déposé en octobre, constatait cet état fâcheux et demandait qu'il y fût porté remède. (Interruption à gauche.)

Nous croyons que le meilleur parti, dans l'intérêt général, est de discuter la loi spéciale. (Oui, à cause des électeurs. — Bruit.) Elle intéresse le présent, elle répond à la situation présente ; elle est dirigée contre les instituteurs de la jeunesse, qui se font les excitateurs de l'âge mûr ; c'est une question sociale. Quant à la loi organique, elle intéresse le présent, mais surtout l'avenir, en réglant les modes d'éducation des populations qui viendront. (Rires à gauche.)

La marche indiquée par l'honorable M. Vesin, aurait pour résultat d'éloigner la discussion d'une loi dont l'effet doit être immédiat, et de la subordonner à un projet dont l'effet ne se fera sentir que dans l'avenir.

Le projet a été déposé il y a quinze jours ; c'est la première fois qu'il paraît sur l'ordre du jour. Cela prouve avec quelle lenteur vos ordres du jour s'épuisent.

J'ajouterai encore que la loi une fois voté ne pourra être exécutée aussitôt. Un personnel nouveau devra être disposé ; les conseils généraux devront être consultés, et ils ne peuvent être convoqués à chaque instant pour un

---

ne âme incomprise et d'un dévoûement méconnu.)

Après quelques instants et quelques grouillements extérieurs, accentués par la voix formidable du *malheureux* chaouch, la porte s'ouvre et tous les chefs entrent l'un après l'autre, avec la gravité et la majesté des sénateurs de Rome. Alors éclate un immense chœur de salutations, qui demanderait à lui seul un petit volume pour être convenablement décrit. Il se compose de deux parties, l'une chantée debout, l'autre qui n'est qu'une fidèle répétition de la première, chantée assis. La dominante en est : Comment te portes-tu ? Comment va ta santé ? Bien Gloire à Dieu ! Qu'il prolonge tes jours et fasse durer sur nous ton autorité ?

Rien ne serait plus touchant et plus imposant à la fois que cette première scène, si la forme en était plus en harmonie avec le fond. Un Européen qui pourrait la comprendre, quant à l'aspect général et aux expressions seulement, en pleurerait d'attendrissement en s'écriant : Voilà les patriciens du siècle d'Auguste !

Après s'engagent la conversation sur les affaires.

SCÈNE II.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Qu'y a-t-il de nouveau dans le pays ? que s'est-il passé depuis notre dernière entrevue ?

LES CHEFS (en chœur).

Il n'y a partout que le bien et la tranquillité. En peut-il être autrement sous le gouvernement des Français ? Dieu vous a donné la victoire, Dieu bénit votre domination.

LE CHEF DE BUREAU ARABE.

Gloire à Dieu ! ce sont là de bonnes paroles, qui montrent parfaitement la droiture de votre esprit, et les bonnes dispositions de vos cœurs pour nous.

LES CHEFS (en chœur).

Pouvez-vous avoir des auxiliaires plus dévoués que ceux à qui vous avez confié une portion de votre autorité. Nous sommes vos serviteurs, vos enfants, les plumes de vos ailes, et c'est nous qui, au moment du danger, mourrons, non pas à vos côtés, mais devant vous.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà des sentiments qui vous font grand honneur, et que je suis heureux de vous entendre exprimer. Des hommes de votre valeur ne peuvent en avoir d'autres.

LES CHEFS (en chœur).

Toi qui nous vois de près, qui connais jusqu'aux plis de nos burnous, tu sais qui nous sommes, et combien notre dévoûment est pur et solide.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Certes, si je vous connais ! (Avec un sérieux digne.) Je distingue parfaitement vos mérites, et sais les apprécier ce qu'ils valent.

LES CHEFS (en chœur).

Tu es un bien grand esprit ; quelle profondeur dans ton jugement ! Il n'y a pas au monde un homme qui discerne mieux les choses que toi.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à part.)

Les malins me rendent la pareille. (Haut.) Merci ! merci ! je ne puis accepter vos compliments, attendu que je n'ai pas même été choisi pour vous diriger, et que je ne suis que le premier venu d'entre les Français.

LES CHEFS (en chœur.)

C'est que vous autres, Français, vous êtes si éminents !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Oui, les Français sont grands, et c'est une vérité qui éclate dans leurs œuvres. Mais l'un d'eux, quels que soient ses talents, n'est jamais rien par rapport à l'ensemble des autres. C'est ainsi que nous pensons.

LES CHEFS (en chœur),

C'est là une idée vraie. Combien tu as raison !

LE KADI, heureux d'avoir occasion de placer une citation, ouvre un grand livre et s'écrie :

Rien de plus juste. C'est écrit. Si Brahim a dit au chapitre des relations : c'est l'ensemble des fidèles qui est agréable à Dieu et non pas un seul.

Une inclination générale de têtes se fait dans l'assemblée, qui dit en chœur très gravement : C'est écrit.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à part.)

Il faut sortir des nuages de l'encensoir dans lesquels ces gens-là vous mettent toujours, et aborder le monde des réalités. Prenons la méthode ordinaire, pour savoir quelque chose. Faisons-leur croire que j'en sais beaucoup plus qu'eux. (Haut.) Il m'est arrivé beaucoup de nouvelles de vos tribus ces jours derniers (les regardant avec un œil scrutateur) ; quelques-unes sont fort graves.

LES CHEFS (chacun à part et dans l'intimité de sa pensée.)

Aïe ! Est-ce qu'il connaîtrait mon coup de filet de ces jours derniers. J'ai pourtant fait la chose d'une manière bien secrète. (Haut.) Tu sais tout, et rien ne peut t'être caché. Les nouvelles t'arrivent aussi naturellement que les fleuves à la mer. Tu es une mer de science.

SCÈNE III.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ainsi, dans la tribu de El Hhadj ben Afia.....

LE KAÏD EL HHADJ BEN AFIA (interrompant.)

Il n'y a chez nous que le bien. Dieu soit loué ! seulement un incendie a consumé tout un douar. Dix-sept personnes, sans compter les animaux, ont été brûlées.

LE CHEF DU BUREAU ARABE

C'est un affreux malheur, mais qui est sans doute encore le produit de votre imprudence. Je vous avais bien recommandé, dans des moments comme ceux-ci, où vous brûlez l'herbe sèche de vos champs, de placer tous les douars sur des terrains nus, ou du moins de les isoler de ces herbes en en fauchant une zône suffisante autour d'eux.

LES CHEFS.

C'est vrai, tu l'avais dit ; mais les Arabes sont comme ça : ils sont insouciants même devant la mort.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Vous ne me ferez jamais croire qu'il soit indifférent aux Arabes d'être grillés ou non. Je sais bien qu'ils manquent de prévision, même pour les choses qui les intéressent le plus ; mais c'est pour cela qu'il faut s'occuper d'eux d'une manière incessante. C'est pour nous tous une obligation sacrée. Je vous préviens que le premier d'entre vous chez lequel un pareil malheur arrivera encore, sera puni d'une manière exemplaire, parce qu'il lui est très facile de l'éviter.

LES CHEFS.

Par la tête du Prophète et la bénédiction de Sidi ben Abd-Alla ! de pareils accidents n'arriveront plus. Nous en répondons sur nos têtes. Plante-les comme des clous dans le mur si nous ne tenons pas nos promesses. (A part.) En voilà une d'idée ! Nous forcer à faire faucher autour des douars. Il nous prend pour des surveillants de moissonneurs ; et cela pour empêcher quelques bergers galeux de se griller. La belle affaire ! Est-ce qu'il n'en arrive pas autant chaque année !

CH. RICHARD.

(*La suite à demain.*)

objet spécial; des élections diverses doivent être un des effets des différentes créations de la loi.

Il n'y a pas à craindre que la loi organique soit mise de côté; l'Assemblée pourra toujours la voter quand elle le voudra; mais je la supplie de voter immédiatement l'urgence d'un projet nécessaire dans l'état actuel de la société, auquel il importe de remédier le plus tôt possible.

M. VESIN. M. le ministre n'a pas répondu à mes observations sur le changement qui s'est opéré dans la situation. Si son projet était si urgent, pourquoi a-t-il mis tant de temps à le présenter? En le déposant, n'avait-il pas lui-même donné pour raison de l'urgence le renvoi de la loi devant le conseil d'Etat?

M. PASCAL DUPRAT soutient que la loi de 1833 donne tous moyens au gouvernement pour sévir contre les instituteurs qui manquent réellement à leurs devoirs, ou plutôt qui ne lui conviennent pas. En effet, sur 70 directeurs d'école normale, depuis une année, trois ont été suspendus ou révoqués. Parmi les inspecteurs et les sous-inspecteurs primaires, 12 ont été également suspendus ou révoqués. Sur 30 000 instituteurs communaux, 1 800 ont été cités devant les comités d'arrondissement, faisant fonctions de conseil supérieur de l'instruction publique; 1 200 ont été suspendus avec privation de traitement ou révoqués.

Vous voyez bien que vous n'êtes pas désarmés et que l'urgence n'est pas nécessaire pour votre projet de loi, que vous ne présentez qu'en vue des élections et pour frapper plus rapidement et arbitrairement les instituteurs qui ne renonceront pas à l'exercice de leurs droits de citoyens libres, qui ne prôneront pas vos candidats préférés, comme vous l'avez déjà fait, mais sur une moindre échelle, pour ceux qui, dans les départements, ont voté et parlé pour les candidats que vous nommez rouges. C'est la politique que vous voulez introduire dans la loi.

M. PARIEU, ministre de l'instruction publique. Les chiffres que vient de présenter M. Pascal Duprat sont complètement erronés. Le chiffre des instituteurs révoqués dans les dix premiers mois de 1849 ne s'est pas élevé à plus de cent.

M. MOLÉ. Il faut qu'il n'y ait pas d'équivoque. Il y a bon nombre de personnes qui, comme moi, sont disposées à accorder l'urgence pour le projet de loi que nous présente le ministre, mais c'est sur la condition expresse que la loi transitoire gardera le caractère transitoire et ne deviendra pas définitive. C'est là le seul moyen de réunir des esprits qui se rapprochent sans être en parfaite communauté de vues ni d'intentions. (On rit à gauche.)

Je demanderai donc qu'avant de voter l'urgence, on fixât le jour où la première lecture de la grande loi aurait lieu, et que, le caractère transitoire de la loi fût clairement et formellement inscrit dans la loi spéciale; à cet égard, j'attendrais une époque assez éloignée, jusqu'à l'époque de la convocation des conseils généraux, par exemple.

À GAUCHE. Quand vous serez d'accord, vous nous le direz.

M. PARIEU. L'honorable M. Molé demande d'abord que l'époque de l'ordre du jour où sera portée la loi générale sur l'enseignement soit fixée. Le gouvernement y consent; il a déjà dit qu'il accepte en grande partie la loi organique, et qu'il est tout disposé à en voir la prompte discussion, en réservant toutefois celle du budget.

M. Molé demande encore qu'une limite soit fixée à la durée de la loi spéciale. Le gouvernement a déjà déclaré maintes fois que cette loi avait le caractère transitoire; il en avait lui-même déterminé la limite à la promulgation de la loi organique. Il ne peut donc que se rallier à la proposition de M. Molé. (Agitation.)

M. BEUGNOT, rapporteur. La commission me charge de dire que l'opinion émise par M. Molé n'est que l'expression même de son opinion à elle-même. Nous sommes donc dans un accord complet avec M. Molé et avec M. le ministre de l'instruction publique. (Nouvelle et profonde agitation.)

M. Raudot monte à la tribune. (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets la clôture aux voix, afin de vider l'incident; jamais un incident n'a duré si longtemps. (Réclamations diverses.)

La clôture est mise aux voix et prononcée.

Le scrutin a lieu sur la question d'urgence.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	624
Majorité absolue,	313
Billets blancs,	312
Billets bleus,	312

(Ah! ah! à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas de quoi rire quand on voit une Assemblée ainsi divisée. (Agitation.) Il aurait fallu la majorité pour déclarer l'urgence; mais la question de priorité n'est pas tranchée; on ne s'est prononcé que sur l'urgence. La loi reste à l'ordre du jour; mais ce sera la première délibération. (Vives réclamations de divers côtés.)

La loi ne sera pas mise demain à l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures, au milieu de la plus profonde agitation.

Demain, à deux heures, séance publique. — Nomination du président et des vice-présidents.

LE MINISTÈRE DE L'ACTION.

Nous lisons dans le *Démocrate du Var* :

« Nos confrères de Paris sont quelquefois bien injustes envers nos ministres, et nous ne pouvons que déplorer aujourd'hui cet acharnement qu'ils mettent à vouloir prouver que le ministère du message n'est pas un ministère d'action. En voici la preuve :

» Le ministre de la marine vient d'expédier à Toulon une dépêche par laquelle il est ordonné à toute l'armée de mer de se faire couper la barbe et les moustaches, et de porter les cheveux taillés en brosse.

» Il sera cependant facultatif aux officiers et employés de porter le collier, *en ayant soin toutefois de la dissimuler* autant que possible.

» Cette mesure a donné lieu ici à des commentaires à n'en plus finir.

» Les uns prétendent que le ministre a vu dans la barbe, les moustaches et les cheveux longs un signe révolutionnaire, un emblême d'indépendance que ne saurait longtemps tolérer un gouvernement *honnête et modéré*.

» D'autres prétendent que la barbe, cachant une partie de la figure, cette mesure a pour objet de faciliter la surveillance organisée maintenant en grand dans tous les corps qui relèvent de l'Etat. »

PÉTITION CONTRE LE SOCIALISME.

Voici l'un des monuments les plus curieux de notre époque : *quatre* citoyens de la ville de Gex (ils sont quatre!), dont un président et un magistrat, conjurent l'Assemblée nationale d'interdire, sous les peines les plus sévères, toute exposition des doctrines socialistes, c'est-à-dire l'examen libre et la discussion complète de toutes les questions sociales, alors même que nulle atteinte ne serait portée aux principes déjà garantis par tant de lois répressives.

Nous n'insisterons pas sur le ridicule de ce morceau. Nous reconnaissons avec l'*Union*, à qui nous l'empruntons, qu'une pareille pièce atteste *un mal profond*... incurable peut-être.... chez ses auteurs.

Les soussignés,

Considérant que le socialisme, par sa nature, remue les passions populaires, crée des erreurs et des préjugés au sein des masses, excite des convoitises impossibles à satisfaire;

Que le socialisme, sous toutes ses formes et sous toutes ses définitions, est la négation, et par conséquent la destruction des principes nécessaires pour la conservation de la société, qui sont la religion, la famille, la propriété;

Que l'exposition des doctrines socialistes, tolérée dans la presse, entraîne la discussion de principes indiscutables;

Qu'en tolérant la discussion de ces principes, le gouvernement semble reconnaître à chaque citoyen le droit d'y porter atteinte;

Que le fait de porter atteinte aux principes sociaux constitue le crime ne lèse-société;

Que de cet état de choses résulte l'anarchie dans les idées, cent fois plus redoutable que l'anarchie dans la rue;

Qu'il ne peut pas être plus licite de faire l'apologie du socialisme en ses conséquences extrêmes que de faire l'apologie du vol ou de la prostitution;

Que les écrivains socialistes ont suffisamment usé de la liberté de la presse pour exposer leurs doctrines; qu'ils en ont eux-mêmes publiquement tiré toutes les conséquences, et que ces conséquences sont la destruction de lois inviolables de la société;

Que tout gouvernement doit se préoccuper des atteintes portées aux lois dont la société lui a confié la défense;

Considérant qu'en interdisant dans la presse l'exposition des doctrines socialistes, le gouvernement sauvegarde les intérêts de la société;

Demandent que les lois qui régissent la presse soient modifiées, en ce sens que des peines sévères soient infligées à ceux qui exposeront les doctrines socialistes, soit dans des écrits périodiques, soit dans des écrits semi-périodiques.

MM. J. BALLEIDER, président du tribunal; A. PONCET, juge; CH. HARENT; J. HARENT.

Revue des départements.

LA PRESSE DÉMOCRATIQUE EN PROVINCE.

Nous recevons le premier numéro du *Travailleur de l'Indre*. Nous applaudissons aux paroles loyales et énergiques que son rédacteur en chef, le citoyen ALEXANDRE LAMBERT adresse aux démocrates de ce département.

« Il y a, dit-il, des heures, en temps de révolution, où la plume est plus puissante que le fusil, où la discussion fait plus que la bataille. Nous sommes dans un de ces moments; nous n'avons plus à combattre, comme nos pères en 92, comme nos aînés en 1830, comme nous-mêmes nous l'avons déjà fait aux journées de Février..... Au-dessus du peuple, manifestant librement sa volonté souveraine par le suffrage universel, il n'y a plus désormais que Dieu seul.

» Mais défendre la République contre les attaques des royalistes ne suffit pas, il faut encore envisager que la France a choisi cette forme *définitive* du gouvernement pour rendre meilleure la condition de tous les citoyens.

» .... Voilà notre but posé nettement, notre situation bien établie. Nous appartenons corps et âme aux principes même de la Révolution; nous sommes à l'avant-garde des soldats de la démocratie; nous venons entreprendre la lutte pacifique, légale, constitutionnelle, contre les systèmes anciens. »

Ce même numéro contient deux lettres dans lesquelles Ledru-Rollin et Félix Pyat promettent au nouveau soldat de la démocratie socialiste leur sympathique concours. Nous avons dit précédemment par quel procès le pouvoir avait espéré tuer la presse démocratique dans l'Indre. Un long emprisonnement et une lourde amende n'ont pas découragé ses dévoués fondateurs. Une société nouvelle s'est formée et a relevé, sous un titre nouveau, le drapeau de la république démocratique et pratique.

FAITS DIVERS.

On peut se faire une idée de la quantité de troupes agglomérées dans Paris, par la colonne de tambours et de musiciens appartenant aux régiments ici en garnison, et qui est allée donner une aubade à M. le général Changarnier d'abord, et ensuite au président de la République. Les premiers tambours entraient à l'Elysée, quand la queue du défilé était encore au Carrousel, et on ne voyait aucun intervalle entre cette colonne, qui remplissait toute la longueur de la rue de Rivoli et du faubourg Saint-Honoré.

— On assure, dit la *Voix du Peuple*, que le général Gemeau a écrit au ministre de la guerre qu'il ne peut répondre de la tranquillité de la 6e division, s'il n'est investi de la faculté d'arrêter à la poste toutes les feuilles démocratiques de Paris.

— Le *Moniteur* enregistre ce matin les réceptions qui ont eu lieu hier à l'Elysée. On a remarqué que l'Institut, qui est censé représenter l'intelligence et le progrès des idées, a été relégué assez loin, à la suite des tribunaux, qui représentent la répression, et des corps militaires, qui symbolisent la compression. Ce cérémonial est parfaitement d'accord avec ce qui se passe dans le monde officiel.

Le *Moniteur* affirme qu'*aucun* discours n'a été prononcé, et cependant un nouveau journal religieux, que nous recevons aujourd'hui, le *Moniteur catholique* analyse les discours échangés entre l'archevêque de Paris et le président de la République, lors de la réception officielle.

Le conseil d'Etat est allé rendre une visite officielle au président de l'Assemblée nationale.

On lit, à ce sujet, dans l'*Evénement* :

« Les visites officielles du 1er janvier ont été très froides hier. La question d'étiquette soulevée entre le président et l'Assemblée, semblait déteindre sur l'attitude générale des visiteurs.

» On se demandait ce matin, à l'Assemblée, dans quel but le *Moniteur* avait placé le général Changarnier avant les ministres, dans l'entourage officiel de M. Louis Bonaparte.

» La préséance enlevée à l'Institut dans l'ordre des présentations a blessé profondément ce corps. On a d'autant moins compris cette *irrégularité*, qu'on savait que quelques hommes politiques de ce corps littéraire avaient, il y a peu de temps, sondé certains de leurs collègues sur la possibilité de faire admettre le neveu de l'empereur à l'Académie, à l'exemple de ce qui s'était fait pour le général Bonaparte, au moment de la restauration de l'Institut.

— Le scrutin qui a signalé la fin de la séance de lundi, sur l'importante question de la Plata, est définitif. Le recollement qui en a eu lieu a démontré qu'il n'y avait aucune inexactitude. L'amendement de M. de Rancé est donc pris en considération par l'Assemblée et renvoyé à la commission des crédits supplémentaires, saisie de cette grande question.

— On lit dans la *Gazette de France* :

« Oui, le fait n'est que trop certain, aucune avance, même indirecte, aucune prévenance, si froide fût-elle, n'ont été faites depuis la révolution de février par la famille d'Orléans auprès du chef de la maison de Bourbon. Tous les bruits qui ont été colportés à ce sujet, ceux qu'on s'efforce en ce moment même de propager, sont des illusions, des fables. Ni Louis-Philippe, ni aucun prince de sa famille, ni Mme la duchesse d'Orléans, n'ont, à quelque époque et à quelque titre que ce soit, donné mission à personne de porter *en leur nom* des conditions, des paroles seulement de réconciliation. Le désaveu du *Courrier de la Gironde*, un des plus influents organes du parti orléaniste, est donc parfaitement motivé. »

— On se souvient peut-être que M. Ferdinand Barrot a fait un appel aux vieux soldats de l'empire restés sans pension, et, par une circulaire, a invité les préfets à provoquer l'exhibition des titres de ces débris à la munificence du gouvernement.

Le nombre des demandes qui résultent de l'invitation de M. le ministre de l'intérieur s'élève déjà à plus de 20,000. On croit que ce chiffre s'élèvera à 80 ou 100,000.

— M. de Lamartine revient prendre son siége à l'Assemblée nationale.

M. de Lamartine vient de traiter avec les éditeurs du journal hebdomadaire dont il est le rédacteur en chef, pour quatre romans, chacun en quatre volumes, livrables à raison de quatre volumes par année, moyennant un prix de 25,000 fr. par volume, soit 400,000 fr. en quatre ans. (*Evénement.*)

— La mort d'une malheureuse fille enceinte qui a expiré à Southampton, de faim et de froid, à la porte même de la maison des pauvres, a causé dans cette ville une sensation extraordinaire. Les officiers de charité ont été destitués, et le coroner a fait sur l'incident un rapport au gouvernement.

L'enquête qui a eu lieu sur le corps de la malheureuse a motivé le verdict suivant : La mort a été causée par la faim et le froid et la privation des choses les plus nécessaires à la vie, et l'on prouve qu'il y a eu grave et coupable négligence de la part des ouvriers des pauvres, pour avoir refusé à cette malheureuse un asile dans les nuits de vendredi et de samedi derniers.

— M. le juge d'instruction Legonidec est en ce moment chargé de la direction des poursuites dirigées contre les sieurs S .. et M..., inculpés d'abus de confiance, d'usure et de prêts sur gages.

C'est surtout sur la position malheureuse des réfugiés polonais que ces deux hommes avaient compté pour rendre leur spéculation plus productive.

Ces étrangers touchent pour la plupart, de la préfecture de police, des subsides, et lorsque, quelques jours avant la fin du mois, ils allaient, pressés par la plus impérieuse nécessité, demander aux inculpés un prêt de 10 ou 15 fr. pour un terme très court, on ne craignait pas, en leur faisant laisser comme nantissement leur bulletin d'inscription à la préfecture, de percevoir des intérêts s'élevant à plus de 300 pour 100. D'autres fois on avançait des sommes minimes sur des reconnaissances du Mont-de-Piété; puis, lorsque l'objet avait une valeur importante, l'emprunteur ne revoyait jamais ni son titre ni ses effets.

On a procédé, au domicile des inculpés, à une perquisition qui a amené la saisie d'une grande quantité de reconnaissances du Mont-de-Piété.

— Ces jours derniers on a trouvé, dans la commune du Vieux-Condé, un tiers de sou d'or qui date des premiers temps de la monarchie française. Il porte de côté l'empreinte d'une tête d'exécution assez barbare, avec un nom dont il ne reste de parfaitement lisible que les lettres DOVEVS, fragment du mot *Chlodoveus* (Clovis II, fils de Dagobert). Au revers on voit une croix surmontée d'une double crosse, et on peut lire autour : *Moneta Eligi*. Cette pièce date donc de la première moitié du septième siècle, et elle est sortie des ateliers monétaires de saint Eloi, qui, comme on le sait, avant d'être évêque de Noyon, avait fabriqué les monnaies des rois Clotaire II et Dagobert, et plus tard des pièces d'orfèvrerie et des châsses de saints.

C'est pour cela que tous les artisans qui se servent du marteau l'ont choisi pour leur patron. Le tiers du sou d'or trouvé à Vieux-Condé pèse 12 centigrammes; sa couleur est d'un jaune tirant sur le blanc; il pourrait bien être formé d'un mélange d'or et d'un cinquième d'argent, que les anciens désignaient par le mot *electrum*. Cette pièce fait aujourd'hui partie de la collection de M. Benezech, maire de Vieux-Condé.

— On vient de transporter au musée archéologique de Florence le tombeau qu'on dit être celui de la famille des Tarquins, découvert tout récemment à Cervetri, petite ville qui portait autrefois le nom de Cære et qui est située dans l'ancienne Etrurie. Ce curieux monument est un de ces sépulcres héréditaires communs dans ce pays On y lit encore 35 noms écrits sur ses parties latérales. Les inscriptions sont figurées sous leur forme étrusque et, en regard, sous leur forme latine.

Les noms qu'on lit appartiennent tous à la famille des Tarquins et ne laissent aucun doute sur la destination du sarcophage. Une grande inscription latine, dont on n'aperçoit que des fragments informes, paraît contenir l'histoire des origines de cette famille.

— On écrit de Cherbourg, le 27 décembre :

« Des naufrages ont dû avoir lieu en Manche, près de nos côtes, pendant la tempête des jours derniers. On a recueilli à la Digue quantité d'oranges éparses sur la mer et d'autres qui sont arrivées dans des caisses. Le flot en a aussi apporté sur toute la côte depuis le Becquet jusqu'au cap Lévy. Une planche provenant de l'arrière d'un navire, et portant en lettres dorées le nom d'*Elisabeth*, a été trouvée mardi près des Flamands, sous Tourlaville. Plusieurs barriques de vin et des débris de navires sont arrivés en épaves sur le littoral du côté de Morsalines.

» Le cutter le *Favori*, commandé par M. Jaffrezic, lieutenant de vaisseau, est arrivé à Cherbourg dimanche, de retour de la station d'Islande, et en dernier lieu des côtes d'Angleterre.

» Le bâtiment à vapeur le *Phénix*, commandé par M. Borius, capitaine de corvette, est arrivé mardi, venant de Brest.

» La goëlette l'*Eclipse*, venant du Havre, est entrée en relâche à Cherbourg, mardi, avec son chouque cassé et autres avaries. »

— Les ouvriers de la station des chemins de fer de Birmingham se sont mis en grève, parce qu'on voulait réduire leurs salaires. On les a remplacés par les travailleurs qu'on a pu se procurer. Si le chômage, dit le *Standard*, s'étend à l'embranchement de Birmingham à Gloucester, cette résistance prendra des proportions formidables.

— Le *Daily-News* annonce qu'il vient de se former à Paris un comité pour coopérer avec la ligue de la fraternité de notre pays dans le but de propager les principes de la paix sur le continent. Ce comité compte déjà dans son sein, MM. Victor Hugo, l'abbé Deguerry, Cormenin, Jugler. On espère que d'autres hommes influens donneront leur adhésions. Les membres du comité sont convenus de dîner ensemble une fois par mois et de discuter les affaires de la société. On publiera tous les mois en langue française une *Feuille d'olivier* contenant quelques articles s'adaptant à l'esprit populaire en France. Elle sera expédiée chaque mois à 800 journaux environ avec prière aux éditeurs d'insérer les articles qui leur paraîtraient convenables. On espère ainsi faire pénétrer dans l'esprit public à l'intérieur comme à l'étranger, les principes de la paix et de la fraternité.

Ces *Feuilles d'olivier* seront aussi distribuées aux ouvriers de Paris et à ceux d'autres grandes villes. D'après une idée exprimée par M. de Lamartine, on tâchera de former des comités de correspondance dans toutes les villes principales de France. De cette manière, l'influence combinée d'un grand nombre d'esprits des plus progressifs sur le continent donnera la plus grande extension qu'il sera possible aux sentiments de paix et de fraternité.

— Les journaux allemands racontent que M. Gunther, propriétaire de la fabrique de locomotives, à Nunstadt, près de Vienne, a résolu le problème de faire remonter un plan incliné par un convoi chargé. Il aurait construit une machine qui remorque sans difficulté un convoi de cinquante mille quintaux pesant, à la remonte d'une élévation de quarante à cinquante degrés d'inclinaison.

— On sait que plusieurs Etats de l'Europe nourrissent 1,500, 1,800, 2,000 habitants par lieue carrée; la Hollande en nourrit même davantage. Croirait-on que l'Amérique du Sud ne présente dans le même espace que 50, 30, et quelquefois 20 habitants! Ainsi,

Le Brésil n'a que	5,000,000 h. pour	250,000 l. c.
La Bolivie	1,450,000	60,000
Le Paraguay	1,000,000	11,000
L'Uruguay	150,000	10,000

C'est ce dernier Etat qui a pour capitale Montevideo, cette moderne Troie, bloquée depuis si longtemps. Montevideo fut fondée en 1725; elle doit son origine aux Espagnols qui la gardèrent jusqu'au commencement de ce siècle. Elle passa aux mains des Portugais en 1817, et à la suite de nouvelles vicissitudes, elle devint la capitale de l'Etat indépendant qu'on nomme la république Orientale de l'Uruguay.

— On lit ce soir dans *la Liberté* :

Conformément à la citation qui lui avait été adressée, le gérant de *la Liberté* s'est présenté ce matin à l'audience de la sixième chambre, pour répondre à l'inculpation d'avoir négligé l'accomplissement d'une des mille formalités qui enchaînent la presse.

» Mais M. l'avocat de la République s'est déclaré *pris au dépourvu*, et n'ayant pas encore reçu les renseignements nécessaires pour pouvoir requérir en connaissance de cause.

» En conséquence, il a réclamé le renvoi de l'affaire à huitaine, renvoi auquel a bien voulu consentir Me Crémieux, au nom du gérant de la *Liberté*. »

— On lit dans la *Tribune de la Gironde* :

« Un lieutenant de chasseurs, en promenade avec son escadron, rencontra, il y a quelques jours, un gendarme qui ne le salua point, bien que les règlements militaires prescrivent le salut à tout inférieur envers tout supérieur, quels que soient d'ailleurs l'arme et le grade de chacun d'eux.

» L'officier, remarquant cette violation du règlement, demanda au gendarme son nom. Celui-ci refusa de le dire. Le lieutenant, se détachant alors de sa troupe, se rendit au poste voisin, et dit au caporal qui le commandait d'exiger du gendarme qui allait passer que celui-ci lui déclinât son nom. Il fit ensuite son rapport au commandant de la place, en infligeant huit jours de salle de police au subalterne, qui s'était rendu coupable d'infraction au règlement et de refus d'obéissance à un ordre donné.

Le lieutenant-général leva la punition du gendarme et infligea quinze jours d'arrêts de rigueur à l'officier, pour avoir donné un ordre à un chef de poste qui n'était point sous son autorité immédiate. Cet ordre donné détruisait-il le refus d'obéissance et le manque d'égards du gendarme? Non, évidemment. Etait-ce d'ailleurs le cas d'infliger une des punitions après laquelle il n'y a plus que la prison?

Nous ne pouvons voir dans une pareille façon d'agir que l'intention de donner quand même toute raison à la gendarmerie, dont le ministre de la guerre veut faire son bras droit et son *inspecteur* général. Du reste, la punition de l'officier fut levée immédiatement après avoir été lue à l'ordre du jour de la division, c'est-à-dire dès que cette satisfaction morale eut été donnée.

En présence de deux rapports émanant, l'un d'un officier, l'autre d'un gendarme, le lieutenant-général a accordé foi et créance à ce dernier, au mépris de toutes les lois de la hiérarchie. Il est vrai que MM. les officiers n'ont pas l'honneur insigne de correspondre directement avec le ministre.

Les conséquences d'une semblable façon d'agir ne se sont pas fait attendre. Plusieurs officiers se sont plaints de l'affectation que mettent les gendarmes à ne les point saluer. L'un d'eux a été contraint tout récemment de punir un brigadier impoli ; un autre, à ce qu'on nous affirme, aurait exigé d'un gendarme qu'il repassât devant lui et le saluât en passant.

— La France compte, au 1er janvier 1850, cinq cent trente-cinq mille trois cent soixante-cinq fonctionnaires, depuis le président de la république jusqu'aux gardes-champêtre. Cela fait, par rapport à la population masculine, un fonctionnaire pour seize hommes. En y ajoutant l'armée et la marine, on trouve une partie prenant part au budget sur neuf hommes.

— Le *Républicain du Gard* raconte un trait fort réjouissant de fétichisme monarchique.

« Dans le courant du mois de novembre, la société des *Amis de l'ordre* a convoqué le ban et l'arrière-ban de ses membres, pour fêter un événement immense. Il s'agissait d'une lettre que le comte de Chambord venait d'adresser à ses fidèles sujets du Gard, par l'entremise du très haut et très puissant marquis de C...

» Vous dire l'enthousiasme et les transports de délire que souleva la *royale* missive, serait une tâche au-dessus de mes forces : il vous suffira de savoir que la lettre fut déposée dans un bassin d'argent, et que chaque fidèle, à tour de rôle, vint baiser pieusement l'illustre signature et déposer son offrande.

» Autre fait qui se rapproche du premier : — Imaginez un banquet monstre organisé par les fortes têtes aixoises ; les convives appartiennent à la réaction arch-blanche, à l'exception de deux membres fougueux de l'ancienne opposition dynastique, qui depuis... mais pas de digression inutile. Le banquet se faisait en l'honneur du dix décembre ; mais, s'il faut ajouter foi à la chronique, on ne s'occupa nullement de ce pauvre M. Bonaparte ; en revanche, on parla beaucoup du comte de Chambord. Vers la fin du banquet, le traiteur offrit à ses illustres convives un superbe buste d'Henri de France en sucre. Aussitôt chacun de se précipiter et de baiser respectueusement l'image sacro-sainte. L'enthousiasme alla si loin qu'on fut obligé de dépecer le buste, et d'en distribuer à la ronde les morceaux, qui furent emportés comme de véritables reliques. »

UNION SOCIALISTE. — Le *National* résume ce matin son programme dans les termes suivants :

La République comme moyen,
Le socialisme comme but,
La République pour le socialisme,
Le socialisme par la République,
Voilà désormais la formule de la démocratie.

UN MARIAGE IMPROMPTU. — On lit dans le *Courrier des États-Unis* (New-Yorck) :

« C'était jeudi dernier : un de nos compatriotes, déjà sur le retour et peu favorisé de la nature — à ce que dit la renommée — se trouvait par hasard dans le bureau des commissaires d'émigration, lorsqu'un des employé lui demanda en plaisantant pourquoi il ne choisissait pas une femme. — Ma foi, répondit l'autre, parce qu'aucune ne veut de moi. — Allons donc, répliqua l'employé : je vais vous en trouver une. Et s'adressant à une grosse et fraîche Irlandaise, il lui demanda sans autre préambule : Si elle veut du Français pour mari. — Pourquoi pas ? dit-elle en riant. Aussitôt dit, aussitôt fait : un juge qui flânait par là d'aventure, bâcle le nœud conjugal, et les nouveaux époux s'en vont faire leur repas de noces au restaurant prochain.

» Mais voici qu'au dessert la mariée change d'idée, et déclare qu'elle veut retourner au bureau. Le mari, comme bien on pense, résiste et fait valoir le *Conjungo*. Mais la rebelle moitié déclare qu'elle n'a jamais eu l'idée de l'épouser ; qu'elle n'a vu dans tout cela qu'une plaisanterie, et que certes elle ne consentira pas à vivre avec lui. Les choses en sont là depuis ce temps, et tous les efforts n'ont pu amener un rapprochement. »

Théorie phalanstérienne.

APPLICATION DE LA SÉRIE A L'HISTOIRE (1).

Nul ne peut contester cette progression d'abord croissante de la naissance à l'apogée, puis décroissante de l'apogée à la mort, qui est suivie par toute manifestation de la vie. Ainsi naissent, grandissent et meurent la plante, l'animal, l'homme-individu, l'homme-nation, nous avons ajouté l'homme-humanité.

Cette conclusion, basée sur l'analogie universelle, sur le principe entrevu par toutes les sciences de l'unité de système dans l'univers, ne peut choquer personne, si l'on interprète avec toutes les religions, avec toutes les traditions du globe, avec la conscience du genre humain, le mot *mort*, non par destruction, mais par *transition*, passage.

A nos yeux, l'existence terrestre n'est pour l'individu, pour l'humanité qu'une station dans le pèlerinage de la vie ; mais ce globe n'est pas impérissable, éternel. Comme tout au monde, excepté Dieu, il a des destinées finies.

L'existence de l'humanité sur la terre doit être conforme au développement sériaire constaté dans toutes les existences que nous pouvons observer. A ceux qui ne voudraient pas admettre cette analogie dans l'avenir, et qui refuseraient de prévoir pour l'humanité terrestre le déclin et la mort, dont la nation, dont l'individu nous offrent partout l'exemple, nous laissons une absolue liberté d'appréciation, nous contentant de soutenir, et cette vérité ne peut être mise en doute, que la loi du développement sériaire a été fidèlement suivie par l'humanité dans toutes les phases de son existence déjà parcourue.

Quel doit être le sort de l'humanité sur le globe ? Y est-elle placée pour la misère ou l'abondance, pour l'amour ou la haine, pour l'ignorance ou la science ?

Nous comprenons que la vue des obstacles rencontrés jusqu'à ce jour par l'humanité, quand elle a voulu dompter la nature, unir ses propres membres dans une association fraternelle, communier avec la divinité par la science, ait amené beaucoup d'esprits au découragement et au fatalisme. Nous comprenons que les hommes nés au temps de l'esclavage, de la guerre permanente, de la famine périodique, aient refusé de voir dans ce globe et dans sa population un ensemble harmonieux, ou même destiné à s'harmoniser, que le désespoir et l'ignorance aient maudit la terre, qu'ils en aient fait une vallée de larmes, qu'on ait considéré notre existence terrestre comme une occasion de résignation et de sacrifices, dont le prix nous serait compté ailleurs.

Mais ces interprétations transitoires, suggérées par un excès de maux temporaires, rendaient elles-mêmes un éclatant hommage à ce principe, que l'homme a droit au bonheur, que la fonction naturelle de Dieu, c'est de créer un monde harmonieux et des existences heureuses ; seulement ce bonheur et cette harmonie, que l'on croyait exilés de la terre pour toujours, on les transportait dans le ciel.

Oui, l'homme a droit à la continuation de sa vie dans un monde supérieur où règnent des harmonies transcendantes, et tous ceux qui accusent le Socialisme en général, la Théorie de Fourier en particulier, de borner la carrière humaine à la terre, prouvent leur ignorance absolue du sujet qu'ils traitent. Mais, en vérité, que perdrait la bonté divine, que perdrait la vie future, à ce que les harmonies de l'autre monde fussent complétées par les harmonies d'ici-bas, à ce que Dieu fût salué par la reconnaissance de toutes les sphères ?

La nécessité du mal, ici-bas, est une hypothèse, une explication provisoire dictée par les rudes épreuves que l'humanité devait traverser ; mais cette hypothèse ne résiste pas plus à l'examen des faits, à l'observation consciencieuse que les *à priori* par lesquels des théologiens fourvoyés déclaraient impossible et sacrilége la rotation de la terre et la découverte d'un nouveau monde, ne résistèrent aux démonstrations victorieuses de Galilée et de Colomb. Vous dites l'homme voué pour toujours à la douleur en ce monde ? Et pourquoi donc, si le bonheur terrestre était impossible, chaque siècle aurait-il vu d'heureux privilégiés en possession, non seulement du pain quotidien, mais de toutes les merveilles enfantées par le luxe et les arts ? Est-ce que les Satrapes de l'Orient, est-ce que les patriciens de Rome, est-ce que les seigneurs du moyen-âge, est-ce que les élus du sort, dans tous les temps, ont passé leur existence à pleurer et à souffrir ? Le bonheur, sur la terre, est possible, puisque nous en voyons des échantillons ; il est possible, puisqu'il échoit à des hommes en tout semblables au reste de l'humanité, souvent inférieurs à leurs frères pauvres, à des hommes qui n'ont rien fait pour que le ciel les mette au-dessus de la règle commune et les rachète seuls de la loi fatale qui pèse d'après vous sur l'humanité.

Le bonheur, sur la terre, est possible, puisqu'il a toujours existé, par exception ; il est possible, puisqu'il tend à se généraliser par un progrès visible. Nul ne peut dire que les obstacles rencontrés aujourd'hui par l'art, la science, l'industrie, soient les mêmes qui s'offraient à l'homme aux débuts du monde ; nul ne peut dire que le travail des générations soit perdu complétement pour l'amélioration du sort général, et que le destin du civilisé ne soit pas plus rapproché de l'harmonie et du bonheur, que le destin du barbare. Depuis l'esclavage romain, depuis le servage féodal, n'y a-t-il absolument rien de fait pour le bonheur et la liberté ?

Vous tous qui confessez le progrès, vous qui travaillez à son développement sous les bannières les plus diverses, vous ne croyez donc pas à la fatalité, à la nécessité du mal terrestre ; vous n'y croyez pas, autrement tous vos efforts seraient aussi fous qu'impies. Est-ce que toutes les religions, est-ce que toutes les philosophies, est-ce que toutes les voix de la conscience humaine ne crient pas à l'homme de lutter, sinon pour son bonheur égoïste, du moins pour le bonheur de ses frères ? De ces efforts solidaires et fraternels que peut-il, que doit-il résulter un jour, sinon le bien-être et l'émancipation de la famille humaine tout entière ? Si Dieu voulait le mal et la souffrance, le Christ n'aurait pas distribué des pains dans le désert, guéri des malades, fait tomber les fers les esclaves ; si Dieu voulait la douleur et la pauvreté, saint Martin n'eût pas donné au vieillard transi de froid la moitié de son manteau, les sœurs de charité n'eussent pas soigné les malades, saint Vincent-de-Paule n'eût pas recueilli les enfants abandonnés dans les rues. La religion que tous ils entendaient servir leur eût crié : Laissez mourir de faim cette population dans la solitude, laissez les aveugles et les boiteux porter le poids de leur infirmité, abandonnez l'esclave à son joug, le pauvre aux vents de l'hiver, le malade à son agonie ; que l'enfant trouve au lieu du berceau la tombe ; laissez mourir et souffrir ; plus grandes sont les douleurs, plus elles donnent de droits à la couronne éternelle ; en enlevant à ces malheureux une occasion de se résigner, vous diminuez leur récompense future.

Non, jamais la foi, mère des bonnes œuvres, n'a tenu pareil langage à l'humanité, jamais l'Evangile n'a promis de rémunérer les inutiles souffrances, les douleurs que l'homme pouvait s'épargner ; expression de la conscience éternelle, le Christ a dit : Aimez-vous, unissez-vous, secourez-vous. En prononçant ces paroles, il a fondé les bases de l'association universelle, assigné un terme inévitable au mal physique, au mal moral et au mal intellectuel.

Puisque le devoir de travailler sans cesse au bien général est imposé à tous les hommes, ce bien doit se réaliser avec le temps. La Providence ne peut s'être jouée de nous en nous assignant une tâche impossible à recueillir.

Oui, le bonheur et l'harmonie peuvent exister sur ce globe ; non-seulement nous les voyons réalisés exceptionnellement, non-seulement le genre humain tout entier, dans son développement progressif, marche évidemment à leur conquête, mais il n'est pas un élément de la création consulté sur ce grand débat, qui ne vienne apporter son témoignage et qui ne réponde : *l'homme doit être heureux et libre.*

Lorsque la science veut connaître la destinée, le genre de vie d'une créature, elle interroge sa nature, ses instincts, ses appareils, ses organes ; si vous voulez connaître la destinée de l'homme, observez ses aspirations, voyez vers quel pôle incline sans cesse son cœur aimanté par Dieu. Est-ce que l'homme n'a pas été organisé pour désirer le bonheur, même en cette vie ? Est-ce qu'il ne le poursuit pas sans cesse ? est-ce qu'il est jamais sérieux et de bonne foi, quand il prêche l'utilité, l'excellence de la douleur ? Qui a jamais soutenu cette thèse ! Des enthousiastes exceptionnels, des dévots exaltés qui faisaient de la macération un calcul, un placement avec intérêts dans l'autre vie, qui voulaient se créer des titres à la rémunération centuple, et qui rendaient, en se flagellant, un hommage au désir universel du bonheur. En dehors de ces individualités excentriques et dont le type se perd, qui prêche l'utilité de la souffrance ? Ce sont les hommes qui ne souffrent pas, et qui cherchent à faire de la résignation entretenue dans les masses, un rempart pour leurs jouissances personnelles. On ne les voit pas, du reste, accepter volontairement la pauvreté qu'ils célèbrent. Le riche veut conserver, le malheureux veut acquérir, c'est la loi.

Oui, l'homme aspire au bonheur, et à moins que Dieu ne soit considéré comme un être insensé, développant des désirs qu'il ne pourrait pas satisfaire, créant des sentiments sans utilité, des forces sans but et sans emploi, l'aspiration constante, incompressible de l'homme vers le bonheur, même terrestre, prouve que le bonheur, même terrestre, lui est réservé dans les plans de la Providence. Nous avons des yeux pour les brillantes couleurs, des oreilles pour la mélodie, un odorat pour les parfums, un cœur pour aimer, une intelligence pour connaître. Notre nature, nos attraction nous stimulent à conquérir le globe et ses productions, exploiter les mines, tailler les pierres, en construire des palais, chasser, dompter les animaux, greffer les arbres, multiplier les fleurs. Notre activité naturelle aspire à créer l'harmonie, l'accord entre nous et notre globe, transformé, marqué de notre empreinte intelligente.

Notre activité morale aspire à réaliser la fraternité universelle, à former des liens d'amitié, d'amour, de famille, de gloire, à réaliser, en un mot, l'harmonie, l'accord entre tous les membres du genre humain.

Notre activité intellectuelle a pour tendance et pour emploi la création de la symétrie, de l'ordre en toutes choses, l'application à toutes nos œuvres de la méthode sériaire qui est la méthode divine, la distribution de la terre sur le plan du ciel, l'harmonie de l'homme avec Dieu par convergence de but et d'efforts.

Un corps, un cœur, une intelligence telles sont les trois faces de l'activité humaine ; une harmonie matérielle, une harmonie affective ou morale, une harmonie intellectuelle et religieuse à réaliser, telles sont les trois faces de notre destinée.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voir les numéros des 30 décembre 1849, 1er et 2 janvier 1850.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bourgoin.—M. G.—Reçu et inscrit p. 1850.—Affect. rem. à tous trois.
Erstein.—M. G.—Reçu et inscrit. —Affect. rem. — Nous rem. les 2 exempl.— Exc. l'oubl. invol. de v. ann.— Les 40 de J. n. sont bien parven. et vous en aurez le reç. avec le prem. Bull.
Vadans.—M. C —Reçu les 24.—Nous all. faire v. comm. et v. ferons sav. l'éch. de l'ab.
Marseille.— M. S. — Reçu et passé écrit. de conform. — Affect. rem. à l'ami anon.—Nous v. écrir. incess.
Montbéliard.—M. W.—Reçu et fait. — Notre P. C. du 29 déc. vous acc. réception des 210.
Champigny.—M. P.—Reçu. — Notre P. C. du 28 déc. v. acc. récept.—Les liv. dem. v. ont été expéd. franco.
Pont-de-Vaux. — M. A.— Reçu les 40-50. — Applic. de conform.
Graville.—M. S.—Reçu les 50 et fait.
Alger.— M. M.— Reçu. — Inscrit les 504 p. 1850. — Ne pourriez-vous pas n. donner le dét. ?—Nous répondr. à l'ami B.— Affect. compl. à tous.
Carpentras.— M. A.— Reçu et pris note. — Affect. rem.
Aub.— M. P. — Reçu les 75 et fait l'applic. d'accord.— Avis note pour 1850.— Nous fais. droit à v. réclam.
Grandvillars.— M. R.—Reçu les 8 — Inscrit de conform. Pris note du surpl.— N. all. v. adr. les reçus.—Rem. à tous deux.
Logelbach.— M. S.— Reçu les 91-90.— Appliq. de conf. — Affect. rem. à tous.
St-Bonnet. — M. N.— Reçu les 57. — Fait l'applic. de conform.— Affect. rem.

CONCERTS.

Tout Paris est en émoi pour le grand bal d'enfants donné au Jardin-d'Hiver, aujourd'hui jeudi, en l'honneur du jour de l'an. L'entrée se fera dès midi, et l'orchestre Strauss donnera le signal des danses à deux heures. Jouets et bonbons seront donnés en étrennes à la foule des petits danseurs ; les intermèdes d'enfants seront remplis par les charmantes jeunes filles, Judith et Berthile.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . Un an 30 f. Six mois 16 f. Trois mois 8 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. . . . 32 . . 17 . . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 6, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 6.

Bourse du 2 janvier 1850.

Hier et ce matin la rente se tenait de 92-30 à 92-45 ; elle a ouvert à 92-55 et elle est tombée à 92-25 ; mais à deux heures la hausse a repris sous l'influence du découvert énorme qui existe, et elle ferme à 92-75 en liquidation ; des achats considérables ont été faits par des vendeurs de primes qui n'avaient pu se couvrir avant la réponse. On escomptait aussi le vote de l'Assemblée sur l'affaire de la Plata, car les spéculateurs sont persuadés que la décision sera pour les négociations diplomatiques, et que l'intervention armée sera rejetée.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt.
Trois 0/0	56 40	56 90	56 70	56 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	93 ..	92 90	92 25	92 75

2 JANV. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
5 0/0 j. du 22 déc...	56 90 70
5 0/0 j. du 22 mars.	92 50 60
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2350 ..
Ob. de la Ville, anc.	1310 ..
— — nouv.	1172 ..
Oblig. de la Seine.	1060 50
— St-Germ. 1842.	[illegible] ..
— Versailles....	910 ..
— Orléans. 4 0/0.	990 ..
— Nouvelles.	975 ..
— Rouen, 4 0/0...	790 50
— Nouvell., 1849.	900 ..
— Havre j. mars.	715 ..
— Nouvelles.	540 ..
— Marseille......	930 ..
— Orléans, jouis.	400 ..
Quatre-Canaux......	1075 ..
— Jouissance.	.. ..
Bons du Trésor......	6 0/0
Forges Aveyron. ...	3000 ..
Monceau-s.-Sambre	1500 ..
Nord (hauts four.)	900 ..
Charbon belge......	325 ..
Zinc V.-Montagne.	2925 ..
— Stolberg.	525 ..
Mines de la Loire..	285 ..
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	96 3/4
— 5 0/0 1842...	96 3/4
— 4 1/2..........	88 1/2
— 3 0/0..........	65 ..
— 2 1/2 0/0.......	49 1/4
— Banque........	780 ..
— 1841.	[illegible]

Espag. dette active.	[illegible]
— — 3 0/0...	[illegible] 1/4
— Dette intér....	[illegible] 3/8
Naples, récép. Roth.	96 50
Romain, emprunt...	85 ..
Haïti, emprunt......	190 ..
Piémont, emprunt..	[illegible] ..
— Nouveau..	[illegible] 50
Rente 5 0/0........	[illegible] ..
Lots d'Autriche....	400 ..
2 1/2 hollandais..	[illegible] 1/2
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain.....	402 50
Versailles, r. d....	295 ..
Versailles, r. g....	167 50
Orléans à Paris....	790 ..
Rouen..............	565 ..
Havre..............	250 ..
Avignon-Marseille	212 75
Bâle...............	140 ..
Centre.............	330 ..
Boulogne...........	182 50
Bordeaux...........	[illegible] 75
Nord...............	451 75
Strasbourg.........	357 50
Nantes.............	275 ..
Monter. à Troyes	107 50
Dieppe Fécamp..	180 ..
BOURSE DE LONDRES du [illegible] décembre.	
3 0/0 consolidés....	96 [illegible]
3 0/0 au 12 déc....	96 [illegible]
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo..	27 c
2e —	20

Spectacles du 3 janvier.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. —Testament de César.
ITALIENS. —La Cenerentola.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux roses.
ODÉON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE. —Paris sans impôts, Pas de fumée, Daphnis et Chloé.
GYMNASE. — L'Année prochaine, la Bossue, le Bal, le Cachemire, la Famille des Innocents.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, le Sapeur troubadour, Lord Spleen.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les 48 danseuses viennoises, la Bonne Fille, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Petite Fille, Rose, Blanc et Noir, Un de plus.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES.—La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
THÉATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noël.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 4. Vendredi 4 Janvier 1850.

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Un an. . . . . . .

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION

REPARTITION

PARIS, 3 JANVIER.

Assemblée nationale.

Jamais séance de l'Assemblée législative n'avait été orageuse et scandaleuse au même degré que celle d'aujourd'hui. Une série de manœuvres inouïes a changé les résultats du vote d'hier, non sans grave détriment pour la dignité de l'Assemblée.

La réaction était stupéfaite du scrutin qui avait scindé l'Assemblée en deux parties égales, 312 voix contre 312, et rendu impossible ainsi l'adoption de l'urgence pour ce projet de loi qui livre les instituteurs à l'arbitraire, et qui doit aboutir à leur destitution générale.

Mais voici que trois secrétaires se ravisent. Après la séance d'hier, MM. Lacaze, Heeckeren et Bérard, tous honnêtes et modérés, parmi les plus modérés, les plus honnêtes, sans même prendre peine de s'adjoindre un témoin d'opinion contraire à la leur, comptent et recomptent les billets, non pas en public, mais dans le bureau des procès-verbaux, alors que des billets avaient pu s'égarer. De ce compte à huis-clos, privé de toute solennité, de toutes garanties, résulte une addition nouvelle, annoncée dès ce matin par le *Moniteur* en ces termes :

A l'issue de la séance, MM. Lacaze, Heeckeren et Bérard se sont rendus au bureau des procès-verbaux où a été faite la vérification de ce scrutin.

Cette vérification a donné les résultats sivants :

Pour l'adoption	308
Contre	307

MM. Detours et Laclaudure ont voté deux fois *contre*.

MM. de Lariboissière et Gillon ont voté deux fois *pour*.

MM. Merentier et Boissié ont voté *pour* et *contre*.

Les bulletins sont scellés au bureau des procès verbaux.

Aujourd'hui le vice-président, M. Baroche, propose à l'Assemblée d'accepter le scrutin ainsi revu et corrigé, c'est-à-dire de renoncer au vote solennellement dépouillé et proclamé hier à la tribune. La discussion la plus violente et la plus confuse s'engage sur cette étrange proposition. M. le vice-Dupin rappelle à l'ordre ceux des membres de la gauche, dont l'indignation ne peut se contenir, coupe en deux la discussion engagée sur un amendement de M. Soubies, et, sans interroger l'Assemblée, proclame, de son autorité privée, comme définitif le résultat du vote passé à la cornue et à l'alambic par MM. Lacaze, Heeckeren et Bérard.

Cet oubli des droits de l'Assemblée fait oublier ceux du vice-président à plus d'un membre, et M. Charras. à qui M. Barroche avait dit : *Vous n'avez pas la parole*, lui répond en face : *Je la prends*. Après une séance entière de tumulte, et sans s'arrêter à la singulière proclamation du vote Lacaze, Heeckeren et Bérard par M. Baroche, l'Assemblée décide que le scrutin d'hier est annulé, qu'elle votera de nouveau, séance tenante ; finalement, grâce au travail souterrain qui s'est opéré depuis vingt-quatre heures, une majorité s'est formée en faveur de l'urgence, adoptée à la majorité de 329 voix contre 300.

Ainsi la loi contre les instituteurs primaires sera discutée incessamment ; elle passera. Le gouvernement va se créer autant d'adversaires n'ayant plus rien à ménager, qu'il révoquera d'instituteurs ; les campagnes elles-mêmes sentiront l'affront qui s'unira dans tous les souvenirs au vote de l'impôt des boissons. Ne nous plaignons pas. Quelle admirable majorité l'on prépare à la démocratie socialiste ! Qui donc soutiendra que les gouvernements ne remplissent jamais leur vrai rôle ?

L'Accord des Principes.

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES (1).

CHARLES FOURIER (suite).

Nous avons vu en vertu de quelle loi naturelle et de quels procédés organiques la Théorie de Fourier accorde, L'UNITÉ ET LA MULTIPLICITÉ, L'ORDRE ET LA LIBERTÉ, L'AUTORITÉ ET L'INDIVIDUALITÉ, LE TRAVAIL ET PLAISIR, dans la COMMUNE ASSOCIÉE. Nous croyons devoir donner un peu de développement à l'énoncé de la manière dont cette théorie concilie la CONSERVATION ET LE PROGRÈS.

LA CONSERVATION ET LE PROGRÈS.

Fourier concilie la Conservation et le Progrès par trois procédés principaux.

D'abord, il *conserve*, en les transformant, en réalisant leurs principes légitimes, les institutions essentielles, fondamentales des formes sociales antérieures, et même des diverses constitutions politiques.

En second lieu, par le seul fait de la condensation du problème social, dans l'organisation normale de la Commune, il donne un caractère d'expérience locale, scientifique et pacifique à la transformation de la société : il évite, par des essais limités, les déceptions de l'empirisme; les douleurs des procédés révolutionnaires, les perturbations et réactions qui résultent des progrès appliqués à la société entière, des réformes imposées à coups de décrets à la généralité des citoyens.

En troisième lieu, il apporte à la société actuelle, sous le nom de GARANTISME, des formules d'institutions transitoires, qui établissent des garanties réciproques entre les libertés et entre les intérêts, du producteur au consommateur, du maître à l'ouvrier, du propriétaire au prolétaire, du gouvernant au gouverné, — et qui soulagent les maux les plus criants de la Civilisation, en attendant que le succès des combinaisons harmoniques dans la Commune puisse être constaté, imité et généralisé.

(1) Voir les numéros des 17, 24 et 31 décembre 1849.

Mais, pour bien comprendre comment la théorie de Fourier est autant conservatrice que progressive, il est nécessaire de connaître son appréciation historique du mouvement social.

Dans l'étude de l'affiliation historique des sociétés antérieures, comme dans l'étude des faits vivants, des institutions de la société actuelle, Fourier a négligé le mouvement purement intellectuel, c'est-à-dire les traditions de la Théologie, de la Philosophie, de la Morale et de la Politique, pour s'occuper principalement du mouvement social et industriel, des conditions organiques qui jalonnent et constituent les diverses périodes sociales.

Il a conclu de ce travail, que l'enfance sociale de l'humanité sur la terre se divise en sept périodes dont nous accomplissons en ce moment la cinquième, et que chacune de ces périodes, de ces formes particulières de société a été, — comme doit l'être l'évolution générale de la vie humanitaire, — soumise à une *loi d'ascendance et de descendance*, de naissance, d'apogée et de mort, analogue à celle qui régit et limite la vie de l'Etre ici-bas.

Fourier a reconnu qu'avant de sortir des sociétés *lymbiques*, c'est-à-dire avant d'entrer dans son unité virile, l'humanité devait *créer* la grande industrie, les beaux-arts, découvrir les hautes sciences, inventer les machines et instruments nécessaires à son exploitation régulière du globe, les moyens de production propres à garantir la richesse sociale, à créer le LUXE, ce premier des trois foyers d'attraction indispensables à l'harmonie des passions et des intérêts.

Dans la première période sociale qu'il appelle ÉDENISME, d'accord en cela avec la tradition vaguement conservée chez tous les peuples, Fourier admet une *ombre de bonheur*, c'est-à-dire un état de liberté et de concorde provenant de la surabondance des richesses naturelles sur les besoins, de l'absence de tous préjugés contre la nature et de toutes démarcations dans la propriété territoriale :

Dans la seconde période, la SAUVAGERIE, l'oppression et la guerre commencent entre les hommes qui se disputent des biens devenus trop rares. Les familles se coalisent pour accroître leur force de résistance. L'industrie débute par la fabrication des armes. La femme est réduite en servitude pendant que les hommes se liguent et délibèrent sur la paix et la guerre. Cependant, chacun des membres de la horde de Sauvages jouit pleinement de sept droits naturels, de sept libertés primitives dont le peuple est frustré en civilisation : ce sont les droits de *cueillette*, de *pâture*, de *chasse*, de *pêche*, de *ligue intérieure*, de *vol extérieur* et d'*insouciance*.

Dans le PATRIARCAT, troisième période, le progrès industriel et social coûte plus cher déjà aux libertés individuelles. L'homme a abandonné la vie nomade et a cessé de vivre uniquement de chasse et de pêche ; il a dompté des animaux, conquis de grands troupeaux qui lui fournissent des ressources nouvelles pour la nourriture et les vêtements ; mais la domination exclusive du principe de la famille, l'autorité despotique du père sur tous les siens forme une triste compensation à ces premiers avantages sociaux. Il a inventé les premiers instruments de culture ; mais à la création de ces instruments correspond la constitution de la propriété territoriale qui n'existait pas jusque là.

Dans la quatrième période, dite BARBARIE, « l'homme s'attache à la terre, les Etats se forment et s'agrandissent, l'agriculture et l'industrie manufacturière commencent à se constituer ; mais ces progrès s'accomplissant au sein de la guerre, c'est la force brutale qui domine et gouverne. Tout relève du sabre dans la période barbare ; toutes volontés ploient sous celle du chef militaire. L'esclavage des faibles, des industrieux et des femmes est au comble. Cependant, peu à peu, le pouvoir des prêtres, moins violent que celui du chef militaire, tend à atténuer déjà la brutalité qui caractérise la Barbarie franche ; la Théocratie représente en fait un germe de culture des sciences et des arts, et, par conséquent, une transition à la civilisation (1). »

Voici, d'après Fourier, huit des principaux caractères de la Période barbare :

1. *Immobilisme.*	5. *Dignité réelle de l'homme.*
2. *Fatalisme.*	6. *Essor franc des passions.*
3. *Prompte justice.*	7. *Foi à l'immortalité.*
4. *Monopole simple.*	8. *Théocratie amalgamée.*

En transition : DIRECTION PAR INSTINCT.

En pivot : ACTION SIMPLE.

Dans la CIVILISATION, cinquième période, le mouvement social se développe et se dessine assez nettement pour qu'il devienne facile d'en caractériser les phases. Ce qui distingue, avant tout, selon Fourier, le régime civilisé du régime barbare, c'est qu'en Barbarie, l'action s'exerce toujours en *mode simple*, tandis qu'en Civilisation, l'action s'exerce en *mode composé*. La Théocratie est le lien de transition entre les deux formes sociales, parce qu'elle fait passer l'autorité du *simple* au *composé*, parce qu'elle ajoute au ressort simple de la force brutale le ressort de l'autorité religieuse, à la loi de la violence la loi de la morale. Les principaux caractères de la Civilisation deviennent ainsi : *Effet composé, jamais simple*, en bonheur et en malheur : *alliage de politique astucieuse et violente, contrariété des intérêts collectifs et individuels*. Il y a, d'ailleurs, des termes

(1) Victor Considerant, *Destinée sociale*.

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 4 JANVIER 1850.

SCÈNES DE MŒURS ARABES (1).

SCÈNE IV.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Et toi, Ben Messaoud, j'ai appris que chez toi.....

BEN MESSAOUD (interrompant).

Oh ! il n'y a chez nous que le bien et la tranquillité. Gloire à Dieu ! C'est remarquable de voir un calme aussi profond après les agitations passées. Seulement, au dernier marché, deux hommes s'étant disputés à propos d'une dette d'un rebeïà (2), deux partis se sont formés pour défendre leurs prétentions, et il en est résulté une mêlée affreuse, où j'ai cru un instant qu'ils allaient tous s'exterminer. Mais bah ! les Arabes ont la vie dure, et comme d'ailleurs aucun d'eux, conformément à ce qui a été prescrit, n'avait d'armes, les blessés en ont été quittes pour des torgnoles. Mais, par le salut de Sidi Mamar ! je n'en ai pas vu un seul qui n'aie reçu la sienne. Je n'ai vu de ma vie une si grande quantité d'yeux pochés, de dents brisées, de têtes fendues. C'était merveille ! (D'un air jovial.) Tu aurais ri de les voir.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais nullement. Je ne vois pas qu'il y ait là sujet à rire. Ces scènes de désordres sont affligeantes et m'inquiètent profondément. Mais veux-tu que je te dise le vrai dans tout ça ? Les deux hommes qui se sont disputés pour un rebeïà sont très certainement deux filous qui ont voulu bouleverser le marché pour le piller plus à leur aise, eux et leurs amis.

BEN MESSAOUD (à part).

Il a parbleu raison ; il a deviné juste. (Haut.) Oh ! mon Dieu, non. L'évènement est arrivé tout naturellement. Tu le sais, les marchés qui se tiennent loin de votre œil sont souvent agités par de pareilles scènes.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Connais-tu les hommes dont je te parle ?

BEN MESSAOUD.

Plait-il ? je n'ai pas entendu.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je te demande si tu connais les deux hommes qui ont été la cause première de cet affreux désordre ?

BEN MESSAOUD.

Oh ! non, je ne les connais guère. Ce sont deux hommes comme tant d'autres.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu ne sais pas leurs noms ?

BEN MESSAOUD.

Leurs noms ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Si tu ne les sais pas, je vais te les apprendre.

BEN MESSAOUD.

Oh ! ils sont connus ; ils se nomment Chefar et Bel Djin. Ce sont de bien braves gens, tranquilles, travailleurs, faisant très régulièrement les corvées, et payant leurs contributions avec une exactitude rare. Honnêtes gens !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Chefar, Bel Djin ! voilà de singuliers noms pour d'aussi braves gens ; l'un qui veut dire filou, l'autre qui veut dire fils du démon. Vous n'avez pas l'habitude de nommer ainsi les hommes vertueux.

BEN MESSAOUD.

Je les connais comme mes enfants. Que Sidi bou Krari me sèche les membres, si ce ne sont pas les plus charmants jeunes gens que je connaisse, les rejetons des plus illustres familles du pays.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyons ! voyons ! tâchons de nous entendre. Tu as commencé par me dire que tu les connaissais à peine, que c'étaient des gens comme tant d'autres, et voilà que tu en parles maintenant comme de tes enfants, comme des gens de la plus haute distinction. Allons donc ! tu veux mettre sans doute ma crédulité à l'épreuve ?

LES AUTRES CHEFS (à part).

Le maladroit ! Il en dit vraiment de trop fortes. Comment diable ferons-nous passer les nôtres, s'il continue sur ce ton-là. (Haut.) Ah ! Ben Messaoud !

LE CHEF DU BUREAU ARABE (appréciant l'heureuse disposition de l'auditoire et voulant en profiter.)

(A Ben Messaoud.) Tiens, je fais les kaïds juges de tes contradictions. (Aux chefs.) N'est-il pas vrai que Ben Messaoud vient de dire deux choses entièrement différentes à deux instants très rapprochés ? Ne vous semble-t-il pas que son affaire n'est pas claire ?

LES CHEFS (heureux de châtier l'imprudence de Ben Messaoud, qui les gène, et d'être en même temps agréables à leur interlocuteur).

Ah ! Ben Messaoud ! ce n'est pas là la vérité, et Dieu vaut mieux.

BEN MESSAOUD (un peu déconcerté, à part).

Mais qu'ont-ils donc ? Sont-ils maladroits de me tomber ainsi dessus. Ah çà, mais, et nos conventions. (Haut.) Moi, dire quelque chose d'inexact ! Mais tout le monde est témoin que jamais le mensonge n'est sorti de mes lèvres. Les Messaoud sont connus dans le pays. Mon père a été nommé kaïd par le bey Hhassen, à qui il donna 200 douros pour son investiture. Moi, j'ai constamment servi la cause des Français avec un dévouement qui a failli bien des fois causer ma perte. Je suis le premier dans la contrée qui aie offert le cheval de soumission au maréchal, quand il vint pour la première fois avec son armée. Je l'ai payé de ma poche 150 douros, et il ne m'en a jamais été remboursé un sou. (Avec une indignation mêlée d'attendrissement.) Moi, mentir ! moi, votre serviteur ! moi, à qui Abd-el-Kader a deux fois voulu faire trancher la tête pour les services que je vous ai rendus ! moi, qui....

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Quelle histoire nous fais-tu là ? Il s'agit bien de ta biographie, ma foi ! Mon pauvre Ben Messaoud, je sais bien ce que tu as fait et ce que tu vaux ; mais ce n'est pas une raison pour que j'accepte comme parole sacrée les contes que tu me fais sur les Chefar et les Bel Djin, qui sont, je le sens à ton insistance, deux fripons à mettre sous clef.

UN KAÏD.

Quant à ce qui concerne Chefar, je puis en parler savamment, car il est originaire de ma tribu. Du plus loin qu'il me souvienne, je l'ai toujours vu faire des tours pendables. Les Turcs lui avaient coupé le poignet droit pour avoir volé à l'agha Omar son

(1) Voir les numéros des 2 et 3 janvier.

(2) Le rebeïà vaut 50 c.

ambigus que la Civilisation, en se formant, emprunte aux périodes inférieures. Ce sont, par exemple : le *code militaire*, emprunt sur la Barbarie; le *droit d'aînesse*, pris au Patriarcat ; l'*abandon des faibles*, emprunté à la Sauvagerie. Fourier cite même, sous le titre de *fléaux lymbiques*, neuf caractères qui appartiennent à la fois à la Barbarie et à la Civilisation, neuf fléaux qui sont les conditions permanentes de toute l'enfance sociale, de toutes les sociétés organisées en ménages familiaux. Les voici : Indigence, Fourberies, Oppression, Carnage, Intempéries outrées, Maladies provoquées, Cercle vicieux, Egoïsme général et Duplicité d'action.

Cependant, la Civilisation est un grand pas sur la Barbarie, comme effort d'affranchissement des individus et comme création des sciences et des arts.

L'enfance, ou la première Phase de la Société Civilisée, a pour germe simple le *mariage exclusif ou monogamie* : pour germe composé, la *féodalité patriarcale et nobiliaire* ; pour pivot, LES DROITS CIVILS DE L'ÉPOUSE ; pour contrepoids, la *fédération des grands vassaux* ; pour ton, les *illusions chevaleresques*. — Déjà le servage a remplacé l'esclavage. La femme est sortie du harem et a conquis ses droits civils d'épouse. Ce seul changement dans la condition des femmes adoucit les mœurs, crée l'honneur et la galanterie, favorise l'éclosion des sciences, des arts, de la musique, de la poésie ; porte le raffinement dans les costumes, aussi bien que dans l'industrie. C'est l'époque des troubadours, des trouvères et des tournois aux armes courtoises. La force brutale se mitige ou devient astucieuse. La fédération des grands vassaux fait contrepoids à l'autorité royale et favorise l'affranchissement des industrieux. Les seigneurs se pressent à accorder protection à leurs vassaux, à soutenir les droits du faible : ils se font redresseurs de torts.

La deuxième Phase, ou l'adolescence de la Civilisation, a pour germe simple *les privilèges communaux* ; pour germe composé, *la culture des sciences et des arts* ; pour pivot, L'AFFRANCHISSEMENT DES INDUSTRIEUX ; pour contrepoids, *le système représentatif* ; pour ton, *les illusions en liberté*. — Peu à peu les vassaux qui travaillent, qui cultivent l'industrie, les sciences et les arts, acquièrent force et vigueur. Par la seule loi irrésistible des tendances à la liberté et au progrès, les communes obtiennent, en fait, des privilèges, avant qu'aucunes constitutions ou chartes d'affranchissement ne soient promulguées. Le développement de l'intelligence, du travail et de la richesse, qui rend les anciens vassaux Peuple et Bourgeoisie, affaiblit d'autant la domination féodale. Bourgeois et Peuple se liguent contre la féodalité et grandissent incessamment sous la lutte engagée entre l'élément féodal et l'élément monarchique. Bientôt l'affranchissement politique des industrieux s'opère de gré ou de force, et le système représentatif remplace, comme contrepoids au pouvoir, la fédération des grands vassaux. Aux illusions chevaleresques du seigneur succèdent les illusions en liberté de la Bourgeoisie, qui croit avoir conquis la liberté entière en obtenant des droits politiques et l'égalité devant la loi.

L'apogée ou la plénitude de la Civilisation a pour germes, selon Fourier, deux grands progrès des sciences : l'*Art nautique* et la *Chimie expérimentale* ; pour caractères : les *déboisements* et les *emprunts fiscaux*. — C'est, en effet, sur la chimie expérimentale que repose l'ensemble des procédés des arts, la constitution stable et le perfectionnement de l'industrie : c'est aussi l'invention de l'art nautique qui ouvre les grandes voies de communication propres à préparer l'universalisation des fruits du travail humain. A partir de ces découvertes, la Civilisation est en mesure de fonder les bases, de créer les éléments d'une société supérieure. Cependant, deux germes de décadence matérielle et morale sont la conséquence presque inévitable des deux phases précédentes. L'opposition croissante des intérêts individuels avec l'intérêt général a livré le sol à une culture anarchique qui, par le déboisement, détériore les climatures, pendant que les emprunts fiscaux obèrent les nations pour entretenir des guerres colossales, inoculent le virus de la féodalité financière au corps social, et contiennent le germe de la décadence politique. Les forces égales des classes hostiles entretiennent elles-mêmes des crises sociales, des révolutions qui déterminent le déclin régulier de la Civilisation.

— Ce déclin, dans la troisième phase de la Civilisation, a pour germe simple, l'*Esprit mercantile et fiscal* ; pour germe composé, les *Compagnies actionnaires* ; pour pivot, le MONOPOLE MARITIME ; pour contrepoids, le *Commerce anarchique* ; pour ton, les *Illusions économiques*. — La première moitié, la vibration ascendante de la Civilisation avait eu pour effet de briser le joug nobiliaire, héritage du système patriarcal ou des conquêtes barbares ; la seconde moitié de la période, la vibration descendante, par une analogie inverse, constitue une féodalité nouvelle, celle des écus. L'argent est devenu l'élément réel de la puissance sociale. Les voies de fortune sont l'industrie, le commerce et les places. L'esprit de l'époque est donc un esprit mercantile et fiscal. La guerre de partisans, entre les intérêts, prend le nom de *Libre concurrence*. Les hauts industriels, les hauts commerçants, les grands propriétaires, bourgeois, constituent une nouvelle domination, un nouveau pouvoir social assis sur l'exploitation et la fortune. Les masses déshéritées restent dans la misère. La force des capitaux se multiplie et se puissancialise par le régime des Compagnies actionnaires, des Associations financières. Les Barons de la finance entreprennent des opérations qui centuplent leurs forces d'envahissement. Les petits industriels, les petits producteurs sont écrasés et dépouillés sans merci par les grands entrepreneurs. Le prolétariat et le paupérisme marchent à pas de géants. L'esprit mercantile et le puissant levier de la centralisation actionnaire, tendant à livrer aux grands capitalistes la direction et le monopole de l'industrie, sont les éléments du Monopole maritime ou haut Monopole commercial, pivot de troisième phase, qui influe sur la politique générale, dicte la paix ou la guerre, et fait siéger le grand chancelier de l'Angleterre sur une balle de laine. Dans cette troisième phase de la civilisation, le commerce anarchique, le principe de la libre concurrence est le seul contrepoids à la puissance envahissante. Cependant les illusions économiques remplacent les illusions en liberté. Comme l'esprit chevaleresque de la féodalité a été tué par l'esprit libéral qui l'a ridiculisé et nommé *don quichotisme*, l'économisme vient à son tour tuer l'esprit libéral par la *politique des intérêts*.

La caducité, ou quatrième Phase de la Civilisation, a pour germe simple, les *monts-de-piété ruraux* ; pour germe composé, les *maîtrises en nombre fixe* ; pour pivot, la FÉODALITÉ INDUSTRIELLE ; pour contrepoids, les *fermiers du monopole féodal* ; pour *ton*, les *illusions en association*. — La Féodalité industrielle est constituée de fait, quand les Princes de la finance ont envahi une grande partie du fonds, monopolisé le commerce, la fabrication, le crédit, les capitaux de circulation, et même le sol, l'agriculture, pivot de l'industrie générale. Alors, de l'excès même de la lutte de concurrence, de la réaction qu'excitent l'anarchie mercantile et les désordres croissants du commerce, les prévisions de la Théorie de Fourier font découler, de droit ou de fait, la création de maitrises en nombre fixe, de corporations privilégiées, de monopoles constitués, portant remède à la superfétation des agents commerciaux. Fourier a prévu l'établissement, régularisé par de puissantes compagnies financières, de monts-de-piété ruraux, qui, prêtant au laboureur sur *hypothèque territoriale*, améliorerait provisoirement sa situation, mais n'en finirait pas moins par envahir une grande partie de la propriété, en se payant de ses prêts avec les lambeaux du sol. Les monts-de-piété ruraux, accumulant ainsi les propriétés territoriales, deviendraient rapidement de grands centres d'exploitation conduits avec art, bien pourvus de capitaux, unitairement administrés. Ils achèveraient en agriculture le mouvement d'invasion féodale commencé en industrie et dans les voies de circulation et de communication par la banque et les chemins de fer. Le caractère principal de cette dernière phase de la civilisation, c'est bien la substitution du servage *collectif* à l'ancien servage *individuel*. L'association partielle, simpliste, exclusive entre les capitalistes exploitant le travailleur ou entre les travailleurs essayant de bloquer le capital, constitue bien, sous nos yeux, comme *ton* de cette époque, les *illusions en association*. Enfin, il est bien certain que la nouvelle Féodalité constitue dans la nation, à côté de l'autorité gouvernementale, une puissance qui forme le *contrepoids* de la quatrième phase, contrepoids analogue au caractère correspondant de la première. Il suffirait que l'Etat actuel, républicain ou monarchique, soumît et gouvernât la féodalité industrielle pour fonder un nouveau régime de garanties sociales, une *société garantiste*, comme il a suffi que l'Etat monarchique réduisît et gouvernât la Féodalité militaire pour fonder un nouveau régime de garanties civiles et politiques, pour former l'unité nationale.

Depuis quarante ans que Fourier a formulé ces prévisions théoriques, et depuis douze ans qu'il est mort, les faits annoncés se sont réalisés ou se réalisent, même contre le droit, avec une accélération des plus frappantes.

Nous verrons, demain, combien les principales institutions du régime des GARANTIES SOCIALES ont déjà de racines dans la constitution actuelle de la société, et comment elles ne sauraient cependant suffire aux aspirations de notre époque, aux exigences du mouvement révolutionnaire qui agite l'Europe civilisée.

F. GUILLON.

DÉFINITION DU BONAPARTISTE.

On lit ce matin dans le *Dix-Décembre* :

Il est des moments dans la vie où il s'agit de s'entendre.

C'est aujourd'hui le 2 janvier 1850 ; l'ordre règne dans la rue, les affaires marchent aussi convenablement que possible, en présence de tout ce qui a été, de ce qui est, *et de ce qui n'est pas encore*.

..... L'idée napoléonienne ? — C'est la justice rendue à la probité, à l'intelligence, à l'activité du soldat, de l'ouvrier, de l'écrivain, du commerçant, — c'est la reconnaissance des services, et de tout ce qui constitue l'honnête homme ou le grand citoyen.

Et le bonapartiste ? — *c'est l'honnête travailleur qui veut cette justice* pour lui et pour les autres.

..... Quant à nous, nous sommes bonapartistes, *parce que le bonapartisme promet* à nos cœurs reconnaissants, l'*assurance de la justice* rendue à chacun.

Nous sommes bonapartistes, parce que nous repoussons le privilège, comme nous méprisons le nivellement.

Nous sommes bonapartistes, parce que nous voulons qu'on reconnaisse notre travail social, comme nous sommes prêts à reconnaître celui des autres.

ITALIE.

Les journaux italiens ne nous apprennent rien d'intéressant. On écrit de Rome, 21 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Quoique l'on considère le retour du pape comme certain, ainsi que la conclusion d'un emprunt de 40 millions de francs pour l'amortissement du papier monnaie, on a encore des doutes à cet égard, attendu que l'on compte inutilement, depuis 6 jours, sur une confirmation officielle de ces deux nouvelles. Il est vraisemblable que tout dépend encore de l'accomplissement de certaines conditions. Ainsi, on y prétend que le pape a demandé la réduction du corps d'occupation à 6 000 hommes, mais qu'on lui a répondu qu'il fallait que ce corps reste 4 ans à Rome, pour le protéger. Le gouvernement français désire, à la vérité, diminuer considérablement le corps d'occupation, mais la question est de savoir s'il jugerait prudent de le réduire, dès à présent, à 6 000 hommes. Il paraît que le général Baraguay-d'Hilliers pense que 10 000 hommes, entre Civita-Vecchia et Rome, suffiraient aux besoins du service et de la sûreté. 4 000 hommes se disposent à partir demain ou après-demain. Ce sont deux régiments d'infanterie : le 20e qui se rendra directement de Civita-Vecchia à Alger, et le 66e, qui a beaucoup souffert des fièvres et autres maladies ; 3 compagnies du génie et une batterie. Ces dernières rentrent en France. En ce qui concerne l'emprunt, les conditions établies à Naples ont été envoyées à Paris, dit-on, pour être confirmées.

— On écrit de Faenza, le 22 décembre :

« L'archi-prêtre della Pieve de Casate, fait prélat par Grégoire XVI, connu par son zèle pour l'ancien système, a été poignardé à la Campine. Les assassins étaient au nombre de trois. Deux ont retenu le secrétaire de l'archi-prêtre pour qu'il n'appelât pas de secours pendant que le troisième meurtrier tuait la victime. »

De pareils faits sont le déplorable résultat d'une révolution comprimée par la force. L'intervention française a préparé dans les Etats romains des évènements qui feront regretter à tous les partis le gouvernement si indignement calomnié de Mazzini et de l'Assemblée constituante.

ALLEMAGNE.

LES PRÉPARATIFS POUR LE PARLEMENT D'ERFURTH. — LA CHAMBRE DE HESSE-DARMSTADT.

On sait que c'est le 31 de ce mois que les électeurs sont convoqués pour nommer les députés au parlement d'Erfurth. La question de savoir si les démocrates voteront ou ne voteront pas continue à être une cause d'agitation pour les partis. On pense, toutefois, que la séparation entre ceux qui voteront et ceux qui s'abstiendront ne sera, en aucun cas, aussi marquée que lors des élections pour les chambres prussiennes. On croit que dans les grandes villes les comités démocratiques engageront leurs adhérents à ne pas participer aux élections ; mais les constitutionalistes espèrent que beaucoup de démocrates qui, sans être affiliés aux comités, votent cependant toujours pour les candidats qu'ils présentent, marcheront cette fois avec le parti constitutionnel, et lui assureront la victoire.

Dans sa première séance, l'Assemblée de Hesse-Darmstadt, au sein de laquelle siège, comme l'on sait, une énorme majorité radicale, a décidé qu'elle ne ferait pas d'adresse en réponse au discours du trône.

Le ministre a présenté le projet de loi sur les élections pour la chambre populaire du parlement d'Erfurth, en invitant l'assemblée à le voter sans délai, afin que les élections pussent avoir lieu le 31 janvier. En outre, le ministre a présenté à l'assemblée les trois candidats, parmi lesquels celle-ci aura à élire un député à la chambre des Etats du parlement allemand.

Dans sa séance du 30 décembre, l'assemblée a rejeté l'article du projet de loi des finances, ayant pour objet de prolonger la perception des impôts jusqu'au 1er juillet. La perception n'a été accordée que jusqu'au 1er avril.

La *Gazette du Wurtemberg* publie le programme du parti Roemer pour cette année. L'accession à l'Etat fédératif et au traité du 26 mai y est annoncée, comme le but des efforts des constitutionalistes wurtembergeoises.

Dans une des dernières séances d'un comité électoral se réunissant à Brunswich, M. Liebe, membre du conseil d'administration pour ce duché, a fait, sur les difficultés avec lesquelles l'Etat fédéré aura à lutter, des révélations peu rassurantes pour l'avenir de cette cause. Selon M. Liebe, le parlement, après avoir voté en bloc le projet de Constitution élaboré à Berlin, avait à s'occuper de la création d'un pouvoir intérimaire, jusqu'à l'applanissement des difficultés soulevées par la Saxe et le Hanovre, dont la résistance rend impossible la réalisation de plusieurs dispositions de la Constitution.

En résumé, on se bornerait en quelque sorte à admettre celle-ci en droit, sauf à reculer la mise à exécution à des temps meilleurs. Il en résulterait qu'a-

---

cheval, attaché devant sa tente, au beau milieu de son camp.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Bon ! voilà le rejeton d'une illustre famille qui a le poignet coupé pour vol. Mon pauvre ben Messaoud, tu n'es pas heureux aujourd'hui.

BEN MESSAOUD (se tournant vers le malencontreux donneur de renseignements).

Vous voulez donc ma ruine, bon Dieu ! Qui vous pousse ainsi à outrager la justice pour me nuire ?

LE CHAOUCH (qui sait toujours tout).

Ce Chefar ne s'appelle-t-il pas, de son véritable nom, Hhamed ben Zerouki ?

BEN MESSAOUD.

Oui, certes. Après.

LE CHAOUCH.

N'a-t-il pas un coup de sabre qui lui partage le nez en deux ?

BEN MESSAOUD.

Certainement. Et puis ; est-ce que tu le connais ?

LE CHAOUCH.

Parbleu, si je le connais ! C'est moi qui lui ai tenu le bras quand mon ami Sid el Sif, que Dieu lui fasse miséricorde, lui coupa le poignet. J'étais dans le camp de l'agha Omar, quand l'aventure eut lieu. Quel gredin, que ce Chefar ! Nous étions six gaillards comme moi à le tenir, et nous avions peine à en venir à bout.

BEN MESSAOUD (d'un air consterné).

Il n'y a donc plus de justice, bon Dieu !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Pardon ! au contraire ; il n'y en a jamais eu tant qu'à l'heure qu'il est, et ce qui se passe te le prouve bien. Que tu l'avoues, ou non, l'essentiel n'est pas là. (Avec dignité.) Vois-tu, Ben Messaoud, il y a dans la vérité et la justice une puissance telle, que ceux qui les outragent avec le plus d'impudence, comme toi en ce moment, ressentent en eux-mêmes le châtiment qu'ils méritent.

BEN MESSAOUD.

Je suis victime de la calomnie (d'un air doucereux), mais le père a droit de battre son enfant.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (sans y mettre plus d'instance, sachant qu'il n'est pas plus possible d'obliger un arabe à avouer un mensonge, que de forcer un chat à tomber sur le dos).

C'est bien ! c'est bien ! Je suppose que Sidi Bel Djin est le digne compagnon de Sidi Chefar.

UN KAID.

Tu peux en être sûr. Ils ne se quittent jamais, et sont associés dans les coups qu'ils font. Je connais ce Bel Djin, et je ne manque jamais d'armer mon fusil quand je le rencontre par hasard sur ma route. C'est un homme à enlever les ailes d'une mouche sans qu'elle s'en aperçoive.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à Ben Messaoud).

C'était véritablement deux bien honnêtes gens, que tu défendais là. Dès que tu sortiras d'ici, tu te mettras en campagne pour les arrêter. Je te donnerai quelques-uns de mes cavaliers, qui les ramèneront garottés. Puisqu'ils sont si forts, tes amis, ils ne se méfieront pas de toi, et l'opération te sera très facile.

BEN MESSAOUD.

Hélas ! Sidi, tu écoutes les méchants qui m'en veulent, à cause du dévouement que j'ai pour votre cause. (Avec un soupir.) Je suis bien malheureux ! Enfin, c'était écrit.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Les deux rejetons des plus illustres familles paieront, pour tous les autres, les désordres affligeants qui ont eu lieu sur ton marché. Je suis enchanté qu'une bonne occasion me permette d'en débarrasser le pays.

BEN MESSAOUD (d'un air profondément victime).

Par la tête du prophète et la justice de Dieu ! qu'il soit loué ! je t'ai dis la vérité. Maintenant je n'ai plus qu'à exécuter tes ordres, et, puisque tu le veux, je t'amènerai ces deux pauvres jeunes gens.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

J'y compte certes bien ! Et si tu les manques, je jure par notre justice, qui est celle de Dieu, que je ne te manquerai pas.

BEN MESSAOUD.

C'est dit. (A part.) Allons ! voilà une affaire manquée. Il faut s'exécuter. Il ne s'agit pas de compromettre ma position pour deux gueux de cette espèce. Ils m'avaient promis 50 douros pour les tirer de ce mauvais pas ; heureusement que je m'en étais fait donner 25 d'avance. Sans cette bonne précaution je perdais tout. Je ne m'explique pas que mes collègues se soient ainsi tournés contre moi. Ordinairement nous nous soutenons par la tête du prophète ! je le leur rendrai.

LE KADI (à l'oreille du chef du bureau arabe).

Est-ce que tu ne punis pas l'effronterie de ce Ben Messaoud ? J'ai là sous la main un article de Sidi Krelil, au chapitre de l'autorité, qui te permet de le punir avec la dernière rigueur. Il dit : « Le chef qui trompe l'iman, dans les affaires du gouvernement, mérite tous les châtiments, car c'est comme s'il trahissait Dieu. »

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Replie ton Si Krelil, mon brave Si Ali ben Taleb, ce n'est pas là le cas de s'en servir. Tu ne vois donc pas que si nous l'appliquions avec cette sévérité, nous aurions bientôt fait le vide autour de nous, et que personne ne voudrait plus nous servir.

LE KADI.

Au fait, tu as raison. Je n'y songeais pas. Hélas ! les Arabes sont bien dégénérés !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Il n'y en a pas un de la génération actuelle qui pût vivre selon Sidi Krelil, et pour suivre ses prescriptions il faudrait exterminer tout le monde.

LE KADI.

C'est juste ; les Arabes ne sont plus les mêmes.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ecoute un apologue. Quand tu as à faire une route pressée avec un cheval qui a de vilains défauts, est-ce que tu t'amuse à l'en corriger avant de partir ? Non certes. Tu l'emploi d'abord tel qu'il est. Ce n'est que plus tard que tu songes à son éducation. Comprends-tu ?

LE KADI.

Certes ! je comprends. (Avec un air de profonde admiration.) Quel esprit ! quel sens profond ! Tu es un homme immense !

LE CHEF DU BUREAU ARABE (riant).

Ah ! ah ! la charmante société de cour que vous feriez, vous autres Arabes. Mais, mon pauvre Si Ali, je suis tout bonnement Français, et j'ai l'esprit de mon pays ; seulement, ce que j'accepte volontiers, c'est qu'il est infiniment supérieur à celui du vôtre, et c'est pour cela que Dieu nous a envoyés ici.

LE KADI.

C'est merveilleux ! Tu sais et tu as raison.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (haut).

Mais reprenons le cours des affaires.

CH. RICHARD.

(La suite prochainement.)

près comme avant l'acceptation par le parlement, l'œuvre des trois rois ne serait qu'en nom, qu'en projet.

Le cabinet de Vienne ayant le secret de la farce parlementaire qui va se jouer à Erfurth, il ne faut plus s'étonner s'il se désiste de toute polémique sur la question légale, ayant, dit-il, la ferme confiance que les deux gouvernements se maintiendront en bon accord. Nous ne nous étonnerions pas même de voir le roi de Prusse donner les mains à l'occupation de la Saxe par les Autrichiens, occupation dont le bruit a couru à la bourse de Vienne.

AMÉRIQUE.

C'est le 10 octobre, dit le *New-York Paper*, que les commissaires américains et les commissaires mexicains se sont réunis définitivement pour déterminer la frontière sud de la Californie et du Mexique. Un acte a été signé en langues espagnole et anglaise. Cet acte indiquait que les commissaires des deux gouvernements s'étaient entendus sur le point limitrophe entre les deux républiques. Ce point est la première terre que l'on voit en venant du sud à San-Diego. L'acte anglo-espagnol a été enfermé dans une bouteille de verre. Cette bouteille a été placée dans un trou de trois pieds de profondeur que l'on a creusé dans la terre. Quelques pelletées de terre ont été jetées sur la bouteille par le colonel Willer, au nom du gouvernement américain, et par le général Conde, au nom du gouvernement mexicain. Un poteau a été dressé à cet endroit.

Assemblée nationale.

Séance du 8 janvier. — Présidence du cit. BAROCHE (vice-président).

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal?

VOIX DIVERSES. Mais il y a quelque chose à dire sur le résultat du scrutin.

M. LE PRÉSIDENT. Je donne connaissance à l'Assemblée....

A GAUCHE. Mais on n'est pas en nombre.

L'animation la plus vive règne dans l'Assemblée. Elle est sans doute le résultat du vote d'hier, sur lequel une vérification a été faite à la suite de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. Je donne connaissance à l'Assemblée du résultat de la vérification qui a été faite immédiatement après la séance du scrutin sur l'urgence.

M. le président avait ainsi proclamé le résultat du vote : 624 votans ; majorité absolue, 613 ; 312 pour, 312 contre ; l'urgence était ainsi rejetée. M. Chapot, le *Moniteur* le constate, a demandé que le résultat ne soit définitif qu'après une vérification nouvelle.

La vérification a été faite. Le nombre des bulletins n'a plus été de 624, mais de 623.

Trois de MM. les secrétaires, devant les employés aux procès-verbaux, constatèrent encore ces résultats :

MM. Defours et Laclaudure votèrent deux fois contre, MM. Lariboissière et Gillon, deux fois pour; MM. Merentier et Boissié pour et contre. De sorte que huit bulletins ont été annulés, le résultat est donc celui-ci :

Nombre des votants,	615
Majorité absolue,	308
Billets blancs,	308
Billets bleus,	307

L'urgence serait adoptée. (Agitation.)

M. GILLON. En général, je sais assez bien ce que je fais (Rires et bruit.) et je suis sûr de trois choses : la première, que je n'ai voté qu'une seule fois ; la deuxième, que je n'ai mis qu'un seul bulletin dans l'urne. (Bruit.) Une chose dont je suis sûr également, c'est que mes voisins n'ont pas voté pour moi. (Allons donc ! qu'en savez-vous !)

Je le sais, parce que mes bulletins sont dans mon tiroir dont j'ai la clef. (Ah !) Voici comment s'explique l'erreur. M. Gillen a pris part au vote, quoique porté comme absent, et son vote a été pris pour le mien. M. Gillen a été nommé, il y a quinze jours, membre d'une commission, et j'en ai été prévenu à sa place. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. L'explication de M. Gillon ne change rien au résultat matériel.

VOIX DIVERSES. Mais si ! Mais non ! (Tumulte.)

M. REGNAULT DE SAINT JEAN-D'ANGELY. Mon nom figure au *Moniteur* parmi les noms de ceux qui se sont abstenus. J'ai voté en présence de mes collègues, dans des circonstances aussi graves, en présence d'un vote qui tendait à désunir une majorité qui, jusqu'à présent, a été la première garantie du maintien de l'ordre et de la prospérité publique. (Exclamations ironiques à gauche.)

Je vous remercie de vos rires et de vos interruptions, et je m'en honore. (Ah bah !) Je répète que je me serais bien gardé, dans ces circonstances, de m'abstenir. (Bruit.) J'ai voté pour l'urgence, parce que je la croyais indispensable. (Tumulte à gauche. — Confusion extrême.)

M. LE PRÉSIDENT, au milieu d'un bruit qui va toujours croissant, explique que M. Radoult-Lafosse est porté au *Moniteur* pour avoir déposé un billet blanc, tandis qu'il aurait déposé un billet bleu. MM. Merentié et Boissié déclarent qu'ils ont voulu voter contre l'urgence ; on a trouvé deux bulletins à leur nom.

Toutes ces explications, toutes ces interpellations produisent une inextricable confusion.

M. DE GRAMMONT. Je déclare que j'ai voté pour l'urgence avec la plus entière conviction d'avoir rempli un devoir. (Il ne s'agit pas de cela.)

M. LACAZE. Je sais la réserve que m'impose la part que j'ai prise à la vérification du dernier vote comme secrétaire; mais je viens déposer sur ma parole d'honnête homme (Exclamations à gauche.) de ce qui s'est passé hier dans le dépouillement du dernier scrutin. (Ecoutez !)

Dans cette opération, nous avons compté une première fois 623 bulletins des deux couleurs, dont 310 bleus et 313 blancs; le vote était donc acquis à l'urgence. Nous sommes-nous empressés de proclamer le vote? Non.

Sachant combien les erreurs sont fréquentes ici, nous avons pris la résolution de recommencer la vérification. Cette opération constata, au lieu de 623 votants, 624, et les couleurs se trouvèrent partagées en nombre égal. C'est ce résultat qui a été proclamé. Mais au même instant, un de nos collègues du bureau, M. Chapot, quoiqu'il eût voté bleu, prévint M. le président, qui partagea son avis, et fit la proclamation du vote, déclarant qu'elle n'était pas définitive. (Agitation.)

Après cette proclamation, pour procéder à une nouvelle vérification, nous fîmes transporter les urnes et les corbeilles dans le bureau de la rédaction du procès-verbal. Elles furent, dans le trajet, surveillées par M. Bérard. (Ah ! — Réclamations diverses.) Nous nous trouvâmes trois ecrétaires. (Agitation.) J'aurais été seul, sans l'assistance de mes collègues, que j'aurais procédé comme il a été procédé. (Interruption.)

Nous étions donc trois dans le bureau, et nous dîmes ! Puisqu'il y a eu partage de voix, procédons avec soin.

Alors nous trouvâmes 623 bulletins, dont 311 bleus et 312 blancs. (Agitation extrême.) D'après nos recherches, nous en vînmes à constater qu'il y avait 8 bulletins à soustraire. Restait donc 115 pour chiffre total.

Et sur ce chiffre il y en avait 307 blancs et 308 bleus. (Nouveau mouvement.) Nous reconnûmes la gravité de la situation; nous fîmes donc recommencer en centralisant l'opération, et elle amena le même résultat. J'ajoute que le bulletin de M. Radoult-Lafosse, porté à tort comme blanc, était véritablement bleu, et qu'il a compté parmi les bleus.

Voici, messieurs, ce que j'avais à vous dire. Vous pouvez prendre une décision qui confirme ou infirme le résultat ; mais vous ne pouvez faire que le nombre de bulletins soit égal d'un côté et d'un autre; car, je le répète, il y a eu après la rectification du scrutin 308 billets blancs et 307 bleus. (Nouvelle et bruyante interruption.)

M. COMBIER. Quelques paroles que j'ai dites de ma place ont pu faire croire que je me défiais de M. Lacaze. Il a mal compris mes paroles. Je ne savais pas et je ne sais pas encore quels sont les secrétaires qui ont procédé à la vérification. Mais nous demandons l'application du règlement qui, dans son article 54, exige que la vérification des bulletins ait lieu à la tribune en séance publique. Le règlement à la main, je demande le maintien de la proclamation d'hier.

M. LE PRÉSIDENT. La théorie émise par l'orateur qui descend de la tribune ne peut être admise. Les précédents de l'Assemblée consacrent le contraire. (Bruit à gauche.)

VOIX A GAUCHE. Vous discutez, monsieur le président, vous n'en avez pas le droit !

M. DUFOUGERAIS. De telles discussions sont toujours déplorables dans l'intérêt de la dignité de l'Assemblée, et c'est dans cet intérêt que je demande d'accepter la proclamation d'hier. Je produis un fait qui fera ressortir cette nécessité : M. le président a dit, dans les affaires de la Plata, que le résultat pourrait être changé surtout devant des absences dûment constatées.

L'*Union* a mis en fait l'absence d'un membre qui est déclaré avoir voté dans le *Moniteur*.

M. TASCHEREAU. Il ne peut s'agir de M. Benoist.

M. DUFOUGERAIS. Puisque M. Taschereau m'interrompt pour me dire qu'il ne peut s'agir de M. Benoist, je dois lui répliquer qu'il s'agit précisément de l'honorable M. Benoist. (Agitation prolongée.)

M. ARBEY. Je dois déclarer à l'Assemblée que j'ai eu l'intentention de m'abstenir dans la question d'urgence. J'ai cru arriver à ce résultat en déposant dans l'urne deux bulletins d'une couleur différente. (Rires et bruit.) Je dois ajouter que le bureau, comme le *Moniteur*, constate seulement que j'ai voté blanc ; et cependant il est certain que j'ai mis deux bulletins dans l'urne, et que j'ai voté à la fois blanc et bleu.

M. LE PRÉSIDENT. M. Arbey déclare avoir mis un bulletin blanc et un bulletin bleu dans l'urne. Le dépouillement n'a constaté qu'un bulletin blanc. Qu'y faire ? (Nouvelle agitation.)

M. GRILLON. Je dois déclarer que je me suis trompé ; en votant, j'ai pris un billet signé Gillon, mais j'avais l'intention de voter blanc.

A GAUCHE. Qu'est-ce que cela nous fait ? Vous vous êtes trompé ; vous n'avez pas voté, puisque vous n'avez pas mis dans l'urne un bulletin à votre nom.

M. F. DE LASTEYRIE. Je demanderai à l'Assemblée de sortir de la discussion en maintenant le scrutin proclamé hier, et en passant à cet effet à l'ordre du jour. (Agitation.)

M. BÉRARD, l'un des secrétaires. Il est très vrai, messieurs, que le nom de M. Radoult-Lafosse, qui a voté bleu, est porté parmi ceux qui ont voté blanc au *Moniteur*; mais c'est une erreur du *Moniteur*, qui n'est pas celle du bureau. Mais il faut ajouter, d'un autre côté, le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qui est porté absent au *Moniteur*, et qui déclare avoir voté blanc. Nous venons de constater à l'heure qu'il est la présence de son bulletin, et il est blanc.

A GAUCHE. Encore une vérification nouvelle depuis hier. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Lasteyrie demande que le vote d'hier soit déclaré acquis.

A GAUCHE. L'ordre du jour !

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant on demande l'ordre du jour; mais l'ordre du jour n'est pas compris également : les uns pensent que c'est la consécration du vote proclamé aujourd'hui; les autres, que c'est la consécration de la proclamation faite hier. (Confusion.)

M. F. DE LASTEYRIE. J'ai demandé le maintien du résultat proclamé hier.

M. LE PRÉSIDENT. Non-seulement le *Moniteur*, mais aussi le procès-verbal parle des réserves qui ont été faites hier par le président. (Nouvelle confusion.)

M. SÉGUR-D'AGUESSEAU. Il s'agit de préciser le vote; je demande donc à l'Assemblée de vouloir bien me prêter son attention bienveillante. Ceux qui veulent le maintien du vote d'hier se sont fondés sur l'art. 54 du règlement. Or, que dit l'art. 54? (Bruit.)

M. le président n'a pas proclamé seulement le résultat du vote hier, il a fait également des réserves.

A GAUCHE. Il n'avait pas le droit de faire des réserves.

M. SÉGUR D'AGUESSEAU. Vous voulez entraver mon argumentation. Si hier vous aviez constaté les réserves, on aurait pu recommencer le dépouillement à la tribune. Aujourd'hui, devant les résultats nouveaux, ce que je propose, c'est d'annuler les deux proclamations et de procéder à un vote nouveau.

M. CORNE. Il y a une nécessité évidente pour tous dans cette Assemblée, c'est celle d'une solution, d'une solution définitive. Eh bien ! à mes yeux, le résultat qui a le plus d'autorité, parce qu'il est fait d'après le reglement, c'est la proclamation du scrutin..

A GAUCHE. D'hier ?

M. CORNE. Oui ! la proclamation du scrutin d'hier.

M. LE PRÉSIDENT. On me remet un ordre du jour motivé qui me semble résoudre la difficulté en posant nettement la question. Voici cet ordre du jour présenté par M. Soubies.

« L'Assemblée nationale, vidant les réserves faites hier par M. le président à la proclamation du vote relatif au projet des instituteurs communaux, déclare cette proclamation définitive et passe à l'ordre du jour. » (Aux voix ! aux voix !)

UNE VOIX. Levez la séance !

M. LE PRÉSIDENT. Non, j'attendrai le silence. On a proposé un ordre du jour motivé. M. Baze a demandé à parler contre cet ordre du jour, il a la parole. (Agitation. — Vive opposition à gauche.)

UNE VOIX A GAUCHE. Présidez donc, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Croyez-vous donc que cela soit facile. (On rit.) Il y a des personnes qui jettent le désordre dans l'Assemblée, et qui viennent dire ensuite : Présidez donc, président. (On rit.)

M. BAZE lit et commente dans le *Moniteur* une séance de l'Assemblée constituante, où la même difficulté se présente.

La gauche réclame à grands cris la clôture et l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau a constaté le résultat matériel du scrutin, il a tout pouvoir pour cela. (Exclamation à gauche.) Le résultat est tel. Il y a eu 615 votants, 308 bulletins blancs pour, et 307 contre. L'urgence est déclarée. (Tonnerre de cris à gauche. — Interruption prolongée.)

M. COMBIER. C'est scandaleux !

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre.

VOIX A GAUCHE. Vous n'avez pas le droit d'interrompre la discussion de l'ordre du jour motivé.

M. LE PRÉSIDENT. M. Charras, reprenez votre place, vous n'avez pas la parole.

M. CHARRAS. Eh bien ! je la prends...

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien ! je vous rappelle à l'ordre. (Agitation.)

M. CHARRAS. L'Assemblée discutait un ordre du jour motivé. M. le président a cru devoir interrompre cette discussion pour entretenir l'Assemblée d'autres propositions. J'ai réclamé du pied de la tribune. M. le président m'a dit que je n'avais pas la parole. Eh bien ! ai-je répondu, je la prends, dans l'intérêt de la discussion. (Hilarité.) C'est pour cela que M. le président m'a rappelé à l'ordre.

VOIX NOMBREUSES A DROITE. Il a bien fait.

M. CHARRAS. Ce rappel à l'ordre, je l'accepte... mais...

La voix de l'orateur se perd au milieu d'un bruit qui rappelle les séances les plus orageuses.

M. COMBIER. Je demande à dire quelques mots sur moi aussi ; j'ai été rappelé à l'ordre par le citoyen président. (Ah ! dites monsieur ! Assez ! — On rit.)

La discussion, quand M. Baze a quitté la tribune, me paraissait complètement épuisée ; alors monsieur... alors le citoyen président (hilarité) a cru devoir proclamer la rectification faite au scrutin d'hier par le bureau. Elle m'a paru inconstitutionnelle, inconvenante, et je me suis écrié que c'était un scandale.

VOIX A GAUCHE. Oui, c'est un scandale, et vous avez bien fait de le dire.

M. LE PRÉSIDENT. Avec l'ordre du jour motivé déposé par M. Soubies, et que vous connaissez, il y a une proposition par laquelle l'Assemblée déclarerait adopter le résultat rectifié, dans la séance d'aujourd'hui, du scrutin d'hier.

VOIX NOMBREUSES. De qui est la proposition ?

M. LE PRÉSIDENT. De M. Bourdon, qui va la signer. Il y a une autre proposition de M. Ségur-d'Aguesseau, qui demande l'annulation du scrutin sur l'urgence à accorder à la loi sur les instituteurs primaires, et un nouveau scrutin sur la même loi. Enfin, voici une troisième proposition de MM. Amable Dubois, Taschereau, Gouin et autres, et qui est ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale, attendu les difficultés que présente le scrutin d'hier, décide que ce scrutin sera annulé et qu'il sera voté à nouveau sur la loi et à la tribune. »

Après une discussion confuse sur la priorité à accorder à l'une de ces propositions, l'Assemblée, consultée, donne la priorité à la proposition de MM. Amable Dubois et Taschereau.

On demande le scrutin de division à la tribune.

L'Assemblée décide par assis et levé que ce scrutin se fera à la tribune.

En conséquence, on procède à un nouveau scrutin, à la tribune, sur la question d'urgence demandée pour la loi sur les instituteurs primaires.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des bulletins, 629; nombre des boules, 625. Il y a donc 6 bulletins de plus que les boules; mais en prenant le chiffre des bulletins, le résultat est toujours celui-ci :

Nombre des votants,	629
Majorité absolue,	315
Pour,	329
Contre,	300

L'urgence est adoptée. (Vive agitation.)

La séance est levée à 7 heures.

Revue des Départements.

LA PRESSE DÉMOCRATIQUE EN PROVINCE.

Nous avons constaté le mouvement de l'opinion dans les départements. L'unanime retour des électeurs ignorants ou égarés vers les principes incompressibles qui sont les vrais fondements de toute société, de toute association d'hommes et en dehors desquels il n'est qu'oppression, violence, mensonge, désordre moral et materiel.

L'honneur de ce résultat doit en bonne partie revenir au zèle des démocrates de la province, qui ne sont pas un instant découragés, mais surtout aux journaux qu'ils ont fondés et dont le nombre s'accroît tous les jours. Nous nous proposons de passer en revue cette vaillante phalange de la presse républicaine des départements plus spécialement encore que nous ne l'avons fait jusqu'ici : la nullité des débats politiques nous laisse le champ libre. Point n'est besoin de dire que cette revue sera faite au point de vue socialiste.

Quant à la presse réactionnaire, ou plutôt royaliste pour dire vrai, elle s'effraie de l'ordre matériel, de cette tranquillité apparente qui laisse à ses amis du pouvoir l'entière responsabilité de leurs excès ; elle sent qu'au fond des cœurs l'indignation fermente, et que plus la chute s'éloignera, plus elle sera profonde et irréparable. Elle voit avec terreur le pays s'éclairer et s'entendre jusqu'au fond des campagnes, l'idée nouvelle, le sentiment fécond de la solidarité et de l'association pénétrer jusque sous les plus rudes écorces, et la nation calme, sentant sa puissance, recueillant ses forces, et redoutant de nouvelles erreurs, s'instruire avec ardeur, non plus seulement sur ses droits, mais sur les moyens de réaliser enfin le règne de Dieu sur la terre.

Aussi les feuilles du privilége jettent-elles les hauts cris, et réclament-elles du pouvoir des mesures de plus en plus vexatoires pour pousser le peuple à la violence, et donner un prétexte au renversement de la Constitution. Insensés, qui ne voient pas qu'ils seraient écrasés sous les ruines qu'ils auraient faites !

Notre devoir, à nous Républicains, à nous Socialistes surtout, c'est de mépriser ces provocations folles, et d'étendre chaque jour davantage, malgré les persécutions, notre propagande pacifique. Il faut préparer l'avenir d'une manière solide et durable, pour que l'avènement du Socialisme ait lieu régulièrement, sans combat, sans secousse, sans méprise, aux applaudissements unanimes de l'humanité qui attend.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Il nous est impossible, malgré l'indignation qu'ils nous inspirent, de raconter tous les faits de persécution violente et lâche que commettent les agents du pouvoir sur la surface du pays ; leur nombre dépasserait chaque jour l'espace trop exigu de nos colonnes. Destitutions brutales, emprisonnements non justifiés, tracasseries de toute espèce, voilà ce qu'on appelle le gouvernement de l'action, de la modération, de la conciliation, et autres anti-phrases ; les électeurs le savent, et par ce qui se passe dans leur propre localité, ils peuvent juger de ce que les autres ont à souffrir. Pourtant ces faits se présentent par fois accompagnés de circonstances si révoltantes, que la presse ne saurait se dispenser de les signaler.

Dernièrement, dans un canton de l'arrondissement de Savenay, des gardes nationaux étaient traduits devant le conseil de discipline pour manquement au service. Un seul a été condamné, par défaut et au maximum de la peine : il est vrai que c'est un démocrate et qu'il s'agissait d'un tour de garde pour la messe de minuit. Jusqu'ici rien que de fort ordinaire par ce temps-ci ; mais il faut voir de quel luxe de rigueurs on a imaginé d'embellir sa condamnation. En voici le dispositif :

« Le conseil juge le sieur ***, *indigne de porter* » *l'arme de garde national* (fortement souligné), » ordonne qu'elle lui sera retirée dans le plus bref » délai..... »

En conséquence on dépêche un gendarme pour a désarmer comme *détenteur d'armes*. Il refuse naturellement. On le dénonce alors au procureur comme *détenteur illégal d'armes* — et le procureur autorise le désarmement *pour ce motif*.

MARNE. — On lit dans *l'Association rémoise* :

« L'acquittement des prévenus politiques de Reims a profondément ému la population rémoise ; des concitoyens honorables, des parents, des amis des hommes dévoués sont rendus à leur familles ! Nos bras se tendent pour les recevoir, pour les presser sur nos cœurs !

» Toute la population se porte à leur rencontre, et l'autorité *épouvantée* appelle à son aide les dragons, la troupe, etc. ! Quels grands dangers menacent donc la cité ? Les doux épanchements du cœur, les douces larmes de l'émotions, les serrements de mains, les étreintes fraternelles, sont-ils donc si dangereux ?

» O malheureux ! la peur qui vous suit en croupe vous déshérite de tous les nobles sentiments, et il ne vous est pas donné de vous retremper au sein de cette noble population, qui n'a que des sentiments généreux dans le cœur !

» A la nouvelle de l'arrivée de nos frères libres de par la justice du peuple, spontanément 4,000 personnes au moins se sont rendues à leur rencontre.

» Toute la ville voulait voir les dignes citoyens, victimes d'une coterie qui, dieu merci, a terminé son règne expirant, par un coup de maître.

L'administration centrale de la grande loterie nationale des associations des artistes se trouve aujourd'hui, par suite de la suppression de ses dépôts dans les départements, en mesure de fournir encore un certain nombre de billets qu'elle délivrera comme par le passé, soit à la porte de l'exposition des artistes, au bazar Bonne-Nouvelle, soit sur la demande qui lui en serait faite par lettre accompagnée d'un mandat sur la poste et adressé franco à M. Bourlet de la Vallée, agent général de la loterie.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie ce matin la note suivante, qui est un peu tardive :

« Le préfet de police a pris les dispositions nécessaires pour assurer la propreté et la libre circulation de la voie publique pendant les gelées, et pour faciliter le prompt enlèvement des neiges et glaces ; à cet effet, un nombre de voitures et d'ouvriers, proportionné aux besoins du service sera mis, chaque jour en activité.

» Mais comme ces mesures ne peuvent avoir de résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution, ce magistrat vient de publier l'ordonnance qui détermine les obligations qu'ils auront à remplir.

» Nous croyons utile d'indiquer les principales dispositions de cette ordonnance.

» Les propriétaires ou locataires sont tenus de faire casser et relever les glaces, et dégager les gargouilles des trottoirs ; mais ils ne doivent balayer et mettre en tas les neiges que lorsqu'ils y seront invités par les commissaires de police et autres agents de l'administration. En cas de verglas, ils doivent jeter des cendres, du sable ou du mâchefer au devant de leurs habitations, pour prévenir les accidents. Cette obligation est également imposée aux concessionnaires soumis à un droit de péage.

» Il est expressément défendu de former des glissades sur les boulevards, sur les places et autres parties de la voie publique.

» Il est interdit aux habitants de déposer sur la voie publique aucunes neiges et glaces provenant des cours ou de l'intérieur des habitations.

» Les propriétaires ou chefs d'établissements, soit publics soit particuliers, qui emploient beaucoup d'eau, ne peuvent laisser couler cette eau sur la voie publique, à moins de faire briser et enlever régulièrement les glaces qui en proviennent. La même interdiction est faite aux concessionnaires des eaux de la ville.

» Des ordres sont donnés pour constater les contraventions à cette ordonnance, et nous ne saurions trop engager les habitants à se conformer aux obligations qu'elle impose dans l'intérêt de tous. »

— En exécution du décret du 3 mai 1848, la commission des monnaies vient de mettre en circulation des pièces de 20 cent.

Ces pièces, quoique du même module que celles de 25 c., ne peuvent être confondues avec ces dernières ; elles en diffèrent par le poids, l'épaisseur, le type et l'énonciation de la valeur. (*Moniteur.*)

— Le bruit court que l'ex-roi de Westphalie, M. Jérôme Bonaparte, gouverneur des Invalides et oncle de M. Louis Bonaparte, va être nommé maréchal de la République démocratique de France.

— Il est question, depuis quelques jours, de passer une grande revue de la garde nationale de Paris et de la garnison. On veut tâter le terrain avant les élections, et savoir à quoi s'en tenir définitivement sur le *mauvais esprit* dont sont animés une grande partie des citoyens composant la milice citoyenne. Quant à la réorganisation des légions dissoutes, on n'en parle pas.

— Pendant qu'une masse énorme de numéraire est engloutie dans les caves de la Banque de France, le commerce, et surtout le petit commerce de Paris, est dans la plus grande pénurie de la petite monnaie, si nécessaire pour ses opérations. Cette disette s'est fait sentir avec plus de force dans ces derniers jours, où le commerce de détail a reçu une impulsion inaccoutumée.

Cela est si vrai, que quelques changeurs ont profité de la circonstance pour faire payer 25 et 30 c. le simple change d'une pièce de 5 francs. Nous croyons donc qu'il y a véritablement urgence à faire frapper une grande quantité de pièces de 1 et de 2 fr. et de 50 c. Ce serait une occasion, en même temps, de procéder à la refonte de la monnaie de billon, dont il est question depuis quelque vingt ans.

(*Voix du Peuple.*)

— L'*Almanach national* de 1850 a été présenté aujourd'hui au président de la République. C'est le premier publié depuis la chute de la royauté.

— On lit dans le *Globe* :

« On commence à se demander ce que devient

l'or ramassé en Californie. Nous apprenons de New-York que l'on en reçoit peu. A Philadelphie, à Boston, on n'en a reçu que de rares échantillons. On a calculé que tous les lingots apportés à Southampton par les steamers des Indes-Orientales, en 1849, se sont élevés à 23,241,360 dollars, ou 4,648,270 liv. sterl., produits des mines du Mexique, de l'Amérique centrale et des Etats pacifiques, du Chili, du Pérou, de Bolivie, de la Nouvelle-Grenade et de la Californie. La Californie ne figure pas pour plus de 420,000 liv. sterl. dans ces arrivages. On dit qu'une grande partie de l'or trouvé en Californie reste dans les mains des particuliers. »

PROCÉDÉ POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES. — On s'occupe en Angleterre d'une récente invention au moyen de laquelle on peut éteindre instantanément, et *sans eau*, les incendies les plus terribles. C'est à M. Philipps, officier de marine, qu'est due cette nouvelle application de la chimie. Tout le monde sait qu'il existe certains gaz qui, par leur nature, sont ennemis de la combustion comme de la vie : tels sont l'acide carbonique, l'azote et l'acide sulfureux, etc. M. Philipps a seulement songé à utiliser cette singulière propriété, et il a réussi.

Le problème consistait à pouvoir se procurer ces gaz en quantité suffisante au moment même où on en a besoin, et à les diriger à volonté sur les points envahis par le feu. Le moyen de M. Philipps est simple : c'est par la combustion, ou plutôt par la combinaison rapide d'un mélange de charbon, de gypse (plâtre) et de salpêtre dans un vase rempli d'eau, qu'il produit une quantité énorme d'acide carbonique, d'azote et de vapeur d'eau que l'on peut diriger sur les points incendiés. Avec un de ces appareils qui n'est pas plus volumineux qu'une boîte à manchon, et qui n'est pas coûteux, M. Lindley, rédacteur du *Gardener's Chronicle*, a vu éteindre en quelques secondes, et par un enfant, un brasier de copeaux arrosé de goudron, qui brûlait avec tant d'ardeur qu'on ne pouvait, sans inconvénient, l'approcher d'une vingtaine de pas ; il aurait fallu au moins un quart d'heure pour l'éteindre par les moyens ordinaires. L'annihilateur de M. Philipps est donc destiné à rendre de grands services dans les villes, et surtout dans les campagnes, où les habitations isolées deviennent inévitablement la proie des flammes lorsqu'un incendie s'y déclare.

— Les associations fraternelles de *cuisiniers* du département de la Seine viennent de former leur syndicat. Ce syndicat a pour but de créer une caisse mutuelle et indivisible dont les fonds seront destinés : 1° aux achats en gros faits au profit de tous les associés ; 2° à venir en aide aux associations culinaires qui auraient besoin d'un crédit momentané ; 3° à ouvrir ou à créditer des établissements dont les chances de succès auraient été reconnues.

Treize associations ont déjà répondu à l'appel qui leur a été adressé, et il y a lieu d'espérer que toutes en feront autant. Le syndical a été constitué et a commencé ses opérations le 1er janvier 1850.

FRAGMENT DES PAGES D'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848,

Par LOUIS BLANC (1).

L'ouvrier Marche demande au gouvernement provisoire la reconnaissance du *droit au travail*. — Important décret. — Aspect de l'Hôtel-de-Ville dans les premiers jours. — Toutes les autorités font acte d'adhésion à la République. — Le Peuple demande qu'on crée un *ministère du progrès* : opposition de M. de Lamartine. — Comment et pourquoi la commission de gouvernement pour les travailleurs est créée. — Le grand problème des temps modernes posé dans un décret.

Dans la matinée du 25 février, nous étions occupés de l'organisation des mairies, lorsqu'une rumeur formidable enveloppa tout à coup l'Hôtel-de-Ville. Bientôt, la porte du conseil s'ouvrant avec fracas, un homme entra, qui apparaissait vraiment à la manière des spectres. Sa figure, d'une expression farouche alors, mais noble, expressive et belle, était couverte de pâleur. Il avait un fusil à la main, et, ardemment fixé sur nous, son œil bleu étincelait. Qui l'envoyait? que voulait-il? Il se présenta au nom du Peuple, montra d'un geste impérieux la place de Grève, et, faisant retentir sur le parquet la crosse de son fusil, demanda la reconnaissance du droit au travail. Je l'avouerai, la forme menaçante de cette sommation excita d'abord en moi un involontaire mouvement de fierté ; mais, domptant aussitôt ce qu'un tel sentiment avait d'injuste à l'égard de qui réclamait son droit, et bien aise, au fond, qu'une pression dont je n'avais pas à répondre forçât la réalisation du plus cher de mes vœux, je m'empressai de saisir l'occasion, et, attirant dans l'embrasure d'une croisée l'ouvrier, qui se nommait Marche, j'écrivis devant lui le décret suivant, auquel Ledru-Rollin fit ajouter la clause qui le termine, et qui est relative au million de la liste civile :

« Le gouvernement provisoire de la République
» française s'engage à garantir l'existence de l'ou-
» vrier par le travail ;
» Il s'engage à garantir du travail à tous les ci-
» toyens ;
» Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer
» entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail ;
» Le gouvernement provisoire rend aux ouvriers,
» auxquels il appartient, le million qui va échoir
» de la liste civile. »

En rédigeant ce décret, je n'ignorais pas jusqu'à quel point il engageait le gouvernement ; je savais à merveille qu'il n'était applicable qu'au moyen d'une réforme sociale ayant l'association pour principe, et pour effet l'abolition du prolétariat. Mais, à mes yeux, c'était là justement la valeur du décret. Il contenait une promesse à laquelle il faudra revenir, et qui j'en juré sera réalisée, une promesse qu'alors on viola d'une manière indigne. Retombe, retombe sur les coupables la responsabilité de cette violation sacrilége ! Pour moi, je suis heureux d'avoir été proscrit par ceux qui ont osé déclarer chimérique et insensée cette affirmation : « Toute société doit à ses membres du travail et du pain. »

La répartition des ministères avait eu lieu; chacun de nous avait reçu sa mission spéciale ; le soin de représenter le gouvernement provisoire à l'Hôtel-de-Ville échut plus particulièrement à Flocon et à moi. Comment décrire, à côté des glorieuses scènes de la place publique, le spectacle dont l'Hôtel-de-Ville fut le théâtre pendant les premiers jours de la Révolution? Qu'amèrement nous eûmes à noter ce que laisse après de lui de corruption un demi-siècle de monarchie ! De quel dégoût nous nous sentîmes l'âme inondée, lorsque nous vîmes s'abattre sur la République cette immense nuée de solliciteurs, accourus de tous les points de l'horizon et déserteurs de tous les régimes ! Aujourd'hui encore, avec quelle inexprimable profondeur de mépris nous les retrouvons en souvenir se pressant dans les antichambres de l'Hôtel-de-Ville, venant s'agenouiller devant la divinité nouvelle, abjurant leur passé, jurant fidélité à la France de l'avenir, ces mêmes hommes qui, depuis, devaient se venger, en nous proscrivant, de la bassese qu'ils avaient mise à nous flatter ! Ah ! pour l'honneur de notre pays, tirons un voile sur tant d'opprobres !

Inutile d'ajouter que toutes les autorités, à commencer par la cour de cassation et la cour des comptes, vinrent à l'envi faire acte d'ahésion à la République. Ce fut en réponse au discours du président de la cour des comptes que je prononçai ces mots, qui tendaient à renouer entre deux idées inséparables le lien que la monarchie s'était efforcée de rompre : « La devise de la République ne sera
» plus seulement LIBERTÉ, ORDRE PUBLIC : ces
» deux choses sont inséparables. Ce que nous vou-
» lons désormais, c'est l'ORDRE DANS LA LIBER-
» TÉ (1). »

« Ces commencemens d'un pouvoir exercé au sein de la confusion universelle, furent très difficiles et très rudes. La France entière venant aboutir, dans les premiers jours, à l'Hôtel-de-Ville, il fallait signer des milliers d'ordres, faire face à des milliers de réclamations, répondre à une foule de questions pressantes, satisfaire à une infinité de demandes qui n'admettaient point de retard, recevoir députations sur députations, remplir les postes laissés vides, installer des fonctionnaires nouveaux, employer à régulariser l'action du Peuple, sans en glacer l'énergie, les élèves des diverses écoles, dont le dévouement fut admirable et se trouva toujours prêt. Puis, après une journée dont chaque heure avait été en quelque sorte dévorée, un matelas était apporté, sur lequel on se jetait tout habillé. Pas de sommeil possible, car on vivait double vie, et la nuit ne différait du jour que par ses ténèbres. Flocon ne put résister à cet excès de fatigue ; il tomba malade, et ce fut un malheur, parce que son absence réduisait à trois voix la force de la Révolution dans le conseil.

Cependant un problème avait été posé, qui voulait être abordé sans plus de délai. Le 28 février, le conseil était réuni. Soudain, du haut des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, nous vîmes le Peuple couvrir la place de Grève, et s'y ranger pour ainsi dire en bataille. Au dessus des têtes pressées flottaient de nombreuses bannières où étaient écrits ces mots : *Ministère du Progrès ! — Organisation du Travail !* Presque au même instant une députation du Peuple nous fut annoncée. Il s'agissait de se décider. Je n'hésitai pas à me prononcer pour qu'on fît droit au vœu populaire. La révolution avait un sens social : que tardait-on à la définir ? la révolution venait de révéler le vrai souverain, et ce souverain le prolétariat le retenait esclave : que tardait-on à le reconnaître? Créer un ministère qui fût celui de l'avenir, remplacer par une organisation fraternelle du travail l'abominable anarchie qui couvrait sous son vaste désordre l'oppression de la multitude et faisait hypocritement porter à son esclavage les couleurs de la liberté, voilà ce qui était à résoudre.

Ces conclusions rencontrèrent dans M. de Lamartine un contradicteur plein de véhémence. Il déclara que nous n'étions pas pouvoir constituant ; qu'il ne nous était pas permis d'engager sur des points de cette importance l'opinion de l'Assemblée future; qu'il ne concevait pas la nécessité du ministère proposé ; que, quant à l'organisation du travail, il ne l'avait jamais comprise et ne la comprendrait jamais.

La majorité applaudit, et sur-le-champ j'annonçai ma retraite. Car, selon moi, représenter dans un gouvernement autre chose que son idée, c'est la dernière des humiliations, et désirer le pouvoir pour le pouvoir même, c'est être le dernier des hommes.

Ma démission fut repoussée vivement, et, comme j'insistais, on m'offrit la présidence d'une commission au sein de laquelle, en attendant l'Assemblée, les questions sociales seraient élaborées et discutées.

Ainsi, au lieu d'un ministère ayant sous la main des bureaux, des agents, un budget, des ressorts administratifs, un pouvoir effectif, des moyens *d'application*, des ressources pour *agir*, on proposait.... quoi? L'ouverture d'une orageuse école où j'étais appelé à faire un cours sur la faim, devant le Peuple affamé ! Ai-je besoin de dire avec quelle énergie je rejetai cette offre pleine de périls? Alors, prenant la parole d'une voix émue, M. François Arago m'adjura de ne point persister dans un refus au fond duquel était le soulèvement de Paris. Il invoqua contre moi l'autorité de son âge. Il ébranla dans mon cœur toutes les puissances d'une ancienne et persévérante affection. Il se montra prêt à siéger dans la commission et à y siéger en qualité de vice-président. J'aimais M. François Arago, je le respectais; sa sincérité n'avait jamais été et ne fut jamais pour moi l'objet d'un doute ; son abnégation m'embarrassait et me touchait à la fois... Mais en de pareil moment ce n'est qu'au fond de soi-même qu'il faut chercher l'inspiration et la lumière.

Cruelle alternative !

Si je cédais, j'allais avoir sur les bras une multitude souffrante, animée d'impatients désirs, impérieuse, souveraine, sans autre pouvoir pour la contenir que celui de la parole ; j'acceptais, dans ce qu'elle avait de plus violent, la responsabilité d'une situation qu'on me refusait le moyen de dominer ; je me livrais aux défiances et, bientôt après peut-être, aux emportements du peuple, justement irrité d'attendre ; j'exposais les idées que je crois vraies au discrédit dont il était possible qu'elles fussent frappées par défaut d'application ; qui sait? J'affrontais un abîme.

Si je persistais, pouvais-je répondre des suites? Une scission éclatante dans le gouvernement, en de telles circonstances et pour de tels motifs, ne donnerait-elle pas le signal d'une insurrection populaire? Au milieu de la guerre civile, la République ne risquerait-elle pas de devenir furieuse ou de périr? Et puisque, par une étrange fatalité, je me trouvais placé entre deux sortes de responsabilités redoutables l'une et l'autre, ne valait-il pas mieux choisir celle qui, du moins, ne m'apparaissait pas dans le sang?

Voilà de quelles pensées diverses mon esprit fut tourmenté pendant ces heures terribles !

Je me rappelais, d'autre part, le mot célèbre : *Mens agitat molem* ; je me disais qu'une occasion souveraine se présentait pour le Socialisme d'avoir à sa disposition une tribune d'où il parlerait à toute l'Europe ; que ce n'était pas une œuvre à dédaigner que la propagande faite au profit d'une grande idée, du haut d'une grande situation ; que ce n'était pas un médiocre pouvoir que celui de mettre en discussion, devant une multitude immense, le royaume du mal. Eh! qu'importait, après tout, qu'on renversât l'homme, qu'on le foulât aux pieds, si l'œuvre survivait, si le sillon était creusé ?

Ces dernières considérations me décidèrent. Il fut arrêté immédiatement qu'une commission de gouvernement pour les travailleurs serait instituée, qu'Albert en serait le vice-président, et qu'elle siégerait au Luxembourg. On fit entrer la députation.

Un ouvrier mécanicien, aux manières froides et fermes, au visage austère, s'avança tenant un papier à la main, et lut la pétition qui réclamait la création d'un ministère du progrès. Répondre, je ne le pouvais faire selon ma conscience, sans dévoiler la discussion qui venait d'avoir lieu et sans trahir mes collègues. Ce fut M. de Lamartine qui prit la parole. Pendant qu'il parlait, l'incertitude se peignait sur le visage des envoyés du Peuple. Ils m'interrogèrent du regard, et, comme s'ils eussent lu dans le mien ce qui se passait au fond de mon âme, ils se retirèrent en silence.

Je rédigeai le décret suivant, que le *Moniteur* publia le lendemain avec les signatures de tous les membres du gouvernement provisoire :

« Considérant que la Révolution faite par le Peu-
» ple doit être faite pour lui ;
» Qu'il est temps de mettre un terme aux longues
» et iniques souffrances des travailleurs ;
» Que la question du travail est d'une importance
» suprême ;
» Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne
» des préoccupations d'un gouvernement républi-
» cain ;
» Qu'il appartient surtout à la France d'étudier
» ardemment et de résoudre un problème posé au-
» jourd'hui chez toutes les nations industrielles de
» l'Europe ;
» Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garan-
» tir au Peuple les fruits légitimes de son travail ;
» Le gouvernement provisoire de la République
» arrête :
» Une commission permanente, qui s'appellera
» *commission de gouvernement pour les travailleurs*,
» va être nommée avec mission expresse et spéciale
» de s'occuper de leur sort.
» Pour montrer quelle importance le gouverne-
» ment provisoire attache à la solution de ce grand
» problème, il nomme président de la *commission de*
» *gouvernement pour les travailleurs* un de ses mem-
» bres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un
» autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.
» Des ouvriers seront appelés à faire partie de la
« commission.
» Le siége de la commission sera au palais du
» Luxembourg »

Le sillon a-t-il été creusé? Oui. Le Socialisme, dont on parlait à peine avant Février, est-il, oui ou non, devenu la grande préoccupation et la grande affaire du siècle : Demandez à la France, demandez à l'Europe, Qu'importe donc, si l'œuvre a survécu, que l'homme ait été bassement calomnié, proscrit? La faction du mal lui devait cet honneur !

LOUIS BLANC.

(1) Un volume grand in-8°, au bureau du *Nouveau Monde*, 102, rue Richelieu.

(1) Voyez le *Moniteur* du 1er mars 1848.

PETITE CORRESPONDANCE.

Vadans. — M. C. — Votre ab. est inscrit jusqu'au 15 avril. — L'ab. dem. a été fait. — On v. exp. l'obj. en question. — La broch. v. a été exp. *franco*.
Ecly. — M. M. — Reçu les 50. — Fait l'applic. d'accord. — Inscrit p. 1850. — Rem.
Escamps. — M. C. — Nous v. rém. au service et v. exp. l'alm. — Affect. compl.
Morteau. — M. C. — Nous v. réab. p. un an et attend. l'env. annoncé. — Affect. compl.
Grenoble. — M. G. — Reçu et pris note p. 1850. — Affect. rem. à tous.
St-Seine. — M. B. — Reçu et fait. Nous pren. note. — Merci pour v. souh. symp.
Nantes. — M. A. — Reçu les 32 et fait. — Oui.
Toulouse. — M. D. — Reçu et fait. — Nous répar. l'interrupt.
Tarbes — M. D. — Reçu les 11 — V. nous rem. 2 fr. de trop. — Nous v. ab. jusqu'au 15 avr.
Rimaucourt. — M. R. — Reçu les 19.45. — Fait l'applic. de conform. — Rem.
Commercy. — M. V. — Reçu les 60 et appliq. de conform. — Affect. rem.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 3 janvier 1850.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	56 80	56 95	56 65	56 85
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	92 75	92 90	92 60	92 80

2 janv. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 déc.	»» 56 60
5 0/0 j. du 22 mars.	92 80 60
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2370 »»
Ob. de la Ville, anc.	1230 »»
— — nouv.	1172 »»
Oblig. de la Seine.	1082 50
— St-Germ. 1842.	765 »»
— Versailles	810 »
— Orléans, 4 0/0.	990 »»
— Nouvelles.	975 »»
— Rouen, 4 0/0.	782 50
— Nouvell., 1849.	900 »»
— Havre j. mars.	745 »»
— Nouvelles.	840 »»
— Marseille	930 »»
— Orléans, jouis.	490 »»
Quatre Canaux	1075 »»
— Jouissance.	»» »»
Bons du Trésor	6 0/0.
Forges Aveyron	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1500 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge	325 »»
Zinc V.-Montagne.	2325 »»
— Stolberg.	325 »»
Mines de la Loire	265 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	96 3/4
— 5 0/0 1842	96 3/4
— 4 1/2	88 1/2
— 3 0/0	65 »/»
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	780 »»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	25 1/2
— — 3 0/0	39 1/4
— Dette intér.	99 3/8
Naples, récép. Roth.	96 80
Romain, emprunt	85 »/»
Haïti, emprunt	400 »»
Piémont, emprunt.	960 »/»
— Nouveau.	89 80
Rente 5 0/0	88 »»
Lots d'Autriche	400 »»
2 1/2 hollandais	55 1/2
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	440 »»
Versailles, r. d.	203 75
Versailles, r. g.	167 50
Orléans à Paris	797 50
Rouen	561 25
Havre	240 »»
Avignon-Marseille	213 »»
Bâle	115 »»
Centre	330 »»
Boulogne	192 50
Bordeaux	406 75
Nord	455 »»
Strasbourg	337 50
Nantes	275 »»
Monter. à Troyes	110 »»
Dieppe Fécamp	180 »»

BOURSE DE LONDRES du décembre.

3 0/0 consolidés	96 »/»
3 0/0 au 12 déc.	96 »/»

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

M. AMED-BOUIS (Américain) fut invité à se présenter, le 28 décembre, chez M. le préfet de police. Le parquet avait signalé une brochure intitulée « France et Italie ». L'auteur y blâme sévèrement l'expédition romaine. M. Bouis répondit que le président lui avait donné raison, tacitement, en chassant le ministère qui la lui avait conseillée. Le pamphlet ne fut pas *saisi*, mais l'Américain fut *averti*.

Spectacles du 4 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Moulin, Fra-Diavolo.
ODEON. — François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE. — Paris sans impôts, Pas de fumée, Daphnis et Chloé.
GYMNASE. — L'Année prochaine, la Bossue, le Bal, le Cachemire, la Famille des Innocents.
THEATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 5.
VARIETÉS. — La Vie de Bohême, le Sapeur troubadour, Lord Spleen.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, la Bonne Fille, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Petite Fille, Rose, Blanc et Noir, Un de plus.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES. — La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

10e Année. N° 5. Samedi 5 Janvier 1850.

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 4 JANVIER.

La séance de l'Assemblée nationale a été remplie par une nouvelle discussion des affaires montévidéennes, qui n'a pas fait marcher la question d'un pas. Le débat sera continué demain. On assure que MM. Thiers et Berryer prendront la parole. Aujourd'hui, M. le général Lahitte repoussant au nom du gouvernement (*anglais*) non pas seulement l'intervention, mais jusqu'à la négociation armée, a été aussi malheureux dans la forme que dans le fonds de son discours. Il est vrai que l'Elysée ne veut rien faire: tout au plus écrirait-il encore une lettre si la question devenait brûlante. M. Dupin a été renommé président; MM. Bérard, Lacaze et Heeckeren figurent parmi les secrétaires.

L'Accord des Principes.

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES (1).

CHARLES FOURIER.

LA CONSERVATION ET LE PROGRÈS (Suite).

Garantisme ou sixième période sociale. — Le déclin même de la Civilisation a été une douloureuse création des éléments d'une société meilleure, des instruments de puissance et de bonheur de l'humanité. Le règne de la féodalité industrielle et financière a aidé aussi puissamment au développement des arts et des sciences; il a préparé aussi activement les moyens d'une synthèse industrielle que le règne de la féodalité militaire avait aidé au développement des forces destructives dont l'armée est la synthèse. Les Seigneurs de la finance, qui parviendraient surtout en agriculture, à constituer solidement leur domination, se prendraient à imiter la Féodalité militaire du moyen-âge en s'humanisant un peu pour les populations entières attachées à leurs châteaux-forts, industriels, ou agricoles. Une certaine bienveillance intéressée pousse déjà quelques propriétaires de manufactures ou de grandes fermes à prendre des dispositions économiques favorables aux travailleurs. On avise, en certains endroits, à les exciter et à les intéresser par des primes dans les bénéfices. La transformation des salariés en associés commence. La Civilisation, en France, porte même dans ses flancs des institutions qui sont des germes d'une période supérieure, des emprunts à un mécanisme de *solidarités* et de *garanties sociales*. Voici quelques-uns de ces caractères de transition, cités par Fourier il y a près de vingt ans:

L'unité scientifique ou accord des sociétés savantes, malgré les guerres et rivalités nationales;

La guerre mixte ou relations amicales hors de combat entre les troupes belligérantes:

Les ouvriers artistes figurant au théâtre en acteurs et choristes (usage d'Italie, de Toulouse):

Les quarantaines sanitaires:

Les lettres de change avec solidarité d'endosseurs:

Les assurances tant individuelles que mutuelles:

Les défenseurs d'office:

Les caisses d'épargne, de coopération parcellaire;

Les retenues de vétérance:

Les caisses d'amortissement:

Les prud'hommes et arbitres:

Les cautionnements en garanties industrielles:

L'ébauche du système métrique.

Ces institutions, créées par la société actuelle, ont un caractère évidemment *garantiste, socialiste*. Elles ont déjà pour objet de substituer l'unité et la solidarité à l'incohérence et au morcellement qui règnent partout ailleurs. Elles appartiennent donc à une forme sociale supérieure à la Civilisation.

On doit même considérer l'application restreinte de l'armée aux travaux publics, les cités ouvrières, les crèches, les salles d'asiles, les boulangeries et les boucheries communales, les associations fruitières du Jura et de la Suisse, etc., comme autant d'emprunts faits par la Civilisation expirante à une période sociale supérieure.

Les tendances de la société actuelle vont donc tout naturellement à la recherche d'un régime de solidarités et de garanties. Les grandes fermes féodales ne pourraient se fonder elles-mêmes sans réaliser un progrès économique, sans anéantir le commerce anarchique, sans faciliter les transports, sans établir des entrepôts pour leurs produits, sans servir elles-mêmes la consommation de leurs vassaux. En faisant concurrence aux exploitations morcelées, en les écrasant, la Féodalité industrielle déterminerait forcément, sur tous les points du sol, la transformation de la petite industrie, de la petite culture en grands centres de production. La richesse générale augmenterait rapidement avec ces dispositions. Le système des primes émulatives et des parts dans les bénéfices, accordées aux hommes de travail et de talent, s'étendrait de plus en plus et finirait par faire des co-associés en capital avec les grands possesseurs actionnaires. Même en traversant complètement la phase de féodalité industrielle, la propriété passerait irrésistiblement de l'état de Propriété *immobilière* et *morcelée* à l'état de *Propriété actionnaire et unitaire*; elle deviendrait *actionnaire, composée* et *sociale, d'individuelle, simple* et *exclusive* qu'elle est aujourd'hui.

Déjà les masures et les cabanes des villages sont désertées par les paysans pour l'habitation de la grande ferme, où, grâce à l'organisation générale de l'industrie, ils sont assurés contre la misère et le manque de travail, où l'éducation gratuite est à peu près accordée aux enfants par la ferme intéressée à former une population intelligente et laborieuse. La femme elle-même serait moins esclave et trouverait dans la grande ferme des travaux plus variés, plus appropriés à ses goûts.

Rien qu'en observant ces tendances, on doit se faire une idée assez nette de la période sociale que Fourier appelle *garantisme*. Là le peuple trouverait des garanties réelles contre la misère et l'extrême dépendance où il se trouve en Civilisation. Là l'impôt ne serait plus, comme le réclame déjà M. de Girardin, que le prix de véritables services, que le produit d'un vaste système d'assurances générales, favorable au travail. Là, le commerce, la production et la consommation seraient régularisés de telle sorte, que si la fraude n'était pas anéantie en toutes relations, du moins elle serait considérablement réduite. Des comptoirs communaux, actionnaires servant d'entrepôts pour les denrées agricoles, leur assurant des débouchés, faisant fonction de banques rurales, prêteraient sur consignation, avec un faible intérêt, aux cultivateurs, et les approvisionneraient d'objets mobiliers au prix de fabrique, en s'abouchant avec les centres de production, sans emploi de commerçants en détail et autres intermédiaires parasites. Là, les institutions des *cités ouvrières*, des *ouvroirs*, des *crèches*, des *salles d'asile*, des *boucheries* et des *boulangeries communales*, des *fonds de retraite* pour les invalides de l'agriculture et de l'industrie seraient généralisées. Là une armée agricole industrielle pourrait accomplir déjà de grands travaux de *reboisements*, d'*irrigations*, d'*endiguements*, de *dessèchement de marais*, d'*attaque des landes*, etc. — Fourier a même décrit un plan d'édilité garantiste dans lequel les villages, bourgs et villes se transforment par l'élargissement des rues, l'introduction de jardins et de plantations, etc.

Cependant, ce régime garantiste, cette sixième période sociale qui s'organise déjà instinctivement, par des institutions détachées, sur plusieurs points de l'Europe, dans laquelle la Belgique entre plus activement que la France, n'est pas la véritable solution du problème social, offerte par Fourier et en rapport avec le génie industriel et le travail intellectuel de notre époque. En encourageant les gouvernements et les individus à recourir à ces institutions transitoires pour cicatriser les plaies les plus saignantes de la civilisation, l'Ecole phalanstérienne poursuit un autre but. Pendant qu'elle présente les institutions garantistes à la bourgeoisie comme les moyens les plus généraux et les plus rapides, de nature à éviter les ruines industrielles, les crises sociales, les révolutions périodiques, elle vulgarise dans les esprits la notion d'une forme sociale supérieure encore, qui peut seule donner à l'humanité la conscience de sa virilité et l'assurance d'une destinée heureuse. L'Ecole de Fourier attend des conversions et des sympathies toujours croissantes qu'attire autour de l'Idée régénératrice le spectacle de notre décadence sociale, les ressources nécessaires pour expérimenter sur une lieue carrée de terrain les combinaisons d'Ordre et d'Attrait qui constituent seules la véritable Théorie de Fourier, et qui peuvent seules réaliser le CODE SOCIAL VOULU PAR DIEU, le code social en rapport avec les tendances instinctives des divers peuples et avec les passions, les besoins, les facultés de l'Etre humain.

Le Garantisme peut déjà concilier l'Ordre et la Liberté en réalisant une demi-association entre les intérêts, une simple solidarité négative contre les risques et périls de l'isolement; mais il ne saurait transformer assez profondément les conditions répugnantes du travail pour extirper les vices d'oisiveté, de parasitisme, de fourberie, d'oppression, etc., et pour produire la richesse générale.

Le Garantisme peut concilier la Conservation et le Progrès en offrant une issue régulière et graduée au labyrinthe dans lequel notre pauvre civilisation se débat; mais, en raison même des retards apportés à cette transition naturelle, en raison des aspirations immenses, des prétentions absolues que les crises révolutionnaires de l'Europe surexcitent, il ne saurait suffire à la pacification générale des classes et des peuples, des esprits et des intérêts.

Au contraire, la démonstration expérimentale de l'accord possible de toutes les passions, de tous les principes et de tous intérêts dans l'association complète des forces productrices de la Commune; la preuve scientifique que le travail peut être rendu attrayant, que l'Ordre social peut devenir harmonique, serait de nature à faire cesser toutes les incertitudes, tous les conflits d'opinions, tous les blasphèmes contre la Providence, et à servir de fanal à l'humanité entière dans sa marche confuse vers l'Unité.

Pendant que le régime des garanties réciproques, des solidarités sociales servirait de trêve à la lutte engagée entre les gouvernés et les gouvernants, entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien, la fondation d'une commune modèle d'harmonie passionnelle et de travail attrayant, aurait pour effet de rendre la foi religieuse aux plus incrédules, de dissiper les doutes et les alarmes, de rallier les espérances de toutes les classes, de toutes les sectes, de tous les partis, d'offrir

(1) Voir les numéros des 17, 24, 31 décembre 1849 et 4 janvier 1850.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 5 JANVIER 1850.

LES

LIVRES NOUVEAUX.

SAINT PIE V ET LA SAINT-BARTHÉLEMY (1).

On n'a pas oublié cette séance de la Constituante où, à propos de l'expédition romaine et de l'esprit qui y présidait, M. Joly apporta à la tribune quelques passages d'une *Vie du saint Pie V*, dans laquelle l'ordonnateur de l'expédition, M. de Falloux, plaidait en faveur de la Saint-Barthélemy les circonstances atténuantes. Le ministre s'aperçut que l'orateur lisait ces passages non dans l'ouvrage même, mais dans une revue qui les citait. — Savez-vous le latin?... Je veux dire, avez-vous lu mon livre? s'écrie M. de Falloux, parodiant Sganarelle médecin malgré lui. — Non, avoue l'orateur. C'est là que l'attendait le ministre, qui s'empressa de nier avoir jamais écrit les passages incriminés. Et la droite d'applaudir. Malheureusement, si Géronte n'entendait pas le latin, d'autres l'entendaient pour lui. On se procura l'ouvrage, et une demi-heure après, M. Joly remontait à la tribune, la *Vie du saint Pie V* en main, et donnait lecture de ces mêmes passages, textuellement copiés par la revue, et que M. de Falloux prétendait dénaturés.

Il resta établi que M. de Falloux avait tenté la réhabilitation de cet épouvantable guet-apens qui, dans la nuit du 24 août 1572, ensanglanta Paris et les principales villes de France. Au reste, il n'en pouvait guère être autrement dans un ouvrage dont le héros est Pie V.

Les écrivains royalistes jettent ordinairement à la face de notre révolution les massacres de septembre, et ils ont raison: on ne saurait trop les flétrir. Mais ces massacres furent commis au moment où, d'un côté la guerre civile, de l'autre la guerre étrangère, fomentées l'une et l'autre par les menées et l'argent de l'aristocratie, conduisaient la France à sa ruine. Ces massacres furent accomplis, dans un moment de fièvre populaire, par une foule que la trahison et les crimes des royalistes avaient exaspérée, et le lendemain les exécuteurs avaient honte d'eux-mêmes.

Le massacre de la Saint-Barthélemy fut froidement préparé et ordonné par l'égoïsme de quelques privilégiés qui craignaient de perdre leur pouvoir. Ce n'est pas un crime de la surexcitation et du fanatisme, c'est un assassinat avec préméditation et circonstances aggravantes frappant d'un seul coup trente mille têtes au moment où elles reposaient en pleine sécurité sous la sainte protection de la foi jurée.

On commence par attirer dans Paris les chefs supérieurs du protestantisme; les promesses, les prévenances, les amitiés leur sont prodiguées; les fonctions les plus importantes leur sont remises. — « Maintenant que nous vous tenons, disait Charles IX à Coligny, vous ne nous échapperez pas quand vous voudrez. » On préparait une expédition qui eût donné les Pays-Bas à la France, et Coligny devait la commander. Tout à coup, au milieu du silence de la nuit, le tocsin sonne, les soldats et la milice bourgeoise se répandent par la ville, dans les quartiers surtout où l'on avait concentré les protestants, et ils égorgent aveuglément tout ce qui tombe sous leurs épées; les femmes, les vieillards périssent comme les hommes forts; l'ordre était de ne pas même épargner les enfants dans le ventre de leur mère!

Et au milieu de cette hécatombe humaine, Charles IX, à l'une des fenêtres du Louvre, — c'est Brantôme qui le rapporte, et Brantôme, ce flagorneur des rois, doit être cru quand il les accuse, — Charles IX se délectait en son œuvre; il surveillait l'exécution de ses ordres, et voyant que les protestants du faubourg Saint-Germain cherchaient à s'échapper, « il prit une grande arquebuse de chasse et en tira tout plein de coups à eux, mais en vain, car l'arquebuse ne portait si loin. Incessamment il criait: Tuez! tuez! et ne voulut sauver aucun huguenot, sinon maître Ambroise Paré, son premier chirurgien, et sa nourrice. » La vapeur du sang l'enivrait. « Il prit fort grand plaisir à voir passer sous sa fenêtre plus de quatre mille corps de gens tués ou noyés qui flottaient aval de la rivière. » L'amiral fut décapité et pendu par les pieds à Montfaucon; « le roi l'alla voir comme le cadavre commençait à rendre quelque senteur. Aucuns qui étaient avec lui se bouchant le nez à cause de la senteur, il les en reprit et leur dit: « Je ne le bouche comme vous autres, car l'odeur d'un ennemi mort est très bonne. »

Il y a entre les massacres de la Saint-Barthélemy et les massacres de Septembre, toute la distance qui sépare le coup mortel porté pendant les horreurs du combat, de l'empoisonnement d'un ami persévérant dont on convoite l'héritage, toute la distance qui sépare les crimes violents du peuple, et les atrocités préméditées des rois et des aristocraties.

Et ce qu'il y a de plus horrible encore, c'est que ce massacre, ceux qui l'avaient commis s'en firent un titre de gloire, c'est que cette vengeance fut l'application d'une théorie née dans l'Eglise, et dont le héros de M. de Falloux, Saint Pie V, fut sinon l'inventeur, au moins le promoteur le plus ardent.

Michel Ghilseri, pape sous le nom de Pie V, béatifié par Clément X, canonisé par Clément XI en 1713, et dont Rome célèbre la fête le 5 mai, débuta dans l'église par exercer les fonctions d'inquisiteur pour la foi dans le Milanais et la Lombardie. Quelques années plus tard, son zèle lui valait le titre de grand inquisiteur de toute la chrétienté. Devenu pape, il ne se démentit pas, et les saints buchers s'allumèrent sur tous les points du sol chrétien. Quiconque semblait suspect d'hérésie était mandé à Rome, et là, impitoyablement brûlé pour le bien de son âme.

On cite, entre autres, le docte Aonius Palearius, Professeur à Milan: il se permit de dire dans son cours que l'inquisition était un poignard aiguisé contre les savants. Le saint père ne voulut pas qu'il eût menti. Son extradition fut réclamée; le duc d'Albuquerque, gouverneur de Milan pour les Espagnols, ne crut pouvoir la refuser. Amené auprès du pape, Palearius fut contraint de signer que l'Eglise romaine a le droit de condamner les hérétiques aux flammes, et le pape de les tuer de sa propre main, puis on l'invita à monter sur le bûcher pendant que le clergé prierait pour son repos éternel.

Il serait trop long de rapporter ici tous les assassinats judiciaires exécutés par l'ordre de S. Pie V. On peut consulter les continuateurs de l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury.

Mais ce n'était pas assez pour lui de brûler dans ses domaines ceux qui n'étaient pas de son opinion, il voulait établir partout cette sainte coutume. Ses *Lettres*, recueillies et publiées à Anvers en 1640, contiennent à cet égard des renseignements curieux. Les plus importantes ont été traduites par Potter en 1827, un volume in-8. Quelques passages de cette correspondance, qu'un hasard a fait tomber entre nos mains, édifieront nos lecteurs.

La victoire remportée à Jarnac par les catholiques sur les protestants le transporte de joie; et c'est alors que la férocité du saint homme s'épanouit dans tout son éclat: « Pas de quartier pour les prisonniers de guerre! s'écrie-t-il; tuez, tuez-les tous! La parole donnée aux hérétiques n'engage pas. » Et n'allez pas croire qu'il se contente de l'assassinat des chefs tombés entre les mains des vainqueurs; il ne faut pas qu'il en échappe un seul. Ecoutons-le parler. Il s'adresse à Charles IX:

« Que Votre Majesté prenne pour exemple et ne perde jamais de vue ce qui arriva au roi Saul: il avait reçu l'ordre de Dieu, par la bouche du prophète Samuel, de combattre et d'exterminer de telle manière les infidèles Amalécites, qu'il n'en épargnat aucun, dans aucun cas et sous aucun prétexte.

(1) AH! LE BON TEMPS QUE C'ÉTAIT LA MONARCHIE! *Soirées historiques et politiques*, par [illegible] *l'Ermite de la Tour aux Fées*, 1 vol. in-8°. Quai Voltaire, 23, et chez tous les libraires.

un aliment de CERTITUDE à l'aspiration irrésistible, incessante de la société chrétienne vers le règne de Dieu.

Il y a plus. Le Garantisme, comme la Civilisation, serait incapable d'*attirer* au progrès, de convertir au travail industriel les sociétés primitives de la Sauvagerie et de la Barbarie. Ce miracle est uniquement réservé à l'institution du Travail attrayant. Tant que notre industrie restera répugnante et oppressive, tant que nos familles isolées gémiront sous le poids des labeurs, des soucis et des charges, les races naïves, les peuplades insouciantes ou barbares qui composent les neuf dixièmes de la population terrestre, refuseront la greffe de nos lumières et de nos arts. Pour que la Conservation et le Progrès s'accordent de manière à éviter toutes les grandes luttes et à braver des invasions de barbares, il ne suffit pas que la Propriété et le Pouvoir suivent leurs tendances actuelles, irrésistibles, vers la mobilisation actionnaire et la vulgarisation démocratique ; il est indispensable que la société européenne puisse offrir aux sociétés inférieures un moyen pratique de concilier leurs droits naturels avec la plus haute expression de l'ordre humain ; il faut qu'à cette *ombre du bonheur* édénien, regretté par la tradition religieuse de tous les peuples, nous puissions opposer l'*aurore du bonheur social* annoncé par le Christ et formulé par Fourier.

La Théorie de l'*Unité universelle* a cela de merveilleux, en effet, qu'elle satisfait et synthétise dans son modèle d'HARMONIE SOCIALE toutes les aspirations essentielles, légitimes des diverses sociétés antérieures ; qu'elle *conserve* dans la plus haute expression du *progrès* possible aujourd'hui toutes les institutions qui font le charme ou le foyer d'attraction des six périodes composant l'Enfance sociale.

Par l'organisation attrayante du travail, la Commune Associée peut élever la production au dessus des exigences de la consommation, comme dans le *Paradis perdu d'Eden* les richesses naturelles étaient surabondantes aux premiers besoins.

Par la mobilisation de la propriété territoriale, sa transformation en domaines communaux, et la garantie d'un minimum de subsistance, la Commune Associée peut rendre au peuple ces droits naturels de *cueillette*, de *pâture*, de *chasse*, de *pêche* et d'*insouciance*, dont il jouissait avant la constitution de la Propriété Patriarcale et de l'Autorité Barbare.

Au moyen des combinaisons harmoniques de la Série et de l'Attrait, de l'alternance des travaux, de l'importance donnée à l'Agriculture et de l'institution d'armées industrielles, la Commune Associée peut encore rendre à l'humanité la poésie pastorale des temps primitifs, et lui restituer même, sans dangers de révolutions, cet *essor franc des passions*, cette *dignité réelle de l'homme*, ce *génie aventureux* dont le Barbare est plus jaloux encore que le Civilisé.

Enfin, en organisant, en développant méthodiquement les arts et les sciences découverts par la Civilisation ; en identifiant, comme nous l'avons vu dans les moindres groupes de l'activité sociale, l'intérêt personnel et l'intérêt général, l'autorité et l'individualité, l'ordre et la liberté, la propriété et le travail, la Commune modèle d'Harmonie couronnerait magnifiquement l'œuvre d'affranchissement industriel, moral et intellectuel, entreprise par nos pères, et changerait en réalités vivantes, universelles, *ces illusions chevaleresques, ces illusions en liberté, ces illusions économiques, ces illusions en association*, qui ont servi de *Ton* et de stimulant aux quatre phases du mouvement civilisateur.

La Société européenne, en s'empressant de soumettre à l'autorité de l'expérience les combinaisons synthétiques d'une Commune modèle d'HARMONIE SOCIALE, se montrerait donc d'autant plus CONSERVATRICE que cette expérience même serait plus PROGRESSIVE.

F. GUILLON.

Affaire du 13 Juin.-31e Acquittement.

COUR D'ASSISES DU JURA.

Le jury jurassien vient à son tour de se prononcer sur ce grand procès ouvert devant le pays depuis l'attentat commis contre la République romaine.

Sept citoyens étaient au banc des accusés pour avoir voulu défendre la Constitution. Les débats, qui s'étaient ouverts le mercredi 26 décembre au matin, se sont terminés le dimanche 30, à minuit, par un verdict général d'acquittement.

Le jury était entré en délibération à huit heures du soir ; cent-vingt questions lui étaient posées.

L'arrêt de la cour a été accueilli par le cri trois fois répété de : *Vive la République !* Les sept accusés : notre ami Buchon, rédacteur de la *Démocratie jurassienne* ; Pelletier, maire d'Aiglepierre ; Robert, ancien avoué ; Lacroix, Toubin, Montmayeur et Chavet, ont reçu les embrassements et les serrements de mains de la foule.

Cet acquittement est d'autant plus significatif qu'il est le troisième dans le Jura, en matière politique, et que le procureur-général près la cour de Besançon était venu soutenir l'accusation, espérant réparer l'échec subi par son substitut dans l'affaire des représentants Sommier et Richardet.

Les défenseurs étaient Me Oudet, et Me Rivierre qui vient d'ajouter encore à ses nombreux succès judiciaires.

Deux journaux de Paris seulement ont le courage d'approuver le vote par lequel l'Assemblée législative a défait hier ce qu'elle avait fait avant-hier : le *Constitutionnel* et les *Débats*.

Le *Moniteur* publie ce matin la nomination de M. Jérôme Bonaparte au grade de maréchal de France.

Le décret est ainsi conçu :

Considérant que, par l'effet de la loi du 11 octobre 1848, le général de division Jérôme Bonaparte est rentré dans la plénitude de ses droits de Français et d'officier-général appartenant au cadre d'activité ;

Considérant que, pendant les campagnes de 1807, 1809 et 1812, cet officier-général a exercé, en vertu de décrets impériaux, le commandement en chef, devant l'ennemi, de corps d'armée composés de plusieurs divisions de différentes armes ; qu'en 1813, et plus tard, en 1815, sur le champ de bataille de Waterloo, on le retrouve encore à la tête d'une division de l'armée, l'un des derniers à remettre son épée dans le fourreau lorsque l'ennemi envahissait la France, etc.

Pourquoi ne pas dire tout simplement : M. Jérôme Bonaparte est nommé maréchal, en sa qualité d'oncle du président de la République et d'ancien roi de Westphalie ? C'eût été plus simple et surtout plus vrai.

Navigation transatlantique.

LIGNE DU BRÉSIL.

Nous avons constamment défendu les intérêts maritimes et les grands moyens rapides de transport qui effacent pour ainsi dire les distances et mettent à quelques jours l'un de l'autre les continents.

La navigation transatlantique à vapeur a toujours attiré notre sollicitude, et nous n'avons cessé d'appeler l'attention des législateurs sur les immenses résultats commerciaux qu'elle doit atteindre.

Cette haute question est à l'ordre du jour depuis 15 ans, ne l'oubliez pas, messieurs les proneurs du règne de Louis-Philippe, si la France est sous ce rapport, comme sous bien d'autres, dans un état d'infériorité dégradante, c'est aux majorités aveugles et satisfaites qu'il faut en faire remonter la cause.

L'agiotage et les folles dépenses stériles du règne de la corruption y ont aussi grandement contribué : la finance trouvait à assouvir sa rapacité dans les tripotages des actions industrielles, dont l'exploitation était là sous sa main, et elle se gardait bien d'imiter la finance anglaise qui sait au moins exécuter des entreprises hardies.

L'Etat et la finance ne s'occupèrent donc pas d'une manière sérieuse de doter notre navigation et notre commerce maritime de rapides moyens de transport pour les personnes, les correspondances, les échantillons et les articles de luxe.

Nous sommes donc encore enchaînés aux vieux moyens de transport transatlantiques.

Cependant l'Angleterre, les Etats-Unis marchèrent à pas de géant : leurs lignes de paquebots à vapeur sillonnent l'Océan, et leur assurent les avantages commerciaux de la rapidité des transports.

La ligne du Brésil à laquelle se rattache en grande partie notre avenir commercial, par nos possessions de la Guyane, la navigation des Amazones, Montevideo et Buenos-Ayres, la ligne du Brésil va être exploitée par une compagnie anglaise. Ce projet a déjà reçu l'approbation du gouvernement britannique.

Voici les points que doivent toucher les nouveaux paquebots :

	Milles anglais.
De Southampton à Junchal, Madère.	1 306
De Madère à Santa-Cruz et Ténériffe.	260
De Ténériffe à Porto-Praya, l'île du Cap-Vert.	945
Du Cap-Vert à Fernambouc (Brésil).	1.535
De Fernambouc à Bahia.	410
De Bahia à Rio-Janeiro.	680
Total du trajet de Southampton à Rio.	5 136

La compagnie anglaise adopte une vitesse moyenne de 10 milles à l'heure : on irait donc — *y compris* les temps d'arrêt à chacun des 5 ports désignés — en 18 jours, de Southampton à Fernambouc ; — en 24 jours, de Southampton à Rio-Janeiro.

Certes, si le ministère de l'*action*, au lieu de perdre un temps précieux à livrer d'inutiles escarmouches à l'esprit du siècle, s'élevait tout à coup au niveau des véritables intérêts nationaux, le gouvernement pourrait encore doter la France de l'importante ligne du Brésil. Rien ne serait encore perdu si l'on substituait aux vues mesquines et étroites des coteries le large coup d'œil qui découvre l'avenir.

Le Bonapartisme et la Vertu.

Décidément, d'après les définitions du *Dix Décembre*, le bonapartisme, qui était hier l'amour de la justice, est aujourd'hui la réunion de toutes les vertus. Ecoutez :

La théorie bonapartiste, c'est la rémunération éclatante des actes personnels, destinée à enfanter chez tous l'abnégation et le dévouement à la patrie.

On ne dira plus que M. Monthyon a fondé des prix de vertu, mais des prix de *bonapartisme* ; on changera ainsi la chanson :

Quand on fut toujours *bonapartiste*, on aime à voir lever l'aurore.

Il est vrai qu'on modifiera aussi le proverbe : Faut du bonapartisme, pas trop n'en faut. Le *Dix Décembre* en fait un peu trop.

L'AMOUREUX DE LA LIBERTÉ.

Nous ne nous étions pas trompés, écrit la *Presse*, quand nous disions que ceux qui réclamaient le plus haut en faveur de la liberté de l'enseignement, seraient les premiers à déserter son drapeau dès qu'il faudrait le déployer. C'est ce qui est arrivé hier. Au premier rang de ceux qui ont donné le signal de la désertion, et qui ont voté contre la liberté de l'enseignement, se rencontre M. CHARLES DE MONTALEMBERT, qui s'est séparé de MM. Béchard, Betting de Lancastel, Dufougerais, Nettement, de Noailles-Mouchy, Raudot, de Resseguier, de Saint-Priest, de Vatimesnil, Vesin, etc., etc., M. CHARLES DE MONTALEMBERT a été conséquent ; toutes les libertés de la pensée, sous toutes leurs formes diverses, croyance, parole, chaire, tribune, presse, enseignement, sont solidaires. On ne saurait en trahir une sans être contraint de renier les autres.

Cela n'est pas vrai !

Sous ce titre M. de Girardin publie une protestation indignée contre un acte humiliant qui paraît avoir été commis par les autorités françaises dans les Etats romains. La protestation est fondée, mais l'incrédulité ne le serait pas. Il est juste que tout arbre produise ses fruits naturels. Nous aussi, nous avons dit pendant longtemps *cela n'est pas vrai* quand on nous a dit : La RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE française arme en faveur du pontificat temporel ; mais aujourd'hui, le siége de Rome fait, nous croyons à tout, nous déclarons tout possible. Voici l'article de M. de Girardin :

Bien que cela soit dans la *Presse*, qu'on ait lu ce matin ces lignes empruntées au *Statuto* : « DERNIÈRES NOUVELLES : — *M. Cernuschi a été transféré de Civita-Vecchia à Rome à bord d'un vaisseau français*, ET LIVRÉ AUX TRIBUNAUX PONTIFICAUX, » nous n'hésitons pas à dire : Cela n'est pas vrai, cela ne peut pas être !

Il ne se peut pas qu'un vaisseau français soit allé chercher à Civita-Vecchia M. Cernuschi pour LE LIVRER AUX TRIBUNAUX PONTIFICAUX.

La vraisemblance d'une telle version est démentie par le passage suivant de la dépêche n° 5, adressée le 18 mai 1849, par M. de Lesseps, à M. le ministre des affaires étrangères :

« A mon retour à Rome, j'ai appris que l'Assemblée avait, à l'unanimité, décidé qu'une commission de trois membres serait désignée pour entrer en négociation. Ont été nommés pour en faire partie, MM. Sturbinetti, par 125 votes sur 130 ; Audinot de Bologne, par 100 votes, et Cernuschi Milanais, par 67. *Ce dernier, qui eût été un très bon choix*, comme les deux autres, *n'a pas accepté par délicatesse* ; il est entré dans sa pensée qu'il était préférable que la députation fût composée d'Italiens originaires des Etats romains. Son remplaçant a été nommé dans la séance d'aujourd'hui ; c'est M. Agostini. »

La vraisemblance d'une telle version est démentie par tous les sentiments, dont l'expression se retrouve à chaque page des œuvres de M. L.-N. Bonaparte, et particulièrement dans sa lettre, datée du 22 septembre 1838, à S. E. le landamman Anderwert, lorsque le duc de Montebello insistait, au nom du gouvernement français, pour que M. L.-N. Bonaparte fût exclu de la Suisse, et faisait de cette exclusion un cas de guerre.

Non, encore une fois, il ne se peut pas que la France ait livré un proscrit politique, M. Cernuschi, aux tribunaux pontificaux. Si un tel fait était vrai, il faudrait renier la France et se faire naturaliser sujet de la Porte-Ottomane.

M. Horace Vernet paraît menacé d'un grand malheur, le bruit court qu'il aurait accepté la

---

Mais il n'obéit point à la volonté et à la voix de Dieu ; il fit grâce au roi des Amalécites lui-même, et tint en réserve ce qu'il avait de plus précieux ; aussi, peu de temps après, sévèrement réprimandé par le même prophète qui l'avait sacré roi, il fut enfin privé du trône et de la vie.

» Par cet exemple, Dieu a voulu enseigner à tous les rois que, négliger la vengeance des outrages qui lui sont faits, c'est provoquer sa colère et son indignation contre eux-mêmes. » (*Lettres de saint Pie V* ; éd. latine de Goubau, livre III, lettre 10.)

Et afin de lever tout scrupule, le saint personnage insinue que si Charles IX ne se hâte de tuer lui-même, il pourra bien être tué par ceux qu'il aura épargnés.

« S'il manquait aux hérétiques la volonté de vous dresser des embûches (ce qu'assurément nous ne sommes guère disposé à croire), Dieu lui-même, par un jugement équitable de sa divine providence, leur en inspirerait l'idée, afin que, par ce moyen, il vous punît pour avoir négligé la religion, en vue d'un intérêt particulier. » (Edit. Goubau, livre IV, lettre 14.)

Ce n'est pas dans une lettre, dans deux que se trouvent ces recommandations, c'est dans dix ou quinze. Tantôt le pape s'adresse au roi lui-même, tantôt il écrit à Catherine de Médicis, au cardinal de Bourbon, au cardinal de Lorraine, et partout ses demandes d'extermination sont appuyées de l'exemple de Saül, coupable d'avoir épargné un de ses ennemis. Il apprend que de puissantes sollicitations interviennent pour empêcher les exécutions, les lettres pleuvent de nouveau.

« Nous nous sommes d'autant plus empressé de recommander vivement l'affaire à V. M., écrit-il une autre fois à Catherine de Médicis, que nous avons entendu dire que quelques personnes travaillaient à faire épargner un *petit nombre de prisonniers* et à obtenir leur mise en liberté. Ayez bien soin que cela n'ait pas lieu, et ne négligez aucun moyen, aucun effort pour que ces hommes exécrables *périssent dans les supplices* qui leur sont dûs. » (Ed. Goubau, livre III, lettre 12.)

Le pape écrit au cardinal de Lorraine :

« Cherchez à le convaincre (le roi) de cette vérité notoire, que S. M. ne pourra satisfaire le Rédempteur ni obéir à ses lois, qu'elle ne pourra enfin travailler à la prospérité du royaume qu'en se montrant *inexorable* envers tous ceux qui oseront prendre auprès d'elle le parti de ces scélérats. » (Livre III, lettre 14.)

« *Il ne doit* céder ni à l'amitié, ni au sang... sous peine de lasser la patience de Dieu et de provoquer sa colère... C'est un *péché* de traiter les coupables avec indulgence. » (Livre III, lettre 17.)

Il ne faut pas même pardonner aux héritiers, fussent-ils excellents catholiques.

« Nous remarquons avec douleur, écrit-il au même cardinal, qu'on n'a pas encore mis à exécution ce qui devrait déjà avoir été fait d'après l'édit du roi, savoir la confiscation des biens des hérétiques, ce qui eût été très utile pour retenir dans la foi ceux qui chancellent, et pour éloigner avec effroi tous les autres de la société abominable des hérétiques et de toute fréquentation avec eux. » (Ed. Goubau, livre III, lettre 5.)

« Nous défendons, écrit en même temps Pie V, au cardinal d'Armagnac (Livre III, lettre 3), que ces biens (confisqués) soient donnés aux parents ou aux proches des premiers possesseurs, ou qu'ils leur parviennent de quelque manière que ce soit, *quand même ils seraient honnêtes gens et bons catholiques*. »

Une autre fois le pape écrit au duc d'Anjou, depuis Henri III :

« Si quelqu'un d'entre eux cherchait à éviter la punition qu'il mérite en implorant l'intercession de Votre Noblesse auprès du roi son frère, vous devez, en vertu de votre piété envers Dieu et de votre zèle pour son honneur divin, rejeter leurs prières et celles de quiconque vous parlera en leur faveur ; vous devez vous montrer justement *inexorable pour tous*.

» Si vous agissez autrement, vous offenserez le Seigneur. » (Livre III, lettre 13.)

« Gardez-vous de croire, écrit le vicaire de Jésus à Catherine de Médicis, que l'on puisse rien faire de plus agréable à Dieu que de *persécuter* ouvertement ses ennemis par un zèle pieux pour la religion catholique. » (Livre III, lettre 43.)

« Les fruits que doit porter la victoire, écrit-il une autre fois à Charles IX (livre III, lettre 46), c'est l'extermination des infâmes hérétiques, nos ennemis communs, en vertu de la haine méritée qu'ils inspirent.

» Vous devez donc d'abord faire mettre à mort ceux qui ont porté des armes criminelles contre Dieu tout puissant et contre Votre Majesté ; ensuite, constituer des inquisiteurs de la scélératesse hérétique dans chacune de vos villes, et enfin prendre toutes les mesures nécessaires au moyen desquelles, avec l'aide de Dieu, on pourra relever l'Etat abattu et lui rendre sa première splendeur. »

La soif sanguinaire du saint pontife ne serait pas même rassasiée du massacre de tous les prisonniers ; il faut traquer tous leurs adhérents et les punir du même supplice. Il écrit au cardinal de Bourbon :

« Il reste maintenant à faire ce que vous promettez dans votre lettre que le roi très chrétien fera, savoir, à *poursuivre les ennemis qui ont échappé au combat*, et à venger, comme de raison, les injures de Dieu et du roi lui-même. C'est à votre prudence à faire en sorte, autant qu'il est en elle, que cela ait lieu *le plus tôt possible*. » (Livre III, lettre 47.)

Nous pourrions multiplier ces citations à l'infini. Il est inutile de choisir ; en ouvrant le livre au hasard, on est sûr de tomber sur quelques-unes de ces suggestions de meurtre et de vengeance.

Catherine de Médicis était bien capable, sans doute, de concevoir seule le projet de la Saint-Barthélemy ; mais qui oserait dire que ces conseils cent fois répétés, que ces excitations au massacre venant du représentant de la Divinité sur la terre, n'ont pas puissamment agi sur les esprits et déterminé une cour plus encline à l'intrigue qu'aux exécutions sanglantes ?

En cette hideuse tuerie de la Saint-Barthélemy, la cour de France fut le bras qui exécuta, mais la papauté, le héros de M. Falloux surtout, joua le rôle de la tête qui organise et conseille. Au reste, le crime accompli, la papauté ne renia pas son œuvre. Pie V était mort, mais son successeur, Grégoire XIII rendit de publiques actions de grâces à Dieu en apprenant le massacre. Les cloches sonnèrent à grandes volées ; une procession solennelle se fit dans les rues de Rome, et Grégoire XIII fit frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de cette grande victoire du catholicisme. Le pape figurait sur l'une des faces ; sur l'autre, l'ange exterminateur, une croix d'une main, une épée de l'autre, foulant aux pieds l'amiral de Coligny et autres hérétiques égorgés. Pareilles réjouissances se firent en Espagne, tant ce crime était bien une œuvre catholique ! L'église romaine dégénérée, comme toutes les dominations qui, se sentent frappées au cœur, se vengeait par l'extermination de ceux que sa parole n'avait pu convaincre. Les deux tiers de l'Europe sont là pour montrer comment les bûchers de l'église romaine ont empêché les progrès du protestantisme !

Le fait seul du choix de M. de Falloux, qui, entre tant de héros, va prendre saint Pie V, montre assez ce que la République pouvait attendre d'un tel homme devenu ministre, et de la prédominance du parti dont il est un des chefs.

Le massacre de la Saint-Barthélemy n'est qu'un détail de l'histoire de la royauté et de la papauté, l'un des mille crimes dont les royales annales sont remplies. Ces crimes, les plus saillants du moins, l'*Ermite de la Tour aux Fées* vient de les dérouler dans une suite d'entretiens populaires, publiés au Mans sous ce titre : *Ah ! le bon temps que c'était, la monarchie !* Ce sont des causeries tour à tour piquantes ou passionnées, où le récit se mêle à la discussion, l'érudition impitoyable à la bonhomie familière, où se débattent toutes les questions politiques et sociales à l'ordre du jour. Cet ouvrage sera lu avec plaisir et profit par la classe laborieuse des villes et surtout par les travailleurs des campagnes, qui y puiseront un invincible amour de la République, en contemplant les actes de ce régime monarchique, dont tant d'historiographes gagés se sont plu à pallier les iniquités.

J. FLEURY

mission de retracer les scènes du siège de Rome. Si le fait est vrai, nous dirons au peintre populaire : par égard pour votre patrie, pour votre propre mémoire, peignez plutôt la retraite de Russie, peignez Waterloo, peignez les invasions de 1814 et de 1815. Certaines victoires sont plus humiliantes que tous ces désastres. Un peintre français qui possède au cœur la moindre étincelle de patriotisme, ne peut pas retracer le siège de Rome tant qu'il ne se trouve pas sans ressources, et qu'il n'a pas autour de lui une famille qui pleure pour du pain. Pour une pareille œuvre la faim serait seule une circonstance atténuante, encore ne suffirait-elle pas au tribunal de l'avenir et des peuples libres.

Causes de la révolte de la Zaatcha.

Tant de versions ont circulé sur les causes de la révolte du Ziban et de Zaatcha, dit l'*Atlas*, que nous avons cru devoir nous renseigner aux meilleures sources. Un de nos amis, officier de l'armée, attaché au corps expéditionnaire, auquel nous avions demandé d'éclairer notre religion, nous fournit à ce sujet des renseignements qu'on ne lira pas sans intérêt, et qui sont l'appréciation la plus vraie de la cause des événements qui viennent de jeter la perturbation dans la partie sud de la province de Constantine.

Voici sa réponse :

Vous me demandez de vous faire connaître la cause de la révolte du Ziban, je veux bien vous répondre, mais je ne puis le faire sans jeter un blâme sévère sur deux braves officiers que j'estime de tout mon cœur, le colonel, commandant supérieur de la subdivision de Batlina, et le chef de bataillon, commandant supérieur de Biskra. Que Dieu me pardonne d'évoquer les cendres d'un brave et digne camarade, mort glorieusement victime de son extrême ardeur ; mais vous me demandez la vérité, et je vous la dois.

Dans ma conviction, le commandant Saint-Germain, si rempli d'intelligence, si dévoué à ses devoirs et à la prospérité de l'Algérie, s'est mépris sur la direction qu'il convenait de donner aux affaires du Ziban. Saint-Germain a cru que la pacification, la soumission d'une contrée avaient pour signe caractéristique le chiffre plus ou moins considérable de l'impôt rentrant au trésor ; alors, au lieu de rester homme de gouvernement, il s'est fait presque agent fiscal, et il a imposé d'une manière démesurée les palmiers, les troupeaux, les chameaux ; il a fait abus de l'amende, a recherché et dépossédé les détenteurs de biens domaniaux ou réputés domaniaux, et a mécontenté un grand nombre d'habitants ; mais sa plus grande faute a été, sans contredit, de se faire trop *cheik-el-Arab*, d'avoir amoindri, peu à peu, l'autorité de ce chef, au point que Bou-Aziz-ben-Ganah, n'était plus, au Désert, qu'un cheikh de douar, et que sa famille, qui jadis partageait avec lui l'administration du Ziban, ne jouissait plus ni d'aucun crédit, ni d'aucune autorité. Il n'a jamais voulu comprendre que dans ces régions éloignées, où il est si difficile à la France, en cas de révolte, de faire respecter son autorité, il convenait, il importait d'avoir un chef indigène entouré d'un pouvoir moral immense, et qu'au lieu d'amoindrir, d'annuler cette autorité, il fallait au contraire s'appliquer à la grandir et à la fortifier sans cesse.

Tous les hommes qui connaissent les affaires arabes avaient prévu la catastrophe qui vient d'arriver; ils avaient fait part de leurs craintes à M. le général Herbillon, à M. le colonel Carbuccia qui, pleins de confiance dans l'administration du commandant Saint-Germain, ont négligé de le rappeler aux règles de la prudence et de la saine politique.

Les Arabes qui sont clairvoyants ont parfaitement bien compris le but que poursuivait le commandant Saint-Germain, l'annihilation du pouvoir du cheikh-el-Arab, alors au lieu de s'adresser à un homme sans autorité et sans influence, ils portaient toutes leurs affaires au commandant, même les plus ordinaires et qui, en toute circonstance, eussent dû être traitées par un chef indigène.

Ajoutez à la décadence du pouvoir du chef du Ziban, la déplorable combinaison qui a distrait l'oasis de l'Oued-Souf du commandement de Ben-Djellab, au profit de Ben-Chennouf, et vous verrez que c'était un parti pris de substituer à la puissance héréditaire de certaines familles, l'autorité de parvenus. Ben-Djellab, chef héréditaire de l'oasis de l'Oued-Righ dont Tougourt est la capitale, a été très mécontent de la mesure qui lui enlevait une partie de ses sujets ; il s'en est plaint amèrement dans plusieurs lettres. Ce chef n'a certainement pas appuyé ostensiblement le mouvement insurrectionnel, mais il a gardé une neutralité fâcheuse, tandis que sans le légitime sujet de mécontentement qu'on lui a donné, son intervention eût bien certainement empêché la révolte d'arriver au point où elle est parvenue.

La tentative d'arrestation de Bouzian par le lieutenant Seroka n'a été que l'étincelle qui met le feu aux poudres.

En résumé, les idées fiscales du commandant supérieur de Biskra, l'amoindrissement de l'autorité de Cheikh-el-Arab, le mécontentement de Ben-Djellab, l'indifférence du commandant supérieur de la subdivision et de la province à accueillir les plaintes et les observations qui lui sont adressées à ce sujet : telles sont pour tous les hommes qui connaissent les affaires du pays les causes de l'insurrection des oasis, et, croyez-moi, la paix et l'ordre ne se rétabliront solidement dans le pays qu'en rendant au Cheikh-el-Arab l'autorité dont on l'a dépouillé, en restituant au cheikh de Tougourt la partie de son commandement qui a été donnée à Ben-Chennouf.

ITALIE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Trastevere, 24 décembre 1849.

Le peuple romain est en cause depuis six mois, et seul il n'a pas le droit de parler. Mais si la censure du saint office lui interdit la parole et l'impression, il ne manque pas de gens qui parlent en son nom à tort et à travers.

Les principaux, ceux dont les paroles ont le plus de retentissement, ce sont les correspondants du *Times* et des *Débats*, dont les lettres sont généralement reproduites par toute la presse. Mais peuvent-ils avoir une idée précise des choses? L'un est un Irlandais catholique, M. Honan, qui, tout modéré qu'il est, voit les choses sous un point de vue intéressé; l'autre est M. Lemoinne, un membre de l'Académie française des Beaux-Arts, dont les opinions ont étrangement varié depuis six mois.

J'ai voulu aller au cœur de la population, connaître ses sensations intimes. Je suis bien placé pour cela, ici, au Trastevere. Il est temps enfin que le peuple romain, mis en cause devant le jury de l'Europe, parle un peu lui-même.

Je me suis adressé à un Trastévérin lettré, le même dont je traduisis une lettre que je vous envoyai il y a un mois. Comme tous les Italiens, il lit et comprend notre langue, s'il ne le parle pas.

La presse retentit en France du violent désir qu'ont tous les Romains, même les démocrates, de voir revenir le pape. Je fis de cela l'objet de mes questions.

« Toutes ces députations qui sont allées à Gaëte et qui vont encore à Portici, sont des comédies officielles, me dit-il ; ces députations envoyées par les municipalités, ne sont pas l'expression de la nation, elles ne sont pas même l'expression de la municipalité. Leurs paroles au pape sont des mensonges auxquels répond par des mensonges le pape lui-même.»

En voulez-vous la preuve ?

Si le pape était sincère, il leur répondrait : « Non, les Romains ne m'aiment pas, moi et mon parti-prêtre. Vous le savez, et je le sais aussi bien que vous, voilà pourquoi je me garde bien de retourner au milieu de ce prétendu amour de mes sujets. Vous venez donc me tromper? Allez-vous-en, menteurs que vous êtes. »

— Mais cependant, lui répondis-je, les étrangers ne viennent pas, et Rome ne peut vivre sans l'argent apporté par les étrangers.

— Vous avez un auteur nommé Dupaty qui a dit que l'Italie vivait en montrant ses ruines, comme un mendiant en montrant ses plaies aux passants. Cette situation ne nous convient pas. Nous voulions, avec le gouvernement démocratique, cultiver les terres qui sont en jachères, avoir des fabriques, enfin faire en sorte que le Romain se suffit à lui-même, au lieu d'attendre l'argent de l'étranger. Nous ne voulions plus être le mendiant des chemins, nous voulions être agriculteurs, manufacturiers. Et l'on vient nous redonner le gouvernement clérical, c'est-à-dire l'obstacle à tout progrès !

Puisque nous en sommes sur l'argent, je vous parlerai de la funeste expérience que vient de faire de sa popularité un souverain du voisinage.

Léopold de Toscane est aussi un prince nécessiteux; comme tant d'autres, il s'était adressé aux maisons juives.

Ses garanties n'ont pas paru satisfaisantes; MM. Hope, d'Asterdam, et Rotschild, de Paris, voulaient pour l'amortissement l'établissement d'une douane à Livourne, port-franc, dont le mouvement commercial est fort considérable.

Léopold y avait consenti; mais les prêteurs se ravisèrent. MM. Rotschild craignent beaucoup les révolutions et c'est pour cela qu'ils subventionnent les *dix* principaux journaux d'Allemagne, de Belgique et de Paris pour qu'ils prêchent la paix.

Or, les Livournais sont turbulants; mais ils n'ont pas de chefs. Créer une douane à Livourne ce serait mécontenter toutes les maisons de commerce de cette place et donner des chefs a l'esprit révolutionnaire de cette localité.

Cette réflexion a été un trait de lumière pour les bailleurs de fonds. Ils se sont retirés de l'affaire.

Que pouvait faire le malheureux Léopold ? Il est rongé par ses bons amis d'Aspre, Lichtenstein. L'Autriche ne fait la guerre que pour de l'argent. Point d'argent point d'Autrichiens.

Le ministre des finances grand-ducales, M. Baldasseroni, a inspiré à Léopold le projet de s'adresser à ses sujets eux-mêmes. Il lui a dit qu'il était très populaire et que les Toscans lui apporteraient les fonds nécessaires.

Cela démontre une grande inexpérience des affaires financières chez M. Baldasseroni. La confiance s'inspire aux capitalistes par une libre discussion de tribune, dans laquelle on met à nu les ressources et les charges de l'État. Une fois la situation des choses bien connue, les bailleurs de fonds s'inscrivent pour des sommes plus ou moins fortes.

M. Baldasseroni a fait tout le contraire ; il a mis la lumière sous le boisseau, il a soigneusement différé la convocation des colléges et des chambres jusqu'après la conclusion de l'emprunt.

C'est au 12 de ce mois qu'était fixée la clôture pour les offres cachetées.

Le 13 on a ouvert l'urne aux soumissions. Le grand-duc a besoin de 20 millions ; il n'y a eu des offres que pour 6 763 actions, qui, à 1 000 fr. chaque, ne font que la somme de 6 763 000 fr.

La chambre des députés piémontais a choisi M. Pinelli pour président à une majorité considérable.

ALLEMAGNE.

La chambre de Hesse-Darmstadt a, dans sa première séance, adopté diverses résolutions contre le ministère. On cite un jeune orateur radical, M. Muller Melchior, comme s'étant principalement distingué. On avait prêté au gouvernement l'intention de dissoudre la chambre, il paraît qu'il y a renoncé.

Le nouveau pouvoir central vient de défendre au cabinet wurtembergeois de mettre à exécution la loi sur les postes, le menaçant, en cas de désobéissance, de l'entrée d'un corps d'armée. Il n'en fallait pas tant pour engager le ministère à se soumettre à une défense probablement concertée. La loi sur les postes, œuvre du cabinet Rœmer, n'avait été sanctionnée par le Roi qu'avec beaucoup de répugnance, et ses conseillers actuels n'étaient nullement disposés à accepter l'héritage de leurs prédécesseurs.

La *Gazette de Posen* jette un cri d'horreur et de rage en apprenant les actes d'inhumanité et de vandalisme que vient de commettre en Pologne le gouvernement de Nicolas. On sait que, pour le recrutement de cette année, la plupart des conscrits avaient déserté. Or, le gouvernement vient de faire paraître une ordonnance qui incorpore dans l'armée, à la place des récalcitrants, leurs frères quelque jeunes qu'ils soient. Le jour même de cette ordonnance, ces pauvres enfants ont été arrachés des bras de leurs parents en larmes. Il y a eu des scènes déchirantes, lamentables. *Des enfants de 10, 12 et 15 ans* ont été arrachés ainsi et entraînés au loin, aux yeux de leur mère éplorée et de leur père au désespoir.

— On écrit de la frontière de Posen, 24 décembre :

« Depuis quelques semaines, notre frontière, dans toute son étendue, fourmille de troupes russes. Il n'est guère de village qui n'en ait à loger. Un corps d'armée vient de s'avancer également jusque sur la frontière de Gallicie. »

Assemblée nationale.

Séance du 4 janvier. — Présidence du cit. BAROCHE (vice-président).

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination trimestrielle du président de l'Assemblée.

Nombre des votants	470	
Majorité absolue	236	
MM. Dupin a obtenu	288	suffrages.
Michel (de Bourges)	115	
Dufaure	46	
Napoléon Daru	7	

En conséquence M. Dupin aîné est proclamé président.

M. COMBAREL DE LEYVAL. Dans le vote d'hier, le *Moniteur* me porte comme ayant voté trois fois contre. J'affirme que je n'ai pas voté trois fois contre, mais une seule fois.

M. BÉRARD. Les réclamations qui s'élèvent aujourd'hui, jointes à celles qui ont été produites hier, font reconnaître que le mode actuel de votation est détestable.

Le changement du mode de votation importe également à la dignité de nos secrétaires dans un temps, dans un moment où l'on ne respecte plus personne... (Bruit à gauche.)

Au début de la session, une personne à apporté une machine... (Assez de machines comme cela. — Rires et bruit.) A cette époque une commission a été nommée pour l'examen de l'invention. Qu'a fait la commission? (Assez! assez ! — L'ordre du jour.)

M. CORDIER. En l'absence du président de cette commission, je m'empresse de présenter à l'Assemblée quelques observations sur ses travaux. (Parlez! parlez !)

Messieurs, la commission a eu a examiner de très grandes et très nombreuses machines... (Ah ! assez !)

La commission a pris une résolution contre les machines. (Encore !) Elle a décidé que le vote ne pouvait se faire autrement que par le dépôt d'un bulletin ou d'une boule dans l'urne. Des perfectionnements nouveaux ont été proposés; d'ici à quelques jours ils doivent être soumis à la commission.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion des affaires de la Plata ; mais il y a un projet de comptabilité présenté sur la demande de MM. les questeurs, relativement à la demande des 3|12es provisoires sur l'exercice 1850.

Ce projet est adopté.

M. NAPOLÉON DARU. La commission a décidé qu'un rapport écrit serait présenté à l'Assemblée sur l'amendement de M. de Rancé.

L'orateur rapporte les conclusions que déjà nous avons fait connaître et que l'on peut résumer ainsi : Inutilité des négociations qui ne seraient pas appuyées d'une force suffisante ; traité inacceptable ; nécessité de déclarer au dictateur pourquoi le traité n'était pas ratifié.

L'honorable rapporteur rappelle que la commission avait appuyé plusieurs fois auprès du gouvernement sur la nécessité d'entretenir une force suffisante pour garantir la sécurité de nos nationaux.

Quel usage a-t-on fait de ces recommandations ?

M. FABVIER. Je demande la parole. (Sensation.)

M. DARU. Une force suffisante, selon la commission, devait faciliter les négociations, mais elle a dû laisser au gouvernement l'initiative des moyens à employer. Elle s'est contentée de déclarer le traité inacceptable, et le maintien de l'état de choses fixé par ce traité impossible.

L'amendement de M. de Rancé va plus loin : il a pour but d'indiquer au gouvernement la marche à suivre.

La commission n'a point renoncé encore à l'espoir d'une solution pacifique honorable. Le résultat de l'expédition de M. Mackau la maintient dans cette pensée.

Rosas alors accepta d'autres conditions ; c'est qu'il fût bien plus pressé alors que par les deux escadres réunies de la France et de l'Angleterre. Avec ces forces, on n'a rien obtenu de lui; on sait pourquoi. Les amiraux avaient reçu l'orde de ne détacher de leurs flottes aucune troupe de débarquement, et l'on ne sut pas profiter des avantages qu'on remporta sur Rosas.

M. DE MORNY. Je demande la parole. (Agitation.)

M. DARU. Un ultimatum impérieux qui lui enjoindrait de se retirer et le mettrait dans l'alternative du combat, ne serait que le prologue d'une négociation armée. C'est ainsi qu'ont procédé M. Mackau à Carthagène, M. Baudin à Saint-Jean-d'Ulloa, et M. le prince de Joinville au Maroc. Protestation. — A gauche : Il n'y a plus de princes ! — Allons donc !)

Ces négociateurs, ajoute M. Napoléon Daru, étaient décidés à faire usage de leurs forces; mais ils n'ont pas eu besoin de s'en servir, et ils sont arrivés à un bon résultat.

Je vous le dis avec vérité, la négociation armée est le seul moyen qui peut vous rester d'éviter la guerre.

Le gouvernement sera juge de la limite de l'action, de l'intervention, si elle a lieu. Nous ne voulons pas qu'il soit voté d'avance un crédit spécial. Ce serait, en quelque sorte, dire à Rosas le maximum des forces que la France emploierait contre lui.

M. Napoléon Daru résume l'opinion de la commission, pris à la majorité de 9 voix contre 6, en ces termes :

Le traité Leprédour ne peut être ratifié tel qu'il est ; la négociation dans les mêmes conditions qui ont présidé aux négociations anciennes n'est plus possible : négociation armée de forces suffisantes pour faire respecter les intérêts de nos nationaux.

Pour vous faire connaitre la pensée présente de la commission, nous vous proposons de remplacer l'amendement de M. de Rancé par la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale invite le pouvoir exécutif à appuyer les négociations qu'il se propose de continuer par des forces propres à en assurer le succès et à protéger nos nationaux. (Agitation.)

M. de Rancé a la parole pour appuyer son amendement.

M. DE RANCÉ. La discussion qui s'engage aujourd'hui doit prendre enfin un caractère sérieux, en rapport avec la résolution très grave que nous avons à décider. (Très bien !) La question est nettement posée entre l'abandon pur et simple de la question et entre des négociations nouvelles appuyées au besoin par la guerre.

Quant au traité Leprédour, tout le monde le trouve inacceptable.

M. DE LAUSSAT. Je le soutiens !

M. DE RANCÉ. Je vous honore pour le courage que vous montrez ; mais toujours est-il que la majorité de l'Assemblée abandonne le traité Leprédour. (Approbations.)

Qu'arriverait-il avec des négociations sans moyens d'action ? Que Montevideo, déjà réduit à la dernière extrémité, ne pourrait prolonger sa résistance, et votre négociateur ne pourrait qu'être le témoin d'une catastrophe certaine. (Sensation profonde.)

Maintenant quel est l'avis du gouvernement ? D'après les premières paroles de M. le ministre de la justice, j'avais compris que le gouvernement voulait garantir les intérêts de nos nationaux, lorsque M. le garde-des-sceaux fit entendre une dénégation formelle à l'appréciation de M. le rapporteur.

J'ai donc lieu de penser que le gouvernement veut abandonner purement et simplement la question. J'espère encore, malgré les paroles de M. le ministre, qu'il est venu à une autre idée. Je serais parfaitement heureux de lui entendre exprimer qu'il enverrait une flotte armée en guerre, avec des troupes de débarquement. (Très bien !)

Quant à la fixation du chiffre des dépenses, je comprends très bien que cela soit remis à l'initiative du gouvernement, et je suis encore à cet égard de l'avis de la commission.

Ce que je demande et ce que nous sommes en droit d'exiger, c'est que puisque la France est constituée en République, que la République, c'est-à-dire la France soit respectée et honorée partout et à tout prix!.. (Très bien! très bien!) J'appuie la résolution proposée par la commission. (Vive approbation.)

M. LAUSSAT soutient le traité Leprédour. Il prétend que Rosas est le représentant de la nationalité américaine, comme Abd-el-Kader l'est de la nationalité arabe.

M. DE RANCÉ. On n'a jamais agi avec Abd-el-Kader comme l'on a agi avec Rosas. (C'est vrai !)

M. LAUSSAT. Vous voulez faire la guerre à Rosas. Avec dix mille hommes que ferez-vous ?

L'honorable orateur conjure l'Assemblée de ne pas se laisser aller à des tentatives de gloriole militaire ; il rend hommage au général Cavaignac, qui, quoique soldat, eut l'admirable sagesse de maintenir la France en paix avec les autres puissances de l'Europe.

M. HUBERT-DELISLE soutient les conclusions de la commission.

M. le ministre des affaires étrangères se lève pour se diriger vers la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de donner la parole à M. le ministre des affaires étrangères, je fais connaître à l'Assemblée le résultat du scrutin pour la nomination des vice-présidents et secrétaires.

Nombre des votants.	555	
Majorité absolue.	278	
MM. Napoléon Daru a obtenu.	385	voix.
Baroche.	337	
Benoist-d'Azy.	292	
le général Bedeau.	251	
Grévy.	141	
Mathieu (de la Drôme).	138	
Emmanuel Arago.	117	

MM. Napoléon Daru, Baroche et Benoist-d'Azy ont seuls obtenu la majorité absolue, ils sont seuls proclamés vice-présidents. Demain, un nouveau scrutin aura lieu pour l'élection du quatrième vice-président.

Quant aux secrétaires, ont obtenu :

MM. Arnaud (de l'Ariége), 486 ; Lacaze, 383; Peupin, 372; Chapot; 363; Berard, 316; Heeckeren, 306; Bertholon, 133 ; Bancel, 132.

MM. Arnaud, Lacaze, Peupin, Chapot et Bérard sont proclamés secrétaires.

La discussion sur les affaires de la Plata est reprise.

M. LAHITTE, ministre des affaires étrangères, constate les conclusions nouvelles de la commission.

Certes, nous n'enverrons pas un négociateur sur un bâtiment de commerce; il arrivera escorté de vaisseaux de guerre, parce que nous voulons sauvegarder la vie et les biens de nos nationaux. (Interruption.)

La publicité donné au traité Leprédour a été fâcheuse. La commission ne l'a reçu que d'une façon officieuse. (Bruit.) De là sont nées toutes les difficultés. (Murmures à gauche. — Ce langage était bon sous la monarchie ! On ne parle pas ainsi sous une République ! — Interruption.)

Le gouvernement n'avait pas fait une proposition, il n'y avait donc rien à discuter. (Bruit.) M. Daru a fait parfaitement sentir les dangers qu'il y avait à discuter ici et devant des étrangers les questions où la diplomatie la plus secrète est impliquée. (Rire et bruit.)

La commission, ajoute le ministre, a insisté pour savoir si le gouvernement enverrait un négociateur armé ou désarmé. Un négociateur armé, selon moi, et qui, ne recevant pas de solution satisfaisante, a le droit d'ouvrir le feu et de vaincre par la force... (Interruption prolongée.) Si vous admettez cette définition, je vous répondrai que le gouvernement n'enverra point de négociateur armé. (Mouvement.)

La commission demande au gouvernement, dans le cas où il enverra un négociateur armé, quelle force il lui donnera ? Le gouvernement lui répond qu'il n'y a pas de réponse à faire à cette question à cause de la réponse faite à la première demande. (On rit.)

Le cabinet a déclaré vouloir protéger sérieusement nos nationaux et exercer ce devoir de protection indépendamment de toutes les solutions possibles de la question montevidéenne. (Mouvement.) Maintenant nous attendrons de l'Assemblée assez de confiance dans la sagesse du gouvernement pour espérer qu'elle le laissera faire ce que l'honneur et les intérêts de la République exigent. (Agitation prolongée.)

M. BAUDOT. La négociation armée est la guerre conditionnelle. Nous allons donc décider ici de la guerre. (Bruit.)

Depuis le commencement de cette affaire, notre conduite a été en sens inverse de ce que demandait la situation des choses. Il y a plus : nous sommes tout-à-fait en opposition avec la Constitution de la République, qui a établi qu'elle n'avait pas à s'occuper des dissentiments qui peuvent troubler l'intérieur d'un pays. (Agitation.)

M. BAUDOT conclut en demandant la nomination d'une commission spéciale pour examiner la question.

M. DUPETIT-THOUARS revient sur le traité de 1840.

L'orateur établit que la coopération de l'Angleterre dans le blocus n'a jamais été sincère.

Nous sommes engagés envers les Montevidéens ; voulez-vous les abandonner ? C'est nous créer des haines implacables et perdre toute notre influence.

Il n'y a pas à traiter avec Rosas; nous n'avons déjà que trop élevé cet homme.

Nous devons nous résoudre à une expédition immédiate; et je suis assuré qu'elle aura produit un bon et prompt résultat dans moins de six mois. (Mouvement prolongé.)

M. Etcheverry paraît à la tribune.

VOIX DIVERSES. A demain !

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique.

Nomination d'un quatrième vice-président.

Suite de la discussion des affaires de la Plata,

FAITS DIVERS.

— Le *Moniteur* contient un décret qui institue auprès du ministre de l'intérieur une commission permanente et consultative des théâtres.

Un second décret nomme membres de cette commission :

MM. Bixio, membre de l'Assemblée législative, président; de Malleville, membre de l'Assemblée législative ; Baroche, membre de l'Assemblée législative, procureur-général près la cour d'appel de Paris ; de Morny, membre de l'Assemblée législative, d'Albuféra, membre de l'Assemblée législative ; Léon Gérard, membre de l'Assemblée législative ; Fremy, membre de l'Assemblée législative ; Charton, conseiller d'Etat; Saint-Marc Girardin, membre de l'Académie française ; Mérimée, membre de l'Académie française; Chaix-d'Est-Ange, ancien député, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris.

— Le *Toulonnais* annonce que les deux bataillons de garde mobile, qui se trouvaient en Corse et qui

doivent être licenciés, sont attendus chaque jour à Toulon ou à Marseille.

— Ce matin, une affiche revêtue de la signature de M. Louis Bonaparte, apprenait aux Parisiens peu satisfaits que le tarif de l'octroi, pour plusieurs objets de consommation, était augmenté, et que la perception du décime extraordinaire était prolongée.

— On écrit de Messine au *Courrier de Marseille*, qu'un ouragan épouvantable a éclaté sur cette ville le 12 décembre. Les suites en seront désastreuses; on annonce déjà la perte de plusieurs navires, dont un français.

— Suivant la *Liberté*, le conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée de midi à trois heures.

On a parlé de graves nouvelles arrivées d'Allemagne.

— Il est question, dit l'*Evènement*, de présenter à l'Assemblée une nouvelle loi sur le colportage, la jurisprudence de certains tribunaux ayant été favorable à une liberté du commerce de la librairie ambulante moins limitée qu'il ne semble nécessaire aux préfets, pour préserver leurs campagnes contre l'invasion des petites communes par le socialisme.

— « Il y a trop d'Anglais et d'Anglaises autour du président, » disait l'autre soir, en sortant de l'Elysée, un homme d'Etat connu pour la finesse de ses aperçus.

Ce mot est juste, et peut expliquer la conduite du gouvernement dans l'affaire de La Plata.

(*Liberté.*)

— Le gouvernement impérial ayant jugé nécessaire de rétablir le poste de premier secrétaire à la légation ottomane de Paris, Riza-Bey, membre du bureau de traduction de la Porte, vient d'être revêtu de ces attributions et élevé au rang de fonctionnaire de seconde classe.

— Le 1er janvier, vers les dix heures du matin, les habitants de la maison rue Taranne, 1, entendirent proférer les cris : Au secours! au secours! Une des fenêtres qui donnent sur la cour s'ouvrit presque aussitôt, et l'on vit une jeune fille de dix-sept ans franchir rapidement la barre d'appui et se précipiter dans la cour. On se hâta de voler au secours de cette malheureuse jeune fille, dont les premières paroles furent celles-ci : Quel malheur! je ne suis pas morte.

La demoiselle D..., horriblement mutilée, fût conduite chez ses parents, qui habitent le second étage. Les médecins qui lui ont donné les premiers soins espèrent lui sauver la vie. Dans l'état où se trouve cette malheureuse enfant, doit-on désirer qu'elle survive?

Dans le quartier, et notamment dans la maison où le drame s'est réalisé, on disait que la demoiselle D..., repoussée, maltraitée par ses parents, avait eu recours au suicide pour échapper aux angoisses d'une existence devenue intolérable pour elle.

— On écrit à un journal espagnol, que la décoration de la toison d'or, vacante par suite de la mort du comte de Onate, doit être envoyée à Louis-Napoléon, président de la République française.

— Au moment de mettre sous presse nous recevons communication d'une lettre de Belle-Ile-en-Mer, datée du 27 décembre 1849, par laquelle nous apprenons que 180 transportés environ ont été avertis qu'on allait les transférer dans un autre lieu, sans qu'on leur ait fait connaître leur nouvelle destination. Au départ de cette lettre l'inquiétude était dans le cœur de nos malheureux frères. « Où va-t-on nous conduire? se disaient-ils; est-ce en Afrique? est-ce encore sur les pontons?... »

Si ce pouvait être à Paris! ajouterons-nous. Mais en présence du redoublement de persécutions en tout genre dont on accable les démocrates, comment espérer de la part de nos oppresseurs une seule velléité de clémence! (*Réforme.*)

LES 29 VOIX ET LA RUE DE RUMFORT. — Le ministère, dit l'*Estafette*, a bien manqué hier de recevoir un nouvel échec, mais c'est, dit-on, grâce à la promesse faite à quelques légitimistes que le projet de loi de Falloux sur l'instruction publique allait être mis à l'ordre du jour, qu'il a pu réunir une majorité de 29 voix. On ajoute que d'autres promesses ont été faites, elles auraient trait à l'affaire de la rue Rumfort.

CHASSE AUX OURS. — Une nuit, dans la baie de Melville, vers minuit, un ours fut aperçu à peu de distance de l'investigation. (Expédition de John Ross au pôle arctique.) Aussitôt un grand nombre d'hommes de l'équipage voulurent se lancer à sa poursuite. Deux chaloupes furent mises en mer. L'ours, s'apercevant de ces projets hostiles, s'enfuit sur la glace avec une rapidité incroyable; il serait parvenu à s'échapper, s'il ne s'était pas jeté à l'eau; mais il plongea. Un coup de lance l'atteignit au dos au moment où il plongeait; une balle le frappa à la tête quand il voulut revenir sur l'eau. Atteint par le coup de lance, l'ours mordit brusquement le bois qu'il fit sauter des mains du matelot; et il revenait avec audace contre l'embarcation, lorsqu'un coup de feu l'atteignit à la tête. La peau de cet animal était blanche; sa taille était de 7 pieds 6 pouces. On le dépeça, et la chair fut partagée entre les hommes d'équipage. Avant la cuisson, cette chair était d'une couleur rouge très foncée, et elle était très dure; mais, bien cuite et assaisonnée, cette viande était assez bonne au goût. En général cependant la chair des ours n'est pas délicate, et l'on en mangeait rarement. Quelques ours blancs, dont les peaux ont été conservées, ont été tués successivement. On en a surpris plusieurs pendant leur sommeil sur la glace. (*Nautical Magazine.*)

GRANDES MARÉES. — On lit dans la *Dunkerquoise* :

« Depuis hier, un temps affreux règne dans nos parages. Déjà la nuit dernière, et plus encore ce matin vendredi, la marée, secondée par un vent violent du N.-N.-O., s'est élevée à une grande hauteur. Néanmoins, il s'en fallait encore de plus d'un pied qu'elle n'atteignît le niveau du quai; mais ce n'est qu'après-demain que, dans notre port, les vives eaux du solstice seront parvenues à leur plus grande élévation, et, si le vent actuel continue à les favoriser, on peut craindre des accidents.

» Nous ne prenons pas à la lettre les submersions dont nous parlent, avec force commentaires les journaux de la capitale, mais il ne serait pas étonnant que la marée débordât nos quais, comme cela a eu lieu il y a une vingtaine d'années. A cette époque, l'eau s'étendit au Marché-aux-Anguilles et dans la rue de Hollande, où elle remplit la plupart des caves. Il nous souvient même qu'une femme, sortie pour quelques instants en laissant un jeune enfant dans son berceau, poussait des cris de désespoir en voyant, à son retour, sa cave pleine d'eau. Un brave ouvrier n'hésita pas à plonger dans cette cave, et, renseigné sur l'endroit où le berceau se trouvait placé, il parvint à ramener l'enfant encore en vie.

» Des malheurs plus graves seraient à redouter dans les caves des parties basses de la ville voisine du port, si semblable débordement avait lieu pendant la nuit; les habitants de ces caves feraient sans doute sagement en se tenant éveillés pendant les marées des nuits qui vont suivre. Ce serait, dans tous les cas, une précaution que l'on ne saurait considérer comme puérile.

» P. S. Ces lignes écrites, nous apprenons que l'administration locale a fait convoquer 40 hommes de notre compagnie de pompiers pour veiller, dès la nuit prochaine, et porter secours partout où il en serait besoin. On nous assure aussi qu'un piquet de la garnison doit se tenir prêt à donner assistance en cas d'évènement. Nous ne doutons pas que ces précautions ne soient continuées les nuits prochaines, puisque les plus fortes marées n'auront lieu que dimanche et dans la nuit du dimanche au lundi. »

NEUF EMPOISONNEMENTS. — Un crime épouvantable, commis le même jour, à la même heure, dans deux quartiers différents de Paris, et qui a déjà fait trois victimes, est en ce moment soumis aux investigations de la police.

La veille du jour de l'an, dans l'après-midi, un commissionnaire se présenta rue de la Victoire, 23, et après avoir demandé l'adresse au concierge, monta au quatrième étage chez une jeune femme, Mlle X..., qui y occupe seule, avec une domestique, un appartement, et lui remit de la part d'un individu dont il ignorait le nom, et qui avait payé d'avance sa commission, une boîte soigneusement fermée, puis il se retira. Aussitôt parti, la boîte fut ouverte, et la jeune femme y trouva six gâteaux à la crême et aux confitures; elle n'y goûta qu'au dessert, et voulant faire profiter de ce cadeau le concierge de la maison, le sieur Legorju, elle lui envoya par sa domestique deux des gâteaux, qui furent mangés par le mari, la femme et leur fils aîné âgé de onze ans; les autres enfants refusèrent la part qui leur était offert. Les quatre autres gâteaux furent mangés par la jeune femme, à laquelle ils avaient été adressés, et par sa domestique; ce n'est qu'après son repas que Mlle X... trouva au fond de la boîte une petite lettre d'envoi, sans signature, portant en substance qu'un ancien ami la priait d'accepter ce faible cadeau pour ses étrennes.

Une demi-heure après avoir mangé ces gâteaux, les cinq personnes se sentirent gravement indisposées, et le mal s'aggrava avec une rapidité effrayante; le sieur Legorju chercha d'abord vainement un médecin qui ne vint que vers neuf heures du soir.

Il ordonna d'abord une médication énergique, qui parvint à neutraliser un peu les effets de l'arsenic chez tous les malades, et le lendemain ou le surlendemain, c'est-à-dire, avant-hier et hier, trois d'entre-eux paraissaient tout à fait hors de danger, Mlle X... était beaucoup plus gravement atteinte. La domestique a été transportée à l'hôpital Beaujon, où, malgré les soins les plus empressés qui lui furent prodigués, elle a expiré au milieu d'horribles souffrances

M. le procureur de la République s'est transporté sur les lieux, assisté du commissaire de police. On dut d'abord s'enquérir près de la demoiselle X..., pour savoir si elle se connaissait quelque ennemie. Mlle X... fit alors connaître qu'un ciseleur, ancien agent de remplacement, après avoir été congédié par elle, à la suite d'une assez longue intimité, avait menacé de se venger et de la faire repentir du refus qu'elle opposait à toute réconciliation.

On apprit le jour même qu'un événement du même genre portait l'épouvante dans le quartier Saint-Martin.

Le 31 décembre, un commissionnaire se présentait rue du Vert-Bois, 11, dans une maison publique, et remettait, franc de port, une boîte renfermant des gâteaux, à l'adresse d'une fille de cette maison nommée Antoinette, en lui annonçant que la boîte lui avait été remise et la commission payée par un apprenti qu'il ne connaissait pas. La fille Antoinette ne mangea pas ces gâteaux, mais en offrit aux autres femmes de la maison et à un homme qui s'y trouvait; ce dernier et quatre femmes furent bientôt en proie aux symptômes de l'empoisonnement; l'homme fut transporté à son domicile, et malgré les secours de l'art il a succombé après quarante-huit heures de souffrances. Une des femmes a été transportée à l'hôpital dans un état désespéré, et est morte hier. Quant aux autres femmes leur situation s'est un peu améliorée, et l'on n'a pas perdu tout espoir de les sauver.

On prononça devant celle des femmes de cette maison à qui étaient destinés les gâteaux, le nom de l'homme qui avait été désigné par Mlle X..., et aussitôt cette femme déclara qu'elle avait connu cet homme il y a quelques années; qu'elle avait déposé contre lui dans un procès à la suite duquel il avait été condamné à quinze mois de prison, et qu'à cette occasion il avait fait entendre des paroles de menaces et de vengeance.

Des ordres furent immédiatement donnés pour placer cet homme, qui se nomme A..., sous la main de la justice.

Il a été arrêté ce matin. Les commissionnaires, qui paraissent du reste complètement étrangers aux crimes, ont été retrouvés, et seront confrontés avec lui, afin d'établir la reconnaissance.

L'examen fait des déjections par le chimiste n'a laissé aucun doute sur la présence de l'arsenic.

L'individu arrêté proteste énergiquement de son innocence. (*Gazette des tribunaux.*)

L'ASSOCIATION FRATERNELLE

DES INSTITUTEURS, INSTITUTRICES ET PROFESSEURS SOCIALISTES

A tous les démocrates.

Amis,

Nous venons faire appel à votre dévouement. Il y a quelque temps, nous nous adressions à nos frères les instituteurs pour les prier de nous aider dans notre sainte croisade contre l'ignorance. Beaucoup nous ont répondu en nous assurant de leur concours et de leurs sympathies. Nous adjurons aujourd'hui tous les démocrates de joindre leurs efforts aux nôtres, afin de régénérer une société corrompue, qui, si nous n'y prenons garde, nous engloutira tous dans sa prochaine dissolution.

Les royalistes, non contents de ruiner matériellement le peuple en l'écrasant d'impôts, veulent s'attaquer à son intelligence et prétendent lui enlever les moyens de s'instruire. Partout les instituteurs suspects de républicanisme sont destitués, et ceux qui restent encore sont menacés de nouvelles sévérités. Eh bien! citoyens et amis, réduisons à néant les criminelles espérances de ceux qui voudraient gouverner le peuple par l'ignorance. Que les instituteurs révoqués soient soutenus par la démocratie et puissent faire aux royalistes une concurrence qui sera bientôt fatale à ces derniers, puisque seuls les instituteurs républicains enseigneront la vérité.

L'Assemblée législative a voté dernièrement une rente annuelle de *trois cent mille francs* pour l'éducation du petit-fils de Louis-Philippe. Avec cette somme, qui va servir à élever un ennemi de plus à la République, on eût pu pourvoir à l'éducation d'au moins *trois mille enfants* qui fussent devenus autant de démocrates dévoués et intelligents. Répondez à ce défi jeté à la révolution en organisant des souscriptions dans chaque département, dans chaque canton, dans chaque commune. Que chacun s'engage à souscrire pour *vingt-cinq centimes* par mois; nous sommes maintenant plusieurs millions de démocrates, ce serait donc un revenu mensuel de *plusieurs centaines de mille francs*, formant le budget de l'instruction républicaine, à l'aide duquel tous les enfants du peuple recevraient une éducation large, complète.

A l'œuvre donc, démocrates, à l'œuvre; que partout s'organisent des centres de souscriptions; que partout s'organisent les moyens de résister à l'ignorance dans laquelle les ennemis du peuple veulent le plonger, et la révolution sera sauvée, et nous verrons enfin régner sur la terre la Liberté, l'Egalité, la Fraternité.

Alerte! alerte! le vieux monde va livrer sa dernière bataille : soyons prêts à soutenir l'attaque!

Pour l'association des instituteurs socialistes,

La commission exécutive :

G. LEFRANÇAIS, PAULINE ROLAND, PEROT.

N. B. Pour toutes communications, écrire *franco* au siége de l'Association, chez le citoyen Pérot, 21, rue de Breda.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bastia.—M. G.—Reçu les 30 et pris note.—Affect. rem.
Nantes.—M. E. A.—Avez-vous reçu la lettre de mon frère? O. V.
Reims.—M. B. Br.—Reçu sa lettre du 28 déc. et pièces. On lui rép. des q. Cela sera poss.
Coulon.—M. B.—Reçu et pris note p. 1850.—Merci.—V. avez bien raison.
Perpignan.—M. J. R.—L'irrégul. du service n'est pas de notre fait.—Votre ab. finit fin janv. et non fin févr.
Sig.—M. D.—Reçu les 40 et fait l'applic. d'après la note.—Nous av. écrit à R.—Compl. affect.
Marchenoir.—M. H.—Reçu.—D'accord.—Merci.
Perpignan.—M. C.—Reçu et pris note.—Affect. rem.

THÉATRES.—BALS.—CONCERTS.

Ce soir, à l'Odéon, 38e représentation de *François le Champi*, par George Sand.

BALS DE L'OPÉRA.—Ce soir, samedi, 5 janvier, quatrième grand Bal paré, masqué, travesti et dansant. La curiosité de ceux qui ne dansent pas se portera vers le foyer, qui était si brillant et si animé samedi dernier.—Musard conduira l'orchestre. — Les portes seront ouvertes à 11 heures 1/2.

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 2.—Demain dimanche, grand concert extraordinaire, avec intermèdes comiques et chœurs, composé de 100 choristes. Fantaisie pour deux pianos, exécutée par Mlle Popelin et M. Savart, son professeur. Duos par Mmes Cundell. Solo de violon, souvenir de Bellini, par le jeune Pazetti. *Oui et non*, quadrille chanté par la société chorale de Lutèce, dirigée par M. Gaubert. Scènes comiques par Ed. Clément. Le piano sera tenu par M. Savart.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2, pour la réouverture, Concert. — L'*Hymne au travail*, par Lebrun et les Enfants de Paris. — La *Barbe d'un Auvergnat* et les *Cris de Paris*, par Mayer. — Les *Emigrants*, par Gozora.—Pour la première fois, la jeune Camille Urso, violoniste, âgée de 8 ans.—Prix d'entrée, 30 c. — Tribunes réservées, 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.............. Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 4 janvier 1850.

Les affaires n'ont pas eu beaucoup d'activité; il y a eu néanmoins de la fermeté pendant la plus grande partie de la bourse; mais au moment de la clôture des ventes importantes, faites par un agent pour le compte d'un spéculateur à la baisse, ont écrasé les cours, ce qui a amené de la faiblesse sur la fermeture. On craignait aussi que le vote relatif à l'affaire de la Plata ne vînt surcharger nos finances.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô. du
Trois 0/0	56 85	57 »»	56 75	56 80
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	92 80	92 90	92 60	92 6[illegible]

4 janv.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 déc. ...	»» 56 60	Espag. dette active.	25 1/2
5 0/0 j. du 22 mars.	92 80 60	— — 3 0/0...	30 1/4
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér....	29 3/8
		Naples, récép. Roth.	96 80
		Romain, emprunt...	85 »/»

Banque de France.	2[illegible] »»	Haïti, emprunt.......	[illegible] »»
Ob. de la Ville, anc.	[illegible] »»	Piémont, emprunt.	[illegible] »/»
— — nouv.	1172 »»	— Nouveau.	[illegible] 50
Oblig. de la Seine..	1060 50	Rente 5 0/0..........	83 »»
— St-Germ. 1842.	[illegible] »»	Lots d'Autriche......	400 »»
— Versailles.....	[illegible] »	2 1/2 hollandais...	55 1/2
— Orléans. 4 0/0.	990 »»	CHEMINS DE FER.	
— Nouvelles.	975 »»	Saint-Germain......	410 »»
— Rouen, 4 0/0...	732 50	Versailles, r. d.....	203 75
— Nouvell., 1849.	900 »»	Versailles, r. g.....	[illegible] 25
— Havre j. mars.	745 »»	Orléans à Paris....	800 »»
— Nouvelles.	840 »»	Rouen..............	572 50
— Marseille......	[illegible] »»	Havre...............	242 50
— Orléans, jouis.	400 »»	Avignon-Marseille	215 »»
Quatre-Canaux......	1075 »»	Bâle..................	[illegible] 75
— Jouissance.	10 »»	Centre..............	340 »»
Bons du Trésor......	6 0/0.	Boulogne...........	192 50
Forges Aveyron. ...	2000 »»	Bordeaux...........	[illegible] 75
Monceau-s.-Sambre	1500 »»	Nord................	456 25
Nord (hauts four.).	900 »»	Strasbourg.........	357 50
Charbon belge.......	325 »»	Nantes..............	271 25
Zinc V.-Montagne.	2915 »»	Monter. à Troyes..	110 »»
— Stolberg.	525 »»	Dieppe Fécamp....	150 »»
Mines de la Loire...	285 »»		

FONDS ÉTRANGERS.

Belg. 5 0/0 1840...	96 3/4
— 5 0/0 1842...	96 3/4
— 4 1/2........	88 1/2
— 3 0/0........	65 »/»
— 2 1/2 0/0.......	49 1/4
— Banque.......	780 »»
— — 1841.	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du décembre.

3 0/0 consolidés...	96 »/»
3 0/0 au 12 déc....	96 »/»

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo..	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 5 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Les Célibats.
ITALIENS.—La Cenerentola.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODEON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE.—Paris sans impôts, Chaumontel, l'Omnibus, la République.
GYMNASE. — L'Année prochaine, la Bossue, le Bal, le Cachemire, la Famille des Innocents.
THEATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIETÉS. — La Vie de Bohême, le Sapeur troubadour, Un et un, Deux dames.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Petite Fille, Rose, Blanc et Noir, Un de plus.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES.—La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
THEATRE CHOISEUL.— La Bûche de Noël.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 6. **Dimanche 6 Janvier 1850.**

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 5 JANVIER.

Assemblée nationale.

La discussion générale sur la question Montevidéenne est close; mais cette affaire n'a reçu encore aucune conclusion. Le vote des amendements est renvoyé à lundi. Au début de la séance d'aujourd'hui un incident a produit une vive sensation : M. Dupin, aîné, ne trouvant pas suffisante la majorité qui vient de le porter à la présidence, a refusé par une lettre péremptoire d'accepter plus longtemps cet honneur. L'évènement de la journée a été le discours de M. Thiers. L'orateur a montré cette clarté, cette érudition, cette puissance de tribune que nul parti ne lui conteste Il a retrouvé ce talent qui, sous Louis-Philippe, a illuminé plus d'une fois les questions de politique extérieure. Non-seulement nous rendrons justice à M. Thiers comme orateur, mais nous sommes de son avis sur le fond du débat, et nous croyons l'honneur de la France en même temps que ses premiers intérêts commerciaux et maritimes intéressés à ce qu'une intervention décisive ait lieu sur les rives de la Plata. M. Thiers a été écrasant pour le *ministère de l'action*; il lui a prouvé, en rappelant Tanger, Mogador, Saint-Jean-d'Ulloa, l'entrée du Tage forcée par l'amiral Baudin, que le gouvernement de Louis-Philippe, tant de fois (et nous ajouterons si justement) accusé de faiblesse devant l'étranger, était *héroïque* auprès du pouvoir actuel.

Le mot est juste et restera. La droite comme la gauche ont applaudi. Ramasse qui voudra les morceaux du ministère.

Voilà donc M. Thiers vengé de ce cabinet formé sans lui et malgré lui; voilà M. Thiers glorieux d'avoir fait sentir sa domination au faible gouvernement de l'Elysée et d'avoir exalté la dynastie d'Orléans avec tant d'à-propos et d'habileté, qu'il n'a pas même soulevé une seule réclamation à l'extrême gauche. Le tour d'adresse est merveilleux. Inutile d'ajouter que tout en nous déclarant d'accord avec M. Thiers sur la question montévidéenne, comme nous l'étions sur la question du Sonderbund, nous n'avons pas plus d'estime et de sympathie aujourd'hui qu'hier pour un homme qui ne voit rien dans la politique au delà de la tactique, des imbroglios, des manœuvres, et qui se sert de tout comme instruments d'intrigue, de tout, même de l'éloquence et de l'honneur national!

Tout en rendant justice à ses paroles, nous n'avons jamais senti mieux qu'aujourd'hui l'hypocrisie de ces hommes qui font de la générosité, du chauvinisme à propos des Montévidéens après avoir tué l'Italie.

MARINE,

A PROPOS DE L'ENQUÊTE.

Le travail qu'on va lire est la suite des articles qui nous ont été adressés par un officier de marine, et qui ont paru dans la *Démocratie pacifique* des 14, 15 et 18 décembre 1849. L'auteur a divisé les éléments de la marine en *matériel* A, et *personnel* B. Il a subdivisé le matériel 1° en vaisseaux; 2° arsenaux et approvisionnements; 3° établissements coloniaux. Il est arrivé, dans l'enchaînement de ses idées, à parler des colonies.

V.

3° Colonies, pays neufs à exploiter et à approvisionner.

(Suite.)

Le principal agent de colonisation est la grande compagnie actionnaire. On en doit créer immédiatement en France une par Bassins de Loire, Garonne, Rhône, etc., etc. Le gouvernement doit y être associé. Ces vastes compagnies réunissent les ressources nécessaires aux colonisations et autres entreprises lointaines. S'agit-il, par exemple, d'attaquer une certaine étendue des côtes occidentales d'Afrique, admirable pays s'il en fût, on choisit avec soin les quelques points qui doivent servir de noyau à l'occupation. On y arrive avec des logements provisoires pour les colons, hôpital flottant, naviguant, etc., etc. Les compagnies sont riches et ne lésinent pas, tout en étant extrêmement sévères sur les dépenses inutiles. Pas n'est besoin de canons et forts, mais il faut de toute nécessité un ou plusieurs hôpitaux naviguants, avec packets-minimes pour les communications entre le bord et la terre, transport des malades, provisions fraiches dont on ne laisse point manquer les malades. Les premières cultures sont les légumes et provisions de consommation journalière. L'hôpital naviguant (flottant ne suffirait pas) est une innovation dont les résultats sont incalculables pour la santé des colonies naissantes : à deux, trois lieues au large, plus de fièvres, qui guériront radicalement et vite, sans détruire l'organisme dès qu'elles seront attaquées à leur origine. Le temps permet toujours, sur les côtes occidentales au moins, de rester constamment à la mer, ou mouillé à un, deux milles au large, sans que les malades puissent être incommodés dans leurs lits à roulis. Ces hôpitaux naviguants seraient des bateaux à voiles et hélices pouvant donner trois milles de vitesse; les packets-minimes, de doubles chaloupes à bonne vitesse. A mesure que l'on avance dans l'intérieur, les routes tracées permettent de transporter immédiatement les malades au littoral. Dans les premières années, au reste, on ne doit pas s'étendre dans l'intérieur; il faut, tout d'abord et de nécessité, occuper toute l'étendue du littoral et l'assainir. Avec le littoral et des hâvres formés à l'aide de brise-lames flottants, très peu dispendieux et très peu difficiles à établir sur les côtes occidentales d'Afrique, on est maître de l'intérieur; ce n'est plus qu'une question de temps; la partie est gagnée; l'établissement, consolidé sur la côte, entraîne forcément le reste.

4° Ports de grande consignation, entrepôts, ports de refuge et de ravitaillement, etc.

C'est tout un vaste travail à faire que de déterminer les points les plus convenables à l'établissement des chefs-lieux de consignation, avec jury, experts, etc., etc. C'est sur ces points, plus rapprochés de tels et tels pays de consommation, que l'on va chercher les marchandises dont on a besoin. Ces grandes compagnies, bien renseignées par leurs agents, ont soin d'y tenir toutes ces marchandises en quantités suffisantes, sans engorgement; c'est une annexe des colonisations pour l'écoulement des productions de la mère-patrie. Le jury-expert est une institution essentielle, avec marque de fabrique, etc., etc., afin de relever promptement à l'étranger le commerce français, discrédité par les ventes de rubans en coton pour rubans en soie, de drogues empoisonnées pour vins de Champagne et autres, liqueurs fines, etc.; de bijoux en cuivre pour bijoux en or, comme cela s'est surtout pratiqué dans les mers du sud, où le cuivre s'appelle or français. Toutes ces infamies, qui ont enrichi quelques forbans, nous le voulons bien, ont porté au commerce français un tort inestimable. Les grands centres d'expédition et de consignation doivent donc avoir, de toute nécessité, jury expert, etc., etc., pour couper court à toutes ces abominations, dont les fripons seuls peuvent être partisans.

Tels négociants de Bordeaux, du Hâvre, etc., seront bien libres de travailler isolément, et de ne point se rallier tout d'abord à la grande compagnie régionale, où le gouvernement, répétons-le, aura toujours un fort intérêt; la lutte ne sera pas de longue durée, la grande compagnie ne faisant pas, proportionnellement, moitié des faux frais du négociant isolé. Elle est en outre mieux renseignée par ses agents, et ses bâtiments ne chomeront que bien rarement ou jamais. Nous estimons donc qu'ils ne tarderaient pas à rallier l'association toujours ouverte à tous : ici point de monopole, tous sont appelés et tous sont élus; chacun peut verser ses épargnes au trésor de l'association de son bassin. C'est par là principalement que nos compagnies diffèrent des anciennes compagnies de l'Inde, du Sénégal et autres. Utopie... utopie... que voulez-vous? Hors de l'association de plus en plus intégrale des forces humaines, et d'abord nationales, point de salut, point de prospérité, ni pour le commerce, ni pour la puissance navale d'une nation, même au prix d'un budget de 150 millions par année. Toute nation qui tardera à entrer dans la voie rénovatrice de l'association ira toujours s'appauvrissant, s'endettant, jusqu'au moment où, tous les liens de solidarité se rompant, la société éclatera couvrant le sol de débris, de misère et de deuil.

Nous nous résumons en quelques lignes, plaçant cette fois les éléments constitutifs et générateurs d'une puissance navale forte et durable, par rang d'importance ou de filiation. Ces éléments sont plus ou moins solidaires les uns des autres, et leur classement pourra ne point sembler régulier à tous; au reste, peu importe.

Eléments actifs ou directement productifs.

1° Création de grandes compagnies régionales, par bassin, pour transport économique, régulier; et fondation d'entrepôts, colonies, etc.;

2° Transformation des anciennes colonies, au moyen de l'application graduelle des procédés de l'association; fondation de comptoirs nombreux et colonies nouvelles;

3° Etablissement d'une marine neutre pour la police des mers; marine qui permettra de diminuer considérablement les armements improductifs. (Ceci pour mémoire, cette question ayant été traitée dans ces colonnes d'une manière supérieure et détaillée.)

Eléments passifs, mais pouvant devenir actifs ou productifs graduellement.

1° Réforme des arsenaux sur plan arrêté en prévision de l'avenir, et création d'arsenaux de réparation dans les lieux de passage, où viennent se réparer, se ravitailler les bâtiments de guerre et du commerce;

2° Transformation progressive des bâtiments, exclusivement de guerre, en bâtiments de transport (1), paquebots de remorque pour les bâtiments mar-

(1) On se propose, dit-on, *par économie*, de donner au commerce l'exploitation de la ligne des paquebots du Levant. C'est le contraire qu'il faudrait faire; c'est-à-dire augmenter les lignes de paquebots desservies par l'Etat, et supprimer les escadres d'évolution. On se trompe grandement, au reste, si l'on croit économiser quelques milliers de francs en cédant au commerce la ligne du Levant. Il faudrait s'établir plus militairement, peut-être, mais c'est tout. Pourquoi n'y pas employer nos officiers militaires payés à ne rien faire dans les ports, et faire double dépense, en y appelant des officiers du commerce? Le paquebot achemine vers une réforme importante, sous le rapport de la dépense. Le traitement de table du commandant est supprimé, et le commandant devient, comme c'est sa place, le président de table de premier degré. Il y a tout avantage à cette coutume, et nul inconvénient, quoiqu'en puisse dire le *vieux*. Aujourd'hui l'officier obéit à son chef par raison, non par peur de sa figure rébarbative. Le rôle des féroces tueurs d'hommes est fini. Supprimons donc les machines à tuer et à détruire, et augmentons les machines productives, moins coûteuses. En tous cas, les paquebots serviraient de machine de guerre tout aussi bien que les vaisseaux, si venait la guerre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 6 JANVIER 1850.

CAUSERIES.

1850!

Ce n'est pas sans une certaine terreur que j'écris ce nombre fatidique entouré par tant de prédictions d'une menaçante auréole.

Le croira-t-on? On ne le croira pas. Et pourtant j'affirme, sur la tête la plus vénérable du grand parti de l'ordre, que c'est la vérité la plus pure :

Depuis le 1er janvier jusqu'à ce jour, j'ai renoncé à tout commerce épistolaire, à tout acte notarié ou autrement authentique, pour n'avoir pas à tracer ces caractères cabalistiques dont la simple énumération m'épouvante.

Enfin nous y sommes. Toute la puissance humaine ne peut forcer le temps impitoyable à rebrousser chemin, ni nous faire franchir d'un bond cette année fatale. Il nous faudra gravir d'heure en heure, de minute en minute, les trois cent soixante-cinq marches de cette formidable étape de l'humanité dans la route pénible et rocailleuse tracée par la Providence au dix-neuvième siècle de l'ère chrétienne.

Encore devons-nous bénir le ciel de ce que ce n'est pas une année bissextile.

Bénissons-le donc, et entrons hardiment dans cette voie obscure de l'avenir. Après tout, c'est Dieu qui nous mène.

Dieu, qui nous a faits pour être libres et heureux, ne peut nous conduire qu'à la liberté et au bonheur.

D'aucuns disent bien qu'il nous a créés au contraire pour être asservis et pour souffrir; mais, je vous le dis en vérité, n'écoutez pas ceux-là. Ils ne croient pas en Dieu.

Le monde marche au bonheur par la souffrance, et par l'esclavage à la liberté, comme l'enfant marche à la force par la faiblesse.

C'est la loi universelle. Chez les êtres organisés, la croissance est toujours douloureuse, et l'humanité grandit encore.

Les empiriques modérés et les pharmaciens de l'ordre ont beau vouloir arrêter son développement, elle rejettera leurs drogues et brisera ses langes.

Ne nous effrayons donc pas outre mesure des sombres prophéties par lesquelles les voyants des anciens âges signalèrent cette date à l'attention des générations futures.

Songeons qu'il est des crises salutaires dans le mystérieux travail de la nature, et que l'agonie n'est que le prélude de la résurrection.

L'humanité subit en ce moment sa passion sur le calvaire; ses membres sont percés de clous à la potence d'ignominie; son front couronné d'épines tombe tristement sur son sein, et la lance du cosaque vient de lui trouer la poitrine. Encore une minute d'angoisse, une convulsion dernière, et tout semblera fini pour elle, à la grande joie des Caïphe et des César, et l'on abaissera sur son corps mutilé la lourde pierre du sépulcre, et l'on préposera des soldats armés à la garde de sa tombe silencieuse; mais bientôt elle ressucitera resplendissante et glorieuse, et les bourreaux terrifiés, les persécuteurs vaincus se prosterneront et adoreront Dieu.

1850, c'est l'aurore de l'ère nouvelle que Dieu prépare au monde.

Des brumes épaisses masquent encore à l'horizon l'aube naissante du bonheur qui va féconder la terre; mais ses rayons perceront les ténèbres, et l'astre régénérateur va verser des torrents d'amour et de douce lumière sur les cœurs égarés qui le blasphèmaient.

Cette première moitié du dix-neuvième siècle a complété l'œuvre du dix-huitième; œuvre de destruction et de décomposition dans le domaine des idées politiques et des préjugés sociaux.

Le travail de la négation est accompli; celui de l'affirmation commence.

Mais si rien n'est resté debout de l'édifice oppresseur du vieux monde, ses débris jonchent encore le sol et encombrent la place où doivent se creuser les fondations du monde nouveau.

Il s'agit d'enlever tous ces décombres, de remuer ces colonnes brisées, de déplacer ces solives gigantesques, de rouler ces pierres monstrueuses; il faut combler ces marais putrides où fermentent les détritus de l'absolutisme, de la théocratie et de la corruption des anciens âges.

Frères, la besogne est rude. Bien des travailleurs peuvent être broyés sous les pieds de ces masses qui résistent encore par la seule force de leur pesante inertie; beaucoup peuvent être frappés de mort par les miasmes empestés qu'exhalent, en se décomposant, toutes les mauvaises choses du passé.

Voilà les derniers dangers qui nous menacent; voilà pourquoi l'œuvre de l'avenir paraît encore hérissée d'obstacles; pourquoi l'aube est voilée de ténèbres; pourquoi des prédictions sinistres signalent et de tristes appréhensions accueillent cette année 1850, qui doit inaugurer la grande transformation.

Pauvre année nouvelle! sa devancière lui lègue un triste héritage, héritage de deuil et de larmes, de sang et de mort.

La Hongrie expirante sur le gibet autrichien, l'Italie bâtonnée par le Croate, tournent vers elle leurs mains enchaînées, leur front meurtri, leurs paupières saignantes, et lui crient : — Délivre-nous!

L'Irlande affamée lui demande du pain; la Pologne écartelée lui demande justice; l'Allemagne frémissante l'appelle à son aide pour secouer ses mille tyrans, et la France, traînant au pied le boulet de sa dernière victoire, la France, levant au ciel ses bras teints d'un sang fraternel, lui crie : — Réhabilite-moi!

Exaucera-t-elle ces vœux? Espérons! Mais sachons nous aider, pour que le ciel nous aide.

Paris a commencé dans la boue cette année solennelle.

Une boue noire et corrosive dans laquelle on enfonçait jusqu'à la cheville; une de ces boues qui ne se contentent pas de tacher, mais qui brûlent; une telle boue enfin, que les badauds s'écriaient des marais du boulevard aux cloaques du Panthéon :

— On voit bien que nous marchons en pleine réaction.

Ce n'est pas moi qui le leur ai fait dire.

M. le préfet de police nous a laissé patauger le plus longtemps possible dans cette fange symbolique.

Que le ciel ne le lui rende pas, et que le soleil démocratique et social vienne bientôt dessécher et assainir sa route!

Pourtant, il faut l'avouer à la honte de la révolution de Février, — mais on doit rendre hommage à la vérité partout où on la rencontre, — la police de Louis-Philippe était beaucoup plus propre que celle de la République modérée.

Vous savez tous que le général Changarnier a reçu une épée pour ses étrennes; mais ce que presque tous les parisiens ignorent, c'est que cette épée a été fournie en grande partie par une souscription de la garde nationale parisienne.

Il s'agit sans doute de la garde nationale future; car pour celle du présent, elle est authentiquement innocente de cette offrande. Je connais pour ma part, et sans me compter, bon nombre de gardes nationaux qui n'ont jamais entendu parler de cette souscription.

Il paraît que la chose s'est faite en petit comité. On aura voulu éviter l'encombrement des souscripteurs.

Cette épée, qui représente l'ordre occupé à terrasser l'hydre de l'anarchie, est destinée à perforer d'outre en outre le Socialisme qui, comme on le sait, est toujours abattu, bien qu'il relève constamment la tête.

chands; aide apporté, dans les ports de grande consignation surtout, où les travaux abondent, pour les chargements et déchargements, pour les équipages des bâtiments de l'Etat, pour une rétribution quelconque; rétribution qui reviendrait partie à l'Etat, partie aux équipages. La partie affectée aux équipages pourrait être déposée en réserve, dans une caisse *ad hoc*, pour être remise au jour du désarmement du bâtiment ou à sa rentrée en France.

Ainsi se transformeraient graduellement les éléments passifs en éléments actifs, couvrant, en partie, les frais qu'ils occasionnent.

L'étendue de notre travail, de simple esquisse, ne nous permet pas d'entrer dans les détails de chaque branche élémentaire qui, chacune, demanderait un volume et des recherches nécessitant le concours des spécialités nombreuses.

E. C. B.
Officier de marine.

L'*Assemblée nationale* célébrait naguère l'*association libre*, par opposition à l'*association forcée*;

L'organisation PAR LA COMMUNE, par opposition à l'organisation PAR L'ÉTAT.

Nous avons dit à l'*Assemblée nationale* qu'en cela elle était d'accord avec nous, attendu qu'il n'est pas dans la Théorie phalanstérienne d'idée pratique qui ne soit le développement de cette formule propagée par nous depuis vingt ans :

ASSOCIATION *libre et volontaire du* CAPITAL, *du* TRAVAIL *et du* TALENT, *réalisée par la* COMMUNE.

Quoique l'*Assemblée nationale* puisse dire aujourd'hui, ces idées sont identiques avec celles qu'elle soutenait tout récemment à propos d'un ouvrage socialiste de M. Béchard.

Les protestations déclamatoires de l'*Assemblée nationale* ne peuvent en aucune façon détruire ni affaiblir un rapprochement que nous avons constaté, sans en être fiers et sans prétendre en aucune façon nous en faire un titre.

ITALIE.

Pie IX vient de publier une nouvelle encyclique dans laquelle il anathématise le protestantisme, le communisme, le socialisme, etc. Il recommande aux évêques de publier de petits livres édifiants et des brochures de la rue de Poitiers. Il leur recommande surtout d'empêcher les fidèles de lire la Bible en langue vulgaire. Les Bibles italiennes qu'il signale sont celles que répandent les sociétés protestantes; mais il paraît que ce ne sont pas les seules poursuivies en Italie, car une correspondance du *Journal des Débats* annonce qu'une édition italienne des Evangiles, avec les notes de Lamennais, vient d'être saisie par ordre du grand-duc de Toscane.

LES ETRENNES DU ROI BOMBA.

(Correspondance particulière de la *Démocratie Pacifique*.)

Palerme, 20 décembre.

Vos lecteurs, qui connaissent déjà les paternelles concessions du roi de Naples à ses bien-aimés sujets de Sicile, me sauront gré, je l'espère, de leur apprendre aujourd'hui que la source de nos bonheurs vient de s'ouvrir encore une fois pour nous à l'occasion du nouvel an.

Nous avions déjà eu gage de cette tendresse paternelle; une *consulta*, composée des traîtres avoués de l'indépendance sicilienne, parmi lesquels c'est assez de signaler les noms célèbres du MARQUIS SPACCAFORNO et de FERDINAND MALVICA.

L'impôt sur la mouture des blés, aboli par le parlement de Sicile, et rétabli par le gouvernement napolitain;

L'impôt sur les portes et fenêtres, adopté provisoirement et pour les besoins de la guerre par ledit parlement, et changé par le roi de Naples en taxe ordinaire et permanente;

L'impôt sur la poudre à fusil;

L'impôt sur les permissions d'armes et de chasse.

Nous aurons, pour étrennes de la nouvelle année, en surcroît de tout cela :

Impôt sur le papier,
Impôt sur le sel,
Impôt à l'exportation des soufres,
Impôt à l'exportation des sumacs,
Impôt à l'exportation des fruits.

Ces trois articles dont on vient de frapper le commerce étaient les principales et dernières ressources des propriétaires.

Finalement, abolition complète et entière de la garde nationale, dont on aurait eu jusqu'ici la pudeur de garder un échantillon à Palerme, en respect de la capitulation faite sous les murs de cette ville et des mille promesses écrites du général Filangieri et du roi de Naples lui-même.

Tout cela paraît assez, mais il ne suffit pas non plus à nos brutals oppresseurs. On demande de vive force à la municipalité de la capitale l'envoi à Naples d'une commission. Savez-vous dans quel but? Dans le but de remercier toujours *S. M, le roi de sa clémence paternelle envers la Sicile!...*

Nous en sommes là aujourd'hui; mais j'ignore où nous en serons dans peu de temps!

A Catane, à la suite d'une démonstration populaire, on vient de jeter en prison une centaine de citoyens, entre autres le député M. Sébastien Carnazza. Ici on n'entend jour et nuit que les pas cadencés des longues patrouilles des Suisses et le roulement des pièces d'artillerie qu'ils traînent à leur suite sur toutes les rues de la ville.

Mêmes symptômes dans le peuple, même attitude dans le gouvernement qu'à la veille du 12 janvier 1848. Il n'y a qu'une chose de plus pour la Sicile : l'expérience qu'elle possède depuis la dernière révolution.

ALLEMAGNE.

Le *Correspondant autrichien* du 31 décembre, parle des divers symptômes menaçants qui se manifestent sur divers points de la Gallicie, où les paysans montrent maintenant, contre les Autrichiens, un esprit de plus en plus hostile. Le *Correspondant autrichien* attribue cet état de choses aux manœuvres du parti ennemi du gouvernement.

— L'archiduc Jean est parti de Francfort le 1er janvier.

LA RUSSIE ET LA TURQUIE.

Une correspondance, adressée de Constantinople à la *Presse*, contient de curieux détails sur les menées de la Russie contre la Turquie :

Le czar veut la guerre, dit cette correspondance, et quelque modérés que puissent être les termes de sa réponse attendue pour clore la question des réfugiés, soyez certain qu'il veut en finir avec toutes les résistances que sa politique a rencontrée en Turquie et en Europe, et afin d'y parvenir, voici le plan qu'on lui prête : pour révolutionner la Turquie, il a toujours compté sur la population chrétienne de cet Etat.

» C'est à la Grèce que le cabinet de Saint-Pétersbour a songé pour agir sur ces populations : des hétairies ont été organisées, dont le mot d'ordre est : « Emancipation des populations et agrandissement » du royaume grec, par l'adjonction de la Thessalie, » de l'Albanie, de l'île de Candie, etc. » On formerait de quelques autres provinces des principantés liées fédérativement au royaume actuel du prince Othon; il en serait de même de la Serbie, qui s'augmenterait de la Bosnie et de Monténégro. Bien entendu que, pour le moment, la Russie s'effacerait complètement; elle ne veut qu'une chose : le bien-être des populations chrétiennes. Et qui oserait douter de sa foi?

» L'organisation de ces hétairies s'étend au loin, et partout on réunit de puissants moyens d'action pour le jour où devra éclater l'insurrection. Les hétairistes, qui comptent parmi eux, en Europe, des hommes puissants dans la finance, le commerce et même dans les sciences, recrutent de l'argent, des soldats, des armes et des munitions, à Saint-Pétersbourg, à Vienne (demandez au plus grand banquier de cette ville), à Paris, à Londres, et enfin dans toutes les capitales de l'Europe. Ils s'adressent surtout aux démocrates avancés, en leur disant qu'il s'agit du triomphe de la démocratie; on nomme les chefs de l'entreprise, et pour agir on n'attendrait que l'occasion. C'est ce qui aurait été décidé en dernier lieu à Athènes, qui est le centre directeur. Des impatients voulaient entrer en campagne sans plus de retard, en se jetant d'abord sur la Thessalie; les plus sages ont pensé qu'il fallait attendre l'ordre de Saint-Pétersbourg. Or, Saint-Pétersbourg aurait répondu qu'il ne serait prêt qu'à la belle saison. Cependant les émissaires des hétairiens, et parmi eux tous les consuls grecs, en Europe et en Turquie, ne perdent pas leur temps; ils parcourent les lieux désignés pour le soulèvement, y distribuent de l'argent, des armes et des munitions.

» Déjà la Russie prend ses mesures dans les principautés danubiennes, qu'elle ne veut pas quitter; de nombreuses troupes s'avancent sur le Pruth, pour renforcer au premier signal celles qui occupent la Moldo-Valachie, tandis que ses pontonniers travaillent sur plusieurs points du Danube, afin d'en rendre le passage facile, si besoin est. »

RIO DE LA PLATA.

Le *Morning Chronicle* publie la correspondance suivante de Montevideo, 6 octobre :

« Nous n'avons pas de nouvelles, le gouvernement et l'armée ont résolu de défendre la place jusqu'à la dernière extrémité. Mais chaque jour ils ont à lutter contre les intrigues puissantes de M. Southern Gore, le commandant Herbert et l'amiral Leprédour qui emploient tous les moyens en leur pouvoir pour dépeupler la ville et susciter des obstacles au gouvernement.

» Le commodore s'est rendu le 2 à Buenos-Ayres pour faire une visite à Rosas. Le même jour, M. Gore s'est rendu au Cerrito pour voir Oribe.

» L'amiral Reynolds n'a pas encore paru, on l'attend avec impatience; son arrivée devait être le signal du départ du commodore Herbert, celui de tous les européens qui est le plus hostile à la cause de Montevideo, et qui ne s'arrête pas à des demi-mesures pour lui-même.

» M. Southern est parfaitement d'accord avec Rosas, et l'on m'assure que le dernier voyage du vaisseau de S. M. Harpy, à Rio-Janeiro, n'avait d'autre objet que de porter à M. Guido des dépêches de Rosas, pour l'inviter à faire de nouvelles remontrances au cabinet impérial. On m'assure également que toutes les communications de Guido et autres, pour Oribe, arrivent toujours ici au consulat britannique, adressées à J. Jackson, Esq., et que c'est M. Gore qui les reçoit. En sorte qu'il y a ici des agents britanniques et des militaires actuellement employés au service de Rosas. »

LE PAPE ET L'IMPOT DES BOISSONS. — Les prémices de l'impôt des boissons seront sanctifiées; nous nous empressons de l'annoncer aux contribuables. Elles seront offertes au pape!

Vingt-cinq mille hommes de l'armée qui a servi à relever le trône du saint-père restent à Rome. L'intendance vient de passer des marchés pour assurer leur entretien pendant le premier trimestre de l'année 1850.

L'expédition romaine a déjà occasionné une dépense de 46 millions en 1849. Nous voici en train d'en dépenser encore 25; cela nous paraît un peu excessif, si nous ne pensions aux indulgences que cela vaudra à la République française.

Le produit net de l'impot des boissons s'élèvera, pour l'Etat, à 70 millions en 1850. Ce sera tout juste ce qu'aura coûté à la France la restauration de Pie IX. On ne pouvait faire meilleur emploi de la somme; vignerons et consommateurs seront de notre avis. (*National.*)

Assemblée nationale.

Séance du 5 janvier. — Présidence du cit. BAROCHE (vice-président).

La séance est ouverte à une heure et demie.

L'Assemblée procède au scrutin pour la nomination du quatrième vice-président.

M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce, dépose un projet de loi relatif à l'ouverture et à la clôture des bureaux de douanes.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la question de présomption d'urgence.

A GAUCHE. Mais on n'a rien entendu; les motifs de l'urgence!

M. DUMAS. Il me semble que les motifs de l'urgence ont été énoncés, quand j'ai dit que les besoins du commerce avaient déjà nécessité des dérogations nombreuses à la loi de 1791.

M. VALETTE. Il me paraît, messieurs, que nous tenons trop peu de compte des trois lectures demandées par la Constitution. Dernièrement vous avez voté l'urgence pour la modification de la loi de 1833 (sur les instituteurs primaires). Aujourd'hui on vous demande de voter l'urgence pour abroger une loi qui existe depuis 1791.

M. le président met aux voix la question d'urgence. Les secrétaires déclarent qu'il y a lieu à renouveler l'épreuve. (Vives réclamations à gauche.)

M. HECKEREN. Cela ne vous regarde pas! le bureau décide. (Nouvelles réclamations.) M. le président, appelez donc à la tribune ceux qui réclament. (Bruit à gauche.)

L'épreuve est renouvelée et l'urgence n'est pas prise en considération.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois donner connaissance d'une lettre que j'ai reçue de M. Dupin aîné. (Mouvement.)

« Paris, le 5 janvier 1850.

» Messieurs et très honorables collègues,

» Je vous remercie des suffrages qui, pour la quatrième fois, m'appellent à l'honneur de présider l'Assemblée nationale. Personne ne place plus haut que moi cette dignité! Mais l'expérience m'a appris combien aujourd'hui cette grande fonction est difficile à remplir; et, en présence d'un scrutin dont le résultat me donne une majorité inférieure à celle que j'avais obtenue dans les trois précédentes élections, j'ai craint, je vous l'avoue, de ne plus trouver, au sein de l'Assemblée nationale, cette force d'adhésion qui m'a soutenu jusqu'ici, et sans laquelle l'énergie d'un seul homme est bientôt épuisée et demeure impuissante.

» Je prie donc respectueusement mes honorables collègues de vouloir bien regarder mon élection comme non-avenue, et de porter leurs suffrages sur un autre candidat. » « Signé DUPIN. »

(Longue sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je propose de mettre à l'ordre du jour de lundi le scrutin pour la nomination d'un président. — Adopté.

Avant que l'Assemblée reprenne la discussion des affaires de la Plata, je vais lui faire connaître le résultat du scrutin pour la nomination d'un quatrième vice-président :

MM. le général Bedeau,	226
Léon Faucher,	121
Jules Grévy,	98

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il y aura un autre scrutin.

M. Raudot a présenté un amendement qui n'est pas adopté.

M. ANCEL combat le projet de la commission, et fait valoir en faveur du traité Leprédour des raisons puisées dans la sphère de nos intérêts commerciaux.

M. EMMANUEL ARAGO. Il importe de tirer l'affaire au clair, et que la commission et le gouvernement s'expliquent nettement.

Craint-on l'Angleterre? Ah! messieurs, l'Angleterre ne s'est pas gênée, je pense, pour nous délaisser dans la question après avoir fait, peut-être, un traité secret avec Rosas.

Quant aux Etats de l'Union, leur intérêt n'est pas celui de l'Angleterre, et je ne crains pas de difficulté sérieuse avec les Etats de l'Union. Mais enfin que le ministre fasse connaître la différence qui existe entre lui et la commission. Qu'il soit net et précis, car si dans l'abandon il y a de la honte, il n'y en a pas moins dans la confusion; il y a de plus, que l'obscurité est contraire à la dignité d'une Assemblée française.

M. ROUHER, ministre de la justice. Messieurs, je vais expliquer une fois encore les intentions du cabinet. M. Arago a prétendu que l'Angleterre avait d'avance traité avec Rosas quand elle a uni notre flotte à la sienne. Le gouvernement s'est adressé au gouvernement anglais. (Rires à gauche.) Libre à vous, messieurs, de trouver plaisant que nous consultions le gouvernement d'une nation voisine. (Interruption.)

UNE VOIX. Nous n'avons pas à la consulter pour la direction de nos affaires. (Très bien à gauche.)

M. ROUHER. Mais nous avons à la consulter quand on l'accuse d'avoir commis une déloyauté en séparant ses intérêts de la France à laquelle était associée. (Très bien à droite.)

M. Rouher lit une lettre dans laquelle le premier ministre anglais autorise le chargé d'affaires anglais en France de déclarer qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette allégation d'un traité autre que celui qui a été rendu public à la suite des négociations. C'est un mensonge parti de la coterie qui veut empêcher que la France s'arrange avec la République argentine.

La deuxième question, ajoute M. le ministre de la justice, qui nous a été adressée par M. Arago, est celle-ci : Vos négociations se borneront-elles à un résultat satisfaisant...

Pour lui faire perdre cette déplorable habitude, M. Changarnier s'est engagé à lui percer définitivement le flanc à la première occasion.

Après cet échange de politesses, on s'est séparé en se la souhaitant bonne et heureuse.

Ce petit colloque modéré a été l'évènement le plus saillant du renouvellement de l'année dans les régions du pouvoir.

A cela près, tout s'est passé comme de coutume, sauf que l'on a remarqué avec plaisir l'absence de toute harangue dans les réceptions de l'Elysée.

A la bonne heure! Voilà encore une conquête des mœurs républicaines. Après les serments politiques, les mensonges officiels tombent en désuétude. La morale publique y gagne, et l'art oratoire n'y perd pas.

Je ne puis me dispenser de féliciter en cette occasion le président de la République, et j'ajoute que j'aurais bien voulu me trouver momentanément à la tête du pouvoir exécutif, pour interdire la parole à mes flatteurs publics, et m'éviter à moi-même le désagrément de leur répondre.

Je désigne par ces expressions mon portier, le porteur de mon journal, le facteur de la poste et les deux tambours de ma compagnie. Ceux-ci, il est vrai, ne parlent pas; ils présentent au patient leur discours écrit.

Je suis heureux d'en reproduire la copie authentique :

M.

« Les tambours de la compagnie saisissent avec le » plus vif empressement l'heureuse occasion du re» nouvellement de l'année, pour vous exprimer les » vœux qu'ils forment en cette circonstance; puis» sent-ils réaliser toutes vos espérances en santé » et en prospérité.

» Comptez, quant au service, sur notre zèle et no» tre exactitude à remplir nos devoirs.

» Nous avons l'honneur, avec un profond res» pect, etc. »

J'ose affirmer qu'aucun tambour officiel, je veux dire aucun orateur, n'aurait mieux dit que mes tambours, si la sagesse présidentielle n'eût coupé court à toute harangue.

Les seuls corps publics qui n'assistassent pas à la réception de l'Elysée étaient la corporation des huissiers et l'Assemblée législative.

On connaît les raisons de l'Assemblée, et je suis loin de les blâmer, au contraire.

Notre représentation nationale a du moins le sentiment de sa dignité corporative. C'est toujours cela.

Quant aux huissiers, on se perd en conjectures sur leur expulsion du palais de la présidence.

Les uns prétendent que M. Louis Bonaparte éprouve une antipathie profonde pour cette espèce d'officiers ministériels.

D'autres disent...

Mais faut-il écouter tout ce que disent les mauvaises langues?

Quoi qu'il en soit, MM. les huissiers sont furieux et menacent de protester.

Dieu en garde l'Elysée et nous aussi!

A propos, voici un bruit qui circule depuis quelques jours dans la capitale. Comme ces braves Parisiens sont assez bons pour le propager, voire même pour s'en inquiéter quelque peu, je ne vois pas pourquoi je me ferais un scrupule de lui donner la consécration de la presse mécanique.

J'affirme, du reste, qu'il m'a été rapporté sérieusement par un brave garçon de ma connaissance qui se dit légitimiste, et que je crois bien capable d'appartenir à cette burlesque opinion.

Un beau matin, on ne dit pas lequel pour nous laisser l'agrément de la surprise, Paris s'éveillera en se frottant les yeux comme de coutume.

Après cet exercice préliminaire, les bons bourgeois mettront le nez à la fenêtre pour voir s'il vente, s'il pleut ou s'il gèle; les ménagères descendront dans la rue, leur pot au lait à la main; les marchands se mettront en devoir d'enlever les volets de leur boutique, et les cuisinières enfourcheront l'anse du panier pour aller la faire danser sous les piliers des halles.

Mais les bons bourgeois retireront précipitamment leur figure étonnée; les ménagères rentreront bien vite dans la chambre nuptiale en poussant des cris d'effroi; les marchands, au lieu d'enlever leurs volets, s'empresseront de barricader leur porte, et les cuisinières stupéfaites s'écrieront, en rebroussant chemin :

— Tiens! mon voltigeur ne m'avait pas dit ça.

Que sera-t-il arrivé pendant la nuit, et de quoi se composera cette surprise générale à laquelle le voltigeur n'aura pas initié la cuisinière?...

Paris sera occupé militairement; les baïonnettes brilleront dans les rues; les artilleurs se tiendront sur chaque place, agitant la mèche allumée à côté de leurs pièces béantes.

Et le drapeau blanc flottera sur les Tuileries, et Henri V sera revenu.

On proclamera au bruit des tambours et au son des fanfares le retour de l'enfant du miracle.

Les uns crieront vive le roi! les autres ne diront mot par prudence, et la restauration sera accomplie.

M. le duc d'Aumale sera vice-roi de l'Algérie; M. Louis Bonaparte vice-roi de France et de Navarre. — On n'a pas pu m'expliquer en quoi consisterait cette fonction. — Et de cette façon tout le monde sera content, en attendant la poule au pot que le descendant d'Henri IV est chargé, par son aïeul, de réaliser en faveur de ce brave peuple français dont le Béarnais aimait tant les filles.

Voilà pourtant les bourdes qui occupent les loisirs des habitants de la capitale, et les sornettes par lesquelles les fins matois du parti légitimiste bercent la niaiserie des sacristains et des bedeaux de leurs légions de Saint-Hubert.

Et l'on ose prétendre encore que l'on est fier d'être Français! — Ah! Chauvins!

On parle toujours d'un changement de ministère. — Pourquoi donc? Est-ce qu'on trouve M. d'Hautpoul trop libéral, et M. Ferdinand Barrot trop révolutionnaire?

Quant à moi, je déclare que je suis parfaitement satisfait de la marche suivie par ces messieurs. Puisse mon approbation leur être douce!

Puisse-t-elle être également agréable aux fonctionnaires de Montmorency, à qui je m'empresse de transmettre dans toute sa naïveté la lettre suivante, qui témoigne de leur zèle à l'endroit de la bonne cause.

A MM. les rédacteurs de la Démocratie pacifique.

Chers concitoyens,

Je vous prie d'insérer dans votre prochain numéro que, depuis deux ans, nous tenons chaque semaine, le lundi, une soirée chantante au café de Paris. Depuis cette année, à chaque séance que nous tenons, nous avons des difficultés avec les fonctionnaires publics. Quand il nous échappe un seul mot pour la République, ils nous menacent d'un procès-verbal. Hier, 31 décembre 1849, nous avons chanté plusieurs chansons ne portant préjudice ni aux lois ni aux mœurs, entre autres un chœur chanté par les enfants de Pierrefitte, qui étaient venus nous rendre visite. Le commissaire de police a trouvé que ce chœur était contre le gouvernement et a interdit les chanteurs. Un cri de vive la République! s'est fait entendre. Le maître de chant s'est rallié avec ses camarades au cri de vive la République! Le commissaire de police lui ayant déclaré procès-verbal, a dit qu'il interdisait toute société.

Nous croyons cependant, chers citoyens, que nous n'avons pas insulté le gouvernement en criant vive la République! Nous allons cependant en être les victimes. Croyez, chers citoyens, que cela n'ôtera rien à nos opinions.

(*Suivent les signatures.*)

Il ne faut pas être trop exigeants, messieurs de l'ordre, à l'égard des ministères. Que diable! celui-là empêche que l'on ne crie vive la République! c'est assez pour le moment. D'autres peut-être voudraient contraindre les gens à crier vive autre chose, et cela pourrait gâter vos affaires et faire aller trop vite les nôtres, qui vont très bien comme cela.

EUGÈNE NUS.

faisant? Chasserez-vous Oribe et reconnaîtrez-vous l'indépendance de la République? Je réponds au préopinant que la République française restera neutre.

Quelles modifications apporterez-vous au traité Leprédour? nous a demandé encore M. Arago. Je m'étonne de cette insistance. Si nous y répondions, il faudrait déclarer que la République française ne négocie plus avec les nations étrangères que par voie d'ultimatum, et que la diplomatie est supprimée. (Cela vaudrait mieux! à gauche.)

M. le ministre de la justice, malgré les dénégations de l'honorable M. Daru, soutient que les premières conclusions de la commission ont été de se maintenir dans le *statu quo* et de continuer les négociations.

Un ordre du jour fut proposé, portant qu'une force suffisante *appuierait* le succès des négociations.

VOIX NOMBREUSES. On a dit : *assurer*.

M. ROUHER. Soit! Eh bien! avec cette rectification, l'ordre du jour a paru équivoque, prématuré, dangereux au gouvernement, et il ne l'accepte pas. (Mouvement.)

M. Daru, par des inconcevables habiletés de langage, déclarant qu'il veut laisser au gouvernement son droit d'initiative et son libre arbitre, s'efforce d'intervertir tous les rôles. (Agitation—Interruption.)

Le gouvernement ne veut qu'une chose : ni la paix, ni la guerre, mais la médiation, qui est le droit des gens même; car il y aura un traité, un armistice. Le gouvernement a des idées arrêtées sur cette médiation; il vous les fera connaître plus tard, mais non aujourd'hui; car le vent porterait nos paroles à notre ennemi lui-même. (Très bien!)

N'oublions pas que Montevideo n'a que 2,000 Français, tandis que Buenos-Ayres en compte plus de 10,000

M. THIERS. Ce n'est pas exact!

M. ROUHER. Ne craignez-vous pas, en agissant comme vous nous le proposez, que Rosas ne prenne ces 10,000 Français comme autant d'otages contre la guerre que nous lui déclarerions sans conditions? (Murmures.)

M. THIERS (profond silence). Je ne viens point, messieurs, examiner devant vous dans quelle forme vous devez exprimer votre résolution; il me semble qu'il vaut beaucoup mieux commencer par arrêter votre résolution. Permettez-moi d'ajouter qu'il faut que l'intérêt de mon pays, qui est engagé sur ce sujet, soit bien puissant pour me faire aborder cette tribune, car j'ai à peine la force nécessaire pour m'y diriger.

J'éprouve même, je l'avoue, une sorte de répugnance, moi, membre de la majorité de cette Assemblée, à appuyer une opinion qui pourrait être considérée comme une apparence d'opposition; car, et je m'en honore, je n'ai pas cessé, depuis deux ans, d'être ministériel, et je le suis encore; mais je n'ai jamais pu faire le sacrifice de ma conviction à cet égard, d'une conviction qui date de plus de dix ans; elle a résisté même à une révolution cette conviction.

Ce que j'ai cru alors, je le crois encore.

La guerre, dans l'état de la France, dans l'état du monde, est-ce une chose possible? Il vaut mieux négocier. Il n'y a rien d'humiliant dans le traité, il y a quelque obscurité qu'il faut faire disparaître. Nous sommes dans une mauvaise situation; il faut laisser nos négociateurs tirer de cette situation ce qu'ils pourront en tirer. Voilà, si je ne me trompe pas, les arguments que l'on fait valoir. Ai-je mal analysé? (Très bien! très bien!)

Complication européenne à craindre, déplacement de notre commerce, et la guerre, la guerre, entreprise des plus difficiles et répondant à l'action de la France sur l'Afrique; voilà ce que l'on nous fait craindre et ce à quoi je vais répondre. (Très bien!)

D'abord complication européenne possible. Je me hâte d'affirmer qu'une complication européenne est une fable. J'ai été de tout temps, quoiqu'on en ait pu dire, partisan de la paix, et j'ai toujours voulu diriger la politique dans le sens de la paix. Aussi, je le répète, si je pensais que la paix générale fût compromise, je m'arrêterais aussitôt; mais il n'en est rien.

J'ai dit, je dis encore que Rosas a égorgé des Français; j'ai demandé une enquête pour prouver cette assertion, on me l'a refusée; mais il n'en est pas moins vrai que cette assertion est appuyée sur les faits. L'Angleterre, à l'égard du Maroc, avait cent fois plus de raisons d'être susceptible, cent fois plus de jalousie contre nous que dans la Plata. N'a-t-elle pas cependant reconnu notre droit de guerre?

Quant aux États-Unis? Est-ce que tout récemment ce grand pays n'a pas fait une guerre, et une guerre de conquête qui lui a valu la Californie. L'Angleterre, a-t-elle contesté le droit des États-Unis de faire la guerre au Mexique?

M. DE MORNAY. Je demande la parole.

M. THIERS. Evidemment non! Ainsi, aucune crainte sérieuse d'avoir une complication européenne pour ce que vous vous proposez de faire dans la Plata. (Très-bien! très-bien!)

La question est américaine; elle est française avant tout. Oui, l'intérêt de notre commerce, de nos nationaux, de notre loyauté, nous ordonne d'agir.

Je suis confondu, je suis presque humilié quand j'entends qu'on nous dit que nos intérêts dans la Plata sont changés!

Où avez-vous vu poindre pour notre pavillon un espoir et une compensation? Où? dans l'Amérique du Sud? car toute la question est dans l'importance de notre commerce avec l'Amérique du Sud. Les deux Amériques sont pour nous un débouché de 800 millions.

Dans l'Amérique du Sud nous trouvons des pays dont le progrès est tel, que lorsque dans le reste de l'Amérique la population double en vingt ans, elle triple dans douze ans.

N'est-ce pas une considération de nature à vous déterminer? Dites-moi, pourquoi supportez-vous les dépenses des colonies et ces gênes du régime colonial? Uniquement pour une chose, parce que vous avez là la navigation réservée! Eh bien! je vous le dis, vos colonies, toutes vos colonies ne dépassent pas l'importance que l'Amérique du Sud a pour votre pavillon. (Mouvement prolongé.)

Si vous pouvez me prouver qu'après l'insigne faiblesse qu'on vous propose d'abandonner nos nationaux, de trahir nos alliés, vous pourrez paraître avec avantage dans les ports de l'Amérique du Sud, vous ne vous faites pas une juste idée de ce pays. Vous ne le savez donc pas? des Français ont été égorgés, leurs propriétés ont été pillées!

M. DE MORNY. A quelle époque?

M. THIERS. Avant 1840 et depuis.

UNE VOIX. Pourquoi avez-vous traité alors? (Agitation extrême.)

M. THIERS. Je ne tiens pas à battre en brèche le gouvernement. Je ne viens pas apporter ici une allégation légère...

M. ROUHER. Nous n'en doutons pas.

M. THIERS. Je le crois; vous auriez trop peu d'esprit si vous en doutiez. (On rit.)

Depuis 1840, des excès abominables ont eu lieu. Ah! quand on connaîtra dans l'Amérique que la raison de l'éloignement vous a fait lâcher prise, quelle idée l'on aura de vous et de la France! (Sensation.)

Les intérêts se sont déplacés, dit-on; jugez-en. Qu'est-ce qui a fait que Montevideo s'est couvert d'établissements français à ce point que l'on ne parle que français dans ce pays, et qu'on n'y trouve que des produits français? C'est que Montevideo est situé sur un des côtés du fleuve; c'est qu'il y existe un bon port à l'entrée de la Plata, tandis que Buenos-Ayres est à quarante-cinq lieues dans les terres, d'un accès difficile. Les progrès de Montevideo sont dûs à l'avantage de la position géographique... Est-ce que M. le garde-des-sceaux nie cela? (On rit.)

M. ROUHER. Si M. Thiers prend pour dénégations tous les mouvements qui agiteront le cabinet en l'écoutant, il aura beaucoup à faire. Je lui dirai en outre que nous connaissons la question sous ses rapports géographiques et historiques (On rit.), et nous le prouverons en lui répondant. (Interruption.)

M. THIERS. Je demande pardon à M. le garde-des-sceaux de l'avoir interpellé. J'accepte la convention; j'attendrai sa réponse, et je ne ferai plus attention aux mouvements du banc des ministres. (On rit.) Je continue.

La raison pour laquelle les Français sont allés à Montevideo, M. le ministre de la justice le sait. (On rit.) L'Assemblée le sait aussi probablement, et je demande pourtant à en dire quelques mots. Tandis que les populations du Nord émigrent plus volontiers, et par une raison fort concevable, vers l'Amérique du Nord, les populations méridionales se dirigent en plus grande quantité vers le Sud.

La plus grande partie de la population française à Montevideo sort des Pyrénées. Elle s'y établit, parce que la fertilité des coteaux, la fécondance des eaux, la bonté de la terre sont telles, qu'au bout de quelques mois un émigré trouve le moyen d'y vivre en abondance.

A Buenos-Ayres il n'y a que quelques négociants qui font le commerce des dépouilles d'animaux, des cuirs, du suif; à Montevideo l'on fait le même commerce; il y a en outre l'intérêt de la culture. Les colons n'ont abandonné Montevideo que momentanément, chassés par la faim et par la terreur, et ils y reviendront quand la lutte aura cessé.

Nos négociateurs se trouvent exposés à donner, à leur insu peut-être, de faux renseignements ou des indications peu exactes sur la véritable situation des choses dans ce pays. (Murmures. — Interruption.)

On m'interrompt, il n'en est pas moins vrai que l'abandon de Montevideo par les Français n'est pas conforme à la vérité, car il en reste encore deux mille au moins dans cette ville.

L'honorable M. Thiers défend les 20 000 Français qui se sont armés pour défendre Montevideo. C'est le gouvernement français qui deux fois leur a mis les armes à la main.

Il est vrai que quand on est venu au nom du roi Louis-Philippe pour leur demander de quitter leurs armes, ils ont répondu : Donnez-nous le moyen de défendre nos femmes et nos enfants. Avaient-ils droit de répondre ainsi. Qu'on établisse un tribunal d'honnêtes gens, qu'on les juge, et vous verrez s'ils ne sont pas acquittés!

Savez-vous ce que vous faites avec une négociation, ajoute M. Thiers, vous ne faites que les affaires de votre ennemi. Vous arrivez, après six négociations, à réaliser tous les vœux de votre ennemi, vous arrivez au traité Leprédour.

Vous déclarez, la rougeur sur le front il est vrai, car vous ne le faites pas dans votre langue, mais dans le texte espagnol, vous déclarez qu'Oribe est président de la République de l'Uruguay. Et vous stipulez encore, par un article secret, que les élections de la République orientale sont remises à la discrétion d'Oribe. Est-ce assez d'humiliation? Non.

La clôture des fleuves qu'on n'avait jamais demandée de la part de Rosas, est stipulée en faveur de Rosas. Est-ce tout? pas encore. L'amiral de Mackau, en 1840, avait stipulé que nos nationaux seraient indemnisés. Aujourd'hui, que fait-on? Non seulement on ne stipule rien en faveur de nos nationaux égorgés, pillés, spoliés, on va bien plus loin, on stipule encore, en droit du moins par le résultat des choses, une indemnité accordée à Rosas. (Agitation.)

Voilà les résultats du traité Leprédour. Que quelqu'un ait maintenant le courage de le soutenir, je voudrais bien le voir. (Très bien! très bien!)

M. DE LA MOSKOWA. Mais le traité est hors de la discussion.

M. THIERS. Le traité n'est pas soumis par le gouvernement à la ratification de l'Assemblée, je le sais; mais je vais au fond des choses, et je sais bien qu'au fond des choses, il n'y a que l'adoption du traité ou une expédition contre Rosas.

M. DE MORNAY dit quelques mots de sa place.

M. THIERS. Je répondrai à M. de Mornay.

M. DE MORNAY. Je réclamais seulement le silence pour vous, monsieur.

M. THIERS. Je vous remercie; je reprends.

On a souvent ici parlé du dernier gouvernement : on l'a bien souvent accusé de faiblesse; eh bien! permettez-moi de vous le dire, il a été héroïque par rapport à vous. (Vive approbation.) Je vous le demande, qu'a-t-il fait devant le Maroc? vous le savez; et cependant le Maroc était couvert par l'Angleterre; Tanger est en face de Gibraltar.

Qu'a fait l'amiral Baudin à Saint-Jean-d'Ulloa? Avec quatre frégates et une corvette, il a ouvert Saint-Jean-d'Ulloa, puis il est entré dans la Véra-Crux, une ville de vingt mille âmes. Il a encloué 83 bouches à feu, a chassé la garnison et a imposé les conditions de la France au Mexique qui, frappé rigoureusement, s'est aussitôt rendu.

Ainsi en a-t-il été, sous la Restauration, de l'expédition du Brésil par l'amiral Roussin.

Parlerai-je encore de la position du Tage forcée par l'amiral Roussin, la position du Tage, c'est-à-dire la position la plus formidable du monde? Ne croyez donc pas que la guerre générale sorte de toute démonstration sérieuse; c'est là une peur d'enfant. Croyez, au contraire, que la guerre est souvent évitée par les démonstrations énergiques.

Croyez-vous que le Bailli de Suffren n'aurait pas souri de pitié si vous aviez hésité devant lui à faire ce que l'on vous propose aujourd'hui. Oui, je suis le partisan de la paix; j'ai toujours été son défenseur; je serais affligé qu'elle pût être ébranlée dans l'état actuel du monde. Mais je ne saurais appeler paix cette politique que je ne veux point trop mal qualifier, mais enfin cette politique que je puis bien appeler une politique sans résolution. Faites à Buenos-Ayres, s'il le faut, ce que vous avez fait à Saint-Jean-d'Ulloa, et vous n'aurez aucune explication à craindre; seulement vous aurez fait une de ces démonstrations devant lesquelles une nation maritime ne doit pas reculer si elle tient à se faire respecter dans le monde. (Sensation prolongée.)

M. ROUHER, ministre de la justice, persiste à repousser l'opinion de la commission et celle de M. Thiers. Il soutient qu'en 1840 M. Thiers avait donné à M. de Mackau des instructions par lesquelles il reconnaissait qu'on ne devait rien autre chose aux Montévidéens que la protection des personnes et à nos nationaux le rapatriement.

M. le ministre de la justice continue, au milieu d'un bruit assez considérable, et veut que le gouvernement soit libre d'agir, et qu'on lui accorde trois, quatre ou six mois pour apporter une résolution à l'Assemblée; les négociations seront continuées, et nos nationaux protégés efficacement pendant ce temps-là.

La discussion est fermée. Plusieurs amendements sont proposés. M. le président en donne lecture, et remet de nouveau aux voix le renvoi à lundi pour la discussion des amendements.

Le renvoi est prononcé.

Lundi, à une heure, séance publique.

Nomination du président de l'Assemblée.

Suite de la discussion des affaires de la Plata.

FAITS DIVERS.

On parle, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, des candidats arrêtés par l'union électorale, ci-devant rue de Poitiers, et qui doivent être présentés par elle aux électeurs de la Seine. Ces nouveaux sauveurs de la religion, de la famille et de la propriété seraient, dit-on : MM. le général Lahitte, commis aux affaires étrangères du gouvernement d'*action* de M. Louis-Bonaparte, et qui ne veut ni intervention, ni négociation armée en faveur des familles et des propriétés de nos compatriotes de Montevideo; de Rambuteau, ancien préfet de la Seine sous Louis-Philippe; et le général d'Arbouville.

— On assure, dit l'*Estafette*, que ce matin des démarches fort actives ont été faites auprès de M. Thiers pour l'engager à renoncer à prendre la parole. Les efforts de ces ambassadeurs politiques n'ont eu aucun résultat, ainsi que pourront s'en convaincre nos lecteurs.

— Les actionnaires de la colonie algérienne, connue sous les nom de l'*Union agricole du Sig*, ont eu l'idée d'offrir aux travailleurs de la colonie, et en même temps à ceux des pays environnants, une horloge à marteaux qui sonne les heures au loin. Ceux des actionnaires qui n'auraient pas été prévenus et qui voudraient joindre leur cotisation de UN FRANC à celle de leurs co-intéressés, peuvent l'envoyer à M. Emile Chevé, rue Saint-André-des-Arts, 60, où se trouvent les listes de souscription, et où l'on peut également s'abonner au *Bulletin de l'Union du Sig* (5 fr. par an). — Les deux numéros parus rendent un compte détaillé des travaux de la colonie.

— On ne peut penser à tout à la fois. Cet adage explique parfaitement pourquoi l'ordonnance de la préfecture de police concernant les neiges dans lesquelles nous avons pataugé tous ces jours, a été rendue après leur fonte et leur disparution. On pensait à la préfecture aux sergents de ville, on formait un nouveau cadre de brigades; des destitutions ont été faites parmi les agents officiels de l'administration, soupçonnés d'opinions avancées. Qui croirait qu'après tant d'honnêtes et modérés préfets de police, il restait encore dans le corps des sergents de ville des hommes qui aimaient la République? Et bien! cependant c'est la vérité!

Afin d'encourager les hommes que l'on garde, on a augmenté le traitement des sergents de ville, et les appointements de deux commissaires de police aux délégations sont maintenant de 8 000 fr. au lieu de 5 000.

LES ETRENNES EMPOISONNÉES.— Le *Droit* publie de nouveaux détails sur les empoisonnements qui viennent de s'accomplir sur deux points de Paris.

Aymet était en relation avec une femme nommée Emma; mais comme elle ne lui fournissait pas assez d'argent pour satisfaire aux excès de tous genres qui sont dans ses habitudes, il la maltraitait souvent, et, fatiguée d'une telle existence, cette fille le quitta dans ces derniers temps, et vint se fixer rue de la Victoire.

Aymet la chercha et parvint à la découvrir; il essaya de renouer avec elle ses anciens rapports, mais Emma était bien décidée à ne plus retomber sous son joug, et malgré ses belles promesses, elle resta inébranlable.

Aymet avait espéré échapper aux investigations de la justice, et faire perdre sa trace en multipliant les intermédiaires par les mains desquels les gâteaux devaient passer. Il s'est adressé une première fois à un jeune enfant qu'il a rencontré dans la rue, et l'a chargé de remettre à un commissionnaire un des paquets et le prix de sa course. Il avait annoncé à cet enfant qu'à son retour, il recevrait de lui une rétribution. L'enfant après avoir exécuté ses instructions est revenu, mais n'a trouvé personne.

Le même moyen a été employé par Aymet pour le second envoi, de sorte que les deux commissionnaires qui ont transporté ces funestes étrennes rue du Vert-Bois et rue de la Victoire, n'ont eu aucune relation avec lui.

La fille de la maison de tolérance de la rue du Vert-Bois à laquelle l'envoi d'Aymet était destiné, avait placé les gâteaux empoisonnés sur sa commode. Pendant la nuit, elle en prit un et le porta à sa bouche; mais en ce moment un monsieur, négociant, père de famille et officier dans la garde nationale, se trouvait avec elle; il s'empara du gâteau à peine entamé, et le mangea. La fille, flattée de ce témoignage de tendresse, le laissa faire et ne songea plus à ses gâteaux. Elle n'a ressenti aucune indisposition. Le père de famille qui s'était fourvoyé dans ce lieu est mort, et il a été procédé aujourd'hui à son enterrement.

Une autre fille de la même maison qui, le lendemain matin, a mangé un des gâteaux envoyés à sa compagne, est morte également.

Deux des personnes qui ont mangé des gâteaux adressés rue de la Victoire, sont dangereusement malades.

Aymet paraît écrasé par les révélations qui viennent s'accumuler contre lui. L'assurance qu'il avait d'abord manifestée a fait place à un grand abattement.

Confronté avec le pâtissier chez lequel il s'est procuré les gâteaux, et la plupart des intermédiaires qu'il a mis en œuvre, c'est à peine s'il cherche à repousser une accusation qui devient d'heure en heure plus accablante; il n'a pas encore fait l'aveu de son crime, mais cet aveu est sur ses lèvres.

LES FRAIS DE L'ÉLECTION DU 10 DÉCEMBRE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Quelque temps avant les élections du 10 décembre, une réunion se formait sous le titre de *Comité central*, dans le but de contribuer de tous ses moyens à la nomination du président actuel de la République.

» Cette société se composait de MM. Patorni et Martin, présidents du comité, de MM. Brignola et Hébert, secrétaires, Weuberger, Bonnelier, Perret, Chauvin-Béliard, Granier, Lamberrière, et Bouquet simples membres de l'association.

» Le 8 décembre de l'année dernière, l'un des membres du comité, M. Wauberger, emprunta, dans l'intérêt de l'association, une somme de 500 francs à M. Lemasson, qui, le lendemain, lui prêta de plus une autre somme de 200 francs, mais avec une affectation différente.

» Depuis cette époque M. Lemasson réclama vainement de son débiteur le paiement de la somme qu'il lui avait prêtée, et, pour l'obtenir, il s'est vu forcé de former une demande judiciaire, 1° contre M. Weuberger, d'une somme de 700 francs, et contre tous les autres membres du comité central solidairement, d'une somme de 500 fr.

» Le tribunal civil de la Seine, 5° chambre, appelé à statuer sur cette demande en ce qui touche la somme de 200 francs réclamée de M. Weuberger, considérant que la demande n'était pas justifiée, et en ce qui touche celle de 500 francs, considérant qu'elle avait réellement profité au comité, mais qu'il n'y avait pas lieu, toutefois, de prononcer la solidarité contre tous les membres de l'association, a débouté Lemasson de sa demande contre Weuberger, et a condamné tous les membres du comité à payer la somme de 500 fr., chacun pour sa part proportionnelle, et les a condamnés en outre aux dépens. »

VOIX DE LA CAPTIVITÉ

Conciergerie, le 3 janvier 1850.

Citoyen rédacteur,

Voilà bientôt huit mois que je réclame inutilement un terme à la longue prévention qu'on me fait subir.

J'ai plusieurs fois écrit, à ce sujet, au procureur de la République; jamais il n'a daigné me répondre.

Je commence à craindre que mes lettres ne lui parviennent pas. Veuillez donc, je vous prie, publier la réclamation suivante, que je lui ai adressée le 28 décembre dernier pour qu'il puisse la lire dans votre journal, si ce n'est pas lui faire injure que de supposer qu'un procureur de la République ose jeter les yeux sur une feuille si mal famée parmi les blancs.

Salut et fraternité. Ed. PERREY,
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Au citoyen procureur de la République.

Conciergerie, le 28 décembre 1849.

Citoyen, je vous serais infiniment obligé si vous pouviez me répondre catégoriquement aux questions suivantes qui me touchent de près et qui, ce me semble, devraient vous intéresser aussi. J'ai déjà eu l'honneur de vous écrire, à ce sujet, plusieurs lettres qui sont demeurées sans réponse; j'espère que je serai plus heureux cette fois.

Sous quelle juridiction suis-je placé maintenant?

Est-ce sous la juridiction civile?

Est-ce sous la juridiction militaire?

Est-ce sous ces deux juridictions à la fois?

Je comprends que vous deviez avoir quelque peine à vous reconnaître, au milieu des juridictions de toute nature que la réaction nous a créées. J'attribue à cet embarras le retard que vous avez mis à me répondre. — Passons.

Dois-je prendre au sérieux l'arrêt qui me renvoie devant un conseil de guerre?

Dans ce cas :

D'où vient que je suis encore dans une prison civile?

Mes comptes avec la *justice* civile ne sont-ils pas entièrement réglés?

D'où vient que je n'ai pas été interrogé par l'autorité militaire?

Où en est l'instruction de mon affaire?

Combien de temps me fera-t-on languir encore avant de me donner des *juges*?

N'ai-je point dit et redit que j'acceptais toutes les charges de l'accusation, et que je me glorifiais des CRIMES qu'on m'impute?

Faut-il donc si longtemps pour frapper un homme dont la condamnation est prononcée d'avance?

La *justice* militaire, moins brave que la *justice* civile, reculerait-elle devant les terribles aveux dont je l'ai publiquement menacée?

Pour son honneur, j'aime à croire qu'il n'en est rien.

Je vous l'ai déjà dit : j'aime les positions nettes et franchement dessinées. Vous m'avez menacé d'un conseil de guerre : je tiens essentiellement à prouver que ce n'est point moi qui refuse le combat.

Si, pour le 4 janvier 1850, je n'ai pas reçu de vous une réponse satisfaisante, je ferai publier cette lettre.

Deux mots encore.

Il est possible que, pour trancher la difficulté, vous me fassiez enlever de Paris et conduire à Doullens.

Cela ne vous avancerait à rien.

Des amis sûrs ont en main les notes que j'ai préparées pour le conseil de guerre; elles contiennent le détail de tous les faits dont vous semblez redouter la publicité : le lendemain de mon départ, ces notes, signées de moi, paraîtront dans tous les organes de la presse démocratique.

Résignez-vous donc, armez-vous de courage : il en faut quelquefois beaucoup pour accomplir de certaines lâchetés.

Salut et fraternité. Ed. PERREY,
Ancien élève de l'Ecole Polytechnique.

Des Fruitières,

OU ASSOCIATIONS DOMESTIQUES POUR LA FABRICATION DU FROMAGE DE GRUYÈRE.

Un de nos amis, M. Wladimir Gagneur, va publier une brochure pleine d'intérêt économique sur l'ASSOCIATION DOMESTIQUE DES FRUITIÈRES, qui fonctionne depuis longtemps dans les montagnes de la Suisse et du Jura, et sur un projet d'ENTREPÔT, BAZAR et COMPTOIR AGRICOLE, qui réaliserait un nouveau système de crédit sur gages des denrées. Ce travail est une excellente étude des issues les plus naturelles offertes par la théorie de Fourier aux cultivateurs pour sortir du labyrinthe du morcellement industriel, et s'élever graduellement, progressivement, à l'association intégrale. Nous recommandons à toute l'attention de nos lecteurs des campagnes les extraits que nous allons en publier.

§ 1er.

Considérations générales sur les fruitières.

De temps immémorial, les montagnes de la Suisse et du Jura doivent leur remarquable prospérité aux sociés rurales pour la fabrication du fromage dit de *Gruyère*. Plus tard, le bien-être qu'elles répandent les fait descendre du haut pays dans la plaine, et gagner peu à peu les contrées limitrophes. Le moindre *touriste* a visité ces laiteries banales, dites *châlets* ou *fruitières*, qui méritent bien plus encore l'attention des économistes.

Le bâtiment du châlet, contruit avec les deniers communaux, ou loué à frais proportionnels (1), renferme ordinairement quatre pièces dictintes : 1° le *laitier*; 2° l'atelier de fabrication; 3° la cave

(1) Dans le Jura, les fruitières sont considérées comme des établissements d'une si haute et si générale utilité, que l'Administration autorise les municipalités à les construire avec les fonds des communes.

destinée à la salaison et à la maturation du fromage; 4° le logement du fruitier. Chaque associé apporte, soir et matin, le lait de ses vaches. Une partie se sépare sous la forme de crème pour être convertie en beurre; l'autre partie se transforme en fromage et *sérai*. Un homme de l'art, un seul fruitier suffit pour mesurer, au moyen d'une *double-taille*, tout le laitage, fabriquer par jour un... deux... trois fromages de 20 à 40 kilog., et leur donner la salaison et les soins convenables. Aux époques favorables, les ventes s'opèrent en gros, sur place, et les produits s'enlèvent par convois. Une comptabilité admirablement simple prélève les frais, répartit strictement les dépenses et les profits selon l'apport total de chacun. Un règlement, participant à la fois des contrats *de société, de louage et de prêt de consommation*, détermine les droits et les devoirs réciproques, et attache une peine à chaque délit. Enfin, un comité élu par les associés, véritable conseil de prudhommes, exécute le règlement et décide tous les cas prévus et imprévus sans frais et ordinairement sans appel (1).

Voilà en quatre mots l'historique et l'esquisse des fruitières. Laissons aux traités et aux journaux d'agriculture la description détaillée du châlet, des ustensiles et instruments de vérification, des qualités propres au fruitier, du choix d'une vache, des procédés de fabrication et de conserve, et des perfectionnements succesifs qu'ont reçus ou peuvent recevoir les fruitières, — toutes conditions, il est vrai, d'une majeure importance. Mais nous, envisageant la fruitière au point de vue du Morcellement et de l'Association, nous démontrerons l'impuissance de l'un et les merveilleux résultats de l'autre. Nous étudierons la constitution sociétaire du châlet, l'extrême simplicité de ses ressorts, son vaste système de garanties, son équitable répartition des produits, ses applications possibles aux autres branches d'industrie, son influence sur l'agriculture, sur le bien-être physique et même moral des cultivateurs. Nous démontrerons enfin — pour les initier à la science de Fourier — que le mécanisme des fruitières appartient à la fois au *Garantisme* et à *l'Association simple* (2).

Donc, insistons sur leur mécanisme, d'autant plus qu'il réfute à merveille mainte accusation d'utopie intentée contre la Théorie sociétaire, et qu'il en facilite l'intelligence. Certes, vous trouveriez moins de distance entre la fruitière et l'Association intégrale découverte par Fourier, qu'entre la fabrication morcelée et la fruitière.

§ II.

Cinq systèmes généraux et actuels de création des richesses. — Auxquels de ces systèmes appartient la fruitière?

Déblayons d'abord un terrain mal connu et trop peu fréquenté encore. Considérons généralement que toutes les combinaisons que présentent les sociétés actuelles relativement à la création des richesses peuvent se diviser en cinq systèmes distincts, sauf, bien entendu, les nuances intermédiaires. Cette simple distinction servira à débrouiller le chaos de l'économisme, et jettera quelque lumière sur tous les faits sociaux.

1° Dans le premier système, que nous nommerons *Morcellement*, chaque ménage agit pour soi et chez soi, cultive, fabrique, commerce, s'alimente par les mains seules de la famille, et des serviteurs qui reçoivent un gage ou un salaire fixe.

2° Le deuxième système, ou la *Communauté pure*, soumet plusieurs individus à un régime *rigoureusement égal*. Nous trouvons des exemples de communauté partielle dans les collèges et les chambrées de soldats, et de Communauté intégrale dans certains monastères, et dans les théories compressives de Rapp, Owen, Thompson, Babœuf, de Cabet et de tous les niveleurs.

3° Dans le troisième système, un établissement fournit en grand à un certain nombre de familles, mais sans que ces mêmes familles lui aient apporté préalablement la matière premières d'où sortent les objets produits. Citons par exemple les brasseries, les restaurants, les hôtels garnis, les bains publics, l'éclairage au gaz, les usines, les maisons de commerce, les voitures omnibus, etc., et, sous un autre point de vue, les théâtres, les cabinets de lecture. Excepté les maisons de commerce qui, la plupart, vendent à des prix absolument arbitraires, les autres établissements offrent d'ordinaire la garantie d'un prix fixe. Cette combinaison, comme on le voit, laisse déjà loin derrière elle le morcellement pur. Si chacun, en effet, fabriquait la bière et la variété de mets qu'offre un restaurant, achetait pour sa bibliothèque les milliers de volumes et de journaux qu'un cabinet de lecture loue à si bas prix, etc., nous demandons quelle fortune y pourrait suffire? et pourtant chacun fait l'équivalent dans la plupart des actes du ménage domestique.

4° Le quatrième système produit en grand également; mais les matières premières sont apportées par un certain nombre de ménages qui, moyennant une légère rétribution fixe, vont reprendre ces mêmes denrées une fois fabriquées, sans confusion toutefois ni solidarité entre les divers apportants. Les pressoirs et fours banaux, les battoirs, moulins, huileries, etc., nous en fournissent des exemples. Ce procédé touche déjà davantage à l'Association.

5° Enfin, le cinquième système ou l'*Association*, combine, gère avec unité et solidarise partiellement ou intégralement les intérêts, les travaux, les plaisirs de plusieurs individus ou familles, et répartit les frais et les bénéfices entre tous en raison du concours de chacun à la production en *capital*, *travail et talent*. Citons, pour exemple, les fruitières; citons encore les boulangeries, boucheries, épiceries, etc., sociétaires, créations récentes et fort importantes, dues à l'influence de l'idée phalanstérienne, et qui rendant le consommateur actionnaire dans l'œuvre de la production, l'intéressent ainsi doublement à une gestion loyale et économique.

Le cadre de notre travail excluant tout développement, bornons-nous à quelques vues sommaires sur ces cinq systèmes.

Pour 300 familles environ qui composent une commune, le *Morcellement* emploie 300 maisons, cuisines, caves, greniers, fours, écuries, ménagères, chefs de culture, etc.; 300 fois aussi les mêmes ustensiles; 300 granges même, 300 buanderies et 300 charrues qui serviront quatre fois peut-être dans l'année. Que dis-je! souvent encore la même famille possède dans des lieux différents plusieurs mobiliers complets. Chacun de ces petits ménages accomplit, de son côté, autant de fois, toutes les innombrables opérations domestiques, agricoles et commerciales. En outre, les oppositions d'intérêt et de passions scindent fréquemment la famille en plusieurs ménages, tant le *Morcellement* recèle de propriétés dissolvantes! Sur ce simple aperçu, on comprend l'absurdité complète de ce système, qui est pourtant encore le fait général de nos sociétés. Il produit, au lieu de l'économie de gestion et de la division du travail, des déperditions sans nombre, une complication infinie de fonctions. Loin de conserver l'esprit de famille, il le ruine; aussi, dans un avenir peu éloigné, excitera-t-il sans nul doute l'étonnement et le profond dégoût des générations futures!

Chose incroyable aussi! Une telle anarchie gouverne les sociétés actuelles, que deux tendances absolument contraires s'y manifestent en même temps. Pendant que, d'une part, l'agriculture rétrograde de l'exploitation par grosses familles à la culture par tout petits ménages, de la pièce de terrain à la parcelle, de la machine à la main de l'homme, et réunit de plus en plus, dans une seule main, toutes les fonctions, nous voyons, d'autre part, s'accomplir dans les fabriques, dans le commerce, les arts et les sciences, un mouvement très prononcé vers les trois derniers systèmes de création des richesses, et vers la division du travail. Quelques exemples saisissants suffiront pour le démontrer. Quelle distance ne sépare pas le rouet de la Mule-Jenny, la petite boutique de l'immense bazar, l'infime exploitation familiale de la grande compagnie actionnaire!

Quant à la *Communauté*, nous la trouvons supérieure au Morcellement, en ce qu'elle jouit des propriétés économiques de la grande exploitation. Aussi l'histoire rapporte-t-elle l'inouïe prospérité de certains monastères. Mais quoique la *Communauté* embrasse tous ou presque tous les besoins sociaux et les relations des individus qui la composent, nous l'avons placée à dessein au dessous du troisième et du quatrième système, et à plus forte raison au dessous du cinquième, parce qu'elle détruit la liberté et les *droits imprescriptibles* des facultés humaines naturellement si inégales, et qu'ainsi, en prenant l'égalité absolue pour base, elle consacre de fait une monstrueuse inégalité. Aussi « la *Communauté* n'a » pu exister jusqu'ici que *momentanément et par un* » *effet de discipline ou de misère, par le despotisme* » *d'une loi ou d'une idée religieuse* (1). »

Il importe surtout de la distinguer nettement de l'*Association*. La *Communauté*, c'est le sacrifice des intérêts privés et la destruction des inégalités naturelles sous le niveau d'une très fausse égalité. L'*Association*, c'est la hiérarchie naturelle, le concert de *tous les intérêts* et des *inégalités graduées*, comme le dit Fourier. La Communauté abolit la propriété, sous prétexte de l'oppression des classes inférieures; l'Association fait de la propriété un puissant levier de production, et même, résultat inespéré! un grand moyen de ralliement entre les hommes.

Distinguons enfin la *Coalition* de l'*Association*. La Coalition ou concert momentané de négociants, de fabricants ou de banquiers, par exemple, pour des manœuvres de monopole, de partis politiques pour un renversement de Pouvoir, d'ouvriers contre les maîtres, de maîtres contre les ouvriers; la Coalition possède la funeste propriété de centupler souvent la force et la violence des luttes et des haines, et de substituer *la guerre civile des bataillons à la guerre civile des tirailleurs*, qui est le *Morcellement*. Mais l'*Association* véritable, comme celle des fruitières que nous allons étudier, combine et satisfait réellement tous les intérêts auxquels on applique son mécanisme, et sans en léser d'autres. L'Association, en un mot, c'est la puissance, l'intelligence et la fraternité elles-mêmes.

Cela dit, et l'idée nettement conçue des cinq systèmes précédents, abordons les fruitières.

Ici, deux de nos systèmes sont à l'œuvre, le Morcellement et l'Association, et de plus un troisième mode participant de tous deux, et que nous nommerons l'*Association mixte*. Comparons et jugeons.

Etudions d'abord le Morcellement, son impéritie, ses frais énormes, son impuissance. Ou bien chaque ménage construit à part les trois locaux, nécessairement distincts, pour l'entrepôt du lait, pour la fabrication et pour la conserve des fromages, en observant les rigoureuses conditions de température, de distribution, de propreté et d'espace que nous signalerons tout-à-l'heure; alors un seul ménage supporte tous les frais d'un châlet. Ou bien il adapte tant bien que mal le local existant aux délicates opérations que le laitage doit subir; mais alors il se ruine en frais de transformation, il distrait de la ferme une place considérable, et manque encore toutes les conditions qu'un bâtiment spécial peut seul remplir.

Puis, si vous considérez que les nombreux ustensiles du châlet banal et les frais de combustible se répètent autant de fois qu'il y a de ménages (2); si chaque manipulation particulière exige une personne dont les soins, selon la *Nouvelle Maison rustique*, doivent commencer avec le jour et finir avec la nuit; si l'inhabileté ordinaire et l'exiguité de la fabrication diminuent la qualité et la quantité relative des produis; si, pour la vente, les divers ménages vont perdre leur temps, leur argent et trop souvent leurs mœurs dans les marchés des villes où ils déprécient mutuellement leurs produits et luttent d'intérêt au lieu de s'entendre, alors vous conclurez sans peine que le Morcellement, cette base générale de l'industrie domestique, commerciale, manufacturière et agricole, est l'antipode naturel de l'économie, de la concorde, des progrès et du bon sens.

Vient ensuite le deuxième mode, l'*Association mixte*, usitée encore dans beaucoup de communes. Sauf le magasin de salaison et de conserve qui toujours se loue à part et à frais communs, le local présente tous les inconvénients du Morcellement. Tour à tour on transporte la chaudière et tous les ustensiles dans la maison de l'associé qui reçoit le fromage du jour. Nous signalerons aisément comme principaux et graves inconvénients de ce mode, la perte de temps, l'enquête quotidienne du lieu de fabrication, les difficultés et les frais du transport, la mauvaise appropriation du local, l'impossibilité d'établir des maçonneries circulaires pour concentrer la chaleur et économiser le combustible, l'absence fréquente de propreté, la facilité de la fraude, le dérangement de la famille et de son mobilier, la détérioration inévitable des ustensiles, et surtout les risques d'incendie. — Ainsi, l'*Association mixte* conserve encore de notables désavantages.

Nous arrivons enfin au procédé d'Association.

Au bord d'un ruisseau ou d'une fontaine, loin de tout foyer d'émanations méphitiques, autant que possible au centre de la commune, s'élève le châlet (1). L'entrepôt des laitages et l'atelier de fabrication communiquent entre eux, et pourtant l'architecte leur a ménagé une exposition et une température différentes. Des appareils qui réchauffent ou rafraîchissent à volonté, maintiennent constamment les deux températures au degré nécessaire. Ces deux pièces, toujours spacieuses, exigent une extrême propreté et une exclusive destination. La moindre substance animale ou végétale, même la présence prolongée d'un être vivant, suffisent pour altérer le lait. La cave ou magasin de salaison demande aussi une température invariable, et l'éloignement de toute substance étrangère, surtout du vin. Communément on calcule qu'un lieu favorable d'entrepôt et une cave bien située compensent et au-delà les frais d'établissement et les gages du fruitier. Chaque ustensile occupe invariablement la place la plus convenable. Bien plus, l'Association produisant de source vive toutes les améliorations, on adopte bientôt les ustensiles et machines perfectionnées, comme les chaudières et les presses graduées, le fourneau-Ceccaty qui accélère la fabrication, supprime toute fumée et économise un tiers au moins de combustible. On emploie enfin les thermomètres, baromètres, lactomètres et galactomètres, tous instruments si nécessaires, et que d'ordinaire le simple paysan ne peut ni acquérir ni employer.

La fabrication en grand et quotidienne manipule un lait toujours frais qui donne naturellement des produits supérieurs et qui risque beaucoup moins de s'aigrir. Elle obtient, si l'on veut, même dans un seul jour, plusieurs nuances de qualité, comme les fromages *gras*, *mi-gras* et *maigres*; elle sépare le lait aigri dont une faible partie suffirait pour gâter le fromage entier, puis elle en forme un produit à part; elle obtient le sérai que manque souvent une manipulation exiguë; seule également elle peut fabriquer le beurre de petit-lait et le sucre de lait. En outre, le petit-lait et la *recuite* peuvent fournir à la médecine, comme cela se pratique aux environs d'Ornans et de Pontarlier (Doubs), des bains très salutaires dans les maladies inflammatoires, et servir à diverses préparations pharmaceutiques, ainsi qu'au blanchiment des toiles et à la confection des petits vinaigres. Enfin, sous un volume considérable les beurres et les fromages, l'*aisy* et la *présure* se conservent mieux, — phénomène physique fort important qui embrasse d'ailleurs tous les produits animaux et végétaux, et qui donne grandement gain de cause à l'Association et à la grande fabrication.

L'Association fabrique toute l'année et met à profit la moindre tête de bétail; vers l'automne et l'hiver elle réunit deux fruitières dans une, afin que la rotation continue toujours. Elle économise l'aisy et la présure, qu'il faudrait sans cesse renouveler si la fabrication était intermittente; elle abolit les soins minutieux et souvent infructueux qu'exige la conservation du lait et de la crème, et permet enfin d'appliquer à la fabrication un homme spécial, un *fruitier*, habitant le châlet même, et seul capable d'acquérir la dextérité et l'expérience si nécessaires, surtout pour les délicates opérations du *caillé* et de la salaison; aussi un bon préparateur est-il un agent important et fort recherché.

WLADIMIR GAGNEUR.

(*La suite prochainement.*)

(1) L'appel, dis-je, a lieu fort rarement; mais dans ce cas encore les tribunaux regardent volontiers les décisions des comités comme *chose jugée*.

(2) Ces deux formes sociales sont postérieures à la forme actuelle, dite *Civilisation*, ou mieux encore, *Morcellement civilisé*, société arrivée à sa quatrième phase, la dernière et la plus dangereuse, que caractérise surtout la *Féodalité industrielle*. Partout déjà, en politique et en industrie, on sent vivement le besoin d'établir des *garanties réelles*. Mais faute de trouver tout de suite l'issue de *Civilisation* en *Garantisme*, la civilisation actuelle pourrait périr, comme les civilisations anciennes, dans des orages sociaux et politiques.

(1) *Destinée Sociale*, t. I, p. 359.

(2) Certaines fruitières comptent jusqu'à 150 [illegible]. La fabrication morcelée emploierait donc 150 fois les mêmes ustensiles.

(1) Le lecteur comprendra que la distribution morcelée et irrégulière des villages actuels et la prétention de chacun de rapprocher le châlet de son habitation doivent souvent entraver l'accomplissement de ces trois premières conditions. Aussi n'est-il pas rare de voir cette grave question de l'emplacement d'une fruitière diviser la commune en deux parties hostiles qui, faute de s'entendre, fonderont deux mauvaises fruitières au lieu d'une bonne.

Tant que l'*Association* ne s'appliquera qu'à une seule industrie, les luttes d'intérêt et la duplicité d'action subsistant sur les autres points, introduiront des frottements dans les meilleurs mécanismes sociétaires. Seule, l'*Association intégrale* résoudra un jour l'harmonie des passions et des intérêts.

PETITE CORRESPONDANCE.

Vienne. — M. C. — Reçu les 47. — Appl. d'accord. — Affect. rem. à tous trois.

Serigny. — M. D. — Reçu les 32 et fait. — 10 f. relié. 7 exempl. 50 f.

Toulon. — M. P. — Nous rép. aujourd'hui à v. lettre du 28.

Lambezellec. — M. B. — Reçu. — Nous inform. n. amis de la perte que v. venez de faire. — Sinc. compl. de condol.

Peyrertortes. — M. B. — Reçu les 16-35 et expéd. la liv. dem.

La Chapelle-Gaugain. — M. S. — Reçu les 6 80 et fait. — Affect. compl.

Saint-Etienne. — M. T. — Reçu et communiq. à la réd. — A. G.

CONCERTS.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à 8 heures, pour la réouverture, Concert. *L'Hymne au Travail*, par Lebrun et les Enfants de Paris. — *La Barbe d'un Auvergnat* et *les Cris de Paris*, par Mayer. — *Les Emigrants*, par Gozora. — Pour la première fois, la jeune Camille Urso, violoniste âgée de 8 ans. — Prix d'entrée : 30 c. — Tribunes réservées : 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 5 janvier 1850.

Les affaires ont eu bonne tenue pendant toute la bourse par suite d'achats importants faits pour le compte de forts capitalistes. Il circulait des bruits de modifications ministérielles qui prenaient assez de consistance, et l'on disait que M. Molé serait chargé de constituer un nouveau ministère.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 80	56 95	56 75	56 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	92 65	92 90	92 60	92 80

5 janv. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 déc.	.. 56 60
5 0/0 j. du 22 mars.	92 50 62
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2380 ..
Ob. de la Ville, anc.	1275 ..
— — nouv.	1172 ..
Oblig. de la Seine.	1060 ..
— St-Germ. 1842.	865 ..
— Versailles	810 ..
— Orléans, 4 0/0.	990 ..
— Nouvelles.	975 ..
— Rouen, 4 0/0	732 50
— Nouvell., 1849.	900 ..
— Havre j. mars.	745 ..
— Nouvelles.	840 ..
— Marseille	950 ..
— Orléans, jouis.	400 ..
Quatre-Canaux	1075 ..
— Jouissance.	.. ..
Bons du Trésor	6 0/0.
Forges Aveyron	3000 ..
Monceau-s.-Sambre	1500 ..
Nord (hauts four.)	900 ..
Charbon belge	325 ..
Zinc V.-Montagne.	2900 ..
— Stolberg.	525 ..
Mines de la Loire.	285 ..
FONDS ÉTRANGERS	
Belg. 5 0/0 1840	96 7/8
— 5 0/0 1842	96 3/4
— 4 1/2	88 1/2
— 3 0/0	65 »/»
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	780 ..
— — 1841.	1020 »/»

Espagne, dette active.	25 1/2
— — 3 0/0	39 1/4
— Dette intér.	29 3/8
Naples, récép. Roth.	96 50
Romain, emprunt	85 »/»
Haïti, emprunt	190 ..
Piémont, emprunt.	960 »/»
— Nouveau.	89 50
Rente 5 0/0	83 ..
Lots d'Autriche	400 ..
2 1/2 hollandais	55 1/2
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	410 ..
Versailles, r. d.	207 50
Versailles, r. g.	166 25
Orléans à Paris	797 50
Rouen	571 25
Havre	242 50
Avignon-Marseille	21[illegible] ..
Bâle	143 75
Centre	340 ..
Boulogne	192 50
Bordeaux	4[illegible] ..
Nord	457 50
Strasbourg	360 ..
Nantes	268 75
Monter. à Troyes	110 ..
Dieppe Fécamp	180 ..

BOURSE DE LONDRES du décembre.

3 0/0 consolidés	96, »/»
3 0/0 au 12 déc.	96 »

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	37 c.
2e — —	30

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 6 janvier.

THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Moulin, l'Eclair.
ODÉON. — L'Avare, l'Eclat de rire, la Fille mal gardée.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE — Paris sans impôts, Chaumontel, l'Omnibus, la République.
GYMNASE. — L'Année prochaine, la Bossue, le Bal, le Cachemire, la Famille des Innocents.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIÉTÉS — La Vie de Bohême, le Sapeur troubadour, Un et un, Deux dames.
PORTE-SAINT-MARTIN — Les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Petite Fille, Rose, Blanc et Noir, Un de plus.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre fils Aymon.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES — La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] Année. N° 7 — Lundi 7 Janvier 1850

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois [illegible] — Six mois [illegible] — Un an [illegible]

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, [illegible]

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . . 9 f. — Six mois . . . . . . [illegible] — Un an . . . . . . [illegible]

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION proportionnelle au Capital, au Travail et au Talent.

PARIS, 6 JANVIER.

Le Président et la Majorité.

Le *Moniteur du soir*, la *Patrie* et le *Napoléon*, journal bonapartiste dont nous venons de lire le premier numéro, contiennent la note suivante qui indique chez le pouvoir exécutif la résolution de traiter fort légèrement la majorité de l'Assemblée nationale :

A propos de la faible majorité donnée aux derniers projets du gouvernement, certains journaux sur l'intention desquels il est permis d'élever des doutes, conseillent au ministère de se retirer. Ils prétendent, en arguant de certaines habitudes du passé, qu'après de semblables échecs, des ministres qui se respectent ne peuvent plus rester aux affaires.

Ces journaux ignorent ou feignent d'ignorer quelle est désormais la position du chef responsable du pouvoir exécutif. Dans le nouvel ordre de choses, tant que *les ministres ont la confiance du président, ils n'éprouvent pas d'échec*. Une fois pour toutes, nous avertissons les défenseurs obstinés de la vieille routine constitutionnelle que le chef de l'Etat gardera son ministère en dépit de jalouses attaques, et que le fait déplorable de l'instabilité ministérielle ne se reproduira plus au gré des ambitions parlementaires.

Les mots que nous avons reproduits en italique sont imprimés de la même manière dans le *Moniteur du soir*, afin sans doute qu'on en sente mieux la portée.

L'Accord des Principes.

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES (1).

CHARLES FOURIER.

LA SOCIÉTÉ ET LA FAMILLE.

Parmi les erreurs grossières et les préjugés aveugles dont toute idée nouvelle doit triompher, la prévention qui dénonce le Socialisme comme la négation, comme la destruction même de la Famille, est bien certainement l'erreur la plus grossière, le préjugé le plus absurde.

C'est à la Théorie de Fourier principalement que cette accusation s'adresse. En examinant bientôt, au point de vue de cette théorie, l'antagonisme qui existe entre la MORALE et la PASSION, nous aborderons le côté le plus délicat de la question. Aujourd'hui, nous pouvons déjà dissiper bien des inquiétudes et bien des doutes en démontrant comment le Socialisme de Fourier garantit la Famille contre les complications d'embarras et de malheurs qui l'assiègent, et fait cesser tous tiraillements douloureux entre elle et la Société.

La pauvre Famille ! ce sont ceux-là mêmes dont les doctrines et les actes contribuent le plus à perpétuer ses misères et ses inquiétudes qui se posent aujourd'hui comme ses panégyristes. Elle a pour *sauveurs politiques* des hommes qui considèrent comme la première condition de salut social le maintien de toutes les charges accablantes et de tous les conflits d'intérêts sous lesquels elle succombe ; des hommes qui refusent obstinément d'alléger, en temps de paix, cet impôt du sang et du temps, prélevé par un tirage au sort sur la jeunesse, et auquel les familles accordent par an de 450 à 500 millions, et 80 000 de leurs fils. La Famille a pour *avocats patentés*, les partisans d'un système de fiscalité qui grève la nourriture la plus simple du travailleur et ne touche pas à la fortune de l'agioteur, de l'usurier, aux rentes du capitaliste. La Famille a pour *amis officiels*, des hommes qui considèrent comme un *ordre de choses* juste et normal, la division des classes et l'antagonisme des intérêts ; qui ne veulent pas de l'instruction gratuite ; qui refusent au crédit et au travail des garanties de justice, de solidarité et de facilité, et abandonnent aux hasards de la fortune, de l'agiotage, la question vitale de la production, de la circulation et de la répartition des richesses. La Famille a enfin pour *défenseurs moraux et religieux*, des docteurs qui croient impossible de garantir la moralité publique sans patenter la prostitution dans leurs villes, sans laisser les mariages se trafiquer à prix d'argent, et qui blasphèment Dieu et la Providence, en déclarant que la misère ne saurait être extirpée par les efforts des sociétés, par les découvertes des industries, des sciences et des arts.

Pauvre famille ! Appartient-elle à la classe des prolétaires, elle est divisée, disséminée par les nécessités qui obligent chacun de ses membres à chercher au hasard de rares et de précaires moyens d'existence ; elle est aigrie par les privations matérielles, aveuglée par l'ignorance, épuisée par ses labeurs. Elle est obligée d'abandonner à eux-mêmes ou d'opprimer, en les associant à ses ingrats travaux, les chers enfants qu'elle voudrait soustraire à son propre sort. Ses liens de bonheur et d'intimité sont à chaque instant brisés par la détresse du jour ou par la crainte du lendemain. Elle est forcée de proscrire de son sein, de condamner à l'isolement ou à la mendicité les vieillards qui survivent à l'épuisement et aux déceptions de leur carrière laborieuse. Elle n'a presque jamais le temps, sinon le droit, de se réunir, de penser, d'aimer, de s'initier aux joies de l'art, aux lumières de la religion et de la science.

Appartient-elle à la classe moyenne, à la bourgeoisie laborieuse, elle voit se joindre ordinairement aux soucis du travailleur, aux fatigues permanentes du travail, l'inquiétude du propriétaire, les craintes incessantes qu'entraîne la responsabilité d'une entreprise chanceuse. Elle lutte encore contre le défaut de crédit, de science ou d'instruments de travail. Elle est à la merci et souvent victime des hasards de cette guerre industrielle qui s'attaque à toute prospérité. Elle se tue en efforts de patience, d'expédients, de combats, pour défendre contre la ruine, contre le déshonneur d'une faillite, ce toit familial, cette tente industrielle si péniblement élevée. Elle voit le charme de son intérieur empoisonné par les divisions d'intérêts que font naître l'héritage et le morcellement de la propriété. Elle vit avec mille inquiétudes dans l'âme pour paraître aisée, pour cacher, sous un sourire, sous le luxe trompeur qui sert d'appât au chaland, sa pénurie d'argent, les soucis et les angoisses de ses insomnies. Elle est sans cesse tiraillée entre le désir d'entretenir la joie sur les fronts de ses enfants et la crainte de regretter cette joie en la payant trop cher.

Est-elle riche, opulente même, la famille dans la société actuelle, souffre encore du malheur des autres, du lien de solidarité qui attache tous les hommes au sort commun et à la recherche d'un monde meilleur. Elle souffre de la privation des joies morales du travail : elle se débat dans le vide de ses propres désirs, s'ennuie et se blase dans sa décevante et lourde oisiveté. L'abrutissement moral du riche parasite touche, par la loi du contact des extrêmes, à l'abrutissement physique du travailleur épuisé. Tant que la Société n'aura pas su donner au travail les conditions d'honneur, de gloire et d'attrait qu'elle a su donner à la guerre, elle livrera tout homme repu dans ses besoins en proie à l'ennui rongeur, au sentiment de son inutilité, à la corruption d'une inquiète indolence ; elle verra le vice, le crime et la douleur sortir des plus hauts rangs de l'opulence comme des derniers rangs de la pauvreté.

On dit aux familles que les Socialistes sont leurs ennemis : mais n'est-ce pas déjà en faisant elles-mêmes instinctivement du Socialisme, c'est-à-dire de l'association et de la solidarité qu'elles ont porté un peu de remède à leurs maux les plus criants ? N'est-ce pas pour se secourir entre elles qu'elles ont formé des Communes, des Etats et une société générale ? N'est-ce pas pour fortifier, pour améliorer à leur plus grand profit l'Autorité, la Justice, l'Administration, l'Instruction et les Arts, qu'elles ont chargé la Commune et l'Etat d'organiser ces pauvres et mesquines institutions familiales, et qu'elles paient 1 500 millions par an pour prix de ces services ? N'est-ce pas à leur grande satisfaction que les fruits de ce monstrueux impôt prélevé sur elles ont été partiellement employés à la création de véritables services blics, tels que routes, grandes communications, correspondances, transports, monuments, et que les établissements de secours, les institutions de charité du Christianisme ont fait progresser l'esprit d'association sur l'esprit de famille ? N'est-ce pas encore pour remédier en partie au vice d'isolement de leurs ménages qu'elles ont créé à leurs portes des boulangeries communes, des restaurants, des marchés, des magasins commerciaux de tous les produits du monde ? N'ont-elles pas eu en vue également de préserver de la ruine leurs propriétés, leurs industries, de les garantir contre la concurrence, de les fortifier, de les faire progresser par l'association, en fondant des institutions de crédit, des garanties hypothécaires, des assurances mutuelles, des sociétés d'actionnaires ? Enfin, au moyen des crèches, des salles d'asile, des écoles primaires ; des diverses institutions d'enseignement, ne tendent-elles pas elles-mêmes à se décharger sur la communauté d'une partie de leurs embarras, de leurs charges paternelles, et à donner en même temps à l'enfance de meilleures garanties d'éducation et d'avenir ?

Eh bien ! que les familles se rassurent donc sur les intentions des socialistes, car ces prétendus *ennemis de la famille* leur conseillent uniquement, simplement de généraliser, de régulariser et d'améliorer par une organisation puissante, solidaire, les seules institutions qui leur aient été salutaires jusqu'ici.

En effet, quand Fourier propose d'asseoir sur l'ASSOCIATION DES FAMILLES qui habitent une commune l'exploitation régulière de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce, du Ménage, de l'Education, qu'elles gèrent aujourd'hui d'une manière incohérente, ruineuse, morcelée et routinière, — il les laisse en possession de leurs droits, de leurs biens, de leurs prérogatives, et ne fait que remédier, par les ressources d'une libre association, aux conditions de misère et d'impuissance inhérentes à l'isolement.

Loin de proposer aux familles d'abdiquer en faveur de l'Etat ou de la Société entière leurs droits de paternité, de propriété et d'exploitation domestique, industrielle, agricole et commerciale, il leur propose de se faire elles-mêmes ETAT et SOCIÉTÉ dans leur Commune, et d'organiser leurs propres industries, de pourvoir elles-mêmes en commun à une meilleure éducation de leurs enfants, de diviser leur propre travail de manière à ce que la production puisse quadrupler, quintupler par l'emploi le plus économique des efforts, des méthodes, des instruments et des capitaux, par la distribution la plus variée et la plus attrayante des fonctions, par une satisfaction égale donnée aux aptitudes, aux vocations et aux droits acquis.

Loin de vouloir arracher la Famille à ses goûts, à sa contrée natale, à son amour des champs, pour l'enrégimenter et la discipliner dans des ateliers nationaux, dans des industries d'Etat, Fourier veut au contraire faire descendre à la portée du foyer familial ces grandes institutions sociales, ces lumières de la civilisation, ces découvertes des sciences et des arts qui sont aujourd'hui le monopole de la Centralisation.

Au lieu d'exiger de la Famille de nouveaux sacrifices en faveur de la Société, Fourier trouve qu'elle n'en a que trop fait en se laissant dépouiller, au profit égoïste des gouvernements, de ses plus précieuses initiatives de progrès, en s'abstenant de participer elle-même à l'amélioration de son sort ; en se privant des caresses et des travaux de ses propres enfants, pour entretenir une armée oisive, pour leur procurer à de grandes distances l'instruction souvent stérile et décevante des collèges et des institutions d'Etat.

L'Association Communale, telle qu'elle est décrite par Fourier, met fin à la lutte sourde qui existe entre la Famille et la Société, puisqu'elle combine indissolublement ces deux termes. Elle diminue de beaucoup les douleurs sociales de la Famille, et fait place chez elle aux seules douceurs des affections du sang, puisqu'elle élève autour d'elle une association de secours, de travaux et de plaisirs, servant de refuge consolateur à ses douleurs intimes, la couvrant d'une protection salutaire, lui allégeant l'énorme souci de l'éducation de l'enfance ; puisqu'elle équilibre les passions et les facultés qui se débattent vainement dans cette sphère étroite et ouvrant des issues à toute noble ambition par la rivalité de mille œuvres sociales.

De combien, en effet, la Famille ne sera-t-elle pas mieux unie, plus libre et plus heureuse, lorsque la Propriété, devenue accessible à tous, en se mobilisant, en s'étendant du capital au travail et au talent, ne sera plus un sujet de soucis et de discordes ! — lorsque l'Héritage en portant sur des titres d'actions n'aura plus le même effet funeste de division et de morcellement ! — Lorsque l'Industrie agricole, en combinant les avantages économiques de la grande culture avec l'émulation d'intérêts de la petite propriété, évitera toutes les pertes de temps, d'argent, de peines et de main-d'œuvre et réalisera tous les bienfaits de la science, du crédit, des machines et de l'unité d'exploitation ! — lorsque l'Industrie manufacturière, en venant s'associer à l'agriculture, profitera de toutes ses matières premières, et fera une diversion heureuse à ses travaux des champs ! — Lorsque le Commerce, en tombant aux mains d'une administration communale, évitera les nombreuses rançons des parasites intermédiaires, échappera aux sophistications, aux fraudes, aux faillites des familles isolées, et obtiendra sans peine l'équilibre entre la production et la consommation ! — lorsque le Ménage, qui a l'état d'industrie purement domestique, est un embarras permanent pour chaque famille, et entretient à grands frais la misère au lieu de l'assouvir, en devenant une branche d'industrie communale, acquérera toutes les ressources de la science et tout le bénéfice économique d'une grande gestion ! — lorsque l'Education elle-même, qui est une charge des plus onéreuses, un problème des plus difficiles pour les chefs de famille, pour ceux surtout qui ont besoin de tous leurs bras ; deviendra une tâche aisée et agréable pour l'association communale, puisque, *sans arracher l'enfant aux regards et aux soins affectueux de la famille*, en permettant, au contraire, au Père et à la Mère de devenir professeurs eux-mêmes par attrait ou loisir, elle pourra initier la jeunesse à toutes les méthodes, à toutes les sciences, à tous les arts, et favoriser toutes les aptitudes, toutes les vocations ! — lorsqu'enfin, par la pacification générale des classes et des intérêts, les armées productrices, comme écoles professionnelles, pourront remplacer l'école d'abrutissement des armées guerrières !

Evidemment, les *ennemis* de la Famille ne sont pas ceux qu'elle doit redouter le plus.

E. GUILLON.

(1) Voir les numéros des 17, 24, 31 décembre 1849, et 5 janvier 1850.

L'Impôt progressif.

Nous signalons aux défenseurs de la société, ennemis du Socialisme, le dangereux exemple que continue à donner la municipalité de Paris en matière d'impôts. C'est en vain que la commission municipale *provisoire* a été expurgée avec le plus grand soin depuis juin 1849, et que le pouvoir, dans sa touchante sollicitude pour les intérêts menacés de le propriété, de la famille et de la religion, ne l'a formée que d'hommes dont les principes sociaux présentaient toute garantie de solidité. Les nouveaux édiles viennent de consacrer encore une fois le principe de l'impôt progressif dans la répartition de l'impôt personnel et mobilier. Bien plus, ils ont cru devoir donner à l'explication de ce principe une extension considérable, et porter à 9 0/0 le maximum de la cote qui ne dépassait pas précédemment 5-50 pour cent.

Voici l'échelle adoptée pour 1850. On y reconnaîtra facilement tous les caractères de l'impôt progressif tel que nous l'avons plusieurs fois développé :

1°	jusqu'à	200 f. de loyer.		Exemption d'impôt.			
2°	— de	201 à	400	—	2 50 0/0	Précéd.	2 50
3°	— de	401 à	500	—	3 50	—	3 50
4°	— de	501 à	600	—	4 50	—	4 50
5°	— de	601 à	700	—	5	—	4 50
6°	— de	701 à	800	—	6	—	4 50
7°	— de	801 à	1500	—	7 50	—	5 50
8°	— de	1501 et au-dessus,			9	—	5 50

Ainsi, à partir de 600 fr., l'impôt est augmenté, et au-dessus de 800 fr. il est presque doublé.

Nous ne signalerons pas ici tous les vices de cette application partielle et rétrécie d'un principe juste en soi : nous ne montrerons pas que cette progression, qui ne tient compte que du prix locatif, sans s'inquiéter de l'affectation des lieux et des charges particulières qui peuvent peser sur le locataire, père de famille ou garçon, industriel ou rentier, est bien loin de réaliser la justice distributive ; nous ne nous arrêterons pas davantage à la fixation toute arbitraire du maximum de la progression, porté de 801 à 1501 francs ; nous demanderons seulement aux farouches adversaires de l'impôt progressif comment ils peuvent tolérer qu'un si funeste précédent continue à être posé au cœur même du pays qu'ils se sont donné la mission de préserver des ravages du Socialisme.

L'*Univers* publie aujourd'hui la seconde partie de l'*Encyclique* que Pie IX vient d'adresser aux évêques d'Italie. Cette lettre n'est qu'une longue diatribe contre le rationalisme, le socialisme, l'usage dépravé du nouvel art de la librairie et le progrès en général. Pie IX parle souvent de l'Evangile : il s'est, en effet, inspiré de quelques passages du maître ; ce sont ceux où Jésus appelle la malédiction céleste sur ses persécuteurs, mais le saint père intervertit les rôles ; Jésus maudissait les grands et les privilégiés, et bénissait les pauvres et les petits. Pie IX maudit les faibles, et jette l'anathème et l'injure à ceux que l'on persécute. Tous les républicains, les socialistes, les hommes de progrès sont des infâmes qui seront livrés au feu éternel, indépendamment des châtiments que le bras séculier pourra leur réserver, soit en tuant par les baïonnettes leur œuvre d'émancipation, soit en leur faisant subir personnellement un avant-goût des tourments qui ne peuvent manquer de les frapper dans l'autre vie. Les nobles fem-

mes qui, sous le gouvernement de la République romaine, ont abdiqué leurs habitudes de luxe et l'éclat de leur position aristocratique pour se dévouer à soigner les blessés dans les hôpitaux, sont des **PROSTITUÉES**! Pie IX l'a écrit en toutes lettres. Les prêtres qui ont secondé le mouvement généreux de l'Italie, et ont vu dans l'Evangile le code de l'émancipation et non de l'oppression des faibles, ceux-là sont des apostats. Les princes qui ont favorisé les doctrines du libéralisme et du constitutionalisme sont les premiers coupables de tout ce qui s'est fait. Saint Paul a prescrit l'obéissance aux puissances établies, comme venant de Dieu; si les souverains n'eussent pas négligé de défendre l'Eglise, celle-ci leur eût assuré l'obéissance de leurs sujets au nom du droit divin, etc.

Le pape termine en recommandant la lecture des œuvres de St. Pie V, le pontife inquisiteur, qui couvrit l'Italie de bûchers et dont les obsessions et les encouragements ont provoqué la Saint-Barthélemy!

Et l'homme qui écrit ces choses se prétend le vicaire du défenseur des pauvres, du rédempteur des opprimés, du sublime prolétaire qui chassait les exploiteurs du temple de Dieu!

ITALIE.

Les journaux et correspondances de Rome ne sont pas arrivés aujourd'hui à Paris.

Les ministres piémontais ont présenté divers projets de loi à la Chambre des députés, entre autres le projet de loi relatif au projet de paix avec l'Autriche.

On écrit de Turin aux *Débats* :

« Le général Dabormida est revenu de sa mission à Vérone auprès du général Radetzki. Le vieux maréchal a parfaitement accueilli l'envoyé sarde, mais il paraît qu'il a décliné poliment toute négociation. L'affaire de la détermination du nombre des officiers lombards que le Piémont pourra admettre dans les rangs de son armée, est donc toujours pendante. On avait aussi chargé M. Dabormida de réclamer la restitution du parc d'artillerie que les Autrichiens nous ont pris à Peschiera, et qui aurait dû être rendu après l'armistice du 9 août 1848, connu sous le nom d'armistice Salasco. Jusqu'à présent le cabinet de Vienne et ses agents ont opposé un refus absolu aux demandes réitérées du gouvernement sarde.

» Il est évident que chaque jour le roi Victor-Emmanuel II et ses ministres verront surgir de nouvelles difficultés et des exigences nouvelles. Une tribune et une presse libres aux portes de Milan sont quelque chose qui ne peut pas plaire à l'Autriche. »

ALLEMAGNE.

Le roi de Wurtemberg, débarrassé de la chambre des députés, vient de faire reprendre la vieille formule en tête des actes publics : Guillaume, par la grâce de Dieu, roi, etc. Un député du Wurtemberg à l'Assemblée nationale de Francfort, M. Roester d'Oels, vient d'être arrêté sur la réquisition du gouvernement prussien.

— Le *Moniteur prussien* contient dans sa partie officielle une ordonnance du roi, par laquelle la nomination des électeurs pour la chambre du peuple du parlement allemand est fixée au 24 janvier prochain, dans toutes les provinces de la monarchie.

S'il faut en croire une lettre adressée de Berlin, 1er janvier, au *Correspondant de Hambourg*, la commission fédérale de Francfort demanderait l'expulsion de la Suisse de tous les réfugiés allemands. Déjà des ouvertures auraient été faites à la Prusse pour avoir son appui à ce sujet. Il serait aussi question d'adopter pour toute l'Allemagne un nouveau système de surveillance de la presse, ainsi que d'une loi pénale contre ses délits. On va jusqu'à dire qu'il y aura des tribunaux politiques et autres établissements de ce genre.

— Il est certain, dit la *Gazette de Voss*, que dans un des derniers conseils de cabinet, l'entrée en Saxe avait été résolue, et que l'archiduc Albert avait dit lui-même, en se rendant à son poste : Eh bien, soit! en avant pour la Saxe! Mais sur ces entrefaites arriva une dépêche du ministère saxon, déclarant qu'il n'y avait aucun motif pour employer la force militaire. Ce fut alors qu'on expédia par le télégraphe électrique contre-ordre à l'archiduc Albert, avec l'avis toutefois d'être toujours prêt à marcher.

— S'il faut en croire le *Wanderer*, l'empereur d'Autriche aurait envoyé au président de la République française son portrait avec une lettre manuscrite.

La *Gazette allemande* dit qu'il règne un esprit des plus hostiles en Autriche parmi les hussards du cercle de Troppau, ayant appartenu à Georgey. Il est surprenant et touchant à voir combien encore, malgré leurs malheurs, ils vénèrent Kossuth; et quand ils ne sont pas en présence de leurs supérieurs, ils s'expriment sur son compte avec amour et respect, tandis qu'ils n'appellent Georgey généralement qu'un *traître*.

— Les enfants de Kossuth (deux garçons et une fille), dont le plus jeune a trois ans, et les aînés huit et dix ans, doivent être élevés à Thérésianum, dit le *Wanderer*, sitôt qu'ils auront atteint l'âge requis. Jusqu'à cette époque, le conseiller d'appel Csernezky leur est donné comme curateur.

Le *Lloyd* termine l'année en prenant un ton d'opposition aussi décidé que la *Presse* dans ces derniers temps.

D'après ce journal, on aurait appris à Pesth que non-seulement les Serbes de Belgrade avaient refusé le tribut annuel au sultan, mais que de plus ils avaient accordé au pacha 3 jours pour quitter la forteresse. Au bout de ces trois jours, lorsqu'ils voulurent prendre d'assaut la forteresse de Belgrade, le pacha, qui était sur ses gardes, démasqua ses batteries, qui firent de si terribles ravages, qu'une partie de la ville ne serait plus qu'un monceau de cendres.

Le *Times* discute le bruit qui a couru d'une alliance intime entre la France, l'Angleterre et la Prusse. L'article se termine par les lignes suivantes :

« Nos lecteurs jugeront quelle probabilité il peut y avoir à ce que lord Palmerston se prête à une étroite alliance avec la Prusse, pour changer les limites de l'Allemagne, renverser les principes fondamentaux de la confédération et annihiler l'indépendance des Etats secondaires, conjointement avec la France.

» La Prusse allemande reculera probablement devant un plan si dangereux et si extravagant; et quant à nous, nous prouverons tout l'intérêt que nous lui portons, en adhérant strictement aux principes en partie oubliés dans les mouvements de la récente convulsion. »

Le chartiste Vernon, condamné en juin 1848, avec plusieurs autres individus, à deux ans d'emprisonnement, vient d'être mis en liberté. On espère que les autres condamnés chartistes verront leur peine adoucie.

TURQUIE.

On écrit de Malte, 27 décembre, au *Times* :

« Le *Sultan*, steamer de la compagnie péninsulaire et orientale, est arrivé le 25 au matin, venant de Constantinople et de Smyrne. Il a apporté des dépêches de sir W. Parker, qui était avec la flotte anglaise à Moscanisi, golfe d'Adrimiti, au sud des Dardanelles (derrière Mytelline), où il était probable qu'il passerait l'hiver. La flotte française n'avait pas quitté son mouillage de la baie Vourla, golfe de Smyrne. »

— Des lettres de Constantinople, apportées par le steamer le *Sultan*, ajoute la correspondance maltaise du *Daily-News*, annoncent que tout est tranquille sous le rapport politique, et qu'il ne reste à régler que quelques points secondaires de la question hongroise. Trois mille Hongrois ont accepté l'amnistie; quinze cents restent en Turquie; quelques-uns seulement seront envoyés en Grèce si ce pays veut les recevoir. Constantinople regorge de troupes, et, comme les casernes ne sont pas assez vastes pour les contenir toutes, beaucoup de soldats sont logés chez les habitants. De gros renforts ont été envoyés à Varna, Selestria et Schumla. Les nouvelles de la mer Noire sont désastreuses : plusieurs bâtiments ont péri corps et biens, entre autres les bricks valachien *Seret*, russe *Norma*, et français la *Jeune Lise*.

Une estafette est arrivée de Saint-Pétersbourg à l'ambassade russe à Constantinople, et depuis ce moment il y a sans cesse échange de communications entre les représentants de l'Autriche, de la Russie et le divan, mais personne n'en connaît le résultat. Le sultan a plusieurs fois présidé le conseil des ministres, et il se fait de tous côtés des préparatifs de guerre.

ÉGYPTE.

On écrit d'Alexandrie, 22 décembre, au *Morning Herald* :

« Abbas-Pacha est dans la Haute-Egypte; ses réformes sur le partage des terres et les fermages tourneront, on l'espère, à l'avantage de la population fellah. Au reste, le moment est favorable pour faire jouir le pays des réformes sociales que demandent l'agriculture et l'industrie, car bon nombre des ouvriers des manufactures ont été rendus à la culture de la terre, ainsi qu'une partie de l'armée. Toutefois, pour que les améliorations que l'on tente soient efficaces, il faut que le droit du propriétaire de disposer comme il l'entend du produit du sol, soit ouvertement reconnu et protégé. »

LES RÉFUGIÉS HONGROIS A SCHUMLA.

Schumla est située en Bulgarie, à l'extrémité d'une vallée formée par deux rangs de montagnes, sur les flancs desquelles s'élèvent des jardins et diverses plantations dont la perspective offre le coup-d'œil le plus pittoresque. Eloignée de dix milles du Danube et de quarante milles de Constantinople, Schumla est la clef de la zône montagneuse qui sépare la Bulgarie de la Roumélie. C'est une grande ville qui ne compte pas moins de 60 000 habitants. Elle est divisée en deux parties, l'une turque, l'autre chrétienne. La première forme la haute ville proprement dite; elle se distingue par un très grand nombre de mosquées, dont les dômes et les minarets couverts en étain, jettent un éclat tellement vif au soleil, qu'il est presque impossible d'y reposer la vue. Comparée à la ville haute, la ville basse, communément appelée *warisch*, est beaucoup moindre en étendue; c'est là qu'habitent les Grecs, les Arméniens et les Juifs qui y ont chacun leur église.

Comme point militaire, Schumla est pour la Turquie d'une grande importance. Les fortifications s'élèvent sur des boulevards flanqués de tours, et qui n'ont pas moins de trois milles anglais en longueur et d'un mille en largeur.

Les chrétiens de Schumla, remarquables par leur vie simple, leur affabilité et leur bienveillance, forment un contraste frappant avec les Turcs, qui sont généralement grossiers. Musulmans et chrétiens ne se mêlent jamais ensemble, quoiqu'ils se livrent aux mêmes occupations. Les Turcs sont reconnaissables à leurs turbans, à leurs sabres, à leurs yatagans, à leurs pistolets, et plus encore à la dureté de leurs traits, à leurs mines hautaines, ainsi qu'aux allures de maîtres qu'ils prennent vis-à-vis des races étrangères. Les Bulgares portent la calotte grecque, des vêtements de couleur uniforme, des bas blancs et des sandales, mais pas d'armes.

La ressemblance qui existe entre le dialecte bulgare et la langue polonaise, permet aux chrétiens de Schumla d'entretenir des relations avec les réfugiés, surtout avec les Polonais. Les réfugiés logent tous dans la grande caserne d'artillerie, à l'exception des chefs, qui ont des maisons particulières.

Les journaux de Vienne ont prétendu dernièrement que le commandement de l'émigration avait cessé d'appartenir à Kossuth. Voici à quelle occasion. Ces journaux prétendent que, ne pouvant plus faire d'histoire à la tête de tout un peuple, l'ancien dictateur de Hongrie se serait amusé à faire du roman avec la jeune et belle comtesse Dembinski, fille du marchand Kogel, de Temeswar. Les rivaux politiques de Kossuth auraient mis à profit ses distractions pour le supplanter et s'emparer du pouvoir, qui serait maintenant partagé entre Perczel, chef des démocrates, et Casimir Bathyany, chef du parti aristocratique. Tout ceci n'est qu'une fable inventée pour diviser les Hongrois et perdre Kossuth auprès des autres chefs et dans l'esprit de ses concitoyens. Nous savons, au contraire, que les émigrés sont plus attachés à Kossuth que jamais, et qu'il n'oublie rien, de son côté, pour rendre l'exil supportable à ses compagnons. Il a donné aux employés civils des grades militaires correspondant à leurs fonctions administratives, afin qu'ils eussent droit aux honneurs et aux émoluments accordés par le sultan aux officiers de l'armée hongroise.

Bem vit solitaire, s'occupant de guérir ses blessures, en attendant qu'il se venge de la Russie.

L'UNIVERS ET LA LIBERTÉ.

Dans les lignes qu'on va lire la *Presse* châtie vertement ces charlatans de la liberté d'enseignement, refusant toute liberté aux doctrines qui ne sont pas les leurs, sous prétexte de *danger social*, prétexte invoqué par toutes les tyrannies contre toutes les libertés depuis le commencement du monde.

L'*Univers* est-il un journal sérieux? C'est la question que l'on s'adresse après la réponse qu'il nous fait. L'*Univers* ne veut pas de la *liberté de tout enseigner*, parce qu'il ne veut pas qu'on puisse « en» seigner la débauche, le vol, l'assassinat, ou des » doctrines qui sont la justification de ces crimes. »

Sérieusement, est-il admissible que jamais une école puisse s'ouvrir où s'enseigneraient la débauche, le vol, l'assassinat? Mais allons jusqu'à l'absurde, allons jusqu'à admettre que cette école existe, où serait le danger? Quel est le père qui y enverrait son fils? quelle est la mère qui y conduirait sa fille? Oh! s'il y avait un danger, ce serait pour l'école et pour le maître, car ils auraient à craindre que l'indignation publique ne débordât sur eux et n'ensevelît le maître sous les décombres de son école.

Assez de périls existent pour qu'on n'en crée pas d'imaginaires. On peut *conseiller* la débauche, le vol, le meurtre; c'est là un péril réel et d'autant plus à redouter, qu'il se cache dans l'ombre; mais les *enseigner*, jamais! *Je me trompe, et je reconnais qu'il y a des établissements entretenus à grands frais par l'Etat où l'on enseigne la débauche, le vol, le meurtre*; ces établissements, ce sont les *maisons centrales et les bagnes*. Vous y entrez élève, vous en sortez professeur! Ce sont les écoles normales du crime.

L'*Univers*, cherchant à préciser sa pensée, veut qu'il « ne soit permis à personne d'enseigner des » *doctrines incompatibles avec l'existence même de* » *la société*. »

Soit; mais qui sera juge du danger de ces doctrines? l'*Univers* aurait-il donc déjà oublié les discours dans lesquels M. Thiers, combattant M. Guizot, en juin 1845, affirmait à la tribune que *les doctrines professées par les jésuites étaient incompatibles avec l'existence de la société?* Motion de M. Thiers; vote de la chambre des députés; ordre donné aux 27 maisons de jésuites de se dissoudre et de vendre leurs immeubles : faut-il donc rappeler tous ces faits à l'*Univers?* A cette époque comme aujourd'hui, en 1845 comme en 1850, sous la monarchie comme sous la République, nous défendions la liberté avec M. de Montalembert, et l'*Univers* contre M. Thiers et le *Constitutionnel*. *Liberté pour tous et contre tous* : telle fut et telle sera toujours notre devise. Nous n'en changerons pas au gré des événements. La peur ne nous fait pas flotter et tourner en tous sens.

Nous voulons la liberté de l'enseignement la plus entière. Pour garantie contre ses écarts, il nous suffit de la surveillance et de l'intérêt des familles.

Tout système restrictif n'aboutira qu'à l'arbitraire administratif. Nous en prévenons l'*Univers* à l'avance; nous déclarons inextricable et détestable toute loi sur l'enseignement qui ne se contentera pas d'un seul article exprimé par cette seule ligne :

« L'ENSEIGNEMENT EST LIBRE. »

Coutances, 2 janvier 1850.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu dans un des derniers numéros de votre journal, que je reçois depuis quelque temps, que M. Dedouyt, ancien représentant montagnard, avait été élu bâtonnier de l'ordre des avocats de Saint-Lô. Permettez-moi de relever fraternellement cette légère erreur. Ce n'est point M. Dedouyt, mais M. Dudouyt qui a été élu, et ce n'est point à Saint-Lô, mais à Coutances. *Quoique* montagnard, il a été nommé à l'unanimité, moins une seule voix, je crois. La réaction, toute puissante ici, qui avait combattu à outrance sa candidature à l'Assemblée législative, s'est tue cette fois, les calomnies dont elle s'était servies alors ayant indigné, non pas les honnêtes gens, mais tous les hommes de bien de notre ville. Ces calomnies étaient tellement absurdes, tellement monstrueuses, tellement atroces, qu'elles passent toute imagination, et que je ne puis résister au désir de vous en citer quelques-unes comme spécimen. Ainsi, l'on débitait dans les campagnes, on colportait de bouche en bouche, avec de saints gestes d'horreur, que M. Dudouyt avait été vu sur les barricades de juin, avec les insurgés, mangeant des côtelettes d'enfant; qu'une loi avait été présentée à la chambre par les socialistes pour faire tuer, comme bouches inutiles, tous les vieillards de plus de 65 ans, et qu'il avait voté pour cette loi-là. N'est-ce pas que cela soulève le cœur, et pourtant cela a été répandu, je vous le jure; cela a été dit, tout le monde le sait; je le ferais prouver au besoin, et, ce que vous aurez peine à croire, c'est que nos paysans sont si arriérés que beaucoup l'ont cru, et qu'à cause de cela la candidature de l'honorable M. Dudouyt a échoué. Ces horreurs étaient dites tout bas; on ne saurait trop les répéter tout haut, pour que le pays en juge. *C'était là le contrepoison!* Il n'y a pas, je crois, de plus cruel supplice à infliger aux réactionnaires que de mettre au jour leurs paroles et leurs actes.

LE SOCIALISME EST PARTOUT.

Nous empruntons à M. de Girardin les lignes suivantes :

Il est des journaux et des lecteurs qui ne pardonnent pas à M. Eugène Pelletan de mettre à nu des ulcères et des plaies qu'ils voudraient qu'on ne leur montrât pas, afin de n'avoir point à les plaindre. C'est troubler la sérénité de leur optimisme! Nous en sommes fâchés pour eux, mais nous n'en continuerons pas moins de dérouler sous leurs yeux le douloureux panorama de la misère et de la souffrance humaine. Il importe que nul ne puisse dire qu'il ne les connaissait pas, afin que tous s'en préoccupent, sans retard, sincèrement, profondément, efficacement. Il y a urgence, il y a nécessité! Il y va du salut de la société; il y va du triomphe ou de la défaite de la civilisation. La misère a fait son temps d'épreuves. *Désormais tous auront le nécessaire, ou nul ne conservera le superflu.* Telle est l'alternative impérieusement posée par les peuples à leurs gouvernements. — Qu'appelez-vous le nécessaire? — Nous appelons le nécessaire un salaire justement rémunérateur qui soit assez élevé pour que le travailleur *puisse se nourrir substantiellement, se loger sainement et faire la part du chômage, de la maladie et de la vieillesse.* Est-ce donc trop demander? *Nous sommes pour l'aisance et le travail de tous, contre le luxe et l'oisiveté de quelques-uns.* Si vous préférez le luxe et l'oisiveté de quelques-uns à l'aisance et au travail de tous, imitez notre franchise, déclarez-le. Mais alors supprimez l'arithmétique, qui apprend aux hommes les plus nombreux à se compter, supprimez l'imprimerie, ce conducteur électrique de la pensée humaine, trouvez le moyen d'avoir du luxe sans industrie qui agglomère les populations dans les manufactures et sans grandes capitales, telles que Londres et Paris, où viennent fermenter toutes les souffrances, toutes les passions.

Il faut que la société, trop longtemps en admiration d'elle-même, cesse de se mirer dans un marais malsain et bourbeux qui n'est transparent et limpide qu'à la surface; il faut qu'elle plonge au fond de sa conscience; il faut qu'elle se recueille et qu'elle s'interroge. *De 1830 à 1848, qu'a-t-on gagné à cacher les plaies profondes de la société? Qu'a-t-on gagné à les nier imperturbablement?* L'optimisme qui se bornait à adresser, en dix-huit ans, deux circulaires signées l'une Rémusat, l'autre Duchâtel à l'effet de demander aux préfets des renseignements sur les moyens de combattre la mendicité, cet optimisme a-t-il empêché la révolution de 1848 d'éclater? Deux circulaires demeurées sans réponses et sans résultat : — voilà donc tout l'effort de dix-huit années de règne pour arrêter les progrès du paupérisme; et vous voudriez que nous devinssions vos complices en gardant un silence coupable! Non. M. Eugène Pelletan achèvera son cours de la misère publique à l'usage de ces hommes d'Etat qui prétendent que tout est pour le mieux dans un pays dont le budget s'élève à dix-sept cents millions, dont le déficit se creuse chaque année, dont la dette flottante est en progrès constant, et dont la dette inscrite, après trente ans de paix, est de huit milliards. Continuez, monsieur Pelletan, continuez sans crainte, car l'extinction du paupérisme n'est pas une vaine utopie.

M. L.-N. Bonaparte a écrit : « Il faut un remède » efficace aux maux de l'industrie : le bien général » du pays, la voix de l'humanité, l'intérêt même » des gouvernements, tout l'exige impérieusement. »

Ce remède impérieusement nécessaire, croit-on que c'est en ne le cherchant pas qu'on le trouvera? Il existe. Nous l'affirmons.

MARINE.

A PROPOS DE L'ENQUÊTE.

(Deuxième partie, B. personnel.)

1° Equipages permanents, entiers, ou cadres (marine militante);
2° Personnel flottant, classes, recrues;
3° Administration, génie maritime, etc., etc.

I.

1° *Equipages permanents, entiers, ou cadres (marine militante.)*

Prenez dix équipages excellents de vaisseaux armés depuis trois ans, envoyez-les trois mois dans leurs foyers; puis rappelez au service et placez au hasard ces mêmes hommes sur dix vaisseaux, vous aurez des équipages neufs, inexpérimentés, sans consistance, auxquels il faudra six grands mois d'armement pour devenir de bons équipages; peut-être même six mois ne suffiront point. Cette vérité banale, et acceptée de tous dans la marine, dit clairement qu'il faut des équipages permanents passant d'un vaisseau sur un autre; se subdivisant en 2, 4 sections, selon la grandeur des bâtiments à pourvoir, sans cesser de faire partie du même équipage. Voilà ce qu'il faut, et non des agglomérations fortuites d'hommes rassemblés de toutes parts au moment d'armer ces vaisseaux. Pour arriver à avoir de l'unité dans ces équipages, il faut que chaque homme ait pu tâter et retâter son vaisseau, afin de savoir à quoi s'en tenir sur son compte et dans toute circonstance. Donc, de toute rigueur, équipages permanents. Napoléon, dont on invoque à tout propos l'autorité, avait compris la nécessité de ces équipages pour introduire l'esprit d'ordre, de subordination, de tradition bien entendue dans la marine. La Restauration les avait conservés. Pourquoi ne reprend-on pas cette idée, modifiée dans ce que son application avait de vicieux? Quand on n'a pas besoin de tous les équipages au complet, la demi-solde par section est là, les permissions de trois mois à un an, puis les congédiments partiels, pour les hommes qui veulent se retirer. Mais les cadres de l'équipage, petit état-major compris, doivent toujours former une unité distincte, plus ou moins nombreuse, selon les besoins et l'application faite de cette unité à l'armement d'un vaisseau, d'une frégate à voiles ou à vapeur, etc., etc. Qu'importe que l'équipage contienne plus ou moins de novices, de matelots, de sous-officiers de telle ou telle classe? Ne vaut-il pas mieux employer un vieux matelot instruit, et le payer quelque chose de plus, que de prendre des conscrits provenant de la charrue, de la forge, etc., amenés au service la corde au cou, et impropres à tout, dans le métier, pendant six grands mois? Diminuez, s'il le faut, l'effectif de l'équipage, composez-le d'un nombre moindre d'hommes, meilleurs, plus capables; mais ne rejetez pas sur les pavés, comme cela se pratique aujourd'hui, les vieux matelots, les vieux sous-officiers, après les avoir pris et conservé de force pendant leur jeunesse. Il y a là impéritie, déni flagrant de justice; car, enfin, toute carrière doit assurer l'existence à qui l'embrasse. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans la

marine, carrière de toutes la plus pénible, la plus périlleuse? Laissez le conscrit à sa charrue; assurez existence, la continuité de fonction à l'homme qui s'enrôle dans les équipages, et vous ne manquerez pas de marins de bonne volonté. Nous avons recueilli les voix, et pouvons vous l'affirmer; alors vous n'aurez pas besoin de garder de force, sur vos vaisseaux, quelques centaines au plus de repris de justice, se promenant de prison en prison, tous les six mois, lesquels corrompent, démoralisent les équipages, y jetant le trouble et le désordre. Ces malheureux, à la première faute grave, devraient être déclarés incapables de servir sur les vaisseaux de l'Etat. La crainte d'économiser cette exclusion, quoiqu'on en puisse penser, serait plus efficace, pour maintenir la discipline et l'obéissance, que six mois de prison et de fainéantise, et autres punitions et répressions, toutes moins sensées les unes que les autres. Au lieu de mettre au cachot, aux fers, au peloton de punition les hommes de mauvaise volonté, il serait infiniment plus fructueux et rationnel de doubler leur besogne et de les affecter, par punition, réelle alors, aux travaux les plus pénibles, les plus répugnants. L'expulsion des incorrigibles et meneurs, mauvaises têtes, doublerait la subordination des équipages. Les punitions et causes de conflit disparaîtraient, en grande partie, avec la répugnance pour le service de l'Etat. Que ne gagnerait-on pas à cette mesure? que d'économie en frais de répression improductive? que l'on s'enquière près des conseils de guerre des ports, et l'on verra que ce sont toujours les mêmes individus qui y reviennent périodiquement : ces mêmes *pratiques*, mot consacré. Nos prisons sont aujourd'hui trop étroites et demandent de nouveaux factionnaires et gardiens; elles deviendraient vides et libres; les gardiens et factionnaires pourraient être employés ailleurs, et les prisons utilisées comme magasins; ainsi que le seront nos immenses bagnes, qui tiennent un tiers et plus de la superficie des quais et édifices de nos ports, dès qu'on aura renvoyé les forçats et toutes ces brigades de commis, comes, sous-comes affectés à leur garde. Voilà des économies à faire et des économies aussi sensées que considérables. Qui pourrait arrêter notre administration supérieure? Le dise qui le sait.

Quelle différence il y aurait entre les équipages permanents, ainsi expurgés, et nos équipages arlequins composés de pièces et de morceaux, sans unité aucune! On y trouverait tradition, esprit de corps, discipline, le contraire de ce que nous voyons aujourd'hui. — Pourquoi ne pas le dire? Il devient de plus en plus difficile de conduire les équipages avec les anciennes méthodes, et c'est justice. L'exploitation du prolétaire dans la marine est telle, et cet état est si répugnant, si pénible, si contre nature, comme on dit, qu'à mesure que les hommes se dégrossissent et s'éclairent, il devient naturellement moins aisé de les mener comme des parias dont on exige les services brusquement, les arrachant à toutes leurs affections, à une fonction lucrative souvent et ayant de l'avenir, puis les rejetant sur le pavé, sans nulle considération, dès qu'on n'en a plus besoin, les abandonnant à toutes les suggestions de la misère, après avoir augmenté leurs besoins et brisé leurs moyens d'existence qu'ils ne retrouvent plus à leur retour au pays. Nous le répétons, les choses ne peuvent longtemps aller ainsi. Il faut aviser et aviser promptement. Il y a péril en la demeure.

E. C. B

(*La suite prochainement.*) *Officier de marine.*

Revue des Départements.

La presse démocratique des départements s'est émue de l'exhumation inqualifiable, faite par le *Moniteur*, de l'arrêt prononcé contre la *Démocratie pacifique* le 30 août 1847, à propos du feuilleton de Méray que le parquet trouvait immoral, non pas sans doute pour les scènes vraies qu'il reproduisait, les feuilles honnêtes du temps ayant fait beaucoup mieux, mais à cause des conclusions socialistes que notre ami en tirait. Nous extrayons de l'*Emancipation de Toulouse* les réflexions suivantes que lui inspire la note du *Moniteur* :

« La révolution de Février est aujourd'hui niée d'une manière officielle par le *Moniteur* : l'amnistie proclamée par le gouvernement pour tous les délits politiques ou de presse est nulle aux yeux de nos gouvernants. C'est audacieux, mais pourquoi pas? quand on a la force, on en use.

» Les citoyens qui étaient dans les prisons avant le 24 Février, pour crimes politiques ou délits de presse, feront bien de se préparer à y rentrer, si toutefois le pouvoir n'y a mis ordre en les réintégrant pour autre cause.

» ... Si MM. Méray et Cantagrel ont été mis en liberté, en Février 1848, c'est que les dispensateurs de cette liberté ont jugé que l'amnistie leur était applicable; nous croyons qu'en ce moment-là, où les royalistes se faisaient si humbles et si petits, personne n'eût eu la pensée de soutenir le contraire. On n'a donc pas le droit de retenir à des amnistiés le bénéfice d'une amnistie dont ils ont profité. Le faire, c'est nier le gouvernement, c'est nier la Révolution.

» Mais dans les réactions violentes, ce sont les passions qui parlent à la place de la raison, les notions du juste, du vrai, se trouvent singulièrement obscurcies. Nos gouvernants marchent avec la réaction : ne nous étonnons que d'une chose, c'est de ne pas voir le *Moniteur* enregistrer, pour en réclamer l'exécution, tous les arrêts pour faits politiques rendus avant Février 1848. Patience, cela viendra sans doute. »

« Il faut que le ministère se modifie, s'écrie le *Courrier de la Gironde*. Il ne réunit ni assez de talents, ni assez de caractères. M. Rouher est d'une faiblesse qu'on ne peut plus qualifier....

» M. d'Hautpoul inquiète l'armée par des projets de désorganisation. Il choisit bien son temps!

» M. F. Barrot attend les occasions de nettoyer son administration; il ne les cherche pas.

» M. de Parieu est celui qui a jusqu'ici montré le plus de bon sens et de vigueur. Il lui reste à résoudre, ou plutôt à trancher les questions d'un véritable enseignement moderne et de l'Ecole normale, *ce monopole dans le monopole.* »

Désorganisez, désorganisez, messieurs! Courage! il ne vous reste plus grand'chose à faire.

En vérité, nous vous admirons, et vous venez merveilleusement en aide au citoyen Proudhon : tandis qu'il tue l'idée de Pouvoir par sa puissante et incisive argumentation, vous le démolissez par vos actes. Courage et merci! c'est autant de peine de moins pour la démocratie.

PAS-DE-CALAIS. — On écrit de Carvin, 30 décembre, au *Progrès* :

Carvin 30 décembre. — La réaction dépouille toute pudeur : notre autorité locale vient d'interdire à plusieurs jeunes gens, qui se réunissaient le soir chez un épicier de leurs amis, le droit d'y chanter des airs patriotiques. Même en maison bourgeoise et entre amis, on n'aura plus que la liberté de chanter... des cantiques! Le *crescendo* réactionnaire nous conduit logiquement au despotisme russe et à l'inquisition espagnole.

VAR. — On organise en ce moment un corps qui prendra, dit-on, le nom de gendarmerie d'Afrique.

On attend à Toulon plusieurs détachements de ce nouveau corps qui seront distribués dans diverses communes du département du Var, et qui y resteront, à ce qu'on affirme, *jusqu'après les élections*, époque à laquelle ils seront embarqués pour l'Afrique.

Si c'est dans le but d'influencer les élections que le pouvoir a pris cette mesure, il s'est trompé assurément; le patriotisme des démocrates du Var est assez connu pour que nous nous attendions à voir une pareille tentative de pression produire un effet entièrement contraire à celui qu'on veut atteindre.

— Nous signalons un trait à l'appui de l'opinion que nous venons d'exprimer. Une vingtaine de citoyens de Toulon ont l'habitude de se réunir le dimanche pour faire la partie de boules. Après avoir laissé s'accumuler leurs pertes successives, ils se sont vus en possession de 15 fr. 75 c. Au lieu de dépenser cet argent au café, comme c'est l'usage, ils ont eu la bonne pensée de le verser dans la caisse du *Démocrate du Var*. Nous félicitons les citoyens qui comprennent si bien la fraternité républicaine, et le journal qui sait inspirer de pareils sentiments.

LANDES. — Le tribunal correctionnel du Mont-de-Marsan a condamné l'imprimeur du journal la *Liberté* à 25 fr. d'amende, pour n'avoir pas déposé la pétition adressée à l'Assemblée législative par les instituteurs des Landes.

Le citoyen Destibardes, instituteur, cité comme complice de ce forfait, a été condamné à 10 fr.

Il paraît, dit la *Liberté des Landes*, que notre désappointement n'est pas le seul; nos adversaires espéraient que l'amende serait plus élevée.

HAUTE-GARONNE. — On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« La chasse aux publications démocratiques continue dans notre ville. Vendredi, M. le commissaire de police Claverie a procédé, chez divers libraires, à la saisie de l'*Almanach Républicain Démocratique* et de l'*Almanach des Proscrits*. Le *Journal de Toulouse* annonce que presque tous les exemplaires en étaient déjà enlevés par le public. La mise à l'index officielle de ces petits livres va leur donner tout l'attrait du fruit défendu, et, comme il en était sous la Restauration de certaines chansons de Béranger, chacun voudra les posséder coûte que coûte. La censure de M. F. Barrot, stimulée par M. Carlier, fait des réclames à la République.

VENDÉE. — Le *National de l'Ouest* publie une lettre de Napoléon (Vendée), où sont signalées de nombreuses persécutions, résultat du système policier d'Hautpoul. Ici c'est un instituteur destitué comme « Elève distingué de l'École normale et concurrent des frères ignorantins; » un autre l'est comme « Républicain, abonné à la *Feuille du Village*; » là c'est un juge de paix et encore un instituteur traduits devant le conseil général comme « socialistes. » L'instituteur de Ferrières l'a échappée belle, grâce à l'opposition des habitants, du conseil municipal, mais surtout grâce à un certificat de son curé, attestant que ce maître d'école n'était point socialiste.

Le *National de l'Ouest* fait à ce propos remarquer que la Vendée est un des rares départements qui ne comptent pas au moins un organe de l'opinion démocratique; aussi, exempte du contrôle de la presse locale, les autorités administratives s'y livrent-elles à toutes leurs inspirations réactrices, oubliant que, de près ou de loin, elles relèvent de la publicité.

Nous relevons cette observation de notre confrère de Nantes, en lui faisant observer, toutefois, qu'il se publie à Fontenay un journal sincèrement républicain et progressiste, pour ne pas dire socialiste. Bien que très modéré dans la forme, l'*Indicateur de la Vendée* n'a point failli, que nous sachions, à la cause populaire; il agit dans la mesure de ses forces et du milieu où il se trouve.

Nous émettons néanmoins le vœu que les démocrates s'unissent pour créer la presse démocratique et socialiste dans les localités où elle manque, et la soutenir dans celles où elle est trop faible; nous le demandons particulièrement pour les contrées qui, comme la Vendée, ont si grand besoin de cet enseignement. Ce ne serait pas une tâche bien difficile, et l'on pourrait l'accomplir par des souscriptions populaires à *un sou*, que recueilleraient les journaux républicains. Nous savons que le parti démocratique est pauvre; mais nous savons aussi que le dévouement vaut plus que les richesses, et que « la foi transporte les montagnes, » comme dit l'Evangile.

MARNE. — On écrit de Saint-Avold (Moselle), 28 décembre, à l'*Association rémoise* :

« Les promesses mensongères dont on a inondé nos campagnes, portent leurs fruits. On a si bien exploité ce malheureux impôt de 45 centimes; on a juré d'une façon si solennelle qu'il serait remboursé et regardé comme non avenu, que nos paysans ont pris la chose au sérieux. Dans certaines communes, il n'a pas encore été payé, et les gens de Morange ont déclaré net qu'ils ne le paieraient pas. Ordre est venu ce matin à Saint-Avold de leur envoyer un demi-escadron du 6e chasseurs, pour les mettre à la raison, et je vous laisse à penser quelles bénédictions vont pleuvoir sur le bienfaiteur prétendu, que de maladroits amis ont si cruellement compromis. Lors de l'élection du président, Morange s'était fait remarquer au milieu de l'enthousiasme frénétique général, par l'exaltation de ses habitants. Ils avaient promené sur un âne l'effigie du général Cavaignac, la queue de la bête entre les mains, et malheur à qui, ce jour-là, l'aurait trouvé mauvais! Les pauvres gens faisaient un si beau rêve! Je crois qu'on peut maintenant défalquer le contingent de Morange, sur le compte des 5 millions et demi de suffrages. »

FAITS DIVERS.

Le président de la République est allé hier à la Porte-Saint-Martin.

Une foule nombreuse attendait son arrivée sur le boulevard, mais M. Louis Bonaparte est entré par la rue de Bondy.

Après le spectacle, le président s'est dérobé par la même voie à l'empressement de la foule, qui n'a cessé de faire entendre le cri de *Vive la République!*

Nous empruntons ce fait à l'*Evénement*.

— Plusieurs journaux de Paris affirment, mais sans donner de détails précis, que des troubles ont eu lieu à Valenciennes, dans un régiment de cuirassiers, et que le général Lavoestine est parti avec la mission de rétablir l'ordre.

— Deux délégués du département de la Dordogne sont venus féliciter Me Ch. Dain d'avoir été réprimandé par le conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris.

Un journal fait remarquer, à ce propos, que les barreaux de la province se sont montrés plus libéraux que celui de Paris, et qu'aucun d'eux n'a cité devant lui des avocats du procès de Versailles.

— M. Paul de Bourgoing, ancien envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, est nommé ambassadeur auprès de la reine d'Espagne.

— Le citoyen Miot, représentant du peuple, a adressé au président de l'Assemblée législative la lettre suivante :

« *Au citoyen président de l'Assemblée nationale.*

» Citoyen,

» Dans la séance du 26, la majorité de l'Assemblée a prononcé la censure contre moi, après l'espèce de réquisitoire que vous avez si nettement formulé. — Ce genre de châtiment parlementaire emporte le droit l'affichage, dans la Nièvre, de 1 000 exemplaires de la sentence. — Je demande aujourd'hui la plus prompte exécution de cette mesure pénitentiaire. — *Homme de justice*, vous devez savoir que c'est abréger les souffrances morales d'un *patient* que de ne pas lui laisser attendre longtemps l'exécution qui lui est réservée.

» Frappez donc sans pitié, mais frappez sans lenteur inutile. — Continuez ensuite à soutenir ceux qui jouissent; pour moi, je ne cesserai point de défendre ceux qui souffrent, sans en ignorer les dangers.

» Salut et fraternité. J. MIOT. »

Voici la réponse du président :

« Monsieur et collègue,

» Je vais, selon le désir que vous m'en exprimez, envoyer *de suite* (sic) à M. le ministre de l'intérieur extrait du procès-verbal de la séance du 26 décembre.

» J'ai l'honneur, etc. DUPIN. »

— Nous apprenons que l'un des principaux rédacteurs de la *Réforme*, Russe de naissance, naturalisé Suisse et résidant en France depuis plusieurs années, a reçu l'ordre de quitter immédiatement Paris, et de sortir du territoire qui lui avait été si hospitalier jusqu'ici. C'est à grand'peine, dit-on, que cet étranger aurait obtenu un sursis de deux jours pour mettre ses affaires en ordre.

— Le préfet de l'Ain vient d'adresser à MM. les maires une circulaire par laquelle il leur rappelle que l'autorité militaire a prohibé (on sait que ce département est en état de siège) les *Almanachs* : *du Cultivateur, du Paysan, du Vigneron, du Nouveau-Monde*, par Louis Blanc; *de Raspail, de l'Egalité, des Proscrits, Phalanstérien, Napoléonien, de l'Ami du Peuple* : *l'Histoire de la Convention*, par Léonard Gallois; *de la Révolution*, par le même; *la Feuille du Village*, journal politique rédigé par Joigneaux, etc., etc.

— Un soldat coûte en moyenne à l'Etat 1 000 fr. par an, et un maître d'école un peu moins qu'un des chevaux du train. !...

— Deux percepteurs de l'arrondissement de Cherbourg, dernièrement nommés, viennent d'être suspendus de leurs fonctions. (*Journal de Cherbourg.*)

— On lit dans le *Times* du 5 janvier :

« Hier, M. Gantry et une autre personne sont partis de Paris à 8 heures 1/2 de l'après-midi avec des dépêches pour le *Times* et d'autres journaux; ils sont arrivés à Boulogne à 2 heures du matin, et le bateau à vapeur spécial les a transportés immédiatement à Folkstone. Le temps était mauvais, la traversée a été longue, ils ne sont arrivés à Folkstone qu'à 4 heures 30 minutes. A 5 heures ils sont partis pour Londres par un train spécial; ils étaient à la station du port de Londres à 7 heures 15 minutes du matin. Les dépêches étaient rendues au bureau du *Times* à 7 heures 1/2; c'est-à-dire 11 heures après le départ de Paris. »

— Les officiers de l'*Arrogante*, frégate à vapeur anglaise, en ce moment dans la Méditerranée, ont eu l'idée de rédiger et d'imprimer eux-mêmes à bord un journal qui porte le nom de leur bâtiment, et a pour devise ces mots de commandement si fréquents dans la marine à vapeur : *Go on ahead* (marche en avant). C'est le lieutenant Dundas, fils du garde général de la marine, qui est l'éditeur de cette feuille.

— La semaine dernière, un père de famille, de la ville d'Aire, rentrant chez lui, y trouve attablés cinq ou six militaires avec deux de ses filles. Ils ne voulaient point obtempérer à l'injonction qu'il leur fit, avec fermeté, de sortir de chez lui. Plein d'indignation, le père saisit un couteau pour les faire sortir de force. Un peu échauffés par le vin et se voyant poursuivis, les militaires dégainèrent leur poignard, et l'un d'eux plongea le sien dans le ventre du malheureux père. Cet infortuné est aujourd'hui dans un état désespéré. Les militaires sont en prison. (*Courrier du Nord.*)

— L'*Echo agricole* annonce qu'un de ses correspondants, méritant toute confiance, vient de lui faire part d'une invention remarquable ayant pour objet le rendement en pain de la farine de froment.

Un boulanger s'est présenté affirmant que, par un pétrin de son invention et par un procédé qui lui est particulier, sans aucune addition de matière étrangère, il obtient du sac de farine un dixième de pain en plus que par les procédés ordinaires.

L'inventeur a opéré hors la présence de la commission nommée à cet effet; mais il paraît constant que les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour que le boulanger n'eût à sa disposition que la farine et l'eau nécessaires pour sa manutention.

Le pain qu'il a soumis à la commission après son travail a été également soumis à toutes les épreuves et comparaisons désirables, et les résultats par lui annoncés ont été parfaitement reconnus.

— On lit dans la *Constitution* d'Orléans :

« Nous possédons une vignette que les frères des écoles chrétiennes de notre ville distribuent à profusion aux ouvriers. Cette vignette, brodée tout autour à l'aide d'un emporte-pièces comme les petites images d'un livre de prières, représente un saint-ciboire et une hostie perpendiculaire. Au centre de l'hostie s'épanouissent les rameaux d'un lys. Du calice de la fleur s'échappe une tête qui n'est autre que celle de *sa majesté Henri V*. L'allégorie est ingénieuse.

Ce lys prend racine dans une urne funéraire sur laquelle sont gravées des dates de sinistre mémoire; 1793, 1795, 26 octobre, etc. Un mausolée occupe la partie supérieure du saint-ciboire; 1820 se voit sur le soc. Enfin, pour épigraphe, on lit au bas de l'image : *Uno avulso non deficit alter*, c'est-à-dire : Quand il n'y en a plus, il y en a encore. Le tout signé Bertin, rue Saint-Jacques, a été *déposé*, ou, pour parler plus clairement, a été autorisé par le ministre. S'il ne doit y avoir de liberté que pour les légitimistes, et si la Constitution n'existe pas pour ces messieurs, que M. Carlier le dise! »

— Dans un de nos derniers numéros, nous avons annoncé la découverte du cadavre d'un enfant, faite par des ouvriers peintres, travaillant à la réparation d'un appartement rue de Tournon, 6. M. le docteur en médecine Tardieu, chargé par M. le procureur de la République de procéder à l'autopsie de ce cadavre, a constaté qu'il était né viable, et que la mort, qui avait dû être le résultat d'une fracture du crâne, remontait au moins à deux ans; de plus, ce médecin a reconnu que ce corps, pour arriver à l'état de dessiccation dans lequel il a été trouvé, avait dû être soumis à l'action d'une forte chaleur; et, en effet, l'espèce d'armoire dans lequel il était contenu renferme un poêle surmonté d'une chaudière servant à l'alimentation de bains placés dans un cabinet voisin, et c'est entre le tuyau de ce poêle et la chaudière que cet enfant avait été déposé.

LES DÉFENSEURS DE LA FAMILLE. — On lit dans le *Populus* de Narbonne :

« La mort vient de frapper cruellement, dans ses affections les plus chères, la famille de notre ami Henri Mestre, négociant de cette ville. Rosalie Mestre, sa fille, âgée de 18 ans, est décédée mercredi dernier, après un mois de maladie.

» M. Mestre, victime d'une lâche dénonciation, reçut il y a quelque temps une visite domiciliaire. A l'aspect des gendarmes, à la vue du juge d'instruction, Rosalie s'impressionna vivement; bientôt elle se sentit défaillir, et, saisie d'un froid mortel, elle demanda au juge de la laisser rentrer dans la cuisine pour s'approcher du feu; sa mère joignit ses instances; le juge fut inflexible : le sentiment du devoir étouffa la voix de l'humanité.

» La visite ne produisit aucun résultat; mais le coup était porté, l'organisation délicate de Rosalie Mestre avait reçu une commotion trop forte. La jeune fille se mit au lit; elle ne devait plus se relever.

» Nos compatriotes ont voulu s'associer à la légitime douleur de la famille : un convoi de plus de 1 500 personnes a accompagné le corps de la jeune fille à sa dernière demeure. »

AFFRANCHISSEMENT DE L'ITALIE. — S'il faut en croire le *Wanderer*, de Vienne, répété par le *Moniteur prussien*, l'empereur d'Autriche aurait envoyé au président de la République son portrait avec une lettre manuscrite.

ÉTRENNES EMPOISONNÉES. — Aymet, dont l'assurance, ainsi que nous l'avons dit, a été s'affaiblissant à mesure que les preuves de son crime venaient à se produire, a fini par faire les aveux les plus complets. La première confrontation qu'il a eue à soutenir devant les témoins, a été celle avec le jeune apprenti qui a servi, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, d'intermédiaire dans la rue du Verthois. Ce jeune homme, mis en présence d'Aymet, a montré d'abord quelque hésitation. « C'est bien, dit-il, la même tournure, la même taille; cependant, je ne suis pas sûr de reconnaître cet homme... Et puis, celui qui m'a remis la boîte n'était pas vêtu comme ça; il était en veste. »

Une veste fut retrouvée, en effet, au domicile d'Aymet, qui a été parfaitement reconnue par le jeune homme. Il a éprouvé une violente émotion lorsqu'il a été confronté avec les cadavres de deux de ses victimes. Hier, dans l'après-midi, il a été conduit rue de la Victoire et mis en présence des personnes qui, atteintes par le poison, n'ont pas succombé. Amené au chevet de la domestique de la personne à laquelle l'envoi des gâteaux était destiné, il a reculé d'effroi en voyant cette malheureuse en proie à d'horribles souffrances, et se soulevant avec peine de son lit de douleur pour l'accabler de ses imprécations.

Ému, troublé, atterré par cette scène, Aymet est tombé épuisé sur un siège; interrogé par le juge, il a avoué sa culpabilité et raconté toutes les circonstances de la préparation et de la perpétration de son double crime; il a signalé la boutique dans laquelle il avait acheté l'arsenic, et expliqué comment, après avoir emporté à son domicile les gâteaux qu'il avait été chercher chez divers pâtissiers, deux ou trois chez chacun, il en avait enlevé la crème et les confitures et déposé l'arsenic qu'il avait ensuite recouvert de crème et de confiture.

On espère sauver les malades de la rue de la Victoire, à l'exception toutefois de la domestique, dont l'état paraît désespéré, et qui, très probablement, succombera.

ÉTRENNES VIVANTES. — Les époux M..., demeurant rue Saint-Louis, au Marais, se sont retirés de

bonne boutique de commerce; ils possèdent une assez belle aisance, et leur seul chagrin est de n'avoir pas d'enfant. Ils ont une domestique à laquelle ils sont très attachés. Cette fille reçoit quelquefois la visite de son frère, nommé Gabriel D..., boutonnier en cuivre.

Le jour de l'an, dans la soirée, Gabriel vint voir sa sœur; il portait un panier en osier assez volumineux, recouvert d'une serviette, et adressé au maître de la maison. Gabriel dit qu'il avait rencontré dans la rue un commissionnaire portant ce panier, et qui lui avait demandé de l'aider à lire l'adresse de M. G..., écrite sur une carte qu'il tenait à la main; que, voulant éviter à cet homme de monter, il s'était chargé de son message et lui avait remis une pièce de 40 c., pensant que M. M... serait bon pour la lui rendre.

La domestique alla aussitôt porter le panier dans le salon où étaient ses maîtres; ceux-ci n'attendaient aucun envoi et restèrent un peu surpris. Cependant ils se décidèrent à examiner de quelle nature était le cadeau qu'on leur faisait, et leur étonnement fut bien autre quand ils découvrirent, couché sur un lit de ouate, un bel enfant qui pouvait avoir tout au plus sept à huit mois. Sur la couverture qui l'enveloppait était attaché, avec une épingle, un papier que M. M... s'empressa de saisir, et il lut les vers suivants, que nous transcrivons textuellement :

Cadot à M. et Mme M...
Pour la bone anee.

Le ciel en ce jour pour comblé vos vœu
Vous envoi un enfan qui vous rendra bien heureu
Ayé toujours pour lui bonté et assistance
Et lui vous témoinera sa grande reconaisance
Je vous comande d'avoir soin du pétit
Carél vous vien je vous le dit
Par l'opération du Saint-Esprit.

Mme M... s'était emparée du chérubin et l'accablait de caresses; elle était déjà bien décidée à le garder; mais son mari, moins enthousiasmé, lui fit comprendre qu'ils ne pouvaient se charger ainsi d'un enfant dont ils ne connaissaient pas l'origine, et qui leur arrivait d'une manière si étrange.

Le lendemain, M. M... alla trouver le commissaire de police de son quartier, auquel il fit part de ce singulier événement. Les réponses embarrassantes que fit Gabriel au magistrat éveillèrent ses soupçons, et il fit observer à l'ouvrier qu'il était surprenant qu'un commissionnaire lui eût ainsi confié, sans le connaître, un objet dont on l'avait chargé; enfin, pour dernière épreuve, on dicta les vers que nous avons cités à Gabriel, et, malgré les efforts qu'il fit pour déguiser son écriture, on put s'assurer qu'elle était la même que celle de ces vers. Malgré cela, Gabriel se retranchait dans les dénégations les plus absolues; le commissaire alors ordonna son arrestation.

Les choses en étaient là, lorsqu'une fille nommée Céleste B... se présenta à la domestique de M. M..., et lui demanda en pleurant si elle n'était pas la sœur de Gabriel; sur sa réponse affirmative, elle lui apprit que ce jeune homme, avec lequel elle avait depuis longtemps des relations, l'avait rendue mère, et qu'il était disparu depuis quelques jours, emportant son enfant.

Tout s'expliqua alors, et Gabriel avoua que, se trouvant sans travail, craignant de voir son enfant malheureux, et sachant tout le désir qu'avaient les époux M... d'en avoir un, il avait imaginé ce stratagème pour leur confier le sien, dont il espérait ainsi faire le bonheur. Son attente n'a pas été trompée, car les époux M... lui ont promis d'être les protecteurs de son fils. *(Gazette des Tribunaux.)*

LES CHINOIS EN CALIFORNIE. — Les Chinois qui sont venus s'établir en Californie, dit le *Pacific News*, sous des tentes, sont des hommes laborieux et industrieux. Du matin au soir ces hommes ne cessent pas de travailler à la construction de maisons dont un grand nombre ont été emportées de Chine. Ils sont calmes, gais, tempérants, leur conduite est exemplaire. Quant à leur propreté, elle doit servir de modèle. Les maisons apportées de Chine ont 20 pieds carrés; elles sont à un étage. Le prix d'une maison chinoise bien établie est de 3500 dollars. Il n'y a du reste que les murs et le toit; elles ont été apportées de Hong-Kong.

UN DÉFI. — Il y a quelque temps, M. de N..., qui habite une partie de l'année le département du Pas-de-Calais, était revenu à Paris, amenant avec lui, comme domestique, un jeune homme d'Arras. Dimanche dernier, ses maîtres étant sortis pour toute la soirée, ce jeune homme réunit quelques camarades dans sa chambre, située au cinquième étage de l'hôtel. L'on but quelques bouteilles, et la conversation devint fort animée. Chacun avait une histoire, une aventure à raconter. Le sport, la chasse à courre, étaient des textes inépuisables pour les jockeys et les piqueurs. L'amphytrion seul, auquel la nature de son service, tout intérieur, ne pouvait fournir les mêmes ressources, gardait le silence ou se bornait à applaudir aux joyeux récits de ses compagnons. L'on en fit la remarque, il fut raillé, on piqua son amour-propre. Poussé à bout par les plaisanteries et les quolibets qui pleuvaient sur lui, il se lève, s'approche de l'étroite fenêtre de sa mansarde, et montrant à quelques mètres de là une autre fenêtre éclairée par une lumière intérieure, il s'écrie : Qui de vous osera aller regarder à cette fenêtre et raconter ce qu'il a vu? Personne ne répond. Eh bien! moi j'irai, dit-il, et il s'élance avant qu'on ait songé à le retenir.

Déjà il touche presque au but, mais un glaçon se trouve sous ses pieds; il chancelle, cherche en vain à se retenir, pousse un cri, et tombe dans le jardin de l'hôtel.

Ses camarades accourent pour le relever, et un médecin, appelé en toute hâte, reconnaît que la jambe est cassée, la cuisse, pour ainsi dire pulvérisée, et le col du fémur atteint. On désespère de conserver à sa famille ce jeune homme laborieux. *(Droit.)*

Des Fruitières,

OU ASSOCIATIONS DOMESTIQUES POUR LA FABRICATION DU FROMAGE DE GRUYÈRE (1).

§ III.

Achats et ventes en gros. Crédit; Frais

Si le ménage morcelé achète en détail, comme il peut et ce qu'il peut, l'Association, au contraire, achète

(1) Voir notre numéro d'hier.

en gros, à crédit, avec choix et aux époques convenables, le bois, le sel, la *présure*, les autres denrées premières et les ustensiles que d'ordinaire les marchands lui livrent à crédit, jusqu'au paiement des fromages. Le combustible, amassé à l'avance ou par corvées volontaires, s'emploie à l'état sec (1). Souvent un seul associé avance tous les frais, remboursables plus tard sur les produits généraux. En outre, les sociétaires aisés consignent, pour secourir les associés indigents, une somme d'argent remboursable ordinairement sur les premières ventes et souvent sans intérêt. Dès lors aussi le cultivateur trouve de toutes parts des emprunts faciles. Ses fromages en magasin cautionnent ses emprunts; de là sort naturellement une admirable institution de crédit, une sorte de *mont-de-piété rural*, mais exempt de tous les vices de l'autre, excellent modèle à suivre pour les économistes qui songent enfin à fonder en France le crédit agricole. Cette institution, du reste, appartient au mode de *garantisme* décrit par Fourier et par ses disciples Muiron, Duval, Coignet et Farre sous le nom d'*Agence agricole* et de *Comptoir communal*.

Les ventes s'opèrent et s'enlèvent par gros chargements; des voituriers habituels connaissent mieux les soins délicats que réclament les fromages, très sujets à se gâter et à *prendre feu* pendant la route. D'ordinaire les pesées et les paiements s'effectuent quatre fois dans l'année, aux époques où les fromages ont acquis leur degré de salaison, et où les cultivateurs ont le plus besoin d'argent, comme aux approches des moissons et de l'échéance des fermages. Toutefois, pour balancer mieux encore l'intérêt général et l'intérêt particulier, l'associé qui possède en magasin cinq fromages au moins peut en retenir un pour son usage ou pour son propriétaire, s'il est fermier, mais il ne peut jamais, sauf amende, le vendre au marché.

Signalons cependant ici une lacune que le progrès des idées et des institutions remplira plus tard. Sans doute la vente à un seul marchand, qui paie comptant, offre déjà de grands avantages relativement à la vente au détail; mais au lieu de subir la loi des marchands coalisés souvent contre les sociétés fromagères, les fruitières ne pourraient-elles instituer un syndic au chef-lieu de chaque canton ou de chaque arrondissement? Ce syndicat aurait à Paris, Lyon, Orléans, et dans les autres grands centres de consommation, des correspondants qui le préviendraient du taux des fromages, au moment où il se décide sur la place.

Bien plus, pour s'enrichir elle-même des bénéfices que font les marchands, les fruitières pourraient envoyer directement leurs fromages par des voituriers du pays, et surtout dans les temps *morts* de l'année, à des maison de commission de Paris, Lyon, etc., chargées de la vente.

De même, la commune lointaine qui voudrait acheter des fromages après avoir recueilli et additionné les demandes de tous ses habitants, et s'être entendue au besoin avec quelques communes voisines, s'adresserait directement à ces maisons de commission. Les habitants rembourseraient le prix réel et les simples frais de transport et de courtage. Bien plus, par l'entremise de la même maison de commission et des voituriers, nos communes et celles du midi, par exemple, ne pourraient-elles échanger leurs fromages et leurs huiles d'olive? Quoique les fruitières présentent déjà un remarquable mécanisme de vente, efforçons-nous de simplifier de plus en plus les rouages du commerce, qui vit, comme une sangsue à mille têtes, aux dépens de la production et de la consommation.

Les frais généraux de toutes sortes ne s'élevant qu'au *dixième*, se prélèvent au marc le franc sur le prix des fromages. Mais, avant tout, le produit des amendes et des confiscations s'impute sur ces frais. Enfin, pour garantir ses engagements envers la société, chaque associé laisse à la fruitière une suffisante quantité de fromages, ou une somme suffisante sur le prix de vente, ou bien fournit une caution valable et agréée par le comité.

§ IV.

Fruitier associé selon le travail et le talent, parfois même selon le capital.

Le problème consiste à intéresser directement le travailleur à la *quantité* et à la *qualité* des produits. Le salaire fixe et sans gratification proportionnelle tue le zèle, l'attrait, l'émulation et la concorde entre l'ouvrier et le maître. Après cela, on s'étonnera encore que Fourier fonde le *travail attrayant* sur l'Association, quand le Morcellement ne sème que des répugnances!

Les fruitières qui comprennent mal le mécanisme de l'Association allouent au fruitier un gage fixe, ou tant par kilog. de produits fabriqués. Au premier cas, quel intérêt trouve le fruitier au nombre et à la qualité des produits? Dans le second, il sacrifiera certainement la qualité à la quantité. De plus, l'autorise-t-on à quêter, aux époques des récoltes, des gerbes ou de la vendange? alors il se fait des *créatures*, et favorise les altérations du lait.

Mais visitez les fruitières solidement pivotées sur l'Association. Là, le fruitier doit refuser des associés tout don particulier. Outre un salaire fixe, il reçoit de la société et même du marchand une étrenne mesurée à son travail et à son mérite, au poids et à la perfection des fromages. Ainsi, selon la terminologie déjà vulgaire de Fourier, la *quantité* des produits correspondant principalement au *travail*, et leur *qualité* au *talent*, le fruitier se trouve vraiment associé en talent comme en travail. Bien plus, si parfois on le charge de payer lui-même certains objets, tels que toiles, tabliers, éclairage, etc., dont des soins intéressés peuvent diminuer la consommation, sans nuire à la qualité des produits, alors il s'associe complètement selon le *capital*, le *travail* et le *talent*, ces trois leviers de toute production, ces trois éléments industriels du problème social.

(1) Dans certaines fruitières, mal gérées, faute d'un sociétaire qui fasse l'avance, chaque associé fournit et apporte lui-même son bois, — usage défectueux et qui rentre dans le mode d'association mixte décrit plus haut. Quelques comités également abandonnent les cendres aux fruitiers, ou, à titre d'indemnité, au membre du comité chargé des comptes. Cette clause, également vicieuse, peut inciter le fruitier ou le trésorier à consommer du bois outre mesure, et à entraver l'emploi des maçonneries circulaires qui économisent le combustible. Les cendres doivent donc se vendre au profit de la société. — Ainsi, un règlement d'association bien conçu évitera toujours d'imposer l'intérêt au devoir.

§ V.

Nombreuses garanties contre la fraude et la mauvaise qualité du lait. Associés contraints à la probité. Liens entre les familles.

L'acte de société défend strictement les herbages ou autres aliments qui pourraient altérer le lait et la qualité des fromages. Il refuse également tout lait gâté et échauffé pour cause de fatigue ou de maladie. Il exige un certificat de santé pour les vaches achetées aux foires, il exclut pendant deux jours de la fruitière leur lait trop tourmenté, ainsi que le lait des vaches ramenées de la foire sans être vendues. Il refuse encore, pendant les douze jours qui suivent la parturition, le lait moins chargé de *butirum* et de *caseum* que la sage nature a donné aux vaches dans les premiers temps du vêlage.

Si quelque associé emprunte du lait d'un autre associé pour avancer son tour de fabrication, ou vend le lait que la société lui laisse pour son usage, en fabrique avec ce lait du beurre et du fromage, surtout s'il fraude (1) par addition d'eau ou soustraction de crême, le règlement le frappe d'exclusion.

Quand il s'agit de constater ces fraudes ou l'état sanitaire des vaches, nul associé ne peut refuser l'entrée de sa maison et de son écurie, soit au fruitier, soit à un membre quelconque du comité, soit même (comme nous le verrons plus tard) à tout associé qui aurait provoqué la visite.

Lorsque les visites constatent une fraude, le comité prononce l'expulsion du délinquant de la société et la confiscation de tous les produits en crême, fromage et *séras* que l'associé possède en magasin, et souvent même une amende. Nul frein ne retient mieux dans la ligne du devoir. D'ordinaire aussi un grand déshonneur accompagne ces exclusions et confiscations. Parfois encore on exclue les personnes d'une inconduite notoire, alors même qu'on n'aurait surpris aucune altération des laitages. Les fraudes d'ailleurs lésant tous les autres associés, et de plus le produit des amendes et des confiscations servant à payer les premiers frais de la fruitière, chacun se trouve *doublement intéressé* à surveiller et à découvrir les fraudes du voisin : police mutuelle et spontanée, plus efficace assurément que toutes les polices payées et officielles.

Vivant au milieu de ces braves gens, je connais tous leurs mobiles d'action; j'ai recueilli beaucoup d'aveux. Les ménagères conviennent sans doute que la *religion les retient* en leur représentant surtout qu'un *vol collectif est beaucoup plus coupable*, et que la *restitution multiple devient impossible*; mais ce qui nous *retient bien davantage*, ajoutent-elles, *c'est l'expulsion et la confiscation*; tant il est vrai que la nature humaine est bonne ou mauvaise selon les institutions, et qu'il faut, comme dit Hobbes, *que l'Ordre vienne des choses et non des hommes.* Faire de la vertu la seule voie de bien être, voilà le vrai problème! Aussi c'est sur ce but que Fourier dirige toutes ses solutions.

Enfin, comme si ce mécanisme des fruitières, si simple, si bien équilibré, devait résoudre à lui seul bien d'autres problèmes, voyez comme il concilie l'intérêt collectif et particulier, la liberté et la discipline! L'élection annuelle préside à toute l'organisation. Le comité délibère sans appel; mais n'ayez garde qu'il se trompe! En lésant un seul intérêt il léserait le sien propre. Comme contre-poids encore, chaque associé non-faisant partie du comité conserve le droit de provoquer la visite du lait et des écuries, et d'y assister en personne. Chacun aussi peut se faire représenter en tout temps les comptes partiels et généraux de la fabrication, des achats comme des ventes. Cette gérance ainsi élue donne, au reste, une telle importance, que de riches propriétaires s'honorent de faire partie, comme on dit, *du Comité des vaches*. C'est avec de belles combinaisons qu'*il n'est point de sot métier*. C'est ainsi que Fourier réhabilite les professions les plus avilies.

En somme, cette institution présente un tel degré d'utilité, de moralité et de naturel équilibre, que, dans plusieurs communes de nos montagnes, il n'existe même point de règlement, et que, depuis nombre de siècles, la seule tradition y conserve tout; car (selon Fourier encore) là où les ralliements abondent, il n'est pas besoin de loi écrite (2).

Rien ne rapproche plus les familles que les intérêts communs. Il faut les voir se liguer contre la coalition des marchands. Alors même qu'au sein de chaque famille les fréquentes oppositions d'intérêts diviseraient profondément les frères eux-mêmes, eh bien! ce jour-là non-seulement les frères s'entendront, mais de toutes ces familles vous ne formeriez plus qu'une seule famille. Ce jour-là, comme dit Fourier, *les discords particuliers s'absorbent dans l'accord supérieur du groupe.* De ce bon accord et de l'abondance des produits résulte aussi une charité sociale en faveur des familles trop pauvres pour avoir une vache; j'ai vu dans une petite commune dix ménages indigents nourris par le petit-lait dont deux fruitières leur faisaient l'abandon quotidien et gratuit. Ensuite, mus par une facile philantropie, quelques associés avancent les premiers frais et une somme d'argent pour secourir les sociétaires indigents, et même l'argent nécessaire pour acheter une vache. De plus, entre les associés obligés de se voir et de se rencontrer chaque jour, les haines s'effacent et les bonnes relations s'établissent. Souvent des hameaux éloignés n'ont que cette heure précieuse de communication et de rencontre. Tous désirent que le bétail du voisin prospère, surtout si une *assurance mutuelle sur le bétail* resserre encore leur solidarité; tous s'indiquent les meilleurs procédés d'alimentation et d'hygiène. Puis l'émulation les porte à se distinguer des autres. L'envie elle-même se change en noble émulation, l'envie et l'émulation, sorties toutes deux de la même passion primitive, *le besoin de se surpasser mutuellement*; et la loi de Fourier, la loi du *double essor passionnel* triomphe encore!

Si maintenant, comme nous l'indiquerons tout à l'heure, vous appliquez aux autres industries l'organisation de la fruitière, concluez de vous-mêmes et calculez si l'accord entre les hommes doit rester toujours une *vertueuse utopie!...*

WLADIMIR GAGNEUR.

(La suite prochainement.)

(1) Dans un grand nombre de fruitières, surtout des montagnes, on ne cite aucun exemple de fraude. C'est là certainement que le cultivateur montre le plus de probité.

(2) Nous conviendrons cependant que l'absence de réglement ouvre quelque issue à l'arbitraire.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe... » » » »

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au Bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 7 janvier.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable, Fanal.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Les Deux célibats.
ITALIENS. — Matilde di Shabran.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — L'Avare, l'Eclat de rire, la Fille mal gardée.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE. — Paris sans impôts, Chaumontel, l'Omnibus, la République.
GYMNASE. — L'Année prochaine, la Bosse, le Bal, le Cachemire, la Famille des innocents.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, le Sapeur troubadour, Un et un, Deux dames.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Petite Fille, Rose, Blanc et Noir, Un de plus.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES. — La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 8 — Mardi 8 Janvier 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois.... 6 f. Six mois.... 11 f. Un an.... 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois.... 9 f. Six mois.... 17 f. Un an.... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 7 JANVIER.

Assemblée nationale.

Aujourd'hui M. Dupin a été réélu président, à la majorité de 377 voix contre une forte et remarquable minorité de 156 voix données à M. Michel (de Bourges), par toutes les nuances républicaines. L'acceptation de M. Dupin n'a pas encore été notifiée.

La question montévidéenne a été résolue par un ajournement et une reculade. La commission proposait assez nettement la guerre. M. de Rancé, par un ordre du jour motivé, s'en remettait à la discrétion du pouvoir exécutif, trop bien appris, chacun le sait, pour contrarier l'Angleterre, en chagrinant le vertueux Rosas et en fondant la prospérité de notre marine marchande. M. Rouher, *qui n'a pas éprouvé d'échec* (style officiel), ayant agréé l'ordre du jour de M. de Rancé, 338 voix l'ont adopté contre 300. Ainsi le *ministère de l'action* est libre de se conduire d'après ses tendances, c'est dire assez qu'il ne fera rien d'utile et d'énergique.

La lettre à M. Edgar Ney... nous nous trompons, la note communiquée hier soir aux journaux amis de l'ordre avec le cachet du ministère des affaires étrangères, a été le sujet d'un court incident. M. Lahitte, ministre des affaires étrangères, a déclaré que cette communication avait été faite aux journaux sans sa participation et son assentiment; elle est tombée dans la boîte sans fond réservée aux messages de l'Elysée.

M. le général Bedeau a été nommé vice-président par 382 voix contre 66, perdues sur M. Léon Faucher.

Enfin, la majorité, à la veille de se dissoudre, a retrouvé toute son intolérance, toute son ironie brutale pour renvoyer *à trois mois* des interpellations annoncées par M. Testelin et devant porter sur la dissolution des associations ouvrières dans les arrondissements de Lille et de Roubaix. Le peuple a toujours le temps d'attendre!

Malgré les désaveux de M. Lahitte, la note communiquée continue à faire sensation dans les couloirs et à monter plus d'une tête.

Progrès dans l'art de reculer.

La note publiée par nous hier et qui contient cette phrase : *Tant que les ministres ont la confiance du président, ils n'éprouvent pas d'échec* a été communiquée officiellement à plusieurs des journaux qui représentent le grand parti de l'ordre; mais bientôt l'Elysée a reconnu que cette lettre engageait un conflit avec l'Assemblée, qu'elle pouvait déterminer une crise, et l'Elysée a fait les plus curieux efforts pour retirer sa communication avant même qu'elle fût attaquée. Nous lisons dans l'*Opinion publique* :

La note suivante nous est communiquée. *Elle vient du cabinet des affaires étrangères* :

Suit le texte de la note mentionnée plus haut, *L'Opinion publique* ajoute :

Pendant que nous traçons ces quelques lignes, une personne se présente dans nos bureaux, comme envoyée par le ministre des affaires étrangères, pour déclarer non apocryphe, mais simplement extraite d'une feuille intitulée le *Napoléon*, la note que nous publions, que la *Gazette* a cru pouvoir citer comme extraite de cette feuille, mais que le *Moniteur du soir* insère en premier-Paris, et que la *Patrie* donne comme communiquée.

Nous avons encore l'enveloppe de la communication, au cachet des affaires étrangères, et le texte sur papier *à tête sorti du cabinet du ministre*, et il nous est impossible de déclarer tirée du *Napoléon*, dont nous ignorons l'existence, une note qui nous est transmise par le cabinet.

Une invitation verbale ne nous paraît donc pas suffisante, et nous ne sommes pas chargés de réparer les étourderies qui se commettent à Paris.

Le Napoléon.

De détestables passions s'agitent autour du président de la République.
(*Paroles historiques.*)

Voici un nouveau journal dont il est bon de faire connaître l'esprit par quelques citations. Ce brûlot bonapartiste jette une vive lumière sur la fameuse camarilla de l'Elysée et ses arrière-pensées.

Le *Napoléon*, dont le premier numéro vient de paraître, s'annonce comme journal hebdomadaire; il est orné d'une vignette représentant l'arc de triomphe de l'Etoile, monument élevé à la gloire de l'ancien Napoléon.

Quant au nouveau, le journal bonapartiste, voulant enregister ses exploits, n'arrive qu'au résumé suivant :

Depuis son élection, le président avait dirigé tous ses efforts vers le maintien de la tranquillité au dedans et de la paix au dehors.

Ainsi, pour assurer la tranquillité, *il se vit obligé* de faire exécuter la loi *contre tous ceux qui languissaient dans les prisons* par suite d'attentats commis avant son avénement.

Pour ramener le calme dans les esprits, *il fallut* combattre par des lois répressives *la licence de la presse*, et interdire *les déclamations des clubs*.

De crainte d'affaiblir l'esprit militaire, *il fut contraint* de supprimer *un élément dangereux* dans la force publique, et de ne pas souffrir à côté de l'armée, où les services ne sont récompensés qu'après de longues et rudes épreuves, la garde mobile, où les grades s'obtenaient par l'élection.

Il eut encore à résister à la révolution comme à la contre-révolution; à maintenir la République, malgré les monarchistes, et la Constitution malgré les républicains.

Enfin à l'extérieur il repoussa toute politique qui aurait témérairement engagé la France dans une querelle de nature à compromettre son indépendance; mais notre drapeau ne fut pas moins courageusement montré partout où une grande question était à soutenir : à Rome, *contre la démagogie* (Lisez *République*); aux Dardanelles, contre l'absolutisme.

Un des plus graves et des plus pressants intérêts était de rétablir les finances de l'Etat, bouleversées par la révolution *et par l'Assemblée constituante*. IL FALLAIT *revenir aux impôts indirects*, afin de pouvoir, plus tard, dégrever la propriété foncière. IL FALLAIT alléger le budget du montant des travaux, mieux exécutés par les particuliers que par l'Etat; attirer par tous les moyens possibles les capitaux étrangers, et *rendre aux compagnies les grandes lignes des chemins de fer*.

Toutes mesures de compression et de rétrogradation. Nous sommes étonnés de voir célébrer l'expédition de Rome et surtout *celle des Dardanelles*.

Suit un article contre *les républicains*, qui ne sont pas considérés, sous une République à laquelle le président a juré fidélité, comme étant l'ensemble des Français, mais comme un parti incorrigible, ayant le grand tort de murmurer contre l'Assemblée actuelle, *cet amendement de février*. Au surplus, si les républicains ne deviennent pas dociles, M. Bonaparte se fera empereur; il y sera contraint, comme il l'a été à tant d'autres choses. Qu'on lise et médite :

Les colères des républicains ambitieux contre le président sont autant de fautes politiques et d'aveuglements; ils se plaignent de la réaction qu'ils ont créée par leurs actes d'hier, et leurs actes d'aujourd'hui appelleraient UNE RESTAURATION MONARCHIQUE QUELCONQUE. Louis-Napoléon Bonaparte pouvait seul les protéger contre de vieux souvenirs et les craintes récentes. Mais telle est la passion des partis exclusifs, qu'ils veulent tout perdre ou tout gagner. Washington et le premier consul Bonaparte rencontrèrent les mêmes haines intéressées. La vertu du premier les dédaigna; la gloire du second dut les écraser. La différence des Etats-Unis à la France régla la conduite différente des deux grands hommes également méconnus. *Louis-Napoléon sera-t-il libre de choisir entre ces deux modèles?* LES RÉPUBLICAINS EN DÉCIDERONT.

Inutile de dire que la thèse anarchique des deux pouvoirs, de l'indépendance du président en présence de l'Assemblée, est soutenue à chaque ligne du *Napoléon*, qui donne du CHEF DE L'ÉTAT gros comme le bras à M. Bonaparte, et qui raille *le fantôme de l'omnipotence parlementaire*.

Cette feuille explique le renvoi du ministère Barrot par l'abandon de la lettre à Edgar Ney, trahison de ce ministère contre le pouvoir exécutif; mais on oublie que la fameuse lettre a été enterrée par le *ministère de l'action* plus profondément encore qu'elle ne l'avait été par M. Barrot lui-même.

Voici l'opinion du *Napoléon* sur la discussion relative à la garde mobile.

L'opposition de la commission au projet du gouvernement doit être considérée *comme un acte d'hostilité envers le président de la République*; elle ne voulait pas que le pouvoir eût la faculté de donner des grades à ceux qui auraient fait preuve de dévouement à la patrie *et au président*.

Opinion du *Napoléon* sur la Plata :

Voici la question réduite à ses termes les plus simples. Le gouvernement négocie avec Rosas. Il faut que cette négociation s'achève. On doit, sans aucun doute veiller à ce que les intérêts de nos nationaux ne soient pas en danger; mais il faut se souvenir qu'aujourd'hui Buenos-Ayres est bien plus important pour nous que Montevideo. Avant tout, que la paix se fasse : une expédition nous entraînerait dans des dangers incalculables.

Opinion du *Napoléon* sur l'amnistie :

On a répandu pendant quelque temps des bruits d'amnistie; nous pouvons assurer qu'autant le président de la République AVAIT DÉSIRÉ POUVOIR LA PROPOSER le jour de son élection, autant il en est éloigné aujourd'hui.—S'il a mis la plupart des transportés en liberté, c'est qu'ils avaient été incarcérés sans jugement. Mais maintenant que le pouvoir est si violemment attaqué, son devoir est de raffermir l'autorité, *de faire rentrer dans le devoir* ceux qui veulent s'en écarter, et *de laisser sous la main de la justice* les coupables qu'elle a frappés. — Comme nous l'avons dit dans notre premier article, *nous sommes à une époque de répression*; CELLE DU PARDON N'EST PAS ENCORE VENUE.

Le *Napoléon* se retire ainsi le droit de dire jamais : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous avons pardonné à ceux qui nous ont offensés. »

ANECDOTE SENTIMENTALE.

Le président de la République disait l'autre jour qu'une des choses qui l'avait le plus touché à son retour en France, c'était d'entendre la musique des régiments jouer aux défilés les romances de sa mère. En effet, tout le monde a pu remarquer, en assistant aux parades, aux revues, que les musiques militaires exécutent aujourd'hui avec prédilection les airs si gracieux composés par la reine Hortense. Le public accueille avec empressement ces touchantes mélodies, dont le succès redevient populaire. La tradition en avait gardé le souvenir; les circonstances leur rendent une seconde vie.

AFFRANCHISSEMENT DE L'ITALIE.

Il est faux que Henri Cernuschi, détenu à Civita-Vecchia pour avoir ameuté le peuple de Rome contre nos soldats lors de leur entrée dans *la capitale du*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 8 JANVIER 1850.

THÉATRES.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. *Les deux Célibats*, comédie en trois actes et en prose, de MM. Jules de Wailly et Overnay.

Que la comédie s'empare des mœurs de notre époque, rien de mieux. Qu'elle nous fasse comparaître devant la rampe lumineuse escortés de préjugés, de vanités, de sottises et de vices, affublés des costumes les plus ridicules que jamais peuple ait inventés, nous n'aurons qu'à gagner à cette exhibition de nous-mêmes, et si le miroir est fidèle, nous nous trouverons tellement grotesques qu'au lieu de colère et de honte, ce sera un bruyant éclat de rire qui réveillera notre dignité endormie. Une fois éveillés, nous réfléchirons un peu, et comme l'idée de responsabilité flatte l'amour-propre, nous aurons tout à coup assez de bon sens pour dire : « Au fait, pourquoi ne pas chercher à se corriger, pourquoi ne pas se modifier, se transformer? Nous sommes laids au physique et au moral, débarbouillons notre visage, décrassons notre conscience, et jetons aux orties ou au diable les vilains habits que voici, les vilains costumes que voilà, tout cet affreux bagage de faussetés, de laideurs et d'absurdes conventions. »

Mais, pour obtenir un résultat aussi efficace, il faudrait une bonne leçon, c'est-à-dire une reproduction tellement exacte de ce qui est, que toute méprise fût impossible, et que tout prétexte d'excuse tombât devant la sincérité flagrante du tableau.

Malheureusement, la plupart de nos auteurs dramatiques sont myopes ou ne savent pas voir, et se contentent d'ébauches confuses, d'à-peu-près, qui peuvent servir de distractions passagères, mais ne frappent vigoureusement ni notre œil, ni notre esprit.

D'autres sont timides jusqu'à craindre d'effrayer le voleur en lui prenant la main dans le sac, et, par bonté d'âme, se contentent de lui dire de la façon la plus polie et la plus filandreuse : Votre main, mon brave homme, ne se serait-elle point par mégarde égarée dans ce sac, où elle n'a que faire? Mauvais moyen!

Le plus grand nombre, au lieu de prendre la nature sur le fait et de l'étudier avec leur sentiment propre, choisissent leurs modèles et leurs types, non dans la réalité, mais dans des ouvrages qui ne sont déjà eux-mêmes que des interprétations pâles, incomplètes, amoindries.

Quelques-uns enfin, et ceux-là sont généralement doués d'une grande puissance de perception, se laissent entraîner par une aberration singulière à exagérer les caractères, à accentuer et contourner les lignes, de telle sorte que, partant du vrai, ils aboutissent à la caricature, à la parodie, à la charge... Et j'en appelle à votre bonne foi : avez-vous jamais rencontré quelqu'un se reconnaissant dans sa *charge*, cette *charge* fût-elle excellente et d'une ressemblance saisissante? Donc, dans ce dernier cas, le but est encore manqué.

Mme George Sand, l'illustre et heureux auteur du *Champi*, vient de faire un pas dans la voie où je serais désireux de voir l'art dramatique entrer résolument. Qu'on essaie, et j'ose affirmer une réussite complète. Qu'on nous montre une bonne fois de vrais vivants de ce temps-ci, bourgeois ou autres... Un vrai banquier, un vrai bonnetier, par exemple, ou bien un vrai général; un vrai avoué, un vrai magistrat, un vrai homme d'Etat, une vraie femme du grand monde, comme on dit, un vrai ami du vrai ordre, de la vraie religion, de la vraie famille, de la vraie propriété; n'importe enfin quels éléments humains de notre société, mais tels qu'ils sont. Qu'on les fasse penser, parler, agir, absolument comme ils parlent, pensent et agissent, et je vous garantis que vous n'aurez jamais assisté à un spectacle aussi comique, je ne sais même pas si le fou-rire qui s'emparerait des spectateurs permettrait de continuer la représentation.

Je vois cela d'ici... Figurez-vous un véritable appartement, de véritables meubles, et toutes ces vérités extravagantes, intéressées, ambitieuses, triviales, déshonnêtes, malséantes, fausses, affectées, prétentieuses, amoureuses, tyranniques, domestiques, qui courent de la cuisine au salon à travers les plis et replis des cœurs, les pensées et les actions, les intentions et les faits, les murs, les secrétaires, les tiroirs, les rideaux, les glaces et les casseroles; et dites-moi si, en faisant mouvoir dans ce milieu de vraies marionnettes en chair et en os comme vous et moi, affairées du matin au soir, criant, grondant, se querellant, boudant, pleurant, riant, vivant de malentendus, d'intrigues, d'ennuis, d'affections froissées, de désirs comprimés, d'amitiés simulées, de politesses feintes, d'ignorance et de fièvre... dites-moi si vous n'aurez pas là un spectacle ébouriffant dont la désopilante exactitude serait de nature à jeter gaiement un doute salutaire dans les esprits les plus encroûtés d'optimisme, et partant, les moins disposés à reconnaître qu'il y a quelque chose à faire... Et ce doute, savez-vous comment il se manifesterait? — Par une hilarité irrésistible... Je ne plaisante point, et je soutiens, dussiez-vous m'accuser de paradoxe, que la méthode que je propose, laquelle après tout, n'est pas dangereuse, aurait des résultats immenses, inouis, et qu'elle ferait plus de partisans des réformes que n'en fait le vénérable *Constitutionnel*, dont on ne peut méconnaître les services en ce genre, sans une profonde ingratitude.

La thèse que je soutiens a une cause, et cette cause la voici. Dans la comédie des *Deux Célibats*, que l'on a jouée samedi aux Français, un des personnages, M. Dubreuil, est qualifié par les auteurs, de président d'une société d'assurances contre le mariage.

La pièce en question est une comédie de mœurs, et a quelques prétentions à l'actualité. Eh bien, je vous le demande, que signifie cette qualification de président d'une société d'assurances contre le mariage... cela existe-il? cela est-il vrai? pas le moins du monde... Les auteurs ont dépassé le but, et pour faire rire ils ont maladroitement chargé un type qui eût été bien autrement comique en restant nature.

Cette critique d'un détail, importante à mon avis, s'applique à une foule de peccadilles du même ordre, lesquelles, fréquentes et répétées, détruisent l'illusion, rendent l'ouvrage insipide, et lui ôtent, avec la sincérité et le charme du coloris, le mérite de l'utilité.

Mais puisque le nom de Dubreuil est venu sous ma plume, il faut bien vous dire ce qu'il est. C'est un vieux garçon, riche et fort ennemi du mariage... Il aima jadis, mais il a su résister à la tentation, et sacrifiant son amour à l'indépendance en général, et à la sienne en particulier, il a reculé courageusement devant l'autel de l'hyménée, dont les guirlandes lui apparaissent sous forme de chaînes... a-t-il bien fait?

La comédie dont je vous entretiens a été fabriquée pour nous l'apprendre.

Dubreuil, avec sa fortune, a nécessairement un train de maison, et par conséquent une femme de charge, une gouvernante, dont la présence excite les médisances et les quolibets. — Premier inconvénient du célibat.

Le deuxième inconvénient s'appelle Beauregard. C'est encore un célibataire, jadis jeune, fat et, passez-moi le mot, assez bête; parlant je ne sais quelle langue de mauvaise compagnie, courant les bals et les sociétés équivoques, joueur et quelque chose de plus, vivant aux crochets de ce pauvre Dubreuil dont il partage le domicile, et la bourse.

Dubreuil possède un neveu, éperdument épris d'une demoiselle Cécile qu'il a rencontrée dans le monde...

monde chrétien, ait été livré aux autorités pontificales. Cernuschi sera probablement envoyé en France.

On dit que Paris est la *capitale de la civilisation*, les Russes auraient donc le droit d'y venir et de traiter en coupables les Français qui *ameuteraient* la population de Paris contre l'invasion étrangère !

QUERELLES DE FAMILLE.

Le prince Jérôme Bonaparte a été nommé maréchal de France : c'est le dernier frère de l'empereur qui nous reste. Le jour même de cette nomination, M. Napoléon-Jérôme, son fils, votait contre le gouvernemement !

CHRONIQUE SOCIALISTE.

Après nous avoir raconté avec délices des histoires de socialistes faillis, de socialistes prisonniers pour dettes, etc., le *Napoléon* contient cette niaiserie :

Des individus, *qu'on croit être des socialistes*, ont coupé récemment vingt ou vingt-cinq câbles des carrières situées dans les commune de Châtillon. On a prescrit une enquête dans le but de découvrir les auteurs de ces méfaits, qui ont eu pour résultat de priver momentanément d'ouvrage un grand nombre de carriers.

Une colonne entière est remplie par ces commérages pleins de haine, par ces cancans empoisonnés ; les autres articles sont tout à fait nuls. Tel est l'organe d'un parti qui se croit encore quelque chose en France.

Nous engageons le pouvoir exécutif à désavouer le *Napoléon*.

PROJETS DES CARLISTES.

Les journaux espagnols parlent d'une campagne carliste projetée pour le printemps prochain. Suivant la *Nacion*, le parti légitimiste français fournirait les fonds nécessaires à ses frères d'Espagne ; le comte de Montemolin aurait envoyé déjà une circulaire à ses principaux partisans. La *Patrie* désigne les généraux qui dirigeraient l'insurrection dans les différentes provinces, sous le commandement de Cabrera, Elio et Gomez. Le mouvement par terre serait appuyé par un débarquement d'émigrés royalistes. Ces nouvelles sont probablement exagérées, mais l'opinion s'en préoccupe à Madrid.

LE RÉGIME MILITAIRE PRUSSIEN.

Au moment où le régime militaire prussien va être introduit dans la plupart des petits états de l'Allemagne, il est à propos de faire connaître au milieu de quelles atrocités, vraiment dignes de Haynau, cet affreux régime a été appliqué au pays de Bade. On verra que les malheureux Badois n'ont rien à envier aux Hongrois, et que les exécutions de Rastadt peuvent être mises sur le même rang que celles d'Arad et de Pesth.

A peine la reddition de Rastadt eut-elle rendu les Prussiens maîtres du pays, qu'ils commencèrent à dévaliser les habitants. Les soldats affirmaient que le pillage et le vol leur étaient permis. Ils dévoraient 5 repas par jour, ne faisaient que s'enivrer, et quand ils ne pouvaient plus boire, ils enfonçaient les tonneaux et répandaient le vin dans les caves.

Après les fusillades vinrent les bastonnades, qui firent regretter les premières, comme le constate la prière suivante, à l'usage des victimes du régime prussien : « Seigneur, faites que nous soyons plutôt fusillés, qu'assommés par les Prussiens. » Un témoin oculaire décrit ainsi une bastonnade prussienne, infligée à Kehl, à deux citoyens coupables d'avoir crié : *Vive Hecker !* Attachées à un banc, les victimes reçurent chacune 21 coups de bâton. Le premier coup fut donné en l'honneur de la République, le deuxième dédié à Hecker, le troisième à Robert Blum, le quatrième à Trütschler ; le treizième coup est le plus fort. Le soldat investi des fonctions de bourreau crie alors : '*République rouge*, et si le sang ne jaillit pas, le soldat-exécuteur est lui-même frappé, ou du moins mis aux arrêts. Au milieu des sanglots des malheureux suppliciés, les officiers prussiens animent encore les soldats par leurs cris : « Frappez plus fort ! n'ayez pas peur ! Voilà qui est bien ! Assomez ces chiens de républicains ! il faut qu'ils crèvent ! »

Les hommes les plus honorables continuent à être détenus dans les prisons ; on y trouve des officiers badois de tous les grades, qui avaient fait cause commune avec leurs soldats, beaucoup d'ecclésiastiques, d'instituteurs, une foule de notaires, d'avocats, de rentiers, de propriétaires, de juges et de négociants. Le grand-duc, au nom duquel les hommes les plus honorables du pays ont été jetés dans les cachots, le grand-duc lui-même est gardé dans son château comme un prisonnier, et le moindre caporal prussien a plus de pouvoir que lui dans ses Etats. On attend qu'il abdique, et peut-être alors recevra-t-il comme consolation une nomination de général dans l'armée qui l'a dépossédé.

C'est à peu près ce qui vient d'arriver au prince de Sigmaringen. Sa petite armée indigène, forte de 700 hommes, a été remplacée par un régiment prussien dont il a été nommé colonel, avec la mission spéciale de se déposséder lui-même et d'occuper son ex-principauté au nom de la Prusse. « Soldats ! s'écria en cette occasion le nouveau colonel, ce jour est le plus beau de ma vie. Nous allons le fêter ensemble. Suivez-moi ! » Et il les conduisit dans sa cave, dont les soldats, il est vrai, eussent bien trouvé le chemin sans lui.

Des places de colonels, de généraux et peut-être de maréchaux dans l'armée prussienne, tel est donc le sort réservé par Frédéric-Guillaume aux princes, aux ducs et aux rois allemands qui adhéreront à son Etat fédéré. N'oublions pas non plus la fameuse chambre des pairs, dans laquelle tous ces souverains déchus doivent être casés et numérotés comme des momies dans une nécropole d'Egypte.

Décidément les lauriers de M. Ganal empêchent Frédéric-Guillaume de dormir. C'est un embaumeur.

EXÉCUTIONS FINANCIÈRES EN SICILE.

NOUVEAUX COUPS DE FILET DU ROI BOMBA.

(Correspondance particulière de la *Démocratie Pacifique*.)

Palerme, 20 décembre 1849.

Je ne continuerai pas, Monsieur le rédacteur, la chronique douloureuse de notre martyre. A quoi bon vous répéter qu'il ne se passe pas un jour, pas une heure ici sans qu'un nouvel acte de férocité ne soit accompli contre ce peuple si magnanime dans sa victoire ? A quoi bon vous raconter les nouvelles persécutions, les exécutions continuelles, les musiques militaires jouant la valse et la polka, pendant que les *Croates* napolitains exécutent les sentences de mort ? Ce sont là des faits de tous les jours, et vos lecteurs en trouvent assez dans les récits de tous les journaux d'Italie et d'Allemagne. Désormais il n'y a d'autre nouveauté à signaler que les noms des victimes !...

Laissons de côté, pour aujourd'hui, les exploits des gendarmes, des sbires et des bourreaux napolitains. Tout cela sentait trop pédantesquement l'imitation autrichienne, et Ferdinand II tient beaucoup à garder son originalité, sans se laisser devancer par l'*imberbe* François Joseph, comme Filangieri, de son côté, mettant au service de son maître sa *spécialité* financière, est flatté, lui aussi, de paraître plus *adroit* que le bombardeur Windisgraetz et que le sabreur Haynau.

Ainsi Filangieri a proposé, et le roi de Naples a sanctionné un nouveau genre d'exécutions en Sicile, les *exécutions financières*.

C'était à nous de rembourser au roi, notre père, le paiement des bombes, des boulets, des grenades, des fusées qui ont servi à bombarder nos villes, à incendier nos maisons, à tuer nos frères et nos enfants, pour nous témoigner un amour royal et paternel. De quoi s'étonner si, dans la justice de ses jugements et dans son plein droit de roi *constitutionnel des Deux-Siciles*, Ferdinand vient de nous imposer, pour frais de sa victoire, le paiement de 13 millions de ducats ? (50 millions de francs environ !) Ainsi, impôt énorme sur la mouture des blés, c'est-à-dire sur le pain du pauvre ; impôt sur les portes et fenêtres, impôt sur le sel, sur la poudre à fusil, sur les permissions de port d'armes et de chasse, impôt sur le papier, impôt à l'exportation des soufres, des sumacs, des fruits, tout cela pour ses bien-aimés sujets en général. Voici pourtant quelque chose pour quelques-uns d'entre eux en particulier.

Le parlement sicilien avait décrété, dans le dernier mois de son existence, un emprunt national d'un million d'onces (12,500,000 francs). La ville de Palerme paya sa part dans l'espace de 48 heures, et tout le reste de l'île dans dix jours, donnant par cet empressement un éclatant témoignage de la popularité de la révolution de 1848. Cet argent fut dépensé en achat d'armes, de munitions de guerre, d'équipements militaires et de deux frégates à vapeur que l'on fait construire en Angleterre. — Rentré en Sicile, et après la capitulation de Palerme, le gouvernement de Naples prit possession de tout. On lui rendit les armes de nos troupes, les pièces de nos batteries, les munitions, les objets d'équipement de toute espèce, et même une bonne partie de notre argent qui existait encore à Catane. Des deux navires à vapeur, l'un, l'*Indépendence*, qui avait été déjà envoyé en Sicile, et qui ensuite avait transporté les émigrés siciliens à Marseille, fut séquestré dans ce port par les autorités de la *République française*, et rendu à Ferdinand II qui en témoigna sa gratitude par l'ordre de Saint-Janvier gracieusement accordé à M. le préfet des Bouches-du-Rhône.

Mais en prenant de la sorte l'argent sicilien, le roi refuse de reconnaître la dette publique de la Sicile. En se substituant à tous les droits du gouvernement national, il en répudie les engagements et commet une spoliation en masse.

Cela ne lui suffit pas encore.

Il fait sommer tous les ministres des finances de la révolution de lui rendre l'argent que chacun d'eux avait, pendant sa gestion, expédié aux deux commissaires du gouvernement sicilien à Londres, pour l'achat des objets ci-dessus mentionnés. Filangieri, son proconsul en Sicile, chargé de cette exécution, établit d'avance un *reglement spécial* pour en tirer les *considérants* nécessaires à la condamnation que l'on demande. Il condamne ensuite les magistrats de la cour des comptes à condamner à leur tour, et d'après ce règlement les ministres de la révolution.

C'est ainsi, chose incroyable, que MM. M. Amari, Cordova, le prince de Butera, les marquis Cerda et le comte Amari, ex-ministres des finances en Sicile, viennent d'être condamnés solidairement avec le prince Granatelli et M. L. Scalia, commissaires en Angleterre, à payer au gouvernement napolitain la somme de 3 500 000 francs.

En un mot, le gouvernement napolitain, non content de confisquer impudemment un million d'onces aux citoyens qui l'avaient prêté pour la délivrance de leur pays, vient mettre la main aujourd'hui même sur les biens personnels des anciens ministres ; et cela comme répétition de l'argent dépensé pour des objets dont le roi Bomba est en possession depuis plusieurs mois.

Feuilletez, monsieur, l'histoire de tous les temps et de tous les peuples ; cherchez si les annales de la tyrannie ont jamais enregistré quelque chose de pareil. Je doute fort que les casuistes de la diplomatie, que le *Times* et les *Débats* puissent trouver assez de sophismes pour donner quelque apparence de justice à tous ces actes de spoliation et de vandalisme ; je doute surtout qu'il se trouve une seule conscience honnête parmi les hommes de toute nuance politique qui ne se révolte à l'idée de cette vengeance implacable et ignoble qui s'attaque à tout, aux libertés séculaires du pays, à la moralité publique, à l'honneur national, et même à la fortune privée des hommes qui expient dans l'exil le crime d'avoir possédé la confiance de leur patrie !

PROGRÈS DU SOCIALISME.

Ce n'est pas dans les campagnes seulement que le Socialisme fait de rapides conquêtes, c'est dans la presse de Paris. Absolutisme royaliste et théocratique d'un côté, République sociale de l'autre, ces deux termes seuls sont en présence ; tous les éléments intermédiaires seront absorbés. Tous les journaux à qui l'absolutisme et la rétrogradation imposent des répugnances arrivent à la République, à la démocratie, au Socialisme. Le *Siècle*, aujourd'hui, constate le fait par un article très fortement raisonné et qui conclut ainsi :

« En résumé, les conservateurs eux-mêmes travaillent à répandre *le mot* de Socialisme. Il faut que tous les hommes d'intelligence et de cœur, renonçant aux accusations industrielles niaises ou lâches, s'entendent et se réunissent pour définir *la chose*, et fassent là ce qu'on a fait pour la démocratie, que personne ne confond plus désormais avec la démagogie. »

La manie du pouvoir est la maladie de notre époque, et elle se traduit tous les jours et à tous les degrés de l'échelle par des actes d'arbitraire. On nous signale une singulière mesure prise récemment par le comité central d'instruction primaire de la ville de Paris, sur la proposition de M. Hubert, directeur de l'Orphéon.

M. Pitou, ancien orphéoniste, demeurant rue des Gravilliers, 45, avait eu l'idée de fonder une société chorale sous le nom des ENFANTS DE L'HARMONIE, pour l'exécution des morceaux d'ensemble.

Dans un prospectus autographié, il invitait les pères et mères de famille, dont les enfants font partie de l'Orphéon, à les faire inscrire, si cela leur faisait plaisir. Mais sur la proposition de M. Hubert, le comité central a pris une délibération, qui interdit à tous les enfants des écoles primaires de chanter dans un concert ou lieu public, sous peine d'être immédiatement exclus des écoles et rendus à leurs parents. Nous avions pensé que les pouvoirs de l'autorité scolaire s'arrêtaient au seuil de la maison paternelle. Le comité central ne l'entend pas ainsi et il prétend exercer une espèce d'inquisition sur les enfants, en dehors des classes et jusqu'au sein de la famille.

Nous engageons M. Pitou à persister dans le projet qu'il avait conçu ; l'opinion publique fera justice des mesures extra-légales que le comité prétend imposer aux pères de famille.

Assemblée nationale.

Séance du 7 janvier. — Présidence du cit. BAROCHE (vice-président).

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

M. LAUSSAT. Je demande la parole pour une rectification au procès-verbal.

Dans la dernière séance, quand M. Thiers prononça ces paroles : « Qui aurait le courage de soutenir le traité Leprédour ? » je me levai et je dis : « Moi ! » Ce mouvement n'a pas été relaté dans le procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT. La protestation sera inscrite au procès-verbal. L'on va procéder au scrutin pour la nomination du président.

Nombre des votants.	595
Majorité absolue,	298
M. Dupin a obtenu	377
M. Michel (de Bourges),	156
M. Dufaure,	17
M. Odilon-Barrot,	21
M. Napoléon Daru,	6

En conséquence, M. Dupin est proclamé président de l'Assemblée nationale. (Mouvements divers.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à Montevideo.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement qui s'éloigne le plus du projet est celui de M. Granier. Cet amendement n'est pas adopté.

M. LOUIS LE CONTE propose cet ordre du jour :

» Je demande qu'après le vote des crédits mentionnés aux projets de lois, l'Assemblée passe à l'ordre du jour sur tous les amendements. »

M. ETCHEVERRY avait proposé cet ordre du jour :

« L'Assemblée, après avoir entendu la discussion sur le traité Leprédour, qui a été incidemment introduite devant elle,

» Confiante dans le patriotisme du cabinet pour sauvegarder sur les rives de la Plata l'honneur de la France, ses intérêts et ses nationaux,

» Passe à l'ordre du jour. »

Il le retire pour demander l'ordre du jour pur et simple.

On demande la priorité pour l'ordre du jour de M. de Rancé.

« Considérant que le traité Leprédour n'a pas été soumis à la ratification de l'Assemblée nationale ;

» Considérant que le gouvernement déclare qu'il entend continuer les négociations, dans le but de garantir l'honneur et les intérêts de la République, et que nos na-

---

Il veut se marier, ça va sans dire... Mais son oncle président, comme vous savez, d'une société d'assurance contre le mariage, manquerait à ses convictions et à ses devoirs s'il se prêtait à une pareille faiblesse... Il refuse son autorisation...

Le petit neveu se fâche, s'emporte, tempête... Il s'est engagé, il est aimé, il a donné sa foi, etc. etc... Il se tuera ! ! !

Ah ! bast. On ne se tue pas ainsi... Nous arrangerons tout cela, dit l'oncle,

Beauregard se propose pour aller reconnaître la place, ou plutôt comme ambassadeur auprès de Mlle Dulistel, tante de la jeune adorée... Mlle Dulistel est aussi célibataire puisqu'elle est demoiselle...

Elle aussi a aimé autrefois... mais son objet n'a pas osé affronter les intempéries du ménage.... Vous devinez le reste... Elle s'est résignée toutefois trouvant des consolations dans ses vertus et dans les soins qu'elle prodigue à sa jeune nièce.

Beauregard se présente donc en qualité d'oncle... c'est une farce d'assez mauvais goût... en quelques minutes il a baclé l'affaire, c'est-à-dire que sa tenue et son langage l'ont fait éconduire et que le mariage est désormais impossible.

Cependant le neveu a cherché des distractions à ses douleurs ; il a joué, et accourt plus que gai, demandant à son oncle de payer une dette d'honneur, sinon il se battra en duel. Holà ! holà ! diable. Dubreuil se ravise, et, malgré sa présidence, il se décide à aller lui-même voir Mlle Dulistel pour savoir à quoi s'en tenir sur le compte de la tante et de la nièce, et donner son consentement s'il y a lieu.

En avant, marchons !... Nous voici avec Dubreuil chez Mlle Dulistel.

C'est moi qui suis l'oncle pour de bon... Vous, monsieur... Ah, mon Dieu ! Mais... quoi... vous... c'est lui, c'est elle, c'est moi !... quoi ! ! ! Maurice ! Euphémie ou Héléna ! (je ne me rappelle pas bien le nom.)

Reconnaissance des plus touchantes, sensibleries et petits reproches anodins... doux souvenirs. Après quelques instants consacrés au passé, on songe nécessairement au présent. — Cécile entre, charmante, délicieuse, adorable (Mlle Luther).

A son aspect, Dubreuil ne peut cacher son émotion et sa joie. Le mariage serait immédiatement conclu si la pièce n'avait pas trois actes. Pour atteindre cette importance littéraire et dramatique, il a fallu y introduire deux personnages épisodiques, Dufour et sa sœur Cœlina... l'un faisant la cour à Mlle Dulistel, l'autre faisant la coquette avec Dubreuil ; tous les deux fraternellement ennuyeux pour tout le monde, entrant, sortant, rentrant, ressortant à chaque instant, on ne sait à quel propos ; mais essentiels, à ce qu'il paraît, pour mettre des bâtons dans les roues sans le savoir ou en connaissance de cause ; en un mot capables, coupables plutôt, de prolonger indéfiniment les situations les moins intéressantes qu'on puisse imaginer, si toutefois il y a là quelque imagination...

Enfin... Dufour et sa sœur sont entrés et sortis... deux fois l'un après l'autre, deux fois ensemble... On gagne ainsi près d'un demi-acte... le public s'ennuie, mais qu'importe !

Dufour et sa sœur reviennent... pourquoi reviennent-ils ? toujours pour la même chose... c'est leur spécialité... Quelle spécialité ? Je n'en sais rien, vous êtes bien curieux... ne m'interrogez pas... Ils reviennent.., que cela vous suffise... si vous voulez comprendre la pièce, allez la voir... Dufour et Cœlina, sa sœur, reviennent, voilà tout... Et le dénouement ? Le voici... Mlle Dulistel, qui est une femme d'esprit, et qui a remarqué dans la salle des baillements significatifs, se hâte d'en finir et de tout arranger... Elle marie les deux jeunes gens à leur grande satisfaction, elle marie Beauregard et Cœlina à leur mutuel désappointement ; elle refuse les hommages de Dufour... C'est bien fait, il nous a trop ennuyés pour que nous le plaignions. Quant à Dubreuil, tendre et repentant, il consent à perdre son indépendance : mais Mlle Dulistel lui fait un petit sermon pour lui prouver qu'il a beaucoup perdu à attendre, et que désormais, s'il veut être heureux, il n'a qu'à rester garçon et à contempler le bonheur de sa nièce et de son neveu... Cette leçon vaut bien trois actes sans doute.

Avec un peu plus d'esprit, quelques couplets et beaucoup de coupures, on aurait pu faire des *Deux Célibats* un mauvais vaudeville.

MM. de Wailly et Overnay n'ont rien prouvé du tout. Mariez-vous, vous ferez bien ; ne vous mariez pas, vous ferez bien. Telle est l'innocente morale qui, en dépit de l'intention probable des auteurs, est tombée avec le rideau... j'allais dire avec la pièce. Mais, grâce au talent de Provost, de Samson, de Mmes Allan et Luther, elle traînera probablement une vie médiocre de quelques jours.

GYMNASE. — *Diviser pour régner*, vaud. en un acte de M. Adrien de Courcelles.

Si *diviser pour régner*, en politique, est une formule fausse et usée qui sert de refuge aux vieilles incapacités et doit faire place à une perception plus large et plus vivante de l'avenir, il faut croire qu'en amour son rôle est bien différent. Telle est, du moins, le sentiment du comte de ***, colonel des dragons de la garde. A peine de retour d'une expédition guerrière, le comte s'est empressé de voler aux pieds d'une ancienne *amie*. Mais, en son absence, un jeune officier et un colonel d'infanterie ont formé le siége de la place et poussé l'attaque avec vigueur. Le comte frémit à l'idée de voir l'arme qu'il commande céder le pas à un vulgaire fantassin. Il manœuvre alors avec tant d'art et de finesse, déploie tant de ressources et d'esprit, que l'infanterie est bientôt mise en fuite. Des négociations s'ouvrent avec le jeune officier, et le comte s'installe de nouveau en vainqueur dans la citadelle reconquise.

Bressant joue son rôle avec toute l'aisance, la grâce, l'élégance d'un seigneur de l'ancien régime ; Mlle Melcy justifie en tous points les poursuites dont elle est l'objet ; et Armand rend avec trop de vérité peut-être l'attitude niaise d'un amoureux de vingt ans.

THÉATRE-ITALIEN. — *La Cenerentola*. — Rentrée de Lablache.

Lablache a reparu jeudi sur la scène italienne, dans le rôle de don Magnifico de la *Cenerentola*. Il ne reste pas trace de l'indisposition qui a retardé de quelques jours sa rentrée. Le grand artiste est aussi gai, aussi amusant que jamais avec sa belle et réjouissante physionomie, toujours à son aise dans sa colossale rotondité, toujours prodigue de ces mélodieuses richesses qui s'échappent magnifiquement de sa vaste poitrine.

Quelle verve, quelle franchise, quelle puissance ! et comment raconter les lazzis et les étourdissantes bouffonneries dont il s'amuse tant lui-même.

Lucchesi, dans le personnage de Ramiro, a déployé toutes les ressources de son art, on ne peut lui reprocher qu'un peu de froideur.

Ronconi est comme un diamant à mille facettes ; c'est sans contredit le talent le plus fin, le plus souple, le plus varié que l'on connaisse. Dans le rôle de Dandini, il serait impossible d'être à la fois plus spirituel, plus mordant, de jouer et chanter avec plus de chaleur, de goût et de distinction.

Mme d'Angri n'a pas toutes les qualités qu'exigerait la Cenerentola, et cette éminente artiste est mieux placée dans la tragédie lyrique ; mais elle est douée d'un sentiment si tendre et si exquis, qu'on lui pardonne facilement les imperfections inhérentes à la nature de son talent. Toutefois je l'engage à ne pas abuser des ralentissements et des *traînées* de voix que la musique vive et sémillante de Rossini ne semble pas comporter. En somme, la *Cenerentola* a été exécutée avec un merveilleux ensemble, et de nombreux applaudissements, des rappels et des *bis* enthousiastes ont témoigné de la satisfaction générale.

CHARLES BRUNIER.

tionaux seront sérieusement protégés contre les évènements qui pourraient les menacer sur les rives de la Plata ;

» L'Assemblée passe à l'ordre du jour. »

Cette priorité, mise aux voix, est adoptée à une majorité fort douteuse à l'opposition. De violents murmures protestent contre la décision du bureau.

M. de Rancé monte à la tribune ; mais, l'agitation de l'Assemblée ne lui permet pas de parler.

M. EMMANUEL ARAGO. M. de Rancé a déclaré samedi dernier qu'il ne présentait son amendement que pour le cas où la résolution de la commission ne serait pas adoptée.

M. DE RANCÉ. Les paroles prononcées par M. le garde-des-sceaux dans la séance de samedi dernier engagent, selon moi, d'une manière sérieuse le gouvernement. Le gouvernement repousse également le traité Leprédour et la pensée de l'abandon ; mais se fondant sur ce qu'il n'a pas soumis le traité à la ratification de l'Assemblée, le gouvernement réclame la liberté d'action. Je ne pense pas qu'on doive la lui accorder, à moins d'établir par un ordre du jour jusqu'à quel point le gouvernement s'est engagé, et comment l'Assemblée entend qu'une responsabilité sérieuse doit peser sur lui. (Mouvement et agitation.)

M. DARU. La commission demande le rejet de l'ordre du jour proposé par M. de Rancé ; la commission demande le rejet de tous les ordres du jour proposés ; elle persiste dans ses conclusions ; elle persiste malgré cette accusation d'ambition parlementaire qu'on a formulée en de certaines feuilles.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Les paroles de l'honorable M. Daru font allusion à un article de journal qui a paru hier. J'ai besoin de dire que cet article a été publié en dehors de mon influence et de mon consentement. (L'agitation redouble.)

UNE VOIX. L'article vient de l'Elysée, c'est connu !

M. LAHITTE. Ceux qui me connaissent ajouteront foi à mon assertion. Elle est formelle. (L'agitation continue.)

M. DARU. Le gouvernement persiste à vouloir une médiation ; il veut envoyer un médiateur ; il ne veut pas engager l'action de la France à une aussi grande distance, à aucun degré et d'aucune matière. (Dénégations diverses.)

Si j'interprète mal l'opinion du cabinet, je le prie de me dire comment. (Silence au banc des ministres.) La commission, au contraire, veut une négociation armée et un négociateur qui puisse engager l'action de la France, non pas d'une manière agressive, mais défensive (Mouvement) ; non pas à Buenos-Ayres, mais à Montevideo. (Interruption prolongée.)

Nous ne voulons pas rester dans une politique ancienne, inefficace, impuissante. Nous voulons une politique nouvelle, qui soit active et qui amène un résultat. L'amendement de M. de Rancé est l'expression de la politique du cabinet ; vous connaissez nos conclusions, choisissez ! Nous n'ajouterons pas une parole : l'heure des discussions est passée, le moment de voter est venu. (Oui ! oui ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division sur l'amendement de M. de Rancé a été demandé. Je dois dire d'abord que MM. Carteret et L. Le Conte se réunissent à M. de Rancé.

Le scrutin, sur la demande de vingt membres, aura lieu à la tribune.

M. ROUHER, au milieu du bruit : Le gouvernement accepte l'ordre du jour proposé par M. de Rancé.

Le vote commence à s'effectuer à la tribune au milieu de la plus vive agitation.

Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	615
Majorité absolue,	320
Billets blancs,	338
Billets bleus,	300

L'ordre du jour motivé présenté par M. de Riancé est adopté. (Vive sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Reste le projet du gouvernement, la demande de crédits. Je lis les articles du projet de loi.

« Art. 1er. Il est ouvert au budget du ministère des affaires étrangères un crédit extraordinaire de 1 million 800,000 fr., destinés à assurer le payement du subside mensuel consenti à titre d'avance, en faveur du gouvernement oriental, par la convention du 12 juin 1848, jusqu'à concurrence de cette somme. — (Adopté.)

» Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses extraordinaires autorisées par la présente loi, au moyen des ressources de l'exercice 1849. — (Adopté.)

» Art. 3. Le crédit ouvert par le décret du 19 août 1849 est et demeure annulé. — (Adopté.) »

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	584
Majorité absolue,	293
Billets blancs,	496
Billets bleus,	88

Le projet de loi est adopté.

Le résultat du scrutin pour l'élection du quatrième vice-président de l'Assemblée est proclamé en ces termes par M. le président :

	Nombre des votants,	515
	Majorité absolue,	258
MM.	Bedeau a obtenu,	382 voix.
	Léon Faucher,	66
	Grévy,	12
	Voix perdues,	55

En conséquence, M. le général Bedeau est proclamé vice-président de l'Assemblée nationale pour le premier trimestre de 1850.

M. LE PRÉSIDENT. Une demande d'interpellations est faite par M. Testelin. Il demande, dit-il, à interpeller le ministre de l'intérieur sur ce que devient le projet d'établissement de caisses de retraite. A quel jour, ajoute M. le président, l'Assemblée veut-elle fixer les interpellations.

À DROITE. A un mois ! A trois mois !

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée, qui fixe à trois mois le jour des interpellations.

A GAUCHE. C'est une mauvaise plaisanterie de M. de Montalembert.

M. SOURZAT. Qu'on inscrive son nom au *Moniteur*.

M. MOLÉ, au sujet de l'ordre du jour, demande que la discussion de la loi sur l'instruction publique soit fixée au lundi 14 janvier.

PLUSIEURS VOIX. Le rapport n'a été distribué qu'aujourd'hui. (Oui, mais vous avez trois lectures !)

M. BAUDIN. Nous demandons, sans arrière-pensée, qu'il nous soit accordé au moins quinze jours pour étudier le projet.

M. BEUGNOT, rapporteur. La commission est à la disposition de l'Assemblée.

La discussion est fixée au 14 janvier.

La séance est levée à six heures.

Demain, à deux heures, séance publique. Discussion du projet de loi sur les instituteurs communaux.

LA GUERRE AU SOCIALISME DANS L'OISE.

Songeons (Oise), 28 décembre 1849.

Nous sommes en pleine orgie de réaction. M. le préfet Randouin, obéissant au mot d'ordre des royalistes, court sus aux républicains et aux socialistes. Hier, c'était une croisade contre les almanachs démocratiques, accompagnée de visites domiciliaires, de saisies chez les particuliers et chez les libraires ; puis, une ordonnance préfectorale contre le colportage, avec injonction aux pauvres colporteurs de livrer la liste des almanachs qu'ils vendent, pour qu'on puisse biffer à l'aise ceux dont le titre ne convient pas. Aujourd'hui, il s'agit d'empêcher les actionnaires d'un nouveau journal de se réunir, bien qu'ils aient pris soin d'avertir le parquet et la police de l'heure et de l'endroit de leur réunion. N'importe ! voici le curieux arrêté que le préfet de l'Oise vient de rendre à cette occasion :

RÉUNIONS ILLÉGALES.

Beauvais, 24 décembre 1849.

Le préfet de l'Oise à messieurs les sous-préfets et maires du département.

» Messieurs, je suis informé de tentatives faites dans les principaux centres du département, pour organiser des réunions essentiellement politiques, bien que désignées sous la forme de conférences pour seconder des entreprises commerciales et industrielles. Aujourd'hui, il s'agit de la fondation d'un journal ; demain, on trouvera un autre prétexte ; en réalité, c'est un expédient auquel on a recours pour rouvrir les clubs, réveiller l'agitation des esprits, et entraver l'heureux essor que les affaires ont pris depuis quelque temps sur tous les points et dans toutes les branches, malgré tant d'obstacles prémédités. Vous devez vous y opposer formellement ; je suis convaincu que vos ordres *n'éprouveront aucune résistance ; mais vous n'hésiterez pas à requérir main-forte en cas de besoin.*

» La confiance ne peut se consolider que lorsqu'on verra l'autorité bien résolue à opposer une digue énergique aux efforts de cette propagande qui affiche audacieusement son but, *le renversement de la société.*

» A. RANDOUIN. »

Depuis la circulaire d'Hautpoul, nos gendarmes sont sur les dents, et leurs chevaux aussi... Leurs rapports sont désespérants ; ils constatent unanimement que les idées démocratiques ont envahi les campagnes tant et si bien qu'il n'est plus possible de les endiguer. Déjà M. le préfet se retourne contre les instituteurs. Pour commencer, on vient de leur enlever M. Glaize, leur inspecteur, afin de le remplacer par un complaisant du clergé.... Bravo ! M. le préfet, les candidats socialistes ont eu, le 13 mai dernier, bien près de *vingt mille voix* (ce qui a terrifié les blancs), faites-en votre deuil, messieurs de la réaction, je promets au socialisme *cent mille* voix, au moins, pour la prochaine fois. — Vive la réaction qui enfante le socialisme !

FAITS DIVERS.

M. Duchâtel, ancien ministre de l'intérieur, est arrivé avant-hier au soir à Paris.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a renouvelé son bureau pour l'année 1850. M. Langlois, vice-président en 1849, a été élu président, et M. Guizot a été élu vice-président.

— On écrit de Givet :

« La latitude laissée aux volontaires de la garde mobile de quitter leur bataillon immédiatement ou d'y rester jusqu'à la fin du mois de janvier pour attendre la décision que l'Assemblée nationale doit prendre à leur égard, a décidé les deux tiers des gardes mobiles du 2e bataillon, en garnison à Givet, à quitter le service le 1er janvier. Ce départ a eu lieu ce matin. La séparation des soldats de leurs officiers qui restent à Givet a été on ne peut plus touchante. L'un d'eux, le capitaine Steimer, leur a adressé, d'une voix émue jusqu'aux larmes, quelques paroles simples et chaleureuses, qui ont produit sur ces jeunes soldats une vive sensation. Les cris de vive la République ! vivent les officiers ! ont terminé cette scène d'adieux. L'émotion des volontaires était au comble. Enfin, s'arrachant à cette douloureuse séparation, les officiers rentrèrent en ville, alors que de loin encore les mobiles agitaient leurs mouchoirs en signe d'adieu. » (*Réforme.*)

— Un cruel accident vient d'arriver à la filature de lin, dite la *Foudre*. Comme une ouvrière se baissait sans précaution auprès d'une grande carde à étoupes, elle a été saisie et entraînée avec une telle violence par les engrenages de cette machine, qu'aucun effort n'a pu l'arracher au danger. Sa tête a été si horriblement broyée, que l'on ne pouvait croire qu'elle survécût un seul instant. Transportée, néanmoins, à l'hospice, on conservait encore hier quelque espoir de la sauver. Cette malheureuse est âgée de vingt-trois ans, nouvellement mariée et enceinte.

— Selon le *Daily-News*, une des plus grandes découvertes géographiques des temps modernes vient d'être faite au nord du cap de Bonne-Espérance. M. Moffat a eu le bonheur de trouver, après un voyage de 556 milles anglais de Kolabeng, le grand lac intérieur, dont l'existence problématique a, depuis si longtemps, tourmenté la curiosité de tous les voyageurs. M. Moffat appelle ce lac Nama ou Ngama. Deux grandes rivières y déversent leurs eaux ; à en juger par la douceur et la limpidité, ces courants viennent du nord, et doivent surtout leur origine aux neiges des montagnes.

Les tribus qui habitent ce pays ressemblent aux Beckuanes, mais elles ont un teint plus basané ; des arbres creusés leur servent de canots, dans lesquels on les voit préparer leur nourriture, dormir comme dans des maisons, et naviguer avec beaucoup d'adresse. Elles sont très douces de caractère et ne vivent que de poisson, quoiqu'on y trouve en abondance beaucoup de bêtes à cornes. Pour ce qui est de la position géographique du lac, qui ouvre une si large perspective de prospérité à cette partie de l'Afrique, les dernières observations du soleil donnent 19 degrés 7 minutes.

— Nous avons eu ces jours derniers, de relâche sur rade, le bâtiment à vapeur de guerre espagnole le *Pizzaro*. Ce navire venant de Terracine et en dernier lieu de Porto-Ferraio, avait à bord un général espagnol, qui n'est autre, dit-on, que le commandant en chef du corps d'armée espagnol stationné dans les Etats romains.

Le *Pizzaro* est porteur, en outre, de dépêches importantes pour le gouvernement espagnol.

— Il règne un calme extraordinaire en rade et dans le port depuis assez longtemps. On attend toujours l'escadre de la Méditerranée, mais nous sommes depuis plus de huit jours sans nouvelles positives de ces forces navales.

Un fait certain, et que nous avons déjà signalé, c'est que les approvisionnements qui avaient été embarqués sur deux bâtiments de charge pour les navires composant l'escadre de la Méditerranée, ont été débarqués et réintégrés dans les magasins de la marine.

— On nous écrit de Civita-Vecchia que l'embarquement des troupes qui doivent rentrer en France continuait de s'effectuer sur des navires à vapeur.

Le 20e régiment de ligne a quitté Rome le 21 et le 22. Il est allé s'embarquer à Civita-Veccha pour l'Algérie. (*Sémaphore.*)

— « Non, il n'est pas possible que vous ne soyez » point l'homme de France le plus malheureux, pour » avoir fait d'un POUVOIR SI GRAND un USAGE SI » PETIT. »

Tel est, mot pour mot, dit la *Voix du Peuple*, un billet anonyme autographié, arrivé à l'Elysée, hier et aujourd'hui, de tous les points de la France.

— Les *Pages d'histoire de la Révolution de* 1848, par Louis Blanc, dont nous avons publié avant-hier un fragment, forment un beau volume grand in-8° de 350 pages, qui est en vente au bureau du *Nouveau Monde*, rue de Richelieu, 102. Cet ouvrage contient le récit de tous les évènements auxquels l'auteur s'est trouvé mêlé depuis le 24 février 1848 jusqu'à la nuit du 24 août ; il constitue un des documents historiques les plus importants sur cette époque encore trop près de nous pour que le récit en puisse être écrit avec ce calme de haute impartialité que recommande l'histoire. L'intérêt inhérent aux épisodes qui remplissent ce livre est exhaussé par le style élégant et nerveux qui a valu à l'auteur de l'*Histoire de Dix Ans* une réputation si méritée.

— La société d'agriculture de Calais, voulant encourager dans sa circonscription la culture des légumes, des fruits et des fleurs, des légumes notamment, et après avoir pris l'avis des jardiniers, a arrêté qu'un concours de légumes, fruits et fleurs, aura lieu les samedi et dimanche 29 et 30 juin 1850.

— La société académique de la Loire-Inférieure a mis au concours, pour l'année 1850, les deux questions suivantes :

1° Quels seraient les moyens les plus efficaces et en même temps les plus économiques, d'organiser la médecine des pauvres dans les villes et les campagnes ?

Faire l'historique des faits à ce sujet.

2° Histoire critique de l'art en Bretagne.

Une médaille d'or, de la valeur de 500 francs, sera accordée à l'auteur du meilleur mémoire sur chacune de ces questions

Les mémoires, avec le nom et l'adresse des auteurs renfermés dans un billet cacheté et portant un épigraphe qui devra se trouver également en tête du mémoire, devront être adressés à M le docteur Malherbe, secrétaire de la société, avant le premier octobre 1850.

— Mardi dernier, sur les neuf heures du matin, un événement affreux est arrivé au Puits-Sainte-Barbe, appartenant à la concession des mines de Layon et Loire.

Quatre ouvriers mineurs étaient occupés à la confection d'un *bure* ou puits vertical ; un manœuvre les aidait dans leur travail, en transportant dans une petite galerie latérale les déblais provenant du bure.

On présume que le manœuvre aura eu l'imprudence d'ouvrir sa lampe, malgré la défence expresse faite continuellement aux mineurs de toucher à cet objet surtout dans les endroits où il y a du grisou (gaz hydrogène carboné) ; tout à coup, une explosion terrible a eu lieu. Le manœuvre et deux mineurs, dont l'un père de sept enfants, ont été tués sur-le-champ. Des deux autres, l'un a été blessé grièvement, l'autre n'a reçu que quelques contusions à la tête et a pu retirer son camarade de dessous une grosse pièce de bois qui l'étouffait.

Quand les trois victimes ont été retirées de dessous les pierres lancées sur elles par l'explosion, on a remarqué qu'elles avaient toutes trois le crâne brisé et les membres plus ou moins fracturés.

Ce malheureux événement a d'autant plus attristé l'administration de la mine et les autres ouvriers, que depuis longues années on n'avait eu à déplorer aucun accident de cette nature.

(*Précurseur de l'Ouest*)

— Voici un fait propre à exciter en faveur des malheureux la sensibilité des cœurs les plus durs. Vers les premières rigueurs de cet hiver, un jeune mendiant, âgé de seize ans, de la commune de Tinténiac, ne trouvant aucun gîte pour s'abriter pendant son sommeil, fut contraint de passer la nuit en plein air. Pendant son sommeil, il a été saisi par un froid si glacial, que ses pieds ont été complétement gelés, et qu'après d'horribles souffrances, ils viennent de se détacher de ses jambes. La gangrène a gagné les membres, et les médecins de l'Hôtel-Dieu, où le pauvre infortuné est déposé, vont être obligés de lui faire une double amputation, si toutefois la mort leur en laisse le temps.

(*Journal de Rennes.*)

— Vendredi, 26 décembre, deux petites filles du hameau de Cherville, qui étaient allées à l'école à Oinville, s'en retournaient chez leurs parents, lorsque, sur le chemin, elles furent surprises par un tourbillon de neige, qui les sépara totalement l'une de l'autre. La plus âgée parvint à se sauver du péril, mais la plus jeune fut entraînée à une assez grande distance, et tomba dans un fossé, d'où elle ne put se retirer, engourdie qu'elle était par le froid. — Une femme passa par là, l'aperçut, la retira de la neige dans laquelle elle était presque ensevelie, l'enveloppa dans son manteau, la plaça au soleil, et courut chercher du secours. Elle fut transportée chez un fermier, placée près d'un bon feu ; mais les soins furent inutiles, elle mourut dans les bras de ceux qui cherchaient à la ranimer.

(*Glaneur de Chartres.*)

LE MINISTÈRE DE L'ACTION. — On sait que, depuis deux ans, le carnaval, à Paris, est privé du réjouissant spectacle de la promenade du bœuf gras. Cette année il y en aura un. Avis vient d'en être donné à la boucherie de Paris et aux marchands de bœufs qui fréquentent les marchés de Poissy et de Sceaux.

1er Conseil de guerre permanent.

AFFAIRE HIBRUY.

Le 1er conseil de guerre permanent, siégeant rue du Cherche-Midi, a jugé aujourd'hui le citoyen Pierre Hibruy, chapelier, accusé d'avoir, pendant l'insurrection de juin 1848, commandé plusieurs barricades, condamné par contumace au mois d'août dernier, et arrêté depuis sous la prévention d'avoir fait partie d'une société secrète.

L'accusé est un homme de 35 à 40 ans, à la figure énergique et déterminée. Le ministère public lui reproche : 1° d'avoir publié, lors de l'insurrection, une proclamation aux habitants du faubourg Saint-Antoine, dans laquelle il se donnait comme chef de barricades des rues de Jouy, des Nonandières, du Figuier, etc., etc. ; 2° d'avoir délivré des bons de vivres, que divers fournisseurs ont payés ; 3° de s'être rendu à la mairie du 9e arrondissement, dans la nuit du 24 au 25 juin, et même d'avoir usurpé la qualification de maire du 9e arrondissement.

Un adjoint du 9e arrondissement a écrit au capitaine-rapporteur une lettre pour dire qu'un bon portant la signature Hibruy, maire du 9e arrondissement, aurait été vu par lui. L'accusation invoque aussi une lettre de M. Armand Marrast, maire de Paris à cette époque.

Hibruy ne nie en aucune façon sa participation aux barricades ; loin de là, il s'en fait gloire ; mais il nie, avec la même énergie, avoir usurpé la qualité de maire du 9e arrondissement. il s'est rendu à cette mairie, mais il était revêtu d'une blouse achetée le matin avec la ceinture rouge des chefs de barricades, uniquement pour distribuer des cartouches aux insurgés qui s'y trouvaient. Au reste, le ministère public finit par abandonner l'accusation sur ce point.

Les témoins entendus déposent de faits insignifiants.

Le capitaine-rapporteur rend justice à la franchise d'Hibruy ; mais il cherche à établir que cette franchise n'est pas complètement désintéressée. L'accusé est persuadé que ses doctrines réussiront tôt ou tard, et il est bien aise de se créer des droits pour l'avenir. Si les bons de vivres qui contenaient la qualification de maire ajoutée au nom d'Hibruy n'ont pas été retrouvés, c'est que quelque employé de la mairie de Paris les aura fait disparaître.

L'accusé a déjà été condamné pour avoir fait partie d'une société secrète. Il a été aussi condamné, par défaut il est vrai, dans une affaire de faillite. (L'acusé s'agite et proteste énergiquement, et plus tard son défenseur le lave complètement de cette accusation.)

Le rapporteur conclut en requérant l'application à l'accusé des art. 91, 96 du code pénal, modifiés par l'art. 5 de la Constitution, et s'il y a lieu par l'art. 463 du code pénal.

L'accusé Hibruy se lève et prononce d'une voix énergique et accentuée les paroles suivantes :

« Citoyens militaires, mes juges,

» Un vaincu ne se défend pas, car son seul crime est de n'avoir pas été vainqueur, et la meilleure preuve qu'il est coupable, c'est qu'il est accusé et qu'il a été amené par des gendarmes à cette barre. S'il eût vaincu, ce serait lui qui jugerait ses juges. L'histoire est, pour les procès politiques, le seul juge compétent.

» En attendant l'arrêt de ce tribunal suprême, j'accepte pour aujourd'hui les juges que m'ont imposés mes ennemis victorieux... »

Ici M. le président du conseil interrompt l'accusé, et déclare qu'il ne peut accepter pour lui ni pour ses collègues la qualification de *juges imposés par la victoire.*

Me Madier de Montjau prend la parole et démontre habilement la nécessité d'accorder toute latitude à la défense. Le commissaire du gouvernement se joint au conseil de l'accusé pour réclamer en faveur de ce dernier la liberté de la défense. Le président rend la parole à l'accusé, en l'avertissant qu'il la lui retirera définitivement pour peu qu'il se permette l'apologie de l'insurrection.

L'accusé déclare qu'il s'efforcera de retrancher de sa défense les passages les plus énergiques, et reprend sa lecture.

« La dernière des monarchies françaises était tombée d'elle-même au 24 février, tombée de pourriture, et parce qu'il ne se trouva ce jour-là auprès d'elle pas un de ses lâches serviteurs pour lui prêter appui. Le zèle et la fidélité ne revinrent à ces valeureux champions de l'ordre, que plusieurs mois plus tard, lorsque le péril fut passé, et après que le lion populaire, las de se tenir debout, se fut couché.

» Un gouvernement provisoire remplaça le gouvernement déchu. Une commission de onze membres, nommés on ne sait par qui, par eux-mêmes peut-être, s'installa à l'Hôtel-de-Ville le soir même du grand jour. Il y avait de tout dans cette commission des onze. Le poète y coudoyait l'épicier et le juif ; l'écrivain socialiste y donnait la main au républicain formaliste de la veille, son ennemi intime. C'était l'amalgame le plus étrange d'opinions hétéroclites qui se pût voir. Quoi qu'il en soit, le peuple l'accepta ; le peuple, dont l'éducation se fait avec lenteur, n'en était pas encore arrivé en ce moment à comprendre le sublime mystère de la création de l'ordre par l'anarchie. Le peuple croyait sincèrement à la nécessité du pouvoir.

» Il s'agissait de baptiser le régime nouveau, et comme la majorité des onze semblait d'avis de soumettre la question à la nation, comme quelques-uns de ces faux républicains de la veille, déjà embarrassés de leur bagage révolutionnaire, songeaient à proclamer la régence, le vrai peuple, celui qui avait chassé Louis-Philippe des Tuileries, intervint dans la délibération, et intima à ses nouveaux chefs l'injonction de proclamer la République sur-le-champ et sans phrases, ce qui fut fait.

» Par ce mot de république, le peuple vainqueur entendait l'avènement du règne de l'égalité, de la liberté et de la fraternité, la glorification du travail, la suppression du privilège et du parasitisme. Le peuple croyait avoir tué le privilège, parce qu'il l'avait frappé dans sa personnification la plus haute. Son erreur dura peu.

» L'abolition de la peine de mort fut, comme on sait, le premier acte du peuple libre, autrement dit le tigre démuselé et altéré de carnage. Le second fut la reconnaissance du droit de vivre en travaillant pour tous les citoyens.

» Mais le peuple avait compté sans les détenteurs du capital, riches banquiers, grands propriétaires, ennemis-nés de tout progrès et de toute révolution.

» Ceux-ci, bientôt remis de leur frayeur, se coalisèrent contre l'ennemi commun, la République, arrêtèrent la circulation du numéraire, étouffèrent le travail en coupant court à la commande.

» Le commerce et l'industrie furent soudain frappés de mort, et l'atelier, fermé par la banqueroute et

le chômage, vida sur la place publique ses populations affamées... »

A ce moment M. le président interrompt de nouveau Hibruy, en alléguant que ces explications sont étrangères aux faits sur lesquels il a à se défendre. L'accusé répond qu'il lui paraît indispensable d'exposer les véritables causes de l'insurrection, pour justifier la part qu'il y a prise. M. le président persiste dans sa détermination, et menace l'accusé de le faire sortir de la salle s'il insiste pour parler. L'accusé répond qu'il ne demande pas mieux que de quitter l'audience, n'ayant plus rien à y faire désormais. Son défenseur le supplie, au nom de l'amitié qu'il lui porte, de lui permettre de présenter sa justification. L'accusé semble ne se résoudre à ce sacrifice qu'avec peine.

Me MADIER DE MONTJAU refuse de s'enfermer dans le cercle de Popilius qu'on semble vouloir lui tracer. Le gouvernement contre lequel l'accusé s'est insurgé a été renversé par le suffrage universel. Le gouvernement est désintéressé dans le débat.

L'orateur établit que l'insurrection de juin n'a pas eu de chefs, que c'est une explosion du désespoir et de la faim. Il y a eu conspiration cependant à cette époque; mais elle n'était pas où on l'a cherchée, elle était dans le parti de ces intrigants qui regrettaient la monarchie et voulaient ressaisir le pouvoir, et pour cela ne craignaient pas de mettre aux prises les ouvriers contre les bourgeois, les travailleurs contre les soldats. Soldats, bourgeois, ouvriers, travailleurs, ceux qui étaient devant les barricades comme ceux qui se trouvaient derrière, n'avaient qu'une seule pensée, tous voulaient défendre la République qu'ils croyaient attaquée. Il n'y a de vainqueurs ni de vaincus ni d'un côté ni de l'autre, il n'y a eu que des victimes. (Sensation.)

Les vainqueurs ce sont les intrigants qui voulaient dissoudre les ateliers nationaux, brusquement; les vainqueurs, c'est le ministre qui répondait aux réclamations des ouvriers par des paroles irritantes, c'est le rapporteur de la commission, M. de Falloux, qui offrait de donner trente francs à chacun de ces hommes qui avaient versé leur sang pour la République, les trente deniers de Judas, et de les renvoyer ainsi dans leur pays, sans pain, sans chaussure! Les conspirateurs, ce sont ceux qui dans des proclamations officielles accusaient les insurgés de vouloir le massacre et le pillage, de vouloir détruire la famille et la propriété. (L'orateur donne lecture de quelques passages des proclamations officielles, puis il continue.) Les conspirateurs étaient là, et si jamais ceux-là sont amenés devant vous, frappez alors, car le châtiment s'appliquera aux véritables coupables. Les autres ne sont que des victimes.

Le défenseur termine en demandant que son client, s'il doit être condamné, ne soit pas accolé aux voleurs et aux assassins dans les bagnes. Les nobles, autrefois, réclamaient, quand la justice les frappait, le droit d'avoir la tête tranchée. Les chevaliers du peuple ont droit d'échapper à la corde des travaux forcés. Si Hibray doit être condamné, on ne peut le condamner qu'à la déportation.

Le capitaine-rapporteur soutient l'accusation. La Cour de cassation ayant rendu un arrêt pour déclarer que la peine des travaux forcés n'est pas applicable en matière politique, il ne requiert pas d'autre peine que la déportation, à moins que le conseil ne juge qu'il y a des circonstances atténuantes.

HIBRUY. Je n'en veux pas.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, n'avez-vous rien à ajouter à ce qu'a dit votre défenseur?

HIBRUY. Rien que ce qui se trouve consigné dans ce manuscrit que vous ne me permettez pas de lire. J'ai la main pleine de vérités.

M. LE PRÉSIDENT. Gendarmes, faites retirer l'accusé.

Des gendarmes emmènent Hibruy qui insiste pour parler. Un grand nombre de personnes qui se trouvent dans l'auditoire se précipitent vers Hibruy en lui criant: Adieu! courage! et en essayant de lui presser la main. Une discussion s'engage entre deux des auditeurs. L'un adresse à l'autre l'épithète de *mouchard*! Celui-ci exhibe sa qualité d'officier de paix et fait arrêter cet homme, ainsi qu'un autre qui prend sa défense. Un enfant d'une dixaine d'années pousse des cris perçants en voyant emmener son père.

Le tribunal rentre au bout d'un moment, déclare Hibruy, à l'unanimité coupable, sur toutes les questions, et à la majorité le condamne à la déportation.

Les citoyens accusés d'avoir troublé l'audience sont ramenés et condamnés à une amende.

Des Fruitières,

OU ASSOCIATIONS DOMESTIQUES POUR LA FABRICATION DU FROMAGE DE GRUYÈRE (1).

§ VI.

Enorme produit des fruitières. Leur influence sur l'agriculture, sur quelques autres associations rurales et assurances mutuelles.

Raisonnons toujours d'après les faits. Dès qu'une fruitière s'établit, l'hygiène du bétail et la propreté des étables, et par suite du ménage entier, changent à vue d'œil. Le fruitier, d'ailleurs, congédie sans façon toute ménagère dont la malpropreté ferait soupçonner celle du laitage. Chacun, selon son petit avoir, cherche à se procurer les espèces de meilleur rapport. Deux exemples suffiront pour démontrer l'importance extrême d'un bon choix d'espèces et d'une hygiène judicieuse. Thaër cite des vaches qui rapportaient 600 francs net par an; il en cite d'autres restées vraiment à charge au propriétaire. Il calcule encore que le rapport journalier peut aller de 2 à 47 litres.

Il faut voir aussi comme les ménagères épargnent le lait pour le ménage; combien même on y économise la consommation du fromage. Enfin les fruitières se fondent dans des villes même qui offriraient aux laitages de faciles débouchés. Partout on les considère comme la richesse du cultivateur, et l'abandon d'une fruitière, à moins de force majeure, est presque sans exemple (2).

Le bétail s'augmentant et s'améliorant, la viande des vaches, celle des porcs nourris en partie à l'aide du petit lait, baissent leurs prix et peuvent devenir ainsi l'aliment du pauvre. En outre, par la multiplication des fruitières, les nombreuses industries, qui préparent les cuirs, pourraient échapper plus tard au tribut de l'étranger.

Un bon assolement s'établit aussi de lui-même. La nécessité de semer beaucoup de fourrages artificiels et de racines fourragères abolit les jachères, supprime ou modifie la vaine-pâture. Aussi, pendant que tous les conseils-généraux réclament à grands cris et inutilement l'abolition du vain-pâturage, ici beaucoup de communes l'ont décrété sans bruit, et le pauvre lui-même, dont l'unique vache s'étiolait l'hiver et le printemps, faute de fourrage, trouve son compte à cette abolition. D'ailleurs, comme on s'aperçoit bientôt que les vaches, courant et s'échauffant à la pâture, perdent leur engrais, s'occupent peu à manger, et rendent presque moitié moins de lait, vite on prend l'habitude de nourrir à l'étable, précepte en tout point d'une saine agriculture, tant il est vrai qu'un bien comme un mal ne va jamais seul.

Résumons et concluons qu'en augmentant l'engrais par ce dernier moyen, en doublant le nombre des vaches, en consacrant aux fourrages herbacés et aux racines fourragères la moitié des terres, le cultivateur quintuble au moins l'engrais relatif, tire de gros produits en beurre et en fromage, récolte beaucoup plus de céréales et supprime encore une bonne partie des labours et des frais de culture (1).

Une fois dans la bonne voie, le génie de l'industrie ne s'arrête plus. Beaucoup de localités emploient les vaches comme animaux de trait, même pour les labours. Plusieurs fermiers n'ont pas d'autre attelage; moyennant quelques soins de plus, la quantité du lait ne diminue point. Dans certaines communes, le bon accord produit par les fruitières, et le sentiment instinctif ou raisonné de l'excellence des associations, ont fait établir un pâtre commun et un taureau banal, ont décidé plusieurs cultivateurs à s'entr'aider pour les cultures et les récoltes en retard; à réunir proportionnellement leurs vaches pour le labourage; à fonder aussi des assurances mutuelles au moyen desquelles, dès qu'on suppose que la maladie d'une vache peut dégénérer en épizootie, on l'abat immédiatement et on arrête ainsi à son origine la désastreuse épidémie.

§ VIII.

Application du mécanisme des fruitières aux autres branches d'industrie.

D'abord, et tout naturellement, l'organisation des fruitières s'appliquerait aux innombrables espèces de fromages, à ceux même qui se fabriquent sous un petit volume, comme le *Neufchatel* et le *Brie*, au lait de chèvres et de brebis, aussi bien qu'au lait de vache. J'ai vu le *Septmoncel* se faire ainsi dans quelques localités. Le *Parmesan* se fabrique de même dans la vallée du Pô.

Viendraient ensuite plusieurs applications aussi simples que fructueuses. On sait que dans le nord principalement, beaucoup de petits ménages fabriquent du sucre. Eh bien! que cinquantes ménages portent leurs betteraves à une raffinerie commune! qu'aussi bien on combine la fruitière elle-même avec cette sucrerie! Alors les vaches fourniraient l'engrais nécessaire aux betteraves, et au besoin le labour des champs; les résidus de la sucrerie serviraient à nourrir les vaches, et le sucre de lait s'obtiendrait en même temps que l'autre. Cette combinaison paraît dictée par la nature des choses.

Déjà les sucres se fabriquent par association dans les environs de Bourgoing et de la Tour-du-Pin, en Dauphiné.

Facilement aussi les magnaneries s'organiseraient d'après ce système. L'un fonderait l'établissement, l'autre apporterait son travail et son talent, les cultivateurs voisins les feuilles de leurs mûriers. Le conseil général du Doubs a fondé *une filature banale pour dispenser les éleveurs d'envoyer au loin filer leurs cocons et pour faciliter la réalisation immédiate de leurs produits*. J'ignore quelle combinaison y préside. Mais on ferait rentrer à volonté cette institution dans le quatrième ou le cinquième système de création de richesses que nous avons décrits. Ou bien les cocons de chaque apportant se fileraient à part, ou bien une société, à l'instar des fruitières, fabriquerait et vendrait en gros toutes les soies produites, et tous frais étant prélevés, répartirait le prix selon les apports respectifs. Ce dernier mode est de tout point fort préférable.

« Dans le Midi, dit Elizée Lefebvre, les propriétaires et les manouvriers s'associent tous les ans pour l'élève et l'éducation des vers-à-soie. L'un fournit la feuille de ses mûriers, l'autre son travail et son industrie; puis on partage les produits. Tous ces ouvriers associés mettent beaucoup d'ardeur au travail. Aussi l'industrie séricicole a transformé tous les cantons méridionaux où elle s'est établie par association; tandis que dans le Nord elle est restée jusqu'à ce jour languissante et improductive, parce que le maître n'a pas su intéresser les ouvriers à son entreprise en les prenant pour associés. »

Pecqueur dit également: (intérêts du Commerce)

« La supériorité des méthodes que tout le monde n'est malheureusement pas en état de pratiquer, l'avantage de certaines dispositions locales, l'efficacité d'appareils trop dispendieux pour de petites applications, sont bien constatés pour la production de la soie. Des éducations communes augmenteraient de moitié les produits de certaines contrées; et au lieu de consommer vingt-cinq quintaux de feuilles de mûrier pour un des cocons, on l'obtiendrait, comme le comte Dandolo, avec 14 quintaux de feuilles. »

Dispensons-nous de multiplier les exemples. Toute industrie se prêterait avec de grands avantages au mécanisme des fruitières.

En terminant, protestons qu'une longue pratique nous a seule conduit à Fourier, nous et beaucoup d'autres; avançons hardiment qu'il y a dans beaucoup de branches, et surtout dans l'industrie domestique, agricole et commerciale des déperditions immenses à prévenir (1), des économies décuples et centuples à obtenir par l'*association*. Proclamons encore, contre l'opinion de M. Thiers, que l'*association est possible en agriculture*, puisqu'elle existe dans plusieurs branches. Que dis-je? Seule, l'association peut réaliser dans les faits l'*égalité* et la *fraternité*, et conjurer les crises sanglantes que préparent pour notre pays la misère, la lutte des intérêts, l'individualisme croissant et les imprécations longtemps étouffées et de plus en plus formidables des prolétaires.

WLADIMIR GAGNEUR.

---

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

(2) Les communes voisines d'une fruitière d'abord se décident difficilement à l'imitation. Outre la routine, la principale résistance vient des ménagères qui, habituées à se créer de petits profits secrets pour elles et leurs filles, et à faire *sauter* les provisions du ménage (ce qu'on appelle vulgairement *cabris*), hésitent à soustraire de leur manutention quotidienne le produit des vaches. Mais, une fois en activité, la fruitière procure de tels avantages, que ces ménagères se retrancheront même une partie du lait nécessaire à la consommation domestique.

(1) Dans les montagnes du Jura, l'aspect général des habitations et des cultures permet de distinguer, à une demi-lieue, les villages à fruitière de ceux qui n'en ont pas.

(1) Nous avons dressé un tableau de plus d'un millier d'espèces de déperditions, la plupart fort importantes, qui ont lieu journellement dans les campagnes. Toutes ces déperditions d'espace, de temps, de constructions, de combustible et d'éclairage, de semences et de matière première, de limons, d'eaux sales et d'engrais, d'instruments et ustensiles, de quantité et de qualité des récoltes, de denrées mal conservées, etc., etc., sont dues au système actuel d'exploitation morcelée, domestique et agricole. Multipliées par le chiffre des ménages comme *facteur*, elles s'élèveraient chaque année à des sommes incalculables.

PETITE CORRESPONDANCE.

Indret.—M. P.—Reçu et pris note des 318 p. 1850.—Rem. aux 14 insc.—Oui; mais il faudr. 1° se borner aux quest. princip; 2° ne pas faire doub. empl. avec les art. en cours de public. sur le suj.; 3° être court autant que poss.—La *Phal.* nov. et déc. va par.

Cherbourg.—M. C.—Tous les réab. dem. ont été faits le 2 janv.—Nous fais. le nouv. dem. et attend. le remb.—Fait v. comm.—Affect. compl.

Saumur.—M. B.—Reçu les 42 et pris note p. 1850.—D'accord.—Affect. rem.—Nous nous renseign. auprès de N.

Dôle.—M. S.—Reçu les 225 70.—Passé écrit de conform.—Affec. rem. à tous deux.

Péage.—M. T.—Reçu et fait.—Avisez-nous quand le journ. vous manque.

Dijon.—M. C.—Reçu les 17 et fait.—Pris note.—Affect. compl.

Noves.—M. F. R.—Reçu et pris note p. 1850.—Affect. rem.—La *Phal.* de nov et déc. va par.—Nous v. adresser. la note demandée.

Saumur.—M. J.—Le réab. de M. B. nous est parv. seul. hier 6 janv.

CONCERTS. — THÉATRES.

PORTE SAINT-MARTIN. — Aujourd'hui mardi, première représentation des *Mémoires du Pont-Neuf*, pièce fantastique en trois actes et huit tableaux.

CONCERT MONTESQUIEU. — Aujourd'hui mardi, 8 janvier, à 8 heures du soir, grand concert. Prix d'entrée: 50 c., tous les billets de faveur seront reçus. Voir l'affiche pour le programme.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 f.	16 f.	8 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 7 janvier 1850.

Les affaires ont eu beaucoup d'activité et les cours qui avaient commencé à reprendre hier, ont aujourd'hui suivi une marche ascendante constante. Quelques personnes voient un emprunt pour le cas où l'Assemblée se prononcerait contre la concession du chemin de Paris à Avignon. Dans ce cas, le trésor ne pourrait continuer les travaux, et pour remplacer les 84 millions promis par la compagnie soumissionnaire, on espérait négocier un emprunt au-dessus de 90 fr. D'autres personnes, au contraire, persistent à croire tout projet d'emprunt ajourné indéfiniment.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	92 45	Zinc Vieille-Montagne	»»»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	81 25	Naples, 5 0/0, c. Roth.	76 75
Quatre 0/0, j. 22 sept.	73 50	Cinq 0/0 Romain	83 »/»
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 »»	Espag. 3 0/0 dette ext.	»» »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 3/8
Bons du Trésor	»» »/»	Belgique. Empr. 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2335 »»	— Empr. 1840.	97 »/»
Rente de la Ville	»» »»	— Empr. 1842.	97 »/»
Obligat. de la Ville	»»»» »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1182 5	Emprunt d'Haïti.	»»» »»
Obligat. de la Seine	1060 »»	Piémont, 5 0/0 1849.	90 75
Caisse hypothécaire	»»» »»	— Oblig. anc.	9?0 »»
Quatre-Canaux	»»»» »»	— Oblig. nouv.	975 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	75 »»	Lots d'Autriche 1834.	363 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	92 60	93 25	92 90	93 20
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	56 95	57 25	57 10	57 25

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	40 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	»» »/»
3 0/0 —	10 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Au comptant. Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	A TERME. P. haut	A TERME. Dr cour
410 »»	»»» »»	Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	»»» »»
207 50	2?7 5	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
166 25	167 50	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
797 50	8?5 »»	Paris à Orléans	»»» »»	»»» »»	»»» »»
579 25	5?? 5	Paris à Rouen	»»» »»	585 »»	»»» »»
»»» »»	242 50	Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	»»» »»
215 »»	215 »»	Marseille à Avignon	»»» »»	217 50	»»» »»
112 75	112 50	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
340 »»	340 »»	Orléans à Vierzon	340 »»	342 50	341 25
192 50	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»	»»» »»	»»» »»
405 »»	425 »»	Orléans à Bordeaux	415 »»	425 »»	425 »»
4?7 50	458 75	Chemin du Nord	458 75	46? »»	46? »»
110 »»	115 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»	»»» »»
360 »»	36? 75	Paris à Strasbourg	358 75	360 »»	358 75
270 »»	270 »»	Tours à Nantes	»»» »»	271 25	»»» »»

L'un des Gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 8 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Les Deux célibats.
ITALIENS.—La Cenerentola.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODEON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THEATRE-HISTORIQUE.—Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE.—Semaine à Londres, Croque-Poule.
GYMNASE.—Représentation extraordinaire.
THEATRE MONTANSIER.—Les Marraines de l'an 3.
VARIETES.—La Vie de Bohême, le Sapeur troubadour, Un et un, Deux dames.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Mémoires du Pont-Neuf.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—La Petite fille, Rose, Blanc et Noir, Un de plus.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ.—La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES.—La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
THEATRE CHOISEUL.—La Bûche de Noël.

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 9. Mercredi 9 Janvier 1850.

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois 9 f. Six mois 17 f. Un an 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

ASSOCIATION volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 8 JANVIER.

Assemblée nationale.

LE NOUVEL AUTO-DA-FÉ.

Un *auto-da-fé* ou acte de foi consistait, en Espagne, à brûler en grande cérémonie des juifs et des hérétiques pour la préservation de la religion catholique. Aujourd'hui qu'il s'agit de préserver la société, les fanatiques du passé demandent de nouveaux *auto-da-fé*; ils parlent sans cesse d'exterminer les socialistes, *ces ennemis de la société*, et en attendant que l'occasion d'une Saint-Barthélemy socialiste se présente, ils cherchent à comprimer leur propagation, la libre expansion de leurs idées.

Sans cesse ces fanatiques de l'exploitation par le prolétariat se récrient sur le poison du socialisme, comme les fanatiques de l'exploitation par l'esclavage se récriaient sur le poison du christianisme, il y a 1 500 ans. Oui, ils ont raison; il est des époques où un poison semble circuler dans les veines du corps social qui se dissout; les anciennes institutions, les anciennes mœurs, les anciennes croyances tombent; mais quelle en est la cause? Le temps a marché; il a frappé de l'aile les choses caduques. Ce n'est point l'esprit nouveau, ce n'est point ce que vous appelez le poison des novateurs qui cause la mort de ces vieilles sociétés. Tout au contraire, ce poison nouveau est le germe de vie qui s'infiltre et pénètre dans tout le corps, et prépare une régénération miraculeuse.

Faut-il s'étonner que des trônes et des temples, minés par ce mouvement régénérateur, s'élancent des cris de désespoir, pour anathématiser la création nouvelle? Faut-il s'étonner que César et le prêtre de Jupiter jettent aux bêtes les Chrétiens? Non. Ils défendent leur droit, ce qu'ils croient leur droit; rois du monde qui périt, ils meurent en blasphémant le monde qui va naître.

Une des folies de ces vieux chefs des vieilles sociétés, est de vouloir faire en sorte que l'Idée nouvelle ne se propage point. Ils portent partout la main pour éteindre le feu, et l'incendie les entoure, qu'ils croient encore pouvoir l'arrêter.

La persécution, la compression ont donc toujours été et sont encore les moyens les plus naturellement employés par une idée en décadence contre les idées rénovatrices. Faut-il s'en indigner, faut-il même s'en étonner? A quoi bon?

Notre acte de foi, à nous, le seul auto-da-fé dont nous voulions, c'est de présenter l'idée nouvelle nue et sans armes contre un adversaire si bien cuirassé, c'est d'opposer notre patience à sa fureur, nos espérances à son désespoir.

Qu'avons-nous à faire? Parler, parler du fond du cœur, car la PAROLE suffit à vaincre le vieux monde.

Ils pourront nous frapper, mais ils n'enchaîneront pas notre parole, car elle ne nous appartient pas, car c'est l'Humanité qui bégaie par notre bouche les désirs de ses destinées futures. Qui pourrait imposer silence à l'Humanité?

Il se trouve cependant des pygmées pour cette ridicule tentative. Nous avons vu aujourd'hui à la tribune deux hommes d'Etat (quel drôle de nom!), deux hommes d'Etat réclamer très naïvement, l'un le droit de supprimer arbitrairement les instituteurs communaux qui adopteraient les idées nouvelles; l'autre se plaindre que ces instituteurs communaux eussent des connaissances disproportionnées avec leur état; ils en savent trop, et ils en enseignent trop!

Voilà pourtant nos adversaires: des ignorantins, des despotes!

Il y a quelques années, le parti légitimiste et catholique réclama à grand bruit la liberté de l'enseignement. Nous nous joignîmes à sa réclamation avec un peu plus de sincérité que lui, s'il nous est permis de le dire, car à peine ce parti a-t-il le dessus, que ses premiers actes sont d'opprimer ses concurrents. Sa prétendue liberté d'enseignement n'était qu'un moyen d'en obtenir le monopole. Nous savions le fond de sa pensée; mais quelque puissance qu'ait le parti catholique, nous ne le redoutons nullement, même sur le terrain de l'enseignement.

Suivant nous, de la libre discussion doit sortir et sortira tôt ou tard la vérité en éducation comme en politique et en science sociale; et c'est montrer bien peu de confiance en ses propres principes que de vouloir, comme le parti catholique, ne les étayer que sur l'écrasement des principes opposés et sur un obscurantisme avoué.

L'Assemblée adoptera sans doute le projet d'arbitraire ministériel proposé contre les instituteurs. Elle aura tort; ce sera donner l'exemple de la *proscription légale*, des destitutions en masse, des persécutions, des PURIFICATIONS.

Oui, le ministre de l'instruction publique a eu le triste courage de dire qu'il fallait PURIFIER le corps des instituteurs! L'Inquisition avait aussi la prétention de purifier; elle purifiait par le feu; elle brûlait ses ennemis, ses victimes.

Réactionnaires, pouvez-vous dire où s'arrêteront vos *auto-da-fé*?

Le *Napoléon*, ce journal clairement impérialiste, dont nous avons cité hier de curieux extraits, acquiert une importance officielle par suite de ce fait: Le premier numéro du *Napoléon* révélait, parmi les projets encore inédits du président, celui d'attribuer aux sous-officiers 20 centimes de plus par jour. Ce projet a été présenté aujourd'hui à l'Assemblée nationale par M. d'Hautpoul, ministre de la guerre. Un tel symptôme permettrait de croire aux assertions de la *Liberté*, suivant laquelle les bureaux du *Napoléon*, honorés d'une haute protection, seraient installés dans les anciennes écuries de l'Elysée. La *Liberté* ajoute que le *Napoléon* doit être tiré à 100 000 exemplaires.

L'INGRATITUDE DE PIE IX.

Pie IX continue à donner au monde le spectacle de l'ingratitude la plus froidement cruelle envers les Italiens, qui lui avaient fait tant d'avances en sympathies, en admiration, en confiance. En fait de progrès politique et social, ce pape a fort peu réalisé même en ses bons jours, et son libéralisme était loin d'avoir placé les Etats-Romains au même niveau que le royaume de Louis-Philippe; mais il avait manifesté des intentions généreuses, fait des promesses, et le peuple, si bon, si crédule, si facile à satisfaire en tout pays, quoi qu'on dise, avait récompensé Pie IX par un amour enthousiaste. Chaque jour c'était fête nouvelle, et la démocratie de l'Europe entière avait partagé cet enivrement, tout heureuse qu'elle était de croire à une incarnation nouvelle du christianisme primitif.

La confiance volait partout au devant de Pie IX; on faisait de lui un cœur magnanime; on lui prêtait jusqu'à du génie; la partie faible et même déplorable de ses actes était attribuée à son entourage; la démocratie lui pardonnait tout, jusqu'à cette encyclique publiée peu de jours après son avènement et ressuscitant contre l'esprit des temps nouveaux les vieilles métaphores de la *prostituée de Babylone*, du *calice d'iniquité*, du *fiel de dragon*, etc.

Pie IX n'a rien compris à la générosité des Romains, qui oubliaient si vite Pie V, Grégoire XVI, et toutes les iniquités papales; il répond à l'enthousiasme italien, qui acceptait naïvement la tiare et les clefs comme un emblème de liberté nationale et universelle, en se rangeant, dans la guerre de l'émancipation italienne, du côté de l'Autriche et de toutes les puissances absolutistes, contre l'Italie.

Si le pape ne pouvait autoriser l'effusion du sang, et la suite a prouvé qu'il n'avait pas ce scrupule, il devait abdiquer immédiatement un pouvoir temporel dont les circonstances faisaient nécessairement un pouvoir militaire. Refusant de déclarer la guerre aux Autrichiens et n'abdiquant pas, il n'était plus qu'un traître pour cette Italie qui lui avait prodigué tant de preuves de son dévouement. Rome ne pouvait lutter pour l'indépendance italienne sans détruire ce pouvoir temporel auxiliaire de l'étranger. La journée qui brisa Pie IX fut aussi légitime que notre 10 août 1792, avec cette différence que Paris n'eut pas contre Louis XVI l'unanimité de Rome contre Pie IX; on combattit aux Tuileries, le combat fut nul au Vatican.

Comptant pour rien la liberté, la nationalité d'un peuple dont il pouvait rester l'idole, Pie IX ne se contente pas d'entraver, au pouvoir, la ligue nationale contre l'Autriche, il fuit Rome avec l'espoir de laisser derrière lui la guerre civile; trompé par l'accord des Romains émancipés, il prêche l'extermination de son ancien troupeau; il demande à l'étranger les armes que les factions intérieures n'ont pu lui fournir; il contemple de loin le bombardement, les assauts à la baïonnette, sans faire entendre une parole de charité, puis il se contente pour sa part, dans l'attaque, de fulminer contre le socialisme, c'est-à-dire contre l'aspiration de notre siècle vers le progrès social, une encyclique aveugle, digne d'un fanatique du moyen-âge, qualifiant l'imprimerie d'*art récent*, et les femmes qui soignaient les blessés dans Rome de *prostituées*!

C'est ainsi que Pie IX récompense tous ceux qui se sont illusionnés si longtemps à son égard. Par une dernière marque de bienveillance, plusieurs journaux avaient attribué l'encyclique à l'entourage de Pie IX, afin d'en alléger pour lui la pesante responsabilité. Cette dernière preuve de déférence est repoussée par les journaux ultramontains qui revendiquent pour Pie IX la pleine responsabilité de ses œuvres.

Qu'il la porte donc et qu'elle ne lui soit pas trop lourde!

LE CZARISME EN ALLEMAGNE.

On annonce un changement de politique de la Russie envers l'Allemagne. Depuis 1815 jusqu'à 1848, le cabinet de Saint-Pétersbourg avait favorisé de tout son pouvoir le morcellement germanique, et le czar s'était fait en quelque sorte le patron des petits princes allemands vis-à-vis de l'Autriche et de la Prusse. L'explosion démocratique de 1848, qui compta en Allemagne autant de foyers qu'il y a de petits Etats, aurait fait comprendre à Nicolas la nécessité de changer de système. En conséquence son plan serait de détruire à la fois les petits Etats et le constitutionalisme qui y prépare les voies à la démocratie. Plus de chambres, pas d'Allemagne, mais une Prusse militaire et absolutiste, vassale de la Russie et surveillée par l'Autriche, dont la frontière septentrionale, passant pardessus la Bavière, serait portée jusqu'au Mein. Tel serait le plan du czar, qui compte sur le dualisme de la Prusse et de l'Autriche pour dominer ces deux puissances et disposer, grâce à cette division, des destinées de l'occident.

On a aussi parlé d'une lettre de Nicolas à Frédéric-Guillaume, dans laquelle le roi de Prusse était invité de la manière la plus pressante à en finir au plus tôt avec les vieilleries constitutionnelles. Fort de l'appui du czar, le parti piétiste, un instant abattu par le procès Waldeck, fait tous ses efforts pour s'emparer du pouvoir et restaurer l'absolutisme. Que fera Frédéric-Guillaume? Il tergiversera comme toujours; il jouera un jeu double, convoquant d'un côté un parlement allemand à Erfurth, tandis que, de l'autre il refuse de prêter serment à la constitution prussienne. Les choses en sont là en ce moment. Si le roi persiste dans son refus, le ministère est décidé à donner sa démission. Ce sera le signal du triomphe du piétisme, et la réaction n'aura plus rien à désirer.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 9 JANVIER 1850.

MŒURS ARABES (1).

SCÈNE V.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Et toi, Fhhel ben Safi, que se passe-t-il dans ton pays?

BEN SAFI.

Il n'y a que le bien et la tranquillité. Gloire à Dieu! (D'un air triomphant.) Quand il y a du désordre chez moi, je sais comment le faire disparaître.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu es donc parvenu à arrêter Moudghed ben Sebâ, cet agitateur qui nous menaçait toujours de quelque vilain coup?

BEN SAFI.

Gloire à Dieu! c'est une affaire faite. Je vais te raconter comment la chose s'est passée. Tu sais qu'il avait l'habitude de passer la nuit dans une grotte inaccessible, sur les flancs du Sefhlia. Une dixaine d'hommes armés, de ses adhérents les plus fanatiques, le gardaient. C'eût été folie que d'essayer de le prendre là. J'aurais fait tuer deux cents hommes et n'y serais point parvenu. J'attendais toujours une circonstance favorable, et le faisais surveiller de près. Enfin, j'appris qu'il avait des relations avec la femme de Taân ben Hhamed, le vétérinaire. Je songeai aussitôt à faire de cet amour le piège qui me le ferait prendre. Un soir, je fis appeler Taân ben Hhamed, sous prétexte de cheval fourbu, et partis la nuit avec mes askers, de façon à arriver à l'aube dans son douar. J'y trouvai en effet Moudghed ben Sebâ, qui, suivant son habitude, avait pris la place du mari. Au bruit imperceptible que je fis en entourant le douar, Moudghed sortit, ses armes et ses vêtements en désordre; mais toute son attitude indiquait un homme disposé à mourir convenablement. Il avait un fusil, quatre pistolets et un tromblon pendu sur le dos. Il était évident que ces armes allaient parler contre nous. Je songeai à en finir d'un coup en déchargeant mon fusil sur la poitrine de notre ennemi, dont j'étais à deux pas; mais son nègre qui ne le quitte jamais, et que je n'avais pas encore vu, se jeta entre lui et moi, et para le coup en le recevant dans le dos. Il tomba mort à nos pieds. Cette circonstance sauva Moudghed, et me valut son premier feu. Je reçus immédiatement la décharge du tromblon qui m'était réservée; mais, par un bonheur inattendu, j'en eus à peine mes vêtements déchirés. Mon cheval s'était heureusement cabré, et avait reçu le coup en pleine poitrine. Je tombai et roulai à terre. Mes askers me crurent mort et voulurent me venger. Ils se ruèrent alors sur Moudghed; mais celui-ci, qui garda alors admirablement son saugfroid, étendit le premier à ses pieds et blessa le second. Mes hommes moutonnèrent, reculèrent, et je vis le moment où ce satané Moudghed allait m'échapper par la trouée qu'il venait de faire parmi eux. Heureusement j'étais debout. Je me jetai sur lui le pistolet au poing, et lui cassai le bras droit. Presque au même instant, il reçut dans le dos une balle qui, jointe à la mienne, le força à s'affaisser sous lui. Je m'avançai alors pour lui couper la tête; mais en cet instant, la femme de Taân, dont nous n'avions pas entendu les pleurs, sortit comme une folle de sa tente, et vint, en poussant des cris lamentables, se jeter sur lui et le couvrir de son corps. Elle criait à fendre le cœur et la tête. J'avoue que je n'osai accomplir mon dessein; j'avais peur de blesser cette malheureuse. Un autre les aurait tués tous les deux; mais ayant pris à votre service d'autres sentiments, j'eus horreur de le faire. Je me contentai de repousser doucement la femme et de faire attacher l'homme. Je plaçai celui-ci sur un mulet, et il va t'arriver dans un instant sous bonne escorte. Il se porte maintenant fort bien. Taân, qui soigne les hommes aussi bien que les chevaux, lui a donné je ne sais quel remède qui a admirablement calmé ses blessures. Du reste, c'est un gaillard qui a la vie dure. Il est comme les sangliers, il faut lui percer le cœur pour qu'il meure.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Enfin! Dieu soit loué! voilà un coup qui te fait honneur, Ben Safi. On voit bien, à tes œuvres et à ton caractère, que tu sors de nos rangs, et que tu as été élevé par nous. Tu es véritablement notre enfant, toi, et tu grandiras sur nos traces, car tu le mérites.

BEN SAFI.

Moi! tu sais ce que je suis. Je n'ai jamais connu et servi d'autre autorité que la vôtre. Je vous dois tout; je ne sais pas en qui vous pouvez mettre votre confiance, si ce n'est en moi: aussi m'appellent-ils le chrétien.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Sois-en fier, car Dieu est visiblement avec les chrétiens, puisque partout il les rend triomphants. Seulement, garde-toi bien. On t'assassinera, si tu ne prends pas de bonnes précautions.

BEN SAFI.

Oh! j'y veille. J'ai l'exemple de mon prédécesseur sous les yeux, et je te promets que je n'imiterai jamais son imprudence. Mes askers sont tous étrangers; ce sont de plus des lurons à se battre contre le diable. Moi, tu me connais, je manie une arme et un cheval assez convenablement. Par la tête du prophète! tu peux être sûr que celui qui voudrait ma vie ne l'aurait pas commodément. Moudghed lui-même n'a pas osé essayer.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien! mais tout cela n'empêche pas une balle de traître d'arriver à son but. Méfie-toi des complots secrets, et ne manque jamais de brûler la cervelle au premier qui t'inspirera quelque soupçon. Aucun des tiens ne vaut la poudre qui le tuera.

BEN SAFI.

Je n'aurai garde d'y manquer. Je sais combien la vie de ceux qui vous servent avec dévouement vous est chère.

SCÈNE VI.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Toi! Oukil ben el Fessed, on a arrêté dans ton territoire un des tiens monté sur un mulet qui venait d'être volé dans nos environs. L'homme est en prison et le mulet chez son maître.

OUKIL BEN EL FESSED (d'un air de désolation).

C'est précisément de ce pauvre homme que je voulais te parler.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais que penses-tu en dire, bon Dieu! Vas-tu, comme à ton ordinaire, soutenir que c'est le plus parfait honnête homme que tu connaisses?

OUKIL BEN FESSED (d'un air consterné).

Par la bénédiction de ta tête la chérie! daignes m'écouter un instant.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Volontiers. Je suis là pour çà. Mais raccourcis tes discours, je t'en prie. Le temps est précieux.

OUKIL BEN FESSED.

On t'a dit que ce pauvre Bel Hharum avait volé un mulet au marché du Tsenin. Est-il possible, bon Dieu, que le mensonge soit ainsi parmi nous? Mais c'est la plus insigne fausseté. Le mulet sur lequel on l'a trouvé monté, n'est pas à lui, c'est vrai; mais tous les jours chez nous, Arabes, nous nous servons de montures qui ne sont pas les nôtres. (Se tournant vers l'assemblée.) Consulte les chefs ici présents, ils te diront tous que c'est là un fait très ordinaire. Un homme n'a pas de cheval, il en a besoin d'un, il va chez un voisin et lui dit: Frère, prête-moi ton cheval; et celui-ci le lui prête, pour l'amour de Dieu, avec le plus grand plaisir. Une autre fois, c'est un mulet qui lui manque, il va chez

(1) Voir les numéros des 2, 3 et 4 janvier.

AGITATION EN ALLEMAGNE.

De grands mouvements de troupes s'opèrent sur les divers points de l'Allemagne. On dit que la Russie et l'Autriche vont occuper la Saxe de concert. Des troupes prussiennes ont été dirigées en toute hâte vers la contrée du Lac, sous prétexte qu'un mouvement révolutionnaire pourrait éclater dans la Suisse et l'*Alsace*, disent les journaux allemands. Il s'agit aussi de surveiller le Wurtemberg.

D'un autre côté, des troupes autrichiennes ont été envoyées en toute hâte vers la Hongrie.

On écrit de Vienne, 1er janvier, à la *Réforme allemande* :

« Hier, dans l'après-midi, une partie de la garnison de Vienne a reçu subitement l'ordre du départ, et le jour même elle est partie pour la Hongrie. D'autres points encore, la nouvelle nous arrive que des corps de troupes considérables se dirigent en toute hâte sur la Hongrie. Quant aux motifs de ces mouvements de troupes si subits, on ne sait encore rien de certain. Une foule de bruits inquiétants circulent; ils se rapportent tantôt à Pesth, tantôt à Raab, tantôt à Komorn. Un de ces bruits va jusqu'à dire qu'une nouvelle sédition, plus sérieuse que la première, aurait éclaté dans la garnison de Komorn. On ajoute même que les portes de la forteresse auraient été fermées. Il y a peut-être exagération dans ces bruits. Ce qui nous paraît bien plus important, c'est l'état des pays frontières. Les nouvelles de la frontière turque sont très graves. Un corps d'armée considérable se concentre sur la Servie, et l'on pense que ce n'est pas tant pour combattre un ennemi extérieur que pour comprimer les troubles intérieurs. Il n'est sans doute pas exact de dire, comme les journaux anglais et français, que les Serbes sont en révolte ouverte, mais il n'est pas vrai non plus, comme le prétend la *Correspondance autrichienne*, que tout soit calme. Il règne une grande irritation parmi les Serbes autrichiens, et, de la frontière militaire serbe, des compagnies entières désertent pour la Turquie. En somme, toutes ces nouvelles de mouvements de troupes qui arrivent aussi subitement font une sensation extraordinaire, et l'on peut dire que l'année 1850 commence, comme l'année 1849, sous l'empire de tristes et de vagues préoccupations.»

Une foule de familles de la Servie se transportent en deçà du Danube.

Le local de l'Assemblée constituante a été fermé le 3 janvier par la police. « Le président, dit le *Journal de Francfort*, a été sommé de livrer les clefs et les papiers qui sont entre ses mains, ce qu'il n'a pas fait. Environ soixante-dix membres se sont réunis le soir. L'Assemblée, qui se composait de cent vingt membres, était réduite à quatre-vingt-huit par suite de la démission des trente-deux membres de la minorité. On dit que ces soixante-dix membres se proposent de publier une protestation contre les actes du sénat et l'élection d'une nouvelle assemblée. »

La *Réforme allemande* publie les nouvelles suivantes, en date de Constantinople, 22 décembre :

« Le cabinet russe a déclaré qu'il ne voulait traiter qu'avec la Porte seule, sans l'intervention de l'Angleterre. Le divan s'est déjà assemblé trois fois, et n'a pu encore parvenir à s'entendre sur une réponse à la Russie. L'escadre anglaise, composée de 7 vaisseaux de ligne et de 5 vapeurs, est à l'ancre dans les eaux de Musconisi, où elle va passer l'hiver, tandis que la flotte française, de 6 vaisseaux de ligne, d'une frégate et de 3 vapeurs, est toujours devant Vousla. »

La malle de Lyon, arrivée aujourd'hui, n'a pas apporté de journaux d'Italie.

— On lit dans le *Censore* :

« L'Angleterre a protesté contre la mesure par laquelle Venise a cessé d'être port franc avant que les puissances étrangères eussent le temps matériel nécessaire pour sauvegarder les intérêts de leurs nationaux. »

— Le *Moniteur toscan* annonce la conclusion de l'emprunt que le gouvernement toscan préparait depuis deux mois.

— On écrit de Bologne au *Nazionale* que le gouvernement pontifical ne veut plus donner de passeports aux personnes qui se rendent en Piémont, à moins qu'elles ne prennent l'engagement d'y demeurer toute leur vie.

On vient de faire en Espagne une grande razzia de fonctionnaires.

QUESTION TURCO-RUSSE.

Des lettres de Constantinople, en date du 19 décembre, dit le *Standard*, annoncent que l'empereur de Russie a refusé d'accepter la garantie offerte par le sultan pour la conduite des Polonais en Turquie, et que l'expulsion des réfugiés du territoire ottoman peut seule satisfaire S. M. I.

Nous apprenons que, le 17 décembre, dans un grand conseil tenu à Constantinople, les ministres ont décidé qu'ils ne reprendraient les négociations que sur le pied préalablement proposé et adopté par M. de Titoff, M. de Sturmer et la Porte. Si ces nouvelles sont vraies, les relations diplomatiques entre les deux pays seront plus compliquées que jamais.

MAROC.

On lit dans l'*Atlas* :

« Nos dernières lettres du Maroc sont du 16 décembre. Elles annoncent que M. Léon Roche, arrivé à Tanger avec la qualité officielle dont on ignorait encore qu'il fût dépouillé, n'a reçu de l'autorité locale aucun des honneurs dus à son titre, et que des ordres avaient été donnés par Sidi-Bou-Sellem pour qu'aucun fonctionnaire marocain, ni même le capitaine du port, n'assistât à son débarquement. Grâce aux derniers événements, les Français sont réduits, au Maroc, à une situation que les Juifs eux-mêmes n'échangeraient pas contre leur servitude. Que sera-ce, quand le sultan saura que le gouvernement français a cédé à ses exigences au sujet de M. Roche, comme sur tous les autres points? C'est le comble de la turpitude.

» Ou M. Roche a rempli son devoir, ou il y a manqué. S'il y a manqué, il devait être destitué depuis deux ans et par une mesure spontanée du gouvernement; s'il a rempli son devoir, il devait être maintenu dans ses fonctions en dépit du sultan.

» Mais le retirer du Maroc sur une quasi-injonction de Moula-Abd-er-Rhaman, c'est commettre un acte de faiblesse et de lâcheté qui coûtera cher à la France.

» Garibaldi est encore à Tanger, logé au consulat de Sardaigne, le seul qui ait daigné lui ouvrir ses portes. Aucun des autres représentants des puissances européennes ne l'a honoré du moindre témoignage de sympathie ni de politesse. Il va sans dire que le bruit répandu au sujet d'une mission qui aurait été confiée à Garibaldi par le sultan, est complètement faux. »

MARINE.

A PROPOS DE L'ENQUÊTE (1).

(Deuxième partie, B. personnel.)

1° *Equipages permanents, entiers aux cadres (Marine militante.)*

(Suite.)

Pour complément des mesures à prendre relativement aux équipages, il y faut introduire l'élection par les pairs pour les avancements, en procédant graduellement, si l'on veut. D'abord, par exemple, on appliquerait cette mesure à la moitié des avancements. Les matelots feraient les avancements dans leurs classes, et pour les quartier-maîtres. — Les quartier-maîtres donneraient les avancements dans leurs classes et dans les choix des seconds maîtres. Les seconds maîtres éliraient parmi eux les promus en classes.

Dût-on s'arrêter aux seconds maîtres inclusivement, ce serait déjà une forte garantie donnée à l'ordre, à la subordination, une voie de moins laissée à l'arbitraire, au favoritisme aveugle. — Les hommes obéissent volontiers aux chefs qu'ils se sont choisis eux-mêmes. Laissez-les donc se choisir les chefs avec lesquels ils sont constamment en rapport, en contact immédiat, puisqu'il n'en peut résulter aucun inconvénient. — Est-il besoin de dire que la position des seconds maîtres doit être améliorée? par eux roule tout le service; le second maître de quart est l'homme le plus important — le seul important du service journalier. C'est lui qui fait tout. Or, comme peu de seconds maîtres peuvent devenir maîtres, et comme ces hommes sont ou ne peut plus méritants, il est de toute justice que les anciens du grade soient traités avec plus d'égards, de distinction. Il faut, en outre, que leur retraite les fasse vivre; ce qui n'est pas, puisque cette retraite, trop faible, ne leur est accordée qu'à cinquante ans passés, alors qu'ils ne sont plus aptes à remplir, tant ils sont usés, aucune fonction active. Les retraites seraient suffisantes telles quelles, si les sous-officiers étaient admis à y faire valoir leurs droits, dès qu'ils ont 25 ans de service effectif; mais on exige 30 ans de service et 50 ans d'âge. C'est le moyen d'avoir peu de retraites à donner et pendant peu d'années; car peu de marins arrivent valides à 50 ans d'âge, avec chance de vivre quelques années encore.

Avec les équipages permanents, en cas de guerre inopinée, ou de besoins imprévus, on dédoublera un nombre donné d'équipages pour en faire deux de chacun (n° 1 et 1 bis), remplissant les vides par les levées, et l'on obtient encore ainsi des équipages ayant dix fois plus d'esprit de corps, de tradition, que n'en peuvent jamais acquérir nos équipages tous de levée, où chaque homme est inconnu à la masse. — Tout, aujourd'hui, est incohérence, tohu-bohu indicible, injustice spéculative, croirait-on? On en recueille naturellement désordre, indiscipline, mécontentement général. — Dès que se feraient des désarmements, que les besoins diminueraient, on rétablirait les choses dans leur état normal : les équipages n° 1 et 1 bis redeviendraient un seul et même équipage n° 1; les hommes en trop seraient congédiés ou fondus dans les autres équipages où se présenteraient des vides, mais toujours graduellement, afin de froisser le moins d'intérêts possibles.

Dans le cours du service, on aurait soin, de temps à autre, de rassembler, sur le même vaisseau, les diverses fractions d'un équipage armant plusieurs petits bâtiments, pour y ramener l'unité, l'esprit de corps intégral. Autant que possible, on emploierait les diverses fractions d'un même équipage dans des parages voisins, afin qu'elles pussent se voir et conserver des relations entre elles.

Les vaisseaux, frégates et autres bâtiments purement improductifs doivent diminuer graduellement. Bientôt, certes, nous en supprimerons partie, augmentant, d'autre part, nos paquebots et bâtiments utiles, bien loin de les diminuer, comme il en est question (paquebots du Levant), toujours le contraire de ce qui est rationnel! — Nous jouons de malheur. — Rien n'est bon et beau que l'utile. Plus une institution se rapproche de l'utilité absolue, plus elle est belle et honorable. Une station sera-t-elle moins recherchée, moins désirable, parce que le bâtiment monté par l'amiral, le commandant en chef, rendra des services directs de remorquage, de prêts d'hommes aux bâtiments marchands, aux entrepôts? — Tous services productifs, compatibles avec le service régulier du bâtiment. — Evidemment, non. — Au moins, ne le croyons-nous point. — Si certains de nos officiers se le figurent et croient déroger en devenant utiles, libre à eux de s'abstenir, de prendre la demi-solde à terre ou la retraite. On ne manquera jamais d'officiers de bonne volonté. Aussi n'avons-nous pas cru devoir nous occuper de l'état-major de la flotte, très facile à diriger dans le sens que désirera le ministre. Les remaniements et changements dans l'état-major ne feraient qu'en augmenter inutilement le dépousu. Des personnes haut placées se flattent de régénérer la marine française en s'occupant de l'état-major. Nous plaignons la France d'avoir à la tête de sa marine des hommes professant cette malencontreuse opinion.

Nous avons parlé de demi-solde pour les officiers. C'est une mesure à prendre immédiatement et comme source d'économie et comme compensation, pour les officiers, d'un métier pénible et rebutant. Il est tel officier qui, arrivé à vingt ans de service, n'a pu donner deux ans aux affections et affaires de famille. Un semblable *ordre de choses* est peu d'accord avec le respect, la protection de la famille, de la propriété. Rien ne s'oppose à ce que l'on donne des demi-solde; car il est inutile de garder dans les ports à s'ennuyer et ne rien faire, ou à peu près, plusieurs douzaines d'officiers, heureux d'aller dans leurs familles et de s'occuper à toute autre chose qu'à la marine, ne fût-ce que comme délassement. En cas de besoin, on saurait toujours où les trouver. Il est bien entendu que la demi-solde ne ferait point perdre le rang d'ancienneté sur la liste. Pas ne sera besoin d'appliquer à tels et tels la demi-solde d'office; assez se présenteront spontanément la demandant, et rendant grâces au ministre de cette bienheureuse mesure. En tous cas, l'essai n'en coûte rien, qu'on essaie.

E.-C. B.
Officier de marine.

(1) Voir les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849, et le numéro du 6 janvier 1850.

Assemblée nationale.

Séance du 8 janvier. — Présidence du cit. DUPIN.

A 2 heures la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu par M. Heeckeren, l'un des secrétaires de l'Assemblée.

M. HEECKEREN. A la séance d'hier j'ai déposé dans l'urne mon vote contre l'amendement de M. de Rancé. Cependant le *Moniteur* me porte comme absent.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la nomination et à la révocation des instituteurs communaux.

M. Lavergne, premier inscrit, a la parole contre le projet.

M. LAVERGNE. Citoyens représentants, malgré les assurances réitérées que le gouvernement est venu porter à cette tribune, j'avoue que je ne suis pas entièrement convaincu qu'en votant ce qu'on appelle la petite loi, nous soyons appelés à voter une loi éphémère. Ce n'est pas la première fois qu'on assigne à une mesure le caractère transitoire pour la faire adopter.

Au point de vue de la constitutionnalité, ne craignez pas que je dise que la loi viole la Constitution; c'est là un argument déjà usé dans cette enceinte. Mais ce que je ne puis m'empêcher de faire remarquer, c'est que cette loi va directement contre le principe de la séparation des pouvoirs. En effet, la loi confond d'une manière évidente ce qui est de l'administration véritable, de ce qui est de l'enseignement public.

Pourquoi a-t-on choisi le préfet? Parce que le préfet, avant tout, est un homme politique. Et n'est-ce pas une chose immorale?

Il est encore deux points que je veux examiner pour juger la moralité de la loi. L'instituteur révoqué ne pourra exercer ses fonctions dans la commune où il a été révoqué. C'est pour lui l'exil ou la misère; c'est un article digne d'une loi des suspects. M. de Falloux lui-même n'avait pas osé aller jusque-là.

Je suppose qu'un père de famille soit d'avis de conserver l'éducation de ses enfants entre les mains de l'instituteur que vous révoquez, il sera donc obligé d'envoyer son enfant dans une autre commune. Est-ce là la liberté de l'enseignement, je vous le demande?

Et pourquoi tout cela? Pour repousser le socialisme. Ainsi, l'on est allé à Rome pour y combattre le socialis-

---

un ami qui en possède un et lui dit : Un tel, prête-moi ton mulet, et la chose est faite. Un autre jour, c'est d'un âne dont il s'agit, il va alors...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Vas-tu passer en revue tous les animaux de la création? Je te préviens, que si tu continues ainsi à courir avec ta langue, je te prierai de te taire, et tout sera dit.

OUKIL BEN FESSED.

Pauvre Bel Hharam, un mien cousin, mon sang; l'accuser de vol! (Il pousse des soupirs de désolation.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Bon! voilà que c'est ton cousin, maintenant. Ah! çà, mais tous ceux que tu veux faire sortir de prison, sont donc tes cousins?

OUKIL BEN FESSED.

Mon vrai cousin, le fils de mon pauvre oncle, un homme dont tout le pays redit les vertus, et qui est mort à votre service, victime de son dévouement pour vous.

LE KADI (à l'oreille du chef du bureau arabe).

L'oncle dont il parle là, est mort de vieillesse sous le gouvernement des Turcs, avant votre arrivée à Alger. Il se nommait Chikr Ben Chek; il n'avait pas d'enfant. Quel infatigable menteur que cet Oukil Ben Fessed! il est toujours le même.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (bas).

Chut! Penses-tu que j'aie jamais cru un mot de ce qu'il me dit. (Haut à Oukil Ben Fessed.) Veux-tu bien décidément être bref? La vérité ne bavarde pas ainsi, sache-le.

OUKIL BEN EL FESSED.

Justice du maître des mondes! comment veux-tu que je puisse me retenir, quand je vois que tu écoutes les calomnies qui se disent sur ma famille, une famille si honorable et qui vous rend tant de services? Tu ajoutes foi à ce que te racontent les Arabes, mais des Arabes sont tous menteurs et traîtres. (Se tournant vers l'auditoire.) Oui, nous sommes tous des menteurs et des traîtres. Est-ce que sans cela nous serions dans l'état de désordre où nous nous agitons? (L'auditoire fait des gestes variés d'assentiment.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Que vous mentiez souvent, la chose est incontestable, mais c'est précisément pour cela que je me méfie tant de ce que tu me racontes en ce moment, ô Oukil ben el Fessed, et que, pour dire vrai, je n'en crois pas un mot.

OUKIL BEN EL FESSED.

Par la bénédiction de ta tête la chérie, par nos lèvres et les vôtres, par la tombe de Sidi Mamar, et tu sais que Sidi Mamar est terrible, par la...

LE CHEF DU BUREAU ARABE (l'arrêtant.)

Tous tes serments ne prouvent rien. Allons au fait. Je te demande seulement de me répondre. Tu dis que ton prétendu cousin a emprunté le mulet pour aller se promener.

OUKIL BEN EL FESSED.

Le mensonge n'a jamais approché de mes lèvres. Ce n'était pas pour se promener. C'était pour aller voir un de ses amis, Oulid Rerhha qui habite un douar voisin du marché.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Soit! la différence n'est pas grande. Comment se nomme le musulman auquel il a emprunté ce mulet?

OUKIL BEN EL FESSED (pressé et prenant au hasard un nom.)

Il se nomme Kaddour ben Oualou, homme fort bien, très estimable, grande tente.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au kaïd des environs du Tsenin.)

Connais-tu ce Kaddour ben Oualou?

LE KAÏD.

Il existe en effet un Kaddour ben Oualou de notre côté, mais je dois à la vérité de dire qu'il ne possède pas le moindre mulet.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à Oukil ben el Fessed.)

Eh bien! que dis-tu?

OUKIL BEN EL FESSED (visiblement gêné.)

Kaddour ben Oualou n'a pas de mulet! mais le kaïd se trompe peut-être, et puis Kaddour a bien pu en acheter un pendant le marché, car il y en avait.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien évident, puisque ton cousin en a trouvé un. Mais comment se fait-il que celui-ci s'est mis à fuir quand il a vu le makrezen? Il me semble qu'il pouvait bien s'arrêter et expliquer tout ce que tu nous dis là. On l'aurait ramené au marché, et l'affaire eût été immédiatement éclaircie.

OUKIL BEN EL FESSED.

L'enfant, voyant courir le makrezen, aura voulu courir comme lui, pour s'amuser sans doute. Peut-être bien aussi a-t-il eu peur. Certes, cela est bien permis; car, quand on voit du makrezen courir derrière soi, coupable ou non, il y a toujours de quoi être inquiété. (D'un air intelligent.) Tu le sais, un mekrazeni ne fait jamais une course pour rien.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est une vérité que je ne conteste pas. Mais comment se fait-il que ton cousin n'ait pas donné toutes ces excellentes raisons, et que, bien au contraire, confronté avec le propriétaire, il a avoué son crime? Je ne vois pas trop ce que tu pourrais répondre à cela.

OUKIL BEN EL FESSED (nullement déconcerté).

Comment! on t'a dit qu'il avait avoué? C'est un mensonge énorme. Hélas! je vois avec douleur que tu écoutes les paroles des méchants qui m'en veulent. Mais quand même il aurait avoué, qu'est-ce que cela prouve? C'est un jeune homme sans cervelle; il ne sait ce qu'il dit; un enfant!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Un enfant qui a la barbe grise! Allons, tout cela devient trop fort. J'ai bien voulu te répondre un instant, mais il est impossible de continuer sur ce ton-là. Vous autres Arabes, quand vous ne voulez pas voir le soleil, on ne peut vous y forcer; vous fermez les yeux et tout est dit. Ton cousin a été surpris en flagrant délit de vol; il est en prison, il y restera.

OUKIL BEN EL FESSED se dispose à tenter une scène d'attendrissement.

Eh bien! puisque les méchants triomphent, soit. Considère Bel Hharam comme un voleur, un bandit de grand chemin, mais accorde-moi sa liberté, non pour toi, mais pour moi (pleurant à moitié), pour mes vieux services, pour ma barbe blanchie à vous suivre dans les fatigues de la guerre. (Pleurant tout à fait.) Au nom d'une tente désolée que la disparition de son chef va jeter dans le deuil du tombeau, au nom de pauvres enfants qui ne vont plus savoir à qui demander du pain, ô toi, sultan de la justice, porte de salut, cœur généreux, soutien des pauvres.....

LE CHEF DU BUREAU ARABE (nullement attendri et l'interrompant d'un ton très décidé et fortement accentué).

Tu perds ton temps. Fais-moi le plaisir de te taire, ou je me verrai forcé de te faire sortir d'ici. La voix de la justice est plus puissante que la tienne. C'est assez.

LE CHAOUCH, qui, sur un regard d'Oukil ben el Fessed, se rappelle les 5 douros qu'il a reçus pour défendre sa pitoyable cause (à part).

Que Dieu détruise ma tente, j'ai oublié. Du reste, pour l'effet que je dois produire, le moment n'y fait rien. (Haut, au chef du bureau arabe.) Sidi, je suis ton enfant. Accorde-moi la considération dont j'ai besoin auprès de toi, en ne repoussant pas mes prières en faveur de ce pauvre Bel Hharam, qui a volé un mulet, c'est vrai, mais qui...

LE CHEF DU BUREAU ARABE (l'interrompant très énergiquement).

Veux-tu bien te taire, ou je t'envoie immédiatement le rejoindre.

LE CHAOUCH (affectant un air malheureux et soumis).

C'est bien, Sidi; tu repousses ton enfant. Tu sais, et tout ce que tu fais est bien. Que Dieu protège tes jours.

OUKIL BEN EL FESSED (avec une profonde résignation et montrant le ciel avec l'index de la main droite).

C'était écrit chez Dieu!

(*La suite à demain.*) CH. RICHARD.

me ; on a fermé les clubs pour faire taire le socialisme ; on a bâillonné la presse pour fermer la bouche au socialisme ; M. de Falloux a porté sa loi pour déraciner le socialisme ; on a voté l'impôt des boissons contre le socialisme ; et si l'on détruit un jour la République, ce sera pour détruire le socialisme.

Depuis le temps qu'on se sert de cette machine, il me semble que les ressorts en devraient être usés, depuis surtout qu'avec M. de Montalembert, on a voulu que cette machine passât sur le corps de tous ceux qui ont voulu le vin à bon marché. C'est-à-dire que vous voulez frapper toute idée, toute individualité qui n'est pas sous le giron catholico-réactionnaire. Aussi, devant cette prétention, avons-nous vu l'ancien président de l'Assemblée constituante réclamer l'épithète de socialiste ; il a compris qu'aujourd'hui socialisme et républicanisme c'est la même chose.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on attaque l'instruction primaire, sous la Restauration on accusait l'enseignement laïque sous le nom de libéralisme. Quand le libéralisme est arrivé au pouvoir en 1830, l'enseignement laïque a été accusé sous le nom de démocratie, de République. La révolution de février a amené la République; alors l'instruction laïque fait du socialisme. Vous voyez : c'est toujours le même but qu'on poursuit.

Vous faites du socialisme le synonyme de l'immoralité, de la spoliation, mots et choses que vous savez bien que tout le monde repousse également, et qui seront toujours repoussés par toute société, tandis que le socialisme n'est au fond que la réalisation plus ou moins complète et successive de la sublime devise de la République, que la réalisation dans les faits de la liberté, de l'égalité, et surtout de la fraternité. C'est, en un mot, le génie de la France sur lequel vous jetez un manteau, afin de pouvoir l'égorger plus facilement.

Messieurs, révoquez, destituez tous les fonctionnaires qui ne sont pas de la réaction; pour atteindre les républicains, criez haro sur le Socialisme! Courage! ne vous lassez pas! Le temps pourtant vous entraîne. Tous les coups que vous leur portez seront des titres aux yeux de vos successeurs. (Très bien ! à gauche.)

M. BEUGNOT, rapporteur. L'honorable préopinant adresse au gouvernement des reproches que la commission revendique pour elle-même. C'est elle qui, la première, a signalé les inconvénients de la liberté illimitée laissée aux instituteurs primaires. (Interruption prolongée à gauche.)

Avons-nous eu tort? Nous ne le croyons pas, et ne croyez pas non plus, vous, que ces accusations soient dictées par la haine et par la prévention.

UNE VOIX A GAUCHE. C'est une loi d'amour! (On rit.)

M. BEUGNOT. Nous adresserons nos reproches au législateur imprudent qui, en 1833, n'a pas jugé la portée de la loi qu'il faisait ; ce que nous accuserons aussi, c'est que l'éducation que ces malheureux jeunes gens ont reçue, et qui n'est pas en rapport avec leur condition. (Explosion de murmures à gauche. — Approbation à droite.)

Ce que nous accuserons surtout, c'est l'esprit révolutionnaire... (Ah! nous y voilà!) c'est l'esprit révolutionnaire, qui s'est étudié, avec une grande perfidie, à consommer la perte de ces jeunes gens.

UNE VOIX A GAUCHE. Vous voulez parler des jésuites ! (Rires à gauche.—Bruit.)

M. BEUGNOT. Je reconnais dans ces manœuvres l'astuce et la perfidie d'une faction qui, ne respectant rien, s'adresse, pour les empoisonner, à ces fonctions, qui sont un véritable sacerdoce, un sacerdoce qui vient après celui que la religion consacre. (Longue interruption.)

Oui, tous nos reproches, je le répète, s'adressent à la faction qui s'est donnée pour mission de faire des instruments de ces jeunes gens égarés.

VOIX A GAUCHE. Les factieux sont les royalistes, les jésuites. (Agitation prolongée.)

M. BEUGNOT. Permettez-moi de revenir en arrière. (C'est ce que vous faites toujours! — Rires à gauche.) La révolution s'est faite le 24 février. (Ah ! ah !) Eh bien, le 27 février, savez-vous ce qu'on faisait? Une circulaire partait des bureaux du ministère de l'instruction publique.

Cette circulaire annonçait l'intention d'améliorer le sort des instituteurs, et avait pour but de remuer jusqu'au fond de leur cœur l'émulation, la passion la plus dangereuse pour eux. (Agitation à gauche. — Bruit prolongé.)

On leur disait qu'ils ne devaient pas se contenter de leurs humbles fonctions ; qu'ils pouvaient prétendre au plus haut degré de la hiérarchie universitaire. (Exclamations à gauche ;

M. LE PRÉSIDENT. Ecoutez donc! Vous mettez l'intolérance à la place de la modération; il n'y a pas de discussion possible avec ces interruptions.

M. BEUGNOT. Ces jeunes gens, on voulait les animer d'une ambition qu'on ne pouvait satisfaire.

M. CHARRAS. Est-ce que les soldats ne deviennent pas généraux ? (Agitation prolongée.)

M. BEUGNOT. On les flattait ainsi d'une vaine espérance pour en faire des mécontents d'abord et en tirer ensuite un autre parti. Ainsi une autre circulaire leur enjoignait de descendre sur la place publique et d'y enseigner aux populations rurales les droits de l'homme et du citoyen.

VOIX A GAUCHE. Eh bien, où est le mal? (Exclamations diverses.)

M. BEUGNOT. Ainsi, l'on changeait en chefs de club enseignant aux citoyens, au lieu des vertus nécessaires à leur état, les passions de la vie politique. Est-ce là ce que voulait la loi de 1833? Il y avait un usage dont on tirait un grand parti, je veux parler des conférences entre les instituteurs du même canton.

Eh bien ! ces conférences étaient devenues de véritables centres d'agitation, les conseils généraux en ont demandé la réforme.

VOIX A GAUCHE. Vous n'avez pas interdit les conférences des curés !

M. BEUGNOT. Le parti démagogue a porté tous ses efforts vers les campagnes ; ce parti ne cherche plus à faire des prosélytes ou des victimes dans nos villes. (Exclamations à gauche.) C'est dans nos campagnes qu'il les cherche. (Rires et dénégations à gauche.)

Voici la portée du projet qu'on discute ; nous l'avons accepté comme une mesure de circonstance, comme un projet transitoire.

M. le ministre a déclaré qu'il était nécessaire au maintien de la paix publique. Il a dit qu'il laissait la responsabilité d'un retard ou d'un rejet à qui de droit.

Nous n'avons pas voulu nous charger de cette responsabilité. (Mouvement.) Nous voulons que le gouvernement soit armé de moyens répressifs.

En terminant, je répète qu'il n'y a en nous ni haine ni animadversion contre les instituteurs primaires; nous serons les premiers à demander, quand les circonstances que nous avons signalées seront passées, qu'ils rentrent sous l'empire d'une loi de droit commun. (Murmures à gauche.—Approbation à droite.—Interruption.)

M. PASCAL DUPRAT. Il y a un fait qui me paraît caractériser ce débat : c'est que, hors le rapporteur, elle n'a pu enrôler sous son drapeau un seul volontaire. M. Molé déclarait lui-même que la loi était mauvaise.

M. MOLÉ. Je n'ai pas dit cela.

M. PASCAL DUPRAT. Ces paroles ont été dites lors de l'urgence. Avec M. Molé donc je soutiens que la loi est mauvaise.

Je n'ai pas besoin de m'appuyer longuement sur cette idée que la loi est contraire à la liberté d'enseignement. Je m'étonne seulement de trouver comme soutiens de la loi des hommes qui ont, avant la révolution, formé le comité d'enseignement. Je ne parlerai pas de M. de Montalembert ; il a déjà renié ce passé brillant où il réclamait cette liberté, mère de toutes les autres. Mais je citerai le nom de M. de Vatimesnil. (Il n'est pas de la commission.)

Eh bien, je parlerai de M. Sauvaire-Barthélemy.

M. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY. J'accepte mon passé et mon présent.

M. PASCAL DUPRAT. Citerai-je encore le nom d'un homme illustre et qui brille au premier rang de l'épiscopat catholique ? (Tous les regards se portent sur Mgr de Parisis, évêque de Langres.)

Il s'élevait, lui aussi, avant la révolution, contre l'introduction de la politique dans l'enseignement.

Votre loi est une calomnie jetée à la face de la nation. (Très bien ! à gauche.)

Ainsi, le gouvernement met à la fois en suspicion les pères de famille, les conseils municipaux, les comités locaux, les comités supérieurs, les inspecteurs primaires, les sous-inspecteurs, les recteurs, les inspecteurs généraux eux-mêmes.

Vous avez des moyens suffisants de répression, et vous en avez usé assez librement. Ainsi, sous l'administration de M. de Falloux, la moyenne des instituteurs cités devant les comités a été de 29 par département; cela fait donc 1 800 instituteurs cités par toute la France.

Douze cents ont été frappés, soit de réprimandes, soit de suspension simple, soit de suspension avec retrait de traitement, soit de révocation.

Je pourrais prouver que la plupart des instituteurs frappés l'ont été pour crime politique, il faut bien le dire et être sérieux une bonne fois, pour crime de républicanisme. (Agitation.) On les frappe parce qu'ils soutiennent des rouges, c'est-à-dire des républicains. (Bruit à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Les républicains sont ceux qui se tiennent dans la Constitution.

M. P. DUPRAT. Je remercie M. le président de venir à mon secours avec son dictionnaire politique ; mais je n'en ai pas besoin. Les rouges, messieurs, je le crains bien, sont, d'après ce que vous avez établi vous-mêmes, des républicains de la veille. (A gauche : Nous sommes tous rouges !) Eh bien ! je dirai que des livres de la rue de Poitiers, patronés par MM. de Montalembert, Thiers, Molé, ont été aussi distribués pour les institutions ; et savez-vous ce qu'on trouve dans ces livres, des diatribes que personne n'oserait avouer. (A droite : Oh ! oh !)

Un rouge, pour ces petits livres, ce n'est pas un homme.

A DROITE. C'est un homard. (Rires.)

M. DUPRAT. Un rouge n'a point de notion du juste, il a perdu le sens du bien et du mal, il est sans équité comme sans moralité.

A DROITE. C'est vrai ! (Bruit à gauche.)

A GAUCHE. Quel est l'insolent qui dit : C'est vrai ?— Monsieur le président, vous n'êtes pas impartial. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Mon impartialité deviendrait injurieuse si ce qu'on appelle ici un rouge devenait une qualification pour l'un d'entre vous. (Rires à droite. — Rumeurs à gauche.) Laissez-la dans le livre. (Bruit à gauche.) La question n'est pas avec vous, à moins que vous le vouliez absolument ! (Rires à droite.)

M. PASCAL DUPRAT. Je pourrais continuer, je m'arrête. Je dirai seulement qu'il y a d'autres brochures sorties de la même officine qui prouvent que rouges et républicains sont synonymes.

Je pourrais aussi dire comment, dans des livres différents, on qualifie le blanc ; le blanc est l'ennemi du peuple. On a dit qu'il a conspiré avec les rois étrangers ; on dit que parmi ceux qui portent ce nom, il s'est trouvé des traîtres qui avaient donné la main à l'étranger.

A DROITE. Et le bleu? le bleu?

M. PASCAL DUPRAT. Savez-vous pourquoi on demande cette loi? C'est que le pouvoir central veut, dans un intérêt personnel, diriger, préparer le vote des campagnes.

N'avez-vous pas fait assez de sacrifices à l'amour de l'ordre? Vous lui avez déjà sacrifié la liberté de la presse.

M. F. BARROT. Lisez les journaux !

M. PASCAL DUPRAT. Je réponds à M. le ministre que je les lis tous, et que s'il en est un que j'ai lu avec une grande surprise, c'est le *Napoléon*. (Rires divers.)

Messieurs, je vous le répète, il est grand temps de vous arrêter dans la voie des concessions ; on ne pourra plus vous demander qu'une chose : ce sera de sacrifier la République elle-même.

Vous voulez conserver la République, pour deux raisons : c'est que vous l'avez acclamée, c'est qu'ensuite vous n'êtes pas décidés sur la monarchie qui vous conviendrait. Et quand vous le serez, je crains où j'espère que la République ne sera plus dans vos mains. (Approbation à gauche.)

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. Messieurs, le projet que l'on a taxé d'immoralité n'a pas été présenté dans une pensée de popularité ; mais je ne crains pas de le dire, elle sera hautement favorable aux vrais intérêts du peuple.

Assujétir l'instruction primaire à une discipline véritable, voilà le projet de loi.

Ce que nous voulons, c'est poursuivre le Socialisme, que je ne définirai pas, car il échappe à la définition dans ses transformations innombrables. Je puis dire seulement qu'il se distingue par un caractère unique : c'est que le Socialisme est la guerre déclarée à tout ce qui existe dans la société actuelle. (Très bien !)

Je pourrais citer les rapports de onze magistrats. Il y en a un qui s'exprime ainsi : « Si la loi, une loi efficace, n'intervient promptement, tous nos instituteurs seront bientôt autant de pestiférés qui distilleront avec impudeur le poison du Socialisme. » (Bruit à gauche.) Je comprends vos interruptions ; il est peut-être quelques-uns parmi vous qui veulent se rendre solidaires des passions que de mauvaises doctrines font germer dans le sein des instituteurs.

A GAUCHE. Nous le sommes tous, nous sommes tous solidaires !

M. DE PARIEU. Il est temps de faire rentrer les éducateurs du peuple dans la limite de leurs fonctions : de leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas sécher d'envie, ni courir après l'ambition.

A GAUCHE. Vous êtes bien venu d'Aurillac, vous ! (Bruit à droite.)

M. DE PARIEU. Voici comment écrit un procureur-général sur l'esprit qui anime les instituteurs d'un des départements du centre :

« Aucune loi, aucun intérêt n'est plus respecté par eux. » L'ingratitude va de pair avec le mépris des choses » saintes, l'exaltation politique avec le cynisme des » mœurs. Par eux, les jeunes gens, parvenus à l'âge de » vingt ans, sont déjà corrompus, et deviennent autant » d'ennemis de l'ordre social établi dans leur pays. » (Rumeurs diverses.)

Le directeur de l'Ecole normale qui a élevé ces instituteurs écrit lui-même avec le préfet que la propagande de ces hommes égarés produit les résultats les plus fâcheux, et qu'il faut les remèdes les plus héroïques. (Agitation.) Savez-vous ce que dit un des instituteurs révoqués, c'est que le Socialisme par eux gagnera toutes les campagnes, et il va jusqu'à appeler les saints ministres de Dieu de véritables commissaires de Satan. (Mouvement d'horreur à droite.)

Enfin, je termine par une dernière considération, que la liberté d'enseignement n'est nullement ici engagée. Il s'agit d'instituteurs payés par l'Etat; il s'agit ici et uniquement d'une question de discipline, d'obéissance aux principes mêmes de tout gouvernement. (Mouvements divers.)

M. BAUDIN. M. le ministre de l'instruction publique, dans les griefs qu'il a formulés contre les instituteurs primaires, met plus de passion que je n'en veux mettre dans leur défense. (L'orateur tire un manuscrit de sa poche.)

A droite : Lisez ! lisez !

M. BAUDIN, s'adressant aux interrupteurs. L'on remplit son devoir comme l'on peut ; il faut que je considère le devoir qui m'appelle ici comme bien sacré, puisque j'ai refusé de céder la parole à M. Crémieux. (On rit.)

Votre loi porte atteinte à la dignité humaine. Comment ! ces hommes, parce qu'ils sont instituteurs, resseront-ils parqués dans leur médiocrité ? De quel droit leur interdisez-vous la lutte du citoyen, le débat de ses plus chers, de ses plus nobles intérêts ?

M. Baudin continue sa lecture au milieu du bruit des conversations affectées de la droite.

A GAUCHE. Attendez le silence. Monsieur le président faites donc taire ces messieurs du banc de la commission!

M. DUPIN agite en vain sa sonnette.

L'orateur parvient à se faire entendre quand il prononce ces mots : La propagande socialiste n'est pas autre chose que la propagande révolutionnaire.

A DROITE. C'est bon à savoir. (On rit.)

Nous userons de nos finances comme vous usez des vôtres : vous faites la propagande royaliste, nous ferons la propagande socialiste...

UN MEMBRE DE LA DROITE. La propagande socialiste n'est pas permise!

VOIX A GAUCHE. C'est inconstitutionnel! Nous sommes socialistes, sachez-le bien ! Oui, tous socialistes ! (Bruyante agitation.)

M. BAUDIN. Nous voulons, par le suffrage universel, amener le triomphe des idées socialistes. (Bruit.)

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. J'ai l'honneur de déposer un projet de loi portant que la solde des sous-officiers de l'armée sera augmentée de 20 centimes. (Mouvement.)

M. ERNEST DE GIRARDIN, qui a été rappelé à l'ordre. J'ai interrompu l'orateur pour dire qu'il n'était pas permis de dire qu'on pouvait faire de la propagande socialiste. Selon moi, c'est contraire à la Constitution. (Rires à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas de réclamations à faire quand on est rappelé à l'ordre pour avoir interrompu un orateur avec vivacité et en se levant. Je maintiens votre rappel à l'ordre. (Très bien à gauche.)

M. ROUHER, ministre de la justice, dépose un projet de loi portant crédit d'une somme de 800 fr. pour établir un tribunal de commerce.

On demande avec force la clôture de la discussion de la loi sur les instituteurs primaires.

L'Assemblée ouvre un scrutin pour savoir si l'on passera à la discussion des articles.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants,	560
Majorité absolue,	281
Billets blancs,	352
Billets bleus,	208

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

La séance est levée à 6 heures un quart.

Revue des Départements.

LA CROISADE ANTI-DÉMOCRATIQUE.

MEUSE. — La circulaire d'Hautpoul commence à porter ses fruits dans la Meuse.

La semaine dernière, trois amis étaient attablés dans un cabaret de Damvillers ; l'un est gendarme, l'autre D..., habite cette commune, et le 3e, D..., est de Ville-devant-Chaumont. La conversation fut très amicale ; l'habitant de Damvillers parla du Catéchisme Républicain, qu'il avait prêté à son ami de Chaumont; on continua à boire, et l'on se sépara bons amis, comme avant. Le lendemain matin, le citoyen L... voit arriver chez lui, à l'aube du jour, le brigadier de gendarmerie de Damvilliers, qui sans plus de formalités et de sa propre autorité, saisit l'*infâme* catéchisme et l'emporte à son domicile. Mais D..., averti de cette saisie, menaça le brigadier de lui envoyer l'huissier, et ce dernier n'étant pas bien convaincu du droit qu'il s'était arrogé, consentit sans difficulté à le rendre.

Ainsi voilà la moralité de la circulaire d'Hautpoul : faire un mouchard d'un gendarme, qui jusqu'alors passait pour honnête homme ; brouiller de bons amis et violer le domicile privé d'un citoyen soupçonné d'avoir un écrit défendu.

— Le curé de P..., rencontrant la semaine dernière un pauvre colporteur italien, le citoyen Braqui fils, lui fit ouvrir sa petite balle, qui ne contenait que vingt-quatre *Almanachs chantants*. C'était toute sa fortune. M. le curé les saisit, les jeta au feu, et renvoya le malheureux colporteur *sans les lui payer*.

En 1849, un prêtre brûler de sa propre autorité le gagne-pain d'un malheureux colporteur ! Où allons-nous, bon Dieu? Va-t-on rétablir les auto-da-fés pour brûler les hérétiques ? Beaucoup de gens le désirent peut-être. (*Franc-Parleur*.)

COTE-D'OR. — On lit dans le *Travail* ;

« Un gendarme de la brigade de Nuits, nommé G., en arrivant à Meuilley, descendit au cabaret du village. Après les compliments d'usage entre gens de connaissance et quelques informations sur des colporteurs passés quelques jours auparavant, etc., etc., les yeux du gendarme se portèrent *naturellement* sur un secrétaire ouvert. G... fit prudemment observer qu'il n'était pas sage de laisser un tel meuble ainsi, et, tout en faisant cette observation, il s'approchait du secrétaire et se mettait à examiner les quelques papiers qui s'y trouvaient, absolument comme un homme qui sait ce qu'il cherche ; à la vérité, il ne tarda pas à y découvrir l'*Almanach du Paysan*. — Tiens, dit-il, rayonnant de joie, d'où tenez-vous cet intéressant petit livre ? — Ma foi, répondit tout bonnement l'aubergiste, c'est un passant qui me l'a donné il y a plus de deux mois. — Connaissez-vous le passant ? — Nullement, dit l'aubergiste.

Voudriez-vous me prêter cet almanach ; j'en ai cherché partout sans succès ; aussitôt que ma petite fille l'aura lu, je vous le rendrai. — Ayez soin de me le rendre ! — Fiez-vous à ma parole, ajouta G..., à la prochaine tournée vous l'aurez. — Et l'almanach aussitôt fut mis dans le sac ; — et d'un !

En sortant de ce premier cabaret, le zélé gendarme rentre dans un second. — M. un tel, dit-il à l'aubergiste, n'avez-vous pas vu ces jours derniers un marchand de chandeliers? on m'a dit que vous en possédiez de pareils à ceux qu'il vendait ; montrez-les moi ; ils sont dans votre chambre. Tout en parlant le gendarme passe dans une seconde pièce, puis dans une troisième ; enfin, il finit par trouver ce qu'il cherchait : un *Almanach du paysan*. Il l'empocha comme ci-dessus ; et les deux cabaretiers reçurent le lendemain une lettre qui les invitait à se rendre à la gendarmerie, où ils furent tancés et surtout questionnés sur la provenance de l'almanach socialiste, qu'on ne leur rendit pas, bien entendu.

(*Travail*.)

LOIRE. — On nous écrit de Saint-Etienne, le 31 décembre 1849 :

« La police a fait une descente chez tous les libraires de notre ville pour saisir les almanachs suivants :

» *Almanach phalanstérien*, — *du Paysan*, — *Napoléonien*, — *des Proscrits*, — *de l'Ami du Peuple*, — *du Nouveau Monde*, — *du Peuple*, — *des Opprimés*, — *de Raspail*, — *du Cultivateur*, — *du Vigneron*, et encore quelques autres dont je n'ai pu me procurer les noms, ainsi que deux ouvrages de librairie.

» Voilà ce que nous vaut l'état de siège.

» Toutes réflexions sont inutiles. Le pouvoir, ce me semble, perd à peu près la raison.

» A la garde de Dieu ! »

AUDE. — Il y a deux jours, dit le *Populus* de Narbonne, le commissaire de police assisté de deux agents s'est présenté au domicile de notre ami Auguste Bouniol, pour procéder à une visite domiciliaire, en vertu d'un mandat du juge d'instruction.

Le commissaire de police s'est livré à une perquisition minutieuse qui n'a produit aucun résultat. M. Bouniol a créé depuis quelques années une agence d'abonnements aux journaux français et étrangers. Le commissaire de police a exigé la communication des registres d'abonnement, a pris le nom des souscripteurs aux journaux démocratiques, et a emporté en s'en allant quatre livraisons du *Nouveau-Monde* de Louis Blanc.

MARSEILLE. — Il y a quelques jours, le commissaire de police, suivi d'agents, se présenta, à 9 heures du soir, dans un garni d'ouvriers. Les locataires étaient couchés et dormaient ; le commissaire n'en parcourut pas moins la maison. Arrivé au dernier étage, sans avoir rien trouvé qui pût motiver sa visite, il s'empara d'une petite statue de la Liberté qui ornait une cheminée, la mit dans sa poche et partit, tout fier d'un tel exploit.

FAITS DIVERS.

— On nous annonce, dit la *Liberté*, que nous entendrons prochainement à Paris *une négresse* qui chante comme Malibran. Elle se nomme dona Martinez, et donne en ce moment des concerts à Bordeaux, où elle obtient, paraît-il, beaucoup de succès. Elle est pensionnaire de la reine d'Espagne, et chante en andaloux avec la méthode de Toscane. S'il est vrai, dit un journal, qu'en musique *une blanche vaille deux noires*, dona Martinez risque bien de ne nous satisfaire qu'à demi.

— Le général Lawœstine, qui était parti pour Valenciennes, a dû s'arrêter à Douai pour se rendre à Cambrai ; c'est en effet dans cette garnison que réside aujourd'hui le 8e régiment de cuirassiers.

Dans ce régiment se sont produits des faits regrettables ; heureusement tout s'est restreint à l'inconduite fâcheuse de quelques sous-officiers. Les faits sont si peu graves, que le général Lawœstine, bien que muni de pouvoirs illimités, n'a dû procéder qu'à l'inspection générale de ce régiment.

(*Constitutionnel*.)

— On écrit de Vicence (royaume Lombardo-Vénitien), le 29 décembre :

« Les journaux ont annoncé que lors de l'assaut de notre ville, le tableau de Paul Véronèse, représentant *le Christ en costume de pèlerin à la table de Grégoire-le-Grand*, avait été lacéré par des soldats autrichiens, ou taillé en pièces à coups de sabre.

» Heureusement on est parvenu à en retrouver tous les morceaux, qui sont au nombre de sept, et on s'occupe déjà à restaurer cette belle page, que les connaisseurs s'accordent à placer au premier rang des œuvres de Paul Véronèse. »

— Après le vote qui ne donnait à M. Dupin que 288 voix à la présidence de l'Assemblée, une lettre de lui priait ses collègues de choisir un autre président. Sans attendre plus longtemps, M. Dupin avait fait enlever du palais ses effets personnels, en un mot, il déménageait.

Le vote d'hier, qui constate une confiance de 377 voix, a paru satisfaisant à M. Dupin, et ce matin une voiture chargée de paquets est venue l'emménager de nouveau au palais de la Présidence.

— Les journaux espagnols nous annoncent que les autorités françaises ont arrêté à Bayonne M. Ramon de la Sagra au moment où il se rendait à Paris. Non seulement on ne lui a pas permis de continuer son voyage, mais on lui a intimé l'ordre de rentrer immédiatement en Espagne.

— Au dernier bal masqué de l'Opéra on a remarqué une troupe joyeuse de personnages barbouillés de noir et représentant la cour de l'empereur Soulouque. On y distinguait à la suite Sa Majesté des vieux de la vieille, pompiers, gardes du corps, etc., tous richement galonnés, mais généralement privés de pantalons et laissant voir des jambes noires. Deux laquais les suivaient en chapeau galonné, en grande livrée rouge empruntée à la maison de Louis-Philippe. Tantôt ces valets ouvraient les loges avec un sérieux officiel, tantôt ils parcouraient la salle en criant à pleine voix : *On ferme!* Allons, messieurs, *on ferme !* réminiscence des expositions de tableaux dans la galerie du Louvre. Cette mascarade a obtenu beaucoup de succès.

— Notre ami Julien Blanc vient de faire une perte cruelle ; sa mère a succombé hier, lundi, à six heures du soir. Tous ceux qui ont connu cette excellente femme, chez qui la vigueur de l'esprit égalait la bonté du cœur, comprendront et partageront la vive douleur de notre ami. Madame Blanc était une de ces femmes courageuses qui savent applaudir au dévouement pour une noble cause, quels que soient les sacrifices que ce dévouement impose.

Le service aura lieu demain, mercredi 9 janvier, à 11 heures, à l'église Saint-Louis-d'Antin. On se réunira à la maison mortuaire, rue de Clichy, 15. Ceux de nos amis qui n'auraient point reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation.

LA RUSSIE EN FRANCE. — Une lettre de Lyon, à la date du 2 janvier, contient le fait suivant :

« On a enlevé aujourd'hui dans les cafés de Lyon, et probablement chez les marchands, les journaux démocratiques de Paris. Il paraît qu'on ne les laissera plus arriver à Lyon, et que nous allons être mis, par M. Gemeau, en complet interdit. »

Aucun gouvernement, avant celui dont nous jouissons, n'avait imaginé l'état de siège maintenu dans six départements pendant sept mois. Attend-on pour le lever que les Lyonnais approuvent l'expédition romaine, ou que la lettre à Edgar Ney soit prise en considération par le pape ?

MACHINE A VOTER. — L'examen d'un nouveau mode de vote pour l'Assemblée nationale a stimulé l'esprit inventif des mécaniciens. Un grand nombre de projets, plus ou moins ingénieux, ont été déjà présentés à la questure, et la commission, chargée de

cette affaire, balance dans l'embarras du choix. MM. les représentants ont examiné aujourd'hui un nouveau modèle, qui fonctionnait dans un des couloirs du palais. M. Marais, l'inventeur, est un ouvrier d'Alençon, et sa machine offre une garantie dans les votes, en même temps que le mécanisme est très simple.

Chaque représentant aurait à sa disposition un certain nombre de clichés à son nom, montés sur des petits bois blancs ou rouges; des urnes spéciales seront présentées par les huissiers; ces urnes ont deux ouvertures correspondantes aux fiches blanches et rouges et ne permettant pas que le cliché blanc entre dans le côté rouge et réciproquement. Après le vote, l'urne est placée sur un appareil, et, au moyen d'une simple manivelle, les clichés sont réunis, et, par une pression facile, le résultat du vote est tiré immédiatement sur une feuille de papier blanc, qui vous donne tous les noms sur deux colonnes, une *pour*, l'autre *contre*, et un numéro d'ordre établit le nombre total des votants et le nombre distinct des adhérents et des opposants.

On peut, en outre, tirer indéfiniment le résultat obtenu, et donner ainsi à chaque organe de la presse une liste exacte des votants et leur opinion.

En un mot, chaque bulletin entre dans l'urne, en sort, est imprimé et compté, sans que personne autre que le représentant y ait porté la main.

COLPORTAGE, DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS. — La jurisprudence paraît décidément se refuser à donner à la loi du 27 juillet 1849 l'extension draconienne que demande notre libéral gouvernement pour mieux entraver l'émission de la pensée. Voici une nouvelle décision à ajouter à celles que nous avons déjà fait connaître.

Les ouvriers imprimeurs associés à Bordeaux avaient publié par livraisons le procès de Versailles, et chargé le citoyen Danna de *remettre au domicile de divers souscripteurs* les livraisons de cet ouvrage. Procès-verbal fut dressé par le sieur Emmeri, commissaire central, pour *colportage et distribution* sans autorisation du préfet, et Danna fut arrêté. La chambre du conseil ne trouva pas de motifs de culpabilité et déclara n'y avoir lieu à suivre. Appel fut interjeté de cette décision par le procureur *de la République*; et la chambre des mises en accusation, réformant la décision du premier conseil, prononça le renvoi de Danna devant la police correctionnelle.

Mais le tribunal a relaxé Danna de la poursuite dirigée contre lui, parce que *la remise à des souscripteurs, déterminée à l'avance*, des diverses livraisons d'un ouvrage, ne constitue pas le colportage et la distribution que le législateur avait en vue de réglementer par la loi du 27 juillet 1849.

CE QUE LA SOCIÉTÉ FAIT POUR SES INVALIDES. — Le *Droit* raconte ainsi une audience de police correctionnelle :

« Voici d'abord Louis Germain, âgé de soixante-quinze ans, cordonnier, né à Château-Fort (Seine-et-Oise).

» M. le président. — Vous avez été trouvé le 14 du mois dernier, mendiant dans la commune d'Issy, entrant dans les maisons pour mendier.

— Je suis privé depuis deux ans de ma main droite, je me trouve dans l'impossibilité de travailler, je n'ai plus d'autre moyen d'existence que de vendre des allumettes chimiques; c'est ce que j'étais allé faire à Issy quand les gendarmes m'ont arrêté.

» Vient ensuite Jeanne Pirard, 64 ans, journalière, née à Marigny-l'Eglise (Yonne).

— Vous avez été trouvée le 14 décembre à Issy, mendiant dans les maisons.

— J'ai travaillé jusqu'à soixante ans, mais à présent on ne veut plus de moi parce qu'on dit que je suis trop vieille, je n'ai plus d'autres ressources que d'aller ramasser des pierres dans les champs.

» Mais vous avez mendié.

» — Ça ne me rapporte pas lourd cet état-là, juste de quoi manger deux sous de pain et de boire un sou de vin par jour. Dam! vous comprenez, faut bien que je réchauffe mon vieil estomac; ça fait que j'étais en retard avec mon logeur, et il m'avait dit qu'il allait me mettre à la porte, alors j'ai tendu la main.

» Le dernier prévenu est encore une femme, Marianne Tohy, âgée de 75 ans, ouvrière en linge, née à Châlons-sur-Marne.

» Vous êtes prévenue d'avoir, le 14 du mois dernier, mendié à Issy en entrant dans les maisons.

— » La commune d'Issy est tout près de celle de Vanves où je demeure. J'avoue que, n'ayant pas d'ouvrage et étant blessée comme je le suis au sein droit, je m'étais rendue à l'école des sœurs dans l'intention d'implorer leur charité. Mais je n'ai pas eu seulement le temps d'y entrer, car j'ai trouvé à la porte un gendarme qui m'a dit de le suivre, ce que j'ai fait sans difficulté.

Le tribunal a condamné les trois prévenus, chacun à vingt-quatre heures de prison et a ordonné le dépôt. »

Théorie phalanstérienne.

APPLICATION DE LA SÉRIE A L'HISTOIRE (1).

Dire que l'homme aspire au bonheur, c'est dire qu'il aspire à développer sa propre nature, à satisfaire les penchants qui le stimulent à s'approprier les produits du globe, à se les assimiler par l'industrie, par les arts, à nouer des rapports affectueux avec l'humanité tout entière, à exercer son intelligence en cherchant et en réalisant les lois de l'ordre universel. Au fond du cœur humain, et surtout dans le sentiment collectif des masses, malgré l'ignorance et la misère, causes fécondes de malentendus et de discords, nous trouvons le désir, le besoin des harmonies matérielles, des harmonies affectives, des harmonies intellectuelles et religieuses. HARMONIE, tel est le pôle d'attraction commun à toute l'humanité. Cette aspiration constante sera satisfaite, car le Créateur a disposé autour de nous tous les objets qu'elle réclame, tous les éléments du temple futur. Nos sens demandent des vêtements qui nous protègent contre les intempéries, des aliments qui nous sauvent de la faim; de riantes perspectives, des parfums, des concerts; et dans les bois, dans les carrières le créateur a placé les matériaux de l'édifice qui nous abritera; dans la plante, dans les toisons, les fourrures, la matière première du vêtement qui nous couvrira; dans les mines et au fond des mers les joyaux qui le feront scintiller. Les céréales, la vigne, naissent d'abord sauvages enfermant, sous une grossière enveloppe, des principes vivifiants que l'art humain fécondera. En attendant que nous sachions décorer notre globe pour le plaisir des yeux et faire de l'humanité elle-même le plus radieux des spectacles, la providence a jeté le charme et la beauté sur le ciel, sur les mers, sur les glaciers, les forêts incultes; la fleur contient le principe du parfum et le trahit par ses arômes; le chant des oiseaux annonce et devance les concerts que réalisera l'homme quand il aura transformé le roseau, puis le métal en instruments de musique.

Comment! le désir des harmonies matérielles serait en nous; tous les éléments de ces harmonies existeraient dans la création, près de nous, sous notre main, et l'Attraction native serait toujours trompée, et jamais le désir humain ne pourrait atteindre un but si proche, et le Dieu des chrétiens, imitant le Pluton du paganisme, dans ses inventions les plus barbares, nous aurait condamnés à périr de soif, enfoncés dans l'eau jusqu'aux lèvres!

Comme les objets réclamés par nos sens, les êtres appelés par notre cœur naissent autour de nous sur la terre. Dans cette humanité qui se connaît si peu, dont les membres se rapprochent et s'unissent aujourd'hui sous les auspices du hasard, bien plus souvent que par l'effet de la sympathie, une circonstance fortuite vient maintefois nous apprendre qu'il existe des cœurs nés pour correspondre à notre amitié, à notre amour pour former avec nous soit un groupe des travailleurs enthousiastes et passionnés pour leur art, soit une famille étroitement unie. Il est des moments où la fraternité universelle tressaille dans toutes les âmes, de grandes époques où les habitants de chaque pays, réunis par le sentiment national, semblent oublier pour toujours leurs vieilles discordes; il en est de plus belles encore où disparaît la défiance de l'étranger, où les peuples se tendent mutuellement les mains par delà les frontières, et semblent déjà célébrer leur association future.

Oui, les éléments de l'accord sont autour de nous, dans la nature matérielle, dans la nature morale, dans les travaux de notre intelligence, qui chaque jour s'éclaire et pénètre plus avant dans la science universelle. Pourquoi donc l'homme ne pourrait-il jamais entrer en possession de ces biens qu'il désire sans cesse, et dont il est entouré? Les éléments d'une harmonie sublime nous apparaîtraient partout, et cette harmonie ne devrait jamais se réaliser! Comprendre ainsi l'univers, c'est faire injure à la prévoyance, à l'intelligence du Créateur. C'est le mettre au-dessous de l'architecte et même du manœuvre. Lorsque nous voyons sur nos quais, sur nos places, dans nos rues, des matériaux entassés, des pierres, des charpentes amoncelées à grands frais, nous savons qu'il s'agit de construire un édifice, et que l'incohérence de ces matériaux est provisoire. Nous savons que l'architecte a son plan, qu'il veut construire un théâtre, une caserne, un hôpital ou une maison privée; nous cherchons à deviner, d'après la nature et la disposition des éléments de construction, quel sera leur emploi, dans quelle combinaison ils doivent entrer; mais nous tiendrions tous pour insensé l'architecte qui viendrait nous dire : « Bien que j'aie réuni ces matériaux, je n'en veux rien faire; j'ignore à quoi ces pierres et ces solives pourront servir; je les ai placées dans la rue sans but arrêté; cessez de vous creuser la tête pour en chercher la destination, et contentez-vous de passer avec précaution, de peur de vous briser les jambes. »

Quels sont les impies qui oseraient prêter à Dieu ce langage inepte, et qui lui feraient dire : « Humains, il vous semble que j'aie placé des éléments d'harmonie dans la nature; mais ces éléments ne seront jamais réunis. Je n'ai pas de vue d'ensemble à cet égard; ces matériaux doivent demeurer toujours dans leur état actuel d'incohérence. Contentez-vous de passer au travers en évitant les tentations et les chutes. » Ce langage prêté au Créateur serait une offense, un sacrilége. Tout est disposé dans ce monde pour le bonheur futur de l'humanité; ses attractions natives sont en rapport avec la nature qui l'enveloppe. Fait à l'image de Dieu, l'homme aura la gloire de compléter cette harmonie dont la Providence lui fournit la matière première et l'ébauche, cette harmonie terrestre, complément obligé de l'harmonie universelle.

La réalisation d'une harmonie terrestre, établissant l'accord de l'homme avec la nature physique, avec ses semblables, avec Dieu, donne à notre existence en ce monde, à nos organes, à nos facultés, aux objets que nous pouvons atteindre, un but logique. Cette conception seule est digne de la bonté, du pouvoir, de l'intelligence célestes. Pourquoi donc voudrait-on la repousser? On nous dira : C'est au nom de l'Evangile.

Expliquons nettement notre pensée. Il est une idée qui primerait en nous l'autorité de l'Evangile si les deux principes se trouvaient en désaccord, c'est l'idée d'un monde harmonieux, d'un créateur puissant, intelligent et bon. Le foyer de la vie universelle est un foyer de chaleur bienfaisante comme de lumière. Cette notion, pour nous, est la base de toute pensée religieuse. Si l'Evangile nous présentait un dieu méchant, condamnant des générations innocentes à une misère sans espoir, un dieu déraisonnable multipliant partout les éléments d'harmonie terrestre sans savoir les utiliser, un dieu impuissant, promettant le bonheur dans l'autre vie, mais le faisant désirer ici-bas, sans être en état de le donner, ce dieu ne serait pas le nôtre. Pourquoi respecter l'Evangile, pourquoi le préférer à la loi de Moïse, à la loi de Mahomet, à la loi de Manou, à tous ces livres acceptés comme des révélations par un si grand nombre de peuples? Est-ce parce qu'il s'appelle Evangile, qu'il est ancien, qu'il a été traduit du grec? non certainement. Si nous devons à ce livre une vénération spéciale, c'est qu'il nous donne de Dieu l'idée la plus élevée, la plus pure, la plus conforme à ce critérium de la conscience au nom de laquelle nous jugeons toute conception sociale politique et religieuse. Il n'est pas de principe au monde en vertu duquel on puisse imposer à ce tribunal intérieur le respect d'un enseignement contraire aux éternelles notions de la raison et de la justice. Si nos adversaires pouvaient établir que l'Evangile est incompatible avec le progrès de l'humanité, avec le règne des sciences et des arts, avec la fraternité des peuples, avec la fondation sur la terre de l'ordre qui règne aux cieux, c'est contre l'Evangile que leur démonstration tournerait tout entière.

Mais cette démonstration est impossible. Comme la science sociale, l'Evangile prêche l'harmonie et le bonheur. Il nous montre la félicité dans le ciel, comme la récompense des hommes qui sur la terre auront travaillé au bonheur des autres, et, sans doute, il n'a pas voulu dire que ce travail serait toujours impuissant. L'Evangile prêche le bonheur, mais il ne prêche pas l'égoïsme. Il ne dit pas à l'homme de travailler à sa félicité particulière, mais à celle de son prochain; le plus chrétien est celui qui se dévoue le plus activement, le plus efficacement aux autres; l'homme offert pour modèle, ce n'est pas le pharisien qui passe en marmottant des prières près du voyageur percé de coups par des voleurs; c'est le Samaritain qui s'approche du blessé, qui le panse et le relève. L'Evangile excite à chaque ligne la foi active, la foi qui se révèle par des services rendus à l'humanité.

Et si cette loi devient la règle de tous, si chaque homme, avant de songer à soi-même, se dévoue au service d'autrui, le prochain ne fera-t-il pas pour nous ce que nous faisons pour lui? Le bonheur général ne résultera-t-il pas de la mutualité des services? Le dévouement au prochain, exercé par tous, c'est le bonheur social, c'est le bonheur, bien plus complet que s'il était poursuivi par chacun isolément dans une pensée égoïste. C'est le *bien-être matériel*, accompagné de la reconnaissance, puisque nous devons ce bien-être au concours d'autrui; c'est l'affection, la *richesse morale*, venant en surcroît des biens matériels; c'est enfin la *richesse intellectuelle* et scientifique, la mutualité des services et la convergence des efforts nécessitant une science d'organisation, qui serait inutile si chacun, livré à son égoïsme, cherchait dans l'isolement un plaisir grossier.

Oui, le christianisme prêche le bonheur; il prêche mieux que le bonheur individuel, il prêche le bonheur social, le dévouement au prochain, nul n'osera le contester. Pour mettre l'Evangile en opposition avec le Socialisme, il a fallu calomnier les socialistes en les présentant comme les apôtres du bien-être égoïste, individuel, quand leur idéal a pour base *l'Association*, c'est-à-dire l'accord, le contrat universel pour le développement physique, intellectuel et moral de l'humanité tout entière.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voyez les numéros du 30 décembre 1849, 1er, 2 et 3 janvier 1850.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier. — M. V. — Reçu les 70 et fait. — Les livres vont être expéd. — Nous attend. touj. la rép. de n. amis de Montp. au dernier bull. — Compl. affect. à tous.

Loos. — M. G. — Reçu les 21. — Fait l'applic. de conform. — Rem.

Cette. — M. H. — Reçu les 53. — Appliq. suivant. v. indic. — Affect. Rem. aux cinq.

CONCERTS.

La première séance de la SOCIÉTÉ DES CONCERTS du CONSERVATOIRE aura lieu dimanche prochain, 13 janvier, dans la grande salle du Conservatoire de musique, rue Bergère.

— La société de l'UNION MUSICALE donnera son premier concert dimanche, 20 janvier, à 2 heures précises, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis.

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 12. — Aujourd'hui mercredi, Grand Concert extraordinaire dans lequel on entendra MM. Dervès, Littée, Fabre; Mmes Hélène et Danterny-Caddell. Intermède comique par M. Dubouchet. Le piano sera tenu par M. Savart. Prix : 1 fr. — Demain jeudi, de 8 à 11 heures, Grand Bal.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Les concerts populaires, un moment interrompus, ont lieu maintenant les mercredis, samedis et dimanches. — Aujourd'hui mercredi, à 8 heures et demie du soir, par extraordinaire, on entendra la jeune Camille Urso, violoniste âgée de 8 ans; — Mayer dans trois scènes comiques. — Les enfants de Paris Chanteront les plus beaux chœurs de leur répertoire. — *Le Combat naval*, *l'Hymne au travail*, et la *Marche républicaine*. Prix d'entrée : 30 c. — Tribunes réservées : 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe.... 22 — 17 — 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, [illegible] bonnement à tous les journaux [illegible] Michelet-Peyron; [illegible] chez, libr., Marché aux Bois. [illegible]

Bourse du 9 janvier 1850.

AU COMPTANT.

Cinq o/o, j. 22 sept.	92 70	Zinc Vieille-Montagne	[illegible]
Quatre 1/2 o/o, j. 22 s.	[illegible]	Naples, 5 o/o, c. Roth.	97 50
Quatre o/o, j. 22 sept.	75 50	Cinq o/o Romain	[illegible]
Trois o/o, j. 22 décem.	57 50	Espag. 3 o/o dette ext.	[illegible]
Cinq o/o (empr. 1849)	[illegible]	— 3 o/o dette int.	[illegible]
Bons du Trésor	[illegible]	Belgique. Empr. 1831	[illegible]
Actions de la Banque	[illegible]	— Empr. 1840	97 1/2
Rente de la Ville	[illegible]	— Empr. 1842	97 1/2
Oblig. de la Ville	[illegible]	— Banq. 1835	[illegible]
Obl. Emp. 25 millions	1182 5	Emprunt d'Haïti	[illegible]
Oblig. de la Seine	1062 50	Piémont, 5 o/o 1849	[illegible]
Caisse hypothécaire	[illegible]	— Oblig. anc.	975
Quatre-Canaux	[illegible]	— Oblig. nouv.	975
Jouis. Quatre-Canaux	75	Lots d'Autriche 1834	[illegible]

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq o/o fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq o/o (empr. 1849) fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Trois o/o fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	57 70

REPORTS.

5 o/o compt. à la liq. [illegible] à l'autre. [illegible]
3 o/o [illegible]

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. Préc. clôt.	P. haut	Dern. cour.
[illegible]	[illegible]	Saint-Germain	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Versailles rive droite	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Id. rive gauche	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Paris à Orléans	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Paris à Rouen	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Rouen au Havre	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Marseille à Avignon	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Strasbourg à Bâle	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Orléans à Vierzon	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Boulogne à Amiens	[illegible]	[illegible]	[illegible]
425	[illegible]	Orléans à Bordeaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Chemin du Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Montereau à Troyes	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Paris à Strasbourg	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Tours à Nantes	[illegible]	[illegible]	[illegible]

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 9 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Les Deux Célibats, la Coupe enchantée.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE. — Semaine à Londres, Croque-Poule, Fin d'une République, Daphnis.
GYMNASE. — Les Innocents, l'Année prochaine, la Russie, Diviser pour régner, le Bal du Prisonnier.
THEATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, Un et un, Deux dames.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — La Petite Fille, Rose, Blanc et Noir, Un de plus.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES. — La Grange, Marget, la Chute, les Cascades.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 10. Jeudi 10 Janvier 1850.

PARIS.
Trois mois. . . . . [illegible]
Six mois. . . . . [illegible]
Un an. . . . . [illegible]

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . [illegible]
Un an. . . . . [illegible]

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 9 JANVIER.

Assemblée nationale.

DESTITUTIONS EN MASSE.

L'Assemblée nationale a donné aujourd'hui au pouvoir exécutif la faculté de destituer arbitrairement les 30 000 instituteurs communaux qui se trouvent en France.

Ceux-ci ne garderont leur place qu'à une de ces deux conditions : ou de ne pas être républicains, ou, s'ils sont républicains, de vendre leur conscience, et gagner ainsi les faveurs de leur préfet, de leur gendarme, de leur curé et de leur évêque.

On le voit, le système de condamnation par masses fait des progrès. En juin 1848, la Constituante livra 10 000 citoyens à l'arbitraire de commissions érigées en tribunaux. L'Assemblée législative livre aujourd'hui 30 000 autres citoyens à la volonté et aux caprices des préfets, qui peuvent les punir, les déplacer, les suspendre, les révoquer, c'est-à-dire les réduire à la misère, eux et leurs familles, sans avoir à en rendre compte à personne, et seulement parce que ces 30 000 citoyens sont ou peuvent être républicains.

On a invoqué quelques motifs de moralité. Pur prétexte, aussi futile que les quelques garanties dont on a voulu plâtrer l'arbitraire sans bornes laissé au préfet, et qui en définitive sera exercé par l'évêque et le clergé contre les instituteurs laïques, leurs rivaux.

Le ministre et le rapporteur l'ont dit : pour que la mesure soit efficace, il faut que le pouvoir ait ses allures libres, et qu'on ne l'énerve point par aucun contrôle.

Comme toute chose présente un côté plaisant, il a fallu que les universitaires coopérassent à cette œuvre d'obscurantisme. Qu'ils le sachent ou non, et quelques-uns le savent, ce qui est plus ridicule, ils ont aujourd'hui ôté la première pierre de l'Université. Quand cette vieille Université tombera-t-elle tout entière ? ce n'est plus qu'une question de temps, mais ses enfants en ont été les premiers démolisseurs.

Mais que dire du parti royaliste-catholique? Les voilà donc ces hypocrites soutiens de la liberté de l'enseignement ! d'un seul mot ils frappent des milliers d'instituteurs laïques dont leur clergé aspire à recueillir l'héritage. Les voilà ces hypocrites soutiens de la décentralisation ! Leur premier acte, c'est d'enlever aux communes le choix et la surveillance de leurs propres instituteurs.

Que la France se laisse encore mener quelque temps par ce parti royaliste-catholique, si elle veut voir un nouvel abîme s'ouvrir devant elle !

Chacun a le sentiment des dangers que l'on court, chacun s'écrie que ce parti incorrigible, ce parti ennemi de la France, nous mène à une folie désastreuse : et la faiblesse de tous laisse ce parti nous dominer et nous conduire !

Oui, peut-être est-il impossible d'arrêter dans sa décadence cette civilisation tant vantée. Peut-être que, de même que l'âme ne s'élance aux régions supérieures qu'après s'être dépouillée de son enveloppe grossière, peut-être la société ne peut-elle arriver à une vie nouvelle qu'après être tombée dans une dissolution complète. Malheur à nous, malheur à tous si cela est vrai, car les signes de cette dissolution sont certains, et la société actuelle est proche de sa mort.

Et cependant nous, en qui sont déposés la parole régénératrice, le germe de la science sociale qui produira l'arbre magnifique de la société nouvelle, ne désespérons pas encore ! Par notre ardeur, par nos travaux, par notre foi, sauvons, s'il en est temps encore, notre vieille société frappée de malédiction, épargnons-lui les dernières convulsions d'une mort terrible, en implantant chez elle les premiers jalons de la future harmonie !

L'exploitation d'un Mot.

Comment les partis royalistes déconcertés, anéantis en février, ont-ils retrouvé non-seulement une influence, mais un pouvoir despotique ? Par l'exploitation du mot *Socialisme* employé comme épouvantail.

Cette machine commence à s'user. On comprend que, sous ce titre effrayant de Socialisme, c'est la *République* et le progrès social qui sont condamnés, persécutés par les royalistes. Tous les anciens adversaires du Socialisme qui ne sont pas inféodés à la monarchie se rassurent par degrés, regardent le Socialisme en face, reconnaissent en lui la démocratie et s'y rallient. La conduite du *Siècle*, en cette occurrence, est particulièrement remarquable. Ce journal a très bien compris que l'avènement du Socialisme était rendu inévitable par les tracasseries, l'intolérance, l'aveuglement de la réaction. Aussi le *Siècle* conseille-t-il à la bourgeoisie, qui compose son public habituel, d'entrer à temps dans ce grand mouvement, au lieu de prolonger une résistance inutile, de ne pas rechercher l'épithète de socialiste, de ne pas la craindre ni la repousser non plus. Conseils de conservateur intelligent. On n'arrête pas les révolutions en se mettant au travers de leur cours, mais on peut influer sur leur direction en s'ajoutant comme un nouvel élément au courant irrésistible. Voici quelques citations du *Siècle* :

Les conservateurs, nous l'avons déjà fait remarquer, dépensent beaucoup d'argent à propager le mot de *Socialisme*. Ils le substituent partout et toujours à celui de République. Ils croient gagner au change. Qu'ils fassent leur œuvre ; nous remplissons la nôtre en restant républicains, c'est-à-dire les hommes du suffrage universel et de la discussion, prêts à repousser la brutalité des faits, l'attaque aux droits, les atteintes à la justice, de quelque côté qu'elles se produisent. Le reste est accessoire.

Si le Socialisme est un torrent, comme ils le disent, eh bien ! suivons le conseil qu'un bourgeois nous donne ce matin dans une lettre remarquable : « Creusons un lit au torrent pour qu'il devienne un fleuve fécond ; la bourgeoisie nous semble être l'instrument naturel et nécessaire de cette œuvre. Elle peut l'accomplir, elle le doit. C'est sa mission à elle dans ce grand travail de l'humanité. Vieux travailleurs du tiers-état, à l'œuvre donc ! à l'œuvre ! »

ALLEMAGNE.

Le roi de Prusse s'est ravisé. Il a adressé aux chambres un message dans lequel il fait entendre qu'il prêtera serment à la constitution. Les modifications qu'il réclame à cette loi sont d'importance secondaire. La crise ministérielle se trouve ainsi terminée.

Le journal officiel de Vienne contient un long rapport sur les constitutions destinées aux diverses provinces de la monarchie autrichienne, et les ordonnances électorales pour les diètes. C'est encore là un de ces rêves que l'antipathie des nationalités qui sont courbées sous le joug autrichien ne permettra pas de réaliser.

Aux termes de ce document, les diètes provinciales doivent représenter *les intérêts*.

Les élections sont directes.

Le corps électoral est divisé en trois catégories, représentant : la première, la propriété ; la seconde, l'industrie ; la troisième, l'intelligence.

Le cens est, selon la catégorie et la contrée, de 500, 20, 10 ou 5 florins.

Les plus hauts imposés de la province (ceux qui paient 500 florins au moins) forment un corps électoral à part. Les autres cercles électoraux seront conformes aux divisions politiques de la province.

Les élections ont lieu par votation orale ; les députés sont nommés pour quatre ans.

La convocation des premières diètes n'aura lieu qu'après l'organisation définitive des communes et l'installation des nouvelles autorités dans les divers pays.

Il n'y aura provisoirement d'élections que dans la Bohême, la Moravie, la Silésie, l'Autriche, Salzbourg, la Styrie, la Corinthie, l'Istrie, le Tyrol et le Vorarlberg.

Le bruit court à Dresde que le roi de Saxe serait sur le point d'abdiquer en faveur du prince Albert, avec l'assentiment de l'archiduc Jean, héritier direct du trône. Le but de cette abdication serait de supprimer la constitution qu'il n'a pas jurée.

Des collisions fréquentes ont lieu entre les habitants de Mayence et les militaires en garnison dans cette ville. Le parti démocratique l'a emporté lors de l'élection d'un adjoint du bourgmestre.

La vérité se fait jour peu à peu sur les derniers événements de Hongrie. On écrit de Vienne à la *Gazette de Breslau* :

« La veuve du général autrichien Hentzi, tué sur les remparts de Bude, vient d'éditer plusieurs manuscrits de son mari. Il en est un qui se rattache à la trahison de Georgey, dont la conduite apparaît sous un nouveau jour. Ainsi il y aurait eu, lors du siège de Bude par Georgey, *une secrète entente entre ce général et le commandant en chef autrichien* ; par la résistance de Bude, on offrait à Georgey un *prétexte* pour se dérober à l'exécution du vaste plan d'opération conçu par le génie de Dembinski. Ce plan ne consistait en rien moins qu'à *marcher rapidement sur Vienne et à insurger les Etats héréditaires*, avant que les Russes eussent le temps d'apparaître sur le champ de bataille. *Dans le siège de Bude se trouvent les motifs de la grâce de Georgey.* »

D'après les dernières nouvelles, le différend gréco-russe n'est rien moins que terminé. Des troupes russes sont entrées dernièrement en Moldavie. On est fort irrité à Constantinople de cette infraction aux traités. Les préparatifs militaires continuent dans la Turquie.

Par ordonnance royale, le parlement anglais est prorogé au 31 janvier.

ITALIE.

Les journaux de Rome, qui ne sont arrivés que ce soir, ne nous apportent rien de bien nouveau.

Les brigandages continuent de plus belle depuis le rétablissement de l'*ordre*. On vient de mettre à la porte 325 employés. Les Français ne jouissent d'aucune autorité à Rome, disent les correspondances, une recommandation d'eux équivaut à un ordre d'exil. La *Concordia* rapporte que le prince Spada, de Bologne, ayant été reçu par le pape, celui-ci lui a demandé quand il retournerait chez lui. — En mai, a répondu le prince. — Alors, vous y retournerez avant nous, aurait répliqué le saint-père.

La *Chimère* a ramené il y a quelques jours, à Toulon, deux compagnies du génie et des officiers appartenant à divers corps.

Le général Baraguay-d'Hilliers demande et exige qu'une garnison composée de 12 000 Français réside à Rome, et que ces forces soient traitées avec les égards que méritent les hommes qui ont rendu au pape son trône et sa tiare.

La commission des cardinaux emploie, de son côté, tous les moyens pour faire céder notre ambassadeur à ses exigences.

Les cardinaux demandent donc que la garnison soit composée de Français, d'Autrichiens et de Napolitains ; toutes ces troupes réunies ne devant pas, du reste, dépasser le chiffre de 12 000 hommes.

Le général a refusé.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 10 JANVIER 1850.

MŒURS ARABES [1].

SCÈNE VII.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Et toi, Hhamed bou Tekrouide, que se passe-t-il de ton côté? Tes Ouled Medaguin sont-ils enfin un peu tranquilles ? Vous êtes loin, vous autres, et vous faites ce que vous voulez.

HHAMED BOU TEKROUIDE.

Il n'y a chez nous que la paix et la tranquillité. Que Dieu soit loué ! Seulement, comme tu le sais, nos gens sont montagnards et d'humeur querelleuse, il ne se passe guère de semaine qu'il n'y ait quelque collision où l'on dirait que la moitié de la tribu va être mangée par l'autre. Mais, bah ! il y a toujours plus de bruit que de mal. Braves gens au fond ; mais quant à ce qui concerne les vols, par ta tête ! il ne faut pas songer à les en corriger. C'est dans le sang. Un Ouled Medaguin, en naissant, vole le bracelet de sa mère pour s'en faire un collier. Le fils vole le père, le père vole le fils, les voisins se volent entre eux ; les femmes même volent avec un certain succès. Il y en a quelques-unes qui sont assez hardies pour attendre le voyageur attardé et le dévaliser très proprement, le pistolet au poing. C'est merveilleux ! Au demeurant, les gens les plus agréables du monde, hospitaliers, généreux, et, en définitive, quand on veut bien se garder chez eux, serrer sa bourse, et avoir constamment l'œil ouvert et deux pistolets armés sous son burnous, on y est fort convenablement traité. Que veux-tu ? c'est ainsi. Moi, je te dis la vérité.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je n'en doute pas ; mais il faudrait pourtant arriver à modifier leurs mœurs. Tu comprends bien que nous qui sommes venus ici pour établir parmi vous la justice, constituer l'ordre et améliorer votre situation, nous ne pouvons tolérer un pareil état de choses.

BOU TEKROUIDE (naïvement).

Mais cet état de choses a bien son avantage, et bien des kaïds envient ma position. S'il y a beaucoup de délits, il y a beaucoup d'amendes, et les amendes font assez bien notre affaire. Par Sidi bou Krari ! je n'en prends que ce qui m'en revient légalement ; mais cela me suffit. Votre trésor y trouve aussi d'assez bons bénéfices, car ma tribu est celle qui lui rapporte le plus.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Et que nous importent les bénéfices que nous pouvons réaliser de cette manière ? Comment ne comprenez-vous pas, d'après ce que vous voyez de nous, que ce que nous voulons avant tout, c'est votre bien, votre amélioration. L'argent de tes amendes, bou Tekrouide, tombe dans notre trésor comme une goutte d'eau dans la mer. Plût à Dieu que tu pusses dire un jour : « Je n'ai pas un sou d'amende à vous donner, attendu que les Ouled Medaguin sont devenus les gens les plus vertueux du monde ! »

BOU TEKROUIDE (d'un air de profonde admiration).

Par le tombeau du prophète, voilà de bien belles pensées ! Que c'est admirable ! Quel sens profond tu as. (A part.) Dieu me préserve de voir jamais les Ouled Medaguin en venir à cet état. Mais, qu'est-ce que je gagnerais, bon Dieu ? Cet homme-là n'entend rien au gouvernement des Arabes. (Haut.) Pardonne-moi ; nous autres Arabes, nous avons de bien mauvaises idées sur tout cela. Nous avons un proverbe qui dit : Les mauvaises tribus font les bons Makrezens, donnant à entendre que les premières engraissent les seconds.

LE CHAOUCH.

C'est bien cela. C'est un de nos ancêtres, Kretaf ben Quetâ, que Dieu ait son âme, qui le premier a dit cette parole remarquable. Il était mokhhaly du bey Osman ; c'était le plus brillant cavalier qui ait jamais frappé de l'éperon, un vaillant homme d'un esprit immense.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Garde pour un autre moment l'éloge de tes ancêtres, et laisse-moi m'occuper des Ouled Medaguin. (A Bou Tekrouide). J'ai reçu à leur égard les ordres les plus sévères, et, dussent-ils disparaître jusqu'au dernier, il faut absolument qu'ils changent de mœurs.

BOU TEKROUIDE.

Je suis ton esclave. Ordonne. Puis-je faire mieux que de suivre tes ordres ? Dieu m'est témoin que c'est là mon unique désir.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu feras faire des embuscades la nuit par tes askars, et tu fusilleras sans miséricorde ceux que tu prendras ainsi en flagrant délit de vol. Quant aux autres, pris dans le jour, nous les enverrons tous travailler quelques années au pénitencier d'Alger. Tu es responsable de la manière la plus absolue de l'exécution de ces ordres. Il y va de ta destitution, et de pis encore, suivant le cas.

BOU TEKROUIDE (d'un air d'indignation).

Moi, ne pas exécuter tes ordres, justice du maître des mondes ! Mais je ne demande que çà. Tu peux considérer les Ouled Medaguin comme exterminés tous jusqu'au dernier, s'ils ne changent pas. Que Dieu les empoisonne, ces fils de chiens.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Rappelle-toi mes paroles.

BOU TEKROUIDE (d'un air très décidé).

C'est dit. (A part.) Ah çà ! mais qu'est-ce qu'ils ont donc contre ces pauvres Medaguin ? Heureusement que j'ai un petit moyen de me tirer d'affaire. Comme ils se tuent entre eux pas mal de monde pendant la nuit, je ferai passer les tués comme fusillés par mes askers. (Haut.) Que Sidi Mamar me

(1) Voir les numéros des 2, 3, 4 et 9 janvier.

RECTIFICATION DES LISTES ÉLECTORALES.

Voici l'époque de la première rectification légale des listes électorales. Nous croyons utile de rappeler aux électeurs de quelle manière doit s'opérer cette rectification, afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits, au besoin.

Les listes électorales sont permanentes. Il ne peut y être fait de retranchement que lors de la révision annuelle ; et avant la radiation définitive, l'électeur doit être mis en demeure de faire valoir ses droits. Malgré cela, chaque électeur doit vérifier, du 15 au 25 janvier, s'il est réellement inscrit sur la liste électorale,

Du 1er au 10 janvier de chaque année, le maire de chaque commune *ajoute* aux listes les citoyens qu'il reconnait avoir *acquis les qualités exigées par la loi*, ceux qui acquerront les conditions d'âge et d'habitation avant le 1er avril, et ceux qui auraient été précédemment omis.

Tous les Français, âgés de 21 ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et habitant la commune depuis six mois au moins, doivent être inscrits sur les listes électorales. Il est de leur devoir de s'assurer qu'ils n'ont pas été rayés ou omis, par erreur ou autrement.

La ville de Paris ne forme qu'une commune ; tout citoyen peut, après justification préalable, réclamer son inscription sur les listes électorales de l'arrondissement qu'il habite au moment de la révision des listes.

Les électeurs qui ont changé de domicile depuis le mois de mai 1849, voteront jusqu'au 1er avril prochain dans l'arrondissement où ils se trouvaient avant leur changement de domicile.

Les négociants en état de liquidation judiciaire conservent leurs droits d'électeurs ; les faillis devront présenter le jugement du tribunal de commerce qui homologue le concordat qu'ils auraient obtenu de leurs créanciers, ou les déclare excusables.

Tout citoyen, sans préjudice du droit de réclamation ultérieure, peut envoyer, du 1er au 10 janvier, sa réclamation et les pièces à l'appui.

Le 15 janvier, une copie du tableau contenant les additions et retranchements, et dressé par le maire, sera immédiatement déposée au secrétariat de la mairie, pour être communiquée à tout requérant. — Le jour même du dépôt de la liste, avis de ce dépôt sera donné par affiches.

Tout citoyen omis sur la liste pourra, dans les DIX JOURS, *à compter de l'apposition des affiches*, présenter sa réclamation à la mairie.

Le délai pour les réclamations expirant le 25 janvier à minuit, la commission municipale statuera le 30 janvier au plus tard.

Notification de la décision prise par la commission municipale sera, dans les TROIS JOURS, faite aux parties intéressées.

Les parties intéressées pourront en appeler dans CINQ JOURS de la notification.

L'appel sera porté devant le juge de paix. Il sera formé par simple déclaration au greffe. Le juge de paix statuera dans les DIX JOURS.

Les décisions du juge de paix peuvent être déférées à la cour de cassation. Si la cour confirme la décision du juge de paix, cette décision devient définitive. Si la cour casse la décision du juge de paix, elle renvoie l'électeur devant un autre juge de paix.

Tous les actes judiciaires seront, en matière électorale, dispensés du timbre et enregistrés gratis.

Des extraits des actes de naissance, nécessaires pour établir l'âge des électeurs, seront délivrés gratuitement, sur papier libre, à tout réclamant.

Les électeurs ne doivent omettre aucune des formalités que nous venons d'indiquer sommairement, soit pour obtenir leur inscription sur les listes électorales, soit pour réclamer contre une injuste radiation.

C'est par l'indifférence et la négligence coupable d'un grand nombre de démocrates, que la réaction a obtenu jusqu'ici cette majorité factice, qui a conduit la République à deux doigts de sa perte, et qui menace, si le suffrage universel ne nous vient en aide, de retarder indéfiniment l'affranchissement du prolétariat.
(*Voix du Peuple.*)

Assemblée nationale.

Séance du 9 janvier. — Présidence du cit. DUPIN.

A deux heures un quart la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu par M. Peupin, l'un des secrétaires de l'Assemblée ; aucune réclamation ne s'élève pour en entraver l'adoption.

M. DE MORNAY. Hier, le ministre de la guerre a apporté à cette tribune un projet de loi qui a pour but d'augmenter de 20 centimes par jour la solde des sous-officiers, et le renvoi du projet à la commission du budget a été fait sans observation.

Je crois que, pour l'importance du projet comme pour une appréciation plus étendue, il importe de le renvoyer à une commission spéciale nommée dans les bureaux. (Oui ! oui !) Adopté.

M. CORDIER (du Calvados) demande qu'une proposition faite par MM. Charras, Versigny et autres, sur le même objet, soit renvoyée au même examen.

M. LE PRÉSIDENT. Toute proposition doit être soumise à la commission d'initiative parlementaire, qui doit, avant tout, faire un rapport sur la prise en considération; c'est à la commission d'initiative de proposer le renvoi à la commission du budget si elle juge en faveur de la prise en considération. (C'est juste! c'est juste!)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi des instituteurs communaux.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que l'Assemblée a déclaré qu'elle passerait à la discussion des articles. Mais avant les articles doivent arriver les amendements, et d'abord ceux qui s'éloignent le plus du projet. Les auteurs des divers amendements sont MM. Denayrouse, Wallon, Bettement, de Beaumont, de Laboulie, de Montigny. Celui qui s'éloigne le plus du projet est celui de MM. Denayrouse, Morellet, Duché, Versigny ; en voici la principale disposition :

« Art. 2. Les instituteurs communaux seront nommés par les conseils municipaux et institués par les recteurs. »

M. DE MORNAY. Avant que la discussion commence, je prie le gouvernement de nous dire, par l'organe du ministre de l'instruction publique, quelle durée il prétend donner à la mesure qui fait l'objet de la présente loi, qui doit garder le caractère transitoire.

M. PARRIEU répond qu'il n'a rien de mieux à dire pour satisfaire aux scrupules du préopinant, que de donner son assentiment à l'amendement de M. de Montigny, amendement ainsi conçu :

« La présente loi cessera d'avoir son effet six mois après sa promulgation. (Mouvement.)

M. DENAYROUSE développe son amendement au milieu des conversations constantes de la droite qui ne permettent pas de l'entendre.

M. DE BEAUMONT (Somme) propose cet amendement :

« Jusqu'à la promulgation de la loi organique de l'enseignement, l'instruction primaire, dans chaque département, est spécialement placée sous la surveillance des comités d'arrondissement. »

M. de Beaumont développe son amendement, qui est l'article 1er d'un autre contre-projet ayant pour but de substituer les comités d'arrondissement à l'action des préfets et des recteurs.

L'amendement n'est pas adopté.

On arrive à l'article 1er du projet :

« Jusqu'à la promulgation de la loi organique de l'enseignement, l'instruction primaire, dans chaque département, est spécialement placée sous la surveillance des préfets. »

M. DE MONTIGNY, sur ce premier article, a proposé cet amendement :

« Supprimer ces mots : Jusqu'à la promulgation de la loi organique de l'enseignement. »

M. MOLÉ. Il est admis ici par tout le monde, et par le ministre lui-même, que la loi conserverait son caractère transitoire avant tout.

Je répondrai à M. Duprat qui, dans la séance, a prétendu que j'avais dit que la loi était mauvaise. J'ai dit que je la trouvais relativement bonne (Bruit à gauche), c'est-à-dire relativement aux circonstances, qui sont impérieuses et constituent un mal présent, (Bruit.) J'ai même dit, il est vrai, que je ne l'acceptais que comme loi transitoire, et que je lui refuserais mon vote si elle avait un autre caractère.

M. DE PARIEU. Si vous aviez été au commencement de la séance, vous sauriez que j'ai donné mon assentiment à l'amendement de M. de Montigny.

M. CHAPOT demande que dans l'article 1er on mette les *instituteurs communaux* à la place des mots *instruction primaire.*

M. LE PRÉSIDENT. Ce serait substituer les personnes à la chose. (On rit.)

MM. Emery, Gillon, Beugnot sont encore entendus.

La surveillance des préfets doit s'étendre sur les instituteurs communaux, et non sur les établissements de l'instruction primaire. Voilà ce qui est soutenu d'un côté et combattu de l'autre.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, demande le maintien de la rédaction du projet.

M. CAVAIGNAC soutient que rien, dans la discussion de la loi de 1833, n'indique la prétention du gouvernement de considérer l'instruction communale comme un enseignement donné par l'Etat ; il soutient qu'il n'y a là qu'un intérêt communal qui doit rester sous la surveillance communale.

M. DE PARIEU répond à M. Cavaignac que la discussion de 1833 établit justement le contraire de ce qu'il soutient aujourd'hui. L'inspection de l'instruction appartient donc aux agents du gouvernement.

M. CHAPOT soutient que les instituteurs communaux devraient être considérés comme des agents communaux et que les communes seules devraient être appelées à les surveiller.

Son amendement n'a eu pour but que de sauvegarder la liberté de l'enseignement, liberté qui serait compromise si les établissements et non les hommes étaient sous le coup de la surveillance qu'on veut établir.

M. LE PRÉSIDENT lit l'article de la Constitution qui soumet les établissements et les institutions à la surveillance de l'Etat, sans *aucune espèce de distinction.*

M. CRÉMIEUX. Il faut arriver à s'entendre. La surveillance spéciale que l'on demande, implique nécessairement la dépendance des autres surveillances, de celle des agents de l'instruction publique ; car on sait parfaitement qu'avec la loi de 1833, le préfet exerce aussi sa surveillance puisqu'il est le président de tous les comités. Mais on veut qu'avec une surveillance spéciale, il ne soit pas obligé de rien soumettre aux tribunaux ; et qu'ayant le droit de révocation et de nomination, il juge tout seul et use de son droit de correction sans l'intermédiaire des tribunaux. C'est comme on le disait naguère, remettre tout à l'arbitraire des préfets ; c'est confondre tous les degrés de la hiérarchie, c'est préparer la décadence de l'instruction primaire. Votre loi transitoire ne fait pas autre chose.

A GAUCHE. C'est là ce qu'ils veulent !

M. CRÉMIEUX. Le malheur des fonctions publiques, c'est qu'une fois qu'une idée prédomine en haut, chacun veut se montrer animé envers le pouvoir d'un dévouement imperturbable ; ils pèchent par excès de zèle. Ce sont ces inconvénients qu'étendra la loi actuelle.

Vous avez dans la loi de 1833 les moyens de révocation immédiate, même quand les instituteurs seront poursuivis pour cause d'immoralité ; vous n'êtes pas désarmés. Mais ce que vous voulez par votre loi, c'est la désorganisation prochaine de l'instruction primaire ; c'est du moins à quoi tend votre loi. (Mouvements divers.)

M. DE PARIEU. L'honorable M. Crémieux nous dit que, dans des cas d'immoralité, nous pouvons poursuivre ; mais il faut qu'elle soit constatée, et il est parfois très difficile de la saisir. Le mal n'est pas toujours connu. (Bruit à gauche.) Il faut qu'une juridiction pratique vienne arrêter le mal dans son origine, et qu'elle ne soit pas divisée dans un grand nombre de filières.

M. RYNERY. Je dois donner connaissance à l'Assemblée d'une lettre que j'ai reçue d'un instituteur de Lyon ; elle démontrera ce que c'est que le droit de révocation donné aux préfets en vertu de l'état de siége aujourd'hui, demain en vertu de la loi. Les instituteurs sont révoqués, dit-on, parce qu'ils se mêlent dans les intérêts des partis. On devrait bien dire ce que l'on entend par les intérêts des partis.

C'est sans doute l'amour de la République. On frappe les instituteurs parce qu'ils votent pour des candidats républicains, et qu'ils ont poussé l'indépendance jusqu'à se porter eux-mêmes comme moi à l'Assemblée législative.

L'orateur soutient que l'instituteur dont il parle a été révoqué sans même avoir été entendu ; il est victime de l'arbitraire. C'est sous l'arbitraire qu'on veut nous placer.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée revient à l'art. 1er du projet.

La première partie est mise aux voix :

» Jusqu'à la promulgation de la loi organique... » — Rejeté.

VOIX A GAUCHE. Cela n'a pas de sens.

Sur la deuxième partie, il y a l'amendement de M. Chapot.

L'amendement n'est pas adopté.

Reste cette rédaction :

« L'instruction primaire, dans chaque département, est spécialement placée sous la surveillance des préfets. »

Cet art. 1er est adopté.

« Art. 2. Les instituteurs communaux seront nommés par le préfet du département et choisis par lui, soit parmi les laïques, soit parmi les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat, en se conformant, relativement à cette option, au vœu exprimé par le conseil municipal de la commune. »

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, déclare donner son assentiment à cet amendement de M. de Salmon :

« Les instituteurs communaux seront nommés par le comité d'arrondissement et choisis par lui, soit parmi les instituteurs laïques, soit parmi les instituteurs membres d'associations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat, en se conformant, relativement à cette option, au vœu exprimé par le conseil municipal de la commune. En exprimant ce vœu, ce conseil peut indiquer des candidats ; néanmoins le comité peut choisir en dehors de la liste qui lui sera présentée à cet effet. »

Cet amendement, mis aux voix, est adopté. Il fera l'art. 2 du projet.

M. COQUEREL propose, par voie d'amendement, d'ajouter à l'art. 2 cette disposition :

« Soit, pour les écoles appartenant aux cultes non catholiques reconnus, sur des listes de candidats présentés par les consistoires protestants ou israélites. »

M. LE PRÉSIDENT. Il y a un amendement de M. Morin qui remplit l'intention de M. Coquerel. Le voici :

« Ajouter à l'art. 2 :

» Ils seront choisis, pour les écoles appartenant aux cultes non catholiques reconnus, sur des listes de candidats présentés par les consistoires protestants ou israélites. »

Ce paragraphe additionnel est adopté.

L'art. 2 dans son ensemble est également adopté.

L'on passe à l'art. 3 du projet du gouvernement.

« Art 3. Dans les cas prévu par l'art. 23 de la loi du 22 juin 1833, le préfet réprimande, suspend et déplace les instituteurs. Il peut les révoquer en conseil de préfecture, et sauf le pourvoi de l'instituteur révoqué devant le ministre de l'instruction publique en conseil de l'Université. »

Voici l'amendement proposé par M. Salmon :

« Dans les cas prévus par l'article 23 de la loi du 28 juin 1833, le préfet réprimande et suspend les instituteurs. Il peut, après avoir pris l'avis du comité d'arrondissement, les révoquer, sauf, en cas de révocation, le pourvoi de l'instituteur révoqué devant le ministre de l'instruction publique en conseil de l'Université. »

M. BEUGNOT. L'amendement de M. Salmon exige que le préfet prenne l'avis du conseil d'arrondissement avant de prononcer la révocation. La commission le repousse parce que ce serait énerver le pouvoir.

A GAUCHE. Aux voix ! aux voix !

M. DE MORNAY. Nous sommes d'avis de donner tous les pouvoirs nécessaires au gouvernement, mais nous voulons aussi que les instituteurs aient le droit de se défendre. C'est là une nécessité de moralité publique qui doit convenir à tous les gouvernements. (Très bien ! à gauche)

M. SALMON soutient également son amendement ; mais le bruit et l'agitation qui règnent dans l'Assemblée couvrent sa voix.

M. BEUGNOT. Depuis que les orateurs ont parlé, ils ont toujours raisonné comme si les préfets avaient un droit absolu de révocation. J'avoue que l'expression n'est pas très claire dans la loi...

A GAUCHE. Vous en convenez donc !

M. BEUGNOT ... mais on peut l'expliquer : le préfet juge en conseil de préfecture ; il ne révoque qu'après un jugement dans ce conseil, où il n'a qu'une voix prépondérante. L'amendement de M. Salmon annihilerait tous les effets de la loi. (Vive agitation.)

M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. Je demande au gouvernement de s'expliquer sur l'amendement de M. Salmon.

M. SALMON ajoute le paragraphe suivant à son amendement :

« Si, invité à donner son avis, le comité d'arrondissement n'a pas fait parvenir son avis au préfet dans les dix jours, le préfet pourra passer outre. »

Cet amendement est adopté avec l'addition proposée par son auteur. Ce vote produit une vive agitation.

La séance reste un instant suspendue.

Au bout de dix minutes, la gauche réclame bruyamment la reprise de la séance.

Pendant cette suspension, une vive agitation se manifeste au banc de la commission et parmi les ministres. Quelques représentants du centre et de la plaine semblent interroger M. de Parrieu sur la résolution qu'il va prendre par suite de ce vote et des déclarations qui l'ont précédé.

La séance est reprise à six heures moins un quart.

M. LE PRÉSIDENT. M. Mortimer-Ternaux a proposé ce paragraphe additionnel :

« Le pourvoi ne sera en aucun cas suspensif. » (Vive agitation.) L'Assemblée doit être consultée pour savoir si elle le prend en considération.

Après deux épreuves, l'amendement est pris en considération.

Un autre amendement de M. Vallon, portant que la suspension pourra durer six mois, est pris en considération.

Les deux amendements seront renvoyés à la commission.

La séance est levée à six heures.

Pages d'histoire de la Révolution de Février,

PAR LOUIS BLANC.

> ... Des malheureux abhorrés pour leurs infamies et qu'on appelait chrétiens.
> TACITE.
>
> Appeler la SOCIÉTÉ l'espèce particulière de société dont ils profitent, voilà l'éternel sophisme des oppresseurs de tous les temps.
> LOUIS BLANC.

Cet ouvrage est-il une histoire de la révolution de février, nous la présentant dans son ensemble et nous montrant, avant tout, l'action générale du peuple, en laissant sur le second plan les individualités et les noms propres ?

Nullement. M. Louis Blanc nous le déclare lui-même : ce n'est pas là de l'histoire, ce sont des *mémoires*, des matériaux pour l'édifice que l'histoire construira dans une ère de calme et d'impartialité. Dans les *Pages d'histoire*, simples pages qui n'ont pas la prétention d'être un livre complet, et qui se terminent au départ de M. Louis Blanc pour l'Angleterre, c'est M. Louis Blanc qui sera presque toujours en scène.

Viendra-t-il exposer les théories socialistes adoptées et propagées par lui ? Tel n'est pas l'objet de ce volume. Les théories de M. Louis Blanc sont dans son essai sur l'*Organisation du travail*,

---

coupe la langue et me crève les deux yeux si, d'ici à peu, tu n'entends pas parler de quelques Medaguins tués la nuit par mes askers !

SCÈNE VIII.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Et toi, Youssef ben Màoudj, si mes renseignements sont exacts, il me semble qu'il s'est passé divers évènements assez importants dans ta tribu. J'espère que tu vas me donner à leur sujet quelques éclaircissements.

YOUSSEF BEN MAOUDJ (à part.)

Aïe ! il connait peut-être l'indemnité d'un douro par charrue que je me suis fait donner pour mon nouveau cheval. Ou bien lui a-t-on dit que j'ai refusé l'aman à Kaddour Nadem, parce qu'il n'avait pas voulu me donner deux cents douros. J'ai grand' peur qu'il sache ça. Avec ces diables de chrétiens, il est fort difficile de cacher quelque chose. C'est bien incommode pour le commandement.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Qu'as-tu donc à réfléchir si longtemps ?

BEN MAOUDJ.

Je réfléchis s'il s'est réellement passé quelque chose qui mérite de t'être raconté ; et, par Dieu ! je déclare que je ne trouve rien. Il n'y a chez nous que le bien et la tranquillité. Gloire à Dieu ! En peut-il être autrement, du reste, dans les tribus qui te sont confiées ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est prodigieux ! Comment, tu ne sais même pas que deux hommes ont été assassinés chez toi, et faut-il que ce soit moi qui te l'apprenne ?

BEN MAOUDJ.

Par la tête du prophète ! je l'avais complètement oublié. C'est ma foi vrai. Il y a deux hommes qui ont été assassinés chez moi ; mais l'affaire s'est passée si convenablement, et a été si vîte réglée, qu'il ne faut pas s'étonner qu'elle me soit sortie de la mémoire.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Explique-moi cela ; car je ne comprends pas qu'une affaire pareille se passe convenablement et se règle si vîte.

BEN MAOUDJ.

Par Sidi Lekhhal ! c'est tout ce qu'il y a de plus simple, et tu vas voir. (Avec un calme parfait.) Un homme des Ouled Hhalouf en a tué un autre, à propos, je crois, des relations que celui-ci avait avec sa femme. Le frère de la victime a tué le frère du meurtrier. Il en est résulté une compensation évidente dans les dias. Comprends. Le meurtre des Ouled Hhalouf, entre eux, se paie la bagatelle de six douros. C'était donc six douros que le premier réclamait au second, et six douros que le second réclamait au premier, chacun pour la mort de son frère. Les deux dettes étant égales de part et d'autre, devaient nécessairement s'annuler, et c'est ainsi que j'ai jugé. L'affaire s'étant, du reste, passée entre parents, il m'a été facile d'éteindre les petits ferments de discorde qu'elle aurait pu jeter parmi eux. J'ai fait venir les deux meurtriers et leurs parents dans une tente, et après leur avoir bien expliqué qu'ils n'avaient rien à se réclamer les uns aux autres, je leur ai fait rompre le pain et boire une jatte de leben ensemble, Mon Krodja, Bou Douaïa, leur a ensuite lu un passage du saint Livre, et tout le monde s'est retiré content. Çà s'est passé admirablement. Oh ! je sais débrouiller une affaire. Tu trouveras difficilement un homme ayant le jugement plus sain que moi, et sachant mieux se tirer d'un pas difficile. Je suis du vieux Makresen, moi, et ma barbe a blanchi à frapper de l'éperon.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je le sais parbleu bien, que tu es du vieux Makrezen, et c'est précisément pour cela, ô Ben Màoudj, que nous sommes rarement d'accord. Le vieux bois ne plie plus, tu dois le savoir.

BEN MAOUDJ (d'un air de grand étonnement).

Comment ! est-ce que cette manière simple et commode d'arranger un différent qui aurait pu ensanglanter le pays, ne te convient pas ? Mais tous les savants du pays ont trouvé que l'esprit du Prophète avait parlé par ma bouche dans cette circonstance.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je suis bien loin d'être de leur avis, et quant à nous Français, il nous est difficile d'admettre qu'on peut se purger de la mort d'un homme en payant six douros.

BEN MAOUDJ.

Ah ! je vois ce qui t'étonne, c'est la faiblesse de la dia (1), pour le meurtre d'un Hhaloufi, mais c'est très facile à justifier par la tradition du pays. Elle raconte que les Ouled Hhalouf descendent d'un homme et d'une femme qui furent changés en cochons par Sidi Lekhhal, pour les punir de n'avoir pas voulu lui donner l'hospitalité à l'époque où il promenait inconnue sa sainteté dans nos montagnes. C'est là un fait historique de la plus grande authenticité. Les Ouled Hhalouf descendent d'un cochon, et c'est à cause de leur origine vile que le prix de leur sang a été côté si bas.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est merveilleux sans contredit.

BEN MAOUDJ.

Il n'y a rien de plus vrai. J'en prends à témoins tous les gens de ces contrées, tous les savants, tous les chefs ici présents.

LES CHEFS (en chœur, avec un air qui ne laisse aucun doute sur leurs convictions.)

Il n'y a rien de plus vrai, les Ouled Hhalouf ont pour ancêtre un cochon, sauf ton respect.

(*La suite a demain.*) CH. RICHARD.

(1) Dia, prix du sang ; indemnité pour un meurtre.

M. Emile Chevé ouvrira deux cours de musique, vocale et d'harmonie :

1° *Cours du jour*, le jeudi, 17 janvier; à 2 heures, dans les salons de l'ATHÉNÉE NATIONAL, rue du 24 Février, 8 (ancienne rue de Valois). — Les leçons auront lieu trois fois par semaine, les *mardis*, *jeudis* et *samedis*, de 2 heures à 3 heures et 1/2.

2° *Cours du soir*, le mardi, 22 janvier, à 7 heures 1/2 du soir, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 52. Les leçons auront lieu trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis, de 7 heures 1/2 à 9 heures.

dans le *Moniteur*, écho des conférences du Luxembourg, et dans le journal le *Nouveau-Monde*. Il s'agit aujourd'hui de justifier M. Louis Blanc condamné, proscrit. Les *Pages d'histoire* sont une défense politique et judiciaire en même temps.

Nous sommes loin de contester à un procrit le droit de se mettre en scène pour se justifier, d'autant plus que la justification de M. Louis Blanc est éclatante, sans réplique. Elle démasque non seulement les adversaires personnels et les calomniateurs de l'écrivain, mais les menées du parti des *honnêtes gens* dans son ensemble ; elle permet d'apprécier la moralité de cette réaction qui feignit, en février, l'enthousiasme républicain, qui s'apprête aujourd'hui à percer de son dard la naissante république, après avoir si longtemps tortueusement rampé autour de son berceau.

Par une série de provocations et de combinaisons souvent habiles, la réaction s'est délivrée successivement de tous les hommes de talent et d'influence qui représentaient le mouvement démocratique et social. Après les avoir attirés, les uns après les autres, dans des piéges perfidement tendus, on a su fort bien leur donner les caractères apparents de la criminalité. Mais, parfois, les chefs manquant absolument, les provocations restant sans puissance, on a proscrit sans motif, on n'a pas craint de montrer l'esprit d'intolérance et d'exclusion dans tout son cynisme. Louis Blanc, Caussidière sont au nombre des démocrates frappés, sans que la réaction ait pu inventer contre eux un prétexte dont elle pût faire semblant de se contenter elle-même.

En jugeant ainsi les actes d'oppression qui ont amené l'exil de Louis Blanc et de Caussidière, nous n'entendons en aucune façon juger l'arrêt de Bourges. Des proscrits absents ont été condamnés sans défense et seulement pour la forme. En se représentant, ils auraient le droit de faire tomber cet arrêt provisoire, à qui nul ne peut reconnaître l'autorité de la chose jugée en dernier ressort ; mais nous ne voulons nullement intervenir dans les actes de la magistrature. Elle avait affaire à des contumax, elle les a condamnés, c'est l'usage, nous ne protestons pas.

Ce que nous dénonçons à l'opinion publique, c'est la guerre de calomnies sourdes engagée dans le monde politique et dans la presse contre M. Louis Blanc, dès le jour où il sortit du gouvernement provisoire, désarmé de tout pouvoir, ayant pour toute protection le décret de l'Assemblée constituante portant qu'il avait bien mérité de la patrie. Ce que nous réprouvons, c'est l'acte politique de l'Assemblée constituante qui l'a livré. Louis Blanc avait eu l'honneur historique de représenter le socialisme au gouvernement provisoire, de constater dans les sphères officielles le caractère social de la révolution de février, de prendre date au nom du peuple. Les ignorants et les heureux qui, toujours à tort, ont considéré l'avènement des prolétaires au bien-être et à l'aisance comme leur propre ruine, ne pardonnèrent pas à M. Louis Blanc son rôle glorieux. Comme ils n'étaient pas aussi bien renseignés qu'ils peuvent être aujourd'hui sur la vitalité du Socialisme, sur la profondeur de ses racines, sur le nombre de ses apôtres, ils crurent de bonne foi que l'exil et la captivité de Louis Blanc les débarrasserait de ces problèmes nouveaux dont le peuple demandait la solution. Pour sacrifier Louis Blanc tout moyen fut bon ; on prit pour devise la *souveraineté du but*, comme dans l'expédition romaine.

Voici d'abord une calomnie qui circula de bien bonne heure, et qui cent fois réfutée est reproduite sans cesse par les *honnêtes gens*. On se plaît à dire qu'au Luxembourg MM. Albert et Louis Blanc donnaient des festins de prince, et que les ressources du peuple passaient en *purée d'ananas*. Voici la réponse, elle est de M. Genevay, qui administrait le Luxembourg au temps du gouvernement provisoire.

Nommé administrateur du palais national du Luxembourg dès que cette résidence fut donnée par le gouvernement provisoire aux citoyens Louis Blanc et Albert, je crois de ma loyauté de protester de toutes mes forces contre un bruit que plusieurs feuilles publiques ont malheureusement accueilli. On prétend que les citoyens Louis Blanc et Albert ont fait d'énormes dépenses pour leur table; c'est une erreur ou une calomnie. Le premier mois, après bien des résistances, la table des deux membres du gouvernement provisoire fut servie à 6 *francs par jour et par tête*; mais, le second mois, les citoyens Albert et Louis Blanc ayant trouvé la nourriture encore trop abondante, ils n'autorisèrent plus qu'une dépense de 2 *fr. 50 c. pour le déjeuner, et de 2 fr. 50 c. pour le dîner*. Les preuves et pièces à l'appui peuvent être immédiatement fournies.

Agréez, etc.

31 mai 1848. A. GENEVAY.

Ce n'est pas tout. Combien de fois n'a-t-on pas mis, ne met-on pas encore sur le compte de M. Louis Blanc, l'œuvre imprévoyante des *ateliers nationaux*?

Le 5 juillet 1848, cependant, M. François Arago, ex-membre du gouvernement provisoire, est appelé devant la fameuse *commission d'enquête*; on l'interroge sur les ateliers nationaux et il répond : C'EST M. MARIE QUI S'EST OCCUPÉ DE L'ORGANISATION DES ATELIERS NATIONAUX.

Dans sa déposition du 28 juillet 1848, M. Emile Thomas, chargé de la direction de ces ateliers par M. Marie, s'exprime ainsi : *Jamais je n'ai parlé à M. Louis Blanc de ma vie, je ne le connais pas*. Il ajoute : « Pendant que j'ai été aux » ateliers, j'ai vu M. Marie tous les jours, souvent deux fois par jour ; MM. Recurt, Buchez » et Marrast presque tous les jours ; j'ai vu une » seule fois M. de Lamartine, *jamais M. Ledru-* » *Rollin*, JAMAIS M. LOUIS BLANC, *jamais M. Flo-* » *con, jamais M. Albert*. »

Dans sa déposition du 28 juin 1848, le directeur des ateliers nationaux avait déjà dit : « J'ai » toujours marché avec la mairie de Paris contre » l'influence de MM. Ledru-Rollin, Flocon et au- » tres; *j'étais en hostilité ouverte avec le Luxem-* » *bourg*; JE COMBATTAIS OUVERTEMENT L'INFLUEN- » CE DE M. LOUIS BLANC. »

Nous pourrions en dire plus. Nous ajouterons seulement que le décret d'organisation des ateliers nationaux, résolu par le gouvernement provisoire à la suite d'une séance à laquelle M. Louis Blanc n'assista pas, fut inséré au *Moniteur* avec la signature du ministre des travaux publics, M. Marie.

La réfutation péremptoire des calomnies les plus répandues peut faire juger des autres; mais, dans cette intrigue ourdie par la réaction autour de l'homme que l'on considérait comme le socialisme incarné, le dénouement dépasse tout le reste.

Au 15 mai 1848, l'Assemblée nationale est envahie. Nous n'excuserons pas cet acte, que nous avons toujours considéré comme un tort immense et un immense malheur; mais, assurément, Louis Blanc n'y avait pas trempé, et la sympathie d'un grand nombre des envahisseurs pour ses opinions et sa personne, ne suffisait point pour faire de lui un conspirateur. L'influence n'est pas un crime, surtout quand on l'emploie comme le fit Louis Blanc, le 15 mai, avec l'assentiment du bureau de l'Assemblée, à modérer le peuple et à protéger ses collègues. Témoins des faits, les représentants, par un premier vote, refusèrent une autorisation de poursuites contre Louis Blanc. Mais, après les sanglants événements de juin, on reprit le même thème, on voulut utiliser politiquement une victoire politique, abattre des adversaires que rien ne paraissait plus soutenir au dehors. Le rapport de la commission d'enquête fut l'exploitation des journées de juin au point de vue d'un parti; cette enquête prétendue ne signale ni les misères du peuple, ni les intrigues et provocations qui amenèrent la lutte. Dans cet immense conflit entre deux mondes, le rapport ne voit que des hostilités parlementaires. Contre toute vraisemblance, MM. Louis Blanc, Caussidière sont impliqués, par voie rétrospective, dans les événements de mai et de juin. Tous deux avaient été justifiés par des votes antérieurs; mais on les avait innocentés avant que les phalanges de février fussent transportées sur les pontons. Le général Cavaignac les livra. M. Baroche exposa leurs noms au pilori.

Nous ne dirons rien à M. Baroche, instrument impassible du texte légal, à M. Baroche, qui croit toute loi bonne, sans se rappeler que l'esclavage et la torture furent des lois. Quant au général Cavaignac, nous nous contenterons de mettre en regard de sa conduite envers Louis Blanc cet article de la *Presse* (26 avril 1849).

Si M. le général Cavaignac est passé hier sur la place du Palais de Justice au moment où était suspendu à un poteau l'arrêt qui condamne Louis Blanc à la peine de la déportation, M. le général Cavaignac a dû éprouver un sentiment douloureux, car celui qui écrit ces lignes a entendu, le 26 août, M. le général Cavaignac lui dire : *Quant à Louis Blanc, ma conviction profonde est, qu'il n'est pas plus coupable que moi*... Comment expliquer qu'ayant cette conviction, M. Cavaignac quelques heures auparavant soit monté à la tribune pour y tenir un langage tout différent ?

En sacrifiant Louis Blanc, la réaction s'est trompée. Elle n'a pas détruit l'avenir de l'ancien membre du gouvernement provisoire; elle n'a pas décapité l'arbre du Socialisme, qui pousse constamment dans notre sol des racines plus vigoureuses. Un jour la science sociale aura son avènement véritable, avènement dont Février fut l'aurore et le signe précurseur. Alors M. Louis Blanc reparaîtra, non pas comme incarnation du mouvement qui sera représenté par plus d'une tête et par plus d'une théorie, mais comme un brillant instrument dans le grand concert, comme un actif et puissant auxiliaire du progrès social, ayant, de plus que ses coopérateurs, un titre indélébile, le droit de rappeler que de ses propres mains il a planté le premier le drapeau socialiste dans les régions officielles, et qu'il a payé cette gloire d'un long exil.

Nous n'insisterons pas sur les détails curieux, révélateurs, ni sur les belles pages que renferme la nouvelle production de M. Louis Blanc; au lecteur à lire ! Nous finirons en empruntant à ce volume une phrase qui restera, et qui nous a servi d'épigraphe :

« Appeler LA SOCIÉTÉ l'espèce particulière de » société dont ils profitent, voilà l'éternel sophis- » me des oppresseurs de tous les temps. »

V. H.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur du soir* :

« C'est le 3 février prochain qu'auront lieu, dit-on, les élections auxquelles il doit être procédé pour remplacer les représentants condamnés par la haute cour de Versailles. »

— Le général de Lamoricière est arrivé ce matin à Paris, de retour de sa mission à Saint-Pétersbourg.

M. Gustave de Beaumont, qui représentait la France à Vienne, est également arrivé.

— A propos de la *note* qui a occupé le public pendant vingt-quatre heures, l'*Ordre* publie les lignes suivantes, dont nous lui laissons la responsabilité :

« Le principal rédacteur du journal le *Napoléon*, dont quelques extraits, et particulièrement la note envoyée à plusieurs journaux sous le couvert et avec le cachet du ministère des affaires étrangères, ont causé un si grand émoi, est M. le président de la République lui-même.

» C'est lui qui a écrit le premier article du *Napoléon*, sur les actes de sa présidence. Les autres articles ont été lus et revus par lui avec un soin tout particulier.

» Il y a un mois environ qu'on s'occupait en grand secret autour de lui et avec lui de la composition de ce journal, qui va être répandu, dit-on, à cent mille exemplaires dans les départements. »

Nous pouvons ajouter, dit l'*Evénement*, que jusqu'à présent il n'a été tiré que 50 000 exemplaires du *Napoléon*. Malgré l'importance de ce tirage, les exemplaires de ce pamphlet de haute origine sont rares à Paris, ce qui fait croire qu'en effet ils ont une destination à remplir au dehors.

— Le projet de loi déposé hier par M. le général d'Hautpoul, président du conseil des ministres et ministre de la guerre, a donné lieu à la proposition suivante de MM. le général Subervic, Charras, Tamisier, Millote, A. Bruckner, Versigny et Péan, qui a été distribuée aujourd'hui aux représentants :

« Art. 1er. A dater du 12 avril 1850, la solde des sous-officiers de tous grades et de toutes armes sera augmentée d'un cinquième dans toutes les positions.

« Art. 2. L'augmentation de dépenses résultant du changement apporté dans les tarifs de solde sera couverte au moyen d'une diminution de l'effectif des soldats, opérée sur l'effectif proposé au budget rectifié du ministère de la guerre. »

— Les membres de l'Assemblée de toutes les nuances qui se préoccupent de la question de Montevideo se sont réunis de nouveau aujourd'hui, en grand nombre, avant la séance publique, pour arrêter les termes d'une proposition d'expédition mixte, aux frais du gouvernement de la République de l'Uruguay, et pour ôter au ministère tout prétexte d'éluder la question.

Pour éviter cette proposition, qui ramènera la discussion sur ce point important pour l'avenir politique et commercial de la France dans l'Amérique méridionale, le ministère a dit aujourd'hui qu'il allait organiser une expédition de 2,500 hommes, qui seroient dirigés immédiatement sur Montevideo.

Que feront ces troupes dans cette ville ? Le ministère devrait bien faire connaître le but qu'il se propose, s'il le sait, par ce semblant d'expédition.

(*Liberté*.)

— On lit dans l'*Evénement* :

« La séance intérieure de l'Académie française a offert aujourd'hui un vif intérêt. M. Guizot y a lu un fragment historique *sur la restauration des Stuarts*. L'Académie était fort nombreuse. »

— On lit dans le même journal :

« On nous assure que Mme George Sand, venue à Paris pour les représentations de *François-le-Champi*, aurait reçu du préfet de police l'ordre de quitter la capitale. Nous consignons ce bruit, uniquement parce que nous savons qu'une feuille étrangère en a entretenu ses lecteurs ; mais nous nous demandons de quel droit M. Carlier a pu avoir un ordre d'exil à intimer à l'auteur d'*Indiana* ?... »

— Interrogé par le juge d'instruction, Aymet a déclaré que la préparation de ses gâteaux terminée, il avait jeté le surplus de l'arsenic sur un toit, situé au bas de sa fenêtre.

Une perquisition, immédiatement ordonnée, a eu pour résultat la découverte à l'endroit indiqué, d'un sac de papier contenant 125 grammes d'arsenic.

Cette quantité d'arsenic aurait pu amener les accidents les plus funestes, car elle pouvait empoisonner les eaux pluviales, qui souvent sont utilisées par certaines ménagères.

— En vertu d'un mandat décerné par M. Desnoyers, juge d'instruction, un commissaire de police des délégations judiciaires s'est transporté rue Bergère, 11, dans les bureaux de la société dite : *La Californienne*, et y a opéré la saisie de l'argent qui se trouvait en caisse, des registres, papiers, correspondances, enfin de tout ce qui composait le matériel de cet établissement ; il y a saisi en outre quinze ballots d'étoffes, que cette entreprise s'était fait fournir par des négociants, et qui n'avaient été payés qu'avec des actions de la société.

Diverses plaintes avaient été adressées depuis quelque temps à la justice contre les fondateurs de cette entreprise, qui s'était annoncée pompeusement comme devant opérer sur un capital d'un million cinq cent mille francs. D'après ces plaintes, les fonds des intéressés auraient été détournés de leur destination, et de malheureux travailleurs, qui sont partis pour la terre fortunée où ils devaient recueillir de l'or, seraient restés en route abandonnés et sans ressources.

L'ancien directeur et le directeur actuel de l'entreprise ont été arrêtés.

(*Droit*.)

— Le jeudi, 3 janvier, quarante-sept débardeurs employés près d'un des bureaux d'octroi, au-dessous du pont de Constantine, ont pris spontanément la résolution de venir en aide à un pauvre petit garçon de huit ans, resté sans père ni mère et tout à fait abandonné. Il fut arrêté que chacun fournirait 20 centimes pour remplacer les haillons du petit malheureux par de meilleurs vêtements. La collecte terminée, on conduisit l'enfant chez un marchand d'habits, et il fut habillé de pied en cap. De plus, il sera nourri sur le modeste ordinaire de ces braves gens qui l'adoptent et que l'enfant appelle tous ses papas.

(*République*.)

— Deux lettres renfermant chacune un billet de banque de 200 francs, adressées la première à Tours, et la seconde, huit jours après, au Mans, ont été mises, il y a un mois environ, à la poste de Charleville, par un honorable négociant de notre ville. Ni l'une ni l'autre de ces deux lettres n'est arrivée à sa destination. — Ont-elles été égarées ? Ont-elles été soustraites ? C'est ce que l'administration des postes doit s'empresser de vérifier, et nous aimons à croire qu'elle ne tardera pas à nous donner l'explication d'un fait aussi déplorable.

(*Propagateur*.)

— L'exemple suivant peut donner une idée de l'abondance actuelle de l'argent en Angleterre. Une compagnie de banque de Sheffield a adressé récemment la circulaire suivante à ses actionnaires : « Conformément aux pouvoirs qui leur ont été donnés dans la troisième section de leur acte d'installation, les directeurs de la banque de Sheffield, trouvant que, dans l'état actuel des affaires commerciales et monétaires, ils ne peuvent employer profitablement un capital aussi grand que celui dont ils ont disposé jusqu'ici, ont pris la résolution de restituer à leurs actionnaires la somme de 10 liv. sterl. (250 fr.) par action, qui sera payée à la banque, à partir du 21 janvier prochain. »

— Le 30 décembre, vers trois heures de l'après-midi, une jeune fille de l'âge de 14 ans, de Neuville-en-Verdunois, allait avec un cheval au devant de son frère qui revenait de Verdun conduisant une voiture de houille. Cette enfant avait à peine parcouru la distance de 250 mètres, qu'elle est accostée par un étranger, qui lui adresse quelques mots, puis tout à coup la saisit par la gorge qu'il lui serre avec une corde, la terrasse et la laisse pour morte ; il s'empare du cheval et prend la fuite. Peu de temps après, heureusement pour la pauvre jeune fille, un marchand colporteur italien vient à passer, il la voit étendue sans connaissance, il s'approche, s'assure si elle est réellement morte, et remarque qu'elle a été victime d'un attentat.

Son premier soin est de la débarrasser de la corde qui lui serre le cou et de chercher à la rappeler à la vie ; il y parvient et la conduit à Issoncourt où il prévient la gendarmerie. Deux hommes de la brigade sont bientôt sur les traces du coupable, guidés par l'empreinte des pieds du cheval laissée sur la neige; ils se rendent à Rambluzin, chez un aubergiste, l'un entre par devant, tandis que l'autre surveille le derrière de l'auberge. Cet audacieux voleur était à l'écurie, donnant tranquillement l'avoine au cheval qu'il venait de prendre. En voyant les gendarmes, il voulut prendre la fuite ; mais ils ne lui en donnèrent pas le temps, ils l'arrêtèrent et le conduisirent dans les prisons de Verdun.

(*Revue de la Marne*.)

— Nous lisons dans le *Journal de la Meuse* :

« On raconte qu'un de nos concitoyens, revenant de Marrast dimanche soir, fit, à quelques kilomètres de Vavincourt, la rencontre de trois loups qui se mirent à sa poursuite; pour toute défense, le voyageur n'avait qu'un mauvais bâton et une boîte d'allumettes chimiques ; avec le feu des allumettes qu'il frottait une à une, il chercha à effrayer ses dangereux compagnons de route, et avec le bâton il les mettait en joue et les tenait en respect comme avec un fusil. Ce manége réussit pendant quelque temps, mais les loups s'y habituèrent peu à peu et devinrent plus pressants ; il fallut que le bâton reprît son rôle de bâton et jouât quelque peu sur les côtes du terrible trio ; pour comble de malheur, l'arme trop faible se rompit en deux, et nous ne savons ce qu'il serait advenu du voyageur, s'il n'avait enfin rencontré des voituriers dont l'approche mit ses adversaires en fuite. Le vainqueur se hâta de gagner Vavincourt, où il prit une voiture qui le ramena à Bar, où il parlera probablement longtemps des quatre heures passées en si vilaine compagnie. »

— Dimanche dernier, lisons-nous dans une lettre de Versailles, revenant de Saint-Germain par la route de Paris à Rouen (dite de Quarante-Sous), je me trouvais, avec mon père, à la sortie du village d'Ecquevilly, canton de Meulan (Seine-et-Oise), à six heures du soir environ. Le froid était vif, la terre était couverte de neige, et le ciel en paraissait chargé, lorsque tout à coup un globe de feu, partant du zénith, tomba perpendiculairement sur nous et nous enveloppa d'une lueur bleuâtre à peu près semblable à celles qui, dans les théâtres, accompagnent les apparitions. Ce météore ne répandait aucune mauvaise odeur et n'attaqua en rien nos vêtements ; mais tous nos membres furent en même temps frappés d'une commotion analogue à celle qu'aurait produit une machine électrique. Nous avons été au moins une minute sans pouvoir échanger une parole, et, quand nous voulûmes marcher, il nous fut totalement impossible d'avancer, et cela dura encore à peu près une minute. Pendant ce temps, tout, autour de nous, était éclairé par cette lueur bleuâtre. Puis le météore qui nous avait ainsi enveloppés s'est insensiblement élevé dans les airs, et est allé disparaître derrière une grange bâtie près de la route. Nous avons appris, depuis, que ce météore avait été aperçu à Meulan, à quatre kilomètres de distance du point où nous nous trouvions.

(*Siècle*.)

— Le 30 décembre dernier, on a commencé en Espagne la vente des timbres-postes pour l'affranchissement des lettres, comme en France.

— A l'une des dernières séances de l'Académie des sciences de Bruxelles, M. Quetelet a communiqué une suite d'observations d'après lesquelles la quantité d'électricité contenue dans l'atmosphère aurait été, dans les huit premiers mois de 1849, c'est-à-dire pendant l'époque où le choléra a sévi avec le plus d'intensité, considérablement inférieure à la quantité existante pendant les mois correspondants de chaque année depuis 1844. Chaque année l'électricité atmosphérique est à son maximum d'intensité en janvier, et a son minimum en août. Depuis le mois d'avril 1849, l'électricité atmosphérique est rentrée dans son assiette normale.

MORALITÉ DES DÉFENSEURS DE LA FAMILLE. — On nous écrit de Nuits au *Travail*, de Dijon :

» Un citoyen de Nuits, R. T., fait un voyage en Suisse. Il est plus de six semaines; on expédie de Dijon à son domicile un ballot à son adresse. Ce ballot contient des almanachs, on parvient à le savoir. Alors on envoie à ce citoyen absent un mandat de comparution devant l'autorité pour fait de colportage, — *intentionnel* sans doute, c'est un nouveau délit.

A son retour, le citoyen dit à l'autorité : « Mais vous voyez bien que je ne puis avoir commis ce crime, puisque j'étais absent, puisque j'étais en Suisse; c'est prouvé. »

On intente, malgré cela, un procès à ce citoyen, pour avoir reçu des almanachs sans doute. Mais, comme il faut des témoignages contre R. T., madame R. T. vient de recevoir *une assignation pour venir déposer devant dame Justice des faits imputés à son mari*.

Cette conduite de l'autorité n'a pas besoin de commentaires.

DÉLIT DE PRESSE ; AFFAIRE DU JOURNAL LE *Temps*. — M. X. Durieu, gérant-rédacteur en chef du journal le *Temps*, était cité aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine à raison de la publication d'une lettre adressée par M. Vauthier, l'un des condamnés de Versailles, aux électeurs du Cher, sous la prévention des deux délits d'excitation à la haine et au mé-

pris du gouvernement, et d'apologie de fait qualifiés par la loi.

M. Durieu a demandé par lettre la remise de l'affaire, attendu la maladie de son défenseur, Me Michel (de Bourges).

La cour, sans avoir égard à cette excuse, a passé outre au jugement, et, sur les réquisitions de M. l'avocat-général Suin, a condamné le gérant du *Temps* à deux années d'emprisonnement et 3 000 f. d'amende, en ordonnant la suppression des exemplaires saisis.

Théorie phalanstérienne

ENFANCE DE L'HUMANITÉ (1).

L'humanité, destinée à réaliser l'harmonie sur la terre entre elle et le globe, entre tous ses membres, entre elle et Dieu, ne pouvait pas accomplir cette œuvre dès les premiers temps du monde. Dans la création de l'harmonie sociale, l'homme n'est pas spectateur passif de transformations, s'opérant en dehors de lui et sans lui ; dans ce grand drame il est acteur, la Providence qui le seconde ne le dispense pas de tout effort, autrement il faudrait le rayer du nombre des êtres intelligents et actifs pour le classer parmi les objets matériels dont le caractère général est l'inertie.

L'harmonie matérielle, morale et intellectuelle, temple qui doit s'élever un jour sur le globe pour abriter tous les peuples, étant un merveilleux et complexe édifice formé des éléments les plus divers, il faut bien admettre que la terre offrira le tableau de l'incohérence, tant que ces éléments nombreux seront encore à l'état de matériaux ; quelle est la création qui n'est pas précédée d'une confusion féconde? Au commencement, dit la bible tout était *tohu* et *bohu*. Au commencement, disaient les Grecs, régnait le chaos. Ce pêle mêle des éléments primitifs, dont la création divine ellemême n'est pas affranchie, devait se retrouver nécessairement dans les œuvres de l'activité humaine ; on réunit des amas de pierres avant de bâtir, on broie les couleurs avant de peindre, et la plus juste comparaison du chaos social qui doit préparer l'harmonie, est depuis longtemps empruntée à l'orchestre dont tous les instruments, fussent-ils maniés par les doigts les plus habiles, ne rendent que des sons discordants jusqu'à ce que tous, par une série d'essais, soient arrivés à l'unisson. Renoncer à fonder jamais l'harmonie sociale parce qu'elle n'existe pas encore, parce que nous vivons dans une société anarchique, ce serait renoncer à l'édifice futur à cause de l'encombrement des matériaux, renoncer au tableau parce que la palette n'offre pas un dessin déterminé, quitter la salle de l'Opéra avant l'ouverture, dans la ridicule pensée que les instruments ne seront jamais d'accord.

Plus la destinée de l'humanité est brillante, privilégiée, plus son avenir est riche en harmonie, plus les instruments de son bonheur et de sa gloire sont nombreux et variés, plus la confusion des premiers âges doit sembler inextricable. Ces périodes de préparation industrielle et d'enfantement social sont inutiles à l'animal qui n'est point collaborateur de la providence et qui trouve dans ses instincts, dans ses organes, dans le milieu qui l'entoure une destinée toute faite; mais l'homme, libre auxiliaire de la divinité, chargé de compléter l'ordre universel en l'établissant sur la terre, est appelé à de plus grands efforts; il faut qu'il mette son milieu social en harmonie avec le plan général de la création, tâche qui exige un labeur énergique et qu'on ne saurait accomplir sans traverser une époque de désordre et d'anarchie.

L'existence de l'humanité sur la terre, considérée dans ses caractères généraux, dans sa durée presque entière, est une phase de science, de liberté, de bonheur, en un mot d'*harmonie*.

Mais, conformément à la Série, à la loi universelle, aux deux extrémités de cette existence, nous devons trouver une période exceptionnelle dérogeant au caractère général de la Série ; le bonheur du genre humain est placé entre deux transitions, deux phases de subversion, l'une ascendante, l'autre descendante, phases de désordre et de misère, correspondantes aux crises de la naissance et de l'agonie.

L'existence de ces deux phases subversives ne nous donnera pas le droit d'accuser la Providence si nous considérons qu'elles sont la condition indispensable de la variété dans les manifestations de la vie universelle; l'incohérence de la transition antérieure, enfance de l'humanité, résulte de la multiplicité des matières que notre intelligence doit combiner; la souffrance que nous éprouvons dans cette période transitoire où le bonheur n'existe qu'à l'état exceptionnel, est un stimulant qui nous pousse à sortir de ces limbes, à découvrir, à réaliser promptement la loi de notre destinée normale. Quant à la subversion postérieure ou descendante, elle doit être amenée par le dépeuplement progressif de notre globe, le refroidissement de son foyer vital, et marquer pour nos âmes le commencement d'une plus brillante carrière. Est-ce que l'humanité n'a pas le pressentiment profond d'un dernier jour pour la terre? Quelle est la religion qui, dans ses livres sacrés, n'en a pas consigné le présage? Soutiendrait-on que notre globe est éternel? Il n'est rien dans le monde qui périsse, mais il n'est rien qui ne se transforme, si ce n'est le foyer suprême de vie.

Les transitions ou exceptions que nous trouvons au commencement et à la fin de la carrière humanitaire, transitions dont la première est douloureuse, la dernière languissante, comme la première enfance et la caducité qu'elles reproduisent en grande échelle, nous donnent d'autant moins le droit d'accuser le créateur, que, d'après les proportions reconnues par Fourier, dans l'immense majorité de ses recherches, l'exception ou la transition dans l'univers est généralement d'un huitième, ce qui réduirait les deux phases de subversion réunies au huitième de la destinée totale, consacrée pour les sept huitièmes à l'harmonie.

L'enfance de l'humanité, période que nous n'avons pas franchie encore, période ignorante et malheureuse, comporte sept formes différentes et successives qui se rangent ainsi d'après les lois de la série : 1° *Edénisme* ; 2° *Etat sauvage* ; 3° *Patriarcat* ; 4° *Barbarie* ; 5° *Civilisation* ; 6° *Garantisme* ; 7° *Association ébauchée*.

Le caractère fondamental de l'harmonie sociale c'est la liberté, le plein essor des passions ou attractions humaines ; le caractère fondamental de la subversion doit être la compression, la tyrannie qui domine dans la société barbare ; de toutes les sociétés préparatoires, la *Barbarie* est celle qui résume le mieux l'oppression brutale, celle qui s'éloigne le plus de notre destinée définitive. Aussi Fourier l'a-t-il placée au centre, comme pivot des sociétés subversives.

Dans cette Série de sociétés ébauchées et malheureuses, pivotant sur la barbarie, les termes extrêmes, pour obéir à la loi d'enchaînement universel dérogent au caractère typique de barbarie, d'oppression, de malheur; ces deux sociétés extrêmes admettent une dose de bonheur et de liberté : ce sont, d'une part, l'Edénisme, *rêve du bonheur*, et l'Association ébauchée, *aurore du bonheur*, précédant de très peu l'harmonie.

Le bonheur et la liberté ne pouvant jamais exister en dehors de la Série, ordre naturel qui permet seul le développement des attractions humaines, sans perturbations et sans conflits, on doit trouver dans ces deux sociétés quelques éléments d'organisation sériaire, éléments instinctifs au temps de l'Eden, éléments déjà scientifiques dans l'Association ébauchée ; la première de ces sociétés est souvent appelée par Fourier *séries confuses*, et la dernière *séries ébauchées*.

L'association ébauchée, prélude immédiat de l'harmonie, porte aussi les noms de *sérisophie*, étude ou apprentissage de la Série, de *sérigermie*, éclosion du régime sériaire, et enfin de *sociantisme*, ou demi-association. Nous avons préféré, dans cette exposition élémentaire, l'expression claire pour tous d'*Association ébauchée*.

L'Edénisme est un état de bonheur confus et primitif, pendant lequel la Providence, veillant au berceau de l'humanité comme une mère, en éloignait les épreuves et les périls que le genre humain ne pouvait pas encore affronter. Depuis cette époque de liberté, qui a laissé tant de traces dans le souvenir des hommes, depuis ce paradis perdu, depuis cet âge d'or, l'humanité, tout en acquérant des forces et de la science, est descendue au point de vue du bonheur et de la liberté, par une pente continue, de l'Edénisme en Barbarie. Cette période sera la phase ascendante de la Série des sociétés subversives, si l'on considère comme une ascension la progression dans le malheur; depuis la Barbarie jusqu'à l'Association ébauchée, l'humanité marche au contraire à la conquête de son émancipation, sinon par une ligne inflexible, du moins par une vibration continue; Fourier appelle en général *vibration* ascendante ou descendante chaque portion d'une série depuis les transitions jusqu'au centre.

Les sociétés appartenant à l'enfance, ou incohérence antérieure de l'humanité, autres que les transitions 1 et 7, sont appelées par Fourier sociétés limbiques, par allusion aux limbes dans lesquelles les justes de l'ancien Testament attendaient la venue d'un rédempteur ; l'homme, dans ces sociétés malheureuses, attend une rédemption sociale.

Parmi les sociétés limbiques, les deux extrêmes, formant ailerons, participent un peu du caractère transitoire ; elles sont ambiguës, mélangées d'une certaine dose de liberté et d'insouciance ; ce sont les limbes 2, *état sauvage*, surnommé par Fourier *limbe gnomique sous-ambiguë* ; le sauvage, à qui l'on ne peut contester, dans ses types nobles, un sentiment rare en civilisation, de liberté, de justice, semble éclairé par quelques lueurs de vérité sociale au milieu de ses ténèbres. C'est ainsi que le gnome voyait clair dans les souterrains.

L'autre limbe extrême, n° 6, *Garantisme*, est surnommée *limbe crépuscudaire surambiguë*, c'est le crépuscule et la fin de la subversion, les sociétés centrales, patriarcat, barbarie, civilisation, sont *limbes obscures*.

Voici donc le tableau des sociétés subversives, telles qu'elles peuvent être classées, autour de la Barbarie, leur type le plus accentué :

Pivot.
Barbarie.

Aile ascendante, Aile descendante.
Patriarchat. *Civilisation*.

Aileron ascendant, Aileron descendant.
Sauvagerie. *Garantisme*.

Transition ascendante, Transition descendante.
Edénisme. *Sociantisme*.

Incessamment nous caractériserons avec détail ces différentes formes sociales.

(1) Voyez les numéros du 30 décembre 1849, 1, 2, 8 et 9 janvier 1850.

PETITE CORRESPONDANCE.

St-Julien-du-Saut.—M. Fau.—Je v. écrir. s. quelq. jours. Amit. J. P.

Châteauroux.—M. M. fils.—Veuillez dire à M. B. que je vais lui écrire sous trois jours.

Guillemet.—M. G.—Reçu les 193-50.—Appl. d'accord. — Expéd. les num.—Amitiés à tous.

Tarbes.—M. J. F.—Nous n'av. rien reçu.—Nous v. mett. au serv. en attend. votre remise.

Marseille.—M. S.—Reçu et fait. — Nous nous occup. du compt. et all, l'expéd.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	22	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	44	24	12
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	60	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 2, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 9 janvier 1850.

La hausse a fait de nouveaux progrès ; les meneurs ont continué de pousser la rente jusqu'à 94-55 ; à ce taux les réalisations ont commencé, et elles ont continué jusqu'après la Bourse. La réaction était évidente, chacun s'y attendait; mais le comptant s'est tenu avec beaucoup de fermeté : comme il y a beaucoup de numéraire sur la place et que les affaires commerciales offrent encore peu de garantie, on achète de la rente.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	94 40	Zinc Vieille-Montagne	»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	»» »»
Quatre 0/0, j. 22 sept.	»» »»	Cinq 0/0 Romain	85 1/2
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 75	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 7/8
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 3/4
Bons du Trésor	»» »/»	Belgique. Empr. 1831.	»» »/»
Actions de la Banque.	2415 »»	— Empr. 1840.	97 3/4
Rente de la Ville	»» »»	— Empr. 1842.	»» »/»
Obligat. de la Ville	1275 »»	— Banq. 1835.	»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1165 »»	Emprunt d'Haïti	»» »»
Obligat. de la Seine	1062 75	Piémont, 5 0/0 1849.	91 40
Caisse hypothécaire	»» »»	— Oblig. anc.	925 »»
Quatre-Canaux	1185 »»	— Oblig. nouv.	875 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	»» »»	Lots d'Autriche 1834.	»» »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	96 5	94 55	94 10	94 40
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	57 70	58 15	57 85	57 9

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	15 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	»» »/»
3 0/0 —	20 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
410 »»	410 »»	Saint-Germain	»» »»	»» »»	»» »»
207 50	210 »»	Versailles rive droite.	»» »»	»» »»	»» »»
167 50	166 75	Id. rive gauche.	»» »»	»» »»	»» »»
82[illegible]	835 »»	Paris à Orléans	»» »»	830 »»	»» »»
562 50	564 »»	Paris à Rouen	560 »»	565 »»	565 »»
245 »»	245 »»	Rouen au Havre	»» »»	»» »»	»» »»
22[illegible]	220 »»	Marseille à Avignon	»» »»	220 »»	»» »»
115 »»	117 50	Strasbourg à Bâle	»» »»	»» »»	»» »»
343 50	342 75	Orléans à Vierzon	346 25	346 25	345 »»
»» »»	»» »»	Boulogne à Amiens	»» »»	»» »»	»» »»
420 »»	416 25	Orléans à Bordeaux	42[illegible] »»	420 »»	415 »»
461 25	468 75	Chemin du Nord	466 25	470 »»	470 »»
115 »»	115 »»	Montereau à Troyes	»» »»	»» »»	»» »»
360 »»	362 50	Paris à Strasbourg	362 5	363 75	363 5
273 75	277 50	Tours à Nantes	»» »»	278 75	»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 10 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ITALIENS.—Il Barbiere.
ODEON.—François le Champi, l'Acte de naissance.
THEATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE.—Semaine à Londres, Croque-Poule, Fin d'une République, Daphnis.
GYMNASE.—L'Année prochaine, la Bossue, Diviser pour régner, le Bal du Prisonnier.
THEATRE-MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIETES.— La Vie de Bohème, Lord Spleen, Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les Mémoires du Pont-Neuf.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint-Germain.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre fils Aymon.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES.—La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
THEATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noël.

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 11. — Vendredi 11 Janvier 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — ET OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

…eux de nos Souscripteurs dont …bonnement expire le 15 janvier, … priés de le renouveler, s'ils …lent ne pas éprouver d'interrup… dans l'envoi du journal.

…oute demande d'abonnement ou de réabonne… doit être adressée *franco* à l'administrateur … journal, accompagnée d'une adresse lisible… écrite ou de la dernière bande imprimée, et … mandat à vue sur la poste ou sur une mai… de Paris.

…es directeurs des messageries, les directeurs … postes et les principaux libraires transmettent … les abonnements sans augmentation de prix. …oir le tarif du prix des abonnements à la …ge.

PARIS, 10 JANVIER.

Assemblée nationale.

…est aussi impossible d'arrêter la marche ré…grade d'une réaction en délire que d'opposer … obstacles infranchissables à l'irrésistible élan … l'humanité vers sa destinée normale. Lorsqu'un …uvement de recul a commencé, il est inutile … chercher à l'enrayer, car par cette résistance …me on ne fait que retarder le moment où l'on …rra de nouveau le porter en avant. Mieux vaut … fois pour ceux qui ont constamment les yeux …rnés vers l'avenir, employer le temps de ces …es négatives à la préparation des voies de pro…, à l'instruction des masses, encore si mal é…rées sur leurs véritables intérêts, et à l'étude …rofondie des graves problèmes dont les ter… sont trop généralement et trop clairement po… aujourd'hui pour qu'on puisse leur échapper … les résoudre.

Laissons donc le destin s'accomplir.

Les hommes qui semblent gouverner au…rd'hui obéissent au fatal vertige qui s'empare … tous les défenseurs des sociétés mourantes ; … se croient la puissance de tuer l'idée, en …prisonnant, en proscrivant ceux qui s'en … les organes ; les exemples si clairs du passé … les empêchent pas de mettre encore leur con…nce dans la compression. Ils se flattent d'oppo… à la force expansive de la liberté des obstacles …s solides que ceux employés par leurs devan…rs, et ils oublient que la force des explosions … en raison de la résistance des parois que brise … gaz emprisonné. Ils en sont venus à ce point … délire qu'aucun avertissement ne peut plus les …rêter ; il n'y a donc plus à s'occuper d'eux, …is seulement à se préoccuper des moyens de …server la France des convulsions que leur aveu…ment lui prépare.

La majorité de l'Assemblé nationale a livré aujourd'hui pieds et poings liés les 30 000 instituteurs primaires à l'arbitraire des préfets, c'est-à-dire à la discrétion du ministre de l'intérieur qui n'est lui-même, depuis le dernier message, que l'un des commis du président de la République. Elle avait décidé, hier, qu'on ne pourrait révoquer les instituteurs qu'après avoir pris l'avis du conseil d'arrondissement, avec faculté, il est vrai, de révoquer contrairement à cet avis ; mais enfin il y avait là au moins un semblant de garantie, un léger obstacle au bon plaisir ; le préfet était obligé d'alléguer des motifs. L'article 4, voté aujourd'hui, leur rend toute liberté d'action, sans contrôle, sans entrave, bien plus, sans réclamations possibles. Les préfets pourront directement, sous la seule responsabilité de leur conscience, frapper les instituteurs d'une suspension ; — cette suspension pourra être de six mois ; — elle pourra être accompagnée de la suppression du traitement ; — l'instituteur révoqué ou suspendu ne pourra établir une école libre ni dans la commune où il exerçait ni dans les communes limitrophes ; *à cela près* il jouira de la même liberté que tous les autres citoyens de la République française. C'est en vain qu'on a fait remarquer à ces farouches défenseurs de la société que poser des limites au libre exercice d'une profession, c'était porter atteinte non-seulement à la liberté dont ils ne se soucient guère, mais à la propriété dont ils s'intitulent les sauveurs, ils ont pensé sans doute que la propriété intellectuelle n'avait rien de commun avec eux, et qu'ils avaient assez à faire de veiller sur celle des écus et de la terre. Nous engageons les médecins, les notaires, etc., à méditer sérieusement sur cette nouvelle jurisprudence administrative ; car nous ne voyons pas pourquoi, si la fantaisie leur prenait de faire de la propagande socialiste, on n'autoriserait pas les préfets à les envoyer chercher des clients ailleurs. Quelle différence y a-t-il, en effet, entre un instituteur révoqué et un médecin ? N'ont-ils pas l'un et l'autre un diplôme gagné par l'étude ? Si le pouvoir central s'arroge le droit de limiter la liberté des uns, pourquoi n'en ferait-il pas autant pour les autres ?

Il est remarquable, du reste, de voir les mêmes hommes qui crient depuis si longtemps contre la centralisation excessive, qui reprochent aux socialistes de vouloir tout absorber dans l'Etat, donner par leurs votes le démenti le plus complet à leurs principes. Les communes pourront juger par là de la sincérité des protestations d'un certain parti en faveur de leur indépendance. N'est-ce pas outrager les communes que d'empêcher l'instituteur révoqué d'exercer sa profession au milieu de ceux qui l'on connu et qui ont pu l'apprécier ? La confiance des parents ne doit-elle donc entrer pour rien dans le choix de l'homme appelé à donner à l'intelligence des enfants sa première culture, et dans une matière aussi délicate, qui touche de si près au sanctuaire de la famille, faut-il que tout soit remis au bon plaisir d'agents subalternes qui, en fait, sont au service et à la discrétion d'un seul homme ?

Il faut remonter d'un siècle ou aller en Russie pour trouver des exemples d'un effet de centralisation aussi monstrueux. Nous appelons sur cette loi l'attention la plus scrupuleuse des municipalités intelligentes.

Quel est le rôle des préfets ?

Au moment où les partisans de la monarchie, soit légitimistes, soit orléanistes, votent avec une si aveugle confiance la loi qui met les instituteurs sous la main des préfets, il est important de leur rappeler quels sont ces préfets, dans quelles circonstances ils ont été nommés, quelle mission ils ont reçue.

Ces préfets sont des agents bonapartistes enchantés de voir les partisans de la branche aînée ou de la famille d'Orléans leur livrer l'instruction primaire pieds et poings liés sous prétexte de *Socialisme*.

Lors des dernières nominations de préfets et de sous-préfets, un journal, qui n'est pas ennemi de l'Elysée, le *Crédit*, affirma que ces fonctionnaires avaient reçu la mission officielle de préparer la réélection du président de la République, c'est-à-dire le maintien indéfini de M. Louis Bonaparte à la tête du pouvoir exécutif.

Les articles du *Crédit* firent scandale ; cependant ils ne furent pas démentis, et M. Ferdinand Barrot confirma indirectement les assertions de ce journal, en demandant à l'Assemblée nationale l'ajournement des interpellations qui devaient porter sur les instructions données aux nouveaux préfets.

Il est avéré pour nous que les préfets et sous-préfets se considèrent comme consacrés avant tout au triomphe du bonapartisme ; la plupart d'entre eux accordent leur faveur privilégiée (la liberté maintenant est une faveur, un privilège) non pas indistinctement aux journaux *amis de l'ordre*, mais spécialement à la presse bonapartiste. Voici un exemple assez curieux :

Un marchand de journaux s'était chargé, jusqu'à présent, de placer dans un département un certain nombre de numéros de la *Démocratie pacifique*, il nous adresse aujourd'hui la lettre suivante :

> Monsieur le directeur
>
> Je reçois à l'instant de M. le préfet de….. une lettre ainsi conçue :
>
> PRÉFECTURE.
>
> *Colportage.* — « Nous, préfet de….., vu l'article 6 » du 27 juillet 1849 ;
>
> » *Vu les instructions ministérielles* ;
>
> » Arrêtons :
>
> » Art. 1er. Le sieur X., demeurant à….., est au» torisé à colporter et à vendre le journal le *Dix* » *Décembre*.
>
> » Art. 2. Dans le cas où le sieur X. colporterait » *ou vendrait* tout autre journal que celui qui est » désigné ci-dessus, il sera arrêté et deviendra pas» sible des peines prononcées par la loi du 27 juil» let 1849 ; en outre, la présente autorisation lui » sera immédiatement retirée.
>
> » LE PRÉFET. »
>
> » Scellé du sceau de la Préfecture. »
>
> En présence d'une pareille lettre, vous comprendrez, Monsieur le directeur, qu'il ne m'est plus possible de recevoir votre journal.
>
> J'ai l'honneur, etc.

Nous ne ferons point de commentaires. Que tous les partis qui ne veulent point servir de marchepied au bonapartisme et lui sacrifier toutes nos libertés, sans gloire en échange, examinent jusqu'à quel point il leur convient de se laisser duper par la peur du Socialisme.

Plusieurs journaux persistent à soutenir que le président de la République a revu et corrigé les épreuves du *Napoléon*, qu'il a même rédigé un article de ce journal. Si le fait est vrai, le président accepterait la responsabilité de ces lignes qui le présentaient comme ayant le droit de choisir entre le maintien de la République, à laquelle il a juré fidélité, et le rôle de son oncle. Le pays jugera si un pareil choix entre dans le mandat qu'il a donné à M. Louis Bonaparte.

LE CORBEAU VOULANT IMITER L'AIGLE.

FABLE.

L'oiseau de Jupiter enlevant un mouton,
Un corbeau témoin de l'affaire,
Et plus faible des reins, mais non pas moins glouton,
En voulut sur l'heure autant faire.
Il tourne à l'entour du troupeau,
Marque entre cent moutons le plus gras, le plus beau,
Un vrai mouton de sacrifice :
On l'avait réservé pour la bouche des dieux.
Gaillard corbeau disait, en le couvant des yeux :
Je ne sais qui fut ta nourrice ;
Mais ton corps me paraît en merveilleux état,
Tu me serviras de pâture.
Sur l'animal bêlant, à ces mots il s'abat.
La moutonnière créature
Pesait plus qu'un fromage, outre que sa toison
Était d'une épaisseur extrême,
Et mêlée à peu près de la même façon
Que la barbe de Polyphème.
Elle empêtra si bien les serres du corbeau,
Que le pauvre animal ne put faire retraite ;
Le berger vient, le prend, l'encage bien et beau,
Le donne à ses enfants pour servir d'amusette.

Il faut se mesurer ; la conséquence est nette :
Mal prend aux volereaux de faire les voleurs.
L'exemple est un dangereux leurre ;
Tous les mangeurs de gens ne sont pas grands (seigneurs ;
Où la guêpe a passé, le moucheron demeure.

LA FONTAINE.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 11 JANVIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

SCÈNE VIII.

UN DES CHEFS.

Eh ! mais, de temps en temps encore leurs femmes accouchent de marcassins. Quand ce malheur leur arrive, elles vont la nuit les jeter du rocher de l'Enser dans l'Oued El Montsa, qui les emporte dans les profondeurs de la mer.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Vraiment !

BEN MAOUDJ.

Parbleu ! c'est là un fait aussi incontestable que la lumière du soleil. Pas plus tard qu'avant-hier, dans la nuit, j'ai entendu un cri de marcassin qui m'a éveillé, et Ben Sabat, mon nègre, qui est un garçon intelligent, m'a assuré que c'était une malheureuse femme qui avait enfanté ce marcassin, et qui allait le jeter à l'Oued El Montsa.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh ! que n'es-tu sorti pour voir par toi-même ce qu'il en était réellement ?

BEN MAOUDJ (très sérieusement.)

Oh ! ce sont des choses dont nous ne doutons en aucune façon.

UN CHEF.

On m'a dit qu'il y avait un marabout des Ouled Sidi Temecekrir, seigneur des Ouled Hhalouf, qui avait promis de les guérir de cette calamité.

BEN MAOUDJ.

Oui, certainement, il m'en a parlé ; mais c'est une chose bien difficile à obtenir. Imaginez-vous qu'il lui faut pour ça un coq noir à deux têtes, ornées de crêtes blanches. Où diable trouver un pareil coq ? Les Ouled Hhalouf cherchent partout ; ils font eux-mêmes couver beaucoup de poules ; mais rien ne fait supposer qu'ils trouvent bien vite ce coq merveilleux. C'est là qu'est la difficulté.

UN CHEF.

S'ils allaient chercher dans l'Ouest, chez les Ouled Djadj.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à part.)

Les voilà dans le champ des merveilles ; ils iront loin, si je ne les arrête. (Haut et interrompant.) Assez sur ce sujet. Un temps viendra où vous rirez beaucoup, croyez-en ma parole, de toutes ces étrangetés contre nature auxquelles vous ajoutez si facilement foi à l'heure qu'il est. Il y a eu une époque où nous autres Français nous avions aussi, comme vous, de pareilles croyances ; mais notre intelligence s'étant développée sous l'inspiration de Dieu, qui nous a rendus victorieux, nous avons chassé bien loin de nous ces folles erreurs. Aussi, nous est-il impossible d'admettre qu'une femme puisse engendrer un marcassin. (Mouvement d'étonnement dans l'auditoire, qui semble dire : Voilà une incrédulité qui passe les bornes.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (comprenant la manifestation muette de l'assemblée.)

Je sais bien que nous ne pouvons être encore d'accord sur une pareille matière ; mais le temps viendra où vous penserez comme nous. En attendant voulez-vous que je vous indique le remède à employers contre de pareilles faiblesses de l'esprit ?

LES CHEFS (en chœur.)

Volontiers.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Il est aussi simple qu'infaillible. Le voici : Toutes les fois que vous entendrez parler d'un fait pareil, qui viole les lois naturelles au milieu desquelles vous vivez, allez vous-même le vérifier en personne, et par la vérité de Dieu ! je vous jure que vous trouverez que ce fait est faux.

BEN MAOUDJ.

Je ne puis nier que je n'ai de ma vie vérifié un fait semblable à celui que je viens d'avancer. Mais il y a tant de gens qui disent en avoir été témoins, qu'il n'y a vraiment pas possibilité de le mettre en doute. Je ne mentirai pas devant Dieu. Quant à moi, je ne l'ai jamais vu de mes yeux. Mais Ben Sabat, mon nègre, qui est un garçon intelligent, a assisté à peu près à tous les accouchements de marcassins qui ont eu lieu chez les femmes des Ouled Hhalouf. Aussi en sait-il long sur ce chapitre.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ton Ben Sabat est un affreux menteur, ou un gros plaisant qui se moque de toi. Crois-en ma parole. Prends mon remède ; n'oublie jamais, quand tu entendras parler d'un enfantement aussi miraculeux, d'y aller voir toi-même de tes deux yeux.

BEN MAOUDJ.

Sidi Abd-el-Kader ! c'est facile à faire. Que mes femmes me soient défendues si je ne suis pas ton conseil. Ben Sabat m'aura bien vite trouvé une occasion de vérification ; mais je suis sûr d'avance du résultat. Chez nous, Arabes, il y a beaucoup de ces choses-là.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Fais ce que je te dis (aux chefs), et vous tous aussi ici présents, n'oubliez pas de faire de même. En pareille matière, méfiez-vous de la langue d'autrui, et n'en croyez que vos yeux. Vous verrez alors vos idées changer du tout au tout. Soyez-en sûrs.

LES CHEFS ARABES (haut).

Nous suivrons tes conseils ; par la tête du prophète, tu peux y compter. (A part.) Est-ce qu'il est besoin de vérification à ce sujet ? Est ce que ce ne sont pas là des faits incontestables et admis par tous les gens sensés ? Ces chrétiens portent bien le châtiment de leur impiété. Ne croyant pas en Dieu, ils ne croient en rien dans le monde. Pauvres gens ! l'incrédulité est leur crime et leur châtiment.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais n'oublions pas l'affaire essentielle pour un sujet futile. (A Ben Maoudj.) Revenons aux deux meurtriers dont tu avais réglé le compte si commodément.

BEN MAOUDJ (à part).

Que Dieu détruise sa maison ! J'espérais que mes histoires des Ouled Hhaloufs et des marcassins enfantés par leurs femmes, lui avaient fait oublier la question. (Haut.) Sidi, ces deux meurtriers, que leur veux-tu ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu les arrêteras, et me les amèneras sous bonne escorte et parfaitement garottés. Tu devrais assez nous connaître pour savoir que nous n'entendons pas régler les meurtres avec des paroles de conciliation et quelques plats de couscous. Il faut que jus-

(1) Voir les numéros des 2, 3, 4, 9 et 10 janvier.

ITALIE.

La chambre des députés de Turin a adopté, dans sa séance du 5 janvier, une adresse en réponse au discours de la couronne. Cette adresse ne contient rien de remarquale.

L'*Osservatore romano* revient sur le projet de création d'une armée catholique spéciale pour protéger le pape contre ses bien-aimés sujets.

Nous laissons au *Naziomle* de Florence la responsabilité des faits rapportés dans la correspondance suivante qui lui est adressée de Rome, en date du 31 décembre :

« Le 20e régiment de ligne français, rassemblé au moment de son départ sur la place Saint-Pierre, a crié : Vive la République romaine ! On sait que ce corps a eu en France plusieurs de ses officiers condamnés pour causes politiques. Il y a à Balbimo des fourriers espagnols chargés de préparer des logements pour les 6 000 de leurs compatriotes qui doivent arriver sous peu de temps. C'est le 2 qu'arrive Lambruschini, et que doivent cesser les pouvoirs de la triade cardinalesque. Le pape sera ici le 15 ou le 16. Ce matin, un pyroscaphe est parti de Civita-Vecchia pour Gaëte, où il va chercher les bagages pontificaux. *Cernuschi a été transféré de Civita-Vecchia au château Saint-Ange.* La nuit dernière, 60 officiers sont partis pour l'exil, 65 autres doivent partir ce soir. Notre malheureuse cité se dépeuple incessamment, et elle restera déserte si, suivant les pieux désirs du catholique et pontifical *Osservatore romano*, tous les impies et damnés libéraux la quittent. Il parait à peu près certain que les Français vont enfin évacuer notre ville dans quelques jours. Ils laisseront seulement 6 000 hommes à Civita-Vecchia. Voici comment les choses s'arrangeraient. Notre garnison serait composée de 4 000 sbires du vicaire du Christ, de 6 000 Espagnols, de 2 000 hommes de troupes de ligne pontificales, et, comme complément, de 4 000 Napolitains. Total : 16 000 hommes. Quant à moi, je commence à croire que le nombre des démagogues rouges, anarchistes, communistes, socialistes, ennemis impies du trône, de l'autel, etc., etc., est plus considérable que celui des amis du gouvernement aux paternelles entrailles. 16 000 hommes sont, en effet, une jolie garnison pour une ville qui compte à peine 15 000 âmes, encore faut-il ajouter à cette garde la réserve de 6 000 soldats que l'armée libératrice de la France laisse à Civita-Vecchia, en regagnant elle-même le sol tant désiré de la grande République. »

— On dit que M. Lambruschini arrivera le 2 janvier, et que la commission gouvernementale cessera ses fonctions. Le pape sera de retour le 15 ou le 16. On dit que les Français évacueront Rome, qui sera gardée par 4000 soldats à la solde du pape, 6000 Espagnols, 2000 hommes de ligne pontificale et 4000 Napolitains. Total, 16 000 hommes. Les Français resteront à Civita-Vecchia au nombre de 6 000 hommes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Francfort, 7 janvier :

Les membres de la majorité de l'assemblée constituante dissoute viennent de protester formellement contre l'acte du 31 décembre dernier, par lequel le sénat convoque les électeurs pour la formation d'un nouveau corps législatif. Les signataires de la protestation prétendent que les lois électorales évoquées par le sénat, sont abrogées par la loi fondamentale, promulguée par le sénat lui-même le 19 octobre dernier. Ils ajoutent que le sénat n'a pas même le droit de faire des lois, et que par conséquent il peut encore moins abroger des lois fondamentales. D'après cela un nouveau corps législatif ne peut être convoqué, et tous ses actes seraient nuls aux yeux de la loi. Il importe donc que les bourgeois amis, de la constitution, ne ratifient point par des actes civiques la violation de la constitution commise par le sénat.

D'ailleurs, la loi électorale, promulguée par le sénat, est en contradiction avec les droits fondamentaux du peuple, parce qu'elle fait des distinctions des classes, et établit des prérogatives de castes. Ils invitent en conséquence leurs concitoyens, amis de la loi, à ne pas exercer leurs droits électoraux, et à ne pas se porter candidats à ce corps législatif inconstitutionnel.

ÉTATS-UNIS.

L'*Hibernia*, parti de New-York le 26 décembre, et arrivé à Liverpool, a apporté le message du président des Etats-Unis. La difficulté avec la France y est traitée comme une bagatelle, avec l'Angleterre il n'y a pas de chance de difficulté. Le général Taylor menace le Portugal d'un nouveau message s'il ne paie pas ses dettes.

Le message proteste, au nom du gouvernement américain, contre toute idée de monopole relativement au canal projeté à travers l'isthme de Nicaragua, et insiste même pour que les avantages de ce canal soient assurés à toutes les nations sur une base commune. Les lois de navigation, réciproques, qui seront exécutées le 1er janvier, sont considérées d'une manière favorable par le président. Il pense qu'à raison des dépenses occasionnées par la guerre avec le Mexique et l'indemnité mexicaine, il y aura dans le trésor un déficit de 5 828 121 dollars au premier juillet prochain, et de 10 547 093 d. au 1er juillet 1851. — Déficit total, 16 375 214 dol. Il demande l'autorisation d'emprunter la somme nécessaire pour couvrir ce déficit. Il recommande une révision du tarif dans le double but d'augmenter le revenu et d'encourager l'industrie nationale — Sous ce rapport, il s'exprime en termes aussi énergiques que le protectioniste le plus décidé pourrait le désirer. — Je recommande sérieusement au congrès, dit-il, l'adoption de ce système (les droits spécifiques), en fixant des droits assez élevés pour encourager d'une manière assez efficace l'industrie nationale, et donner des garanties de stabilité quant à la sous-trésorerie.

Quelques dangers qui puissent le menacer, dit le président, je le défendrai et le maintiendrai dans son intégrité dans toute l'étendue de mes obligations et du pouvoir que me confère la constitution. — Voici d'autres extraits d'un même journal : Le rapport du secrétaire de la trésorerie contient des renseignements utiles sur divers objets, en même temps qu'une discussion en faveur du système de protection. Il demande une augmentation de droits et le retour au système des droits spécifiques en remplacement des droits *ad valorem*. Il propose diverses modifications au système de sous-trésorerie.

Les recettes des douanes durant l'année finissant le 30 juin dernier, se sont élevées à la somme très considérable de 28 246 789 dollars. Sur des terres seulement il a été perçu 1 688 960 dollars. Les recettes des douanes pour l'année 1850 sont évaluées à 3 200 000 dollars, peut-être parce que l'on compte sur une augmentation de droits.

D'après la *Liberté*, les ministres ont annoncé à plusieurs membres de l'Assemblée qu'ils avaient résolu en conseil d'envoyer une expédition à Montevideo.

M, l'amiral Dubourdieu aura le commandement de l'expédition et de la flotte. Il sera porteur des instructions du cabinet pour suivre la négociation diplomatique avec Rosas.

On dit que la flotte se composera de 1 000 marins, quelques gabarres et d'un bâtiment à vapeur.

M. de Montebello, colonel du 7e régiment de chasseurs, aura le commandement des troupes, dont l'effectif sera, dit-on, de deux bataillons d'infanterie et d'artillerie de marine, de deux escadrons de cavalerie et quelques compagnies d'infanterie légère.

Que feront nos troupes à Montevideo ? Elles garantiront les murs de la ville, qui ne sont pas menacés.

Mais les campagnes de Montevideo resteront abandonnées à la merci de la bande d'Oribe ?

L'Elysée ne veut pas donner *un appareil guerrier* à cette expédition.

Lettre sur le Socialisme.

Nous avons reçu récemment une lettre signée Vestel, remarquable par le sentiment de conviction socialiste dont elle est imprégnée. Nous en reproduisons la fin. L'auteur s'adresse à tous les publicistes de notre époque :

Si Dieu vous a donné un beau talent, c'est pour servir la vérité. Dites-nous donc qui vous êtes, et, maître ou apôtre, n'importe, montrez-nous moins les beautés et les aspirations du Socialisme, que ses moyens pratiques, palpables. Les belles phrases, les mots dorés ont fait leur temps avec les Bossuet, les Châteaubriant, les Lamartine, vous et d'autres. Les hommes ne lisent plus, ils sont blasés. Un seul mot les chatouille pourtant, un mot souverain qui dit tout, qui peut tout, — vous le savez, c'est le Socialisme. Ce mot les glace d'effroi ou ranime leur foi suivant qu'ils le comprennent ou ne le comprennent pas.

Pour les premiers, le Socialisme est une science exacte dans toute la rigueur du mot ; c'est la science du monde passionnel, des analogies et des hauts accords ; c'est la synthèse de tout, du grand *tout* ; il enserre dans ses plans Dieu, le monde et l'homme ; le ciel et la terre sont avec lui. Aussi bien, tout est amour et harmonie dans sa souveraine et mystérieuse acception. C'est la foi, l'espérance et la charité ; c'est la paix, la fraternité et la liberté ; c'est la justice et la sagesse ; c'est le progrès, la richesse et le bonheur ; c'est la félicité faite homme.

Mais pour ceux qui ne le comprennent pas, grand Dieu ! le Socialisme, c'est l'oppression, la spoliation, le partage, l'échafaud, la subversion de tous principes, l'immoralité, la promiscuité des sexes, l'enjeu de toutes les mauvaises passions ; c'est Satan déchaîné, tempêtant, tonnant, appelant la foudre. — Voilà pour les imbécilles.

Le tableau se radoucit pour les gens bien appris... Pour ceux-ci le Socialisme est un beau rêve, une chimère, une impossibilité. C'est si vague, voyez-vous, qu'il ne faut pas y compter. Ils sont de bon compte, je veux bien le croire ; mais ils ne sont pas taillés pour monter à la brèche.

Il en est d'autres qui, par moments, ont des velléités de socialisme ; mais ils n'ont ni la force de l'étudier, ni le courage de le défendre, ni la franchise de faire amende honorable, car ils en ont dit du mal, bien du mal ; et puis, ils ont tant peur de déplaire... Il est des positions si difficiles !...

Après tout, il faut le dire, le Socialisme n'est pas sans défaut : il a son péché originel, lui aussi, et suivant le dogme, il ne peut entrer en *grâce* qu'après avoir été confirmé.

Pauvre enfant ! Savez-vous pourquoi il a péché ? c'est tout simplement parce qu'il est venu au monde sans le consentement de nos beaux esprits, de nos docteurs ès sciences philosophiques, politiques, économiques, théologiques et morales C'est désobligeant pour eux, j'en conviens ; mais s'ils avaient un peu plus de charité et moins d'orgueil, l'enfant ne se porterait que mieux. Que le vent tourne bien au Socialisme, et vous verrez toutes les girouettes parlantes crier à tue-tête : *Vive la Sociale !* encore plus fort qu'ils n'ont crié : Vive la République ! On est de si bonne composition, si vous saviez !

Socialistes ! le vieux monde se disloque, se métamorphose : sa coquille séculaire craque de toutes parts. Le Socialisme gagne les cœurs, à bientôt les têtes. On voudrait bien le comprimer, mais la compression agit sur lui comme la pression agit sur la vapeur : comme la vapeur il est incompressible.

Vous avez d'implacables ennemis à combattre : c'est la mauvaise foi, la ruse, le machiavélisme des uns, l'apathie ou l'entêtement des autres, l'ignorance crasse du plus grand nombre. Les premiers exploitent ceux-ci ; mais ils jouent leur dernière pièce, pièce curieuse dont voici en raccourci les principaux rôles :

Intrigues de cour — jeux de mots et jeux de bourse — guerre aux places. — C'était leur besogne d'hier, c'est leur besogne d'aujourd'hui ; il en sera de même demain, et tant que ça durera. C'est bonnet blanc et blanc bonnet — toujours le même air et la même chanson. Voyez le Moniteur de tous les jours et l'Histoire de tous les temps.

Bien entendu que le peuple est admis à payer les frais de représentation ; et quand il n'est pas sage, quand il est assez socialiste pour s'impatienter, on lui recommande l'ordre avec une furieuse modération. Quelle tactique !...

Laissez-les faire : ils s'embourbent, ils s'enferrent, ils s'usent ; le vertige les prend, à bientôt la fin. — Point de violence, « la violence n'a jamais rien fondé (1). » C'est par la puissance de l'idée que vous devez vaincre ; laissez-les donc mourir de leur belle mort. Votre mission est de vous instruire et d'instruire les autres ; ne vous laissez pas prendre au dépourvu, le temps presse. Enseignez avec méthode ; soyez clairs comme le jour, vous n'avez rien à cacher ; ne déclamez pas, démontrez. Adressez-vous au cœur, aux sens et à l'intelligence à la fois. Frappez toutes les fibres d'un seul coup. C'est-à-dire faites un essai : quittez la plume pour un moment, quittez les hauteurs des généralités théoriques, arrivez aux faits. Prenez le soc, le rabot, le marteau ; aiguisez vos scalpels, retrempez vos burins, à l'œuvre ! Que le marteau et l'enclume, que tous les instruments redisent dans leur langage les vérités que vous prêchez. — Unissez-vous, cotisez-vous, choisissez votre jour ; donnez-vous rendez-vous dans une lieue carrée..... Faites comme des médecins de diverses écoles appelés au chevet du malade. Consultez-vous, et fondez enfin, soit la commune sociétaire de Fourier, soit l'atelier égalitaire de Louis Blanc, soit la banque Proudhon. Que chacun apporte sa pierre à l'édifice, et s'efface de sa personne pour laisser passer l'idée. Montrez-nous, en un mot, en chair et en os, et à nous crever les yeux, les merveilles de vos découvertes. Alors, je vous le jure, la lumière se fera, les aveugles verront.

Mais j'entends les Zoïles s'écrier : Votre *commune sociétaire* dort en paix à Condé-sur-Vègre, votre *atelier égalitaire* repose au Luxembourg et en Icarie..., votre banque Proudhon marque zéro. Halte là, citoyens, ne criez pas si fort, s'il vous plaît, et tâchons de nous entendre.

Savez-vous pourquoi ces hommes de cœur et d'intelligence ont échoué dans leurs premiers essais ? Mon Dieu ! c'est tout bonnement parce qu'il en est ainsi de toute chose : sur cent qui vaillent la peine d'être comptées, il n'y en a peut-être pas deux qui réussissent d'emblée.

Si les phalanstériens n'ont pas réussi, c'est tout simplement parce qu'ils ont manqué de fonds nécessaires pour pousser les premiers travaux d'installation. Si Christophe Colomb eût manqué de vivre le 9 octobre 1492, jour où l'équipage de *la Pinta* voulait le jeter à l'eau, il n'eût certes pas mouillé trois jours après à San-Salvador, sa terre promise ; et à l'heure qu'il est la découverte de l'Amérique serait encore considérée, c'est probable, comme une utopie, une folie. Notez bien que Colomb en était à son deuxième essai.

Voulez-vous une autre raison pourquoi ils n'ont pas réussi ? C'est parce que, comme Colomb, Galilée, le Christ, Newton, Fulton et d'autres, ils ont été bafoués, calomniés, injuriés, traqués, incarcérés, exilés, abîmés par vous, hommes *honnêtes et modérés*...,

Républicains, démocrates, socialistes ! ma plume tombe ici ! mon cœur se serre ! ! !

Loin de vous, pourtant, tout sentiment de représaille. Qui se venge de la sorte n'est pas socialiste. Elevez vos âmes à la hauteur de la grande idée d'amour dont vous êtes inspirés, et, s'il le faut, offrez-vous encore et toujours en holocauste. Le sang qui a coulé sur l'autel de la Patrie est un sang régénérateur ! Le Socialisme marque un grand évènement dans l'humanité ; sa marche est rapide : mais, comme nouveau venu, il doit payer sa dette ; comme science, il demande l'étude et l'application ; comme vérité, il doit se mesurer avec l'erreur dans un duel à mort ; comme idée, il doit triompher.

L'homme étant né socialiste par instinct, est fatalement destiné à devenir socialiste par raison. Point lumineux, étincelle céleste détachée de Dieu pour être éprouvée, pour traverser les milieux fangeux des temps, comme en un tour de fronde ; il doit revenir au point de départ, remonter vers Dieu, paré de l'éclat de l'infinie lumière.

A. VESTEL.

(1) Paroles de Napoléon à Sainte-Hélène.

Assemblée nationale.

Séance du 10 janvier. — Présidence du cit. DUPIN.

A deux heures un quart la séance est ouverte.

L'Assemblée décide que la discussion relative à l'appropriation de l'ancienne salle des séances aura lieu im

---

tice soit faite dans toute sa rigueur. (A part.) Tu as bien pris le plus de douros que tu as pu, mais ce n'est pas là une punition suffisante.

BEN MAOUDJ (à part).

Il ne compte pour rien les douros que j'ai pris. (Haut.) Mais, Sidi, l'affaire s'était passée en famille, entre braves gens ; car les deux hommes dont il s'agit sont tout ce qu'il y a de plus parfait ; le différend était réglé à la satisfaction générale ; et tu veux maintenant...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu sais que nous autres, Français, nous n'avons pas l'habitude de discuter longtemps en pareille matière. Tu les amèneras, entends-tu ? et que tout soit dit.

BEN MAOUDJ (d'un air résigné).

Sidi, tu es le maître, et je n'ai qu'à obéir. (A part.) Que sidi Mamar t'étouffe ! Il est difficile d'être plus assommant que toi.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à Ben Maoudj).

Mais j'oublie de te demander des nouvelles de Kaddour Nadem. Est-ce que tous les malheurs qu'il a endurés n'ont pas changé ses dispositions pour nous, et veut-il toujours vivre comme un chacal caché dans les broussailles ?

BEN MAOUDJ (à part).

Bon ! il ne sait rien de l'affaire. (Haut.) Tu le sais, ces récalcitrants sont toujours les mêmes. Ils aimeraient mieux mourir de faim sur un rocher que de se soumettre à vous. Tu n'ignores pas tout le mépris qu'ils ont pour vos bons serviteurs. Ils ne veulent pas même nous approcher.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

J'ai beaucoup connu ce Kaddour Nadem avant l'insurrection, et je ne m'explique pas sa longue résistance. C'est un homme qui a plus d'exaltation dans la tête que de méchanceté dans le cœur.

BEN MAOUDJ.

Ah ! que tu es indulgent pour lui. C'est au contraire le plus méchant homme qui soit au monde. De Tlemcen à Bône, tu ne trouverais pas son pareil pour le mensonge et la trahison. Il a juré qu'il me couperait un jour en petits morceaux, et a fait vœu de tuer au moins encore vingt chrétiens avant de mourir.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tout cela me paraît fort exagéré, et je suis convaincu au contraire qu'il ne demanderait pas mieux que de vivre au milieu de nous. Il faut qu'il y ait quelque raison secrète qui l'empêche de venir. Ce n'est certainement pas cette haine implacable dont tu parles.

BEN MAOUDJ (à part).

Aïe ! Il connaît l'affaire. (Haut.) Justice du maître des mondes ! mais quel motif secret pourrait l'empêcher de venir à nous ? Que mes femmes me soient défendues ! si je ne lui ai pas écrit plus de cinquante lettres pour lui annoncer que tout lui était pardonné, et que tu le verrais venir avec joie. (A part.) Il est vrai que j'ajoutais qu'il était indispensable qu'il m'envoyât un petit sac de 200 douros. Mais la belle affaire, et pourquoi est-il si cuistre !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien ! je lui enverrai moi-même un de mes cavaliers directement avec une lettre de pardon, et il me semble bien qu'il ne résistera pas. Nadem a beaucoup de bon, et ce serait un acte coupable devant Dieu de le laisser se vicier dans le désespoir de l'isolement. Il a fait beaucoup de mal, mais il peut faire beaucoup de bien, et c'est pour cela que je tiens à le sauver. (A part.) Te voilà bien attrapé, mon drôle de Maoudj.

BEN MAOUDJ (à part).

Allons, me voilà attrapé. Affaire manquée. (Haut.) Ta parole est plus puissante que la mienne, et ce que je n'ai pu obtenir te sera très-facile. Tu es si grand, si magnanime ! ton esprit est immense comme le ciel, et aucun homme sur la terre ne peut t'être comparé. Je ne doute pas que Nadem n'arrive à ta voix.

CH. RICHARD.

(*La suite à demain.*)

LES MISÈRES.

Un roman de M. Victor Hugo, intitulé *les Misères*, ouvrage commencé avant la révolution de Février, est sur le point d'être mis sous presse ; la première partie paraîtra prochainement ; l'ouvrage en a trois. Il a pour objet de peindre énergiquement les misères sociales, et l'on assure que le tableau ébauché sous la monarchie n'a pas eu besoin d'être modifié pour reproduire avec fidélité le triste état de la société sous la république nominale dont nous jouissons. Nous lirons attentivement les *Misères* aussitôt qu'elles auront été publiées. M. Victor Hugo nous fournira sans doute une occasion de le louer et nous la saisirons avec plaisir. Si nous en jugeons par le titre, son nouveau livre sera un gage donné à la cause du progrès social et de la liberté intellectuelle.

La *Liberté* assure qu'on vient d'enlever, au moyen d'une ratissoire, l'inscription récemment restaurée qui figurait sur le piédestal de la cour du Louvre, et qui, ainsi qu'on sait, avait pour but de célébrer la reconnaissance de la patrie pour les citoyens morts pendant la Révolution de février.

C'est à l'administration de M. Neuwerkerque, le nouveau directeur du Musée, qu'est due, assure-t-on, cette mesure ridicule.

Voilà un début qui promet !

Nous lisons dans l'*Indépendance belge*, journal qui passe pour recevoir d'ici des inspirations directes, les lignes suivantes :

« M. le président de la République assistait à la première représentation des *Mémoires du Pont-Neuf*, à la Porte-Saint-Martin. Une foule nombreuse se pressait sur le passage du prince, à l'allée et au retour. »

Assurément, dit l'*Opinion publique*, il est singulier de voir un journal étranger rendre compte aujourd'hui de l'effet produit à la représentation de demain ; mais nous ne lui reprochons pas cette légère inexactitude : ce n'est pas lui, c'est M. le directeur du théâtre de la Porte-St-Martin qui est le coupable. Qu'il y songe, et n'ajourne pas désormais à l'improviste les pièces annoncées ; il faut au moins prévenir à temps et avant que le *service* soit fait.

Le conseil d'Etat du Valais (Suisse) vient de voter une loi qui défend de fumer, sous peine d'amende et même de la prison, à toute personne qui n'a pas atteint vingt ans.

CONCERTS.

La Société de l'Union musicale, sous la direction de M. Seghers, son chef d'orchestre, donnera son premier concert le dimanche 20 courant, à 2 heures précises, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis.

Le prix des places est, par abonnement, pour les six concerts : 20 fr. les premières (stalles) ; 12 fr. les secondes.

— M. Ropicquet, violoniste de l'Opéra, reprend cet hiver son concert annuel. C'est le dimanche 27 janvier, à 2 heures, qu'aura lieu cette matinée musicale, avec le concours de nos premiers chanteurs du Théâtre de la Nation. Le bénéficiaire exécutera, pour la première fois, sa nouvelle fantaisie des *Souvenirs de Florence*, dédiée au grand-duc de Toscane.

médiatement après la discussion sur les instituteurs communaux.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Avant-hier, j'ai présenté un projet ayant pour but d'augmenter la solde des sous-officiers de l'armée. J'ai demandé le renvoi de ce projet à la commission du budget.

PLUSIEURS VOIX A GAUCHE. Oui, mais hier l'Assemblée l'a renvoyé à une commission spéciale.

M. D'HAUTPOUL. Je dois faire connaître à l'Assemblée les conséquences d'un renvoi à une commission spéciale. (Agitation. — L'ordre du jour !) Il ne s'agit que d'un changement au budget rectifié. Si vous l'envoyez à une commission spéciale, cette commission examinera la loi, sa portée politique... (C'est ce qu'on veut ! — Bruit.) Il faudra un rapport. (C'est cela !) Il faudra quinze jours, trois semaines avant qu'il soit déposé. (Agitation.) Cela retardera le dépôt du budget de la guerre. (Allons donc !)

M. FOULD, ministre des finances. Je crois de mon devoir de faire remarquer à l'Assemblée qu'en effet le vote du budget éprouvera un retard par le fait du renvoi à une commission spéciale... (Non ! non ! — Aux voix ! — L'ordre du jour !) Nous serions forcés de vous apporter une nouvelle demande de 12e provisoire. (L'ordre du jour !) Je désire que l'Assemblée soit pénétrée de cette nécessité, et je la prie de maintenir le vote d'avant-hier.

UNE VOIX A GAUCHE. Non ! non ! le vote d'hier ! l'ordre du jour !

L'ordre du jour, mis aux voix, est adopté à une grande majorité. (Agitation.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les instituteurs communaux.

M. BEUGNOT, rapporteur. Deux amendements ont été renvoyés à la commission. Le premier est de M. Faultrier, il est ainsi conçu :

« La suspension prononcée en vertu de l'art. 3 pourra durer six mois. »

La commission est d'avis d'adopter cet amendement.

La commission adopte également l'amendement de M. Mortimer-Ternaux :

« Le pourvoi ne sera en aucun cas suspensif. »

Avec la garantie du comité d'arrondissement, cet amendement n'a rien que de logique.

Nous demandons encore que l'on ajoute cette autre proposition :

« La suspension est prononcée avec ou sans privation de traitement. » (Mouvements divers.)

M. DE PARIEU. Nous avons pris connaissance du travail de la commission, nous adoptons ses motifs. C'est pour cela que nous consentons à accepter l'article de M. Salmon, entouré des garanties que nous trouvons dans les nouveaux amendements. (Mouvement.)

L'article de M. Salmon est de nouveau mis aux voix, et consacré comme article distinct, en ces termes :

« 1er §. Dans les cas prévus par l'art. 23 de la loi du 28 juin 1833, le préfet réprimande et suspend les instituteurs. Il peut, après avoir pris l'avis du comité d'arrondissement, les révoquer, sauf, en cas de révocation, le pourvoi de l'instituteur révoqué devant le ministre de l'instruction publique en conseil de l'Université.

» 2e § Si, invité à donner son avis, le comité d'arrondissement ne l'a pas fourni dans les dix jours, le préfet pourra passer outre. » — Adopté.

Articles proposés par la commission :

« § 1er. L'instituteur révoqué ne pourra exercer ses fonctions pendant la durée de l'instruction et le jugement.

» 2) §. La suspension est prononcée avec ou sans privation de traitement.

» § 3. La durée de la suspension ne peut excéder six mois. »

Le premier paragraphe est adopté.

M. MANUEL parle sur le deuxième paragraphe. Selon lui c'est une aggravation des peines prononcées par la loi de 1833. Sous le régime de cette loi, l'instituteur ne pouvait être suspendu que pendant un mois ; l'on pourra le suspendre maintenant pendant six mois : ce sera six mois de traitement perdus pour lui. C'est une loi de terreur; on a eu raison de le dire.

UNE VOIX. C'est une infamie !

AUTRE VOIX. Voilà les soutiens de la propriété à l'œuvre !

Le deuxième paragraphe est adopté.

« § 3. La durée de la suspension ne peut dépasser six mois. »

M. MATHIEU (de la Drôme.) Si vous adoptez la proposition soumise par la commission, l'amendement de M. Salmon, que vous avez adopté hier, sera détruit par le fait même. (Interruption.) La suspension de six mois équivaut à la révocation, (Agitation.) Vous faites une loi transitoire. De toutes les parties de l'Assemblée, il s'est élevé un cri unanime : La loi est mauvaise ! (Dénégation au banc de la commission.)

M. E. ARAGO. M. le rapporteur a dit lui-même que la loi était telle, et qu'on l'avait faite exprès pour qu'elle fût transitoire. (Tumulte.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Autoriser le préfet à suspendre pendant six mois, n'est-ce pas comme si vous remettiez le droit de révoquer ?

La suspension, je le dirai même, est plus cruelle que la suppression. L'instituteur révoqué a le recours de l'appel au ministre de l'instruction publique, et il n'y a pas de recours contre la décision du préfet. (Sensation.)

Messieurs, permettez-moi de vous le dire, vous allez sacrifier des hommes honorables à un fantôme de socialisme. (Oh ! un fantôme ! à droite.) On vous masque un danger réel par un danger imaginaire. (Chut, chut, écoutez !) Le danger n'est pas de ce côté. Savez-vous ce qu'on veut faire avec cette loi ? On veut intimider les instituteurs, et l'on cherche en même temps à encourager les sous-officiers qu'on a appelé l'âme de l'armée. Ecoutez-moi, messieurs, je suis un campagnard, je connais l'esprit des campagnes ; eh bien ! celui qui prêcherait des doctrines contraires à la société s'y ferait lapider. (Agitation.)

Je vous affirme que le plus obscur des paysans est aussi attaché à son lopin de terre, que vous pouvez l'être à vos châteaux ! (Interruption.) Eh bien ! le but de la loi est de mettre à la place des instituteurs actuels des instituteurs bonapartistes... (Sensation.) des instituteurs qui ne prêcheront plus le socialisme, mais qui pourront bien travailler à la propagation d'un journal qui paraît depuis quelques jours (Agitation.), et qui, si nous en croyons un de nos collègues, est fait à l'Elysée. Comme je ne veux être ni complice ni dupe, je vote non seulement contre le paragraphe, mais contre la loi.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai à consulter l'Assemblée sur la prise en considération de deux amendements : l'un de M. Laurent (de l'Ardèche), l'autre de M. Moreau. Voici le premier :

« Le pourvoi sera suspensif lorsque la révocation aura été prononcée contrairement aux conclusions du comité. »

Voici le deuxième amendement :

« Le maître d'école suspendu ne pourra être remplacé que par un instituteur laïc. » (Mouvement.)

M. Laurent (de l'Ardèche) dit quelques mots, qui ne sont pas entendus, en faveur de son amendement.

Il n'est pas pris en considération.

Vient l'amendement de M. Moreau (de la Creuse).

A DROITE. La question préalable ! la question préalable !

M. MOREAU. Je ne veux pas m'élever contre l'instruction des Pères de la Foi ; cependant je vous dirai quelques-unes de leurs doctrines. On lit dans l'un de leurs livres : « Un voleur vaut mieux que celui qui a l'habitude de mentir. » Approuvez-vous cette niaiserie ? (Aux voix ! aux voix ! — La question préalable !)

Cette maxime est, dans l'un des livres qui portent le nom de Louis Constantin, et dont l'auteur est le frère Philippe, on ajoute : « La perdition sera le partage de l'un et de l'autre. » Quoiqu'on ait ajouté cette phrase, est-ce que vous ne comprenez pas ce que cette maxime a de dangereux ! (Bruit.)

L'amendement n'est pas pris en considération.

Le scrutin de division a lieu sur le paragraphe portant que la suspension peut être prononcée pour six mois.

Il donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	611
Majorité absolue,	306
Billets blancs,	387
Billets bleus,	224

Le § 3 de l'art. 4 est adopté.

Un second scrutin a lieu sur l'ensemble de l'art. 4.

M. LE PRÉSIDENT. Plusieurs huissiers viennent de se plaindre de ce que quelques représentants ont insisté auprès d'eux pour déposer dans l'urne un double vote.

Les huissiers ont résisté dans l'intérêt de la probité du vote, et ils ont bien fait.

Voic le résultat du 2e scrutin :

Nombre de votants,	591
Majorité absolue,	296
Billets blancs,	378
Billets bleus,	213

L'Assemblée adopte l'ensemble de l'art. 4.

Après le vote, M. Beugnot parle sur l'art. 4, qui sera l'art. 5.

Cet article empêcherait l'instituteur révoqué d'ouvrir une école privée dans la commune où il exerçait les fonctions qui lui ont été retirées.

La commission propose de rédiger ainsi l'article 5 :

« L'instituteur révoqué ne peut ouvrir une école privée dans la commune où il exerçait les fonctions qui lui ont été retirées, *ni dans les communes environnantes.* » (Exclamations à gauche. — C'est un acte de sauvages ! — Vous voulez une révolution nouvelle ! — C'est un raffinement de cruauté ! — Envoyez-les aux pontons ! — Déportez-les ! — Longue interruption. — Agitation difficile à rendre.)

M. BEUGNOT. Je me suis trompé dans la rédaction de cet article.

La commission, au lieu de « communes environnantes, » a voulu mettre « *communes limitrophes.* » (Nouvelles et violentes exclamations à gauche.)

M. Baudin monte à la tribune.

A GAUCHE. Ne répondez pas à cela ! — L'humanité ne se discute pas ! — C'est une motion de sauvages. — Et ils se disent des hommes d'ordre !

M. BAUDIN. J'ai dit avant-hier que l'un des reproches les plus graves que l'on peut adresser au projet de loi était de porter atteinte au droit de propriété et au droit de travailler.

Je ne veux pas en dire davantage devant le raffinement de cruauté de la commission ; je me rends à l'invitation de mes amis et je descends de la tribune. (Rires à droite.)

M. D'HAVRINCOURT. Il n'est pas possible de nous laisser toujours appeler les ennemis de l'instruction. Nous ne sommes les ennemis que des mauvais instituteurs.

M. BEUGNOT. La disposition que vous agitez est empruntée au projet du citoyen Carnot. (Rires à droite. — Clameurs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne vous rappelle pas à l'ordre. Je signale seulement vos cris, vos clameurs, vos hurlements. Vous êtes au-dessous de l'instruction primaire. (Rires à droite.)

M. EYMERY. Messieurs, les instituteurs sont injustement et violemment accusés et ce sont des victimes expiatoires offertes à la révolution de Février !

Depuis bien des années les gouvernements se sont évertués en de belles promesses envers les instituteurs, ces parias de l'enseignement qui gagnent à peine le pain qu'il leur faut à eux et à leur famille, et qui, pour invalides, trouvent l'hôpital à la fin d'une vie de travail et de privations.

C'est à cause de ces maux qu'ils sont les amis du pauvre, avec qui ils souffrent ; aussi ont-ils acclamé avec transport cette République, que d'autres n'ont fait que subir. (Applaudissements à gauche.) Aussi l'ont-ils saluée comme l'œuvre d'une régénération sociale. (Bruit à droite.)

Ils attendaient la réalisation des promesses faites sur le sang des martyrs de la liberté, et voilà que le gouvernement sorti de cette révolution vient proposer de les réduire à la mendicité. (Approbation nouvelle à gauche.)

Je comprends qu'on punisse les instituteurs qui ont démérité, mais la loi définit-elle ces cas ? Ces cas, dit-on, sont prévus par la loi de 1833 ; et moi je dis que les instituteurs seront révoqués par mesure politique. (Approbation à gauche.) Oui, tous ceux qui voudront avoir une opinion à eux, consulter cette opinion pour guider leurs votes, et qui voudront user de leurs droits de citoyens, voilà ceux que les préfets atteindront !

Remarquez-le, messieurs, ce n'est que depuis quelque temps que les instituteurs sont devenus les *brigands de la Loire* de notre époque. (Interruption.) C'est dans l'instruction primaire qu'on s'efforce de pénétrer maintenant que les enfants du peuple sont électeurs; on veut les empêcher d'user avec intelligence du suffrage universel. (Applaudissements à gauche.) On veut détruire la République : voici le mot ! (Nouveaux applaudissements.)

Comparons l'exposé des motifs de la loi présente avec ce que disait M. Renouard en 1833.

M. Renouard blâmait alors les tendances de la Restauration. Que dirait-il aujourd'hui ? Aujourd'hui l'on n'en est pas aux instituteurs primaires, on en est à l'institution. (Très bien ! à gauche.)

Je le dis avec conviction, la Restauration n'aurait pas osé présenter un projet de loi semblable à celui-ci. (Non, certainement ! à gauche. — Longue irritation.)

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. Nous adoptons la pensée et la rédaction de la commission. (On rit à gauche.) On nous a accusés d'être injustes envers les instituteurs et de vouloir en faire des instruments.

Le budget prouve que l'amélioration du sort des instituteurs primaires a occupé profondément et l'Assemblée et le gouvernement, qui, à cet égard, continue les exemples honorables des gouvernements précédents. Ils pourront aussi profiter des institutions de crédit et de prévoyance. (Bruit à gauche.)

On nous demande pourquoi nous présentons des lois héroïques ; c'est que jamais la société ne s'est trouvée dans la situation où elle est maintenant. (Très bien ! à droite.)

Si, avec l'avènement du gouvernement démocratique, on a flatté les agitateurs, les tendances démagogiques, ce n'est pas notre faute ! Si les instituteurs se sont faits les missionnaires de toutes les folies qui veulent bouleverser la société, ce n'est pas notre faute ! Si l'on ne fait qu'augmenter au lieu d'apaiser la soif des jouissances, ce n'est pas notre faute ! (Très bien ! à droite.)

Je m'étonne d'ailleurs qu'on oublie que les dispositions principales du projet actuel sont empruntées à la loi de 1833, contre laquelle, depuis 18 ans, vous n'avez pas protesté. (Très-bien à droite.)

M. CANET repousse l'art. 4. Le préfet est un homme politique, et il pourra souvent suspendre pour motif politique. Il n'y a pas avec la loi actuelle de jugement organisé ; par là même tout est laissé à l'arbitraire de la fluctuation de la politique. C'est ce qu'on ne saurait vouloir sans vouloir en même temps porter atteinte à la propriété intellectuelle.

L'article 5 est voté successivement, dans chacun de ses paragraphes. Le scrutin de division est demandé sur l'ensemble, que nous reproduisons :

« Art. 4. L'instituteur suspendu ou révoqué ne peut ouvrir une école privée dans la commune où il exerçait les fonctions qui lui ont été retirées, ni dans les communes limitrophes. Il ne peut être nommé instituteur communal dans le même département sans l'autorisation spéciale du préfet.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	593
Majorité absolue,	297
Boules blanches,	338
Boules bleues,	255

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a adopté. A demain la fin de la loi.

A GAUCHE. Et à bientôt la fin de la Révolution.

La séance est levée à 7 heures.

Revue des Départements.

NORD. — Plusieurs feuilles réactionnaires de Paris ont annoncé que des troubles assez graves avaient éclaté à Valenciennes. Nous n'avons rien trouvé dans les journaux du Nord et de Valenciennes même qui pût justifier cette assertion. L'*Echo de Cambrai* donne seulement de nouveaux détails sur une petite insurrection féminine qui depuis quelques jours règne en maîtresse dans les communes de Croix et de Forest, auxquelles l'archevêque de Cambrai a enlevé leur desservant et qui ne veulent pas recevoir le prêtre envoyé par l'archevêché pour le remplacer. Les femmes se sont établies dans l'église où elles font la soupe; elles ont élevé des barricades à toutes les issues du village, et ont reçu le juge de paix au son du tocsin en déclarant qu'il leur fallait leur ancien curé ou qu'elles se feraient protestantes. L'interdit est jeté sur les églises de Croix et de Forest, mais ni les menaces de l'autorité, ni les foudres du clergé n'ont pu ébranler les insurgées en cotillon.

— M. Vaïsse, le nouveau préfet du Nord, continue ses exploits. Non content d'avoir dissous les sociétés fraternelles des fileurs de Roubaix et de Tourcoing, ainsi qu'une autre société de bienfaisance, il vient d'ordonner la dissolution de la *Société des fileurs de Lille*. Il se garde bien, on le comprend, d'en donner les motifs.

— Ils désorganiseront tout. Jadis la fidélité et la discrétion de l'administration des postes étaient l'objet de la confiance universelle ; nous extrayons les notes suivantes du *Républicain du Nord* :

« La compagnie des mines d'Anzin, mettant à profit la circulaire d'Hautpoul, a chargé le brigadier de la gendarmerie à pied de Denain de s'enquérir auprès de la directrice des noms des personnes auxquelles le *Républicain du Nord* est adressé. Ses instructions ont été suivies à la lettre, car quel agent de l'autorité oserait refuser un service à la puissante compagnie d'Anzin ! C'est ainsi qu'elle est parvenue à savoir que le citoyen Pieronne, mineur, y était abonné; et, sur-le-champ, cet ouvrier, coupable de républicanisme, s'est vu impitoyablement donner congé.

SEINE-ET-MARNE. — Nous lisons dans l'*Association rémoise* :

« Le procès de Melun a laissé de profonds souvenirs dans le département de Seine-et-Marne, et l'arbre de la démocratie, planté déjà par Auguste Luchet, Gilland, etc., verra bientôt étendre ses branches, qui couvriront tout le pays.

» Un journal représentant l'opinion démocratique va être fondé à Melun ; nous lui souhaitons chance et prospérité, et nous lui offrons notre appui. »

BASSES-PYRÉNÉES. — Hier, dit la *Constitution* du 4 janvier, MM. les commissaires de police, escortés d'un grand nombre d'agents, ont saisi chez M. Véronèse, imprimeur, toute la première édition de l'*Almanach démocratique des Pyrénées*, cinq mille exemplaires environ. Cette saisie a été opérée, en vertu d'un réquisitoire de M. le procureur de la République, vingt-quatre heures après le dépôt prescrit par la loi.

LOIRE-INFÉRIEURE. — On écrit de Châteaubriant au *Démocrate de l'Ouest* :

« Les royalistes viennent de nous donner une occasion nouvelle de fêter joyeusement la République.

» Il y a quelque temps, des gens bien ou mal avisés (en présence du résultat nous ne saurions dire s'ils ont eu tort ou raison), coupèrent pendant la nuit, comme des malfaiteurs, l'arbre de la liberté.

» Les gardes nationaux démocrates de Châteaubriant s'assemblèrent à la hâte, et le lendemain, au milieu d'un grand concours de monde, eut lieu la plantation d'un nouvel arbre de la liberté.

» Par nos soins, un fort tuyau en fer a été planté à côté de l'arbre, une grille, pareillement en fer, l'entoure et le protégera désormais contre les attaques nocturnes des ennemis de la République. »

CALVADOS. — On lit dans le *Haro*, de Caen :

« M. le recteur se plaignait, l'autre jour, confidentiellement, à un intime, de l'ennui des réceptions du jour de l'an. « Je ne trouve personne à qui causer, » disait-il ; je pose des questions, on répond évasi» sement ou on ne répond pas, et la conversation se meurt. » Nous le croyons sans peine ; est-ce que les fonctionnaires osent parler entre eux, par ce temps, de circulaires honnêtes ! »

AUDE. — On lit dans le *Populus*, de Narbonne :

« Premier résultat du rétablissement des boissons. Les 3|6 ont baissé de 2 fr. par hectolitre ; si l'impôt eût été aboli, ils auraient augmenté de 4 fr., différence, 6 fr. par hectolitre. Comprenez-vous maintenant, habitants des campagnes, ce que vous coûtent les droits réunis ?

HERAULT. — *Diviser pour régner.* — Le *Montagnard du Midi* publie deux lettres : l'une, de la directrice de l'Ecole communale catholique à un père de famille protestant ; l'autre, du directeur de l'Ecole communale protestante à une mère catholique, portant qu'en vertu d'un arrêté du conseil municipal, ces instituteurs ne peuvent recevoir d'élèves d'une religion différente. Nous signalons à la conscience publique ces dispositions, qui tendent à élever de nouvelles barrières entre les deux cultes, à rallumer les vieilles haines religieuses, dans une ville où ces haines ont causé tant de malheurs et où elles sont à peine endormies. C'est surtout un crime de lèse-humanité dans une République qui a inscrit sur ses drapeaux le mot FRATERNITÉ !

LOIR-ET-CHER. — Nous avons raconté dernièrement la ridicule visite domiciliaire exercée contre des démocrates de Blois. Quelques jours après, deux des citoyens victimes de ces vexations étaient élus, l'un juge, l'autre juge-suppléant au tribunal de commerce. N'est-ce pas le cas de dire du pouvoir cette parole du psalmiste : « Ils auront des yeux pour ne point voir. »

CHARENTE-INFÉRIEURE. — On nous raconte, dit l'*Ami de la Constitution*, que le nouveau préfet de la Charente-Inférieure aurait reçu du ministre de l'instruction publique l'ordre de provoquer la destitution de onze instituteurs du département.

Renseignements pris pour entrer en campagne, il se serait trouvé que ces onze instituteurs, accusés de socialisme, étaient... des protestants. Là-dessus, démarches multipliées auprès de M. Briant, qui, trouvant le cas grave, en aurait écrit à son gouvernement. On attend la solution du ministère, qui regardera peut-être à deux fois avant d'indisposer la population protestante, dans une ville qui, depuis deux siècles, est le boulevart de la religion réformée.

Mais, si ce qu'on nous rapporte est complètement vrai, il ne serait pas difficile de conclure que la dénonciation n'a pu partir que de l'officine jésuitique du département.

PAS-DE-CALAIS. — *Modèle de style épistolaire à l'usage des sous-préfets honnêtes et modérés.*

Monsieur le maire,

Le Sr **** a été révoqué de ses fonctions d'instituteur de votre commune. Je vous invite à le faire sortir, *dans les 48 heures*, de la maison d'école et du logement qui lui était réservé. Si vous n'obtempérez pas à cette invitation, *j'enverrai des gendarmes* POUR OPÉRER CE DÉMÉNAGEMENT d'office, et vous en serez civilement responsable.

Veuillez agréer, etc.

Le sous-préfet de Boulogne,
DE MAUPAS. (*Progrès.*)

SARTHE. — Nous recevons, par un journal de la localité, des nouvelles sur les suites de l'insurrection qui a éclaté dernièrement à l'Ecole militaire de La Flèche. Un commissaire extraordinaire a été envoyé : c'est M. le général SCHRAMM. Il était porteur de pleins pouvoirs.

19 élèves ont été expulsés et perdent tout le fruit de leurs premiers travaux ; le 1er bataillon tout entier est licencié, et 29 élèves sont déjà désignés comme ne devant pas rentrer dans sa réorganisation.

Toujours le même système de répression violente contre des faits qu'on n'a pas su prévenir. On nomme un nouveau commandant qui déploie une sévérité inaccoutumée, supprime quelques libertés accordées sous la précédente direction et à la suite de la Révolution. Le mécontentement causé par ces rigueurs s'accroît, éclate ; on brise la carrière de nombreux jeunes gens qui n'ont pas d'autre avenir ; on met leurs familles au désespoir... Mais on a relevé le *principe d'autorité*, et l'on a montré qu'on sait *agir*.

Et cela s'appelle gouverner !

EXPOSITION DES DESSINS DE PAPETY.

Dimanche et lundi prochains, à l'hôtel des commissaires priseurs, place de la Bourse, aura lieu une exposition publique de la collection des dessins de Papety. Ces dessins sont du plus haut intérêt; ils retracent les souvenirs d'un voyage de Grèce, et contiennent des reproductions nombreuses de l'école byzantine. M. Papety a retrouvé, au mont Athos, une école de peintres contemporains qui ont conservé avec une fidélité remarquable les traditions de l'antiquité. Ce voyage en Grèce a fourni à lui seul les sujets de 320 dessins. Nous sommes convaincus que les artistes et le public répondront, en visitant cette collection, à l'appel que nous leur faisons au nom d'un peintre qui donnait de si hautes espérances

FAITS DIVERS.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

On s'y est occupé, dit-on, de l'expédition projetée contre le gouvernement de Buenos-Ayres, velléité guerrière qui vient, comme on le voit, après coup.

La flotte qui portera les troupes de l'expédition sera sous les ordres de l'amiral Dubourdieu. Les troupes se composeront d'un régiment d'infanterie de marine et de deux escadrons de chasseurs.

M. Lannes de Montebello, colonel du 7e de chasseurs, commandera les troupes de débarquement.

(*Evènement.*)

— Dimanche dernier, à la revue du bataillon de la rive gauche du canton de Charny, les gardes nationaux que la neige n'avait pas empêchés de se rendre au rendez-vous, ont fait entendre au défilé le cri de *vive la république démocratique avec toutes ses conséquences sociales !*

Voilà l'effet que produit dans nos campagnes le rétablissement de l'impôt sur les boissons et des circulaires d'Hautpoul, Carlier et Silvain Biot.

(*Franc-Parleur.*)

— La police a fait ces jours derniers une visite domiciliaire chez tous les libraires de notre ville. Il s'agissait de saisir les almanachs ou écrits socialistes défendus : elle n'a rien découvert et s'est retirée comme elle était venue. (*Franc-Parleur.*)

— On lit dans le *Times* :

« Le lieutenant anglais (M. Waghers) qui s'était acquis une certaine célébrité par ses efforts aussi persistants que malheureux, à l'effet de faire passer la malle de l'Inde par l'Allemagne et Trieste, au détriment de la France et de Marseille, vient de mourir à Londres.

» Les journaux anglais attribuent sa mort au chagrin que lui causait l'impossibilité de remplir les engagements qu'il avait contractés pour procéder à ses diverses tentatives. »

— On lit dans le *Courrier de Marseille*, du 7 janvier :

« Depuis trois jours une foule immense se presse sur nos quais et se livre aux commentaires les plus curieux et les plus variés, au sujet d'un bateau de nouvelle construction subitement apparu dans notre port, et qui, il faut l'avouer, n'est pas peu fait pour exciter le mouvement de curiosité dont nous avons parlé. Qu'on se figure une coque sans mâts, sans cheminée, sans trace aucune de voiles ou de vapeur, pas même l'ombre d'une rame. Et pourtant le bateau va comme si quelque génie invisible en dirigeait la marche. Il paraît que le *Port-de-Marseille*, c'est le nom du bateau mystérieux, est le fruit d'une invention nouvelle due à un de nos compatriotes, M. Lieutier, serrurier-mécanicien, qui prétend, par une simple machine à levier, suppléer à la puissance de la vapeur.

» Si ces brillantes promesses se réalisaient, qui pourrait calculer les immenses résultats que cette découverte aurait pour notre navigation ! »

LA CALIFORNIENNE. — Nous avons, d'après les journaux judiciaires, reproduit ce fait, « qu'une descente de la police avait eu lieu dans les bureaux de

la Californienne, rue Bergère, 11, parce que des émigrants, engagés par cette Société, seraient restés en route, privés de ressources, etc. » M. Hoch, gérant, nous écrit : « Vous confondez la Société que » je dirige seul, qui a pour titre : *la Californienne*, et » dont le siége social est rue de Trévise, 44, avec » une autre Société établie rue Bergère, 11, dont je » n'ai pas à me préoccuper.

» Le fait inexact que vous avez reproduit pouvant » faire supposer que les expéditions de la *Califor-* » *nienne* sont interrompues, je dois tenir à faire con- » naître à vos nombreux lecteurs que nous organi- » sons en ce moment plusieurs départs, qui vont » avoir lieu très incessamment, l'un d'Anvers, — et » un autre du Havre, sur le navire *le Grétry*. »

CONTRAVENTION DE PRESSE. — Le journal la *Liberté* comparaissait aujourd'hui devant la 6e chambre de la police correctionnelle. Il était accusé de n'avoir pas fait le dépôt de son numéro du 23 décembre 1849. C'est déjà un peu vieux, comme on voit.

Me Crémieux est chargé de la défense ; il s'est attaché surtout à démontrer l'incurie et la négligence de l'administration dans la réception des journaux et dans la délivrance des reçus. Ainsi la *Liberté* a eu plusieurs fois des reçus portant qu'elle était signée Bareste, Duchêne, Delescluze ou même Bertin. Pour le numéro du 23 décembre, la *Liberté* présente un reçu fait pour la *Vérité*, qui probablement doit avoir le sien.

Dans cette alternative, l'affaire est renvoyée à huitaine pour entendre le gérant de la *Vérité*.

LES FAIRE PART. — On n'imaginerait jamais toutes les conséquences que la *Gazette de Lyon*, journal fanatique, rattache à la rédaction des lettres de faire part. Nous citons :

« Depuis quelque temps nous remarquons sur les lettres de faire part de décès, l'absence de la formule invitant à la prière par ces mots : *De profundis*. Ils ont été remplacés par les mots français : Priez pour lui ou pour elle. Cette différence, qui, au premier abord, a l'air d'être insignifiante, a pourtant une signification. Les mots *De profundis*, rappelant un psaume de la liturgie mortuaire, consacrés par la tradition, contiennent par là même une adhésion à l'Eglise catholique romaine, et indiquent que la personne décédée et celles qui font part professent cette religion. Les mots : Priez pour lui, sont une formule vague qui réclame aussi bien la prière du déiste, du juif, du musulman que celle du chrétien.

» Il y a eu, de la part de ceux qui l'ont introduite, quelque intention secrète et hostile. Nous engageons les familles catholiques à s'en défier, à surveiller la rédaction des lettres de faire part, et à ne pas permettre qu'on vienne rompre le plus petit anneau qui les rattache à la communion de l'Eglise ; en ce moment où les partis se comptent, où les révolutionnaires de toutes sortes, socialistes ou voltigeurs de 93, réunissent leurs efforts contre le christianisme, seul frein possible à l'anarchie et au désordre, il faut que ceux qui défendent la religion, la société et la famille, ne laissent pénétrer l'ennemi par aucune porte dérobée, et ne craignent pas de proclamer en tout leurs croyances et leur foi. »

UNE VARIÉTÉ DE CANARD. — Un journal de l'Australie, *The Adélaïde Observer*, raconte le fait suivant :

« Une dame qui se trouvait à bord du *Waterwicht*, dans la dernière traversée de ce navire, cherchait à tromper les ennuis du voyage en faisant voler un cerf-volant de l'arrière du navire. Ce cerf-volant s'était élevé à une hauteur considérable, lorsque la ficelle qui le retenait vint engager par l'aile un albatros qui passait.

» En se débattant, cet énorme animal rompit la ficelle par le bas ; mais celle-ci résista dans son extrémité supérieure. Les passagers du bord eurent alors à contempler le rare spectacle d'un albatros faisant voler un cerf-volant. L'oiseau suivit sa course, et le cerf-volant continua à voler dans les airs, jusqu'à ce que tous deux eussent été perdus de vue dans l'espace. »

ÉCLOSION D'OEUFS D'OISEAUX, SOUS LA SEULE INFLUENCE DE LA CHALEUR SOLAIRE. — M. Nervaux annonce à l'Académie des sciences la bonne nouvelle suivante :

« Le 10 août dernier, au moyen d'un appareil qui m'a été spontanément inspiré par le besoin, j'ai fait éclore à Sens (Yonne), latitude 48° 11' 51", les œufs d'une nichée de cailles au nombre de sept. J'en ai donné quatre au Jardin-des-Plantes ; j'en ai conservé deux dans l'intention de les faire, l'été prochain, apparier et nicher en esclavage, avec l'espoir d'amener, plus tard, ces petits gallinacés, arrivés tout à fait à l'état d'oiseau de basse-cour, à perdre leur tendance à l'émigration.

» Je crois être, jusqu'à ce jour, le seul qui ait, sous le climat que nous habitons, fait éclore des œufs aux rayons du soleil. Je me propose d'appliquer ce moyen à diverses familles d'oiseaux exotiques et indigènes. »

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 10 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. DESPARBÈS DE LUSSAN.

Affaire du journal la RÉFORME. — *Excitation à la haine et au mépris du gouvernement. — Excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.*

Le journal la *Réforme* publiait, le 2 décembre dernier, un article intitulé : *Au peuple des campagnes*, et dans lequel le ministère public crut voir le double délit ci-dessus mentionné. Le numéro du journal fut saisi, et, en conséquence de la poursuite, M. Léoutre, gérant de la *Réforme*, comparaissait ce matin devant la cour d'assises de la Seine pour répondre de cet article.

Voici un extrait de l'article incriminé :

» Ce que le peuple a le plus à craindre de ceux » qui derechef travaillent à l'asservir, c'est moins la » violence que le mensonge, l'hypocrisie, la ruse. A » la violence, il opposerait cette force irrésistible » qui déjà, tant de fois, a brisé l'oppression. Par la » ruse, au contraire, l'hypocrisie, le mensonge, abu- » sant de ses qualités les plus généreuses, de sa » naïve confiance, de sa droiture candide et sincère, » ils parviennent trop souvent à le tromper, à faire » de lui l'instrument même des complots ourdis » contre lui. N'est-ce pas ainsi que ses ennemis ont » pénétré en si grand nombre dans les deux Assem- » blées issues du suffrage universel ? ... »

Me BAC présente la défense de M. Léoutre.

M. l'avocat général SUIN soutient l'accusation.

Après une demi-heure de délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif sur la première question et négatif sur la seconde. En conséquence, la cour condamne Léoutre à trois mois d'emprisonnement et 2 000 fr. d'amende.

Théorie phalanstérienne.

ENFANCE DE L'HUMANITÉ (1).

Nous avons classé les formes sociales qui se succèdent pendant l'enfance de l'humanité dans l'ordre suivant, indiqué *à priori* par la loi sériaire, *à posteriori* par la chronologie et par l'histoire.

1 K Edénisme.		7 Sociantisme. Y
2 Etat sauvage.		6 Garantisme.
3 Patriarcat.		5 Civilisation.
	4 Barbarie. ⋈ (2)	

Les sociétés 2, 3, 4, 5, 6, c'est-à-dire autres que les transitions, sont limbiques ; les plus malheureuses sont les trois formes sociales qui occupent le centre, et que Fourier nomme *limbes obscures* (Patriarcat, Barbarie, Civilisation, qui est en progrès sur la Barbarie, mais qui est loin de réaliser la liberté véritable).

Avec les sociétés limbiques règnent constamment neuf fléaux appelés par Fourier fléaux limbiques. En voici la nomenclature :

1. *Indigence*. 2. *Fourberie*. 3. *Oppression*. 4. *Carnage*. 5. *Intempéries outrées*. 6. *Maladies provoquées*. 7. *Cercle vicieux*.

Et comme pivot, c'est-à-dire comme base et comme racine de tous ces maux :

⋈ 8. ÉGOÏSME Y.
9. DUPLICITÉ D'ACTION ⅄.

L'égoïsme est la source et le principe de la duplicité d'action sociale ou défaut d'unité, divergence des efforts, anarchie. La duplicité d'action, à son tour, épuisant en stériles conflits la plus grande partie des forces productives, enfante l'indigence et tous les autres fléaux.

Ce tableau des misères sociales, dont nul ne pourra contester l'exactitude, est bien rapporté par Fourier à son véritable principe, l'incohérence. Les éléments de l'harmonie sociale sont les mêmes que ceux de la subversion si on veut les prendre, les uns et les autres, tels qu'ils sortent des mains du Créateur ; mais, dans les sociétés subversives, l'accord des intérêts, le mécanisme propre à la satisfaction normale et légitime des passions n'est pas découvert, et ces éléments, qui pourraient produire, qui produiront un jour un concert merveilleux, n'enfantent que dissonances.

Qu'est-ce que l'égoïsme ? la recherche des satisfactions individuelles. Il n'est pas mauvais en soi que chaque être tende à satisfaire sa nature, à réaliser son propre bonheur ; mais l'intérêt général est évidemment plus précieux que l'intérêt individuel, et tant que la théorie de l'association réservée à l'humanité en âge adulte ne sera pas venue concilier ces deux principes, les satisfactions individuelles devront être limitées, comprimées dans l'intérêt de l'ordre. Un ordre qui ne repose pas sur le développement de toutes les libertés, étant essentiellement provisoire et faux, la compression directement opposée à des mobiles d'origine providentielle et divine, ne pouvant jamais avoir un succès complet, les sociétés subversives nous présenteront le tableau de membres avides cherchant leur satisfaction *per fas et nefas* aux dépens du corps social tout entier.

Inutile d'ajouter que l'égoïsme, ou recherche des satisfactions personnelles, insolidaires, égoïsme qui se manifeste aujourd'hui non pas seulement chez les individus, mais dans chaque famille, chaque commune, chaque département, chaque Etat, à l'égard des autres familles, des autres communes, des autres départements, des autres Etats, entraîne la duplicité ou la multiplicité d'action, c'est-à-dire les tiraillements et les luttes, partout où devraient régner l'unité du but, la convergence des efforts.

La subversion ascendante, l'incohérence antérieure, en un mot la préparation de l'harmonie sociale, ne pouvaient être autre chose que l'égoïsme et la duplicité d'action, tige et branches du même arbre, double formule qui exprime un même fait, l'éparpillement, le morcellement, l'antagonisme des attractions destinées à devenir un jour les rayons du même foyer.

Cet éparpillement des forces amène l'*Indigence*, fait général et flagrant. Dans aucune des sociétés réalisées jusqu'à ce jour sur la terre, tous les êtres humains n'ont joui du luxe ni même du nécessaire. Dans aucune société jusqu'à ce jour, il n'a été possible d'assurer à tout enfant une éducation proportionnelle à ses aptitudes ; à tout homme, à toute femme, une garantie complète contre la mort par le froid et par la faim. Non-seulement il y a des pauvres, des prolétaires, des mendiants, même dans les pays les plus civilisés, France, Angleterre, Belgique, mais les pauvres n'y sont pas même une exception, pas même une minorité ; c'est l'immense majorité qui est sans ressources, incertaine du pain de chaque jour, sans existence assurée pour la vieillesse.

Le pauvre, n'étant pas aux yeux de la nature inférieur au riche, le pauvre enfermant souvent dans son intelligence l'étincelle du génie, dans son cœur celle de l'héroïsme, le sort affreux qui lui est fait par l'imprévoyance sociale ne peut être justifié à aucun titre. Vainement dira-t-on que nulle barrière légale n'empêche le pauvre de s'élever et de s'enrichir, vainement citera-t-on quelques exemples exceptionnels de pareilles destinées, l'extrême inégalité des points de départ dans la même génération, le contraste de l'enfant riche, qui naît de plein pied avec la science et les honneurs, et de l'enfant du paysan, du manœuvre, obligé de sacrifier tout développement intellectuel à un travail manuel incessant, suffisent pour nous démontrer combien notre civilisation elle-même est une forme sociale inique et monstrueuse encore. Il en est des pauvres comme des esclaves. Pendant longtemps les hommes de l'antiquité, maîtres aussi bien que serviteurs, profitèrent de l'esclavage ou s'y résignèrent sans y réfléchir, sans en contester le principe ; ils subissaient machinalement l'influence des circonstances ou de la routine ; mais du jour où l'on se demanda si l'esclavage était juste, il dut disparaître de la terre. Il en est ainsi de la pauvreté.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voyez les numéros du 30 décembre 1849, 1, 2, 3, 9 et 10 janvier 1850.

(2) Persuadés que la plupart de nos lecteurs étudieront Fourier dans ses œuvres mêmes, nous croyons utile de leur annoncer les signes qu'ils rencontreront dans ces livres, et qui ont pour objet de donner plus de précision aux différentes applications de la loi sériaire. Pour indiquer le rang occupé dans la classification sériaire par les êtres si variés dont il a fait un objet d'étude, Fourier ne s'est pas servi de caractères nouveaux, il a employé des lettres.

Une Série, à son début, à la première phase de son accroissement, n'est pas sans analogie avec le *crescendo* musical ; elle tend à s'élargir, et la *transition ascendante* sera naturellement représentée par la lettre dont les branches ouvrent un angle, par le K. La *transition descendante* est représentée analogiquement par le *diminuendo*, le Y placé dans une position inverse.

Le *pivot* de la Série, clef de voute de l'édifice, est figuré par un Y, véritable pilier qui soutient les deux ailes à la fois.

Le pivot peut être formé de deux éléments, dont l'un serait la dépendance de l'autre. Ainsi l'état-major, pivot du régiment, est divisé en grand et petit état-major. Nous avons alors le pivot direct Y et le pivot inverse ⅄.

Dans une Série importante chaque aile possède un chef, un sous-centre de direction. Nous distinguons alors le *sous-pivot* de l'aile ascendante ⊱ et le *souspivot* de l'aile descendante ⊰.

Enfin, l'idée de pivot ou foyer, présentée d'une manière général, abstraction faite des nuances que nous venons d'indiquer, ou en les réunissant toutes, est exprimée par le signe ⋈, renfermant les quatre directions dans lesquelles un pivot peut être placé.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mascara. — M. G. — Reçu les 50. — Appliq. de conformité. — Nous ign. si l'aff. dont v. nous parlez a été réglée. — Affect. rem.

Lyon. — M. F. — Reçu les 134-35. — Appliq. d'après les souch. — Vous recevr. le reçu avec le bull. qui va par. — Affect. rem. à tous.

Saint Géraud. — M. V. L. — Reçu les 25, appl. d'accord. — Les 17 annoncés ne n. ont pas été remis. — Affect. Rem.

Pont-l'Abbé. — M. M. — Reçu les 25. — Appl. de conform. — Nous tâcherons de n. procurer le document demandé.

Bayonne. — M. P. — Reçu et pris note pour 1850. — Rem.

Nîmes. — M. de G. — Reçu les 17 pour réab., et pris note pour 1850. — Rem. affect.

Brest. — M. F. — Reçu et pris note p. 1850. — Nous insérer. l'annonce 15 fois par mois. — N. all. v. écrire. — Amitiés.

Genève. — M. B. — Reçu. — L'interrupt. provient d'une erreur bien exc. au plus fort renouv. de l'année. Nous rétabl. — N. all. v. adresser v. compte 1849 et v. écrire. Mlle B. est touj. à Paris. — Amit. de tous.

Pierre. — M. P. — Reçu les 32 et fait. Votre éch. est bien au 15 févr. — E. B. est touj. avec nous. Pris note p. 1850. Nous attend. des nouvelles de l'ami L. — Affect. compl.

Lyon. — M. G. — Reçu les 100. — Nous recevr. avec grand plaisir le régl. général que v. n. annonc. — Affect. compl. — Rem. les liv.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.	» 32	» 17	» 9
PAYS A SURTAXE : Belgique	» 36	» 19	» 10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	» 46	» 24	» 13
Colonies et pays d'outre-mer	» 51	» 26	» 14
Espagne, Portugal, Gibraltar	» 54	» 28	» 15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	» 66	» 35	» 18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 10 janvier 1850.

Les affaires ont eu de l'activité ; mais comme on s'y attendait généralement, il y a eu de la réaction amenée par suite de la réalisation. Avant la bourse, on avait répandu le bruit que les fonds du Piémont arrivaient en forte baisse ; mais ce mouvement s'expliquait par le détachement du coupon qui s'est fait le 7 à Turin.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	93 80	Zinc Vieille-Montagne	»»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	»» »»
Quatre 0/0, j. 22 sept.	»» »»	Cinq 0/0 Romain	86 »/»
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 40	Espag. 3 0/0 dette ext.	»» »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 3/4
Bons du Trésor	5 1/2	Belgique. Empr. 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2400 »»	— Empr. 1840.	»» »/»
Rente de la Ville	»» »»	— Empr. 1842.	»» »/»
Obligat. de la Ville	1275 »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1125 »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
Obligat. de la Seine	1065 »»	Piémont, 5 0/0 1849	90 25
Caisse hypothécaire	137 50	— Oblig. anc.	970 »»
Quatre-Canaux	1065 »»	— Oblig. nouv.	960 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	75 25	Lots d'Autriche 1834.	4?5 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	94 40	94 25	93 75	93 75
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	57 90	57 80	57 40	57 4?

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	»» »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	»» »/»
3 0/0 —	15 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Au comptant. Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	A TERME. P. haut	A TERME. Der cour
410 »»	410 »»	Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	»»» »»
21? »»	207 50	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
16? 75	168 75	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
83? »»	825 »»	Paris à Orléans	»»» »»	826 »»	»»» »»
59? »»	586 25	Paris à Rouen	587 »»	587 50	585 »»
245 »»	242 50	Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	»»» »»
22? »»	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	22? »»	»»» »»
117 50	116 25	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
34? 75	342 50	Orléans à Vierzon	»»» »»	342 50	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»	»»» »»	»»» »»
41? 25	413 75	Orléans à Bordeaux	»»» »»	415 »»	»»» »»
46? 75	463 75	Chemin du Nord	467 50	467 50	463 75
115 »»	115 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»	»»» »»
36? 50	361 25	Paris à Strasbourg	362 50	362 50	36? »»
27? 50	273 75	Tours à Nantes	»»» »»	»»» »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 11 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Les Célibats.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ITALIENS —
ODEON. — François le Champi, l'Acte de naissance.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE. — Semaine à Londres, Croque-Poule, Fin d'une République, Daphnis.
GYMNASE. — L'Année prochaine, la Bossue, Diviser pour régner, le Bal du Prisonnier.
THEATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIETÉS. — La Vie de Bohême, Lord Spleen, Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint-Germain.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES. — La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du diable.
THEATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noël.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 12. Samedi 12 Janvier 1850.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 11 JANVIER.

Assemblée nationale.

Chacun s'y attendait; le projet de loi contre les instituteurs a été voté par 385 voix de majorité contre 223. Le coup est porté, comme le disait hier M. Beugnot, *à l'esprit révolutionnaire*, c'est-à-dire au progrès, à la démocratie, à l'avenir. La démocratie n'a pas été tuée par l'invasion de Brunswick, par le despotisme de l'empereur Napoléon, par la Restauration et ses Cosaques, par Louis-Philippe et ses satisfaits, M. Beugnot ne la tuera pas.

Il est facile d'apercevoir dans la loi nouvelle un élément d'agitation, de trouble, non dans les rues, mais dans les esprits; une cause active d'irritation, un irrésistible levier pour la propagande socialiste; mais la réaction n'aperçoit rien; comme si elle avait prononcé le vœu du moine, elle creuse sa fosse avec une parfaite insouciance, elle est même joviale et tente quelques bons mots.

M. Léo de Laborde, dont nul n'ignore les opinions légitimistes, a fait des réserves notables en faveur de la liberté. Mais pourquoi s'est-il défendu de présenter la loi nouvelle comme une violation de la Constitution, sous prétexte que cette accusation *était trop banale*. Peu importe qu'une vérité soit banale, si elle est vérité. Rien de plus banal que de dire 2 et 2 font 4, faudra-t-il déclarer de temps en temps que 2 et 2 font 5, pour éviter la monotonie?

La Constitution de 1848 est républicaine et démocratique; elle a été votée par une assemblée conservant encore, bien qu'un peu languissant, le foyer de ce feu sacré qui avait semblé en février embraser toute la France. L'Assemblée nouvelle, au contraire, considérée dans sa majorité, est hostile aux souvenirs de février, très peu sympathique au principe démocratique; elle sait bien qu'elle n'aime pas la république. Il est impossible qu'elle ne soit pas tous les jours en hostilité avec une Constitution dont elle ne partage nullement les tendances. La violation de la Constitution ne résulte pas de tel ou tel vote de détail; c'est une situation permanente.

La séance a été terminée par une discussion relative à la salle des réunions de l'Assemblée. Reviendra-t-on à l'ancienne salle des députés, construira-t-on un nouvel édifice? Ce débat, engagé aujourd'hui, sera continué demain.

Retour au moyen-âge.

PERSÉCUTIONS RELIGIEUSES.

Lorsque, sous le gouvernement de Louis-Philippe, les ministres se déclaraient sincères partisans de la liberté religieuse, on leur disait avec raison : Vous en imposez; vous n'aimez la liberté sous aucune forme; vous tolérez, à la vérité, les religions anciennement établies qui sont plus fortes que vous, telles que les différentes communions chrétiennes et le culte israélite, religions qui ont conquis leur affranchissement par des siècles de persécution et de lutte; mais qu'il naisse une association religieuse adoptant un rite nouveau, propageant des idées inconnues, et l'on aura bientôt la mesure de votre amour pour la liberté.

Ces objections étaient justes : aucun gouvernement n'a reconnu à la liberté religieuse le droit, sacré pourtant, d'enfanter de nouvelles formules. Mais on ne croyait pas qu'au dix-neuvième siècle le plus ancien de tous les cultes, le culte israélite, aurait besoin de lutter encore pour obtenir le droit de cité.

Il en est cependant ainsi. Le régime actuel ne croit pouvoir lutter contre le *Socialisme*, mot synonyme aujourd'hui de *républicanisme*, qu'en se ralliant sans réserve à l'Eglise du moyen-âge, dont il épouse toutes les préventions. La révocation de M. Cahen, professeur de philosophie, dénoncé par un évêque avant d'avoir fait une seule leçon, dénoncé pour sa religion seule, n'est pas le seul acte d'hostilité du pouvoir à l'égard des citoyens français qui professent la religion israélite.

Cette hostilité, devenue systématique, a motivé la démission collective du consistoire central, formulée en ces termes :

Paris, le 27 décembre 1849.

A Monsieur le ministre aux départements de l'instruction publique et des cultes.

Monsieur le ministre,

Appelés au Consistoire central par le vote de toutes les circonscriptions consistoriales israélites de France, nous avons besoin, pour la bonne direction des intérêts moraux remis à notre sollicitude, d'une bienveillante confiance qui jusqu'ici ne nous avait pas fait défaut de la part des administrations qui se sont succédé.

Cette confiance, condition si essentielle de notre influence, nécessaire encore sur certaine partie de la population israélite, afin de la rendre tous les jours plus digne de la place qui lui appartient dans la grande famille française, nous est retirée par l'administration supérieure de votre département. Bien des circonstances, qu'il ne serait pas digne de rappeler ici, nous ont donné cette affligeante conviction, et nous ont montré, Monsieur le ministre, que l'administration actuelle des cultes comprend tout autrement que nous les devoirs qu'une longue expérience nous a enseignés et que nous avons constamment pratiqués, sans jamais porter la moindre atteinte aux sentiments religieux que bien inutilement, vis-à-vis de nous, une de vos dépêches semble vouloir couvrir de votre protection.

Dans la situation qui nous est faite, il ne nous reste plus qu'à rendre à nos commettants le mandat dont ils nous ont investis, et qui ne saurait plus les servir en nos mains.

Nous avons en conséquence, Monsieur le ministre, l'honneur de vous adresser nos démissions de membres du Consistoire central des israélites de France, nous réservant néanmoins de continuer l'expédition des affaires jusqu'à ce qu'il soit pourvu à notre remplacement.

Nous sommes avec respect, etc.

Le colonel CERFBEER, président. FRANCK, de l'Institut, vice-président. HALPHEN, régent de la Banque de France. ANSPACH, conseiller à la cour d'appel de Paris. HALÉVY, de l'Institut. FURTADO.

C'est ainsi que le gouvernement actuel pousse tous les éléments de la population, les uns après les autres, à s'enrôler sous la bannière démocratique... La démocratie peut seule protéger tous les genres de liberté, parce qu'elle n'a peur d'aucune. Puissent les rédacteurs des *Archives israélites* le comprendre, afin de ne plus ouvrir leurs colonnes à quelques tirades anti-socialistes contre les ennemis de la famille, de la propriété, *de la religion* (le mot est écrit)! La religion des israélites ne saurait attendre aucune justice d'une réaction théocratique, d'autant plus intolérante qu'elle est une combinaison politique sans aucun mélange de foi.

L'état de siége à Lyon.

Nous recevons de M. Greppo, représentant du peuple, la communication suivante :

Nous croyons remplir un véritable devoir en publiant quelques détails sur l'état actuel de la ville de Lyon. Cette malheureuse cité où le règne légal est *indéfiniment* suspendu, se trouve livrée depuis *plus de six mois* à l'arbitraire. Mais il n'est arbitraire qui ne finisse par prendre des allures moins acerbes. Il faut un prétexte quelconque pour sévir. La réaction ne peut toujours crier à *l'anarchie* au milieu du silence le plus complet. Les conseils de guerre avaient *condamné*. On avait écouté les condamnations avec calme. Tout semblait donc présager à Lyon quelques instants de repos, lorsqu'un incident auquel la police ne paraît pas étrangère, est venu ranimer le zèle des persécuteurs.

Plusieurs citoyens condamnés par les conseils de guerre étaient détenus au fort de la Vitriolerie. Parmi eux, se trouvaient quelques uns de ces agents que la police entretient dans les prisons.

L'autorité, feignant une ignorance complète des préparatifs qui se faisaient à l'instigation de ses alliés, toléra une évasion dont l'issue se devine. Presque tous les fugitifs furent immédiatement repris.

On eut ainsi une raison pour redoubler les rigueurs de l'état de siège.

L'arrestation des évadés fut accompagnée d'un incident qui embarrasse quelque peu l'autorité. Une grande partie des détenus s'étaient réfugiés dans une maison cernée par des hommes de la police, affublés de blouses.

Près de leur ambuscade passe un cavalier, qui se dirigeait du côté où se trouvaient les fugitifs.

Les ingénieux agents voient en lui un patriote chargé de guider la fuite des évadés. Vite on se jette sur lui en lui ordonnant de s'arrêter. Mais ce dernier, qui était voyageur de commerce de l'une des principales maisons de notre ville, et dont la valise était fort bien garnie, croit tomber entre les mains d'une *bande de brigands*. Il pique des deux pour se dérober à leur poursuite. Une lutte s'engage, et deux coups de pistolets sont tirés par les défenseurs de l'ordre. Bref, les agents se rendent maîtres du cavalier, le lient comme un malfaiteur de la plus dangereuse espèce, et l'entraînent avec eux. On voudrait étouffer l'affaire, mais on n'y réussira point, car les modérés eux-mêmes sont intéressés à la *sécurité des routes*. On ne pourrait vivre dans un pays où l'autorité se permettrait des attaques à *main armée* sur les grandes routes. Les journaux royalistes avaient fait grand bruit de cette arrestation, maintenant ils n'osent plus parler de l'aventure.

Quant à la police, elle se console en songeant aux heureuses et innombrables conséquences qu'elle a su tirer de cette évasion, présentée comme l'indice certain d'un nouveau complot socialiste et exploitée comme tel.

Pour mieux diriger cette croisade, on envoya de de Paris une espèce de proconsul, affublé du titre d'envoyé extraordinaire. Depuis l'arrivée de M. Lacoste les évènements se succèdent avec une rapidité désespérante.

Lyon a eu sa proclamation à l'instar de Carlier. Est venue ensuite la suppression du *Censeur*, journal de la couleur du *National*. Le dimanche 23 décembre, la police a fait une razzia complète de tous les almanachs démocratiques. Le 25, a eu lieu l'arrestation de 12 démocrates prévenus de complicité dans l'affaire de l'évasion des détenus de la Vitriolerie. Le 30, un commissaire de police s'est rendu chez le citoyen Payard, caissier de la commission de secours pour les familles des détenus politiques. Ce citoyen était absent. On a fouillé ses papiers et emporté le livre de caisse de la commission. Ce qu'il y a de plus malheureux, à côté du livre se trouvait l'excédant des dépenses. Une somme de 300 et quelques francs a été la proie de la police. Voilà notre œuvre de fraternelle assistance forcément interrompue!

Pourtant la saison est bien rude et de nombreux enfants, attendaient de nous leur pain quotidien!!!

Les agents ont fait dans la même journée une

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 12 JANVIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

SCÈNE IX.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (nullement impressionné par les affreux coups d'encensoir de Ben Maoudj aux chefs).

Nous avons assez causé ensemble, et nous allons passer à l'audition des plaignants, qui m'ont paru fort nombreux.

LES CHEFS (en chœur).

Mais, Sidi, et nos voisins?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Et quoi, vos voisins?

LES CHEFS (en chœur).

Tu ne sais donc pas qu'ils nous font subir toutes les avanies possibles, et que nous sommes leurs victimes?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Comment! leurs victimes, et en quoi? Formulez donc quelques plaintes.

UN CHEF.

Nous sommes volés.

UN AUTRE.

Pillés.

UN AUTRE.

Assassinés.

UN AUTRE.

Fusillés.

UN AUTRE.

Mangés.

UN AUTRE.

Nous subissons de leur part tous les maux imaginables.

UN AUTRE.

Nos troupeaux ne peuvent aller boire aux ravins qui nous servent de limites.

UN AUTRE.

Nos femmes ne peuvent aller à l'eau ou au bois sans être dévalisées.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (essayant de dominer l'orage.)

Mais, enfin, formulez quelque chose.
(Les cris et les plaintes ne font que croître.)

UN CHEF.

Nous ne pouvons plus aller au marché.

UN AUTRE.

Les routes nous sont interceptées.

UN AUTRE.

Nous ne pouvons plus labourer nos champs.

UN AUTRE.

C'est une désolation à nulle autre pareille.

UN AUTRE.

Il nous faut passer nuit et jour le fusil au poing et le sabre aux dents.

UN AUTRE.

Nous ne pouvons plus ni boire, ni manger, ni vaquer à nos travaux.

UN AUTRE.

Il vaudrait mieux pour nous être esclaves que de vivre dans de pareilles conditions.

UN AUTRE.

Il vaudrait mieux aller vivre à Tunis.

UN AUTRE.

A Malte.

UN AUTRE.

Chez Moulé Abd-Errhaman.

UN AUTRE.

En Espagne.

UN AUTRE.

Chez les Anglais.

UN AUTRE.

En France.

UN AUTRE.

Ah! ce n'est plus tolérable.
(Les gémissements et les cris sont à leur comble.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (criant de toutes ses forces, afin d'être entendu.)

Mais enfin, formulez quelques faits.

UN CHEF.

Comment! formulez des faits! mais ils sont innombrables.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je n'en demande qu'un.

AUTRE CHEF.

Un homme qui parlerait un mois sans discontinuer ne pourrait achever de les dire.

AUTRE CHEF.

C'est inimaginable!

UN AUTRE.

Il n'y a chez nos voisins ni autorité ni obéissance.

UN AUTRE.

On les lâche contre nous comme des chacals sur des agneaux.

UN AUTRE.

C'est là une parole d'une grande justesse.

UN AUTRE.

Nous autres, on ne nous permet pas le moindre petit méfait; eux, font tout ce qu'ils veulent.

UN AUTRE.

Nous sommes tenus, et eux sont lâchés sans bride.

(1) Voir les numéros des 2, 3, 4, 9, 10 et 11 janvier.

descente dans les bureaux du *Censeur*, ils ont emporté *des bons de pain de la Commission de secours.*

Le 3 janvier, on a saisi chez les marchands les journaux suivants : La *Voix du peuple*, la *Réforme*, le *Nouveau monde*, la *Feuille du village*, la *Liberté*. Défense expresse de les vendre; les abonnements par la poste subissent le même sort. *Voilà le règne des modérés de 1850.* La censure est *rétablie* d'une manière brutale pour la seconde ville de la République, *en attendant mieux*. Ce qui met le comble à toutes ces mesures c'est que hier et avant-hier, près de *quarante* établissements *publics* ont reçu l'ordre de fermer *leurs portes*. Après un pareil attentat à la propriété individuelle, il faut s'attendre à tout.

Liberté ! quand sortiras-tu de ces cruelles étreintes !...

Les prisonniers qui restaient à la Vitriolerie, ont été transférés à Saint-Joseph, excepté ceux dont la condamnation excède une année ; ceux là ont été dirigés sur Riom. La semaine dernière, la voiture cellulaire arriva à dix heures du soir ; les prisonniers furent prévenus à onze heures, à minuit ils montaient dans la voiture avec les fers aux pieds. Quand vint le jour de la visite, les parents allèrent pour voir les prisonniers. Ce furent alors des pleurs, des cris qui vous arrachaient l'âme.

Voilà l'humanité des amis de l'ordre.

Les conseils de guerre ont enfin terminé leur œuvre. Néanmoins, il paraît qu'ils se réuniront de nouveau pour juger l'affaire de l'évasion des détenus.

Les tribunaux militaires, *voilà les tribunaux chers aux amis de l'ordre.*

Un commissaire de police s'est transporté vendredi chez le citoyen Faucon, correspondant de Cabet ; il a enlevé tous les ouvrages qui s'y trouvaient, en priant la femme de dire à son mari d'aller les réclamer. Celui-ci y est allé hier ; depuis il n'a pas reparu, et ce matin il a été transféré à Roanne.

Voilà la loyauté des amis de l'ordre.

Les élections seront sans doute spécialistes dans Saône-et-Loire ; mais en adjoignant ce département à la 6e division militaire, on le fera probablement jouir par *accession* des douceurs de l'*état de siège* ; car voilà le principal *moyen d'influence des amis de l'ordre.* Nous ne nous plaignons pas. Nous savions depuis longtemps ce dont les prétendus modérés sont capables. Nous *constatons*. Nous *constatons* afin que les citoyens de Paris connaissent ce qu'est l'*état de siège*, régime qui accompagnerait sans aucun doute une restauration quelconque.

Si pareille calamité arrivait à notre pays, les souffrances des Lyonnais désoleraient incontestablement toute la France.

GREPPO,
représentant (du Rhône).

Nous recommandons vivement à l'attention publique le mémoire sur les *Cités industrielles* que vient de faire paraître M. Dameth. (Voir aux annonces.) L'idée de la *Cité* est développée dans ce mémoire avec toute la fécondité et toute l'ampleur dont elle est susceptible.

Loin de restreindre la *Cité* à l'aménagement de quelques familles pauvres qu'on semble séquestrer ainsi en dehors de la société, l'auteur a compris qu'il fallait au contraire convier toutes les classes à jouir des avantages de la cité et en faire un instrument de ralliement et d'union, *« le temple de la Fraternité pratique. »*

La combinaison financière esquissée dans le *Mémoire* de M. Dameth, avec une remarquable lucidité, contribuera puissamment à rendre la fondation des *Cités de l'union* plus prompte et plus facile que ne l'ont été jusqu'ici les créations de ce genre.

Le *Mémoire* de M. Dameth, d'une lecture attrayante, est accompagné d'un beau plan dessiné par un de nos plus habiles architectes, M. F. Charpentier. Voilà, sans contredit, le travail le plus important et le plus complet qui ait été publié jusqu'à ce jour sur la conception des *Cités*.

On sait que, par suite du décès de M. Sazerac de Forge, les collèges électoraux de la Charente sont convoqués pour le 3 février prochain.

D'après les informations qui nous arrivent, le parti démocratique, dans ce département, a concentré ses sympathies sur la candidature de M. Babaud-Laribière, ancien constituant, et paraît en assurer le succès.

La réaction lui oppose M. Michel Ney, colonel de dragons ; on parle aussi de la candidature de M. Guizot.

CONSPIRATION.

On lisait ce matin dans l'*Assemblée nationale* :

Il se passe quelque chose d'extraordinaire dans certaines régions du monde politique. Il paraît que l'on esquisse une page importante d'histoire.

On explore les difficultés, on compte les moyens d'action, on prévoit le rôle de chaque personnage au moment décisif.

Nous aurons à revenir sur les bruits étranges qui circulent.

LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

On lit ce matin dans la *République* :

« D'après les informations que nous avons prises, il n'y a plus à en douter, l'auteur de *François le Champi* et d'*Indiana*, l'un des plus illustres écrivains de la France, Mme Sand, qui était venue passer quelques jours à Paris, a été invitée par la police à quitter le séjour de la capitale. »

Malgré les termes formels de cette affirmation, dit la *Presse*, nous persistons à révoquer en doute l'exactitude de ce fait. Si le fait était vrai, nul doute que l'auteur de *François le Champi* et d'*Indiana* n'eût péremptoirement refusé d'obéir à l'injonction arbitraire de la préfecture de police.

Il est des cas où, même au risque de sa liberté, il faut savoir donner l'exemple de la résistance à l'arbitraire. Chesterfield écrivait à Montesquieu : « Les Français savent construire des barricades ; ils ne savent pas élever de barrières. » C'est aux écrivains à faire mentir Chesterfield ; c'est à eux à donner l'exemple de la résistance fondée sur le respect de la loi.

ITALIE.

Une correspondance de Naples, 2 janvier, affirme que l'emprunt pontifical n'est pas conclu. Suivant cette lettre, le pape serait décidé à rentrer dans Rome à Pâques, ou.....

Les Autrichiens continuent à traiter les Italiens comme des... Hongrois. Quelques démocrates se réunissaient au café Minerva, à Livourne ; le commandant autrichien a fait fermer le café, et fait donner *cinquante coups de bâton* à trois Piémontais accusés d'avoir prononcé des discours mal sonnants pour l'Autriche. L'intervention du consul piémontais resta inutile pour les défendre. L'insolence de l'Autriche envers le Piémont a redoublé depuis le triomphe du parti modéré dans les élections.

Ce parti modéré ne s'abuse pas sur la majorité qu'il a obtenue, et le ministère, dès le début de la session et avant même la constitution définitive de la chambre, s'est hâté de proposer des modifications à la loi électorale.

Le ministère propose de substituer à la votation actuelle le vote au chef-lieu de mandement.

« C'est un premier pas, dit le *Patriote savoisien* ; la droite fera sans doute le second, en introduisant, sous forme d'amendement, le vote à la commune ; on espère avoir meilleur marché du corps électoral, lorsqu'il sera brisé, fractionné, parqué, au gré du castel ou de la sacristie ! »

Des rixes ont eu lieu à Gênes entre les soldats de diverses armes. Voici comment ces faits sont rapportés par une correspondance de la *Concordia*. Gênes, 4 janvier :

« Des rixes sérieuses ont eu lieu entre les tirailleurs et des soldats de la ligne de la brigade de Savoie. Le 1er janvier le poste de Savoie du mont-de-piété arrêta un tirailleur qui avait insulté une femme. Les tirailleurs, apprenant l'arrestation de leur camarade, vinrent faire le siège du poste, voulant délivrer le prisonnier. Le chef du poste, ne se laissant pas intimider, ordonna à ses hommes de croiser la baïonnette. Les tirailleurs se portèrent à des voies de fait. Le caporal fut blessé à la main, mais la garde tint ferme. Des sous-officiers et soldats de Savoie, et des hommes du 14e régiment, vinrent prêter main forte à la garde. La mêlée devenait terrible, lorsque des officiers se précipitèrent au milieu des combattants pour les séparer. Les Savoisiens criaient *Vive Gênes !* vivent les Génois ! La population demeura calme, bien que ses sympathies fussent pour les Savoisiens. Les tirailleurs ont commis d'autres excès dans quelques quartiers de la ville, et le régiment des carabiniers est sorti pour faire des patrouilles. La conduite des officiers a été admirable. »

ALLEMAGNE.

LA CHAMBRE DES PAIRS EN PRUSSE.

Combien de temps Frédéric-Guillaume se moquera-t-il encore de son peuple ? La promesse faite par lui de prêter serment à la constitution est si vague qu'on peut la considérer comme cachant la pensée de reculer indéfiniment devant la création du régime constitutionnel.

Les modifications proposées par le roi ne sont pas de nature à être acceptées par un ministère tant soit peu libéral.

On croyait être venu à bout des difficultés. Le 7 janvier, le cabinet s'était réuni pour s'entendre sur les propositions à faire aux chambres, afin d'aplanir les obstacles, lorsqu'en pleine séance le ministre de l'intérieur, M. Manteufel, fut prié par M. Nœbuhr, secrétaire intime du roi, de se rendre sur-le-champ à Charlottenbourg, où l'attendait Frédéric-Guillaume. En conséquence de cette entrevue de plusieurs heures, une nouvelle séance du conseil eut lieu le lendemain matin. En tête des conditions dont le roi fait dépendre son serment à la constitution, figure la formation d'une pairie héréditaire dans la première chambre, avec prérogative pour la couronne de nommer dès à présent un certain nombre de pairs. Quant à la seconde chambre, elle obtiendrait, dans les questions de finances, les mêmes droits à peu près que possède le parlement anglais, à savoir l'initiative du vote du budget ; en un mot, elle serait autorisée à payer, mais non à refuser l'impôt.

Et c'est là le type sur lequel on veut modeler la fameuse constitution allemande du parlement d'Erfurth. Il y a dans un pareil projet de quoi faire réfléchir les princes aussi bien que les peuples de l'Allemagne.

Pour les peuples, c'est une nouvelle duperie, la plus monstrueuse de toutes, que sa majesté piétiste leur ménage, en leur préparant un asservissement général, garanti au besoin par le czar. Pour les princes, c'est la dégradation la plus complète, puisqu'ils vont rester sans armées et sans argent, devenus de simples préfets prussiens, avec droit de siéger dans la chambre des pairs allemande. Voilà, il est vrai, des familles féodales toutes trouvées pour former une assemblée aristocratique dans le genre de celle qui préside depuis des siècles aux destinées de l'empire britannique. Reste à savoir jusqu'à quel point les institutions britanniques peuvent être copiées servilement de l'autre côté du Rhin, et si le peuple allemand ne cherchera pas à son tour des exemples dans l'histoire du peuple anglais.

Les démocrates se tiennent plus que jamais à l'écart ; ils attendent, car il est impossible que cette grande farce royale ne finisse pas bientôt par une tragédie. Encore quelques mois de réaction, et le peuple allemand, accablé d'impôts, sera réduit à une misère telle, qu'il lui sera impossible d'entretenir le nouveau roi, ses préfets et leurs 500 000 soldats. Le rapport de la seconde chambre prussienne a constaté pour l'année dernière un déficit de 200 millions de francs. La *magnifique armée* seule a coûté 83 millions. En Autriche, c'est pire encore, le déficit dépassera 300 millions, rien que pour les dépenses militaires.

Le czar a délivré l'Autriche de l'insurrection hongroise ; mais qui la sauvera de la banqueroute ?

On écrit de Breslau à la *Gazette de l'empire*, qu'il circule des nouvelles très importantes sur une révolte militaire extrêmement grave qui aurait éclaté à Arad. — Les troupes italiennes qui seraient en garnison dans cette forteresse se seraient soulevées à l'occasion d'un enterrement ; auraient ouvert les prisons et se seraient même emparé de la forteresse. Le départ subit de Pesth d'un parc d'artillerie se rattacherait à ces événements.

Nous saurons bientôt ce qu'il y a de vrai dans ces nouvelles.

ÉTATS-UNIS.

Le candidat démocratique a fini par l'emporter dans les congrès des Etats-Unis. Nous empruntons les lignes suivantes au *New-York tribune* :

« Après 62 votes infructueux, la chambre des représentants a fini, samedi dernier, par élire son président. Les partis, pour arriver à un résultat, firent un compromis où il fut convenu que la majorité relative déciderait de l'élection. A la soixante-troisième épreuve, M. Cobb, de la Georgie, obtint 102 voix, M. Winthrop, du Massachusetts, en eut 100 ; vingt voix s'étaient réparties sur les divers autres candidats. L'élection de M. Cobb à la présidence fut donc déclaré valable, et on le conduisit au fauteil où M. Boyd, du Kentucky, le doyen de l'Assemblée, lui fit prêter le serment du président.

Lundi, les deux chambres se trouvant régulièrement organisées, le message du président leur fut présenté de la manière accoutumée. Il est juste moitié moins long que celui de son prédécesseur. C'est là, sans doute, une amélioration importante, et ce n'est pas la seule. Il possède, de plus, à nos yeux, ce qui devrait toujours caractériser un message d'un président ; c'est, enfin, une exposition simple, franche et fidèle de l'état des affaires politiques du pays. Bien supérieur, par la quantité et l'importance des faits qui y sont traités, à la plupart des messages antérieurs, il est néanmoins comparativement plus sobre d'arguments, et les recommandations y sont faites avec plus de réserve. »

— Nous lisons dans le même journal :

« Au nombre des exilés les plus remarquables qui ont récemment débarqué dans nos murs, nous citerons M. Filopenti, ex-professeur à Bologne, et ex-membre de l'Assemblée romaine. Ce fut lui qui le premier proposa de constituer une République, dans cette nuit mémorable où les représentants des Etats-Romains résolurent de donner un gouvernement à leur pays.

» Les exilés hongrois, dont il est question dans notre dernier numéro, sont encore à New-York, où toutes les classes de citoyens rivalisent d'attention pour les recevoir avec honneur.

» Le célèbre fanatique religieux, connu sous le nom de père Miller, qui prédisait pour 1843 la destruction du monde et la réapparition du Christ, et qui s'était fait une secte de quelques quarante mille disciples, est mort le 20 courant, à l'âge de 64 ans.

» Un terrible incendie a éclaté à New-York, le 22 de ce mois, dans la belle raffinerie de Wolsey et compagnie, qui a été détruite avec beaucoup d'autres valeurs. On porte la perte à 600 000 dollars, dont moins de la moitié sont couverts par les assurances. Ce désastre a jeté près de 500 ouvriers sur le pavé. »

CALIFORNIE.

Le *Courrier des Etats-Unis* donne les détails suivants sur l'organisation de cette contrée :

« Malgré sa jeunesse, cet Etat compte déjà des distinctions de parti très prononcées : les whigs et les démocrates se sont mesurés là comme ailleurs ; et l'avantage paraît être resté sur tous les points aux derniers. Les retours connus donnent un grand avantage à Peter H. Burnett, candidat démocrate au poste de Gouverneur.

» A San Francisco, les démocrates avaient un avantage de 600 à 1 000 voix de majorité, et tout annonçait que la législature d'Etat compterait un nombre considérable de démocrates. Les constructions sont encore loin de suffire aux besoins de la population, qui, dans ce moment-ci, s'accroît d'une foule de travailleurs revenus des mines, d'où ils sont chassés par la saison pluvieuse. Les loyers s'en ressentent, et la vie renchérit dans une effrayante proportion. On fait bien d'avoir beaucoup de poudre d'or. Les routes qui conduisent aux mines étaient déjà impraticables vers le milieu de novembre ; et l'on plaint fort les malheureux qui seront obligés d'hiverner hors les villes et des villages.

Un bateau à vapeur, le *Senator*, navigue déjà sur le Sacramento, qui sans doute ne tardera pas à avoir des services aussi bien organisés que les rivières de l'Union. »

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Que dites-vous là ? Comment ne savez-vous pas que l'autorité que nous exerçons sur votre pays est partout la même, toujours aussi juste et aussi énergique ?

UN CHEF.

Quelle erreur, ô mon Dieu ? Est-ce que dans toute l'Afrique on peut trouver un commandement aussi remarquable que le tien ?

UN AUTRE.

Aussi fort, aussi respecté ?

UN AUTRE.

Aussi grand, aussi généreux ?

UN AUTRE.

Aussi aimé par le peuple, grands comme petits ?

UN AUTRE.

Aussi intelligent, aussi ami de l'ordre et du bien-être de chacun ?

UN AUTRE.

Aussi soucieux de satisfaire les plaintes légitimes ?

UN AUTRE.

Toi, tu es le père des malheureux, le sultan de la justice.

UN AUTRE.

Non, nul homme n'a jamais exercé une autorité plus aimée.

UN AUTRE.

Tu t'imagines que les autres chefs de bureaux arabes sont comme toi ! Quelle erreur immense !

UN AUTRE.

Il n'en est pas un qui puisse t'être comparé. Vois de quelle manière leurs tribus sont administrées et dans quel désordre elles vivent !

UN AUTRE.

Quel grand esprit Dieu t'a donné, et quel grand cœur !

UN AUTRE.

Tu es le père de l'orphelin et le soutien du malheureux !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voulez-vous me faire le plaisir de m'écouter un instant ? Il me semble que mon tour est bien venu de parler.

LES CHEFS (en chœur).

Nous t'écoutons, car ta parole est toujours agréable et profitable.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien ! je vous dirai que les paroles que vous venez de me faire entendre sont répétées mot pour mot, de temps à autre, à tous les chefs de bureaux arabes de l'Algérie. Vous comprenez qu'elles ne peuvent pas me produire grand effet, soit par les plaintes, soit par les louanges qu'elles expriment.

LES CHEFS (en chœur).

Nous n'avons pourtant rien dit qui ne soit de la plus parfaite exactitude. Par la tête du prophète ! rien n'est plus vrai.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Vous autres Arabes, vous vous noyez dans les paroles ; c'est un de vos grands travers. Deux mots justes valent mieux que deux cents qui ne le sont pas.

LES CHEFS (en chœur).

C'est une vérité incontestable.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Dans tout ce que vous m'avez dit, il y a deux choses : des plaintes contre vos voisins et des louanges pour moi. Les plaintes contre vos voisins n'ont aucune valeur, puisqu'elles sont vagues et ne formulent aucun fait ; vos louanges pour moi ne signifient absolument rien, puisque vous les adresseriez, sans en changer un mot, à un individu quelconque qui serait à ma place ; et que, d'ailleurs, c'est un de vos défauts les plus invétérés d'en adresser à quiconque a une action sur vos affaires.

UN CHEF (dans une explosion de franchise).

Oh ! que tu as raison et que tu connais bien les Arabes !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Croyez-moi, toutes les paroles que vous venez de dire là n'ont aucune valeur et ne méritent pas qu'on s'y arrête. Si vous aviez des plaintes sérieuses à formuler contre vos voisins, vous ne parleriez pas aussi tumultueusement. La vérité est simple, elle a cela de commun avec le génie. Guérissez-vous de ces déplorables manies de récriminations sans causes et d'éloges ridicules. Je le répète, c'est un de vos grands travers.

LES CHEFS (en chœur, dans un revirement complet de manières, très commun chez les Arabes.)

Tes paroles sont justes. Que veux-tu ? nous autres Arabes, nous sommes ainsi faits.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Nous vous changerons, soyez-en sûrs, avec le temps et l'aide de Dieu qui ne peut nous manquer puisque c'est lui qui nous a envoyés ici.

LES CHEFS (en chœur.)

Dieu le voudra !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais travaillez aussi à ce grand résultat, en mettant de votre part un peu de bonne volonté. Que notre conversation s'arrête là. Nous avons à la porte beaucoup de malheureux qui attendent, pour exposer leurs plaintes, que nous ayons fini. Leur tour est venu. Celui qui est dépositaire d'une parcelle quelconque d'autorité se doit avant tout à ceux qui souffrent : c'est Dieu qui l'a dit.

LES CHEFS (en chœur.)

C'est Dieu qui l'a dit ! La vérité est avec

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au chaouch.)

Fais entrer les plaignants, mais avec ordre, et, autant que possible, sans bruit.

LE CHAOUCH.

Par Sidi el Boukrari ! tu seras content de moi. Plante-moi la tête dans un mur, comme un clou, si tout ne se passe pas à ta parfaite satisfaction. Je connais le service. Mon père, que Dieu ait son âme ! me disait toujours : Mon enfant...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Laisse là les conversations de ton père, et fais ce que je te dis.

LE CHAOUCH.

Tu vas être obéi.

CH. RICHARD.

(La suite à demain.)

LE VICE-CONSUL FRANÇAIS A MATAMOROS.

On lit dans le même journal :

» L'arrestation de M. Bousigues, vice-consul de France à Matamoros, n'a pas tourné tout à fait comme l'espérait le général Avalos; et grâce à son audacieuse fermeté, M. Bousigues est encore à Matamoros.

» Voici les nouveaux détails que nous avons reçus sur cet incident : Le 20 novembre, M. Bousigues, le docteur Berlandier et M. Trevino furent arrêtés et conduits devant le chef politique de la ville de Matamoros, et là il leur fut signifié qu'en vertu d'un ordre de don J. Cardenas, gouverneur de l'Etat de Tamaulipas, ils allaient être dirigés le jour même sur Vittoria, capitale de l'Etat, située à environ quatre-vingt-dix milles de distance. Aucune accusation n'était articulée contre ces messieurs, mais ce fut inutilement qu'ils protestèrent contre leur arrestation. Toutefois, après quelques pourparlers, on permit au vice-consul de retourner chez lui jusqu'à trois heures; mais en même temps on expédiait ses deux compagnons pour Vittoria.

» A trois heures, un officier, accompagné de quelques soldats, se présenta devant la maison consulaire sur laquelle avait été arboré le drapeau français ; il réclama M. Bousigues. Celui-ci, qui avait pris ses précautions et s'était barricadé, répondit de l'intérieur à la demande de l'officier, protesta contre l'acte d'iniquité auquel on voulait le soumettre, et déclara qu'il ne céderait qu'à la violence. Il dit en outre à l'officier de bien prendre garde à ce qu'il allait faire, et que pénétrer dans son domicile ce serait insulter le pavillon français. L'officier ne crut pas devoir prendre une pareille responsabilité, et se retira sans avoir exécuté l'ordre dont il était chargé. Aux dernières dates, c'est-à-dire le 6 courant, M. Bousigues était encore en liberté. On ne sait pas d'ailleurs si les autorités du Tamaulipas avaient renoncé à s'emparer de sa personne; mais le début prouve qu'ils n'y réussiraient pas sans peine. Probablement elles auront réfléchi, et elles ne pousseront pas plus loin une lutte où interviendra nécessairement le ministre français à Mexico.

» Remarquons à ce propos que ce n'est pas le gouvernement fédéral qui se trouve avoir pris parti contre M. Bousigues, ainsi qu'on pouvait le supposer d'abord, mais bien le gouvernement de l'Etat de Tamaulipas. Ceci diminue déjà singulièrement la gravité de l'incident. »

Assemblée nationale.

Séance du 11 janvier. — Présidence du cit. DUPIN.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération d'urgence sur le projet de loi relatif aux instituteurs communaux.

Nous reproduisons l'article 5 :

« L'instituteur suspendu ou révoqué ne peut ouvrir une école privée dans la commune où il exerçait les fonctions qui lui ont été retirées. »

Cet article a été adopté hier. Plusieurs amendements manuscrits ont été déposés aujourd'hui.

M. WALLON a présenté celui-ci :

« La révocation ou la suspension de l'instituteur n'entraînera l'interdiction portée au paragraphe 1er de l'article précédent, que sur l'avis conforme du comité d'arrondissement. »

L'amendement n'est pas pris en considération. (Réclamations à gauche.)

MM. DUCHÉ, MORELLET, BERTHOLON, ont proposé cet amendement :

« Les instituteurs ne pourront être suspendus ou révoqués pour des faits accomplis antérieurement à la promulgation de la loi. Le préfet sera civilement responsable vis-à-vis de l'instituteur et de sa famille des abus de pouvoir et des erreurs qu'ils pourrait commettre au nom de cette loi. »

L'amendement n'est pas adopté.

« Art. 6. Les comités d'arrondissement restent investis du droit de suspendre les instituteurs, soit d'office, soit sur la plainte du comité local, et conformément à l'art. 23 de la loi du 22 juin 1833. » — Adopté.

« Art. 7. Les dispositions de la loi du 22 juin 1833 restent en vigueur en tout ce qui n'est pas contraire à la présente loi. » — Adopté.

M. DABEAUX propose un article additionnel :

« La révocation autorisée par l'art. 3 ne pourra être prononcée que dans les cas prévus par l'art. 23 de la loi du 28 juin 1833. »

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE combat l'amendement comme inutile.

M. Dabeaux retire son amendement.

M. DE MONTIGNY propose cet article additionnel :

« La présente loi cessera six mois après sa promulgation »

M. RIGAL, à propos de cet article additionnel, croit devoir rentrer dans la discussion générale.

M. JOLY. De quoi s'agit-il ? de savoir quelle sera la durée de votre loi ? Sera-t elle éternelle ? (Rire et bruit.) Votre loi est mauvaise ou elle est bonne ; on me répond qu'elle est bonne pour six mois. Je vous dis, moi, si elle est bonne, elle l'est pour toujours. (Dénégation à droite.)

M. Joly stigmatise les défenseurs du projet, parmi lesquels, dit-il, il reconnaît les anciens coryphées de la liberté de l'instruction. Je me rappelle encore les discours que M. de Montalembert prononçait devant la chambre des pairs, quand il invoquait Dieu et la liberté. (Mouvement.)

M. DE MONTALEMBERT. Vous avez lu cela dans la *Presse* de ce matin.

M. JOLY. Vous parlez de la *Presse*; je ne sais si vous la lisez assiduement. S'il en est ainsi, vous y auriez vu l'histoire de vos palinodies. (Vive approbation à gauche. — A la question !)

Je suis dans la question, car je vous dis qu'il faut rejeter non-seulement l'article en discussion, mais la loi tout entière. (Allons ! allons !) L'avenir vous apprendra la portée de ce que l'on vous fait faire aujourd'hui. (Bruit à droite.) Ce ne sont pas des menaces, ce sont des avertissements. (Merci !)

Votre majorité disparaîtra, comme toute chose qui n'a ni base, ni cohésion, et, aux prochaines élections, le parti rouge que vous cherchez à déconsidérer sous le nom de socialistes, entrera en masse dans cette enceinte.

Vous serez la minorité alors (A l'amendement !) et que direz-vous si on ordonne contre vous des transportations en masse?

Je ne dis pas qu'on fera bien d'agir ainsi, mais je dis qu'on fait bien de vous en avertir. Votre loi est du nombre de celles qu'on subit en faisant un appel à l'avenir. (Très bien ! à gauche.)

L'amendement de M. de Montigny est adopté. Il sera l'article 4.

M. LÉON DE LABORDE propose cet autre article additionnel ;

« La présente loi, essentiellement transitoire, n'aura d'effet que durant six mois, à compter du jour de sa promulgation.

» Si, à l'expiration des six mois, la loi organique de l'enseignement primaire ou secondaire n'est pas votée, tous les décrets, lois ou ordonnances qui régissent aujourd'hui l'instruction primaire seront virtuellement abrogés, et cette branche de l'enseignement se trouvera complètement libre, sauf la répression du droit commun quant aux délits qui pourraient être commis. »

M. LÉO DE LABORDE. Depuis soixante ans nous avons donné au monde un exemple qui me paraît déplorable : nous aimons beaucoup les mots ; mais nous votons indifféremment sur les choses. (Très bien ! très bien !)

Ainsi nous parlons beaucoup de liberté. La liberté est inscrite sur nos monuments, sur tous nos édifices publics ; mais quand il s'agit de protéger cette liberté, au lieu de la régler, nous aboutissons à des lois arbitraires et de monopole. Ainsi, la Charte de 1830 a abouti à cette loi de 1833, qui est arrivé à produire des fruits tellement amers, que M. le ministre de l'instruction publique nous a dit lui-même qu'il fallait y apporter un remède héroïque. (Très bien.)

La constitution de 1848 a consacré d'une manière irrévocable la liberté d'enseignement. Et que voyons-nous ? Au bout de quinze mois nous sommes réduits à des expédients qui peuvent convenir peut-être à un code universitaire et impérial, mais qui ne saurait convenir à un gouvernement qui repose sur le suffrage universel. (Très bien! sur quelques bancs de la droite et à gauche.)

Sans croire que la société soit aussi profondément malade qu'on le prétend, je reconnais avec tout le monde le mal qui la travaille; mais ce mal ne provient nullement des instituteurs, il provient de plus haut et de plus loin. Et si l'on ne trouve pas le remède, c'est, je le crois, qu'on ne veut pas le chercher, pas plus qu'on ne veut voir le mal là où il est. (Sensation.)

C'est dans la liberté même, dans le libre exercice du droit national qu'à mon avis se trouve la solution que l'on désire. L'Etat ne doit sortir de son rôle de surveillance, et intervenir dans la répression, que lorsqu'il s'agit d'un délit de droit commun. (Mouvement prolongé.)

L'article additionnel de M. de Laborde est mis aux voix. Un nombre assez considérable de membres de la droite et de la gauche se lèvent pour son adoption, mais la majorité de l'Assemblée en décide le rejet.

M. LAVERGNE présente la disposition suivante : « La présente loi ne sera exécutive qu'a partir du 1er mars 1850. » (Murmures à droite.)

Je veux mettre le ministère en demeure de démentir un bruit qui a couru sur ces bancs comme en dehors de l'Assemblée. On a dit que la loi n'avait été présentée qu'en vue des élections prochaines. Le ministère peut démentir ces bruits en adoptant mon amendement.

Le ministère se tait, et l'Assemblée rejette l'amendement de M. Lavergne.

M. NOEL PARFAIT. Je ne veux adresser à MM. les ministres qu'une simple question. Des instituteurs ont été révoqués depuis sept ou huit mois. Ils ont pu cependant jusqu'aujourd'hui continuer à exercer leurs fonctions comme instituteurs communaux. L'intention du gouvernement est-elle de chasser ces instituteurs avec la loi actuelle ?

Je sais que les peines n'ont pas d'effet rétroactif ; mais cela n'empeche pas que je ne croie devoir faire cette question dans le temps où nous vivons, dans un temps où l'on oublie si facilement les principes. (Rires.) Je demande pardon au gouvernement d'avoir l'air de mettre en doute ses sentiments d'équité, mais je déclare que je crains tout de sa part. (Nouveaux rires.)

La loi est soumise dans son ensemble au scrutin public.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	608
Majorité absolue,	305
Pour,	385
Contre,	223

L'Assemblée a adopté l'ensemble de la loi sur les instituteurs communaux.

M. Napoléon Daru prend place au fauteuil à la place de M. Dupin.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 75 000 francs destiné à l'exécution des travaux nécessaires pour approprier l'ancienne salle des séances de la chambre des députés au service des séances de l'Assemblée législative.

M. MAISSIAT. Messieurs, on veut nous conduire à l'ancienne salle des députés.

On vous a demandé pour cela de nouveaux crédits, et l'on ne se souvient plus de ce qu'a coûté ce hangard, et de ce qu'on a payé pour le rétrécir deux fois et pour abriter la tribune sous un éteignoir vocal. (On rit.)

L'autre chambre, qu'on vous propose d'approprier, est d'une riche ornementation, je le reconnais, on l'a faite riche ne pouvant la faire bonne. Dans cette salle il ne fait pas jour en plein midi, c'est une véritable citerne sans air ni clarté, la voix partie de la tribune y revient pour étourdir l'orateur.

On nous fait espérer que l'écho de la tribune disparaîtra, que le jour y sera dispensé avec moins de parcimonie. Mais comment cette salle, qui n'est faite que pour 400 représentants, pourra-t-elle être appropriée pour 750? Comment fournira-t-on aux représentants de l'air respirable ? Vous vous rappelez, messieurs, que le fléau qui l'année dernière a décimé la France n'a pas épargné les représentants ; on avait oublié de donner à la salle actuelle un appareil de ventilation.

Il faut avoir à la fois un air chaud et un air froid, aussi bien en hiver qu'en été. Il faut avoir un calorifère et un ventilateur, et je suis certain qu'on ne pourra obtenir dans une salle faite pour 600 députés ni la ventilation ni le calorique nécessaires à 750 représentants.

Pour moi, je le dis, je ne puis pas accepter le projet du gouvernement ni celui de la commission.

J'ai déposé un amendement ainsi conçu :

« La commission recevra le dépôt de tous les projets devant satisfaire simultanément aux conditions diverses d'acoustique, de circulation, de ventilation, de chauffage et d'éclairage.

» Après un délai d'un mois, les projets seront soumis à une discussion contradictoire, dont les éléments essentiels seront conservés et distribués à l'Assemblée, avec un rapport additionnel de la commission. »

Ou le projet de la commission est bon ou il est mauvais ; s'il est bon, mon amendement est inutile.

M. DE KERDREL. Si le projet est passable, votre amendement peut être excellent.

Après quelques instants d'interruption, M. Maissiat développe son amendement.

M. MAISSIAT rappelle qu'en 1833, la chambre des communes d'Angleterre se trouvant dans la position de l'Assemblée actuelle, à la recherche d'une salle convenable, quatorze artistes furent entendus ; des questions depuis une jusqu'à 1367 leur furent posées. De ce travail, il résulta que la salle ancienne ne put être conservée ; il fallut en venir à l'érection d'une salle nouvelle pour arriver à avoir un vaisseau contenant 600 membres au lieu de 400.

Aujourd'hui il en est de même pour nous ; nous n'aurons rien de bon avec la salle ancienne. Il faut que les artistes soient appelés à présenter leurs plans. En appelant les artistes à concourir, nous aurons obtenu un double but, celui d'avoir une salle convenable, et celui d'amener les artistes à faire du beau en faisant du bon.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Demain, à deux heures, séance publique.

Théorie phalanstérienne

INDIGENCE. — FOURBERIE. — OPPRESSION (1).

Les formes sociales qui précèdent et préparent l'Harmonie, ont pour caractère général l'*égoïsme* et la *duplicité d'action* ou divergence des forces.

(1) Voyez les numéros du 30 décembre 1849, 1, 2, 3, 9, 10 et 11 janvier 1850.

Ces deux fléaux en engendrent sept autres *indigence, fourberie, oppression, carnage, intempéries outrées, maladies provoquées, cercle vicieux.*

Nous avons déjà parlé de l'indigence qui est générale aujourd'hui dans les éléments de la population les plus actifs et les plus utiles, de l'indigence qui se manifeste à la fois par le *paupérisme* et par la *pénurie fiscale* ou insuffisance des budgets nationaux, partout écrasés de dettes et compromis par des découverts.

Ce ne sont pas seulement les prolétaires, base de la nation, et les gouvernements qui sont atteints par l'indigence ; la classe moyenne elle-même n'est point garantie contre les banqueroutes, contre les révolutions. Dans la société civilisée toute fortune est précaire, nul homme n'est assuré d'avoir du pain jusqu'à la fin de ses jours; il n'est point d'individu qui ne soit intéressé à fonder le bien-être général sur des bases plus solides.

Fourberie. C'est un résultat nécessaire de l'incohérence des intérêts et de la concurrence anarchique. Les agents industriels et surtout commerciaux, se multiplient, sans suivre aucune règle, sans être même éclairés par une statistique de la production et de la consommation qui les renseigne sur le nombre de leurs concurrents et sur l'importance des débouchés. Aussi, voyons-nous dans les grandes villes les boutiques de merciers, épiciers, marchands de vin, dépasser dans une proportion considérable le chiffre correspondant aux besoins sérieux du public. Le même vice se reproduit avec plus ou moins d'intensité dans presque toutes les branches commerciales.

La consommation ne suffisant point à nourrir tous ces agents parasites qui se font mutuellement obstacle, on veut accaparer les chalands par le bas prix, on se fait une concurrence au rabais ; la livraison à bon marché devenant impossible si l'on fournissait au public des denrées de bonne qualité, conformes à l'étalage et à l'enseigne, on altère, on sophistique les produits ; la falsification introduite par un marchand dans son commerce, se répand comme une contagion chez tous ses confrères. Le voisin ayant baissé son prix ou augmenté son bénéfice en mêlant de l'eau, de la teinture à son vin; du plâtre à sa farine, du coton à son cachemire, etc., etc., les voisins chercheront à pénétrer son secret ou à découvrir un mode équivalent de fraude, afin de pouvoir attirer le public par une baisse de prix semblable, ou réaliser un même profit.

Résister à la gangrène de la fraude, dans un commerce où elle s'est généralisée, est complètement impossible ; fermer boutique ou faire faillite, tel sera le sort du commerçant qui voudrait persévérer dans la probité absolue. Dire que dans certains commerces on peut s'enrichir sans frauder, ce serait soutenir qu'un avocat peut faire fortune en ne plaidant que les causes justes et en refusant systématiquement toutes les autres.

Quiconque a vu de près le barreau, sait très bien qu'une pareille conduite mènerait l'avocat à sa ruine ; un client riche, une étude d'avoué, établissent entre eux et leur avocat un courant d'affaires qui se détournerait au premier refus de plaider. L'avocat débutant prend toutes les causes, trop heureux de saisir une occasion de se faire connaître et de *nouer des relations.* Il se réserve de choisir les bonnes causes, quand sa réputation sera faite ; mais à cette époque, hélas ! il a passé tant d'années à plaider le vrai et le faux, le pour et le contre, que le sentiment du juste est usé chez lui : vainement il voudrait choisir, le discernement moral n'existe plus.

Les fraudes répandues dans le commerce de la parole ne donnent qu'une faible idée de celles qui déshonorent les autres négoces. Le détaillant de denrées alimentaires, de vin, par exemple, obligé de payer les bénéfices de tous les intermédiaires parasites, qui se sont transmis la marchandise de main en main, depuis le vignoble jusqu'à sa cave, obligé de couvrir les frais de fiscalité, les impôts nombreux perçus par le trésor public, ne peut, avec de pareilles charges, en présence de concurrents nombreux, mettre le prix du vin à la portée de la bourse des prolétaires, et réaliser lui-même quelques moyens d'existence, si ce n'est en vendant, sous le titre de vin, une foule de substances, dont l'eau, sans contredit, sera la plus innocente. Les répressions judiciaires châtient quelques délits particuliers, mais sans empêcher la récidive, sans guérir un mal chronique attaché à la concurrence anarchique, à l'antagonisme des intérêts, aux conditions permanentes, fondamentales du commerce et de l'industrie.

La fourberie est invétérée à ce point, dans les habitudes générales du négoce patriarcal (exemple des Juifs), barbare (exemple des Chinois), ou civilisé (exemple des Français), que l'idée de vol et l'idée de commerce ont toujours semblé voisines. Mercure, pour les anciens, était à la fois le Dieu des commerçants, *de l'éloquence* et des voleurs. Nous avons entendu à la chambre des pairs M. Cousin, le philosophe, protester contre le projet de rendre la marque de fabrique obligatoire, et dire avec une ironie qui renfermait une vérité : « Vous voulez que les commerçants de» viennent responsables de leurs produits, vous » voulez prévenir le vol, vous voulez donc ren» dre le commerce impossible ! »

Le commerce n'est pas nécessairement un vol. La fonction qui a pour objet de transmettre et distribuer aux consommateurs les produits agricoles, industriels, est une fonction nécessaire qui peut même, exercée sur une grande échelle, seconder tous les progrès sociaux, initier les jeunes peuples à toutes les sciences, à tous les arts; mais le commerce de détail, le commerce parasite, le commerce anarchique tel qu'il est exercé presque partout maintenant, est condamné, par les vices de son organisation, à enfanter la fraude. Dans une boutique aujourd'hui l'enseigne ment, l'étalage ment, les échantillons mentent, le comptoir mentirait s'il pouvait parler. Que l'on veuille ou non confesser le fait, il est très réel, et ce n'est pas en niant les maladies sociales dont le peuple a le sentiment profond, indestructible, que l'on peut parvenir à les guérir.

Oppression. Ce vice général des sociétés incohérentes revêt des caractères différents, suivant les époques. L'homme n'est libre dans aucun état social qui n'a point pour base le respect des Attractions natives, développées dans un milieu organisé selon la Série; mais l'oppression, dans certaines sociétés, comme la barbarie, est brutale, directe, matérielle; dans la civilisation, au contraire, elle est déguisée, fardée d'une liberté trompeuse. La Barbarie, société gouvernée par les guerriers et les bourreaux, a les caractères du loup; la Civilisation exploitée par les commerçants, avocats, banquiers, prend ceux du renard. En Barbarie, chacun sait qu'il est esclave; le despote fait tomber, d'un signe, les têtes des grands, le travailleur et la femme sont vendus au marché comme des bestiaux : on ne dissimule nulle part le sabre et la chaîne.

Mais les chefs de la Civilisation, nourris d'illusions en fait de liberté, veulent absolument que les opprimés les partagent. Le prolétaire qui forme la masse des nations civilisées, est esclave pourtant, mais esclave par dénuement, par impuissance. On ne lui met point les fers au cou; chacun lui dit : développe tes facultés et ta nature, mais il n'a pas entre les mains les moyens de vivre, il ne peut compter sur le grossier *minimum* qui rassurait l'esclave contre la faim; délivré de la chaîne et du fouet, il est asservi par ses besoins, par ceux de sa famille, obligé d'accepter, de solliciter toute besogne, même la plus répugnante, même la plus malsaine; de descendre dans les mines, dans les égoûts, de s'empoisonner en broyant les couleurs, de se briser en tombant des toits, de faire ces métiers d'esclave 10, 12, 14 heures par jour pour un salaire qui lui donne à peine la vie animale, sans se prêter à des épargnes qui garantissent l'existence du travailleur pour les temps de vieillesse, d'infirmités, de chômage. Etre obligé d'accepter cette existence, est-ce l'esclavage ou la liberté? C'est l'esclavage. Et que devient cette servitude pour les femmes, dont le travail est payé dérisoirement! L'imprévoyance de la société les pousse à se livrer pour vivre, et quand la faim a triomphé d'elles, leurs séducteurs même les foulent aux pieds sans pudeur et sans remords.

L'oppression générale du pauvre en Civilisation n'est point le tort de tel ou tel individu, c'est le résultat de l'indigence, de l'imprévoyance, du défaut d'organisation. La Civilisation à son aurore opère la diminution de toutes les servitudes personnelles et directes qui rattachaient l'individu à l'individu; elle abolit l'esclavage, puis le servage, mais c'est pour créer la concentration des capitaux dans un petit nombre de mains, la féodalité financière, le fisc avec ses contributions directes et indirectes, les armées permanentes et le recrutement forcé, l'inscription maritime ; en un mot, c'est pour substituer aux servitudes personnelles et directes, traditions de la barbarie, les servitudes impersonnelles et indirectes qui font retomber sur les pauvres comme sur autant de cariatides le poids d'un édifice d'iniquité.

Les directeurs du mécanisme civilisé n'en prétendent pas moins que chacun est libre, que les chartes et constitutions l'ont déclaré, que le pauvre est l'égal du riche, qu'il faut s'estimer fort heureux d'être soldat et payer les contributions avec amour.

(*La suite prochainement.*)

Revue des Départements.

RÉÉLECTIONS. — *Avis aux électeurs militaires du Gard.* — Le candidat démocratique adopté par le comité central pour l'élection partielle du département du Gard, qui doit avoir lieu le 13 janvier prochain, est M. FAVAND, ancien représentant du peuple, chef de bataillon de l'infanterie de ligne.

HAUT-RHIN. — Le *Rhin* de Colmar cesse de paraître, mais il est remplacé par le *Républicain du Rhin*, qui se publie à la fois en français et en allemand. Les quelques lignes qui suivent, extraites de son programme, indiqueront à nos lecteurs les tendances du nouveau journal :

« Dès son entrée dans les rangs de la démocratie militante, le *Républicain du Rhin* se trouvera en présence des grands problèmes sociaux dont la Constitution a posé les termes et dont la solution occupe, jusqu'à l'irritation, tous les esprits. Le nouveau journal sera-t il socialiste ? Oui.

» Notre société souffre d'un malaise que personne ne nie et que toutes les révolutions politiques ont été impuissantes à guérir depuis cinquante ans. Or, le socialisme consiste dans la recherche et l'étude des remèdes qui conviennent aux souffrances de la société et dans la poursuite de leur application pacifique. Tous les vrais démocrates doivent donc être socialistes. Ceux-là se sont laissés tromper par des mensonges et des calomnies, qui ne voient dans le socialisme qu'un besoin d'agitation, une haine aveugle contre la société et un désir insensé de la bouleverser. »

Nous souhaitons à notre confrère de Colmar le succès, qui ne peut lui manquer dans cette patriotique Alsace qui a déjà donné tant de preuves de dévouement à la démocratie.

— Le *Haro* publie une lettre signée : *Un Colporteur*, qui contient des détails piquants sur la chasse

aux brochures républicaines dans le Calvados. En voici quelques extraits :

« ... Si encore on se contentait de visiter notre marchandise; mais non, on va jusqu'à nous fouiller et à nous tâter partout comme on fait aux barrières et aux octrois. Je ne pouvais pas trop me rendre compte de cette sévérité; mais il paraît que la vigie ministérielle a signalé aux agents chargés de la chose des *éditions diamants* de brochures anarchiques; on en peut mettre jusqu'à 40 ou 50 exemplaires dans une poche ordinaire.

» Les habitants de nos campagnes s'étonnent de tout cela; ils en recherchent la cause; et, vous le savez, le fruit défendu est celui que l'on veut manger.

» ... A Saint-Martin-aux-Chantrains, on avait prié un marchand de fils et de rubans, qui vend des almanachs chaque année, d'aller à la sous-préfecture de Pont-l'Evêque pour causer avec le sous-préfet. J'ignore ce qu'on lui a dit, j'ignore aussi ce qu'il a répondu; mais je sais qu'en rentrant au village il a fait une propagande assez goûtée des habitants, et que certes n'eussent pas faite tous les almanachs du monde; il y a maintenant des républicains dans ce village.

» Il en lève partout, et comme républicain ou socialiste c'est tout aux yeux de ces messieurs, il s'en suit qu'il lève des socialistes partout : et ce sont ces messieurs qui en sèment la graine avec leurs mesures de taquinerie, avec leurs gendarmes, avec l'impôt des boissons, avec leurs circulaires et leurs arrêtés.....

» Je vous citerai Dozule comme un des bourgs qui font, en ce sens, le plus de progrès. J'étais, il y a quelque jours, dans ce bourg. Je fus visité. La gendarmerie fut assez bienveillante avec moi, car elle ne trouva rien dans mes hottes. La veille, elle s'était montrée plus sévère envers un de mes confrères qui avait une pacotille d'almanachs pour les arrondissements de Falaise et de Pont-l'Evêque; mais des almanachs innocents annonçant la *pluie* et le *beau temps*. Je dois même ajouter qu'il n'avait pas d'autorisation de les vendre.

« On a bien reconnu que sa marchandise n'avait rien de dangereux, mais on la lui a confisquée, et on l'a envoyée à Pont-l'Evêque chercher une permission. Le sous-préfet de Pendroit lui a répondu qu'il fallait écrire à Caen; enfin cela n'en finit pas. A Dozule donc, le parti démocratique se fortifie à tout instant; les réactionnaires ont beau faire, ils perdent chaque jour du terrain.

« Il n'est enfin si petit village où ne pénètre l'idée républicaine, et il se pourrait bien qu'aux prochaines élections le vote à la commune, que les blancs ont tant demandé, tournât contre eux.

» Plus on fait donc pour arrêter la propagation des idées républicaines, moins on atteint le but désiré. Plus on fait pour propager les idées anti-républicaines, moins on les adopte. Pendant que les juges de paix reçoivent des ordres sévères d'arrêter les almanachs et autres livres de perdition, pendant qu'on voit les gendarmes courir en bottes à l'écuyère après nous autres, marchands de peaux de lapin, comme après des criminels, on cherche à inonder la campagne des petits livres de la rue de Poitiers. Il est des hommes chargés d'aller de maison en maison offrir les brochures des défenseurs de l'ordre et de la propriété. On propose d'abord de les vendre; mais 25 cent., 15 cent. même sont une grosse somme; alors on les offre au rabais pour 10, pour 5 cent.; et comme parfois encore le paysan, ainsi que je l'ai entendu, répond : « C'est encore écrit dans leurs intérêts, ça, » et qu'il ne veut pas donner un rouge liard, on les offre pour rien.

» A Valsemey, où j'étais dernièrement, avant de sortir d'une maison où j'avais vendu une paire de bas, je demandai la permission d'allumer ma pipe, le maître de la maison me donna une feuille de papier arrachée d'un de ces petits livres. J'y lus ceci, ou à peu près : « Les socialistes sont des partageux qui demandent le droit au travail : qu'est-ce que le droit au travail? Voici : Je suis chirurgien, je n'ai pas d'ouvrage, il m'en faut; permettez-moi de vous casser la jambe, ou je vous la casse, pour que je vous la remette! »

Je demandai au maître de la maison pourquoi il se défaisait de ce livre. « C'est de si grosses bêtises, me répondit-il. Quel est l'homme assez bête pour croire qu'il y a en France quelqu'un qui entend le droit au travail de cette manière? Le droit au travail, c'est le droit de vivre en travaillant, mais honnêtement; et une société qui n'a pas de travail pour l'homme honnête et laborieux, c'est comme qui dirait une grange pleine de blé sans toiture. C'est mal construit. Quant aux partageux, c'est bête aussi, parce que si je demande une partie du champ de Pierre, Pierre demandera le mien tout entier.—Au reste, ajouta-t-il, c'est M. le curé qui nous a donné ça, *gratis pro Deo*, et on ne peut pas lui refuser. On ne lit pas ça, et ceux qui le lisent en rient avec les amis. »

FAITS DIVERS.

Il est question depuis quelques jours du remplacement de M. Charles Blanc à la direction des Beaux-Arts. On assure que MM. Achille Fould et Véron ont éprouvé, de la part du président de la République, un refus formel lorsqu'ils lui ont proposé de nommer à la place de M. Charles Blanc M. de Montguyon.

Il paraît que M. de Montguyon n'était plus le seul aspirant à cet emploi, et qu'un représentant du peuple, légitimiste ultra, M. Nisard et M. Mérimée se trouvaient également au nombre des concurrents.

(*Estafette.*)

— M. Dupin, président de l'Assemblée nationale, doit, dit-on, donner un grand bal le 26 de ce mois. Le président de la République y assistera.

— Les bureaux de l'Assemblée se sont réunis aujourd'hui, à une heure, pour nommer une commission de vingt-cinq membres, chargée d'examiner le projet de loi relatif à une augmentation de solde en faveur des sous-officiers de l'armée.

Les commissaires nommés, après une vive discussion, sont :

MM. Sauvaire-Barthélemy, de Dalmatie, de la Devansaye, Combarel de Leyval, Laborderc, Fornier de Saint-Lary, Piscatory, général Oudinot, général Fabvier, Thomine-Desmazures, Odilon Barrot, Suchet d'Albuféra, Amable Dubois, général Le Flo.

— La commission chargée de l'examen de la *proposition ayant pour objet de fixer le nombre des ministres et leurs attributions, présentée par M. Betting de Lancastel*, a entendu hier M. Emile de Girardin, qu'elle avait spontanément invité à venir lui exposer ses idées de réorganisation administrative.

M. de Girardin a donné les explications les plus complètes et les plus précises, et ces explications ont été écoutées, dit le *Moniteur du soir*, avec l'attention la plus soutenue et la bienveillance la moins équivoque.

— M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de la République, vient de disposer d'une somme de 35 000 fr., montant de son traitement depuis le 11 avril, jour où il a écrit à ce sujet à l'Assemblée constituante, jusqu'au 31 décembre 1849, pour être appliquée en œuvres de bienfaisance. Cette libéralité, très louable s'il ne s'y mêlait pas d'ostentation, est annoncée dans le *Moniteur du soir* par quatre lettres de M. Boulay (de la Meurthe); total : une colonne et demie de la première page.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien, marquait 3° 6/10 au dessous de 0; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 5° 7/10 au-dessous de 0; à midi, 2° 7/10 au dessous de 0.

On lit dans une feuille réactionnaire :

« On s'occupe au ministère d'une proposition de publication d'un *Moniteur des Communes*, auquel serait joint le *Bulletin des Lois*. Ce journal paraîtrait deux fois par semaine; la moitié serait consacrée au *Bulletin des Lois*, sans aucune annotation, et l'autre partie serait un journal politique plus abrégé que le *Moniteur universel*, et ne contiendrait ni feuilleton ni annonces.

» Toutes les communes de France sont abonnées au *Bulletin des Lois*, à raison de 6 fr. par an. Le nouveau journal, aussi grand que l'*Assemblée nationale*, n'en coûterait que 10. Le maire, à l'arrivée du journal, détacherait le *Bulletin des Lois* pour le réunir à la collection, et la partie politique, agricole et commerciale serait donnée aux habitants de la commune. »

— On lit dans une correspondance romaine du *National* :

« Un journal légitimiste (*la Gazette de Lyon*) annonce qu'une souscription est ouverte pour offrir une épée d'honneur au général Oudinot. Nous engageons de grand cœur les promoteurs de cette idée à faire parvenir une de leurs listes à Rome, attendu que nous serions assez curieux d'apprendre combien cet infortuné général réunirait de souscripteurs dans l'armée d'Italie. »

— MM. Morellet, Baune, Bandsept, Baudin, Cholat, Benjamin Raspail, Fond et Faure (Rhône), ont déposé une proposition relative à l'augmentation de la solde des caporaux, brigadiers et soldats.

— La chambre des mises en accusation de la cour de justice de Darmstadt a décrété, après une délibération qui s'est prolongée pendant quatre séances, de faire juger le procès Goerlitz par la cour d'assises, et de mettre en état d'accusation le domestique Jean Stauf, comme coupable d'assassinat sur la personne de la comtesse de Goerlitz, d'incendie prémédité, de vol et de tentative d'empoisonnement sur la personne du comte de Goerlitz. En outre, le père du prévenu est accusé de participation au vol.

(*Journal de Francfort.*)

— Une association vient de se former en Angleterre pour l'encouragement du système qui consiste à brûler les morts. L'association propose de brûler, avec la solennité religieuse convenable, les cadavres de ceux de leurs membres qui auront, par leur testament, légué leur corps à l'association. Les membres paient une entrée d'un schelling.

— On écrit du département de l'Ain :

« Toute la surface du pays est couverte d'une couche de neige tellement abondante, que les oiseaux et le gibier ne trouvent plus de nourriture. Des lièvres sont tués, dit-on, à coups de bâton, et une perdrix a été vue en ville sur le toit d'une maison, cherchant à becqueter quelque nourriture. Des loups ont été aperçus près des fermes situées à peu de distance de la ville. »

CHEVALIERS DU POIGNARD. — On lit dans le *Constitutionnel* :

« Des désordres graves ont eu lieu le 6 janvier à Beaucaire.

» Des membres de la Société de la *Concorde*, qui appartiennent à l'opinion légitimiste, avaient obtenu l'autorisation de se réunir dimanche dans un banquet. Pendant que les convives étaient attablés, les Montagnards, fort nombreux à Beaucaire, s'attroupèrent et envahirent à l'improviste la salle du banquet.

» Quelques soldats, commandés par un commissaire de police, cherchèrent en vain à s'opposer à l'envahissement; tous les meubles furent brisés, puis une lutte violente s'engagea entre les deux partis. Un Montagnard a reçu un coup de poignard en pleine poitrine; par bonheur, cette blessure ne présente pas une grande gravité; d'autres personnes ont été plus ou moins maltraitées.

» A la première nouvelle de ces désastres, M. le préfet du Gard et M. le général commandant la subdivision de ce département, ainsi que M. le procureur-général près la cour d'appel de Nîmes, se sont transportés sur les lieux. Une instruction judiciaire a été commencée. »

De pareils désordres n'auraient pas lieu si l'autorité républicaine, au moment où elle autorise les banquets des royalistes affichés, n'interdisait avec une brutale intolérance toutes les réunions démocratiques.

POPULARITÉ DE LA POLICE. — Les journaux judiciaires nous apprennent que des agents de police conduisaient avant-hier Aymet sur le boulevard Montmartre, afin de découvrir les marchands ambulants qui lui avaient vendu le panier et la boîte dont il s'était servi pour faire l'envoi des étrennes empoisonnées.

Aymet venait de leur indiquer une femme Triboulet, bimbelotière. Ils s'approchèrent de la marchande pour prendre des renseignements, mais cette femme leur répondit qu'elle n'avait rien à leur dire.

Le mari de la femme Triboulet survint avec d'autres marchands ambulants, qui reçurent fort mal les agents, et comme l'un d'eux voulait acheter un panier semblable à celui dont Aymet avait fait emplète, la femme Triboulet dit qu'elle ne voulait pas le vendre. Voilà, criait tout haut Triboulet, la police qui achète ses étrennes! Cette scène faillit un instant dégénérer en rixe.

Cependant une grande foule s'était amassée, et les agents, craignant que leur prisonnier ne leur échappât, se retirèrent, et firent un rapport, par suite duquel Triboulet, dont le véritable nom est Gilles, a été arrêté aujourd'hui dans son domicile, rue du Mûrier, 13, ainsi que sa femme. Ils ont été conduits au dépôt de la Préfecture.

THEATRES.

Les *Quatre Fils Aymon*, voilà le succès du jour, et ce qui amène chaque soir, à l'Ambigu, une foule immense, qui vient admirer les richesses de cette magnifique légende en 30 tableaux. — Le spectacle commence à 7 heures et finit à 11 heures et demie.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG, sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	30	16	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 11 janvier 1850.

Les bruits répandus hier sur un nouvel emprunt du Piémont ne se sont pas confirmés, et les votes d'hier ont été exploités par les huissiers pour relever le cours de la rente. Aussi, dès ce matin, il y a eu tendance à la reprise. Ce mouvement a été secondé par les achats au comptant, qui étaient importants.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	93 25	Zinc Vieille-Montagne	2850 »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	82 25	Naples, 5 0/0, c. Roth.	97 5
Quatre 0/0, j. 22 sept.	73 20	Cinq 0/0 Romain	86 1/2
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 65	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 7/8
Cinq 0/0 (empr. 1848)	»» »»	— 3 0/0 dette int.	»» »/»
Bons du Trésor	»» »/»	Belgique. Empr. 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2400 »»	— Empr. 1840.	97 3/4
Rente de la Ville	»» »»	— Empr. 1842.	»» »/»
Obligat. de la Ville	1265 »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1187 50	Emprunt d'Haïti	»»» »»
Obligat. de la Seine	1165 »»	Piémont, 5 0/0 1849	9» 30
Caisse hypothécaire	137 50	— Oblig. anc.	»»» »»
Quatre-Canaux	»»»» »»	— Oblig. nouv.	»»» »»
Jouis. Quatre-Canaux.	76 25	Lots d'Autriche 1834.	4»5 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	93 75	94 30	94 10	94 25
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	57 4	57 80	57 6»	57 75

REPORTS.

5 0/0 compl. à la liq.	10 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	»» »/»
3 0/0 —	10 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
410 »»	41» »»	Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	»»» »»
2 7 5»	»»» »»	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
468 75	468 75	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
825 »»	822 50	Paris à Orléans	»»» »»	»»» »»	»»» »»
586 25	58» »»	Paris à Rouen	»»» »»	59 3»	»»» »»
242 5	»»» »»	Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	217 5»	Marseille à Avignon	»»» »»	»»» »»	»»» »»
116 25	116 25	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
342 5	342 50	Orléans à Vierzon	342 5	342 5»	34» »»
»»» »»	1»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»	»»» »»	»»» »»
413 75	412 5»	Orléans à Bordeaux	412 5»	415 »»	415 »»
463 75	465 »»	Chemin du Nord	463 75	465 »»	465 »»
115 »»	»»» »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»	»»» »»
361 25	36» »»	Paris à Strasbourg	363 5	362 5»	361 25
27» 75	275 »»	Tours à Nantes	275 »»	276 26	276 25

L'un des Gerants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 12 janvier.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE.—1re des Porcherons.
ITALIENS.—Il Barbiere di Siviglia.
ODÉON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE.—Le Feu, Paris, les Cabinets particuliers, Fin d'une République, Daphnis.
GYMNASE.—L'Année prochaine, la Bossue, Diviser pour régner, le Bal du Prisonnier.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 5.
VARIÉTÉS —La Vie de Bohême, Lord Spleen, Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint-Germain.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ.— Le Marché de Londres.
FOLIES.—La Grange, Margot, la Chatte, les Cascades.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 13. — Dimanche 13 Janvier 1850.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 12 JANVIER.

Assemblée nationale.

Aujourd'hui l'attention publique était ailleurs qu'à l'Assemblée nationale; des bruits de coups d'Etat prochain circulent partout; on rapproche la loi qui permet à l'administration de révoquer les instituteurs démocrates et de les remplacer par des agents électoraux dévoués au pouvoir, du projet de réduire la garde nationale de Paris à trente mille hommes choisis, des 20 centimes réclamés en faveur des sous-officiers, enfin de la publication du *Napoléon*, ce journal élyséen, où la forme actuelle du gouvernement est si cavalièrement traitée. Ces bruits ont occupé la Bourse; on y a parlé d'une nouvelle *journée historique*, et les boursiers en général n'étaient nullement sympathiques à des tentatives qui remettraient en question pour un temps indéfini le mouvement des affaires. Les causes de mécontentement à la Bourse sont d'autant plus graves que les petits capitalistes sont ruinés par de brusques oscillations de hausse et de baisse dont ils cherchent vainement les auteurs. L'inquiétude a été répandue dans les couloirs de l'Assemblée par un représentant de la majorité, M. Abraham Dubois. D'après le *National*, M. Dubois aurait affirmé, dans le sein du 13e bureau, qu'il avait entendu un ministre prononcer ces paroles significatives : L'*Assemblée nationale est perdue dans l'estime du pays; avant peu il faudra en finir avec elle.*

Nous apprenons d'autre part que la *Presse* a été saisie pour un article fort modéré d'ailleurs et très peu agressif, mais qui renfermait la reproduction textuelle d'un article de la *Réforme* condamné tout récemment en cour d'assises. Nous ne dirons rien de la *Reforme*; nous nous inclinons devant la chose jugée; mais nous ferons observer, tout en nous inclinant, que son article, rapproché de la condamnation, est un argument de plus à faire valoir contre cette désignation des jurés annuels par voie de commission, qui laisse à la liberté de la presse de si minimes garanties.

La saisie de la *Presse* est un fait notable, un acte plein de hardiesse. Ce journal est dangereux pour les pouvoirs qui l'attaquent, et pour s'en prendre à M. de Girardin il faut qu'on soit bien résolu à faire enfin *de l'action*, quoi qu'il en coûte.

La gravité de la situation n'a pas amené d'interpellations à la tribune. Après une discussion sur la salle des séances, discussion peu intéressante et qui n'a pas abouti, l'Assemblée s'est occupée de l'Algérie. Elle a voté, malgré la répugnance très visible de M. d'Hautpoul, qu'une commission de quinze membres serait nommée en séance publique pour préparer la législation de l'Algérie. Ce pays qui, d'après la Constitution, devrait être régi par des lois, est encore soumis au régime des ordonnances, c'est-à-dire de l'arbitraire et du sabre. M. Barrault, dans un excellent discours, a protesté contre les influences militaires qui entravent la paisible colonisation de l'Afrique, et qui viennent de susciter la déplorable affaire de Zaatcha.

Nous ne sommes plus au temps où le succès militaire absolvait tout. La France n'est pas fière d'un long massacre nécessité, comme l'a fort bien démontré M. Barrault, par une administration déplorable.

Un incident de cette discussion a trahi la pensée autocratique du gouvernement.

« Si vous nommez une commission, a dit M. » d'Hautpoul à l'Assemblée, le gouvernement, le » ministre de la guerre ou le directeur des affai» res de l'Algérie seront toujours disposés à lui » donner des explications *quand leurs affaires le » permettront.* »

Voilà où nous en sommes. Des dénégations fort embarrassées et fort timides que nous lisons dans la *Patrie* de ce soir, et qui s'adressent aux paroles ministérielles dont M. Abraham Dubois aurait été l'écho, n'amoindrissent en rien les embarras de la position. Nous croirions à une crise prochaine si la lettre à Edgar Ney et beaucoup d'autres incidents ne nous avaient appris comment le pouvoir exécutif sait se tirer en reculant des situations les plus difficiles.

Les 20 centimes.

Le projet d'augmenter de 20 centimes par jour la paie des sous-officiers a été sévèrement jugé dans les bureaux, comme une manœuvre tendant à la corruption politique de l'armée. Voici quelques renseignements sur la discussion qui s'est engagée à cet égard. Nous les empruntons à l'*Union* :

M. le général Oudinot reconnaît que le projet de loi n'est pas exclusivement budgétaire, et qu'il pourrait avoir de sérieuses conséquences politiques; à ce titre, il devait donc être soumis à l'examen des bureaux.

Le projet de loi en délibération a le tort d'être isolé et incomplet; il faut le coordonner avec l'ensemble de la législation militaire, pour en assurer la durée.

En adoptant des dispositions partielles on s'exposerait à compromettre les mesures généreuses dont on veut, avec raison, doter l'armée.

Le général, en demandant un ajournement momentané, réclame surtout le plus tôt possible l'ensemble de lois qui doit donner à notre constitution militaire la permanence dont elle a tant besoin.

M. Desmousseaux de Givré aperçoit certains symptômes dans les actes du gouvernement, et croit y voir l'intention d'établir un antagonisme du pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif. Il rappelle les expressions de M. Odilon Barrot, que de détestables passions s'agitent autour du président de la République.

S'expliquant sur le projet de loi en discussion, il dit que le journal le *Napoléon* a annoncé l'allocation des 20 centimes en faveur des sous-officiers, et que le ministère a obéi à l'impulsion de cette feuille.

M. Piscatory dit que le projet de loi n'est pas seulement une mesure, mais un évènement; que de temps à autre il apparait des faits qu'on jette au milieu de l'esprit public étonné, et qui sont propres à embarrasser la marche de l'Assemblée. C'est une funeste manière de gouverner, c'est amener le pays dans des circonstances souvent dangereuses. Dans la forme, le ridicule se joint souvent à l'inconvenance. L'honorable membre blâme la publication du journal le *Napoléon*, telle qu'elle est faite.

Le projet de loi, suivant M. Piscatory, est une mesure déplorable, et produira un mauvais effet dans l'armée. L'armée, dit-il, est nationale et fière. Ce ne sont pas des mercenaires, ce sont des citoyens dévoués à leur pays. Veut-on, ajoute le représentant, offrir des primes à des espérances d'avenir, des récompenses à des prétoriens? De pareilles mesures ont été prises dans le passé, et n'ont produit aucun effet : ce sont donc des jouissances passagères qu'on vient offrir aux sous-officiers. Cette mesure a produit un détestable effet dans l'esprit du public. Que devra faire l'Assemblée? Il faut accorder sans doute certains encouragements, il faut prendre une série de mesures de concert avec le gouvernement. Mais on a voulu mettre l'Assemblée dans une fausse position; c'est à très mauvaise intention que le projet de loi a été présenté.

La proposition doit donc être rejetée, mais ensuite il faut examiner la question sans aucune préoccupation.

M. Desmousseaux de Givré, appuyant le préopinant, prétend que l'on a vu, dans le faubourg Saint-Honoré, de nombreuses députations de sous-officiers allant remercier le président de la République.

M. d'Adelsward regarde la mesure comme déplorable. Le tarif des soldes est proportionnel, et l'on trouble toute proportion en jetant incidemment un accroissement dans la solde des sous-officiers qui vivent convenablement avec la solde actuelle. Le soldat est moins bien traité. Si l'on rapproche trop la solde des sous-officiers de celle des officiers, on va créer des difficultés. Le ministère de la guerre a promis un système d'ensemble; au lieu de remplir sa promesse, on vient faire de la popularité avec le projet de loi des 20 centimes.

M. Etienne pense que l'on entre dans une mauvaise voie. En effet, chaque parti vient faire des avances à l'armée; l'opposition se plaint qu'on ait prévenu sa pensée par le projet de loi, et assure qu'elle allait proposer cet accroissement de solde. En effet, M. Charras, au nom de quelques-uns de ses amis politiques, a déposé une proposition tendant à augmenter la solde des sous-officiers d'un cinquième. Aujourd'hui, M. Baune et ses amis veulent augmenter de 15 centimes la solde des caporaux, brigadiers et soldats. Quel sens donner à cette sorte de proposition? Prépare-t-on les moyens de prendre part à une lutte où l'armée jouera le principal rôle? Sous un autre point de vue, on a excepté les sous-officiers de certains corps de l'armée : pourquoi les exclure? ne viendra-t-on pas demander pour eux le même encouragement? Et la marine, ne fera-t-on pas pour cette partie de la force publique ce qu'on a fait pour l'armée de terre?

La voie dans laquelle on veut entrer présente donc des difficultés; et dans quelles circonstances, ajoute l'honorable représentant, veut-on aggraver les charges qui pèsent sur les contribuables? les sous-officiers n'ont-ils pas des pères, des frères qui paient les impôts avec une très grande difficulté? Eh bien! les législateurs pourront-ils diminuer les charges qui pèsent si lourdement sur le pays, si l'on vient de tous côtés aggraver la situation des finances?

M de Lasteyrie (Jules) regarde le projet de loi comme perfide et profondément immoral. Depuis vingt ans, les gouvernements cherchent à jeter le pays dans les intérêts matériels. Il n'y a donc plus de principes; on veut exciter des appétits grossiers.

L'armée avait échappé à ces excitations, elle était guidée par les mobiles de la gloire, de l'honneur, et on veut la détourner de ces sentiments généreux. Les soldats souffrent; il y aurait plutôt lieu d'appeler l'intérêt du gouvernement sur le sort des soldats, qui devrait être amélioré.

Le général Bedeau soutient que quelles que soient les circonstances qui ont été prévues par M. Etienne, l'armée sera toujours l'instrument de la loi; que les baïonnettes sont devenues intelligentes, et que le rejet du projet de loi serait de nul effet, etc., etc.

M. Th. Desmasures s'étonne qu'un pareil projet de loi soit présenté, alors que l'Assemblée allait s'occuper bientôt de la loi organique de l'armée. Il regarde cette présentation, dans les circonstances actuelles, comme ayant une immense gravité. Il ne peut accepter ce projet de loi dans les termes formulés par le gouvernement.

M. de Staplande regarde aussi la loi comme inopportune. On agit, en France, bien plus sur l'armée en parlant à son honneur qu'à ses intérêts. D'ailleurs, pourquoi une augmentation de solde pour les sous-officiers seulement?

M. de Staplande veut qu'on récompense les services, qu'on augmente la solde, eu égard à la durée

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 13 JANVIER 1850

CAUSERIES.

Ces braves gens de la réaction ont parfois de bonnes naïvetés.

Un représentant de la droite discourait l'autre jour, dans la salle des Pas-Perdus, sur la pénurie de nos finances.

— Eh! mon Dieu, disait-il, il y a un moyen bien simple de procurer en peu de temps cent millions au trésor. Qu'au lieu de tracasser la compagnie de la grande ligne de fer de Paris à Avignon, on lui accorde sur-le-champ tous les avantages qu'elle réclame. Immédiatement ses actions montent de cent pour cent. L'administration fait un appel de fonds, auquel s'empressent d'acquiescer les actionnaires, alléchés par cette hausse prodigieuse. On fait verser un quart, un tiers, moitié même s'il le faut. Cela remplit les caisses des banquiers administrateurs, qui, dit-on, ont besoin d'argent, et, comme les travaux sont échelonnés et ne nécessitent pas de dépenses immédiates, on prête à l'Etat cent millions, moyennant intérêt convenable, pour un, deux ou trois ans. Ce n'est pas plus malin que cela.

— Sans compter, fit observer l'interlocuteur de l'honorable, que c'est un coup de fortune pour les actionnaires actuels.

— Sans doute.

— Vous avez, je crois, des actions de cette compagnie?

— J'en ai quelques-unes, répondit le bonhomme.

Un autre modéré, propriétaire ou locataire d'une salle publique dont il ne sait que faire depuis la suppression des clubs, annonçait dernièrement devant moi l'intention d'y établir un concert.

— Je vous engage, lui dis-je, à organiser un concert à bon marché; c'est, je crois, la meilleure spéculation qui soit possible aujourd'hui pour une entreprise de ce genre.

— Ah! oui, me répondit-il, un concert démoc-soc, un concert pour la canaille; merci, c'est gentil, c'est propre. Non, monsieur, non; je veux avoir dans ma salle une réunion de gens comme il faut. A défaut du charme de la musique, pour faire venir les gants jaunes et les lorgnons, j'aurai une trentaine de jolies femmes, à qui je donnerai leur entrée gratuite, et qui me composeront une attrayante galerie. Cela servira merveilleusement les intérêts de ces dames et les miens.

— Je comprends, dis-je à mon spéculateur, vous aimez mieux faire de votre salle un mauvais lieu qu'une réunion populaire. C'est beaucoup plus honnête.

— Vous n'entendez rien aux affaires, me riposta avec mépris ce respectable lecteur du *Constitutionnel.*

Ils sont tous comme cela.

Ne leur en veuillez pas; ce n'est pas leur faute.

Depuis le plus petit jusqu'au plus grand, ces gens-là ont complètement perdu le sens moral.

C'est qu'ils ont une manière si agréable de vous rire au nez quand vous leur parlez d'une conviction désintéressée, d'un sentiment national ou humain, d'une foi sociale, politique ou religieuse, qu'en vérité l'on se prend à se demander à soi-même si l'on n'est pas la plus sotte des dupes, le plus niais des fanatiques qui jamais ait rêvé, aimé, vénéré quelque chose sous le soleil.

— Je signale cette phrase à l'attention de certains journaux honnêtes. Ils ne trouveront jamais une plus belle occasion d'annoncer à leurs lecteurs que les phalanstériens reconnaissent enfin qu'ils sont des sots, des dupes, des fanatiques et des niais. —

Voici une conversation qui a eu lieu devant moi, il n'y a pas trois jours.

— Connaissez-vous monsieur un tel?

— Oh! c'est un homme très bien dans ses affaires.

Quand ils ont constaté cela, tout est dit. Chapeau bas devant ce monsieur.

— Mais il a fait trois ou quatre fois faillite, et ce pauvre ***, qui lui avait confié sa fortune, marche sur des bottes percées, tandis que son débiteur va en carosse.

— Oui, oui... c'est un rusé, un finaud. Il vient de donner cent mille écus de dot à sa fille.

— Peste, celui qui a épousé cette petite mère-là n'a pas fait une mauvaise journée.

— A propos de ***, vous ne savez pas.

— Non.

— Au fait, je vois bien que vous ne savez pas, puisque vous en parlez tout à l'heure au présent, tandis que le pauvre garçon est au passé.

— Comment cela?

— Il vient de se brûler la cervelle.

— Bah!

— Comme je vous le dis.

— Ça a dû être un rude crève-cœur pour un tel; car enfin c'est lui qui l'a amené là, et ils étaient amis intimes avant la faillite.

— Lui, allons donc. On voit bien que vous ne le connaissez pas. On est venu lui annoncer la chose, au milieu du bal de noces de sa fille. Il n'a pas sourcillé. Oh! c'est un fort homme. (Aspirez l'h.)

— N'importe, c'est un vilain présage pour les jeunes mariés.

— Bah! mon cher, cent mille écus comptant, sans parler des espérances. Il n'y a pas de présage qui tienne contre cela.

Allez à la Bourse, dans les soirées bourgeoises, dans les cafés où ces braves brocanteurs exécutent leur partie de dominos en savourant la demi-tasse ou la bavaroise, et vous en entendrez bien d'autres!

Toutes ces choses sont débitées avec la plus candide bonne foi par les plus honnêtes gens du monde, exacts à leurs échéances, bons époux, excellents pères, voltairiens et libéraux jusqu'à ce que la peur du Socialisme les eût ralliés à M. de Montalembert.

Pauvres êtres que le matérialisme des écus a pétrifiés jusqu'à la moelle des os!

Ce qu'il y a de plaisant, c'est de les entendre vociférer contre ces brigands de socialistes, qu'ils accusent d'inspirer au peuple le désir du bien-être matériel.

Triste comédie humaine!

Voilà un crime que l'on ne reprochera jamais au *Constitutionnel.*

Ce respectable journal ne perd pas une occasion de prêcher au pauvre monde le mépris des douceurs de la vie.

Avant-hier, il insinuait au peuple une leçon d'abstinence, à propos d'un centenaire récemment décédé dans l'Arriège.

— Il est à remarquer, disait le *Constitutionnel*, que cet étonnant vieillard a manqué du nécessaire pendant presque toute sa vie.

Je ne sais pas si vous êtes de mon avis. Quant à moi, je trouve cette *remarque* adorable et tout à fait engageante.

Manquer du nécessaire! voilà un élixir de longue vie, à la portée de *toutes* les bourses, et le *Constitutionnel* en donne gratis la recette :

Mangez peu; buvez moins; travaillez beaucoup; habillez-vous le moins possible, et couchez sur la dure! Ce n'est pas plus difficile que cela.

Brave *Constitutionnel!*

Etonnez-vous donc, après cela, qu'on mette les Socialistes en prison!

Des ennemis de l'humanité qui veulent absolument faire crever le peuple dans l'abondance!

Les scélérats! heureusement que l'autorité a l'œil sur eux.

— Oui, disait dernièrement un représentant du peuple de la droite à son collègue de la Montagne M..... de B....., il faut des lois répressives contre vos Socialistes, et, morbleu, nous en ferons.

Cet honorable trouvait apparemment qu'il n'y en a pas assez comme cela. Il y a des gens bien difficiles à contenter.

— Prenez garde, lui répondit le Montagnard; les majorités sont changeantes, sous le régime du suf-

des services, et surtout qu'on assure les vieux jours des vieux soldats.

M. Jules de Lasteyrie préférerait à une solde permanente une haute paie proportionnée à la durée des services, et des mesures qui assurassent l'avenir des vieux soldats et des sous-officiers.

Le *National* reproduit la lettre du marchand de journaux auquel il a été enjoint, *sous peine d'arrestation*, de se borner à la vente du *Dix Décembre*. Le *National* dit ensuite :

Nous n'ajouterons rien aujourd'hui aux réflexions de la *Démocratie pacifique*, si ce n'est que le même avis nous a été donné. Le *National*, et probablement tous les journaux indépendants sont en butte aux mêmes tracasseries, aux mêmes indignités. Le jésuitisme, qui règne et gouverne, fait un détestable abus d'une loi détestable. On devait s'y attendre ; mais on doit compter aussi que cela n'aura qu'un temps. Quand le pouvoir va vite, il est sûr d'arriver.

L'*Union* reproduit la même lettre en demandant au pouvoir des explications qui ne seront certainement pas données.

L'EMPIRE AUX ENCHÈRES.

Didius Julianus Severus est le seul homme connu par l'histoire qui ait acheté un empire à un encan public. Il fut consul avec Pertinax. Après la mort de cet empereur, le 28 mars 193, Sulpitianus, envoyé au camp des prétoriens pour y apaiser la révolte, eut l'impudeur de demander l'empire à ces soldats, et de leur offrir de l'argent. Les prétoriens, qui voulaient en tirer le plus grand parti possible, firent crier que l'empire était à vendre au plus offrant. Lorsque cette proclamation parvint à Rome, Didius, qui était un des plus riches citoyens, se trouvait à table avec des amis qui, dans la gaieté du repas, l'engagèrent à hasarder le marché. Aussitôt il se rendit au camp. Sulpitianus et lui enchérirent plusieurs fois l'un sur l'autre ; mais Didius étant tout d'un coup monté de 5 000 drachmes pour chaque soldat, à 6 250, payables sur-le-champ, il fut proclamé empereur.

(BIOGRAPHIE UNIVERSELLE.)

On lit dans la *Réforme* :

Une nouvelle rigueur vient d'être exercée à notre égard. Une nouvelle aménité du parquet vient de se manifester. *Encore une* SAISIE ! Aujourd'hui nous avons reçu la visite d'un commissaire de police qui nous en a signifié le procès-verbal. Rien de mieux ; nous nous attendons à toute chose : ne sommes-nous pas habitués à la persécution? Que voyons-nous d'ailleurs dans le passé de la *Réforme?* Une lutte incessante entre le pouvoir et nous ; lutte suprême, qui nous laisse meurtris, et qui nous retrouve sans cesse sur la brèche.

On nous assure positivement, dit la *Réforme*, que le gouvernement a fixé au 3 février les élections des représentants qui devront remplacer nos amis condamnés par la haute cour de Versailles. On ne convoquera les colléges électoraux qu'au dernier moment ; chacun comprendra le motif honnête et modéré de cette façon d'agir.

Nous ne doutons pas que, dans les départements, les républicains ne se soient pas déjà entendus sur la liste des candidats, et qu'à Paris on sera également prêt à soutenir la lutte électorale. Nous devons cependant mettre nos amis en garde contre un calcul sur lequel nos adversaires comptent beaucoup : c'est de faire voter l'armée promptement, afin qu'elle n'ait pas le temps de recevoir la liste démocratique. Que les démocrates des départements dans lesquels il y aura des élections, et résidants à Paris, se fassent donc envoyer immédiatement, sinon la liste définitive, du moins celle probable, afin de pouvoir la distribuer à nos frères de l'armée dès qu'on saura qu'elle sera appelée à voter.

AUX INSTITUTEURS.

On lit dans la *République* :

« Tous les instituteurs indépendants qui ont donné quelques gages de leur dévoûment à la cause démocratique sont menacés dans leur existence : le pouvoir sera inexorable.

» Aux termes de l'art. 4 de la loi, l'instituteur suspendu ou révoqué *ne pourra ouvrir une école privée dans la commune où il exerçait les fonctions qui lui auront été retirées, ni dans les communes limitrophes.*

» Les instituteurs démocrates n'ont qu'un moyen d'échapper aux rigueurs de cet article ; c'est de donner leur démission avant la promulgation de la loi.

» On ne saurait trop les engager, dans leur intérêt, à prendre ce parti sans le moindre retard ; ils échapperont ainsi à quelques-unes des redoutables conséquences de la persécution qui les attend.

» Comme instituteurs privés, ils seront soumis à la surveillance spéciale des préfets et de leurs agents ; mais ils ne pourront être déplacés. Ils conserveront leur indépendance politique en même temps que l'estime et l'appui des bons citoyens. »

Colonies agricoles.

PROJET D'UNE COLONIE-HOSPICE A NANTES.

Les esprits éclairés, les hommes de cœur de la province, abstraction faite de leurs anciennes préférences de partis, ont pris au sérieux la promesse d'assistance publique, écrite dans la Constitution républicaine, et, en attendant la loi organique qui doit déterminer le mode de cette assistance, se livrent, pour leurs localités, à des études d'institutions de bienfaisance.

Nous avons sous les yeux les projets de plusieurs colonies agricoles qui occupent ainsi la sollicitude des hommes de bon désir dans divers départements. On sait que, pour les enfants-trouvés, cette pensée de colonies agricoles a déjà reçu un commencement d'exécution favorable à Bouneval, à Montmorillon, à Montbellet, au Mesnil-Saint-Firmin. Des colonies agricoles de jeunes détenus ou d'enfants pauvres fonctionnent déjà à Mettray sous la surveillance de MM. Demetz et de Bretignières ; au Petit-Quevilly, près de Rouen, sous la direction de M. Lecointre ; à Petit-Bourg, sous celle de M. Allier ; près de Marseille, sous l'administration de M. l'abbé Fissiaux. A Ostwald, près de Strasbourg, on a fondé une colonie agricole, qui sert de refuge aux pauvres et mendiants de la ville. Enfin, à Saint-Just, dans la Marne, sous l'inspiration de M. Napias-Piquet, membre du conseil d'arrondissement d'Epernay, il est question de fonder une colonie agricole, industrielle et commerciale, dont nous parlerons prochainement.

Aujourd'hui, nous entretiendrons seulement nos lecteurs d'un projet de colonie-hospice qui émane de l'administration des hospices de Nantes, et qui, depuis plus d'un an déjà, a gagné toutes les sympathies du conseil municipal de cette ville, de la préfecture et du conseil général de la Loire-Inférieure.

Ce projet de colonie-hospice a pris naissance à propos de la construction d'un nouvel hôpital destiné à remplacer le vieil *Hôtel-Dieu* de Nantes. Dans cette ville, les vices des institutions actuelles de bienfaisance, surtout de celles qui concernent les vieillards et les enfants trouvés, ont été reconnus. Les chiffres de la mortalité, qui n'est, en effet, que de 1 sur 20, 30, 40 dans certains départements, s'élève graduellement de 1 sur 4 ou 5 dans quelques-uns, et notamment dans celui de la Loire-Inférieure. De là le projet formé de réaliser, d'une manière complète, la réunion des enfants trouvés et orphelins dans une *colonie-agricole*, où leur existence et leur éducation trouveraient enfin des garanties qui leur ont manqué jusqu'à ce jour. Par extension, cette colonie serait aussi destinée à des vieillards, à des infirmes, et devra même recevoir, dans l'avenir, quelques-uns des aliénés non dangereux du département.

Le nombre d'administrés qu'elle devra contenir, lorsque son développement définitif aura été atteint, est fixé à quatorze cents, dont 600 enfants trouvés et abandonnés, 600 vieillards et infirmes et 200 aliénés. En outre, le personnel administratif de la colonie comprendra cent quarante employés, ce qui élèvera sa population totale à quinze cent quarante personnes.

Le personnel administratif se composera, savoir :

Pour la partie hospitalière, d'un directeur, un économe, deux commis, un aumônier, deux médecins, un pharmacien, trente sœurs et quatre-vingt surveillants, infirmiers et employés divers, en tout cent dix-huit personnes.

Pour la partie agricole : d'un directeur de la culture, un chef et deux sous-chefs d'attelage, un chef vacher, un chef de laiterie, deux engraisseurs, deux maîtres jardiniers, un irrigateur, un porcher, un cantonnier, un chef et deux sous-chefs de main d'œuvre, un boucher, un boulanger et deux aides ; en tout vingt-deux personnes.

Ce personnel administratif sera considérablement réduit lorsqu'on pourra prendre parmi les membres de la Colonie la plupart des employés subalternes.

Il résulte des études auxquelles ce projet agricole a été soumis, que l'ensemble des colons propres à être employés à la culture équivaut seulement à cent cinquante personnes valides. Les travaux de défrichement, en général très pénibles, ne conviendraient donc pas à une telle population beaucoup plus propre au jardinage et à la petite culture. Dès lors, il a paru convenable de l'établir sur des terres de bonne qualité et déjà cultivées, afin de pouvoir obtenir facilement tous les produits végétaux et animaux nécessaire à la consommation de la colonie, et même des établissements hospitaliers de Nantes.

L'emplacement doit être très rapproché de la ville pour que les vieillards reçus dans la colonie puissent voir fréquemment les membres de leurs familles et pour que tous les produits surabondants et non consommés sur place, tel que lait, œufs, volailles, fruits, légumes, etc., puissent être vendus au marché.

Ce projet de colonie, préparé par M. Allard, ingénieur des ponts-et-chaussées, rapporteur de la commission des hospices, a été l'objet d'un concours architectural dont un certain nombre d'hommes spéciaux ont jugé les résultats. D'un autre côté, M. le directeur de l'école régionale de Grand-Jouan a fourni un avant-projet du système cultural à suivre, et M. Heuzé, professeur de culture à la même école, y a joint un plan et devis estimatif des constructions agricoles, nécessaires à l'exploitation.

On peut conclure de ces études les chiffres de dépenses suivants :

Terrain. — La colonie devra occuper une étendue de terrain d'au moins 330 hectares, dont 100 en céréales, 160 en plantes fourragères et légumineuses, 50 en prairies naturelles, et 20 en jardins, chemins, etc. La valeur du terrain, dans le voisinage de Nantes, sera de .... 400,000 f.

Constructions hospitalières. — La dépense des constructions hospitalières se décompose ainsi :

Dix pavillons latéraux, contenant les logements et infirmeries de 1,130 administrés, savoir : 600 vieillards, 320 jeunes gens de 8 à 21 ans, et 200 aliénés, coûtent	f. 330,000	
Un bâtiment au fond de la cour, contenant les logements pour 150 enfants de 2 à 8 ans et les classes	75,000	
Un autre bâtiment par derrière, contenant la crèche pour 120 enfants de 0 à 2 ans, la salle d'asile et le logement pour 110 enfants, le logement des sœurs, etc.	98,000	
Deux bâtiments d'administration, cuisine, pharmacie, bains, boulangerie, buanderie, chapelle, etc.	273,800	
Galeries, clôtures, sommes à valoir	75,800	
	880,000	
On peut porter le maximum de ces dépenses à		900,000 f.
Mobilier hospitalier. — Pour coucher, linge, meubles et ustensiles divers, cuisines, boulangerie, buanderie, pharmacerie, chapelle et bibliothèque		372,000
Constructions agricoles. — Logement des animaux, magasins à grain, fourrages, machine à battre, laiterie, etc.		157,000
Mobiliers et avances agricoles		57,000
Total des dépenses de fondation		1,886,000 f.

Ce serait donc une dépense d'environ 1 900 000 francs qu'exigerait [illegible] la fondation de la colonie-hospice projetée à Nantes.

Maintenant, la dépense totale annuelle pour loger, nourrir, entretenir les quatorze cents administrés, a été largement évaluée, y compris l'entretien des bâtiments, du mobilier, le personnel et l'intérêt des capitaux, à .... 341,806 f.

Ce qui fait 244 fr. par individu.

Les quatorze cents administrés destinés à la Colonie, coûtent dans les établissements actuels où ils sont 418,650

Economie annuelle .... 76,944 f.

« Il résulte de là, dit le rapport de M. Allard, que la Colonie entretiendra complètement deux cents jeunes gens qui maintenant sont tout-à-fait abandonnés à eux-mêmes, plus de 250 enfants au-dessous de 12 ans, aujourd'hui dispersés et mal soignés chez les nourrices, et que, malgré le surcroît de charges, elle réalisera sur les dépenses de l'état actuel, une économie annuelle de 76 944 fr. ; de sorte qu'en utilisant à la culture des champs toute cette population hospitalière, à la limite des forces de chacun, on arrive à ce résultat si désirable et d'ailleurs facile à prévoir, qu'on peut, avec une moindre somme, entretenir un plus grand nombre d'individus. »

La commission des hospices de Nantes — tout en reconnaissant indispensables la formation d'un plan d'ensemble calculé pour 1 400 administrés et l'acquisition du terrain complet — propose de procéder par essaims successifs, de n'introduire d'abord qu'une partie des colons, afin de disséminer les dépenses à faire sur un plus grand nombre d'années, et de pouvoir, dans les accroissements successifs, profiter des leçons de l'expérience.

En limitant à 630 administrés le premier noyau de la colonie, elle arrive encore dans ses calculs à réaliser, même à l'origine, sur l'état actuel, une économie annuelle de 4 853 fr., quoique ce premier noyau de colonie soit grevé des mêmes services généraux que la colonie complète. En effet, la dépense totale de l'installation du premier noyau serait de 1 467 000 fr., pendant que l'établissement de la colonie complète ne réclamerait, comme on l'a vu, que 400 000 fr. de plus.

Enfin, l'administration des hospices de Nantes offre d'affecter à la création de cette colonie 700 000 francs, c'est-à-dire le tiers des dépenses totales, et demande que la Commune, le Département et l'Etat fournissent les deux autres tiers par subventions qui peuvent être réparties sur cinq exercices.

Des délibérations déjà prises par le conseil municipal et le conseil général ne laissent pas de doutes sur leur concours à cette fondation ; quant à l'Etat, naturellement chargé de réaliser le droit d'assistance, il nous paraît impossible qu'il se refuse longtemps à contribuer à de telles œuvres, même pour la plus forte part.

En donnant place dans nos colonnes à ces détails sur un simple projet de colonie-hospice, nous n'avons pas eu seulement en vue de féliciter de cette initiative une ville qui s'est déjà distinguée dans le mouvement de progrès et de bienfaisance par la fondation de son école industrielle, de son école normale supérieure, de son magnifique hospice Saint-Jacques, de sa boulangerie sociétaire, etc. — Nous avons voulu encore encourager les citoyens éclairés des autres villes de France à suivre l'exemple de la cité nantaise, en sauvant par cette heureuse combinaison de l'hospice avec la crèche, la salle d'asile, l'école, l'enseignement agricole et la maison de retraite, le corps et l'intelligence des orphelins, des infirmes, des aliénés et des vieillards. — Nous avons voulu surtout appeler l'attention du public sur ce point important :

Si, avec une colonie agricole composée de 1400 enfants en bas âge, d'infirmes et d'aliénés, *n'équivalant*, pour la culture, *qu'à 150 personnes valides*, on peut réaliser des économies importantes sur leur entretien actuel, et améliorer profondément leur état moral et matériel, — quelles économies et quelles améliorations ne doit-on pas attendre de l'association domestique, agricole, industrielle et com-

---

frage universel.

— Eh bien !

— Eh bien, vous pourriez vous trouver dans peu de temps sous le coup de ces lois répressives votées contre nous.

— Bah ! riposta le conservateur, cela m'est bien égal.

— Et pourquoi?

— Parce que, mon cher, quand ce temps arrivera, je serai avec vous.

Parlons du *Napoléon* !

— Avez-vous lu le *Napoléon* ; connaissez-vous le *Napoléon?* — Garçon, le *Napoléon* !

Voilà ce que l'on entend dans toutes les maisons, dans toutes les rues, dans tous les établissements publics de Paris.

Ce bienheureux journal est un texte inépuisable de causeries, de dissertations et de quolibets.

Le *Napoléon* est une feuille hebdomadaire destinée à ressusciter le culte de la Colonne, et à faire chanter à la ronde par tous les cœurs bien nés :

> Ah ! qu'on est fier d'être Français,
> Quand on la regarde.

L'organe de M. Chambolle, qui fait la guerre à l'Elysée depuis que M. Odilon Barrot n'est plus ministre, — honorons l'amitié restée fidèle au malheur ! — le journal l'*Ordre*, dis-je, affirme que le principal rédacteur de cette feuille fraîchement éclose, n'est autre que M. le président de la République lui-même.

Malgré toute la déférence que je n'ai cessé de professer pour les opinions de M. Chambolle, y compris son organe, je n'hésite pas à m'élever contre cette assertion, que je trouve téméraire.

Je soupçonne qu'il y a là-dessous quelque rancune ministérielle. Les cœurs les plus purs n'en sont pas toujours exempts, et les saules qui veillent sur la rive de Bougival n'en défendent pas les anciens présidents du conseil.

1° Le *Napoléon* est écrit en fort mauvais français. Tout le monde connaît le style de M. Louis Bonaparte ; à l'exception de la lettre à M. Oudinot, ses messages sont généralement goûtés ; le seul reproche qu'on leur adresse, c'est de ne pas avoir de suite.

2° Ce ne peut être le chef du pouvoir exécutif qui ose se comparer publiquement à M. son oncle, ou au grand Washington. On n'écrit pas ces choses-là, même quand on les pense, et M. Louis Bonaparte a trop de tact et d'esprit pour les penser.

3° M. Louis Napoléon Bonaparte, qui a juré fidélité à la Constitution et à la République, ne menacerait pas les républicains d'imiter la conduite de son oncle qui escamota bel et bien la Constitution et la République de son temps, sous prétexte que les républicains n'étaient pas sages.

4° Enfin, M. Louis Bonaparte a trop de bon goût et de délicatesse pour accuser les socialistes de couper des cables, dans le seul but de priver de travail et de pain un certain nombre d'ouvriers.

Je ne crois pas trop m'avancer en attribuant ce malencontreux journal au zèle littéraire de ce déplorable entourage dont parlait autrefois M. Odilon Barrot.

> Détestables flatteurs, présent le plus funeste
> Qu'ait fait aux présidents la colère céleste.

Le *Napoléon* ne se contente pas de la politique. Il insère aussi de la littérature.

J'y ai remarqué une introduction à l'histoire des Césars, par M. Romieu, homme d'esprit qui fut longtemps préfet.

Naturellement porté à vénérer un homme d'esprit qui fut longtemps préfet, il m'est pénible d'avoir à m'exprimer sur le compte de cette préface.

M. Romieu me fait l'effet d'avoir beaucoup trop fréquenté la gendarmerie de son endroit qui lui a inculqué une considération désordonnée pour le sabre et les buffleteries.

Un homme d'esprit devrait professer moins de vénération pour les baïonnettes des prétoriens du proconsul Changarnier.

Un homme qui a été si longtemps préfet devrait avoir plus de confiance dans les formes *civiles* pour la direction des choses de ce bas monde.

M. Romieu prétend que notre dix-neuvième siècle est tout à fait analogue à l'époque où finit pour toujours la république romaine, après avoir essayé vainement de se retremper dans le sang du premier des Césars.

Je ne prétends pas discuter ici cette thèse qui me semble tant soit peu baroque.

Je me contente également de l'affirmation de M. Romieu, qui assure avoir été amené par la force des choses, et nullement par un esprit de courtisannerie à cet ingénieux rapprochement.

Dieu merci, j'ai appris depuis longtemps à être modeste dans mes exigences, et d'ailleurs je me refuse à croire qu'un homme qui a été si longtemps préfet soit capable de quelque flatterie que ce soit à l'endroit du pouvoir exécutif.

Cependant, en suivant scrupuleusement la chronologie de M. Romieu, il me semble que nous en sommes, ou peu s'en faut, au règne d'Auguste.

Bah ! tant pis, va pour Auguste !

Ce n'est pas M. Romieu, c'est la logique des évènements qui le dit. Et voyez quel tact elle possède cette diablesse de logique : elle va justement choisir pour écrire cela le journal de l'Elysée.

M. Romieu, si Auguste a un Mécène, — espérons qu'il en a un, — vous serez bientôt préfet derechef.

Puissiez-vous l'être jusqu'au règne de Tibère !

Mais alors donnez bien vite votre démission ; car vous savez mieux qu'un autre, vous qui avez écrit l'histoire des Césars, que ce César-là finit par malmener *ses gens*.

Vous me pardonnerez cet infâme calembourg, vous qui en avez produit de si jolis, à ce qu'on prétend. Mais que voulez-vous, on fait ce qu'on peut.

Parisiens, et vous habitants de la province, l'hiver est rude, les temps sont durs, et bien des pauvres gens se trouvent dans les conditions qui ont procuré une si longue vie à l'*étonnant* vieillard du *Constitutionnel*.

Ne vous fiez pas trop à cette théorie d'invention nouvelle, et ne craignez pas de nuire à la longévité des meurt de faim en secourant leurs misères.

Je vous assure, moi, que le *Constitutionnel* se trompe.

Hélas ! nous sommes tous sujets à l'erreur, et un amour trop ardent de l'humanité souffrante peut entraîner à des systèmes exagérés jusqu'au *Constitutionnel* lui-même.

Les tristes greniers de nos villes renferment bien des malheureux qui souffrent du froid et de la faim.

Bon nombre de nos chaumières recèlent aussi d'affreuses indigences, entre leurs murs de boue, sous leur toit de paille pourrie.

Certes, rien n'est pittoresque et gracieux à voir comme ces cabanes de chaume, au versant d'une colline ou sur la bordure d'un bois, un jour de printemps, au milieu des arbres verts et des fleurs épanouies, quand les oiseaux chantent, quand le feuillage frissonne, quand les blés et les seigles ondulent au loin comme une mer doucement agitée, et que la terre semble répondre par toutes ses harmonies, par tous ses parfums, aux caresses du soleil qui la féconde.

Mais quand les oiseaux ont fui, que les fleurs ont disparu, que les feuilles sont tombées ; quand la bise siffle entre les branches desséchées, la chaumière du pauvre apparaît alors dépouillée de son prestige, dans toute la nudité de sa misère, et souvent la détresse du dedans répond à la désolation du dehors.

Bien souvent le pain manque dans la huche, tandis que la neige abrite au loin, sous son blanc manteau, l'espoir de la récolte prochaine ; bien souvent la fièvre entre dans la triste demeure par les crevasses béantes que les giroflées sauvages ne tapissent plus.

Riches, c'est dans ces moments-là qu'il faut aller visiter les chaumières, et vous verrez que, pour un *étonnant* vieillard dont la vie résiste aux dures étreintes des privations et du malheur, il est des milliers de pauvres créatures qui meurent avant l'âge, pour avoir *manqué du nécessaire*.

EUGÈNE NUS.

martiale, appliquée à la population valide d'une commune entière, même sans avoir recours aux procédés qui doivent enlever au travail ses conditions actuelles de répugnance ! F. G.

ITALIE.

Rien d'important de Rome.

— On écrit de Venise à l'*Opinione* :

« Une lettre de Padoue dit que dans cette ville, comme à Venise, l'année s'est terminée par de nombreuses arrestations. La même correspondance annonce la mort du réformateur de la médecine, le célèbre Padouan Giacomini.

» Le cardinal-patriarche de Venise a fait, à l'occasion de la Noël, une homélie dans laquelle, en parlant du pape, il donne les plus grands éloges à la France et à Naples.

» Il paraît que la franchise du port sera également bientôt enlevée à Trieste.

» On pense que la flotte française hivernera dans l'Adriatique. Le consulat de France a déjà mis en adjudication les approvisionnements qui lui sont nécessaires.

» A propos du congrès légitimiste qui doit se tenir ici, je vous dirai qu'outre le duc de Bordeaux, qui est ici depuis plusieurs jours, le duc de Modène est également arrivé. Ce dernier revient de Brunn. »

ALLEMAGNE.

LES CHAMBRES PRUSSIENNES ET LES DIÈTES AUTRICHIENNES.

Le roi de Prusse avait des scrupules ; il se demandait s'il devait renoncer à des droits qui lui ont jusqu'ici appartenu ; il regardait comme un devoir envers son pays et envers sa maison de manifester du moins ses craintes personnelles et de les soumettre aux chambres. Ces craintes, quelles sont-elles? c'est de voir la souveraineté du peuple, exercée par une chambre démocratique, supplanter le pouvoir du roi. C'est pourquoi Frédéric-Guillaume demande la création d'une chambre des pairs qui lui serve de rempart contre les attaques de la démocratie. Il prétend que, sans cette chambre, la monarchie constitutionnelle manquerait de sa force la plus essentielle, et il désigne d'avance comme devant figurer dans cette assemblée aristocratique :

Les princes de la famille royale ;

Les chefs des maisons jadis immédiates de l'empire ou des familles auxquelles une ordonnance royale aura conféré le droit de siéger avec voix délibérative suivant le droit de progéniture ;

Soixante membres nommés par les deux cents propriétaires les plus imposés de chaque province ;

Trente membres nommés par les représentations communales et les magistrats des grandes villes ;

Six membres de l'université de l'Etat, nommés par les professeurs ordinaires.

Le nombre total des membres de la première chambre ne pourra pas dépasser 200, et la dissolution de la chambre n'atteindra que les membres élus.

Il est à remarquer que, sur 200 membres, 96 seulement sont choisis par des électeurs privilégiés, et que 104 membres, c'est-à-dire la majorité, dépendront complètement de la couronne.

Le rapport sur les diètes provinciales autrichiennes a paru presque en même temps que le message du roi de Prusse.

Après un exorde dans lequel il énumère rapidement les causes qui ont empêché jusqu'ici la convocation de la diète générale de l'empire, le ministère rappelle les mesures qu'il a prises jusqu'à présent, et les lois sur l'organisation des communes, sur l'organisation politique, judiciaire et administrative de l'Etat. Il reconnaît qu'après 14 mois de gouvernement, l'empire n'est pas encore consolidé, que de nouveaux troubles sont à craindre, que les mesures les plus rigoureuses, la suspension des droits constitutionnels et l'état de siége continuent à être, pour les trois quarts de l'empire, une nécessité absolue.

Cependant le gouvernement croit ne pouvoir retarder plus longtemps l'organisation première des diètes provinciales.

Ces assemblées représentent les *intérêts*. Les élections seront directes. Le corps électoral sera divisé en trois catégories, représentant, la première le capital, la seconde le travail, la troisième le talent. Il y aura un cens qui variera de 1 250 fr. à 12 fr. 50 c., selon la catégorie et la contrée.

Les élections ont lieu par votation orale ; les députés sont nommés pour quatre ans.

Assemblée nationale.

Séance du 12 janvier. — Présidence du cit. DARU.

La séance est ouverte à 2 heures et 1/4.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi relatif à l'appropriation de l'ancienne salle des séances.

M. CHAPER, rapporteur, répond au discours de M. Maissiat, et soutient le projet.

Les deux salles ont été comparées, sous le rapport de la salubrité, et l'avantage est resté à l'ancienne.

La perfection du système de ventilation est telle que dans les circonstances ordinaires la température ne varie pas d'un degré dans tout le cours d'une séance.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée veut-elle clore la discussion ?

VOIX NOMBREUSES. Oui ! oui !

M. VAVIN. J'ai l'honneur de faire observer que M. Chaper n'a pas émis l'opinion de la minorité de la commission. Cette minorité a été imposante ; et quand j'aurai dit à l'Assemblée que M. Leverrier doit en être l'organe, j'espère que l'Assemblée voudra bien permettre à la minorité de la commission de se faire entendre.

M. LEVERRIER monte à la tribune.

Messieurs, dit-il, après les paroles de M. Maissiat, je n'ai pas l'intention d'entrer dans une trop longue discussion.

L'orateur entre dans l'examen des inconvénients de l'ancienne salle, devant la nécessité de trouver sept cent cinquante places dans une enceinte qui n'a été construite que pour recevoir quatre cent soixante-douze membres.

On a poussé l'économie du terrain que l'on nous ménage à un tel point, qu'on n'a même pas voulu réserver un banc spécial pour les ministres. (Dénégation au banc de la commission.)

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement de M. Maissiat est préjudiciel. Je le lis :

« La commission recevra le dépôt de tous projets devant satisfaire simultanément aux conditions diverses d'acoustique, de circulation, de ventilation, de chauffage et d'éclairage.

» Après un délai d'un mois, les projets seront soumis à une discussion contradictoire dont les éléments essentiels seront conservés et distribués à l'Assemblée, avec un rapport additionnel de la commission. »

L'amendement de M. Maissiat est mis aux voix et rejeté à une assez faible majorité.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la question de savoir si l'Assemblée veut passer à la discussion des articles du projet du gouvernement.

L'Assemblée décide à une assez forte majorité qu'elle ne passera pas à la discussion des articles. (Agitation prolongée.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet ayant pour objet de faire nommer une commission spéciale chargée de préparer les lois promises à l'Algérie.

M. LEMERCIER. Il n'est pas convenable de donner, quant à présent, des lois spéciales à l'Algérie : tel est le thème que l'honorable orateur développe au milieu du bruit ; sa voix est faible et ne parvient pas jusqu'à nous. Il conclut en repoussant le projet.

M. ÉMILE BARRAULT. Il y a beaucoup d'abus en Algérie, et c'est pour cela que nous demandons des lois pour elle.

L'Algérie est une conquête de la branche aînée ; la branche cadette l'a arrachée aux Arabes ; la République a mis la main à cette glorieuse conservation ; tous les partis ont donc quelque lien qui les attache à cette cause.

L'abandon est une de ces ressources qu'on emploie dans le naufrage, quand on jette à la mer la cargaison pour sauver le navire. (Très bien !)

L'Algérie est un enfant né d'un père vaillant. L'Enfant a grandi loin de son père. Le père a quelquefois le cœur réjoui au bruit des exploits qui signalent les jeunes ans de ce fils d'outre-mer ; mais il trouve qu'il paie beaucoup pour son entretien, car le Mentor lui demande toujours, toujours pour payer cette gloire, et quoique riche, il trouve qu'elle coûte cher. (On rit.) A la fin, ouvrant les yeux, il regarde, il consulte, il examine, et se dit à lui-même : Si je gardais mon fils et changeais son Mentor ?

Messieurs, l'Algérie est sous le coup d'un despotisme qui n'est pas modifié par le ministre de la guerre ; il le règle, il l'arrange à sa guise, car il en a fait son fief, et c'est là ce qui a frappé de mort, de stérilité ce pays arrosé de notre sang et de notre sueur.

L'armée se conduit bravement et noblement ; le ministère se conduit pauvrement et despotiquement.

Que faut-il pour que l'Algérie ait une colonisation florissante ? Lui donner sécurité de la part des indigènes. Mais il lui faut donner également la garantie des lois civiles. C'est là ce qui manque, c'est là ce qu'il faut enfin accorder à notre colonisation.

L'orateur examine ensuite l'organisation militaire de l'Algérie ; il prouve que tout le mal provient de ce qu'on appelle en Algérie le caporalisme de la guerre et le caporalisme du bureau, c'est-à dire l'omnipotence des gens d'épee et l'omnipotence des gens de plume. Tant que l'Algérie sera soumise à ce double despotisme, on en éloignera les colons européens qui voudront avoir quelque sécurité et quelque indépendance propre.

M. d'Hautpoul est arrivé après M. Rulhières, et n'a fait que nommer des commissions dont nous ne connaissons pas le travail. Cependant, il a transpiré dans le public qu'on voulait nous ramener au vieux système qu'on avait abandonné depuis 1839.

Du reste, l'orateur ne pense pas qu'il faille toujours soumettre les indigènes au régime militaire, témoin l'affaire de Zaatcha, qui n'a été engagée que par la faute de l'administrateur de Biscara. En effet, les tribus du Sahara, voisines de Biscara, avaient toujours payé 25 c. d'impôt pour chaque dattier.

On éleva l'impôt tout d'un coup de 25 c., et on voulut imposer les marabouts, qui jusqu'ici avaient joui d'un privilége. De là est venu la guerre qu'on pouvait éviter facilement.

Messieurs, je me résume, il y a nécessité de constituer une grande commission. Il faut que la commission soit permanente pour tirer l'Algérie du chaos où l'a mise le despotisme administratif et militaire. Elle fera de la suppression de ce despotisme un *delenda Carthago*.

Le ministre de la guerre est une mauvaise enseigne pour une colonisation, car à ceux qui veulent trouver la sécurité on dit : Entrez là, on se bat, on se battra toujours ; entrez donc. — A ceux qui ont besoin de l'indépendance de leurs actions, on dit encore : Entrez ici ; on est assujéti à la discipline du camp. — A ceux qui veulent la prospérité des intérêts de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, vous dites : Ici, les solutions commerciales, industrielles, agricoles sont fournies par une administration omnipotente.

Le mariage entre l'Algérie et le ministère de la guerre a été possible autrefois ; aujourd'hui, il est mauvais ; il est temps de procéder au divorce. (Mouvements divers.)

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Je ne ferai pas de réponse au discours pompeux que vous venez d'entendre. M. E. Barrault a voulu faire un discours à effet.

M. DE RANCÉ. Il a fait un discours vrai. (Bruit.)

M. D'HAUTPOUL annonce qu'il a nommé une commission qui examinera la question. (Rires et bruit.)

On vous a dit : L'action du ministre de la guerre, quand il s'agit de l'Algérie, est plus dangereuse que son inaction. (Bruit.) Qu'est-ce que cela veut dire ? (C'est pourtant bien clair !)

Cela signifie, je crois, que les projets que prépare le ministre de la guerre ne valent rien. (Justement !)

Mais a-t-on pensé à ce que serait une commission permanente ? Ne serait-ce pas le pouvoir exécutif passant au pouvoir législatif ?

Si l'Assemblée nomme une commission, le ministre de la guerre ou le directeur des affaires de l'Algérie seront toujours disposés à leur donner des explications *quand leurs affaires le permettront*. (Vives et bruyantes protestations.)

M. ARAGO. La manière dont vous annoncez votre concours et vos rapports avec une commission émanant de l'Assemblée législative n'est par en rapport avec sa dignité. (Approbation à gauche.)

M. D'HAUTPOUL. Cette commission n'existe pas, et je ne comprends pas la susceptibilité de M. Arago. (On rit.)

M. DE TOCQUEVILLE. Les assemblées antérieures ont varié sur le système à employer, mais toutes sont tombées d'accord sur un point : la nécessité de régir l'Algérie par des lois qui l'enlèvent aux variations de l'ordonnance. La Constitution a déclaré que l'Algérie serait réglée par des lois.

Plus d'un an s'est écoulé depuis que la Constitution a parlé et cependant l'Algérie est encore soumise au régime des ordonnances.

M. le ministre de la guerre a parlé de la création d'une commission permanente qui créerait une espèce de gouvernement à côté de la direction des affaires de l'Algérie. M. Emile Barrault a émis ce vœu, il est vrai, mais rien de semblable n'a jamais été exprimé par la commission. (C'est vrai !)

M. le ministre n'a pas assurément l'intention de résister à la commission que vous nommerez, mais il éprouve un certain désir que cette commission n'existe pas. (On rit.)

Aux voix ! aux voix !

La discussion générale est close.

Voici l'article unique dont se compose la proposition :

« Une commission de trente membres, élue par l'Assemblée elle-même en assemblée générale, sera chargée de préparer les principales lois qui, aux termes de l'art 109 de la Constitution, doivent régir l'Algérie. »

M. DESJOBERT. J'ai demandé la parole, quand j'ai entendu M. Barrault nous dire que ceux qui conseillaient l'abandon de l'Algérie étaient des pessimistes.

Il s'agit de nommer trente membres pour composer une commission qui s'occupe de donner des lois à l'Algérie. Ce n'est pas comme candidat à cette commission que je parle. (On rit.)

Je n'attends rien de l'Algérie, pas plus que celle qui obéit à des ordonnances, que de celle qui sera régie par des lois.

Je suis satisfait, sont des mots qui ne se trouvent pas dans le vocabulaire du colon. (Rumeurs prolongées.)

Pourquoi nous mettre en peine de nommer trente membres? N'avons-nous pas ici les représentants de l'Algérie : M. Barrault, M. Didier, M. de Rancé? (Longue agitation.) Il n'y a qu'à les investir du pouvoir de préparer ces lois. (Assez ! — C'est sans doute une plaisanterie. — Rumeurs diverses.)

Ce n'est pas une plaisanterie. L'honorable M. de Rancé y a fait la guerre ; il connaît les inconvénients d'un système de guerre à outrance, lui qui écrivait dernièrement : « D'oasis en oasis, nous irons à Tombouctou, si l'on n'y prend garde. » (On rit.)

M. DE RANCÉ. C'est pour cela que nous voulons une administration locale.

M. Desjobert assure que M. Henri Didier suffira pour la partie des lois qui concernent la justice. Quant aux lois sociales, M. Emile Barrault ne sera-t-il pas apte à les traiter. Mais je défie tous les socialistes de faire quelque chose de bon de l'Algérie. Depuis deux ans, l'Algérie est la ruine du Trésor : elle nous a coûté 1400 millions. (Mouvement prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Je lis la résolution de la commission :

« Une commission de trente membres, élue par l'Assemblée elle-même en assemblée générale, sera chargée de préparer les principales lois qui, aux termes de l'art. 109 de la Constitution, doivent régir l'Algérie. »

M. DE TOCQUEVILLE. La commission vous a proposé de faire nommer la commission nouvelle par l'Assemblée elle-même et non par ses bureaux. Ce mode qui, en même temps qu'il est plus solennel, laisse plus de liberté dans le choix que par l'élection par bureau.

M. LE PRÉSIDENT. Deux amendements ont été proposés sur le projet de la commission. Le premier est de M. Desjobert ; il consiste à réduire à 3 le nombre des commissaires.

VOIX DIVERSES. C'est une plaisanterie ! la question préalable ! la question préalable !

La question préalable est adoptée.

M. CHAPER demande qu'on vote d'abord sur les mots : « Il sera nommé une commission. »

Ces mots sont adoptés.

Suit : « de 30 membres. »

VOIX DIVERSES. De 15 membres.

M. DE MORNAY demande qu'on fixe d'abord si la nomination aura lieu dans les bureaux ou en séance publique.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée, qui déclare que la nomination aura lieu dans les bureaux.

L'Assemblée déclare également, après un débat sans importance, que la commission sera composée de quinze membres.

L'ensemble de l'article, ainsi modifié, est adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

Lundi à deux heures, séance publique.

Loi sur l'instruction publique.

CANDIDATURES DÉMOCRATIQUES.

Avis aux électeurs militaires.

ALLIER. — M. Georges Gallay, ancien maire de Donjon.

CHARENTE. — M. Babaud-Laribière, ancien représentant du peuple à la Constituante.

NIÈVRE. — M. Charles Gambon.

LOIR-ET-CHER. — M. Charles d'Etchegoyen, en remplacement du citoyen Cantagrel.

GARD. — M. Favand, ancien représentant du peuple, chef de bataillon de l'infanterie de ligne.

M. Victor Hennequin, gérant de la *Démocratie pacifique*, vient de recevoir signification de l'arrêt qui le renvoie devant la cour d'assises comme prévenu d'avoir commis les délits : 1° d'offense envers la personne du président de la République ; 2° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, en insérant dans le numéro du jeudi 22 novembre 1849, un article intitulé : *la Présidence et les Cités ouvrières*.

Nous attendons le jour des débats, curieux de savoir comment l'accusation nous prouvera que nous avons mis en question la forme républicaine, et porté atteinte à la considération du président aussi gravement que le premier numéro du journal le *Napoléon*.

FAITS DIVERS.

Le *Constitutionnel* annonce ce matin d'un ton semi-officiel, que tout ce qu'on a dit au sujet de préparatifs militaires contre la Plata n'a aucune sorte de fondement.

— Le conseil municipal de la Réole (chef-lieu d'arrondissement), vient, à la majorité de 14 voix contre 6, de refuser le vote du budget de 1850.

— Les déclamations ont toujours un côté ridicule. M. le ministre de l'instruction publique a parlé aujourd'hui de la *soif des jouissances* qui tourmente les instituteurs. Quand on songe que ces malheureux ont à peine le strict nécessaire pour vivre ; que leur dénûment les met à la merci du maire et du curé dans la plupart des localités ; qu'ils n'ont d'autre perspective à leur vieillesse que l'abandon ou l'hôpital, on ne peut s'empêcher de sourire en entendant parler de la *soif des jouissances* qui les tourmente.

(*Siècle.*)

— On lit dans le *Journal de l'Indre* :

« Plusieurs journaux annoncent que Mme George Sand étant allée à Paris pour les représentations de *François le Champi*, aurait reçu du préfet de police l'ordre de quitter la capitale. D'abord M. Carlier ne s'est rien permis de pareil ; Mme George Sand est restée à Paris le temps qu'elle a voulu, est revenue à Nohant quand elle a voulu. Ensuite, si M. le préfet de police avait signé cet étrange *firman* à notre illustre compatriote, il en eût été pour ses frais de persécution et d'arbitraire.

» Quelque prestesse qu'on apporte à rétrograder vers le passé, nous n'en sommes pas encore, Dieu merci ! aux estafiers de M. Lenoir et aux lettres de cachet de M. de Sartines ; la vraisemblance est même que nous n'y reviendrons pas. »

— On raconte, dit la *Liberté*, que le vieux roi Louis-Philippe, faisant un retour sur le passé, dans sa retraite de Claremont, et jetant en même temps un triste regard sur la France, a dit un jour : « On m'accuse d'avoir trop parlé, c'est possible ; mais le président de la République n'écrit-il pas trop ? »

— Veut-on savoir, demande l'*Estafette*, où nous fait aboutir l'intervention papale? A organiser une armée pour Henri V. Voici ce qu'on dit : Il paraît qu'au protectorat du corps expéditionnaire actuellement à Rome, on substituerait une garde papale. Le corps français serait de 12 000 hommes ; les enrôlements se poursuivent activement. Les cadres d'officiers sont remplis et se composeraient surtout des anciens officiers de la garde royale.

— Les choses étaient assez avancées il y a quelques jours pour que des marchés de drap fussent conclus. Il n'y manque enfin que les 50 millions d'emprunt qu'on voudrait faire fournir par la France, cette digne fille aînée de l'Eglise... qui a tant de fredaines révolutionnaires à se faire pardonner.

— C'est hier qu'ont été publiées les listes électorales rectifiées d'office par les maires Ces listes seront définitivement closes et arrêtées le 25 janvier. Les électeurs auront jusqu'au 15 pour faire valoir leurs réclamations.

— Les démocrates, qui désirent rendre un nouvel hommage au dévouement d'une victime des idées d'affranchissement du prolétariat, sont invités à se réunir lundi 14 janvier, à dix heures précises, place de l'Eglise, à Montmartre, pour célébrer le 5e anniversaire de la mort d'André Troncin, en se rendant sur la tombe de ce généreux martyr de la cause des travailleurs.

— La Société géologique de France vient de constituer de la manière suivante son bureau et son conseil, pour l'année 1850.

Membres du bureau : Président, M. Elie de Beaumont. Vice-présidents, MM. Constant Prévost, Delafosse, de Verneuil, Deshayes. Secrétaires : MM. Deville, Pomel. Vice-secrétaires, MM. Delesse, Bourjot. Trésorier, M. Ed. de Brimont. Archiviste, M. de Roys.

Membres du conseil : MM. Dufrénoy, Graves, Hébert, Walfardin, Leblanc, Michelin, Viquesnel, Angelot, d'Archiac, Alcide d'Orbigny, Charles d'Orbigny, Damour.

— On lit dans l'*Osservatore romano* :

« Pour renverser la papauté, les républicains publient, par milliers d'exemplaires, un opuscule de M. Louis Allemand, intitulé : PLUS DE TIARE ! qu'ils répandent dans toutes les provinces italiennes. »

— Robertson vient d'ouvrir un nouveau cours d'anglais, à sept heures du soir. On se fait inscrire rue et place Louvois, 8.

BIBLIOTHÈQUE DES PRISONS. — M. Carlier vient d'adresser à tous les éditeurs et libraires de Paris une circulaire pour provoquer des dons volontaires ayant pour objet la fondation d'une bibliothèque des prisons. Cette librairie sera établie *à la Préfecture de police*. La circulaire est pleine d'attaques contre les journaux anarchiques (lisez *démocratiques*) et les mauvais livres *qui ne trouveraient que trop facilement des sympathies dans les maisons de détention*. Les prisonniers seront privés sévèrement des lectures de leur choix, et obligés de lire des ouvrages tels que l'*Eloge de saint Pie V*, par M. de Falloux, *Sainte Elisabeth*, par M. de Montalembert, *Histoire de France*, par le père Loriquet, *De la Propriété*, par M. Thiers, etc., etc. Les prisonniers auront le droit de protester, cette peine aggravante n'étant pas indiquée par leur sentence ; il ne manquerait plus que leur faire lire par autorité *les Vertus de la police*.

Les statuts de l'association des *travailleurs de toutes les professions et de tous les pays*, fondée à Châtillon, près Montrouge, le 19 juillet dernier, et un extrait de son règlement général, viennent de paraître, au prix de 10 centimes à la *Propagande démocratique et sociale*, rue des Bons-Enfants, 1, et chez le citoyen Brot, libraire, rue Coquillère, au coin de la rue Sartines.

— L'association des ouvriers portefeuillistes invite les citoyens exerçant leur profession à vouloir prendre connaissance de leurs statuts, rue Michel-le-Comte, 37, au siége de l'association.

Question religieuse.

Suite et fin (1).

FUSION DE TOUTES LES SECTES DANS LE CHRISTIANISME.

L'œuvre capitale de la Révolution religieuse étant la réalisation de l'unité religieuse, de la religion intégrale, de l'Eglise universelle, elle ne serait pas accomplie si elle se bornait à opérer uniquement sur le Christianisme, si elle laissait en dehors de son action les croyances qui ne relèvent pas directement de Christ, si elle ne tendait pas au ralliement de tous les systèmes religieux qui existent à la surface du globe. Car l'unité religieuse est l'association de tous les cultes religieux ; car la religion intégrale c'est l'expression synthétique de tous les dogmes religieux du passé et du présent ; car l'Eglise universelle, c'est la représentation universelle, œcuménique, de toutes les consciences, de toutes les croyances religieuses.

Mais nous prétendons que cette unité religieuse, ce ralliement universel, sera la conséquence logique et réelle du développement *intégral* du christianisme.

La religion est une des forces de la vie, et la plus importante. La vie humaine étant une et universelle, la religion, dans son expression virtuelle, doit être une et universelle. Dès lors il ne doit y avoir qu'une seule religion universelle, manifestation, dans ses rapports avec l'homme, de la loi éternelle qui *relie*, qui unit la création entière à Dieu. Les cultes divers ne sont que les expressions variées, suivant les temps et les lieux, de cette même religion universelle, ou, pour bien parler le langage théologique et philosophique, la reproduction subjective, variable, relative de la religion objective, immuable, absolue.

En effet, l'étude des divers cultes anciens et modernes, conduit de toute part à une vérité, que s'il n'y a existé sur la terre qu'une seule religion, dont les cultes locaux ne furent primitivement que des émanations plus ou moins pures. Outre l'éclatante uniformité des croyances, certains rites fondamentaux, extraordinaires de leur nature, et néanmoins communs à tous les peuples, rendent cette unité d'origine visible à travers les siècles, d'autant plus qu'on ne trouve dans les éléments propres de l'esprit humain rien

(1) Voir les numéros des 7 septembre, 17 et 27 novembre, 1er et 13 décembre 1849.

qui puisse expliquer leur perpétuelle universalité.

Cette idée de la progression universelle de la religion est magnifiquement exprimée par M. Lamenais dans son *Traité de l'indifférence*, t. III, p. 180. « Toujours la même, toujours une, la vraie religion devait également, selon les desseins de Dieu, se développer dans le progrès des temps. Et qui pourrait assigner un terme à ce magnifique développement, à cette sublime manifestation de l'Etre infini, de sa vérité et de son amour, puisque le culte ineffable que les justes rendront à jamais au Très-Haut dans la vie future, n'est que la consommation du culte que ces mêmes justes lui rendent dans la vie présente! L'adoration commencée sur la terre et se prolongeant dans les cieux, s'élève, s'étend, se dilate, pour ainsi dire, comme la félicité des élus pour remplir l'éternité! »

On est donc amené à considérer la religion universelle, comme une unité organique, ou plutôt, *subjectivement*, comme une série, ayant son centre et ses ailes. Le centre réunit les ailes, les combine et les balance.

Or, l'examen attentif des religions qui existent à la surface du globe conduit à l'idée que le Christianisme est la religion typique, centrale, à laquelle aboutissent les autres religions et qui leur sert de centre de ralliement, d'unité et de vie.

En effet, si l'on considère le Christianisme, dans son développement intégral, au point de vue supérieur auquel le progrès actuel des sociétés permet de le considérer, on peut dire qu'il exprime à la fois, de la manière la plus pure et la plus quintessentielle, les croyances, les dogmes et les cultes des religions payennes, juive, mahométane et philosophiques.

Ainsi l'idée du sacrifice, de l'expiation et du culte aux génies supérieurs, dieux multiples du Dieu un, qui domine dans le Paganisme, se reproduit sous une forme plus pure dans le sacrifice chrétien, dans le dogme de l'expiation, dans le dogme de la trinité, dans la croyance aux anges et dans le culte de la vierge et des saints. Le Paganisme est donc destiné à être pénétré et transformé par le Christianisme, qui n'est pas venu pour détruire ses traditions fondamentales, mais pour les accomplir, les annoblir et les élever à une puissance supérieure.

Le dogme juif de l'alliance avec Dieu, de la rédemption matérielle et réelle du genre humain, la croyance à la venue d'un *Messie*, d'un libérateur, qui doit paraître éclatant de gloire à tous les rois de la terre, délivrer le peuple du joug de l'étranger et rendre Jérusalem l'objet de la louange de toutes les nations, et qui, ramenant sur cette terre le règne de la justice, rendrait aux hommes l'indépendance et le bonheur, — ce dogme, disons-nous, se trouve reproduit sous une forme plus large, plus complète, plus générale et plus universelle, par le Christianisme, qui s'est annoncé comme devant accomplir la loi et les prophètes et non pas les détruire.

Le Christianisme, d'après son interprétation intégrale et non d'après l'interprétation tronquée des sectes, tout en proclamant par des termes formels l'œuvre de la rédemption spirituelle et morale de l'humanité, n'exclut pas l'œuvre de la rédemption matérielle, de l'affranchissement réel et effectif des maux qui désolent la terre.

Pour admettre l'opinion contraire, c'est-à-dire, celle de certain théologiens et de certaines sectes, qui soutiennent que la rédemption est une œuvre purement spirituelle et qu'elle n'aura d'effet réel que dans l'autre vie, il faudrait tronquer l'Evangile, supprimer une partie des traditions bibliques, ou au moins altérer leur sens réel et positif; il faudrait ensuite nier le progrès matériel qu'a accompli l'humanité depuis Jésus-Christ et qu'elle est encore destinée à accomplir; il faudrait se mettre en contradiction flagrante avec les faits et les actes les plus constants de l'Eglise depuis 1 800 ans, qui tous ont tendu invariablement vers le progrès physique, intellectuel et moral de l'humanité; il faudrait enfin se mettre en opposition formelle avec le désir, le sentiment, le plus ancien, le plus radical et le plus universel que le Dieu grand et bon, ait mis dans nos cœurs. L'espèce humaine, depuis l'origine du monde, a toujours cru à une terre promise, à une destinée heureuse, à un avenir de bonheur ici bas et au ciel, et les prophéties, les dogmes, les révélations ne sont que l'écho multiple de ce désir immense, universel et perpétuel en la rédemption ici bas et dans l'autre monde.

C'est à cette manie fausse, étroite et hérétique des théologiens et des sectes d'envisager le dogme de la rédemption sous un point de vue exclusivement spirituel et mystique, — qui les met en contradiction avec les aspirations les plus ardentes du cœur humain et, avec le sens le plus réel et le plus positif des traditions sacrées, — qu'il faut en grande partie attribuer l'obstination du peuple juif, le peuple pratique par excellence, à ne pas se rallier au Christianisme. Tout devrait pourtant l'y rallier; et une meilleure application, de sa part, des traditions bibliques, et une interprétation plus large, plus intégrale, de la part des chrétiens, de l'Evangile, et surtout du dogme de la rédemption, qui s'y trouve contenu.

Par le Christianisme intégral, qui inaugurera cette interprétation large et intégrale de l'Evangile, le dogme de la rédemption sera développé sous tous ses aspects, à la fois spirituel et matériel, céleste et terrestre, de manière à satisfaire à toutes les exigences, à toutes les traditions et à toutes les croyances.

D'un autre côté, les Juifs, mieux éclairés (et à cet égard, nous pourrions déjà signaler des symptômes remarquables), ne s'obstineront plus à attacher aux traditions bibliques le sens d'une rédemption matérielle (*immédiate et actuelle*), que les faits ont toujours démentis. Mais ils y verront la promesse d'une rédemption, d'un affranchissement devant s'opérer successivement et à la suite des siècles, et de l'établissement du royaume de Dieu, de la nouvelle Jérusalem, devant se faire, non seulement *pour eux seuls*, qui ne sont plus que les fragments de la nation juive, mais pour tous les peuples, qui en adhérant à l'Ancien et au Nouveau Testament, seront entrés dans l'alliance où le peuple juif est entré. Alors, juifs et chrétiens, ralliés sous la Bible, s'uniront dans une espérance commune, dans une œuvre commune!

Le Mahométisme peut être considéré comme une continuation du Mosaïsme et un reflet du Christianisme. Les principales vérités contenues dans l'Ancien Testament se trouvent reproduites dans le Koran: l'unité de Dieu, la chute originelle, la promesse d'une nouvelle alliance par la venue d'un livre destiné à diriger les hommes dans les voies de Dieu. D'un autre côté, le Koran contient plusieurs préceptes qui sont évidemment inspirés par l'esprit de l'Evangile, comme les préceptes concernant la prière, l'aumône, le jeûne, la résignation, l'obéissance, l'humilité, la patience, la propagation de la vérité, et la croyance en la vie future, au ciel et en la résurrection. Si le Mosaïsme peut être comparé, quant au Christianisme, à l'aurore annonçant la lumière du soleil, le Mahométisme peut être comparé aux rayons crépusculaires, réfléchissant une partie de la lumière solaire.

Toutefois, le point capital et fondamental du Mahométisme, et par lequel il tient à la fois du Mosaïsme et du Christianisme, c'est la croyance en l'établissement de l'empire universel du Dieu unique sur la terre, en la réalisation de l'unité du monde sous la loi de Dieu, révélée par son prophète Mahomet.

Nous avons déjà vu que le Mosaïsme soutenait cette croyance en l'établissement du royaume de Dieu, mais borné à la nation juive.

D'un autre côté, le Christianisme, bien interprété, contient aussi la croyance en l'avènement du royaume de Dieu sur la terre et au ciel. Cette doctrine est combattue, il est vrai, par certains théologiens et certaines sectes, qui prétendent reléguer l'établissement du règne de Dieu en l'autre monde, c'est-à-dire en l'autre vie. Leurs efforts ne prévaudront pas contre l'esprit du Christianisme intégral, et le dogme intégral consacrera définitivement la doctrine qui est la plus conforme aux aspirations les plus constantes et les plus universelles du genre humain.

La consécration et le développement de la croyance en l'établissement *réel* du royaume de Dieu sur la terre offrira un grand point de ralliement du mahométisme au Christianisme. Ce ralliement serait encore plus prompt et plus décisif, lorsque le triomphe des idées de tolérance et d'universalisme aurait appris aux chrétiens à respecter davantage ce qui est un objet de vénération pour les autres hommes. Pourquoi contesterait-on à Mahomet le titre de prophète de Dieu? En lisant le Koran, on ne peut pas disconvenir qu'il ne soit l'œuvre d'un homme de génie, divinement inspiré. Cette œuvre est loin d'approcher de la perfection de l'Evangile; mais l'Ancien-Testament n'est pas aussi parfait que le Nouveau-Testament. On ne considère pas moins Moïse comme un révélateur. D'ailleurs, le Koran se présente comme une confirmation des Ecritures, et il croit à la sainteté de la mission de Jésus, fils de Marie; il flagelle en outre rigoureusement l'esprit d'exclusivisme, et donne aux chrétiens et aux juifs des leçons de tolérance. Ainsi, le ralliement du Mahométisme au Christianisme n'est pas chose si impossible et si monstrueuse qu'on serait porté à le croire au prime abord. Déjà l'esprit chrétien a pénétré, sous divers points, les enfants de Mahomet; et Constantinople, la capitale de l'Islamisme, est, à l'heure qu'il est, plus chrétienne par l'esprit que mahométane; et, à certains égards, elle se montre plus chrétienne que Rome, la capitale du Catholicisme.

Enfin, la philosophie, dans ses systèmes, se rallie de plus en plus au Christianisme. Les systèmes de la philosophie ont besoin d'un centre d'unité et de ralliement doctrinal, qu'ils ne trouvent que dans le Christianisme intégral; celui-ci ouvrira un champ vaste à l'activité et aux productions variées de l'esprit de système, par la largeur de ses doctrines, qui sauront concilier l'unité avec la variété, et aux investigations de la raison et de la conscience individuelle, lorsqu'il aura développé sa face plus libérale et plus rationnelle.

Le *Christianisme intégral* est donc le vrai centre de ralliement de tous les cultes, de toutes les religions, de tous les systèmes religieux; il en est la haute raison. Aucune synthèse religieuse ne peut plus être faite en dehors de la raison chrétienne, pas plus qu'il ne peut y avoir deux centres dans la série; et, à moins d'attendre une nouvelle révélation, c'est perdre son temps que d'espérer une nouvelle religion, plus parfaite que le Christianisme intégralement développé et interprété. Cette œuvre serait au-dessus de la puissance des plus grands génies de l'humanité.

Le progrès religieux consiste donc à développer de plus en plus le Christianisme *subjectivement*, sous toutes ses faces et dans son intégralité. Par une conséquence de ce travail se manifesteront déjà les divines harmonies de la religion centrale avec les systèmes religieux du globe.

A mesure que ces harmonies sublimes se développeront, ces systèmes religieux seront pénétrés par l'esprit du Christianisme, seront transformés, jusqu'à ce qu'ils soient convertis, en ailes resplendissantes de la *Religion intégrale*.

Alors la révolution religieuse sera accomplie, et l'unité religieuse sera consommée dans les siècles des siècles!... Ainsi soit-il! A. G.

PETITE CORRESPONDANCE.

Châlons-s.-S. — M. L.— Reçu les 90.—Appl. d'après les souches.—Approuvé.—Rem. à tous.
Pierre.—M. P.— On nous a transmis. — Nous comptons un trop bon emploi de cette ret. pour ne pas approuver.
Mirepoix.—M. J.-R.— Reçu les 14 et fait. — Pris note p. 1850.—Nous all. v. expéd. les liv. et v. répondre. — Affect. compl.
Vic-Fezenzac. — M. B. — Reçu et fait. — Nous av. encore des alm. Faut-il v. en envoyer?
Saint-Gerand. — M. V. L. — Reçu les 17 et fait le réab.
Salins. — M. A. T. — Reçu d'accord. — Votre échéance est parti au 31 mai.
Marseille.— M. M. P.— La livr. de la *Phal.*, nov. et déc., est sous presse.
Metz.— M. A.— Les mess. n'ont fait votre renouv. que le 6; de là le retard.— Affect. compl. à tous.
Amiens.— M. L.— Reçu la coisse. Nous all. vérif. et v. écrirons.
Issoudun. — M. E. — Reçu les deux. — Pris note p. 1850. — Rem.
Bruxelles. — M. A. — Reçu et inscrit les 560 p. 1850. — Affect. — Rem. à tous.
Angers. — M. G. — Inscrit p. 1850. — Rem.

ASSAUTS.—BALS.—CONCERTS.

THÉATRE ITALIEN. — BAL PARÉ ET TRAVESTI.— Une grande fête italienne, dans le genre de celles qui autrefois attiraient à l'Opéra tout le Paris élégant, et que chacun regrettait de ne plus voir se reproduire, aura lieu le dimanche 20 janvier dans la salle du théâtre italien. Pour cette fois seulement, les dames seront admises en domino et loup, les cavaliers devront être en tenue de soirée. L'intrigue de bon goût, les causeries spirituelles et mordantes, les propos piquants, les révélations indiscrètes tout-à-fait à l'aise sous un loup de velours, imprimeront le plus vif entrain, la plus grande animation et la plus franche gaieté à cette délicieuse soirée.

Pour conserver à cette fête son cachet de bonne compagnie, l'orchestre, composé de 150 musiciens, sous la direction de Dufrêne, n'exécutera aucune contredanse. Des valses, polkas, mazurkas, redowas et autres morceaux inédits et composés pour la circonstance, varieront le plus riche répertoire de la saison.

On souscrit au bureau de location du Théâtre-Italien.

CASINO DES ARTS, boulevard Montmartre, 12. — Aujourd'hui dimanche, grand concert extraordinaire, dans lequel on entendra Mmes Mariani, Pausseillier, Cotterets: MM. Alexandre, Clément, Boituzet, pour la partie vocale; Mme Savart sur le piano; M. Dumontel, âgé de douze ans, premier prix du Conservatoire, sur la harpe; le jeune Pazzetti sur le violon. Intermèdes comiques par M. Isidore Lazare, qui exécutera des scènes de ventriloquie et distribuera des bonbons et jouets d'enfants.—Prix d'entrée: 1 fr. Jeudi, 3e bal paré et travesti. — Prix: 3 fr.

— Lundi soir, 14 janvier, dans la salle du Casino-des-Arts, 12, boulevard Montmartre, Assaut-Concert dirigé par M. Leboucher, professeur à l'Ecole polytechnique. On entendra, dans le concert, MM. Brasseur, Mouren, Reverchon et Mmes Danterny-Cundel et Durand. Une grande Lutte, dans laquelle paraîtra M. Louis-le-Mécanicien, rendra cette soirée des plus intéressantes. Le double attrait des chanteurs en vogue et des professeurs distingués ne peut manquer d'attirer la foule des amateurs.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui, 13 janvier, à 8 heures 1/2, grand Concert extraordinaire, donné par les Associations ouvrières, dans lequel on entendra le *Provincial à Paris*, scène d'imitation par Neuville.—Solo de violon, par la jeune Camille Urso, âgée de 8 ans.—Air du *Torreador*, par Mme Danterny.—Chœur par les Enfants de Paris.—Pour la première fois, le *Jour de l'an*, nouvelle scène comique par Mayer.—Le prix des places n'est pas augmenté.—Prix d'entrée: 30 c.—Tribunes réservées, 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	21 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe.	32	17	9
PAYS A SURTAXE: Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	40	21	12
Colonies et pays d'outre-mer	5[illegible]	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

• On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 12 janvier 1850.

Il s'est fait beaucoup d'affaires; les baissiers ont fait tout leur possible pour peser sur les cours en vue de la liquidation du 15; mais les achats au comptant ont contribué à maintenir les cours dans de bons prix. Des achats ont été faits par des capitalistes de Londres et d'Hambourg. On disait que les dernière nouvelles de Rome n'étaient pas favorables.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	94 [illegible]	Zinc Vieille-Montagne	[illegible] »
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	» »	Naples, 5 0/0, c. Roth.	97 [illegible]
Quatre 0/0, j. 22 sept.	75 25	Cinq 0/0 Romain	86 3/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 65	Espag. 3 0/0 dette ext.	» » »
Cinq 0/0 (empr. 1848).	» »	— 3 0/0 dette int.	29 7/8
Bons du Trésor	4 1/2	Belgique. Empr. 1831.	» » »
Actions de la Banque.	2295 »	— Empr. 1840.	96 1/2
Rente de la Ville	96 »	— Empr. 1842.	96 1/2
Obligat. de la Ville	1250 »	— Banq. 1835	220 »
Obl. Emp. 25 millions.	1190 »	Emprunt d'Haïti	» »
Obligat. de la Seine	1065 »	Piémont, 5 0/0 1849	90 10
Caisse hypothécaire	137 50	— Oblig. anc.	970 »
Quatre-Canaux	1085 »	— Oblig. nouv.	952 »
Jouis. Quatre-Canaux.	76 25	Lots d'Autriche 1834.	465 »

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	94 25	94 25	93 85	94 25
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	» »	» »	» »	» »
Trois 0/0 fin courant	57 40	57 65	57 50	57 65

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	10 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	» » »/»
3 0/0 —	10 »/»	3 0/0 —	» » »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
410 »	410 »	Saint-Germain	» »	» »	» »
» »	» »	Versailles rive droite.	» »	» »	» »
168 75	170 »	Id. rive gauche.	» »	» »	» »
322 50	321 25	Paris à Orléans	323 75	325 »	325 »
590 »	585 »	Paris à Rouen	585 »	586 25	586 25
» »	242 50	Rouen au Havre	» »	» »	» »
217 50	215 »	Marseille à Avignon	» »	» »	» »
116 25	116 25	Strasbourg à Bâle	» »	» »	» »
342 50	340 »	Orléans à Vierzon	» »	» »	» »
190 »	» »	Boulogne à Amiens	» »	» »	» »
412 50	412 50	Orléans à Bordeaux	» »	» »	» »
465 »	463 75	Chemin du Nord	463 75	465 »	465 »
» »	» »	Montereau à Troyes	» »	» »	» »
360 »	360 »	Paris à Strasbourg	» »	360 »	» »
275 »	275 »	Tours à Nantes	» »	» »	» »

L'un des Gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 13 janvier.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Testament de César.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ITALIENS.—La Cenerentola.
ODEON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE.—Paris, les Cabinets particuliers, Un Intérieur, Croque-Poule.
GYMNASE.—L'Année prochaine, la Bossue, Diviser pour régner, le Bal du Prisonnier, la Demoiselle à marier.
THEATRE MONTANSIER.—Les Marraines de l'an 3.
VARIETES.—La Vie de Bohême, Lord Spleen, Associés, 1re représentation de Un Quinze-Vingts.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Mémoires du Pont-Neuf, les Danseuses viennoises.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint Germain, Babylas.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 14. Lundi 14 Janvier 1850.

PARIS.
Trois mois 6 f.
Six mois 11 f.
Un an 20 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois 9 f.
Six mois 17 f.
Un an 30 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION

RÉPARTITION

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 13 JANVIER.

L'Accord des Principes.

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES (1).

CHARLES FOURIER.

L'ÉTAT ET LE CITOYEN.

Dès qu'on a mesuré la base et l'angle d'une pyramide, on connait son sommet.

Ainsi suffit-il de connaitre comment la Théorie de Fourier associe les classes et les individus, les forces et les intérêts dans l'organisation de la Commune, pour comprendre facilement ce que l'Etat ou le gouvernement national peut être avec de pareilles assises, et la nature des rapports qui doivent s'établir entre le pouvoir central et les citoyens.

Ce sont les citoyens qui font les communes et l'Etat, et non les communes et l'Etat qui font les citoyens.

De nos jours surtout, la société influe beaucoup plus sur les gouvernements que les gouvernements n'influent sur la société : ce qui le prouve, c'est que les gouvernements changent souvent sans modifier profondément la société, tandis que la société ne peut se transformer elle-même sans changer de fond en comble son gouvernement.

L'autorité de l'Etat a été aussi nécessaire à l'éducation politique et sociale des citoyens que l'autorité du père de famille à l'éducation de l'enfance; mais en raison même de cette origine de son droit, de cette légitimité de son principe, l'Etat n'a rempli et ne remplit encore, à l'égard des citoyens, qu'un rôle d'initiation, de tutelle et de protection.

Ce rôle de l'Etat, forcément ou pacifiquement, a dû toujours se mettre en rapport avec les exigences des majorités, avec les changements moraux ou matériels du pays, avec l'extension croissante des libertés publiques.

L'Etat, après avoir géré arbitrairement, souverainement la fortune publique pendant la longue période de l'enfance sociale, a été forcé de rendre annuellement ses comptes de tutelle, et d'initier, d'associer graduellement à son administration ses nombreux pupilles parvenus à l'adolescence.

L'Etat, après s'être incarné successivement par droit de conquête ou de naissance dans un homme, dans une dynastie, dans une caste, dans une classe, dans un parti ou dans une majorité représentative, doit s'incarner, par droit démocratique, dans la société entière.

L'Etat, après avoir été l'expression du *privilége*, doit devenir l'expression d'une ASSOCIATION NATIONALE, LIBRE ET VOLONTAIRE.

La société française entrevoit le moment où tous ses fils, ayant atteint leur majorité virile, sauront s'associer de manière à gérer eux-mêmes leurs propres intérêts, se gouverneront et s'administreront eux-mêmes dans toutes les circonscriptions du pays, dans tous les groupes concentriques de l'activité sociale, et réduiront au simple mécanisme d'un rouage central d'administration cette entité monstrueuse du Pouvoir qui, par ce temps de crises révolutionnaires, n'est déjà plus qu'un fantôme.

Le Socialisme constitue l'acte d'émancipation définitive des individus et des Communes.

Si quelques écoles socialistes demandent, en ce moment, au pouvoir de s'armer d'une plus grande force et de prérogatives nouvelles, c'est principalement en vue des nécessités d'une transition; c'est pour mettre le pouvoir en demeure de remplir ses derniers devoirs d'initiateur et de tuteur, en aidant les citoyens à s'émanciper eux-mêmes dignement et régulièrement par l'association et la solidarité. Ces socialistes réclament le concours de l'Etat à l'œuvre de la transformation sociale précisément pour éviter les lenteurs, les périls et les désordres de cette transformation. Ils pressent l'Etat de veiller, comme tout bon tuteur, à ce que son pupille émancipé ait un travail assuré, une carrière ouverte, afin de prévenir les excès d'anarchie que le peuple peut commettre au moment où toute menace de compression devient impuissante sur son âme.

L'Ecole de Fourier, comme on a déjà pu le voir, satisfait simultanément à cette double tâche de transition régulière et d'affranchissement définitif, en appelant l'initiative des citoyens et l'initiative des gouvernants à concourir, d'une part, aux réformes générales ou locales qui peuvent améliorer graduellement la société, d'autre part, à l'expérience d'une organisation de la Commune qui présenterait le spécimen d'une société nouvelle et le procédé harmonique d'une complète émancipation.

Mais la théorie de Fourier est bien loin, pour cela, de nier l'utilité passée, présente et future de l'institution de l'Etat, et de confondre les attributions naturelles des différents organismes sociaux.

D'après cette théorie, lorsque les intérêts seront associés, les passions harmonisées; lorsque l'unité et la multiplicité, l'ordre et la liberté, la conservation et le progrès, le travail et le plaisir seront accordés, identifiés dans la Commune, il n'y aura plus besoin, pour garantir la liberté et l'ordre dans la société, de gouvernement proprement dit, c'est-à-dire de chambres politiques, d'arsenaux législatifs, judiciaires et militaires, de constitution, de codes, de lois coercitives, de gendarmes, de police, de prisons et de bourreaux, toutes choses qui constituent aujourd'hui ce qu'on nomme le Pouvoir et le despotisme centralisateur de l'Etat.

Sous le régime de l'association intégrale, la fonction de l'Etat se réduirait aux proportions d'une simple gérance administrative de l'association nationale, déléguée par les associations provinciales, et ne pourrait traiter que les questions qui échappent aux circonscriptions des communes, des cantons, des arrondissements, des départements et des provinces; elles ne pourrait traiter même les questions de paix ou de guerre, de droit international, de police des mers, de colonisation collective, etc., qui tendent à devenir l'œuvre d'un congrès fédéral de l'Europe, et plus tard d'un congrès central du globe.

La mission de l'Etat, ainsi comprise, ne peut porter ombrage à aucun citoyen.

Cependant, on se tromperait fort si, comme importance administrative, on croyait l'œuvre de l'Etat diminuée. Sans doute, l'Etat devra renoncer à beaucoup de détails paperassiers et d'empiétements vexatoires sur les administrations locales, mais, dans l'intérêt même des citoyens, il devra gagner beaucoup aussi comme centralisation des véritables services-publics qui entrent dans les attributions naturelles de l'organisme national. S'il est aujourd'hui de nombreuses prérogatives que l'Etat usurpe sur les provinces, il en est de plus essentielles peut-être dont il se laisse dépouiller par des compagnies féodales, par des citoyens ou par les localités.

Dans une société libre, normale et bien organisée, l'Etat ne doit être ni agriculteur, ni industriel, il ne doit pas absorber les activités libres : mais il doit, comme fonction générale, représenter la plus haute protection nationale de l'industrie, des sciences et des arts, et comme fonction spéciale, rester investi du soin de garantir la libre *circulation* de la vie sociale.

Organe central du pays, l'Etat doit rester ou se mettre en possession des grandes voies de communication, des chemins de fer, des canaux, du roulage, des transports, des postes, des télégraphes, des assurances, de la Banque nationale, qui constituent autant d'agents de *circulation et de solidarité générale*, et ne peuvent être gérés qu'au profit de tous. Il doit même éclairer les transactions et la féconde activité du pays en centralisant les lumières des administrations locales par des travaux de publicité, de mercuriales, de statistiques universelles. Il doit en outre diriger les grands travaux publics, présider au recrutement volontaire des armées industrielles qui triomphent des obstacles de la nature, fournir des contingents aux entreprises fédérales, déterminer les dépenses nationales qui seront librement votées par les communes, et conserver le lustre historique, l'apparat et le cérémonial des traditions humaines dans les hauts enseignements, les académies, les grands monuments, les grandes collections, les grands musées, les archives, les grandes solennités, les grands théâtres, etc.

Dans une société harmonique, il doit être aussi impossible à l'État d'opprimer une liberté humaine et d'imposer une loi au pays, que de changer le cours des astres; mais l'État doit reconquérir comme expression du consentement unanime et de la spontanéité sociale toute la force morale qu'il perd aujourd'hui comme autorité autocthone et coercitive.

C'est donc bien à tort qu'on adresserait à l'école de Fourier le double reproche, d'une part, d'exagérer la fonction de l'État, d'autre part, de l'anéantir. Quand cette École demande à l'Etat de fonder le crédit sur une base démocratique, nationale, c'est-à-dire de s'entendre avec les villes, avec les citoyens eux-mêmes pour hypothéquer le crédit sur toutes les valeurs mobilières et immobilières, afin de le mettre à la portée de tous les propriétaires, de tous les travailleurs, de tous les inventeurs; quand elle lui demande d'arracher le crédit à une féodalité financière, en vertu du même droit et de la même nécessité qui l'ont poussé autrefois à enlever le pouvoir politique à une féodalité militaire, elle ne fait que rendre à l'Etat une de ses prérogatives naturelles de gérant national. Il en est de même des assurances, des chemins de fer, des canaux, des grands travaux publics et des institutions de garanties générales, nationales, qui ne peuvent être gérées que par l'Etat, parce que lui seul peut les gérer avec les ressources de tous et dans l'intérêt général. Les conséquences mêmes des réformes, des initiatives de progrès que l'Ecole de Fourier réclame de l'Etat doivent rapprocher le moment où la tutelle du Pouvoir, la lisière des lois, la surveillance des gendarmes, le pensum de la morale et la férule des tribunaux deviendront parfaitement inutiles.

Avec l'association communale, telle que Fourier l'a décrite, l'individu est partout initié aux fonctions de l'autorité, aux devoirs de l'Etat; et la Commune se charge, en lieu et place de l'Etat, des premières nécessités de l'ordre public et de la protection sociale envers les citoyens.

L'Etat et le citoyen sont désormais associés au lieu d'être en défiance, en hostilité sourdes et réciproques.

CENTRALISATION ET DÉCENTRALISATION.

Selon les plus simples notions d'une science sociale, il ne suffit pas d'émanciper les communes et de les associer hiérarchiquement dans le canton, dans le département, dans la province et dans l'Etat pour faire cesser la nécessité rigoureuse d'une forte centralisation nationale; il ne suffit pas de fonder d'une manière définitive la paix au dedans pour l'avoir au dehors. Le problème est complexe. Pour que l'excès de centralisation d'un Etat n'ait plus de raison légitime, il faut que la sécurité de cet Etat soit garantie à l'extérieur comme à l'intérieur.

En termes précis, on ne peut remédier aux vices d'une centralisation trop étroite, trop abusive, comme celle de la France, qu'en constituant une centralisation plus large, plus élevée comme celle de l'Europe; on ne peut même garantir entièrement la sécurité de l'Europe et la paix du monde qu'en opérant une centralisation du globe entier par l'association universelle des peuples.

La centralisation excessive de la France puise sa justification dans la mission qu'elle a reçue de la Providence de faire progresser le principe d'unité au dedans et au dehors; — au dedans, par l'éducation morale, par la fusion et la trituration des races et des castes, qui ont facilité l'unité nationale et sociale; — au dehors, par les grandes guerres, par l'expansion d'une nature sympathique, par la propagation d'une langue devenue l'intrument de civilisation, par un haut enseignement politique et philosophique, qui ont concouru à mélanger les peuples et à préparer l'unité européenne, la centralisation de l'Europe elle-même.

Mais on comprend, que plus approche le triomphe général de ce principe d'Unité, plus approche aussi le moment où la centralisation de la France pourra, sans danger, relâcher ses liens rigoureux et se réduire à un mouvement plus naturel et plus normal.

Qu'on suppose, en effet, l'association communale, l'association libre et volontaire suppléant désormais, pour tout ce qui est assistance, industrie, commerce, éducation, ordre et libertés locales à la sollicitude embarrassée des gouvernements, — et qu'on nous dise si la centralisation vampire et l'Etat despote seraient encore possibles?

Qu'on suppose, plus haut, un congrès fédéral, jugeant pour l'Europe entière les questions de litiges entre les nationalités, les questions d'armement et de contingent, d'unions douanières, de tarifs, de libertés commerciales, d'unité de mesures, les questions de grandes systématisations des chemins de fer, de correspondances méditerranéennes et transatlantiques, de grandes colonisations, de percement des isthmes, de neutralité des détroits et des grands fleuves, de police des mers, de grandes mesures sanitaires, etc.; — et qu'on se demande si l'absolutisme de notre pouvoir central sera encore nécessaire, si l'orage de nos assemblées parlementaires sera encore à craindre?

Evidemment, plus la centralisation s'élève et embrasse d'éléments variés, moins elle est oppressive et contraire aux libertés locales.

L'état normal d'une nation est dans l'accord de l'unité centrale avec la variété provinciale, dans l'équilibre de la circulation, qui porte le sang et la vie, du cœur aux extrémités du corps social, avec le mouvement centralisateur, qui des dernières ramifications sociales, les ramène au cœur du pays. Mais cet équilibre ne peut s'établir parfaitement pour une nation, comme pour un individu, que lorsque cette nation se trouve protégée par une centralisation supérieure et en relations harmoniques, en communion pacifique d'intérêts et de lois avec les autres nations qui l'entourent.

LA COMMUNE ET LE GLOBE.

La théorie de l'Unité universelle considère la Commune et le Globe comme les deux termes extrêmes de la centralisation administrative, de la hiérarchie sociale, de la collectivité humaine.

La centralisation de la Commune doit, comme unité primaire, comme petit Etat et miniature de société, résumer, refléter les conditions essentielles à la sociabilité de l'espèce humaine tout entière.

La centralisation du globe doit, comme unité puissancielle, comme État terrestre, comme société générale de l'humanité, reproduire dans son ensemble les conditions harmoniques de l'association communale.

La Loi d'Ordre naturel, la Vérité, la Justice, la Liberté et la Solidarité doivent être UNE, comme l'Humanité et comme la Terre.

Une bourgade ne peut être entièrement libre et heureuse, tant que la nation est menacée elle-même dans sa sécurité et dans son indépendance, et il ne peut y avoir aucune paix définitive pour les nations, tant qu'il y a des gouvernements oppresseurs et des peuples opprimés sur le globe.

De la base au sommet de l'édifice social, il faut que les principes de liberté et d'association servent de ciment à toutes les parties du monument, sinon les éboulements et les ruines seront toujours à craindre.

Pour que les individus, les familles, les cités et les populations puissent se livrer à tout l'essor de leurs vocations natives, de leurs attractions sociales, il faut que les races, les peuples et les nationalités se sentent également libres dans leurs affinités, dans leurs rapports généraux, et que l'humanité entière ait conscience de son unité sociale, de sa destinée.

Tous les problèmes politiques, économiques, sociaux, philosophiques, ou religieux, ne pourront être considérés comme résolus à *posteriori* que lorsque leurs solutions auront été acceptées par l'humanité entière, sur le globe entier.

Les détails donnés par Fourier, relativement à cette constitution de l'unité humaine sur le globe, ne sont que des prévisions, des propositions dont l'avenir sera juge et dont les peuples restent maîtres; mais, aux yeux des hommes de raisonnement, ces prévisions témoignent autant du bon sens de Fourier que de la grandeur de son système.

Fourier a voulu faire régner sur notre globe un ordre comparable à celui qui brille dans les cieux là où les mondes sont hiérarchisés entre eux, où les satellites tournent autour de leurs planètes, et celles-ci autour du soleil central sur lequel se concentrent toutes les attractions du tourbillon, et qui verse en échange, à chacun de ces mondes équilibrés par lui dans l'espace, la vie, la fécondité, la chaleur et la lumière.

(1) Voir les numéros des 17, 24, 31 décembre 1849, 4, 5 et 7 janvier 1850.

Sur ce globe (1) Fourier a supposé un gouvernement unitaire et central administrant les affaires générales de l'humanité, régularisant les grandes opérations exercées par les nations des différents continents. Cette Régence suprême, auprès de laquelle siégerait tous les ans le CONGRÈS GÉNÉRAL OU HUMANITAIRE, dirigerait, par exemple, les armées industrielles dont les immenses travaux devront opérer sur la surface terrestre les modifications les plus profondes et les plus sanitaires, tels que les reboisements des chaînes de montagnes effritées, la conquête agricole des grands déserts, l'établissement de communications de premier ordre entre la capitale du globe et les capitales continentales. Elle équilibrerait, par son administration, la production et la consommation des continents, et présiderait aux échanges commerciaux de leurs produits respectifs. Autour de ce gouvernement central se grouperaient des gouvernements de second ordre, pour la régularisation des mêmes rapports sur les continents. Puis des gouvernements de troisième ordre, de quatrième ordre, des empires, et au dessous les administrations provinciales, départementales et communales dont les fonctions sont toujours analogues. Depuis l'administration de la simple Commune jusqu'au gouvernement général de l'humanité, les Régences sont hiérarchiquement reliées les unes aux autres, et chaque affaire, chaque question remonte sur l'échelle administrative plus ou moins haut, suivant son importance et l'étendue du territoire qu'elle intéresse.

D'après Fourier, ces Régences de tous les degrés, tous les pouvoirs de la hiérarchie sphérique, émanant de l'élection, des suffrages de chaque circonscription territoriale, se composeront de la même manière, comprendront un même nombre de membres et de départements ministériels. Pour l'administration du Globe, comme pour l'administration de la Commune, Fourier propose de calquer la hiérarchie sociale sur l'organisation de l'homme, et de faire ressortir chaque ministère d'une passion humaine, de diviser chaque Régence en branches correspondantes à chaque genre d'action. Ces membres des régences, ces ministres, par leurs réunions, forment les conseils d'administration. Chaque dignité, chaque haute fonction doit être occupée par un couple homme et femme, qui n'auront entre eux que des rapports de fonction. Ainsi, pour chaque Régence communale comme pour la Régence *omniarcale*, il y aurait seize couples ou trente-deux membres représentant, qui le plus haut titre de caractère, qui le culte religieux ou le culte industriel, qui le sceptre d'amitié, qui le sens du tact comme la *haute ouvrière* et le *haut ouvrier*, qui le sens de l'ouïe comme le *haut musicien* et la *haute musicienne*, etc., etc. Fourier va même jusqu'à admettre dans *chaque Série de travaux*, comme stimulant au progrès, comme respect des traditions, de nombreux titres d'autorités, de grades et d'honneurs, des *états majors*, *états minors*, *administration*, *académie*, etc., etc.

D'après Fourier, lorsque les populations seront au complet, lorsque l'homme se sera établi sur tous les points de son domaine, une immense hiérarchie basée sur des divisions territoriales, parcourant une échelle proportionnelle de TREIZE degrés, s'échelonnerait ainsi sur la surface du globe :

TABLEAU DE LA HIÉRARCHIE SPHÉRIQUE.

Titulaires environ.		Régissant habitants.
3,000,000	Unarchies ou Régences communale de 1,500 à	1,700
900,000	Duarchies	5,600
250,000	Triarchies	20,000
70,000	Tétrarchies	71,000
21,000	Pentarchies	240,000
6,000	Hexarchies	830,000
1,700	Heptarchies	2,900,000
500	Octarchies	10,000,000
140	Ennéarchie	36,000,000
40	Décarchies	130,000,000
12	Undécarchies	420,000,000
3	Dodécarchies	1,700,000,000
1	OMNIARCHIE	5,000,000,000

Il va sans dire que ces chiffres et ces divisions mêmes ne sont présentés par Fourier que comme approximatifs.

Les Unarchies représentent les Phalanges ou les Communes. La Pentarchie correspond en étendue à un de nos départements. La France formerait une Décarchie ou Empire avec une capitale plus centrale. Paris serait évidemment la capitale européenne, la ville continentale de l'Europe. Les trois Dodécarchies seraient, avec quelques modifications de limites : 1° L'Europe-Afrique; 2° Asie-Océanie; 3° Amérique du Nord-Amérique du Sud. L'OMNIARCHIE enfin comprendrait toute la terre.

Il est inutile même d'insister pour faire comprendre que tous les sceptres étant électifs, collectifs (seize couples), que tous ces titres féodaux ou monarchiques étant purement représentatifs, perdraient, par leur grand nombre même, tout danger d'usurpation ou d'empiétements arbitraires.

Dans une société harmonique, fondée sur l'association et sur le libre essor des passions de l'homme, le Pouvoir n'est plus l'initiateur ni le révélateur. C'est le groupe, la série, l'association qui initient, et c'est l'attraction humaine qui devient une boussole permanente de révélation. La *loi naturelle* de la Série et de l'Attrait lie elle-même les hommes entre eux et à Dieu, sans médiateur, sans maître, sans autorité qui s'impose. Le Pouvoir devient la simple expression spontanée, mobile, élective, déterminée et temporaire du groupement naturel des attractions humaines et de la volonté collective. Le mode d'exercice du pouvoir est bien simple : il ne s'agit plus de lier ni de contraindre ; il s'agit de représenter un attribut humain, une passion, une faculté, l'unité et le progrès d'une fonction, de présider à un travail, de faire exécuter une manœuvre. Tout droit de l'homme sur l'homme est aboli pour faire place seulement au culte de l'homme pour l'homme, pour l'humanité, pour Dieu.

On peut, dans Fourier, contester les chiffres et les détails de forme, ridiculiser même sa technologie; mais on est forcé de reconnaître au fond de ses formules la loi du mouvement social et l'observation religieuse des traditions, des besoins ou des tendances de l'humanité.

Ce qui domine dans ce que nous venons d'exposer si succinctement, ce qui est profond, inattaquable, c'est le principe d'Unité universelle, qui rattache l'infiniment petit à l'infiniment grand, l'organisation normale de la Commune à la gestion normale du Globe ;

C'est ce système de hiérarchie harmonique qui fait correspondre à l'institution du Gouvernement Central le plus fort sur la terre, la plus grande émancipation des Communes ;

A la centralisation la plus élevée, les franchises locales les plus complètes ;

A l'application la plus étendue du suffrage démocratique, l'extension la plus vaste de l'unité et de l'autorité sociale ;

Au développement le plus large de la Liberté, du libre essor, la vulgarisation la plus large du Pouvoir lui-même.

Les systèmes qui résolvent de tels problèmes portent le cachet de la véritable science.

F. GUILLON.

(1) Fourier désigne CONSTANTINOPLE comme la ville qui, par sa position géographique, est appelée à remplir le rôle de capitale du globe, de MÉTROPOLE UNIVERSELLE. Après la canalisation de l'isthme de Suez, lorsque les vaisseaux pourront se rendre par la mer Rouge, de la Méditerranée dans la mer des Indes, Constantinople sera le centre des populations.

Napoléon qui croyait, lui aussi, à la constitution de l'unité humaine par l'association des peuples (voir le *Mémorial de Sainte-Hélène*), avait sur Constantinople la même pensée que Fourier. « Mesurant avec un compas, » dit M. de Las Cases, les distances sur la carte, l'em» pereur disait Constantinople placée pour être le centre » et le siége de la domination universelle. »

Récidive du Napoléon.

Le *Napoléon* vient de reparaître ; il contient cette déclaration :

L'apparition du *Napoléon* a donné lieu aux suppositions les plus singulières. On a prétendu que cette feuille était écrite par le président de la République, et que même il s'amusait à en corriger les épreuves au milieu des imprimeurs. De pareils contes ne méritent pas une réponse sérieuse.

Nous voudrions accepter cette dénégation comme parole d'Evangile ; mais quoi ! les assertions venues de haut lieu sont-elles toujours infaillibles? M. Odilon Barrot n'a-t-il pas déclaré que la France ne ferait pas concourir ses troupes au renversement de la république romaine ? N'est-ce pas sur cette assurance que l'Assemblée constituante a voté l'expédition ? M. le ministre de la guerre n'a-t-il pas affirmé que nul agent électoral n'était allé dans les casernes de chasseurs à pied pour influencer le vote des soldats alsaciens ? M. Ferdinand Barrot n'a-t-il pas contesté avec un rare courage les assertions du *National* relatives au tombeau de Napoléon, à l'administration de M. Duchâtel et au rapport de M. de Luynes ? Ces divers souvenirs nous obligent à enregistrer les dénégations du *Napoléon*, mais en nous tenant en garde contre une confiance trop absolue. Le *Napoléon*, d'ailleurs, atténue sensiblement sa dénégation par les lignes qui suivent :

L'empereur Napoléon donnait souvent au *Moniteur* la direction politique, sans cependant en être le rédacteur en chef. Serait-il défendu au président de la République d'en faire de même soit dans le *Moniteur*, soit dans toute autre feuille ? Quant au *Napoléon*, il s'efforcera de se rapprocher le plus possible des idées du président de la République, sans cependant avoir la prétention de voir ses propres idées et ses paroles prises pour celles du président même.

Le premier-Elysée du *Napoléon* (article qui n'est pas du président de la République) s'étend longuement sur la responsabilité du pouvoir exécutif et sur la puissance illimitée qui en découle :

Oui, monsieur le rédacteur élyséen, la responsabilité donne quelques droits, mais c'est à condition qu'elle soit responsabilité réelle ; un fonctionnaire responsable est par cela même soumis à deux autorités qu'il n'a pas le droit de récuser : l'opinion publique d'abord, et ensuite la justice nationale. Que M. le président accepte donc, comme une conséquence de sa responsabilité, les jugements de la presse indépendante, si rigoureux qu'ils soient; qu'il garantisse aux journaux le droit de publier, sur ses actes et ses intentions, tout ce qu'ils pensent, sans entraves ni saisies, ce sera la responsabilité réalisée ; mais faire ou laisser poursuivre des opinions sévères, mais consciencieuses, pour cause d'*offense*, n'est-ce pas éluder la responsabilité dont on cherche à se faire un titre?

Non, rédacteur élyséen, vous ne demandez pas pour le président de la République une responsabilité sérieuse ; vous demandez le pouvoir; et vous nous dites crûment que le pouvoir présidentiel défini par la Constitution *est bien modeste*.

Ce n'est donc point par outrecuidance, par orgueil, par manque de déférence pour l'Assemblée nationale, que le président a réclamé une entière liberté dans le choix de ses ministres, mais parce qu'il s'est pénétré de l'esprit des nouvelles institutions en ce qu'elles offrent de bon. A ses yeux, c'est être *bien modeste* de se réduire, pour sauver la société, à la part légitime qui lui revient dans l'exécution rigoureuse de la Constitution la plus démocratique qui ait existé. Turgot, cet esprit si libéral, était plus exigeant : il voulait cinq années de despotisme pour fonder la liberté.

Le moyen de Turgot n'était pas bon. Le pouvoir actuel a consacré sept mois de despotisme à fonder la liberté à Lyon et dans les départements voisins. Eh bien ! la question n'a pas marché depuis le premier jour ; Lyon se prétend même beaucoup moins libre qu'avant l'application du régime despotique. N'est-il pas temps d'arrêter l'expérience ?

D'après le *Napoléon*, nous devons savoir gré au président de ne pas s'être fait proclamer empereur, et depuis longtemps; il avait des occasions excellentes.

Quelle ignorance simulée des dix-huit mois qui viennent de s'écouler ! Nous en appelons aux hommes de bonne foi : en est-il un qui ait oublié le 20 décembre, jour de l'élection, le 29 janvier et le 13 juin ? Eh bien ! à l'une ou à l'autre de ces trois époques, l'occasion ne semblait-elle pas se présenter ? Ne la proclamait-on pas ? N'eût-il pas été facile d'exploiter à son profit la tendance et le mouvement des masses ? Si le président ne l'a pas fait, c'est par fidélité à sa parole et non faute d'élément de succès.

Quant à l'Assemblée législative, le *Napoléon* la traite avec peu d'estime :

On n'est que trop disposé, dans le public, à blâmer le pouvoir exécutif, à l'accuser de négligence ou d'inaction. Ces reproches s'adresseraient avec plus de justice au pouvoir législatif, qui examine avec tant de lenteur les projets les plus importants du gouvernement.

Les *Nouvelles de Paris*, dans le *Napoléon*, sont toujours de petits rapports de police :

Les meneurs du parti socialiste s'occupent déjà de chercher des locaux pour leurs réunions préparatoires. Le *Café de l'Union*, rue du Roule, est signalé comme l'un des principaux centres des intrigues électorales. Parmi les habitués de cet établissement, on remarque les représentants Greppo, Didier et Benoît, ainsi que les nommés Hervé, Dain, Pégourié, l'abbé Montlouis, Floriot et l'apôtre Jean Journet.

Appeler *intrigues électorales* des réunions préparatoires, quelles qu'elles soient, n'est-ce pas folie? Que font en ce moment les amis du *Napoléon ?* Se croisent-ils les bras?

Voici comment se termine un article de ce journal résumant sur la Plata l'opinion de l'Elysée :

Nous n'avons aucun engagement avec Montevideo.

Le soin de notre honneur et l'avenir de nos relations avec ces pays exigent le désarmement de la légion.

Toute expédition militaire dans la Plata nous conduira inévitablement à entreprendre la conquête de l'Uruguay. Enfin, la question de la navigation du Parana est au moins prématurée ; elle est pour le moment d'un succès impossible, et il vaudrait mieux la laisser de côté.

Ce résumé doit suffire pour aujourd'hui. Si le *Napoléon* paraît encore dimanche prochain, nous en informerons nos lecteurs.

Les rédacteurs de la *Réforme* nous prient de publier la lettre suivante :

« Citoyen rédacteur,

» Hier, à onze heures du soir, notre imprimeur nous a prévenu qu'il venait de recevoir une assignation du parquet, et que, par suite, il lui était impossible de faire le tirage de notre feuille.

» La composition était terminée, et néanmoins la *Réforme* n'a pu paraître ce matin et ne le pourra pas davantage demain. Le moment choisi par le pouvoir pour entraver notre publication était habilement combiné : on savait très bien que quelques hommes cherchaient en ce moment à substituer une intrigue à la politique traditionnelle de la *Réforme*; que le dimanche les bureaux ministériels étant fermés, il nous serait impossible de régulariser notre position vis-à-vis du fisc. On était donc certain d'arrêter pour un jour ou deux une feuille que les royalistes poursuivent avec un acharnement implacable.

» Quoiqu'il en soit, nous déjouerons ces calculs, et nous espérons que le patriotisme de nos abonnés ne nous fera pas défaut en cette occasion. Aux saisies devaient succéder les menaces d'intimidation : nous ne nous arrêterons pas plus devant les exigences du fisc que nous n'avons cédé aux rigueurs des condamnations.

» Salut fraternel.

» J. A. GALLOS,
» Rédacteur responsable »

Paris, le 13 janvier 1850.

SAISIE DE LA *PRESSE*.

La *Presse* fait ce matin les réflexions suivantes sur la saisie dont elle a été l'objet :

La *Presse*, depuis quinze années qu'elle existe, n'avait jamais été l'objet d'aucune saisie. Elle a été saisie, aujourd'hui, à la requête de M. le procureur général Baroche, qui sans doute éprouvait le besoin de retrouver devant lui M. Emile de Girardin. Pourquoi cette saisie ? Nous n'avons pas même pris la peine de nous en enquérir, car nous sommes aussi sûrs de nos principes que de nos intentions. La *Presse* a été en butte à deux persécutions : l'une en juin 1847, l'autre en juin 1848. On en sait le dénoûment. Huit mois après que la *Presse* avait été citée à la barre de la chambre des pairs, en juin 1847, M. Hébert, garde-des-sceaux, était obligé, le 24 février, de s'enfuir en toute hâte et de demander à l'étranger un refuge. Sept mois après que la *Presse* avait été suspendue, en juin 1848, M. le général Cavaignac était condamné par le scrutin du 10 décembre.

Ce soir, au passage de l'Opéra, la rente, qui avait fermé à 94 25, a baissé de 45 centimes, à la nouvelle de la saisie de la *Presse*. Cette saisie, que personne ne s'expliquait, était généralement considérée comme un événement politique.

Le *Moniteur* annonce ainsi la saisie de la *Presse* :

La *Presse*, dans son numéro de ce jour, publie un article intitulé *Inconséquences*, dans lequel elle reproduit en entier l'article de la *Réforme*, du 2 décembre dernier, qui a motivé la condamnation prononcée avant-hier par la cour d'assises de la Seine contre le gérant de ce dernier journal.

Cette reproduction ayant été faite par la *Presse* en dehors du compte rendu du procès de la *Réforme*, compte rendu publié par elle dans son numéro d'hier, le procureur de la République a fait ordonner la saisie de la *Presse* de ce jour à la poste et dans ses bureaux.

On se rappelle de quelle manière le gouvernement du *dix décembre* a persécuté, traqué la *Solidarité républicaine*, association formée pour consolider le régime démocratique. On sait aussi dans quels termes bénins ce gouvernement a blâmé, averti la légion blanche *des amis de l'ordre*. Voici un extrait du *Moniteur* fait pour montrer avec quels égards le gouvernement de la République démocratique s'adresse aux journaux légitimistes, c'est-à-dire aux adversaires avérés de la Constitution, quand il a des observations à leur faire. Nous lisons dans le *Moniteur* :

L'*Opinion publique* contient dans son numéro d'hier l'article suivant :

« On ne s'entretenait aujourd'hui à la bourse que des bénéfices énormes réalisés ces jours derniers par de hauts et puissants spéculateurs associés à cet effet. On prétendait que les heureux copartageants, non contents des 3 ou 4 millions qu'ils viennent de gagner à la hausse, se disposaient à exploiter la baisse dans les mêmes proportions. Que les bénévoles joueurs de bourse se tiennent donc sur leurs gardes ; ils ont affaire à forte partie, nous devons les en prévenir, et c'est à eux de voir jusqu'à quel point il leur convient de jouer contre des gens qui disposent à leur gré de la coupe, de la tourne et du talon. »

Il est du devoir de cette feuille de signaler *quels sont les hauts et puissants seigneurs* qui, selon elle, disposent à leur gré, *de la coupe, de la tourne et du talon*.

Ces insinuations conviennent mal à un journal courageux et sincère ; il s'expose à être accusé de se faire l'écho des plus indignes calomnies.

Un *journal courageux et sincère* ! Nous ignorons si l'*Opinion publique* aura l'occasion de mériter ces épithètes ; mais le parquet et la 1[re] légion font aux journaux royalistes une existence tissue d'or et de soie; le *Moniteur* ne ferait pas les mêmes compliments aux journaux républicains qui, par suite de leur sincérité, ont appelé chez eux M. Vieyra, qui subissent des saisies multipliées, et qui ont dû voir partir pour l'exil ou les prisons une partie de leur rédaction.

Au surplus, si l'*Opinion publique* maintient son dire quant aux spéculations de bourse, et si elle apporte des preuves, nous ne lui marchanderons pas les titres de *sincère et courageuse* que lui donne aujourd'hui le *Moniteur*. Nous croyons même que, sans manquer de courage, elle aura le droit de refuser une réponse, si la liberté la plus entière ne lui est pas garantie pour dénoncer les auteurs des spéculations dont elle a parlé, quels qu'ils puissent être.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

Nous avons publié une note invitant les instituteurs menacés par la loi qui vient d'être votée par l'Assemblée législative, à donner leur démission afin de pouvoir ouvrir librement une école privée dans la commune où ils résident.

La lettre suivante, insérée dans un journal réactionnaire de Bourges, doit encourager les instituteurs à ne pas perdre un moment pour prendre cette détermination :

Saint-Florent, le 7 janvier 1850.

Monsieur le rédacteur, je lis, dans le numéro de votre journal du vendredi courant, que, sur la plainte d'un grand nombre de pères de famille de la commune de Saint-Florent, j'ai été suspendu de mes fonctions d'instituteur, avec privation de paiement. Vous avez été très mal renseigné, monsieur le rédacteur; en voici la preuve convaincante. Le 7 décembre dernier, j'ai donné à M. le maire de Saint-Florent, qui l'a transmise à M. l'inspecteur, ma démission d'instituteur communal ; j'ai ouvert, quelques jours après, une école privée. *Instituteur primaire, j'avais 100 élèves ; instituteur privé, j'en ai* 110. Cela prouve-t-il que les honnêtes pères de famille, dont les plaintes sont si vives selon vous, m'ont retiré leur confiance ? Qu'en pensez-vous, monsieur le rédacteur ?

J'ai l'honneur, etc. PIGELET.

On lit ce matin dans le *Siècle* :

Les interpellations ont été jusqu'ici le monopole de l'opposition. La droite commence à être assez mécontente pour user à son tour de ce droit parlementaire. Un membre de l'ancienne majorité, représentant du Pas-de-Calais, doit interpeller le gouvernement sur un fait arbitraire attribué à M. Fresneau, préfet du Pas-de-Calais. Ce fonctionnaire, interprétant à sa guise la loi sur le colportage et la distribution des imprimés, aurait interdit la distribution de tous journaux autres que les journaux de l'Elysée : le *Dix Décembre* et le *Napoléon*. La censure, hautement condamnée par la constitution, n'est jamais allée aussi loin ; c'est la censure en masse.

La destitution de M. Jeanron, qui vient d'être remplacé par M. de Nieuwerkerke dans la direction du Musée, est un fait déplorable.

M. Jeanron, artiste de mérite, écrivain distingué, avait su se concilier toutes les opinions et tous les suffrages. Placé sur un terrain neutre, son activité féconde et son intelligence administrative l'avaient, dès ses premiers actes, recommandé à la sympathie publique, qui, dans ce temps-ci, trouve si rarement l'occasion de se donner sans partage.

Enfant du peuple, sans secours étranger, à force de labeurs et de courage, il avait su se créer un talent original et une instruction profonde. Travailleur modeste et retiré, répugnant à toute démarche, dédaigneux de faveurs, si M. Jeanron était peu connu avant février, aucun réel ami de l'Art n'ignorait cependant les savantes recherches et les considérations sérieuses dont il avait enrichi l'histoire de la peinture. Aussi n'eût-il pas besoin de sollicitations pour arriver aux fonctions qui lui furent confiées après février. Requis spontanément par le gouvernement provisoire de se rendre au Louvre dans des circonstances difficiles et impérieuses, M. Jeanron, que de regrettables influences viennent de déplacer, n'avait déplacé personne.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails des services signalés rendus par lui, dès son arrivée, mais nous rappellerons qu'il rétablit l'ordre dans les vastes bâtiments du Louvre, occupés par des clubs et des ateliers nationaux. On sait que 1 800 femmes, par exemple, s'étaient installées dans la salle des antiques. La galerie de bois fût démolie, et l'exposition ouverte, pour ainsi dire, au milieu des barricades, apporta une noble diversion à la formidable agitation des esprits.

Depuis lors, le directeur du Musée marcha résolument dans la voie des améliorations, dont le *Journal des Débats* a donné l'énumération presque complète :

Travaux du grand salon destiné à l'exposition des chefs-d'œuvre de la peinture ; — réparations de la galerie d'Apollon ; — travaux entrepris pour la formation d'un musée etnographique, pour la continuation du musée égyptien, pour l'exposition des gravures et des dessins de maîtres, pour l'exposition des sculptures de la renaissance ; — travaux faits au Luxembourg pour l'exposition de la gravure contemporaine.

Tels sont quelques-uns des états de services de M. Jeanron.

Une grande quantité d'objets d'art de toute sorte ont été réunis et mis en ordre par ses soins, et il ne faut pas oublier que nous lui devons la classification nouvelle de la peinture des diverses écoles dans la grande galerie du Louvre. Cette disposition intelligente a été approuvée de tout le monde.

Enfin, M. Jeanron, appelé au sein de toutes les commissions et jurys qui, depuis deux ans, ont eu à s'occuper des intérêts généraux de l'art, a pu, dans plusieurs circonstances, donner des preuves irréfutables de ses connaissances spéciales et de la largeur de ses vues. Voilà l'homme qui vient d'être sacrifié à certaines exigences que nous nous abstenons de qualifier.

Il a fallu un an pour faire brèche à force de calomnies dans ce rempart de faits et d'œuvres si solidement cimentés. M. Jeanron se croyait à l'abri de toute attaque et s'apprêtait à donner suite aux améliorations qu'il avait conçues et entreprises avec tant de zèle et de sagacité. On l'a destitué : c'est une fantaisie dont la responsabilité est lourde.

C. B.

LES JURÉS DE LA VILLETTE.

Plusieurs électeurs de La Villette nous certifient les faits suivants :

La réaction se fait une arme de toutes les lois de la République, tant elle hésite peu à en fausser la lettre et l'esprit.

La loi du 7 août 1848 exclut du jury les citoyens qui ne savent pas lire et écrire en français. Rien de plus clair et de plus précis. Pourtant le conseil municipal de la Villette a trouvé dans cette disposition un moyen d'éliminer de la liste qu'il devait dresser un grand nombre de citoyens suspects d'opinions démocratiques. Beaucoup d'habitants de la Villette ont été privés de leur droit, sous prétexte *qu'ils n'avaient pas le degré d'instruction nécessaire*. Les membres du conseil municipal ont scruté avec tant de soin le *degré d'instruction* des habitants, que sur 3 à 4 000 électeurs inscrits, ils ont trouvé seulement 350 à 360 citoyens dignes de remplir le mandat de jurés, *un sur dix à peine*. Si nous n'avions puisé nos renseignements à des sources authentiques, et si nous ne savions comment les listes du jury se dressent en maint endroit, nous n'eussions pu croire à tant de hardiesse.

L'affaire mérite une attention d'autant plus sérieuse que les membres du conseil municipal de la Villette n'ont pas été nommés par les électeurs, et qu'ils se perpétuent sans mandat populaire.

ITALIE.

Les journaux italiens ne sont pas arrivés ce matin.

Le *Démocrate du Var* publie une lettre écrite de Venise par un marin français :

« On trouva, à Venise, il y a quelque temps, le cadavre d'un soldat croate. Aussitôt le gouverneur, au nom de l'empereur, décida que la ville aurait à payer, pour ce fait dont on ne connaissait pas l'auteur, une toute petite somme d'un million.

» Il n'y avait pas à raisonner, il ne restait plus qu'à se soumettre et à payer ; mais heureusement qu'on a pu, par le plus grand des hasards, établir la preuve que ce Croate avait été assassiné par un de ses frères en despotisme, par un soldat de son régiment, qui avait commis ce crime pour s'emparer de l'argent de son camarade.

» Cette circonstance fortuite épargne, pour cette fois, un million aux pauvres Vénitiens, qui n'auront de repos que lorsqu'on les aura complètement ruinés.

» Je pourrais vous raconter une multitude de faits du même genre.

» Je me bornerai à ajouter que ces bons Autrichiens disent ici tout haut qu'au printemps prochain ils iront à Paris pour y mettre un roi et remplir leurs bourses, dont les Italiens ne suffisent pas à satisfaire les exigences. »

— La consulte romaine a rendu un décret sur l'affranchissement des pâturages. D'après un vieil usage, les propriétaires de terres étaient obligés de laisser paître GRATIS, dans leurs propriétés, une certaine quantité de bestiaux, et cette servitude était en faveur ou des municipaux ou des particuliers. Le nouveau décret permet aux propriétaires de s'en affranchir, moyennant une modique somme à payer une fois pour toutes au municipal ou au particulier qui a le droit de pâturage sur les terres d'autrui.

ALLEMAGNE.

Les journaux prussiens avaient annoncé d'abord que le roi n'exigerait pas que les modifications proposées par lui à la constitution fussent adoptées pour la jurer. Un article publié par la *Réforme allemande*, qui passe pour être l'organe semi-officiel du gouvernement, indique, au contraire, que le ministère fait de l'adoption de ces modifications une question de cabinet. Or, ces modifications sont très graves ; elles ne tendraient à rien de moins qu'à faire disparaître de la Constitution toutes les garanties d'un loyal gouvernement constitutionnel, qui seraient rendues complètement illusoires par la combinaison des articles portant que l'Etat peut continuer de percevoir les impôts sans la coopération des chambres. Tous les journaux sont unanimes pour affirmer que la seconde chambre ne donnera pas sa sanction à cette nouvelle tentative faite par la royauté pour reconquérir ses prérogatives perdues.

On lit à ce sujet dans la correspondance lithographiée, sous la date de Berlin :

« Divers chefs de partis se sont réunis pour délibérer sur les mesures à prendre. Ce soir il y aura une réunion plus générale de toutes les fractions de l'opposition.

» La commission de constitution de la deuxième chambre commencera demain l'examen des propositions royales. Une irritation extraordinaire se manifeste partout contre MM. Gerlach et Stahl, qu'on accuse d'avoir été les instigateurs de cette nouvelle complication.

» L'attitude inconvenante de ces messieurs à la première chambre lors de la lecture du Message royal, et leur satisfaction peu contenue, ont suffisamment attesté la part qu'ils avaient dans la détermination du roi, et n'ont pas peu contribué à stimuler le mécontentement général. »

— Dans la diète du grand-duché de Weimar, un député a proposé d'inviter le gouvernement à se séparer de l'Etat fédéré d'une part, et à déclarer d'autre part que l'établissement de la commission centrale de Francfort est un acte qui lèse les droits et les intérêts du peuple allemand. La première proposition a été repoussée par 25 voix contre 14 ; la seconde adoptée à l'unanimité.

— La presse autrichienne annonce que, pour prévenir toute altercation entre la Prusse et l'Autriche au sujet d'une intervention en Saxe, la commission de Francfort devrait prescrire aux deux Etats d'y envoyer simultanément des troupes le cas échéant. Cette disposition pourrait être appliquée rétroactivement au grand duché de Bade, toujours occupé par la Prusse.

— A Dresde et dans les communes environnantes on concentre toujours des troupes. Les hommes en congé sont rappelés et on ne donne de permission sous aucun prétexte. On rattache naturellement cette concentration au projet que l'on suppose au gouvernement de dissoudre très prochainement les chambres.

— M. d'Amruh, ex-président de l'ancienne assemblée de Berlin, a été nommé premier magistrat de la ville de Magdebourg, pour l'année, par 23 voix sur 30.

— Le libraire Treitz, accusé d'avoir dit que le roi de Prusse est un fripon, a été acquitté le 11 par le jury de Cologne.

— Les débats de l'affaire Grün et consorts, accusés d'avoir formé au printemps dernier un complot pour l'établissement de la République démocratique et sociale, ont commencé le 8 janvier à Trèves. Les accusés sont au nombre de 23.

La première séance a été absorbée tout entière par la lecture de l'acte d'accusation et l'appel des témoins, qui sont au nombre de 275, dont 197 à charge.

AFFAIRE DES RÉFUGIÉS.

D'après la *Réforme allemande*, la question des réfugiés toucherait à une solution, et le cabinet de Saint-Pétersbourg, dit ce journal, n'insiste plus sur l'expulsion de tous les réfugiés. Il ne demande que l'éloignement de Bem, et propose de renouer les relations diplomatiques, à la condition que le protocole serait signé par le grand-visir et l'ambassadeur de Russie seulement.

La Porte-Ottomane a décidé qu'elle n'expulserait pas Bem, mais que cependant elle ne l'emploierait pas dès à présent dans le service actif ; elle repousse aussi formellement l'exclusion des ambassadeurs de France et d'Angleterre des délibérations et de la signature du protocole.

Mais, si l'on en croit le *Wanderer*, la condescendance de la Russie dans l'affaire des réfugiés ne serait qu'une ruse pour éloigner de leurs stations actuelles les flottes française et britannique. D'un autre côté, sir Strafford-Canning ne voulait pas laisser partir la flotte anglaise avant que la question moldo-valaque ne fût résolue. Toutefois, on ne pensait pas que le général Aupick montrerait la même résistance relativement à la flotte française.

HAITI.

On écrit de Cayes, 17 décembre, au *Morning-Herald* :

« Depuis que Soulouque a mis la couronne impériale sur sa tête, nous n'avons pas eu un moment de repos ; car la république dominicaine ne se tient plus sur la défensive. Les dominicains entrent audacieusement dans nos ports, s'emparent de nos navires avec leurs cargaisons, et emmènent leurs prises à Saint-Domingue. Les troupes du Nord ont reçu l'ordre de se rendre à la frontière, et le 17e régiment part cette semaine. On suppose que la campagne aura lieu au mois de février, et qu'il y aura alors une prise d'armes générale. On enrôle en ce moment tous les hommes en état de porter les armes ; ce qui est fâcheux, car beaucoup de bras sont enlevés ainsi à la récolte du café. Le gouvernement a triplé les droits perçus à l'exportation, afin de se procurer les fonds nécessaires pour soutenir cette guerre inopportune. »

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur du soir* publie aujourd'hui, sur la première page, le *premier-Elysée* du journal le *Napoléon*. Cet honneur semble excessif pour un journal dans lequel n'écrit pas le président de la République, ainsi que le *Napoléon* l'a formellement déclaré.

Après le *premier-Elysée*, le *Moniteur du soir* cite encore un article du *Napoléon*, ce journal dans lequel n'écrit pas le président de la République.

— Les journaux ministériels annoncent qu'on a rayé de la liste électorale parisienne 50 000 électeurs, toujours sous le vieux prétexte *des repris de justice*. Le *Moniteur du soir* explique les élections démocratiques advenues à Paris depuis Février par la présence de ces électeurs faux ou indignes ; le *Moniteur* ne remarque pas que cette accusation rétrospective pèserait sur le vote du dix décembre.

— Un honorable citoyen du 12e arrondissement croit devoir adresser à la *Liberté* la lettre suivante, dans laquelle il rappelle la souscription d'un banquet historique qui fut le prélude de la révolution de Février :

« Citoyen rédacteur,

» Souscripteur au banquet du 12e arrondissement (pour la réforme électorale) qui devait avoir lieu le 22 février 1848, je voudrais bien savoir, si ce n'était paraître trop indiscret, ce que sont devenus les fonds provenant de la souscription ; pourquoi, depuis bientôt deux ans, le dépositaire de cette somme considérable n'a-t-il pas cru devoir provoquer une résolution de la part des souscripteurs, afin de savoir quel emploi on ferait de ces fonds ? Pour moi, je pense qu'il ne pourrait en être fait un meilleur que de répartir cette somme entre les familles pauvres des détenus politiques ; car, vous le savez, monsieur le rédacteur, ces malheureuses familles sont presque toujours oubliées par les bureaux de bienfaisance.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes salutations bien sincères.

A. PLANUS,
rue des Forges, 5 (souscripteur au n° 245).

Paris, le 9 janvier 1850.

— Le *Siècle* publie la lettre suivante, qui est adressée à son rédacteur en chef par M. Alexandre Dumas :

« Monsieur,

» J'apprends à la campagne, où je suis retiré depuis plusieurs jours, qu'un journal, on ne peut me dire lequel, m'attribue une part de collaboration au *Napoléon*, organe de la présidence.

» J'ignorais que la présidence eût un *organe* ; j'ignorais que le *Napoléon* existât.

» Je ne travaille, politiquement, à aucun autre journal qu'au journal le *Mois* ; mes articles sont signés ; les opinions que j'y défends sont celles d'un progrès très avancé.

» En voici le résumé en deux mots :

» Je crois en Dieu, malgré M. Proudhon ; à la République, malgré M. Molé ; et à l'honneur de la France, malgré l'alliance avec l'Autriche, malgré le siége de Rome, et malgré l'abandon de Montevideo.

» Veuillez agréer, etc. » ALEX. DUMAS. »

— Le tribunal de la Seine était saisi hier d'un procès qui s'agitait entre un tailleur, M. Aubin, et un sous-préfet, M. Edmond Didier, placé, en dépit de ses fonctions, sous la protection d'un conseil judiciaire. Il s'agissait d'une somme de 10 000 fr. que le frère de M. le sous-préfet de Montluçon a été condamné à payer pour lui, comme l'ayant cautionné. On assure qu'un préfet se trouve, comme M. Edmond Didier, sous le coup d'une interdiction judiciaire. C'est peut-être là l'excuse de ceux qui ont nommé M. Edmond Didier sous préfet.

— Une correspondance de l'*Indépendance belge* rapporte la conversation suivante :

« M. Thiers, en rencontrant l'ex-ministre des affaires étrangères, M. Drouin de l'Huys, lui aurait dit : « Vous vouliez parler sur la question montévidéenne » et contre l'expédition ; je suis fâché que vous ne » l'ayez pas fait ; ayant en main votre ancien rapport, » tout à fait en contradiction avec ce que vous alliez dire, j'aurais fait de vous une terrible exécution. »

» M. Drouin de l'Huys aurait d'abord répondu qu'il aurait cité lui-même son propre rapport, sans crainte d'être accusé de versatilité, se faisant fort de prouver comment le changement de circonstances lui avait permis de modifier son opinion. Puis, l'ex-ministre s'est étonné de ce que M. Thiers n'ait pas accepté avec un portefeuille la direction de la politique étrangère.

— Monsieur Drouin de l'Huys, répartit M. Thiers, aujourd'hui être ministre, ce n'est plus mon grade.

— Ah ! monsieur Thiers, aurait répondu l'interlocuteur, je n'aurais pas osé vous le dire, de peur que ces voûtes républicaines ne s'écroulassent sur ma tête, et surtout de peur d'offenser votre modestie.

— Je ne suis pas modeste, aurait répondu avec insouciance M. Thiers. »

— Nous lisons dans l'*Echo de l'ouest* :

« Le citoyen Cazavan, impliqué dans les affaires de juin, et condamné contumax des conseils de guerre, a été extrait, lundi dernier, de la maison d'arrêt de Poitiers où il a séjourné, et conduit à Châtellerault sous l'escorte de la gendarmerie. On assure que le citoyen Cazavan était attaché à la même chaîne qu'un homme condamné trois fois pour vol, et qui est accusé d'un quatrième vol commis chez M. Martinet, médecin à Châtellerault.

C'est là une assimilation odieuse que nous signalons à l'indignation de tous les honnêtes gens, et sur laquelle nous aurons à revenir.

Le citoyen Cazavan s'est constitué prisonnier à Bordeaux, et est dirigé sur Paris où il va purger sa contumace.

— Dans une statistique du mozaïsme, on ne compte guère que 4 ou 5 millions de juifs dans l'univers, tandis que le boudhisme compte 400 millions d'adeptes, le bramisme 200 millions, le christianisme 230 à 250 millions, le mahométisme de 130 à 150 millions, et le fétichisme de 80 à 100 millions.

Les juifs sont ainsi répartis : environ 500,000 en Syrie et dans le reste de la Turquie d'Asie, 250,000 dans la Turquie d'Europe, 600,000 dans le Maroc et le nord de l'Afrique, 50 à 80,000 dans l'Asie orientale, 100,000 en Amérique, et environ 200,000 en Europe, savoir : 13,000 en Angleterre, 1,594 en Belgique, 850 en Suède et Norwège, 6,000 en Danemark, 70,000 en France, 52,000 dans les Pays-Bas, 1,120,000 en Russie, 631,000 dans les Etats autrichiens, 214,431 en Prusse, 175,000 dans le reste des Etats de la confédération germanique, et enfin 4,000 en Italie.

— La garde mobile se soustrait d'elle-même aux atermoiements, et refuse le triste bénéfice d'une prolongation d'agonie qu'on lui avait offert, dans l'impossibilité de la faire vivre.

Dans la journée de vendredi, 203 congés ont été demandés et accordés à ces braves enfants, si mal payés de leur dévouement ; ils sont partis, les uns pour Paris, les autres, en moins grand nombre, pour l'Afrique. Il n'en reste plus que 150 à la Rochelle, et probablement ils vont suivre leurs camarades.

LA TERREUR BLANCHE. — Il y a trente-trois ans, dit le *National*, que Lyon et les départements voisins de cette ville furent soumis au régime de terreur qui pèse aujourd'hui sur eux. Alors, on les accusait de menées bonapartistes ; et la guillotine, promenée dans les campagnes, tranchait la tête aux fédérés et aux brigands de la Loire, les *socialistes* de l'époque. C'était M. le général Canuel qui aiguisait le couteau de l'instrument favori de la réaction royaliste, et son nom est resté cloué au pilori de l'histoire. Aujourd'hui que la peine de mort est abolie en matière politique, on s'en dédommage en incarcérant, en ruinant les républicains.

UNE CHASSE AU LOUP SUR LES TOITS. — Le mercredi 2 janvier, à midi, par une belle neige, M. du Plessis, lieutenant de louveterie, en société de ses compagnons habituels de chasse, faisait attaquer une grande louve au Bois-Brûlé, forêt des Trois-Fontaines, par l'équipage de bâtards-anglais de M. de Felcourt. La bête, ayant été blessée à la sortie de l'enceinte, rudement menée par la meute pendant une heure, fit plusieurs fois tête aux chiens qui l'assaillirent bravement, sans cependant pouvoir l'arrêter. Enfin, ne sachant plus quel parti prendre pour sauver ses os et sa peau, elle suivit la route dite de Sermaize à Trois-Fontaines jusqu'à son entrée dans ce village : là elle monta d'abord sur le toit d'une écurie à porcs ; puis sur celui d'une petite maison y tenant ; puis sur un autre toit plus élevé ; puis enfin sur une galerie-terrasse de la grande porte du château des Trois-Fontaines ; la meute poursuivant sans relâche sa mission bruyante, et la population entière rassemblée pour jouir d'un spectacle aussi nouveau qu'amusant. . . . . . . *Une chasse au loup sur les toits* !

Cependant les fusils des plus hardis (car la louve tirait une langue sanglante, et montrait de longues dents bien blanches) sont décrochés des cheminées, sont chargés et tirés sur la bête, qui, fuyant de toitures en toitures, comme elle eût fait sur une montagne couverte de neige, entre dans un grenier par une lucarne, en parcourt plusieurs autres, et reçoit enfin le coup de mort rembûchée dans un sinau à foin. (*Revue de la Marne.*)

La Commune associée en Angleterre.

L'idée de l'association communale fait son chemin. Au moment où l'Ecole de Fourier partage en France, avec les autres Ecoles socialistes, le poids des préventions aveugles et des persécutions maladroites des vieux partis, — mais ne s'en dispose pas moins à faire un appel de réalisation, à l'adresse de la société européenne, — ce sont des membres de l'aristocratie et du haut clergé qui, en Angleterre, prennent l'initiative de la fondation d'une Commune associée. Les libéraux et les républicains de la France sont devancés par les lords et les théocrates de la Grande-Bretagne. Il ne s'agit pas, sans doute, d'une expérience d'organisation communale, basée, comme la théorie de Fourier, sur le travail attrayant et sur l'harmonie des passions humaines ; mais bien d'une simple association coopérative devant réaliser tous les bénéfices économiques. C'est déjà beaucoup.

Nous extrayons d'une lettre adressée de Londres, 6 janvier, au journal la *République*, par M. Jules Lechevalier, des détails à ce sujet, qui ne peuvent manquer de produire une sensation profonde sur nos amis :

« Je ne veux pas différer plus longtemps de vous envoyer la traduction que j'ai faite du compte-rendu d'une réunion aussi importante par son objet que par le personnel dont elle était composée et par les discours qui ont été prononcés.

» La réunion dont il s'agit est la séance annuelle d'une société qui a pour objet une expérience agricole et manufacturière de l'association et la fondation d'un village modèle. Le fondateur de cette société est M. J. MINTER MORGAN, qui, depuis plusieurs années, consacre son temps et sa fortune à la propagation d'un projet de colonie qu'il appelle la République chrétienne (*Christian Commonwealth*), et qu'il a placée sous le patronage de l'Eglise d'Angleterre. Ce village n'est pas présenté comme l'expérience d'une théorie ou d'un système. La tentative de M. Morgan a bien quelques rapports avec la colonie agricole et industrielle de Condé-sur-Vesgre, fondée par M. Baudet-Dulary, pour un premier essai de la théorie de Fourier, avec l'essai du même genre tenté à Cîteaux par M. Young ; deux nobles efforts qui méritaient une meilleure issue et qui compteront, en tout cas, dans les fastes du Socialisme, au double titre du dévouement de leurs auteurs et de l'ineptie jalouse, que les hommes de bien rencontrent si souvent sur leur route dans notre France... je ne veux pas achever.

» M. Morgan ne connaît pas et ne comprend pas les bonnes idées de Fourier, ce qui le met à l'abri de quelques erreurs, en le privant en même temps de grandes ressources. Le fond des idées de M. Minter Morgan relève du système coopératif de Robert Owen. Mais il n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il y avait tout avantage à sortir de la géométrie inexorable des faiseurs de systèmes, afin de donner largement et généreusement au monde la pensée nouvelle, laissant à chacun le soin d'en tirer le meilleur

parti, et au temps, ce grand ministre du Dieu éternel, ce grand liquidateur de toutes les prétentions exorbitantes, la tâche de séparer le vrai du faux, le bien du mal, en rendant à tous la justice due à leurs efforts. L'idée favorite de M. Minter Morgan est que toutes les communions chrétiennes peuvent réaliser pour leur propre compte et à leur propre avantage le principe de l'association. Je crois qu'il va même jusqu'à penser et croire que les autres religions peuvent, à leur tour, faire leur profit de l'association considérée comme combinaison purement industrielle. Il maintient, du reste, que tous les membres du même village doivent appartenir à la même communion. Ce sont tout autant de conjectures et d'assertions dont il n'y a pas à s'occuper pour le moment.

» M. Morgan a fait un voyage à Rome tout exprès pour entretenir le pape de son projet, et il a publié une correspondance avec le secrétaire du pape, en ce temps-là M. Cerbeli Bossi. Il vient d'envoyer à M. Louis Bonaparte un magnifique exemplaire in-folio de son ouvrage intitulé : *République chrétienne*, et il a imprimé dans cette édition extraordinaire le livre de l'EXTINCTION DU PAUPÉRISME, sans trop s'inquiéter de savoir si le président de la République ne considère pas l'extinction du paupérisme comme une erreur de sa jeunesse, comme des choses à comprendre dans le solennel et tardif *mea culpa* du château de Ham. Le président de la République a répondu convenablement à la démarche de M. Minter Morgan. Vous trouverez sa réponse dans le compte-rendu du meeting.

» Je vous donne ces détails pour vous mettre un peu au courant de ce qui concerne le *Village associé* et son zélé protecteur. Mais ce n'est pas, à mes yeux, la partie sérieuse des efforts de M. Morgan. Il est Anglais; il appartient à la communion de l'Eglise établie. Il a scrupuleusement détaché le principe de coopération industrielle de toute solidarité avec les systèmes politiques, religieux ou philosophiques, qui proclament le même principe en en relevant directement. Il a offert à l'Eglise à laquelle il appartient le tribut de ses lumières pour résoudre la question du paupérisme, et en définitive, il est parvenu à former un comité sérieux et à organiser une société préparatoire qui paraît décidée à poursuivre la réalisation de son œuvre.

Même en faisant à cette tentative les plus larges concessions en vue de la bonne volonté des promoteurs, et du bon exemple donné par un grand nombre de personnes considérables par leur position, je suis obligé de faire mes réserves sur bien des points. Je n'admets pas, comme vous pensez, que l'association sera seulement *pour les pauvres*. Je crois que les conditions d'émulation, compatibles avec la convergence des efforts et des intérêts, ne sont pas remplies dans la combinaison de M. Minter Morgan. Je crois aussi que, s'il est excellent pour chaque association locale de s'asseoir sur un sol capable de fournir à ses besoins, il faut bien se garder de toute combinaison de ce genre qui serait assez exclusive pour entraver les relations commerciales qui doivent relier tous les points du globe les uns aux autres. Mais le fait important n'est pas là. Ce fait important, c'est cette protestation contre le régime industriel de notre société, contre l'asservissement du salarié, qui s'élève du sein de l'Eglise anglicane pour faire honte aux conservateurs et aux soi-disant catholiques de notre pays, associés avec les athées, les malthusiens et les sceptiques de l'*Académie des sciences morales et politiques*.

Voici un extrait du rapport du comité de la COMMUNE ASSOCIÉE DE L'ÉGLISE ANGLICANE qui a été lu dans une réunion le 6 décembre, à Exeter-Hall, avant la distribution de trois prix institués par M. Minter Morgan, fondateur, pour les trois meilleurs mémoires écrits par des ouvriers sur l'association et sur le projet d'un village associé.

Le fauteuil de la présidence était occupé par le docteur H. HUGHES, recteur de la paroisse de Saint-Jean, Clerkenwel, et le bureau exclusivement composé de membres du clergé de l'église établie.

Après la prière publique, le président a pris la parole à peu près en ces termes :

« Nous sommes réunis pour distribuer des prix aux personnes de la classe ouvrière qui ont écrit les meilleurs essais sur les moyens de réaliser des associations fondées sur l'amour de Dieu et sur l'amour des hommes, sans le stimulant de la concurrence antagoniste. Mais ce n'est point là l'unique objet de la réunion. Je n'entrerai pas dans le fond même du sujet. Je me borne à constater que, dans l'opinion de beaucoup d'hommes sages, la concurrence illimitée a fait son temps, qu'elle a été essayée et pratiquée dans les circonstances les plus favorables, qu'elle n'a point produit tous les merveilleux effets que l'on en attendait, qu'elle n'a même réalisé aucun des grands objets de l'association humaine. C'est, au contraire, aux abus de la concurrence illimitée qu'il faut attribuer une partie des maux de la société. Pendant que les masses sont plongées dans la misère, d'immenses richesses sont accumulées dans les mains de quelques riches privilégiés. Pendant que la plus grande partie des travailleurs sont aussi pauvres qu'au moment où la création de la richesse était dans son enfance, on rencontre çà et là des fortunes colossales comme celles des possesseurs d'esclaves de l'ancienne Egypte.

» Un tel état de choses est évidemment la conséquence du système général qui régit l'industrie. Même aux rares époques où quelques lueurs de prospérité viennent éclairer l'horizon commercial, les masses demeurent dans les ténèbres de la misère perpétuelle dont elles sont atteintes. Les fondateurs de l'association, les promoteurs de la Commune associée (*self supporting village*) sont d'avis qu'il y a quelque chose d'essentiellement vicieux dans l'organisation d'un corps social qui produit de tels résultats. A leurs yeux le système actuel est opposé, en principe et en pratique, à la religion du Christ ; c'est un régime d'opposition, de destruction ; c'est un véritable paganisme : rien, dans cet état de choses, ne donne l'idée d'une communauté chrétienne, et pour arriver à la réalisation du principe chrétien, il faut modifier la constitution intime de la société, et substituer le principe de l'amour et de la coopération au principe de la lutte et de la compétition. (Applaudissements.)

» Je n'entends pas m'identifier entièrement avec le projet que l'association a pour but de réaliser. Mais il est évident que la société se trouve en ce moment dans une telle situation, que c'est le devoir de tout chrétien, de tout philanthrope, de tout homme ami de son pays, de s'occuper d'y porter remède efficacement. (Ecoutez ! écoutez !) Les fondateurs de la société affirment également que la construction des écoles et l'établissement partiel de quelques institutions de bienfaisance ne sont que des remèdes insuffisants et même illusoires. Il y a un rapport intime entre le bien-être physique et les dispositions morales de notre nature ; on ne peut élever et purifier ces dispositions morales qu'en améliorant d'une manière efficace et positive la condition matérielle des masses. Dans ce but, les fondateurs de l'association proposent un plan où le travail, l'intelligence et le capital sont combinés de manière à produire, par l'action coopérative, et non plus par la concurrence, le bien-être des habitants d'un village. Jusqu'ici ils se sont bornés à propager le principe et à éclairer l'opinion publique. C'est pour cela que l'un de nos généreux amis, M. MINTER MORGAN, a fait les fonds de trois prix, l'un de 625 fr., l'autre de 375 fr., le troisième de 250 fr., destinés aux meilleurs mémoires écrits par les ouvriers sur la commune associée. Avant de procéder à la distribution de ces prix, nous allons entendre quelques nouveaux développements du principe, et donner connaissance des travaux de l'association depuis la dernière réunion publique. »

Après ce discours, le révérend Joseph BROWN, ministre de l'Eglise, l'un des secrétaires, a donné lecture des lettres de lord Ashley, de lord Grosvenor, de l'évêque d'Oxford, du sheriff Urré, du chanoine Dale et d'un certain nombre de ministres de l'Eglise. Toutes ces lettres expriment des sympathies pour le but de l'association. Il est aussi donné lecture d'une lettre adressée par le président de la République française à M. Morgan.

Voici la traduction de cette lettre, imprimée en anglais dans le compte-rendu auquel tous les détails de cette séance sont empruntés :

LETTRE DE M. LOUIS BONAPARTE A M. MINTER MORGAN.

« *Cabinet du président de la République française.*

» Paris, 17 octobre 1849.

» Monsieur,

» Par votre publication sur le village modèle fondé d'après les principes chrétiens, vous avez jeté une nouvelle lumière sur une de ces questions qui méritent le plus d'être étudiées sérieusement. Le président de la République accepte en conséquence avec plaisir le magnifique exemplaire de votre ouvrage que vous avez eu l'obligeance de lui adresser. Cette œuvre est digne, sous tous les rapports, de son attention toute particulière. Le président est très sensible à l'attention que vous avez eue de placer un de ses ouvrages à côté du vôtre. Il me charge de vous témoigner ses sentiments, etc., etc.

» Signé : LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

» A M. M. MORGAN, Esq.—12, Stralton-Street, Piccadily. »

M. BROWN a lu ensuite le compte rendu des travaux de la société depuis sa dernière réunion :

« La société déplore la perte d'un de ses membres les plus influents en la personne de l'évêque de Norwich. M Minter Morgan, le fondateur de la société, s'étant trouvé atteint d'une maladie assez grave, n'a pu donner suite avec la même activité aux efforts qu'il a entrepris et qui l'ont mis en relations favorables à l'entreprise avec un grand nombre de personnes distinguées. La société a aussi fait des efforts de propagande parmi les travailleurs (*workmen*). Diverses réunions ont eu lieu. Plusieurs ouvriers ont été entendus dans le sein du comité. Ils ont fait preuve de tant d'intelligence et de sentiments si élevés, que le comité en a été frappé d'admiration, en même temps qu'il a ressenti des regrets encore plus profonds de voir une classe si intéressante livrée à une telle misère et quelquefois à un dénuement absolu. Les ouvriers ont fait circuler entre eux, particulièrement à Spitalfilds, des formules d'engagement volontaire qui devaient être remplies par ceux qui seraient disposés à entrer dans les villages associés ; en très peu de jours, et à Spitalfilds seulement, 811 travailleurs ont signé la formule d'engagement. C'est la meilleure réponse au discours prononcé dans la dernière session par un membre du parlement, qui affirmait que les ouvriers ne voudraient pas entrer dans des établissements de ce genre. »

» Les trois prix ont été remportés : le premier, celui de 625 francs par M. F. C. HALLAM, de Londres, ouvrier coutelier; le deuxième, celui de 375 francs, par une femme du nom d'ELIZABETH JACKETT, femme d'un scieur de long, dans les docks de Deompert (applaudissements) ; le troisième, celui de 250 francs, par M. WALLER, ouvrier, près d'York.

» Depuis ce temps, et dans le but de populariser encore davantage le sujet, trois prix de 50 livres sterling ont été offerts aux membres du clergé qui n'appartiennent pas à l'association. Par une remarquable coïncidence, le nombre des mémoires envoyés par les ecclésiastiques est égal à celui des mémoires envoyés par les ouvriers, ce qui prouve que le clergé est aussi préoccupé des améliorations sociales que les ouvriers eux-mêmes. »

Le rapport se termine par un éloge des vertus chrétiennes de la reine douairière, et par de justes témoignages de reconnaissance adressés à M. MINTER MORGAN, promoteur de la société et fondateur des six prix institués par la société.

Le révérend M. LARKAN, recteur de la paroisse de Burton, près Lincoln, a proposé l'adoption du rapport. Dans un discours étendu il a développé, comme une conviction par lui acquise après mûr examen, l'opinion que le système de compétition et de concurrence illimitée est ruineux pour toutes les classes de la société. M. Larkan a observé les effets du bill de 1846 relatif à la liberté commerciale sur une population rurale, et il peut affirmer que ce système a été désastreux. Le bill n'a pas produit de grands avantages pour la population des villes, ainsi que l'attestent des publications récentes (articles du *Morning Chronicle* sur la condition des travailleurs). La rivalité entre les deux grandes divisions générales de l'industrie, — l'agriculture et les manufactures, — est nuisible à toutes les deux.

« Personne n'a donc intérêt, continue M. Larkan, à ce que l'état actuel des choses continue. La seule difficulté est de trouver un remède efficace.

» Le principe que la société se propose de réaliser est celui de la coopération ou association, principe qui comporte l'assistance mutuelle et une division du territoire, calculée de telle sorte, que chaque village puisse se suffire à lui-même. Ce principe n'a en lui-même rien de nouveau. C'est le dogme fondamental de l'Evangile du Christ ; il a été mis en pratique dans l'Eglise de Jérusalem; il a été professé et propagé par les plus grands hommes : par Thomas Morus, dans son *Utopie*; par l'évêque Barklay; par Bacon, dans son *Atlantide*. L'association a été appliquée au Paraguay sur un immense territoire à une nombreuse population d'Indiens. En ce moment même, il prospère dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord parmi les rappites, les shakers et d'autres communautés associées. Partout les résultats sont les mêmes : grande abondance de richesses, absence de crimes, d'immoralité et de violences, prédominance des sentiments chrétiens, amour et charité entre tous les membres de ces associations.

» L'objet de la société est d'abord de fonder un village modèle. On se propose de réunir 300 familles de travailleurs agricoles et manufacturiers, et de les établir dans un village semblable à celui dont le plan graphique et le dessin sont, en ce moment, soumis à l'Assemblée. (Il y avait, en effet, dans la salle où le meeting se trouvait réuni, un tableau de grande dimension, représentant, au milieu d'un beau paysage, le dessin du village que l'on se propose de bâtir.)

» La société fera tous ses efforts pour placer ces 300 familles dans les circonstances les plus favorables à leur bien-être moral et physique. Chaque village comprendra de 800 à 1,200 acres, suivant la fertilité du sol dans le pays où le village sera situé, et de telle sorte que l'espace cultivé suffise à l'entretien des habitants. Une partie de la population serait employée à l'agriculture, une autre partie travaillerait aux arts et métiers. Après les dépenses nécessaires pour assurer une existence confortable aux producteurs, l'excédant des produits sera employé à rémunérer les personnes qui auront fourni le capital nécessaire à l'entreprise.

» La société pense que l'établissement d'un village d'après de telles données ne peut manquer de donner lieu à un grand mouvement pratique. L'existence d'une association de ce genre attirerait l'attention non-seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe ; et, lorsque les faits auraient démontré tous les avantages de la coopération, il n'est pas douteux que l'exemple donné par la société serait suivi de toutes parts. »

Après quelques développements, M. LARKAN conclut à l'adoption du rapport.

Sa proposition, appuyée par le révérend SAMUEL JONES, desservant de la paroisse de Barnett, est votée à l'unanimité.

« Voilà, dit en terminant M. Jules Lechevalier, un des faits remarquables qui se produisent dans le sein de l'Eglise anglicane. Il y en a bien d'autres, et de plus remarquables encore, que vous connaîtrez bientôt.

» Les autres communions chrétiennes ne resteront pas, et de fait ne restent pas en arrière.

» En dehors des membres du clergé le mouvement n'est ni moins actif ni moins frappant. On a déjà parlé, en France, de la série d'articles publiée par le *Morning Chronicle* sur la double question du *paupérisme* et du *travail* (*labour and the poor*). Il serait bien à désirer que ce travail fût traduit en français. Je crois que plusieurs de nos compatriotes réfugiés ont l'intention de le faire. Leur idée mérite tous les encouragements. Je vous enverrai, en attendant, la traduction d'une autre lettre, ayant, cette fois, pour objet direct de poser la question de l'organisation du travail dans toute son étendue, et, en outre, un article sur nos associations ouvrières de Paris, insérée dans une des revues les plus sérieuses. »

Nous n'avons pas de relations avec les fondateurs de la Commune-Associée en Angleterre, et il n'y a qu'une faible analogie entre leur plan d'association et la théorie que nous propageons ; mais nous n'en faisons pas moins des vœux ardents pour le succès d'une initiative qui honore l'église anglicane. Si la France n'y prend garde, si elle se refuse aux appels de réalisation qui lui seront faits par ses écoles, elle verra sûrement ses rivaux en civilisation lui enlever l'honneur et le bienfait de ses découvertes sociales, comme ils lui ont déjà enlevé maintes fois le plus grand profit de ses découvertes scientifiques et industrielles.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. .... Un an 21 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

	Un an	Six mois	Trois mois
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	45	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	60	34	16

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 14 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS —.
ODEON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THEATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE.—Les Cabinets, les Saisons vivantes, Pas de fumée, Chaumontel.
GYMNASE.—L'Année prochaine, la Bossue, Diviser pour régner, les Innocents, la Faction.
THEATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIETÉS.—Le Petit Pierre, Lully, un Quinze-Vingt.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les Mémoires du Pont-Neuf, les Danseuses viennoises.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint Germain, Babylas.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Marché de Londres, Croix de St-Jacques.
FOLIES.—La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
THEATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noël.

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 15. Mardi 15 Janvier 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . [illegible]

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
[illegible]

RÉPARTITION
[illegible]

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 14 JANVIER.

Assemblée nationale.

Aujourd'hui a commencé la discussion du projet de loi sur l'instruction publique. M. Barthélemy Saint-Hilaire a occupé toute la séance, il a combattu le projet au nom de l'Université.

Nous ne serions pas étonnés de voir ce malencontreux projet combattu également par des partisans du clergé ou par de sincères défenseurs de la liberté. Tous les intérêts sont compromis, tous les principes froissés par la transaction étrange dont M. de Falloux a eu l'initiative. Nous sommes, nous, partisans consciencieux et dévoués de la liberté. La révolution française devant l'étranger, a dit, par la voix de ses représentants, *de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace !* Aujourd'hui les réactionnaires prennent pour devise, dans leur lutte contre le Socialisme, *de la mauvaise foi, encore de la mauvaise foi, toujours de la mauvaise foi !* C'est ainsi que leurs journaux signalent gravement tous les socialistes comme ennemis de la liberté d'enseignement, défenseurs outrés du monopole de l'Etat ; tandis que nous, phalanstériens, socialistes probablement, nous n'avons cessé, depuis que nous tenons une plume, de revendiquer la liberté d'enseignement ; nous n'avons pas adhéré au programme collectif de la presse démocratique, sans faire une réserve expresse en faveur de cette liberté, sans protester contre le niveau de l'enseignement gratuit, uniforme et obligatoire donné au nom de la Nation. Mais il est reçu dans la presse honnête, qu'on doit passer sous silence ou travestir les opinions de la *Démocratie pacifique*, toutes les fois qu'on n'y trouve pas matière à de niaises plaisanteries usées depuis quelques vingt ans.

Nous voulons que l'enseignement soit libre, mais d'autre part que l'Etat crée des établissements aussi parfaits que possible ; c'est une concurrence loyale que nous demandons, concurrence qui ne doit, suivant nous, absorber, détruire aucun des éléments en lutte. Ayez d'une part des enseignements libres, d'autre part l'Université puissamment organisée, exclusivement dirigée par ses fonctionnaires, au sommet de tout l'édifice un ministre protégeant à la fois ces deux sphères, dans lesquelles s'opère, par des méthodes infiniment variées, l'éducation des générations nouvelles. Diversité des aptitudes et des vocations, choix des familles, éclosion des systèmes nouveaux, conservation des traditions anciennes, tout serait concilié par une pareille organisation. Au lieu de créer ainsi deux sphères, M. de Falloux a tenté une fusion ; au lieu de laisser l'enseignement libre, et spécialement l'enseignement sacerdotal, se mouvoir en dehors de l'Etat, le nouveau projet fait entrer dans le conseil supérieur de l'université des chefs d'établissements libres, et les ministres de différentes religions, les évêques en majorité, bien entendu ; la même invasion d'intrus a lieu dans les conseils académiques ; on y insinue, non pas seulement des professeurs libres, mais des hommes entièrement étrangers à l'instruction ; l'intrusion, au surplus, devait rentrer dans la tactique de M. de Falloux ; il a introduit les évêques dans la direction des établissements de l'Etat, comme lui, ami de Henri V, s'est introduit dans le gouvernement de la République, afin de la servir, comme chacun sait, et d'en favoriser de son mieux l'*expérience loyale*.

La plupart des griefs formulés contre le projet par M. Barthélemy Saint-Hilaire, au nom de l'Université, portent juste. Il a dénoncé fort nettement l'intention de désorganiser l'enseignement de l'Etat pour y substituer à peu près partout les corporations religieuses. Dans leur désir d'abrutir le peuple, d'étouffer chez lui tout développement physique et moral, les auteurs du projet sont allés jusqu'à proposer la *destruction* des écoles normales primaires où se formaient les instituteurs, sous prétexte qu'on y apprenait trop de choses ; ils ont rayé du programme de l'instruction publique le CHANT et la GYMNASTIQUE.

Nous en sommes fâchés pour ceux qui trouveraient notre indignation puérile, mais quand on veut interdire aux enfants du peuple la connaissance de cette harmonie musicale qui développe la sensibilité, qui élève l'âme, quand on trouve superflue la gymnastique, qui n'est pas moins essentielle à la santé qu'à la force physique, il est impossible qu'on ne se dise pas au fond de l'âme : « Je suis un ennemi de l'humanité ! »

M. de Montalembert, cet *ardent ami de la Liberté* que tout le monde connaît maintenant et dont le masque est devenu de verre, a cherché dans une interruption, très pardonnée par M. Dupin, à se faire une arme contre les instituteurs d'une correspondance privée publiée par le *Constitutionnel*. Cette correspondance prouve qu'un ou deux instituteurs ont écrit à des amis, en termes peu sympathiques au clergé, et dans lesquels ne règne pas l'amour du célibat. Mais ensuite ? ces instituteurs sont-ils le corps entier ? et ces mêmes lettres établissent-elles que les signataires ne pouvaient pas remplir honorablement les devoirs de leur état ? Tout le monde n'a pas la sainteté de MM. Thiers et Véron ; ouvrons les tiroirs des amis de l'ordre, fouillons leurs poches et leurs secrétaires, on peut gager qu'il s'y trouvera parfois des correspondances peu édifiantes. Les malheureux à qui la soutane impose une vie contre nature écrivent moins peut-être ; mais le célibat et l'hypocrisie qu'on leur impose ne font pas perdre aux faiblesses de l'humanité tout leur empire. Nous pouvons le dire sans injustice envers les Frères : qu'on ouvre les annales judiciaires, et que l'on compare la moralité des instituteurs à celle des successeurs que la réaction veut leur donner !

L'Empereur des Dimanches.

La plupart des journaux s'occupent ce matin du second numéro du *Napoléon*.

Cette publication rencontre peu de sympathies. Les feuilles plus favorables au président gardent le silence. Le *Constitutionnel* lui-même se tait. En revanche, le *Dix Décembre* reproduit presque tout entière la feuille élyséenne, mais s'abstient de toute réflexion. Le *Dix Décembre* est froissé de se voir réduit au rôle de *vice-Napoléon*.

Voici l'appréciation du *Journal des Débats* :

Nous laisserons le *Napoléon* parler lui-même, car nous craindrions de ne pas réussir à bien rendre la nuance délicate que ce journal a trouvée entre un aveu et un désaveu. D'une part, le *Napoléon* en dit assez, nous en convenons, pour diminuer son importance quasi officielle ; il n'en dit pas assez de l'autre, pour qu'il soit permis de le réduire à la simple position d'un journal ordinaire. Si nous comprenons bien, le *Napoléon* est un journal que le gouvernement sera libre de désavouer, à la tribune par exemple, toutes les fois qu'il le faudra, mais par l'intermédiaire duquel on dira, comme en confidence et à l'oreille du public, beaucoup de choses qu'on ne voudrait pas dire autrement.

Le *National* appelle ce journal « qui a pris le nom de Napoléon, mais qui n'a pu prendre ni l'esprit ni le style de ce grand homme de guerre, » *l'Empereur des Dimanches*.

Les journaux légitimistes, l'*Union*, l'*Opinion publique*, criblent l'organe présidentiel de leurs épigrammes. Nous lisons dans cette dernière feuille :

« L'empire serait une étape de cent jours sur le chemin du Socialisme. »

L'*Assemblée nationale* demande si l'on « espère que la chambre restera indifférente à ce parti pris d'offense de la part du pouvoir exécutif ? »

Plus loin l'*Assemblée nationale* s'écrie, au sujet de l'appréciation faite par le *Napoléon* sur l'affaire de Montevideo :

Cet abandon sauvage de nos intérêts commerciaux, ce sacrifice barbare de nos compatriotes, cette transaction honteuse consentie au profit de l'Angleterre, cette insulte faite aux sentiments de la France, à la volonté exprimée par ses représentants, ne se consommera point sans que nous ayons protesté.

L'on sait, dit en terminant le journal absolutiste, que nous ne faisons point d'opposition systématique, que nous ne demandons pas mieux que d'approuver le pouvoir, de le soutenir ; mais il ne nous est pas permis de garder le silence lorsque, par une influence occulte, l'on compromet aussi gravement la dignité et l'avenir de la France.

Les attaques des journaux de la République honnête et modérée, le *Pays*, l'*Ordre*, ne sont pas moins catégoriques.

On lit ce matin dans l'*Opinion publique* :

« Des bruits de prorogation quasi spontanée de l'Assemblée législative, ont été répandus aujourd'hui dans Paris. Cette prorogation serait demandée comme moyen de laisser les affaires suivre leur mouvement de reprise, pour donner le temps aux représentants d'aller vérifier dans leurs départements la disposition des populations, et pour donner aussi le temps au ministère de préparer la page historique dont parlait l'*Assemblée nationale*.

Nous répétons ces bruits pour les démentir ; nous sommes convaincus, comme le *Napoléon* de la rue Matignon, que le président de la République ne voudrait pas plus se déshonorer ou se perdre par une atteinte portée à la Constitution, que par des actes qui amèneraient une de ces situations forcées dont la tranquillité publique ou la liberté ne peuvent qu'avoir à souffrir.

On lit dans le *Moniteur* :

Le journal l'*Ordre* publie dans son numéro du 13 janvier une lettre à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, contenant la démission de MM. les membres du consistoire central israélite. Cette lettre est accompagnée de réflexions qui porteraient à croire que l'*Ordre* est mal informé des véritables causes de cette démission. Loin d'être la conséquence d'actes d'*intolérance*, elle est en effet la suite d'un refus de l'administration de s'immiscer dans des dissidences élevées au sein du culte israélite.

Nous attendrons sur ce point les explications qui seront fournies au nom des israélites ; mais, après la révocation de M. de Cahen exigée par l'évêque de Montluçon, on ne conçoit pas que le gouvernement actuel s'imagine qu'il a été tolérant envers les sectateurs de Moïse.

L'*Opinion publique* réplique ainsi au défi qui lui a été porté par le *Moniteur*, de désigner les hauts personnages spéculant à coup sûr à la Bourse :

L'*Opinion publique* a rapporté les bruits dont on s'entretenait à la Bourse, et les a reproduits tels qu'ils lui sont parvenus. Le jour où elle pourrait apporter et des noms propres et des preuves judiciaires à l'appui d'une accusation dirigée contre ces noms propres, nulle considération ne l'arrêterait, et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 15 JANVIER 1850.

THÉÂTRES.

OPÉRA-COMIQUE. — Les *Porcherons*, trois actes, paroles de M. Sauvage, musique de M. Albert Grisar.

Des circonstances indépendantes de ma volonté, et que nos lecteurs habituels connaissent, m'ont mis pendant assez longtemps dans l'impossibilité de suivre le mouvement musical de Paris ; c'est à coup sûr pour moi seul qu'il en est résulté une privation ; mais cette privation n'a pas été une de celles que j'ai le moins vivement ressenties. Une habitude vieille de quinze années s'est naturellement transformée en besoin, et lorsque trois fois il m'arriva de traverser Paris dans un équipage qui n'était pas de mon choix, avec une escorte dont je n'avais pas ambitionné l'honneur, mes regards se portèrent avec un profond sentiment d'envie sur les grandes affiches jaunes et vertes où s'étalaient des titres d'opéras et de ballets déjà vieux pour tout le monde et que je n'avais pu ni voir ni entendre. Tous ceux qui jouissent depuis longtemps du privilége des premières représentations comprendront le regret *sui generis* que m'inspirait la vue de ces affiches. Certes, j'avais à cette époque l'esprit assiégé par des préoccupations bien autrement graves que celles qui pouvaient avoir le théâtre pour objet ; néanmoins, cette impression marqua sa trace au milieu de toutes les autres, et la marqua d'autant mieux peut-être qu'elle était de nature plus différente.

C'est un grand bonheur pour moi de reprendre mes fonctions de feuilletoniste à propos d'une partition comme celle dont M. Albert Grisar vient de doter l'Opéra-Comique. Je suis toujours très embarrassé quand il faut que je cherche des formules pour dire qu'une chose est mauvaise ; la difficulté de concilier la vérité avec les ménagements que je désire toujours garder envers un auteur déjà bien assez malheureux par l'insuccès de son œuvre, m'a toujours paru très grande. Quelques circonlocutions qu'on emploie, quelque adoucie que soit la critique, on sent que la blessure n'en sera pas moins faite, et l'on souffre de la souffrance que l'on va causer. Je voudrais qu'il devînt de règle pour les journalistes de ne parler que des œuvres dignes d'applaudissements, sauf graduation dans les éloges, bien entendu, et sans préjudice des observations qui ont pour but d'indiquer la route vers le mieux ; je voudrais que le silence de la presse remplaçât la critique, comme le silence d'un public bien élevé devrait toujours tenir lieu des sifflets et des interjections mal sonnantes. En fait, ce ne sont pas les critiques, si acerbes qu'elles puissent être, qui empêchent une mauvaise pièce de réussir, pas plus que les éloges complaisants que l'on en fait trop souvent ne la préservent du sort qu'elle mérite.

Heureusement je n'ai à chercher aujourd'hui que des formules pour traduire et justifier les applaudissements qui ont accueilli la musique des *Porcherons*.

Pour me conformer autant que possible au vœu que j'exprimais tout-à-l'heure, je ne dirai que peu de mots du canevas fourni au compositeur par M. Sauvage.

Mme de Bryane est une jeune veuve du grand monde qui, jetée aux bras d'un vieux mari à sa sortie du couvent, veut profiter largement de la liberté que lui donne son titre de dame sans époux. Pour rien au monde elle ne voudrait contracter un second mariage ; elle est soigneusement entretenue dans cette horreur de l'hyménée par un ménage de cousins sur le retour qui convoitent son héritage, sinon pour eux, du moins pour leurs enfants. Mme de Bryane a un autre cousin, le vicomte d'Ancenis, qu'elle a perdu de vue depuis son enfance, et qui nourrit pour elle la passion la plus vive, mais dont elle repousse impitoyablement les tendres épîtres. Depuis son veuvage, son humeur aventureuse l'a plusieurs fois entraînée dans des situations très dangereuses ; à chaque fois un inconnu s'est trouvé là tout à point pour la sauver. De ce mystérieux protecteur elle ne connaît encore que la voix ; mais cette voix a pénétré jusqu'au plus profond de son cœur.

Parmi les nombreux adorateurs qui se pressent autour de la jeune veuve, il en est un d'une espèce toute particulière ; c'est un seigneur Desbruyères, fils d'un français et d'une princesse indienne, riche comme un nabab, audacieux et libertin comme don Juan, inventif comme Monte-Christo, et possédant, aux Porcherons, une petite maison munie de chausses-trapes qui se transforme sur un signe, comme un décor d'opéra, de guinguette pleine de joyeux dîneurs et danseurs, en boudoir discret et solitaire. Il a juré que Mme de Bryane serait à lui, bien plus, il a parié 10 000 louis contre dix de ses amis qu'il la leur montrerait sous huit jours dans sa petite maison. Mais il a compté sans le protecteur inconnu qui d'abord sous un domino gris, l'empêche de consommer un enlèvement au bal de l'Opéra, et le gratifie [illegible] un coup d'épée au bois de Boulogne, qui plus tard, [illegible] le nom d'Antoine, ouvrier ébéniste, déjoue toutes ses manœuvres, et après avoir conquis l'amour de Mme de Bryane à force de dévouement et de services rendus, finit par se faire reconnaître pour le cousin si longtemps repoussé par la belle veuve. Le Desbruyères en est pour ses frais et le ménage de cousins surannés pour ses espérances.

Pour ne pas être injuste à l'égard de M. Sauvage, je dois dire que si sa fable en général manque de vraisemblance, ce qui ne serait rien, et d'intérêt, ce qui est très fâcheux, il y a de l'esprit dans le détail des scènes et surtout d'excellentes situations musicales fournies au compositeur. Si à cela M. Sauvage avait pu joindre une péripétie attachante, le succès des *Porcherons* atteindrait, nous n'en doutons pas, des proportions considérables.

Quoiqu'il en soit, et grâce surtout à la valeur de la musique, cet ouvrage restera longtemps sur l'affiche ; en tout cas, il aura définitivement marqué la place de M. Albert Grisar parmi les compositeurs sur lesquels les administrations théâtrales et le public compteront celui-ci pour ses jouissances et celles-là pour leur fortune.

Il suffirait pour cela de la grande scène du troisième acte qui a motivé le titre de l'ouvrage et qui se passe dans une de ces grandes salles destinées aux ébats populaires, dont on trouve des échantillons à la plupart des barrières de Paris, et notamment à la Courtille. Le chœur des buveurs, les couplets *Gloire à Vénus ! Gloire à Bacchus !* chantés avec un entrain admirable par Bussine, le sextuor d'invitation à la danse, la strette : *Finissons ces façons*, et la ronde des porcherons, forment un ensemble musical qui, par la variété des tons et des nuances, la vigueur de la touche, la grâce des détails, le naturel des contours, la naïveté de l'inspiration et l'habile disposition des masses, dénotent un maître habile et désormais sûr de sa route. Or, cette belle page qui semblerait appartenir plutôt à un grand opéra qu'à un

elle tâcherait de mériter l'appellation de journal [illegible] *rageux et sincère* que lui donne le *Moniteur*, et dont elle le remercie ; mais ce ne serait pas dans un journal, ce serait à la barre de la justice du pays, que nous apporterions et ces noms et ces preuves. Le *Moniteur* n'ignore pas sans doute qu'il y a une loi sur la diffamation qui est ainsi conçue : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé, est une diffamation. » Si donc nous prononcions un nom, quel qu'il fût, en alléguant un fait qui portât atteinte à la considération, à l'honneur de l'individu que nous aurions désigné, le fait fût-il vrai, nous commettrions un délit, et nous serions passibles d'un emprisonnement et d'une amende dont le chiffre et la durée varieraient suivant la position de cet individu. Nous ne pouvons croire qu'un journal qui parle au nom du gouvernement puisse nous engager sciemment à violer la loi et à commettre un délit.

Le *National*, relevant le démenti du *Moniteur*, dit de son côté :

L'*Opinion publique* ne répondra pas, et fera bien. — A moins, toutefois, qu'on ne la garantisse d'avance contre les suites probables de ses révélations, qu'on ne l'assure contre les poursuites ultérieures de M. le procureur de la République... Le *Moniteur* prend-il cet engagement ? accepte-t-il ce traité ?

Ou bien encore, veut-on donner à l'*Opinion publique* l'autorisation de visiter les carnets de tous les agents de change ? A cette condition-là, nous accepterions le marché pour nous-mêmes. Nous sommes prêts à tenir la gageure. Qu'en pense le *Moniteur* ?

Le *Constitutionnel* publiait hier un article de sept colonnes composé en grande partie de citations empruntées aux journaux de préfecture dans les départements. Le *Constitutionnel* conclut que l'opinion publique réclame la révision de la Constitution *par ordonnance* ou autrement. Le journal de M. Véron cherche à établir que le comte de Chambord ne devant pas avoir de postérité, et Louis Bonaparte non plus, tous les royalistes doivent s'unir pour assurer la présidence à vie à M. Bonaparte, sauf, après sa mort, à rendre la France à la famille d'Orléans, la seule des deux branches des Bourbons survivante à cette époque.

BIBLIOTHÈQUE DES PRISONS.

M. Carlier a fait preuve d'impartialité en nous adressant la circulaire par laquelle il réclame le concours de tous les libraires pour fonder la bibliothèque des prisons.

Comme auteurs et éditeurs d'un grand nombre d'ouvrages qui ont pour but la moralisation et l'amélioration du sort des hommes à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, et désireux de concourir à l'œuvre dont M. le préfet de police a pris l'initiative, nous avons l'honneur de lui donner avis que nous mettons à sa disposition un exemplaire de chacun des ouvrages qu'il désignera sur le catalogue de notre librairie.

La *Presse*, dit à propos de la loi sur l'instruction publique, que l'Assemblée discute en ce moment :

Toute loi SUR la liberté de l'enseignement sera, quoi qu'on fasse, une loi CONTRE la liberté de l'enseignement.

La loi est faite.

Elle est toute entière dans cette seule ligne de la Constitution, article 9 .

L'ENSEIGNEMENT EST LIBRE.

On ne peut rien y ajouter.

Toutes les dispositions qu'on imaginera ne seront que des restrictions et des complications.

PERSÉCUTIONS.

Le même journal publie une lettre d'un curé du Calvados, persécuté pour ses opinions politiques. Il fait suivre cette lettre des réflexions suivantes :

Hier, c'étaient les instituteurs qu'on était voués au mépris public et livrés aux rigueurs de la loi !

Aujourd'hui, c'est le tour des prêtres !

Nul n'échappera à la terreur blanche, car maintenant qu'on s'y est lancé, on ne s'arrêtera plus dans cette voie de l'espionnage qui a placé magistrats, procureurs de la République, préfets, sous-préfets et maires sous la haute surveillance des gendarmes, et qui transforme en suspects tous ceux qui ne portent pas la même cocarde ou le même manteau !

Nous voilà revenus au bon temps des [illegible] qui punissaient [illegible] de la hart les prédicateurs suspects de sympathie avec les intérêts des masses !

PROGRÈS DES IDÉES.

Nous avons annoncé dernièrement l'apparition de plusieurs journaux et ouvrages socialistes à Madrid. La propagande envahit le reste de l'Espagne. Hier, nous recevions les premiers numéros de la *Opinion publica*, journal socialiste qui vient de se fonder à Barcelone ; aujourd'hui la poste nous apporte le premier numéro de la *Civilizacion*, autre journal socialiste qui s'imprime à Séville.

La presse politique elle-même participe au mouvement. Le *Clamor publico*, organe du parti libéral, qui jusqu'ici s'était restreint aux questions politiques, discute les questions sociales dans son dernier numéro, et se rallie au Socialisme.

Edilité parisienne.

CHEMIN DE FER *dit* DE CEINTURE. — EMBARCADÈRES.

I.

Il faut en convenir, car cela est vrai, le conseil municipal de Paris, à l'exception de quelques-uns de ses membres, s'est montré, durant le règne de Louis-Philippe, d'une faiblesse extrême.

Le conseil municipal, malgré sa haute et bien méritée réputation de probité, s'est laissé entraîner dans le parti des satisfaits de la corruption. Il s'est fait trop petit devant M. Duchâtel : Paris paiera chèrement les fautes énormes que ses mandataires de l'Hôtel-de-Ville ont laissé commettre.

Parmi ces fautes, celle qui aura les conséquences les plus désastreuses, celle qui entraînera la ruine des propriétaires du vieux Paris, celle qui partagera de plus en plus la capitale en deux camps bien distincts : les quartiers pauvres, dépourvus de commerce et de mouvement, et les quartiers riches, regorgeant d'exhubérance et de vie, parmi ces fautes, disons-nous, la plus grave c'est de n'avoir pas largement compris et énergiquement défendu les intérêts de TOUS les quartiers devant la question supérieure des embarcadères.

Administrativement, économiquement, géométriquement, les embarcadères doivent être placés dans la vallée de la Seine, le long des quais, dans le centre, le cœur du vieux Paris.

Administrativement, parce qu'il est du devoir de l'administration municipale de veiller aux intérêts de *tous* les quartiers ;

Economiquement, parce que Paris, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, étant situé dans une vallée, l'économie de construction exigerait que les chemins de fer partissent *tous* à niveau, c'est-à-dire du sol même de la vallée ;

Géométriquement, parce que la forme de Paris étant élipsoïdale, *tous* les points de la circonférence, se trouvent plus rapprochés du plus long des deux diamètres ; c'est-à-dire plus rapprochés des quais qui en forment le grand diamètre.

Eh bien ! l'agiotage, la finance, car c'est toujours la finance et l'agiotage qui sont en cause, ont su si habilement exploiter l'*affaire* des embarcadères, qu'ils sont parvenus, contrairement à l'intérêt général, à placer ces centres de mouvement SUR LES TERRAINS QU'ILS POSSÉDAIENT de longue date ou qu'ils avaient su acheter, en temps opportun, à vil prix.

Or, personne n'ignore que les terrains de la place de l'Europe, du Clos Saint-Lazarre, etc., avaient été depuis longtemps accaparés par des banquiers.

La place de l'Europe et la rue Saint-Lazare virent donc s'élever le premier embarcadère.

Le tour était joué dans l'intérêt de la finance bien entendu, et au préjudice de tous les quartiers de Paris existant alors.

Mais comme messieurs de la finance ne lâchent pas facilement leur proie, les exploiteurs de l'embarcadère de Saint-Germain, sous prétexte d'utilité publique, d'économie générale, de bons services, agrandirent peu à peu et si bien et si bien leur territoire d'embarcadère qu'ils y concentrèrent ceux de Versailles (rive droite), de Rouen, du Havre, et nous ne sommes pas à la fin.

La finance, après avoir exploité son petit embarcadère de Saint-Germain, se mit en mesure d'exploiter le clos Saint-Lazare et les terrains d'alentour.

Les tripotages qui eurent lieu pour ces terrains sont dignes des dernières années du règne de Louis-Philippe. Ce souvenir en dit assez.

Louis-Philippe lui-même, ce roi de rencontre et de brocantage, applaudissait aux menées des financiers : la place de l'Europe et les Batignolles sont limitrophes pour ainsi dire du parc Monceaux, et le roi bourgeois y voyait poindre sa petite affaire. Aussi répondit-il à un spéculateur qui voulait, il y a six à sept ans, lui acheter cette propriété : « Il n'est pas encore temps de vendre Monceaux ; la population se porte de ce côté ; dans quelques années il aura *doublé* de valeur. »

Ce trait peint l'homme : arrondir son escarcelle par les *coupes sombres* ou en sacrifiant les propriétaires du vieux Paris, peu lui importait, l'argent avant tout.

Mais passons.

Les embarcadères de Paris, grâce à la finance, furent donc établis à contre-sens, et cela est si vrai que, pour *sortir* de Paris, situé dans la vallée de la Seine, et pour *longer* la Seine hors de Paris, on commence par passer sous des tunnels ou dans des déblais à contre-bas. C'est fabuleux, en vérité.

Le conseil municipal se laissa entraîner à la remorque de la finance ; il ne protesta pas énergiquement contre l'emplacement d'embarcadères placés sur les hauteurs de Paris, et une première folie a été consommée.

La commission municipale permettra-t-elle qu'une seconde folie s'accomplisse ? Là est la question d'aujourd'hui.

II.

Il s'agit de ce que l'on appelle improprement le chemin de fer de ceinture, car, pour mériter ce nom, il devrait faire le tour de Paris, embrasser *tous* les quartiers, et l'on se garde bien d'en arriver là. Est-ce que l'anathème n'a pas été jeté maintes fois sur les quartiers pauvres de la capitale ! Pour eux, que veut-on faire ? Rien !

Donc, voici le projet auquel nous voyons avec peine attachés les noms de MM. Thoyot et Bramme, ingénieurs de mérite ; nous disons avec peine, car nous avons la faiblesse de croire qu'il ne faudrait jamais donner son nom à des œuvres contraires à la justice et à l'intérêt général.

Tous les quartiers de la partie méridionale de Paris et de la banlieue étant laissés de côté, voici comment on relierait entre eux les chemins au nord de Paris.

Le chemin *dit* de ceinture aurait 14 516 mètres (3 lieues et demie) ; il rattacherait la gare des Batignolles à celle de Strasbourg (faubourg Saint-Martin), moyennant une ligne de fer de 5.000 mètres, et cette dernière à celle d'Orléans, par 9 516 mètres en passant par celle de Lyon (Bastille).

Le chemin *dit* de ceinture se développerait derrière les fortifications parallèlement à la route militaire qui longe l'enceinte continue ; il passerait à niveau, à la gare de la Chapelle (chemin du nord), traverserait en dessous la ligne de Strasbourg, et atteindrait les chemins de Lyon et d'Orléans par un souterrain de 2 256 mètres de longueur, en tournant les hauteurs de Belleville ; il passerait la Seine sur un pont en charpente. La dépense est évaluée à 8 millions, c'est-à-dire à 552 000 fr. par kilom.

Eh bien ! nous n'hésitons pas à le dire, et le soutiendrons preuves en main envers et contre tous, si la commission municipale ne s'émeut pas fortement, ce déplorable projet achèvera la ruine du vieux Paris et des quartiers du Jardin-des-Plantes, du Val-de-Grâce, du Luxembourg et des Invalides.

On l'a constaté officiellement, le commerce, la vie, le mouvement, abandonnent de plus en plus, non seulement le centre de Paris, mais les quartiers qui s'appuient au nord du quartier des Lombards : il tend à se porter de plus en plus au delà des boulevards intérieurs.

L'établissement des embarcadères construits dans cette direction attire constamment le mouvement de leur côté : si l'on contruit le chemin projeté, *dit* de ceinture, les terrains libres qui s'y trouvent verront bientôt surgir des usines, des magasins, des cabarets, des maisons, bref de nouveaux quartiers le long de la voie nouvelle.

Ce fait est inévitable. Il est clair, net et patent, d'autant plus que l'octroi n'atteint pas ces localités.

Or, appeler le mouvement et la vie sur un *seul* point, c'est l'obtenir au détriment de TOUS les autres : le gros commerce abandonnera donc les anciens quartiers pour aller s'établir où il trouvera le plus d'économie, il entraînera à sa suite des milliers et des milliers de personnes ; les anciens quartiers resteront vides et déserts. La conséquence est fatale.

Pour justifier le chemin *dit* de ceinture, les grands mots ne manquent pas : l'utilité des transports, la commodité des transbordements, l'économie exigent impérieusement ce chemin.

On donne des chiffres ; les voici :

Il existe ou il existera entre les embarcadères du Havre, du Nord, de Strasbourg, de Lyon, d'Orléans, un mouvement annuel de 465 000 tonnes ; ces tonnes devront parcourir en moyenne 7 kilomètres pour se rendre d'une gare à l'autre, il s'en suit qu'elles représentent un mouvement de 3 500 000 transportés à un kilomètre.

Les frais du camionage montent à 80 centimes par tonne et par kilomètre ; par le chemin de fer de ceinture, ils s'abaisseront à 20 centimes : économie, 60 centimes.

Et là-dessus de s'écrier victoire ! Le commerce, la CONSOMMATION épargneront par là un beau denier, quelque chose comme *un* million.

Tout doux, messieurs ! Puisque vous parlez transport, vous ne devriez pas oublier le transport des voyageurs.

Eh bien, vous tous qui patronez déjà ou qui patronerez dans l'intérêt de la finance le chemin de fer dit de ceinture, vous oubliez l'énorme impôt auquel la finance a soumis les voyageurs parisiens, en plaçant les embarcadères, non pas au centre de la ville, mais à une de ses extrémités. Cet impôt, si on se donnait la peine de le calculer, monte déjà à pas mal de millions dépensés fort inutilement en voitures. Ajoutez à cela le camionage de la consommation intérieure de Paris, auquel votre chemin de ceinture ne fait absolument rien, camionage rendu plus coûteux et plus long par les fortes rampes qu'il doit franchir pour se rendre du centre de la ville à des embarcadères perchés sur des hauteurs, et vous verrez ce que coûte en faux frais l'emplacement stupide de vos embarcadères.

III.

Est-ce à dire que les chemins de fer ne doivent pas être placés en communication entre eux ? Loin de là.

Seulement le bon sens exige que l'on répare les fautes commises au détriment de la justice, au lieu de faire de nouvelles folies à l'exaltation de l'agiotage.

---

opéra-comique, n'est pas, à beaucoup près, la seule qui ait provoqué les applaudissements ; elle tranche, il est vrai, sur tout le reste ; mais elle est à une assez grande hauteur, pour qu'au-dessous on trouve place encore pour des éloges mérités. Ainsi, dès l'ouverture, bien qu'on puisse la critiquer sous le point de vue de la conception générale, on sent que l'inspiration n'a point été cherchée, que les idées ont jailli naturellement, et que le talent n'a point fait défaut pour les mettre en œuvre ; on y trouve, en un mot, les qualités qui distinguent la partition toute entière, la naïveté, l'esprit, la grâce et la vigueur. Je préfère de beaucoup, quant à moi, la naïveté primesautière, même quant elle se laisse aller à quelques réminiscences, que cette originalité pénible, étudiée, contournée, qui cherche le neuf aux dépens du naturel, et puise sa source bien plus dans le cerveau que dans le cœur.

Le chœur d'introduction du premier acte est plein de fraîcheur et d'entrain ; orchestration élégante et sonorité vocale. La romance : *Il serait là* est d'un sentiment très tendre ; le duo entre les deux vieux cousins est d'un excellent comique ; la scène du cheval emporté, de l'évanouissement, et la stretta qui termine le premier acte, offrent un grand nombre de passages très heureux. Le second acte renferme un duo, un quatuor, une romance, un quintetto et un grand ensemble qui tous mériteraient d'être cités à divers titres. Le motif : *Donnez-moi votre pratique* est ravissant de fraîcheur et de naturel. La grande scène qui ouvre le troisième acte, et dont nous avons parlé tout d'abord, écrase naturellement ce qui vient après ; néanmoins le trio bouffe qui suit immédiatement se distingue par des phrases pleines d'un excellent comique.

Le nom de M. Grisar a été salué d'une triple salve d'applaudissements unanimes. Tous les acteurs ont été rappelés. M. Mocker joue et chante avec son intelligence accoutumée le rôle d'Antoine. Personne ne sait mieux que lui suppléer à la puissance de l'organe par la vérité du ton et la délicatesse des nuances. — Mlle Darcier est pleine d'enjouement, d'esprit et de sensibilité ; ce n'est point, on le sait, une grande cantatrice, mais elle ne reste pas au dessous de sa tâche vocale, et sait donner de la vie à tous les personnages qu'elle représente. Hermann a toujours plus d'affectation que de naturel, mais cela ne messied pas trop au rôle du riche indo-français dont il est chargé. Sainte-Foy est amusant, comme toujours, dans le rôle un peu chargé du vieux cousin ; Mlle Decroix est fort gentille sous le costume de soubrette de 1780.

L'administration a monté cet ouvrage comme ceux sur lesquels on compte pour un succès. Les décors et les costumes sont également soignés, et la mise en scène a été disposée avec beaucoup d'intelligence. J'ai tout lieu de croire que l'administration ne sera pas trompé dans son attente, et je me fonde en cela sur un symptôme assez rare pour être significatif, c'est que, après avoir assisté à la première représentation, j'ai le désir très vif d'entendre encore cette partition.

La première séance de la société des concerts du Conservatoire a eu lieu hier, dimanche, sous la conduite de M. Girard. La symphonie en *fa* de Beethowen, l'avant-dernière des neuf que nous a léguées ce génie incarné de la musique instrumentale, la prière et la marche du *Siége de Corinthe*, cette magnifique page si neuve et si vivante, et pourtant déjà rayée du répertoire du Grand-Opéra, la tendre romance de Martini : *Plaisir d'amour ne dure qu'un moment*, arrangée avec chœurs ; un charmant *andante scherzoso* de Baillot, exécuté par M. Cuvillon, et l'ouverture si pleine de verve et le brio des *Nozze di Figaro*, composaient le programme. La société des concerts du Conservatoire possède toujours le premier orchestre du monde, et les chœurs, qui ont été longtemps sa partie faible, ont merveilleusement rempli leur tâche hier. Quelques personnes se plaignent de l'immobilité du programme de cette société, qui vit depuis bientôt 25 ans, à quelques morceaux près, avec le même répertoire. Ce n'est point de la société qu'il faudrait se plaindre, mais de son public, qui, bien qu'à peu près inamovible, se regarderait comme frustré dans ses droits si on lui supprimait une de ces symphonies qu'il aime tant, et dont chacune, après tout, n'est exécutée qu'une fois par an.

La société de l'union musicale, dont les premiers pas datent de l'année dernière, et qui a perdu son chef, M. Manera, artiste consciencieux et distingué, annonce pour dimanche prochain la reprise de ses séances dans la salle Sainte-Cécile, sous la direction de M. Seghers, qui est digne en tous points de continuer cette œuvre. Cette société rendra au public l'inappréciable service de vulgariser un peu les grandes œuvres symphoniques des maîtres. Comme nous le disions tout à l'heure, le public du Conservatoire est à peu près inamovible ; les mutations ne s'y font que par suite d'extinctions, et les places se transmettent par héritage ; il y a donc à Paris un très grand nombre de personnes qui n'ont jamais pu entendre les symphonies de Beethowen, de Mozart, de Haydn, de Mendelsohn, etc. Déjà, l'année dernière, nous avons pu reconnaître et constater la bonne exécution de ces œuvres capitales par l'orchestre de l'Union musicale. Or, un orchestre n'acquiert toutes les qualités dont il est susceptible qu'en vieillissant ; il sera meilleur cette année que l'année dernière, et meilleur encore l'année prochaine. Nous faisons des vœux sincères pour la réussite de cette entreprise, qui, à côté des anciens maîtres, fera une petite place aux compositeurs contemporains, et encouragera ainsi l'éclosion de nouvelles œuvres sérieuses qu'on ne se décide pas facilement à écrire quand on a la certitude de les conserver indéfiniment dans le portefeuille.

Il s'organise encore une grande société instrumentale et chorale sous le patronage de M. Berlioz : nous la verrons naître et se développer avec le plus vif intérêt. A toutes ces tentatives courageuses qui ont pour but la vulgarisation de l'art musical, notre sympathie est acquise d'avance, et nous les aiderons de tout notre pouvoir dans la faible mesure de notre publicité.

ALLYRE BUREAU.

Le *Correspondant de Paris* a publié avant-hier soir son cinquième numéro. Ce journal mensuel, qui est l'un des plus dévoués organes de la démocratie socialiste, se recommande principalement aux patriotes de la campagne. Son prix d'abonnement, qui n'est que de 3 francs, est à la portée des bourses les plus pauvres. Ses bureaux sont Palais-National, galerie Valois, 185.

Dans cette circonstance suprême, la commission municipale a un grand exemple à donner. Au nom des intérêts de la ville et des propriétaires des maisons, elle doit établir :

1° Qu'il est de l'intérêt de *tous* les quartiers que la jonction des chemins de fer soit faite dans l'intérieur de Paris, le long des quais ;

2° Que les deux entrées principales et *centrales* des chemins de fer doivent être établies l'une à l'aval, l'autre à l'amont de la Seine ;

3° Que la jonction des deux chemins de fer de Versailles, partant ceux de Chartes et du Havre, doit être faite le long de la Seine, et aboutir *au moins* à l'esplanade des Invalides ;

4° Que la tête du chemin d'Orléans ou de Lyon doit arriver *au moins* au chevet de Notre-Dame ;

5° Que la jonction des chemins du Havre et de Chartres avec celui d'Orléans ou de Lyon, doit être exécutée par l'esplanade des Invalides, les boulevards intérieurs, l'Observatoire et la vallée de la Bièvre ;

6° Que la jonction du chemin de Lyon avec ceux de Strasbourg, du Nord et du Havre, doit s'établir, pour les marchandises, à plusieurs kilomètres de l'enceinte continue.

L'exécution de ces projets aurait les avantages suivants :

1° La Seine et les quais, qui sont les grandes artères de Paris, seraient enfin utilisés ; les vieux quartiers se reconstruiraient et assainiraient complètement la capitale ; ils participeraient au commerce, à la vie, au mouvement.

2° Les travaux d'art qui s'exécuteraient ne seraient pas enfouis sous terre, ou n'iraient pas orner, sans but, les alentours des fortifications.

Ce projet ne présente aucune difficulté matérielle ; en présenterait-il, que là n'est pas la question.

Un mot sur la partie financière.

On évalue de 3 à 4 milliards la valeur des maisons de Paris. Ces valeurs appartiennent, soit aux propriétaires, soit à leurs créanciers. Le chemin de fer de ceinture, comme tout autre projet, tendant à créer de nouveaux centres de mouvement et de vie sur des localités encore inhabitées, étant diamétralement opposé aux intérêts des propriétaires, il s'ensuit que si la commission municipale veut les éclairer, ils reconnaîtront bientôt le désastre qui les menace. Dans vingt ans d'ici, si les chemins de fer n'aboutissent pas au centre de Paris, cette perte sera de plus d'un milliard.

Il s'agit donc de sauver du naufrage un milliard de valeurs, la chose en vaut la peine.

Eh bien, le projet que nous défendons, dût-il couter *immédiatement* 50 millions, ces 50 millions seraient bientôt fournis par les propriétaires lésés. La ville trouverait à les emprunter à 3, à 2 0/0, tant l'exécution de ce plan serait avantageuse aux propriétaires.

Et comme on n'arriverait pas à faire aboutir le chemin d'Orléans ou de Lyon au chevet de Notre-Dame, sans démolir des maisons ; comme les magasins de gros, les bazars que l'on y ouvrirait, ne se construiraient pas sans démolir d'autres maisons ; comme les vieux quartiers ne se rebâtiraient pas sans élargir les rues et ouvrir des places, il s'ensuit qu'une partie de la population du centre de Paris refluerait naturellement vers la circonférence, et que TOUS les quartiers y gagneraient.

Que la commission municipale avise, elle est dans son droit ; dans une circonstance aussi impérieuse, elle en a le devoir ; — qu'elle adresse une circulaire aux propriétaires des maisons de Paris, pour leur faire comprendre le danger économique qui les menace.

A la commission municipale donc de mettre la main à l'œuvre ; si elle prend une initiative hardie et éclairée, rien n'est encore perdu, tout peut être sauvé ; si elle faiblit et *routine*, le vieux Paris ne pourra plus être transformé et assaini ; — les agioteurs, les financiers auront accompli leur triomphe.

ITALIE.

La chambre des députés de Turin a voté, le 9 janvier, la rectification du traité de paix avec l'Autriche, à la majorité de 112 voix contre 17. Beaucoup de députés se sont abstenus.

Le *National* publie une correspondance de Rome qui fait le tableau le plus affligeant des œuvres de la réaction cléricale. En voici quelques passages :

« Plusieurs centaines de pères de famille, ayant été destitués des emplois qui les faisaient vivre, on en voit bon nombre parcourir les rues de Rome entourés de leurs familles, pour demander l'aumône, et souvent on est exposé à reconnaître un ami dans le mendiant qui vous tend la main.

» Un tribunal secret est institué dans chaque décastère pour procéder aux destitutions. Il appelle le nom de l'employé qui doit être jugé, et sur ce nom les débats commencent. Quels sont les accusateurs? Ils restent inconnus. Quels sont les crimes ? on n'en sait rien. Les prétendus coupables sont-ils du moins entendus ? ils ne sont pas même avertis. Quelle est la peine ? une seule, la destitution. Tous les jours des lettres de destitution viennent frapper 10, 15, 20 personnes et les réduisent à la mendicité. Elles réclament alors, pour leurs enfants, les pensions qui leur sont dues, ayant fait les remises exigées par la loi, pendant 20, 30 ans sur leurs appointements, mais leurs réclamations sont impitoyablement rejetées ! Pour ces malheureux, il n'y a ni loi ni justice.

» Et là ne s'arrêtent pas les terribles vengeances de la réaction. Le *triumvirat rouge* fait secrètement savoir aux riches, aux banquiers, à tous ceux qui emploient du monde, qu'ils aient à chasser tel ou tel employé, tel domestique, et jusqu'aux médecins, chirurgiens, fournisseurs, etc., comme suspects de libéralisme. Oui, la loi des suspects, la terreur, règnent et gouvernent dans la Rome des papes !

» Ce qui surtout excite une pitié profonde, ce sont les pauvres blessés, les malheureux mutilés que la guerre a épargnés par une amère déception, et qu'on voit, au fur et à mesure qu'ils sortent des hôpitaux, pâles, exténués, se traîner, couverts de quelques lambeaux d'habillement d'été, par un froid des plus intenses, demander la charité... La charité ! elle est défendue ! Oui, défendue par les cardinaux, et malheur à qui secourt ces malheureux ! il est aussitôt signalé ; la nuit d'après on l'arrête ! ! Aussi les prisons regorgent-elles au point que dernièrement un convoi nombreux de prisonniers a été expédié dans les maisons d'arrêt des provinces. Personne dans les cafés ; plus de réunions ; les théâtres sont déserts ; on dirait que Rome est une ville de spectres marchant isolés, silencieux ; morne, déserte, son aspect déchire le cœur. »

Tandis que les hommes qui font la gloire de l'Italie sont dans les prisons ou en exil, au moment où, depuis Venise jusqu'à Messine, la terre italienne gémit sous une oppression sauvage, le pape reçoit tranquillement les félicitations du corps diplomatique, qui lui apporte, par l'organe de M. Martinez de la Rosa, les plus nauséabondes flagorneries.

Voici la réponse du saint père :

« De même qu'à l'occasion de commotions religieuses et politiques, le corps diplomatique a été pour nous une couronne de consolations, de même il est pour nous une couronne de joie dans ces jours où ces commotions sont en *partie* calmées. Aussi notre cœur éprouve-t-il la plus douce consolation en vous répétant les assurances de la plus profonde gratitude. Nous nous applaudissons de cette occasion de vous la manifester, messieurs, et de vous la confirmer de la manière la plus explicite et la plus sincère.

« La générosité, la noblesse, la fermeté et la piété sont les traits caractéristiques de la conduite des quatre puissances qui au nom de la catholicité entière sont accourues pour triompher de l'anarchie, pour rendre ensuite au souverain pontife, dans sa liberté et son indépendance, l'exercice de ses hautes attributions. Retournant à son siége, il y arrivera *avec l'escorte et l'appui* des mêmes sentiments que les puissances ont manifestés lorsqu'elles lui en ont frayé la voie. »

On voit par ce discours que papa Pio nono ne se fait pas illusion sur les sentiments qu'il inspire, et qu'il ne se chargerait pas d'arriver à Rome sans escorte. On remarquera aussi qu'il remercie les *quatre puissances* sans parler spécialement de la France, Mais aussi qu'allait-elle faire dans cette galère ?

ALLEMAGNE.

LA PAIRIE PRUSSIENNE ET LE PARTI CONSTITUTIONNEL.

Une dépêche télégraphique annonce que la commission de la seconde chambre prussienne, chargée d'examiner les modifications proposées par le gouvernement à la charte revisée, admet les moins importantes de ces modifications, mais repousse les autres.

Le parti constitutionnel attache la plus grande importance à ce qu'il n'y ait aucun principe héréditaire dans la pairie prussienne. Ce parti, qui représente plus spécialement la bourgeoisie, trouve que la noblesse a déjà accaparé toutes les positions les plus importantes dans l'armée et dans l'administration ; il lui semble que la grande force d'un Etat doit résider dans les classes moyennes ; et il attribue non sans raison à l'influence du parti piétiste et absolutiste les tergiversations de Frédéric-Guillaume, dont la bourgeoisie prussienne commence à reconnaître qu'il lui sera bien difficile de faire un roi à son image.

La *Réforme allemande*, journal ministériel, annonce que le ministère restera debout ou tombera avec les propositions royales.

Il est plus probable que Frédéric-Guillaume ne poussera pas jusqu'au bout sa lutte avec les constitutionalistes. Il a besoin de la bourgeoisie allemande, qu'il considère comme le marche-pied de son futur trône impérial. Quant au parti constitutionnel, il continuera à être dupe de Frédéric-Guillaume ; il transigera, il cédera et périra dans le ridicule, en entraînant l'Allemagne dans sa perte, si la démocratie n'était pas là pour la sauver.

Un membre de la diplomatie, que l'on dit fort au courant de la question allemande, reconnaît que le nœud de la politique allemande, et par suite de la politique européenne, est dans la constitution de l'Etat fédéré, et il est convaincu que le roi de Prusse, malgré son indécision, en dépit de la mobilité de son caractère, voudra, dans une pensée prussienne toute chevaleresque, aller jusqu'au bout de l'entreprise.

Nous croyons peu à la *chevalerie*, mais beaucoup à l'hypocrisie ou au piétisme de Frédéric-Guillaume. Il voudra aller jusqu'au bout, cela est vrai, mais le dénouement sera tout autre que celui qu'il a rêvé.

Assemblée nationale.

Séance du 14 janvier. — Présidence du cit. DUPIN.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

M. BAZE, président de la cinquième commission d'initiative parlementaire. Je rappelle à l'Assemblée qu'un projet de loi a été présenté par M. le ministre de la guerre, dans le but d'augmenter de 20 c. la solde des sous-officiers de l'armée. Le même jour, M. Charras et plusieurs autres représentants déposèrent une proposition qui tend à augmenter d'un cinquième la solde des sous-officiers : quelques jours après, M. Cholat et d'autres représentants ont proposé d'augmenter de 15 c. la solde des brigadiers, caporaux et soldats.

M. LE PRÉSIDENT. Le renvoi des deux propositions est ordonné à la commission déjà saisie du projet.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'instruction publique. La parole est à M. Barthélemy-Saint-Hilaire contre le projet.

M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. Tout en m'élevant contre le projet actuel, je parle en ami convaincu, mais en ami éclairé de la liberté d'enseignement. L'Etat doit avoir d'abord un droit sur l'enseignement ; à côté du droit de l'Etat il y a le droit de famille. A ces deux droits, on en a voulu ajouter un autre : je veux parler du droit naturel d'enseigner.

Il n'y a pas de droit d'enseigner, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de droit tel inhérent au titre de citoyen.

Le droit de l'Etat est supérieur à celui de la famille en matière d'éducation. J'aurai à combattre quelques prétentions de l'Eglise : (Allons donc !) je combattrai ces prétentions au nom de la philosophie.

Cette question offre deux faces que je veux examiner successivement. Je veux m'occuper d'abord du côté scolaire. Messieurs, l'organisation universitaire a été depuis longtemps attaquée.

Dans le projet, on propose de créer un conseil supérieur qui remplacerait le conseil de l'Université ; puis après ce conseil, il y aurait un conseil académique par département.

Le conseil supérieur se composerait de vingt-huit membres, dont huit spéciaux formant les premiers fonctionnaires de l'enseignement de l'Etat ; il y aurait vingt autres membres empruntés à différents corps de l'Etat, et parmi lesquels on compterait quatre archevêques ou évêques ; le reste serait pris dans le conseil d'Etat, dans la Cour de cassation, dans l'Institut ; enfin, trois membres seraient empruntés à l'enseignement libre.

Vous le voyez, la part de l'Université serait fort restreinte.

Le conseil supérieur doit s'occuper de tout ce qui regarde les études, les programmes, les concours ; il donne son avis sur la création des colléges, des lycées ; il accepte ou refuse les legs et donations, il est le distributeur des encouragements aux écoles, il désigne les livres qui doivent servir dans les études, il se prononce enfin sur toutes les affaires contentieuses et de discipline.

Je signalerai la pensée qui a présidé à cette création, cette pensée est une défiance contre l'Etat. Au nom de qui cette défiance se manifeste-t-elle ? Au nom de la société. (Agitation.)

En introduisant dans le conseil des personnes étrangères à la carrière de l'enseignement, vous n'avez manifesté qu'une intention, celle de faire surveiller l'enseignement de l'Etat. Cette intention est plus manifeste encore dans les conseils académiques.

Là la part de l'Etat est encore moins considérable. Le conseil académique sera composé de dix membres ; un seul sera spécial et recteur. Il y a cinq membres des conseils généraux.

Il y aura de plus un membre de la cour d'appel ou un membre du tribunal de première instance, le préfet ; sont-ce là encore des hommes spéciaux ? On a retranché le membre du culte israélite ; je ne sais trop si je dois m'en plaindre. Cependant, dans les départements où des synagogues existent, on ne comprend pas trop pourquoi ce représentant serait écarté. Cela serait d'autant plus nécessaire, que dernièrement il s'est passé des choses qui démontrent la nécessité d'un représentant du culte israélite, non-seulement dans le conseil supérieur, mais aussi dans le conseil académique. (Interruption.)

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. L'allusion que M. Barthélemy-Saint-Hilaire fait ici, après plusieurs journaux, d'une démission donnée par le consistoire central de Paris, n'est pas à sa place, je puis le dire ; car cette démission n'a pas eu lieu sur une question d'enseignement, elle n'a aucun rapport avec cette question.

VOIX A GAUCHE. La destitution de M. Cahen !

M. CHARRAS. Comment M. le ministre explique-t-il la démission de M. Cahen ? (Agitation.)

M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. M. le ministre dit que la démission du consistoire central n'a aucun rapport avec l'enseignement ; mais le fait de M. Cahen que l'on rappelle y a trait directement. Aucun motif n'a été donné, aucune plainte n'a été portée pour justifier la destitution de M. Cahen. Si M. le ministre veut encore répondre à cet égard, je lui donne la parole.

A GAUCHE. Il ne répondra pas !

M. de Parieu se lève, prêt à répondre ; mais M. le président invite le ministre à attendre, pour répondre, que M. Barthélemy ait terminé son discours.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE soutient de nouveau que le conseil académique n'a dans son sein qu'un seul représentant de l'Etat, le recteur. Quelle place encore lui assigne-t-on ? Préside-t il ou non le conseil ? On ne le dit pas, la commission a été partagée à cet égard entre le préfet et le recteur.

M. THIERS. La loi a inscrit le recteur !

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Mais il n'en est pas moins vrai que la commission s'est partagée sept contre sept, et par là même il n'y a pas de vote.

UNE VOIX. Mais le préfet d'ailleurs ne représente-t-il pas l'Etat ?

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Je n'admets pas cette représentation en fait d'instruction publique. Le préfet ne représente l'Etat que dans la partie administrative, comme l'évêque est pour les choses spirituelles le chef officiel.

M. PARISIS, évêque de Langres, se lève comme pour répondre par une dénégation à l'assertion de l'orateur.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Les garanties données à l'Etat seront-elles bien sérieuses quand la plupart des éléments du conseil académique, neuf sur dix, sont ou peuvent être étrangers à l'enseignement ? On n'a même pas voulu donner dans ce conseil un aide et un appui par l'adjonction d'un inspecteur. En général, on supprime les représentants naturels de l'Etat enseignant, pour y substituer les représentants de la société ordinaire, sans aucune garantie de science ni de capacité spéciale.

L'orateur s'élève contre l'idée de choisir les inspecteurs d'académie dans les chefs d'institutions libres ou dans les simples professeurs d'un établissement public ou d'un établissement libre. On ne leur impose plus la condition commune à tous du grade de licencié et de dix ans d'exercice.

C'est, en un mot, pour parler franchement et nommer les choses par leur nom, c'est à la destruction de l'Université que l'on arrive. Mais il n'y a qu'un seul moyen légal d'arriver à cette destruction : c'est la concurrence.

Multipliez les établissements privés ; qu'ils soient mieux administrés, vous aurez fait tomber l'Université, si elle ne fait pas aussi bien que vous. Mais poursuivre la destruction de l'Université, en introduisant dans son sein des éléments hétérogènes, je ne veux pas dire ennemis, c'est faire une chose ni loyale ni juste.

La surveillance de l'enseignement proprement dit est enlevée à l'Etat en faveur des établissements privés. N'est-ce pas porter atteinte à cet article de la Constitution d'après lequel la surveillance de l'enseignement appartient à l'Etat, dans quelque établissement que ce soit ?

Il me semble, messieurs, continue l'orateur, qu'au moment où les doctrines les plus fatales osent se produire pour la destruction de l'Etat lui-même, il est dangereux de donner ainsi les mains aux partisans de l'anarchie gouvernementale.

Messieurs, des luttes vives, violentes même, ont éclaté pendant un temps entre l'Université et le clergé ; l'Université est sortie victorieuse des récriminations qu'on élevait contre elle ; elles ont été jugées comme autant de calomnies inventées par des adversaires intéressés au dénigrement systématique. (Murmures divers.)

Maintenant je vais prouver, je l'espère, que ce n'est pas la liberté qu'on organise, mais bien le privilége.

L'orateur rappelle la nature des conseils académiques, et établit que l'instruction primaire, remise entre leurs mains, sera à l'état de monopole et de privilége.

L'instruction primaire a un caractère essentiellement communal et municipal, et le droit de la commune, dans le projet, est entièrement méconnu.

Le rapport est fort explicite à ce sujet : « Toute latitude, dit-il, est laissée aux conseils, afin que des prêtres, des curés, d'anciens instituteurs, les membres des congrégations enseignantes, d'anciens sous-officiers puissent devenir instituteurs. » (On rit à gauche.)

M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. Ce n'est pas tout : on a proposé d'entraver la marche progressive des méthodes de l'instruction primaire ; on propose de détruire les écoles normales primaires.

L'orateur examine successivement les différents détails de la loi. Il soutient que la loi de 1833 a produit d'heureux effets ; les auteurs du projet de 1833 envoyèrent dans les différentes parties de la France 490 inspecteurs.

M. Lorrain a résumé leurs travaux, et je conseille la lecture de cette pièce à ceux qui regrettent l'état antérieur à 1833. (Mouvement.) Les instituteurs primaires, avant 1833, dit M. Lorrain, savent tous lire bien ou mal, avec un accent plus ou moins vicieux et sans respecter les liaisons des mots entre eux. (On rit.)

Ils ne savent pas tous écrire, et il y en a beaucoup parmi eux hors d'état de corriger leurs élèves. S'ils savent leurs quatre règles, ils sont hors d'état de donner raison de la théorie du calcul. Je le demande, ajoute l'orateur, est-ce cela que l'on regrette, est-ce cela que l'on demande ?

M. DE MONTALEMBERT. Non, mais cela vaut mieux que les lettres que nous avons lues dernièrement. (Exclamations à gauche.)

UNE VOIX A DROITE. M. de Montalembert préfère l'ignorance à l'immoralité.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Je me contente de vous indiquer un document. Consultez-le... et vous en tirerez des conclusions bien autrement foudroyantes que celles qui résultent de la lecture des lettres qu'on a publiées.

VOIX A DROITE. Les avez-vous toutes lues ces lettres, toutes ?

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Oui, je les ai lues, et je vous renvoie, pour votre édification, à la page 80 du rapport de M. Lorrain. Après avoir lu ces renseignements, si vous osez comparer ce qui se passait avant 1833 à ce qui se passe aujourd'hui, en admettant que ces lettres qui constatent cet état soient réelles (Bruit.), si vous l'osez, je n'entendrai plus rien à la différence qui doit exister entre ces deux états.

M. LE PRÉSIDENT. Cela prouve que dans tous les temps et dans tous les systèmes, le mal peut se glisser et gâter les meilleures choses.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Voici, du reste, comment mon auteur résume lui-même le chapitre que je ne veux pas vous lire : « Quand on fit cette battue d'instituteurs primaires, on se trouva transporté dans les écuries d'Augias. La misère, le vice et l'ignorance s'y disputaient le pas ; le cœur se soulevait au spectacle immonde de toutes les infirmités morales. » (Sensation.)

M. CRÉMIEUX. Il n'y a que l'instruction qui donne la moralité. (On rit.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Plus qu'un mot à ce sujet. Je maintiens que, malgré les reproches que quelques instituteurs peuvent mériter...

VOIX A DROITE. Presque tous ! (Interruption.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. C'est une exagération inqualifiable de soutenir, je le répète, que l'état de l'instruction primaire aujourd'hui est au-dessous de ce qu'il était en 1833.

M. de Falloux avait proposé un projet élaboré par une commission extra-parlementaire dont je parlerai tout à l'heure. (Exclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Le discours peut vous paraître long, mais on ne peut dire qu'il y ait des longueurs. C'est une question des plus étendues et dans son ensemble et dans ses détails.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Je remercie M. le président. Je reviens à l'instruction primaire ; je disais donc que M. de Falloux et sa commission extra-parlementaire avaient préparé un projet ; ce projet est plus libéral que celui de la commission. Ainsi, pourquoi la commission repousse-t-elle de l'enseignement des parties qui ont été enseignées d'après la loi de 1833, d'après le projet de M. de Falloux, d'après l'avis du conseil d'Etat dont vous allez tenir si peu de compte.

Pourquoi avoir, par exemple, écarté le chant et la gymnastique ? Quel mal trouvez-vous dans l'enseignement du chant ? Quel mal trouvez-vous dans l'enseignement de la gymnastique, qui ne peut que développer les forces corporelles de ceux qui deviendront un jour vos soldats ?

En résumé, vous faites rétrograder l'instruction primaire, et dans quel esprit ? C'est un privilége que vous voulez pour le clergé.

Faites-y bien attention, messieurs, j'honore profondément le clergé et ses représentants, quand ils sont honorables. (A droite : Ils le sont tous !) Mais je veux qu'une classe de citoyens ne soit pas plus favorisée qu'une autre.

Je passe à l'instruction secondaire ; là encore la même pensée se révèle.

L'orateur trouve d'abord insuffisant le diplôme de bachelier ès-lettres ; mais il comprend encore moins qu'on passe par dessus ce grade lui-même, et qu'on propose de décréter qu'il suffirait, pour avoir un établissement, d'un simple brevet de capacité délivré par le conseil académique, si peu compétent en enseignement.

Il y a bien plus encore : on stipule que l'Etat subventionnera même des établissements privés, c'est-à-dire qu'il se fera concurrence à lui-même. C'est le projet de M. de Falloux, je le confesse, qui a introduit cette disposition ; mais toutefois il l'avait entourée de quelques garanties ; il avait exigé le grade de licencié et un stage de plusieurs années.

Ces garanties ont disparu du projet de la commission. N'est-ce pas, comme vous le voyez, faire table rase de tous les droits de l'Etat ? Je vais maintenant examiner un autre ordre d'idées...

VOIX DIVERSES. A demain ! à demain !

La suite de la discussion est renvoyée à demain deux heures.

La séance est levée à 6 heures 20 minutes.

FAITS DIVERS.

M. Pradié, représentant du peuple, a déposé une proposition ayant pour objet d'organiser la résistance légale en cas d'insurrection, usurpation ou coups d'état.

— La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'augmentation de solde des sous-officiers de l'armée de terre, a tenu aujourd'hui une longue séance qui a été consacrée à entendre l'opinion de chaque membre. Elle a décidé qu'elle garderait le secret sur ses délibérations.

— On lit dans les *Annales d'Hygiène* (t. XII, p. 89) :

« L'ouvrier couvreur le plus rangé et le plus laborieux, constamment occupé pendant toute la saison de travail, gagne à peine par année la somme de 1,000 francs, évidemment insuffisante pour le faire vivre, lui et sa famille.

» D'après les registres de la société de secours mutuels que les couvreurs ont établie, la moitié d'entre eux meurent des chutes qu'ils font du haut des toitures.

» Voilà une profession qui a doublé les chances de mourir, et pourtant cette profession ne manque pas d'ouvriers, bien qu'elle n'offre aucune de ces compensations contre lesquelles les hommes jouent leur vie. »

— Un journal annonce ce matin qu'on dispose en ce moment, au sommet de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, un superbe phare qui sera illuminé par la lumière électrique. Il doit éclairer tout le quartier, le Pont-au-Change et les quais, ainsi que la place du Châtelet.

— On observe en ce moment une tache considérable sur le soleil. Elle est située un peu au-dessus

de centre du disque et présente une forme allongée. L'observation peut être faite à l'œil nu; mais au moyen du télescope, on découvre dans le voisinage de cette tache principale une multitude de petites taches si rapprochées les unes des autres qu'elles présentent à l'œil au une continuité de la grande.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, opticien, marquait 4 degrés au-dessous de zéro; aujourd'hui, à 8 heures du matin, 4 5/10; à midi, 3 5/10.

— Le Congrès central des institutions progressives de crédit tiendra sa première réunion publique le jeudi 17 janvier, à midi, *salle du Casino des Arts, boulevart Montmartre*, 12.

Cette séance comprendra l'examen critique :

1° Des institutions de crédit,

2° De l'assiette de l'impôt,

3° Des lois sur l'usure.

Toutes les personnes qui voudront prendre la parole, sont invitées, pour se conformer aux prescriptions des statuts, à passer au bureau du Congrès, rue et ancien hôtel Laffitte, de midi à 3 heures, où l'on prend des inscriptions.

LA MÉDAILLE D'OUDINOTIUS. — D'après l'*Assemblée nationale*, le parti clérical romain aurait fait frapper, en l'honneur du général Oudinot, une médaille représentant cet exécuteur de la liberté romaine avec cette exergue :

VICT. OUDINOTIUS. GALLORUM. EXERCITUS. PRÆFECTUS, c'est-à-dire Victor Oudinot, préfet de l'armée des Gaules.

Sur le revers, au milieu d'une couronne de chêne, est gravé :

URBEM
EXPUGNARE COACTUS
CIVIUM ET ARTIUM
INCOLUMITATI
CONSULUIT.

Forcé par ses sentiments républicains d'assiéger la ville, il ne l'a bombardée qu'avec les plus grands égards.

STYLE HONNÊTE ET MODÉRÉ. — Au rédacteur en chef du *Patriote de Saône-et-Loire* :

Citoyen rédacteur,

Auriez-vous la bonté d'insérer dans votre prochain numéro l'épître suivante que je reçois à l'instant même par la poste? Vos lecteurs auront un curieux échantillon du style *honnête et modéré* des prétendus amis de l'ordre.

Je conserve à la susdite épître toute son originalité; la voici :

« Monsieur,

» Veuillez donner de suite votre démission *insi* » que votre *conseilles* de *brigants*, de *selleras* et » d'*inbécille*, ou nous *allon* vous *dénonser* et vous » *serez jugés* par un *conseille de gerre* à *aitre* fu» sillés ou à la déportation. *Prenés* cela pour bien » entendu.

» La société des *Braves*.

» Couches, le 27 décembre 1849. »

Le conseil de Couches déplaît aux réactionnaires parce qu'il est entièrement composé de bons et énergiques républicains; mais ce n'est pas le seul désagrément que ces messieurs auront à subir; qu'ils se le tiennent pour dit!

Agréez, etc.

Le 2e adjoint, maire de Couches par intérim.
BOIVIN.

Couches, 29 décembre 1849.

SARTHE. — L'*Almanach du Bonhomme Manceau*, qui a été acquitté dernièrement par le jury de la Sarthe sur la plaidoierie du citoyen Joly, vient d'être saisi de nouveau.

Le *Bonhomme Manceau*, journal démocratique socialiste du Mans, qui nous apporte cette nouvelle, ignore les motifs de cette nouvelle vexation.

— On écrit de la Flèche au même journal, que la veille de Noël, et *seulement ce jour-là*, tous les débitants cabaretiers et aubergistes ont été sommés de fermer leurs établissements à dix heures. Les provisions que ces citoyens avaient faites, comme d'habitude, pour le *réveillon* sacramentel, furent donc perdues.

Ce n'est pas tout encore, car le burlesque et l'injuste se disputent l'odieux dans cette affaire : le commissaire et les gendarmes, après avoir expulsé des citoyens paisibles de tous les cabarets du marché au blé, *entrèrent dans l'un de ces établissements*, complétement vide, grâces à leurs sommations réitérées, *et y burent six bouteilles de vin*, qu'ils ne purent payer.

SAONE-ET-LOIRE. — Dix-sept agents-voyers, soupçonnés de faire de la propagande socialiste, viennent, dit-on, d'être révoqués par le préfet de Saône-et-Loire. *(Patriote jurassien.)*

TROUBLES DE BEAUCAIRE. — Nous trouvons dans le *Républicain du Gard* des détails relatifs à l'affaire de Beaucaire, sur laquelle nous n'avions reçu, grâce à l'état de siége des six départements, que les nouvelles données par la presse réactionnaire.

« Beaucaire a deux cercles légitimistes, sous le nom de *Cercle de l'Union* et de *Cercle de la Concorde*. Les membres de ce dernier cercle ayant résolu de fêter avec fracas et en l'honneur d'Henri V, la fête des *rois*, demandèrent à l'autorité municipale l'autorisation de faire une farandole à l'issue d'un grand banquet, qu'ils se proposaient de donner ce jour-là. Le maire eut la prudence de la refuser.

» Le banquet eut lieu, on y avait invité des légitimistes de tous les environs, il y en avait d'Arles, de Tarascon et autres lieux. Les chansons les plus séditieuses y furent chantées à gorges déployées, et suivies de toasts chaleureux au retour prochain de l'enfant du miracle.

» La population républicaine de Beaucaire, indignée de tant d'audace, ne fit cependant rien pour troubler cette manifestation. Mais cela ne suffisait pas à nos légitimistes et à la farandole qu'ils ne pouvaient faire, ils voulurent substituer un bal public dans le local de leur cercle, dont la salle était *ornée* du buste couronné de M. de Froshdorff et de draperies vertes et blanches, émaillées d'un grand nombre de fleurs de lys.

» A cette nouvelle, l'émotion fut au comble parmi les républicains qui se réunissent au cercle de la Montagne. Quelques hommes prudents, craignant que l'exécution du projet des légitimistes n'amenât une collision déplorable, eurent la pensée d'envoyer trois d'entr'eux au cercle de la Concorde, pour demander, au nom de la paix publique, que l'on fit disparaître les emblèmes dont l'exhibition pouvait entraîner des malheurs.

» Trois citoyens partent donc du cercle de la Montagne; parmi eux se trouvait M. Eyssette, frère de l'abbé de ce nom, et proche parent de M. le maire de Nîmes. Mais à peine se sont-ils présentés au cercle de la Concorde, que M. Eyssette reçoit un coup de poignard; aux cris qu'il pousse, l'un des membres du cercle descend, et au moment où il paraissait vouloir soutenir la victime qui défaillait, il reçoit lui-même une blessure que l'on dit faite par celui-là même qui avait frappé M. Eyssette.

» Un tumulte très grand s'ensuit, on crie à l'assassin, le bruit de l'attentat commis sur M. Eyssette arrive au cercle de la Montagne dont les membres accourent en foule, ils entrent dans la salle de bal, précipitant par les fenêtres le buste de M. de Chambord, les draperies et les fleurs de lys, et même quelques cabans abandonnés par les légitimistes, qui s'enfuient par toutes les issues; et bientôt quelques jeunes gens mettent le feu dans la rue aux objets qui y avaient été jetés.

» Voilà les faits, dont des personnes dignes de confiance nous ont attesté l'exactitude. Il est regrettable, sans doute, que quelques objets mobiliers aient été détruits; mais, qu'on se rende compte de l'exaspération produite par de si coupables manifestations et par l'attentat qui les a suivis, et l'on se demandera si ce tort, que nous ne nierons pas parce que nous devons toujours la vérité à nos amis, n'est pas effacé par les torts bien plus graves des légitimistes.

» La justice informe. — La blessure de M. Eyssette est extrêmement grave, celle de M. Chambard est heureusement beaucoup plus légère. »

Théorie phalanstérienne

TABLEAU DES SOCIÉTÉS SUBVERSIVES (1).

L'*indigence*, la *fourberie*, l'*oppression*, plus ou moins déguisée, ne sont pas les seuls vices des sociétés incohérentes qui se succèdent durant l'enfance de l'humanité. Parmi les fléaux limbiques, Fourier compte encore le carnage, les intempéries outrées, le cercle vicieux.

Carnage. L'antagonisme des intérêts, des passions dans une société qui n'a pas su réaliser la loi de l'association pour les individus, pour les classes, pour les peuples, peut amener l'effusion de sang sous diverses formes : le duel entre les individus, la guerre civile entre les classes, la guerre étrangère entre les nations. Il est inutile d'insister sur ces fléaux qui pèsent sur les états énorgueillis de leur civilisation, tout aussi bien que sur les peuples barbares; songez aux luttes qui ensanglantèrent en 1848 la France, la Hongrie, l'Allemagne, toutes les régions de l'Italie, luttes qui se prolongèrent en 1849, et qui peuvent renaître, vous comprendrez qu'une société sans cesse à la veille de pareilles crises n'a pas encore trouvé son équilibre et ses conditions normales.

Intempéries outrées. Notre globe, fécondé par l'agriculture, embelli par les arts, participerait à l'harmonie sociale, il reçoit aujourd'hui l'empreinte du désordre général. Les points du globe dont la température est moyenne, appropriée à la nature de l'homme, sans excès de froid ni de chaud, sont tout à fait exceptionnels. Nous dira-t-on que l'homme ne saurait améliorer les climatures? La preuve qu'il pourrait les améliorer par la science, c'est qu'il les détériore par son incurie. Ses faits abondent pour démontrer que les déboisements excessifs agissent sur la température; des plantations méthodiques peuvent opposer un rideau protecteur aux vents brûlants ou glacés, multiplier les cours d'eau rafraichissants, dont le nombre est en rapport constant avec le développement des forêts; enfin la végétation détermine un dégagement d'électricité qui élève doucement la température. La culture intégrale et méthodique fournit ainsi les moyens d'augmenter la chaleur et de la tempérer, de mettre l'atmosphère en harmonie avec les besoins hygiéniques de l'homme. Fourier l'a montré en relevant les énormes différences de climature qui se manifestent entre des pays situés sur les mêmes degrés de latitude, mais dont les uns sont cultivés, les autres déserts. Quant à la France qui a déboisé sans mesure et livré ses campagnes nues aux vents du Nord, son climat dégénère rapidement. Fourier pressentait, annonçait en 1822 une rétrogradation de l'olivier provençal vers le Midi, rétrogradation qui s'est opérée depuis; des zônes entières de territoire qui nourrissaient autrefois l'olivier, étant devenues pour lui trop froides. Cette décadence ne peut être arrêtée que par le reboisement, la régularisation des cours d'eau, la culture des landes, ensemble de travaux que l'Association peut seule accomplir avec intelligence, unité, puissance.

Maladies provoquées. Si notre climat n'est pas en parfait accord avec les besoins de la végétation, notre organisation industrielle est encore plus contraire au développement, à la santé de l'espèce humaine. L'homme aujourd'hui se trouve parqué dans un métier qu'il doit exercer toute sa vie, ou du moins durant longues années. Toute profession qui ne développe qu'une partie de notre organisme est nuisible aux autres, nuisible même à l'organe ou à la faculté dont l'homme fait un usage exclusif : à force de se courber vers le sol, le cultivateur déforme ses reins; voyez les vieux paysans; à force de manier le marteau, de développer le bras et l'épaule du côté droit, le serrurier devient un Vulcain contrefait et faible des jambes : voyez, dans les *Etudes sur l'Angleterre*, par M. Léon Faucher, la triste peinture des serruriers de Willenhall. A force de rester assis, la plume à la main, le cerveau tendu, l'homme de lettre devient sujet aux gastrites, aux maladies nerveuses, aux inflammations d'entrailles. Tout travail prolongé, ne mettant en activité qu'une partie de l'homme, est funeste; que sera-ce, si ce travail est accompagné de conditions malsaines ou dangereuses? Nous sommes étonnés qu'à notre époque de statistique et de tendances vers les améliorations locales, des médecins amis de l'humanité, réunissant les travaux incomplets et spéciaux, qui existent déjà sur cette matière, n'aient pas encore publié, popularisé un tableau général des industries actuelles, avec le cortége de maladies que chacune d'elles amène à sa suite.

Non-seulement l'état social actuel provoque des maladies individuelles, mais il provoque aussi des contagions, des maladies collectives; la population se concentre dans les grandes villes et s'abâtardit. L'assainissement des cités, l'amélioration des cultures, l'anéantissement des marais et autres foyers d'infection, alors même qu'ils seraient accomplis par toute l'Europe, ne nous mettraient pas à l'abri des épidémies qui arrivent du monde barbare, de ces pestes, choléra, typhus, qui nous rappellent de temps à autre, comme de sinistres avertissements providentiels, la solidarité des races humaines, la nécessité de les réunir toutes dans une association tutélaire.

Ici, comme pour la culture de l'olivier, Fourier s'est montré d'une prévoyance remarquable. Voici ce qu'il écrivait en 1822, quand nul ne songeait au plus redoutable des fléaux asiatiques :

Le *choléra morbus* arrive d'Orient; il a déjà pénétré à Bagdad; il marchera à pas de géant sous la tutelle de nos aimables amis les Ottomans, qui, par fatalisme et malpropreté, auront bientôt croisé cette peste indienne avec l'égyptienne, et toutes deux, réunies à la fièvre jaune et au typhus, formeront des mariages de perfectibilité. Entre temps, l'Europe chante le perfectionnement; il suffirait de cette seule calamité pour la désabuser.

Le dernier des fléaux limbiques, le *cercle vicieux*, est, comme tous les autres, un résultat, une manifestation de l'incohérence sociale. Le monde est aujourd'hui composé d'éléments en lutte perpétuelle; fortifier l'un d'eux isolément, c'est lui donner les moyens de nuire aux autres, dans la concurrence partout engagée; c'est souvent empirer le mal auquel on voudrait porter remède. Faites travailler les détenus, vous affamez l'industrie libre; améliorez le sort des prisonniers, vous poussez au mal le malheureux prolétaire; interdissez au trop jeune enfant le travail des manufactures, vous lui enlevez son salaire, et vous appauvrissez sa famille; créez une taxe des pauvres, vous multipliez les mendiants; autorisez le divorce dans l'intérêt des époux, celui des enfants est gravement compromis. Il serait facile d'allonger indéfiniment cette liste des réformes partielles empirant le mal; on ne peut améliorer la société qu'en tenant compte de plusieurs éléments à la fois, qu'en se rapprochant autant que possible du type de l'association complète, dont le comptoir communal nous offre le modèle réduit et la commune sociétaire le type achevé; mais entrer dans cette voie féconde, c'est dépasser les voies et moyens de la Civilisation, ce n'est pas modifier la société actuelle, mais entrer dans une forme sociale supérieure.

(1) Voyez les numéros du 30 décembre 1849, 1, 2, 3, 9, 10 et 11 janvier 1850.

PETITE CORRESPONDANCE.

Boulogne. — M. L. — La broch. a été expéd. par la poste le 27 déc.

La Roche-Milay. — M. T. — Reçu et fait — Nous v. expéd. les alm. auj. même. — Adr. dem. R. Boucherat, 16.

Grenoble. — M. G. — Reçu et fait. Pris note. — Compl. affect.

Blot-l'Eglise. — M. M. — Reçu les 17 et fait. — Nous v. adr. le num. dem.

Marseille. — M. P. — Tous les documents partiront demain avec notre rép. à vos questions. — Affect. compl. à tous.

M. Poligny. — M. W. G. — Reçu et fait. — Nous v. expéd. les alm. auj. même.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	22 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passag des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 14 janvier 1850.

Les affaires ont perdu de leur activité, et, malgré de nouveaux achats faits au comptant pour des compagnies d'assurances, la rente a fléchi. La principale cause de ce mouvement doit être attribuée aux opérations de la liquidation de quinzaine de la coulisse.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	93 90	Zinc Vieille-Montagne	2850 »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	95 75
Quatre 0/0, j. 22 sept.	»» »»	Cinq 0/0 Romain	85 »/»
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 40	Espag. 3 0/0 dette ext.	»» »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 1/2
Bons du Trésor	4 1/2	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2392 50	— Empr. 1840.	96 1/2

Rente de la Ville	»» »»	—	Emp. 1842. [illegible]
Obligat. de la Ville	[illegible] »»	—	[illegible]
Obl. Emp. 25 millions.	1050 »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
Obligat. de la Seine	1062 50	Piémont, 5 0/0 1849	80 90
Caisse hypothécaire	140 »»	— Oblig. anc.	970 »»
Quatre-Canaux	1085 »»	— Oblig. nouv.	900 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	»» »»	Lots d'Autriche 1834.	»»» »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	94 25	94 05	93 85	93 90
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	57 65	57 60	57 40	57 65

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	p »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	»» »/»
3 0/0 —	05 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cours	P. haut	Dr cours
410 »»	410 »»	Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	2[illegible] 50	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
170 »»	167 50	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
821 25	820 »»	Paris à Orléans	820 »»	822 50	822 50
545 »»	540 »»	Paris à Rouen	»»» »»	560 »»	»»» »»
242 50	237 50	Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	»»» »»
218 »»	217 50	Marseille à Avignon	»»» »»	217 50	»»» »»
116 25	115 »»	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
340 »»	340 »»	Orléans à Vierzon	»»» »»	340 »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»	»»» »»	»»» »»
412 50	412 50	Orléans à Bordeaux	»»» »»	»»» »»	»»» »»
463 75	456 75	Chemin du Nord	463 75	463 75	456 75
»»» »»	115 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»	»»» »»
365 »»	360 »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	360 »»	»»» »»
275 »»	275 »»	Tours à Nantes	»»» »»	275 »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 15 janvier.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Repr. extraordin.

OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.

ITALIENS. — Cenerentola.

ODÉON. — François le Champi, les Gardes françaises.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.

VAUDEVILLE. — Les Cabinets, les Saisons vivantes, Pas de fumée, Chaumontel.

GYMNASE. — L'Année prochaine, la Fosse, Diviser pour régner, les Innocents, la Faction.

THÉATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.

VARIÉTÉS. — Le Petit Pierre, Lully, un Quinze-Vingt.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Mémoires du Pont-Neuf, les Danseuses viennoises.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint Germain, Babylas.

AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.

GAITÉ. — Le Marché de Londres, Croix de S. Jacques.

FOLIES. — La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.

THÉATRE-NATIONAL. — Les Filles du Diable.

THÉATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noël.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible]e Année. N° 16. Mercredi 16 Janvier 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
[illegible]
du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 15 JANVIER.

Assemblée nationale.

L'évènement de la séance, de la session peut-être, est le discours prononcé aujourd'hui par M. Victor Hugo; ce discours est une œuvre de puissant orateur, une action de bon citoyen.

Victor Hugo a écrasé cette loi qui, n'a d'autre but, on l'a confessé aujourd'hui, que de livrer l'enseignement non pas même au clergé mais aux jésuites, cette milice du moyen âge qui s'en va galvanisant les superstitions mortes et qui veut abrutir le peuple pour le rendre souple au joug.

Jaloux du pouvoir, les jésuites prêchaient le meurtre des rois du temps de Henri IV, mais aujourd'hui c'est le peuple qui est souverain, c'est l'intelligence du peuple qu'ils voudraient assassiner.

En détruisant la loi sur l'enseignement ou plutôt *contre l'enseignement*, loi qui ne survivra pas longtemps à l'effet moral de cette séance, M. Victor Hugo a frappé la réaction toute entière; il a démoli la clef de voute qui soutenait la coalition de toutes les hypocrisies. Spectacle honteux et ridicule! Ce ne sont plus des fanatiques sincères que l'esprit vivant du progrès et de la liberté doit combattre : ce sont des incrédules, des mécréants, des viveurs, demandant à l'Eglise un talisman pour sauver leurs privilèges, et s'imaginant, comme le libertin au lit de mort, qu'on rachète une vie de sacrilèges par une grimace de pénitence!

M. Victor Hugo les a démasqués, flagellés, dénoncés à la nation française, qu'ils conduisent à sa ruine. Il leur a dit d'une voix vibrante : « Vous » mettez un jésuite partout où vous ne pouvez » mettre un gendarme; vous avez bâillonné Ro» me, vous voulez maintenant bâillonner la » France; mais c'est une œuvre *malaisée!* » L'orateur a rappelé la sinistre histoire de cette église qui tortura Campanella, condamna Colomb, emprisonna Galilée; de cette église à qui la philosophie arracha si difficilement les instruments de gêne et de supplice. A ceux qui tenteraient, après trois révolutions, d'arrêter le génie humain dans ses conquêtes, l'orateur a prédit des révolutions nouvelles; mais pourquoi résumer? Qu'on lise, non pas seulement dans notre compte-rendu, mais dans le *Moniteur*, dans la réimpression populaire que l'auteur publiera, s'il remplit son devoir tout entier. Nous lui dirons seulement une chose.

Tout homme qui tient la plume aujourd'hui a aimé, admiré M. Victor Hugo; grand poète et surtout hardi novateur en littérature, opérant une révolution dans l'art, portant le marteau dans les règles antiques, dans les poétiques pétrifiées, ouvrant dans le vieil édifice classique de larges brèches, par lesquelles il faisait pénétrer la nature, la vie, la couleur. Ceux qui ont admiré Victor Hugo le poète, ceux qui ont suivi avec sympathie M. Victor Hugo à la Chambre des pairs, où il formula plus d'une fois des idées progressives, ont été découragés, éloignés pour un temps quand ils l'ont vu pactisant avec la rue de Poitiers, hésitant en présence de la démocratie socialiste, et comme ébloui par le grand nom de l'empereur.

Aujourd'hui le nuage disparaît, les causes de défiance se dissipent. M. Victor Hugo nous a prouvé que ses opinions avaient toujours été sincères, que toujours il avait gardé dans son cœur l'amour du progrès social et le respect de la pensée indépendante. Jamais il n'a fait de transactions aux dépens de la liberté intellectuelle. Les efforts même qu'il a prodigués pour amener sur ce terrain les hommes auxquels il a bien voulu se mêler, et dont nous avions, nous, désespéré dès l'origine, donnaient aujourd'hui une autorité spéciale à sa parole. Après avoir compromis sa popularité, pour le salut de ceux qui ne veulent pas être sauvés, pour tenter l'opération de la cataracte à des aveugles, M. Victor Hugo possédait une puissance exceptionnelle pour leur faire entendre aujourd'hui des paroles rigoureuses et des avertissements solennels.

Comme tous les défenseurs obstinés des causes perdues, ils ont pris les avertissements pour des menaces et crié à l'orateur : *Vous nous êtes suspect!* M. Victor Hugo n'a pas de reproche à se faire. Il a défendu le libre examen, rappelé les représentants de la France au respect des principes qui sont sa raison d'être en ce monde, et qu'elle ne peut renier sans périr; il a montré, fait toucher au doigt l'arche de salut; ce ne serait pas sa faute si l'on préférait le déluge.

Assemblée nationale.

Séance du 15 janvier. — *Présidence de M.* DUPIN.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi concernant l'instruction publique.

M. LÉON FAUCHER. J'ai l'honneur de prévenir l'Assemblée que je viendrai demain, à l'ouverture de la séance, adresser des interpellations à la commission du budget sur l'état de ses travaux.

La discussion sur l'instruction publique est reprise. M. Barthélemy Saint-Hilaire monte à la tribune.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Messieurs, j'en ai fini avec les considérations scolaires du projet de loi; j'arrive aux considérations politiques.

On a poursuivi la destruction de l'Université par l'organisation du conseil supérieur, par l'amoindrissement des éléments universitaires, et par l'intrusion des instituteurs libres dans l'Université; on a poursuivi également la déchéance par l'Etat, proscrit au nom de la société. D'un autre côté, on crée le privilége de l'instruction primaire en faveur du clergé, et l'instruction secondaire verra également le même privilége accordé aux mêmes personnes.

Mais ici le privilége est encore plus exorbitant; le privilége qu'on accorde dans l'instruction secondaire est fait en faveur de qui? en faveur des jésuites. (Agitation à droite.) C'est ce qui résulte même des paroles du rapport.

Les congrégations religieuses non reconnues, dit le rapport, vous l'entendez! Ne s'agit-il pas des jésuites? (Agitation nouvelle.)

M. BEUGNOT. Ce sont eux, si vous le voulez; mais pas plus eux que les autres.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Il ne s'agit pas des jésuites?

A DROITE. Nous admettons! nous admettons!

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Pour ma part, je veux user de toute espèce de franchise; et, comme je comprends le rapport, il s'agit ici des jésuites.

A DROITE. Ils ne sont donc pas citoyens français?

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. J'ai d'autant plus de raison de croire qu'il s'agit ici des jésuites, que c'est dans cette seule congrégation, non reconnue par l'Etat, que l'on pourra prendre des professeurs. (Agitation à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Les jésuites seront cause que l'on ne pourra pas même poser la question.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Voici des citoyens qui ont été proscrits comme corps enseignant, et qui rentreraient sans que la loi qui les a frappés fût abrogée.

M. CHAPOT, secrétaire. La Constitution, en proclamant la liberté d'enseignement et le droit de réunion et d'association, l'a virtuellement abrogée.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Ces lois ne sont pas rapportées. Les jésuites restent frappés par la loi... Il en est aujourd'hui sous l'empire de la Constitution, comme en 1844 sous l'empire de la charte. Alors M. Thiers, dans un rapport, déclarait les jésuites toujours soumis aux lois qui les avaient proscrits comme corps enseignant.

M. Thiers alors déclarait que les maximes de cette société avaient dû faire chasser les jésuites, et devaient maintenir encore le bannissement qu'on avait prononcé contre eux. (Agitation à droite.) C'est M. Thiers qui parle, ce n'est pas moi. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand on parle du socialisme ou du jésuitisme, il y a toujours des rumeurs.

M. DE MONTALEMBERT. Est-ce que vous mettez le jésuitisme sur le rang du socialisme? (Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Je demande qu'on puisse discuter librement, attaquer au point de vue de la légalité le jésuitisme, comme je laisse attaquer le socialisme, qui est contraire aux intérêts de la société. (Nouvelle agitation.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Je crois avoir prouvé de la manière la plus claire qu'il s'agit parfaitement des jésuites dans tout ce qui regarde l'instruction secondaire. Du reste, je le déclare, il s'agissait de voter sur le rapport des lois de bannissement contre les jésuites, je voterais leur rappel, tant je les redoute peu!

Je crois d'ailleurs prouver que ni les lois ni la Constitution n'autorisent en ce moment leur rentrée dans le corps enseignant. Nous sommes en ce moment comme en 1844; rien n'a été changé.

M. THIERS. Aussi la loi nouvelle n'en a rien dit.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Je ferai observer à M. Thiers que comme il ne vient que d'entrer, il ne peut avoir suivi que la dernière partie de ce que j'avais dit. Je disais que parmi les congrégations non reconnues par l'État se trouvait au premier rang la société des jésuites, et que le rapport les autorisait à enseigner, à ouvrir les écoles libres, quoique la loi de bannissement pèse toujours sur eux.

C'est dire que l'on ferait, sous la République, sous le principe de la souveraineté nationale, devant quoi la Restauration elle-même a été obligée de reculer, ce que la monarchie de juillet n'a pas osé ou n'a pas voulu faire. Vous ouvririez votre enseignement à des hommes qui croient qu'il y a sur la terre une autorité qui peut s'élever au dessus de la souveraineté des rois, et qui, par là même, reconnaissent encore moins la souveraineté populaire.

Croyez-vous, du reste, que la loi soit une loi de transaction? Nullement. Un journal, qui représente plus spécialement le clergé catholique, s'élève lui-même contre cette idée.

A DROITE. Il n'y a pas de journal spécial du clergé catholique.

M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. Ce journal, c'est l'*Ami de la Religion*... (S'adressant à M. de Langres.) Vous l'acceptez?

VOIX. Non! non!

M. DE MONTALEMBERT. Discutez, mais n'interpelez aucun membre.

M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. Au reste, ce journal a pour rédacteur en chef l'un de nos collègues; il signe le journal.

M. DE RIANCEY. Je vous demande bien pardon. (Bruit à gauche.)

On m'a interpelé, il faut bien que je réponde. Je dirai donc ceci : Je n'accepte que ce que j'écris et ce que je signe. Je prie l'honorable M. Barthélemy-Saint-Hilaire d'attendre que je fasse connaître moi-même mes propres opinions pour m'en imputer la propre responsabilité.

A GAUCHE. Comment vous appelez-vous?

M. B. SAINT-HILAIRE. Je dois dire très loyalement que, dans ma pensée, c'est bien à l'honorable collègue qui vient de m'interrompre que je croyais faire remonter la responsabilité, sinon de l'article que je voulais citer, du moins des doctrines du journal.

M. DE RIANCEY. Pour ce qui est des doctrines de l'*Ami de la Religion*, je les accepte franchement; mais je n'accepte cependant que la responsabilité de ce que je signe, et je ne signe pas le journal.

M. B. SAINT-HILAIRE. Toujours est-il que l'*Ami de la Religion* s'élève contre ceux qui n'ont pas adopté purement et simplement la loi de M. de Falloux. On y loue le projet comme devant détruire l'Université.

Ainsi, vous le voyez, ajoute l'orateur, pour me servir d'un axiome usuel, les coupables, selon moi, confessent, avouent leur faute!

M. DE RIANCEY. Ils ne sont nullement coupables.

M. B. SAINT-HILAIRE. Ainsi c'est bien la destruction de l'Université que l'on veut. C'est là l'opinion du clergé lui-même; car c'est M. l'évêque d'Orléans, M. Dupanloup, qui a écrit l'article.

M. DE MONTALEMBERT. Vous étiez membre de la commission extra-parlementaire; vous n'avez pas le droit de nous faire notre procès devant l'Assemblée. J'en appelle à M. le président lui-même.

M. B. SAINT-HILAIRE. Je ne crois pas avoir commis devant l'Assemblée une sorte d'inconvenance. Je n'ai pas interpellé mes collègues. Je n'ai fait que répondre à une interruption.

L'orateur s'élève ensuite contre le droit de correspondance que l'on accorderait aux évêques pour s'entendre sur la nomination des évêques devant entrer dans le conseil supérieur. Il rappelle que la loi de germinal an X a interdit tout synode, toute réunion d'évêques sans l'autorisation du gouvernement. La loi serait abrogée en fait si l'on permettait toujours ce que l'on a permis dernièrement.

VOIX DIVERSES. A la question! à la question!

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. On vient vous proposer, en résumé, de mettre l'instruction publique entre les mains de jésuites. Ce qu'on veut, c'est la domination, c'est la liberté d'être maître, c'est le privilége, c'est le monopole. Si l'on était vraiment jaloux de la liberté d'enseignement, on l'accepterait, on la demanderait avec l'égalité qui en est la suite.

Une partie du clergé ne veut pas de la loi, en croyant qu'elle fait trop pour lui; une autre partie la repousse aussi, mais parce qu'à son avis elle ne fait pas assez... (Bruit.)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
MERCREDI 16 JANVIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

LE PEUPLE. — LES PLAIGNANTS.

SCÈNE Ire.

PREMIER PLAIGNANT (figure désolée, vêtements fort sales et dans le désordre de la douleur; barbe grisonnante; œil vif et mobile. Il s'avance en se traînant, la main droite levée hors du burnous et l'index dirigé vers le ciel).

(D'un ton très aigu.) Moi, j'invoque Dieu et sa justice.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

De quoi as-tu à te plaindre? Parle.

LE PAIGNANT (criant une octave plus haut, et en secouant son index de droite à gauche.)

Moi, j'invoque Dieu et sa justice.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien! explique ton affaire, et justice te sera rendue.

LE PLAIGNANT (avec le cri le plus perçant qu'une poitrine humaine puisse produire).

Moi, j'invoque Dieu et sa justice.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais, voyons, explique-toi, et tâche de crier moins fort.

LE PLAIGNANT (sur le même ton.)

Je suis un plaignant.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Parbleu! je le vois bien. Mais dis-moi le sujet de ta plainte, afin que je puisse y faire droit.

LE PLAIGNANT.

Je suis un malheureux, un pauvre, mais vertueux, et ne cherchant que le bien. Je n'ai jamais volé sur une grand'route, ni assassiné, ni menti, ni trahi. Mon cœur est pur, moi. Je pourrais t'apporter le témoignage de toute ma tribu et de ses voisins.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je ne doute pas de ce que tu me dis, mais il ne s'agit pas de tes vertus privées. Encore une fois, explique-moi le sujet de ta plainte.

LE PLAIGNANT.

Quoi? qu'est-ce? que m'as-tu dit?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mon Dieu! que veux-tu que je te dise, sinon que tu m'explique enfin ce que tu demandes? Je ne cesse de te le répéter.

LE PLAIGNANT (sur le dernier ton le plus aigu).

Il n'y a qu'un Dieu, et notre seigneur Mohhamed est son prophète! Il n'y a qu'un Dieu, et notre seigneur Mohhamed est son prophète! Il n'y a qu'un Dieu, et notre seigneur Mohhamed est son prophète!

LE CHAOUCH (debout à ses côtés.)

Crie un peu moins fort. Par Sidi Abd-Alla, tu fais trembler la toile du plafond.

LE PLAIGNANT.

Comment? Vraiment! Est-ce que je crie un peu fort?

LE CHAOUCH.

Sidi Bou Krari, un peu fort! mais tu cries comme un marcassin. Tu es donc sourd?

LE PLAIGNANT.

Non, certes. Mais j'ai toujours peur qu'on ne m'entende pas.

LE CHAOUCH.

Tête du prophète! tu n'as pas à avoir cette crainte, je t'en réponds. Baisse ta voix de moitié, et que Sidi Lekhhal m'étrangle, si l'on ne t'entend pas d'ici au marché.

LE PLAIGNANT.

Merci de ton conseil. Je vais parler plus bas, de manière à satisfaire ton désir.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au plaignant).

Mais enfin explique-toi; il y a beaucoup d'autres plaignants qui attendent, et je ne puis pas perdre mon temps. Voyons, parle.

LE PLAIGNANT.

C'est juste, c'est juste. Je vais immédiatement te raconter mon affaire.

(Ici le plaignant fait une pause pendant laquelle sa main droite caresse sa barbe dans les directions les plus opposées, et ses yeux roulent dans tous les sens d'un air inquiet et incertain. Il se décide enfin à parler.)

Elle était bien tranquille chez moi. Un jour, je vais au marché du Selets pour acheter du sel. Je reviens et je trouve ma tente vide. J'appelle Fethha. Je lui dis : Fethha. Il me dit : Plaît-il, Sidi. Je lui dis : Comment n'est-elle plus là? Il me dit : Je crois qu'elle est allée au bois ou à l'eau. Je vais au bois et à l'eau; rien. Je commence alors à me douter du fait; car, la veille, il était venu rôder autour de ma tente. Je vais chez mon voisin Kaddour bel Djar, un homme parfait comme tu les désires, comme tu les souhaites. Je lui dis : « O bel Djar! » Il me dit : « Plaît-il? » Je lui dis : « Telle chose se passe, telle chose se passe. » Il me dit : « Je sais l'affaire; je les ai vus passer hier tous les deux dans la direction des Ouled Meguerounin. » C'est bien. Je vais chez les Ouled Meguerounin. Je cherche, je me fatigue à chercher : rien. Je m'informe partout : rien. Je suis donc obligé de retourner chez moi tout seul. Après quelques jours, je me remets en route. Je vais à l'Est, à l'Ouest, dans tous les sens. Enfin, après trois mois de courses infructueuses (que Sidi Bou Krari me crève les deux yeux, s'il n'y a pas trois mois complets!), j'arrive ici. Un homme des Ouled Taân m'aborde et me dit : « Donne-moi cinq douros, et je te montrerai où elle est. » Je lui donne cinq douros, et il me conduit dans une tente des Beni Krian, où je l'aperçois avec lui établie maritalement. Je veux entrer : je reçois à l'instant une grêle de coups de bâton et de coups de pierres; les chiens me sautent dessus : vois dans quel état sont mes burnous. Bref, je suis forcé de me retirer. Mais je viens réclamer devant toi. (Avec attendrissement.) O toi, le sultan de la justice, la porte de secours, le soutien des affligés, le père des orphelins, est-ce que tu ne feras pas droit à ma juste plainte!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je suppose que c'est de ta femme que tu as voulu parler dans ton discours?

LE PLAIGNANT.

Comment! est-ce que je ne l'ai pas dit? Mais je n'ai parlé que de ça.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Peu importe! Tu viens donc réclamer ta femme, qui t'aurait été enlevée par quelqu'un dont tu as oublié de dire le nom?

LE PLAIGNANT.

Comment! je ne l'ai pas nommé? Il se nomme Moustapha ben Kraïn, de la tribu des Ouled Krian. (Avec un soupir.) Ma pauvre femme!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Si les faits sont tels que tu les rapportes, il sera extrêmement facile de te faire justice.

LE PLAIGNANT.

Chambre sacrée de la Mecque! il n'y a rien de plus vrai que ce que je t'ai dit. (Avec une larme.)

(1) Voir les numéros des 2, 3, 4, 9, 10, 11 et 12 janvier.

On a dit cependant que c'était une transaction; on veut établir entre l'Eglise et l'Université un de ces contrats que je nomme, moi, en termes de légiste, un contrat léonin. Au profit de qui se ferait-il? (A droite : Au profit de la liberté! — On rit à gauche.)

Quant à moi, je ne donnerai pas les mains à ces changements; je ne connais qu'un principe : celui de la souveraineté du peuple et de la raison humaine.

UNE VOIX A DROITE. Si nous modifions la Constitution dans quatre ans, qu'est-ce que vous aurez à dire? (Agitation extrême.)

M. B. SAINT-HILAIRE. Vous représentez le principe de la souveraineté nationale, et cependant l'on est venu devant vous en préconiser un autre qui, le disait-on, n'était ni moins national ni moins éternel... (Bruits prolongés.)

Vous devinez que je fais allusion à un discours de l'honorable M. Berryer. (Agitation.) L'on est venu ce jour-là vous demander une sorte d'abdication politique. Eh bien, c'est, je le répète, une abdication morale qu'on vous demande aujourd'hui.

M. PARISIS. On a reproché à la loi son caractère clérical, et on a fait entendre qu'elle était l'œuvre du clergé, et qu'il devait en avoir la solidarité. Je ne me préoccupe pas du caractère, mais je repousse la solidarité. C'est une loi de fusion, de transaction, a-t-on dit encore. Messieurs, ces lois plaisent à des oreilles chrétiennes, parce qu'elles sont dans l'esprit chrétien; et cependant cette fusion ce n'est pas la religion, c'est la politique qui la demande.

La religion, laissée à son inspiration, eût voulu ou du moins eût demandé une loi de liberté, non pas illimitée, mais réelle. (Sensation.)

On demande que l'Eglise fasse alliance avec l'Université pour sauver la société. Messieurs, je crois que l'Eglise, laissée à sa libre action, est plus en état de procéder et de réussir dans cette grande œuvre qu'avec un pareil auxiliaire... (Très bien!) Dans des temps comme les nôtres, dans des temps de passions politiques, il ne serait pas impossible que cette alliance monstrueuse n'amenât un jour une guerre plus acharnée. (Sensation.)

Je le répète donc, ce n'est pas là l'œuvre de l'Eglise, elle n'y a aucun intérêt; la religion sans l'université a toujours su se suffire à elle-même dans l'enseignement. Au contraire, l'Université sans la religion est incapable de rien fonder en France. (C'est vrai! — Dénégations à gauche.)

Napoléon introduisit un aumônier dans chaque lycée; cette tentative n'empêche pas que l'Université ne soit autre chose que la mise en œuvre des idées de Condorcet, de Robespierre. (Murmures à gauche.)

L'Université a besoin de l'enseignement de la religion pour que les familles viennent chez elle et leur donnent leur confiance.

Comment, depuis 40 ans et plus que l'Université fonctionne, elle n'a pas assez de confiance en elle-même pour élever des collèges purement philosophiques! Ah! c'est que la foi de saint Louis circule toujours dans les âmes françaises. (Très bien! à droite. Explosion de murmures à gauche.)

On me demandera si je suis contre la loi? Je suis ici, messieurs, avec deux caractères : je défends la loi comme homme politique (Bruit en sens divers.); comme homme religieux, si le projet nous est présenté comme une faveur, je le repousse. Je l'accepte comme une occasion de dévouement. (Très bien.)

Quand un peuple, quel qu'il soit, vient dire à l'Eglise: Nous avons besoin de vous, venez nous faire du bien, l'Eglise n'examine pas si elle y trouvera des avantages, elle dit : On m'appelle pour faire du bien, j'y vais. (Très bien!)

Elle oublie ses plus cuisantes douleurs, mais elle n'oublie jamais qu'elle a été instituée pour sauver le monde.

VOIX A GAUCHE. Et l'inquisition!

M. LE PRÉSIDENT. On vous parle le langage de l'Evangile, et vous parlez celui de l'inquisition. Vous ne comprenez pas.

A GAUCHE. L'inquisition! qui l'a créée?

M. PARISIS. Vous vous rappelez ce jeune berger qui se leva pour combattre l'ennemi formidable de sa patrie : il refusa l'armure du roi pour garder ses armes simples et agrestes. Eh bien! l'Eglise en est toujours là. Aux armes forgées par l'habileté humaine, elle préfère sa houlette. C'est avec sa houlette qu'elle vous aidera à rallier le troupeau.

Mais, je le répète, elle eût mieux aimé agir seule; l'Eglise acceptera les rudes labeurs que lui prépare la mission dont vous voulez la charger (Bruit à gauche.); et c'est dans ce sens que j'accepterai la loi.

Maintenant, je ferai avec toute franchise quelques réserves :

La première est que la loi contiendra certaines dispositions importantes, convenues avec la commission et essentielles pour le maintien de la liberté religieuse.

La deuxième, c'est que les décisions doctrinales, comme l'examen des livres par les conseils laïcs, ne pourront ni obliger la conscience, ni gêner l'enseignement des évêques comme pasteurs des âmes. (Agitation.)

La troisième enfin, ajoute M. Parisis, c'est que comme c'est une voie nouvelle dans laquelle vous vous engagez, et que vous ne pouvez en calculer les conséquences, s'il arrivait que dans les conseils on ordonnât quelque chose de contraire à leurs droits, les évêques s'en retireraient. (Agitation.) J'ai entendu avec satisfaction l'adhésion que la commission et le gouvernement viennent de donner à cette troisième réserve. Ils se retireraient sans doute avec le regret de causer quelque embarras, mais pour obéir à leurs devoirs.

Si au contraire, comme cela est possible, et que je le désire, si votre loi fait le bien du pays, inséparable selon moi du bien de la religion, les évêques vous donneront leur concours, plein, entier, sans réserve.

C'est dans ces termes, c'est avec ces réserves que nous acceptons la loi sans aucune arrière-pensée. (Très bien! très bien! à droite.)

M. V. HUGO. L'heure est avancée; je compte donner à ce que j'ai à dire la forme la plus abrégée; cependant je pense que l'Assemblée voudra bien m'accorder le temps nécessaire dans une question aussi importante.

Messieurs, quand une discussion est ouverte et qu'elle touche à un sujet aussi sérieux, il faut aller tout de suite et sans hésiter au fond du débat. Je commence par dire ce que je voudrais, je dirai après cela ce que je ne veux pas.

A mon sens, le but lointain, il est vrai, mais certain, auquel il faut tendre, le voici : l'instruction publique et obligatoire.

A GAUCHE. Très bien! très bien!

M. VICTOR HUGO. L'enseignement gratuit et obligatoire au premier degré; l'enseignement gratuit à tous les degrés.

L'enseignement primaire et obligatoire est un droit de l'enfance, droit sacré, et qui se confond avec celui de l'Etat. Je veux un immense enseignement public donné et réglementé par l'Etat. Je veux que cet enseignement parte de l'école du village et monte jusqu'au Collège de France, jusqu'à l'Institut! les portes de la science toutes grandes ouvertes à toutes les intelligences!

Je ne veux pas qu'il y ait une commune sans école, pas une ville sans collège, pas un chef-lieu sans Faculté.

Je veux que la France présente un vaste ensemble, une sorte de réseau d'ateliers intellectuels. (Interruption et rires. — Approbation à gauche.)

M. VICTOR HUGO. C'est une chose grave, messieurs, que d'être interrompu systématiquement ainsi quand on vient à peine de prendre la parole.

A DROITE. Mais non! parlez! parlez!

M. VICTOR HUGO. Je répète quel est le but que nous devons nous proposer, et j'y ajoute : Il faut que la France présente un vaste réseau d'ateliers intellectuels, groupe de gymnases, de collèges, de bibliothèques, sans aucune solution de continuité.

Je veux qu'à chaque instant le cœur du peuple soit mis en communication avec le cerveau de la France. (Interruption. Chuchotements.)

Je le sais, la solution du problème contient une question financière considérable; mais si l'heure n'était pas si avancée, je démontrerais, en entrant dans des détails, que je connais toute la question; et les interrupteurs eux-mêmes seraient obligés de s'arrêter. (Parlez! Parlez!)

J'aborde immédiatement la question dans sa réalité actuelle. Eh bien! à ce point de vue de la situation actuelle, question restreinte, mais pratique, je veux la liberté de l'enseignement, mais avec la surveillance de l'Etat; mais par l'Etat exclusivement laïque, l'Etat comme le comprenait et le voulait M. Guizot.

Je n'admets pas qu'on personnifie l'Etat comme on vient le faire, dans cette surveillance; je n'admets comme personnification de l'Etat que des hommes n'ayant aucun intérêt, soit de conscience, soit politique, distinct de l'unité nationale.

C'est vous dire que je n'introduirais dans les conseils de surveillance de l'enseignement ni évêques ni délégués d'évêques.

Je veux la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat; c'était la sagesse de nos pères, et cela dans l'intérêt de l'Eglise et de l'Etat.

Après avoir dit ce que je veux, je dirai ce que je ne veux pas.

Je ne veux pas de la loi qu'on nous apporte. (Ah! ah!) Messieurs, cette loi est une arme... une arme n'est rien par elle-même... elle n'existe que par la main qui la saisit. Or, quelle est la main qui va saisir cette loi. C'est la main du parti clérical. Je redoute cette main.

J'aborde une objection qu'on nous a faite à nous.

A DROITE. Qui! qui! vous?

M. HUGO. On nous dit : Vous proscrivez l'enseignement religieux; loin que je veuille proscrire l'enseignement religieux, jamais je ne l'ai cru plus nécessaire qu'aujourd'hui. Plus l'homme grandit, plus il doit croire.

Il y a un malheur dans votre loi, c'est la tendance à tout mettre entre les mains du clergé. Je suis de ceux qui croient que l'homme n'a pas pour unique but la vie matérielle. En professant ces principes, on ajoute à l'accablement des malheureux les angoisses de la conscience, et de ce qui n'était que la souffrance on fait le désespoir. De là de profondes convulsions sociales. Certes, je suis de ceux qui veulent qu'on améliore le sort matériel du peuple, mais je n'oublie pas que la première des améliorations à donner aux pauvres c'est l'espérance.

Notre devoir à tous, poètes ou écrivains, philosophes ou publicistes, c'est de provoquer sous toutes les formes, les énergies sociales pour combler la misère, c'est de tourner toutes les atteintes vers une vie supérieure où justice sera faite! Car Dieu se retrouve à la fin de tout, et s'il n'y avait rien au-delà de cette vie, il n'y aurait aucune dignité à vivre, et cela n'en vaudrait pas la peine.

Ce qui sanctifie le travail, c'est d'avoir devant lui la perpétuelle vision d'un monde meilleur. Quant à moi, j'y crois profondément. Je veux donc ardemment l'enseignement religieux. Mais je veux l'enseignement religieux de l'Eglise et non l'enseignement religieux d'un parti; je le veux sincèrement et non hypocritement. Je veux le ciel pour but et non la terre.

Je ne veux pas qu'une chaire envahisse l'autre, je ne veux pas mêler le prêtre au professeur. J'ouvre sur les séminaires l'œil de l'Etat laïque. Jusqu'au jour où nous aurons la liberté complète de l'enseignement, je ne veux pas de surveillance du clergé sur l'enseignement. L'Eglise chez elle et l'Etat chez lui.

La loi qu'on nous propose est une loi stratégique. C'est le chef-d'œuvre du parti clérical.

Ce parti, je ne le personnifie pas, je ne le vois pas dans l'Assemblée, je ne le vois pas dans le gouvernement. Dieu me garde de faire aucune allusion, pas même à M. l'évêque de Langres. Le parti clérical, je le sens un peu partout... Il a l'oreille fine, il entendra. Je m'adresse au parti clérical et je lui dis : « Entre lui et votre loi, je me défie de vous; je ne veux pas vous confier les développements des générations nouvelles; je ne veux pas vous livrer l'avenir de la France; vous le confier, ce serait vous le livrer.

Il ne suffit pas que les générations nouvelles nous succèdent; je suis de ceux qui veulent qu'elles nous continuent.

Et voilà pourquoi, hommes du parti clérical, je ne veux pas de votre main; je ne veux pas que ce que nos pères ont fait vous puissiez le défaire après nous; je ne veux pas qu'après cette loi en vienne une autre.

Votre loi a un tort, c'est de dire une chose et d'en faire une autre. C'est la confiscation intitulée donation. C'est votre habitude. Chaque fois que vous forgez une chaîne, vous dites que c'est une liberté; chaque fois que vous décrétez une proscription, vous l'appelez amnistie. (Applaudissements à gauche.)

Oh! et sur ce point je suis pleinement de l'avis du vénérable évêque de Langres, je ne confonds pas l'Eglise avec le parti clérical, pas plus que je ne confonds le gui avec le chêne. Le parti clérical est la maladie de l'église.

Oui, Ignace est l'ennemi de Jésus; il a derrière lui non des croyants, mais des sectaires d'une religion que vous ne comprenez pas!

Laissez de côté l'Eglise; ne l'appelez pas votre mère, car vous la traitez en servante. Voyez comme elle dépérit depuis qu'elle vous a. Laissez-la dans son repos. Quand vous n'y serez plus, on y reviendra.

Laissez là cette vénérable mère. Sa solitude appellera la foule. C'est son abnégation qui fait sa puissance, c'est son humilité qui fait sa grandeur.

Vous parlez de l'enseignement religieux. Savez-vous quel est le véritable enseignement religieux devant lequel il faut se prosterner?... Savez-vous quel est le véritable enseignement religieux?

Le véritable enseignement religieux, c'est la sœur de charité au lit du mourant, c'est le frère de merci relevant un esclave, c'est Vincent de Paule recueillant l'orphelin, c'est l'évêque de Marseille au milieu des pestiférés, c'est l'archevêque de Paris affrontant, avec un sourire sublime, les fureurs du faubourg Saint-Antoine révolté, levant son crucifix au-dessus de la guerre civile, s'inquiétant peu s'il trouvera la mort, pourvu qu'il apporte la paix.

Le parti clérical est un parti ancien; il a des états de service.

Il a un passé de plusieurs siècles; c'est lui qui a trouvé que la vérité n'était que l'ignorance et l'erreur. Son histoire est écrite dans celle de tous les progrès de l'esprit humain; mais elle est écrite au verso de la page.

C'est lui qui a fait mettre Campanella sept fois à la question pour avoir affirmé que le nombre des mondes était infini. De par Josué, il a emprisonné Galilée; c'est lui qui a persécuté Colomb.

C'est lui qui a anathématisé Pascal, Montaigne, Molière.

Oh! nous vous connaissons; voilà longtemps déjà que vous essayez de mettre un bandeau sur l'esprit humain. Et vous voulez être maîtres de l'enseignement, et il n'est pas un poète, un philosophe, un homme éminent que vous acceptiez! et tout ce qui a été fait de grand et de beau, vous le répudiez!

Si le cerveau de l'humanité était là, ouvert comme une page d'un livre, vous y feriez des ratures. (Vive approbation à gauche. — Interruption.)

Il y a un livre qui semble être une émanation de la sagesse humaine jointe à la sagesse divine, que les peuples appellent la Bible; ce livre, chose inouïe, votre censure est montée jusque-là! Des papes ont osé proscrire la Bible!

Et vous réclamez la liberté d'enseignement! La liberté que vous réclamez, savez-vous ce qu'elle est, c'est la liberté de ne pas enseigner. (Approbation et rires à gauche.)

Le parti clérical veut instruire : voyons quels sont vos élèves, voyons quels sont vos produits. (Nouvelle interruption.)

Qu'avez-vous fait depuis des siècles que vous tenez l'Italie et l'Espagne dans vos mains? Grâce à vous, l'Italie, nous ne le voyons pas sans une vive douleur, cette mère des nations, des poètes, des génies et des arts, qui a appris à lire au genre humain, ne sait pas lire aujourd'hui.

Et l'Espagne, l'Espagne si grande, si puissante, l'Espagne qui a conquis un monde malgré vous, elle a perdu, grâce à vous, grâce à votre joug d'abrutissement, l'Espagne a perdu son rang parmi les nations... Il est vrai qu'elle a gagné l'inquisition... l'inquisition, que certains d'entre vous essaient de réhabiliter aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT, à l'orateur. Vous ne pouvez imputer à personne, dans l'Assemblée, un dessein prémédité de ce genre-là.

A DROITE. Laissez donc!... C'est pour l'effet de tribune... tirade sur l'inquisition.

M. HUGO. Je m'adresse au parti clérical tout entier, parce qu'il est un danger public. Oui, certains d'entre vous ont essayé de réhabiliter l'inquisition dans leurs livres... l'inquisition, qui a fait périr dans les flammes cinq millions d'individus! L'inquisition...

M. DE LARCY. Nous repoussons l'inquisition, nous, et nous n'avons pas relevé les échafauds...

M. V. HUGO. L'inquisition.

A DROITE. A la question! à la question! (Rires prolongés.)

M. V. HUGO. Je suis dans la question. Il y a, dans la bibliothèque vaticane, des manuscrits scellés qui contiennent les noms des victimes.

VOIX. Cela n'empêche pas la terre de tourner.

M. V. HUGO. Vous avez donné à l'Espagne l'inquisition... Mais vous lui avez permis de s'appeler catholique. (Assez! assez!)

A DROITE. Rappelez à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle l'orateur à la question. (On rit.)

M. V. HUGO. Parti clérical, vous venez de bâillonner le peuple romain; vous voulez bâillonner le peuple français. La tâche est belle, mais prenez garde : ceci est mal aisé. Savez-vous à qui vous en voulez?... à la raison humaine... à cette lumière que la France jette depuis si longtemps sur l'univers. (Rire prolongé.)

Je repousse votre loi. Je la repousse... (Rires.) parce qu'elle outrage le sentiment français, parce qu'elle dégrade l'enseignement, parce qu'elle abaisse le niveau de la science, parce qu'elle diminue la pensée humaine. Et je suis de ceux qui éprouvent un serrement de cœur et sentent la rougeur leur monter au front toutes les fois que la France reçoit une diminution de territoire, comme en 1815, ou une diminution intellectuelle, comme celle qu'on voudrait lui imposer aujourd'hui.

Je donne au parti clérical qui nous envahit un conseil sérieux. Il sait avec un art infini endormir les hommes; il connaît le gouvernement par la léthargie. Qu'il redoute cependant le moment où il aura laissé entrevoir seulement l'intelligence vaincue, trahie, les livres déchirés, la nuit faite dans les esprits par les ombres des soutanes.

UNE VOIX A DROITE. C'est insulter le culte catholique.

M. LÉON LABORDE. C'est une infamie.

A DROITE. De qui parle-t-il donc en se servant du mot de soutane?

M. VICTOR HUGO. Cela n'empêche pas le parti clérical d'être fort naïf. Il redoute le socialisme; il voit le flot qui monte, et il s'imagine qu'il aura sauvé la société quand il aura combiné la résistance matérielle avec l'hypocrisie sociale, quand il aura mis un jésuite partout où il n'y aura pas un gendarme. (Explosions de murmures à droite. — Bravos prolongés à gauche.)

Mais qu'il écoute un conseil. Le 19e siècle lui est contraire! S'il continue, il fera surgir des éventualités redoutables... Il place le gouvernement dans la sacristie, dans les inspirations du confessionnal.

A DROITE. A l'ordre! à l'ordre!

M. DENJOY. Ce n'est que de la vieille friperie romantique...

M. DE DAMPIERRE. Je demande qu'on rappelle l'orateur à l'ordre.

M. DE LARCY. Il a insulté tous les catholiques!

M. DENJOY. C'est un reste de magasin!

M. LE PRÉSIDENT. J'engage l'orateur à s'abstenir d'expressions consacrées au culte. La liberté de la tribune a ses limites.

M. POUJOULAT. On ne doit pas salir la tribune.

L'Assemblée est en proie à une très-vive agitation.

M. V. HUGO. J'ai le droit, en couvrant de ma vénération l'Eglise... (Violente interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Faites donc silence.

M. LÉON DE LABORDE. On ne peut pas se laisser outrager par des insolences de cette nature. (Bruit.)

Un grand tumulte règne dans l'Assemblée.

M. V. HUGO. Au moment où l'on présente une loi qui a le caractère d'un danger public, j'ai le droit d'examiner. (Nouvelle interruption.)

VOIX A DROITE. Laissez-le parler.

M. HUGO. Eh! mon Dieu, messieurs, est-ce que je vous serais suspect, moi, par hasard?

Tous les membres de la droite, avec énergie : Oui! oui! (Mouvement prolongé.)

M. HUGO. Je vous suis suspect?

Ma pauvre femme qui savait si bien faire les messemen (1) et les kessera (2). Je suis sûr que le bandit l'a enlevée de force, et qu'elle a fait tous ses efforts pour lui résister.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Consoles-toi, voilà le kaïd des Ouled Krian, ici présent, qui va nous faciliter l'arrangement de ton affaire.

LE PLAIGNANT (avec un gémissement.)

Quelle femme j'ai perdu là! Elle m'avait coûté quarante douros!

LE KAÏD.

J'ai en effet connaissance de cette affaire. Mais ce que le plaignant ne dit pas, c'est que sa femme s'est remariée avec son prétendu ravisseur.

LE KADI (très gravement.)

Le second mariage est nul, puisque le premier n'a pas été annulé par un divorce. La loi est formelle. Sidi Maleck dit au chapitre de l'union des deux sexes.....

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien. Il n'est pas besoin d'une citation pour nous convaincre de cette vérité; qu'une femme ne peut pas légalement épouser deux hommes à la fois.

LE PLAIGNANT (gémissant toujours.)

Ma pauvre femme! c'est une perte de quarante douros.

LE KAÏD (au plaignant.)

Voyons! Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de nous arranger à l'amiable.

LE PLAIGNANT (avec une vertueuse indignation.)

Jamais! jamais! J'invoque Dieu et sa justice. (Pleurant.) Ma pauvre femme! Ah! si on ne l'avait pas enlevée de force, je l'aurais encore. Quelle bonne créature c'était!

LE CHEF DU BUREAU ARABE (ému jusqu'au fond des entrailles).

Calme-toi, pauvre homme! justice te sera rendue, et je t'assure que tu ne t'en retourneras pas sans ta femme que tu aimes tant.

LE KAÏD (poursuivant son idée, au plaignant).

Combien t'a-t-elle coûté?

LE PLAIGNANT.

Qui? quoi? ma femme? 40 douros. Hélas! la joie de ma tente est partie avec elle; 40 douros, sans compter les bijoux.

LE KAÏD (sans le moindre détour).

Je t'en donne 20, pour le compte de celui qui l'a maintenant en possession.

LE PLAIGNANT (prenant un tout autre aspect).

Plaît-il? que me dis-tu? je n'ai pas entendu.

LE KAÏD.

Je te dis que je te donne 20 douros de ta femme, pour Moustapha Ben Kraïn, qui m'a chargé d'arranger cette affaire.

LE PLAIGNANT.

Comment, 20 douros? mais elle m'en a coûté 40.

LE KAÏD.

Il est vrai que tu en as donné 40 douros; mais alors elle était jeune; maintenant, elle commence à vieillir et à perdre beaucoup de sa valeur première.

LE PLAIGNANT.

C'est vrai! c'est juste! Elle a perdu, elle ne vaut pas ce qu'elle valait. Tu m'en donnes 20 douros?

LE KAÏD.

Immédiatement, si tu le désires; j'ai là les 20 douros prêts dans ma djebira (1). (Les faisant sonner) Tu entends?

LE PLAIGNANT (vivement impressionné par le son métallique.)

20 douros, c'est une affaire faite; compte-les-moi à l'instant; je n'ai qu'une parole.

(Le kaïd sort bruyamment ses douros de la djebira, les étale complaisamment sur le sol et se met à les compter au plaignant, qui est venu s'accroupir devant lui, les yeux étincelants de convoitise.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (complètement revenu de son attendrissement.)

Mais, permettez; il faudrait bien, avant de conclure le marché, consulter au moins la femme qui en est l'objet. Le plaignant a assuré qu'elle ne voulait pas, pour tout au monde, se séparer de lui. Si cette pauvre femme l'aimait...

LE KAÏD.

Elle, l'aimer! Elle a dit devant tous ceux qui ont voulu l'entendre qu'elle aimerait mieux être hachée vivante que de retourner chez lui.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Comment? Voilà qui est fort!

LE PLAIGNANT.

La chose n'est pas impossible. Depuis quelque temps elle lâchait sa langue plus qu'il ne convenait à une femme. J'avais même été forcé de lui administrer des taloches en maintes circonstances.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais tu disais tantôt que tu l'aimais tant.

LE PLAIGNANT (ramassant son argent dans son mouchoir et se relevant).

C'est vrai; mais elle commençait à se détériorer un peu : elle boîtait pas mal, et son œil gauche n'était pas des plus clairs. Vingt douros, c'est un prix raisonnable. Je suis juste et vertueux, moi; tout le monde te le dira. Je ne veux pas le bien d'autrui et ne demande que ce qui me revient.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu es donc satisfait?

LE PLAIGNANT.

Sidi bou Krari! je serais bien difficile si je ne l'étais pas. Je vanterai partout ton esprit et ta justice.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Il n'y a pas de quoi.

LE PLAIGNANT.

Maintenant, il ne me reste plus qu'une faveur à te demander.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Laquelle?

LE PLAIGNANT.

C'est de dire à ton kadi de me donner un acte qui constate que l'affaire a été réglée devant toi, et qu'il est interdit au possesseur actuel de ma femme de me la rendre, sous quelque prétexte que ce soit.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Rien de plus juste. On va te donner acte du jugement; on te donnera en outre un acte de divorce qui te mettra parfaitement en règle. Sois sans inquiétude.

LE PLAIGNANT.

C'est qu'en pareil cas il est bon de prendre ses précautions.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Parfaitement dit. Tu as plus d'esprit que je ne pensais d'abord. Vas en paix.

LE PLAIGNANT.

Reste sur le bien. (Il sort avec un air de parfaite satisfaction.)

CH. RICHARD.

(La suite à demain.)

---

(1) Messemen, espèce de crêpe très mince.
(2) Kessera, pain arabe cuit dans un poêlon.

(1) Djebira, sorte de grand portefeuille en peau à plusieurs compartiments, que tout Arabe porte avec lui.

[illegible] Oui! oui!

M. HUGO. C'est un fait personnel. Ecoutez-moi. Je suis suspect, et de quoi? Mais l'an dernier je défendais ici l'ordre en péril, comme je défends aujourd'hui la liberté menacée. Je défendrai encore l'ordre demain! Vous étais-je suspect au 23 juin, quand j'étais aux barricades! (Agitation.)

Comment peut-on douter de mes paroles! Je vous suis suspect. (Oui! oui!)

M. LE PRÉSIDENT, à l'orateur. C'est une trop longue personnalité. Vous avez eu des expressions blessantes. Mais on s'en venge sur vous avec usure et l'on m'a dispensé d'être plus sévère envers vous.

M. V. HUGO. J'ai rendu des services. (Oh! oh!)

Eh bien! je m'appuie sur mon passé pour vous dire qu'il nous faut l'ordre véritable, le faisant dans les lois et les faits par le rayonnement de l'intelligence nationale. C'est le contraire de votre loi.

Quoi! voilà les lois que vous nous apportez, vous voulez arrêter la France! vous voulez pétrifier la pensée humaine! mais vous êtes donc dans votre siècle comme des étrangers.

Dans ce siècle de progrès, d'inventions, de découvertes, vous proclamez l'immobilité! vous vous arrêtez au bord de la route comme des gens fatigués, fatigués de gloire, de génie, de sciences et de lumières!

Vous ne voyez donc pas que tout s'émeut, s'accroît, se renouvelle autour de vous, au-dessus de vous, au-dessous de vous!

Vous voulez vous arrêter.

Je vous le dis avec une douleur profonde, moi qui n'aime pas les catastrophes, je l'ai prouvé, je vous le dis la mort dans l'âme, si vous repoussez le progrès, vous aurez des révolutions, et aux hommes assez insensés pour dire que nous n'aurons pas de révolutions, je réponds par la terre qui tourne. Je repousse la loi.

Ce discours est salué de longs applaudissements par la gauche. L'orateur reçoit en descendant des félicitations nombreuses.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Edilité parisienne.

Pour prévenir certaines objections, nous ajoutons les détails suivants aux considérations que nous avons développées hier sur la question des embarcadères de Paris.

Il ne s'agit pas de placer à l'esplanade des Invalides ou au chevet de Notre-Dame les embarcadères de marchandises, les ateliers, les hangars de service, etc.; ils resteront où ils sont, ou on en construira au besoin le long de la Seine, *au delà* des barrières de la Cunette et de la Gare. Les voyageurs, leurs bagages, les lettres arriveront seuls aux stations *centrales* de Paris. Les embarcadères existants serviront de succursales. Tel voyageur venant du Havre, par exemple, arrivé au pont d'Asnières, préférera descendre rue Saint-Lazare, libre à lui; mais le voyageur qui voudra descendre au centre de Paris le pourra également. Les grands magasins de dépôt, pour certains genres de marchandises de consommation, tels que sucre, toiles, draps, etc., se trouveront établis à la portée du quartier des Lombards et des Bourdonnais, aux environs de Notre-Dame. Les stations centrales et ces magasins augmenteront le nombre des *établissements communaux*.

LES EFFETS DE L'ÉTAT DE SIÈGE.

On nous écrit de Saint-Etienne:

L'état de siége produit des effets prodigieux de propagande. Tous les ouvrages saisis, les almanachs, les journaux interdits, se répandent par mille moyens. Un exemple entre autres: La brochure de Ledru-Rollin est arrivée dans notre ville, apportée par quelques voyageurs. Il y en a en ce moment plus de 50 exemplaires copiés à la main, et chaque jour elle se multiplie de la même manière. Il est peu probable qu'il s'en fût vendu un nombre égal, elle fût passée presque inaperçue, on se l'arrache et on la lit avec avidité.

Les almanachs prohibés sont recherchés, et cela plus que jamais depuis la saisie. Nous sommes heureux, au point de vue démocratique, de voir tout ce qui se passe. Jamais nous n'eussions fait autant de chemin, sous le régime légal, que nous en faisons maintenant sous l'état de siége.

La tyrannie fait germer et féconde d'une manière toute particulière l'indépendance dans les âmes. C'est le meilleur de tous les stimulants.

Je crois, d'après les renseignements qui se répandent dans notre ville, que le candidat démocrate l'emportera avec une majorité imposante.

Prison de Nyons, le 11 janvier 1850.

A Monsieur le Rédacteur de la *Démocratie pacifique*:

Monsieur le Rédacteur,

L'état de siége pèse sur nous d'une manière atroce. On arrête à la poste nos journaux démocratiques: la *Réforme*, la *Voix du Peuple*, la *Feuille du Village*, le *Nouveau-Monde*, la *Feuille du Peuple*, etc. On nous jette en prison sous le moindre prétexte, et quand nous sommes ainsi écrasés, on nous insulte dans les journaux réactionnaires. Vous en jugerez par la lettre ci-incluse, que nous vous conjurons d'insérer dans vos colonnes. Que la presse de Paris vienne à notre aide dans cette détresse. Elle méritera ainsi la reconnaissance des départements.

Recevez, monsieur le Rédacteur, nos salutations fraternelles,

E. GLEIZE, MONOD, Eug. GROS.

Réponse des détenus politiques de Nyons au COURRIER DE LA DRÔME.

Prison de Nyons, le 11 janvier 1850.

Monsieur le Rédacteur,

Nous venons de lire avec un étonnement profond l'incroyable article que vous avez inséré dans votre numéro du 8 courant, concernant les accusés de Nyons, condamnés par le tribunal de Valence.

D'après cet article, nous sommes en prison parce que *ivres de haine plus encore que de vin*, nous avons crié, en nous promenant sur le pont de Nyons: *Allons à l'hôpital: nous violerons les sœurs, nous les f...... par la fenêtre, et nous pillerons ensuite leur s..... boutique.*

Notre intention est de demeurer calmes sous le coup qui nous a frappés. Mais nous ne permettrons pas qu'un misérable insulteur ramasse des propos orduriers dans la fange, pour nous les jeter à la face dans notre prison, et qu'il profite bravement de notre situation pour se donner le plaisir de nous calomnier.

Monsieur, nous sommes en prison pour avoir parlé, dit-on, à notre jeune sous-préfet d'une manière peu révérencieuse, et l'un de nous pour avoir, dit-on encore, résisté à un gendarme dans l'exercice de ses fonctions. Deux d'entre nous étaient innocents devant le tribunal de Nyons, c'est-à-dire sur le théâtre même où l'on pouvait le mieux apprécier le crime; ils ont été coupables devant le tribunal de Valence. Nous ne nous plaignons pas de cette contradiction dans les jugements des hommes. Un républicain souffre et ne se plaint pas: il espère...

Mais si nous acceptons volontiers le sacrifice de notre liberté, nous repoussons avec indignation tout ce qui pourrait flétrir notre honneur et notre cause. Or, nous vous portons le défi de prouver par un seul témoignage l'infâme propos que vous nous prêtez; voici le fait tel qu'il a été révélé et démontré par les débats:

Nous avions, d'eux d'entre nous, dîné chez madame veuve Loubaud, grand-mère d'un des condamnés. En sortant de table, nous nous dirigeâmes sur la digue, et là fut faite la proposition d'aller au *Café des Blancs*. Il paraît que le vent porta quelques syllabes de cette proposition jusque sur le pont où se trouvaient deux enfants. L'un de ces deux enfants entendit que nous disions: *Allons au couvent*; l'autre n'entendit rien du tout, attendu que la rivière mugissait bien fort.

Or, celui qui n'avait rien entendu, mais à qui l'autre avait répété ce qu'il avait cru entendre, rencontra dans la rue, en se retirant chez lui, un instituteur appartenant au parti de l'ordre, un de ces instituteurs, point socialistes, au contraire, et qui sont selon le cœur de M. Falloux et compagnie.

Le susdit enfant répéta le propos au susdit instituteur, qui le répéta à madame son épouse. Ici commencent les commérages et les commentaires charitables auxquels vous avez ajouté les enluminures de votre style élégant. Si deux jeunes gens veulent aller au couvent, qu'iront-ils y faire? Evidemment, c'est pour y violer les sœurs. Ces saintes filles sont respectables par leurs vertus et par leur âge... n'importe, on les violera. Et si les violeurs ne sont que deux, on en mettra trois, par la raison que *ce qui abonde ne nuit pas* à l'odieux de la chose. Ensuite, quand les saintes filles seront violées, on les assassinera: c'est la règle... demandez à Léotade! puis, après le viol, le vol... c'est encore la règle.

La plume nous tombe des mains, monsieur, en retraçant ces horreurs, et dans le cas où ce serait trop présumer de votre loyauté que d'espérer une rétractation des vilenies dont vous avez sali les colonnes de votre journal, nous vous en requérons au nom de la loi, disposés que nous sommes à poursuivre par toutes les voies ces baziles honteux qui font litière de l'honneur d'autrui, et qui s'imaginent déshonorer un parti en lui prêtant leurs propres vices.

Recevez, Monsieur, l'assurance de la considération que nous vous devons.

E. GLEIZE, — MONOD, — Eug. GROS.

L'*Union* attribue le propos suivant à un homme d'Etat qui fréquente l'Elysée. Il s'agit de la publication du *Napoléon*:

Je regrette cette équipée, se serait écrié l'un d'eux dans un groupe de représentants; on va dire bientôt qu'un Napoléon est à l'autre ce que la colonne Vendôme est à celles de ce journal.

Il n'est pas jusqu'au *Constitutionnel* dont le silence avait été remarqué hier, qui ne tienne à exprimer une opinion peu favorable à l'organe présidentiel:

Nous n'avons de conseils à donner à personne, dit le journal de M. Véron, surtout à ceux qui ne nous en demandent pas. Mais au nom de la cause sociale que nous servons, et qui a tant à gagner à l'union des pouvoirs, tant de périls à craindre dans le cas d'une division, il nous est bien permis de dire que la situation exceptionnelle du *Napoléon* lui impose de grands devoirs de réserve et de ménagements. Tout ce qui pourrait nuire à la concorde entre l'Assemblée et le président, nuirait à la sécurité de l'avenir.

ENCORE UNE CIRCULAIRE!

M. d'Hautpoul continue à trouver une foule d'imitateurs au petit pied dans l'administration. Voici la circulaire du préfet du Doubs, à laquelle nous croyons inutile d'ajouter des commentaires:

Besançon, le 27 décembre 1849.

Le gouvernement reçoit des avis qui ne lui permettent plus de douter que les anarchistes s'agitent, et qu'ils ont l'espoir d'un prochain mouvement. Dans les départements de l'Est ils s'entretiennent assez hautement de ces projets, et se préparent pour en assurer l'exécution. Il est probable qu'elle n'aura pas lieu, et qu'ils reculeront devant des tentatives dont on leur attribue la pensée, sans doute avec une assez grande exagération; mais il n'importe pas moins d'exercer, de recommander, de prescrire une active surveillance. Il est très nécessaire de laisser ignorer complètement les avis donnés au gouvernement et que je vous fais connaître; ils feraient naître une inquiétude qu'il n'y a nulle raison de concevoir; mais il faut approfondir ces faits, et chercher à déjouer les manœuvres qui peuvent être tentées par les démagogues. C'est la frontière suisse qui est le foyer de ces coupables intrigues; ce sont surtout nos réfugiés qui les dirigent. Je ne peux donc trop vous recommander une attentive observation et une surveillance aussi rigoureuse que possible de ce côté. Veuillez me rendre compte des moindres renseignements que vous pourrez recevoir, de vos doutes, de vos soupçons et des mesures dont les circonstances vous paraîtraient exiger l'application. Il est surtout indispensable de ne se reposer que sur des agents dignes d'une entière confiance, et vous me signaleriez ceux qui ne vous paraîtraient pas offrir ces garanties dans la mesure exigée par des circonstances qui nous recouvrent tous d'une grande responsabilité.

Agréez, etc.

Le préfet du Doubs,
Signé: PARDEILHAN-MÉZIN.

Prison des Madelonnettes, le 11 janvier 1850.

Citoyen rédacteur,

Nous vous prions d'insérer dans votre estimable journal les détails que nous vous transmettons sur l'inhumanité avec laquelle M. Carlier, préfet de police, traite les républicains détenus sous sa direction.

Pour avoir fait connaître par la presse nos réclamations contre la nourriture insuffisante et insalubre des prisons, par ordre supérieur nous avons été privés de parloir. Depuis plus de cinq semaines, nous sommes privés de la douce consolation d'embrasser nos familles avec lesquelles toute espèce de communication nous est interdite.

Nous avons écrit au ministre de l'intérieur afin qu'il mît un terme à cette rigueur, nous nous sommes adressés verbalement au directeur de notre prison qui nous a répondu qu'il transmettrait notre réclamation au préfet.

Nous ne recevons aucune réponse à nos demandes. Depuis plus de deux mois aucun inspecteur n'est venu recueillir nos réclamations, et cependant il nous est dû des vêtements d'hiver, plusieurs d'entre nous en manquent complètement.

L'administration nous laisse dans un coupable abandon. Nous ignorons quand il plaira à M. Carlier de faire cesser nos privations, rappelons-lui, toutefois, qu'il n'a pas le droit de sévir contre des prisonniers condamnés pour la plupart par des conseils de guerre. Doullens est leur prison, le régime et la nourriture y sont tout autre que dans les prisons de la Seine.

A toutes ces tortures physiques, privation de parloir, de nourriture et de vêtements, on vient d'ajouter la plus affreuse des tortures morales en plaçant dans notre corridor, en face et à côté de nos chambres, *les dénonciateurs, les révélateurs*, tous hommes qui ne peuvent être mis avec les voleurs et autres prévenus, car ils ne les garderaient pas parmi eux, il faut que nous, républicains, nous supportions ces hommes que les voleurs repoussent même par la force.

Espère-t-on que nous nous porterons à des excès pour repousser ces hommes qui ne peuvent vivre avec les repris de justice, et saisir cette occasion pour sévir plus fortement, si cela est possible, contre nous.

Non. Nous ne donnerons pas motif à l'administration d'atteindre son but, nous supporterons patiemment cette ignoble position, mais nous ferons connaître aux républicains comment on traite leurs frères en prison; et l'opinion publique fera justice de ces tracasseries aussi immorales qu'inhumaines.

Recevez, citoyen rédacteur, nos salutations fraternelles,

Les détenus politiques des Madelonnettes.

RÉSISTANCE LÉGALE.

Voici le texte de la proposition de M. Pradier:

« Art. 1er. Dans le cas où, par une surprise, coup d'Etat ou insurrection, le président de la République ou l'Assemblée nationale se trouveraient dans l'impossibilité d'exercer les pouvoirs qu'ils tiennent de la Constitution, tous les conseils municipaux et tous les conseils d'arrondissement et de département, devront immédiatement, et sous peine de forfaiture, se réunir d'office, et prendre la direction provisoire de l'administration des départements, des arrondissements et des communes.

» Art. 2. Les préfets et autres fonctionnaires publics, ainsi que la force armée, devront se mettre à la disposition de la nouvelle administration, qui aura le droit de suspendre, révoquer et remplacer provisoirement les employés de l'Etat.

» Art. 3. Les fonctionnaires publics devront, sous peine de destitution immédiate, refuser leur concours au gouvernement fondé par l'usurpation ou l'insurrection.

» Art. 4. Défense est faite aux percepteurs et receveurs particuliers et généraux de verser le produit des contributions publiques en d'autres mains que celles de l'administration départementale.

» Art. 5. Aussitôt que les grands pouvoirs de l'Etat auront recouvré la liberté de leur action, ils rentreront dans l'exercice de leur autorité sur les départemens et les communes. »

— M. Charles Lagrange avait fait une proposition tendant à ce qu'il fût ouvert une enquête sur le sort des transportés de juin 1848, des prévenus de juin 1849, et sur celui de leurs familles; cette proposition a été repoussée à l'unanimité par la commission d'initiative parlementaire.

— M. Dabirel a déposé une proposition tendant à régler l'ordre des délibérations de l'Assemblée sur les messages du président de la République. Désormais, les bureaux seraient convoqués dans les vingt-quatre heures après la communication de ces documents, et dans le cas où la majorité serait d'avis de répondre au message, une commission de 15 membres serait nommée pour présenter un rapport et un projet de réponse au message du chef de l'Etat.

LES DROITS ÉLECTORAUX.

On lit dans la *Voix du Peuple*:

Une protestation, revêtue d'un grand nombre de signatures, nous est adressée par les détenus politiques récemment rendus à la liberté.

Ces citoyens se sont présentés dans les mairies des arrondissements habités par eux avant leur incarcération; partout on leur a répondu qu'ils ne pourraient voter aux prochaines élections. Leurs familles n'ont pas cessé cependant d'habiter Paris, plusieurs même n'ont pas quitté l'arrondissement. Leurs impositions et leurs loyers ont été payés; enfin sauf une absence *forcée* du logis, une abstention *forcée* aussi aux dernières élections, rien n'autorise l'autorité à leur refuser leur droit d'électeurs. Un voyage, une maladie, pouvaient, tout aussi bien que la prison ou la transportation sans jugement, occasionner cette absence et cette abstention. A-t-on rayé de la liste électorale les voyageurs et les malades?

C'est là un abus de pouvoir qui ne saurait s'appuyer sur aucune des dispositions de la loi électorale.

Nous engageons vivement les citoyens, ainsi frustrés de leurs droits, à réclamer contre cette radiation illégale. Qu'ils fassent citer devant le juge de paix, devant les tribunaux au besoin, les maires qui s'en sont rendus coupables. Il est bon que la justice du pays soit mise en demeure de décider entre le bon plaisir des fonctionnaires et les droits inviolabes acquis aux citoyens par la Constitution.

ITALIE.

LES FRANÇAIS A ROME.

La *Concordia* publie une lettre de Rome, 3 janvier, qui confirme le fait de l'extradition de Cernuschi. En voici un fragment:

« Cernuschi est au château Saint-Ange, mais je n'ai pu le voir, attendu qu'il est au secret. Maintenant que l'on a éloigné toutes les personnes dont le témoignage eût pu être utile au jeune et courageux patriote, et après l'avoir laissé six mois sans instruire son procès, on fait semblant d'avoir de graves charges contre lui, afin de couvrir l'illégalité dont il est victime. Monseigneur Gazzola est en bonne santé, et supporte sa captivité avec beaucoup de résignation. Lorsque les Français entrèrent à Rome, ses amis lui conseillaient de fuir. Il se laissa présenter au général Oudinot. Celui-ci lui promit en effet sa protection, ce qui n'empêcha pas ce malheureux prélat d'être arrêté deux jours après. Il est encore dans les cachots, où il réfléchit sans doute sur la faute qu'il a commise de se fier à la parole d'un général français.

— La correspondance suivante est extraite de l'*Opinione*:

« Baraguay d'Hilliers n'a pas été plus heureux qu'Oudinot et Rostolan: *fiasco* complet; mais ici la mystification a été très délicate. Le général en chef avait rapporté de Portici l'assurance donnée par Pie IX qu'il rentrerait à Rome le 8 janvier. Tous les préparatifs nécessaires se faisaient déjà pour la réception du pontife, et Baraguay d'Hilliers était aussi joyeux que le général d'Herbillon après la prise de Zaatcha. Tout à coup, dans la soirée du 31 décembre, arrive un courrier qui annonce que le pape ne rentrera pas à Rome tant que les Français y seront. « *C'est bien joué, trop bien même!* a dit le général; j'aime mieux les Bédouins que les cardinaux. » — La véritable cause de la résolution du pape s'arrêtant sur la pente du précipice, a été la crainte d'une note austro-russe, qui représente au saint-père le danger de se compromettre à Rome au milieu des soldats socialistes de la République impériale française. La plus grande difficulté, selon nous, tient à ce qu'à Rome il y a des Romains qui détestent le joug clérical. »

A cette époque, deux régiments français s'apprêtaient à partir, l'un pour la France, l'autre pour l'Afrique.

La chambre des députés piémontaise s'est occupée, dans sa séance du 10, des projets de loi sur le fractionnement des colléges électoraux. M. Ratazzi a attaqué le projet avec énergie, et plus d'une fois il s'est fait applaudir même par les tribunes. Mais les tribunes ont été évacuées par l'ordre du président, et la chambre a décidé qu'elle passerait à la discussion des articles.

SUISSE.

On écrit de Berne, le 12 janvier:

« Un différend international vient de surgir d'une affaire qui aurait pu se terminer à l'amiable, il s'agit du renvoi des sœurs du château de Porrentruy. Les supérieures de ces religieuses, résidant à Besançon, ont réclamé l'intervention du gouvernement français.

» Son représentant en Suisse a adressé quatre notes au conseil exécutif de Berne; celui-ci a fini par saisir le conseil fédéral de cette affaire, en invoquant tardivement l'article 19 de la Constitution fédérale (1er alinéa) qui dit: « que les rapports officiels entre les cantons et les gouvernements étrangers ou leurs représentants ont lieu par l'intermédiaire du conseil fédéral. Ce différend, en ce qui concerne le gouvernement français, ne peut porter que sur le non accomplissement d'une condition qui était à remplir vis-à-vis des religieuses françaises. Il sera donc facilement aplani.

ALLEMAGNE.

Les élections continuent à être favorables au parti démocratique sur les divers points de l'Allemagne. Le 9, à Oldembourg, sur 34 électeurs à nommer, il a fait passer 30 de ses candidats. A Rendsbourg (duché de Schleswig), le docteur Othon Fock, candidat démocratique, a été nommé à l'immense majorité de 2,163 voix contre 108 données à son concurrent. La diète de Saxe-Cobourg avait été dissoute par le gouvernement comme trop libérale. Une chambre complètement démocratique vient de sortir du scrutin. Le gouvernement, qui a adhéré à l'alliance des Trois Rois, est fort embarrassé de ce résultat.

RUSSIE. — TURQUIE.

Une correspondance, adressée des provinces danubiennes au *Boersenhalle*, annonce, en date du 24 décembre, que la Russie couvre de ses troupes les principautés. Le cinquième corps d'armée, composé de 150,000 hommes, devait pénétrer en Moldavie avant le nouvel an. Un avenir très prochain montrera, ajoute cette correspondance, « que l'on peut expulser la puissance turque de l'Europe. »

— On lit dans le *Journal de Constantinople*, du 24 décembre:

« D'après les nouvelles récemment arrivées de Saint-Pétersbourg, les deux gouvernements impériaux étant tombés d'accord sur les bases d'un arrangement touchant les réfugiés, nous pensons que la solution définitive de cette question aura lieu très prochainement. »

— La flotte anglaise a quitté le 15 décembre la baie de Besiku, et s'est rendue dans la baie d'Aivali. La flotte française a quitté Vourla.

GRÈCE.

Le ministère Crestenidès vient d'être remplacé par un ministère où le parti russe, le parti français et le parti anglais sont représentés, mais avec prédominance du dernier.

— Une correspondance du *Sémaphore* apprécie ainsi ce ministère, qui a pour président le contre-amiral Cécile :

« C'est un ministère en apparence de conciliation, mais condamné d'avance à ne rien concilier ; aussi nous ne pensons pas que sa durée dépasse trois mois ; il renferme un élément bien positif de dissolution, c'est le ministre de la guerre, qui n'a en aucune manière les sympathies ni de ses collègues, ni des chambres, ni de l'armée, ni des Grecs ; si on ajoute à cela que le général Zavella, ministre sortant, a 36 voix à la chambre des députés, et 4 ans d'expérience, pendant les diverses fois qu'il a été aux affaires, on comprendra que l'opposition que va trouver ce ministre ne peut que précipiter sa chute. »

ALGÉRIE.

On se rappelle que les dernières élections municipales à Alger donnèrent une victoire complète au parti démocratique. Les nouveaux conseillers n'ont pas encore été installés, et les anciens siègent encore, quoique leur mandat soit expiré de fait et de droit. Bien plus, à la séance du 5, un membre du conseil ayant soulevé cette question, la parole lui a été retirée. Par suite de cet incident, sept membres se sont retirés en protestant. Ce sont MM. Cœur-de-Roy, Helferich, Laya, Ranc, Sarlande, Teule et Wolters. Quand donc l'Algérie cessera-t-elle d'être sous le régime du *bon plaisir*? Il est vrai que la métropole peut en dire autant.

— On lit dans l'*Atlas* :

« Aujourd'hui, dans l'après-midi, un inconnu, tourmenté sans doute par le vide qu'a laissé sur la place de la République l'arbre défunt, a eu la malencontreuse idée de le remplacer par un jeune mûrier qu'il avait apporté à cet effet. Déjà il s'était mis à l'œuvre et avait planté sa pioche dans le sol, quand la police survenant, a mis la main sur l'arboriculteur politique, sur la pioche et sur le mûrier.

Alger va donc avoir un procès politique !

— On écrit d'Oran à l'*Atlas* :

« La chapelle qu'on érige en ce moment sur les ruines du fort Santa-Cruz, coûtera, dit-on, plus de 150 000 francs. C'est plus qu'il n'en aurait coûté pour établir l'hôpital civil dont nous avons si grand besoin. »

FAITS DIVERS.

— On lit dans l'*Opinion publique* :

« Que pense la *Patrie* de la Constitution révisée par ordonnance, comme le *Constitutionnel* le proposait hier, en oubliant de changer son titre ? On aura exilé trois générations de rois pour les ordonnances de Juillet, puis l'on viendra froidement nous parler de réviser la Constitution par ordonnance, et l'on continuera de s'appeler le *Constitutionnel* !

» Lisez : l'*Inconstitutionnel*. »

— Le *Moniteur* promulgue ce matin la loi contre les instituteurs primaires.

— Il vient de paraître à Cherbourg un nouvel organe démocratique, la *République du Peuple*. Ce journal est dirigé par le colonel Mouton, candidat démocratique aux dernières élections du département de la Nièvre.

— Les collines qui entourent Naples étaient couvertes de neige le 2 janvier. Le froid était très intense.

— On écrit de Beyrout à l'*Impartial de Smyrne* :

« Le 4 décembre, vers les huit heures du soir, nous avons ressenti une secousse du tremblement de terre ; le mouvement était horizontal. Il n'y avait pas un souffle de vent et l'air était suffoquant ; du côté de l'ouest, l'horizon était chargé de gros nuages, mais tout le reste du ciel était parfaitement pur.

» Le dimanche, 9, à la suite d'une pluie torrentielle qui a duré deux jours sans interruption, l'inondation a envahi notre ville. L'eau s'est précipitée en furie des jardins qui avoisinent Beyrout ; dans certaines rues, elle a atteint la hauteur de cinq pieds. Un bazar entier a été fortement endommagé, et un grand nombre de magasins, entre autres ceux de la douane, ont beaucoup souffert. Les pertes sont évaluées à 500 milles piastres et l'évaluation n'est pas exagérée. Quoique la ville de Beyrout soit bâtie sur le penchant d'un monticule et par conséquent sujette à des accidents de cette nature, de mémoire d'homme on n'avait vu pareille chose. »

— On se rappelle qu'à propos d'une pétition de divers boulangers de Paris, poursuivis par le préfet de police, pour avoir ouvert des magasins sans autorisation, M. Lanjuinais, alors ministre du commerce, s'était prononcé pour la liberté de concurrence de la boulangerie.

M. Dumas, son successeur, vient de renvoyer la question à la commission municipale, ainsi que toutes celles qui touchent à l'organisation de la boulangerie.

La commission municipale, disent les *Débats*, se trouve également saisie par le préfet de police des difficultés relatives aux bureaux de placement des garçons boulangers ; elle a renvoyé ces deux affaires à son comité des finances, qui a nommé pour rapporteur M. Galis.

D'un autre côté le préfet de police, consulté sur l'organisation de la boulangerie de Paris par le ministre du commerce, a constitué une commission spéciale qu'il a composée d'abord de trois membres de la commission municipale, MM. Dupérier, Galis et Peupin ; de MM. Bethmont, conseiller d'Etat ; Darblay jeune, membre de la chambre de commerce de Paris ; Boucher, doyen des facteurs à la vente en gros des farines ; Berger, syndic des boulangers ; Borelli de Serres, inspecteur général des marchés ; Durand, contrôleur de la boulangerie ; Dubois, chef de la 2e division de la préfecture de police, et Baubé, chef du 1er bureau de cette division.

— On écrit de Paris, 13 janvier, à l'*Emancipation belge* :

« Ce matin, de très bonne heure, un certain nombre de curieux s'étaient transportés aux bureaux du *Napoléon*, rue Matignon, pour acheter le 2e numéro de ce journal, qui paraît tous les dimanches. On leur a répondu qu'il ne serait publié qu'à midi. Les curieux, tenant absolument à connaître les motifs du retard, ont fini par savoir : 1° que le journal était imprimé dès hier ; 2° que cependant le rédacteur avait passé la nuit à l'imprimerie ; 3° que 25 exemplaires avaient été portés au président de la République ce matin à sept heures. Les curieux ont conclu que des raisons de très haute gravité obligeaient à modifier le *Napoléon* avant de le livrer au public. »

— Le citoyen Garnier, porteur de la *Démocratie pacifique*, a été arrêté par trois individus, ce matin, entre trois et quatre heures, dans la rue Saint-Martin, à la hauteur de la rue Aubry-le-Boucher. Pendant que deux de ces malfaiteurs, après l'avoir terrassé, le fouillaient et lui enlevaient sa tabatière et l'argent qu'il venait de toucher à l'*Union médicale* pour ses courses, le troisième, armé d'un long couteau, le menaçait de le poignarder s'il poussait le moindre cri.

Les personnes que leur profession ou leurs affaires forcent à circuler de minuit à quatre heures du matin dans les rues de Paris, s'accordent à dire que jamais la vie des citoyens n'a été aussi mal protégée la nuit qu'elle l'est depuis quelque temps.

Les patrouilles de garde nationale sont excessivement rares ; les rondes de police plus rares encore, s'il est possible. Plus de ces patrouilles grises, reconnues si utiles au milieu de la nuit.

M. le préfet de police réserve sans doute l'énergie de sa surveillance et l'activité de *ses gens* pour le socialisme, contre lequel il a poussé le cri de guerre le jour de son installation.

— On lit dans l'*Impartial de Besançon* :

« Gray, le 5 janvier 1850.

» Voilà plus de huit jours que la neige ne cesse de tomber. Aussi il y a bien des années que nos pays n'en avaient autant vu.

» La malle ne peut plus parcourir la route de Gray à Besançon ; le courrier fait ce trajet en traîneau. La dernière fois que la voiture a essayé de venir, elle a été forcée de rester en chemin. La veille, elle avait eu 9 heures de retard sur une distance de onze lieues. Le roulage est complètement interrompu. Des rouliers chargés à Gray depuis le 27 décembre, attendent encore dans leur village (à 5 lieues de la ville) que les chemins soient redevenus praticables »

ÉTEIGNONS LES LUMIÈRES ET RALLUMONS LE FEU. — Il existe depuis longtemps à Bergerac un pensionnat de demoiselles, fort en faveur, qui est dirigé avec succès par la sœur d'un des membres les plus réactionnaires du conseil général. Le renom de l'établissement y attire de nombreuses élèves protestantes dont les familles ont exigé de la directrice, dont l'orthodoxie catholique est bien connue, qu'elle prît un professeur ou une sous-maîtresse appartenant au culte évangélique. Cette condition fort naturelle fut acceptée et mise à exécution, à la satisfaction de tous les parents, lorsque, dernièrement, M. George, évêque de Périgueux, fit savoir à Mlle G... que si elle continuait à garder chez elle une sous-maîtresse protestante, il interdirait dans son établissement la pratique du culte catholique. Force a été à la directrice du pensionnat de congédier son institutrice.

Ces faits ont produit une certaine émotion parmi la population de Bergerac.

TROUBLES A BÉZIERS. — On lit dans le *Journal de Béziers*, du 11 :

Il existait depuis quelque temps dans notre ville une société dite des *Travailleurs-Unis*, qui comprenait un personnel de 60 membres. Cette société avait, selon les prescriptions de la loi du 28 juillet 1848, fait connaître à l'autorité municipale le local, et l'objet de ses réunions, les noms des fondateurs, administrateurs et directeurs.

» Un arrêté de M. le préfet, en date du 31 décembre dernier, a ordonné la fermeture de cette réunion, en alléguant une fausse déclaration. M. le commissaire de police, chargé de la notification de cet arrêté, se présenta dimanche, à trois heures de l'après-midi, au local de la réunion. La société était en séance, le bureau était au complet.

» A peine M. le commissaire de police eut-il indiqué l'objet de son mandat, le président (M. Relin) se serait, dit-on, écrié : « Le peuple est souverain et » n'a pas à recevoir d'ordre de l'autorité. L'article » 14 de la loi du 28 juillet 1848 nous donne le droit » de nous réunir. Nous protestons tous contre l'ar- » bitraire, et déclarons que nous ne sortirons que » par la force ! »

» A cette protestation inattendue, M. le commissaire de police aurait répondu par une invitation de se dissoudre. Son autorité a été méconnue. Un membre du bureau l'aurait insulté. Un autre l'aurait saisi à bras le corps. En ce moment arrivent M. le sous-préfet, M. le maire et M. le procureur de la République. La salle est évacuée avec le concours de la gendarmerie et des agents de police. Les sieurs Relin, Guilhem et Puech sont arrêtés et déposés dans la maison d'arrêt.

» Cette affaire a causé beaucoup d'agitation dans la ville. Nous attendons des détails plus complets et plus certains. »

MUSÉE DE MODES. — On cite une dame plus qu'octogénaire, fort riche, et demeurant à Saint-Omer. Mme P..., qui a eu la singulière manie de conserver les vêtements, bijoux, coiffures, chaussures, ornements, rubans, ceintures, qu'elle a possédés et portés depuis son enfance jusqu'à ce jour. Jamais cette dame n'a rien défait, ni vendu, ni donné de ce qui a servi à la vêtir ou parer. Lorsqu'une mode était passée ou qu'un objet était hors d'usage, selon elle, elle l'emmagasinait dans des armoires à ce destinées. Ces armoires sont maintenant très nombreuses et très surchargées.

On doit bien se figurer quelle collection de robes, bonnets et chapeaux doit être aujourd'hui réunie dans le musée de modes conservée par une dame qui a débuté avec des paniers, la poudre, des souliers à talons, et qui, après avoir traversé les époques de la révolution, du consulat et de l'empire, où la mise des femmes était si singulière, se retrouve encore aujourd'hui en république, après trois règnes monarchiques. Mme P... a prévenu ses héritiers et héritières, qui sont tous collatéraux, de ce qu'ils doivent trouver à sa mort dans ses armoires ; elle leur abandonne une vaste et curieuse friperie, mais elle leur recommande seulement de ne pas trop rire lorsqu'ils arriveront à inventorier cette partie de la succession.

ASSOCIATIONS D'OUVRIERS TAILLEURS. — Ouverture d'un premier centre, rue Fontaine-Molière, 2, au 4e, et incessamment l'ouverture d'un second dans le faubourg Saint-Antoine. Les membres de ces associations croyent que leur mission est plutôt de confectionner des vêtements que de vendre des étoffes, s'occuperont plus spécialement des travaux à façon, qu'ils s'engagent à livrer aux consommateurs à prix de revient, sans prélever aucune espèce de bénéfices.

N. B. Une association de fabricants de draps est en voie de formation ; aussitôt qu'elle sera définitivement constituée, elle déposera dans ces établissements des produits qui seront également livrés à prix de revient.

LES FRUITS DE LA PERSÉCUTION. — On écrit de Vallières (Creuse) à la *République* :

« Les quelques réactionnaires qui se trouvent encore dans nos localités sont aux abois ; les progrès envahissants de la démocratie leur donnent le vertige ; un de nos maires surtout en a tout à fait perdu la tête, qu'il n'a jamais eue du reste bien forte. Qu'on en juge par la niaiserie suivante, niaiserie du dernier enfantillage, commise par ce magistrat.

» Nos braves paysans font déjà ce que certainement on fera bientôt dans toute la France ; ils se cotisent chacun de quelques centimes pour recevoir en commun les journaux républicains. On n'aurait jamais cru qu'il y eût un seul homme, ni en France, ni en Navarre, ni en Algérie, capable de voir en cela que la chose la plus simple, la plus régulière et surtout la plus légale du monde. Eh bien, ce qui ne pouvait venir dans l'idée de personne, notre malin maire ne l'a pas seulement pensé, il a encore entrepris d'exécuter la chose, à savoir de défendre à ses administrés de recevoir des journaux tels que la *République*, la *Démocratie*, la *Voix du Peuple*, la *Réforme*, le *National*, etc. Ceci est très sérieux : M. le maire s'est adressé à plusieurs citoyens, et les a avertis charitablement qu'ils seraient poursuivis s'ils continuaient de lire les feuilles démocratiques.

» Mais, hélas ! autres temps, autres mœurs ; nos cultivateurs, que leurs seigneurs trouvaient naguère si dociles, si disposés à suivre aveuglément les conseils qu'on voulait bien leur donner, aujourd'hui ont l'audace de rire au nez de leur bon maire, et de ne plus faire le moindre cas de leurs anciennes familles bourgeoises qui les ont exploités de génération en génération. »

CONCERTS.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, à 8 heures et 1/2, grand Concert extraordinaire, donné par les Associations ouvrières. — A la demande générale, la ravissante scène de *la Provinciale à Paris*, sera dite par Neuville. — La jeune Camille Urso, âgée de 8 ans, exécutera sur le violon, un air varié. — Le *Jour de l'An*, nouvelle scène comique par Mayer. — Et, enfin, la rentrée de Junca, qui chantera la magnifique scène maritime : *les Mariniers*. — Prix d'entrée : 30 c. — Tribunes réservées : 50 c.

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 12. — Aujourd'hui mercredi, grand concert vocal et instrumental. La variété des morceaux que l'on exécute, les champs délicieux, les scènes comiques que l'on y entend, ont fait reprendre au public le chemin de cette charmante salle, où règne le confortable, l'élégance et la bonne compagnie. — Prix d'entrée : 1 fr. — Jeudi prochain, 17 janvier, 3e grand bal. — Prix : 2 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	21 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1...

Bourse du 15 janvier 1850.

Les affaires étaient assez suivies, surtout pendant la dernière partie de la bourse, c'est-à-dire dès que la liquidation du 15 de la coulisse a été terminée. Depuis ce moment, le mouvement de hausse a repris de l'activité et s'est maintenu. Il ne circulait aucun bruit digne d'être mentionné.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	94 30	Zinc Vieille-Montagne	2850 »
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	» »	Naples, 5 0/0, c. Roth.	» »
Quatre 0/0, j. 22 sept.	75 25	Cinq 0/0 Romain	86 3/8
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 75	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 1/2
Cinq 0/0 (empr. 1848).	» »	— 3 0/0 dette int.	» »/»
Bons du Trésor	» »/»	Belgique. Empr 1831.	» »/»
Actions de la Banque.	2380 »	— Empr. 1840.	98 3/4
Rente de la Ville	» »	— Empr. 1842.	» »/»
Obligat. de la Ville	» »	— Banq. 1835.	» »
Obl. Emp. 25 millions.	1190 »	Emprunt d'Haïti	490 »
Obligat. de la Seine	1067 50	Piémont, 5 0/0 1849	90 50
Caisse hypothécaire	140 »	— Oblig. anc.	970 »
Quatre-Canaux	1085 »	— Oblig. nouv.	960 »
Jouis. Quatre-Canaux.	80 »	Lots d'Autriche 1834.	4 5 »

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	93 90	94 5	93 80	94 40
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	» »	» »	» »	» »
Trois 0/0 fin courant	57 45	57 95	57 45	57 85

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	40 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	25 »/»
3 0/0 —	40 »/»	3 0/0 —	» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
410 »	410 »	Saint-Germain	» »	410 »	» »
222 50	223 75	Versailles rive droite.	» »	» »	» »
167 50	167 50	Id. rive gauche.	» »	» »	» »
820 »	820 »	Paris à Orléans	» »	» »	» »
580 »	577 5	Paris à Rouen	» »	538 75	» »
247 50	250 »	Rouen au Havre	» »	» »	» »
217 50	217 50	Marseille à Avignon	» »	» »	» »
115 »	116 25	Strasbourg à Bâle	» »	» »	» »
340 »	338 75	Orléans à Vierzon	» »	» »	» »
» »	» »	Boulogne à Amiens	» »	» »	» »
412 5	412 50	Orléans à Bordeaux	» »	412 50	» »
458 75	463 75	Chemin du Nord	460 »	463 75	463 75
115 »	115 »	Montereau à Troyes	» »	» »	» »
360 »	361 25	Paris à Strasbourg	» »	360 »	» »
275 »	273 75	Tours à Nantes	» »	» »	» »

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 16 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon, le Fanal.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS —
ODEON. — François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE. — Les Cabinets, les Saisons vivantes, Pas de fumée, Chaumontel.
GYMNASE. — L'Année prochaine, la Fosse, Diviser pour régner, les Innocents, la Faction.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIETÉS. — Le Petit Pierre, Lully, un Quinze-Vingt.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Mémoires du Pont-Neuf, les Danseuses viennoises.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint Germain, Babylas.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Marché de Londres, Croix de St-Jacques.
FOLIES. — La Grange, Margot, la Chûte, les Cascades.
THEATRE-NATIONAL. — Les Filules du Diable.
THEATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noël.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année, N° 17. Jeudi 17 Janvier 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . . 11 f. Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL ET AU TALENT.

PARIS, 16 JANVIER.

Assemblée nationale.

Dans la discussion du projet de loi sur l'enseignement, trois orateurs ont occupé la tribune, MM. Poujoulat, Pascal Duprat et Béchard.

M. Poujoulat s'est visiblement attaché à répondre au discours prononcé hier par M. Victor Hugo, pour en neutraliser l'effet, s'il était possible. M. Poujoulat n'a pas réussi.

Ce n'est pas que nous voulions être injuste envers lui; M. Poujoulat est érudit, lettré, ne manque pas dans sa diction d'une certaine élégance; il a développé très convenablement la thèse des services rendus par l'Eglise à l'intelligence humaine; mais il n'a réfuté sur aucun point la Démocratie française, parlant par la bouche de Victor Hugo.

Les services de l'Eglise, qui les conteste? Oui, nous le déclarons, l'Eglise détruisit le cirque romain et ses hécatombes humaines; l'Eglise fit l'éducation des barbares, leur enseigna l'Evangile, et avec lui, la dignité de la femme, la réprobation de l'esclavage. Nous n'ignorons pas qu'avec la religion, l'Eglise apprit aux barbares la littérature, leur transmit les chefs-d'œuvre de l'antiquité conservés par les moines, couvrit l'Europe de cathédrales splendides, interposa la *trève de Dieu* au milieu des guerres féodales, fit du pape un arbitre contre les rois, arbitre qui fit parler plus d'une fois l'intérêt des peuples? Oui, nous savons tout cela, et plus encore, mais tout cela ne prouve rien aujourd'hui.

La question n'est pas de savoir si l'influence temporelle de l'Eglise a rendu des services, mais si elle en peut rendre aujourd'hui; si l'Eglise, dont nous voyons le corps mais non plus l'esprit, représente le progrès comme elle le représentait il y a six ou sept cents ans.

L'histoire est un cimetière plein de cadavres qui furent des institutions puissantes; est-ce que vous les ressuscitez en faisant leur oraison funèbre?

La féodalité, depuis si longtemps dépassée, fut un progrès quand elle mettait le cultivateur sous la protection de la lance chevaleresque et le préservait des envahisseurs barbares.

L'esclavage, qui serait maintenant un opprobre pour le genre humain, fut un progrès quand il sauvait le captif du couteau à scalper, du bûcher, de l'anthropophagie.

Les socialistes savent aussi bien ques les hommes du parti catholique quels sont les états de service de l'Eglise; la valeur historique de l'Eglise, après Châteaubriand, ce sont les saint-simoniens qui l'ont enseignée au prêtre; il adorait sans examiner, et pendant longtemps il jugea presque sacrilège de rechercher quels étaient les titres du clergé catholique à la reconnaissance du genre humain.

Comme vous, nous connaissons le passé de l'Eglise, monsieur Poujoulat; nous vous dirons plus : c'est la philosophie, c'est la science nouvelle, et non le séminaire qui vous apprit à l'interpréter. Mais nous cherchons le présent, nous voyons la mort; nous cherchons l'avenir, nous doutons de la résurrection.

M. Victor Hugo n'ignore pas quelle fut la gloire du clergé tant qu'il servit le christianisme, la plus démocratique des religions; mais l'Eglise est devenue aristocratique, elle s'est immobilisée; elle a voulu enrayer la marche de l'esprit humain; elle s'est renfermée dans des textes morts, dans des formules étroites, et la science, qu'elle avait contenue pour un temps, s'est répandue en dehors d'elle, et la science et le progrès sont devenus schismatiques, hérétiques, et tous les chefs-d'œuvre de l'esprit humain ont été mis à l'index. Aujourd'hui ce n'est plus seulement la science profane, c'est la science religieuse elle-même que l'Eglise a cessé de contenir; l'Evangile dont elle était dépositaire est mieux compris hors de son sein qu'il ne l'est par elle-même; sa vue a baissé, elle ne sait plus lire dans ce livre. Nous voyons l'apôtre transformé en pharisien, en prince des prêtres. Ce qu'il fallait défendre, monsieur Poujoulat, ce n'est pas saint Pierre ni Tertullien, c'est Alexandre VI, c'est Pie V, c'est Pie IX, c'est Torquemada, c'est Escobar, c'est le père Letellier, c'est Loriquet, c'est le frère Philippe; en un mot, c'est l'influence du clergé dans la politique moderne qu'il fallait justifier. Vous n'en avez pas même parlé; c'est que trois révolutions l'ont condamnée; votre loi d'enseignement ne la ressuscitera pas.

Au discours de M. Poujoulat, M. Pascal Duprat a répondu par des paroles très convenables, par une protestation ferme et digne contre les dispositions d'une majorité aveugle et devant laquelle la cause de la liberté sera toujours perdue. Nous ne dirons rien de M. Béchard, à qui la droite a décerné un succès d'estime.

LES EXPLOITS DE M. FRESNEAU.

Nous avons publié, dans notre numéro du 11 janvier, l'injonction donnée par un préfet à un marchand de journaux de se borner à la vente du *Dix Décembre*. Nous avions caché le nom du préfet et celui du marchand dans la crainte que ce malheureux père de famille ne fût rendu responsable de la notification très innocente qu'il nous avait faite.

La lettre qu'on va lire prouve que nous n'avons plus de secret à garder; le marchand de journaux s'appelle Cappe; le préfet qui lui enjoignait, *sous peine d'arrestation*, de se borner à vendre le *Dix Décembre*, est M. FRESNEAU, PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS. Voici la lettre qui nous autorise à le dire :

La réaction continue toujours la célébration de ses grandes saturnales.

Samedi dernier, 12 du courant, à dix heures 1/2 du soir, le citoyen Cappe, le marchand de journaux auquel le préfet Fresneau ne permet de vendre que le *Dix Décembre*, a été arbitrairement arrêté à la poste, où il s'était rendu pour prendre les journaux qu'il recevait encore de Paris. Quoique la police sût fort bien qu'il ne les vendait plus, il n'en a pas moins été immédiatement écroué à la maison d'arrêt. A cette nouvelle, toute la démocratie boulonnaise a frémi d'indignation. Deux souscriptions fraternelles ont aussitôt été ouvertes, l'une au Cercle national, l'autre chez le citoyen Robin, pour venir en aide à la famille du prisonnier, laquelle se compose de huit personnes. La classe ouvrière s'est admirablement conduite dans cette circonstance. Nous connaissons plusieurs travailleurs qui ont donné tout ce qu'ils avaient chez eux. Cela est d'autant plus admirable que l'ouvrage ne va pas et que l'hiver est très rude. Dimanche matin, les souscriptions montaient à plus de 100 fr.

Cappe a été relâché lundi matin. Il est probable que le cri de réprobation poussé par tous les gens de bien aura fait entrer un peu de pudeur dans l'âme de la réaction, qui, sans aucun doute, a voulu se venger sur ce malheureux père de famille de la sensation produite par la pièce curieuse qu'il avait communiquée aux organes de la presse républicaine. Les démocrates de Boulogne-sur-Mer avaient pris l'engagement formel, pour tout le temps que Cappe aurait passé sous les verroux de la réaction, de se cotiser pour subvenir à tous les besoins de sa nombreuse famille.

Je me joins à tous nos amis de Boulogne pour vous prier d'ouvrir vos colonnes à ce fait d'arbitraire brutal.

Symptôme rassurant.

Le Socialisme n'est pas autre chose qu'une forme nouvelle du progrès social déjà si furieusement et si vainement combattu dans ses différentes incarnations sous les noms de christianisme, réforme, philosophie, libéralisme, républicanisme. Tout homme intelligent doit comprendre que le Socialisme, aspiration vers une société meilleure, vers la justice, la liberté, la fraternité pratiques, ne peut être ni réfuté ni détruit; que son triomphe est inévitable et sera d'autant plus rapide qu'on emploiera contre lui un système de compression plus brutal.

Dans une pareille situation, la résistance aveugle et prolongée de la vieille société, l'obstination de ses derniers champions pourraient faire craindre des conflits désastreux, nous toucherions à d'effrayantes crises si l'on devait voir tous les pauvres, tous les paysans, ouvriers, prolétaires sous la bannière du Socialisme, tous les privilégiés, nobles, prêtres, bourgeois, propriétaires à un degré quelconque, sous la bannière de la réaction.

Ce qui abrégera, ce qui adoucira l'épreuve, c'est que la nation ne se partage plus ainsi; dans ses éléments intelligents et généreux, la classe moyenne arrive au Socialisme, le fleuve se grossit de nombreux éléments qu'on croyait destinés à lui faire obstacle. Nous voyons, comme à la fin du règne de Louis-Philippe, les conservateurs se diviser en *endurcis* et en *progressifs*. Trois organes de la bourgeoisie, le *National*, la *Presse*, le *Siècle*, témoignent au Socialisme beaucoup plus de sympathie que de défiances; un candidat de l'*Union électorale*, M. Victor Hugo, vient d'écraser la réaction par un discours acquis à l'histoire.

Ces symptômes nous rassurent. Que tous les esprits élevés se rallient à la cause du progrès contre les débris de tous les régimes, contre la coalition de toutes les hypocrisies, et le parti de l'avenir sera trop puissant pour avoir besoin de lutter.

L'*Assemblée nationale* indique ce matin un puissant moyen de défendre les pauvres contre le froid qui enveloppe Paris, c'est de brûler le reste des arbres de liberté, qui rappellent encore sur nos places les jours d'enthousiasme où le peuple avait tant d'espoir et d'amour, et où les rédacteurs de l'*Assemblée nationale* épanchaient tant de haine.

Un autre journal de même nuance annonce qu'en effet le préfet de police aurait donné l'ordre de réduire ces modestes monuments de l'allégresse populaire.

Le *Moniteur* publie ce matin des circulaires de M. Parieu aux préfets, recteurs et instituteurs. On remarque dans la lettre aux préfets le paragraphe suivant :

Dans les cas où la réprimande et la suspension ne vous offriraient pas des moyens de répression suffisants, et où vos convictions persévérantes vous feraient juger la révocation nécessaire, vous ne craindrez pas, quels qu'aient été les avis des comités, d'user de tous les droits que la loi vous confère, et vous pourrez compter, dans des cas semblables, sur le ferme appui du gouvernement.

PERSÉCUTION CONTRE LA PRESSE.

Nous lisons ce soir dans la *Liberté* :

Un commissaire de police s'est présenté aujourd'hui dans nos bureaux porteur d'un mandat du procureur de la République, et y a opéré une razzia complète des numéros restant de notre édition de ce matin.

Nous ne rechercherons pas quelle est la cause de cette nouvelle persécution, et quels sont ceux de nos articles qui ont pu nous attirer les nouvelles foudres du parquet. Nous savons trop que, sous l'empire de la terreur blanche qui nous régit, ce n'est plus pour un article qu'on est saisi, mais pour l'ensemble d'une politique. A ce titre, nous méritons les faveurs particulières de M. Baroche.

Il est plus question que jamais de coups d'Etat. Sont-ce là les préludes?

Nous venons de relire attentivement la *Liberté* de ce matin, et nous avouons n'avoir rien découvert qui puisse motiver spécialement la colère de MM. du parquet.

On lit dans le même journal :

Quelques instants auparavant, la 6e chambre du tribunal correctionnel rendait son jugement dans l'affaire de la *Liberté*, et la condamnait à 500 fr. d'amende, parce qu'il a plu à un commissaire de police d'avoir des distractions pendant la délivrance des récépissés de dépôt, et malgré la preuve des nombreuses irrégularités commise dans l'exercice de ses fonctions nocturnes.

Nous verrons si la cour d'appel se montrera aussi indulgente pour les erreurs plus ou moins volontaires des agents employés par le parquet.

La *Réforme* a été condamnée hier par défaut à 400 francs d'amende, pour avoir paru sans avoir complété son cautionnement entamé par une amende.

Le *Droit* ayant rendu de cette affaire un compte inexact, M. Gallot, gérant actuel de la *Réforme*, lui a adressé la lettre suivante :

« M. le rédacteur, en rendant compte de la poursuite dirigée par le ministère public contre la *Réforme*, dans l'audience de la police correctionnelle du 15 janvier, vous déclarez que, le 15 décembre dernier, le parquet m'a signifié d'avoir à compléter, dans le délai de quinzaine, aux termes de la loi du 19 juin 1819, le cautionnement entamé par les 1 918 francs exigibles à la date de ce jour.

» Vous ne voudrez sans doute pas laisser subsister une erreur qui pourrait être préjudiciable aux intérêts du journal, lorsque l'affaire se représentera par suite de l'opposition faite au jugement.

» Le 15 décembre, je n'étais pas rédacteur responsable du journal dont je n'ai eu la signature que le 20 du même mois.

» Quant à la signification qui aurait été faite à la date du 15 décembre, nous pouvons demander à qui elle a été remise, puisqu'elle n'est pas parvenue dans nos bureaux.

» Je vous prie de vouloir bien m'accorder la publicité de cette lettre.

» Recevez, etc. J. A. GALLOT,

» Rédacteur responsable. »

ITALIE.

A Rome, on continue à exiler une foule de républicains. On continue à attendre le retour du pape, qui ne veut venir qu'après la conclusion de l'emprunt, persuadé, dit la *Concordia*, que sans argent il lui sera impossible de se faire applaudir à sa rentrée. On continue à organiser la police en y incorporant une foule de gens qui précédemment ont eu des comptes à démêler avec la justice, etc., etc. — Somme toute, rien de nouveau.

— Garibaldi est toujours dans le Maroc, d'où, si l'on en croit les journaux italiens, le gouvernement français chercherait à le faire éloigner. Plusieurs de ses légionnaires se proposent, dit-on, d'aller le rejoindre à Tanger.

—Le *National* donne ce matin quelques renseignements sur M. Cernuschi, arrêté à Civita-Vecchia, et conduit à Rome par les autorités françaises.

M. Cernuschi, qui appartient à une famille noble de Milan, contribua beaucoup à la résistance opposée par les Romains aux troupes françaises. Mais après la capitulation, au moment où les Français entraient dans Rome, il calma, revêtu de ses insignes de représentant, le peuple, qui montrait des sentiments hostiles. Le lendemain il était arrêté et conduit à Civita-Vecchia. On voulait le transporter en Angleterre; il demanda à être conduit à Marseille.

« On voit par là, dit le *National*, si sa conscience lui reprochait rien qui pût l'exposer à l'animadversion de notre pays.

» Quelques heures après, un exprès arrivait en toute hâte du quartier-général, et des agents de la police militaire, s'emparant de Cernuschi, en ce moment au café Orlandi, le conduisaient à la citadelle de Civita-Vecchia. Il y a passé *cinq mois entiers*, sans qu'on s'occupât d'instruire son procès.

» Aujourd'hui on l'a fait reconduire à Rome, non pas, comme nous l'avons craint d'abord, pour le livrer à la vindicte cléricale, mais pour le soumettre au jugement d'un conseil de guerre français.

» Du moment où nous savons Cernuschi devant ses pairs, c'est-à-dire devant de braves et loyaux militaires, nous cessons de rien redouter pour lui. Sa vie, toujours honorable, lui servira d'égide; ses intentions droites et pures ne seront pas livrées à de jésuitiques interprétations. »

ALLEMAGNE.

Le roi de Prusse persiste à vouloir une chambre des pairs; il l'a déclaré solennellement aux ministres qui, en présence de l'opposition des chambres, se sont réunis pour entendre ses dernières volontés. La commission de la première chambre consentirait, dit-on, à la nomination d'une chambre des pairs, à condition que la chambre des députés serait investie d'un droit plus étendu en ce qui concerne l'impôt. Mais la commission de la seconde chambre se prononce très énergiquement contre la création d'une assemblée aristocratique, qui aurait pour mission d'entraver toute mesure démocratique et de perpétuer les privilèges de la noblesse. Il est donc très probable que la création d'une chambre haute sera rejetée; et comme le ministère ne veut pas dissoudre une assemblée, assez docile du reste, dont les démocrates sont loin d'être satisfaits, mais qui serait évidemment remplacée par une chambre plus démocratique, il donnera sa démission. Quelques journaux veulent encore espérer que le roi finira par céder.

Le gouvernement autrichien fait opérer en Hongrie de nombreuses arrestations. Des officiers de la garnison de Comorn ont été incorporés dans l'armée autrichienne malgré la parole jurée. On prétend que l'appel fait par Haynau à tous les Honveds de cette garnison, n'a pour but que de fournir à l'autorité le moyen de s'emparer des retardataires et de connaître la demeure exacte de tous.

La *Gazette de Breslau*, à laquelle nous empruntons ces détails, rapporte que l'agitation est toujours très grande dans la Transylvanie et dans la Waïvodie. Saxons, Roumans, Madgyars et Serbes sont également irrités.

Le même journal ajoute « qu'il est fortement question de la convocation d'une diète extraordinaire de l'Empire, nécessitée par la crise financière. La maison Rotschild aurait formellement refusé de se charger de l'emprunt, et par l'intermédiaire de M. O Sullivan de Gross, l'ambassadeur belge, les maisons des Pays-Bas qui seraient disposées à s'en charger, auraient exprimé leur peu de confiance dans une affaire contractée par un gouvernement constitutionnel, sans la caution du parlement.

» Il reste à savoir, dit la *Gazette*, si une nouvelle diète ne se souviendra pas du traitement honteux qu'a fait subir le gouvernement à la première diète de Kremsier, une fois qu'il eut obtenu le vote de l'emprunt de 70 millions de florins. Il se pourrait bien que la nouvelle assemblée ne consentît à aborder la question d'argent, que lorsque tous les griefs d'une autre nature auraient été examinés.

« L'armée de Bohême est actuellement de 80 000 hommes, et toute prête au combat; on ne peut croire à Vienne, comme on s'en flatte à Berlin et à Leipsig, qu'une telle armée, pourvue de tous ses matériaux de campagne, ne soit destinée qu'à une simple démonstration, ou mieux encore, n'ait pour but qu'une dislocation de troupes. Le corps d'armée du Tyrol est loin d'avoir les formidables matériaux et munitions de guerre que possède l'armée de Bohême à laquelle la présence de l'archiduc Albert donne encore une signification particulière. »

RUSSIE.

Diverses correspondances de Constantinople, publiées par les journaux anglais et allemands, annoncent que les relations sont renouées entre le gouvernement russe et le gouvernement turc, et, qu'en conséquence, les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont donné aux flottes des deux pays l'ordre de se retirer.

L'ambassadeur d'Autriche n'avait pas cru devoir accéder à l'arrangement conclu, avant d'avoir pris l'avis de son gouvernement. La difficulté roule sur l'internement des Hongrois que la Porte se réserve le droit de faire cesser après le rétablissement complet de la tranquillité en Hongrie.

Le journal officiel russe parle enfin de la conspiration qui avait pour but de renverser l'empereur et le gouvernement, découverte il y a cinq mois. Les principaux chefs ont été condamnés à mort. Voici leurs noms et qualités :

Le conseiller honoraire Michel Boutaschévitch Pétraschevsky.— Nicolas Speschneff, gentilhomme n'étant pas au service.— Le lieutenant aux gardes Nicolas Grigorieff. — Le capitaine aux gardes Théodore Lvoff.— Nicolas Pilippoff, étudiant à l'université de Saint-Pétersbourg. — Dmitry Akhschasronmoff, bachelier ès-lettres. — Alexandre Khanikoff, élève externe à l'université de Saint-Pétersbourg.— L'assesseur de collège en retraite Théodore Dostoïevsky.— Le conseiller de collège Constantin Desbout 1.— Le secrétaire de gouvernement Hippolyte Desbout 2.— Félix Toll, maître de littérature russe, sans rang au service.— Le conseiller honoraire Jean Jastijemhski. — Alexandre Plestchéïeff, gentilhomme n'étant pas au service.— Le conseiller honoraire Nicolas Kaschkine.—Le conseiller honoraire Basile Golovinsky.— Le lieutenant aux gardes Alexandre Palma.— Le conseiller honoraire Constantin Timkowsky. — Le secrétaire de collège en retraite Alexandre Europeus. — Le bourgeois Pierre Schaposchnikoff.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* annonce que leur peine vient d'être commuée en celle des travaux forcés dans les mines, les forteresses et la détention à temps.

Le même journal publiait, il y a quelques jours, une ordonnance ayant pour but d'interdire ou du moins de rendre fort difficile les abords de la science aux jeunes gens qui n'appartiennent pas aux familles privilégiées. C'est audacieux, mais c'est très logique. La science descendue dans les masses, c'est l'avénement de la démocratie et du socialisme. Voici le texte de l'ordonnance :

« A partir du 1er janvier 1850, ne seront plus admis aux classes supérieures, depuis la quatrième, que des élèves dont la noblesse sera légitime. Quant aux classes inférieures, sa majesté daigne autoriser l'admission des enfants des bourgeois, tels que les commerçants, et même ceux des juifs, mais ceux-ci paieront une somme considérable, qui sera fixée plus tard.

» On parle de 200 roubles d'argent (environ 8 000 francs). »

ANGLETERRE.

On sait qu'un emprunt russe, destiné à couvrir les dépenses de la guerre de Hongrie, se négocie en ce moment en Angleterre. Parmi les diverses protestations que soulève cette négociation dans la presse britannique, nous remarquons la suivante, écrite par M. Richard Cobden au secrétaire du congrès de la paix :

« Mon cher monsieur, le sens moral du monde civilisé va-t-il recevoir un nouvel outrage? On parle d'un emprunt russe qui serait réalisé par la cité de Londres. Les hordes cosaques ont leur mission en Hongrie : témoins ses champs dévastés, ses villages incendiés, les échafauds couverts du sang de ses plus nobles enfants; et maintenant les sauvages exécuteurs de ces scènes de pillage et de massacre osent réclamer leur salaire. — Anglais, oui, les capitalistes de Londres s'apprêtent à compter le prix du sang! S'il doit en être ainsi, pour l'honneur de notre siècle et du caractère de notre pays chrétien, il faut que nous protestions d'une manière éclatante contre cette abominable et infâme spéculation. Le comité du congrès de la paix qui a été chargé de condamner hautement à Paris ces emprunts, convoquera sans doute dans la cité un meeting public auquel je me rendrai avec le plus grand plaisir. Il faut que cette réunion ait lieu au plus tôt, vendredi ou samedi, par exemple.

» Croyez-moi, etc. RICHARD COBDEN.

Au révérend Henry Richard, secrétaire du Comité du Congrès de la paix. »

— Les chartistes anglais ont dernièrement, pour l'inauguration de l'année, donné un meeting où assistaient 1400 personnes, au dire du *Times*. Beaucoup de discours ont été prononcés. Le gouvernement français a été jugé très-sévèrement dans quelques-uns, et le prochain avénement de la République rouge salué par les plus chaleureux applaudissements. Les lois sur la presse ne nous permettent pas de reproduire ces discours.

PÉNINSULE IBÉRIQUE.

Le gouvernement espagnol a demandé aux chambres l'autorisation de percevoir les impôts provisoirement et en attendant la discussion régulière du budget. Les diverses fractions de l'opposition combattent vivement cette tendance à transformer le vote raisonné de l'impôt en un simple enregistrement du fait accompli.

La commission conclut à l'adoption du projet.

— La session des chambres portugaises a été ouverte, le 2 janvier, par un discours de la reine Dona Maria qui ressemble à tous les discours de la couronne passés, présents ou futurs.

L'Inquisition de Goa.

Quand on entend les cris, les protestations du parti clérical toutes les fois qu'il est fait allusion aux sanglantes horreurs de l'inquisition, on serait tenté de croire que l'inquisition n'a pas existé, qu'elle n'a pas été meurtrière, qu'elle ne s'est pas attaquée à la science, à la vie intellectuelle de l'humanité en même temps qu'à l'existence physique des générations. On serait porté à penser, du moins, que l'Eglise, obéissant au progrès des temps, a renoncé d'elle-même à cette institution barbare.

Il n'en est rien. Pour éteindre le bûcher qui consuma des millions d'hommes et de femmes, il fallut que les libres penseurs combattissent pendant des siècles, au péril de leur vie et de leur mémoire, car les derniers soutiens du saint-office ont trouvé le moyen de calomnier et de salir les hommes généreux qui s'efforçaient, comme Rabelais, comme Voltaire, comme Rousseau, de leur arracher des victimes.

Et la guerre de plume n'eût pas suffi sans la force matérielle, sans la grande révolution française, dont les armées allèrent effacer les derniers vestiges de l'odieuse institution, par toute l'Europe. Le parti clérical a été violemment dépossédé de son arme la plus terrible; mais il ne la réprouve pas encore avec toute l'indignation qu'elle mérite. Lisez, si vous en avez le courage, la *Vie de saint Pie V*, par un ancien ministre de la République démocratique.

L'inquisition, qui renouvela dans l'Europe chrétienne les sacrifices humains, sur une échelle inconnue au Mexique et aux Indes, a laissé, dans toutes les régions où l'Eglise catholique exerça une autorité temporelle, les traces monstrueuses de son existence. Parcourez dans Avignon les ruines éloquentes du palais des papes; à Rome, les prisons du saint-office; déchiffrez les inscriptions des cachots; consultez pour ce grand procès les pièces de conviction nombreuses que les siècles nous ont léguées.

Aujourd'hui que l'influence cléricale se démasque, aujourd'hui que la République française a rétabli dans Rome la papauté temporelle et le nom de l'*inquisition*, il était important de montrer aux populations jusqu'où l'on pourrait les reconduire, si l'esprit moderne, se réveillant enfin, n'opposait pas à la rétrogradation d'invincibles obstacles.

Voici un ouvrage intitulé *Relation de l'inquisition de Goa*, publié en 1719 à Amsterdam; la lecture en est instructive. L'inquisition, dans l'Inde portugaise, différait peu de ce qu'elle fut en Espagne et en Italie.

L'auteur, sorti des prisons du saint-office après y avoir couru grand danger de mort, tremble encore d'en parler, même en terre protestante soit; crainte de vengeances mystérieuses soit influence des préjugés dominants, respect involontaire d'une institution qui prenait les enseignes du christianisme, l'auteur débute par ces mots pleins de réserve :

On n'a nullement prétendu blâmer l'inquisition en elle-même, *on veut même croire que l'institution en a été bonne*, et il est certain que, dans les lieux d'où elle tire son origine, elle n'exerce pas une sévérité si grande que dans l'Espagne, le Portugal et les terres qui dépendent de ces deux couronnes, où elle a été reçue. Mais comme tous les établissements humains, *quelque saints qu'ils puissent être*, sont sujets au relâchement et aux abus, il n'est pas surprenant qu'il s'en soit glissé dans les tribunaux du saint-office.

N'accusons pas ces restrictions d'hypocrisie ou de faiblesse; si funeste que soit une institution, il est difficile et périlleux de la saper quand elle est debout. La postérité, jugeant les abus de notre siècle, trouvera bien timide le langage maintenant audacieux des novateurs.

Au dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, l'inquisition la plus sévère était celle du Portugal et des Etats soumis à sa domination; venait ensuite, dans l'ordre de la rigueur, l'inquisition d'Espagne, et enfin celle d'Italie. Quant à la France, à l'exception du territoire pontifical d'Avignon, où le théâtre des exécutions religieuses est encore noirci par le feu, elle s'était de bonne heure délivrée de cette infamie.

L'auteur de la relation que nous avons entre les mains, voyageur français et catholique, s'était arrêté à Daman, ville des Indes portugaises; le gouverneur se trouva ou se crut avec lui en rivalité d'amour; dès lors les espions religieux se mettent en campagne. Le voyageur, logé chez les dominicains par suite de leurs vives instances, eut le malheur de discuter avec un de ces moines sur les effets du baptême. Une autre fois, lors d'une quête, il s'abstint de baiser une image de la Vierge, qui surmontait le tronc des offrandes, et dans plusieurs occasions publiques ou privées montra beaucoup de froideur pour le culte des images; il ne portait pas de chapelet au cou, homme les Portupais; enfin il avait médit du saint-office, en rappelant l'histoire du père Ephraïm de Nevers, capucin et missionnaire dans les Indes, que les inquisiteurs avaient jeté dans un cachot, par jalousie de son influence et de son talent.

La non révélation des paroles ou des actions suspectes d'hérésies, était punie, au tribunal de l'inquisition, avec une rigueur extrême; aussi les amis dénonçaient-ils leurs amis, les pères leurs enfants, et réciproquement. Notre voyageur fut bientôt signalé au saint-office, il s'en douta. Plein d'inquiétude, il alla trouver un commissaire de l'inquisition, qui le rassura par les paroles les plus mielleuses.

Mais la jalousie du gouverneur de Daman ne permit pas que l'affaire fût étouffée. D'ailleurs la même passion excitait contre le voyageur français un prêtre, secrétaire du saint-office, et confesseur de la dame à laquelle s'adressaient les hommages du gouverneur.

L'auteur de la relation fut arrêté le 14 août 1673; conduit à Daman dans une prison située au-dessous du niveau de la rivière; chaque sexe avait son cachot, celui des hommes renfermait quarante prisonniers; la vermine et l'odeur étaient affreuses. Les captifs ne recevaient pas de nourriture, l'aumône seule les alimentait misérablement.

Le voyageur français était accusé comme *hérétique dogmatisant*, par le père même qui l'avait si charitablement rassuré.

Au bout de quatre mois, les prisonniers, enchaînés, furent transportés à Goa.

La première prison qui leur fut donnée dans cette ville était une horrible cave appelée *Aljouvar*; ils y jouissaient encore de leur société mutuelle, mais bientôt après on les mit en cellule dans la *Santa-Casa* de l'inquisition. Au premier interrogatoire, on somme le prisonnier de déclarer lui-même son crime, qui ne lui a jamais été notifié; on obtient ainsi, par de fausses promesses de liberté, des aveux compromettants pour une foule de personnes. Le captif est dépouillé de tous ses effets personnels, qui ne lui sont jamais rendus, malgré un simulacre d'inventaire; ses cheveux sont rasés; aucun livre n'est souffert dans les cellules, les prêtres même y sont privés de bréviaires.

Les prisonniers de la Santa-Casa sont nourris suffisamment, contraints même à manger quand le désespoir les pousse à refuser les aliments. On les soigne dans leurs maladies, mais les sacrements ne sont administrés à personne, même à l'agonie. Les prisonniers qui meurent, jugés coupables, sont disséqués, afin de figurer, au moins par leurs ossements, dans le prochain *auto-da-fé*.

Les avocats ne parlent jamais aux accusés que devant les juges.

Un silence continuel est imposé aux captifs et maintenu à coups de baguette; le saint-office manque rarement de confisquer tous les biens meubles et immeubles de ceux qui ont le malheur de tomber entre ses mains. La déclaration de toutes les propriétés est arrachée par de fausses promesses de restitution intégrale.

Jamais on ne confronte les témoins; on reçoit pour témoins toutes sortes de personnes, sans admettre l'accusé à formuler ses reproches contre elles.

Aussitôt que l'inquisition a obtenu d'un accusé la déclaration de ses biens, elle les fait vendre aux enchères.

Nous passons sur les nombreuses monstruosités de la procédure; c'est d'un bout à l'autre un enchaînement de pièges odieux; l'homme qui avoue par crainte un crime imaginaire est encore condamné s'il ne désigne pas ses accusateurs, c'est-à-dire s'il ne peut deviner leurs noms; la question, du reste, est employée pour aider sa mémoire. Tout accusé qui, s'étant déclaré coupable à la torture, voudrait se justifier après sa sortie, serait aussitôt dénoncé, arrêté et brûlé au premier acte de foi, sans aucune espérance de pardon.

A Goa ces actes de foi avaient lieu de deux en deux, ou de trois en trois ans; 200 personnes, quelquefois plus, paraissaient à chacune de ces sauvages cérémonies.

Notre prisonnier, poussé au désespoir, et forcé de se nourrir, sous la menace du bâton, s'ouvrit une veine, mais il ne consomma pas le suicide, comme le faisaient chaque année un certain nombre de captifs. Après avoir cherché dans ses souvenirs, il finit, au bout d'une année, par retrouver les griefs dont l'inquisition s'armait contre lui sans les lui faire connaître; une discussion théologique s'engagea entre le prisonnier et les inquisiteurs, qui montrèrent une ignorance incroyable du dogme lui-même.

« Pendant les mois de novembre et de décembre, dit le narrateur, qui a dû cacher son nom, j'entendais tous les matins les cris de ceux à qui l'on donnait la question; elle est si cruelle que j'ai vu plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe qui en étaient demeurés estropiés.

» L'on n'a aucun égard, dans ce saint tribunal, à la qualité, à l'âge et au sexe, et tous sont indifféremment appliqués à la torture presque nus. »

Après deux ans d'une captivité intolérable, le prisonnier fut rendu à la liberté à l'époque d'un auto-da-fé. Tous ses compagnons d'infortune furent habillés de justaucorps noirs, rayés de blanc; ceux qui devaient être brûlés furent confessés. Tous recevaient un cierge allumé de cire jaune, puis on les couvrait de dalmatiques symbolisant leurs destinées.

Le prisonnier convaincu d'hérésie qui s'est accusé lui-même avant d'être jugé, marche à l'auto-da-fé, tête nue, couvert du *sambenito* dalmatique jaune, marquée, devant et derrière, d'une grande croix rouge de Saint-André.

Les condamnés au feu qui confessent leur crime avant le supplice, évitent la peine capitale; on les affuble de *samarras*, dalmatiques grises, couvertes de flammes rouges, mais renversées (*fogo revolto*),

Les autres condamnés qui doivent être brûlés portent sur leurs *samarras* des flammes droites, des démons noirs et la tête du patient, représentée sur cette espèce de chasuble par devant et par derrière; cette tête est posée sur des tisons embrasés.

La coiffure qui complète ce costume lugubre est la mitre de carton, appelée *carrocha*.

Dans la procession de l'auto-da-fé, les dominicains défilent d'abord avec la bannière de leur impitoyable fondateur; viennent ensuite les prisonniers, pieds nus, cierge en main, puis les captifs morts en prison, représentés par des mannequins portés au bout de longues perches, et par des cassettes renfermant leurs os; ces morts étaient jugés, condamnés, exécutés, afin que l'inquisition se trouvât dispensée de rendre leurs biens. L'inquisition a même déterré plus d'une fois des morts, au bout de plusieurs années, pour les assigner devant elle.

On entre à l'église, les sentences y sont prononcées.

L'auteur de la narration en fut quitte, après une détention préventive de deux ans, pour l'excommunication et pour cinq ans de galère. Mais il y a des captifs livrés au bras séculier; il est rare qu'on n'étrangle pas ces condamnés sur le bûcher avant de les réduire en cendres. Les églises des dominicains se tapissent de leurs portraits comme de trophées.

Telle est l'institution qui trouve encore en France, en 1850, des avocats tout disposés à plaider les circonstances atténuantes; telle est l'institution dont l'enseigne justement abhorrée a été rétablie à Rome sur les ruines ensanglantées d'une République par les soldats de la démocratie française!

Assemblée nationale.

Séance du 16 janvier. — Présidence du cit. DUPIN.

A deux heures et un quart la séance est ouverte.

M. Léon Faucher a la parole pour interpeller la commission du budget sur l'état de ses travaux.

M. LÉON FAUCHER. On se préoccupe, on se plaint en dehors de cette enceinte de la lenteur de nos travaux; ces plaintes sont reproduites par quelques journaux.

Dans une de nos dernières séances, M. Berryer a annoncé à l'Assemblée que le rapport serait déposé le 20 janvier. Quatre jours seulement nous séparent de cette époque, et je désire savoir si cette promesse viendra à échéance.

M. BERRYER. La commission s'occupe encore de la grave question du chemin de fer de Paris à Avignon. Elle n'en a pas fini avec le ministre des travaux publics. Il lui faut encore une douzaine de jours pour terminer ses travaux à cet égard, et aussitôt que ces travaux seront achevés, elle s'empressera de soumettre son rapport à l'Assemblée. (Très bien !)

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'instruction publique.

M. POUJOULAT. Je renoncerai tout d'abord aux idées que j'avais eu le dessein de présenter, et je me présenterai en face du discours qui a terminé la séance d'hier. Ce discours, que j'appellerai un mélodrame de tribune (Très bien! à droite.— Agitation à gauche.), a soulevé de vives rumeurs chez tous ceux qui portent un cœur catholique. (Très bien! à droite.) Je vais y répondre.

J'ai écouté toutes les assertions étranges que M. Victor Hugo a laissé tomber de cette tribune. Je n'en laisserai aucune sans réponse.

Je ne parlerai pas de ses idées sur l'instruction gratuite; ce n'est pas une pensée de législateur, c'est une fantaisie de romans politiques. (Très bien! à droite.)

Comment le budget suffirait-il à donner l'enseignement gratuit à 36 millions d'hommes? Comment aussi voulez-vous que la liberté existe avec votre vaste réseau d'ateliers intellectuels étendu sur le pays? Ce qui existerait, ce serait des ateliers nationaux de l'instruction publique.

Vous voulez ensuite renfermer l'Eglise chez elle pour avoir l'antique séparation de l'Eglise et de l'Etat. Est-ce que l'Eglise a été jamais séparée de l'Etat sous les temps anciens. Nos rois vivaient parfaitement d'accord avec elle; l'idée de cette séparation est fille de la révolution. Tout cela, ce n'est que le ramassis des idées philosophiques.

Voyons donc ce qu'a fait le parti clérical : C'est lui qui a fait la France intelligente. C'est lui qui a sauvé les chefs-d'œuvre de la Grèce, qui a porté le flambeau de l'intelligence en Perse, dans les Indes, en Chine, au Japon.

Au milieu de la nuit profonde où le monde était enseveli vers la fin du moyen-âge, il rêvait les merveilles des arts et des lettres au seizième siècle. C'est lui qui inventa la poudre à canon et la boussole. Il fut le gardien sacré des lettres, de ces lettres sans lesquelles vous n'auriez pu arranger les mots à l'aide desquels vous êtes venu l'insulter à la tribune.

Vous savez ce qu'ils ont fait de l'Italie, ceux que vous désignez sous le nom du parti clérical? Ces hommes, ils ont empêché l'Italie de périr comme a péri la Grèce; ils ont sauvé ces ruines illustres en leur donnant la croix pour étai.

Certes, toutes les parties de l'instruction en Italie ne sont pas au même degré d'élévation, mais enfin avec vingt-cinq siècles de gloire qu'elle a derrière elle, l'Italie a bien le droit de se reposer. (On rit à gauche.)

M. Poujoulat glorifie l'Italie chrétienne, et rappelle que le savant Barthélemy voulait pour pendant à son beau livre du *Jeune Anacharsis en Grèce*, conduire un autre voyageur dans l'Italie des papes du 16e siècle, et le promener au milieu des merveilles enfantées par cette classique.

L'honorable orateur lit un fragment du plan de cet ouvrage. La gauche interrompt plusieurs fois cette lecture par des clameurs d'impatience.

M. LE PRÉSIDENT. Ceci est tout autant dans la question que l'Espagne, dont on nous a entretenu hier. (Approbation.)

M. POUJOULAT. M. Victor Hugo, comme tous ses devanciers en allégations, en exagérations irréligieuses, a parlé de l'inquisition. Nous n'en voulons pas plus que lui, et nous disons tout de suite que ce fut là le crime de la politique, qui se servait de la religion pour arriver à ses fins ! (Bruits divers.)

Et les hommes du pouvoir, qui voulaient défendre l'unité religieuse, qui ne voyaient d'existence possible qu'à cette condition, ont dressé des bûchers, comme la Convention dressait des échafauds pour défendre l'unité du territoire. (Agitation.)

M. POUJOULAT. Hier, quand vos voix indignées répondaient à M. Victor Hugo, et protestaient contre ses paroles anti-catholiques, il vous criait : Est-ce que je vous suis suspect? et vous répondiez tout d'une voix : Oui ! oui ! et moi aussi, j'ai dit : Oui ! M. Hugo a fait deux parts de sa vie, et la deuxième ne ressemble pas à la première. Et que vient-il nous dire? Qu'il courait aux barricades au mois de juin. Est-ce que l'Assemblée constituante tout entière n'a pas fait son devoir à cette époque, et puis est-ce qu'un certificat de représentant courageux est un certificat de foi religieuse? (Très bien !) M. Hugo a dit qu'il couvrait l'Eglise de sa vénération. Malgré le cas que je fais de son talent, dont il a fait tant de fois un si détestable usage (C'est vrai !), l'Eglise n'a pas besoin d'être couverte de sa vénération.

Elle a résisté à des attaques bien autrement terribles; elle a vu passer bien des rois ennemis, bien des philosophes, bien des écrivains, prenant leur rage pour de la puissance, leur vanité pour du génie; ils sont tous devant elle comme les cailloux et la poussière qu'un enfant a jeté contre une montagne. (Hilarité sur les bancs extrêmes de la gauche.) Mais l'Eglise lui réserve son pardon, quand, plus digne de lui-même, il reviendra aux lois de l'éternelle vérité et du véritable progrès.

VOIX A GAUCHE. Encore? (On rit à gauche.)

Quoi ! depuis vingt mois, les partis honnêtes, à quelque drapeau qu'ils appartiennent, cherchent à se réunir sur le même terrain, sur le terrain seul où l'on puisse trouver de la stabilité, et c'est ce moment que M. Vic-

tor Hugo a choisi pour venir débiter à cette tribune des doctrines qui font trembler le sol où l'on veut édifier !

Messieurs, j'avais l'intention de ne pas appuyer le projet de loi sans faire des réserves ; je ne croyais pas qu'il y avait de liberté véritable sans la séparation de l'Etat et celui de l'Eglise. Mais depuis que je vois tant de passions révolutionnaires soulevées contre le projet de loi, je ne fais plus aucune réserve, et j'appuie de toute mon âme le projet de loi. (Vifs applaudissements à droite.)

M. PASCAL DUPRAT. Il s'agit de la liberté de l'enseignement d'un côté et de l'autre des nécessités réclamées par les garanties qui doivent entourer l'instruction publique. Devant l'âpreté du langage que nous avons entendu, je serais tenté de garder le silence, surtout quand un si grand nombre de partisans de la liberté de l'enseignement oublient ce qu'ils avaient soutenu dans le passé. Mais je dois parler quand il s'agit d'un principe, et il s'agit du principe de la liberté d'enseignement. Avec la Constitution et au nom des intérêts moraux, au nom de ce qu'on appelait antérieurement la chose sainte, au nom de l'enfance que je veux défendre la liberté d'enseignement.

L'orateur établit que l'enseignement primaire devrait être obligatoire pour tous ; puis à côté, l'enseignement industriel et l'enseignement du beau et du bien, des sciences et des lettres. L'Etat ne doit pas plus monopoliser l'enseignement que la religion ou l'industrie.

Oui, ajoute l'orateur, l'intervention de l'Etat dans l'enseignement devra un jour cesser, et le ministre de l'instruction publique sera inutile. Il faut préparer ce temps où l'instruction pourra être libre.

L'orateur dit que le projet de loi actuel n'atteint pas le but. On se renferme, pour l'instruction secondaire, dans l'enseignement classique actuel ; on ne fait rien pour les besoins nouveaux. On va jusqu'à ne rien dire de l'enseignement des familles.

M. Duprat établit que la loi qu'on a présentée comme une transaction, n'a pas ce caractère. Il ne peut y avoir de transaction entre l'Université et ceux qui l'appellent la Babylone moderne. (On rit.)

Que feront donc les évêques? Ils entreront, dit-on, dans l'Université pour l'améliorer. Nullement, c'est pour se substituer à l'Université. Laissez-leur y mettre un pied, ils en auront bientôt deux, ou ils s'en retireront tout-à-fait.

La transaction demandée dans un intérêt d'élections futures par le gouvernement et les universitaires, ne sera pas plus sincère du côté des évêques que du côté de l'Université.

On me dit que la religion n'a pas fait le projet de loi; soit; mais elle en profite ; elle a raison. (Sourire d'approbation de M. l'évêque de Langres.) Quand j'ai vu l'honorable évêque de Langres monter à la tribune, j'avais eu un moment de joie. J'avais cru qu'un évêque si fameux par ses luttes pour la liberté de l'enseignement venait, au nom de la science catholique elle-même, protester en faveur de la liberté d'enseignement, et repousser, au nom de son autorité si légitime, un eclectisme que le scepticisme pourrait seul proposer. (Agitation.)

Oui, il n'y a que le scepticisme qui pourrait proposer de faire asseoir ensemble dans le conseil supérieur de l'Université quatre évêques, des ministres protestants, un grand rabbin et six ou sept philosophes, si souvent insultés dans leur personne propre ou dans la personne collective de l'Université.

Nous voulons que l'État établisse parmi nous des facultés indépendantes, car c'est là le foyer des lumières. L'Allemagne a réalisé avec un plein succès l'établissement des facultés indépendantes ; il s'y trouve des universités catholiques à côté d'universités protestantes, toutes enseignant librement.

Oui, nous vous rendrons les associations religieuses et les jésuites qui sont un fantôme pour beaucoup de gens et que pour mon compte je ne redoute guère. Mais rendez-nous, vous, membres de la majorité, rendez-nous les libertés que vous nous avez enlevées; rendez-nous le droit de réunion, la liberté d'association, la liberté de la presse. (Interruption à droite.—A gauche. Très bien ! très bien !)

La presse, messieurs, on sourit à ce mot, la presse, est-ce que ce n'est pas une mission d'enseignement qu'elle remplit, une mission d'enseignement politique?

Nous avons droit à tous ces biens qui nous ont été enlevés, qu'on nous les rende. (Vive interruption à droite.)

Les résistances que je trouve parmi vous m'expliquent pourquoi vous avez voté, il y a quelques jours, cette loi contre les instituteurs primaires, dans laquelle vous n'avez pas craint de renverser les pouvoirs municipaux.

Ce résistances me prouvent que, tant que vous aurez la majorité, nous serons condamnés à porter ici le deuil de toutes nos libertés. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. BÉCHARD. Le projet de loi me paraît basé sur deux principes fondamentaux : liberté, égalité des droits de tous en matière d'enseignement ; d'autre part, conciliation de toutes les influences.

Le projet de loi a été conçu sous la préoccupation de certaines craintes. Est-ce que le pays n'est pas calme ? (Vive interruption à gauche.)

VOIX NOMBREUSES. Et l'état de siége ?

M. BÉCHARD. Entrons tout de suite dans le vif de la question. Nous sommes les représentants de la nation, nous devons une égale protection à tous, au père de famille, à l'Eglise, à l'Etat.

Notre société est profondément divisée ; les doctrines les plus contraires s'y trouvent face à face, et aucune ne doit opprimer les autres.

A GAUCHE. Très bien !

M. BÉCHARD. Mais attendez. (Ah! ah! à gauche.) Attendez. Est ce à dire que la liberté doive aller jusqu'à exiger d'un homme qui veut ouvrir une école, d'autre condition que d'avoir des élèves? Non, messieurs ; en France, toutes nos libertés sont limitées et doivent l'être. (Bruit à gauche.) L'état de la société ne permet pas de négliger l'obtention de toutes les garanties.

Encore, si on voulait supprimer les délits en matière d'enseignement, en se renfermant dans le principe du droit commun. Mais non'; de nos jours le progrès marche si vite, qu'un journal, autrefois l'un des principaux organes du parti conservateur, et converti depuis peu aux idées ultra-libérales, ne veut plus déjà de lois répressives en matière d'enseignement.

Pour moi, je repousse de toutes les forces de mes convictions des idées qui consacrent les principes révolutionnaires, comme j'ai repoussé, il y a quelques jours, par mon vote, une loi qui consacrait le despotisme. (Mouvement.)

L'instruction gratuite à tous les degrés et obligatoire au premier degré, telle que la voulait hier M. Victor Hugo, c'est une proposition socialiste. (Rumeur et interruption à gauche.)

C'est une confiscation... (Nouvelle interruption.)

Messieurs, permettez-moi de rappeler les principes. Le père est tenu d'élever sa famille ; il pourvoit à l'instruction de ses enfants en leur faisant donner, à son choix ou suivant ses moyens, l'enseignement privé ou public.

La commune paie sa dette en accordant, dans la limite de ses ressources, un enseignement public qui vient en aide aux familles peu aisées.

L'Eglise, de son côté, fait aussi, dans la limite de ses ressources, les sacrifices qu'exige l'entretien de ses séminaires.

Quant à l'Etat, il supplée à l'insuffisance de tous : l'intervention de l'Etat est nécessaire encore pour maintenir l'équilibre entre toutes les écoles diverses.

Voilà, messieurs, les vrais principes de la conciliation que je suis heureux de voir passer en loi.

L'orateur termine en examinant les attributions des conseils supérieurs et des conseils académiques, qu'il trouve satisfaire à tous les intérêts publics.

En résumé, il accepte le projet, et, tout en faisant une réserve en ce qui concerne l'indépendance du professorat indépendance qui lui paraît la première condition d'un bon enseignement libre, il votera le projet tel qu'il est, et sans l'amender. (Mouvements divers.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Revue des Départements.

LOIRET.— Nous avions vu à grand regret le journal démocratique de Montargis, le *Loing*, cesser de paraître ; mais nous espérions toujours que les dévoués républicains de cet arrondissement ne tarderaient pas à relever leur drapeau, que nous étions habitués à voir sans cesse sur la brèche. Cet espoir vient de se réaliser ; le 1er janvier, le *Loing* a eu un successeur, sous le titre de l'*Ami du Peuple, écho démocratique du Loiret*. Nous lui souhaitons bonne et longue vie.

— Nous trouvons dans le 2e numéro de ce journal, une lettre de Châteaureuard, rapportant les faits de confiscation les plus étranges ; les gendarmes arrachent des almanachs des mains de citoyens non colporteurs ; sous prétexte de socialisme, on attaque brutalement la propriété. Le pouvoir sème la violence et voici ce qu'il recueille :

« Nous recevons à l'instant, dit l'*Ami du Peuple* du 9, le résultat des élections de Châteaurenard. Lorsque nous présagions un triomphe pour la liste démocratique, nous étions loin d'espérer qu'il fut aussi complet.

» Les neufs citoyens qui figuraient dans notre dernier numéro sont sortis de l'urne tous les neuf ; quatre au premier tour de scrutin, et cinq au second. Le soufflet reçu par la réaction dans ce vote peut faire pendant à celui du 13 mai 1849. »

LOIR ET CHER. — L'ancien organe de la préfecture continue à s'emparer d'un des noms les plus honorables de la démocratie pour l'opposer au candidat socialiste et semer la division parmi les républicains. Nous n'avons pas à nous occuper des insinuations *honnêtes* de cette feuille à l'égard de notre ami d'Etchegoyen : à chacun son style et ses allures. Nous ferons remarquer seulement que nous avons sous les yeux la circulaire adressée par M. Carnot aux électeurs de la Haute-Vienne, et que rien ne nous paraît autoriser le triste emploi qu'on fait de son nom dans le département de Loir-et-Cher.

Nous ajouterons encore que M. Carnot se présente loyalement dans la Haute-Vienne, comme ancien socialiste, et l'un des fondateurs de l'Ecole saint-simonienne, en disant d'avance « qu'il fera toujours taire ses prétentions personnelles devant une discipline nécessitée par l'intérêt du parti. »

Ceci était écrit depuis plusieurs jours, quand nous avons lu dans le *National* du 14, parmi les candidatures démocratiques auxquelles il adhère celle de notre ami Ch. d'Etchegoyen dans Loir-et-Cher. Quel rôle joue donc le journal le *Républicain* dans cette affaire ?

Un article inséré dans un de nos derniers numéros du mois de décembre imputait au citoyen Ducoux, ancien préfet de police, le patronage d'un journal du département de Loir-et-Cher que nous accusons de jeter la division dans le parti démocratique à propos des élections prochaines. Le citoyen Ducoux nous déclare, et nous en sommes heureux, qu'il est personnellement étranger à toute rédaction ou direction du journal de Blois, et que, loin de chercher à diviser la démocratie, il n'a jamais cessé, dans sa conduite politique et administrative de manifester, pour une cause qui fut toujours la sienne, une sympathie que nous nous empressons de reconnaître. Nous n'avons oublié en effet ni les principaux actes de son administration, ni la fierté de sa démission lors de l'avènement de MM. Dufaure et Vivien au pouvoir, ni son désistement en faveur de Boichot pour la candidature de la Seine, ni enfin sa conduite parlementaire pendant les derniers mois de la Constituante, où son nom s'est trouvé constamment inscrit à côté de ceux des plus énergiques représentants de la Montagne. M. Ducoux n'a pas pu être longtemps trompé par la fantasmagorie des dangers prétendus que le Socialisme faisait courir à la société, et ne pouvait pas s'associer à un système qui consiste à sacrifier toutes nos libertés sur l'autel de la peur.

Il résulte des explications que le citoyen Ducoux est venu nous donner et qui ont motivé la note ci-dessus, un nouveau désaveu pour le *Républicain de Loir-et-Cher*.

FAITS DIVERS.

Le conseil des ministres s'est occupé aujourd'hui, pour la dernière fois sans doute, de l'affaire de la Plata, pour laquelle quelques représentants avaient fait une dernière démarche.

On dit que dans ce conseil toute proposition d'intervention directe ou mixte, même aux frais du gouvernement montévidéen, aurait été repoussée cette fois à la presqu'unanimité. (*Evénement.*)

— On lit dans le même journal :

« On parle beaucoup d'une réunion de généraux, qui aurait eu lieu dimanche chez l'ancien chef du pouvoir exécutif, et à laquelle auraient assistés plusieurs des membres militaires de la majorité. L'article de la *Presse* du matin, dans lequel on rappelait à M. le général Cavaignac la déclaration faite par lui à la tribune, et sa résolution de défendre la Constitution jusqu'à la mort, aurait été, sinon le motif de cette réunion, au moins le texte des résolutions qui y ont été agitées et adoptées. »

— On assure qu'il serait question de donner à M. le général Magnan le commandement confié aujourd'hui à M. le général Changarnier.

— Un parti s'était formé à l'Académie pour porter M. de Salvandy à la présidence. C'était, disait-on, faire acte d'indépendance.

L'Académie a nommé M. Saint-Marc de Girardin.

— M. Goulhot de Saint-Germain a déposé une proposition relative à la mise en valeur des biens communaux. C'est l'abrogation de la loi du 10 juin 1793, en ce qui a rapport au partage des biens communaux.

— MM. Piscatory, de Broglie et Thiers vont former une réunion de représentants, séparée de celle du *conseil d'Etat*.

C'est la consécration de la division de la majorité qui a prêté jusqu'ici un concours si actif et si empressé à l'Elysée.

— On parle également d'une nouvelle réunion qui serait formée sous le patronage de l'Elysée, et qui tiendrait ses séances au Palais-National.

— M. Edgar Ney, officier de l'Elysée, se présente comme candidat *napoléonien* aux élections de la Charente, en remplacement de M. Sazerac-Desforges, décédé.

M. Ney est parti hier avec une lettre autographe du président de la République, pour faire une tournée dans le département.

MM. Ernest de Girardin et Mercier, représentants de ce département, ont remis au cabinet de l'Elysée des lettres de recommandation.

Le candidat républicain est M. Babaud-Laribière, ancien représentant de ce département sous la Constituante.

— La *Liberté* raconte le fait suivant, dont nous lui laissons la responsabilité :

« L'encombrement des rues de Paris par la neige a donné lieu hier à une scène de carnaval. M. Molé, le grave M. Molé, a été vu en traîneau, se dirigeant vers le palais des séances de l'Assemblée. Inutile de dire qu'une troupe nombreuse de gamins, attirés par la nouveauté et l'étrangeté du spectacle, suivaient à la trace le noble personnage, en parodiant légèrement à son intention la chanson populaire : *Bon voyage*, etc. »

— On lit dans la *Patrie* :

« Il faut remonter, par la pensée, à l'hiver de 1840, pour retrouver dans nos annales une telle quantité de neige.

» Dans les campagnes, les chemins et les routes en sont encombrés.

» Les déblais dans lesquels passent les chemins de fer sont nivelés.

» Des milliers d'ouvriers sont mis en réquisition pour aller ouvrir des tranchées dans ces masses de neiges, afin de livrer passage aux convois sur les rails.

» On a essayé d'employer des locomotives pour opérer ces déblais ; mais il n'y a pas eu possibilité Au bout d'un certain temps, les roues motrices tournent indéfiniment sur elles-mêmes, et restent ainsi sans pouvoir avancer.

» Les rues de Paris sont littéralement encombrées, et les porteurs d'eau sont obligés d'atteler deux chevaux pour pouvoir voyager avec leurs tonneaux. Toutes les diligences, toutes les malles-postes sont arrêtées en route. L'approvisionnement de Paris lui-même ne s'est fait ce matin que très incomplètement.

» Un grand nombre de tombereaux, de chevaux et d'hommes sont occupés à déblayer les rues, dans lesquelles les équipages ne marchent plus qu'au pas et difficilement.

» Les traîneaux russes seuls voyagent avec une indicible rapidité. On voyait cet après-midi, dans la grande avenue des Champs-Elysées, une jeune et jolie femme qui en guidait un d'une magnificence orientale.

» Tous les employés de la navigation et tous les mariniers assurent que la fonte de ces neiges va faire déborder les fleuves et les rivières à de grandes distances.

— Romagnesi, l'auteur de tant de romances qui eurent une si grande vogue, vient de mourir.

— On fait courir, chez les commerçans de Paris, et dans certains ateliers, une pétition pour demander que la liste civile de Louis Bonaparte soit portée à douze millions. Le motif de cette augmentation de traitement, c'est le besoin de *faire aller le commerce*. Presque tous les boutiquiers des boulevards ont signé.

Si le meilleur moyen de *faire aller le commerce* est d'augmenter les gros traitemens, et, par suite les contributions, M. Fould fait bien de résister à toute tentative de réduction du budget. Cependant, on nous assure que la plupart de ceux qui demandent une liste civile pour le président, ont signé aussi la pétition contre l'impôt des boissons. Il faudrait se mettre d'accord. (*Peuple.*)

— La pensée d'une nouvelle prorogation de l'Assemblée est on ne peut plus mal accueillie sur les bancs de l'Assemblée. On ne croit pas que cette proposition, si elle était formulée à la tribune, dût rencontrer plus de 86 à 100 voix disposées à l'appuyer. (*Evénement.*)

— Hier on assurait dans les couloirs que le journal *le Napoléon* n'allait pas s'en tenir aux modestes proportions du journal hebdomadaire, et qu'il allait devenir quotidien, afin d'émettre au jour le jour les pensées de l'Elysée. Ce qui ferait supposer que ce bruit n'est pas dénué de tout fondement, c'est que les bureaux du *Napoléon* qui étaient rue Martignon, n° 8, ont été transférés aujourd'hui au n° 18 de la même rue, dans un logement princier et tout-à-fait à la hauteur de la circonstance.

(*Courrier français.*)

— La commission chargée de l'examen de la proposition de M. F. de Saint-Priest sur l'usure, a admis le principe de la proposition, d'après lequel le fait isolé d'usure suffit pour constituer un délit. Elle propose la peine de l'emprisonnement en cas de récidive ou d'habitude d'usure ; elle refuse à l'emprunteur l'action directe devant la police correctionnelle, mais lui accorde l'intervention dans le procès correctionnel, intenté à la requête du ministère public.

M. Paillet a été nommé rapporteur.

— Le treillage en bois qui entoure les parcs où se tiennent les animaux du Jardin-des-Plantes, va être remplacé par un treillage en fer. L'adjudication de ce travail, qui a eu lieu il y a quelque temps, a été faite pour une longueur de 22 000 mètres que comporte l'entourage de tous les parcs, qui sont au nombre de près de 80. Déjà plus de dix sont complètement terminés. Ce treillage, qui a une hauteur de plus de 2 mètres, est supporté par de forts appuis en fer profondément enfoncés en terre.

— On vient d'adjuger en vente publique, à Londres, un autographe de Milton qui se composait de la signature du grand poète avec les mots suivants : « Jo. Milton. Pre : 2 s. 6 d.; 1621. » Cet autographe, qui se trouvait sur un livre de peu de valeur par lui-même, mais enrichi de plusieurs annotations de Milton, s'est vendu 40 liv. 19 sh. (1,012 fr.) On a adjugé à cette même vente la première édition des œuvres de Schakspeare, moyennant 35 liv. 10 sch. (890 fr.) » (*Morning Post.*)

NOUS SOMMES EN PLEINE RESTAURATION. — Dimanche dernier, un agent de police a apostrophé durement et fait sortir d'un café de Nancy un pauvre mendiant conduit par un petit garçon. Quel méfait avait-il donc commis?

Il râclait sur son violon l'inoffensif air des *Girondins !...*

— Nous lisons encore dans le *Travailleur* de Nancy :

« On nous affirme que les pauvres vieillards de l'hospice Saint-Julien sont contraints, dans cette saison rigoureuse, d'assister aux messes et offices, sous peine de privation de leur sortie du dimanche. On nous assure que plusieurs d'entre eux sont tombés malades des suites du froid qu'ils ont eu à souffrir à la suite de la dernière messe de minuit.

» Est-ce donc pour livrer les malheureux à l'intolérance des congrégations que les citoyens entretiennent les hospices de leurs dons et de leurs contributions.

OUVRIER ET GRANDE DAME. — On nous raconte le trait de probité suivant, que nous nous empressons de publier.

Le 1er janvier, un apprenti joaillier avait été chargé par son patron, M. D..., fabricant de bijoux, rue Neuve-des-Bons-Enfants, d'aller porter une aigrette de diamants de la valeur de 2 500 francs, chez un de ses confrères, rue de la Paix. L'apprenti avait placé dans son chapeau le paquet contenant la parure, et au moment où il entrait dans une boutique du Palais-National, le paquet avait glissé à terre. Un ouvrier qui passait par là, aperçut le paquet, le ramassa, et voyant une dame et un monsieur arrêtés aux vitres d'un magasin voisin, il crut que c'était cette dame qui l'avait perdu et le lui offrit.

La dame remercia l'ouvrier, plaça le paquet dans son manchon de l'air le plus naturel, et s'éloigna avec son cavalier; mais après avoir fait quelque pas, elle entr'ouvit le paquet, et, sur un signe qu'elle fit à l'homme qui l'accompagnait, tous deux s'éloignèrent avec la plus grande rapidité.

Mais l'ouvrier avait conçu quelques soupçons ; il remarqua la fuite du couple aristocratique, il courut sur leurs traces et parvint à les atteindre sous les galeries du Théâtre-Français. La dame, interpellée par lui, s'empressa de lui rendre le paquet ; il revint alors vers l'endroit où il l'avait trouvé, et, voyant l'apprenti chercher avec inquiétude, il l'interrogea et comprit à ses réponses qu'il était le véritable propriétaire du bijou. Il voulut cependant l'accompagner chez son patron, qui reconnut l'aigrette et insista pour lui faire accepter une récompense. L'ouvrier refusa énergiquement, et se fit même très vivement prier pour donner son nom et sa profession.

Mais le fabricant ne s'arrêta pas à ces refus, il se rendit à la manufacture des Gobelins, où Théodore Legrand est employé, raconta le fait au directeur, qui rassembla ses camarades et leur raconta devant tous l'acte de probité de l'ouvrier ; puis il intervint auprès de lui pour le prier d'accepter la récompense que M. D... tenait à lui donner. Legrand finit par accepter une chaîne d'or.

VOLS NOCTURNES. — Les vols audacieux se multiplient dans Paris d'une manière effrayante depuis que les agents de M. Carlier sont occupés à traquer le socialisme. On lit dans un journal :

« Le sieur B..., cordonnier en vieux, eut, à l'occasion du jour de l'an, l'idée de convertir son échoppe en magasin de comestibles ; aussi dépensa-t-il une somme assez ronde, fruit de ses économies, à faire provision d'oranges, de bonbons, gâteaux et autres friandises ; il n'avait eu qu'à se féliciter de sa spéculation qui déjà lui promettait un assez beau bénéfice.

» Le sieur B... n'habite pas la maison près de laquelle est située sa petite boutique, et, de crainte des voleurs, il avait doublé les volets en tôle et garni la porte d'une forte serrure. Dimanche, comme de coutume, il était parti vers huit heures pour se rendre à son domicile.

» Lundi matin, en pénétrant dans son échoppe, qui était comme il l'avait laissée la veille, soigneusement fermée, il fut stupéfait d'y voir tout bouleversé. La totalité des marchandises, plus des cuirs et quelques paires de chaussures avaient été enlevés; et, pour commettre cette soustraction, on s'était introduit dans la boutique en passant, à l'aide d'escalade, par l'imposte situé au-dessus de la porte, et qui n'était clos que par deux vitres qui ont été brisées.

» Les malfaiteurs, car certainement ils étaient plusieurs, ont dû passer une grande partie de la nuit dans l'échoppe ; car, non-seulement ils ont dépouillé M. R... de tout ce qu'il possédait, mais encore ils ont allumé, avec des chaises cassées, du feu dans le poêle, et ont fait un copieux repas avec un pain de deux kilogrammes, quinze œufs dont ils ont fait une omelette, un reste de gigot, trois bouteilles de vin et une demie bouteille d'eau-de-vie qu'ils avaient trouvés dans une armoire-placard.

» Pour sortir, les auteurs de ce vol ont de nouveau passé par l'imposte, car ils n'ont pu forcer la serrure qui a résisté à leurs efforts, et dans laquelle était resté un fragment de crochet en fer. »

UN ACCIDENT DANS UNE MÉNAGERIE. — Un accident terrible vient d'arriver à Chatam dans la ménagerie de Wornbell. Une jeune fille de 17 ans nommé Ellen Bright et surnommée la Reine des Lions, a été tuée dans les circonstances suivantes au milieu de ses évolutions habituelles avec un tigre et un lion. Vendredi soir à neuf heures, au moment de la représentation, elle entra dans la cage, où se trouvaient ces deux animaux, après avoir fait quelques exercices avec le lion, elle frappa d'un coup de cravache le tigre qui se trouvait sur son passage : mais cet animal féroce se précipita sur elle la saisit au cou et lui fit avec ses dents et ses griffes des blessures épouvantables.

On ne put parvenir à faire lâcher prise au tigre qu'en le frappant avec force sur le museau à l'aide d'une barre de fer. Mais quand il abandonna la jeune fille, cette malheureuse perdait son sang avec abondance et était déjà presque sans vie. Elle avait quatre blessures au côté gauche du col, une au bras droit et une autre au menton. Au dessous du menton les griffes de l'animal avaient fait une large blessure qui amena la mort. Le jury consulté sur cette mort

rédigea, après son verdict, une énergique réclamation pour que de pareils spectacles ne fussent pas tolérés plus longtemps en Angleterre. (*Kent-Herald.*)

Théorie phalanstérienne

LE PARADIS PERDU (1).

Aux yeux de Fourier l'enfance de l'humanité, phase de préparation et d'incohérence provisoire, se subdivise en sept périodes bien distinctes.

Edénisme, Etat sauvage, Patriarcat, Barbarie, Civilisation. Garantisme, Sociantisme.

Cette énumération seule nous montre que Fourier n'était pas idolâtre de la Civilisation ; il la considérait comme un état social transitoire et très imparfait auquel devaient succéder des sociétés plus heureuses.

Le désaccord qui existe entre Fourier et la masse du public, relativement à l'interprétation du mot Civilisation, procède uniquement de ce fait que Fourier a donné un caractère précis à la science sociale, restée pour le public à l'état d'aspirations vagues et confuses. Dans l'histoire du développement de l'humanité, le fait le plus saisissant, celui qui nous touche le plus et que nos annales constatent le mieux, c'est que l'Europe fut autrefois barbare et qu'elle est maintenant civilisée ; c'est que des peuples du Nord dont l'état social était caractérisé dans l'antiquité par le mot de barbarie, envahirent l'empire romain, que, transformés par les lettres latines et par le christianisme surtout, ils s'élevèrent à l'état de citoyen *civis*, à la civilisation mère des progrès sociaux et des découvertes scientifiques.

Cette grande transformation attestée par nos monuments, par notre langue même, nous a présenté la barbarie et la civilisation comme deux états dont le second l'emporte sur le premier par de nombreux avantages.

Se bornant à ce fait, l'opinion générale ne s'est pas contentée d'appeler *civilisation* l'état social dont Rome et la Grèce contenaient le germe, l'état social qui s'est développé en Angleterre, en France, en Allemagne, dans tout l'occident, et que la colonisation propage sur les terres encore barbares ; la masse ayant reconnu que, relativement à la barbarie, la civilisation était progressive, a identifié ces deux termes *civilisation* et *progrès*, elle a vu dans la civilisation un principe d'améliorations indéfinies.

Nous ne renonçons pas à nous conformer à ces habitudes de la langue, à dire *civilisation* pour progrès, *civiliser* pour améliorer, éclairer, toutes les fois que nous ne viserons pas à la rigueur, à la précision scientifiques.

Mais Fourier appliquant à l'histoire du genre humain l'échelle exacte de la Série, ne pouvait se contenter des approximations, des considérations générales et mal définies qui suffisent à la conversation et aux lieux communs littéraires.

Fourier voyant la civilisation sans cesse escortée de fléaux, remplaçant l'esclavage et le servage par le prolétariat, la mendicité, la banqueroute, manquant de remède contre les révolutions, les guerres, n'a pu considérer la société civilisée comme une forme sociale providentielle, normale, définitive ; il en a nié l'excellence, la nécessité, la permanence dans l'avenir ; ses travaux qui lui avaient montré dans la partie déjà révolue des annales humaines, des sociétés inférieures à la civilisation, lui ont révélé, dans l'avenir, des sociétés en progrès sur elle, le Garantisme, le Sociantisme, l'HARMONIE.

Pourquoi, dira-t-on, ne pas conserver le nom général de civilisation à ces sociétés progressives, ne pas les appeler civilisation plus ou moins perfectionnée, civilisation de premier, de second, de troisième degré ?

C'est qu'en admettant cette banalité dans les termes on ne voit pas pourquoi le nom de civilisation naissante, de civilisation en germe, ne serait pas donné à ces embryons de sociétés que l'opinion générale elle-même, si peu éclairée qu'elle soit, caractérise déjà par des noms spéciaux tels que *l'état sauvage*, la *barbarie*. Appeler le genre de vie des Iroquois, celui des Tartares, *petite* ou *moyenne civilisation*, ce serait assurément confondre toutes les notions historiques.

Eh bien, s'il a fallu donner des noms spéciaux aux sociétés qui précèdent la civilisation et qui lui sont inférieures, il n'est pas moins indispensable, dans l'intérêt de la clarté scientifique, de donner des noms distincts aux sociétés de l'avenir, sociétés qui s'éloignent encore plus de l'ordre actuel que cet ordre lui-même ne s'éloigne de l'état sauvage et de la barbarie. A des notions nouvelles il faut des termes nouveaux. Ceux-là seuls blâmeront les mots, qui veulent rester dans l'ignorance des choses.

La première forme sociale que nous trouvons au début du monde est l'*Edénisme*, état de bonheur confus et fugitif dont tous les peuples ont conservé la mémoire.

L'Edénisme n'est pas une période de science ni d'industrie, tant s'en faut : le bien-être qu'il réalise est la quiétude de l'enfant quand il sommeille au berceau, bonheur qui ne saurait être pour l'homme ni un but, ni l'objet d'un regret profond et durable, mais qui était nécessaire pour permettre à l'humanité son premier développement.

L'homme individu, quand il vient au monde, est une créature faible et désarmée ; il périrait sans la protection de sa mère ; il fallait que la Providence remplit le rôle de mère pour le genre humain. L'humanité, privée d'industrie, d'armes, de vêtements, d'habitations, ne pouvait lutter dès le premier jour contre les bêtes féroces, les intempéries, les dissensions civiles ; il fallait que cette grande lutte fût ajournée. Principe d'activité libre, l'homme n'est pas dispensé par le créateur de sa tâche dans la réalisation de l'harmonie sociale, mais il faut que l'accomplissement de cette tâche soit rendu possible, et que le premier pas du genre humain soit secondé par une puissance supérieure.

L'existence passagère de l'Edénisme nous est attestée par la logique, par la force des choses, et, en outre témoignage qui a sa puissance, par les souvenirs de l'humanité ; lisez la Bible, lisez les poètes sacrés de la Grèce, lisez tous les livres saints qui traitent de l'origine du monde ; le *Paradis perdu* est une légende universelle.

Au commencement, l'humanité fut placée dans une région tempérée, éloignée des feux de l'équateur et de la glace des pôles, dans un pays où n'arrivaient point les animaux féroces ou venimeux, produits des climats extrêmes, dans une contrée fertile, où les fruits spontanés du sol suffisaient à la nourriture des premiers hommes. Dans le langage emblématique de la Bible, ces faits sont présentés sous le symbole de l'homme et de la femme (Adam n'est pas un individu, mais un type), placés dans un grand jardin où le travail est inutile, où les fruits abondent, où les animaux demeurent inoffensifs, où l'homme ignore le mal.

D'accord avec la tradition, Fourier incline à placer ce grand jardin dans la Mésopotamie, entre le Tigre et l'Euphrate.

Au surplus, l'Edénisme a dû se produire partout où les fléaux naturels étaient rares, les moyens de subsistance nombreux et faciles. Les navigateurs européens ont retrouvé sur plusieurs points du globe des vestiges d'Edénisme amalgamés avec la sauvagerie. Toutes les sociétés ne présentent pas des caractères tranchés, exclusifs ; la barbarie est mêlée de civilisation chez les Chinois, comme la civilisation est mélangée de barbarie chez les Russes. L'île de Taïti, quand elle reçut les premiers investigateurs, offrait un composé remarquable d'édénisme et d'état sauvage ; les mœurs y étaient douces, hospitalières ; on y répétait ce proverbe. « Cela est vrai, comme » il est vrai qu'un homme n'en tue pas un autre. » Point de luttes civiles, les fruits de l'arbre à pain nourrissaient la population, sans propriété morcelée, sans procès, sans guerres ; les animaux de l'île appartenaient presque tous aux races utiles. De nos jours, l'Angleterre et la France ont détruit le calme de ce pays en y transportant leurs rivalités et leurs intrigues. Taïti, devenu le théâtre de l'*affaire Pritchard*, a vu couler le sang de ses naturels ; mais, il y a peu d'années, un officier de la marine française avait pu tracer, dans la *Revue des Deux-Mondes*, le plus attrayant tableau de cette contrée encore vierge.

(1) Voyez les numéros du 30 décembre 1849, 1, 2, 3, 9, 10, 11 et 15 janvier 1850.

PETITE CORRESPONDANCE.

Besançon. — M L. — Reçu et fait. — Nous allons v. écrire.

Alençon. — M. J. C. — Reçu les 50 et inscrit p. 1850. — Pris note. — Rem.

Markolsheim. — M. K. — Reçu les 45. — Fait l'applic. de conform. — Nous v. adr. les num. dem. — Ne n. adr. pas de T. P. de 1, et le m. poss. de 20 c. — Cette mon. est peu cour. — Affect. compl.

Colmar. — M. D. Reçu les 47. — Appl. d'accord. — Votre obs. est juste et nous reméd.

Boulogne. — M. L. — La broch. a été expéd. par la poste le 27 déc. — V. n. pet. corr. du 15 cour.

Châtellerault. — M. P. — Reçu les 15. — Les liv. vont v. être expéd.

Alger. — M. M. — Reçu et pris note p. 1850. — L'ab. en quest. a été suppr. par err. — Cette inadv. se compr. au plus fort renouvel. de l'année. — N. all. v. écrire. — Rem. affect. à tous.

Liege. — M. P. — Reçu les 50. — Appl. de conform. — Accueil frat. au nouv. — La broch. va partir. — Affect. Rem. à tous.

CONCERTS.

Dimanche prochain, 20 courant, à deux heures précises, premier Concert de l'Union musicale, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin. On entendra : 1° 8e Symphonie de Mozart; 2° Chœur des pêcheurs, de M. Rebec; 3° Fantaisie de piano, par M. Fumagalli; 4° Ouverture de Coriolan, Beethowen; 5° Air de Zémire et Azor, chanté par M. Ponchard; 6° Chœur d'Echo et Narcisse, Gluck; 7° Ouverture du Carnaval romain, Berlioz.— L'orchestre sera dirigé par M. Seghers.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. . . . » 22 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 16 janvier 1850.

Les affaires continuaient à être très peu animées à l'ouverture de la Bourse et nos fonds tendaient plutôt à la baisse ; mais, vers deux heures, les découverts ont amené une reprise très sensible. Le cours moyen s'est fait, dans la coulisse, à 94-15 pour le 5 0/0. Les chemins de fer étaient plus fermes qu'hier. L'emprunt sarde assez bien tenu. Les fonds belges et romains très fermes.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	94 2»	Zinc Vieille-Montagne	»»»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	82 25	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 50
Quatre 0/0, j. 22 sept..	75 25	Cinq 0/0 Romain......	86 1/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 65	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 1/2
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 7/8
Bons du Trésor......	4 1/2	Belgique. Empr. 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2381 »»	— Empr. 1840.	99 »/»
Rente de la Ville......	94 »»	— Empr. 1842.	99 »/»
Obligat. de la Ville..	»»»» »»	— Banq. 1835..	»»» »/»
Obl. Emp. 25 millions.	1190 »»	Emprunt d'Haïti.....	190 »»
Obligat. de la Seine...	1067 50	Piémont, 5 0/0 1849...	90 30
Caisse hypothécaire..	140 »»	— Oblig. anc..	975 »»
Quatre-Canaux.......	1085 »»	— Oblig. nouv.	960 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	8» »»	Lots d'Autriche 1834.	4 5 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant..............	94 4	94 5	94 15	94 20
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant.............	57 65	57 9	57 45	57 55

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	05 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	25 »/»
3 0/0 —	15 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Au comptant. Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour.	A TERME. P. haut	A TERME. Dr cour.
410 »»	410 »»	Saint-Germain.......	»»» »»	410 »»	»»» »»
2 3 75	2 3 75	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
167 50	»»» »»	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
82 »»	830 »»	Paris à Orléans......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
577 5	585 »»	Paris à Rouen........	»»» »»	585 »»	»»» »»
25» »»	247 5	Rouen au Havre......	»»» »»	248 75	»»» »»
217 5	217 5	Marseille à Avignon..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
116 25	115 »»	Strasbourg à Bâle....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
338 75	333 75	Orléans à Vierzon....	»»» »»	335 »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
412 5	413 »»	Orléans à Bordeaux...	412 5	415 »»	413 »»
463 75	462 75	Chemin du Nord......	463 75	466 25	465 »»
115 »»	115 »»	Montereau à Troyes..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
361 25	36» »»	Paris à Strasbourg...	361 25	362 5	361 25
273 75	275 »»	Tours à Nantes......	»»» »»	»»» »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 17 janvier.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—L'Amour médecin.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre, Une heure.
ITALIENS.—Nabucodonosor.
ODEON.—François le Champi, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE.—Les Cabinets, les Saisons vivantes, Pas de fumée, l'Intérieur.
GYMNASE.—L'Année prochaine, la Bossue, Diviser pour régner, le Chaperon, la Faction.
THEATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIETÉS. Lord Spleen, Lully, un Quinze-Vingt.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les Mémoires du Pont-Neuf, les Danseuses viennoises.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint Germain, Babylas.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Marché de Londres, Croix de St-Jacques.
FOLIES.—La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 18 — Vendredi 18 Janvier 1850.

[illegible]

PARIS.
Trois mois . . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, [illegible]

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION [illegible]

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . . . 9 f. [illegible]
Six mois . . . . . . [illegible]
Un an . . . . [illegible]

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION [illegible]

PARIS, 17 JANVIER.

Assemblée nationale.

> Le catéchisme rendra le peuple gouvernable, et aujourd'hui il est ingouvernable.
>
> M. DE MONTALEMBERT. (*Assemblée nationale, séance du 17 janvier 1850.*)

Nous voilà réconciliés avec M. de Montalembert ou du moins rendus très tolérants à son égard; la compassion remplace toute espèce d'animosité. M. de Montalembert, assurément, fait le plus de mal qu'il peut à la cause de la liberté, du progrès, du peuple; mais il y a dans son fait moins de machiavélisme qu'on ne le suppose, et le discours qu'il a prononcé aujourd'hui démontre une telle inintelligence de notre temps, une impossibilité si radicale de le comprendre, qu'au lieu de nous irriter, nous le plaignons.

L'étroitesse d'esprit n'exclut pas le talent de forme; on peut disserter avec élégance, avec plus de facilité, moins d'étude et de travail apparent que M. de Montalembert, on peut être orateur, faculté presque physique, on peut rencontrer des métaphores plus heureuses que la comparaison du *tronc d'arbre* appliquée au président de la République, que les comparaisons du *navire*, du *radeau*, du saut du *Niagara* risquées aujourd'hui par M. de Montalembert et n'être pas doué par la nature pour comprendre les questions politiques et sociales.

M. de Falloux nous avait déjà montré le talent de parole et l'habileté dans les intrigues, unis à l'impuissance absolue de concevoir une idée large et progressive. Est-ce bien la faute de ces messieurs, et quand le vote du pays mieux éclairé les exilera pour jamais de la politique, où ils sont un obstacle et un malheur, ne devra-t-on pas tenir compte, pour apprécier leur passé, de leur ignorance invincible?

Cette impuissance est jointe chez M. de Montalembert à un caractère que nous n'aimons pas: nous n'aimons pas qu'après avoir, le lendemain de la Révolution de Février, rallié les catholiques à la démocratie triomphante par une profession de foi enthousiaste publiée en tête de l'*Univers*, on passe aujourd'hui du côté du plus fort, et que l'on fasse un éloge pompeux *du beau navire de la monarchie constitutionnelle*, alors que les démocrates semblent écrasés pour toujours. Nous ne trouvons ni généreux, ni loyal au catholique démocrate de Février 1848 de nous dire aujourd'hui que l'Université est bien coupable d'*avoir fait des républicains*, de dénoncer les prêtres demeurés fidèles au christianisme républicain, ouvertement prêché en 1848, dans les colonnes de l'*Univers*, comme « infestés de *catholicisme démocratique et social*, ce qui est pire » encore que la République démocratique et sociale. »

Il y a peu de cœur, suivant nous, à dire à ces malheureux qui meurent de faim et de froid dans ce rude hiver avec leurs familles: « L'homme n'est que poussière, et sa vie tout entière » sera une série de souffrances et de luttes dont » le but n'est pas ici-bas. » Ces paroles austères ne seraient tolérables que de la part de l'homme qui aurait donné tous ses biens aux pauvres et qui marcherait pieds nus.

Il faut posséder à une bien faible dose le sentiment de la justice pour faire un crime aux parents peu fortunés « de ce qu'ils veulent élever » leurs enfants au-dessus de leur propre sphère. » Admirable dévouement paternel, qui mériterait autre chose que des reproches. Les enfants naissent égaux en droits; la diversité de leurs destinées doit dépendre de leurs aptitudes et de leurs travaux, jamais de la faveur et de l'inégalité dans l'éducation.

M. de Montalembert prêche le système oppressif des castes; ce faux chrétien voudrait changer les Français en Egyptiens et en Hindous. Nous sommes étonnés que sa conscience ne se révolte pas contre une théorie qui rendrait les faveurs et les privilèges éternels dans une classe, les corvées et l'indigence indélébiles dans les autres; que chacun, dites-vous, n'apprenne à son fils que son propre état! De quel droit imposez-vous la vassalité héréditaire à vos semblables?

Nous n'avons pas trouvé non plus bien grand, bien héroïque à M. de Montalembert, écrasé avant-hier par le discours de Victor Hugo, de se venger petitement, indirectement d'un succès oratoire en faisant une allusion envenimée aux *dramaturges* qui, dans le style évangélique de M. de Montalembert, ont *sali* l'âme de la France.

Tout cela n'est pas plus recommandable comme sentiment que les attaques au républicanisme, au socialisme, que les éloges du livre ignare de M. Thiers sur la *Propriété*, et des ridicules brochures de l'Académie des sciences morale ne sont recommandables, au point de vue de l'intelligence, mais Dieu dispense comme il l'entend la faculté de sentir ainsi que la faculté de comprendre. M. de Montalembert est ce que la Providence l'a fait. Ne lui demandez pas au delà de ce qui lui a été donné. Qu'il soit écarté de la scène politique; mais qu'on lui pardonne. Ayons pour lui cette *compassion* qu'il a témoignée aujourd'hui au *rationalisme*, c'est-à-dire aux premiers rayonnements de l'intelligence affranchie.

Lettre de M. Carnot.

M. Carnot, qui a laissé de si bons et si honorables souvenirs de son passage à l'instruction publique, vient d'adresser à un inspecteur de l'instruction primaire une lettre dont nous reproduirons quelques extraits.

Monsieur,

Vous me confiez vos inquiétudes et vos tristesses au sujet de la nouvelle loi d'exception qui frappe si cruellement les instituteurs primaires. Je les partage, n'en doutez pas; mais il était facile de prévoir que la contre-révolution serait fatalement amenée, de degré en degré, jusqu'à l'emploi de pareils moyens: ils sont la conséquence logique des efforts qu'elle a faits depuis 89.

Le parti contre-révolutionnaire et clérical a changé de tactique selon sa position dans l'Etat, il n'a jamais changé de but.

Nous l'avons vu à l'œuvre dans trois phases diverses: sous la branche aînée, sous la branche cadette, sous la République.

Sous la branche aînée, maître du pouvoir et dirigeant l'instruction publique, il refusait la liberté d'enseignement.

Sous la branche cadette, éloigné du pouvoir et privé d'influence sur l'instruction publique, il demandait à grands cris la liberté d'enseignement.

La révolution de février lui a fait une situation inattendue: il domine accidentellement le pouvoir; mais l'enseignement populaire n'est point à sa dévotion: il retourne à l'intolérance: il persécute les instituteurs.

Tous ces changements de front n'ont eu qu'une seule pensée: celle d'envahir le monopole de l'enseignement pour s'en faire une arme contre le progrès de l'esprit démocratique.

M. Carnot rappelle comment il a rempli son devoir au ministère en faisant des instituteurs primaires les missionnaires de la République.

Je ne me dissimulais pas les difficultés de ma tâche; je crois aussi ne pas m'en être exagéré l'importance, en pensant que si nous parvenions à donner pour base à la République un système d'enseignement véritablement national, elle serait inébranlable.

Les ennemis de la République partageaient cette opinion, si l'on en doit juger par leur colère contre le ministre du gouvernement provisoire. Pour moi, je me glorifierai toujours d'avoir établi la lutte sur le terrain de l'éducation populaire: c'est là que désormais la révolution et la contre-révolution se disputeront l'avenir.

M. Carnot rappelle que les ennemis de la démocratie revendiquaient surtout l'enseignement secondaire sous Louis-Philippe, lorsque la bourgeoisie constituait seule le pays légal. Depuis l'avènement du suffrage universel on s'en prend à l'enseignement populaire.

Abaisser le niveau de l'enseignement, le renfermer dans ces notions vulgaires qui peuvent servir à l'exercice d'un métier, sans ouvrir le cœur et l'intelligence; effacer même de son programme l'histoire et la géographie de la France, ces premiers éléments de la nationalité, que les professeurs de la monarchie auraient eu honte de n'y pas inscrire; soumettre, enfin, les précepteurs du peuple à l'ilotisme politique:

Voilà le plan que nous voyons chaque jour se développer. De là cette croisade contre les instituteurs, à laquelle ont été conviés par un même sentiment tous les adversaires du gouvernement démocratique.

En 1830, le clergé, qui avait été favorisé par la Restauration dans ses désirs de prédominance politique, eut des luttes pénibles à soutenir; on brûla l'Archevêché.

En 1848, il recueillit le fruit de son absence du théâtre politique, et fut l'objet du respect général. Ses imprudents amis, par la loi qu'ils préparent sur l'instruction publique, lui feront perdre le bénéfice de cette heureuse attitude.

M. Carnot signale l'abus que le royalisme fait de sa domination passagère, et termine ainsi:

Quant aux instituteurs qui, purs de tout reproche, seraient frappés pour avoir compris que leur enseignement doit s'étendre aux vertus civiques aussi bien qu'aux vertus privées, il est impossible que la France ne leur tienne pas compte de leurs courageux efforts et de leurs injustes douleurs, comme elle remerciera, quand le nuage qui pèse sur nous sera dissipé, tous ceux qui, par leurs leçons et leurs exemples, auront contribué à l'affermissement de l'Etat républicain. C'est un fait nouveau dans l'histoire, qu'une persécution organisée contre les citoyens qui enseignent à aimer les institutions de leur pays, par ceux-là mêmes qu'il a chargés de faire respecter ces institutions.

Précepteurs des enfants du peuple, soldats de la démocratie intellectuelle, vous aurez peut-être des épreuves à subir, mais elles seront passagères, et l'avenir est entre vos mains. Courage et persévérance!

Votre dévoué concitoyen, CARNOT.

Veut-on savoir quels progrès les économistes ont faits dans l'étude des différentes doctrines socialistes depuis que le Socialisme occupe l'Europe entière?

Nous ouvrons le *Journal des Economistes*, revue mensuelle, livraison du 15 janvier, et la première phrase qui s'offre à nos regards est celle-ci:

« Je fais abstraction du *fouriérisme*, du communisme et des autres utopies *ejus dem farinæ* » qui, en écrasant les individualités humaines » sous le joug d'une égalité absolue, rendraient » impossible la division du travail, cet admirable » mécanisme auquel nos sociétés sont redevables » de tout le bien-être matériel dont elles jouissent. »

La théorie de Fourier confondue avec le communisme et accusée de vouloir l'égalité absolue, d'empêcher la division du travail!!!

Veut-on savoir qui parle ainsi? On croit, sans doute, que c'est un ignorant de bonne foi... Eh bien! c'est M. Cherbuliez, un écrivain qui a écrit de longs volumes, et il y a déjà douze ans, contre Fourier, et qui a vu à plusieurs reprises ses erreurs et ses faux jugements relevés avec calme, avec une patience angélique par l'Ecole phalanstérienne.

Il n'y a donc pas ignorance de bonne foi, mais dénigrement haineux et systématique.

L'article de M. Cherbuliez a cependant pour objet d'encourager *la philanthropie sociale!*...

A propos des bruits qui ont circulé du remplacement du général Changarnier par le général Magnan, dans le cas d'un coup d'Etat, l'*Assemblée nationale* fait les réflexions suivantes:

Le général Changarnier, destitué, deviendrait bientôt président de la chambre. Comme président de la chambre, avec l'énergie qu'on lui connaît et aux termes mêmes de la Constitution, ne serait-il pas à la

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
VENDREDI 18 JANVIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

LES PLAIGNANTS.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au chaouch).

Fais entrer.

LE CHAOUCH.

Tout de suite.

(Il ouvre la porte et fait entrer, en le tenant par le bras, un jeune homme assez bien vêtu; figure pâle, barbe naissante, l'œil très inquiet, aspect général timide et embarrassé. Il jette un regard indécis sur l'assemblée, et se met à crier, sans savoir au juste à qui il s'adresse.)

LE PLAIGNANT.

J'ai été volé! j'ai été volé!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Que t'a-t-on volé, et où le fait a-t-il eu lieu?

LE PLAIGNANT (sans se préoccuper de la question.)

Je viens me plaindre. J'ai été volé. (Il tourne la tête dans tous les sens, et semble ignorer qui lui a répondu. Il a l'air complètement ahuri.)

LE CHAOUCH (voyant son embarras.)

Mais tu n'y vois donc pas? Regarde donc du côté de l'agha (1), puisque c'est à lui que tu as affaire. (Lui montrant le chef du bureau arabe.) Tiens, voilà où il est: tourne-toi comme ça.

LE PLAIGNANT.

J'invoque Dieu et sa justice! j'invoque Dieu et sa justice! j'invoque Dieu et sa justice! J'ai été volé!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu l'as déjà dit; mais, réponds-moi: que t'a-t-on volé, et dans quelle tribu le fait a-t-il eu lieu?

LE PLAIGNANT.

Plaît-il? je n'ai pas entendu. (Criant.) Je ne comprends pas le français.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais il me semble t'avoir parlé le plus pur arabe que je connaisse. Il faut que tu n'aies pas fait suffisamment attention. (Elevant la voix.) Ouvre tes oreilles; je te parle arabe et non français.

LE CHAOUCH (au plaignant).

Comment! tu ne distingues pas qu'il te parle arabe? Mais il le parle mieux que toi et moi. Par la tête du prophète, il faut que tu aies l'esprit complètement bouleversé.

LE PLAIGNANT (au chaouch).

Comme je l'ai vu habillé en français, j'ai cru qu'il parlait de même, et il m'a semblé entendre du français. Mais je viens de comprendre ses dernières paroles. C'est vrai, il parle arabe; ça va être bien commode pour débrouiller mon affaire.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien! puisque tu me comprends à l'heure qu'il est, réponds à ma première question: Que t'a-t-on volé, et où le fait a-t-il eu lieu?

LE PLAIGNANT.

C'est bou Tekrouide qui m'a volé ma mule.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Bou Tekrouide, le kaïd des Ouled Medaguin? Tu veux dire, sans doute, ses gens, car lui-même a assez de mules pour ne pas se compromettre à en voler sur les grandes routes.

BOU TEKROUIDE (au plaignant).

Ah! si Hhamed, tu es monseigneur (1); peux-tu bien dire que j'aie jamais volé quelque chose à quelqu'un?

LE PLAIGNANT.

Ce n'est pas toi, mais ce sont les tiens.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Raconte-moi comment le fait s'est passé, afin que je puisse être éclairé à ce sujet.

LE PLAIGNANT (un peu rassuré).

J'étais allé emprunter un sidi Krelil aux Ouled sidi Calhha, marabouts des Ouled Medaguin. J'arrive le soir à la tombée de la nuit, et j'attache ma mule, sans défiance, à la porte de la tente de mon hôte. Le terrain était parfaitement nu, il n'y avait pas cachette à voleurs, et d'ailleurs je pensais que les Ouled Medaguin, comme les autres, respectaient leurs marabouts, de crainte d'attirer sur eux la vengeance céleste.

Je me couchai donc parfaitement tranquille. Pendant la nuit je me levai pour tomber de l'eau, et j'allai près d'un buisson que je rencontrai à vingt pas de la tente. En me recouchant, l'idée de ce buisson me revint et me trotta dans la tête. Il me semblait bien que je ne l'avais pas vu la veille au soir, en arrivant. Je me rendormis néanmoins. Quelques instants après je me réveille, et, jetant un regard sur ma mule, j'aperçois un buisson devant elle, dans lequel elle semblait brouter. Je regarde dans l'emplacement de l'autre, et je ne l'aperçois plus. Les deux buissons se ressemblaient si bien, qu'il me vint à la pensée que c'était peut-être l'aïeul des Ouled sidi Calhha, que Dieu lui fasse miséricorde! qui m'avait fait la faveur de transporter le premier devant ma mule, afin de remplacer la paille qui lui manquait. Je ne pouvais admettre, en effet, que ce buisson eût fait ce trajet tout seul, sans que quelque puissance surnaturelle ne l'eût aidé. J'en étais là de mes réflexions et je regardais toujours ma bête. Tout à coup je vois mon buisson s'agiter, un homme en sortir, grimper sur le dos de ma mule et partir au galop. J'étais volé! ce buisson était un homme. C'était un Ouled Medaguin, que Dieu les maudisse! Je compris alors, pour mon malheur, la promenade merveilleuse de mon damné buisson. Et moi qui suis allé tomber de l'eau à ses côtés et qui n'ai rien vu. Par la bénédiction de mon aïeul Si Hhamed, que Dieu lui fasse miséricorde! voilà qui est fort.

(1) Voir les numéros des 2, 3, 4, 9, 10, 11, 12 et 16 janvier.

(1) C'est par ce nom que les Arabes désignent, en général, les chefs des bureaux arabes.

(1) Titre ordinairement donné par les Arabes à leurs marabouts.

tête d'une force militaire supérieure à celle qu'il commande aujourd'hui ?

A côté du fauteuil du président de l'Assemblée se trouve la dictature, et personne ne saurait le contester, un président tel que le général Changarnier ne peut, dans un moment de crise, abandonner le fauteuil que pour recevoir en dépôt, du vote de l'Assemblée, la formule suprême et souveraine :

Caveant consules.

MARINE.

A PROPOS DE L'ENQUÊTE (1).

Personnel flottant, classes, recrues.

Avec des équipages permanents, habilement maniés, si les armements sont conservés en bon état, comme cela doit être, les classes et recrues n'auront pas à se compléter par des hommes de levée forcée à la marine de l'Etat, si ce n'est en cas de grande guerre maritime, de plus en plus improbable, grâce aux progrès de l'esprit public chez les nations civilisées. La constitution d'une marine neutre, chargée de la police des mers, afin que les diverses puissances puissent transformer, le plus tôt possible, leur marine de guerre pure en marine productive, est une mesure à provoquer immédiatement entre les nations civilisées. Cette noble initiative semble appartenir de droit à la France initiatrice, et comme sentinelle avancée de l'humanité. Cette mesure doit être prise et comme source d'économies considérables, et comme acheminement à la suppression absolue de la barbare coutume de vider les querelles à coups de canon, sauf à raisonner et s'entendre ensuite, lorsque les nations adverses se sont épuisées en efforts de tous genres, et ont ajouté quelques milliards à leur dette nationale. Nous ne parlons ici que pour mémoire de cette question importante, d'une marine neutre qui a été traitée longuement et plus d'une fois dans ces colonnes.

Le cas échéant, au reste, d'une guerre maritime, les classes seraient toutes disposées et organisées dans les équipages de grands bâtiments de chaque compagnie régionale. Certes, les hommes provenant de ces équipages, et des paquebots de l'Etat qu'il faudrait en partie désarmer ou transformer en bâtiments de guerre, seraient des éléments supérieurs d'équipages de vaisseau, si on les compare à ce que sont nos hommes de classes d'aujourd'hui. Ils seraient aux équipages organisés de vaisseau à peu près ce que sont aujourd'hui les gardes nationales à l'armée régulière. Avec de pareils éléments toujours prêts, les escadres d'évolution pourraient être supprimés, sans que l'on eût à craindre d'être pris au dépourvu, si la guerre éclatait ; les vaisseaux, agrès, apparaux, seraient entretenus en bon état, les bâtiments compléteraient leur équipage, et cela suffirait. Et puis, sérieusement, avons-nous à craindre une guerre maritime ? Et contre qui ? Serait-ce contre l'Angleterre ? Nous ne le croyons pas. Et si le fait se présentait, une escadre de bâtiments à voile serait-elle l'escadre qu'il faudrait à la France ? Nullement ; nos vaisseaux ne compteront dorénavant que comme citadelles flottantes à remorquer par des vapeurs, et pourront prendre chacun deux ou trois mille hommes de débarquement, avec vivres, matériel et tout le nécessaire d'une armée de campagne. Si nous avons le malheur d'avoir une guerre sérieuse, ces recrues, appelées dans l'avenir à compléter le personnel de l'escadre, seront des régiments d'infanterie, artillerie et cavalerie. Ceci est de toute évidence pour qui s'est occupé de l'éventualité d'une guerre maritime possible. Il faudra à la France des moyens de transport et de correspondance bien organisés, non des équipages de vaisseaux. Ne craignons donc pas de diminuer le nombre des vaisseaux et frégates armés en vue de la guerre purement et simplement, élément improductif par excellence, et qui doit disparaître graduellement ; multiplions le nombre de nos lignes de paquebots, et les stations destinées à aider le commerce par les remorquages et prestations en hommes et secours de toute espèce.

Le nombre des marins des classes est certes à prendre en considération, en ce qu'ils sont la pépinière où puise, en cas de besoin imprévu, la marine de guerre ; mais encore doit-on viser à en avoir le moins possible besoin, et tâcher, en outre, de les avoir déjà disciplinés et susceptibles, dès leur enrôlement sur l'escadre, de se fondre et s'identifier avec l'équipage qu'ils sont appelés à compléter. Leur nombre dépend, on le sait, du développement du commerce transatlantique qui dépend lui-même du nombre et de la richesse des pays neufs ou colonies à exploiter et approvisionner. On le voit encore et toujours, tout nous ramène à nos axiomes ; comme tout chemin mène à Rome, la ville éternelle.

E. C. B.,
Officier de marine

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849 et des 8 et 9 janvier 1850.

ITALIE.

La chambre des députés piémontais a, dans une de ses dernières séances, adopté le système décimal des poids et mesures.

Les Autrichiens, à la date des dernières nouvelles, opéraient à Livourne des perquisitions pour découvrir des brochures et des armes.

Il y a toujours à Milan et dans la Lombardie un grand nombre de duels entre les soldats madgyars et autrichiens. Un fils de Kossuth sert comme simple soldat dans l'armée d'Italie.

L'*Osservatore romano*, en réponse à une correspondance de la *Démocratie*, prétend que l'élection des membres de la Constituante romaine a été entachée de fraudes, et que la plupart des citoyens ont refusé d'y prendre part. Si le parti clérical est si sûr d'avoir pour lui la majorité du peuple romain, pourquoi donc refuse-t-on, depuis la prise de Rome, de le consulter sur la forme du gouvernement qu'il entend se donner ?

ALLEMAGNE.

LA PRUSSE FÉODALISÉE.

La Prusse se débat sous la double étreinte du piétisme et du militarisme. L'un est l'âme, l'autre le corps de la réaction. Le piétisme, par la bouche du révérend Krumacher, prédicateur du roi, essaie de terrifier la foule en la menaçant de tous les feux de l'enfer si elle ne se résigne pas à ne voir dans cette terre qu'une vallée de larmes, une sorte de bagne où Dieu a condamné les descendants d'Adam à expier le crime de leur premier père. Le militarisme, de son côté, par la bouche du ministre de la guerre, Brandebourg, met ses canons au service des doctrines piétistes, et transforme les soldats prussiens en gardechiourmes de la société.

Il ne faut pas désespérer de voir la Prusse protestante et rationaliste revenir au catholicisme et au féodalisme du moyen-âge.

L'obstacle opposé par la bourgeoisie constitutionaliste au triomphe des hommes du passé est plus apparent que réel. Entraînée par son égoïsme, cette bourgeoisie aveugle ne demande plus qu'une chose, qu'on respecte sa bourse. A cette condition, elle admettra même une pairie héréditaire. Mais le roi croit que, dans la monarchie prussienne, le droit de recouvrer l'impôt, en dehors des chambres et sans leur concours, est une question d'existence. La raison de cette opinion du roi est donnée par le comte de Brandebourg. Que deviendrait, en effet, l'armée prussienne, sans laquelle la Prusse ne peut exister, si les chambres peuvent refuser au gouvernement le moyen d'entretenir près de 300 000 soldats ? La conséquence de l'opinion royale, développée par le ministre de la guerre, est que le système constitutionnel ne peut être pratiqué en Prusse, où l'on doit toujours avoir la main sur la garde de son épée ; le gouvernement ne peut consentir à être entravé dans sa marche par la représentation populaire.

On le voit, la Prusse, représentée par des chambres *pour rire*, est à la veille de retomber sous l'absolutisme.

M. de Persigny a été reçu, le 14, par le roi de Prusse.

Les espèces monnayées sont tellement rares à Vienne, que les dames et les jeunes gens en portent comme bijoux en broches et boucles d'oreilles.

Les propriétaires hongrois sont forcés de vendre leurs biens faute de bras, et les donnent pour la valeur de l'impôt.

L'évêque de Gronwardein (Hongrie) vient d'être arrêté par la police autrichienne, comme complice de l'insurrection hongroise.

La *Presse* vient d'être interdite dans la Woiwodie serbe.

ESPAGNE.

Les progressistes et démocrates qui siégent au congrès des députés, soutiendront, dans la discussion du projet de loi qui autoriserait le gouvernement à percevoir les impôts pendant l'année courante, un amendement qui limiterait cette autorisation au 30 juin, et la subordonnerait à la condition d'une économie faite par le gouvernement de 80 millions de réaux.

La flotte de la République dominicaine, qui est bien équipée et bien armée, est commandée par un Français, M. Cigler, ancien officier de la marine nationale de France.

RIVES DE LA PLATA.

Les dernières nouvelles de Montevideo sont du 18 octobre. Rosas, à cette époque, n'avait nullement offert sa démission, comme on l'a prétendu. Les journaux de Buenos-Ayres prodiguaient les insultes à la France et à l'Angleterre. Rosas continuait ses préparatifs contre le Paraguay. Lopez n'a pas été battu, comme on l'avait annoncé, et, à Montevideo, on se flattait que la France profiterait du moment où Rosas est occupé dans cette guerre pour l'attaquer et mettre un terme à une lutte qui dure depuis si longues années.

Assemblée nationale.

Séance du 17 janvier. — Présidence du cit. Dupin.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'instruction publique.

M. LAVERGNE. Nous sommes appelés à organiser l'édifice républicain. Une loi sur l'instruction publique, pour être bonne, doit garantir les intérêts de la patrie, de la famille et de l'individu.

Je dois d'abord dire qu'il faut faire une différence profonde entre l'instruction et l'éducation : l'instruction fait le savant, l'érudit ; l'éducation fait l'homme bien ou mal élevé. L'éducation seule peut amener des différends entre nous, car il s'agit ici de la religion, de la morale, et il y a malheureusement plusieurs religions et plusieurs morales.

L'orateur, devant cette diversité, veut que la liberté d'enseignement existe ; mais dans le sens que le père de famille est libre d'envoyer ses enfants où il veut, et que l'Etat exerce une surveillance générale sur tous les établissements.

L'orateur est, du reste, d'avis que, dans ces limites et avec l'enseignement gratuit de l'Etat, il faut donner la liberté la plus grande à l'enseignement privé.

L'orateur dit, avec M. Pascal Duprat et M. Barthélemy Saint-Hilaire, que la part est faite au clergé dans le projet de loi, mais qu'on arrivera toujours à l'antagonisme. Ce qui a préoccupé M. de Falloux, c'est la nécessité, pour la société d'un Etat, d'introduire une autorité morale dans la nation.

Mais quelle autorité relèverez-vous ! L'autorité catholique ! Je ne veux pas m'élever contre le catholicisme ; mais, comme législateur, j'ai le droit d'examiner, et j'examine, ajoute l'orateur, si l'action de cette autorité fera le bien du pays. Nécessairement, dans les conséquences de votre principe, vous arriverez nécessairement, presque fatalement à l'enseignement des jésuites.

J'examinerai sommairement les reproches qu'on adresse à l'Université. Ces reproches peuvent se résumer en ces trois griefs : les leçons de l'Université gâtent le cœur de l'homme en tuant la foi religieuse, en l'habituant aux idées de révolte et d'anarchie, enfin, en corrompant ses mœurs.

Pour répondre à la première accusation, il me suffirait d'opposer M. Thiers à M. de Montalembert. M. Thiers constatant qu'il y a plus de foi de notre temps que dans le siècle dernier. Non, l'Université ne tue point la foi religieuse ; mais ses leçons, je le reconnais, portent atteinte à la foi catholique. Comment cela se fait-il ? Est-ce par la persécution ? Non ; l'Université ne persécute personne ; elle est persécutée... (Allons donc !)

Mais l'Université enseigne la science ; elle place une solution scientifique à côté des solutions religieuses ; sans en tirer les conséquences, il est vrai que l'esprit de l'élève suit ce travail. A qui la faute ? Cela est fâcheux pour vous sans doute, mais cela ne vous donne pas le droit de poursuivre l'Université.

L'éducation universitaire vulgarise l'esprit d'insurrection et d'anarchie, nous objecte-t-on encore ?

L'Université fait des républicains, les établissements religieux font des monarchistes. Sommes-nous en République ou en monarchie, quand nous entendons reprocher à l'Université de faire des républicains ? Puis on reproche enfin à l'Université de corrompre les mœurs de la jeunesse. Messieurs, les portes de ses établissements sont toutes grandes ouvertes, tous y entrent, amis et ennemis. En pourriez-vous dire autant des vôtres ? (Bruit.)

Au dix-neuvième siècle, en pleine république, une pareille loi est une énormité, et il faut toute l'anarchie morale de cette société pour qu'on ait pu espérer de la faire accepter par une assemblée française.

Du courage, citoyens représentants ! Armons-nous pour cette lutte suprême, et que rien ne détourne notre esprit de cette discussion ; car il s'agit en dernier ressort de la vie ou de la mort de la nationalité française. (Vive approbation à gauche.)

M. FRESNEAU. Messieurs, on veut faire croire à une incompatibilité, à une antipathie absolue entre l'Eglise, et nos droits de citoyens et nos libertés nationales ; qu'elle ne peut admettre la tradition révolutionnaire en aucune manière. (Mouvements divers.)

Ce sont là de simples exagérations. Le fanatisme révolutionnaire, et il y a un fanatisme révolutionnaire, et malheureusement il existe encore, est justiciable comme toutes les autres folies du bon sens public. (Très bien ! très bien !)

Je ne veux accuser personne, ajoute l'orateur, ni surtout les gouvernements qui ont contribué à construire l'édifice actuel de l'enseignement primaire et secondaire ; mais la vérité est que devant eux la charité avait un bandeau suspect, et l'on est allé jusqu'à insulter, à cause de leur robe, le frère de la doctrine chrétienne et la sœur de charité elle-même. (Agitation à gauche.)

Je voulais vous rapporter l'état actuel de la société que les documents administratifs m'ont appris, et j'y aurais joint peut-être les malheureuses correspondances qui ont effrayé jusqu'aux hommes qui soutiennent ce système que je viens combattre. J'y ai renoncé parce que j'ai répugné à produire de tels faits à la tribune nationale.

L'orateur soutient que la commission a cherché à concilier les intérêts de l'état et les intérêts de l'Eglise.

Il y a une communauté d'idées et d'intérêts entre la société civile et la société religieuse qui ne fera que croître, et la loi actuelle sera le premier gage de cette heureuse union.

M. SOUBIES annonce qu'il apporte un document qui, dit-il, doit jeter un grand jour sur la discussion, et ce document est le fragment d'un discours ou d'un article de M. Thiers, qui parut dans un journal intitulé : la *Liberté de penser*.

L'honorable orateur reproche à la loi son peu de franchise. En Russie, à la bonne heure, ajoute-t-il, l'empereur a ordonné que les enfants de la classe bourgeoise ne fussent admis qu'aux études qui précèdent la quatrième. Voici une loi qui ne laisse rien d'obscur ; avec elle du moins on ne risque pas de se tromper.

M. DE MONTALEMBERT. Je demande la parole. (Sensation.)

M. SOUBIES continue et annonce qu'il votera contre le projet, qu'il considère comme un anachronisme.

M. DE MONTALEMBERT. L'honorable préopinant a reproché à la loi de ne pas dire tout ce qu'elle veut dire, et il nous a renvoyé à l'empereur de Russie pour prendre des leçons de franchise. Je crois que le reproche n'est pas juste, et je viens expliquer ici le sens que la loi a et doit avoir. (Ecoutez !)

J'ai combattu l'Université, vous le savez ; mais toute guerre a un terme ; j'ai négocié avec elle, la loi est le traité de paix qu'on vous apporte à ratifier.

En relisant l'histoire romaine, j'ai trouvé un trait qui peut fort bien s'appliquer à ce qui s'est passé relativement à l'enseignement de notre époque.

Vous vous rappelez ce qui se passa au siége de Phalère, sous Camille, un maître d'école sortit de la ville assiégée et conduisit au camp de l'assiégeant les enfants qu'il élevait, afin de les lui livrer. Eh bien, c'est là ce que fait l'éducation publique dans ces derniers temps, elle aussi a conduit la jeunesse à l'assiégeant, à l'ennemi qui presse, qui menace la société.

L'instruction publique, sous la Restauration, a fait des libéraux ; après la révolution de juillet, elle a fait des républicains ; depuis la révolution de février, elle fait des socialistes. (Très bien !)

L'on disait l'autre jour qu'il était difficile de définir le socialisme : je l'essaierai pourtant. (Ah ! voyons ! à gauche.) Le socialisme, c'est le parti qui, le lendemain de la révolution de février, voulait substituer le drapeau rouge au drapeau tricolore ; qui le 15 mai nous chassait d'ici ; qui, le 24 juin, livrait bataille à la société ; qui, le 13 juin, nous mettait hors la loi, et qui maintenant prêche l'abolition de l'impôt et du capital, et attend chaque jour qu'un coup de main lui livre la société à merci.

Voilà ce que j'entends par le socialisme. (Applaudissements à droite.) Voilà ce que je nomme le socialisme en pratique ; le socialisme en théorie, savez-vous ce que c'est ? C'est l'esprit qui n'est content de rien, qui fait de toutes réformes des prétextes à une révolution ; qui, le lendemain de 89, appelait 92 et 93, et lendemain de 48 se précipitait vers les rêves du socialisme. (Approbation.)

Voilà ce que je nomme l'esprit de mort, l'esprit révolutionnaire. (Exclamations à gauche.)

Nous, majorité, nous avons été envoyés pour combattre cet esprit, pour combattre le socialisme (Agitation à gauche.) partout où il se présente dans les lois ou dans les idées. Je me suis associé à toutes les mesures prises contre lui. Mais je l'ai toujours dit à haute voix, ou je

---

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

En effet, voilà une singulière manière de voler.

BOU TEKROUIDE.

Mon Dieu ! il ne faut pas s'en étonner. Les Ouled Medaguin sont comme ça. Je suis leur kaïd, mais je ne cache pas leurs petits travers. Ils sont voleurs, c'est vrai, mais aussi raison de plus pour se garder quand on passe la nuit chez eux.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

La belle réponse ! Ne sais-tu pas, au contraire, que c'est à eux à garder les étrangers, et que les ordres sont formels à cet égard ? Et puis, comment se méfier d'un buisson et supposer des ruses aussi diaboliques ?

BOU TEKROUIDE.

Mais ce vol au buisson est connu dans tout le pays. (Avec un petit air d'orgueil.) Ce sont les Ouled Medaguin qui l'ont inventé. Sous les Turcs, où la police se faisait mal, ils le pratiquaient en grand. Je me rappellerai toujours les 30 chameaux et les 17 juments qui furent ainsi enlevés, dans une seule nuit, à un convoi venu du sud pour acheter des grains. Quarante-sept Medaguins, juste le compte des bêtes volées, se transformèrent en buissons et vinrent insensiblement se faire brouter par elles, sous le nez de leurs maîtres et des gardes qu'ils avaient établis. Puis, à un signal convenu, chaque buisson lâcha son homme, et chaque homme prit sa bête, au grand ébahissement des gens, qui crurent que c'était un tour du diable, et que tous les Ouled Medaguin étaient des démons envoyés par lui.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ma foi ! ils ne se trompaient guère, car les Ouled Medaguin ne peuvent venir d'ailleurs que du diable. Il n'y aura donc pas possibilité de les corriger, à moins de les exterminer tous ?

BOU TEKROUIDE.

Oh ! mais ils sont bien changés depuis que vous gouvernez le pays. Certes, ils se garderaient bien, à l'heure qu'il est, de faire un tour pareil. Il y a longtemps qu'ils sont convenus, en conseil de notables, qu'ils renonceraient au vol au buisson, comme étant véritablement abusif. Aussi suis-je fort étonné d'apprendre l'évènement arrivé à Si Hhamed. C'est vraiment incroyable.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je le trouve très croyable, moi. C'est, de plus, une affaire très simple à régler. Tu diras à tes gens qu'ils ont quinze jours pour rendre la mule volée et saisir le voleur. Si, au bout de ce temps, ils n'ont pas satisfait à ces conditions, ils auront à en rendre la valeur au propriétaire, et à payer au trésor une amende égale à dix fois cette valeur. (A Si Hhamed.) Combien valait ta mule ?

LE PLAIGNANT.

Ma mule ! mais c'était la plus belle mule du pays. Tout le monde t'attestera que jamais on n'en a vu une pareille pour la perfection des formes et la rapidité de la marche. Elle valait au moins 200 douros ; j'en avais refusé 180 au dernier marché.

BOU TEKROUIDE.

200 douros, ta mule ! Que Sidi ben Abd-Alla me crève les deux yeux et m'estropie des quatre membres si elle en valait seulement trente !

LE PLAIGNANT.

Par la justice du Maître des mondes ! par la bénédiction de la chambre sacrée ! je n'ai dit que la vérité. Que Sidi bou Krari me sèche la langue et me punisse jusqu'à ma vingtième génération, si j'ai menti.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

A la manière dont vous posez les termes du débat, je vois bien qu'il est impossible d'atteindre la vérité avec vos seuls témoignages. Vous jurez tous les deux avec une égale facilité, et l'assurance de l'un vaut bien celle de l'autre. Je prendrai ailleurs des renseignements sur la valeur de la mule, et comme je n'ai besoin de la connaître qu'après le délai fixé aux Ouled Medaguin, j'aurai tout le temps nécessaire pour çà. (A Si Hhamed.) C'est bien, tu peux te retirer. Tu reviendras dans quinze jours. (A bou Tekrouide.) Et toi, n'oublie pas mes conditions.

BOU TEKROUIDE.

Je ferai ce que Dieu a écrit. N'exige pas de moi l'impossible.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je saurai bien apprécier tes efforts.

(Si Hhamed sort, ayant l'air un peu plus rassuré qu'en entrant.

SCÈNE III.

LE CHAOUCH.

Un homme et une femme demandent à entrer à la fois.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Fais-les entrer.

LE CHAOUCH.

Tous les deux ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tous les deux.

(Les plaignants entrent. L'homme a la barbe grise. Sa figure exprime l'entêtement. Son œil menace sa compagne. Accoutrement fort négligé. Corde de chameau (1) sur les sourcils. Gestes très étendus. Voix légèrement enrouée.

(La femme est encore jeune et paraît fort alerte. figure agréable, mais pleine de malice. Geste très saccadé et très menaçant pour son compagnon. Voix des plus aiguës et des mieux timbrées.

(A peine entrés, et sans attendre une question, les deux nouveaux plaignants entonnent un duo qu'il est d'abord impossible d'arrêter.)

L'HOMME.	LA FEMME.
Je descends de Sidi Çalhha, que Dieu lui fasse miséricorde ! Je suis marabout, un homme honnête, pur, dont tout le monde te vantera les qualités. Je serais le plus heureux des hommes, vivant dans le bien et la considération publique, sans une abominable femme que j'ai et qui me fait souffrir toutes les tribulations imaginables.	Je suis maraboute. Je descends de Sidi Çalhha, que Dieu lui fasse miséricorde ! J'appartiens à cet abominable homme que voilà. Je suis une femme distinguée, de mœurs douces et polies, travaillant d'une manière admirable. Tout le monde te dira, et tu peux consulter les voisins à cet égard, que je serais par mes qualités et mon rang la plus heureuse des femmes, sans l'affreux homme auquel j'appartiens.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais si vous continuez à parler ainsi ensemble, comment voulez-vous que je distingue ce que vous dites ? Parlez donc l'un après l'autre.

(L'irritation des plaignants ne leur permettant pas

(1) La corde de chameau entoure la tête et fixe la coiffure.

l'ai sous-entendu. (Ah! ah! à gauche.) L'on ne fera rien d'efficace si l'on n'emploie pas l'éducation religieuse (Agitation.) et si l'on ne rend pas la religion à l'éducation par la liberté.

L'état social tel qu'il a été révélé par la révolution de février, prouve que le monopole accordé par l'Etat a mal réussi; que la jeunesse a été élevée contre nous; que, du sein de l'université, sont sorties des ambitions, des cupidités dont la présence écrase encore la société. (Bruit.)

On l'a dit avec raison : un brevet de bachelier ès-lettres est une lettre de change tirée sur la société; et quand le débiteur fait défaut, on a une révolution pour contrainte par corps. (Rires et bruit.)

Messieurs, remarquez-le : il n'est pas un gouvernement qui ait résisté à l'effort de la génération qui l'a élevé.

J'entends que M. Barthélemy Saint Hilaire me répond que ce n'est pas la faute de l'Université...

Il y a aussi des reproches mérités à l'adresse des pères de famille toujours pressés de déplacer leurs enfants, de les faire sortir de leur sphère pour les lancer dans une éducation et dans une carrière qui devraient leur rester étrangères. A gauche : Ah! nous y voilà!)

Nous avons proposé de faire rentrer la religion dans l'enseignement, non pas pour tuer la raison, comme on le prétend follement, mais pour la régler, l'éclairer, l'épurer. (Très bien à droite.)

Après le débat sur la loi relative aux instituteurs, il n'y a plus moyen de soutenir que l'instruction primaire est une digue posée au progrès de la barbarie qui nous menace. (Agitation à gauche.)

Celui qui garantit le maintien de la civilisation, il faut bien le dire, car c'est un aveu unanime, c'est le curé. (Très bien! à droite.)

Est-ce l'armée des instituteurs sur laquelle nous pouvons nous appuyer? Il y en a sans doute de bons, mais il y en a de plus médiocres, et en bloc le corps est jugé. (Très bien! à droite.)

Parmi les 30 ou 40 000 curés, il y en a quelques-uns de mauvais, je le sais; j'ajoute même, et malheureusement on ne peut le nier, qu'il y en a qui sont infectés de cette chose qui se nomme le catholicisme démocratique et social, quelque chose de pire encore que la République démocratique et sociale. (Très bien! à droite.) Et c'est aujourd'hui le boulevard et la sauvegarde de la société.

Et maintenant que j'ai parlé contre les rouges, permettez-moi de dire quelque chose contre les blancs.

J'entends par blanc ce que, dans la langue populaire, on entend par cette dénomination. C'est à peu près le synonyme de bourgeois. (Agitation à gauche.) J'entends parler de bourgeois, c'est-à-dire spécialement de l'Assemblée, car nous sommes essentiellement des bourgeois, et je n'ai pas encore vu dans cette enceinte l'un de ces prolétaires éloquents qui devaient venir à cette tribune. (Rires à droite.)

Eh bien! je le dis, nous bourgeois, nous avons tous contribué au mal qui nous effraie, par nos propres exemples; la bourgeoisie ne doit pas oublier le cruel avertissement qu'elle a reçu à la suite de la révolution de février.

Cette société, si sûre de son avenir, de sa grandeur, de sa prospérité, elle a été envahie, conquise en une heure, et par qui? Par des hommes à qui elle ne faisait pas l'honneur de les craindre.

Et aujourd'hui, qui la menace cette société civilisée? Sont-ce des hommes austères comme les martyrs qui ont changé le monde païen? Sont-ce même quelques-uns de ces scélérats grandioses qui ont renversé autrefois la société française et créé la République de 93?... (Très bien! à droite. — Agitation prolongée à gauche.)

Non! elle est menacée par des conspirateurs de bas étage et par d'affreux petits rhéteurs.

M. NADAUD. Vous en avez pourtant bien peur.

M. DE MONTALEMBERT. Et encore est-ce par hasard un raffinement de civilisation que la société défend? Non, c'est l'A, B, C, de la vie sociale, c'est la propriété, c'est la famille pour lesquelles l'honorable M. Thiers a dû consacrer toutes les ressorces de son génie, pour lesquelles l'Académie des sciences morales et politiques, à la voix du pouvoir exécutif, a dû faire entendre son autorité.

Qu'on ne croie pas cependant que je veuille attaquer dans le passé les intentions rationalistes; je m'incline avec compassion, avec une sorte de respect, devant le rationalisme en particulier, comme je m'incline devant une grande infortune. Ce que je poursuis, ce que je dénonce, c'est la propagande de ce rationalisme; c'est que l'on vienne disputer à la jeunesse des croyances qui fortifient et qui consolent, lorsqu'en échange on n'a rien à mettre à leur place.

Je me trompe, vous allez voir ce qu'on y a mis. On y a mis les idées de tous les romans impies, de tous les littérateurs, de tous les dramaturges qui ont sali l'âme de la France. (Agitation à gauche.)

Messieurs, ajoute l'orateur, il n'y a pas de milieu, il faut choisir entre le socialisme et le jésuitisme; ou plutôt, pour dire le mot propre, entre le socialisme et le catéchisme! (Très bien! à droite. — Agitation à gauche.) Le catéchisme rendra le peuple gouvernable, et aujourd'hui le peuple est ingouvernable.

Nous voulons que l'autorité de l'Eglise pénètre dans l'enseignement de nos colléges, dont les professeurs sont bien près du socialisme. Ecoutez ce que dit le rédacteur en chef de la *Liberté de penser*, rédigée par la fleur des pois de l'Université.

L'orateur cite un passage où il est dit que les rédacteurs de cette feuille ne sont point catholiques, mais républicains démocrates, même un peu entachés de socialisme. (Vive agitation.)

L'orateur rentre ensuite dans l'examen du projet de loi. (Bruit de conversations particulières à gauche.)

A DROITE. C'est un système que d'interrompre sur la Montagne par le bruit des conversations particulières.

A GAUCHE. Il paraît que vous le connaissez ce système pour être le vôtre.

M. de Montalembert descend de la tribune. (Agitation.)

A GAUCHE. Et l'orateur! l'orateur!

M. LE PRÉSIDENT. La séance est suspendue, l'orateur a demandé à se reposer. (Marques d'assentiment.)

Au bout d'un quart d'heure la séance est reprise.

M. DE MONTALEMBERT continue :

Nous avons combattu la centralisation par l'intervention des conseils généraux dans les conseils supérieurs. La religion, par l'intervention dans ces conseils du ministère des différents cultes, et surtout de l'épiscopat, y trouvera des garanties suffisantes.

Dans cette réforme vous allez donc recommencer l'œuvre de M. l'évêque d'Hermopolis, et elle a échoué, va-t-on nous dire : Non, messieurs, nous ne recommençons pas l'œuvre de la Restauration, c'est la nation elle-même qui par ses représentants ici et par les conseils généraux, introduit l'élément religieux dans la mesure qui lui paraît convenable.

Une portion très considérable de la presse catholique s'est élevée contre nos efforts.

Ces adversaires comptent parmi eux des prêtres, des évêques; ils ont dressé contre nous des cas de conscience. (Qu'est-ce que cela nous fait?) On nous a dénoncés jusqu'à Rome (Allons donc!) nous les plus anciens défenseurs de la liberté d'enseignement.

On nous a reproché de ne pas avoir demandé la liberté entière, comme si nous le pouvions. (Interruption.— Assez les personnalités! — Occupez-vous de la question!)

Oui! nous avons fait la guerre, mais nous avons cru que le temps était venu de signer la paix entre l'Etat et l'Eglise.

Messieurs, on fait la paix le lendemain d'une victoire, le lendemain d'une défaite; mais on la fait surtout le lendemain d'un naufrage. (Sensation.)

Que M. Thiers me permette de le lui dire : Nous avons fait naufrage ensemble (On rit), quand nous voguions ensemble sur ce beau navire de la monarchie constitutionnelle qui, pendant trente-quatre ans a porté glorieusement les destinées et le pavillon de la France; nous pouvions et nous devions nous disputer sur la direction à donner au navire.

Mais, quand il a sombré sous l'effort des flots; quand par la protection du ciel nous nous sommes trouvés l'un et l'autre sur le radeau... car j'appelle ainsi le gouvernement actuel (Longue interruption), fallait-il recommencer les luttes de la veille? (Interruption à gauche.).

M. LE PRÉSIDENT, à la gauche. Vous rendez l'éloquence bien inutile. (Rires à gauche.)

M. DE MONTALEMBERT. L'œuvre que nous vous apportons est sacrée; je salue cette œuvre du mot de concordat. C'est pourquoi je trouve que nous avons dignement répondu à l'attente de M. de Falloux, de ce ministre dont le nom est devenu le synonyme de la droiture, de l'éloquence et du courage. (Applaudissements à droite.)

Ce que nous avons fait, ce que nous vous apportons, messieurs, est d'accord avec l'esprit de l'Eglise! Je parle comme un simple laïque, ou, si vous aimez mieux, comme un simple jésuite. (Hilarité.)

L'esprit de négation ou l'esprit révolutionnaire nous menace; il est à notre porte, il nous ramènera forcément, par le chemin de l'anarchie, au despotisme... Quel obstacle lui opposerez-vous? La force matérielle? J'ai compté sur l'épée de Cavaignac, je compte sur l'épée de Changarnier, mais je ne vois de force réelle pour résister que sur un point, dans l'Eglise.

Nous marchons vers l'anarchie. Dans les premiers temps de la révolution de juillet, Lainé fit entendre cette parole remarquable et prophétique : « Les rois s'en vont! »

Vous savez comme cette prédiction s'est accomplie. Eh bien! si M. Lainé était encore parmi nous, il dirait aujourd'hui : « La France s'en va! » (Sensation.—Dénégation à gauche.)

Vous connaissez la chute du Niagara. L'imprudent qui s'abandonne au courant du fleuve ne sait pas où il va; malheur à lui si, informé de la pente fatale qui l'entraîne, il ne lutte pas de toutes ses forces pour résister... Eh bien! messieurs, le torrent nous entraîne aussi, et il ne faut pas une oreille bien attentive pour entendre les mugissements de la cataracte qui nous attire et qui veut nous dévorer. (Sensation. — Rires à gauche.)

Que l'Eglise, que Dieu soient le port où nous pourrons briser cette force fatalement attractive!

J'espère qu'après m'avoir entendu, vous n'aurez rien à apprendre de plus sur la portée de la loi et sur les motifs qui l'ont inspirée (Approbation à droite.)

La séance est levée à six heures et demie.

On nous communique la note suivante :

Depuis le 11 courant, la rédaction et l'administration de la *Révolution democratique et sociale* ont quitté la *Réforme*, et sont devenues étrangères à ce qui s'y est passé depuis cette époque.

Une affaire importante pour la presse a été portée hier devant M. de Belleyme (référé du tribunal de 1re instance.)

Une requête était présentée par Me Massard, avoué, au nom du citoyen Pannis, gérant et éditeur des VEILLÉES DU PEUPLE. Me Fulgence Gérard, son avocat, réclamait du président une ordonnance d'exécution par provision, vu l'urgence, le traité passé entre lui et le citoyen Pannis pour l'impression des VEILLÉES DU PEUPLE.

Me Fulgence Gérard exposait que la propriété de son client était compromise par le retard apporté à la publication du premier numéro; que M. Dépée en avait commencé l'impression, et que ce n'était qu'au dernier moment que le citoyen Pannis avait été prévenu de son refus de continuer. La seule raison alléguée par M. Dépée pour se refuser à l'exécution des conventions intervenues entre eux, était que, mis en cause, poursuivi pour le premier numéro, il ne voulait pas risquer de l'être pour le second. En conséquence, il déclarait que, tant qu'il serait sous le coup de poursuites, il refuserait positivement de tirer les VEILLÉES DU PEUPLE.

Le citoyen Pannis avait cependant rempli toutes les conditions à sa charge, y compris celle d'un paiement au comptant.

S'appuyant sur cette fidélité du citoyen Pannis à exécuter ses engagements, Me Fulgence Gérard concluait à la condamnation de Dépée.

Cependant, sur les observations de Me Maublanc, consistant en ceci : que l'imprimeur refusait ses presses par une seule raison déjà indiquée, la première saisie et la crainte d'une seconde; le président a rendu une ordonnance portant renvoi des parties à se pourvoir devant la juridiction ordinaire, déclarant qu'il n'y avait pas lieu à ouverture de référé.

Nous devons ajouter néanmoins que, sur la vive insistance de l'avocat du gérant, M. le président lui a fait observer que toute affaire de cette nature devait se résoudre en dommages-intérêts, qu'il devait s'adresser à un autre imprimeur pour le second numéro, sauf recours contre M. Dépée, s'il y avait lieu, pour le retard et les pertes par lui causées.

FAITS DIVERS.

La vente des œuvres de Dominique Papety, dont nous avons annoncé le commencement avant-hier, a été terminée aujourd'hui. Les prix se sont soutenus comme les jours précédents, et c'était à qui voudrait emporter un souvenir du peintre d'*Un Rêve de Bonheur*.

Les nombreux amis du défunt se sont disputé jusqu'au dernier moment ses moindres productions, et enfin ses palettes, ses boîtes à couleurs et les costumes pittoresques qu'il avait rapportés de ses voyages en Grèce et en Italie.

Nous avons vu vendre quatre petits dessins au crayon, de la taille d'une carte de visite, 320 francs. Les tableaux étaient peu nombreux et sans importance; il ne figuraient là que comme études académiques, n'ayant leur place que dans un atelier; aussi ont-ils été adjugés à des artistes et à des prix relativement bien inférieurs aux aquarelles et aux dessins.

— Nous lisons dans le *Mémorial de Rouen* :

« Tout le monde, à Rouen, a connu Ricquier, le doyen des choristes du Grand-Théâtre; brave homme consciencieux au dernier point, toujours à son affaire, et qui avait de l'originalité dans certains petits rôles, dont le dernier est celui d'un invité, au quatrième acte de la *Vie de Bohême*.

» Il vient d'être victime d'un fatal accident. Il était rentré chez lui, il y a quelques jours, fumant tranquillement sa cigarette, seule dépense de luxe qu'il se permît; puis, comme il faisait très froid, il avait allumé de la braise dans un réchaud et s'était assis devant. La vapeur n'a pas tardé à produire son effet, et le pauvre Ricquier, tombant endormi de son siége, a roulé sur le carreau, entraînant avec lui le réchaud.

» Telle était la force de sa torpeur, qu'il n'a pu faire un mouvement, et qu'une de ses jambes, se trouvant au milieu du brasier, a été horriblement atteinte.

» Le lendemain matin, on l'a trouvé étendu à la même place, donnant encore signe de vie; il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. On a appris, hier soir, qu'il avait succombé. »

— On a arrêté aujourd'hui, à la Banque de France, plusieurs individus qui se présentaient, dit-on, pour changer des billets de la Banque d'Angleterre. On pense que ce sont ceux qui ont soustrait, il y a quelque temps, quatre cent mille francs à la Banque de Londres.

— Les trois notes suivantes se lisent dans le *Moniteur* de ce matin :

« Le ministre de l'intérieur va présenter à l'Assemblée législative un projet de loi portant demande d'un crédit spécial pour l'exposition de peinture et de sculpture pour l'année 1850. Les locaux du palais des Tuileries n'ayant pas paru convenir à l'exposition, surtout à celle de peinture, le ministre proposera d'affecter à cette destination le Palais-National, conformément au vœu manifesté l'an dernier par la commission des beaux-arts.

» L'époque de l'ouverture de l'exposition ne pourra être fixée d'une manière positive qu'après le vote de l'Assemblée. Cependant il est facile de prévoir que l'exposition ne s'ouvrira point avant le mois de mai.

» Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine a fait saisir la *Liberté* de ce jour à la poste et dans les bureaux de ce journal. Le gérant est poursuivi, 1° pour publication, faite de mauvaise foi, de nouvelles fausses de nature à troubler la paix publique; 2° pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République. La poursuite a été provoquée par trois articles qui se suivent dans le numéro saisi, et dont le premier est intitulé *Organiser la résistance*

» Le journal la *Liberté*, du 8 janvier, a publié un article où il est parlé d'*un pot de vin de 1,500,000 fr. qu'une compagnie qui se présente pour entreprendre le chemin de fer de Lyon à Avignon aurait consenti à payer comptant*.

» Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine a requis une instruction sur les faits allégués par la *Liberté*. Le gérant du journal sera appelé devant le magistrat chargé de l'instruction pour donner des explications précises sur ces faits ou sur la source à laquelle il les a puisés. »

— On assure que la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'augmentation de solde des sous-officiers de l'armée, s'est prononcée à la majorité de 12 voix sur 15 contre le projet du gouvernement. Elle aurait également rejeté toutes les propositions analogues émanant de l'initiative parlementaire. Toutefois, la commission aurait, dit-on, l'intention d'adopter une résolution plus générale, et qui serait applicable à la fois aux soldats, aux caporaux et sous-officiers. M. Odilon, nommé rapporteur au premier tour de scrutin, ayant décliné cet honneur, le choix de la commission s'est porté, au second tour, sur M. Piscatory, qui a été élu à l'unanimité.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien, marquait 1° 1/10 au dessous de 0; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 5° 2/10 au-dessous de 0; à midi, 3° 4/10 au-dessous de 0.

— MM. Gallot, gérant de la *Réforme*, et Lange Lévy, imprimeur de ce journal, étaient cités hier devant la septième chambre de police correctionnelle, comme prévenus d'avoir, le premier, signé, et le second, imprimé le 12 janvier un numéro sans avoir complété le cautionnement dudit journal, entamé par des condamnations devenues définitives et exécutoires, et d'avoir ainsi contrevenu à l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1828, à l'art. 1er du décret du 9 août 1848, à l'art. 8 du 27 juillet 1849, et à l'art. 4 de la loi du 9 juin 1849. »

M. Lange-Lévy a invoqué sa bonne foi, et a fait remarquer au tribunal qu'il avait un si grand respect pour les lois sévères qui régissent la presse, que samedi dernier, à minuit seulement, ayant reçu la citation qui l'instruisait du délit commis involontairement par lui, il avait tout de suite, et au mépris peut-être de ses devoirs d'imprimeur, arrêté la composition de la *Réforme*, dont la publication s'était trouvée ainsi suspendue par son fait.

M. Lange-Lévy a été renvoyé de la poursuite.

M. Gallot a été condamné par défaut à un mois de prison et à 200 fr. d'amende.

— Sous la prévention d'exercice illégal de la pharmacie, on poursuivait aujourd'hui, à la 7e chambre correctionnelle, une association entre Joffroy, pharmacien, et Dupas, élève en médecine, et de plus élève zélé de Raspail. Cette association avait pour but la préparation exacte et sincère de médicaments d'après la méthode Raspail.

Le tribunal, d'après les dépositions des témoins et sur l'abandon de la poursuite de la part du ministère public, a renvoyé les prévenus de la plainte; mais il a cru devoir faire réserve de l'action du ministère public pour préparation de remèdes non compris au codex.

---

d'entendre l'observation, et encore moins de s'arrêter, le duo conjugal reprend avec une nouvelle force.)

L'HOMME.	LA FEMME.
Il est impossible de donner une idée de ses débordements et des infamies qu'elle commet journellement. Elle me vole, elle me dissipe mon bien avec des gueux dont elle fait ses amants. Elle couvre ma tente de honte, et fait que tout le monde s'en détourne avec horreur. Non-seulement elle me vole et se livre à la débauche, mais encore elle ose élever la main sur moi et me battre.	Il est impossible de dire toutes les atrocités que cet homme me fait souffrir. Il me prive du nécessaire, ne m'habille pas et ne me donne rien à manger. Vois mes habits, vois ma maigreur Lui, vieux et usé ne se contente pas des quatre femmes qu'il a, sans compter les négresses, il va encore courir les femmes d'autrui. Enfin, le misérable met le comble à toutes ses infamies en me battant à chaque heure du jour, et cela sans aucune raison.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Au nom du ciel! parlez l'un après l'autre : il ne m'est pas difficile de voir que vous n'êtes pas d'accord, mais il m'est impossible de distinguer les plaintes que vous avez à formuler l'un contre l'autre. Voyons, femme, taisez-vous, vous parlerez après votre mari.

(Cette éloquente allocution produisit un effet diamétralement opposé à celui qu'elle voulait obtenir, car le duo au lieu de se réduire à un simple solo, prend les proportions d'un trio des mieux nourris.

LE CHEF DU BUREAU ARABE	LE PLAIGNANT.	LA PLAIGNANTE.
Chante sa partie par mesures séparées, à la manière des contre-basses. Comment voulez-vous que je comprenne un mot à ce que vous me dites? Vous criez à défoncer les oreilles les plus solides. Ce n'est pas le moyen de se faire comprendre. Mais écoutez-moi au moins un moment! Mais taisez-vous donc, ne serait-ce que pour prendre haleine. Au nom de Dieu, calmez-vous. Faites donc attention que vous n'êtes plus dans votre tente. Il ne vous est plus permis de hurler ainsi l'un contre l'autre. Silence donc! ou je vais être obligé de vous éloigner jusqu'au moment où vous serez plus calmes. C'est vraiment impatientant. Chaouch! fais donc faire silence. Il est impossible de continuer ainsi plus longtemps.	Moi! un homme vénéré dans le pays, estimé de tous, puis-je accepter une pareille situation? Puis-je vivre avec une femme débauchée et violente qui me donne en scandale chez mes voisins. Encore si elle me laissait quelque repos dans ma tente, je m'en plaindrais moins et fermerais les yeux sur bien des choses, en considération de sa famille. Mais non; elle fait de ma tente un enfer. Je ne rentre pas sans la trouver aux prises avec mes autres femmes ou avec mes gens, qu'elle ne cesse de battre. Quelle abominable créature! Non, je ne puis admettre qu'elle descende d'un saint marabout comme Sidi Çalhha. Je crois plutôt que c'est le diable sous la forme d'une femme. Enfin, figure-toi que l'autre jour, sur une simple observation que je lui ai faite, que son dîner était mal cuit, elle m'a jeté à la tête le queçà (1) qui le contenait, le tadjin (2) de la sauce, enfin tout ce qui lui est tombé sous la main, tout, jusqu'aux tisons du feu. Sans un nègre venu à mon secours, j'étais un homme perdu.	Moi! une femme estimée de tout le monde, distinguée par mes manières et mon esprit, puis-je continuer à vivre avec un pareil misérable, et servir ainsi de victime à sa brutalité? Un infâme qui compromet ma réputation et me donne en scandale. Si au moins il me laissait quelque repos dans ma tente! Mon Dieu! je suis si bonne, que je lui pardonnerais bien quelque chose en faveur de notre parenté, car enfin, il faut bien le dire, cet affreux homme est mon cousin, du moins on me l'a assuré, car si j'en juge sur les apparences, je croirais plutôt que c'est le fils du diable que le fils de Sidi Çalhha. Quel abominable gueux! Enfin imagine-toi que l'autre soir, sous prétexte que son dîner était mal cuit, il m'a jeté à la tête le queçà qui le contenait, le tadjin de la sauce, enfin tout ce qui lui est tombé sous la main, tout, jusqu'aux tisons du feu. Sans une négresse venue à mon secours, j'étais une femme perdue. Mon corps porte encore les traces de ses violences, et si je pouvais te le montrer, tu verrais dans quel état est mon dos. Mais je suis une femme trop bien élevée pour ignorer que la décence m'interdit de montrer ainsi mes choses secrètes.

LE CHAOUCH, d'une voix dont aucun son humain ne peut donner l'idée.

Silence!

(Ce cri surnaturel produit son effet accoutumé, celui d'un caillou qui tombe dans un orchestre de grenouilles.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (profitant immédiatement du silence qui s'établit un instant, au chaouch).

Fais sortir la femme et garde l'homme. (A la femme.) Retire-toi un moment. Je t'appellerai quand j'aurai entendu ton mari. Il n'y a pas moyen d'en finir autrement.

(Ici éclate une scène de grande désolation. La plaignante se refuse obstinément à sortir, et pousse des protestations à compromettre les vitres. Le chaouch, impassible comme la loi, la saisit dans l'étau de ses deux bras, et la transporte hors de la salle avec une délicate facilité qui dénote une grande habitude. Cela fait, il rentre, portant sur sa figure le calme d'un homme qui vient de boire un verre d'eau.)

(*La suite à demain.*) CH. RICHARD.

(1) Queça, plat en bois.
(2) Tadjin, plat en terre cuite.

CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Académie des beaux-arts, dans la séance du 29 mars 1845, a décidé qu'une médaille d'or, de la valeur de 500 fr., serait offerte chaque année à l'auteur des paroles de la cantate qui serait choisie par elle pour être donnée comme texte du concours de composition musicale.

Cette cantate doit être à trois personnages; elle est destinée à être chantée par un soprano, un ténor et un baryton ou basse-taille.

Les hommes de lettres qui seraient dans l'intention de prendre part à ce concours, sont invités à s'adresser au s'adresser de l'Institut, où il leur sera donné connaissance d'un programme plus détaillé.

CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE POUR 1850.

Concours d'essai. — Entrée en loges, le samedi 1er juin, à neuf heures du matin. Sortie de loges, le vendredi 7 juin, à neuf du matin. Jugement. le samedi 8 juin, à neuf heures du matin.

Concours définitif. — Entrée en loges, le samedi, 22 juin, à neuf heures du matin. Sortie de loges, le mardi, 17 juillet, à neuf heures du matin. Jugement préparatoire, le vendredi, 2 août, à midi. Jugement définitif, le samedi 3 août, à midi. En tout, vingt-cinq jours de travail.

—Il a été constaté que plusieurs fermiers ayant fait usage, dans ces derniers temps, pour amender et fumer les terres et les prairies, de cendres provenant de fabriques ou fonderies de plomb, de zinc et autres métaux, il en est résulté les plus graves accidents. Un cultivateur du faubourg de Flandre, à Segré, avait mis sur de jeunes trèfles une partie des cendres d'une fonderie de plomb ; quelques semaines après, il a fait couper les trèfles et en a nourri quatre vaches qui, au bout de cinq ou six jours, sont mortes empoisonnées. (*Echo de Vesone.*)

— Une dépêche administrative de Montauban fait savoir qu'à la suite d'un violent orage une trombe a détruit les travaux du pont de Condol, sur la Garonne. Les effets ont été terribles : les colonnes en fonte, les câbles, les haubans, tous les appareils de construction ont été démontés, brisés et jetés à la rivière en masse. Le pont de Condol, en voie d'exécution, servait de communication sur la ligne de Moissac à Saint-Nicolas de la Grave.

LES PASSEPORTS. — Le *Globe* reçoit la lettre suivante de son correspondant de Boulogne :

« En dépit de la déclaration du président de la République sur l'abolition des passeports entre la France et l'Angleterre, nos autorités agissent ici comme si elles avaient reçu l'ordre de se montrer plus sévères que jamais.

» Aussitôt qu'un passager débarque, il est tenu de se rendre non pas seulement à la douane, mais encore au bureau de police, où il doit déposer son passeport, en échange duquel il reçoit à son hôtel une passe provisoire qui lui coûte 2 fr., sans compter 1 fr. qu'exige le commissionnaire de la police qui apporte cette pièce, et le droit de commission qu'exige ordinairement à son tour le garçon de l'hôtel.

» Des voyageurs qui n'avaient point de passeport, et qui sachant qu'on n'en demande point à l'arrivée à Paris, s'étant rendus directement à la gare du chemin de fer, y ont trouvé des agents de police qui se sont opposés à leur départ. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Carpentras.—M. A.—Reçu les 32.—Appl. de conform.—Affect. Compl.

Poligny.—M. W. G.—Envoyez ; nous publier. le plus poss.

* *—M. V.—Reçu les 4 feuilles. Rem.

Constantine.—M. L.—Nous av. bien reçu les 17 et vous avez été rétabli dep. longt.; mais le journ. a été env. à v. anc. adresse que nous remplac. mainten. par la nouv.

Forges de Magny.—M. T.—Reçu les 236-75.—Appl. de conform.—Affect. rem.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS............ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 17 janvier 1850.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	94 40	Zinc Vieille-Montagne	2850 »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	92 50
Quatre 0/0, j. 22 sept..	»» »»	Cinq 0/0 Romain......	86 1/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 60	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	33 7/8
Bons du Trésor......	5 »/»	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2377 50	— Empr. 1840.	99 »/»
Rente de la Ville......	»» »»	— Empr. 1842.	99 »/»
Obligat. de la Ville ..	1270 »»	— Banq. 1835..	835 »»
Obl. Emp. 25 millions.	1190 »»	Emprunt d'Haïti.....	»»» »»
Obligat. de la Seine...	1065 »»	Piémont, 5 0/0 1849...	90 25
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. anc..	975 »»
Quatre-Canaux.......	1065 »»	— Oblig. nouv.	960 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	75 »»	Lots d'Autriche 1834.	405 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant............	94 20	94 30	93 90	94 15
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant............	57 60	57 75	57 60	57 70

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	40 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	»» »/»
3 0/0 —	10 »/»	3 0/0 —	»» »/»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Aujourd'hui (Auj.)	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cours	Pl. haut	Der. cour
410 »»	415 »»	Saint-Germain.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
203 75	203 75	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	165 »»	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
830 »»	830 »»	Paris à Orléans......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
565 »»	565 »»	Paris à Rouen........	»»» »»	567 50	»»» »»
247 50	245 »»	Rouen au Havre......	245 »»	247 50	247 50
217 50	215 »»	Marseille à Avignon..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
115 »»	116 25	Strasbourg à Bâle....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
332 75	331 25	Orléans à Vierzon....	»»» »»	331 25	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
415 »»	415 »»	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	445 »»	»»» »»
463 75	461 25	Chemin du Nord......	463 75	463 75	462 50
115 »»	111 25	Montereau à Troyes..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
360 »»	358 75	Paris à Strasbourg...	358 75	360 »»	358 75
275 »»	»»» »»	Tours à Nantes.......	»»» »»	275 »»	»»» »»

Spectacles du 18 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS.—
ODEON.—François le Champi, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Représentation extraordin.
VAUDEVILLE.—Les Cabinets, les Saisons vivantes, Pas de fumée, l'Intérieur.
GYMNASE.—L'Année prochaine, la Bossue, Diviser pour régner, Une Mère.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIETÉS. Lord Spleen, Lully, un Quinze-Vingt.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les Mémoires du Pont-Neuf, les Danseuses viennoises.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint-Germain, Babylas.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 19 — Samedi 19 Janvier 1850.

PARIS. Trois mois . . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . [illegible] f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION [illegible] du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle du capital, du travail et du talent.

PARIS, 18 JANVIER.

Assemblée nationale.

La loi qu'on discute en ce moment à l'Assemblée législative ne sera jamais appliquée ou ne le sera pas longtemps; elle n'est pas viable. Cette loi, qui a contre elle tous les libéraux à quelque degré que ce soit, depuis l'universitaire jusqu'au républicain socialiste, n'a pas même rallié en sa faveur le parti catholique tout entier.

Ce que veut la France, c'est la liberté; chaque influence veut agir dans sa sphère; organisez la concurrence au lieu d'un monopole nouveau. Croyez-vous que l'Université s'accommodera jamais de cette intervention du prêtre, du rabbin, de l'administrateur, dans la direction de son enseignement? croyez-vous que les membres des différents cultes ne préféreraient pas de beaucoup la création d'établissements représentant leurs opinions religieuses, à leur admission dans un conseil supérieur universitaire, où toutes les influences se trouveront neutralisées les unes par les autres?

En acceptant ce compromis qu'ils regardent comme provisoire, les évêques font un simple essai auquel ils n'ont guères plus de foi qu'à l'*expérience loyale de la République*. Ils ont prévenu l'Etat par l'organe de M. l'évêque de Langres qu'ils abandonneraient les conseils si leur action y était paralysée. La loi ne peut pas vivre.

Elle est tout simplement un texte à discussion, une occasion pour la droite et la gauche de manifester leurs tendances devant le pays une arène sur laquelle combattent visière levée la démocratie et l'absolutisme.

La lutte, aujourd'hui, a été très vive. M. Crémieux, dans un discours chaleureux et qui l'élève comme orateur, a soutenu la cause de cette grande révolution française, qui n'est pas finie, et dont l'aristocratie voudrait arrêter le cours au moment du dénouement social. M. Crémieux a rappelé toutes les trahisons et la duplicité de Louis XVI, l'émigration, la guerre étrangère, appelée contre la France par son représentant légal, la chouannerie, tous ces crimes qui en provoquèrent d'autres, toutes ces scènes sanglantes, qui n'empêchent pas la révolution française d'avoir été la fille légitime du christianisme, le réveil de la justice et de la liberté opprimées pendant tant de siècles.

Si le peuple de 92 et de 93, dans la défense de ces principes sacrés, se montra plus d'une fois barbare, la faute en est à ses mauvais précepteurs, aux hommes des castes privilégiées qui avaient sciemment entravé le développement de son intelligence; ils avaient maintenu le peuple dans l'ignorance et la grossièreté des mœurs, pour en faire un esclave plus docile, ce calcul tourna contre l'aristocratie, et quand les ilotes brisèrent leurs chaînes, ils furent terribles surtout pour le clergé, qui leur avait pris la meilleure partie du territoire comme salaire d'une instruction qu'il ne donnait pas.

Eclairez le peuple, éclairez-le toujours, si vous voulez que les révolutions soient généreuses.

Au surplus, l'aristocratie ne trompera personne par son horreur bruyante et sans cesse affichée pour les crimes de 93, crimes dont nul démocrate intelligent ne se fera l'apologiste. Ce que vous détestez, ô privilégiés, dans la première révolution, ce ne sont pas les crimes, ce n'est pas le sang versé, c'est la ruine de votre puissance politique, c'est l'avènement du peuple. Février fut magnanime de clémence; mais comme il consacrait une fois de plus l'avènement du peuple et la destruction de tous les pouvoirs usurpés, vous maudissez la Révolution de Février avec autant de haine que celle de 92. Louis Blanc, Ledru-Rollin, Considerant, tous nos exilés, tous les confesseurs de notre foi, n'ont enlevé à aucun d'entre vous un seul cheveu de sa tête : nous direz-vous que vous ne les haïssez pas?

Allez, ceux qui répandirent, il y a soixante ans, le sang des ennemis de la patrie hors des champs de bataille, furent bien coupables; mais leur crime ne détruisit que des existences individuelles. Vous venez, vous, exploiter indéfiniment le souvenir de ces meurtres pour entraver le triomphe de la liberté, pour vous donner un prétexte de refuser la justice, pour tuer, si vous le pouviez, la France elle-même!

Après les vives émotions excitées par le discours de M. Crémieux, M. Thiers a pris la parole, non pas en tribun, mais en professeur un peu pédant. *Savez-vous pourquoi* M. Thiers montait à la tribune? C'est que la réaction n'a pas regardé précisément le discours de M. de Montalembert comme un succès, et que M. Thiers s'est chargé de ramener par des paroles posées, méthodiques, conciliantes de ton et d'apparence, les votants effrayés par les passions ultramontaines. Nous n'analyserons point le discours de M. Thiers, *savez-vous pourquoi?* C'est qu'il n'a pas émis sur le sujet la moindre idée neuve.

Dans le département du Gard, il y a eu dimanche une élection pour nommer un représentant à la législative en remplacement de M. Beaune, décédé.

Le candidat socialiste était M. Favand, ancien colonel de la garde nationale d'Alès, et ancien membre de la Constituante. M. Favand l'a emporté à une majorité convenable sur MM. du Grail et de Lourdoueix, candidats légitimistes.

M. Favand a eu	21,668 voix.
M. du Grail	12,743
M. de Lourdoueix, rédacteur de la *Gazette de France*	9,249

Il reste à connaître le dépouillement de quelques circonscriptions qui ne peuvent modifier sensiblement le résultat définitif. Cette élection remplace par un démocrate socialiste un représentant légitimiste, excellent augure pour les élections futures.

Le bruit de la mort de l'ex-roi Louis-Philippe s'est répandu aujourd'hui, sur la foi de nouvelles de Londres. Voici ce que rapporte le *Sun* du 17 janvier, dans sa troisième édition :

« Bureau du *Sun*, six heures du soir. — BRUIT DE LA MORT DE LOUIS-PHILIPPE. — Nous venons d'apprendre que l'ex-roi des Français, Louis-Philippe, est mort subitement ce matin.

» Nous avons tâché de vérifier s'il y a ou non quelque fondement à cette rumeur; mais sans succès. En conséquence, nous nous bornons à reproduire cette rumeur sans en garantir l'exactitude. »

Une des dispositions les plus fécondes de la loi du 28 juin 1833 était celle qui créait *l'Enseignement primaire supérieur*. Le programme de cet enseignement comprenait, on se le rappelle, outre l'instruction élémentaire, l'arithmétique, les éléments de l'histoire universelle et de la géographie, la géométrie usuelle, la physique, la chimie et l'histoire naturelle appliquées aux arts et à l'industrie, l'étude de la langue française continuée et étendue jusqu'à celle de la littérature, la musique et le dessin linéaire; dans presque toutes les écoles on ajoutait à ce programme au moins une des langues vivantes et la comptabilité commerciale; enfin l'instruction religieuse y était complétée par des leçons de morale, qui renfermaient toute la partie substantielle de la philosophie des colléges. Cet enseignement ne différait donc de l'enseignement secondaire que par l'absence du latin et du grec, utiles seulement à ceux qui se destinent aux carrières libérales; par cela même il était merveilleusement approprié au grand nombre des jeunes gens voués au commerce et à l'industrie. C'était un premier pas intelligent vers l'éducation professionnelle; il aurait suffi de quelques additions pour le compléter progressivement, de manière à atteindre ce but définitif : donner à l'enfant une éducation proportionnelle à la carrière à laquelle la nature l'a destiné.

Eh bien! ce que la loi de la monarchie avait fait de plus large et de plus intelligent, ce qui renfermait le plus d'avenir, c'est justement là ce que la nouvelle loi vient détruire d'abord.

L'instruction primaire supérieure est supprimée.

Ce coup sera vivement senti par la classe moyenne, par tous ces commerçants, ces industriels, ces agriculteurs doués d'un esprit assez droit pour comprendre que l'instruction secondaire des colléges éloignait du commerce et de l'idustrie, et que donner à son fils un diplôme de bachelier, ce n'était, le plus souvent, que le dévoyer et le lancer dans une vie de misères et de désenchantements.

Le projet de loi que l'Assemblée discute en ce moment, ne reconnait plus qu'un seul degré d'instruction primaire : l'Enseignement élémentaire. Encore l'ancien programme de celui-ci a-t-il paru trop large aux auteurs du projet; ils en ont éliminé tout ce qui pouvait s'adresser à l'intelligence et au cœur des enfants du peuple et en faire des citoyens. Les élèves des écoles primaires n'apprendront plus l'histoire ni la géographie de leur pays; leur horizon intellectuel ne dépassera pas les éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul — n'oublions pas le catéchisme, qui doit *les rendre gouvernables*, comme a dit M. de Montalembert.

Une telle loi n'est pas de notre époque; elle eût été considérée comme rétrograde, même sous la restauration. Le pays ne l'acceptera pas, il la subira, et elle ne durera que ce que durent les œuvres de compression.

Le *Moniteur* publie ce matin le démenti suivant :

L'*Assemblée nationale*, dans son numéro d'hier, prétend qu'il a été question de remplacer le général Changarnier. Nous sommes invités à donner à cette nouvelle, inventée et reproduite par la malveillance, le démenti le plus formel. La même union, fondée sur les mêmes sentiments de dévouement au pays, continue à régner entre le Président de la République et le général Changarnier.

ÉLECTIONS. — AVIS IMPORTANT.

Les électeurs démocrates-socialistes qui sont en instance pour se faire inscrire sur les listes électorales, sont prévenus que des permanences sont établies dans les arrondissements suivants :

1er *arrondissement*. — Chez le citoyen Voinier, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77.

2e *arrondissement*. — Au siége de l'Association des chemisiers, rue du Faubourg-Montmartre, 21.

4e *arrondissement*. — Chez le citoyen Raisin, rue du Roule, 23.

8e *arrondissement*. — Chez le citoyen Bardet, marchand de vins, sous les arcades, près de la Mairie.

11e *arrondissement*. — Chez le citoyen Aimé Baune, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 6.

Les électeurs démocrates-socialistes trouveront dans ces permanences conseil, aide, et au besoin appui dans les démarches qu'ils auraient à faire pour réclamer leur inscription sur les listes électorales.

13e *arrondissement* (Banlieue). — A la Villette, rue du Hâvre, n° 3. Commission formée par les citoyens Blachette, Mallet, Gourdin aîné et Vallet.

ITALIE.

Les correspondances d'Italie ne sont arrivées que dans l'après-midi. Elles ne contiennent rien d'intéressant.

— On écrit de Rome, au *Démocrate du Var* :

« Notre armée continue à évacuer, et doit être réduite, dit-on, à 18 000 hommes.

» Le 20e de ligne, si connu par son dévouement à la démocratie, a quitté l'Italie pour aller en Afrique. C'est par de nouvelles fatigues qu'on va lui permettre de se reposer de celles qu'il a éprouvées dans les Etats Romains. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 19 JANVIER 1850.

Après les SCÈNES DE MŒURS ARABES, nous publierons dans notre feuilleton le SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE, second extrait des chroniques du joyeux curé de Meudon, par A. CONSTANT. — Le premier extrait de ces chroniques, publié dans la *Démocratie pacifique* sous le titre de RABELAIS A LA BASMETTE, forme une brochure grand in-16 de 100 pages; en vente à la Librairie phalanstérienne, au prix de 60 centimes.

MŒURS ARABES. (1)

LES PLAIGNANTS.

SCÈNE III (Suite).

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au plaignant resté seul).

Voyons, parle maintenant, et surtout sois bref.

LE PLAIGNANT (un peu essoufflé).

Tu as vu cette femme, tu as pu juger, par ses cris et ses injures, de son caractère. Comment veux-tu que je puisse continuer à vivre avec une pareille créature?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien! qu'est-ce qui t'empêche de divorcer, et pourquoi ne l'as-tu pas déjà répudiée, cette femme?

LE PLAIGNANT.

Justice de Dieu! si la chose n'est pas encore faite, ce n'est pas faute de l'avoir voulue, tant de mon côté que du sien. Nous n'avons jamais été d'accord que sur ce point, qu'il nous était impossible de vivre ensemble et qu'il fallait nous séparer.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais alors, quel empêchement a pu vous arrêter dans l'accomplissement d'un désir si bien partagé? Serait-ce l'argent?

LE PLAIGNANT.

L'argent! en aucune façon, car je veux lui céder sa dot, et renonce de grand cœur à la part que j'en pourrais réclamer. De l'argent! Par la bénédiction de Sidi Calhha, au lieu d'en réclamer, j'en donnerais plutôt pour être débarrassé d'un pareil diable. On ne saurait payer trop cher la tranquillité de sa tente.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais enfin, quel peut être l'obstacle?...

LE PLAIGNANT.

Les parents! ces diables de parents, qui venaient nous assaillir de part et d'autre avec leurs raisons de convenances et autres niaiseries. Comme si la première des convenances n'était pas de vivre en paix avec sa femme, et de ne pas se battre avec elle tout le long de la journée.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est parfaitement dit.

LE PLAIGNANT.

C'est pour cela que nous sommes venus devant toi, te demander la faveur de nous divorcer, attendu que dans notre pays la chose est rendue impossible par les résistances de nos familles.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu as eu raison de venir; car ton désir sera immédiatement satisfait. Dieu me garde de te laisser ainsi plus longtemps malheureux. Du malheur au crime il n'y a qu'un pas, et c'est pour cela que notre religion, à nous autres chrétiens, nous impose comme un devoir de secourir ceux qui souffrent, quelles que soient leurs douleurs. Tu vas obtenir sur l'heure ce que tu désires. (Au chaouch.)

Fais entrer la femme.

(La femme entre. Son exaspération est un peu calmée; mais sa volubilité est toujours la même.)

LA PLAIGNANTE.

Tu m'as fait retirer de force. Ton chaouch m'a portée comme un télis (1) d'oignons au marché. C'est bien. Je ne m'en plains pas; mais ce qui me révolte, ce sont les horreurs que cet homme (montrant son mari) a dû te raconter de moi quand je n'étais plus là pour le confondre. Mais tout ce qu'il a pu te dire n'est que mensonge, calomnie, infamie! Il t'a peut-être dit que je ne voulais pas le divorce, moi? Eh bien! je te jure par la tombe de Sidi Calhha, que j'aimerais mieux me passer toute ma vie d'homme, me jeter à la mer ou épouser un juif, sauf ton respect, que de continuer à vivre avec lui.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Si tu veux bien me permettre de placer un mot, je te dirai quelque chose qui te fera plaisir et qui te calmera. D'abord, pendant ton absence, il n'a pas été question de toi; il n'a été question que de votre divorce, qui va être prononcé immédiatement.

LES DEUX PLAIGNANTS (en chœur.)

Gloire à Dieu! Que Dieu fasse miséricorde à tes parents! que Dieu allonge tes jours! que Dieu satisfasse tes souhaits! que Dieu te conduise! que Dieu guide ton jugement! que Dieu détruise tes ennemis! que Dieu te rende victorieux!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Merci! merci! (Au kadi.) Tu as entendu la plainte; tu peux prononcer le divorce.

LE KADI.

Rien n'est plus facile. Sidi Krelil dit au chapitre du divorce que, quand les époux sont d'accord, c'est un péché que de ne pas les satisfaire immédiatement. Sidi Brahim désigne même une peine qui doit atteindre le kadi qui, dans un pareil cas, renvoie le divorce à un autre jour. Cette peine est proportionnée à la dot. Sidi Lekhhal en parle aussi, mais accidentellement, dans son chapitre des Plantations. Il y a aussi Sidi...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Assez, je te prie. Laisse tranquilles les docteurs de la loi, et prononce le divorce. Il ne s'agit que de cela pour le moment.

---

(1) Voir les numéros des 2, 3, 4, 9, 10, 11, 12, 16 et 17 janvier.

(1) Télis, sorte de sac double fort en usage chez les Arabes.

Le *Journal des Débats* publie la correspondance suivante de Rome, 10 janvier :

« Si l'on a décidé quelque chose à Portici par rapport au retour du pape dans Rome, j'inclinerais à regarder ce quelque chose comme un ajournement de plusieurs semaines, peut-être même de quelques mois. Des réparations se font, dit-on, au château de San-Felice, voisin de Terracine ; des meubles y ont été envoyés, assure-t-on. Si ce double fait est vrai, il rendrait probable un bruit qui circule depuis quelque temps parmi les partisans des idées les plus rétrogrades, à savoir la rentrée du pape dans les Etats-Romains, mais avec l'habitation hors de Rome. Le but de ces temporisations est facile à comprendre : on ne veut pas de nous. [illegible] la reconnaissance pour les services rendus d'une part, les habitudes polies de la diplomatie romaine de l'autre, ne permettent pas d'en formuler hautement le vœu. On espère nous le dire par les actes, et je ne sais vraiment pourquoi nous nous refusons à le comprendre, ou, si nous le comprenons, pourquoi nous ne nous y résignons pas. »

— Un journal espagnol, la *Revista militar*, dit qu'on s'occupe, en Espagne, d'organiser des 4 000 hommes de troupes demandées par le pape à la reine. Le gouvernement serait heureux de trouver cette occasion de se débarrasser pour un temps de la solde d'un certain nombre d'officiers qui ne lui sont pas utiles.

— On écrit de Padoue à la *Réforme allemande* « que l'autorité autrichienne avait menacé de la bastonnade plusieurs professeurs de l'Université connus pour leurs opinions libérales, et que déjà des préparatifs avaient été faits pour l'exécution. L'un des professeurs menacés en fut tellement affecté qu'il fut frappé d'apoplexie. »

La session du grand conseil de Berne s'est ouverte le 14.

ALLEMAGNE.

Le conflit entre le roi et les chambres prussiennes en est toujours au même point.

L'agitation électorale a commencé dans le Wurtemberg, et, d'après les nouvelles parvenues ici de différents districts, il est à peu près hors de doute que la majorité de la nouvelle assemblée sera démocratique.

— Dans la Moldavie et dans la Valachie, les Russes se tiennent prêts au combat, comme si la campagne devait commencer au printemps.

— Le *Figdmezos*, l'organe du vieux parti conservateur de Hongrie, vient d'être interdit par l'autorité militaire de Pesth, à cause de ses *tendances séditieuses*.

— On porte à 40 000 le nombre des victimes de la dernière guerre appartenant aux Valaques de la Transylvanie. C'est la quarantième partie de la population, qui est de 1 600 000 âmes. 400 villages ont été entièrement consumés, et 280 en partie. Le dommage total est évalué à 29 260 000 florins de convention.

— Environ 500 Polonais sont bien organisés et exercés, sous le commandement du colonel Zikowski, à Schumla.

RUSSIE.

On écrit de Paris au *Sun*, que le bruit a couru que le czar avait été dans l'intention de vendre les fonds français qu'il avait achetés très cher, manquant d'argent. On assure que tous les travaux publics en Russie doivent être arrêtés au printemps prochain, même ceux de la couronne, tout l'excédant des ressources financières étant mis à la disposition du ministre de la guerre. Ces assertions paraissent probables. Le secret gardé aujourd'hui des finances russes empêche seul la dépréciation du crédit du gouvernement. Le succès de l'emprunt russe facilitera naturellement d'autres emprunts.

D'après les correspondances d'Amérique, il est certain qu'un emprunt pour le compte de la Russie trouverait peu de faveur à New-York ; reste à savoir s'il en sera de même à Londres.

— Le *National* donne quelques détails sur la conspiration russe dont nous avons parlé il y a deux jours :

» « Il paraît que l'initiative de la conspiration avait été prise par un très jeune homme, Nicolas Kaschkine, qualifié de conseiller honoraire. Vendu par un de ces nombreux délateurs que la police russe entretient en si grand nombre, Kaschkine est arrêté, puis amené dans le cabinet du czar.

» Vous êtes jeune, monsieur Kaschkine, et vous avez une autre excuse encore meilleure, lui dit le magnanime empereur : sous couleur de politique, vous avez voulu, je le devine, satisfaire le désir de vengeance que vous a laissé la condamnation, selon vous inique, de votre père. Si votre repentir vous suggère des aveux qui puissent légitimer un pardon absolu... ; si vous faites connaître les détails de la conspiration, les noms de vos complices, tout peut encore être oublié. Votre avenir ne sera pas brisé, votre liberté vous sera rendue, etc.

» Sire, interrompit M. Kaschkine, aucune pensée de vengeance ne m'a inspiré la pensée d'en finir avec votre domination. Dans notre famille, la condamnation de mon père est regardée comme un titre d'honneur. Personnellement, je ne crois pouvoir rien ajouter à l'illustration dont elle a rehaussé notre nom, si ce n'est peut-être, sachez bien ceci, en contribuant à l'anéantissement de votre race et de votre dégradante autorité...

» La conversation avait des témoins, qui se récrièrent aussitôt, avec une horreur réelle ou feinte. L'empereur affectait de conserver tout son sang-froid. « Ce jeune homme est fou, dit-il... ce n'est pas un cachot, ce sont les petites maisons qu'il a méritées. »

» C'est en effet dans une maison de fous que Kaschkine a été conduit.

» Mais de ces fous-là, Dieu merci ! la race n'est pas perdue en Russie. Elle s'y perpétue depuis longtemps, et nous l'y retrouvons dès 1825, à l'époque de la conspiration à laquelle Mouravieff a légué son nom. »

IMPARTIALITÉ DE LA *PATRIE*.

La *Patrie* est un journal très impartial... du moins dans sa feuille d'annonces, où nous lisons ce qui suit :

Le *Nouveau Monde* de Louis Blanc acquiert une immense importance. Ce journal-livre, qui est reçu dans tous les ateliers et par tous les partis, est devenu le VADE MECUM des démocrates socialistes. Ceux qui prêchent constamment l'ordre et la modération, et qui sont eux-mêmes des exemples vivants de corruption et d'immoralité, devraient lire et relire le *Nouveau Monde*, ils y trouveraient plus d'une leçon de morale. Le dernier numéro, du 15 janvier 1850, 7e livraison, renferme des travaux d'un intérêt très grand, entre autres l'*Histoire du Socialisme* : LYCURGUE, LA FAMILLE. Après avoir lu cet article, on pourra se faire une idée des mensonges des feuilles réactionnaires, qui ne cessent de jeter à la face des socialistes les mots de barbares et de destructeurs de la famille.

Assemblée nationale.

Séance du 15 janvier. — Présidence du cit. DUPIN.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'instruction publique.

M. CRÉMIEUX. Citoyens représentants, le discours que vous avez entendu hier sortir de la bouche de M. de Montalembert a reproduit contre la République, je ne dirai pas des outrages, mais des calomnies avec lesquelles nous croyions en avoir fini et qui renaissent plus que jamais.

Il n'est pas à son banc; cependant, qu'on me permette, avant tout, de lui adresser une espèce de remerciement.

Il nous a fait rajeunir, nous, hommes de notre âge; M. de Montalembert nous a rajeunis de plus de trente années; car nous nous sommes crus reportés à 1816 ou 1817, où la question actuelle se présentait dans une Assemblée qu'on appelait la chambre introuvable, où l'on émit des idées comme les siennes et des prétentions qui ne purent pas réussir alors, et que l'on espère faire prévaloir aujourd'hui; mais notre époque ne souffrira pas cette injure; non ! non ! cela n'est pas possible.

L'histoire ne saurait être effacée ni abolie. Vous avez parlé de leçons ? Est-ce que vous avez vous-même tout oublié ? La Restauration a disparu, elle est morte sous un mouvement libéral. Louis-Philippe a succédé à la Restauration ; Louis-Philippe a été expulsé par le pays. (Bruit à droite.) Est-ce qu'il n'a pas été expulsé ? (Rires à gauche.) Où voyez-vous la royauté ? Elle a été remplacée par la République, qui est sur un radeau. (Rires à droite.) La République est plus assurée sur ce radeau que la monarchie sur un grand vaisseau.

Or, avec la République, avec le suffrage universel, votre loi est, sinon détestable, du moins illogique. Aussi, l'orateur qui parlait hier n'a-t-il pas eu ces mouvements d'éloquence qu'il rencontre si souvent ; il n'a pas été plus fort que le sujet qu'il soutenait. Ce n'est pas M. de Montalembert qui a fait défaut au sujet, c'est le sujet qui a fait défaut à M. de Montalembert. (Rires à gauche.)

Je sais bien que M. de Montalembert n'a pas vécu dans le milieu où nous avons vécu, mais je ne croyais pas qu'il fût si étranger au siècle où nous vivons. Il juge le dix-huitième siècle avec les yeux du quinzième. (Rires bruyants à gauche.)

On ne saurait méconnaître que la révolution est vivace dans cette enceinte. En effet, quand c'est moi qui réponds à M. de Montalembert, en vérité, il faut avoir la cataracte sur les yeux pour ne pas voir la révolution. (Très bien ! à gauche.)

Vous voulez, dites-vous, rendre à l'éducation la religion. Ah ! si par religion vous entendez la religion catholique, je n'ai plus rien à dire ; mais je ne connais pas, moi, une seule religion, et vous ne pouvez, vous, nier la liberté des cultes.

Je parle aujourd'hui quelque temps après M. de Langres ; M. Coquerel me répondra peut-être.

M. COQUEREL. Je suis inscrit contre la loi.

M. CRÉMIEUX. Très bien ! Il n'y a qu'une religion, alors nous sommes des exclus !

M. DE KERDREL. On vous appellera quand vous voudrez. (Rires nombreux.)

M. CRÉMIEUX. La foi ne peut se commander ; celui qui m'éclairera recevra mon abjuration.

A cette assertion incroyable que l'irréligion a fait la révolution, que répondre ?

Mais, prenez y garde, vous nous ramenez à 89, à 93, puisque vous voulez remettre les choses de l'éducation comme elles étaient en 89. Ah ! c'est qu'avant les dogmes religieux, il y a cette voix de Dieu qui crie à l'homme : marche en avant dans la voie du progrès ; c'est que ce précepte de l'Evangile : *Docete omnes gentes !* est l'ordre transmis par Dieu à la nation française.

L'orateur parle des congrégations religieuses qui professaient avant 1789. La philosophie, dit-il, était entrée dans la grande congrégation de l'Oratoire ; elle ne pouvait s'y soustraire, pas plus qu'elle ne pourrait s'y soustraire maintenant. Et quoiqu'il s'agisse de l'Oratoire, vous allez voir comment M. de Sainte-Beuve a rendu compte, dans une page charmante, de la transformation de cette fameuse école.

« On se plaignait d'abord du relâchement de l'Oratoire, et cependant sa physionomie extérieure était très satisfaisante ; mais à côté de croyances très sincères, de convictions très réelles, il y avait un courant d'incrédulité qui circulait dans la jeune Oratoire, et l'on y trouvait des adeptes de la philosophie la plus avancée. »

M. Crémieux continue sa citation, souvent interrompue par ces mots : Qu'est-ce que cela prouve ?

Messieurs, ajoute M. Crémieux, tout cela prouve que la révolution était partout, malgré l'éducation que vous voulez restaurer, et que rien ne pouvait l'empêcher.

VOIX A DROITE. Nous maudirons éternellement 93. (Indignation violente à gauche.)

VOIX A GAUCHE. Si vous continuez ainsi, vous y arriverez !

VOIX A DROITE. Nous vous y attendons ! (Exclamations. — Tumulte. — Menaces. — Interruption prolongée.)

M. CRÉMIEUX lit, au milieu d'une violente agitation, un fragment du jugement de M. Thiers sur les travaux du comité de salut public. La Convention, dit M. Thiers dans ce passage, trouva la France compromise au dehors et au dedans, et elle la transmit sauvée au Directoire et à l'Empire. »

Ecoutez donc, messieurs. Si vous avez été, dans vos familles, élevés dans ces idées, nous, nous avons été élevés dans un autre système.

Si nous sommes coupables d'avoir persisté dans nos idées, n'avons-nous pas trouvé notre excuse dans la victoire ? Qu'est-ce qui a triomphé en 1830 ? 1830 n'est-il pas la consécration des principes de 89 ? Est-ce qu'en 1830 ceux qui sont tombés n'étaient pas aussi forts que vous ? Est-ce qu'en 1848 ceux qui ont subi la peine qu'attend tout pouvoir oubliant sa mission et son origine, n'étaient pas plus forts que vous ? En 1830, le souffle du peuple les a renversés; en 1848 il n'y a pas même eu besoin de souffle pour les jeter à terre. (Approbation à gauche.) Oh ! je sais bien; vous allez répondre : Personne ne veut abolir 89.

M. LE PRÉSIDENT. On ne le veut ni ne le peut. (Très bien.)

M. CRÉMIEUX. Je crois à ces paroles dans la bouche de M. Dupin. Mais il y en a d'autres qui disent qu'il faut revenir à ce qui était avant 89 ; quoique je m'occupe du passé, je n'irai pas jusqu'à l'inquisition. (Vraiment ! — C'est fort heureux !) Non, je ne dirai rien de l'inquisition, et pourtant j'aurais bien quelque droit de m'en plaindre. (On rit.) Mais l'inquisition n'a pas été le passé de la France. M. Victor Hugo a dit qu'elle avait fait 5 millions de victimes. C'est beaucoup. (On rit.) Je crois que l'honorable orateur peut avoir ajouté un zéro à son chiffre. (On rit.) Le règne de Torquemada a fait 400 mille victimes ; s'il n'a pas été plus loin, ce n'est pas que les bûchers manquèrent, mais les sujets à brûler ne se trouvèrent plus. (Bruits divers.)

Quand on veut revenir à 88, ce n'est pas nettement qu'on explique sa pensée, on se garde bien de dire qu'on ne veut pas de 89, c'est à 93 qu'on s'attaque. (Et l'on a raison ! — Agitation extrême.)

Comment peut-on dire à la révolution de 1848 qu'elle veut revenir à 93 ? Quand 89 a commencé, il avait à frapper toutes les institutions, et vous savez quelles résistances se sont élevées.

Tout s'est soulevé à la fois; mais la plus grande, la première faute de cette résistance a été l'émigration. (Agitation. — Quelques cris à la question se font entendre.) L'on vit à cette époque des princes français abandonner la France et aller à l'étranger solliciter son intervention armée en lui disant : Venez, je vous conduirai, je sais le chemin qui mène en France. (Allons ! allons !)

On les a repoussés, on ne les a pas vus dans cette guerre de la Vendée, la plus grande et la plus fatale de cette époque. Ce ne fut que lorsque cette première Vendée devint l'effroyable guerre des chouans... (Exclamations à droite. — Longue interruption. — Nous entendons ces mots : La Vendée s'est défendue contre la tyrannie de la convention.)

M. CRÉMIEUX. La Convention avait à dompter les ennemis du dedans et les ennemis du dehors. Au dedans et au dehors c'était la trahison, toujours la trahison...

UNE VOIX A DROITE. Et l'échafaud ! (Longue interruption. — Pourquoi parlez-vous de chouans ? — Vous passionnez le débat ! — C'est un discours incendiaire ! — C'est l'apologie de Carrier !)

(Vous voulez recommencer... Venez encore nous guillotiner, on vous répondra à coup de fusil. (Agitation extrême. — Tumulte prolongé.)

M. CRÉMIEUX. La Vendée n'a pas de rapport avec les crimes des chouans et Carrier n'a rien de commun avec la Convention.

VOIX A DROITE. C'est l'homme de la Convention ; il était digne d'elle et elle de lui. (Long tumulte.)

M. CRÉMIEUX. Croyez-vous donc que nous vous laisserons outrager tous les détails de la révolution, et que nous baisserons la tête en passant condamnation ! (Applaudissements à gauche. — Longue interruption à droite.)

M. Crémieux, faisant allusion aux paroles prononcées hier par M. de Montalembert, au sujet de l'alliance conclue entre lui et M. Thiers, dit qu'il sait fort bien que les ennemis d'un gouvernement se réunissent quelquefois pour le renverser; mais il prévient les ennemis de la République qu'elle résistera plus longtemps que la monarchie.

Je conviens qu'à votre point de vue le projet de loi qui imposerait le catholicisme dans l'instruction serait un excellent projet de loi. Mais, prenez garde, pour beaucoup d'entre nous, il est essentiellement mauvais.

Je suis quelque chose en ce moment ; j'ai mes droits de citoyen à conserver. Vous représentez un principe, je le veux bien ; mais moi, j'en représente un autre qui avait 4,800 ans quand le vôtre n'existait pas.

Pour vous faire apercevoir de l'absurdité de votre loi, il me suffit de vous rappeler la composition de votre conseil supérieur de l'Université.

En effet, comment quatre évêques, représentants de la religion catholique, de la religion qui veut et qui doit être reine, s'accorderaient-ils avec des protestants, avec des rabbins ? Les évêques voudront faire prédominer leur religion, et le jour où ils ne prédomineront pas, ils se retireront. M. l'évêque de Langres ne l'a-t-il pas dit lui-même ?

L'orateur examine ce qu'on a fait de l'instruction primaire ; l'instruction primaire devrait être gratuite d'après la Constitution elle-même ; elle devrait progresser, et on en abaisse le niveau en même temps que l'on poursuit les instituteurs.

Vous voulez sans doute l'ignorance avec M. de Montalembert.

A DROITE. L'ignorance vaut mieux que le crime.

M. CRÉMIEUX. Mais l'ignorance avec le crime, c'est là l'effet le plus horrible que l'on puisse concevoir. Vous voulez moraliser : donc instruisez. Votre loi va vers un but contraire, c'est pourquoi je vote contre elle. (Très bien ! à gauche.)

La séance reste quelque temps suspendue.

M. THIERS. Messieurs, depuis que cette grande discussion est engagée, vous avez entendu de part et d'autre d'excellentes choses, je n'ai aucune peine à le reconnaître.

Et cependant je voudrais que la loi vous fût connue ; il me semble qu'elle ne l'est pas encore.

Elle est l'ouvrage de deux commissions. On a voulu opérer une transaction, une conciliation.

Cette volonté a suffi pour soulever les réclamations. Dans cette Assemblée et au dehors, nous avons, M. de Montalembert et moi, été accusés d'apostasie. Je suis plus accoutumé à ce reproche que M. de Montalembert, et cela parce qu'il est plus jeune que moi à la vie politique.

Mais, je le demande à mes adversaires, est-ce sérieusement que l'on peut m'appeler apostat ? Vous avez eu mon obéissance légale ; mes sentiments et mes convictions sont toujours à ce que j'ai aimé. (Très bien ! à droite.)

Ah ! d'un autre côté, devant l'état où vous avez mis la société depuis deux ans, oui, je l'avoue, j'ai eu l'idée, dans l'intérêt de l'ordre, de la société, de faire un traité de paix entre les partisans de l'Etat et de l'Eglise.

L'orateur débite ici, à propos de l'organisation universitaire, un chapitre de son *Histoire du Consulat et de l'Empire* ; il retrace les luttes, de l'Eglise et de l'Etat sous Louis-Philippe, et ajoute : La révolution de février, sur ces entrefaites, a éclaté comme un coup de foudre : que sommes-nous devenus avec nos doctrines ?

LE KADI.

C'est juste, tu as raison. (D'un air solennel.) Epoux, consentez-vous au divorce ?

LES PLAIGNANTS (avec une unanimité touchante.)

Oh ! que oui !

LE KADI (d'un air encore plus solennel, et en nazillant d'une manière charmante.)

Au nom de la loi, vous êtes désunis.

LES PLAIGNANTS (avec accord).

Gloire à Dieu ! Gloire à Dieu !

LE KADI.

Je vais rédiger l'acte de divorce. Vous pourrez venir le chercher ce soir.

LE PLAIGNANT.

Enfin, c'est une affaire faite. Ils vont être bien attrapés là-bas. (A sa femme.) Va maintenant où le diable te conduira, et si je suis vraiment le descendant de Sidi Çalhha, que Dieu te crève les deux yeux, ou plutôt te sèche la langue, ça te fera souffrir davantage.

LA PLAIGNANTE.

Bah ! je me moque pas mal de ton souhait. Si tu es marabout, je suis maraboute, et si tu me jettes un sort, je puis t'en jeter un aussi, car le feu rencontre le feu. Si je suis fille de Sidi Çalhha, que Dieu te sèche les membres, te casse les dents, te coupe la langue et te crève les deux yeux. Attrape. Voilà ce que je te laisse en te quittant.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Vous êtes des insensés. Heureusement Dieu ne tient pas compte des folies des hommes, et les sorts que vous vous jetez n'auront aucune action sur vos destinées. Vous pouvez en croire ma parole. Dieu a mieux à faire que d'accomplir vos désirs, surtout quand ils sont aussi impitoyables. Allez en paix, mais séparément, car vous n'êtes pas fait l'un pour l'autre. Ce n'est pas Dieu qui vous avait unis.

LE PLAIGNANT (en sortant et s'adressant à son ancienne femme.)

Jusqu'à ta septième génération !

LA PLAIGNANTE (d'un ton beaucoup plus exaspéré.)

Et toi ! jusqu'à ta cent fois septième génération ! (Ils sortent enfin.)

SCÈNE IV.

LE CHAOUCH.

Moudghed ben Sebà vient d'arriver sous l'escorte de cavaliers de Ben Safi. Faut-il le faire entrer immédiatement ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Oui certes, fais-le entrer. C'est un bon moment, attendu qu'il y a beaucoup de gens qui pourront être témoins de son arrivée et de son entrevue avec moi.

(La porte s'ouvre et Moudghed entre. C'est un homme de grande taille, très vigoureusement membré. Sa figure exprime une énergie sombre, qui exerce une certaine fascination. Teint basané, yeux profonds et étincelants ; nez légèrement recourbé. Barbe d'un noir parfait, coupée à la bouche par une ligne de dents d'une blancheur et d'une pureté inconnues à nos climats. Tout son corps est parsemé de bandelettes qui recouvrent ses blessures, et ses vêtements sont souillés de nombreuses taches de sang. Bien qu'affaibli par la souffrance, Moudghed possède encore une attitude fière et dédaigneuse.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Moudghed, tu ne connais pas les Français, tu ignores quels sont les sentiments de grandeur et de générosité qui les animent. Je dois donc t'assurer tout d'abord que tu n'as rien à craindre, et que ta vie nous est sacrée par ce seul fait que tu es notre prisonnier et que ton visage a rencontré un visage français. Tu es maintenant sous la garantie de nos propres lois ; il n'y a qu'elles qui pourraient t'atteindre.

MOUDGHED.

Eh ! que puis-je avoir à craindre à l'heure qu'il est ? N'ai-je pas déjà tout perdu, mes compagnons, mes chevaux, mes armes et mon indépendance. Qu'est-ce, après tout cela, que cette misérable vie qui me reste, et comment peux-tu penser que j'y attache quelque prix ? C'est une cruauté de m'avoir ainsi amené vivant devant toi. Il valait mille fois mieux me fusiller sur place ; mais les Arabes n'ont aucun sentiment d'humanité.

BEN SAFI.

Je prends Dieu à témoin que sans les circonstances particulières dont j'ai parlé, je n'aurais certes pas manqué de te satisfaire, et qu'à cette heure tu serais ailleurs que devant nous.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Silence, Ben Safi ! laisse cet homme exhaler sa douleur, et ne l'interromps pas. Ne vois-tu pas que les circonstances dans lesquelles il se trouve ne lui permettent pas d'être juste. (A Moudghed.) Voyons, calme-toi un instant et écoute le langage de la raison. Bien que vos dominateurs, nous admettons que vous nous fassiez une guerre acharnée, et nous admirons même chez vous la valeur et toutes les qualités qui rendent la lutte plus terrible. Mais nous admettons une grande différence entre la lutte ouverte que vous nous faites quand vous vous soulevez en masse contre nous, et ces coups de main exécutés par des hommes isolés comme toi, qui ne sont que des actes de brigandage.

MOUDGHED.

Quand il est renversé et qu'il ne peut plus combattre, l'homme de cœur mord son ennemi.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien pour une lutte individuelle qui ne compromet qu'un homme ; mais ces agitations mesquines que tu as entretenues si longtemps, et qui ont causé la mort d'un grand nombre des tiens, sans résultat pour l'indépendance de ton pays, comment les justifier ?

MOUDGHED.

Ceux qui sont morts à cause de moi sont morts pour leur religion. Dieu les a récompensés. Ils ne sont pas à plaindre ceux-là.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais cette religion dont tu parles t'ordonne de te soumettre à la force, comme la plus éclatante manifestation de la volonté divine.

MOUDGHED.

Oui, mais cette religion m'ordonne de verser mon sang pour elle jusqu'à sa dernière goutte. Et d'ailleurs, votre force, où est-elle ? Croyez-vous qu'on en subisse les effets dans les montagnes où je vivais ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais, enfin, ne vois-tu pas tes frères venir à nous et se soumettre à notre autorité, parce qu'ils la trouvent forte et juste ?

MOUDGHED.

Ceux qui vous sont soumis ne sont pas mes frères,

Je n'étais pas partisan de la liberté d'enseignement : je pense que l'Etat, dans cette matière, ne peut être trop fort.

Mais, sachez-le bien, le jour où vous avez écrit dans la constitution l'article 9, qui établit que tous les établissements d'éducation seront soumis à la surveillance, la conciliation était forcée.

Par suite de la constitution, la loi actuelle donne aux petits séminaires le droit d'enseigner pour toutes les carrières...

Voilà la seule concession faite par la loi qui sera profitable au clergé quant à l'introduction des évêques dans les conseils supérieurs, M. l'évêque de Langres a eu raison de le dire : ce n'est pas un avantage, c'est une charge.

On nous accuse de livrer la jeunesse de la France au clergé. Je le répète, la grande concession, c'est que les petits séminaires pourront enseigner librement. C'est la Constitution qui le veut.

La Constitution dit positivement que tous les établissements seront libres, sans exception, et soumis à l'inspection. Vous avez imposé la charge, le bénéfice venait naturellement. En donnant l'inspection, vous donniez nécessairement la liberté. (Mouvement.)

M. MATHIEU (de la Drôme). La liberté n'est pas dans la loi.

M. THIERS. On trouve toujours trop de liberté pour ses adversaires, et on en a jamais assez pour soi.

Je rétablis donc ce point. L'avantage donné à l'Eglise, c'est la faculté accordée aux petits séminaires d'enseigner ; c'est là l'avantage sérieux qu'on a fait à l'Eglise.

Il y a deux ou trois ans, je l'eusse regretté.

Cette dynastie, dont je combattais les erreurs, je lui étais très dévoué.

Et je n'étais pas convaincu que le sentiment qui m'animait envers elle fût aussi dans le clergé. Eh bien ! franchement, croyez-vous qu'après avoir vu l'abîme dans lequel nous avons failli nous engloutir, je sois encore sensible à ces quelques différences entre l'église romaine et l'église française. Et quand toutes les dynasties ont été emportées... (Se tournant vers la montagne.) Vous dites, vous, pour jamais. (A la montagne : Oui ! oui !)

Quand toutes les dynasties ont été emportées, je n'ai plus vu aucune différence entre les partisans de l'Eglise et les partisans de l'Etat ; tous ne sont plus à mes yeux que les défenseurs de la société.

A LA MONTAGNE. Votre société est une coterie !

M. THIERS. La société est une coterie ! eh bien ! c'est pour la défense de cette coterie que le pays nous a choisis et nous a mis en majorité contre vous.

A GAUCHE. Vous allez voir les élections prochaines !

M. THIERS. C'est pour l'intérêt de la société et du gouvernement que je me suis uni à des hommes que j'ai combattus.

A GAUCHE. Nous n'avons jamais envoyé personne à Blaye.

M. THIERS. M. Pascal Duprat nous disait l'autre jour que, dans l'avenir, des congrégations de tout genre s'empareront de l'enseignement. Soit. Ce sera le résultat de la liberté.

» On nous accuse d'avoir détruit l'Université. Mais, alors, M. Barthélemy Saint-Hilaire, il fallait nous avertir dans la commission que nous allions détruire l'Université.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, de sa place. Dans la commission parlementaire, les idées étaient, pour ainsi dire, arrêtées.

M. THIERS. Vous vous étonnez que les bases de l'Université aient été ébranlées; celles de la société le sont bien. (Mouvement.)

Nous avons maintenu le corps enseignant, son droit d'examen et de surveillance, quand on nous demandait d'y substituer la surveillance qu'on croyait plus impartiale du préfet...

Voyez maintenant si nous avons été partiaux dans la composition de la commission extraordinaire.

Nous l'avons ainsi composée : trois membres de l'enseignement libre, trois membres de l'Institut, trois magistrats, trois membres du conseil d'Etat, quatre membres du clergé, trois membres des cultes autres que le culte catholique.

Nous avons donc appelé dans ce comité supérieur les représentants de tous les cultes, de tous les intérêts matériels et moraux ; nous lui avons confié toutes les attributions qui avaient un caractère de généralité. Cela ne vaut-il pas mieux que les trois conseils de l'année dernière, inventés par M. Jules Simon et nos adversaires.

M. SAINT-HILAIRE. Je vous demande pardon.

M. THIERS. Il fallait parler davantage dans la commission, monsieur Saint-Hilaire.

M. B. SAINT-HILAIRE. Mais.

M. THIERS. Ces interruptions sont insupportables.

M. LE PRÉSIDENT. Mais, monsieur Barthélemy Saint-Hilaire, vous avez parlé pendant cinq heures.

M. THIERS. Je m'adresse à tous les partis..., d'abord à la gauche, qui m'écoute avec une défaveur toute naturelle. Je dis à ces adversaires : Ils tiennent la plume, ils font la loi, ils sont en minorité, ils seront en majorité, ils l'espèrent. (Rires.)

A GAUCHE. Combien nous donnez-vous de temps ?

M. THIERS. Ils rédigent la loi.. eh bien ! qu'ils me trouvent une rédaction...

M. SAGE. Nous n'y mettrons pas les évêques, nous.

A DROITE. Rappelez donc à l'ordre, monsieur le président ?

M. THIERS. Avec vos principes, vous ne pouvez ni interdire le clergé ni chasser les jésuites.

Si je m'adresse enfin aux hommes qui m'ont suivi dans ma carrière... (Interruption.)

A quoi bon des insultes quand on a de bonnes raisons à donner? (Interruption à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes dans ce coin une demi-douzaine qui troublez constamment l'Assemblée. Veuillez vous taire, on ne vous demande que cela.

M. THIERS. Pourquoi ne pas nous respecter pour l'honneur de notre pays, dans l'intérêt du gouvernement représentatif ? (Nouvelle interruption à gauche.)

M. MIOT parle au milieu du bruit.

M. LE PRÉSIDENT, le regardant. Comment s'appelle celui-là ?

M. MIOT. Miot !

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien ! je vous rappelle à l'ordre.

M. THIERS. Pour l'honneur du pays, dans l'intérêt du gouvernement représentatif, qui doit nous être cher, ne donnons pas de spectacle qui nous rabaisse dans l'opinion publique et qui rende les affaires impossibles. Je dirai à ceux qui m'ont suivi dans ma carrière, à ceux qui ont partagé toutes mes convictions :

Sans doute, nous vivons dans un temps d'imprévu ; et il est difficile de rien prédire ; cependant, j'ai vu qu'en se rapprochant il était possible de s'entendre, et je suis convaincu qu'on s'est enfin entendu sincèrement.

La guerre, elle a cessé ; mais pour la faire renaître, il faudrait refuser la loi. (Mouvement.) On peut faire vivre ensemble la religion et la philosophie.

Je lis l'histoire du monde.

Je n'ai jamais vu que la philosophie et la religion soient mortes l'une par l'autre ! Ce sont deux sœurs immortelles qui sont nées le même jour, qui sont toutes deux sorties de la main de Dieu ! Il a placé la religion dans le cœur de l'homme, la philosophie dans son esprit. (Sensation.) Au moment du danger, les deux sœurs se rapprochent, et elles combattent ensemble !

En descendant de la tribune, l'orateur est vivement félicité par un grand nombre de membres de la majorité.

La séance est levée à six heures et demie.

LES AMIS DE LA FAMILLE.

ACTES DU POUVOIR.

Nous extrayons d'une lettre adressée de Lapalisse, 6 janvier, au *Républicain démocrate de l'Allier*, les faits suivants :

« La directrice de la poste de Lapalisse vient d'être changée de résidence. Il vaudrait peut-être mieux dire tout simplement qu'elle vient d'être destituée. Notre ancienne directrice est une femme éminemment estimable; veuve, âgée de 67 ans et mère d'une nombreuse famille, elle remplissait ses fonctions depuis vingt ans, et avec son mari auquel elle a succédé, depuis trente-cinq ans. Dans son service, elle a toujours obtenu les éloges de l'administration, ses notes sont excellentes... Son crime, c'est d'avoir un fils républicain... Notez bien surtout, que si cette bonne mère eût accepté son changement de résidence, *il lui était enjoint de ne pas permettre à son fils d'habiter le département de sa résidence*, et, en outre, *de le tenir éloigné d'elle d'au moins quatre-vingts kilomètres ; sinon elle perdait son emploi.*

« Ainsi, voilà une famille sur laquelle on fait des retenues de traitement depuis environ trente-cinq ans, et qui n'aura pas un centime de retraite. »

Et ces gens-là se disent les défenseurs de la famille et de la propriété !

— On lit dans le *Républicain démocrate de l'Allier* :

« Les fonctionnaires qui restent aujourd'hui en place, sont en quelque sorte signalés à l'avance, par le pouvoir, comme adversaires déclarés de ces progrès qui doivent nécessairement s'accomplir, et ils tremblent de se voir, un jour, demander compte de la préférence dont ils sont l'objet. Aussi, pour juger du calme de leur esprit, il n'y a qu'à voir leur contenance, lorsque la malle-poste de Paris a seulement quelques heures de retard. »

Les orléanistes et les henriquinquistes. — Les bruits d'alliance entre les deux branches de la famille de Bourbon, et l'abdication de la branche cadette, occupent encore la presse royaliste des départements. Le *Courrier de la Gironde* dément la nouvelle données par la presse légitimiste de Bordeaux, que M. Duchâtel aurait confirmé la déclaration attribuée à M. de Salvandy. L'article du *Courrier de la Gironde* se termine ainsi :

« Si ces questions sont nettement et explicitement posées, nous pensons que la *Guienne* trouvera les réponses non moins nettes et non moins explicites.

» A ces réponses faites par celui de nos amis qui a vu le comte Duchâtel, nous ajouterons : Si le récit de M. de Salvandy était exact, pourquoi M. de Chabannes, aide-de-camp du roi Louis-Philippe, est-il venu à Paris pour le rectifier? »

ALLIER. — *Destitutions en masse.* — Le *Républicain démocrate* était, il y a quelques jours, rempli de destitutions prononcées tant par M. de Maupas, préfet honnête et modéré de l'Allier, que par le président de la République. Nous allons tâcher de les résumer dans la mesure de nos colonnes.

MM. Clairefond, négociant, Guillermin, ancien officier, commissaire-priseur, Méplain, juge, et Bengarel, conseiller de préfecture démissionnaire, membres de la commission administrative de l'hospice départemental, viennent d'être destitués de ces fonctions. Ils avaient été nommés après la révolution de Février.

Par arrêté de M. le préfet de l'Allier : Les citoyens Lomet, garde-forestier embrigadé, père de famille, ayant vingt-sept ans d'excellents services, et Rochon, simple garde à Saint-Didier, ont été révoqués de leurs fonctions.

Par décision du 2 janvier courant, les citoyens Bouis (Antoine), Petauton (Philibert) et Carteron (Jean-Baptiste), chefs cantonniers à Montluçon et à Couleuvre, sont révoqués. Sont également révoqués, les cantonniers ci-après : 1° Cornil (Louis) ; 2° Coursol (Joseph) ; 3° Pourcheron (Jean) ; 4° Buisson (Benoit) ; 5° Queune (Philippe) ; et 6° Rondet (Louis).

— Par décret en date du 4 janvier, le président de la République a prononcé la dissolution de la compagnie de sapeurs-pompiers de la garde nationale de Montluçon.

— Par un autre décret du même jour, le citoyen Préveraud, maire de Montaiguet, suspendu, est révoqué. — Le maire de Loddes, suspendu ; — le maire de Couleuvre, suspendu ; — le maire de Coulandon, suspendu.

SAÔNE-ET-LOIRE. — On lit dans le *Patriote* :

« L'exemple donné par ceux de nos compatriotes qui se sont associés les premiers pour faire venir un bateau de charbon destiné à leur consommation particulière, a eu dans notre ville de nombreux imitateurs.

» Des citoyens du faubourg Saint-Jean-des-Vignes viennent de nous faire parvenir un *boni* de 40 fr. 10 c. qui leur est resté sur leur opération, avec prière de verser cette somme dans la caisse de notre commission de secours en faveur des détenus politiques.

Le citoyen Clerget, bandagiste, au nom d'une autre société du même genre, nous a remis la somme de 23 fr. pour la même destination.

MULHOUSE. — Le préfet de l'Ardèche qui vient de défendre les chants dans les cafés et autres lieux publics de son département, trouve des imitateurs jusque dans le nôtre.

Deux pauvres chanteurs ambulants qui gagnaient quelques sous à chanter des airs patriotiques dans les cafés viennent d'être arrêtés par la police si active et si intelligente, et conduits à la maison d'arrêt d'Altkirch. (*Démocrate du Rhin.*)

NORD.—On écrit de Jolimetz à l'*Indépendant* :

« Ce n'est pas seulement dans les centres populeux que l'esprit démocratique fait des progrès ; les petites localités s'émancipent de plus en plus. Le Jolimetz, commune rétrograde s'il en fut, inféodée à la sacristie et à la légitimité, vient, à l'occasion de l'élection de trois membres du conseil municipal, de donner une bonne leçon aux représentants des idées d'un autre âge. Les candidats blancs ont été complètement battus. C'est de bon augure, et si les canons russes ne viennent mettre un frein à ce débordement d'idées,—comme disent les réactionnaires, — notre cause est certaine de triompher partout aux prochaines élections. Le rétablissement de l'impôt sur les boissons a fait ouvrir bien des yeux. »

PAS-DE-CALAIS. — On écrit d'Ardres à l'*Eclaireur* :

« Notre digne maire s'est mis avec bonheur à la tête du banquet qui a eu lieu dernièrement chez nous, et les paroles qu'il a prononcées au milieu de cette nombreuse réunion ont été vivement applaudies.

» Mais pour vous donner une idée de l'esprit qui a animé notre banquet, je vous adresse un extrait du toast prononcé par l'un des commissaires :

« ..... Ne craignons pas de nous montrer républi-
» cains ! s'est-il écrié. Loin de nous ces hommes
» timides, timorés et faux, qui ont à leur disposi-
» tion une cocarde pour tous les partis, une parole
» pour tous les temps, une couleur pour tous les
» drapeaux. Tenons au drapeau de la République,
» qui est celui de la Liberté, de l'Egalité et de la
» Fraternité ; et ne laissons jamais toucher à cette
» sainte bannière, en ayant au fond du cœur le
» culte du triple et divin symbole qui s'y lit en let-
» tres d'or :

» Vive la République !... »

» Jamais nous n'avions vu plus d'effusion, plus d'esprit de fraternité entre nous. C'est une bonne journée, et les impressions en seront durables. »

La rédaction de la *Réforme* nous prie de publier la communication suivante :

Il y a quelques jours, nous annoncions à nos abonnés qu'avertis tardivement du prélèvement des amendes auxquelles nous avons été condamnés, fait par le fisc sur notre cautionnement, nous étions réduits à suspendre, pendant deux jours, notre publication.

Depuis, prévenus que le ministère exigerait le 20 janvier l'exécution rigoureuse de la loi pour le versement intégral de la partie du cautionnement afférente au gérant nouveau qui doit remplacer le citoyen Léoutre, détenu à l'heure qu'il est, par suite des condamnations qu'il a subies, nous avons dû prendre des mesures plus complètes qui nous missent en position de rentrer dans la lice avec la certitude de soutenir énergiquement la lutte à l'abri de tous obstacles, de toutes entraves.

Ces circonstances retarderont jusqu'au 25 janvier la publication du journal.

Nous comptons, à cette occasion, sur le concours dévoué de nos abonnés ; et nous sommes convaincus d'avance qu'ils nous soutiendront de toute leur sympathie, au milieu des tracasseries de mille sortes que nous suscitent nos ennemis communs.

FAITS DIVERS.

L'Académie française a procédé hier à la réception de M. de Saint-Priest. Le récipiendaire a prononcé à la fois l'éloge de M. Ballanche que M. Vatout n'avait pu prononcer et celui de M. Vatout.

— La taxe des chiens a été introduite dans le Vorarlberg pendant l'année 1845, et le produit avait été destiné en partie aux pauvres. Jusqu'en 1849, 14 000 florins avaient reçu cette destination.

— Le *Boersenhalle*, dans une note statistique sur l'usage du café en Europe, en porte à 3 880 600 quintaux la consommation pendant l'année 1849. L'Allemagne seule, l'Autriche non comprise, a consommé 1 450 000 quintaux.

— Le parquet n'a pas perdu de temps pour le procès de la *Presse*; on lit dans ce journal :

« C'est le 23 janvier que la *Presse* est citée à comparaître devant la cour d'assises, pour avoir reproduit, dans son numéro du 12 janvier, l'article du journal la *Réforme* que le *Droit, journal des tribunaux*, avait reproduit tout entier la veille dans son numéro du 11 janvier.

» Nous extrayons de la citation les détails suivants, qui sont curieux.

FRAIS.

Fourniture de 11 sacs en toile à 2 fr......	22 fr.	
Emploi de 2 commissionnaires à la poste.	3	50
Transport par une voiture de 11 sacs à la préfecture de police..................	5	»
TOTAL........	30 fr.	50

— On annonce pour mardi prochain un bal à l'Hôtel-de-Ville, chez M. le préfet de la Seine. On parle aussi, pour la semaine prochaine, d'un grand Sabbat qui serait donné par M. Fould, à l'hôtel du ministère des finances.

— On écrit de Lons-le-Saulnier, 13 janvier :

« M. Richard, capitaine en retraite à Dôle, recevait de Paris un paquet de numéros du journal la *Voix du Peuple*, qu'il faisait vendre par le relieur Opinel, de la même ville. Dans les premiers jours de décembre dernier, Opinel en avait à sa disposition, à cet effet, dans un cabaret de Dôle. Deux gendarmes y allèrent; l'un d'eux lui acheta plusieurs de ses exemplaires, et après s'être assuré qu'Opinel n'était pas muni d'une autorisation de distributeur d'écrits, ils dressèrent contre lui procès-verbal, ainsi que contre le capitaine Richard, qui se présente comme étant le seul responsable du fait en question.

» Ils furent tous deux arrêtés préventivement, puis jugés et condamnés par le tribunal correctionnel de Dôle, savoir : Richard à un mois d'emprisonnement, et Opinel à dix jours de la même peine, pour contravention à l'art. 6 de la loi du 27 juillet 1849. Ils se sont rendus appelants de cette décision, et, de son

---

ce sont des Musulmans dégénérés. S'ils avaient eu du cœur, vous ne seriez pas ici, ou bien nous aurions joint nos os à ceux de nos pères.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je comprendrais ces sentiments de haine implacable si nous cherchions à vous dominer pour devenir vos tyrans ; mais, dis-le, à quelle époque as-tu vu régner sur ce malheureux pays une autorité à la fois plus ferme et plus paternelle? Vos dominateurs légitimes, les Kalifes, plus tard les Cheurfa, n'ont cessé de vous écraser sous leur despotisme de fer. Vous n'avez jamais été que des esclaves; nous, chrétiens, que vous croyez des ennemis implacables, nous aspirons à faire de vous des frères, après en avoir fait des hommes; mais vous ne pouvez croire à de si beaux sentiments.

MOUDGHED.

Et quand nous y croirions, que peut-il y avoir de commun entre nous? Notre haine est dans le sang. Cette haine, rien ne pourra l'éteindre, et vous nous donneriez à manger la chair de vos enfants, qu'elle n'en serait pas assouvie.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Pauvre insensé ! le fanatisme t'égare, tu ne sais pas quelle puissance ont la raison et la justice, et tu ne peux comprendre la révolution qu'elles opèreront en vous avec l'aide de Dieu. Reste avec ta folie, puisqu'elle est incurable.

MOUDGHED.

La folie vient de Dieu !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est ainsi que vous outragez la majesté divine. Mais cessons ces discours. Quand deux hommes parlent deux langues différentes, il leur est impossible de s'entendre, et puisque rien ne peut calmer l'exaltation de ta tête.....

MOUDGHED.

Rien, la mort seule. Je serais libre demain, que demain je recommencerais à vous combattre, fier de conserver l'étincelle pour l'incendie qui doit vous consumer un jour.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien. En attendant, nous devons user de la force que Dieu a mise entre nos mains pour assurer la paix, premier besoin de l'homme, et puisque rien ne peut te détourner d'une lutte insensée, tu iras en France rectifier ton cœur et ton esprit dans la contemplation de notre grandeur.

MOUDGHED.

La force est maintenant en vous, usez-en. Vous pouvez être impitoyable; car, j'en jure sur la tête du prophète ! je l'aurais été pour vous.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ce n'est pas la haine qui nous guide, mais la raison.

MOUDGHED.

Patience. Notre tour viendra, car vos temps sont marqués.

(Moudghed se retire, conduit par le chaouch, et jette en partant un regard de mépris sur les chefs assemblés. Ceux-ci baissent la tête et semblent éprouver une secrète honte d'être nos amis, après les paroles qu'ils viennent d'entendre. Ils sont dans l'embarras de gens pris en flagrant délit de trahison et en subissant les reproches.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà un fou bien dangereux, et qu'il est indispensable d'éloigner du pays pour lui ôter la possibilité de nuire.

LES CHEFS (en chœur.)

Oh ! oui, un bien grand fou. Que de crimes il a commis ! Sidi el Boukrari, vous êtes trop bons, vous autres Français. C'était un homme à hacher en morceaux, au lieu de l'envoyer vivre paisiblement en France. (A part.) Pauvre martyr, tu souffres pour la gloire de Dieu ! En sortant nous t'enverrons secrètement notre offrande.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à part.)

Pauvres gens ! vous n'avez pas la franchise de votre sympathie pour lui, et vous ne comprenez pas que nous devons vous la pardonner.

(Au chaouch). Amène d'autres plaignants.

(*La suite prochainement.*) CH. RICHARD.

Pour propager le remarquable discours de M. Victor Hugo, prononcé à l'Assemblée nationale dans la séance du 15 de ce mois, le citoyen Ballard, à la propagande, rue des Bons-Enfants, 1, vient de faire éditer ce discours en une brochure de 16 pages, grand in-8°, au nombre de cent mille. L'on peut se procurer cent exemplaire au prix de 2 fr. 25 c. et 5 fr. pour les départements. Un exemplaire seul, 5 c., par la poste 10 c. Il tient en outre des exemplaires sous bande à la disposition des personnes qui désireront en envoyer à leurs amis.

Nous avons sous les yeux le 1er numéro du journal l'*Egalité*, moniteur des électeurs, paraissant une fois par mois, rédigé par le citoyen Raginel. Cette feuille, spécialement destinée aux campagnes, donne, à chacun de ses numéros, un tableau des votes de tous les représentants.

Prix : 2 fr. par an. Bureau, rue de Cléry, 74, à Paris.

THÉATRES.—BALS.—CONCERTS.

Aujourd'hui samedi, au théâtre Montansier, première représentation de *Rosette et Nœud coulant*, par Ravel et Sainville.

JARDIN D'HIVER. — La première fête de nuit sera donnée le 2 février, au bénéfice des ouvriers sans travail, patronée par l'œuvre de Saint-Antoine.—On trouve des billets d'avance, pour cette fête à l'administration du Jardin-d'Hiver.

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 12. — Aujourd'hui samedi, 19 janvier, Grand Concert.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2, par extraordinaire, grande Tombola de Lots sérieux, tirée par Mayer.— Air des *Mousquetaires*, par Mme Danterny. — *Amour sacré de la Patrie*, par les Enfants de Paris.— *Le Provincial à Paris*, par Neuville. — *Le Jour de l'An*, par Mayer.— Mélodies nouvelles, par Junea et Gozora. — Ce concert populaire sera l'un des plus beaux de la saison. — Prix d'entrée : 30 c. — Tribunes réservées : 50 c.

LA ROSIÈRE DE LA SALLE MONTESQUIEU. — Nous recevons une réclame qui, par suite de son originalité, mérite de trouver place ailleurs qu'aux annonces.

Nous sommes prévenus que le mardi 22 janvier, à 8 heures du soir, il y aura dans la salle Montesquieu, Concert, Tombola et *Couronnement d'une rosière, à l'instar de Nanterre*. Prix : 50 centimes aux secondes 1 franc aux premières.

été, le procureur de la République à Dôle s'en est aussi rendu appelant *à minimâ*.

» Le tribunal d'appel, après une assez longue délibération, a rendu un jugement confirmant celui du tribunal de Dôle, quant à la déclaration de culpabilité et à la qualification du fait, et réduisant toutefois la peine à quinze jours d'emprisonnement en ce qui touche le sieur Richard, et à vingt-quatre heures de la même peine en ce qui touche le sieur Opinel. » (*Droit.*)

— Un porteur de contraintes a péri dévoré par cinq loups; il se nommait Thomas Bazerque, et était âgé d'environ 70 ans. Samedi dernier, 5 du courant, il se trouvait à Hèches, vers 6 heures du soir; le temps était froid, la nuit obscure, et la neige tombait à gros flocons; Thomas Bazerque, parti le matin de Sarrancolin, avait promis à sa famille d'être rentré le soir à huit heures au plus tard, et, malgré les fatigues de la journée, malgré la longueur de la route, malgré le froid et l'obscurité, il s'achemina vers Sarrancolin, sans écouter les pressantes sollicitations de quelques amis qui voulaient le retenir à Hèches.

Assailli par des loups, Bazerque trouva la mort la plus affreuse. Il paraîtrait que l'infortuné vieillard, acculé sur les bords de la Nesle, et forcé de reculer pour éviter d'être atteint, aurait roulé le long du tertre, où les loups l'auraient saisi, étranglé et dévoré.

— On écrit de Luchon à l'*Eclaireur des Pyrénées* :

« La neige s'entasse chaque jour dans les hautes vallées, de manière à y effacer les traces des habitations. A Luchon, les rues en sont entièrement obstruées; là où le vent n'a pas agi par entassement, la hauteur de la neige tombée depuis le 23 décembre, dépasse un mètre vingt centimètres. De mémoire d'homme il n'en est tombé autant.

» Jusqu'à ce jour, aucun sinistre n'est à déplorer; seulement quelques maisons couvertes de chaume se sont affaissées sous le poids de la neige.

» Malgré les obstacles sérieux résultant des conditions météorologiques actuelles, les travaux de reconstruction des Thermes de Luchon n'ont éprouvé aucune interruption. Pour résister à l'entassement de la neige et au froid, qui a été ici de 9° 1/2, on a dû recourir au darraquage et au chauffage par les eaux minérales et par les feux permanents. Les neiges sont déblayées par le jeu de pompes à incendies, alimentées par les eaux chaudes.

» Tous les efforts possibles sont accomplis en vue de livrer pour la saison prochaine les étuves, piscines, les douches et les salles de bains du sud.

» Les recherches souterraines d'eau minérale sont continuées vers le sud avec succès. De nouvelles sources ont été récemment mises à nu, et vont augmenter la série, déjà si remarquable, peut-être unique, des eaux minérales de Luchon. »

LES BONS GENDARMES. — A Villers-Cotterets, le 7 de ce mois, un marchand de harengs passait devant la caserne des gendarmes du pays. Le maréchal-des-logis l'appelle, sous prétexte de lui en acheter. Quand il fut entré dans la cour, les gendarmes fermèrent la porte et se mirent à le fouiller et à le visiter jusque dans ses bottes. On fit l'ouverture de son paquet en lui disant : « Vous avez de la contrebande. » (Il s'agissait d'almanachs.) La perquisition fut inutile.

Théorie phalanstérienne

ÉTAT SAUVAGE. — DROITS NATURELS (1).

L'*Edénisme*, ou bonheur primitif de l'humanité placée dans un climat tempéré, nourrie par les fruits spontanés de la terre, disparut avec les causes qui l'avaient fait naître; la population s'accrut; gaspillés avec imprévoyance, les fruits du sol ne suffirent plus à la nourrir; les animaux féroces se répandirent dans les contrées habitées par le genre humain; les armes, les instruments de destruction inventés pour faire face à cette nature d'ennemis furent tournés bientôt contre l'homme lui-même; la pénurie des subsistance créa partout l'hostilité; ceux qui avaient porté sur les productions de la terre une main téméraire, imprévoyante, urent obligés de gagner leur pain à la sueur de leur front et de quitter le paradis terrestre; la horde se constituait; à l'édénisme succédait partout l'état sauvage, les souvenirs du bonheur primitif ne devaient plus vivre que dans les traditions poétiques, dans les légendes, dans les initiations et les mystères.

L'*Etat sauvage* est une phase traversée par toutes les nations. On ne trouve plus guère aujourd'hui cet état social que dans les îles, parce que toute race humaine pour se développer, pour croître, a besoin d'échanger, avec les autres races, ses idées comme les produits de son travail, et que l'humanité, dans les îles lointaines, demeura longtemps séparée du monde; nous trouvons encore des sauvages sur le territoire américain, isolé pendant tant de siècles du grand foyer intellectuel, nous en trouvons dans l'Afrique où les déserts servent de barrière; mais les peuples parvenus à un état social supérieur, les peuples qui n'ont pas été noués dans leur croissance, civilisés aujourd'hui furent eux-mêmes des sauvages. Si cet exposé sommaire de la théorie de Fourier comportait plus de développements historiques, nous pourrions montrer l'état sauvage, avec tous ses caractères, le tatouage y compris, dans les origines des Hébreux, des Grecs, etc.

Pendant la durée de l'état sauvage, l'homme répugne à cultiver la terre; il adresse à son mortel ennemi cette imprécation : *Puisses-tu être réduit à labourer un champ !* La cueillette des fruits spontanés ne suffisant plus comme dans l'édénisme, à son existence, il cherchera sa nourriture dans un travail fatigant et qui cependant n'est pas sans attrait, *la chasse et la pêche* ; les sauvages sont chasseurs et pêcheurs, les guerres qui naissent entre les hordes ou tribus ont presque toujours pour but la possession d'une rivière d'un étang poissonneux, d'un bois peuplé de gibier.

Malgré les intempéries auxquelles est exposé le sauvage, malgré l'insuffisance de ses vêtements, de ses ustensiles, malgré les dangers qu'il court, il n'est nullement disposé à changer cette existence contre la vie du civilisé ; la civilisation n'est pas attractive pour le sauvage ; il voit des colonies européennes s'établir auprès de sa hutte et n'en imite pas les mœurs; de jeunes sauvages élevés dans les colléges des Etats-Unis sont retournés à la horde aussitôt qu'ils ont retrouvé leur liberté, comme un loup captif retourne au bois quand il a brisé ses chaînes.

Comment la civilisation séduirait-elle l'homme de la nature ? Elle est fondée sur une contrainte permanente imposée aux masses, sur le travail agricole et industriel exercé par la majorité de la population, dans les conditions les plus répugnantes, et sous l'aiguillon de la faim. Tant que le sauvage pourra chasser et pêcher, il ne s'enrôlera pas volontairement parmi nos paysans, soldats, ouvriers, mendiants, domestiques. L'impossibilité de l'attirer à la civilisation est si bien reconnue que l'Américain des Etats-Unis ne cherche pas à s'assimiler le sauvage ; il le refoule ou l'extermine.

La civilisation n'attire pas le sauvage, mais l'état sauvage attire le civilisé.

Nous ne parlons pas du civilisé puissant, privilégié, riche ; celui-là jouit des merveilles industrielles, artistiques créées par la civilisation, et dont l'état sauvage ne lui fournirait pas l'équivalent ; mais le prolétaire, le matelot jettera plus d'une fois sur la liberté, l'insouciance du sauvage un regard d'envie; plus d'une fois des marins, appartenant à des équipages européens, ont déserté pour aller rejoindre une horde. Au moment où se fondait l'établissement français du Canada, des ordonnances sévères de Louis XIV et de ses successeurs défendirent aux colons d'aller acheter les peaux de castor au milieu des naturels, par la raison que beaucoup de Français ne revenaient pas de ces expéditions et demeuraient avec les tribus, séduits par une chasse perpétuelle; les ordonnances voulent qu'on attende les trafiquants sauvages dans les comptoirs de la colonie.

D'où vient cet attrait qui s'attache à un état social grossier, privé de développement scientifique et industriel ?

C'est que l'humanité, créée pour l'industrie attrayante, a horreur de l'industrie répugnante, exercée par contrainte, suivant la méthode civilisée ; c'est que le sauvage qui n'a pas encore aliéné toute la liberté des temps édéniques jouit de sept droits naturels, ainsi énumérés par Fourier :

Chasse, pêche, cueillette, pâture, ligue intérieure, vol extérieur, insouciance.

L'exercice des quatre premiers droits pourvoit à l'alimentation du sauvage ; la chasse et la pêche sont ses moyens d'existence pivotaux ; la cueillette des fruits spontanés du sol est une tradition de l'état social antérieur, l'Edénisme ; le droit de pâturage, c'est-à-dire l'éducation des animaux domestiques, est un caractère exceptionnel, un caractère de transition empreinte à la période postérieure, *l'état patriarchal*.

Nous n'avons pas besoin de démontrer que le pauvre, en civilisation, n'a pas, comme le moindre des sauvages, le droit de chasser, le droit de pêcher, le droit de cueillette, qui a laissé des traces dans plusieurs lois de Moïse, ni le droit de pâture, si ce n'est dans quelques biens communaux.

Les trois derniers droits donnent un essor à l'intelligence; par la *ligue intérieure*, ou cabale politique dans le sein de la tribu, droit d'intervenir dans l'élection des chefs, dans les délibérations des guerriers, le sauvage satisfait un besoin de discussion, d'émulation, d'intrigue, de *cabaliste*, pour employer la langue de Fourier, passion qui n'avait pour les civilisés pauvres que peu ou point d'essor jusqu'à l'intervention dans nos mœurs du suffrage universel.

Le *vol extérieur* est la faculté, dont le sauvage use sans scrupule, de dérober à l'étranger tous les objets qu'il peut atteindre pour les rapporter dans sa tribu; les visiteurs sauvages à bord d'un navire emporteraient jusqu'aux cordages et aux ferrements du bâtiment si on ne les surveillait pas. En classant le vol extérieur parmi les droits que s'attribue le sauvage, Fourier n'a pas voulu le moins du monde plaider la cause du vol. Il cherche quels attraits attachent le sauvage à sa vie grossière, il trouve celui-là et le constate; mais il a vivement protesté contre l'idée de ressusciter un pareil droit dans une société adulte, éclairée; la conscience de l'humanité est progressive; le sauvage vole sans scrupule, comme le Barbare et même le Civilisé vendent et achètent des esclaves sans remords, comme le seigneur du moyen-âge s'emparait en toute sûreté de conscience de la dépouille des naufragés; ce qu'on appelait à cette époque *droit de bris* n'était assurément qu'une variété du droit de vol; le sauvage dérobe comme l'inquisiteur brûle, comme le bourreau exécute, comme le soldat tue; ces divers agents du mal n'accomplissent certainement pas des actes humains ni légitimes, mais des actes autorisés par la conscience de leur siècle, par l'opinion qui a consacré toutes ces formules : *droit* du maître sur l'esclave, *droit* de l'Eglise sur l'hérétique, *droit* du soldat sur l'étranger, etc., etc.

Le dernier droit du sauvage, le plus attrayant de tous, est l'*insouciance*. On nous dira : c'est un état de l'esprit, ce n'est pas un droit. Vaine objection ! Pouvoir demeurer dans cet état de l'esprit qui se dispense de prévoir est une faculté précieuse ; le civilisé pauvre n'en jouit pas ; dans son anxiété permanente, il est toujours en quête pour assurer le nécessaire à lui et à sa famille ; tandis que le sauvage cherche sa nourriture dans les bois, les prairies, les eaux, se passe de vêtements, trouve un abri dans les rochers ou sur les arbres, il faut que le civilisé se loge dans une maison, sous peine d'être châtié comme vagabond; se vêtisse, sous peine d'être poursuivi pour offense aux mœurs; qu'il ait du pain, sous peine d'être emprisonné comme mendiant; en civilisation, les habitudes, les lois, les convenances ont augmenté le nombre des besoins et partant des servitudes. Les sept droits naturels du sauvage, incompatibles avec le développement moral de l'humanité, n'en constituent pas moins une ébauche de liberté que le sauvage refusera d'abandonner tant que la civilisation ne lui offrira pas la liberté sous une forme supérieure.

(1) Voyez les numéros du 30 décembre 1849, 1, 2, 3, 9, 10, 11, 15 et 17 janvier 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 10 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe. . . . 22 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 18 janvier 1850.

Les affaires sont restées faibles et peu suivies, avec tendance vers la baisse, ce qu'on attribue surtout à l'arrivée en baisse des fonds anglais d'hier, qui ont décroché le taux de 96. Des nouvelles commerciales disent que le bruit courait à Londres que Louis-Philippe venait de mourir après quatre jours de maladie. On s'occupait encore des emprunts sur les différentes places, dont le chiffre total s'élève à près d'un milliard.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	93 95	Zinc Vieille-Montagne	.... »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	[illegible] 50
Quatre 0/0, j. 22 sept.	»» »»	Cinq 0/0 Romain	[illegible] 3/8
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 45	Espag. 3 0/0 dette ext.	»» »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	[illegible] 7/8
Bons du Trésor	5 »/»	Belgique. Empr. [illegible]	... »/»
Actions de la Banque.	2270 »»	— Empr. [illegible]	[illegible] »/»
Rente de la Ville	»» »»	— Empr. [illegible]	[illegible] 7/8
Obligat. de la Ville	1270 »»	— Banq. [illegible]	... »»
Obl. Emp. 25 millions.	1127 50	Emprunt d'Haïti	... »»
Obligat. de la Seine	1063 75	Piémont, 5 0/0 1849	[illegible] 35
Caisse hypothécaire	... »»	— Oblig. anc.	970 »»
Quatre-Canaux	.... »»	— Oblig. nouv.	[illegible] »»
Jouis. Quatre-Canaux.	»» »»	Lots d'Autriche [illegible]	[illegible] 50

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	57 70	57 70	57 [illegible]	57 55

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	02 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	»» »/»
3 0/0 —	10 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	À TERME. 1er cour	P. haut	Der. cour
... »»	... »»	Saint-Germain	... »»	... »»	... »»
202 75	202 50	Versailles rive droite.	... »»	... »»	... »»
465 »»	... »»	Id. rive gauche.	... »»	... »»	... »»
830 »»	827 50	Paris à Orléans	[illegible]	[illegible]	... »»
565 »»	565 »»	Paris à Rouen	... »»	... »»	... »»
245 »»	245 »»	Rouen au Havre	... »»	... »»	... »»
215 »»	215 »»	Marseille à Avignon	... »»	... »»	... »»
116 25	115 »»	Strasbourg à Bâle	... »»	... »»	... »»
331 25	327 50	Orléans à Vierzon	... »»	[illegible]	... »»
... »»	... »»	Boulogne à Amiens	... »»	... »»	... »»
415 »»	412 50	Orléans à Bordeaux	... »»	... »»	... »»
461 25	460 »»	Chemin du Nord	460 »»	[illegible]	[illegible] 25
111 25	111 25	Montereau à Troyes	... »»	... »»	... »»
356 75	356 75	Paris à Strasbourg	[illegible] 75	[illegible] 75	[illegible] 75
... »»	272 50	Tours à Nantes	... »»	... »»	... »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 19 janvier.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle, l'Amour.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODÉON. — François le Champi, Crispin rival.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Les Cabinets, les Saisons vivantes, Pas de fumée, l'Intérieur.
GYMNASE. — L'Année prochaine, la Bossue, Diviser pour régner, Une Mère.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant.
VARIÉTÉS. — Lord Spleen, Lully, au Quinze-Vingt.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Mémoires du Pont-Neuf, les Danseuses viennoises.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint-Germain, Babylas.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 20 — Dimanche 20 Janvier 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . . 11 f. Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 19 JANVIER.

L'Assemblée législative a décidé aujourd'hui, à la majorité de 455 voix contre 187, qu'elle passerait à une seconde délibération de la loi *contre* l'instruction publique. Ce résultat n'a rien qui nous surprenne; la majorité s'est fait connaître à son coup d'essai, la question romaine. Depuis lors sa route est marquée. La discussion qui s'est prolongée encore aujourd'hui sur le terrain de l'enseignement n'a pas offert d'intérêt; chaque parti avait épuisé ses arguments dans les séances précédentes. MM. Wallon et Lagarde ont parlé contre la loi. M. Parieu, membre de l'instruction publique, est venu apporter à ce projet si funeste au développement intellectuel du pays, l'adhésion formelle de l'Elysée; l'Elysée ne se plaindra pas, dans son *Napoléon* de demain, d'avoir été en cette occurrence entravé par l'Assemblée nationale dans la réalisation des magnifiques projets qu'il tient si cruellement en réserve. M. Parieu a fait l'éloge des *honnêtes gens*, des *hommes religieux*, déclamé contre les révolutions dont il n'a pourtant pas à se plaindre. Ces banalités n'éblouissaient personne, la droite applaudissait par pure convenance; mais M. Parieu conserve la confiance de la présidence; il n'a donc pas éprouvé d'échec.

Faites voter les Romains!

Tous les journaux de la réaction, *Patrie*, *Courrier Français*, etc., se plaisent à reproduire une note de l'*Observateur romain* qui nous concerne, et à laquelle nous avons déjà suffisamment répondu; puisqu'on y revient cependant, nous allons répondre encore. Voici le texte:

On lit dans l'*Observateur* du 7: « La *Démocratie pacifique* de Paris nous appelle des calomniateurs, parce que nous avons contesté le fait d'adhésion unanime à la république romaine.

» Nous invitons ce journal à vérifier (la chose est facile):

1° Si la prétendue majorité dont il parle ressort d'un amas de mensonges;

» 2° Si les votes n'ont pas été, à l'égard de ceux qui se sont abstenus, dans la proportion de 21 contre 114;

» 3° S'il n'y a pas eu de signatures répétées 40 fois (témoins Viterbe, commune de Soriano), si beaucoup d'autres ne l'ont pas été pour grossir le chiffre des adhésions;

» 4° Pour vérifier les violences, il suffit d'ouvrir le *Moniteur romain*, n° 89.

» Après cette vérification, ce journal retirera sans doute son épithète de calomniateurs. »

Nous ferons une remarque préliminaire: c'est qu'il n'est point obligatoire pour notre journal de suivre une polémique avec l'*Observateur romain*, dont la position est celle-ci: Lorsque les Français, sous le mensonger prétexte de rendre la liberté aux Romains, eurent pénétré dans Rome après l'effusion de sang la plus inexcusable dont l'histoire ait offert l'exemple, toutes les libertés romaines furent confisquées par les prétendus libérateurs; la garde civique fut dissoute, le droit de discussion mis en interdit, la presse tout entière supprimée, à l'exception de l'*Observateur romain*; sous la protection de l'étranger, ce docile organe de la réaction cléricale, attaque tous les jours la liberté italienne, sans qu'il soit possible aux Romains, défenseurs de l'indépendance nationale, de contredire publiquement les contre-verités les plus palpables.

Supposez un journal français paraissant avec l'approbation et le privilège de la Russie dans Paris livré aux Cosaques, et profitant de cette situation exceptionnelle pour bafouer la nationalité française et ses derniers martyrs, vous aurez une idée exacte de la situation de l'*Observateur romain* dans Rome. Quand un journal est ainsi placé, nul n'est tenu de lui répliquer ni de tenir compte de son avis.

Nous aurons pourtant cette complaisance, et nous dirons à l'*Observateur romain*:

Vous prétendez que la majorité électorale, dont l'Assemblée constituante romaine est sortie, n'est qu'une fausse majorité résultant de la violence et de la fraude.

Cela revient à dire que la majorité réelle était hostile à la démocratie et dévouée au gouvernement temporel du pape.

S'il en était ainsi, vous n'auriez pas manqué, vous partisans du pape, d'enlever à la restauration le caractère odieux d'oppression et de contrainte étrangère qu'elle présente aujourd'hui, vous auriez demandé les premiers, que le retour du pape reçut la consécration du vote populaire.

Si vous ne le faites pas, si les journaux de votre couleur en France ont combattu cette idée, c'est qu'ils savent combien Rome entière est unie contre le gouvernement sacerdotal, gouvernement rétabli par les baïonnettes étrangères exclusivement, gouvernement qui tombera quand ces baïonnettes seront éloignées.

Observateur romain, vous ne manquez certainement pas d'influence, vous devez en avoir en échange de votre dévouement sans pareil: obtenez que les Autrichiens, les Français, se retirent, et que le peuple romain, *délivré des étrangers*, vote avec une indépendance absolue sur la forme de son gouvernement.

Si vous ne vous unissez pas à nous pour réclamer énergiquement cette manifestation de la volonté romaine, il nous sera impossible de rendre à votre sincérité l'hommage que vous réclamez pour elle.

CORRESPONDANCE CURIEUSE.

On lit dans l'*Indépendance belge*, journal très modéré:

Paris, 16 janvier.

Je n'ai pas besoin de vous dire la prodigieuse émotion qui a été produite dans le parti catholique par le discours de M. Victor Hugo; des attaques moins éloquentes et plus contenues ont soulevé plus d'une fois des tempêtes cléricales. Il y a eu ce matin conciliabule pour savoir quel orateur répondrait à M. Victor Hugo; mais le tour de parole appartenant à M. Poujoulat, et l'honorable et inoffensif orateur ayant dit qu'il déchirait son premier discours et qu'il en composait un autre *ad hominem*, il n'a guère été possible de lui contester son droit au succès; je dis droit au succès, parce que l'orateur qui devait répondre à M. Victor Hugo devait être l'objet d'une ovation inévitable. Autant vaut que M. Poujoulat, qui a déroulé paisiblement la liste incontestée des services rendus à l'intelligence par le clergé (en y mêlant quelques épigrammes assez émoussées contre son adversaire), ait profité de cette bonne fortune de tribun, qu'il ne rencontre pas d'ordinaire si facilement. C'est de la part de la majorité, qui la lui a laissée, un pas vers la doctrine de Louis Blanc, qui veut que chacun soit rétribué selon ses besoins et non selon ses œuvres. C'est du communisme parlementaire. M. Poujoulat, en retournant à son banc, a été accablé par une véritable avalanche de poignées de mains. Quant à M. Victor Hugo, son discours va être tiré à cent mille exemplaires, et ce n'est certes pas avec joie que je vous transmets la nouvelle de cet hommage rendu à un immense talent qui le mérite à tous égards; mais je n'ai pas besoin de vous dire qu'on pourra, dans les campagnes, exploiter d'une façon fâcheuse la terrible philippique du poète. J'ajouterai, comme détail curieux, que le général Cavaignac s'est inscrit pour une somme assez forte en tête de la souscription.

M. Béchard a terminé la journée par un panégyrique de la loi et des intentions qui ont dicté la transaction qui en est la base. En faisant l'apologie de la modération, l'orateur légitimiste a adressé à M. Victor Hugo quelques phrases d'une amertume qui rappelle ce mot encore plus *modéré* d'un vieux général qui siège à droite, mot qui lui est échappé au moment où M. Victor Hugo s'écriait: « Je vous parle la mort dans l'âme...— Que ne l'as-tu dans le corps! » a riposté le Chabert catholique.

Des gens bien informés prétendent que les bruits alarmants qui ont circulé depuis quelque temps, n'étaient pas sans fondement; on a désigné avec plus ou moins de véracité, à ce sujet, M. le général d'Arbouville comme devant recueillir l'héritage du commandement de M. le général Changarnier.

Un fait important et officiel dément toutefois ces rumeurs. La *Liberté* a été saisie aujourd'hui, pour avoir dit que M. Louis-Napoléon avait convoqué un congrès de généraux, afin de se faire élire empereur au mépris de la Constitution, en substituant non pas le général d'Arbouville, mais le général Magnan au général Changarnier.

C'est le cas de se dire, en se rassurant pour l'avenir: *Saisie oblige*.

On continuera peut-être aussi à se dire (mais ceci serait moins inconstitutionnel) que, dans un certain délai, les nouveaux fonctionnaires nommés par le gouvernement pourraient ne pas être étrangers à un envoi simultané d'adresses, pour la révision de la Constitution et la promulgation du pouvoir exécutif, système renouvelé, comme vous le savez, de 1804.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteur l'article du *Moniteur* qui dément les bruits auxquels on fait allusion dans la correspondance belge, et qui sont relatifs à la retraite du général Changarnier.

MARINE.

A PROPOS DE L'ENQUÊTE (1).

3°. *Administration*, *génie maritime*, *personnel des ports*, etc., etc.

L'administration est une écurie d'Augias pour sa complication infinie; créant, sous prétexte d'économie, de garantie, de nouveaux rouages qui n'ont d'autre fonction que de rendre tout autre contrôle que celui de chiffres menteurs de plus en plus impossible. Mais que dire de l'administration qui n'en ait été vingt fois, cent, mille fois dit et redit en vain? Elle ne fait que croître et embellir. Aujourd'hui, d'après un calcul récent, nous avons un administrateur pour six ou sept administrés; c'est le sublime de la chose; il semble difficile de faire mieux. Table rase à faire. Mieux vaut un seul employé, assez bien rétribué pour tenir à sa place et faire de son mieux, que douze, quinze employés, mal rétribués, mécontents pour la plupart, et ne servant qu'à accumuler paperasses sur paperasses. L'accumulation en triplicata, quadruplicata est telle, nous le répétons, que leur déluge, comme une brume épaisse, voile l'horizon et couvre de son ombre salutaire les dilapidateurs grands et petits. L'absence totale serait, croyons-nous, préférable à un tel système d'administration. Qu'en pensent, nous ne dirons pas les petits, mais MM. les ministres de la marine eux-mêmes, lorsque leurs yeux s'arrêtent sur l'administration centrale, admirable machine, d'une puissance suprême lorsqu'il s'agit d'empêcher le bien, et contre laquelle vient se briser toute bonne volonté, d'où qu'elle parte. Le prince de Joinville en savait quelque chose, tout fils du roi qu'il était. Table rase donc. *Delenda Carthago*. Ecoutez, lecteur, et dites si nous avons tort: Quel sort mérite une administration sous le contrôle de laquelle on peut gaspiller plus d'un *million* de francs pour aménagement et réaménagement d'un seul vaisseau? Nous ne voulons ici attaquer qui que ce soit personnellement, pas même la mémoire de feu l'amiral Turpin, dont les intentions étaient excellentes, et qui croyait, nous n'en doutons pas, faire œuvre de grande utilité; mais n'est-ce pas un scandale que l'on puisse ainsi

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849 et des 6, 9 et 18 janvier 1850.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 20 JANVIER 1850.

CAUSERIES.

J'ai eu l'imprudence d'assister, cette semaine, à deux séances de l'Assemblée nationale.

Triste exemple des extrêmités auxquelles le désœuvrement peut pousser un homme!

Je ne souhaite pas à mon plus mortel ennemi, si toutefois j'ai un ennemi de cette espèce, les six discours que j'ai endurés. — Je ne nommerai personne, afin de ne pas froisser des susceptibilités peu légitimes, mais toujours respectables.

Mais, si jamais je suis représentant de ce bon peuple français, — nul ne sait ce que le destin lui réserve, — je me promets bien de faire essuyer à mes collègues des discours de deux heures sur n'importe quoi, jusqu'à ce que je les aie remboursés de la demi-douzaine de monologues que j'ai subis.

En attendant, j'engage mes concitoyens à ne plus honorer de leur confiance que des sourds-muets. Si les candidats pouvaient être manchots par dessus le marché, ce serait un titre de plus.

Bon Dieu! quels lieux communs, quelle niaiserie, quel bavardage! Qui nous délivrera de ces grosses caisses de tribune, de ces clarinettes fêlées de l'orchestre parlementaire!

Chacun de ces orateurs en perspective se tient embusqué à l'affût d'un discours.

Si tôt qu'une question montre le bout de l'oreille, pif, paf, pan, les détonations éclatent de tous côtés, sans compter les harangues qui font long feu et les interpellations qui ratent.

C'est surtout à propos des discussions qui prêtent le flanc au plus grand nombre de phrases creuses et de déclamations empoulées, que les orateurs sortent du taillis pour souffler l'halali sous l'estrade de M. Dupin.

On prend vingt fois la parole pour répéter vingt fois ce qu'ont dit les premiers préopinants. Les discours se croisent, se succèdent et se ressemblent; la question se traîne, se relève, s'enchevêtre, s'obscurcit, pour se débrouiller et se rebrouiller de nouveau, et puis enfin on vote... exactement comme on eût voté le premier jour.

Mais trente ou quarante Poujoulat ont eu la gloriole de voir leur prose imprimée toute vive dans les colonnes du *Moniteur*, et leur nom cité dans les comptes-rendus de la presse.

Dans le langage constitutionnel, on appelle cela faire les affaires du pays.

Ce qui était ridicule dans les assemblées d'autrefois devient souverainement grotesque dans celle-ci, où les partis sont tellement tranchés, que chacun arrive avec son vote à l'avance écrit dans sa poche. Il ne s'agit pas de discuter, mais de combattre. On vote blanc ou l'on vote rouge, voilà tout.

Quant aux discours, ils ne servent qu'à éclairer le pays... le pays qui les lit, bien entendu. Mais, pour cela, deux dissertations suffiraient: le pour et le contre, la rouge et la blanche, la liberté et la compression, la raison et le fanatisme, le philosophe et le capucin.

Cette vaste question de l'enseignement ne comportait pas autre chose. Tout ce qui s'est dit et tout ce qui se dira en dehors de deux, ou tout au plus de quatre discours, n'a été et ne sera que de la superfétation.

J'aime beaucoup les variations sur le piano, mais elles m'ennuient souverainement à la tribune.

Du reste, je déclare sans détour que j'achève de me brouiller avec les assemblées délibérantes. J'en suis affligé pour elles.

Quant à la question qui préoccupe en ce moment notre honorable et trop verbeuse représentation, j'énoncerai là-dessus mon opinion personnelle avec d'autant plus de joie qu'elle n'est pas plus flatteuse pour les pédants universitaires que pour les cafards ultramontains.

Je me plais même à dire que tous ces gens-là n'entendent rien à la question de l'enseignement.

Je déteste l'Université, qui infecte annuellement la France d'une myriade d'avocats bavards et d'insipides écrivailleurs.

Faisant partie moi-même de cette dernière espèce d'insectes parasites et omnivores, je ne saurais être suspecté de partialité à leur égard.

J'ai en horreur l'éducation cléricale, qui ne sait produire que des hypocrites, des impies ou des crétins.

Les seuls athées que j'aie connus dans ma vie, étaient des échappés des séminaires.

Quant au Dieu de M. de Montalembert, celui du moins auquel il prétend croire, je ne sais en vérité si je ne lui préférerais pas l'athéisme le plus stupide et le plus désespérant.

Hommes noirs, retirez-vous! La France ne vous confiera pas ses fils, pour les abrutir dans la crainte du diable. — *Vade retro, Satanas!*

Et vous, pions et marchands de soupes, bacheliers en *us*, *a*, *um*, et docteurs ès-racines grecques, que vos sombres collèges s'écroulent, et que des débris de vos tables noires, de vos livres crasseux et de vos chaises poudreuses, on allume des feux de joie à l'enfance délivrée!

Place à l'éducation attrayante! place à l'enseignement du travail et de l'amour!

Pauvres enfants! mon cœur saigne quand je vous vois passer, tristes et ennuyés, dans vos fracs de collégiens, accouplés deux à deux à la chaîne du bagne universitaire, sous l'œil froid et morose du garde-chiourme de la salle d'étude, réduit à ce métier par la misère, aussi triste, aussi ennuyé que vous, que vous détestez, et qui vous le rend bien.

Un des grands crimes de cette civilisation mercantile et bête, c'est l'oppression sacrilège qu'elle inflige à l'enfance.

Ces têtes roses et blondes, fleurs de l'humanité, avides d'air pur et de soleil comme les fleurs de la nature, on se hâte de les enfermer dans une serre malsaine sans lumière et sans chaleur. Ces intelligences impatientes, ces curiosités ardentes et naïves, on les glace, on les obstrue, on les enserre dans un cercle d'études insipides. Ces jeunes mémoires avides de se meubler de *choses*, on les noie sous un déluge de *mots*. On les condamne brutalement à apprendre, avant de leur avoir inspiré le besoin de savoir. Au lieu de les exciter à rechercher l'étude et à désirer la science, on commence par leur faire prendre l'étude en horreur et la science en dégoût.

Et ils s'étonnent de ce résultat! et ils se récrient contre la paresse, contre l'indocilité de l'enfance! Cette résistance est toute simple, honnêtes pédants: la nature vous confie des hommes, et vous voulez en faire des perroquets.

Je vois l'enfance dans l'avenir; je la vois libre, heureuse et active, s'épanouissant dans les jardins, fourmillant dans les ateliers, sous les yeux des vieillards si sympathiques à ces petits êtres qu'ils viennent rejoindre aux limites de la vie.

Et je vois ce que les savants n'ont point découvert, ce que les érudits n'ont point étudié. Je vois que le premier sentiment qui se révèle dans l'intelligence humaine, c'est le désir de *produire*, le besoin de travailler; que le premier orgueil qui rayonne dans les regards enfantins, c'est celui qu'inspire le triomphe d'un service rempli, d'une œuvre créée, d'une tâche utile accomplie.

Ah! charmants petits singes, c'est donc pour cela que vous roulez avec tant de fierté les pierres de la route dans votre petite brouette, à côté du cantonnier qui aplanit le chemin; pour cela que vous barbouillez près du peintre, que vous gâchez avec le maçon, que vous grattez la terre sous les regards du jardinier; pour cela que, malgré les défenses et les menaces, vous courez avec tant d'empressement aux

jeter par les fenêtres les deniers de la France, et sans que personne puisse arrêter le désordre? *Ab uno disce omnes*.

La *plaisanterie* du vaisseau *le Montebello*, vaisseau à peu près *incapable de tenir la mer*, est certes l'une des plus gracieuses et des moins anodines; toutefois, elle ne manque pas de petites sœurs passées et présentes, et ne manquera pas de sœurs futures au train dont vont les choses, malgré l'enquête. Citons-en une présente et actuelle. Certaine frégate, sur le chantier, dans l'un de nos ports, possédait un arrière fort mal réussi. « Vous êtes déshonoré, mon cher, si votre frégate étale une pareille poupe aux yeux des marins ébahis, » souffla certain malavisé dans l'oreille de l'ingénieur coupable de cette vilaine poupe (la grâce, la dignité des lignes n'est pas le péché mignon du génie maritime, comme chacun sait). Il n'en fallut pas davantage pour faire mettre hache en bois. Préalablement on éleva un masque en planches pour *garantir de la bise et de la pluie* l'arrière de la frégate, puis attrape à démolir... La poupe devint carrée de ronde qu'elle était, mais encore très mal réussie ; redémolie. On en est à la troisième ou quatrième édition. Qui a payé les travailleurs? qui a fourni les bois et autres matériaux? Un crédit spécial quelconque? non, le budget ordinaire. Il est vrai que le génie maritime prétend qu'il est impossible de tenir un compte régulier des matières employées.

Le génie ne peut errer; seulement, vous devez commencer à comprendre que l'on fasse si peu de belles et grandes choses, malgré le budget de 150 millions absorbé depuis nombre d'années? Dirons-nous une *plaisanterie* future? deux, trois si l'on veut. Exemple ; On continuera à construire des vaisseaux, dépense colossale, utile à rien. Le vaisseau a fini son temps; qui l'ignore? On fera à foison des vapeurs en fer, reconnus très inférieurs à ceux en bois, sous presque tous les rapports. On supprimera la ligne des paquebots du levant, et tous autres paquebots, jusqu'au courrier d'Alger, lequel sera donné à quelque Rotschild, etc., etc. Puissent nos prédictions ne pas se vérifier aussi intégralement que celles de Cassandre...

Le ministère de la marine doit mettre à l'étude, non demain, mais aujourd'hui, le plan de cités ou maisons sociétaires pour les ouvriers et autres bas employés des ports et leurs familles : c'est encore là de l'économie bien entendue.

Nos malheureux ouvriers des ports du Nord, de Brest surtout, sont logés dans des bouges immondes, lieux d'éclosion à choléra et autres pestes, souvent éloignés d'une lieue de la ville. Matin et soir, il leur faut parcourir cette distance au travers de chemins effondrés l'hiver, couverts de poussière en été, en butte à toutes les intempéries d'un ciel rigoureux. Quel travail, nous le demandons, veut-on que puisse faire un malheureux mal couvert de haillons en toile dégoutant de boue et de pluie? A Brest, il pleut 8 mois sur 12. Il arrive à l'appel harassé, transi de froid, engourdi par le verre de mauvaise, de détestable eau-de-vie qu'il a prise au départ ou la veille, pour se réchauffer instantanément et se donner un peu d'énergie factice, suivie d'atonie glaciale. Ses mains gercées, crevassées à chaque articulation, peuvent à peine saisir le manche de son outil. Nous n'exagérons pas, qu'on le constate ; nous en avons fait *nous-même* l'expérience. Quel travail, encore une fois, veut-on que puisse faire ce misérable, mal nourri par dessus le marché? Répondez. Logez plus chaudement, plus *humainement* et plus *chrétiennement* vos ouvriers et leurs familles plus à portée des arsenaux, et le travail des pères sera double, et ils n'iront plus s'étourdir de leur misère au cabaret. Cela serait plus efficace que de leur prêcher la résignation en ce monde et les chaudières bouillantes en l'autre ; cela vaudrait mieux que l'impôt moral, très moral, sur les boissons — du pauvre, — pour l'empêcher de boire du vin dont il aurait tant besoin, et l'astreindre pour se réchauffer, à s'enivrer du poison appelé eau-de-vie, par antiphrase, dans les cabarets et bouchons. Ici, point d'école à faire, plus de tâtonnements, les résultats financiers des maisons d'ouvriers sont connus par les établissements de Londres et autres villes d'Angleterre. Le capital employé y rapporte 5 et 6 0/0 d'intérêt. Ce n'est donc plus une utopie socialiste. Est-il nécessaire d'insister longtemps sur pareille mesure pour en faire apprécier l'urgence? Il serait bien pénible de le croire. Ces mesures doivent comprendre aussi les familles des marins qui paient à un taux exorbitant des logements misérables sous les combles, plombs ardents de Venise l'été, glacières dans la saison des froids. Si, depuis une année seulement, les fonds, affectés à une escadre d'évolution inutile, avaient été consacrés à ériger des cités ou maisons ouvrières, avec crèches, salles d'asile, chauffoirs et ouvroirs publics, boucheries, boulangeries, épiceries sociétaires; pour les bas employés de nos arsenaux, de la marine et leurs familles, le gouvernement, dès cet hiver, en recueillerait déjà les fruits, outre les bénédictions de ces bonnes gens, maudissant aujourd'hui l'administration qui les jette brusquement sur le pavés par les désarmements instantanés et la diminution des travaux, et qui ne sait penser à eux que pour causer leur malheur et leur ruine. Est-il nécessaire de dire que les choses ne sauraient rester longtemps comme elles sont, sans enfanter une catastrophe dont on ne peut prévoir les ravages terribles? Gouvernants de la France, là aussi il y a péril en la demeure. Il est plus que temps d'agir, de mettre la main à l'œuvre, toute affaire cessante ; sinon, que Dieu nous soit en aide !

E. C. B.
Officier de marine.

ITALIE

Toujours les mêmes *on dit* sur le retour du pape. On assure maintenant que Pie IX ne rentrerait pas à Rome, mais à Terracine, sous la protection d'un corps de 5 000 hommes. D'autres disent qu'il attend, pour rentrer, la fin de la République française qui lui porte toujours ombrage, malgré les sacrifices qu'elle a faits pour lui.

Il paraît qu'il a renoncé définitivement à se faire garder par des Suisses. Son nonce près de la République helvétique procède en ce moment à la liquidation des pensions dues aux militaires qui faisaient partie des deux régiments suisses déjà congédiés.

La séance de la chambre piémontaise n'a pas offert d'intérêt.

ALLEMAGNE.

La commission de la première chambre de Berlin n'a pas encore terminé la discussion des modifications réclamées par le roi dans la constitution prussienne. La commission de la seconde chambre attend la décision de la première avant de proposer une solution.

Des accusations ont été intentées contre ceux des membres de l'ancienne assemblée nationale de Prusse qui sont prévenus d'avoir cherché à mettre en pratique dans le pays la résolution prise par cette assemblée, dans sa séance du 15 novembre 1848, relativement au refus de l'impôt. Quarante et quelques personnes ont été mises en accusation. Les débats commenceront dans les premiers jours de février, devant le jury de Berlin.

— On écrit de Dresde, 14 janvier :

« Le jugement vient d'être rendu contre Bakonine, Heubner et Rœkel. Il leur sera communiqué demain. Tous trois sont condamnés à mort.

» Une autre condamnation à mort vient d'être prononcée par le conseil de guerre contre M. de Rohrscheid, capitaine au régiment d'infanterie Albert, pour avoir parlé au peuple devant l'hôtel-de-ville, le 4 mai dernier.

» L'ancien président de l'assemblée, M. Rewitzer, de Chemnitz, qui était resté en prison jusqu'à ce jour et le sujet d'une instruction judiciaire, a été mis en liberté. »

LA CONSPIRATION RUSSE.

La *Gazette de Riga* contient ce qui suit, relativement à la conspiration russe :

« Il résulte de l'instruction que c'est Butachewitch-Petraschewski, conseiller titulaire au ministère des affaires étrangères, qui, le premier, conçu le projet de renverser le gouvernement. A la fin de l'année 1848, il procéda indépendamment des réunions qui avaient lieu chez lui, à la formation d'un comité secret avec Monbelli, lieutenant aux gardes du corps du régiment de Moscou, Lwow, capitaine des chasseurs des gardes du corps, et enfin avec Spachnew, gentilhomme non au service. Monbelli proposa l'établissement d'un comité secret sous cette dénomination : Alliance fraternelle pour aide et assistance entre personnes d'opinion démocratique. Lwow s'occupa de l'organisation du comité, et Spachnew rédiga un plan d'insurrection générale dans l'empire. Il y avait, en outre, des réunions périodiques, également dans un esprit d'insurrection, chez deux des coaccusés de Petrachewsky, chez le conseiller titulaire Kaschwy et l'assesseur de collège Durow. 23 individus furent soumis à l'instruction judiciaire ; 21, comme on l'a dit, ont été condamnés à mort, mais graciés par l'empereur. Quant aux deux autres, l'un, le lieutenant en second Tschernoswitow, contre lequel manquaient les preuves juridiques, mais dont l'opinion révolutionnaire s'était hautement manifestée, a été envoyé dans la contrée la plus reculée de l'empire sous une surveillance spéciale ; l'autre, fils du bourgeois héréditaire Katenow, est provisoirement renvoyé du tribunal pour cause d'aliénation mentale subite; dès qu'il sera rétabli, il sera de nouveau traduit devant le conseil de guerre.

SUISSE.

Le conseil fédéral de Berne vient de délibérer sur quelques réclamations provenant de Genève, et relatives à des mesures votées par le Grand Conseil ou exécutées par le Conseil d'Etat. On réclamait notamment contre la dissolution de la Société religieuse des Catéchumènes. Le conseil a décidé que l'autorité cantonale n'a pas excédé les pouvoirs que la Constitution lui a attribués. Il ne sera donc pas donné suite à ces réclamations.

AFFAIRE DE LA PLATA.

On a des nouvelles de Buénos-Ayres jusqu'au 14 octobre, et de Montevideo jusqu'au 18 octobre 1849.

Loin de songer à la retraite, Rosas briguait la présidence à vie.

Les Paraguayens arment toujours; leurs forces se montent aujourd'hui à 25 000 hommes. A Buenos-Ayres, les armements continuent toujours, les affaires commerciales sont complètement nulles. Les ventes se font au rabais: il y avait sur la place pour plusieurs millions de marchandises anglaises.

A Montevideo toujours même incertitude. L'armistice devait expirer au mois de novembre.

M. Devoize, consul français, a fait suspendre trois fois le *Courrier de la Plata*.

LE PARTI HONNÊTE ET MODÉRÉ.

Les exclamations suivantes, proférées par la droite pendant la séance d'hier, sont enregistrées par le journal la *Patrie* :

A DROITE. A bas les brigands !

M. LÉO DE LABORDE. Venez donc nous guillotiner maintenant, vous verrez !

UNE VOIX. Que dites-vous de votre ami Carrier, monsieur Crémieux?

UNE AUTRE VOIX. Nous ne vous laisserons pas attaquer la monarchie !

UNE AUTRE VOIX. Vous êtes juif !

M. CRÉMIEUX. L'histoire nous jugera.

A DROITE. Vous êtes tout jugé !

AUTRE VOIX. Et condamné !

M. CRÉMIEUX. Moralisez, et pour cela instruisez.

VOIX A DROITE. Bis ! bis !

Et un peu plus loin, pendant le discours de M. Thiers (toujours d'après la *Patrie*) :

UNE VOIX A GAUCHE. C'est une comédie usée.

M. LE PRÉSIDENT. Et vous, vous êtes d'une grossièreté usuelle. Vous êtes dans ce coin une *demi-douzaine*, etc.

M. RAVOUX. Ce sont des piliers de club.

M. DE L'ESPINASSE. Et de cabaret.

M. MIOT parle au milieu du bruit.

M. LE PRÉSIDENT. Comment s'appelle *celui-là*?

M. MIOT. Miot.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre.

Assemblée nationale.

Séance du 19 janvier. — Présidence du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à une heure trois quarts.

M. Wallon a la parole sur la suite de la discussion relative à l'instruction publique.

M. WALLON. Je crois devoir répondre aux attaques que l'on a faites contre l'Université. Moi qui ai l'honneur de faire partie de cette Université, j'ai cru devoir prier M. Demyrouse de me céder son tour de tribune.

M. de Montalembert a jeté la faute du socialisme sur l'Université.

On a cité ce maître d'école de Phalère qui livrait ses enfants à l'ennemi, comme si les bons frères de l'école chrétienne n'étaient pas les professeurs de ces enfants de Paris qui faisaient la révolution de 1830, et qui n'ont pas peu contribué, je crois, à la révolution de 1848.

Laissons de côté toutes les allusions, qui ne prouvent rien et qui ne peuvent être que le *tarte à la crème* de tous les partis.

Vous avez entendu hier M. Thiers ; il vous a dit que l'Université était conservée ; que les droits de l'Etat enseignant étaient maintenus ; que les écoles du gouvernement étaient sauvegardées ; que l'inspection de l'Université était sauvegardée; que la collation des grades à l'Université était sauvegardée ; que les garanties de la juridiction et de l'autorisation préalable étaient sauvegardées.

Est-ce bien réel ? on livre l'instruction primaire au clergé, et, pour l'instruction secondaire, on éloigne tout programme d'études, toute garantie en faveur de l'Université.

Ici le bruit des conversations particulières interrompt l'orateur. M. le président rappelle la gauche au silence.

M. BADIN. Pourquoi ne vous adressez-vous pas à la droite ?

M. LE PRÉSIDENT envoie à la gauche des gestes suppliants et ironiques. (Rires.)

L'orateur continue à examiner le projet de loi et à soutenir que la loi, en même temps qu'elle enlève la liberté de l'enseignement, détruit également l'organisation de l'Université.

Le bruit des conversations particulières interrompt de nouveau l'orateur.

M. PARIEU, ministre de l'instruction publique. Le gouvernement se félicite du développement et de l'éclat de ces débats. Le gouvernement s'associe complétement au projet et demande qu'on passe à une seconde délibération. (Approbation à droite.)

En résumant la discussion, je dirai à ce sujet de l'Université qu'elle n'a été ni justement, ni sagement appréciée par ses approbateurs enthousiastes, ni par ses ennemis acharnés; elle ne mérite, selon moi.

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Quand j'ai entendu que l'on rendait l'Université responsable de toutes les révolutions qui ont troublé le pays, j'ai reconnu plus de passion que de justice dans ce jugement. Faisons la part de l'esprit du siècle, et demandons-nous s'il était possible de lutter avec succès contre les efforts de cet esprit. (Agitation.)

M. A. THOURET. Il vaut mieux attaquer l'Université que de la défendre comme vous la défendez ! (Très bien ! à gauche.)

M. PARIEU. Je n'ai pas la prétention de discuter l'opinion de l'interrupteur ; je dirai seulement qu'il y a des protections qui compromettent. (Bruits divers.)

M. Victor Hugo a montré des craintes exagérées ; il a exhumé de vieux fantômes auxquels on ne croit plus ; c'est un anachronisme vivant que son discours. On dirait qu'en allant aux barricades de juin, il a trouvé derrière les membres de la Sainte-Hermandad et les alguazils de la sainte inquisition. (On rit à droite ; on lève les épaules à gauche.)

L'enseignement de l'Etat d'une part, et l'enseignement religieux de l'autre, ne peuvent se suffire à eux-mêmes ; il faut que l'accord de la science et de la religion arrive pour faire le bien.

C'est cette conciliation que le gouvernement appelle de tous ses vœux avec M. Thiers, avec M. de Montalembert, avec tous les honnêtes gens, avec tous les hommes religieux ! (Très bien!)

VOIX DIVERSES. La clôture ! la clôture!

A GAUCHE. On a toujours le droit de parler après un ministre.

M. LAGARDE. Messieurs, l'honorable M. Thiers a prononcé hier un discours qui ne doit pas, qui ne peut pa

---

outils du menuisier, et que vous rabottez d'une si belle ardeur vos doigts avec les planches; pour cela enfin, que vous ramassez orgueilleusement les épis avec les glaneuses, les branches mortes avec la vieille pauvresse !...

Ils ont vu cela, vos maîtres, ces législateurs de l'enfance, plus niais encore, s'il est possible, que les législateurs des hommes ; ils passent chaque jour à côté de cette révélation permanente, sans l'observer, sans la comprendre, et ils vous renvoient brutalement de ces amusants travaux à l'analyse logique ou au rudiment, en vous disant :

— Paresseux, allez travailler !

Etroits cerveaux qui ne savent lire que dans leurs bouquins, et dédaignent les pages éloquentes du livre de la nature!

Et pourtant tout le secret de l'enseignement est là.

Mais, au lieu de conformer l'éducation aux goûts et aux aptitudes de l'enfance, ils s'obstinent depuis des siècles à contourner, à mutiler ces jeunes âmes dans le cercle de leurs systèmes, comme les autres qui, au lieu de faire leurs lois selon les hommes, s'évertuent à refaire les hommes selon leurs lois, et qui s'imaginent pouvoir longtemps encore étendre l'humanité sur ce lit de Procuste.

L'éducation nouvelle finira par où vous commencez, graves docteurs ; mais en revanche elle commencera par où vous ne finissez pas. Avant l'esprit, elle s'occupera de développer le corps ; avant d'enseigner la science, elle enseignera le travail.

Et vous verrez quelles merveilles enfantera l'enseignement mutuel que vous avez découvert dans un de vos moments lucides !

Alors l'étude deviendra attrayante ; alors ce ne seront plus les maîtres qui imposeront l'attention aux élèves, ce seront les élèves qui solliciteront les maîtres.

Voilà l'éducation qui fournira à l'humanité des jeunes gens instruits et modestes, robustes et chastes, au lieu des êtres étiolés qui sortent à dix-huit ans de vos collèges, inhabiles, vaniteux et déjà corrompus.

Voilà l'éducation religieuse qui enseignera aux enfants par la bouche des vieillards et par les leçons des maîtres à admirer Dieu dans ses œuvres, à l'aimer pour le bonheur qu'il donne, à le prier par le travail, à l'honorer par le dévouement et la vertu, et non pas seulement à lui psalmodier d'une voix distraite d'insignifiantes patenôtres imposées au nom des cornes du diable et des chaudières bouillantes de l'enfer.

Par le ciel! il n'y aura pas d'autre enfer dans ce monde-là que la mémoire des misères, des sottises et des infamies de notre monde.

Laissons donc nos représentans se débattre comme ils pourront entre l'Université et la sacristie, et entrons un peu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, où l'on est en train de recevoir M. de Saint-Priest. C'est M. Dupaty qui fait au nouveau venu les honneurs de la maison.

Pauvre Académie, décidément la voilà transformée en salle d'asile pour les pairs de France sans emploi.

Qu'avait donc la réaction à rire jusqu'aux larmes, quand on parlait devant elle d'organiser des refuges pour les invalides civils ?

Vous me direz, qu'il n'y a que quarante lits... quarante fauteuils, veux-je dire, à l'Institut ; mais enfin c'est un commencement.

Ces gens-là font toujours comme cela du socialisme, sans le savoir.

— Ah ! ah ! une belle assemblée, sur ma foi !

Je remarque beaucoup de charmantes toilettes et quelques jolies femmes.

Je risque sans appréhension ce parcimonieux *quelques*, persuadé que chacune de toutes ces dames pourra bien me trouver un peu impertinent à l'égard de ses voisines, mais que nulle ne m'en voudra pour cela; au contraire.

On sait comment se pratique une réception à l'Académie française. La cérémonie se compose de deux discours, l'un prononcé par le monsieur qui est reçu, l'autre par le monsieur qui reçoit.

Généralement, le premier académicien entame l'affaire par l'éloge des lettres. — Vous me direz : C'est bien le moins.

— Messieurs, on a beau dire, les lettres sont le charme de la vie. Elles nous font passer des moments agréables, et consolent le malheureux dans l'adversité...

Suit l'éloge également obligé du prédécesseur dans le fauteuil duquel le nouveau venu se propose de sommeiller, à son tour, jusqu'à la fin de sa carrière.

— C'est ce qu'a bien prouvé, messieurs, la longue et belle vie de l'homme éminent que vos suffrages m'ont appelé, moi indigne, à remplacer parmi vous. Parlerai-je de ses vertus, parlerai-je de ses ouvrages? Messieurs, je parlerai des uns et des autres. Mais oserai-je entreprendre d'analyser toutes les beautés de ce fameux livre qui... de cette magnifique tragédie que... de ce célèbre ouvrage dont... etc., etc.

Quand le récipiendaire a terminé la lecture de son manuscrit, le second académicien se lève et recommence l'éloge des belles-lettres et du défunt.

— Vous avez parfaitement raison, monsieur, de dire que les lettres sont le charme de la vie. J'ajouterai qu'elles ornent l'esprit, qu'elles élèvent l'âme, et qu'elles unissent les peuples bien plus sûrement que les traités de politique et de commerce... Vous avez également raison d'admirer les œuvres de votre prédécesseur, et notamment ce fameux livre qui... cette magnifique tragédie que... ce célèbre ouvrage dont... etc., etc.

Ici nous passons à l'éloge du récipiendaire lui-même.

— Oserai-je le dire, monsieur ? Pourquoi ne l'oserais-je pas ! Nul plus que vous n'était capable de comprendre et d'apprécier, comme vous venez de le faire, l'esprit et le talent, la profondeur et la grâce qui caractérisent à si haut titre les œuvres de ce remarquable écrivain. Oserai-je le dire encore? Je l'oserai. Nul plus que vous n'était digne de lui succéder. Car enfin, monsieur, vous avez écrit vous-même des livres charmants, inspirés par la plus suave, la plus pure philosophie. Les lettres vous doivent bien des études consciencieuses, bien des pages éloquentes, entre autres cet illustre ouvrage que... ce beau poème dont... etc., etc.

A tous ces éloges l'Académie a pris l'habitude d'ajouter celui de la royauté, depuis que nous sommes en République.

Ni M. de Saint-Priest, ni M. Dupaty n'ont manqué à ce nouvel usage. Cette monomanie monarchique est bien excusable chez un ancien pair de France.

Quant à M. Dupaty, bon et honnête vieillard réduit maintenant à adresser à la monarchie en exil les bouquets à Chloris qu'il envoyait jadis aux belles de l'empire, je ne me sens pas la force de le blâmer de cet amour toujours constant et toujours malheureux, bien qu'il ait parfois changé d'objet par la faute des révolutions.

Je me hâte de dire que M. de Saint-Priest s'est tiré avec infiniment d'esprit d'une tâche fort épineuse, à savoir l'éloge littéraire de feu M. Vatout.

M. Vatout n'est guère connu que pour quelques bons mots et plusieurs petits vers assez lestement troussés.

La muse qu'encensa ce joyeux et fidèle ami de la maison d'Orléans, eût été beaucoup mieux placée au Caveau qu'à l'Institut.

M. de Saint-Priest a fait rire le public, et le public désarmé a pardonné à la grave Académie l'élection de M. Vatout, qui, du reste, n'a pas eu le temps de jouir de sa nouvelle dignité.

Puisse le public indulgent pardonner également au corps immortel la nomination de M. de Noailles et celle de M. de Saint-Priest lui-même.

Quant à moi, je suis loin d'y trouver à redire.

L'homme de lettres le plus recommandable à mes yeux est celui qui n'écrit pas.

A ce titre, M. de Noailles a toutes mes sympathies, et M. de Saint-Priest est bien près de mon estime.

EUGÈNE NUS.

ester sans réponse, M. Thiers a été plus habile que rai.

M. Thiers a parlé de conciliation. Elle n'existe pas plus d'un côté que de l'autre. L'Université a été sacrifiée à une autre puissance, dont la présence se fait sentir dans la loi.

C'est après la terreur que vous avez éprouvée dans le naufrage dont vous vous êtes sauvé sur un radeau, que vous n'avez pas su construire vous-mêmes, que vous opérez votre transaction.

Et d'abord au nom de qui avez-vous transigé ?

Je n'ignore pas que l'on peut me dire que les honorables membres ont transigé au nom de la majorité qui représente le pays. Ah ! prenez garde, messieurs, vous pourriez avoir plus que de la témérité, en soutenant que vous êtes aujourd'hui l'esprit même de la nation. Vous ne pouvez le méconnaître devant ma présence à la tribune, l'opinion du pays n'est pas probablement pas avec vous en ce moment. (Agitation.)

L'orateur entre ensuite dans l'examen de la loi qu'elle doit appliquer, et bientôt le corps universitaire aura disparu. Croyez-vous cependant que je veuille me porter le défenseur de l'Université telle qu'elle existe maintenant ? Nullement ! Je ne suis partisan du monopole à aucun titre ; je dis même que l'Université aurait besoin de ne pas rester aussi stationnaire qu'elle le fait en ce moment ; qu'elle aurait besoin d'une plus grande activité pour se mettre au niveau des sciences qui sont nécessaires dans l'état actuel de la société.

Mais avec votre loi l'Etat n'exercera plus de contrôle sur l'enseignement, car le contrôle, pour être effectif doit être remis entre les mains de l'Université. (Exclamations diverses à droite.)

L'orateur soutient encore que la loi n'est pas une transaction. Quand il s'agira de fonder les grands conseils de l'Université, les dissidences que l'on remarque aujourd'hui chez M. l'évêque d'Orléans, M. l'abbé Dupanloup, et chez d'autres évêques et un grand nombre de prêtres catholiques, ces dissidences, ajoute l'orateur, s'agrandiront.

M. Thiers n'a point traité la partie de la loi qui concerne l'enseignement primaire. Cette partie de la loi a été faite en méfiance du pays.

Le choix de l'instituteur primaire par la commune est le choix de l'instituteur par la famille. (Très bien !) La loi que vous avez votée dépouille l'homme que vous investissez du droit de nommer ses représentants, du droit plus imprescriptible encore de choisir à son fils l'instituteur qui lui convient.

L'on a beaucoup parlé dans la séance d'hier de l'alliance de la philosophie et de la religion ; oui, que toutes deux soient unies, mais par des lois de liberté, et non par des lois de tyrannie. (Très bien ! à gauche. — La clôture !)

L'Assemblée presque entière se lève spontanément, demandant la clôture de la discussion générale.

M. COQUEREL. La clôture est demandée ; cependant, je ne pouvais laisser passer la discussion sans protester contre une loi qui, à mon avis, ne donne ni la paix ni la liberté. Je supplie donc l'Assemblée de vouloir bien consentir à m'entendre au commencement de la seconde délibération. (Marques d'assentiment à droite.)

La grande majorité de l'Assemblée ferme la discussion.

Le scrutin de division est demandé sur la question de savoir si l'on passera à une seconde délibération sur le projet de loi relatif à l'enseignement.

A GAUCHE. Le vote à la tribune ! le vote à la tribune.

L'Assemblée décide qu'elle votera dans la forme ordinaire. Les huissiers portent les urnes du scrutin public au banc de chacun des représentants. Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	642
Majorité absolue,	322
Billets blancs,	455
Billets bleus,	187

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération.

La séance est levée à 5 heures.

Lundi à 2 heures séance publique.

Discussion du projet de loi relatif à la transportation des insurgés de juin en Algérie.

ÉLECTIONS DU GARD.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui le résultat complet des élections du Gard.

M. Favand est définitivement nommé.

Voici comment les voix se sont réparties sur les trois candidats :

Electeurs inscrits,	101 840
Votants,	61 453
M. Favand, candidat républicain,	29 697
M. Dugrail, candidat de la droite,	20 933
M. de Lourdoueix, candidat légitimiste,	10 308
Voix perdues,	515

ELECTIONS DE LA CHARENTE (3 février).

AVIS AUX ÉLECTEURS MILITAIRES.

Le candidat adopté par le comité électoral et par tous les démocrates, est le citoyen

BABAUD-LARIBIÈRE, *ancien représentant*.

Statique chimique des Animaux,

APPLIQUÉE SPÉCIALEMENT A LA QUESTION DE L'EMPLOI AGRICOLE DU SEL ;

Par J.-A. BARRAL, ancien élève et répétiteur de l'Ecole polytechnique (1).

Voici un bon, un excellent ouvrage : le législateur, l'administrateur, le chimiste, l'agronome, le physiologiste, le médecin, l'érudit, l'homme du monde, y puiseront de précieux renseignements théoriques et pratiques. L'immense rôle que le sel joue dans l'économie animale et végétale est apprécié par un esprit élevé qui a tracé une savante monographie du sel dans ses rapports avec les sciences en général et l'hygiène en particulier.

Il nous est impossible de suivre M. Barral dans les infinis détails de son livre, mais le lecteur en comprendra la haute importance par l'indication des faits qu'il renferme.

On y trouve toutes les notions scientifiques antérieurement connues sur le rôle du sel ; les preuves historiques sur l'antiquité (2) et l'universalité de son usage : — des inconvénients de sa suppression dans l'alimentation. — Comment le sel se comporte dans la digestion, la circulation, les excrétions, en un mot, son mode d'action sur tous nos organes.

De là M. Barral passe aux doses du sel applicables au régime alimentaire de l'homme, du cheval, du bœuf, du mouton, du porc. En savant consciencieux, l'auteur ajoute aux expériences de ses devanciers ses propres expériences sur l'état normal de la vie. Ces expériences fournissent la mesure des besoins de nutrition que l'homme et les animaux devraient être à même de satisfaire journellement, non seulement pour prévenir le dépérissement des races, mais pour les perfectionner et les élever à la plus haute puissance de force et de beauté.

On comprend combien ces expériences précieuses comme résultats sont rebutantes dans le laboratoire où il faut analyser les matières premières qui entrent dans la composition et la décomposition des substances alimentaires. C'est là un rude et courageux labeur. Nous félicitons M. Barral de l'avoir conduit à bonne fin au milieu des mille difficultés qu'il présente. Cette partie du travail de M. Barral est de la plus haute importance.

M. Barral arrive ensuite à l'agriculture. Il résume impartialement, et en critique judicieux, les expériences sérieusement faites dans cet ordre d'études ; il en déduit les conséquences relatives aux effets du sel ; parmi celles-ci il en est une très curieuse et tout à fait neuve, à savoir que le sel augmente dans une proportion très considérable l'azote ou l'*urée* des urines du mouton, de telle façon que l'engrais double ou triple de puissance.

M. Barral termine par la fixation rationnelle des doses de sel propres à chaque espèce d'animaux, et en résumant des renseignements fort curieux sur la statistique du sel, la production, la consommation de chaque pays.

On le voit, les 530 pages compactes de l'ouvrage de M. Barral, renferment des questions du plus haut intérêt. C'est un travail de longue haleine sur une des branches les plus importantes de l'économie animale. Nous félicitons vivement l'auteur d'avoir enrichi la science d'un livre qui prendra date dans ses annales. P.

(1) Volume de 532 pages ; prix : 5 fr. En vente à la Librairie agricole, 26, rue Jacob, et chez les principaux libraires.

(2) Ajoutons aux preuves historiques de la haute antiquité de la notion du sel, les preuves linguistiques.

Lorsqu'Homère fait préparer un repas de viandes grillées à Achille, et qu'il lui fait *répandre dessus le sel divin*, Homère ignorait l'étymologie du mot grec *hals* (sel).

Il ne se doutait pas que la langue harmonieuse dans laquelle il poétisait portait le cachet indélébile d'une langue bien plus ancienne, et qui aurait pris naissance dans les lointaines contrées de l'Orient.

Eh bien ! le mot sel vient de l'indien SARA, nom issu du verbe SAR, se coaguler, se cristalliser ; composé lui-même du préfixe SA, avec, ensemble, et du verbe AR ou RI, aller.

De SAR, les Grecs ont fait *hals* (avec esprit rude pour s, au lieu de *sals*), les Latins *sal*, les Gothiques *salt*, etc., etc.

SARA signifie aussi lait coagulé ; lat. *serum*.

Le nom du sel, comme les noms des objets les plus nécessaires à la vie, se trouvent ainsi dans la formation des langues de la famille indo-européenne,

Revue des Départements.

LOIRET. — *Accusation d'attaque à la religion de l'Etat. — Acquittement du journal la* Constitution *par le jury.*

On nous écrit d'Orléans :

« L'évènement politique de cette semaine à Orléans, est le procès intenté au gérant du journal la *Constitution*, le plaidoyer de Mᵉ Jules Favre, et le verdict d'acquittement prononcé par le jury.

» Monseigneur Dupanloup a été intronisé le mois dernier ; à cette occasion la *Constitution* a publié un article critique, sur la mondanité, le luxe tout païen de cette cérémonie.

» Le parquet a cru l'occasion bonne de faire du zèle rétrograde ; les ex-gens du roi quand ils sautent ainsi, sautent loin. La loi de 1819, contre les outrages à la morale publique et religieuse, corroborée de la loi de 1822, contre les attentats à la *religion de l'Etat* ; ces lois, des plus mauvais temps de la Restauration, leur parurent des instruments merveilleusement appropriés à la répression de la liberté de penser et d'écrire en 1850, sous une république démocratique de par sa Constitution.

» Faute d'un bûcher, le banc des accusés à la cour d'assises avec la prison en perspective, c'est un pis-aller contre les libres penseurs.

» Hier mardi, dès huit heures du matin, la foule attendait l'ouverture du procès ; que dis-je ! deux foules attendaient : l'une, dans les vestiaires chauffés, attendait la condamnation ; l'autre, — c'était le souverain au nom de qui se rend la justice et qui la paie, — celle-là attendait l'acquittement dans la salle des Pas-Perdus ; il y faisait froid, mais la neige n'y tombait pas Alors arrivent les gendarmes avec un ordre de M. le président Mantellier, un *parvenu* de Février pourtant, et on repousse le souverain dehors jusque dans le deuxième ruisseau, en dehors des grilles.

» La cour se fait attendre jusqu'à onze heures. Les portes s'ouvrent ; les privilégiés étaient déjà dans leurs fauteuils.

» Grand silence, grande attention. M. l'avocat-général commence son réquisitoire. Un feuillet, deux feuillets, quatre feuillets, se succèdent. Les lunettes ne serrent pas trop le nez, cela ne va pas trop mal. « Vous condamnerez ce, ce... Ah ! mon Dieu ! le cinquième feuillet manque. Les huissiers se baissent sous les tables, M. Léserrurier tourne et retourne son carton, point de cinquième feuillet. Comment faire ? l'élite de la bonne société est là. Le sang lui monte au visage, un éblouissement passe devant ses yeux, la sueur arrive, c'est un *four* véritable ; il va rater sa condamnation. Il fait un effort. » Vous condamnerez ce... ce... » Pas possible, il faut aller absolument chercher le cinquième feuillet. Il sort, il court ; l'audience attend un quart-d'heure, le cinquième feuillet arrive, le débat recommence. « Vous condamnerez ce... ce contempteur des choses divines, etc., etc. »

» Pourquoi faut-il que de pareils adversaires aient diminué la gloire de Mᵉ Jules Favre ! Cet orateur s'est élevé à une grande hauteur.

» Il a enlevé d'admiration son auditoire, et l'a tenu deux heures en suspens par le plaidoyer le plus brillant et le plus solide. C'était à regretter qu'une si fameuse lame n'eût à transpercer qu'une si faible attaque, qu'un si solide bouclier n'eût à faire rebondir que des traits si impuissants. La lutte a moins de charmes quand elle est si disproportionnée.

» La cause du libre examen, de la libre discussion, la cause de la satire même et de la moquerie, a été défendue, a été victorieuse comme elle devait l'être. — Les hommes noirs sont rentrés sous terre pour un moment. Que Dieu les y conserve longtemps et nous délivre d'eux à jamais !

» Un grand nombre d'ouvriers ont accueilli le verdict d'acquittement par des cris chaleureux de : *Vive la République !*

» Le parti prêtre est tout consterné. Les bigots doivent voir que les momeries ne sont plus de saison, que le peuple ne les confond plus avec la religion !

» Monseigneur Dupanloup, un jury probe et libre vient de vous dire qu'un évêque, en 1850, était justiciable de la raison publique. Tenez-vous pour averti. »

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Par arrêté de M. de Chanterac, maire de Marseille, deux commissaires de police assistés de plusieurs agents, se sont présentés au cercle de Noailles et en ont ordonné la fermeture. Saisie a été opérée du règlement, du tableau des membres et des livres du cercle.

L'arrêté de M. de Chanterac se motive sur ce que cette société « est de nature à troubler l'ordre et la » tranquilité publique par les doctrines subversives » qu'elle tend à propager, et par l'inquiétude qu'elle » répand au sein de la population, etc., etc. »

Les membres du cercle ont protesté énergiquement et avec indignation contre la mesure et les expressions de l'arrêté.

Cette nouvelle vexation a douloureusement impressionné la population Marseillaise qui se rappelle le dévouement des membres du cercle de Noailles, lorsque la terrible épidémie cholérique décimait la cité.

La *Voix du Peuple de Marseille* fait observer avec raison que cette réunion était parfaitement légale, qu'elle n'était ni politique, ni publique et que, s'y fut-on occupé de politique, procès verbal aurait dû être dressé d'abord de cette infraction à la loi. Mais ne vivons-nous pas sous le régime du *bon plaisir*.

SARTHE. — Les nouveaux détails que donne le *Bonhomme Manceau* sur les troubles de l'école militaire de la Flèche et la lettre du général Senilhes, ancien commandant de l'école, qu'il publie, prouvent que la *Démocratie* ne s'était point trompée dans son appréciation :

« Les informations qui nous sont parvenues de diverses sources, ajoute notre confrère du Mans, nous font craindre que les chefs militaires du collège de La Flèche ne soient victimes d'une coterie jésuitique. »

Il demande ensuite *une enquête sérieuse et sincere*. Nous ferons observer au loyal *Bonhomme* que sa demande montre qu'il se berce d'illusions généreuses, mais trop aveugles par le temps qui court.

ARDENNES. — On lit dans le *Républicain des Ardennes* que quatre citoyens de Warcq traduits devant la cour d'assises des Ardennes pour avoir fait entendre dans une fête publique le cri de : *Vive la République démocratique et sociale !* ont été acquittés le 13 par le jury. Cet acquittement aurait été prononcé à une grande majorité. Onze témoins à charge ont déclaré que les accusés avaient poussé le cri *séditieux* qui leur était reproché, c'est donc sur la culpabilité du fait seulement, que la plaidoirie de Mᵉ Madier de Montjeau a porté la discussion.

« Un banquet démocratique a été offert au défenseur.

PUY-DE-DÔME. — Par arrêté préfectoral du 15 courant, le maire de Romagnot a été suspendu de ses fonctions pour avoir communiqué au journal le *Prolétaire* la lettre par laquelle *le préfet lui demandait des renseignements sur la conduite de quelques habitants de sa commune.*

LE PARTI DES HONNÊTES GENS.

On écrit du Mas-d'Agenais, 15 janvier, au *Républicain du Lot*, une lettre dont nous extrayons les faits suivants que la conscience publique qualifiera :

« Dans le courant du mois dernier les divers marchands et débitants de vin de la ville reçurent avis de la mairie, que la fourniture du vin pour l'hospice aurait lieu par soumission cachetée et sur échantillon : conformément à cet avis, les citoyens Dupouy, tonnelier et marchand de vin, Mouchez et Vigneau, cabaretier, envoyèrent le jour indiqué leurs échantillons et leurs prix.

» La commission de l'hospice, assemblée pour juger, décida que l'échantillon présenté par le citoyen Dupouy était au moins égal, sinon supérieur, aux deux autres, et, quant au prix, le sien fut également trouvé inférieur à celui de ses concurrents. Les membres de l'hospice décidèrent à l'unanimité que l'adjudication lui était accordée ; cette décision, qui fut portée à la connaissance du public et communiquée directement au sieur Dupouy par un des membres de l'hospice qui avait assisté à la séance, fut très favorablement accueillie, car la probité bien connue de l'adjudicataire (*quoique républicain socialiste*) était une garantie certaine que les vins fournis par lui ne seraient jamais fraudés et toujours égaux en qualité à l'échantillon fourni ; mais cette impression fit bien vite place à un sentiment d'indignation bien légitime, quand le lendemain on apprit qu'au mépris de toutes ces formalités, qui sans doute avaient été observées uniquement pour se donner une apparence d'impartialité, la fourniture était donnée au cabaretier Vignaud dont le vin avait été jugé inférieur et le prix plus élevé !!!

» Le citoyen Dupouy se présente à la mairie pour demander des explications ; le secrétaire qui est en même temps économe de l'hospice, lui répond par des faux fuyants, disant que cela regardait le maire qui, en sa qualité de président de la commission de l'hospice, a pu prendre cette détermination ; il sort indigné en menaçant, si justice ne lui est point rendue, de livrer à la publicité, par l'organe du *Républicain*, un fait aussi infâme. A ce mot de *Républicain*, l'aimable bureaucrate répond avec un sourire sardonique : *Ecrivez, écrivez au Republicain tant qu'il vous plaira, qu'est-ce que cela nous fait, les honnêtes gens ne le lisent pas.*

« Une protestation conçue en termes modérés et respectueux fut alors adressée au préfet par le citoyen Dupouy ; elle est restée sans réponse. C'est alors qu'il a pris le parti de recourir à la presse. »

— On nous écrit de Casteljaloux que le citoyen Delonne, instituteur, a été suspendu pour *cinq ans* pour cause de républicanisme. Cette mesure barbare réduit à la misère ce malheureux ainsi qu'une femme et deux enfants.

(*Républicain de Lot-et-Garonne*.)

NORD. — On se rappelle qu'une misérable querelle avait éclaté le jour de la Sainte-Barbe, à Landrecies, à propos de l'exhibition du portrait de Guinard dans une salle de bal. Cette querelle, promptement apaisée, dit l'*Indépendant*, fut ravivée, à l'étonnement général, par l'arrestation de l'artilleur Froment, faite avec un grand appareil de justice.

Cette affaire est venue à l'audience de mercredi dernier, au tribunal d'Avesnes. Après un réquisitoire plein de sorties boursoufflées contre le socialisme et les *doctrines sauvages qui menacent de bouleverser notre société* (toujours à propos du portrait de Guinard), le tribunal a condamné Froment à *cent francs d'amende*. Le prévenu a dû trouver un dédommagement dans les marques unanimes de sympathies de l'auditoire.

— La commune de Préseau vient de donner une nouvelle preuve de son républicanisme. Dimanche, elle avait à élire quatre conseillers municipaux, et la réaction avait mis tout en œuvre pour assurer la nomination de ses candidats. Vains efforts ! quatre ouvriers démocrates furent nommés par 95 suffrages contre 60, donnés à leurs compétiteurs.

(*Indépendant*.)

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Morning-Post* du 18 :

« Le bruit a couru hier soir que l'ex-roi Louis-Philippe était mort dans la matinée, à Clarmont, après une courte indisposition. Voici ce que nous avons appris au sujet de cette prétendue nouvelle, qui, du reste, paraît dénuée de fondement. Hier, le docteur G. de Nussy, qui est le premier médecin de l'ex-roi, est arrivé à midi chez lui, venant de Claremont, où il avait passé la nuit précédente. Non seulement Louis-Philippe était en parfaite santé ; mais, à 9 heures, hier soir, le docteur n'avait reçu aucun avis de la prétendue indisposition de l'ex-roi. »

— M. Emile de Girardin a écrit au procureur-général pour réclamer la responsabilité de l'article pour lequel la *Presse* a été saisie, et demander à être mis en cause.

— On lit dans la *Liberté* :

« Un surveillant général d'un lycée d'une ville de l'Ouest était parvenu, par la délation, à supplanter deux honorables fonctionnaires ayant déjà de longs services universitaires. Ce fonctionnaire était l'ami intime du secrétaire de l'évêché, et l'aumônier du lycée disait de lui, il y a quelques jours à peine, que c'était le seul fonctionnaire de l'établissement qui eût de la religion.

» Il vient d'être chassé du lycée sous le coup des plus graves inculpations. Ce misérable n'aurait pas fait moins d'une quinzaine de victimes de sa débauche... On répand le bruit qu'il se rend à la Trappe.

» Nous prions le *Constitutionnel* d'ajouter ce fait à sa correspondance sur les instituteurs. »

— Un journal de Londres, qui donne une description du magnifique paquebot à vapeur américain, le *Massachussets*, rapporte, entre autres détails, que tous les nombreux fauteuils, chaises, bancs et canapés, qui se trouvent à bord de ce bâtiment, sont des bateaux de sauvetage (*vite-boa's*), c'est que tous renferment à l'intérieur des compartiments remplis d'air et hermétiquement fermés, de manière qu'ils peuvent surnager sur l'eau, même en supportant des poids assez considérables.

— On lit dans le *Franc-Parleur* de la Meuse :

« — Trait de justice de M. Louis-Napoléon Bonaparte :

» Un de nos compatriotes, le citoyen Lardenois jeune, a obtenu une bourse entière à l'Ecole polytechnique.

» Son père, *ancien colonel de la garde municipale*, sous Louis-Philippe, actuellement en retraite avec une bonne pension, que sans exagération on peut évaluer à *trois ou quatre mille francs*, possède en outre au moins *trois cent mille francs de fortune*. »

— Le *Morning Herald*, du 18 janvier, rapporte un horrible évènement dont la ville de Killarney a été le théâtre depuis la nuit du 14 au 15. L'édifice connu sous le nom de Collège, qui avait été converti depuis quelques mois en hôpital pour les pauvres, est devenu la proie des flammes. Sur 162 malades, 15 ont manqué à l'appel ; mais ce n'est pas tout. Le feu se déclara en même temps dans un bâtiment appelé la Brasserie, dépendant du Collège, dont il n'est distant que de quelques centaines de mètres. Cette brasserie servait de logement à de jeunes filles et aux femmes qui en ont soin. Ces malheureuses poussaient des cris affreux, en demandant qu'on vînt leur ouvrir les portes des dortoirs ; mais, pendant qu'on volait à leur secours, une partie du plancher s'écroulait, et l'ont eut à regretter la mort de 27 jeunes filles et de deux servantes. Les autorités et le public accourus ont fait des efforts surhumains pour arracher aux flammes les victimes de cette déplorable catastrophe.

— Le *Nouvelliste de Marseille*, l'un des journaux conservateurs les plus étroits de la France entière, constate en ces termes le départ de M. de Lamartine :

» Il n'y a plus à mettre en doute le départ de M. de Lamartine pour l'Orient. Le chantre des *Harmonies* va finir ses jours sur cette terre aimée à laquelle il a dû de si belles inspirations. Nous lisons ces mots dans une lettre que l'illustre poète écrit à une personne de notre ville : « Au mois de mai, je serai à Marseille, pour aller planter la tente de mes jours futurs en Orient. »

» Ainsi, la plus belle gloire poétique de notre temps va se reposer, sur une terre peuplée des plus glorieux souvenirs, de nos tristes agitations et de ses cruelles épreuves.

» Heureux de trouver un port au moment où la société se débat menacée d'un entier naufrage, M. de

Lamartine pourra dire encore une fois, en quittant la France, ce qu'il lui disait, il y a dix-huit ans, dans des circonstances moins déplorables :

Adieu, terre livrée à plus de vents et d'onde
Que le frêle navire où flotte mon destin.

» Pourquoi faut-il qu'il emporte avec lui le remords d'avoir prêté son aide aux ennemis de la société, qui ont déchaîné sur nous la tempête.»

UN VIEUX DE LA VIEILLE. — Une circulaire signée par le général Montholon et distribuée à profusion dans le Haut-Rhin, par, le comité napoléonien, contient un passage trop divertissant pour que nous ne le reproduisions pas.

Après avoir évoqué les ombres des Kléber, des Rapp et d'un Berckeim, le général Montholon, s'adressant aux vieux soldats : « Allons! debout, mes braves compagnons d'armes! leur dit-il ; entendez la prière de votre vieux général, de celui qui a fermé les yeux à l'empereur sur le rocher de Sainte-Hélène, en route, mes vieux amis, parcourez toutes les campagnes où votre voix sera écoutée, car vous êtes d'un pays où l'on aime la gloire, et vous en êtes couverts; entraînez les populations rurales à voter pour les défenseurs du neveu de Napoléon, pour les soutiens de sa généreuse politique. Faites que pas un ne manque à votre appel, et alors vous pourrez rentrer dans vos foyers, heureux et fiers d'avoir sauvé la France que vous avez déjà faite si glorieuse.

» Puis à bientôt, mes vieux camarades, dans le séjour de l'immortalité!..... nous y retrouverons *celui* que nous aimions tant et qui nous aimait tant aussi. Allons, sauvons la France, et il nous recevra bien, car il sera content de nous!

» Adieu, mes amis, à bientôt, et à bientôt auprès *de lui!* »

COLPORTAGE. — La manière dont les préfets interprètent la loi sur le colportage donne lieu à de nombreux procès. Nous avons dit dans quel sens s'était prononcé le tribunal d'Arras dans l'affaire du sieur Dorchies. Depuis, la question, transportée, sur l'appel du ministère public, devant le tribunal de Saint-Omer, a reçu une nouvelle et différente solution de cette nouvelle juridiction, qui a donné gain de cause au préfet du Pas-de-Calais, en lui reconnaissant le droit contesté de spécifier les écrits dont il veut bien autoriser la vente.

Le 10 janvier, le tribunal de Lons-le-Saulnier a rendu un jugement qui tend aussi à restreindre la liberté de distribution, et par suite la liberté de la presse. Il s'agissait d'un prospectus qu'avaient fait imprimer les républicains du département pour faire connaître les principes d'un journal dont ils proposaient la fondation, et soumettre les conditions financières de leur entreprise aux amis politiques dont ils réclamaient le concours. Ce prospectus fut expédié par la poste à un assez grand nombre d'exemplaires. Le citoyen Bessard, du canton de Saint-Julien, en reçut plusieurs, et crut pouvoir en réexpédier trois par l'entremise d'une tierce personne, qui les reçut sous bande, à un habitant d'un village voisin. C'est pour ce fait, qualifié de contravention à la loi du 27 juillet 1849, que le ministère public le cita devant la justice. Malgré les efforts de Me Oudet, de barreau de Besançon, qui a vainement essayé de démontrer que la loi invoquée n'avait eu en vue que les distributeurs de profession, et que, d'ailleurs, l'envoi de trois prospectus ne pouvait être assimilé à une véritable distribution, M. Bessard s'est vu condamner à 25 fr. d'amende et aux dépens.

Devant le tribunal de Toulon, une autre face de la question s'est présentée : M. Choffel, indiqué par quelques journaux républicains comme en étant le dépositaire dans la ville qu'il habite, en recevait des exemplaires qu'il se chargeait de transmettre ensuite aux abonnés. Après une descente de la police, faite chez lui dernièrement, et la saisie effectuée à son domicile d'un certain nombre d'écrits et de journaux, il a été néanmoins acquitté par cette considération que son nom était indiqué sur les feuilles dont il n'avait fait d'ailleurs la distribution ni hors de son domicile, ni de sa personne, si ce n'est à leurs abonnés directs. (*Siècle*.)

Le Catéchisme et l'Evangile.

« Le catéchisme ! le catéchisme! criait avant-hier M. de Montalembert, aux applaudissements de la droite. Il n'est plus de salut pour nous que dans le catéchisme! »

Le catéchisme rendra l'homme gouvernable, a-t-il ajouté; c'est-à-dire le livrera humble et soumis au bon vouloir de ceux qui l'exploitent et l'oppriment depuis tant de siècles. Ce mot seul prouve combien le catéchisme est loin de l'Evangile, combien les prétendus disciples du Christ ont faussé et dénaturé la doctrine de leur divin Maître.

La loi de Jésus, c'est l'émancipation de l'esclavage, la guérison de celui qui souffre, la religion de l'égalité et de la fraternité, l'exaltation du pauvre.

« L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, dit Jésus quelque part en s'appliquant un passage d'Isaïe (Luc, IV, 17); il m'a consacré de son onction; il m'a envoyé pour prêcher la *bonne nouvelle, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour annoncer aux captifs leur délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue; pour renvoyer libres ceux qui sont brisés sous leurs fers, pour publier l'année favorable du Seigneur* et le jour où il se vengera de ses ennemis. »

Tel est le programme que le Christ s'est posé, et ce programme est, à la vengeance près, celui que se proposent encore ces socialistes contre lesquels on invoque le catéchisme.

Jésus, nous dites-vous, a prêché la soumission; il a déclaré qu'il fallait payer le tribut à César. Sans doute. Le peuple juif, soumis aux Romains, rongeait son frein avec une impatience mal contenue. Un mot de Jésus pouvait donner le signal d'un soulèvement. Dix autres l'avaient donné avant lui, mais la formidable puissance des Romains les avait écrasés. Jésus n'a pas voulu prendre la responsabilité d'une insurrection impuissante et funeste. Il a conseillé de payer le tribut, parce qu'il y avait de grands dangers à le refuser, au point de vue des Juifs, comme au point de vue de la propagation de ses doctrines. Mais, prenez-y garde, le Christ n'a refusé de donner le signal d'une guerre politique que pour mieux organiser la lutte sociale.

Ne pensez pas, s'écriait-il un jour (Matth., X, 34), que je sois venu apporter la paix dans le monde; je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée.

Je suis venu (Luc, XII, 48 et suiv.) pour jeter le feu dans la terre; et que désiré-je, sinon qu'il s'allume?

Je suis venu séparer l'homme d'avec son père, la fille d'avec sa mère, et la belle-fille d'avec sa belle-mère.

Et l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison.

Car, désormais, s'il se trouve cinq personnes dans une maison, elles seront divisées les unes contre les autres; trois contre deux et deux contre trois.

La question de nationalité était en effet secondaire. Les Juifs émancipés des Romains pouvaient le lendemain retomber sous le joug. Les Romains, convertis à la foi nouvelle, devaient fatalement au bout d'un temps plus ou moins long, émanciper non-seulement les Juifs, mais tous les peuples de la terre. Le levain pouvait fermenter longtemps, mais le principe de la fraternité et de la solidarité humaine une fois accepté, doit produire tôt ou tard ses conséquences sociales. Il a couvé dix-huit siècles, le dix-neuvième ne s'accomplira pas sans qu'une partie de la société ait été renouvelée.

Jésus a respecté la domination romaine. Les Romains prenaient aux Juifs de l'argent, mais ils leur laissaient leurs lois, leur administration, et même le droit de vie et de mort. Le supplice de Jésus ordonné par le Grand-Conseil en est une preuve funeste. Ce joug n'avait rien que de supportable dans les circonstances où se trouvait la Judée. Ce qu'il fallait attaquer par la parole, ce n'était pas l'étranger que la haine nationale poursuivait assez, c'était l'organisation oppressive de la société, c'était la religion devenue, entre les mains de quelques-uns, un moyen d'oppression pour la masse; c'était la morale reçue, c'était la distinction des castes, c'était l'administration intérieure, et surtout la distribution des richesses qui rend le pauvre et le faible esclave du plus fort et du plus riche. C'est sur tous ces points que roule la partie aggressive de l'enseignement de Jésus; et certes elle est traitée avec une verve et une audace qui eussent depuis longtemps fait refermer sur son auteur les cachots de la république honnête s'il eût vécu à Paris au lieu de vivre à Jérusalem, de parler sous le gouvernement du parti catholique modéré, au lieu d'enseigner au milieu des Juifs. Il enseigna trois ans à Jérusalem, chez nous il n'aurait pas enseigné trois jours.

Veut-on avoir une idée de la manière dont il traite la religion et ses ministres? Notez que le gouvernement juif était théocratique, et que la religion c'était l'Etat, les rois d'alors ne possédant guère qu'un titre honorifique.

Faites ce qu'ils vous disent, et ne faites pas ce qu'ils font, dit Jésus des prêtres et des docteurs. Car ils disent ce qu'il faut faire et ne le font pas.

Ils lient des fardeaux pesants et insupportables, et les mettent sur les épaules des hommes, et ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt. (Math. XXIII.)

... Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux; car vous n'y entrerez point vous-mêmes et vous n'en permettez point l'entrée à ceux qui désirent y entrer.

Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que *sous prétexte de vos longues prières, vous dévorez les maison des veuves*. C'est pour cela que vous recevrez un jugement plus rigoureux.

C'est absolument le langage que les protestants et les philosophes tiennent aux prélats et hauts dignitaires de l'Eglise romaine.

Malheur à vous, continue le Christ, malheur à vous conducteurs aveugles qui dites : Si un homme jure par le temple, ce n'est rien; mais s'il jure par l'or du temple, il est obligé de son serment.

Ceci s'adresse aux jésuites et à leur morale équivoque :

Malheur à vous, Scribes et Pharisiens, qui payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin et qui avez abandonné ce qu'il y a de plus important dans la loi, savoir la justice, la miséricorde et la foi.

Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et que vous êtes au dedans pleins de rapine et d'impureté.

Ceci est à l'adresse des privilégiés qui font semblant de patroner des cités ouvrières, des nouveaux convertis qui disent leur chapelet tout haut et déblatèrent contre le Socialisme qui mettrait un terme à l'exploitation de la misère. Même observation pour le verset suivant :

Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous êtes semblables à des sépulcres blanchis qui au dehors paraissent beaux aux yeux des hommes, mais au dedans sont pleins d'ossements et de toute sorte de pourriture.

Malheur à vous qui dites : Si nous eussions vécu au temps de nos pères, nous ne nous fussions pas joints à eux pour répandre le sang des prophètes.

Eh bien, je vais vous envoyer des prophètes, des sages et des docteurs, et vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres, vous en fouetterez d'autres dans vos synagogues et vous les persécuterez de ville en ville.

N'est-ce pas là ce que font les nouveaux pharisiens prêchant le catéchisme qui rend l'homme gouvernable, et proscrivant l'Evangile qui le bercerait de *promesses irréalisables?* Jésus continue :

Serpents, race de vipères, comment pourrez-vous éviter d'être condamnés au feu de l'enfer?

Vous l'entendez : vous nous menaciez de l'enfer, monsieur de Montalembert, monsieur Thiers et consorts; mais c'est contre vos pareils que l'enfer a été inventé. Jésus ne parle jamais de l'enfer que pour y condamner les riches, les oppresseurs et les faux interprètes de la Loi.

Ce n'est pas une fois que Jésus prononce ces imprécations; tout l'Evangile est plein d'attaques contre le clergé.

Ici c'est un pharisien dévot que Jésus met en parallèle avec l'homme que les Juifs méprisaient le plus, le collecteur de deniers, le publicain.

Plus loin, il s'agit de secourir un malheureux blessé; un prêtre le voit et passe; un pharisien le voit et passe : l'homme qui exerce la charité, c'est encore l'homme méprisé des Juifs, c'est l'étranger, l'intrus, le Samaritain.

Une autre fois nous parlerons du genre de résignation posé en loi par Jésus, et de sa manière d'envisager la question de la richesse et de la pauvreté.

Ah! nous comprenons bien que vous proscriviez l'Evangile, et que vous n'en permettiez la lecture qu'en l'accompagnant de commentaires qui en faussent et dénaturent l'esprit! Vous craignez qu'on ne vous reconnaisse dans les loups vêtus de la peau des brebis, dans ces pharisiens et princes des prêtres qui, sous prétexte qu'ils accomplissent quelques pratiques extérieures, oublient la justice, la miséricorde et la foi, et font du nom de Dieu un boulevard pour abriter leurs privilèges et leurs rancunes. Soit, enseignez le catéchisme, qui consacre vos iniquités, mais de ce livre vous n'avez pas encore osé effacer le nom de l'Evangile, et le peuple, grâce à ces instituteurs primaires, dont le nom excite chez vous tant de fureurs, le peuple sait lire maintenant, il lira lui-même les enseignements du Christ, et ce jour-là votre règne sera fini, car vous serez démasqués!

PETITE CORRESPONDANCE.

Nîmes. — M. D. — Reçu les 146.—Appliq. de conform.—Les livr. vont partir.—Nous communiq. à l'adm. du M. du P., qui env. direct.—Compl. affect.

Dieulefit. — Reçu. — La fact. du 12 janv. 49 est en effet erronée.—Nous v. créditons de 10 fr. 20 c. pour cet objet. Il nous est bien diff. de faire la réclam. dont vous nous parlez.

Villa-Savary. — M. G. — Reçu les 9, et fait le réab.; l'échéance était au 15 janv.

Blois. — M. C. — Reçu et fait l'ab. — Veuillez remettre les 52 à M. G.

Dijon. — M. V. — Reçu et fait. — Probablement. — Oui, du moins il faut l'espérer.

Ile-Rousse. — M. C. G. — Reçu les 40. — Appl. de conform. — Nous all. v. expéd. les obj. demandés.

THÉATRES. — CONCERTS.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — *L'Ile enchantée*, ou *Bouquet de rubis*, pièce féerie à grand spectacle, tirée des *Mille et une Nuits*, et dont on dit à l'avance merveille, doit prochainement être représentée sur ce théâtre, l'un des plus prospères, et, il faut le dire, des mieux dirigés parmi les théâtres secondaires de Paris. L'administration a fait de grands sacrifices pour la mise en scène, qui dépassera ce qu'on a vu jusqu'alors à ce théâtre. On parle encore de la reprise du fameux *Pied de Mouton*, revu et corrigé, qui reparaîtrait après les *soixante représentations* déjà données il y a *deux ans*. M. Colleuille, comme on le voit, ne s'endort pas.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à 8 heures, par extraordinaire, grande Tombola de lots sérieux, tirée par Mayer. — Air des *Mousquetaires*, par Mme Danterny. — *Amour sacré de la patrie!* par les Enfants de Paris. — *Le Provincial à Paris*, par Neuville. — *Le Jour de l'An*, par Mayer. — Mélodies nouvelles, par Junca et Gozora. — Prix d'entrée : 30 c. Tribunes réservées : 50 c.

CASINO DES ARTS, boulevard Montmartre, 12. — Aujourd'hui dimanche, 20 janvier, à 8 heures du soir, grande Solennité artistique, mêlée de poésie, de danse, de musique vocale et instrumentale, de scènes comiques etc.

Bourse du 19 janvier 1850.

Il y a eu de la fermeté, et la rente ferme au plus haut cours.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	93 15	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	.. ..	Naples, 5 0/0, c. Roth.	.. ..
Quatre 0/0, j. 22 sept.	.. ..	Cinq 0/0 Romain	[illegible] 1/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 55	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	[illegible] 7/8
Bons du Trésor	» »/»	Belgique. Empr. 1831.	... »/»
Actions de la Banque.	2367 [illegible]	— Empr. [illegible].	99 »/»
Rente de la Ville	.. ..	— Empr. [illegible].	99 »/»
Obligat. de la Ville	.... ..	— Banq. [illegible].	... ..
Obl. Emp. 25 millions.	1187 50	Emprunt d'Haïti	190 ..
Obligat. de la Seine	1063 75	Piémont, 5 0/0 1849	90 25
Caisse hypothécaire	... ..	— Oblig. anc.	970 ..
Quatre-Canaux	1065 ..	— Oblig. nouv.	960 ..
Jouis. Quatre-Canaux.	76 25	Lots d'Autriche 1834.	401 75

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	[illegible]	[illegible]	93 90	[illegible]
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant	57 55	57 70	57 50	57 [illegible]

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	10 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	25 »/»
3 0/0 —	10 »/»	3 0/0 —	20 »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour.	P. haut	Dr cour
... ..	... ..	Saint-Germain	... ..	... ..	... ..
202 50	202 50	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
... ..	168 75	Id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
827 50	825 ..	Paris à Orléans	... ..	... ..	... ..
585 ..	582 50	Paris à Rouen	... ..	... ..	... ..
245 ..	250 ..	Rouen au Havre	... ..	... ..	... ..
215 ..	217 50	Marseille à Avignon	... ..	... ..	... ..
115 ..	116 25	Strasbourg à Bâle	... ..	... ..	... ..
327 50	327 50	Orléans à Vierzon	327 50	327 50	327 50
... ..	190 ..	Boulogne à Amiens	... ..	... ..	... ..
412 50	412 50	Orléans à Bordeaux	... ..	... ..	... ..
460 ..	460 ..	Chemin du Nord	460 »/»	462 50	462 25
111 25	... ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..	... ..
358 75	358 75	Paris à Strasbourg	357 50	358 75	358 75
272 50	... ..	Tours à Nantes	... ..	... ..	... ..

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 20 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Les Deux Célibats.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ITALIENS.—
ODEON.—La Capitaine Belronde, le Sicilien, les Gardes françaises, le Sourd.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III et sa cour
VAUDEVILLE. — Chaumontel, un Monsieur qui veut exister, les Saisons vivantes, Croque-Poule.
GYMNASE.—L'Année prochaine, la Bossue, Diviser pour régner, Laurence.
THEATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Marraines.
VARIETÉS Un Quinze-Vingt, les Métamorphoses, la Vie de Bohême.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les Mémoires du Pont-Neuf, les Danseuses viennoises.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint-Germain, Babylas.
AMBIGU-COMIQUE. —Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Marché de Londres, Croix de St-Jacques.
FOLIES.—L'île des Bêtises, Simon, les Deux Soleils, une Mauvaise nuit.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
THEATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noël.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 21. Lundi 21 Janvier 1850.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 20 JANVIER.

—

L'Accord des Principes.

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES (1).

CHARLES FOURIER.

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL.

Le Capital et le Travail ! voilà le plus brûlant, le plus irritant des dualismes qui divisent les esprits, dans les circonstances révolutionnaires où nous nous trouvons.

Ce dualisme prend aujourd'hui un caractère de guerre sociale, comme le dualisme de l'esprit et de la matière, du spirituel et du temporel a engendré autrefois des guerres religieuses ; comme l'antagonisme de la liberté et du pouvoir a causé nos révolutions politiques.

Il en est ainsi parce que la Bourgeoisie oublie l'histoire de sa propre émancipation, et imite, à l'égard des prolétaires, l'aveugle et fatale conduite dont la noblesse et le clergé ont usé envers elle.

C'est ce qui explique comment, pour ce problème, on voit se produire les solutions les plus contradictoires ! comment la solution calme, affirmative et conciliatrice de la science est débordée par la négation fougueuse et subversive de l'esprit de classe ! comment, à côté de la synthèse qui conserve, unit et transforme, surgit l'antithèse qui divise, irrite et détruit ! comment la réaction l'emporte sur l'action ! comment l'épée qui croit trancher le nœud gordien repousse l'idée scientifique et le sentiment d'humanité qui le dénouent patiemment !

En matière de querelle sociale, comme en matière de querelles domestiques, l'esprit de haute conciliation ne peut se faire entendre qu'avant ou après la lutte.

La grande généralité des socialistes consentent à concilier pacifiquement l'unité et la variété, l'ordre et la liberté, l'autorité et l'individualité, la société et la famille, le devoir et le droit, la foi et la raison. etc., sans détruire aucun de ces principes ; —mais quand il s'agit de concilier le travail et le capital sans sacrifier, sans opprimer le dernier de ces deux termes, beaucoup d'entre eux n'ont plus la même manière de raisonner.

Ainsi, nombre de nos rivaux en doctrines acceptent les bases fondamentales de la Théorie de Fourier, telles que l'atelier communal, l'organisation sériaire, la convergence des efforts, l'unité économique d'exploitation, et ne demandent pas mieux, au surplus, qu'on harmonise les passions, qu'on rende le travail attrayant, etc.; mais ils protestent contre la conservation de l'appropriation et de l'hérédité, et ne trouvent pas assez *avancée* la répartition proportionnelle au concours *en capital, travail et talent.*

Nous devons donc apporter à l'exposition des données de la théorie de Fourier sur ce point, d'autant plus de clarté qu'il soulève plus d'oppositions et de propositions contradictoires. Il faut que la société alarmée par de tels conflits, puisse juger en connaissance de cause.

Oui, l'organisation sociale, proposée par Fourier, conserve au Capital ses titres de possession acquise, son droit de cession et d'hérédité, et lui reconnaît encore le droit de participation aux bénéfices du travail lorsqu'il concourt à la production de ce bénéfice.

Oui, la théorie de Fourier fait cette large part au capital; mais, en même temps, elle implique une transformation du capital et du travail assez large, assez profonde, assez radicale pour que toute lutte cesse entre ces deux termes, et pour qu'ils s'identifient désormais dans l'intérêt personnel de tout citoyen comme dans l'intérêt général de la société entière.

Voyons comment cette double transformation s'opère.

En principe, l'école de Fourier pose trois affirmations, trois axiomes :

1° La TERRE, capital primitif et général de l'humanité, contenant dans ses entrailles tout ce qui est destiné à satisfaire les besoins de l'être humain, a été *donnée* par Dieu à cet être humain, c'est-à-dire à TOUS, hommes ou femmes, enfants ou vieillards, riches ou pauvres, chrétiens ou musulmans. Nul homme, nulle génération ne peut légitimement disposer de ce *capital brut primitif*, à l'exclusion des autres hommes, des autres générations. Tous ont des droits égaux sur les *produits bruts* de la nature. Tous, par le seul fait de leur naissance, ont acquis le droit de vivre en fécondant par leur travail ce domaine commun. C'est la PROPRIÉTÉ COMMUNE ; c'est le DROIT DE VIVRE DE L'HUMANITÉ ;

2° Tout homme qui, créateur à l'image de Dieu, féconde le *capital brut* et crée un produit; tout homme qui d'un sol ingrat fait un champ fertile ; qui, d'un roc informe fait une maison, un palais ; qui, d'une plante fait un tissu; qui, d'une matière terreuse tire des cristaux, des glaces, du fer, de l'acier, de l'or; tout homme qui, par son travail, double, triple ou centuple la valeur du capital primitif, a le droit de s'approprier non pas cette terre, mais la *plus-value* de cette terre, le droit de s'assimiler *le produit* de son travail, de le consommer ou de l'accumuler, de le prêter ou de le louer, de le donner ou de le léguer ; c'est la PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE ; c'est le DROIT DU CAPITAL.

3° Tout homme qui, par suite d'une déviation ou d'une confusion des deux principes ci-dessus, par suite d'une usurpation de la force ou du droit de conquête, —voit la terre, ce capital primitif et général de l'humanité, détenue ou monopolisée dans les mains de ceux qui l'ont fait valoir ou qui en ont hérité, a droit de réclamer sa part native sur la propriété brute et collective, c'est-à-dire le droit, comme les premiers occupants, de vivre en tirant un nouveau parti de ce capital primitif. Sans doute, cet homme n'a rien à prétendre dans les *produits créés*, travaillés, perfectionnés, accumulés ou légués par la main de ses devanciers ; il n'a aucune prétention à élever sur la plus-value donnée à la terre, sur les maisons, les provisions, les tissus, les objets d'art, créés et accumulés par eux, mais il a le droit inaliénable, imprescriptible, de se servir à son tour de cet instrument de travail donné par Dieu à tous. Il a le droit de réclamer la faculté originelle, naturelle de fécondation, de travail, dont les détenteurs du sol ont usé, ou d'obtenir un équivalent à cette faculté. C'est le DROIT AU TRAVAIL ; c'est le DROIT DU TRAVAILLEUR.

Voilà, comme droits divers de propriété, ce que l'Ecole de Fourier reconnaît en principe (1).

Maintenant, voici comment la Théorie de Fourier satisfait et concilie ces divers principes dans son organisation sociale, comment elle les incarne dans les faits.

En ce qui concerne le DROIT COMMUN DE L'HUMANITÉ sur le capital primitif, la TERRE, — la Théorie de Fourier rend à TOUS ce qui appartient à TOUS. Elle met fin au privilège exorbitant que s'était arrogé la propriété individuelle de détenir ce premier instrument de travail donné par Dieu, d'en user et d'en abuser, *uti et abuti*, de l'accaparer, de l'exploiter ou de le faire exploiter isolément, exclusivement et à sa guise ; de le morceler ou de le laisser improductif. Elle balaye les bornes ennemies, les haies vives, les clôtures arbitraires, les démarcations intestines et anarchiques qui, au seul profit de l'égoïsme et de la domination de quelques-uns, défendent aux enfants de Dieu l'abord et la fécondité de la terre de Dieu. Cette théorie d'association remet à l'état de propriété collective, ce qui, par droit d'origine et de destination, est d'usage commun. Elle transforme les propriétés morcelées du sol agraire en DOMAINE COMMUNAL, et met ce sol à la disposition de tous les travailleurs, de tous les hommes de la Commune indistinctement, riches ou pauvres, propriétaires ou prolétaires. Elle transforme la surface morcelée du Globe entier en DOMAINE HUMANITAIRE, et l'ouvre aux entreprises collectives de l'espèce humaine, à la communion pacifique et laborieuse de toutes les races, de tous les peuples associés pour son embellissement.

Voilà pour le DROIT COMMUN, pour la COMMUNAUTÉ.

En ce qui touche la PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE, prise abstractivement, en ce qui touche le DROIT DU CAPITAL sur la plus-value donnée à la terre, sur la matière première, travaillée ou perfectionnée, sur le produit qu'il a créé, conservé, accumulé, ou dont il a hérité, — la Théorie de Fourier ne donne pas une satisfaction moins large.

Sans remonter au plus ou moins de légitimité originaire de la possession du capital individuel, elle reconnaît son droit de conservation et de transmission, et propose de le faire consacrer et garantir par l'association communale tout entière. Le seul changement que subit ce capital consiste en sa mobilisation actionnaire. En vertu de cette transformation, le droit actuel d'user et d'abuser, de gruger, d'exploiter isolément, exclusivement, disparaît et fait place au droit, pour tout capitaliste, de posséder un titre représentatif de son apport social (foncier ou mobilier, agricole ou industriel) ; de le faire hypothéquer sur le capital communal, et garantir par la solidarité et l'assurance générale des citoyens. Dans cet ordre nouveau, la plus-value de la terre, la richesse produite et accumulée est seule appropriée. Le capitaliste a la faculté de s'assurer un revenu fixe en prêtant directement à l'association ou de courir les chances d'un bénéfice variable en plaçant son capital dans les entreprises particulières des séries industrielles. A cette garantie de possession pour le capitaliste s'en ajoutent beaucoup d'autres, telles que la garantie de libre option de l'entreprise industrielle dans laquelle le capital s'engage ; la garantie pour tout capitaliste de prendre part, à titre d'actionnaire, à toutes les délibérations sociétaires relatives à l'emploi du capital et à la répartition des bénéfices résultant de cet emploi ; la garantie encore de legs, de transport, d'aliénation ou de négociation d'autant plus faciles que ce capital se divise en petits coupons d'actions, accessibles aux plus faibles bourses.

Voilà pour le DROIT DU CAPITAL.

Enfin, pour ce qui regarde le DROIT AU TRAVAIL envisagé isolément, le droit qu'a le travailleur déshérité de féconder le capital général et de devenir propriétaire des produits de son travail, — la Théorie de Fourier est certainement bien au-dessus des vœux et des rêves des prolétaires. A ces derniers venus au partage des biens de ce monde, à ces travailleurs qui, comme salariés, comme serfs ou comme esclaves, ont participé si péniblement à produire la plus-value du capital primitif et l'accumulation du capital individuel et social, — l'Association communale fait justice et largesses. Elle leur ouvre les bras et son domaine. Que dis-je ? elle devient leur propre association, puisque ces travailleurs composent les neuf dixièmes de la population associée.

A ceux-là, la Théorie phalanstérienne ne reconnaît pas simplement le droit au travail, mais bien le droit à tous les travaux, c'est-à-dire la faculté de prendre part, selon leurs aptitudes et leurs goûts, aux fonctions parcellaires de toutes les industries, de toutes les professions. Elle ne leur offre pas seulement une rétribution proportionnelle à leur tâche de chaque jour, elle les rend actionnaires à titre de travailleurs, elle les associe au capital dans la répartition des bénéfices et les consulte pour cette répartition. Elle les initie à la propriété par les mille sollicitations du moindre travail qui devient un plaisir productif, par la subdivision extrême du capital social, par la rétribution plus forte, allouée aux industries de première nécessité et d'utilité sur les travaux de pur agrément, par les bénéfices et récompenses dus aux grades électifs et aux honneurs du talent dans les moindres groupes de la production sociale. Elle favorise d'autre part leur fortune en les délivrant des plus grandes charges de la famille, en dispensant, aux frais de l'Association l'éducation complète, morale et professionnelle, théorique et pratique de leurs enfants ; en entourant de soins les vieillards et les infirmes ; en garantissant aux femmes et aux enfants des travaux appropriés à leurs forces, à leurs goûts, et susceptibles de les rendre eux-mêmes capitalistes de très bonne heure.

L'Association communale de Fourier va plus loin encore en faveur des déshérités de la fortune, puisqu'au moyen de l'accroissement immense de richesses, devant résulter des combinaisons économiques, unitaires et attrayantes du travail, elle garantit à chacun de ses membres, indépendamment de toute répartition annuelle, un MINIMUM PROGRESSIF EN SUBSISTANCE (nourriture, logement, vêtement, etc.), lequel minimum constitue un véritable CAPITAL DE COMMUNAUTÉ, de FRATERNITÉ SOCIALE, et permet à tout homme, à tout membre de la société d'user de la plus COMPLÈTE LIBERTÉ, d'aller vivre où il veut, sans crainte de l'avenir, de se refuser même au travail malgré son attrait, de se retirer des groupes dans l'espoir par exemple d'arriver à une découverte, de produire un bon ouvrage, etc. — Et il est bon de remarquer que l'organisation sociale de Fourier est la seule qui puisse, sans danger, garantir ce CAPITAL DE COMMUNAUTÉ, parce qu'elle seule rend le travail assez attrayant, assez irrésistible pour réduire la paresse à l'état d'anomalie, et prémunir la société entière contre le chancre rongeur du parasitisme.

Depuis le bénéfice assuré au Travail et au Talent dans chaque série de fonctions humaines jusqu'aux récompenses qui, dans les utiles et glorieuses entreprises des armées industrielles, sont décernées au mérite et au dévouement par la reconnaissance des peuples, l'association phalanstérienne offre à l'homme le moins ambitieux mille accès à la propriété. Pour courir les chances de la fortune, toutes les phalanges du globe lui sont ouvertes. Sous ce régime de solidarité universelle, l'hospitalité est aussi sainte que la liberté, et la gloire et la richesse ont les mêmes stimulants. Grâce à la facilité avec laquelle la moindre invention, le moindre perfectionnement utile à l'humanité se propage et se trouve bientôt adopté, récompensé par chaque commune, il n'y a pas d'inventeur et d'ouvrier habile qui ne puisse en peu de temps toucher à la fortune. Dans les prévisions de Fourier, les travaux d'art, de poésie, de littérature, sont ainsi jugés et rétribués par toutes les communes, par les nations, par les continents, par la terre entière, et ne permettent plus aux artistes de regretter la munificence des cours monarchiques.

Voilà pour le DROIT AU TRAVAIL, pour le DROIT DU TRAVAILLEUR.

Quoique nous ayons envisagé isolément, abstractivement les positions nouvelles faites au capital et au travail dans l'organisation sociale de Fourier, le lecteur a dû découvrir déjà entre les deux classes aujourd'hui ennemies, des rapports d'identité, des garanties de fusion, d'accord et de paix définitive.

En effet, on comprend que si, d'une part, la mobilisation du fonds social par le régime actionnaire rend la propriété accessible à tous et fait, à des degrés divers, des capitalistes de tous les travailleurs, d'autre part l'organisation attrayante et glorieuse de toutes les industries morales ou matérielles a pour conséquence irrésistible d'extirper rapidement le parasitisme et l'oisiveté des riches eux-mêmes, et de faire des travailleurs de tous les capitalistes.

Associées d'intérêts dans toute l'échelle hiérarchique des fonctions sociales, les deux classes doivent se mélanger, se fusionner, se fondre non moins activement par leur communion incessante dans les mêmes travaux, dans les mêmes goûts, par l'impulsion morale des mêmes sentiments, par une émulation croissante au progrès, à la gloire, au bien public et au culte de l'Unité universelle.

L'ÉDUCATION UNITAIRE ET INTÉGRALE, sur laquelle Fourier a donné les détails organiques les plus touchants, doit, à elle seule, par la variété des moyens d'éclosion qu'elle offre aux vocations de tous les enfants, riches ou pauvres *indistinctement*, absorber, en moins de deux générations, toutes les démarcations anciennes, toutes les incompatibilités de classes, dans les mêmes mœurs policées et fraternelles.

L'Héritage qui, dans notre société actuelle, est une source de divisions intestines, devient, au contraire, dans une société harmonique, un moyen d'accord, de ralliement entre les classes, puisque le testateur, sans crainte sur la position et l'avenir des siens, peut,—comme le font déjà quelques-uns des hommes qui doivent leur gloire et leur fortune à une création industrielle et scientifique,—étendre à la *grande famille sociale* la majeure partie des biens dont il disposait à sa mort, et témoigner, en quittant ce monde, autant de sympathies à ceux qui l'ont aidé dans ses travaux qu'aux membres de sa *famille consanguine.*

Fourier respecte et satisfait religieusement ces besoins de possession individuelle, ces désirs de fortune, ces joies que le cœur humain éprouve à acquérir, à conserver, à donner ou à léguer, parce qu'il les croit tout aussi UTILES AU PROGRÈS SOCIAL et tout aussi inhérents à la nature humaine que les impulsions les plus nobles de la gloire, du dévouement et du sacrifice ; il les respecte et les satisfait, parce qu'il les reconnaît indispensables, dans la société normale voulue par le créateur des passions humaines, à la réalisation la plus large de l'harmonie de ces passions.

Fourier veut satisfaire et harmoniser sériairement tous ces penchants humains, parce qu'il croit que les institutions sociales doivent être l'image de l'homme, UNES suivant l'unité de son être, VARIÉES suivant ses ressorts divers ; parce qu'il croit que la *Série distribue les harmonies*, et que les *Attractions sont personnelles aux destinées* ; parce qu'il croit que la nature et la volonté de Dieu se révèlent par l'attraction et par la liberté.

(1) Voir les numéros des 17, 24, 31 décembre 1849, 4, 5, 7 et 14 janvier 1850.

(1) Voir la *Théorie du droit de propriété et du droit au travail*, par Victor Considerant.

Dès lors, comme on voit la théorie de Fourier chercher l'*unité* la plus complète dans la *variété* la plus grande et l'*ordre* le plus parfait, dans le plus grand essor de la *liberté* même, — on ne doit pas s'étonner de la voir trouver la solution du problème de l'*égalité* la plus grande possible entre les hommes, dans la graduation des *inégalités* les plus nombreuses et les plus nuancées; on ne doit pas être surpris de le voir considérer même la fantaisie, le caprice, le *favoritisme*, comme des notes essentielles aux grandes symphonies de la création sociale.

En effet, — s'il y a unité de système dans les desseins de Dieu; si le meilleur ordre social doit être la synthèse des aspirations humaines; si la *virilité* de l'humanité doit correspondre au développement intégral des forces, des facultés et des sentiments de l'homme, — il faut admettre que la véritable égalité consiste à mettre les hommes à même de se produire tout entiers, sous toutes leurs faces diverses, avec toutes les inégalités mobiles de leur triple nature, physique, morale et intellectuelle; il faut admettre que la richesse comme la gloire, la rétribution comme la fonction, doivent suivre l'échelle progressive et hiérarchique du concours à la production et à l'harmonie sociale.

L'âme de Fourier a été, de toute évidence, plus profondément blessée qu'une autre, de ces inégalités choquantes qui se produisent dans l'enfance des sociétés, de ces notes criardes du capital et du travail, du droit individuel et du droit social, de l'intérêt personnel et de l'intérêt général qui, dans les préludes de l'orchestre économique et politique, déchirent l'ouïe du cœur et font croire à la destinée du chaos; — mais, au lieu de conseiller la suppression de quelques-uns de ces instruments; au lieu de réduire arbitrairement le clavier des passions humaines à quelques touches séparées, au lieu de conclure à la MONOTONIE de l'égalité nivellatrice, — Fourier, par un élan de foi sublime, par un effort d'étude immense, a découvert et démontré que toutes les notes de la gamme passionnelle pourraient devenir, sous la modulation rapide de la Série et de l'Attraction, les moyens d'accords les plus puissants, dans un magnifique concert.

Entre la Force et l'Attrait, entre la Compression et l'Harmonie, Fourier n'a pas admis de juste milieu normal, de demi compression ou de demi liberté.

Ainsi, cette rivalité humaine, qui se produit naturellement par des discords entre deux groupes de travailleurs dont les fonctions sont presque identiques, — Fourier l'accepte, la favorise même par la division extrême du travail; mais à la condition d'en tirer parti comme ressort d'émulation industrielle, et de l'absorber bientôt après dans un changement de groupes, dans la transition d'une série de travaux à une série d'occupations nouvelles.

Ainsi, encore de l'incompatibilité qui se révèle entre deux caractères, dans des relations prolongées, — Fourier n'infère pas qu'un de ces caractères est nativement mauvais; il fait cesser seulement cette incompatibilité par le mouvement général de l'association humaine, comme en musique les dissonances des notes contiguës s'absorbent dans les accords qui s'engendrent eux-mêmes par groupe-tierce, groupe-quinte, groupe-octave.

Ce capitaliste dont la fortune colossale forme contraste avec le simple *minimum* du dernier des travailleurs, et se trouve séparé de lui par une série de fortunes graduées, — Fourier ne propose pas de le dépouiller au profit de ce dernier; non, mais il fait mieux: par les mille attraits glorieux de l'atelier social, de la synthèse de tous les arts, de toutes les sciences, de toutes les industries, par les mille liens affectueux de la grande famille associée, il sollicite cette fortune colossale à revenir en s'éparpillant à la source commune où elle a été puisée; et, au moyen même de la mise en commun de tous les plaisirs, de toutes les joies sociales pouvant suffire au bonheur de ce riche, il place le Crésus dans l'impossibilité de dépenser sa grande fortune autrement que par des dons, des legs ou de nouvelles créations sociales dont l'association doit profiter.

Mais à quoi bon, objecteront les *Communistes*, cette appropriation individuelle, cette faculté d'acquérir et de s'enrichir personnellement, puisque l'usufruit *commun* de la terre, le MINIMUM *commun* de subsistance et les jouissances *communes* du travail attrayant pourraient suffire au bonheur de la plupart des hommes?

A quoi bon, répondons-nous, l'individu dans la masse et la variété dans l'unité? A quoi bon ce qu'il y a d'infini dans les désirs de l'homme? Pourquoi la rivalité des intérêts et des caractères est-elle nécessaire au progrès industriel et social? Pourquoi l'ambition des richesses et l'amour de la gloire sont-ils cheviliés dans le cœur humain? Pourquoi le frère est-il heureux de donner au frère, l'amant à l'amante, le père au fils, le citoyen à la société et la société au citoyen? Pourquoi, dans toutes les communautés où l'intérêt individuel n'a pas été stimulé autant que concilié avec l'intérêt général, le progrès industriel s'est-il ralenti, la monotonie a-t-elle tué l'ardeur, et les facultés humaines se sont-elles endormies?

Oui, dans l'organisation sociale, décrite par Fourier, la Terre appartient à tous, les instruments de travail sont à la disposition de tous, les joies sociales de l'industrie, de l'art et de la science, sont à tous; les théâtres, les monuments, les concerts, les moyens de circulation à tous; il y a *communauté* des choses essentielles aux besoins de tous; mais à côté de cette *communauté essentielle*, il y a le droit personnel, non moins sacré pour chacun, de disposer de ce qu'il a créé, de ce qu'il a conservé ou de ce qu'on lui a donné; il y a le désir de capitaliser, l'ambition de s'approprier les moyens d'entreprendre des créations nouvelles; il y a le besoin de se passionner, de s'intéresser; par la perspective d'un gain ou d'une perte, à telle entreprise plutôt qu'à telle autre; il y a le désir de s'*élever* au comble de la richesse et de la gloire, et d'élever, de combler de ces mêmes faveurs les êtres qu'on aime le plus. A côté du besoin de FRATERNITÉ, il y a le besoin immense de LIBERTÉ. Il y a la nécessité sociale d'encourager un accroissement de production toujours plus grand, lequel ne peut résulter que d'une émulation d'intérêts individuels toujours plus active et d'un progrès personnel toujours nouveau.

Or, pour satisfaire ces besoins divers de l'activité humaine, pour empêcher cet intérêt et ce droit de l'individu de nuire à l'harmonie générale et au droit commun, il faut placer l'individu dans des conditions sociales où toutes les faveurs de l'ambition et de la fortune ne peuvent être acquises qu'avec les suffrages de tous et dépensées qu'au profit de tous; il faut placer le riche dans l'impossibilité morale de consommer sa fortune autrement que par les dons sympathiques les plus nombreux et par les créations sociales les plus bienfaisantes. C'est précisément le problème que la théorie de Fourier nous paraît résoudre merveilleusement.

Dans ce mouvement rapide de la création sociale et des attractions humaines, tel qu'il a été prévu et décrit par Fourier, tout homme, récompensé en proportion de son concours, poussé à acquérir en proportion de ce qu'il ambitionne, poussé à donner en proportion de ce qu'il aime, peut se trouver relativement riche à tel instant de sa vie, et relativement pauvre à tel autre âge, sans cesser d'être garanti contre le besoin. Il peut cent fois, sur l'échelle de ses désirs et de ses travaux, pour le plus grand bien de la chose publique, atteindre de la demi-fortune à l'opulence, et redescendre à la demi-fortune, — comme, dans sa recherche de la gloire (cette richesse morale), il peut cent fois s'élever des plus petits grades du talent au plus haut grade du mérite, et redescendre la hiérarchie, sans perdre aucun de ses droits à l'affection de tous.

C'est par ces mutations incessantes, conformes au jeu naturel des forces et des attractions humaines, que l'équilibre social se produit, que le progrès se perpétue, que les classes s'identifient, et que l'égalité la plus juste résulte de la plus grande somme d'inégalités mobiles et nuancées.

En tout cela, qu'on veuille bien le remarquer, Fourier n'impose rien de personnel, rien d'arbitraire; il observe, il découvre et il prévoit; il analyse et il synthétise; il soumet ses prévisions et ses déductions à la triple épreuve du RAISONNEMENT, de l'EXPÉRIENCE et du CONSENTEMENT UNANIME. Il propose de faire de l'harmonie sociale, de l'ordre parfait, de la justice intégrale et du progrès industriel à telles conditions. Libre aux autres écoles socialistes, aux sectes et aux classes qui se déchirent au sein de la société actuelle, de ne faire que de la demi émancipation, de la demi oppression et de la demi justice. Les propositions des réformateurs sont proportionnelles à leur foi et à leurs découvertes. Dans les circonstances révolutionnaires où nous nous trouvons, les partis vainqueurs sont maîtres d'opprimer successivement les partis vaincus et de détruire toutes les institutions, qu'ils ne savent pas concilier avec leurs intérêts propres. C'est la loi du combat; c'est le droit de la guerre; c'est un des fléaux inhérents à la société actuelle.

Seulement, nous sommes libres aussi, nous qui croyons à la découverte de Fourier, de proclamer que la liberté, l'association, la justice, comme la vérité, doivent être complètes.

Nous avons le droit et le devoir de faire remarquer aux détenteurs des biens actuels qu'en persistant dans leurs monopoles, en se refusant à associer pacifiquement à eux les travailleurs et à reconnaître le droit qu'a tout homme de féconder par le travail le capital primitif de la terre, ils forgent et motivent eux-mêmes cette réaction terrible du communisme spoliateur et partageux qui peut, en les dépouillant, bouleverser la société entière.

Nous sommes libres de dire aussi à ceux qui croient que Dieu a eu tort de doter l'homme du besoin de *luxe* et de tant de passions diverses; à ceux qui veulent fonder des associations sur une seule industrie, sur un seul agent, le travail, et sur un seul principe, l'égalité absolue, qu'ils ne font que retourner à leur manière l'esclavage, la misère et la monotonie. Nous pouvons ajouter que Fourier les a justifiés lui-même en posant, comme axiome de progrès *civilisateur*, que toutes les combinaisons empiriques, fausses ou partielles, doivent être essayées avant qu'on arrive à la combinaison juste, scientifique et intégrale.

Nous sommes libres de dire aux socialistes qui se figurent pouvoir augmenter la richesse publique sans intéresser le capital accumulé et créer un nouveau monde sans les éléments du monde ancien, que leur solution est autrement utopique et gigantesquement difficile que celle de Fourier.

A ceux qui semblent convaincus qu'au lendemain d'une guerre sociale les nouveaux conquérants n'auraient plus au cœur le moindre germe de cette passion de propriété personnelle qui va jusqu'à aveugler sur leurs propres intérêts, sur leur propre salut, les détenteurs actuels des biens de la terre, nous devons affirmer qu'ils n'ont pas étudié la nature humaine.

Enfin, à ceux qui ont pour idéal d'avenir un état de choses où la production dépassant les besoins de la consommation, toute répartition au capital paraîtrait devoir devenir inutile, nous devons répondre que Fourier, dans son plan d'association, a toujours considéré les transactions entre le capital et le travail comme essentiellement libres, amiables et variables; que, suivant la loi de l'offre et de la demande, le capital sera d'autant moins rétribué qu'il sera plus abondant; que d'ailleurs la liberté des générations futures est encore plus respectable que la nôtre; mais que, dans notre conviction profonde, l'accroissement de la production au-dessus des besoins de la consommation ne peut être ATTEINT et MAINTENU qu'à la condition de l'appropriation personnelle combinée avec l'ordre sériaire et attrayant, parce que ce triple besoin d'attrait, d'ordre et de richesse nous paraît aussi enraciné et aussi illimité dans le cœur de l'homme que les besoins d'amour, de fraternité et de gloire.

Sous le titre de COMMUNAUTÉ ET DE PROPRIÉTÉ, nous reprendrons cette question brûlante de la conciliation du Capital et du Travail, avec l'espoir de démontrer que la solution offerte par Fourier est la plus large expression des besoins humains, des mouvements historiques et des tendances modernes.

F. GUILLON.

Napoléon III.

Le troisième numéro du *Napoléon* vient de paraître: il est fort pâle. Ce journal, qui avait d'abord sonné la charge contre l'Assemblée, et présenté M. Louis Bonaparte comme indécis entre le rôle de Washington et celui de son oncle, finit comme ont toujours fini les velléités élyséennes, par une reculade. Il s'en va rejoindre la lettre à Edgar Ney et autres manifestations aussi fécondes.

Le Premier-Elysée du dernier numéro est intitulé: *Par quoi, et non par qui?*

L'article est aussi clair que le titre. En voici les passages essentiels:

« On peut résumer ainsi la différence entre les pouvoirs qui comptent sur les masses et ceux qui s'appuient sur le privilège: les uns cherchent toujours par *quoi* il faut gouverner, et les autres par *qui*. »

Vous croyez peut-être que le gouvernement du président est un gouvernement *par qui*. Eh bien! pas du tout. Il est *par quoi*, mais il est en même temps un peu *par qui*; il réunit les deux genres:

« Ne peut-on pas concilier ces deux méthodes politiques, et réunir ainsi les avantages qu'elles offrent séparément? Nous le croyons, et nous n'hésitons pas à conseiller au président de la République d'attirer à lui tous ceux qui ne lui font pas une résistance systématique, pourvu qu'ils veuillent le servir dans l'intérêt général du pays. »

Dans le second article intitulé: *les Coups d'Etat*, on s'indigne contre des bruits que les deux premiers numéros du *Napoléon* avaient naturellement amenés, et l'on revient sur ce thème bien connu, que le président aurait pu déjà usurper s'il l'avait voulu.

« Pense-t-on que le président n'ait pas su ce que disait le peuple des campagnes qui l'avait élu, et qui l'encourageait de ses cris à se déclarer le maître et à renverser l'ordre de choses existant? Croit-on qu'il ait ignoré davantage les vœux de l'armée? Qu'on se rappelle les ovations dont il fut l'objet dans ses excursions à travers les départements! Nous en appelons à tous les témoins oculaires. Quoique Louis-Napoléon n'ait point gagné de batailles, il fut partout reçu comme on reçoit les libérateurs. Henri IV venant de pacifier la France, Napoléon après Austerlitz et Iéna, ne furent pas accueillis avec des acclamations plus vives, plus enthousiastes, que Louis-Napoléon à Amiens, à Noyon, à Rouen, à Tours, à Epernay, à Sens, à Troyes. »

Cette énumération nous rassurerait probablement, si les lignes suivantes, peu constitutionnelles, ne venaient réveiller nos inquiétudes.

« Bien qu'une Constitution perfectible de sa nature n'exige pas un respect judaïque, PERSONNE N'A RESPECTÉ PLUS SCRUPULEUSEMENT LA CONSTITUTION, et l'élu du suffrage universel a le droit et la puissance d'imposer aux autres ce qu'il s'est imposé à lui-même. »

Nous croyons, nous, qu'une Constitution doit être d'autant plus étroitement observée, que sa révision légale est autorisée par elle-même; la Constitution qui excuserait les révolutions ou les coups d'Etat, serait celle qui se déclarerait immuable. Quant à la conduite suivie par le président à l'égard de la Constitution jusqu'à ce jour, le *Napoléon* la célèbre. Nous n'avons rien à répondre. Qu'on nous rende la liberté de la presse comme avant l'expédition romaine et les lois d'amour qui en furent la conséquence; nous parlerons alors; notre silence est aujourd'hui la seule réfutation que nous puissions faire.

Le degré de liberté dont jouit la pensée de la France sous le régime actuel, protecteur de la Constitution, est suffisamment caractérisé par un petit fait.

Le *Napoléon* déclare la guerre aux correspondances autographiées qui transmettent les nouvelles de Paris et de l'étranger aux journaux démocratiques. Ces correspondances ne sont lues que par les rédacteurs des journaux, et les parties qu'ils en publient sont soumises au contrôle du parquet comme le reste de la rédaction. Ces garanties ne suffisent pas à nos modérés hydrophobes.

« On vient d'appeler, dit le *Napoléon*, l'attention de l'autorité judiciaire sur les *correspondances autographiées qui se publient à Paris*. La plupart de ces publications transmettent le mot d'ordre aux journaux socialistes de la province, et servent d'intermédiaires entre les révolutionnaires de Paris et ceux des autres villes, même à l'étranger. Ce sont de véritables journaux paraissant soit au jour, soit au mois, dispensés du cautionnement et ne contenant aucun nom d'imprimeur. Un semblable état de choses est d'autant moins tolérable, qu'il constitue une espèce de privilège en faveur de feuilles qui exercent la plus dangereuse influence dans les départements. »

Avant de quitter le *Napoléon*, nous sommes biens aises de transmettre le défi suivant aux ouvriers socialistes; ils y répondront par un accord électoral qui existe déjà dans toute la presse opposante.

« Les ouvriers, sauf les communistes purs, sont étonnés, abasourdis, ahuris. Leur intelligence se refuse à concevoir une société sans gouvernement.

» Les élections se feront sous ces influences diverses, QUI AMÈNERONT INDUBITABLEMENT UN ÉCHEC MARQUANT POUR LE PARTI SOCIALISTE. »

En vertu de l'article 82 de la loi électorale, qui comprend au nombre des fonctions incompatibles avec le mandat de représentant, celle d'officier général commandant une division ou subdivision territoriale, et du dernier paragraphe de l'article 85, ainsi conçu: « Toute mission qui aura duré 6 mois cessera d'être réputée temporaire, » M. le général Magnan, nommé le 18 juillet dernier au commandement d'une division, va être mis en demeure d'opter entre cette position et son siége à l'Assemblée. M. le général Magnan est représentant de la Seine; s'il opte pour son commandement, le nombre des réélections à faire à Paris sera porté à quatre.

Le rôle politique de la Démocratie socialiste est en ce moment un rôle passif.

Son intérêt lui recommande le calme dans les rues, la modération dans la presse et à la tribune de l'Assemblée nationale.

Aucun homme sincèrement attaché à la cause de la liberté, ne peut être satisfait du régime actuel, mais il est incontestable que toute violence prolongerait au lieu d'abréger son existence.

Qu'est-ce que le grand parti de la conciliation, le grand parti de l'ordre? A-t-il une œuvre nouvelle à faire, une idée féconde à nous proposer?

Nullement; il représente toutes les formes politiques que la France a jugées et condamnées sans appel: l'Empire, qui commença par la violation de la représentation nationale et par la confiscation de la République, pour aboutir à l'invasion étrangère et à l'humiliation de la France après un despotisme militaire qui épuisa le pays.

La Restauration, l'Orléanisme qu'il suffit de nommer pour faire leur procès devant l'opinion publique.

Tout cela est usé, condamné, impossible, tout cela n'est uni que pour la négation, tout cela n'est rallié que par la peur et ne fait semblant de vivre qu'à force de l'exploiter.

Que la démocratie ne fasse peur à personne, et cette coalition impuissante se dissoudra.

Louis-Philippe a été solide sur le trône tant qu'on l'a combattu par des émeutes, la bourgeoisie effrayée l'appuyait alors; dès qu'il fut maître des rues et en possession d'une majorité parlementaire, son impuissance et ses tendances rétrogrades apparurent au grand jour, il tomba sans être défendu ni regretté.

Les leçons de l'histoire ne doivent pas être perdues; l'intérêt de la démocratie, au calme absolu, est tellement évident, que ses adversaires doivent en avoir conscience, et susciter avant les élections générales quelque occasion de conflit.

Ce calcul doit être déjoué par l'impassibilité la plus entière. Les démocrates seraient impardonnables s'ils compromettaient une cause gagnée.

Les préférences de Henri V.

Dans les dernières élections du Gard, un détail nous paraît assez curieux. Le parti légitimiste renferme deux éléments représentés dans la presse de Paris: l'un, c'est le plus arriéré, par l'*Union*, l'autre qui fait des concessions à l'esprit du siècle, par la *Gazette de France*.

Ces deux éléments du parti sont d'accord en ce point qu'ils veulent une monarchie héréditaire, et qu'ils regardent le duc de Bordeaux comme l'héritier légitime; mais la *Gazette de France* veut ramener le principe à l'aide du *suffrage universel*, et ce n'est pas un expédient de circonstance; au lieu de subir le suffrage universel, la *Gazette* l'avait appelé, réclamé, longtemp avant la révolution de Février.

La *Gazette de France* a de plus que l'*Union* le respect des nationalités étrangères; la *Gazette* s'est montrée sympathique au patriotisme des Hongrois dans leur lutte suprême, lorsque l'*Union* faisait entièrement cause commune avec l'Autriche.

La *Gazette de France* a protesté énergiquement contre le vote qui imposait à la nation le paiement du douaire promis par Louis-Philippe à sa bru; le vieux parti légitimiste s'est prononcé au contraire pour cette mesure impopulaire; il a soldé un contrat de famille aux dépens du peuple qui n'avait rien garanti.

La *Gazette de France* s'est encore distinguée du vieux parti en combattant à outrance le rétablissement de l'impôt des boissons, tandis que l'*Union* conseillait le maintien de cet impôt, tout en insinuant que la monarchie légitime pourrait l'abolir..... quelque jour..... en paiement du sacre.

La *Gazette de France* n'est pas socialiste assurément, mais son rédacteur actuel, M. Lourdoueix, a étudié le Socialisme et rempli en partie sur ce point le devoir impérieux de tout publiciste à notre époque ; les articles qu'il a publiés contre la Théorie phalanstérienne étaient des articles de critique loyale et sérieuse. Le vieux parti légitimiste, au contraire, raille ou maudit le Socialisme, mais il se garde bien d'en faire l'étude.

Voilà deux éléments dans le parti blanc : l'un conservant les traditions du passé, sans égard aux transformations de notre siècle, et, dans toutes les questions proposées aux assemblées délibérantes, se prononçant pour la solution la plus impopulaire, la plus oppressive.

L'autre suivant le mouvement de l'époque, bien que d'un peu loin et cherchant à concilier la monarchie avec le sentiment des masses.

Ces deux éléments étaient en lutte aux dernières élections du Gard, à la vieille légitimité représentée par M. Du Grail; la nouvelle par M. Lourdoueix.

Pour quelle fraction s'est prononcé Henri V, incarnation du principe héréditaire? pour la fraction la plus arriérée; il a délivré une lettre de créance aux protecteurs électoraux de M. du Grail.

Le prince écrit peu, se manifeste au public avec une grande économie; pourtant la lettre employée comme instrument dans les élections du Gard, est déjà la seconde pièce émanée de lui qui ait publiquement désavoué la ligne libérale et relativement progressive suivie par la *Gazette de France*.

On trouvait un blâme dirigé contre M. de Genoude dans la lettre même de condoléance écrite par le prince après la mort de ce dévoué serviteur.

Le représentant du droit divin ne veut pas de conciliation avec le siècle; il réprouve ses défenseurs les plus intelligents, comme l'église catholique, depuis Lamennais jusqu'à Ventura, a toujours condamné, découragé les prêtres éminents qui pouvaient lui ramener les peuples.

Que les destinées des vieilles institutions s'accomplissent !

L'ATTENTAT DU 18 BRUMAIRE.

La *Liberté* vient de citer l'extrait suivant de l'*Histoire de la Révolution* de M. Thiers, rendant compte de l'épisode du 18 brumaire :

Bonaparte, après avoir réchauffé les anciens, songe à se rendre aux Cinq-Cents, pour essayer de leur imposer. Il s'avance suivi de quelques grenadiers ; il entre, mais il les laisse derrière lui au bout de la salle.—Il avait à parcourir la moitié de l'enceinte pour arriver à la barre. A peine est-il arrivé au milieu, que des cris furieux partent de toutes parts.—Quoi ! s'écrient une foule de voix, des soldats ici ! des armes ! Que veut-on ?... *A bas le dictateur ! à bas le tyran !* Un grand nombre de députés s'élancent au milieu de la salle, entourent le général, lui adressent les interpellations les plus vives.—Quoi ! lui dit-on, c'est pour cela que vous avez vaincu ! Tous vos lauriers sont flétris... Votre gloire s'est changée en infamie.—Respectez le temple des lois... Sortez... sortez.

Bonaparte est confondu au milieu de la foule qui le presse. Les grenadiers qu'il avait laissés à la porte accourent, repoussent les députés, et le saisissent au milieu du corps. On dit que dans ce tumulte des grenadiers reçurent des coups de poignard qui lui étaient destinés.—Le grenadier Thomé eut ses vêtements déchirés.—Il est très possible que dans ce tumulte ses vêtements aient été déchirés sans qu'il y eût là des poignards. — Il est possible aussi que des poignards fussent dans plus d'une main.—*Des républicains qui croyaient voir un nouveau César, pouvaient s'armer du fer de Brutus sans être des assassins. Il y a une* GRANDE FAIBLESSE *à les en* JUSTIFIER.

A. THIERS.

UN COMPLOT MODÉRÉ.

Nous lisons dans la *Revue de Genève :*

Un personnage appelé Visetti, et qui se disait Espagnol, a été arrêté comme prévenu d'avoir voulu faire enlever des réfugiés italiens de marque. L'affaire est à l'instruction : nous ne pouvons, en conséquence, donner d'autres renseignements à ce sujet, qui a déjà beaucoup occupé plusieurs journaux, qui publient à cet égard des versions contradictoires.

Le *National* ajoute, après avoir reproduit à ces lignes :

Des renseignements émanés d'hommes parfaitement honorables nous permettent d'éclairer cette note, remarquable par ce qu'elle fait, plutôt encore que par ce qu'elle annonce. Voici, en résumé, ce qu'on nous écrit :

« Depuis bientôt trois mois vivait à Genève un Piémontais qui se donnait le nom de Visetti. Inconnu à ses compatriotes, bien qu'il se dît possesseur d'une fortune immense, et dépensât réellement beaucoup d'argent, il devint bientôt suspect par sa conduite, ses démarches, par son insistance surtout à pénétrer jusqu'à M. Mazzini. Désespérant alors d'aller plus loin dans ses investigations, il jeta les yeux sur deux Romains, hommes du peuple, réfugiés ici et dépourvus de tout moyen d'existence. Il eut avec eux plusieurs pourparlers, dans lesquels il voulut leur persuader de découvrir les correspondances, les projets, les démarches des émigrés, et il leur donna même de l'argent. Croyant enfin se les être assez attachés, il en vint à leur proposer des sommes plus considérables pour assassiner ou enlever M. Mazzini. Les deux braves Romains firent semblant d'entrer complètement dans ses vues ; mais en même temps ils avaient donné l'éveil à quelques-uns des réfugiés. Le plan de l'assassinat ou de l'enlèvement était arrêté ; les moyens, le jour de l'exécution étaient établis, et le nommé Visetti s'apprêtait à s'éloigner de Genève pour se mettre à l'abri de tout événement, lorsqu'il fut arrêté par la police à la suite de la déclaration faite par les deux prétendus complices. Pour la moralité de l'acte, il faut ajouter qu'ils ont remis dans les mains de la police tout l'argent qu'ils avaient reçu de leur infâme instigateur.

» Visetti, soumis à un interrogatoire, a fini par affirmer, après bien des tergiversations, qu'il était un agent du gouvernement piémontais, chargé d'espionner l'émigration italienne et française. Le fait est-il exact? Nous devons seulement ajouter qu'outre une correspondance anonyme et d'autres papiers plus ou moins suspects, on a trouvé sur lui des papiers qui semblent confirmer cette mission, et qui en feraient remonter la responsabilité jusqu'à un employé élevé du ministère de l'intérieur à Turin, un des hommes les plus *honnêtes* et les plus *modérés* du royaume. »

De promptes explications, et, nous l'espérons, un démenti catégorique, ne tarderont pas à dégager la responsabilité du cabinet piémontais.

ITALIE.

On destitue toujours à Rome. On emprisonne à Venise, à Mantoue, à Vérone. Le maréchal Radetzki adresse lettres sur lettres aux cantons du Tessin pour se plaindre d'enrôlements qui se feraient en Suisse pour le Piémont. Le conseil du Tessin répond que rien de semblable ne se fait. Le maréchal s'est plaint ensuite d'écrits incendiaires, qui seraient imprimés en Suisse. Le conseil a répondu qu'il n'en a pas connaissance ; mais demain il lui arrivera une lettre pour formuler une nouvelle plainte.

D'une correspondance de Rome adressée au *Siècle*, nous extrayons les lignes suivantes :

« J'ai vu Rome dans ses plus intimes profondeurs; j'ai parcouru les provinces, et partout j'ai rencontré la résolution fermement arrêtée de ne plus subir le gouvernement clérical. On dépècera l'Etat de l'Eglise pour le distribuer entre les Etats voisins; on fera tout ce que peut la force, mais on ne fera pas que les Romains rendus à eux-mêmes supportent un gouvernement qu'ils ont en horreur, et auquel ils préfèrent tous les despotismes laïques, sachant bien que ces despotismes n'ont plus longtemps à vivre. Peut-être vous étonné-je en vous disant que les Romains aimeraient mieux devenir sujets de l'Autriche, de Ferdinand de Naples même, que de rester sujets des cardinaux et des monsignori ; cependant, en parlant ainsi, je ne vous dis que la vérité. »

ALLEMAGNE.

Nous n'avons reçu qu'un petit nombre de journaux allemands.

Par suite de traités passés entre la Prusse et les gouvernements de différents petits Etats de cette partie de l'Europe, les troupes de la première de ces puissances occuperont seules désormais ces Etats, dont les contingents nationaux seront incorporés dans l'armée prussienne. Sans parler des principautés d'Hohenzollern, qui sont définitivement incorporées à la monarchie, le Mecklenbourg, le duché de Brunswich, plusieurs des villes anséatiques et d'autres petits Etats encore, n'auront plus de milice nationale et se confieront exclusivement à la protection des baïonnettes prussiennes.

La Prusse, on le voit, accomplit avec persévérance son plan de médiatisation des états secondaires de l'Allemagne.

Les élections continuent de donner la majorité au parti démocratique sur la plupart des points de l'Allemagne. Les électeurs démocrates obtiennent la majorité sur tous les points du duché d'Oldenbourg. Il n'y a pas d'exception, même pour les districts réputés les plus réactionnaires.

La *Gazette de Pesth* publie quarante-quatre nouvelles condamnations par le conseil de guerre d'Arad. La peine varie de six à douze ans de forteresse. Plusieurs sentences prononçaient la peine de mort par la poudre et le plomb, mais cette peine a été commuée en seize ans de forteresse.

Le conseil de guerre de Pesth a prononcé également plusieurs jugements. Deux bourgeois de Pesth, condamnés d'abord à la peine de mort par la corde, ont vu cette peine changée en quatre ans de forteresse; le capitaine Etienne Balogh a été condamné à huit ans, et le lieutenant Antoine Dajewski à deux ans.

TURQUIE.

On lit dans l'*Impartial de Smyrne*, 4 janvier :

« On connaît l'affaire de Hassan Haki pacha, gouverneur de Konieh. Ce haut fonctionnaire, au mépris des principes qui sont aujourd'hui la règle invariable du gouvernement, sans tenir compte des ordres formels de la Porte, s'est permis de faire mettre sous le bâton Vély aga, sous-administrateur du district de Van, et la bastonnade a été si forte, que le malheureux en est mort après trois jours de souffrance.

» Le Sultan en a été indigné. Le grand-conseil de justice fut immédiatement saisi de l'affaire, et, après l'avoir examinée avec la plus grande attention, il prononça sa sentence, qui condamne le pacha à la perte de tous ses grades et emplois, et à cinq années de travaux forcés.

» Le condamné, maintenant Hassan aga, est déjà en route pour Tokai, où il va subir sa peine. »

CHINE.

Le *China-Mail* de Hong-Kong contient les détails d'une expédition dirigée contre la flotte du pirate Schap'ng-isei.

Cette expédition, composée du brik anglais *Columbine* et des deux vapeurs *Fury* et *Phlegeton*, quitta Hong-Kong le 8 octobre. Après plusieurs recherches infructueuses, elle apprit que les pirates avaient tout récemment attaqué et dévasté la ville de Pakhoi dans l'île de Hajnan. Les autorités chinoises s'empressèrent de donner tous les renseignements nécessaires au capitaine Haye, commandant de l'expédition. Ce dernier put suivre la trace des pirates jusqu'au 20 octobre, où il aperçut leur flotte à quelque distance. Après une chasse assez vive, les navires anglais ouvrirent leur feu contre les junks des pirates. Bientôt vingt-sept de ces barques, mal hélées étaient en flammes; avant la fin du jour, vingt-quatre autres eurent le même sort. Les pirates qui purent gagner le rivage tombèrent entre les mains des Cochinchinois, qui en firent un massacre. Après cet exploit, l'expédition reprit le chemin de Hong-Kong, où elle arriva le 1er novembre.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE
DES ÉLECTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Paris, le 20 janvier 1850.

Les électeurs démocrates-socialistes qui sont en instance pour obtenir leur inscription sur les listes électorales, sont prévenus que des permanences sont établies dans les arrondissements suivants :

1er arrondissement. — 1° Chez le citoyen Voinier, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77 ;

2e arrondissement. — 1° Au siége de l'association des coiffeurs, rue Cadet, 2, faubourg Montmartre ; 2° dans les bureaux de l'*Europe démocratique*, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 7; 3° chez le citoyen Audry, rue Bellefonds, 38 ;

4e arrondissement. — Chez le citoyen Raisan, rue du Roule, 23;

5e arrondissement. — Chez le citoyen Blaise, rue de la Charité, 6 ; chez le citoyen Deligny, boulevard St-Denis, 4 ;

6e arrondissement. — Chez le citoyen Belmant, 117, rue du Temple.

8e arrondissement. — Chez le citoyen Bardet, marchand de vin, sous les arcades, près de la mairie;

12e arrondissement. — Chez le citoyen Lucas, rue Mouffetard, 37, de six à neuf heures du soir, et chez le citoyen Jacotier, boulevart de l'Hôpital, 6.

Pour Neuilly et Courbevoie, boulevard de l'Etoile, 29, chez le coiffeur.

Les électeurs démocrates-socialistes trouveront dans ces permanences conseil, aide et au besoin appui, pour toutes les réclamations et démarches nécessaires à l'effet de se faire inscrire sur les listes électorales.

Nous trouvons dans le *Républicain de Loir-et-Cher* du 26 janvier, un article qui a le droit de nous surprendre. M. Ducoux serait venu, dit-on, dans nos bureaux, et aurait obtenu *la rétractation complète* d'un article dans lequel nous l'accusions d'avoir organisé les transportations, etc., etc.; le ton du *Républicain* serait de nature à faire penser que la visite de M. Ducoux nous avait fort émus.

M. Ducoux s'est présenté chez nous avec un ton bienveillant et conciliateur; il a gémi des divisions qui naissent entre les divers éléments de l'opinion démocratique ; il a rappelé ses états de service républicains, et, cédant au sentiment qui paraissait l'animer lui-même, le désir de la concorde entre tous les défenseurs de la République, nous avons très-librement et très-bénévolement non point rétracté le fait de l'organisation des transportations, car nous ne pouvons rétracter l'histoire, mais atténué les critiques exprimées dans un article antérieur en rappelant en quelques lignes les titres de M. Ducoux.

Si nous avions pensé que cet acte de conciliation serait présenté plus tard comme une rétractation imposée, nous nous y serions péremptoirement refusés. Nous voulons croire que le *Républicain de Loir-et-Cher* a fait du zèle et que M. Ducoux est le premier à regretter le tour donné par ce journal à la visite qu'il nous a faite.

FAITS DIVERS.

Le général Changarnier a passé aujourd'hui en revue dans la cour du Carrousel la garde républicaine à pied et à cheval, ainsi qu'un détachement de la gendarmerie de la Seine ; la garde républicaine comptait deux bataillons et trois escadrons sous les armes. A l'exception du plastron, qui est écarlate au lieu d'être blanc, et du pantalon bleu de ciel donné à l'infanterie, la tenue de ce corps est modelée sur celle de l'ancienne garde municipale ; l'infanterie a été gratifiée d'une fanfare. L'aspect de la nouvelle troupe de police est superbe. Nous lui souhaitons un meilleur sort que celui des soldats commandés par M. Delessert.

— Le *Moniteur de l'armée* annonce que le premier bataillon du collége militaire de la Flèche a été licencié.

— M. Carlier tourne aujourd'hui contre les arbres de liberté sa petite manie de tracasseries anti-démocratiques. Une circulaire annonce qu'on abattra les arbres qui gênent la circulation publique, et qu'on arrachera les *arbres morts*. Nous gageons bien qu'ils ne seront pas remplacés, du moins par l'administration actuelle.

M. Carlier déclare qu'*il n'a pas à s'occuper* de la pensée politique qui a présidé à la plantation de ces arbres. Il nous semblait qu'un magistrat de la République avait à tenir compte du sentiment républicain.

— Par décret du président de la République, en date du 19 janvier, M. Peauger, ancien préfet, a été nommé directeur de l'Imprimerie nationale.

— On lit dans le *Messager de la Marne :*

Association des travailleurs de Châlons.

«Depuis quelque temps, des ouvriers de la ville de Châlons, à l'imitation de ce qui s'est fait sans obstacle sous tous les gouvernements depuis trente ans, se sont réunis pour fonder une association de secours mutuels. Les statuts de cette association, discutés et adoptés, ont été déposés à la mairie il y a une quinzaine de jours. Pour que nul ne soit retenu par la pensée de trouver dans les réunions autre chose que des sentiments de bienveillance et de fraternité, on a sagement disposé que la politique serait sévèrement exclue des discussions.

» Dans de telles dispositions, il était permis d'espérer que l'autorité, loin de mettre obstacle à l'association, la *favoriserait* et l'*encouragerait*, comme l'article 13 de la Constitution lui en fait un devoir. Mais il en est tout autrement, ainsi qu'on va le voir par la protestation ci-dessous, que nous insérons sans autres commentaires.

» Les soussignés, membres de la société des travailleurs de Châlons-sur-Marne, réunis cejourd'hui 14 janvier 1850, à l'heure de neuf du soir, à l'effet de discuter les intérêts de l'association, ont été interrompus par la présence de M. le commissaire de police de Châlons, qui est intervenu en vertu d'un mandat verbal de la municipalité, déclarant s'opposer à ce qu'il soit donné cours à l'entreprise.

» Les soussignés ayant invoqué les articles 8 et 13 de la Constitution, qui donnent aux citoyens le droit de se réunir en association, M. le commissaire a répondu, qu'il avait ordre d'y faire opposition, même par la force; sur quoi les soussignés ont immédiatement cessé toute discussion, et se sont séparés tout en déclarant ne céder qu'à la force et se réserver tous les droits que la Constitution et les lois leur confèrent.

» Châlons, le 14 janvier 1850. »

(Suivent les signatures.)

Le but final auquel nous tendons est, nos lecteurs attentifs le savent, l'association intégrale reliant entre eux tous les genres de travaux, toutes les manifestations de l'activité humaine, et réalisant l'accord de tous les intérêts au sein de l'abondance créée par le travail attrayant. Nous avons la conviction que l'association domestique, agricole, industrielle et artistique aura seule puissance de vaincre la misère et d'absorber l'antagonisme. Néanmoins, notre sympathie très vive est acquise à toutes les tentatives courageuses d'associations partielles qui témoignent des progrès que font le principe au sein des masses, et qui, en tout état de cause, n'auront pas été sans résultats au point de vue tout au moins de l'enseignement public. A plus forte raison, nous voyons avec intérêt les efforts qui ont pour but d'établir la solidarité entre les différentes associations qui se créent dans chaque genre d'industrie. C'est pourquoi nous donnons place aujourd'hui dans notre feuille au contrat d'union des associations fraternelles, sur la demande qui nous en a été faite par la commission centrale. Nous faisons cette insertion sans contrôle et sans prétendre à aucune part de responsabilité dans l'œuvre entreprise, à laquelle nous ne participons en rien, mais dont nous désirons vivement le succès, et dont nous suivrons le développement avec le plus sympathique intérêt.

Contrat d'union

ENTRE LES ASSOCIATIONS FRATERNELLES SOUSSIGNÉES, QUI ONT ADHÉRÉ, ET CELLES QUI ADHÉRERONT AUX CLAUSES ET CONDITIONS CI-APRÈS DÉSIGNÉES.

PRÉLIMINAIRE.

L'assemblée générale des délégués des associations, qui a eu lieu le 5 octobre 1849, a reconnu la nécessité d'établir la solidarité entre les associations, de fonder le crédit gratuit, d'organiser l'échange et la mutualité du travail, et de centraliser toutes les opérations d'intérêt général.

En conséquence, elle a adopté comme principes constitutifs de la solidarité des associations les six articles qui précèdent le contrat d'union ci-après formulé, et a nommé une commission de quinze membres, chargée de rédiger le dit contrat, d'en déterminer les clauses et conditions, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour le mettre à exécution, réservant à la prochaine assemblée générale le droit de réviser le susdit contrat et d'y apporter toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires.

En attendant, il aura force de loi pour toutes les associations adhérentes.

PRINCIPES CONSTITUTIFS DE L'UNION

DES ASSOCIATIONS FRATERNELLES ADOPTÉS DANS L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DES ASSOCIATIONS, LE 5 OCTOBRE 1849.

Centralisation des opérations d'intérêt général, crédit gratuit, mutualité du travail, solidarité entre les associations et les associés.

Art. 1er. Les différentes corporations de travailleurs se réuniront séparément, afin de nommer trois délégués par corporation.

Ces délégués formeront l'assemblée générale et nommeront à l'élection une commission centrale, composée de quinze membres; elle sera chargée de prendre les mesures nécessaires pour établir la solidarité entre les associations, et mettre en pratique le préset contrat.

Art. 2. Cette commission centrale devra s'occuper de l'examen des statuts de chaque association adhérente, éliminer ou réorganiser celles dont les statuts n'auraient pas pour base la fraternité et l'égalité des rapports entre tous ses membres, sans se préoccuper des différents systèmes d'école.

La commission centrale a mandat impératif pour faire fusionner toutes les associations d'une même profession ou une seule corporation.

Art. 3. Elle devra former la caisse de solidarité et organiser l'échange entre les associations.

Art. 4. La caisse de solidarité se formera, soit de cotisations, soit de prélèvements sur les bénéfices réalisés par les associations, soit enfin d'une partie des bénéfices résultant de la vente des produits des diverses associations dans les bazars qui seront ouverts à cet effet par leur concours.

Le chiffre de ces cotisations ou prélèvements sera fixé ultérieurement par la commission ;

Les sommes provenant de ces diverses opérations seront divisées en deux parts : l'une devra servir de caisse de crédit, l'autre sera affectée à l'éducation des enfants et à assurer l'existence des infirmes et des vieillards, et les soins à donner aux malades.

Art. 5. L'échange se fera au moyen de bons dits d'échange, d'une forme unitaire, qui seront acceptés par les associations faisant partie de l'union, afin de venir en aide à la circulation des produits entre elles.

Le nombre de ces bons d'échange sera ultérieurement limité, suivant le gage sur lequel ils reposeront.

Art. 6. Toutes les décisions fondamentales devront être soumises à la sanction de toutes les corporations associées.

CONTRAT D'UNION

ENTRE LES ASSOCIATIONS FRATERNELLES SOUSSIGNÉES, QUI ONT ADHÉRÉ AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT.

CHAPITRE Ier.

Formation. — Durée. — Siége.

Art. 1. Toutes les associations signataires au présent contrat s'engagent à en observer formellement toutes les clauses et conditions, pendant la durée de 99 ans, sous la réserve du droit des assemblées gé-

nérales, stipulé dans les articles 61 et 78 du présent contrat.

Art. 2. La commission nommée par l'assemblée générale des délégués des associations, prend le nom de Commission centrale de l'Union des Associations fraternelles.

Le siége de cette commission est rue Saint-André-des-Arts, n° 35 ; il pourra être changé.

CHAPITRE II.

Caisse centrale de Solidarité.

Art. 3. Chaque travailleur associé, membre des associations adhérentes et tous autres adhérents, s'engagent à verser chaque semaine ou chaque mois, à la caisse centrale de solidarité, une cotisation de cinq pour cent sur le produit de leurs travaux ou de leurs revenus ; ce versement sera fait, pour chaque association, par un délégué.

Art. 4. Ce versement commencera à s'opérer immédiatement après l'enregistrement du présent contrat, à compter du premier du mois où il aura été enregistré.

Art. 5. La caisse centrale de solidarité pourra aussi recevoir les legs et dons volontaires.

Art. 6. Les cotisations et prélèvements ne donnent droit à aucun bénéfice pour les associés ni pour les adhérents, attendu que les fonds de la caisse centrale de solidarité sont destinés à fonder le crédit ou prêt mutuel sans intérêt pour les associations, et à assurer aux malades et aux infirmes, aux enfants et aux vieillards tous les soins qui leur sont nécessaires.

Art. 7. Il y aura deux caisses. La première, dont le caissier aura la clé, renfermera la somme votée à l'avance par la commission pour les dépenses d'une semaine.

La seconde caisse contiendra toutes les valeurs qui excéderont cette dépense.

C'est dans cette caisse, dite caisse centrale de solidarité, que le caissier déposera le montant des cotisations et prélèvements ; elle fermera à trois clés, et chacune de ces clés sera dans un comité différent. Cette caisse ne pourra être ouverte sans en avoir donné avis à la commission et en présence d'au moins cinq de ses membres, qui signeront le livre de caisse sur lequel sera constaté l'entrée et la sortie de toutes les valeurs, avec désignation, si elles ont été versées en papier ou en numéraire.

Art. 8. En conséquence de cet emploi des fonds, ni les associés, ni les adhérents ne pourront, en aucune circonstance, réclamer ce qu'ils auront versé, étant prévenus à l'avance qu'ils accomplissent un acte de solidarité.

CHAPITRE III.

Crédit gratuit. — Bons d'échange.

Art. 9. Les prêts gratuits seront faits en bons d'échange par la caisse centrale de solidarité, si les objets dont on aura besoin se trouvent dans les bazars, les ateliers et les magasins de l'association de l'Union ; ils seront faits en numéraire, si ces objets ne se trouvent qu'en dehors des associations.

Art. 10. Chaque association de l'Union pourra obtenir un crédit gratuit équivalant aux deux tiers de la valeur des marchandises ou des produits qu'elle déposera et qui seront acceptés dans les bazars et entrepôts après estimation.

Art. 11. Les associations qui auront besoin de crédit pour exécuter des demandes seront créditées de la somme nécessaire pour se procurer les matières premières ou les instruments de travail, si elles offrent des garanties morales ou matérielles suffisantes.

Art. 12. Les associations qui n'auraient à fournir aucun produit matériel ni aucune marchandise, mais dont les travaux les classeraient parmi les fonctionnaires de l'Union, obtiendront un crédit gratuit équivalant aux deux tiers de la valeur des services qu'elles pourront rendre dans le courant d'un ou de plusieurs trimestres, si elles offrent des garanties morales ou matérielles suffisantes.

Art. 13. Si l'association qui demande un crédit se trouve dans un état de désorganisation, soit par suite d'une mauvaise gestion, soit par la faute des associés, la commission devra reconstituer, moralement surtout, cette association avant de lui accorder un crédit.

Art. 14. L'échange réciproque des produits et des services se fera au moyen de bons d'échange d'une forme unitaire.

Art. 15. Chaque bon portera :

1° La signature du caissier ;

2° Le cachet de l'Union des associations fraternelles ;

3° L'adresse des associations adhérentes à l'Union.

Art. 16. Les bons d'échange seront de 10, 25 et 50 centimes, et 1, 2 et 5 fr.

Art. 17. Les bons d'échange ne sont remboursables en argent qu'à l'expiration du présent contrat, c'est-à-dire dans 99 ans.

Art. 18. Cependant, une association qui prouverait qu'elle ne peut faire ses opérations qu'avec du numéraire, pourra échanger ses bons à la caisse centrale de solidarité.

Art. 19. Dans le cas où la totalité des objets demandés n'existerait pas dans les bazars et les entrepôts de l'Union, et dans les ateliers et magasins des associations, la demande en sera faite par écrit, et les commettants seront obligés d'attendre le temps nécessaire pour la confection desdits objets.

Art. 20. Les bons sont garantis par les fonds de la caisse centrale de solidarité, par les propriétés collectives et par la solidarité des associations adhérentes.

Art. 21. La valeur des bons d'échange mis en circulation, ne dépassera pas la moitié de la valeur des objets ci-dessus désignés.

Art. 22. Aucune des associations adhérentes à l'Union ne pourra faire une émission de bons d'échange ; la commission centrale seule aura ce droit.

Art. 23. Les bons d'échange auront cours dans toutes les associations fraternelles de l'Union. Les paiements se feront intégralement avec ces bons, les associations ou les associés qui les refuseraient ne feront plus partie de l'Union.

CHAPITRE IV.

Administration, commission centrale.

Art. 24. En conséquence de l'article 5 du présent contrat, une commission de quinze membres est chargée de l'administration des intérêts de toutes les associations adhérentes. Ils sont élus pour un an à la majorité relative des suffrages par les délégués des associations. Ils sont rééligibles ; ils seront indemnisés par des jetons de présence dont la valeur sera fixée provisoirement par la commission.

Art. 25. Les membres de cette commission doivent être élus parmi les membres actifs des associations régulièrement constituées.

Art. 26. Les fonctions de gérant sont incompatibles avec celles des membres de la commission. Si un gérant est élu il doit opter entre l'une ou l'autre de ces fonctions.

Art. 27. La commission centrale se partagera en cinq comités spéciaux :

1° Le comité de production ;

2° Le comité de consommation ;

3° Le comité des finances ;

4° Le comité d'éducation ;

5° Le comité du contentieux.

Art. 28. Toutes les décisions de ces divers comités doivent être sanctionnées par la commission centrale.

Art. 29. Un même membre ne pourra faire à la fois partie de plusieurs comités. Toutefois, lorsqu'un comité se trouvera surchargé de travail, il pourra faire appel à quelques membres d'un ou de plusieurs comités.

Art. 30. La commission centrale se réunira au moins une fois par semaine pour entendre le rapport des divers comités et mettre de l'ensemble dans ses travaux.

Art. 31. La commission centrale établira un compte-rendu des recettes et dépenses et de toutes ses opérations, et le soumettra tous les trois mois à l'assemblée générale. Ce compte-rendu sera distribué huit jours à l'avance dans toutes les associations.

CHAPITRE V.

Fonctions des cinq comités.

Art. 32. Le comité de productions aura pour mission d'assurer la mutualité du travail, en veillant à ce que chacune des corporations puisse produire assez pour satisfaire d'abord aux besoins de consommation de toutes les associations adhérentes et de tous les adhérents à l'Union, et ensuite à toutes les demandes qui seront faites.

Art. 33. Il doit aussi surveiller la qualité des produits, afin qu'il n'y ait aucune fraude ni exploitations commises envers les consommateurs.

Art. 34. Il doit s'assurer que les associations qui auront obtenu un crédit, soient toujours en mesure de faire honneur aux bons d'échange qui leur seront présentés.

Art. 35. Il s'entendra avec le comité des arbitres et du contentieux, pour organiser les associations nouvelles qui voudraient se constituer, et celles qui seraient en état de désorganisation ou qui ne seraient pas assez nombreuses pour satisfaire aux besoins de consommation.

Art. 36. Lorsque le comité de production se chargera de l'acquisition de matières premières ou d'instruments de travail d'un usage général que des associations isolées ne pourraient pas se procurer, il doit les livrer aux associations adhérentes à prix coûtant, y compris les frais accessoires, sans aucun bénéfice.

Art. 37. Le comité de consommation doit s'enquérir des besoins de consommation de toutes les associations de l'Union et des adhérents.

Art. 38. Il veille aux besoins des malades, des infirmes et des vieillards.

Art. 39. Il s'occupe de la fondation des bazars et des entrepôts nécessaires pour l'écoulement des produits des associations, et emploie tous les moyens possibles pour en faciliter l'exportation, il se met en rapport avec les associations et les adhérents de l'extérieur.

Il s'occupera aussi de la fondation des colonies agricoles et industrielles, et il s'entendra avec les associations pour établir le tarif de leurs produits.

Art. 40. Afin d'établir l'équilibre entre la production et la consommation, ces deux comités devront toujours s'entendre entre eux.

Art. 41. Le comité des finances s'occupe des recettes et des dépenses et de la comptabilité générale, il vérifiera la comptabilité des associations qui seront créditées par l'Union, et tâchera d'établir dans toutes les associations un système de comptabilité uniforme.

Art. 42. Il prendra tous les renseignemens nécessaires relativement aux crédits demandés, et rendra, toutes les semaines, un compte détaillé des recettes et dépenses à la commission centrale.

Art. 43. Le comité d'éducation s'occupe de l'éducation agricole industrielle, artistique et scientifique pour les enfants et les adultes.

Art. 44. Il s'occupe aussi de la formation et de l'entretien de tous les établissements nécessaires pour cet objet.

Art. 45. Il exerce une surveillance sur les apprentis.

Art. 46. Le comité des arbitres et du contentieux aura pour mission de juger les différends qui pourraient s'élever entre les associations et les associés. Il y aura toujours appel à la commission centrale.

Art. 47. Il sera chargé spécialement de réunir les associations de même profession en une seule association ayant un même siége, une caisse commune et un même conseil de gérance.

CHAPITRE VI.

Des assemblées générales et particulières.

Art. 48. L'assemblée générale de l'Union des associations fraternelles se compose de la réunion de trois délégués de chaque corporation adhérente.

Art. 49. Les réunions ordinaires auront lieu tous les trois mois ; l'assemblée pourra être convoquée extraordinairement par la commission centrale.

Art. 50. L'assemblée générale sera appelée dans ses réunions trimestrielles à délibérer sur les comptes rendus et sur les dépenses d'intérêt général prévues pour le trimestre suivant et à les sanctionner.

Art. 51. Elle pourra faire toutes les modifications et ajouter tous les développements qu'elle jugera nécessaires dans le présent contrat.

Art. 52. Elle nomme pour un an la commission centrale et peut la dissoudre en partie ou en totalité avant l'expiration de ses pouvoirs ; mais la demande de révocation totale ou partielle doit être signée par vingt-cinq membres et consentie à la majorité absolue des suffrages des délégués des associations.

Art. 53. Elle fixe le traitement des membres de cette commission et des fonctionnaires employés par l'Union.

Art. 54. Elle délibérera sur toutes les propositions qui lui seront faites ; mais, aux termes de l'art. 6 des principes constitutifs adoptés en assemblée générale des délégués des associations, elle ne pourra sanctionner les décisions fondamentales.

Art. 55. Sont considérées comme décisions fondamentales celles qui auraient pour but :

1° L'anéantissement du présent contrat ;

2° L'émission des bons d'échange pour une valeur excédant la moitié de l'actif de l'Union des associations, en espèces, produits ou propriétés collectives ;

3° La dissolution de l'assemblée générale avant l'expiration de ses pouvoirs, cette dissolution ne pouvant être prononcée que par les assemblées de corporations à la majorité absolue des votants.

Art. 56. Les assemblées des associations de même profession réunies en une seule association se réunissent dans le lieu qu'elles ont choisi pour siége commun, tous les ans, du 1er au 8 octobre, afin de nommer chacune les trois délégués qui doivent les représenter à l'assemblée générale.

Art. 57. Dans les cas extraordinaires, elles sont convoquées chacune à leur siége respectif, après décision de l'assemblée générale, à la majorité absolue.

Art. 58. Dans chacune de ces assemblées, il est dressé procès-verbal du nombre des votants et du résultat de chaque vote.

Les procès-verbaux sont portés au siége de l'Union, et le recensement des votes est fait publiquement par des scrutateurs désignés et envoyés par chaque assemblée ; un pour chacune d'elles.

Art. 59. Les votes des assemblées de corporations sont additionnés ensemble, et la majorité relative suffit pour sanctionner les travaux et les propositions de l'assemblée générale.

Art. 60. Tout membre d'une association faisant partie d'une corporation adhérente à l'Union a droit de suffrage dans les assemblées de sa corporation.

Tous sont admissibles sans distinction de sexe ni de profession à la délégation et à toutes fonctions.

Art. 61. Toute décision prise par la majorité des assemblées de corporations est souveraine et sans appel auprès d'aucune autre juridiction.

CHAPITRE VII.

Cas de dissolution.

Art. 62. Le présent contrat ne pourra être anéanti quand même une ou plusieurs corporations se retireraient.

Art. 63. L'Union des Associations fraternelles ne pourra être dissoute que si la dissolution est décidée par les sept huitièmes des membres composant toutes les corporations de l'Union.

Art. 64. Dans ce cas, les fonds restants en caisse après l'apurement des comptes, les propriétés collectives, soit mobilières, soit immobilières et de toutes les créances, seront employés à fonder ou à soutenir des colonies agricoles et établissements qui seraient destinés à assurer l'existence et les soins nécessaires aux malades, aux infirmes, aux enfants et aux vieillards.

CHAPITRE VIII.

Dispositions générales.

Art. 65. Sont associés, tous les Travailleurs, membres des associations adhérentes au présent contrat.

Art. 66. Sont adhérents, ceux qui ne font partie d'aucune association, mais qui versent par ménage une cotisation mensuelle de 5 p. 100 sur leur journée de travail, ou sur leur revenu à la caisse centrale de solidarité.

Ils jouissent de tous les avantages de la solidarité, excepté du crédit, du droit au suffrage et à la délégation.

Art. 67. Tous les associés et adhérents ont droit aux soins des médecins, pharmaciens, sages-femmes, et aux médicaments, et pendant tout le cours de leurs maladies, à la satisfaction de leurs besoins de première nécessité.

Art. 68. Les enfants des travailleurs associés et les adultes ont droit à l'éducation et à l'enseignement professionnel ; en conséquence, les instituteurs et institutrices associés recevront un traitement fixe de l'Union, dont ils sont fonctionnaires, et ils doivent leurs services aux enfants et adultes membres de l'Union.

Art. 69. Il sera fondé des établissements pourvus de tout ce qui est nécessaire pour l'enseignement.

Art. 70. Les vieillards âgés de soixante ans ont droit à la retraite, ainsi que les infirmes incapables de remplir une fonction.

Art. 71. Tous ces services ne seront organisés que progressivement, et en raison des ressources de la caisse centrale de solidarité.

Art. 72. Tous les travailleurs isolés qui voudront faire partie de l'Union doivent adresser leur demande au siége de l'Union, rue St-André-des-Arts, 35.

Art. 73. Ceux qui ne sauraient exercer aucune profession seront admis, s'ils acceptent les clauses et conditions du présent contrat d'Union parmi les fonctionnaires associés pour le transport des produits et autres services, il leur sera donné des facilités pour apprendre une profession.

Art. 74. Les associations adhérentes s'engagent formellement à se faire travailler mutuellement et à livrer leurs produits avec exactitude et de bonne qualité avec garantie.

Art. 75. Il sera établi un tableau indicateur de toutes les associations. Ce tableau sera placé dans l'endroit le plus apparent du siége ou des ateliers de chaque association.

Art. 76. Il sera donné à chaque association adhérente à l'Union un tableau qui sera aussi placé dans l'endroit le plus apparent du siége et des succursales de chaque association.

Ce tableau contiendra les emblèmes de la République et de l'industrie, la légende républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité, Solidarité ; la signature de tous les membres de la commission et le cachet de l'Union.

Art. 77. Tous les règlements nécessaires pour compléter l'organisation de l'Union seront formulés par la commission centrale.

Art. 78. En conséquence du vote de l'assemblée générale des délégués des associations, dans la dernière séance du 5 octobre 1849, le présent contrat sera soumis à la prochaine assemblée générale pour subir toutes les modifications et ajouter tous les développements nécessaires ; en attendant il aura force de loi pour les associations adhérentes.

Les membres de la commission :

DECHENAUX, D. M. P., NICLOT, P. POIRIER, A. TACHON, LIONNE, P. MESNEL, TERNAY, BLAISON, JEANNE, BILLOT, GIRARD, L. FORTIN, JEANNE DEROIN, PAULINE ROLAND.

Ont adhéré au présent contrat les associations ci-après :

Association universelle, à Saint-Germain-en-Laye, passage des Louviers.

Blanchisseuses. Rue Michel-le-Comte, 27, et rue de la Croix.

Bonnetiers. Rue de la Vannerie, 47.

Boulangers. Bureau central, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 7. Succursales : rue de la Glacière, 32, et rue Vincent, à Belleville, rue Mogador, 13, à la Villette.

Casquettières. Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 43. Dépôt, rue Dauphine, 11, association des chapeliers, et à Puteaux, association des tailleurs.

Charbons de terre et de bois. Rue de Châtillon, 3.

Chaussonniers. Rue Jean-de-l'Epine, 11.

Chemisières et coutururières. Rue de la Corderie-Saint-Honoré, 7.

Cloutiers. Rue Château-Landon, 6.

Coiffeurs. — Associations solidaires. Rue Saint-Honoré, 87, rue Jean-Robert, 22, Cloître Saint-Benoît, rue Saint-Denis, 278, Chaussée du Maine, 56, rue Michel-le-Comte, 50, à Saint-Denis (banlieue), rue Compoise, 57, rue Saint-Nicolas-Saint-Antoine, 26.

Commissionnaires. Rue de la Vieille-Bouclerie, 27.

Cordonniers. Rue du Cadran, 15, rue Rambuteau, 57.

Couteliers. Rue de l'Arbre-Sec, 30.

Cuisiniers. Jardin de la Liberté, rue des Poissonniers, 38 et 40, à la Chapelle Saint-Denis, et rue Saint-Sauveur, 53.

Cuisiniers réunis. Barrière Pigale et barrière des Amandiers, et rue Aubry-le-Boucher, 32.

Cuisiniers français. Barrière des Trois-Couronnes, rue Notre-Dame-des-Victoires, 7, rue de la Grande-Truanderie, 40, rue de la Haumerie, 5, rue St-Spire.

Daguerréotypes (fabricants d'appareils). Faubourg-Saint-Denis, 14.

Ecrivains rédacteurs. Rue du Petit-Reposoir, 3.

Graveurs. Rue des Vieux-Augustins, 58.

Limonadiers. Rue du Roule, 3.

Lingères. Rue du Faubourg-Saint-Denis, 23.

Lithographes. Passage du Caire, 64-65.

Maçons et tailleurs de pierre. Rue Geoffroy-Lasnier, 11.

Médecins. Rue Montmartre, 20, et rue Bourbon-Villeneuve, 58.

Pharmaciens, pharmacies de l'association médicale. Rue Montmartre, 20, et rue Bourbon-Villeneuve, 58.

Œufs, beurre, fromage (pour la vente). Rue Saint-Honoré, 49.

Peintres en bâtiments. Fusion des trois associations ayant leurs siéges respectifs rue des Arcis, 8, rue de Paradis-Poissonnière, 40, et rue du Faubourg-Saint-Denis, 123.

Pharmacien. Pharmacie humanitaire. Rue Constantine, 26, et rue du Temple, 55.

Sages-femmes. Rue du Cherche-Midi, 12.

Serruriers en tous genres. Faubourg-Saint-Denis, 135.

Tailleurs. Rue Fontaine-Molière, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe. . . . 22 . . . 12 . . . 6

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 21 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon, le Tanal.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle.

OPERA-COMIQUE. — Les Porcherons.

ITALIENS. —

ODEON. — Le Sicilien, François le Champi.

THEATRE-HISTORIQUE. — Henri III et sa cour.

VAUDEVILLE. — Chaumontel, un Monsieur qui veut exister, les Saisons vivantes, Croque-Poule.

GYMNASE. — L'Année prochaine, la Hossue, Diviser pour régner, Laurence.

THEATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Marraines.

VARIETES. — Un Quinze-Vingt, les Métamorphoses, la Vie de Bohème.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Mémoires du Pont-Neuf, les Danseuses viennoises.

THEATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint-Germain, Babylas.

AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.

GAITE. — Le Marché de Londres, Croix de S. Jacques.

FOLIES. — L'île des Bêtises, Simon, les Deux Soleils, une Mauvaise nuit.

THEATRE-NATIONAL. — Les 9 Pilules du Diable.

THEATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noël.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

1re Année. N° 22. Mardi 22 Janvier 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois ... [illegible] f. Six mois ... [illegible] f. Un an ... [illegible] f.

DÉPARTEMENTS. Trois mois ... 9 f. Six mois ... 17 f. Un an ... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION [illegible]

REPARTITION [illegible]

PARIS, 21 JANVIER.

AVIS AUX ÉLECTEURS.

Un grand nombre de citoyens ont été rayés sur les listes électorales de 1849.

Nous engageons tous les électeurs à se rendre dans leurs mairies respectives pour vérifier s'ils n'ont pas été rayés.

Nous leur rappelons que, dans la ville de Paris, tous les citoyens portés sur la liste de 1849 voteront jusqu'au 1er avril dans l'arrondissement où ils habitaient précédemment. Nous engageons ceux qui auraient changé de domicile à se faire inscrire, avant le 25 janvier, à leur nouvelle mairie, pour l'année 1850, s'ils veulent voter du 1er avril 1850 au 1er avril 1851.

Assemblée nationale.

La discussion d'aujourd'hui à l'Assemblée nationale a été affligeante. Elle a roulé sur la transportation en Algérie des insurgés de juin, ou du moins des malheureux présumés tels. Aucun vote décisif n'a été émis ; mais les dispositions impitoyables de la majorité se laissent apercevoir. MM. Lagrange et Jules Favre n'ont pu éveiller en elle aucun sentiment de charité, pas même chez les évêques. Ces ministres du Christ ne parleront pas dans la question, ou, s'ils parlent, il est facile de prévoir que ce ne sera point pour crier amnistie !

Pour les 468 transportés de juin encore détenus, M. Lagrange avait demandé *des juges* ; il n'a pas pu les obtenir. L'Assemblée constituante, encore émue par une lutte sanglante, l'Assemblée constituante, qu'on n'accusera pas d'avoir péché par excès d'humanité, n'avait condamné les transportés qu'au travail agricole en Afrique, où leurs familles devaient les rejoindre. Aujourd'hui que le péril est éloigné, que les prisonniers ont assez souffert pour désarmer les plus cruels adversaires, une commission propose à l'Assemblée législative de les envoyer en Afrique pour qu'ils y soient *détenus d'abord dans une forteresse*.

Nous n'avons pas le courage d'insister sur la séance d'aujourd'hui. Même en juin 1848, après quatre jours de combat dans les rues de Paris, la transportation sans jugement et en masse des hommes appartenant au parti vaincu, ou victimes de dénonciations anonymes, nous était apparue comme une tache pour notre époque. Cette tache aurait pu s'effacer, on aurait pu faire considérer par tous les éléments de la population la transportation comme une mesure d'humanité destinée à prévenir des massacres, si l'amnistie, si la réconciliation étaient survenues après le premier apaisement des passions.

Mais, au bout de dix-huit mois, venir froidement aggraver les souffrances d'hommes qui n'ont pas été jugés, dont les plus coupables ne sont coupables que de n'avoir pu distinguer, après les enivrements de février, entre l'insurrection que les assemblées nationales sanctifient, et l'insurrection qu'elles proscrivent, entre la barricade déclarée sainte et la barricade déclarée infâme ; calculer quel dose de torture on ajoutera au supplice de 468 malheureux qui ne souffrent pas dans leurs personnes seulement, mais dans leurs innocentes familles, voilà ce que nous ne pouvons comprendre.

L'Assemblée ne s'est pas encore prononcée ; mais nous craignons, d'après la séance d'aujourd'hui, que nulle pensée de sincère conciliation ne puisse trouver accès près d'elle.

La Réaction veut se suicider.

La disette de 1847 semait ses ravages sur les différentes régions de la France. Mauvaise conseillère, elle ameutait çà et là les populations : hommes, femmes et enfants, effrayés par la cherté des subsistances, entraient en sédition ouverte. Sur plusieurs points du territoire, la violence venait jeter le trouble dans les approvisionnements, dans les transactions.

Le prix moyen de l'hectolitre de blé s'éleva, dans les départements de l'Est, à 35 fr., tandis qu'il n'atteignit sur le littoral de la Manche que 26 fr. Cependant des troubles éclatèrent en Bretagne, dans l'Indre et la Haute-Vienne ; l'Alsace en fut exempte.

La différence de la position matérielle qui existe entre les départements de l'Est et les pays que nous venons de citer, différence, nous en convenons, toute favorable à l'Alsace, suffit-elle pour expliquer ce phénomène ? Nous ne le croyons pas.

Certes l'élément de l'instruction populaire doit y entrer pour beaucoup. Or, voici le tableau des jeunes gens de l'âge de vingt ans qui avaient, sur une moyenne de 1 000 au moins appris à lire :

EST.

Sur 1 000 jeunes gens, savent lire dans

Le Bas-Rhin	(1er rang),	985
La Meuse	(2e rang),	934
Les Vosges	(4e rang),	919
Le Doubs	(5e rang),	916
Le Jura	(6e rang),	906
Le Haut-Rhin	(7e rang),	896
La Meurthe	(8e rang),	893
La Moselle	(9e rang),	880
La Haute-Saône	(11e rang),	869

OUEST. — CENTRE.

Sur 1 000 jeunes gens, savent lire dans

La Maine-et-Loire	(62e rang),	442
La Vendée	(67e rang),	418
La Mayenne	(71e rang),	383
L'Ile-et-Vilaine	(72e rang),	377
La Vienne	(74e rang),	357
Le Morbihan	(77e rang),	341
L'Indre-et Loir,	(78e rang),	340
Les Côtes-du-Nord	(79e rang),	317
Le Finistère	(80e rang),	295
La Nièvre	(82e rang),	276
Le Cher	(83e rang),	241
L'Indre	(84e rang),	218
La Haute-Vienne	(85e rang),	210

Ajoutons à ce tableau celui de la population féminine, élément d'une importance majeure dans la question de sédition qui nous occupe, et l'on aura les résultats suivants.

Dans l'ouest et le centre, sur 1 000 femmes, on trouve, dans

la Haute-Vienne,	895	qui sont illettrées.
la Nièvre,	870	—
le Finistère,	840	—
le Cher,	807	—
la Vienne,	801	—
l'Indre,	794	—

Le résultat contraire se trouve dans les départements de l'Est, où le nombre des filles n'est inférieur à celui des garçons fréquentant les écoles primaires que d'un huitième.

Eh bien ! qui oserait avancer que le développement de l'intelligence n'a pas puissamment contribué, dans les départements de l'Est, à faire considérer le malheur public qui frappait la France avec plus de calme et de raison que dans les départements de l'ouest et du centre ?

Personne croyons-nous.

C'est donc à l'instruction qui élève, raffermi et éclaire l'intelligence qu'il peut attribuer la tranquillité de l'Est, au défaut d'instruction, de clairvoyance, de raisonnement qu'il faut rejeter les désordres qui ont ensanglanté plusieurs départements à l'époque de la disette.

L'instruction a donc une influence moralisatrice

Cependant l'aveuglement de la réaction qui gouverne la France est si complet, qu'elle voudrait supprimer même la faible instruction populaire dont M. Guizot avait doté le pays.

Ils croient assurer leur triomphe par l'ignorance et l'abrutissement : insensés ! vous forgez des armes contre vous-mêmes, d'autant plus dangereuses et terribles qu'elles seront maniées par des hommes à demi sauvages.

Les paysans révoltés, à l'époque de la Jacquerie, rôtissaient leurs maîtres et seigneurs !

Le peuple de Paris, en Février, au lieu de frapper de mort les hommes qu'il renversait, ne les vouait qu'au mépris ?

Répondez ! Pourquoi cette différence ? parce que de nos jours l'instruction avait développé l'intelligence du peuple de la capitale, et que la barbarie obscurcissait l'intelligence des peuples du quatorzième siècle.

Fanatiques de la réaction, vous voulez donc vous suicider.

La Résignation.

Les hommes du privilège nient que le principe du Socialisme soit le même que celui du christianisme.

« Jésus, disent-ils, a prêché la résignation, et vous prêchez le droit de tous au bien-être ; Jésus a exalté la souffrance, et vous prêchez le culte des jouissances matérielles. »

A cela nous répondons : Jésus n'a jamais prêché la souffrance pour la souffrance, et la résignation pour la résignation.

Loin de là. Une idée généralement répandue à son époque, c'est que l'homme, en jeûnant, en se mortifiant, se rendait agréable à la divinité. Cette croyance avait un côté utile. Cependant nous voyons Jésus la combattre. Non qu'il proscrive le jeûne en termes formels ; il sait trop que dans la lutte où ses disciples vont s'engager, il est bon qu'ils se soient habitués à tous les genres de privations. Mais pour lui, excepté à l'époque de sa retraite dans le désert, après laquelle *il eut faim*, l'Evangile ne nous dit nulle part qu'il ait jamais jeûné. On lui en faisait même un reproche en comparant cette conduite avec celle des autres prophètes :

Le Fils de l'Homme, dit-il (Math. XI, 19), est venu mangeant et buvant, et ils disent : « Voilà un homme qui aime à faire bonne chère et à boire du vin ; il est ami des publicains et des gens de mauvaise vie. »

Jésus prêche la résignation, il est vrai, mais est-ce la résignation qui courbe la tête devant toute oppression, la résignation stupide du musulman, qui sous le coup d'un danger qu'il lui était facile d'éviter, s'incline et dit : cela était écrit ? Non pas. La résignation préconisée par le Christ, c'est le courage inébranlable dans les luttes de l'apostolat chrétien, c'est le sacrifice de tout intérêt, de tout plaisir au succès de la doctrine nouvelle, à la préparation du royaume de Dieu.

Les privilégiés, dit-il à ses disciples, vous feront comparaître dans leurs assemblées et fouetter dans leurs synagogues. Le frère livrera le frère à la mort, et le père le fils ; les enfants se soulèveront contre leurs pères et leurs mères, et les feront mourir. Vous serez haïs de tous à cause de ma doctrine. Mais réjouissez-vous quand les hommes vous traiteront injurieusement, et rejèteront votre nom comme un mal. Réjouissez-vous ce jour-là parce qu'une grande *récompense vous est réservée* ; car c'est ainsi que leurs pères traitaient les prophètes. N'opposez pas une vaine résistance. Si l'on vous donne un soufflet sur une joue, tendez l'autre, et si l'on veut emporter votre toge, donnez aussi votre tunique. Prêchez intrépidement le royaume de Dieu aux faibles et aux forts, l'avenir se chargera de vous dédommager.

Vous êtes bien heureux, s'écrie-t-il ailleurs, vous

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 22 JANVIER 1850.

THÉATRES.

Le Radeau, cauchemar en un acte politique, avec épilogue. — THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. Une représentation de l'*Amour médecin*, en 1665, avec intermèdes, danses, musique et trois entr'actes, par un metteur en scène. — VARIÉTÉS. *Lulli*, vaudeville en deux actes, par MM. Dumanoir et Clairville. Mlle Déjazet. — GYMNASE. *Laurence*, vaudeville en deux actes, par MM. Carré, Barbier et Barrière. — MONTANSIER. *Rosette et Nœud coulant*, de MM. Melesville et de Beauplan. — VAUDEVILLE. *Les Saisons vivantes*, de MM. Dartois, Roger de Beauvoir et Besselièvre. — ITALIENS. *Nabucco*. Début de Mme Froger.

« La France s'en va, la société s'en va, l'Europe moderne s'en va ! ! ! Voilà ce que nous disait l'autre jour, à la tribune de l'Assemblée nationale, un des sages de ce temps-ci, M. de Montalembert. J'avoue, que, sous le coup de cette douloureuse confidence, je me sens bien peu disposé à vous entretenir des petits événements dramatiques de la semaine.

Tout entier aux angoisses et à l'anxiété que me cause une pareille révélation j'éprouve je ne sais quel indéfinissable malaise ; il me semble que le sol manque sous mes pieds, il me semble que tout tourbillonne autour de moi... Hélas ! quelle douleur remplit mon cœur de crainte et d'alarme... Hélas !... j'ai peine à l'avouer... Je subis tous les symptômes du mal de mer... Gymnase, Variétés, Vaudeville, Français, Porte-Saint-Martin, que me voulez-vous ?.. De grâce, ayez pitié du triste état dans lequel vous me voyez — trop d'exigence de votre part serait une cruauté, et en m'imposant le souvenir de vos flonflons, de vos lazzis, de vos couplets, de vos larmes et de vos joyeusetés, vous commettriez un crime de lèze-critique. Tout à l'heure peut-être j'aurai trouvé un peu de calme... mais pour le moment je n'ai guère envie de rire... la France s'en va... et moi avec elle...

Où sommes-nous, seigneur Sganarelle ; où allons-nous, Lisette, Clitandre, et vous, mon cher monsieur Josse... une mer furieuse nous environne, une vague peut nous engloutir tous d'un instant à l'autre. — Ouf ! quel roulis ! et combien je regrette le beau navire que nous n'avons plus... le navire sur lequel nous voguions ensemble, le navire qui a sombré en un clin d'œil... Nous avons failli périr tous, mais la Providence nous a permis, heureusement, de nous retrouver sur un radeau, en compagnie de M. Thiers et de M. Montalembert... Et nous voilà sur une frêle planche qui nous sépare à peine de l'abîme... (Tenez bon, accrochez-vous à cette pièce de bois)... pauvre Lisette, quelle pâleur ! ! ! Elle, si alerte, si vive, si mordante, elle peut à peine articuler une parole... Clitandre a oublié jusqu'à sa maîtresse adorée... Sganarelle marmotte des prières ; il donnerait le quart de sa fortune au médecin qui ravigoterait son pauvre cœur malade, et un autre quart à celui qui lui garantirait la vie. Quant à M. Josse, en qualité d'orfèvre, il s'apprête à donner des conseils aux deux illustres hommes d'Etat naufragés comme nous, ennemis autrefois quand le beau navire voguait à pleine voile, amis aujourd'hui qu'ils n'ont peut-être plus qu'à mourir. Désolant spectacle que celui de ces deux grands débris ! ! ! Eh quoi ! Lisette, Lisette impitoyable, malgré ta piteuse situation, tu trouves encore un sourire moqueur à l'aspect de cette immense dégringolade ! méchante ! Pas un brin de pitié pour tant de douleurs et de déboires !

Mais songes-y donc, c'était la gloire, l'honneur de l'équipage et des passagers... Ils avaient les meilleures cabines ; ils dînaient à la table du capitaine ; ils s'amusaient même à lui faire des niches au dessert, à seule fin d'égayer la société, et ils ont tout perdu, cabines et capitaine, et ils en sont réduits là sur un radeau... quel radeau ! Ils en sont réduits à se serrer les mains, à se donner l'accolade en se demandant pardon de leurs querelles passées ; ils se confondent en tendresses mutuelles... C'est navrant en vérité ! Ecoute, Lisette...

— Tenez, mon bon frère, partagez avec moi ce qui me reste de ce vieux froc, couvrez-en vos petits membres endoloris...

Et vous, mon révérend ami, acceptez, en remplacement du lorgnon religieux que vous perdîtes en tombant à la mer, la moitié de mes besicles philosophiques... Hélas ! ce n'est assez d'un verre aujourd'hui pour contempler notre misère, mais je veux que vous jouissiez avec moi de ce dernier vestige de ma splendeur...

— Frère, le flot ne monte-t-il pas ?

— Frère, c'est notre esquif qui s'enfonce.

— A genoux, petit malheureux !

— Mais je me mouillerai bien davantage.

— Vous raisonnez, je crois. Allons, il y a encore là du Voltaire ?

— Non, ami, non... me voici à genoux.

— Très bien... l'esprit du mal est dompté ; et maintenant nous pouvons... Nous enfonçons...

— Lisette ! Lisette !

— Qu'y a-t-il, seigneur Sganarelle ?

— Adieu !

— Adieu, mon bon maître...

Mais aussi, qu'allions-nous faire dans cette maudite...

. . . .

Tout a disparu, et les flots se balancent majestueusement sous les étoiles qui scintillent dans l'immensité.

Quel cauchemar ! Voilà pourtant ce qu'on gagne à prêter l'oreille à vos paroles de désespérance, monsieur de Montalembert... On se couche paisiblement, on s'endort, et le bruit de votre voix vient retentir la nuit jusqu'à notre chevet... La poitrine s'oppresse, l'enfer s'en mêle... *la France s'en va... la France s'en va*... Qui pourrait dire tous les mauvais rêves que vous aurez causés, vous et vos pieuses doléances, que je crois sincères, mais peu efficaces. Prenez garde ! le trouble que vous jetez dans les âmes est peut-être un péché ; mais vous péchez par ignorance ; cela peut arriver aux plus savants..... Voyons... vous voulez ramener les esprits et les cœurs à la religion, en cela je vous approuve... Comment et par quels moyens... là est la question. Je suis tout aussi religieux que vous, moi, c'est mon opinion... et cependant quelle différence nous sépare !... Je sais que vous me condamnerez, et de plus que vous me damnerez... qu'est-ce que cela prouve ?

J'ai la conscience d'être tout à fait dans mon bon sens, et j'affirme que vous êtes dans l'erreur. — Qui prononcera entre nous ? — La majorité ! — Allons donc ! parlons sérieusement.

Vous dites : « Je crois. » — Je dis : « Je crois. » Votre foi repousse la raison... — Ma foi admet et veut la raison. — Votre foi a peur de la science. — Ma foi prend sa source dans la science. — Votre foi re-

qui êtes pauvres, parce que le royaume des cieux est à vous.

Vous êtes bien heureux, vous qui avez faim maintenant, parce que vous serez rassasiés. Vous êtes bien heureux vous qui pleurez maintenant, parce que vous rirez. (Luc, VI.)

Bien heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre.

Et ainsi de suite, à chaque souffrance du moment un dédommagement est attaché pour un temps prochain.

C'est dénaturer ces préceptes de résignation que de les isoler comme on le fait de ce qui précède et de ce qui suit.

Tous se résument dans la phrase suivante qui termine cette série de recommandations:

Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné comme par surcroît.

Ce royaume de Dieu dont Jésus entretient si souvent ses disciples, les commentateurs ont fait tout leur possible pour le rejeter hors de la terre et dans le séjour des âmes. Cette opinion est insoutenable en présence des textes formels de l'Evangile. Le royaume de Dieu pour Jésus, c'est un ordre social nouveau établi sur la terre même après la prédication de l'Evangile, une société régénérée sur les bases de la fraternité, soit par la conversion volontaire de tous les hommes, soit à la suite d'une révolution sanglante accompagnée de phénomènes météorologiques et astronomiques.

Que le fils de Marie ait jugé ce temps plus prochain qu'il ne l'était en effet, peu importe. C'est à ceux qui croient à l'infaillibilité de sa parole à concilier ses assurances formelles avec les faits.

Jésus n'a prêché la pauvreté, la résignation, la souffrance que pour le temps, très court suivant lui, de la préparation de l'harmonie. Il a prêché les privations présentes comme moyen de préparer les jouissances futures. Ce qu'il demande, ce sont les trois mois de misère que le peuple mettait avec bonheur en février au service de la République pour préparer l'organisation fraternelle de la société. Les Evangiles sont pleins de paraboles où le paresseux, le négligent, le faible, qui ne s'emploient pas de toute leur énergie à la préparation du monde nouveau, sont assimilés à l'ennemi. Jésus dit : Courbe-toi devant l'injustice lorsqu'elle sera la plus forte, mais détrône l'injustice, — et quand la lutte sera engagée, meurs, s'il le faut, au service de la cause sacrée, mais ne recule pas! La constance qu'il prêche, c'est celle du martyr qui, torturé par César ou par l'inquisition, emprisonné ou déporté par des adversaires victorieux, cède à la force, jusqu'au jour où il lui sera donné de reprendre son œuvre suspendue ; c'est le courage du combattant ou de l'apôtre démocrate qui, sous le fusil des honnêtes et modérés, crie : Vive la République sociale! heureux dans son cœur des efforts qu'il a faits; et sûr que son sang va enfanter des millions de prosélytes, et que la postérité, que l'humanité recueillera le fruit de son héroïsme.

Ce genre de résignation, le Socialisme n'a pas besoin de le conseiller; nous ne voyons pas que ses martyrs en aient manqué nulle part. Ils ont supporté le front haut et sans fléchir la persécution pour la justice, et la persécution, qui tue l'intrigue et féconde les nobles causes, les a montrés les dignes continuateurs de ces premiers fidèles, dans les rangs desquels on comptait des milliers de prosélytes par chacune des victimes qu'ils cédaient au bourreau.

Mais quant à cette résignation, inventée par les exploiteurs, et qui, consisterait, pour le pauvre, à vivre content de sa misère sans chercher à en sortir, pendant que d'autres, moins soumis et plus habiles, profitent des trésors créés par lui ; quant à cette résignation du bœuf qui trace son sillon chaque jour, en attendant que le boucher vienne l'égorger, — celle-là Jésus l'a solennellement flétrie en vingt endroits des Evangiles. C'est à cette résignation stupide que s'applique l'anathème prononcé contre le serviteur infidèle, qui au lieu de faire prospérer les trésors que le Maître lui avait confiés, d'employer pour le bien de tous les qualités et les talents qu'il avait reçus de la nature, était allé enfouir égoïstement son argent, tandis que ses frères, mettant en œuvre les talents qui leur avaient été confiés, usant des forces que la nature met au service de l'homme, à la seule condition de les conquérir, avaient développé des prodiges de richesse et d'opulence.

La béate résignation du catéchisme a fait son temps. Aujourd'hui que les procédés scientifiques sont découverts, aujourd'hui que les éléments, autrefois destructeurs, viennent se courber dociles aux pieds de l'homme, prêts à remplacer les esclaves dont la société n'a plus besoin, l'apathie qui retiendrait le peuple dans son humble misère et l'empêcherait de désirer une part des biens que l'humanité est appelée à recueillir, cette résignation, non-seulement elle ne serait pas une vertu chrétienne, mais elle serait un crime contre l'humanité tout entière!

L'époque de la résignation a duré dix-huit siècles, il est temps d'entrer dans celle de l'action!

Le *Napoléon* exhale ainsi sa mauvaise humeur contre la commission qui a dénaturé le projet élyséen des 20 centimes :

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la solde des sous-officiers, a adopté le principe de la loi, tout en proposant une mesure opposée. Le public et l'armée *admireront sans doute la sagacité* qui a présidé à cette décision. Il est vrai qu'autour de la table où se débattait l'amélioration du sort de nos soldats, *un seul membre militaire siégeait* pour porter le tribut de son expérience, tandis que le projet ministériel avait été conçu et rédigé d'après les avis émis depuis nombre d'années par tous les inspecteurs généraux.

Il est bon de faire observer que ce petit article est reproduit par le *Moniteur du soir*.

Un journal publie la lettre suivante, adressée, en 1848, au président d'un club républicain par un candidat à la députation, aujourd'hui ministre de M. Louis-Bonaparte, et par conséquent solidaire de l'expédition d'Italie ; et de la mesure qui retire à trois cents proscrits de la Pologne l'obole hospitalière que le gouvernement de Louis-Philippe leur accordait :

Au citoyen président du club républicain d'Aurillac.

Citoyen président!

Mon organe fatigué ne me permet pas de vous développer à la tribune une proposition urgente, que je voulais soumettre au club républicain.

Mes concitoyens m'excuseront de vous soumettre par écrit une proposition faite pour rallier tous les cœurs.

Depuis les journées de février nous avons tous sympathisé au rayonnement de la liberté dans les Etats qui nous entourent. Les révolutions de Vienne, Berlin, Milan, sont, par leur énergie rapide, presque dignes du peuple français ; elles doivent nous réjouir ; mais il est plus loin de nous une nation qui est plus pour nous qu'une voisine, c'est une sœur adoptive, l'héroïque Pologne. Je ne veux pas vous retracer ici son histoire depuis soixante-quinze ans. Cette histoire est la honte de l'Europe et le regret de la France.

La *France impériale* n'a point su affranchir la Pologne, parce que le *principe du despotisme est étranger à celui de la fraternité* !

Le jour est venu où la Pologne se lève encore une fois. Puisse notre politique l'assister d'une manière efficace !

En attendant la lutte qui se prépare, de malheureux réfugiés vont rechercher les vestiges de leurs foyers *pour y attiser le feu de la liberté et secourir leurs frères.*

En les assistant pécuniairement, la France fera peu, comparativement au sang que tant de Polonais ont versé pour elle. Je viens donc proposer aux citoyens une souscription pour secourir les réfugiés partant pour leur patrie.

Je m'inscris pour ma part au bureau du journal ou en tout autre centre choisi pour recueillir le montant des souscriptions.

17 avril 1848. *Signé* : PARIEU.

De temps à autre les journaux honnêtes et modérés font grand bruit d'une découverte opérée par la police, de quelque sinistre complot contre la société. Des arrestations s'opèrent, la justice instruit. La peur se propage dans le public. Quelques jours après tout s'évanouit; les individus arrêtés sont mis en liberté, mais on n'en parle pas, et les peureux continuent à trembler.

La *Gazette des Tribunaux* se distingue spécialement dans cette diffusion de fausses nouvelles, dans cette exploitation de la peur. C'est elle qui invente les grands complots rouges qui s'en vont en fumée ; c'est elle qui publie ces pièces menaçantes pour la société, saisies ou non au domicile d'un inculpé dont on n'entend plus parler depuis. C'est elle, enfin, qui avait publié des détails sur ce fameux complot du 29 janvier, dont on n'a jamais pu prouver l'existence.

Hier la *Gazette* judiciaire nous racontait comme quoi plusieurs transportés de juin, revenus de Brest, avaient formé le complot d'assassiner le président de la République. On avait tiré au sort pour savoir qui se dévouerait le premier, et le sort avait désigné un certain W..., poursuivi en outre pour faux et vols au préjudice de son patron, qui, pour se soustraire à l'obligation qu'on lui imposait, aurait fini par tout révéler.

Tout cela était assez artistement arrangé, et les journaux de l'ordre s'empressaient ce matin de reproduire cette nouvelle, qui venait fort à propos, au moment où l'on montrait les honnêtes et modérés d'un pays voisin cherchant à faire assassiner Mazzini.

Par malheur pour eux, le complot contre Mazzini n'est que trop réel, et le complot contre le président n'est qu'*un canard*. Le préfet de police lui-même a cru devoir démentir solennellement cette nouvelle, dans la note suivante qu'il a adressée au *Journal des Débats* :

« La *Gazette des Tribunaux* contient un article tout à fait erroné sur un nommé W..., qui appartiendrait à la catégorie des transportés graciés, et qui aurait fait partie d'un complot découvert par la police et à la suite duquel auraient été arrêtés onze individus.

» Quelque dramatiques que soient les détails de ce récit, ils ne renferment rien de vrai ni dans le fond ni dans la forme. »

PATISSIERS ET MARCASSINS LÉGITIMISTES.

La réaction s'amuse et se scandalise tout à la fois des aménités échangées dans la polémique socialiste. Voici un échantillon de la polémique honnête et modérée. La scène se passe entre deux journaux légitimistes du département du Gard. L'*Etoile du Gard* soutient la candidature de M. Lourdoueix, et la *Gazette du Bas-Languedoc* la candidature de M. du Grail :

L'ÉTOILE (*à la Gazette*).

Sous l'habit d'Arlequin, vous acclamez la régence, vous faites la cour à Napoléon.

En paraissant au milieu de nous, votre présence souille.

Incapables de formuler un symbole, vous sautez comme des paillasses, parce qu'on vous paie.

Les hommes d'Etat de la *Gazette du Bas-Languedoc* sont les fils de ces hommes d'Etat qui firent le ministère de cour de Polignac, et qui, après avoir éloigné le ministère national de Villèle, occasionnèrent la tempête de 1830. Ce sont de pareils hommes qui méconnurent en 89 les admirables sentiments du roi martyr, et qui, par leur cupidité et leur ambition sordide, souillèrent leur robe du sang de ce généreux monarque.

M. du Grail n'aura que les suffrages des soixante-un messieurs qui se sont intitulés comité départemental, plus les suffrages de leurs valets, de leurs hobereaux et de leurs pauvres diables de créanciers.

LA GAZETTE (*à l'Etoile*).

Vous brûlez vos vaisseaux et, *semblables au scorpion expirant, vous laissez échapper votre venin à votre dernière heure*. Tonnez, criez, calomniez, mentez : votre chute n'en sera que plus grande, plus significative et plus exemplaire.

Aussi, ne vous en faites-vous pas faute depuis deux jours, et vos diffamations, *justiciables de la police correctionnelle*, édifient-elles de plus en plus vos lecteurs sur vos intentions et vos sentiments.

Pour nous, qui ririons de *vos saturnales* sans grands intérêts qu'elles compromettent, nous ne vous suivrons plus dans *le marais fangeux où s'exerce votre polémique*. Nous serons patients, parce que nous sommes forts et que la justice est avec nous.

Entassez donc *mensonge sur mensonge, imposture sur imposture, trahison sur trahison*; faites-vous un *piédestal de toutes les injures que votre fureur aux abois emprunte aux bas fonds de l'âme humaine* vous ne nous atteindrez jamais.

Encore trois jours, et le masque sera tombé ; encore trois jours, et vos CRIMES seront dénudés ; encore trois jours, il ne restera qu'*un souvenir détesté, seule trace que vous aurez laissée de votre passage. Fléaux de notre cité, la honte et l'indignation publiques vous suivront dans la fuite prochaine que vous méditez* ; et Dieu, que vous avez blasphémé, saura châtier par d'inplacables remords la honteuse mission que votre égoïsme s'est arrogée.

Et maintenant, subissez encore aujourd'hui la peine infâmante que nous vous avons annoncée. Un juge inflexible vous attend, comparaissez devant lui !

Les journaux italiens ne nous sont pas parvenus aujourd'hui.

ALLEMAGNE.

Toujours les mêmes rigueurs en Allemagne contre la démocratie, qui continue à faire de nouveaux progrès. A Kehl (duché de Bade), les soldats prussiens ont fait périr sous le bâton un citoyen qui avait flétri publiquement l'espionnage et la dénonciation. Il avait été condamné à vingt-cinq coups de bâton, au seizième il était mort.

L'état de siége vient d'être, par décret du grand-duc, prolongé de quatre semaines encore dans cet heureux pays.

Le gouvernement autrichien vient d'interdire l'entrée à Vienne de plusieurs journaux qu'il avait jusqu'ici tolérés.

La grande majorité du parti démocratique ne prendra pas part aux élections pour le parlement d'Erfurth. Cette abstention paralyse les élections sur presque tous les points. A Hildburghausen, sur 559 électeurs, on en a trouvé seize qui ont bien voulu voter.

UN COMPLOT SERBE.

Le manifeste anti-autrichien du professeur Tscheke Palaski a produit dans la Slavie méridionale l'effet qu'on en attendait. L'opposition des Croates et des Serbes aux vues conciliatrices du gouvernement impérial s'accroît de jour en jour. Les efforts de l'Autriche pour germaniser les provinces slaves au moyen de la bureaucratie, et l'idée que des colons allemands viendront bientôt peupler les cantons slaves que la guerre vient de laisser déserts, fait frémir les patriarches de Semlin et d'Agram. De là ces conspirations étranges qui, si elles se réalisaient, nous reporteraient au temps des vêpres siciliennes. C'est ainsi que la dernière fête de Noël, la plus grande solennité des Slaves, était, disait-on, choisie pour un massacre universel de tous les ennemis de la race Slave. Le foyer de cet horrible complot était à Semlin. Grâce aux précautions des généraux autrichiens avertis à temps, ce projet de vengeance slave a été, sinon étouffé, du moins retardé ; mais il faut s'attendre à tout de la part de ce peuple à demi civilisé et si indignement trompé.

Le général autrichien Mayerhofer, nommé vice-woiwode des Serbes, sait très bien que son poste est le plus dangereux qui soit actuellement dans l'empire autrichien. Le sort qui l'attend, s'il succombe, ce qui est probable, sera certainement plus affreux que celui de Lemberg et de Latour. Néanmoins il poursuit opiniâtrement sa lutte contre la nationalité slave. Il vient d'ordonner en ce sens une réforme

---

doute la liberté. — La mienne comprend et exige la liberté. — Vous croyez à la pauvreté, au sacrifice. — Je crois au bien-être, au luxe. — Vous croyez à la médiocrité... — Je crois au beau et à la puissance de l'art.

— Vous croyez à l'immortalité de l'âme, je crois à une éternité de vies.

— Lequel de nous deux est le plus convaincu, le plus croyant?

Vous voulez gouverner les hommes par la peur... enfer et sabre... — Je veux qu'ils obéissent librement à la loi de l'attrait. — Dieu bon et travail.

Vous prêchez l'aumône... je prêche l'amour. Vous êtes pseudo-catholique... je suis socialiste. A vous le passé... à moi l'avenir.

Je respecte les ruines... Saluez avec respect les fondations du temple nouveau.

Mais, je vous le dis en toute humilité, vous avez fait tout ce que vous pouviez faire, votre part est assez belle.. Autres temps, autres mœurs...

La compression a eu sa raison d'être... je ne le nie point, et la base de votre religion, de votre politique, par conséquent, c'est la compression.

Eh! mon Dieu, regardez autour de vous, et dites-moi si la compression vous réussit bien depuis cinquante années...

La France s'en va... de vous, c'est possible ; mais la France va au Socialisme, que vous cherchez inutilement à démolir et à flétrir ; au Socialisme, qui naît à la vie, et qui bientôt brillera de tout l'éclat de la virilité, qui vous excusera, vous sauvera malgré vous, et donnera aux hommes, avec la liberté, cette foi religieuse que vous demandez en vain à l'ignorance et au principe d'autorité.

Il faut en prendre votre parti... c'en est fait de la superstition et de la force matérielle. C'en est fait du diable et de l'épée. Ce qui s'en va, c'est l'abrutissement imposé, c'est la domination des écus et des dynasties, c'est le privilège du nom et de la naissance, c'est l'ignorance, c'est la caste, c'est ce dernier anneau de la chaîne d'esclavage qui s'appelle prolétariat.

Ce qui vient... vous ne voulez pas le savoir ; mais ce qui vient ne vous fera brûler ni dans ce monde ni dans l'autre, et quoique je sois sans inquiétude sur votre corps et sur votre âme, je n'en désire pas moins très ardemment votre conversion.

Molière pourrait y aider et je vous recommande ses œuvres comme étant de celles qui au point où nous en sommes peuvent très bien préparer à l'étude de la science sociale. Je n'en excepte pas même l'*Amour médecin*, petite farce de peu d'importance, écrite à la hâte et par occasion, que Molière lui-même appelait un simple croquis, un impromptu, mais qui renferme encore assez d'esprit et de sérieuses vérités pour donner à réfléchir.

La reprise de l'*Amour médecin* a eu lieu au théâtre de la République pour fêter l'anniversaire de la naissance de l'auteur du *Misanthrope* et de *Tartuffe*. En raison de cette solennité on a imaginé d'encadrer la pièce ou plutôt de la noyer dans un imbroglio d'assez mauvais goût, et de nous donner une représentation en 1665 avec les intermèdes, musique et ballets du temps. Nous avons donc eu l'honneur de voir 36 chandelles substituées à la rampe de gaz, une demi-douzaine de musiciens placés sur un des cotés de la scène et sur l'autre des fauteuils occupés par les seigneurs de la cour de Louis XIV, des financiers, des abbés, des gentillâtres de province, etc., etc... Cela ne manque pas d'un certain intérêt rétrospectif, mais malheureusement on a jugé à propos de faire parler et agir ces personnages qui auraient bien dû rester muets et tranquilles chacun à leur place... Il en est résulté un petit gachis dramatique et littéraire plus ennuyeux qu'amusant, il faut en convenir, et auquel le public n'a pas eu l'air de comprendre grand'chose. On a voulu être vrai, on n'a été que maladroit.

On sait que Lulli a composé les parties chantantes et dansantes des pièces de Molière... L'illustre marmiton italien, le chef des petits violons de Mademoiselle, le surintendant de la musique du Roi est ressuscité au théâtre des Variétés sous les traits de Mlle Déjazet. Vous dire tout l'esprit qu'elle dépense dans ce rôle serait difficile... Je ne prétends pas qu'il y ait là quelque chose de bien nouveau, et nous sommes toujours dans cette ancienne atmosphère de Chérubin toute remplie de grâces enfantines, de baisers volés, de désirs impétueux, de piquants sourires et de provoquantes allures. Mais comment ne pas se plaire à tant de gentillesses !! — Le vaudeville de MM. Dumanoir et Clairville ne brille ni par le style ni par l'invention. Cependant, il a obtenu un grand succès qu'il doit au talent délicieux et toujours jeune de Mlle Déjazet, et surtout à l'exquise délicatesse, à la spirituelle sensibilité de son chant.

M. Paul de Kock me permettra de ne pas parler, et pour cause, du *quinze-vingts*.

Sous ce titre *Laurence*, le Gymnase vient de donner un petit drame en deux actes assez intéressant, mais dont le défaut est d'être monotone et par trop pleurnicheur. Il s'agit d'une épouse coupable, d'un mari outragé... Le mari, pour punir sa femme, lui enlève sa fille... Mais l'amour maternel triomphe... Laurence, malgré mille obstacles, sauve son enfant du déshonneur, et se réhabilite aux yeux de son époux. Les deux amants qui figurent dans cette vertueuse comédie, sont deux drôles de la pire espèce, tout à fait indignes d'être aimés, et, par dessus le marché, inutiles, — j'engage les auteurs à les supprimer, — l'ouvrage et le bon goût n'auront qu'à gagner à ce sacrifice. Tisserand, Derville, Mmes Melcy et Malvina ont fait de leur mieux, — c'est beaucoup dire.

Gavarni a fourni à MM. Mélesville et de Beauplan l'idée de *Rosette et Nœud coulant*. Pour toute analyse je me contenterai de vous apprendre que Sainville est marié, égoïste, jaloux, etc., etc, que Ravel est amoureux, fringant, entreprenant, sautillant comme toujours. Mêlez l'amour fébrile et caracoleur de Ravel à la rotondité jalouse de Sainville, ajoutez-y le dialogue abracadabrant, les fantaisies de style et de geste qui font la vie du théâtre Montansier, et vous n'aurez pas une idée de ce vaudeville que je vous engage à aller voir... quand vous n'aurez rien de mieux à faire.

En général, les *Revues* n'ont pas été heureuses cette année... et les *Saisons vivantes* du Vaudeville, pas beaucoup plus que leurs sœurs décédées. Je sais bien à quoi il faut attribuer ces mésaventures réitérées de nos hommes d'esprit; mais il n'y a rien de plus fastidieux que de répéter toujours la même chose... Messieurs les vaudevillistes, que la réaction vous soit légère.

Mme Froger a débuté avec succès aux Italiens par le rôle d'Abigaïl de *Nabucco*, l'opéra de Verdi qui a le mieux réussi à Paris, et dans lequel Ronconi se montre à la fois grand chanteur et profond comédien.

CHARLES BRUNIER.

qui pourra bien brouiller l'Autriche avec le czar. Il a osé, lui profane et hérétique, toucher au catéchisme russe en vigueur en Serbie, pour en faire disparaître le nom de l'autocrate qui s'y trouve en tête des prières. L'irrésolution du peuple a gagné les bataillons-frontières, et si la révolte y pénètre, nous ne voyons pas trop comment l'Autriche, privée cette fois des secours de la Russie, viendra à bout de l'étouffer.

GRÈCE.

Les deux chambres avaient, à la date du 8 janvier, exprimé leurs sentiments sur le nouveau ministère. Le sénat s'est montré docile et a formé son bureau de candidats ministériels. Mais la chambre des députés n'a nommé que des candidats de l'opposition, excepté le président, qui n'a passé qu'à une faible majorité et par suite d'influences étrangères à la politique.

Nous recevons une lettre de M. Lelong, adressée au rédacteur en chef du *Napoléon*, et relevant plusieurs assertions émises par ce journal, relatives à Montevideo. Nous publierons cette lettre demain.

Assemblée nationale.

Séance du 21 janvier.—Présidence du cit. BENOIT D'AZY.

La séance, annoncée pour une heure, n'est déclarée ouverte qu'à une heure et demie.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la transportation des insurgés de juin en Algérie.

L'urgence est demandée. La parole est à M. Lagrange contre l'urgence.

M. CH. LAGRANGE. Je demanderai d'abord à M. le président qu'il veuille bien ordonner l'appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT. M. Lagrange peut toujours commencer à ouvrir la discussion. L'Assemblée se complètera peu à peu.

M. CH. LAGRANGE. Ce n'est pas aux banquettes, mais au cœur de mes collègues que j'ai à parler. (Rires d'approbation.)

Après quelques moments d'attente, et sur les instances de plusieurs membres de la gauche, M. le président ordonne l'appel nominal.

Le scrutin constate la présence de 447 membres.

M. CH. LAGRANGE. Puisqu'il est convenu que nous sommes quatre cent quarante-sept membres présents, quoi qu'à la vérité mes yeux ne me démontrent guère ce nombre, je vais parler contre l'urgence. Je ne crois pas que cette urgence d'envoyer les insurgés en Algérie soit bien nécessaire. Je ne crois pas, moi, qu'il soit fort urgent de compléter un système draconien. Il me semble qu'il faudrait d'abord que vous discutiez ma proposition, qui est un appel à la justice.

M. PIERRE LEROUX. Il y a une proposition faite par le citoyen Lagrange, présentée antérieurement au projet ministériel. Si ce projet est mis d abord en discussion, c'est mettre à néant la proposition de M. Lagrange.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la proposition de M. Lagrange, conçue en ces termes :

« Art. 1er. Il sera dressé, par les soins de M. le ministre de l'intérieur : 1° un état général des citoyens arrêtés en vertu du décret du 27 juin 1848, et remis depuis en liberté. Cet état contiendra les noms, prénoms, domiciles, professions de ces citoyens, un relevé sommaire des causes de leur arrestation et de celles de leur libération ;

» 2° Un autre état général des citoyens conservés dans les divers lieux affectés provisoirement à la transportation, indiquant, outre les noms, prénoms, domiciles, professions et causes d'arrestation, le motif qui les maintient sous les verroux à titre de privilégiés, et pour ceux présumés repris de justice, la date et les motifs des jugements qui les ont flétris.

» Art. 2. Une commission de quinze représentants sera tirée au sort parmi les membres de l'Assemblée présents à Paris. Cette commission devra procéder, sans désemparer, à une enquête sérieuse et approfondie ayant pour but d'obtenir les résultats suivants :

» 1° La mise en liberté immédiate des citoyens honnêtes, encore retenus, sous titre de transportés, à Belle-Isle, sur les pontons, dans les prisons de Paris ou ailleurs, et la mise en jugement des repris de justice ;

2° La remise à l'Assemblée d'un rapport exact et très prochain sur la position physique et morale faite, non-seulement aux citoyens transportés tant à Belle-Isle que sur les pontons et dans les prisons de Paris, mais encore sur celle faite aux prévenus de juin 1849, tant à Paris que dans les forts de Lyon et dans toutes les prisons politiques appartenant aux départements soumis à l'état de siége; enfin sur celle de tous les citoyens condamnés pour faits politiques par les tribunaux exceptionnels ;

» Ce rapport sera suivi des propositions que la commission jugera dans sa sagesse convenables pour la juste amélioration du sort de ces citoyens malheureux ;

» 3° Enfin la remise d'un autre rapport largement étudié sur la situation des familles des transportés libérés ou encore retenus, dont la plupart ont été ruinées et réduites au plus affreux dénuement par l'incarcération, pour un grand nombre peu justiciable, du chef de la communauté; avec la proposition à l'Assemblée de la création d'un fonds de secours à délivrer aux plus maltraitées et aux plus méritantes parmi les victimes de nos discordes civiles, dans la proportion de leur misère et de leur moralité. »

L'Assemblée décide que l'ordre du jour pour le projet ministériel sera maintenu.

L'urgence est également déclarée.

M. CH. LAGRANGE a de nouveau la parole contre le projet. Il fait un appel au cœur de la majorité. Il rappelle qu'il a été aussi lui insurgé; mais que jamais on n'a exigé de lui qu'il reniât ses opinions pour l'élargir. Il n'aurait jamais pensé que la République aurait eu encore des cachots pour les républicains.

Vous retenez les incorrigibles, dites-vous ? c'est-à dire ceux qui ne voulaient pas crier : Vive le roi ? ou quelque chose comme cela. (On rit.) Quand les ministres de l'ancienne royauté s'adressèrent à moi, captif dans leurs cachots, ils n'eurent pas l'insolence de me faire une pareille proposition. Je sortis de leur prison, en me réservant le droit de tirer des coups de fusil à la royauté, quand j'en trouverais l'occasion... (Applaudissements à gauche.)

J'ai combattu la royauté pendant vingt-cinq ans; que voulez-vous, c'était ma passion. (Interruption.) Eh bien ! les hommes pour qui je parle ne renonceront pas non plus à leurs convictions.

Avant juin, il y avait conspiration de la réaction... Cinq jours avant juin, je venais demander au gouvernement s'il avait pris des mesures pour déjouer ces projets liberticides. (Interruption.) Et malgré tout cela, vous ne vous êtes pas contentés d'envoyer des hommes pourrir dans des casemates ou des pontons, vous avez cherché à les déshonorer, à les flétrir dans leur vie de citoyens. Cette première liste d'amnistie, dont vous avez fait grand bruit, a été immédiatement suivie d'une autre liste de proscription, et vous avez eu soin d'envoyer 150 compagnons à ces derniers proscrits.

Les ministres se succèdent et se renouvellent; mais tous sont créés et mis au monde en haine de la révolution de février. Les ministères, tous, entendez-vous bien, ont apporté une aggravation de peine pour frapper ces malheureux. M. Dufaure, lui-même, a proposé de les envoyer à Bathna, où nos soldats, de tout temps, ont été décimés par la mortalité et par les Arabes, à ce point que 1 000 hommes y ont succombé.

On fomente ensuite une apparence d'émeute; car il fallait calmer la conscience du pays qui s'inquiétait de voir ces hommes détenus sans jugement; et le sang a coulé pourtant.

Je m'efforce en vain, je le vois, de faire pénétrer dans vos âmes un peu de ce sentiment de charité et de fraternité ; personne de ce côté ne s'unira à ma prière de commisération, et pourtant je vois sur ces bancs des ministres de celui qui disait : Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre !

Vous êtes la majorité, vous pouvez tout ; mais je vous rappellerai qu'ici, à côté, il y a 57 ans, jour pour jour, tombait la tête d'une grande victime de la majorité, d'une grande victime de la réaction triomphante. (Sensation.) Souvenez-vous qu'il y a encore du sang aux mains de Pilate depuis deux mille ans, et craignez qu'à votre heure dernière une voix ne s'élève et ne vous crie : Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ? (Bruits divers.)

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur, répond à M. Charles Lagrange qu'il y a ingratitude de sa part, ou du moins oubli, en présence des mesures prises pour adoucir les conséquences du décret du 27 juin.

Cette mesure, ajoute M. Ferdinand Barrot, a été une mesure de salut public, un acte de justice. (Dénégations à gauche.)

M. MIOT. Il n'y a pas de justice où il n'y a pas eu de jugement. (Longue interruption.)

M. F. BARROT. M. Lagrange veut faire peser sur le gouvernement et sur l'Assemblée actuelle la responsabilité de cet acte, tandis que la mesure est le fait de l'Assemblée constituante.

L'assimilation avec les forçats libérés et les réclusionnaires est dans le premier décret. Il a fallu la maintenir toujours ; c'était dans la nécessité des choses. Il faut bien que les insurgés de tous les temps sachent qu'ils auront pour auxiliaires les voleurs, les forçats libérés, les réclusionnaires. (Interruption prolongée. On prononce à gauche les mots : *Strasbourg* et *Boulogne*. — Agitation extrême.)

Ceux-là qui ont renversé la monarchie au nom de la République étaient ceux-là qui plus tard ont voulu renverser la République au nom du socialisme ; ce sont ceux-là mêmes qui renverseraient le socialisme, si le socialisme triomphait, au nom de quelque nouvelle folie. (Mouvement.)

Oui, telle était la pensée de l'Assemblée constituante, et ces colères, il faut bien le dire, étaient légitimes : elles ont été généreuses ; c'est qu'en France on oublie vite et l'on pardonne aisément.

UNE VOIX. Vous l'avez éprouvé en Février ! (Très bien ! à gauche.)

C'est, messieurs, ajoute M. le ministre, c'est sur le sort de ces 468 insurgés restant à Belle-Isle que vous avez à statuer. Est-il vrai que la loi actuelle soit draconienne ? La loi actuelle pourvoit à la fois à l'ordre, à la justice et à l'humanité.

M. JULES FAVRE. Messieurs, cette loi rappelle à quel degré d'abaissement de prétendues nécessités sociales ont pu conduire la raison des législateurs, jusqu'où l'on peut oublier les principes les plus élémentaires de la justice et de l'humanité.

Messieurs, j'ai eu le dangereux honneur de faire partie de la commission qui a proposé le décret du 27 juin.

On disait alors que les insurgés étaient le produit d'une conspiration qui avait juré la perte de la société en poussant les citoyens les uns contre les autres.

Aujourd'hui qu'une année s'est écoulée, on peut le dire hautement, c'était une inexactitude et une erreur. (Mouvement prolongé.)

Au mois de juin 1848 il n'y a pas eu de conspiration contre la société. (Exclamation à droite). Ceux qui murmurent me contrediront, je l'espère; ils produiront leurs preuves. Quel intérêt donc avez-vous à déshonorer une partie de la population française ! (Agitation nouvelle.)

Ce sont les tristes conseillers de la monarchie qui ont produit l'insurrection de juin. (Murmures à droite.)

Vous avez dernièrement couvert de vos acclamations des regrets monarchiques, et je n'aurais pas le droit de dire que la monarchie s'est perdue par la folie de ses fautes et de ses crimes. (Agitation.) C'est sur ces crimes que toutes les catastrophes qui ont suivi février doivent retomber.

La révolution de février n'est point notre œuvre; elle est la vôtre. La révolution de juin n'a été que le contre-coup nécessaire de la révolution de février. Vous avez fait la révolution de février; vous êtes coupables de l'émeute de juin. (Exclamations.)

Qu'auriez-vous dit si, après la révolution de février, le parti arrivé au pouvoir s'était écrié : Il est nécessaire d'éloigner tous les hommes qui ont fait périr par leurs fautes la royauté, et l'ont fait tomber sous le mépris public. (Agitation.)

M. F. BARROT. Vous ne l'auriez pas osé !

M. JULES FAVRE. M. le ministre de l'intérieur me dit que nous ne l'aurions pas osé. Je lui demande si c'est lui qui nous aurait fait obstacle. (Rires nombreux et agitation.)

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à rentrer dans la question.

M. JULES FAVRE. Les ministres m'interrompent ; M. le président, qui dirige la discussion, n'a rien à leur dire ; je réponds aux interrupteurs et M. le président me rappelle à la question.

L'orateur soutient de nouveau que l'insurrection de juin n'a pas été le résultat d'une conspiration préalable. Puis il rappelle les circonstances dans lesquelles a été rendu le décret du 27 juin 1848. Il en avait d'abord lui-même été nommé rapporteur ; mais, devant les dispositions de la loi, il recula et donna sa démission de rapporteur.

On conçoit la mesure de la transportation au moment où la société se croyait en péril, au moment où les émotions les plus vives de la guerre pouvaient être fatales aux prisonniers eux-mêmes ; et croyez bien que cette dernière considération n'a pas été sans influence sur la décision de l'Assemblée constituante. Depuis la loi a été violée.

Rappelez-vous ce que disait Montesquieu de toutes les commissions extraordinaires : Sous Henri VIII, on voulait faire périr une partie des pairs ; des commissions extraordinaires furent instituées, et avec cette méthode on a fait périr ceux qui déplaisaient au roi.

Avec votre méthode, continue M. Jules Favre, vous avez envoyé au bagne de la transportation qui vous avez voulu. (Agitation à droite.)

Après le 10 août, la commune de Paris envoya à l'Assemblée législative une légion de pétitionnaires qui réclamèrent la création d'un tribunal extraordinaire. L'Assemblée législative répondit qu'un peuple libre, pour être juste dans ses vengeances, devait s'en référer aux tribunaux ordinaires et non pas renouveler les horreurs des commissions extraordinaires.

Voilà comment agissaient les scélérats grandioses dont M. de Montalembert parlait naguère à la tribune.

M. MORTIMER-TERNAUX. Vous oubliez ce qui se passait un mois après : les massacres de septembre.

M. JULES FAVRE. Oh ! je sais bien que quelque temps après un homme vint soutenir que, dans les circonstances ordinaires, on devait plutôt laisser échapper un coupable que de frapper un innocent ; mais que, dans les nécessités sociales, on devait plutôt frapper un innocent que laisser échapper un coupable. C'était le 10 mars que Danton prononçait ces paroles. Lui-même périssait victime du tribunal révolutionnaire. Craignez un jour d'être victime de votre arbitraire.

La commission propose d'envoyer les transportés en Algérie pour y être enfermés dans une forteresse ! Et vous venez nous parler de votre humanité ! Voilà la pensée que vous avez le courage de venir soutenir à la tribune !

Les familles des transportés, l'Assemblée constituante l'avait voulu, devaient les accompagner au lieu de leur exil, et le projet nouveau leur enlève cette consolation.

Si quelqu'un défend le projet, — mais non, personne n'est inscrit pour parler en sa faveur, — et l'on veut que ce soit une loi votée et discutée. Si quelqu'un défend le projet, quel motif invoquera-t-il ? On veut, comme toujours, vous faire sacrifier à la divinité de la peur... (Agitation.)

VOIX A DROITE. Nous n'avons pas peur de vous. (Cris de menaces à gauche.)

M. J. FAVRE. On se sert de la peur pour vous arracher les résolutions dont un jour vous vous repentirez. (Bruit.) Où est le mal qui vous effraie ? J'ai entendu M. de Montalembert, et savez-vous quel est celui auquel il s'attaque et dont il vous menace ? l'esprit humain ! L'esprit humain ! qu'il doit dégrader sous le sabre des gendarmes et le bandeau de l'ignorance. (Rires et bruit.) Vous vous faites les défenseurs exclusifs de la religion, de la famille et de la propriété ; mais vous êtes des usurpateurs, tous les Français les veulent et les défendraient; si les attaques étaient réelles... Mais non, vous savez bien au fond ce qui en est : vous n'êtes pas des peureux, vous êtes des hypocrites de la peur. (Approbation à gauche.)

Mais, messieurs, faites-y attention, votre parole a été, pour ainsi dire, engagée envers ces hommes qu'il s'agit de tromper encore. (Dénégations.) Est-ce qu'on ne leur a pas fait entendre, au milieu du combat, des paroles semblables à celles que je prononce à cette tribune ? est-ce que le général Cavaignac, en s'adressant, dans le combat, aux insurgés, ne leur disait pas : « Que mon nom soit flétri si jamais je vois dans notre commune patrie autre chose que des vainqueurs et des vaincus, et si l'on y trouve des victimes !... Revenez à nous ! La République vous tend les bras ! la République vous accueille comme des frères ! »

VOIX A DROITE. Oui, et cela ne les a pas empêchés de continuer. (Sensation.)

M. JULES FAVRE. Les membres de la commission qui prépara le premier décret du 27 juin, se rappellent encore les paroles de M. Cavaignac qui, quand le combat n'était pas fini, parlait en faveur de ces hommes égarés; et qui ne sait que la première pensée de l'élu du 10 décembre était une pensée d'amnistie...

Et comment en serait-il autrement ? Est-ce que le prisonnier de Ham peut dormir tranquillement ayant sous son chevet les clefs de Doullens et de Belle-Isle ? (Applaudissements à gauche.)

Ceux-là qui se sont humiliés, dont l'âme s'est brisée sous les impitoyables traitements de vos agents, ceux-là ont été mis en liberté.

Quant à tous ceux dont l'âme libre et fière n'a pas fléchi, — voilà ceux qui restent encore dans les fers, — je demande donc pour eux des juges, comme ce citoyen romain mis en croix par Verrès, et qui du haut de son supplice jetait à ses bourreaux et pour toute protestation : *Civis sum Romanus*. Je vous dis, moi, ce sont des citoyens Français qui, eux aussi, appellent des juges, car il faut des juges pour qu'on continue leur captivité. (Approbation à gauche.)

Étouffons, mes collègues, étouffons les vieilles inimitiés ; si la société est menacée, elle l'est surtout par les haines. Faites les cesser, et vous sauverez la société. (Interruption.)

Je ne comprends pas qu'une pareille prière soulève vos murmures ! M. Thiers, en terminant son discours, a fait un appel à la conciliation de la philosophie et de la religion, c'est au nom du bon accord de la religion, de la religion qui pardonne, qui est miséricordieuse, et de la philosophie qui veut avant tout le triomphe de la vérité et de la justice, que je vous conjure de ne pas charger vos consciences d'une pareille loi. (Applaudissements à gauche.)

Après quelques mots de M. Baze, la clôture est prononcée. M. Jules Favre, rappelé à l'ordre, donne quelques explications, et l'Assemblée décide qu'elle passera à la discussion des articles.

M. LE PRÉSIDENT. Voici l'art. 1er :

« Art. 1er. Tous les individus actuellement détenus à Belle-Isle, et dont la transportation a été ordonnée en vertu du décret du 27 juin 1848, par suite des décisions des commissions instituées par le pouvoir exécutif, seront transférés en Algérie, quelle qu'ait été l'époque de leur arrestation. »

M. SAUTEYRA développe l'amendement suivant au milieu du bruit :

« Tous les individus dont la transportation a été ordonnée en vertu du décret du 27 juin 1848, par suite des décisions des commissions instituées par le pouvoir exécutif, rentrent dans le droit commun, et, après instruction judiciaire, seront renvoyés devant le jury ou mis en liberté. »

M. DE CROUSEILHES, rapporteur, combat cet amendement.

MM. Antony Thouret, Jules Favre et Crouzeilhes prennent ensuite part à ce débat, qui se termine par un scrutin de division dont voici le résultat :

Nombre de votants,	587
Majorité absolue,	294
Billets blancs,	205
Billets bleus,	382

L'Assemblée n'adopte pas l'amendement de M. Sauteyra.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, à une heure, séance publique.

Suite de la discussion sur la transportation des insurgés de juin.—Changement de chef-lieu du département de la Loire.

Revue des Départements.

La rédaction du *Républicain breton* adresse à ses abonnés la circulaire suivante :

« Citoyens, le *Républicain breton* ayant cessé d'être sous la gérance, la rédaction et le cautionnement de M. Le Maout, il n'était plus possible de l'imprimer à Saint-Malo.

» Vainement on a tenté de traiter, pour l'impression du journal, avec les divers imprimeurs de Rennes et de la ville la plus voisine. Tous ont refusé, et ce refus a été constaté par sommations d'huissiers. Dès lors il y a nécessité de suspendre l'impression du journal. Des démarches vont être faites auprès de l'autorité pour obtenir un brevet d'imprimeur. »

Nous n'avons pas besoin de dire combien la disparition du *Républicain breton* nous cause de regrets, à nous qui avions salué avec joie la naissance de notre vaillant confrère. Espérons qu'il brisera encore cette nouvelle machination des ennemis de la lumière.

INDRE-ET-LOIRE. — On écrit de Chinon au *Progrès*, de Tours, qu'un banquet où se sont manifestés les sentiments les plus démocratiques, a été offert par la compagnie de pompier à son capitaine.

« Les faisceaux d'armes entrelacés de guirlandes de verdure et disposés avec un goût exquis, un transparent portant la devise républicaine : *Liberté, Egalité, Fraternité*, que les pompiers de Chinon arboraient dès le 14 janvier 1848, avant même que la République fut proclamée, et cette autre devise : *L'avenir est aux travailleurs*, décoraient la salle.

» Des toasts ont été portés *à la République, à la fraternité, au travail*, et accueillis par les plus vives acclamations. On a chanté le *Chant du départ*, la *République des paysans*, l'*Hymne des travailleurs*, et autres chants patriotiques. »

Nous constatons avec bonheur toutes ces heureuses manifestations de l'esprit démocratique et des idées de fraternité qui surgissent sur tous les points de la France.

COLMAR. —Des poursuites sont commencées contre le dernier numéro de la *République du Peuple*. Le rédacteur en chef de cette feuille a été appelé au parquet en même temps que le gérant. La responsabilité légale de ce dernier n'est-elle plus suffisante ? Du reste, ces messieurs ne cachent pas leurs intentions : *Ils veulent faire tomber la Volksrepublik*. — Et voilà comme ils entendent la liberté !

(*Républicain.*)

LOT-ET-GARONNE. — Les trois généreux citoyens de Marmande qui viennent expier par deux mois de prison dans notre ville les sympathies trop vives de leurs concitoyens, sont arrivés dans nos murs. On nous écrit que les démocrates de Marmande au nombre de plus de mille personnes, les ont accompagnés jusqu'au bateau à vapeur qui devait les conduire ici. Leur départ a vivement ému tous les habitants, chacun les embrassait, les encourageait, les glorifiait. A leur tête marchait le courageux Moreau qui paiera cher le tort d'avoir sauvé la vie au commissaire de police dont le zèle brutal fut cause des troubles qui ont amené la condamnation de nos braves patriotes.

Le triomphe populaire qui a marqué le départ de nos amis n'est pas le seul dédommagement que le peuple de Marmande ait donné ceux que la justice a cru devoir frapper. Les notables de cet arrondissement ont nommé deux fois le citoyen Moreau juge au tribunal de commerce ; depuis cette triste affaire, la réaction s'obstine à laisser le siège vacant en refusant l'installation du magistrat élu.

L'émotion profonde qui allait jusqu'aux larmes dans cette circonstance n'a pas causé un moment de désordre. La démocratie s'est montrée calme et digne ; elle a compris qu'elle rendait elle aussi son jugement.

(*Républicain.*)

LOIRET. — On lit dans la *Constitution* du Loiret :

« Notre ami, M. Eugène Sue, adresse à la *Presse du Loiret*, la lettre suivante, qui nous a été communiquée et que nous nous empressons de publier :

» Monsieur le rédacteur de la *Presse du Loiret*.

» Je lis seulement aujourd'hui un article de la *Presse du Loiret*, publié le 12 de ce mois, et signé de M. Auguste Johanet ; dans cet article je suis représenté comme le type des républicains socialistes qui, prêchant la fraternité, l'amour et l'affranchissement des classes pauvres, ne pratiquent qu'un sensuel et odieux égoïsme, et se montrent sans pitié pour les misères dont ils sont entourés, témoin cette phrase de l'article de M. Johanet à propos de ma demeure : LES BORDES, *c'est le phalanstère de l'égoïsme*.

» Il m'est très pénible d'avoir à parler du peu de bien que j'ai pu faire dans ma commune depuis que je l'habite, mais je dois, au nom du parti républicain-socialiste auquel j'ai l'honneur d'appartenir, et que l'on a voulu mettre en cause, répondre par des faits, à la calomnie.

» J'attends donc, monsieur, non du droit que me donne la loi, mais de votre loyauté, l'insertion de cette lettre et de la pièce ci-jointe, dans votre plus prochain numéro ; lettre et pièce que M. Johanet voudra bien aussi insérer dans le premier numéro de la *Revue mensuelle* dont est extraite ladite calomnie.

» J'ai l'honneur de vous saluer,

» EUGÈNE SUE.

» Aux Bordes, 16 janvier 1850.

» M. Tavernier, rédacteur en chef de la *Constitution*, a bien voulu se charger de conserver au bureau du journal l'original de la pièce suivante qui, si vous le désirez, monsieur, vous sera communiquée par lui :

» Comme étant chargé de la confiance de M. Eu-
» gène Sue pour la distribution des bons de charité
» aux indigents de la commune de Lailly, je certi-
» fie que les bons distribués l'année précédente jus-
» qu'à ce jour ont été répartis ainsi qu'il suit :
« *Vingt vêtements complets d'homme avec chaus-*
» *res.—Dix-sept vêtements complets de femme avec*
» *chaussures.—Huit vêtements pour enfants de deux*
» *à trois ans.—Vingt-quatre vêtements pour enfants*
» de six à huit ans. — *Douze cent quarante-huit*
» *pains de quatre kilogrammes*, qui ont été répartis
» l'année précédente entre vingt-quatre indigents,
» et de même la présente année jusqu'à ce jour ; de
» plus, pour besoins extraordinaires, quelque argent
» dont le montant m'est inconnu.

» Lailly, le 9 décembre 1849.

» TAUVIN,

» Ancien maire de ladite commune.

» Vu pour légalisation de la signature de M. Tau-
» vin, ancien maire de cette commune, à laquelle
» foi est due.

» Mairie de Lailly, le 9 décembre 1849.

» Pour le maire absent,

» POIRIER, adjoint délégué. »

— On écrit du canton de Ferrières, arrondissement de Montargis, au *Journal du Loiret*, que M. l'abbé Cénat de Lherm s'agite contre les instituteurs et qu'il les signale aux sévérités de l'administration.

Une pareille attitude convient à cet abbé moins qu'à tout autre. M. Cénat de Lherm était candidat socialiste aux dernières élections de mai, et pour que l'autorité soit parfaitement édifiée sur la valeur des plaintes ou la sincérité des accusations qu'il pourrait faire entendre aujourd'hui, nous croyons devoir reproduire ici la profession de foi qu'il publiait au mois d'avril 1849. Voici comment M. l'abbé Cénat de Lherm s'adressait alors aux électeurs :

« Suis-je donc athée politique et suis-je exclusif de toute forme de gouvernement ? *Non, je suis partisan de la forme socialiste*.

» Par son organisation, le gouvernement socialiste diffère peu, il est vrai, du gouvernement républicain, c'est presque le même mécanisme ; mais au fond il en diffère profondément. La commune n'a pas de comptes à rendre à l'autorité centrale ; elle fait ses affaires comme la famille fait les siennes. L'impôt se réduit presqu'à rien, etc.

» Le Socialisme se propose de guérir les ulcères de la misère qui rongent les entrailles de la société, et de purifier la société des vices et des crimes o-

dieux qui la souillent et la déshonorent. La plupart des hommes vivent pauvrement, il veut leur donner à tous une vie aisée.

» Cependant les socialistes rencontrent des adversaires qui leur font une puissante et furieuse opposition et qui ne leur épargnent ni la persécution ni la calomnie; ils les travestissent en rouges démagogues, et ils les représentent entourés de flammes et de guillotines.

» Vous comprenez qu'ils ont pour cela leurs raisons et que le socialisme ferait mal les affaires du luxe et de l'oisiveté dont ils ont l'habitude. Voyez si c'est pour vous une raison de leur prêter l'oreille.

» Il y a un an, deux mille socialistes m'ont honoré de leurs suffrages. Aujourd'hui, plus de ving-cinq mille autres regrettent d'avoir mal placé les leurs; je leurs fais une nouvelle offre de services, ils auront à se féliciter de l'avoir acceptée. Si je trompais leur confiance, je me tiendrais pour déshonoré.

« L'abbé CÉNAT DE L'HERM. »

— Nous recevons l'avis suivant de Châlon-sur-Saône, en date du 17 janvier 1850 :

« Hier, mercredi, à 2 heures, l'édition toute entière du *Patriote* a été saisie à la poste et dans nos bureaux. Nous ferons connaître incessamment à nos abonnés le motif de cette saisie. En attendant, nous les prévenons que, par suite des démêlés que nous suscite l'autorité, à l'occasion des amendes auxquelles a été condamné M. Duchesne, notre ancien rédacteur gérant, nous ne serons pas en mesure de paraître dimanche prochain.

» P. FOREST, rédacteur du *Patriote*. »

INDRE. — On lit dans le *Travailleur* :

« Le conseil donné, aux instituteurs communaux, par les représentants de la Montagne, est suivi dans notre département; voici une lettre adressée au maire d'Argenton par le citoyen Dauphin, instituteur communal de cette ville depuis dix années : de semblables déterminations flétrissent les pouvoirs qui les occasionnent et honorent les hommes de cœur qui les prennent :

« Argenton, le 17 janvier 1850.

» Monsieur le maire,

» La position faite aux instituteurs communaux par la dernière loi votée sur l'instruction, ne me permet pas de conserver plus longtemps un poste que j'occupe depuis douze ans. Je crois donc remplir le plus impérieux de mes devoirs, le devoir d'un homme d'honneur, en vous priant d'accepter ma démission de directeur de l'école supérieure et de l'école mutuelle d'Argenton.

« Je suis, etc.

« DAUPHIN. »

ÉTRANGE NOUVELLE POUR L'ALSACE. — On écrit de Paris au *Républicain du Rhin* :

« On assure que le ministère, par une des habitudes préliminaires qui précèdent les projets de loi détestables, sonde les diverses fractions de la majorité pour savoir quelle chance de succès aurait la proposition de mettre en état de siége les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de l'Allier, de la Nièvre, de la Haute-Vienne, de Loir-et-Cher et du Var, où les candidats socialistes ont de trop grandes chances de succès.

» On chercherait à éblouir la majorité en lui faisant pressentir des troubles comme probables, et on obtiendrait d'elle des répressions *à priori*. — La majorité se prêtera-t-elle à pareille manœuvre? Nous pensons qu'elle a trop de bon sens pour cela.

» Elle évitera au budget des fonds secrets la dépense que coûterait l'émission d'agents provocateurs, parce qu'il est bien sûr que si la police ne provoque pas, l'état de siége ne sera nullement justifié. »

A cette étrange nouvelle, l'Alsace répondra :

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

VIVE LA CONSTITUTION!

et elle restera calme comme toujours et confiante dans l'avenir. »

ISÈRE. — Un de nos amis nous écrit de ce département :

« Le général Gemeau commence sa campagne contre les prochaines élections par l'interdiction de tous les journaux démocratiques à couleur un peu vive et par la guerre aux livres socialistes. Les vexations contre les suspects ne sont pas épargnées. Hier j'ai subi une visite domiciliaire, comme étant supposé avoir chez moi des dépôts d'ouvrages ou brochures prohibés. On s'est emparé seulement d'un Almanach phalanstérien et de quelques livraisons du Nouveau Monde de L. Blanc. J'ai engagé le commissaire de police à lire l'almanach. Tout s'est d'ailleurs passé avec une exquise politesse.

— Dernièrement, un riche négociant de Livourne, assez sérieusement malade, a fait appeler par le télégraphe un médecin célèbre de Florence qui, deux heures après, était à son chevet, ayant pris un convoi extraordinaire.

FAITS DIVERS.

Lors du vote de la loi sur l'enseignement, un ministre s'est abstenu, c'est M. Ferdinand Barrot; du reste, les amis de l'Elysée, MM. de Morny, Briffault, Berger, etc., se sont également abstenus. C'est là un symptôme qui doit éveiller la susceptibilité de M. le ministre de l'instruction publique. Le vote d'hier n'a encore aucune signification politique. Les dissentiments que doit faire éclater ce projet hybride se dessineront nettement lors de la seconde délibération. (*Siècle.*)

— La *Gazette de Marseille* dit qu'elle a reçu des lettres de l'île Bourbon (Réunion), qui mentionnent les résultats des élections qui viennent d'avoir lieu dans cette colonie. Les députés élus sont MM. Barbaroux et de Greslau.

— M. Guizot se présente, dans le département de la Charente, comme candidat à l'Assemblée nationale. (*Gazette de France.*)

— On lit dans le *Sol*, de Barcelone :

« Nous avons appris que, par suite de l'excessive rigueur du froid, quelques-unes des principales rivières de Catalogne sont gelées; sur quelques-unes les voitures passent sans danger; sur d'autres on traverse à pied. Ce phénomène est peu ordinaire dans nos régions.

— On écrit de Goderville (Seine-Inférieure) :

« Il y a quelque temps, une femme du peuple, bien vêtue, se présenta à la station d'Yvetot et demanda un billet de troisième place pour aller au Havre : le prix est de 3 fr. à 3 fr. 50 c.; mais elle n'avait que 60 c. pour toute fortune. Cette femme avait un grand besoin de se rendre au Havre; aussi se mit-elle à pleurer en se voyant dans l'impossibilité de partir.

» Le chef de la station, touché de cette douleur, sort de son bureau et tente de faire une souscription parmi les voyageurs; il se met en tête de la liste pour 50 c. Son exemple est bientôt suivi : la collecte produit suffisamment pour payer la place de cette pauvre femme et son dîner en arrivant au Havre.

» Nous félicitons M. le chef de la station de son heureuse inspiration, qui a obtenu un résultat si opportun, et qui a donné à chacun des voyageurs l'occasion de concourir à une bonne action. »

— Nous apprenons ce matin que la ville du Havre a été gravement troublée hier soir. Voici à quel propos. On donnait au théâtre une première représentation de la *Chasse aux Canards*, pièce extra-réactionnaire à ce qu'il paraît, et le public havrais en fit justice sous les sifflets. De là, conflit, lutte violente, ayant entraîné l'intervention de la troupe et l'évacuation de la salle.

Les détails qui nous parviennent nous paraissent tellement exagérés, que nous n'osons les reproduire avant plus ample informé. (*Progressif cauchois.*)

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

« L'allocation de la prime journalière d'entretien de la masse individuelle dans toutes les positions d'absence légale, sans distinction ni limite, ayant été reconnue abusive en ce qu'elle n'est point nécessitée par les besoins du service, et ne se concilie pas avec l'économie bien entendue de l'Etat, un décret de M. le président de la République, rendu le 7 janvier, sur le rapport du ministre de la guerre, a statué qu'à partir du 1er février prochain l'allocation cessera d'en être faite pour toutes les journées de traitement dans les hôpitaux. A compter de la même époque, les journées passées dans toute autre position d'absence légale ne pourront donner lieu à un rappel de plus de trois mois du montant de ladite prime. Les dispositions de l'ordonnance du 25 décembre 1837, qui sont contraires à celles ci-dessus, sont abrogées.

» Une circulaire de M. le ministre de la guerre, en date du 13 janvier, contient des instructions détaillées qui ont pour but de régulariser l'application de ce décret, et de prévenir les doutes qu'elle pourrait faire naître. »

— On lit dans le *Constitutionnel* d'hier matin :

« Nous ne nous rappelons guère que M. Thiers ait conquis les applaudissements de la Montagne. »

La mémoire de ce journal baisse considérablement; on lisait dans le *Constitutionnel* du 6 janvier :

« M. Thiers a conquis surtout l'adhésion de la Montagne. » (Affaire de Montevideo.) »

(*Siècle.*)

AVIS AUX ÉLECTEURS. — On sait que l'article 1er du décret du 21 avril 1849 donne à tout citoyen le droit d'afficher, de crier, de distribuer et de vendre des journaux, feuilles quotidiennes ou périodiques et écrits ou imprimés relatifs aux élections pendant les quarante-cinq jours précédant les élections générales, sans avoir besoin d'aucune autorisation : le législateur avait voulu qu'à la veille de ces grandes luttes le pouvoir retirât sa main, parfois trop pesante, d'entre les combattants, et les laissât libres de préparer leurs armes.

Les tribunaux d'Arbois et de Lons-le-Saulnier avaient pensé, non sans quelques raisons, que le décret n'étant pas une loi de circonstance, le droit qu'il accorde n'avait pas été épuisé par l'usage qui en avait été fait pour les élections de l'Assemblée législative, et que, par conséquent, il était permis de l'invoquer et d'en user à chaque élection nouvelle, qu'elle fût partielle ou générale; selon eux, par ces mots *élections générales*, le décret a eu en vue toutes les élections à la représentation nationale, par opposition aux élections municipales et départementales.

M. le ministre de la justice a trouvé ces décisions trop libérales, et il a chargé M. le procureur-général Dupin d'appeler sur elles les censures de la cour suprême. La cour de cassation a été de l'avis de M. le garde-des-sceaux et de son procureur-général, et, ces jours derniers, elle a rendu un arrêt par lequel, faisant droit aux conclusions du réquisitoire qui lui a été présenté, elle ordonne que l'article 1er du décret du 21 avril 1849 demeure à l'état de lettre morte jusqu'à ce que la France entière soit appelée à juger, par un scrutin général, les œuvres de l'Assemblée législative; à moins que, d'ici là, ce décret, dernier hommage rendu par la Constituante à la liberté de la presse, n'ait disparu de nos codes.

Que les électeurs se tiennent donc pour avertis : la trêve des quarante-cinq jours ne protége pas les élections partielles, et la main du pouvoir pèsera du poids de toutes les rigueurs dont elle est armée par les lois contre la presse, sur quiconque s'avisera de vouloir faire, sans autorisation préalable, de la propagande en faveur des candidats qui ont ses sympathies. (*Presse.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. à Dijon. — Votre lettre est bien parvenue à M., et nous lui transmettons la nouvelle.

Conquet. — M. T. — Reçu les 75 et passé à v. crédit, en v. débitant de 57 fr. seulement pour ab. et R. — Affect. rem.

Vienne. — M. C. — Reçu et pris note. — Rem. Frat. à tous.

Orléansville — M. R. — Reçu les 25. — Appliq. de conform. Nous all. v. adr. le catal. — Quant à l'autre envoi, il faudr. une occas.

Moulins. — M. P. — Reçu et fait. — Nous recevr. avec grand plaisir la visite de M. V.

Barbezieux. — M. G. — Reçu les [illegible] et fait réab. à partir du 16 janv. — L'interr. ne vient [illegible] n. fait. — N. vous adressons les num. manq.

Dijon. — M. D. G. — Reçu les 92. — Fait l'applic. de conform. — Affect. rem.

Rhodez. — M. D. — Reçu les 36. — Appliq. d'accord. — N. all. v. [illegible] rem. les exempl. dem. à l'adr. indiquée. — Amitiés.

THEATRES.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. — Aujourd'hui irrévocablement la première représentation des *Chercheurs d'or*, retardée par indisposition de M. Munié.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT.

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe.... » 33 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 21 janvier 1850.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	94 25	Zinc Vieille-Montagne	2800 »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 10
Quatre 0/0, j. 22 sept..	75 25	Cinq 0/0 Romain......	86 1/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 50	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	33 5/8
Bons du Trésor......	» »/»	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2360 »»	— Empr. 1840.	99 »/»
Rente de la Ville......	»» »»	— Empr. 1842.	99 »/»
Obligat. de la Ville ..	1270 »»	— Banq. 183..	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1187 »»	Emprunt d'Haïti.....	»»» »»
Obligat. de la Seine...	1062 50	Piémont, 5 0/0 1849...	88 75
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. anc..	980 »»
Quatre-Canaux.......	1090 »»	— Oblig. nouv.	960 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	77 50	Lots d'Autriche 1834.	400 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant............	94 20	94 50	94 25	94 30
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant...........	57 65	57 85	57 60	57 65

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	05 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	25 »/»
3 0/0 —	07 1/2	3 0/0 —	30 »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
»»» »»	417 50	Saint-Germain.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
202 50	203 75	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
168 75	168 75	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
835 »»	835 »»	Paris à Orléans......	»»» »»	830 »»	»»» »»
552 50	552 50	Paris à Rouen.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
250 »»	247 50	Rouen au Havre......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
217 50	216 25	Marseille à Avignon..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
116 25	113 75	Strasbourg à Bâle....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
327 50	330 »»	Orléans à Vierzon....	»»» »»	330 »»	»»» »»
190 »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
412 50	412 50	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
460 »»	460 »»	Chemin du Nord......	461 25	462 50	461 25
»»» »»	115 »»	Montereau à Troyes...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
358 75	357 50	Paris à Strasbourg...	360 »»	360 »»	358 75
272 50	272 50	Tours à Nantes......	273 »»	273 »»	272 50

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 22 janvier.

THEATRE DE LA NATION. —

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Malade, Louison.

OPÉRA-COMIQUE. — Une heure de mariage, le Domino, les Rendez-Vous.

ITALIENS. — Il Barbiere di Siviglia.

ODEON. — Le Sicilien, François le Champi.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann.

VAUDEVILLE. — Roger, un Monsieur, les Saisons.

GYMNASE. — La Demoiselle, la Pèche, Laurence.

THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Marraines.

VARIÉTÉS. — Un Quinze-Vingt, les Métamorphoses.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or (1re représent.) les Danseuses viennoises.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint-Germain, Babylas.

AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.

GAITÉ. — Le Marché de Londres, Croix de St Jacques.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 23 — Mercredi 23 Janvier 1850.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent,

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 22 JANVIER.

Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a continué, sans la terminer, la discussion de la loi relative aux transportations. La gauche a répondu à tous les discours par ce cri : *Des juges ! des juges !* Il a servi d'accompagnement à tous les débats. Cette exclamation suffisait pour réfuter péremptoirement tous les sophismes de la réaction, et, entre autres, ceux de M. Léon Faucher, qui est venu, avec son ton provocateur, vanter la clémence des vainqueurs de juin, en déclarant que la *modération après la victoire* était le plus beau spectacle *qu'on pût voir sous le soleil*. Il est impossible d'apprécier librement aujourd'hui la clémence de ces vainqueurs, et l'on sait que Louis Ménard, rédacteur du *Peuple*, n'a pas obtenu l'autorisation, en cour d'assises, de faire entendre les témoins qui devaient raconter l'histoire des journées de juin dans tous leurs détails. Tirons donc un voile sur le combat en attendant le véritable jour de l'histoire.

Quant à la répression qui a suivi la bataille, nous pouvons déjà l'apprécier, elle est condamnée par ce fait irréfutable, que les malheureux arrêtés, souvent sur des dénonciations intéressées, et capricieusement retenus ou relâchés, ne peuvent au bout de dix-huit mois obtenir *des juges*. M. Baroche a donné aujourd'hui la raison du refus persévérant opposé par son parti à cette demande si éloquente par elle-même. « *Le renvoi devant le jury équivaudrait à une* » *mise en liberté, parce qu'on ne pourrait pro-* » *duire de preuves judiciaires.* »

Quand une majorité prête l'oreille à de pareils raisonnements, on doit penser que l'humanité aura peu de prise sur elle ; aussi le projet de transportation serait-il voté sans aucune hésitation, si la majorité ne craignait que le président de la République ne voulût acquérir ensuite de la popularité à ses dépens en amnistiant les hommes à qui elle aurait refusé des juges. Tel est le piège dont la majorité se défie ; ses craintes ont été vivement exprimées par un légitimiste, M. de Kerdrel, dans une conversation avec le ministre de l'intérieur, conversation apportée à la tribune par M. Laurent (de l'Ardèche).

Nous croyons que la majorité a bien tort de craindre la popularité de M. le président de la République ; elle pourrait, sans trop d'ambition, conserver l'espoir d'en acquérir une équivalente.

La scission est profonde dans le parti catholique ; M. de Montalembert a indiqué cette scission dans son dernier discours, en se plaignant d'avoir été *dénoncé à Rome* par les hommes de son parti qui repoussent la loi d'enseignement et la transaction qu'elle entraîne.

Depuis ce discours, au lieu de soutenir M. de Montalembert contre les attaques de la presse rationaliste, l'*Univers*, lè combat de son côté. Le dernier numéro de ce journal contient une épître de M. l'abbé Combalot à l'adresse de M. de Montalembert.

La protestation de M. Combalot, contre le nouveau projet de loi, ne s'appuie en aucune façon sur la liberté largement comprise ; mais sur le principe d'exclusion et d'intolérance qui animait l'Eglise du moyen-âge. On en jugera par les citations suivantes :

> L'Eglise a toujours condamné les collèges mixtes ; à plus forte raison refusera-t-elle de consacrer par son approbation la formation d'un corps mixte (c'est-à-dire composé *d'un affreux mélange* d'hommes de toutes les religions et de toutes les incrédulités, de juifs, de protestants, de matérialistes, de rationalistes, etc., etc.) chargé de *gouverner*, selon l'expression de M. Thiers, de diriger et de surveiller l'enseignement public, l'enseignement privé et même l'enseignement ecclésiastique dans toute la France.
>
> L'Eglise revendiqua toujours LE DROIT EXCLUSIF *de régir et de régler la pensée et la conscience humaines* ; l'Eglise ne consacrera donc pas une alliance qui suppose l'égalité devant Dieu et devant les hommes de toutes les religions, de toutes les croyances, et par conséquent *la liberté, l'indépendance absolue de la conscience, de la raison, de la pensée*, qui, entre des religions également vraies, également bonnes, demeure maîtresse de choisir ce qui lui convient.

« L'Eglise revendiqua toujours le droit exclusif de régler la pensée humaine, » rôle dont elle s'est acquittée comme chacun sait. « L'Eglise ne con- » sacrera jamais la liberté, l'indépendance abso- » lue de la raison et de la conscience ! »

Nous enregistrons ces déclarations sans commentaires ; tous les masques tombent ; c'est fort heureux ; que le parti catholique se déclare ce qu'il est, ennemi de la liberté de conscience. Nous préférons de beaucoup cette audace à l'hypocrisie.

L'épître de M. Combalot se termine au surplus par une spirituelle appréciation du rôle joué par MM. Thiers et Montalembert :

> La religion est une reine jalouse, elle veut être aimée et servie pour elle-même ; l'aimer, la servir *pour la propriété*, ce n'est pas l'aimer, c'est la mépriser ; ce n'est pas la servir, c'est la mettre au service d'une cause humaine. Dieu ne nous a pas dit : *Cherchez d'abord la propriété*, et la religion vous sera donnée par surcroît ; Dieu nous a dit : Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice.

Nous trouvons dans la *Gazette des tribunaux* la pauvre défaite que voici :

Une note *communiquée* dément avec une vivacité que nous avons peine à nous expliquer, les détails publiés dans notre numéro d'avant-hier sur des révélations qui auraient été faites par un sieur W... à l'occasion d'un complot contre le président. En lisant notre article avec un peu plus d'attention on eût pu voir que nous n'entendions pas présenter les déclarations attribuées à W... comme étant conformes à la vérité ; mais que tout en les faisant connaître, nous laissions supposer qu'elles pouvaient bien n'avoir pas de fondement sérieux. Nous sommes heureux d'apprendre que cette supposition est justifiée par les faits.

La *Gazette des tribunaux* est un des journaux qui ont le plus contribué à exciter et entretenir la haine entre les différentes classes de citoyens en répandant les bruits les plus diffamatoires et les plus dénués de fondement contre tout ce qui tient de près ou de loin au socialisme. On n'a pas oublié les grandes pièces du *complot rouge*, publiées tout au long dans ce journal, ces plans de meurtre et de confiscation, trouvées, disait-on, chez un démocrate, plans sur lesquels nous avons inutilement demandé des explications, et qui se sont évanouis en fumée après avoir fourni à toutes les feuilles réactionnaires un texte aux commentaires les plus envenimés.

Théorie phalanstérienne

CONDITIONS DE LA VRAIE LIBERTÉ.

La liberté, telle qu'elle se produit à l'état d'ébauche au milieu des sauvages, peut les détourner d'accepter les entraves que la société civilisée impose à la grande masse de ses membres ; cette liberté sauvage peut sembler désirable aux plus pauvres et par suite aux plus opprimés des civilisés ; mais on ne peut sérieusement conseiller à l'humanité d'échanger l'industrie, les sciences, les arts de la civilisation contre les droits naturels de l'état sauvage. Peu attrayante pour les classes laborieuses, très avare de liberté véritable et pratique, la civilisation a le mérite de créer des éléments qui serviront à constituer une société non-seulement plus savante, plus industrieuse que l'état sauvage, mais aussi plus heureuse ; l'issue, qui nous permettra d'échapper à l'oppression, aux misères du monde actuel, est en avant de nous et non pas en arrière.

Il est facile de connaître à trois caractères que la liberté du sauvage ne saurait être le but et la destinée normale de l'humanité :

1° Cette liberté n'existe que pour le sexe mâle, les femmes n'en jouissent pas ; dans la vie sauvage toutes les corvées pèsent sur elles, jamais un homme libre ne consentirait à en servir un autre, la domesticité dans les hordes retombe tout entière sur le sexe féminin, obligé de porter les plus lourds fardeaux, tandis que l'homme se contente de manier ses armes. En signalant cette oppression des femmes dans l'état sauvage, Fourier fait remarquer avec raison que les philosophes et les politiques de la civilisation ne s'occupent guère plus des droits de la femme que les naturels du Nouveau-Monde. On s'imagine encore chez nous qu'une Constitution est libérale quand elle a consacré *les droits de l'homme* ; ceux de la femme sont passés sous silence ou niés de la manière la plus formelle. Les constituants qui, sur la proposition d'Athanase Coquerel ont interdit à la femme l'usage du droit de réunion, se croient d'excellents républicains.

2° La liberté du sauvage n'est pas un ressort qui le porte à l'industrie, elle tend au contraire à l'inertie la plus complète ; le sauvage chasse et pêche pour satisfaire aux premiers besoins de la vie ; mais après une chasse abondante son idéal de bonheur consiste à fumer et à dormir ; l'homme étant doué de merveilleux organes physiques et intellectuels, un régime approprié à sa nature est celui qui le porterait à donner à ses facultés les applications les plus fécondes et les plus variées.

3° Enfin, la liberté du sauvage n'a point pour base le *minimum*, c'est-à-dire le nécessaire assuré dans tous les temps ; le sauvage n'arrive à l'insouciance qu'en simplifiant ses besoins, et non pas en les satisfaisant, ni en développant sa nature ; les ressources sur lesquelles il compte habituellement peuvent lui manquer ; la famine alors et la contagion l'atteignent. Il n'y a point de liberté vraie dans une société qui ne facilite pas le développement intégral de l'homme, en garantissant à chacun, homme, femme et enfant, le nécessaire, en dépit de toutes les éventualités ; là où le *minimum* n'existe pas, la contrainte de la faim pèse sur le libre arbitre.

Si l'on veut sortir de la Civilisation actuelle, qui ne satisfait personne et qui devient chaque jour plus intolérable pour les classes laborieuses, à mesure que leur intelligence s'ouvre et qu'elles sont plus impressionables, il faut, non pas retourner à la liberté imparfaite du sauvage, manifestée par les sept droits naturels dont nous avons donné la liste, mais réaliser une liberté qui soit plus en harmonie avec la destinée providentielle de l'humanité.

Il faut concevoir et organiser un régime qui assure la liberté ou le plein exercice des facultés naturelles, non pas seulement à l'homme, mais à la femme et à l'enfant.

Il faut concevoir et organiser un régime qui porte l'humanité tout entière à l'industrie, à l'emploi fécond de son activité, c'est-à-dire il faut réaliser le *droit au travail*, forme principale du droit naturel dans les sociétés d'ordre supérieur.

Quel est le droit naturel qui est la souche de

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 23 JANVIER 1850.

TOURNOI MUSICAL. (1)

Paris, 19 janvier 1850.

La difficulté fut d'attacher le grelot.
L'un dit : Je n'y vas point, je ne suis pas si sot.
L'autre : Je ne saurais. — Si bien que sans rien faire
On se quitta.
Ne faut-il que *déblatérer* ;
La cour en *discoureurs* foisonne ;
Est-il besoin d'exécuter,
L'on ne rencontre plus personne.

LA FONTAINE, *Conseil tenu par les Rats.*

Le numéro de la *Musique*, du 23 décembre dernier, contenait la proposition suivante, faite au nom de mon frère Aimé-Paris et au mien :

« Messieurs les opposants, vous croyez avoir raison, et » nous aussi ; et cependant l'un de nous a tort, puisque » nos doctrines sont diamétralement opposées. Eh bien ! » mettons de côté toute susceptibilité personnelle, plaçons-nous au point de vue élevé de la véritable science » et de l'utilité publique, et ouvrons un *tournoi musical*.

» Que tous les hommes qui acceptent comme vrai le » système musical qui régit toutes les écoles officielles » se réunissent pour défendre leurs doctrines et pour » prouver la fausseté de celle que nous soutenons.

» D'un autre côté, mon frère Aimé-Paris et moi, seuls, » quelque nombreux que vous soyez, nous nous faisons » forts de prouver jusqu'à la dernière évidence la fausseté des bases de la science officielle, et la solidité de » celles sur lesquelles repose la méthode Galin-Paris-» Chevé.

» Ce *tournoi scientifique* se tiendra dans la salle la » plus spacieuse que l'on pourra trouver ; les séances en » seront publiques et annoncées dans tous les journaux » de Paris.

» Chaque parti aura le droit de poser à l'autre, et à » l'improviste, la question qu'il voudra, pourvu qu'elle » ait trait au sujet ; mais à charge de revanche.

» La discussion roulera surtout sur les doctrines qui » servent de bases aux deux écoles, et nul ne pourra invoquer que ses auteurs classiques.

» Si nos adversaires, quels qu'ils soient, acceptent cette » proposition, qu'ils aient la bonté de me le faire savoir. » Dès aujourd'hui j'ouvre chez moi, rue Saint-André-» des-Arts, 52, un registre pour inscrire le nom des ad-» hérents. *Ce registre restera ouvert jusqu'au samedi* 19 » *janvier* 1850. Le dimanche 20 janvier, *la Musique* » donnera tous les noms des adhérents. »

Nous voilà au 19 janvier 1850, et je viens dégager ma parole, en publiant, comme je m'y suis engagé, la liste *nominative de tous les savants et de tous les musiciens qui, ayant foi dans les doctrines qu'ils enseignent partout, acceptent la discussion contradictoire et publique* de ces doctrines et la comparaison avec les nôtres.

Voici les noms de tous ces valeureux champions du passé :

NÉANT.

Pas un !... pas un seul !... Pauvres Conservatoires ! pauvre ville de Paris ! pas un seul homme de courage, à défaut d'homme de foi, pour soutenir au grand jour les doctrines musicales que vous imposez partout, à la charge du budget, et qu'à votre exemple l'on impose dans toute la France ! Et cependant je viens vous accuser de conduire la jeunesse qui vous est confiée dans une route déplorable, et de refuser en même temps d'en explorer une infiniment plus sûre et plus courte. — Pensez-y bien, messieurs, si nos affirmations sont vraies, et nous vous proposons d'en faire la preuve publique, votre responsabilité se trouve gravement engagée au triple point de vue scientifique, intellectuel et moral. — Eh bien ! quand nous vous offrons loyalement une occasion solennelle de dégager cette responsabilité et de nous couvrir de confusion si nous avons tort, vous reculez tous ! pas un n'ose monter sur la brèche !

Quel écrasant aveu d'impuissance ! Cette reculade universelle vous tue, messieurs. — Aux yeux de tous les hommes sensés, vos théories sont jugées : votre silence et votre recul unanimes dans cette circonstance les condamnent sans retour. — Vous venez de perdre le droit de dire qu'elles sont vraies, et nous, nous venons de gagner celui d'écrire partout qu'elles sont fausses, et que vous le savez aussi bien que nous, puisque pas un de vous n'a osé les soutenir en public. Il ne vous reste même plus la consolation dernière du Roi-chevalier qui pouvait s'écrier encore avec toute sa fierté : *Tout est perdu, fors l'honneur.* Lui, du moins, s'était vaillamment présenté au combat !

2° PROPOSITION, INDÉPENDANTE DU TOURNOI.

Dans la prévision de la reculade générale de *tous ces critiques si forts et si hardis quand ils parlent de nos doctrines* EN NOTRE ABSENCE, j'avais formulé une seconde proposition, moins compromettante pour les opposants et que nul ne pouvait refuser raisonnablement. — Voici cette seconde proposition telle qu'elle a paru, avec celle du tournoi, dans la *Musique* du 23 décembre dernier :

» Mais, comme je crois que personne n'osera endos-» ser, dans une discussion sérieuse et publique, la res-» ponsabilité des traités d'harmonie, de contre-point, etc. » je crains que ma proposition ne soit pas acceptée. — » Je vais donc en formuler une seconde, moins compro-» mettante pour les opposants, et celle-ci, je l'adresse à » tous, amis ou ennemis, savants et non savants ; mais » je l'adresse surtout à tous ces hommes raisonnables, » sérieux, qui aiment la vérité et veulent le bien géné-» ral avant tout, sans s'arrêter aux mesquines et misé-» rables questions d'intérêt ou d'amour-propre

» Plein de foi dans les doctrines que je défends, et » convaincu qu'un bien immense résulterait pour tous de » leur adoption générale en France et dans le monde en-» tier, je propose :

» 1° A tous les membres de l'Institut qui s'occupent de » musique (1) ;

» 2° A tous les professeurs du Conservatoire ;

» 3° A tous les compositeurs et artistes de Paris ;

» 4° A tous les professeurs particuliers ;

» 5° A tous les membres de la commission du chant » de la ville de Paris ;

» 6° En un mot, à toutes les personnes qui, par un » motif quelconque, s'intéressent à la vulgarisation de la » musique.

» Je propose à toutes ces personnes de se réunir » *quand, où* et *comme* elles le voudront, — mais dans » un vaste local ouvert au public. — Là, un tableau de » démonstration sera mis à ma disposition, et cent pla-» ces me seront réservées pour cent de mes élèves (pour » répondre aux faits de pratique.)

» Ces dispositions prises, et sans compromettre aucune » autre individualité que la mienne, puisque je parlerai » seul, si l'on veut, je ferai deux choses :

» 1° Je démolirai toute la théorie des Conservatoires, » harmonie comprise, sans qu'il en reste pierre sur » pierre ;

» 2° Je réédifierai toute la science musicale, harmonie » comprise, sans qu'il soit possible de m'opposer une ob-» jection sérieuse.

Voilà quelle était ma seconde proposition. Cette fois il n'était plus question de venir soi-même, et en public, soutenir des doctrines, *mais simplement d'assister à la critique scientifique de ces doctrines et à l'exposition de celles que nous leur opposons.* — Il n'y a pas un seul homme de bon sens et de bonne foi qui pût trouver une seule bonne raison pour ne pas accepter une proposition aussi loyale, aussi précise, aussi utile pour le bien général de tous ceux qui s'occupent de musique, ou qui ont quelque intérêt

---

(1) Voir le numéro du 24 décembre.

(1) Loin de moi l'idée de vouloir blesser en rien, par cette proposition toute loyale, la susceptibilité de personne. Tout homme de bon sens et de bonne foi dira que le seul moyen de savoir à quoi s'en tenir sur les prétendues inventions, c'est que l'inventeur ou le propagateur, n'importe, expose ses idées devant toutes les personnes compétentes. — D'ailleurs, s'il m'était permis de faire une comparaison un peu risquée, je dirais qu'il n'y aurait pas plus à se compromettre pour MM. Spontini, Auber, Halévy, Ambroise Thomas, Carafa, Adam, etc., en assistant à l'exposition d'une nouvelle théorie de la science musicale, faite dans un langage scientifique, qu'il n'y aurait eu honte, pour les meilleurs écuyers de France, à assister à l'exposition scientifique des moyens de locomotion des chemins de fer, ces messieurs eussent-ils été contraints d'avouer que le meilleur coureur d'hippodrome n'est qu'une borne en comparaison d'une locomotive lancée à toute vapeur.

tous les autres ? c'est le *droit de vivre*, droit que tout être humain apporte en naissant ; il n'appartient pas à l'homme, par cruauté ou par incurie, de fermer la carrière terrestre aux jeunes âmes que la providence y envoie.

Le *droit de vivre* ne serait qu'un mot s'il n'impliquait pas le *droit à la terre*, c'est-à-dire le droit de jouir des éléments que le travail humain n'a pas créés et dont la divinité a voulu faire le patrimoine de tous, la terre, les eaux, l'atmosphère, la lumière et la chaleur du soleil, toutes avances de la Providence dont aucun homme ne peut interdire l'usage à ses frères.

L'exercice du *droit à la terre* prend des formes différentes aux différents âges de l'humanité.

Dans l'état sauvage, la culture, et par suite la propriété morcelée n'existant pas, chacun participe à la jouissance commune de la terre par la chasse, la pêche, la cueillette, le droit de pâture.

Mais quand les peuples abandonnent l'état nomade et cultivent le sol, la propriété morcelée s'établit, non sans avantage transitoire pour la production, et les rejetons des nouvelles générations finissent par trouver la terre accaparée par les rejetons des générations antérieures.

Pour que le privilège des héritiers ne soit pas regardé comme un injuste monopole, il est de toute nécessité de donner aux enfants qui naissent sans patrimoine territorial un équivalent de ce droit à la terre que la Civilisation n'admet pour eux sous aucune forme.

L'équivalent que Fourier indiquait le premier en 1822, sous le nom de *Droit au Travail*, équivalent réclamé aujourd'hui par la classe laborieuse tout entière, est un principe de justice et de conciliation, que nous déplorons de ne pas avoir vu consacrer par la Constitution de 1848. « Donnez-moi le droit au travail, a dit M. Proudhon, je vous abandonne le droit de propriété. » Fourier, qui avait posé la théorie du *droit au travail* bien avant que cette formule devînt populaire, et que M. Proudhon jugeât à propos de s'en servir, Fourier avait toujours vu dans le droit au travail la garantie et nullement la négation du droit de propriété.

D'après Fourier, qui devança de longues années sur ce sujet, comme sur beaucoup d'autres, le sentiment public, le *droit au travail* emporte la libre admission à tous les travaux industriels et agricoles, la garantie de jouir du fruit de son labeur, c'est-à-dire d'être rénuméré proportionnellement à son travail, et non pas réduit à un salaire fixe ; le *droit au travail* comporte enfin l'avance et le libre usage des instruments nécessaires.

Après l'extension de toutes les garanties sociales à la femme et à l'enfant, après l'organisation de la société en vue de la production, double condition remplie par le droit au travail assuré à tous, il est encore un caractère qui manque à la liberté du sauvage, et qui est indispensable à la véritable et complète liberté, c'est l'établissement d'un *minimum* garanti à tout homme, à toute femme, à tout enfant *travaillant ou ne travaillant pas*.

On va se récrier sur ces derniers termes. Il s'agit de bien concevoir ce que signifie liberté. Si l'homme ne doit manger qu'à la condition de travailler, il n'est assurément pas libre ; il n'a pas le choix entre le travail et l'oisiveté, puisque la faim l'aiguillonne et remplit à son égard l'office du fouet dans les ateliers d'esclaves ; l'homme, d'ailleurs, peut s'abstenir de travail par des motifs très légitimes, tels que maladie, infirmité, grand âge, chômage absolu de l'industrie à laquelle il est propre. Lui refusera-t-on le pain dans toutes ces hypothèses ?

Il n'y a pas de liberté dans une société qui n'assure pas à tous ses membres le *minimum* ou le nécessaire, dans tous les cas.

Mais n'appliquez pas les idées de Fourier à la société actuelle : la réalisation de ces idées exige un milieu complètement nouveau ; il s'agit de construire un édifice dont vous ne pouvez démembrer les parties pour les juger en détail.

Pour que le *minimum* ne soit pas une excitation à la paresse, il faut nécessairement, avant de faire passer dans nos institutions un pareil principe, *inventer et organiser un régime d'attraction industrielle*. Citons ici quelques lignes de Fourier :

Sans cette précaution, dit-il, comment songer à garantir au pauvre un minimum? Ce serait l'habituer à la fainéantise ; il se persuade aisément que le minimum est une dette plutôt qu'un secours, et il en conlut à rester dans l'oisiveté : c'est de quoi l'on s'aperçoit en Angleterre, où la taxe de 150 millions pour les indigents ne sert, au dire des observateurs, qu'à en augmenter le nombre ; tant il est vrai que la civilisation n'est qu'un cercle vicieux, même dans ses actes les plus louables. Il faudrait au peuple, non pas des aumônes, mais un travail assez attrayant pour que la multitude voulût y donner même les jours et heures affectés à l'oisiveté.

Si le travail est attrayant, si l'homme est amené à désirer l'activité industrielle plus vivement qu'il ne désire aujourd'hui le repos et l'inertie, le *minimum* devient une garantie de liberté dont il est impossible qu'on abuse, et l'insouciance de l'avenir se concilie avec l'activité productive. Ajoutons que le travail attrayant, multipliant les forces vives de l'humanité, peut seul créer assez de richesses pour que l'attribution d'un minimum à chaque membre de la société soit possible. Voici donc les conditions de la liberté véritable, les conditions que nous devons offrir aux peuples non civilisés si nous voulons qu'ils renoncent de plein gré à leur liberté grossière.

Droit au travail ou libre accession des hommes, femmes et enfants à toutes les branches de travaux, avec rémunération proportionnelle et avance des instruments nécessaires.

Minimum garanti à tous et dans tous les cas. Organisation de l'attraction industrielle.

EXTÉRIEUR.

Les journaux d'Italie nous manquent encore aujourd'hui.

ALLEMAGNE.

LA CRISE PRUSSIENNE.

Toujours la même incertitude sur les affaires d'Allemagne.

Le roi de Prusse continue à vouloir imposer ses vues féodales au parti constitutionnel, qui résiste bourgeoisement, c'est-à-dire sans pouvoir se décider à faire une opposition énergique. Les chefs de ce parti se contentent *d'exprimer le soupçon* que jamais une chambre héréditaire, telle que la pairie demandée par le roi, ne consentirait à voter les lois promises depuis longtemps et destinées à affranchir enfin le sol des privilèges et redevances qui pèsent encore sur lui. On laisse, il est vrai, entrevoir qu'il rejettera les propositions royales ; mais on veut attendre pour cela les résolutions que prendra la première chambre.

La crise prussienne a son contrecoup dans toute l'Allemagne.

M. de Radowitz, représentant de la Prusse dans la commission fédérale allemande séant à Francfort, vient d'être rappelé et remplacé par le général Peukler, ancien ministre de la guerre de l'empire. Il paraît que M. de Radowitz, qui passe cependant pour un homme de grand talent, avait été supplanté par le représentant de l'Autriche, M. de Schönhals, aide-de-camp de Radetzki.

En face des obstacles qui s'opposent à la solution de la question allemande, on se demande ce que deviendra le parlement d'Erfurth.

Les démocrates paraissent de plus en plus résolus de s'abstenir.

Le parti constitutionnel lui-même commence à se demander s'il lui sera possible de prendre part aux élections. L'un des principaux organes de ce parti, la *Gazette de Weser*, déclare que si la crise prussienne ne reçoit pas une solution favorable, le mot d'ordre des petits Etats devra être : Plus d'élections pour Erfurth.

Une autre cause d'embarras pour la Prusse se trouve dans l'imminence de la guerre avec le Danemark. L'armistice conclu avec cette puissance est expiré le 17 de de ce mois et n'a pu être renouvelé. L'armée des duchés, qui se dispose à rentrer en campagne, est de 32 000 hommes, sans compter seize bataillons de gardes civiques bien armés et exercés.

On lit dans les feuilles du Rhin :

Les soldats du roi de Prusse continuent à se signaler par leurs excès, et des plaintes s'élèvent continuellement contre leur brutalité. Ainsi, à Coblentz, un vieillard de 70 ans, s'est vu assailli ces jours derniers, sans la moindre provocation, par plusieurs soldats du 17e régiment, et maltraité d'une manière si horrible que sa vie est en danger. Plusieurs des coupables sont arrêtés, et parmi eux un sous-officier. A Hambourg, les soldats prussiens ont attaqué encore des matelots dans le Faubourg-Saint-Paul, et il en est résulté une lutte sanglante qui a laissé plusieurs victimes grièvement blessés. »

HAITI.

On lit dans le *Morning*, journal de la Jamaïque :

« L'empereur Soulouque, jaloux de venger la défaite qu'il a essuyée dans la dernière campagne contre les dominicains, s'était mis en marche sur Saint-Domingue, avec 2 000 hommes. On ne sait rien encore de l'issue de cette expédition, il paraît toutefois que les dominicains auraient livré aux flammes plusieurs villages appartenant aux haïtiens. On pense généralement que Soulouque sera de nouveau battu par ses adversaires, qui sont des hommes fort vaillants. Ce résultat est très fort souhaité par les amis de la tranquilité et d'un bon gouvernement. Ce serait d'ailleurs pour Sa Majesté noire une leçon qu'il n'oublirait de sitôt et qui le forcerait à rendre enfin la paix à l'île entière.

» Des nouvelles plus récentes, reçues de la ville de Saint-Domingue, nous font connaître que les dominicains avaient capturé la flotte de Soulouque, et qu'ils armaient de nouveaux bâtiments de guerre.

» L'empereur haïtien avait commandé 4 000 fusils aux Etats-Unis, mais lorsque le navire qui les apportait entra au Port-au-Prince, il se trouva que Sa Majesté n'avait pas de quoi les payer. Ce que voyant, le capitaine fit voile pour Saint-Thomas, où le gouvernement dominicain prit pour son compte, et solda immédiatement sa cargaison, avec laquelle il put armer une partie de ses troupes. »

On lit dans une proclamation du président de la République dominicaine :

« La ville de l'Anse-à-Pitre a été réduite en cendres, et les habitants de Sale Trou ont dû fuir, après avoir perdu bon nombre d'hommes et de bestiaux. Le schooner haïtien *Charite*, chargé de provisions, a été capturé par notre flotte près des Cayes. Un sloop et 6 barques ont aussi été pris et coulés bas, après avoir eu 25 hommes tués et 18 faits prisonniers. Ces derniers viennent d'être amenés dans la capitale. Tels sont les résultats de notre campagne offensive.

» Vive la République ! vive la Religion ! vive la Liberté ! »

LA PLATA.

L'Angleterre n'a pas voulu, dit un journal, que l'amiral Dubourdieu fût chargé de suivre les négociations diplomatiques avec Rosas ; elle lui a préféré le contre-amiral Leprédour, célèbre par le traité qui porte son nom, et qu'on n'a pas osé soumettre à la ratification de l'Assemblée. Le choix du contre-amiral Leprédour paraît officiel.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

LES VEILLÉES DU PEUPLE.

Paris, le 21 janvier 1850.

Citoyen rédacteur,

Le système de persécution adopté contre les VEILLÉES DU PEUPLE porte enfin tous ses fruits. Cette publication se trouve de nouveau suspendue, non par la brutalité d'un décret militaire, mais par l'intimidation dont le machiavélisme frappe les imprimeurs. Ce n'est pas la censure par les ciseaux ou par le sabre, c'est l'étouffement dans l'ombre par la main de l'administration de la police.

Vous en pouvez juger ; voici les faits :

Après la saisie de notre premier numéro le jour de son apparition, et moins d'une heure après le dépôt, notre imprimeur, M. Dépée, tout en protestant contre l'interprétation de la loi, qui menaçait autant la sécurité de la propriété et la liberté de l'industrie, que la liberté de la pensée, crut devoir nous refuser ses presses, malgré nos conventions, et quoiqu'il eût commencé l'impression de notre second numéro.

Le juge des référés, qui avait renvoyé l'affaire devant la juridiction ordinaire, ayant ajouté que la non exécution de la convention par M. Dépée ne pouvait donner lieu qu'à une attribution de dommages-intérêts, mais que le journal pouvait confier son numéro à un autre imprimeur, sauf la responsabilité pécuniaire de M. Dépée, nous nous inclinâmes devant dette décision ; et, conformément à la remarque du juge, quoique nous l'eussions déjà fait sans résultat, nous continuâmes nos démarches auprès des autres imprimeurs de Paris et de la banlieue. Nous nous sommes adressés à tous ceux auprès desquels elles pouvaient être couronnées de succès. Nous avons vu MM. Boulé, Schneider, Lacour, Chaix, Delacombe, Bautruche, Gerdès, Vrayet de Surcy, Cerf, Pilloy, etc.; partout nous avons essuyé un refus.

Nous avions enfin été plus heureux auprès de MM. Beaulé et Maignan. Ces messieurs avaient pris avec nous des arrangements écrits. Déjà même ils avaient complété le matériel que nécessitait cette publication nouvelle, lorsqu'un *veto* est venu derechef, non pas briser, mais suspendre l'exécution de notre contrat. L'assurance à eux donnée que, quel que soit le contenu de notre numéro, il sera saisi, les force de se refuser à l'accomplissement de leurs conventions.

Sous le coup d'une persécution aussi inouïe, nous appelons de nouveau ces imprimeurs devant le juge de référé. La question sur laquelle M. Debelleyme va être appelé à prononcer de nouveau est la même qui lui fut déférée le 26 juillet 1836. Ce magistrat répudiera-t-il la jurisprudence qui fut pour lui un titre

---

à sa vulgarisation : compositeurs, professeurs, élèves, parents, éditeurs de musique, gouvernants, etc., etc.

Et pourtant, malgré mon appel nominal :

A l'Institut,

Au Conservatoire,

Aux compositeurs et aux artistes,

Aux professeurs particuliers,

Aux membres de la commission du chant de la ville de Paris, dont le devoir est précisément de rechercher le meilleur moyen d'enseignement ; — malgré tout cela, *une seule personne* a répondu à mon appel ; *une seule personne* a accepté ma seconde proposition. — Honneur à elle ! honneur à M. Georges de MOMIGNY : grâce à lui il ne sera pas dit dans l'histoire de la musique, que pas un seul homme s'occupant de musique (1) n'a répondu à mon appel et n'a voulu venir, en 1850, s'assurer de la réalité d'un progrès qui va renverser de fond en comble le vieil enseignement musical !... — Je n'ai donc reçu qu'une seule adhésion ; la voici :

« Monsieur Émile Chevé,

» Ami des vérités nouvelles, j'ai l'honneur de vous » prier de vouloir bien faire inscrire mon nom sur le re» gistre que vous tenez ouvert chez vous.

» Agréez, je vous prie, monsieur, mes civilités em» pressées.

» Georges de MOMIGNY,
Compositeur de musique, ancien élève-pensionnaire du Conservatoire de Paris, rue des Poissonniers, 7, Montmartre. »

M. Georges de Momigny étant le seul qui ait accepté, — à lui seul je suis redevable de l'exposition que j'offrais à tous. j'aurai l'honneur de voir M. de Momigny pour cela ; et, l'exposition terminée, je publierai, dans *la Musique*, le jugement, *quel qu'il soit*, qu'en portera ce compositeur consciencieux : c'est le seul dont je doive compte au public.

Quant à vous, messieurs du recul, si le refus du *tournoi* était une tache pour votre écusson, que sera donc aux yeux des hommes raisonnables le refus de ma seconde proposition ?... — *Refuser d'ouvrir les yeux sur les vices sans nombre du système que vous enseignez* vices qui rendent vos résultats presque nuls (1), quelque talent, quelque conscience que vous ayez d'ailleurs !.... — *Refuser d'entendre le développement d'une science nouvelle dont les résultats pratiques sont là sous vos yeux* ; — *refuser de voir, de constater ces résultats pratiques quand vous n'avez qu'à prendre la peine de regarder et d'écouter* ! — Mais quels termes peut nous fournir notre langue pour caractériser une pareille conduite de la part d'hommes dont la mission est d'enseigner les autres !.... — Et, pour couronner l'œuvre, vous pratiquez en permanence le dénigrement *furtif* de la science qui vous fait peur et du professeur qui vous fait reculer, seul contre tous !... Cela ne vous fera honneur, soyez-en sûrs, aux yeux de personne, pas même aux vôtres ! Et cela porte à *vos doctrines erronées* et *pernicieuses*, un coup dont elles ne se relèveront jamais !...

Désormais, quand vous direz à quelqu'un que vos doctrines sont vraies, on vous répondra : Cela n'est pas : — *car vous n'avez pas osé les soutenir en public*.

Quand vous direz à quelqu'un que les doctrines professées par l'école Galin-Paris-Chevé sont fausses, on vous répondra : Taisez-vous ; — vous avez perdu le droit d'en parler, *puisque vous avez refusé, non-seulement de les combattre en public, mais même d'en entendre la simple exposition en parralèle des vôtres*. — Paix donc enfin, messieurs de la routine, en attendant le jour où l'opinion publique, venant en aide au cri trop longtemps étouffé de votre concience, vous portera à venir voir ce qu'on vous présente depuis si longtemps : vous serez alors les bien-venus chez nous, car nous ne sommes pas méchants, quoi que vous en disiez, et nous sommes assez forts pour tout pardonner.

EMILE CHEVÉ.

» Cela fait, tous ceux qui ont eu le malheur de re» pousser jusqu'ici la vérité sans la connaître, seront en» fin en position de juger avec pleine connaissance de » cause. Leur religion sera cette fois parfaitement éclai» rée, et ils pourront apprécier avec *justice* et avec *jus*» *tesse* les deux systèmes opposés. — Si nous avons tort, » une expérience aussi solennelle nous anéantit sur » l'heure et sans retour. Si nous avons raison, vous con» sacrerez à l'instant la révolution la plus belle, la plus » utile, et en même temps la plus facile, qu'ait vue la » science musicale, et le monde entier vous bénira. »

Emile CHEVÉ.

« P. S. Un second registre est ouvert chez moi, dès » aujourd'hui, pour inscrire le nom des personnes nom» breuses, je l'espère, qui accepteront ma seconde pro» position. — Le 20 janvier, *la Musique* donnera égale» ment les noms de ce second registre, et indiquera aux » adhérents *le lieu*, *le jour* et *l'heure* de la première » réunion, dont le but sera le choix d'un local pour les » expositions, et la fixation des jours et des heures des » séances. »

(1) Il est bien entendu qu'il n'est ici question que des adversaires de nos idées, et non des hommes consciencieux et courageux qui ont examiné ou qui ont demandé à le faire, et dont les noms se rencontrent dans les trois pièces suivantes. Il faut encore ranger dans la même catégorie MM. Escudier frères, Soualle, Honoré Chavée, N. Louis, Oscar Comettant, Masset et Bordas, Savary, qui ont donné devant deux cents élèves leur adhésion verbale à l'école nouvelle. Voici les trois pièces en question :

Première pièce.

Paris, 7 mars 1848.

Monsieur Émile Chevé,

Nous soussignés, professeurs de musique, désirant ardemment prendre connaissance de vos moyens d'enseignement, venons vous prier de vouloir bien nous faire un cours spécial. Nous ne doutons pas, monsieur, que vous n'accueilliez notre demande avec la bienveillance qui vous est habituelle.

Recevez, monsieur, l'assurance de notre respectueuse considération.

Richard, Pény, Foulon, Blondeau, L. Mayer, Michel Lévy, S. Machard, Forestier, L. Pickaert, Collet, Divis, Hottin, Lebeau aîné, A. Lebeau, A. Lelyon, Pouille, Hurand, Priou, Guerrier, La Hausse d'Issy, Zimmermann, Regnault, — professeurs d'après la méthode Wilhem dans les écoles de la ville.

Deuxième pièce.

Paris, 15 juin 1848.

A Monsieur Émile Chevé,

Les Orphéonistes soussignés, désirant connaître votre méthode, vous prient de vouloir bien leur faire un cours gratuit.

Suivent 125 signatures.

Troisième pièce.

Paris, 25 juillet 1848.

Nous soussignés, compositeurs et professeurs de musique, déclarons avoir fait une étude consciencieuse et détaillée des nouveaux moyens employés par M. Emile Chevé, pour l'enseignement de la musique, et désignés par lui sous le nom de méthode *Galin-Paris-Chevé*. Les résultats que nous avons vu et que nous voyons chaque jour produire par l'emploi de ces moyens, et ceux que la plupart d'entre nous obtiennent également dans leur enseignement, nous portent à déclarer, en âme et conscience, qu'aucun des moyens employés jusqu'ici n'est capable de rivaliser, *même de très loin*, avec la méthode Galin-Paris-Chevé, dont l'application est très facile, et qui jouit, entre autres avantages, de celui de passionner les élèves pour l'étude, ordinairement si aride, du solfège et de l'harmonie. En un mot, cette méthode nous paraît appelée à rendre générale la connaissance de la musique dans le peuple, aussitôt que l'application en sera faite en grand. Aussi nous appelons de tous nos vœux l'instant où le concours comparatif sera enfin accordé entre la méthode nouvelle et la méthode Wilhem, ou toute autre méthode qui croira pouvoir soutenir le parallèle.

Collet, Divis, Zimmermann, A. Lelyon, Hottin, Pouille, Lebeau aîné, Priou, Hurand, A. Lebeau, Régnauld, Machard, La Hausse d'Issy, Mangin, Perrot, E. Hue, Balleux, Fournier, Rondonneau, Gaillard, professeurs d'après la méthode Wilhem. — Guyon, sous-inspecteur du chant dans les écoles communales de Paris. — Meifred, Elwart, Duvernoy, professeurs au Conservatoire de Musique. — A. Thys, Besozzi, compositeurs, anciens pensionnaires de Rome. — Desvignes, Ovide Laurent, Emile Descombes lauréats du Conservatoire de Musique. — Félicien David, Emile Prudent, Achille Descombes, L. de Rauville, compositeurs. — Louis David, E. Allix, Redler, Jugieux-Clermont, professeurs de pianos. — Prouvèze, maître de chapelle. — Derennes, organiste. — Rommy, A. Allix, professeurs de chant perfectionné. — A. Bureau, membre de la commission de surveillance de l'enseignement du chant dans les écoles communales de la ville de Paris. — E. Vannier, L. Joannais, C. Pierret, J. Allix, Ch. Gand de Sainte-Rulline, Delarue, Guillot, Schmidt, chefs d'institution. — Dupart, Houdier, Montal, professeurs de Musique. (En tout 53 signatures.)

(1) Lecteur, en voulez-vous une preuve éclatante et toute récente ? — Lisez la *Musique* du 30 décembre dernier, page 409, dernière colonne, 9e alinéa. Voici le passage que je signale à votre attention :

« *La classe spéciale de chant d'ensemble* NE PRODUISANT PAS LES RÉSULTATS QU'ON S'EN ÉTAIT PROMIS, » *sa suppression a été décrétée.* »

(*Discours* de M. Théophile Fallon, président de la commission.)

à l'estime du pays?

Salut et fraternité, PANCIN.

P. S. Le référé viendra probablement jeudi. Notre procès au tribunal de commerce contre M. Dépéo dans quelques jours.

Paris, ce 21 janvier 1850.

Monsieur le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Je vous prie d'avoir l'obligeance d'insérer dans votre prochain numéro la lettre ci-jointe que j'ai adressée au *Napoléon*, et que ce journal n'a pas publiée.

Il est de mon devoir de ne pas laisser plus longtemps sans réponse d'aussi injustes attaques contre nos nombreux compatriotes qui résident sur les rives de la Plata.

Je compte, M. le rédacteur, sur l'intérêt que vous voulez bien porter à cette cause si nationale, et vous prie d'agréer mes salutations.

J. LE LONG.

« Paris, le 17 janvier 1850.

» Monsieur le rédacteur du *Napoléon*,

» Le numéro du 13 janvier de votre journal contient l'extrait d'un rapport du 14 juillet 1849, adressé à M. le ministre des affaires étrangères par M. de Mareuil, qui a exercé les fonctions de chargé d'affaires de France à Buénos-Ayres, depuis le commencement de 1844 jusqu'en septembre 1845.

» Cet agent, qui s'est toujours distingué par la violence de ses passions contre ses compatriotes de Montevideo, continue, au profit de Rosas, l'ennemi de son pays, l'opposition qu'il a faite à M. Deffaudis, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France, bien que M. de Mareuil ne fût que simple chargé d'affaires.

» M. Drouyn de Lhuys ne vous est pas suspect, sans doute, monsieur le rédacteur, car, à la stupéfaction de tous ceux qui ont un peu de mémoire, il a voté contre les intérêts des Français de Montevideo dans la dernière discussion. Eh bien, consultez M. Drouyn de Lhuys, et vous saurez ce qu'il faut penser de la conduite de M. de Mareuil. Nous ne voulons, contre ce diplomate passionné, de jugement plus sévère que celui que M. Drouyn de Lhuys, ex-chef de division des affaires étrangères, ex-secrétaire d'Etat au même département, et aujourd'hui ambassadeur à Londres, a prononcé contre lui.

» Je laisse M. de Mareuil ; je veux même oublier un instant les intérêts de la république orientale, qui pourtant me sont chers ; mais je ne puis permettre qu'on flétrisse, par des accusations odieuses, l'honneur de nos compatriotes, si étrangement attaqué par un de nos agents. J'ai peine à comprendre qu'un gouvernement quelconque puisse s'associer à pareilles calomnies.

» Parlons d'abord du colonel Thiébaut. C'est un homme de cœur et d'honneur qui mérite la sympathie de la France, qui fait respecter son pays à l'étranger, et que M. de Mareuil essaie d'avilir, sans doute par patriotisme.

» Je me bornerai à indiquer un fait qui honore cet ancien soldat de l'empire.

» Il résulte d'une enquête faite en 1843, à la suite de l'arrestation, à Montevideo, d'un des espions d'Oribe, que quatre mille onces d'or (320 000 fr.) avaient été offertes au colonel Thiébault, s'il voulait gagner la légion française au lieutenant de Rosas.

» Pour toute réponse, le brave colonel livra à la justice du pays celui qui venait de lui proposer cette indigne trahison. Telle a été, monsieur, la conduite de l'homme que M. de Mareuil appelle un *banqueroutier*.

» Les actes de désintéressement abondent dans cette légion française, dont l'Angleterre se fût enorgueillie, et qu'elle eût soutenue de toute la puissance de ses armes, si elle avait été composée d'enfants de la Grande-Bretagne.

» M. Brie, colonel des chasseurs basques-français, est-il, comme le dit M. de Mareuil, *un aventurier, ennemi du travail?*

» Propriétaire et électeur, lorsqu'il quitta la France, il y a dix ans, il était devenu, à Montevideo, le chef d'une maison dont le capital social s'élevait à deux millions.

M. le lieutenant-colonel Des Brosses, les docteurs Martin de Moussy et Brunel, sont-ils des *artisans débauchés*, des *médecins sans clientèle ?*

» Et le capitaine Ritou, qui, après avoir prêté au gouvernement de Montevideo quarante mille piastres (près de 200 000 francs), n'hésita cependant pas, un jour où la garnison manquait de pain, à donner, pour la nourrir, onze mille patacons (60 000 fr.) !

» Je pourrais citer un grand nombre de traits semblables. L'éloge de nos compatriotes de Montevideo me serait facile à faire, mais je veux pas vous l'imposer. Permettez-moi seulement de vous dire qu'il y a, pour un organe du gouvernement français, quelque chose de mieux à faire que de joindre sa voix à celle des agents aveuglés ou des étrangers qui calomnient nos compatriotes. Que demandons-nous, monsieur? Une enquête. Votre justice, si ce n'est votre patriotisme, devrait vous déterminer à la réclamer avec nous ; le public jugera entre ceux qui la sollicitent et ceux qui la refusent, parce qu'ils en craignent les résultats.

» Une enquête donc! une enquête! tel est aujourd'hui le cri unanime à Montevideo comme à Paris.

« Du témoignage, à juste titre suspect de M. de Mareuil, j'ai hâte d'en appeler à celui de tous les hommes honorables qui, depuis quinze années, ont visité le Rio de la Plata, même au témoignage des agents français et étrangers.

» Je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, et d'agréer, etc. J. LE LONG,

» délégué de la population française de la Plata. »

Assemblée nationale.

Séance du 22 janvier. — Présidence du cit. BENOIT D'AZY.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Dufaure par laquelle il prie l'Assemblée de l'excuser de ce qu'il ne peut assister à la discussion sur la transportation et sur le changement du chef-lieu du département de la Loire. Une indisposition le retient chez lui.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion relative à la transportation des détenus de Belle-Isle.

M. PELLETIER. Messieurs, le projet de loi que vous voulez faire n'est autre chose que la continuation d'une loi de suspects.

En vertu de quelle loi la transportation est-elle appliquée à ceux qui ont été pris postérieurement au décret du 27 juin 1848 ?

On a dit qu'il y avait parmi eux des repris de justice, et il a fallu que M. le ministre, hier après la séance, ait dit le contraire pour qu'on voulût bien reconnaître que cette assertion n'était pas vraie.

Ce sont des malheureux qui, pour la plupart peut-être, sont les victimes de dénonciations intéressées. En un mot, vous usez envers eux du droit du plus fort ; vous faites une justice à la russe.

Une fois transportés, que ferez-vous de ces hommes ? Des colons pénitentiaires. Que vous les soumettiez à la discipline militaire, on le comprend encore ; mais les soumettre à la juridiction militaire, comment cela peut il être admis ?

J'ai été vivement étonné de lire dans le rapport de M. Poujoulat, sur la proposition de M. Lagrange, des paroles qui sembleraient dire que s'il y a eu des méprises, tant pis pour les innocents.

M. POUJOULAT. Lisez, lisez le rapport et ne le tronquez pas!

M. PELLETIER. Voici les paroles mêmes du rapport : « Si, au milieu de ce trouble immense et des nécessités d'une prompte répression, il y avait eu des méprises, nous en ferions remonter le malheur aux instigateurs de ces combats fratricides, aux coupables prédicateurs de doctrines fécondes en désastres. »

En vérité, je suis à comprendre comment on peut dire des choses pareilles avec autant de sang-froid. (Rires à droite.)

On a soutenu que ces hommes se sont laissé aller sur les pontons à de grands désordres. Je voudrais bien les y voir, ces messieurs, sur les pontons. (Eclats de rire.)

Mais si l'on donnait des juges aux suspects de Belle-Isle, ils seraient acquittés, et l'on craindrait leur retour à Paris.

Ce qui peut troubler la tranquillité, ce qui la trouble depuis plusieurs jours, c'est de voir le président entouré des ennemis de la République, en se laissant gouverner par les *blancs*.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Jolis blancs, ma foi ! Il faut en parler !

M. PELLETIER. Je veux, avant de finir, répondre à deux assertions de M. de Montalembert : il s'est élevé contre les prolétaires qui n'auront pas de représentants de leur classe dans l'Assemblée ; les prolétaires n'ont ni les télégraphes ni les confessionaux pour se recommander.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. On ne mêle pas la religion à ces choses-là.

M. PELLETIER. M. de Montalembert a dit aussi : La France s'en va ! la société s'en va ! Non ! la France ne s'en va pas ! Nous sommes et nous serons toujours la première des nations ! La société s'en va ! Oui ! la société que les jésuites devaient diriger, cette vieille société s'en va. Mais la société qui veut aimer tous ses enfants ne s'en va pas. (Bruit.)

A GAUCHE. Ce sont les royalistes qui ont poussé à l'insurrection de juin ! (Tumulte à droite.)

M. PELLETIER. J'ai su que de l'argent avait été distribué sur la place Royale ; je l'ai dit à la commission d'enquête ; on n'en a pas tenu compte.

M. DENJOY. On vous a prouvé le contraire ! Si vous aviez des faits, pourquoi n'avez-vous pas découvert ces faits et les instigateurs?

M. LE PRÉSIDENT invite M. Denjoy à se taire, et, sur son insistance, il le rappelle à l'ordre. (Bruit.)

M. PELLETIER. Je termine : les détenus de Belle-Isle ne sont plus que 468 ; on ne saurait arguer de l'impossibilité de les faire juger. Si vous ne donnez pas des juges à ces hommes, vous ferez un acte indigne d'une grande Assemblée. (Interruptions diverses.)

M. DENJOY. Messieurs, si le décret a été violé, ce n'est pas par l'Assemblée constituante, mais par le pouvoir exécutif ; et si j'ai lieu de m'étonner de quelque chose, c'est que le chef du pouvoir exécutif n'ait pas paru ici depuis que cette discussion est ouverte. (Agitation.)

Mais, d'un autre côté, quand on présente les royalistes comme les instigateurs de l'insurrection de juin, je n'ai pu tenir sur mon banc sans faire entendre une protestation.

Les instigateurs de cette insurrection, les conspirateurs, c'étaient les hommes des doctrines du Luxembourg, c'était celui qui faisait contre la société le serment d'Annibal. L'insurrection de juin n'est que la mise en action de ce serment ; les disciples du Luxembourg réalisaient la parole du monstre. (Très bien ! à droite.)

M. LÉON FAUCHER. Hier, on s'est efforcé de réhabiliter l'insurrection de juin ; on est venu à la tribune de l'Assemblée législative amnistier les vaincus et condamner les vainqueurs. (Interruption prolongée.) On est bien mal venu de rejeter cet exécrable forfait sur l'égarement et sur je ne sais quelle fatalité dont il devait sortir, selon M. Jules Favre, des ateliers nationaux.

Eh ! messieurs, si cela était, il en résulterait la condamnation de la République, car cela prouverait que la République est le gouvernement du désordre, et il faudrait l'abolir immédiatement. (Très bien !) Moi qui ne suis pas un républicain de la veille (Ni même du lendemain, à gauche. — On rit.), moi qui accepte la République et qui viens la défendre contre vous, je vous dirai d'où est sorti le désordre. (Ecoutez!) Il est sorti des excitations même causées par le gouvernement qui a présidé à l'établissement de la République. (Vive approbation à droite.) Il est venu de ces circulaires.... (Tumulte prolongé. — Interpellations à gauche.)

M. LÉON FAUCHER. Quand on prétendait que l'Etat devait se charger, à lui tout seul, de tous les travaux, payer tous les ouvriers, et qu'on leur adressait enfin cette burlesque apostrophe : Je suis venu en voiture ; plût à Dieu que vous fussiez à ma place et moi à la vôtre.

On a parlé de fatalité. Cette fatalité n'est pas née des institutions, mais des hommes qui voulaient les imposer à la France. (Très bien ! à droite.)

L'insurrection n'était pas sociale, vous a-t-on dit ; et quand elle n'eût été que politique, est-ce qu'elle n'en serait pas moins criminelle ? Est-ce que nous en sommes encore à *l'insurrection est le plus saint des devoirs ?*

A GAUCHE. Oui ! (Exclamations à droite — Tumulte.)

M. LÉON FAUCHER. Je ne puis pas parler au milieu d'une émeute permanente. (Allons donc !) Qu'ont fait les insurgés de juin ?

N'ont-ils pas voulu renverser le gouvernement républicain, l'Assemblée issue du suffrage universel?

Oui, tout dans ce qu'ils ont fait est la sanction de la condamnation qui a été prononcée contre eux.

VOIX A GAUCHE. Il n'y a pas eu de jugement, de condamnation! des juges! des juges! (Tumulte.)

M. LÉON FAUCHER. Je maintiens qu'il y a eu plus qu'une insurrection politique ; il y a eu conspiration et révolte contre la société elle-même dans les journées de juin. J'en appelle à M. Jules Favre, qui faisait partie de la commission chargée de l'examen du projet. Hier, M. Jules Favre vous disait qu'il était membre dissident de la majorité. Comment alors n'a-t-il pas porté cette dissidence à la tribune ? (Il n'a pas été dissident ! — Le décret a été rendu à l'unanimité ! — Il a été rapporteur de la commission qui a proposé de poursuivre Louis Blanc ! — Agitation difficile à rendre.)

Eh bien ! en présence de votre opinion d'alors et de vos paroles d'hier, je dis que c'est trop tard. (Très bien ! à droite.)

Vous avez abdiqué votre conviction, non pas pour un jour, mais pour toujours. (Agitation.)

M. Jules Favre a dit aussi que le décret n'avait pas été exécuté.

L'orateur ne s'est-il pas trouvé en face du gouvernement du général Cavaignac ? pourquoi ne lui a-t-il pas demandé ses explications à ce sujet ? M. Jules Favre n'est pas avare d'interpellations. (On rit.)

Ah ! je comprends les efforts qu'on a faits pour nier le caractère social de l'insurrection !

Aucun doute ne peut rester dans les esprits, quand on se rappelle les termes du rapport sur le décret et la proclamation de M. Senard, alors président de l'Assemblée constituante : « Les insurgés ne demandent pas la République ; est-ce qu'ils ne l'ont pas ? Que veulent-ils ? L'anarchie, l'incendie, le pillage ! » (Mouvement.)

Faut-il vous rappeler aussi la commission d'enquête de l'Assemblée constituante. (Murmures à gauche.)

Assurément les hommes à qui vous voulez appliquer cette facilité de quitter le pays, n'en jouiront qu'entourés de précautions et de surveillance, puisque parmi eux il y a des repris de justice ou des hommes qui ont été chefs de barricades, et qu'ils se sont tenus dans un tel état d'insoumission, qu'ils ont forcé naguères des soldats de répandre le sang de ceux qu'ils gardaient, on peut le dire, avec une humanité digne de notre temps. Eh bien! en présence des traitements qu'on veut faire à ces hommes, exhumer le souvenir des pontons anglais, c'est trop abuser de la tribune ! (Très bien !)

Oui, à aucune époque et dans aucun pays, je puis le dire, une insurrection aussi barbare n'a été réprimée avec autant de clémence et de modération. (Mouvements divers.) Je le dis à l'honneur de notre pays, car ne pas s'irriter dans la victoire est le caractère du fort, car la modération dans la victoire est ce qu'il y a de plus beau sous le soleil. (Très-bien ! à droite.)

M. le président de la République a connu la prison (Agitation prolongée), mais il a expié son passé par un aveu magnanime (Ah ! ah !) en nommant saint et sacré le respect que chacun doit à son pays...

UNE VOIX. Il a été jugé pour avoir oublié ce respect, et les autres ne l'ont pas été. (Interruption.)

M. LÉON FAUCHER. Et depuis que la République l'a appelé à sa tête, n'a-t-il pas donné des preuves de son penchant à la clémence ?

M. DE RANCÉ. Vous êtes des ingrats ! Exclamation à gauche.)

M. LÉON FAUCHER. M. Cavaignac et M. le président de la République ont fait ce qu'ils ont pu pour diminuer le nombre des détenus, et quand il n'en reste plus que 468, vous disputez à la société ce terrible monument de sa justice! Et pourtant il ne faut pas que la clémence absorbe entièrement la répression.

Il faut que de ces attaques sauvages il existe une répression dont l'exemple demeure ; si la clémence allait jusqu'à la destruction du seul monument de cette justice de la société, ce serait une imprudence dont nous aurions à nous repentir. (Des juges ! des juges !)

M. JULES FAVRE a la parole pour un fait personnel. Messieurs, les attaques dirigées contre le discours que j'ai prononcé hier ont un caractère tellement personnel, qu'elles m'imposent le droit de faire une réponse. Il faut que la société sache si réellement un de ceux qu'elle a appelés à l'honneur de la représentation a pu s'oublier à ce point de se faire le fauteur et l'apologiste de l'insurrection ! (Bruits divers.)

A GAUCHE. C'est votre honneur ! (Exclamations à droite. — Interruption. — Agitation difficile à rendre.)

M. J. FAVRE. Je défie que dans mon passé, l'on trouve un seul fait qui puisse faire croire que j'aie jamais donné mon adhésion à l'insurrection armée. (Bruit.) Je n'ai jamais contesté le caractère criminel de l'acte que vous voulez punir. Où étais-je au mois de juin ? A la tête de la 1re légion, marchant contre les barricades, et m'exposant aux premiers coups de ceux qui voulaient tirer contre la représentation nationale. (Bruit divers.)

Quoi, je suis donc bien coupable pour avoir soutenu, pour l'honneur de notre pays, qu'il n'était pas abandonné aux efforts d'une horde sauvage qui rêve continuellement le renversement de la société !

Pour répondre à cette thèse, il eût fallu nous montrer les preuves d'une conspiration organisée pour renverser la société, et ces preuves n'existent pas. (Dénégations à droite.)

Rappelez-vous ce qui s'est passé à Lyon : sous le gouvernement déchu, après trois jours de combat, et quand les ouvriers s'étaient rendus maîtres de la ville, quels furent les moyens qu'on employa pour les réduire ? Ceux que l'humanité et que la clémence conseillaient. On y envoya M le maréchal Soult... (Bruits divers.) Et savez-vous combien il y eut d'arrestations faites après les événements ? (Nouveaux bruits.)

On n'arrêta que quarante personnes. (Mouvement.) Ces quarante personnes furent traduites devant la cour d'assises et acquittées. (Interruption.)

Il est trop tard aujourd'hui, ajoute-t-on, de parler comme vous faites. Ceux de mes collègues de la Constituante peuvent se rappeler à quel courant irrésistible nous cédions dans ces fatales journées. Ne se peut-il pas qu'au moment où j'allais monter à la tribune, j'aie été retenu par ce cri, qui retentissait alors dans cette enceinte : « De pareilles lois ne se discutent pas ; elles se votent. » (Bruits divers.)

M. Léon Faucher, qui me reproche d'avoir gardé le silence alors, a-t-il toujours parlé quand sa conscience lui en faisait un devoir ? Il est l'ennemi acharné du gouvernement provisoire ; eh bien ! un jour vint où l'Assemblée constituante lui vota des remerciements. Où était M. Léon Faucher ce jour-là ? a-t-il protesté contre cet acte de reconnaissance ? Il s'est tû ; et moi aussi je lui dis : Il est trop tard pour protester. (Approbation à gauche.)

Echappé à la machine infernale, le premier consul, le soir même de l'attentat, adressa au ministre de la police les paroles les plus furieuses contre les jacobins, car il n'y avait qu'eux qui eussent pu conspirer ainsi. On en déporta un grand nombre, et quand le jour de la justice vint, on vit que c'étaient les royalistes qui avaient conspiré. (Applaudissements à gauche.)

Et moi aussi j'ai fait appel à la justice ! Qu'est-ce qu'une société sans justice ? (Un tumulte prolongé accompagne les dernières paroles de l'orateur.)

M. LÉON FAUCHER. Nous avons pris des mesures contre des hommes qui ont été pris les armes à la main. (Interruption violente.)

A GAUCHE. Non ! non !

M. LÉON FAUCHER. Vous nous répondez par des violences qui rappellent 1793.

A GAUCHE. Des juges ! des juges !

M. LÉON FAUCHER. Ce sont des hommes pris parmi ceux qui tiraient sur nos soldats ! Vous demandez où était la conspiration ?

La conspiration ! elle sortait du Luxembourg. Les armes dont elle s'était d'abord servi, c'étaient les maximes du Luxembourg. Ses soldats avaient à la bouche : La propriété, c'est le vol ! La conspiration ! elle avait ses chefs qui ont échappé à la vindicte des lois et se sont fait justice en se condamnant à l'exil. Vous me demandez ce que j'ai fait alors qu'on a voté dans l'Assemblée constituante des remerciements au gouvernement provisoire, je ne les ai pas votés.

M. CRÉMIEUX. Le gouvernement provisoire en est consterné. (Rires à gauche.)

M. LÉON FAUCHER. La Révolution de Février a fait succéder la République à la monarchie. La République, je l'avoue, n'était pas de mon goût ; mais je l'ai acceptée, et je la soutiendrai maintenant en bon citoyen.

On m'a offert d'organiser les comptoirs d'escompte, et je l'ai fait. Et en même temps que je remplissais ainsi le devoir d'un bon citoyen... (Bruit à gauche), je combattais les doctrines du Luxembourg, qui me semblaient déjà subversives de toute industrie, de toute paix, de tout ordre dans les rues et dans le pays. (Très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

J'ai ainsi cherché à montrer du courage dans tous les genres. Si en agissant ainsi je n'ai pas eu votre approbation, j'ai celle de ma conscience, et, je vous en demande pardon, elle me suffit.

M. LAURENT (de l'Ardèche) s'explique sur un rappel à l'ordre qu'il a encouru. Il dit que M. Léon Faucher a commis une erreur, en prétendant que les hommes livrés à la justice par l'Assemblée constituante (Caussidière et Louis Blanc), l'ont été pour les affaires de juin, et non, comme cela est, pour le 15 mai. Il a relevé une erreur historique, et c'est pour cela qu'il a été rappelé à l'ordre.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. TESTELIN a déposé l'amendement suivant :

« Les individus actuellement détenus à Belle-Isle, qui n'ont pas été arrêtés les armes à la main, seront traduits devant les tribunaux pour y être jugés sur les faits qui leur sont reprochés. »

M. TESTELIN. Messieurs, mon amendement n'a pas d'autre but que de faire exécuter fidèlement l'art. 1er du décret du 27 juin, qui dit positivement :

« Seront transportés ceux qui ont été pris les armes à la main. »

Avant de continuer, je dois demander une explication à M. le ministre de l'intérieur sur un audacieux défi qu'il aurait entendu porter contre le président de la République. Hier, en effet, à un moment où la séance n'était que suspendue, un des membres les plus honnêtes, les plus religieux de la majorité de cette Assemblée, s'est approché de M. le ministre de l'intérieur et lui a dit : « Nous venons une seconde fois accorder notre blanc-seing pour la transportation des détenus de Belle-Ile à M. le président de la République ; mais, s'il s'avise maintenant d'en gracier un seul, il verra ce que nous ferons. » (Agitation prolongée.) Ce représentant, je le nommerai s'il est nécessaire.

M. DE KERDREL, aîné. Je demande la parole.

M. TESTELIN. Il s'est nommé lui-même.

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur. Cette menace n'a pas été faite.

A GAUCHE. Elle l'a été.

M. F. BARROT. Je ne comprends pas, du reste, comment on vient ici parler d'une conversation *qui a eu lieu* alors que la séance était terminée, sinon de fait, du moins en droit. La tribune est officielle, elle n'est pas faite pour des propos de commérage. (Très bien ! à droite.)

Je puis ajouter, du reste, que le président obéira à la loi, nonobstant les menaces et les réclamations ; elle sera exécutée pour tous et contre tous. (Très bien !)

M. de Kerdrel monte à la tribune.

A DROITE. N'essayez pas de répondre à un espionnage indigne : c'est à M. Carlier qu'il faut renvoyer les mouchards ! (Agitation.)

M. DE KERDREL. Comme je pense que l'on se doit à la discipline de son parti, puisque la majorité juge qu'il serait dangereux que je parle, je renonce à la parole. (Très bien ! à droite. Longue agitation.)

M. DE KERDREL. J'ai donné à l'Assemblée la plus grande marque de déférence qui puisse être donnée. Mais, comme on le voit, on veut me faire une position ridicule. La majorité ne voudra pas que cette position existe pour l'un de ses membres, et je lui demande la faveur de m'entendre pour un fait personnel. (Parlez !)

M. DE KERDREL. La séance n'était pas terminée de droit, elle l'était en fait ; je causais familièrement, amicalement avec M. le ministre de l'intérieur ; je ne croyais pas que dans une enceinte comme celle-ci on pût écouter aux portes ! (Très bien ! à droite.)

J'ai dit qu'aujourd'hui nous donnions notre concours au gouvernement, mais que le lendemain, il ne fallait pas prendre de nouveau une mesure de clémence à laquelle nous nous associerions avec empressement, si l'on nous démontrait que cette grâce pourrait être faite. (Très bien !)

Si j'ai parlé avec trop d'animation, c'est que la séance étant terminée, il n'y avait que des collègues pour moi, et plus de représentants officiels.

M. TESTELIN. Je vous prie de m'écouter avec autant d'attention.

A DROITE. Que vous avez écouté aux portes ! (Rires.)

M. TESTELIN. On me dit que j'ai écouté aux portes. Je réponds à ce fait que la séance n'était pas levée. Si j'ai rapporté cette conversation, c'est que j'ai cru accomplir un devoir. Il m'a paru que c'était là un fait grave.

A DROITE. C'est un fait produit mensongèrement.

M. TESTELIN. Il est convenu qu'on peut insulter les membres de la gauche. On m'a dit que j'en avais menti. (Tumulte.) J'ai cru qu'il était important pour le pays de savoir qu'il y avait ici des membres de l'Assemblée qui voulaient entraver le droit de grâce du président de la République. (Agitation.)

L'amendement de M. Testelin, mis aux voix, n'est pas pris en considération.

On revient à l'article 1er de la loi, ainsi conçu :

« Tous les individus actuellement détenus à Belle-Isle, et dont la transportation a été ordonnée en vertu du décret du 27 juin 1848, par suite des décisions des commissions instituées par le pouvoir exécutif, seront transférés en Algérie, quelle qu'ait été l'époque de leur arrestation. »

M. DENAYROUSE a présenté la disposition suivante :

« Les détenus qui n'étaient pas arrêtés au moment de la promulgation du décret du 27 juin 1848 seront, s'il y a lieu, renvoyés devant la juridiction légale. »

M. Denayrouse développe son amendement au milieu du bruit.

M. BAROCHE. Le combat, par cette considération que les décisions de l'Assemblée constituante l'ont déjà rejeté implicitement, et que d'ailleurs cela reviendrait à la mise en liberté, puisqu'on ne pourrait retrouver juridiquement les preuves de la culpabilité.

M. CRÉMIEUX repousse les raisons données par M. Baroche, et ne comprend pas comment on prétend que les preuves d'une condamnation ne peuvent être établies juridiquement.

Le scrutin demandé sur l'amendement de M. Denayrouse, donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	602
Majorité absolue,	302
Pour,	244
Contre,	358

L'amendement n'est pas adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, à une heure, séance publique. — Suite de la discussion.

Revue des Départements.

La plupart des journaux démocratiques reproduisent *in extenso* le discours de Victor Hugo contre les ignorantistes. La *Démocrate du Rhin* le publie en supplément spécial, en français et en allemand. Nous applaudissons à cette heureuse initiative, et nous profitons de cette occasion pour rappeler que le citoyen Ballard, directeur de la Propagande démocratique, vient d'en faire paraître une édition populaire à 3 fr. 50 c. les cent exemplaires.

Nous remercions l'*Eclaireur républicain* en notre nom et au nom de notre ami Méray, du charmant feuilleton qu'il publie dans son dernier numéro sur l'*Almanach phalanstérien*. Remerciements fraternels aussi au *Patriote de Saône-et-Loire*.

NORD. — On lit dans l'*Indépendant* que le conflit qui s'est élevé, il y a quelque temps, dans les communes de Forest et de Croix, à l'occasion du départ du curé, M. Barbier, n'est pas encore terminé. M. le sous-préfet d'Avesnes a adressé à la population de ces deux communes une proclamation pour les rappeler au respect des droits de l'autorité épiscopale. L'*interdit* dont l'archevêque de Cambrai avait frappé

les églises de Ferest et de Creix a été lavé, paraît-il, et l'installation du nouveau desservant a dû avoir lieu aujourd'hui samedi.

SARTHE. — On lit dans le *Bonhomme Manceau* :

« Plusieurs citoyens de Saint-Mars-d'Outillé étaient traduits, jeudi dernier, devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention d'un délit qu'il nous serait difficile de caractériser. Ces citoyens étaient accusés de s'être réunis dans un cabaret du bourg, et là, étant attablés, causant et buvant, d'avoir lu un journal; il est vrai que ce journal était le *Bonhomme Manceau*.

» Deux de ces citoyens ont été condamnés chacun à 100 fr. d'amende. Avec tout le respect que nous inspirent les décisions de la justice, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer jusqu'à quel point d'arbitraire peut entraîner l'interprétation d'une mauvaise loi.

» Ainsi avec la loi sur le colportage, on a condamné un écrivain qui donnait à ses amis, en cadeau d'étrennes, ses propres ouvrages.

» Avec la loi sur les clubs, on peut condamner un cabaretier, parce qu'il permet à ses pratiques de lire un journal qui déplaît à l'autorité.

» Et cependant nous avons la liberté de la presse, et le droit de réunion est écrit dans la Constitution. »

L'ASSOCIATION DES CORROYEURS ET SELLIERS RÉUNIS, dont le siége est rue de la Terrasse, 40, barrière Monceaux, prévient les citoyens qui sont en rapports avec elle, que malgré la malveillance de quelques honnêtes et modérés, qui ont cru porter atteinte au principe de l'association, en faisant fermer à la brune la porte cochère de leur succursale, rue du Renard-Saint-Sauveur, 7, le magasin de vente n'en sera pas moins à la disposition des clients comme par le passé, jusqu'à neuf heures du soir.

FAITS DIVERS.

On sait, dit la *République*, que, sur dix-neuf accusés qui ont comparu devant le conseil de guerre de Lyon comme coupables d'avoir organisé le *grand complot* du 13 juin, treize ont été acquittés et six seulement condamnés à quelques années d'emprisonnement. Les six condamnés se sont pourvus en cassation devant le second conseil de guerre contre l'arrêt qui les avait frappés. Nous apprenons avec une joie bien vive que leur pourvoi a été admis et que l'arrêt a été cassé, sur la plaidoirie éloquente et chaleureuse du citoyen Gent.

Nous pouvons ainsi conserver l'espoir de voir rendre à la liberté les citoyens Faurès, directeur-gérant du *Peuple souverain*, Peyssard, Favret, Monlivier et Bibal, que le premier arrêt avait atteints et sur lesquels ne pèse, selon nous, aucune charge sérieuse.

Nous apprenons en même temps que, parmi les journaux mis précédemment à l'index dans la 6e division militaire, il faut compter désormais le *National* et la *République*. Rien n'annonce que l'état de siége doive se relâcher de ses rigueurs; on prévoit au contraire de nouvelles mesures de compression.

— Le ministre de l'intérieur a déposé samedi dernier un nouveau projet de licenciement de la garde mobile, qui est ainsi conçu :

« Art. 1er Le temps passé dans la garde mobile de Paris sera compté comme service militaire aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de ce corps.

» Art. 2. La solde du grade, sans accessoires, est allouée, pendant les mois de février, mars et avril 1850, à titre d'indemnité de licenciement, aux officiers, sous-officiers caporaux, tambours, clairons et gardes des six bataillons de la garde mobile licenciés en vertu du décret du 12 décembre 1849, et de la loi du 27 du même mois.

» Art. 3. Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit de 250,000 fr. (deux cent cinquante mille francs) en addition au crédit de 300,000 fr. porté au chapitre IX du budget de 1850, en vertu de la loi du 21 décembre 1849. »

— On lit dans le *Siècle* :

« Il devient par trop facile de battre M. Thiers avec ses propres armes. M. Antony Thouret n'a eu qu'à ouvrir l'*Histoire du Consulat* pour y trouver un discours très éloquent contre le projet de loi. Ce discours a été écrit par M. Thiers en faveur des détenus politiques que le premier consul fit déporter sans jugement. M. Thiers s'élève avec une éloquence entraînante contre cet acte arbitraire, tout en reconnaissant la culpabilité des hommes qu'il défend, mais qu'un jugement régulier n'avait point frappés. Ce discours de M. Thiers contre le projet de loi aurait produit sans doute une vive impression, si vingt fois déjà les orateurs de l'opposition n'avaient essayé de ce moyen. »

— L'Académie des Beaux-Arts avait, dans sa dernière séance, à élire un membre en remplacement de M. Granet. Au deuxième tour de scrutin, M. Robert-Fleury a été élu par 22 suffrages sur 36 votants.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien, marquait 4°,2 au dessous de 0; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 5°,8; à midi, 5°,3.

— Le *Moniteur algérien* du 15 janvier confirme les nouvelles rassurantes données il y a quelques jours, sur l'expédition dirigée dans l'Aurès par le colonel Canrobert. Sa colonne a profité d'une série de beaux jours pour achever la mission qu'elle avait reçue dans la vallée de l'Oued-Abdi, où elle n'a pas rencontré de résistance. A l'exception des habitants de la petite ville de la Nahra, qui seuls ont manifesté des intentions hostiles dont on ne connaît pas encore toute la portée, les populations de cette contrée ont payé le tribut arriéré et les amendes nouvelles imposées à la suite de l'insurrection.

— On lit dans le *Démocrate de Vaucluse* :

L'arbitraire passe toute idée. Un instituteur primaire est révoqué et se livre à l'instruction de quelques enfants, et voici la mesure qui le frappe :

« La police, dit un des journaux de Lyon tolérés par l'état de siége, a opéré l'arrestation du nommé Goust, instituteur à Venissieux. Cet individu n'avait pas craint d'enfreindre les ordres qui lui avaient été donnés de cesser l'enseignement qu'il exerçait d'une manière illicite; il continuait toujours à faire germer et alimenter, dans les jeunes esprits de cette localité, les *idées dangereuses* dont il est lui-même rempli. »

Bien entendu, ces *idées dangereuses* n'avaient donné lieu à aucune poursuite. Qu'importe! l'instituteur *privé* est ARRÊTÉ!... Si nous commentions ce fait, l'indignation ne pourrait elle pas nous entraîner trop loin?...

— On écrit de *Nuits* au *Travailleur* de Dijon :

« Permettez-moi, citoyen, de vos rappeler une histoire d'enquête.

» Vers le 12 septembre dernier, les journaux racontèrent l'arrestation d'un citoyen, sa translation à Dijon, translation qui se fit en quarante-cinq jours. On le fit marcher à pied enchaîné avec des galériens, on le traita de la manière la plus infâme. Enfin, arrivé à Dijon, on le relâcha. Il y avait cinquante trois jours qu'il était détenu : *il ne fut jamais interrogé*, et, chose inouie! on le mit en liberté le 4 septembre quand la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Dijon avait ordonné sa libération le 25 août.

» Le ministère ordonna une enquête. Un mois après, ce citoyen écrivit au ministre de la justice pour lui demander des nouvelles de l'enquête. Aujourd'hui, après trois mois, il n'a pas encore de réponse.

» Ce citoyen, c'est moi, votre serviteur.

» Non! ne demandez plus de bonne foi aux gens qui poursuivent les républicains.

» Salut fraternel. CH. COLLET. »

— Une Association fraternelle de Cuisiniers s'ouvrira samedi 26 janvier 1850, à la Courtille, boulevart de la Chopinette, 13.

CONCERTS.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, 23 janvier, à 8 heures et demie, grand Concert populaire donné par les Associations ouvrières, dans lequel on entendra, par extraordinaire, le *Duo des Gascons*, chanté par MM. Ponchard et Géraldi. — La *Grande Hune*, par Ponchard — *Titi à Robert-le-Diable* et le *Jour de l'an*, par Mayer. — L'*Hymne au travail*, par Lebrun et les Enfants de Paris. — Prix d'entrée, pour cette fois seulement : 50 c. Tribunes réservées, 1 fr.

UNION MUSICALE. — Le 1er Concert de l'*Union musicale* a eu lieu dimanche dernier à la salle Ste-Cécile, au milieu d'une foule nombreuse et élégante. L'orchestre, habilement dirigé par M. Seghers, a exécuté avec un ensemble et une précision remarquable, plusieurs morceaux de nos vieux maîtres, qui ont été accueillis avec enthousiasme. Un chœur de Pêcheurs, composé par Reber, a obtenu aussi un grand succès; l'ouverture de *Coriolan*, de Beethoven, admirablement exécutée, a été redemandée.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT.

PARIS.	2		6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE, Belgique	36	19	1
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	5	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne ... des Panoramas 46; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, ... Bruxelles ...

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 22 janvier 1850.

Affaires peu animées et de la lourdeur; les vendeurs de primes, qui ont intérêt à ce que leurs primes soient abandonnées, ont fait faire quelques ventes et, malgré les efforts faits pour soutenir la rente dans les cours élevés, il y a eu constamment tendance à la baisse.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	94 25	Zinc Vieille-Montagne	.... ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	82 25	Naples, 5 0/0, c. Roth.	.. ..
Quatre 0/0, j. 22 sept.	75 25	Cinq 0/0 Romain	85 1/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 50	Espag. 3 0/0 dette ext.	27 ./.
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	29 1/4
Bons du Trésor	5 ./.	Belgique Empr 1831.	... ./.
Actions de la Banque.	2350 ..	— Empr. 1840.	99 1/8
Rente de la Ville	.. ..	— Empr. 1842.	99 ./.
Obligat. de la Ville	1270 ..	— Banq. 1835.	... ..
Obl. Emp. 25 millions.	1187 50	Emprunt d'Haïti	187 50
Obligat. de la Seine	.... ..	Piémont, 5 0/0 1849	.. ..
Caisse hypothécaire	... ..	— Oblig. anc.	980 ..
Quatre-Canaux	1090 ..	— Oblig. nouv.	960 ..
Jouis. Quatre-Canaux.	77 50	Lots d'Autriche 1834.	400 ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	94 30	94 30	94 15	94 25
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant	57 65	57 60	57 55	57 55

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	p ./.	5 0/0 liquid. à l'autre..	27 1/2
3 0/0 —	05 1/2	3 0/0 —	20 ./.

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant: Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
417 50	415 ..	Saint-Germain	... ..	... ..	... ..
203 75	202 50	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
168 75	... ..	Id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
835 ..	830 ..	Paris à Orléans	... ..	... ..	... ..
582 50	582 50	Paris à Rouen	... ..	... ..	... ..
247 50	247 50	Rouen au Havre	... ..	... ..	... ..
216 25	215 ..	Marseille à Avignon	... ..	215 ..	... ..
113 75	115 ..	Strasbourg à Bâle	... ..	... ..	... ..
330 ..	330 ..	Orléans à Vierzon	... ..	... ..	... ..
... ..	... ..	Boulogne à Amiens	... ..	... ..	... ..
412 50	416 25	Orléans à Bordeaux	... ..	415 ..	... ..
460 ..	460 ..	Chemin du Nord	461 25	461 25	461 25
115 ..	111 25	Montereau à Troyes	... ..	... ..	... ..
357 50	358 75	Paris à Strasbourg	360 ..	360 ..	358 75
272 50	275 ..	Tours à Nantes	... ..	273 75	... ..

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacle du 23 janvier.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODÉON. — Le Sicilien, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III. — La Tempête.
VAUDEVILLE. — Roger, un Monsieur, les Saisons.
GYMNASE. — La Demoiselle, la Fosse, Laurence.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Varraines.
VARIÉTÉS. — Un Quinze-Vingt, les Métamorphoses.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint-Germain, Babylas.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre fils Aymon.
GAITÉ. — Relâche.
FOLIES. — L'île des Bêtises, Simon, les Deux Soleils, une Mauvaise nuit.
THÉATRE-NATIONAL. — Relâche.
THÉATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noel.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 24 — Jeudi 24 Janvier 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois . . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 23 JANVIER.

Assemblée nationale.

DES JUGES ! DES JUGES !

Quelle figure sinistre plane au-dessus de ces détestables journées de juin 1848 ! Celle du légitimiste qui plus tard vint se faire le ministre d'une République qu'il détestait, et qui plus tard poussa nos soldats dans cette expédition de Rome aussi ridicule qu'odieuse. Par quelle fatalité cet homme, dont l'aspect, l'attitude, la voix nous inspirèrent, nous ne l'oublierons jamais, une répulsion si profonde la première fois que nous le rencontrâmes à la tribune (c'était quelques jours avant les journées de juin), par quelle fatalité cet homme fut-il aussi le premier qui donna le signal d'une affreuse guerre civile en exigeant la dissolution des ateliers nationaux *sous trois jours*? Par quelle fatalité, dans les poursuites entamées contre les insurgés de juin, l'Assemblée constituante adopta-t-elle les procédés familiers à l'inquisition, si chère à ce même homme : des délations pour preuves, des ennemis pour juges ?

Hélas ! dans l'atmosphère empoisonnée de calomnies et d'espionnage dont nous entoure depuis dix-huit mois le parti royaliste et dévot, dans ce mépris de toute légalité où s'habituent les esprits qui se prétendent les plus droits; dans cette éruption constante des haines peureuses qu'alimente sans cesse l'art perfide des intrigants, comment s'étonner du déni constant de justice qu'ont eu à subir les transportés de juin ?

« Des juges ! des juges ! Nous demandons des juges, car nous n'avons pas été jugés. » Voilà tout ce qu'ils ont à dire pour leur défense. Coupables ou non, ils n'ont pas été jugés ! De quel droit les retient-on prisonniers ? Le pouvoir souverain est-il au-dessus de la justice ?

Des juges ! des juges ! s'écriait encore aujourd'hui toute la gauche. C'est en effet tout ce qu'il y avait à dire en faveur des transportés. Toute autre parole est en quelque sorte superflue. Toutefois, nous devons féliciter M. Boysset du courage avec lequel il a lutté à la tribune pendant plus d'une heure contre les impatiences, les sarcasmes et les colères de la droite.

Mais en politique il n'y a que des ennemis, il n'y a pas de juges. Telle est la loi des sociétés mal faites et contraires aux vues de Dieu, dans lesquelles le monde a vécu jusqu'ici. Malheur aux vaincus ! malheur aux faibles ! Le vote de l'Assemblée et surtout son attitude nous l'ont encore trop prouvé aujourd'hui ; c'était un triste spectacle dont il faut nous hâter de détourner les yeux.

Ames généreuses et coupables, âmes généreuses et innocentes qui subissez ensemble dans les fers les rigueurs des réactions politiques, êtes-vous les seules qui souffriez sur cette terre de la déviation de vos destinées ? Non; un immense concert de gémissements s'élève de tous les points de la terre vers le ciel pour implorer une lumière nouvelle, une lumière régénératrice qui sauve encore une fois le monde. Votre voix aussi se mêle à ce grand concert, mais avec plus de force et d'espoir, car vous faites partie d'un peuple, qui, en ce moment, domine par l'intelligence et la foi tous les autres peuples du monde. Oui, oui, la France continue à être l'instrument de Dieu sur la terre; elle sauvera le monde par le socialisme. Pleurons sur nos douleurs et sur nos fautes, reconnaissons nos erreurs, nos faiblesses , nos crimes même ; mais qu'un immense espoir emplisse nos cœurs, et double nos forces ; l'instant s'approche où l'humanité tout entière s'écriera : *Délivrance !*

Ce n'est pas M. Laurent (de l'Ardèche), comme nous l'avons imprimé ce matin par erreur, mais M. Testelin, qui a porté hier à la tribune la conversation échangée entre MM. de Kerdrel et Ferdinand Barrot.

Dans le tumulte qui s'ensuivit, M. de Coislin donna un démenti à son collègue. Des paroles fort vives furent échangées, et ce matin une rencontre a eu lieu à dix heures au bois de Boulogne.

Les témoins étaient, pour M. Testelin, MM. Gendriez et Baudin ; pour M. de Coislin, MM. Léo de Laborde et de Caulaincourt. M. Testelin, qui avait le choix des armes, a choisi le sabre léger des officiers d'infanterie.

On s'est battu habit bas, mais le chapeau sur la tête. Sans cette précaution, exigée par les témoins, M. de Coislin eût peut-être été atteint mortellement. Il en a été quitte pour un coup de sabre sur le crâne.

Voici le procès-verbal de la rencontre signé des quatre témoins :

MM. de Coislin et Testelin, représentants du peuple, ont eu ce matin une rencontre au sabre d'officier d'infanterie. Après plusieurs passes sans résultat, les deux adversaires ont dû se reposer un moment, sur l'intervention des témoins.

A la seconde reprise, M. Testelin ayant paru frappé d'un coup de pointe en pleine poitrine, les témoins ont encore suspendu le combat.

A une troisième reprise, M. de Coislin, quoiqu'atteint au sommet de la tête par la pointe du sabre de son adversaire, insistait pour continuer, et il n'a rien moins fallu que la volonté absolue des témoins pour mettre fin à la lutte.

La blessure, sans présenter le moindre danger, était d'ailleurs assez grave pour rendre la continuation du combat complètement impossible.

Ont signé,

Pour M. de Coislin :

LÉO DE LABORDE,
DE CAULAINCOURT.

Pour M. Testelin :

F. GENDRIEZ,
A. BAUDIN. »

LE PARTI DE L'IGNORANCE.

L'*Univers* commence ce matin, avec de grandes fanfares d'éloges, la publication de cinq lettres inédites de Joseph de Maistre, sur l'éducation publique en Russie.

Ces lettres, datées de 1810, sont dignes de l'écrivain catholique qui a fait du bourreau le fonctionnaire le plus nécessaire de l'humanité. C'est une apologie catégorique de l'ignorance. Les Russes sont tourmentés de l'ardeur de s'instruire : c'est un grand tort.

On attache en Russie trop de prix à la science... Qui sait si les Russes sont faits pour les sciences? Il n'y a encore aucune preuve à cet égard, et quand la négative serait vraie, la nation ne devrait pas s'en estimer moins...

L'action de la science est dangereuse, très dangereuse. Au dernier siècle, on a tourné les esprits vers la science, et c'est ce qui a produit, en moins de trente ans, l'épouvantable génération qui a renversé les autels et égorgé le roi de France.

Joseph de Maistre ne nous cache pas les motifs de cette horreur qu'il éprouve pour le savoir .

La science rend l'homme paresseux, inhabile aux affaires et aux grandes entreprises, disputeur, *entêté de ses propres opinions et méprisant celles d'autrui*, OBSERVATEUR CRITIQUE DU GOUVERNEMENT, *novateur par essence, contempteur de l'autorité et des dogmes nationaux*, etc., etc.

On comprend, d'après ces paroles, que tout ce qui doit être retiré à la science dans l'enseignement, doit être donné à l'influence cléricale.

Voilà qui est franc et net comme la lettre de M. Combalot, publiée hier par le même journal. Le public saura maintenant nettement à quoi s'en tenir, et il choisira entre les deux partis :

Le parti pseudo-catholique, sous la bannière duquel se rangent tous ceux qui s'intitulent modérés, posant en principe l'intolérance, l'asservissement de la raison et préconisant l'ignorance ;

Le parti socialiste qui pose en principe la liberté et le complet développement de toutes le facultés humaines.

Un complot honnête et modéré.

Les honnêtes et modérés représentants des monarchies continuent à se montrer implacables envers leurs adversaires vaincus ; ceux dont ils s'emparent, ils les font assassiner judiciairement par un tribunal à leurs ordres ; ceux qui leur échappent, ils cherchent à les faire assassiner traîtreusement par quelque bravo à leur solde.

Nous dénoncions il y a quelques jours le complot formé contre Mazzini. Le *Morning Herald* nous apporte aujourd'hui le récit d'un plan d'assassinat préparé contre Kossuth par le gouvernement autrichien. Le *Morning Herald* est un journal aristocratique et par conséquent peu suspect quand il s'agit d'un fait qui incrimine une monarchie. Voici ce qu'on écrit à ce journal de Constantinople, 5 janvier .

La grande conversation du jour est la scandaleuse, l'inconcevable et la perfide conduite de l'internonce autrichien, qui a envoyé certain nombre de Croates (19 dit-on) à Shumla, avec ordre de tuer les chefs de la révolution hongroise. Sir J. Néal, notre intelligent consul de Varne, a découvert et déjoué ce complot. Entre autres plans, on se proposait de fournir à Kossuth la facilité de s'enfuir pour le tuer en route. Je laisse à juger cette conduite aux chrétiens et aux hommes civilisés. Je désire sincèrement que cette affaire soit proclamée par toute la terre.

Entrepôt, Bazar et Comptoir agricole.

INVENTION ET RÉALISATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE CRÉDIT SUR GAGES DES DENRÉES.

Le réel est étroit : le possible est immense.

J'ai imaginé et viens de réaliser une nouvelle combinaison financière, dans le but de parer au manque d'argent et de crédit qui cause l'encombrement des greniers et des celliers, et paralyse toutes les transactions. La réalisation très facile et immédiate de ce système de crédit, pouvant à nos yeux et aux yeux déjà d'un certain nombre de cultivateurs, contribuer au salut de la situation agricole, nous semble mériter toute l'attention publique.

Depuis longtemps cette pensée germait dans mon esprit. Je crois utile d'exposer la série des réflexions qui l'ont fait éclore.

§ 1er.

Mon point de départ.

1846 se signale par la disette et le prix exagéré des céréales.

Alors le gouvernement (mal renseigné d'ailleurs par des statistiques d'une exactitude jusqu'ici impossible) se préoccupe trop tard de la pénurie des grains.

L'étranger introduit ses blés sur nos marchés et remporte notre numéraire.

Les particuliers et les communes font de grands sacrifices pour livrer aux nécessiteux le blé au-dessous du cours.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 24 JANVIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

LES PLAIGNANTS.

SCÈNE V.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Introduis un autre plaignant.

(Entre un homme à figure douce, riante, mais empreinte d'une grande naïveté. Son vêtement, le plus simple qu'on puisse porter, à moins de n'en pas porter du tout, consiste dans un unique khaïk, d'une étoffe grossière, très négligemment retenu à la tête et à la ceinture. Le nouveau venu tient un bâton à la main, et la courbure de son dos semble justifier l'usage de ce compagnon de voyage. Sa physionomie générale dénote un montagnard modifié par notre contact. Ses manières sont patelines et pleines d'une exquise politesse. Il salue l'assemblée dans toutes les directions et particulièrement dans celle du chef du bureau arabe, auquel il adresse sa figure la plus souriante.)

LE PLAIGNANT (au chef du bureau arabe).

Bonjour, Sidi ! comment vas-tu ? comment est ton état ! comment vas-tu ? comment est ton état ? comment...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je te remercie, je vais bien ; mais qu'y a-t-il pour toi ?

LE PLAIGNANT.

Tu vas bien, gloire à Dieu ! Combien j'en suis heureux ! car, tu le sais, tu n'as pas de serviteur plus dévoué que moi. Et ton grand cheval, le gris, comment se porte-t-il ? Quelle bête magnifique ! Et qu'on ne vienne pas te mentir, il n'y en a pas de pareil dans tout le pays des croyants.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Merci, merci. Mon cheval va bien ; mais ton affaire ?

LE PLAIGNANT.

Et ton cheval noir de quatre ans, comment est-il ? Quelle bête ! Tu chercherais en vain son frère dans le monde. Il n'y a qu'un sultan comme toi qui puisse frapper de l'éperon sur un pareil coursier.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Merci ! merci ! tous mes chevaux vont bien. Ton affaire ?

LE PLAIGNANT.

Et ton petit poulain jaune qui te venait du Sud...

LE CHAOUCH (impatienté avec quelque raison),

Que Dieu détruise ta tente ! Ne vas-tu pas passer en revue l'écurie de l'agha, ses chiens, ses poules et tous les animaux qu'il peut avoir ? Raccourcis ton discours, car tu nous embêtes prodigieusement.

LE PLAIGNANT (prenant directement le chaouch à partie).

Ah ! c'est toi, notre seigneur Djilali ! Pardon, je ne t'avais pas aperçu. Comment vas-tu ? comment est ton état ? comment...

LE CHAOUCH (l'interrompant avec vivacité).

Que Dieu t'empoisonne ! Je vais très bien, très bien, ainsi que mes chevaux, mon bétail, et tout ce qui m'appartient. Es-tu satisfait ? Donne-nous la paix et viens à ton affaire.

LE PLAIGNANT (au chaouch).

Ah ! Sidi, Sidi, permets que je te baise la main, rien que pour la bénédiction que je dois en retirer.

LE CHAOUCH.

Veux-tu bien me laisser tranquille ?

LE PLAIGNANT (de son air le plus patelin).

Sidi, Sidi, pour la bénédiction.

Le chaouch défend successivement sa main, son épaule et sa tête, mais en se tournant pour se débarrasser définitivement du baiser qui le menace, il finit par le recevoir au beau milieu du dos.

LE CHAOUCH (furieux).

Qu'est-ce que ce kabyle, fils de chien ? Que sidi Abd-el-Kader me brûle s'il ne se moque pas de moi !

(Au plaignant.) Auras-tu bientôt fini ton jeu, et veux-tu nous faire tous coucher ici, grossier fils de grossier ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Allons, voyons, assez de préliminaires ainsi, et n'abuse pas de mon temps. Encore une fois, que me veux-tu ?

LE PLAIGNANT.

Pardon, Sidi, pardon ! Le temps des sultans est précieux, et ce n'est pas moi qui voudrais te le faire perdre ; Dieu m'en préserve !

LE CHAOUCH.

Voilà qui est bien parlé, tête de mon père ! Il est certain que ce rustre se moque de nous.

(Au chef du bureau arabe.) Sidi, laisse-moi jeter à la porte ce mulet.

(Le chaouch se dispose à saisir et à transporter par le milieu du corps l'infortuné plaignant, qui déjà commence à pousser des cris de victime.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au chaouch.)

Laisse cet homme, et abstiens-toi devant moi de gestes aussi précipités. Ne pourrai-je donc jamais te corriger de ce travers ?

(Au plaignant.) Ne crains rien, mais parle.

UN CHEF.

Il faut avouer que ce berger (1) abuse bien de ta patience !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je suis ici pour en avoir. La première qualité d'un chef est d'être patient et d'écouter. S'il ne peut pas supporter les plaintes, comment ceux qui se plaignent pourront-ils supporter la souffrance ? D'ailleurs, nous nous faisons une autre idée de l'autorité que vous. Chez nous, l'homme qui l'exerce doit être le serviteur de tous. C'est une œuvre de dévouement et non de plaisir. Il serait bien heureux pour vos administrés que vous puissiez vous graver ces maximes dans la tête ; vous marcheriez alors véritablement dans la voie de Dieu.

LES CHEFS (en chœur.)

Quelle pensée admirable ! Tu es un homme d'un sens profond et tu connais Dieu.

LE KADI.

Ces paroles sont écrites, Sidi Bou Krari dit au chapitre de l'autorité : Celui qui commande doit être le premier des serviteurs. Mais les Musulmans ne suivent plus ce qui est commandé !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais revenons à l'homme qui nous occupe. (Au plaignant.) Voyons, parle

---

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849 et des 6, 9, 18 et 19 janvier 1850.

(1) Berger, terme de mépris.

La presse agite, comme en 1817, les questions d'approvisionnements et de greniers d'abondance.

Les accapareurs font fortune.

La disette produit l'indigence.

L'accaparement et l'indigence produisent à leur tour l'émeute, le pillage et même l'homicide.

1847, 1848 (et probablement 1849) se signalent au contraire par une abondance de vins et de céréales, ces deux principaux produits de notre département.

Caves et greniers, tout s'encombre, sans l'espoir de prochains débouchés.

Aujourd'hui, la presse, chose étrange! se tait unanimement; les communes et l'Etat s'endorment sur l'opportunité et la facilité actuelle de ces approvisionnements... et attendront sans doute une nouvelle disette pour soulever *théoriquement* la même question des greniers de réserve.

L'abondance cause la misère.

Le peuple, aigri par l'indigence, encore contenu, s'agite et menace...

Eh quoi! une société qui meurt de faim, faute de subsistances. Une société qui meurt de faim par excès de subsistances! Des millions de producteurs offrant vainement des masses de denrées à vil prix à des millions de consommateurs éprouvant à leur vue le supplice de Tantale! Les fléaux du ciel conjurés et invoqués tour à tour, pour et contre, l'abondance des récoltes, quelle incroyable anomalie!!!

N'y aurait-il pas là-dessous :

1° Une terrible accusation contre l'organisation sociale?

2° La chute prochaine de cette superstition qui attribue exclusivement aux vengeances du ciel les mauvaises récoltes... tandis qu'il faudrait accuser l'ignorance de l'homme du défaut d'équilibre des subsistances?

3° Un mystère, par conséquent, que la science sociale doit éclairer; une fatalité qu'elle doit prévenir?

4° Enfin, selon nous, un mouvement tout providentiel qui doit, si nous savons le pénétrer, imprimer au progrès une marche rapide?

Cela dit, avant d'exposer nos solutions et nos plans particuliers de réalisation, commençons par décrire sommairement ce que nous entendons par agences agricoles.

§ II.

Des agences agricoles.

Le système complet des agences agricoles embrasse :

1° L'entrepôt,
2° Le bazar.
3° Le comptoir.

L'entrepôt est un local commun où les producteurs déposent leurs produits pour les faire soigner et vendre en gros par des hommes experts.

Le bazar est une exposition publique et permanente, dans un but de vente, qui s'établirait surtout dans les centres un peu importants où l'entrepôt réunirait diverses sortes de denrées et marchandises.

Le comptoir est une banque qui avancerait aux cultivateurs et aux industriels des fonds sur gage de leurs produits consignés dans les magasins de l'entrepôt.

L'entrepôt doit précéder les deux autres fondations, et peut se réaliser séparément (1).

§ III.

De l'Entrepôt.

Traitons d'abord les nombreux et importants avantages de l'entrepôt, de la manutention et de la vente en commun.

1° *Economie d'espace et de local.*

Un seul grand magasin sain, approprié, convenablement ventilé, préservé des animaux et insectes nuisibles, se substituera à cette multitude de petits greniers et celliers, mal appropriés d'ordinaire, trop froids ou échauffés, « souvent humides, ouverts aux » vents, à la pluie, à la poussière, aux rats, qui, de » concert avec les charançons, dévorent les grains.» (DUVAL. Rapport au Congrès d'agriculture, 1848.)

Ou bien, ces magasins renfermeront, à l'instar des halles aux blés et aux vins de Paris, autant de lots qu'il y a de dépositaires, avec fractionnement dans chaque lot des diverses espèces et qualités de denrées.

Ou bien, ils recevront seulement autant de compartiments que le demanderont les espèces et nuances différentes, sans distinction de propriétaire. Seulement, une rigoureuse expertise aura classé préalablement les nuances présentées par chaque consignataire, et un compte ouvert constatera les quantités qu'il aura déposées dans chaque compartiment.

Ce dernier mode réalise évidemment une économie notable de local et de manutention, et satisfait mieux l'acheteur, dont « le goût ne s'égare plus » au milieu de ce nombre borné, mais suffisant, de » types gradués et à peu près fixes. » (LEMOYNE.)

Mais, direz-vous, il faudra des frais d'établissement? Je réponds que les producteurs font, en détail, dix fois autant de frais que ceux qu'exigerait un grand magasin. Puis, rendus libres, les petites caves, les petits greniers pourraient s'adapter à d'autres usages. D'ailleurs. pour le début, l'agence louerait, je le répète, quelque grand bâtiment.

2° *Economie et perfectionnement de la manutention.*

Quelques machines et instruments perfectionnés remplaceront toutes ces collections de mauvais ustensiles qui se répètent autant de fois qu'il y a de ménages. L'économie atteindrait souvent aux 9/10. De même, les soins multipliés et malhabiles de chaque cultivateur feront place à la gestion d'hommes experts, (tels que les fruitiers) qui acquerront encore, par la spécialité de leur travail, une aptitude et une dextérité particulières, emploieront les meilleurs procédés de la science et de la pratique, et préserveront ainsi les denrées d'une altération et d'une pourriture si fréquentes dans la gestion morcelée.

D'ailleurs, l'avantage bien connu des grands établissements, c'est l'économie sur les frais généraux.

Enfin, ne trouverait-on pas quelques employés gratuits, comme dans la plupart des œuvres de bienfaisance où l'on rétribue seulement les agents subalternes, qui se choisiraient ici de préférence parmi les consignataires? Ces agents pourraient participer aux bénéfices, comme le *fruitier* qui, dans les fromageries bien organisées, reçoit, outre un salaire fixe, une étrenne mesurée à son *travail* et à son *talent*, au *poids* et à la *qualité* des fromages.

3° *Vente en temps opportun.*

Dans l'état actuel, l'agriculteur, à moins de recourir à l'usure, se voit souvent forcé de vendre à tout prix, même dès les premiers jours de la récolte. N'a-t-il pas à payer les impôts et le fermage, à entretenir son ménage et sa famille, à remplir d'autres engagements!

Alors, qu'arrive-t-il? Le même besoin de vendre se déterminant au même moment chez un grand nombre de producteurs de la même denrée, la surabondance des produits sur les marchés amène forcément leur dépréciation factice.

Qui n'a pas entendu les justes plaintes du petit producteur? « Vous autres, disent-ils, aux riches propriétaires, vous pouvez attendre : vous vendez » quand vous voulez, et quand la marchandise est » à son prix. Pour nous, il faut vendre tout de suite, *bon gré, mal gré*; et encore l'acheteur, qui nous » paie moins cher, se défie-t-il de notre denrée! »

Ce fait, hélas! trop vrai, est une des vives sources qui engendrent cette défiance et cette jalousie, état endémique des mœurs dans nos campagnes.... que travaille, depuis plus longtemps qu'on ne pense, un vague instinct de socialisme.

Combien de fois même les producteurs, après avoir vendu à bas prix leurs produits au dehors, n'iront-ils pas, à leur grand désespoir, racheter sur le même marché, au *maximum* des prix, le grain qui leur manquera plus tard pour la consommation du ménage!

Au contraire, si un magasin commun recevait toutes les denrées, le cultivateur, ayant la faculté d'y déposer ses produits et d'obtenir une avance sur leur dépôt, ne se hâterait plus de vendre à tout prix. Ce serait l'agence qui vendrait en temps opportun, à profit par conséquent, et en gros, comme nous le verrons.

WLADIMIR GAGNEUR,
Professeur du comité de la fruitière de Bréry.

(*La suite prochainement.*)

(1) Nous ne pouvons trop engager nos lecteurs à consulter l'excellent travail de François Coignet, manufacturier de Lyon, qui se vend à la librairie phalanstérienne. Seulement, cet auteur traite particulièrement la question au point de vue des fabriques.

Jusqu'à ce jour, le grand parti de l'ordre avait dit aux démocrates, victimes du régime actuel : « Vous n'avez pas le droit de vous insurger puis» que vous êtes en possession du suffrage uni» versel. »

Cela voulait dire : propagez vos idées, faites valoir vos candidats, et si le pays vous donne la majorité, nous devrons nous résigner à cet arrêt.

Le parti de la réaction, si loyal et si sincère, comme il l'a montré dans sa fameuse *expédition romaine*, a tenu ce langage aux démocrates socialistes, tant qu'il a cru leurs idées sans influence et leur triomphe électoral impossible.

Mais les idées gagnent du terrain; on fait la guerre au colportage, à la presse, aux réunions; le triomphe électoral devenant chaque jour plus probable, on commence à menacer le suffrage universel; et l'on déclare à ceux qui ont dû souffrir une majorité d'anti-socialistes et d'anti-révolutionnaires, qu'on ne souffrira pas *une majorité de socialistes et de révolutionnaires*; lisez l'*Assemblée nationale*, en discussion avec l'*Evènement* :

L'*Evènement* pense-t-il que la majorité relative peut donner dans les élections la véritable expression des sentiments de la France?

VEUT-IL QUE NOUS AYONS A L'ASSEMBLÉE UNE MAJORITÉ DE SOCIALISTES ET DE RÉVOLUTIONNAIRES?

Suppose-t-il que les représentants de la conservation sociale laisseront le pays livré aux terribles éventualités d'une surprise électorale?

On ne peut nier le péril, et pour vaincre ce péril il faut agir.

Le plus grand péril naîtrait de la violente opposition, faite par la majorité d'aujourd'hui, aux progrès légaux et au triomphe constitutionnel de la minorité qui est appelée à lui succéder.

Le *National* publie la lettre suivante, émanée d'un officier en garnison dans le nord de la France :

Ce matin, à 9 heures, le sergent-major de ma compagnie est venu me communiquer le rapport. Quand j'ai eu pris connaissance des ordres de service, il m'a dit qu'il avait reçu l'ordre de me donner un journal et de me présenter une liste d'abonnement à ce journal. J'ai lu le titre de la feuille ainsi placée sous le patronage de l'autorité militaire : c'était le *Napoléon*. J'ai pris connaissance de la liste; le colonel du régiment y avait inscrit son nom à la première ligne. J'ai refusé d'y apposer le mien; et j'ai su depuis que la plupart des officiers avaient agi comme moi. Mais ce n'est pas tout. Chaque sergent-major avait encore reçu l'ordre de communiquer le *Napoléon* et la liste d'abonnement aux sous-officiers et aux caporaux de sa compagnie.

On nous a assuré que ce service d'un genre tout nouveau, imposé aux sergents-majors et commandé comme une manœuvre par le colonel, était le résultat d'une instruction spéciale du ministre de la guerre; le fameux d'Hautpoul.

La monnaie vient de mettre en circulation des pièces d'argent de la valeur de vingt centimes. Pour la forme, pour l'aspect ces pièces sont absolument semblables à celles de vingt-cinq centimes. Il n'y a de différence que pour l'épaisseur, et cette différence est si peu sensible qu'il faudra un soin extrême pour s'en apercevoir. Ces monnaies vont devenir une source d'ennuis pour ceux qui auront à s'en servir, et fourniront aux fripons le moyen de prélever une prime de vingt pour cent sur les gens distraits ou peu soigneux. Nous prédisons qu'avant peu les plaintes seront telles, qu'il faudra retirer de la circulation ou les monnaies nouvelles ou les pièces anciennes de vingt-cinq centimes.

EXTÉRIEUR.

Depuis quelques jours, nous ne recevons qu'un très petit nombre de journaux étrangers.

Tout espoir de conciliation entre le roi et la chambre prussienne semble évanoui. Le roi tient à ses deux chambres, et, si on ne les lui accorde, il ne jurera pas la Constitution. Voici ce qu'on écrivait le 19 janvier à la *Gazette de Cologne* :

« M. de Bodelschwingh, dans une audience que le roi lui a accordée, a déclaré sans détour à S. M. que le serment à la Constitution était pour elle un devoir de conscience. Il a parlé avec éloquence, mais en vain. Hier soir voici quel était l'état de choses. Le roi repoussait absolument les propositions de M. Camphausen, et déclarait que dans le cas où les chambres rejèteraient les propositions du 7 janvier, il ne pourrait prêter serment à une Constitution incomplète par le manque d'une première chambre. La Constitution, en tant qu'elle aurait été complétée par la révision, devait, au contraire, être promulguée de nouveau comme loi fondamentale du pays, sous réserve de la révision des points sur lesquels on n'est pas d'accord. »

D'un autre côté, la commission de la seconde chambre a publié son rapport, dans lequel on propose de rejeter le projet d'instituer une chambre des pairs.

— On écrit de Berlin à l'*Emancipation belge* :

« Le nouvel ambassadeur français à notre cour, M. de Persigny, joue un rôle assez étrange à Berlin. Vous aurez de l'intérêt à apprendre que M. de Persigny forme ici le centre de l'absolutisme. Je vous donnerai, dans mes lettres futures, de curieux détails à ce sujet. »

— On écrit de Trêves, 19 janvier, à la *Gazette de Cologne* :

« Le jury vient de prononcer à l'instant même sur le sort de Grum et de ses co-accusés. Il a acquitté Grum, mais les autres prévenus ont été déclarés coupables. Grum était accusé d'avoir formé à Marienbourg, le 13 mai 1849, un complot pour renverser ou changer le gouvernement, et d'avoir le même jour entrepris, avec d'autres conjurés, d'exciter les habitants contre l'autorité royale. Les sept autres prévenus étaient accusés d'avoir, à la tête d'une bande, envahi et pillé l'arsenal. »

— Le *Daily-News* annonce que Mme Kossuth est parvenue à s'échapper de la Hongrie. Cette noble femme est arrivée à Belgrade et se rend à Schumla, pour y rejoindre son mari.

— *La République anglaise et Cobden pour toujours!* (*the british Republic and Cobden for ever!*) tel est, d'après le *Standard*, le cri de ralliement qui se ferait bientôt entendre après les démonstrations en faveur de la charte du peuple et du libre-échange, si les *honnêtes gens* n'avaient encore à leurs ordres une bonne armée pour tenir les *factieux* en respect.

Les journaux d'Italie, en retard depuis trois jours, nous parviennent ce soir.

Le pape ne veut pas même discuter la question de son retour à Rome avant le mercredi des Cendres. La commission pontificale poursuit le cours de ses destitutions. Tout employé qui a adhéré à la République est rejeté sur le pavé, c'est-à-dire l'immense majorité de ces humbles fonctionnaires.

Le roi de Naples s'étant rendu dernièrement à une église où prêchait un prédicateur populaire, a été attendu à sa sortie par une foule immense de femmes privées par lui de leurs pères ou de leurs maris, qui lui ont demandé avec instance la liberté des leurs. L'ami de Pie IX, abasourdi de ces réclamations, n'a rien trouvé de mieux que de s'élancer en toute hâte dans sa voiture, dont les chevaux ont immédiatement pris le galop.

Le sénat piémontais a, comme on s'y attendait, adopté sans discussion la loi relative au traité conclu avec l'Autriche. Les ministres ont de nouveau affirmé qu'il n'existe aucun traité secret entre l'Autriche et le Piémont, et que l'extradition des réfugiés ne serait jamais accordée.

MARINE.

A PROPOS DE L'ENQUÊTE (1).

V.

Conclusions.

Nous avons posé tout d'abord, et souvent répété dans ce travail, que les colonies ou pays neufs à exploiter et approvisionner sont la base de toute puis-

(1) Voyez les numéros du 30 décembre 1849, 1, 2, 3, 9, 10, 11, 15, 17 et 21 janvier 1850.

LE PLAIGNANT.

Est-ce que tu ne te rappelle pas mes trais? J'ai l'honneur d'être connu de toi. Je suis ton serviteur El Hhadj ben Guelil.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

El Hhadj ben Guelil. Non, mon ami, je ne me rappelle pas ton nom, et ta figure non plus ne me revient pas tout à fait. Tu comprends, je vois beaucoup d'Arabes, et il m'est impossible de me les rappeler tous.

LE PLAIGNANT.

Je suis du Zordan. J'ai un petit jardin près d'Aïn-Lebiâ. (Se frappant sur la poitrine.) El Hhadj ben Guelil, tu ne connais que çà.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien. C'est possible.

LE PLAIGNANT.

J'ai un cousin de ma femme, le petit ben Zoubia, qui a été pendant quelque temps palfrenier dans ton écurie des Diafs (1). Tout le monde le connaît ici. Ton chaouch, notre seigneur Djilali, ne connait que çà.

LE CHAOUCH.

Que mes femmes me soient défendues, si j'ai jamais entendu parler de ce ben Zoubia. Voilà un gaillard qui n'est pas honteux.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Peu importe. Après.

LE PLAIGNANT.

Tu ne te rappelles pas l'année où tu as battu les bandes de Bou-Touala, dans la vallée de l'Oued-El Kril?

(1) Diafs, hôtes.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Oui certes. Et puis.

LE PLAIGNANT.

Eh bien! Après le combat tu passas devant mon jardin d'Aïn-Lebiâ. Ma femme te salua de ses cris, et moi je t'offris une pastèque pour étancher ta soif. C'était un jour de soif, le guebeli (1) soufflait.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Merci! merci! mon ami. Je te suis bien reconnaissant de ton bon procédé.

LE PLAIGNANT.

Tu te rappelles la pastèque? quelle pastèque! un mulet n'aurait pas pu la porter. C'est que, tel que tu me vois, je suis le premier jardinier du Zordan.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

J'ai en effet un vague souvenir d'avoir mangé une pastèque à Aïn-Lebia, après l'affaire que tu viens de me rappeler.

LE PLAIGNANT.

Tu vois bien que tu me connais. J'en étais sûr. El-Hhadj-Guelil le jardinier. (Se tournant vers l'assemblée.) J'étais sûr que l'agha me connaissait.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Soit! je te connais; je te dois même de la reconnaissance. Mais où veux-tu en venir?

LE PLAIGNANT.

Je viens te demander justice, à toi la porte de salut des opprimés. (Criant plus fort.) Je suis ton serviteur.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais, mon brave homme, tu n'avais pas besoin de te recommander de ta pastèque pour l'obtenir. Voyons, parle.

(2) Guebeli, vent du sud.

LE PLAIGNANT.

J'ai été enfenouillé de la manière la plus déplorable.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Comment, enfenouillé! Tu veux dire, sans doute, qu'on a abusé de ta simplicité pour te dérober quelque chose?

LE PLAIGNANT.

Oui, c'est cela. La vérité est dans tes paroles. C'est Sidi Mebarek, le derviche, qui m'a joué le tour. Sidi Mebarek, tu le connais?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Non; mais peu importe. Explique ton affaire.

LE PLAIGNANT.

Si notre kaïd, Bou Tekrouide, était là, il te dirait qui ça est que ce Sidi Mebarek,

BOU TEKROUIDE.

Me voilà; qu'est-ce? de quoi s'agit-il?

LE PLAIGNANT.

Ah! Sidi Bou Tekrouide est là. Pardonne-moi de ne t'avoir pas salué. Je ne t'avais pas aperçu. Comment vas-tu, Sidi? comment est ton état? comment...

(Ici commence une de ces scènes d'exquise politesse dont El Hhadj Guelil paraît être trop prodigue. Le plaignant se précipite sur son kaïd comme il avait fait tantôt sur le chaouch, et veut absolument lui baiser quelque chose, jurant par le tombeau du prophète et autres choses sacrées, que ce qu'il fait n'est que pour en retirer une certaine bénédiction. Le chaouch, qui sait par expérience que cette scène peut durer longtemps, se décide à y couper court, à l'aide d'un de ces tours de main que la nature de ses fonctions lui a rendus si familiers. Il saisit le plaignant par la ceinture, et, malgré les protestations de ses jambes et de ses bras, le cloue à sa place, où il le tient dans l'étau de ses poignets tout le temps nécessaire pour calmer son accès de politesse.)

LE CHAOUCH (exaspéré).

Par Sidi Abd-el-Kader! j'ai rarement vu un particulier plus embêtant que celui-ci! Il faut que ce gaillard-là ait le diable au corps. Mais, vieux mangeur de glands, ne sais-tu pas que tu n'es pas ici au marché, pour saluer ainsi tes connaissances? Tu es ici devant l'agha pour exposer ton affaire. Expose ton affaire ou laisse-nous en paix.

LE PLAIGNANT.

M'y voilà, Sidi, m'y voilà. C'est que, vois-tu, je suis vertueux, moi, homme de bien, et j'ai le plus grand respect pour mes chefs. Je suis un si brave homme, si tu savais.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Allons! il faut en prendre son parti. Tu es évidemment venu pour mettre ma patience à l'épreuve. Voyons, quand il te plaira?

LE PLAIGNANT.

Sidi, j'ai été enfenouillé de la manière la plus déplorable.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu l'as déjà dit. Par qui?

LE PLAIGNANT.

Par sidi Mebareck, le derviche.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Comment? dans quelle circonstance? explique-toi, enfin.

(*La suite prochainement.*) CH. RICHARD.

sance maritime. C'est là l'idée mère que nous avons toujours eue présente à l'esprit. Nous avons ajouté que l'association, la combinaison des intérêts et des efforts, étaient la condition, *sine quâ non*, de toute réussite désormais dans les grandes entreprises, et que l'homme de l'avenir s'appellerait légion. Les colonies, par les denrées premières et exotiques qu'elles fournissent à la mère-patrie, et par les débouchés qu'elles lui offrent pour ses produits manufacturés et autres, sont la *cause primordiale* de bénéfices considérables qui enrichissent et permettent de défrayer et d'entretenir, bonne et forte, une marine de l'Etat, devenue nécessaire à la protection des colonies et du commerce lointain. (Bientôt, nous l'espérons, une *marine neutre*, pour la police des mers, viendra remplacer ces cent marines de guerre, si onéreuses à toutes les nations, mieux éclairées sur leurs véritables intérêts.) — Les transports nombreux de va et vient demandent une marine marchande nombreuse qui forme et entretienne gratis des marins exercés, à la disposition de l'Etat, en cas de guerre maritime inopinée. Les colonies sont bien la *base* de toute marine de guerre forte et durable : elles fournissent l'argent et les hommes exercés ; l'argent pour acheter le matériel, sans écraser la mère patrie d'un surcroît d'impôt ; les hommes exercés, qui n'ont rien coûté à instruire, pour manœuvrer le matériel.

Les colonies *seules*, ou pays neufs à exploiter et approvisionner, peuvent produire un tel résultat. Le commerce avec les autres nations est bien encore une cause d'armement ; mais ce n'est jamais qu'une annexe des colonies, à moins de monopole exclusif, plus impossible tous les jours. Au point où en sont aujourd'hui les nations civilisées, elles ont trop apprécié l'avantage de transporter elles-mêmes leurs denrées et d'apporter celles qu'elles prennent en échange, pour en laisser bénévolement la fonction aux autres ; aussi toutes encouragent-elles le développement de leur marine de commerce. Elles conservent ainsi, dans leurs richesses ou avoir, la rétribution affectée au transport, tout en occupant avantageusement et enrichissant une partie de leur population.

Bientôt, c'est-à-dire dès que l'Europe ne sera plus sous la pression de la possibilité d'une guerre inopinée, chaque nation tiendra plus encore à faire ses échanges par l'entremise de ses propres bâtiments, et nos axiomes deviendront encore plus frappants.

La nation seule qui naviguera à meilleur marché aura chance d'être employée par les autres. Nous ne sommes pas dans cette condition, bien au contraire. Avisons donc à diminuer les faux frais de nos armements, de notre commerce extérieur. A l'incohérence, à l'hostilité de milliers d'entreprises rivales, mal gérées, décuplant les frais d'administration, d'exploitation et les chômages des bâtiments, substituons l'unité d'action, la convergence, la combinaison, l'association de tous les intérêts ; ayons un seul grand comptoir, parfaitement géré, une seule administration, bien tenue, un nombre moindre de bons bâtiments, toujours employés et montés par des équipages exercés et suffisants : le contraire de ce qu'on voit aujourd'hui enfin, le contraire presque en tout.

Reprenons l'un après l'autre les principaux procédés et idées que nous avons exposés, un peu confusément peut-être, dans le cours de ce travail : classons-les brièvement, selon leur valeur productive, afin qu'ils présentent un tout complet, facile à embrasser, des mesures principales à prendre pour arriver à régénérer notre puissance navale, à rendre à la [illegible]ce le rang qui lui est dû comme nation maritime, et à réhabiliter du même coup et étendre son commerce extérieur et son développement colonial.

1° Institution, par le gouvernement coassocié, de grandes compagnies commerciales par bassins, ouvertes à tous, pour ramener l'unité, l'économie dans les transports, le commerce extérieur, les colonisations, fondations de comptoirs, etc., etc.

2° Etablissement de jurys experts ; marque de fabrique, etc., afin de ramener la loyauté, la confiance dans le commerce extérieur, en rendant impossibles les ventes de cuivre pour or, eau sucrée chargée d'acide carbonique pour du champagne, etc.

3° Appel aux nations civilisées pour la colonisation de l'Afrique occidentale principalement. Il y a place, honneur et bénéfices pour tous. On l'attaquerait partout à la fois sur le littoral, moins malsain de beaucoup que l'intérieur, et très habitable immédiatement aux Européens.

Les hôpitaux flottants et navigants diminueront les pertes d'hommes des neuf dixièmes. Nous avons vu des bâtiments séjourner 30 mois sur les côtes occidentales, sans perdre un seul homme, quoique ou parce que l'équipage allait souvent courir à terre, faire de l'eau, des balais, etc.

4° Etablissement d'une marine neutre pour la police des mers, afin de pouvoir diminuer rapidement le nombre des bâtiments de guerre purs, élément improductif par excellence, et les transformer en paquebots et annexes du commerce, etc.

5° Organisation d'équipages permanents. Les équipages seraient subdivisés en sections 2, 3, 4, selon la grandeur des bâtiments qu'ils seraient appelés à monter ou armer.

6° Election, par les pairs, pour les avancements, jusqu'au grade de second-maître inclusivement.

7° Etablissement de cités, à proximité des arsenaux, pour les ouvriers, leurs familles et celles des marins.

8° Unité de plan pour les arsenaux, usines, etc., etc., et simplification indéfinie des rouages administratifs ; responsabilité effective de tous les agents.

9° Expulsion, sans miséricorde, des forçats ou condamnés de nos établissements publics. Leur place est marquée à l'endroit le plus dangereux, le plus pénible dans toute colonisation nouvelle. Ils doivent se réhabiliter par le travail utile et dévoué ; dirons-nous qu'ils le désirent ?...

10° Primes accordées et encouragements aux économies directes sur le matériel ; aux procédés perfectionnés, cabestan-Barbotin, arimage-Lugeol, linguet-Legoff, gouvernail-Fouque, etc., mais surtout aux inventions économiques ; galvanisation du fer, ris-Béléguic, procédé-Boucherie, etc.; la mise au concours des désidérata, formulés et classés par une commission scientifique qui s'assemblerait tous les ans, et poserait les problèmes à résoudre, avec primes, selon l'importance.

Tel est le cadre des principales opérations à faire pour changer du tout au tout l'état de notre marine. Quelques-unes, telles que les cités, ne demandent aucun retard, à peine une étude de quelques semaines avant de poser la première pierre. Faisons enfin entrer dans la pratique l'idéal apporté au monde par le Christ : « Vous êtes tous frères ; aimez-vous les uns les autres, c'est *toute la loi et les prophètes*, » et formulé par ces trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité. » — La liberté, l'égalité, la fraternité ne peuvent s'inaugurer que par le bien-être, l'abondance générale accessible à tous. Où il y a des misérables dénués de tout, il n'y a point de liberté pour tous, il n'y a point d'égalité ; il n'y a point de fraternité. Lorsque le banquet est trop chétif pour que tous puissent y prendre part, les forts chassent les faibles, les femmes et les enfants, ces protégés, ces bien-aimés du Sauveur ; ceux auxquels il faut ressembler, si l'on veut entrer dans le royaume de Dieu et de sa justice, où tous les biens nous seront donnés *par surcroît*, car notre père qui est aux cieux sait que nous en avons besoin.

Naguère un mot célèbre a été jeté du haut de la tribune nationale par un premier ministre : « Enrichissez-vous ! » Formule égoïste et simpliste. Il fallait dire : Enrichissons-nous ! mais tous ensemble ; enrichissons nos frères en même temps que nous. Or, la marine de l'Etat, la guerre et autres fonctions improductives devenaient, sous ce premier ministre, de plus en plus onéreuses. Il était hors de la voie normale, la seule chrétienne, la seule *possible* aujourd'hui : l'enrichissement général. Il ne voulait enrichir qu'une poignée de sangsues paresseuses et parasites avec les sueurs des masses déshéritées, écrasées et abruties sous les étreintes de la misère et d'un travail incessant, *frein salutaire*. Ce système est gros de calamités ; nous n'en avons que trop fait l'épreuve ; l'arbre est jugé à ses fruits amers : le *frein salutaire* s'est brisé comme verre au souffle d'une poignée de prolétaires en haillons. En bon marins, virons de bord, puisque nous courons sur des brisants et que la route est dangereuse à tenir. N'attendons pas que notre vaisseau, échoué sur les écueils, s'entrouvre de toutes parts et s'engouffre avec l'équipage sous les abîmes des flots déchaînés.....

FIN.

E. C. B.,
officier de marine.

Assemblée nationale.

Séance du 23 janvier.—Présidence du cit. DARU.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. DE MORNAY. Messieurs j'ai lu ce matin dans le *Moniteur* que, sur l'amendement de M. Denayrouse, j'aurais déposé dans l'urne du scrutin deux bulletins, l'un blanc et l'autre bleu. Je ne sais qui se sera permis de voter pour moi. Je déclare donc que je n'ai point mis un billet blanc dans l'urne.

M. LE PRÉSIDENT. Le procès-verbal constatera l'erreur. Je dois maintenant consulter l'Assemblée à l'égard d'une proposition faite sur la garde mobile par MM. Clary et les généraux Tartas, Husson, etc. La sixième commission d'initiative parlementaire a été saisie de cette proposition, qui a pour objet de reconstituer en deux bataillons les six bataillons actuellement existants de la garde mobile pour le courant de l'année 1850.

L'Assemblée décide que le renvoi est ordonné à la commission chargée d'examiner le projet de loi de M. le ministre de l'intérieur.

M. LE PRÉSIDENT. Nous reprenons la discussion de la loi sur la tsansportation. L'Assemblée a voté hier l'article 1er en réservant ces mots : « Quelle qu'ait été l'époque de leur arrestation. »

Un article additionnel est présenté par M. Lagrange sur l'art. 1er; mais l'Assemblée peut d'abord voter les mots réservés.

Les mots réservés, soumis au vote, sont adoptés par l'Assemblée.

L'article demeure ainsi rédigé :

« Art. 1er. Tous les individus actuellement détenus à Belle-Isle et dont la transportation a été ordonnée en vertu du décret du 27 juin 1848, par suite des décisions des commissions instituées par le pouvoir exécutif, seront transférés en Algérie, quelle qu'ait été l'époque de leur arrestation. »

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur le vote à la tribune : l'Assemblée résout cette question d'une manière affirmative.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	463
Majorité absolue,	232
Billets blancs,	310
Billets bleus,	153

L'Assemblée a adopté l'ensemble de l'article premier.

M. CH. LAGRANGE a proposé l'article additionnel suivant.

» Avant tout envoi en Algérie des transportés, une révision des dossiers des citoyens conservés à Belle-Isle et sur les pontons sera faite par les soins d'une commission tirée au sort parmi les membres de l'Assemblée nationale présents à Paris. Cette commission statuera définitivement sur la mise en liberté immédiate des citoyens reconnus innocents ou susceptibles d'être rendus à leurs familles sans danger pour la société. »

M. LAGRANGE. Je viens encore à cette tribune où j'ai paru quatre fois pour défendre devant vous la cause du malheur. L'article que vous avez voté a ouvert à de malheureux citoyens une partie de l'enfer, d'où il ne sortira peut-être que des cadavres.

Sous la Constituante, je demandai l'amnistie; la Constituante est restée sourde à ma prière; depuis ce temps, nous avons expérimenté votre tempérament. (On rit.) Nous avons cru que le remède que nous proposions sous la Constituante était trop héroïque pour cette assemblée; et nous nous sommes contentés de vous demander des juges pour ceux qui restaient encore en prison.

Ce que je vous demande maintenant est si peu, que vous ne vous sentirez pas le courage de me refuser; que le testament de Bugeaud qui couvre tous les péchés de ce citoyen (Rires et bruit), que ce testament, qui se termine par une prière à la concorde, par une recommandation à la clémence, à l'union, reste sous vos yeux et vous dispose à l'indulgence !

L'Assemblée consultée ne prend pas l'amendement en considération.

L'Assemblée passe à l'article 2.

« Art. 2. Les individus transportés seront réunis sur les terres du domaine de l'Etat, et y formeront un établissement disciplinaire spécial.

» Cet établissement devra être entièrement séparé des colonies agricoles créées en vertu du décret du 19 septembre 1848, et des établissements fondés par les colons volontaires. »

M. E. BARRAULT. A quel régime doivent être soumis les transportés ?

Si vous composez une colonie pénitentiaire de coupables suivant le droit commun, on peut supposer qu'elle peut être menée à bien ; mais cela n'est pas possible. Sachez-le bien, dans une colonie pénitentiaire composée de coupables selon la politique, les coupables auront du dédain, du mépris pour la société ; ils savent que le malheur éveille des sympathies dans les rangs de cette société elle-même.

Votre mesure ne sera pas regardée par eux comme une expiation, mais comme la suite d'une défaite. Ils ne sont pas coupables à leurs yeux, ils sont vaincus.

Vous ne tirerez pas autre chose des transportés que ce que les deys d'Alger tiraient des esclaves chrétiens attachés à la chaîne.

Jamais en aucun temps on n'a eu la bizarre pensée de faire de l'agriculture avec des chouans, des brigands de la Loire, des anarchistes. Je concevrais encore cette intention, si le pouvoir exécutif avait en lui un principe meilleur que les gouvernements précédents. Vous n'avez pour vous que votre haine contre le socialisme, et, malgré vous, vous prêtez votre oreille aux mugissements de cette cataracte que M. de Montalembert trouvait plus furieuse que la chute du Niagara.

Croyez-vous que les transportés—les plus incorrigibles, dites-vous, des socialistes — n'entendent pas aussi, eux, cette grande voix ? Ils la comprennent mieux, car ils l'entendent avec les oreilles de la foi.

Enfin, ce qui s'oppose encore à tout effet de colonisation sera l'absence même de la famille des transportés.

L'article 11 dit qu'il sera pourvu par l'Etat aux dépenses du voyage des femmes et enfants légitimes des transportés, quand l'état de l'établissement permettra qu'ils soient réunis à leur mari ou à leur père. Ces mots sont bien vagues ; mais le rapport est plus explicite, il dit : « Les familles des transportés seront admises à se réunir à eux lorsque l'organisation de l'établissement le permettra et lorsque des lots de terre spéciaux, dont ils auront obtenu la jouissance seront en état de recevoir les familles. »

Et l'article 5 dit quand ce lot de terre sera accordé.

« Trois années après le débarquement des transportés en Algérie, ceux qui justifieront de leur bonne conduite pourront obtenir la jouissance d'un lot de terre sur l'établissement. » Ainsi se trouve démentie cette parole de M. Léon Faucher, qui parlait de la clémence de l'Assemblée actuelle en regard de la rigueur du décret du 27 juin 1848, qui, lui, n'assignait pas de délai à la réunion des familles.

Il en est ainsi de la propriété, que le projet de M. Dufaure accordait d'abord, et que le projet actuel n'accorde plus qu'au bout de dix années ; trois années suffisaient dans le premier projet. Votre leurre de propriété est donc trop visible ; la colonisation n'est ni sincère ni réelle.

Dans dix années !... Est-il quelqu'un d'entre vous qui puisse me dire ce qui se sera passé en France dans l'espace de dix années ! Dix années ! n'est-ce pas le cas de dire avec la fable : « Dans dix ans, le roi, l'âne ou moi, nous serons morts ! »

L'orateur examine ensuite si l'Algérie est un lieu favorable à la colonisation par les transportés.

Pour nous, qui connaissons le climat meurtrier de ce pays, nous pouvons dire que dans quatre ans, de notre bagne dans le désert il ne restera qu'un ossuaire... C'est sans doute là ce que M. Léon Faucher appelait hier le monument de la justice de l'Assemblée constituante. (Bravos à gauche.)

Je ne dis de votre loi que cela. Il était fort inutile de supprimer la peine de mort en matière politique ; il suffisait de décider que le bourreau se nommerait l'Algérie. (Exclamations à droite.) Plus qu'un mot : votre loi est une mauvaise action et une mauvaise affaire. (Agitation prolongée.)

M. le ministre de la guerre donne des détails topographiques sur Lombessa ; il ajoute qu'il est impossible de trouver un lieu qui offre plus de chances de succès pour l'établissement d'une colonie, et soutient que les transportés seront bien mieux là que dans une forteresse en France. (Bruit à gauche.)

On nous demande quand cet établissement sera prêt. Il fallait votre vote avant de procéder à sa création. Les transportés seront conduits en Algérie. Aussitôt qu'on pourra leur rendre leurs enfants, leurs femmes, on le fera avec empressement et on paiera les frais du voyage.

Le gouvernement espère, avec la majorité de l'Assemblée et du pays, que ces hommes perdront cette folie criminelle qui leur fait tourner la tête, et leur a fait commettre des actes que je ne veux pas qualifier.

M. BOYSSET s'indigne de nouveau qu'on refuse des juges à des hommes que l'on traite en condamnés. Il démontre que l'Assemblée rend par la loi un véritable jugement, puisqu'elle les condamne au travail, au travail forcé, au bagne, en un mot, et qu'elle les transporte, les soumet à la juridiction militaire. (Tumulte à droite.)

En vérité, messieurs, dit l'orateur, il y a quelque chose d'incroyable dans la manière dont les membres de ce côté de l'Assemblée (la droite) insultent les orateurs qui ne sont pas de leur avis : Les interpellations les plus violentes me sont adressées ; on va jusqu'à m'appeler butor ! (Agitation.)

UNE VOIX A DROITE. On a rappelé l'orateur à la pudeur. (Rires ironiques à gauche.)

M. MIOT prononce en faveur de l'orateur quelques paroles que nous n'entendons pas.

M. LE PRÉSIDENT le rappelle à l'ordre avec insertion au procès-verbal.

M. BOYSSET dit que des erreurs très nombreuses ont été commises à l'encontre des transportés.

Et tenez, ajoute l'orateur, il y a ici, à Paris un homme qui a pris part à l'insurrection de juin ; il a été blessé sur les barricades ; une balle lui a fracassé le bras : eh bien ! cet homme est libre, c'est son frère que vous avez frappé, son frère que vous avez envoyé sur les pontons de Belle-Isle, son frère que vous allez envoyer mourir en Algérie ! (Vive interruption à droite.)

M. LACAZE. Alors ce frère est un infâme.

M. BOYSSET. Pour répondre à cette interruption, je dois dire que le frère a compté sur la justice. (Agitation.) Il se disait : Mon frère est inoffensif ; il est constant qu'il est étranger à toute société secrète ; il est impossible qu'avec la vérification de dix commissions il ne soit pas reconnu innocent et qu'on ne le rende pas à la liberté. (Bruit.) Attendez ! je vais lire la lettre de cet homme que vous calomniez d'avance !

L'orateur lit la lettre de cet insurgé ; son frère ne s'occupait nullement de politique, mais seulement de son travail. Il a été arrêté quand, encore teint du sang de ce frère qu'il venait de soigner, il allait chercher, chez un médecin du secours et des personnes amies. Il n'a pas voulu dire pourquoi il allait dans les quartiers insurgés, et il a été jeté sur les pontons. L'auteur de la lettre ne veut plus que ce frère souffre pour lui : il est prêt à se remettre entre les mains de l'administration ou de la justice. (Agitation.)

A DROITE. A qui est adressée cette lettre ?

A GAUCHE. Il faudrait peut-être vous dire tout de suite les noms ! (Bruit continu.)

M. BOYSSET. Ainsi, vous voyez que, malgré toutes les précautions qu'on prétend avoir été prises, des erreurs ont été commises.

M. PISCATORY. Prouvez-le ! Qui l'affirme ?

M. BOYSSET. On me demande qui affirme ! C'est moi ! (Bruit.)

L'Assemblée comprend que, dans une pareille circonstance, les amis ne peuvent être livrés. (Agitation.) Les détails sont vrais, sont maintenus. Lorsque M. le ministre de l'intérieur, sur sa parole d'honnête homme, m'aura promis que l'homme qui a écrit ceci, une fois constitué prisonnier, verra son frère en liberté, je lui livrerai la lettre. (Agitation.)

Ce n'est pas la première erreur qui vous est signalée : c'en est une entre mille.

En terminant, l'orateur accuse la majorité d'avoir dénaturé l'esprit du décret de la Constituante. (Approbation à gauche.)

M. BEDEAU. Je l'avoue, messieurs, j'ai été singulièrement étonné d'entendre rapporter à cette tribune des expressions semblables : les *Suspects de juin, les calomniés de juin*... Mais s'ils étaient calomniés ces hommes, nous sommes donc les coupables, nous ? (Applaudissements à droite. — Explosion de murmures à gauche.)

Comment ! on sera venu prétendre ici que cette insurrection en juin est due à une conspiration des anciens partis monarchiques ! (Oui ! à gauche. Non ! à droite. Agitation au centre.)

Oui, cette guerre de juin a été l'œuvre de ce détestable parti démagogique dont nous avons vu ici les représentants, et vous savez s'ils étaient les représentants de la civilisation. (Nouveau mouvement.)

Ceux pour qui vous plaidez, demandaient enfin la dissolution, l'abdication de l'Assemblée constituante, en faveur de qui ? des plus bas soldats du plus exécrable des clubs. (Triple salve d'applaudissements à droite.) Et en plaidant la cause de ces hommes, on ose se dire l'ami de la République et de la Constitution !...

M. MONNET. La République, on l'a tuée ainsi ! (Oui ! oui ! — Agitation extrême.)

M. BEDEAU. Tant que le suffrage universel sera la loi de notre pays, il faut que la condamnation d'un fait semblable soit maintenue, quelles que soient les variations de l'opinion de la majorité. (Applaudissement à droite. — Agitation à gauche.)

M. BOYSSET répond en quelques mots que ses paroles ont été mal interprétées par M. le général Bedeau, et que l'on doit pouvoir parler des calomnies dont les hommes transportés en juin ont été l'objet, sans être accusé de vouloir transformer en *calomniateurs* ceux qui ont défendu la République contre la violation coupable du suffrage universel.

M. MONNET refait le discours du général Bedeau et s'étonne qu'on cherche à réhabiliter les transportés.

A GAUCHE. Jugez-les ! jugez-les !

M. CHARRAS propose de remplacer dans l'art. 1er les mots : « établissement disciplinaire » par ceux-ci : « établissement agricole spécial. » C'est l'article primitif du gouvernement.

Cet amendement est mis aux voix et rejeté.

On procède au scrutin de division sur l'art. 2. Ce scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	623
Majorité absolue.	312
Billets blancs.	431
Billets bleus.	192

L'art. 2 est adopté.

« Art. 3. Les transportés seront assujétis au travail de l'établissement.

» L'exercice de leurs droits politiques restera suspendu

» Ils seront soumis à la juridiction militaire.

» Les lois militaires leur seront applicables.

» Toutefois, en cas d'évasion de l'établissement, les transportés seront condamnés à un emprisonnement dont la durée ne pourra excéder le temps pendant lequel ils auront encore à subir la transportation.

» Ils seront soumis à la justice, à la discipline et à la subordination militaires envers leurs chefs et surveillans, civils ou militaires. »

M. BAROCHE reproche à la majorité de faire de l'arbitraire, de prononcer une proscription sans jugement, et d'agir avec moins de rigueur contre les coupables que contre les innocents.

UN MEMBRE DE LA COMMISSION. Parmi ces innocents, il y en a qui ont été condamnés quinze fois pour vol.

A GAUCHE. Combien ? un ou deux sur près de cinq cents.

M. RASPAIL. Avant de les déclarer coupables, il faut les juger. (Explosions de murmures à droite.)

M. RASPAIL. Si vous êtes certains qu'ils soient coupables, renvoyez les devant les tribunaux.

Puisque vous mettez ainsi sans jugement les transportés hors la loi, soyez conséquents, ministres d'un condamné politique, et venez demander la transportation de votre président. (Exclamations à droite.— Très bien ! à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre. Vous ne devez pas ainsi vous écarter des convenances.

M. RASPAIL. Enfin votre article 3 met les transportés sous un régime aussi dur que celui des bagnes. Aussi, je le déclare avec une émotion profonde, je repousse votre loi parce qu'elle est une infamie. (Très bien ! très bien ! à gauche.—Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand une commission et un gouvernement ont fait ensemble un projet de loi, dire qu'un tel travail est une infamie, c'est non seulement s'élever contre les convenances, c'est aussi manquer essentiellement à l'ordre : je rappelle l'orateur à l'ordre.

M. RASPAIL. Je n'ai point attaqué une loi faite, je la respecterais, quelque part qu'elle fût ; mais tant qu'elle n'est pas achevée, j'ai le droit, en vertu de mon initiative parlementaire, de la qualifier, et la qualification que je lui ai donnée est le fruit d'une conviction profonde. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Le scrutin de division demandé sur l'art. 3 donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	572
Majorité absolue,	287
Pour,	395
Contre,	177

L'art. 3 est adopté.

La séance est levée à six heures un quart.

Demain, à une heure, séance publique. Suite de la discussion.

Revue des Départements.

HAUT-RHIN. — Toutes les colères de la réaction sont tournées contre les instituteurs. Le préfet vient de publier le rapport du conseil-général en ce qui concerne l'instruction primaire. Outre le blâme infligé aux éducateurs du peuple, on y remarque que le conseil n'a pas cru devoir concourir aux frais généraux et de premier établissement de l'Ecole normale d'institutrices protestantes de Strasbourg, tout en instituant sept bourses à l'Ecole normale d'institutrices catholiques de Besançon. On a aussi réduit le nombre des élèves à admettre à l'Ecole normale de Colmar, tout en reconnaissant une grande augmentation dans le nombre des élèves qui fréquentent les écoles.

— Par ordre du préfet du Haut-Rhin, les cafés, brasseries et autres établissements du même genre, doivent être à l'avenir fermés à 10 heures précises. Or, on sait qu'en Alsace les travailleurs restent fort tard à l'atelier, et qu'ils ont l'habitude en sortant de se réunir à la brasserie ou au café, pour conférer sur les affaires politiques et leurs affaires particulières. Pourquoi toutes ces mesures irritantes ? Espère-

t-on dégoûter le peuple de la République ? On ne réussira qu'à le détacher de plus en plus d'un pouvoir qui n'a rien de commun avec les institutions démocratiques.

— On lit dans la *République du Peuple* :

« Tous les anciens militaires de l'empire sont en émoi. Tous espèrent une rémunération quelconque pour les services qu'ils ont rendus au pays, en le défendant contre l'étranger. Les mairies des villes et des villages sont encombrées de solliciteurs venant déposer leurs congés et états de service. Dans le moindre hameau, il y en a des vingtaines. De qui espèrent-ils obtenir ce qui leur serait dû ? Est-ce de M. le président de la République ? Mais celui-ci est impuissant par lui-même ; ces sortes de choses ne se donnent que par une loi, et c'est l'Assemblée qui fait les lois. D'ailleurs, où prendre les fonds nécessaires à une rémunérations aussi vaste ? Ils faudrait quelques millions. Or, il manque au gouvernement, pour faire face aux dépenses courantes de l'année, une somme d'environ 300 millions.

» Nous croyons donc devoir dire à nos honorables compatriotes qui ont parti prendre la chose au sérieux, qu'ils en seront probablement pour leurs frais en démarches et en requêtes. Que dire ensuite de la remise des peines encourues pour délits forestiers ? Ces remises ne seront accordées qu'à ceux qui en paraîtront *dignes à l'autorité*, c'est-à-dire aux valets de M. le maire, de M. le curé et de M. le gendarme ou de M. le juge de paix. On croit par là gagner quelques voix de plus aux royalistes dans les prochaines élections, qui menacent de devenir rouges. Il suffit de signaler ces choses pour que le bon sens du peuple en fasse justice. »

Erratum. — Il s'est glissé une erreur dans notre numéro d'hier, à l'article *Tournoi musical*.

Il faut rétablir dans le texte, à la suite de la dernière ligne de la troisième colonne, tout ce qui se trouve dans la note (1) de la première page, à partir de ces mots :

» 2° A tous les professeurs du Conservatoire, etc. »

FAITS DIVERS.

L'affaire de la *Presse*, appelée aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, a été renvoyée à vendredi, sur la demande du ministère public.

— La *Gazette de France*, poursuivie pour un article où elle soutenait que la révolution de février n'avait pas été un fait national, a été acquittée.

— Aujourd'hui, M. Michel Chevalier ayant parlé, à son cours d'ouverture, de la *catastrophe* de février, a été sifflé par son auditoire.

(*Evènement.*)

— Hier le théâtre du Vaudeville donnait encore sa pièce de revue intitulée : *les Quatre Saisons.* Les attaques contre la République, qui abondent dans cet ouvrage, excitaient comme d'habitude les applaudissements et les trépignements des élégants et des élégantes, tandis que les places populaires répondaient énergiquement par leurs sifflets et par des vivats en l'honneur du système républicain. Tout à coup, obéissant aux injonctions des *beaux* de l'orchestre, plusieurs escouades de municipaux et de sergents de ville firent invasion dans la salle et en expulsèrent violemment les perturbateurs, c'est-à-dire les ouvriers qui se permettaient de protester contre d'indignes attaques formulées avec la plus incroyable imprudence.

Décidément, quelques-unes de nos scènes dramatiques tendent à se transformer en clubs contre-révolutionnaires.

— Le gouvernement de M. Louis Bonaparte a mérité l'approbation de l'autocrate de toutes les Russies.

Une note communiquée par l'Elysée apprend au public que le gouvernement russe, qui depuis 1830 avait interdit à ses sujets de voyager en France, et avait renouvelé cette défense lors de la révolution de 1848, vient de rendre un ukase pour lever cette prohibition.

— On lit dans la *République* :

« Une note que nous adresse le citoyen V. Raspail, demeurant rue de la Glacière, 28 (banlieue), nous apprend que son domicile a été envahi, et que des recherches y ont été faites par des agents de police pour trouver des journaux *républicains* qu'ils supposaient avoir été déposés chez lui par un *porteur*. Tout a été bouleversé, nous écrit-il, dans sa maison, et le commissaire de police étant intervenu, s'est borné à répondre à ses plaintes que les agens avaient rempli leur devoir. Notre correspondant nous demande si c'est là l'esprit et la lettre de la Constitution. »

— Les dernières nouvelles nous apprennent que le couvent du Saint-Bernard était entièrement cerné par les neiges, qui s'élevaient à plus de 45 mètres de hauteur.

Les religieux, pour pouvoir sortir, avaient été obligés de creuser des souterrains dans la neige.

— L'Escaut est pris à Tamise (quatre lieues au-dessus d'Anvers). A Anvers la navigation est complètement interrompue, et les paquebots anglais de Hull et de Londres sont tous dirigés sur Ostende.

— On lit dans l'*Ami de la Constitution*, de la Rochelle :

« Ce n'est pas seulement dans les administrations que les épurations sont à l'ordre du jour.

» Un jeune homme de la Rochelle, ouvrier fondeur en suif et en cire, était allé ces jours derniers à Niort, où il était entré chez un épicier fabricant de chandelles pour l'exercice de sa profession. L'épicier, après avoir fait ses conditions avec notre jeune concitoyen, l'engagea à déjeuner, et, pendant le repas, il posa à son nouveau commensal la question suivante : « A propos, êtes-vous républicain ? »

Le jeune homme répondit : « Oui, je suis républicain. »

» En ce cas, répondit en se levant l'épicier niortais, je romps mon marché avec vous. Puisque vous êtes républicain, je ne puis vous garder chez moi, vos opinions nuiraient à mon commerce, je perdrais ma clientèle. »

— On vient de tuer dans la forêt de l'Argonne, située aux environs de Mézières, un chevreuil dont l'un des bois portait, fixée par un anneau et une chaîne en argent, une alliance en or sur laquelle sont gravées intimement les deux initiales entrelacées E. J., avec la date de 1815.

— Un bon imprimeur pose 24 000 lettres par jour. La distance que parcourt sa main est, terme moyen, d'un pied par lettre (pour les prendre et revenir), ce qui fait 2 pieds par lettre. Ainsi la distance par jour parcourue par sa main est de 48 000 pieds, ou un peu plus de 9 milles (12 kilomètres), et dans le cours de l'année, en supprimant les dimanches, la main de l'imprimeur fait 3 000 milles (12 000 kilomètres). (*Morning Advertiser.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Logelbach.—M. J. S.—Reçu les 64.—Fait les deux réab. Nous recevr. avec plaisir des nouvelles de notre ami J.—Nous attend. la liste annoncée.

Mamers.—M. M.—Reçu les 62. — Fait l'appl. suiv. l'indication de B.—Affect. rem.—S. vous presse cordialement la main.

Zurich.—M. B.—Reçu les 535.—Appliqué de conform.— Nous v. av. écrit aujourd'hui. — Affect. remerc. à tous deux.

Guadalajara.—M. S. P.—Reçu les 350. — Appl. 80 suiv. v. indic., et le compl. à v. crédit.—Nous v. av. écrit le 22 déc., eu vous adr. les docum. demandés.— Nous v. adr. les livres annoncés dans notre dernière.—Remerc. frat. à tous.

Boulogne-sur-Mer.—M. G.—Reçu les 47.—Appl. de conform., sauf 5 p. la *Phal* 1850 qui rep. à votre crédit.—Rem. à tous.

Marseille.—M. S.—Reçu les 120-50. — Appl. 40 suiv. v. indic.—Le compl. à v. crédit.—L'ab. de huitaine de M. A. R. avait été fait pour six mois seul. et finissait fin juin 1849.—De qui est la quitt.?—Les comptes sont partis le 15 janv. — M. P. a-t-il reçu n. lettre ?

Riquewihr.—M. S.—Reçu les 38.—Appl. de conform. — Votre échéance était à fin déc.—Rem.

St-Martin-de-Ré.—M. T.—Reçu les 32 et fait.—Les tabl. demand. paraît. incess.

Indret.—M. M. — Reçu les souc. sans le mandat annoncé.—Nous v. av. écrit aujourd'hui.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	21 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 23 janvier 1850.

Les affaires ont un peu repris ; la lutte entre les haussiers et les baissiers continue. On vend depuis quelques jours beaucoup de primes avec de faibles écarts, et une hausse de 25 ou 30 c. forcerait beaucoup de vendeurs à racheter leurs rentes fermes ; c'est ce qui a déjà eu lieu aujourd'hui, et pour peu que ce mouvement continue, le découvert amènerait forcément la hausse pour la liquidation. C'est le but que se propose un des forts spéculateurs à la hausse.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	94 35	Zinc Vieille-Montagne	2800 »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	82 25	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 25
Quatre 0/0, j. 22 sept.	»» »»	Cinq 0/0 Romain	84 1/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 55	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 1/2
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 1/4
Bons du Trésor	5 »/»	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2360 »»	— Empr. 1840.	99 1/8
Rente de la Ville	»» »»	— Empr. 1842.	99 1/8
Obligat. de la Ville	»»»» »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1187 50	Emprunt d'Haïti	»»» »»
Obligat. de la Seine	»»»» »»	Piémont, 5 0/0 1849	»» »»
Caisse hypothécaire	145 »»	— Oblig. anc.	»»» »»
Quatre-Canaux	»»»» »»	— Oblig. nouv.	960 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	77 50	Lots d'Autriche 1834.	»»» »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	94 25	94 40	94 10	94 35
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	57 55	57 65	57 50	57 65

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	p »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	27 1/2
3 0/0 —	10 »/»	3 0/0 —	22 1/2

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
415 »»	»»» »»	Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	»»» »»
202 50	202 75	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	170 »»	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
830 »»	830 »»	Paris à Orléans	»»» »»	»»» »»	»»» »»
582 50	585 »»	Paris à Rouen	»»» »»	»»» »»	»»» »»
247 50	250 »»	Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	»»» »»
215 »»	215 »»	Marseille à Avignon	»»» »»	»»» »»	»»» »»
115 »»	115 »»	Strasbourg à Bâle	»»» »»	330 »»	»»» »»
330 »»	330 »»	Orléans à Vierzon	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»	»»» »»	»»» »»
416 25	»»» »»	Orléans à Bordeaux	»»» »»	»»» »»	»»» »»
460 »»	460 »»	Chemin du Nord	»»» »»	461 25	»»» »»
111 25	112 50	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»	»»» »»
358 75	358 75	Paris à Strasbourg	»»» »»	»»» »»	»»» »»
275 »»	273 75	Tours à Nantes	»»» »»	»»» »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 24 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Don Juan d'Autriche.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ITALIENS.—Il Barbiere di Siviglia.
ODEON.—Le Sicilien, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE — Roger, ou Monsieur, les Saisons.
GYMNASE.—L'Année, la Bossue, Laurence.
THEATRE MONTANSIER.—Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Marraines.
VARIETES — Les Métamorphoses, Lully, Deux Anges.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint Germain, Babylas.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES.—L'Ile des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL.—Relâche.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 25 — Vendredi 25 Janvier 1850.

[illegible] (Matt.) — Unité sociale, religieuse et politique. — Droit au travail, libre examen, élection. — [illegible]

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . . . [illegible]

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 1re page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 24 JANVIER.

AVIS AUX ÉLECTEURS.

C'est aujourd'hui 25 janvier, dans la soirée, qu'expire le terme fixé pour recevoir dans les mairies les réclamations relatives aux listes électorales de 1849.

Nous rappelons aux électeurs qu'un très grand nombre de noms ont été rayés sur ces listes pour des motifs dont ils doivent vérifier la légalité.

Tous les citoyens dont les noms sont restés inscrits sur la liste de 1849 voteront jusqu'au 1er avril dans l'arrondissement où ils habitaient lorsque cette inscription a eu lieu. Mais ceux qui ont changé de domicile doivent se faire inscrire dans la journée du 25 janvier, à leur nouvelle mairie, pour l'année 1850, s'ils veulent voter du 1er avril 1850 au 1er avril 1851.

Assemblée nationale.

DES JUGES ! DES JUGES !

Le rapporteur de la loi sur la transportation, M. Lacaze, a répondu aujourd'hui aux membres de la gauche, qui réclamaient des juges pour les transportés, qu'ils étaient *des hypocrites de justice et d'humanité*... et la droite a accueilli ce mot par deux salves d'applaudissements.

Cette injure de M. Lacaze retombe en partie sur nous, qui trouvons aussi déplorable que des accusés soient condamnés sans aucune des formalités de la justice, sans même avoir été entendus. Nous devons donc nous justifier et démontrer la profonde aberration de nos adversaires.

Dernièrement, en Ecosse, un meurtrier réclamait le bénéfice d'une ancienne loi, qui annulait toute procédure criminelle, non suivie de jugement dans un délai déterminé. Le meurtrier prouva que le délai avait été outrepassé, et le tribunal prononça sa mise en liberté, sauf à le faire ressaisir vingt-quatre heures après, et à recommencer la procédure.

Voilà ce que nous appelons respecter la loi ; voilà ce qui est autrement entendre la loi que M. Baroche, *procureur-général*, qui, l'autre jour, disait en pleine tribune, à la face de l'Europe civilisée, qu'il fallait transporter les accusés de juin, parce qu'on ne retrouverait plus les preuves pour les juger, — qui, aujourd'hui, pour atténuer le mauvais effet de cette loi d'exception, *semblait* alléguer, avec un air de profonde conviction, qu'un grand nombre de repris de justice se trouvaient parmi ces accusés, comme si cette qualité de repris de justice (au cas que l'allégation soit exacte) pouvait priver un accusé du droit d'être jugé régulièrement.

Eh bien ! cette façon rigoureuse des juges écossais, d'appliquer la loi dans toute sa lettre, devrait être en grande vénération parmi les conservateurs, parmi les réactionnaires ; car sur quoi, en effet, s'appuient leurs prétentions ? Sur la justice, l'équité, l'humanité ? Comment le pourraient-ils dans une société qui étale tant de misères et d'oppressions ? — Leurs prétentions s'appuyaient donc sur le passé, sur la loi ?

Pourquoi alors mépriseraient-ils la loi ? Pourquoi la fouler aux pieds ? Pourquoi est-il vrai de dire qu'en ce moment en France, sous l'empire du parti réactionnaire, il n'y a plus de loi ? car, en vérité, il n'y a plus de loi là où la volonté d'un seul homme ou d'un seul parti peut suspendre et transgresser toute loi qui lui déplaira.

Les réactionnaires et les conservateurs qui violent la loi, que font-ils donc ? Une folie.

Mais en nous, novateurs, y a-t-il hypocrisie à réclamer le respect de la loi, du passé ? Non ; tout progrès régulier ne s'accomplit-il pas comme le développement et la continuation du passé ?

En réclamant des juges pour les transportés, les autres républicains et nous avons donné un sage avertissement aux réactionnaires. Il ne s'agissait pas de savoir, comme l'a prétendu M. Lacaze dans son injurieuse apostrophe, si les accusés de juin seraient condamnés plus sévèrement par des juges qu'ils ne l'ont été par des commissions illégales ; il s'agissait de rester dans la loi, dans la Constitution.

En juin 1848, il n'y avait pas de Constitution ; il n'y avait qu'un pouvoir souverain, absolu. En 1850, nous avons une Constitution qui est la loi suprême, absolue. Cette Constitution règle les formes des jugements, par conséquent elle brise toute forme en dehors d'elle, et il n'appartient pas à l'Assemblée législative, pouvoir subordonné à la Constitution, de déroger à cette Constitution sur un point aussi essentiel que l'administration de la justice.

Par le fait seul de la promulgation de la Constitution, le décret de transportation, rendu le 27 juin 1848, était annulé de plein droit, et si l'on voulait poursuivre les accusés de juin, il aurait fallu, dès le jour de cette promulgation, entamer la procédure régulière et renvoyer les accusés devant des juges compétents.

La majorité de l'Assemblée, emportée par ses rancunes politiques, ne veut pas comprendre ces vérités, et elle préfère s'associer aux injures lancées par M. Lacaze sur ses adversaires. C'est triste, mais c'est une leçon dont la Démocratie doit profiter. Plus nos adversaires s'éloignent de la loi, plus nous devons nous y rattacher. Qu'aucune provocation ne fasse sortir un ami sincère de la Démocratie de la ligne légale et constitutionnelle.

Nous n'entrerons pas dans le détail de la discussion de ce jour. Nous constaterons seulement que la droite tout entière a avoué sans réticence que la transportation des accusés de juin était un acte entièrement arbitraire. Quel terrible aveu !

Le parti forçat.

Quoi ! je te vois, ami, loin du bagne fatal !
Es-tu donc libéré ? — Non, je suis *libéral*.
BON MOT DE LA RESTAURATION.

On lit dans le *Courrier de la Gironde*, sous le titre de :

Cinquante mille repris de justice ou chenapans électeurs.

...... Aujourd'hui nous connaissons *par chiffres* le nombre des forçats qui ont envoyé à l'Assemblée les citoyens de la Montagne qui représentent la capitale de la France.

Par ordre de M. Carlier, préfet de police, une révision s'opère actuellement à Paris dans les tableaux des listes électorales. Des renseignements puisés à des sources infaillibles font connaître que, jusqu'à ce jour, le nombre des radiations effectuées sur les cadres de Février s'élève déjà au chiffre énorme de 50 000.

Or, ces radiations ont été opérées d'après des indications irrécusables. On a consulté les sommiers judiciaires des cours d'assises et des tribunaux de police correctionnelle, et, sur le témoignage authentique et accablant de ces documents, plus des trois quarts des 50 000 faux électeurs reconnus aujourd'hui ont été éliminés. Dans le seul faubourg Saint-Antoine, dans ce quartier éminemment démocratique, où les chefs révolutionnaires vont embrigader les faiseurs de barricades, les ouvriers des ateliers nationaux, les manifestateurs de la volonté nationale et les souteneurs de la Constitution, plus de 7 000 noms ont été biffés.

... Il est facile aujourd'hui de juger, de reconnaître parfaitement la signification des élections qui se sont faites à Paris, et ont envoyé à l'Assemblée nationale la fine fleur de la démagogie socialiste.

Des cent mille voix obtenues par ces messieurs de la veille, ôtez les voix des repris de justice, qui ne sont pas encore tous connus, puisque le travail n'est pas encore terminé ; les voix des chenapans inscrits dans six ou sept arrondissements ; joignez à ces suffrages ceux des suspects et des gens sans aveu et honneur, et comptez ce qu'il restera de votes honnêtement acquis à ces puritains de la démocratie.

Et l'on viendra dire ensuite à la France que la République a été proclamée par acclamation du peuple de Paris. — Quel peuple !

... On frémit à la seule idée du danger qui menaçait la société, dont les destinées ont été deux ans entre les mains des bandits de la police correctionnelle, des assassins des cours d'assises.

... Que serait-ce donc si le gouvernement étendait dans toutes les grandes villes de France, Lyon, Rouen, Bordeaux, Marseille, Limoges, la mesure qu'il applique avec tant de succès à Paris ? Ce ne serait pas 50 000 électeurs qu'il faudrait rayer, mais des cent mille peut-être.

Nous ne qualifions pas un pareil langage ; il suffit de le citer pour que les gens réellement honnêtes de tous les partis voient jusqu'où peut aller l'aveuglement de la réaction. Il ne lui suffit pas de resserrer de jour en jour le cercle des libertés, il lui faut l'insulte à côté du triomphe.

On dirait en vérité que la réaction tient à réhabiliter l'appellation de forçat, car au train où elle va, la très grande majorité des citoyens s'honorera de l'accepter. D'un côté, il y aura les *forçats* de la façon des réactionnaires, de l'autre les *immaculés* de la réaction.

Or, il arrivera ce qui est arrivé de tout temps, c'est-à-dire que la majorité populaire l'emportera sur la minorité réactionnaire ; le parti *forçat* triomphera du parti *honnête*. Maître de la situation, il pourrait alors tirer une vengeance éclatante de ses détracteurs.

Mais le parti *forçat* se souviendra de ce qu'il a été en février 1848 et plus tard, car, de l'aveu même du *Courrier de la Gironde*, il a eu en mains les destinées de la France pendant deux ans. Qu'on nous dise les actes d'assassins, puisque assassins il y a, commis par la fine fleur de la démagogie socialiste.

Ah ! si le gouvernement provisoire eût eu autant de sagesse et d'intelligence que le peuple de Paris, la France jouirait aujourd'hui de toutes les libertés ; elle marcherait hardiment à la conquête du bien-être et de la prospérité générale. Lorsqu'on se reporte par la pensée à ces deux mois où les *forçats* de Paris, libres de toute entrave, armés de baïonnettes, de canons, de fusils, établissaient l'ordre sans la contrainte, il n'est pas un homme de cœur qui ne désire revenir à une époque qui avait inauguré l'ère de la liberté sous les plus beaux auspices.

Que ces jours reviennent, et la pensée organisatrice ne manquerait plus aujourd'hui !

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 25 JANVIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

LES PLAIGNANTS.

SCÈNE V. (Suite.)

LE PLAIGNANT.

Je vais te conter çà dans toute la vérité du bon Dieu. Qu'il soit loué !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien heureux. Va.

LE PLAIGNANT.

Je vais te dire. J'étais allé au marché de l'Arba pour vendre mes deux pauvres petites chèvres, à cette fin de réaliser l'argent nécessaire pour payer ma part du zekkets (2). Tu n'as pas d'idée comme les chèvres se vendent mal cette année. Quatre réaux (3) mes deux chèvres ; mais c'est pour rien. Comment veux-tu, après cela, que le pauvre monde puisse payer son impôt ? Sidi Bou Krari, pour ma part, il m'est impossible d'en venir à bout. Sidi, Sidi, toi qui es si bon pour les malheureux, ne pourrais-tu pas faire en ma faveur un petit dégrèvement ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui me paraît fort. Combien as-tu de bétail ?

LE PLAIGNANT.

Je n'ai que deux chèvres, Sidi, celles que j'ai vendues. Je suis si pauvre !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien ! tes deux chèvres ne t'imposent qu'à cinq sous, deux sous et demi par chèvre. Tu dois bien le savoir ; car je l'ai fait crier assez haut dans tous les marchés. Comment, après cela, peux-tu me demander de t'obtenir un dégrèvement sur tes cinq sous d'impôt, et comment oses-tu me dire que tu as vendu tes deux chèvres pour réaliser ta part de l'impôt, c'est-à-dire pour réaliser cinq sous. Voilà qui est absurde.

LE PLAIGNANT.

Ah ! Sidi ! il est vrai que je n'ai que cinq sous à donner pour le Beylik (1), mais ce que mange le makrezen, tu le comptes donc pour rien ?

(Ici éclate une violente agitation dans l'assemblée des chefs. Les interpellations les plus animées partent de tous les coins de la salle, et viennent rayonner sur le pauvre plaignant qui semble profondément regretter la naïveté qui vient de lui échapper. On entend, entre autres paroles : Qu'est-ce que ce berger, fils de berger, qui ose insulter des gens tels que nous.)

BOU TEKROUIDE, le kaïd particulier du plaignant, se distingue comme de raison par une exaspération encore plus prononcée que celle de ses voisins. Il apostrophe son administré de sa voix la plus rauque, et avec les gestes les plus désordonnés :

Comment ! fils de chien, oses-tu dire que je te prends au-dessus du compte du Beylik, toi qui as cent fois volé sur la grande route, et à qui j'ai un nombre égal de fois sauvé la prison et mieux ? Un coupeur de route qui ose calomnier une grande tente comme la mienne ? Mais c'est à désespérer du commandement !

L'orage arrive à son dernier terme de développement. Tous les chefs sont debout et envoient au plaignant toutes les malédictions que le vocabulaire arabe peut leur fournir : ce qui est beaucoup dire. Le pauvre El-Hhadj Guelil a l'air d'un limaçon qui a perdu sa coquille et qui voudrait bien la retrouver. Il parvient presque à se faire assez petit pour disparaître dans les plis du bournous du chaouch. Celui-ci, sur un signe du chef du bureau arabe, se met à établir le calme en criant dix fois plus fort que tous les chefs réunis, et exerçant habilement son pouvoir discrétionnaire.

Nota. — Le pouvoir discrétionnaire du chaouch consiste, il est bon de le dire, à bousculer, et au besoin à rosser tout le genre humain, moins à peine le chef dont il dépend, car celui-ci attrape quelquefois des éclaboussures de torgnoles, qui, il faut l'admettre du moins à l'honneur du chaouch, ne lui sont pas généralement adressées.

Djilali fait le tour de la salle, et après avoir successivement collé chacun des kaïds à sa place, en l'apostrophant dans les termes usités en pareille occurrence, le calme et le silence se rétablissent d'une manière satisfaisante.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (aux chefs).

Pourquoi ce bruit, cette tempête ? Parce qu'il est échappé à ce pauvre homme de répéter ce que tous les Arabes se disent entre eux ! Cela est-il censé de la part de gens dans vos positions ?

LE PLAIGNANT.

Je n'ai rien dit, absolument rien. Que ma femme me soit défendue si j'ai dit quelque chose ! Moi, accuser des kaïds aussi honorables ? Jamais ! J'invoque Dieu et sa justice ! Je n'ai rien dit.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au plaignant).

Allons ! voilà que tu te rétractes. Que tu es bien Arabe, mon pauvre ami.

(Aux chefs.) Voyons. N'est-il pas vrai que sous le gouvernement des Turcs qui nous ont précédés, la tribu était donnée comme une ferme au kaïd, qui, par conséquent, en tirait le plus qu'il pouvait ?

LES CHEFS (en chœur).

Oui, certes. (A part.) C'était là le bon temps.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien ! comment voulez-vous que nous admettions que par le seul fait de notre arrivée dans le pays, nous ayons immédiatement changé vos mœurs et vos habitudes de commandement ? Raisonnablement cela est-il possible ?

LES CHEFS (qui ne se doutent pas de la conclusion, en chœur.)

Non certes, on ne peut pas admettre que les choses se soient ainsi transformées du jour au lendemain.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien ! donc, il n'est pas étonnant que, conformément à vos habitudes du passé, vous preniez au pauvre peuple plus que nous ne lui demandons.

LES CHEFS (en chœur).

Ah ! Sidi ! Sidi ! mais pourtant nous pouvons t'assurer que... toujours... jamais... tu peux t'informer... tu peux chercher sur nos traces... si... que... tête du prophète !... par la bénédiction du guebela...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Allons, voilà de pauvres raisons. Tenez, vous savez que j'ai l'habitude de vous dire vos vérités. Nous avons beau vous effrayer par les plus terribles menaces, nous avons beau destituer, emprisonner ceux d'entre vous que nous pouvons prendre en flagrant délit, tout ce que nous parvenons à obtenir, c'est que vous en fassiez peut-être un peu moins que vos devanciers ; mais quant à vous changer complète-

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849, et des 6, 9, 16, 19 et 23 janvier 1850.

(2) Zekkets, impôt sur le bétail.

(3) Le réal vaut en nombre rond 2 francs.

(1) Beylik, gouvernement.

Les Prisonniers de la Guerrière.

Nous avons reçu récemment une lettre datée de Brest, à bord du ponton la *Guerrière*, 5 janvier 1850, et signée par cent quarante-quatre détenus.

Cette lettre a pour objet de réfuter les explications données par M. Ferdinand Barrot à la tribune, au sujet du meurtre de Leiris, tué à Belle-Isle le 12 décembre 1849.

Les signataires protestent contre cette assertion ministérielle, qu'ils auraient tenté *de mettre le feu aux baraques*.

Un juge d'instruction, sur la foi de cette imputation, s'est transporté dans la colonie, et a commencé sur cette tentative d'incendie une enquête déjà abandonnée ; ce magistrat n'ayant trouvé nulle trace de feu ni de fumée sur les murs ou sur les charpentes, d'ailleurs, aucun témoin, si ce n'est le gardien-chef, à qui l'on peut attribuer des préoccupations politiques, n'a déposé dans le sens de l'accusation.

Les détenus repoussent également cette assertion ministérielle qui présente leur attitude au 12 décembre comme ayant été des plus hostiles et des plus menaçantes ; aucun soldat, disent-ils, n'a été frappé ni injurié.

Il n'est pas exact d'affirmer que Leiris ait cherché à désarmer le soldat qui l'a frappé.

Leiris n'a pas été frappé seulement par un soldat, puisqu'il reçut, indépendamment de la balle mortelle, deux coups de bayonnettes et deux coups de sabre de la main d'un lieutenant. Il fut entraîné loin du groupe des détenus que l'on conduisait à la citadelle et tué au milieu d'un cercle armé. Cette mort ne serait donc pas un accident ni le résultat d'une défense légitime. On a isolé un homme, puis on l'a massacré.

Parmi les autres, plusieurs furent blessés lorsque debouts, impassibles et les bras croisés, ils disaient à la troupe : *Oserez-vous bien tuer des hommes sans défense ?*

Les six hommes atteints auraient même opposé leurs faibles bras à la force des armes, que l'emploi du sabre et du fusil ne serait pas justifié à tous les yeux.

Que les faits soient l'objet d'une enquête judiciaire, les détenus ne demandent pas autre chose; ils ont requis l'intervention de la magistrature et adressé au procureur de la République une lettre, décachetée et interceptée par le colonel Pierre.

M. de Rancé, à l'Assemblée législative, a fait lecture d'une lettre justificative écrite par un lieutenant de la garnison de Belle-Isle; les détenus attestent qu'à ce document ils opposeront plus d'un témoignage en leur faveur, sorti des rangs du 11e de ligne, le jour où les militaires pourront déposer avec une entière liberté dans une enquête. Refuser cette enquête, de la part du pouvoir, c'est condamner ses agents.

Afin de donner à la révolte prétendue de Belle-Isle une apparence de gravité qui fît admettre la nécessité de la répression sanglante, le ministère a fait extraire de la citadelle de Belle-Isle cent quarante-neuf transportés pour les parquer sur un ponton.

Ce changement de résidence a fait connaître aux nouveaux habitans de *la Guerrière* un fait inouï dont nous avions voulu douter, bien que le journal la *Liberté* l'eût signalé à plusieurs reprises.

Le ponton la Guerrière *contient encore 299 prisonniers qui, depuis bientôt un an, y attendent les effets de la grâce à eux accordée par le président de la République.* Nous citerons ici la lettre :

Depuis longtemps déjà, il n'est plus question dans les rapports officiels des 299 habitants du ponton *la Guerrière*, ni de ceux du fort du Homer, à Cherbourg.

Dans la séance du 24 décembre dernier, le ministre répondit qu'il n'y a plus que 460 transportés, lesquels sont à Belle-Isle, et tout le monde le croit, et nous faisions comme tout le monde.

Quel ne fut pas notre étonnement, quand, à notre arrivée dans *la Guerrière*, nous vîmes, collés aux grilles, les visages pâles, amaigris et tristes, d'anciens compagnons d'infortune ! Plusieurs d'entre eux ne purent se faire reconnaître qu'en se nommant, tant les tortures du *bagne flottant* et leurs espérances, si souvent déçues depuis dix-huit mois, avaient altéré leur physionomie !

Imaginez-vous ce que la misère offre de plus affreux ; des hommes auxquels il reste à peine la force de se traîner, dans l'étroit espace où se consument les longues heures de leur captivité ; des spectres couverts de haillons et s'abritant contre le froid derrière les bordages déchirés du hideux ponton.

Notre plume se refuse à retracer ce tableau. Qu'il nous suffise de dire que plusieurs, à défaut de pantalons, se sont fait des jupons avec de vieilles couvertures. On les obligeait, malgré le froid et leur nudité, de laver à grande eau le pont et les batteries deux fois par semaine. Il faut qu'ils se contentent d'une nourriture malsaine et insuffisante, en dépit de la déclaration faite par M. Dufaure à la tribune sur le régime alimentaire des pontons.

On répond à leurs plaintes par ces mots : *considérez-vous comme libres !* Tout cela paraîtra invraisemblable. Ce que nous disons est pourtant au-dessous de la vérité.

Ces détails prouvent qu'au chiffre des amnistiés rendus à la liberté tel qu'il a été porté à la tribune, il faut ajouter 299 prisonniers détenus à Brest et 85 à Cherbourg. Nous n'ajouterons rien.

L'*Assemblée nationale* répète encore aujourd'hui que le triomphe du Socialisme sortira nécessairement de l'urne électorale, si l'on respecte le suffrage universel. Nous enregistrons ce nouvel aveu.

Nous recevons de tous côtés des félicitations sur le sens de nos articles qui appellent la vérité et la régularisation du suffrage universel.

Le mal paraît si grand, si actif, qu'il est nécessaire d'y porter promptement remède avec le concours du gouvernement.

Qu'on prépare donc au plus vite un projet de loi, si l'on ne veut pas que la société soit exposée au triomphe du socialisme montagnard.

Il sera vainqueur, si le suffrage reste sans sincérité, sans organisation, comme un tumulte électoral.

Une de ces lettres demande un autre article qui serait le complément de ceux que nous avons nous-mêmes proposés, c'est que le député soit nommé par arrondissement.

Dans les départements, le paysan, l'ouvrier, ne connaissent pas les candidats ; dans l'arrondissement on se touche, on s'apprécie, on sait qui l'on nomme et dans quel dessein.

Ainsi, suffrage à double degré, à la majorité absolue, et les députés choisis par arrondissement.

Nous croyons cette question tellement importante, que nous y reviendrons chaque jour, jusqu'à ce qu'une proposition soit régularisée.

Eh ! messieurs de la réaction, bouleversez, décimez, faussez de toutes les façons le suffrage universel ; vous resterez impuissants à étouffer la voix du peuple qui vous condamnera.

Revue de l'Extérieur.

Le pape ne veut pas retourner, ou plutôt n'ose pas retourner à Rome, prévoyant trop bien comment il sera reçu. S'il consent à s'éloigner de son cher ami le roi de Naples, et à dire adieu à la terre où le sang de saint Janvier s'est liquéfié deux fois en son honneur ce sera pour s'aller mettre sous la protection des Autrichiens dans les Légations. Il répudie tout contact avec l'armée française, malgré les sacrifices inespérés qu'elle a faits pour lui.

Un journal anglais dit qu'il a fait faire des prières solennelles de trois jours pour consulter Dieu sur l'opportunité de sa rentrée en Romagne.

Il paraît, du reste, que l'armée française est prête à lui céder le terrain. On parle d'une retraite à Viterbe. Dix mille hommes seulement resteraient dans la ville pour empêcher les Romains de chasser la commission pontificale et ses acolytes, composant ensemble le gouvernement du choix du peuple. C'est du moins l'*Osservatore romano* qui l'assure. — Il est vrai que le *Journal des Débats*, son collègue en réaction, prétend que le pape ne compte pas plus de 6 000 adhérents sur 165 600 habitants que les géographies donnent à la ville éternelle, c'est-à-dire une minorité imperceptible, inférieure au vingt-huitième de la population. Le général Baraguay-d'Hilliers paraît désespéré de tout ce qui se passe, et l'honorable président de la rue de Poitiers ne demanderait plus qu'à sortir de cette maudite galère cardinalesque.

Les cardinaux ne semblent pas moins abasourdis, en présence de la transformation qui s'est opérée au sein de ce peuple romain, jadis si soumis, et si facilement gouvernable, moyennant quelques fêtes populaires, comme le catholicisme en savait si bien imaginer à l'usage des peuples enfants. Parmi les conseillers de Portici, les uns, Della Genga en tête, rêvent le retour aux traditions du passé; d'autres, comme Antonelli, veulent exécuter purement et simplement le *motu proprio*, c'est-à-dire se donner l'air d'accorder quelque chose en faisant le moins possible. D'autres enfin, Lambruschini et Bernetti, voudraient une Constitution; mais le pape ne semble pas disposé à y consentir. Que résultera-t-il de tous ces conflits? Nul ne le sait. Ce qu'il y a de certain, c'est que la papauté temporelle n'y survivra pas.

Le roi Bomba vient de se donner le plaisir d'une petite émeute. Des lazzaroni, payés par lui, se sont promenés, le 12 janvier, dans les rues de Naples, criant : *Vive le roi ! A bas la Constitution !* Le peuple a laissé faire. C'est le carnaval ! Il faut bien que les rois s'amusent.

A ce propos, il paraît qu'une bande de rois et de princes détrônés, appartenant aux deux familles des Bourbons, se sont réunis à Venise avec un certain nombre de leurs partisans. Il s'agit, assure-t-on, d'opérer une réconciliation entre la branche aînée et la branche cadette, et de s'entendre sur les moyens de livrer la France aux horreurs de la guerre civile, et aux ravages de l'ignorance, afin de la rendre gouvernable par l'une des deux.

Des projets analogues s'agitent à la cour de Prusse. On croyait, il y a quelques semaines, que le roi profiterait du jour de sa fête pour jurer la Constitution. Non seulement il n'a pas profité de l'occasion, mais il refuse désormais de rien jurer si on ne lui constitue, à l'abri de ce contrat entre le peuple et le roi, un gouvernement aristocratique et absolutiste, analogue à celui dont il jouissait avant 1848. Plus le parti constitutionnel s'est montré complaisant, plus le parti absolutiste a grossi ses exigences. Si les modifications proposées par le roi, à la Constitution, étaient malheureusement adoptées par les chambres, il est très probable que les absolutistes demanderaient davantage.

Le parti constitutionnel le sent bien. Il hésite cependant à se jeter dans le parti démocratique. C'est l'hésitation que nous avons vue, en France, chez le parti républicain pur en présence du Socialisme ; mais l'absolutisme fera si bien qu'il le poussera à la fusion malgré lui, et grossira d'autant le grand parti de l'émancipation sociale qui dispose déjà de tant de forces en Allemagne.

La commission fédérale de Francfort vient de déclarer à la Législative du duché de Lauenbourg, qui a succédé à la constituante, élue en 1848 à la suite de la révolution de Février, l'ordre de cesser ses délibérations sur les lois organiques qu'elle était en train de discuter.

Le bruit a couru à Francfort que le grand-duc de Hesse avait dissous les chambres nommées dernièrement, et où le parti démocratique se trouvait en immense majorité.

La *Gazette de Vienne* publie les constitutions provinciales pour les duchés de la haute et basse Silésie autrichienne.

L'irritation des Raises, des Croates et des Slavons devient de plus en plus vive. On attend avec inquiétude des nouvelles du Midi.

Les postes militaires ont été doublés, les journaux officiels sont chargés de dépeindre le mouvement comme étant le fait d'une minorité factieuse.

Le gouvernement russe, qui ouvre la France à ses sujets, se montre beaucoup moins bien disposé pour l'Allemagne. Les Russes des maisons les plus nobles, dit la *Gazette d'Augsbourg*, éprouvent la plus grande difficulté à obtenir l'autorisation de voyager en Allemagne. Quant aux Allemands, ils sont complètement exclus de la Russie, y compris les médecins, pianistes, professeurs. On n'y fait pas même d'exception pour les savants et naturalistes. Ainsi, dernièrement, un naturaliste berlinois, qui voulait explorer le Caucase, n'a pu en obtenir l'autorisation, bien que sa demande fût appuyée par un membre de l'académie de Saint-Pétersbourg. C'est parfaitement logique de la part de Nicolas. Il reste à savoir combien pourra durer et quelle efficacité conservera ce blocus hermétique contre les idées.

La protestation solennelle que les gouvernements européens n'ont pas voulu prononcer contre les massacres de la Hongrie, les journaux américains nous apprennent qu'il est question de la faire aux Etats-Unis. Un sénateur de l'Union, M. Cass, a demandé, dans un discours énergique et fort bien accueilli, qu'après de tels crimes l'Union suspendît toutes relations diplomatiques avec l'Autriche, et rappelât son ambassadeur; le sénat ne s'était pas encore prononcé.

— Les journaux espagnols rapportent que le bruit d'une révolution en Portugal a couru à Madrid. Les uns disaient qu'elle s'était opérée en faveur de dom Miguel ; les autres qu'elle avait assuré le triomphe du parti progressiste. Ces rumeurs sont probablement prématurées, puisque les nouvelles du Portugal par l'Angleterre ne les confirment pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement actuel de Portugal, qui n'a subsisté depuis trois ans que grâce à l'appui militaire que lui a prêté Louis-Philippe en 1847, est profondément miné, et ne peut survivre longtemps.

Assemblée nationale.

Séance du 24 janvier. — Présidence du cit. DUPIN.

A une heure et demie M. le président monte au fauteuil.

M. DUCHÉ. Le *Moniteur* rappelle ainsi un incident d'hier :

« M. DUCHÉ On demande des juges,— M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre ! — M. Duché prononce quelques paroles qui ne parviennent pas jusqu'à nous.— M. LE PRÉSIDENT. J'avertis formellement que je rappellerai à l'ordre le premier de vous qui interromprait. »

D'après ces paroles, il pourrait rester dans l'esprit de quelques personnes que le rappel à l'ordre aurait été maintenu.

Est-il nécessaire d'ajouter que bien loin d'interrompre je roulais en moi-même les plus tristes pensées ; je me rappelais ces mots prononcés dans un procès fameux : « Je cherche partout des juges, je ne trouve que des ennemis politiques, des accusateurs et des bourreaux. »

M. LE PRÉSIDENT. Si vous aviez dit cela, vous auriez été rappelé à l'ordre, très certainement. (Mouvements divers.)

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'art. 4. L'art. 4 est ainsi conçu :

« Art. 4. Dix années après la promulgation de la présente loi, la transportation cessera de plein droit.

» Néanmoins, le président de la République pourra ordonner des mises en liberté, mais seulement par des décisions individuelles, et après avoir pris l'avis du conseil d'état.

M. SAUTEYRA au lieu du premier paragraphe, propose de dire :

« La transportation cessera de plein droit le premier janvier 1853. »

M. Sauteyra soutient son amendement qui est rejeté.

Sur le second paragraphe, M. Debeaux propose :

« Néanmoins, le président de la République pourra ordonner des mises en liberté, mais seulement par des décisions individuelles et *sans avis préalable du conseil d'Etat*.

M. LE PRÉSIDENT. Votre amendement suppose le paragraphe de la commission voté. Laissez d'abord voter les amendements qui s'élèvent contre le paragraphe lui-même.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE monte à la tribune et développe l'amendement suivant :

« Toute mesure abrégeant la durée de la transportation pour les individus auxquels la présente loi est applicable, devra être soumise à l'Assemblée nationale. »

M. DE LAMORICIÈRE. La loi qui vous est soumise est une loi révolutionnaire, on ne saurait trop le redire; c'est une loi révolutionnaire rendue contre des prison-

---

ment, l'œuvre me paraît au-dessus de nos forces. Nous n'avons plus d'espoir qu'en vos enfants, et encore quand ils auront été élevés par nous. Seulement, méfiez-vous toujours, car toutes les fois qu'en plumant la poule vous, la ferez crier trop fort, vous serez punis et destitués.

UN CHEF.

Ah ! Sidi, pourquoi nous destituer si d'ailleurs nous te convenons sous d'autres rapports? Ne sais-tu pas qu'il faut beaucoup plus pour engraisser un maigre que pour entretenir un gras.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu as dit la raison qui nous retient souvent. Il est vrai que, quand on veut trop obtenir dans un sens, on perd souvent dans un autre. Mais c'est égal (avec sévérité), n'oubliez pas que Dieu vous ordonne, avant tout, de protéger le pauvre et le faible, et suivez notre exemple en cela.

LES CHEFS (en chœur.)

Certainement ! C'est là notre devoir et notre désir. (A part.) Oui, compte là-dessus et dors.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au plaignant.)

Mais revenons à ton affaire.

LE PLAIGNANT.

Quoi ! qu'est-ce? Je n'ai rien dit, Sidi. Sidi Bou Krari, je n'ai rien voulu dire absolument ! Tête du prophète ! par la bénédiction de ton drapeau !...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Il s'agit bien de ce que tu as dit ! Voyons, remets tes esprits, et revenons à ton affaire.

LE CHAOUCH.

Justice de Dieu ! je crois que le pauvre a perdu la tête ! Hé ! El Hhadj Guelil, l'agha te parle.

(Le pauvre El Hhadj Guelil paraît en effet fort mal à son aise. Il est facile de voir que l'orage qu'il a soulevé involontairement gronde encore à ses oreilles. Néanmoins, quelques paroles bienveillantes, et surtout la promesse qu'il n'a absolument rien à craindre, le remettent peu à peu dans son état ordinaire, et rappellent sur sa figure cette bonne expression de naïveté qui lui est propre.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu en étais resté au moment où tu reviens du marché de l'Arba, avec tes quatre réaux dans la poche, produit de la vente de tes deux chèvres.

LE PLAIGNANT.

Oui ! c'est cela. Je revenais donc de l'Arba avec mes quatre réaux dans mon mekeroussa (1). J'avais aussi un burnous qui n'était pas mal, et dans son guelmouna (2), une paire de sabats (3) tout neufs, puisque je venais de les faire raccommoder par le savetier du marché. Ils étaient en si bon état que je n'osais pas les mettre aux pieds, et que c'est pour cela que je les portais dans mon guelmouna.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Abrège ces détails inutiles, s'il te plaît.

LE PLAIGNANT (criant.)

J'y suis, j'arrive à l'affaire.

LE CHAOUCH.

Gloire à Dieu !

LE PLAIGNANT.

Je marchais, je marchais. Arrivé au défilé d'Aïn-Safsaf, je rencontre Sidi Mebareck, le derviche. Je le salue, il me salue ; comment vas-tu ? comment vas-tu? comment est ton état? comment est ton état ? bien...

LE CHAOUCH (d'un air véritablement inquiet.)

Par la tête de l'envoyé de Dieu ! voilà encore sa fièvre de saluts qui le prend. Au diable tes saluts !

(1) Mekeroussa : pli fait dans le hhaïk, qui sert de bourse.
(2) Guelmouna : capuchon du burnous.
(3) Sabats : souliers.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyons, passe et arrive au fait.

LE PLAIGNANT.

M'y voici, Sidi, j'y suis arrivé. Après les saluts il me dit : El Hhadj Guelil, de graves évènements se préparent. Je lui dis : Quoi ! qu'est-ce ? Il me dit : Cette nuit j'ai vu en songe le prophète, et il m'a annoncé la venue prochaine du Moule-Saâ (1). Il a ajouté : les temps marqués par Sidi Lekhhal sont venus. Va par toute la terre donner aux vrais croyants la bonne nouvelle. Que chacun fasse pénitence et prépare ses armes. El Hhadj Guelil, réjouis-toi, car tes vertus ont mérité que tu en sois le premier instruit. A ces mots la peur me prit. Je lui dis : Comment serait-il vrai que les temps marqués fussent déjà venus? Il me dit : Oui, certes, par la bénédiction de Sidi Lekhhal, il en est ainsi. Je lui dis : mais les chrétiens, que vont-ils devenir ? Il me dit : ils seront tous réduits en poussière, et cette poussière servira à blanchir nos mosquées. Dieu ! fis-je, et ma peur redoubla. Il ajouta : le prophète a terminé son discours en me disant : le cheval blanc courra dans la plaine. Le marché du dimanche se tiendra le lundi. La brebis enfantera un œuf. Un coq blanc chantera sept fois. Kralidja se promènera sur une mule jaune à trois têtes. Les enfants des hommes grandiront de quinze coudées... Et puis bien d'autres merveilles. A ces paroles je compris que l'esprit de Dieu était avec cet homme, et j'eus encore plus peur.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Pauvre naïf ! va.

LE PLAIGNANT.

Je lui dis : Seigneur, je vois que la parole de Dieu sort de ta bouche. Il me dit : Tu es un cœur pur, toi, et pour te récompenser, je vais faire apparaître devant tes yeux le Moule-Saâ lui-même dans toute sa gloire, car le prophète m'a donné le pouvoir de le montrer à ceux qui ont la foi. Mon Dieu ! mon Dieu! fis-je, car j'avais peur. Il me dit : Dépose ici, sur ce sentier, ton burnous et tout ce que tu as sur toi, moins ton hhaïk, que tu serreras autour de tes reins, et monte sur ce rocher qui est devant nous (le rocher qu'on appelle la Bosse du Chameau). Là, tu te tourneras du côté du Guebelâ, et tu baiseras sept fois la terre en prononçant sept fois les premières paroles du Koran : au nom de Dieu ; mais n'oublie pas de mettre quatre cailloux dans ta bouche. Moi, j'avais confiance, parce que Dieu est grand, et je me mis à faire ce que Sidi Mebareck venait de me dire ; mais j'avais bien peur. Je déposai tous mes effets, mon argent et les quatre réaux de mes pauvres chèvres, mes sabats. Que Dieu m'en rende de pareils ! et je montai sur la Bosse du Chameau. Je pris mes quatre cailloux dans la bouche, je dis sept fois : Au nom de Dieu; enfin je fis tout ce qu'il fallait. Après avoir fini, ne voyant pas le Moule-Saâ paraître devant moi, je me tournai dans tous les sens, et que vis-je, maître des mondes! Je ne vis pas le Moule-Saâ, qu'il soit loué ! mais j'aperçus ce satané derviche, qu'il soit maudit ! descendre le sentier, emportant mon burnous, tous mes petits effets et les quatre réaux de mes pauvres chèvres. C'est alors que je compris que j'étais enfenouillé.

A ce pittoresque dénouement, un rire unanime s'empare de l'assemblée, et il devient impossible pour un moment d'obtenir le silence, car le chaouch lui-même, faisant très bruyamment sa partie dans le rire général, se trouve par le fait complètement désarmé de cet aspect fascinateur qui constitue son plus puissant moyen d'action.

Néanmoins, comme tout doit finir dans ce monde, il arriva qu'au bout de quelques instants cette charmante explosion de gaieté subit la loi commune, aidée des grands airs et des grands mots de Djilali, qui finit par prendre le dessus et retrouver toute sa dignité officielle.

(1) Moule-Saâ : Messie promis aux Arabes.

(La suite prochainement.) CH. RICHARD.

niers de guerre et non des accusés ordinaires. (Interruption à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas ! le général y était ; il en parle savamment. (Approbation à droite.)

M. DE LAMORICIÈRE. Eh bien ! messieurs, cette loi ! je le dis encore, est une mesure politique, nécessitée par la Constituante. Vous êtes des juges politiques.

A GAUCHE. Ils n'ont pas été jugés.

M. DE LAMORICIÈRE. On me dit qu'ils n'ont pas été jugés : je vais le prouver d'une manière assez claire pour tous ceux qui, comme M. Jules Favre, n'exercent pas le métier d'avocat.

On dit que ces hommes ne sont pas jugés, et pourtant qu'arriverait-il si l'un de ces hommes était traduit devant un tribunal ? Je me ferai comprendre par un exemple ; je le puiserai dans les souvenances de la mort du général Regnault, notre camarade. Il avait fait arrêter un homme porteur d'un fusil et d'un pistolet ; les soldats voulurent le fusiller, le général le fit laisser, et l'homme tira sur le général Regnault à bout portant et le tua.

Il y a de ces faits qui ont été commis par tous les partis. (Non ! non ! à droite ; c'est une atrocité sans exemple.) Eh bien ! admettons que cet homme soit traduit devant un tribunal, que lui arrivera-t-il ?

VOIX A GAUCHE. Il ne souffrira pas, du moins ! (Réclamations à droite. — Agitation prolongée.)

UNE VOIX. Vous parlez là d'un assassin. (Bruit.)

M. DE LAMORICIÈRE. Et tout assassin qu'il soit, s'il était traduit devant les tribunaux, vous diriez que cet homme a été déjà frappé, et qu'il n'y a pas deux peines pour le même fait.

Messieurs, il s'agit d'une mesure politique, c'est le reste d'une loi révolutionnaire. Eh bien, quand les circonstances qui l'ont imposée seront changées, quand les hommes qui sont à la tête du gouvernement viendront dire à cette tribune : les temps nous permettent de changer la loi ; nous demanderons, puisque l'on nous a associés à l'acte de sévérité qui a frappé ces hommes, qu'on nous associe à l'acte de clémence. (Agitation prolongée.)

VOIX au banc de la commission. La commission n'accepte pas. (Mouvement prolongé.)

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur. Je m'associe à l'expression dont s'est servi l'honorable préopinant : oui, il s'agit, en effet, d'hommes condamnés par un verdict politique, par un verdict national. (Dénégations à gauche.) Mais ce que je nie, c'est que l'amendement soit d'une utilité réelle. Je ne crois pas, avec l'honorable général...

M. FRANCISQUE BOUVET. Il n'y a pas de général ici... (Explosion de rires et de murmures à droite.)

M. FERDINAND BARROT. Je le sais bien ; aussi je me reprends, et je dis : Je ne crois pas, avec l'honorable M. de Lamoricière (On rit de nouveau.), que ces scrupules soient fondés.

La loi, telle qu'elle va être votée, ne peut être modifiée que par le concours de l'Assemblée, s'il s'agit d'amnistie. Le président de la République est désarmé de ce pouvoir ; il ne peut, je le répète, faire d'amnistie *proprio motu*.

VOIX A GAUCHE. On voit que vous revenez de Rome... (On rit.)

M. FERDINAND BARROT. L'amnistie ne peut se faire qu'avec le concours de l'Assemblée, je le répète. Quant aux grâces individuelles, faudra-t-il, ainsi qu'on le demande, que l'Assemblée en soit saisie, et qu'on la fasse délibérer pour chacune d'elles quand on voudra en accorder.

Le gouvernement du général Cavaignac a mis en liberté des prisonniers de juin, sur le rapport des commissions de révision et de clémence. D'ailleurs oublie-t-on que le projet ne laisse ce droit de grâce au pouvoir exécutif qu'à la condition de consulter le conseil d'Etat ? Cette garantie est-elle suffisante ? Je le crois.

Toutes les fois qu'un transporté, par sa conduite, aura des titres à quelque faveur, voudra-t-il demander sa grâce ici ? A chacune de ces demandes on reviendrait pour reproduire le spectacle affligeant, le scandale qu'on nous donne depuis trois jours ! (Explosion de murmures à gauche.)

UNE VOIX : Vous insultez l'Assemblée.

M. LEROUX soutient que ni l'Assemblée, ni le pouvoir exécutif, n'ont le droit de rien changer au texte du décret.

M. LE PRÉSIDENT lit l'art. 3 du décret de juin, qui dit positivement que l'Assemblée législative réglementera le mode de transportation.

M. DE LAMORICIÈRE répond au ministre de l'intérieur. Il ne croit point demander une chose en dehors des précédents de l'Assemblée en demandant que le pouvoir exécutif, pour les questions de grâce, s'en réfère à l'Assemblée nationale.

M. FERDINAND BARROT. Les gouvernements qui se sont succédés depuis juin n'ont point rendu de grâces collectives ; elles ont toujours été individuelles.

M. LACAZE. Voici le débat : Il s'agit de savoir si l'on conservera ou si l'on retirera le droit de grâce que l'on a reconnu au président de la République, et qu'il a exercé jusqu'ici sans conteste.

Le droit de grâce a toujours été accordé au pouvoir exécutif ; la commission exécutive, comme M. Cavaignac, a exercé ce droit.

Voyez l'inconséquence. Vous reconnaissez le droit de grâce du président pour les crimes les plus grands, pour les condamnés au bagne, à la peine de mort même, et vous le lui refusez pour le simple transporté.

Qu'on ne dise pas non plus que les transportés sont des prisonniers de guerre. Les prisonniers de guerre combattent pour leur pays, pour leur drapeau ; ils sont couverts par le droit des gens. Mais l'insurgé qui combat contre les lois, contre le gouvernement de son pays, ce n'est pas un prisonnier de guerre, c'est un coupable. (Très bien ! très bien ! à droite.)

A GAUCHE. Donnez-leur des juges.

M. LACAZE. Des juges, dites-vous ! Ceux qui restent maintenant sont ceux que la clémence la plus large n'a pas osé gracier.

On a beaucoup parlé, dans cette discussion, d'hypocrites, de la peur ; il y a pires hypocrites encore : ce sont les hypocrites de justice et d'humanité. (Applaudissements à droite.)

M. BOURZAT Vous ne parlez pas des hypocrites de clémence. (Agitation.)

M. SAINTE-BEUVE. Je crois que l'Assemblée n'a pas entendu toutes les raisons qui défendent l'amendement de M. de Lamoricière. On a considéré les causes politiques qui le combattaient ; moi je veux le défendre au point de vue de la dignité de l'Assemblée nationale. (Parlez ! parlez !)

Je dois dire d'abord que la Constitution n'a rien à faire dans cette discussion ; le droit de grâce du président a rapport aux condamnés du droit commun. Les transportés ne sont pas des condamnés, ils sont seulement soumis à une mesure de sûreté générale. Quant à la raison politique qui doit faire accepter l'amendement, elle est tout entière dans la dignité de l'Assemblée.

Tout le monde se rappelle qu'à la suite d'un changement de cabinet qui les faisait ministres, huit ou dix hommes qui avaient voté constamment avec la majorité de l'Assemblée constituante et de la législative, et qui, comme cette majorité, avaient refusé l'amnistie, vinrent, presque le lendemain d'un vote où l'amnistie avait été repoussée, nous avertir que le gouvernement avait jugé convenable de grâcier 2 mille ou 15 cents condamnés à la déportation.

Je rapporte le fait sans le juger ; c'est un fait acquis à l'histoire. L'Assemblée n'a pas cru devoir adresser à ce sujet des interpellations au gouvernement. Mais on se rappelle que cette manière d'agir du pouvoir exécutif surprit douloureusement l'Assemblée, sur laquelle on faisait ainsi peser l'unique responsabilité de la rigueur.

M. de Lamoricière, ainsi que plusieurs de nos collègues, ainsi que l'Assemblée elle-même, je le répète, voudront sauvegarder l'avenir d'un nouveau fait dans ce genre. C'est dans cette pensée que je demande l'adoption de l'amendement de M. de Lamoricière.

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté à une faible majorité. La gauche presque entière s'est abstenue.

M. DABEAUX développe, au milieu du bruit, son amendement qui est repoussé.

L'article 4 est adopté.

« Art. 5. Trois années après le débarquement des transportés en Algérie, ceux qui justifieront de leur bonne conduite pourront obtenir la jouissance d'un lot de terre sur l'établissement. »

M. JULES FAVRE demande qu'on revienne au projet primitif du gouvernement, ainsi conçu :

« Trois années après le débarquement des transportés en Algérie, ceux qui justifieront de leur bonne conduite pourront obtenir, à titre provisoire, la concession d'une habitation et d'un lot de terre sur l'établissement. »

M. JULES FAVRE développe la raison qui lui fait préférer le projet du gouvernement. Selon lui, la commission aggrave le projet primitif ; elle n'accorde que des concessions provisoires au bout de trois ans ; elle demande sept années au bout de trois ans pour que la concession devienne définitive. La commission se montre ainsi partout inflexible, partout impitoyable.

M. BAROCHE. Je réponds aux reproches adressés à la commission par le préopinant. Elle n'a été ni impitoyable ni inflexible. L'article 5 n'est pas plus l'œuvre de la commission que des ministres actuels. Il a été pris dans le projet primitif. L'orateur rappelle à ce sujet qu'il y a 240 repris de justice parmi les détenus de Belle-Isle, dont 209 condamnés pour vol et plusieurs par récidive.

M. BAUNE. Je viens présenter une simple observation. M. Baroche a prétendu qu'il y avait deux cent-quarante repris de justice parmi les transportés. Il y en a dans ce nombre qui ont été condamnés pour une simple contravention.

M. Baune cite l'exemple d'un portier qui, sorti ce jour-là de sa loge avec son fusil, sans faire autre chose que crier : Vive Napoléon ! vive l'empereur ! a été saisi et transporté dans un ponton, où il se trouve encore.

Il rappelle aussi les méprises de la police de Fouché quand on déporta les patriotes alors que les royalistes seuls avaient conspiré.

M. le président met aux voix l'amendement de M. Jules Favre, qui n'est que la reproduction de l'article du gouvernement.

Une double épreuve paraît douteuse ; on passe à un scrutin de division sur cet amendement.

Nombre des votants,	584
Majorité absolue,	293
Pour,	294
Contre,	290

L'Assemblée adopte l'amendement de M. J. Favre. (Article du gouvernement.)

« Après une nouvelle période de sept années, si le transporté qui a obtenu la concession provisoire d'un lot de terre déclare vouloir s'établir en Algérie, et s'il a continué à tenir une bonne conduite, la propriété définitive pourra lui être concédée. » — Adopté.

« Art. 7. Dans le cas de désertion ou d'évasion, les condamnés pourront être déclaré déchus de tous droits aux concessions qu'ils auront précédemment obtenues. » — Adopté.

« Art. 8. Des règlements d'administration publique détermineront l'étendue, la nature et les conditions des concessions à faire en vertu de la présente loi, soit à titre provisoire, soit à titre définitif, et le mode suivant lequel ces concessions seront accordées ou révoquées. » — Adopté.

« Art. 9. Des décrets du président de la République régleront l'organisation militaire des établissements de transportés. » — Adopté.

« Art. 10. Des arrêtés du ministre de la guerre détermineront les formes de la comptabilité et tous les autres détails relatifs au service et à la gestion de ces établissements. »

M. TH. ROUSSEL (de la Lozère) propose un amendement qui n'est pas adopté.

« Art. 11. Il sera pourvu par l'Etat aux dépenses du voyage des femmes et enfants légitimes des transportés, quand l'état de l'établissement permettra qu'ils soient réunis à leur mari ou à leur père.

» Ils seront soumis au régime du territoire sur lequel ils seront établis.

» Ils pourront être admis à prendre part aux travaux de l'établissement. »

M. P. LEROUX. L'article est complètement contraire au décret de l'Assemblée constituante, qui avait donné ce droit absolu aux familles de suivre les transportés. A une loi d'exil de la Constituante, vous substituez une loi de mort. On disait d'une loi de déportation, que ce n'était pas la guillotine froide, mais la guillotine sèche. Votre loi, je vous le dis en terminant, c'est la guillotine sèche. (Agitation.)

M. FERDINAND BARROT. Je ne comprends pas qu'on s'élève contre la justice de l'Assemblée. (A gauche : Des juges ! des juges !) Cette loi qu'on attaque si violemment, c'est une loi de pardon.

A GAUCHE. C'est une loi de dérision !

M. F. BARROT. Il n'y pas un mot de cette loi qui n'ait été dicté par l'humanité.

A GAUCHE. C'est une dérision ! c'est une moquerie !

M. F. BARROT. Vous n'avez donc pas entendu tout à l'heure les instructions émanées du ministère de la justice au gouvernement de l'Algérie ! Vous userez en faveur des transportés, non pas seulement d'humanité, mais de bienveillance.

A GAUCHE. On ne demande pas de bienveillance, mais justice. Donnez-leur des juges !

M. F. BARROT. M. Pierre Leroux vient récriminer contre un article qui ne fait que sauvegarder les intérêts même de la famille qui rejoindra les transportés quand les établissements seront construits.

M. VALETTE. Je vois dans l'article de la commission cette disposition :

« Il sera pourvu par l'Etat aux dépenses du voyage des femmes et des enfants *légitimes*. »

Le décret ne fait pas de différence ; et le gouvernement avait lui-même dit :

« Les femmes et les enfants des transportés qui vou » dront les suivre en Algérie, adresseront leur demande » au ministre de la guerre. » (Bruits à droite.)

Je ne vous ferai qu'une seule remarque ; c'est que le code civil reconnaît la filiation des enfants naturels, et le code civil n'est pas, je crois, une loi de désordre.

L'amendement de M. Valette rédigerait ainsi l'art. 11 :

« Il sera pourvu aux dépenses du voyage des *femmes légitimes* et des enfants des transportés, etc. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

M. E. BARRAULT. Dix mois suffiront-ils pour que 468 maisons soient bâties et les familles réunies ? Je le crois. Je demande donc que l'Assemblée adopte cet article additionnel :

« Le délai ne pourra dépasser dix mois, à partir de l'arrivée des transportés en Algérie. »

L'Assemblée ne prend point le paragraphe additionnel en considération.

Les paragraphes qui composent l'article 11 sont adoptés.

« Art. 12. En cas de décès du transporté, les droits de sa femme et de ses enfants seront réglés comme il suit :

» Si le transporté avait obtenu la jouissance d'un lot de terre, cette concession pourra être conservée à la femme et aux enfants, et convertie ultérieurement en propriété définitive.

» Si le transporté avait obtenu une concession définitive, elle sera transmise à ses héritiers, suivant le droit commun.

» Si le transporté n'avait encore obtenu aucune concession, la femme et les enfants pourraient se pourvoir auprès de l'autorité compétente pour obtenir la concession d'une habitation et d'un terrain.

L'amendement de M. Denayrousse est repoussé.

L'article est adopté.

« Art. 13. Il est ouvert au ministre de la guerre (budget de l'Algérie), sur l'exercice 1849, un crédit d'un million pour l'exécution de la présente loi.

» Les sommes restées sans emploi sur le crédit de trois millions de francs accordé pour l'exercice 1849, seront reportées sur l'exercice 1850. »

» Art. 14. Jusqu'à ce que l'établissement ait été approprié pour recevoir les transportés, le gouvernement est autorisé à détenir ces transportés dans celle des forteresses de l'Algérie qui sera déterminée par le chef du pouvoir exécutif. »

M. JULES FAVRE. L'article 14 est l'œuvre exclusive de la commission : La portée de cet article n'a point besoin d'explication ; c'est pour mettre les transportés sous la main de l'autorité militaire en dehors du territoire français...

VOIX A DROITE. C'est la France aussi.

M. JULES FAVRE. Sont-ce les mêmes conditions de salubrité ? Le changement de climat et la détention sous un ciel brûlant, voilà les aggravations de la peine. Est-ce que les insurgés ne peuvent pas attendre à Belle-Isle ? (Interruption. — Pourquoi pas à Montmartre ?) Ils l'ont demandé, à ce qu'on m'assure.

Ils ont demandé qu'on les transportât en Algérie comme colons et non comme prisonniers. C'est ce qu'avait voulu l'Assemblée constituante... (Agitation prolongée.)

On a dit que nous étions des hypocrites de légalité. Si ce reproche m'est adressé, je le dédaigne. Mais savez-vous ce que demandent les malheureux qui s'adressent à nous ? Toutes leurs requêtes se terminent par ces mots : Des juges ! (Voix à gauche : Oui ! oui ! des juges !)

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. L'honorable M. Jules Favre a fait appel au gouvernement et lui a demandé si l'établissement de Lambessa serait bientôt prêt ; le gouvernement activera toutes les choses avec zèle.

A GAUCHE. Des juges ! des juges !

M. D'HAUTPOUL. La Casbah de Bone sera meilleure pour les insurgés que Belle-Isle. Qu'ils rentrent dans l'ordre, et le gouvernement sera bienveillant.

M. JULES FAVRE. Je ne veux que faire une question à MM. les ministres. Le gouvernement croit-il qu'il ait le droit de placer sous la surveillance de la police des tranportés mis en liberté, comme s'il s'agissait de personnes qui aient subi une peine infamante ?

C'est ce qui est arrivé à une femme placée dans la catégorie des transportés, et qui avait été envoyée sur les pontons, dans la maison de détention de Clermont. Cette femme a eu sa liberté, je ne dis pas qu'elle a été graciée ; car, pour moi, sans jugement il n'y a pas de condamnés. (Bruit.) Elle habite Paris, mais pour cela, elle a reçu un permis de séjour du préfet de police pour trois mois ; c'est-à-dire que la police s'arroge le droit d'aller contre la liberté individuelle. Je demande à M. le ministre de l'intérieur s'il approuve aussi une pareille atteinte aux droit des citoyens.

M. Ferdinand Barrot monte à la tribune.

A DROITE. Ne parlez pas ! ne parlez pas !

M. FERDINAND BARROT. Avant de répondre à l'interpellation, j'en demanderai d'abord l'autorisation à l'Assemblée, comme c'est mon devoir ; je ne parlerai que sur son ordre. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Il s'agit de l'art. 14. Je mets cet article aux voix.

L'Assemblée adopte.

M. LE PRÉSIDENT. Demain l'Assemblée statuera sur les interpellations de M. Jules Favre.

L'ensemble de la loi est voté au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	609
Majorité absolue,	305
Billets blancs,	406
Billets bleus,	203

La loi est adoptée.

La séance est levée à six heures un quart.

Demain à une heure, séance publique.

Discussion sur le changement du chef-lieu du département de la Loire.

Discussion de la loi sur le tissage et le bobinage.

La suite des lettres de Joseph de Maistre est digne du début. On lit, dans la partie publiée aujourd'hui par l'*Univers*, les lignes suivantes :

La première jeunesse (jusqu'à 28 ans) ne doit savoir que trois choses sur l'*organisation sociale* : 1° que Dieu a créé l'homme pour la société, ce qui est prouvé par le fait ; 2° que l'état de société rend le gouvernement nécessaire ; 3° que chacun doit obéissance, fidélité et dévouement jusqu'à la mort à celui sous lequel il est né.

FAITS DIVERS.

Le procès du journal la *Presse* sera jugé demain en cour d'assises ; M. Emile de Girardin a obtenu l'autorisation de défendre lui-même l'article incriminé.

— A côté de M. Edgar Ney, qui demande au département de la Charente de le nommer son représentant, un autre officier d'ordonnance de l'Elysée, M. de Menneval, se présente dans le département du Bas-Rhin. C'est l'*Evenement* qui donne cette nouvelle.

Le sort de ces deux candidatures donnera un renseignement précieux sur l'opinion du pays relativement à la politique de M. Louis Bonaparte.

— M. Denis de Mortemart a déposé une proposition tendant à modifier le règlement en ce qui concerne le scrutin public, ainsi conçue :

« Le scrutin public ne peut être demandé qu'après des épreuves douteuses, et sur l'ensemble des projets de lois. »

— On lit dans le *Clamor publico* : « La sécheresse qui règne dans l'antique royaume de Valence, commence à produire de fâcheux résultats, la misère devient de jour en jour plus affreuse, et les vols se multiplient à l'infini, tandis qu'au contraire les travaux des champs restent abandonnés. Cependant cet état de choses n'empêche pas nos seigneurs et maîtres de célébrer la prospérité croissante par des festins et des banquets continuels.

— Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à l'Elysée ; d'après les bruits qui ont percé de cette réunion, plusieurs ministres auraient fait entrevoir au président combien le journal le *Napoléon* suscitait d'embarras au gouvernement, par l'inconséquence de certains articles.

Il y aurait été, dit-on, décidé que ce journal cesserait de paraître ou changerait de titre.

— Aujourd'hui, des troupes nombreuses ont traversé Paris en petite tenue ; les soldats portaient la gamelle et le bidon sur le dos ; les canons et les caissons roulaient à grand bruit, et la foule faisait sur ce déploiement de forces des commentaires à perte de vue. Il ne s'agissait que de la revue de plusieurs régiments d'infanterie et de quatre batteries d'artillerie, passée au Carrousel par le général Changarnier.

— La nouvelle réunion du conseil d'Etat dont nous avons annoncé la constitution, sous la présidence de M. Thiers, avec MM. Molé et Broglie comme vice-président, paraît surtout être organisée contre les velléités de coups d'Etat auxquels M. Thiers aurait peut-être mis moins d'obstacles quand le pouvoir écoutait ses conseils et semblait accepter ses inspirations.

On dit que M. Thiers, est parvenu à opérer une réconciliation des plus rassurantes pour la paix publique entre deux généraux qu'on avait représentés jusqu'à ce jour comme devant jouer des rôles contraires dans les éventualités d'un drame dont l'opinion publique était vivement préoccupée dans ces derniers temps.

On parle aussi, sur les bancs de l'Assemblée, de renseignements demandés non officiellement à divers chefs de corps, sur les dispositions probables de l'armée en cas d'un conflit entre les deux pouvoirs. Suivant les bruits qui courent, il aurait été répondu que l'attitude de l'armée dépendrait surtout de ses chefs, et que tout changement au sommet de la hiérarchie militaire actuelle, inspirerait des défiances dont la portée pourrait tromper bien des calculs et déjouer bien des espérances.

Ne raconte-t-on pas encore, dans la salle des conférences, qu'un officier général, très-ami de l'état de siège, et qu'on aurait pu croire très disposé à tirer le sabre à l'appel du pouvoir, se serait borné, en réponse à certaines ouvertures, à remettre à son interlocuteur le compte rendu écrit d'une conversation qu'il aurait eue, peu de jours avant de quitter Lyon, avec M. le maréchal Bugeaud, et dans laquelle les *hommes et les choses* du moment seraient traités avec une liberté de penser qui a dû beaucoup nuire dans certains esprits à la mémoire de M. le maréchal.

(*Evenement.*)

— On a distribué hier le rapport de M. de Montigny sur la proposition de M. Dahirel, relative aux Messages du président de la République. La commission, animée des sentiments d'union et de concorde qui doivent toujours exister, dans l'intérêt général du pays, entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif, propose de ne pas prendre en considération la proposition de M. Dahirel.

— On se rappelle que dans la soirée du 16 novembre dernier la police se transporta rue Rumfort, 46, où se réunissaient plusieurs individus pour s'occuper de politique ; quarante-six personnes y furent en effet trouvées et furent envoyées à la préfecture. Une instruction a eu lieu par suite de cette arrestation, et quinze de ces individus sont restés en état de captivité, les autres ont été relaxés par la chambre du conseil. Hier la chambre d'accusation vient de rendre un arrêt par lequel elle renvoie devant la cour d'assises ces quinze prévenus sous la prévention d'avoir fait partie d'une association secrète dite *Légion de Saint-Hubert*, et d'avoir fait partie de réunions non publiques, dont le but était politique et qui n'étaient point autorisées.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— Un évènement qui répand beaucoup de consternation dans les montagnes vient d'avoir lieu près de Pontarlier. Une ménagerie considérable se rendait, dit-on, dans cette ville pour y séjourner. Les chemins sont si mauvais et tellement encombrés de neige, qu'une des voitures a versé, et plusieurs des animaux féroces qu'elle contenait se sont échappés.

— En dépit de la réaction et de M. Parieu, l'instruction s'infiltre chaque jour dans les masses laborieuses, et pendant que M. Girardin initie dans ses leçons les nombreux ouvriers de Rouen aux mystères de la chimie appliquée, nous apprenons que le même but est heureusement poursuivi chaque dimanche, à l'hôtel de ville de Nantes, par M. Adolphe Bobierre, dont les démonstrations sont assidûment suivies par le public de cette grande ville.

— Des citoyens démocrates-socialistes, ayant le projet de former une association, désirent s'adjoindre quelques citoyens pouvant disposer d'une somme de 400 fr. au moins. S'adresser de midi à 2 heures, rue Saint-Honoré, 215.

— On demande un adhérent pour la vente des œufs, beurre et fromages, rue Saint-Honoré, 49.

— Les bureaux de l'*Union sociale*, journal des Travailleurs, qui étaient cour des Miracles, 9, sont transférés passage Saulnier, 18, faubourg Montmartre.

— NOTRE CIVILISATION, COMME UNE FLEUR ÉPANOUIE, S'ÉTALE AUX YEUX CHARMÉS QUI LA CONTEMPLENT (M. Thiers). — On lit dans un journal anglais qu'une femme, nommée Marie Bagan, traduite devant le tribunal de Westminster pour délit de mendicité, a été prise des douleurs de l'enfantement au milieu de l'audience ; à peine a-t-on eu le temps de la transporter dans une salle voisine, où elle est accouchée avec le secours des huissiers.

Revue des Départements.

LA PRESSE DÉMOCRATIQUE.

La phalange démocratique des départements s'est encore accrue depuis quelques jours. Nous tendons la main à nos nouveaux frères d'armes.

C'est d'abord le *Démocrate franc-comtois* de Besançon. Nous extrayons les lignes suivantes du programme de ce journal :

« Aujourd'hui, la République et la monarchie sont en présence.

» Nous voulons la République démocratique une et indivisible, avec toutes ses conséquences sociales, celles que les hommes courageux ont fondée sur les ruines d'une monarchie tombée dans le mépris et dans la boue ; celle dont la Constitution de 1848 a posé le principe et le germe. »

Après avoir développé les principes d'un véritable gouvernement républicain, le *Démocrate franc-comtois* se résume en demandant la réalisation sincère, efficace, intelligente de l'art. 13 de la Constitution.

Le département d'Eure-et-Loire, où se publie déjà l'un des organes les plus intelligents de la presse démocratique de province, le *Glaneur*, compte un nouveau journal républicain, le *Démocrate d'Eure-*

et-Loire, dont le premier numéro a paru le 12 janvier. Ce journal, dont le rédacteur en chef est M. Elysée Lecomte, paraît tous les samedis. Il déclare vouloir la République avec les réformes politiques et sociales que chacun attend de la révolution de Février.

A Toulouse, le *Réformateur* a succédé au *Pouvoir*, journal de la nuance de la *Liberté*, de Paris.

« Résistance à l'usurpation par le refus de l'impôt; liberté illimitée de la presse, de l'enseignement et de la parole; *réformes sociales* pour le peuple et par le peuple : telle est la doctrine. Vulgarisation de la pensée par la propagation du journal et par l'abaissement du prix : telle est la conséquence naturelle de ce principe.

» Tout le programme du *Réformateur* est là. »

GARD. — On nous écrit de Nîmes, 20 janvier :

« Tous les votes sont connus, ceux d'un canton excepté, qui augmentera encore notre majorité. Favand a obtenu 34 218 voix, contre 11 619 données à M. Lourdoueix, et 22 719 données à M. du Grail; donc, succès complet, car la majorité absolue nous sera acquise par les votes dont le dépouillement ne nous est pas encore parvenu.

» Ce succès est très significatif. Le nom de Favand est une protestation vivante contre l'expédition de Rome, qu'il a énergiquement flétrie; et, dans le Gard légitimiste, après le dernier vote sur l'impôt des boissons, une élection républicaine frappe la réaction sur les deux joues.

» D'un autre côté, il ne faut pas se dissimuler que ce triomphe est dû principalement 1° à la division du parti légitimiste, division qui, pour notre département, est un fait social immense, car elle est le signe de l'émancipation des classes sur l'obéissance éternelle desquelles on croyait pouvoir compter; 2° à l'union complète des républicains de toutes nuances contre l'ennemi commun.

Cette union, il dépend des démocrates du Gard de la conserver, et nous espérons que le même esprit de sage conduite continuera à les inspirer chaque fois qu'il s'agira de manifester par le suffrage le véritable sens de la volonté populaire.

» Puisse l'exemple du Gard être suivi par tous les départements, et bientôt la dissidence profonde qui existe entre la majorité légitimiste et la majorité du pays sera trop éclatante pour que le gouvernement puisse plus longtemps marcher dans la voie de recul et de perdition où il est engagé. »

ESPRIT DE L'ARMÉE.

Sur 26 soldats du 43e appelés à voter pour l'élection d'un représentant du Gard, 22 suffrages ont été donnés à M. Favand, ancien constituant montagnard, 4 à M. Bousquet; les candidats royalistes n'ont pas obtenu une seule voix. (*Populus.*)

LOIR-ET-CHER. — Nous lisons dans le *Républicain* de ce jour que M. Carnot a formellement déclaré s'abstenir de toute prétention à la candidature pour le remplacement de Cantagrel.

LOIRET. — Le canton de Montargis avait à nommer un membre au conseil-général. M. Souesmes, candidat démocrate, vient d'être élu à une grande majorité, malgré les efforts de la réaction.

Le résultat du scrutin pour la nomination d'un conseiller-général a provoqué dans la population montargoise un véritable enthousiasme. A la proclamation, les cris de *Vive la République* ont été poussés de toutes parts; le chant de la *Marseillaise* a retenti.

M. Souesme a adressé des remerciements aux électeurs dans une chaleureuse improvisation, interrompue par des *bravos*. Il a rappelé que, depuis le commencement de l'année, le parti démocratique compte trois victoires dans notre département : les élections municipales de Châteaurenard, l'acquittement de la *Constitution*, l'élection au conseil général.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — On écrit de Gardanne, 14 courant, au *Courrier de Marseille*, feuille ultra-réactionnaire, pour lui signaler une manifestation démocratique qui a eu lieu dans cette ville. Nous profitons de cette honnête dénonciation pour constater ce nouvel exemple de l'esprit qui anime les populations jusque dans les contrées méridionales, signalées jusqu'ici comme inféodées aux idées monarchiques.

Un banquet démocratique a été organisé à Gardanne. A la suite du repas, les convives ont fait une promenade sur les boulevards, en chantant les hymnes patriotiques, mêlés, dit le journal réactionnaire, de vivats en l'honneur de Ledru-Rollin, Raspail et Proudhon. « Ce qu'il y a de plus regrettable, ajoute-t-il, c'est que le conseil municipal, et notamment les deux adjoints, autorisaient cette manifestation par leur présence. »

— On écrit de Saint-Méry, au même journal, que le 13 une troupe de citoyens se sont promenés par la ville en chantant « des chansons politiques entremêlées de cris de Vive la République sociale! » Cet attroupement a été dissipé par la gendarmerie. Un jeune boulanger a été blessé au bras d'un coup de pistolet. La lettre ne donne pas d'autres détails. La justice informe.

EURE-ET-LOIR. — *Le Thieulin.* — M. Marchant, desservant de cette commune, vient d'être appelé à la cure de Sondarville : son crime est d'être républicain et d'avoir reçu chez lui M. Noël Parfait. En vain tous les paroissiens ont-ils rendu hommage aux talents et aux vertus de leur estimable pasteur; on ne peut lui pardonner de conserver aujourd'hui les opinions que tout le clergé professait après la révolution de Février. Pourquoi a-t-il pris au sérieux ce qui n'était qu'une épreuve?

(*Constitution du Loiret*)

— Samedi, sur l'ordre, dit-on, de M. le préfet, la police a fait une *razzia* générale des almanachs qui se trouvaient sur les boutiques des étalagistes, qui garnissent, le samedi, les marchés de Chartres. — C'étaient donc des almanachs bien incendiaires, dira-t-on? Non : c'était le vénérable *Mathieu Laensberg*, le vieux *Beauceron*, reproducteur de nos vieilles chroniques, et son jeune confrère, l'*Astrologue de la Bauce*.

ALLIER. — *Suite des suspensions et révocations.* — M. Lombard, régent de seconde au collège de Montluçon, et M. Delorme, régent de quatrième, sont mis en disponibilité sans traitement. Le sieur Marouan, débiteur de poudre à Gannat, est suspendu de ses fonctions. M. Dugenne, conseiller au Veurdre, vient d'être rayé du tableau des conseillers.

THÉATRES. — CONCERTS.

Ce soir, à l'odéon, 54e représentation de *François le Champi*, de George Sand.

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 12. — Aujourd'hui vendredi, grande soirée musicale, dans laquelle on entendra M. Dervès, Littié, Tessier, Léon Maguer, Mmes Cotteret, Paussublier et Girod. Scènes comiques par M. Simon. Le piano sera tenu par M. Savart. — Prix : 1 fr.

Dimanche prochain, grand concert extraordinaire dans lequel on entendra MM. Gueymard, Bouché et Genibrel, de l'Opéra.

PANORAMA (Champs-Elysées). — Le tableau de la bataille d'Eylau va bientôt disparaître comme ceux de la bataille de la Moskowa, de Navarin. On n'a pas même l'espérance de revoir jamais à l'étranger les tableaux de M. le colonel Langlois, dont le but spécial est de reproduire les hauts faits des armées françaises. — Les personnes qui n'ont pas vu le tableau de la bataille d'Eylau, et celles qui veulent le revoir doivent se hâter; car déjà M. le colonel Langlois est allé en Egypte recueillir, au milieu des magnifiques ruines de Thèbes et sur le champ de bataille des Pyramides, de nouvelles et nobles inspirations.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	24 f.	12 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 24 janvier 1850.

La rente a continué son mouvement ascensionnel, et les opérations au comptant ont montré beaucoup de fermeté. C'est surtout en vue de la prochaine liquidation que cette hausse a eu lieu, poussée par quelques spéculateurs intéressés.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	94 60	Zinc Vieille-Montagne	»»»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	92 50
Quatre 0/0, j. 22 sept.	»» »»	Cinq 0/0 Romain	85 3/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 65	Espag. 5 0/0 dette ext.	37 »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 1/8
Bons du Trésor	» »/»	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2365 »»	— Empr. 1840.	99 »/»
Rente de la Ville	»» »»	— Empr. 1842.	99 »/»
Obligat. de la Ville	1270 »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1167 50	Emprunt d'Haïti	»»» »»
Obligat. de la Seine	1062 50	Piémont, 5 0/0 1849	88 10
Caisse hypothécaire	145 »»	— Oblig. anc.	960 »»
Quatre-Canaux	»»»» »»	— Oblig. nouv.	960 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	80 »»	Lots d'Autriche 1834.	400 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	94 35	94 60	94 35	94 55
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	57 65	57 70	57 65	57 70

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	p »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	27 1/2
3 0/0 —	10 »/»	3 0/0 —	22 1/2

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
»»» »»	445 »»	Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	»»» »»
203 75	»»» 75	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
170 »»	168 75	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
830 »»	835 »»	Paris à Orléans	»»» »»	»»» »»	»»» »»
585 50	585 »»	Paris à Rouen	585 »»	586 25	586 25
250 50	247 50	Rouen au Havre	»»» »»	250 »»	»»» »»
215 »»	»»» »»	Marseille à Avignon	»»» »»	»»» »»	»»» »»
115 »»	116 25	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
330 »»	330 »»	Orléans à Vierzon	330 »»	331 25	331 25
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	416 25	Orléans à Bordeaux	»»» »»	»»» »»	»»» »»
460 »»	467 50	Chemin du Nord	463 »»	467 50	467 50
112 50	112 50	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»	»»» »»
358 75	360 »»	Paris à Strasbourg	»»» »»	360 »»	»»» »»
273 75	273 75	Tours à Nantes	»»» »»	»»» »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 25 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODEON. — Le Sicilien, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Roger, un Monsieur, les Saisons.
GYMNASE. — La Bossue, Laurence, la Femme qui se jette par la fenêtre, Graziella.
THEATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Marraines.
VARIETES. — Les Métamorphoses, Lully, Lord Spleen.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint-Germain, Babylas.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL. — Relâche.
THEATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noël, les Rentes viagères, un bureau d'omnibus.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 26 — Samedi 26 Janvier 1850.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
libre et volontaire
du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION
proportionnelle
au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 25 JANVIER.

Assemblée nationale.

Le sujet le plus intéressant qui ait été discuté aujourd'hui à l'Assemblée nationale est la proposition du général Baraguay d'Hilliers, ancien président de la *rue de Poitiers* et restaurateur du pape.... en expectative.

Cette proposition est dirigée contre le décret de l'Assemblée constituante qui a établi la gratuité des écoles polytechnique et militaire.

Le représentant Tamisier, capitaine d'artillerie, a parlé en démocrate sincère et en homme compétent ; il a montré que la gratuité des écoles était un premier pas dans la réalisation du principe d'*égalité*, que la gratuité des écoles spéciales pouvait seule ouvrir les carrières scientifiques aux sujets distingués, mais sortis de familles pauvres. Ces arguments, présentés avec beaucoup de force et de modération tout à la fois, n'étaient pas réfutables.

M. Audren de Kerdrel, représentant légitimiste, a cependant essayé de les réfuter. Son discours est curieux, et nous regrettons de ne pouvoir le reproduire textuellement d'après le *Moniteur*. Ce discours montrerait de quels sophismes peut se payer un esprit faux et complètement étranger aux grands principes qui sont la vie et l'avenir de notre époque. M. de Kerdrel espère bien que la gratuité des écoles ne sera pas maintenue, *parce que nous ne sommes plus en* 1848. Si l'Etat entretenait les élèves de l'Ecole polytechnique en 1804, c'est que tout le monde était pauvre alors, à tel point qu'un capitaliste *était obligé d'aller en fiacre*. Si M. de Kerdrel plaint si fort un capitaliste sans équipage, quelle compassion pourra-t-il garder pour les hommes, femmes et enfants qui manquent de chaussures ?

M. de Kerdrel nous raconte qu'autrefois on exigeait à l'Ecole polytechnique des certificats de civisme. Voudrait-on revenir à cette époque ? La preuve qu'il ne faut pas entretenir gratuitement les élèves de l'Ecole actuelle, c'est qu'en 1804, indépendamment du traitement, on était obligé de donner aux élèves des rations de pain, etc., etc.

Hommes de la réaction, comment ne comprenez-vous pas que le peuple veut l'éducation gratuite, le droit de développement intégral pour toutes les natures, sans acception de la fortune des parents ; comment ne sentez-vous pas que cette réforme est inévitable ?

Esprit des Journaux.

L'*Opinion publique* de ce matin contient, au sujet de la loi de transportation, ces lignes provocatrices :

> La Montagne a continué à suivre, jusqu'à la fin de la discussion, la tactique qu'elle avait adoptée dès le commencement, de jeter sur la loi tout l'odieux qu'il lui était possible d'inventer contre une mesure qui, après tout, N'EST QU'UN ACTE DE CLÉMENCE.

Nous sommes bien aises de savoir ce qu'on appelle *clémence* dans le parti de M. Henri V. Nous croyons, nous, que la justice et l'humanité n'admettent aucun milieu entre le jugement régulier d'un détenu et sa mise en liberté. Au surplus, tous les journaux de la réaction chantent le même air, dont il suit que les réactionnaires accepteraient avec reconnaissance un décret qui les transporterait sans jugement en Algérie, après deux ans de pontons, à la suite d'une conspiration de ces messieurs contre la République.

L'*Assemblée nationale* déclare qu'en voulant *régulariser* le suffrage universel elle a uniquement pour but de prévenir les énormités suivantes :

> Nous ne redoutons que les progrès révolutionnaires, surtout lorsque ces progrès s'appellent les assignats, le maximum, la vente des biens nationaux, la guillotine, la famine, les noyades de Nantes ; lorsque ces progrès s'appellent, comme de nos jours, les ateliers nationaux, la vente des forêts de l'Etat, le partage des grandes propriétés, le communisme, l'anarchie, et nous savons que les élections socialistes nous annoncent infailliblement tout cela et peut être pis.

Si l'*Assemblée nationale* ne craint pas autre chose, elle peut se rassurer; le parti qui a renversé en Février l'échafaud politique, et qui a voté pour l'abolition complète de la peine de mort, n'est point disposé à relever la guillotine, ni à renouveler les noyades de Nantes ; *les ateliers nationaux* ont été organisés par la partie réactionnaire du gouvernement provisoire pour neutraliser l'influenee de Louis Blanc sur les ouvriers ; la théorie des *Partageux*, inventée pour les besoins de la rue de Poitiers, serait inutilement cherchée dans tous les systèmes socialistes contemporains. Aucun de ces fléaux n'est donc à redouter de la part d'une majorité démocratique arrivant légalement aux affaires ; mais toute atteinte portée au suffrage universel serait le signal de conyulsions affreuses.

On lit dans le *Moniteur catholique* :

> La *Démocratie pacifique* voit dans les lettres de M. le comte de Maistre, que publie l'*Univers*, une preuve de l'éloignement que ce journal attribue aux catholiques pour la science. La *Démocratie* se trompe, les catholiques ne condamnent que la fausse science, la science qui enfle et non celle qui éclaire. Les lettres de M. de Maistre le démontrent surabondamment.

Ces lignes sont la confirmation la plus complète de notre opinion sur l'aversion du parti catholique pour la science. Les catholiques, dites-vous, ne condamnent que la *fausse science* ; ces mots suffisent pour vous juger. Quelle est la *fausse science* ? celle qui ne vous convient pas, celle qui démolit vos idées ; c'est vous qui prononcez en dernier ressort sur cette question de la justesse ou de la fausseté de la science, et comment jugez-vous ? Pour vous, la rotation de la terre autour du soleil était de la fausse science ; pour vous, les inductions qui annonçaient l'existence d'une nouvelle partie du monde, étaient encore de la fausse science. Et après des échecs aussi éclatants, aussi honteux, vous vous posez encore en arbitres souverains de la bonne science et de la mauvaise !

Honnêtes et Modérés.

Les actes suivent les paroles. Depuis longtemps la presse qui se dit *modérée et honnête*, a dépassé les violences de langage des plus mauvais jours de notre première révolution. La faulx, la fourche et le fusil sont les arguments qu'elle conseille à ses fidèles pour combattre les idées nouvelles. « On ne discute pas avec ces hommes, disait naguères le *Courrier de la Gironde*, on les tue ! » Et pas une des *feuilles de l'ordre*, pas une voix, même dans les journaux officiels, ne s'est élevée pour protester contre cette parole de sang !... Au nom de la religion, de la morale, de la famille, de l'ordre, de tout ce qui est sacré pour les hommes, on a semé des haines furieuses entre les individus, des ressentiments impitoyables entre des classes de citoyens prêtes à s'entendre et à s'associer pour la prospérité universelle; et tout cela dans un aveugle et mesquin intérêt de domination éphémère, dans l'intérêt d'une coterie qui chaque jour se suicide par l'excès même de ses précautions.

Etonnez-vous après cela que des esprits étroits cèdent à la longue à ces excitations incessantes, et les prennent à la lettre. Voici ce que nous lisons dans le *Patriote de la Meuse* :

« Il vient de se produire dans notre ville un acte de brutalité qui donne la mesure du *caractère* et de la *modération* des hommes qui s'intitulent *les hommes de l'ordre*. Nous venons le signaler à l'attention de la presse et à l'indignation des gens de cœur de tous les partis.

» En mentionnant, dans notre dernier numéro, la visite qu'en l'absence du gérant avait faite M. Berthemy fils au bureau du *Patriote*, nous avons protesté contre les grossières menaces de ce monsieur ; nous l'avons fait dignement, sans relever même les propos insolents qui les accompagnaient.

» M. Berthemy fils ne menaçait de rien moins que de *frictionner les côtes* du gérant, si celui-ci continuait de parler de M. Bourdon, ce maire de Saint-Didier, sur la conduite duquel une enquête est demandée par une pétition de 450 habitants.

» M. Berthemy fils avait promis d'être brutal, il a tenu parole. Mercredi soir, à trois heures un quart, M. Lebel sort de son bureau. M. Berthemy fils qui a pu le voir traverser la rue, entre presque au même instant au domicile quitté par M. Lebel, puis armé d'un jonc, et sans autres paroles que cette apostrophe : Lâche canaille ! il frappe à coups redoublés sur l'employé qui tenait le bureau, et qui, surpris de la sorte, cherche à résister aux violences de ce furieux.

» Madame Lebel et son fils, un enfant de dix ans, une autre dame encore veulent intervenir ; M. Berthemy *frappe sur les femmes et sur l'enfant*.

» Mme Lebel, en outre, est atteinte d'un coup de pied au-dessous du genou, et a une main foulée. Traîné au dehors par l'employé, M. Berthemy fils a su opérer sa retraite en frappant toujours. Puis, à quelque distance de là, il rencontre une personne devant laquelle il s'applaudit de son triomphe, en s'écriant : *Je viens de les cravacher* ! Cravacher un employé inoffensif, deux femmes et un enfant !

» Telles sont les principales circonstances de cet acte inouï de brutalité. Il a eu de nombreux témoins : il dispense de toute réflexion. La justice est saisie. »

Les douze Statues du roi Bomba.

Palerme, 6 janvier 1850.

Il semblait qu'il y eût trop d'impudence de la part de Filangieri à insister sur l'ordre de faire partir pour Naples une commission de la municipalité de Palerme, *pour remercier Ferdinand II de sa clémence paternelle envers la Sicile* ! Quoique je vous eusse annoncé cette nouvelle dans ma lettre du 20 décembre dernier, je croyais encore que Filangieri aurait la pudeur ou la sagesse de renoncer à son projet en présence de la vive indignation surexcitée dans le pays. Pourtant il n'en était pas ainsi. L'indignation publique, loin d'arrêter le proconsul de Sicile, l'engageait de plus en plus dans sa politique de provocation.

Dès le lendemain de la révolution de janvier 1848, le peuple de chaque ville de Sicile avait détruit tout monument d'une royauté parjure, odieuse et constamment méprisable. Vous savez qu'à Palerme on avait employé à une fonte de canons et mortiers toutes les statues en bronze de la dynastie des Bourbons. Il était tout naturel que ce *crime* du peuple sicilien fût vengé par la réaction. On était prédisposé à subir les prétentions du roi de Naples, on attendait l'ordre officiel de lui ériger douze statues aux frais des douze premières villes de Sicile. Le peuple les avait renversées ; Ferdinand II venait les

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 26 JANVIER 1850.

MŒURS ARABES.[1]

SCÈNE V.

(Suite et fin.)

LES PLAIGNANTS.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au plaignant).

Eh bien ! que puis-je faire à ta mésaventure ?

LE PLAIGNANT.

Mais que tu me fasses rendre ce que ce satané derviche, que Dieu brûle son père ! m'a enfenouillé.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ça t'est facile à dire ; mais comment veux-tu maintenant que je retrouve ton derviche ?

LE PLAIGNANT.

Sidi, est-ce que quelqu'un peut t'échapper ? (Criant) Tu as le bras long.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu me flattes ; mais si ton derviche court, comme cela est probable, depuis que tu l'as vu partir, malgré la longueur de mon bras, il me sera de toute impossibilité de l'atteindre.

LE PLAIGNANT.

Oh, que si ! si tu veux, tu le prendras. (Criant très fort) Tu as le bras long ! Je suis ton serviteur, ton esclave !

LE CHEF DE BUREAU ARABE (à Bou Tekrouïde).

Voyons, le fait s'est passé dans ta tribu ; tu peux nous donner quelques renseignements.

LE PLAIGNANT.

Tu as le bras long, tu es sultan ; je suis ton serviteur, ton esclave.

BOU TEKROUIDE.

A dire vrai, je ne connais pas ce derviche. Je sais qu'il vient de temps en temps dans le pays, mais il ne fait que voyager. C'est un homme sans famille, sans asile. Qui sait où diable il est à cette heure ?

LE PLAIGNANT.

Tu as le bras long. Tu peux le prendre. Je suis ton serviteur.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais comment veux-tu que je fasse arrêter un homme qui ne fait que courir ? Entends un peu la raison. Recherche toi-même où il pourrait être allé ; quand tu m'auras donné ce renseignement, il sera alors possible de faire quelque chose.

LE PLAIGNANT.

Tu as le bras long, Sidi ! Sidi, fais-moi rendre ce qui m'a été pris.

(Le plaignant se précipite sur le chef du bureau arabe et veut absolument lui baiser quelque chose. Le chaouch le saisit adroitement au vol, et grâce à son intervention vigoureuse, ce projet n'a pas de suite.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu ne veux donc pas comprendre. Comment veux-tu que j'arrête un vagabond qui ne fait que passer ? Je ferai des recherches, fais-en de ton côté, c'est tout ce que je puis te dire. Mais aussi, pourquoi es-tu assez simple pour ajouter foi à de pareilles niaiseries ?

LE PLAIGNANT.

Sidi, il m'a enfenouillé. Je suis un si pauvre homme, si modeste, si honnête, Tu as le bras long.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Si nous ne trouvons rien, ce sera une bonne leçon que tu auras payée avec un burnous.

LE PLAIGNANT.

Et mes sabats !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Soit avec un burnous et des sabats.

LE PLAIGNANT

Et mes quatre réaux !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Soit ! mais en somme la leçon ne sera pas chère si, comme je l'espère, tu ne crois plus aux derviches.

LE PLAIGNANT.

Ah bien, oui, les derviches ! Que Dieu brûle leurs pères, à ces fils de chien !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Allons, bien ! je vois que tu auras peut-être fait un pas dans le sens commun.

LE PLAIGNANT.

Sidi, Sidi, je suis un homme ruiné ! Comment maintenant pourrai-je réaliser les sommes nécessaires pour payer mon impôt ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tes cinq sous de zekkets ? Voilà qui est curieux.

LE PLAIGNANT.

Sidi ! Sidi ! tu es le sultan des pauvres, toi. (De sa plus forte voix.) Tu as le bras long !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Allons, je vois où tu veux en venir. Je sais le moyen de régler l'affaire à ton entière satisfaction. Tiens, prends ce douro.

Le plaignant se précipite sur la main qui lui offre la bienheureuse pièce, et exécute une nouvelle tentative de salutations qui est immédiatement réprimée par Djilali, lequel semble avoir parfaitement compris la manière de traiter les accès du plaignant. Le douro reçu, El Hhadj Guelil se sent délicatement transporté jusqu'à la porte par le chaouch, qui juge, avec ce tact délicat qui convient à sa profession, qu'il n'y a pas moyen d'en finir autrement avec le sujet. Celui-ci, en partant, laisse rayonner sur sa figure une expression de contentement, qui permet de croire que tous les objets volés, y compris les quatre réaux, ne valent pas le douro, et que par conséquent il a fait là une excellente affaire.

LE CHAOUCH (l'opération finie).

Ouf ! que Dieu détruise la tente de ce mangeur de glands ! Il m'a fait tremper la chemise. Que Sidi Bou Krari me brûle, si je n'ai pas mieux gagné le douro que lui.

(*La suite prochainement.*) CH. RICHARD.

[1] Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849, et des 6, 9, 16, 19, 23 et 24 janvier 1850.

relever de ses propres mains. De quoi s'étonner ? chacun son tour !

Mais il fut arrêté dans les hauts conseils du roi qu'un ordre pur et simple ne suffisait pas à l'expiation du sacrilége dont toute l'île s'était souillée, qu'il fallait tirer de cette affaire un désaveu formel des sentiments libéraux qui vivent dans la population, et qui pouvaient trouver un point d'appui dans quelques puissances étrangères.

On changea ainsi de méthode, et, comme d'ordinaire, le noble allié de Pie IX eut recours à l'un de ces *moyens d'exécution* puisés à l'école de saint Ignace.

Il fut décidé que la restauration des statues ne serait pas ordonnée par décret royal. Les intrigues et les cabales des émissaires du gouvernement, en Sicile, durent provoquer cette mesure et en faire retomber l'initiative sur le peuple même.

Filangieri fut chargé de cette mission, avec ordre de commencer par la capitale, comme devant donner la première cet exemple de repentir.

L'habile homme avait prévu ce mandat ; depuis le premier jour de son entrée à Palerme, il avait pris ses mesures : déjà il regardait l'affaire comme un travail accompli, qui lui avait coûté beaucoup de peines, il est vrai, mais dont il croyait tirer un nouveau succès auprès de son *patron*. Voici ce qu'il avait déjà fait.

D'abord, il avait dissous les conseils municipaux, institution révolutionnaire, et réorganisé les anciens *décurionats*, dont les membres étaient tous nommés par le gouvernement. Messieurs les *décurions*, c'est facile à concevoir, devaient être les dévoués serviteurs du roi; et en outre ils devaient garder rancune à la révolution, qui les avait répudiés tous, les bonshommes comme l'institution. C'est près d'eux que Filangieri aventura sa demande d'une première statue pour le roi. Eh! bien, les hommes élus par le gouvernement lui-même! les hommes liés par la police napolitaine donnent leur démission en payant de mauvaises défaites; bref, ils déclinent par tous les moyens la charge qu'on veut leur imposer.

Toute la puissance de Filangieri, toutes les ressources de son *alter ego* et au bout du compte les baïonnettes, les gendarmes, les sbires placés sous son commandement, sont toujours là pour lui faire trouver, parmi les 200 000 habitants de Palerme, les 30 individus nécessaires pour voter l'érection d'une statue. Destitutions, emprisonnements, exils, tout est mis en œuvre pour obtenir des hommes dociles. Nous ne parlons pas d'une affaire de quelques jours; il a fallu sept mois de travaux, de recherches, de révocations, d'épurations, pour réunir trente individus qui eussent le courage de voter au roi *Bomba* l'érection d'une statue sur les ruines faites par ses bombes.

Heureux de son succès, Filangieri eut l'inspiration de le mettre aux pieds du trône, en chargeant une commission d'obtenir le royal assentiment. Par-dessus le marché, il ne laissa pas ignorer qu'il accepterait volontiers une *épée d'honneur* à titre d'épingles pour avoir réconcilié avec leurs pères les 2 millions d'*enfants prodigues* siciliens. La commission ne lui coûtait pas grand peine à composer. Filangieri a toujours *ses hommes*; il les avait choisis depuis quelque temps. Ce sont toujours les mêmes, les mêmes que Malvica et Spaccaforno, ses émissaires en chef, avaient enrôlés au service de la trahison; les mêmes qui servaient sa police secrète pendant la révolution; les mêmes qui, dans nos jours de liberté, criaient : *Morte ai Borboni!* tandis qu'ils conspiraient la mort de leur patrie; les mêmes que nous aussi connaissions; des rois ainsi trahis les eussent pendus; la clémence du peuple les sauva de l'échafaud.

La commission ayant été nommée, quelques illustrations, le prince Manganelli, nommé par Filangieri, préteur de Palerme, le baron Distefano, sur-intendant des prisons; Gioachino Longo, ancien officier de l'armée napolitaine; Gioachino Filangieri, ancien et moderne décurion ; Paris et Marsula, magistrat et décurion; le duc de Caccano et le prince Niscemi, gentilshommes de la chambre du roi, offrirent eux-mêmes de s'y joindre pour y jeter un peu d'éclat.

Tous partirent pour aller remplir à Naples la triste mission qui leur était assignée. Ils partirent timidement, en se dérobant à tous les regards, ignorant toutefois quel insuccès ridicule les attendait ! Pendant que le général Filangieri se félicitait des résultats obtenus, l'indignation du peuple à Palerme était au comble. Dans un élan terrible il fit entendre ses frémissements. On se crut de nouveau en révolution. Le 26 décembre, surtout, le combat semblait imminent; les troupes prirent position, des pièces d'artillerie furent braquées contre chaque rue de la ville; la police recommença ses arrestations en masse.

Le baron Rivena, un des frères Pagano, Demarchis, Fuxa, anciens officiers supérieurs de l'armée sicilienne, Magliocco, Virzé, officiers, Tucci, capitaine de l'ex-garde nationale, Muratori et Pedone, libraires à Palerme, avec beaucoup d'autres, furent jetés en prison en expiation de la prétendue révolution, qui, après tout, n'était qu'un cri d'alarme poussé par le peuple indigné.

Mais cette voix avait retenti jusqu'à Naples, elle fit rougir de colère le royal patron des jésuites.

Il recevait ces nouvelles d'agitation en Sicile en même temps que les huit envoyés de Filangieri lui présentaient, de la part des trente *décurions* de Palerme, les remercîments du peuple sicilien et le vote de la capitale de l'île pour l'érection d'une première statue métallique. — Dans sa fureur royale, le roi *Bomba* ne trouva que ces mots à leur dire : *Partez, partez,* DECADENDARJ (1) *que vous êtes tous ; je n'en veux pas de vos statues; vous voulez préparer du bronze pour en fondre encore des canons !*

Atterré par ce *fiasco* solennel, ils quittèrent en toute hâte les salles du palais royal, et pourtant leurs destinées ridicules n'étaient pas encore accomplies.

Le général Vial les rencontra dans la cour. Vial est ce fameux général qui commandait en chef la place de Palerme lorsque la révolution éclata, et qui eut l'heureuse idée de partir travesti en femme ; s'apercevant de la frayeur des commissaires, il crut le moment favorable pour prendre sa revanche et pour s'écrier à son tour : *Voilà les* BONACHE (2) *qui viennent faire acte de soumission.*

Au retour à Palerme, après avoir essuyé d'autres échecs humiliants, que nous gazerons par égard pour la décence publique, un petit accident était réservé aux commissaires pour achever leurs malheurs. Soit par suite d'une méchanceté préméditée, soit par un effet de la mauvaise chance attachée à ce voyage, en descendant du bateau ils tombèrent tous dans la mer, et ce ne fut pas sans grande difficulté ni sans grand scandale qu'on réussit à les en retirer. Plaise à Dieu que ce soit leur dernier désastre, et que la justice du pays leur en tienne compte !

Filangieri eut, lui aussi, ses revers. D'abord le mauvais accueil fait par le roi à la statue le fit renoncer à son *épée d'or* qui, pourtant, n'était pas dangereuse pour la sûreté publique comme une statue en bronze, et qui, dans toutes les éventualités possibles, aurait pu être sauvée très facilement. Mais, ce qui est plus grave, le 31 décembre, pendant que Filangieri se rendait à l'église cathédrale pour la cérémonie d'usage à la fin de l'année, une explosion, partant de la boutique d'un barbier, éclata sur son chemin, tout près de sa voiture, sans pourtant l'atteindre. Les troupes napolitaines, rangées en bataille le long de la rue Toledo, manœuvrant d'après leur tactique ordinaire, regagnèrent leurs casernes au pas de course. La ville resta déserte. Quelques heures après, deux compagnies de Suisses vinrent entourer la boutique d'où était parti le coup. Nous n'avons pas encore d'autres détails sur cet incident.

EXTÉRIEUR.

La monarchie portugaise est un des nombreux gouvernements de l'Europe qui ne résisteront pas au premier ébranlement démocratique. Le gouvernement est tombé dans le mépris ; l'armée s'agite elle-même.

El Nacional d'Oporto dit qu'il s'est passé au quartier d'infanterie de San Ouvidio un évènement très important et très significatif. Les officiers du bataillon de chasseurs n° 8 manifestèrent à leur commandant leur intention de ne plus continuer leur service si on ne leur payait pas l'arriéré qui leur est dû. Il paraît que les officiers de ce corps éprouvent depuis longtemps toute espèce de privations, et qu'ils n'ont même pas de quoi pourvoir à leur nourriture. La décision de ces officiers a été immédiatement envoyée au général de division du département, et au moment où écrit *el Nacional*, le corps d'officiers du 2ᵉ régiment d'infanterie a suivi l'exemple des officiers du 8ᵉ chasseurs.

Un autre journal d'Oporto annonce qu'une guerillas de 70 hommes portugais et espagnols, bien armés et bien montés, s'est montrée à deux lieues de Los Arcos.

Ce sont ces faits qui auront sans doute donné lieu aux bruits de graves désordres survenus en Portugal qui ont couru à Madrid.

— L'indigne bastonnade fonctionne à Parme, pays régi par les parents et alliés de sa majesté *in partibus* Henri V.

Il y a quelques jours, un malheureux cocher avait été condamné par la commission militaire à recevoir vingt coups de bâtons pour avoir mal parlé de la duchesse ; mais le comte Bertioli, surnommé le *Rouge*, qui présidait à l'exécution, lui en a fait administrer vingt autres pour son propre compte.

Une marchande, la signora Boni, avait été condamnée à la bastonnade pour quelques propos tenus sur le dit Bertioli ; mais elle a pu s'en exempter moyennant 400 fr.

Le docteur Costi, médecin à Fiorenzola, sur une dénonciation calomnieuse du podestat de cette ville, a été emprisonné au château. Huit jours après, il en est sorti, reconnu complètement innocent. L'exécration des oppresseurs est à son comble.

— Le *Nazionale*, de Florence, adresse aux ministres de la République française une véhémente apostrophe, dans laquelle sont flétris tous les actes déloyaux qui ont préparé la fatale expédition romaine. Le *Nazionale* termine en exprimant sa foi dans la résurrection de la démocratie, non pas romaine seulement, mais italienne, non pas italienne, mais universelle.

ISOLEMENT DE FRÉDERIC-GUILLAUME.

Si l'on en croit certains journaux, Fréderic-Guillaume va se trouver *seul au monde*. Il en a trop fait pour ne pas se brouiller avec le parti constitutionnel, et pas assez pour regagner la confiance du parti absolutiste. Le situation de ce monarque, qui demande à trafiquer de son serment à la constitution, ressemble plus à celle d'un usurier qu'à celle d'un gentilhomme. On comprend que cette conduite équivoque du roi piétiste ait blessé le czar, qui eût voulu voir son beau-frère combattre ouvertement et sans relâche la démocratie allemande. Celle-ci a grandi en force depuis un an, elle est en majorité dans les deux tiers de l'Allemagne, cela est incontestable. Les amis du czar attribuent les progrès de leurs adversaires aux tergiversations de Fréderic-Guillaume. Tandis que ce *futur empereur* se demande s'il jurera ou s'il ne jurera pas, le flot républicain monte sans bruit : au premier orage les trônes de tous les princes allemands disparaîtront.

Les journaux autrichiens se joignent aux feuilles prussiennes pour combattre l'institution d'une pairie de Berlin. Ils craignent, non sans raison, que l'empereur d'Autriche ne se prévale de l'exemple du roi de Prusse pour doter ses propres Etats d'une cour des pairs qui consacrerait l'abominable domination de l'ancienne camarilla. Ce qui manque à Berlin, la grande et vieille aristocratie, pullule à Vienne, vieille capitale devenue depuis longtemps le *refugium* des anciennes familles féodales naufragées à la suite des révolutions européennes. Si l'on ne parvient pas à créer avec de tels débris une pairie viable, on aura du moins dressé un ossuaire digne de figurer à côté du tombeau de la monarchie autrichienne.

Tous ces fantômes que l'on évoque de la nuit du passé s'évanouiront comme des ombres chinoises.

Les chambres de Hesse-Darmstadt viennent d'éprouver le même sort que celles de la plupart des Etats démocratiques allemands. Elles ont été dissoutes par le grand-duc de ce pays.

Cour d'assises de la Seine.

AUDIENCE DU 25 JANVIER. — *Présidence de M. Zangiacomi.*

Affaire de la *Presse*. — Acquittement.

La *Presse* soutient depuis un mois contre l'*Univers* une polémique sur la thèse de la liberté et de la compression. La *Presse* soutient que les lois restrictives de la liberté de la parole, de la liberté d'enseignement, de la liberté de la presse sont souverainement dangereuses. Lorsqu'il est permis de poser tous les problèmes, on discute ; lorsqu'on n'a pas le droit de discuter, on fait des révolutions. L'*Univers*, au contraire, se prononce pour toutes les lois restrictives, et trouve qu'on ne réprimera jamais assez.

Au moment le plus vif de cette polémique, le 10 janvier, la cour d'assises condamna le gérant de la *Réforme* à 2 000 fr. d'amende et à trois mois d'emprisonnement, pour avoir publié, le 2 décembre, un article intitulé : *Au peuple des campagnes*.

Le lendemain, 11 janvier, la *Presse* cite ce fait à l'appui de sa polémique contre l'*Univers* :

« En 1840, dit la *Presse*, M. Guizot fait condamner M. Lamennais à une année de prison; en 1848, M. Lamennais est nommé, à Paris, représentant du peuple par 104 000 votants, tandis que M. Guizot est forcé de se réfugier à Londres. Celui qui, le 22 février, eût crié : *Vive la République ! A bas la monarchie* ! eût été arrêté ; celui qui, quelques jours plus tard, eût crié : *Vive la monarchie! A bas la République !* eût été fort heureux d'en être quitte pour une condamnation judiciaire. Eternelles oscillations du pendule humain ! Laissez donc chacun exprimer librement sa pensée, son opinion. Que ceux qui préfèrent la monarchie à la République puissent le dire hautement, à la condition de la même liberté pour ceux qui préfèrent la République à la monarchie. Tolérance absolue et réciproque, car ce n'est pas la sincérité des opinions qui est dangereuse, c'est l'hypocrisie des partis. L'unique moyen de la combattre et de la vaincre, c'est de faire le contraire de ce qu'on a fait, c'est de proclamer la liberté de tout dire, de tout imprimer, de tout enseigner.

» A quoi bon la restreindre ? A quoi bon la comprimer ? Qu'y gagne-t-on ? Ouvrez ce matin les journaux, et vous lirez qu'un jeune homme de Blaye (Gironde) a été arrêté pour avoir crié : *Vive la République démocratique* ET SOCIALE. Il a été acquitté à Blaye ; peut-être qu'à Bordeaux il eût été condamné. Cependant, si le cri était innocent à Blaye, ce cri ne devait pas être moins innocent à Bordeaux, ou si le cri était coupable à Bordeaux, il ne devait pas être moins coupable à Blaye. Mais admettez que partout ce cri fût également puni comme séditieux, empêcheriez-vous de crier : Vive la République démocratique ! Vive l'égalité sociale ? Même pensée différemment exprimée ! M. Dupin et M. Sauzet, tour à tour présidents de la chambre des députés, ont-ils jamais réussi à empêcher M. Garnier-Pagès et M. Ledru-Rollin de laisser apercevoir, au travers la trame transparente de leurs réticences étudiées, la couleur tranchée de l'opinion républicaine à laquelle ils appartenaient ? Non : alors n'eût-il pas mieux valu leur laisser dire franchement qu'ils étaient républicains ? Que gagnait-on à leur ôter cette liberté ? Rien ; au contraire : par cette tolérance farouche et stupide, l'on révélait sa faiblesse et sa peur ; par la compression, l'on préparait l'explosion. »

Ouvrez les journaux judiciaires, poursuivait la *Presse*, et vous verrez que la *Réforme* a été condamnée pour l'article qu'on va lire.

Suit la reproduction de l'article condamné, qui est un parallèle entre ce que voulaient faire les républicains et ce qu'ont fait les royalistes. En voici quelques passages :

« Les républicains avaient établi toutes les libertés, la liberté de la presse et de la circulation des écrits, la liberté de réunion et d'association. Les royalistes vous ont ôté tout cela, et, attendez un peu, ils vous ôteront bien d'autres choses. Préparez-vous à redevenir sujets, vilains, baillables et corvéables pour votre plus grand bien.

» Les républicains vous avaient armés, parce que tout citoyen doit l'être pour maintenir la paix intérieure et pour défendre la patrie contre les attaques du dehors. Les royalistes poursuivent partout la dissolution des gardes nationales.

» Les républicains avaient aboli l'impôt sur les boissons, aussi vexatoire qu'inique. Les royalistes, d'accord avec les ministres de l'Elysée, en demandent le rétablissement, et demandent aussi sur l'impôt des lettres une augmentation que supportera presque entièrement le peuple des campagnes.

» Les républicains avaient promis de respecter la liberté des autres peuples, de leur prêter même pour sa défense un secours fraternel. Les royalistes se sont partout rangés contre elle du côté des rois ; avec l'hypocrisie la plus lâche et la plus infâme, ils ont égorgé la République romaine au profit du despotisme papal.

» Que ne vous promettait-on pas pour obtenir vos votes, avant le 10 décembre ? Et que sont devenues ces promesses depuis ? En possession de ce qu'on désirait, on a ri de votre simplicité, et les choses sont allées comme allaient, si ce n'est pis. N'oubliez pas cette expérience, car on tentera de la renouveler ; on essaiera de vous rendre complices de votre propre déchéance, de vous conduire hypocritement, pas à pas, à la monarchie, à l'abdication de votre souveraineté, après quoi l'on ferait de vous tout ce que l'on voudrait. Tenez-vous fermes dans la Constitution, et ne permettez pas qu'on en sorte. Elle a réglé que nul ne serait président deux fois de suite, car autrement la présidence pourrait de fait devenir une royauté. Il est vrai que la Constitution peut être révisée, mais elle ne peut l'être que par une assemblée nouvelle, et après l'élection d'un nouveau président. Voilà ce qu'ordonne en termes formels la loi fondamentale. Que si on la violait il ne resterait rien debout, aucune autorité légitime, ni Assemblée, ni président, puisque tout leur droit, ils le tiennent de la Constitution, et qu'ainsi ce droit périrait avec la Constitution même.

» Ceux donc qui nourrissent de pareils projets, qui tendent à relever l'empire par la prorogation du pouvoir présidentiel, tendent par cela même à jeter la France dans une effroyable anarchie, au dedans la guerre civile, au dehors l'invasion, partout la ruine, le pillage, l'incendie, le meurtre, quelque chose de semblable à la désolation de l'enfer. »

» Si l'article est dangereux réellement, ajoutait la *Presse*, pourquoi le gouvernement n'insérait-il pas dans le *Constitutionnel*, ou dans tout autre organe de la majorité, un article en réponse, qui exhortât le peuple des campagnes à la concorde.

» Au lieu de cela, qu'a-t-on fait ? L'article de la *Réforme* était oublié ; on l'a fait revivre. Il était passé à peu près inaperçu ; on lui donne un retentissement immense, car on lui donne pour échos tous les journaux de l'opposition. C'est à peine s'il avait été distribué à 8 ou 10 000 exemplaires ; il va l'être à deux cent mille exemplaires au moins. La *Réforme*, qui n'aurait pas eu de prétexte pour le réimprimer, le réimprime aujourd'hui tout entier. Si cet article était dangereux, ainsi que l'a affirmé M. l'avocat-général Suin, quel aura été le résultat des poursuites judiciaires ? — d'augmenter l'intensité et l'étendue du danger dans la proportion de 200 à 10, de faire lire l'article de la *Réforme* à un grand nombre de lecteurs, qui en eussent ignoré l'existence, si on ne l'avait pas élevé à la hauteur d'un délit politique. Eh bien ! nous le demandons au ministère public, à M. Suin lui-même, croit-il, s'il était sincère, que trois mois de prison et 2 000 fr. d'amende compensent le surcroît de danger provenant du surcroît de publicité, conséquence des poursuites judiciaires ? »

Voilà à quoi servent les lois répressives en matière de liberté de presse.

« ..... L'ignorant qui fait rentrer la petite vérole, au lieu de l'aider à sortir, tue le malade au moment où il croit le guérir. Pauvre société ! c'est ainsi qu'ils te soignent, c'est ainsi qu'ils te traitent ! Au lieu d'aider à sortir ce qu'ils appellent le socialisme, ils le font rentrer, ils le répercutent, ils l'aggravent, ils l'enveniment, ils le rendent mortel. C'est la même intolérance qu'au temps de Tacite, s'exprimant ainsi : « ..... *Des malheureux abhorrés pour leurs infamies, et qu'on appelait chrétiens !* ». C'est la même intolérance qu'au seizième siècle, à l'époque où la liberté de la chaire avait à se défendre contre le risque de la suspension, où les prédicateurs, accusés de *commouvoir le peuple*, étaient exposés à la peine de *la hart !*.....

» Chaire contre chaire, journal contre journal, école contre école, discours contre discours, voilà en quels termes nous résumons notre programme sur la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, la liberté de la tribune.

» L'esprit humain est un fleuve ; on peut en détourner le cours, mais nul n'est assez puissant pour l'arrêter, le condamner à l'immobilité, le transformer en lac. Jupiter détrôné est là pour l'attester.

» Qui donc a le droit de proscrire la tolérance des idées, et de se déclarer en possession exclusive de la vérité ? Par qui fut condamné Galilée ? N'est-ce pas par le tribunal de l'inquisition ? Il y a un siècle, les sorciers étaient brûlés ; depuis qu'on ne songe plus à les persécuter, qui croit en eux ? L'*Univers* y croirait-il ? »

L'*Univers*, par parenthèse, n'a pas encore osé répondre à cette question à brûle-pourpoint, et chaque matin il a recours, pour éviter de le faire, tout ce que ses maîtres en Loyola lui ont enseigné de procédés pour tourner les questions.)

Le procureur de la République vit un délit dans cette reproduction de l'article condamné, et le gérant de ce journal, M. Neftzer, était cité aujourd'hui pour ce fait devant le jury de la Seine.

Cette cause avait attiré un nombreux public dans l'étroite enceinte de la cour d'assises.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Neftzer, vous reconnaissez avoir signé comme gérant le numéro du journal la *Presse*, où a été publié l'article incriminé?

M. NEFTZER. Oui, monsieur le président ; j'en accepte la responsabilité légale, mais non la responsabilité morale ; car je n'ai pas même lu cet article avant de l'insérer, et M. de Girardin en a revendiqué, comme auteur, la responsabilité morale.

M. LE PRÉSIDENT. Nous ne connaissons pas ces distinctions ; la loi ne s'occupe que de la responsabilité légale. La parole est à M. l'avocat-général.

M. SUIN, avocat-général, soutient que l'auteur d'un article condamnable ne devient coupable qu'autant qu'un éditeur le publie. L'éditeur, le gérant est donc le principal coupable, et l'auteur n'est que son complice. Le tribunal, aujourd'hui, n'a affaire qu'au gérant.

L'avocat-général rappelle les faits de la cause ; il soutient que la loi répressive du mois d'août 1848 était indispensable après les excès de la presse et des clubs dans les premiers mois de l'année. Il commente l'article de la *Réforme* et cherche à en démontrer la culpabilité. Si cet article était criminel dans la *Réforme*, à plus forte raison l'est-il dans la *Presse*, qui lui assure une publicité immensément plus considérable.

On nous dira que l'article n'est qu'un compte-rendu ; il n'en est rien, il forme une parenthèse assez disparate au milieu d'un article de polémique. C'est une sorte de défi jeté à la justice. Le jury a condamné l'article dans la *Réforme* ; il ne peut manquer de le condamner dans la *Presse*.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à la défense.

M. ÉMILE DE GIRARDIN se lève au milieu du plus profond silence et des marques d'une vive curiosité.

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons d'abord entendre le défenseur légal. Mᵉ Langlès a la parole.

Mᵉ LANGLÈS, avocat de la *Presse*, donne à son tour lecture des articles. Il soutient que l'article incriminé n'est qu'un compte-rendu plus complet que celui que le même journal avait publié la veille ; il rappelle qu'en 1838 le *Temps*, poursuivi en raison d'un article publié à l'occasion d'un procès, prétendit que cet article n'était pas un compte-rendu, par la raison qu'il se trouvait placé à la première page du journal et entremêlé de réflexions ; il n'en fut pas moins condamné par le tribunal de la Seine et, sur appel, par la cour de cassation.

Le défenseur rappelle aussi les chansons de Béranger condamnées sous la Restauration et reproduites dans une brochure avec les débats du procès.

Le gouvernement poursuivit aussi l'éditeur de la brochure, mais le jury l'acquitta sur la défense de Mᵉ Dupin, aujourd'hui procureur-général.

---

(1) *Decadendarj* n'est pas un mot italien, ce n'est pas non plus une expression des dialectes sicilien ou napolitain ; il ne signifie rien. Le roi de Naples a eu la clémence de s'en faire lui-même l'inventeur, exprès pour nous autres Siciliens. De sa pleine puissance et autorité royale, il l'a fait dériver du mot *decadenza* (déchéance), et subsidiairement de l'acte du 13 avril 1848, par lequel notre parlement le déclarait déchu du trône de Sicile; il s'amuse à nous appeler *decadendarj*. Cette mauvaise plaisanterie sur la dernière révolution sicilienne pourrait lui donner sérieusement à réfléchir.

(2) *Bonaca* est un habit en velours de coton que portent, en Sicile, le peuple en général et les ouvriers en particulier. Il correspond, par la généralité de son usage, à la *blouse* des Français. Depuis 1820, principalement à Palerme, les *bonache* eurent une grande renommée dans les révolutions. A propos d'émeutiers, on disait les *bonache* de Sicile comme les *blouses* de Paris.

Ce droit de reproduire les articles incriminés ne saurait être contesté; c'est la conséquence de notre législation qui veut la publicité des débats. Or, il n'y a pas de publicité réelle si la presse ne peut mettre sous les yeux du public ce qui se passe dans l'étroite enceinte des tribunaux.

Il y a plus, cette publicité est même exigée par l'esprit de la loi. Le principal but de la sentence qui condamne un coupable, c'est de retenir par cet exemple de sévérité ceux qui seraient tentés de l'imiter. Il est donc bon que les condamnations reçoivent le plus de publicité possible. Mais qu'est-ce que l'arrêt lui-même séparé des circonstances qui l'ont motivé ? L'arrêt qui condamne un article et la reproduction de cet article sont deux faits inséparables. C'était l'avis d'un ministre de la restauration dont on ne récusera pas l'opinion en cette matière. Un député ayant, en 1819, présenté un amendement portant interdiction de reproduire les articles de journaux condamnés par les tribunaux, M. de Serres, ministre de la justice, le fit repousser par le motif que nous venons d'énoncer.

Me Langlès termine en rappelant l'attitude de la *Presse* sous le gouvernement provisoire.

M. ÉMILE DE GIRARDIN établit la différence qui existe entre la contravention et le délit. Pour la contravention, le fait constitue seul la culpabilité; pour le délit, il faut l'intention. Or, l'intention d'excitation à la haine du gouvernement n'existait pas chez le gérant de la *Presse*, qui n'avait pas lu l'article.

Quant à l'auteur des réflexions qui accompagnent la reproduction de l'article condamné, il voulait faire triompher le principe tutélaire de la séparation absolue de la justice et de la politique. Il y a un an que je poursuis ce triomphe.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'êtes pas en cause, M. de Girardin. Laissez parler M. l'avocat-général.

M. de Girardin se rassied. (Mouvement.)

Après une courte réplique de M. Suin, M. de Girardin obtient l'autorisation de parler.

Il établit que le gérant de la *Presse* ne tenait nullement à reproduire l'article de la *Réforme* plutôt qu'un autre. Si tel eût été son but, il l'eût reproduit le premier jour. Il ne s'est servi de cet article que comme argument, et pour prouver une fois de plus que les lois contre la presse sont non-seulement inutiles, mais dangereuses.

LE PRÉSIDENT. Nous ne pouvons vous laisser soutenir ici de telles opinions. (Mouvement.)

M. DE GIRARDIN. Au reste, si le gérant de la *Presse* eût tenu à reproduire des articles dangereux, M. le procureur-général le servirait à souhait, car il aime beaucoup à lire ces sortes d'articles. (On rit.)

M. SUIN répond que, s'il les lit, c'est bien malgré lui, et parce que ses fonctions lui en font un devoir.

M. le président adresse aussi quelques observations à M. de Girardin, qui se plaint de n'avoir pas été mis en cause, bien qu'il ait réclamé la responsabilité de l'article, parce qu'alors on n'eût pas refusé de l'entendre.

M. LE PRÉSIDENT lui intime l'ordre de se renfermer dans la question, sinon il se verra contraint de lui ôter la parole.

M. E. DE GIRARDIN se défend d'avoir songé à armer les citoyens les uns contre les autres.

La *Presse*, dit-il, en insistant sur la nécessité de faire deux parts, l'une à la justice, l'autre à la liberté, se préoccupe des circonstances très graves dans lesquelles nous nous trouvons.

En mars et en avril 1848, la justice était muette : qui luttait alors contre les journaux ? d'autres journaux. C'était la liberté qui faisait l'office de la liberté : car la justice ne poursuivait pas alors, soit qu'elle fût désarmée par les lois, soit que les circonstances lui imposassent silence.

Eh bien ! dans ce temps, est-ce que la *Presse* n'a pas toujours lutté vigoureusement quand une doctrine de désordre se faisait jour?

Je crois qu'il n'est pas bon que la justice soit mêlée à la politique, je crois qu'il n'est pas bon que la justice transforme son temple en arène où se débattent des questions politiques.

C'est que je prévois qu'il peut revenir des circonstances semblables à celles dans lesquelles nous nous sommes déjà trouvés, et si je revendique hautement les droits de la liberté, c'est que je crois qu'ils sont nécessaires au salut de la liberté.

Après avoir entendu les répliques de M. l'avocat-général Suin, et de Me Langlès, M. le président résume les débats.

Le jury se retire dans la salle des séances. Il en sort au bout de dix minutes, apportant un verdict d'acquittement.

A la sortie de la salle d'audience, le rédacteur en chef de la *Presse* est accueilli par des cris de : *Vive la République!* qui se répètent jusque sur la place du Palais-de-Justice, où il monte en voiture !

Assemblée nationale.

Séance du 25 janvier. — Présidence de M. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire pour le budget des travaux publics sur l'exercice 1849.

A GAUCHE. Quel est le chiffre ?

M. LE PRÉSIDENT. Il est de 1 700 fr. Je vous approuve, du reste de demander le chiffre, il augmente de jour en jour.

A GAUCHE. Qu'est-ce que cela nous fait ?

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes les contrôleurs. (Hilarité.)

L'ordre du jour amène la seconde délibération sur le projet du traité de navigation et de commerce entre la France et la Belgique.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour but de transporter le chef-lieu de la préfecture du département de la Loire de Montbrison à Saint-Etienne. La commission a proposé le rejet du projet du gouvernement.

M. DARISTE, membre de la minorité, parle en faveur du projet et combat les conclusions de la commission.

M. DES ROTOURS DE CHAULIEU. La conséquence du transfert de la préfecture de la Loire dans la ville de Saint-Etienne, serait de donner aux troubles qui pourront éclater dans cette ville, une importance qu'ils n'ont pas eue jusqu'ici, de les rendre un mouvement politique, ce qui les rendrait plus dangereux.

Le gouvernement s'est appuyé de l'opinion des préfets de la Loire depuis 1834 : quinze préfets ont siégé à Montbrison depuis cette époque ; trois seulement ont émis un avis favorable à l'opinion du gouvernement ; et si les autres n'ont pas émis d'avis, c'est sans doute qu'ils avaient un avis contraire.

L'orateur examine ensuite le projet au point de vue politique ; sans aucun doute, Saint-Etienne doit être protégé ; mais, pour cela, il n'est pas nécessaire de changer le chef-lieu du département ; bien au contraire, il vaut mieux, pour la tranquillité du pays tout entier, que le siège de l'autorité soit en dehors des mouvements insurrectionnels que l'on redoute à Saint-Etienne.

N'oubliez pas non plus qu'il faut tenir compte de l'opinion générale d'un département. Comment ! pendant vingt ans tous les conseils généraux auraient émis un vœu conforme au maintien du *statu quo*; et aujourd'hui qu'avec le suffrage universel le conseil général émet un vœu semblable, et cela à la majorité de plus des deux tiers des voix, l'on ne tiendrait aucun compte du vœu des populations.

Pour moi, je vois un grave danger dans une intervention de l'autorité dans une pareille matière; elle ne tiendrait, au fond, à rien moins qu'à un socialisme gouvernemental auquel les esprits ne sont déjà que trop préparés.

M. HEURTIER. En 1830, en 1834, en 1840, la ville de Saint-Etienne a demandé la translation de la préfecture dans son enceinte, par l'organe de son conseil municipal, de sa chambre de commerce, de son conseil de prud'hommes et des officiers de sa garde nationale. Depuis la révolution de février la ville de Saint-Etienne s'est tue ; et c'est d'office que le conseil général a été consulté par M. le ministre ; la ville de Saint-Etienne et ses représentants y sont complètement étrangers ; les circonstances seules ont rappelé le vœu émis pendant quinze ans par la ville de Saint-Etienne sur la translation de la préfecture de la Loire. Ce transport est en effet commandé par l'intérêt départemental, par l'intérêt national, par l'intérêt social.

L'orateur examine la question à ce triple point de vue. La population générale du département est de 450 000 habitants ; l'arrondissement de Saint-Etienne compte dans ce chiffre pour 190 000 ; c'est-à-dire que sa population est presque égale à celle du reste du département. D'un autre côté, le chiffre des contributions administratives est de 4 450 840 fr. pour Saint-Etienne, tandis que les deux autres arrondissements n'ont pas la moitié de ce chiffre. Enfin, les affaires des mines et de l'industrie manufacturière souffrent beaucoup de l'absence du préfet et de celle du conseil de préfecture.

Si le conseil général a émis un avis contraire, il ne s'est pas expliqué réellement ; il a éludé la question.

L'orateur pense que la question est nationale, car c'est dans ce point du département que se trouvent les houilles les plus riches de la France ; veiller sur leur industrie, c'est veiller aux grands intérêts nationaux. On ne peut également nier qu'il n'y ait une question sociale; il suffit pour cela de considérer la masse ouvrière qui est agglomérée dans l'arrondissement de Saint-Etienne.

VOIX DIVERSES. La clôture ! la clôture !

La clôture est prononcée.

M. le ministre de l'intérieur, qui allait monter l'escalier de la tribune, semble tout stupéfait de ce que la clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Il s'agit uniquement de voter sur la question de savoir si l'on passera à une seconde délibération du projet de loi.

Une vive agitation se manifeste dans l'Assemblée pendant la durée de cette opération.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	82
Majorité absolue,	292
Billets blancs,	327
Billets bleus,	255

L'Assemblée décide qu'il y a lieu de passer à une seconde délibération.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de M. le général Baraguay-d'Hilliers, tendant à modifier le décret du 10 juillet 1848, relatif aux écoles polytechnique et militaire.

M. TAMISIER soutient que la gratuité des écoles polytechnique et militaire est la conséquence de la Constitution (art. 8).

Selon l'orateur cette question a beaucoup de rapports avec l'indemnité accordée aux représentants. La gratuité des écoles militaires a été décrétée afin que l'absence de fortune ne soit pas l'exclusion des écoles spéciales pour les jeunes gens distingués en état de suivre les cours. La mesure est indispensable sous une république ; maintenant que le cens électoral a disparu doit disparaître aussi toute espèce de rétribution fermant la carrière des fonctions publiques au citoyen pauvre.

L'auteur de la proposition a dit : Si vous voulez la gratuité des écoles en question, établissez-la donc aussi dans les colléges. Il ne s'agit pas ici des colléges, et comme la franchise est toujours un mérite, dites tout simplement que vous ne voulez pas admettre les familles pauvres au partage des fonctions publiques. (Agitation), et que, moyennant une prime de 600 fr. par an, vous voulez les réserver pour quelques familles riches et en faire un monopole au profit de l'opulence. (Très bien!)

La majorité, je ne crains pas de le dire, s'est associée, depuis son origine, à des œuvres bien faites pour affaiblir et dépopulariser une assemblée délibérante ; et parmi ces œuvres il n'en est pas de plus propre à vous dépopulariser que la loi qu'on vous propose. Nous qui sommes franchement vos adversaires politiques, nous ne manquerons pas du moins au devoir qui consiste à vous prévenir des pas que vous faites dans cette voie fatale, et pourtant un jour viendra peut-être où, dans un moment suprême et pour sauver la République, vous serez obligés de vous appuyer sur les éléments démocratiques, qui, quoi qu'on en dise, sont les seules forces de ce pays.

Eh bien, cessez de repousser ces élémens; parmi eux et au premier rang il faut mettre l'admission de tous les Français à tous les emplois, et par conséquent la gratuité de l'admission aux écoles militaire et polytechnique qu'on vous propose d'abroger. (Approbation à gauche.)

M. AUDREN DE KERDREL. Messieurs, les arguments que vous venez d'entendre ne sont pas nouveaux ; ils ont réussi dans la Constituante, j'espère qu'ils échoueront dans cette Assemblée; non-seulement parce que les juges ne sont pas les mêmes, mais aussi parce que nos collègues de la Constituante ont obéi à des influence qui doivent disparaître. La première est celle de l'année 1848.

La question n'a pas été regardée sous toutes ses faces; je vous ferai voir le revers de la médaille. L'honorable général Lamoricière disait que sous la première République; l'Ecole polytechnique était payée, c'est-à-dire plus que gratuite.

M. CHARRAS. Je demande la parole.

M. DEKERDREL. Les choses n'étaient pas identiques à ce qui se passe aujourd'hui. L'Ecole polytechnique n'était qu'une école spéciale de travaux publics; ce n'est qu'en l'an 1804 que l'Ecole polytechnique fut créée réellement.

Alors il n'y avait ni riche ni pauvre, à ce point qu'un capitaliste me disait qu'alors il avait été obligé d'aller en fiacre. (A gauche : Le pauvre homme !) Devant la nécessité, on levait tellement les obstacles qu'une loi demandait un examen de civisme. (Dénégation de M. Gourgaud.)

Et savez-vous ce qu'était le traitement d'alors ? Il était tel que plusieurs des élèves, en outre de ce traitement, recevaient des secours même de pain.

M. DE LAMORICIÈRE. Est-ce que les soldats n'en reçoivent pas!

M. DE KERDREL. La Convention n'a jamais, elle-même, admis l'égalité que vous réclamez. Du reste, je m'appuie sur l'histoire de Fourcy, elle est impartiale.

M. CHARRAS. Elle est très partiale !

M. DE KERDREL. Je renvoie M. Charras à M. François Arago, qui, dans son dernier Annuaire du bureau des longitudes, déclare que cette histoire est très impartiale.

M. EMM. ARAGO. Je ne voudrais pas que de vos paroles on pût conclure que la personne dont vous parlez est contraire à la gratuité de l'Ecole polytechnique.

M. LE PRÉSIDENT. La personne dont on parle est un représentant ; il pourra parler si cela lui convient.

M. DE KERDREL. Je prie M. Emmanuel Arago de ne pas me faire un procès de tendance.

On s'élève d'un autre côté contre les bourses. Est-ce que jamais personne s'est senti humilié pour être boursier de l'Etat ? L'abus que je voudrais plutôt faire disparaître, c'est celui qui permet, une fois que l'on a contracté un engagement, de jouir d'un délai d'âge (jusqu'à vingt-cinq ans) pour entrer aux écoles du gouvernement.

M. DE KERDREL pense, avec l'honorable général Baraguay-d'Hilliers, que de gratuité en gratuité on arriverait forcément à la proposition des citoyens Greppo et Doutre, qui demandaient qu'on indemnisât les paysans qui enverraient leurs enfants à l'école.

Si vous repoussez la proposition qui vous est faite, ajoute M. de Kerdrel, vous arriverez à ce résultat, que tout le monde, comme les élèves de l'Ecole polytechnique d'autrefois, finira par être payé en assignats, quand il le sera.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Revue des Départements.

AUDE. — La persécution redouble contre les cercles ouvriers. Celui de la *Cité*, à Carcassonne, vient d'être traduit en police correctionnelle, dans la personne de douze de ses membres, pour insuffisance de déclaration préalable.

Il faut savoir que la police de Carcassonne voulait connaître les noms de *tous les membres* du cercle, ce qui dépasse les exigences de la loi du 28 juillet 1848, qui demande seulement la déclaration à l'autorité municipale de ses « fondateurs, administrateurs et directeurs. » Mais est-ce qu'il y a encore des lois aujourd'hui?... Une partie de la France est en état de siége, le reste est sous le régime du bon plaisir honnête de la *modération* : l'un vaut à peu près l'autre.

Douze ouvriers sont donc traduits par le parquet en police correctionnelle, malgré la loi. Me Marcou, rédacteur en chef de la *Fraternité de l'Aude*, présentera la défense des inculpés.

— « Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il est enragé » dit un vieux proverbe. Dans certaines localités la réaction pour éviter la honte de ses persécutions iniques contre les instituteurs, s'avise de les calomnier. Un des moyens les plus en usage, c'est l'accusation d'ivrognerie.

Cela paraît d'abord un peu bien fort à l'égard de malheureux chargés de famille et pour lesquels la société dépense moins que pour l'entretien d'un cheval de cavalerie. Des hommes qui manquent de pain et qu'on accuse de trop boire !... Mais auprès de certains esprits prévenus ou qui ne vont pas au fond des choses, près des gens qui ont cru et croient encore aux gardes mobiles sciés entre deux planches et autres douces inventions du *Constitutionnel*, tous les moyens sont bons. Et l'on sait qu'aujourd'hui l'on a réhabilité cette jésuitique maxime : « La fin justifie les moyens. »

LOIRET. — Le desservant d'une des paroisses du diocèse d'Orléans adresse à la *Constitution du Loiret* un lettre de félicitation sur son acquittement. Ce digne prêtre a compris qu'attaquer le luxe mondain des évêques et les honneurs de féodale mémoire dont ils s'entourent, ce n'est pas attaquer la religion de celui qui naquit dans une étable, qui recherchait les pauvres et les esclaves, les gens de mauvaise vie, et poursuivait de ses anathèmes les princes des prêtres du temps. Sa lettre rappelle ces paroles de Massillon : *Les ministres de Dieu ne doivent point venir lui insulter par une pompe déplacée et éloignée de son esprit.—... Que le monde blâme le faste des princes de l'Eglise, qu'il sente le ridicule, l'indécence du faste attaché à un état saint.*

MARNE. — Le pouvoir se venge par des destitutions, de l'acquittement prononcé par le jury de Melun en faveur des Rémois accusés de Juin. Déjà nous avons annoncé la révocation de M. Courmeaux, comme bibliothécaire de la ville. Aujourd'hui, l'*Industriel républicain* nous apprend que M. le docteur Bienfait, chargé par la mairie de constater les décès dans la 1re section de la ville et des faubourgs de Reims, vient d'être aussi révoqué.

PYRÉNÉES ORIENTALES. — On adresse de Perpignan la lettre suivante au *Populus* de Narbonne :

« Monsieur le Rédacteur,

» Permettez-moi de faire connaître au public les mesures honnêtes que l'on prend contre les citoyens sous le régime de liberté que nous a fait le gouvernement de M. Louis Bonaparte.

» J'occupe à Perpignan le café de la loge qui appartient à la ville, et malgré les charges que j'ai à supporter ; les administrations civiles et militaires ont adressé à tous les employés la défense formelle de venir dans mon établissement.

» Cela ne suffit pas, depuis plus de vingt jours, les journaux *la Presse*, *le National*, *la Démocratie Pacifique*, *le Siecle* et *la Réforme*, ne me parviennent plus, tandis que *le Journal des Débats* et *le Moniteur de l'Armée* me sont remis très exactement ; je vous ferai observer que mon abonnement à tous ces journaux ne finit qu'au 30 avril prochain.

» On veut à toute force me ruiner et discréditer mon établissement.

» J'ai des opinions républicaines que tout le monde connaît, je suis l'homonyme de l'un des nobles martyrs de la haute cour de Versailles ; il n'en faut pas davantage pour me mettre en butte aux rancunes d'un parti qui est encore moins honnête que modéré.

» Salut et fraternité. J. GUINARD. »

HAUT-RHIN. — Les haut faits de la réaction se multiplient. La compagnie d'artillerie de Belford vient d'être dissoute par décret du 10 janvier.

Colmar. — On nous rapporte que plusieurs brasseurs et cafetiers se sont rendus chez le préfet pour réclamer contre l'ordre qu'il a donné subitement, sans motif connu et contrairement à l'usage immémorial dans notre ville, de faire fermer les lieux publics à dix heures. Ils ont pu facilement démontrer à ce fonctionnaire que s'ils éprouvent un préjudice notable à raison de cette mesure, la morale, de son côté, n'y gagne rien, au contraire. Aussi le préfet s'est-il justifié, dit-on, en assurant qu'il avait reçu de Paris à cet égard des prescriptions réitérées et rigoureuses. Ainsi, nous voilà avertis, c'est à Paris, à l'Elysée probablement, qu'on veut que nous rentrions chez nous à dix heures ! Pourquoi ? C'est une question à laquelle tous les citoyens répondent ici par une sagesse qui défie toute provocation : depuis le jour où cet ordre a été donné, tous les lieux publics se vident avant même que la police ne s'y présente. (*Démocratie du Rhin.*)

NORD. — La compagnie d'artilleurs de Landrecies vient aussi de recevoir son brevet de civisme ; elle est dissoute.

GIRONDE. — Le conseil municipal de Castres, profondément blessé de la suspension brutale et non motivée du maire de cette ville, M. Th. Lasalle, vient d'adresser sa démission au préfet, M. Neveux.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Marseille.* — COMMENT ON SAUVE LA PATRIE. — C'était dimanche la fête du quartier Saint-Antoine, à Marseille, et les habitants se disposaient à la célébrer selon l'usage immémorial, lorsqu'un détachement de cent hommes de ligne, accompagné de gendarmes, commissaires de police, sergents de ville, est venu, tambour battant, s'installer au milieu des préparatifs de la fête, à la grande stupéfaction des habitants.

Le soir, les cafés et cabarets qui, d'ordinaire ce jour-là, restent ouverts toute la nuit, ont été fermés à 10 heures et demie.

— M. de Chanterac, maire de Marseille, a placé le bureau des élections dans le coin le plus obscur de l'hôtel. La *Voix du Peuple*, de Marseille, donne aux électeurs l'itinéraire suivant :

« Voici la marche à suivre pour arriver à ce bureau :

» En partant de la loge du concierge :—tout droit et douze marches; — à gauche, et six marches; — un vestibule parfaitement obscur dans lequel, en appuyant à droite, on trouve deux marches, après lesquelles on touche à un escalier;—montez trois étages;—sur la droite, un couloir avec un petit tableau indicateur portant : *Listes électorales* ! — puis, un vestibule dans lequel se trouvent trois portes;—si vous tombez à la bonne, vous entrez dans une pièce où se trouvent réunies des lampes, des burettes d'huile, des vestes de garçon, etc., etc.;— mille à parier contre un que ce n'est pas là le bureau des listes électorales !

» Eh bien ! c'est ce qui vous trompe ; traversez ce magasin de bric-à-brac, et vous trouvez ENFIN le bureau cherché !

» Au moins si à la porte de la mairie on trouvait des guides ! »

ERRATUM. A la fin de notre article d'hier, au lieu de : « Ces détails prouvent qu'au chiffre des amnistiés rendus à la liberté, etc., il faut ajouter 299 » prisonniers détenus à Brest et 85 à Cherbourg, » on doit lire : « Du chiffre des amnistiés rendus à la » liberté, *il faut retrancher*, etc. »

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Presse* ce mot spirituel, à propos des gouvernements qui publient des journaux, et spécialement à propos du *Napoléon*, dont chacun prévoit la fin prochaine :

» Un gouvernement qui fonde ou propage des journaux, ressemble à un boulanger qui fabriquerait lui-même ses balances.

» Tout le monde s'en défierait. »

—MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Bixio, de Castillon, Desmousseaux de Givré, général Fabvier, Favreau, général Laidet, Valette, Mauguin, Victor Hugo, sont au nombre des 203 votants qui ont voté hier contre le décret de transportation. Ont voté pour MM. *Bedeau*, CAVAIGNAC, Cécille, Chambolle, *Changarnier*, Clary, Ducos, Dufougerais, *Lamoricière*, Lanjuinais, Leflô, général Magnan, etc., etc.

— Le concours pour la chaire d'économie et de législation rurale à l'Institut national de Versailles, ouvert au Luxembourg depuis près de deux mois, est enfin terminé.

Le jury a prononcé et proclamé, sur huit candidats, M. Léonce de Lavergne, professeur.

M. Buffet était président du jury.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que le candidat préféré a été le protégé de M. Guizot, le zélé soutien de sa déplorable politique.

Parmi ses concurrents écartés, il y avait des hommes d'un mérite éminent ; leurs opinions avancées n'étaient pas un titre de recommandation.

(*Liberté.*)

— Trois jeunes dames s'étaient entendues pour aller ensemble, à l'insu de leurs maris, au bal de l'Opéra.

Au milieu de la cohue des masques, l'une d'elles se trouva tout-à-coup séparée de ses deux compagnes. Elle ne tarda pas, comme bien l'on pense, à être poursuivie d'une foule d'amateurs affriandés par le parfum d'élégance qui, en dépit de son domino, se dégageait de toute sa personne. Pour se débarrasser des nombreux galants, elle consentit à accepter le bras qui lui était offert par l'un d'eux, et elle n'eut qu'à se louer de la discrétion et de la délicatesse de procédés par lesquelles son cavalier eut le bon goût de reconnaître la préférence dont il avait été l'objet.

Quand elle eut joui suffisamment du spectacle que lui offrait le bal, elle exprima l'intention de se retirer, et elle dut accepter l'offre qui lui fut respectueusement faite de la reconduire chez elle. Mais, chemin faisant, son cavalier sut la prier avec une si gracieuse instance d'accepter un modeste souper que, moitié oui, moitié non, elle finit par se laisser entraîner dans un restaurant.

Le souper se passa parfaitement, ou du moins l'on était arrivé au dessert, sans que notre cavalier se fût départi le moins du monde de la respectueuse réserve dont il avait fait preuve jusque-là, lorsque notre belle imprudente crut tout-à-coup remarquer chez son partner certains gestes assez étranges, et dont le sens lui échappa d'abord, mais qui finit bientôt par se révéler à elle dans sa terrible portée, quand sous l'influence de ces mêmes gestes, elle sentit ses paupières s'alourdir insensiblement et un irrésistible sommeil l'envahir.

Elle comprit qu'elle avait affaire à un magnétiseur. Par un violent effort de volonté, elle se redressa comme quelqu'un qui se dégage désespérément d'un lien de fer ; mais le fluide magnétique l'avait pénétrée déjà à un trop grand degré pour qu'elle pût se soustraire aussi brusquement à son influence, et elle tomba dans une violente attaque de nerfs.

Ses cris attirèrent les garçons de l'établissement, qui ne se trouvèrent pas peu surpris de l'étrange

scène qui leur apparut : une femme en proie aux plus effrayantes convulsions, et, devant elle, son cavalier se livrant méthodiquement à une gesticulation dont elle était évidemment l'objet, mais dont le caractère et la portée ne furent pas tout d'abord saisis par eux.

Enfin, la chose s'expliqua; et quand notre trop légère héroïne fut complètement délivrée du fluide qui avait si rapidement agi sur elle, elle fit approcher une voiture, sans vouloir accepter les excuses de son perfide cavalier, et rentra chez elle, en se promettant bien de profiter de la scène de... magnétisme qui venait de lui être si perfidement donnée.

— Le Jardin-des-Plantes, si riche déjà par les collections de toutes sortes d'animaux et de plantes, va être encore augmenté de plusieurs animaux remarquables, dont on n'a pu jusqu'ici que difficilement conserver l'espèce.

On attend prochainement un ours blanc, deux serpens boas, dont le plus petit (la femelle) n'a pas moins de vingt-quatre pieds de longueur, et deux nouvelles giraffes.

— Parmi les gardes mobiles blessés en juin 1848, qui, après avoir subi l'examen du jury médical, ont été désignés par la commission des récompenses nationales pour recevoir une indemnité une fois payée ou des secours annuels, il s'en trouve environ cinquante qui ne se sont point présentés pour recevoir les mandats qui ont été ordonnancés en leur faveur, et dont on ignore le domicile.

Les anciens gardes mobiles qui se trouveraient dans ce cas sont invités à se présenter ou à écrire, dans le plus bref délai, à M. Villemain, sous-intendant militaire de la garde mobile, aux Tuileries, à Paris.

(*Moniteur.*)

— On lit dans la *Feuille du Peuple* :

« Nos lecteurs se souviennent des poursuites exercées contre notre gérant, accusé d'avoir, *étant à Paris*, colporté des almanachs dans la Haute-Marne. Notre gérant fit trois jours de prison préventive avec les voleurs pour cette affaire. Jusque-là ce n'était que ridicule, et il était permis de penser qu'on en avait fini. Mais M. le procureur de Chaumont ne se tient point pour satisfait; il a en poche un réquisitoire dont il veut se défaire et, vaille que vaille, il profitera de l'occasion. Aujourd'hui notre gérant vient d'être cité à comparaître le 2 février par-devant le tribunal de Chaumont, pour y répondre non plus du délit *de colportage* comme auparavant, mais de *complicité* dans une distribution de brochures. Complicité ! le mot est élastique, et du train que prennent les parquets, nous ne tarderons pas à voir revenir les beaux jours de la *complicité morale*. Pourquoi M. le procureur de Chaumont ne cite-t-il pas à sa barre l'auteur, l'imprimeur, les plieurs, et bien mieux que tout cela, M. le directeur de l'administration des postes, le premier qui a fait circuler les almanachs incendiaires ? On a donc résolu d'épuiser tous les genres de ridicule, d'absurde et d'odieux.

— La Société pauvriotique de Porrentruy a célébré, le jour des Rois, l'anniversaire de sa fondation. Voici la description que fait l'*Helvétie* du repas :

» Le repas, annoncé le matin et la veille au soir par les salves des mortiers pauvriotiques, commença à midi précis, et fut également fort modeste, comme on peut se le figurer : potage aux pommes-de-terre, gâteaux aux pommes-de-terre, pâtés aux pommes-de-terre, pommes-de-terre grillées, en robe de chambre, enfin tout en pommes-de-terre, avec de l'eau fraîche en guise de vin et des poires sauvages et des boules de neige à la glace pour dessert. En fallait-il davantage pour le repas du pauvre ? Pouvait-il envier le bien-être des riches, leur tapis épais, leurs coussins moelleux, leurs honneurs et leurs décorations ? Non, car son fauteuil, à lui, c'était un escabeau en bois; sa décoration, c'était une pomme de terre retenue à sa boutonnière par un ruban de laine ou de toile; c'était l'emblème du travail et de la prospérité qui est le fruit du travail.

» Plusieurs orateurs ont pris la parole après le président de la société, M. Montbourgnet.

» On a parlé du héros Péquignat, qui mourut écartelé en 1740 pour avoir voulu délivrer son pays de la tyrannie des princes-évêques. Un des orateurs a exprimé la pensée de faire élever une statue au héros de l'Ajoie. Nous l'en félicitons, et nous sommes certains que tous les patriotes du canton contribueront à cette œuvre de reconnaissance.

» Un triste incident a malheureusement troublé cette fête. A six heures du soir, une lueur rougeâtre à l'occident annonçait un incendie. Aussitôt la société s'est dirigée au pas de course vers le lieu du sinistre.

» Tous les secours ont été inutiles. Deux maisons sont brûlées à Chenevez. »

— M. César Daly, architecte, un de nos collaborateurs et directeur de la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, vient d'être nommé membre de l'académie de Saint-Pétersbourg

Nous sommes heureux de voir que les travaux consciencieux de M. Daly ont été appréciés en Russie comme ils l'ont été depuis longtemps à Londres, à Stockholm et à Athènes, etc.

RÉVÉLATION. — On lit dans le *Mémorial bordelais*, sous forme de correspondance parisienne :

« Louis-Napoléon, qui se considère comme l'expression la plus vraie de la pensée du pays, est fermement résolu à ne pas laisser porter atteinte aux droits qu'il tient du vœu de près de six millions d'électeurs.

» Au point de vue d'une éventualité qui ne paraît pas devoir se produire, quant à présent du moins, le chef du pouvoir exécutif croit avoir en main des moyens assez puissants pour l'emporter dans une lutte, quels que fussent ses adversaires. *Le général Changarnier est complètement dévoué à la politique présidentielle telle que nous venons de l'indiquer*; l'armée n'hésiterait pas à suivre les chefs qui partagent les sentiments du général Changarnier; et quant à la population parisienne, elle ne demande que de l'autorité, afin d'avoir du calme, de la confiance et du travail.

» *En ce qui touche les gouvernements étrangers*, Louis-Napoléon compte sur le concours de tous ces gouvernements qui pensent qu'une nouvelle révolution en France, qui se produirait sur la pente faite par les évènements de février, serait de nature à mettre toute l'Europe en feu. Il est du reste un fait remarquable à ce point de vue : c'est qu'un *banquier célèbre, par ses relations avec toutes les cours, s'est mis complètement à la disposition du président.* »

AVIS. — Les artistes chanteurs, musiciens et professeurs de musique des deux sexes qui désirent faire partie de l'Association des artistes lyriques, sont priés de s'adresser chez le citoyen Vangaveren, rue Bleue, 23, de 10 heures à midi, où ils pourront prendre connaissance des statuts de l'Association.

BAL. — CONCERT.

Demain samedi, 26 janvier, 7e bal paré, masqué, travesti et dansant, et l'avant-dernier avant les jours gras.

Musard, qui est le parrain de tous les grands succès de l'année, fera exécuter un nouveau quadrille dont le titre seul est une bonne fortune : la *Vie de Bohême*.

Les portes s'ouvriront à onze heures et demie.

NOTA. Les voitures prendront la file par le boulevart. Le masque est de rigueur pour les dames, qui ne peuvent être admises que costumées ou en domino.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à 8 h. 1/2, par extraordinaire, grande solennité musicale, dans laquelle on entendra : *Je ne déserterai jamais* ! et la *Grande hune*, de Paul Henrion, par le célèbre Ponchard, qui a bien voulu prêter l'appui de son talent au Concert populaire.—Deux nouvelles scènes comiques par Mayer.—*Le Travail plaît à Dieu* ! par Gozora.—L'*Hymne au Travail* et la *Marche républicaine*, par les Enfants de Paris, dirigés par l'habile chef Phillips.—Pour cette magnifique fête populaire, à laquelle plus de 2,000 personnes assisteront, le prix des places est fixé à 50 c. Tribunes réservées, 1 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	21 f.	[illegible] f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE.			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	5.	25	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, M. Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 25 janvier 1850.

Affaires généralement froides et assez peu suivies. Il y avait de la lourdeur vers la fin de la bourse; les baissiers font des efforts pour peser sur les cours et empêcher que la liquidation ne se fasse dans les hauts prix.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	94 60	Zinc Vieille-Montagne	2800 »
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	» »	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 50
Quatre 0/0, j. 22 sept.	» »	Cinq 0/0 Romain	66 »
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 60	Espag. 3 0/0 dette ext.	36 3/4
Cinq 0/0 (empr. 1848)	» »	— 3 0/0 dette int.	29 1/4
Bons du Trésor	4 3/4	Belgique. Empr 1831	» »
Actions de la Banque	2365 »	— Empr. 1840	99 1/8
Rente de la Ville	» »	— Empr. 1842	99 1/4
Obligat. de la Ville	1275 »	— Banq. 1835	» »
Obl. Emp. 25 millions	1187 50	Emprunt d'Haïti	» »
Obligat. de la Seine	1060 »	Piémont, 5 0/0 1849	87 90
Caisse hypothécaire	145 »	— Oblig. anc.	980 »
Quatre-Canaux	1095 »	— Oblig. nouv.	965 »
Jouis. Quatre-Canaux	80 »	Lots d'Autriche 1834	400 »

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	94 55	94 70	94 50	94 50
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant	» »	» »	» »	» »
Trois 0/0 fin courant	57 70	57 80	57 60	57 65

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	p »	5 0/0 liquid. à l'autre	25 »
3 0/0 —	02 1/2	3 0/0 —	22 1/2

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Aujourd.	DÉSIGNATION des chemins.	À TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
415 »	415 »	Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	203 75	Versailles rive droite	»»» »»	»»» »»	»»» »»
168 75	170 »	Id. rive gauche	»»» »»	»»» »»	»»» »»
835 »	830 »	Paris à Orléans	»»» »»	830 »	»»» »»
585 »	587 50	Paris à Rouen	»»» »»	»»» »»	»»» »»
247 50	245 75	Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	215 »	Marseille à Avignon	»»» »»	»»» »»	»»» »»
116 25	116 25	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
330 »	331 25	Orléans à Vierzon	»»» »»	331 25	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»	»»» »»	»»» »»
416 25	416 25	Orléans à Bordeaux	»»» »»	416 25	»»» »»
467 50	465 »	Chemin du Nord	467 50	468 75	464 25
112 50	112 50	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»	»»» »»
360 »	360 »	Paris à Strasbourg	360 »	361 25	358 75
273 75	272 50	Tours à Nantes	»»» »»	»»» »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 26 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle, la Ligue.

OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.

ITALIENS.—Nabucodonosor.

ODEON.—Le Sicilien, François le Champi.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête.

VAUDEVILLE.—Chaumontel, Pas de fumée, les Saisons.

VARIETÉS.—Les Métamorphoses, Lully, Un et un.

GYMNASE.—La Bossue, Laurence, la Femme qui se jette par la fenêtre, Graziella.

THEATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Marraines.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.

THEATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Ménagère du faubourg Saint-Germain, Babylas.

AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.

GAITÉ. — Le Pied de Mouton.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 27 — Dimanche 27 Janvier 1850.

PARIS. Trois mois ... 6 f. Six mois ... 11 f. Un an ... 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois ... 9 f. Six mois ... 17 f. Un an ... [illegible]

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE DU CAPITAL, DU TRAVAIL ET DU TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL ET AU TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 26 JANVIER.

L'Assemblée nationale a décidé aujourd'hui qu'elle passerait à une seconde délibération sur la proposition de M. Baraguay-d'Hilliers, tendant à l'abolition de la gratuité pour les écoles spéciales.

Le principe essentiellement républicain de la gratuité a été soutenu aujourd'hui avec beaucoup de logique et d'érudition militaire par M. Charras. Déjà la question avait été hier parfaitement posée sur son véritable terrain par le représentant Tamisier, envers lequel nous avons été sobres d'éloges, précisément à cause de la vieille sympathie qui nous unit à lui. Nous pouvions craindre qu'on ne vît de la partialité dans nos éloges. Nous sommes heureux de constater aujourd'hui que la parole ferme et lucide, les idées larges, le cœur généreux du capitaine Tamisier ont été appréciés à leur véritable valeur par la presse démocratique tout entière.

M. Charles Dupin, qui a souvent le malheur d'être ridicule, a introduit un intermède comique dans cette grave discussion, en déclarant que *les ouvriers* n'avaient pas besoin qu'on leur ouvrît les écoles spéciales, que *les ouvriers* n'avaient aucune disposition pour les mathématiques, attendu que lui, Charles Dupin, avait commencé au Conservatoire des Arts et Métiers un cours qui n'était arrivé à sa dernière leçon qu'en perdant les trois quarts de ses auditeurs.

Nous laissons à juger des éclats de rire qui ont accueilli cette démonstration. « Je comprends, » s'écriait M. Dupin, *cette partie de l'Assemblée* » voudrait donner à entendre que je suis un mauvais professeur. »

Non, Monsieur Dupin, votre exemple prouve seulement que vous n'avez pas su réaliser le travail attrayant pour vos auditeurs.

Le principe de la gratuité repose sur des vérités tellement élémentaires, les avantages pratiques en sont tellement évidents, que tous les hommes spéciaux, tous les militaires se sont prononcés en sa faveur, quelles que fussent leurs tendances politiques. Les généraux Gourgaud et Lamoricière ont parlé dans le même sens que le colonel Charras et le capitaine Tamisier.

M. Leverrier s'est prononcé contre la gratuité, c'est-à-dire contre la diffusion des lumières dans les classes pauvres. M. Leverrier s'en tient, pour éclairer le monde, aux rayons de cette planète qu'il aurait pu découvrir.

L'Assemblée n'a pas voté cette fois, mais elle abolira la gratuité ; elle fera de la science un privilège ; elle n'a plus d'autre moyen de rendre service à la démocratie qu'en se montrant de plus en plus fidèle à l'impopularité de ses précédents. Allons, messieurs, préparez-nous une bonne revanche électorale.

L'appel suivant nous est communiqué par M. Rondeau, cultivateur, ancien élève de l'Ecole polytechnique. Il exprime un vœu des plus légitimes. Aussi engageons-nous instamment tous nos confrères des départements à le reproduire et à provoquer des pétitions dans ce sens.

Aux Travailleurs des villes et des campagnes.

Citoyens, ouvriers et paysans, l'*atelier et la ferme sont solidaires*.

Prospérité à l'atelier : — Grenier, caves et étables se vident ; aisance à la ferme.

Gêne à la ferme : — Magasins et boutiques s'encombrent ; souffrance à l'atelier.

Communauté de richesse, communauté de misère, voilà nos liens.

La cause de l'un est la cause de l'autre. SOYONS UNIS.

Comme vous, ouvriers, les paysans ont mis un bail de misère au service de la République.

Patiente et résignée, la ferme a livré le dernier écu de son épargne à la propriété.

Il est des limites à toute puissance.

Le paysan ne peut faire que *deux égalent trois*.

Tel est aujourd'hui le problème posé au fermier.

Sous la restauration et sous Louis-Philippe, la valeur de la propriété, par le jeu de la spéculation, a atteint un chiffre exorbitant.

L'exigence des propriétaires, aidée par la concurrence habilement exploitée, a grandi avec le prix des terres.

D'enchère en enchère, les fermages ont dépassé les bornes de la raison et de la prudence.

Le moindre évènement devait rendre inexécutables ces contrats que le *travail* et la *sobriété* de la campagne soldaient avec peine.

La révolution de février a mis fin aux spéculations sur les denrées agricoles.

La *fiction* des *prix commerciaux a fait place aux prix vrais*, basés sur la demande directe et sérieuse de la consommation. Le blé, estimé (limite minimum) 18 francs l'hectolitre dans les baux, est descendu à 13 et 14 francs l'hectolitre.

Le paysan peut-il, avec 13, payer 18?

La ruine du fermier est la solution fatale de la question.

Les campagnes ruinées, boutiques et magasins seront sans chalands, l'atelier, sans demandes, chômera.

Le Code civil, dans un but de justice et de prévoyance sociale, prescrit que, dans les cas de force majeure, *gelée*, *coulage*, *incendie*, *invasion*, *inondation*, le fermier peut demander aux tribunaux une diminution de fermage.

Destruction de récolte, ou baisse fatale et imprévue de prix, n'est-ce pas toujours le même résultat?

A mal pareil, remède pareil.

En vertu de la solidarité qui nous lie et des considérations ici exposées, travailleurs, ouvriers et paysans, demandons ensemble à l'Assemblée nationale de compléter les prévisions du Code civil et de permettre ainsi aux tribunaux de rétablir l'équilibre des contrats de ferme.

Th. A. RONDEAU,
Cultivateur, ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Mise en retrait d'emploi.

DU SOUS-LIEUTENANT VALENTIN.

Nous n'insérons pas sans douleur la lettre qu'on va lire.

Il y a deux mois environ, les commandants des bataillons de chasseurs à pied, en garnison à Paris, sont avertis que des agents électoraux se présenteront dans leurs casernes, avec un laissez-passer du général Changarnier, pour recommander aux soldats du Haut-Rhin trois candidatures appartenant au parti qui prend le nom d'*honnête et modéré*.

Un agent se présente en effet dans la caserne du 6e bataillon, une salle est mise à sa disposition, il fait valoir les trois candidatures, et finit par proposer aux militaires de venir boire dans deux maisons qu'il indique ; un sous-officier veut discuter, l'adjudant de semaine lui impose silence, et l'invite à se retirer ; des militaires indignés avertissent la presse, il remplissent ainsi un devoir d'honneur, et, comme si nous vivions encore dans cette année des scandales, où le gouvernement de Louis-Philippe punissait les dénonciateurs des abus plutôt que les abus eux-mêmes, un sous-lieutenant accusé, accusé justement, il le déclare lui-même, d'avoir contribué à faire connaître par quels moyens on influence aujourd'hui les votes de l'armée, est frappé, sans autre cause, d'un retrait d'emploi.

La loyauté toujours est la meilleure politique. M. le général d'Hautpoul en fera l'expérience. Confesser devant l'Assemblée nationale le désordre que nous signalons, condamner l'agent comme ayant abusé de la recommandation du général Changarnier, déclarer qu'on exercerait à l'avenir une surveillance sévère pour que des intrigues de cette nature ne fussent pas renouvelées, telle eût été l'attitude la plus franche et en même temps la plus habile. On a mieux aimé nier la vérité des faits, et, tout en la niant, on sévissait contre les hommes courageux qui l'avaient fait connaître au public. Quelle impression cette conduite produira-t-elle sur l'armée ?

Voici la lettre adressée par le lieutenant Valentin à M. d'Hautpoul :

Paris, le 22 janvier 1850.

Monsieur le ministre,

On vient de me notifier la décision par laquelle vous me placez en non-activité par retrait d'emploi. En me la transmettant, le chef du corps auquel je cesse d'appartenir a été obligé de convenir spontanément que vous lui aviez laissé ignorer les motifs qui ont provoqué cette mesure, et qu'il ne lui était point possible de se l'expliquer.

En effet, je puis vous mettre au défi, monsieur le ministre, d'arriver, après l'investigation la plus rigoureuse et la moins bienveillante de ma vie politique et privée, à signaler un seul acte ou une seule démarche qui soit de nature à justifier, aux yeux de quiconque a le sentiment de l'honnêteté et de la justice, la mesure dont je suis l'objet, et qui doit avoir pour résultat, dans vos intentions, d'arrêter ou de briser ma carrière.

Aussi n'est-ce point en raison d'aucun de mes actes que vous m'avez frappé, car s'il s'en était trouvé de répréhensibles, ou si ma conduite et mes opinions avaient paru inconciliables avec l'accomplissement régulier des devoirs militaires, la loi vous donnait le droit de les déférer au jugement de mes chefs et de mes pairs, de ceux qui vivant avec moi d'une même vie, me retrouvant au milieu d'eux à chaque moment, qui sont aussi le mieux à même de les apprécier. Vous n'avez pas voulu, monsieur le ministre, me soumettre à ce jugement, ou plutôt vous ne l'avez point osé, parce qu'il m'eût assuré la garantie d'une libre défense et la faculté, sans doute, de faire justice de quelque imputation calomnieuse d'un de ces immondes rapports de police occulte, dont dépendent aujourd'hui l'avenir et la position des offi-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 27 JANVIER 1850.

CAUSERIES.

Les goûts sont libres.

Les uns en ont de très jolis ; d'autres en ont d'excessivement laids.

Quant à moi, je raffole de M. Léon Faucher.

J'aime ce courage endurci que nul affront n'interdit, qu'aucune réprobation n'émousse.

J'honore cette conscience imperméable qui, forte de ses bonnes intentions, reçoit chrétiennement, sans rougeur au front, sans fiel dans le cœur, les soufflets de l'opinion publique, et, offrant à Dieu la flétrissure que lui a infligée l'injustice de ses contemporains, ne se venge, comme l'astre du jour, que par de nouveaux bienfaits.

Tout autre que l'inventeur des élections télégraphiques eût jugé convenable d'aller se recueillir momentanément dans la solitude, après avoir reçu en pleine joue le vote unanime de l'Assemblée constituante, à propos de son innovation électorale.

Mais M. Léon Faucher n'est pas homme à baisser pavillon sous un coup de vent parlementaire, bien que sa mâture soit endommagée.

Il répare ses agrès et se remet bravement en croisière, toutes voiles dehors et mèches allumées, prêt à lâcher de tribord et de babord ses bordées conservatrices sur les forbans du socialisme.

— Ho ! des pontons ! — qui êtes-vous ?
— Transportés de juin.
— D'où venez-vous ?
— Des casemates.
— Que demandez-vous ?
— Des juges.
— Feu sur cette canaille !

A la bonne heure ! voilà un homme d'Etat comme il nous les faut dans ces jours de tourmente ; un cœur ferme, une âme inflexible, qui ne se laisse pas prendre aux suggestions de la pitié, aux conseils de la clémence.

La clémence ! ce n'est pas même cela que l'on demandait pour ces malheureux ; On ne demandait que justice !

La majorité de l'Assemblée a rejeté cette demande.

Ils seront punis sans avoir été jugés.

Représentants de la France, on doit respecter votre arrêt... Mais j'ai peur pour l'avenir, j'ai peur pour l'honneur de mon pays, quand je vois les partis s'engager dans cette voie funeste.

Quoi que vous fassiez, conservateurs, l'avenir est au socialisme. Il arrivera par le suffrage universel, ou, si vous tentez de briser cet instrument pacifique de l'émancipation et du progrès, comme vos journaux les plus exaltés en montrent déjà le désir, alors il arrivera par la force.

Dans l'un ou l'autre cas, un mot terrible peut être prononcé, et ce mot peut trouver de l'écho dans bien des rancunes, dans bien des souffrances.

Ce mot c'est : REPRÉSAILLES.

Que Dieu nous garde de l'entendre ; car notre voix peut-être serait impuissante à l'étouffer.

Je me rappelle avoir entendu dire à Caussidière, dans les premiers jours qui suivirent la Révolution de Février :

— Si nous écoutions les dénonciations qui nous arrivent, la moitié de Paris ferait emprisonner l'autre moitié.

Qu'il y a loin de ces paroles aux transportations de juin !

J'ai vu le préfet de police de la République du désordre, comme vous l'appelez, venir s'enquérir lui-même de faits qui avaient motivé une dénonciation contre un père de famille accusé de conspiration royaliste, plutôt que de s'exposer à faire emprisonner un innocent.

Je ne crains pas de le dire, dût-on m'accuser d'anarchie, je préfère cette justice à celle des casemates et des pontons.

Parmi ces malheureux qui vont être transportés en Afrique, il en est plus d'un, sans doute, qui ne doit son exil, ses tortures passées et ses souffrances futures, — la mort qui l'attend là-bas peut-être, — qu'à la lâche et mensongère dénonciation d'un ennemi ou d'un envieux.

Défenseurs de l'ordre, cette pensée ne troublera-t-elle pas parfois votre sommeil ?

Un journal belge prétend, sur la foi d'une correspondance parisienne, que quelques rires se sont élevés sur les bancs de la droite, quand un orateur de la Montagne invoquait la pitié de ses collègues en faveur des femmes et des enfants des transportés.

Il est impossible qu'un représentant, quel qu'il soit, se soit permis une manifestation aussi indécente, aussi odieuse.

Le correspondant du journal belge a mal entendu.

M. Dupin n'eût pas manqué de rappeler, non pas seulement à l'ordre, mais aux convenances, à l'humanité, à la pudeur, un interrupteur de cette nature.

Notre représentation nationale est-elle donc tombée à ce point dans l'esprit des étrangers, qu'ils accueillent et propagent ainsi les monstruosités les plus absurdes et les plus impossibles.

Et c'est une feuille conservatrice qui accuse d'une telle infamie les défenseurs de la famille.

Fiez-vous donc à vos amis ?

La loi sur le colportage et la distribution des écrits porte ses fruits en province. On ne saurait imaginer jusqu'où va le zèle des gendarmes, des préfets et des commissaires de police préposés à la répression de ces nouveaux délits.

Il y a quelques jours, dans le département du Haut-Rhin, on arrêta un homme qui avait prêté son journal à un voisin, sous prétexte qu'il n'avait pas d'autorisation de la préfecture.

Déjà, dans certaines villes, les garçons de café n'osent plus apporter les journaux démocratiques aux consommateurs, dans la crainte d'être appréhendés au corps et traînés en prison, comme coupables de distribuer sans patente des écrits subversifs.

Chaque feuille républicaine a sa place marquée dans l'établissement, et les habitués vont l'y prendre et l'y reporter l'un après l'autre, pour éviter le délit de colportage.

Vous voyez que la société se sauve peu à peu. Espérons qu'elle s'en tirera.

Du reste, il faut avouer que notre ministère a fait des choix bien heureux dans sa dernière fournée de sous-préfets. Ces jeunes magistrats, — sont-ils jeunes ? ils doivent l'être ; — se signalent de tous côtés par leur ardeur et leur habileté dans la lutte contre les mauvaises doctrines.

Il leur arrive même parfois des mésaventures qui ne peuvent que les rendre très intéressants aux yeux du pouvoir.

J'en sais un, entre autres, qui faillit un jour se mettre à dos tous les gamins d'une commune. C'est un journal *de la Charente* qui rapporte le fait.

Ce sous-préfet se promenait incognito dans un village, à l'heure où les jeunes campagnards quittent l'école, pour aller savourer les délices de la soupe aux choux sous le toit paternel.

Notre magistrat rencontra une bande de ces futurs conscrits en train de se livrer à l'harmonie pour charmer les ennuis de la route.

Proh pudor ! ces socialistes en herbe exécutaient à tue-tête ce fameux chœur de Pierre Dupont :

Les peuples sont pour nous des frères...

Les oreilles du sous-préfet se dressent de toute leur hauteur à ce chant séditieux.

— *Les peuples sont pour nous des frères !* C'est évidemment une excitation à la haine, au carnage, à l'émeute, à l'incendie.

— Jeunes polissons, s'écria-t-il en s'adressant à la bande joyeuse, qui vous a appris de pareilles chansons ? — Réponds-moi, toi, le plus grand.

La réponse ne se fit pas attendre, et fut loin d'être

ciers de l'armée, aussi bien que des fonctionnaires civils de tout ordre.

La loi du 19 mai 1834, destinée à assurer l'état des officiers, au milieu de dispositions multipliées et minutieuses pour garantir cet état, a, par une inconcevable dérision, consacré un article qui renverse l'économie de tous les autres en donnant la latitude au ministre de priver un officier de son emploi pour un laps de temps qui peut s'étendre jusqu'à trois années, et cela sans enquête préalable, sans jugement, sans garantie de défense, en dehors, voire même malgré l'avis de ses chefs, en un mot, sans autre règle que celle du bon plaisir.

C'est de cet arbitraire que vous avez usé, monsieur le ministre, pour frapper un officier qui a été en tout temps dévoué à ses devoirs, mais qui a eu le tort grave, impardonnable à vos yeux, d'oser, sous un gouvernement républicain, faire profession d'un attachement inébranlable, passionné même si on veut, aux principes qui l'ont fondé et aux institutions qui le consacrent, qui a osé en prendre la défense toutes les fois qu'il les a entendu attaquer dans le cercle de ses relations, et qui, enfin, a toujours manifesté la résolution de sacrifier son existence, s'il en était besoin, pour en assurer le maintien.

Il est fort naturel, monsieur le ministre, que la présence dans l'armée d'officiers qui professent ces sentiments doive vous gêner et vous offusquer, alors que journellement vous lui faites adresser, par l'organe des généraux placés à la tête des divisions et des brigades, des instructions et des discours par lesquels, au jugement d'un grand nombre de ceux qui les ont entendus, on prêche ouvertement le mépris des lois et de la légalité, on répand les excitations à la haine des citoyens entre eux, et dans lesquels enfin on prodigue l'insulte aux révolutions glorieuses qui ont fondé les institutions par lesquelles nous nous trouvons régis à l'heure présente.

D'un autre côté, monsieur le ministre, vous avez toléré, sinon ordonné que l'intérieur des casernes servît de théâtre à des manœuvres électorales, dans lesquelles l'impudeur de la corruption a été portée à un point dont on n'avait pas encore eu d'idée jusqu'à ce jour, et qui ont soulevé, parmi tout ce qu'il y a d'honnête et de loyal dans l'armée, sans distinction de parti, une indignation et un dégoût qu'ont augmentés encore les dénégations audacieuses opposées en pleine tribune, à la révélation de faits dont cinq cents témoins étaient prêts à attester la rigoureuse existence.

Une partie de ces manœuvres et de ces discours ont été dénoncés à l'attention publique par diverses voies, par celle de la presse entre autres, et il paraît que je suis un de ceux sur lesquels vous faites peser la responsabilité de cette publicité. Veuillez croire, M. le ministre, que loin de décliner la part qui m'y revient, je la revendique hautement, et que je crois, en agissant ainsi, n'avoir manqué à aucun des devoirs et à aucune des convenances de ma position. Il faut qu'on s'habitue, enfin, quoi qu'il en puisse coûter, à admettre que l'état d'officier, et celui de militaire en général, n'exclut point celui de citoyen, et que si on peut à bon droit imposer une réserve rigoureuse et une discrétion inviolable pour tout ce qui a rapport aux ordres et aux détails de service, il ne saurait en être de même pour les choses qui y sont absolument étrangères.

Les menées de parti, les manœuvres électorales sont justiciables du contrôle de l'opinion publique en quelque lieu qu'en soit placé le théâtre, et il serait absurde de prétendre, sous ce rapport, à un privilége d'inviolabilité en faveur des camps ou des casernes. En concourant à signaler, par les voies légales, des actes et des discours qui, à tort ou à raison, m'ont paru dangereux et dignes de réprobation, j'ai usé de mon droit de citoyen, et j'ai la conscience d'avoir accompli un devoir. Et je suis fermement résolu, M. le ministre, dans les rangs de l'armée comme au dehors, à régler toujours ma conduite d'après ces principes.

Quant à la modeste épaulette que vous me contraignez à déposer momentanément, faute de pouvoir me l'arracher tout à fait, elle n'a de prix à mes yeux que parce qu'elle a été obtenue par huit années d'honorables et loyaux services, et si je veux la conserver, c'est parce qu'il ne faut pas qu'il puisse dépendre des caprices et du bon plaisir d'un ministre comme vous, d'interdire à un citoyen de se consacrer au service de son pays, dans la carrière qu'il a librement choisie.

Plusieurs considérations concourent, d'ailleurs, à me faire supporter patiemment cette disgrâce, et, dans le nombre, je range avant toute autre l'estime de mes camarades, que j'emporte en me retirant, et la justice qué, nonobstant le plus complet antagonisme d'opinions politiques, m'ont rendue tous les chefs sous les ordres directs desquels j'ai été successivement appelé à servir.

J'ai l'honneur, Monsieur le ministre, de vous présenter mes salutations.

Edmond VALENTIN,
Sous-lieut. au 6e bataillon de chasseurs à pied.

COMMENT ON NOUS JUGE.

Nous trouvons les lignes suivantes dans le *Messager de la Semaine* :

La *Démocratie pacifique* s'exprime sur nous en ces termes :

« D'une part combattre le socialisme, de l'autre le réaliser, voilà ce que ces messieur se proposent : Qu'est-ce que le Socialisme, en effet, si ce n'est l'étude des institutions qui peuvent améliorer, non pas seulement le sort des ouvriers, mais celui de la population entière? Nous ne comprenons pas d'autre socialisme, et nous défions qu'on nous convainque d'en avoir prêché un autre. »

M. Lemoustier, représentant, qui a signé l'article du *Messager*, nous répond que ses principes sont en contradiction formelle avec ceux de toutes les écoles socialistes, et voici pourquoi :

Nous croyons, par exemple, que chacun dans ce monde est le meilleur artisan de sa propre destinée, que l'Etat n'a pas le droit et encore moins le pouvoir de se faire l'artisan de la liberté individuelle, en un mot, que son devoir est d'aider et de protéger chacun dans le juste et raisonnable exercice de sa liberté.

La liberté et le progrès, voilà notre point de départ et notre but.

Le socialisme, au contraire, a la prétention de nier la société actuelle dans ses éléments et son développement, d'y *rayer d'un trait de plume tous les droits acquis*, de la liquider, comme on l'a dit souvent, et enfin, après avoir fait table rase, d'*organiser mécaniquement une société nouvelle*, où tout le monde aurait satisfaction et contentement, mais à une condition, c'est *que la liberté humaine se laissât confisquer*, c'est que chaque citoyen *se laissât fixer d'avance arbitrairement et despotiquement*, PAR JE NE SAIS QUI, *sa place, son rôle, son action dans ce monde*. C'est ainsi que, sous prétexte de supprimer le mal ici-bas, on arrêterait dans leur marche le progrès de l'humanité, lui traçant le cercle dont on lui défendrait de sortir.

L'*immobilité et le despotisme*, voilà le point de départ et le but du socialisme.

Pourquoi sommes-nous pleins de foi et d'espérance, malgré toutes les *réfutations* envoyées à notre adresse? pourquoi des articles comme celui de M. Lemoustier n'ont-ils jamais entamé nos convictions?

C'est que jamais nos contradicteurs ne veulent se placer à notre point de vue; c'est que jamais ils ne présentent nos opinions comme nous les présentons nous-mêmes, c'est qu'ils ne discutent jamais nos idées, mais celles qu'il leur convient de nous prêter.

Puisque M. Lemoustier s'est proposé de combattre *nos erreurs*, ainsi qu'il l'annonce, puisque telle est la mission qu'il s'est donnée, nous l'engageons à remplir une condition préalable, sans laquelle son argumentation portera toujours dans le vide.

Qu'il veuille bien lire d'un bout à l'autre un exposé sommaire de la Théorie phalanstérienne, soit *Destinée sociale*, par Considerant, soit *Solidarité*, par Hippolyte Renaud, soit tel autre abrégé qu'il voudra choisir.

Après avoir saisi le fil qui l'empêchera de s'égarer dans le labyrinthe, qu'il lise consciencieusement, et en y mettant le temps nécessaire, les ouvrages de Fourier lui-même; nous sommes tout disposés à les lui prêter, quand il les demandera, en lui conseillant toutefois de lire le *grand traité* avant les autres écrits qui en sont l'ébauche, comme la *Théorie des quatre Mouvements*, ou le complément, comme le *Nouveau Monde industriel*.

Quand M. Lemoustier aura fait attentivement ces lectures, il ne prétendra plus que nous voulons rayer d'un trait de plume tous les droits acquis, puisque la théorie phalanstérienne les consacre tous, et qu'elle na pas besoin, pour s'établir, de la spoliation la plus minime.

Il ne dira plus que nous voulons organiser mécaniquement une société nouvelle, puisque, sans refondre la société, nous voulons procéder par voie d'expérience sur le terrain limité d'une commune.

Il ne dira plus que nous voulons confisquer la liberté humaine, puisque notre théorie a pour point de départ l'étude de la nature humaine, l'analyse de ses mobiles providentiels, et se propose exclusivement d'assurer à cette nature son développement intégral.

Il ne dira plus que nous voulons fixer despotiquement à qui que ce soit son rôle en ce monde, puisque l'éducation se résume pour nous dans ce mot *éclosion des vocations*, et que dans le monde tel que nous le comprenons, chacun choisit son emploi d'après ses goûts et ses aptitudes.

Il ne dira plus que nous tendons à l'immobilité ni au despotisme, puisque notre idéal est le développement de toutes les sciences, de toutes les industries, par la puissance infinie de l'association libre et volontaire; puisque le gouvernement, à nos yeux, a pour mission d'éclairer, non de contraindre, et que le gouvernement selon nos vœux est constitué dans toutes les catégories de travailleurs par le suffrage véritablement compétent et véritablement universel.

Il ne sert absolument à rien de nous reprocher des doctrines étrangères à la théorie de Fourier, ni même, dût-on s'appuyer de citations textuelles, les parties de cette théorie qui n'entrent point dans notre programme.

Justice de la transportation.

Le *National* publie une lettre de Jeanty Sarre, frère de Francis Sarre, détenu de Belle-Isle.

Cette lettre a pour but de confirmer un fait porté par M. Boysset à la tribune de l'Assemblée nationale. Jeanty a été blessé en juin 1848, il n'a pas été arrêté; mais son frère, coupable seulement de l'avoir soigné, a été jeté sur les pontons, parce qu'on a trouvé sur lui un mouchoir taché de sang.

Le malheureux, arrêté dans ces circonstances, a été maintenu en captivité jusqu'à présent, parce qu'on lui a faussement attribué les antécédents politiques de son frère, et les notes de police attachées au nom de Sarre.

Jeanty Sarre, demeuré libre, a longtemps espéré que l'amnistie, distribuée, comme on le voit, avec tant de justice et de lumière, s'étendrait à son frère Francis.

Voici deux paragraphes de la lettre adressée au *National* :

» Quand la dernière espérance a été évanouie, aucune considération ne m'a arrêté. Ce nom que l'on demandait hier avec tant d'insistance, je l'ai livré; aussitôt que j'ai su que mon frère était excepté de la dernière amnistie, j'ai écrit au colonel Pierre, gouverneur de Belle-Isle; je lui ai dit la vérité entière, sans céler mon nom ni mes dispositions; puis je suis allé au ministère de l'intérieur, au bureau de la police générale, et j'ai fait l'exposé complet de ma situation à M. le directeur-général lui-même. Je n'ai pas vu le citoyen Boysset, qui ignorait ces détails, sans quoi il n'eût pas cru devoir s'astreindre à une réserve facile à comprendre de sa part, mais bien inutile.

» Je n'ai jamais pensé que mon frère eût été arrêté pour moi. Il a été arrêté, comme beaucoup d'autres, par hasard; mais je pense qu'il est retenu pour moi, sur des notes de police qui me sont applicables. Voilà tout, et je fais ce que m'indique, je crois, mon devoir.

» Permettez-moi, citoyen rédacteur, d'adresser en terminant un mot aux hommes qui demandaient à grands cris une victime. Si j'avais à prendre des leçons de courage et d'abnégation, ce n'est pas à eux que j'irais m'adresser, et je les préviens cependant que je suis prêt à me mettre à la disposition du pouvoir; seulement, je prends un délai; qu'ils se rassurent, je le veux très court, le temps de savoir si quelqu'un de ces hommes qui m'insultaient en chœur osera me dire en face ce mot de lâche. Je suis curieux d'être édifié sur ce point. »

Revue de l'extérieur.

L'*Ordre* trace ce matin un tableau peu rassurant pour la réaction, de l'état des esprits en Allemagne. La foi dans la monarchie, l'aristocratie, les religions dégénérées aurait complètement disparu. L'Allemagne serait à peu près uniquement peuplée de démocrates convaincus, mystiques, et qu'il sera complètement impossible de convertir jamais aux vieilles doctrines d'exploitation de tous par quelques-uns. Les démocrates allemands, ajoute avec terreur le journal de M. O. Barrot, sont parvenus à construire une véritable contre-société qui mine incessamment les fondations sur lesquelles repose l'admirable organisation dont M. Thiers s'est constitué le panégyriste. Aux démocrates qui couvrent toute l'Allemagne, il faut, suivant l'*Ordre*, ajouter les Polonais, qui errent partout, sans patrie, et disposés à prêter main-forte à ceux qui les débarrasseront de leurs oppresseurs communs, les souverains de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie.

L'*Ordre* termine en appelant les colères de la réaction et de l'absolutisme sur cette pauvre Suisse, qui servirait de point central de réunion aux chefs exilés du parti démocratique, et menacerait de déchaîner sur le vieux monde les tempêtes qui précéderont le royaume de Dieu.

Le journal de M. Barrot prétend avoir pris ses informations aux meilleures sources, et nous le croyons quant à ce qui concerne l'état des esprits en Allemagne. Il est certain que le parti démocratique forme l'immense majorité des citoyens dans toutes les parties de l'Allemagne voisines de la France; l'attitude des gouvernements, le système de compression et de vengeance qui caractérise tous les actes des pouvoirs restaurés, sont de nature à multiplier les forces de ce parti et à l'exaspérer. Tout se réunit donc pour faire prévoir une révolution dont cette fois les meurtris de 1848 ne se relèveront pas.

Quant à la Suisse, l'*Ordre* évidemment s'exagère le rôle qu'elle joue dans le drame qui se prépare. Les cantons suisses ont peu à se louer des monarchies, qui l'auraient probablement déjà écrasée sans la révolution de février, et cependant nous ne voyons pas que son attitude envers les réfugiés atteste de bien vives sympathies pour leur cause. Elle remplit, en les accueillant, un devoir d'humanité, mais elle ne le dépasse pas, et plus d'une fois nous l'avons vue plier plus que nous ne l'aurions désiré devant les exigences de l'Autriche ou des gouvernements allemands. Aujourd'hui encore, les feuilles de Carlsruhe nous apprennent qu'un soldat, compromis dans la révolution badoise, vient d'être livré par la Suisse à la justice du grand-duc. Que voudriez-vous donc de la Suisse républicaine? qu'elle refusât l'eau et le feu aux défenseurs de la cause républicaine quand ils viennent lui demander une hospitalité inoffensive?

Cette attitude neutre de la Suisse excite en effet de grandes colères. Les journaux allemands de l'absolutisme ne se bornent pas même, comme l'*Ordre*, à appeler sur la Suisse les anathêmes honnêtes et modérés; ils annoncent qu'une campagne va être entreprise contre la République helvétique, et que la France y prendra part. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Il est certain qu'entre les puissances qui avoisi-

---

flatteuse, si l'on en croit le journal du département, qui se borne à la traduire par ces simples paroles :

— Cela ne vous regarde pas; allez vous promener.

Un sous-préfet capable de zèle, ne devrait jamais se promener loin de son habit brodé et de son tricorne.

Voyant qu'il n'y avait rien de bon à attendre du plus grand, le fonctionnaire prit le parti de s'adresser au plus petit.

— Voyons, toi, petit drôle, dis-moi qui t'a appris cette chanson? Est-ce ton père? est-ce le maître d'école? Ce doit être le maître d'école; c'est le maître d'école. Où demeure-t-il, le maître d'école?

— Eh non! répond le bambin, c'est mon cousin Jérôme qui les a achetées à la foire.

— Ton cousin Jérôme, qui les lui a vendues à la foire? où est-il le colporteur? est-ce un petit qui a de la barbe, ou un grand qui a des moustaches?

— Est-ce que je sais, moi, grand bêta, répond l'enfant.

— Grand bêta! je suis sous-préfet. Je te ferai mettre en prison. Je vous ferai tous mettre en prison, galopins.

Un hourra universel accueille cette menace.

— Nous chantons des chansons de la République, s'écrient les enfants. Il n'y a que des carlistes qui ne les trouvent pas jolies. — A bas les carlistes!

Le sous-préfet s'échauffe; les enfants s'irritent.

Déjà les gamins ramassaient des pierres, — cet âge est sans pitié! — lorsque le sous-préfet jugea prudent de songer à la retraite. Il effectua cette opération au milieu des huées universelles.

Voilà l'anecdote telle que la rapporté le journal d'Angoulême sur la foi duquel je vous la raconte, ayant été retenu à Paris pour mes affaires, ce qui m'a empêché d'aller vérifier la chose.

Vous me direz que les départements n'en continuent pas moins à élire des représentants montagnards et des conseillers municipaux parfaitement écarlates, quand l'occasion s'en présente.

— Monsieur, on n'a pas bâti la tour de Babel en un jour.

A propos d'élections et de campagnards, voici un fait qui remonte un peu loin, mais qui n'en est pas moins bon à révéler. Ce n'est pas ma faute, si je ne l'ai pas appris plus tôt.

Il s'agissait dans ce temps-là d'élire un président de la République.

Un propriétaire du département de la Gironde va trouver son métayer et lui dit :

— Çà, mon brave, je te préviens que je vote pour Louis Bonaparte.

— Tiens, tiens, répond le métayer.

— Je te préviens en outre que, si tu ne votes pas pour mon candidat, je te mets à la porte de mon domaine.

— Par ma foi, çà se trouve bien, répond le paysan; car j'avais l'intention d'aller vous dire que, votant pour Ledru-Rollin, il m'était impossible de continuer de faire valoir vos terres, si vous donniez votre voix à un autre.

Ce métayer était un excellent cultivateur qui augmentait de beaucoup les revenus de son maître, tout en améliorant son capital.

Le bourgeois le savait bien; aussi ne songeait-il pas le moins du monde à mettre sa menace à exécution. Il espérait seulement intimider le bonhomme.

— Allons donc, dit-il au laboureur, tu veux plaisanter. J'aime les plaisanteries quand elles sont bonnes, et celle-là me paraît très drôle.

— Je ne plaisante pas le moins du monde, répondit le paysan. Si vous ne votez pas pour Ledru-Rollin, vous pouvez chercher un autre métayer. C'est comme si le notaire y avait passé. Je ne vous dis que ça.

— Mais, Jean Claude...

— Il n'y a pas de mais Jean-Claude ni de mais Jean Pierre; c'est comme çà.

Le propriétaire dédaigna l'avertissement, et vota pour le neveu de l'empereur.

C'était son opinion à ce brave homme; rien n'est plus excusable que cela.

Mais son métayer n'en tint compte et le quitta.

Qui sait combien de sacs de blé, de bottes de fourrage et de tonneaux de raisin vont coûter à cet honnête rentier ses sympathies politiques?

Voilà pourtant où nous conduisent les dissensions civiles.

Un autre propriétaire de Lot-et-Garonne gourmandait également son métayer, non moins récalcitrant que celui de la Gironde, à propos de la même élection.

— Malheureux! lui disait-il, oserais-tu bien voter autrement que moi, qui te nourris depuis si longtemps?

— Excusez, notre bourgeois, répondit le campagnard, je m'étais toujours figuré que c'était moi qui vous nourrissions.

Ah! que l'on a donc bien raison de défendre la lecture des almanachs dans les campagnes!

Le mariage de Proudhon, qui défraie depuis longtemps déjà la verve de Cham, le spirituel caricaturiste du *Charivari*, rencontre encore des incrédules à Paris et dans la province.

Bien des bonnes gens se figurent, sur la foi des journaux honnêtes, que les socialistes sont beaucoup moins éloignés de manger les petits enfants que d'en procréer pour leur propre compte.

Que voulez-vous, nous vivons dans le pays le plus éclairé de la terre.

Beaucoup de gens ont tenu à vérifier le fait de leurs propres yeux, sur les registres de l'état civil du 5e arrondissement.

Un réac de mes amis me disait hier :

— Cette fois, mon cher, le socialisme est vaincu: Samson passe dans notre camp.

— Philistin, lui répondis-je, ouvre tes longues oreilles, et écoute cette fable de notre bon poète Lachambaudie :

LE MARIAGE DE PROUDHON,

FABLE

Imitée d'une fable de Lafontaine, intitulée : *Le soleil et les grenouilles.*

Aux noces de Proudhon ses amis en liesse
Détruisaient, en vidant les pots,
Le capital et les impôts.
Des modérés disaient; « Si Proudhon se confesse,
S'il se marie, enfin s'il assiste à la messe,
Il a de s'amender fait le ferme propos. »
Un usurier trouvait que ces gens étaient sots.
« Ce qui les réjouit me fait beaucoup de peine,
Dit-il; par ses écrits méchants,
Quand lui seul nous tient en haleine,
Hélas! que ferons-nous s'il lui vient des enfants? »

Quant à moi, je me réjouis de ce mariage. L'infatigable athlète de la gratuité du crédit a professé jusqu'à ce jour, il me permettra bien de le lui dire, des opinions quelque peu réactionnaires sur l'avenir réservé à la femme et à l'enfant dans la grande rénovation sociale vers laquelle sa plume vigoureuse contribue si puissamment à pousser l'humanité.

Ces impitoyables logiciens manquent souvent des *cordes mineures*, comme nous disons dans notre langage phalanstérien.

Préoccupés du positivisme des chiffres, ils s'habituent trop aisément à ne considérer la vie que dans ses rapports avec la tenue des livres en partie double.

L'homme ne vit pas seulement de pain et de science; il vit aussi de poésie et d'amour.

Certains esprits trop rudement trempés ont besoin des révélations d'une femme aimée pour bien comprendre cette autre face de l'existence humaine.

Je compte sur cette douce influence pour achever de détruire dans l'esprit de Proudhon le reste de défiance qu'y ont déposée nos préjugés barbares contre la dignité et la pudeur de nos épouses, de nos sœurs, de nos mères.

Il reconnaîtra bientôt, je n'en doute pas, que la femme autant que l'homme a droit à la liberté, et que la liberté ne peut que développer en elle la noblesse et la chasteté natives qu'y étouffent trop souvent l'esclavage et la misère.

EUGÈNE NUS.

ment la confédération helvétique, c'est-à-dire entre la France, la Prusse, l'Autriche et la commission centrale, il existe en ce moment des pourparlers sur les mesures à prendre à l'égard de la confédération et du droit d'asile tel qu'il y est exercé. On s'occupe de cette question d'autant plus sérieusement que la propagande socialiste a ouvertement son foyer en Suisse, et que les gouvernements cantonaux semblent être de connivence avec elle. Les puissances en question comptent du reste sur l'appui de la Russie, et presque même que la Sardaigne et l'Angleterre appuiront les résolutions prises. Cependant, si l'Angleterre ou la Sardaigne élevaient des difficultés, les puissances intéressées n'en attendraient pas la solution, mais passeraient outre. »

Mais les puissances absolutistes, en formant ces beaux projets d'écrasement, comptent sans les principes de dissolution intérieure qui les menacent. *L'Ordre* vient de nous en dérouler quelques-uns, mais elle n'a pas tout dit. On sait dans quel état d'irritation se trouvent en ce moment les différentes provinces orientales de la monarchie autrichienne. La République hongroise n'est qu'endormie, les principautés danubiennes s'agitent, et le *Journal de Saint-Pétersbourg* avouait dernièrement, tout optimiste qu'il est par ordre ou par intérêt, que les idées d'émancipation qui labourent si profondément le sol de l'Europe orientale, font aussi leur chemin en Russie. D'un autre côté on sait avec quelle impatience la Lombardie, Venise et la Romagne, supportent le joug qui les écrase, et quelle soif de vengeance dévore ces âmes ulcérées. Que l'absolutisme attaque la Suisse, s'il l'ose, et dans toute l'Europe on verra indubitablement s'engager une terrible mêlée qui cette fois ne laissera pas la victoire à la réaction.

Le roi de Prusse persiste à vouloir sa chambre aristocratique ; mais il ne tient pas à ce qu'on la lui accorde dès aujourd'hui. Il paraît décidé que la question sera suspendue jusqu'à la réunion du parlement d'Erfurth où grâce à l'abstention des démocrates, les absolutistes espèrent obtenir une majorité. De son côté la seconde chambre a ajourné pour le moment ses délibérations sur le message royal.

Le roi, du reste, est très peu en faveur auprès de la bourgeoisie. La preuve, c'est que dans tous les procès intentés pour offense au roi, les accusés sont acquittés par le jury. Divers acquittements de ce genre viennent encore d'être prononcés à Magdebourg.

—Les journaux allemands nous apportent aujourd'hui les conventions conclues entre la Turquie, la Russie et l'Autriche, au sujet des réfugiés hongrois.

Voici, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, les points de l'arrangement définitif qui a été conclu entre la Russie et la Porte-Ottomane :

» 1° Bem et les autres réfugiés polonais (sujets russes), qui se sont convertis à l'islamisme, seront transférés à Alep et à Koniah, où ils seront surveillés et mis dans l'impossibilité d'ourdir des complots contre la Russie ;

» 2° Les réfugiés de la même catégorie, non convertis à l'islamisme, seront expulsés des Etats ottomans et envoyés à Malte ;

» 3° Si l'un des émigrés polonais, non pourvus de passeports russes, mais vivant en Turquie sous la protection de l'Angleterre et de la France, etc., était ultérieurement poursuivi pour des menées contre la Russie, la Porte-Ottomane fera tous ses efforts, d'accord avec l'ambassade de France ou d'Angleterre, etc., pour qu'il soit renvoyé.

» On exécutera prochainement les deux premiers articles. Ahmed Effendi, second drogman de la Porte-Ottomane, partira incessamment pour Schumla, en qualité de commissaire chargé de l'exécution. »

La plupart des correspondances annoncent qu'il y a en ce moment, à Rome, une grande affluence d'étrangers. Personne n'y parle du retour du pape que les hommes de l'administration, et que personne ne le désire. *L'Osservatore romano* convient lui-même qu'on ne sait quand Pie IX rentrera dans les Etats que la France a essayé de lui rendre matériellement, mais que rien ne peut désormais lui rendre moralement.

Il paraît qu'en même temps qu'un conciliabule de princes déchus se rassemble à Venise, un conciliabule de jésuites et hauts dignitaires du clergé va s'assembler à Portici. Il s'en dirige sur le royaume de Naples de tous les points de l'Italie. En attendant, le pape continue à vivre dans l'intimité du roi Bomba et à assister officiellement à toutes ses fêtes. M. Baraguay-d'Hilliers est parti subitement de Rome le 17 pour se rendre à Portici immédiatement après l'arrivée d'une estafette venue de Paris. On croyait à Rome qu'il s'agissait d'un nouvel ultimatum. Mais après ce qu'il a fait, le gouvernement de M. Louis Bonaparte n'a droit de rien exiger du pape, et la situation est pour lui sans issue ; aussi parle-t-on de la retraite complète de nos troupes.

A Livourne, les Autrichiens continuent à arrêter et à juger une foule d'individus reconnus coupables d'avoir crié : vive la République ou fait d'autres démonstrations du même genre

— On écrit de Milan, 10 janvier :

« Les chapeaux pointus, dits à la *Hernani*, ont été défendus par ordonnance de police, comme signe de ralliement républicain. Plus de deux cents contrevenans ont été arrêtés, entre autres un homme de soixante ans, caissier de la maison de banque Carli. On l'a mis en liberté, ainsi que plusieurs individus coupables du même fait, en leur faisant signer l'engagement de renoncer à la coiffure prohibée, Le plus grand nombre n'en a pas été quitte à si bon marché. Quelques jeunes gens, qui ont ajouté à l'infraction le tort de faire résistance aux agens de l'autorité, ont été condamnés par mesure administrative, à trois mois de *carcere duro*, c'est-à-dire l'emprisonnement avec les fers aux pieds, et deux jours par semaine de jeûne au pain et à l'eau. »

Assemblée nationale.

Séance du 25 janvier. — Présidence de M. BARROCHE, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. THIERS dépose le rapport sur l'assistance publique.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de M. le général Baraguay-d'Hilliers, tendant à modifier le décret du 19 juillet 1848, qui établit la gratuité pour l'Ecole polytechnique et pour l'Ecole militaire.

M. CHARRAS. Citoyens représentants, je viens combattre la pensée du rapport de la commission. Vous avez entendu hier M. de Kerdrel. Il a soutenu que l'admissibilité aux fonctions publiques ne souffrira aucune atteinte, dès lors que le nombre des bourses sera suffisant pour les familles pauvres.

Je pense avec mon honorable ami, M. Tamisier, que ce principe n'est nullement sauvegardé. Pour cela, il faut bien faire attention à ce que sont les écoles polytechnique et militaire.

Les écoles spéciales du gouvernement limitent le nombre de leurs élèves ; puis elles constituent un droit exclusif à l'égard des autres citoyens pour obtenir une position dans l'armée ou dans le génie civil. Il faut donc la gratuité pour que tous les citoyens capables puissent jouir du même droit, du même privilège conféré à l'école polytechnique et à l'école militaire.

Le rapport dit qu'il s'en faut de beaucoup que, depuis le décret du 19 juillet 1848, les élèves libres qui suivent comme externes les cours des collèges, et vont y puiser l'instruction à bon marché, se soient multipliés comme on l'avait prédit ; que tout au contraire leur nombre a très notablement diminué.

En admettant cela comme exact, l'argument va-t-il donc contre le décret ? Les révolutions introduisent la gêne dans la société. Et si un argument peut être tiré de ces faits, c'est que la gratuité doit être accordée, surtout dans ces temps, puisque autrement on arrive à une diminution, non-seulement dans la fortune, mais aussi dans l'instruction du pays.

On nous a cité le commencement de l'Ecole polytechnique ; permettez-moi de rectifier quelques erreurs que j'ai remarquées hier dans les citations faites par l'honorable M. de Kerdrel.

L'orateur lit des fragments du rapport de Fourcroy.

L'Ecole polytechnique n'était, à son origine, qu'une école d'application des travaux publics ; mais, l'année suivante, la Convention en fit une école de théorie, et elle donna à tous les élèves un traitement.

En 1799, l'Ecole reçut une nouvelle organisation. Chaque élève reçut la paye de sergent d'artillerie; avec le fonds de réserve on faisait à chacun un traitement annuel de 514 fr., et avec cette somme on vivait dans ce temps-là à Paris.

Le général Bertrand vivait à Paris avec 36 fr. par mois.

M. Charras continue et rappelle comment et pourquoi la gratuité fut supprimée par l'empereur Napoléon : il voulait entourer son trône d'une aristocratie, et il la faisait tout d'une pièce comme la République faisait son papier-monnaie.

Monge fit tout ce qui dépendait de lui pour qu'on conservât l'indemnité, à ce point que, nommé sénateur, il abandonna son traitement à l'Ecole polytechnique pour y entretenir un certain nombre d'élèves. La Restauration éleva la pension à 1 000 fr., qui est le chiffre d'aujourd'hui.

Messieurs, je ferai une remarque, c'est que l'école, quand elle eut des élèves payés par l'Etat, fut un modèle de science et une pépinière d'hommes distingués, et qu'elle ne reçoit plus que l'élite de ceux qui ont de la fortune ou du moins de l'aisance. (Dénégations diverses.) Cette opinion est celle, ou plutôt a été celle de M. Dupin. Il en a changé depuis (On rit); mais je préfère celle d'autrefois.

J'étais élève de l'Ecole polytechnique, et quand je l'entendis faire l'éloge de l'Ecole polytechnique sous la démocratie, les larmes me vinrent aux yeux. (Allons donc ! — Rires et bruit à droite.)

M. de Tracy émettait le même avis en 1838 ; son opinion n'est plus en 1850 ce qu'elle était alors, mais alors, comme M. Charles-Dupin, il disait qu'il fallait élargir la base sur laquelle repose l'Ecole polytechnique. (Mouvement.)

Ce n'est pas notre faute, à nous autres jeunes gens, si nous sommes éclos au souffle des libéraux du temps de la Restauration ; ce n'est pas notre faute si eux ont renoncé à leurs idées, et si nous y avons persisté : à qui la faute ? (Mouvement.)

On a oublié hier de parler de l'Ecole militaire Or, nous trouvons la gratuité sous le régime de Louis XIV. Pour être admis dans les cadets, il fallait être noble, car alors la noblesse remplaçait le billet de mille francs qu'on fait payer maintenant à la porte des écoles spéciales. (Mouvement.)

Par la suite et à cause de la pénurie des finances, on décida que ces enfants paieraient cinquante écus par an. Mais savez-vous ce qui est arrivé en 1694 ? Il fallut dissoudre les compagnies qui ne trouvaient pas de sujets pour se recruter.

L'Ecole militaire de Paris, fondée sous Louis XV, était presque gratuite ; quand elle fut dissoute, les autres écoles qui lui survécurent avaient un certain nombre d'élèves entretenus par l'Etat ; les autres payaient pension ; alors, pour entrer dans ces écoles, il fallait être noble ou vivre sans rien faire... (Agitation.)

M. DE KERDREL. C'était vivre en se battant.

M. CHARRAS. M. de Kerdrel se trompe. Vivre honorablement, c'était vivre sans avoir besoin de faire œuvre de son esprit ou de ses mains. (Approbation à gauche.)

M. Charras continue l'histoire des écoles militaires sous l'Empire et sous la Restauration, et il fait remarquer qu'à mesure que les idées aristocratiques grandissaient, on élevait le chiffre de la pension à payer pour être admis à ces écoles. A l'Ecole polytechnique, le même chiffre s'est maintenu, tandis que l'on augmenta la pension des autres écoles militaires.

L'orateur examine ensuite la partie du rapport où l'on signale comme un danger l'étude des sciences mathématiques. Je suis fâché, s'écrie-t-il, de trouver ces paroles sous la plume d'un savant aussi illustre que M. Leverrier. Quoi ! les sciences mathématiques et chimiques sont un danger pour l'Etat !

Qu'est-ce à dire ? Il ne faut pas donner à la nation l'étude des sciences exactes ! Mais l'industrie, mais le commerce, demandent tous les jours des sujets élevés dans ces connaissances.

A GAUCHE. Et l'agriculture ! (Agitation.)

M. CHARRAS. Cette opinion, qui m'afflige, qui m'étonne, est empruntée à une autre époque, à cette époque où l'on disait qu'il fallait maintenir le peuple dans l'ignorance. (Interruption.)

J'entends qu'on me dit de ce côté qu'il y a trop de demi-savants. (C'est vrai !) Ah ! je le sais bien ; en tous pays les savants complets sont fort rares. Par exemple, je voudrais bien savoir combien il y a dans cette Assemblée, qui représente l'élite de la nation, combien il y a de savants complets ? (Hilarité.)

Il ne faut pas l'oublier : nous tous, nous ne sommes pas les descendants de Mathieu de Montmorency ; nous ne pouvons avoir l'idée de constituer une aristocratie ; nous ne nous tournerons pas contre le peuple pour lui dire : Arrière ! (Très-bien à gauche.)

En Russie, il y a environ 8 000 élèves dans les écoles militaires ; les écoles sont toutes gratuites, et leur entretien ne coûte que 6 255 000 francs. Comment n'admettrez-vous pas en République ce qu'on admet en Russie ?

M. DE LESPINASSE. Voulez-vous la gratuité dans le même esprit ?

M. CHARRAS. Non, je ne veux pas la gratuité dans le même esprit, ou, pour parler plus exactement, je n'en veux pas dans même le but. Je veux la gratuité pour que tous les fils de citoyens puissent être aptes à entrer dans les écoles spéciales. Du reste, l'empereur accorde aux candidats qui passent de bons examens un brevet de noblesse et un brevet d'officier.

La Prusse fait comme la Russie : les cinq instituts militaires de la Prusse sont gratuits. Ne dites donc pas que la gratuité est une mesure qui mène droit au socialisme; car vous ne ferez jamais croire à personne que l'empereur Nicolas ou le roi de Prusse soient partisans du socialisme, ni surtout qu'ils veuillent l'introduire dans leurs armées.

L'orateur relève ensuite une assertion de la commission. Le rapport porte ces mots :

« La dépense qui résulterait annuellement de l'exécu-
» tion du décret, serait en effet très considérable. Elle
» était fixée par le gouvernement à la somme de 927 000
» fr. (*avec une économie problématique* de 180 000 fr.)
» pour les Ecoles polytechnique et militaire. »

M. Charras soutient que l'économie n'est nullement problématique.

En résumé, dit en terminant M. Charras, l'économie qui pourrait résulter de la suppression de la gratuité serait tout au plus de 600 000 fr. Et pour cette faible économie, on ne propose rien moins que d'abaisser le niveau des sciences exactes, qui ne peuvent qu'amener le progrès moral en même temps que le progrès matériel. (Très bien ! à gauche.)

M. Ch. Dupin demande la parole pour un fait personnel.

M. CH. DUPIN. Messieurs, pour les hommes qui ne tiennent pas à la constance de leurs opinions, il ne peut y avoir aucun fait personnel contre moi dans ce qu'a dit M. Charras. Mais comme je tiens à cette constance, j'ai bien bien le droit de montrer que je n'ai pas été en contradiction avec mon opinion. (Parlez! parlez!)

Je m'honorerai toujours d'avoir fait partie de l'Ecole polytechnique. C'était sous le consulat. Il y avait alors deux catégories d'élèves : l'une qui recevait 98 centimes; l'autre qui recevait un supplément de traitement.

Je n'ai jamais été en contradiction avec mes opinions ; ces suppléments de traitement n'étaient qu'une chose semblable aux bourses. Aujourd'hui comme toujours, je pense que si l'on n'accorde que la moitié des bourses, on aura pourvu à toutes les nécessités.

M. Charles Dupin a été professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers ; il a toujours vu que pour la géométrie élémentaire il avait à peine, à la fin de son cours, le quart des ouvriers qu'il avait au commencement. (Rires.) De cela il résulte que les ouvriers n'ont pas une aptitude innée aux sciences exactes.

M. DE TRACY vient aussi, lui, répondre à M. Charras. Il ne s'est pas non plus mis en contradiction avec ses opinions de 1828. Il a toujours voulu le non casernement de l'Ecole polytechnique. Voilà seulement ce qu'il a dit, ce qu'il dit encore : il n'a jamais parlé de gratuité.

M. CHARRAS lit le passage d'un discours de M. de Tracy, où l'on ne parle de gratuité que dans le cas de l'enseignement.

M. DE TRACY. Je me crois fondé à remercier l'honorable M. Charras ; il ne résulte rien contre mes opinions actuelles de ce passage. Je disais que l'état de non casernement était un avantage immense pour les jeunes gens sans fortune. Les allocations qui étaient données n'étaient que des subventions, des sortes de bourses ; ce n'était pas la gratuité.

M. de Tracy veut la gratuité de l'enseignement, mais il s'élève contre la gratuité de la pension. Il n'en voit pas l'utilité; les bourses suffisent à tout.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD. Je parle contre la proposition de M. Baraguay d'Hilliers parce qu'elle est contraire à la justice, au bien-être de l'armée, parce qu'elle est surtout une violation manifeste de la Constitution.

Dans l'artillerie ni dans le génie, aucun colonel ne vient du corps des sous officiers; il sort nécessairement des écoles, et cela se conçoit, car dans ces deux armes l'instruction est d'une nécessité complète. La gratuité des écoles spéciales est donc utile pour que tous les citoyens méritants puissent arriver à ces écoles, clé des carrières militaires comme d'un grand nombre de carrières civiles. (Interruption.)

On me dit qu'on pourra toujours avoir des bourses. Et pourquoi des bourses quand il s'agit d'un droit ! Les bourses seront considérées comme des faveurs, et l'on n'aura pas trop tort, car les bourses, on ne les a guère qu'avec des protections, pas plus que sans elles on ne peut obtenir de décorations. (Très bien ! à gauche.) On ajoute que les aspirants aux écoles n'ont pas augmenté depuis le décret ; c'est que l'on ne pouvait avoir confiance avant que la mesure de gratuité ne fût bien certaine et mise à exécution.

En somme, ajoute M. Gourgaud, le rapport de la commission a présenté contre ces détails des objections qu'il ne comprend en aucune façon, si ce n'est que la commission a écarté les classes pauvres des listes spéciales, de l'admissibilité aux emplois publics prononcée par la constituante, et cela pour une simple économie de 600 000 fr. (Très bien ! à gauche.)

M. LEVERRIER, rapporteur, répond aux critiques que l'on a cru devoir adresser au gouvernement au sujet de la distribution des bourses. Un des honorables préopinants a soutenu que la faveur seule avait présidé à cette distribution.

M. MORTIMER-TERNAUX prend la parole et demande à appuyer les paroles de l'honorable rapporteur par la lecture des dernières listes. On y voit figurer des enfants de charpentier, de cordonnier, etc.

Une longue agitation accompagne cette lecture.

M. LEVERRIER reprend son discours. On dit que ces listes, dont M. Ternaux a cité un fragment, prouvent qu'elles ont été dressées d'après le mérite des élèves admis à cette faveur.

On nous a accusés, ajouté l'honorable rapporteur, de vouloir défaire l'œuvre de la Constituante (C'est vrai!), et je soutiens que nous sommes d'accord avec la Constituante. Le décret que vous avez à rapporter n'est pas, en effet, tel qu'il avait été soumis à l'Assemblée. Dans le projet, la gratuité devait être accordée dès le mois d'octobre.

Il n'est pas utile de rappeler comment ce décret fut modifié. On soutenait qu'il n'y avait que des enfants de familles riches qui se préparaient à ces études ; et pour donner aux autres le temps de s'y préparer, l'honorable ministre de la guerre d'alors proposa, comme représentant, que la gratuité ne commencerait qu'au mois d'octobre 1850.

Ce fut après cet amendement que la Constituante, heureuse d'échapper aux difficultés immédiates par un attermoiement, vota la loi avec empressement.

L'honorable rapporteur assure que le manque de moyens d'entretien n'éloignera jamais de l'école le vrai mérite et la véritable science, et il ajoute, en s'adressant à la gauche :

Le public a prononcé entre nous et vous ! Vous vous êtes présentés à lui, votre décret à la main et en lui disant : nous sommes vos seuls amis ! Mais heureusement le public sait maintenant ce que cela veut dire.

VOIX A GAUCHE. Faites donc un peu les élections et vous verrez. (Longue agitation.)

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE. Je demande à répondre quelques mots au discours de M. Leverrier.

On a parlé de l'économie que nous demandions, et qui n'a pas été réalisée, alors que nous étions au ministère. Pour qu'elle pût se faire, il aurait fallu que la gratuité fût admise, et elle a été renvoyée, comme vous le savez, au mois d'octobre 1850.

La gratuité n'augmentera pas le nombre des élèves qui se présenteront, nous a-t-on dit. J'en doute, mais en examinant la chose froidement, quand vous promettez la gratuité des écoles dont il s'agit, vous vous rapprochez de plus en plus de ces principes inscrits dans toutes les chartes, dans toutes les constitutions depuis 89, et qui établissent que les Français sont admissibles à tous les emplois civils et militaires.

M. DE LAMORICIÈRE continue à examiner ensuite la gratuité au point de vue de l'Ecole de Saint-Cyr.

Messieurs, croyez-le bien, il s'agit ici, plus que vous ne le croyez, des intérêts vivaces de l'armée ; et aujourd'hui cet intérêt s'élève à la hauteur d'un intérêt social. Vous nous trouverez toujours prêts à voter avec la majorité quand il s'agira d'unir la morale à l'instruction ; mais nous serons bien forcés de n'être pas avec vous le jour où vous mettrez un impôt sur le travail et l'étude, car alors on pourrait dire que vous avez peur de la lumière ! (Agitation.)

Je parle donc de l'Ecole navale. On s'élève contre la gratuité de l'Ecole navale. Et l'on oublie qu'en 1827, alors que M. Hyde de Neuville fit transporter le siége de l'Ecole d'Angoulême à Brest, l'Ecole fut non-seulement gratuite, mais les élèves même reçurent 480 fr. de traitement, comme indemnité de logement et d'entretien, et même 30 fr. pour la table. C'est M. de Polignac qui a préparé le projet en vertu duquel le régime actuel existe. Il me semblait que nous étions plus libéraux que M. de Polignac. Je vote contre la deuxième lecture.

L'Assemblée, consultée, décide à une grande majorité qu'elle passera à une seconde délibération.

La séance est levée à six heures un quart.

Paris, le 23 janvier 1849.

Citoyen,

Hier, M. Carlier a défendu de chanter, au concert de la salle Martel, la chanson de Béranger, *le Vieux Caporal*, mise en musique par F. Bonoldi. Cette rigueur serait naturelle, s'il s'agissait de *M. Judas* ou des *Missionnaires*, qui vont revenir ; mais empêcher sous le neveu de faire dire à un grognard qu'il a servi le grand homme, c'est en vérité trop drôle et trop fort.

F. BONOLDI.

ERRATUM AU *COURRIER DE LA GIRONDE*.

On lit dans ce journal :

« A part les quelques hommes de talent qui, après avoir fait la gloire des anciennes chambres monarchiques, sont l'honneur de nos assemblées républicaines, le suffrage universel n'a guère produit que des Greppo, des Lagrange, des Pelletier, des Nadaud, etc.; c'est-à-dire des maçons, des gargotiers, et autres métiers que l'honnêteté de la langue ne ne nous permet pas de nommer. »

Le bon sens montre qu'il y a évidemment là une erreur provenant de l'imprimeur ou de la chaleur d'improvisation de l'écrivain. Nadaud est en effet maçon, Pelletier est aubergiste, Greppo est tisseur, Lagrange, commis libraire; et nous ne voyons dans ces métiers rien qui puisse blesser l'honnêteté.

Il est évident que cette phrase renferme un contre-sens, et que l'auteur avait dans la pensée le souvenir des Praslin, des Teste, des Cubières, et autres renommées des chambres monarchiques dont le métier n'a de nom honnête dans aucune langue.

Citoyen rédacteur,

Le *Napoléon* ayant refusé de faire droit à la juste réclamation que je lui ai adressée le 18 du courant, veuillez avoir l'obligeance de l'accueillir et de l'insérer dans votre plus prochain numéro,

Salut et fraternité.

GREPPO,
Représentant du peuple.

Monsieur le rédacteur du *Napoléon*,

Je vous prie de vouloir bien insérer, dans votre plus prochain numéro, le *démenti formel* que je donne à l'assertion contenue dans votre n° 2, et d'après laquelle j'assisterais à des réunions qui se tiennent au café de l'Union.

Sans vous, Monsieur, j'eusse longtemps, toujours peut-être ignoré le nom de cet établissement ; non pas que je repousse aucune sorte de solidarité avec le parti qui appelle de tous ses vœux et active de tous ses efforts l'avénement des *réformes sociales*, mais je m'inscris en faux contre votre assertion parce qu'elle est entourée d'expressions malveillantes, qu'elle est mensongère, et que j'ai pour habitude de n'accepter d'autre responsabilité que celle que j'ai librement consentie.

Je regrette, Monsieur, de voir un journal, publié sous les hautes inspirations de M. Louis-Napoléon, faire son entrée dans la carrière de la publicité par de grossiers mensonges, dont la politesse de la forme ne prend même pas la peine d'atténuer l'odieux.

Je vous salue,

GREPPO,
représentant du peuple.

FAITS DIVERS.

Le nouveau curé de Forest, M. Vassal, nommé en remplacement de M. Barbier, a été installé samedi dernier, par M. le doyen de Landrecies, ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro.

Cette installation n'ayant pu avoir lieu que sous la protection de la force armée, l'autorité avait donné l'ordre à deux brigades de gendarmerie, commandées par le maréchal-des-logis Dherse, et à un détachement de 50 hommes du 7e dragon, sous les ordres d'un capitaine, de se rendre à Forest pour y maintenir la tranquillité. Ce déploiement de forces, tout en empêchant la foule de se livrer à des actes de violence, a été à peine suffisant pour contenir une population exaspérée.

Les femmes surtout, rendues furieuses par la décision de l'autorité ecclésiastique, firent tous leurs efforts pour empêcher l'installation, qui ne put avoir lieu qu'au milieu des huées les plus violentes et sous le sabre des dragons.

On ne peut trop regretter cet affligeant spectacle, offert par le ministre d'une religion de paix et de charité, contraint d'entrer au milieu de son troupeau, sous l'escorte d'un escadron de cavalerie tout prêt à charger pour lui ouvrir les portes de la maison du Seigneur. Cette déplorable situation va créer à M. Vassal une position bien pénible : il est à souhaiter que son caractère et ses vertus chrétiennes lui donnent le pouvoir de ramener à lui une population égarée. (*Observateur.*)

— On lit dans le *Travailleur de Nancy* :

« Dans la commune de F..., canton de B..., arrondissement de Lunéville, il existe une école de filles tenue par deux sœurs de la doctrine chrétienne. Ces sœurs avaient pour pensionnaires deux jeunes filles qui, se destinant à la carrière de l'enseignement, devaient aller subir un examen à Nancy. Le curé de l'endroit les invita un jour à se rendre chez lui individuellement, pour les interroger et juger par lui-même de leur capacité.

Une de ces jeunes personnes s'empressa d'obtempérer aux désirs du pasteur. Ce qui se passa dans ce tête-à-tête, nous ne le dirons point. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que le maire de l'endroit est venu à Nancy, appelé en témoignage à l'évêché pour rendre compte du fait, et de faits antérieurs qui sont de la plus révoltante lubricité et qui ont mis tout le village en émoi.

On dit que l'évêché, *dans la crainte d'un scandale*, refuse de donner satisfaction aux habitants de F...

Et voilà les gens qui prétendent avoir le monopole de l'instruction publique et peupler nos campagnes de *frères ignorantins*.

— Les démocrates sont priés d'assister au convoi du citoyen Thierry qui aura lieu demain dimanche 27, à 11 heures précises, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 147.

— Les actionnaires de la *Réforme* sont convoqués *d'urgence*, pour lundi, 28 janvier, à 7 heures très précises du soir, dans les bureaux du journal, rue J.-J. Rousseau, 3.

— L'abondance des neiges cet hiver fait rapprocher les loups des lieux habités. Les journaux des départements sont remplis d'accidents plus ou moins lugubres, causés par le froid ou par les loups.

Le 18 janvier, vers sept heures et demie du soir, à Ribemont (Aisne), une famille de journaliers nommés Caplain soupait au coin du feu, quand on entendit gratter au bas de la porte donnant sur la campagne. La mère du sieur Caplain, prise subitement de frayeur, crut à la visite d'un loup et dit à son fils : C'est le loup, il va nous dévorer, prends ton fusil. Caplain saisit un fusil double toujours chargé ; mais plus prudent que sa mère, avant de faire feu, il demanda qui était là.

Pas de réponse. Parlez, dites qui vous êtes, ou je tire, cria-t-il à plusieurs reprises. Pas de réponse encore, et sa mère lui disait toujours, en proie à la terreur : Mais tire donc, c'est le loup ; tire donc. Caplain alors s'approcha de la porte, arma son fusil et avant de tirer, dit très haut : Parlez ou je vais faire feu. Un grattement se fit encore à la porte ; c'en était trop, le coup partit ; on entendit le bruit d'un corps qui tomba sur la terre, puis un grand cri d'enfant : c'était une petite fille de quatre ans, sa cousine, que Caplain venait de frapper mortellement.

Cette pauvre enfant, qui venait chercher sa sœur qu'elle pensait dans la maison, saisie de peur et de froid, n'avait eu que la force de gratter pour se faire entendre. La balle lui avait traversé l'abdomen, d'où pendaient les entrailles, et était sortie par la cuisse droite. Un médecin, mandé sur l'heure, lui prodigua des soins inutiles ; la pauvre petite était morte au bout de deux heures. Caplain a dû être conduit devant le juge d'instruction de Saint-Quentin.

— Les froids, la neige et le verglas des derniers jours ont occasionné des accidents plus nombreux encore qu'on ne l'a dit. On compte en ce moment, dans les divers hôpitaux de Paris, dix à douze fractures de bras ou de jambes, parmi lesquelles plusieurs nécessiteront des amputations. On cite, parmi les cas les plus graves, une dame L..., qui, en tombant rue Saint-Honoré, s'est rompu le col du fémur ; le sieur D..., charretier à La Villette, conduisait une voiture lourdement chargée, quand, arrivé à la montée du Pont-Neuf, le timonnier s'abattit, et en tombant lui cassa la cheville du pied.

Un honorable commerçant de la rue Saint-Antoine, M. M..., homme d'une grande et forte corpulence, est rudement coudoyé, rue Saint-Martin, par un passant qui le fait glisser du trottoir, et il se casse la jambe droite. Tandis que le passant s'éloigne rapidement, sans daigner lui porter secours, M. M... se relève péniblement, mais la douleur lui fait perdre l'équilibre, et en retombant il se casse la jambe gauche.

— La seconde édition des *Etudes sur l'Allemagne*, par M. Alfred Michiels, vient de paraître à la librairie de Victor Didran, place Saint-André-des-Arts, 30. Dans un moment où l'Allemagne préoccupe si vivement tous les esprits, où de graves questions s'y débattent sur tous les points du territoire, ce livre doit être accueilli avec plus de faveur encore qu'à l'époque de sa première publication. L'auteur a parcouru le pays dont il nous entretient ; il en a vu de ses propres yeux les mœurs, les monuments, la situation politique. La littérature, la philosophie, l'architecture et les autres arts lui servent à expliquer les destinées de ce grand peuple.

LE LION DE VENISE. — Nous entendions hier, dit l'*Evénement*, M. Manin, le glorieux défenseur de Venise, raconter un fait qui exprime avec naïveté l'esprit de la population vénitienne sous la domination de l'Autriche.

Dernièrement on jouait, au théâtre Malibran, un mélodrame intitulé le *Déluge*. Au dénouement, Noé s'éloignait avec l'arche, sauvant un exemplaire de toutes les races, et tous les autres animaux restaient en proie à l'invasion des grandes eaux. Le peuple laissa périr les hommes et les bêtes ; mais quand ce fut le tour du lion (le lion, comme on sait, est le symbole de Venise), le public se leva en masse criant qu'il ne voulait pas que le lion pérît. Le tumulte continua jusqu'à ce que Noé s'approchât et introduisît le lion dans l'arche.

Il va sans dire que le lendemain la pièce était défendue.

L'association des écrivains-rédacteurs et teneurs de livres réunis, dont le siège est situé rue Pagevin, 9 (ancienne rue du Petit-Reposoir), croit qu'il est de son devoir de prévenir les associations de toutes les corporations, et notamment celles qui, comme elle, ont adhéré au contrat de l'Union, qu'elle est la seule, dans sa spécialité, rangée sous le drapeau de la démocratie, et constituée sur des bases vraiment fraternelles et égalitaires ; et que diverses institutions, exploitant le nom sacré d'association fraternelle et égalitaire, cherchent à s'insinuer parmi elles et à capter leur confiance.

Que les démocrates se tiennent donc sur leurs gardes, et qu'ils n'oublient pas surtout que la mutualité du travail et l'échange des produits sont les seuls éléments capables de créer et d'affermir la solidarité qui doit exister entre toutes les associations fraternelles.

Le gérant des écrivains,
A. THOUVENIN et Cie.

CONFÉRENCES SUR LE CHRISTIANISME,
PAR M. EDMOND DE PRESSENCÉ.

DU PRINCIPE D'AUTORITÉ EN MATIÈRE RELIGIEUSE.

La première conférence aura lieu le mardi 29 janvier 1850, rue de Provence, 42 bis, à 7 h. 1/2 du soir.

Elle aura pour sujet : Impuissance de toute autorité extérieure en matière religieuse.

PETITE CORRESPONDANCE.

Pont-l'Abbé. — M. M. — Nous transmettons immédiat. à L. et vous enverrons la rép. aussitôt reçue.

Indret. — M. M. — Reçu les 49-50. — Fait l'applic. de conf. — Rem. à tous.

Saint-Etienne. — M. T. — Reçu et expéd. les 500 ex. par les Messag. — Amitiés.

Pouliquen. — M. J. B. — Reçu les 82 et fait. — Affect. souv. et rem. de F. G., qui va vous écrire.

Etaves. — M. P. V. — Nous pens. que la suspens. dont v. nous parlez n'est que momentanée.

Lyon. — M. A. G. — Votre ab. est échu d'après nos liv. dep. le 15 déc., et nous ne v. expéd. plus depuis cette époque. — Pourriez-vous nous envoyer une de vos dernières bandes ?

BAL. — CONCERT.

BALS PARÉS. — Le deuxième bal paré a eu lieu mercredi dernier dans la salle de l'École lyrique, rue de la Tour-d'Auvergne, 16 (ancienne salle Moreau-Sainti). Les actrices aimées du public, et qui ont pris cette réunion sous leur patronage, ont mis le plus gracieux empressement à faire les honneurs de ces fêtes, qui voient enfin renaître les beaux jours des *bals d'artistes*. — Mercredi prochain, le troisième bal de nuit. — Prix du billets, 6 francs.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à 8 h. 1/2, par extraordinaire, grande Solennité musicale, dans laquelle on entendra : *Je ne déserterai jamais !* et la *Grande Hune*, de Paul Henrion, par le célèbre Ponchard, qui a bien voulu prêter l'appui de son talent au Concert populaire, et Mme Henri Potier, de l'Opéra-Comique. Deux scènes comiques, par Meyer, et les Enfants de Paris. Prix d'entrée, 50 c. Tribunes réservées, 1 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	52	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, [illegible] ; Bruxelles, M[illegible]chel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 26 janvier 1850.

Les affaires étaient très animées et les cours se sont tenus avec une fermeté qui annonce une liquidation en hausse : la rente s'est maintenue assez longtemps de 94-55 à 94-70 ; elle est ensuite retombée à 94-65, mais elle s'est relevée à 94-75, et à 2 heures 1/2 elle a constamment monté. A 3 heures on était à 94-85 demandé.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	94 80	Zinc Vieille-Montagne	2800 »
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	» »	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 50
Quatre 0/0, j. 22 sept.	75 25	Cinq 0/0 Romain	85 1/2
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 75	Espag. 3 0/0 dette ext.	36 1/2
Cinq 0/0 (empr. 1848).	» »	— 3 0/0 dette int.	29 »/»
Bons du Trésor	4 1/4	Belgique. Empr. 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2370 »	— Empr. 1840.	99 »/»
Rente de la Ville	96 »	— Empr. 1842.	99 »/»
Obligat. de la Ville	1275 »	— Banq. 1835.	845 »
Obl. Emp. 25 millions.	1187 50	Emprunt d'Haïti	463 »
Obligat. de la Seine	1050 »	Piémont, 5 0/0 1849	88 »
Caisse hypothécaire	145 »	— Oblig. anc.	980 »
Quatre-Canaux	»»» »	— Oblig. nouv.	970 »
Jouis. Quatre-Canaux.	80 »	Lots d'Autriche 1834.	400 »

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	94 55	94 85	94 50	94 80
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	» »	» »	» »	» »
Trois 0/0 fin courant	57 70	57 90	57 65	57 90

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	p »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	27 1/2
3 0/0 —	05 »/»	3 0/0 —	22 1/2

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Der cour
415 »	»»» »	Saint-Germain	»»» »	»»» »	»»» »
203 75	203 75	Versailles rive droite.	»»» »	»»» »	»»» »
170 »	168 75	Id. rive gauche.	»»» »	»»» »	»»» »
830 »	830 »	Paris à Orléans	»»» »	»»» »	»»» »
587 50	587 50	Paris à Rouen	»»» »	588 75	»»» »
248 75	248 75	Rouen au Havre	»»» »	»»» »	»»» »
215 »	215 »	Marseille à Avignon	»»» »	»»» »	»»» »
116 25	116 25	Strasbourg à Bâle	»»» »	»»» »	»»» »
331 25	»»» »	Orléans à Vierzon	»»» »	»»» »	»»» »
»»» »	»»» »	Boulogne à Amiens	»»» »	»»» »	»»» »
416 25	416 25	Orléans à Bordeaux	»»» »	»»» »	»»» »
465 »	468 75	Chemin du Nord	467 50	468 75	467 50
112 50	»»» »	Montereau à Troyes	»»» »	»»» »	»»» »
360 »	360 »	Paris à Strasbourg	»»» »	360 »	»»» »
272 50	272 50	Tours à Nantes	»»» »	»»» »	»»» »

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 27 janvier.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Deux Célibats.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ITALIENS. —
ODÉON. — Le Sicilien, Belronde, Trois Sultanes, le Malade imaginaire.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Roger, Poltron, Malbranchu, les Saisons.
VARIÉTÉS. — Deux Anges, le Provincial, le Sapeur, les Catagnettes, Mme Larifla, Lorettes.
GYMNASE. — La Bossue, Laurence, la Femme qui se jette par la fenêtre, Graziella.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Marraines.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Revue de 1849, la Mercière du faubourg Saint-Germain, Babylas.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'Ile des Bêtises, Blanche et Blanchette.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 28 — Lundi 28 Janvier 1850.

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 27 JANVIER.

L'Accord des Principes.

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES (1)

CHARLES FOURIER.

LA PROPRIÉTÉ ET LA COMMUNAUTÉ

Nous avons exposé les principes et les procédés organiques en vertu desquels l'accord du CAPITAL et du TRAVAIL est réalisé par la Théorie de Fourier.

Voyons si la solution offerte par cette théorie est bien l'expression complète des besoins humains, des mouvements historiques et des tendances modernes.

La COMMUNAUTÉ et la PROPRIÉTÉ sont les deux modes extrêmes, opposés, contradictoires du principe et du besoin d'appropriation.

Depuis la naissance des sociétés, il y a toujours eu, à la fois et parallèlement pour tous les hommes, besoin de possession commune et besoin de possession personnelle.

Pendant que la masse tendait à l'appropriation commune, l'individu tendait à l'appropriation privée.

Aujourd'hui, ces deux principes d'appropriation se heurtent, s'entrechoquent avec violence, et menacent, par leur lutte, de couvrir la société de ruines et de débris.

Cependant, depuis près de deux siècles, un troisième mode de possession, mixte, intermédiaire, s'est fait jour dans les transactions d'intérêts, et paraît devoir, en se développant, en se perfectionnant, satisfaire, combiner, synthétiser les deux principes contradictoires de *propriété* et de *communauté* : c'est le mode d'appropriation qu'on appelle : la PROPRIÉTÉ SOCIÉTAIRE, MOBILE OU ACTIONNAIRE.

Ces trois systèmes de possession se sont produits naturellement, instinctivement, en vertu de besoins divers, de nécessités différentes, proportionnellement au progrès industriel et social, et avant toute influence du Socialisme moderne. — La Théorie de Fourier a pour objet de faire cesser leurs conflits dans un accord supérieur.

Examinons rapidement la tradition et la légitimité de ces divers modes d'appropriation.

Du besoin de Communauté.

Le besoin de propriété commune puise son origine et sa légitimité dans le droit naturel, primitif, religieux, qu'a tout homme de vivre en fécondant la TERRE, ce domaine commun de l'humanité.

Dans les premières périodes sociales, la Communauté était le seul mode d'appropriation ou de possession qui existât. Tous les hommes avaient le droit commun de cueillir les fruits du sol, de chasser, de pêcher, etc.

Tant que les richesses naturelles ont été surabondantes aux premiers besoins; tant que les hommes n'ont pas senti la nécessité de créer des arts et des industries pour augmenter leurs ressources, la communauté a pu leur suffire, et il y a eu peu de luttes d'intérêts entre eux.

Les traditions indiennes, hébraïques, grecques, égyptiennes font foi de cet état primitif. Les navigateurs européens ont constaté des mœurs et des usages analogues dans le Brésil, dans l'Amérique, dans l'Océanie. En dépit même de l'influence des missionnaires, des conquêtes militaires et des colonies civilisées, les mêmes coutumes se sont plus ou moins conservées dans la majeure partie du globe.

En Europe, c'est principalement par la communauté territoriale du *Canton* ou de la *Commune* que le besoin naturel de propriété commune s'est satisfait (1).

Le *Canton*, la *Commune* étaient le district occupé par un certain nombre de familles qui campaient toujours ensemble, jouissaient en commun des terres et les exploitaient sous la direction des chefs. On se fixait sur un territoire, ou bien on cultivait tantôt un canton tantôt un autre. On semait et on moissonnait ensemble, ou bien on se partageait les terres tous les ans. Les récoltes étaient divisées en lots que chaque famille emportait, ou bien elles étaient déposées dans des greniers où chacun venait puiser suivant ses besoins.

Tous les peuples de l'Europe, les Espagnols, les Gaulois, les Thraces, les Illyriens, les anciens habitants de l'Italie, de la Sicile et de la Grèce, étaient ainsi dispersés dans les campagnes et partagés en cantons qui formèrent longtemps des Etats indépendants.

On trouve dans l'institution des *marches* des peuples germains, l'image la plus complète de cette COMMUNE primitive. Là, chaque homme ou chaque famille avait un droit indivis à la totalité du fonds. — La constitution des anciens clans de l'Ecosse offrait le même caractère de communauté territoriale et agricole.

On sait qu'encore aujourd'hui, chez les tribus arabes de l'Afrique, les familles et les individus ne possèdent pas un droit exclusif au sol : le *douair* n'est qu'une espèce de fief dont l'Etat peut disposer au nom de Dieu. L'individu ou le chef de famille (*douar*) n'en a que l'usage ou l'usufruit, qui lui est concédé à *condition de culture* et à charge de *redevance* au souverain pour les dépenses publiques, et à Dieu pour le loyer de la terre.

A ces faits nombreux qui témoignent déjà de l'antiquité et de l'universalité de l'esprit de communauté, on doit ajouter les communautés de biens entre les premiers chrétiens, communautés qui se sont conservées en quelque sorte dans la constitution de la propriété de l'Eglise des premiers temps (agapes) (2), et surtout dans l'organisation des couvents, dont le fond était inaltérable, mais dont la jouissance et l'administration étaient réparties aux plus capables et aux plus dignes.

Ce principe de communauté des biens s'est même perpétué dans la constitution actuelle de la Famille, ce premier noyau de l'association civile, la base et l'atelier primordial de la société civilisée. Le code civil consacre et garantit ce régime de communauté conjugale, à défaut de dispositions contraires entre les conjoints. La communauté est légale ou conventionnelle, universelle ou partielle au gré des contractants; son usage domine en Europe dans la grande généralité des contrats.

Le besoin de propriété commune se retrouve encore dans les usages et les institutions qui président à l'administration des communes. Les *cantons* primitifs ont disputé longuement aux empiètements de la propriété privée les quelques terrains qui, sous la dénomination de *biens communaux*, *de terres vagues*, etc., servaient et servent encore à l'exercice des droits naturels de pâture et de cueillette. C'est là que les plus pauvres du village amènent paître leurs troupeaux, ou ramassent les branches sèches qui servent à réchauffer leurs membres engourdis. Les malheureux des campagnes voient avec douleur disparaître les dernières parcelles de la *terre commune*.

Enfin, on voit le principe de communauté reprendre irrésistiblement ses droits dans les dispositions légales qui régissent les diverses espèces de *servitudes* ou d'*usages communs* établis sur les biens appropriés; tels sont les droits de passage, de puisage, de pacage et autres semblables. La faculté légale d'expropriation pour cause d'utilité publique, dont les communes et les Etats usent si fréquemment aujourd'hui, puise sa légitimité dans le même besoin de communauté humaine.

Le grand principe conquis par nos révolutions, inscrit en tête de nos constitutions, et en vertu duquel la souveraineté réside essentiellement dans le peuple, dans la nation, couvre de son autorité toutes les institutions qui font prévaloir le *bien commun*, l'intérêt de tous sur les convenances et satisfactions particulières.

Cet instinct de propriété commune, mobile des premières ébauches d'association territoriale, ne s'est révélé ainsi d'une manière énergique et universelle que parce qu'il est profondément inhérent à la sociabilité humaine. Il est impossible de ne pas voir en lui un des instruments providentiels de notre destinée, en ce qu'il UNIT entre elles les familles, les individualités, et les fait COMMUNIER dans les mêmes besoins. C'est une aspiration légitime, sacrée vers l'accession de tous à la propriété, vers le droit d'usufruit de la terre, vers cette garantie naturelle de subsistance et de travail que Turgot reconnaissait ainsi :

« *Le droit de subsistance et de travail*, auquel » correspond ce besoin, est un droit inaliénable, » imprescriptible. Nul homme ne doit être privé » des moyens de travailler et de vivre, c'est-à-» dire que les instruments de travail et les » moyens de subsistance doivent être garantis à » chaque individu, et, par conséquent, tout ce » qui est instrument ou matière de travail ne doit » pas être le domaine exclusif de quelques indi-» dus. Voilà le droit absolu, le droit natu-» rel!... »

Cependant, la satisfaction de ce seul besoin de communauté n'a pu et ne saurait suffire à l'activité sociale, aux exigences variées des passions humaines. La communauté ne réalise qu'une *unité confuse*. Sous ce régime, l'intérêt individuel et la liberté sont absorbés par l'intérêt commun et par la discipline morale d'un chef ou d'une majorité. La confusion de tous les droits, le défaut de division des fonctions, l'absence de stimulant à l'intérêt privé, à l'ambition et à la responsabilité personnelle, ont fait aboutir toutes les communautés à l'insouciance, au fatalisme du sauvage et du barbare. La création des produits n'étant pas entretenue par l'émulation des intérêts, des aptitudes et des efforts, se ralentit, s'énerve et fait place au sommeil fatal de l'indifférence. Ce n'est qu'en soumettant les individus à une obéissance passive que la communauté peut garantir le travail. D'ailleurs, le moindre accroissement de population détruit l'égalité primitive qui servait de base à l'association, et devient une cause de dissolution ou de migration.

Le principe de communauté, poussé à ses dernières conséquences et privé de tout contrepoids, est donc faux et subversif en ce qu'il étend sur tous les individus un niveau arbitraire, en ce qu'il viole les droits de la proportionnalité et de la justice, et mène à la confusion de tous les rapports sociaux.

C'est un LIEN naturel d'égalité, de solidarité et de fraternité entre les hommes, mais ce n'est pas un levier d'émulation industrielle et de progrès social. Il lui manque, sous ce dernier rapport, précisément ce qui constitue la légitimité de la propriété privée ou du besoin de propriété individuelle.

Besoin de Propriété individuelle.

La propriété privée remonte presque aussi haut dans l'histoire que le principe de communauté. Elle puise son origine dans le droit commun lui-même, puisque tout homme a besoin, pour entretenir sa vie, de *s'assimiler* les éléments de la nature physique, de s'approprier l'air, la lumière, les aliments, l'abri, le vêtement, etc. Elle constitue par cela le mobile de la création industrielle. Le sauvage qui, par son génie, s'est forgé un instrument de pêche, de chasse ou de guerre, a senti qu'il avait le droit de se l'approprier, de se l'assimiler. L'instinct de cette appropriation est aussi naturel que le *moi*, et correspond plus spécialement à la liberté, à l'individualisme.

L'exagération même de ce besoin d'appropriation privée peut se justifier dans l'enfance sociale par la rareté des moyens de production, par la nécessité rigoureuse où tout homme s'est trouvé de créer, de découvrir, de posséder des puissances industrielles et scientifiques, toujours plus grandes; par la guerre de convoitise et de compétition générale que se sont faite les diverses races humaines. Sous le régime du droit de conquête, de la force et de l'autorité barbare, il est tout naturel que l'appropriation personnelle ait été exclusive; que l'homme lui-même ait appartenu à l'homme et au sol sitôt que le sol a cessé d'appartenir à l'homme.

Si le père de la famille patriarcale et le chef de la tribu n'avaient pas fixé leur tente sur tel territoire exclusif et ne s'étaient pas approprié la première charrue, la crise douloureuse de l'enfantement de l'industrie, des sciences et des arts eût été inféconde. Il fallait conquérir pour féconder et consommer; il fallait défendre pour conserver; il fallait assujettir et comprimer pour exploiter et perfectionner. Tant que, par le résultat même des conquêtes industrielles et des progrès sociaux, le travail ne sera pas devenu attrayant en lui-même, les mêmes conditions d'assujettissement, d'exclusion et de compression resteront plus ou moins inhérentes au droit de propriété personnelle et plus ou moins barbares dans leurs effets.

Cependant, le droit de propriété, complément essentiel de toute personnalité, instrument d'initiation et de création, a varié suivant le développement de cette personnalité et suivant les progrès de cette initiation. Après s'être exagéré violemment jusqu'au droit de vie et de mort du père sur le fils, et du conquérant sur l'esclave, il s'est transformé, sous la féodalité chrétienne, en droit de rançon, de corvée, de taille, de péage et de jambage; et il s'est réduit, pour la bourgeoisie de nos jours, au droit d'user et d'abuser de la chose possédée, au monopole du capital sur la terre, à la rançon sur la circulation et le produit. Sous cette nouvelle forme, le privilège de la propriété personnelle, protégé par la légalité moderne, est sans doute moins directement barbare et oppressif que l'ancien, mais il n'en crée pas moins indirectement une spoliation, une oppression et des inégalités sociales, arbitraires, criantes.

Pour s'expliquer comment le principe de propriété privée,—légitime et naturel, en tant qu'il consacre le droit qu'a tout travailleur de s'approprier la chose créée à laquelle il a imprimé le cachet de sa personnalité,—a pu dégénérer, encore de nos jours, en droit de monopoliser la terre, de faire la loi au travail et de rançonner le produit, il faut bien remarquer que cette propriété privée était et constitue encore le seul moyen de création industrielle, et surtout la seule garantie de sécurité, de conservation, d'accumulation, de bien-être.

En effet, ce serait calomnier l'espèce humaine, que d'attribuer à l'excès seul de cupidité et d'égoïsme, les droits exorbitants que la propriété privée s'est arrogée sur la terre, et sur le travail des deshérités. C'est bien plutôt dans l'absence de toute providence sociale, de toute organisation de solidarité entre les hommes, dans le défaut de toutes garanties communes de subsistance, de travail et de secours contre la misère et la ruine, qu'il faut chercher la raison de ce phénomène monstrueux d'usurpation.

Dans un état social où la force et le hasard présidaient souverainement à la lutte des intérêts, la propriété privée devenait exclusive par nécessité de prévoyance. L'homme économisait et accaparait pour se garantir des fâcheuses éventualités. Il économisait, il exploitait, il spéculait, il grugeait, il monopolisait le plus souvent, pour mettre ses vieux jours à l'abri du dénuement, pour assurer l'éducation de ses enfants et les protéger contre la perpétuation de ses propres douleurs; pour garantir ceux qu'il aimait contre le chômage, contre les disettes, les faillites, les maladies, etc., etc. La propriété, c'était la dignité, la liberté, la grandeur; l'économie, c'était la prévoyance; la prévoyance, c'était l'avenir. En s'appropriant par le travail, par ruse ou par force, légitimement ou illégitimement, les agents de production, les moyens de jouissance, les instruments de travail à sa convenance, le propriétaire n'avait pas conscience de nuire à autrui; il avait, au contraire, souvent pour mobile l'amour de sa profession, l'amour de l'art, du luxe, de la gloire, le respect de son nom et la louable ambition du progrès. Il préférait la mort à la dépossession, non pas généralement par avarice sordide, mais bien parce qu'il sentait que sans propriété il retombait dans la dégradation, sous le coup de toutes les souffrances, de toutes les mauvaises chances d'une société mauvaise.

S'il n'y avait eu que méchanceté ou égoïsme aveugle dans les excès de l'appropriation privée, le propriétaire n'eût pas accumulé et légué aux générations suivantes les instruments de travail et les richesses de toutes sortes qui constituent notre mobilier social, il les eût consommées, gaspillées, anéanties de son vivant.

Dans ses usurpations et ses abus mêmes, la propriété privée a suivi fatalement et corollairement la loi de tous les pouvoirs protecteurs et initiateurs. Elle a initié les hommes à la création du luxe et des richesses par l'oppression, par la douleur et par la lutte, comme la théocratie les a initiés à la science par le privilège exclusif de la révélation, comme l'autorité féodale et monarchique les a initiés à la connaissance de leurs droits sociaux par le privilège et les excès mêmes du pouvoir.

L'absence de contrepoids a causé les abus de la

(1) Voir les numéros des 17, 24, 31 décembre 1849, 4, 5, 7, 14 et 21 janvier 1850.

(1) Voir les *Vues historiques sur la propriété*, par M. Gilliot. *Phalange*, livraisons de mai et juin 1846.
(2) *Actes des Apôtres.*

Propriété privée comme il avait sauvé les vices de la Communauté.

Ainsi que le régime communautaire avait échoué dans la stérilité, la monotonie et l'indifférence, par le défaut de stimulant au progrès industriel et à l'intérêt personnel, — la propriété privée rencontre pour écueils, sous nos yeux, l'impuissance de l'isolement, du morcellement et de l'insolidarité.

Toutes les communautés absolues ont été forcées de se dissoudre parce qu'elles *opprimaient l'individu* sous leur niveau ; parce qu'elles ne respectaient pas les inégalités naturelles des passions humaines.

Toutes les propriétés privées sont aujourd'hui menacées de la même dissolution parce qu'elles ne tiennent pas compte du droit commun sur la terre, parce qu'elles *oppriment la masse*, parce qu'elles font naître les inégalités sociales les plus choquantes et les moins naturelles.

L'excès de communauté, en provoquant la réaction du droit personnel, produit l'INDIVIDUALISME.

L'excès d'appropriation personnelle, en provoquant la réaction du droit commun, produit le COMMUNISME de nos jours.

Le monopole collectif et confus de la communauté, dès l'enfance des sociétés, a été une source de désordres, de déviations, d'empiétements et d'USURPATIONS barbares.

Le privilége personnel de la propriété est une source de divisions, de chicanes, de procès, de haines intestines et de RÉVOLUTIONS non moins barbares.

Il y a guerre sociale lorsque le droit commun opprime le droit individuel.

Il y a guerre sociale lorsque le droit individuel opprime le droit commun.

Avec ces alternatives, la société humaine pourrait craindre un avenir indéfini de convulsions et de cataclysmes, si entre les deux termes contraires et exclusifs d'appropriation que nous venons de caractériser, la providence et les besoins sociaux n'avaient fait naître un troisième mode d'appropriation qui peut, en se développant, résumer, balancer, harmoniser les principes légitimes et les avantages de la PROPRIÉTÉ et de la COMMUNAUTÉ. Cette nouvelle forme d'appropriation se nomme, comme nous l'avons dit plus plus haut, la PROPRIÉTÉ SOCIALE OU SOCIÉTAIRE, MOBILE OU ACTIONNAIRE.

Doubles avantages de la Propriété Sociétaire.

La propriété sociétaire est née : 1° de la nécessité dans laquelle se trouvait la société de rétablir entre ses membres quelques liens de solidarité, quelques bienfaits de l'ancienne Communauté ; 2° de l'impuissance où était la Propriété privée de produire isolément de grandes choses et même de suffire à tous les besoins de la production, de la consommation et de la circulation des richesses.

Les familles, les individus qui se sont cotisés pour fonder des églises, des hôpitaux, des marchés, des théâtres, des mairies, des bourses, des fontaines, etc., ont fait de la propriété sociale, c'est-à-dire des monuments qui appartiennent à tel quartier, à telle population, à telle ville, à telle commune, et non pas à tout le monde, et non pas à tel individu en particulier.

Les Etats qui, au moyen de rançons, de tributs, de taxes ou d'impôts, ont ouvert des grandes routes, creusé des ports, des canaux, fondé des colléges, des académies, des musées, etc., ont créé une propriété sociale dont ils ont conservé l'administration en leur qualité de gérants de l'association nationale.

Les budgets des communes et les budgets des Etats sont des sortes de *fonds sociaux* qui ont pour objet d'entretenir certains bienfaits de solidarité, d'utilité publique entre les hommes, et de payer certains services de protection, de justice, etc, que la société rend à l'individu ou que l'individu rend à la société.

Les associations diverses qui se forment depuis des siècles pour construire et armer des navires, pour établir des expéditions maritimes et commerciales, constituent, sous différents modes, des propriétés sociétaires. Ainsi firent les grandes compagnies de commerce et de colonisation qui, dès le commencement du dix-septième siècle, se constituèrent en Angleterre, en Hollande et en France avec le double concours des particuliers et des gouvernements.

Les banques qui ont pour objet de faciliter la circulation des capitaux et les échanges, par l'organisation du crédit, reposent sur une propriété actionnaire et mobile. Les assurances, les sociétés de toutes sortes, *en nom collectif, en commandite, anonyme, en participation*, commerciales, agricoles, industrielles, littéraires, théâtrales, etc., exploitent un fonds social dans l'intérêt d'un certain nombre de souscripteurs ou d'associés, et constituent encore des propriétés sociétaires dont le Code protége les droits.

En raison de l'impuissance du morcellement de la Propriété privée et des nouveaux besoins que les découvertes des arts et des sciences ont fait naître, il n'y a pas aujourd'hui de grandes fermes, de grands comptoirs, de grands bazars, de grandes usines, de grands services urbains, de grandes entreprises quelconques qui ne soient le produit d'une association de capitaux et une mobilisation de la propriété.

Le propriétaire qui a voulu jouir d'un peu de tranquillité a mobilisé sa propriété en la plaçant en rentes sur l'Etat.

Les chemins de fer, avec leurs capitaux mobiles et leurs ateliers de deux cents lieues de longueur, sont les témoignages les plus imposants de la puissance de ce nouveau mode de propriété sociétaire et actionnaire.

La propriété territoriale, financière, agricole, industrielle ou commerciale, après s'être divisée, morcelée et individualisée à l'infini ; après s'être immobilisée dans les mains de possesseurs exclusifs, est forcée aujourd'hui par les découvertes mêmes de la science, par la création des machines, par la concurrence de la propriété actionnaire, de se mobiliser sous forme de moyens d'échange et de circulation, et de s'agréger, de se concentrer sous forme d'*association*.

Dans cette transformation irrésistible qu'elle subit et que l'instinct même de son intérêt détermine, la propriété s'efforce de concilier le principe de solidarité et d'unité d'exploitation que représentait plus particulièrement la Communauté ancienne avec le principe d'émulation, de spécialité de responsabilité personnelle, qui est le caractère de l'appropriation privée.

Seulement, cette transformation de la propriété ne s'est produite jusqu'ici qu'au profit des capitalistes, des spéculateurs, des plus gros propriétaires, et n'a eu pour premier résultat que d'asservir davantage le peuple au lieu de l'émanciper. Les bienfaits d'unité de gestion, d'association, de solidarité et d'émulation qu'elle recèle n'ont été étendus exclusivement qu'aux capitaux, et les ont armés d'une puissance des plus redoutables.

En effet, l'avènement de la propriété actionnaire favorise la formation d'une féodalité financière et industrielle comme l'avénement de la propriété du droit de conquête avait formé une féodalité territoriale et militaire. Par la spéculation et l'agiotage, elle attire les capitaux vers les capitaux en raison directe des masses et des distances pendant que le crédit et l'argent ne gravitent autour des besoins de la classe pauvre qu'en raison inverse des distances et des masses. Elle déprécie d'autant plus les salaires qu'elle élève fictivement la valeur des propriétés. Elle prodigue toutes les chances de fortune à une petite minorité déjà pourvue de richesse, pendant qu'elle prive de protection et de chances de gain l'immense majorité laborieuse déjà dénuée de ressources. Elle fait ainsi coïncider les institutions de crédit qui enrichissent les gros capitalistes des villes, avec l'usure qui ruine les petits propriétaires des campagnes — et l'application des sciences, les découvertes de la vapeur, la création des machines qui dotent la société de grandes puissances de production, avec la ruine des petits métiers, de la petite culture et des petits comptoirs, qui la couvre de débris.

Aussi, en raison même de sa puissance d'envahissement, soulève-t-elle à la fois et la réprobation des travailleurs sans capital qui, sous l'inspiration de la solidarité générale du *Communisme*, s'associent pour bloquer le capital lui-même, — et la réprobation des petits cultivateurs ou des petits industriels qui, au nom de la liberté, de l'*Individualisme* protestent contre la ligue féodale des grands capitaux.

A cet état critique et périlleux des choses, il n'y a qu'un remède : ce n'est pas de revenir, comme règle absolue, à la Propriété privée exclusive et morcelée, et de renoncer par conséquent au bienfait de la mobilité actionnaire, de l'association des capitaux et des grandes créations industrielles ; ce n'est pas non plus de reconstituer la Communauté absolue, égalitaire ou confuse, et d'opprimer les besoins de luxe, d'intérêt, d'ambition et d'émulation de l'individu : c'est uniquement d'étendre à tous les travailleurs et à toutes les industries les bienfaits d'association, de solidarité et d'unité d'exploitation dont quelques capitalistes ont seuls profité jusqu'à ce jour.

Or, voilà précisément ce que Fourier propose de réaliser par la constitution de la COMMUNE SOCIÉTAIRE et par la répartition proportionnelle au concours en *capital, travail* et *talent*.

En généralisant la propriété sociétaire et actionnaire, Fourier arrive à réaliser tous les avantages de la Communauté et tous les avantages de la propriété privée, sans tomber dans leurs doubles écueils.

Dans la Commune sociétaire, le principe fondamental, légitime du *Communisme* ou de la COMMUNAUTÉ, est largement satisfait, puisque la TERRE, capital primitif et général, est rendue au droit *commun*, à l'usage de tous les hommes ; puisque, en outre, la plus-value de cette Terre, les richesses accumulées et les instruments de travail de toutes sortes, à la création desquels les prolétaires ont si largement contribué, sont eux-mêmes accessibles à tous les membres de l'association communale, à titre de propriété sociétaire, dont le fonds se divise en actions foncières, banquières et ouvrières.

Dans la Commune Sociétaire, le principe fondamental et légitime de l'*individualisme* ou de la PROPRIÉTÉ PRIVÉE est pourtant respecté, puisque l'individu, indépendamment du droit qu'il possède avec tous de féconder la Terre et de se servir des instruments sociétaires de travail, a la garantie positive, générale, solidaire d'acquérir d'autant plus de richesses et de renommée qu'il concourt davantage à la production et à l'harmonie sociale par ses efforts, ses ressources et ses lumières.

Là, il n'y a plus à craindre la monotonie, la confusion et le despotisme égalitaire de la Communauté, puisque l'individu est sans cesse sollicité par l'émulation des groupes de fonctions et des Séries industrielles, par les combinaisons attrayantes du travail et par la perspective de la fortune, à se développer selon toute la variété de ses aptitudes, de ses passions et de ses facultés.

Là, on ne peut redouter non plus les vices de cupidité, d'égoïsme, d'accaparement et d'exploitation exercées par la propriété privée aux dépens de la masse, puisque l'intérêt individuel et l'intérêt social sont solidaires, puisque l'individu élevé par l'association, entouré de GARANTIES SOCIALES n'a plus besoin de nuire à la société pour se garantir personnellement ; puisque l'association assure l'éducation et la profession aux enfants, la retraite aux vieillards, le travail et le *minimum* de subsistance à tous, et rend impossibles ces chomages, ces faillites, ces risques, ces éventualités d'abandon et de misère qui justifiaient les excès d'âpreté de la propriété privée ; puisque membre de plusieurs Séries industrielles, de plusieurs groupes de fonctions, tout sociétaire est, au jour de la répartition, d'autant plus intéressé à la justice distributive et générale, qu'il s'est mêlé à plus de travaux et s'est montré plus avide de gain personnel.

L'ordre sociétaire, en fait de répartition, a ainsi l'*inestimable avantage d'absorber la cupidité individuelle dans les intérêts collectifs des Séries de travaux, et d'absorber les prétentions collectives de chaque Série professionnelle par les intérêts individuels de chaque travailleur dans une foule d'autres Séries de fonctions.*

L'association communale proposée par Fourier n'est pas autre chose que la SOCIÉTÉ EN COMMANDITE telle qu'elle est définie par le Code ; seulement, cette société embrasse dans ses liens de solidarité et de responsabilité tous les membres de la commune, associés comme producteurs, consommateurs et échangeurs, comme capitalistes, travailleurs et hommes de talent ; — seulement, elle relie dans un faisceau de Séries toutes les industries, toutes les professions, toutes les forces productives de la commune, de manière à réaliser tous les avantages de l'unité d'exploitation, tous les bénéfices de l'économie d'efforts, de ressources et de choses.

Avec ce mode de propriété synthétique, INTÉGRAL, tous les conflits d'intérêts, toutes les difficultés sociales disparaissent ; l'administration des intérêts particuliers et des intérêts généraux s'identifie et se simplifie merveilleusement. La gérance élective de l'association communale prélève sur le produit annuel la somme destinée à couvrir les dépenses communes : 1° l'impôt, dont la quotité et la destination sont fixées, déterminées d'avance par les gérances provinciales ou nationales, et qui se répartit et se perçoit sans frais fiscaux, sans vexations, sans la moindre difficulté ; — 2° Toutes les choses que la commune tire du dehors, tout ce qu'elle ne doit pas au travail de ses groupes, en approvisionnements, en entretien des constructions, des instruments de travail, en MINIMUM de subsistance, d'agréments et de plaisirs communs, etc.— Après quoi elle répartit la somme restante entre toutes les Séries industrielles, en les classant d'après leur degré de *nécessité* locale, d'*utilité* ou de pur *agrément*. Ce sont ensuite les Séries industrielles elles-mêmes qui affectent leurs allocations spéciales à la rémunération de chacune des facultés productives, *capital, travail et talent*.

Cette répartition est libre, amiable, variable, au gré des parties et selon les besoins sociaux. Telle industrie qui était négligée et dont la nécessité se révèle, pourra être payée davantage d'une année à l'autre. Telle Commune, telle branche industrielle qui regorge de capitaux, leur offrira une prime beaucoup plus faible que celles qui en manquent.

Là, les monopoles d'agiotage, de spéculation au seul profit des banquiers, des capitalistes ou des intermédiaires parasites, ne sont plus possibles, puisque l'association des capitaux est concentrée sur la production ; puisque le capital employé aujourd'hui dans la banque et le commerce est forcé de devenir producteur pour être productif ; puisque le crédit sur gage, l'échange direct, réciproque et gratuit, rendent impraticables les rançons scandaleuses du commerce, et font parvenir au consommateur le produit au prix de fabrique.

Là, indépendamment des dividendes à allouer au TRAVAIL et au TALENT, pour le plus grand profit du peuple, la répartition au CAPITAL est elle-même combinée de manière à ce que les premières épargnes du travailleur, transformées en coupons d'actions *ouvrières*, rapportent plus que les actions *foncières* ou *banquières* des capitalistes (1).

Là, enfin, comme nous l'avons déjà indiqué, les besoins d'acquérir et de donner pourront être satisfaits d'une manière d'autant plus harmonique, que leurs essors seront plus nombreux et plus variés.

Ainsi, l'ÉDUCATION COMMUNE, LE DROIT AUX INSTRUMENTS DE TRAVAIL et LE MINIMUM DE SUBSISTANCE que la société doit à tous ses membres, correspondent au besoin d'égalité, de fraternité, d'AMITIÉ, sans dommage pour l'intérêt individuel et pour l'intérêt général (2).

Ainsi, la RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au concours en *capital, travail et talent*, répond plus particulièrement aux besoins d'émulation, de progrès, de récompense matérielle et spirituelle (richesse et gloire), au mobile de l'AMBITION.

Ainsi, les droits de DONATION et d'HÉRITAGE correspondant plus spécialement à l'AMOUR, et à l'AFFECTION FAMILIALE, permettent à chaque homme d'épandre sur ses semblables ses richesses comme ses affections.

(1) Voir le tableau de la répartition au capital, CHARLES FOURIER, *Fausse industrie*, 1er volume.

(2) Voir *De la Propriété et des diverses manières légitimes d'acquérir*, par DÉSIRÉ LAVERDANT. *Phalange*, livraison de septembre 1846.

Seul ce régime de PROPRIÉTÉ INTÉGRALE, tout homme acquiert, — pour pouvoir agir, en proportion de ses besoins, — pour avoir agi, en proportion de son concours ; — il acquiert aussi en proportion de ce qu'il est aimé, et il donne en proportion de ce qu'il aime. — Il acquiert de la collectivité qui abandonne et confère, de l'individu qui donne et lègue. — Il acquiert et il donne à titre de frère, de co-sectaire, de bien-aimé et à titre de citoyen.

Mais la Terre redevenant propriété commune, les instruments de travail étant propriété sociale, l'éducation, le travail attrayant et le *minimum* de subsistance en nourriture, logement, vêtements, étant garantis à tous les associés ; les grades, les honneurs étant électifs ; la répartition des bénéfices étant faite entre pairs, — tout homme ne peut acquérir et donner que des valeurs représentatives d'objets créés, des actions, signes d'échange, monnaie ou titres servant de capital pour des créations nouvelles ou pouvant se réaliser en objets de luxe, en logements, mobilier, vêtements, nourriture, etc. Tout homme ne peut, par la fortune comme par le mérite, qu'occuper un rang plus élevé dans la hiérarchie mobile et graduée des richesses de l'association, et se trouve d'autant plus sollicité à rendre ces richesses à la production et à la grande famille associée, qu'il les acquiert par la production et le concours social.

Le droit commun, la proportionalité, la liberté, la fantaisie, s'accordent ainsi dans l'Ordre Sociétaire.

A tous ces titres, la théorie de Fourier est bien une synthèse scientifique des divers modes d'appropriation. Elle ne combine pas seulement l'avantage de la Communauté primitive avec les bienfaits de la Propriété privée ; elle ne concilie pas seulement les droits imprescriptibles et universels accordés par Dieu à chaque homme sur le capital commun, la TERRE, avec les droits aussi naturels, aussi sacrés de la personnalité et de l'individualité, elle développe encore simultanément les deux principes et ces deux droits, de telle sorte que la Communauté n'arrivera à son développement intégral que par la vulgarisation la plus complète du principe de propriété personnelle, et que la Propriété privée puisera sa plus large satisfaction, sa plus solide garantie dans la solidarité et l'insubstantialité même de la Communauté.

Nous avons donc raison d'affirmer que la PROPRIÉTÉ SOCIÉTAIRE ET INTÉGRALE décrite par Fourier est l'expression la plus large, la plus harmonique des principes, des institutions historiques, des besoins individuels et des tendances modernes.

F. GUILLON.

Le *Siècle* rapporte ce matin un fait très curieux. On sait les difficultés qu'éprouve le pape à contracter un emprunt : ces difficultés viendraient de deux sources.

Les banquiers juifs, M. de Rothschild en tête, refusent de prêter de l'argent au saint-père, si celui-ci ne s'oblige à émanciper les juifs des Etats-Romains, et à réparer d'une manière éclatante l'insulte qui a été faite à ceux du Ghetto. Le fait paraît vrai, car hier l'*Osservatore romano* insistait pour que l'emprunt fût contracté, s'il était possible, avec des catholiques.

Mais les banquiers catholiques présentent aussi leur difficulté. Mazzini a déclaré, à ce qu'il paraît, au nom de la République romaine écrasée par les baïonnettes, mais toujours vivante en droit, que le gouvernement de la République ne reconnaîtrait pas l'emprunt contracté au nom de Pie IX, et les banquiers prévoyants refusent de rien prêter, si on ne leur donne les biens du clergé en garantie.

Ainsi le véto de Mazzini exilé, persécuté, placé sous la menace de l'assassinat, interdirait l'entrée de Rome à Pie IX, soutenu par les armées de toutes les puissances catholiques !

Les rôles sont changés : ce n'est plus le pape qui commande aux rois, ce sont les exilés qui commandent au pape.

Mais la situation est la même. Au moyen-âge les rois opprimaient les peuples, et le pape, souverain par élection, protestait au nom des opprimés.

Les papes ont depuis fait cause commune avec les rois, et l'élu du peuple proteste à son tour, au nom des mêmes opprimés, contre le pape oppresseur.

La Finance s'amuse.

Sous Louis-Philippe, l'agiotage et l'usure largement exploités avaient les allures hautaines qui caractérisent les parvenus de la finance. Elle parlait cavalièrement aux ministres, témoin la fameuse lettre de M. Perreire, relative à l'embarcadère de la rue Saint-Lazare. Il y avait là au moins un certain décorum. Aujourd'hui il en est autrement, la finance, encore étourdie de la *surprise* de Février, éprouve le besoin, il paraît, de semer les fleurs de rhétoriques et de lancer les gracieusetés courtisanesques autour du pouvoir : la finance sent instinctivement que son règne ne sera pas de longue durée ; aussi, pour arrondir une seconde fois son escarcelle, elle joue le rôle d'adulateur.

Le *Journal des Chemins de Fer*, ce patron des financiers, qui espère encore écumer la gent actionnaire, fait les réflexions suivantes :

« Nous n'avions pas besoin de lire le *Napoléon*, » journal écrit sous l'inspiration de l'Elysée, pour

» avoir que les idées personnelles du président » étaient tout à fait favorables aux compagnies » de chemins de fer. »

Le programme du pouvoir exécutif reconnaît qu'il faut, « pour revivifier l'industrie, *appeler » les capitaux étrangers, et remettre aux compa- » gnies les grandes lignes de chemins de fer.* »

Et plus loin : « Ce qui résulte de tout ceci, » c'est qu'il est à craindre que la pensée grande, » féconde, intelligente du président ne se réalise » pas. »

Et encore : « On a beaucoup crié contre le mot » de Louis-Philippe : Enrichissez-vous. C'était le » mot d'un financier et d'un politique. Quand les » particuliers s'enrichissent, l'Etat s'enrichit. »

Enfin, après avoir rappelé que M. de Montalembert a déclaré que le projet qui restituait les chemins de fer à l'Etat était *la première apparition du Socialisme dans les lois*, le *Journal des Chemins de Fer* ajoute :

« On voit que nous ne sommes pas les seuls à » qualifier les projets qui se sont produits depuis » Février contre les compagnies de chemins de » fer d'essais du Socialisme. L'esprit supérieur de » M. de Montalembert ne s'y est pas trompé. »

Ainsi, d'après le *Journal des Chemins de fer*, que faut-il à la France pour revivifier l'industrie? des compagnies de chemins de fer ;

Pour enrichir les particuliers et l'Etat? des compagnies de chemins de fer ;

Pour combattre le Socialisme? des compagnies de chemins de fer ;

Pour la réalisation de la grande, féconde, intelligente pensée du pouvoir exécutif? des compagnies de chemins de fer.

Les compagnies de chemins de fer remédient à tout ; sans elles point de salut, avec elles la prospérité générale.

Que les administrateurs des chemins de fer, les financiers, les agioteurs qui se sont enrichis aux dépens des actionnaires désirent recommencer la grande curée des dernières années du règne de Louis-Philippe, nous n'avons point à nous en étonner. C'est une question de morale, et nous ne voulons pas revenir là-dessus.

Mais que ces mêmes hommes qui ont contribué à ruiner les particuliers et l'Etat en jetant la perturbation dans les affaires commerciales, reviennent encore et incessamment à la charge, jurant leurs grands dieux qu'ils défendent les intérêts de la France, en cherchant tous les moyens possibles de r'ouvrir les cataractes de l'agiotage, c'est ce qu'il est impossible d'écouter de sang-froid, en se plaçant même au seul point de vue administratif.

Eh quoi ! est-ce que les grands meneurs des compagnies, en attirant dans leurs intérêts législateurs et ministres n'ont pas prouvé de la manière la plus éclatante qu'ils travaillent pour leur bourse?

Est-ce qu'en poussant à l'exécution simultanée d'un nombre considérable de lignes, tracées sans vue d'ensemble, ils n'ont pas enfoui intempestivement des centaines de millions qui eussent porté ailleurs un contingent précieux ?

Est-ce qu'en renchérissant même sur cet appel de fonds, en créant *dix* compagnies pour UNE, ils n'ont pas déplacé des masses énormes de capitaux ?

Est-ce qu'en s'enrichissant ils n'ont pas ruiné des millions d'actionnaires?

Est-ce que l'Etat, entraîné dans le tourbillon, n'a pas agrandi le gouffre de ses dettes ?

L'origine de tous ces désastres particuliers et généraux est de votre fait, messieurs les grands meneurs des compagnies ; la corruption que vous avez directement ou indirectement semée, fait germer et fleurir, même dans les plus hautes régions du pouvoir, a emporté jusqu'au trône que vous encensiez, et vous osez parler d'intérêt public !

Vous flattez un gouvernement inexpérimenté pour vous le rendre favorable, et vous parlez d'intérêt public !

Vous combattez les idées d'avenir et de progrès qui tendent toutes à élever le TRAVAIL au-dessus de l'exploitation pure et simple du capital égoïste, et vous parlez d'intérêt public !

Vous êtes des suborneurs publics, voilà le rôle que vous remplissez : et il faut en vérité que le pouvoir ait bien peu l'intelligence des nouveaux faits économiques qui se sont développés dans la société pour prêter une oreille attentive à vos fallacieuses paroles.

Malheureusement, en vous écoutant, le pouvoir se perd et perd la France !

Discours sur la Révolution d'Angleterre.

PAR M. GUIZOT.

M. Guizot, qui n'a pas montré beaucoup de clairvoyance dans l'appréciation des mouvements révolutionnaires contemporains, étudie depuis longues années, quoiqu'avec peu de fruit, l'histoire et la théorie des révolutions. Sur ce sujet, il vient de publier un nouvel ouvrage dont quelques morceaux inédits avaient été lus à l'Académie française. Nous ne nous chargeons pas de juger cet écrit, mais uniquement l'opportunité politique de sa publication, et surtout les conséquences qu'en voudrait faire sortir le parti légitimiste.

La restauration de Charles II, fils de Charles Ier, le Stuart décapité, s'est opérée en Angleterre à la suite d'une république et d'un gouvernement dictatorial ; par analogie ne pourrait-on pas tirer de la République actuelle et des tentatives ou du moins des velléités impérialistes qui se manifestent parmi nous, le rétablissement de la monarchie légitime ?

Telle est évidemment la pensée que l'*Union* a voulu mettre en relief en reproduisant le passage de M. Guizot, relatif à l'agonie de la révolution anglaise, à l'intervention perfide du général Monck et à la restauration de Charles II.

Nous n'admettons pas cette analogie ; le retour de Charles II s'est accompli déjà en France, en 1814 et en 1815, à la rentrée des Bourbons. La famille des Stuarts, péniblement restaurée, fut renversée de nouveau, en 1688, par suite de ses excès, de son incompatibilité avec l'esprit national, de son mépris pour la charte ; elle tomba en 1688, comme les Bourbons de la branche aînée, en 1830, et ces deux chutes sont irréparables.

Le développement de la liberté politique, en Angleterre et en France, offre dans ses vicissitudes des analogies évidentes ; mais c'est ainsi qu'il faut les présenter :

ANGLETERRE.	FRANCE.
Le roi Charles Ier, en révolte ouverte contre la Constitution du pays, est détrôné, jugé par une haute cour, exécuté en janvier 1649 Les crimes du roi étant évidents, sa déchéance nécessaire, il faut déplorer, dans l'intérêt de la révolution même, que les juges n'aient pas épargné sa tete, en tenant compte du défaut de discernement, résultat d'une éducation royale.	Le roi Louis XVI, après avoir appelé en France les armées étrangères et les émigrés rebelles, pour se délivrer d'une Constitution qu'il avait jurée, est détrôné, jugé par la Convention, exécuté en 1793. Les trahisons du roi étaient avérées; il avait répandu le sang du peuple dans un intérêt détestable; mais il est à regretter que la démocratie n'ait pas épargné sa vie, en tenant compte de son ignorance invincible.
La République anglaise est fondée, les Irlandais se font massacrer en combattant contre elle.	La République française est établie, les vendéens, soulevés contre elle, finissent par être écrasés.
Un officier, Cromwell, prend une grande influence sur les soldats ; le 20 avril 1653, voulant s'emparer de l'autorité suprême, il entre dans la salle du parlement, suivi de mousquetaires, et jette à la porte les représentants.	Un officier, Napoléon Bonaparte, acquit une grande influence dans l'armée ; le 18 brumaire an VIII, aspirant à la dictature, il entre avec ses grenadiers dans la salle des représentants, et les met en fuite.
Comwell règne en maître absolu pendant plusieurs années, mais il ne fonde pas de dynastie.	Napoléon, sous le titre d'empereur, exerce un pouvoir despotique, mais il ne laisse pas sa couronne à sa famille.
En 1660, Charles II, représentant la famille des Stuarts, débarque à Douvres en grand appareil ; une restauration commence.	En 1814, Louis XVIII, représentant la famille des Bourbons, débarque solennellement à Calais ; la Restauration ouvre une ère nouvelle.
Tout en froissant les sentiments du parti démocratique, Charles II se conduit avec assez de prudence pour mourir sur le trône en 1685.	Sans se faire accepter par les libéraux, Louis XVIII est assez habile pour garder le sceptre jusqu'à sa mort, en 1825.
Son successeur, Jacques II, se livre à la réaction avec folie, le clergé catholique le domine ; une forte opposition se rallie autour du prince d'Orange.	Son successeur, Charles X, brave témérairement l'opinion publique, il est dominé par le parti clérical ; l'opposition se rallie autour du duc d'Orléans.
En 1688, Jacques II détrôné s'embarque pour la France. Le prince d'Orange, soutenu par les whigs, fonde une nouvelle dynastie qui proclame les principes de la monarchie constitutionnelle.	En 1830, Charles X, détrôné, s'embarque pour l'Angleterre. Le duc d'Orléans, soutenu par les bourgeois libéraux, fonde une dynastie nouvelle, en déclarant que la Charte sera désormais une vérité.

Que peut-on conclure de ce rapprochement ? C'est que les histoires de France et d'Angleterre passent par les mêmes phases, que les deux pays se suivent pas à pas, que la monarchie *mitoyenne*, appuyée sur les whigs, a duré plus longtemps en Angleterre que chez nous, que la France a fait en Février sa révolution démocratique et sociale, et que l'Angleterre fera la sienne à son tour.

La comparaison des deux histoire ne fait augurer absolument rien de satisfaisant pour l'opinion légitimiste. Les Bourbons comme les Stuarts n'appartiennent plus qu'au passé.

Napoléon IV.

Ainsi font, font, font
Les petites marionnettes.
Ainsi font, font, font
Trois p'tits tours et puis s'en vont.

CHANSON D'ENFANTS.

On avait dit que le *Napoléon* ne paraîtrait pas, voici pourtant un quatrième numéro; mais la publication de ce journal n'est plus un évènement politique, plus de projets d'usurpation, plus d'attaques à l'Assemblée nationale ; on retombe dans l'ornière du *Dix Décembre*, et l'on se borne à déclamer contre le socialisme; aussi demeurons-nous parfaitement convaincus qu'une décision a été prise en haut lieu contre la rédaction primitive du *Napoléon*. Cette rédaction, qui autorisa tous les bruits de coups d'Etat répandus depuis quelque temps, eût bientôt amené un conflit entre le président et l'Assemblée.

Aujourd'hui, le *Napoléon* abdique l'esprit entreprenant, ce n'est plus un aventurier politique, c'est un journal honnête et modéré, déclarant que tous les socialistes sont dans le faux, que leur succès est impossible, approuvant cependant tous les procédés de compression et d'espionnage par lesquels on voudrait empêcher les idées fausses des socialistes de se produire, d'entrer en discussion avec les idées *vraies*, d'arriver enfin à l'intelligence des électeurs. Si nous sommes dans le faux et dans l'absurde, messieurs, laissez passer nos livres, nos almanachs, nos journaux ; vous n'avez rien à en redouter. Pourquoi les confisquez-vous? Pourquoi... mais pourquoi aussi discuter avec le *Napoléon* ?

En combattant, ou plutôt en maudissant le Socialisme, ce journal oublie qu'avant l'élection du *dix décembre*, on propagea par toute la France un petit livre intitulé de l'*Extinction du paupérisme*, par Louis-Napoléon Bonaparte; c'était un écrit socialiste, ou il n'y en a jamais eu, mais à quel Socialisme pouvait-il appartenir? était-ce au Socialisme phalanstérien, saint-simonien, communiste, proudhonien? Nous croyons nous que c'était au socialisme *électoral*.

Si le *Napoléon* avait lu et retenu ce petit livre, il n'accuserait pas les socialistes de rêver et d'inventer l'antagonisme *actuel* du travail et du capital, il n'imprimerait pas ces lignes :

Il n'y a donc rien de plus insensé, de plus impie que la guerre, *rêvée* par quelques-uns, du travail contre le capital ; car au fond c'est une guerre civile, puisque le capital n'est autre chose que le travail réalisé.

Le *Napoléon* ne publierait pas une pareille phrase, car son homonyme, le socialiste en retraite, a écrit dans l'*Extinction du Paupérisme*, ouvrage qui entraîna beaucoup de votes au 10 décembre 1848 :

Aujourd'hui la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.

..... La pauvreté ne sera plus séditieuse lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.

Le *Napoléon* n'a pas seulement le tort de se mettre en opposition directe avec les opinions socialistes de son homonyme, il a le tort plus grand de contester, comme on va le voir, un fait établi par la correspondance du *National* :

Plusieurs journaux ont reproduit, d'après le *National*, une lettre d'un *prétendu sous-officier*, qui accuse le gouvernement d'avoir invité les différents corps de l'armée à s'abonner au *Napoléon*. LE FAIT EST INEXACT ; mais si nous avions eu la pensée, très naturelle d'ailleurs, de solliciter une adhésion à nos efforts, pour rappeler l'esprit de devoir, ranimer la confiance, et déjouer les manœuvres des ennemis de la société, les feuilles démocratiques nous auraient épargné ce soin. Leurs attaques nous ont donné plus de publicité que le gouvernement n'eût pu nous en prêter lui-même.

Le *National* n'a point parlé d'un sous-officier, mais d'un officier, et nous tenons le fait avancé par ce journal pour aussi certain que les tentatives de corruption électorale pratiquées dans les casernes de Paris, tentatives niées à la tribune par M. d'Hautpoul, et qui ont occasionné la mise en retrait d'emploi du sous-lieutenant Valentin. Voyons, *Napoléon*, un peu d'égards pour la vérité, pour l'évidence. — Vous n'êtes pas ministre encore, rien ne vous oblige à prendre le ton de ce haut emploi.

Voici ce qu'on écrit au *Napoléon* de Napoléon-Vendée :

Les instituteurs sont, en général, animés d'un bon esprit ; *ils sont d'ailleurs surveillés avec le plus grand soin.*

Par qui? Par la gendarmerie sans doute. A quoi donc sert-il d'être animé d'un bon esprit, si l'on ne peut éviter l'application de cette maxime officielle. *Mouchardez-vous les uns les autres?* Nous craignons que l'esprit des instituteurs ne soit pas si bon que le *Napoléon* se plaît à le dire. Et si l'esprit est mauvais, la surveillance ne sera pas toujours efficace. Citons le journal bonapartiste :

La surveillance du colportage est active ; cependant quelques ouvrages dangereux parviennent à se répandre ; on dit que la maison Pagnerre a fait des envois de livres dans des ballots de marchandises.

Envoyer des livres dans des ballots! quel crime épouvantable ! Vous le confessez, les livres, ceux mêmes qui n'ont pas été condamnés par vos jurés, les livres, les organes de la pensée publique sont vos ennemis. Vous faites la chasse aux livres, comme des Autrichiens, comme des Russes !

Et vous croyez représenter l'esprit de la France!

C'est le cas de répéter le mot gravé en guise d'épitaphe sur la tombe où repose la lettre à Edgar Ney :

ALLONS DONC !

Revue de l'extérieur.

L'existence d'un complot honnête et modéré contre la vie de Kossuth se trouve confirmée par une lettre de Kossuth lui-même insérée dans le *Daily-News*. Le président de la république hongroise annonce que ce sont les autorités turques elles-mêmes qui l'ont averti de cette conspiration contre sa vie. Mais elles n'ont pas osé expulser les meurtriers qu'elles connaissent bien, parce qu'ils sont munis de passeports autrichiens. Après avoir été si mollement soutenue par la France et l'Angleterre, dans la question des réfugiés, la Porte n'ose plus se brouiller avec l'Autriche.

L'irritation est telle en Lombardie, que l'Autriche désespère, dit-on, d'y rétablir jamais sa domination d'une manière durable; et comme elle est complètement ruinée, elle serait disposée, dit-on, à la céder moyennant finance, soit au Piémont, soit au duc de Modène. C'est à ce dernier que les absolutistes donneraient la préférence ; par malheur le duc de Modène est presque aussi impopulaire en Italie que le roi Bomba et son ami Pie IX, et l'Autriche serait obligée de lui fournir, pour maintenir son pouvoir, autant de troupes qu'elle en entretient aujourd'hui pour faire respecter l'aigle à deux têtes.

On lit ce qui suit dans la correspondance romaine du *National* :

« Une infamie, dont il faut que je vous dise quelques mots, se pratique ici tous les jours, à l'insu, j'ose le croire, de nos autorités, qui ont pourtant tous les moyens de s'édifier sur ce qui se passe au milieu d'elles. Voici de quoi il s'agit :

» Quand il y a contre un fonctionnaire un ancien officier ou un citoyen quel qu'il soit, des raisons particulières de le craindre, on le fait empoigner la nuit par une patrouille de sbires ; on le met dans une voiture, et on l'expédie sans bruit sur Bologne ou sur Ferrare. Là, on trouve bien vite quelque grand crime révolutionnaire à lui imputer, et il est remis à un conseil de guerre autrichien, qui en fait secrètement bonne et prompte justice.

» Je vous cite là un fait qui se produit ici tous les jours. »

AJOURNEMENT DU SERMENT ROYAL EN PRUSSE.

Frédéric-Guillaume est fidèle à son rôle de temporisateur, qu'il exploitera quelque temps encore de la manière la plus profitable, selon lui, aux droits de sa couronne héréditaire et de ses prétentions impériales.

D'après les dernières nouvelles, les chambres paraissaient disposées à ne pas céder ; mais M. Radowitz, le commissaire fédéral prussien, s'est présenté comme conciliateur, au nom du parti de Gotha (ancien parti constitutionnel de Francfort). Il a invité la chambre à ne pas rompre avec la couronne et à faire les concessions, en tant que ces concessions ne léseraient pas l'honneur de la représentation nationale. D'un autre côté, on assure que M. de Radowitz se serait très vivement prononcé contre le parti absolutiste, qui a pour chef le général piétiste Guerlach, et qu'il aurait averti le roi des dangers qu'un *ministère Polignac* ferait courir à sa couronne. Il aurait surtout fait comprendre qu'en s'éloignant du parti constitutionnel, on courrait risque à faire échouer le parlement d'Erfurth. Ces raisons auraient fait impression sur le roi, qui aurait consenti, sur l'avis de M. de Radowitz, à ajourner son serment jusqu'à ce qu'on ait pu s'entendre sur tous les points en litige.

Une dépêche télégraphique nous apprend que le ministre de l'intérieur, M. Manteuffell, a déclaré que le gouvernement ne faisait pas une question de principes de toutes les modifications proposées, mais seulement de celles relatives à la pairie et à l'établissement de la cour de justice.

Un amendement du comte d'Arnim d'ajourner la pairie jusqu'en 1852, doit être appuyée par le parti Bodelschwingh.

Quant au roi, en échange de l'ajournement du serment, il aurait fait demander, par son ministère, des concessions dans la législation agraire et dans la question allemande.

Frédéric-Guillaume peut ajourner son serment, ce n'est pas lui, mais la révolution, qui donnera la solution de la question allemande.

On ne connaît pas encore le résultat complet des élections primaires pour le parlement d'Erfurth.

Elles ont eu lieu à Cologne le 24. La dixième partie seulement des électeurs y ont pris part. Dans plusieurs collèges on n'a pu y procéder.

Les élections sont dans le sens du parti constitutionnel.

A Caflena, le parti constitutionnel a eu 36 nominations contre 12 données aux absolutistes.

A Berlin, les partisans et les adversaires de l'adoption immédiate du projet de constitution du 26 mai, sont restés également en minorité. C'est l'opinion douteuse qui triomphe.

La *Gazette de Dresde* publie des détails sur la notification du jugement faite aux trois prisonniers de la forteresse de Kœnigstein : Heubner, Roeckel et Bakonine. Devant les juges assemblés pour leur lire la sentence de mort, les trois champions du peuple se retrouvaient enfin ensemble après une longue séparation ! Cette sentence, dont le noble Heubner avait seul peut-être prévu la rigueur, ils l'entendirent tous trois avec un calme et une tranquillité d'esprit visible, comme on devait l'attendre d'apôtres d'une cause sacrée.

Bakonine déclara même tranquillement, et sans ostentation, qu'il se soumettrait au jugement sans objection ; mais l'assesseur Hammer lui fit remarquer qu'il ne pouvait légalement s'opposer à la révision du procès, qui aurait lieu en seconde instance. Les condamnés s'occupèrent ensuite à lire eux-mêmes les considérants du jugement, et l'on vit plusieurs fois Heubner secouer la tête en souriant. Ce qui surprit également, c'est qu'il déclara qu'il considérerait la commutation de la peine de mort en celle de la détention à perpétuité, plutôt comme une aggravation que comme une atténuation.

L'état de santé des prisonniers était satisfaisant. Ils ne manquent de rien de ce qui est nécessaire à la vie. Ils s'occupent de travaux scientifiques et de lecture. La seule chose dont ils soient privés, c'est la lecture des journaux politiques, que l'autorité militaire persiste à leur interdire, malgré l'autorisation donnée par le tribunal d'instruction. Leurs fenêtres sont masquées, et ils ne peuvent jouir de la vue du soleil et de la nature, dans leurs cellules solitaires ; on ne leur permet pas non plus de se réunir pour leur promenade d'une demi-heure dans l'intérieur de la forteresse.

Les journaux anglais annoncent que le dernier paquebot arrivé de la Plata a apporté un traité conclu entre l'Angleterre et Rosas. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Globe* :

« On dit que *le Kestrel*, parti de Buenos-Ayres le 26 novembre, a apporté une copie du traité entre l'Angleterre et le gouvernement de Buenos-Ayres, signé par Felipe de Arona, au nom du gouvernement argentin, et par M. Southern, au nom du gouvernement anglais. Le bateau à vapeur *Hydra*, qui est parti de Rio le 13 décembre, était porteur de ce traité en Angleterre. On disait que M. Southern devait être reçu par le gouvernement de Rosas, en sa qualité officielle, sous peu de jours. »

Nous nous empressons d'ouvrir nos colonnes à la lettre suivante, où se trouve résumée la patriotique et généreuse pensée sous l'influence de laquelle Eugène Sue a entrepris d'écrire le grand ouvrage qu'il publie en ce moment :

L'AUTEUR AUX ABONNÉS DES *MYSTÈRES DU PEUPLE.*

Chers lecteurs,

Permettez-moi d'abord de vous remercier du bienveillant accueil fait par vous aux *Mystères du peuple*, dont le succès dépasse aujourd'hui toutes mes espérances; j'ai reçu de précieux encouragements, de vives preuves de sympathie. Après y avoir répondu vivement, je suis heureux et fier de vous en témoigner publiquement ici ma reconnaissance. Ce cordial appui double mes forces. Je vous ai parlé des louanges, je vous parlerai non moins sincèrement d'une critique qui m'a été adressée, sous la forme la plus amicale d'ailleurs. Cette critique m'a paru grave, chers lecteurs, aussi m'a-t-elle engagé à vous écrire ces quelques mots.

L'on m'a reproché le grand nombre de *notes* dont plusieurs livraisons sont accompagnées. J'étais allé de moi-même au devant de cette objection, dès la deuxième livraison, en vous suppliant de lire attentivement ces notes, dont j'espérais faire ainsi comprendre la haute importance. Je vais être plus explicite :

Quelque confiance que vous daigniez accorder à ma parole, vous trouverez dans les prochains récits des faits si étranges, si extraordinaires, souvent même si monstrueux, je dirais presque si peu croyables, que sans l'irrécusable autorité historique, dont je les accompagnerai, le lecteur le plus favorable à cet ouvrage pourrait croire, non sans doute que je l'ai voulu tromper, mais, qu'entraîné par mon imagination de romancier, j'ai exagéré les faits au delà des limites du possible, afin de les rendre plus saisissants. Je n'aurai pas cette crainte, lorsque la citation historique textuelle, irréfragable, servant pour ainsi dire de poinçon, de contrôle à mon récit, prouvera du moins que, quelle que soit sa valeur, il est pur et sans alliage.

Et puis, une fois l'œuvre accomplie, ces notes, qui l'accompagnent dès le début, et choisies par moi, je vous l'affirme, avec un soin scrupuleux parmi d'innombrables documents, ces notes formeront, à côté du récit, que je tâche de rendre amusant et varié, non seulement une histoire authenthique des misères, des luttes, et souvent, grâce à Dieu, des triomphes de nos pères à nous autres prolétaires et bourgeois, mais encore une histoire authentique de leur origine, de leurs religions, de leurs lois, de leurs mœurs, de leur langage, de leurs costumes, de leurs habitations, de leurs professions, de leurs arts, de leur industrie, de leurs métiers, etc., etc.

Un mot à ce sujet, chers lecteurs. Jusqu'ici (sauf quelques-uns des éminents et modernes historiens déjà cités dans les notes), l'on avait toujours écrit l'histoire de *nos rois*, de leurs cours, de leurs amours adultères, de leurs batailles, mais jamais notre histoire à nous autres bourgeois et prolétaires; on nous la voilait au contraire, afin que nous ne pussions y puiser ni mâles enseignements, ni foi, ni espérance ardente à un avenir meilleur, par la connaissance et la conscience du passé; ç'a été un grand mal, car plus nous aurons conscience et connaissance de ce que nos pères et nos mères ont souffert pour nous conquérir à travers les âges, pas à pas, siècle à siècle, au prix de leurs larmes, de leur martyre, de leur sang, les droits et les libertés sacrés, résumés aujourd'hui par la *Souveraineté du peuple* écrite dans notre Constitution, plus les droits, plus les libertés, nous seront chers et sacrés, plus nous serons résolus de les défendre!

Plus nous aurons conscience et connaissance de l'épouvantable esclavage moral et physique sous lequel nos ennemis de tous les temps, les rois et seigneurs issus de la conquête *franque*, ainsi que les ultramontains, leurs dignes alliés, jésuites, inquisiteurs, etc., etc., ont fait gémir nos aïeux, à nous, race de *Gaulois* conquis, plus nous serons résolus de briser ce joug sanglant et abhorré, si l'on tentait de nous l'imposer de nouveau, tel déguisé, tel paré qu'il fût.

Enfin, chers lecteurs, plus nous aurons conscience et connaissance du progrès incessant de l'humanité, qui, l'histoire le prouve, n'a jamais fait un pas rétrograde, plus nous serons inébranlables dans notre foi à un avenir toujours progressif, et plus victorieusement nous triompherons de ce découragement funeste dont les plus forts se laisse souvent accabler aux jours des rudes épreuves! découragement fatal, car nos ennemis, sans cesse en éveil, l'exploitent avec un art infernal pour arrêter, momentanément, notre marche *vers la terre promise*.

C'est donc cette conscience et cette connaissance du passé, qui seule peut donner foi et certitude dans l'avenir, que je tâche de vous inspirer par ces récits, selon la faible mesure de mes forces; or, quelque soit la bienveillante sympathie dont vous m'honorez, je crois de *mon devoir envers vous* de joindre la preuve au fait, l'autorité historique à la scène que je représente à vos yeux. Il me semble aussi que votre conviction sera plus puissante, plus féconde pour vous-mêmes lorsque vous direz : Cette conviction, je l'ai puisée aux sources les plus pures et les plus profondes de l'histoire.

Et voilà pourquoi, chers lecteurs, je vous conjure de nouveau, de lire attentivement les notes, dont je suis aussi sobre que possible, mais qui, à mon avis (puissiez-vous le partager) sont le complément indispensable de cette œuvre si cordialement encouragée par vous dès son début.

Permettez-moi d'espérer que vous me continuerez cette précieuse bienveillance, et croyez à tous mes efforts pour m'en rendre de plus en plus digne.

EUGÈNE SUE.

Aux Bordes, 20 janvier 1850.

FAITS DIVERS.

Malgré les rectifications plusieurs fois insérées au *Moniteur*, le journal la *Mode*, du 25 janvier, a publié un article annonçant que « le coup d'Etat aurait été discuté en conseil à l'Elysée sous la présidence du prince Louis, » et donnant même certains détails sur cette prétendue délibération.

Le procureur de la République a requis des poursuites contre le gérant de la *Mode* pour offenses envers le président de la République et pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République. (*Communiqué.*)

— On lit dans les *Débats* :

« Hier 25, à minuit, les listes électorales ont été closes dans les douze mairies de la ville de Paris; elles ont dû l'être irrévocablement à la même heure dans les 37 235 communes de France.

A Paris, c'est dans les 7e, 8e, 9e et 12e arrondissements que l'affluence des retardataires a été la plus considérable. Quoi qu'il en soit, il paraîtrait que le nombre des électeurs inscrits sera loin d'atteindre le chiffre des précédentes listes, par suite de la négligence qu'ont mise un très grand nombre d'électeurs appartenant à la classe ouvrière, qui ont changé de domicile depuis les dernières élections, à accomplir les formalités prescrites par la loi pour obtenir une nouvelle inscription dans une circonscription différente. »

Il paraît, d'après cette note, que le nombre des 50 000 forçats, induement inscrits sur les listes précédentes, a considérablement diminué.

— Le tiers-parti, qui s'était tenu coi depuis le renvoi du cabinet de MM. Passy et Dufaure, tente maintenant de se reconstituer. Une nouvelle réunion va, dit-on, rassembler le petit nombre de membres qui se groupent autour du général Cavaignac. C'est sous la présidence de MM. Lamoricière, Passy et Dufaure que se tiendront les séances de la nouvelle réunion. Cette décision a fort contrarié l'Elysée, et des démarches actives ont été faites par MM. Lacrosse et de Morny pour ramener dans le giron présidentiel les dissidents du tiers-parti. On parle de portefeuilles offerts à quelques sommités opposantes dans la prévision d'un prochain remaniement ministériel. On assure également qu'une ambassade avait été promise à M. de Tracy, et que M. Lacrosse allait entrer au conseil d'amirauté. (*Estafette.*)

— On lit dans un journal de Clermont-Ferrand :

« La scène suivante excitait, l'un des jours derniers, une vive émotion sur la place Saint-Genès.

» Une pauvre femme, à peine vêtue, et les pieds nus dans la neige, était entraînée par des agents de police, malgré ses pleurs et ses supplications, pour avoir volé une paire de sabots. Un citoyen, touché de la misère et du repentir de cette malheureuse, offrait de payer les sabots et demandait qu'elle fût relâchée. Il ne put l'obtenir. Alors il exprima énergiquement son indignation en rappelant ce fait connu ici de toute la ville, d'une grande dame qui avait volé des dentelles de prix dans un magasin de Clermont, et qui n'a pas été poursuivie, parce que le mari avait de l'argent pour étouffer l'affaire. « Les sévérités de la loi, disait ce citoyen, ne sont-elles donc que pour des voleurs en haillons et non pour les voleurs habillés de soie? »

» Dieu nous garde d'approuver jamais le vol, de quelque part qu'il vienne; mais nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que ces observations sont parfaitement justes. La loi doit être égale pour tous. »

HONNÊTETÉ MODÉRÉE DE L'ADMINISTRATION DES POSTES. — On lit dans le *Messager du Nord* :

« Il est maintenant démontré que la mauvaise volonté la plus évidente règne à l'administration des postes en ce qui touche notre correspondance parisienne, laquelle, comme nos lecteurs s'en sont aperçu, nous a manqué pendant quatre jours. Hier, 23 janvier, notre dépêche était arrivée avec celles des autres journaux de Lille. Quand notre employé alla la réclamer à trois heures et demie du matin, il lui fut répondu qu'elle n'était pas encore arrivée cependant le facteur nous l'apporta vers neuf heures. Ce fait prouve évidemment que le convoi de deux heures et demie avait apporté notre correspondance aussi bien que celles de l'*Echo*, de la *Gazette*, du *Journal de Lille* et de la *Liberté*.

» C'est un fait grave que de voir ainsi retenir à la poste, soit par la mauvaise volonté de quelqu'employé, soit pour une autre cause, des dépêches qui sont, après tout, une propriété individuelle qui devrait être sacrée dès l'instant qu'elle est remise aux agents salariés de l'Etat. »

THEATRES.

L'*Ile enchantée* ou *Bouquet de Rubis*, vient d'obtenir sur le THÉATRE DU LUXEMBOURG un succès immense qui lui assure 100 représentations. L'ouvrage, monté avec un luxe digne de nos premières scènes, a été applaudi à outrance, décors, costumes, mise en scène et danses méritent les plus grands éloges. Ce sera sans aucun doute une mine d'or pour M. COLLEUILLE.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	2[illegible] f.	1[illegible] f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	5[illegible]	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas 16; Lyon, [illegible], rue Saint-Dominique, 7; M[illegible], [illegible]-Peyron; Rouen, M. Haulard, [illegible]; Bruxelles, M[illegible], libr., Marché aux Bois. [illegible]

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 28 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — La Vivandière, Lucie.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ODEON. — Le Sicilien, Belronde, Trois Sultanes, le Malade imaginaire.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Roger, Poltron, un Monsieur, les Saisons.
VARIÉTÉS. — Catagnettes, les Métamorphoses, Lully.
GYMNASE. — La Bossue, Laurence, Diviser, Graziella.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Marraines.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL. — Relâche.
THEATRE CHOISEUL. — La Bûche de Noël, les Rentes viagères, un bureau d'omnibus.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 29. — Mardi 29 Janvier 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — [illegible] AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS

Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.

Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 28 JANVIER.

La Russie modèle des peuples.

Il y a quelque temps, à propos d'un article russe de la *Revue des Deux-Mondes*, nos journaux réactionnaires, à genoux devant l'*empereur orthodoxe*, ne tarissaient pas en louanges sur le prétendu ordre qui règnerait, selon eux, dans toute l'étendue de la monarchie moscovite. Nicolas n'est pas un tyran : c'est un père au milieu de ses enfants, c'est un dieu descendu du ciel pour faire le bonheur des humains.

Nos journaux czariens ignorent ou feignent d'ignorer l'État déplorable du malheureux pays qu'ils donnent au nôtre pour modèle. C'est cependant un fait constaté que, depuis plusieurs années, et surtout depuis 1843, une révolution permanente de paysans existe dans l'intérieur de la Russie. C'est une jacquerie horrible, qui commence par le meurtre des seigneurs, l'incendie des châteaux, et qui se termine ordinairement par la fusillade en masse des insurgés. Ce que cette guerre intestine a déjà coûté de victimes est incroyable. On tue les insurgés, mais on ne tue pas l'insurrection, qui prend au contraire des proportions gigantesques, et s'étendra bientôt jusqu'à la frontière. Un jour, qui n'est peut-être pas éloigné, on dira : *C'est du Nord que nous arrive la révolution*.

Et comment la révolution ne serait-elle pas permanente en Russie ? Quel lien existe entre le peuple et son souverain ? Aucun, nous n'hésitons pas à le dire. Armée, religion, administration, tout est factice en Russie. Les malheureux que l'on couvre de l'habit militaire ne sont point des soldats, mais des esclaves dépourvus de tout sentiment de dignité personnelle, et condamnés à porter le mousquet à perpétuité. Leur prétendu amour du czar n'est que de la haine pour celui qu'ils regardent comme l'auteur de leur incurable misère. Croit-on que les popes ou prêtres russes soient plus dignes que les soldats : pas davantage.

Ce qu'il y a de plus ignoble au monde, c'est un curé moscovite. Crasseux et ignorants, ces gueux de popes sont réduits, pour vivre, à tendre la main aux seigneurs et aux paysans. On les trouve moins souvent à l'église qu'au cabaret, où ils jouent le rôle d'histrion. « *Saoul comme un pope* » est un dicton qui court dans tout l'empire moscovite. Tels sont les prêtres de cette fameuse église orthodoxe dont le czar est le chef suprême, de cette église qui doit régner sur le monde et confondre le socialisme.

L'administration russe peut marcher de front avec le clergé, c'est même le côté le plus dangereux du système moscovite. Nous n'apprendrons rien de nouveau en disant que la grande occupation des employés russes est de voler leurs administrés avec un cynisme qui est sans exemple dans l'histoire des autres peuples. Cette corruption générale est la conséquence de l'insuffisance des appointements des fonctionnaires, chez lesquels la bassesse est d'autant plus naturelle qu'ils semblent n'avoir pas la moindre notion du sentiment de l'honneur, habitués qu'ils sont à ne connaître et à ne pratiquer qu'une chose, l'*obéissance passive*.

Les fonctionnaires étant si peu payés, on se demande ce que deviennent les revenus fabuleux du czar. Hélas ! *fabuleux* est le mot ; le czar est beaucoup moins riche qu'on ne le fait. On parle, il est vrai, de trésors immenses enfouis dans la forteresse de Pierre et Paul, mais c'est à peine si l'argent qu'on en tire suffit pour payer les diplomates et les espions que le czar entretient à grands frais dans toute l'Europe pour la réalisation de ses plans et le soutien du principe monarchique dont il sera probablement le dernier représentant. Les pensionnaires du czar en Allemagne, en France et en Angleterre, sont innombrables. C'est dans leurs poches que viennent s'engloutir les produits des mines de la Sibérie.

Les prodigalités faites par le czar à l'extérieur expliquent l'appauvrissement de ses sujets et la presque nullité de l'industrie dans ses états. Si les mines de l'Oural et de la Sibérie étaient aussi productives qu'on le dit, la Russie ne serait pas inondée de papier-monnaie, au point qu'il est presque impossible, même dans les chefs-lieux de gouvernement, de changer un billet de cent roubles. Enfin, la caisse de dépôt de Moscou est vide. C'était dans cette caisse que les négociants russes qui trafiquent avec l'Orient avaient coutume de déposer leur argent, sans en retirer d'intérêt, jusqu'à ce qu'ils en eussent besoin pour effectuer leurs paiements.

Les emprunts forcés du czar ont réduit un grand nombre de ces négociants à faire banqueroute. On sait déjà que les prétendues avances faites par le czar aux banques de France et d'Angleterre ont été simplement une spéculation consistant à changer, contre des rentes productives, des lingots qui ne rapportaient rien. Mais ces rentes elles-mêmes, par le temps de révolution qui court, sont bien compromises, et la banqueroute de la Russie est plus prochaine que ne le pensent ses aveugles créanciers.

Après avoir validé l'élection du Gard, l'Assemblée nationale a voté aujourd'hui le projet de loi qui n'accorde aux gardes mobiles qu'une dispense d'âge pour se présenter aux écoles militaires ; puis, elle a entamé une discussion qui continuera demain sur le tissage et le bobinage.

Malgré la modestie insolite de ses allures, le *Napoléon* s'attire, ce matin, de vertes leçons de divers journaux. Voici celle que lui adresse la *République* :

Le *Napoléon*, qui s'élève avec si peu de raison, dans son numéro d'aujourd'hui, contre « les mensonges et les calomnies » de la presse, aurait bien dû insérer dans ses colonnes la lettre que lui ont adressée, il y a déjà longtemps, les citoyens de Montlouis et Greppo, protestant contre « les mensonges et les calomnies du *Napoléon* » Quand on veut enseigner la loyauté aux autres, on doit commencer par la pratiquer soi-même. Les citoyens de Montlouis et Greppo se proposent de *démentir formellement* les faits qui les concernent par ministère d'huissier.

On sait que le *Napoléon* a démenti en termes assez entortillés ce fait publié par le *National*, que des listes d'abonnements au *Napoléon* ont été présentées, par ordre administratif, aux sous-officiers et caporaux d'un régiment qui se trouve en ce moment dans le Nord. Le *National* réplique en ces termes à la feuille élyséenne :

N'équivoquons pas, s'il vous plaît. Nous n'avons pas parlé d'une lettre d'un sous-officier, mais d'un officier en garnison dans une ville du Nord. Ce fait, nous le maintenons, et nous ajoutons qu'entre la parole d'un brave militaire dont la loyauté nous est d'ailleurs connue, et le démenti embarrassé de la feuille qu'inspire, dirige ou rédige M. Bonaparte, notre choix n'est pas douteux.

L'officier qui nous a écrit affirme que le sergent-major de sa compagnie lui a présenté une liste d'abonnement au journal le *Napoléon*, et que cette liste, qui a été communiquée ensuite aux sous-officiers et caporaux, portait en tête le nom du colonel du régiment. Voilà ce que nous défions l'*Empereur des Dimanches* de nier, et si, comme il l'insinue, il a usé d'un droit en cherchant des adhésions dans les rangs de l'armée, qu'il nous explique en vertu de quel ordre les sergents-majors sont devenus des agents d'abonnement au bénéfice du journal bonapartiste ? De deux choses l'une, en effet : ou l'autorité du ministre de la guerre a ordonné cet étrange embauchage, ou bien on s'est passé de M. d'Hautpoul, et c'est à l'Elysée qu'appartient l'honneur d'une invention grâce à laquelle on dotera un journal d'abonnés involontaires, en même temps qu'on se sera procuré une liste des zélés, et, par contre, des suspects. — Dieu et l'Elysée savent si elle est longue — dans chaque régiment. Double bénéfice dont M. Bonaparte a bonne grâce à se vanter.

LES ELECTIONS.

La *Presse* publie ce matin, au sujet des élections prochaines, un excellent article dont nous reproduisons les principaux passages :

Dans la fausse voie où s'est engagé le pouvoir exécutif, il n'y a pas à hésiter ! S'il est encore un moyen de l'arracher à son aveuglement, et de le retenir sur le bord de l'abîme où il nous pousse, *c'est de donner à ces vingt-neuf élections le caractère d'une énergique et unanime protestation*.

La question du choix des noms doit être secondaire : ce à quoi il faut s'attacher exclusivement, c'est à leur signification comme protestation.

Il importe de ne pas commettre la faute que les électeurs ont commise, en 1847, lorsqu'ils ont voté pour des candidats ministériels, croyant affermir le gouvernement. Que firent-ils alors ? Ils l'affaiblirent, ils en précipitèrent la chute, ils hâtèrent la révolution du 24 février, car ils entretinrent la Royauté dans ses illusions et l'encouragèrent dans son fatal optimisme.

Quel est le moyen d'empêcher un gouvernement de tomber ? Ce n'est pas de le pousser du côté où il penche, c'est de le retenir du côté opposé. Toute la question, pour savoir de quel côté il faut le retenir, se réduit donc à savoir de quel côté il penche ? Regardez, et répondez. Est-ce à droite, est-ce à gauche que penche le gouvernement ? Est-ce du côté de la Réaction, ou du côté du Progrès ? Si le gouvernement penche à droite, c'est donc à gauche qu'il faut résolument et rapidement se jeter pour le maintenir en équilibre et l'empêcher de verser. Une telle recommandation, en Angleterre, serait superflue....

Progrès ou révolution, telle est l'alternative offerte aux électeurs !

S'ils étaient conséquents, les révolutionnaires voteraient pour les candidats du gouvernement, et les conservateurs pour les candidats de l'opposition, car nous n'avons plus qu'une chance d'échapper à un choc terrible : c'est, par des avertissements réitérés et solennels, d'amener le pouvoir exécutif à changer de direction.

Il est temps, grandement temps !

LE DROIT D'ALLER ET DE VENIR.

On adresse au *National* la lettre suivante :

Espalion, le 17 janvier 1850.

Citoyen rédacteur,

Vous savez que j'ai été, depuis le 13 juin, victime de deux arrestations *illégales*, l'une dans le Lot et l'autre dans la Corrèze. Les gendarmes qui m'arrêtaient contre la loi prétendaient agir en vertu d'instructions ministérielles.

Maintenant, en vertu aussi d'instructions ministérielles, le maire d'Espalion, M. Affre, mon ancien condisciple, me refuse un passeport pour Paris, où m'appellent des affaires d'intérêt majeur et des devoirs de famille. M. le sous-préfet, de son côté, m'a déclaré qu'il *ne me viserait point un passeport pour une telle destination, ni pour aucune des villes qui avoisinent Paris*.

Là-dessus, permettez-moi, citoyen, de vous adresser les questions suivantes, en vous priant de les transmettre à vos confrères de la capitale :

1° En France, sous la République démocratique, est-il permis à un ministre de fouler aux pieds les droits les plus sacrés des citoyens, et de donner à ses subalternes des instructions contraires à la loi ?

2° Pour un citoyen français, est-ce un droit consacré par la loi de voyager librement dans toute la France, en payant au préalable un impôt de deux francs pour un passeport ?

3° Un fonctionnaire, honnête homme, qui reçoit des ordres contraires au droit, à la justice et à la loi, peut-il les exécuter ?

4° Moi, faible citoyen, ainsi opprimé par la force du pouvoir exécutif, comment puis-je me faire rendre justice et maintenir le droit contre l'arbitraire et l'illégalité ?

Salut fraternel. H. BÉLIÈRES.

Un correspondant anonyme, qui a fait avec tant de succès dans le *Constitutionnel* une croisade contre les instituteurs, écrit ce matin au même journal une lettre pour réclamer une loi qui remette aux préfets la nomination des maires et officiers municipaux des communes rurales.

Le Socialisme, dit-il, fait d'effrayants progrès dans les campagnes.

Je mets les représentants de la minorité au défi de le nier.

Ils ne le nieront pas, soyez tranquilles.

Dans une commune rurale d'un département voisin de celui que j'habite, un maire et son adjoint s'étaient chargés de distribuer eux-mêmes à leurs administrés la liste des candidats rouges, au moment des élections du 13 mai. Rien n'était plus commun à cette époque.

Hélas ! oui, c'était très commun, et cela n'a rien d'étonnant, les maires ayant été nommés par le suffrage d'électeurs socialistes.

Le paysan, continue le correspondant, se fait un devoir de penser le contraire de ce que pense le bourgeois. Et je pourrais citer une localité exceptionnelle d'un département voisin du mien, où les bourgeois étant devenus socialistes à l'école d'un écrivain fameux, les paysans sont devenus conservateurs sous la seule influence de ce malheureux antagonisme

S'il en est ainsi, pourquoi vous désoler, ô *Constitutionnel* ? Vous avez un excellent moyen de retenir l'habitant des campagnes sur la pente du Socialisme. Votre journal s'adresse surtout à la bourgeoisie. Prêchez-lui les réformes sociales, pénétrez-la des doctrines pernicieuses de fraternité et de droit au bien-être : les paysans, par opposition, redeviendront conservateurs, et comme ils sont les plus nombreux, vous retrouverez la majorité qui vous échappe.

Croyez-nous, cela vous réussira tout aussi bien que de destituer les instituteurs ou de faire nommer les maires par les préfets.

Entrepôt, Bazar et Comptoir agricole. (1)

Economie des déplacements et des frais de marchés.

Nos paysans vendent sur les marchés deux sortes de produits :

1° Les produits domestiques, tels que légumes, les œufs, les volailles, le beurre, etc.

2° Les récoltes proprement dites, qui seraient seules, au début, l'objet de l'entrepôt.

Chaque ménagère porte au marché sa livre de beurre, sa demi-douzaine d'œufs, etc. ; chaque cultivateur porte à dos son petit sac de fèves, ses osiers, sa mesure de navette, etc., ou conduit un sac de blé sur sa voiture.

Combien de fois ne livre-t-il pas sa denrée au dessous du cours pour éviter un second déplacement ?

Comme on le voit, le prix de la denrée se grève des frais de vente, de dépense à l'auberge et du prix du temps qui est lui-même *un véritable capital* (2).

J'ai calculé que moyennement chacun perdait 20 jours au moins par année à se rendre aux marchés et aux foires. L'abus des marchés engendre à la fois et nécessairement le goût impérieux du cabaret et le dégoût du travail. Aussi plusieurs pays doivent-ils en grande partie à cet abus leur décadence.

Eh bien ! l'Agence se chargerait de la vente en gros de tous ces produits.

Parlons d'abord des provisions *domestiques*.

Un seul char suspendu pourrait conduire sur les marchés le beurre, les légumes, les œufs, la volaille, etc., de 40 à 50 ménages.

Déjà, dans plusieurs communes, les cultivateurs chargent un voiturier de conduire à la ville, les jours de marché, et d'en ramener différentes denrées et marchandises. Mais voici où est l'abus : le paysan, la ménagère continuent de s'y rendre pour veiller eux-mêmes à la vente et à l'achat.

Afin d'éviter ces effrayantes pertes de temps, l'Agence déléguerait deux femmes ayant, comme on en voit, une vocation prononcée pour le commerce, deux hommes experts et intègres pour vendre sur les marchés les provisions des différents ménages et empletter les marchandises dont ils ont besoin à leur tour.

Ces ventes en gros trouveraient même des placements plus favorables dans les grands établissements de la ville, les collèges, auberges, casernes, etc., obligés d'acheter par menues portions à un grand nombre de ménagères. Bien plus, la concurrence excessive que se font les petits vendeurs ferait place à une bienfaisante émulation qui s'établirait entre les diverses communes pour la perfection des produits fabriqués.

Citons quelques exemples de cette facile et très importante combinaison. Ecoutons ce que dit Pecqueur (Intérêts du Commerce. Ouvrage honoré du prix Monthion quinquennal) :

« Les laiteries morcelées des environs de Pontoise
» expédient en commun à Paris, pour y être vendus
» chaque jour, en commun également, 3 000 litres
» de lait. Le poisson de mer, le beurre, ne sont pas
» transportés autrement dans la plupart des villes de
» France.

» Les chemins de fer activeront beaucoup ce mou-
» vement. Ils nécessiteront des associations de pe-
» tits producteurs d'objets horticoles ou agricoles
» d'une consommation immédiate et répétée, pour le
» transport et les ventes en commun dans les villes.
» En effet, la vitesse obligée du parcours ne permet
» pas aux wagons de s'arrêter de 5 en 5 minutes
» pour charger une expédition en détail, mais com-
» porte le chargement en grand et peu répété. Les
» riverains seront donc obligés de réunir les den-
» rées en un même lieu, et d'expédier à des com-
» missionnaires sur les marchés pour être vendus
» au profit des associés, et le prix en être distribué
» à chacun selon la quantité et l'espèce s'il y a plu-
» sieurs qualités distinctes. Des experts choisis par-
» mi les associés auront classé préalablement les pro-
» duits en diverses catégories, et une étiquette, une
» division à part indiquera, à vue, leurs qualités
» respectives. »

Eh bien ! ce que la force inévitable des choses a réalisé dans les grandes villes et sur le parcours des chemins de fer, et réalisera de plus en plus, pourquoi ne pourrions-nous, dès à présent, le pratiquer dans nos communes rurales ?

---

(1) Voir le numéro du 24 janvier.

(2) Aux Etats-Unis, ce pays *travailleur* par excellence, on regarde le temps comme un capital aussi précieux que le numéraire.

Quant aux récoltes et aux produits, objet de l'entrepôt, les consignataires prélèveraient d'abord, au fur et à mesure de leurs besoins, les quantités nécessaires à leur usage, — comme cela se pratique pour les fruitières, où chaque sociétaire a droit de retenir un fromage ou deux pour lui et pour son propriétaire, s'il est fermier. —

De leur côté, les habitants de la commune, non producteurs, se procureraient de même les denrées à l'entrepôt sans déplacement, tandis qu'ils vont aujourd'hui empletter au dehors la denrée qui se trouve chez leur voisin.

Le reste des produits se vendrait en gros sur les marchés, ou par convois directs, ou sur échantillon, — ce qui se pratique déjà pour de fortes ventes dans les principaux marchés à grains du département.

L'Agence pourrait encore les livrer aux marchands sur les lieux de l'entrepôt, comme font les fruitières; ou bien encore, elle les ferait conduire aux gros consommateurs du dehors ou aux agences qui s'établiraient pour l'achat dans les pays de consommation. Le syndicat de l'Agence serait chargé en outre de trouver des acheteurs pour de fortes livraisons.

Sans aucun doute, tous ces acheteurs, sous un mode ou l'autre, apprécieraient bientôt la propreté, l'honnêteté et l'intelligence de la gestion sociétaire, et chaque cultivateur s'empresserait de porter ses denrées à l'entrepôt.

Le type de la fruitière, toujours consulté avec fruit, va nous démontrer mieux encore la supériorité de la vente en commun.

« Selon leur organisation plus ou moins parfaite, » les fruitières présentent deux modes de vente.

« Ici, chaque associé vend lui-même ses fromages : là, le comité les vend en gros. Or, dans le » premier cas, l'expérience prouve qu'indépendamment des pertes de temps et d'argent dans les marchés où les cultivateurs déprécient mutuellement » leurs produits, et luttent d'intérêt au lieu de s'entendre, les fromages s'y vendent presque toujours » à des prix fort inférieurs. La vente en commun » présente cet autre avantage, que le comité fait » coïncider généralement les livraisons avec les » époques où les fromages ont acquis un degré suffisant de salaison, et où les cultivateurs ont » le plus besoin d'argent, comme aux approches des » moissons et de l'échéance des fermages. » (Extrait de mon rapport à M. de Mornay, directeur-général de l'agriculture.)

Toutefois, au début de l'entreprise et selon les circonstances, la propriété de ses produits restant au dépositaire, l'acte de société pourra lui conserver le droit de les retirer de l'entrepôt, s'il trouve à faire une vente convenable, moyennant qu'il acquittera les frais proportionnels de la gérance, ainsi que l'avance et son intérêt, s'il a emprunté du comptoir.

5° Renseignements certains sur le prix des denrées.

En outre, le syndicat nommé par l'agence s'informerait, au moyen de correspondants, — qui pourraient servir à un certain nombre de communes, — des cours des denrées et produits domestiques et agricoles sur les principaux marchés de consommation, et des motifs de hausse et de baisse prochaine. Par là, l'agence, avertie aussitôt que les marchands, éviterait leur coalition, ainsi que l'arbitraire et l'incertitude qui accompagnent toujours la fixation des prix, surtout dans les premiers temps de la vente.

6° Achats en gros des denrées et ustensiles d'une consommation assurée.

La même agence, surtout dans les communes rurales qui manquent de marchands, après avoir totalisé les demandes de chaque habitant, ferait venir par convois, en les tirant des sources, les denrées et marchandises de consommation la plus usuelle, dont la commune a besoin. Les habitants rembourseraient, à vue de facture, le prix réel et les simples frais de transport et de gérance.

Bien plus, les agences pourraient directement échanger les produits déposés dans leur magasin contre ces denrées et marchandises du dehors. Les convois se feraient par l'aller et le retour des mêmes voituriers (1).

Hélas ! qui s'inquiète dans nos communes rurales des achats comme des ventes? Souvent vous ne pourriez vous y procurer même les objets de l'usage le plus quotidien, et les ustensiles nécessaires à l'industrie spéciale de la localité. S'il y a quelque marchand, il revend certaines denrées (forcément peut-être) *au double* des prix de la ville. Ou bien, l'on va se munir au loin dans les marchés et dans les bourgs. Que d'argent, de temps et de circuits perdus !

En outre, nos cultivateurs achètent presque toujours, des revendeurs et sous-revendeurs, des denrées d'inférieure qualité, sous la forme la plus menue, et renouvellent sans cesse leurs achats, d'autant plus chers qu'ils se font à plus petite dose. En somme, là comme ailleurs, *plus on est pauvre, plus on paie !*

En vérité, dans ce chaos, il est temps, plus que temps d'organiser quelque chose !!!...

7° Statistiques exactes. Bonnes lois de douanes.

Aujourd'hui, chacun produit au hasard, sans savoir ce que produisent les agriculteurs éloignés, même les plus voisins, ni combien ils produisent. Aucun cultivateur ne connaît même les quantités de denrées nécessaires à la consommation de la commune qu'il habite.

Au moyen des agences, au contraire, les producteurs sachant les besoins exacts de la consommation et les débouchés certains qui leur sont ouverts, calculeraient leurs cultures en conséquence.

De son côté le gouvernement pourrait dresser enfin ces statistiques vainement essayées de la production et de la consommation. Il négocierait sûrement dans les années de disette l'importation des blés étrangers, et réglerait équitablement les tarifs des douanes, auxquels l'arbitraire, la faveur et l'ignorance ont seuls présidé jusqu'ici.

8° Solution de la question des approvisionnements et des greniers de réserve.

Insistons là-dessus.

Un premier problème devrait se poser devant l'intelligence humaine : l'*abolition de la peine de vivre.*

Or, la base de l'alimentation, en France du moins, ce sont les céréales.

Le problème consisterait à maintenir leurs prix environ au taux moyen de 5 à 6 ans ; à éviter ainsi ces crises alternatives d'encombrement et de disette, ces terribles variations des prix du kilog. de pain de 25 cent. à 60 cent. et de 60 c. à 20 c.

Il s'agit de faire de grandes réserves dans les années d'abondance pour combler le déficit des années de disette ; de tenir constamment en magasin la provision nécessaire à une consommation d'au moins trois à quatre mois. Alors, dans les années de stérilité, on verserait sur les marchés une partie de cette provision qui se renouvellerait dans la prochaine année abondante.

Maintenant, que faut-il pour résoudre cet immense question des greniers de réserve, vingt fois soulevée, ajournée, reprise et restée sans résultat ? Deux choses :

1° Un système de prévoyance générale. La prévoyance, qui est instinct chez l'animal, vertu chez l'individu, doit devenir une vertu sociale.

2° Un système de conservation des grains et farines qui puisse garantir leur durée pour cinq à six ans au moins, période nécessaire pour établir une moyenne régulière des prix.

Or, 1° la prévoyance générale ne peut évidemment se fonder qu'à l'aide des entrepôts. D'abord, les dépositaires pourront laisser, moyennant un simple droit de magasinage, tout ou partie de leurs denrées dans le magasin commun pour profiter d'une hausse à venir. En attendant, ils emprunteront du comptoir de l'argent sur gage de leurs céréales, ou recevront des bons au porteur, comme nous le verrons tout à l'heure.

De leur côté les communes elles-mêmes (nous citerons l'exemple de quelques communes des Basses-Alpes) ou une banque philantropique pourraient acheter du blé dans les années d'abondance et d'avilissement des prix, afin de le revendre surtout aux habitants nécessiteux quand une nouvelle disette aura relevé la valeur des céréales.

2° La découverte de nouveaux procédés de conservation des grains ou des farines pouvait seule résoudre, avec le concours des entrepôts, cette grande question. N'y a-t-il pas même une coïncidence remarquable entre l'intervention des entrepôts et cette découverte de l'américain Stratford, qui est parvenu à conserver les farines sans altération, et pour une durée peut-être illimitée !

Les silos de M. Ternaux avaient déjà prouvé la possibilité de construire à bas prix des greniers d'abondance.

Peut-on envisager de sang-froid cette question capitale des greniers de réserve ?

Eh quoi! n'est-ce rien de prévenir les disettes et les famines? d'équilibrer les subsistances avec les besoins, d'échapper au tribut despotique de l'étranger, comme en 1847 ? de perfectionner les moyens de production et les cultures par l'appât d'un écoulement assuré, avec un bénéfice normal ? d'éviter les crises monétaires, les exportations de numéraire, ce ruineux emploi d'un budget dont le tiers au moins est consacré à museler et comprimer le peuple, et de clore pour toujours l'ère lamentable des désordres, du pillage et de l'homicide ?

9° Suppression des vols de denrées dans l'intérieur des familles.

Sous le nom vulgaire de *veaux* ou de *cabris*, des soustractions de denrées se pratiquent trop souvent dans le sein même de la famille. Ce vice est tellement endémique et général dans nos campagnes, qu'il mérite l'attention sérieuse des économistes autant que des moralistes.

Voici le fait : Souvent le père, soit par avarice, soit par un calcul d'économie que sa position nécessite, refuse à ses enfants ou à leur mère l'argent qu'ils demandent, soit pour le jeu ou le cabaret, soit pour l'achat d'objets de toilette que le luxe appelle de plus en plus.

Alors, qu'arrive-t-il fréquemment? Tantôt c'est la femme qui dissimule à son mari une partie du prix du beurre, des œufs, etc., qu'elle va vendre aux marchés. Tantôt ce sont les enfants, et quelquefois la mère, de connivence avec eux, qui font sortir nuitamment de la maison, à l'insu du père, des denrées de toute sorte qu'ils vendent à bas prix à quelques voisins, avec l'aide des recéleurs.

L'opinion amnistie ces vols domestiques. Peu de familles, même parmi les cultivateurs aisés, en sont exemptes. Ces soustractions, outre qu'elles avilissent le prix des denrées, *tirent à bas*, comme dit le paysan, bien des ménages, et certes contribuent peu à maintenir l'esprit de famille.

Eh bien ! si une agence portait en gros sur les marchés les provisions de chaque ménage ; si le cultivateur, après dépôt de ses denrées dans un magasin commun, en retirait au fur et à mesure, les quantités nécessaires à sa consommation, l'abus disparaîtrait de lui-même, et sans recourir à ces recommandations morales, hélas! trop souvent superflues.

Ah ! si les prêtres et les moralistes *savaient*, que de vices ils pourraient supprimer !!!

WLADIMIR GAGNEUR,
Président du comité de la Fruitière de Brery.

---

(1) Citons un seul exemple parmi beaucoup d'autres, d'une semblable combinaison.

« Depuis quelques années, il s'est formé dans l'Etat de New York des associations d'ouvriers pour l'achat en gros et la vente en détail des objets de consommation domestique et personnelle, et notamment pour les aliments et les vêtements. Dans le seul Etat de Massachusetz, on compte déjà une *centaine* de ces *Unions protectrices* contre les exactions et les falsifications du commerce. Ces *Unions* se sont centralisées sous une direction unitaire. Le comptoir central achète en gros et au comptant sur les lieux mêmes de la production, ou sur les marchés les plus importants. De là, il expédie en proportion convenable les marchandises sur les comptoirs succursales, où les consommateurs associés les trouvent au prix coûtant, avec la seule addition d'une légère prime pour couvrir les frais de transport et d'administration. » (*Démocratie pacifique*, 25 septembre 1848.)

L'*Assemblée nationale* nous rassure aujourd'hui en ces termes, sur les projets du parti qu'elle représente, à l'endroit du suffrage universel :

Nous n'avons pas dit : « détruisez le suffrage universel. » *Le temps n'est pas venu*, selon nous, d'essayer une telle secousse.

Aux Instituteurs primaires.

La réaction, qui a toujours fait la guerre aux développements de l'intelligence populaire, ne se contente pas de vous enlever arbitrairement votre position, et après votre position le libre exercice de votre industrie, la propriété de votre pensée ; elle s'attache encore à vous déshonorer, à vous flétrir ; après la condamnation politique, le pilori : c'est l'usage.

Une feuille de Caen, l'*Ordre et la Liberté* reproduite avec ivresse par l'*Union*, journal de Henri V, annonce, en se signant d'horreur et d'effroi, que pendant l'année 1849, 110 instituteurs de la seule académie de Caen ont été l'objet de mesures disciplinaires.

Or, parmi ces 110 coupables on a l'aplomb de comprendre bon nombre de démissionnaires volontaires, bon nombre d'instituteurs simplement réprimandés, Dieu sait pourquoi ! et le chiffre des révoqués se réduit à 34. On ne manque pas de publier avec fracas leurs noms et les griefs de l'administration contre eux.

L'un de ces griefs sérieux : un instituteur a été condamné en cour d'assises. — Avait-il, comme les abbés Mingrat et Lacollonge, coupé sa maîtresse par morceaux après l'avoir assassinée ? avait-il, comme l'abbé Contrafatto, abusé d'une petite fille de quatre ans ? avait-il commis le double crime de frère Léotade, les odieux attentats de frère Nailhac, de frère Zacharie et autres instituteurs dévots, qui, d'après la réaction, offrent tant de garanties morales ? Non pas, — il a commis un faux, — c'est grave assurément, moins grave toutefois qu'un viol compliqué d'assassinat, et cette condamnation ne suffit pas pour qu'on enlève au corps des instituteurs cet éloge consigné dans la statistique officielle de 1843.

Nul ordre de fonctions publiques ou d'occupations privées ne présente une culpabilité plus rare dans un personnel aussi nombreux.

La proportion des malfaiteurs tels que faussaires, concussionnaires, assassins, était incomparablement plus grande dans la chambre des pairs sous Louis-Philippe, que dans le corps des instituteurs primaires.

Quant aux trente-trois instituteurs révoqués dont l'*Union* reproduit la liste, la plupart d'entre eux sont évidemment frappés *comme républicains* ; l'on ne s'est même pas donné la peine de le dissimuler ; nous lisons à côté de leurs noms *prédications démagogiques*, *prédications socialistes*, *anarchiques*, *irréligion*, *communisme*, *injures adressées au desservant* (qu'avait dit le desservant de son côté ?), *impiété*, *opinions exaltées*, *menées démagogiques*, etc., etc.

Tout cela dans la bouche des réactionnaires signifie très nettement : *dévouement à la République*, et pour que la haine politique fût un peu dissimulée on assaisonne ces griefs d'accusations banales, toujours applicables au premier venu : *immoralité*, *incapacité*, *négligence habituelle*, cette dernière formule, la plus employée, est d'une élasticité charmante.

Enfin, comme l'instituteur est pauvre, obligé d'ailleurs de frayer avec les parents de ses élèves; comme le lieu de réunion des pauvres et des paysans dans la commune rurale n'est pas un cabinet de lecture ni un cercle splendide, mais un cabaret, les instituteurs que l'on veut proscrire et diffamer seront encore accusés d'*ivrognerie*. On espère par la crainte de cette accusation les éloigner des lieux où les électeurs se concertent.

Et à la suite de ces qualifications outrageantes que n'accompagne ni ne justifie l'articulation d'aucun fait précis, l'*Ordre* et la *Liberté*, journal de Caen, demande si l'on soutiendra encore les instituteurs après les DÉTAILS accablants qu'il vient de produire.

On déclare ensuite aux instituteurs que s'ils donnent leur démission pour se soustraire à l'espionnage, aux humiliations, au vasselage politique, pour sauver de l'arbitraire préfectoral le libre exercice de leur état, cette démission prouvera *qu'ils sont coupables* et attirera sur eux toutes les rigueurs de la loi.

Vous le voyez, instituteurs, c'est votre pain, votre dignité, votre liberté, votre honneur que le parti de l'ignorance attaque à la fois. Relisez les nobles circulaires du ministre Carnot, exercez courageusement vos droits de citoyen lors des élections prochaines, et soyez fidèles à la République, elle vous tiendra compte un jour de ces épreuves.

Revue de l'extérieur.

La seconde chambre de Prusse a commencé ses délibérations sur le message royal. Les modifications relatives à la presse, à la convocation des chambres, au délai pour les poursuites judiciaires, à la composition des districts électoraux, ont été adoptées d'après l'avis du gouvernement ; la modification relative à la responsabilité ministérielle a seule été rejetée jusqu'ici ; mais la chambre n'avait pas encore abordé les trois grandes questions de la Patrie, de la Cour de justice et du vote des impôts. Et ce sont là les questions importantes.

Le ministre Manteffel a déclaré que le gouvernement, tout en maintenant le principe de la création d'une Patrie, ne s'opposerait pas à un ajournement ; il a offert, en outre, certaines garanties quant à la cour de justice, mais il a déclaré qu'il ferait de cette dernière question une question de cabinet et la condition de prestation de serment par le roi à la Constitution.

Les principautés de Hohenzollern viennent d'être incorporées dans la Prusse.

M. Walther, rédacteur de la *Gazette de Trèves*, a comparu le 23 devant la cour d'assises : 1° pour offenses au roi dans un article intitulé, *Appel aux démocrates d'Allemagne* ; 2° pour avoir livré à la haine et au mépris des citoyens le colonel [illegible], dans un article où ce dernier était accusé d'avoir fait donner la bastonnade à des citoyens, avec une odieuse inhumanité. En ce qui concerne la bastonnade, l'accusation a bien reconnu que le fait avait eu lieu, mais pas tout-à-fait comme l'article incriminé l'a raconté ; le colonel, ajoutait l'accusation, a d'ailleurs le droit d'infliger cette punition à *des gens de mauvaises mœurs*. Le jury a acquitté M. Walther.

Le ministère piémontais vient de dissoudre la garde nationale de Nice.

Le roi de Naples vient d'accorder une *amnistie aux citoyens qui ont pris part à la guerre de Lombardie*, et d'imposer une contribution de 20 *millions de ducats* à la Sicile.

Le gouvernement de Parme vient de faire enlever d'un cimetière une pierre sépulcrale contenant un court éloge d'un citoyen qui avait pris part à la guerre de Lombardie.

Le comité légitimiste réuni à Venise s'est séparé sans avoir pu s'entendre, et dans un état d'irritation telle, assure-t-on, qu'une conciliation ne saurait être espérée de longtemps.

Le *Siecle* résume assez bien, dans les lignes suivantes, les discussions qui se sont produites dernièrement au sein des chambres portugaises :

« Entre pairs du Portugal, voici comment on discute : M. le premier ministre : Vous êtes un voleur. — M. le maréchal : On en dit autant de vous. — Vous êtes un espion. — M. le comte de Taïpa : Il n'est pas vrai que j'aie été un espion ; j'ai fait de la police secrète, parce que mes fonctions m'obligeaient d'en faire. — Vous ne nierez pas du moins avoir volé la caisse du régiment dont vous étiez colonel. — On m'en a accusé, mais j'ai été acquitté. — Moi, comte de Thomar, je déclare que le marquis de Loulé a menti impudemment, et que son immoralité est notoire. — Moi, marquis de Loulé, je défie le comte de Thomar de prouver qu'il a acquis honnêtement la fortune immense dont il jouit, lui qui était pauvre il y a quelques années.

» Après une discussion soutenue sur ce ton pendant plusieurs jours, le comte de Thomar a obtenu sur les divers paragraphes de l'adresse une majorité *respectable*. Reste à savoir si le programme de l'opposition se réalisera. Ce programme est succinct autant que clair : « Ou la chute du président du con- » seil, ou une révolution, ou bien le Portugal se » réunira à l'Espagne. »

LA MISSION DE M. RADOWITZ.

Il y a quelque chose de plus dangereux pour la liberté du peuple qu'un Allemand tartarisé : c'est un Slave enduit d'une teinte germanique. M. de Radowitz, originaire de la Slavie autrichienne, qui a commencé dans l'armée française sa carrière militaire continuée en Prusse et qu'il terminera Dieu sait où, appartient à cette espèce d'*affranchis politiques* qui est en possession, depuis près d'un demi-siècle, de diriger la diplomatie allemande.

En sa qualité de Slave, M. de Radowitz possède beaucoup de qualités qui manquent essentiellement à l'Allemagne. Il est surtout insinuant et éloquent. Homme de cour, il marque au premier rang parmi les leudes ou *dévoués* de Frédéric-Guillaume. C'est pour ce monarque qu'il travaille, et non pour l'unité allemande, dont il se soucie assez peu. On l'a vu manœuvrer habilement dans l'intérêt dynastique, au parlement de Francfort, et il n'est pas étranger à l'idée de rétablir ce parlement à Erfurth.

Les démocrates qui savent où tend le plan de M. Radowitz se défient de ce diplomate catholique pour le moins autant que du piétiste Gerlach. Les constitionnels eux-mêmes, qui avaient en lui une assez grande confiance, le regardent aujourd'hui comme un traître, parce qu'il s'identifie avec la cause du ministère et blâme l'opposition des chambres au message royal. En effet, non-seulement M. de Radowitz approuve la politique du cabinet Manteuffel, mais il déclare qu'il ne gardera sa place qu'autant que ce ministre gardera la sienne.

M. Manteuffel a déclaré que le gouvernement persistait à vouloir la pairie, mais qu'il ne s'opposerait pas à l'ajournement proposé par M. d'Arnim, autre compère de Frédéric-Guillaume. Quant à l'introduction d'une haute cour de Justice, le gouvernement était disposé à donner des garanties, pourvu que le but fût allemand. Enfin, l'acceptation du message royal serait immédiatement suivie de la prestation du serment.

On s'attend à ce que les chambres céderont.

M. Amari, ministre des finances de la révolution sicilienne, nous a demandé l'insertion de la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je vous prie de m'accorder l'appui de votre journal pour faire appel à la conscience publique contre un acte du gouvernement napolitain, dont je suis frappé directement.

Voici en peu de mots l'origine de cette affaire. Le gouvernement parlementaire de la Sicile, sous lequel on me confia le portefeuille des finances depuis le 28 mars jusqu'au 13 août 1848, reconnut la nécessité d'armer quelques vapeurs de guerre. La chambre des communes, dans sa séance du 16 avril, approuvant ce projet, accorda un crédit pour quatre bâtiments à vapeur. La nouvelle dette, établie par un décret du 13 avril, ne suffisant pas à cette dépense, la chambre vota d'autres ressources et impôts extraordinaires, qui passèrent en loi le 19 mai.

Le pouvoir exécutif, de son côté, par l'entremise de M. le prince Granatelli et de M. Scalia, ses commissaires près le gouvernement britannique, conclut l'achat de deux bâtiments à vapeur en construction en Angleterre. D'après les conditions qu'on avait stipulées, je fis un premier envoi de 126 à 127 000 ducats, au moyen de traites endossées aux deux commissaires, MM. Granatelli et Scalia. Au mois de décembre, le parlement, dans le but de pourvoir à cette dépense comme à d'autres du département de la guerre, ordonna un emprunt forcé, dont le montant fut versé avec un empressement étonnant. Avec cet argent, le nouveau ministre, M. Cordova, et MM. le comte Amari, le prince Butera et le marquis Cerda, qui lui succédèrent dans le portefeuille des finances, remirent à Londres successivement une somme de 700 et quelques mille ducats, par le même moyen de traites endossées à MM. Granatelli et Scalia. Ainsi on paya le prix des deux bâtiments, et on fit en même

temps l'achat de quelques pièces d'artillerie et d'autres objets de guerre. On envoya ces armements en Sicile, de même qu'un des deux bâtiments à vapeur, qui, étant arrivé à Palerme au mois de mars, reçut le nom de *Indipendenza*. L'autre bâtiment, c'est-à-dire la frégate *Bombay*, au moment de son départ pour la Sicile, fut arrêté par la douane de Londres, à la demande du ministre napolitain, mais ensuite on la relâcha.

Vers la fin d'avril et le commencement de mai, la Sicile tomba, comme on sait, au pouvoir du roi de Naples. Celui-ci se hâta de s'emparer de tous les armements, au nombre desquels se trouvaient ceux qu'on avait achetés en Angleterre. La République française, quelque temps après, lui fit cadeau de l'*Indipendenza*, qu'on saisit dans le port de Marseille. Mais le gouvernement napolitain ne fut pas aussi heureux à l'égard de la frégate le *Bombay*, des autres armements et de l'argent qui étaient restés à Londres au pouvoir des commissaires siciliens. Deux obstacles s'opposèrent alors aux désirs du gouvernement napolitain. Les commissaires, fidèles à leur devoir et à leur honneur, refusèrent de rendre à l'ennemi le dépôt que le gouvernement sicilien leur avait confié, et il était impossible de les y forcer sous l'empire des lois anglaises, qui ne reconnaissaient pas du tout dans le roi de Naples l'héritier universel du gouvernement parlementaire de la Sicile. Le résultat a été que le bâtiment à vapeur, les armes et l'argent sont restés comme un dépôt sacré.

Dans cet état de choses, le gouvernement napolitain a essayé un autre moyen. Il avait déjà établi en Sicile un tribunal exceptionnel pour les comptes de la révolution; cette cour qui rivalise avec les conseils de guerre, vient de nous condamner, moi et MM. Cordova, Butera, le comte Amari, Cerda, Granatelli et Scalia, à verser dans les caisses du roi de Naples, en Sicile, toutes les sommes que les cinq ministres envoyèrent successivement aux deux commissaires pour l'objet en question.

Un tel arrêt a motivé ma protestation, que voici : Je ne sache pas devant quel tribunal ont l'intention de se pourvoir mes collègues ; quant à moi, je n'en demande pas d'autres que la conscience publique ; car je crois illégitime et fondé sur l'usurpation le pouvoir au nom duquel on nous a condamnés.

Le roi de Naples n'est ni plus ni moins qu'un usurpateur en Sicile. La révolution de 1848 rendit à la Sicile son ancien et légitime gouvernement parlementaire. Ferdinand de Bourbon reconnut ce gouvernement, et, par un décret du 6 mars 1848, il accepta l'acte de convocation du parlement tel que l'avait formulé la révolution même. Ensuite il refusa d'intervenir dans cette législation, parce qu'il ne fut pas content des limites assignées au pouvoir exécutif. Le parlement se vit donc obligé de confier ce pouvoir à un président de gouvernement et à six ministres. Par un autre décret bien connu, il prononça la déchéance des Bourbons. Après les évènements de la guerre en Sicile et dans la péninsule, le parlement se prorogea lui-même le 14 avril 1849, sans cependant se dissoudre. De même le pouvoir exécutif ne se retira que par le fait, à cause de l'occupation militaire. Personne en Sicile ne renonça à ses droits politiques.

Le roi de Naples, qui n'a jamais profité des leçons de l'adversité, après l'occupation de la Sicile, a mieux aimé d'y rester en usurpateur que de tenir cette conduite par laquelle un gouvernement de fait peut réussir à se légitimer. Loin de respecter le pacte fondamental de sa dynastie et son propre décret du 6 mars 1848, ou enfin celui de février 1848, qui fut le résultat de la médiation de l'Angleterre et de la France ; loin de réunir le parlement sicilien, il a insulté la Sicile en instituant dans ce pays, à la place de son ancien parlement, une *consulta*, composée de sept employés aux gages du gouvernement, sans initiative ni voix délibérative. Loin de gouverner d'après les lois, il n'a manifesté son pouvoir en Sicile que par les sentences de mort, les arrestations en masse, les exils, la terreur, l'arbitraire et l'insulte. Sans aucun décret parlementaire, il a rétabli l'impôt sur la mouture des blés, et il y a ajouté le droit de timbre et une taxe sur l'exportation des soufres. Il a mis arbitrairement à la charge de la Sicile d'énormes frais de guerre ; il a augmenté enfin la dette publique de la Sicile au profit presque exclusif du trésor de Naples ; mais il n'a pas rougi d'attribuer la nouvelle dette au gaspillage et aux dilapidations de la révolution. Je pense qu'aucun casuiste n'osera appeler légitime un tel gouvernement, aussi vicieux dans son origine que détestable dans sa conduite. Personne ne reconnaîtra dans les ordres d'un tel gouvernement d'autre valeur que la force matérielle, le droit des brigands et des bêtes fauves.

Il est bien naturel que je décline une juridiction qui relève de ce gouvernement-là. Mais, quoique illégitime dans son origine et inefficace peut être dans ses effets, une sentence dont le prétexte est la restitution de deniers publics a toujours en elle-même quelque chose de mal sonnant. Ce ne sera pas moi certainement qui garderai le silence vis-à-vis d'un arrêt semblable, et qui hésiterai à le faire déchirer par la conscience publique.

Les faits que j'ai rappelés dans le commencement suffisent pour apprécier l'arrêt du magistrat exceptionnel des comptes en Sicile. Seulement, il faut ajouter que ce magistrat nous a condamnés sans nous appeler, sans écouter aucune défense et sans faire, du moins quant à moi, aucune notification de son arrêt. Sur le fond de la question, je supposerai pour un moment que le gouvernement de Naples ait le droit de revendiquer tout ce qui a appartenu au gouvernement parlementaire de la Sicile. Il est évident, même dans cette supposition, que les ministres des finances ne pourraient jamais être rendus responsables pour une dépense que le parlement ordonna aussi explicitement; ni pour le fait des commissaires à Londres, qui n'étaient pas de leur choix, mais de celui du président du gouvernement assisté par tout le conseil des ministres. Parmi les considérations de l'arrêt se trouve que la remise de l'argent de Palerme à Londres doit être regardée comme une opération commerciale, parce que les ministres des finances l'exécutèrent au moyen de lettres de change plutôt qu'en envoyant des cargaisons d'or et d'argent. Il n'est pas nécessaire de relever tout l'odieux et l'absurdité de ce raisonnement. On pourra faire remarquer l'injustice qu'il y a à demander la restitution de *toutes* les sommes envoyées à Londres, tandis que le gouvernement de Naples est en possession d'*une moitié* au moins de ces valeurs, c'est-à-dire de la corvette à vapeur *l'Indipendenza*, et d'une grande partie de l'armement. Mais je laisse le soin de développer ces raisons et de faire une défense complète et savante à ceux qui devront se justifier devant les juges du roi de Naples, pour sauver leurs biens des griffes du fin Napolitain.

Quant à moi, je n'insisterai que sur un seul argument.

L'argent que les différents ministres des finances de la Sicile ont remis à Londres pour armer leur pays contre un ennemi qui l'attaquait injustement, cet argent, dis-je, est la propriété de la Sicile, et non pas de son ennemi. Cet argent est le produit des ressources extraordinaires créées, comme je l'ai dit, par les décrets du 13 avril et du 19 mai, et de l'emprunt du mois de décembre 1848. Ce qu'il en reste, comme dépôt, soit en espèces, soit en bâtiments et en objets de guerre, ne doit ni ne peut être rendu qu'au peuple sicilien, et pour celui-ci, à son unique représentant légitime, le parlement librement réuni.

En abandonnant ces restes à tout autre que le parlement sicilien, on se rendrait le complice ou l'instrument d'un acte de rapine.

Profondément convaincu de cette vérité, non seulement je refuse de me soumettre à l'arrêt dont je viens de démontrer l'illégitimité et l'injustice, mais aussi je ferai de mon mieux pour que cet arrêt n'ait aucun effet.

Le gouvernement de Naples veut ajouter à son escadre la frégate à vapeur le *Bombay*, et faire entrer dans ses magasins quelques pièces d'artillerie de plus, dans ses caisses quelques nouvelles sommes d'argent. Ne pouvant réclamer aucun de ces objets devant les magistrats anglais en son propre nom, car il n'a jamais envoyé les fonds correspondants, le gouvernement napolitain a trouvé un moyen fort simple de procéder contre quelques-uns des ex-ministres des finances, qui ont des propriétés en Sicile. Il veut forcer ces ex-ministres à se présenter aux magistrats anglais dans leur qualité d'endosseurs des traités, et à demander en leur propre nom, la restitution des valeurs envoyées à M. Granatelli et à Scalia, pour céder ensuite ces mêmes valeurs au gouvernement napolitain comme le rachat de leurs biens menacés de saisie. Le gouvernement napolitain gagnerait par-dessus le marché une économie dans les frais de jugement, et la satisfaction d'avoir jeté le scandale et la désunion parmi les réfugiés siciliens.

J'ignore si quelqu'un de mes anciens collègues est disposé à se laisser entraîner dans cette voie malheureuse. J'ignore aussi si dans ce cas les magistrats anglais pourraient reconnaître dans la personne des plaignants, un droit à redemander comme simples particuliers, les sommes d'argent appartenant au trésor public, qu'ils avaient livré comme fonctionnaires publics, pour servir à un objet désigné et d'intérêt public ; mais dans l'un comme dans l'autre de ces deux cas, si jamais ils arrivaient, je m'opposerais toujours à la remise des valeurs, en me fondant sur le même droit par lequel la solliciteraient mes anciens collègues. Je m'efforcerai par tous les moyens d'obtenir que ces valeurs soient gardées en dépôt inviolable, à la disposition du parlement sicilien, auquel elles appartiennent, et qui n'est pas du tout dissous. En agissant ainsi, je croirai accomplir un devoir, et j'espère que cet acte ne sera ni tardif ni inutile, car j'ai foi dans la destinée de l'Italie, et je vois qu'elle a frappé d'un aveuglement complet, un pape et un roi, pour les atteler à son char et les pousser en avant.

Paris, 20 janvier 1850.

M. AMARI.

Assemblée nationale.

Séance du 28 janvier. — Présidence de M. NAPOLÉON DARU, vice-président.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. GRIMAUD. Je viens, comme rapporteur du 1er bureau, rendre compte à l'Assemblée du résultat des opérations qui ont eu lieu pour une élection dans le département du Gard. (Mouvement d'attention.)

Ce département, ajoute le rapporteur, avait à élire un représentant en remplacement de M. de Beaune, décédé.

Le résultat des opérations était celui-ci :

M. Favand, ancien représentant, a obtenu 54,382 suffrag.
M. Du Grail, 22,723
M. de Lourdoueix, 11,626

En conséquence, M. Favand a été proclamé représentant.

Deux protestations sont parvenues à votre bureau.

La première de ces protestations n'a pas un grand caractère de gravité. On s'y plaint de ce que le président de la section de Sommières a admis le vote du nouveau curé de la commune d'Aujac, après la clôture des listes électorales.

La seconde protestation mérite plus d'attention. Un sieur Bouccaret se plaint de ce que le juge de paix, président de la section d'Aizone, n'a pas voulu admettre au vote les électeurs d'Omessat, par la raison que le maire de cette commune ne lui avait pas fait parvenir la liste officielle de sa commune. Ce fait ne peut invalider en aucune sorte l'élection, M. Favand ayant obtenu 11 659 voix de plus que M. Du Grail.

Mais il n'en est pas moins vrai que ce fait constitue une négligence trop grave pour n'être pas l'objet d'un blâme formel de la part de l'Assemblée. Aussi le bureau propose-t-il d'infliger le blâme au maire d'Omessan.

Sous le mérite de ces observations, le premier bureau propose l'admission de M. Favand.

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur. Le blâme qu'on propose est un acte de sévérité, et l'on ne peut atteindre un fonctionnaire avant qu'il ait été entendu dans ses moyens de défense. Il conviendrait donc, selon moi, d'ajourner le blâme jusqu'au moment où nous saurons positivement comment les choses se sont passées. — (Appuyé.)

M. Favand est proclamé représentant du département du Gard.

L'Assemblée, consultée, ordonne ensuite le renvoi des protestations à MM. les ministres de l'intérieur et de la justice.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à la garde mobile.

M. CLARY qui, avec plusieurs de ses collègues, a proposé un contre-projet, combat le projet et fait la proposition suivante :

« Art. 1er. Les six bataillons de la garde mobile de Paris seront reconstitués en deux bataillons, à partir du 1er février 1850.

» Art. 2. L'effectif de ces deux bataillons pourra être porté à 7,800 hommes.

» Ils seront soumis à la même administration qu'en 1849; mais s'ils étaient mis sur le pied de guerre, ils passeraient dans l'administration du ministre de la guerre.

» Art. 3. Les officiers et sous-officiers mis en non-activité par suite de suppression d'emploi, recevront six mois de demi-solde à titre d'indemnité.

» Art. 4. Il sera pourvu à la solde et à l'entretien des deux bataillons de garde mobile, pendant l'exercice 1850, au moyen du report de la somme d'un million 750 000 fr. restée disponible sur les fonds de l'exercice 1849. »

M. FABVIER soutient le projet du gouvernement, qui consiste à appliquer, en 1850 et en 1851, aux militaires de la garde mobile, l'article 14 de la loi du 14 avril 1832, qui admet les militaires de l'armée à concourir pour les écoles militaires jusqu'à vingt-cinq ans.

Messieurs, dit l'honorable général Fabvier, Machiavel a dit avec raison qu'après les orages publics, il fallait se hâter de mettre un terme aux châtiments et surtout aux récompenses qui ont été déterminés par les évènements extraordinaires. N'oublions pas cette réponse d'un officier qui, dans les premiers troubles de la révolution, ayant eu le bonheur de réprimer une émeute terrible, écrivit au gouvernement : Je suis trop malheureux d'avoir eu à verser le sang de mes concitoyens ; ne faites pas pour moi de ce sacrifice une cause d'avancement et de récompense.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Le temps passé dans la garde mobile de Paris sera compté comme service militaire aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de ce corps.

» L'art. 14 de la loi du 14 avril 1832, qui admet les militaires de l'armée à concourir pour les écoles militaires jusqu'à vingt-cinq ans, sera applicable, en 1850 et 1851, aux officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de la garde mobile en activité de service au 1er décembre 1849. »

M. CHARRAS propose un article additionnel ainsi conçu :

« L'article 24 de la loi du 16 mars 1824 est applicable aux sous-officiers et caporaux de la garde mobile. »

M. Charras explique cet article.

Les sous-officiers et caporaux de l'armée, s'ils reprennent du service après leur libération, ne peuvent rentrer dans l'armée que comme soldats, mais ils sont susceptibles d'être promus par le colonel du régiment à l'emploi qu'ils occupaient avant leur libération, et à concourir à l'avancement à partir du jour où ce grade leur a été accordé, en défalquant le temps qu'ils ont passé en dehors du service.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre, combat cette proposition. Si les officiers de la garde mobile veulent continuer leur carrière, ils reprendront du service, mais ils ne pourront rentrer dans l'armée que comme soldats.

M. CHARRAS répond au ministre et apporte cette modération à son amendement. Il le ferait suivre de ces mots :

« Néanmoins, les officiers ne pourront être promus à un grade supérieur à celui de sous-officier. »

L'amendement, ainsi rédigé, n'est pas pris en considération par l'Assemblée, après quelques paroles du rapporteur.

« Art. 2. La solde du grade, sans accessoires, est allouée, pendant les mois de février, mars et avril 1850, à titre d'indemnité de licenciement, aux officiers, sous officiers, caporaux, tambours, clairons et gardes des six bataillons de la garde mobile, licenciés en vertu du décret du 12 décembre 1849, et de la loi du 27 du même mois. » — Adopté.

M. CAVAIGNAC propose cet article additionnel :

« Les dispositions précédentes sont applicables aux officiers de la garde nationale mobile mis précédemment en disponibilité par suppression d'emploi. »

M. CAVAIGNAC rappelle les droits des officiers qui, après avoir été soumis à l'inspection générale, ont été maintenus jusqu'à la réduction des bataillons de la garde mobile de 24 à 12, puis à 6. L'on avait alloué à ces officiers une solde de disponibilité, et ils étaient admis à remplir les vacances qui se faisaient dans les bataillons restants. C'est bien le moins qu'ils soient admis à partager les avantages qu'on fait aux autres.

Cette proposition est prise en considération et renvoyée à la commission. Par le fait de ce renvoi, le vote de l'art. 11, qui ouvre au ministre le crédit nécessaire pour l'exécution de la loi, est ajourné jusqu'à la décision de la commission.

Voici cet article :

« Art. 3. Il est ouvert au ministre de l'intérieur un crédit de 250 000 fr., en addition au crédit de 300 000 fr. porté au chapitre 9 du budget de 1850, en vertu de la loi du 27 décembre 1849. »

M. MORTIMER TERNAUX propose à l'art. 3, l'article additionnel suivant :

« Avant le 1er janvier 1851, il sera dressé, par les soins du gouvernement, un compte détaillé du nombre et de la nature des emplois et autres récompenses accordées : 1° aux citoyens ayant appartenu à la garde mobile ; 2° aux veuves, mères, enfants, frères et sœurs des citoyens qui, appartenant à cette garde, sont morts pour la défense des lois.

» Ce compte sera imprimé, distribué à l'Assemblée législative, et rendu public. »

M. Mortimer-Ternaux développe cet amendement. En l'adoptant, dit son auteur, le gouvernement fera ainsi taire tous ceux qui l'accusent d'ingratitude envers la garde mobile.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. CHARRAS. M. le ministre de la guerre a soutenu, contrairement à mon opinion, que l'amendement que j'avais formulé pour la garde mobile pouvait nuire à l'avancement des ayans-droit dans l'armée, parce cela que je demandais pour les caporaux et sous-officiers de la garde mobile le bénéfice de l'art. 24 de l'ordonnance du 16 mars 1838.

Je vais faire voir à l'Assemblée qui se trompe, de M. le ministre ou de moi. Je me borne à lire un paragraphe de cette ordonnance :

« Le tableau d'avancement doit être épuisé avant que les colonels puissent user du droit que leur confèrent les précédents articles, de faire passer dans un grade supérieur les caporaux et sous-officiers reçus en congé et qui se réengagent. »

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux moyens de constater les conventions entre patrons et ouvriers en matière de tissage et de bobinage.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Paul Sevaistre, contre le projet.

M. PAUL SEVAISTRE. Je viens soutenir un amendement qui est un contre projet. Il est ainsi conçu :

« Art. 1er. Tout fabricant ou commissionnaire qui livrera des fils pour être bobinés ou tissés, sera tenu de remettre à l'ouvrier un livret spécial sur lequel seront énoncées clairement les conventions intervenues entre le patron et l'ouvrier.

» Art. 2. Les préfets, après une enquête et sur l'avis des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures et des conseils de prud'hommes, détermineront, par un arrêté spécial à chaque industrie, les énonciations qui devront être portées sur le livret en exécution de l'art. 1er.

» Les arrêtés des préfets ne seront obligatoires qu'après l'approbation du ministre du commerce.

» Art. 3. Seront punies d'une amende de 11 à 15 fr., les contraventions aux arrêtés prescrits par l'article précédent.

» Il sera prononcé autant d'amendes que de contraventions.

» En cas de récidive, l'insertion du jugement dans un journal de la localité pourra être ordonnée aux frais de la partie condamnée. »

M. PAUL SEVAISTRE développe son amendement au milieu du bruit des conversations particulières. Tout d'un coup l'orateur s'écrie : Messieurs, il m'est impossible de parler plus haut ! Un grand nombre d'entre vous ne connaissent pas du tout la matière dont je parle ; mais ce n'est pas là, je crois, une raison pour ne pas m'écouter.

UNE VOIX. Parlez toujours ainsi, et l'on vous écoutera.

M. PAUL SEVAISTRE. Tant mieux. Je voudrais, je l'avoue, attirer l'attention de M. le ministre du commerce qui, cependant, depuis que je parle, ne m'a pas prêté beaucoup l'oreille.

Je reconnais que la loi présentée par le gouvernement n'avait pour but que de réglementer la convention, que de connaître les conventions des patrons et des ouvriers. Mais la commission ne se tient pas dans cette sage réserve, elle veut une formule générale pour toutes les conventions, c'est-à dire qu'elle s'élève contre la liberté des conventions garanties par l'article 13 de la Constitution, et sans laquelle l'industrie ne peut vivre ni progresser.

Ce sont là les tendances des idées du Luxembourg, de l'organisation du travail. Je les trouve dans le rapport de la commission, et je les y combats, comme je les ai déjà combattues ailleurs, comme je les combattrai toujours et partout.

S'il y a une chose qui m'étonne, c'est que des hommes, pour la plupart étrangers à l'industrie, veuillent réglementer en bloc toutes les industries.

Une preuve que votre projet est mauvais, c'est que pour ma part il est contraire à mon industrie ; c'est que pour d'autres il est insuffisant. Cette insuffisance se révèle par les amendements qui sont déposés par plusieurs de nos collègues. Ainsi, MM. Duché, Benoist et Greppo ont présenté un amendement pour sauvegarder l'industrie de la soie de votre projet.

Je sais bien que ces messieurs sont socialistes. En politique je n'admets pas leur opinion; mais dans une question comme celle-ci, je reconnais leur compétence.

La chambre de commerce et le conseil des prud'hommes sont du même avis que ces messieurs de Lyon. M. Heurtier, maire de Saint-Étienne, viendra sans doute soutenir l'opinion des chambres industrielles.

M. CUNIN-GRIDAINE. M. Heurtier accepte le projet de la commission.

M. PAUL SEVAISTRE. Eh bien! si M. Heurtier accepte le projet de la commission, je vous lirai l'opinion de Saint-Etienne.

L'orateur donne lecture de cette opinion qui s'élève contre le projet de la commission, et qui préfère le contre-projet de M. Sevaistre, parce qu'il ne spécifie rien contre l'industrie de la soie.

M. CUNIN-GRIDAINE. Voilà !

M. PAUL SEVAISTRE. Je suis bien obligé de m'interrompre pour relever l'interruption de M. le rapporteur. Voilà! dit-il. Ah çà! est-ce qu'il est nécessaire que votre projet bouleverse toutes les industries, afin que l'on parle de vous dans toute la France, dans toute l'Europe.

L'orateur entre ensuite dans l'examen de son propre amendement; il laisse au pouvoir administratif, aidé du conseil d'Etat et des chambres industrielles, le soin d'intervenir lorsqu'il le jugera nécessaire dans les questions de salaires pour faire disparaître les abus qui seraient remarqués.

M. HEURTIER donne des explications au sujet de l'opinion que lui a prêtée le précédent orateur.

L'Assemblée interrompt la discussion de la loi sur le bobinage, pour entendre M. Monet, rapporteur de la commission à qui a été renvoyé l'amendement de M. Cavaignac. (Art. 11 de la loi sur la garde mobile.)

M. Monet constate que les officers de la garde mobile en non activité ont touché, en effet, un traitement de disponibilité jusqu'à ce moment. Ces officiers ont pu penser jusqu'à un certain point qu'ils étaient encore à la disposition du ministre de l'intérieur et pouvaient être rappelés pour remplir des vacaces dans les bataillons existants. En conséquence, la commission, d'accord avec l'honorable général Cavaignac et M. le ministre de l'intérieur, propose d'accorder à ces officiers une prolongation de cette solde de non activité jusqu'au 30 avril de la la présente année; en exceptant des bénéfices de cette disposition ceux de ces officiers qui ont été admis dans des emplois publics.

Le paragraphe additionnel est adopté.

L'art. 3, qui évaluait le crédit ordinaire à 250 000 fr., est également adopté avec l'augmentation de 30 000 fr. Total du crédit, 280 000 fr.

L'ensemble du projet est adopté.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, séance publique à deux heures.

Ordre du jour : Suite de la délibération sur le tissage et le bobinage.

Revue des Départements.

Avis aux Électeurs militaires.

CHARENTE. — Les élections pour ce département auront lieu le 3 février prochain.

Le candidat démocratique est le citoyen BARAUD-LARIBIÈRE, ancien représentant. Des bulletins de vote sont déposés aux bureaux de la *Démocratie pacifique*.

Aux nouveaux journaux démocratiques dont nous avons annoncé l'apparition, il faut ajouter le *Démocrate de Vaucluse*, destiné à remplacer le *Républicain* qui a cessé de paraître. L'espace nous manque aujourd'hui pour apprécier comme elle le mérite l'attaque contre les socialistes qui lui tient lieu de programme; nous ne l'en remercions pas moins d'avoir reproduit le Premier-Paris de la *Démocratie pacifique* du 18 janvier, dont il a oublié d'indiquer la source.

HÉRAULT. — Au moment où nous mettons sous presse, dit l'*Indépendant*, nous recevons de Mèze, de Clermont-l'Hérault et de Béziers quelques nouvelles qui expliqueront notre indignation bien légitime.

A Mèze, on dissout par un arrêté signé Balland, la *Société des artistes*, présidée par le maire de cette ville. A Clermont, la *Société fraternelle des Travailleurs* et le *Cercle philantropique* sont aussi dissous. Des démocrates s'y réunissaient pour secourir leurs frères, y faire aimer la République et y expliquer la Constitution. Des royalistes les ont dénoncés et on s'est empressé de les frapper.

A Béziers, toute société où l'on ne crie pas *vive Henri V* ou *vive l'Empereur* ! est proscrite, et l'on annonce la fermeture de tout local où les républicains tendront à se réunir pour s'instruire, se voir et s'éclairer sur leurs devoirs et sur leurs droits.

Eh bien ! malgré tout, nous le disons bien haut, le département de l'HÉRAULT est et sera de plus en plus ROUGE et SOCIALISTE. Le rétablissement de l'*impôt des boissons* a dessillé bien des yeux trop longtemps obscurcis, et la Constitution de 1848 *gagne* chaque jour, dans notre pays, de nouveaux soldats !

— La police de Montpellier, ajoute le même journal, poursuit sans relâche les chanteurs républicains, mais par contre, elle laisse les voleurs exercer paisiblement leur coupable industrie. Un *filou*, dénoncé il y a bientôt un mois au commissaire de police du deuxième arrondissement, passe ses soirées dans un café des Etuves, sans qu'on songe le moins du monde à opérer son arrestation. Si ce n'est pas un agent de la réaction, nous ne comprenons pas une pareille tolérance.

EURE-ET-LOIR. — On lit dans le *Glaneur* du 27 :

« Hier soir, le nouveau journal le *Démocrate d'Eure-et-Loir* a été saisi à la poste et dans ses bureaux. Nous avons entendu dire que cette saisie était

motivée sur un article ayant pour titre : *Ce que veulent les blancs*, article déjà publié, il y a quelques jours, par d'autres journaux, sans que ces journaux aient été l'objet d'aucune poursuite. Le délit qu'on reproche à cet article est celui d'excitation à la haine contre une classe de citoyens. Nous pensons que notre confrère doit être parfaitement tranquille sur le résultat que le procès qu'on lui intente aura devant le jury d'Eure-et-Loir, si tant est que l'affaire aille jusque là. »

PAS-DE-CALAIS. — On lit dans le *Progrès*, sous la rubrique de Calais :

« Croiriez-vous que presque chaque jour les conducteurs de chemins de fer sont visités par la gendarmerie à l'occasion des brochures de Ledru-Rollin et de V. Considerant sur le 13 juin ? C'est la vérité cependant... ce qui n'empêche pas le moins du monde la brochure républicaine de faire son chemin et de pénétrer partout.

MAINE-ET-LOIRE. — On lit dans le *Démocrate de l'Ouest* :

« Le conseil municipal de Corné, réélu, comme nous l'avons dit, le 23 décembre dernier, a nommé maire et adjoint les citoyens Jean Piffard et Narcisse Lebouvier, deux des 14 démissionnaires. — Le citoyen Piffard était adjoint pendant l'administration du citoyen Ridard.

Nous nous abstenons de toute réflexion, en présence de ce jugement prononcé par l'opinion publique.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui le général Changarnier a passé la revue des 29e et 42e régiments de ligne, brigade du général Cornemuse, casernés aux forts de Romainville et de Noisy-le-Sec. Ces deux régiments étaient en tenue de campagne.

— La salle du Palais-National, où est exposé le portrait équestre de M. le président de la République, sera rouverte demain, 29 janvier, et le public sera de nouveau admis à voir cet ouvrage.

— Le conseil des ministres s'est assemblé aujourd'hui à onze heures. Le président de la République y assistait. Le conseil a, dit-on, pris connaissance d'une dépêche importante arrivée de Vienne. On assure que cette dépêche a trait à la négociation dont nous avons parlé et concernant la cession d'une partie de la Lombardie à la Sardaigne. (*Estafette.*)

— Le nom de M. Baroche a été affiché ce matin par des agents de police à la porte de la *Démocratie Pacifique*.

Ce nom figurait en tête d'un extrait de l'arrêt de la haute cour qui condamne à la déportation Victor Considerant, représentant du peuple.

— Nous lisons dans l'*Alliance* :

» Un admirable trait de dévouement maternel, qui ne devait pas recevoir ici-bas sa récompense, a excité dans la commune de Plougoumier une impression profonde et de douloureux regrets.

» Les époux Séné habitaient avec leurs deux jeunes fils, dont l'aîné était frappé d'idiotisme, une misérable cabane : le père était au loin en service chez des métayers : la mère s'était absentée pour les besoins du ménage, après avoir enfermé ses enfants.

» Tout à coup le feu éclate dans la chaumière : des femmes seules se trouvaient sur les lieux ; elles ne peuvent maîtriser l'incendie, qui fait de rapides progrès ; le fermier le plus voisin, au lieu de porter secours, *bouche l'entrée de son puits*, en y enfonçant un fagot d'épines, *et cache son sceau et sa corde* de peur qu'on ne les use en s'en servant ; il s'oppose également à ce que l'on enlève de son jardin de la terre pour étouffer les flammes, et ne veut même pas prêter ses bras et ses forces pour enfoncer la porte et enlever une partie de la couverture, afin de sauver les enfants.

» La pauvre mère est bientôt informée de ce sinistre : elle accourt, elle ouvre précitamment la porte, se jette dans le foyer d'incendie ; une épaisse fumée s'échappe par cette ouverture, et force à reculer les personnes qui veulent la suivre.

» Plusieurs habitants des communes voisines arrivent en toute hâte ; mais déjà les faibles murailles s'étaient écroulées, et l'on n'a pu retirer de dessous les décombres que trois cadavres presque méconnaissables ; la malheureuse mère tenait encore son fils aîné dans ses bras. »

L'*Alliance* ne dit pas, ajoute le *National de l'Ouest*, si le misérable qui a refusé de porter secours à de malheureux enfants, et causé par là leur mort et celle de leur mère, aura à répondre de sa conduite devant la justice. Il y a sans doute là un oubli, car cet homme, dont le criminel égoïsme est sans exemple, ne peut rester impuni.

— On sait qu'après la révolution de février une commission fut nommée pour faire le triage des papiers trouvés aux Tuileries, indiquer ceux qui devaient être remis à la famille d'Orléans et ceux qui intéressaient la nation. Cette commission, présidée par M. de Broglie, composée de M. l'amiral Cécille, de M. Vavin et de plusieurs autres représentants, vient, si nous en croyons l'*Illustration*, d'être mise dans l'impossibilité d'accomplir son mandat.

Après avoir recueilli ce qui pouvait se trouver encore aux archives des Tuileries, elle a écrit à M. Portalis, ancien procureur-général près la cour d'appel de Paris, pour lui demander la remise des portefeuilles qui avaient été déposés entre ses mains. Après quelques jours, M. Portalis a répondu à M. le président de la commission, qu'au reçu de sa lettre il avait cru devoir consulter M. le président de la République sur la question de savoir entre quelles mains il devait remettre le dépôt qui lui avait été confié, et qu'il avait été invité à en opérer la remise à l'Elysée.

Une lettre de M. Léon Malleville, sur les cartons du ministère de l'intérieur, relatifs aux affaires de Boulogne et de Strasbourg, nous avait bien révélé déjà l'intention de former, aux dépens de nos archives administratives publiques, un dépôt particulier et secret au palais de la présidence. Le fait nouveau nous apprend que, contrairement aux vœux de l'Assemblée, ce projet se poursuit. On attend les explications du *Moniteur* ou plutôt du *Napoléon*.

— Tous les journaux annoncent qu'un garde mobile, à qui l'archevêque de Paris aurait donné sa croix sur les barricades, et que les honnêtes et modérés avaient comblé de faveurs et de protection, vient d'être arrêté pour la seconde fois, comme ayant fait partie d'une bande de petits voleurs. Arrêté une première fois, il avait été relâché par respect pour la bénédiction archiépiscopale et les protecteurs qui s'intéressent à lui. Au surplus, l'histoire de la croix donnée par l'archevêque de Paris trouve plus d'un contradicteur.

— Nous recevons journellement les plaintes de citoyens que la police expulse du théâtre du Vaudeville avec une violence et une brutalité sans excuse, pour avoir usé du droit qu'à la porte on *achetait jadis* en entrant. L'un d'eux nous écrit aujourd'hui que, malgré la résignation qu'il a apportée à se laisser mettre dehors par les sergents de ville, il n'a pas été à l'abri des mauvais traitements et des injures. Nous enregistrons sa protestation, sans espoir de voir la police modifier ce que ses formes ont d'arbitraire et de violent. Les errements de la police de 1834 ne sauraient être perdus pour la police de 1850, puisque ce sont les hommes de cette époque qui la dirigent. (*National.*)

— On lit dans le *Sémaphore*, journal de Marseille, du 24 janvier :

« L'art du chant vient de faire une perte douloureuse dans la personne d'Alizard, mort hier à Marseille des suites d'une maladie du cœur. Alizard était à peine âgé de trente-six ans ; c'était le meilleur élève de Banderali, et l'on sait quels beaux et légitimes succès il a obtenus dans sa carrière si brillante et si courte. Notre population, que son beau talent avait si souvent charmée, s'associera aux regrets des artistes et des amis d'Alizard. »

CONFÉRENCES SUR LE CHRISTIANISME,

PAR M. EDMOND DE PRESSENCÉ.

DU PRINCIPE D'AUTORITÉ EN MATIÈRE RELIGIEUSE.

La première conférence aura lieu le mardi 29 janvier 1850, rue de Provence, 42 bis, à 7 h. 1/2 du soir.

Elle aura pour sujet : Impuissance de toute autorité extérieure en matière religieuse.

CONCERTS.

CONCERT MONTESQUIEU, rue Montesquieu, 6. — Aujourd'hui mardi, 29 janvier, à 8 heures du soir, concert extraordinaire au bénéfice de M. Brasseur. Prix d'entrée, 30 c. ; places réservées, 50 c. Voir la grande affiche du jour pour les détails.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 28 janvier 1850.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	95 35	Zinc Vieille-Montagne	»»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 50
Quatre 0/0, j. 22 sept.	75 25	Cinq 0/0 Romain	85 3/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 »»	Espag. 3 0/0 dette ext.	36 1/2
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 1/4
Bons du Trésor	4 1/4	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2385 »»	— Empr. 1840.	99 1/2
Rente de la Ville	»» »»	— Empr. 1842.	»» »»
Obligat. de la Ville	1275 »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1186 25	Emprunt d'Haïti	»»» »»
Obligat. de la Seine	1060 »»	Piémont, 5 0/0 1849.	87 75
Caisse hypothécaire	»»» »»	— Oblig. anc.	»»» »»
Quatre-Canaux	1100 »»	— Oblig. nouv.	»»» »»
Jouis. Quatre-Canaux.	77 50	Lots d'Autriche 1834.	400 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	94 80	95 45	94 90	95 35
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	57 90	58 20	57 95	58 10

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	40 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	27 1/2
3 0/0 —	40 »/»	3 0/0 —	25 »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant, Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
»»» »»	»»» »»	Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	»»» »»
203 75	»»» »»	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
168 75	168 75	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
830 »»	832 50	Paris à Orléans	»»» »»	835 »»	»»» »»
587 50	»»» »»	Paris à Rouen	»»» »»	»»» »»	»»» »»
248 75	250 »»	Rouen au Havre	»»» »»	250 »»	»»» »»
215 »»	215 »»	Marseille à Avignon	»»» »»	215 »»	»»» »»
146 25	146 25	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	331 25	Orléans à Vierzon	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»	»»» »»	»»» »»
416 25	417 50	Orléans à Bordeaux	»»» »»	»»» »»	»»» »»
468 75	470 »»	Chemin du Nord	468 75	471 25	471 25
»»» »»	110 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»	»»» »»
360 »»	361 25	Paris à Strasbourg	360 »»	361 25	361 25
272 50	272 50	Tours à Nantes	»»» »»	»»» »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 29 janvier.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ITALIENS. — La dona del Lago.
ODEON. — François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Poltron, un Monsieur, les Saisons.
VARIÉTÉS. — Catagnettes, les Métamorphoses. Lully.
GYMNASE. — La Bossue, Laurence, Diviser, Cachemire.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Marraines.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 30 — Mercredi 30 Janvier 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . . 11 f. Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 29 JANVIER.

Le Concert européen.

Tous les gouvernements qui se sont succédés en France, depuis la Révolution de Février, ont montré dans leurs actes une préoccupation visible, la préoccupation de M. Guizot, le désir constant de se faire accepter par l'Europe et de rentrer dans le *Concert européen*.

MM. Cavaignac et Bastide et, bien plus qu'eux encore, le pouvoir issu de l'élection du dix décembre, ont obéi visiblement à cette tendance.

Elle donne l'explication de l'expédition romaine.

Entrer en armes sans avertissement ni déclaration de guerre, dans un pays qui n'avait commis à notre égard aucun acte d'hostilité, dont le seul tort était de s'être donné une forme de gouvernement modelée sur la nôtre, c'est un acte qui ne peut s'expliquer ni par les prescriptions de la Constitution, ni par les intérêts de la démocratie française, ni par le zèle catholique, absolument étranger à la plupart des hommes qui ont appuyé cette intervention. L'on peut être, d'ailleurs, excellent catholique et ne pas regarder le pouvoir temporel des papes, ce pouvoir que saint Pierre n'exerça jamais, comme nécessaire, comme utile même à leur pouvoir spirituel. En faisant l'expédition romaine on s'exposait en France à des soulèvements républicains, en ne la faisant pas on ne s'exposait pas le moins du monde à des insurrections catholiques.

Aussi n'est-ce pas en examinant l'intérieur de la France que l'on peut trouver les causes déterminantes de cette expédition, fait capital dans la politique du dix décembre; c'est en considérant l'étranger.

Le pouvoir issu du 10 décembre a voulu se créer des points d'appui en Europe. La Russie, l'Autriche, la Prusse ne seraient-elles point malveillantes et même dangereuses pour un pouvoir puisant exclusivement ses titres dans la révolution de février et dans la Constitution de 1848? N'était-il pas urgent de couvrir une pareille origine, en donnant aux trônes un gage incontestable de sympathie? Abandonner complètement l'Italie, comme avait fait le général Cavaignac, ce n'était pas assez pour faire amnistier cette République française, dont l'apparition avait ébranlé toutes les couronnes; agir directement contre les sympathies de la révolution, concourir soi-même à la restauration des vieux pouvoirs, c'était mieux. On donnait ainsi aux royautés un gage irrécusable de ses bonnes intentions et en même temps de sa force; accomplir la restauration papale, en présence de la Constitution française et des engagements pris par l'Assemblée nationale, qui avait voté *l'affranchissement de l'Italie*, c'était prouver qu'on était assez fort pour enchaîner l'hydre de l'anarchie, et que les puissances du Nord n'avaient aucun intérêt à favoriser en France le rétablissement de la monarchie orléaniste ou de la monarchie légitime.

Ce gage que le 10 décembre voulait offrir aux royautés européennes, en concourant à leur travail de contre-révolution, la république romaine était le seul terrain qui pût le fournir. L'opinion publique en France eût opposé des obstacles très sérieux, peut-être invincibles, s'il s'était agi d'employer les armes françaises contre les Hongrois, les Saxons, les Badois, les Lombards ou les Siciliens. La seule marque d'entente cordiale que l'on pût donner aux anciens gouvernements qui revendiquaient ces peuples, consistait à paralyser les insurrections par des mesures diplomatiques, à traquer les réfugiés sur notre sol, à éclairer les polices étrangères; il était impossible de faire marcher ouvertement nos soldats au secours de monarchies purement laïques, dont les titres n'étaient en rien supérieurs à ceux de Charles X ou de Louis-Philippe, duement renversés parmi nous.

Mais la question romaine prêtait admirablement aux ambiguités. En présentant la royauté du pape comme exceptionnelle, fondée sur un titre céleste, base d'une autorité spirituelle au maintien de laquelle tous les catholiques de l'Europe se trouvaient intéressés, on pouvait obscurcir le principe de la liberté romaine, jeter des nuages sur le droit imprescriptible des Romains à choisir la forme de leur gouvernement temporel, faire naître dans les esprits une indécision qui ne pouvait se produire sur aucune autre thèse de politique extérieure.

Et, pour être admis à faire sa partie dans le concert européen, le pouvoir exécutif a renversé la république romaine.

Eh bien! il s'est trompé du tout au tout.

Incontestablement il importe à la France d'être en harmonie avec l'Europe, mais où est l'Europe? vit-elle dans les gouvernements ou bien dans les peuples?

La volonté des nations est l'élément prépondérant de la politique moderne. Napoléon-le-Grand s'en est aperçu trop tard; si l'empereur était resté fidèle aux traditions du général Bonaparte, s'il avait consacré son épée à l'affranchissement des nations, les laissant complètement libres de prononcer sur leurs destinées, au lieu de leur imposer arbitrairement des rois, et des rois pris dans sa famille, s'il avait favorisé la confédération volontaire des peuples européens au lieu de réaliser par la force un empire français qui s'étendait au nord jusqu'à la Baltique, et au sud jusqu'à la Morée, il n'aurait pas vu en 1814 et en 1815 les peuples s'unissant passionément à leurs anciens rois pour le renverser.

En méconnaissant la puissance des nations, en croyant à celle des monarchies, le pouvoir issu du 10 décembre a commis une méprise encore plus dangereuse. L'explosion de février, qui ne fut pas seulement française, mais européenne, qui ne fut pas seulement politique mais sociale, aurait dû l'éclairer sur la force et l'avenir des peuples. A Vienne même, à Berlin, l'hercule démocratique déploya subitement tant de vigueur, et sa massue ébranla tant de trônes que M. de Falloux, ébloui lui-même par la grandeur du spectacle, écrivait en parlant des royautés du Nord, les *impuissances étrangères*.

Depuis 1848, ces impuissances ne se sont fortifiées qu'en apparence, tous les trônes sont minés; nous serons témoins, au premier jour, d'un tremblement de terre général. Le roi de Naples, le pape, le grand-duc de Toscane, le roi de Sardaigne, le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et tous les princes allemands, reconnaîtront que leurs sièges étaient posés sur des gouffres; l'empereur de Russie lui-même éprouvera le contre-coup; on verra bien que rien ne vit en Europe, si ce n'est la nationalité italienne, la nationalité allemande, la nationalité hongroise, la nationalité polonaise, et le gouvernement du dix décembre regrettera vivement d'avoir repoussé la main fraternelle des peuples pour chercher à embrasser des fantômes.

L'Assemblée nationale a voté aujourd'hui la loi relative au tissage et au bobinage. Dans le courant de la discussion, M. Fould a déposé un projet de loi tendant à confier *à une compagnie* le service des paquebots de Marseille en Corse. La féodalité financière poursuit ainsi le cours de ses empiétements. Au commencement de la séance, l'Assemblée a renvoyé à l'examen des bureaux une demande d'autorisation de poursuites dirigée contre M. Marc Dufraisse. Ce représentant est accusé d'avoir vicié les élections par de fausses nouvelles et des manœuvres. Un pareil grief sent l'esprit de parti. Nous ne comprendrions pas que la majorité, si tolérante pour mainte élection honnête et modérée, si indulgente notamment pour les brillants résultats télégraphiques obtenus par M. Faucher, abandonnât au parquet un membre de la minorité sous l'inculpation que nous venons de mentionner.

Quelques journaux avaient annoncé que M. de Persigny, envoyé de la République française en Prusse, s'était fait à Berlin le centre du parti absolutiste. L'*Ordre* qu'on n'accusera pas de faire une opposition systématique au gouvernement qui nous régit, l'*Ordre* confirme le fait ce matin. D'après des informations qu'il donne comme puisées aux meilleures sources, le roi de Prusse se dispose à accomplir un acte de contre-révolution, quelque chose comme les ordonnances de Charles X en 1830. L'*Ordre* ne doute pas qu'un pareil acte, dans l'état où en sont les esprits en Allemagne, ne soit le signal d'une révolution terrible; il regrette que M. de Persigny soit considéré comme l'ami de M. de Gerlach, destiné au rôle de Polignac en Prusse, et passe pour encourager les folles velléités d'absolutisme et de restauration aristocratique rêvés par Frédéric-Guillaume. Le journal de M. Odilon Barrot voit dans cette conduite un danger pour le gouvernement de la République, et il craint que la chûte de Frédéric-Guillaume ne produise un contrecoup en France.

L'*Opinion publique* éprouve une vive contrariété de voir le feuilleton de la *Presse* mettre en lumière l'intolérable misère des femmes du peuple que la faim et la détresse livrent à la honte :

> Vous émettez en principe que la société est ainsi faite, qu'il n'y a point d'espoir pour elles, et vous vous efforcez de le démontrer mathématiquement. Quelle est la conclusion de cette augmentation? C'est que cet état de choses, qui blesse la religion et l'humanité, doit être supporté comme une condition de la société, ou qu'il faut changer, c'est-à-dire bouleverser cette société même.
>
> Au lieu de vous livrer à ce genre de polémique, proposez donc des réformes praticables; au lieu d'aigrir et d'irriter les souffrances populaires, servez-vous donc de la publicité pour indiquer des remèdes possibles.

Les remèdes possibles! Mais depuis longtemps, depuis deux ans surtout a-t-on cessé de vous en présenter? Avez-vous seulement daigné les examiner? Ne les avez-vous pas tous repoussés par le sarcasme, les menaces, les condamnations judiciaires et l'état de siège?

D'abord, vous aviez nié le mal, vous êtes forcés de le voir aujourd'hui; c'est déjà quelque chose. Mais puisque vous ne voulez pas des remèdes que la science sociale vous propose, sous prétexte qu'ils bouleverseraient la société, c'est-à-dire qu'ils remplaceraient le privilège par le droit, l'iniquité par la justice; proposez donc vos moyens à votre tour; prouvez-nous que ces horribles misères peuvent être guéries en conservant l'aristocratie financière et l'exploitation du travail par le capital.

Si vous ne le faites pas, nous serons en droit

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 30 JANVIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

LES PLAIGNANTS.

SCÈNE VI.

(Après cette scène, le chaouch s'approche de la porte, comme appelé par une voix amie, et au même instant entre El-Hadj Bou Zebel, familier de la maison, employé au nettoyage de l'écurie des Diafs et au transport des fumiers. Il tient un balai à la main, et ses vêtements, comme son corps, portent des traces qui ne laissent aucun doute sur la nature de ses fonctions. Il est exaspéré, et, à en juger par l'indignation qu'il manifeste, par ses gestes et particulièrement par les évolutions de son balai, le plaignant doit avoir été victime de quelque grosse iniquité. Après quelques paroles entrecoupées et sans suite, il parvient à se rendre moins inintelligible et à se calmer un peu sous l'action bienveillante du chaouch, qui paraît avoir pour lui une sympathie toute particulière.)

LE PLAIGNANT.

C'est une abomination! une indignité! une infamie! J'invoque Dieu et sa justice!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Qu'est-ce, mon pauvre Bou Zebel, et qui a pu te rendre si furieux?

LE PLAIGNANT.

J'ai été traité comme on ne traite pas le dernier des bergers. On m'a insulté, on a raccourci ma considération.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Diable! ceci est grave. Et comment, mon pauvre Bou Zebel, a-t-on pu raccourcir ta considération?

LE PLAIGNANT.

Je suis ton serviteur, moi, je balaie tes écuries, donc on me doit de la considération, car je ne travaille que pour ça.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Certes, rien n'est plus vrai.

LE PLAIGNANT.

Je suis employé du makrezen, un fonctionnaire public. Quiconque m'insulte doit être puni.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est incontestable, et d'autant plus vrai, que dans le cas même où tu ne serais pas un fonctionnaire public, personne n'aurait le droit de t'insulter.

LE PLAIGNANT.

Je ne relève que de toi, moi. Personne ne peut me commander que toi, et au dessous de toi je ne vois que des égaux ou des inférieurs.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Cette fierté t'honore dans les fonctions que tu remplis; mais explique-moi ce dont il s'agit.

LE PLAIGNANT.

C'est que, vois-tu, tous les khalifas, tous les aghas de terre, je les considère comme rien par rapport à moi. Parce que, moi, je suis ton serviteur, je suis de ta maison.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu exagères peut-être un peu, mon pauvre Bou Zebel; mais où veux-tu en venir?

LE PLAIGNANT.

C'est que j'ai du nez (1) beaucoup.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je n'en ai jamais douté.

LE PLAIGNANT.

Par ta tête chérie, j'aimerais mieux mourir que de laisser porter atteinte à la considération qu'on me doit.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà de nobles sentiments; mais encore?

LE CHAOUCH.

Je puis attester, en effet, que Bou Zebel est un fameux homme, et qu'il a prodigieusement du nez.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Fais-moi le plaisir de te taire; car, si tu joins tes éloges aux siens, il est impossible de prévoir quand nous en aurons fini.

LE PLAIGNANT.

M'insulter, moi! un employé du makrezen! Mais c'est le bouleversement de toutes les idées reçues!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Le fait est grave, j'en suis convenu; mais explique-moi...

LE PLAIGNANT.

Moi, qui balaie tes écuries! moi, un homme de ta maison! ton enfant! Car je suis ton enfant.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Dieu me garde de renier une pareille paternité! Mais enfin...

LE PLAIGNANT.

D'ailleurs, interroge Djilali sur mes antécédents. Il ne faut pas croire que je sois un homme de rien.

LE CHAOUCH.

Par Sidi Abd-Alla! mais c'est un homme très considérable que Bou Zebel, et tel que tu le vois, il a été tambour dans un bataillon de réguliers, celui où j'étais. C'est mon frère d'armes.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ah çà! voulez-vous me faire l'amitié de ne pas me faire perdre ainsi mon temps inutilement. Bou Zebel, je te préviens que tout employé du makrezen

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849 et des 6, 9, 18, 19, 23 24 et 25 janvier 1850.

(1) Avoir du nez chez les Arabes, c'est avoir une juste fierté.

d'accuser votre résistance d'égoïsme impitoyable et anti-chrétien, et votre prétendue commisération d'hypocrisie.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION EN 1850.

On nous écrit de Château-Renaut, 27 janvier 1850 :

Hier au soir, 26 janvier, les habitants de Boulay (commune voisine) s'étaient réunis à la Chaumière pour poser les bases d'une société de secours mutuels ; la séance tirait à sa fin, lorsque vers 10 heures on vint dire au directeur Loreau, maître de la maison, que la cour était pleine de gendarmes. Le juge de paix, son greffier et six d'entre eux furent introduits, tandis que quatre autres gardaient les issues.

A la vue de cette assemblée, composée d'hommes, de femmes et d'enfants, présidée par leur maire, et des règlements et des notes qui justifiaient de l'objet de la réunion, l'étonnement du magistrat fut au comble, car sa commission rogatoire portait que sous prétexte d'un but philanthropique, il s'agissait *de complot dangereux*. De là ce déploiement de forces, cette brigade étrangère venue en toute hâte se joindre à celle de notre canton, pour défendre, arme au poing, la société menacée. Procès-verbal dressé de l'âge et du nom de tous les assistants, on commença, malgré l'heure avancée de la nuit, des perquisitions ayant pour objet de découvrir les *nombreuses caisses d'armes et de munition que les dénonciateurs avaient vues*, depuis peu, diriger sur la Chaumière.

Quand tout fut fini, visite des tonneaux, ouverture des armoires, des coffres à avoines, fouille des tiroirs, des malles et du linge sale; on se dirigea vers un pavillon inhabité d'ordinaire, où reposait en ce moment un ouvrier charpentier brisé la veille par une pièce de bois, et qui recevait dans cette demeure suspecte les soins réclamés par son malheur.

Ainsi, de tout ce que redoutait la société en péril, il ne reste plus qu'un service rendu à la commune, s'organisant pour parer aux tristes effets de la misère, et une bonne œuvre accomplie simplement dans l'ombre et révélée au grand jour.

C'est donc pour nous l'occasion de féliciter M. Loreau des rigueurs dont il a été l'objet, et de nous réjouir du résultat de ces mesures sur l'esprit de nos concitoyens. Tous comprennent ce qu'il y a de ridicule à faire courir ainsi la justice et la force armée d'un grand pays, pour obéir aux terreurs de cervaux effrayés, ce qu'il y a d'odieux à venir, sur des suppositions et des commérages, troubler l'intérieur d'une famille, compulser ses papiers et lire ses lettres, sans qu'elle puisse s'opposer à cet abus de la force.

Revue de l'extérieur.

La seconde chambre de Prusse vient de rejeter à une immense majorité, 216 voix contre 96, l'article relatif à la création d'une seconde chambre. On sait que le roi subordonnait à l'adoption de cet article sa prestation de serment à la Constitution. La chambre a adopté, il est vrai, l'article relatif à une haute cour exceptionnelle, mais avec un amendement qui y introduit le jury. Ainsi modifié, l'article a été voté par 224 voix contre 100. Un autre article, portant que les ordonnances royales devront être légalisées par les chambres, a été adopté par 171 voix contre 157. Ainsi, le roi de Prusse est mis en demeure de faire son coup d'Etat.

Les journaux d'Allemagne nous apportent de curieux détails sur la conspiration russe, dont nous avons parlé dernièrement. Il paraît que cette conspiration avait pris des proportions formidables. La justice aurait déjà découvert vingt mille conjurés. Au reste, le fait seul de la publication de la nouvelle dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* prouve l'importance du mouvement. Les conjurés se proposaient d'établir la monarchie constitutionnelle. La jeunesse russe serait beaucoup plus enthousiaste qu'on ne pense, et l'on s'attend à de graves mouvements pour l'année 1850. En cas de révolution, l'empire serait probablement partagé en deux parties, la Russie septentrionale et la Russie méridionale. La capitale de la Russie méridionale serait Constantinople.

En attendant, les gouvernements de Russie et d'Autriche poursuivent leurs préparatifs de guerre. L'Autriche augmente son armée de Bohême, qu'elle va, dit-on, porter à 80,000 hommes, et son armée de Vorarlberg ; elle concentre des forces en Bosnie et envoie 6,000 hommes en Dalmatie, non-seulement à cause du refus fait par les habitants de payer les impôts, mais encore « pour être prête à toutes les éventualités. »

On écrit de Trieste que le corps d'armée d'Italie devra se tenir [illegible] pour la fin du mois de février. On ajoute même que Radetzki aurait reçu l'ordre de tenir 20 bataillons prêts à entrer en Piémont.

Les journaux d'Italie continuent, d'un autre côté, à parler d'un remaniement de l'Italie et d'une cession de la Lombardie à l'Autriche.

La nouvelle d'une amnistie accordée par le roi de Naples ne se confirme pas. L'encyclique du pape, le passage surtout où les nobles et généreuses femmes qui ont soigné les blessés sont traitées de prostituées, a excité une indignation unanime parmi les habitants de Romme. Les persécutions poursuivent leur cours. Les prêtres ne transigent pas. Les Romains s'en vengent par des pasquinades. En voici une publiée par la *Concordia* :

> E venuta l'*amnistia*
> Di Pio Nono et Bonaparte.
> Mezza Roma caccia via,
> Imprigiona l'altra parte.
> Fù il perdon che vi si diede
> Greca voce et greca fede.
> Or per prova voi direte :
> Non perdona un Corso ed un prete.

(Enfin nous avons l'amnistie de Pie IX et de Bonaparte. La moitié de Rome chasse et emprisonne l'autre. Le pardon qu'on nous donne est grec par la parole et grec par la sincérité. Ceci prouve qu'un Corse et un prêtre ne pardonnent jamais.)

Les brigands ont retrouvé toute leur audace depuis la restauration cléricale. Les journaux nous racontaient, il y a quelques jours, comment une troupe avait dévalisé le courrier de Naples. Ils nous apprennent aujourd'hui qu'une bande a pénétré dans Faenza, a enlevé les personnes qui se trouvaient dans les cafés, et jusqu'à des carabiniers, pour obtenir d'eux une rançon. Pendant cet exploit, d'autres voleurs dévalisaient les maisons et la caisse municipale. Tous ces désordres avaient cessé sous la République romaine, bien que le gouvernement républicain possédât infiniment moins de forces répressives que n'en possède le gouvernement pontifical.

Les journaux anglais publient quelques renseignements sur le traité conclu par le représentant du gouvernement anglais avec Rosas. Il se rapproche beaucoup du traité Leprédour, et il admet même plus explicitement le droit qu'Oribe s'attribue, de présider la République de Montevideo. Ce traité reconnaît aussi à Rosas le droit de réglementer comme il l'entend la navigation du Parana et de l'Uraguay. C'est l'abandon, en un mot, le plus complet qu'on eût osé proposer, de Montevideo à Rosas.

Pendant que ce traité se concluait, les Montevidéens se flattaient encore que la France ne les abandonnerait pas ; ils comptaient sur l'Assemblée législative. Dans le cas où l'Assemblée ne les eût pas abandonnés, ils se croyaient sûrs d'obtenir aussi l'appui du Brésil, et de trouver ainsi les moyens de terminer cette guerre si longue et si désastreuse. Ils ne se doutaient pas que l'Assemblée, après avoir voté un jour en leur faveur, serait capable de se dédire le lendemain.

Les négociants anglais se flattaient que la conclusion du traité allait leur ouvrir le débouché de Buenos-Ayres. Il n'en a rien été. Rosas a entravé le débarquement des marchandises que les navires anglais s'apprêtaient à verser sur la place. C'est fort maladroit à lui, car le traité n'est que provisoire, et le gouvernement anglais se ravisera, il faut bien l'espérer, s'il ne gagne rien à commettre une trahison.

LA TRIPLE CRISE AUTRICHIENNE.

L'Autriche est en proie à trois crises terribles, dont une seule suffirait pour emporter un corps moins décrépit que l'empire des Habsbourg.

Ces trois crises sont :

La crise financière ;

La crise résultant de la lutte des nationalités ;

La crise née de la question allemande.

La crise financière aboutira à une banqueroute, suivie, non seulement de la ruine de l'Etat, mais de l'appauvrissement des particuliers, qui resteront les mains pleines d'un papier-monnaie sans valeur. Vainement l'Autriche essaierait-elle d'échapper à la banqueroute, en vendant, comme on l'a dit, la Lombardie pour 500 millions. Il lui faudrait plus d'un milliard pour payer les frais de la seule guerre de Hongrie. Le siége de Vienne a coûté 100 millions et celui de Venise davantage. Il est vrai que les généraux autrichiens ont beaucoup volé, mais l'argent gagné de cette manière profitera peu au fisc, car en ruinant les pays soumis à l'Autriche, ils auront ruiné l'Autriche elle-même, dont le gouvernement ne trouvera plus rien à prendre partout où les Radetzki et les Haynan auront passé.

La crise résultant de la lutte des nationalités offre un danger non moins imminent. L'audace de vingt millions de Slaves autrichiens, sûrs de l'appui de la Russie, ne connaîtra bientôt plus de bornes. Les Madgyars et les Allemands qu'ils veulent exclure comme étrangers ne s'entendent point entre eux pour résister à l'ennemi commun. On rapporte qu'ils en viennent aux mains jusque dans les églises, prétendant les uns et les autres que le sermon doit avoir lieu dans leur langue propre. Les Madgyars invoquent l'*usage*, et les Allemands le droit du vainqueur. Les Slaves se moquent des Allemands et des Madgyars, se promettant de les mettre bientôt d'accord en revoyant ceux-ci dans les steppes de l'Asie, ceux-là dans la forêt noire du pays souabe.

La question des nationalités ne trouvera point sa solution dans l'établissement récent des diètes provinciales. Les pays dotés de cette institution savent l'estimer ce qu'elle vaut. C'est ainsi que le comité provincial de la Styrie a adressé à Vienne un mémoire très hardi, qui contient l'exposé de ses griefs contre la nouvelle constitution octroyée à ce duché. Il se plaint de ce que l'on ait enlevé aux députés leur inviolabilité et leur irresponsabilité. La dépendance des diètes provinciales à l'égard des gouvernements leur ôte toute vie propre, et la disposition qui les réduit à ne pouvoir discuter et formuler des vœux que sur l'invitation du gouvernement, les prive des droits constitutionnels dont jouissent tous les corps constitués, et même les plus humbles citoyens. Le mémoire ajoute que, en la position faite à la presse et en l'absence de tout organe public autorisé, il ne reste aux populations aucun moyen de faire parvenir leurs légitimes désirs aux pieds du trône.

La troisième crise, issue de la question allemande, est encore plus grave que les deux autres.

L'Autriche a ici la Prusse pour rivale ; elle l'aura bien pour ennemie, car sous cette lutte tantôt ouverte et le plus souvent secrète des deux puissances, se cache la vieille guerre de l'absolutisme contre la liberté. La Prusse ne triomphera qu'en servant la cause des peuples ; son roi le sait, et voilà pourquoi il *coquette*, comme l'on dit en Allemagne, avec le libéralisme, sinon avec la révolution. L'Autriche, de son côté, s'attache à resserrer les liens qui l'unissent avec les quatre rois allemands ; elle les nomme généraux dans son armée, et leur envoie de magnifiques uniformes autrichiens. La Prusse fait mieux, elle incorpore dans son armée les troupes des petits Etats, au risque de voir communiquer le virus révolutionnaire, dont elles sont infectées, à ses propres soldats. La vérité est que l'armée nouvelle qui s'organise en Prusse sera peu royaliste ; elle pourrait bien finir par renverser la Prusse monarchique elle-même, pour peu que l'on tarde à l'envoyer contre l'Autriche.

Or, la guerre de la Prusse contre l'Autriche serait une guerre essentiellement révolutionnaire.

Assemblée nationale.

Séance du 26 janvier. — Présidence de M. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. LE PRÉSIDENT donne à l'Assemblée lecture d'une lettre du procureur-général de la cour d'appel de Bordeaux, qui demande l'autorisation de poursuivre le représentant Marc Dufraisse, prévenu d'avoir enfreint l'article 107 de la loi électorale.

Cet article est ainsi conçu :

« Ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manœuvres frauduleuses, auront surpris ou détourné, tenté de surprendre ou de détourner les suffrages, déterminé ou tenté de déterminer un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 1,000 fr. »

La demande sera renvoyée à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi concernant le bobinage et le tissage.

M. CUNIN GRIDAINE, rapporteur. Messieurs, je me garderai de bien suivre l'honorable M. Sevaistre dans les personnalités qu'il a jugé convenable d'introduire dans une discussion qui en comportait si peu.

La commission, autant que qui que ce soit, veut le bien des ouvriers, et par cela même la prospérité de l'industrie. Le projet ne fait rien contre ces intérêts ; il les protège au contraire d'une manière efficace. Pour bien préciser qu'il en est ainsi, je lis un passage du rapport de M. Lanjuinais, ministre du commerce lors de la présentation de la loi :

« De nombreuses réclamations se sont élevées au sujet du mode suivi pour le règlement du prix du tissage et du bobinage. Elles ont eu pour organe des chambres de commerce, des conseils de prud'hommes, des chambres consultatives des arts et manufactures, des maires, des conseils municipaux, des préfets, des conseils généraux de département. Un examen impartial a fait reconnaître que les usages suivis dans plusieurs pays de fabrique, pour régler le salaire de certaines classes d'ouvriers, sont en effet vicieux, et nuisent également aux intérêts des ouvriers et à ceux des chefs d'industrie. »

C'est à ces inconvénients que la commission a eu à remédier.

L'art. 1er du projet du gouvernement est ainsi conçu :

« Tout fabricant ou commissionnaire (nous ajoutons : ou intermédiaire) qui livrera des fils pour être tissés, sera tenu de remettre au tisserand un livret spécial énonçant : 1° le poids de la chaîne et le numéro de son fil ; 2° le poids de la trame et le numéro de son fil ; 3° le compte du tissu ; 4° la longueur et la largeur de la pièce à fabriquer ; 5° le prix de façon.

Ces dispositions n'entravent en aucune façon la liberté des conventions ; mais elles rendent ces conventions nécessairement loyales.

Nous demandons qu'on tienne à la stricte exécution de la loi de 1837, qui prescrit l'usage exclusif des mesures décimales dans toutes les transactions, sans pour cela s'immiscer dans ces transactions. Nous voulons l'unité de mesures dans les tissus de l'industrie, comme elle doit exister dans le commerce.

Notre projet est, du reste, le résultat des délibérations d'un grand nombre de chambres de commerce. Il rétablit l'ordre dans l'industrie sans nuire en rien à sa liberté.

M. LEVASSEUR critique le projet de la commission, et soutient celui de M. Sevaistre. Pour lui, il trouve qu'une formule générale peut être mauvaise dans la mobilité et la diversité des industries.

M. MIMEREL soutient au contraire que le projet de la commission n'empêche en rien la liberté de l'industrie, mais remédie à de graves abus.

M. A. FOULD, ministre des finances. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi tendant à confier à une compagnie le service des paquebots de Marseille en Corse.

Le contre-projet de M. Sevaistre est mis aux voix et rejeté.

On passe à l'article 1er du projet de la commission, ainsi conçu :

« Art. 1er. Tout fabricant commissionnaire ou intermédiaire qui livrera des fils pour être tissés, inscrira sur un livret spécial, laissé entre les mains de l'ouvrier :

» 1° Le poids et la longueur de la chaîne ;

» 2° Le poids de la trame et le nombre de fils de trame à introduire par unité de surface de tissu ;

» 3° Les longueur et largeur de la pièce à fabriquer ;

» 4° Le prix de façon au mètre de tissu fabriqué. »

MM. DUCHÉ, BENOIST et GREPPO proposent d'ajouter après le mot *inscrire*, ceux-ci : « Au moment de la commande. »

M. BENOIST soutient la nécessité de cette addition en faveur des ouvriers ; puis il demande seulement qu'on ajoute : « Au moment de la livraison. »

Le paragraphe 2 est également adopté. Même décision sur le troisième paragraphe.

Sur le quatrième, MM. Durufllé et Mathieu Bourdon proposent de remplacer ces mots : « le prix de façon au mètre de tissu fabriqué, » par ceux-ci : « Le prix de façon, soit au mètre de tissu fabriqué, soit au mètre de longueur de la trame introduite dans le tissu. »

Ce changement, auquel la commission adhère, est adopté.

MM. Duché, Benoît, Greppo, proposent un cinquième paragraphe, qui n'est pas adopté.

« Art. 2. Tout fabricant, commissionnaire ou intermédiaire qui livrera des fils pour être bobinés, inscrira sur le livret laissé entre les mains de l'ouvrier :

» 1° Le poids net et le poids brut de la matière à travailler ;

» 2° Le numéro du fil ;

» 3° Le prix de façon au kilogramme de matière travaillé. »

M. BOURDON propose de remplacer ce paragraphe : « Le prix de façon au kilogramme de matière travaillée, » par celui-ci ; « 3° Le prix de façon, soit au kilogramme de matière travaillée, soit au mètre de longueur de cette même matière. » — Adopté.

L'art. 2 est adopté dans son ensemble.

« Art. 3 Dans les deux cas prévus par les articles précédents, si les parties contractantes conviennent que le salaire de l'ouvrier ne sera pas payé en monnaie légale, le mode de paiement adopté par elles sera constaté sur le livret par le fabricant, commissionnaire ou intermédiaire. »

Après une discussion confuse, à laquelle prennent part MM. Wolowski, Paulin Gillon, Dufournel, Lanjuinais et Grenier, l'article primitif est adopté par l'Assemblée ; il remplacera l'art. 3 de la commission ; le voici :

« Le prix de façon sera indiqué en monnaie légale.

» Toute convention contraire aux trois paragraphes précédents sera mentionnée sur le livret.

---

que tu sois, et de plus mon enfant, je vais te mettre à la porte, comme le plus simple des particuliers, si tu ne veux pas t'expliquer plus clairement.

LE PLAIGNANT.

Ah! Sidi, Sidi, tu écouteras ton enfant. Tu ne le repousseras pas sans lui rendre justice.

LE CHAOUCH.

Ah! Sidi, Sidi, ce pauvre Bou Zebel.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (un peu impatienté).

Veux-tu parler ?

LE PLAIGNANT.

M'y voici, Sidi ; j'y suis arrivé. Sidi, j'étais dans l'exercice de mes fonctions, occupé à balayer le devant des écuries, quand arrive Hhamed Ould Deneï sur son cheval, galoppant à tout rompre. Ce rustre, sans me crier gare ! me choque au beau milieu du dos, et me colle à terre, ni plus ni moins qu'une charogne, sauf ton respect. Je me relève, et lui dis avec le calme qui convient : Ne pourrais-tu, Ould Deneï, avoir quelques égards pour un employé du makrezen, un serviteur de l'agha? Au lieu de s'excuser, sais-tu ce qu'il me répond ? Va-t-en au feu, chien, fils de chien, serviteur des chrétiens. A cette insulte grossière, je n'ai pas même daigné répondre, mais je suis venu immédiatement te porter ma plainte.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Y avait-il des témoins quand cette scène a eu lieu, car tu sais qu'il n'est pas dans mes habitudes de n'écouter qu'une partie ?

LE PLAIGNANT.

Certes oui, qu'il y avait des témoins ! tous les cavaliers des kaïds étaient là. Mais par ta tête chérie, je ne t'ai dit que la vérité. Coupe-moi la tête, coupe-moi en deux avec une scie, si je n'ai pas dit la plus stricte vérité.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Il n'est pas question de te couper quoi que ce soit, mais je vais aller aux informations.

LE PLAIGNANT.

Pourrais-tu croire que je t'ai menti, moi ton serviteur, ton enfant ? Ce n'est pas ici la place du mensonge. Est-il possible de mentir devant toi ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

J'ai quelques raisons de croire que la chose est possible.

LE CHAOUCH.

Ah ! Sidi, Bou Zebel, mentir ! c'est impossible. Tout le monde sait que jamais mensonge ne sortit de sa bouche.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est ce qui va être vérifié, s'il plait à Dieu.

LE CHAOUCH.

Hé ! qu'as-tu besoin de vérification ! Est-ce que la parole de ton serviteur ne te suffit pas ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais, je ne te cache pas que non.

(Malgré les instances itératives du chaouch et de son ami, les témoins sont entendus, et voici ce qui résulte de leurs dépositions : Oud Dénéï passait à cheval près de Bou Zebel, au pas et non au galop, quand celui-ci commit, probablement avec intention, un écart de balai qui jeta quelques ordures sur les vêtements du premier. Oud Dénéï s'étant permis à ce sujet quelques observations toutes simples, fut apostrophé des épithètes de fils de chien, fils de berger, et même menacé par le balai du fonctionnaire public. Il riposta aux injures par d'autres qui les valaient bien, telles que fils de cochon, fils de crottin de cheval, et esquiva le contact du balai en piquant des deux. On ne pouvait nier, en effet, que le cheval n'eût galoppé : mais, malheureusement pour Bou Zebel, c'était dans un sens tout-à-fait opposé à celui indiqué et dans un but essentiellement différent.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien ! Bou Zebel, tu vois bien que les choses ne se sont pas passées comme tu le disais.

LE PLAIGNANT.

Ah ! Sidi, ne crois pas ce qu'ils te disent ; leurs dépositions sont toutes fausses à mon égard ; ils sont jaloux de la position que j'occupe près de toi, et puis ils me détestent, parce que je suis ton serviteur, un serviteur de chrétien.

LE CHAOUCH.

Sidi, ne sais-tu pas tout ce que nous souffrons pour votre cause ? Ce pauvre Bou Zebel est une victime des haines qui nous poursuivent à cause de vous.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est vraiment fâcheux, car à tous ses malheurs j'en vais joindre un autre, celui d'aller passer la nuit en prison, pour lui apprendre, d'abord à retenir son balai, et puis à ne pas mentir comme il vient de le faire.

(Ici se manifeste une tentative d'attendrissement, exécutée par le chaouch et son ami, à laquelle le chef du bureau arabe coupe court par un signe impératif, et en appelant à son aide les deux cavaliers de garde qui se tiennent dans l'antichambre.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (bas au kadi, en se penchant vers lui).

Que signifie cette sympathie de Djilali pour Bou Zebel? est-ce que les drôles auraient dans le temps fait quelque vilain coup de concert ?

LE KADI.

C'est cela, ce sont eux, à ce que j'ai entendu dire, qui ont détroussé Ali Ben Todjard, revenant d'Alger avec un mulet chargé de marchandises précieuses. C'était du temps de Ben Alel.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ah ! bien. Je comprends maintenant ; il devait y avoir quelque chose comme çà.

LE KADI.

C'est par la protection de Djilali que Bou Zebel a été placé à l'écurie des diafs.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Et c'est cette protection qui le rend si fier.

LE KADI.

Si tu veux les poursuivre, Sidi Krelil dit.....

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Silence ! Ne remuons pas le passé. Si nous allions fouiller là, je ne sais pas lequel d'entre vous pourrait dormir tranquille. (Le kadi se tait, replie son Sidi Krelil, et semble avoir parfaitement compris. Il y a même lieu de croire, à l'attitude que prend son nez, que quelque petit souvenir vient de lui traverser l'esprit.

(*La suite à demain.*) CH. RICHARD.

» Art. 4. L'ouvrage exécuté sera remis au fabricant, commissionnaire ou intermédiaire de qui l'ouvrier aura directement reçu la matière première.

» Le compte de façon sera arrêté au moment de cette remise.

» Toute convention contraire aux deux paragraphes précédents, sera mentionnée sur le livret par le fabricant, commissionnaire ou intermédiaire. » — Adopté.

« Art. 5. Le fabricant, commissionnaire ou intermédiaire, inscrira sur un registre d'ordre toutes les mentions portées au livret spécial de l'ouvrier. » — Adopté.

« Art. 6. Le fabricant, commissionnaire ou intermédiaire, tiendra constamment exposé aux regards, dans le lieu où se règlent habituellement les comptes entre lui et les ouvriers :

« 1° Les instruments nécessaires à la vérification des poids et mesures ;

» 2° Et un exemplaire de la présente loi en forme de placard. » — Adopté.

« Art. 7. A l'égard des industries spéciales auxquelles serait inapplicable la fixation du prix de façon au mètre de tissu fabriqué ou au kilogramme de matière travaillée, le pouvoir exécutif pourra déterminer un autre mode par un arrêté en forme de règlement d'administration publique, après avoir pris l'avis des chambres de commerce, des chambres consultatives et des conseils de prud'hommes, ou, à leur défaut, des conseils de préfecture.

» Il pourra pareillement, par des arrêtés rendus en la même forme, étendre les dispositions de la présente loi aux industries qui se rattachent au tissage et au bobinage.

» En l'un et l'autre cas, ces arrêtés seront soumis à l'approbation de l'Assemblée législative, dans les trois ans qui suivront leur promulgation. — Adopté.

« Art. 8. Seront punies d'une amende de 11 à 15 fr. :

» 1° Les contraventions aux articles 1, 2, 3, 5 et 6 ;

» 2° Les contraventions à la disposition finale de l'article 4, et aux arrêtés pris en exécution de l'article 7.

» Il sera prononcé autant d'amendes qu'il aura été commis de contraventions distinctes. » — Adopté.

« Art. 9. Si, dans les douze mois qui ont précédé la contravention, le contrevenant a encouru une condamnation pour infraction à la présente loi ou aux arrêtés pris en exécution de l'art. 7 de cette loi, le tribunal *peut ordonner* l'insertion du nouveau jugement dans un journal de la localité, aux frais du condamné. »

L'article 9 est adopté.

L'ensemble de la loi est ensuite adopté ; mais comme il ne s'agit que d'une deuxième délibération, ce vote signifie que l'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Demain, à deux heures, séance publique.

Discussion sur les haras de Saint-Cloud et des terrains vagues.

DOUBLE SAISIE DU *PROLÉTAIRE*.

Clermont-Ferrand, le 25 janvier 1850.

Citoyen,

Au nom de la solidarité qui doit unir tous les organes de la presse menacée, je viens vous prier d'insérer dans votre plus prochain numéro la protestation du *Prolétaire* contre les mesures arbitraires dont il est l'objet. En présence du système de persécution suivi à son égard, je ne sais quand il pourra la faire parvenir lui-même à ses lecteurs.

Le 7e numéro, du 17 janvier, a été saisi pour deux articles qui ne contenaient pas l'ombre d'un délit.

Le 23 janvier, au moment où s'imprimait le 8e numéro, qui devait paraître le lendemain, j'ai été prévenu confidentiellement, par des personnes paraissant bien informées, qu'il serait également saisi, même avant le dépôt au parquet, et que de plus la police ferait une descente à mon domicile et au bureau pour s'emparer des registres d'abonnement et empêcher ainsi l'envoi du journal.

Il y a des choses moralement impossibles. Je ne pouvais croire à celle-là, et, persuadé que le 8e numéro ne contenait absolument rien d'incriminable, je le fis paraître comme à l'ordinaire.

Ces menaces n'ont été réalisées qu'à demi. J'attends encore la visite domiciliaire, mais le n° 8 a été, en effet, saisi comme le précédent.

Pourquoi ? Est-ce un parti pris ? Veut-on, comme cela m'a été dit, tuer le journal ? Veut-on saisir chaque numéro, *non pour ce qu'il dit*, mais, selon l'expression qui m'a été rapportée, *pour ce qu'il doit dire ?* Ce drapeau, planté par les prolétaires qui demandent leur place à la communion sociale, est-il donc tellement redoutable qu'on ne puisse supporter sa présence ?

Ce serait alors une raison de plus pour le maintenir à tout prix, et l'on peut être assuré qu'il ne tombera pas plus sous les coups de la persécution que devant les manœuvres des partis ennemis du prolétariat.

Nos adversaires jouent là un vilain jeu, auquel on peut perdre... Dans leur propre intérêt, nous leur donnons charitablement le conseil de modérer leur ardeur. Ils sont dans une voie au bout de laquelle il y a un précipice dont les yeux n'osent sonder les profondeurs.

Les mesures arbitraires qui atteignent le *Prolétaire* intéressent la presse tout entière. Les saisies réitérées coup sur coup, sans motifs sérieux, celles dont il est encore menacé, équivalent à une véritable censure préventive. Elles sont même beaucoup plus redoutables. C'est la confiscation de la liberté de la presse, c'est la violation des droits les plus sacrés proclamés par la Constitution.

Salut et fraternité.

MILLIÈRE,
Rédacteur du *Prolétaire*.

LA QUESTION RELIGIEUSE.

M. A. Gilliot a publié dans la *Démocratie pacifique*, sur l'accord des diverses sectes religieuses, une série d'articles qui ont mérité l'approbation des hommes compétents. Nous avons réuni en une petite brochure ces divers articles, que la librairie phalanstérienne met aujourd'hui en vente. Nous appelons l'attention de nos amis sur cette publication.

(*Voir aux Annonces.*)

2e Conseil de guerre permanent.

Audience du 29 janvier 1850.

Edouard Perrey, ingénieur civil, ancien élève de l'Ecole polytechnique, capitaine de la garde nationale de Mâcon, comparaissait aujourd'hui devant le conseil de guerre, sous la quadruple accusation d'avoir participé à un attentat contre le gouvernement, d'avoir excité les citoyens à la guerre civile, porté le massacre, le pillage et la dévastation dans Paris, et d'avoir exercé un commandement pendant l'insurrection de juin 1848.

Voici les faits qui résultent de l'acte d'accusation, des dépositions des témoins, et des déclarations de l'accusé :

Le 23 juin, Edouard Perrey, revêtu de son uniforme et capitaine de la garde nationale, organisa diverses barricades dans la rue St-Jacques et les rues avoisinantes ; puis, arrivé sur la place du Petit-Pont, il offrit aux insurgés qui s'y trouvaient réunis de diriger le commandement de la position stratégique qu'ils avaient prise sur ce point. L'offre fut acceptée. Le prévenu exerçait le commandement lorsqu'un détachement de gardes républicains fut pris par les insurgés, ou passa de leur côté. Le prévenu soutenait qu'ils s'étaient rendus volontairement, et il apportait pour preuve qu'on leur avait laissé leurs armes, et que chacun pouvait les avoir vus sur les barricades. Un officier de cette arme, appelé comme témoin, n'a pas nié complètement le fait pour ses compagnons ; quant à lui, il a été retenu contre son gré, mais il n'a qu'à se louer beaucoup du prévenu.

Plusieurs témoins entendus ne reconnaissaient qu'imparfaitement Edouard Perrey. Un marchand de vins chez lequel il s'était établi, interrogé par lui si tous les hommes qui se sont fait servir du vin chez lui n'ont pas payé leur consommation, répond que, dans la confusion, il en est qui n'ont pas payé, mais que, du reste, il n'a éprouvé aucun dommage de la présence des insurgés dans sa boutique.

Le général Bedeau rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec l'accusé. Perrey s'était rendu auprès de lui comme parlementaire. Il le rencontra sur le quai aux Fleurs. Perrey le conjura, au nom de la fraternité, de mettre fin à une lutte meurtrière. Il lui rappela que les insurgés venaient de remporter un avantage ; qu'en ce moment leurs forces étaient supérieures à celles du gouvernement ; que la 9e et la 12e légion étaient sous les armes derrière les barricades ; il ajouta que les insurgés étaient prêts à déposer les armes, à la condition, 1° que l'Assemblée serait dissoute ; 2° que les prisonniers alors à Vincennes seraient mis en liberté ou au moins renvoyés devant le jury ; 3° que l'on proclamerait la République démocratique et sociale.

Le général reçut fort mal ces propositions ; cependant il rend justice à la manière dont elles lui furent faites. Il renvoya Perrey en le chargeant de dire à ses compagnons que tout espoir de transaction devait être abandonné, et qu'il ne leur restait qu'à déposer purement et simplement les armes.

Le prévenu, retourné auprès des siens, aurait proposé alors aux six ou sept mille hommes qui se trouvaient réunis sous ses ordres, de se former en colonne, de marcher sur l'Hôtel-de-Ville, et d'opérer une jonction avec les insurgés de la rue Saint-Antoine. Le prévenu a répété à l'audience que, dans sa conviction, cette manœuvre, si elle eût été opérée, aurait assuré la victoire à l'insurrection ; mais ses compagnons manquèrent d'audace, et l'insurrection finit par être vaincue.

Perrey ne nie aucun des faits qui lui sont imputés. Il ne se défend que contre l'accusation de solidarité avec les désordres qui ont eu lieu. Il soutient que la commission exécutive s'étant montrée impuissante à accomplir le mandat qui lui avait été confié par le peuple, et l'Assemblée aussi, le peuple avait le droit de renverser l'une et l'autre par les armes.

Après l'audition des témoins, le commissaire du gouvernement maintient l'accusation sur tous les points. Il soutient, entre autres, que Perrey, bien qu'étranger à tout acte de massacre et de pillage, n'en doit pas moins être considéré comme complice de ceux qui ont eu lieu du fait des insurgés ; il termine en requérant l'application au prévenu des articles 87, 91 et 97 du code pénal.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est au défenseur.

Me LAISSAC. Le prévenu désire présenter lui-même sa défense.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est au prévenu. Mais je l'invite à se renfermer dans la discussion des faits. Le conseil ne lui permettra pas de justifier l'insurrection.

PERREY. Le conseil comprendra que resserrer ma défense dans d'aussi étroites limites, c'est à peu près comme si l'on m'interdisait complètement la parole. J'essaierai cependant de m'y renfermer. Pour être plus sûr de ne pas me laisser emporter ; j'ai cru devoir écrire ma défense.

» Le lendemain d'une révolution glorieuse, légitime, tout un peuple, ravi d'enthousiasme, s'endort dans une étreinte fraternelle, dans un long baiser d'amour et de réconciliation.

» Mais la haine fermente ailleurs, et bientôt après Paris bouillonne comme un volcan. Le peuple pâle, exténué par le jeûne et la misère, le peuple, qui a pu tout prendre et qui ne demande qu'un peu de place au soleil et le droit de vivre en travaillant, le peuple élève des barricades, les femmes, les enfants, les vieillards veulent aussi combattre. Que leur importe la mort ? Ne la voient-ils pas à toute heure, menaçante, sous les traits hideux de la famine, dans leurs bouges infects, sur la paille humide de leurs grabats ? La misère leur met les armes à la main.

« Devant eux, la bourgeoisie en armes, altière, implacable, prête à donner sa vie pour sauver ses privilèges, et brûlant de se plonger dans le sang des malheureux qui l'avaient épargnée ; près d'elle l'armée, calme et digne, l'armée partagée entre l'horreur d'une guerre impie et le désir de venger ce qu'elle appelle sa défaite de février, comme s'il pouvait y avoir des défaites entre des frères, entre des enfants d'une même patrie !..

LE PRÉSIDENT. Prévenu, passez aux faits. Ces considérations générales sont sans intérêt pour votre cause.

PERREY passe plusieurs feuillets. Il soutient que vaincu dans la lutte on n'a pas le droit de le juger.

» Car des juges aujourd'hui, dans une cause pareille, où la victoire a été si longtemps balancée, cela n'est pas possible. Ce serait avouer que vous-mêmes vous eussiez été coupables si vous aviez été vaincus. (Mouvement.)

» Non, vous ne pouvez me juger, car votre droit n'a pour appui que la force et la victoire, tristes arguments en faveur de l'équité... Ce sont là des questions qu'il faut laisser juger à l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis vous laisser décliner la compétence du tribunal. Je vous retire la parole.

Le prévenu se rassied en protestant.

Me LAISSAC présente quelques observations en faveur de l'accusé. Ses juges le condamneront sans doute, mais à coup sûr ils l'estimeront. Le défenseur proteste contre la partie de l'accusation où l'on veut rendre l'accusé complice des massacres qui peuvent avoir eu lieu en juin, mais auxquels il est resté étranger. Il conclut, en priant le tribunal d'appliquer la peine de la déportation réclamée par Perrey.

Après avoir entendu une courte réplique du capitaine-rapporteur, le tribunal se retire pour délibérer.

Au bout d'une demi-heure, il rentre en séance, apportant une déclaration de culpabilité sur les deux premières questions, une déclaration négative sur les deux autres.

En conséquence, Edouard Perrey est condamné à la déportation.

FAITS DIVERS.

On vient de transporter à Paris, dit la *Patrie*, la mosaïque d'Autun. Cette mosaïque, l'une des plus grandes qui existent, a la forme d'un carré long. Au centre est un médaillon de 2 mètres et demi de diamètre. Bellérophon, monté sur Pégase et terrassant la Chimère, en occupe le champ. Ce groupe est d'une composition et d'une exécution admirables.

La principale figure, celle de Bellérophon, a ce caractère de grandeur et de simplicité qui rappelle les plus beaux antiques. Pégase et la Chimère, ces deux autres figures si harmonieuses du tableau, sont aussi remarquablement belles.

Les ornements, et surtout la guirlande de laurier qui se joue si gracieusement autour du médaillon, sont d'un goût exquis.

Découverte à Autun il y a quelques années, cette mosaïque est peut-être le plus beau morceau antique que l'on connaisse en ce genre.

— Par suite du concours, M. Lavergne a été nommé professeur d'économie agricole, et M. Becquerel, professeur de physique et de géologie à l'Institut agronomique de Versailles.

Il ne reste plus à connaître maintenant que le titulaire de la chaire de chimie, et ceux de la mécanique agricole et de la sylviculture. Ces deux derniers concours ne doivent avoir lieu que dans le courant de février.

— Il a été perdu lundi matin, à dix heures, un petit garçon de trois ans et demi, rue des Récolets. Il porte une blouse en stof uni vert foncé, pantalon rayé, un bonnet noir garni de dentelle, tablier brun ; chaussé avec des bottines. Il s'appelle Louis Haleit. Le ramener rue du Faubourg-Saint-Denis, 74, chez M. Haleit.

— Le traitement du gouverneur de l'hôtel national des Invalides, porté à soixante mille francs par arrêté du 7 février 1849, est ramené au taux de quarante mille francs, déterminé par l'ordonnance précitée du 10 janvier 1816. (*Moniteur.*)

— M. Bonaparte vient de faire retirer le projet de loi sur la responsabilité des agents du pouvoir exécutif, qui avait été soumis à l'examen du conseil d'Etat.

Ce retrait coïncide d'une manière fâcheuse avec les bruits sans cesse renouvelés de mauvais desseins contre la Constitution. (*National.*)

— L'association des cuisiniers, rue Simon-le-Franc, 19, ouvrira dimanche prochain, 3 février, une succursale rue Richelieu, 22. Cette maison est spécialement consacrée à la pâtisserie et à la vente des comestibles ; elle se chargera aussi des dîners de commande pour la ville.

— On se préoccupe vivement en Angleterre de l'ouvrage que vient de terminer M. Ledru-Rollin, et qui aura pour titre : *La Décadence de l'Angleterre*. On dit que l'illustre proscrit traite dans ce livre les plus hautes questions de la politique contemporaine, et qu'il y met à nu, de la façon la plus émouvante, les misères fastueuses de la Grande-Bretagne.

La publication, qui doit paraître vers la fin de février, aura toute l'importance d'un événement politique.

— Nous lisons dans le *Démocrate du Var* :

« Le trop fameux Léotade, frère des écoles chrétiennes, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour crime de viol et d'assassinat, est, en ce moment, à l'hôpital du bagne où il se meurt. Le malheureux, arrivé près du moment suprême, a manifesté à plusieurs reprises le désir de faire des révélations. Ce matin il a demandé avec instance le procureur de la République. Nous espérons que ce dernier vœu d'un mourant sera exaucé. Les prêtres et autres personnes charitables qui entourent constamment le lit du malade, s'empresseront de satisfaire ses désirs, nous ne saurions en douter. »

— M. de Coislin, blessé d'un coup de sabre à la tête par M. Testelin, a reparu hier à l'Assemblée ; sa blessure était guérie.

— Tous les membres de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem sont convoqués en assemblée générale à Rome pour le mois de février. Ils devront s'y trouver en personne ou se faire représenter par des personnes munies de leurs pouvoirs.

L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem compte en France onze membres titulaires. On pense que cette convocation aurait pour objet de former le noyau d'une armée de volontaires catholiques au service pontifical. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem sont généralement vieux et impotents, comme le pouvoir qu'ils auraient à défendre.

— Le *Times* du 28 fait la réflexion suivante au sujet du vote de l'Assemblée législative sur la transportation des insurgés de juin : « Tout en reconnaissant le crime de ces malheureux, nous ne pouvons avoir que grand'pitié et méfiance d'une forme de gouvernement obligée de recourir, pour sa défense, à de pareilles mesures de despotisme, et nous le disons avec confiance, il ne s'est rien passé de si exorbitant en Autriche ni dans aucun autre des pays qui ont eu dernièrement à lutter contre des insurrections. »

— La *Voix du Peuple de Marseille* est inculpée *d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, et d'offenses à la personne du président de la République.*

L'article incriminé a été publié dans le numéro des 7 et 8 janvier. Il est extrait d'un journal belge, la *Nation*.

— Les prophéties d'un jeune pâtre, sujet au somnambulisme, font beaucoup de sensation aux environs de Neustadt, dans la Forêt-Noire. D'après les prédictions de ce nouveau prophète, un bouleversement général serait imminent dans toute l'Allemagne ; la nouvelle révolution éclaterait au printemps prochain ; elle durerait pendant trois ans, et elle ne serait définitivement accomplie qu'en 1857. L'horoscope qu'il fait aux Prussiens n'est pas moins fatal, et annonce leur expulsion prochaine. On accourt de tous côtés pour consulter ce fatidique, et l'affluence a été telle, que la police a dû intervenir. (*Courrier du Bas-Rhin.*)

— On écrit d'Arras, 26 janvier, au *Messager du Nord* :

« Les différends survenus entre les militaires de notre garnison ne paraissent pas encore terminés. Ce matin, 200 soldats du génie sont venus fondre, avant le jour commencé, sur le quartier occupé par le 5e léger, et y ont brisé les gamelles et tout ce qui leur est tombé sous la main. Toute la garnison a encore été consignée pendant la journée entière, et de nombreuses patrouilles n'ont cessé de circuler. Plusieurs arrestations ont été opérées. »

— Les loups deviennent hardis. Le 15, à neuf heures du soir, le jeune Keller, âgé de 14 ans à peine, sortait de l'école d'adultes du village de Fève (Moselle). L'obscurité était complète : il croit distinguer devant lui une masse noire ; il parle, pas de réponse ; mais d'un bond un loup se précipite sur lui et le renverse. Keller se relève et parcourt le tiers de l'étendue du village, poursuivi par l'animal jusqu'à la maison de Montaigu, où se tenait la veillée. Arrivé là, le loup lui déchirait à belles dents son pantalon pendant qu'il ouvrait la porte. Plusieurs personnes avec des lumières parurent à ses cris et mirent l'animal en fuite.

FIN D'UNE ROYAUTÉ. — Une assemblée générale des actionnaires de la compagnie des Indes-Orientales est convoquée pour un objet qui ne manque pas d'intérêt. Il s'agit de délibérer sur une proposition du directeur, ayant pour but, assure-t-on, de déclarer le Grand-Mogol déchu de sa souveraineté, d'ailleurs purement nominale, et d'expulser, à sa mort, sa famille et ses serviteurs du palais qu'ils habitent à Delhi.

Le grand Mogol, dont la souveraineté a été solennellement reconnue pour lui et ses successeurs par lord Welesley, alors gouverneur de l'Inde, est retenu prisonnier à Delhi, sous la surveillance du résident anglais, mais il est de la part de tous les mahométans l'objet d'une sorte de culte.

Ce triste successeur de Tamerlan est censé recevoir de la compagnie des Indes une pension annuelle de 130,000 liv. st. ; mais cette somme est dépensée en réalité, sous son nom, par le résident anglais, et S. M. I. et sa famille sont réduites aux plus pénibles privations.

Théorie phalanstérienne

LE PATRIARCAT. — LA BARBARIE.

Les formes de société qui, dans le développement naturel de l'humanité, précèdent et préparent la civilisation, sont ainsi rangées : *Edénisme, état sauvage, patriarcat, barbarie.*

L'édénisme, poétisé par les traditions religieuses, et dont quelques traces s'étaient perpétuées à Taïti jusqu'à des temps voisins du nôtre, est la période fugitive pendant laquelle l'homme sans industrie et sans guerre est nourri par la *cueillette des fruits spontanés du sol.*

L'état sauvage est la phase pendant laquelle l'homme est principalement alimenté par la *chasse et la pêche.*

Ces ressources venant à s'épuiser, l'humanité est conduite à faire un nouveau pas dans la voie de l'industrie ; elle ne se décide pas à la culture du sol. Il est à remarquer que l'agriculture, la plus attrayante des fonctions, une fois que les lois de l'harmonie sociale sont appliquées, est la plus pénible et la plus répugnante de toutes dans le monde à rebours où l'homme a vécu jusqu'à présent ; quand la chasse et la pêche sont reconnues insuffisantes, l'homme ne surmonte pas immédiatement sa répugnance pour le travail de la terre ; il élève, domestique des animaux et les conduit à la *pâture* ; alors naît une troisième forme de société, l'état patriarcal.

Cet état social est éminemment pastoral et nomade par conséquent ; il faut chercher les pâturages et conduire les troupeaux dans des climats différents, suivant les saisons. Cette phase dans l'existence de l'humanité doit s'appeler patriarcat ou gouvernement du père, parce que les tribus nomades, ne formant pas encore un peuple organisé, n'ayant pu créer d'institutions politiques, le pouvoir naturel, celui du père cumule toutes les attributions, toutes les puissances, religieuses, militaires, judiciaires. La tribu patriarcale est peu nombreuse, elle n'est qu'un développement de la famille, tous les membres sortis d'une même souche ont la notion de cette origine commune, et la voix du sang, l'esprit, la tradition héréditaire, les porte à respecter le plus ancien représentant de cette agrégation naturelle. Ces trois caractères, gouvernement du père, vie pastorale, vie nomade, se sont trouvés réunis chez tous les peuples qui ont dépassé l'état sauvage ; leurs annales, leurs mœurs en portent la trace, les Hébreux de l'antiquité (le mot hébreu veut dire nomade), étaient pasteurs de brebis ; les Arabes conduisent des troupeaux de moutons et de bœufs en grand nombre ; les Tartares, autres patriarcaux, élèvent des troupeaux de chevaux.

Le mot de horde convient pour désigner une race de sauvages ; nous assignerons plus spécialement le mot de tribu aux réunions patriarcales. Il existe encore des peuples qui n'ont pas dépassé cette forme sociale, tel est l'état des Arabes, nomades groupés par tribu sous le nom d'un ancêtre, *béni* ou fils de tel ou tel ; tel est encore l'état d'un grand nombre de races dans la Haute-Asie, où les pâturages sont demeurés assez abondants pour que les hommes n'aient pas éprouvé le be-

soin de se fixer au sol et de devenir agriculteurs. Les Romains qui s'élevèrent jusqu'à la civilisation avaient passé par le patriarcat. Dans la haute antiquité, la forme, à peu près exclusive de la richesse au milieu d'eux, avait été le bétail *pecus*, et leur monnaie *pecunia*, marquée à l'effigie des animaux agricoles, avait consacré ce souvenir ; le droit de vie et de mort du père sur le fils fut conservé à Rome durant des siècles ; ces mœurs qui ne sont définitives nulle part, régnèrent, pendant un temps, sur presque tous les points du globe, mais on peut dire que les Hébreux furent le type le plus complet de cette période sociale.

Le Patriarcat, domination trop absolue du principe de famille, ne nous offre pas l'idéal d'une société juste et libre. Abraham a le droit de vie et de mort sur son fils Isaac, il le lie même sur le bûcher ; le patriarche a des esclaves achetés ou pris à la guerre ; il est le maître de leur existence comme du produit de leurs travaux. Le sexe viril règne brutalement dans cette époque ; la femme y est dépourvue de toute espèce de droits ; son père dispose d'elle sans la consulter ; il la livre au mari, qui l'achète en offrant aux parents *le prix de la virginité*. Soumise à son père avant le mariage, à son mari pendant l'union conjugale, la femme, devenue veuve, est subordonnée à ses fils, mise constamment sous la tutèle des mâles ; son époux a le droit de la répudier, mais elle n'a pas celui de provoquer une séparation. Le patriarcat, tel qu'il est peint par la Bible elle-même, est une période que l'humanité ne doit pas regretter.

Elle se subdivise en deux phases : d'abord les tribus vivent isolées, chacune sous la direction du chef de famille ; mais ensuite les tribus s'étendent, deviennent des clans, et finissent par former des liens entre elles : on passe ainsi du *Patriarcat simple* ou constitution de la tribu séparée au *Patriarcat fédératif*, ou confédération de tribus.

Les Tartares, qui forment de vastes associations et qui se réunissent pour élire un khan ou chef général de la confédération, fournissent un exemple du patriarcat fédératif. L'exemple est plus saisissant encore chez les Juifs. Avant Moïse, la famille d'Abraham est une tribu pastorale, isolée dans l'Asie, par sa religion, par ses mœurs, offrant le type du patriarcat simple ; après Moïse, les douze tribus descendant des douze fils de Jacob forment une confédération organisée, quoique toujours nomade, pastorale, et considérant comme base de ses institutions le pouvoir absolu du père.

La confédération mosaïque, errante au sein des déserts durant une période de quarante années, comprenait douze tribus réunies en quatre divisions : celle de Juda, ralliée par l'emblème d'un lion sur un étendart vert ; celle de Ruben, emblème d'enfant sur étendart rouge ; celle d'Ephraïm, bœuf en drapeau orange ; celle de Dan, aigle en champ mêlé de blanc et de rouge ; ces quatre blasons, conservés par le christianisme, devinrent plus tard les symboles des évangélistes saint Marc, saint Luc, saint Matthieu, saint Jean.

Le développement de la population, l'insuffisance des pâturages ne permettent pas à la société nomade, pastorale et patriarcale de se conserver partout comme elle s'est conservée par exception sur quelques points du globe ; il faut en venir à la culture, et les régions les plus fertiles, bords du Gange, bords du Nil, sont bientôt accaparées par des tribus qui se fixent à la terre.

Les tard venus, qui ne trouvent plus de contrée libre encore où ils puissent former un *état barbare*, attaquent les armes à la main les premiers occupants ; l'invasion des barbares est un fait général, indiquant, pour les différentes races, le passage de la vie nomade et pastorale à la vie sédentaire et agricole, du patriarcat à la barbarie.

Le besoin d'occuper la terre provoqua l'invasion de l'antique Egypte par les Hycsos ou Arabes pasteurs, de la Palestine par les Hébreux, du monde romain par les barbares du Nord, de la Chine par les Tartares, de la Grèce par les Turcs ; toute race nomade en possession de la terre, par occupation paisible ou par invasion, y organise la société barbare.

La Barbarie impose de nouvelles chaînes à la liberté primitive, déjà fort amoindrie par l'état sauvage et plus encore par l'état patriarcal. Dans un état barbare la femme et l'esclave ne jouissent plus de la demi liberté qu'entraînent la tente et les voyages continuels, il faut que la femme soit voilée et enfermée ; le harem s'organise, les supplices deviennent terribles, la loi draconienne ; le pouvoir militaire se constitue par élection, les guerriers imposent à la nation un despote qui fera tomber capricieusement les têtes.

La barbarie, qui est le dernier terme de l'oppression, a cependant le mérite de fonder l'agriculture et de poser les bases de cette grande industrie qui est un auxiliaire indispensable au développement de la Civilisation.

A peine les germes de la Civilisation sont-ils créés que l'humanité, entrant dans cette phase nouvelle et supérieure va marcher par une progression continue à la conquête de sa véritable destinée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bilbao. — M. X. — F. G. vous remercie et vous répondra très prochainement.

Vienne. — M. C. — Reçu les 65-30. — Fait l'applic. de conformit., moins les 9 p. la *Phal.*, qui rep. à v. crédit. — Les 5-30 ont été payés. — Le num. demandé est épuisé. — Rem. affect. ainsi qu'à M. R. — Nous répondr. à v. lettre.

Reims. — M. F. — Reçu les 58. — Fait l'applic. d'accord, moins les 18 p. la *Phal.*, qui rep. à v. crédit. — Affect. compl.

M. B. D. — Reçu. — Remis l'incluse. — Affect rem.

Saint-Etienne. — M. T. — Reçu et expéd. par mess. Les prem. 500 sont partis le 24. — Amitiés.

Beaugency. — M. M. — Reçu les 50. — Fait le réab. au quot. les 18 de la *Phal.* à v. crédit. — Nos amis vont bien. Votre b. souv. leur sera transmis.

Strasbourg. — M. S. — Reçu les 494-75. — Fait l'applic. de conform. sauf les 3 ab. à la *Phal.* dont le mont. 27 rep. à v. crédit. — Voy. la dern. *Phal.* — Affect. rem. à tous.

R. — M. L. T. R. — Reçu. Fait le nécess. pour rétabl. la régul. du serv. par la voie la plus prompte. — Amit.

Dijon. — M. H. D. — Reçu les 10. — Les autres 10 sont compr. dans un envoi qui nous a été fait en août dernier, et ment. en est faite à v. nom. — Reçu en tout 21. — Rem.

CONCERTS.

Le Jardin-d'Hiver prépare pour le Jeudi gras, 7 février, au bénéfice des Crèches de Chaillot, du Roule, de Saint-Louis-d'Antin, une fête charmante. Après un brillant concert, une Tombola pour les enfants sera tirée par Neuville, et pour cette fois seulement les 48 Jeunes Danseuses Viennoises exécuteront trois de leurs plus jolis pas. Le prix d'entrée est de 2 fr. 50 et le billet de famille pris d'avance, 6 fr.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, grand Concert extraordinaire donné au bénéfice des associations ouvrières, dans lequel on entendra les sommités artistiques. Intermède comique, par M. Mayer, qui dira le *Chanteur cosmopolite* et le *Jour de l'an*. — Prix d'entrée : 30 c.; tribunes, 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 29 janvier 1850.

La lutte a continué entre les haussiers et les baissiers, et ces derniers sont parvenus à faire tomber la rente à 95-10 ; mais les haussiers, secondés par la fermeté du comptant, ont repris. On s'occupait des dernières nouvelles du Piémont ; elles ont pesé sur l'emprunt.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	95 35	Zinc Vieille-Montagne	2800 »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 50
Quatre 0/0, j. 22 sept.	75 25	Cinq 0/0 Romain	86 »»
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 »»	Espag. 3 0/0 dette ext.	»» »»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 3/8
Bons du Trésor	» »/»	Belgique, Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2385 »»	— Empr. 1840.	»» »/»
Rente de la Ville	»» »»	— Empr. 1842.	»» »»
Obligat. de la Ville	1275 »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1187 50	Emprunt d'Haïti	»»» »»
Obligat. de la Seine	1061 »»	Piémont, 5 0/0 1849	87 »»
Caisse hypothécaire	147 50	— Oblig. anc.	960 »»
Quatre-Canaux	1100 »»	— Oblig. nouv.	970 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	76 25	Lots d'Autriche 1834.	400 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	95 25	95 50	95 10	95 30
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	58 10	58 10	57 95	58 05

REPORTS.

3 0/0 compt. à la liq.	40 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	20 »/»
3 0/0 —	p »/»	3 0/0 —	25 »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Der cour
»»» »»	»»» »»	Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	203 75	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
168 75	170 »»	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
832 50	830 »»	Paris à Orléans	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	587 50	Paris à Rouen	»»» »»	»»» »»	»»» »»
250 »»	255 »»	Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	»»» »»
215 »»	215 »»	Marseille à Avignon	»»» »»	»»» »»	»»» »»
116 25	116 25	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
331 25	»»» »»	Orléans à Vierzon	»»» »»	331 25	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»	»»» »»	»»» »»
417 50	416 25	Orléans à Bordeaux	»»» »»	»»» »»	»»» »»
470 »»	471 25	Chemin du Nord	470 »»	471 25	471 25
110 »»	110 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»	»»» »»
361 25	360 »»	Paris à Strasbourg	361 25	361 25	360 »»
372 50	273 75	Tours à Nantes	»»» »»	372 50	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 30 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — La Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. — Représentation extraordinaire.
ODEON. — François le Champi, l'Acte de naissance.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Un Monsieur, les Saisons, l'Omnibus.
VARIETÉS. — Catagnettes, les Métamorphoses, Lully.
GYMNASE. — La Bossue, Laurence, Diviser, Cachemire.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Marraines.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'Ile des Bêtises, Blanche et Blanchette.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 31. Jeudi 31 Janvier 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 30 JANVIER.

Assistance publique.

M. THIERS ET « LA VERTU CHARMANTE. »

Enfin, après sept mois, pendant lesquels la *Commission des Trente* a passé en revue, dit M. Thiers, « l'organisation sociale tout entière, et » parcouru la longue et douloureuse chaîne des » misères humaines, pour chercher les moyens » légitimes et efficaces de secourir le peuple et » d'améliorer son sort. » — Enfin, après sept mois de labeur, M. Thiers vient de lancer son Rapport.

Malheureusement, ce que nous avions prévu est arrivé. M. Thiers s'est fait, dans ce travail, l'éditeur responsable des idées les plus nulles, des palliatifs les plus impuissants, des réformes les plus inefficaces qu'il soit possible d'émettre, de patroner et défendre en face de la misère extrême qui ronge et tue la société française.

Nous disions au mois de juillet dernier : « Il » est douloureux de le prévoir, la *Commission des* » *Trente* ne résoudra aucune grande question é» conomique ou sociale. Elle manque de foi, de » principe, d'initiative ; esclave du passé, elle re» fusera de sonder l'avenir, et laissera le présent » à peu près dans le *statu quo*.

» Une très faible minorité, deux ou trois voix » seulement, s'élèveront de son sein pour cher» cher à dissiper les ténèbres ; elles ne trouve» ront pas d'écho, et se perdront en vains mur» mures.

» Les bureaux, dans leur crainte de toute in» novation, l'auront ainsi voulu ; n'ont-ils pas » repoussé Victor Hugo, parce qu'il avait un ma» gnifique langage, fait briller devant les yeux » de l'Assemblée l'idéal du problème à résou» dre ?

» Cependant l'idéal est tout, car l'idéal d'au» jourd'hui devient la réalité de demain.

» La *Commission des Trente* s'épuisera donc en » efforts impuissants ; elle fera de l'empirisme » comme monseigneur Sibour (1). »

Or, l'idéal de Victor Hugo, comme celui de tous les hommes de cœur et de progrès, est celui-ci :

« Je suis de ceux, dit-il, qui pensent et qui af» firment qu'on peut détruire la misère. La mi» sère est une maladie du corps social, absolu» ment comme la lèpre est une maladie du corps » humain ; elle peut disparaître comme la lèpre » a disparu. DÉTRUIRE LA MISÈRE, OUI, CELA » EST POSSIBLE. » (Séance du 9 juillet 1849.)

M. Thiers opine différemment. Dans le paragraphe intitulé : *Principes généraux*, il déclare que « LA MISÈRE EST LA CONDITION INÉVITABLE DE » L'HOMME DANS LE PLAN GÉNÉRAL DES CHOSES. »

— « Supprimer la misère, ajoute-t-il, suppri» mer la misère, promesse mensongère adressée » à l'anarchie. »

On comprend qu'après avoir admis ce principe, M. Thiers devait entrer dans les plus étranges divagations et broder la phrase là où il aurait dû greffer des idées larges et fécondes.

Aussi que ne dit-il pas sur la bienfaisance, qu'il appelle la *vertu charmante*, qu'il qualifie de « la plus attrayante des vertus dont Dieu ait doté » l'homme, et si méritoire à ses yeux, que, d'a» près la doctrine chrétienne, elle peut racheter » les plus grandes fautes, et jusqu'à l'absence » même de la foi. Il semble que, pour cette ver» tu si touchante, Dieu lui-même ait senti son » courroux désarmé, et qu'en sa faveur il ait » voulu tout pardonner, tout, jusqu'au malheur » de ne pas le connaître.

» Mais pour qu'elle soit une vertu, il faut » qu'elle soit volontaire, spontanée, obéissant à » sa propre impulsion ; qu'elle tire d'elle-même » et d'elle seule son principe d'action ; qu'elle le » tire uniquement du plaisir qu'elle éprouve à » soulager l'homme souffrant. »

On voit par cette seule citation combien M. Thiers a profité des leçons de M. de Montalembert : la robe courte du néophyte s'allonge à vue d'œil ; bientôt il sera digne de devenir général de l'ordre.

M. Thiers est donc conduit forcément ou jésuitiquement à repousser le DROIT qu'a le pauvre de demander, d'exiger même de la société les moyens de vivre, soit que, perclu dans ses membres, il soit inapte au travail, soit que, jeune et vigoureux, il réclame en échange de son labeur une honnête aisance.

M. Thiers nie son droit en ces termes :

« Le malheureux que nous rencontrons sur » notre chemin, qui touche notre cœur, dont la » vue nous arrache un sacrifice, n'a cependant » pas le droit de nous forcer à le secourir. Ce » malheureux est un objet sacré ; dans les ingé» nieuses paraboles du christianisme, c'est peut» être un ange qui s'est caché sous la forme d'un » malheureux pour mettre nos vertus à l'épreu» ve ; mais, s'il voulait nous contraindre à venir » à son secours, nous extorquer ce que nous » sommes portés à lui donner, ce ne serait plus » un être sacré, ce serait un malfaiteur.

» Tels sont les principes de la bienfaisance » privée : il est facile d'en déduire les principes » de la bienfaisance publique. »

En effet, M. Thiers les déduit ainsi :

» Mais il importe que cette vertu (la bienfai» sance), quand elle devient de particulière col» lective, de vertu privée vertu publique, con» serve son caractère de vertu, c'est-à-dire reste » volontaire, spontanée, libre enfin de faire ou » de ne pas faire, car autrement elle cesserait » d'être une vertu pour devenir une contrainte, » et une contrainte désastreuse. Si, en effet, une » classe entière, au lieu de recevoir, pouvait » exiger, elle prendrait le rôle du mendiant qui » demande le fusil à la main. On donnerait oc» casion à la plus dangereuse des violences. »

Eh bien ! nous le demandons, comment se convaincre, après avoir lu de pareilles phrases, que M. Thiers s'est frayé la voie des affaires publiques par un livre sur la révolution, où il exalte le principe révolutionnaire ?

Eh quoi ! vous ne comprenez donc plus que toutes les révolutions, c'est-à-dire tous les progrès politiques et économiques que la société française a accomplis depuis les premiers soulèvements des paysans au dixième siècle jusqu'à nos jours, établissent précisément le fait et le droit que vous voulez cacher dans l'ombre ?

Qu'est-ce qu'une révolution, si ce n'est la résolution que prend une classe entière de citoyens déshérités de la fortune, mourant de faim et de privations, d'exiger, après bien d'inutiles doléances, les armes à la main, la reconnaissance de leur droit à la vie ?

Vous ne pouvez nier les révolutions qui se sont accomplies à la suite des infinies douleurs qui les ont préparées. A quoi donc a servi la *vertu charmante* qui, pour être une vertu de la société, dites-vous, doit être VOLONTAIRE et SPONTANÉE ? A rien !

Donc la généralisation que vous faites de l'individu à l'Etat, du citoyen à la société, est une généralisation absurde qui ne pourrait germer que dans un esprit sans élévation, d'un esprit esclave de l'égoïsme réactionnaire.

La *vertu charmante* ne peut être volontaire et spontanée que pour l'individu ; elle est obligatoire et forcée pour l'Etat.

Il y a plus. L'Etat ne peut et ne saurait devenir un être aux vertus plus ou moins charmantes. l'Etat, c'est la LOI, et la loi ne doit pas méconnaître le droit imprescriptible de tout homme à la vie.

Aussi M. Thiers devrait-il se prosterner à deux genoux devant l'arche sainte du passé. « Heu» reusement pour l'humanité, dit-il, mais mal» heureusement pour notre orgueil, entre toutes » les créations imaginables, les plus importantes » ont devancé l'âge présent, et s'il reste beaucoup » à perfectionner, à étendre, il reste peu à in» venter. Entre les propositions vraiment nou» velles en effet, il y en a peu de compatibles » avec le *respect de la propriété, de la liberté* » *individuelle*. »

On voit que le culte du passé est un fétichisme pour M. Thiers.

Mais le passé n'ayant engendré que misères et révolutions, vous n'êtes donc, M. Thiers, qu'un pourvoyeur de famine et de guerre civiles.

Eh quoi ! cette immense question de l'assistance n'a fait germer en vous aucune idée, vous n'êtes pas seulement remonté de l'effet à la cause, vous ne vous êtes pas demandé si la société ancienne n'avait pas erré en abandonnant à l'aventure le travail et la vie des producteurs, si elle n'avait pas commis par là le plus grand des crimes politiques et sociaux ; vous ne vous êtes pas demandé si dans un pays comme le nôtre, où la production est si *au-dessous* des besoins RÉELS de la consommation, il n'y aurait pas quelque chose à faire dans l'ordre social, pour d'une part, multiplier la production par un emploi plus rationnel des forces, et de l'autre, diminuer la déperdition des produits par les économies de l'assistance.

Non, la grande question du travail ou de la production, la question plus impérieuse encore de la consommation économique, n'ont pas même effleuré votre pensée ; la preuve, la voici. Vous dites : « Le principe fondamental de toute société » c'est que chaque homme est chargé de pourvoir » lui-même à ses besoins et à ceux de sa famille, » par ses ressources acquises ou transmises. »

Ce principe fondamental, M. Thiers, est un non-sens dans l'ordonnance actuelle du travail.

(1) M. l'archevêque de Paris propose la solution suivante pour résoudre le problème de la misère :

« Le nombre des pauvres, dit-il, formant en temps » ordinaire, le dixième de la population, si dix familles » se chargeaient d'une famille, le problème de la misère » serait résolu, L'HUMANITÉ SERAIT CONSOLÉE, LA RELI» GION FORTIFIÉE, LA SOCIÉTÉ SAUVÉE. » (Voir la préface de *Paris monarchique et Paris républicain*, par l'auteur du *Bilan de la France*. Dans ce travail on passe en revue les idées de MM. Thiers, de Montalembert, de Beaumont sur l'assistance publique.)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,
JEUDI 31 JANVIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

LES PLAIGNANTS.

SCÈNE VII.

Sur un signe de son chef, Djilali fait entrer d'autres plaignants. Deux hommes se présentent ; leur aspect est rude et leurs vêtements ressemblent à leur aspect : burnous et haïks grossiers ; une ceinture en peau autour des reins, soutenant une balaska, mieux disposée à recevoir des cartouches que des papiers, et de plus ornée d'un pistolet et de quelques petits couteaux qui n'apparaissent qu'à demi. Les nouveaux venus ont un cachet particulier de voyageurs suspects ; leurs pantoufles, en bon état, signalent des gens connaissant la manière de se servir de cette partie du vêtement, manière qui consiste à les envelopper dans le capuchon du burnous, et à ne les mettre aux pieds que dans les circonstances extraordinaires, comme celles où ils se trouvent en ce moment.

Dès leur entrée, il est facile de reconnaître que les plaignants ont entre eux un démêlé sérieux, car, sans attendre qu'on leur permette de parler, ils entament aussitôt un dialogue des plus animés et surtout des plus embrouillés. Ces deux barbares, suivant en ceci la méthode des civilisés, parlent à la fois, chacun d'eux poursuivant son raisonnement, sans s'inquiéter de celui de son voisin, auquel il a pourtant la prétention de riposter. Il en résulte une confusion et une irritation qui rendent le débat inintelligible pour les auditeurs comme pour les interlocuteurs.

1er PLAIGNANT.

Sidi Bou Krari ! oser me soutenir que cet âne n'est pas à moi, moi qui l'ai élevé, qui possède encore sa mère, une belle ânesse d'Alexandrie, que j'ai achetée cinquante douros au marché du Tsenin. Une si belle bête que l'Agha Bou Chefar voulait me l'enlever. Cet âne n'est pas à moi ? Tête du prophète ! tout le monde te dira qu'il m'a été volé, il y a bientôt un an.

Il n'y a qu'un filou comme toi, pour soutenir un pareil mensonge ; tu n'es qu'un chien, fils de chien ! Que Dieu brûle ton père ! Voler un âne et puis soutenir qu'il est à toi.

2e PLAIGNANT.

Par la bénédiction du Guebela ! cet âne est à moi, bien à moi ; tout ce que tu dis, n'est que du vent. Je l'ai acheté au temps des fèves, il y a plus d'un an, et toute ma tribu témoignera du fait. Fils de chien ! soutenir qu'il est né chez toi, chez les Oud Medaguin, comme si tout ce que vous avez n'était pas volé. Enfant de voleur, dans tout ton pays il n'y a pas un âne comme celui-là. Qu'il t'empoisonne, qu'il brûle ton père, fils de maudit !

Un voleur ! me soutenir que je lui ai volé son âne. Sidi Abd-el-Kader ! il n'y a donc plus de tranquillité pour les honnêtes gens ? mais du temps du bey Hassen, on t'aurait coupé les deux poignets, filou, fils de filou ; qu'il détruise ta tente !

LE CHAOUCH.

Hola ! hé ! voulez-vous bien parler chacun à votre tour. Vous croyez-vous ici au marché d'El Hhad ?

(A cette apostrophe faite sur la dernière note que la poitrine de Djilali puisse produire, les plaignants s'arrêtent un instant, mais c'est pour reprendre de plus belle. Le seul résultat obtenu par cette interruption, c'est qu'ils s'adressent au chef du bureau arabe au lieu de se disputer entre eux.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Silence donc !... mes braves gens si vous continuez ainsi... Voilà qui est fort... Comment voulez-vous donc que je puisse vous comprendre... Voyons... Mais, oh ! par exemple..... Silence donc !

1er PLAIGNANT.

J'invoque Dieu et sa justice. Cet homme, un filou fils de filou, m'a volé un âne, et il vient maintenant mentir, soutenir que cet âne est à lui. Mentir devant le sultan ! Sidi Bou Krari ! si tu pratique la justice, tu mettras ce fils de chien en prison. Un âne à moi, un âne que j'ai élevé, Sidi Abd-Alla !

2e PLAIGNANT.

J'invoque Dieu et sa justice ! ce fils de chien ; ne vient-il pas me réclamer mon âne, disant qu'il est à lui, un âne que j'ai acheté au temps des fèves, au marché du Krémis, devant toute la tribu. Mais depuis quand laisses-tu un coupeur de routes comme ce fils de cochon, insulter un honnête homme comme moi, et encore vouloir lui voler son âne ? Sidi Abd el Kader !

(Le chaouch voyant l'embarras de son chef, vient à son secours avec ses notes des grandes circonstances. A ces sons inattendus les plaignants restent un instant interdits. Djilali, avec ce coup d'œil qui fait les grands chaouchs, voit immédiatement tout le parti qu'il peut tirer de ce moment de répit. Il saute sur le 2e plaignant, lui applique le pan de son burnous sur la bouche, et à l'aide d'une conversion rapide, lui colle le devant du corps contre le mur, de manière à le mettre dans une impossibilité absolue de prendre part à la conversation.)

LE CHAOUCH.

(S'adressant à l'autre plaignant, tout en tenant vigoureusement son sujet.) A toi maintenant, parle, et que Sidi Abd-Alla me brûle, si tu es interrompu.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au premier plaignant).

Allons ! parle.

(Celui-ci tourne un instant les yeux du côté de son adversaire, les reporte vers son interlocuteur, et commence sa narration avec un calme auquel la manœuvre qui vient de s'exécuter devant lui n'est sans doute pas étrangère.)

PREMIER PLAIGNANT.

Je vais te raconter l'affaire dans toute la vérité du bon Dieu, et si tu trouves un seul mensonge dans mes paroles, pends-moi à un arbre ou bien cloue-moi la tête dans un mur, ou bien encore hache-moi la chair en petits morceaux, ou bien...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Assez, assez, tu en as dit suffisamment comme çà ; arrive à ton affaire.

PREMIER PLAIGNANT.

Je possédais un âne, sauf ton respect, magnifique ; Sidi Bou Tekrouide le connaît.

BOU TEKROUIDE.

Oui, certes, je le connais : un âne superbe, ma foi !

PREMIER PLAIGNANT.

Un âne élevé par moi dans ma tente ; il y a un an qu'il me fut volé pendant la nuit. Depuis cette époque je n'ai cessé de le chercher, et je puis dire que j'ai couru à cet effet considérablement de pays. Enfin, l'autre jour, je rencontre sur la route du marché du Sebt cette créature du bon Dieu que tu vois là (montrant le sujet tenu par Djilali) montée sur mon pauvre âne. Comme tu le penses bien, je l'eus bien vite reconnu. Je dis à cet homme : Hé ! frère, d'où te vient cet âne ? Il me répondit : Cet âne ? parbleu ! il me vient de mon argent, je l'ai acheté. Tu l'as acheté ? dis plutôt que tu l'as volé ; cet âne est à moi.

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849 et des 6, 9, 16, 19, 23 24, 26 et 30 janvier 1850.

En voici la preuve.

Pour que ce principe fût vrai, il faudrait que l'expérience de plusieurs milliers d'années l'eût prouvé au moins une fois sur mille.

Or, le travail tel qu'il a été exécuté jusqu'à nous, n'a jamais permis aux travailleurs, esclaves, serfs ou libres, de pourvoir à ses besoins et à ceux de ses proches; la misère, sous différentes formes, qui a envahi TOUTES les sociétés, en est une preuve frappante.

L'homme isolé, le travail isolé, la consommation isolée, n'ont donc engendré que misère; de quel droit tirez-vous donc la conséquence que chaque homme est chargé de pourvoir à lui-même et aux siens. Il ne l'a pas pu, et il ne le pourra jamais tant que vos doctrines égoïstes livreront les hommes à l'isolement, tant que vous ne proclamerez pas la loi de Dieu, qui est la solidarité, l'union, l'association, la mutualité, la fraternité.

Tenez, M. Thiers, votre Rapport prouve, de la manière la plus péremptoire, que vous êtes tout confit de momeries jésuitiques, mais que vous êtes loin d'être chrétien. A chaque ligne se trouve le nom de Dieu; vous exaltez la *vertu charmante*, parce que vous n'avez encore qu'une religion d'apparat, qui ne s'élève pas à la haute conception de la loi de Dieu dans l'humanité. Pour le bien de votre talent, nous vous dirons que la bienfaisance, la philanthropie ne répondent pas à l'ardente charité selon saint Pierre. En voulez-vous une preuve de fait, une preuve très peu théologique, il est vrai, mais grandement pratique, lisez :

« Depuis vingt-cinq ans que je suis évêque, je » n'ai eu de procès avec personne, et j'en puis » dire autant de mon clergé. Ni mes domes» tiques ni moi n'avons reçu *le moindre présent*. » J'ai donné dès longtemps mon patrimoine aux » pauvres, et je ne l'ai point remplacé. *Je n'ai ni » argent, ni maison, ni terres, pas même un tom» beau.* Le misérable habit qui me couvre est » tout mon bien. Des revenus de mon évêché, » j'ai bâti deux portiques et deux larges ponts, » et réparé les bains publics. Je trouvai la ville » sans eaux, et les habitants étaient obligés d'en » aller puiser dans la rivière; je leur ai fait cons» truire un aquéduc qui en fournit abondam» ment. »

Or, savez-vous quel était cet évêque? C'était, d'après Tillemont, « *le plus illustre, le plus savant et peut-être le plus saint* qui fût dans l'Eglise au quatrième siècle. » Ce fut une des gloires du quatrième concile général, tenu à Chalcédoine, en un mot Théodoret de Cyr.

Théodoret de Cyr valait probablement M. de Montalembert; et bien! imitez et faites imiter par vos amis l'exemple évangélique de ce véritable disciple de Jésus-Christ; de cet homme qui inspirait la charité divine et le travail; à son exemple devenez l'*imprudent* (1) que vous savez, donnez, donnez largement et faites travailler à des objets d'utilité publique et nous croirons à votre conviction.

Vous aurez alors mérité le beau titre de Chrétien, par le cœur; celui de Chrétien, par l'intelligence, vous sera décerné aussi, car vous seriez bientôt salué du nom de Socialiste.

Le Socialiste est un Chrétien qui comprend la grande loi du travail et qui s'efforce de prévenir les révolutions.

Voulez-vous le devenir, M. Thiers? Reniez votre Rapport.

Dans sa séance d'aujourd'hui, l'Assemblée nationale a adopté d'urgence la proposition de MM. Flandin et Durand-Savoyat, relative à l'achat du haras de Saint-Cloud par l'Etat.

(1) L'individu qui donne fait bien, s'il donne tout ce qu'il peut; s'il va même au-delà, il est *l'imprudent le plus touchant, le plus digne d'être aimé.* (*Rapport de M. Thiers.*)

M. Fabvier a déposé aujourd'hui l'amendement suivant sur la proposition relative à l'abolition de la gratuité de l'Ecole polytechnique :

Art. 1er. L'enseignement de l'Ecole polytechnique est gratuit.

L'Ecole cessera d'être casernée.

Chaque élève de l'Ecole polytechnique aura le grade de sergent d'artillerie et en recevra la solde.

Revue de l'extérieur.

Les fonds ont baissé subitement à Vienne, le 23 et le 24. Le télégraphe électrique a apporté cette nouvelle à Cologne. Une correspondance, publiée par la *Gazette de l'Allemagne occidentale*, explique cette baisse par la nouvelle d'une insurrection des Serbes. On ne donne aucun détail, dit le correspondant, mais si l'on en juge par la figure bouleversée des fonctionnaires et des officiers de Vienne, la nouvelle doit être exacte.

On savait, par les voyageurs arrivés de la Slavie méridionale, que tous les peuples de ce pays s'étaient refusés à reconnaître la Constitution autrichienne, et qu'ils se disposaient à la combattre par les armes. On ne doutait pas à Vienne que le fait de l'insurrection ne fût vrai, et la plus grande agitation régnait dans les faubourgs. La même correspondance annonce que les Honweds, qui ont passé le 22 et le 23 dans les rues de Vienne, comme recrues envoyées à l'armée d'Italie, ont répondu aux *vivats* des habitants par le cri de : Vive Kossuth et Bem!

Après avoir rejeté l'article proposé par le roi de Prusse, relatif à la création d'une chambre des pairs, l'Assemblée s'est ralliée à l'amendement de M. d'Arnim, qui forme une sorte de transaction. La pairie est rétablie, mais pour 1852 seulement. Voici le texte de l'amendement, qui a été adopté *à la majorité de 12 voix* :

« La première chambre se compose :

» 1° Des princes majeurs de la famille royale;

» 2° Des chefs des maisons nobiliaires en Prusse qui autrefois relevaient immédiatement de l'empire, et des chefs des familles auxquelles une ordonnance royale conférera un siége héréditaire, par ordre de progéniture, à la chambre des pairs. (Ce siége est attaché à un domaine mentionné dans l'ordonnance; le titulaire n'y a droit qu'à sa majorité);

» 3° De membres nommés à vie par le roi; leur nombre ne pourra excéder la dixième partie des membres compris dans les deux premières catégories;

» 4° De 90 membres nommés par le suffrage direct, dans des circonspections électorales déterminées par la loi, par les électeurs les plus imposés, de telle façon que le nombre des électeurs pour toutes les circonscriptions électorales égale trente fois celui des pairs, c'est-à-dire que la somme de tous les électeurs en Prusse soit de 2 700;

» 5° De 39 membres nommés par les conseils municipaux des villes principales du pays. Le nombre total des pairs des trois premières catégories ne peut excéder le nombre total des pairs des deux dernières. Une dissolution de la première chambre ne peut s'appliquer qu'aux pairs élus.

» La constitution de la première chambre aura lieu le 7 avril 1852. Jusqu'à cette date, la loi électorale pour la première chambre, du 6 décembre 1848, restera en vigueur. »

Ce vote a eu lieu sous le coup d'une déclaration comminatoire du ministre. M. Manteuffel s'était exprimé ainsi :

« Le rejet ajournerait indéfiniment la prestation de serment. Le ministère serait obligé de se retirer. Qui garantirait qu'un changement de personnes n'amènerait pas les conséquences les plus graves. Les noms des ministres actuels sont intimement liés à la politique allemande et au système actuel du gouvernement en Prusse. S'il s'opère un changement dans ce système, le but de l'unité allemande est reculé indéfiniment. »

Au reste, ce vote, émis à une si faible majorité, est, selon toutes les probabilités, destiné à n'être jamais mis à exécution.

Le libraire Prayer, rédacteur de la feuille populaire de Glatz, accusé d'avoir excité les soldats et les citoyens contre le gouvernement, vient d'être acquitté par le jury.

La question romaine est toujours dans le *statu quo*. L'Autriche avait demandé que l'on relevât ses armes avec la pompe accoutumée. On réclamait pour cela l'appui des troupes françaises. Le général Baraguay-d'Hilliers a refusé. Il a déclaré que tout ce qu'il pouvait, c'était de consigner ses troupes. Cet arrangement n'a pas été accepté, et tout en est resté là.

Quatre membres de l'Assemblée législative étaient allés à Rome. Pendant les quatre jours qu'ils y sont restés, dit une correspondance de la *Concordia*, la police n'a pas cessé d'avoir l'œil sur eux, et les a même engagés à partir.

Une triste nouvelle courait à Rome le 10. On disait que le bateau à vapeur qui portait en Afrique le 20e régiment français d'infanterie de ligne avait fait naufrage.

— Le *Crédit* annonce ce matin qu'un emprunt papal vient d'être conclu avec M. de Rothschild au taux de 78 pour cent.

— Rossini, que l'on prétendait à Paris, a assisté, le 21, à Florence, aux funérailles du célèbre sculpteur Bartolini.

L'*Opinion publique* publie ce matin les lignes suivantes, qui confirmeraient ce qu'on a dit, à diverses reprises, sur les projets nourris par l'absolutisme contre la Suisse :

« Nous croyons savoir que les gouvernements d'Autriche et de Prusse ont fait au gouvernement français de nouvelles propositions, cette fois très pressantes, pour une occupation collective de la Suisse. Nous croyons savoir aussi que le gouvernement français est fort embarrassé, ne pouvant se décider à obtempérer à cette invitation, ni se résoudre à opposer un véto à la décision de ces deux puissances allemandes. Le ministère d'action devrait pourtant savoir en toute occasion ce qu'il veut faire. »

On lisait hier soir dans la *Patrie* :

« On assure que le gouvernement a reçu, par dépêche télégraphique, la nouvelle que le cabinet anglais avait réclamé de nouveau au gouvernement grec le remboursement des arrérages payés par l'Angleterre sur l'emprunt grec, contracté, comme on le sait, sous la garantie de trois puissances, la France, la Russie et l'Angleterre.

» Pour appuyer ces réclamations, l'ordre avait été donné à la flotte anglaise de se diriger sur le Pirée.

» Le gouvernement grec se serait placé sous la protection du ministre de France. »

La *Gazette d'Augsbourg* reçoit de Constantinople, 12 janvier, des détails intéressants sur les prisonniers hongrois internés en Turquie.

« Jusqu'à ce jour, le baron de Sturmer, internonce d'Autriche, n'est point parvenu à régler tous les différends qui se sont élevés entre son gouvernement et la porte ottomane. Le comte avait demandé que les réfugiés fussent placés sous la surveillance du consul autrichien et des autorités turques, à Kutaïé où ils doivent se rendre. La Porte a refusé formellement. Alors le comte a déclaré que le consul n'en serait pas moins nommé, en vertu des traités existants entre l'Autriche et la Porte ottomane. Le Divan a répondu que, dans ce cas, il n'accorderait pas l'exéquatur au consul, parce que c'était une exception.

» On n'est pas non plus d'accord sur le temps que devra durer la surveillance. Le comte voulait qu'elle durât pendant toute la vie des réfugiés. Le Divan veut qu'elle ne dure que cinq ans, et a déclaré que si cela ne convenait pas à l'Autriche, il aimerait mieux expulser les réfugiés autrichiens comme les réfugiés russes.

» Sur ces deux points, le comte a demandé des instructions à son gouvernement.

» La liste des individus dont l'ambassade d'Autriche demande l'entérinement, ne fait pas mention d'un grand nombre de réfugiés qui se trouvent sur le territoire turc.

La Porte voulait qu'on les renvoyât en Autriche, et offrait même de payer les frais de route. Maintenant, on annonce qu'ils seront employés comme ouvriers à des terres appartenant au grand seigneur. » Jusqu'à présent, ils n'ont reçu que 30 paras (4 kreutzers par jour).

Un journal exprime la crainte que les troupes de débarquement qui vont être mises à la disposition de l'amiral Leprédour, ne soient employées à désarmer la légion de Montévidéo, et par conséquent à mettre cette ville à la merci d'Oribe.

Quels que soient les antécédents du gouvernement de M. Bonaparte, nous ne pouvons le croire capable d'une aussi indigne perfidie.

Assemblée nationale.

Séance du 30 janvier. — Présidence de M. BAROCHE.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au haras de Saint-Cloud.

M. VAVIN demande l'urgence, qui est adoptée.

M. DE DAMPIERRE. Je rappellerai à l'Assemblée qu'il s'agissait d'abord d'une proposition de MM. Flandin et Durand-Savoyat, qui demandait un crédit extraordinaire pour l'acquisition de tous les types régénérateurs et de leurs produits qui composent actuellement le haras de Saint-Cloud.

Il y a eu unanimité dans la commission pour la conservation du haras de Saint-Cloud tel qu'il est, et pour son acquisition par l'Etat; mais il n'en est pas de même au sujet de l'administration à laquelle il devrait être confié.

D'après l'opinion qui a prévalu, le haras de Saint-Cloud formera, sous la dépendance du ministre de l'agriculture, un établissement d'étude pratique et d'expérience, sous la direction d'un conseil de perfectionnement qui en observera soigneusement la marche.

C'est là un acte de défiance envers l'administration des haras, à laquelle on reproche l'abâtardissement de nos races de guerre et la destruction de la race arabe en faveur de produits anglais qui, bons pour la course, sont assez généralement mauvais pour l'armée.

Le plus grand soin est au contraire donné à la race arabe, et l'administration, par les documents même qu'elle fournit, prouve que les soins qu'elle a donnés ont été loin de manquer de succès. C'est parce que je ne veux pas m'associer à la défiance de la commission, que je demande l'annexion du haras de Saint-Cloud à l'administration des haras, ainsi que je l'ai demandé par un amendement proposé de concert avec plusieurs de mes honorables collègues.

M. MERCIER (Côte-d'Or) appuie les conclusions de la commission.

M. LHERBETTE cherche à établir que la création d'une administration spéciale est une idée malheureuse qui ne pourra qu'entretenir un antagonisme fâcheux.

M. DUMAS, ministre du commerce. A l'époque où la proposition de MM. Durand-Savoyat et Flandin fut présentée, le ministre s'est déjà prononcé, il n'a pas changé d'avis, et il croit encore que la meilleure chose à faire à l'égard du haras de Saint-Cloud, dans l'intérêt de l'Etat comme dans l'intérêt de la race chevaline, était de faire l'acquisition des étalons de Saint-Cloud, et de les répartir, par les soins de l'administration des haras, dans les divers établissements qu'elle possède.

Tel est le système que je soutenais alors, qui est encore mon système.

On n'en a pas voulu; malgré le ministre, la proposition de MM. Flandin et Durand-Savoyat fut prise en considération. La situation faite au ministre était donc changée.

Appelé à m'expliquer dans la commission, j'ai dû parler dans cette situation.

J'ai vu que les opinions diverses pouvaient être conciliées; j'ai proposé la conservation de l'établissement dans le même sens qu'existent les manufactures de Sèvres et des Gobelins, c'est-à-dire que cet établissement ressortirait immédiatement du secrétariat général du ministère de l'agriculture, au lieu de dépendre de l'administration des haras proprement dite.

Voilà donc quel est l'état des choses. J'ajouterai seulement cette dernière considération :

Si le premier système que j'ai présenté pouvait avoir l'assentiment de l'Assemblée, il n'y aurait aucune dépense nouvelle. Avec la proposition de la commission il faudrait environ 56 000 fr. par année. Si le haras de Saint-Cloud était remis sous la surveillance de l'administration des haras, la dépense ne serait que de 32 000 francs.

M. RICHARD (Cantal), rapporteur. Il s'agit de la physiologie expérimentale, la question doit rester sur ce terrain; et, je le demande, quelle expérience l'administration des haras a-t-elle faite? Nous nous rappelons ce que M. le ministre de l'agriculture nous a dit : Si vous

---

A toi? à moi. Il est à moi, il est à moi, il est à moi. Les paroles grossirent, les injures arrivèrent et les coups de poing aussi. Tu sais, les Arabes? nous nous saisîmes et nous tapâmes vigoureusement. Je ne suis pas ici pour me plaindre des torgnoles, car s'il m'en a donné, tête du prophète! je les lui ai bien rendues. (Les membres du plaignant ne laissent aucun doute sur la vérité de cette assertion.) Nous étions donc à nous travailler du poing sur la route, et Dieu seul sait comment cela aurait fini, quand, heureusement, arriva un des cavaliers qui allait au marché. Il nous fit couler quelques coups de trique sur le dos, et parvint ainsi à nous séparer. Il faut dire la vérité : il n'y avait pas moyen de nous séparer autrement. Quand nous fûmes un peu remis, nous lui expliquâmes notre affaire.

Il nous dit : Que Dieu brûle vos tentes! Etes-vous bêtes de vous écorcher ainsi la chair sur une grande route : allez donc régler votre différend devant l'agha. Nous lui dîmes : Bien parlé; c'est convenu; mais l'âne? Il nous dit : L'âne, je vais le remettre en dépôt chez Ben Hhamar, le cheikh qui est à deux pas de la route, sur l'Oued el Kourt, et dimanche il l'amènera devant l'agha. Vous le trouverez là. C'est dit, c'est convenu; et nous nous séparâmes. Et aujourd'hui nous sommes venus pour que tu règles notre affaire. Tu es la porte de salut, toi; nous avons confiance en tes décisions.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Es-tu bien sûr de ne pas faire erreur en reconnaissant ton âne? Il y a beaucoup d'ânes qui se ressemblent.

PREMIER PLAIGNANT.

Moi faire erreur? Sidi Bou Krari! mais je ne me trompe jamais. Un âne, sauf ton respect, que j'ai élevé; il a le nez blanc, le poil noir, une blessure sur le garrot, l'oreille droite coupée. Que veux-tu de plus! D'ailleurs toute ma tribu l'a reconnu, j'ai là avec moi le témoignage de 127 témoins. Si j'avais voulu j'en aurais recueilli plus de mille.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyons ce témoignage.

(Le plaignant commence ici une opération où il semble vouloir se déshabiller complètement. Il enlève d'abord son burnous, détache sa corde de chameau, dégage sa tête de son Hhaïk, puis retire de celle-ci une demi-douzaine de calottes de diverses nuances, qui constituent la charpente de sa coiffure. Il détache successivement toutes ces calottes les unes des autres, et trouve enfin, dans le fond de la dernière, un petit morceau de papier d'un aspect fort jaune et d'un fumet des plus aigres, qu'il dépose, après l'avoir déroulé, sur la table du chef du bureau arabe. Celui-ci l'examine un instant avec le kadi. On y trouve en effet une quantité considérable de noms, mais d'une origine fort suspecte. La pièce est d'ailleurs écrite d'une manière très incorrecte et dénote un talent fort inexpérimenté.)

LE KADI (bas au chef du bureau arabe).

C'est une pièce fausse comme on s'en procure pour un rebeïa chez le premier écolier venu.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

(Au kadi.) Il ne faut pas l'examiner longtemps pour s'en apercevoir. (Au plaignant) C'est bien. (Au chaouch) A l'autre.

(A ce mot, Djilali lâche son patient, en le faisant pirouetter sur lui-même, de manière à le mettre en face du chef du bureau arabe. Ceci fait, il saute sur l'autre plaignant, et, par une manœuvre aussi habile que la première, le place dans une position parfaitement identique à celle que son compagnon vient de quitter. Le 2e plaignant ressemble un peu à un faucon à qui l'on vient d'enlever son chaperon; il tourne les yeux dans tous les sens et tâche de se reconnaître. Il lui faut évidemment quelques instants pour se remettre de la compression dans laquelle Djilali vient de le tenir dans l'intérêt de l'ordre et dans celui de sa propre affaire.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est maintenant ton tour; parle.

2e PLAIGNANT (complètement remis et disposé à crier de plus belle.)

J'invoque Dieu et sa justice! Cet homme (montrant son compagnon qui occupe son ancienne place dans les griffes de Djilali) ne t'a dit que des mensonges. C'est un fils de chien; il ne sait que mentir; ne le crois pas.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyons, calme-toi, et ménage un peu tes expressions. Mais, d'abord, est-ce que tu as entendu la déposition de ton compagnon?

2e PLAIGNANT.

En aucune façon, mais il a dû mentir.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Parce que tu en aurais fait autant à sa place, n'est-ce pas?

2e PLAIGNANT.

Moi! jamais le mensonge n'est sorti de ma bouche. Je suis un homme de bien, plein de sens, vertueux, modeste. Je paie régulièrement mes contributions, je...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je ne doute pas que tu ne mérites tous ces éloges : mais parle de ton affaire, afin que nous puissions en finir.

2e PLAIGNANT.

Quoi! quelle affaire?

LE CHEF DU BUREAU ARABE (bas).

Mais, parbleu, l'affaire de ton âne.

2e PLAIGNANT.

L'âne! mais il est à moi, bien à moi, c'est ma propriété, mon bien; je l'ai acheté de mon argent; celui qui te dira le contraire, que Dieu brûle son père, parce qu'il a menti. Ah! bien, oui, personne ne peut le nier.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais il paraît que le fait est possible, puisque ton compagnon soutient, au contraire, qu'il est à lui!

2e PLAIGNANT.

Mensonge! N'écoute pas ce coupeur de route; fils de chien, que Dieu le maudisse!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ces paroles ne sont pas sensées. Il s'agit de fournir de bonnes raisons, des preuves, mais non pas des injures. Voyons, tu prétends avoir acheté cet âne?

2e PLAIGNANT.

Certes, oui! que Si Abd-Alla me brûle, si ce n'est pas là la plus parfaite vérité. Je l'ai acheté au marché du Kremis, 10 douros, au temps des fèves, à preuve que j'en mangeais ce jour-là, des fèves, et que le marché en était encombré. Tête du prophète! il me semble qu'en voilà bien des preuves.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais elles ne me paraissent pas très concluantes. As-tu des témoins du fait?

2e PLAIGNANT.

Des témoins! notre Seigneur le prophète! mais j'en ai eu quantité. Je ne marche jamais sans ça. J'en ai des témoins! une liste de 149, et tous braves gens, honnêtes gens, dont le témoignage est admis en justice. Ce n'est pas moi qui donnerai un rebeïa à un taleb de bas étage, pour me faire fabriquer un témoignage faux, j'aimerais mieux être brûlé vif, Sidi-Abd-Alla!

(*La suite à demain.*)

CH. RICHARD.

mettez la science à côté de l'administration, l'administration étouffera la science.

Nous avons voulu un établissement qui permît les expériences comparatives. Rappelez-vous que l'administration des haras a été créée en vue du perfectionnement du cheval de guerre. Eh bien ! cette espèce serait établie en France avec toutes ses différences de race, et on voudrait la détruire qu'on ne s'y prendrait pas autrement que l'administration des haras !

Ce fut Louis XVI qui établit les premiers haras en France ; on acheta à tort et à travers des étalons étrangers, et ce fut l'expérience qui apprit que les races étrangères empoisonnaient nos races. On en vint alors à ce système, qu'il fallait régénérer la race française par elle-même. Cela réussit assez bien, puisqu'en 1789 nous avions trois mille et quelques étalons, et que la République put remonter sa cavalerie avec leurs produits.

Ce fut en effet sous la Restauration, qu'on adopta cet autre système, que les races ne pouvaient être perfectionnées que par le pur sang ; et l'on s'adressa, pour en trouver, à l'Angleterre.

L'honorable rapporteur fait la critique de cette combinaison qui n'amena que de mauvais produits qu'il nomme des *machines à vitesses*.

La commission persiste dans ses conclusions et repousse tous les amendements.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT, au nom de l'administration des haras, proteste contre les allégations qu'on a dirigées contre elle.

Aux voix ! aux voix !

M. Estancelin fait connaître à l'Assemblée la proposition d'une société industrielle présidée par un ancien directeur des haras de Pompadour, qui se charge de l'achat et de l'entretien des haras de Saint-Cloud moyennant une indemnité annuelle de 25,000 fr. (Rumeurs.)

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle passera à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'année 1850, un crédit extraordinaire de cent mille francs pour l'acquisition de tous les types régénérateurs et de leurs produits qui composent le haras de Saint-Cloud. »

M. DE DAMPIERRE demande que l'on dise : « L'acquisition de tous les animaux qui composent le haras de Saint Cloud. » — Adopté, ainsi que l'art. 1er.

« Art. 2. Cet établissement, acquis par le ministre, sera fixé à Saint-Cloud, pour y être consacré exclusivement à la propagation d'animaux de race pur sang oriental. Il est indépendant des administrations de l'agriculture et des haras. »

M. FOUQUIER D'HÉROUEL propose de remplacer les articles 2, 3 et 4 de la commission par le suivant :

« Ces animaux seront remis à l'administration des haras pour être employés à l'amélioration de nos races chevalines. » — Cet amendement n'est pas adopté.

M. CURIAL propose de dire :

« Ces animaux pourront être transférés dans des établissements appartenant à l'administration des haras ; mais, dans aucun cas, ils ne pourront être séparés, et seront exclusivement consacrés à la propagation de la race pure arabe. » — Rejeté.

L'art. 2 est adopté.

L'article 3 est adopté dans la formule suivante :

« Le haras de Saint Cloud est placé sous la direction du ministre de l'agriculture et du commerce, qui nomme un conseil de perfectionnement gratuit. »

» Art. 4. Le conseil de perfectionnement rendra compte, tous les ans, au ministre de l'agriculture, des expériences physiologiques faites au haras de Saint-Cloud pour la multiplication et le perfectionnement de nos races de chevaux.

» Le compte-rendu du conseil de perfectionnement sera communiqué à l'Assemblée nationale et recevra la plus grande publicité possible. » — Adopté.

« Art. 5. Il est pourvu à la dépense autorisée par la présente loi, au moyen des ressources accordées par la loi de finances du 19 mai 1849 pour les besoins de l'exercice de 1850. » — Adopté.

Le scrutin de division, sur l'ensemble de la loi, donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	596
Majorité absolue,	298
Billets blancs,	500
Billets bleus,	96

La loi est adoptée.

La séance est levée à six heures un quart.

Demain, à deux heures, séance publique.

Cour d'assises de la Seine.

M. Mouillard, gérant du journal la *Liberté*, a été condamné par défaut, le 31 décembre dernier, à un an de prison et 2,000 fr. d'amende, pour avoir publié, dans son numéro du 26 novembre, un article intitulé *Anarchie*. M. Mouillard a formé opposition à ce jugement. Il comparaissait aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine sous la double inculpation 1° d'outrages et offenses envers le président de la République; 2° d'attaques contre les institutions républicaines.

M. Suin, avocat-général, donne lecture de l'article incriminé. En voici les principaux passages :

« L'anarchie ! elle n'est plus dans la rue, mais elle est dans les esprits ; *elle est surtout au sommet du pouvoir.* »

» On s'appelle Bonaparte, et on fait des actes que Louis-Philippe n'aurait pas osé faire.

» On est le neveu du grand homme, et on affecte de n'accorder sa confiance qu'*aux traîtres de 1814 et 1815, Lahitte, d'Hautpoul*, etc.

» Si Bourmont n'était pas mort, c'est lui qui serait premier ministre

» Les chefs des Chouans, des Verdets, voilà les militaires qu'on recherche et dont on fait des ministres, au grand scandale de la nation qui se croit revenue aux tristes jours de la terreur blanche.

» Dans la crainte de déplaire aux *blancs*, quand on a par hasard commis une lettre ou un message, on s'empresse de s'en faire absoudre en se jetant dans les bras d'un ministère réactionnaire.

« Si l'on a la pensée tardive d'une amnistie manquée, on se hâte d'en corriger le bon effet en infligeant aux patriotes les cachots meurtriers de Mayotte, à 5 000 lieues de la mère-patrie.

» Et l'on semble un instant incliner vers la gauche ; on se précipite effaré vers les hauteurs de la montagne blanche, en lui demandant un ministre, pourvu qu'il ait été garde-du-corps du roi, ou qu'il ait marché de sa personne contre Napoléon ou contre les *brigands de la Loire*.

» Il fallait qu'un neveu de l'empereur vînt gouverner la France, pour que des hommes impossibles sous Louis-Philippe, et même sous Charles X, fussent appelés à l'étrange honneur de servir la République...

» Et l'on parle tous les jours de la nécessité de constituer le pouvoir, de fortifier le pouvoir !

» Commencez par le faire estimer ; commandez l'estime publique par une politique honorable qui réponde au sentiment national, et vous pourrez vous passer de gendarmes.

» N'oubliez pas que, si vous avez pour vous cent mille hommes de garnison, le peuple a pour lui le suffrage universel, plus fort qu'un million de baïonnettes. »

Me Crémieux présente la défense de la *Liberté*.

Après les répliques du ministère public et de la défense, le jury entre dans la salle de ses délibérations, et en revient avec un verdict affirmatif. En conséquence, M. Mouillard, gérant de la *Liberté*, est condamné à trois mois de prison et 4 000 fr. d'amende.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui, les eaux de la Seine marquaient exactement 4 mètres d'élévation aux échelles du pont de la Concorde.

A cette élévation des eaux de la Seine, la navigation est entièrement suspendue, et le fleuve déborde sur les ports et les chemins de halage.

— L'administration persiste plus que jamais dans son système de destitutions. Outre un certain nombre de maires suspendus ou révoqués, parmi lesquels nous citerons celui de Nogent-sur-Aube, les feuilles de la réaction annoncent que les préfets installés ou confirmés par le ministère actuel ont frappé bon nombre de fonctionnaires subalternes. On porte à 68 le nombre des instituteurs primaires déjà révoqués; mais il faut renoncer à compter les percepteurs, les conducteurs des ponts-et-chaussées, jusqu'aux facteurs ruraux et aux cantonniers qui ont subi le même sort. A Ribéauville, un pauvre diable qui depuis huit ans remplissait avec zèle les fonctions de sergent de ville, a été brutalement renvoyé, parce qu'il lisait les journaux républicains. Un habitant de l'endroit l'a pris immédiatement à son service.

D'un autre côté, on exécute avec une rigueur extrême la loi contre les clubs, en l'appliquant à toutes les réunions qui ont le malheur de déplaire à l'autorité. Les préfets de la Gironde, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, se distinguent dans cette guerre déclarée aux cercles mal pensans. Dans la Charente-Inférieure, sur le refus du maire et de ses adjoints de prendre part à un acte qu'ils n'approuvaient point, le sous-préfet de Saint-Jean d'Angely a fait dissoudre, par un commissaire de police, une *société de lecture*, ayant aussi pour but de donner des leçons de géométrie pratique et de physique à l'usage des gens du monde !

— On assure que M. le garde-des-sceaux présentera demain ou après-demain à l'Assemblée législative une demande de déchéance contre les représentants qui ont été condamnés soit contradictoirement, soit par contumace, par la haute cour de justice séant à Versailles. Cette demande ne pouvait être présentée qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi de décembre 1849. Déjà la *Gazette des Tribunaux*, désignée à cet effet par le procureur général, a publié officiellement, samedi dernier, la liste de tous les condamnés par contumace domiciliés dans le département de la Seine. Hier, des extraits de l'arrêt de la haute cour de justice de Versailles ont été affichés à la porte du dernier domicile des condamnés. Aujourd'hui la même publication a dû être faite à la cour d'assises de Versailles, où siégeait la haute cour.

L'Assemblée législative aura ensuite à prononcer sur l'application des divers articles de la Constitution et de la loi électorale du 15 mars 1849. Il y aura lieu à la convocation des collèges électoraux dans quinze départements pour le remplacement des vingt-neuf membres déchus de leur mandat représentatif.

On calcule que dans ce cas les élections pourront avoir lieu vers le 10 mars. (*Débats*.)

— A propos de l'histoire du garde mobile arrêté comme voleur, et qui se vantait d'avoir reçu des mains de M. Affre blessé une croix à titre de souvenir, M. Albert, le garde national qui précédait l'archevêque au faubourg Saint-Antoine, une branche d'arbre à la main, écrit à la *Gazette des Tribunaux* que M. Affre, avant de mourir, n'a donné de croix ni de médaille à personne.

Plusieurs individus ont cependant fait grand étalage de croix distribuées par l'archevêque. Ce charlatanisme a déjà été réduit à sa véritable valeur dans l'*Histoire de la Révolution de Février*, par M. Robin.

— La circulation du discours de M. Victor Hugo vient d'être défendue à Lyon et dans toute la 6e division militaire, de par l'état de siège.

— Pendant la nuit dernière plusieurs arbres de la liberté ont été abattus, en exécution de l'arrêté de M. le préfet de police qui a ordonné d'abattre ceux qui, plantés sur les places publiques, sont morts ou gênent la circulation. Les deux qui existaient sur la place Maubert depuis la révolution de février, quoique pleins de vigueur et plantés d'une manière à ne point interrompre la voie publique, n'ont pu échapper à la destruction. Ce matin, par suite de la destruction de ces deux arbres, l'objet d'un soin tout particulier de la part de la population de ce quartier, une certaine émotion s'est manifestée dans les environs de la place Maubert. De nombreux rassemblements d'ouvriers stationnaient sur la place, et c'est avec beaucoup de peine que les sergents de ville, envoyés sur ce point, ont pu les dissiper.

— Depuis quelques jours un commissaire de police est placé en permanence dans les bureaux des périodiques, à la poste de Paris, surveillant tout ce qui est présenté à l'affranchissement, brochures, journaux et prospectus, toujours prêt à saisir les écrits suspects. Ainsi, voilà la poste convertie en succursale de la rue de Jérusalem, et chargée d'espionner les rapports intimes de la famille et de l'amitié. Il fallait un gouvernement comme celui que nous avons le bonheur de posséder, pour voir ainsi se développer le système immoral de la délation. O la belle politique !

— Les exécutions d'instituteurs ont commencé dans l'arrondissement de Douai. Deux d'entre eux, résidant, nous dit-on, à Somain, viennent d'être brutalement révoqués. Un troisième est appelé à la barre de la préfecture.

Courage, messieurs de la réaction, frappez, et frappez fort ; donnez-vous-en à cœur joie, car, sachez-le bien, nous sommes au commencement de la fin. (*Républicain du Nord.*)

— Nous lisons dans le *Libéral du Nord* :

« La loi d'*amour* et de vengeance de M. Parrieu rapporte ses fruits. Un grand nombre d'instituteurs sont déjà révoqués ; d'autres, menacés de l'être, préviennent le coup qui doit les frapper en donnant leur démission. Notre concitoyen et ami Vanwormhoudt, dénoncé bassement par certain journal, allait être révoqué lorsqu'il a remis à M. le maire de Douai sa démission formulée en ces termes :

» Monsieur le maire,

» Des motifs sérieux me déterminent à venir me démettre entre vos mains des fonctions de directeur de l'école primaire supérieure de Douai. J'ai rempli cette charge honorablement depuis la fin de 1842 jusqu'à ce jour, et j'ai le bonheur en la quittant de n'avoir aucun reproche à me faire. J'ai travaillé à la prospérité de l'école, à l'avenir de mes élèves : je crois y avoir réussi. A mon arrivée, j'ai trouvé 32 élèves ; j'en laisse 75. Quant au peu de succès que j'ai pu obtenir, sept de mes élèves ont été admis à Châlons, dont deux boursiers; deux autres, dans l'administration des ponts-et-chaussées ; un autre encore, à l'administration des douanes après un concours heureux où il obtint le n° 1 ; douze, enfin, ont été reçus à l'école normale, sur lesquels onze avec bourse entière.

» Pour la constatation du degré des études en général, du travail, de la tenue des classes, de la moralité des élèves (il ne m'appartient pas de les juger), je m'en rapporte à l'appréciation de MM. les membres du comité local qui ont bien voulu nous honorer de leurs visites fréquentes.

» En attendant, monsieur le maire, que vous ayez pourvu à mon remplacement, je me tiens à vos ordres, je reste à mes fonctions, et j'y apporterai autant de soins et de sollicitude que jamais.

» Agréez, etc., WANWORMHOUDT. »

— On nous prie de donner place à la lettre suivante, adressée au directeur en chef de l'*Estafette* :

« Monsieur,

» Vous avez inséré dans votre numéro de ce jour une note communiquée qui concerne les différends de la *Liberté* avec le parquet, et qui contient des erreurs ou des omissions qu'il m'importe de rectifier.

» La note communiquée est rédigée avec un soin assez habile pour faire entendre par voie d'insinuation que le cautionnement du journal la *Liberté* est entamé et a besoin d'être complété. Il n'en est rien.

» Le cautionnement de la *Liberté* est intact et n'a reçu aucune atteinte, malgré les persécutions dirigées depuis quelque temps contre la presse démocratique en général, et la *Liberté* en particulier.

» Si j'ai transporté, ainsi que l'annonce la note communiquée, la partie du cautionnement qui m'appartenait, c'est à un gérant politique, mon successeur, que je l'ai transférée conformément à la loi, et non à un tiers étranger au journal, ainsi que paraît l'insinuer la note communiquée ; elle oublie également le seul point décisif de ce débat : c'est qu'en attendant l'accomplissement des formalités relatives à mon successeur, j'ai obtenu de M. le président Debelleyme une ordonnance de référé qui m'autorise à signer le journal comme par le passé, et à continuer mes fonctions de gérant politique, puisque mon successeur n'a pas accepté.

» C'est donc sur cette induction, lorsque le cautionnement est entier, lorsque je suis judiciairement maintenu dans mes fonctions de gérant qu'il plaît à M. le procureur de la République de suspendre la publication d'un journal qui peut n'avoir pas ses sympathies, mais qui est parfaitement en règle avec la justice et la loi.

» Le public jugera, et les tribunaux jugeront à leur tour.

» Veuillez agréer, monsieur, mes bien sincères salutations.

» Le directeur-gérant de la *Liberté*,
» MOUILLARD. »

PROGRÈS DE L'OPINION. — On lit dans le *Franc-Parleur de la Meuse* :

« A Stenay, cinq membres du conseil municipal étaient à élire, la démocratie a fait admettre ses candidats, et, parmi eux, le citoyen Pierson, instituteur communal, puni par la réaction pour *crime de socialisme*. Cette nomination a une grande importance pour nos élections générales, car cette ville a donné, jusqu'alors, une majorité immense *aux blancs* qui nous gouvernent. »

LE TRAVAIL AFFRANCHI.

Nous sommes en mesure de fournir, au prix de 2 fr. 50, la collection complète des 25 numéros qui ont paru du *Travail affranchi*. Cette publication, dont les évènements de juin ont interrompu le cours, avait marqué sa place parmi les plus importants organes du Socialisme ; toutes les personnes qui tiennent à être au courant du grand mouvement des idées sociales, désireront posséder ce recueil dont tous les articles constituent des études sérieuses sur les principaux problèmes de notre époque.

Publications de l'Ecole phalanstérienne.

OUVRAGES ÉLÉMENTAIRES.

Les disciples de Fourier n'ont ni le pouvoir ni la volonté d'imposer leurs convictions à personne. Que demandent-ils depuis longues années? Un essai pratique, réduit aux proportions d'une commune; et en attendant cet essai, que réclament-ils des hommes intelligents et de bon vouloir? l'examen consciencieux de leur doctrine.

Il serait vraiment étrange que, dans cette France qui aspire à régner sur le monde par la pensée, on voulût s'obstiner à repousser une doctrine sans la connaître, et, qui pis est, à la *discuter* et à la *réfuter*, comme le font chaque jour certains journaux, sans avoir acquis de ses principes la notion la plus élémentaire.

— Avons-nous le temps, nous répondra-t-on, de prendre au sérieux et d'étudier comme une véritable science toutes les idées excentriques qui peuvent passer par le cerveau des illuminés?

— Soit, vous n'avez pas le temps de tout étudier en fait de systèmes nouveaux. Mais, du moins, cela n'est pas trop exiger, abstenez-vous de condamner ce que vous ne voulez pas connaître. L'idée de Fourier, d'ailleurs, n'est pas l'idée du premier venu. Elle a fait école : elle possède, depuis plusieurs années, un organe quotidien; elle a donné naissance à toute une librairie ; elle a mis la première en avant certaines formules qui, comme le *droit au travail*, ont fait un assez joli chemin dans le monde. Elle a compté, elle compte encore des partisans dévoués dans la représentation nationale. Elle a des adhérents dans toutes les parties du monde. Elle figure parmi les éléments les plus anciens de cette opinion *socialiste*, dont les progrès sont aujourd'hui la principale préoccupation des hommes d'Etat; l'indifférence et le dédain à son égard n'ont plus d'excuse. Il est encore permis de nous condamner, mais non plus d'ignorer absolument nos doctrines.

Que nos contemporains se soient fait longtemps prier, non pas seulement avant de tenter un essai pratique de phalanstère, mais avant même de jeter sur nos écrits un coup d'œil attentif et impartial, nous n'en sommes pas trop étonnés ; les antécédents de l'humanité nous l'expliquent. Toute innovation est suspecte; il a fallu des efforts surhumains à Parmentier, non pas seulement pour généraliser l'usage et la plantation de la pomme de terre, tubercule très *méprisé* jusqu'alors, mais pour décider ses contemporains *à en goûter*. Il n'y serait jamais parvenu s'il n'avait employé l'attrait du fruit défendu; il fit garder par des factionnaires, la baïonnette au fusil, les pommes de terre dédaignées; les voyant gardées, on les crut précieuses, on les vola, on en goûta, on les trouva bonnes. Le gouvernement actuel emploie maintenant ses gendarmes à entraver la circulation et la lecture des écrits socialistes ; l'état de siège sévit en maint endroit. Voilà nos pommes de terre bien gardées, le public ne peut manquer d'en faire l'essai.

Dans cette espérance, nous allons passer en revue devant le lecteur tous les produits de la librairie phalanstérienne (quai Voltaire, n° 29); nous allons lui offrir des écrits tellement divers de forme et de style, quoique rattachés toujours au même sujet, qu'il serait inexcusable de n'en pas ouvrir un seul et de persévérer à notre égard dans l'ignorance finale.

Supposons que nous avons affaire à un homme sérieusement décidé à l'étude, nous ne lui proposerons pas ces minces brochures de deux ou trois feuilles, dont nous parlerons plus tard à titre d'*amorces*, et qui peuvent servir à éveiller la curiosité d'un indifférent ; l'homme qui veut travailler et savoir s'attachera d'abord à des écrits substantiels.

Nous ne lui conseillerons pourtant pas de commencer par Fourier, ou plutôt nous lui recommanderons expressément d'ajourner cette lecture, et de débuter par l'un des écrits élémentaires que les disciples ont publiés.

— A ce conseil, la vanité du néophyte se révolte bien souvent. On se dit en soi-même : « Croit-il donc, ce phalanstérien, que je ne comprendrais pas Fourier de plein saut ? Est-ce que j'ai besoin que le travail me soit ainsi mâché ? Pourquoi ne commencerais-je point par le maître ? Ai-je la conception plus difficile que les disciples ? »

Eh bien ! cet amour-propre est très mal placé. Quand vous vous proposez de lire Fourier, vous ne savez pas quelle œuvre vous entreprenez, vous en ignorez les épines. Si les écrits de Fourier présentent une distribution insolite dans laquelle vous aurez peine à vous reconnaître, s'il emploie des termes nouveaux dont la définition préliminaire est indispensable, votre intelligence exceptionnelle et vos études antérieures ne vous dispenseront pas d'un tâche pénible, et que la lecture d'un abrégé eût singulièrement facilitée. La science sociale a pris dans les œuvres de Fourier les caractères de la science exacte, et le novice en mathématiques aurait évidemment tort de débuter par l'algèbre.

La vanité n'est pas seule à protester contre le conseil de lire d'abord un ouvrage phalanstérien élémentaire; la défiance s'y mêle aussi. — C'est cela, dit-on tout bas; on veut me déguiser Fourier, me le présenter au point de vue de l'Ecole, atténuer l'effet de répulsion que produiraient en moi les folles excentricités de cet écrivain et sa morale dévergondée ; on veut me dire d'avance : Lisez ceci, ne lisez pas cela; interprétez ceci; voici la traduction orthodoxe de tel passage. Je prétends au contraire aborder Fourier de front, avec ma raison tout entière et la virginité de ma conscience.

—Eh bien! cette défiance donne encore un détestable conseil. Si l'Ecole vous refusait, vous cachait les ouvrages de Fourier, vous auriez raison de vous plaindre ; mais elle vous engage elle-même à les lire et d'un bout à l'autre, vous conseillant seulement une précaution indispensable pour en tirer quelque fruit.

Il y a dans Fourier des idées bizarres, excentriques, des hypothèses gigantesques, tout à fait en dehors des opinions reçues ; on y trouve aussi la peinture de mœurs qui ne pourrait se réaliser parmi nos contemporains sans grands désordres.

Si vous n'êtes pas informé des réserves sous lesquelles Fourier lui-même a présenté ces idées, sous lesquelles elles sont acceptées par son Ecole; si votre attention n'est pas fixée de préférence sur les données pratiques et dès à présent démontrées, qui constituent la science sociale de Fourier et qui ont rallié ses disciples, vous serez exposé à prendre, comme M. Pierre Leroux et beaucoup d'autres, les accessoires pour le fond, les opinions facultatives pour le dogme ; vous serez exposé à vous laisser rebuter par un détail excentrique, et à rejeter comme empoisonné ce ca-

lice dans lequel d'autres ont su trouver une liqueur fortifiante.

Cherchez-vous des sujets de caricature, ou la solution des problèmes sociaux? Voulez-vous, oui ou non, que la lecture de Fourier vous soit profitable? là est la question.

Lisez la Bible à la manière de Voltaire ; vous ne verrez que la baleine de Jonas, l'âne de Balaam, ou Jésus-Christ ensorcelant un troupeau de porcs, là où d'autres auront trouvé le salut du monde et les principes de la justice éternelle.

Cherchez Newton dans son *Commentaire sur l'Apocalypse*, vous n'y trouverez certainement pas ce qui fait sa gloire : la formule de l'attraction universelle.

Prenez un diamant brut et traitez-le par les procédés du chimiste au lieu d'employer ceux du lapidaire, vous pourrez en faire, au lieu d'un brillant, un charbon noir. En serez-vous enrichi ou appauvri?

Nous le disons avec l'autorité de l'expérience : La lecture de Fourier, sans guide et sans éclaircissements préliminaires, fera des sceptiques et des railleurs impuissants, d'un grand nombre de lecteurs qui seraient devenus des socialistes intelligents et nourris des idées les plus fécondes s'ils avaient adopté dans leur lecture une autre marche.

Les étudiants de bonne volonté débuteront par un exposé sommaire de la théorie.

En voici plusieurs à choisir :

SOLIDARITÉ, *vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par Hippolyte Renaud, ancien élève de l'Ecole polytechnique*. (Prix : 1 fr. 25 c.)

Voici un des meilleurs travaux de l'École phalanstérienne. Il est impossible d'exposer, dans un aussi petit format, la théorie phalanstérienne plus complètement, avec plus de clarté. Tout est net, rigoureux, scientifique, sans abus d'abstractions pourtant. La première partie de l'ouvrage expose les idées de Fourier sur les facultés et les penchants de l'homme, sur l'organisation idéale de la commune, sur les conditions à réaliser dans une phalange d'essai. Quiconque admet cette première partie est des nôtres, sans avoir besoin de se rallier à la seconde, qui esquisse les vues de Fourier sur la cosmogonie, l'analogie, l'unité de système dans l'univers.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL *et l'Association*, par Mathieu Briancourt (Prix : 60 c.).

Moins scientifique que le précédent, cet ouvrage se recommande par sa forme populaire et son caractère pratique. Mathieu Briancourt n'aborde pas les parties transcendantes de la Théorie : c'est dans l'organisation de la commune qu'il se concentre. Hippolyte Renaud s'adresse aux lettrés, Briancourt à la population rurale. Son petit livre est une lecture *de veillée*, l'exposition scientifique s'y rapproche du conte et du dialogue. Un village est brûlé de fond en comble ; comment le reconstruire, comment y remettre le travail en activité? Le curé, le juge de paix, le maire, le chef de la force armée, les représentants de tous les intérêts se rassemblent, se consultent, et à force de chercher les conditions du bien absolu, ils arrivent à la conception de la commune sociétaire, dont tous les avantages sont mis en relief par leurs conversations.

EXPOSITION DE LA THÉORIE DE FOURIER, *faite à Besançon par Victor Hennequin* (Prix : 1 fr. 25 c.).

Comme *Solidarité*, ce petit livre esquisse toutes les parties essentielles du système phalanstérien. La forme en est spéciale ; c'est une exposition orale faite à Besançon, en 1847, dans une salle publique, à l'époque où la propagation de la science sociale était incomparablement plus libre que sous le régime républicain d'aujourd'hui. Les paroles de M. Victor Hennequin ont été consignées dans des notes qu'il a revues et complétées ; la forme oratoire, la distribution en leçons ont été maintenues, et le plan de cet ouvrage sera quelque jour utilement consulté par les nouveaux propagateurs qui répandront par la parole les idées phalanstériennes. Les séances sont au nombre de 7, en voici le sommaire : — Coup d'œil général sur la Théorie. — L'Attraction passionnelle. — La Série. — Civilisation, Garantisme, Harmonie. — Les Richesses du Phalanstère. — Essor des passions en harmonie. — Education, réalisation du Phalanstère.

Dans un complément placé à la fin du volume, et qui n'a pas fait partie du cours, l'auteur donne une idée sommaire de la cosmogonie, de l'analogie et autres parties hypothétiques et facultatives de la Théorie.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES *sur la Science sociale de Fourier, par Henri Gorsse*. (Prix : 1 fr.)

La préface de cet ouvrage est saisissante ; elle se compose uniquement d'une lettre de Marion Delorme, racontant qu'elle a vu dans la maison de Bicêtre *un fou*, Salomon de Caus, privé de sa liberté pour avoir présenté au cardinal de Richelieu un mémoire *sur les emplois mécaniques de la vapeur*.

Faire marcher des usines et des voitures avec la vapeur d'eau bouillante! Ne sentez-vous pas, détracteurs de tous les esprits inventifs, que cette idée devait paraître, au dix-septième siècle, aussi absurde que toutes les utopies de Fourier vous le paraissent aujourd'hui. Le dix-septième siècle commettait pourtant un crime et contre Salomon de Caus et contre l'humanité tout entière en obéissant à des préjugés intolérants et brutaux!

Marion de Lorme était accompagnée, dans sa visite à Bicêtre, par un noble anglais, lord Worcester : il parcourut le mémoire de Salomon de Caus :

« ... Et après en avoir lu quelques pages, il dit : « Cet homme n'est point un fou, et dans mon pays, au lieu de l'enfermer, on l'aurait comblé de richesses. Menez-moi près de lui, je veux l'interroger. » On l'y conduisit ; mais il revint triste et pensif. « Maintenant il est bien fou, dit-il ; le malheur et la captivité ont aliéné à jamais sa raison. Vous l'avez rendu fou ; mais quand vous l'avez jeté dans ce cachot, vous y avez jeté le plus grand génie de votre époque. »

L'ouvrage de M. Gorsse est un exposé sommaire, clair, précis, concluant, et qui indique chez son auteur une grande facilité à manier les idées générales et philosophiques. La notion de la *série*, notion capitale dans le système phalanstérien, et qui en constitue l'originalité, a été présentée par M. Gorsse avec une évidence lumineuse ; il en a esquissé les applications principales, et les hommes les plus versés dans la théorie phalanstérienne peuvent tirer profit de cette démonstration.

THÉATRES. — CONCERTS.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. — Les *Chercheurs d'or* excitent toujours la curiosité la plus vive, et les *Mémoires du Pont-Neuf* distraient et amusent par leur gaieté. C'est bien là vraiment un spectacle très attrayant.

UNION MUSICALE. — Deuxième concert, dimanche prochain, 3 février, à deux heures très précises, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin.

On entendra :

1°. 3e symphonie (en mi-bémol) de M. Reber.

2°. Solo de violon par M. Appolinaire de Kontski.

3° Fantaisie pour piano, orchestre et chœurs de Beethoven (op. 80.) La partie de piano sera exécutée par M. C. Saint-Saëns.

4° Air d'*Armide*, de Lully, chanté par M. Boulangé.

5°. Ouverture de *Fidelio*, de Beethoven.

L'orchestre sera dirigé par M. Seghers.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr., Bruxelles, chez ... libr., Marché aux Bois, 1

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 30 janvier 1850.

Le 5 0|0 et le 3 0|0 ont baissé aujourd'hui de 15 centimes. Le mouvement de baisse s'est fait sentir sur toutes les valeurs.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	95 20	Zinc Vieille-Montagne	2800 »
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	» »	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 50
Quatre 0/0, j. 22 sept.	75 25	Cinq 0/0 Romain	86 »
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 85	Espag. 3 0/0 dette ext.	36 7/8
Cinq 0/0 (empr. 1848).	» »	— 3 0/0 dette int.	29 1/2
Bons du Trésor	4 1/2	Belgique. Empr. 1831.	» »
Actions de la Banque.	2367 50	— Empr. 1840.	99 »
Rente de la Ville	» »	— Empr. 1842.	99 »
Obligat. de la Ville	» »	— Banq. 1835.	» »
Obl. Emp. 25 millions.	1185 »	Emprunt d'Haïti	190 »
Obligat. de la Seine	1060 »	Piémont, 5 0/0 1849.	87 »
Caisse hypothécaire	» »	— Oblig. anc.	970 »
Quatre-Canaux	» »	— Oblig. nouv.	970 »
Jouis. Quatre-Canaux.	77 50	Lots d'Autriche 1834.	400 »

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	95 30	95 35	95 10	95 15
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	» »	» »	» »	» »
Trois 0/0 fin courant	58 05	58 »	57 85	58 »

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	p »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	27 1/2
3 0/0 —	05 »/»	3 0/0 —	25 »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Au comptant. Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	A TERME. P. haut	A TERME. Dr cour
» »	415 »	Saint-Germain	» »	» »	» »
203 75	203 75	Versailles rive droite.	» »	» »	» »
170 »	170 »	Id. rive gauche.	» »	» »	» »
830 »	830 »	Paris à Orléans	» »	» »	» »
587 50	587 50	Paris à Rouen	» »	587 50	» »
255 »	258 75	Rouen au Havre	» »	» »	» »
215 »	215 »	Marseille à Avignon	» »	216 25	» »
116 25	115 »	Strasbourg à Bâle	» »	» »	» »
» »	330 »	Orléans à Vierzon	» »	» »	» »
» »	» »	Boulogne à Amiens	» »	» »	» »
416 25	415 »	Orléans à Bordeaux	» »	» »	» »
471 25	468 75	Chemin du Nord	470 »	471 25	470 »
110 »	112 50	Montereau à Troyes	» »	» »	» »
360 »	360 »	Paris à Strasbourg	» »	» »	» »
273 75	272 50	Tours à Nantes	» »	371 25	» »

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 31 janvier.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ITALIENS. — La Donna del Lago.
ODEON. — François le Champi, l'Acte de naissance.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Un Monsieur, Chaumontel, un Ami malheureux, le Poltron.
VARIETÉS. — Catagnettes, Lully, les Métamorphoses
GYMNASE. — Diviser, l'Ambassadeur, Quitte pour la peur, Mlle de Liron.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Tribulations, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 32. Vendredi 1er Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 31 JANVIER.

Le siècle du grand roi.

« La monarchie a donné à la France quatorze siècles de gloire et de prospérité, disent les journaux légitimistes ; nous voulons renouer la chaîne interrompue de la tradition nationale. »

— Quatorze siècles de prospérité ! il y aurait beaucoup à rabattre de ces deux prétentions, mais passons. Vous voulez renouer la tradition historique. Soit, mais à quel chaînon? Nous vous disons notre idéal dans l'avenir ; montrez-nous donc le vôtre dans le passé.

Ce n'est pas la monarchie de Juillet. Bien que beaucoup des vôtres aient pendant cette morale époque largement spéculé. agioté aux jeux de Bourse, pêle-mêle avec les juifs mécréants et les vilains de la haute bourgeoisie, vous avez trop souvent élevé la voix pour flétrir la corruption et l'avidité orléanistes, pour songer à nous en donner une seconde édition.

Est-ce la Restauration dont vous rêvez le retour? Non ; cette époque inaugurée par les Cosaques, soutenue par la propagande jésuitique et flétrie dans ces refrains de Béranger qui ont bercé la génération actuelle, est frappée d'une trop indélébile impopularité pour que vous osiez la proposer pour modèle.

Où voulez-vous nous ramener alors? aux beaux jours de Louis XV? aux débauches de la régence? à l'alliance autrichienne? aux viols du Parc-aux Cerfs? à l'embastillement des penseurs indiscrets?

Vous répudiez une telle solidarité? Soit : remontons plus haut. Louis XIV, par exemple? Voilà une belle époque! du luxe et de la gloire; de grandes batailles gagnées sinon par le roi que sa grandeur attachait au rivage, au moins par ses généraux ; les arts florissants, un prince ennemi de la fraude et de la fidélité conjugale?

— Soit, tenons-nous en à Louis XIV; aussi bien ne gagneriez-vous rien à remonter plus haut.

La cour du grand roi était resplendissante, et il faisait bon à y vivre ; — d'accord. — Mais la nation ne se composait pas des seuls courtisans, — et cette royale prospérité lui coûtait cher. Il n'y avait qu'une religion dans l'État, mais des milliers de citoyens furent condamnés à l'exil, mais des milliers de protestants furent massacrés dans cette horrible guerre des Cévennes entreprise à la sollicitation du clergé.

Les généraux de Louis remportèrent des victoires, mais le peuple était écrasé de taxes. Il se révolta en quelques points contre les receveurs ; il brûla les bureaux des *gabelous* ; on jeta des pierres dans le jardin des gouverneurs ; — et ceux-ci en tirèrent d'atroces vengeances. Madame de Sévigné raconte quelque part que les soldats envoyés pour rétablir l'ordre mirent, en Bretagne, un petit enfant à la broche (*Lettre* 374); et ces impitoyables répressions amusaient fort la cour.

Qu'on ne nous accuse pas de calomnie. Si dans toute l'époque de Louis XIV il est un écrivain renommé pour son aimable sensibilité, c'est madame de Sévigné. Tout le monde s'est extasié sur le charme de cette correspondance qui s'en va, douze volumes durant, caquetant sur les hommes et sur les choses, sans effort, sans prétention et sans prévoir le public, tour à tour rieuse, caustique ou trempée de larmes. Eh bien, c'est à madame de Sévigné que nous allons emprunter quelques pages sur les atrocités commises en Bretagne par les gens du roi. On pourra juger, par le ton qu'elle emploie, du cas qu'on faisait à la cour de la liberté, de la vie de cette même bourgeoisie qui, aujourd'hui, constitue une sorte d'aristocratie :

Je comprends, écrit-elle à sa fille, le chagrin que vous avez eu de quitter Grignan et la bonne compagnie que vous y aviez; la résolution de vous y retrouver tous après l'assemblée est bien naturelle. Voulez-vous savoir des nouvelles de Rennes? Il y a présentement 5 mille hommes, car il en est venu encore de Nantes. On a fait une taxe de cent mille écus sur *le bourgeois*, et si on ne trouve point cette somme dans les vingt-quatre heures, elle sera doublée et exigible par les soldats. *On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de les recueillir, sous peine de la vie.*

Hein ! que dites-vous des douceurs de cette monarchie, qui punit de mort l'hospitalité donnée à un malheureux qu'une force majeure chasse de sa maison? Mme de Sévigné continue avec la même insouciance.

De sorte qu'on voyait tous ces misérables, *femmes accouchées*, vieillards, enfants, errer en pleurs au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture, ni de quoi se coucher.

La lettre est datée du 30 octobre.

Puis viennent d'agréables plaisanteries :

Avant-hier on roua un violon qui avait commencé la danse et la pillerie du papier timbré ; il a été écartelé après sa mort, et ses quatre quartiers exposés aux quatre coins de la ville.

On voit que la monarchie du grand siècle s'entendait assez bien en fait de boucheries humaines.

Il dit en mourant que c'étaient les fermiers du papier timbré qui lui avaient donné vingt-cinq écus pour commencer la sédition ; et jamais on n'a pu en tirer autre chose.

Ainsi l'émeute avait été provoquée par l'administration.

On a pris soixante bourgeois ; on commence demain à pendre.

Comme on dirait : Demain commence la chasse aux rats. Mais il y a plus, la tendre marquise trouve la chose parfaitement juste.

Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes; de ne point leur dire d'injures, *de ne point jeter des pierres dans leur jardin !* (Lettres de Mme de Sévigné ; lettre 153, à Mme de Grignan.)

N'allez pas croire qu'il y eût distraction de cœur ce jour-là chez la charmante causeuse, quelquefois si pathétique. Elle parle partout des Bretons sur le même ton d'insensibilité. Voici quelques passages pris au hasard :

On ne laisse pas de pendre ces pauvres Bretons, bien qu'ils se jettent à genoux devant les soldats en criant *mea culpa*. Ils demandent à boire et du tabac, et qu'on les dépêche, et de Caron, pas un mot. (Lettre 343.)

M. de Chaulnes est à Rennes avec le Forbin et le Vins et quatre mille hommes. On écrit qu'il y aura de la *penderie*. M. de Chaulnes a été reçu comme le roi ; mais c'est la crainte qui a fait changer de langage. M. de Chaulnes n'oublie pas toutes les injures qu'on lui a dites, dont la plus douce et la plus familière était *gros cochon*, sans compter les pierres dans sa maison et dans son jardin, et des menaces dont il paraissait que Dieu seul empêchait l'exécution. C'est cela qu'on va punir. (Lettre 349.)

Vous me parlez bien plaisamment de nos misères, écrit-elle une autre fois ; nous ne sommes plus si roués; un en huit jours seulement, pour entretenir la justice.

Il est vrai que la *penderie* me paraît maintenant un rafraîchissement. J'ai une toute autre idée de la justice depuis que je suis en ce pays, etc. (Lettre 360.)

Et ne croyez pas que pour ces exécutions en masse, « destinées à entretenir la main de la justice, » on se donnait la peine de choisir et de juger :

On a pris *à l'aventure* vingt-cinq ou trente hommes que l'on va pendre. (Lettre 352.)

Mme de Sevigné regrette que cela retarde les affaires, mais de pitié pour ces bourgeois, que l'on prend au hasard et que l'on pend sans jugement, pas un mot. Après avoir dit :

Les soldats mirent l'autre jour un petit enfant à la broche,

elle ajoute simplement :

Mais d'autres désordres (de la part du peuple) pas de nouvelles.

Pour la cour du grand roi, le bourgeois, le prolétaire, n'étaient pas des hommes.

Que les admirateurs de la cour de Louis XIV qualifient mesure de clémence la déportation en Algérie et l'assujétissement au régime pénitentiaire de citoyens arrêtés depuis dix-huit mois et auxquels on ne veut pas donner des juges, nous le concevons. En pareil cas, sous Louis XIV, on pendait au hasard ceux qui tombaient sous la main, innocents ou coupables. Mais nous doutons fort que la bourgeoisie, à laquelle le parti légitimiste fait appel, se soucie de confier de nouveau ses destinées à une monarchie qui traitait ainsi ses pères.

L'Assemblée nationale n'a offert aujourd'hui aucune espèce d'intérêt. Nous renvoyons nos lecteurs au compte-rendu de la séance.

Réglementation du suffrage universel

L'avenir de la démocratie socialiste est assuré. Nos adversaires comprennent que les campagnes s'éclairent, et qu'à l'avenir l'action du télégraphe-Faucher lui-même serait impuissante pour créer une majorité réactionnaire. Aussi ne veut-on plus du suffrage universel. *Réglementation* de ce principe, tel est aujourd'hui le mot d'ordre de la contre-révolution. Nous lisons dans le *bulletin de Paris*, correspondance parisienne des journaux belges :

Je crois, en effet, ainsi que vous le dites, qu'une loi doit être proposée pour la réglementation du suffrage universel ; mais elle ne précédera pas les élections partielles qui vont avoir lieu en mars.

On lit encore dans cette correspondance :

La révision de la Constitution paraît aujourd'hui à la majorité une nécessité presque immédiate. Sans cette révision, faite aussi promptement qu'on le pourra, la France, on en est bien certain, court aux abîmes.

Il ne s'agit pas de refaire l'Empire; ces idées et ces désirs ont disparu même dans les régions où les vieux souvenirs de la gloire impériale avaient le plus de vitalité, et faisaient naître les plus vives aspirations vers la résurrection de ces jours qui ne doivent plus rester que de l'histoire.

Il ne s'agit pas de proclamer la monarchie ni d'en demander le rétablissement.

La République existe, il faut, et on le veut, la conserver dans ce qu'elle a de possible et de gouvernemental. Avec cette étiquette de République, on peut et on veut faire un pouvoir fort, stable et durable, pour autant de temps que les prévisions politiques peuvent s'étendre aujourd'hui.

La majorité de l'Assemblée est revenue à ces idées, et elle est disposée à faire tout ce qui dépendra d'elle pour accorder au pouvoir cette stabilité proportionnelle. Elle sent qu'au milieu des agitations qui nous menacent, il faut, sinon la dictature d'un dictateur, au moins la dictature des lois pour comprimer les passions bouillonnantes. Ce n'est pas avec un pouvoir d'un jour, avec une autorité dont chaque parti escompte le terme prochain, qu'on peut faire de la force au profit de la société.

Les départements sont dans un état déplorable sous le rapport de l'influence de l'autorité sur les mauvaises opinions. Il arrive tous les jours au gouvernement des renseignements attristants sur cette situation, même des départements qui, jusqu'à ce jour, donnaient les plus hautes garanties à la cause de l'ordre.

Dans la Gironde, par exemple, où des divisions malheureuses ont compromis cette cause, n'a-t-on pas vu, malgré la présence d'un préfet capable et dévoué, les listes pour l'élection des tribunaux et des chambres de commerce donner un résultat favorable aux idées anarchiques? Cela n'est-il pas allé à tel point que le ministre de la justice lui-même a été obligé d'adresser à ce préfet des observations sur ce sujet? Dans combien d'autres départements la prévision des élections générales n'excite-t-elle pas des craintes presque désespérantes?

Eh bien! la France ne peut se condamner à cette catastrophe qui la perdrait si elle ne la prévenait pas. La majorité et les hommes les plus éminents de toutes les nuances du parti de l'ordre, de toutes, entendons-le bien, le savent et veulent sauver la

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 1er FÉVRIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

LES PLAIGNANTS.

SCÈNE VII. (Suite.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyons, montre-moi cette liste de témoins.

(A ces mots le plaignant tire de sa ceinture un petit couteau, et prend dans sa main gauche la pantoufle dont il vient de déchausser son pied droit. Ceci fait, il se met en devoir de découdre les deux peaux de la semelle dans les environs du talon, opération qui s'exécute avec une gravité majestueuse, digne d'un but plus élevé. Puis, quand il a pratiqué une ouverture, assez grande pour y laisser passer les trois premiers doigts de la main, il dépose son couteau entre ses dents, et retire des entrailles de la susdite pantoufle, un papier, non moins jaune que celui de son compagnon, et affecté d'un fumet non moins aigre. Ce papier déroulé et examiné avec soin signale une origine aussi suspecte que celle du premier. Le nombre des témoins est en effet un peu plus grand, mais le taleb qui a écrit ce témoignage est tout aussi inexpérimenté et surtout aussi inconnu que le premier.)

LE KADI (bas au chef du bureau arabe.)

Cette pièce est de même fabrique que la première, et, bien que l'écriture en soit un peu dissimulée, il est facile de voir que c'est le même qui a écrit les deux.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (de même, au cadi).

C'est ce qu'il me semble aussi. Les drôles auront été, sans le savoir, acheter les témoignages au même taleb. Il faudrait chercher à découvrir ce dernier.

LE KADI (bas, au chef du bureau arabe.)

Avec son écriture, je pourrais probablement y parvenir. Car le fils de chien n'a évidemment pas signé de son véritable nom.

2e PLAIGNANT.

(Montrant son papier.) En voilà des témoignages véridiques ! Ce n'est pas moi qui te mentirai. Cherche sur mes traces, et si dans ma vie tu trouves un mensonge, que Sidi Mammar me crève les deux yeux et me casse les membres.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Il y a lieu de croire que tu abuses étrangement de la patience de Sidi Mammar. (Au chaouch.) Laisse approcher l'autre.

(Djilali donne la liberté à son sujet, l'amène à côté de son compagnon ; mais avec une prudence louable; il se place entre les deux, et dirige ses deux rayons optiques à la façon du caméléon, de manière à les fixer du regard tous les deux à la fois. Opération extrêmement simple pour un chaouch de bonne race.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (aux deux plaignants).

Laissez-moi vous dire deux mots sans m'interrompre et sans vous disputer.

(Djilali connaissant l'impuissance de pareilles recommandations, surtout quand elles sont dites avec un ton si convenable, emploie secrètement un de ces petits moyens à lui connus pour obtenir le résultat désiré. Il insinue adroitement, dans l'oreille de chacun de ses voisins, que s'ils osent dire un mot et faire même le moindre geste, ils seront immédiatement brûlés vifs, et leurs cendres jetées au fumier ; il s'y engage par les plus terribles serments qui aient cours parmi les Arabes.

Ce *petit moyen*, il faut le reconnaître, produit son effet, car les deux plaignants conservent une immobilité et un silence inespérés pendant la petite tirade qui va suivre.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyons, résumons votre situation, et tâchez de bien comprendre. Il s'agit d'un âne en contestation entre vous. Chacun de vous soutient qu'il lui appartient, et soutient son assertion par des serments égaux et des témoignages équivalents de part et d'autre ; vous comprenez bien qu'il m'est, par conséquent, impossible de rien décider en ce moment. La seule chose à faire pour éclaircir le débat, est de vous renvoyer à huitaine, afin de vous donner le temps de faire comparaître vos témoins, et surtout les taleb qui ont écrit leurs témoignages. Mais à vous dire ce que je pense, je doute fort que ni les uns ni les autres se présentent jamais devant moi, attendu que vos pièces ont tout le caractère de pièces fausses.

1er PLAIGNANT	2e PLAIGNANT.
C'est la sienne qui est fausse. La mienne est de la plus exacte vérité, Sidi Bou Krari	C'est la sienne qui est fausse. La mienne est de la plus exacte vérité, Sidi Abd-Alla.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Fort bien. Vous voyez comme il est facile de prononcer entre vous. (Réfléchissant un instant) Mais votre âne est-il ici ?

LES PLAIGNANTS.

Oui, certes. Bou Hhamaz l'a amené, et nous l'avons laissé à la porte en entrant.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

(A bou Tekrouide) Tu m'as dit que tu connaissais l'âne de celui-ci (montrant le 1er plaignant) ?

BOU TEKROUIDE.

C'est la vérité.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien ! va, avec Djilali, voir si tu le reconnais. (Ils sortent et rentrent après un court instant, qui fait supposer que l'examen de la bête n'a pas été difficile.)

LE CHAOUCH (d'un air de prodigieux étonnement).

Sidi Bou Krari ! on voici bien d'un autre, à pré-

---

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849 et des 6, 9, 18, 19, 23 24, 25, 30 et 31 janvier 1850.

France par la *révision de la Constitution*. Il n'y a plus dissentiment, entre quelques-unes de ces nuances, que sur une question de temps. Celles qui comprennent mieux les intérêts immédiats du pays, disent : Abrégeons-le !

On pense, dans le monde politique bien informé, que le printemps ne se passera pas sans que des mesures décisives soient prises à l'égard de la Suisse. Les gouvernements réguliers de l'Europe du nord et du centre ne peuvent en effet tolérer que, sous la pression d'un radicalisme qui n'a qu'une majorité artificielle, les réfugiés de toute nation établissent en Suisse un foyer de désordre et d'agitation qui menace les autres pays et surtout les pays limitrophes.

On n'est pas encore bien fixé sur l'attitude que pourra prendre la France dans ces éventualités ; mais elle a trop à perdre dans les agitations, trop à craindre dans les incitations de l'anarchie, pour ne pas approuver au moins, faute d'un concours plus positif, ces résolutions.

On pense donc que la France adhérera diplomatiquement aux mesures de coërcition diplomatique ou matérielle qui seraient prises à l'égard de la Suisse.

La *Presse* a publié ce matin l'article suivant :

M. DE GIRARDIN INTERPELLÉ.

Est-il vrai que M. Emile de Girardin ait ambitionné la place de « *Ministre dirigeant et centralisateur* ?

Telle est la question que nous adresse l'*Opinion publique*, en ajoutant la sommation qui suit :

« La place qu'a prise la *Presse* dans l'opposition
» ne lui permet pas, ce nous semble, de garder plus
» longtemps le silence sur un fait articulé aussi net-
» tement. M. de Girardin doit au public des explica-
» tions ; il comprendra qu'on doit aujourd'hui, en
» France, avoir le courage de son ambition et de
» son opinion. »

Nous répondons à l'*Opinion publique* :

M. de Girardin a fait bien plus encore que d'aspirer aux fonctions de ministre dirigeant, il a eu l'audace de s'y préparer !

Il serait nommé ce soir ministre dirigeant, que l'exposé de ses idées pourrait paraître tout entier demain dans le *Moniteur*. Cet exposé est tout prêt : il indique avec précision les moyens d'exécution et les hommes les plus capables d'en assurer le succès.

C'est de la présomption ! dira-t-on ; nous répondrons : C'est de la conscience. Oui, c'est de la conscience, car nous nous ferions scrupule de porter le plus léger coup à la masure qui s'écroule, si nous n'avions pas commencé par tracer le plan et réunir les matériaux destinés à la remplacer par une construction neuve et solide. Ce n'est pas aveuglément que nous attaquons. Nous savons nettement ce que nous voulons. Serait-ce là un tort ? Serions-nous donc condamnés à ressembler à tous ces gens, unis par la peur, qui ne savent, aucun, ce qu'ils veulent, à peine ce qu'ils ne veulent pas ?

M. de Girardin peut avouer hautement son ambition, car son ambition n'est pas une ambition vulgaire ; il aimerait mieux cent fois n'être jamais ministre, que de l'être comme le furent même MM. Thiers et Guizot, comme l'ont été et le sont MM. Barrot frères. Il souhaite une autre destinée que celle d'être changé, sous le nom de ministre, en idole de pierre, en statue de l'Impuissance, adorée par un peuple de solliciteurs superstitieux. Il souhaite une autre tâche que celle de dispenser des places et d'accorder des audiences. Il souhaite un autre triomphe que celui d'habiter passagèrement un immense hôtel, de s'étaler monarchiquement au théâtre, dans des loges d'avant-scène, et de recevoir sur le budjet 48,000 fr. de traitement. Le triomphe qu'il souhaite, c'est le triomphe laborieux de toutes les idées justes, sans dictinction et sans exclusion d'origine ; c'est la réforme de tous les abus invétérés ; c'est la simplification de tous les rouages compliqués, imparfaits, dispendieux ; c'est l'entière abolition du paupérisme, c'est la réalisation des vœux d'Henri IV et de Napoléon, empereur ; c'est, enfin, le complément du *suffrage universel*, complément qu'il nomme ainsi : *le bien-être universel !*

Le bien-être universel !... Si vous dites que c'est là une *utopie*, nous vous répondrons que c'est là une *nécessité*, et que la civilisation est placée aujourd'hui, dans cette étroite alternative, ou de franchir cet obstacle, ou de tomber dans l'abîme.

Non, le bien-être universel, l'aisanse générale n'est pas une utopie ; non, le paupérisme n'est pas une nécessité ; il n'existe pas dans la nature, il n'y a pas de raison absolue pour qu'il se perpétue dans la société. Le paupérisme n'a pas Dieu pour auteur ; il a pour cause : l'ignorance de l'homme, l'imperfection des sociétés.

Vous qui vous dites pieux, cessez donc de calomnier et de blasphémer la Providence divine, en vous déchargeant sur elle d'une responsabilité qui doit retomber tout entière sur l'imprévoyance humaine !

Si M. de Girardin, sans autre mérite et sans plus de prétention que l'abeille, a la conviction profonde que les idées qu'il a puisées çà et là dans l'étude comparée et approfondie des systèmes les plus divers, sont justes ; n'en doit-il pas désirer le triomphe par la réalisation ?

Eh ! bien, oui, il le désire et il l'avoue.
L'aveu vous est acquis ; concluez !

Les journaux de Turin sommaient, il y a quelques jours, le gouvernement piémontais de déclarer qu'il est étranger au complot honnête et modéré qui a pour but d'assassiner Mazzini. Ce gouvernement n'a pas répondu, que nous sachions.

Un journal de la Savoie rapporte une conversation qui prouverait que si, à une autre époque, Jacques Clément a pu faire bénir le poignard dont il frappa un roi, — un assassin honnête et modéré pourrait encore trouver auprès de certains membres indignes du clergé la même faveur pour le poignard qui frapperait le chef de la République romaine.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Paysan* :

Plusieurs journaux français annoncent que les jours de Mazzini ont été menacés. Si notre voix pouvait aller jusqu'à l'illustre triumvir, nous lui donnerions le conseil de bien veiller sur sa vie. Voici un entretien qui a eu lieu à son sujet dans un café d'Annecy, entre un prêtre et un homme de la campagne. Celui-ci revenait de Genève, où il avait beaucoup ouï parler de Mazzini ; désireux de savoir ce que le ministre de Dieu en pensait, il engage la conversation en lui disant :

— Vous avez sans doute nommé un bon député dans ce pays ?

— Oui, certainement, répond le prêtre ; d'où êtes-vous, monsieur ?

— Je suis de la Tarentaise, où, pour notre malheur, on a nommé deux députés démocrates.

— Ah ! vous êtes de la Tarentaise, et d'où venez-vous ?

— Je viens de Genève ; on dit que Mazzini y est ! Si cela est, Genève devient un voisinage dangereux pour la Savoie.

—Vous avez raison, très dangereux ; il faut qu'à tout prix on s'empare de cet homme et qu'on le fasse mourir.

Ce colloque a eu lieu le 21 de ce mois.

Nous qui connaissons l'assassinat de M. Mugnier de Feissons, nous disons que le grand républicain romain a tout à craindre du fanatisme de quelques prêtres du clergé savoyard.

Pie IX a un défaut, qui lui est commun avec un autre haut personnage : il écrit trop, beaucoup trop pour l'intérêt de sa cause. Ses lettres se suivent et se ressemblent par la haine profonde, irréconciliable qu'elles témoignent contre le progrès et la liberté. L'*Univers* en publie une nouvelle ce matin, adressée par le souverain pontife aux évêques réunis à Imola. Les doctrines des membres du clergé qui ont rêvé une conciliation entre l'Eglise et la liberté, entre le catholicisme et la démocratie, sont qualifiées de très pernicieuses erreurs, proscrites et prohibées de la manière la plus catégorique et la plus brutale. Les républicains de Rome y sont traités de *scélératissimes* ; mais en revanche, les hommes les plus compromis, les plus généralement détestés du parti pseudo-catholique, les jésuites, sont portés aux nues, comme ouvriers de la vigne du Seigneur. Pie IX affirme qu'il n'a jamais cessé de professer pour eux une affection toute particulière ; c'est l'âme navrée de douleur qu'il les a vus accusés au tribunal de l'opinion publique, et il est heureux de les voir recommencer « leur belle œuvre » de pervertissement des générations.

Pie IX achève, on le voit, de rompre solennellement avec ceux qui avaient salué son avènement de tant de généreuses sympathies, avec ceux qui lui ont fait cette popularité dont il a tant abusé depuis contre la liberté.

Pie IX s'applaudit fort de la glorieuse restauration de son pouvoir temporel, et il fait remonter l'honneur de cette restauration, non pas au gouvernement français, qui a cependant fait assez de sacrifices d'honneur et d'argent pour mériter au moins des remercîments, mais à la protection de l'immaculée vierge Marie.

Il nous semble que Pie IX compromet un peu imprudemment la réputation de la vierge Marie. La république romaine n'existe plus de fait ; mais les troupes étrangères occupent les Etats romains ; mais le pape n'est pas à Rome ; mais la république, écrasée par la force, se tient prête à briser la pierre de son sépulcre, dès que les soldats étrangers en auront retiré le pied. Jamais à aucune époque, la papauté temporelle ne s'était trouvée sous le coup de tant de dangers. Si, en ce moment, un parti peut se vanter de la protection du ciel, ce n'est pas le parti clérical réactionnaire, dont tous les actes sont, au contraire, frappés de cet esprit de vertige et d'erreur qui annonce la chute prochaine des dominations condamnées au tribunal de Dieu.

Revue de l'extérieur.

Les journaux modérés continuent à crier haro contre la Suisse. Il paraît que le Piémont est d'accord avec la Prusse et l'Autriche dans les mesures de compression qu'il s'agirait de prendre, et qui ne tendraient à rien de moins qu'à envahir le territoire du canton de Berne, le plus peuplé et l'un des plus éclairés. On prendrait pour prétexte la présence menaçante des réfugiés sur le territoire helvétique. On n'attend pour cela que l'assentiment de la France. Les sympathies de ceux qui nous gouvernent ne sont pas douteuses ; on hésite, et cela se conçoit ; outre l'iniquité, l'inconstitutionalité, l'impopularité d'une telle aggression, il se présente encore cette circonstance que le président de la République a été, en son temps, dans le même cas que Mazzini, Félix Pyat et les réfugiés allemands. M. Louis Bonaparte ne saurait oublier, sans une ingratitude dont nous ne le croyons pas capable, que, comme eux, il a été heureux de trouver un refuge dans la République helvétique ; que, comme eux, il a été pourchassé par les gouvernements, et qu'il n'a dû le repos qu'il a trouvé sur la terre helvétique qu'au titre de citoyen suisse qui lui a été accordé par la ville de Thurgovie et qu'il n'a pas perdu à notre connaissance.

Tout semblerait donc faire un devoir au gouvernement français, non seulement de ne pas intervenir contre la Suisse, mais d'intervenir pour la protéger. Mais, après l'expédition de Rome et la mise en oubli de la lettre à Edgar Ney, il est difficile de rien prévoir sur les actes futurs de la République modérée.

— Nous avons plus d'une fois constaté le misérable état des finances de l'Autriche. L'emprunt que la Russie contracte en Angleterre prouve que les finances du czar sont loin d'être en aussi bon état qu'on l'avait supposé. Tous les gouvernements de l'Allemagne sont aujourd'hui dans le même cas. En Saxe, par exemple, le budget des dépenses n'était guère que de 4 à 5 millions de thalers ; il vient d'être porté à 10 millions et demi. La Prusse, qui, en 1847, était dans la situation financière la plus florissante, a clos l'année 1849 par un déficit de 27 millions de thalers. Lors même que la révolution ne s'avancerait pas menaçante par le progrès des idées, elle sortirait de la situation financière.

— La première chambre de Prusse a adopté, dans sa séance du 29 janvier, quelques-unes des modifications réclamées par le roi. La commission avait conclu à l'adoption de toutes les résolutions votées par la seconde chambre. On croit que l'Assemblée prendra une décision dans ce sens. Elle a cependant rejeté l'article relatif à la responsabilité des ministres.

— Les journaux de Vienne du 24 ne contiennent rien sur l'insurrection serbe ; mais ils annoncent que la province des Bouches-du-Cattaro (Dalmatie) a été mise en état de siège.

— Les associations ouvrières de l'Allemagne doivent tenir, le 20 février, un congrès à Leipsig. Les associations prussiennes se réuniront en congrès à la Pentecôte, soit à Kœnigsberg, soit à Elbing.

— A Rome, le général Baraguay-d'Hilliers donne des bals et des soirées ; mais les dames romaines lui tiennent rancune. Le gouvernement se donne beaucoup de mal pour organiser une armée, mais il réussit assez peu. L'*Osservatore romano* se plaint que le venin du socialisme et du républicanisme se glisse jusque dans les ouvrages classiques. Les éditions nouvelles de Tacite et de Cicéron sont pestiférées ; le journal du parti de l'ignorance recommande aux autorités d'exercer la plus grande surveillance sur ces livres, et de ne pas les laisser pénétrer à Rome, où il n'y a, hélas ! que trop de républicains !

— Nous empruntons les faits suivants à la correspondance du *Nazionale*, de Florence :

« Rome, 21 janvier. — Le 19 au soir, a eu lieu un bal masqué au Théâtre-Français. Environ quarante de nos plus fameuses dames embellissaient la fête. Le droit d'entrée n'a rapporté que 38 écus. Aucun Italien n'a paru.

A l'issue de la fête, quatre officiers français ont amené quatre de ces femmes masquées au café des Miroirs, où se trouvaient, par accident, trois Transtéverins et deux habitants des Monts (Montigiani). Une altercation a eu lieu, parce que les Romains se sont montrés scandalisés de l'attitude des survenants. Des paroles on a passé aux actes. Tout ce qui se trouvait sous la main des Romains a volé bientôt à la tête des officiers ; on est sorti et l'on s'est jeté des pierres. Deux officiers ont été blessés ; la garde est accourue. Les Romains ont mis la main sur les couteaux ; après avoir blessé six ou sept soldats français, ils ont été pris. Un Montigiano a été traversé de part en part par un coup de baïonnette. Dans la soirée du 16, aux Monti, un soldat du 1er de ligne pontifical, manchot, a été insulté par six Français ; armé d'un couteau, il en a tué deux et blessé trois. Il a reçu 21 coups de sabre. Il s'appelle Corsi, il est d'Imola. Tous les jours des arrestations nouvelles et des vexations de toute espèce. »

La Famille, la Propriété et l'Evangile.

Nous avons, dans un précédent numéro, rapporté quelques-unes des imprécations que Jésus adressait au clergé de son temps.

Et qu'on le remarque bien, ce n'est pas aux ministres du culte seulement qu'il s'en prenait, c'est au culte lui-même.

Personne n'a oublié ce parallèle qu'il établit entre la loi de Moïse et la sienne au commencement du sermon sur la montagne. Ailleurs il déclare (Luc. XVI, 16) que le règne de Moïse et des prophètes s'est terminé à la prédication de Jean-Baptiste. Enfin, il a si bien sapé les fondements de la religion hébraïque, qu'un culte tout nouveau s'est établi sur ses débris, et tellement hostile, que, lorsque la domination temporelle lui est arrivée, il n'a rien eu de plus pressé que de brûler comme ennemis de Dieu les sectateurs restés fidèles au culte primitif.

Si Jésus a sapé les fondements de la religion, il n'a respecté davantage ni la propriété, ni la famille.

Les Juifs avaient la prétention d'être un peuple privilégié et honoré d'une protection céleste toute spéciale. C'étaient leurs lettres de noblesse. Jésus attaque souvent ces prétentions à la noblesse. Il ne veut aucun privilège de caste. Nous nous contentons d'un petit nombre d'exemples.

Race de vipères, dit le précurseur Jean-Baptiste aux Pharisiens et hauts personnages qui venaient solliciter son baptême, ne pensez pas dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père ; puisque je vous déclare que Dieu peut de ces pierres mêmes faire naître des enfants d'Abraham ;

Car la cognée est déjà mise à la racine des arbres. Tout arbre donc qui ne produit point de bon fruit sera coupé et jeté au feu.

Je vous déclare, dit Jésus lui-même, que beaucoup viendront d'Orient et d'Occident, et auront place dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob ;

Mais que les enfants du royaume (d'Israël) seront jetés dans les ténèbres extérieures, là où il y aura des pleurs et des grincements de dents. (Matth. VIII).

Le plus grand dans le royaume de Dieu, dit-il ailleurs, ce n'est pas celui qui peut montrer une longue suite d'aïeux, c'est celui qui aura rendu le plus de services à l'humanité.

---

sent !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien ! quoi ? qu'est-ce ?

LE CHAOUCH.

L'âne ! Sidi Abd Alla !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien ! l'âne ?

LE CHAOUCH.

Est une ânesse !

BOU TEKROUIDE.

C'est l'exacte vérité !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est fait ! (Aux plaignants.) Ah ! çà, mes drôles, pourriez-vous me donner le mot de cette énigme ? (Ici, un colloque des plus animés, mais à voix basse, s'engage entre les deux plaignants, qui n'ont réellement pas l'air d'être à leur aise.)

1er PLAIGNANT.

Comment, fils de chien, ne m'as-tu pas dit que c'était une ânesse ?

2e PLAIGNANT.

Qu'il brûle ton père ! Eh ! que n'as-tu regardé toi-même.

1er PLAIGNANT.

Voilà une belle affaire ! qu'il t'empoisonne !

2e PLAIGNANT.

Fls de cochon, c'est toi qui l'as voulu. Je ne voulais pas venir ici, moi.

1er PLAIGNANT.

Qu'il brûle ton père !

2e TÉMOIN.

Qu'il détruise ta tente !

LE CHEF DU BUREAU ARABE (aux plaignans).

Ah ça, mes fripons, vous m'avez l'air assez penauds, et si je ne me trompe, ce ne sont pas des aménités que vous vous dites. Voyons, où avez-vous volé cette ânesse ?

LES PLAIGNANTS.

Oh ! Sidi ! Sidi ! nous, des voleurs ? Que Sidi-Abd-Alla nous brûle, si...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Il faut avouer que vous dépassez les limites de l'impudence ! Il y a long-temps que je vois des fripons, mais, par la justice de Dieu ! je n'en ai pas encore vu de votre force.

BOU TEKROUIDE (avec un petit air vertueux, qui jure avec sa physionomie habituelle).

Je dois te dire, à titre de renseignement, que celui des deux qui est de ma tribu, ne jouit pas d'une parfaite considération.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

(A Bou Tekrouide.) Merci de ton renseignement, j'en avais, en effet, bon besoin pour douter de son honnêteté.

Je parie que vous avez volé cette ânesse au marché du Sebts, sur la route duquel on vous a trouvé vous battant, certainement à cause d'elle. Du reste, c'est ce qui va être facile à vérifier.

LES PLAIGNANTS.

Ah ! Sidi ! Sidi ! que le diable soit maudit ! mais nous accuser !

(On appelle le mekrazeni qui a séparé les deux plaignants. Il résulte de sa déclaration qu'une ânesse a, en effet, été volée ce jour-là dans le marché même, à un homme venu du Sud, et qu'il ne lui était malheureusement pas venu à l'esprit de supposer que cette ânesse n'était autre que l'âne qu'il venait de mettre en dépôt, dans la tente du cheikh Ben Hhâmar.

Il y a donc à déduire de ce débat, d'une manière certaine :

1° Que les deux plaignants sont deux voleurs qui n'en sont pas à leur premier coup ;

2° Qu'ils ont été entraînés par des circonstances indépendantes d'eux et par leur impudence naturelle, à faire décider par le chef du bureau arabe lui-même, lequel des deux resterait le propriétaire de l'objet volé ; c'est-à-dire que n'ayant pu trouver une solution dans leurs coups de poing, ces messieurs ont trouvé naturel d'en demander une à la justice, circonstance qui constitue un des jolis tours que des voleurs arabes puissent jouer.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (un peu fâché et non sans raison).

Vous êtes deux impudents coquins, et je n'ai pas d'autre réponse à vous faire, pour le moment, que de vous mettre en prison. Je vais écrire dans le Sud pour que le propriétaire de l'ânesse que vous avez volée vienne la prendre.

LES PLAIGNANTS (avec des lamentations à attendrir quiconque ne les connaîtrait pas.)

Ah ! Sidi ! Sidi ! on te trompe sur notre compte. Par ta tête chérie ! nous sommes de braves gens, vertueux, modestes...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Assez. (Au chaouch.) En prison.

LES PLAIGNANTS.

Par la tête de ton père ! puisque tu veux absolument nous punir, malgré notre innocence, donne-nous des coups de bâton ; mais ne nous mets pas en prison.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Vous savez que nos mœurs répugnent à ce genre de punition.

LES PLAIGNANTS.

Par la tête de Notre Seigneur Jésus-Christ (1) ! qui est le vôtre ; donne-nous du bâton. 400 coups, 500, si tu veux.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au Chaouch).

Allons, finissons-en.

LES PLAIGNANTS.

Mille, deux mille, si tu veux.

(Sur un dernier signe impératif, Djilali coupe court aux instances lamentables des plaignants, par une manœuvre de force de la plus grande hardiesse. Il les saisit, un sous chaque bras, et les transporte hors de la salle, à la manière d'un commissionnaire auquel on aurait confié deux paquets. Il les livre là aux poignets non moins vigoureux des mekrâzenis de garde, et l'incident se trouve ainsi vidé.)

(*La suite à demain.*) CH. RICHARD.

(1) Les Arabes jurent quelquefois par « Notre Seigneur Jésus-Christ, » qu'ils considèrent comme un prophète. C'est une politesse devant des chrétiens.

On se rappelle aussi cette parabole du père de famille, et des vignerons infidèles qui tuèrent ses serviteurs, et celle du festin nuptial, où les descendants des privilégiés, les fils de l'adoption, sont rejetés parce qu'ils ont failli à leur mission, et remplacés à la ferme du père et au festin nuptial par tout ce qu'on peut trouver dans les chemins et le long des haies, d'estropiés et d'aveugles, de boiteux et de misérables.

Jésus respecte-t-il davantage la famille? Ecoutez :

Quiconque ne hait pas son père et sa mere, sa femme, ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même sa propre vie, ne peut être mon disciple. (Luc, XIV, 26.)

Celui qui aime son père et sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi, et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi. (Math., X, 37.)

Un autre de ses disciples lui dit : Seigneur, permettez-moi d'aller ensevelir mon père avant que je vous suive?

Mais Jésus lui dit : Suivez-moi, et laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts. (Math. VIII, 22.)

Et notez qu'il joint l'exemple au précepte. A douze ans, il est mené par ses parents à Jérusalem, mais il les laisse partir et reste dans le temple à discuter avec les docteurs. Ses parents, après l'avoir cherché longtemps avec beaucoup d'inquiétude, finissent par le rencontrer.

Lors donc qu'ils le virent, ils furent remplis d'étonnement, et sa mère lui dit : Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous? Voilà votre père et moi qui vous cherchions étant tout affligés.

Et Jésus lui répond durement :

Pourquoi me cherchiez-vous ? Ne savez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon père.

— Femme, dit-il une autre fois à sa mère (qui lui parlait fort respectueusement cependant), femme qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? (*Jean.*)

C'est toujours sur le même ton qu'il parle à sa famille.

Et quelqu'un lui dit : Voilà votre mère et vos frères qui sont dehors et qui vous demandent. Mais il répondit à celui qui lui dit cela : Qui est ma mère, et qui sont mes frères?

Et étendant sa main vers ses disciples : Voici, dit-il, ma mère et mes frères.

Ce n'est que sur la croix, à l'aspect de Marie fondant en larmes, qu'il se décide enfin à prendre un autre langage à son égard, et à la léguer d'un mot au disciple bien-aimé.

Enfin, quoi de plus subversif de la famille que cette déclaration?

Dans la société future, les hommes ne se marieront point et n'épouseront point de femmes. (Luc, XX.)

On a souvent accusé les Socialistes de vouloir la destruction de la famille. Nous avons persévéramment feuilleté leurs livres, et nous avouons n'avoir rien trouvé qui justifie cette accusation. On voit qu'il n'en est pas de même de l'Evangile.

Nous nous empressons cependant de reconnaître que le délit d'attaque à la famille est beaucoup moins caractérisé, dans l'Evangile, que celui d'attaque à la propriété.

L'enseignement de Jésus tout entier semble avoir pour but principal d'exciter les pauvres contre les riches. Il n'est pas un récit de Jésus où le pauvre ne soit orné de toutes les qualités, et le riche souillé de tous les vices. Nous nous bornons à indiquer l'histoire du denier de la veuve, du Pharisien et du Publicain, puis celle du riche, vêtu de pourpre et de lin, qui va expier dans les tourments de l'enfer le *crime* d'avoir possédé des richesses, tandis que Lazare, le pauvre, est, après sa mort, emporté dans le sein d'Abraham.

Malheur à vous, riches, dit ailleurs Jésus, parce que vous avez eu votre consolation dans ce monde.

Malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim! (Luc, XVI.)

Vous ne pouvez servir Dieu et les richesses. (Mathieu, .)

Vous ne pouvez servir tout ensemble Dieu et l'argent, (Luc, XVI.)

Les pharisiens, dit l'Evangile, s'étonnaient fort en lui entendant dire ces choses, et ils se moquaient de lui.

Nous pourrions dérouler encore ce magnifique tableau du jugement où Jésus s'identifiant avec les pauvres, condamne les riches au feu éternel, après leur avoir adressé de si cruels reproches, — non pas pour leurs crimes, — il n'en parle pas, mais uniquement parce qu'ils n'ont pas voulu partager avec le pauvre les biens qu'il tenait du hasard.

Nous nous bornerons à rapporter l'histoire de ce jeune homme riche qui vient demander à Jésus-Christ des conseils de conduite. La version qui suit est celle de Saint-Luc.

Un jeune homme de qualité lui ayant fait cette demande : Maître, que faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle?

Jésus lui répondit..... Vous savez les commandements : Vous ne tuerez point ; vous ne commettrez point d'adultère ; vous ne déroberez point ; vous ne porterez point de faux témoignage ; honorez votre père et votre mère.

Il lui répondit : J'ai gardé tous ces commandements dès ma jeunesse.

Ce que Jésus ayant entendu, il lui dit : Il ne vous manque qu'une chose ; vendez tout ce que vous avez et le distribuez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel ; puis, venez et me suivez.

Mais lui, ayant entendu ceci, devint tout triste, parce qu'il était extrêmement riche.

Et Jésus, voyant qu'il était devenu triste, dit : Qu'il est difficile que ceux qui ont des richesses entrent dans le royaume de Dieu.

Il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'est qu'un riche entre dans le royaume de Dieu.

Nous copions la traduction de Sacy. D'autres traduisent *câble*, au lieu de *chameau*; mais peu importe, le sens est le même; Jésus exclut toujours les riches du royaume de Dieu.

Et c'est bien ainsi que l'entendirent les disciples immédiats qui avaient reçu sa parole. Ils vendirent leurs biens et s'établirent en communauté.

Et la parole de Jésus n'est pas de la discussion, calme et paisible, comme on la tolérait sous Louis-Philippe, comme on l'interdit sous la République. C'est de la discussion ardente, passionnée, mêlée d'invectives; les délits d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, l'excitation à la haine et au mépris des citoyens y sont écrits à toutes les pages, avec une incomparable véhémence. Les mots, hypocrites, hommes de mauvaise foi, méchants, race adultère, race dépravée, race de vipères, sont les qualifications usuelles de Jésus à l'endroit des riches, des prêtres, des docteurs.

On sait en quels termes solennels Jésus maudit Corazaïm, Bethsaïde, Capharnaüm, Jérusalem surtout, la ville qui tue les prophètes, et comment il voue ces cités qui l'avaient méconnu à la destruction, au pillage et à toutes les horreurs de la guerre et de la famine, — de même qu'il voue les riches au feux d'un brasier qui ne s'éteindra jamais.

Autant il est magnifique en paroles pour ceux qui suivent sa doctrine, autant il se montre implacable pour les honnêtes et modérés qui tenteront de l'entraver.

Et ce n'est pas un simple changement de mœurs qu'il réclame, comme le font les prédicateurs catholiques dans leurs sermons ; il faut que le monde entier se transforme, que la société se dissolve et soit rétablie sur des bases entièrement nouvelles ; que ceux qui étaient les premiers deviennent les derniers, et les derniers les premiers.

Ah! c'est un terrible révolutionnaire que cet agneau de Dieu qui est venu effacer les péchés du monde, et établir le règne de la justice!

Jésus, dans sa vie, dans son enseignement, s'est mis en contradiction avec toutes les lois de son temps et avec la législation actuelle de la République modérée. Il a été condamné légalement, après l'accomplissement de toutes les formalités réclamées à son époque, — et cependant, depuis dix-huit siècles, des millions de millions d'hommes font peser, pour cette condamnation, la malédiction et l'exécration sur le peuple d'Israël.

Ce qu'ont fait les Juifs contre le chef du Christianisme, la réaction modérée, dans les limites de ce que lui permettent les mœurs du dix-neuvième siècle, la réaction le fait contre les apôtres du Socialisme, et les prétendus disciples du Christ se font les conseillers de persécution et de vengeance contre les continuateurs de l'œuvre ébauchée par celui qu'ils appellent leur maître!

Un jour, tous ces faits seront retracés à leur tour par un historien impartial, et les générations futures éprouveront, en face de ces actes, ce que les chrétiens éprouvent à l'endroit des meurtriers du Christ. Ils ne voudront pas croire à tant d'aveuglement et de folie.

En attendant, messieurs de la réaction, qui vous dites chrétiens, vous n'avez qu'une chose à faire, c'est d'imiter le gouvernement toscan et de faire saisir et supprimer l'Évangile.

Tant que vous n'aurez pas pris cette mesure de salut, c'est en vain que vous proscrirez les livres socialistes, et que vous répandrez vos brochures calomnieuses. Le peuple aura le contre-poison.

On peut vous appliquer, au sujet de l'Evangile, les paroles que vous avez tant de fois adressées aux Juifs au sujet de la Bible : Ce livre que vous avez conservé précieusement comme la Parole de Dieu, ce livre porte votre condamnation écrite à toutes les pages.

Assemblée nationale.

Séance du 31 janvier. — Présidence de M. DUPIN.

A deux heures trois quarts, la séance n'est pas encore commencée.

Cependant M. le président ouvre la séance au milieu d'une trentaine de membres.

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre de la justice m'a adressé la pièce suivante :

« Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous adresser : 1° Expédition du jugement de la haute cour de justice, qui a frappé de la peine de la déportation plusieurs représentants du peuple (suivent les noms) ; 2° Expédition du jugement de la même cour, qui a frappé comme contumaces de la même peine MM. Ledru-Rollin, Considerant, etc.

» Aux termes de l'art. 80 de la Constitution : Sera déchu de la qualité de représentant du peuple tout membre de l'Assemblée nationale qui pendant la durée de son mandat législatif, aura été frappé d'une condamnation emportant, aux termes de l'article précédent, l'incapacité d'être élu; la déchéance sera prononcée par l'Assemblée nationale sur le vu des pièces justificatives.

» Je propose le renvoi dans les bureaux, qui nommeront une commission pour faire un rapport à cet égard à l'Assemblée. » (Adopté.)

M. TASCHEREAU demande à interpeller MM. les questeurs sur la nomination d'un nouveau bibliothécaire.

De tout temps, dit-il, les Assemblées se sont réservé le droit de nommer leur bibliothécaire. Le bibliothécaire actuel de l'Assemblée a été élu en 1822.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Leflô et Baroche, l'Assemblée passe à l'ordre du jour sur l'incident.

L'ordre du jour appelle la troisième [illegible]ération sur le projet de loi relatif au traité de navi[illegible]n et de commerce conclu entre la France et la Bel[illegible]

M. LEVAVASSEUR a la parole contre le projet.

M. DELEBECQUE s'oppose également à la rectification du traité où il ne voit aucune réciprocité dans les faits. Anvers gagnera avec les droits différentiels; les charbons de Belgique bénéficieront de tout ce que les marchandises françaises perdront.

M. KOLB-BERNARD présente aussi diverses objections contre le projet de traité.

M. CASIMIR PERRIER, rapporteur, répond aux diverses objections présentées contre le projet ; il s'agit d'ailleurs, dans ce traité, bien plus d'intérêts de transport que d'intérêts industriels et commerciaux. Pour ce traité, l'on a provoqué les avis officiels et officieux, des chambres de commerce de la République.

L'honorable rapporteur fait connaître les diverses réponses qui ont été faites par ces chambres de commerce. Il conteste aussi le mouvement qui s'est fait dans ces dernières années entre la France et la Belgique.

Sur un mouvement commercial de 191 millions, les transports par mer dépassent 17 millions de francs, approchant ainsi du dixième, et que les exportations par mer de France en Belgique s'élèvent presque au double des importations.

L'Assemblée passe à la discussion de l'article unique. Cet article est ainsi conçu :

« Le président de la République est autorisé à ratifier, et, s'il y a lieu, à faire exécuter le traité de navigation et de commerce conclu entre la France et la Belgique, le 17 novembre 1849, et dont une copie authentique demeure annexée à la présente loi. »

L'article est adopté.

M. Napoléon Daru remplace M. Dupin au fauteuil.

La séance est un instant suspendue.

M. FOULD, ministre des finances. Je regrette de ne pas m'être trouvé ici hier quand on a demandé qu'on mît à l'ordre du jour la discussion du projet de loi tendant à la prorogation du décret du 25 octobre 1848, relatif à la liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé. Le gouvernement n'est pas en mesure de soutenir cette discussion (Pourquoi?) J'en demande l'ajournement.

M. MOLÉ. Je ne m'oppose aucunement au vote de la loi qui intéresse la liste civile. Mais je viens demander à l'Assemblée l'exécution d'un engagement. La loi sur l'instruction publique doit aussi être promptement votée. Je demande que la discussion de la loi sur l'instruction publique ait lieu lundi prochain. (Approbations nombreuses.)

M. DE MORNAY. D'après l'observation de M. Molé, que l'Assemblée semble avoir accueillie avec faveur, la commission demande que la discussion à l'égard de la liste civile ait lieu samedi.

M. FOULD. Je ne verrais aucun inconvénient à une discussion immédiate, si la commission avait limité son examen à la question qui lui avait été soumise ; mais elle a soulevé la question de la levée du séquestre. Cette question est assez intéressante pour que le cabinet en délibère. (Il y a un mois que vous auriez dû le faire!) Je demande le délai nécessaire pour convoquer le conseil à ce sujet et recueillir son avis.

PLUSIEURS VOIX. Samedi! samedi!

M. CRETON. Le projet a été présenté au mois de décembre. (Mouvement.)

M. le ministre des finances répondit qu'on délibérerait à ce sujet en conseil. Cela se passait le 4 janvier.

Le 15, le ministre fut encore appelé au sein de la commission, et déclara qu'il ne répondrait pas plus le 15 que le 4. (Ah! ah!) Je ferai remarquer en outre que l'urgence a été demandée et qu'elle a été votée par l'Assemblée. Je demande donc que la discussion commence immédiatement, ou du moins samedi. (Appuyé! — Longue agitation.)

M. ROUHER, ministre de la justice, soutient que la question a un caractère digne de l'attention du gouvernement. (Lequel?) Le gouvernement a été averti hier soir du placement à l'ordre du jour de ce projet.

On aurait dû au moins interroger l'Assemblée avant que de changer l'ordre du jour : c'est ce que l'on n'a pas fait.

Eh bien, dans l'intérêt de l'Etat, des créanciers et de la famille d'Orléans, le gouvernement a à examiner s'il ne conviendrait pas d'ordonner la main-levée du séquestre, non-seulement sur les biens de MM. de Joinville et d'Aumale, mais sur tous les biens de la famille d'Orléans. (Mouvement.)

C'est là, on le voit, une question qui demande un sérieux examen ; et ce n'est pas trop demander que de proposer le renvoi de la discussion à lundi.

M. DE MORNAY. La commission semble accusée par M. le ministre de la justice à l'égard de l'ordre du jour. Le gouvernement a demandé l'urgence ; la commission, sur cette demande, la déclara. Le rapport fut déposé ; M. le ministre des finances demanda un délai de quelques jours ; cela lui fut accordé. Mais M. le président devrait user de son initiative à l'égard des lois d'urgence.

L'urgence étant reconnue, M. le président fixe l'ordre du jour ainsi qu'il existe maintenant. La loi sur la liste civile n'a fait que prendre son rang.

Quant au fond de la question, le ministre demande un délai pour la levée du séquestre. Le gouvernement est saisi de cette question depuis un mois, le gouvernement a pu en délibérer.

M. FOULD, ministre des finances. Des paroles que vous venez d'entendre, il résulterait que, lors de la présomption d'urgence, l'Assemblée aurait connu la question de la levée du séquestre.

Il n'en a pas été ainsi ; et si l'Assemblée avait été saisie de cette question, elle n'aurait pas voté l'urgence, comme lorsqu'il ne s'agissait que d'une simple formalité.

M. MOLÉ. Devant l'insistance de M. le ministre des finances, je ne demande pas mieux que la discussion sur la loi d'instruction publique ne soit reprise que mardi. (Agitation.)

L'Assemblée consultée décide que la loi relative à la liste civile ne sera discutée que lundi prochain. La gauche s'est abstenue de voter. (Agitation et interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Cordier (Calvados), tendant à modifier le chapitre 7 du règlement de l'Assemblée en ce qui concerne les propositions de lois.

M. Sauteyra a la parole.

M. SAUTEYRA. L'heure avancée me fait craindre que la discussion à laquelle il faudra se livrer ne se prolonge longuement. Je demanderai donc à l'Assemblée de vouloir bien renvoyer cette discussion à un autre jour. La proposition tend à apporter une modification telle au règlement, qu'elle ne va rien moins qu'à détruire le droit d'initiative des membres de cette Assemblée.

Cette proposition est ainsi conçue : « Toute proposition faite par un représentant est formulée par écrit. Elle est remise au président, qui, après en avoir *indiqué l'objet* à l'Assemblée, la renvoie à l'examen de la commission spéciale pour les propositions.

Dans les dix jours, cette commission présente un rapport sommaire sur chacune des propositions renvoyées à son examen. Ce rapport sera distribué.

Lorsque le rapport concluera au rejet pur et simple, et qu'il aura constaté une majorité des deux tiers de la commission d'initiative, il ne sera donné aucune autre suite à la proposition.

Dans le cas où cette majorité n'aura pas été acquise, ou lorsque la prise en considération aura été prononcée par la commission spéciale, le rapport sera discuté dans les bureaux qui délibéreront sur ces conclusions.

Dans tous les cas, la discussion en séance publique n'aura lieu qu'autant que cinq bureaux de l'Assemblée, au moins, auront adhéré au principe contenu dans la proposition en prononçant la prise en considération.

La commission d'initiative parlementaire a conclu à la prise en considération de cette proposition.

L'honorable M. Sauteyra la repousse comme portant atteinte au droit de chacun des membres de l'Assemblée.

Avec la proposition de M. Cordier, la commission d'initiative parlementaire ne serait plus qu'une commission d'enterrement pour les propositions de l'opposition. Mieux vaut, d'ailleurs, la lumière de la discussion que la compression d'une proscription politique.

La suite de la discussion est renvoyée à demain deux heures.

La séance est levée à six heures.

TRIOMPHE DU JÉSUITISME.

Tout ce qu'on a dit jusqu'à présent sur l'influence du parti clérical pâlit en présence des lignes suivantes. Nous ne les relèverions pas si elles ne paraissaient dans les journaux du soir avec cette expression qui leur donne un caractère officiel : *Communiqué.*

Le frère Léotade, malade à l'extrémité dans le bagne de Toulon, ayant reçu les derniers sacrements, a fait appeler le procureur de la République, le commissaire du bagne, l'aumônier et le directeur de l'école chrétienne, et la supérieure des sœurs de la sagesse, et a renouvelé, en leur présence, la protestation qu'il était innocent du double crime pour lequel il a été condamné, et il a terminé en déclarant qu'il pardonnait à ceux qui l'ont condamné et à ceux qui ont contribué à sa condamnation ; et c'est dans ces sentiments d'héroïque résignation qu'il a rendu le dernier soupir, le 26 janvier 1850.

(*Communiqué.*)

FAITS DIVERS.

Le fait n'est pas croyable, dit l'*Evénement*, il paraît vrai pourtant. Les élections sont annoncées dans l'armée pour le 1er jour de février. Il s'agirait de nommer les successeurs des condamnés de Versailles, avant même que la déchéance fût prononcée contre eux, même avant qu'elle ait été demandée par le ministère.

Une lettre que nous avons sous les yeux, et qui émane d'un militaire appartenant au train des équipages, cantonné à Vernon, annonce que c'est aujourd'hui 31 que les élections ont dû commencer.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« La journée d'hier ne sera de longtemps oubliée par les personnes qui habitent les bords de la Tamise; la marée s'est élevée assez haut pour couvrir les rives du fleuve et inonder les voies de communications sur l'un et l'autre bord. Cette crue était si peu attendue, qu'on n'avait fait aucun préparatif pour préserver les propriétés, et il en est résulté un dommage très considérable. La marée de la veille avait été plus basse qu'on ne l'avait vue depuis longtemps, tandis que celle d'hier monta à 2 pieds 1 pouce plus haut que celle d'octobre 1844, qui fut si destructive.

» Le premier indice de cette effrayante vérité se fit remarquer à trois heures passées de l'après-midi, environ une demi-heure avant la marée haute. A ce moment, l'eau commença à couvrir les rives, et, comme cela s'était vu souvent, on n'y prit garde ; mais moins de dix minutes après on pouvait prévoir les accidents les plus graves.

» Les divers quais de la rivière présentaient une immense nappe d'eau où l'on voyait flotter des pièces de bois et d'autres objets emportés par le courant, pendant que les petites barques se remplissaient d'eau ou étaient poussées dans les rues.

» A Lambeth, la circulation fut interrompue pendant tout l'après-midi, et il ne fut possible de sortir de chez soi qu'à l'aide de bateaux. Tous les quais qui longent le Strand étaient inondés, et les jardins du Strand sont restés pendant une heure et demie convertis en lac. Les docks de Londres et de Sainte-Catherine ont éprouvé de graves dommages. A Roterhitte, un grand nombre d'habitants prirent la sage précaution de barricader à la hâte leurs portes et leurs fenêtres, mais les pertes éprouvées ont encore été fort considérables. Enfin, à Greenwich et à Woolwich le même effet et les mêmes résultats se sont fait sentir. »

— Il est fort question sur plusieurs bancs de l'Assemblée d'*enterrer* la loi de l'enseignement. Les représentans sages et avisés ne voient dans la discussion qu'une gymnastique de la parole sans aucune possibilité de sortir du dédale inextricable dans lequel on est entré, et d'aboutir à une solution raisonnable. Le moyen d'arriver à cet enterrement est bien simple : ce serait, d'après le règlement, de voter contre la troisième délibération et d'abréger, autant que possible, la seconde. On éviterait ainsi l'intervention des pompes funèbres.

(*Gazette de France.*)

— Des voyageurs arrivés ce soir annoncent que la rivière de l'Yonne a débordé d'une manière désastreuse. Les mariniers s'attendaient à une crue redoutable dans les eaux de la Seine aujourd'hui et demain.

— Une commission vient d'être nommée par le gouvernement pour examiner les réclamations des maîtres de poste. Cette commission se compose de MM. Lanjuinais, Bocher, Larrabure, Bethmont, Bahie, Ed. Thayer, Boursy et Maigne.

— Le grand parti de l'ordre continue à être divisé : légitimistes et orléanistes ne peuvent plus se souffrir. Ces derniers vont, dit-on, former une nouvelle réunion de représentants, sous la condition expresse que les légitimistes en seront exclus.

— Les journaux judiciaires annoncent que la brochure du représentant Boichot, ayant pour titre : *Aux Electeurs de l'Armée*, et commençant par ces mots : « Camarades, quand la République est en danger, etc., » a été saisie aujourd'hui, et que des poursuites ont été dirigées contre le sieur Gerdès, imprimeur de cette brochure. Le parquet trouve dans cet ouvrage les délits d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, d'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale, et de provocation ayant pour but de détourner les militaires de leurs devoirs et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs.

Il nous est difficile, pour notre part, de trouver tant de délits dans un écrit dont voici la conclusion :

« Bientôt de nouvelles élections auront lieu ;
» soyez unis, chers camarades, et quoi qu'on fasse,
» n'abandonnez jamais la sainte cause du peuple,
» qui est la vôtre. Ce n'est que par le triomphe de

» la démocratie que vous obtiendrez la réalisation
» des réformes si longtemps inutilement attendues
» par l'armée. »

— On lit depuis quelque temps dans plusieurs journaux la note suivante :

« M. Véron, le directeur du *Constitutionnel*, et l'un des principaux confidents de l'Elysée, vient de faire une nouvelle conquête. Les plaisanteries quotidiennes du *Charivari* contre le protecteur de Mlle Rachel font le désespoir d'un homme qui se vante d'avoir toujours réussi. Comme il est riche et entreprenant, rien ne lui résiste. Il a donc formé le projet d'enlever la rédaction du *Charivari*. Vous avez remarqué ces comptes rendus des séances de l'Assemblée, articles d'une verve inépuisable et rédigés par M. Lireux. Eh bien ! le spirituel et incisif écrivain a passé, armes et bagages, dans le camp de M. Véron, moyennant 1 000 fr. par mois et un traité de trois ans. M. Lireux est devenu rédacteur du *Constitutionnel* pour les feuilletons de théâtres. M. Véron espère arriver à éteindre successivement tous les feux du *Charivari*, et ce grand homme d'Etat n'aura plus qu'à s'admirer dans sa gloire. Nous vivons dans un siècle où Figaro peut devenir président de la République. »

Nous n'aurions pas reproduit cette note si la véracité n'en était attestée par les lignes suivantes du *Charivari* :

« Cette nouvelle est vraie en partie, et, à compter du 1er février, M. Lireux, appelé à rédiger le feuilleton dramatique du *Constitutionnel*, devient étranger à la rédaction du *Charivari*. »

— On a remarqué hier, à la séance, l'attitude parfaitement silencieuse de la Montagne. La droite seule s'est livrée de temps en temps au jeu des interruptions.

Il paraît que c'est par suite d'une résolution prise dans une réunion convoquée *ad hoc*, que la Montagne a décidé qu'elle priverait les orateurs de la droite du bénéfice de ses exclamations. On assure qu'en apprenant qu'il allait perdre le *tremplin* sur lequel sa parole s'est habituée à rebondir, M. de Montalembert se serait écrié : Si cela dure, il n'y aura plus moyen de parler, ou bien il faudra demander à ses amis l'assistance qu'on n'obtiendra plus de ses adversaires.

Les détails qu'on vient de lire sont extraits de l'*Evénement*. Nous ne saurions trop féliciter la Montagne de son attitude réservée. La modération de la démocratie est la mort de la réaction. Félicitons aussi les ouvriers qui ont assisté tous dernièrement avec une résignation exemplaire à l'enlèvement d'un grand nombre d'arbres de la liberté par des agents de police. La destruction de la plupart de ces arbres manquait absolument de prétexte.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi dit de quatre sous, a terminé son travail. Elle conclut au rejet, mais elle propose de donner une prime à tous les militaires des grades inférieurs qui après avoir accompli leurs sept années de service rentreraient à rester sous les drapeaux. Dans ce cas les sous-officiers auraient une augmentation de 25 c., les caporaux de 12 c., et les soldats de 10 c. par jour.

— L'association fraternelle des limonadiers du café de l'Union, rue du Roule, 3, a l'honneur de prévenir les démocrates qu'elle ouvrira dimanche prochain, 3 février, une succursale, rue du Faubourg-Saint-Martin, 22.

Café-estaminet de la France-Nouvelle.

LES ACTES DU POUVOIR. — On lit dans le *Républicain du Rhin* :

« *Jebsheim*. — Un jeune homme de cette commune avait ouvert une école privée dans son lieu natal, dans le double but de se procurer une existence et de secourir ses vieux parents. Le père est un vieillard infirme.

» Son activité, son zèle infatigable et ses bons procédés d'enseignement attirèrent bientôt un grand nombre d'enfants dans son école : il fut aimé de ses élèves et estimé de leurs parents.

» Après février, il fut nommé capitaine de la garde nationale et membre du conseil municipal. Mais, hélas ! son chaud patriotisme, son dévouement sans bornes à la République lui devinrent fatals. Ses ennemis politiques lui suscitèrent des tracasseries sans nombre ; il fut signalé aux autorités universitaires et judiciaires comme un factieux, un homme dangereux ; il fut mandé à la barre du *comité supérieur*, cité en police correctionnelle, condamné à plusieurs reprises à des amendes plus ou moins fortes ; enfin, dans ces derniers temps il fut suspendu de ses fonctions pendant deux ans.

» Dans cette situation, comment se procurer les moyens d'existence, comment secourir ses vieux parents ?... On lui suggéra l'idée de donner des leçons dans les maisons privées, et il suivit ce conseil.

» Mais les vexations auxquelles il avait été en butte, les tribulations de toutes sortes qu'il avait subies avaient déposé dans son corps un germe de maladie grave : une fièvre nerveuse s'en suivit.

» Au plus fort de la maladie, une nouvelle condamnation vint frapper le pauvre instituteur, pour avoir *osé* donner des leçons dans les maisons privées... *Voilà comment on encourage le travail !* »

ALLEZ TOUJOURS ! — On nous écrit de Chartres :

« La réaction est décidément très imaginative. Voici encore une de ses nouvelles prouesses.

» On a saisi ou mieux, pris, chez les libraires de Chartres, tous les almanachs quelconques. Il est vrai qu'on a rendu le *Bon messager* et autres d'aussi blanche farine.

» Les marchands ont protesté ou réclamé auprès du procureur de la République ; ce n'était pas à Caïphe qu'ils avaient affaire ; c'était à Pilate.

» La saisie avait eu lieu d'*ordre du préfet*. (Pardon de ce jargon, mais il paraît que c'était là le langage des autorités qui respectent le langage comme la loi.)

» Qui confère un pareil droit aux préfets ?

» Encore si Chartres, *jouissait* de l'état de siége, et si M. de Grouchy avait l'honneur d'être caporal.

» Le département d'Eure-et-Loir n'est pas très avancé, et tous les vrais démocrates sentaient le besoin de pareilles mesures pour activer la propagande républicaine. »

EMPOISONNEMENTS PAR LE GIBIER. — On a cité des cas d'empoisonnements fort singuliers arrivés à des habitants de la campagne, dont on ne pouvait rapporter la cause à aucune circonstance spéciale, sinon que peu auparavant ils avaient mangé à leur repas des perdrix trouvées mortes dans les champs.

M. Maumené, professeur de chimie à Reims, vient de publier quelques observations à ce sujet.

Des perdreaux, dit-il, ont été trouvés morts sur le territoire de Lavannes, près de Reims, au nombre de vingt-cinq la première fois, puis une seconde fois au nombre de douze. C'étaient vraisemblablement des compagnies entières. M. Maumené les ayant examinés, reconnut que ces animaux avaient été empoisonnés par l'arsenic (acide arsenical).

D'où pouvait provenir cet arsenic ? évidemment des pâtes arsénicales assez répandues aujourd'hui dans les champs pour la destruction des souris, ou des blés chaulés à l'acide arsénieux, en vue de les préserver du charbon.

Il résulte de ces observations, que nos marchés peuvent aujourd'hui faire courir aux consommateurs de véritables dangers.

LE FRANC-MAÇON. — Il y a un an, le duc de Cazes, dans une fête d'ORDRE DU SUPRÊME CONSEIL, faisait l'éloge du journal LE FRANC-MAÇON et de son fondateur et rédacteur en chef, M. Dechevaux-Dumesnil. Dans la fête SAINT-JEAN, du 27 décembre dernier, l'orateur du GRAND ORIENT DE FRANCE, M. Duez, faisait aussi, devant cinquante députations de loge, un court et brillant compte-rendu du journal le *Franc-Maçon*, et parlait avec éloge de son directeur, M. D. Dumesnil, finissant par ces mots : « Véritablement le succès du FRANC-MAÇON est un fait accompli. » Il souhaite au *Franc Maçon* de rendre compte de cette fête avec autant de bonheur que pour celle de Versailles.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mulhouse. — M. J. — Reçu les 799. — Passé écrit. de conform. — Nous all. v. adress. les reçus. — Avez-vous reçu le Bull. ? — Rem. frat. à tous

Le Pecq. — M. A. R. — Reçu et pris note. — Rem.

Pont-d'Ain. — M. R. — Reçu les 15. — Appliq. de conform. — Rem.

Lesoux. — M. D. — Reçu les 12. — Appliq. de conform. — Rem.

Boulogne-sur-Mer. — M. L. — Reçu et pris note. — Expéd. la broch. pour la 2e fois.

Fargniers. — M. C. — Reçu les 40. — Fait le réab. — Expéd. les broch. — Affect. souv. de A. Gn. anc. f. 2e d'art 1er b. — Metz et surtout P. à M.

Montpellier. — M. V. — Reçu. — Pris note pour la R. 1850. — Expéd. les liv. demandés. — Avez-vous reçu le Bull. ?

Malaucene. — M. V. — Nous av. bien reçu. — Nous expéd.

Zurich. — M. B. — Reçu. — D'accord. — Affect. compl.

Douai. — M. D. — Reçu 12 p. 2e sem. R. 1849. — Reçu.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. .... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe. ... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Hamard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 31 janvier 1850.

La Bourse était très animée, et chacun attendait le moment de la réponse des primes ; mais un quart-d'heure après l'ouverture du parquet les spéculateurs à la baisse ont perdu tout espoir de faire décrocher le taux de 95 fr. ; ils ont aussitôt retourné leurs opérations, et au prix de 95-45, toutes les primes ont été livrées. On disait qu'un capitaliste anglais, associé avec de riches Hollandais, avait donné l'ordre de lever des masses de rentes françaises ; ce qui a contribué à faire arriver le 5 0/0 au plus haut cours, depuis le 23 février 1848. On a remarqué que le comptant s'est toujours tenu au-dessus du cours.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	95 60	Zinc Vieille-Montagne	»»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 65
Quatre 0/0, j. 22 sept..	»» 25	Cinq 0/0 Romain......	86 1/2
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 05	Espag. 3 0/0 dette ext.	»» »/2
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 3/8
Bons du Trésor......	» »/»	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2377 50	— Empr. 1840.	99 1/4
Rente de la Ville......	»» »»	— Empr. 1842.	»» »»
Obligat. de la Ville ..	»»»» »»	— Banq. 1835..	560 »»
Obl. Emp. 25 millions.	1185 »»	Emprunt d'Haïti.....	»»» »»
Obligat. de la Seine...	1060 »»	Piémont, 5 0/0 1849...	87 50
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. anc..	970 »»
Quatre-Canaux.......	1090 »»	— Oblig. nouv.	»»» »»
Jouis. Quatre-Canaux.	76 25	Lots d'Autriche 1834.	400 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant............	95 30	95 60	95 »»	95 50
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant..........	58 05	58 15	57 85	58 15

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	p »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	35 »/»
3 0/0 —	05 »/»	3 0/0 —	22 1/2

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1r cour	P. haut	Dr cour
415 »»	»»» »»	Saint-Germain.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
203 75	203 75	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
170 »»	168 75	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
830 »»	833 75	Paris à Orléans......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
587 50	587 50	Paris à Rouen........	»»» »»	588 75	»»» »»
258 75	260 »»	Rouen au Havre......	260 »»	261 25	261 25
215 »»	215 »»	Marseille à Avignon..	»»» »»	213 75	»»» »»
115 »»	115 »»	Strasbourg à Bâle....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
330 »»	330 »»	Orléans à Vierzon....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
415 »»	417 50	Orléans à Bordeaux...	416 25	420 »»	520 »»
468 75	470 »»	Chemin du Nord......	470 »»	472 50	472 50
112 50	112 50	Montereau à Troyes..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
360 »»	360 »»	Paris à Strasbourg...	»»» »»	360 »»	»»» »»
272 50	271 25	Tours à Nantes.......	»»» »»	271 25	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 1 Février.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODEON. — François le Champi, l'Acte de naissance.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Un Monsieur, Chaumontel, un Ami malheureux, le Poltron.
VARIETÉS. — Catagnettes, Lully, les Métamorphoses.
GYMNASE. — Diviser, l'Ambassadeur, Quitte pour la peur, Mlle de Liron.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Tribulations, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année, N° 33 — Samedi 2 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 1er FÉVRIER.

Assemblée nationale.

La mortification, dans les ordres monastiques les plus austères, ne procédait point d'un principe fécond de dévouement, mais d'un calcul de l'égoïsme. Terrifié par les brasiers de l'enfer, enivré d'avance par les délices du paradis, désespérant de jamais créer, dans ce monde, un ordre durable, on n'aspirait qu'à *faire son salut*. Pour y parvenir, on se dérobait aux tentations comme aux devoirs, aux fonctions utiles du monde, et l'on se donnait la discipline à cœur joie, trop heureux d'acheter, par quelques années de macérations, une éternité de plaisirs.

Ces réunions de spéculateurs plaçant leurs souffrances avec hypothèque dans l'autre vie, s'imposaient des règles tendant à mutiler, à supplicier par tous les moyens la nature humaine; pour combattre la passion, pour mieux la torturer, on en avait fait une étude savante, une analyse consciencieuse. Les trappistines, pour se martyriser plus complètement, avaient noté toutes les circonstances d'où naît l'attrait industriel; elles savaient qu'il est agréable de travailler par groupes, en présence de ses semblables; aussi ne prenaient-elles l'aiguille et les instruments de culture qu'en se tournant le dos, sans se parler ni se voir; une science du travail attrayant, presque phalanstérienne, n'avait été employée qu'à perfectionner les privations et à raffiner la douleur.

Ainsi on agit la réaction à l'égard de nos libertés, elle en connaît la liste et la valeur aussi bien et mieux que les démocrates; elle en a fait l'analyse exacte, afin de les annihiler tour à tour. Il y avait en France un droit de réunion, — il est suspendu pour une année, — une liberté de la presse, — rétablissement des lois de septembre avec aggravation; lois contre la vente et la distribution *des écrits mêmes que la justice ne poursuit pas*, mais qui déplaisent au pouvoir, — il y avait une liberté d'enseignement, du moins elle était promise, — loi contre les instituteurs mis à la discrétion des préfets; — il y avait une liberté individuelle, — établissement arbitraire et prolongation indéfinie de l'état de siége qui est aujourd'hui le régime russe; — une liberté d'association, — interdiction des banquets, des clubs, arrestation des hommes *suspects* toutes les fois qu'ils se concertent, même pour créer des sociétés de secours mutuels.

Une liberté restait, celle de la tribune, — voici qu'on interdit dans six départements la circulation du discours prononcé en pleine Assemblée nationale par le représentant Victor Hugo. — Voici enfin que deux réactionnaires de la plus belle eau, M. Cordier (du Calvados), appuyé par M. Baze, offrent à l'Assemblée une proposition destinée à limiter l'usage du droit d'initiative parlementaire, c'est-à-dire à étouffer les propositions de la minorité qui se permet encore quelquefois de soumettre à la majorité des projets socialistes.

La portée politique de la proposition était évidente et n'a pas été niée. La majorité cependant a reculé devant l'application d'une nouvelle mesure d'intolérance et de compression; 250 voix se sont prononcées pour M. Cordier (du Calvados), c'est déjà beaucoup, mais 342 membres ont voté contre lui. La proposition a été rejetée, non sans agitation et sans surprise sur certains bancs.

Les principes de la véritable liberté ont été noblement soutenus dans cette discussion par M. Valette, d'autant plus louable qu'il ne partage pas les opinions aujourd'hui menacées.

M. Bancel fils a protesté avec chaleur contre la *mise en interdit de la minorité*. Son discours, plein de franchise et de fermeté, lui conserve la place élevée qu'il avait déjà conquise parmi les orateurs du parti démocratique.

Assistance publique. — Enfance et adolescence.

OU COMMENCE À PERCER L'UTOPIE DE M. THIERS.

M. Thiers, après s'être exercé dans les *principes généraux* de son rapport au style onctueux et jésuitique, après avoir usé et abusé du mot Dieu, après avoir fait force génuflexions, et s'être fardé de religiosité et de componction, divise le reste de son travail en trois parties : la première, consacrée à l'enfance et à l'adolescence; — la deuxième, à l'âge mûr; — la troisième, à la vieillesse.

Nous suivrons M. Thiers dans le plan qu'il s'est tracé.

M. Thiers, après avoir affirmé que « la misère » est la condition inévitable de l'homme dans le » plan général des choses, » ajoute : « Cependant, » Dieu, dans le plan sublime de la création, a » mêlé toutes choses sans confusion et avec une » harmonie qu'on admire toujours davantage » quand on s'applique à y pénétrer. »

Voilà deux propositions passablement discordantes, nous serions curieux de savoir comment M. Thiers les harmonise; en effet, à quoi bon « l'homme, cet être si parfait, que Dieu, dit-on, « a créé à son image » (1). Pourquoi l'homme aurait-il été créé si, par la fatalité de la misère, il devait être constamment en butte aux plus cruels soucis; l'homme, l'être de prédilection de Dieu, ne devrait donc jamais jouir de l'harmonie universelle ?

(1) Rapport de M. Thiers.

Mais passons.

Que propose de nouveau M. Thiers, pour venir au secours de l'enfance et de l'adolescence? RIEN! c'est à la lettre :

« Il n'est donc, dit-il, pour l'enfance au moins, » aucun genre de secours qui n'ait été imaginé » déjà par la charité ingénieuse et créatrice des » générations qui nous ont précédés, et même de » la génération à laquelle nous appartenons. Enfants trouvés, Sociétés de charité maternelle, » Bureaux de nourrices, Crèches, Salles d'asile, » Fixation des heures de travail pour les enfants, » Sociétés de patronage, Colonies pénitentiaires et » agricoles, Hospices des Sourds-Muets et des » Jeunes-Aveugles, tous ces genres de prévoyance, anciens ou récents, embrassent dans leur » ensemble l'enfance tout entière. Nous sommes » donc fondés à dire que, pour cet âge, le zèle » des particuliers et de l'Etat n'avait rien laissé à » inventer, sinon à faire. »

Or, voilà qui est net et catégorique : rien n'a été laissé à inventer, *sinon à faire*, dit M. Thiers; acceptons cette conclusion et voyons ce que M. Thiers veut faire. Il dit : « Nous nous » bornons donc à prétendre que tout a été imaginé, mais nous ajoutons à l'instant même que » dans tout ce qui a été entrepris, il reste à perfectionner, à réformer d'après l'expérience, À » ÉTENDRE D'APRÈS LES BESOINS. »

Admettons donc aussi que tout ait été inventé, qu'il n'y ait plus qu'à étendre d'après les besoins.

Il semble qu'arrivé à cette conclusion, M. Thiers aurait dû se demander quelle peut-être l'étendue de ces besoins et prendre la peine de les calculer.

M. Thiers n'y a même pas songé. Nous allons le faire pour lui.

Qu'est-ce que la France, sous le rapport de l'assistance ou de la misère ?

Un pays dans lequel, pour que chaque habitant eût au moins du pain de froment à manger, la consommation du froment devrait monter à 102 millions d'hectolitres, valant à peu près 2 milliards. Et la France ne consomme que la moitié de cette quantité, se nourrissant pour le reste de pain fait de graines inférieures, malsaines et insipides (1).

Mais là où la nourriture est malsaine, sans s'arrêter à d'autres influences plus ou moins pernicieuses d'habitation, de vêtements, etc., les races s'abâtardissent et s'étiolent immédiatement; la maladie se greffe sur le mauvais régime : et avec la maladie, la misère augmente.

(1) Cette évaluation appartient à M. Moreau de Jonnès, le statiticien officiel. L'auteur du *Bilan de la France* est arrivé à une évaluation analogue, mais plus précise, en calculant directement la ration alimentaire des hommes, des femmes et des enfants. Il établit que la consommation annuelle en pain de froment par la population de la France devait être de 3 850 000 000 kilogrammes de pain ayant une valeur de 1 752 000 000 de francs.

La France est donc un pays malade de misère.

Chez une population malade de misère, l'enfance et l'adolescence sont condamnées aux plus cruels martyres; la reproduction de l'espèce est frappée même avant la naissance.

On compte en France, année commune, 30,000 enfants mort-nés.

Sur 34,000 enfants abandonnés, les 3/5, ou 20,000 périssent de misère dans la première année de leur existence.

La mortalité générale de la France est encore très considérable; chaque année, la mort frappe 800,000 personnes. Malheureusement, sur une aussi grande mortalité, la nature des décès n'est déterminée que pour une fraction minime, pour 18 à 20,000 personnes seulement (1).

	hom.	fem.	totaux.
Morts accidentelles,	5757	1733	7490
Suicides,	1318	385	1703
Meurtres,	289	85	374
Exécutions,	44	8	52
Morts de la variole,	1818	1455	3273
Epidémies,	2779	2424	5203
Totaux.	12005	6090	18095

Mais, d'après le fait capital que nous avons établi, relatif à la mauvaise nourriture de la moitié des habitants de la France, la misère et la maladie doivent moissonner au moins 400,000 personnes de plus que si le régime journalier était en rapport avec les besoins RÉELS de la population.

L'enfance et l'adolescence paient un large tribut à la mort par la misère.

Il y a plus, et nous voudrions que l'on n'oubliât pas toujours ce fait, à savoir que le 1/3 de la population en France est composé d'enfants et d'adolescents *au-dessous de seize ans*; on en compte près de douze millions. Sur ce nombre sept millions sont rangés dans la classe des enfants *au-dessous de neuf ans*.

La misère doit donc frapper plus cruellement, et sur une plus vaste échelle, l'enfance et l'adolescence que l'âge mûr et la vieillesse.

Or, nous ne sachons pas que l'enfance et l'adolescence s'occupent beaucoup de politique et de cocarde rouge, bleue ou blanche. Nous prions donc M. Thiers, en sa qualité d'homme libre et moral, — car il définit la France, un pays moral et libre; — nous prions M. Thiers et ses amis de ne pas oublier ce fait; il est de la plus haute importance dans la question de l'assistance publique.

Eh bien! des quelques chiffres que nous venons de poser, il résulte que l'assistance, *étendue d'après les besoins*, comme dit M. Thiers, de-

(1) La statistique officielle est d'une nullité désespérante sous ce rapport. Voici le nombre des décès relevés en 1846 par catégories :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 2 FÉVRIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

LES PLAIGNANTS.

SCÈNE VIII.

LE CHAOUCH.

(Revenant, son opération achevée.) Il y a là un Mekrazeni venu hier de l'ouest qui demande à te parler.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Fais entrer.

(Le Mekrazeni entre. Figure militaire, tenue irréprochable, pistolets et couteaux à la ceinture, sabre pendu sur le burnous, un peu en arrière de l'épaule gauche, chabirs (2) et djebira à la main droite.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

(Au Mekrazeni.) Que veux-tu ? qu'y a-t-il pour toi ?

LE MEKRAZENI.

Je suis Mekrazeni du général Tenqsob; j'ai apporté hier une dépêche de lui.

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849 et des 6, 9, 18, 19, 23 24, 25, 30 et 31 janvier et 1er février 1850.

(2) Chabirs, éperons.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je le sais; après?

LE MEKRAZENI.

Tu connais le général Tenqsob ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Certainement. Le général Tenqsob est connu de tout le monde en Afrique. Après?

LE MEKRAZENI.

Je suis son ami intime !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je n'en doute pas !

LE MEKRAZENI.

Il n'y a pas un homme au monde qu'il aime comme moi.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je le crois.

LE MEKRAZENI.

(Criant.) Je suis son vieux serviteur, Bou Razia; c'est moi qui conduis ses colonnes; il ne peut pas se passer de moi en expédition; quand je ne suis pas là, il ne cesse de dire: qu'on m'amène mon vieux serviteur Bou Razia !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Certes! je n'ai garde d'en douter. Après!

LE MEKRAZENI.

Il m'aime beaucoup, toutes les fois qu'il me rencontre, il m'embrasse et se réjouit de me voir.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est beaucoup d'honneur pour toi; mais enfin, où veux-tu en venir?

LE MEKRAZENI.

(Criant très fort.) Je suis son ami intime, il ne connaît que moi dans tout l'ouest.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyons, sois tranquille, tu n'as pas besoin d'en dire tant pour te recommander de son nom; il suffit que tu viennes de chez lui pour que tu sois traité le mieux possible, non-seulement en considération des hautes fonctions qu'il exerce, mais encore à cause des sentiments particuliers de dévouement que j'ai pour sa personne; ainsi parle sans crainte, mais sois bref.

LE MEKRAZENI.

J'ai à me plaindre de ton kaïd des Diafs, El Hhadj Bou Tâm; il ne m'a pas traité avec les égards qui sont dûs à un ami intime du général Tenqsob.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (prend tout-à-fait la chose à cœur, connaissant les susceptibilités du général à cet endroit.)

Comment! est-ce qu'on ne t'a pas fait une hospitalité convenable?

LE MEKRAZENI (d'un air lamentable).

Ah! Sidi, depuis mon arrivée, mon pauvre cheval et moi n'avons rien mangé.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est prodigieux!

LE MEKRAZENI.

Par ta tête chérie! nous sommes littéralement morts de faim, mon cheval et moi.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

(Au chaouch). Fais-moi venir Bou Tâm tout de suite. (Au Mekrazeni.) En attendant, donne-nous quelques nouvelles de votre pays; que se passe-t-il chez vous en ce moment?

LE MEKRAZENI.

Rien, absolument rien; il n'y a que le bien et la tranquillité, gloire à Dieu!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Comment! les Beni Dag sont décidément en paix?

LE MEKRAZENI.

Les Beni Dag! par la bénédiction de mes éperons! ils ne seront en paix que quand nous les aurons tous pendus aux chênes de leurs forêts, comme dit le général Tenqsob.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

La tranquillité n'est donc pas parfaite de ce côté?

LE MEKRAZENI.

Ah! bien oui; ils viennent tout récemment d'assassiner un de leurs kaïds, ce pauvre Moustapha el Mequetoul.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Vous ne connaissez pas encore les auteurs de cet assassinat?

LE MEKRAZENI.

Bah! quand on leur demande qui a fait le coup, ils répondent que ce sont des jeunes gens, et qu'il ne faut pas prendre au sérieux les petites folies de jeunesse.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà, par ma foi! une réponse bien imaginée.

LE MEKRAZENI.

Ils n'en ont jamais d'autres; ce sont toujours les jeunes gens, rien que les jeunes gens, qui font tous les coups; ils prétendent qu'il faut que jeunesse se passe, et qu'il n'y a pas à s'inquiéter de tout cela.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais il paraît que jeunesse ne passe pas vite chez eux. Voyons, et dans le nord, du côté de la mer, comment est-on?

LE MEKRAZENI.

De ce côté, rien, absolument rien; il n'y a que le bien et la tranquillité, Gloire à Dieu!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Les Oud-Naïdin sont donc venus à la raison?

LE MEKRAZENI,

Les Oud-Naïdin? le général Tenqsob, que Dieu

vrait se répandre au moins sur *dix* millions d'enfants et d'adolescents, — car on peut porter au moins à ce chiffre le nombre des enfants besoigneux.

Bien entendu que nous ne faisons aucune distinction entre les enfants des campagnes et ceux des villes : la sollicitude de la Société doit s'étendre sur tous également.

M. François Delessert, homme peu révolutionnaire, croyons-nous, émettait le même avis devant la chambre des députés en 1846. Il constatait, en parlant des salles d'asile, qu'on ne comptait à cette époque que 100 000 enfants fréquentant ces institutions, et que ce nombre devrait s'élever à un million; si ce n'est à deux millions et demi pour toute la France.

En 1843 on comptait en effet 1489 salles d'asile dans lesquelles étaient recueillis 96.192 enfants.

En trois ans, c'est-à-dire de 1840 à 1843, il a été consacré aux salles d'asile 1,547,082 fr., c'est-à-dire environ 500,000 fr. par an pour 100,000 enfants.

Mais comme ces 1,489 salles d'asile étaient loin de présenter les conditions hygiéniques indispensables, il faudrait au moins porter à un million les dépenses à faire par 100,000 enfants.

C'est-à-dire que pour deux millions de pauvres petites créatures à recueillir dans les salles d'asiles la dépense s'élèverait à 20 millions de francs.

Si l'on ajoute à cette dépense celles des pauvres mères en couche, des nourrices, des crèches, des enfants trouvés, des colonies pénitentiaires et agricoles, des sociétés de patronage, des hospices des Sourds-Muets, et en un mot de tous les établissements dont parle M. Thiers; si l'on y ajoute, ce que M. Thiers oublie, des hôpitaux pour les enfants malades, on arrive à cette conséquence forcée, que pour *étendre ces institutions d'après les besoins*, il faudrait une dépense de plusieurs centaines de millions, c'est-à-dire une dépense quatre à 5 fois plus forte que celle de TOUS les établissements existants.

Voilà le fait.

M. Thiers aura beau se récrier, les conséquences que nous venons de déduire de son principe d'extension selon les besoins, n'en resteront pas moins; d'ailleurs M. Thiers n'a-t-il pas ajouté :
« L'Etat, libre et prudent dans sa bonté, n'en sera
» pas moins largement bienfaisant. De même que
» l'Etat tend au grand, au beau, par goût pour
» le grand, pour le beau; de même qu'il élève
» des monuments magnifiques pour exciter l'ad-
» miration des hommes, qu'il sacrifie le sang de
» ses soldats pour conserver à la nation son re-
» nom d'héroïsme, de même il tendra à la bien-
» faisance pour lui conquérir l'estime univer-
» selle. »

M. Thiers est donc un utopiste? Sans doute. M. Thiers et la commission des *Trente* ont voulu entreprendre à nouveau l'œuvre des Danaïdes, ils ont cru qu'avec de l'eau bénite ils parviendraient à remplir les tonneaux défoncés : ils se sont mis à la besogne sans jamais regarder si les tonneaux s'emplissaient oui ou non; ils croyaient les avoir remplis...

Voilà à quoi ils ont dépensé sept mois de labeur. C'est triste.

Ces bonnes gens n'ont pas compris que la question de l'assistance élevée à la hauteur d'un principe est un non-sens; ils n'ont pas compris qu'une meilleure ordonnance du travail, de la production, de la consommation, peut SEULE porter remède à la misère, en développant l'aisance et le bien-être.

En parlant de l'enfance, ils n'ont pas même cherché à imiter ce bel exemple du maire de Lannion qui a pu arriver au magnifique résultat de faire *garder, instruire, vêtir et nourrir* cent enfants dans une salle d'asile moyennant 2 000 fr. par an 6 à 7 centimes par jour.

Ils se sont dit : *Vade retro Satanas!* loin de nous, maire de Lannion, tu as pactisé avec le diable; tu as vendu ton âme pour le manteau de socialiste!

Eh bien, marchez, marchez monsieur Thiers; faites le tour du monde pour aller, de Paris, à Saint-Cloud, à votre aise; mais permettez qu'on inscrive sur votre pavillon aux couleurs de la *Vertu charmante*, ce petit mot : UTOPIE!

Les Arbres de liberté.

On se rappelle avec quelle sensibilité ingénieuse les prolétaires de Paris exprimèrent leur sympathie à Louis Blanc, à Caussidière, en couvrant de fleurs le pilori où M. Baroche avait affiché leurs noms. Nous empruntons au *Courrier français*, journal réactionnaire, une preuve nouvelle de l'intelligence et de la délicatesse répandues chez ce peuple qui sauvera la France et qui sera la base inébranlable de l'ordre, quand il aura trouvé un gouvernement assez éclairé pour le comprendre, assez généreux pour se fier à lui :

Aujourd'hui, à quatre heures du matin, Paris a été menacé d'une petite émeute.

Des agents de police ont voulu couper l'arbre de la liberté du parvis Notre-Dame; mais une foule d'ouvriers qui se doutaient de cette expédition s'y sont opposés de telle sorte, que les agents de l'autorité se sont un instant vus forcés de se retirer.

Les ouvriers en ont profité pour river sur l'arbre menacé une plaque en cuivre portant ces mots :

A MONSEIGNEUR AFFRE, ARCHEVÊQUE DE PARIS, POUR SON DÉVOUEMENT A L'HUMANITÉ EN JUIN 1848.

Puis ils se sont dispersés en disant : « Maintenant, nous ne craignons plus qu'on l'arrache; il est sous la protection de l'archevêque. »

PARIS VU DE BRUXELLES.

Nous trouvons les détails suivants dans la correspondance parisienne des journaux belges :

Vous êtes dans le vrai depuis trois jours, quand vous exprimez des doutes sur le rétablissement de la bonne harmonie entre les deux pouvoirs.

Le système de gouvernement personnel du président n'a pas réussi; il en est abattu, mais il n'en est pas converti. Ses avances à la majorité se bornent jusqu'à présent à quelques phrases du *Napoléon*. Il ne désire pas, il redoute au contraire d'avoir pour ministres des hommes politiques de quelque importance.

Le président ne s'ouvre pas, il perd un temps précieux. On ne sait ce qu'il veut.

Les véritables directeurs de la politique de l'Elysée sous les ordres du président sont en ce moment M. Mocquard, secrétaire particulier du prince, et M. Pascal, chef du bureau de la publicité. Ce sont eux qui dirigent les travaux politiques et la publication qu'on en fait dans les journaux. La rédaction du *Napoléon*, confiée à M. Briffault et à M. Jacquier, sans être tout à fait en dehors de cette direction, n'en dépend pas pourtant complètement.

M. A. Chevalier, frère du célèbre et savant professeur et économiste, Michel Chevalier, est en sa qualité de secrétaire général de la présidence, uniquement chargé des affaires administratives qui s'y rattachent.

La tranquillité de la population parisienne pèse aux meneurs de Londres et à ceux des départements, principalement les plus voisins de la Suisse. Traqués par l'incessante vigilance du pouvoir que la loi sur le colportage a très fortement armée, ils ont exercé une forte dépression sur les meneurs de Paris; on cherche à développer la propagande orale, à propager des chansons incendiaires. La police agit énergiquement et justement contre ces agitateurs; il est fâcheux qu'à ces mesures toutes légitimes, se joignent des actes d'une taquinerie puérile. Hier et aujourd'hui, la destruction d'arbres de la liberté a donné un prétexte à quelques démonstrations qu'on n'avait pas vues depuis longtemps.

Une correspondance très active a lieu, en ce moment, entre les habiles et les prudents du parti démagogique à Paris, et les impatients de Londres, de la Suisse et de nos départements. Les réfugiés se fatiguent de leur exil, s'exaltent dans leur isolement et, ne se rendant pas compte des difficultés à vaincre, gourmandent les lenteurs et les calculs du comité directeur à Paris. Un autre motif presse les réfugiés d'agir, c'est leur situation précaire en Suisse. Ils voient arriver le moment où les puissances européennes vont cerner ce repaire du socialisme et des conspirations, enlever à la démagogie ce centre d'action il faut donc prévenir cette intervention des puissances.

UN ARRÊTÉ ILLÉGAL ET ARBITRAIRE DU PRÉFET DE L'INDRE.

Nous lisons dans le *Travailleur* :

Application abusive du droit de suspendre les instituteurs communaux, accordé aux préfets par la loi du 11 janvier 1850.

La démission courageuse et honorable du citoyen Dauphin, ex-instituteur communal d'Argenton, a causé à la préfecture une telle colère, que M. Chevillard, sans réfléchir aux conséquences de l'acte qu'il commettait, a rendu l'arrêté suivant :

« 22 janvier 1850.

» Nous, préfet de l'Indre,

» Vu la lettre adressée le 17 de ce mois à M. le maire d'Argenton, par le sieur Dauphin, directeur de l'école supérieure de cette ville, et ainsi conçue :

« La position faite aux instituteurs communaux
» par la dernière loi votée sur l'instruction, ne me
» permet pas de conserver plus longtemps un poste
» que j'occupe depuis 12 ans. Je viens donc accom-
» plir le plus impérieux des devoirs, le devoir d'un
» homme d'honneur, en vous priant d'accepter ma
» démission de directeur de l'école supérieure et de
» l'école mutuelle de cette ville. »

Vu les articles 1er, 3, 4 et 5 de la loi du 11 janvier 1850, arrêtons :

Art. 1. La démission donnée par le sieur Dauphin de ses fonctions d'instituteur communal à Argenton, n'est pas acceptée.

Art. 2. Le sieur Dauphin est suspendu, pour six mois, des mêmes fonctions, avec privation de traitement. Il lui est interdit de les exercer à Argenton et dans les communes limitrophes.

« Art. 3. M. le maire d'Argenton est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au sieur Dauphin, dans la forme administrative. Il sera en outre inséré au Recueil des actes administratifs.

» Le préfet de l'Indre, JULES CHEVILLARD. »

Nous nous associons à la protestation qu'inspire à notre confrère de l'Indre cette énormité arbitraire. Non, M. Chevillard n'avait pas le droit de frapper le citoyen Dauphin, en vertu d'une loi promulguée à Paris le 15, et exécutoire dans l'Indre quatre jours plus tard seulement, c'est-à-dire le 20 janvier, aux termes du paragraphe 3 de l'article 1er du Code civil, puisque ce citoyen était démissionnaire, c'est-à-dire indépendant de l'autorité préfectorale, depuis le 17 janvier. L'article 2 du Code civil dit que la loi ne peut avoir d'effet rétroactif.

S'il était admis qu'un citoyen démissionnaire demeurât soumis, comme avant, aux réprimandes et punitions de ses supérieurs tant que ceux-ci n'auraient pas accepté cette démission, il faudrait admettre qu'un officier rentré dans ses foyers resterait toute sa vie justiciable des conseils de guerre; ce serait le comble de l'absurde. Une fois donc la démission donnée, démission que personne ne peut refuser, le fonctionnaire a disparu, le citoyen seul reste; entre lui et ses anciens supérieurs, il n'y a plus de rapports hiérarchiques, plus de subordination.

A ces observations, que nous extrayons du *Travailleur de l'Indre*, il n'y a rien à répondre.

Nous encourageons donc le citoyen Dauphin à poursuivre par devant les tribunaux, et surtout par devant l'opinion publique, ce juge suprême et en dernier ressort, la condamnation de l'inqualifiable ukase de M. Chevillard, préfet de l'Indre.

Nous appellerons l'attention des instituteurs sur les réflexions suivantes du *Travailleur* :

« M. le préfet ne précise point, dans son arrêté, le cas de faute grave ni celui de négligence habituelle, et il a bien raison; car depuis douze ans que le citoyen Dauphin dirige l'école supérieure et l'école communale d'Argenton, aucun reproche de négligence ne s'est élevé contre lui, aucune faute grave ne peut lui être imputée. Il a eu, jusqu'à ce jour, et il possède encore en ce moment, malgré les persécutions de l'administration, l'estime, l'affection de tous les citoyens d'Argenton, du conseil municipal de cette ville.

» Sa faute, M. Chevillard, nous allons vous la dire : c'est d'avoir préféré sa dignité de citoyen libre à la position qu'il occupait si honorablement, c'est d'avoir mieux aimé donner sa démission que servir la réaction qui prétend bâillonner les instituteurs du peuple.

» Que les instituteurs communaux qui veulent et peuvent suivre l'exemple honorable qui leur a été donné par le citoyen Dauphin, ne craignent rien; qu'ils donnent leur démission, on ne peut ni la refuser ni les punir pour l'avoir donnée; si l'on a fait tant de bruit, commis tant d'illégalités, c'était pour les intimider; mais on avait compté sans la fermeté et l'énergie du citoyen aux dépens duquel on voulait faire un exemple.

» Le citoyen Dauphin, soutenu par les sympathies et l'estime du maire, du conseil municipal et de tous les habitants de la commune d'Argenton a ouvert une école privée, il continuera, malgré toutes les tracasseries, s'appuyant sur la loi, sur la justice. Depuis qu'il est devenu instituteur libre, le nombre de ses élèves a augmenté, et son dévouement bien connu; aidé par les sympathies des démocrates nombreux et intelligents d'Argenton, lui permettra d'admettre bientôt dans ses classes ceux même de ses anciens élèves qui sont trop pauvres pour payer leurs mois d'école.

» Le zèle de M. le préfet ne s'est point arrêté en si beau chemin; dès dimanche, le conseil municipal d'Argenton était convoqué pour délibérer sur l'admission des frères ignorantins, comme successeurs du citoyen Dauphin; et le conseil municipal, repoussant à l'unanimité cette proposition, n'hésitait pas à donner à notre ami un nouveau témoignage de reconnaissance. »

Revue de l'Extérieur.

La session du parlement anglais s'est ouverte hier. La reine n'y a pas paru; le discours royal a été lu par le lord chancelier. En voici les principaux passages :

« Dans le cours de l'automne dernier, des différends d'un caractère sérieux se sont élevés entre les gouvernements d'Autriche et de Russie d'une part, et la Sublime-Porte d'autre part, au sujet de la position d'un nombre considérable de personnes qui, après la fin de la guerre civile en Hongrie, s'étaient

---

le rende victorieux! va sortir chez eux pour les corriger.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ils ont donc encore fait quelque chose de mal.

LE MEKRAZENI.

Sidi Bou Krari! ils ont refusé de payer l'impôt, et ont accompagné le krelaça (1) à coups de fusils, jusqu'à la limite de leur territoire, l'agha Bou Reças a reçu une balle dans la cuisse.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Bien! et que dit le général?

LE MEKRAZENI.

Le général Tenqsob? Il dit que cette fois ce sera la bonne, et qu'il veut tous les exterminer. Bah! voilà quinze fois au moins que nous sortons pour tout exterminer, et nous n'avons jamais rien exterminé du tout. Vous autres Français vous êtes trop bons et vous ne savez pas comment traiter tous ces chacals d'Arabes. (Ici l'interlocuteur fait un signe horizontal de la main gauche, qui paraît résumer toute sa politique.) Il n'y a que ça, avec des diables pareils.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je ne suis pas tout-à-fait de ton avis. Il n'y a que les gouvernements faibles qui emploient la violence et l'injustice, deux auxiliaires qui finissent d'ailleurs toujours par les trahir. Les forts sont toujours patients et généreux, et c'est pour cela que nous n'employons les moyens de rigueur que quand il nous est impossible de faire autrement.

LE MEKRAZENI (qui, en définitive, est toujours de l'avis de celui qui est au-dessus de lui.)

C'est vrai, c'est juste, bien parlé!

(Le kaïd de Diafs arrive conduit par Djilali.)

Bou Tâm est un vieux serviteur qui a passé la soixantaine; il a donc vu de près le gouvernement des Turcs, et en connaît tous les détours. C'est un homme qui a toujours l'air d'un ministre entrant à la Chambre un jour d'interpellations, c'est-à-dire qu'il n'a jamais l'air bien à son aise, et qu'il semble toujours ruminer une riposte. Œil fin, nez légèrement retroussé, manches retroussées au-dessus du coude en signe de grand travail; doigts crochus, symbole de son amour désordonné à rafler les douros. Au demeurant, nourrissant assez bien ses hôtes, quand ils lui sont recommandés et qu'il craint une interpellation à leur sujet. A son arrivée, le mekrazeni, prévoyant une discussion sérieuse avec Bou Tâm dont l'habilité à la riposte est connue de tout le monde, tire de sa baloska un petit billet qu'il passe, avec un air de profond mystère, au chef du bureau arabe.

Ce billet est ainsi conçu :

« Mon cher ami,

» Bou Razia vous porte une dépêche que je vous prie de faire parvenir le plus promptement possible à Alger. Soignez mon vieux Mekrazeni; il se plaint toujours qu'on ne lui donne rien à manger chez vous. Forcez-le au silence, cette fois, en lui faisant servir un bon couscous au mouton; bien que le règlement n'accorde pas de mouton au Mekrazeni, donnez-lui en à cause de moi et aussi à cause de son appétit surhumain.

Adieu. Signé, général Tenqsob.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à Bou Tâm).

C'est ainsi que tu tiens compte des recommandations que je t'ai faites. Ne t'ai-je pas dit de soigner d'une manière particulière les mekrazenis du général Tenqsob?

BOU TAM.

Oui, certes, tu me l'as dit : aussi n'ai-je garde d'y manquer.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien! tiens, en voilà un qui se plaint que ni lui ni son cheval n'ont rien mangé depuis hier.

BOU TAM (avec un air de profond étonnement).

Sidi Bou Krari! Je ne m'attendais pas à celle-ci!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyons, lui as-tu donné du couscous? (1).

BOU TAM.

Que Sidi Abd-Alla m'étrangle, si je ne lui en ai pas donné quatre plats, deux hier et deux ce matin.

LE MEKRAZENI.

Je ne connais pas le mensonge, moi. Il est vrai qu'il m'a donné quelques plats de couscous; mais ils étaient si petits!

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à Bou Tâm).

Et le mouton?

BOU TAM.

Chaque plat était garni de sa portion de mouton, ainsi que je le fais pour les grands personnages.

LE MEKRAZENI.

Ce n'était pas du mouton!

BOU TAM.

C'était du cheval peut-être?

LE MEKRAZENI.

Non, c'était de l'agneau!

BOU TAM.

De l'agneau! Sidi Bou Krari! un mouton d'un an, ce qu'il y a de meilleur!

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à Bou Tâm).

Et le café?

BOU TAM.

Le café? Sidi Mamar! Coupe-moi en morceaux, si cet ogre n'en a pas avalé cinquante-sept tasses depuis hier soir! et encore, ne suis-je pas certain de les avoir toutes comptées.

LE MEKRAZENI.

Peuh! quel café! de l'eau de la fontaine.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à Bou Tâm).

Et son cheval?

BOU TAM.

Je lui ai donné deux fois de l'orge, comme j'en dois donner réglementairement, c'est-à-dire deux fois la mesure que tu connais.

LE MEKRAZENI.

Belle orge, ma foi! la moitié de terre et autres saletés. Mon cheval n'en a pas voulu. Qu'on aille voir, on lui trouvera la moitié de la musette encore pleine.

BOU TAM,

Parbleu! je le crois bien, l'animal est repu, et ne peut en manger davantage; il n'est pas comme toi, qui me fais l'effet ne manger indéfiniment.

LE MEKRAZENI.

Sidi Bou-Krari! moi! mais je suis connu dans tout l'Ouest pour ma sobriété.

BOU TAM.

Que Sidi Mamar me crève les yeux si tu dis un mot de vérité. (Au chef de bureau arabe.) Ne le crois pas, c'est un gouffre, que cet être-là. Les magasins de l'administration ne pourraient pas le satisfaire. Demandes-en des nouvelles, et tu verras ce qu'on t'en dira.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Le dernier mot de la lettre du général me confirme assez dans cette opinion. (Au Mekrazeni.) Ah ça, tu as donc un appétit prodigieux?

LE MEKRAZENI.

Ah! Sidi, quelle plaisanterie!

BOU TAM.

Je te dis que ce n'est pas un homme, c'est un gouffre. Si ce gaillard continue à faire les courriers de ce côté-ci, je suis un homme ruiné. Ce n'est pas seulement mon bénéfice, mais encore mon pauvre patrimoine, qui passeront par son ventre, que Dieu le rétrécisse! (D'un air très sérieux.) Je t'en supplie, si tu te sens quelque pitié pour un pauvre homme, demande avec instance au général de ne nous jamais renvoyer cet ogre-là.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Allons, calme-toi, on avisera. (Au Mekrazeni.) Tiens, voici le reçu de ta dépêche; fais-moi le plaisir de retourner chez toi.

(Il sort suivi de Bou Tâm, avec lequel il engage une petite discussion anodine, où les épithètes de fils de cochon, fils de chien dominent et accentuent les périodes. Si bien que Djilali est obligé de sortir un instant et d'exercer son pouvoir discrétionnaire pour mettre la paix entre eux.)

(*La suite à demain.*) CH. RICHARD.

(1) Krelaça, cavalier collecteur de l'impôt.

(1) Mets national des Arabes, dont la base est une pâte grainelée de la grosseur du riz, cuite à la vapeur.

réfugiés sur le territoire turc.

» Les explications qui ont eu lieu entre le gouvernement turc et les gouvernements impériaux ont heureusement éloigné les dangers dont ces différends avaient menacé la paix de l'Europe.

» Un appel ayant été fait, à cette occasion, à S. M. par le sultan, elle à uni ses efforts à ceux du gouvernement français, auquel un appel semblable avait été adressé, dans le but d'arriver, par leurs bons offices, à un arrangement amiable de la question qui s'accordât avec la dignité et l'indépendance de la Porte.

» S. M. a engagé des négociations avec les puissances étrangères pour les mesures qui rendent nécessaires la réforme des restrictions précédemment existantes en vertu de l'acte de navigation.

» Les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de Suède ont immédiatement arrêté les mesures qui devaient assurer aux navires anglais, dans les ports de ces contrées des avantages égaux à ceux dont leurs navires jouissent maintenant dans les ports britanniques.

» A l'égard de celles des puissances étrangères dont les lois de navigation gardent encore un caractère restrictif, S. M. a reçu à peu près généralement des assurances qui lui permettent d'espérer que notre exemple devra très promptement amener une grande et générale diminution dans les obstacles qui ont existé jusqu'à présent dans les rapports maritimes entre toutes les nations du monde........

» S. M. éprouvé une grande satisfaction d'avoir à se féliciter de l'amélioration du commerce et des manufactures; c'est avec regret qu'elle a vu des plaintes s'élever dans plusieurs parties du royaume, au nom des propriétaires et des tenanciers du sol. S. M. déplore qu'une portion de ses sujets soit livrée à la gêne (*distress*), mais c'est pour elle la source d'un sincère plaisir, de constater l'augmentation du bien-être qui résulte du bon marché et de l'abondance des choses nécessaires à la vie, au grand profit de son peuple...

» S. M. a fait préparer différentes mesures pour l'amélioration de la condition de l'Irlande; les inconvénients qui ont résulté des processions de partis (*party-processions*), la défectuosité des lois qui règlent les rapports entre le propriétaire et le tenancier, les imperfections des actes du grand jury, la diminution du nombre des électeurs pour nommer les membres du parlement, doivent, avec d'autres matières importantes, être l'objet des mesures qui vous seront soumises.

» S. M. a vu avec satisfaction que les mesures qu'elle a sanctionnées pour l'amélioration de la santé publique étaient en cours d'exécution, et elle est certaine que, aussi bien dans la capitale que dans le reste du royaume, vous arriverez, par de nouveaux progrès, à éloigner de plus en plus les fléaux qui affectent la santé et le bien-être de ses sujets.

» La faveur de la divine Providence a, jusqu'à ce jour, préservé ce royaume des guerres et des convulsions qui, durant les deux dernières années, ont agité tant d'Etats sur le continent européen. S. M. croit et espère qu'en combinant la liberté avec l'ordre, en gardant ce qui est bon, en amendant ce qui est défectueux, vous maintiendrez l'édifice de nos institutions comme le refuge et l'abri d'un homme libre et heureux. »

L'*Ordre*, qui a la prétention d'être bien informé, publie la note suivante sur la nouvelle sainte alliance, contre la Suisse, proposée au gouvernement français par les puissances absolutistes :

« L'espèce de *memorandum* adressé au cabinet français, pour obtenir son adhésion et son concours éventuel aux mesures qui paraissent avoir été concertées entre l'Autriche et la Prusse contre la Suisse, est rédigé, dit-on, dans les termes les plus circonspects et même les plus insinuants. Les puissances allemandes espèrent que le gouvernement *conservateur et réparateur* de la France ne voudra pas se séparer d'elles dans une question qui intéresse la sécurité de toute l'Europe. »

La première chambre de Prusse a adopté la résolution de la seconde.

Tout s'est donc terminé par une transaction, dont le roi n'a que médiocrement sujet d'être satisfait. La création d'une chambre des pairs n'a été acceptée que par l'abstention des députés polonais; encore cette pairie n'entrera-t-elle en fonctions qu'en 1852, c'est-à-dire qu'elle ne pourra participer à la confection des lois organiques. Le roi demandait une haute cour pour juger les crimes politiques; la deuxième chambre a voulu que ce fût un jury. Quant à l'impôt, le budget doit être réglé par la seconde chambre; et la pairie n'aura le droit que d'accepter le budget ou de le rejeter en bloc.

Il y a loin de là, évidemment, à ce que voulait Frédéric-Guillaume.

La nouvelle publiée il y a quelques jours, d'une agression de l'Angleterre contre la Grèce, est confirmée. L'amiral anglais a déclaré le blocus de tous les ports de la Grèce, et ordonné la saisie de tous les bâtiments de guerre sous pavillon grec. C'est pour le règlement d'anciennes dettes que M. Wyse, ministre d'Angleterre, a cru devoir signifier au gouvernement grec un ultimatum de vingt-quatre heures, sous la menace de l'intervention de l'escadre qui venait d'arriver à Salamine. Très surpris de cette mise en demeure, le ministre des affaires étrangères de Grèce a remis à M. Wyse une note pour lui proposer l'arbitrage des deux autres puissances protectrices, la France et la Russie. Le ministre d'Angleterre a refusé cette proposition, et après le délai de vingt-quatre heures, l'amiral sir William Parker a déclaré le blocus. Les chambres ont voté une adresse pour appuyer la politique du gouvernement. On attend des explications du gouvernement anglais sur cet acte peu explicable d'agression.

SUISSE.

Le général Dufour vient d'adresser à la *Revue de Genève* la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Le journal l'*Assemblée nationale*, dans son numéro du 23 janvier, contient sur la Suisse et sur Genève en particulier, un article que je m'abstiens de qualifier, mais dont je dois relever la fausseté en ce qui me concerne.

Après avoir dit que la Suisse est sous la loi de la démocratie et de la décomposition sociale, l'auteur inconnu de cet article ajoute : « Heureusement il » est certains projets que le général Dufour connaît » très bien, et qui, le printemps prochain, viendront » mettre un peu d'ordre à tout cela. »

Cette assertion, je la démens, en déclarant que je n'ai aucune connaissance des projets dont il est question; je n'en ai entendu parler à qui que ce soit; et, malgré ce qu'en dit l'*Assemblée nationale*, je les crois de pure invention.

Veuillez, je vous prie, avoir l'obligeance d'insérer cette déclaration dans votre prochain numéro, et agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le général, G.-H. DUFOUR.

Assemblée nationale.

Séance du 1er février. — Présidence de M. NAPOLÉON DARU, vice-président.

A deux heures, M. le président monte au fauteuil.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage mensuel des bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Cordier, tendant à modifier le chap. VII du règlement de l'Assemblée, en ce qui concerne les propositions de lois.

M. CORDIER (du Calvados). J'ai déposé une proposition qui a été combattu vivement hier. Je regrette l'absence du rapporteur; j'essaierai de suppléer à cette absence, et pour cela je puiserai mes forces dans le rapport lui-même, dont vous me permettrez de citer quelques passages.

« L'auteur de la proposition, dit le rapport, a été entendu par la commission, il a développé les motifs qui la lui ont inspirée; ces motifs peuvent se résumer ainsi:

« L'examen en séance publique des propositions émanant de l'initiative parlementaire absorbe dans une » proportion excessive le temps et les forces de l'Assem» blée; les dispositions du règlement qui ont trait aux » propositions sont insuffisantes pour prévenir cet abus. » Il y a lieu de réviser en ce point le règlement. »

La commission reconnaît unanimement avec M. Cordier, la nécessité d'alléger les délibérations de l'Assemblée de l'examen préparatoire d'un grand nombre de propositions. Elle exprime unanimement le vœu que l'exercice parlementaire du droit d'initiative soit limité.

L'honorable M. Sauteyra a fait dévier hier la discussion; il ne s'agit pas de savoir si ma proposition est bonne dans toutes ses parties, mais si elle est bonne au fond, c'est-à-dire si le règlement est défectueux au point de vue de ma proposition.

Or, il est impossible de ne pas convenir que l'Assemblée a été appelée trop souvent à perdre ses instants sur des propositions sans valeur et même sans but. (Agitation.) Depuis sa réunion au 28 mai 1849 jusqu'au 26 janvier dernier, l'Assemblée a été saisie de 207 propositions: 47 propositions ont été admises par la commission d'initiative et ont occupé 10 séances; 40 ont été rejetées et ont occupé 19 séances. En tout, 87 propositions, qui ont coûté au pays 339,205 fr. (Bruit.)

Il est temps que les séances ne soient pas remplies par la discussion de propositions essentiellement mauvaises, puériles ou inopportunes. (Très bien à droite.)

On semblait craindre que ma proposition, si elle était adoptée, n'empêchât l'émission des idées nouvelles. (Bruit. — Interruption.)

Qu'est-ce que l'Assemblée et le pays gagnent à l'initiative parlementaire, et quelle idée réellement utile lui a dû son triomphe?

Je ne veux qu'un exemple : il y a une proposition pour la réforme des emplois inutiles. (Oui, de M. Huguenin!) Eh bien! est-ce que la discussion du budget ne vous appellera pas forcément sur ce terrain? Pourquoi perdre un temps précieux dans une discussion en double partie?

Je cherche ce que nous avons fait d'utile, et je ne vois pas de nécessité à avoir des séances publiques tous les jours. (Rumeurs diverses.)

Messieurs, nous devons avoir à cœur de faire en sorte que les séances de l'Assemblée ne soient pas une cause de perdition d'autorité. (Mouvement.)

M. HUGENIN. On a cité, pour appuyer la proposition contre l'initiative parlementaire, la proposition que j'ai faite pour réduire le nombre des emplois inutiles.

Ma proposition a un double but. D'abord de frapper d'une réduction proportionnelle tout traitement supérieur à 2,000 fr. (Agitation.)

Puis, j'ai demandé que l'Assemblée nommât une commission de trente membres pour faire la recherche de ces emplois inutiles. (Rumeurs prolongées. — Il ne s'agit pas de cela. — Assez! — A la question.)

M. VALETTE soutient que la proposition, qui peut paraître séduisante au premier coup d'œil, ne peut être admise.

Le droit d'initiative, selon le dernier orateur, doit être réglementé. M. Valette ne sent point cette nécessité. Selon lui, le droit d'apporter à cette tribune une proposition qu'il croit utile, est inhérent au caractère du législateur.

Une majorité, quelque sage qu'elle soit, peut se laisser aller à la passion, à la partialité, enlèveriez-vous cette garantie à la minorité? et porteriez-vous vous-mêmes cette atteinte si grave à votre dignité et à votre puissance morale?

La presse exerce sur l'opinion publique une influence qu'on ne peut nier. La laisserez-vous dominer exclusivement l'opinion publique en la laissant prendre l'initiative de toutes les innovations, de toutes les améliorations que les masses appellent à tort ou à raison? Il faut plus que jamais que l'Assemblée nationale prouve qu'elle ne craint pas la lumière.

J'examine ce qui concerne la propagation des mauvaises doctrines. On veut arrêter au passage certaines propositions : c'est là l'opération la plus impolitique, que l'on puisse faire. Soumettez-les, au contraire, à des débats attentifs; c'est souvent sur des faits faux que s'établissent les mauvaises doctrines; éclairez les faits, et les erreurs apparaîtront aux yeux de tous, et les doctrines s'évanouiront, et vous ne conserverez que ce qu'il y a de praticable dans les propositions, et vous aurez ainsi à la fois l'honneur de la discussion et de la vérité pour vous.

C'est à vous à faire tomber les voiles pour découvrir à tous les yeux la vérité pure et brillante. (Très bien!)

Voyez ce qui se passe dans la commission d'initiative parlementaire : il y a des rapports qui constatent que des propositions qui ont été rejetées à l'unanimité ont été accueillies par l'Assemblée en séance publique. (Bruit.)

Messieurs, ne craignons pas de laisser ici produire toutes les idées. C'est ainsi qu'on a agi en 1789; on consulta alors le vœu des populations, on fit le dépouillement des cahiers où étaient exprimés ces vœux, et c'est de là que sont parties toutes les idées de réforme qui devaient ensuite se réaliser dans la constitution future.

C'est ainsi que nous devons agir encore aujourd'hui.

Permettez-moi de vous rappeler un fait historique que vous connaissez tous. Un des grands personnages de l'antiquité se plaignait de ce que le roi son père ne lui eût laissé rien à faire. Bien heureuse serait l'Assemblée qui doit nous succéder si elle pouvait nous adresser le même reproche. (Vives approbations.)

Je vous en conjure, messieurs, donnez à tout ce qui émane de vous la publicité qui en rehausse l'éclat. Ne prenez pas en considération une proposition qui, malgré les bonnes intentions de l'auteur, serait funeste. Je ne crains pas de la qualifier ainsi en quittant la tribune. (Approbations diverses.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Baze est désigné par la commission pour remplacer le rapporteur, qui est absent.

M. BAZE. J'espère obtenir la même attention que celle que vous avez accordée à l'orateur qui descend de la tribune.

M. Valette vous propose de maintenir, à l'égard du droit d'initiative le règlement actuel. Mais pour cela il faudrait que l'état de choses actuel fût excellent. Quel est le plus souvent le sens d'un grand nombre de propositions émanées de l'opposition? On ne se fait aucune illusion; on sait souvent d'avance que la proposition ne vaut rien, qu'elle ne peut obtenir l'assentiment de l'Assemblée, et cependant on fait la proposition : c'est une véritable provocation adressée contre la majorité de l'Assemblée.

La meilleure manière de sauvegarder la dignité de l'Assemblée, c'est de ne lui présenter que des discussions grandes, dignes de notre tribune nationale.

PLUSIEURS VOIX. La clôture! la clôture!

M. BANCEL. Je demande la parole contre la clôture. Je fais observer à l'Assemblée que la question est peut-être la plus importante qui puisse être traitée à l'égard de notre règlement intérieur. Malgré toutes les précautions oratoires, la proposition n'est autre chose qu'un interdit de la minorité par la majorité. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur la clôture.

L'épreuve est douteuse. Dans le doute, la discussion continue.

M. BANCEL. Je dirai tout d'abord que la question a une gravité extrême; mais la proposition manque de clarté, de franchise; je ne parle pas de la franchise du cœur, mais de cette franchise de l'esprit qu'on appelle logique. Il faut dire tout ce qu'on veut et pourquoi l'on veut. Eh bien, je le répète, malgré toute l'habileté qu'on a mise à la déguiser, ou la proposition ne signifie rien, ou elle signifie ceci : mise en interdit de la minorité par la majorité.

On veut que tous soient soumis à la même discipline; non pas; ce que l'on fait, c'est une déclaration de guerre à nos principes. (Agitation.) Oui! c'est une déclaration de guerre aux idées de ce côté (la gauche); aux principes de ce côté.

M. LÉON DE MALLEVILLE. Je suis contre la proposition; mais si vous en faites une question de parti, comment voulez-vous que nous votions en toute liberté d'esprit?

M. BANCEL. Je me hâte de m'appuyer sur le même terrain où l'Assemblée semble avoir accueilli assez favorablement M. Valette. On dit que la proposition n'est qu'un règlement du droit d'initiative parlementaire; je crois, avec M. Valette, que ce n'est que la confiscation de ce droit.

La proposition est également contraire à la dignité particulière et collective des membres de l'Assemblée, à la responsabilité de chacun et de tous, et enfin à notre pacte fondamental. Je ne dirai pas que la Constitution y est violée, mais elle est tout au moins singulièrement dénaturée. Nous sommes les représentants de la souveraineté du peuple; aucune fraction du peuple ne peut s'attribuer l'exercice de cette souveraineté en dehors de la majorité dont vous êtes l'expression.

Messieurs, quand on envisage l'état où vous avez réduit la presse (Exclamations à droite), et alors qu'on a confisqué toutes les libertés du citoyen, (Allons donc!) il faut le dire du haut de cette tribune, pour que notre voix retentisse dans le pays et lui apprenne ce qu'il ignore peut-être. On nous avait préparé, dans la 6e division militaire, à toutes les douceurs militaires du bon plaisir de l'état de siège; mais nous n'avions pas encore vu un préfet, quelque général qu'il fût, supprimer par ordre un discours prononcé à cette tribune. (Mouvement.) Cela vient de se faire pour M. Victor Hugo, qui écrit comme un grand poète et qui a parlé, dans une de ces dernières discussions comme un grand homme. (Ah! par exemple!)

Eh bien! son discours a été interdit à Lyon et dans la 6e division militaire, et cela amènera probablement la suppression du *Moniteur* dans ces localités. (On rit.) Eh bien, de toutes ces libertés qui s'en vont, il n'en restera plus qu'une : la liberté de la tribune, et l'on veut aussi nous la prendre. (Vous savez bien que non!)

Je n'entends pas ce que me dit M. Odilon Barrot. Je lui répondrai néanmoins, que je l'ai pris pour modèle et pour maître, alors qu'il défendait la liberté. (Bruit.) Mais je suis un mauvais élève, dites-vous; moi je trouve que j'ai dépassé mon maître sous le rapport de mon amour pour la liberté. (On rit.) Vous avez votre manière de l'aimer, et nous avons la nôtre; vous l'aimez, vous, d'une manière exclusive, pour vous seuls, et nous, nous l'aimons pour tous.

En terminant, je fais un appel à vos anciens souvenirs, à la connaissance que vous avez des difficultés du temps. Les problèmes les plus difficiles surgissent ici sous nos pas; il faut que nous les résolvions, pourtant.

Je ne doute pas qu'on y parvînt si la charité et le bon vouloir suffisaient. Mais il y faut de la science, il faut élaborer devant le pays les questions sociales qui s'agitent non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. C'est ainsi, en appelant à nous toutes les lumières, en interrogeant tous les systèmes, que nous parviendrons à la solution pacifique de l'esprit de la question du travail.

Mais, encore une fois, pour résoudre utilement pour le pays les grandes questions, que toutes les opinions aient le droit de se produire à cette tribune, que la lumière se fasse par les débats solennels, qu'elle rayonne sur tout le pays, et le peuple saura alors que vous vous êtes indissolublement liés à sa cause et à ses intérêts, qui triompheront quoi qu'on en fasse.

Moi, le fils de bourgeois affranchis, je sais sûr que le prolétariat, lui aussi, sera un jour affranchi comme l'a été la bourgeoisie. (Interruption.) C'est parce que nous voulons cet affranchissement que nous appelons les discussions sérieuses, sincères; mais si en place de ce jet de lumière vous introduisez l'obscurité du huis-clos, le peuple ne vous absoudra pas.

Nous voulons que la tribune reste libre, pour que nous puissions lui dire, quand il nous interrogera sur nos œuvres : ceux-là ont voté l'état de siège, l'expédition de Rome, l'impôt sur les boissons, et nous avons repoussé l'état de siège, qui n'est que la dictature; l'expédition de Rome, qui n'était que l'étouffement d'une république par une république; l'impôt sur les boissons, qui n'est qu'une croix de plus qui pèse sur le peuple, qui en porte tant déjà. Ceux-là...

M. D'AGUESSEAU. Ceux-là ont voté la mise hors la loi de la majorité (Interruption prolongée.)

M. BANCEL. Ceux-ci se disent le parti de l'ordre et nous appellent des anarchistes; ils se nomment des modérés, nous, nous sommes des Montagnards. (C'est vous qui avez pris ce nom. — Bruit prolongé.) Nous ne récusons pas votre jugement. Voyez ce qu'ils ont fait et ce que nous avons fait. Nous ne craignons point de rapprochement. Voyez et jugez. (Approbation à gauche.)

M. MORIN DE LA DROME demande la parole pour un fait personnel, et, au milieu d'un bruit qui va croissant, parle des actes du préfet de la Drôme.

M. BANCEL. Je ne croyais pas que M. le préfet de la Drôme, M. le commandant de la 6e division militaire et M. Morin (de la Drôme) formassent une trinité telle qu'on ne pût attaquer l'un sans l'autre. (Aux voix!)

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	589
Majorité absolue,	295
Billets blancs,	260
Billets bleus,	329

L'Assemblée ne prend pas la proposition en considération.

Une vive agitation succède à ce vote.

M. LE PRÉSIDENT. M. Piscatory demande à adresser à M. le ministre des affaires étrangères des interpellations sur les événements qui viennent de se passer en Grèce. Quel jour M. le ministre des affaires étrangères veut-il choisir pour répondre à ces interpellations?

M. LAHITTE, ministre des affaires étrangères. Les dépêches qui nous sont parvenues aujourd'hui nous apportent la nouvelle de ces événements. Au moment où le paquebot quittait Athènes, le blocus était commencé.

Si l'Assemblée et M. Piscatory veulent attendre huit jours, nous pourrons peut-être à cette époque répondre à leur question.

L'Assemblée décide que les interpellations se feront de demain en huit.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au transfert du chef-lieu de la préfecture du département de la Loire.

M. LEVET parle contre ce transfert et appuie les conclusions de la commission, qui rejette également le projet de translation.

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur. Pour le gouvernement, la question de translation de la préfecture de la Loire à Saint-Etienne est une question de sûreté générale; mais devant les circonstances politiques et sociales, nous croyons que cette question engage profondément notre responsabilité, et c'est pour cela que nous maintenons le projet.

M. Ferdinand Barrot appuie encore son opinion sur les dépêches de M. Lacoste, commissaire général à Lyon, qui pense que la présence du préfet est absolument nécessaire à Saint-Etienne pour s'opposer incessamment aux grèves des ouvriers, suite nécessaire du travail des sociétés secrètes sur l'esprit des populations industrielles.

Il faut que l'administrateur soit toujours là pour réprimer, pour prévenir surtout. Il est à cet égard de l'opinion de M. Lacoste, qui s'étonne que le défenseur de Montbrison ait oublié cet axiome : *principiis obsta*! (Rires.)

Pour s'opposer à l'origine des mauvais actes, il faut que le préfet soit là, à Saint-Etienne, exerçant immédiatement sa surveillance. Il ne faut pas qu'il se tienne dans cette oasis agricole où l'on a placé Montbrison. (Nouveaux rires.)

Il ne faut pas oublier qu'une heure de retard suffit pour que le triomphe de l'ordre soit compromis, et essuie peut-être ensuite une défaite sanglante.

M. le ministre n'admet pas l'avis de la commission qui propose, s'il est nécessaire, la création d'un préfet de police à Saint-Etienne, parce que, selon lui, la sûreté générale est intimement liée à l'administration.

M. FAVREAU, rapporteur, demande la parole.

VOIX DIVERSES. A demain! à demain!

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique.

On sait que l'art. 283 du code pénal punit d'un emprisonnement de six jours à six mois quiconque aura coopéré sciemment à la publication ou à la distribution d'un imprimé sans indication vraie du nom et de la profession de l'auteur ou de l'imprimeur.

Telle est la prévention qui amenait aujourd'hui sur les bancs de la sixième chambre le sieur C. Gilles, auteur d'une chanson politique dont la fine raillerie avait éveillé la susceptibilité du parquet.

Pas la moindre circonstance, pas la moindre présomption de laquelle on pût induire que le sieur Ch. Gilles avait coopéré soit directement, soit indirectement, à la publication de son œuvre. De fortes présomptions semblaient même démontrer le contraire.

Nonobstant cette absence de preuves, et malgré la plaidoirie concluante de Me Ch. Dain, ancien représentant du peuple, le sieur Gilles s'est entendu condamner à six jours de prison. *Il n'est pas supposable*, a dit le tribunal, que la publication ait eu lieu sans la coopération de l'auteur.

Tel est le jugement qui, à la grande stupéfaction de l'auditoire, a pris aujourd'hui la place de l'article 283 du code pénal, expliqué par la jurisprudence et commenté par tous les auteurs.

FAITS DIVERS.

Hier, dit l'*Estafette*, au moment où l'on arrachait l'arbre de la liberté planté sur la place de la Sorbonne, où il avait parfaitement pris et ne gênait en rien la circulation, un jeune prêtre s'est approché et a dit aux agents de police :

« Savez-vous ce que vous faites là? *Vous renverserez* » *la statue de Louis XIV de la place des Victoires,* » *celle de Louis XV de la place Royale, et peut-être* » *celle de Henri IV qui est sur le Pont-Neuf.* »

— On joue dimanche prochain, à Châteauroux, le drame de George Sand, *François-le-Champi*, avec les airs berrichons et les costumes pittoresques de la Vallée-Noire.

Ce drame sera également joué à Issoudun et au Blanc.

— On lit dans le *Patriote jurassien* :

M. le général Desvernois nous prie d'insérer la lettre suivante :

Lons-le-Saunier, le 28 janvier 1850.

A Monsieur le rédacteur du *Patriote jurassien*,

Monsieur,

La circulaire du citoyen Carnot, ministre de l'instruction publique, aux instituteurs communaux, était pour eux la règle de leur conduite, la garantie et le palladium de leurs fonctions, aussi longtemps que cette circulaire ne serait pas abrogée par son successeur. Ainsi, les mesures coercitives dont la loi Parrieu arme les préfets, doivent être considérées comme un non sens à la justice et à la saine raison.

Déjà bien des suspensions, bien des révocations ont frappé bien des instituteurs, dont bon nombre, époux, pères de famille, sont aujourd'hui sans moyens d'existence. C'est là une triste et déplorable réaction qui expose le gouvernement à la désaffection du pays, et place les préfets dans une fausse situation, par leur coopération obligée à l'exécution de cette loi.

C'est seulement à partir de la promulgation de la nouvelle loi que les instituteurs devaient être personnellement responsables, envers les autorités désignées par la loi, de l'enseignement qu'ils donneront à leurs élèves.

Le général DESVERNOIS.

— Le *Démocrate du Var* publie la lettre suivante sous la date du 28 janvier :

« Nous revenions, l'un des jours derniers, d'accompagner un ami, qui partait pour Marseille, jusqu'aux maisons Neuves. Nous rentrâmes en ville en chantant, et nous nous rendîmes dans un café, rue de la Visitation.

» A peine arrivés nous fûmes cernés par la police et la patrouille. Il était environ 10 heures 1/2 du soir, et nous chantions le refrain :

Libre ou mourir, à bas les rois!

un agent de police nous invite à le suivre chez le commissaire.

» Un de nos amis, ne supposant pas que ce refrain pût être la cause de cette mesure sous la Républi-

que, lui fait observer que nous n'étions pas en contravention, onze heures n'ayant pas encore sonné.

» Vos papiers! répond l'agent avec colère, et, sur la réponse qu'il fit qu'étant de la ville il n'avait pas besoin de passeport, il fut apostrophé, bousculé, saisi et conduit au violon, où nous le suivîmes et où nous passâmes la nuit tous ensemble.

» Cependant la femme de notre ami, enceinte et près d'accoucher, informée de l'arrestation de son mari, se rend au violon pour venir le réclamer, déclarant qu'elle touchait au moment où les soins de son mari lui étaient indispensables; peine inutile, la police, qui veille toujours, lorsqu'il s'agit de priver arbitrairement les citoyens de leur liberté, dormait profondément, et force fut à la pauvre femme de s'en retourner seule.

» Mais elle n'eut pas le temps d'arriver chez elle, qu'elle fut saisie de fortes douleurs, qui l'obligèrent à entrer chez une sage-femme.

» Arrivée dans le corridor de la maison où habitait cette dernière, nº 19 de la rue Bonnefoi, elle ne peut aller plus loin; elle tombe. On s'empresse auprès d'elle, on appelle la sage-femme qui eut l'inhumanité de ne pas vouloir descendre.

» Heureusement Mme Dellevi, aussi sage-femme, habite la maison en face, elle arrive et n'a que le temps de délivrer la malheureuse dans le corridor où elle était étendue.

» Voilà les faits que nous avions à révéler à nos concitoyens, afin que chacun soit apprécié comme il le mérite dans cette circonstance, et pour être juste envers tous. Nous ne finirons pas notre longue lettre sans remercier Mme Dellevi, dont les soins ont sauvé la vie de la femme de notre ami, et témoigner toute notre reconnaissance au citoyen Mathieu, l'un des voisins, qui a aussi puissamment contribué à secourir cette infortunée si inhumainement délaissée et si arbitrairement privée des soins de son mari.

» Dans l'attente, citoyen rédacteur, que vous voudrez bien donner à cette lettre une place dans un de vos prochains numéros, recevez-en d'avance nos remerciements.

» Salut et fraternité,

» F. SIMON; L. RICARD, ANT.-P. SABON; » BORELLE; PIERRE TRUC. »

MORT DU FRÈRE LÉOTADE. — On lit dans le *Démocrate Du Var* :

Le frère Léotade est mort samedi entre sept et huit heures du soir. Il est mort, et il emporte dans la tombe.... des secrets qui ont violemment agité ses derniers moments.

Quelques heures avant sa mort il n'a cessé de demander de nouveau à parler au procureur de la République; il paraissait vouloir se décharger de son horrible secret, car en réclamant, au moment suprême, la présence des magistrats, il n'a cessé de protester contre l'accusation d'assassinat qui pèserait injustement sur sa mémoire.

Si les renseignements qui nous parviennent sont exacts, le défunt aurait conservé sa connaissance presque jusqu'au dernier moment; seulement, quelques minutes avant d'expirer, oppressé par le râle de la mort, en proie à une agonie pénible..... agitée, il se serait écrié, à deux reprises : « Oh ! le scélérat, il l'a tuée.... il l'a tuée!.... »

Que signifient ces exclamations entrecoupées et répétées de l'agonisant? Nous ne voulons, nous ne devons pas les interpréter encore. Nous attendrons de nouveaux détails.

Mais si ces faits sont vrais, ils ont, on en conviendra, une grande portée.

Quoi qu'il en soit, toujours est-il que toutes les précautions indiquées par les circonstances n'ont pas été prises par l'autorité.

Dans la situation où se trouvait le forçat moribond, tourmenté par le besoin de faire des révélations plusieurs fois annoncées et toujours ajournées, on ne devait pas hésiter à l'affranchir de toute influence extérieure; on devait, comme nous l'avons dit, l'isoler, le mettre au secret, et ne pas le perdre de vue.

On ne l'a pas fait.... Il y a mieux : c'est que, malgré ses vives instances, pendant les dernières heures de sa vie, il n'a pu voir M. le procureur de la République près le tribunal maritime.

Il est vrai qu'un prêtre, qui ne le quitta guère, serait allé, nous a-t-on dit, à la recherche de ce magistrat, et qu'il aurait calmé le malade en lui disant que le procureur de la République était à la campagne et qu'il viendrait aussitôt après son retour.

Ces détails, qu'on se raconte dans les lieux publics, sont-ils vrais? il faut qu'on le dise; nous attendons une réponse avant de répéter tous les *on-dit* qui circulent, et d'entrer plus avant dans le cœur de cet épisode du bagne qui agite la population.

En attendant, on nous assure et nous pouvons répéter que M. l'aumônier du bagne qui l'a assisté dans sa maladie *a dit hier, dans son instruction, aux forçats, que Léotade était innocent*.

Mais s'il est innocent, où sont donc les coupables? Quels sont les assassins de Cécile Combette? Quel est ce *scélérat* dont l'action criminelle paraissait si fort préoccuper Léotade agonisant? Quel est cet horrible mystère, et qu'a-t-on fait pour en pénétrer les ténèbres?

Toutes ces questions, c'est à la justice à les éclaircir, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour les résoudre. Nous attendons.

P. S. On nous affirme à l'instant que le cadavre du condamné a été transporté à l'hôpital de la marine pour en faire l'autopsie. Nous pensons que toutes les mesures seront prises pour que cette opération soit faite de manière à ne laisser aucun doute dans l'esprit public.

On nous affirme aussi que les restes mortels du frère Léotade ne seront pas soumis aux règlements des bagnes qui régissent les obsèques des forçats, mais qu'ils seront remis aux frères des écoles chrétiennes et au clergé, qui les ont réclamés pour lui rendre les derniers devoirs.

BORDEAUX. — *Encore une défaite de la réaction.* On écrit à la *Tribune* :

« La deuxième compagnie du bataillon de marine de la garde nationale de Bordeaux, vient de faire une élection républicaine; tous les républicains sincères doivent se féliciter de ce succès, et même je puis dire de ce progrès, car le bataillon de marine est bien celui d'entre tous les corps de la garde nationale de Bordeaux qui jouit le moins de son libre arbitre, de sa liberté morale.

» Ce corps se compose en effet d'armateurs, de capitaines de navire, de chefs d'atelier ou de constructeurs, et enfin, en majorité, d'ouvriers attachés, tous par leur état, à la marine, et alors sous la dépendance directe des capitaines ou chefs d'atelier et constructeurs; il est donc certain que cette majorité, qui est formée d'ouvriers, sera toujours infailliblement sous la dépendance de la minorité, et que l'esprit démocratique, quoique déjà fortement implanté en elle, y sera toujours comprimé et ne pourra se faire jour qu'avec une grande difficulté.

» Il est d'ailleurs bien avéré, pour tous ceux qui ont fait et qui font partie de ce bataillon, que la République n'est pas en odeur de sainteté dans la minorité.

» C'est ce qui m'a fait dire que le bataillon de marine était en progrès.

» Les membres de la minorité, qui possèdent presque tous des grades, sont furieux de ce résultat, et parlent de donner leur démission, comme mode de protestation.

» Voilà comment ces messieurs entendent le respect dû au scrutin. »

—AVIS AUX INSTITUTEURS COMMUNAUX. Les instituteurs communaux qu'une application de la loi du 11 janvier 1850 empêcherait, par suite de suspension, d'ouvrir *immédiatement* dans leur commune une école libre, pourraient toujours appeler à le faire à leur place un ami qui aurait toute leur confiance, et qui, à l'époque où la loi cessera d'être en vigueur, pourrait, d'un commun accord, s'entendre avec eux; l'incapacité d'exercer dans la commune n'étant que temporaire.

A défaut d'un ami remplissant les conditions prescrites par la loi, en s'adressant au comité des instituteurs socialistes, à Paris, on pourrait trouver un confrère dévoué aux principes démocratiques.

(*Travailleur de l'Indre.*)

BAL. — CONCERT.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2, grande solennité musicale, dans laquelle on entendra la *Grande Hune*, *Aime, Travaille et Prie*, par Ponchard. — Scène de *Robert le Diable*, par M. Junca. — *Symphonie burlesque*, par Mayer; la *Dernière marquise*, par M. Gozora. — Chœurs populaires par les Enfants de Paris. — Prix d'entrée : 30 c. Tribunes, 50 c.

— Ce soir samedi, 2 février, 8e grand bal paré, masqué, travesti et dansant; c'est le dernier avant le Carnaval.

Pour la première fois, Musard exécutera le quadrille *les Porcherons*. On s'attend à un immense succès chorégraphique.

Les portes seront ouvertes à onze heures et demie.

Nota. Les voitures prennent la file par le boulevard.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 1er février 1850.

Avant la bourse on se préoccupait vivement de nouvelles de la Grèce; mais elles n'ont pu influer sur la rente, dont les cours, depuis l'ouverture du parquet jusqu'à trois heures et demie, se sont tenus constamment en hausse. On disait qu'il était arrivé ce matin des sommes considérables de Londres et d'Amsterdam pour acheter la rente en liquidation. Les affaires étaient fermes et peu nombreuses au comptant. En liquidation, le 3 0/0 s'est traité de 58-05 à 58-30, pour fermer à 58-25; le 5 0/0 a varié de 95-70 à 96-10, pour fermer à 96-05.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	96 »»	Zinc Vieille-Montagne	»»»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 50
Quatre 0/0, j. 22 sept..	»» »»	Cinq 0/0 Romain......	86 1/2
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 30	Espag. 3 0/0 dette ext.	»» »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 3/4
Bons du Trésor......	4 3/4	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2236 »»	— Empr. 1840.	»» »/»
Rente de la Ville......	»» »»	— Empr. 1842.	»» »»
Obligat. de la Ville ..	1275 »»	— Banq. 1835..	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1187 50	Emprunt d'Haïti.....	»»» »»
Obligat. de la Seine...	1065 »»	Piémont, 5 0/0 1849...	87 70
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. anc..	»»» »»
Quatre-Canaux......	1100 »»	— Oblig. nouv.	»»» »»
Jouis. Quatre-Canaux.	76 75	Lots d'Autriche 1834.	»»» »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant...........	95 80	96 30	95 90	96 30
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant...........	58 15	58 60	58 30	58 60

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	40 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	»» »/»
3 0/0 —	20 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
»»» »»	»»» »»	Saint-Germain.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
203 75	205 »»	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
168 75	168 75	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
828 75	830 »»	Paris à Orléans.......	»»» »»	832 50	»»» »»
587 50	600 »»	Paris à Rouen........	»»» »»	582 50	»»» »»
260 »»	261 25	Rouen au Havre......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
215 »»	213 »»	Marseille à Avignon..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
115 »»	116 25	Strasbourg à Bâle ..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
330 »»	327 50	Orléans à Vierzon....	»»» »»	331 25	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
417 50	»»» »»	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
470 »»	472 50	Chemin du Nord......	471 25	472 50	472 50
112 50	112 50	Montereau à Troyes..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
360 »»	360 »»	Paris à Strasbourg...	360 »»	361 25	361 25
271 25	271 25	Tours à Nantes.......	»»» »»	271 25	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 2 Février.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS.—La Cenerentola.
ODÉON.—François le Champi.—Les Gardes.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE.—Un Un intérieur.—Un Ami.—Les Saisons.—Chaumontel.
VARIÉTÉS.—Catagnettes, Lully, les Métamorphoses.
GYMNASE. — Diviser, Laurence, la Bossue, Mlle de Liron.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Tribulations.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 34. Dimanche 3 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 FÉVRIER.

Assemblée nationale.

Une discussion animée sur la translation de la préfecture de la Loire, de Montbrison à Saint-Étienne, a occupé aujourd'hui l'Assemblée nationale. Une forte majorité a repoussé le projet du gouvernement qui en a témoigné un mécontentement très marqué. M. Léon Faucher, d'accord avec le ministère, avait présenté le rejet du projet de loi comme devant affaiblir considérablement l'autorité dans le département de la Loire.

Le cabinet, dans cette affaire, avait escompté le vote de l'Assemblée et vendu publiquement la peau de l'ours. On avait annoncé la prochaine installation du préfet de la Loire à Saint-Étienne; 335 voix contre 260 n'en ont pas moins décidé que la préfecture serait maintenue à Montbrison. C'est un vote politique; les circonstances ne permettaient pas de poser froidement la question administrative.

La Montagne a repoussé la translation qui était présentée comme une mesure d'intimidation contre les ouvriers de Saint-Étienne et les socialistes. Quant aux défectionnaires de la majorité habituelle, nous ignorons par quel motif ils ont donné ce coup d'épingle à la politique présidentielle.

Le vice-président Napoléon Daru s'est trouvé tellement étourdi par l'échec inattendu du pouvoir exécutif, qu'il a mis aux voix, malgré l'Assemblée, la question de savoir si le projet de loi, péremptoirement repoussé, serait admis aux honneurs d'une délibération nouvelle. L'obstination du président a valu au gouvernement la confirmation par assis et levé de sa première défaite.

M. Jules Favre a réclamé une mise prochaine à l'ordre du jour, pour sa proposition relative à l'état de siége de la 6e division militaire. M. Ferdinand Barrot, a déclaré dédaigneusement que la question *n'était pas urgente*.

M. Barrot croit avoir résolu le problème de la compression perpétuelle.

La Question sociale en Angleterre.

LE DISCOURS DE LA REINE ET LA MISÈRE.

L'affreuse position du peuple de la Grande-Bretagne, les sourdes rumeurs du prolétaire qui s'élèvent çà et là, et qui finiront par éclater en sédition ouverte, la faim, la misère permanente, la guerre sociale en perspective; rien n'émeut les hautes régions du pouvoir.

Comme en France, en Angleterre les hommes qui dirigent les affaires publiques ferment les yeux à la lumière et poussent, par leur optimisme, leur indolence, leurs risibles palliatifs, les populations au désespoir.

A lire le discours de la reine, on dirait que les populations de la Grande-Bretagne se nourrissent de lait et de miel, et se bercent dans la douce quiétude du bien-être et du comfort.

S'agit-il de l'Irlande, de ce pays dévoré par la faim et les fièvres de la misère, le royal discours dit: « S. M., dans sa dernière visite en Irlande, » a été hautement touchée de la loyauté et de » l'attachement que lui ont manifestés TOUTES » les classes de ses sujets. »

Or, qui ignore l'action abrutissante de la misère? La misère ne tue-t-elle pas également le corps et l'esprit? Comment donc admettre que des meurt-de-faim puissent manifester leur attachement à quelque chose que ce soit. La misère, en sotirant la vie, ne détruit-elle pas les sentiments même les plus profondément enracinés par la nature? Que devient souvent l'amour maternel dans une famille plongée dans la désolation de la misère?

Il est vrai que le discours ajoute: « S. M. a » fait préparer différentes mesures pour l'amé» lioration de la condition de l'Irlande. » Eh bien! parmi ces mesures il n'y en a aucune qui puisse améliorer la position des pauvres Irlandais. Une seule, celle relative aux rapports entre les propriétaires (land-lords) et les fermiers, peut être de quelque utilité pour ces derniers; mais l'amélioration du sort des fermiers amène-t-elle celle des journaliers des champs? Nullement: il n'existe aucun rapport entre la condition des fermiers et celle des journaliers.

Qu'est-ce qu'un fermier? Un propriétaire en second; son intérêt n'est-il pas d'acheter le travail à bon marché et de vendre les fruits du travail, les denrées de toutes sortes, à des prix élevés? Ce n'est donc pas en réglant, comme dit la reine, *la défectuosité des lois* entre les land-lords et les tenanciers, que l'on peut améliorer le sort de la population agricole irlandaise.

S'agit-il plus particulièrement de l'Angleterre, la reine déclare « que c'est avec regret qu'elle a » vu des plaintes s'élever de plusieurs parties du » royaume au nom des propriétaires et des tenan» ciers du sol. Sa Majesté déplore qu'une partie » de ses sujets soit livrée à la gêne, mais c'est » pour elle la source d'un sincère plaisir de cons» tater l'augmentation du bien-être qui résulte » du bon marché et de l'abondance des choses né» cessaires à la vie, au profit de son peuple. »

Or, il est impossible d'insulter plus ouvertement à la vérité.

La vérité, la voici. Le peuple anglais, c'est-à-dire le journalier des champs et le journalier de l'industrie, n'ont absolument rien gagné au bon marché des choses nécessaires à la vie, car, d'un côté, le loyer de la main-d'œuvre est à la baisse; de l'autre, le chômage n'a pas été détruit. Il y a plus: le chômage a plutôt augmenté que diminué pour les journaliers des champs, car l'abaissement du prix des céréales a placé les fermiers dans une position très critique, les land-lords n'ayant pas diminué les baux de leurs fermes. Le fermier amoindrit sa perte en diminuant le *nombre* des journées des travailleurs.

La gêne (*distress*, dit le texte), la gêne dont parle S. M. ne s'applique qu'aux fermiers; elle la déplore; rien de mieux, mais pourquoi n'en propose-t-elle pas le remède en invitant au moins les propriétaires à abaisser leurs fermages proportionnellement aux prix des denrées agricoles?

Cependant la reine, d'après la citation que nous venons de faire, se déclare toujours en faveur du *free-trade* contre la protection, c'est-à-dire en faveur du parti commercial contre le parti territorial. En vain le parti lésé jure-t-il ses grands dieux qu'il est aux abois: « J'ai le droit, disait il y a » quelques jours un lord dans un *meeting*, de » maudire la *nouvelle politique commerciale*; pro» priétaire de terres, j'ai été ruiné par elle. » — En vain le parti territorial demande-t-il l'*equal taxation*, l'égalité devant l'impôt, en vain demande-t-il que certains droits de protection existant en faveur de l'industrie soient abolis, le parti protectionniste en est pour ses frais.

La raison en est simple, les protectionnistes ou les landlords, ou les tories, ou les défenseurs du parti national (*country-party*), représentent l'ancien régime qui s'en va; c'est-à-dire l'exploitation séculaire du capital territorial qui a affamé jusqu'ici le peuple anglais. Les grandes familles terriennes auront beau s'écrier, nous tombons dans la misère, on ne les croira pas et on aura raison. Aussi, lorsque les chefs de ces familles se montrent dans les meetings, on fait chorus à leurs plaintes par ce refrain: *Abaissez le taux de vos rentes! abaissez le taux de vos rentes!! nous voulons le pain à bon marché!*

C'est triste, mais il faut en convenir, les droits sacrés de la propriété s'en vont en Angleterre; tout finit ici-bas, dit le poëte, les abus de la propriété s'en vont aussi. *Abaissez vos rentes!* ce cri sinistre démolira plus de manoirs que le marteau révolutionnaire.

Mais ce cri, pourquoi se répond-il d'écho en écho sur tout le territoire anglais? pourquoi une révolte des paysans peut-elle devenir imminente? parce qu'on recule trop les réformes, parce qu'on amasse trop les colères du peuple, parce qu'on fait des réformes par pièce et par morceaux, au lieu de les faire d'ensemble.

Certes les *free-traders*, Robert-Peel, lord Palmerston, la reine, par l'abolition des anciennes lois sur les céréales, ont ouvert une large brèche aux priviléges du capital terrien; mais cette mesure isolée n'a été qu'une arme de guerre, c'est-à-dire une meurtrière, au lieu de devenir un moyen de salut général en faveur des habitants des campagnes. A côté de l'abolition de ces lois iniques, il fallait intervenir, et l'on y arrivera de gré ou de force, il fallait intervenir dans les relations de loyer entre le propriétaire et le fermier, dans les relations de salaire entre les fermiers et les journaliers. Il fallait que la rente arrivât aux propriétaires non plus accrue par les privations qui pèsent sur les journaliers; il fallait que la gêne ne vînt plus s'implanter au foyer du fermier.

Les priviléges non moins anti-sociaux du capital commercial auraient dû également être abolis en faisant, au besoin, appel au peuple par le suffrage universel. Il est vrai que le capital terrien et le capital commercial se fussent ligués ensemble pour s'opposer à une réforme radicale. Vains efforts! La royauté, en Angleterre, en s'appuyant sur le peuple, aurait pu briser les deux monopoles à la fois bien plus facilement qu'ailleurs. Elle ne l'a pas fait; elle ne le fera jamais. La royauté continuera à s'endormir dans des rêves couleur de rose, elle ne cessera pas de chanter le bonheur du peuple anglais, et un beau jour, toute effarée, elle se trouvera à bord de quelque *Bellerophon* naviguant vers les Etats-Unis!

Bon voyage!

Atteinte au droit de propriété.

> Tout pillage, tout dégât de denrées ou marchandises, effets, propriétés mobilières, commis en réunion ou bande, et à force ouverte, sera puni des travaux forcés à temps;
>
> Chacun des coupables sera de plus condamné à une amende de 200 fr. à 5,000 francs.
>
> CODE PÉNAL, art. 44.

Le département de Loir-et-Cher n'est pas en état de siége, et l'*Almanach phalanstérien* n'a été ni condamné ni poursuivi devant aucune juridiction; le préfet de Blois s'est cependant permis de *brûler*, sans autre forme de procès, un dépôt de cette publication. La presse entière, sans exception d'opinion, est intéressée à stigmatiser les attentats à tous les droits, les spoliations audacieuses que commettent tous les jours les agents de M. Ferdinand Barrot. Voici la lettre qui nous est adressée:

Au citoyen rédacteur du journal la *Démocratie pacifique*.

Je vous prie de faire place dans vos colonnes à ma réclamation. Moi, Victor Brasse, marchand de votre journal, dont la vente a été pendant longtemps interdite par le préfet de Loir-et-Cher, je m'étais conformé à cette interdiction, pendant que l'on permettait de vendre et de crier à tue-tête le *Dix-Décembre*: j'étais résigné; mais il se passe quelque chose de plus grave. On m'avait remis quelques dou-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 3 FÉVRIER 1850.

CAUSERIES.

Ran pataplan, ran pataplan, plan plan...

— Qu'est-ce? — Qu'y a-t-il? — Le coup d'Etat? Henri V? Une émeute? L'empereur? Le roi? La République? — Où se bat-on? à l'Assemblée, aux Tuileries, au faubourg Antoine?

Ran pataplan, ran pataplan, plan plan...

— Vite, Bobonne, Philibert, Paméla... fermez la boutique, brossez mon uniforme, apprêtez mon fusil!

Ran pataplan, ran pataplan...

— Ah! les gueux! ah! les scélérats! ils ne nous laisseront donc pas tranquilles!... Quand les affaires allaient reprendre, quand la confiance renaissait, quand les pratiques revenaient au magasin!... Où sont-ils? Qui sont-ils? Les blancs, les bleus, les rouges? Ne bat-on pas le rappel? N'entendez-vous pas la fusillade?

— Calme-toi, mon ami, Philibert vient de courir jusqu'au boulevart. Il n'y a pas de coup d'Etat; il n'y a pas d'émeute. C'est la garnison qui se promène.

— La garnison! que le diable l'emporte! Est-ce qu'elle ne peut pas se promener sans rouler ses tambours battant par toute la ville, sans jeter l'effroi dans tous les quartiers?

— Mais, mon ami, on prétend que c'est pour en imposer aux ennemis de l'ordre qu'on fait comme cela promener les soldats.

— Les ennemis de l'ordre, les ennemis de l'ordre! ce sont ceux qui troublent la tranquillité publique, qui mettent Paris sens dessus dessous, à propos de rien. Quant à moi, je n'en connais pas d'autres. Voilà mon opinion, madame Giboulard...

Ce colloque conjugal est le fidèle résumé de l'impression produite dans la bourgeoisie parisienne par ces promenades militaires dont M. Changarnier a eu l'ingénieuse idée de régaler, cette semaine, la population de la capitale.

Ma parole d'honneur, je crois que ces gens-là perdent la tête.

Les magistrats de Février faisaient de l'ordre avec le désordre; ceux-ci opèrent en sens opposé. Ils font du désordre avec les éléments de l'ordre, comme ils appellent ces pauvres soldats.

Je ne serais pas surpris de les voir, un de ces jours, faire la petite guerre sous nos fenêtres, et dépaver les rues, pour enseigner aux régiments l'art de prendre les barricades.

— *Canailles de Parisiens*, tant pis pour vous!

Illustre guerrier des Tuileries, dormez en paix sur vos lauriers du 29 janvier et du 13 juin; le temps des barricades est passé.

La révolution se fait dans les idées; elle n'a plus besoin de combattre dans les rues.

La poudre et le plomb sont désormais inutiles; Dieu en soit loué! Un simple bulletin d'électeur suffira pour nous débarrasser de la réaction, quand son heure légale aura sonné.

N'aiguisez donc plus vos grands sabres, et ne promenez plus ainsi par les rues vos baïonnettes et vos caissons, croquemitaines empanachés! Vous n'effrayez que les bonnes gens des boutiques; vous n'irritez que les âmes paisibles, et vous procurez des lecteurs aux journaux démocratiques et des désabonnements au *Dix Décembre*.

Sans compter que ces malheureux soldats n'ont pas mérité d'être traînés ainsi, sac au dos, à la remorque de leurs tambours, pendant une demi-journée, dans la neige ou sous la bise, par un froid de six degrés.

C'est grand'pitié, je vous assure, que de voir ces pauvres garçons, le nez rouge, les oreilles violettes, et se communiquant tout bas cette réflexion à peu près unanime:

— Quelle s..... corvée!

Voilà pourtant de joyeux gaillards qui gagnaient bravement leur vie à pousser la charrue, à manier la pioche ou le marteau, le ciseau ou la truelle, et, un beau matin, on les empoigne sans ménagement; on leur passe aux jambes un pantalon rouge, au torse une casaque grise; on leur pend au côté un morceau d'acier pointu; on leur met à la main un tube de fer dont la fonction consiste à lancer à quelques centaines de pas de petites boules de plomb dans le corps des hommes et des bêtes; on en dresse quelques-uns à faire marcher les autres en mesure, en frappant de deux baguettes de bois une peau d'âne tendue sur un cercle de cuivre, et les voilà pour sept ans à partir du pied gauche, à se promener devant de petites cabanes de bois, et à loger, sans savoir pourquoi, à première réquisition, leur acier pointu et leurs boules de plomb dans la poitrine de leurs semblables.

Est-ce que cela ne vous semble pas odieusement grotesque, et croyez-vous, de bonne foi, que le bon Dieu s'amuse à mettre des hommes au monde, pour que les autres hommes en fassent comme cela des machines à tuer?

Il est temps que cela finisse; et nous saurons bien, s'il plaît au ciel, mettre ordre à de pareils abus. Sainte fraternité, ton règne arrive.

Ce n'est pas l'opinion de M. Carlier, qui s'empresse d'extirper du sol parisien tout ce qui y reste des traces de février.

Les arbres de la liberté offusquaient l'œil de la police. Ces peupliers insolents rappelaient à la réaction des souvenirs pénibles; ils devaient disparaître, ils ont disparu.

Ces messieurs se vengent sur les arbres des progrès que leur ineptie, leur impuissance et leurs brutales persécutions font faire aux idées. Comme c'est bête!

Par ma foi! si j'avais été capable d'être blanc, il me semble que je deviendrais rouge cramoisi, rien qu'en voyant les petitesses et la sottise de mon parti.

Après cela, ils ne sont peut-être pas aussi niais qu'ils en ont l'air.

Il me paraît que les journaux honnêtes constatent avec un certain dépit l'attitude calme et résignée du peuple en présence de ces *défrichements* de la police modérée.

Est-ce que par hasard ces messieurs se seraient attendus à un autre résultat?

Aurait-on eu autre chose en vue que de fournir du bois de chauffage aux hospices de notre bonne ville?—Il y a fagots et fagots. Et, de par les proclamations de M. Carlier, je ne crois pas impossible que l'on ait voulu fournir aux Parisiens une occasion de se faire administrer une volée de bois vert.

Mais les Parisiens ne sont pas si sots.

Pendant qu'on arrachait les arbres de la place du Châtelet, sous l'œil d'un commissaire de police, les gamins des alentours chantaient en chœur, avec des fautes de prosodie que l'ignorance de leur âge rend excusables:

AIR: *Tu n'auras pas ma rose.*

> Tu n'auras pas d'émeute; (*bis*)
> Car tu en abus'rais.

Il y a bien eu vendredi un petit rassemblement place de l'Hôtel-Dieu, où la même opération s'effectuait. Quelques mauvaises têtes commençaient à se monter, et l'on voyait pérorer au milieu des groupes certains individus sur qui peut-être, en cherchant bien, on eût fini par trouver une carte jaune timbrée de la rue de Jérusalem, au fond de la plus secrète de leurs poches.—Honni soit qui mal y pense!—Mais la sagesse populaire renonça promptement à ces velléités de mauvaise humeur.

Place de la Bourse, les ouvriers présents, mêlés aux boursicotiers qui assistaient triomphalement à la cérémonie, regardaient faire et se croisaient les bras, en s'adressant les uns les autres un sourire d'intelligence.

Décidément, il n'y a plus rien à faire à Paris. Aussi l'on se rabat sur Lyon. Le *Constitutionnel* nous annonçait donc avant-hier que tout se prépare dans la seconde ville du royaume... pardon, je veux dire de la République,—pour une formidable insurrection, à la date du 24 février.

Le *Constitutionnel* assure que des personnes bien informées affirment que d'aucuns disent que l'on prétend que le bruit court qu'un haut fonctionnaire de Lyon vient d'arriver à Paris pour s'entendre,

saines d'Almanachs phalanstériens, que je vendais 50 centimes, en gagnant sur chacun 10 centimes. Aujourd'hui, quatre gendarmes et deux agents de police me conduisent chez le préfet. Ce magistrat me prend mes almanachs *et me les fait brûler*, en me disant que si je continuais à servir la propagande des rouges, *il me ferait quitter* sous peu *la ville* de Blois. Veuillez, citoyen, insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Votre dévoué serviteur,

BRASSE.

Nous serions curieux de savoir où le préfet de Loir-et-Cher a pris le droit de confisquer et de détruire un ouvrage.

Quand l'ancien régime brûlait un livre, c'était du moins par arrêt du parlement. Aujourd'hui, le moindre commis administratif tranche de l'autocrate. On saisit, on brûle, on s'attaque à des publications vierges de toute poursuite judiciaire, et qui ne pourraient en justifier aucune; on étouffe jusqu'à la voix de la représentation nationale : on arrête au passage les discours de Victor Hugo. Jamais l'arbitraire ne s'est démasqué avec autant d'impudence; une pareille pente peut mener loin, si l'opinion publique n'avise.

CORRESPONDANCE PARISIENNE DES JOURNAUX BELGES.

Le ministre de l'intérieur doit présenter un projet de loi qui concerne la nomination et la révocation des maires. Le gouvernement a hésité beaucoup à présenter ce projet qui est prêt depuis longtemps. Il s'est décidé à ne plus différer par suite des rapports des préfets et de la gendarmerie qui déclarent que, dans un grand nombre de communes, les maires sont un obstacle à la surveillance et à la répression de la propagande révolutionnaire et socialiste.

D'après le projet, dans toute commune au-dessus de 6,000 âmes, les maires seraient nommés et révoqués par les préfets; toutes les municipalités actuelles seraient réorganisées; quand un conseil municipal aurait été dissous, le préfet serait autorisé à choisir le maire en dehors du conseil.

D'après les renseignements que je vous ai déjà donnés, la présentation de ce projet de loi va jeter dans le sein de la majorité de nouveaux éléments de division.

Jusqu'à ce jour, tout le parti légitimiste s'est énergiquement prononcé contre ce projet de loi. Si le parti ne se divise pas, s'il vote avec le tiers-parti et toutes les fractions de la gauche, il est évident que la majorité sera contre le projet de loi.

Il est soutenu par MM. Molé, de Montalembert, Thiers, de Broglie, par toutes les fractions orléaniste et bonapartiste, puis viennent les flottants. Cette question va peut-être servir aux orléanistes et aux bonapartistes pour essayer de constituer une majorité en dehors des légitimistes.

Comme je vous l'ai dit, tel est le but de la réunion formée par MM. Piscatory, de Malleville, Léon Faucher, etc., réunion qui, malgré tous les démentis donnés, est organisée et va ouvrir ses séances. Vous voyez que de nouveaux incidents fort graves peuvent surgir dans notre situation si précaire et si aventureuse. Née d'une surprise, la révolution de février est destinée à ne nous faire marcher que de surprises en surprises.

Je crois voir poindre deux faits nouveaux : un *parti des Généraux*, redoutable à l'Elysée dans l'avenir; et un parti de l'Elysée cherchant son point d'appui dans le socialisme, ce qui pourrait paraître habile au premier abord, mais serait au fond d'une politique détestable, car nul ne peut servir deux maîtres, Dieu et le diable; et le bonapartisme quitterait Dieu, c'est-à-dire le parti de l'ordre, pour se donner au démon de la désorganisation sociale.

Il est hors de doute aujourd'hui que la Suisse ne doive être maintenant le terrain où se dénouera, au printemps, la grande lutte entre la révolution et l'absolutisme. Toute la question est celle-ci : La France laissera-t-elle les puissances étrangères faire de la Suisse, à ses propres portes, un pendant de la Lombardie, ce qui aurait d'immenses inconvénients; ou bien (ce qui en aurait de bien plus graves) s'adjoindra-t-elle à ces compromettants alliés, pour *épurer* la Suisse, et l'on ajoute même pour la partager, renouvelant à la fois et la faute de l'expédition de Rome, en 1848, et le crime du partage de la Pologne au dernier siècle? On ne peut supposer une pareille intention chez un gouvernement éclairé par deux années d'expérience révolutionnaire.

Je n'hésite donc pas à déclarer complètement controuvés les bruits qui courent à ce sujet.

L'Italie n'est pas moins embarrassante pour le gouvernement que la Suisse. Les crédits pour Rome n'ayant été votés que jusqu'au mois de janvier, le ministre de la guerre doit demander les moyens d'entretenir un effectif de 8 000 hommes pendant un délai indéfini à Rome. Des orateurs de l'opposition doivent interpeller le ministère à ce sujet. Ils attribuent ces continuations d'embarras et de dépenses au mauvais vouloir des puissances étrangères, qui ne veulent pas laisser rentrer le Pape à Rome, afin d'enlever à la France le fruit de ses efforts et du sang de ses soldats versé pour la cause pontificale. Je vous laisse le soin d'apprécier ce qu'il peut y avoir de plus ou moins juste dans ces suppositions.

Le *Constitutionnel* annonçait hier que des troubles pourraient bien éclater à Lyon le 24 février.

Le parti que ce journal représente ne serait pas fâché qu'il en fût ainsi. Une petite émeute, motivant une nouvelle dépêche télégraphique, serait d'un si bon effet au moment des élections! Mais nous espérons bien que la réaction en sera pour ses désirs. La démocratie socialiste fait chaque jour d'immenses progrès dans le pays. Le pouvoir travaille pour elle avec une complaisance merveilleuse. Il y aurait folie à le troubler dans cette œuvre de propagande providentielle.

AVIS AUX ÉLECTEURS.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

CHARENTE.—Election le 3 février.— BABAUD-LARIBIÈRE, ancien représentant.

ARRIÈGE. — Le citoyen PILHES, en remplacement de son frère, condamné par MM. les hauts jurés de Versailles.

HAUTE-LOIRE.—Francisque MAIGNE, en remplacement de Jules Maigne, idem.

LOIR-ET-CHER. — Charles d'ETCHEGOYÉN, en remplacement de son ami et coreligionnaire politique Cantagrel, idem.

NIÈVRE.—Charles GAMBON, en remplacement de son frère, idem.

LOIRE.— Henri BERNARD.

ALLIER.— Georges GALLAY, ancien maire de Donjon, choisi à l'unanimité par les délégués des cantons.

Dans une revue des publications éditées par la Librairie phalanstérienne, nous avons emprunté à la préface d'un ouvrage élémentaire, l'histoire de Salomon de Caus, renfermé à Bicêtre comme fou pour avoir découvert la puissance élastique de la vapeur.

Le *Pays* s'amuse beaucoup de cette citation; il prétend que la lettre de Marion Delorme relatant ce fait, et publiée il y a quelques quinze ans dans le *Musée des Familles*, est une mystification. Il ajoute même, en fin connaisseur, que la susdite lettre sent l'école romantique d'une lieue.

Nous en sommes fâchés pour le sens littéraire du *Pays*, mais son imagination l'a trompé. Le *Musée des Familles* n'a pas inventé la lettre de Marion Delorme. Si le *Pays* a quelque connaissance à Angers, il lui sera facile de constater qu'une copie de l'épître en question se trouve à la bibliothèque de cette ville, dans un recueil de lettres manuscrites portant la date de 1720, et indiqué comme venant du château de Chaumont.

Or, comme en 1720 on ne connaissait, que nous sachions, ni le style romantique ni la puissance motrice de la vapeur d'eau, les plaisanteries du *Pays* ont peu de portée.

La pièce attribuée à Marion Delorme a date certaine avant 1720, voilà tout ce que nous savons; si cette lettre n'était pas de Marion Delorme, nous ne voyons pas ce qu'on en pourrait conclure. Critiquer un détail, contester un exemple, au lieu d'examiner une doctrine qui n'est en rien intéressée dans la question, est une chicane puérile. Nous avons rapporté l'histoire de Salomon de Caus à l'appui de cette thèse : que les découvertes des grands hommes sont souvent méconnues. La thèse est-elle contestable? Otez-nous Salomon de Caus, l'histoire nous en fournira cent autres. Et pour ne pas sortir des événements contemporains, a-t-on oublié l'histoire de Fulton repoussé par Napoléon? Ne sait-on pas que sir Humphrey Davy, un savant cependant et un inventeur, soutenait, il y a peu d'années encore, qu'il serait aussi facile de couper un quartier de la lune et de s'en servir comme luminaire que d'employer le gaz hydrogène à l'éclairage des villes? Ne se souvient-on plus qu'un autre savant, le docteur Lardner, démontrait, à la même époque, qu'un vaisseau ne traverserait jamais l'Atlantique sur les ailes de la vapeur?

Il faut, en vérité, qu'on se trouve bien pauvre d'arguments à l'égard de nos doctrines, pour venir nous opposer de pareilles minuties,—et sans se donner même l'avantage d'avoir raison sur ce terrain.

CLÉMENCE DES LOIS MONARCHIQUES.

Un ouvrage, publié dernièrement à Vienne sur *les Lois et la Justice* militaire, contient de curieux détails sur la législation barbare de la monarchie autrichienne. Ces lois de sang, comme les appelle l'auteur du livre, ne sont nullement des legs du moyen-âge : elles datent de 1763, 1768 et même 1808. La peine de mort est écrite à tous les articles. Voici un jugement rendu en vertu de ces lois :

N... sera conduit sur le lieu du supplice; on lui arrachera d'abord le cœur, on l'en frappera au visage, puis son corps sera coupé en quatre morceaux, et les parties en seront pendues dans quatre rues différentes

D'un autre côté, le service militaire est quelquefois imposé comme punition à des bandits, à des voleurs et à des assassins, qui sont ainsi appelés à protéger la propriété et la vie des citoyens.

Extérieur.

LA POLICE PONTIFICALE. — PIE IX ET M. DE MONTALEMBERT.

A Rome, le procès de Cernuschi est commencé. On lui reproche d'avoir publié des proclamations contre les Français durant le siége; d'avoir dévasté le palais Farnèse; d'avoir dépensé de l'argent à la construction des barricades; d'avoir pris part à la proclamation de la République; d'avoir excité le peuple contre les Français au moment de leur entrée dans Rome; de s'être mis à la tête des Romains pour insulter les Français en tenant à la main la bannière du café Nuovo, etc. Cernuschi, disent les correspondances, répond à toutes les accusations du vainqueur contre le vaincu avec dignité, fermeté et indifférence sur l'issue du procès. Il a demandé quelques jours pour préparer sa défense; mais tout sera prochainement terminé, et, absous ou condamné, dit l'*Opinione*, il sera conduit à Paris.

La même correspondance raconte l'évasion du docteur Achillini, arrêté aussi par la police cléricale. Achillini était accusé d'avoir répandu une traduction italienne de la Bible publiée par la Société protestante de propagande. Le consul anglais l'avait réclamé. La police cléricale n'osant ni l'absoudre malgré l'inquisition, ni le condamner malgré l'Angleterre, a pris le parti de le laisser évader. Conduit devant le juge d'instruction, il obtint la permission de sortir avec des Français, une voiture attendait à la porte; elle le conduisit à Civita Vecchia où il s'est embarqué à bord d'un navire anglais.

Giuseppe Sabattini, un des fondateurs du *Popolare*, est toujours en prison sans qu'on songe à lui faire son procès. Les dames Castellani sont dans le même cas, excepté qu'elles ont leur maison pour prison, ainsi que les dames Narducci.

Quant à Pie IX, on ne parle plus de son retour, mais en revanche nous voyons presque chaque jour arriver de lui une nouvelle épître. La lettre pontificale que nous apportent les journaux catholiques d'aujourd'hui, est adressée à M. de Montalembert.

Elle a pour but de féliciter l'orateur du parti de l'ignorance, et son ami, le défenseur de l'inquisition, des services qu'ils ont rendus au saint-siége : M. de Falloux, en envoyant une expédition pour restaurer le pouvoir temporel; M. de Montalembert, en se posant en pourfendeur de la raison humaine et du socialisme lors de la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement. Nos lecteurs seront bien aises de trouver ici cette lettre curieuse que l'*Union* ne publiera pas :

« PIE IX, P. P.

» Cher et noble fils, salut et bénédiction apostolique. Dès l'origine des troubles qui ont si misérablement assailli le principal civil du siége apostolique, vous avez prévu, avec la prudence et la perspicacité qui vous sont propres, combien la République chrétienne toute entière aurait à souffrir, si le patrimoine de l'Eglise, mère du monde, ainsi que la dignité et la souveraine liberté du pontife romain, n'étaient pas revendiqués contre les rebelles et mis à l'abri de toute injure et de toute calomnie. C'est cette conviction qu'au milieu de tous les bouleversements de votre pays, s'est par-dessus tout efforcé de soutenir un homme admirable par sa piété et son noble dévouement à notre sainte religion et à notre dignité suprême, Alfred de Falloux : et c'est pourquoi nous déclarons et proclamons à bon droit que, comme vous-même, il a parfaitement mérité de nous et du saint-siége. Mais le discours que vous avez prononcé, cher et noble fis, dans l'Assemblée générale des représentants, le 19 du mois dernier, est un nouveau et brillant monument de votre talent et de votre zèle fervent pour la défense de notre cause. Il vivra à jamais dans la mémoire des gens de bien.

« Certes, il n'y a rien de plus admirable que cette grandeur d'âme et ce noble courage dont vous avez fait preuve, et rien aussi de plus précieux, au sein de cette extrême pénuerie d'hommes généreux, dont la société civile aurait tant besoin en un temps où l'ambition est si flagrante, et où la plupart, par concession pour le temps, se laissent aller aux nouveautés et aux opinions erronées, et mesurent tout à l'échelle de leur intérêt personnel. Nous nous félicitons donc, cher et noble fils, de plus en plus de votre beau talent et de votre zèle, et nous conjurons avec les plus instantes prières, Dieu, qui est l'auteur de tout bien et de tout don parfait, de multiplier en vous sa force et sa grâce.

» Recevez, comme présage d'un si grand bien et comme gage particulier de notre tendre et paternel amour, la bénédiction apostolique que nous vous donnons, cher et noble fils, du fond de notre cœur.

» Donné à Naples, au faubourg de Portici, le 13 novembre de l'année 1849, et de notre pontificat la quatrième.

» Signé : PIE IX, PAPE.

» *A notre cher fils, le comte Charles de Montalembert, à Paris.* »

Les journaux honnêtes et modérés refont les articles que l'*Univers* publiait contre la Suisse, à l'époque du Sonderbond. La *Patrie* prouve ce soir qu'il est indispensable que la France aille, d'accord avec l'Autriche et la Prusse, protéger l'existence de la république helvétique contre les dangers que peut faire courir à ce pays la présence des réfugiés. On veut délivrer la Suisse, comme on a délivré Rome.

---

croit-on, avec le ministère, et requérir de nouvelles forces, afin de s'opposer au mouvement projeté.

Le journal de M. Véron ne met pas en doute que la révolution dont nous sommes menacés ne soit le fait des machinations infernales auxquelles ne cessent de se livrer les proscrits politiques réfugiés en Suisse.

Espérons donc que la Suisse sera bientôt envahie, et que les troupes françaises puniront particulièrement le canton de Thurgovie de l'hospitalité qu'il a si bravement offerte et maintenue aux exilés de la monarchie.

Il y a pourtant des gens qui doutent encore que cette glorieuse campagne ait jamais lieu!

Ces gens-là ne se rappellent pas sans doute que la Suisse est une République, ou bien ils méconnaissent complètement la mission de la République française, mission qui consiste à abattre en Europe tous les gouvernements républicains, afin de se faire bien venir des monarchies, et de rester seule et unique de son espèce.

Quant à moi, je vois venir le printemps avec une imperturbable confiance, bien sûr que le gouvernement de mon pays ne voudra pas laisser échapper cette occasion de fournir aux pinceaux d'Horace Vernet de si dignes pendants à ses tableaux de la prise de Rome.

En attendant cette illustration nouvelle réservée à notre drapeau, nous allons avoir à nous occuper des élections retardées jusqu'aux premiers jours de mars par le froid et par les neiges, à ce qu'assure ce même *Constitutionnel*, que l'on est toujours sûr de trouver au premier rang, dès qu'il s'agit d'offrir au public une de ses insolentes mystifications dont cette feuille célèbre possède seule le secret.

Constitutionnel que vous êtes, je pourrais vous dire que vous en avez menti; mais je suis bien trop poli pour employer une pareille expression. J'aime mieux vous insinuer qu'en essayant de nous faire accepter de semblables serpents de mer, vous perdez tout-à-fait le peu d'esprit que vous n'avez jamais eu, vieux bonnet de coton modéré.

Suivez un peu mon raisonnement, si vous en êtes capable.

Vous avez tant divisé et subdivisé, vous et vos pareils, en divisions et subdivisions, les arrondissements électoraux, que les bons paysans n'ont presque plus de chemin à faire pour arriver jusqu'à l'urne des destinées parlementaires.

Vous ne pouvez donc craindre raisonnablement qu'ils soient, en route, engloutis par les neiges ou mangés par les loups, eux et leurs bulletins.

D'ailleurs vous ne devriez pas ignorer, honnête *Constitutionnel*, que les paysans ne sont pas généralement des petites maîtresses incapables de faire un pas hors du logis, sans fourrer leur menton dans un cache-nez et leurs mains dans un manchon.

Le paysan aime assez à se donner du mouvement le long des sentiers et des grandes routes, surtout quand il n'a rien de mieux à faire, et justement nous sommes depuis quelque temps au plus fort du chômage des travaux rustiques.

Il est à parier que pas un, ne fût-ce que par désœuvrement, n'eût manqué à chausser les sabots ou les souliers ferrés, et à prendre en main le gourdin des jours de fête, pour aller remplir son devoir d'électeur.

C'est probablement cette perspective qui a effrayé vos amis; et c'est sans doute pour éviter l'encombrement des bulletins, qu'on recule les élections jusqu'aux jours où recommenceront les travaux de la campagne.

C'est qu'il s'agit de remplacer des rouges dans des départements de la même couleur, et que, depuis le 13 juin, les paysans ne sont pas devenus blancs, jarni! Bien au contraire.

Moins il y en aura alors, mieux cela vaudra. N'est-ce pas?

Vous vous êtes bien gardés de reculer les élections du *Gard*, où il s'agissait de remplacer un modéré, département jusqu'alors fort estimé de la réaction, et dont les villageois notamment jouissaient de toute votre confiance.

M'est avis pourtant qu'il y a par là-bas de la neige et du verglas tout aussi abondamment qu'ailleurs, et que, si vous eussiez pensé que les paysans donnassent leur voix à un démocrate, vous auriez attendu au moins jusqu'aux semailles.

Ne tentez donc plus de nous faire avaler de pareils canards politiques, estimable *Constitutionnel*. On voit trop qu'ils ont le ventre bourré de paille et cousu de fil blanc.

A propos de paysans, voici une anecdote que je destine à instruire la réaction des progrès effrayants accomplis dans nos campagnes par les idées subversives que l'Académie des sciences morales et politiques, M. Thiers en tête, M. Charles Dupin en guidon, et M. Troplong en serre-file, avaient reçu mission de coucher dans la poussière.

Un de mes amis, — appelons-le Alexis, si vous voulez bien le permettre. — Appelons-le d'autant plus Alexis, qu'il s'est fait, dans sa jeunesse, baptiser sous ce nom-là. — Un de mes amis, donc, alla passer plusieurs mois de l'été dernier dans un petit village des environs de Paris, village généralement peuplé de vignerons. Je leur conserve cette qualification, parce qu'on a l'habitude de donner le titre de vin à la piquette qu'ils récoltent.

En ce temps-là, je parle du mois de juin ou de juillet, ce charmant petit village était infecté de la plus pure réaction. Mon ami Alexis n'y était guère autrement désigné et apostrophé que par le sobriquet de *Démoc*.

Le brave garçon qui, par goût et par état, ne s'occupe de politique que très superficiellement et à ses moments perdus, et qui, du reste, est de l'humeur la plus pacifique que je connaisse, bien qu'il ait cru de son devoir d'aller se faire octroyer une balle dans le bras gauche en combattant l'insurrection de juin, — vous voyez qu'il n'est pas d'un rouge très vif, — se voyait constamment en butte aux plaisanteries et parfois même à la réprobation unanime des bons paysans, chaque fois qu'il essayait de leur expliquer son opinion au sujet des faits et gestes du gouvernement actuel, et de leur inculquer ses idées particulières sur la manière dont il faudrait s'en servir dans les temps futurs.

— A bas le démoc! criaient les uns.

— Qu'ils y viennent, vos rouges, vos républicains, vos socialistes, vociféraient les autres; nous les recevrons à coups de fourche.

On eût dit que M. de Lamartine avait harangué ces paysans-là.

— Oh! monsieur Alexis, lui disaient les plus modérés, comment un homme comme vous, qui êtes sorti en juin contre l'émeute, peut-il avoir de pareilles idées?

— Mon cher, me dit-il au mois de septembre, quand il fut revenu à Paris, il n'y a rien à faire avec les paysans. La République est perdue!

Il y a quelques jours, c'était la fête des vignerons, — la Saint-Vincent, je crois.

Pardieu, se dit Alexis, voici une occasion d'aller revoir mes paysans, bons diables après tout, quoique si enragés réactionnaires. Je suis sûr qu'ils seront contents de me voir à leur fête. J'éviterai de parler politique, et tout ira bien.

Il part; il arrive; les vignerons venaient de se mettre à table. Toute la population était assise dans la salle du festin.

Un hourra unanime l'accueille à son entrée.

— Ah! te voilà, *aristo!* lui crie-t-on en chœur.

— Comment, aristo?

— Oui, aristo, aristo, qui as tiré en juin sur nos frères. Allons, va t'asseoir à côté du président et donne-lui une poignée de main. C'est un bon, celui-là, un *revenu de Belle-Isle*, entends-tu, réac...?

Le président du banquet était en effet un gracié de juin, enfant de la commune, ouvrier à Paris en 1848, et récemment rendu à sa famille.

Quant aux paysans, ils étaient, comme on a pu le voir, passés du blanc le plus pâle au rouge le plus éclatant, en moins de quatre mois.

J'affirme que le fait est vrai dans tous ses détails. J'en passe même et des moins *rassurants*.

Et je dis comme mon ami Alexis : Cela va trop vite.

A qui la faute?

Réactionnaires, ne persistez pas à boucher les soupapes, ou gare l'explosion!

EUGÈNE NUS.

Les Anglais demandent à la Grèce une indemnité pour la maison du juif portugais Pacifico, qu'on aurait pillée en 1846 ; une indemnité pour bâtiment anglais jeté à la côte, et qui aurait été pillé par les Mainiotes ; satisfaction pour insultes et violences exercées contre des sujets anglais ; restitution immédiate des îles de la Sapienza et d'Elphormise sur la côte Péloponèse.

Le *Standard* annonce qu'à la date des dernières nouvelles, un steamer grec avait été capturé au sortir du Pirée par la frégate anglaise le *Bull-Dog* ; six vaisseaux anglais bloquaient le port. Le bruit courait le 26 à Malte, que les Grecs, par représailles, avaient brûlé l'hôtel de l'ambassadeur britannique à Athènes.

Suivant le *Portafoglio maltese*, les ministres de France et d'Angleterre ont protesté. L'escadre française, qui se trouvait à Smyrne, s'est dirigée sur le Pirée le 20, en apprenant les évènements.

Les deux chambres anglaises se sont occupées de la réponse au discours de la couronne. Une séance a suffi à la chambre des lords pour voter la sienne. Un amendement en faveur de l'Irlande a été rejeté par 152 voix contre 103.

On dit que le roi de Prusse doit prêter serment à la Constitution, le dimanche 3 février, jour anniversaire du manifeste publié par lui en 1847.

FIN DE LA CRISE PRUSSIENNE.

Frédéric-Guillaume l'emporte ! Mais, il sera à peu près seul à se réjouir de sa victoire. Ni les absolutistes, profondément irrités de voir l'institution de la pairie ajournée à deux ans, ni les constitutionnels, qui ont à se reprocher d'avoir livré à leurs ennemis les conquêtes de mars, ne participeront à la joie que donne au roi l'adoption de son message.

La *Gazette de Cologne*, organe du parti constitutionnel, déplore ce qu'elle appelle avec raison la défaite de son parti ; mais cette défaite, les constitutionnels ne la doivent-ils pas à leur attitude craintive et irrésolue, qui a favorisé les efforts de la réaction triomphante. Par haine de la démocratie, la bourgeoisie constitutionnelle avait applaudi aux victoires des baïonnettes prussiennes massacrant à Rastadt et à Dresde les derniers défenseurs de la Constitution allemande. Aujourd'hui ils succombent à leur tour, vaincus non par la force, mais par la ruse de sa majesté, toujours piétiste, Frédéric-Guillaume.

L'Etat constitutionnel est à peu près anéanti ; ce n'est pas un grand mal ; même lorsque l'absolutisme, tombé en mars, parviendrait à se relever un instant de ses ruines.

La défaite du parti constitutionnel n'affaiblit en rien le parti démocratique, toujours debout et de plus en plus menaçant, et qui sera bientôt prêt, nous l'espérons, à engager contre l'absolutisme renaissant une lutte suprême et décisive.

La discussion sur le message royal aura eu cela d'utile qu'elle aura forcé les absolutistes à révéler leurs plans au grand jour. Le comte Dyhrn, orateur constitutionnel, avait fait quelque sensation en disant que le véritable auteur du message ne siégeait pas au banc des ministres, mais qu'il se cachait dans les coulisses et inspirait le rire. M. Dyhrn faisait allusion à la coterie piétiste, qui a pour chef le général de Gerlach. M. d'Ammon, à son tour, s'était fait vivement applaudir de la gauche, en dépeignant le parti qui veut ramener la Prusse à l'absolutisme.

M. de Gerlach s'est cru obligé de se défendre, lui et ses amis. Dans un discours qui a été écouté avec attention, ce Montalembert protestant a dit qu'il avait salué le message royal avec joie ; qu'il regardait la royauté comme la pierre fondamentale de l'Etat, et l'*armée comme le vrai représentant du peuple*. Cependant l'orateur piétiste a cru devoir voter contre le message, parce que, selon lui, l'amendement de la seconde chambre lui a fait perdre totalement sa signification, en renvoyant la formation de la pairie à l'année 1852. Cet amendement rend le message ridicule, l'entache de nullité. Demeurer deux ans sans chambre des pairs, a dit en terminant M. de Gerlach, c'est ressembler à un homme qui se tiendrait sur une seule jambe.

Nous espérons bien que la Prusse n'aura pas besoin, pour marcher, de la jambe ou plutôt de la béquille que voudrait lui donner M. de Gerlach. D'ici au mois d'août 1852, le *bon Michel* aura eu tout le temps de se remettre de ses blessures, et il se fera représenter autrement que par l'*aristocratie populaire* de M. de Gerlach et par les 400 000 baïonnettes de Frédéric-Guillaume.

On dit que le parti constitutionnel renversé à Berlin va essayer de se relever à Erfurth. Qu'il s'attende alors à éprouver une défaite plus ridicule que la première.

Assemblée nationale.

Séance du 2 février. — Présidence de M. NAPOLÉON DARU, vice-président.

L'ouverture de la séance est annoncée pour 2 heures. A ce moment quelques représentants sont épars dans la salle. Nous remarquons parmi eux M. de Lamartine, qui reçoit les félicitations de ses collègues pour son retour dans l'enceinte des délibérations de l'Assemblée.

M. de Lamartine s'assied au commencement du cinquième rang des banquettes composant la troisième section de gauche, à la place occupée jusqu'ici par M. le colonel Charras.

M. Charras arrive, tout étonné de ne plus voir son nom à sa place habituelle ; M. de Lamoricière le prend sous le bras et lui donne un refuge à côté de lui. Ces mouvements excitent une légère hilarité.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le projet de loi relatif au transport du chef-lieu de la préfecture du département de la Loire.

M. FAVREAU, rapporteur de la commission :

Trois principales objections ont été faites aux conclusions de la commission, qui vous propose le rejet du projet de loi.

On fait valoir l'intérêt administratif ; puis on s'appuie sur l'intérêt du département, et on met surtout en avant l'intérêt général du pays.

Si nous examinons l'intérêt administratif du département, nous ne voyons nullement qu'il nécessite la présence du préfet à Saint-Etienne.

La population totale du département est de 453 786 habitants ; Saint-Etienne a 188 361 habitants ; l'arrondissement de Roanne et celui de Montbrison contiennent 265 425 habitants ; Saint-Etienne a 73 communes formant 9 cantons ; les deux autres arrondissements ont 247 communes formant 19 cantons. Vous voyez par là que Saint-Etienne a environ 200 000 habitants, quand les deux autres arrondissements en ont 300 000. On ne saurait dédaigner ce qui ressort de cette comparaison. L'intérêt agricole du département qui est le plus considérable doit-il donc céder devant l'intérêt industriel, qui a moins de représentants ?

Et à qui pouvons-nous nous en rapporter pour l'intérêt départemental, sinon aux organes habituels de la population. (Bruit au banc des ministres.)

On demande la présence du préfet à Saint-Etienne, dans l'intérêt de son industrie et des questions de salaires qui s'y agitent. Les préfets de Lyon n'ont jamais empêché les émeutes qui s'y sont produites. Et d'ailleurs, calmer les agitations de Lyon, ce serait indubitablement calmer celles de Saint-Etienne.

Le gouvernement a si bien compris cette liaison entière avec Lyon, qu'un an avant l'état de siège il avait transféré à Lyon même toute l'autorité militaire du département de la Loire.

Une autre réflexion nous a frappés : c'est que jusqu'ici tous les mouvements qui ont agité Saint-Etienne ont été exclusivement industriels ; les désordres qui ont suivi la Révolution de Février ont seuls fait exception.

Or, la conséquence du transfert de la préfecture dans cette ville sera de donner désormais à ceux qui pourraient éclater, une importance qu'ils n'ont pas eue jusqu'ici ; de les rendre tous politiques, ce qui augmenterait le danger.

Messieurs, pour finir, je ne comprends rien à la mesure qu'on vous propose. En face de la dernière raison qu'on fait valoir, j'établis une comparaison et je me demande si le gouvernement était à Versailles, serait-il prudent, en un temps de révolution, de le transporter à Paris ? (Agitation extrême. — Interruption.)

M. DE GRAMMONT. Je serai court, ayant hâte comme vous d'entendre sur ce sujet MM. Dufaure, Léon de Malleville et Léon Faucher, dont la parole exerce une si juste influence sur l'Assemblée. (Mouvement et bruits divers.)

Croyez-vous que pour contenir les populations, pour les éclairer, pour les moraliser, il suffise d'un sous-préfet ou de l'autorité d'un chef militaire, qui est là, comme l'épée de Damoclès, toujours prêt à frapper ? (On rit.)

Croyez-vous qu'il suffit pour cela de l'autorité municipale, qui expire au-delà des limites de son octroi ? Non, messieurs.

Je ne comprends plus ce que veut dire administrer, si l'on n'indique plus par ce mot l'idée moralisatrice. (Bruit.) Si nos administrateurs ne moralisent pas, je vous propose de les supprimer ; tout le monde y gagnera. (Oui ! oui ! à gauche), le budget en tête, et les villes ne se disputeront plus l'honneur de les loger.

Messieurs, mettons une digue au torrent dévastateur du Socialisme dans ces localités, sous peine d'apprendre qu'une de nos villes les plus industrielles a disparu. (Oh ! oh !)

La commission a commis une grave erreur en parlant de la présence de l'autorité supérieure à Saint-Etienne dans les derniers troubles. L'autorité supérieure s'était retirée devant le parti triomphant alors. Ce parti pillait, brisait, violait... Ah ! il violait les asiles... (On rit.) les asiles où l'on élevait l'enfance, où la femme repentante trouvait sa consolation dans le travail et dans la prière. Mais n'exhumons pas ces déplorables souvenirs ; rappelons seulement que dans la nuit du 13 avril 1848, j'arrivai trop tard avec mon régiment de hussards. (Exclamations à gauche.) C'était dans le temps des circulaires. (Nouveau bruit.) C'est alors que ces écrits incendiaires jetaient le désordre dans tous les esprits. (Bruit.) Vous allez crier à la réaction. Ce que vous nommez réaction est pour moi la résurrection de l'ordre et de la paix publique. (Tumulte à gauche.)

L'honorable orateur assure que la nécessité de l'état de siège ne se fera plus sentir à Saint-Etienne du moment que l'administration, une administration sincère, unie, sera établie à Saint-Etienne, et que la population saura, à n'en plus douter, que cette administration ne s'en séparera plus.

L'orateur examine la situation de Saint-Etienne, et cherche à prouver l'intérêt, sous le rapport de la stratégie, de tenir ce point occupé.

Messieurs, ajoute M. de Grammont, la charbonnerie a pris naissance dans les puits des mines. (Longue hilarité à gauche.) Saint-Etienne est le foyer du socialisme ; il a été le berceau du carbonarisme. (Mouvement.) Riez, messieurs ; c'est un mythe, n'est-ce pas, ce socialisme qui écrit sur sa bannière les menaces les plus atroces et compare la société actuelle à une ruche qu'il faut vider en l'entourant de flammes, parce qu'alors les abeilles s'entretuent elles-mêmes.

Je suis dans le vrai, voyez-vous ! La vérité est une vertu républicaine, il faut l'écouter, même quand elle déplait. (Mouvement.) Je ne dirai plus qu'un mot. Montbrison est prêt à sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt général, car sa généreuse population sait fort bien que l'abnégation est le seul principe régénérateur. (Très bien !)

M. DE MALLEVILLE. Messieurs, la question est grave, je voulais la tenir en dehors des prétentions de Saint-Etienne et des doléances de Montbrison. (Parlez ! parlez ! — La clôture ! — Non ! — Parlez M. de Malleville ! — Non ! — Assez !)

M. D'AVRINCOURT appuie les conclusions de la commission. Il ne croit pas que l'intérêt général ni l'intérêt départemental exigent le transfert de la préfecture du département de la Loire.

M. Léon Faucher paraît à la tribune. (Aux voix ! aux voix ! la clôture ! la clôture !)

M. LÉON FAUCHER. Les déplacements d'intérêts sont toujours dangereux ; on ne doit les consommer que devant une nécessité absolue ; c'est parce que je crois à cette nécessité que je suis d'avis du transfert.

Si la loi de l'an II n'avait pas établi la circonscription actuelle, je ne pense pas que personne voulût que le centre de l'administration fût ailleurs qu'à St-Etienne ? (Dénégations diverses.) Saint-Etienne est le centre des intérêts généraux du département.

L'orateur soutient que les intérêts administratifs sont plus nombreux à Saint-Etienne que partout ailleurs. La preuve, c'est que le préfet passe presque la moitié de l'année à Saint-Etienne.

On a objecté qu'au point de vue stratégique il valait mieux que l'administration fût en dehors du foyer de l'émeute. Mais c'est faire procès à tout notre système administratif ; autant dire alors qu'il faudrait que le gouvernement quittât Paris et allât camper dans la plaine Saint-Denis.

Le gouvernement ne doit pas être en dehors des populations, comme une bastille prête à faire feu sur elles ; il doit au contraire vivre au milieu d'elles et leur faire sentir son influence à la fois énergique et bienfaisante. (Très bien !)

Si l'Assemblée rejetait le projet de loi, les conséquences de ce rejet seraient très graves. (Agitation.)

Si vous repoussiez le projet, ce serait affaiblir gravement l'autorité dans le département de la Loire. (Bruit.)

UNE VOIX. Alors supprimez la chambre !

M. LÉON FAUCHER. Je ne fais ici qu'un appel à la prudence de l'Assemblée.

Et c'est parce que, pour moi, je ne veux point prendre la responsabilité des conséquences fatales de sa détermination que je n'adopte point les conclusions de la commission, et je vote au contraire pour le projet de loi. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. Je lis l'art. 1er du projet de loi :

« Art. 1er. Le chef-lieu du département de la Loire sera transféré à Saint-Etienne, le 1er janvier 1850. »

La date devra nécessairement être changée.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	595
Majorité absolue,	298
Billets blancs,	260
Billets bleus,	335

L'article 1er n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais consulter l'Assemblée pour savoir si elle veut passer à une seconde délibération.

VOIX DIVERSES. Mais c'est impossible !

M. LE PRÉSIDENT. Le règlement porte qu'il faut consulter l'Assemblée sur la troisième délibération.

VOIX DIVERSES. Sur quoi ? sur quoi ? — C'est une interprétation impossible, absurde.

Est-ce que le règlement a entendu qu'on passerait à un second article quand le premier renferme le principe même d'une loi ? (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut passer à une troisième délibération ? (Non ! non ! C'est impossible. C'est une absurdité.)

L'Assemblée, consultée malgré ces réclamations, ne passera pas à une troisième délibération.

L'ordre du jour appelle une première délibération sur la proposition de M. Favreau, relative au partage des terres vaines et vagues.

M. FAVREAU explique en peu de mots la portée de sa proposition dans les cinq départements qui composent l'ancienne province de Bretagne. Il y a un million d'hectares improductifs et qui, appartenant indivis à certaines communes, devraient être partagés, aux termes de sa proposition, entre leurs habitants, car le défrichement ne pourra se faire que si ces biens deviennent la possession de travailleurs en état d'en tirer tout le parti possible.

M. ROUHER, ministre de la justice. Messieurs, l'honorable M. Favreau a saisi l'Assemblée d'une proposition tout-à-fait digne de son attention. Une loi de 1791 a placé sous le régime de l'indivision un grand nombre d'immeubles ; des procès se sont engagés pour des successions en partage ; un remède est donc nécessaire à une pareille situation. Le mal ne disparaît pas entièrement avec la proposition de M. Favreau, mais il est singulièrement diminué.

M. le ministre demande le renvoi de la proposition au conseil d'Etat.

M. FAVREAU. Depuis trente ans, on a appelé le conseil d'Etat à résoudre la question, il n'en est rien sorti.

L'Assemblée, consultée, décide que la proposition sera renvoyée au conseil d'Etat.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Desmousseaux de Givré, tendant à réintégrer dans leurs fonctions des magistrats de la cour des comptes, révoqués en vertu du décret du 18 avril 1848.

L'urgence est ordonnée.

Article unique. — « Le décret du 1er mai 1848, qui prononce la révocation de divers magistrats de la cour des comptes, cesse d'avoir son effet.

» En conséquence, les magistrats révoqués par ce décret, et non encore rétablis dans leurs fonctions, y seront immédiatement réintégrés.

» Pour l'exécution du présent décret, un crédit de... est ouvert au ministre des finances en addition aux crédits ouverts par la loi du 20 décembre 1849 relative aux trois douzièmes provisoires de l'exercice 1850. » — Adopté.

M. J. FAVRE désire que sa proposition, relative à l'état de siège dans la 6e division militaire, vienne à la discussion immédiatement après la loi de l'instruction publique.

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur, ne voit pas l'urgence de cette discussion.

L'Assemblée, consultée, décide contre la demande de M. Jules Favre.

L'Assemblée, aux termes de son règlement sur les lois de crédit, procède à un scrutin de division sur l'ensemble de la proposition de M. de Givré, relative à la réintégration des membres de la cour des comptes. Le résultat du dépouillement est celui-ci :

Nombre des votants,	493
Majorité absolue,	247
Pour,	335
Contre,	158

La séance est levée à six heures.

Lundi à une heure, séance publique.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je viens vous prier de bien vouloir m'accorder la publicité qui est la seule protection qu'aient les actionnaires d'entreprises, qui, appartenant au public, sont, en conséquence, régies sans contrôle.

Je suis co-propriétaire du chemin de fer de Boulogne, je me suis fait représenter à l'Assemblée générale tenue le 29 dernier. Voici ce qui s'y est passé.

Les administrateurs avaient à nous rendre compte de la gestion de notre propriété. Après avoir fait un rapport sur ce sujet, le président mit aux voix l'approbation des comptes, dont il venait de faire distribuer un résumé, et dont personne ne pouvait encore avoir pris connaissance. C'est passablement illogique.

Mais, voici qui le surpasse. Le président annonce que trois administrateurs devant, au terme des statuts, être remplacés, ils avaient tiré au sort entre eux ; et il communiqua les noms des membres sortants.

Jusque-là c'était bien, mais alors il voulut que sans désemparer on renommât les mêmes, à l'exception de l'un d'eux qui désira se retirer. Les administrateurs sortants étaient présents, et les actionnaires n'avaient pas été prévenus de leurs noms.

Voilà qui est loin d'être rationnel, car pour nommer convenablement des fonctionnaires aussi importants, il faut avoir eu le temps, soit d'éclairer sa conscience, soit de s'être concertés à leur égard.

Ici, au contraire, les administrateurs étaient seuls prévenus des noms des candidats qu'ils allaient proposer, ces candidats étaient choisis parmi eux-mêmes ; c'est en présence de ces mêmes candidats qu'on vota, séance tenante, et en levant la main.

Mon délégué ne connaissant pas mon opinion sur les fonctionnaires proposés, s'abstint. Il se trouva dans l'assemblée une évidente majorité en leur faveur. Voilà donc des personnes qui désiraient occuper le poste important et influent d'administrateur, et toucher les émoluments également importants de 65 000 francs par an, se sont, pour ainsi dire, nommés entre eux ; lorsque l'opposition (qui aurait peut-être pu se former) n'était pas prévenue du nom des administrateurs qui allaient être proposés par les autres administrateurs.

Loin de moi la pensée de supposer que les administrateurs, qui désiraient rester tels, fussent capables de prévenir leurs amis pour qu'ils vinssent voter en l'absence de leurs opposants. Je suis surtout bien loin d'avoir aucune objection personnelle contre aucun des administrateurs qui ont été nommés, en ce cas particulier. Je ne prends en considération que le principe ; je pense que le procédé est choquant, et que c'est professer un trop grand mépris du public.

Agréez, etc. *Un de vos abonnés.*

A l'Administration des postes.

Celui qui reçoit le prix d'un service et ne le remplit pas ou le remplit infidèlement, que commet-il ? — *Un vol*, pour appeler les choses par leur nom. Lorsqu'il s'agit d'un service public, la faute devient plus grave encore : c'est un *vol de confiance*.

Nous lisons dans le *Républicain de la Dordogne* :

« Depuis trois jours, nous ne recevons pas la *Démocratie*. Nous publions cette note pour tenir nos confrères avertis, afin qu'ils fassent parvenir à la direction des postes leurs légitimes observations. Sans aucun doute, notre réclamation ne doit pas être la seule.

» Même observation pour les correspondances politiques qui nous sont adressées : la plupart du temps, elles ne parviennent à destination que de deux jours l'un, ce qui présente plus d'un inconvénient.

» Mêmes observations pour la correspondance privée, qui arrive parfois décachetée ou recachetée.

» Toutes ces indications ont un côté extrêmement grave ; elles irritent les esprits, dont elles blessent à juste titre la susceptibilité très permise ; elles propagent les idées de défiance contre l'administration ; elles entretiennent l'inquiétude. A ces causes diverses il y aurait pour un gouvernement sage obligation de forcer ses subordonnés à rentrer dans le respect du droit commun. Avant le 10 décembre 1848, tout cela ne se serait pas vu. »

FAITS DIVERS.

A la dernière soirée donnée par M. le ministre du commerce, un de nos plus illustres représentants se retirait en même temps que M. Louis-Napoléon Bonaparte ; le représentant, en prenant son chapeau, s'aperçut qu'il se trompait, puisqu'au fond se trouvait un N surmonté d'une couronne. Il présenta le chapeau au président, disant : « *Prince*, je me suis trompé, voici votre chapeau. — Non, répond en riant M. Louis-Napoléon Bonaparte et en regardant le fond du chapeau : *Je suis trop bon républicain pour porter une couronne.* » Le chapeau était à lord Normanby et portait en dedans la couronne d'Angleterre.

Le *Messager de la semaine*, qui nous rapporte ce fait, oublie de nous dire si le président a poussé ce républicanisme jusqu'à protester contre l'appellation de *prince*, jusqu'à se priver des épaulettes qu'il s'est données et du cordon rouge déposé sur son berceau.

— Hier soir, à la fin de la séance, dit l'*Estafette*, il s'est manifesté sur les bancs de l'Assemblée une assez vive agitation. On s'y entretenait de l'émotion qu'avait fait naître dans le peuple la destruction des arbres de la liberté, et on supposait au pouvoir la pensée d'augmenter ces excitations au profit de certaines ambitions dont il a été souvent parlé. Nous ne voulons pas croire à ces projets insensés, quoique les paroles d'un honorable général, bien posé pour être renseigné, puissent faire penser que les craintes qu'ils font naître sont légitimes.

En effet, ce personnage politique aurait dit à un de ses collègues : « Que l'Assemblée prenne garde, on cherche à pousser la population à une manifestation qui permettra la réalisation d'une chimérique espérance. »

— Une double arrestation, opérée mardi par la police, a mis tout Cherbourg en rumeur, et donné sujet aux commentaires les plus contradictoires. Voici, en réalité, de quoi il s'agissait :

La dame Marie Grégoire, supérieure de l'hospice de Beaupréau (Maine-et-Loire), s'était enfuie de cette maison avec le jardinier, nommé Auguste-François Tourraine, natif de Saussemesnil, avec lequel elle était arrivée à Cherbourg. Les deux amants s'étaient installés rue de la Poudrière, chez un logeur où ils ont été arrêtés, sur la plainte du régisseur de l'hospice de Beaupréau, qui les accuse d'avoir enlevé du linge appartenant à l'établissement. Leur mobilier, consistant en deux grandes malles pleines et un ballot du poids de 75 kilogrammes, a été saisi par les soins de M. le commissaire de police Bourroux, et transporté au tribunal, en même temps que les deux prévenus étaient conduits à la maison d'arrêt, où ils se sont rendus en se donnant le bras. La dame Grégoire était vêtue à la mode des paysannes de Bricquebec. Elle a insisté, en arrivant en prison, pour être enfermée dans la même chambre que son jardinier ; on n'a pu se rendre à sa supplication.

— Suivant l'*Evénement*, des bruits d'une nature inquiétante s'étaient répandus hier soir dans Paris.

Un bataillon d'infanterie a été appelé en toute hâte à l'Assemblée nationale, qu'on croyait menacée.

Il paraît qu'il s'agissait seulement de l'agitation produite par l'enlèvement des arbres de la liberté.

— Le ministre de la marine vient de donner à la frégate à vapeur l'*Asmodée*, commandée par M. Pâris, capitaine de vaisseau, la mission d'aller prendre les transportés qui se trouvent à Brest et à Cherbourg, et de les conduire à Alger et à Oran.

— On écrit d'Epernay :

« Depuis deux jours, la Marne, grossie par la fonte des neiges, est sortie de son lit. Toute la plaine ne présente plus qu'un immense lac qui se perd dans l'horizon. Les autres rivières du département ont aussi fait leur irruption. Celle de l'Aube est débordée et, dans ce moment, les routes de Saint-Just et Anglure sont interceptées. Hier et avant-hier, la population a profité de quelques rayons de soleil pour visiter les bords de la Marne, qui charriait et charrie encore d'énormes glaçons. »

— Il y a quelques jours, un aigle de la grande espèce s'est pris dans un piège à renard, dans le parc de M. de Montalivet, à la Grange, sur les bords de la Loire. Cet oiseau avait traîné le piège après lui sur un espace de plusieurs centaines de mètres, lorsqu'il a été aperçu par un garde qui s'en est rendu maître avec beaucoup de peine.

Qu'eussent dit les augures romains de cet aigle pris dans un piège à renard ?

— On lit dans le *National de l'Ouest* du 31 janvier :

« On s'occupait aujourd'hui de descendre de la tour du Bouffay la cloche, pesant 16 653. Cette masse énorme est tombée du haut de la tour, d'où on avait commencé à la soulever, et entraînant ses appareils, s'est enfoncée de près d'un mètre en terre.

» On frémit en songeant aux terribles accidents qu'une chute de cette nature pouvait produire ; cependant, par un hasard providentiel, une seule personne, le maître gréeur, qui était resté seul sur la tour pour commander les ouvriers, a reçu à la figure une contusion légère. »

— Jeudi dernier on a distribué à profusion, à la caserne de Nantes, le dernier numéro du *Napoléon*.

Tous les officiers et sous-officiers en avaient déjà reçu un exemplaire sous bande.

— On écrit de Gap, 25 janvier, au *Patriote des Alpes* :

« Ce matin, à cinq heures, la gendarmerie a écroué dans la prison de notre ville le sieur ...., curé de Saint-Pierre-d'Argenson, accusé, dit-on, d'avoir procuré plusieurs avortements à une religieuse, maîtresse d'école de la commune, avec laquelle il aurait vécu en concubinage pendant 5 ans.

» L'arrestation de ce prêtre a été précédée d'une très longue information, prise sur les lieux mêmes par M. le juge d'instruction, accompagné de M. le procureur de la République. Partis de Gap le 17, ces deux magistrats ne sont point encore de retour. On assure que plus de deux cents témoins ont déjà été entendus.

» C'est la maîtresse d'école elle-même qui, s'il faut en croire le bruit public, aurait fait les premières révélations à la justice. »

— On lit dans la *Liberté* d'Arras :

« Depuis quelques jours, des dissensions qui avaient pris leur source dans les cabarets et autres lieux fréquentés par la garnison de notre ville, devenaient de plus en plus vives entre les soldats du 2e régiment du génie et du 5e léger. On s'était rencontré dans la rue ; des coups de poing avaient été échangés, et, dans la journée du 21, cinq chasseurs du 5e furent blessés par des militaires du génie qui se trouvaient dans une maison de tolérance dite du Gros-Caillou.

» Dans la soirée du 25 les casernes furent consignées : mais malgré ces précautions, des désordres graves se passèrent au grand quartier, et les piquets restèrent sous les armes une partie de la nuit. Tout paraissait rentré dans l'ordre habituel, lorsque, pendant la nuit, les hommes de la citadelle brisèrent une porte de la poterne, firent le tour par la porte, et s'introduisirent par surprise au grand quartier, vers 5 heures du matin, afin de réveiller leurs camarades.

» Dans un instant tout le monde fut debout. Les hommes du génie descendirent en armes pour se porter vers le quartier de l'infanterie. Ils entrèrent dans les cuisines, brisèrent les gamelles. Dans le même moment arrive M. de Montlouis, le capitaine de la place. Réunissant à la hâte quelques hommes d'infanterie, il se porta, par une pluie battante, vers les hommes du génie. Il fit faire trois roulements par le tambour, et les somma, l'épée à la main et au nom de la loi, de se disperser.

» Tout fut inutile, l'exaspération était à son comble ; ils s'avancèrent vers les hommes du 5e qui accompagnaient le capitaine de la place. Ces derniers, ne pouvant tenir devant un aussi grand nombre, prirent la fuite et laissèrent le capitaine Montlouis seul en présence de ces furieux. On doit à son sang-froid et à sa fermeté que le sang n'ait pas coulé dans cette crise. Pendant que cela se passait, les officiers des régiments arrivaient. Ceux du 5e rassemblèrent leurs troupes, qui ne répondirent que par le silence aux insolences dont ils étaient l'objet. Le commandant de la place, le général lui-même arrivèrent sur les lieux, lorsque le jour commençait à poindre. Tout est en ce moment rentré dans l'ordre.

CALAIS, 30 *janvier*. — Les postes aux pigeons, malgré les télégraphes aériens, électriques, et les chemins de fer, continuent leurs opérations avec persévérance. Une compagnie de ces entreprises postales est parvenue à former des pigeons qui font le trajet de Paris à Londres en moins de quatre heures. — Les variantes de la Bourse de Paris donnent à ces entreprises postales une grande importance. On cite un pigeon qui a déjà fait quarante-huit fois le voyage de Paris à Londres, et dont on a offert 2,500 fr. à son possesseur, qui le garde. (*Progrès.*)

DÉVASTATIONS DU 13 JUIN. — Il arrive souvent que les auteurs de feuilletons remettent leurs ouvrages aux journaux, sans garder un double de leur manuscrit ; puis si leur travail est refusé ou ajourné, le manuscrit s'égare et des procès inévitables naissent de cette confiance. Beaucoup de journaux, pour remédier à ce danger, ont pris la sage précaution d'inscrire en tête de leurs feuilles la mention suivante : L'administration ne répond pas des manuscrits déposés.

M. Hippolyte Castille n'a pas su profiter de cet avis ; il est auteur d'un roman auquel il a donné le titre de l'*Etrangle-Diable*, roman du pauvre ; il avait destiné son œuvre à M. Bareste, gérant du journal la *République*, et il la lui a présentée pour être publiée en dix ou douze feuilletons, qui devaient lui rapporter environ 600 fr.

Ce roman n'a pas été publié, et M. Castille n'est pas rentré en possession de son manuscrit ; il assure qu'il a été lacéré et dispersé dans la soirée du 13 juin 1849, lors de l'invasion de l'imprimerie du journal la *République*.

En conséquence, il a fait assigner M. Eugène Bareste devant le tribunal de commerce de la Seine, en paiement d'une somme de 600 fr. pour indemnité de la perte de son ouvrage.

Le tribunal, présidé par M. Barthélot, après avoir entendu les plaidoiries de Me Victor Dillais, agréé de M. Castille, et de Me Prunier-Quatremère, agréé de M. Eugène Bareste, considérant qu'il n'était pas justifié que M. Castille eût remis ces feuilletons à M. Bareste, l'a déclaré non recevable en sa demande et l'a condamné aux dépens.

BIBLIOTHÈQUE DE MUSIQUE EN CHIFFRES.

Le nombre toujours croissant des musiciens formés par la méthode Galin-Paris-Chevé rendait nécessaire la publication d'un répertoire de musique vocale, avec la notation spéciale qui rend la lecture si facile et si sûre en même temps, sous le double rapport de l'intonation et du rhythme. M. A. Vialon a entrepris de satisfaire à ce besoin. La notation en chiffres, qui répond à toutes les exigences de la musique vocale, beaucoup mieux encore que ne peut le faire la notation ordinaire, a en outre l'avantage d'occuper beaucoup moins d'espace et de faire descendre les prix à une extrême modicité. Ainsi, une livraison de 30 centimes renferme en 4 pages grand in-8°, des chœurs qui, gravés par le procédé ordinaire, tiendraient 8 ou 10 planches et ne seraient pas livrés à moins de 3 ou 4 fr.

M. Vialon a déjà publié un grand nombre de chants de tous genres, tant composés nouvellement qu'empruntés à des œuvres théâtrales ou religieuses déjà consacrées par le succès. Pour 3 fr. 50 on a une collection de 50 morceaux tirés des opéras modernes de Donizetti, Meyerbeer, Herold, Auber, Halevy, etc. Un album de 25 chœurs inédits, de MM. Adam, Bazin, Boisselot, F. David, Halevy, Heurion, Labarre, etc., coûte 2 fr. Trente morceaux, composés par des ouvriers élèves des cours de M. Chevé, ayant subi l'épreuve de l'exécution publique, dans ces cours, sont donnés pour 1 fr. 25. — On trouvera au surplus chez M. Vialon, place de la Bourse, 1, et chez M. Brullé, éditeur, grande galerie des Panoramas, 16, le prospectus déjà fort étendu des publications déjà faites ou sous presse. — Ainsi, non seulement l'enseignement Galin-Paris-Chevé popularise la musique par la facilité, la sûreté et l'attrait de la méthode, mais la nouvelle notation permet à chacun de se monter une véritable bibliothèque musicale avec le prix que coûtent encore aujourd'hui une douzaine de romances ou la moindre partition.

LE MIROIR DE LA FRANCE (1).

Sous ce titre, Mme Camille Lebrun, auteur de plusieurs ouvrages, et notamment d'un beau volume sur le Dauphiné, publie une revue mensuelle contenant un choix de tableaux historiques, de descriptions pittoresques, d'annales diverses, de chroniques de toutes les époques, de légendes, etc., etc. Chaque livraison est accompagnée du portrait d'un personnage illustre. Neuf livraisons ont déjà paru et justifient le sous-titre *Revue pour tous*, que porte cette publication. Par la variété et le choix des articles, ce recueil convient à tous les âges, à toutes les positions, et chacun peut y trouver à la fois amusement et instruction.

(1) Bureau d'abonnement, rue de la Ferme-des-Mathurins, 49. — 6 fr. pour Paris ; 7 fr. 50 c. pour les départements.

CONCERTS.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à 8 heures 1/2, grande solennité musicale, dans laquelle on entendra la *Grande Hune*, *Aime, Travaille et Prie*, par Ponchard. — Scène de *Robert le Diable*, par M. Junca. — *Symphonie burlesque*, par Mayer ; la *Dernière Marquise*, par M. Gozora. — Chœurs populaires, par les Enfants de Paris. — Prix d'entrée : 30 c. Tribunes : 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS . . . . . Un an 2[illegible] f. Six mois 11 f. Trois mois 6 f.

DEP. ET ETRANG.

sans surtaxe . . . . 32 . 17 . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, [illegible]-Peyron ; Rouen, M. Haulard, [illegible] Nouvelles, [illegible], Marché aux Bois, [illegible].

Bourse du 2 février 1850.

Les nouvelles publiées par les journaux du matin, relatives à la Suisse, et les bruits répandus que les Anglais avaient commencé les voies aggressives contre la Grèce, l'agitation causée par la destruction des arbres de liberté, ont été exploités par les spéculateurs intéressés à la baisse, et ils sont parvenus à amener une réaction notable sur la rente. La baisse a été surtout sensible dans la coulisse, car le parquet ferme à 95-25, les coulissiers ont aussitôt fait 94-80, et à trois heures et demie, ils étaient à 94-90. Le mouvement rétrograde d'aujourd'hui est dû à la spéculation, à l'agiotage.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	95 10	Zinc Vieille-Montagne	2800 »
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	» »	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 50
Quatre 0/0, j. 22 sept..	» »	Cinq 0/0 Romain......	86 »/»
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 75	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	» »	— 3 0/0 dette int.	29 3/8
Bons du Trésor......	» »/»	Belgique. Empr 1831.	» »/»
Actions de la Banque.	2370 »	— Empr. 1840.	99 1/4
Rente de la Ville......	» »	— Empr. 1842.	» »
Obligat. de la Ville..	1275 »	— Banq. 1835..	» »
Obl. Emp. 25 millions.	1190 »	Emprunt d'Haïti......	» »
Obligat. de la Seine...	» »	Piémont, 5 0/0 1849..	87 »
Caisse hypothécaire..	» »	— Oblig. anc..	960 »
Quatre-Canaux.......	1097 50	— Oblig. nouv.	» »
Jouis. Quatre-Canaux..	75 »	Lots d'Autriche 1834.	400 »

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant...........	96 30	96 »	95 20	95 25
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	» »	» »	» »	» »
Trois 0/0 fin courant..........	58 60	58 40	57 85	57 90

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	40 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	» »/»
3 0/0 —	25 »/»	3 0/0 —	» »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
» »	» »	Saint-Germain.......	» »	» »	» »
205 »	203 75	Versailles rive droite.	» »	» »	» »
168 75	168 75	Id. rive gauche.	» »	» »	» »
830 »	827 75	Paris à Orléans......	» »	830 »	» »
600 »	596 25	Paris à Rouen........	597 50	597 50	595 »
261 25	258 75	Rouen au Havre......	» »	» »	» »
215 »	» »	Marseille à Avignon..	» »	» »	» »
116 25	115 »	Strasbourg à Bâle..	» »	» »	» »
327 50	328 75	Orléans à Vierzon....	» »	» »	» »
» »	» »	Boulogne à Amiens...	» »	» »	» »
» »	415 »	Orléans à Bordeaux...	» »	» »	» »
472 50	467 50	Chemin du Nord......	471 25	471 25	466 25
112 50	» »	Montereau à Troyes..	» »	» »	» »
360 »	358 75	Paris à Strasbourg...	361 25	361 25	360 »
271 25	268 75	Tours à Nantes.......	» »	270 »	» »

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 3 Février.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Louis XI.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Caïd, le Moulin, Rendez-vous.
ITALIENS —
ODEON. — Les Originaux, Belronde, les Six Ingénues, M. Pourceaugnac.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Un Ami, les Saisons, Pompée, Feu d'artifice.
VARIÉTÉS. — Les Métamorphoses, une Tutelle, l'Homme blasé, Passé minuit.
GYMNASE. — Diviser, Laurence, la Bossue, Mlle de Liron.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Tribulations, la Perle, les Tribulations.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'Ile des Bêtises, Blanche et Blanchette.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

13e Année. N° 35 — Lundi 4 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . . 11 f. Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 3 FÉVRIER.

Les prochaines Élections.

La malveillance qui, depuis un an surtout, s'est manifestée dans les régions officielles contre la révolution de Février, n'a pu déposséder la France du résultat principal de cette révolution, *le suffrage universel*. Cette institution suffit pour que la démocratie répare ses pertes. Si l'esclave populaire porte encore des chaînes, il a du moins reçu du génie des révolutions le talisman qui doit l'affranchir; qu'il en use. Bien que limitées à un petit nombre de départements, les prochaines élections peuvent être un événement décisif pour l'émancipation, non pas seulement de la France, mais de l'Europe. Il faut que la presse républicaine consacre les jours qui nous séparent encore de ce vote solennel à éclairer vivement le but que la démocratie veut atteindre, et vers lequel ses mandataires doivent marcher.

Toutes les révolutions qui ont remué la France, depuis soixante ans, ne sont pas les convulsions de l'agonie, mais les crises de l'enfantement : une société nouvelle aspire à naître. En 1792, la République, apparaissant pour détruire un vieux monde d'iniquité, a produit cette formule qui était la condamnation de l'ancienne organisation politique : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

En 1848, la République reparaissant, mais pour édifier, pour construire, ajoute à son ancienne devise ces mots qui seront le point de départ de la nouvelle organisation sociale : *Droit au travail.* Mais les formules républicaines ne se sont pas encore incarnées dans les faits. La crise commencée en 89 ne peut se terminer qu'après avoir réalisé une société nouvelle, une société fondée sur la vérité, la liberté, la justice, développant par l'éducation toutes les natures, sans s'occuper de la richesse ou de la pauvreté des familles; une forme sociale aussi tutélaire pour le travail que les sociétés antérieures ont été favorables à l'oisiveté; faisant prévaloir à l'intérieur l'association, la mutualité, la solidarité, sur l'égoïsme des individus; à l'extérieur, la confédération des peuples affranchis sur les jalousies et les confédérations homicides des gouvernants.

Cette tranformation qui doit se résoudre en bienfaits pour toutes les classes de la société sans exception, aura surtout des avantages immédiats pour les plus malheureux qui forment la masse; ouvriers des villes, journaliers des campagnes, simples soldats, prolétaires de toutes les catégories, et même pour la petite bourgeoisie dont le commerce et l'industrie sont chaque jour paralysés plus complètement par la coalition des gros capitaux, des puissantes compagnies, par les empiétemens continus de la féodalité industrielle, financière et commerciale.

Sur la masse pèsent tous les vices de la forme sociale actuelle : indigence générale des travailleurs, falsification des denrées alimentaires, impôts vexatoires et multipliés, prix exorbitant de l'usage du capital, usûre dévorant surtout les campagnes, valeur aléatoire et si souvent trompeuse du papier de commerce, banqueroutes multipliées, chances de guerre civile et de guerre étrangère par défaut d'entente et d'association avec les individus comme entre les peuples, mendicité, prostitution, famine, épidémies provoquées par les travaux insalubres et la misère.

Tous ces maux rongent la société; les privilégiés, qui en sont faiblement atteints, en nient l'existence, la gravité, la généralité, ou bien ils prétendent que ce sont là des conditions fatales auxquelles l'humanité ne peut pas se soustraire, comme si l'humanité, dans sa marche incessante vers la justice, la liberté, le bien-être général, ne s'était pas déjà délivrée de l'esclavage, de l'inquisition, de la torture, de la féodalité nobiliaire et de ses odieux abus.

Ces *satisfaits*, en minorité imperceptible dans la nation, mais puissants par l'argent, déguisent leur petit nombre en multipliant leurs intrigues et leurs journaux. Naguère ils conduisaient au scrutin des masses asservies par le besoin ou encore aveuglées. Contre le progrès social, ils forment une armée qui sera bientôt réduite à l'état-major. Vainement on leur signale chaque jour les maux de la société, ils les nient, les déclarent inguérissables, ou se bornent à proposer des palliatifs ridicules, s'obstinant à laisser complètement intacte une organisation qui produit tant de fléaux, à badigeonner l'édifice qui menace ruine, au lieu d'en reprendre les fondations. Ces hommes s'intitulent *conservateurs*, bien qu'ils aient causé toutes les révolutions par leur aveuglement, leur entêtement, leur sécheresse de cœur. Depuis le mouvement émancipateur de Février, qu'ils cherchent à entraver comme les lilliputiens enchaînaient un géant avec des fils, on les appelle réactionnaires.

En face d'eux nous trouvons les socialistes.

Les socialistes sont les hommes qui ont étudié le problème social, qui veulent sincèrement le résoudre; vainement on les dénonce comme ennemis de la religion (de quelle religion?) de la famille et de la propriété; ce qu'ils attaquent, dans la forme sociale actuelle, ce sont les abus, les abus seuls.

La situation de la France et de l'Europe, leur démontre l'urgence, la nécessité d'innovations radicales, et bien qu'on les présente comme des partisans du désordre, ce sont eux qui apportent au monde la conception de l'ordre providentiel et définitif; ce sont eux qui préviendraient de nouveaux déchirements européens si leur parole était écoutée. La transformation du vieux monde sera pacifique ou violente, selon les obstacles qu'elle rencontrera; le fleuve n'écume jamais s'il ne trouve pas de rochers dans son cours. Depuis 60 ans, l'humanité est dans une crise de croissance que rien n'arrêtera. Cette crise, à partir de 89, n'eût pas été une seule fois ensanglantée, si tous les privilégiés ne s'étaient ligués pour en entraver le développement et pour lutter, tantôt par l'intrigue et la calomnie, tantôt par la guerre étrangère et civile, contre l'avènement de la vérité dans le monde.

En se ralliant à la démocratie socialiste, en faisant triompher ses représentans dans toutes les élections, les masses obtiendront sur le privilège un succès pacifique, gage du triomphe définitif.

Programme Républicain-socialiste.

Un loyal champion de l'émancipation populaire se reconnaît à plusieurs caractères : et d'abord, il est attaché sans réserve aucune au *gouvernement républicain*; lorsqu'on lui demande sa profession de foi politique, le cri de *Vive la République!* doit lui servir de réponse. Il est, en 1850, et sera toujours, ce que MM. Denjoy, Larochejaquelein, de Montalembert, de Falloux, Parieu, Baroche, *semblaient* être en 1848.

Union de la République et du Socialisme.

La transformation qui s'opère sous nos yeux a été préparée par le travail des esprits sous le règne de Louis-Philippe; dans deux ateliers intellectuels s'élaborait la société future : l'un de ces ateliers était le camp des *républicains*, l'autre était le quartier général des *socialistes*.

Les républicains, fidèles aux glorieux souvenirs de 1792, pénétrés du droit que possède le peuple de prononcer toujours et à chaque instant sur les mandataires qui le gouvernent, voulaient constituer un gouvernement électif, temporaire, responsable, faire intervenir enfin la logique et le droit au milieu des fictions de monarchie constitutionnelle : renversons d'abord, disaient-ils, nous édifierons après.

Les socialistes, partagés en plusieurs écoles, mais convaincus que la République, épouvantail pour l'aristocratie et la classe moyenne, ne pourrait se créer de fortes racines dans l'affection des masses que si elle apportait un soulagement sensible à leur sort, redoutaient toute révolution qui n'eût pas été féconde; ils jugeaient inutile de parcourir une seconde fois le cycle de la première République, qui essaya toutes les variétés de constitution démocratique sans fonder le bien-être de tous, et sans échapper à la confiscation impériale; ils estimaient plus urgent d'approfondir et d'élucider les problèmes sociaux, d'innover dans les rapports du capital et du travail, dans le monde agricole et industriel, de populariser l'association, de tracer le plan de la commune régénérée, que de pousser le pays dans une phase nouvelle d'agitations politiques.

Les républicains disaient : Renversons d'abord la monarchie; le peuple souverain résoudra ensuite la question sociale.

Les socialistes répondaient; Constituons d'abord la science des améliorations sociales, car la souveraineté du peuple n'est pas la science; arrivons sur le terrain des réformes pratiques, de la transformation agricole et industrielle, la transformation politique en résultera sans secousse.

La corruption de la monarchie constitutionnelle, la honte infligée à notre pays par les scandales ministériels et parlementaires, l'emploi des armes françaises contre la liberté du Portugal, les menaces adressées à la Suisse libérale, l'alliance autrichienne en Italie, toutes ces trahisons contre le génie et la mission de la France, mirent d'accord, à la fin du règne de Louis-Philippe, les socialistes et les républicains. L'honneur national offensé l'emporta sur les divergences de théorie; un ministère et un roi, sourds à tous les avertissements, voulurent absolument une révolution; elle fut faite.

Comme un courant électrique unissant à jamais deux métaux, la révolution de février souda pour toujours le parti républicain et le parti socialiste.

Il n'y a plus de socialiste aujourd'hui qui ne soit fervent et dévoué républicain; y aurait-il encore des républicains qui ne fussent pas socialistes? ceux-là ne seraient pas sérieux. Le Socialisme trouve dans la forme républicaine un instrument décisif, la garantie d'un succès assuré; le républicain trouve dans le Socialisme cette âme, ce principe de vie sans lequel le gouvernement républicain serait un cadavre. C'est par le Socialisme que la république se développera, qu'elle gagnera les populations; la république sans le Socialisme est une lettre morte; la république, lorsqu'elle n'est pas vivifiée par la conception du progrès social, peut se concilier avec l'esclavage, comme en Grèce, à Rome, aux Etats-Unis, avec l'inquisition politique, et la domination de la noblesse comme à Venise. La république sociale est seule pratique, effective; elle introduit au milieu des peuples un fait nouveau, une idée nouvelle, au lieu d'une stérile modification dans les mots.

Le parti républicain de la veille, par son dévouement, son organisation, par la décision avec laquelle il poursuivit jusqu'au bout le succès matériel des journées de février, a créé le corps de la démocratie moderne; les socialistes, par leurs travaux, leurs publications, leurs études sur l'organisation agricole et industrielle, sur l'amélioration du sort général, par les formules et les solutions nouvelles qu'ils ont propagées, ont créé l'âme de la démocratie, le principe qui la fera mouvoir. Tant qu'ils furent séparés l'un de l'autre, le parti républicain ne produisit qu'insurrections; les socialistes ne produisirent que théories. Réunis pour toujours, ils réalisent la transformation politique et sociale la plus grande et la plus féconde dont le monde ait jamais été le théâtre.

Les hommes dévoués au progrès de l'humanité se sont appelés chrétiens, puis philosophes, puis démocrates, libéraux sous la restauration, républicains sous le règne de Louis-Philippe; ils se nomment aujourd'hui *démocrates socialistes*. Dans ceux qui n'acceptent pas ce double titre, le peuple chercherait vainement de fidèles serviteurs.

Les démocrates socialistes se rallient assurément à la Constitution actuelle; ils respectent l'esprit comme la lettre de cette transaction entre le passé et l'avenir, mais les royalistes ayant manifesté leurs vues sur la révision de ce contrat, les républicains socialistes ou républicains sérieux ne craignent pas de dire que, le jour où la révision de la Constitution deviendra légale, ils réclameront des élections générales plus fréquentes, afin que l'Assemblée nationale soit mise en rapport constant avec l'opinion publique, afin qu'on ne voie plus, comme sous Louis-Philippe, comme aujourd'hui peut-être, une majorité omnipotente dans l'Assemblée, mais sans racines dans les affections du pays. Les républicains, fixés sur l'institution de la présidence par l'usage qui en a été fait, demanderont l'organisation du pouvoir exécutif sur des bases toutes nouvelles, et placeront la politique de ce pouvoir sous la dépendance absolue de l'Assemblée.

EXTÉRIEUR.

N'est pas républicain celui qui considère la République comme un accident survenu en France, un fait auquel on se résigne avec plus ou moins de bonne grâce. La République n'est pas un accident, mais un droit; non pas un droit français, mais européen, universel, un droit qui peut être revendiqué, qui le sera certainement par l'humanité tout entière.

Aussitôt qu'un peuple a grandi, qu'il est capable de se régir lui-même, la République est la seule forme légitime de son gouvernement; les autres formes sont alors des usurpations, et tout emploi de la force qu'elles tenteraient pour se perpétuer est un crime.

Les peuples enfants sont guidés par la vénération religieuse sous le nom de Moïse, de Zoroastre ou de Manou, la *théocratie* les domine.

Au développement de la classe militaire correspond ensuite l'établissement de la *monarchie absolue*. L'empereur et le roi s'affranchissent du pape; Saül remplace Samuel, Philippe-le-Bel frappe Boniface VIII.

L'avènement des hommes de loi et marchands; de la classe moyenne, en un mot, correspond plus tard à la fondation de la *monarchie constitutionnelle*.

Enfin, arrive une époque où ce ne sont plus les différentes castes privilégiées qui réclament tour à tour leur part d'air et de soleil, ce ne sont plus les hommes qui prient, qui tuent ou qui vendent, soit des paroles, soit des ballots, c'est la masse des créateurs, des producteurs, qui fait son apparition sur la scène du monde; l'ère du gouvernement républicain, dans la politique moderne, correspond dans le mouvement social à l'avènement des travailleurs.

Cette heure a sonné en France. La France républicaine attend et désire que les autres peuples s'élèvent à son niveau, mais il faut que chez eux cette croissance soit naturelle. La France ne doit pas forcer par des interventions non réclamées l'éclosion des républiques à l'étranger; il suffit qu'elle conçoive nettement l'idéal de l'Europe affranchie, qu'elle favorise la création de cette Europe nouvelle, de ses sympathies toujours, de son intervention quand les nations la solliciteront.

L'Europe affranchie, cette Europe qui va naître est une confédération de pays libres : l'Italie, délivrée de ce cancer qui la ronge et la tue, le pontificat temporel forme une grande unité nationale. L'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, la Slavie méridionale, la péninsule ibérique, forment aussi de grandes unités, ralliées par la représentation de ces nationalités libres, dans un congrès européen permanent. La guerre a disparu avec les trônes.

Magistrature, armée, clergé.

A l'intérieur, pour que le développement de la liberté ne rencontre plus d'obstacles, il est indispensable, urgent, de transformer des corps placés sous la main du pouvoir exécutif, ligués avec lui, même involontairement et par l'effet de leur organisation contre les progrès de la démocratie. Ce cancer, qui sous le titre de pontificat temporel épuise l'Italie centrale, se reproduit au sein de toutes les nations qui laissent à un empereur, à un roi, à un dépositaire quelconque du pouvoir exécutif, la faculté d'avoir une politique personnelle. Si cette politique personnelle est en désaccord avec l'opinion publique, à qui elle devrait obéir, un conflit s'engagera entre le pouvoir et l'opinion. Dans cette lutte les corps qui dépendent du pouvoir exécutif par la nomination et l'avancement de leurs chefs, ces corps qui d'ailleurs ont été constitués sous l'influence des idées monarchiques, et dont la démocratie amoindrit ou du moins transforme la mission, seront entraînés presque toujours à prendre parti pour le pouvoir contre l'opinion. Nous ne ferons point l'historique du rôle joué depuis 1789, par la magistrature, l'armée, le clergé; tout démocrate à cet égard a son opinion faite. La démocratie, au jour de son influence, ne manquera pas de rendre la magistrature temporaire, élective, de dégrever le budget de la justice par extension des jurys, arbitrages, prud'hommes, sans parler des améliorations sociales directes, qui réduiraient le nombre des procès, ces symptômes de la maladie et de la mauvaise organisation sociale.

Une grande partie de l'armée regrette ses foyers et doit les revoir. Le bon sens ne permet pas que les nations arrachent aux travaux productifs l'élite de leurs travailleurs pour les condamner à l'oisiveté en temps de paix, à la destruction en temps de guerre, c'est-à-dire en cas de malentendus entre les peuples. Pour la défense nationale, il suffit de constituer une réserve, des cadres permanents, des noyaux d'armes spéciales. Vainement objecterait-on l'utilité politique de l'armée en temps de paix; l'armée n'a point, ne doit point avoir d'utilité politique : un pouvoir qui a raison, n'a pas besoin de l'argument de la force.

L'armée permanente, dans ses éléments conservés, admettrait le principe de l'élection, combiné avec les preuves de capacité, et par degré, par une série d'essais, elle se transformerait en bataillons ou escadrons de travailleurs mobiles, destinés à féconder, à embellir par des travaux pacifiques le sol de la patrie.

Que le clergé revienne au christianisme, il sera dans les campagnes le missionnaire de la démocratie, et retrouvera les belles inspirations dont il semblait si pénétré, en mars et avril 1848, au pied des arbres de la liberté. Nous croyons que des sentiments véritablement libéraux vivent parmi beaucoup de prolétaires ecclésiastiques, comme parmi les prolétaires de l'armée; mais l'organisation absolutiste du corps, fait du prêtre républicain lui-même l'agent passif et terrifié d'une aristocratie sacerdotale attachée à la

cause de tous les privilèges; inamovibilité des desservants, jury ecclésiastique dans chaque diocèse, élection des curés et des évêques, comme aux premiers temps de l'Eglise, telles sont les institutions qui mettraient le clergé en harmonie avec la démocratie. Si ces réformes nécessaires étaient repoussées, la République ne pourrait solder une milice organisée contre elle-même, elle devrait supprimer le budget du culte et charger les fidèles d'y pourvoir par la voie de l'association.

Les entraves ayant disparu, deux principes suffisent pour assurer la transformation sociale : lumière et liberté. Les instruments les plus énergiques de la transformation, ce sont les libertés tant de fois proclamées, si souvent trahies : liberté individuelle, liberté de la presse, liberté de colportage, liberté pour les réunions de toute nature, sans excepter les banquets et les clubs ; enfin, liberté d'association. Que l'exercice de ces libertés soit soustrait de toute autorisation préalable ; qu'elles soient, non pas tolérées, mais aimées par le pouvoir : il n'en faut pas beaucoup plus pour sauver le monde.

Finances.

Il existe cependant des mesures exigeant un ensemble et une unité dont le gouvernement seul est capable, et sur le premier plan nous devons placer, non-seulement la régénération des finances de l'Etat, mais encore celle du crédit public. Quant au budget, la discussion de la loi sur les boissons a donné à l'opinion publique l'occasion de se prononcer péremptoirement contre les impôts de consommation, et en général contre les droits réunis. Pour rétablir l'équilibre du budget, de grandes économies peuvent et doivent être faites sur l'armée, le clergé, la magistrature. Quant aux recettes, indépendamment du produit des *canaux* et des *chemin de fer* qui doivent être rachetés par l'Etat, indépendamment du *roulage* national, de l'exploitation nationale des *mines* et *salines*, indépendamment des produits de la *banque nationale* dont nous aurons à parler encore, l'impôt doit prendre le caractère d'une *assurance* proportionnelle aux capitaux que le gouvernement garantirait contre les risques de toute nature.

Pour vivifier le crédit public, le système hypothécaire actuel, plein d'entraves, de formalités, de pièges même, doit être simplifié. Il faut que toutes les valeurs entrent facilement en circulation; des *comptoirs communaux* doivent se multiplier sur la surface du sol, complétés par des entrepôts, des bazars, où les denrées agricoles, les produits industriels, destinés à servir de nantissement pour les avances faites par le comptoir, puissent être conservés, directement vendus aux consommateurs, avec immense économie des rouages commerciaux improductifs et parasites ; ces comptoirs, formés par associations libres, mais dont il serait utile que l'Etat créât les premiers types, se relieraient à une banque nationale pouvant seule émettre des billets. Nous ne faisons que rappeler là des idées suffisamment développées dans nombre d'ouvrages spéciaux, notamment dans celui de M. Coignet, sur la *Réforme du crédit et du commerce*.

Instruction publique.

On l'a dit avec raison : ces fleuves, dont nous ne savons pas régulariser les eaux, que nous ne savons pas répandre par des canaux d'irrigation dans nos campagnes arides, portent chaque année à l'Océan des milliards perdus pour la richesse nationale ; mais a-t-on jamais évalué la déperdition intellectuelle amenée par l'absence de culture, d'éducation, pour tant de millions de prolétaires? Parmi ces malheureux qui portent la blouse de père en fils, et qui demandent vainement l'existence à un travail manuel écrasant, il naît en foule des Corneille, des Montesquieu, des Laplace, des Cuvier, des Papin, des Vaucanson, des Jacquart, des hommes qui eussent accru la gloire littéraire de la France, ou augmenté par leurs inventions la puissance de ses industries, si les éléments de la science avaient été mis à leur portée. Nous voyons aujourd'hui, sauf exceptions rares, les soins donnés à l'instruction d'un enfant dépendre, non de son aptitude, mais de la fortune de ses parents. d'où il suit que le vrai diamant reste brut, tandis que l'art du lapidaire s'exerce à grands frais sur le caillou.

Chacun apporte en naissant un droit à l'éducation proportionnel à ses aptitudes. Pour vaincre la résistance de populations routinières, l'instruction élémentaire doit être obligatoire, et, le premier degré franchi par tous, chacun suivant les vocations qui se développent en lui, doit trouver accès à des enseignements pratiques, le conduisant à des professions utiles. Il faut que l'Etat s'efforce de rendre cet enseignement gratuit à tous les degrés. Ce résultat ne sera pas obtenu du jour au lendemain, mais il doit être incessamment poursuivi; nulle avance ne peut être plus fructueuse pour la richesse nationale que les frais d'instruction publique.

En demandant que l'enseignement primaire soit obligatoire, que l'Etat tende sans cesse à rendre l'enseignement gratuit à tous les degrés, nous ne réclamons pour lui aucun monopole en matière d'enseignement ; la démocratie n'a rien à craindre de la liberté. Que les instituteurs privés, que les associations de toute nature, entrent en lutte, les idées fausses et rétrogrades qui voudraient profiter de cette concurrence ne pourront jamais greffer l'erreur dans un pays constitué sur des bases démocratiques ; ce n'est pas la liberté du jésuite lui-même que nous craindrions, ce sont seulement ses privilèges. Si l'école socialiste demeure ouverte, le petit séminaire peut l'être aussi.

Sans entrer ici dans le détail de toutes les réformes auxquelles nous aspirons, nous indiquerons les *bureaux gratuits de placement* pour toutes les catégories de travailleurs, bureaux constitués par les associations ouvrières avec l'assistance des mairies, la *statistique industrielle*, la publication d'un *Moniteur national du commerce et de l'industrie*, le développement donné par les armées industrielles aux travaux de *reboisement, irrigation, régularisation des cours d'eau, culture des landes, dessèchement des marais*, les *expositions de produits agricoles*, le développement de l'*enseignement agronomique*, la création des *ingénieurs agronomes* et des *conseils d'agriculture*, la *marque de fabrique obligatoire*, la *solidarité des associations commerciales*, la généralisation des *crèches, salles d'asile, cités ouvrières, boucheries* et *boulangeries communales*, etc., etc.

Sur tous ces points, nous ne croyons pas qu'il existe dans la démocratie toute entière de dissidence sérieuse, le programme socialiste déjà publié par la Montagne et celui de la presse démocratique parisienne, en ont donné la preuve. Quoi qu'en disent nos adversaires, le terrain de l'accord entre nous est large et solide: tous les républicains socialistes, ou pour exprimer la même pensée dans un seul mot, tous les républicains peuvent se ranger aux élections sous une seule bannière. Il ne doit y avoir dans chaque département qu'une seule liste contre le parti réactionnaire, qui, sous son triple déguisement, a laissé voir d'abord la livrée du royaliste, et montre aujourd'hui la soutane du jésuite.

Points de vue spéciaux à l'école phalanstérienne.

Assurément, parmi les socialistes il existe des nuances, des variétés d'école, mais la puissance et la vitalité de la démocratie n'y perdent rien; le tronc de l'arbre qui doit porter les fleurs et les fruits n'est jamais formé d'une seule racine : c'est de la variété des aperçus que, par le travail de la discussion, la vérité complète se dégage.

Sur les points encore en litige, l'accord est moins éloigné qu'on ne le suppose. Nous, phalanstériens, par exemple, quels sont les aperçus qui distinguent notre programme, et qui ont éveillé plus d'une fois à notre égard des défiances peu éclairées?

Des éléments qui doivent entrer dans une association régulière, et qui ont droit à une répartition, nous n'avons pas rayé le *capital*.

Puis, en outre des idées communes à toute la démocratie, nous réclamons la réalisation de la *commune sociétaire*.

La défiance, éveillée par nos réserves en faveur du capital, est assurément irréfléchie.

Les droits du capital, tels que la théorie de Fourier les admet dans un monde entièrement nouveau, n'ont aucun rapport avec les privilèges abusifs du capital au sein de la société actuelle. Dans l'harmonie sociale à laquelle nous aspirons, le morcellement du sol, l'appropriation individuelle de la terre a disparu; le minimum, ou la satisfaction des premiers besoins de la vie, est assuré à tous, ainsi que l'éducation proportionnelle aux aptitudes ; le travail, rendu attrayant, multiplie la richesse dans une proportion qui restreint singulièrement l'exigence des possesseurs : chaque homme, à la fin de sa carrière, est déterminé par les liens nombreux, industriels ou autres, qu'il a formés autour de lui, et par la sécurité qui lui est donnée sur l'avenir de ses proches, à répandre sa fortune en rosée sur une foule de têtes : l'accumulation excessive est prévenue par la gradation des intérêts, d'autant moins élevés que le capital réuni sur un seul nom est plus considérable. Enfin, ce ne sont pas les capitalistes, mais les hommes éclairés dans chaque branche industrielle, les représentants élus des travailleurs, qui dirigent l'activité sociale.

Croire que, dans un pareil milieu, l'exploitation du travail par le capital est possible, c'est nous juger sans nous comprendre.

Nous réservons le droit du capital, cela veut dire uniquement que nous réservons la liberté des transactions. Toutes les fois qu'une association aura besoin de se procurer un capital et de le risquer dans une opération industrielle, la justice et le bon sens démontrent que le créateur de ce capital ne sera décidé, en thèse générale, à courir le risque que par un avantage et un dédommagement quelconque. C'est là une vérité d'une évidence élémentaire, qu'on ne peut contester en théorie et à l'application de laquelle on ne peut se soustraire dans la pratique, à moins de créer des associations languissantes et mort-nées.

L'intérêt des travailleurs n'est pas de chercher à obtenir le capital *pour rien*, maxime qui, dans la pratique, se réduit à se passer de capital, mais bien de payer au capital un prix qui ne dépasse pas la valeur de ses services, et à dégager de son influence oppressive la direction des travaux. Ce double résultat ne peut pas être obtenu par des mesures législatives ou autres, prises directement contre l'*intérêt du capital*, mais uniquement par une organisation du travail qui multiplie la richesse, et par des institutions de crédit qui assurent l'usage du capital *au plus bas prix possible*. Au surplus, c'est à ces mesures seulement que concluent en pratique ceux qui font retentir le plus bruyamment les formules de crédit gratuit et d'abolition de l'intérêt des capitaux.

La conception principale qui nous distingue des autres socialistes, la *Commune sociétaire*, ne saurait demeurer longtemps une barrière entre eux et nous. Bien de sérieux ne saurait être opposé à cette idée, que la France, dont la commune est l'élément constitutif, ne saurait être complètement régénérée, si ce n'est par l'organisation d'une ou plusieurs Communes modèles, destinées à servir de type, et basées sur le principe de l'association. Qu'on veuille bien approfondir cette conception et les conséquences que nous en faisons sortir; on y reconnaîtra le but final vers lequel tendent les efforts de toute la Démocratie ; on y trouvera l'idéal qui résume, harmonise toutes les améliorations partielles et transitoires acceptées aujourd'hui par les démocrates. L'Ecole phalanstérienne, d'ailleurs, n'a jamais émis cette idée de la Commune sociétaire dans des termes intolérants, exclusifs, menaçants pour les autres doctrines socialistes, ni pour les intérêts engagés dans la société actuelle. Elle demandait que la Commune sociétaire, que le *Phalanstère* fût l'objet d'un essai scientifique, d'une application limitée à une lieue carrée de terrain, à 15 ou 1 800 habitants ; elle n'a jamais exclu l'essai simultané et concurrent des autres théories. Bien au contraire, elle a demandé, pour tous les plans sérieux et précisés de réorganisation sociale, plus que la tolérance, plus que la liberté, elle a émis, popularisé depuis dix années l'idée du *Ministère du progrès*, institution destinée à contrôler toutes les innovations en science sociale, à en faciliter l'expérience dans une mesure proportionnée à leur importance et aux sympathies qu'elles rencontreraient dans la nation.

Conclusion.

Il n'existe point dans les éléments divers de la démocratie socialiste de dissidences inconciliables. En présence de la ligue armée contre le progrès et la liberté dans l'Europe entière, les démocrates de toutes les nuances doivent être unis devant le scrutin sans exclusion d'aucune nuance. Que les élus de la démocratie s'attachent à développer, à féconder les idées qui leur sont communes, et si la majorité continue à se montrer intolérante, oppressive, si la liberté de la tribune, si le droit d'interpellation, d'initiative parlementaire sont encore pour eux des déceptions et des pièges, qu'ils forment du moins un puissant comité d'études; qu'ils abordent et résolvent dans le sens démocratique toutes les questions aujourd'hui posées devant la France, afin de pouvoir dire au pays, après chaque vote qui aura repoussé leurs propositions : c'est ainsi que nous comprenons le bonheur du peuple, et c'est ainsi que nous l'accomplirons un jour.

VICTOR HENNEQUIN.

Concours pour l'Institut agronomique

Le jury du concours pour la chaire de chimie appliquée à l'agriculture, de l'Institut agronomique de Versailles, s'est réuni aujourd'hui dimanche au Conservatoire des Arts-et-Métiers. Tous les membres du jury, composé de MM. Ballard, Boussingault, Frémy, Girardin, Malaguti, Payen, Péligot, étaient présents. On a d'abord classé les six candidats selon leur ordre de mérite dans chacune des six épreuves subies. M. Barral a été mis cinq fois au premier rang ; pour l'épreuve de l'analyse, M. Jacquelain a été classé le premier et M. Barral le second. On a ensuite procédé au scrutin de nomination : un membre a demandé que dans le cas où aucun des candidats ne réunirait la majorité absolue, il ne fût pas fait de nomination. Cette proposition a été acceptée. Au premier tour de scrutin, les voix se sont ainsi réparties :

M. Barral.	3 voix.
M. Baudrimont.	1
Billets blancs.	3

Le second, le troisième et le quatrième scrutin ayant produit le même résultat, procès-verbal de la séance a été dressé et envoyé au ministre de l'agriculture.

Quel est le motif de cette abstention inqualifiable par laquelle trois membres du jury sont parvenus à annuler le concours, si long et si laborieux, ouvert pour la chaire de chimie agricole? Est-ce l'insuffisance des candidats? Toutes les personnes qui ont assisté aux épreuves publiques donneraient un démenti éclatant à une pareille affirmation si on osait la produire.

Donc, quel motif? — M. Barral, qui a obtenu dans ce concours un si légitime succès, n'y avait apporté que des titres scientifiques ; — on lui demandait des titres politiques.

Nous reprendrons dans le numéro de lundi prochain la publication des articles de notre collaborateur, Ferdinand Guillon, sur le *Travail des Ecoles Socialistes*.

L'*Assemblée nationale*, qui, la première entre les journaux, a parlé d'une croisade contre la Suisse, publie ce matin les lignes suivantes :

Si, le 10 mars, la Suisse n'a pas fait une réponse satisfaisante aux notes sur le protocole de la Prusse et de l'Autriche, les armées combinées des deux puissances entreront dans l'Helvétie par le canton des Grisons, par la vallée du Tessin, par le grand-duché de Bade et par le lac de Constance.

La *Patrie* prétend que si le gouvernement français intervenait en Suisse, ce ne serait que pour sauvegarder les intérêts de la République helvétique. C'est le prétexte invoqué au début de l'expédition romaine. On sait comment l'intervention française a sauvé la Romagne de la réaction cléricale.

L'*ultimatum* présenté par l'Autriche et la Prusse à la Suisse, a été communiqué officieusement au ministère français ; il a été également communiqué à la Russie, et l'ambassadeur de Russie en France a déclaré au ministère français que la Russie adhérait complètement à cet *ultimatum*, et qu'elle l'appuierait de toute son influence et au besoin de toutes ses forces.

Mais on s'est gardé de faire une pareille communication à l'Angleterre. On sait que l'Angleterre, toutes les fois que l'intérêt de sa prépondérance politique n'est pas en jeu, restera fidèle à la cause de la liberté. Le fait de la communication fait à la France par les puissances absolutistes, est une preuve du mépris de ces monarchies pour le gouvernement de la République française, qu'elles jugent capable de faillir à sa mission démocratique, et de l'estime qu'elles professent pour le gouvernement de la Grande-Bretagne, à qui elles n'osent pas proposer une lâcheté.

Nous trouvons dans le *Moniteur du soir* quelques lignes qui ont pour but d'atténuer la portée de la note présentée au conseil fédéral. Elle se termine ainsi :

Les puissances sont animées du désir bien naturel d'empêcher que les réfugiés ne mettent à profit le voisinage pour révolutionner leurs propres Etats, et elles ont le droit incontestable de prendre des mesures propres à prévenir ce danger. Mais la France n'est disposée à méconnaître, dans aucun cas, les droits de son ancienne alliée et l'amitié qui unit les deux nations. D'ailleurs, le président de la République pourrait-il oublier l'hospitalité qu'il a trouvée en Suisse et la protection dont cette puissance l'a couvert ?

La majorité du conseil fédéral s'est prononcée pour que de nouvelles restrictions soient apportées au droit d'asile, et que des mesures sévères soient prises à l'égard des réfugiés.

C'est un grand sacrifice à la sainte alliance. Il faut espérer que ce sera le dernier.

Mais il est peu probable que les monarchies absolutistes se contentent de cette demi satisfaction, surtout si elles espèrent avoir l'appui du gouvernement français.

Paris vu de Bruxelles.

Voici quelques extraits empruntés à la correspondance particulière de l'*Indépendance belge* :

J'espérais avoir la satisfaction de vous annoncer que le gouvernement reculait devant les obstacles matériels et l'effet moral qui devait être la conséquence de la loi sur les maires. Ce projet devait être renvoyé au conseil d'Etat, et c'eût été là le premier des cercueils de plomb dans lequel il paraissait devoir être enseveli; mais cette récipiscence du ministère n'a pas été consacrée par l'Elysée, et il a été décidé que le projet serait déposé demain avec demande d'urgence.

Cette discussion irritante sera d'autant plus fâcheuse qu'il y avait, comme je vous l'ai dit, tendance à la conciliation entre la majorité et le président; et que, pour cimenter cette alliance, on parlait sérieusement de ce ministère Thiers-Molé-de Broglie, qu'on n'avait pu obtenir jusqu'à présent.

Pendant la discussion du transfert de la préfecture de Montbrison à Saint-Etienne, discussion qu'on écoutait peu, une certaine agitation s'est manifestée à la Montagne. Un bruit absurde venait de se répandre sur ses bancs. On y disait qu'un général, membre de l'Assemblée, avait fait prévenir un des membres de l'extrême gauche, qu'il savait pertinemment que le pouvoir cherchait à amener une lutte sanglante par tous les moyens de provocation possibles, et spécialement par la destruction systématique des arbres de la liberté. Il y a là, je le répète, plus que de l'exagération. Ces bruits prennent leur source dans une mesure dont j'ai déjà eu occasion de vous signaler, du reste, toute l'inopportunité.

La réunion de la rue Taitbout s'est formée, et ses salons ont été ouverts hier. On n'a point nommé de bureau; la séance a eu les allures d'un cercle ; on a joué au whist, causé et point traité de question générale. Vous savez quels sont les fondateurs ; voici les autres membres qu'on a remarqués; ils appartiennent à différentes nuances, ce sont : MM. Wolowski, Cordier, Odilon Barrot, Lanjuinais, Passy, de Tracy, Belliard, républicain de la veille modéré; on assure même que M. Victor Lefranc, de la nuance Bixio, doit se rallier à ce noyau qui, hier, se composait de 50 adhérents.

M. Gustave de Beaumont est revenu d'Allemagne, assez mal édifié sur le mérite du comte de Chambord, et ne laissant pas ignorer que l'opinion était assez prononcée dans ce sens, dans le pays dont il arrive. De là, vous le comprenez, grande colère des légitimistes. Il paraît, cependant, qu'au fond, ce parti comprend que l'exilé de Forsdorf, très intéressant par son malheur, n'offre pas toutes les garanties possibles au pays, puisque l'*Opinion publique* elle-même, organe raisonnable du parti, avoue, de la façon la plus explicite, qu'il faut attendre, pour l'appel au peuple tant demandé par la *Gazette de France*, une autre situation de l'esprit public. L'appel au peuple tantôt légitime et tantôt récusable, au gré d'un parti, est une naïveté assez précieuse à enregistrer.

Une autre correspondance du même journal confirme les détails que nous avons déjà donnés sur l'inscription attachée par les ouvriers à l'arbre de liberté du parvis Notre-Dame.

Comme bien vous pensez, l'arbre de la liberté, mis si étrangement sous la protection de ce pieux souvenir, a été entouré toute la journée par la foule. On pourrait vous écrire un volume sur les impressions que cet épisode a causées et sur les réflexions qu'il suggérait. Ni les unes ni les autres n'étaient flatteuses pour la préfecture de police, qui s'est distinguée, depuis plusieurs semaines, par une recrudescence de provocations. L'homme qui dirige aujourd'hui cette grande et délicate administration a, malheureusement, le défaut de ses qualités : il a trop de courage. Il est doué ou affligé, au plus suprême degré, de cette

passion de la cabaliste qui aime et recherche les luttes. Son zèle est si grand, sa confiance en ses forces et en son habileté si profonde, que quand le péril ne vient pas le chercher, il va chercher le péril.

De pareils jeux sont toujours dangereux; mais ils ne l'ont jamais été plus qu'aujourd'hui. Le parti socialiste a, *quoi qu'on dise*, perdu du terrain; mais le parti révolutionnaire en a gagné et en gagne d'heure en heure. Il a des recrues et des ressources là où la police, si bien informée qu'elle soit, ne se doute peut-être pas qu'il en possède. Il est donc souverainement imprudent de provoquer des luttes, et pourquoi? Pour se donner le vain plaisir de scier les arbres que Caussidière a fait planter!

La police a trompé à son insu bien des gouvernements. Elle n'a su sauver ni Charles X, ni Louis-Philippe, ni Lamartine. Celle de 1850 est-elle plus efficace? Je le crois, j'en suis convaincu; et pourtant, voyez! elle ne se doutait pas qu'une de ses escouades serait reçue à quatre heures du matin par une petite armée de prolétaires! Il y a bien d'autres choses qu'elle ignore: c'est, par exemple, que la meilleure manière de populariser une administration, est de la faire sentir le moins possible.

Il paraît certain que les légitimistes de l'Assemblée, jugeant le moment venu de rompre avec la politique présidentielle, ont contribué, par leurs votes, à l'échec du ministère dans l'affaire de Saint-Etienne et de Montbrison. L'*Opinion publique* paraît se féliciter aujourd'hui de cette conduite, et fait prévoir, de la part des siens, un nouveau vote d'opposition dans la question relative à la nomination des maires:

Un ministre, dit l'*Opinion publique*, se vantait aujourd'hui à l'Assemblée d'avoir une majorité de 80 voix dans le vote de la loi relative à la nomination des maires par les préfets. Si cette majorité ressemble à celle obtenue aujourd'hui par le ministère pour la translation de la préfecture de la Loire à Saint-Etienne, le ministère d'action ne pourra pas prétendre à changer ce titre pour celui de ministère deprévision.

Lorsqu'on a vu dans tout Paris, et même sur les boulevards extérieurs, la police couper des arbres de liberté pleins de vie, et qui ne pouvaient gêner personne, le *Constitutionnel*, avec son assurance habituelle, ose imprimer les lignes suivantes:

Il faut que les arbres de liberté ne soient pas un obstacle à la circulation. Ceux dont la suppression a été ordonnée présentaient des inconvénients sérieux: ici, ils coupaient une rue fréquentée; là, ils embarrassaient une place étroite; ailleurs, ils masquaient un monument, ou ils dérangeaient un point de vue. En vérité, n'est-il pas ridicule de vouloir passionner les esprits pour un sujet si peu important?

Au surplus, nous sommes de l'avis exprimé ce matin par M. de Girardin: quand la liberté n'est plus nulle part, ses emblèmes n'ont pas de raison d'être; c'est par des idées, par des institutions, et d'abord par des élections démocratiques, qu'il faut remplacer les symboles renversés.

Le dernier numéro du *Napoléon* ne contient rien d'intéressant. On remarquera seulement comment ce journal, qui a tant crié contre le *mensonge* et la *calomnie*, répare ses *inexactitudes*.

Le *Napoléon* a présenté l'abbé de Montlouis comme un habitué du café de l'Union, rue du Roule. Le prêtre ainsi désigné proteste; il certifie que le journal impérialiste, malgré ses relations avec la police, a été mal informé.

Voici par quelle divagation le *Napoléon* répond aux réclamations qu'on lui adresse:

Il y a quelques jours, M. l'abbé Montlouis nous a sommé par huissier d'insérer une lettre dans laquelle il nous reproche de l'avoir signalé comme fréquentant un club socialiste. *En attendant que nous avisions à ce que nous devons faire de cette lettre*, nous annonçons dès aujourd'hui que la cour d'assises de la Seine vient de condamner M. l'abbé Montlouis à six mois de prison et 1,000 francs d'amende, pour avoir excité à la guerre civile par ses discours au club des Acacias et à celui de la rue Frépillon.

Il est très vrai que l'abbé de Montlouis a été condamné pour la chaleur avec laquelle il a soutenu dans les clubs la mise en accusation du président de la République, mesure très constitutionnelle d'ailleurs, et soumise alors aux délibérations de l'Assemblée nationale, par suite de l'expédition romaine; mais cette condamnation politique n'a aucun rapport avec l'assertion du *Napoléon*, qui avait présenté M. l'abbé de Montlouis comme fréquentant non pas un club, mais le *café de l'Union*.

Le *Napoléon* s'exprime dans les termes suivants sur le compte du *Constitutionnel*:

Le *Constitutionnel* disait hier qu'il avait toujours donné au ministère un *appui indulgent*. L'expression nous a paru hautaine et sentant un peu trop le *protectorat*. Le gouvernement n'en est pas comme jadis à quêter l'appui plus ou moins loyal de quelques grands journaux; il suit hardiment une ligne droite, au risque de déplaire à ceux qui ne veulent pas la suivre avec lui.

Revue de l'Extérieur.

ACQUITTEMENT DE CERNUSCHI.—LES ŒUVRES DU PARTI CLÉRICAL.

Ce n'est pas devant un tribunal romain que Cernuschi a comparu, mais devant un conseil de guerre français.

Pendant tout le cours des débats, une foule immense de peuple se pressait aux abords de l'Académie ecclésiastique. Le prévenu a lui-même présenté sa défense en français; il a démontré avec tant de succès l'absurdité et la puérilité des accusations dont il était l'objet, qu'il a été acquitté à l'unanimité. Tous les officiers présents se sont empressés d'aller lui presser la main comme à un homme de cœur et d'énergie, à un loyal adversaire. Le parti clérical a été consterné de cet acquittement, mais le peuple, qui se trouvait aux abords de la salle d'audience, a fait entendre de longs applaudissemens.

Le parti clérical devient de plus en plus odieux aux Romains, et les plus exaltés commencent à croire à l'impossibilité d'une restauration papale. On en jugera par une correspondance adressée par un prêtre de la Marche d'Ancône, à l'*Ami de la Religion*.

Les faits rapportés dans cette lettre montrent une fois de plus ce que gagnent les gouvernements à faire de la compression et à violenter les consciences. Pie IX, en quittant Rome, a cru ménager un triomphe à la papauté temporelle, les évènements lui prouvent déjà qu'il l'a tuée.

Voici les lamentations du prêtre correspondant:

« Les choses se brouillent ici de plus en plus. Les justes et nécessaires rigueurs du gouvernement sont habilement exploitées, et, loin d'intimider et de ramener à de meilleurs sentiments, ne font qu'irriter et augmenter le nombre des mécontents et des ennemis de la souveraineté temporelle du pape. On n'attend qu'un nouveau mouvement révolutionnaire pour se livrer à de cruelles vengeances, et achever ce qu'on n'a fait qu'ébaucher la première fois... De sourdes menaces grondent contre le clergé... Les sociétés secrètes se sont réorganisées, et des émissaires parcourent le pays pour répandre le protestantisme. Cette propagande, inouïe dans les états de l'Eglise, est signalée dans les mandements de quelques évêques; mais la voix, autrefois si religieusement écoutée, des pasteurs, n'a plus le même ascendant sur ces populations que vous avez connues si bonnes. Vous trouveriez les états pontificaux bien changés.

» Il y a quelques jours, revenant le soir d'une promenade avec P., nous fûmes injuriés par une petite bande d'ouvriers, qui jadis auraient salué notre habit ecclésiastique d'un *Lodato sia Gesù Cristo*, et qui, vu le progrès des idées, ont fini par nous jeter des pierres. Ceux qui crient contre l'occupation étrangère, cherchent à fausser les idées pour aider indirectement la cause de l'anarchie, ou sont aveugles ou parlent sans savoir seulement de quoi il s'agit. C'est une triste nécessité, mais c'est une nécessité. Que de complications et de peines attendent notre bien-aimé Pie IX! »

On parle toujours de la restauration de l'ordre de Malte; on assure, dit un journal de Florence, que, par suite d'arrangements pris avec l'Espagne, les chevaliers s'établiraient à Formentara, ilot des Baléares, que les géographes nous représentent comme peuplé uniquement de serpents; une partie seulement de la milice resterait à Rome pour défendre le pape contre ses bien-aimés sujets.

Un certain nombre d'insurgés siciliens, enfermés depuis dix-huit mois dans les cachots du roi de Naples, ont obtenu l'autorisation de changer leur prison pour un exil perpétuel. Ils sont arrivés à Livourne presque tous malades; quelques-uns ont complètement perdu leurs cheveux par suite de l'humidité de la prison.

Le gouvernement romain, le gouvernement de Naples ne sont pas seuls en Italie à craindre les livres, il paraît que le gouvernement piémontais a fait arrêter à la frontière le *Balsamo* d'Alexandre Dumas, comme coupable d'irrévérences à l'endroit des royautés.

Le roi de Prusse a adressé, le 1er février, un message aux deux chambres pour les remercier d'avoir accédé aux modifications proposées par lui à la Constitution. Tout en regrettant que la proposition relative aux fidéi commis n'ait pas été acceptée, il déclare la révision terminée, et annonce qu'il prêtera serment à la Constitution le 6 février.

La chambre des communes a continué le 1er février la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne. Un amendement des protectionnistes, soutenu par M. d'Israéli, a été combattu par M. Cobden, au nom des *freetraders* ou libre-échangistes, a été rejeté à la majorité de 311 voix contre 192. Le ministre lord John Russell avait aussi combattu l'amendement.

Le *Napoléon* veut croire que l'amiral Parker a outrepassé ses instructions; il ne comprend pas comment le gouvernement anglais eût pu donner des instructions si graves à ses agents, sans en prévenir la France.

On croit que l'Angleterre, en cette occasion, a voulu prendre une position en Grèce, en vue des projets d'agrandissement vers le sud, que l'on suppose à la Russie.

Plusieurs journaux ont reproduit une lettre de Kossuth à lord Palmerston, pour se plaindre qu'on l'eût mis dans l'alternative de quitter la Turquie ou d'embrasser la religion musulmane. Mieux instruit des intentions du gouvernement turc, Kossuth a écrit quelque temps après la lettre suivante à Reschid pacha:

« Chumla, le 2 janvier.

» Altesse, c'est une des conséquences de ma situation actuelle que les nouvelles des évènements politiques et des décisions définitives de la Sublime-Porte, ne me parviennent que trop tard et d'une manière inexacte. La lettre que j'avais envoyée à lord Palmerston fut écrite dans un moment où j'avais la pleine conviction qu'il ne nous restait que le choix entre l'abjuration et l'extradition. Mais je dois à l'honneur du Gouvernement ottoman et à l'honneur de Votre Altesse de déclarer qu'avant même que la lettre pût parvenir à lord Palmerston, S. M. le Sultan et son gouvernement avaient pris spontanément, et sans aucune condition la noble et courageuse décision de la non-extradition.

» Si cette décision m'avait été connue quelques jours plus tôt, la lettre à lord Palmerston n'aurait pas été expédiée.

» Agréez, etc. KOSSUTH. »

Revue des Départements.

ARDENNES. — Nous venons de recevoir le règlement de l'*Epicerie sociétaire* d'Autrecourt. Ce règlement a été adopté en assemblée générale, à la mairie d'Autrecourt, le 25 novembre 1849.

MEURTHE. — Nous avons reçu aussi les statuts de la boulangerie et de la boucherie sociétaires de Nancy.

SARTHE. — *Bonnétable*, 27 janvier. — *Nouvel échec de la réaction*. — Par arrêté, pris en conseil de préfecture, en date du 16 janvier courant, dit le *Bonhomme manceau*, le préfet de la Sarthe avait annulé l'élection de six des conseillers élus le 9 décembre dernier, par les électeurs de Bonnétable, en se fondant sur ce que 26 électeurs non inscrits le 8 décembre, jour de la clôture de la liste, avaient cependant été admis à voter, et que ces 26 électeurs qui ne pouvaient être autres que des rouges, avaient nécessairement formé l'appoint des six derniers élus, lesquels ne réunissaient pas vingt-six voix de plus que la majorité absolue, qui était de 406. — Cette manière de raisonner, pour ne pas être neuve, n'en est pas plus logique, car il a pu tout aussi bien arriver que ces 26 électeurs aient voté pour la liste blanche que pour la liste rouge.

Par malheur, M. le préfet et MM. les blancs ont compté sans les républicains qui se sont rendus plus nombreux au second scrutin qu'au premier. — Le résultat suivant en est la preuve:

Votants, 633. — Majorité absolue, 317.

CANDIDATS RÉPUBLICAINS dont l'élection a été annulée par le conseil de préfecture:

Allard (Antoine), qui a eu 529 voix, n'en avait eu à la 1re élection que 417.—Beaudoin, menuisier, 475—417.—Petit, maçon, 468—407.—Hatton, boulanger, 466—415. — Guibert, cordonnier, 459—407.—Guyon, médecin, 458—417.

CANDIDATS BLANCS:

Plessis-Maloiseau, qui a eu 206 voix, en avait à la première 405.—Marin-Lameslée, 76—373. — Gourdeau-Casimier, 68—381. — Lauzanne, cordonnier. 61—363. — Millon, expert, 61—335.—Pichot, cultivateur, 50—365.

Il reste aux électeurs, non seulement de la commune, mais encore de tout le canton de Bonnétable, une tâche à remplir, c'est de choisir pour successeur à M. Lorette, au conseil général, un démocrate et non un sous-préfet en expectative. Nous sommes convaincu qu'ils n'y failliront pas.

INDRE. — *Les prêtres aussi!...* — Nous lisons dans le *Travailleur de l'Indre*:

« Nous recevons plusieurs lettres de prêtres, qui se trouvent poursuivis et attaqués comme les instituteurs, par la réaction aristocratique et cléricale, nous regrettons vivement de ne pouvoir les reproduire. Qu'il suffise à nos amis de leur annoncer que de ce côté encore, il y a des hommes généreux et dévoués, qui propagent, malgré les plus grands dangers, les principes démocratiques et socialistes.

» Nos adversaires appellent à leur secours l'ignorance et les jésuites; malgré eux le peuple s'instruira: les instituteurs proscrits et quelques pauvres curés de campagne, relégués au fond des bois et des brandes, se chargent de porter au peuple la lumière et l'évangile du socialisme: ayons bon espoir. »

— On lit dans le même journal:

» Dans un de ses derniers numéros, la *Presse* répondait ainsi à quelques citoyens qui lui demandaient quand auraient lieu les élections des représentants appelés à remplacer les condamnés de Versailles: « *Les élections se feront lorsqu'il plaira au président de la République et à ses commis. Ne vivons-nous pas sous le gouvernement de l'arbitraire et du bon plaisir?* » Nous ferons la même réponse à ceux qui nous demandent quand le maire d'Issoudun sera nommé et quand les gardes nationaux seront convoqués pour élire leur commandant et leurs officiers dont les places sont vacantes. Ces nominations auront lieu, disons-nous, lorsqu'il plaira à M. Chevillard. Ne vivons-nous pas sous l'administration de l'arbitraire et du bon plaisir?

» Il y a au moins huit mois que la ville d'Issoudun n'a pas de maire; il y en a cinq que la garde nationale n'a pas de commandant, et que plusieurs emplois d'officiers sont vacants.

» Avons-nous à rappeler à M. le préfet que l'art. 62 de la loi du 22 mars 1831, qui n'a pas été abrogée, dispose: — « *Qu'aussitôt qu'un emploi quelconque deviendra vacant, il sera pourvu au remplacement.* » Lui signalerons-nous aussi l'art. 15 de la loi du 14 juillet 1837, qui porte: « *Que le remplacement des officiers* aura lieu suivant les besoins du service. »

» Ces différents textes de lois ne plaçaient-ils pas M. le préfet dans l'obligation de convoquer immédiatement les assemblées électorales, afin de pourvoir aux places vacantes dans la garde nationale? Il ne saurait y avoir d'objection possible, car il s'agit ici d'emplois d'officiers supérieurs, dont les vacances sont de nature à désorganiser le service.

» Nous savons bien d'où vient ce retard et ce mépris de la légalité. On recule devant la manifestation pacifique des sentiments démocratiques de la ville d'Issoudun; on craint certaines nominations qui seraient tout à la fois une protestation énergique contre le système suivi par le gouvernement de M. Bonaparte, et contre la persécution qui a frappé quelques-uns des chefs du parti démocratique dont la popularité est si grande et si légitime; on tremble surtout de voir à la tête de la garde nationale un vigneron, ancien militaire, républicain dévoué, que les sympathies du peuple veulent élever aux éminentes fonctions de commandant. »

LOIRET. — *Vexations de la gendarmerie.* — Nous extrayons de l'*Ami du peuple*, de Montargis, la déclaration suivante, qui répond à un démenti formel donné par le parquet. Il faut savoir que M. Vasserot est républicain:

« Je soussigné, maire de la commune de Châteaurenard, certifie qu'aujourd'hui 25 janvier 1850, s'est présenté chez moi le nommé Vasserot (Louis), propriétaire, demeurant à la Savatterie, commune de Châteaurenard, lequel m'a fait la déclaration suivante:

» Dans le courant de janvier 1850, étant près les bois de Vilabert, n'ayant pour toute arme que mon bâton de voyage, j'ai été rencontré et accosté par le brigadier de gendarmerie de Châteaurenard, accompagné d'un de ses gendarmes qui m'a dit que j'étais un braconnier, que je chassais les lapins. A quoi je lui répondis qu'il voyait bien que je ne chassais pas, puisque je n'avais qu'un bâton, et que quand je voulais chasser, j'avais soin de prendre un port d'armes, ce que je n'avais pas fait cette année, résolu que j'étais à ne pas chasser. Sur ce, le gendarme est descendu de son cheval, qu'il a donné à tenir au brigadier. Ensuite il a fouillé toutes mes poches et les a retournées à l'envers. Je trouvais cette conduite étrange, mais comme je n'avais rien à craindre, je me suis contenté de souffrir en silence cette humiliante fouille.

» En foi de quoi, et sur demande expresse dudit Vasserot, j'ai donné le présent pour servir ce que de droit.

» A Châteaurenard, le 26 janvier 1850.

AUBRON, *maire*.

CHARENTE-INFÉRIEURE.—On lit dans l'*Ami de la Constitution*:

« M. Chaigneau, docteur-médecin, à Saint-Savinien, avait formé un cercle dans cette ville sous le titre de *Société de lecture, d'enseignement, de géométrie et physique des gens du monde*.

« Tout jeu, toute consommation y étaient interdits, les formalités légales avaient été remplies. L'ordre le plus parfait n'a jamais cessé de régner dans les réunions de cette société dont la fondation remonte déjà à plusieurs mois. Elle constituait un véritable cercle de lecture, comme il en existe dans toutes les villes.

« Il est vrai qu'elle était fréquentée par de nombreux travailleurs, qui dans leurs courts momens de loisirs dérobés à un travail assidu et pénible, venaient y entendre les leçons d'un ami dévoué qui enseignait les mathématiques élémentaires, et les notions préliminaires des sciences utiles aux diverses professions manuelles.

« Il est vrai que ces travailleurs préféraient la lecture, un enseignement utile et moralisateur, aux habitudes pernicieuses qui ruinent l'ouvrier dans ses heures de désœuvrement et de chômage, et que la société formée à Saint-Savinien comptait tous les jours de nouveaux adhérents.

» Il est vrai, disons-le, que les membres de cette réunion ont le tort grave d'appartenir à l'opinion républicaine. — La République était donc en danger.

» Les dénonciateurs officieux (il y en a à Saint-Savinien comme à la Rochelle, comme partout) signalèrent le cas à M. le sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély, qui trouva la chose grave, et demanda des renseignements à M. le maire de Saint-Savinien à différentes reprises. — Les rapports du maire furent favorables à la société; mais les délateurs soutinrent leurs dires — L'ordre, la famille étaient menacés!

» Entre la loyauté d'un magistrat honorable et la bassesse de lâches détenteurs, M. le sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély n'hésita pas. Ordre fut donné au maire de faire dissoudre le cercle. Le maire résista.

» Alors M. le sous-préfet donna ordre à la gendarmerie d'*exécuter* la société. Et sans autre forme de procès, la société a été dissoute par LA FORCE ARMÉE.

» Sous quel régime vivons-nous? La Charente-Inférieure, comme tant d'autres départements, est-elle en état de siège? Quoi! en présence d'un maire, chargé de la police de sa commune, et qui déclare qu'une société de lecture et d'enseignement n'a rien de dangereux pour l'ordre public, un sous-préfet OSE passer outre et en appeler à la force brutale!...

— On lit dans le même journal:

« On a remarqué, avec peine, que M. le lieutenant-colonel du 75e de ligne n'avait pas fait déployer le drapeau du régiment, à son entrée dans nos murs, par le plus beau temps possible. Cette déviation aux usages militaires, dans une ville de guerre, a été d'autant plus sensible à la population, que toute la garde nationale, en grande tenue et réunie sous les armes, s'était empressée d'aller au devant de l'état-major du 75e pour témoigner à ce régiment tout le plaisir qu'on éprouvait de le voir revenir à la Rochelle.

» On nous rapporte que le surlendemain le drapeau du régiment, escorté de quinze à vingt hommes, était transporté nuitamment, sans tambour ni trompette, de l'hôtel de France à la demeure de M. le lieutenant-colonel. Serait-ce encore un nouvel usage introduit depuis peu dans les habitudes militaires?

» Nous ne tirons aucune conséquence de ces deux faits; mais nous sommes priés d'adresser en même temps à M. le lieutenant-colonel les questions suivantes:

» Pourquoi a-t-il refusé aux musiciens du régiment, à leur arrivée, d'aller fraterniser avec les musiciens de la garde nationale qui leur avaient offert un punch suivant l'usage établi à la Rochelle?

» Pourquoi n'a-t-il pas voulu permettre aux sous-officiers d'aller au bal national?

» Pourquoi tenir ainsi l'armée à l'écart? pourquoi lui interdire avec la population ces bons rapports que l'hospitalité rochelaise a toujours entretenus avec la garnison? »

FAITS DIVERS.

Malgré le soin touchant qu'avaient eu quelques ouvriers de placer l'arbre de la liberté du parvis Notre-Dame sous la protection du nom de Mgr Affre, triste victime de nos discordes civiles, en rivant dans le tronc de cet arbre une plaque de cuivre où se trouvaient inscrits ces mots:

A MONSEIGNEUR AFFRE, ARCHEVÊQUE DE PARIS,
POUR SON DÉVOUEMENT A L'HUMANITÉ, EN JUIN 1848.

les agens de M. Carlier ne l'ont pas respecté, et ce matin les haches officielles avaient mis à bas le symbole républicain.

Comme les exécuteurs nocturnes avaient coupé le végétal à six pouces de terre, un ouvrier eut l'idée de s'emparer de ce tronçon mutilé; il le débita en petits fragments qu'il vendit aux personnes qui allaient entendre la messe à Notre-Dame. Cette nouvelle industrie a rapporté à son auteur une somme assez ronde. (*Estafette.*)

— Hier des rassemblements considérables ont eu lieu sur le quai aux Fleurs et sur la place du Parvis Notre-Dame. Ils étaient provoqués par la destruction des arbres de liberté qui sont plantés en ces divers endroits. De nombreuses arrestations ont été faites. Ainsi la provocation policière aurait rapporté quelque petite chose.

— D'après l'*Evénement*, M. Ferdinand Barrot s'est littéralement presque trouvé mal hier, en entendant lire le résultat du scrutin, dirigé bien plutôt contre sa personnalité que contre le projet de loi qu'il avait présenté pour le transfèrement de la préfecture de la Loire, de Montbrison à Saint-Etienne.

Cependant, en quittant la séance, M. Ferdinand Barrot disait à M. N.: « Il y a une chose qui me

console, c'est que M. Léon Faucher est encore plus coulé que moi par le vote, et que, s'il était vrai qu'il créât la nécessité de ma retraite, il rendrait en même temps mon remplacement impossible.

— Les militaires de la Charente, appartenant au 47e de ligne, ont été appelés à prendre part à l'élection d'un représentant pour leur département. Sur 150 inscrits, 117 électeurs ont déposé leur bulletin dans l'urne. M. Babaud-Laribière, candidat de la démocratie, a obtenu 112 voix; le maire d'Angoulême 1; 4 bulletins blancs.

— Les accusés d'Alby viennent d'être acquittés par le jury de Tarn-et-Garonne.

—Il y a toujours, dit l'*Evénement*, une certaine fermentation sur les points d'où ont disparu ces jours-ci les arbres de la liberté. Toutefois, nous avons remarqué dans les groupes de gens du peuple, formés sur le boulevard, plus de mépris que de colère. Nous entendions, d'ailleurs, bon nombre de gens qui appartiennent par position au parti réactionnaire, s'exprimer sur le même sujet d'une façon qui, peut-être, eût donné quelques regrets à M. Carlier sur la triste campagne qu'il vient de faire contre une centaine de peupliers.

— La Seine a encore augmenté cette nuit de 75 centimètres. L'étiage du pont National marque aujourd'hui 5 mètres 70 centimètres. Il ne s'en faut plus que de 1 mètre 50 centimètres pour que la hauteur du fleuve atteigne celle du débordement qui causa tant de ravages en 1752.

En amont de Paris, Bercy, la Gare, Charenton, toute la plaine d'Ivry, et en aval celle de Grenelle et les bas-fonds d'Auteuil, ne forment plus qu'un vaste lac. Enfin, la plupart des caves du Faubourg-Saint-Honoré, une partie de celles de la Chaussée-d'Antin, quelques-unes même dans la rue Saint-Lazare, sont envahies par l'eau.

—M. Drouyn de l'Huys est parti aujourd'hui pour Londres, comme ambassadeur extraordinaire auprès du gouvernement britannique. (*Communiqué.*)

—On écrit de Mauriac (Cantal) au *Prolétaire* de Clermont :

« Après la révolution de février, chaque commune avait planté un arbre de la liberté. Dans les communes rurales, cet arbre, planté auprès de l'arbre de la croix, semblait un gage d'union entre la liberté et la religion. Le clergé s'empressait d'assister à ces fêtes civiques, et de bénir l'emblème de l'affranchissement du peuple. Cette sympathie n'a pas duré plus longtemps que la peur. Jugez-en par le fait suivant :

» Le lundi 7 janvier, le curé de la commune de Jaleyrac, à la sortie de la messe, en présence de plusieurs témoins, a saisi une hache et s'est mis à couper l'arbre de la liberté. Il n'a lâché prise que quand l'arbre a été coupé aux trois quarts et que les forces lui ont manqué.

» Vous connaissez tous le respect qu'inspire le clergé dans nos campagnes : les témoins de cet acte de vandalisme n'ont pas osé s'y opposer ; seule une bonne femme a voulu faire observer à son curé qu'il agissait d'une manière inconvenante; pour toute réponse, celui-ci lui a jeté à la figure les copeaux détachés de l'arbre.

» Le maire de la commune a dressé procès-verbal des faits ; la gendarmerie, envoyée sur les lieux, a fait aussi son rapport. Procès-verbal et rapport ont été transmis au procureur de la république et au préfet. Nous aimons à croire que les autorités feront leur devoir. »

— On demandait à un officier aussi fort sur la politique que sur la théorie : — Pourquoi l'opinion démocratique gagne-t-elle chaque jour du terrain, bien que la droite compte beaucoup d'anciens libéraux convertis ? — Parce que, répondit-il, lorsqu'on fait une *conversion à droite*, c'est la *gauche qui marche*.

LES SYMPATHIES DU POUVOIR. —Le *Moniteur du soir* recommande, dans les termes qu'on va lire, la candidature de M. Persil, ancien procureur général de Louis-Philippe, renommé par l'excès de son zèle contre la République et les républicains :

« On commence à s'occuper sérieusement des élections qui vont avoir lieu à Paris. Au nombre des candidats qui sont sur les rangs, M. Persil est naturellement indiqué par le caractère de fermeté et de justice qu'il déploya dans des temps *qui, jusqu'à un certain point, ne manquent pas de ressemblance avec ceux où nous vivons*. Sa candidature trouve aussi une sorte d'actualité dans le projet de réforme hypothécaire, dont il est le rapporteur, et que le gouvernement doit présenter à l'Assemblée, aussitôt que le conseil-d'Etat, auquel ce projet vient d'être renvoyé, aura donné son avis. »

RUSE DES BLANCS. — Voici un moyen nouveau, employé par les agents de la préfecture de police, et qui leur permet de faire un plus grand nombre d'arrestations. Ils blanchissent leurs mains avec de la craie dont ils ont soin d'être pourvus, puis se précipitant sur les groupes, ils frappent à droite et à gauche, sur tous ceux qui se trouvent près d'eux. Ceux qui ont été touchés s'esquivent, comme bien l'on pense, mais quelle n'est pas leur surprise lorsque, se croyant à l'abri de toute atteinte, un agent reconnaissant la marque blanche, les saisit au collet, et procède à leur arrestation. C'est à l'aide de cette tactique qu'hier grand nombre de personnes ont été arrêtées et conduites à la préfecture de police.

PETITES HISTOIRES ÉDIFIANTES. — Nous avons sous les yeux, dit la *République*, un certain nombre de petits livres du bienheureux Alphonse de Liguori, qui nous ont été remis par un honorable curé des environs de Paris, indigné, comme tous les honnêtes gens, du système d'abrutissement qu'une partie du clergé emploie, avec une déplorable persévérance, dans l'éducation de la jeunesse.

Les petits livres du bienheureux de nouvelle fabrique sont en grande odeur de sainteté dans les séminaires, dans les pensionnats de jeunes filles et dans toutes les maisons soumises à l'influence du clergé. Voici une histoire que nous copions textuellement dans un de ces livres, intitulé : *Paraphrase du* SALVE REGINA, et imprimé à Lyon, chez Rusand, en 1829. On verra s'il est possible de pousser plus loin la bêtise et le mépris de l'intelligence humaine.

« On lit dans les Chroniques des pères capucins, qu'à Venise vivait un avocat célèbre qui s'était enrichi par ses fraudes et par toutes sortes de moyens illicites. Son âme était dans un état déplorable. La seule chose qu'il fit de bien consistait à réciter tous les jours une certaine prière à la sainte Vierge, et cependant cette pauvre dévotion, toute mesquine qu'elle était, le sauva de la mort éternelle ; et voici comment. Par bonheur pour lui, cet avocat prit de l'amitié pour le père Mathieu de Basso, et un jour il le pressa avec tant d'instance de venir dîner chez lui, que le père crut devoir accepter. Après les premiers compliments d'usage, l'avocat dit au capucin :

« Mon père, j'ai une curiosité à vous montrer,
» dont vous n'aurez jamais vu la pareille ailleurs ;
» c'est un singe, le phénix de son espèce ; il me
» sert comme un domestique, met la table, lave les
» verres, ouvre la porte.

» — Hem, dit le capucin en branlant la tête,
» pourvu que ce ne soit pas autre chose qu'un singe!
» Faites venir cet animal ici. »

» On appelle le singe, on le cherche partout, mais il ne se laisse point voir ; enfin on le trouve blotti sous un lit au rez-de-chaussée de la maison, et il n'y eut pas moyen de le tirer de là.

« Eh bien, dit le religieux, allons le chercher. »

» Et arrivé dans la chambre :

« Bête infernale, s'écria-t-il, sors de là-dessous, et
» je te commande, au nom de Dieu, de dire qui
» tu es. »

Le singe répondit être un démon, et qu'il attendait le premier jour où l'avocat aurait omis de dire sa prière accoutumée à la sainte Vierge, pour l'étouffer et emporter son âme en enfer comme il en avait la permission du Seigneur. On peut penser quelle fut la frayeur du pauvre avocat : il se jeta à genoux tout tremblant, se recommandant au serviteur de Dieu. Celui-ci lui fit courage et ordonna au démon de vider sur-le-champ la maison, et cela sans nuire à personne. « Tout ce que je te permets, » ajouta-t-il, c'est de percer le logis en partant, » comme preuve que tu en es dehors. » A peine eut-il dit cela, qu'il se fit avec grand fracas une ouverture dans le mur, par laquelle on vit sortir le singe. Il ne fut jamais possible de boucher ce trou ; Dieu voulut qu'il subsistât pendant un certain temps, jusqu'à ce que, par le conseil du père, on le couvrit d'une table de marbre qui portait pour empreinte l'effigie d'un ange. L'avocat se convertit, et, quoique l'histoire ne le dise pas, néanmoins il y a tout lieu d'espérer qu'il persévéra jusqu'à la fin. (*Cap.* 11, *par* 1.)

INTOLÉRANCE. — On écrit de Copenhague (Danemark) que la prohibition absolue des mariages entre chrétiens et israélites, qui a toujours existé dans ce royaume, vient d'être levée par une ordonnance royale, qui néanmoins subordonne les unions mixtes de ce genre à la condition expresse qu'elles seront célébrées par un prêtre chrétien, et que les enfants qui en naîtront seront élevés dans la religion de l'Etat, c'est-à-dire dans le luthérianisme.

CONCERTS.

Une succession de solennités se prépare à l'Opéra. Aujourd'hui lundi, Mme Viardot reparaîtra dans le *Prophète* ; peu de jours après, les *Huguenots* seront repris avec un grand éclat; Roger et Mme Viardot chanteront pour la première fois Raoul et Valentine; Mme Laborde, qui s'est fait une si grande réputation par son chant brillant, facile et léger, débutera dans le rôle de Marguerite. Tous ces travaux n'interrompront pas les répétitions du ballet nouveau que prépare M. Saint-Léon, dans lequel Mme Cerito et lui rempliront les principaux rôles, et qui sera représenté dans les premiers jours de la semaine prochaine.

CASINO-DES-ARTS, Boulevart Montmartre, 12. Aujourd'hui lundi, grand Concert vocal et instrumental, dans lequel on entendra M. Beckers, les jeunes frères Lionnet, Zoug-Levy, Savart, Mmes Cotteret et Girod ; scènes comiques par M. Zoug. Prix d'entrée : 1 fr.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui lundi, à 8 heures 1|2 du soir, par extraordinaire, au bénéfice de M. Philipps, directeur des Enfants de Paris, grand Concert populaire, dans lequel on entendra trois chœurs composés pour cette solennité musicale, par MM. Adolphe Adam, E. Déjazet et E. de Fresne. — La *Grande Hune*, par Ponchard. — Air du *Prophète*, par Mlle Nantier. — Scènes comiques, par Mayer. — Pour la première fois, *Je grelotte*, par Philipps. — Prix d'entrée : 50 c. Tribunes, 75 cent.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 4 Février.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS —
ODEON.—François le Champi, les Gardes.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE.—Un Ami, les Saisons, Pompée, un Monsieur
VARIETÉS Les Métamorphoses, une Tutelle, l'Homme blasé, Passé minuit
GYMNASE. — Diviser, Laurence, la Bossue, Mlle de Liron.
THEATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Tribulation, la Perle, les Tribulations.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ — Le Pied de Mouton.
FOLIES —L'Ile des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
THEATRE CHOISEUL. — Bouillir, l'Aveugle, les Frères féroces, la Croix d'or.

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 36. Mardi 5 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 FÉVRIER.

AU PEUPLE!

Que le Peuple se tienne en garde. N'espérant pas vaincre sur le terrain de la légalité, on semble provoquer à plaisir, depuis quelques jours, la population parisienne.

N'aurait-on pas besoin d'une émeute pour étouffer la capitale sous le bâillon de l'état de siége, pour supprimer la presse démocratique, et pour exploiter au profit de la réaction, dans les élections prochaines, l'agitation qu'on s'efforce de faire naître ?.

Que les démocrates déjouent ces odieuses manœuvres. Aujourd'hui ce n'est que par le mépris, demain c'est par l'arme électorale qu'ils doivent répondre à de pareilles provocations. Quiconque y céderait ; quiconque compromettrait une partie désormais gagnée, trahirait la cause de la République !...

Malgré les symptômes d'agitation qui se sont manifestés aujourd'hui dans Paris, et qui ont amené ce soir un développement considérable de troupes, nous espérons que des collisions graves n'éclateront pas. L'Assemblée nationale peut beaucoup en ce moment pour la conciliation, et nous serions heureux de la voir persévérer dans la sage attitude qu'elle a prise lorsque les incidents de la journée ont été portés à la tribune par Charles Lagrange.

La plus grande partie de la séance avait été absorbée par une querelle intempestive entre les orléanistes et les légitimistes. Les orléanistes, officieusement secondés par le ministère de la République, demandaient que le séquestre, mis après la révolution de Février sur les biens de Louis-Philippe et de sa famille, fût promptement levé sans se préoccuper beaucoup de la rentrée des créances de l'Etat dont ces biens sont la garantie; la légitimité, par l'organe de M. Larochejacquelein, venait rappeler à la tribune la mort du prince de Condé, et demandait qu'avec ces biens acquis par une voie si mystérieuse, la famille d'Orléans, suivant les intentions du testateur, créât une fondation destinée aux anciens combattants de la Vendée, et de l'armée de Condé.

On s'irritait vivement et fort mal à propos des deux parts, lorsque M. Lagrange annonce que les mesures provocatrices prises par la police contre les arbres de liberté, mesures jugées sévèrement par les hommes loyaux de tous les partis, commencent à porter leurs tristes fruits. Au carré Saint-Martin, les ouvriers ont fait résistance ; il est question d'un ou deux hommes tués. Nous ne garantissons pas le fait, M. Lagrange n'en a point parlé ; mais il a signalé une fermentation trop réelle et dont cette fois il est impossible de rejeter la responsabilité sur le peuple.

M. Rouher, qui apprend évidemment le rôle de M. Hébert, mais qui le sait encore fort mal, a répondu par quelques mots ambigus.

Mais M. de Lasteyrie a répliqué chaleureusement dans le sens de M. Lagrange, demandant formellement que l'autorité renonçât à ce système de persécution contre les sympathies populaires, que l'on suit avec tant d'obstination depuis quelques jours.

Cette opinion n'a été contredite par personne, et l'Assemblée s'est séparée sous l'impression de paroles généreuses. Au nom de l'humanité, nous conjurons l'Assemblée de réprouver énergiquement la politique de provocation et les fonctionnaires qui s'y sont livrés, soit par incapacité, soit par stratégie.

Quant à la population ouvrière, le premier frémissement passé, nous avons la confiance qu'elle reviendra, dans l'intérêt même de sa cause, à cette attitude de calme et de résignation qu'elle a su conserver au milieu de crises bien plus sérieuses. Les élections ne sont pas si loin.

Physionomie de la journée.

L'arbre de la liberté planté à côté du Conservatoire des Arts-et-Métiers, menacé par l'apparition des agents de police, a été de bonne heure entouré de rassemblements. Cet arbre a été orné d'un drapeau neuf et d'un buste en plâtre de la République. Il paraît qu'aujourd'hui le drapeau tricolore et le buste de la République sont des emblèmes séditieux, car cette exhibition a été l'occasion d'un conflit avec les sergents de ville ; on parle de coups d'épée donnés et d'un ouvrier tué ; nous n'avons pas encore de renseignements à cet égard.

A partir de quatre heures, un bataillon d'infanterie stationnant sur la place du Carrousel a envoyé des patrouilles dans différentes directions ; le soir, le développement de forces a été immense.

Dans l'après-midi, un groupe, réuni autour de l'arbre de la liberté planté devant la porte Saint-Martin, a reconnu dans une voiture le général Lamoricière, qui a été accueilli par des démonstrations assez hostiles et entouré de près, mais qui est parvenu à se dégager. Sa voiture avait bousculé quelques personnes.

Cette journée qui, nous l'espérons et le désirons vivement, n'amènera pas de conséquences graves, a pour seule cause l'attitude à la préfecture de police de l'homme qui a débuté par une déclaration de guerre à la moitié de la population de Paris.

A 10 heures du soir la ville était généralement calme ; les ouvriers n'avaient opposé, pendant la soirée, aucune résistance aux démonstrations de la force armée ; ils s'invitaient mutuellement à ne plus stationner demain autour des arbres de liberté, afin d'enlever toute occasion à l'état de siége.

Les bourgeois mêlés aux groupes désapprouvaient hautement la conduite de la police, et trouvaient qu'elle se jouait bien légèrement de leurs intérêts commerciaux. Nous croyons que l'on pourra compter demain sur la tranquillité publique.

Il ne faut jurer de rien.

La réaction prétend qu'on l'a *surprise* en février ; elle se venge et fait marcher les républicains d'étonnements en étonnements.

Il est impossible aujourd'hui de rien prévoir. Nous avons haussé les épaules la première fois qu'on nous a parlé d'un projet d'expédition contre la république romaine. — Vous plaisantez, disions-nous. Comment ! vous prétendez que le président et ses ministres méditent une intervention armée en faveur du pape ? La république française combattrait une république sœur ? Après avoir promis d'affranchir l'Italie du joug des Autrichiens, elle irait faire la besogne des Autrichiens en égorgeant la liberté italienne dans son dernier retranchement ? et tout cela pour le catholicisme, qui n'est pas une religion d'Etat, qui, dans la balance politique, ne pèse rien devant la Constitution ; pour le catholicisme qui, d'ailleurs, a beaucoup plus à perdre qu'à gagner à la restauration sanglante du pape ? allons donc ! Cette expédition romaine dont vous nous rebattez les oreilles est une mystification ; l'ironie contre le gouvernement va trop loin ; vous abusez de sa réputation contre lui. Que MM. de Falloux et de Montalembert, attachant une croix sur leur écu, s'en aillent en chevaliers chrétiens verser, pour la cause du pape, le peu de sang que leur ont laissé les grands combats à mort livrés par eux à la république en février 1848, nous le comprenons : il est permis à ces loyaux paladins de défendre le pape en volontaires ; mais entraîner dans une pareille cause l'armée, les trésors, la réputation de la France, faire battre pour le pape nos soldats protestants ou incrédules... vous abusez du mois d'avril.

Cette expédition incroyable, fabuleuse, impossible, elle a eu lieu cependant ; quand nous la traitions de chimère, elle était commencée.

Après la *surprise* romaine, il paraît que nous allons avoir la *surprise* helvétique.

La *Démocratie pacifique* était bien convaincue qu'elle employait une simple ironie en imprimant l'article suivant le 17 novembre 1849 :

DÉLIVRONS GENÈVE.

Les journaux de la réaction déplorent le résultat des élections de Genève. Plusieurs ne craignent pas d'attribuer cette victoire de la démocratie à la présence en Suisse des réfugiés démagogues de tous les pays. C'est le grief que l'on faisait valoir contre la république romaine, guérie, comme on le sait, de la présence et de l'oppression des *étrangers italiens* par les bombes et les baïonnettes des *nationaux français, autrichiens et espagnols*. Les étrangers italiens manifestaient leur oppression en appelant tous les habitants à l'exercice du suffrage universel; les nationaux français et autrichiens ont délivré les Romains de cet esclavage en mettant Rome en état de siége, en dispersant l'Assemblée constituante, en supprimant les journaux, en rétablissant le pape absolu sans recourir aux votes de qui que ce soit.

Ne serait-il pas utile à la paix de l'Europe que Genève fût délivrée de la même manière ? Des Suisses français, des Suisses allemands, des Suisses cosaques ne devraient-il pas bombarder un peu cette ville, afin de la soustraire à l'intolérable oppression des étrangers ?

On aviserait ensuite aux moyens d'affranchir la France.

Il ne faut jurer de rien avec la réaction européenne. Ces lignes étaient prophétiques, la Prusse et l'Autriche menacent la Suisse, sous prétexte que MM. Mazzini, Félix Pyat et Boichot mettent toutes les monarchies en péril.

Oui, vraiment, toutes les monarchies sont en péril. Mais en chercher la cause dans les correspondances de quelques réfugiés, c'est juger avec la largeur et la sûreté de vue de M. Bauchart, trouvant la cause des sinistres journées de juin... *dans les menées de MM. Louis Blanc et Caussidière.*

S'abstenir de prendre part à une guerre impie contre la Suisse et son droit d'asile, ce ne serait pas assez pour l'honneur du gouvernement français. Le pouvoir exécutif serait bien ingrat, s'il ne soutenait énergiquement l'indépendance et la dignité du peuple suisse (autrement qu'il n'a soutenu la liberté des Romains).

Les Suisses n'ont pas oublié que le 1er août 1838, l'ambassadeur de Louis-Philippe en Suisse réclama impérieusement l'expulsion d'un proscrit appelé Louis-Napoléon Bonaparte.

M. Molé, alors ministre des affaires étrangères, fut pressant dans ses exigences ; mais le député de Thurgovie prit fait et cause à la diète pour le proscrit *son concitoyen*.

Le 20 août 1838, M. Louis Bonaparte écrivit au grand-conseil de Thurgovie une lettre dont voici quelques passages :

On m'avait indignement calomnié, on avait dénaturé les faits. J'ai permis à un ami de me défendre (allusion à un écrit bonapartiste publié en France), voilà la seule démarche politique qui, à ma connaissance, ait eu lieu depuis mon retour. Mais le ministère français, pour arriver au but où il tend, continue toujours ses fausses allégations. Il prétend que la maison où ma mère vient de mourir, et où je vis presque seul, est un centre d'intrigues. Qu'il le prouve s'il le peut ! Quant à moi, je démens cette accusation de la manière la plus formelle. Car ma ferme volonté est de rester tranquille en Thurgovie et d'éviter tout ce qui pourrait nuire aux relations amicales de la France envers la Suisse.

... L'invasion étrangère qui, en 1815, renversa l'empereur Napoléon, amena l'exil de tous les membres de sa famille. Depuis cette époque je n'avais donc légalement plus de patrie, lorsqu'en 1832 vous me donnâtes le droit de bourgeoisie du canton.

C'est donc le seul que je possède. Le gouvernement français qui maintient la loi qui me considère comme *mort civilement*, n'a pas besoin de s'adresser à la Suisse pour savoir qu'il n'y a qu'en Thurgovie où j'ai des droits de citoyen.

Deux jours après avoir reçu cette lettre, le 22 août 1838, le grand consul de Thurgovie donnait à sa députation à la Diète les instructions suivantes .

L'Etat de Thurgovie repousse de la manière la plus positive, la demande tendant à ce que Louis-Napoléon Bonaparte soit renvoyé du territoire de la Con-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, MARDI 5 FÉVRIER 1850.

THÉATRES.

CIRQUE NATIONAL. — *Bonaparte* ou *les premières pages d'une grande Histoire*, drame en 21 tableaux, par MM. Labrousse et Albert.

Trois coups ont retenti. Un frémissement de joyeuse impatience parcourt la salle et enfièvre la foule, qui s'empile au parterre, s'enfouit dans les loges, s'étale aux galeries en guirlandes bariolées, et va se perdre dans les profondeurs du cintre, dont les légères colonnettes soutiennent des grappes de têtes curieuses et attentives. Un bruit de pas précipités arrive des escaliers et des couloirs par les portes entr'ouvertes, que garde à grand'peine la vigilance des ouvreuses, barricadées de tabourets... Ici, par ici, par là, plus haut, plus loin, je n'ai plus de place. Dépêchons-nous, on commence... C'est commencé? Non, oui. Madame... Monsieur, votre carte ; voici.. 1re galerie, s'il-vous-plaît, c'est au-dessus. — Balcon... — Là-bas... — Avant-scènes ? combien êtes-vous ? entrez. — On étouffe ; j'étouffe...— A la porte !...— Et quelques bouffées de trombonne traversent par intervalle un tumulte croissant de paroles échangées, de cris, de disputes et de quolibets qui tombent des étages supérieurs avec une neige de papier.

Cependant l'orchestre s'engage bravement dans une marche militaire, dont le rhythme décidé domine l'agitation du public. Quelques coups de grosse caisse et de cimbales, accompagnés d'une fanfare stridente, forcent l'attention, le silence se fait, on oublie qu'on n'a pas dîné. Ceux qui ont des lorgnettes les mettent au point, ceux qui n'en ont pas dégagent un bras ou une jambe, si c'est possible ; ceux qui ont acheté l'*Entr'acte*, comptent le nombre des personnages *parlant* dans le drame..... cinquante-deux, ni plus ni moins... et la toile se lève.

Ici nouveau tumulte. Avant que chacun ait trouvé pour ses yeux et ses oreilles l'emploi légitime auquel il suppose avoir droit, il s'écoule environ dix minutes, consacrées à des dispositions diverses fort bruyantes, et qui aboutissent à une sorte de tassement général. Pendant cette opération il est impossible aux acteurs de se faire entendre ; les chevaux eux-mêmes renonceraient à cet honneur et rentreraient dans la coulisse. Après deux ou trois répétitions de la première scène, et lorsque le tassement est fait, un chutttt immense et prolongé s'échappe de 2 000 poitrines, et le spectacle commence.

En voilà pour six bonnes heures, je vous en préviens, six heures de fumée, de fusillades, de canonnades, de batailles, de victoires, d'héroïsme guerrier... un véritable voyage à travers la grande histoire de la révolution française, dont le souvenir pèse tant aujourd'hui aux ingrats qu'elle a faits libres ou à peu près.

Je n'aime pas l'odeur de la poudre, et quand je songe à tout le sang qui a été répandu pour faire place à quelques droits assez mal définis, je me demande comment, à notre époque, dans ce temps de lumière et de science, avec l'expérience des faits, je me demande comment il y a encore si peu de gens qui maudissent les tueries d'hommes, si peu de gens prêts à déclarer en plein soleil que la guerre doit disparaître comme l'ignorance et la misère. Plus de guerre ! ! mais c'est le renversement de tous les bons principes, s'écriera quelque brave général... c'est la mort de la religion, dira quelque dévot brocanteur. Cela me rappelle qu'un jour, à propos de mes opinions radicales en fait de coups de bâton, de coups de sabre et de coups de fusil, je fus traité d'insensé par un avoué.

— Vous supprimerez peut-être aussi les procès?

— Sans doute.

— Allez, socialiste que vous êtes, répondit mon homme, avec vos doctrines immorales il n'y a plus de famille possible.

L'avenir décidera, mais en attendant, retournons vers le passé, car, si je ne me trompe, de par la baguette magique de MM. Labrousse et Albert, nous voici devant Toulon. J'aperçois derrière les remparts quelques uniformes rouges ; et ce jeune lieutenant d'artillerie, pâle et maigre, au regard profond, au geste prompt, c'est Bonaparte. A lui les honneurs du siége et la gloire de chasser les étrangers du sol de la France. Tout à l'heure il sera général, et bientôt après nous le verrons pauvre et rentré dans la vie privée, habitant une petite chambre, où Barras viendra le chercher pour protéger la Convention contre les royalistes.

Au Cirque, les événements se succèdent avec une rapidité telle que l'on n'a pas le temps de la réflexion... On joue au galop, et le public suit galoppant, avec les généraux, les soldats et les chevaux, qui brûlent les planches et mêlent leurs caracolades au bruit des tambours, de la mousqueterie et du dialogue.

Cependant Bonaparte a épousé Mme de Beauharnais, et reçu en cadeau de noce, de Barras, son témoin, le brevet de général en chef de l'armée d'Italie.

En avant...

« Soldats, vous êtes mal nourris et presque nus.
» Le gouvernement vous doit beaucoup, mais ne
» peut rien pour vous. Votre patience, votre cou-
» rage vous honorent, mais ne vous procurent ni
» avantage ni gloire. Je vais vous conduire dans les
» plaines les plus fertiles du monde ; vous y trou-
» verez de grandes villes, de riches provinces ; vous
» y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats
» d'Italie, manqueriez-vous de courage ? » Tel est le langage du jeune héros en présence d'une armée qui n'a plus ni souliers, ni habits, ni paie, ni vivres. Il faut voir comme il fascine son monde, généraux, officiers et soldats.

En avant ! et gare au vieux Beaulieu, qui ne se méfie pas assez, à mon avis, du génie de Napoléon.

Lodi — Rivoli — brillants épisodes de la campagne d'Italie, passez, passez, et laissez-nous éblouis de vos glorieux éclairs. Les victoires courent, les villes tombent, et Pavie fête par un bal l'anniversaire de la République française. Mais une sourde conspiration, fomentée par des moines, fermente au sein d'une population fanatisée. — Bonaparte est parti. — Douze cents Français tombent sous le poignard.

Au galop, au galop ! ! ! Je vous ai dit qu'il n'y avait pas moyen de regimber, et qu'il fallait suivre sans mot dire. Suivons donc... jusque dans les gorges neigeuses du Frioul, où nous retrouvons Bonaparte dans une position difficile ; il s'en tirera par un coup d'audace inouïe pour rentrer victorieux à Pavie. Vous paraissez haletants et fatigués, mais ce n'est pas ma faute ; vous êtes au pouvoir du génie

fédération, attendu que ledit Louis-Napoléon Bonaparte a été reçu citoyen du canton de Thurgovie, et que, par suite de cette naturalisation, acceptée par lui, il n'est et ne peut être que citoyen de ce canton, et cela, soit en vertu de la Constitution thurgovienne, soit en vertu de la législation française, se référant, du reste, à la missive dudit L. N. B. adressée au grand conseil, le 20 août (1).

A la diète, la majorité des cantons se prononça comme Thurgovie et refusa l'expulsion de Louis-Napoléon Bonaparte, en présence des armements de la France et des menaces de M. Molé, qui écrivait à son ambassadeur en Suisse :

Louis Bonaparte a assez prouvé, assurément, qu'il n'était accessible à aucun sentiment de reconnaissance, et qu'une plus longue patience de la part du gouvernement français, ne ferait que le confirmer dans son aveuglement et l'enhardir à de nouvelles trames.

La guerre était imminente, et la Suisse n'avait pas reculé quand Louis Bonaparte se décida, le 14 octobre, à quitter Areneberg pour se rendre en Angleterre ; le 22 septembre 1838, il avait envoyé cet adieu au petit conseil de Thurgovie :

JE N'OUBLIERAI JAMAIS LA NOBLE CONDUITE DES CANTONS QUI SE SONT PRONONCÉS SI GÉNÉREUSEMENT EN MA FAVEUR.

La Suisse attend l'effet de cette promesse.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

DE L'*Indépendance belge*.

On assure aujourd'hui que c'est le général Changarnier lui-même qui aurait fait prévenir quelques membres influents de la gauche, d'engager le prolétariat à conserver l'attitude de la tranquillité la plus absolue, quoi qu'on fît, parce qu'un système de provocation devait être poursuivi sans relâche. Je n'ai pas besoin d'ajouter, tout en constatant la persistance du bruit, que je n'ajoute aucune foi à l'intervention de l'illustre général, pas plus qu'au système de provocation en lui-même. Toujours est-il que ces bruits opiniâtres ont jeté une certaine agitation dans la population, et que la rente a baissé aujourd'hui d'un franc, beaucoup plus, je le crois, à cause des appréhensions de la situation intérieure que des préoccupations que l'on donne toutefois comme raison officielle à cette sorte de panique de Bourse.

Je crois savoir que la minorité, au cas d'une de ces éventualités plus redoutées que probables, a résolu de se tenir à sa place à l'Assemblée : en permanence s'il le fallait, mais sans sortir de l'enceinte.

(*Autre correspondance*).

Paris, 2 février.

Je ne suis pas alarmiste ; mais vous me permettrez cependant de vous dire qu'il y a quelque chose dans l'air. Nous voilà revenus aux jours d'anxiété. Il y a tant de raisons pour qu'il en soit ainsi que je n'entreprends pas, en vérité, de vous les redire ; vous avez suivi et vos correspondants ont constaté nos mouvements politiques avec tant d'exactitude, que tous vos lecteurs ont vu, en quelque sorte, craquer sous leurs yeux cette trame laborieuse au moyen de laquelle la majorité avait sauvegardé l'ordre. Aujourd'hui, chaque parti est rentré dans son camp : l'Elysée rêve l'empire. L'orléanisme se fortifie et s'isole pour la régence. Les légitimistes continuent à rester sur la réserve la plus sage, quant à toute espérance de restauration ; mais ils bondissent malgré eux dans la discussion de certaines lois, quand ces lois, comme celle de l'enseignement, viennent solliciter tous leurs instincts traditionnels ; le socialisme dépasse toujours la Constitution, c'est son rôle ; et les républicains, qui sont vraiment fidèles à la lettre de la Loi fondamentale, qui ne vont ni en deçà ni en delà, sont malheureusement si rares encore qu'il faudrait être frappé de l'aveuglement le plus étrange pour ne pas voir que toutes ces causes de conflits doivent nécessairement et prochainement aboutir à une crise.

..... A ces indices, joignez les provocations du pouvoir, et vous aurez une idée de la physionomie populaire de la grande ville. M.

Extérieur.

Les journaux d'Italie ne nous apportent aujourd'hui aucune nouvelle importante. Les assassinats et les arrestations continuent à Rome. Les soldats et officiers français qui ont fait leur temps de service et sont autorisés à rentrer en France, se proclament tout haut heureux de sortir de cette maudite galère. La plupart des témoignages défavorables à Cernuschi ont été rétractés à l'audience. Le bruit courait à Rome qu'ils avaient été payés.

Un petit journal avait été fondé à Milan sous ce titre : *l'Operajo* (l'ouvrier), Radetzki vient de faire mettre le rédacteur en prison.

Le discours de Victor Hugo dans la question de la liberté de l'enseignement vient d'être traduit en italien et publié à Turin.

La chambre des députés du Portugal a décidé à la majorité de 61 voix contre 18, que Costa-Cabral n'a pas démérité la confiance de la reine.

Par un firman, en date du 3 janvier, la Porte a reconnu la nouvelle Constitution que vient de se donner Zagori, petit district de l'Albanie, près de Janina, comprenant 44 villages et une population de 15 000 âmes. Chaque village nomme ses conseillers communaux et envoie un député à une assemblée qui se réunit deux fois par an à Janina.

Le *Journal de Cronstadt* annonce que l'occupation des duchés du Danube par l'armée impériale russe jusqu'au rétablissement complet de l'ordre public, a été l'une des conditions essentielles de la conclusion des difficultés pendantes entre la Turquie et la Russie. Le nombre de troupes serait prochainement augmenté, et atteindrait pour la Valachie seule, le chiffre de 40 000 hommes. Bucharest aurait une garnison de 12 000 hommes.

L'affaire des réfugiés a été vivement débattue par le grand conseil du canton de Vaud. Il a été décidé, par 141 voix contre 16, que les choses resteraient en l'état, et que la conduite du conseil fédéral était approuvée.

Le *Moniteur prussien* du 1er février publie comme loi de l'Etat la constitution définitivement arrêtée.

On écrit à la *Gazette des Postes* de Francfort :

« Le nouveau roman de M. Eugène Sue, les *Mystères du Peuple*, traduit en allemand sous le titre de : *une Famille de prolétaires*, vient d'être défendu pour toutes les villes et provinces de la monarchie en état de siége.

» Les livraisons déjà publiées ont été saisies dans toutes les librairies de Vienne. »

La *Gazette nationale de Berlin* dit que la duchesse d'Orléans a reçu la nouvelle que le parti orléaniste voulait faire un éclat en France, et qu'il ne s'est abstenu que sur les instances de Léopold, roi des Belges.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Napoléon Bonaparte ; il paraît que lord Normanby a donné à notre gouvernement les explications les plus satisfaisantes sur les affaires de Grèce.

(*Evenement*.)

Le journal des *Débats* publie aujourd'hui une note qui lui est adressée par le ministre de Suisse, à Paris, en réponse à un article dans lequel il prêchait la croisade contre la Suisse. Nous en extrayons quelques passages :

Le rédacteur de l'article a oublié ou ignore que dès le 16 juillet le conseil fédéral a spontanément ordonné l'expulsion de tous les réfugiés ayant été chefs militaires ou civils, ou qui avaient abusé de l'asile reçu en Suisse.

C'est en vertu de cet arrêté qu'ont été renvoyés MM. Struve, Heinzen, Mieroslawsky, Raveaux, Siegel, Willich, Blenker, Brentane, Doll, Metternich, et plusieurs autres qui, pour la plupart, sont actuellement aux Etats-Unis.

De plus, de 11 000 les réfugiés sont réduits à environ 1 500, y compris 150 Polonais que la France a refusé de recevoir.

On prétend que ces réfugiés font conserver sur pied une armée de 600,000 Autrichiens, de 490,000 Prussiens, et qu'ils nécessitent le maintien de l'état de siége dans cinq départements français.

On croit pouvoir soutenir, au contraire, que le renvoi même intégral des réfugiés n'mènerait pas la libération d'un seul militaire.

Est-ce le fait des réfugiés, si l'Italie est frémissante sous le joug de l'Autriche, si la Hongrie, la Bohême, Vienne, Berlin, Dresde se sont insurgés?

La vérité est que depuis plus de deux ans, c'est-à-dire depuis que la diplomatie a laissé respirer la Suisse, aucun pays en Europe n'a joui de plus de repos. Elle est demeurée impassible au centre des révolutions et des insurrections. Elle a repoussé violemment toute tentative, qu'elle partît de M. de Lamartine ou du roi Carles-Albert, ayant pour but de la faire dévier de la neutralité qui lui a été garantie dans un intérêt commun. Sous la bienfaisante influence de ses nouvelles institutions fédérales, elle consacre toute son activité à des améliorations intérieures, telles que routes, péages, chemins de fer, institutions militaires, réforme du système monétaire, etc.

La Suisse est d'ailleurs toute disposée à renvoyer de son territoire tous ceux qui, abusant de l'hospitalité qu'ils y reçoivent, seraient pour les états voisins un sujet de légitime inquiétude. Toutes observations convenables dans ce sens seront sans nul doute favorablement accueillies. La Suisse connaît les égards que les états se doivent entre eux ; elle sait surtout ceux qu'elle doit à la France ; mais les Notes plus ou moins acerbes, les menaces plus ou moins transparentes manquent souvent l'effet qu'on en attend.

Assemblée nationale.

Séance du 4 février. — Présidence de M. NAPOLÉON DARU, vice-président.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. Rouveure, représentant de l'Ardèche, écrit à M. le président pour donner sa démission.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à la prorogation du décret du 25 octobre 1848, relatif à la liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé.

L'urgence est déclarée.

M. FOULD, ministre des finances. Messieurs, le décret du 25 octobre 1848, relatif à la liquidation de la liste civile, porte dans son article 5, que jusqu'au 31 décembre 1849 il ne pourra être intenté d'action ni exercé de poursuites sur les biens séquestrés. Le gouvernement vous a présenté, le 29 décembre dernier, un projet de loi tendant à proroger de trois mois les effets de cet article ; cette loi ne faisait qu'obéir à une nécessité du moment, et sauvegardait à la fois les intérêts de tout le monde.

La commission n'a pas jugé à propos de se renfermer dans cette limite ; elle a cru devoir aborder la question de la levée du séquestre.

Elle a pensé que les douaires du prince de Joinville et du duc d'Aumale devaient être mis en dehors du séquestre ; mais est-ce bien là tout ce que la justice exige ? nous ne le pensons pas.

Nous sommes arrivés à un moment où la nécessité ne commande plus d'une manière rigoureuse le maintien d'une mesure exceptionnelle.

M. Fould donne connaissance de l'amendement qu'il propose *en son nom propre et en celui de M. Rouher* :

« Art. 1er. L'interdiction portée par le paragraphe 11 de l'article 11 du décret du 25 octobre 1848, est prorogée jusqu'au 1er août 1850.

» Art. 11. L'art. 8 du même décret, et toutes les autres dispositions relatives aux biens particuliers de M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville, indépendamment de la donation du 7 août 1830, sont abrogés. »

M. LE PRÉSIDENT relit l'amendement présenté par M. Fould comme représentant.

Cet amendement, mis aux voix, est pris en considération et renvoyé à la commission.

M. le président relit ensuite l'article additionnel proposé par M. Creton et plusieurs de ses collègues.

Cet amendement est aussi prise en considération.

M. LE PRÉSIDENT. En attendant que la commission soit en mesure de dire son avis, je propose à l'Assemblée de passer à la discussion de la loi des conflits.

Cette proposition est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demande la parole sur l'ensemble de la loi ?

On passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Le tribunal des conflits est présidé par le ministre de la justice.

» Ses décisions ne peuvent être rendues qu'au nombre de neuf juges, pris également, à l'exception du ministre, dans les deux corps qui concourent à sa formation. » — Adopté.

« Art. 2. En cas d'empêchement du ministre, il est remplacé dans la présidence du tribunal des conflits par le ministre chargé du département de l'instruction publique. » — Adopté.

« Art. 3. Si un autre membre du tribunal est empêché, il est remplacé, selon le corps auquel il appartient, soit par un conseiller d'Etat, soit par un membre de la cour de cassation.

» A cet effet, chacun des deux corps élit dans son sein deux suppléants.

» Ces suppléans seront appelés à faire le service dans l'ordre de leur nomination. — La durée de leurs fonctions sera la même que celle des membres titulaires, et ils seront nommés en même temps.

» Il sera procédé à cette nomination par le conseil d'Etat et par la cour de cassation dans les huit jours qui suivront la promulgation de la présente loi. » — Adopté.

« Art. 4. Les décisions du tribunal des conflits ne pourront être rendues qu'après un rapport écrit fait par un des membres du tribunal et sur les conclusions du ministère public. » — Adopté.

« Art. 5. Les fonctions de rapporteur seront alternativement confiées à un conseiller d'Etat et à un membre de la cour de cassation, sans que cet ordre puisse être interverti. » — Adopté.

« Art. 6. Les fonctions du ministère public seront remplies par deux commissaires du gouvernement choisis tous les ans par le président de la République : l'un parmi les maîtres des requêtes au conseil d'Etat, l'autre dans le parquet de la cour de cassation.

» Il sera adjoint à chacun de ces commissaires un suppléant choisi de la même manière et pris dans les mêmes rangs, pour le remplacer en cas d'empêchement.

» Ces nominations devront être faites chaque année avant l'époque fixée pour la reprise des travaux du tribunal. » — Adopté.

» Art. 7. Dans aucune affaire, les fonctions de rapporteur et celles du ministère public ne pourront être remplies par deux membres pris dans le même corps. » — Adopté.

« Art. 8. Le délai fixé par l'art. 7 de l'ordonnance du 12 juin 1831 est porté à trois mois pour les jugements des conflits actuellement pendants et de ceux qui pourront être élevés dans les trois mois qui suivront l'installation du tribunal des conflits. » — Adopté.

« Art. 9. Le réglement du 29 octobre dernier est modifié en tout ce qui ne serait pas conforme aux dispositions de la présente loi. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la première délibération sur la proposition de MM. Paulin Gillon, Pascal Duprat, etc., relative aux prestations en nature pour l'entretien des chemins vicinaux.

M. PASCAL DUPRAT. Ma proposition et celle de mes collègues soulève une question de principe qui doit être résolue après avoir été discutée.

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous prenons la discussion du projet de loi ayant pour objet de régulariser le débat du 27 septembre 1849, relatif à l'ouverture d'un crédit de 60,127 fr. 72 c. en addition au chap. 20 bis du budget de 1848.

Le scrutin de division a lieu, en vertu du réglement.

La loi est adopté.

L'Assemblée passe ensuite à la discussion d'un autre projet de loi portant ouverture au ministre des finances de droits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices de 1849 et 1850.

Le crédit relatif à 1849 est de 2,995,784 ; celui qui concerne 1850 est de 502,000 fr.

La loi est adoptée.

L'Assemblée entend ensuite la lecture d'un troisième projet de loi ayant pour objet d'ouvrir au ministère de l'instruction publique et des cultes (service des cultes) deux crédits destinés à acquitter des créances appartenant à des exercices clos et à des exercices périmés. Le crédit pour les exercices 1845, 1846 et 1847 s'élève à 53,871 francs 85 c., et sur l'exercice 1849 à 4,321 fr. 17 c.

La loi est adoptée.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion la première délibération sur le projet de loi relatif à la liquidation du dixième revenant au trésor sur le produit de l'octroi de la ville de Paris de 1833 à 1848 exclusivement, et à la création de taxes additionnelles.

L'Assemblée, consultée, décide que la troisième délibération du projet de loi relatif aux commissions des chemins de fer, ne viendra qu'après la loi de l'instruction publique

La commission relative au projet de loi concernant la liste civile rentre dans l'enceinte législative. M. Creton, son rapporteur, a la parole.

M. CRETON, rapporteur. La commission se félicite de s'être rencontrée avec le ministère sur le même terrain ; mais ce terrain avait été depuis longtemps indiqué par la commission, et la commission, jusqu'à aujourd'hui, avait trouvé de grandes difficultés pour y amener le ministère. (Ah ! ah !)

M. le rapporteur conclut, au nom de la commission, à l'adoption de l'amendement qui concerne le délai jusqu'en août 1850, et qui regarde l'emprunt à contracter.

M. HUGUENIN combat le rapport de la commission et soutient le projet primitif du gouvernement.

Il y a en jeu deux questions : une question financière et une question politique. Il faut jeter un coup d'œil sur le bilan de la liste civile au mois de février : 23 millions étaient dus à un grand nombre d'ouvriers ; 4 millions devaient rentrer dans la caisse d'amortissement ; on en devait 3 pour le droit de succession de Mme Adelaïde, et l'Etat avait recours, pour les coupes sombres faites dans les forêts de la liste civile. L'actif est évalué à cent millions de biens territoriaux ; l'on a, depuis février 1848, payé huit millions deux cent mille francs à différents créanciers, parmi lesquels l'Etat ne figure pas.

Une somme d'un million, je crois, reste disponible. Il s'agirait donc de se procurer 20 millions par l'aliénation

---

(1) Différentes pièces relatives à l'incident thurgovien sont citées dans l'*Histoire de Louis-Napoléon Bonaparte*, par Amédée Hennequin.

---

de la guerre. Tant pis pour vous. Vous me faites remarquer avec quelque raison qu'il est minuit, et que malgré la splendeur militaire du spectacle, vous commencez à en avoir assez. Je partage votre opinion ; cependant, un peu de patience, laissez seulement au Directoire le temps nécessaire pour se préparer à recevoir magnifiquement le vainqueur revenant à Paris chargé de drapeaux, de trophées et porteur du traité de Campo-Formio. — Tableau final !

Tels sont les jalons sur lesquels se déroule cet immense drame, qui a été plusieurs fois interrompu par des cris enthousiastes de vive la République ! et a fini aux mâles accents de la *Marseillaise*. Si Bonaparte s'était permis le moindre coup d'État, on l'aurait bel et bien sifflé malgré l'éclat de son nom, ceci soit dit en passant. Le Cirque-National a déployé encore une fois toutes ses magnificences, et en voilà pour deux cents représentations, après lesquelles il faudra définitivement renoncer à Napoléon, à ses pompes et à ses œuvres.

Mais comment le remplacer? Cherchez et vous trouverez. Un jeune acteur, M. Taillade, qui représente le principal personnage, s'est acquitté de cette tâche difficile avec un remarquable talent.

MONTANSIER. — *La Perle des servantes*, vaudeville en 1 acte, de M. Varner.

Oui, certes, c'est bien le trésor le plus inestimable, la perle la plus précieuse qu'il soit possible de rencontrer. En trouveriez-vous beaucoup, je vous prie, avec ces vives allures, ce frais minois, ce fin sourire, ces yeux pleins de malice, cet ensemble sympathique et charmant ? Et qui saurait mieux encore préparer et servir un lait de poule, agir à sa tête, commander en souveraine, faire virer son maître d'ici de là, jouer à la dame enfin, et se croiser les bras en criant bien fort qu'on succombe sous le faix. Falampin, capitaine de vaisseau, et Dubourgeot, marchand de bonnets de coton, tous deux célibataires, tous deux en retraite, tous deux les heureux possesseurs de ce bijou inappréciable, ont parfaitement compris qu'il ne peut en exister deux comme Justine. Loin d'elle la vie perdrait tous ses enchantements ; sans elle, adieu toutes les petites douceurs, les cajoleries, les petits plats sucrés ; le lait de poule lui-même, offert par une autre main, deviendrait un affreux calice d'amertume. Pour éviter à tout jamais cette séparation horrible, pour se soustraire aux coups de la fortune, Falampin et Dubourgeot offrent l'un et l'autre à Justine et leur main et leur fortune.

Mais, aussi chaste, aussi vertueuse que la belle Suzanne entre les deux vieillards, Justine refuse nettement cet excès d'honneur. Elle unit, au contraire, ses deux maîtres à deux voisines d'un âge exempt de passions trop vives, et prend elle-même pour époux un petit cousin, arrivé fort à propos depuis peu.

Ce petit acte, très vif, très amusant, est joué dans la perfection par MM. Lemenil, Amant et Mlle Scriwaneck.

GYMNASE. — *Mademoiselle de Liron*, vaudeville en un acte, par MM. de Courcelle et Lemoine.

Olivier aime avec toute la fougue et l'inexpérience d'un jeune débutant, Mlle de Liron, la nièce du grand cardinal ; mais la cruelle, hélas ! n'a pour lui que des refus déguisés, des encouragements équivoques, des réponses évasives. — Ah ! M. de Barjanne, vous qui, depuis si longtemps courez les belles, vous qui êtes passé maître en fait de galanterie, par quel moyen, de grâce, pourrai-je fléchir mon inhumaine ? — Le moyen, mon ami, je n'en connais qu'un. — Et lequel ? — C'est de chercher une querelle à l'objet de ta flamme. — Une querelle, et à propos de quoi ? — A propos de rien, parbleu ! une querelle d'Allemand... Aussitôt dit, aussitôt fait. Olivier rédige une petite épître en ce sens. Pendant ce temps, le jardinier Fribourg, grand mangeur de choucroûte, qui assistait à l'entretien, se propose bien de profiter de la leçon à l'égard de Pomponnette, sa femme. Tous les moyens sont bons, mais ce qui réussit à l'un peut tourner souvent à la confusion des autres. Olivier, le premier, en fait la triste expérience. Mlle de Liron, moins insensible qu'elle ne le paraissait à l'expression des sentiments d'Olivier, Mlle de Liron qui venait lui annoncer qu'elle agréerait ses vœux, ne comprenant rien à cette bouderie subite, se retire blessée et prête à en épouser un autre. Quant à Fribourg, il ne s'en faut guère, qu'il ne soit *encornifistiflé*, suivant son expression pittoresque. Heureusement, enfin, l'imbroglio se dénoue, la paix est faite, Olivier sera l'époux de Mlle de Liron, et Fribourg se promet bien de ne plus jamais faire à sa moitié la plus petite querelle d'Allemand. M. Tisserant joue le rôle de M. de Barjanne avec toute l'aisance, le naturel et l'habileté consommée qu'on lui connaît. M. Geoffroy est très comique dans Fribourg, Mme Melcy charmante sous les traits de Mlle de Liron.

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin répète activement *Toussaint Louverture*, qui sera joué par Frédérick Lemaître.

L'Ami malheureux, de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaëz, a parfaitement réussi au Vaudeville. Félix est plein de verve et d'entrain dans le rôle de Bussac ; Mme Octave, fort gentille dans le rôle de la grisette.

Arnal est engagé aux Variétés, et Bouffé, à ce qu'on dit, doit débuter prochainement au Vaudeville.

A l'Opéra-Comique, le succès des *Porcherons* grandit à chaque représentation.

Le Théâtre-Italien prépare *il Matrimonio segreto* et *Don Giovanni*.

C. B.

BAL. — CONCERT.

ou par l'emprunt.

La situation de la liste civile en février était grave. Le gouvernement provisoire s'occupa immédiatement de sauvegarder tous les intérêts mis en jeu dans cette liquidation par une mesure énergique que l'Assemblée constituante a complétée par un décret du mois d'octobre 1848.

Je n'ai rien à objecter contre le délai que propose le gouvernement, il est vrai que la commission dit que ce délai est illusoire, car il est impossible de se procurer immédiatement une somme aussi considérable sans s'exposer à une grave dépréciation des biens qu'il faudrait vendre ou engager; mais les créanciers n'ont-ils pas déclaré qu'ils préféreraient la liquidation administrative? Et devons-nous oublier que sur les vingt millions qui sont dus, dix appartiennent à l'Etat? (Mouvement.)

Ces dix millions appartiennent à l'Etat, je le répète, et y a-t-il justice de le récompenser, par des retards sans cesse prolongés, de sa générosité envers cette famille?

Je ne sais pas dans quel esprit plus ou moins généreux les dettes de la famille d'Orléans ont été contractées, mais je sais qu'il est dû à l'Etat 25 millions pour les coupes sombres. (Agitation à droite.)

La commission a proposé d'abord et je propose encore de lever le sequestre sur les biens de MM. Joinville et d'Aumale. (Bruit.)

UNE VOIX A DROITE. Pourquoi ne dites-vous pas les citoyens? (Agitation.)

M. HUGUENIN. Eh bien! je le soutiens, la mesure est impolitique; la République se fortifie de toute l'impuissance de la réaction, c'est vrai. (On rit.) Mais est-ce qu'il est sage de remettre aux mains de princes exilés la direction d'une administration qui s'étend sur presque tout le sol du pays, et de remettre entre leurs mains une immense fortune qu'on évalue à cent millions.

VOIX A DROITE. C'est de la confiscation.

M. HUGUENIN. Je m'étonne que l'on puisse encore prononcer ce mot, après toutes les générosités du gouvernement provisoire et de la République. (Interruption.)

Je sais bien ce que veulent dire vos unanimes regrets; je connais comme vous les aïeux aussi nobles que touchants de ces jeunes princes. Mais je sais aussi qu'à côté d'eux il y a un enfant sur la tête duquel on ne serait pas fâché de placer une couronne. (Bruits divers.) On me dit : Vous voulez donc les dépouiller. vous voulez donc rétablir la séquestration? Est-ce que leurs biens seront confisqués pour être sous le séquestre? C'est une mesure purement politique, vous le savez bien; les revenus de ces biens sont expédiés avec beaucoup d'exactitude à leurs propriétaires. (Mouvement.) Ce n'est pas là de la confiscation.

Autre chose : La succession de Mme Adélaïde devait donner lieu à un droit de mutation de plus de 3 millions. L'Etat n'a pas encore recouvré ce droit. On demande aussi 2 millions pour dégats de mobilier. Est-ce que le gouvernement de la République a eu besoin de ce mobilier?

A DROITE. Et le pillage du Palais-Royal?

M. HUGUENIN. Le mobilier n'était pas tout entier au Palais-Royal. Ensuite, n'y a-t-il pas les coupes sombres qui ont fait perdre à l'Etat 25 millions?

Qu'on ne dise pas qu'il s'agit d'attaques personnelles. Il n'y a jamais d'attaque quand on sauvegarde l'intérêt de l'Etat, c'est-à-dire l'intérêt public. Si la famille d'Orléans a eu des défenseurs zélés jusque sur les bancs du ministère, il est un intérêt qui n'a trouvé aucun défenseu, et cet intérêt, c'est celui de l'Etat. (Très bien! à gauche.)

L'Assemblée passe à la discussion des articles du projet de loi.

« Art. 1er. L'interdiction prononcée par le § 2 de l'article du décret du 25 octobre 1848, relatif à la liquidation de l'ancienne liste civile, est prorogé jusqu'au 18 août 1850. » — Adopté.

» Art. 2. L'art. 8 du décret du 28 octobre 1848 et toutes autres dispositions relatives aux biens particuliers de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville, indépendants de la donation du 7 août 1830, sont abrogés,

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Messieurs, je monte à cette tribune pour faire des réserves qui sont très-délicates. Je ne viens pas m'opposer à la proposition qui est faite par la commission; mais lorsque le nom du duc d'Aumale a été prononcé, un autre nom est venu dans le souvenir de bien des hommes, le souvenir du malheureux duc de Bourbon. (Mouvements divers.)

Messieurs, je ne veux pas trop dire. On voit qu'en m'excitant on ne me fera pas reculer, et qu'on me ferait trop avancer. (Vive agitation.)

VOIX DIVERSES A DROITE. Parlez! parlez! Dites tout!

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Messieurs, ce qui se fait aujourd'hui, ce qui s'est fait vis-à-vis de la famille d'Orléans depuis la Révolution de Février 1848, prouve une chose qui fera l'admiration du monde entier : c'est que le droit de propriété est compris, est respecté par tous. (Très bien! très bien!) Ce ne serait pas moi qui monterais à cette tribune pour venir le contester. *Le droit partout*, c'est là ma devise; je n'y manquerai jamais.

M. PISCATORY. Nous vous avons invité tout-à-l'heure à parler et à dire tout ce que vous avez à dire. (Bruit à gauche.)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Attendez, vous allez l'entendre.

J'avoue que je suis étonné que l'honorable M. Piscatory prenne pour lui ce que j'adresse à tous les partis.

M. PISCATORY. Je ne prends pas pour moi... (Exclamations nombreuses.—N'interrompez pas! n'interrompez pas!)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je n'ai interpelé M. Piscatory que parce qu'il m'a interpelé très vivement. J'ai entendu mon nom, je n'ai pas entendu autre chose que le mot : Expliquez-vous.

M. PISCATORY. Je n'ai pas prononcé votre nom!

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Vous avez dit au moins : Expliquez-vous.

M. CHEGARAY. C'est de la folie!

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. J'avoue que je suis d'autant plus... (Bruit.—Interruptions diverses.)

UN MEMBRE. On n'a pas encore assez récriminé, il faut encore de nouvelle récriminations!

M. GODELLE. Le moment est vraiment choisi bien pour jeter la division dans la majorité!

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je suis d'autant plus étonné de la vivacité de ces interruptions que je n'ai encore rien dit de ce que je veux dire; je n'ai pris que des précautions oratoires. (On rit.)

Je voulais faire une réserve pour une partie des legs faits par M. le duc de Bourbon.

M. le duc de Bourbon, par son testament, avait légué le château d'Ecouen et cent mille francs de rente aux enfants, petits-enfants et descendants de ses compagnons d'armes ou de ses amis qui avaient combattu dans la Vendée. Certes, messieurs, si un legs était respectable, c'était bien celui qui avait été fait par ce malheureux prince, dont la mémoire a été si indignement outragée, et dont le prétendu suicide n'a pas encore été vengé. (Rumeurs sur plusieurs bancs de la droite.)

M. GODELLE. Qui donc accusez-vous?

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je n'accuse personne, remarquez le bien... (Rires d'ironie sur les mêmes bancs.)

M. GODELLE. Les tribunaux ont prononcé!

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Si j'avais des accusations à faire porter quelque part, je les articulerais; mais je ne les fais surtout pas porter où l'on semble le supposer; mais il m'est permis, à moi, comblé des bontés de M. le duc de Bourbon, de protester contre son prétendu suicide. (Agitation.) Suicide impossible pour tous ceux qui l'ont connu. (Rumeurs prolongées.)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Maintenant, j'arrive au fait.

M. de Bourbon a mis dans son testament ce legs du château d'Ecouen et de cent mille livres de rentes qui devaient être payées annuellement par M. le duc d'Aumale, une ordonnance royale de 1833 détruisit l'effet de la volonté du testateur. Et les cent mille livres furent restituées annuellement à M. le duc d'Aumale; le legs a été déclaré caduc.

Veut-on me dire qu'il faut avoir égard aux époques? J'y consens, mais les temps sont changés, et il me sera bien permis de faire appel à M. le duc d'Aumale, et de lui dire, du haut de cette tribune, qu'en présence d'un legs pieux...

M. JULES DE LASTEYRIE. Vous n'en avez pas le droit.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Qu'en présence du legs pieux fait par M. le duc de Bourbon, le devoir de M. le duc d'Aumale est d'exécuter ce legs, car si nous votons, si je votais de rendre à M. le duc d'Aumale les biens qui lui appartiennent et qu'en même temps je ne fisse pas cette réserve, je m'associerais à une souveraine injustice.

Une ordonnance a refusé la destination du legs de M. le duc de Bourbon sur l'avis d'un comité du conseil d'Etat; cela est possible; mais ce qu'une ordonnance a refusé autrefois, un décret d'aujourd'hui pourrait l'accepter. (Agitation.) Du reste, je ne fais ici qu'un appel à M. le duc d'Aumale; je lui rappelle tous les devoirs qui lui incombent. (Très bien! à droite.—Agitation prolongée.)

M. ESTANCELIN. M. le duc d'Aumale est complètement désintéressé dans la question. Le legs de M. le duc de Bourbon a servi à donner de l'éducation à des enfants pauvres et à des soldats blessés dans nos guerres d'Afrique.

On demande le scrutin de division sur l'art. 2. Il y est procédé au milieu d'une vive agitation; et il donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	609
Majorité absolue,	305
Billets blancs,	457
Billets bleus,	152

L'art. 2 est adopté.

L'article additionnel de M. Creton est mis aux voix et adopté.

M. ÉTIENNE propose les articles additionnels suivants :

« Art. 1er. Toutes répétitions quelconques de l'Etat contre le domaine privé, et réciproquement de la famille d'Orléans contre l'État, devront être respectivement signifiées, à peine de déchéance, avant le 1er mai 1850.

» Art. 2. Dans le délai de deux mois, à partir de la promulgation de la présente loi, le mobilier possédé par l'ancienne liste civile sera soumis a un récolement général et contradictoire, à l'effet d'en constater la consistance et la valeur à l'époque de la révolution de février 1848.

La commission repousse les articles additionnels; l'Assemblée les repousse également, puis elle adopte l'ensemble de la loi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi de l'instruction publique,

M. COQUEREL. Je suis aux ordres de l'Assemblée; cependant, comme on pouvait penser que l'ordre du jour n'amenerait pas cette discussion, je crois qu'il serait bien de la renvoyer à demain.

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle discutera immédiatement la loi sur l'enseignement, qui est à sa deuxième délibération.

M. COQUEREL. Je dois dire tout d'abord que l'art. 1er renferme, à mon sens, presque tout le principe de la loi. En effet, de la manière dont vous ferez la part des cultes dans le conseil supérieur, de cette manière dépendra la conciliation que vous avez voulu établir, mais qui n'aboutira point avec le projet actuel.

Une vive agitation a régné pendant toute la fin de ce discours; mais elle paraît complètement étrangère au discours lui-même.

M. LE PRÉSIDENT. M. Lagrange demande à faire des interpellations sur les troubles qui ont eu lieu aujourd'hui dans la capitale. (Mouvement. Aucun ministre n'est présent.) Bientôt M. le ministre de la justice arrive. Il accepte les interpellations.

M. LAGRANGE. Citoyens représentants, je crois que tous ici ont le sentiment profond qui est dans mon cœur. Depuis la glorieuse révolution de février, (Rires.) il est arrivé plusieurs événements cruels qui ont blessé la nation dans le plus profond de ses sentiments. J'ai été témoin de ces événements; je puis parler de juin 1848, parce que j'en ai défendu les victimes, parce que cinq jours avant j'avais averti l'Assemblée constituante qui n'a pris des mesures que trop tard.

Maintenant, chacun de vous éprouve le besoin de voir dans la cité et le pays l'ordre régner Par des raisons que je ne connais pas, ni beaucoup de vous non plus, car la responsabilité des événements dont je vous parle n'appartient ni à la majorité de l'Assemblée ni au gouvernement, mais à la minorité de la majorité ou du gouvernement, eh bien! par certaines raisons, des troubles arrivent sous l'empire de certaines provocations; le peuple a prouvé souvent qu'il ne céderait pas à ces provocations; il choisit son heure; il sait que le suffrage universel lui reste, et que les fusils doivent se rouiller devant lui.

Le peuple ne veut pas attaquer et n'attaquera pas. Cependant il serait bon qu'on ne se plût pas à abuser de ces sentiments, comme il vient d'arriver pour les arbres de la liberté; on ne devait enlever que les arbres morts, on a attaqué des arbres bien vivants, des arbres qui ont été bénis par le clergé en février, et qui, jusqu'à un certain point, sont des objets sacrés, religieux pour le peuple.

Je demande à MM. les ministres jusqu'à quand ils permettront à M. Carlier d'envoyer des provocations au peuple de Paris. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Interpellez les ministres qui seuls sont responsables.

M. LAGRANGE. Je dis ces choses comme je les entends et comme je les sais; je n'interpelle pas M. Carlier, mais MM. les ministres de la justice et de l'intérieur.

M. ROUHER, ministre de la justice. La sécurité de la cité paraît avoir été menacée. Il est vrai que quelques groupes se sont formés auprès de la porte Saint-Martin. Un arbre de la liberté a été orné de différents emblèmes; le ministre de l'intérieur et M. le préfet de police ont pris des mesures de sûreté. Je me contenterai d'ajouter que l'ordre est rétabli et que le gouvernement a pris des mesures, je le répète, pour qu'il ne soit pas troublé de nouveau. (Agitation extrême.)

M. DE LASTEYRIE. On ne nous a pas dit si l'autorité voulait mettre un terme aux mesures qui font naître cette agitation; c'est ce que je désire savoir. Le gouvernement a adopté une politique de conciliation; les messages du président de la République en sont la preuve. Mais tous les agents montrent-ils le même esprit? Je conçois que, dans cet esprit de conciliation, on fasse disparaître de la cité les emblèmes qui peuvent blesser un parti quelconque; mais quand il se trouve un symbole qui a l'affection du peuple et qui n'a rien de blessant pour les opinions, quelles qu'elles soient, il y a imprudence à blesser le sentiment d'une population tout entière par des mesures sans utilité.

Je fais appel à l'esprit conciliant du gouvernement, et je ne doute pas qu'il ne se maintienne dans ses bonnes dispositions, et qu'il ne donne au sentiment de l'Assemblée une juste satisfaction. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT lit l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à six heures un quart.

L'Assemblée se sépare dans une vive agitation.

UNE ENFANT RENDUE FOLLE.

La *Voix du Peuple* a rapporté dernièrement qu'à Saint-Germain-en-Laye une petite fille confiée à l'éducation des sœurs de charité avait été enfermée par ces religieuses dans une salle des morts, et que l'effroi l'avait rendue folle. Les journaux du parti honnête, abusant d'un détail inexact, mais très secondaire, ont qualifié ce récit de calomnie. Voici ce que répond aujourd'hui la *Voix du Peuple* :

Sous ce titre : LES CALOMNIES DES JOURNAUX ROUGES, l'*Union* rapporte, d'après le *Constitutionnel*, une lettre signée du maire et des médecins de Saint-Germain-en-Laye. Cette lettre déclare calomnieux un fait avancé par nous dans la *Voix du Peuple*, d'après une correspondance de Saint-Germain.

Nous ferons remarquer d'abord que le fait cité par nous l'a été sous toutes réserves. Nous avions cependant de bonnes raisons pour croire à la véracité de notre correspondant. Aujourd'hui nous nous sommes assurés par nous-mêmes de la vérité des faits; nous avons vu la petite fille : ELLE EST FOLLE. Calomnie! direz-vous encore. Eh bien! puisque vous voulez une enquête, puisque vous en appelez aux tribunaux, que les tribunaux prononcent! Quant à ceux qui parlent de lâcheté ou de calomnie, qu'ils se tâtent eux-mêmes. Est-ce au *Constitutionnel* à parler des calomnies dirigées contre les ministres de la religion? Est-ce à l'*Union* et aux autres journaux de la réaction de s'en plaindre? Depuis dix-huit mois nous tous, socialistes, n'avons-nous pas été traînés publiquement sur la claie de la calomnie? Notre vie publique et privée n'a-t-elle pas été odieusement travestie? Si nous avions calomnié, n'aurions-nous pas le droit de vous dire : De quoi vous plaignez-vous? Mais nous n'avons pas calomnié. Une enquête se fait à Saint-Germain, et nous en publierons les résultats. Loin d'avoir à démentir ce que nous avons annoncé, peut-être aurons-nous à révéler de nouveaux faits du même genre.

En attendant, voici une déclaration qui nous est adressée par deux citoyens de Saint-Germain-en-Laye, ceux-là même qui nous avaient écrit :

« Nous soussignés, Darcanchy (Gustave), beau-frère de la victime, et Simplet (Charles-Théodore), demeurant tous deux à Saint-Germain-en-Laye, le premier rue du Poteau-Juré, 4, et le second rue de Saint-Pierre, 24, déclarons que les faits contenus dans une lettre d'un citoyen de Saint-Germain-en-Laye, et insérée dans la *Voix du Peuple* de lundi, 28 janvier 1850, sont vrais, *à l'exception de la salle des morts*. Voici les faits tels qu'ils se sont passés, d'après la déclaration de la petite fille elle-même :

» Cette enfant aurait été bâillonnée, on lui aurait attaché les mains derrière le dos, et on l'aurait enfermée dans la salle dite des Gradins, salle très noire. Lorsqu'elle sortit, elle était comme folle et se tordait dans des convulsions nerveuses.

» Nous donnons un démenti formel à la lettre adressée au *Constitutionnel* le 2 février 1850, qui dit que rien ne s'est passé de tous les faits contenus dans la *Voix du Peuple*, et que les sœurs de charité de Saint-Germain ne sont pas capables de pareilles atrocités.

» Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 3 février 1850.

» SIMPLET; G. D'ARCANCHY. »

NOUVEAU SCANDALE.

La République honnête et modérée résume, avons-nous déjà dit, les hontes de la Restauration avec la terreur blanche et les scandales de la monarchie de Juillet. En voici une nouvelle preuve :

Nous avons sous les yeux, dit le *Précurseur de l'Ouest*, une brochure imprimée à Angers, et qui, sous la forme d'un *appel au public*, raconte un fait d'une extrême gravité.

Un prêtre, un curé, le desservant de la commune de Béligné, arrondissement d'Ancenis, a quitté furtivement son presbytère en juin 1849, laissant à son vicaire un état certifié de ses dettes, lesquelles s'élèvent à la somme de 54,000 fr, dus à des habitants de la commune, à des fidèles de la paroisse, à des pénitents, peut-être, dont il était le confesseur.

Il y a de plus cette circonstance odieuse que, la veille même de son départ, il empruntait à un fermier 100 fr. et à un tailleur du bourg 60 fr,

A la brochure est jointe la liste des créanciers; nous y voyons figurer des propriétaires pour *six mille* francs chacun, un autre pour *quatre mille* francs, un autre pour plus de *trois mille* francs; un domestique pour *deux mille* francs; deux laboureurs pour chacun *deux mille* francs; d'autres laboureurs, au nombre de *vingt-deux*, pour des sommes variant de *mille cinquante* francs à *cinquante* francs; à une laveuse, il est dû *mille* francs; à une lingère *mille* francs; à des journaliers ou à des domestiques, il est dû des sommes variant de *huit cents* francs à *soixante!*... Que dirons-nous? Tout nous semble avoir été exploité dans la malheureuse commune de Béligné, et au dehors des soixante-douze créanciers qui figurent au passif de M. le desservant, il y a gros à parier qu'il était impossible de rien emprunter, parce qu'il n'y avait rien à prêter.

Nous avons dit que le débiteur dont nous venons de raconter les prouesses avait *quitté furtivement* son presbytère; il ne faut pas que nos lecteurs s'abusent au point de croire que, saisi de remords, dévoré de repentir, il soit allé expier dans un cloître ou sous un autre ciel le scandale dont il a affligé l'Eglise Allons donc! S'enfuir, pourquoi donc? M. le curé est parti de nuit pour éviter d'attrister ses paroissiens, auxquels il était cher à tant de titres, et qui pouvaient être tentés de le retenir. En quittant Béligné, le digne ecclésiastique est venu tout droit à Nantes, où l'attendait, en guise de compensation pour tous les maux qu'il avait soufferts, la grasse et douce prébende de l'aumônerie de Saint-Jacques, avec 1 800 fr. d'appointements.— Le pauvre homme!

Les faits précisés par nous ont été dénoncés par les victimes d'une folle confiance, à l'autorité ecclésiastique et à l'autorité judiciaire.

L'autorité diocésaine a éconduit les créanciers. Le desservant de Béligné est toujours en fonctions au siége épiscopal.

L'autorité judiciaire, par l'organe du parquet de la cour d'appel de Rennes, s'est déclarée impuissante à réprimer de tels écarts de confiance, de tels abus de la double autorité du fonctionnaire et du prêtre!

En cet état de chose, le rôle de la presse est tout tracé; nous n'avons pas voulu y faillir; nous avons dit les faits, des circonstances, c'était notre droit; toutes nos indications sont marquées au coin de la plus scrupuleuse vérité; c'était notre devoir. A défaut de la discipline ecclésiastique et de la répression légale, il faut que l'opinion publique soit juge, et punisse de ses plus rigoureuses censures des actes entachés au moins ou de cupidité ou de dissipation, — nous ne sommes pas sévères — deux défauts incompatibles avec le caractère dont est revêtu le débiteur que poursuivent les habitants de Béligné.

Ainsi donc, il n'y a plus de justice à espérer en France, lorsqu'il s'agit de certaines gens, des gens du *parti honnête!* Cela ne rappelle-t-il pas parfaitement les dernières années du règne de Louis-Philippe? Qu'on y prenne garde, les scandales de 1847 aboutirent à la Révolution de 48.

Lorsque la justice recule devant le devoir, c'est à la presse de prendre sa place et de se faire accusateur public devant le tribunal de l'opinion. Nous invitons donc nos confrères à donner à ce fait tout le retentissement possible : il faut que justice se fasse.

Nous n'avons plus rien à répondre au *Pays*. Il prétend que la lettre de Marion Delorme, au sujet de Salomon de Caus, est une falsification historique, et donne pour preuve que cette pièce, destinée à jouer le public, a été fabriquée par un de ses collaborateurs. A des gens si bien informés il n'y a rien à dire.

Reste à savoir comment la lettre dont un collaborateur du *Pays* réclame la propriété, se trouve à la bibliothèque d'Angers; mais peu nous importe; l'origine de la lettre nous a toujours été passablement indifférente. Nous n'avions, dans cette affaire, qu'une thèse à soutenir. l'injustice dont la société a fait preuve à l'égard des plus grands inventeurs. Cette thèse demeure entière, en admettant même qu'un rédacteur du *Pays* s'amuse à forger des documents historiques et à railler ceux qui s'y laissent prendre.

En attendant que la légitimité refleurisse en France, elle se fleurit en Autriche.

La *Feuille constitutionnelle* de Bohême annonce qu'un grand nombre de membres d'anciennes familles de l'aristocratie française arrivent chaque jour à Vienne depuis trois mois, se rendant en pèlerinage à Frohsdorf. Les légitimistes français en Autriche se distribuent depuis quelque temps une espèce de signe de ralliement symbolique, sous forme de médaillon ou de dessin, représentant un lys enlacé de myosotis. Dans la pétale du lys se trouve la couronne royale française avec ces mots : *Henri, roi de France*; au bas, entre les feuilles de la fleur, la devise : *On ne nous oublie pas*. Ce signe d'alliance aurait été adopté, pour la première fois, par un haut dignitaire ecclésiastique et distribué par lui à ses coreligionnaires politiques.

Un journal légitimiste breton nous apprend que ses amis du Morbihan vont aussi envoyer leur préset au comte de Chambord. Une souscription est ouverte pour acheter deux beaux chevaux destinés à servir de montures dociles au prince, et louer deux ouvriers et deux paysans bretons en costume traditionnel du pays. qui conduiront les deux chevaux à Froshdorf.

ENCORE UN REPRIS DE JUSTICE.

Aux citoyens Rédacteurs de la *Démocratie pacifique*,

Citoyens,

Vous accueillerez, j'en suis sûr, avec empressement, la protestation qu'au nom de ma famille et au mien, et j'ose l'ajouter au nom de tous les honnêtes gens, je formule contre la qualification par laquelle M. Ferdinand Barrot a voulu me flétrir.

Ce n'est point assez, pour le pouvoir, de faire subir à des citoyens, condamnés sans jugement, les plus cruelles persécutions matérielles, il voudrait leur infliger la plus intolérable souffrance morale : on a eu l'audace de les représenter comme des repris de justice.

Je proteste avec toute l'énergie dont un honnête homme est capable. J'ai toujours porté mon nom avec honneur, et ma famille toute entière, qui n'a jamais permis qu'il essuyât la moindre atteinte, s'associe à mon indignation.

Salut et fraternité.

Pierre ROBERT; BEAUVOIR, son beau-frère, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 10; CHASSAGNE, son beau-frère, rue de la Tixéranderie, 83; NAS, son beau-frère, rue des Moineaux, 10.

Nous avons reçu d'un auditeur de M. Michelet une lettre qui a pour but de protester contre les dénonciations dont le cours de ce professeur a été l'objet, et qui tendraient à faire interdire ses leçons comme avant les journées de Février. Nous croyons devoir attendre, pour parler de ces dénonciations, qu'elles se soient produites dans quelque journal sérieux. Nous aimons à croire que notre correspondant s'inquiète trop vite.

FAITS DIVERS.

M. le colonel Fiéron, gouverneur de la Guadeloupe, vient, dit-on, d'être nommé général de brigade.

— Les lettes d'Espagne, reçues aujourd'hui, donnent des détails d'un duel parlementaire qui aurait eu lieu à Madrid, le 30 janvier, entre M Gonzalès Bravo et M. Rios-Rosas. M. Gonzalès Bravo aurait été blessé dangereusement à l'aine

(*Correspondance étrangère.*)

— Il paraît, dit l'*Evénement*, que M. le général Changarnier, qui a surtout contribué avant-hier, au moment décisif, à provoquer le vote hostile au ministère dans la question de la préfecture de la Loire; M. Changarnier aurait déterminé, dit-on, plus de cinquante à soixante représentants à déposer dans l'urne des billets bleus.

M. Changarnier a-t-il tenu à prouver qu'il avait sur l'Assemblée, même dans un débat en réalité insi-

gnifiant, plus de crédit que M. le général de Grammont plaidant *pro aris et focis*, et ne serait-ce pas sa réponse aux velléités qu'on aurait eues, il y a dix ou quinze jours, de le faire remplacer par M. de Grammont, au refus du général Magnan?

— L'arbre de la liberté du parvis Notre-Dame, coupé nuitamment par les policiers, malgré la touchante protestation du peuple, avait été béni par M. Affre. Les hommes de M. Carlier ont également abattu l'arbre planté près de l'Observatoire, à la place où tomba le maréchal Ney.

— On écrit de Seclin, 30 janvier, au *Messager du Nord* :

« Un individu de notre ville, bien connu pour son ivrognerie, a failli succomber lundi dernier aux suites de sa passion immodérée pour les liqueurs fortes. Admis à l'hospice de Seclin, comme administré, cet homme, maçon de son métier, était chargé de venir en aide aux ouvriers qui travaillent en ce moment au montage d'un appareil destiné à chauffer tout l'établissement au moyen de l'eau chaude. Ces ouvriers venaient de se mettre à l'ouvrage, lorsque notre ivrogne aperçut sur une table un verre qui, selon lui, contenait du genièvre. S'en approcher doucement et en avaler le contenu, fut l'affaire d'un moment. Mais aussitôt il se sentit en proie à d'affreuses douleurs; le malheureux venait de boire un verre d'acide muriatique ou esprit de sel. De prompts secours lui furent administrés, et aujourd'hui, s'il n'est pas hors de danger, il paraît du moins guéri de sa gourmandise. »

— On lit dans le *Démocrate du Var* :

« Hier au soir, le nommé Féradji-Bem-Salem, détenu au bagne de Toulon et inscrit sous le numéro 3,174, a tué à coups de couteau le nommé Rousseau, inscrit sous le numéro 34,002.

L'assassin est un nègre ancien mahométan, dernièrement converti à la religion catholique, à la suite de la mission des jésuites au bagne. Il avait reçu le baptême des mains de l'évêque de Fréjus. »

LE SEIGNEUR DES TAUPES. — Le froid était tel au Kamtschatka, vers la fin de décembre, que le gouverneur de la province avait été obligé de quitter sa résidence habituelle de Pétropawlosk pour aller habiter son palais souterrain de Thekewkoï. Cette demeure, construite à près de vingt mètres sous terre, peut servir à l'habitation du gouverneur et de sa suite qui se compose de plus de deux cents personnes. Elle renferme tout ce qui est nécessaire aux usages et au confortable de la vie; sa température est douce et saine; le jour n'y pénètre pas, mais des lumières abondantes y entretiennent une clarté continuelle. Il est rare que le froid soit assez violent pour obliger le gouverneur à se réfugier à Thekewkoï, mais, lorsque cela arrive, il y passe ordinairement deux mois entiers sans sortir et quelquefois trois. Les habitants aisés du pays se réfugient dans des demeures semblables.

UN RESSUSCITÉ. — L'*Union médicale* raconte l'histoire d'une jeune fille du département de Maine-et-Loire qui a comparu dernièrement devant les assises, pour une accusation d'infanticide, et qui a été acquittée parce que sa tentative avait échoué miraculeusement. Cette fille avait enterré son enfant, la face tournée contre une petite fosse qu'elle avait creusée, et l'avait recouvert d'une couche de terre de cinq centimètres d'épaisseur; on fit des recherches; au bout d'une demi-heure au moins, et après avoir découvert la fosse, on en retira l'enfant, qui, ranimé et réchauffé, ressuscita. L'expert appelé à faire un rapport sur ce cas curieux de médecine légale, pensa que l'enfant étant sorti du sein maternel avec les liens qui le rattachent à sa mère, aurait pu vivre même quelques heures avec une somme d'air très minime.

— UNE FEMME MANGÉE PAR DES LOUPS. — Un affreux accident vient d'arriver, nous rapporte-t-on, sur la limite de la Normandie.

Une couturière, âgée de 23 ans, avait à traverser un petit bois pour se rendre où l'appelait son travail. Son fiancé, qui l'avait accompagnée jusqu'à l'entrée du bois, était à peine éloigné d'une portée de fusil, qu'il entendit des cris perçants dans la direction que venait de prendre la jeune fille. Au lieu de se diriger immédiatement de ce côté, il s'enfuit en toute hâte chez son maître, et lui raconta en tremblant ce qui venait de se passer. Celui-ci, sans perdre une minute, fit seller deux chevaux, et ordonnant à ce malheureux de l'accompagner, s'élança avec précipitation du côté du bois; à peine y étaient-ils entrés, qu'un spectacle épouvantable s'offrit à leurs yeux : çà et là, gisaient des débris humains ensanglantés; il ne restait plus de la jeune fille que la tête et les tronçons de bras : le reste de son corps avait été dévoré ou dispersé par une bande de jeunes loups. (*Courrier de la Somme.*)

La science de M. J. J.

Tout le monde sait, excepté le feuilletoniste des *Débats*, qu'au 13 vendémiaire la Convention, attaquée par les réactionnaires de l'époque, par des sections de garde nationale, qui comptaient bon nombre de royalistes dans leurs rangs, fit appel à Barras et à Bonaparte. Bonaparte, après avoir formé un bataillon sacré des patriotes les plus chauds, des exaltés de 93, mitrailla la garde nationale, honnête et modérée, au nom de la Convention et de la démocratie.

Si ces faits avaient besoin d'être établis, nous citerions les mémoires de Napoléon lui-même; voici comment M. J. J. les estropie :

Oui, moi le Cirque-Olympique, en l'absence de nouvelles batailles et en attendant le héros qui doit s'élever tôt ou tard, ce qui ne doit pas tarder plus de cent ans si les auspices ne sont pas menteurs, je célèbre plus que jamais le capitaine de notre fanatisme, aussi grand que César, dans nos guerres plus que civiles, *quand les abominables résidus de la Terreur osèrent relever la tête* contre le jeune soldat qui venait de reprendre Toulon aux Anglais. Alors on le vit briser de son talon le vil reptile tout gonflé *du venin de Marat, de Danton et de Robespierre*, le même qu'on a placé naguère au musée de Versailles parmi les gloires de la France! La tête du serpent était morte, mais ses tronçons s'agitaient encore dans nos rues épouvantées. Certes, vous avez fait tirer bien des coups de canon dans votre vie, ô Napoléon Bonaparte! mais jamais, que je sache, quand bien même vous compteriez tous les boulets et toutes les mitrailles de toutes vos batteries de siége et de campagnes, vos canons ne vous ont rapporté autant de vraie gloire et de reconnaissance sincère *que le canon de Vendémiaire*; même je suis sûr que s'il vous fallait choisir un piédestal pour expliquer votre grandeur, vous choisiriez les marches de Saint-Roch de préférence au sommet des Pyramides! — Toujours est-il que le canon de vendémiaire, le dernier coup porté à l'*émeute hurlante*, a passé comme une lettre à la poste, dans notre mimodrame d'hier?

CONFÉRENCES SUR LE CHRISTIANISME,

PAR M. EDMOND DE PRESSENCÉ.

DU PRINCIPE D'AUTORITÉ EN MATIÈRE RELIGIEUSE.

La deuxième conférence aura lieu aujourd'hui mardi, 5 février, à 7 h. 1/2 du soir, rue de Provence, 42 bis. Elle aura pour sujet : *La Foi et la Raison.*

PETITE CORRESPONDANCE.

Clermont-Ferrand. — M. L. — Reçu et pris note pour 1850. — Rem.

Angers. — M. G. — Reçu les 14 et les 20. — L'envoi qui v. concerne a été fait hier. — Nous expéd. auj. même la nouvelle demande à l'adr. indiquée. — Compl. affect.

Landivisieu. — M. C. — Veuillez v. adr. direct. à l'adm. des M. du P., rue N.-D.-des-Victoires, 32. — 96 livr. à 50 cent. — Une livr. par sem.

Paris. — Mad. de L. — Reçu les 50 et appliq. à la R. de 1850. — Rem.

Périgueux. — M. L. — Reçu. — Nous n'av. pas de nouvelles de B. Il doit être en Belgique. — Nous v. av. écrit le 11 décembre. — Avez-vous reçu?

Ancy-le-Franc. — M. N. — Nous ne pouv. vous donner les renseignements dem., ne connaiss. pas encore le texte du jug.

Chatelus. — M. de B. — Reçu les 100. — Appliq. de cont. et payé les 40. — Nous rem. sous peu les act. à tous les ayants-droit. — Compl. affect.

Viennac. — M. C. — Nous sommes de v. avis et ferons ainsi. — W. G., à Poligny (Jura).

Besançon. — M. J. F. — Veuillez v. adr. direct. à l'admin. des M. du P., rue N.-D. des Victoires, 32. — L'irrég. n'est pas de n. fait. — Pris note. — Rem.

Villeréal. — M. A. M. — Reçu les 21 80. — Appliq. de conf. — Affect. rém. — 50 cent. par livr., 96 livr. — V. l'adr. ci-dessus.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	24 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 1; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 4 février 1850.

Les affaires sont restées longtemps lourdes et difficiles; mais pendant la dernière demi-heure des demandes nombreuses ont amené une reprise, et la rente ferme au plus haut cours d'aujourd'hui. Le 3 0/0 reste comme samedi à 57-90; le 5 0/0 avec amélioration de 25 c., à 95-50. Les primes fin courant, sur le 3 0/0, 58-80 dont 50 c.; sur le 5 0/0, de 95-30 à 96 dont 2; de 95-90 à 96-55 dont 1, et de 96-50 à 97 dont 50 c.; fin prochain, de 97 à 97-25 dont 2.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	95 25	Zinc Vieille-Montagne	2800 »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	»» »»
Quatre 0/0, j. 22 sept.	»» »»	Cinq 0/0 Romain	85 7/8
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 75	Espag. 5 0/0 dette ext.	»» »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 1/8
Bons du Trésor	» »/»	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2375 »»	— Empr. 1840.	99 1/8
Rente de la Ville	»» »»	— Empr. 1842.	99 »»
Obligat. de la Ville	1275 »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1190 25	Emprunt d'Haïti	»»» »»
Obligat. de la Seine	1066 »»	Piémont, 5 0/0 1849	87 60
Caisse hypothécaire	145 »»	— Oblig. anc.	960 »»
Quatre-Canaux	1100 »»	— Oblig. nouv.	»»» »»
Jouis. Quatre-Canaux.	70 »»	Lots d'Autriche 1834.	»»» »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	95 25	95 50	94 70	95 50
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	57 90	57 90	57 50	57 95

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	25 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	»» »/»
3 0/0 —	25 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	À TERME. 1er cours	P. haut	Der cours
»»» »»	»»» »»	Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	»»» »»
203 75	203 75	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
168 75	168 75	Id. rive gauche.	»»» »»	170 »»	»»» »»
827 50	822 50	Paris à Orléans	»»» »»	825 »»	»»» »»
596 25	595 »»	Paris à Rouen	»»» »»	595 »»	»»» »»
258 75	252 50	Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	212 50	Marseille à Avignon	»»» »»	»»» »»	»»» »»
115 »»	115 »»	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
328 75	328 75	Orléans à Vierzon	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»	»»» »»	»»» »»
415 »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	»»» »»	415 »»	»»» »»
467 50	467 50	Chemin du Nord	465 »»	470 »»	470 »»
»»» »»	»»» »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»	»»» »»
358 75	360 »»	Paris à Strasbourg	357 50	358 75	356 75
268 75	267 50	Tours à Nantes	»»» »»	266 25	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 5 Février.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ITALIENS. — Nabucodonosor.
ODÉON. — François le Champi, les Gardes.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Un Ami, les Saisons, Pompée, un Monsieur.
VARIÉTÉS. — Une Tutelle, Lully, Castagnette, Passé minuit.
GYMNASE. — Diviser, la Bossue, Mlle de Liron, les Innocents.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Tribulations, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'Île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THÉATRE-NATIONAL. — Bonaparte.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 37 — Mercredi 6 Février 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois ... 6 f. Six mois ... 11 f. Un an ... 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS. Trois mois ... 9 f. Six mois ... 17 f. Un an ... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 5 FÉVRIER.

La tranquillité est complètement rétablie dans Paris ; aucune allusion aux événements d'hier n'a été faite à l'Assemblée nationale, bien que la séance ait commencé au milieu d'une agitation assez vive. On a repris la discussion de la loi sur l'enseignement, deuxième délibération. M. de Kerdrel, l'adversaire de la gratuité de l'enseignement, a excité l'hilarité, en déclarant que la rue de Poitiers *avait sauvé le pays*. Cet orateur a eu le malheur d'étrenner une sonnette neuve inaugurée par M. Dupin, et dont le timbre inusité, en provoquant le rire, a compromis la pièce d'éloquence de M. de Kerdrel aux plus beaux endroits. Aucune idée bien nouvelle ne s'est produite pendant le débat. Nous devons toutefois féliciter M. Arnaud (de l'Arriège), qui nous paraît entaché de ce catholicisme démocratique et social si odieux à M. de Montalembert. M. Arnaud a soutenu chaleureusement la cause du progrès de la liberté ; il a montré qu'on abusait de la peur du Socialisme, et a conjuré l'Eglise de ne pas condamner la science sociale comme elle avait condamné toutes les autres.

Nous félicitons M. Laurent (de l'Ardèche) de la franchise avec laquelle il a déployé le drapeau socialiste. Un disciple de M. de Montalembert, M. Henri de Riancey, a fait aujourd'hui ses débuts. La droite lui a décerné un succès d'estime.

Assistance publique. — L'Age mûr,

OU M. THIERS NE COMPREND PAS ENCORE LA QUESTION DU DROIT AU TRAVAIL.

M. Thiers, dans son rapport sur l'assistance, consacre à l'âge mûr quinze grandes colonnes du *Moniteur*. Il y étale à plaisir les vieilles redites, les lieux communs les plus rebattus, les récriminations les plus absurdes contre les idées nouvelles, contre le Socialisme. Il passe en revue les questions du droit au travail ; — de l'établissement du crédit industriel et foncier ; — des associations ouvrières ; — des moyens de parer aux chômages (travaux de l'Etat et colonisation) ; — de l'abolition de la mendicité (dépôts de mendicité) ; — de l'amélioration des logements ; — des sociétés de secours mutuels.

En vérité, nous ne savons trop pourquoi M. Thiers est entré dans tous ces détails, car, après quatorze colonnes de développemens, il émet cette sentence :

« L'ouvrier qui veut être prévoyant a dans ses » mains son propre bien-être. La Providence a » mesuré ses forces, la durée de sa vie, de manière qu'avec un travail qui n'a rien d'excessif, » il peut, quand il est laborieux et d'une intelligence ordinaire, nourrir lui, ses vieux parents, » ses enfants, et réserver quelque chose pour la » maladie et la vieillesse. »

Certes, quand on a une parielle conviction, il n'y a qu'à se croiser les bras, ou tout au plus à rechercher les moyens de rendre l'ouvrier prévoyant. A quoi bon s'occuper du reste, à quoi bon perdre son temps et le faire perdre à ses lecteurs ?

Mais M. Thiers a eu la faiblesse de vouloir réfuter une à une les *utopies* du Socialisme ; il a eu la présomption de passer par le feu sans roussir sa robe réactionnaire ; il a voulu une bonne fois terrasser l'ennemi, et l'ennemi n'a même pas reçu la moindre égratignure. Après sept mois de labeur de l'hercule réactionnaire, relatés dans quinze colonnes du *Moniteur*, le Socialisme se porte bien.

A quoi bon, M. Thiers, vous échauffer la bile « contre ces activités arrogantes qui prétendent » qu'on leur doit de trouver pour elles un emploi « que chacun, dans la société, est chargé de trouver pour lui-même ? » — A quoi bon monter sur votre trépied et vociférer « le droit au travail est » une invention insensée, » puisque vous vous donnez pour un homme pratique.

L'homme pratique s'incline toujours devant le fait, il ne comprendra jamais le droit, la théorie.

Cependant, si vous aviez voulu sérieusement combattre le Socialisme, vous auriez dû concentrer toutes vos forces pour réfuter le principe du droit au travail, au lieu de disséminer vos moyens d'attaque çà et là.

Or, savez-vous ce que c'est que le droit au travail ? Le droit au travail, c'est le droit à la vie, c'est-à-dire le droit qu'a tout homme de se substanter, de se vêtir, de se loger, de s'instruire en donnant en échange son labeur journalier. Le droit au travail est donc loin d'être ce que vous le définissez, à savoir « un engagement de l'Etat de » fournir du travail en tout temps à tout homme » qui en demanderait. »

Le droit au travail, M. Thiers, est le levier qui doit changer le vieux monde en un monde nouveau, inscrit dans nos lois il instaurera l'ère de l'organisation du travail largement productif, du travail dont la production fournira abondamment à la vie de tous les travailleurs.

C'est le rapetisser à votre taille que de faire du socialisme un simple bureau de placement.

Les socialistes se sont demandés si l'ordonnance actuelle du travail était la meilleure organisation possible du travail, ils ont reconnu que non. Ils ont vu que le travail tel qu'il est ordonné ne développait pas la production à la hauteur des besoins, et l'ordonnance actuelle du travail a été condamnée pour toujours.

Les socialistes connaissent l'immense, l'incommensurable puissance productive du travail ; ils savent que les forces du globe, réunies à celles de l'homme dans certains rapports d'économie d'action et de temps, engendreront des richesses à l'infini. Ils savent que les déperditions de toute sorte qui sont le résultat inévitable de l'ordonnance actuelle du travail cesseront de fait. Ils savent que l'accroissement du bien-être matériel peut *seul* développer la partie morale et intellectuelle de l'espèce humaine. Ils savent — car ils sont physiologistes — que l'homme vit par l'estomac, et que l'estomac a des besoins qui se renouvellent de cinq heures en cinq heures.

Les socialistes, M. Thiers, sont des hommes scientifiquement positifs, voilà pourquoi ils allient constamment la théorie à la pratique, voilà pourquoi, éclairés par ce double flambeau, ils ne vont pas à tâton comme vous, pourquoi ils ne tombent pas dans des bureaux de placement, lorsqu'il s'agit de guider l'humanité vers les destinées meilleures d'un travail organisé pour la production.

Le Socialisme, c'est la science du travail. Et la science du travail, c'est la science du calcul, qui n'est elle-même que le groupement normal des forces, des activités de la nature et de l'homme. Le droit au travail, ou le droit à la vie qui formule le Socialisme, n'est donc pas une chimère que l'on réfute par un bon mot ou par quelques phrases ironiques et dédaigneuses.

Prouvez, M. Thiers, que l'emploi des forces du globe et des forces de l'homme est le plus parfait possible, prouvez que la misère n'est pas la conséquence du mauvais emploi de ces forces, et vous aurez sapé le Socialisme dans sa base. Toutes les questions que vous passez en revue dans les quinze colonnes du *Moniteur* deviennent des questions secondaires, dès l'instant que vous n'avez pas réfuté *scientifiquement* la question du droit au travail.

Mais, ni vous, ni vos amis, ni tous les réactionnaires du monde réunis en synagogue n'aboutiront jamais à prouver que Dieu, après avoir donné à l'homme des forces qui lui sont propres, et au globe sur lequel il vit des forces qu'il peut assouplir à ses besoins, que Dieu ait voulu en même temps défaire son propre ouvrage en ne donnant pas pour mission à l'homme de rechercher la science de l'utilisation de ces forces.

Dieu n'a rien créé en vain, et c'est le blasphémer que de prétendre que « la misère est la con» dition inévitable de l'homme dans le plan géné» ral des choses. » Car, pour que cela fût vrai, M. Thiers, nous le répéterons cent fois pour une, il faudrait prouver que les FORCES qui constituent le plan général des choses aient reçu le meilleur emploi possible.

Vous définissez l'âge mur, « l'âge où l'homme jouit de toutes ses forces, » vous ne vous êtes même pas demandé si ces forces étaient oui, ou non utilisées. Vous vous êtes hâté de tirer cette conséquence que « l'homme, à cet âge, doit se suf» fire, non-seulement à lui-même, mais suffire « aux besoins de sa famille. »

C'est comme si vous disiez, voilà une locomotive, dans deux heures elle aura franchi 100 lieues, sans vous enquérir si le feu est sur la grille, l'eau dans la chaudière.

Or, les forces de l'homme comme les forces du globe non utilisées laissent un vide dans la production, la misère surgit et avec elle tous les maux qui torturent la société actuelle.

Vous aurez beau inventer des palliatifs, M. Thiers, vous n'arriverez jamais *« à étendre l'assistance d'après les besoins, »* car l'assistance n'est et ne peut être qu'une partie de la production appliquée à une consommation stérile, c'est-à-dire une perte sèche.

Voulez-vous détruire les pertes sèches, accroître la production et combattre la misère ? demandez avec les socialistes : LE DROIT AU TRAVAIL.

La Journée du 4 février.

La croisade contre les arbres de liberté est suspendue. Une affiche placardée au coin des rues nous l'annonce en ces termes :

« PROCLAMATION.

» AUX HABITANTS DE PARIS.

» Aux termes d'une circulaire du préfet de police, un certain nombre d'arbres de la liberté ont » été abattus dans l'intérêt de la circulation publi» que. Les autres arbres de la liberté ont été res» pectés et doivent rester debout ; *mais s'ils deve» naient une occasion de désordre, ils seraient immé» diatement enlevés.*

» Le Gouvernement a confiance dans le bon sens » et le patriotisme de la population parisienne.

» Paris, le 5 février 1850.

» *Le ministre de l'intérieur,*

» FERDINAND BARROT. »

Cette proclamation de maître d'école à ses bambins n'a pas produit sur les Parisiens tout l'effet qu'en espérait le second des Barrot. L'auteur de la proclamation sait fort bien que nulle part les arbres de la liberté n'ont été une occasion de désordre. Le désordre ne s'est montré que lorsque les agents de police, les protecteurs de l'ordre, sont venus s'attaquer à ces symboles populaires. Le ministère de l'action, quel qu'ait pu être son but, a commis une maladresse ; il a irrité des passions qui ne demandaient qu'à sommeiller, et il n'est pas parvenu à exciter l'émeute qu'il semblait quêter en distillant goutte à goutte l'irritation au cœur des masses par la lenteur mesurée avec laquelle on procédait à la destruction de peupliers de 48. Le mouvement d'hier est un avertissement au pouvoir. Le peuple de Paris a montré qu'on ne froisse pas impunément ses sentiments, mais il s'en est tenu là ; il possède une protestation plus puissante et plus imposante que l'insurrection : il a son bulletin à déposer dans l'urne.

Le *Moniteur* publie ce matin, dans sa partie non officielle, une apologie assez entortillée des provocations infructueuses de la police dans ces derniers jours. Nous en citerons quelques passages :

« Il y a quelques jours, M. le préfet de police, » voulant donner satisfaction à un très grand nom» bre de réclamations qui lui étaient adressées rela» tivement aux arbres plantés après la révolution de » Février, et dont la position était de nature à gêner » la circulation ou à rompre désagréablement les » lignes des promenades ou l'aspect des monuments » publics, avait prescrit aux commissaires de police » de lui signaler ceux de ces arbres qu'il était de » l'intérêt public d'enlever.

» Dans sa circulaire, le préfet insistait pour que » tous les arbres qui ne se trouvaient pas dans les » conditions qu'il avait déterminées, fussent respec» tés.

» Des ordres furent donnés en conséquence. Par» tout leur exécution s'opéra sans opposition, sans » réclamations. »

Il y a ici deux erreurs ; une multitude d'arbres qui ne se trouvaient dans aucune des catégories ci-dessus indiquées, ont été détruits par la police. Sur un grand nombre de points aussi, cet enlèvement a soulevé des réclamations.

« La pensée de l'autorité semblait avoir été par» faitement comprise, et tout s'était accompli de» puis deux ou trois jours, lorsque quelques jour» naux, organes de l'opposition avancée, s'avisèrent » de se faire une arme de cette mesure d'adminis» tration ; ils s'efforcèrent d'y faire apercevoir une » pensée politique et d'exciter les passions de la » classe ouvrière en faisant appel à ses sentiments » généreux, en lui faisant considérer la liberté com» me insultée et mise en péril. »

Ce n'est pas sans fruit, on le voit, que le *Moniteur* fraie avec les jésuites. Les journaux ont bien réclamé quelque peu contre l'inopportune destruction des arbres de la liberté ; mais comme il n'est pas de jour que la réaction ne leur fournisse le texte d'accusations beaucoup plus importantes contre le gouvernement, ils n'ont généralement accordé à cette mesure qu'une attention bien secondaire. Un journal du parti de l'ordre constate même ce fait ce matin. M. Barrot continue :

« Ils espéraient semer ainsi le trouble dans les es» prits, et ramener l'agitation dans la capitale, dont » le calme et le mouvement d'affaires déjouaient de» puis quelques mois leurs calculs. »

Le désir des démocrates, c'est que la situation que nous ont faite les honnêtes et modérés se prolonge de manière à produire tous ses fruits. Jamais les progrès du Socialisme n'avaient été si rapides. Que le calme continue, que les affaires reprennent, tous les fantômes que la réaction avait échafaudés contre le Socialisme s'évanouiront, et, la persécution aidant, la Révolution s'accomplira par le seul fait du progrès des idées et sans effusion de sang. Dans une telle situation, lorsque le triomphe pacifique de leurs idées est assuré pour un temps prochain, les journaux honnêtes et modérés le confessent eux-mêmes, ce serait, de la part des démocrates, une inconcevable folie que d'aller hasarder leurs succès sur le coup de dé d'un mouvement populaire.

Les démocrates ont tout à risquer à un mouvement. La réaction, au contraire, a tout à y gagner. Comme elle n'a de force que par la terreur qu'elle a su inspirer des socialistes, elle comprend que le calme la tue, que la paix dans la rue démonétise sa fantasmagorie ; elle sent que son masque tombe ; une émeute comprimée lui rendrait pour quelque temps la force qui l'abandonne ! Si donc une émeute a été provoquée, elle n'a pu l'être que par le gouvernement, et non par la démocratie.

Au reste, il y a unanimité ce matin dans la presse parisienne à l'endroit de M. Carlier. — Le *Constitutionnel* et l'*Assemblée nationale* exceptés. — Le *Journal des Débats* lui-même déclare « qu'il n'est » pas bon que tous les matins, pendant huit jours, » un prétexte d'agitation soit donné à une popula» tion aussi inflammable que la population ouvrière » de Paris. »

L'*Ordre* exprime le vœu « que M. le préfet de po» lice, dont l'activité et l'intelligence sont connues, » renferme l'exercice de ces qualités dans le calme » et la dignité qui conviennent à ses fonctions. »

Le *Pays*, journal de même nuance et très antidémocratique, s'écrie :

« Ils y sont parvenus !

» A force de faiblesses, d'impéritie, d'*inaction*, ils » ont jeté dans le public ces défiances que l'esprit » révolutionnaire espère exploiter.

» Des désordres ont éclaté aujourd'hui dans » Paris. »

Les journaux légitimistes font des observations analogues.

Le *Moniteur* continue :

« Ce matin, un incident tout fortuit est venu » éveiller l'irritation dans un des quartiers populeux » de Paris. Un maître paveur qui exécute des travaux » dans la rue Saint-Martin, avait fait déposer des pa» vés non loin de l'arbre de la liberté planté sur le » carré Saint-Martin. Cet arbre, qui ne gêne en au» cune façon la circulation, qui est plein de vie, » n'était pas de ceux qu'on devait abattre ; mais l'in» cident dont nous venons de parler a été aussitôt » exploité : on a répandu le bruit que l'arbre était » menacé, encore bien qu'aucune démonstration » n'eût été faite de la part de l'autorité. Aussitôt » quelques ouvriers s'assemblèrent sur la place ; des » placards ont été affichés, des cris séditieux ont été » proférés, des emblèmes démagogiques ont été pla» cés sur les branches mêmes de l'arbre ; la circu» lation fut complètement interrompue, et des ap» préhensions les plus vives se répandirent dans la » population de ces quartiers. »

Ces emblèmes démagogiques sont un drapeau tricolore et une statue en plâtre de la Liberté ; ces placards consistaient en un article du Code pénal contre ceux qui dévastent les monuments publics, soit qu'ils aient été élevés par l'autorité, soit avec son *autorisation* ; ces cris séditieux étaient celui de : *Vive la République !* Il n'en a pas été poussé d'autre ; les témoignages sont unanimes.

La suite de l'article contient un récit des faits. Le *Moniteur* avoue qu'un ouvrier fourbisseur, le citoyen Chastereau, a été blessé grièvement d'un coup d'épée qu'il a reçu d'un sergent de ville.

Parmi les versions qui ont été publiées de l'épisode relatif à M. de Lamoricière, nous reproduisons celle de l'*Ordre*, qui nous semble la plus complète :

« Le général, après avoir paru au commencement de la séance, s'est rendu dans une voiture de place rue Richelieu, où l'appelaient quelques affaires. De là il s'est fait conduire rue Saint-Martin, où il est arrivé, par une voie transversale, à peu près à la hauteur du Conservatoire.

» Trouvant la foule trop nombreuse et trop compacte pour continuer sa course, il voulut rebrousser chemin ; mais des sergents de ville, craignant que ce mouvement n'ajoutât à l'encombrement de la rue, l'engagèrent à avancer dans la direction du boulevard. Autour de sa voiture, qui marchait lentement, se pressait une multitude de curieux. Quelques-uns crurent le reconnaître comme l'un des généraux qui commandaient les troupes dans les journées de juin. — *C'est lui !* disaient-ils. — *Non, ce n'est pas lui !* répondait un autre groupe. Un homme s'approche : « Criez vive la République ! — Volontiers, » dit le général, qui n'avait pas besoin pour cela de se faire prier. Un moment après, un autre lui adresse la même sommation. — « Volontiers encore. Vive la République ! » — La foule grossit, s'amasse ; un troisième interlocuteur s'élance brutalement, frappe le général à la tête comme pour faire sauter son chapeau, en disant : *Salue la République !*

» M. de Lamoricière repousse le brutal ; en même temps la voiture, à moitié dégagée, veut partir au trot. La foule se précipite pour la suivre, pousse de grandes clameurs, criant : Arrêtez ! arrêtez ! comme si quelque accident était arrivé par la faute du cocher. Bientôt la voiture est arrêtée ; le général s'élance à terre. Il est entouré, assailli, entraîné ; son chapeau est jeté dans la boue... Dieu sait à quels excès se seraient portés ces furieux contre un homme dont les éclatants services sont une des gloires de la patrie, si un ancien zouave, nommé Constant, dit-on, homme vigoureux autant que brave, qui avait servi sous ses ordres, secondé d'ailleurs par quelques bons citoyens qui étaient présents, ne s'était trouvé là pour le défendre. Ces braves gens, couvrant M. de Lamoricière de leur corps, s'interposant entre lui et la foule ameutée, l'accompagnèrent ainsi jusqu'au boulevard Saint-Martin, qu'ils traver-

sèrent, et le firent entrer dans un cabinet de lecture.

» La multitude, de plus en plus exaltée, se pressait sur leurs pas; les vociférations, les menaces devinrent telles bientôt, qu'il fallut inviter le général à s'éloigner d'un lieu qui n'offrait pas d'issue; il monta à l'étage supérieur, toujours poursuivi par des clameurs furieuses; une fenêtre était ouverte, il s'élança sur le toit, et en suivant le bord, il parvint ainsi, par la lucarne d'une mansarde, dans une maison voisine. Cette maison, d'où il se hâta de descendre, donnait sur la rue du Faubourg-Saint-Martin. A sa sortie, il venait d'être remarqué, et la foule allait de nouveau se précipiter sur lui, quand, donnant son nom en garantie, un avocat qui se trouvait près de la porte, et qui avait déjà le pied sur l'étrier, il sauta à cheval et partit au galop dans le faubourg, tournant par les derrières et rentrant une demi-heure après dans l'Assemblée, qui déjà s'inquiétait et s'agitait au premier bruit des dangers qu'il avait courus. »

Le *National* dit que les hommes qui ont assailli M. Lamoricière après l'avoir reconnu, étaient en petit nombre.

Les personnes qui ont protégé la fuite du général sont MM. Lecomte, maire du 5e arrondissement, et Jardin, ex-artilleur de la garde nationale; ce dernier a dû même, pour sauver le général, enfoncer de sa main les barreaux de la croisée par laquelle M. Lamoricière a trouvé une issue.

M. Victor Foucher, procureur de la République, s'étant rendu au carré Saint-Martin et dans la rue Jean-Robert, où les rassemblements étaient fort compactes, a été entouré par des individus en blouse qui l'ont interpellé et tiré en tous sens. M. Foucher est allé ensuite au Palais-Législatif.

Dans toute la soirée, des groupes nombreux ont stationné sur divers points voisins du Conservatoire, de la rue Nationale et aux abords de la porte Saint-Martin. Ces groupes criaient: *Vive la République!* et chantaient la *Marseillaise*. Beaucoup d'arrestations ont été faites, mais aucun désordre n'a eu lieu. A minuit tout était rentré dans le calme.

De grandes précautions militaires avaient été prises. Indépendamment des dragons et des lanciers campés sur la place du Carrousel, et des chasseurs de Vincennes placés dans les Tuileries, une batterie d'artillerie bivouaquait dans l'ancien *Manége des Princes*, près du Louvre. Un grand feu était allumé au milieu de cette enceinte, et donnait un aspect fantastique aux militaires, qui se pressaient à l'entour, tandis que leurs chevaux étaient attachés sous les arbres qui bordent le manége.

Dans le passage Chausson, situé entre la rue Saint-Nicolas et la rue des Marais, l'arbre de la liberté ayant été enlevé hier par la police, le propriétaire du passage l'a fait immédiatement remplacer à ses frais, et a fait fermer les deux grilles du passage.

Des rassemblements assez nombreux se sont encore formés aujourd'hui dans la rue Saint-Martin, aux abords du Conservatoire des Arts-et-Métiers et sur le boulevard Saint-Denis. Ces groupes étaient complètement inoffensifs, et ils se sont en grande partie dissipés d'eux-mêmes.

La maladroite et blessante proclamation de M. Ferdinand Barrot faisait le sujet de toutes les conversations. Des femmes ont attaché des rubans à l'arbre de la liberté que l'on avait cru menacé, et les groupes engageaient les cochers qui passaient à se découvrir.

Les troupes étaient consignées dans les casernes. Le général Changarnier s'est porté sur les lieux, suivi d'une escorte; mais les troupes n'ont paru nulle part. De nouvelles arrestations ont été opérées. Dès hier on avait arrêté trente-deux citoyens chez un marchand de vins, rue Jean-Robert, et vingt-trois chez un autre marchand de vins, rue de Poitou.

Chantereau, blessé hier par les gardes municipaux, est mort hier soir à l'hôpital Saint-Louis. Il avait reçu deux coups d'épée, dont un avait entamé l'artère carotide.

Il faut espérer que demain les derniers restes d'agitation auront complètement disparu.

On lit ce soir dans la *Gazette*:

« C'est une assez singulière idée de la part des auteurs de la proclamation affichée aujourd'hui, de rendre les arbres responsables des désordres dont ils pourraient être l'occasion.

» Les arbres sont la plus belle image de la liberté, parce que leur croissance et leurs développements ne sont jamais l'œuvre de la violence. Dans un peuplier, tous les rameaux sont inégaux, précisément parce qu'ils sont libres. »

L'*Assemblée nationale* répète chaque jour qu'il faut organiser, régulariser, réglementer le droit électoral. Les lignes suivantes, que nous trouvons ce matin dans le même journal, nous apprennent ce que c'est pour lui que de régulariser le droit électoral.

« La constitution de l'an VIII, qui établit le consulat de Bonaparte, fut une réaction et une réparation. Elle limita et régularisa le droit d'élection, ou pour parler plus exactement, *elle le supprima*.

Alors il ne fut plus question de colléges électoraux que dans les cérémonies d'apparat, où l'on voyait quelques-unes de leurs députations; le corps législatif restait muet, et le tribunat était supprimé.

Quelques lignes plus loin, cependant, la feuille absolutiste s'aperçoit qu'elle est allée trop loin; elle se rabat à proposer, non pas de *supprimer*, mais de *trier* les votes comme on trie les jurés.

Il faut donc s'en tenir à la bonne organisation, à la classification raisonnable, au *triage* des votes; il faut épurer l'élément et le faire agir dans sa valeur réelle et dans sa puissance nationale.

L'épuration ne serait pas difficile. Elle consisterait tout simplement à annuler dans tous les colléges électoraux, tous les votes en faveur des candidats socialistes.

Sans le triage, continue le journal honnête, plus d'espoir pour la réaction.

Le pays est perdu, si le suffrage universel continue d'exister dans sa forme actuelle.

On lit dans la *Presse*:

Le gouvernement, reniant avec dédain la « *protection* » du *Constitutionnel*, déclare qu'il n'en est pas, comme jadis, à quêter l'appui plus ou moins loyal de quelques grands journaux, *qu'il suit hardiment une ligne droite*.

En effet, il n'y a pas de ligne plus droite que celle d'un corps qui tombe de la hauteur d'un pic au fond d'un abîme.

L'*Evénement* publie la pièce suivante:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — *Extrait du registre des arrêtés du préfet, pris en conseil de préfecture.*

Du 30 janvier 1850.

Nous, préfet du département du Calvados, officier de la Légion-d'Honneur,

Vu le rapport de M. l'inspecteur de l'instruction primaire;

Vu la décision du comité supérieur, en date du 25 de ce mois;

Vu la loi du 11 janvier 1850;

Considérant que MM. Jouanne et Lepetit, instituteurs communaux à Caen, se sont gravement compromis A LA SUITE DES ÉVÈNEMENTS DE FÉVRIER 1848; qu'ils ont puissamment contribué, par leurs actes et leurs paroles, à égarer la plupart des instituteurs; qui ont encouru la juste sévérité des comités;

Considérant qu'on ne pourrait sans injustice, pour le passé comme pour l'avenir, maintenir MM. Jouanne et Lepetit dans leurs fonctions;

ARRÊTONS:

Article 1er. Les sieurs Jouanne et Lepetit sont révoqués de leurs fonctions d'instituteurs communaux de la ville de Caen;

Art. 2. Le présent arrêté leur sera notifié, ainsi qu'à M. le maire de Caen, chargé d'en assurer l'exécution.

Signé: MORISOT.

Revue de l'Extérieur.

Un journal, qui trouve probablement que ce n'est pas assez que les neuf mois de captivité préventive infligés à Cernuschi uniquement pour satisfaire les rancunes de M. Oudinot, prétend que l'honorable représentant, acquitté à l'unanimité par le conseil de guerre, a été cependant reconduit en prison sur l'appel du capitaine-rapporteur. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que cette nouvelle iniquité ne doit pas être reprochée aux représentants du gouvernement français à Rome. Cernuschi, toutes les correspondances l'assurent, a été immédiatement mis en liberté.

Suivant une correspondance du *Nazionale* de Florence, confirmée par une autre du *Tribuno* de Gênes, mais dont nous laissons cependant la responsabilité à ces journaux, les autorités françaises et les cardinaux seraient en guerre ouverte. Le saint office aurait été pris à main armée par les Français, qui en auraient chassé les dominicains, à commencer par le P. Cipolleti, premier inquisiteur ou plutôt commissaire général de l'inquisition, les fonctions de premier inquisiteur étant dévolues à Pie IX luimême.

La commission pontificale avait publié deux arrêtés pour défendre les masques pendant le carnaval; les autorités françaises ont répondu à cette défense par une affiche qui convoquait la population à un grand bal masqué au théâtre Métastase. Six sbires ont été chargés par le cardinal-vicaire d'arracher cette affiche.

« Grande colère des Français, dit le correspondant du *Nazionale*. On dit que les sbires arrachèrent les masques dans les rues; les Français ne le souffriront pas. Nous verrons lequel des deux chiens mordra l'autre le premier. »

Cette correspondance est du 26. Mais on dit que le lendemain le triumvirat rouge s'est ravisé; les masques ont été autorisés sous certaines conditions.

Il paraît que ce n'est pas à Ancône seulement que des pluies de pierres tombent sur les Eminences; il en est de même à Rome, suivant le *Tribuno*. La police pontificale aurait arrêté quelques individus coupables de ces désordres, mais les autorités françaises les auraient fait relâcher et même arrêter les sbires. Les églises sont désertes — Voilà ce que le pape a gagné à faire alliance avec les Autrichiens, à se proclamer l'ami du roi Bomba, et à faire bombarder Rome par les Français.

On dit, ajoutent les correspondances, que les Autrichiens se sont beaucoup rapprochés de Viterbe, où les Français sont campés. On ajoute qu'une lutte aurait éclaté à Forli entre les Croates et les Hongrois, et que 40 prêtres auraient péri à cette occasion. Ces nouvelles méritent confirmation.

Les triomphes des agents du gouvernement français à l'encontre des livres socialistes et républicains ont piqué l'amour-propre de Radetzki. Des livres exposés en vente à Milan ont été saisis en bloc par son ordre et confisqués. On ne dit pas, il est vrai, qu'il les ait brûlés. En fait de journaux français, il n'a encore défendu que la *Presse*. Jusqu'ici le gouvernement français l'emporte encore en fait de compression de la pensée. Radetzki a averti dernièrement les imprimeurs et libraires que la presse était désormais libre à Milan, mais à la condition qu'on ne parlerait ni...— suit la tirade de Figaro — ou si l'on aime mieux la recommandation que Metternich faisait en 1821 aux Italiens: « Mangez, buvez, dansez, faites des enfants, mais ne parlez pas de politique. »

Le ministère piémontais, interpellé sur les motifs qui lui avaient fait dissoudre la garde nationale de Nice, a demandé jusqu'à lundi pour préparer sa réponse.

Genève abat en ce moment une partie de ses fortifications. Le conseil fédéral a trouvé cet acte intempestif; il a adressé des représentations au grand-conseil du canton, et envoyé des commissaires sur les lieux, après quoi il renouvelle ses représentations. Le grand-conseil de Genève vient d'en être saisi, et, sur la proposition de M. James Fazy, il a déclaré qu'il serait passé outre, à l'unanimité moins 2 voix. Ceux qui ont voté contre sont les conservateurs.

Quant à l'affaire des réfugiés, la confédération a montré jusqu'ici une complaisance qu'on pourrait trouver exagérée, mais qui ne suffit pas encore à contenter les exaltés sonderbondistes. Ainsi, les réfugiés ont été la plupart internés; ceux qu'on a jugés les moins compromis ont été reconduits aux frontières; on en même expulsé quelques-uns, qui passaient, il est vrai, pour des espions, etc. La Suisse ne peut aller au-delà sans se déshonorer.

La police suisse vient de découvrir à Berne un bureau de recrutement au compte du roi de Naples et fonctionnant sur une large échelle. Les papiers, la caisse ont été saisis. Un officier fribourgeois est, dit-on, compromis dans cette affaire.

Le *Dix Décembre* ne veut pas admettre que le gouvernement français puisse jamais permettre à la Prusse et à l'Autriche de rien tenter contre la Suisse. Il rappelle à ce sujet un article publié par lui le 4 décembre dernier, qui se termine ainsi:

« Il faut être bien fou ou bien criminel pour mettre en avant de telles calomnies; tant que Louis-Napoléon sera président, il ne permettra jamais à l'Autriche, c'est-à-dire à la coalition absolutiste du Nord, de fouler aux pieds nos frontières de l'Est; car Turin et Genève sont les clefs qui ouvrent la porte de la France par le Midi. »

Nous prenons acte de la déclaration.

Le *Courrier français* prétend que l'ordre vient d'être donné de réunir une armée d'observation sur la frontière de Suisse. Le général Schramm serait chargé de commander cette armée.

Des interpellations sur les affaires de Grèce ont été adressées au gouvernement dans les deux chambres anglaises. Lord Palmerston, dans la chambre des communes, et le marquis de Lansdowne, à la chambre des lords, ont cherché à atténuer les proportions des évènements d'Athènes, et fait entendre que la solution ne souffrira aucune difficulté. Ils ont annoncé qu'ailleurs le parlement serait mis à même de se prononcer sur des documents officiels.

Les chambres n'ont pas semblé complètement satisfaites de ces explications. Lord Aberdeen a trouvé que le gouvernement, en cette circonstance, avait agi avec beaucoup d'imprudence et de légèreté.

C'est aussi l'avis du *Times*, qui termine ainsi un de ses articles:

» Certainement la France et la Russie ne laisseront pas glisser l'occasion entre leurs doigts; elles défendront la Grèce, s'il en est besoin, et elles demanderont la cessation de cet absurde blocus. Nous sommes curieux de savoir quel compte on rendra au parlement et à l'Europe de cet évènement étrange et sans exemple. »

La gauche de la chambre des députés bavarois a déposé une proposition tendant à accorder au Palatinat une amnistie plus large, dans laquelle il n'y aurait d'exception qu'envers les membres du gouvernement provisoire de cette province, les commandants supérieurs des troupes insurrectionnelles, les membres de la commission militaire, et enfin tous ceux qui ont porté atteinte à la propriété privée ou à la sûreté des habitants.

Le cabinet viennois a adressé, tant à la commission fédérale qu'à toutes les ambassades autrichiennes en Allemagne, un mémoire concernant les premières mesures à prendre pour l'établissement d'une union douanière avec ce pays.

La *Feuille constitutionnelle* de Prague donne les détails suivants sur le mouvement révolutionnaire qui s'est produit en Dalmatie et contre lequel le gouvernement autrichien a été obligé de diriger des forces considérables.

« Les habitants de Cattaro et des environs, en proie à un affreux dénuement par suite de leur fâcheuse position géographique, de l'absence de voies de communication et de la charge des impôts, reçurent l'année dernière du gouvernement provisoire de Venise la proposition de s'allier à lui, de reconnaître la République vénitienne, en échange de quoi celle-ci reconnaîtrait l'indépendance du territoire de Cattaro et l'exempterait de tout impôt à l'égard de Venise. La population de Cattaro, forte d'environ 4 000 âmes, accepta la proposition et érigea un gouvernement indépendant. C'est pour rétablir l'ancien état de choses que des troupes ont été dirigées sur ce point. »

Les Russes viennent de remporter, suivant les journaux de Saint-Pétersbourg, une brillante victoire sur les montagnards du Caucase, Schamil si souvent battu n'en trouve pas moins des armées de 30 000 hommes à opposer aux envahisseurs de sa patrie.

On a reçu en Angleterre des nouvelles de Bombay du 3 janvier. L'expédition, sous les ordres du colonel Lawrence, a rencontré plus de difficultés que l'on ne le supposait, dans la répression des troubles qui ont eu lieu dans les campagnes. Elle a dû soutenir plusieurs combats, et quoique les troupes anglaises aient eu partout l'avantage, elles ont pu se convaincre que, dans le ci-devant empire Sikh, il y a encore des milliers d'hommes prêts à entrer en campagne. Il faudra probablement tous les ans une nouvelle expédition pour contraindre les habitants à payer les impôts.

La flotte de Soulouque vient d'être battue. L'engagement a eu lieu aux Cayes. La flotte impériale, gravement endommagée, s'est sauvée en gagnant le large.

La flotte de la république dominicaine a bombardé et incendié Port-River, ainsi que Dame-Marie et quelques autres ports moins considérables.

Les journaux de la Martinique et de la Guadeloupe nous sont arrivés avant-hier à Paris. Le *Constitutionnel* lui-même avoue, d'après sa correspondance, que l'on ne peut douter que les noms des deux candidats démocrates Schœlcher et Perrinon ne sortent de l'urne du scrutin.

M. de Maynard, rédacteur du *Courrier de la Martinique*, qui avait été traduit devant les assises, pour diffamation contre M. Robert, juge de paix, avait été acquitté. On se rappelle que M. Robert, traduit luimême précédemment devant la cour, sous la prévention de fraude en matière électorale, avait été également acquitté.

Assemblée nationale.

Séance du 4 février. — Présidence de M. DUPIN.

L'ouverture de la séance est annoncée pour une heure; M. le président monte au fauteuil à une heure et demie.

Une vive agitation règne dans l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT invite à l'attention par deux ou trois coups d'une sonnette nouvelle, dont le son étrange et retentissant excite une hilarité que M. le président partage lui-même.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'instruction publique.

M. DE KERDREL. M. Coquerel a parlé hier; il est entré dans la discussion générale en vertu d'un privilège que chacun reconnait. Je n'invoque point ce privilége, et cependant on ne peut laisser sans réponse les arguments qu'il a employés. (Bruit.—M. le président agite sa sonnette; le son de ce nouvel insigne présidentiel excite une vive hilarité.) Je me mets sous la protection de M. le président et non sous la protection de sa sonnette, car elle me serait fatale. (On rit.)

L'orateur revient sur les antécédents du projet, et fait un grand éloge de M. Falloux. J'adopte l'article 1 et la loi, par cela même qu'à mon avis, elle est une transaction, et une bonne transaction. (Dénégations diverses.)

Depuis le 24 février, nous n'avons marché au salut du pays que par les voies de transaction. (Rires et bruit.) Je ne crains pas de le dire, la République a été proclamée par les hommes monarchiques, qui se sont rapprochés en face des nécessités du moment et des dangers du pays. (On rit à gauche. — Interruption.) Oui, la majorité n'est que le résultat de transactions.

UNE VOIX A GAUCHE. Avec la peur... (Rire d'approbation à gauche.)

M. DE KERDREL. On dit avec la peur... Eh bien! oui, j'ai eu peur, je ne le cache pas. (Oh! oh!) J'ai eu peur pour mon pays. (Interruption.) La réunion de la rue de Poitiers a sauvé le pays. (Ah! — Rires et bruit prolongé.)

La majorité, basée sur la conciliation et sur les transactions, qu'a-t-elle fait? demandait l'autre jour M. Bancel. Elle a fait des lois de répression et de compression....

Je me félicite d'avoir coopéré à ces lois et de les avoir votées.

L'orateur assure que la loi présentée sur l'enseignement complètera cette œuvre et sera le monument le plus précieux de la conciliation entre les partis.

L'orateur rappelle à cet égard les paroles suivantes, prononcées par M. Molé à l'Académie française: « Par la loi, disait M. Molé, le clergé exercera son rôle sublime de modérateur de l'ordre sublime; il fera des chrétiens, c'est dire qu'il fera de grands citoyens. »

M. de Kerdrel pense encore que la loi sera bonne pour l'éducation si peu suffisante dans l'Université. L'Université instruit, mais n'élève pas; elle enseigne les esprits, elle ne forme pas le cœur.

Enfin je termine, ajoute l'orateur, en suppliant mes amis de la majorité de resserrer leurs rangs, aujourd'hui où le pays se perd et se ruine. Je vote pour l'article 1er.

M. ARNAUD (de l'Arriège). Citoyens représentants, dans le cours de la première délibération, un orateur a jeté aux partisans de la liberté absolue de l'enseignement le défi de venir à cette tribune soutenir leur opinion. Je viens répondre à leur appel.

Vous avez vu les représentants des opinions les plus opposées se poser à cette tribune comme deux puissances; faire entendre leurs exigences, comme si, en dehors d'elles, il n'y avait plus rien.

Ces deux puissances, je ne les reconnais pas, je les déclare usurpatrices. (Très bien! à gauche.)

En effet, quelle est la position de l'Eglise? l'Eglise ne doit pas avoir de position officielle.

En face de la liberté des cultes, il n'y a pas d'Eglise avec qui l'Etat doive traiter de puissance à puissance. Tous les cultes, tous les citoyens sont égaux, et vous ne pouvez parler ici que comme un citoyen envoyé par le peuple. Si vous parlez au nom du peuple, je vous écoute; si vous parlez au nom de l'Eglise, je ne vous connais point. (Agitation.)

Maintenant, alors qu'il ne s'agit pas de diriger les esprits, dans des circonstances communes, au milieu d'un temps calme; qu'il s'agit, au contraire, d'une lutte ardente et des conséquences que peut avoir cette lutte opiniâtre, vous ne sentez pas la nécessité de mettre la religion que vous servez et que vous voulez défendre en dehors de ces luttes! Mais il s'agit de combattre le Socialisme, nous a-t-on dit. Le Socialisme! Ainsi, vous allez juger avant l'heure ce qui demain peut-être sera la vérité. Ainsi, vous allez faire pour la science sociale ce que vous avez déjà fait contre les autres sciences humaines. (Longue agitation.)

Oui, sachez-le bien, le danger n'est pas dans l'existence de théories plus ou moins subversives (Mais si! mais si!), mais dans le sentiment de la peur, qui s'est emparé de vous. (Allons donc!) Les hommes dangereux, vraiment dangereux; les connaissez-vous? ce sont ceux qui sèment la défiance et qui grossissent des dangers trop réels. (Ah! ah!) Je ne nie pas que ces dangers existent; mais je combats le parti qu'on veut tirer de craintes exagérées. (Bruit.) Enfin, sommes-nous une nation d'enfants ou un peuple libre? La liberté ne sera donc jamais réalisée, parce que là, toujours, l'on saura agiter à vos yeux et aux yeux du pays un fantôme à l'aspect effrayant! comme sous l'ancien régime, c'était la république... Eh bien! la république, que l'on présentait comme un monstre prêt à dévorer la société (bruits divers), c'est le socialisme aujourd'hui. Et avec ces jeux de l'imagination, on arrête tous les progrès, toutes les tentatives dans la voie de l'amélioration, et l'Assemblée elle-même se sent paralysée, et n'ose pas faire un seul pas, de peur de rencontrer l'abîme et d'y tomber. (Interruption.)

La gauche a aussi son fantôme... (Ah! ah! à droite.) Des plis de son incurie elle voit à tout propos sortir le jésuitisme. (Dénégations à gauche.) Ces réclamations me font plaisir; elles me prouvent que ces craintes, à l'usage des démocrates arriérés, sont dissipées à vos yeux. Toujours est-il qu'en présence de cette défiance, les populations s'irritent, les caractères s'amoindrissent, la république s'oblitère et l'anarchie se prépare dans les esprits.

Et n'est-il pas triste, messieurs, de voir le clergé qui, armé de sa foi, de sa charité, devrait réchauffer le courage de cette nation, lui qui s'abandonne même, se décourage et renonce à son indépendance? (Dénégations.) Comment expliquer autrement cette alliance où vous vous laissez entraîner? Ah! messieurs, c'est se montrer oublieux au lendemain d'une révolution qui s'est montrée si pleine de mansuétude, de générosité pour la religion. (Bruits divers.) Ah! c'est là se montrer bien ingrat envers ce peuple, que de lui témoigner tant de défiance! (Applaudissements à gauche.—Explosion de murmures à droite.—Interruption.)

Nierez-vous que la loi soit une défiance, je vous rappellerai que vous avez répondu à l'appel qui vous a été fait en vertu des dangers qui menacent l'ordre social tout entier.

UNE VOIX A DROITE. Nous nous méfions des empoisonneurs du peuple, et ce sont eux que nous voulons supprimer.

M. ARNAUD (de l'Arriège). Ah! vous avez raison d'éloigner de l'esprit du peuple les fausses théories, et de le prémunir contre les faux systèmes; mais pour cela portez-lui des paroles de consolation sincères et des vérités fécondes, vous ne sortirez des difficultés de la situation que par la liberté.

M. H. DE RIANCEY. Messieurs, il me serait trop pénible de répondre à la première partie du discours de l'orateur qui vient de quitter la tribune. Je ferai seulement

observer qu'il n'était pas nécessaire qu'il se déclarât le fils soumis de l'Eglise pour ajouter qu'elle était usurpatrice et lui dire : Je ne vous connais pas. (Très bien ! à droite.)

L'Eglise n'attache jamais sa cause à celle des pouvoirs de la terre ; elle a été plus souvent persécutée par eux qu'aidée par leur puissance. L'Eglise a su créer la société moderne, et cette société dont vous êtes si fiers n'existerait pas sans elle. Elle donne son concours à l'Etat quand il le lui demande, mais elle reste toujours libre devant l'Etat.

J'ajoute que l'Eglise ne saurait être accusée de se défier du peuple. Non ! non ! l'Eglise ne se défie pas du peuple. Il y a au contraire, entre le prêtre et le pauvre, entre le prêtre et l'homme humble, entre le prêtre et celui qui souffre, une parenté intime, inaltérable. (Très-bien !)

On peut séduire le peuple, on peut l'égarer ; et des discours comme celui de M. Arnaud (de l'Arriège) y contribuent plus qu'il ne le veut lui-même. Le peuple sait être juste, et croyez bien qu'à l'égard de l'Eglise, la justice se fait dans le peuple. Et, savez-vous pourquoi, dans les événements qui ont bouleversé notre pays, le peuple a montré tant de respect envers l'Eglise ? C'est que le peuple connaît sa charité. C'est qu'il sent que pendant que le théoricien, le philantrope d'idées parlaient des souffrances du peuple, elle, l'Eglise, elle les soulageait. (Très bien ! très bien !)

On a dit à l'Eglise : Venez nous aider dans les dangers qui nous menacent : l'Eglise n'est pas aveugle ; elle reconnaît elle-même que les périls sont trop réels, et elle vient à l'aide, non des partis, mais des principes sur lesquels reposent toute société, et de ces grandes vérités d'ordre public qui sont essentiellement de son domaine Mgr l'évêque de Langres l'a dit de son banc à M. Arnaud : « J'ai cru au péril et je ne l'ai pas craint. » C'est la parole de l'Eglise ; l'Eglise croit au péril, mais elle ne le craint pas ; l'Eglise voit le combat, elle s'interpose au milieu des combattants ; mais elle survit toujours à la lutte, toujours prête à panser les blessures. (Très bien !)

Voilà ce que j'avais à dire à l'égard de la première partie du discours de M. Arnaud (de l'Arriège).

Quant à ses doctrines relatives à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et à la liberté illimitée, absolue de l'enseignement, il oublie la Constitution, qui s'oppose précisément à cette liberté illimité de l'enseignement. Il oublie encore que nous vivons sous une loi de transaction, sous le concordat ; pour le modifier, il ne suffit pas d'une seule puissance, il faut le concours des hautes puissances qui l'ont contractée. Eh bien ! je dirai même qu'à cet égard, le chef suprême de la catholicité s'est exprimé hautement ; il a déclaré lui-même qu'en ce moment il n'y a rien à espérer de bon, ni pour la religion, ni pour le gouvernement, à ce que l'Eglise soit séparée de l'Etat, et qu'au contraire, la concorde de l'Etat et de l'Eglise ne pouvait que profiter aux intérets de la religion et des peuples.

L'orateur examine l'état de l'enseignement en France. Les uns veulent l'éducation publique, les autres préferent l'éducation privée.

On a examiné, ajoute l'orateur, s'il ne vaudrait pas mieux, comme en Angleterre, comme en Amérique, comme en Allemagne, se passer d'une éducation publique et officielle. Oui, certes, nous avons envie plus d'une fois cet état de liberté ; mais est il possible de notre temps ? Aucun des ennemis de l'Université n'a jamais été jusque-là. Vous conserverez donc l'instruction publique ; et ce ne sera pas sans une grande responsabilité, vous en répondrez à l'avenir.

Quand il s'agit de l'âge mûr, je comprends fort bien qu'on laisse dans un certain vague la question : croire ou ne pas croire ! mais quand il s'agit de l'enfance, je fais ici un appel à nos adversaires les plus éloignés de nous, quel est celui d'entre eux qui oublie que Diderot appreuait l'Evangile à sa nièce ?

L'ancien conseil de l'Université était un Etat dans l'Etat ; il était inamovible, omnipotent (Dénégations à gauche.) ; en fait, il était le maître, et c'est une immense concession d'avoir introduit des membres différents dans le conseil supérieur.

L'honorable orateur passe en revue les différentes réformes qui appellent l'attention des conseils supérieurs. Je connais les lacunes de cet enseignement de l'ancienne Université, ajoute-t il, et c'est pour elles que nous avons préparé dans le conseil supérieur les moyens de les combler.

Avec l'aide de ces généreux efforts nous arriverons à avoir enfin une éducation nationale qui, donnant aux générations à venir l'amour du pays et de nos institutions, leur inspirera un juste orgueil pour les grandes choses que leurs pères ont faites, orgueil sans mépris, sans dédain pour les autres nations ; une éducation enfin qui les mette à la hauteur de leur siècle, sans leur faire renier le passé. (Très bien ! à droite.)

C'est là une œuvre, messieurs, dans laquelle plus d'une assemblée comme la vôtre s'est usée sans arriver à aucun résultat. La main qui peut l'accomplir est au dessus de vous, c'est la main de la nation. C'est elle-même qui l'achèvera, guidée par l'expérience o par la religion. Oui, monseigneur Parisis a prononcé une belle parole dans un beau discours quand il a dit que la religion acceptait le nouveau fardeau qu'on lui impose. (Mouvement.)

Votre projet, nous dit-on, n'a rien de définitif. Mais qu'y a-t-il donc de définitif de nos jours ? Votre Constitution elle-même n'a devant elle qu'une existence de quatre ans. Ce projet ne vaut pas mieux que notre temps, que notre société ; mais, tel qu'il est, je tiens à honneur d'y avoir travaillé, parce qu'il est une œuvre de sécurité et de conciliation.

M. LAURENT (de l'Ardèche) combat le projet, il pense qu'une transaction est impossible devant la composition hétérogène et disparate du conseil supérieur et du conseil académique. Il y aura des réserves, c'est-à-dire qu'au fond, ce qu'on appelle une transaction sera la loi organique de la guerre dans l'enseignement. C'est ce qui résulte même de la déclaration faite par M. de Montalembert, il y a cinq ans, à la chambre des pairs : « L'Eglise ne se soumettra jamais à l'Université ; ni violence ni ruse ne pourront lui faire courber le front. » Et M. Guizot adressait cette apostrophe directe à M. de Montalembert : « Le cri que vous venez de faire entendre, ce n'est pas un esprit de liberté qui l'inspire, mais un esprit d'anarchie contraire à tout ordre comme à toute liberté. »

Or, si aujourd'hui M. de Montalembert semble vouloir sauver l'Université, croyez bien, ajoute l'orateur, que M. de Montalembert, loin de soumettre l'Eglise à l'Université, a vu, au contraire, dans la loi la soumission ou plutôt l'anéantissement de l'Université sous la main de l'Eglise.

L'orateur continue à examiner la loi à ce point de vue ; ne voit pas de transaction possible entre les soutiens des idées de controverse, et les représentants des vérités catholiques, qui ne sauraient, eux, retrancher un iota de eurs dogmes ni de leurs doctrines. (Assez ! assez !)

M. LE PRÉSIDENT. Si vous dites à cet orateur-là : Assez ! lorsque viendra un autre après lui, on dira peut-être d'un autre côté : C'est trop ! (Rires.)

L'orateur terme en disant qu'il ne faut pas faire peser sur le Socialisme la responsabilité de tout le mal qui arrive ; il n'est pas plus solidaire du meurtre, de l'assassinat du général Bréa, en juin, que le libéralisme ne doit être accusé d'avoir armé le poignard de Louvel, ni la religion supçonnée d'avoir mis le fer du régicide entre les mains de Ravaillac.

La séance est levée à six heures un quart.

Demain à deux heures, séance publique. Suite de la discussion sur l'instruction publique.

Revue des Départements.

L'*Echo de l'Ouest* publie en Premier-Poitiers, un article intitulé : la *Vraie conservation est progressive*, qui renferme les véritables principes de l'ordre social. Voici la conclusion de cet article :

« Avec des conservateurs intelligents et consciencieux, les révolutions ne seraient plus que des révolutions morales, pacifiques, qui ne coûteraient ni une larme ni une goutte de sang. Le mot de *révolution* reprendrait son acception scientifique, naturelle, il exprimerait le mouvement progressif de notre espèce vers le bonheur et l'harmonie, comme le mouvement régulier des astres est appelé la *révolution* sidérale.

» L'univers ne se conserve que parce que sa révolution est incessante, c'est-à-dire parce que son mouvement régulier ne s'arrête jamais. Si les forces de la nature voulaient réagir contre cette loi divine, il y aurait un 93 dans la création ! »

CHARENTE. — M. Edgar Ney (de la fameuse lettre) se présente comme candidat dans la Charente, en opposition au candidat démocrate Babaud-Laribière. Sa profession de foi est courte ; M. Ney se borne à dire : Je suis le fils de mon père, comme un autre dit : Je suis le neveu de mon oncle ; et il ajoute : Je suis aide-de-camp du président. Du reste, pas un mot de la République.

Les électeurs trouvent qu'il peut se contenter de tant d'honneur, et l'accueillent aux cris de : *Vive la République ! vive Babaud-Laribière !*

Voici le début de ce factum, de dix lignes au plus :

« Electeurs de la Charente ! je viens réclamer vos suffrages, espérant que vous considérerez comme une *garantie suffisante*, le *nom que je porte et la position que j'occupe*. »

La *Constitution de la Charente* apprend, au moment de mettre sous presse, que M. Ney a reçu un charivari à Confolens.

A côté de M. Edgar Ney, un autre officier d'ordonnance de l'Elysée, M de Menneval, se présente dans le département du Bas-Rhin.

D'une autre part, on annonce comme candidat dans la Haute-Vienne, un filleul du grand homme, lequel répond au nom deux fois belliqueux de Napoléon Bataille.

En fait de candidatures, on voit qu'on va chercher loin dans la filiation qui rattache les individus à feu la maison impériale.

« Monsieur, je suis bâtard de votre apothicaire. »

ASSISES DE LA CHARENTE. — *Audience du 29 janvier*. — Le journal la *Constitution* avait à comparaître pour deux articles des 6 décembre et 8 janvier derniers. M. Marchive, gérant de la *Constitution*, étant retenu à Ruffec auprès de sa vieille mère dangereusement malade, a été condamné par défaut, et en l'absence du jury, à six mois de prison, et à six mille francs d'amende.

Après cette première affaire, la *Constitution* en avait une autre, pour avoir reproduit un toast du citoyen Meslier : *Aux condamnés de Bourges et de Versailles !* Les citoyens Meslier et Marchive étaient traduits devant le jury. Le ministère public a exercé seul et dans sa plénitude le droit de récusation. Les témoins ont confirmé le fait, en ajoutant que si le citoyen Meslier n'eût pas pris l'initiative de ce toast, ils l'eussent fait eux-mêmes ; ce sont les témoins à charge. Il est bien entendu qu'on renonce à l'audition des témoins à décharge.

Les murmures de l'auditoire ont couvert la voix du ministère public essayant de flétrir les condamnés de la haute cour. Malgré les invitations au calme, faites par le défenseur, le public n'a pu contenir son émotion, et le président a fait évacuer la salle. Le défenseur fait observer que s'il y a plus d'*honnêteté et de modération* à poursuivre de pierres, à percer à coups de sabre et de baïonnette la voiture d'un citoyen, qu'à boire à la santé d'un proscrit, on est aussi plus sûr de l'impunité.

Le jury a prononcé un verdict d'acquittement en faveur du citoyen Meslier, et la cour, statuant sur le défaut du citoyen Marchive, gérant de la *Constitution*, l'a renvoyé des fins de la plainte, quant à cette affaire.

SARTHE. — *Comme on sauve la société*. — Nous lisons dans le *Bonhomme manceau*, que dimanche 27, à Ecommoy, sur les quatre heures de l'après-midi, le juge de paix, le maire et son 2[e] adjoint, flanqués de six gendarmes, du garde-champêtre et de vingt pompiers, parcouraient les rues de cette petite ville au grand ébahissement des curieux. Que se passait-il donc ? — L'anarchie promenait-elle ses torches incendiaires ? — Pis que cela : Figurez-vous qu'une vingtaine de jeunes gens de Saint-Mars, commune voisine, venaient de traverser la ville en faisant la conduite à un de leurs camarades s'en allant travailler à Mayet. Ils marchaient en ordre, bras dessus bras dessous, et chantaient la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. Il faut dire aussi que la plupart portaient de ces calottes rouges à dessins noirs, fort à la mode dans ce pays, et qu'ils criaient : *Vive la République !* après chaque chanson. On conviendra que tout ceci était fort grave, et l'on ne saurait trop louer le zèle, la fermeté, la justesse de coup-d'œil avec lesquels l'autorité d'Ecommoy comprend la politique d'action.

— La guerre aux instituteurs est commencée dans la Sarthe ; les révocations et suspensions se multiplient avec rapidité pour prévenir les démissions.

MAINE-ET-LOIRE. — On s'occupe beaucoup depuis quelques jours à Angers d'un conflit dont le récit, dans les circonstances actuelles et à la veille du vote sur la loi d'enseignement, ne manque pas d'actualité.

Aux termes de la loi, le comité local est chargé de faire, dans toutes les maisons d'instruction, des visites pour surveiller la tenue, la discipline et la condition des écoles.

Dans un des cantons de notre ville, la commission du comité local s'est vu refuser l'entrée de certaines écoles dirigées, il faut bien le dire, par des instituteurs appartenant à des communautés religieuses. L'ordre d'exclusion était venu, paraît-il, de l'évêché, et il était motivé sur ce que M. le pasteur protestant qui, selon le vœu de la loi, est membre du comité, faisait partie de la commission.

On nous affirme que le comité tout entier a vivement ressenti l'inconvenance et l'illégalité du procédé dont une de ses commissions avait été l'objet, et qu'il a protesté énergiquement contre la prétention émise par l'évêché. (*Précurseur.*)

CÔTES-D'OR. — *Tribunal correctionnel de Dijon*. — Le journal le *Travail*, malgré l'habile plaidoirie de M[e] Sarrazin et les explications loyales de son gérant, a été condamné à deux cents francs d'amende, pour une contravention à la loi du 9 juin 1849 (article 2), c'est-à-dire pour n'avoir pas inséré, dans les délais exigés, la copie de l'arrêt de décembre dernier qui condamnait ce journal à la prison et à l'amende.

DORDOGNE. — *La réaction est vaincue sur toute la ligne*. — Chaque jour nous trouvons dans les feuilles réactionnaires des élégies du genre de celle-ci, qui est empruntée à l'*Union nationale* de Périgueux :

« Le canton de Montpazier avait un membre du » conseil général à nommer en remplacement de M. » Mousson-Lanauze, décédé. Le parti modéré ne » pouvait pas perdre une si belle occasion de se » diviser ou de se montrer indifférent en présence » du zèle et de l'unanimité de ses adversaires, in» téressés à ce que la succession rouge du conseil» ler mort fût recueillie par un homme de sa cou» leur. »

En effet, M. Geneste, candidat socialiste, l'a emporté sur ces deux concurrents, MM. Larguerie et de Regagnac, candidats modérés.

« En présence des causes qui ont amené ce ré» sultat, ajoute l'*Union*, et après tout ce que nous » avons dit à ce sujet, il ne nous reste plus qu'à » hausser les épaules et à garder le silence. C'est le » parti que nous prenons.

» Si le parti modéré continue ainsi, c'en est fait » de lui et de la France. »

PUY-DE-DOME. — Nous recevons le n° 9 du *Prolétaire* Voici la raison, ou plutôt le prétexte, de la saisie du 8[e] numéro, qui a suivi celle du 7[e]. Comme beaucoup de journaux républicains, le *Prolétaire* n'a pu trouver d'imprimeur dans la ville où il se publie : Les bureaux du *Prolétaire* sont à Clermont, et il s'imprime à Riom. Les feuilles imprimées sont donc expédiées en un ballot, de Riom à Clermont, par la diligence. Eh bien ! c'est le ballot contenant le tirage du n° 8 qui a été saisi et adressé au directeur-général des postes à Paris, sous le fabuleux prétexte de contravention aux lois sur la poste aux lettres. Il faut reconnaître à la police une richesse d'imagination inouïe. Cela a assez les allures de la sainte inquisition. Nous ne saurions même à laquelle de ces deux respectables institutions germaines décerner la palme...

INDRE-ET-LOIRE. — On lit dans le *Progrès* :

« Les persécutions se multiplient dans notre département si calme, si paisible. Samedi dernier, vers dix heures du soir, notre ami le docteur Loreau a reçu à la Chauvinière, près Châteaurenault, une visite domicilière, faite par le juge de paix, accompagné de deux brigades de gendarmerie. Cette visite n'a pas duré moins de trois heures.

» Le prétexte à cette vexation était une réunion qui avait lieu chez le docteur Loreau pour la fondation d'une société de secours mutuels entre cultivateurs, et qui se trouvait être présidée par le maire de la commune.

» Il n'est pas besoin de dire que rien n'a été saisi. Ce ne sont point, par le temps qui court, les républicains qui conspirent. De pareilles vexations, si elles témoignent des inquiétudes des hommes du pouvoir, n'inquiètent guère ceux qui les reçoivent. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante, que le docteur Loreau a adressée à ses concitoyens ; on ne saurait être ni plus calme ni plus digne :

» AUX HABITANTS DE CHATEAURENAULT.

» Mes chers concitoyens,

» Il m'est revenu que quelques-uns d'entre vous s'attendent de ma part à un compte-rendu sévère de la soirée du 26, où dix gendarmes sont venus, comme pour un grand crime, cerner ma demeure et prêter main-forte au magistrat qui avait ordre de fouiller ma maison.

» Mais de quoi me plaindrais-je ? — Cet acte que je me contenterai d'appeler bien léger, m'a révélé tant de sympathies ignorées, que ma colère eût été désarmée si j'en avais ressenti un seul instant.

» Est-ce la conviction politique qu'on voulait atteindre en moi ? — L'honneur d'une pareille distinction me touche profondement.

» Est-ce la crainte exagérée d'un péril imaginaire qui arme la société contre un citoyen paisible ? Une pitié profonde me saisit pour ces malheureux effrayés qui nous dévoilent ainsi leur faiblesse et notre force

» Enfin, les passions haineuses d'un lâche ont-elles choisi ce prétexte du danger social pour couvrir leur animosité ? Le dégoût me vient aux lèvres et ma pensée se détourne.

» Amour-propre blessé, frayeur ou ressentiment, quelle que soit l'inspiration qui porte à dénoncer un homme, vos cœurs honnêtes répondent par l'indignation à ce fait odieux, et je ne puis plus que plaindre, en le méprisant, celui dont votre conscience flétrit ainsi les actes.

» Merci donc à la cause innocente ou coupable de cette descente judiciaire ; magistrats et gendarmes ont accompli ce triste devoir avec une convenance toute française, et les vexations inutiles ou manquées retombent au centuple sur qui les imagine.

» A. LOREAU,
» Docteur en médecine. »

HAUT-RHIN. — *Nouvelle saisie de la République du Peuple*. — On lit dans le *Républicain* :

« Décidément on veut tuer ce journal.

» Le numéro du 25 vient d'être saisi. Pourquoi ? Qu'on le lise et qu'on réponde. Quant à nous, nous serions aussi embarrassés de répondre que de dire la cause de la saisie du numéro précédent.

» Mais quand vous auriez tué tous les journaux démocratiques, pensez-vous que vous auriez tué aussi le progrès ? Rappelez-vous donc le mot de Camille Desmoulins : *Brûler n'est pas répondre*. Et croyez-vous que le jury suivra votre aveugle colère ? Ne l'espérez pas !... »

TUER N'EST PAS RÉPONDRE.

Quand donc cessera-t-on de sacrifier à ce sanglant préjugé du passé, dernier vestige du règne de la force ? Est-ce qu'un coup d'épée a jamais rien prouvé ? Est-ce qu'il y a quelque chose de commun entre le sabre et la vérité ? Est-ce que la force n'a pas toujours été l'ennemie, le tyran de l'idée ?

C'est, selon nous, une faiblesse insigne pour des démocrates que de céder à une insidieuse provocation, que de se laisser entraîner par le respect humain. Vous voulez abolir le règne de la force, et vous appuyez vos raisons sur la force ; vous vous faites les complices de la force ! C'est à la fois une faiblesse et une grave inconséquence. Ne soyons pas démocrates à demi ; soyons-le par les actes comme par les paroles, si nous voulons que le peuple ait foi en nous.

Ces réflexions nous sont suggérées par la nouvelle apportée par les journaux de Bordeaux, qu'une rencontre a eu lieu le 1[er] février entre M. Vigier, tonnellier, le poète de la démocratie bordelaise, et M. E. de Crugy, gérant du *Courrier de la Gironde*.

Depuis longtemps le *Courrier Calomnie* avait entrepris contre M. Vigier une de ces polémiques familières aux feuilles de la modération. Des faits faux ou falsifiés, racontés par ce journal, amenèrent nécessairement un démenti de la part de M. Vigier : c'est la tactique ordinaire du *parti honnête*. M. de Crugy envoya donc deux témoins à M. Vigier.

M. Vigier n'a pas eu le *courage de refuser le combat*.

Le duel a eu lieu au sabre de cavalerie légère. M. de Crugy a reçu, au bras droit, un coup de sabre qui n'a pas produit d'effet, et au même instant M. Vigier a été atteint d'un coup de pointe au côté droit. La blessure est grave ; le bruit s'était même répandu dans la soirée qu'elle était mortelle.

Et maintenant, que prouve ce double coup de sabre pour ou contre l'assertion du *Courrier* ? Qu'y a-t-il de plus qu'auparavant, sinon du sang généreux répandu, une vie utile sacrifiée peut-être *en faveur d'une mauvaise cause*, la cause de la force brutale ?

FAITS DIVERS.

Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine a fait saisir aujourd'hui la *Voix du Peuple* à la poste et dans ses bureaux.

Deux articles sont incriminés.

Le premier intitulé : « Vive l'empereur ! » le second intitulé : « Faits de la journée. »

Ce dernier article est poursuivi particulièrement sous inculpation de « fausses nouvelles publiées de » mauvaise foi, et pouvant troubler la paix publique. »

Les poursuites sont dirigées à la fois contre le sieur Langrand, gérant du journal, et contre le sieur Proudhon, auteur et signataire du premier article incriminé. (*Communiqué.*)

— M. Léon Faucher a été mandé ce matin à l'Elysée. Il est resté pendant deux heures en conférence avec le président de la République. Cette visite a donné lieu à des bruits de modifications ministérielles que nous répétons sous toutes réserves. On dit que M. Molé serait appelé au ministère des affaires étrangères, et M. Léon Faucher au ministère de l'intérieur ; les autres ministres conserveraient leurs portefeuilles. (*Liberté.*)

— Tous les généraux chargés des commandements de divisions et de subdivisions, en congé à Paris, ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement à leurs postes respectifs.

— Les préfets, sous-préfets, absents de leur résidence, ont reçu le même ordre du gouvernement.

— On nous prie d'annoncer qu'ayant levé les difficultés qui entravaient sa publication, le journal la *Liberté* reparaîtra demain.

— Nous avons déjà annoncé qu'un de nos chimistes les plus distingués, M. Girardin, membre correspondant de l'Institut, fait aux ouvriers de Rouen un cours public de chimie appliquée qui est suivi avec enthousiasme. Deux autres chimistes, M. Bobierre, à Nantes, M. Garnier, à Castres, ont le même succès. Honneur aux cités industrielles qui faciliteront ainsi l'instruction des masses laborieuses ! N'en déplaise à M. Charles Dupin, quand on a des dispositions pour la chimie, on peut en avoir pour la géométrie. Les sciences se donnent la main.

— Les journaux belges que nous recevons ce matin nous annoncent de nombreuses inondations. A Liége, la Meuse a envahi la ville ; on circule en bateau dans beaucoup de rues. Toutes les églises de la ville basse sont inondées. Il circule une foule de nouvelles sinistres, que nous ne reproduisons pas, parce qu'elles demandent confirmation. La vallée de la Vesdre est inondée ; toute communication est impossible de ce côté.

Selon le *journal de Louvain*, la vallée du Demer et de la Dyle est désolée par une inondation plus forte que celle de 1844. Toute la contrée, depuis Diest jusqu'à Malines, est couverte ; cet événement est d'autant plus terrible que, sur la foi des ingénieurs, les habitants se croyaient, par suite des travaux exécutés, à tout jamais à l'abri des inondations. Et cependant, depuis 1844, on a dépensé 300,000 francs pour les prévenir.

Le débordement de la Senne commence à s'arrêter, la rivière a baissé de quelques centimètres. A Bruxelles, les maisons du bas de la ville ont leurs caves remplies d'eau. Le convoi de Liége était en retard de beaucoup aux dernières nouvelles.

La partie basse de la ville de Namur est envahie par la Meuse.

— Un enfant d'Aubenton vient de tuer à bout portant, et à l'aide d'un fusil, un autre enfant, et l'on ne sait trop s'il faut attribuer cet événement regrettable à un simple accident amené par l'imprudence ou à une férocité précoce.

Voici les faits :

Un manœuvrier d'Aubenton, nommé Briffoteau, s'était absenté en oubliant de renfermer son fusil chargé de gros plomb. Dans la journée, sa femme sortit pour rendre quelques services à l'une de ses voisines, et laissa couché son jeune fils, âgé de cinq ans.

Pendant l'absence de cette femme, l'enfant d'un [illegible] d'Aubenton entra dans la maison, aperçut le fusil, le saisit, mit en joue le pauvre petit, qui était tranquillement couché, appuya la crosse contre son épaule et fit feu presqu'à bout portant, en disant au fils de Briffoteau : « Il faut que je te tue. » Le coup avait fait balle ; une partie du crâne de la victime avait été emportée et la mort avait été instantanée. Le petit meurtrier s'enfuit en recommandant à une petite fille qui se trouvait là par ha-

tard de ne rien dire à personne.

L'autorité, prévenue immédiatement, constata la mort et dut aller chercher à l'école, où il s'était réfugié, le jeune meurtrier. Malgré sa tendre jeunesse, celui-ci essaya, par toutes sortes de mensonges, de détourner de lui la responsabilité du meurtre; mais enfin, pressé par l'évidence, il avoua, en s'excusant cependant sur ce que le chien du fusil était parti sans qu'il le voulût, et était retombé pendant ses jeux sur la capsule, et avait ainsi, malgré lui, déterminé l'explosion. (*Républicain des Ardennes.*)

— M. Pulzky et M. Ladislas Teleky, l'un en son nom propre, l'autre au nom de M. Kossuth, donnent un démenti formel à des assertions publiées dans le dernier numéro du *Napoléon*, et répétées en province par les correspondances royalistes, sur la part qu'ils auraient prise, concurremment avec MM. Mazzini, Ledru-Rollin et Struve, à l'organisation de comités et de journaux révolutionnaires en Suisse et en Angleterre.

— La mort d'Adam Œhlenschlæger, le plus célèbre et le plus fécond des poëtes dramatiques qu'ait eu le Danemarck, est dans ce pays l'occasion d'un deuil public. Les trois théâtres de Copenhague ont été fermés pour huit jours, et toutes les réjouissances publiques interdites pour le même espace de temps. L'illustre poète était dans sa 78e année.

Depuis 1827, il occupait la chaire d'esthétique à l'Université de Copenhague.

LA PRESSE DÉMOCRATIQUE EN PROVINCE. — On peut se faire une idée du dévouement des démocrates et des luttes qu'ils ont à soutenir en lisant le résumé suivant des poursuites sous le coup desquelles se trouve encore le *Bonhomme Manceau*. Nous citons :

« Nous avons en ce moment deux gérants en prison, un procès devant la cour d'appel d'Angers, et un autre devant la cour de cassation. L'imprimerie Tousch en a trois, deux au Mans et un à Angers. Nous serions bien difficile si nous n'étions pas content. »

Le dernier procès de l'imprimerie Tousch, imprimerie fondée par les démocrates sarthois, a pour cause une « déclaration incomplète du titre de l'*Almanach du Bonhomme Manceau*, 2e édition, » et l'omission de dépôt de deux circulaires convoquant les actionnaires du journal.

« A force de nous conduire sur les bancs de la police correctionnelle et de la cour d'assises, ajoute notre confrère, M. le procureur de la République nous enseignera forcément la jurisprudence criminelle en matière politique. Cela pourra nous servir plus tard. Tout ce que Dieu a fait est bien fait. »

DEUXIÈME ANNIVERSAIRE DU 24 FÉVRIER. — La *Voix du Peuple de Marseille* annonce qu'un banquet commémoratif à 1 fr. 25 c. aura lieu dans cette ville le 24 février.

BANQUETS ANNIVERSAIRES DU 24 FÉVRIER. — Cent quarante-quatre gardes nationaux de Nancy, y compris le colonel, le lieutenant-colonel, un chef de bataillon, douze capitaines et quatorze lieutenants et sous-lieutenants, ont adressé, le 31 janvier, au maire de cette ville, la demande de la salle du spectacle, pour y donner un banquet anniversaire de la révolution de Février.

Le même jour, le citoyen maire a répondu qu'il acquiesçait à la demande. (*Travailleur.*)

— L'honorable M. Marc Dufraisse, représentant du peuple, vient d'être condamné par la cour d'assises de la Charente, à six mois de prison et à 2 000 fr. d'amende, pour délit de presse. L'abondance des matières nous oblige à en renvoyer le compte-rendu au prochain numéro.

Citoyen,

L'association des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes vient d'être l'objet d'une tracasserie policière, contre laquelle elle proteste, jusqu'au jour prochain, elle l'espère, où elle obtiendra justice.

Depuis le commencement de janvier, l'association avait ouvert, sous le nom du citoyen Lefrançois, instituteur primaire diplomé, ancien élève de l'école normale de Versailles, un cours d'adultes hommes, rue Rambuteau, 50. Le cours avait été publiquement annoncé, déclaration avait été faite au commissaire de police du quartier, l'autorisation avait été régulièrement demandée à l'Université; enfin, toutes les formalités légales avaient été remplies, et les professeurs donnaient leurs leçons depuis plusieurs semaines, lorsque samedi soir, 2 février, le commissaire de police fit irruption dans la salle, assisté de plusieurs agents.

Deux professeurs donnaient à ce moment des leçons d'arithmétique, d'écriture et de dessin ; ils furent expulsés ainsi que les élèves, et la police, après avoir visité les livres et cahiers, aussi bien que les coins et recoins de l'appartement, se retira, emportant un registre sur lequel étaient inscrits les noms des élèves, leur âge et leur profession.

Le citoyen Lefrançais, absent du cours au moment où s'exerçait cet acte d'arbitraire, s'est depuis présenté chez le commissaire de police, lequel a refusé péremptoirement d'exhiber l'ordre dont il devait être porteur, de façon que nous ignorons encore si le coup qui nous frappe part de la main du ministre de l'intérieur ou de celle du ministre de l'instruction publique, ce qu'il faudra bien nous dire enfin ; car nous sommes résolus à ne pas laisser là cette affaire. Notre devoir était de continuer ce cours, et de subir une nouvelle expulsion, qui eût forcé la police à s'expliquer; le propriétaire, intimidé, nous refuse son local.

Cependant, nous ne voulons point que nos élèves, qui ont compté sur notre enseignement, s'en trouvent privés ; en conséquence, nous vous prions, citoyen, de vouloir bien nous prêter la publicité de votre journal pour annoncer que le mercredi, 6 courant, un cours, semblable à celui de la rue Rambuteau, sera ouvert pour nous rue Bréda, 21, au siége de notre association, et que les élèves du premier cours sont invités à s'y rendre, jusqu'au jour où nos affaires avec la police étant réglées, les deux cours auront lieu simultanément ainsi que divers cours semblables que nous ouvrirons sur tous les points de Paris.

Salut et fraternité,

Pour l'Association,
La commission exécutive,
G. LEFRANÇAIS, PAULINE ROLAND.

PETITE CORRESPONDANCE.

Laflèche. — M. F. — Reçu les 264. — Appliq. de conform. — Vous ne n. deviez que 26 p. l'*Educ. nouv.* — N, all. v. adr. les 2 volm dem. — Affect. rem. à tous.

Laflèche. — M. D — Reçu les 10. — Appl. à la R. 1850. Rem.

Briançon. — M. B. C. — Reçu les 10. — Appliq. suiv. v. indic. — Affect. rem.

Rouen — M. E. — Reçu les 100. — Appl. de conform. Merci de votre dév. si persév. et si symp.

La Rochelle. — M. P. R. — Reçu les 9 p. v. ab. jusqu'à fin févr.

Coutances. — M. V. D. — Reçu. — Nous prendr. des renseign. et v. répondr.

Narbonne — M. D. — Reçu et fait. — Nous adresser. sous peu de jours les titres d'act. à tous les ayants-droit. — Veuillez le dire à v. ami. — Les 12 alm. v. ont été exp. le 29 nov. — Nous all. récl. aux messag. — Affect. compl.

BALS.—CONCERTS.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Jeudi prochain, grand bal de nuit, masqué, paré et travesti. Un orchestre nombreux, *sous la direction de E. Fessard*, exécutera un répertoire nouveau. La salle sera splendidement éclairée et décorée. — Prix d'entrée, par cavalier : 1 fr. 50 c. En-trée libre pour les dames.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9.— Aujourd'hui mercredi, à 8 heures 1/2, grand Concert extraordinaire, au bénéfice de M. Feret, l'habile accompagnateur, avec le concours de M. Henri Potier, de l'Opéra-Comique, Léontine, de la Gaîté, MM. Junca, Mayer, Gozora, Léon Maynier. — *Credo républicain*, par Lebrun et les Enfants de Paris. — Prix d'entrée : 50 c. Tribunes, 75 c.

JARDIN-D'HIVER. — Jeudi-Gras, 7 février, à 2 heures, grande fête extraordinaire donnée au bénéfice des Crèches de Chaillot, du Roule, de Saint-Louis-d'Antin. Brillant Concert dans lequel on entendra MM. Poultier, Beauce, Mmes Debré et Nautier. Cette solennité sera terminée par un magnifique ballet, où les 48 jeunes Danseuses viennoises exécuteront trois de leurs plus jolis pas. Une riche Tombola sera tirée par Neuville. — Prix d'entrée : 2 fr. 50. Billets de famille pris d'avance : 6 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. . . 32 . 17 . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, M. ...chel, libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 5 février 1850.

Les mouvements d'hier ont contribué à peser sur la rente et à rendre les affaires lourdes ; cependant au début du parquet les cours se tenaient bien, jusqu'au moment où l'on a fait courir le bruit que des troubles venaient d'éclater au Panthéon ; ils sont aussitôt tombés au dessous de 95, mais vers la clôture ils se sont peu à peu relevés. En définitive, comparativement aux derniers cours d'hier, le 3 0/0 a fléchi de 40 c., à 57-50 ; le 5 0/0, de 50 c., à 95.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	94 80	Zinc Vieille-Montagne	2800 »
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 25
Quatre 0/0, j. 22 sept..	»» »»	Cinq 0/0 Romain......	85 3/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 30	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 1/8
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 1/4
Bons du Trésor......	5 »/»	Belgique. Empr. 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2320 »»	— Empr. 1840.	99 1/2
Rente de la Ville......	»» »»	— Empr. 1842.	99 1/2
Obligat. de la Ville ..	1275 »»	— Banq. 1835..	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1190 25	Emprunt d'Haïti.....	»»» »»
Obligat. de la Seine...	»»»» »»	Piémont, 5 0/0 1849...	87 15
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. anc..	965 »»
Quatre-Canaux.......	1100 »»	— Oblig. nouv.	940 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	72 50	Lots d'Autriche 1834..	»»» »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant..........	95 50	95 45	94 85	95 95
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant.........	57 90	57 95	57 35	57 50

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	20 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	»» »/»
3 0/0 —	30 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
»»» »»	»»» »»	Saint-Germain.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
203 75	»»» »»	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
168 75	»»» »»	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
822 50	820 »»	Paris à Orléans......	»»» »»	820 »»	»»» »»
595 »»	565 »»	Paris à Rouen........	»»» »»	»»» »»	»»» »»
252 50	247 50	Rouen au Havre......	250 »»	250 »»	247 50
212 50	210 »»	Marseille à Avignon..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
115 »»	115 »»	Strasbourg à Bâle .	»»» »»	»»» »»	»»» »»
328 75	»»» »»	Orléans à Vierzon....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	415 »»	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
467 50	466 25	Chemin du Nord......	468 75	468 75	467 50
»»» »»	110 »»	Montereau à Troyes..	»»» 75	»»» »»	»»» »»
360 »»	357 50	Paris à Strasbourg...	358 75	358 75	358 75
267 50	266 35	Tours à Nantes.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 6 Février.

THEATRE DE LA NATION.—Représentation extraord.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS —
ODEON.—François le Champi les Gardes.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE.—Un Ami, les Saisons, Pompée, un Monsieur
VARIETÉS.— Une Tutelle, Lully, Castagnette, Passé minuit
GYMNASE. — Diviser, la Bosse, Mlle de Liron, les Innocents.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, les Vignes du Seigneur, les Tribulations, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES.—L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THÉATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.—Bouillir, le Fils du Rempailleur, Saltimbanques, in termède.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 38. **Jeudi 7 Février 1850.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 FÉVRIER.

L'Assemblée nationale a continué aujourd'hui la discussion de la loi sur l'enseignement. Nous ne croyons pas que cette loi soit jamais sérieusement appliquée. La seule utilité du projet est de fournir aux partisans du passé et de l'avenir, du jésuitisme et de la vraie république, un terrain pour lutter devant le pays et pour le faire juge de leurs principes; aussi M. Dupin a-t-il eu beaucoup de peine à ramener dans les limites d'un simple examen d'articles les orateurs qui voulaient absolument rentrer dans la discussion générale et arborer chacun leur drapeau. M. Dufougerais, représentant légitimiste, n'a pas renoncé aux vastes horizons qu'il voulait faire entrevoir, sans témoigner au président un peu d'amertume. Un autre légitimiste, M. Leo de Laborde, a répondu par un démenti à un abrégé montagnard de l'histoire contemporaine, présenté, nous en convenons, un peu brusquement par M. Richardet. Toutefois, et bien que l'orateur de la gauche eût pu se montrer plus modéré, plus habile dans son langage, nous ne comprendrions pas que ce démenti amenât une rencontre. Il ne portait pas sur une injure personnelle, mais sur un fait historique. M. Richardet accusait les prêtres insermentés d'avoir été en Vendée et dans le Midi les fauteurs de la guerre civile. Il accusait les émigrés d'avoir appelé l'étranger en France et de n'avoir triomphé en 1815 que sur les ruines de la patrie. Nous sommes étonnés de voir un parti contester ces faits, malheureusement acquis aux annales de la France. Mais si on veut les nier qu'on produise des preuves historiques. Ni le pistolet ni l'épée n'ont rien à voir ici. M. Richardet trahirait la liberté de la tribune, loin de la servir, et se ferait une réputation de faiblesse plutôt que de courage, s'il ne laissait pas tomber à terre le démenti de M. Laborde.

On a pu remarquer, dans le courant de la discussion, que le principe de la liberté d'enseignement, soutenu par MM. Richardet et Sainte-Beuve, a été combattu, et même avec beaucoup d'animosité, par MM. de Montalembert et Beugnot, par deux hommes qui ont exploité longtemps la faveur attachée à ce mot de *liberté d'enseignement*, par deux hommes qui s'en sont fait un masque à travers lequel on voit maintenant à nu l'intolérance et le despotisme.

LE VRAI PARTI DE LA MODÉRATION.

Les ouvriers démocrates de Paris viennent de prouver qu'ils constituent le véritable parti modéré. Il était impossible que les républicains ne fussent pas attachés de cœur aux arbres de la liberté comme le soldat s'attache à son drapeau, comme l'homme s'est toujours attaché aux symboles des idées généreuses. Cette sympathie pour un emblème démocratique avait été encouragée par l'adhésion apparente de tous les vieux partis : M. Thiers lui-même avait applaudi à la plantation d'un arbre de la liberté sous ses fenêtres, et dès le 29 février chacun pouvait lire dans un journal des plus royalistes :

> On parle de planter l'arbre de la liberté. — Les racines en sont déjà depuis longtemps dans tous les cœurs.

L'arbre de la liberté, consacré par le Culte, accepté par toutes les nuances de l'opinion dans un accord qui semblait sincère, cet arbre, emblème de conciliation aussi bien que de liberté, devait être considéré comme le plus inviolable des insignes républicains.

Eh bien ! tout à coup cet emblème est attaqué par les haches et les scies de la police; l'exécution dure plusieurs jours, elle n'est précédée d'aucun avertissement destiné à calmer les esprits, d'aucun appel au cœur du peuple, d'aucun hommage à la République; on détruit les arbres morts, *sans les remplacer*, on détruit, et en fort grand nombre, des arbres vivants qui ne gênent personne; on abat un monument historique, l'arbre béni par M. Affre; on détruit des arbres plantés depuis soixante ans, et que la Restauration même avait tolérés; la mesure enfin prend un caractère évident de destruction politique et systématique.

Que le peuple ne frémît pas, ne tressaillît pas; que la palinodie audacieuse des anciens adorateurs de la République et de ses symboles n'excitât en lui aucun mouvement d'indignation, il était impossible de l'attendre et de l'exiger.

Mais ses tressaillements se sont promptement calmés, tout s'est réduit à quelques rassemblements inoffensifs, à des conflits très exceptionnels, à l'exhibition de quelques emblèmes *républicains* et non *séditieux*, comme le disent les organes officiels. Aujourd'hui la population ouvrière a quitté la voie publique, et nous avons la confiance que la destruction accomplie hier au soir des deux arbres auxquels cette population semblait attacher le plus d'importance, ne la rappellera pas dans la rue.

Le peuple s'est montré calme et patient parce qu'il compte sur le suffrage universel.

Que penser maintenant des journaux soi-disant *honnêtes et modérés*, qui voudraient lui enlever cette dernière ressource, et qui protestent, dans les termes furieux qu'on va lire, contre cette loi électorale dont la réaction a tiré un si bon parti jusqu'à ce jour?

Pour l'*Union*, journal de Henri V, le triomphe de la démocratie par le suffrage universel est une *frénésie préméditée*. Qu'on écoute :

> Les passions révolutionnaires sont, grâce à Dieu, assez mal inspirées pour ne pas même savoir les avantages que la logique leur assure. Supposez qu'au lieu de se ruer dans la violence et dans le crime, les masses, qui après tout sont le *nombre*, se bornassent à compter les voix; bien évidemment elles arriveraient à la puissance, et la société verrait ce qu'elle n'a jamais vu : le nombre réellement maître et exerçant directement l'empire.
>
> Alors nous serions au bout du progrès. C'est-à-dire probablement *que ce serait la fin du monde*.
>
> Or, si nous sommes bien informés, c'est là ce que voudraient réaliser les conseillers des masses. Le suffrage universel, disent-ils, est leur droit et leur force. Et de la sorte, ils peuvent se passer de barricades et de guerres civiles.
>
> Donc nous voilà en présence de deux applications du droit révolutionnaire : l'une réalisée par la violence aveugle et atroce; l'autre réalisée par la délibération pacifique et légale, et chacune aboutissant à la domination des masses sur elles-mêmes, c'est-à-dire finalement *à l'état barbare*.
>
> Qui choisira? Ce n'est pas nous.
>
> Notre principe de politique est à l'opposé de ces *frénésies, soit préméditées, soit irréfléchies*.

Voici maintenant le langage tenu par l'*Assemblée nationale*, ce père Duchêne de la réaction qui a tant contribué aux dernières agitations en réclamant avec impatience la transformation de tous les arbres de liberté en bois de chauffage.

> Il faut se hâter de préparer les lois organiques du suffrage universel?
>
> *Que vous disent les organes du désordre : « Point d'émeutes*; attendons le suffrage universel! il nous donnera la victoire sans effort. »
>
> Cela est écrit partout; et le gouvernement resterait désarmé *en présence* D'UNE PAREILLE MENACE qui se transformera en fait dans moins de deux ans!
>
> Donc le suffrage universel, tel qu'il est organisé, est une plaie profonde, rongeuse; vos ennemis ont le soin de vous en informer.
>
> Que fait votre répression armée, si vous laissez la porte ouverte à L'ÉMEUTE DU SUFFRAGE UNIVERSEL sauvagement donné par la multitude?
>
> Osez donc achever votre épreuve; la rue est hors de cause; l'assemblée législative reste souveraine; c'est donc elle qu'il faut saisir au plus vite du remède (une bonne loi d'élections).

Pauvres gens! aveuglés par leur colère jusqu'à publier ces mots ridicules : *« Que vous disent les organes du désordre : Point d'émeutes! »*

Non, vraiment, il n'y aura point d'émeutes si les organes de la démocratie ont quelque influence. Le peuple supportera toutes les vexations de bonne grâce, mais il faut, en retour, que la réaction plie avec la même résignation tout son bagage politique aussitôt que le suffrage universel l'aura ordonné.

Hier soir plusieurs bataillons ont pris les armes; il s'agissait de renverser l'arbre de la liberté de la rue Saint-Martin. Une note, *communiquée* aux journaux du soir, nous l'apprend dans ces termes :

> M. le ministre de l'intérieur a fait afficher hier que « si les arbres de la liberté devenaient une occasion de désordre, ils seraient immédiatement enlevés. »
>
> L'arbre de la liberté de la rue Saint-Martin a été l'occasion de rassemblements; on l'a même affublé du niveau séditieux et orné de chandelles, avec accompagnement de chants à l'avenant. Les passants ont été forcés de saluer ce nouvel emblème de l'émeute, comme les Suisses furent jadis condamnés à se découvrir devant l'arbre surmonté du bonnet de Gessler.
>
> L'autorité qui, jusque-là, avait fait preuve d'une rare patience, a donné l'ordre de faire droit à la proclamation du ministre de l'intérieur, et, en un instant, les sapeurs de l'armée ont eu raison d'un prétexte ridicule.

Ainsi le niveau, emblème traditionnel de la République, est un *emblème séditieux*; ainsi l'attachement que le peuple a manifesté pour des arbres, symboles du gouvernement qui nous régit aujourd'hui, est considéré par les agents de ce gouvernement comme un sentiment coupable. Ce sont là des symptômes de l'incompatibilité d'humeur qui sépare l'administration actuelle de ce peuple de février, auquel on faisait autrefois tant de révérences. Le *Moniteur* nous apprend ce matin qu'on ne s'est pas borné à renverser un seul arbre.

> L'arbre de la liberté du carré Saint-Martin et celui de la Porte-Saint-Martin ayant donné lieu, dans la journée, à des manifestations tumultueuses, ont été abattus.

Force est restée à la loi, disent à ce propos plusieurs journaux royalistes. Eh bien, non. C'est au peuple que restera le dernier mot et le triomphe dans cette affaire. Il aura le dernier mot en laissant des fonctionnaires tracassiers pousser la persécution jusqu'au bout, et en prouvant que l'avantage, en fait de bon sens, est de son côté. Il y a des circonstances où l'honneur est à celui qui cède; le gouvernement ne l'a pas compris sous les murs de Rome; les ouvriers le comprendront sur l'emplacement des arbres qui s'élevaient hier comme le symbole de leur émancipation. Le peuple enregistrera, le peuple se souviendra, mais il dédaignera par dessus tout, et sa vengeance sera tout entière dans ses votes.

Esprit des Journaux.

On lit dans la *Presse*, au sujet de la proclamation de M. Barrot, qui menace les arbres de liberté si le peuple n'est pas sage :

> Dans cette proclamation, il y a trois choses :
> Un mensonge;
> Une véritable reculade;
> Une fausse bravade.
>
> *Un mensonge*; car il n'est pas vrai qu'on se soit borné à abattre les arbres de la liberté qui faisaient obstacle à la circulation publique.
>
> *Une véritable reculade*; car la proclamation, en parlant des arbres de la liberté qui resteront debout, annonce tardivement qu'on les *respectera*; le mot est imprimé dans la proclamation.
>
> *Une fausse bravade*; car, dès que l'on fait cesser le motif de provocation, tout motif de résistance devient un effet sans cause et disparaît de lui-même.

On nous annonce, dit le *Corsaire*, que le nombre des personnes arrêtées hier s'élève à près de trois cents.

Le *National* réfute en ces termes les pauvres défaites par lesquelles, la police essaie de justifier

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 7 FÉVRIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

LE PLAIGNANTS.

SCÈNE IX.

(Entre un autre plaignant, figure amaigrie, ornée de quelques rares poils roux, et d'une expression très niaise. Vêtement officiel des gens de montagne, mais d'une noirçeur qui fait supposer que son propriétaire a souvent affaire avec le charbon. Le nouveau venu tient un bâton à la main, et sa démarche pénible dénote une douleur qui paraît avoir son siège dans les reins.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au plaignant).

Parle, que veux-tu?

LE PLAIGNANT.

Je suis charbonnier, je confectionne du charbon.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Après.

LE PLAIGNANT.

Tout le monde te dira que dans tout le Djebel Fehem il n'y a pas un charbonnier plus vertueux que ton serviteur Ali Ben El-Mord. Je suis un homme de bien, modeste, toujours en règle avec l'autorité...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyons, passe tes vertus, et arrive au sujet qui t'amène.

LE PLAIGNANT.

Je suis malade, très malade, par la bénédiction de celui qui t'a rendu victorieux et t'a élevé; c'est à peine si je peux remuer mes jambes.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je vois bien que tu es malade, mais encore...

LE PLAIGNANT.

Je veux dire que je l'étais beaucoup moins, et qu'à l'heure qu'il est je le suis beaucoup plus.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je veux bien te croire. Mais tu as probablement autre chose à me dire.

LE PLAIGNANT.

C'est ce fils de chien de El Hhadj Bou Hhadjera qui m'a produit ce détestable embarras.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

De quel embarras veux-tu parler? Explique-toi plus clairement. Est-ce de ce certain Bou Hhadjera que tu as à te plaindre?

LE PLAIGNANT.

Sidi Bou Krari! mais je ne cesse de te le dire. De quel autre que Bou Hhadjera pourrais-je me plaindre?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je n'en sais rien, et j'attends que tu t'expliques. Voyons, que t'a fait Bou Hhadjera?

LE PLAIGNANT.

Ce que m'a fait Bou Hhadjera? Comment, tu ne sais pas ce que Bou Hhadjera m'a fait, Sidi Abd-Alla?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais non, je n'en sais rien, et j'attends que tu me l'apprennes.

LE CHAOUCH (au plaignant).

Mais, vieux mulet que tu es, comment diable veux-tu que l'agha connaisse ton affaire si tu ne la lui expliques pas. Est-ce que, par aventure, il aurait fabriqué du charbon avec toi pour savoir ainsi tes secrets?

LE PLAIGNANT.

Bou Hhadjera! il ne connaît pas Bou Hhadjera! mais Bou Hhadjera est connu de tous les charbonniers du Djebel El Fehem.

LE CHAOUCH.

Ah çà! tu nous prends donc tous pour des charbonniers ici? Voilà qui est merveilleux!

LE PLAIGNANT.

Ah! bien! bien! je comprends.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien! alors explique-toi.

LE PLAIGNANT.

Ah! vous ne connaissez pas Bou Hhadjera? eh bien! alors je vais te conter çà.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est heureux, tu aurais bien dû commencer par là.

LE PLAIGNANT (sur un ton fort élevé.)

Je suis charbonnier, je travaille le charbon. C'est moi qui fournit du charbon à toute la ville. Ton charbon vient de chez moi, et non pas d'ailleurs, il n'y a pas.....

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Passe ces détails, finissons-en.

LE PLAIGNANT.

J'y suis, m'y voici. J'avais donc, comme je te disais, gagné la fièvre en fabricant du charbon. Il y avait environ un an qu'elle me travaillait, et j'en étais venu, sauf ton respect, à être maigre comme un roseau de marais. Ben Safi, mon parent, qui est là, peut t'en donner des nouvelles; tu n'aurais pas donné de moi un grain d'orge fermenté.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Comment! Ben Safi est ton parent?

LE PLAIGNANT (heureux d'avoir imaginé une pareille parenté).

Sidi Bou Krari! mon parent? Dis plutôt mon proche parent.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Comment çà?

BEN-SAFI.

Oui, comment çà? Je ne serais pas fâché de sa-

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849 des 6, 9, 18, 19, 20 21, 25, 30 et 31 janvier, 1er et 2 février 1850.

son attitude provocatrice :

M. Carlier n'a fait arracher que « les arbres qui gênaient la circulation ou qui rompaient désagréablement les lignes des promenades ou l'aspect des monuments publics. » Tout Paris sait le contraire. Il a vu arracher, en effet, pour ne citer que ceux-là, l'arbre qui était devant le café Tortoni, l'arbre du coin du boulevard Montmartre; *exactement placés sur l'alignement des plantations du boulevard*, et les arbres de la place de la Concorde et du grand bassin des Tuileries, qui s'effaçaient humblement derrière la haute masse de l'Obélisque, et ne pouvaient gêner en rien la circulation des voitures, des cavaliers et des piétons.

Si l'*Union* qualifie l'emploi du suffrage universel par la démocratie de *frénésie préméditée*, tous les organes légitimistes ne paraissent pas atteints d'un égal degré de folie. L'*Opinion publique* formule ces réflexions très sensées :

Nous n'avons pas besoin de dire que nous désapprouvons toujours les manifestations violentes de la rue, quel que soit le prétexte qu'elles invoquent ; mais de ce que ces manifestations sont dangereuses et doivent être réprouvées, nous tirons cette conclusion bien simple, que le pouvoir doit tout faire pour les éviter. Il vaut toujours mieux prévenir qu'avoir à réprimer.

Nous craignons que le pouvoir exécutif n'ait manqué, dans les dernières circonstances, de cette prudence et de cette prévoyante sagesse si nécessaire dans les temps où nous vivons, pour les petites comme pour les grandes choses. Qu'on enlevât les arbres de la liberté là où ils étaient gênants pour la circulation, rien de plus convenable ; mais qu'en faisant cette opération on la fît vite, et en un seul jour, pour ne pas entretenir l'émotion populaire, et qu'en même temps on avertît le public que cette mesure n'avait rien de systématique et de général, c'est-à-dire que l'on fît, avant l'abattage, ce qu'on a fait après, voilà ce que conseillait le bon sens le plus vulgaire.

Sans doute les arbres de la liberté ne sont pas des institutions, mais les politiques sages tiennent toujours compte du sentiment populaire dans les circonstances où l'intérêt général et le devoir n'obligent pas à le blesser. Ces arbres sont au fond des médailles historiques du gouvernement provisoire, et il serait à la fois puéril et inutile de vouloir abolir les vestiges du passé. Nous n'avons jamais compris, pour notre part, cette guerre faite aux noms et aux souvenirs, et la rue de la République ne nous effraierait pas plus sous la monarchie, que la place royale ne nous paraîtrait de nature à effrayer sous la République. Le temps passé à débaptiser et à rebaptiser les rues, et à détrôner des statues, nous paraît un temps misérablement perdu, et nous déclarons que nous ne nous sentons pas plus fiers d'être Français parce que nous sommes éclaboussés dans la rue Lamartine au lieu de l'être dans la rue Coquenard.

C'est par erreur qu'on avait annoncé la mort de M. Chantereau. Sa blessure est dangereuse, mais on ne désespère pas de le sauver. On nous communique les détails suivants sur la manière dont il a été frappé :

Les sergents de ville, sortis du Conservatoire par la petite porte qui donne sur la place Saint-Martin, se sont élancés au pas de course et l'épée à la main sur la foule.

La foule a pris la fuite, et M. Chantereau, qui se trouvait au pied de l'arbre de la liberté, a fui avec les autres, mais il est resté en arrière. Il fut atteint à l'entrée de la rue Saint-Hugues, par un sergent de ville, qui lui porta un coup d'épée sur la tête et l'autre dans les reins. M. Chantereau n'avait en aucune façon provoqué le sergent de ville ; mais en ce moment, de l'autre côté de la rue, un homme détachait un morceau de bois d'un cotteret et en frappait un autre sergent de ville.

La *Patrie* dit ce soir, que les arrestations opérées dans ces deux derniers jours s'élèvent à 350. Plus de 200 ont été faites dans les rassemblements du carré Saint-Martin.

Des commissaires, établis en permanence à la préfecture de police, ont interrogé les individus arrêtés. Ce matin, les interrogatoires ont été continués à la Conciergerie. Quelques personnes, contre lesquelles les charges n'ont point paru suffisantes, ont été mises en liberté. Parmi elles on comptait beaucoup de curieux.

Le même journal dit que 35 sergents de ville ont été blessés dans les rassemblements.

On lit ce soir dans l'*Evènement* :

« Toute la journée, des curieux, en très grand nombre, sont venus visiter l'emplacement de la rue Nationale, où a été coupé, la nuit dernière, l'arbre de la liberté. Des sergents de ville dispersent les groupes à mesure qu'ils se forment.

» On a pavé ce matin l'emplacement occupé par l'arbre.

« A quatre heures, le nombre des curieux augmente. Les quelques sergents de ville qui sont sur la place Nationale et dans la rue Saint-Martin ont peine à maintenir la circulation.

» Il n'y a aucun rassemblement à la Porte-Saint-Martin, non plus que sur le boulevard.

» On disait aujourd'hui à la préfecture que M. Carlier rejetait la faute des actes des deux derniers jours sur la manière dont certains commissaires de police ont exécuté ses ordres. On parlait même du remplacement de certains de ces agents.

L'*Estafette* ajoute :

« Le Conservatoire des Arts-et-Métiers est toujours plein de troupes. Les cours y sont suspendus, les galeries et la bibliothèque fermées.

» Toutes les troupes de la garnison et de la banlieue sont consignées.

» L'équipée de la police contre les arbres de la liberté a déjà coûté plusieurs millions au commerce et à l'Etat. »

Les journaux extrêmes de la réaction paraissent furieux des conseils de modération donnés au peuple par les organes de l'opinion démocratique. La presse réactionnaire traite ces conseils d'hypocrisie, et constate qu'ils ont habituellement précédé les agitations de la rue. Qu'est-ce que cela prouve ? Que la presse démocratique a toujours conseillé la modération avec beaucoup d'à-propos, et dans toutes les circonstances où il existait des causes d'irritation très sérieuses. Le malheur des royalistes de toutes les nuances, c'est que les plus innocents d'entre eux, les plus sincères, n'ont jamais compris ni partagé les sentiments du peuple. Quand les plus vives atteintes sont portées par eux ou par leurs amis à la fibre populaire, ils ne s'en doutent pas. Les insensés, qui ont voulu faire accepter à la population de Paris les ordonnances de Charles X, ou qui se sont imaginés que M. Duchâtel pourrait impunément interdire le banquet de Février, après les scandales de 1847, parlent du peuple comme un aveugle parlerait des couleurs.

Quand on leur dit : vous froissez, vous blessez, vous irritez la population, ils sont toujours prêts à vous répondre : *Comment serait-ce possible ? nous ne sentons rien.*

La correspondance parisienne de l'indépendance belge, correspondance plus réactionnaire que républicaine, juge ainsi la conduite de M. Carlier :

L'agitation produite dans Paris par la campagne que le préfet de police a entreprise contre les arbres de la liberté, a pris hier un caractère plus sérieux... Il y a unanimité chez tous les gens sages pour blâmer les défis que la police semble, comme à plaisir, adresser chaque jour à la population ouvrière.

La police n'avait fait qu'ajourner l'exécution de l'arbre du Parvis-Notre-Dame ; la protection de Mgr Affre ne l'a pas retenue ; cinquante sergents de ville sont venus, en plein jour, narguer le patriotisme populaire et procéder à l'abattage du symbole auquel s'intéressait l'ouvrier parisien. Je ne répéterai pas combien le pouvoir, au prestige et à la force duquel votre organe est excessivement dévoué, perd de sa force et de son prestige à commettre de pareils et de si dangereux enfantillages.

M. Rouher interpellé, s'est borné à rejeter le fait sur des émeutiers, que leur tentative contre le général Lamoricière, ne recommande certes pas à l'intérêt et à l'estime ; mais il n'a point parlé de la cause première de ces désordres, et c'est ce que M. Ferdinand de Lasteyrie a fait ressortir en quelques termes dont la modération n'atténuait pas la juste sévérité. J'ai rarement vu une administration recevoir une leçon plus complète, plus méritée et qui la réduisit à un silence plus forcé.

Au reste, cette folle campagne des arbres de la liberté émane de l'initiative unique de la préfecture de police, et je puis ajouter que le pouvoir judiciaire, notamment, s'y est toujours opposé avec la plus grande énergie.

Entrepôt, Bazar et Comptoir agricole. (1)

INVENTION ET RÉALISATION D'UN NOUVEAU SYSTÈME DE CRÉDIT SUR GAGE DES DENRÉES.

1° *Etablissement des boulangeries communales et sociétaires.*

L'entrepôt favoriserait singulièrement la création des boulangeries par association, aujourd'hui réalisées dans plusieurs villes de France et de Belgique, et décrites par plusieurs publicistes de l'école sociétaire, et notamment par M. Ch. Sauria dans une brochure dont M. Désiré Monnier a vivement recommandé la lecture (*Annuaire du Jura* 1847.)

On construirait un four unique dans le bâtiment de l'entrepôt. La gérance, au nom de la société, se vendrait à elle-même les grains entreposés, aux prix des marchés voisins, et ferait fabriquer, par un homme spécial, 2 ou 3 qualités de pain qu'elle livrerait aux consignataires, au juste poids, et sans prélever d'autres frais que ceux d'achat et de manutention, et l'intérêt du prix de construction.

La gérance pourrait vendre également, avec une légère augmentation de prix, aux consommateurs non consignataires.

L'immense économie de cette fabrication sociétaire — qui réalise un notable progrès sur le four banal, et n'est pas autre chose qu'une application des procédés de la fruitière, — ferait bientôt cesser toute confection à domicile, et supprimerait, avec les fours particuliers, les pertes occasionnées par la mouture en détail, les cuissons mal faites et les risques d'incendie.

En outre, cette association ferait au commerce de la boulangerie — qui, par fois, vend à faux poids, mêle à la farine de blé d'autres farines, et rend panifiables, au moyen de substances délétères, les farines avariées, — ferait, dis-je, à la boulangerie une concurrence véridique, toute profitable aux consommateurs.

Enfin, la gérance ajouterait tout naturellement à cette construction un séchoir et une buanderie commune alimentée par les cendres qui proviendraient du four.

11° *Réduction du nombre des commerçants au chiffre nécessaire ; abolition de la spéculation et de l'agiotage sur les denrées ; substitution du commerce véridique au commerce falsificateur et mensonger ; régularisation du prix des produits et des denrées ; développement considérable de la consommation et de la production, et par conséquent de la prospérité agricole, etc., etc.*

La constitution actuelle du commerce présente un ensemble de vices et de désordres organiques qui naissent surtout de l'excès de la concurrence individuelle, et que les socialistes et les économistes eux-mêmes condamnent d'un commun accord.

Voici les principaux de ces vices :

1° Pullulation indéfinie des commerçants. On dit vulgairement « qu'il y a plus de marchands que d'acheteurs ; »

2° Lutte acharnée des commerçants entr'eux ; emploi d'une foule de moyens illicites pour se disputer les pratiques ; (2)

3° Fraudes, falsifications, empoisonnement même des substances alimentaires, ventes à faux poids, à fausse mesure, etc.;

4° Faillites, banqueroutes multipliées, devenues souvent des moyens de recréer son crédit ;

5° Rançonnement de la production, en achetant à vil prix les denrées du producteur ;

Rançonnement de la consommation, en vendant cher ce qu'on a acheté à bon marché ;

6° Ecrasement des faibles par les forts ; accaparements, monopoles, spéculations, agiotage ;

Nous décrirons seulement la spéculation et l'agiotage sur les denrées qui sont, avec l'usure, les deux principales plaies de l'agriculture.

Quel cultivateur ne connaît et ne maudit les manœuvres trop souvent immorales des spéculateurs de denrées !

Ils accaparent les produits sur les marchés des lieux de production au moment d'ordinaire qui suit la récolte, lorsque le besoin d'argent les y amènent abondamment et les fait céder à bon marché.

Ensuite, ils se rendent sur les marchés des lieux de consommation, rafient tout le grain pour le raréfier, répandent habilement le bruit de prétendues grêles, gelées, sécheresses, qui auraient frappé les blés des contrées voisines, et ayant ainsi opéré une hausse subite, reversent à haut prix sur ces marchés de fortes parties de céréales.

Puis, ils reviennent tendre leurs filets sur les premiers marchés. Ils *amorcent*, en jetant sur la place une masse de céréales, pour avilir de nouveau les prix, et faire sortir des greniers le grain qui y reste encore. Alors, ils font *razzia* complète, et deviennent ainsi maîtres de tous les marchés.

C'est, comme on le voit, un alternat habilement combiné de paniques, d'encombrement et de disettes factices.

L'établissement des agences réformera tous ces vices, toutes ces turpitudes ;

Il réduira incontestablement le nombre des marchands ;

Il règlera et moralisera l'action désordonnée du commerce, et améliorera les produits par la concurrence véridique des entrepôts et par l'application sur chaque produit d'une étiquette indiquant sa quantité, sa qualité et son origine;

Il diminuera les causes des *laissés-pour-compte*, des liquidations forcées et des faillites ;

Il tendra à restituer au commerce son véritable rôle, qui est celui d'intermédiaire, de commissionnaire entre la production et la consommation, et non de propriétaire des produits (1)

Il ramènera *graduellement* aux travaux vraiment productifs une foule de commerçants et une masse de capitaux aujourd'hui engagés dans le commerce.

Il maintiendra le prix des denrées et produits dans des limites restreintes auxquelles les propriétaires et les fermiers trouveront un égal intérêt, car ces brusques alternatives de hausse et de baisse dérangent tous les calculs.

Il régularisera également le salaire et les dépenses de l'ouvrier, et même imprimera au salaire, en raison de la prospérité des fabriques et de l'agriculture, un mouvement ascendant qui permettra à l'ouvrier une consommation beaucoup plus grande des produits de toute sorte.

Il ouvrira une quantité de nouveaux débouchés, et activera en conséquence la production.

Il augmentera, par suite, la valeur vénale des propriétés, et facilitera au fermier le paiement de ses loyers, paiement devenu, dans certaines contrées, si lourd et presque impossible.

Un seul de ces bienfaits, dont nous pourrions continuer la liste, suffirait pour recommander puissamment et pressamment la fondation des Agences agricoles.

Du Bazar.

Un bazar, ou exposition publique et permanente des produits et de leurs échantillons, s'établirait, avons-nous dit, surtout dans les localités importantes où l'entrepôt réunirait diverses sortes de denrées ou de marchandises. (2)

---

(1) Voir les numéros des 6, 7, 8, 24 et 29 janvier.

(2) Nous n'accusons ni les hommes ni les vices de leur nature, mais la vicieuse organisation sociale qui multiplie à chaque pas les conflits d'intérêts. Beaucoup de commerçants sont probes. Un plus grand nombre *voudraient l'être* et *ne le peuvent*. Hobbes a dit : « Il faut » que l'ordre vienne des choses et non pas des hommes. » Pythagore a émis une pensée plus profonde encore : « Nos vices et nos crimes ne sont que des erreurs de calculs. »

(1) Au moyen-âge, l'absence des moyens de communication, la situation précaire des producteurs, et l'état de guerre continuel, même de province à province, ont fait attribuer aux commerçants un rôle fort important. Ils achetaient les produits et couraient personnellement les risques du transport. Mais la facilité et la sécurité actuelle de la locomotion et les grands développements que reçoit la production, nous rapprochent chaque jour du moment où le commerçant ne sera plus que l'humble subordonné du producteur et du consommateur ; où ceux-ci communiqueront directement entre eux par l'intermédiaire du voiturier à qui sera dévolue la fonction du tranport.

(2) Selon M. Coignet, la réforme du commerce en détail a commencé par les bazars, comme la réforme du commerce en gros a commencé par les maisons de commission et de consignation, et les représentants à poste fixe. « De riches capitalistes, dit-il, reconnaissant que » les frais généraux ne croissent pas en proportion di» recte de la vente, ont établi des magasins immenses » dans lesquels se vendent tous les produits. »

---

voir à quel titre je suis ton parent.

LE PLAIGNANT (sans se déconcerter, au chef du bureau arabe).

C'est mon beau-frère. Il a épousé une de mes sœurs.

BEN SAFI.

Et quand donc ai-je épousé une de tes sœurs? Aurais-je par hasard oublié le compte de mes femmes?

LE PLAIGNANT.

Comment! tu ne te rappelles pas Aouda?... il y a deux mois de cela... au temps des melons?...

BEN SAFI.

Ah! j'y suis, maintenant. (Au chef du bureau arabe.) Cette Aouda est, en effet, la fille d'un charbonnier du Djebel Fehem.

LE PLAIGNANT.

Moustapha Oulid Cenobez, mon frère.

BEN SAFI.

Ton frère? si tous les charbonniers sont tes frères. Cette Aouda a été, en effet, épousée par un petit cousin de la tante d'un beau-frère de l'une de mes femmes. Cet homme se nomme Ben Zana, et me sert de Chaouch.

LE PLAIGNANT.

C'est ton frère!

BEN SAFI (riant).

Oui, mon frère, comme le père d'Aouda est le tien. D'ailleurs, si tu tiens à être mon beau-frère, sois-le, mon brave homme, je n'y mets aucune opposition.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà une parenté singulièrement établie! Mais il ne s'agit pas de cela. (Au plaignant.) Voyons, laissons là les frères et beaux-frères, et revenons au sujet qui t'amène. Tu en étais resté au moment où, sérieusement amaigri par la fièvre, tu cherchais probablement un remède à ta maladie.

LE PLAIGNANT (nullement décontenancé par les dénégations qu'il vient d'essuyer.)

Remède! c'est cela! je cherchais donc un remède à ma maladie. Un de mes amis, Hhamed bou Tedebir, charbonnier comme moi, arrive et me dit : Si tu veux réellement guérir de ta fièvre, va trouver Bou Hhadjera, et, pour un demi-réal, il te coupera ça comme avec la main. J'avais en effet entendu parler de Bou Hhadjera comme d'un illustre médecin. Je l'avais vu moi-même plusieurs fois raccommoder des jambes dans les marchés; je me décidai donc à aller chez lui.

J'arrive à sa tente, et je lui dis: Sidi Bou Hhadjera, telle affaire; il me dit, c'est bien. Il me demande si j'ai bu de l'hacheba (1). Je lui répondis, il y a un an que je ne bois que ça. Il me dit: Alors il faut employer le grand remède. Viens avec moi. Je vais. Il me conduit, où? sous le pin qui ombrage le tombeau de Sidi Bou Doua, que Dieu lui fasse miséricorde. Là il me montre deux grosses pierres, séparées d'environ cinq à six pas, sur lesquelles Sidi Bou Doua avait l'habitude de se reposer de son vivant; puis il me dit: Tu vas te mettre sur l'une de ces pierres, et si tu parviens à sauter sur l'autre, le marabout te guérira. Ceci est un remède infaillible qui m'a été transmis par mes ancêtres, qui le tenaient du premier serviteur de Sidi Bou Doua. Donne-moi un demi réal. Je lui donne un demi réal; je rajuste mes jambes, et je saute. Je saute, c'est bien; j'arrive sur l'autre pierre; c'est très bien; malheureusement en y arrivant mes talons glissent, et je me colle le dos sur la susdite pierre.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je comprends maintenant ce qui gêne ta marche.

LE PLAIGNANT.

Sidi Bou Krari, je le crois bien, j'ai les reins brisés.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien! que veux-tu que je fasse maintenant? Sans doute que je punisse ton médecin?

LE PLAIGNANT.

Certainement, car ce fils de chien, non seulement ne m'a pas guéri ma fièvre, mais encore m'a cassé les reins. Que Dieu brûle sa tente, il ne m'a pas même aidé à me relever, et quand il m'a vu tomber, il s'est sauvé comme s'il avait tout le makrezen à ses trousses.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien fait. Pourquoi aussi es-tu assez simple pour t'imaginer qu'on se guérisse de la fièvre en sautant d'une pierre à l'autre.

LE PLAIGNANT.

Que veux-tu? chacun me disait que Bou Hhadjera était le premier médecin du monde; j'ai fait ce qu'il m'a dit.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien! alors, de quoi te plains-tu?

LE PLAIGNANT.

Et mon demi-réal qu'il m'a volé?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

La belle affaire que ton demi-réal devant ta fièvre et tes reins cassés! Songe donc à te guérir. Je vais te faire conduire au médecin; c'est la seule manière de répondre à ta plainte.

LE PLAIGNANT.

Ton médecin a-t-il un remède pour guérir tout de suite en avalant quelque chose?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je ne le pense pas; un remède exige toujours un certain temps pour agir.

LE PLAIGNANT.

C'est que nous avons des remèdes, nous, qui guérissent tout de suite; on m'a indiqué un certain marabout, Si bel Hedj, qui, pour un réal, vous enlève votre maladie sur l'heure.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien! vas-y voir. Seulement, cette fois, prends garde à ton nez. Mais, en attendant, passe toujours un instant chez notre médecin.

(Le plaignant disparaît clopin clopant, aidé par un cavalier destiné à vaincre sa répugnance pour notre thérapeutique.)

(La suite à demain.) CH. RICHARD.

(1) Hacheba; salsepareille. Les Arabes ne connaissent pas d'autre remède sérieux, et en font un abus extraordinaire

Ce bazar avertirait le public des quantités et qualités du produit, qui seraient d'ailleurs constatées par un extrait d'un procés-verbal d'estimation, affiché sur chaque objet.

Les produits s'expédieraient d'un Bazar à l'autre, avec extrait du procés-verbal également :

Par pièces, pour le cas d'une vente assurée ;

Par échantillons, au cas de simple présomption de vente.

Nous arrivons maintenant au crédit sur gage.

Mais déblayons d'abord un terrain mal connu et trop peu fréquenté encore, et posons sommairement les bases et les conditions normales du crédit.

Du crédit en général.

L'échange des produits s'opère de deux manières :

1° Par l'échange direct en nature d'un produit contre un autre.

2° Par un signe représentatif qui sert à échanger un produit quelconque contre tous les autres produits. Ce second mode est beaucoup plus usité que le premier.

Ces signes représentatifs, ou d'échange, sont de trois sortes :

1° Le numéraire qui, en 1847, circulait pour environ 2 milliards;

2° Le billet de banque, véritable papier-monnaie, qui entrait alors en circulation pour 300 millions ;

3° Le papier-monnaie individuel à cours libre, tels que lettres de change, obligations, promesses à ordre, etc., qui s'élevaient à un chiffre d'une évaluation fort difficile, 12 à 15 milliards ce nous semble.

De ces trois signes d'échange, les deux premiers ont survécu seuls à la commotion de Février.

Le numéraire, comme représentant une valeur intrinsèque, comme signe d'échange, échangeable contre toute autre valeur, et vraiment *socialisé* par l'acceptation universelle.

Les billets de banque, comme garantis par une réserve suffisante en numéraire dans les caves de la Banque. Ce gage même, quoique inférieur au chiffre total des billets, en assure si bien la valeur que, malgré la dispense du remboursement en numéraire, malgré une nouvelle émission de 100 millions de billets, malgré encore les théories nouvelles sur la nécessité de créer une banque d'Etat, la banque de France a vu son papier-monnaie ancien et nouveau circuler sans dépréciation, et ses actions rapidement remonter.

Le papier-monnaie individuel a succombé. Pourquoi?

Parce que la liberté du commerce permettant l'émission des effets de change en nombre illimité, et sans proportion avec l'actif réel des banquiers et des commerçants, — sans compter les billets faux et *effets de complaisance*, — cette valeur toute factice et manquant ainsi d'un gage suffisant, devait s'anéantir du jour où une crise politique ou financière dévoilerait les secrets de l'existence d'un grand nombre de maisons de commerce.

Donc, que faut-il à tout signe d'échange? Un gage assuré.

Pour remplacer ce papier-monnaie individuel qui a fait à peu près son temps, il faut forcément créer un nouveau signe d'échange présentant toute garantie, échangeable à vue, comme le numéraire et le billet de banque, contre toute espèce de produit, sans cours forcé, à intérêt très modéré, émis en proportion des besoins, *gagé* par le nantissement d'une valeur réelle et supérieure au chiffre de l'émission, et *garanti* par la solidarité de tous les preneurs.

Alors le crédit deviendrait *social* de *personnel*, et *réel* de *fictif*.

Quant au crédit *moral et personnel*, il se reconstituera plus tard, grâce à l'association, sur de meilleures bases.

WLADIMIR GAGNEUR,
Président du comité de la fruitière de Bréry.

(*La suite prochainement.*)

EXTÉRIEUR.

La *Concordia* publie sur le procès de Cernuschi des détails qui confirment ce que nous avons rapporté.

Le *Giornale di Roma* constate que sur plusieurs points de la Romagne, à Viterbe, à Frosinone, le contentement des populations éclate en résistances ouvertes contre les autorités pontificales.

La lecture de la *Presse* vient d'être interdite à Rome, par suite de la polémique qui a eu lieu entre M. Eugène Pelletan et l'*Univers religieux*.

Il paraît que les Autrichiens qui se trouvent dans la Toscane vont se porter à Livourne, qu'ils considèrent comme la ville la plus révolutionnaire du pays.

Le *Costituzionale*, journal réactionnaire mais libéral de Florence, vient d'être suspendu sur la plainte de l'ambassadeur d'Autriche à Florence.

Quelques journaux disent que la note communiquée au gouvernement français à l'égard de la Suisse a été renvoyée aux cours d'Autriche et de Prusse, avec approbation en ce qui a trait à l'expulsion des réfugiés, mais non en ce qui concerne le gouvernement intérieur de la Suisse. Le *Journal des Débats* publie ce matin un article aussi dans ce sens.

Nous trouvons dans les journaux allemands de nouveaux détails sur l'insurrection de la Dalmatie. La rentrée des impôts n'est qu'un prétexte. Les Morlaques, unis aux Monténégrins, refusent non-seulement l'impôt, mais encore la Constitution du 4 mars, qu'ils considèrent comme attentatoire à leurs droits nationaux.

Mais ce ne sont là que les symptômes d'un mouvement plus vaste. Les Slaves du midi, habitant tout le pays compris entre la frontière militaire et Monténégro, c'est-à-dire l'Albanie, la Bosnie, l'Herzegowine, la Croatie turque et la Dalmatie, cherchent à se constituer en Etat indépendant, comme la Moldavie et la Valachie. Les Slaves autrichiens font cause commune avec leurs frères soumis à la Turquie. L'âme du mouvement est le vladika de Monténégro, à la fois évêque et prince temporel, et chef futur de la principauté danubienne qu'il aspire à fonder sous la protection de la Russie.

Il reste à savoir si ces peuples, une fois émancipés de l'Autriche, consentiraient à subir la protection du czar. Dans tous les cas, la perte de la Dalmatie porterait un rude coup à la marine commerciale et militaire de l'Autriche.

Le *Journal de Francfort* publiait hier des détails sur un projet de constitution de l'Allemagne, destiné à être opposé à celui du 28 mai, et à neutraliser la prépondérance de la Prusse. Les conférences auraient eu lieu à Munich ; la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe et le Hanovre y auraient été représentés, et l'Autriche aurait donné son adhésion. Bien que nous n'attachions que peu d'importance à ces plans élaborés par des princes à une époque de révolution comme celle que nous traversons, nous indiquerons cependant les bases sur lesquelles on est tombé d'accord. Il y aurait :

« 1° Un directoire de sept membres, dont chacun aurait une voix ; si la Prusse et l'Autriche en exigeaient chacune deux, le directoire en aurait neuf. A ce plan se rattache l'idée connue des cercles de l'empire. Les quatre royaumes, avec la réunion d'Etats à ajouter à chacun d'eux, auraient chacun une voix ; les deux Hesse une à elles deux. Le grand-duché de Bade reste toujours à l'écart.

» 2° Une chambre des Etats, dont les auteurs du projet sont disposés à faire nommer tous les membres par les gouvernements. Mais on n'est pas décidé sur ce point.

» 3° Une chambre populaire composée de commissions des chambres particulières de chaque Etat, et dont la Prusse nommerait cent membres, l'Autriche cent membres, et le reste de l'Allemagne cent.

On a l'intention, ou du moins le désir, de soumettre ce contre-projet à la commission centrale, et de le mettre sous son patronage.

Narvaez a écrit le 31 janvier au congrès des députés, que le conseil des ministres se trouvant par suite de grands travaux dont il avait à s'occuper, dans l'impossibilité d'assister aux discussions de l'assemblée, il priait le congrès de suspendre ses délibérations.

Le congrès s'est conformé au désir du ministre, et a suspendu ses travaux. « Le pays n'a pas beaucoup à se préoccuper de cette prorogation, dit *el Pueblo* ; il y a quelque chose de pire que de rester dans l'oisiveté, c'est de travailler au discrédit des institutions. »

Dans la séance du 4, lord John Russel a déclaré à la chambre des communes qu'il ne sera pas présenté cette année de projet de loi pour l'extension du droit électoral.

Assemblée nationale.

Séance du 5 février. — Présidence de M. DUPIN

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet sur l'instruction publique.

M. LE PRÉSIDENT. En présence des travaux si compliqués de l'Assemblée, et dans l'intérêt du projet que vous discutez maintenant, il est nécessaire de fixer la marche de la discussion.

Je vais donc accorder la parole à ceux qui ont présenté un contre-projet, en leur recommandant de ne pas oublier qu'on discute l'art. 1er, et que le développement d'un système entier s'éloignerait de cette discussion. (Bruits divers.)

La clôture de la discussion générale est mise aux voix et prononcée au milieu d'une grande confusion, qui permet de penser qu'il s'agit de clore la discussion sur l'art. 1er.

M. DUFOUGERAIS réclame contre la décision qui vient d'être prise; il voulait discuter l'art. premier, on lui avait promis hier qu'il prendrait la parole aujourd'hui; si l'on discute les contre-projets, il se verra privé de son tour de parole.

M. DE LASTEYRIE. Je crois qu'il est temps d'entrer dans la discussion particulière. Cependant il y a une réserve utile à faire : le projet de loi actuel renferme des titres généraux, tels que l'instruction secondaire et l'instruction primaire. Il me semble qu'une discussion générale à l'égard de l'un et de l'autre titre ne pourra être refusée. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement qui s'éloigne le plus de l'art. 1er, comme aussi du projet de loi, est celui de M. Richardet. M. Richardet a la parole.

M. DUFOUGERAIS. Alors vous ne tenez aucunement ce que vous m'aviez promis hier.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis permettre rien en dehors du règlement.

M. DUFOUGERAIS. Alors on ne promet pas pour arriver à un leurre. (Agitation.)

M. RICHARDET. Comme mon amendement est un contre-projet, si l'on ne me permet pas d'entrer dans la discussion du fond même de la loi, je ne pourrai prouver que mon contre-projet est bon et votre projet mauvais et nécessairement je n'aurai rien à dire. (Parlez ! parlez !

M. Coquerel vous a dit hier qu'il ne craignait pas les jésuites s'ils se montraient, mais qu'il les craignait s'ils devaient se cacher. Pour moi, je me rappellerai ce que pensait à cet égard M. Royer-Collard. M. Royer-Collard disait, dans une autre enceinte, en parlant des jésuites :

« Ils peuvent se dire les soutiens du trône et de l'autel contre la propagation des principes démocratiques. Toutefois, ne leur demandons ni d'où ils viennent, ni où ils vont : ils ne vous le diront pas. » Eh bien ! moi, je vous dis aussi des auteurs du projet de loi : Ne leur demandez ni d'où ils viennent, ni où ils vont : ils ne vous le diront pas davantage. (Mouvements divers.)

Et d'ailleurs, comment voulez-vous les croire? Est-ce qu'ils ne sont pas de ces hommes qui ont oublié qu'il s'est opéré une révolution en 1789 ?

Ne sont-ce pas les mêmes hommes qui ne voyaient dans ce beau mouvement qu'une simple émeute ? qui, quelques mois avant la révolution de 1830, disaient que jamais le trône des lys n'avait eu une base plus solide ? qui, avec M. Guizot, allaient répétant, à la fin de 1847, que le principe monarchique était au dessus de tous les principes ? M. Beugnot nous parle beaucoup de liberté d'enseignement ; dans quel but ? Je ne veux rien dire de personnel; cependant je ne sais pas trop si je ne dois pas voir dans son rapport de simples artifices du langage et me rappeler que dans l'esprit de certains personnages, la parole n'a été donnée à l'homme que pour déguiser sa pensée.

La liberté comme l'entend la loi, c'est le curé dispensateur de tout. Le gendarme arrivera ensuite en faire l'application. Ceci est incontestable, car vous refusez la liberté de l'enseignement. La famille est transportée dans un couvent ; vous voulez faire de la jeunesse française autant de petits capucins. (Rires.) Tout cela n'est pas de notre temps.

Je veux répondre quelques mots à M. de Montalembert à l'égard de notre grande révolution. Il a appelé scélérats grandioses les hommes énergiques de cette époque ; ces scélérats grandioses, qui se sont trouvés à la tête d'un mouvement révolutionnaire, ont créé à la France des ressources immenses: elle n'avait ni canon ni soldats ; les cloches furent fondues, les socs de charrues aiguisés, et quatorze armées sortirent du sol pour faire respecter la République française. Ces hommes ne s'appelaient ni Montalembert ni Falloux; ils s'appelaient Danton, Robespierre ! (Exclamations à droite.—Vive approbation à gauche.)

Pendant ce temps-là, que faisaient les nobles et les prêtres? Ils secouaient dans la Vendée et le Midi les torches de la guerre civile. (Réclamations à droite.)

Ils rédigeaient les traités qui devaient livrer la France à l'étranger. Ils ne réussirent pas alors, mais, quinze ans plus tard, ils sont arrivés à leur but. (Très bien, à gauche.—Agitation profonde.)

M. LÉO DE LABORDE, avec violence. Ce n'est pas vrai! vous en avez menti ! Ce n'est pas vrai ! je le répète pour la seconde fois, vous en avez menti (Nouvelle et vive agitation. Vives exclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Gardez le silence ! J'invite tout le monde au silence, même l'orateur. (Rires à droite.) L'orateur peut développer son contre-projet; mais pour cela il n'est ni nécessaire ni utile de faire allusion à nos malheureuses discordes pour soulever l'émotion de l'Assemblée. Il y a une époque où, en face de grands dangers extérieurs, de grandes choses se sont aussi passées. Mais à l'intérieur il y a eu également de grands crimes, et vous ne pouvez pas en faire l'éloge.

Vous ne sauriez oublier qu'à cette époque il y a eu de nombreuses proscriptions en France, beaucoup de sang répandu, le deuil dans presque toutes les familles. Ce sont là des choses détestées et détestables ; jamais je n'en permettrai l'éloge ici.

M. RICHARDET. A propos de la loi d'enseignement, on a pu ici, d'un certain côté, poursuivre de son ironie et de ses injures tous les hommes qui ont jadis soutenu nos principes, en même temps qu'on attaquait les socialistes et les républicains rouges ; et l'on ne nous permet pas de répondre ! Il suffit de signaler ces faits. Je me borne à vous lire mon contre-projet, qui repose sur la liberté absolue de l'enseignement, liberté soutenue autrefois par M. de Montalembert et les organes du clergé, je devrais donc les avoir pour moi.

Voici ce contre-projet :

« Art. 1er. L'enseignement est complétement libre.

» Art. 2. Tous les décrets, lois, ordonnances, circulaires et dispositions législatives quelconques sur l'enseignement sont abrogés.

« Art. 3. Aucune loi restrictive ou préventive d'aucun genre ne pourra être rendue sur l'enseignement, qui est un des droits fondamentaux, inaliénables et imprescriptibles de chacun des citoyens.

» Art. 4. Tous les citoyens professant l'enseignement s'associeront, s'organiseront et s'administreront librement comme ils le jugeront convenable, pour offrir aux familles les conditions de moralité, de capacité et de perfectionnement dans l'instruction et les méthodes.

» Art. 5. Les communes n'auront sur les écoles de tout ordre qu'une surveillance municipale d'hygiène et de morale publique.

» Art. 6. Tout délit sera jugé par les tribunaux ordinaires. »

Si les anciens partisans de la liberté d'enseignement se souviennent de leurs doctrines, mon projet sera adopté à une grande majorité. (Rires.)

M. DE MONTALEMBERT. Le contre-projet est contraire à la Constitution.

A GAUCHE. Et l'expédition de Rome!

M. DE MONTALEMBERT. Dans la discussion de la Constitution, j'ai proposé d'inscrire le droit absolu d'enseigner. On a, au contraire, stipulé que la liberté de l'enseignement ne s'exercerait que sous certaines restrictions de capacité et de surveillance.

Le contre-projet de M. Richardet est mis aux voix et rejeté.

M. SAINTE-BEUVE a proposé un contre-projet en vingt-cinq articles. Ce contre-projet a pour but d'affranchir l'instruction secondaire et primaire de l'autorisation préalable, en soumettant tous les établissements d'instruction publique, aussi bien les institutions laïques que les maisons ecclésiastiques, à la surveillance de l'Etat, s'exerçant par des inspecteurs-généraux, par des inspecteurs d'académie, par des inspecteurs de l'instruction primaire, et ne portant ni sur les programmes d'études, ni sur les livres donnés aux élèves, ni sur les méthodes d'enseignement, mais sur la moralité, le respect de la Constitution et des lois, et de l'hygiène.

L'orateur combat surtout, dans le projet, la composition du conseil supérieur, et il s'étonne que l'Eglise ait accepté la place secondaire qu'on lui a préparée dans ce conseil. Il craint pour elle les suites de ces avances qui lui sont faites par la politique. Il y a là un danger ; ou l'Eglise l'emportera bientôt dans ce conseil, comme elle l'emportait sous la Restauration, et bientôt, dans ce cas, elle retomberait dans l'isolement et dans la désaffection qui l'avait frappée sous la branche aînée, ou elle aura encore le dessous, et sera obligée de marcher à la remorque de l'élément laïque; et croit-on qu'elle gagnera beaucoup à cet effacement ?

L'orateur invoque la liberté pour tout le monde enseignant, pour les laïques, pour les prêtres, pour les jésuites eux-mêmes et pour l'Université. L'Université n'existera plus si le projet est adopté ; et à ce sujet M. Sainte-Beuve fait un grand éloge de l'Université, et repousse les reproches qui lui ont été adressés par M. l'évêque de Langres.

M. l'évêque de Langres, en nommant l'Université une Eglise anti chrétienne, a oublié qu'il y a eu une révolution française, et que cette révolution a inauguré une liberté de plus, la liberté de conscience. (Approbation à gauche.)

M. BEUGNOT, rapporteur. Il s'agit ici d'un contre-projet qui n'est pas l'amendement, mais qui serait le rejet de la loi s'il était adopté. Que l'Assemblée se prononce d'abord sur l'article 1er du projet; si elle le rejette, elle saura dire alors si elle veut à sa place adopter l'un des contre-projets, et l'on pourra alors s'occuper du contre-projet de M. de Sainte-Beuve.

M. F. LASTEYRIE. Ce n'est pas une réponse, c'est une fin de non-recevoir.

Quant à moi, je préfère l'article premier de M. Sainte-Beuve à l'article du projet. M. Sainte-Beuve me paraît plus logique. En effet, la commission propose immédiatement la composition d'un conseil supérieur, et il convient de dire d'abord que les deux instructions seront soumises à la même juridiction, et d'expliquer l'avantage qu'elle trouve à confondre l'enseignement public et l'enseignement privé dans le même droit.

MM. BEUGNOT et PARRIEU répondent que M. Sainte-Beuve procède par la suppression du titre 1er. On ne saurait mettre aux voix une suppression.

Après une discussion confuse, l'Assemblée donne la priorité au projet de la commission.

M. BASTIAT retire un contre-projet présenté par lui, sous la réserve de le reproduire dans la discussion des autres articles.

« Art. 1er du budget du gouvernement. Le conseil supérieur de l'instruction publique est composé comme il suit :

» Le ministre, président;

» Quatre archevêques ou évêques, élus par leurs collègues ;

» Un ministre de l'Eglise réformée, élu par le consistoire ;

» Un ministre de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, élu par le consistoire:

» Un membre du consistoire central israélite, élu par ses collègues ;

» Trois conseillers d'Etat, élus par leurs collègues;

» Trois membres de la cour de cassation, élus par leurs collègues ;

» Trois membres de l'Institut, élus en assemblée générale de l'Institut ;

» Huit membres choisis par le président de la République, en conseil des ministres, parmi les anciens membres du conseil de l'Université, les inspecteurs généraux, les recteurs et les professeurs des facultés. Ces huit membres forment une section permanente.

» Trois membres de l'enseignement libre, choisis par le président de la République sur la proposition du ministre de l'instruction publique. »

Voici le premier amendement proposé par MM. Chauffour et Edgard Quinet :

» Le conseil supérieur de l'instruction publique sera composé comme il suit :

» Le ministre, président ;

» Six membres élus par l'Assemblée nationale, dans son sein ;

» Un membre de chacune des cinq facultés, nommé par l'Assemblée nationale sur une liste de candidats présentés par ces facultés.

» Chaque faculté de chaque ordre désignera un candidat.

» Cinq membres de l'enseignement secondaire, nommés par l'Assemblée nationale sur une liste de candidats présentés par les proviseurs, principaux, directeurs ou chefs d'établissements, et par les professeurs, régens ou maîtres d'études des lycées, colléges communaux ou établissements privés, réunis en assemblée électorale au chef-lieu du département.

» Chacune de ces assemblées électorales désignera un candidat.

» Cinq membres de l'enseignement primaire, nommés par l'Assemblée nationale sur une liste de candidats présentés par les directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales, et par les instituteurs primaires, tant publics que privés, réunis en assemblée électorale au chef-lieu de chaque département.

» Chacune de ces assemblées électorales désignera un candidat. »

M. Chauffour développe son amendement, qui est rejeté à une grande majorité.

M. LAVERGNE présente un amendement qui propose un conseil supérieur, qui ne renfermerait que des membres de l'Université, sur la présentation de l'Académie des sciences, de l'Académie française, de l'Académie des belles-lettres et des sciences morales et politiques, et dans l'annexion au conseil supérieur de deux commissions, l'une dite de perfectionnement, et l'autre de l'enseignement privé. — Rejeté.

M. B. SAINT-HILAIRE. Mon amendement change seulement le mode de nomination indiqué par l'art. 1er; mais il y en a un autre qui repousse du conseil supérieur les évêques et les archevêques. C'est celui-là qui doit avoir la priorité sur le mien. En effet, s'il était adopté, le mien serait inutile.

VOIX NOMBREUSES. A demain.

La séance est levée à 5 heures et demie. Demain à une heure; séance publique.

Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante :

Paris, le 4 février 1850.

A M. le rédacteur en chef du journal le *Napoléon*.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro d'hier dimanche, je lis : « M. » l'abbé Montlouis nous a sommé par huissier d'in» sérer une lettre dans laquelle il nous reproche de » l'avoir signalé comme fréquentant un *club socia*» *liste*. »

Il est vrai, monsieur le rédacteur, qu'un refus d'insertion de votre part m'a amené, non pas seulement à vous sommer par huissier d'insérer une rectification, mais bien à vous poursuivre devant la police correctionnelle, septième chambre, devant laquelle vous devez être cité à comparaître pour le 2 mars prochain.

J'ai la prétention, monsieur le rédacteur, d'obtenir par les voies légales la justice que vous me déniez.

En ce qui concerne la phrase suivante, extraite de votre article de dimanche : « Il nous reproche de » l'avoir signalé comme fréquentant un *club social*» *liste*, » j'ai à vous dire qu'il ne m'est plus possible de vous adresser poliment le reproche de commettre une erreur à mon égard. Vous parlez pièces en main, car vous avez ma lettre, laquelle a été d'ailleurs insérée dans la *République*, la *Liberté* et les *Débats* ; vous n'avez donc pas la permission de vous tromper, et je suis tellement embarrassé pour qualifier convenablement vos procédés à mon égard, que je me borne à faire un appel au bon sens du public et à l'impartialité des honnêtes gens de tous les partis.

L'abbé H. MONTLOUIS,
21, rue des Juifs.

FAITS DIVERS.

La nomination de M. Edgar Ney paraît assurée dans la Charente. Dans 104 circonscriptions, il avait obtenu, suivant la *Patrie*, 21 000 suffrages, tandis que M. Babaud-Laribière n'en avait eu que 9 000 dans ces circonscriptions.

— On vient de replacer sur la porte du Musée un assez mauvais buste de Napoléon, qui y figurait pendant l'empire, et qu'on avait remplacé en 1814 par un buste de Louis XVIII, lequel avait à son tour disparu après la révolution de 1830.

— On dit à l'Assemblée qu'un duel est arrêté entre le citoyen Richardet, représentant, et M. Léo de Laborde, autre représentant, à la suite d'un démenti donné en séance par ce dernier à l'honorable représentant du Jura. (*Liberté.*)

— Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

« Le sieur Gerdès, imprimeur à Paris, rue Saint-Germain-des-Prés, 10, était traduit aujourd'hui devant le tribunal correctionnel (6e chambre), pour infraction aux dispositions de la loi du 27 juillet 1849.

» Deux chefs de prévention lui étaient reprochés : 1° déclaration inexacte du nombre d'exemplaires tiré d'un écrit intitulé : « *Aux Electeurs de l'armée*, » par Boichot, sergent-major de carabiniers au 7e » léger, représentant du peuple (Seine). — Lausan» ne, janvier 1850. » Ledit écrit traitant de matières politiques et formant moins de dix feuilles d'impression ; 2° défaut de dépôt d'une nouvelle édition, ou nouveau tirage dudit écrit, deux heures avant la publication et la distribution.

» M. l'avocat de la République Vial soutient les deux chefs de prévention ; le tribunal, après avoir entendu les explications données par M. Gerdès lui-même, le renvoie de la plainte sur le second chef de prévention, et en ce qui touche le premier, le condamne à 200 fr. d'amende. »

— On a abattu aujourd'hui l'arbre de la liberté qui se trouvait sur la principale place de Suresne. Cet arbre était fort beau et ne gênait personne. Les habitants n'ont opposé aucune résistance, mais ils ont immédiatement remplacé le peuplier enlevé par un chêne.

— La *Liberté* annonce que l'arbre de la liberté planté à la barrière du Trône par Santerre, en 1789,

respecté par l'empire, la restauration et Louis-Philippe, vient d'être abattu par la police de M. Louis Bonaparte! On nous assure d'autre part que l'arbre de la liberté de la fontaine du marché aux chevaux, qui datait aussi de 1789, est également abattu. Gênaient-ils aussi la circulation ceux-là? Dans ce cas, on a mis bien longtemps à s'en apercevoir.

— La dame Marie Grégoire, supérieure de l'hospice de Beaupréau, et le sieur Auguste-François Tourraine, son amant, arrêtés mardi en vertu d'un mandat d'amener, qui les accuse d'avoir emporté du linge appartenant à l'établissement où ils étaient attachés, ont été extraits samedi de la maison d'arrêt de Cherbourg, et dirigés sur Beaupréau, où se jugera l'affaire. Ils sont partis sous l'escorte de la gendarmerie, dans la voiture qui emporte leurs effets, dont le poids est considérable. La dame Marie Grégoire n'est pas une laïque, comme on l'avait dit; c'est une sœur hospitalière de la congrégation de Saint-Joseph. Elle était depuis cinq ans supérieure de l'hospice de Beaupréau. (*Phare de la Manche.*)

LA PEINE DE MORT EST UNE CRUAUTÉ INUTILE. — Nous avons raconté, dans un précédent numéro, l'assassinat commis, à Toulon, par un forçat, nouveau converti, et qui venait de recevoir le baptême des mains de l'évêque de Fréjus, sur un autre forçat. Eh bien! ce crime a eu lieu treize heures après l'exécution de deux forçats du même bagne, condamnés à mort pour meurtre d'un gendarme. Cette exécution avait eu lieu le 30 janvier, en présence de tout le bagne et avec l'appareil terrible usité en pareille circonstance; et c'est dans la soirée du même jour que Féradjubem-Salem a commis son assassinat. Que les soutiens de la peine de mort arguent donc encore de la nécessité d'un *exemple salutaire*!

CRIME MYSTIQUE. — Samedi a été arrêté le nommé James Morrissy, sous la prévention d'un empoisonnement commis dans des circonstances extraordinaires. Ce crime, s'il a été réellement accompli, rappellerait les plus sombres histoires du fanatisme monacal.

Il y a trente ans, paraît-il, la nièce d'un habitant de New-York, nommé Dellaway, fut enlevée, emmenée en Irlande, et là, enfermée dans un couvent de l'ordre de la Trappe. Il fallut de longues recherches pour mettre la famille sur ses traces; mais, même après avoir découvert sa retraite, aucune démarche ne put obtenir sa délivrance. Ce fut seulement au mois d'octobre dernier que la menace d'un appel au gouvernement anglais fit céder enfin la compagnie; elle consentit donc à rendre la recluse à la liberté, mais à la condition qu'elle serait accompagnée par James Morrissy, portier du couvent. Tous deux s'embarquèrent pour New-York dans le courant de décembre. Le 1er janvier, se trouvant en pleine mer, la recluse tomba malade; le 6, elle expirait. Diverses circonstances, et surtout l'empressement mis par Morrissy à s'emparer du corps pour le jeter à la mer, ont fait planer sur lui des soupçons assez forts pour motiver son arrestation provisoire.

Nous répétons ce récit, parce que nous le trouvons dans la chronique d'un de nos plus respectables confrères, mais sans y ajouter grande foi.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

LE DROIT D'ALLER ET DE VENIR. — Le *Réformateur*, de Toulouse, publie la lettre suivante, adressée au préfet de l'Arriège:

« Citoyen préfet,

» J'étais parti, dimanche 27 janvier, de Foix pour me rendre à Saurat. A peine descendu dans cette ville chez mon ami Maury-Ruffat, je me vis entouré brusquement par trois gendarmes. L'un d'eux, nommé Rigail, me demanda mon passeport. Je n'avais pas pensé à me munir de cette pièce; car j'ai voyagé toute la vie dans l'Arriège, mon pays natal, sans encombre et sans avoir jamais à répondre à la moindre interrogation légale. Je déclinai tout simplement mon nom au gendarme Rigail, qui en présence de quinze ou vingt personnes m'arrêta au *nom de la loi* et en vertu d'*ordres formels*. Curieux de connaître cette nouvelle loi et ces ordres formels je le suivis, sans hésiter, à la caserne. Le brigadier Cazals, embarrassé de la capture, et n'ayant pas beau jeu, sans doute, à m'expliquer ces *ordres formels* en vertu desquels un scandale aussi bête que violent venait d'être donné à la population de Saurat indignée, me rendit à la liberté. Je persistais à demeurer à sa disposition jusqu'à ce que des explications positives me fussent données, lorsque MM. le maire et l'adjoint de Saurat vinrent me couvrir de leur double responsabilité de fonctionnaires et de citoyens. Le jeune homme, attaché au service de la feuille que je rédige, fut arrêté et remis en liberté avec moi.

» Toute la nuit les gendarmes ont entouré la maison de mon hôte, afin de préserver sans doute des voleurs le citoyen Silvestre, qui certes, peut bien se passer d'une semblable précaution. Voudriez-vous bien, citoyen préfet, m'expliquer enfin si j'ai ou non le droit de circuler librement comme tout le monde, ou bien si je dois être arrêté à chaque pas par des argousins et menacé par des brutes? Ma vie privée, ma vie politique, sont sans reproche, et c'est sur le respect de la justice et de l'honneur que sont basées mes convictions politiques et ma conviction personnelle de laquelle je désire n'avoir jamais à donner la preuve, en repoussant la violence par une violence au moins égale sinon supérieure.

» Quel scandale pour le pays! Parce que je lutte loyalement contre votre administration; parce que j'ai encloué votre grosse pièce de bataille, *l'amnistie forestière*; parce que je suis un concurrent de votre candidat Pelet, un ex-philippiste, je verrai mon domicile violé, ma personne outragée par vos agents.

» Déjà, depuis longtemps, des espions se couchent comme des chiens dans les ténèbres sur l'escalier de mon appartement; déjà les gendarmes, les commissaires, les procureurs, ont, pendant mon absence, envahi mon domicile à Foix.

» Hier vous me faisiez intenter un procès en cour d'assises; aujourd'hui les gendarmes me saisissent... Demain... j'espère, monsieur Piétri, que votre sang corse se calmera.

Salut et fraternité. »

THÉOPHILE SILVESTRE,

LE QUARTZ DE LA CALIFORNIE. — On lit dans le même journal:

Une nouvelle importante nous est apportée par le *Pacific News*: il s'agit d'une découverte qui révèle un côté jusqu'ici inconnu des richesses de la Californie. On a trouvé, paraît-il, des filons orifères dans les carrières immenses qui couvrent toute la région sur le penchant occidental de la Sierra Nevada. C'est spécialement à M. T. Butler King et à M. Wright, représentants élus au congrès de Washington, que l'on est redevable des travaux constatant ces précieux gisements. Le premier a préparé un rapport et le second fait des expériences qui ne laissent plus aucun doute sur la réalité du fait. Le roc quartzeux et brunâtre, dont les veines sillonnent les flancs de la Sierra Nevada, bien que ne présentant aucune trace de minerai précieux à l'œil nu, donne à l'analyse une moyenne de 1 sch. 50 (ou un douzième d'once) d'or, par livre de matière pétrifiée. Une épreuve, faite sur un bloc de quatre livres, a produit 11 sch. de métal, c'est-à-dire près de 3 sch. par livre. Pour apprécier l'immensité de ce résultat, il suffira de dire qu'en Géorgie, où des carrières de quartz sont ainsi exploitées, on regarde comme un beau produit lorsqu'on obtient un demi-dollar d'or par quatre-vingts livres

M. Wright, qui est arrivé à bord du *Cherokee*, apporte avec lui de nombreux échantillons, choisis dans les diverses catégories de rocs sur lesquelles il a dirigé ses recherches. Dans cette collection figure, à côté de morceaux plus ou moins riches, un bloc de dix à douze livres qui contient, suivant son estimation, 600 sch. (ou plus de deux livres) d'or. Cet échantillon exceptionnel est destiné à la chambre des représentants, et sera sans contredit le plus éloquent mémoire qui pût être présenté au nom de la Californie.

THÉATRES. — CONCERTS.

Les quatre Fils Aymon ont fait hier leur 40e apparition à l'Ambigu, où les attendait une foule compacte.

CASINO-PAGANINI, Chaussée-d'Antin. — Aujourd'hui jeudi, grande soirée musicale et dansante. La salle a été décorée à neuf. L'orchestre, de 40 musiciens, est dirigé par MM. Tolbecque et Rivière. Exposition de la *Baigneuse*, lot principal de la tombola, qui sera tirée dans les premiers jours de la semaine prochaine.

CASINO DES ARTS. — Aujourd'hui jeudi, 7 février, grand Concert vocal et instrumental. Prix: 1 franc. Après le concert, de 11 heures à six heures du matin, grand Bal d'Artistes paré et travesti. Chaque billet de cavalier, pris au bureau au prix de 3 fr., donnera droit à une bouteille de vin de Champagne à titre de prime.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . . Un an 21 f., Six mois 11 f. Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Mi- che, libr., Marché aux Bois, 1.

L'un des Gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Bourse du 6 février 1850.

Les affaires ont repris beaucoup de fermeté, et depuis l'ouverture du parquet jusqu'à trois heures et demie, la hausse a été constante. On parlait, comme d'une chose positive de l'arrivée de MM. Léon Faucher et Molé au ministère.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	93 50	Zinc Vieille Montagne	2800 »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 50
Quatre 0/0, j. 22 sept..	75 »»	Cinq 0/0 Romain......	85 3/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 80	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 1/8
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 1/2
Bons du Trésor......	»» »/»	Belgique. Empr. 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2370 »»	— Empr. 1840.	99 3/4
Rente de la Ville......	»» »»	— Empr. 1842.	99 3/4
Obligat. de la Ville ..	1280 »»	— Banq. 1835..	890 »»
Obl. Emp. 25 millions.	1188 »»	Emprunt d'Haïti.....	»»» »»
Obligat. de la Seine...	1060 »»	Piémont, 5 0/0 1849...	87 60
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. anc..	962 50
Quatre-Canaux.......	1100 »»	— Oblig. nouv.	945 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	72 50	Lots d'Autriche 1834.	»»» »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant............	94 95	95 75	95 10	95 70
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant............	57 50	58 »»	57 40	58 »»

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	25 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	»» »/»
3 0/0 —	25 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
»»» »»	»»» »»	Saint-Germain.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	201 25	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	167 50	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
820 »»	810 »»	Paris à Orléans......	»»» »»	815 »»	»»» »»
565 »»	570 »»	Paris à Rouen........	»»» »»	»»» »»	»»» »»
247 50	252 50	Rouen au Havre......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
210 »»	210 »»	Marseille à Avignon..	»»» »»	210 »»	»»» »»
115 »»	115 »»	Strasbourg à Bâle ...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	327 50	Orléans à Vierzon....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	415 »»	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
466 25	467 50	Chemin du Nord......	467 50	468 75	467 50
110 »»	»»» »»	Montereau à Troyes..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
357 50	358 75	Paris à Strasbourg...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
266 25	265 »»	Tours à Nantes.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»

Spectacles du 7 Février.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux roses.
ITALIENS.—Il Matrimonio secreto.
ODEON.—François le Champi, les Gardes.
THEATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE.—Un Ami, les Saisons, Pompée, un Monsieur
VARIETÉS.—Une Tutelle, Lully, Castagnette, Passé minuit
GYMNASE. — Diviser, la Bossue, Mlle de Liron, les Innocents.
THEATRE MONTANSIER. — (1re) J'ai mangé mon ami, bouffonnerie.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES.—L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.—Bouillir, le Fils du Rempailleur, Saltimbanques, intermède.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 39. Vendredi 8 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 7 FÉVRIER.

L'Assemblée nationale a continué aujourd'hui la discussion de la loi relative à l'enseignement. La plus grande partie de la séance a été remplie par un très remarquable discours de M. l'abbé Cazalès. M. Cazalès porte un nom célèbre parmi ceux des défenseurs de l'ancienne monarchie; lui-même appartient par ses opinions à la droite. Il n'en a pas moins soutenu la cause de la liberté, comme M. de Montalembert eût dû la soutenir s'il avait été fidèle à ses anciens programmes. M. Cazalès ne veut pas être enrôlé dans la question religieuse à la suite de M. Thiers et des nouveaux convertis du *Constitutionnel*; il proteste contre l'introduction des ministres du culte dans le conseil supérieur de l'Université. D'après lui, si les évêques ne peuvent faire prédominer dans l'université l'influence catholique, ils devront se retirer, et la prétendue conciliation de l'Eglise et de l'Etat n'aboutira qu'à des luttes plus vives que jamais. Si l'accord s'établit, la démocratie aura le droit de dire au clergé supérieur : Vous réclamiez la liberté quand vous n'aviez pas votre part du monopole, vous êtes satisfaits maintenant et vous trahissez la liberté.

M. Cazalès voit avec raison, dans cette situation, une cause d'impopularité pour l'Eglise; il rappelle que la fusion du clergé et de l'Etat, essayée déjà par la Restauration, sous les auspices de l'évêque d'Hermopolis, alluma des ressentiments qui contribuèrent notablement à la révolution de juillet. Veut-on rentrer dans une pareille voie ?

M. Cazalès a développé cette thèse, parfaitement juste, avec beaucoup de clarté, de modération, de connaissance de la matière. C'est un ancien ministre de la Restauration, M. de Vatimesnil, qui s'est chargé de lui répondre et qui a rempli cette tâche avec beaucoup d'étroitesse dans les vues. M. de Vatimesnil veut que toutes les branches de l'enseignement public soient imprégnées de catholicisme, comme si nous étions encore au temps de la religion d'Etat, comme si les parents protestants, juifs ou rationalistes, n'avaient pas le droit, aussi bien que les catholiques, de réclamer pour leur famille un enseignement dont leur conscience ne soit pas blessée.

L'amendement de M. Cazalès, qui excluait le clergé des conseils universitaires, a été rejeté à une forte majorité.

La Question sociale en Angleterre.

LES 91 000 000 DE LIVRES STERLING DE M. VILLIERS.

Certes, les libre-échangistes, les *free-traders*, ont réalisé une importante mission en Angleterre; la menace proférée par Cobden en 1839 s'accomplira : « Formons une ligue, disait-il, destinée à » renverser les iniquités de notre aristocratie » féodale. »

Mais les *free-traders*, malgré leur amour pour la liberté commerciale, sont loin encore d'avoir compris les véritables intérêts du peuple, les intérêts du manouvrier des champs, de l'ouvrier des villes, en un mot du prolétaire.

Nous en trouvons une preuve évidente dans le discours de M. Villiers à la chambre des communes.

M. Villiers, l'un des doyens du *free-trade*, celui qui le premier a eu l'honneur de présenter une pétition au Parlement, dans le but d'obtenir *le rappel immédiat et absolu des lois sur les céréales*, M. Villiers prétend que « la condition de TOUTES les classes de ses concitoyens s'est amé» liorée, parce que de 1847 à 1849, les dépenses » nécessaires à l'alimentation du pays se sont ac» crues de 91 000 000 de livres sterling (2 mil» liards 200 millions de francs.) »

Les idées en économie sociale sont si peu avancées dans les régions gouvernementales et législatives, que personne n'a relevé la fausseté de cette assertion.

Le marquis de Lansdowne, à la chambre des lords, a même renchéri sur la proposition de M. Villiers, car il a dit : « C'est un fait incontesta» ble, que tous les articles qui constituent le » luxe du travailleur, ont eu, pendant l'année » qui vient de finir, un débit bien plus considé» rable que pendant l'année précédente. La con» sommation du thé, denrée de luxe pour le tra» vailleur, s'est augmentée de 3 000 000 de li» vres. »

Quelques mots suffiront pour combattre l'erreur de ces législateurs.

L'abolition de la loi sur les céréales et les réformes douanières et financières de sir Robert Peel, tombant tout à coup sur le marché anglais, n'ont profité qu'aux classes opulentes, riches et aisées, aux classes jouissant de la fortune.

Ces classes, bien plus qu'en France, comptent un nombre considérable d'élus. Outre la richesse territoriale et la richesse commerciale qu'elles possèdent, nous les avons vu accepter, sans aucune difficulté, la conversion de près de 7 milliards de francs de rente 3 1/2 0/0 *en* 3 0/0, ainsi que 130 millions de francs pour la taxe sur le revenu (*income-tax*).

Or, nous le demandons, qu'est-ce que l'accroissement d'un milliard de francs dans l'espace d'un an en consommation de denrées alimentaires pour les classes riches et aisées? Une dépense insignifiante; pour deux millions de personnes, cette consommation n'aurait été que de 500 fr. chacune.

On connaît les mœurs anglaises : la vie d'intérieur et de claustration familiale portent les Anglais à une grande consommation de denrées alimentaires. M. Villiers déclare qu'il a été importé en Angleterre, dans les six derniers mois de 1849, plus de blé que dans les seize années précédentes; il est fort à parier qu'une grande partie de ce blé a été convertie en pâtisserie.

Mais supposons, — ce qui est accorder beaucoup, — que la moitié de la valeur des denrées alimentaires ait été consommée par le peuple, cette somme, répartie sur la masse totale des prolétaires, donnerait à chacun une bien faible quote-part.

Mais cette hypothèse paraît peu probable, si nous l'étendons aux journaliers des champs. Lord Stanley, en effet, a déclaré « que les salaires des » cultivateurs sont tombés de 11 sh. à 9 sh. *par* » *semaine*; de 9 sh. à 7 sh., et enfin de 7 sh. à » 6 sh. (7 francs 50 centimes), et que beaucoup » n'ont que la *moitié* de ces gages, parce qu'il n'y » a pour eux que TROIS jours de travail par se» maine. N'est-ce pas une moquerie, ajoute le » noble lord, que de dire à des hommes à qui on » refuse le travail et le salaire, que l'abaisse» ment du prix des denrées a dû ajouter à leur » bien-être ? »

Oui, c'est une duperie, pour ne pas dire une moquerie, de croire que, dans l'ordonnance actuelle du travail, dans le mode de création et de répartition des produits, le prolétaire, l'homme vivant au jour le jour dans les villes et dans les campagnes, puisse profiter, d'une manière efficace, de l'abaissement du prix des denrées.

En Angleterre, les 2 milliards 200 millions dont parle M. Villiers pour les années 1847 à 1849, n'ont servi en grande partie qu'à accroître les jouissances de table des personnes dont le régime alimentaire était déjà très confortable. — Voilà la vérité.

Les prolétaires, la grande masse de la nation, se trouvait dans la misère avant les réformes douanières et financières de Robert Peel; elle s'y trouve encore. Que les *free-traders* méditent la large, lumineuse et consciencieuse enquête que le *Moning-Chronicle* a eu le courage et l'honneur de dresser : — ils y puiseront les preuves les plus convaincantes que leur mission est aujourd'hui de se liguer CONTRE LA MISÈRE, c'est-à-dire contre la double exploitation du capital territorial et commercial.

Là est la voie de salut.

La lettre suivante nous a été communiquée par deux soldats d'infanterie usant de leurs droits de citoyens. Les sentiments qu'elle exprime sont tellement légaux et constitutionnels, que nous n'avons pas hésité à publier les signatures, sur la demande formelle des auteurs. Il est impossible que, sous le régime républicain, de pareilles opinions puissent attirer des persécutions ou même un blâme sur les citoyens qui les professent. La lettre s'adresse à l'armée.

Frères,

Sous l'empire de la Constitution qui nous régit, les soldats, investis du suffrage universel, ont le droit de s'éclairer en toute liberté sur les opinions et sur les candidats qu'ils devront faire triompher par leurs votes.

Les suffrages de l'armée ne seraient ni sincères ni sérieux, si, dans les régiments, la lecture de certains journaux était interdite, si les propagateurs de certaines listes électorales se voyaient atteints par des vexations.

Il en est malheureusement ainsi dans un grand nombre de corps, et la sévère discipline qui nous régit, exclusivement destinée à maintenir la régularité du service militaire, a été plus d'une fois employée à paralyser l'exercice de nos droits de citoyen.

Soumis à nos devoirs de soldats, obéissant à nos chefs en tout ce qui concerne le service, nous considérons nos droits politiques comme sacrés et placés en dehors de toute législation exceptionnelle.

Nous nous soumettrons cependant à la discipline militaire, même dans les abus qui pourraient en être faits; mais nous vous conjurons de voter tous comme un seul homme, aux prochaines élections, en faveur des candidats véritablement républicains, afin de conquérir par des voies légales l'émancipation politique de l'armée.

Vive la République !

ROCHE, MAGNIER,
soldats au 25e régiment de ligne.

Il paraît que M. Richardet a eu la faiblesse de souffrir qu'une discussion politique se terminât par un duel. Nous lisons dans les journaux du soir :

Un duel vient d'être arrêté entre MM. Léo de Laborde et Richardet, à l'occasion du déplorable incident qui a signalé la séance d'hier.

Chacun des adversaires a choisi trois témoins, qui sont, savoir :

Pour M. Léo de Laborde : MM. de Coislin, de Surville et de Tréveneuc.

Pour M. Richardet : MM. Miot, Breymand et Burgard, tous représentants.

Nous déplorons une rencontre qui, sans rien décider sur les caractères historiques de la rentrée des Bourbons, ne sera que funeste ou ridicule, suivant son issue, pour les personnes engagées dans le débat.

Il ne s'agit pas, dans le temps orageux où nous sommes, de conserver sa vie à tout prix, mais un homme sérieux, et surtout un représentant, doit garder son sang pour un but utile.

Nous avons dit que le pouvoir actuel était étranger aux sentiments populaires, en voici une nouvelle preuve. Comment se prépare-t-il à célébrer le nouvel anniversaire de Février ? Par quatre lignes menaçantes insérées au *Moniteur du soir* :

Le gouvernement, à l'approche de l'anniversaire du 24 février, a adressé des instructions *énergiques* à tous les fonctionnaires, pour qu'ils aient à s'opposer, *par tous les moyens en leur pouvoir*, aux manifestations qui pourraient inquiéter la tranquillité publique :

Il serait facile au gouvernement de prévenir toute célébration désordonnée d'un glorieux anniversaire, en prenant lui-même l'initiative de la fête. Nous ajouterons que ce serait son devoir.

S'il y manque, le peuple, nous l'espérons, restera calme, ajournant la fête aux élections.

Les Graciés de Belle-Isle.

Si nous employons ce mot de *graciés*, très impropre à l'égard de malheureux arrêtés au hasard

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 8 FÉVRIER 1850.

MŒURS ARABES.(1)

LES PLAIGNANTS.

SCÈNE X.

Un cavalier vient annoncer qu'on aperçoit un convoi des Oud-Medaguin qui apportent leur âchour (1), et qu'il est nécessaire de leur envoyer quelqu'un pour les diriger dans leur entrée en ville et leur montrer le lieu où ils doivent déposer leurs grains. Djilali, qui aime toujours à avoir des relations avec des charges de blé ou d'orge, s'offre pour remplir cette mission avec un empressement inusité.

DJILALI (avec cet air adorable de suffisance qu'on lui connaît).

Tous ces jeunes gens sont incapables de faire convenablement une pareille besogne, il faut absolument que je sois là en personne. Sidi Mamar ! si je n'y étais pas, tu en verrais de belles! Il part et laisse son sceptre du chaouch à un cavalier du makrezeni, qui, quoique indigne, a quelquefois l'honneur de le remplacer. Notre doublure se met aussitôt en fonctions, de l'air d'un homme au fait des détails. Une plaignante est introduite. Jeune fille de dix-huit à vingt ans, belle de figure et de corps, douée du type arabe dans toute sa pureté, l'œil vif, la mine alerte, et vêtue aussi simplement, mais aussi proprement qu'une femme de condition moyenne peut l'être.

Au rebours de la plupart des plaignants de l'autre sexe, elle semble parfaitement savoir ce qu'elle veut dire, et s'exprime avec une clarté et une résolution qu'on rencontre rarement chez les femmes arabes. Il est évident qu'elle est dominée par quelque sentiment vrai et puissant, en d'autres termes, qu'elle a un rayon de foi dans l'âme. Elle commence à parler sans qu'il soit besoin de l'interroger.

LA PLAIGNANTE.

Je viens à toi, parce qu'il n'y a que chez vous, Français, que l'on trouve justice et vérité. Ils ont beau mentir et nous cacher dans nos tentes, nous voyons vos œuvres et nous vous connaissons.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà une parole, ma fille, qui me donne une bonne idée de toi. Parle sans crainte, et sois sûre que tout ce qu'il sera possible de faire pour toi sera fait.

LA PLAIGNANTE.

Oh! je parlerai sans crainte, ce n'est pas ici qu'une femme peut avoir peur. Je n'ai jamais été plus tranquille que je le suis dans ce moment.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien, mon enfant; de qui te plains-tu? t'a-t-on fait quelque injustice?

LA PLAIGNANTE.

Je te dirai tout avec vérité, car il n'y a que toi qui puisse me comprendre et me faire droit. Je me nomme Ourida Ben Douni; je suis fille de Douni Ben, le khhab de la tribu des Beni Todjar, et je me plains de mon père lui-même, qui veut me faire épouser de force un vieillard, laid et infirme, nommé Mammar Belasenan, son voisin.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Comment ton père peut-il avoir une idée aussi malheureuse. Serait-il séduit par la dot offerte par Belaseman, et voudrait-il, comme bien des pères, sacrifier sa fille à quelques écus?

LA PLAIGNANTE.

Non, il ne s'agit pas de dot dans cette affaire : mon père veut épouser la fille de Belasenan, et celui-ci ne veut la céder qu'à la condition qu'on me donnera à lui en échange. J'ai résisté de toutes mes forces, parce que l'homme auquel on veut me donner me fait horreur, et que je ne me sens pas capable de rester honnête femme avec lui. Ma résistance m'a valu la colère de mon père, des coups, de mauvais traitements de toute espèce. On m'a attachée; tiens, vois mes bras encore meurtris par la corde que j'ai brisée, ou plutôt... (Ici la plaignante prend un air charmant d'embarras) qu'on a brisée pour moi; car sans ce secours je ne sais ce que je serais devenue.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyons, mon enfant, sois sans honte. Il est bon que tu me dises quel est ce secours, bien que je croie le deviner. Puisque tu parais si bien nous comprendre, tu dois savoir que nous honorons et respectons toujours un sentiment vrai, et que nous ne gardons notre mépris que pour le mensonge et l'hypocrisie. Parles sans crainte; dis tout ce que tu as sur le cœur.

LA PLAIGNANTE (dans un élan naturel).

Eh! oui, je le dirai; et pourquoi pas? Est-ce que je dois te cacher quelque chose? Ne peut-on d'ailleurs tout vous dire, à vous? Ce n'est pas moi qui ai brisé mes liens; je n'avais pas assez de force pour ça : c'est Hhabib Oulid Galb, un cavalier de ton makrezen, un brave cavalier.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Que tu préfères à Belasenan, n'est-ce pas?

LA PLAIGNANTE (avec résolution).

Oui, je l'aime! Pourquoi ne pas l'avouer, et quel mal y a-t-il à cela? J'aimerais mieux mourir que d'être à un autre qu'à lui!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien, très bien, mon enfant; tes élans de cœur, ta franchise, font de toi le plus bel éloge qu'on puisse en faire. Je te donne ma parole que tu seras satisfaite. Mais, voyons, explique bien tout. Oulid Galb t'a enlevée?

LA PLAIGNANTE.

Oh! je n'éprouve aucun embarras à tout dire. Il y a un an que nous nous aimons, depuis la noce de Ben Tâm, où il me vit danser avec les femmes de la tribu, et où je le vis, moi, jouer sur son cheval avec la poudre, comme pas un cavalier des goums réunis. Depuis, connaissant les violences de mon père, il m'a souvent proposé de fuir avec lui; je ne l'ai jamais voulu; mais enfin la patience m'a échappé, et, me voyant attachée et rouée de coups, je lui ai envoyé Bent Soudan, notre Négresse, pour le prévenir. Il est venu, a brisé mes liens, et alors je suis

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849 et des 6, 9, 18, 19, 23 24, 25, 30 et 31 janvier, 1er, 2 et 7 février 1850.

(2) Achour, impôt sur les grains.

et transportés sans jugement, c'est pour reproduire fidèlement l'assertion des journaux réactionnaires, attestant qu'un grand nombre de personnes arrêtées dans les derniers troubles appartiennent à la catégorie des graciés de Belle-Isle.

Dans quelle circonstance la plupart de ces hommes ont-ils été arrêtés?

Se trouvaient-ils mêlés aux groupes qui entouraient les arbres de la liberté? Pas le moins du monde: on les a saisis chez des marchands de vin.

C'est-à-dire que la police ayant étudié leurs habitudes, et sachant au juste où elle pouvait les trouver, les a saisis pendant une émotion populaire à laquelle ils ne prenaient aucune part, afin de pouvoir dire ensuite: Voyez, ces hommes sont incorrigibles, on les retrouve dans toutes les séditions; à quoi sert la clémence? nous espérons bien qu'on ne nous demandera plus d'amnistie pour des gens qui la méritent si peu, etc., etc.

Nous n'insisterons pas sur cette manœuvre perfide, l'opinion publique la qualifiera suffisamment.

PEINE DE MORT EN MATIÈRE POLITIQUE,

RÉTABLIE POUR LES PEUPLIERS:

Avec de fort tristes souvenirs, le régime actuel en laissera de grotesques. Si la population parisienne avait été disposée à s'irriter ces jours passés, la proclamation de M. Ferdinand Barrot lui a fait mesurer la taille de ses adversaires et le rire l'a désarmée. Juger, condamner, exécuter des arbres pour les punir des rassemblements qu'on a provoqués soi-même par de fausses mesures! Moïse a fait lapider des bêtes à corne, le moyen-âge a vu supplicier des chiens et des chats, excommunier des sauterelles, mais la responsabilité légale des végétaux est une innovation due au ministère de l'action. Laissons parler le *Crédit* :

Est-ce que s'il plaisait à des idolâtres de Napoléon d'aller danser une farandole autour de la colonne de la place Vendôme, vous renverseriez cette factieuse colonne? Est-ce que si les fétichistes de l'Empire entouraient l'Élysée et criaient: Vive l'Empereur! vous raseriez le palais du président de la République?

La police est armée, ce nous semble, de pouvoirs légaux assez puissants pour dissiper les manifestations tumultueuses, et la justice ne manque pas de lois pour en punir les auteurs et les acteurs.

D'ailleurs, ces arbres de la liberté, plantés en Février pour consacrer la mémoire de l'installation de la République, ne sont pas la cause de ces scènes de tumulte, ils en sont tout au plus l'occasion; car les hommes qui les entourent pour les défendre, ne sont là que parce qu'ils supposent la liberté et la République attaquées.

L'INSURRECTION DES SLAVES DU SUD.

Il y a quelques jours, le bruit qu'une grande insurrection slave avait donné lieu à une révolution à Vienne, s'était répandu à Paris. Il est vrai qu'une certaine agitation a régné à Vienne à la suite de graves nouvelles arrivées de la Slavie méridionale. Cependant il est assez difficile de connaître au juste la vérité sur les évènements qui s'accomplissent entre le Danube et l'Adriatique. La presse indépendante est ou supprimée ou bâillonnée, et les feuilles indépendantes sont payées pour cacher les faits ou pour les falsifier. Nous n'avons donc guère pour nous éclairer que les récits de quelques voyageurs, la plupart marchands, les seuls qui circulent encore avec un peu de liberté dans les provinces de l'ancienne Hongrie.

La tactique des journaux vendus de Vienne est de transformer en actes de brigandage et en délits commis dans les forêts de l'État, tous les faits de rebellion survenus dans la Slavie méridionale. Il n'y aurait eu, selon eux, d'insurrection véritable qu'en Bosnie, où les habitants s'efforcent de secouer le joug des Osmanlis. Il est vrai que l'insurrection bosniake, n'est pas appaisée; mais il est vrai aussi qu'elle se rattache à un vaste plan ayant pour but, comme nous le verrons tout à l'heure, d'unir à la Bosnie indépendante les provinces slaves voisines, y compris celles qui dépendent de l'Autriche.

Les hommes de confiance que les Bosniakes avaient envoyés à Travnick pour régler la diminution des impôts, ont été arrêtés par ordre du visir Tahir. En apprenant cette nouvelle, les Bosniakes irrités se sont assemblés en armes à Kladus et à Todorovo. Ils ne demandent rien moins que la destitution du visir, sinon ils iront l'attaquer à Travnick. Il est probable que le divan cèdera, et remplacera le vieux Tahir par Babde-Pacha, homme aimé et estimé de la population. L'intérêt de la Turquie est de s'attacher les Bosniakes, qui sont avec les Albanais ses plus braves soldats; mais parviendra-t-elle à pacifier un pays qui est totalement sous l'influence de la Russie. Cela n'est pas probable. La Bosnie veut être indépendante comme la Serbie. Encouragée par les agents du czar, cette province espère devenir le noyau d'un Etat assez considérable, qui, outre la Bosnie, comprendra l'Albanie, l'Herzegovine, le Monténegre et même la Dalmatie, quoique cette dernière province relève de l'Autriche.

Le nouvel Etat comptant trois millions d'habitants serait placé sous la protection russe, et ce serait le czar lui-même qui se chargerait d'obtenir de l'Autriche la cession de la Dalmatie. Le cabinet de Vienne s'acquitterait ainsi de la dette qu'il a contractée en demandant l'intervention russe. On sait ce que le protectorat russe signifie. La possession des Bouches du Cattaro serait plus précieuse pour le czar que celle des bouches du Danube, car, maître de l'Adriatique, il pourrait lancer une flotte sur la Méditerranée, sans avoir besoin de forcer le passage des Dardanelles.

Que l'Autriche y consente ou non, la Dalmatie lui échappera inévitablement. Qu'a-t-elle fait pour s'attacher cette province qui lui fournit ses meilleurs marins? Rien. Après avoir joui d'une certaine prospérité sous la domination courte, mais brillante, de Napoléon, la Dalmatie, devenue Autrichienne, est retombée dans son ancienne barbarie. Les Montagnards ou Morlakes vivent à l'état de clans, comme les Ecossais du moyen-âge, leurs mœurs sont à peu près celles de leurs voisins, les féroces Monténégrins, et ils ne sont pas moins braves que les Bosniakes et les Albanais.

L'insurrection contre l'Autriche a commencé en Dalmatie, dans le clan morlake des Supaniens. Cette peuplade belliqueuse habite les montagnes les plus voisines des bouches du Cattaro. C'est parmi elle que la propagande russe, organisée par le Wladika de Montenegro, s'est faite avec le plus de succès. Les Supaniens appartiennent à l'Eglise grecque. Ils refusent l'impôt et repoussent la constitution autrichienne. Une première expédition a eu lieu contre eux, composée de deux bataillons d'infanterie et d'un escadron de cavalerie, détachés de la garnison de Raguse. Ces troupes ont été battues par les insurgés, qui sont restés maîtres de six canons. Après ce succès, des renforts sont arrivés aux Supaniens de tous les clans voisins. On vient de diriger contre eux une seconde expédition, composée de 7 000 hommes, qui ont dû s'embarquer en toute hâte sur une mer orageuse. Le colonel Mamula, qui commande ces troupes, passe pour un chef inhabile, et on le regarde comme battu d'avance.

Aux délégués civils et militaires qui engagent les insurgés morlakes à se soumettre, ceux-ci répondent: « Quand notre empereur nous a demandé notre sang, nous le lui avons donné; mais qu'il cesse de vouloir nous prendre notre argent; il n'en a pas besoin, et d'ailleurs nous n'en avons pas. Il ne nous reste que de la poudre et du plomb. »

A la nouvelle de l'arrivée des impériaux, les montagnards alliés des Morlakes ont sommé leur wladika d'envoyer des secours à leurs amis menacés. On sait que le wladika de Montenegro est une espèce de pape au petit pied, exerçant à la fois le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Ce singulier chef a l'ambition de devenir le souverain de la nouvelle principauté slave, qui serait organisée sous les auspices de la Russie. Dévoué au czar, il n'agit que d'après ses ordres, et toujours avec l'astuce byzantine. Sa prudence lui conseillait de ne pas se mettre en hostilité ouverte avec l'Autriche, alliée de son puissant patron. Il paraît qu'en le voyant hésiter, ses sujets, mutinés, ont voulu attenter à ses jours, et qu'une mine aurait été découverte dans son palais. Il s'est sauvé à Trieste.

On s'attendait à voir la pacification de la Dalmatie confiée au gouverneur de ce pays, le ban Jellachich; mais le héros croate a trouvé sa Capoue à Vienne. Ses appointements de 20,000 florins (50,000 fr.) sont loin de suffire aux fêtes dans le genre oriental qu'il donne à ses collègues, les bourreaux de la Hongrie et de l'Italie; car il ne faut pas moins de 150 francs par jour pour dîner avec ses seuls aides-de-camp. C'est le czar qui paie les orgies du guerrier épicurien, à la condition qu'il renoncera pour toujours à ses rêves slavistes.

Le beau rôle, si honteusement abandonné par Jellachich, semble devoir être pris par Stratomirowich. Ce jeune Serbe, à peine âgé de vingt-trois ans, n'était que lieutenant lorsque ses compatriotes, soulevés contre la Hongrie, l'élevèrent au rang de général. L'Autriche, craignant de le voir faire la paix avec les Madgyars, le gagna par de belles promesses et en lui conférant le grade de lieutenant-colonel de hussards, en attendant qu'il fût confirmé dans celui de général, qu'il devait à l'acclamation des Serbes. Mais après la guerre, Stratomirowich fut mis de côté comme un instrument inutile. Les vingt escadrons de hussards qu'il commandait furent dissous, et lui-même mis en non-activité. Il revint alors en Serbie, jurant de se venger d'une cour ingrate. Il trouva les Serbes furieux contre leur vice-voïwode allemand Mayerhofer et contre les bureaucrates autrichiens, jetés comme autant de sangsues sur leur pauvre pays.

Stratomirowich n'a pas hésité à se mettre à la tête des mécontents; il a choisi pour ses lieutenants deux patriotes éprouvés, Joanowich et le héros du camp de Saint-Thomas, et Damianich, frère de l'illustre général madgyar pendu à Arad. L'Autriche fera tous ses efforts pour donner au soulèvement des Serbes une solution pacifique; mais les Slaves ont été trop souvent trompés, pour ne pas dédaigner toute espèce de conciliation. Ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on a pu empêcher jusqu'ici une mêlée sanglante à laquelle il faut s'attendre d'un moment à l'autre.

La Serbie est rattachée à l'ouest à la Dalmatie par le cordon militaire qui la relie également à l'est au pays des Secklers. Les colons militaires qui, sous le nom de *frontiériens*, gardent ce cordon, sont disposés à se joindre à un mouvement qui s'étendrait de l'Adriatique jusqu'aux montagnes de la Transylvanie. L'exaspération de ces braves soldats est si grande, qu'ils ont expulsé de plusieurs forteresses les garnisons impériales.

Quant aux Secklers, l'Autriche n'a pas d'ennemis plus acharnés que ces indomptables descendants des Huns. Leurs armes sont enterrées au milieu des forêts. Ils les retrouveront au printemps, au retour de Bem, devenu, comme l'on sait, leur héros national. A la nouvelle que le général était empoisonné par les Turcs, les Secklers ont souri avec incrédulité. « Est-ce qu'un homme comme Bem peut mourir, disaient-ils. A Pulsky nous avons vu un boulet de trois lui traverser le corps, et il est resté debout; à Salzbourg, il s'est précipité au milieu d'un incendie pour sauver nos munitions de guerre, et les flammes léchèrent ses vêtements, mais ne le mordirent pas. »

C'est une croyance populaire, répandue non seulement chez les Secklers, mais aussi chez les Madgyars, et même parmi beaucoup d'Allemands de la Hongrie, que Bem doit bientôt reparaître devant Pesth, à la tête d'une nombreuse armée turque, et l'on espère que les Slaves s'uniront alors à leurs anciens adversaires pour saluer dans le chef polonais le dictateur de la future confédération danubienne.

Il est certain que les chances offertes par l'insurrection slave sont on ne peut plus favorables au succès d'une nouvelle révolution. Pour résister aux masses soulevées contre elle, l'Autriche ne pourra plus compter ni sur la Russie ni sur l'Allemagne. De ses 500 000 soldats, près de 100 000 encombrent les hôpitaux, où ils meurent sous le coup d'une épidémie terrible, dont ils ont puisé le germe dans les marais de la Hongrie et les lagunes de Venise. On remplit les vides faits dans l'armée avec les anciens honweds hongrois, dont 30 000 viennent d'être ainsi incorporés dans les régiments autrichiens. Et c'est sur de pareils soldats, qui ont au cœur la haine des Habsbourg, et qui traversent l'Autriche au cri de: *Vive Bem et Kossuth!* que l'on compte, à Schœnbrunn, pour soutenir la monarchie agonisante!

Que l'Autriche, exécrée de tous les peuples, n'appelle-t-elle aussi à son secours, les fusillés de Pesth et les pendus d'Arad!

EXTÉRIEUR.

Les *Débats* et le *Constitutionnel* publient ce matin diverses pièces officielles relatives au différend de l'Angleterre avec la Grèce, qui leur ont été communiquées par le gouvernement grec.

Si William Parker ne s'est pas borné à interdire aux bâtiments de l'Etat grec de prendre la mer, et à capturer un steamer qui avait essayé de sortir du port, il a fait la même défense aux navires du commerce, se réservant seulement d'accorder, quand il le jugerait convenable, des permissions aux patrons qui auraient besoin d'entrer dans le Pirée ou d'en sortir.

Le chargé d'affaires de France et celui de Russie ont solennellement protesté contre la conduite de l'amiral anglais. La lettre du consul français, M. Thouvenel, est très énergique, et la chambre, à qui elle a été communiquée, l'a saluée du cri de Vive la France! M. Thouvenel déclare dans cette note que si l'amiral anglais ne s'arrête pas dans les mesures coërcitives qu'il a prises, il appellera la flotte française mouillée à Vourla. Mais l'amiral anglais a répondu qu'il ne pouvait faire aucun droit à cette réclamation, et quand un navire de commerce grec a voulu sortir du Pirée pour aller chercher la flotte française, il s'y est opposé.

Les réclamations du gouvernement anglais portent sur des points fort contestables. Des commissions avaient été spontanément nommées par le gouvernement grec pour les examiner. De plus l'Angleterre réclame un intérêt de 12 p. 0/0, ce qui est passablement usuraire.

Ministres et chambres ont protesté contre cette conduite de l'Angleterre. La chambre des députés voulait même se déclarer en permanence, elle n'a consenti à se séparer que sur la promesse qui lui a été faite par le ministre des affaires étrangères M. Londos, qu'elle serait informée de tout ce qui se ferait. Le parti russe se grossit au milieu de l'irritation et de la stupeur que ces actes ont soulevées.

Il paraîtrait cependant, d'après une correspondance postérieure, que le gouvernement grec se serait décidé à n'opposer aucune résistance à l'Angleterre.

On assure, ajoutent les *Débats*, que le gouvernement a reçu la nouvelle que l'Angleterre accepte la médiation de la France.

Le *Constitutionnel* dit, de son côté, que les nouvelles de Londres sont de nature à faire espérer que le différend grec pourra se terminer par des voies amiables.

L'*Ami de la Religion* annonce que le P. Roothan, général des jésuites, a été accueilli par le pape avec une bienveillance et une affection toute particulières, et lui a demandé 6 ou 7 jésuites français pour les envoyer auprès des soldats en garnison à Rome. Le P. Roothan s'est empressé de désigner les révérends pères, et ils ont reçu l'ordre de se rendre auprès de l'armée française.

Une lettre de Portici, publiée par un journal allemand, dit que les Etats romains viennent d'être divisés en quatre légations qui, aussitôt que Pie IX sera rentré à Rome, seraient gouvernées par quatre cardinaux.

Dans la séance de la Chambre des députés sardes du 31 janvier, M. Mellana a interpellé le ministère sur un certain fait qui s'est passé à Genève, en vue, a-t-il dit, de lui fournir l'occasion de se justifier. Il s'agissait évidemment de l'individu qui a été arrêté à Genève comme soupçonné de vouloir assassiner Mazzini.

La *Concordia* constate que les ministres ont gardé le silence.

Il s'est élevé, dans la séance du 6, à la chambre des communes, une discussion assez animée au sujet des troubles dont l'île de Ceylan, dans l'Inde, a été le théâtre. Un amendement de M. Disraéli, amendement hostile au ministère et tendant à demander une enquête sur ces troubles, a été repoussé à une majorité de 72 voix.

La *Gazette de Cologne* contient de curieux documents sur les douceurs du régime disciplinaire de l'Autriche. Nous le reproduisons:

« La peine du bâton et des verges forme seule à peu près cet excellent esprit d'ordre et de discipline qui, dit-on, fait la gloire des armées impériales et royales. Depuis des siècles, la schlague règne dans l'armée autrichienne, et cela avec un arbitraire révoltant. Tout inférieur doit trembler devant un supérieur.

» On compte dans toute l'armée, dit la *Gazette de Cologne*, 100 coups de bâton distribués par jour, et 10 000 coups de verges par semaine. Sont soumis au bâton tous les grades inférieurs à celui de sergent-major, ce dernier compris: un caporal peut en faire

---

partie avec lui; mais je te jure, par la tête du prophète, que nous sommes directement venus vers toi, et que personne ne pourra dire qu'il nous a rencontrés hor du chemin direct.

LE CHEF DU BUREAU ARABE

Je te crois; il t'a accompagné jusqu'ici; il est donc là?

LA PLAIGNANTE.

Oui, certes, il est là: mais comme de juste, il n'a pas osé se présenter avec moi.

(Des ordres sont donnés aussitôt, pour l'introduction d'Oulid el Galb, qui ne se fait pas attendre longtemps. C'est, en effet, un beau cavalier, à la mine douce et énergique à la fois. Costume complet et propre de l'homme de cheval. On conçoit sans peine, en le voyant, la préférence que la plaignante lui accorde sur l'infirme Belasenan. Son attitude témoigne d'un certain embarras, qui ne paraît pas venir d'une timidité naturelle, mais seulement d'une crainte que son désir ne soit pas satisfait.

LA PLAIGNANTE (au cavalier).

Va, sois sans crainte. J'ai tout dit à l'agha; il sait tout.

LE CAVALIER (visiblement plus à l'aise).

Gloire à Dieu! Tu as bien fait de tout dire, car pour moi j'aurais eu de la peine à m'en tirer.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyons! avec vous il n'y a pas de longueurs à craindre. (Au cavalier.) Tu veux épouser cette femme!

(Le cavalier pousse le oui le plus accentué qui ait jamais été entendu en pareille occurrence.)

(A la femme.) Et toi, veux-tu prendre cet homme pour époux?

(Ourida lance un autre oui, non pas plus accentué, mais, sans contredit, plus aigu que le premier.)

D'après votre consentement mutuel, au nom de Dieu, qui vous a inspiré votre amour, je vous unis, moi. (Au kadi.) Dresse immédiatement l'acte de mariage.

LE KADI (un peu décontenancé).

Mais, Sidi, Sidi Krelil au chapitre de l'union des sexes...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je sais très bien ce que dit Sidi Krelil, mon ami; il veut que je rende la fille à son père, et qu'elle épouse, malgré sa douleur et ses protestations, un vieillard qu'elle déteste, et qui pourrait être par l'âge son grand-père. Mais alors sais-tu ce qu'il arriverait si j'étais assez insensé pour lui obéir? de deux choses l'une: ou le vieux Belasenan assassinerait cette pauvre fille, ou bien celle-ci se sauverait avec l'homme qu'elle aime, et produirait ainsi un grand scandale. Cela n'est-il pas évident à tous? (Ici un léger murmure d'assentiment s'élève dans l'assemblée, et parvient à percer la couche épaisse des préjugés qui l'enveloppent.) Or donc, puisqu'en suivant la loi que tu veux invoquer, je produis un mal ou un crime, et qu'en violant ses prescriptions, je n'obtiens que du bien, ne vaut-il pas mieux agir dans ce dernier sens?

LE KADI, (évidemment embarrassé par ce raisonnement un peu nouveau pour lui).

Mais, Sidi, il est pourtant écrit dans les Commentaires de Sidi le Khhal, que...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ton Sidi le Khhal n'en dit certainement pas plus que Sidi Krelil. Ceux qui font les lois et les commentent ne peuvent dire qu'une chose: c'est qu'il faut leur obéir. Mais retiens bien ceci, et vous tous, écoutez: quand une loi n'est pas d'accord avec le cœur humain, elle est constamment violée, quels que soient les supplices dont elle s'arme pour assurer son empire. Votre loi punit des peines les plus sévères l'homme et la femme qui ont des relations en dehors du mariage. Eh bien! soyez sincères ici: est-ce que cette loi n'est pas tous les jours violée par vous? Vos mœurs, vos chansons, vos poëtes, ne sont-ils pas d'ailleurs là pour en témoigner, dans le cas où vous voudriez le nier? Mais pourquoi cette loi est-elle aussi fréquemment violée par vous? Parce qu'elle est en opposition flagrante avec le cœur humain, qui, malgré lui, va à ce qu'il aime. Il fallait que de la loi ou du cœur humain l'un des deux cédât, et c'est la loi qui a cédé, pourquoi encore? Parce que la loi est œuvre des hommes, et le cœur humain œuvre de Dieu. Mais j'ai bien peur que vous ne compreniez pas ce raisonnement.

LES CHEFS EN CHOEUR.

(Dont les neuf dixièmes ont cru entendre un discours chinois.) Quelles paroles admirables, c'est l'esprit de Dieu qui a parlé par ta bouche.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au kadi).

Eh bien! ta conscience te permet-elle maintenant de rédiger l'acte en question?

LE KADI (dans un élan de sens commun comme il lui en prend quelquefois).

Par la justice de Dieu! de tout mon cœur; il ne peut y avoir que du bien à le faire.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voyez-vous bien, vous tous qui m'écoutez, j'aimerais mieux voir les Arabes pratiquer moins le mensonge, le vol, l'assassinat, et épouser plus souvent des femmes qu'ils aimassent.

LES CHEFS (en chœur se prenant) d'un rire charmant, devant lequel la dernière couche de préjugés semble s'évanouir).

Sidi Boukrari voilà qui est parler.

BEN SAFI.

Eh! certainement, tu fais bien de marier cette pauvre fille. Je connais son père, moi, c'est un vieux cuistre, qui, pour un douro, aurait vendu la peau de son enfant.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je n'ai jamais eu le moindre doute à cet égard. (Au kadi.) Voyons cet acte! Tu n'as pas besoin de mentionner une dot pour le père, car, s'il vient la réclamer, tu lui diras que les coups distribués à sa fille lui en tiennent compte.

(Le kadi se met aussitôt à rédiger le bienheureux acte, avec les formes, la gravité, l'importance et les besicles accoutumées. Le précieux papier est ensuite présenté aux nouveaux époux par le chef du bureau arabe lui-même, et ceux-ci, dans leur empressement à le saisir, risquent un instant de le mettre en pièces. Des gloire à Dieu! des cris de joie, des bénédictions sans nombre, jaillissent de leurs bouches. Ils partent enfin, après s'être trompés deux ou trois fois d'issues et dans le délire de la joie la plus vive. L'assemblée, impressionnée malgré elle par cette scène touchante, où deux sentiments vrais se sont montrés dans tout le charme de leur sincérité, paraît décidément satisfaite de la violation de la loi, dont elle vient d'être témoin.)

(*La suite à demain.*)

CH. RICHARD.

distribuer 3, un sergent-major 4, un lieutenant 7, un capitaine 25, un commandant 40, un colonel 50. Pour en distribuer 100, il faut un jugement martial.

» Les jeunes gens au-dessous de 18 ans et les femmes (dans les pays soumis aux lois militaires) peuvent recevoir jusqu'à 60 coups de verges. Après 100 coups de bâton, que l'on reçoit étendu sur un banc, on meurt ordinairement. Quant aux coups de verges, on en ordonne jusqu'à 10 tournées entre 300 hommes qui changent de verges deux fois. Qu'on ajoute à ces punitions immorales, dégradantes, la dénonciation organisée et récompensée soit par des emplois, soit par de l'argent, et l'on comprendra cet *excellent esprit* qui anime l'armée autrichienne. »

On lit dans le *Mercure de Souabe* :

« La nouvelle qu'un détachement considérable d'artillerie a succombé au froid entre Parendorf et Nichelsdorf se confirme. Quelques artilleurs seulement ont pu se sauver sur des traîneaux. Tous les autres ont été ensevelis sous la neige. Quarante paysans des environs ont succombé également.

» Un artilleur, qui eût pu se sauver, n'a pas voulu se séparer de son compagnon plus fatigué. Il le prit sur son dos, et l'emporta ainsi jusqu'à ce que les forces lui manquèrent complètement. Tous les deux moururent en même temps. »

Il est question en Belgique de la suppression des octrois communaux. Voici en quels termes le ministre des finances s'est exprimé à ce sujet dans la discussion d'une proposition relative à l'élévation des droits sur les produits de l'agriculture étrangère :

» J'ai à cœur, a-t-il dit, de réconcilier une certaine partie des habitants des campagnes avec le régime libéral, et de lui montrer que le commerce est loin de nuire aux intérêts agricoles. Ce qui peut nuire à la prospérité des campagnes, c'est l'octroi des grandes villes. « Le gouvernement désire la suppression des octrois, pour rétablir l'harmonie, mais » sans porter atteinte aux besoins financiers des » grandes villes. »

M. Olozaga a écrit de Madrid que le gouvernement espagnol avait résolu de réunir une armée d'observation sur les frontières du Portugal, sous le commandement du général Infante ; cette mesure serait motivée par les communications faites par l'ambassadeur portugais en Angleterre, sur les mouvements de don Miguel, qui a disparu de Londres à la suite d'une partie de chasse. Déjà le peuple commence à discuter les chances probables d'une dissidence entre l'Angleterre et l'Espagne sur les affaires du Portugal. Les Cabralistes recherchent l'appui de l'Espagne ; l'opposition chartiste et septembriste compte sur l'Angleterre, et regarde comme significative la réunion de l'escadre anglaise dans le Tage.

On s'attend à une prochaine dissolution des cortès.

Le roi de Danemark a ouvert le 26 janvier la diète danoise. Son discours ne se composait que d'un petit nombre de paragraphes. La phrase concernant le Schleswig-Holstein disait : La guerre n'est pas encore terminée. Il n'y a eu qu'un armistice ; mais j'espère que les négociations engagées conduiront au but désiré, pourvu que mes sujets égarés ne trouvent pas un appui auprès d'une plus grande puissance. Le roi a donné également l'assurance que le pays pouvait encore supporter les charges extraordinaires que les circonstances lui imposent.

Le *citoyen* Escousse, gérant de l'*association des garçons marchands de vins*, rue Jean-Robert, a adressé une lettre à la *République* pour se plaindre des arrestations qui ont eu lieu. Nous remarquons les passages suivants dans cette lettre :

Hier, comme toujours, nos établissements étaient fréquentés par des consommateurs des deux sexes, tous amis de la République, mais tous aussi paisibles que d'usage, lorsque vers les sept heures du soir, une de nos succursales, celle de la rue de Poitou, 36, fut envahie par une nuée de sergents de ville : ils pénétrèrent dans l'établissement, firent une perquisition minutieuse qui ne produisit aucun résultat.

Mais les agents de M. Carlier ne se bornèrent pas là. Ces ardens défenseurs de l'ordre renversèrent les tables et les tabourets, brisèrent les verres et les bouteilles, lacérèrent les adresses des associations qui étaient apposées aux parois de l'établissement ; le portrait de la *République défiant les rois* et celui de la *République faisant le tour du monde* subirent le même sort ; le portrait de Ledru-Rollin et celui de Blanqui, ainsi que celui de Thurmel, ne furent pas plus épargnés que les premiers.

Mais ce qu'il y a de pire, le portrait du Christ, leur maître à eux, puisqu'il est leur Dieu, fut également lacéré et foulé aux pieds, et pour combler la mesure de leurs exploits, ils enlevèrent le tronc avec ce qu'il contenait, destiné à venir en aide aux familles des détenus politiques, arrêtant tous les citoyens, ainsi que l'un de nos associés.

Voilà les actes des modérés enragés.

Assemblée nationale.

Séance du 7 février. — Présidence de M. Dupin.

A une heure et demie la séance est ouverte.

M. Richardet. Je viens protester contre des paroles prononcées à la séance d'hier.

M. le Président. Je vous engage à ne pas saisir l'Assemblée de cet incident. Hier, pendant que vous occupiez la tribune, il s'est produit une interruption dépassant les bornes d'une simple convenance, mais je ne l'ai pas entendue ; si je l'avais entendue, j'aurais immédiatement rappelé à l'ordre son auteur, et je vous aurais donné satisfaction, ainsi qu'à l'Assemblée, devant laquelle on ne devrait jamais prononcer de telles paroles. (Mouvements divers.)

M. Richardet. Je remercie M. le président de ce qu'il a bien voulu dire ; mais mon devoir était de protester, et je viens le faire pour l'honneur de l'Assemblée et du peuple que nous représentons.

M. le Président. Je le répète, je n'ai rien entendu. Au milieu de l'explosion des interruptions, les paroles ne sont pas toujours distinctes.

M. Richardet. Cela ne dispense pas M. de Laborde de venir expliquer ses paroles à la tribune. (Non ! non !)

A droite. Si M. Léo de Laborde était présent, il vous répondrait. (Bruit.)

M. Mathieu (de la Drôme). On ne demande pas à la tribune des explications semblables. (Mouvements divers.)

M. le Président. Pour mon compte, je blâme l'expression et son auteur.

L'incident n'a pas d'autre suite. Le procès-verbal est adopté.

M. d'Adelsward dépose une pétition des membres du consistoire protestant de Metz, qui demandent la liberté de l'enseignement pour tout le monde.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'instruction publique.

M. l'abbé Cazalès a la parole pour développer son amendement sur l'article 1er.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Le conseil supérieur de l'instruction publique est composé comme il suit : le ministre, président ; quatre membres de l'Assemblée nationale, élus par leurs collègues ;

» Quatre conseillers d'Etat élus par leurs collègues ;

» Quatre membres de la cour de cassation ; quatre membres de l'Institut élus en assemblée générale ; quatre membres de l'enseignement libre, etc. »

M. l'abbé Cazalès. L'amendement que j'ai l'honneur de vous proposer a surtout pour but de modifier la composition du conseil supérieur de l'instruction publique. D'abord il retranche les quatre archevêques ou évêques. Je supprime également les ministres des cultes non catholiques, et je demande l'entrée dans le conseil supérieur de quatre membres de l'Assemblée législative, nommés en séance publique.

Je comprends que pour des questions spéciales de la politique on ait des idées de fusion ; mais la loi qui se discute est-elle de cette nature ? Il s'agit d'une loi organique. Il s'agit ici de la vérité de la justice ; alors il n'est plus possible de se soumettre aux exigences de je ne sais quelle tactique parlementaire. (Mouvement. M. Thiers dit quelques mots que nous n'entendons pas.)

Je ne veux pas rentrer dans la discussion générale ; mais on me permettra bien de me dire que dans la loi on a fait une trop petite part à la liberté.

C'est la conviction qui en résulte pour moi, surtout après le discours à la fois si habile et si sincère de M. Thiers.

Cependant je me déciderai à voter le projet, sans la position qui est faite au clergé parmi les autorités proposées à l'enseignement public.

On a présenté ce projet de loi comme une sorte de concordat. Mais qu'est-ce qu'un concordat ? C'est un acte conclu entre deux parties. Or, ici, où sont les deux parties contractantes ? Je vois bien l'Etat ; mais où est l'Eglise ? S'est on adressé aux chefs naturels de l'Eglise, et spécialement à son chef supérieur ?

M. Thiers. Allons donc ! allons donc ! (Agitation.)

M. de Cazalès. M. l'évêque de Langres vous l'a déclaré lui-même, il a repoussé la solidarité de la religion dans le projet de loi : c'est la politique seule qui l'a présenté. Sur cette question le clergé de France est profondément divisé. Le langage de la presse religieuse de Paris et des départements a témoigné quelles inquiétudes étaient dues à ce sujet.

Je rends pleinement hommage aux intentions des auteurs du projet de loi ; mais ce dont je suis convaincu, c'est que leur projet ne peut produire rien d'heureux, ni pour la religion, ni pour l'Etat. (Mouvement prolongé.)

En effet, vous placez le clergé dans une position aussi fausse qu'inefficace. Etes-vous d'abord certain que vous aurez pour vous l'unanimité du corps ecclésiastique ? Ensuite, par la position même du conseil supérieur, n'y a-t-il pas un danger permanent de désunion ? Je vois bien dans votre projet ce que la religion pourra y perdre, mais je ne vois pas aussi clairement ce qu'elle pourra y gagner.

Liberté des cultes et orthodoxie de l'enseignement religieux, tels sont les attributions et les soins que vous confiez aux évêques dans le conseil supérieur.

Quant à la liberté des cultes, elle consiste à laisser les enfants qui appartiennent à différentes communions, suivre la direction religieuse des ministres de leurs cultes respectifs. Mais cette liberté-là existe ! Qu'avez-vous besoin de la sauvegarder ?

Pour ce qui est de l'enseignement de l'orthodoxie, de l'enseignement religieux proprement dit, c'est là une attribution qui appartient, dans les écoles primaires, au curé de la commune, et dans les colléges aux aumôniers qui doivent obtenir l'agrément préalable de l'évêque diocésain, et qui doivent refuser aussitôt leur ministère, s'ils s'aperçoivent qu'on fasse d'un autre côté aux enfants une exposition erronée des dogmes religieux. Toutes ces précautions sont prises actuellement, toutes ces garanties sont données aujourd'hui. La dissidence qu'on ne peut rencontrer dans les membres du conseil supérieur n'est donc pas là. La difficulté est donc ailleurs. Si la commission et les orateurs l'ont dissimulée, c'est que peut-être ils ne savaient comment la résoudre.

Il y a des matières appelées mixtes qui tiennent à la fois au domaine purement humain et au domaine religieux. J'ai nommé par cela même la philosophie et l'histoire. Admettez-vous que dans le conseil les évêques seront les arbitres supérieurs de cet enseignement. Si les ministres des autres cultes demandent à exercer les mêmes droits, alors les catholiques protesteront d'un côté, les protestants de l'autre, les israélites à l'encontre des deux, et le rationaliste contre tous.

Les catholiques seront la majorité, ou bien on arrivera à ce point que prévoyait M. l'évêque de Langres, à un point où il faudra que le clergé retire son concours devant une position inacceptable ; et ainsi, au lieu d'arriver à une conciliation, on n'aura fait que ranimer une guerre d'autant plus vive, qu'on aura eu d'abord plus de négociations, qu'on aura fondé plus d'espérances pour la paix. (Très bien ! très bien !)

A gauche. Il n'y a rien à répondre à cela.

M. Cazalès. Sont-ce là des craintes chimériques ? N'avez-vous pas vu dans le cours de la délibération même quelle anarchie existait dans les cœurs contre ce qu'on appelle le parti clérical ? N'y a-t-il pas là un danger évident de réveiller des haines religieuses qui ont éclaté dans presque toutes nos révolutions ?

Croyez-moi, messieurs, laissez les évêques à leurs fonctions sacrées, et ôtez ainsi tout prétexte à des périls nouveaux, quand nous avons bien assez de ceux qui nous menacent de tous côtés.

Il y eut aussi une époque où l'on voulut faire entrer le clergé dans l'enseignement officiel. Sous la restauration, on fit aussi un appel au clergé. Un évêque, aussi éminent par ses vertus qu'illustre par ses talents, devint ministre de l'instruction publique. On doit même reconnaître que, sans arriver à une fusion complète, l'élément laïque et l'élément ecclésiastique vécurent d'abord en assez bonne intelligence. Cependant l'éducation du collége n'y gagna pas grand'chose ; et je ne sache pas que la génération instruite alors ait beaucoup mieux valu que celles qui avaient été élevées dans la période antérieure ou qui le furent dans la période suivante. (Mouvement.)

Bientôt même la guerre éclata ; car le clergé ne saurait impunément, pas plus que toute autre corporation, toucher à la sphère politique. On l'accusa de marcher à l'envahissement des fonctions universitaires. Aujourd'hui, si vous donnez une part du gouvernement au clergé, ne craignez-vous pas que les vieilles haines se rallument, et que la coalition que vous demandez ne produise les mêmes fruits que l'ancienne coalition officielle, qui n'eut lieu qu'au détriment même du trône et de l'autel, et qui, je ne crains pas de le dire, ne contribua pas peu à précipiter le mouvement qui devait aboutir à la révolution de juillet. (Agitation.)

Je regrette de me trouver ici en contradiction avec les personnes qui, d'ordinaire, voient mon vote joint aux leurs ; mais j'obéis ici à un sentiment profond, et il faut que je croie remplir un devoir rigoureux, pour que j'agisse comme je le fais ; car il y a toujours plus de courage à dire la vérité à ses amis qu'à ses adversaires. (Très bien !)

L'orateur soutient ensuite qu'il y a parité dans les situations et que ce qui était mauvais sous la restauration n'est pas meilleur aujourd'hui. Si le clergé entre dans l'Université, on accusera le clergé d'avoir prêché la liberté quand il n'avait pas sa part, et de se taire quand cette part lui est faite dans le monopole. (Agitation.)

Messieurs, la liberté d'enseignement de toutes les libertés est celle qui me paraît le moins dangereuse, parce que pour la tenir dans de justes limites, il y a un intermédiaire, l'amour paternel, le plus vigilant des modérateurs.

En Belgique, en Angleterre, en Allemagne, il n'y a pas d'autre surveillance, et l'on ne se plaint pas que je sache.

Messieurs, l'Eglise ne reste ni neutre ni indifférente dans les luttes sociales ; mais depuis dix-huit siècles elle descend dans ces grands combats avec ses armes ; si elle s'y présentait comme auxiliaire, si elle ne parlait plus qu'au nom de l'Etat, elle perdrait ce qui fait sa force ; elle ferait nombre, elle ne serait plus qu'un instrument, instrument dangereux pour la main qui s'en sert. (Sensation.)

Voyez quel est son mode d'action : elle n'a point, comme l'Etat, les moyens de répression matérielle. Elle adresse au socialisme, par exemple, d'autres arguments, car elle s'efforce surtout de détruire ou du moins de désarmer les passions qui font son danger (sensation) ; elle ne répond au tableau des douleurs et des misères de l'homme qu'en tournant son cœur vers le ciel.

Mais pour que l'Eglise trouve le chemin des cœurs, il faut qu'elle parle au nom de Dieu et de l'éternité ; car elle ne peut parler au nom même de la société ; car ce sont là des intérêts temporels et politiques. (Exclamations. — Interruption.)

Tout ce que la religion peut dire se trouve dans les paroles du Christ : « Cherchez le royaume de Dieu et de la justice ; tout bonheur vous sera donné par surcroît. » (Mouvement.)

Messieurs, pour que la religion fasse le bien que vous attendez d'elle, donnez-lui la seule chose qu'elle demande, donnez-lui la liberté ; voilà ce qu'il lui faut ; elle ne veut ni des chaînes ni des faveurs.

C'est ainsi que sa parole sera écoutée, c'est ainsi qu'elle pourra préparer cette grande réconciliation de tous les partis, que nous appelons tous, et sans laquelle nous continuerons cette voie douloureuse qui va d'une révolution à une autre révolution. Vous me pardonnerez cette digression, messieurs. (Approbation à gauche.) J'ai parlé plus en prêtre qu'en représentant, parce que j'ai cru que c'était au cœur du prêtre qu'on s'adressait. Je vous soumets avec confiance mon amendement ; si vous l'adoptez, vous rendrez à la société et à l'Eglise un des services les plus signalés qu'elle puisse attendre de vous. (Sensation. — Très bien !)

M. Vatimesnil. J'ai examiné avec une mûre attention l'amendement qui vous est proposé, et je suis convaincu qu'il doit être rejeté.

L'éducation, vous le savez, ne consiste pas seulement dans l'enseignement qu'on reçoit dans les colléges, elle est donnée par le concours de toutes les influences sociales.

Or, la commission a remis à ce qu'il y a de plus pur, de plus élevé dans ces influences, le soin de surveiller ce mode de transmission.

Cet esprit de concorde, de modération que nous invoquons contre ces ferments de discorde qu'on veut jeter parmi les citoyens, à qui le demanderez-vous, sinon à l'influence religieuse ! (Agitation.)

Ah ! je sais bien qu'il y a des hommes qui voudraient établir dans l'esprit de l'enfant une cloison qui tiendrait séparés les enseignements de l'Eglise et les enseignements de l'Université. Vouloir cela, c'est méconnaître l'indivisibilité de l'âme humaine ; vouloir cela, c'est vouloir le chaos, le scepticisme qui fait les mauvais chrétiens et les mauvais citoyens.

L'honorable auteur de l'amendement voit, dans la composition du conseil supérieur, une sorte de concordat entre l'Eglise et l'Etat, et il pense que, pour la conclusion de ce traité, il fallait consulter le Souverain-Pontife. Il y a un concours demandé ; il n'y a pas de traité.

Quoi, si l'on s'adressait par exemple au clergé pour une grande œuvre d'assistance, est ce qu'il faudrait un traité, un concordat ? Mais d'ailleurs rappelez-vous que deux cardinaux et vingt évêques ont donné leur assentiment ou bien une ratification fort acceptable.

Ce qui occupera le plus souvent le conseil, ce sera la direction morale et sociale, et c'est là que le clergé aura caractère pour parler, et c'est alors qu'il parlera, et qu'il sera entendu ! On ajoute : Il faudra donc bannir l'histoire et la philosophie de notre instruction publique ?

Qu'est-ce à dire ? n'enseignait-on pas l'histoire et la philosophie quand le clergé était à la tête de l'éducation ? On oublie que ce que nous avons intérêt à bannir, c'est surtout ce qui s'apprend en dehors de l'enseignement religieux. (Bruit à gauche.)

Oui, je dirai mon avis tout entier, s'il y avait un enseignement qui se tînt en dehors de ces doctrines, il devrait à l'instant même être réformé. (Nouveau mouvement.) Je ne comprends pas, par exemple, qu'un enfant, un jour de la semaine, fût initié à la connaissance des éternelles vérités de la religion, et que tous les autres jours fussent employés à détruire cet enseignement. (Très bien ! à droite.)

Mais le clergé, dit-on, va se compromettre ; il excitera des haines ; et l'on rappelle, à ce sujet, ce qui s'est passé sous la Restauration. Messieurs, si l'on était toujours retenu par la crainte égoïste de se compromettre, on laisserait périr la société. (Sensation à droite.)

Dans l'ancien parlement il y avait des membres du clergé. Etaient-ils compromis par les arrêts qui étaient rendus malgré leur avis ? (Interruption.)

On craint l'esprit de parti, on propose de faire entrer des membres de l'Assemblée nationale dans le conseil supérieur ? Ne craint-on pas qu'ils y portent cet esprit d'hostilité et d'opposition qui éclate quand nous nous trouvons en présence ? (Agitation.)

Pour moi, j'ai vu avec plaisir deux éléments du conseil, la magistrature et l'Institut, étrangers par les fonctions et par les travaux à l'esprit de parti. (Dénégations à gauche.)

Je suis arrivé à la fin de mon discours. (Ce n'est pas grand mal ! à gauche. — Explosion de murmures à droite.)

M. le Président. Cette interruption inconvenante a été réprimée par les amis de l'interrupteur eux-mêmes. (Très bien !)

M. d'Olivier soutient l'amendement de M. Cazalès.

M. Parrieu, au nom du gouvernement, déclare ne point donner son assentiment à l'amendement.

M. le Président. On a demandé le scrutin de division pour l'amendement de M. Cazalès. Je mets aux voix le paragraphe de l'article 1er, qui concerne l'introduction dans le conseil supérieur de l'élément religieux. Si l'Assemblée le repousse, elle repoussera l'amendement de M. Cazalès.

Le scrutin, qui se fait au milieu d'une vive agitation, donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	626
Majorité absolue,	314
Billets blancs,	396
Billets bleus,	230

L'Assemblée adopte le paragraphe qui admet dans le conseil supérieur les archevêques et les évêques, en réservant leur nombre.

M. Barthélemy-Saint-Hilaire a proposé cet amendement :

« Quatre ecclésiastiques, qui sont : l'archevêque de Paris, l'archevêque de Rouen, l'évêque de Versailles et le supérieur du grand séminaire de Paris. »

Cet amendement, combattu par M. Beugnot, rapporteur, n'est pas adopté.

On arrive à l'article du projet :

« Art. 1er. Le conseil supérieur de l'instruction publique est composé comme il suit :

» Le ministre, président ;

» Quatre archevêques ou évêques, élus par leurs collègues ;

» Un ministre de l'Eglise réformée, élu par le consistoire ;

» Un ministre de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, élu par le consistoire ;

» Un membre du consistoire central israélite, élu par ses collègues ;

» Trois conseillers d'Etat, élus par leurs collègues ;

» Trois membres de la cour de cassation, élus par leurs collègues ;

» Trois membres de l'Institut, élus en assemblée générale de l'Institut ;

» Huit membres choisis par le président de la République, en conseil des ministres, parmi les anciens membres du conseil de l'Université, les inspecteurs généraux, les recteurs et les professeurs des facultés. Ces huit membres forment une section permanente.

» Trois membres de l'enseignement libre, choisis par le président de la République sur la proposition du ministre de l'instruction publique. »

Ces paragraphes sont successivement adoptés.

Un amendement de M. Chapot et un autre de M. Baze sont rejetés.

» Art. 2. Les membres de la section permanente sont nommés à vie ;

» Ils ne peuvent être révoqués que par le président de la République, sur la proposition du ministre de l'instruction publique ;

» Toute révocation est délibérée en conseil des ministres ;

» Les membres de la section permanente reçoivent seuls un traitement. »

L'Assemblée adopte l'art. 2, après avoir rejeté un amendement de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

« Art. 3. Les autres membres du conseil sont nommés pour six ans.

» Ils sont indéfiniment rééligibles. » — Adopté.

« Art. 4. Le conseil supérieur tient au moins quatre sessions par an.

» Le ministre peut le convoquer en session extraordinaire toutes les fois qu'il le jugera convenable. » — Adopté.

M. le Président propose à l'Assemblée de renvoyer la suite de la discussion à lundi, l'Assemblée devant s'occuper demain de la communication du ministre de la justice relative à des condamnations qui ont frappé plusieurs membres de l'Assemblée nationale et qui emportent la déchéance du mandat, et ensuite des interpellations de M. Piscatory sur les affaires de la Grèce. — Adopté.

La séance est levée à six heures.

AVIS AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES DE L'ARMÉE.

Candidats républicains connus jusqu'ici :

Arriège. — Le citoyen Aristide Pilhes, en remplacement de Victor Pilhes.

Haute-Loire. — Francisque Maigne, en remplacement de Jules Maigne.

Loir-et-Cher. — Charles d'Etchegoyen, en remplacement de son ami et coréligionnaire politique Cantagrel.

Loire. — Henri Bernard, en remplacement de Martin-Bernard.

Hautes-Pyrénées. — Dubarry, ancien constituant.

Allier. — Georges Gallan, ancien maire de Dijon, choisi à l'unanimité par les délégués des cantons.

Nièvre. — Charles Gambon, en remplacement de F. Gambon.

FAITS DIVERS.

M. Carlier vient d'adresser aux commissaires de la police de Paris et de la banlieue une circulaire pour les engager à rechercher aux étalages publics les livres, gravures, dessins, statuettes, etc., qui auraient un caractère véritablement licencieux, et à les signaler, afin de provoquer une ordonnance de saisie.

— L'*Estafette* publie la note suivante, qui lui est communiquée par la *Voix du Peuple* :

« Depuis ce matin notre ami Proudhon est au secret, dans sa chambre. Sa porte est verrouillée. Un gardien veille sur le carré. Un autre, posté dans la rue, a ordre d'empêcher qu'il ne lui soit fait de signaux du dehors.

» Toute communication lui est interdite.

» Sa jeune femme elle-même ne peut pénétrer jusqu'à lui. »

— La longue détention préventive subie par M. Geniller ayant fait perdre sa trace à un grand nombre de ses amis, il nous prie d'annoncer qu'il demeure rue Racine, n° 6

Élection de la Charente. — 328 circonscriptions. 77 933 suffrages. — M. Ney, 55 458 ; M. Babaud-Laribière, 22 475. — Non connues : 19 circonscriptions.

Essai de l'enfer. — Un correspondant du Quesnoy signale à l'*Indépendant de Maubeuge* le fait suivant, dont l'atrocité soulèvera l'indignation de tous les honnêtes gens.

« Un frère de la doctrine chrétienne a imaginé ici une méthode infaillible pour donner à ses jeunes élèves un avant-goût des jouissances de l'enfer. Cette méthode est des plus simples, et pénètre, sinon dans l'esprit, du moins dans les chairs.

» Voici en quoi elle consiste :

» Le poêle de la classe est rougi jusqu'à blanc.

» On n'use plus de la férule envers l'élève à réprimander ; le comité local l'a défendu. Mais on lui fait *embrasser des lèvres la galerie brûlante du poêle*.

» Ou bien, on le force à tenir le revers de la main tout près de ce foyer ardent, *jusqu'au moment où la rôtissure se déclare par le gonflement de l'épiderme*.

» Ou bien, *on lui promène sur la région de l'anus le tisonnier brûlant*.

» Après avoir subi un interrogatoire devant le comité local, le cher frère inventeur de cette méthode de correction a déguerpi aujourd'hui, longtemps avant le lever du soleil, probablement pour se soustraire aux témoignages de gratitude que les parents auraient voulu faire éclater.

» Où est-il allé ? je l'ignore, etc.

» Ces détails, dont nous aurions voulu pouvoir révoquer en doute l'exactitude, sont malheureusement confirmés par le rapport du comité local du Quesnoy. »

Haute-Garonne. — Le maire de Cazères vient de donner sa démission ; la position humiliante, faite

par la réaction aux magistrats municipaux, ne lui a pas permis de garder plus longtemps son écharpe.

Le conseil municipal de Cox a donné sa démission en masse pour témoigner sa sympathie au maire qui avait été suspendu par le préfet.

Destitué pour être *rouge*, le receveur des finances à Villefranche est remplacé par un parent de M. de Villèle !

— L'imprimeur du *Peuple du Midi*, cité en contravention devant la police correctionnelle, a été condamné à mille francs d'amende.

— Un maître de pension, à Muret, vient d'être révoqué de ses fonctions comme étant républicain.

— Un individu qui chantait, dimanche soir, à Toulouse, dans un café voisin des Variétés, a été arrêté pour avoir poussé le cri de : *Vive la République!* La foule indignée a entonné le *Chant du Départ* et accompagné le convoi policier jusqu'à la prison.

TROYES, 1er février. — Voici ce que M. Cœur, évêque de Troyes, aurait écrit à M. de Vaux, préfet de l'Aube : « Je vous *invite* à suspendre *immédiatement* le maire de Nogent, et à provoquer sans délai un décret du président de la République, qui le révoque. Vous me rendrez *compte de ce que vous aurez fait.* » Ces paroles n'ont pas été niées par le journal religieux de Troyes. Ainsi, voilà qui est reconnu avéré, c'est M. l'évêque qui administre, qui aujourd'hui fait suspendre un maire, demain fera suspendre un instituteur. M. le préfet est invité à lui *rendre des comptes*, et probablement si ces comptes ne sont pas satisfaisants, M. le préfet sera réprimandé. (*Propagateur de l'Aube.*)

NORD. — Les feuilles réactionnaires du Nord publient *in extenso* le mandement de Son Eminence Monseigneur le cardinal-archevêque de Cambrai, pour le saint temps du Carême.

Cela se conçoit. La lettre pastorale de monseigneur roule, pendant trente et quelques chapitres, sur l'éducation domestique, et déclare que la cause de tous nos maux, c'est l'esprit de liberté et d'égalité qui s'est introduit jusque dans la famille. « Sous l'influence pernicieuse des idées nouvelles, dit-il, le père *fraternise* avec son fils. » Hélas ! monseigneur, il est donc bien vrai que l'Esprit de Dieu s'est retiré de son Eglise ! Pas un mot, dans votre lettre, qui ne soit en opposition formelle avec la doctrine évangélique. Comment accorder, Monseigneur, vos doctrines sur le retour à l'autorité paternelle absolue, au despotisme patriarcal, avec cette parole de Jésus-Christ : « Le fils abandonnera son père, la fille quittera sa mère, pour me suivre. » Mais à quoi bon vous dire ces choses? N'avez-vous pas défendu au peuple la lecture de l'Evangile?...

PAS-DE-CALAIS. — Les journaux honnêtes d'Amiens prêchent à leur tour la croisade contre les arbres de liberté. Le *Progrès*, à ce propos, rappelle à M. Pichon, maire d'Arras, les paroles qu'il prononça, le 29 mars 1848, lors de la plantation de celui qui existe sur la grande place d'Arras.

« Citoyens, disait M. Pichon, cette cérémonie n'est qu'un acte tout matériel. Dimanche, la garde nationale, la troupe seront convoquées ; le clergé viendra donner sa bénédiction ; tous vos magistrats seront présents, et tous ensemble nous nous *agenouillerons* devant cet arbre, symbole immortel de la liberté. *Nous l'avons planté, nous saurons le défendre.* »

LES INSTITUTEURS. — La lettre suivante est adressée à l'*Echo de l'Ouest* :

Chauvigny, 1er février 1850.

Citoyen rédacteur,

La loi Parrieu ne laissant aux instituteurs aucune alternative entre l'esclavage et la liberté, j'ai dû préférer celle-ci en donnant ma démission d'instituteur communal, position que je ne devais, du reste, qu'à l'impartialité et à la justice de MM. les membres du comité supérieur de Montmorillon, devant lequel j'ai été tant de fois traduit par suite des plus noires machinations et des plus odieuses calomnies, calomnies déjouées par les diverses enquêtes que le comité a faites pour éclairer sa religion. Après avoir épuisé toutes les voies de poursuites, même celle de la police correctionnelle, il n'est resté à mes persécuteurs qu'un seul moyen, celui de me priver de mon traitement fixe et de mon indemnité de logement depuis plus d'une année. J'ai tout souffert avec patience sans me plaindre.

Fort de ma conscience et de l'estime de mes concitoyens dont les sympathies ne m'ont jamais fait défaut, j'ai résisté à toutes ces attaques, et dernièrement encore, lorsque ma démission a été connue, j'ai dû, pour cacher mon émotion, me dérober aux félicitations de ces braves démocrates.

Merci, mille fois, chers et dévoués concitoyens,

CONZAY (Henri),
Instituteur communal démissionnaire, capitaine de la garde nationale, ex-président de la Société philantropique de Chauvigny.

LA GUERRE AUX INSTITUTEURS. — On lit dans le *Progrès* d'Indre-et-Loire :

« A peine reposé de ses six exécutions d'instituteurs dans l'arrondissement de Chinon, M. le préfet a repris sa chasse aux instituteurs dans l'arrondissement de Tours. A l'heure où nous écrivons ces lignes, le comité supérieur est en séance ; divers instituteurs ont été cités par la gendarmerie, et probablement avant que le journal ne soit mis sous presse nous aurons à annoncer quelques nouvelles révocations.

» A voir ces violences de la réaction, on se demande si l'Indre-et-Loire n'a pas été mis, aussi lui, en état de siège, et si M. Sivry n'est pas le général Gemeau ou quelqu'autre proconsul du même genre.

» Il faut avoir lu, comme nous l'avons fait, les divers arrêtés de révocation pour croire à ce qu'ils ont de pitoyable. Presque tous sont motivés à peu près comme il suit : *Considérant que le sieur... instituteur, a propagé des principes hostiles à l'ordre social, etc.*

» On ne saurait se figurer l'étrange procédure suivie par M. de Sivry. Il semble qu'il n'y ait plus au monde d'autre loi que la volonté de M. le préfet d'Indre-et-Loire. Dans l'arrondissement de Tours, il convoque le comité supérieur et révoque David et Léger, sans les avoir ni entendus, ni même appelés. Dans l'arrondissement de Chinon, au contraire, il fait citer par la gendarmerie Finot, Rousse, Gas, Edmond, Villars, Doublet, et il les révoque sur l'avis conforme, dit-il, d'un comité supérieur, ou plutôt d'une commission organisée par lui en dehors de toutes les prescriptions de la loi.

» Du reste, les démentis ne tarderont pas à arriver à M. le préfet et à ceux qui ont eu le triste courage de s'associer à ses actes. Dans les communes de l'arrondissement de Chinon, dont les intituteurs ont été révoqués, il se fait un mouvement incroyable. Maires, curés, conseillers municipaux, tous les habitants de toutes les opinions protestent à l'envi. Nous avons vu un certificat d'un conseil municipal, des plus *honnêtes et modérés*, qui atteste que l'instituteur révoqué a été *calomnié* et crie à l'*infamie des calomniateurs.* »

La *République* publie aussi une lettre de Chartres, dans laquelle sont énumérées un grand nombre de destitutions semblables à celles qui précèdent. M. de Grouchy, préfet d'Eure-et-Loir, vaut bien M. de Sivry.

DÉCOUVERTE D'UN PASSAGE AU NORD-OUEST DE L'AMÉRIQUE. — S'il faut en croire une correspondance datée de Mazatlan le 23 novembre, et adressée au *Courier and Enquirer* de New-Yorck, le fameux passage qui a déjà coûté tant d'exploitations infructueuses, et à la recherche duquel on était tout près de renoncer, serait enfin découvert.

« Nous sommes, dit cette lettre, arrivés ici hier au soir à 8 h. Nous y avons trouvé la frégate anglaise *Amphitrite*, la corvette *Hécate*, le yacht *Royal Thames* et la goëlette *Nancy Dawson*. Ces navires sont arrivés le 19, venant de l'Océan septentrional. *Ils ont trouvé un passage au Nord-Ouest* par 73° de latitude et de 30 1/2 de longitude, et se sont avancés au Nord d'un degré et demi de plus qu'aucun autre bâtiment ne l'avait encore fait ; ils ont découvert un nouveau continent, mais la glace les a tenus à quinze milles de terre. Aucune donnée sur sir John Franklin. »

C'est là une trop grande nouvelle, annoncée en termes trop modestes et trop ambigus, pour être admise sans réserve. Nous attendrons quelque chose de plus officiel pour y donner créance.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

ERRATUM. C'est par suite d'une faute d'impression que le *Corsaire* a été cité dans notre numéro d'hier, au lieu d'un autre journal, à l'appui de cette assertion que près de trois cents personnes avaient été arrêtées.

Nous n'aurions aucune rectification à faire si nous avions mis le nom du *Corsaire* au bas de cette citation contenue aussi dans notre numéro d'hier :

On parle de planter l'arbre de la liberté — les racines en sont déjà depuis longtemps dans tous les cœurs.

29 février 1848.

Opinion peu conciliable avec celle que le même journal exprime ce matin :

Les arbres de la liberté nous ont assez *sciés* lors de leur plantation, il est bien juste qu'on les *scie* à leur tour.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtax. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-[illegible] ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel [illegible] aux Bois, 1.

Bourse du 7 février 1850.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	96 »»	Zinc Vieille Montagne	2800 »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 5 0/0, c. Roth.	»» »»
Quatre 0/0, j. 22 sept..	75 »»	Cinq 0/0 Romain......	85 3/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 15	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 1/8
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 1/2
Bons du Trésor......	4 1/2	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2300 »»	— Empr. 1840.	99 3/4
Rente de la Ville......	»» »»	— Empr. 1842.	99 3/4
Obligat. de la Ville ..	1285 »»	— Banq. 1835..	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1188 75	Emprunt d'Haïti.....	»»» »»
Obligat. de la Seine...	1060 »»	Piémont, 5 0/0 1849...	87 70
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. anc..	970 »»
Quatre-Canaux.......	»»»» »»	— Oblig. nouv.	955 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	75 »»	Lots d'Autriche 1834.	400 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant............	95 70	96 35	96 »»	96 10
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant............	58 »»	58 40	58 15	58 25

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	20 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	»» »/»
3 0/0 —	25 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Der cour
»»» »»	415 »»	Saint-Germain.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
201 25	»»» »»	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
167 50	168 75	Id. rive gauche	»»» »»	»»» »»	»»» »»
810 »»	817 »»	Paris à Orléans......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
570 »»	565 »»	Paris à Rouen........	»»» »»	»»» »»	»»» »»
252 50	251 25	Rouen au Havre......	»»» »»	252 50	»»» »»
210 »»	212 50	Marseille à Avignon..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
115 »»	113 »»	Strasbourg à Bâle ..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
327 50	322 75	Orléans à Vierzon....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
415 »»	415 »»	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
467 50	467 50	Chemin du Nord......	470 »»	470 »»	468 75
»»» »»	110 »»	Montereau à Troyes..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
358 75	360 »»	Paris à Strasbourg...	»»» »»	360 »»	»»» »»
263 »»	265 »»	Tours à Nantes.......	»»» »»	275 »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 8 Février.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons
ITALIENS —
ODEON. — François le Champi. les Gardes.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Un Ami, les Saisons, Pompée, Pas de fumée.
VARIÉTÉS Une Tutelle, Lully, l'Homme blasé.
GYMNASE. — Diviser. la Bossue, Mlle de Liron.
THEATRE MONTANSIER. — Rosette, les Vignes, les Marraines. la Perle, les Tribulations.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Chercheurs d'or, les Mémoires du Pont-Neuf.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'Ile des Bêtises, Blanche et Blanchette.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 41 — Dimanche 10 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 9 FÉVRIER.

L'Assemblée nationale a discuté aujourd'hui la question des prestations en nature ou journées de travail fournies dans les campagnes pour les chemins vicinaux. La loi de 1836 qui régit cette matière, est vivement combattue, mais il résulte évidemment des débats que la faculté donnée aux cultivateurs de remplacer une contribution en argent par leur travail, n'est pas un mauvais principe, et que si l'état actuel des choses doit être attaqué, c'est surtout au point de vue de la répartition de l'impôt, qui n'est pas équitable.

M. Bocher, ancien préfet, a profité de cette occasion pour venir vanter à la tribune les institutions monarchiques en général et la loi de 1836 en particulier.

La droite a paru favorablement disposée pour cette loi, sous prétexte des attributions qu'elle donne à l'autorité communale; mais on sait que pour la droite, les franchises municipales sont un simple instrument politique. On a déjà vu dans le vote de la loi contre les instituteurs, on verra bientôt dans le vote de la loi contre les maires que les partis monarchiques ont horreur de la liberté municipale, aussitôt qu'elle parait favoriser les idées démocratiques.

Une autre discussion a été entamée sur une proposition de M. Nadaud, fort sympathique aux ouvriers et dont, le caractère socialiste est évident; la suite de la discussion est renvoyée à vendredi, mais le rejet de la proposition est infaillible.

Nous avons annoncé les saisies multipliées qui sont venues fondre sur la *République du Peuple* (*Volsk-Republik*), de Colmar. Il y a intention manifeste, de la part du pouvoir, d'écraser ce journal. Les feuilles républicaines de l'Alsace cherchaient, comme nous, et avec une égale surprise, les articles qui avaient pu motiver les rigueurs du parquet. Mais voici bien autre chose maintenant. Ce n'est plus seulement le journal qu'on veut ruiner; on voudrait atteindre l'auteur présumé des articles incriminés, bien qu'il ne les ait pas signés et qu'il ne soit pas gérant du journal. On le poursuit comme rédacteur en chef, ce qui est contraire à la loi.

On se rappelle en effet que M. de Lamennais a sollicité en vain à la tribune de l'Assemblée nationale, et devant les tribunaux, la responsabilité de ses articles. Il ne fut pas écouté. Pareil refus a été fait dernièrement à M. de Girardin; le tribunal refusait même de l'entendre. Enfin M. Proudhon n'a été frappé que pour des articles signés de lui. Mais il paraît que le parquet a une jurisprudence variée, suivant les besoins du moment, les hommes et les lieux.

Reste à savoir si le jury se rendra complice d'une tactique inqualifiable: et nous avons trop bonne opinion des citoyens du Haut-Rhin pour rester un seul instant dans le doute.

Mais il est du devoir de la presse tout entière, au point de vue du droit et de la justice, au point de vue de ses intérêts, qui sont solidaires, de stigmatiser comme elles le méritent de semblables manœuvres, où la loi n'est pas moins violée que la justice.

L'affaire de la *République du Peuple* sera appelée le 15 courant.

Le *Pays* et la *Patrie* plaisantent agréablement sur les amnistiés de Belle-Isle, arrêtés, avons-nous dit, chez des *marchands de vin* par la police, qui connaissait *leurs habitudes*.

Le *Pays* et la *Patrie*, qui raillent de pareilles habitudes, savent très bien que ces marchands de vin, chez lesquels la police a bouleversé des services de table, sont les restaurateurs de la classe ouvrière, que chez eux les prolétaires vont prendre leurs repas, et que chacun dîne où sa bourse lui permet de le faire. Applaudir à cette surprise de la police et insulter la pauvreté, ce n'est point ainsi qu'on prépare la conciliation entre les classes.

Au surplus, si nous répondons à la *Patrie*, c'est une faiblesse de notre part. Nous savons, qu'on ne doit pas de réponse à un journal capable d'imprimer le ridicule canard que voici.

Une preuve que l'agitation dont l'autorité a eu si promptement raison était factice, c'est-à-dire n'avait aucune racine dans la masse de la population, c'est que les arbres enlevés l'ont été sans résistance aucune, et, en quelque sorte, au milieu de l'indifférence publique. Nous nous servons à dessein de cette expression, afin de ne pas trop froisser les susceptibilités rouges; car l'attitude des témoins de ces divers enlèvements exprimait plutôt une véritable approbation.

Mais UN MOT D'ORDRE AVAIT ÉTÉ ENVOYÉ DE LONDRES, ET LES DÉMAGOGUES DE PARIS N'AVAIENT PAS A LE DISCUTER: ce mot d'ordre se traduisait par la nécessité d'une *manifestation* à propos des arbres de la liberté, marqués par l'administration pour être retranchés du *jardin* de la République démocratique et sociale.

CET ORDRE ARRIVÉ, on procéda en toute hâte à l'organisation de cette démonstration, et une circonstance précieuse à constater, c'est qu'elle n'a eu lieu que quatre jours après l'enlèvement des arbres!

Nous le répétons, cet enlèvement n'a donc été que le prétexte mis en avant par les émeutiers; et ce prétexte lui-même leur a été fourni ou plutôt IMPOSÉ PAR LEURS *frères* DE LONDRES!

Les Instituteurs

SOUS LA HAUTE SURVEILLANCE DES CURÉS.

Il est inutile d'ajouter la moindre réflexion à la publication de la pièce suivante.

Clermont (Oise), 2 février 1850.

Monsieur le curé,

Je viens vous demander très confidentiellement des renseignements *précis* et *circonstanciés* sur la conduite de l'instituteur d'Augy, sa moralité, ainsi que sur la propagande ou la manifestation extérieure et coupable à laquelle il pourrait se livrer, d'idées anarchiques et socialistes.

Veuillez m'adresser ces renseignements par le retour du courrier, au plus tard, pour le 4 de ce mois.

Recevez, Monsieur le curé, avec tous mes remerciements pour votre obligeance, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le sous-préfet,
Albert TRUMET.

A M***, rédacteur en chef du journal le *Napoléon*.

Dans votre numéro de dimanche, 3 février, vous dites qu'à l'instigation de Louis Blanc, les délégués du Luxembourg ont l'intention de provoquer une démonstration à propos de l'anniversaire du 24 février.

Permettez-nous de faire savoir au public que vous trompez, que c'est là une pure invention de votre part. Il faut, en vérité, être bien mal prévenu en notre égard pour nous croire disposés à jouer bénévolement le rôle de comparses dans une nouvelle représentation au profit de l'empire. Non, monsieur, nous ne vous donnerons pas cette satisfaction, et nous déplorons que vous soyez atteint d'une assez grande cécité pour ne pas apercevoir qu'une pareille tentative est désormais impossible.

Sachez-le, monsieur, si, dans ses premières épreuves, le suffrage universel a trompé l'espérance des travailleurs, ce même suffrage, aujourd'hui plus éclairé, corrigera de déplorables erreurs. Donc, il est absurde de nous supposer l'intention de compromettre un succès qu'un avenir prochain nous assure. Ainsi, nous vous le conseillons, renoncez, croyez-nous, à un rêve qui ne se réalisera pas. D'ailleurs, ce qui vient d'avoir lieu au sujet de la destruction des arbres de liberté a pu vous convaincre qu'à l'exception de quelques gamins, le peuple est bien déterminé à rester calme devant les provocations. Un des vôtres a eu raison de dire:

Ça ne prend pas!...

Eh bien! nous, nous vous dirons:

Toute mesure provocatrice ayant pour objet d'amener un conflit entre le peuple et la force armée, dans le but de nous ravir nos dernières libertés, tournera à la confusion des provocateurs.

Nous vous saluons, monsieur le rédacteur, avec tout le respect qui vous est dû.

Pour la commission des délégués du Luxembourg,
Le secrétaire,
PH. BÉRARD.

Revue de l'Extérieur.

La *Tribune suisse* publie les pièces officielles relatives à l'expulsion de Mazzini du territoire helvétique. Une lettre de M. Druey, en date du 8 septembre 1849, prescrivait, au nom du conseil fédéral au conseil du canton de Vaud, d'engager Mazzini à quitter la Suisse, faute de quoi il serait pris des *mesures sévères à son égard*. Le gouvernement vaudois n'en ayant tenu compte, M. Druey adressa au conseil une nouvelle lettre en date du 4 novembre, dans laquelle se trouvait le passage suivant:

« M. le préfet de l'Ain me fait savoir que M. Mazzini serait dispensé de passer par Bourg, et que je pourrai moi-même le diriger sur le Hâvre, dans le cas où il partirait de Genève. »

On voit que le gouvernement suisse avait pris les devants sur les réclamations officielles des gouvernements absolutistes.

Le même journal publie la lettre suivante, qui lui est adressée de Lausanne:

« Une communication pressante est arrivée samedi à la Confédération. Elle lui annonce que l'autorité fédérale croit fermement que Mazzini est caché dans un coin du canton de Vaud, qu'il s'agit de le découvrir et de le transmettre à l'autorité française de la frontière, pour l'expédier en pays d'outre-mer. Le message était accompagné, assure-t-on, d'un passeport pour l'illustre réfugié........

» Le conseil d'état doit s'être réuni à la réception de cette délicate nouvelle, et avoir examiné par quels moyens l'on pourrait exécuter les ordres de l'autorité fédérale. Un conseiller d'état, qui passait pour connaître la retraite actuelle de Mazzini, aurait été vivement interpellé par quelques-uns de ses collègues. On aurait ensuite résolu de recourir, pour parvenir à l'arrestation, à d'autres moyens que la police ordinaire, parce que l'on aurait compris que tel préfet étant favorable au droit d'asile, il était

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 10 FÉVRIER 1850.

CAUSERIES.

Muse héroïque qui chantes la victoire et la défaite des héros, embouche la trompette et célèbre la gloire du ministère d'action et de son aimable police.

Grâce au bon sens et à la modération du peuple, le combat s'est borné à un coup d'épée dans le dos, octroyé par un sergent de ville à un citoyen désarmé; mais les chroniqueurs de la semaine ont eu le cœur serré pendant deux jours, et ils bénissent le ciel de ce qu'ils n'ont pas aujourd'hui l'affreuse mission d'offrir à leurs lecteurs des pages ensanglantées.

Ah! maudits soient ceux qui, par imprudence ou par tactique, osent jouer ainsi avec l'émotion populaire!

On prétend que les ministres rejettent la faute sur M. Carlier, et que le préfet de police accuse de son côté certains commissaires qui auraient maladroitement exécuté ses ordres.

Peu importent ces dénégations, si elles ont eu lieu. Commissaires, préfet, ministres, sont solidaires de ces stupides provocations, qui pouvaient plonger de nouveau Paris dans les horreurs de la guerre civile.

D'ailleurs M. Ferdinand Barrot en a assumé la responsabilité, en signant cette belle proclamation aux habitants de Paris, proclamation qui, selon l'expression rigoureusement juste de M. de Girardin, était à la fois un *mensonge*, une *reculade* et une *fausse bravade*. — J'aurais été chargé de la qualifier que je n'aurais pas mieux dit.

Il est vrai que, pour donner tort à cette dernière épithète, on a envoyé un général à la tête d'une petite armée faire le siège de l'arbre de la porte Saint-Martin.

Celui-là a eu l'honneur d'être abattu par des sapeurs de la ligne, après quelques minutes de tranchée, sous le feu des quolibets de la foule.

Cet exploit a terminé la campagne.

Paris est tranquille; le commerce indigné a rouvert ses boutiques; deux ou trois cents pauvres diables indistinctement glanés au milieu de la foule des curieux, attendent qu'il plaise à l'autorité de leur donner la clef des champs, et ceux qu'a effleurés la douce main de la police secrète ou publique redressent leurs côtes déformées et bassinent leurs contusions.

Rien n'égale la brutalité de ces agents de la police gouvernementale.

Dieu merci, la République n'a rien à envier aux beaux jours des rassemblements monarchiques, sous le rapport des gourmades, bourrades, assommades et autres manières de calmer l'effervescence populaire et de rétablir la paix dans la cité.

Vous vous trouvez mêlé accidentellement ou volontairement à un groupe de curieux. Vous regardez, et vous ne voyez rien; vous écoutez, et vous n'entendez qu'une rumeur confuse. Tout à coup, sans que l'on sache pourquoi, une nuée de sergents de ville tombe sur la foule à coups de pied, à coups de poing, à coups de bâton, en face, à droite, à gauche. Les horions pleuvent, les femmes tombent, les enfants crient; on fuit, on se bouscule, on s'écrase. Puis les sergents de ville disparaissent, les groupes se reforment, les masses s'amoncèlent, et l'on recommence à regarder, à écouter, à questionner, jusqu'à ce qu'il plaise à ces messieurs de la police de venir vous assommer de nouveau.

— Vous me direz: restez chez vous!

— Eh! monsieur, si chacun restait chez soi, la police n'aurait personne à assommer, et elle en serait bien marrie, je vous assure. On a de la conscience ou l'on n'en a pas, et ces citoyens en ont. Ils en ont même trop. Ils tiennent à honneur de gagner leurs appointements. C'est pourquoi, voyant que Paris est calme, que le peuple travaille ou meurt de faim sans réclamer, ils s'ingénient à imaginer ce qui pourrait bien l'attirer dans la rue et sur les places, afin de se procurer quelque occasion de ne pas voler l'argent de l'Etat.

Admirez jusqu'où va leur probité. Il y a de ces messieurs — j'en ai vu — qui, mêlés aux groupes, en simples pékins bien entendu, déclament et vocifèrent contre la conduite du gouvernement, et tâchent d'échauffer la bile de leurs voisins.

Arrive une alerte, et vous êtes tout surpris de voir ces orateurs mécontents rosser leurs auditeurs et prêter main-forte aux sergents de ville pour empoigner les badauds.

O police, institution délicate et sublime, qui excites toi-même le désordre, pour avoir occasion de remplir ton devoir en le réprimant, si je ne consacre pas un poëme en douze chants à tes vertus, c'est que le talent et le loisir me manquent.

Du reste, ces pauvres diables accomplissent avec joie, avec passion même, cette mission, qui, au premier abord, pourrait sembler tant soit peu répugnante au commun des mortels.

L'homme de la police n'a pas d'opinion politique. Il servira avec un zèle égal tous les gouvernements imaginables; mais il hait profondément les révolutions qui bouleversent l'administration et le privent de son emploi. Comme les révolutions s'exécutent par les bras du peuple, l'homme de la police hait le peuple, et cette haine s'augmente chaque jour de tous les conflits que lui suscitent, avec la population en veste et en blouse, ses fonctions répressives.

Ce sentiment individuel est élevé à sa dernière puissance par la solidarité du lien corporatif.

Le corps de la police est en *cabaliste* permanente et sans contre-poids avec la population; et s'estime heureux, par conséquent, de lui administrer de temps à autre quelques bonnes taloches, voire même des coups de sabre ou d'épée, quand l'occasion s'en présente.

Ce n'est donc pas seulement une aversion intéressée, c'est de plus une haine instinctive, forcée, naturelle. La police se sent crainte; elle méprise. Elle se sait détestée; elle hait.

C'est un vice inhérent à l'institution; ce n'est pas la faute des hommes.

Quant à moi, je plains sincèrement ces malheureux parias, rouages indispensables de la civilisation, exilés hors de la vie commune par ceux qui les emploient et qui en profitent. Le plus fanatique ami de l'ordre n'hésiterait-il pas à donner la main à un sergent de ville?

Et pourtant, bonnes gens, les gendarmes, les sergents de ville, les argousins, les mouchards, les juges, les bourreaux ne sont-ils pas les seuls soutiens, les uniques piliers de votre ordre social, puisque vous appelez cela un ordre social?

— Grâce au ciel! disait je ne sais plus quel voyageur, j'aperçois une potence. Nous voilà en pays civilisé.

Mais cette haine *politique* de l'agent de police est presque de la tendresse, en comparaison de l'exécration qu'il a vouée aux malfaiteurs avec lesquels il se trouve plus habituellement et plus *intimement* en rapport.

Une gracieuseté du procureur de la République m'a procuré l'agrément d'un tête-à-tête de quelques quarts d'heure avec deux ou trois de ces hommes. J'ai profité de cette occasion pour les faire causer et les étudier un peu. J'ai été frappé, et, je ne dirai pas indigné, mais ému de la férocité froide avec laquelle ils parlent de ces malheureux que la misère, l'ignorance, l'abandon et l'imprévoyance de la société, plus souvent qu'une perversité native, amènent sur les bancs de la justice.

Il faut que je vous dise en passant comment je me suis trouvé exposé aux aménités du parquet. Cette simple narration vous fera voir à quelles mesquines persécutions ces messieurs peuvent descendre pour satisfaire leurs petites rancunes politiques, et venger la sainte cause de l'ordre sur les écrivains qui se permettent de trouver que tout n'est pas pour le mieux dans une société qui élève le citoyen Victor Foucher aux fonctions de procureur de la République.

Je ne vous cacherai pas que je fais partie de la garde nationale, et qu'il paraît que je suis au plus

mal placé pour exécuter cet ordre humiliant pour la Suisse.

» En somme, le gouvernement vaudois exécutera l'ordre d'expulsion, si Mazzini peut être découvert. Ainsi, les espérances des citoyens, que jamais nous ne descendrions jusque-là, s'évanouissent. Il est vrai qu'on prétend que ce sera la dernière infamie, mais quand le gouvernement d'un état se condamne au rôle d'une préfecture, il ne peut plus revenir en arrière. D'ailleurs, que faire de plus criant, que de se prêter à une battue pour atteindre le grand citoyen de Rome, le président de cette héroïque République qui est tombée sous le canon fratricide de l'armée française?

« La France a poursuivi la république ; nous, nous aurons poursuivi le républicain chassé de sa patrie.

» Espérons que Mazzini est bien loin du canton de Vaud, et que les sbires de la sainte-alliance ne pourront jouir de cette capture. »

Le *National* fait ce matin les réflexions suivantes sur cette expulsion du chef de la République romaine :

« Ainsi, un homme confiné dans une retraite solitaire auprès de Lausanne, et sans autres armes que sa plume, plume admirable, au service d'une idée vraie, trouble le sommeil des rois abrités derrière un million de baïonnettes ! Jamais la force brutale n'avait aussi clairement confessé sa faiblesse ; jamais la puissance de l'*idée* n'avait reçu un plus éclatant hommage. »

On écrit de Berne que le ministre d'Angleterre près la Confédération suisse, sir Lyons, vient d'avoir une conférence avec M. le président du conseil fédéral. Il paraît que l'Angleterre n'entre pas dans les vues de l'Autriche et de la Prusse.

Lord Dudley Stuart a fait entendre le 7, à la chambre des communes, d'énergiques protestations en faveur de la nationalité hongroise. Il s'est plaint que le gouvernement anglais n'ait pas agi avec assez de fermeté dans l'affaire des réfugiés. MM. Anstey, Cockburn, Moulton-Milnes et Grattan ont énergiquement stygmatisé les horribles vengeances exércées par l'Autriche contre les Hongrois vaincus. M. Grattan a rappelé, entre autre, le fait d'une comtesse hongroise qui a été fouettée par les soldats autrichiens.

Eh bien ! en présence de ces faits, il est deux hommes qui ont eu le courage de prendre la défense de l'Autriche, lord Hamilton et M. Disraeli. On a remarqué, à l'honneur de la France, que toute réactionnaire qu'est notre Assemblée nationale, il n'est personne qui ait osé y faire l'apologie de Haynau.

Lord Palmerston a répondu que le gouvernement anglais aurait voulu pouvoir faire davantage, mais qu'il n'avait aucun droit de s'immiscer dans les affaires de la Hongrie, et que pour l'affaire des réfugiés, il n'a pas osé prendre la responsabilité d'engager la Turquie dans une guerre contre la Hongrie. Il a terminé en déclarant qu'il communiquerait à la chambre les principales pièces relatives à cette affaire.

La *Concordia* revient sur l'affaire de l'espion Paschetta, accusé d'avoir voulu tuer Mazzini ; elle s'étonne qu'après le bruit qu'a fait cette affaire, après les allusions dont elle a été l'objet [illegible] cru devoir nier toute solidarité avec ce misérable.

L'*Osservatore romano* convient lui aussi que les populations romaines sont profondément hostiles au gouvernement clérical. Il accuse l'existence des tribunaux secrets, il se plaint que les portraits de Pie IX, exposés chez les marchands, aient été outragés, et qu'on ait sommé les marchands de faire disparaître cette « provocation insultante. » Mais il est persuadé que le pape, une fois rentré dans Rome, dominera tous ces mauvais vouloirs.

Ce langage, dit un journal réactionnaire, est significatif pour la feuille qui, mieux que le *Giornale di Roma*, exprime la pensée des trois cardinaux et de leur entourage ; mais n'est-il pas bien remarquable aussi que la commission gouvernementale croie le pape seul en état de dominer une propagande qui la déborde elle-même? Ce vœu est donc un aveu, et fait mesurer plus profondément que toutes les correspondances, la gravité du péril qui menace l'autorité temporelle de la papauté.

L'*Osservatore*, sentant bien d'ailleurs que la protection des armées françaises doit avoir un terme, et craignant pour la sécurité cette évacuation qu'il désire pour l'indépendance, revient chaque jour sur la nécessité de former une milice catholique. Mais il faudrait pour cela de l'argent, et le pape n'en a pas.

Un détachement de troupes espagnoles, qui revenait des Etats romains, a débarqué à Gênes, où il a été accueilli par les sifflets et les railleries de la population.

Le retour du pape est de nouveau annoncé. Le départ de Portici aurait lieu le 14 février.

Le saint-père se rendrait à Capoue, de Capoue à Ceprano, de cette ville à Frosinone, de là à San-Felice, qui est l'antique île de Circé, de là à Velletri, siége épiscopal du doyen du sacré-collége. Après s'y être reposé quelques jours, il rentrerait enfin dans Rome.

On vient d'écrouer, dans le château Saint-Ange, l'individu accusé d'avoir tué Rossi. C'est un nommé Félix Néri, natif de Rome. Il a été arrêté à Ancône, dans le bureau même des passeports, au moment où il s'apprêtait à passer en Grèce.

Les absolutistes de Berlin sont furieux que le roi ait prêté serment à la constitution révisée. Ils boudent MM. d'Arnim et de Radowitz, qu'ils accusent d'une transaction honteuse avec les constitutionnels.

Le 4 février a commencé à Berlin le procès des députés poursuivis pour avoir, par des proclamations à leurs électeurs, tenté, en novembre 1848, de réaliser le décret par lequel l'assemblée nationale avait refusé les impôts. Les accusés sont au nombre de trente-huit ; sur ce nombre, quatre seulement n'ont pas comparu. C'est une chambre au petit pied. A l'ouverture des débats, la défense a déposé deux protestations, dirigées l'une contre la personne du président du tribunal, auquel on dénie le droit de siéger, l'autre contre le parquet, au sujet de l'omission de certaines formalités dans la remise de la liste des jurés. La lecture de l'acte d'accusation n'a pas duré moins de deux heures. Puis est venu un interrogatoire sommaire sur la position personnelle des accusés. C'est ainsi qu'on a appris que tous les instituteurs ou ministres, anciens députés, ont été suspendus de leurs fonctions, et que plusieurs d'entre eux, hommes très distingués, en sont réduits, eux et leurs familles, à des revenus annuels de 550 à 750 francs.

Les tentatives du ministère viennois pour établir une union douanière entre l'Autriche et l'Allemagne, ne trouvent pas faveur à Francfort. Les industriels et commerçants, hors ceux que des sympathies politiques rattachent à Vienne, considèrent ces propositions comme peu sérieuses et uniquement destinées à entraver l'œuvre de l'unité prussienne. Ils sont d'avis que l'Allemagne ne doit pas les accepter, tant qu'elle ne sera pas reconstituée publiquement, la situation des intérêts industriels en Autriche ne pouvant pas permettre à cet État de songer à réaliser une union qui ne deviendrait avantageuse aux parties contractantes que dans un avenir fort éloigné.

Plusieurs nobles Hongrois, appartenant à l'ancien parti conservateur, [illegible], ont été appelés à Vienne en même temps que le prince Windischgraetz. Celui-ci servirait d'intermédiaire dans les négociations qui vont s'ouvrir au sujet de la Hongrie, qui ne sera pas centralisée autant qu'on en avait l'intention d'abord. Les magnats, qui depuis la création de la pairie prussienne, commencent à lever la tête, conserveraient leur chambre haute.

Le corps d'armée réuni en Bohême, sous les ordres du prince Albert, s'élève maintenant à 80 mille hommes.

La *Gazette de Zara* annonce qu'une insurrection a éclaté à Montenegro. Le Vladika a abdiqué et a cherché son salut dans la fuite, ne voulant pas s'interposer entre les Autrichiens et les habitants du Zuppan, contre lesquels est dirigée l'expédition du colonel Mamula. Les villages Grablje, Pastrovecchio et Krivosie (district de Raguse) continuent à refuser les impôts.

Suivant une correspondance adressée d'Athènes à la *Gazette d'Augsbourg*, on croyait à Athènes que l'Angleterre cherchait un prétexte d'occuper la Grèce, pour faire contrepoids à l'occupation des provinces Danubiennes par la Russie.

On lit dans le *Wanderer* de Vienne :

« Le comte Sturmer attend de moment en moment de Vienne la ratification de la convention qu'il a conclue avec la Porte. La liste des personnes désignées pour être internées contient 48 noms. Le général Aupick a réclamé le comte Zamoïski qui figurait sur cette liste, et a obtenu pour lui de la Porte l'autorisation de rester en liberté.

» Les ambassadeurs d'Autriche et de Russie ont immédiatement prostesté, déclarant qu'ils ne reconnaissent ni au comte Zamoïski sa qualité de Français, ni au général Aupick le droit de le réclamer, et qu'ils ne voyaient dans le comte qu'un ennemi qui, sans l'autorisation de la France, avait porté les armes contre l'Autriche et la Russie.

» Le général Aupick ne s'est pas laissé intimider, et il a rappelé que les deux ambassadeurs n'avaient élevé aucune protestation au moment où sir Stratford Canning réclamait le général Guyon et d'autres réfugiés qui se sont fixés à Constantinople, sans être inquiétés.

» On dit cependant que le comte Zamoïski, pour épargner tout désagrément à son gouvernement et à la Porte, passera le Bosphore sans toucher à Constantinople. »

Assemblée nationale.

Séance du 9 février. — Présidence de M. DUPIN.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de MM. Paulin Gillon, Résal, Pascal Duprat, Chavoix et Fouquier-d'Hérouel, relatives aux prestations en nature pour l'entretien des chemins vicinaux.

M. BETTING DE LANCASTEL, rapporteur, résume la discussion. La prestation en nature ne peut, dit-il, subir aucune assimilation à la corvée.

L'impôt est-il vraiment impopulaire ?

Six conseils généraux seulement ont demandé la suppression absolue de la prestation en nature.

Dix conseils généraux ont proposé l'ajournement à raison de la difficulté d'imposer de nouvelles charges aux contribuables ; vingt-six départements demandent des modifications. Les autres départements maintiennent dans leurs vœux la loi de 1836. On ne peut donc pas dire que la prestation soit impopulaire, que sa suppression soit demandée.

M. CHAVOIX demande la parole pour un fait personnel.

M. LE PRÉSIDENT. On n'a fait que discuter votre proposition, mais on ne vous a rien dit de personnel.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets la clôture aux voix.

M. PASCAL DUPRAT. On ne peut mettre la clôture aux voix quand elle n'est pas demandée.

L'Assemblée, consultée sur la clôture, la repousse.

M. SOUBIES. Je ne sais pas quelle est l'opinion du cabinet.

UNE VOIX A GAUCHE. Aucun ministre n'est présent. (Longue hilarité.)

M. SOUBIES. Le ministre n'est pas ici, je le sais bien. Il n'est pas venu davantage dans le sein de la commission quand on appelait sa présence et ses explications.

UNE VOIX A GAUCHE. S'il ne se montre pas, il agit... (On rit.)

M. [illegible]. La prestation en nature n'est pas un impôt ordinaire ; c'est une charge de l'association communale, et, comme telle, elle peut être dispensée de ce caractère de proportionalité qu'on veut donner à tous les impôts.

M. PAULIN GILLON avait aussi proposé son système. Sa proposition se réduit à prendre l'estimation en argent, prescrite par l'art. 4 de la loi du 21 mai, et à la répartir entre les contribuables proportionnellement au principal de leurs contributions directes.

M. BOCHER. On a dit que M. le président avait promis, dans son message, l'abolition de la prestation en nature ; mais pourquoi n'aurait-il pas le droit de modifier son opinion. M. Ledru-Rollin, alors qu'il était ministre de l'intérieur, avait aussi promis en principe cette abolition, et pour arriver là, il avait nommé une commission qui fonctionna sans produire aucun résultat. Bien plus, la commission reconnut qu'on ne pouvait arriver à l'abolition. Tel est encore l'avis des conseils généraux dans 80 départements sur 86.

Les conseils municipaux peuvent rejeter la prestation en nature, car l'impôt est facultatif.

A GAUCHE. Il est obligatoire ! Vous ne connaissez pas la loi !

M. LE PRÉSIDENT. M. Bocher a été préfet : il a fait exécuter la loi.

M. BOCHER. J'ai eu, en effet, l'honneur d'être préfet pendant quinze ans ; j'ai fait exécuter la loi. Bien plus, comme petit propriétaire, j'ai dû l'exécuter moi-même. Je la connais donc. Quand je dis que la prestation en nature est un impôt facultatif, je sais bien ce que je dis. Je ne me trompe pas.

En effet, la loi laisse aux conseils municipaux la faculté de voter des centimes additionnels ou des prestations en nature. On me concédera bien que si, sous la monarchie, les conseils généraux devaient être écoutés, ils doivent être encore mieux entendus aujourd'hui qu'ils sont le produit du suffrage universel.

L'orateur examine ensuite la justice et la proportionalité de l'impôt. Cette proportionalité est en ce moment aussi exacte qu'il est possible de la maintenir. Abolir la prestation, c'est arriver à un impôt supplémentaire et permanent de 20 c. Or, si les 45 c., tout provisoires qu'ils étaient, ont soulevé tant de réclamations, que sera-ce donc à l'égard d'un impôt de 20 c. permanent ?

L'orateur trouve la loi de 1836 bien préférable à tous les systèmes.

La loi de 1836 était le commencement d'un système de décentralisation.

C'est que, pendant les dix-huit années du dernier règne, nous avons eu la vraie liberté dans l'*ordre moral* et matériel.

A GAUCHE. Oh! la morale ! la morale ! (Bruit.)

Il y a deux lois qui recommandent le gouvernement de juillet aux amis de la liberté communale.

La loi des chemins vicinaux est une de ces lois ; la loi sur l'instruction primaire est la seconde loi ; je croyais que jusqu'ici elle avait fonctionné avec assez de bonheur, et peut-être si l'on se plaint de résultats plus récents, c'est que la loi aura été faussée d'abord par ceux qui étaient chargés de la faire appliquer après la révolution de février. (Bruit à gauche.)

Prenez garde, messieurs, de toucher trop légèrement à des lois qui ont fait leurs preuves. J'ai vu disparaître bien des lois bonnes et des institutions que j'aimais.

A GAUCHE. Les institutions monarchiques !

M. BOCHER. Oui ! (Bruit.) Oui ! il y a des lois et des institutions qui ont disparu et que j'aimais. La loi sur l'instruction primaire, devant les nécessités présentes, a dû être modifiée ; mais la loi plus modeste des chemins vicinaux a donné tout ce que l'on en espérait ; il n'y a donc pas lieu de la changer, car on pourrait, en voulant faire mieux, détruire le bien qu'elle a créé.

M. PASCAL DUPRAT proteste contre les assertions qui viennent de se produire. On a attaqué les auteurs de la proposition, on les a accusé de battre en brèche les libertés municipales. Qui donc ici peut nous accuser de porter atteinte à ces libertés, nous qui les défendons tous les jours à la tribune ? Quel jour ai-je fait défaut à cette mission ?

VOIX A DROITE. Mais oui, mais ne parlez pas des autres ! (On rit.)

M. PASCAL DUPRAT. Nous avons défendu ces droits et ces libertés communales, nous les avons défendus dans l'Assemblée constituante ; nous les avons défendus dans celle-ci, et contre vous quand vous les avez attaqués dans la loi sur la révocation des instituteurs communaux et dans la loi sur l'enseignement.

On veut faire nommer les maires par le pouvoir central, et nous verrons si ceux qui nous accusent d'attaquer les libertés municipales se trouveront à côté de nous quand nous combattrons cette prétention.

L'orateur que je remplace a fait, au sujet de la loi dont nous demandons le changement, je ne sais quel panégyrique de l'ancien gouvernement. (Pourquoi pas ? — Interruption.)

M. Kératry me dit qu'il était dans son droit. Cela peut être son sentiment ; mais je dirai, puisqu'il s'agit sans cesse ici des conseils généraux, que je ne sache pas qu'il y ait des conseils généraux qui aient osé protester en faveur du dernier règne. (Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'orateur à la question.

M. PASCAL DUPRAT. Je ne puis m'empêcher de signaler à votre attention la partialité de M. le président. J'ai cru devoir protester contre les assertions de M. Bocher. M. le président m'a rappelé au silence, en me disant que j'avais la parole pour répondre. Je me suis tû, et maintenant je ne puis achever ma réponse, par le fait des interruptions qui m'arrivent du fauteuil de la présidence. (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Le président vous a interrompu pour vous dire que vous n'étiez point dans la question.

L'orateur rentre dans la discussion de la proposition dont il est l'un des auteurs ; il reproduit les raisons déjà données par nos honorables amis.

L'Assemblée clôt la discussion générale. Elle décide ensuite qu'elle passera à une seconde délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'exercice 1849, un crédit de 1,202,543 fr. 6 c., non employé à la clôture de l'exercice 1848, sur le crédit de 3,000,000 fr.

M. LAVERGNE. Le rapport de M. Lefebvre-Durufflé ne

---

mal avec mon sergent-major, à qui je ne paie pas, m'a-t-on dit, suffisamment de demi-tasses, — attendu que je ne lui en ai jamais offert une seule, — que voulez-vous, on a ses préférences et ses antipathies ; nous sommes tous de fragiles créatures, et le double galon ne suffit pas pour rendre un homme parfait.

Après cela j'avoue qu'il y a de ma faute ; mais j'ai horreur de l'uniforme civique, surtout les jours où je suis de garde, et il m'est souvent odieux et impossible de me pendre au côté ce morceau d'acier pointu dont je vous parlais l'autre jour, et d'installer sur mon épaule ce tube de fer emmanché de bois qui est destiné à vomir la mort.

Alors on me cite au conseil de discipline ; on me condamne à la prison, et les bonnes femmes de mon quartier, dont les maris sont contraints à *factionner* à ma place devant les guérites de la mairie, m'accusent d'être un mauvais citoyen.

Je tombai malade au commencement du printemps dernier, et j'allai passer six mois à la campagne, en ayant grand soin de prévenir mon sergent-major.

Mon sergent-major ne manqua pas de m'envoyer régulièrement des billets de garde, et à la suite de chaque billet une citation, et à la suite de chaque citation une condamnation.

Quant à cette fois, j'étais bien innocent : mais je n'en étais que mieux condamné, comme c'est l'usage.

Si bien qu'en revenant à Paris, je me trouvai cité à comparoir en police correctionnelle, comme réfractaire incorrigible, refusant absolument tout service depuis six mois.

— Crapaud de sergent-major! se fût écrié Odry.

En police correctionnelle, j'exhibai un certificat signé par le maire de la commune que j'avais habitée, et une attestation en règle du médecin qui m'avait guéri, un homéopathe s'il-vous-plaît, attendu que ceux-là ne sont pas approuvés par l'académie de médecine. Je n'en connais pas d'autres.

Ce que voyant, les juges s'empressèrent de me condamner à cinq jours de *haricots*.

Je m'en fus consulter, au sujet de cette condamnation, un ami qui avait l'habitude de la chose.

— Sois tranquille, me dit cet habitué, on va envoyer ton jugement à l'état-major, et, dans une quinzaine de jours, l'état-major t'écrira pour t'engager à te constituer prisonnier, sous peine d'être conduit à la maison d'arrêt par les exécuteurs de sa haute justice. C'est la règle ; c'est la loi et les prophètes. Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu, et le général Perrot est pour le moment son Mahomet, en ce qui concerne la garde nationale.

Mais mon ami comptait sans la bienveillance toute particulière de M. le procureur de la République, qui jugea à propos de déroger à la règle et à la loi en ma faveur. On ne trouve pas tous les jours, bien que l'on cherche de son mieux, l'occasion de molester un peu un écrivain socialiste, et il est bon de s'entretenir la main, pour n'en pas perdre l'habitude.

Un beau matin donc, sans que j'eusse été prévenu, sans que j'eusse reçu la moindre expédition de mon jugement, deux agents de la police secrète vinrent m'empoigner, au nom du susdit procureur, et me conduisirent à la préfecture de police, où, après avoir comparu devant un gros bonhomme assez goguenard, que l'on m'apprit être un officier de paix, je fus conduit et écroué, sans bien savoir d'abord où j'étais, n'ayant pas l'usage de ces lieux, au dépôt de la même préfecture, où je fus d'abord dûment fouillé par le gardien préposé à cet effet. — Que diable vont-ils faire de moi, me demandais-je ; est-ce que j'aurais conspiré, sans le savoir, le renversement de la République romaine ?

On me laissa là neuf heures, en tête-à-tête avec un voleur et à deux pas d'une cellule où criaient, piaillaient, hurlaient quinze à vingt petits vagabonds et repris de justice ; — Pauvres enfants ! pauvre monde ! — Après quoi, un autre agent vint se faire délivrer mon corps, toujours au nom de M. le procureur, pour le transmettre au guichetier de l'hôtel des haricots où je subis ma peine entière, la journée passée si agréablement au dépôt étant envisagée comme un excédant de compte au profit des petites animosités du parquet.

Depuis cette époque, je monte assiduement ma garde : car, me suis-je dit, on a bien voulu m'épargner cette fois les menottes et la chaîne au cou ; mais il ne faut pas exposer à des tentations trop réitérées le dévouement de la magistrature amovible.

J'étais furieux. J'écrivis au général Perrot pour lui demander compte de ce traitement inusité que j'osai qualifier d'étrange. Le général me répondit qu'il en était non moins étonné que moi, et qu'il transmettait ma lettre au procureur de la République, afin d'avoir l'explication de cette inconcevable erreur.

L'erreur n'étant pas aussi inconcevable pour ma faible intelligence que pour celle du général, je laissai de côté cette épisode.

J'eusse trouvé ridicule de me plaindre d'une aussi puérile vexation, dans un moment où des persécutions, hélas ! trop sérieuses atteignent tant d'infortunés patriotes, où tant d'amis, de frères malheureux expient dans l'exil ou dans la prison le crime d'avoir défendu la cause des peuples opprimés et l'honneur de la France.

Mais cette anecdote s'est trouvée sous ma plume, je ne sais plus à propos de quoi, et je n'ai pu résister au désir d'imprimer une rougeur de plus au front de nos persécuteurs, ne fût-ce que celle du ridicule.

— Ah ! — je parlais des hommes de la police et de leur animosité contre les malfaiteurs ; rien n'est plus étrange que cette haine si invétérée, si profonde.

Je comprends que ces tristes rebuts de la société inspirent le mépris et le dégoût aux honnêtes gens, bien que les penseurs, qui remontent aux causes, ne puissent éprouver pour ces créatures dégradées qu'un sentiment de profonde pitié.

Mais je ne comprends pas la haine.

Je parlais à mon dernier conducteur de ces pauvres enfants que j'avais entendus et aperçus dans cette affreuse demeure.

— Ah! monsieur, me répondit-il, tous ces petits vagabonds-là, s'il était permis de les étrangler, on rendrait un grand service à la société.

— Et les hommes, lui dis-je, qu'en feriez-vous donc si vous parlez de tuer les enfants ?

— Les hommes, monsieur, les voleurs, les filous, les bandits, autant de pris autant de fusillés, ça débarrasserait le monde, et ça ferait de belles économies au gouvernement. On voit bien que vous ne connaissez pas ces brigands-là.

Je regardai cet homme. Il disait cela froidement, avec une conviction absolue.

— Les chiens de ferme étranglent les louveteaux, me dis-je, et combattent le loup avec haine, avec fureur, sans trève ni merci, bien qu'ils soient de la même famille. Cet homme est un chien de garde, pauvre, maltraité, méprisé, souvent fidèle et probe comme lui. La société donne-t-elle donc à l'homme les instincts que Dieu donne à la bête ?

Ah ! vienne le règne de la loi divine, de la loi d'accord et de paix, d'union et d'amour qui ramènera dans la famille humaine tous ces loups réfractaires, meurtriers et ravisseurs ; qui emploiera au profit de tous et de chacun tant d'intelligences, tant de forces, tant d'instincts neutralisés, perdus dans l'attaque et dans la défense !

Vienne la providence sociale qui donnera une mère à l'orphelin, un asile au vagabond, à tous de douces leçons et de bons exemples, et l'on ne verra plus de ces malheureux enfants, flétris, dépravés, corrompus à l'âge de la naïveté et de l'ignorance, graine de bagne abandonnée aux caprices du sort par une société marâtre, et qui grandit au hasard dans les cloaques du vice ou sur la paille des prisons pour le vol et pour le meurtre.

Répétons donc chaque jour et du fond du cœur cette prière du Christ, que les dévots abrutis balbutient sans la comprendre :

— SEIGNEUR, QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE !

EUGÈNE NUS.

soulève pas seulement une question de report de crédit, mais le principe même de l'encouragement à donner aux associations ouvrières. Or, le rapport qui conclut à ce que le crédit rentre purement et simplement dans les fonds de l'Etat, sans qu'il y ait lieu à donner de nouveaux encouragements aux associations ouvrières, le rapport n'a été distribué qu'hier soir, et nous n'avons même pas eu le temps de le lire.

Je pense que l'Assemblée ne veut pas que la discussion soit entravée; et, tout en demandant que l'urgence réclamée soit votée par l'Assemblée, je vous prierais de renvoyer la discussion à lundi.

M. MOLÉ. Et la loi sur l'instruction sera renvoyée aux Calendes grecques!

L'Assemblée est consultée sur l'ajournement : après une épreuve douteuse, il est décidé que la discussion aura lieu immédiatement.

M. LEVAVASSEUR. Mais c'est impossible ; on n'a même pas lu le rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit que d'un report de crédit; c'est là une chose urgente.

Personne ne demande la parole? Voici l'article unique :

« Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'exercice 1849, un crédit de 1 202 543 fr. 6 cent.

» Pareille somme est annulée sur le crédit de 3 millions formant le chap. 21 du budget du même ministère, pour l'exercice 1848. »

M. FRANCISQUE BOUVET propose cet amendement :

« La troisième portion du crédit, s'élevant à 181 043 fr. et destinée à venir en aide à des associations nouvelles, sera particulièrement affectée à des associations agricoles, qui réclameront le crédit de l'Etat, soit pour construire des maisons d'établissement, soit pour acheter le mobilier nécessaire à leur exploitation. »

Après quelques observations de M. Duruflé, M. Francisque Bouvet retire son amendement.

L'article unique est voté.

L'ordre du jour amène la première délibération sur la proposition de MM. Nadaud, Morillet et autres représentants, relative aux travaux publics.

M. NADAUD. Je viens discuter le rapport de M. Léon Faucher ; et à défaut de cette éloquence que M. de Montalembert nous reprochait de ne pas avoir, je crois venir apporter ici des idées vraiment sociales.

Le rapport nous accuse de pousser aux révolutions. Nous renvoyons cette accusation à tous les conservateurs qui, en repoussant les réformes, nous conduisent fatalement à des révolutions qui n'ont déjà que trop déchiré notre belle et chère patrie.

Les abus que je veux détruire sont surtout le cautionnement et les intermédiaires qui se trouvent entre ceux qui donnent le travail et ceux qui le reçoivent. A la place du cautionnement, nous donnons la retenue sur les salaires des travaux. Nous parlions d'un vingtième : la commission ne trouve pas cette retenue suffisante, nous consentons à ce qu'elle soit élevée.

Quant aux intermédiaires, ils prélèvent sans travail aucun, des primes sur les salaires des ouvriers. Tel est l'office des tâcherons, qui ne font qu'augmenter le prix de la main-d'œuvre devant l'administration publique, quand ils l'abaissent pour les ouvriers.

La suppression des intermédiaires est aussi avantageuse aux producteurs qu'aux consommateurs.

M. LÉON FAUCHER. Je n'ai pas dit que la proposition de M. Nadaud voulait une révolution politique, mais seulement une révolution dans les travaux publics. Il veut la suppression totale des intermédiaires, c'est-à-dire des entrepreneurs de l'industrie. Mais c'est là créer l'anarchie dans les travaux publics. Du reste, je ne pense pas que l'Assemblée veuille entrer dans une longue discussion. J'attendrai que d'autres orateurs aient parlé pour leur répondre.

M. LATRADE demande le renvoi de la discussion à vendredi.

L'Assemblée adopte le renvoi de la discussion à vendredi.

La séance est levée à six heures.

Lundi, à une heure, séance publique.

Suite de la discussion relative à la loi sur l'instruction publique.

Condamnation de la Réforme.

M. Sevestre, gérant de la *Réforme*, n'est sorti ce matin de Sainte-Pélagie que pour être condamné en cour d'assises à quatre mois de prison et 3 000 fr. d'amende.

La poursuite était motivée par un article du mois d'août dernier, dont voici quelques passages :

« Le 13 juin, la *Réforme* tomba dans son drapeau sous les violences de l'état de siége ; on fouilla ses bureaux, on mit les scellés sur ses portes, on occupa militairement la place, et depuis deux mois elle est restée bâillonnée.

» Nous ne nous plaindrons pas aujourd'hui de ces manœuvres sauvages accomplies au milieu de la nuit, après deux saisies successives qui devaient suffire au pouvoir, puisqu'elles sauvegardaient ses vengeances. Les événements, en effet, ont prouvé depuis le but et la portée de ces violentes expéditions : on voulait exploiter la journée de M. Changarnier pour abattre les libertés publiques, et, partant, l'on devait étouffer les voix libres ! Voilà l'explication véritable des razzias africaines exécutées dans la journée du 13 contre les feuilles de la Révolution.

» Nous savons bien que les journaux royalistes, qui seuls avaient la parole pendant l'intermède de la police, ont épuisé toutes les calomnies pour faire peser sur nous, dans l'opinion et devant la justice du pays, la double responsabilité d'un complot organisé de longue main et d'une révolte flagrante. Fidèles à leurs habitudes de provocations, de mensonges, et n'ayant pas à redouter la contradiction des proscrits, ils ont échafaudé tout à leur aise un système d'accusations infâmes, de calomnies burlesques, espérant empoisonner ainsi la conscience publique, et contre nous provoquer ses colères.

» ..... N'est-ce pas, en effet, derrière cette victoire du 13 juin et sous les faisceaux de l'Etat de siége qu'il a pu supprimer les clubs, suspendre le droit de réunion, enchaîner la presse, décimer l'Assemblée, proscrire tout un parti dans ses chefs, et dix-huit mois après Février fonder une dictature qui, par les conseils de guerre, rend ses ennemis justiciables du bourreau? N'est-ce pas à l'abri de ces lauriers faciles qu'il a pu mener à bonne fin l'assassinat tenté sur la République romaine, enlever les dernières élections de Paris et grouper aux pieds de la présidence une majorité qui lui fait à son désir riche litière de toutes les libertés publiques?

» ..... Quant aux faits généraux, nous affirmons que le complot du 13 juin est tout entier dans la manifestation pacifique, et qu'il n'y eut d'autre attentat commis que les *charges* de M. Changarnier. »

La défense a été présentée par Me Jules Favre.

FAITS DIVERS.

Le général Gemeau vient de défendre les banquets qu'on pourrait avoir la pensée de célébrer dans la 6e division militaire, à l'occasion de l'anniversaire du 24 février.

— Depuis plusieurs jours on adresse à différentes personnes des cartes de visite portant les noms et les adresses des sommités légitimistes, avec cette mention écrite à la main : *Vive Henri V!*

(*Estafette.*)

— Les circonstances dans lesquelles le sieur Chantereau avait reçu la blessure que lui a faite un sergent de ville, ayant été l'objet de versions différentes dans la presse, M. le procureur de la République vient de requérir une instruction sur ces faits.

La blessure du sieur Chantereau est très grave, ainsi que nous l'avons déjà dit, et laisse peu d'espoir de guérison.

M. le procureur de la République a requis en outre une instruction sur les circonstances relatives à l'agression dont le général Lamoricière a été l'objet.

(*Droit.*)

CHEMIN DE FER DE CALAIS AUX INDES. — On lit dans le *Times* :

« Aucun projet n'a encore été conçu à Washington ni à New-Orléans qui puisse égaler en grandeur et en audace le prospectus élaboré et consciencieux que nous avons sous les yeux. Le projet à mettre à exécution n'est qu'une simple ligne de chemin de fer, mais cette ligne doit relier ensemble, par une voie directe et continue, les deux stations de Calais et de Moultan (dans les Indes-Orientales).

» La ligne irait rejoindre les chemins de fer allemands, soit par les chemins du Nord et de la Belgique, soit par la ligne de Strasbourg, et irait de cette manière, sur une voie déjà entièrement ouverte à la circulation, jusqu'à Vienne et même jusqu'à Pesth. De cette ville à Constantinople la voie se dirigerait par la vallée qui se trouve entre la Theiss et le Danube, traversant ce fleuve un peu au-dessous de sa jonction avec la Drave et entrant sur les possessions européennes de la Turquie par Belgrade. Le chemin suivrait alors la vallée du Danube jusqu'auprès de Nicopolis, puis couperait les Balkans et arriverait aux bords du Bosphore après avoir passé par Andrinople.

» Il n'est pas question de la manière dont on passerait le détroit; mais de Scutari, qui se trouve en Asie et sur la rive opposée, le chemin de fer traverserait toute l'Asie Mineure jusqu'à Bassora, en passant sur le célèbre champ de bataille d'Angora, témoin de la défaite de Bajazet, puis suivrait une ligne droite entre l'Euphrate et le Tigre, dans l'ancienne Mésopotamie. Les principales stations de cette partie de la voie, qui conduit jusqu'aux rives du golfe Persique, seraient Suze, Ecbatane, Bagdad, Babylone et Ninive.

» De là deux routes se présentent : l'une par le grand désert de Kirman et les déserts de l'Afghanistan occidental, coupant la chaîne des montagnes de Solyman et touchant aux territoires indo-anglais assez haut dans le Punjab ; l'autre, longeant la côte sud-ouest de la Perse, traversant le centre du Belouchistan, et débouchant juste auprès de la vieille capitale des Ameers du Scinde. De là le chemin passe au travers des ruines de Persépolis, coupe la frontière de Belouchee par le milieu, et, tournant alors un peu au sud, suit les bords de la mer et traverse enfin l'Indus un peu au-dessous de Meanee.

» L'estimation des dépenses auxquelles donnerait lieu ce gigantesque projet s'élève à 34 millions 50 000 liv. st. (851 millions 250 000 fr.). »

NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS.

Vendredi dernier, sur les neuf heures du matin, la population d'Arron, d'ordinaire si paisible, était en grand émoi. Une troupe d'individus de tout âge et de tout sexe se portait en poussant des cris sur la place de l'église, où se passait une scène extraordinaire.

Ennuyé sans doute de la vie monotone et solitaire qu'il menait, un chevreuil s'était avisé de quitter la forêt pour visiter le pays, et passait d'aventure dans le bourg d'Arron. Parvenu sans encombre sur la grande place, il ne tarde pas à être poursuivi par la foule, qui se réunit pour lui fermer le passage ; il va bientôt être atteint ; mais rassemblant toutes ses forces, il résiste et échappe à ses nombreux ennemis, et, prompt comme l'éclair, il s'élance d'un bond, en brisant un carreau de la devanture, dans la boutique du sieur Poupry-Frétard, épicier. A cette brusque apparition, aussi bruyante qu'imprévue, la maîtresse du logis pousse des cris d'effroi ; le chevreuil non moins effrayé qu'elle, après avoir fait plusieurs tours dans la boutique remplie de marchandises fragiles sans rien briser, et ne trouvant aucune issue, se jette de nouveau sur la devanture. Un second carreau vole en éclats ; mais derrière ce carreau se trouve un treillage en fil de fer qui le retient prisonnier et le met à la merci de ses ennemis. Le malheureux animal, n'écoutant plus alors que son désespoir, et faisant un dernier effort, franchit l'arrière-boutique, et, le croira qui voudra, se frayant un passage à travers un troisième carreau de 23 centimètres au plus de hauteur sur 16 et demi de largeur, il se précipite dans la cour, où il est saisi vivant par les sieurs Védie et Ferrière, au moment où il se disposait à escalader les murs de clôture.

Vérification faite du poids de ce chevreuil, il a été reconnu qu'il était de 14 kilogrammes.

(*Echo Danois.*)

— Une feuille réactionnaire, qui s'appelle la *République de Tarbes*, avait annoncé qu'un porteur de contraintes de Sarrancolin avait été dévoré par cinq loups ; — car il y avait *cinq loups* bien comptés. — L'*Eclaireur des Pyrénées* avait flairé un *canard* et s'était écrié : « C'est un assassinat qu'on cherche, et on trouvera. » Cependant le canard faisait son chemin dans les journaux de Paris et de la province.

Or voici ce qu'on écrit d'Arrau (Hautes-Pyrénées), le 31 janvier :

« M. le procureur de la République de Bagnères, induit d'abord en erreur par le journal de Tarbes, n'ordonna point d'instruction sur la mort de cet homme ; ce n'est que plus tard, lorsqu'on révoqua en doute la certitude de la nouvelle donnée par la *République*, qu'il fit une descente sur les lieux et ordonna des perquisitions. On a trouvé, à différentes distances dans le Neste, les vêtements et le cadavre de l'infortuné Bazarque.

» On ne doute pas qu'il ne soit mort victime d'un assassinat ; mais la justice n'est point encore sur les traces des auteurs de ce crime. »

CHER. — Le sieur Ménesson, accusé d'outrage envers la personne du président de la République, vient d'être acquitté par la cour d'assises du Cher.

Le sieur Bonnard, tisserand, inculpé d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns envers les autres, pour avoir crié : « A bas les blancs ! à bas la calotte ! » a été acquitté par la même cour.

Des bravos se sont fait entendre dans l'auditoire à la suite de cet acquittement.

ALLIER. — Les destitutions continuent toujours dans ce département. Les maires de Bourbon-l'Archambault, Coulandon et Couleuvre, et l'adjoint de Désertines, qui avaient été suspendus par le préfet, sont définitivement révoqués par un décret présidentiel du 31 janvier.

Le préfet de l'Allier vient aussi de suspendre l'adjudant-major de la garde nationale de Gannat, le maire de Villain et le sieur Cartron, adjoint de Couleuvre.

HAUTE-MARNE. — *Procès du* Bien public. — *Acquittement.* — Le *Bien public*, traduit devant le jury de la Haute-Marne pour *offenses envers le président de la République*, a été acquitté. Encore une victoire pour la presse démocratique. L'espace nous manque pour faire un compte-rendu complet du procès de notre confrère ; mais nous ne pouvons nous dispenser de reproduire les paroles suivantes de M. l'avocat-général, plaçant au premier rang des vertus de M. Louis Bonaparte, qu'au 10 décembre il ne se soit pas fait proclamer empereur :

« Il savait bien, pourtant, que le peuple des campagnes, en le choisissant, ne voulait pas choisir » un président de la République, mais entendait » nommer un empereur !

» Il pouvait, avec les cent milles baïonnettes qui » dominaient Paris, imposer son nom et son règne ; » et plus d'un noble cœur où battaient les grands » souvenirs du passé, aurait marché avec joie sous » son glorieux drapeau ! »

Ainsi, voilà qui est bien entendu ; que la France se le tienne pour dit : Elle doit être très heureuse et très reconnaissante que M. Bonaparte ait daigné ne pas confisquer déjà la République. Si nous l'avons encore, nous la devons à sa munificence.

Nous signalons ces imprudentes paroles au ministre de la justice de M. Louis Bonaparte. Il ne doit pas le défendre seulement de ses ennemis—s'il en a—mais aussi d'amis pareils à M. l'avocat-général Massin, qui ressemble par trop à l'ours de la fable.

CHARENTE. — Le résultat des élections paraît devoir être défavorable aux Démocrates. La *Constitution* nous apprend que l'élection de M. Edgar Ney est à peu près assurée. La population des villes de ce département est démocratique, parce qu'elle est plus éclairée ; mais les campagnes sont bonapartistes : elles l'ont déjà prouvé aux différentes élections qui ont eu lieu dans la Charente. Enfin, il ne faut pas oublier que ce département est placé un des derniers dans la classification faite par M. Ch. Dupin, selon le degré d'instruction.

Les manifestations républicaines que nous avons signalées dans certaines villes, viennent appuyer ce que nous avons dit de la différence de lumières entre celles-ci et les campagnes.

Publications de l'Ecole phalanstérienne.

OUVRAGES ÉLÉMENTAIRES.

Aux écrits d'un petit format qui contiennent des exposés élémentaires, mais cependant assez complets de la Théorie phalanstérienne, tels que *Solidarité*, par Hippolyte Renaud ; *Organisation du Travail*, par Mathieu Briancourt ; *Exposition faite à Besançon*, par Victor Hennequin ; *Notions élémentaires*, par Henri Gorsse (pseudonyme de Dameth), il faut ajouter quelques abrégés encore plus restreints et très sobres de détails, mais dont plusieurs sont fort utiles pour faire envisager aux commençants la doctrine de Fourier dans ses principes généraux. Nous citerons d'abord :

Exposition abrégée du système phalanstérien, par Victor Considerant. (Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 29. Prix : 50 c.)

Cette brochure est le résultat d'une exposition orale faite par M. Considerant à Dijon, sous le règne de Louis-Philippe. La doctrine de Fourier, comme tous les systèmes qui ont une base scientifique, ne varie pas au gré des événements, et la révolution de Février a plutôt augmenté que diminué l'actualité de ce travail. Ce cours s'est composé de quatre séances seulement. M. Considerant a commencé par la *position du problème social.*

Coup-d'œil sur les partis, nécessité d'une nouvelle organisation sociale, œuvre de la science, caractère particulier de la science sociale, position et solution générale du problème de l'organisation ; — conditions que doit remplir tout plan d'organisation sociale, — il faut organiser le travail dans la Commune, — large signification du mot *industrie*, — conditions matérielles de l'*organisation du travail dans la Commune*, tels sont les sujets abordés dans la première leçon.

La seconde est consacrée à la *solution économique du problème social.*

Le professeur y passe en revue les matières suivantes : Transformation de la propriété morcelée ; — Exploitation unitaire du sol, conciliée avec la propriété personnelle ; — Association des trois éléments de production : le Capital, le Travail et le Talent ; — Système des grandes économies domestique, agricole, commerciale, etc., du régime sociétaire ; — Augmentation du nombre des travailleurs productifs ; — Multiplication de la richesse sociale ; — Nécessité d'une architecture nouvelle pour un ordre social nouveau ; — Idée d'un Phalanstère.

Dans la troisième séance, qui a pour objet principal l'*Organisation du travail et de la Commune sociétaire*, l'auteur subdivise ainsi son sujet : Distinction profonde entre la Communauté et l'Association. — Conditions générales d'accord entre les individus. — Le travail est répugnant : on peut le rendre attrayant. Point de liberté sans le système du travail attrayant. — Moyens de rendre le travail attrayant. Organisation des groupes et des Séries. — Rivalités nombreuses. Elles ne peuvent dégénérer en haine. — Le contraste et la diversité des caractères sont des conditions d'harmonie. — Essor donné à l'ambition. — Système électif. — Equilibres compensatifs. — Modération universelle.

Voici le sommaire de la quatrième leçon, dont le but était d'esquisser *les effets harmoniques de l'organisation sociétaire :*

Répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent. — L'égoïsme et la cupidité deviendraient voies de justice. — Les médecins dans l'ordre sociétaire. — Impossibilité du vol. — Plus de paresse. Extinction de la misère et de la mendicité. Armées industrielles.

Voici comment cette exposition est appréciée par M. M..., qui en a rédigé le compte-rendu, auditeur étranger alors à toutes les écoles socialistes, et qui depuis s'est rallié aux principes phalanstériens :

M. Considerant s'est acquis, auprès de ceux qui l'ont entendu, la réputation d'un homme de grand talent, animé de convictions sincères et habile propagateur du système social dont il est l'apôtre zélé mais tolérant, n'ayant pas la prétention d'imposer à personne des principes exclusifs et absolus, mais faisant un appel à l'examen et à l'expérience. Ses enseignements ont fait tomber en partie les méfiances et les préventions qui existaient contre la théorie de Fourier. Sans doute, l'immense majorité est toujours incrédule et dit : *Ce serait bien beau, si c'était réalisable !* Mais il est certain que le système phalanstérien ne paraît plus aussi extravagant qu'on se le figurait, qu'on y trouve des choses sérieuses et dignes de fixer l'attention des hommes les plus positifs. Nous croyons que M. Considerant a été assez heureux pour faire naître dans la majorité des esprits le désir, et dans quelques-uns l'espoir de voir une réalisation prochaine. Fourier demanda inutilement pendant trente ans que l'on fit un essai de son système. Ses disciples le demandent aussi et travaillent dans ce but. Seront-ils plus heureux que le maître? Nous l'ignorons. Nous savons seulement qu'ils en ont l'espérance. Car M. Considerant a annoncé au public que l'Ecole sociétaire serait certainement en mesure de répondre de notre temps par un essai aux reproches d'impossibilité que le siècle lui adresse.

Avant de quitter ses auditeurs, M. Considerant leur a fait remarquer qu'il n'avait exposé qu'une faible partie de la théorie de Fourier; que cette théorie était universelle et reposait sur une conception générale de Dieu, de l'homme et de l'univers, dont le système social n'était qu'un élément ; que le temps ne lui avait pas permis de parler de l'administration, du commerce et de l'éducation dans le régime sociétaire, ni de faire connaître les vues historiques de Fourier et sa critique de la société actuelle. Il a donc engagé les personnes qui l'écoutaient à ne pas se hâter à porter un jugement définitif sur cette doctrine sans en avoir fait une étude plus approfondie dans les ouvrages de l'école sociétaire.

Nous suivrons, quant à nous, le conseil de M. Considerant. Nous sommes en effet convaincu qu'un système aussi vaste ne peut pas être jugé sur une exposition aussi rapide; d'ailleurs une critique consciencieuse ne peut pas être formulée en quelques lignes, mais dans des articles raisonnés et d'une certaine étendue. Nous ajournerons donc notre jugement.

... La théorie de Fourier nous paraît être à la fois *radicale et conservatrice*. En effet, elle a pour but de transformer complétement les relations actuelles des hommes, de substituer la richesse à la misère, la liberté à l'oppression, l'ordre aux révolutions, le bonheur au malheur, en un mot, de constituer la société, pour ainsi dire, au rebours de ce qu'elle est aujourd'hui. Eh bien ! pour obtenir ces grands résultats, elle propose des moyens simples, innocents, pacifiques : tout se réduit à établir l'*organisation du travail* d'après la loi naturelle des groupes et des séries ; l'essai ne peut compromettre aucune existence, il est compatible avec les lois qui nous régissent. Nous ne croyons pas que jamais système ait présenté de tels caractères. Il nous semble dès lors que tous les hommes doivent s'intéresser à la Théorie de Fourier et en provoquer les essais. Si les expériences ne réussissaient pas, elles ne feraient du moins aucun mal ; en cas de succès, le sort de l'humanité serait bientôt changé. Les plus pauvres auraient le bien-être matériel assuré et une large part aux jouissances morales et intellectuelles ; ils seraient émancipés et libres ; plus de haines entre les classes ; le sort des riches eux-mêmes serait notablement agrandi, et le genre humain tout entier s'élèverait aux plus hautes sphères de bonheur, de gloire et de dignité. La réalisation de l'Association universelle serait véritablement la réalisation sociale du Christianisme, l'avènement sur la terre du royaume de Dieu et de sa justice, le Paradis reconquis... Eh ! quel esprit sage oserait prendre sur lui d'affirmer que là ne sont pas les voies de notre Destinée sociale et de la Vérité?

L'*exposition abrégée* de M. Considerant est suivie d'*études* sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale. On trouve dans ces études, rédigées par M. Considerant lui-même, l'esprit logique et rigoureux de l'auteur ; elles sont pour le cours un complément très-utile. L'*exposition*, séparée de ce complément, ne forme qu'une petite brochure de 25 cent.

Coup-d'œil sur la *Théorie des fonctions*, par M. Tamisier, représentant du peuple, ancien élève de l'Ecole polytechnique. (Prix : 30 c.; par la poste, 40 c.)

Si la prévention contre les idées nouvelles n'était pas une maladie si générale, si invétérée, si profonde dans l'humanité, tous les hommes de bonne foi seraient frappés depuis longtemps de voir cette théorie phalanstérienne, qui est traitée de folie et d'hallucination par tous ceux qui ne la connaissent pas, recruter ses plus ardents propagateurs parmi les élèves de l'Ecole polytechni-

que, habitués à exiger en toute matière des démonstrations rigoureuses. Vainement on prétendra que les mathématiques *faussent l'esprit*, il n'est pas soutenable que la plus exacte des sciences, celle qui sert de contrôle à toutes les autres, cette balance à laquelle se pèsent toutes les découvertes scientifiques puisse dénaturer l'intelligence des hommes exercés à la manier.

L'ouvrage de M. Tamisier, si réduit qu'il soit dans ses proportions, éclaire d'une vive lumière ce principe fondamental dans la Théorie de Fourier : *les attractions sont proportionnelles aux destinées*. Nous ne résumerons pas la *Théorie des Fonctions*, qui est elle-même un résumé des plus substantiels. Ceux qui l'auront lue y puiseront certainement de nouvelles forces intellectuelles pour sonder le mystère des destinées universelles.

M. Tamisier est en ce moment à l'Assemblée nationale un des membres les plus estimés du parti démocratique. La liste serait longue, au surplus, des défenseurs de la liberté que leurs études et leurs convictions rattachent à l'Ecole sociétaire.

GRANDE SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE PARIS.

La ville de Paris manquait d'une de ces grandes Sociétés musicales telles que nous en opposent les principales capitales de l'Europe, Londres, Vienne, Bruxelles, Saint-Pétersbourg. Cette importante institution vient d'être fondée. Un nombre considérable d'artistes de mérite, sans force à cause de leur isolement, existent à Paris. M. Berlioz a eu la pensée de les réunir et de les associer dans une œuvre commune, l'initiation du public aux principales compositions de toutes les époques, sans exception aucune.

Indépendamment de ces belles œuvres instrumentales et chorales, la Société fera successivement entendre les premiers sujets des théâtres lyriques et les virtuoses les plus célèbres de la France et de l'étranger. Elle est assurée, dès aujourd'hui, que nul ne lui refusera son concours.

Un chef d'orchestre tel que M. Berlioz, dont le nom seul est l'éloge, un excellent orchestre de 100 instrumentistes pleins de zèle et d'ardeur, un chœur de 120 voix, élite des théâtres et des chapelles de Paris, sous l'habile direction de M. Dietsch, chef de chant de l'Opéra, le concours de tous les virtuoses et compositeurs dont s'honore l'art musical en Europe, tels sont les solides fondements sur lesquels se base notre nouvelle institution.

Les concerts de la Société philharmonique auront lieu UNE FOIS PAR MOIS seulement, A HUIT HEURES DU SOIR, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis.

Le 1er est fixé au mardi 19 février; le 2e au mardi 19 mars; le 3e (concert spirituel), par exception, au samedi-saint 30 mars; le 4e au mardi 16 avril.

Prix des places : Stalles d'orchestre, de parquet et d'amphithéâtre, 6 fr.; par abonnement pour 4 concerts, 5 fr.; galeries, 3 fr.

On trouve des billets d'avance chez M. Brandus, éditeur de musique, rue Richelieu, 87; et à la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis.

Mais pour les abonnements on devra s'adresser à M. Brandus seulement.

Programme du premier concert,
19 février, à 8 heures du soir.

1° Ouverture de *Léonore* (1re version), de Beethoven;

2° Les deux premières parties de la *Damnation de Faust*, de M. Berlioz.

1re partie : Pastorale, ronde de paysans, marche hongroise.

2e partie : Monologue de Faust, Hymne de la *Fête de Pâques*, scène de la *Cave de Leipzig*, air de Méphistophélès, chœur et ballet des Sylphes, double chœur d'étudiants et de soldats.

Les solos seront chantés par MM. Roger et Levasseur.

3° Fantaisie sur *Othello*, composée par Ernst, et exécutée par Joachim, du Conservatoire de Vienne.

4° Air avec chœurs d'*Iphigénie en Tauride*, de Gluck, chanté par Mme Viardot.

5° Première scène du 3e acte d'*Echo et Narcisse*, de Gluck. Le solo sera chanté par Mlle Dobré.

6° Solo de violoncelle, composé et exécuté par M. Demunck, professeur au Conservatoire de Bruxelles.

7° Air de *Joseph*, de Méhul, chanté par M. Roger.

8° Scène de la bénédiction des poignards des *Huguenots*, de Meyerbeer, avec les solos de chant quadruplés.

La quatrième livraison de la *Revue de l'Education nouvelle*, journal des mères et des enfants, dont nous avons souvent entretenu nos lecteurs, vient de paraître le 1er février. En voici le sommaire :

PREMIÈRE PARTIE. — POUR LES ENFANTS. — 1. *Les Aventures surprenantes de cinq enfants abandonnés*, par Mme Isabelle Meunier, histoire féerique, inspirée par l'observation des faits merveilleux déjà accomplis dans le domaine des sciences physiques, et par l'étude des phénomènes de la nature; *Introduction*, par M. Jules Delbrück. — 2. *Les Cerises du père Simon*, introduction à l'histoire du peuple français (avant-dernier fragment), par M. Louis Fortoul. — 3. *L'anglais à la portée des enfants* (huitième leçon), par M. T. Robertson. — 4. *Des Poids et Mesures*. Pour servir à l'explication du tableau encyclopédique colorié; par maître Cam. — TABLEAU ENCYCLOPÉDIQUE COLORIÉ. — 5. *Les Poids et Mesures*, dessiné par A. Belin, gravé par Badoureau. — MUSIQUE. — 6. *Reveil d'Enfant, ou le Petit Ramoneur*, dialogue avec chœurs, par Mme Marie Carpentier-Pape, musique de M. Dessirier, avec accompagnement de piano pour les petites mains.

DEUXIÈME PARTIE. — POUR LES PARENTS. — 1. *De l'Enseignement proprement dit*. Concours volontaire des Enfants, par Mlle Clarisse Gauthier. — 2. *L'Arbre de Noël* dans les salles d'Asile, par une dame inspectrice. — *Inauguration* de la crèche de Cambrai. Lettre de M. de Baralle et discours de M. Proyart. — 4. *Pensées sur l'éducation*, empruntées à divers auteurs. — 5. *Chronique du mois* Une réclamation anonyme. — Les Aventures surprenantes. — Fête du Jardin-d'Hiver. — Manuel de Mme Cappelle. Les Orphelins du choléra. — Nouvelles, etc.

La *Revue* paraît le 1er de chaque mois. Par an : Départements, 14 fr. A Paris, 97, rue Neuve-des-Petits-Champs.

CONCERTS.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 8. — Aujourd'hui Dimanche-Gras, à 2 heures, grande Fête de jour, dans laquelle on entendra Mlle Déjazet (la *Lisette* de Béranger); M. de Launey, du Vaudeville (le *Maître d'école*). (Voir l'affiche. — Prix : 50 et 75 c.

Ce soir, à 8 heures 1/2, grand Concert comique. — Tombola carnavalesque, par Mayer. On entendra Mlle Léontine, de la Gaieté, MM. Gozora, Lebrun et Mme Piquet. — Prix d'entrée : 50 et 75 c.

— Après le concert, à 11 heures, grand bal de nuit paré et travesti. L'orchestre complet, sous la direction de Fessart, sera conduit par Vallod. — Prix : 1 fr. 50 c.

CASINO DES ARTS. — Aujourd'hui, Grand Festival extraordinaire, concert, séance de magnétisme, de somnambulisme, de seconde vue. Intermèdes d'exercices d'adresse par des clowns, premiers grotesques des cirques de Londres. On entendra dans le concert MM. Dervis, Boverat, Collougues, Savart, Magno, Florenza, Mmes Cotteret et Girot. Prix : 1 fr.

Après le concert, à 11 heures, Grand Bal de nuit, paré et travesti. L'orchestre sera conduit par Fessart. Prix : 2 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	57	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, M. [illegible] chel, libr. Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 9 février 1850.

Il y a eu du mouvement dans les affaires, mais les résultats sont venus à l'encontre des prévisions générales : les spéculateurs ont voulu escompter d'avance l'effet de la réduction de l'intérêt des bons du Trésor, qui doit, dit-on, être annoncée demain ou lundi dans le *Moniteur*; par l'ensemble des affaires, on remarque cependant de la lourdeur. En définitive, le 3 0/0 ferme avec 5 c. de hausse, à terme, sur la clôture précédente, à 58-70; le 5 0/0, de 10 c., à 96-60.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	96 50	Zinc Vieille-Montagne	2860 ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	.. ..	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 [illegible]
Quatre 0/0, j. 22 sept.	75 ..	Cinq 0/0 Romain	86 ./.
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 50	Espag. 3 0/0 dette ext.	[illegible]
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	[illegible]
Bons du Trésor	5 ./.	Belgique. Empr. 1831.	... ..
Actions de la Banque	2360 ..	— Empr. 1840.	99 [illegible]
Rente de la Ville	96 ..	— Empr. 1842.	99 [illegible]
Obligat. de la Ville	1285 ..	— Banq. 1833.	... ..
Obl. Emp. 25 millions.	1186 25	Emprunt d'Haïti	185 ..
Obligat. de la Seine	1060 ..	Piémont, 5 0/0 1849.	89 ..
Caisse hypothécaire	147 50	— Oblig. anc.	... ..
Quatre-Canaux	1100 ..	— Oblig. nouv.	935 ..
Jouis. Quatre-Canaux.	.. ..	Lots d'Autriche 1834.	... ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours
Cinq 0/0 fin courant	96 50	96 65	96 20	96 60
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant	58 65	58 70	58 40	58 70

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	10 ./.	5 0/0 liquid. à l'autre.	.. ./.
3 0/0 —	15 ./.	3 0/0 —	.. ./.

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
... ..	... ..	Saint-Germain	... ..	... ..	... ..
202 50	202 50	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
168 75	167 50	Id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
820 ..	818 75	Paris à Orléans	... ..	820 ..	... ..
577 50	570 ..	Paris à Rouen	... ..	574 25	... ..
251 25	250 ..	Rouen au Havre	... ..	... ..	... ..
212 50	212 50	Marseille à Avignon	... ..	... ..	... ..
116 25	116 25	Strasbourg à Bâle	... ..	... ..	... ..
321 25	322 50	Orléans à Vierzon	321 25	323 75	323 75
... ..	... ..	Boulogne à Amiens	... ..	... ..	... ..
415 ..	412 50	Orléans à Bordeaux	... ..	... ..	... ..
467 50	467 50	Chemin du Nord	468 75	468 75	467 50
110 ..	110 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..	... ..
360 ..	358 75	Paris à Strasbourg	... ..	360 ..	... ..
265 ..	265 ..	Tours à Nantes	... ..	265 ..	... ..

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 10 Février.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Horace.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ITALIENS. — Représentation extraordinaire.
ODEON. — François le Champi, les Gardes.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête, Carconte.
VAUDEVILLE. — Un Ami, les Saisons, Jérôme l'invalide, la Dame de trèfle.
VARIETÉS. — Une Tutelle, Lully, l'Homme blasé.
GYMNASE. — Diviser, la Bossue, Mlle de Liron.
THEATRE MONTANSIER. — Rosette, J'ai mangé mon ami, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henriette Deschamps, Jocko
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'Ile des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Bouillir, le Fils du Rempailleur, Saltimbanques, intermède.

Imprimerie de LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 42 — Lundi 11 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 10 FÉVRIER.

L'Accord des Principes.

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES (1)

CHARLES FOURIER.

LE BIEN ET LE MAL.

La plus forte des préventions contre la théorie de Fourier, le plus sérieux des reproches qu'on lui adresse, se fonde sur ce qu'elle méconnaît, dit-on, la nécessité du mal, sur ce qu'elle enlève au cœur humain la vertu du dévouement, du sacrifice, et offre d'ailleurs à l'humanité un idéal de bonheur terrestre, d'harmonie sociale *beaucoup trop beau pour être réalisable.*

La tradition et l'habitude de la douleur ont pris tant d'empire sur les âmes, les déceptions du passé, les misères de la réalité ont si cruellement fatigué l'espérance et la foi dans les cœurs, que sur toute la terre aujourd'hui, le bonheur universel est considéré, comme la plus folle des chimères.

Si Fourier, au lieu d'user quarante années de dévouement, d'abnégation et de martyre à découvrir les voies du bonheur général, avait employé seulement les instants de satiété et de dégoût d'une année d'ivresse à prédire au genre humain une progression indéfinie de misères, une éternité de convulsions et de cataclysmes, il fût mort sans doute plus écouté et honoré par ses concitoyens.

Cependant, une étude approfondie des ouvrages de Fourier nous permet de rassurer jusqu'à un certain point les PARTISANS DE LA DOULEUR sur le *déplaisir* qu'ils éprouveraient à voir le Mal disparaître complètement de cette terre : nous croyons pouvoir leur affirmer que, même dans le système de Fourier, le Mal entrera encore pour quelque chose dans la vie humaine : qu'il servira toujours de limite au bien, de ressort au désir, d'assaisonnement à la vertu, et que les nobles impulsions du dévouement, du sacrifice ne manqueront jamais à l'homme ici-bas, quelque heureuse que soit la transformation des sociétés modernes.

Loin de nier absolument le mal dans le monde, Fourier l'a admis comme une nécessité inhérente à l'existence de tous les êtres finis, comme une des conditions de la liberté humaine, comme un des deux modes d'essor de la destinée et du mouvement universel. Les deux transitions douloureuses de la vie, la naissance et la mort, les crises attachées aux phases de croissance et de décroissance, lui ont paru inévitables dans la carrière de l'humanité et dans celle des sociétés, comme dans le cours de la vie de l'homme. L'enfantement douloureux de l'industrie correspond selon lui, pour le développement de l'espèce humaine, aux crises de dentition de l'enfance. Les ténèbres superstitieuses de la religion et de la science ont leur analogie dans les terreurs naïves du bas âge. Comme tous les grands penseurs, depuis Moïse et Jésus-Christ, Fourier a vu dans l'obligation où l'humanité se trouve de se dégager elle-même des lymbes de la brutalité, de l'ignorance et de la misère, de lutter contre les obstacles de la nature et de se faire créatrice des moyens de son propre bonheur, — le signe manifeste et la condition nécessaire de la liberté, de la dignité et de la souveraineté du genre humain sur le globe. La tradition de la chute a été elle-même acceptée par lui ; car, dans ses études historiques et analogiques, il incline à croire que le mouvement de croissance de l'humanité terrestre a été, comme celui de certains enfants, retardé par des maladies originelles, par des perturbations atmosphériques ou des accidents cosmogoniques, tels que le déplacement et la congélation des pôles, le déluge, etc.

Fourier va plus loin pour la constatation du Mal. Il reconnaît dans l'univers matériel et sidéral, comme dans la destinée des sociétés humaines, deux ordres contradictoires : 1° *L'ordre juste combiné ou convergent, qui est celui des planètes;* 2° *l'ordre faux, incohérent, qui est celui des comètes ;* et il prétend que les sociétés humaines sont sujettes à pareille alternat, sauf cette différence que les deux ordres sont SIMULTANÉS parmi les astres, et qu'ils sont CONSÉCUTIFS dans le mouvement social de l'humanité.

Ainsi, il fait remarquer que, dans notre tourbillon sidéral, les planètes et les comètes, quoique formant deux systèmes tout à fait différents, se meuvent simultanément, et ont pour lien commun le pivot ou soleil, sur lequel elles gravitent. Seulement, comme les planètes ont été comètes, comme les comètes deviendront planètes, ces deux genres d'astres se combinent dans le même tourbillon sans aucun conflit, et ne paraissent pas contrevenir à l'harmonie générale, à l'unité du système. Leur assemblage ne constate pas une *duplicité d'action*, mais bien plutôt l'accord de deux sortes de mouvements.

Au contraire, dans le mouvement social les deux systèmes ne se combinent pas, mais se succèdent ; chacun d'eux domine à son tour et à des époques fixes. *L'ordre faux et incohérent*, dans lequel le mal l'emporte sur le bien, doit régner au début et à la fin de la carrière sociale : tel est, selon Fourier, l'état sauvage, barbare et même civilisé. Quant à l'*ordre juste, convergent*, qui constitue la prédominence du bien sur le mal, il doit occuper tous les échelons sociaux placés entre le début et la fin de la carrière humanitaire, et durer, selon les calculs analogiques de Fourier, sept fois autant que l'ordre faux et malheureux.

Nous ne livrons pas ces assertions analogiques de Fourier au sourire de l'incrédulité et à la raillerie des *esprits forts*, comme des articles de foi absolument indispensables à l'intelligence de sa théorie ; mais seulement comme un moyen de convaincre les PARTISANS DE LA DOULEUR que Fourier, lui-même, Charles Fourier, le grand utopiste, n'a pas poussé la puissance ou la folie jusqu'à vouloir faire disparaître tout vestige du Mal dans l'univers entier.

Voici à l'aide de quelle série d'idées, de quelle chaîne de raisonnements on peut se rendre compte du degré de vraisemblance de la promesse d'extirpation du mal social, contenue dans la Théorie de Fourier :

1. L'homme, comme tous les animaux qui lui sont soumis, désire le bonheur et craint la souffrance.

2. L'homme, de plus que les animaux, possède la liberté et le pouvoir d'acquérir une connaissance réfléchie de sa destinée, et de concourir lui-même par des créations successives à la réalisation de son bonheur.

3. Dieu, en créant l'homme avec le désir du bonheur et avec les facultés nécessaires pour travailler à la réalisation de ce désir, a donc préconçu pour lui une destinée plutôt heureuse que malheureuse.

4. Pour accomplir cette destinée, Dieu a donné à l'homme le gouvernement d'un globe, la propriété du domaine terrestre ; et c'est de la bonne ou mauvaise gestion de ce domaine que doit dépendre, en ce monde, le plus ou moins d'amélioration dans le sort de l'homme.

5. L'homme isolé est impuissant à assurer la satisfaction de ses propres désirs, et ne peut parvenir à accroître la somme de ses jouissances terrestres, que par une association et une solidarité de plus en plus étroites avec l'espèce humaine toute entière ; l'association est ainsi la voie du bonheur social de l'homme.

6. L'homme et l'humanité peuvent, jusqu'à un certain point, se fourvoyer dans la recherche de leur destinée, dans l'exercice de leur mission terrestre ; mais ils ne sauraient s'en prendre légitimement à la Providence de cette déviation du destin, puisqu'ils sont avertis, de cette déviation par leurs propres douleurs, par la persistance de leurs attractions natives qui, comme une boussole de révélation divine et permanente, les sollicitent incessamment vers la destinée normale.

7. L'humanité est ainsi responsable du mal social qu'elle endure.

8. L'homme souffre ou jouit SELON QU'IL EST EN LUTTE OU EN HARMONIE AVEC LUI-MÊME, AVEC SES SEMBLABLES, AVEC LA NATURE, AVEC DIEU.

9. L'état de lutte entre les passions de l'homme, entre l'homme et ses semblables, entre l'homme et la nature, entre l'homme et Dieu, constitue ce que Fourier nomme l'*ordre incohérent*, la période des limbes, des ténèbres, le règne de la DUPLICITÉ D'ACTION.

10. L'état d'association, d'accord de l'homme avec lui-même, avec ses semblables, avec la nature, avec Dieu, constitue ce que Fourier appelle l'*ordre convergent*, l'harmonie sociale, le règne de l'attraction divine et de l'UNITÉ D'ACTION.

11. Dans le *mode incohérent ou subversif* toutes les passions (1) sans exception, même les plus généreuses, peuvent produire le mal ou des effets funestes, contradictoires.

12. Dans le *mode convergent ou harmonique*, toutes les passions sans exception, même celles qui présentent aujourd'hui un développement subversif, peuvent être ramenées à bien et concourir à l'harmonie sociale comme au bonheur individuel.

13. Pour que l'homme se trouve en harmonie, en unité complète avec lui-même, il faut qu'il rencontre une éducation et un milieu social propres à développer ses attractions et ses facultés sous toutes leurs faces diverses ; il faut que la société lui assure secours et affection, que l'industrie et la science lui offrent les éléments d'un double luxe interne et externe, santé et richesse, d'une double puissance, force et savoir.

14. Pour que l'homme soit en harmonie, en unité complète avec ses semblables, il faut qu'il ait pris conscience de l'unité humaine, qu'il connaisse les diverses races qui composent son espèce, qu'il ait créé des moyens de communications et de relations rapides entre elles ; qu'il ait substitué au régime de guerre et de conquête l'association des individus, des races, des classes et des peuples ; qu'il ait adapté aux relations et aux travaux de l'humanité entière la loi naturelle qui marie dans l'univers l'unité avec la variété, l'ordre avec la liberté.

15. Pour que l'homme puisse se sentir en harmonie, en unité complète avec la nature extérieure, il doit, non pas seulement avoir purgé son globe des créations malfaisantes et carnassières qui lui en disputaient l'empire, mais encore avoir fécondé, cultivé et embelli péniblement le sol, avoir assujetti et perfectionné les productions animales et végétales, avoir utilisé les minéraux, aménagé les eaux, assaini l'atmosphère, etc.

16. Enfin, avant de se trouver en harmonie, en unité complète avec Dieu, l'humanité doit avoir réalisé toutes les conquêtes et toutes les harmonies précédentes ; elle doit avoir étudié les attributs de Dieu, les phénomènes de la vie universelle sous leurs aspects divers ; elle doit avoir synthétisé ses révélations, ses sciences, ses industries, ses sentiments, ses lumières, ses forces, et identifié les lois de sa propre création sociale, de sa vice-royauté de la terre avec les lois de la création et du gouvernement de l'univers entier.

17. L'excès de douleur pour l'humanité est ainsi le corollaire de son excès d'incohérence et d'impéritie dans la gestion du globe, et correspond particulièrement à l'*Ère barbare*, à ces rudes époques de spoliation, de dévastation, de conquête, de sang et de carnage, où l'homme était élevé pour la guerre, et se livrait sans frein à ses premiers instincts de brutalité.

18. Cette douleur sociale et cette incohérence administrative du globe sont devenues moins excessives et moins criantes déjà dans l'*Ère civilisée et chrétienne*. L'inspiration d'une religion protectrice du faible, révélatrice de l'Unité divine et humaine, a favorisé entre les diverses fractions de l'humanité, une association morale d'idées et de sentiments, que le génie des sciences et des découvertes industrielles ont rendu, de nos jours, plus intime et plus générale encore. Les races, les éléments humains, anciennement hostiles et divisés, ont été groupés par la conquête, et ont formé des agglomérations plus étendues, des liens plus nombreux. La guerre a cessé d'être le seul but de l'activité des nations. L'adoucissement des mœurs a suivi la progression des arts et de l'intelligence publique. Le mal a déjà cédé, sur plusieurs points, aux efforts de l'association humaine. Une perspective de paix, de liberté, de droit commun, de richesse générale et d'association universelle s'ouvre aux regards des peuples les plus avancés, comme la conséquence même des progrès déjà accomplis, comme l'expression de la LOI NATURELLE DES DÉSIRS, DES BESOINS ET DES TENDANCES des sociétés.

19. Tant que pour découvrir sa voie normale, tant que pour enfanter douloureusement la science et l'industrie, l'homme est en lutte avec lui-même, avec ses semblables, avec la nature, avec Dieu, — le mal domine dans les sociétés humaines, le bien est l'exception. Le bonheur relatif de quelques-uns se nourrit du malheur des autres. Le mal surgit souvent des efforts qui ont pour objet le bien ou de la révolte contre le mal lui-même ; car le mal social c'est l'insolidarité, l'ignorance et la misère, c'est-à-dire le défaut de connaissance et de création des moyens propres à la généralisation du bien. Sous ce régime, l'âme humaine se mutile elle-même en comprimant toutes les passions qu'elle ne peut satisfaire. L'homme gouverne arbitrairement l'homme, en vertu de lois plus ou moins partiales, despotiques ou transitoires. La *loi de contrainte* religieuse et politique, l'enfer et le gibet, ces deux inventions du mal sont les seuls moyens pour la société d'atténuer le mal lui-même. Aussi longtemps que la science et l'industrie ne permettent pas de satisfaire tous les besoins variés de l'homme, aussi longtemps que la loi naturelle des attractions humaines et des combinaisons sociales préconçues par Dieu n'est pas reconnue et réalisée, les besoins, les passions et les facultés des hommes ne peuvent être déchaînés ou livrés à leur libre essor sans périls pour les sociétés et pour le progrès lui-même. L'humanité *se force* ou se résigne d'autant plus à souffrir qu'elle a plus de découvertes à faire et de créations à réaliser dans la voie du bonheur général de l'espèce.

20. Au contraire, dans la période de paix, d'association, d'organisation, de liberté et d'unité qui s'annonce aujourd'hui par tous les pressentiments comme par toutes les découvertes, le mal social doit devenir l'exception et ne peut plus être que l'infraction accidentelle aux lois de l'ordre universel. Les passions humaines, sûres de leur satisfaction et se développant solidairement, simultanément, peuvent être d'autant plus mesurées et harmoniques dans leurs essors, que leur liberté sera plus complète. L'association des intérêts, la convergence des efforts, les conditions d'attrait apportées au travail, les lumières des sciences et les puissances de l'industrie peuvent à elles seules, en se propageant par leurs merveilleux résultats, établir l'unité de l'homme avec lui-même, avec ses semblables, avec la nature, avec Dieu. Dès lors, aux lois de contrainte improvisées par les hommes pour se gouverner eux-mêmes et comprimer leurs propres désirs, doit se substituer la loi d'attrait, d'attraction morale, qui sera en même temps l'expression de la plus grande liberté humaine et de la plus grande autorité de Dieu ; car par elle Dieu gouvernera lui-même l'humanité, directement, sans intermédiaire, et sera obéi avec reconnaissance et bonheur. Ainsi se réaliserait sur la terre ce règne de Dieu, c'est-à-dire ce règne de justice et de bonheur que toutes les aspirations religieuses ont appelé, et à la recherche duquel Jésus a tout particulièrement convié l'humanité entière en lui disant : *Cherchez et vous trouverez ; cherchez le règne de Dieu, et tous les biens vous seront donnés par surcroît.*

Voilà par quel enchaînement d'idées on peut comprendre l'annihilation du mal social annoncée par Fourier.

Si cette appréciation a un défaut, ce n'est certainement pas d'être irréligieuse, car elle admet, avec la Genèse, « que tout est bien sortant des mains de l'auteur des choses ; qu'Adam (l'homme universel) fut créé bon ; car elle tend à exaucer cette prière que l'humanité adresse à Dieu depuis dix-huit siècles : *Que votre règne arrive sur la terre comme au ciel !* »

Pour se convaincre, d'ailleurs, qu'il n'y a rien là qui viole le bon sens, l'histoire et la logique, il suffit de fixer ses réflexions sur les puissants effets de l'association humaine.

N'est-il pas vrai que là où l'association des hommes s'est manifestée avec force et régularité, les créations vénéneuses ou malfaisantes des divers règnes de la nature ont disparu ; que là où il n'y avait qu'immenses déserts, savanes insalubres, marais infects, impénétrables forêts empestées, infectées de races carnassières et d'affreux

(1) Voir les numéros des 17, 24, 31 décembre 1849, 4, 5, 7, 11, 21 et 28 janvier 1850.

(1) Par *passion*, Fourier et son école entendent exclusivement les penchants constitutifs des êtres, les forces primitives et naturelles auxquelles est due l'activité libre et spontanée de l'être humain, tels sont l'amitié, l'amour, l'ambition, etc.

reptiles, la main de l'homme a fait régner une nature nouvelle, une végétation luxuriante, des animaux serviables, des vergers, des guérets, des troupeaux, des édifices commodes et somptueux, des pompes industrielles, des harmonies terrestres?...

N'est-il pas vrai que, sous nos yeux, les calamités physiques prennent souvent leur source dans les désordres des petits ménages qui gèrent mal le coin de terre confié à leur action sanitaire et industrielle; que les débordements influent sur les climatures, et que les sécheresses, les inondations sont des fléaux qui peuvent être extirpés par les efforts de l'être collectif à qui Dieu a délégué ses pouvoirs sur la terre?

Si cela est vrai; si les premières ébauches d'agrégation humaine ont été assez puissantes pour modifier profondément la nature extérieure, n'est-il pas logique de prévoir, avec Fourier, que l'action combinée de l'humanité entière peut aller, par une culture harmonique du globe, jusqu'à faire cesser le désordre général des climatures, les sinistres atmosphériques et terrestres, jusqu'à extirper les virus morbifiques répandus dans tous les êtres organisés; jusqu'à modifier la congélation des pôles, les feux dévorants de la Torride; même jusqu'à désinfecter les mers et provoquer des créations nouvelles?

S'il est incontestable que l'indigence, la fourberie, l'oppression, le carnage, les intempéries outrées, les maladies provoquées, le cercle vicieux, l'égoïsme général, sont des fléaux inhérents aux conditions d'insolidarité, de luttes, d'incohérence des premières sociétés humaines, n'est-il pas non moins certain que ces fléaux ont été déjà atténués partout où la solidarité, l'association et la paix ont pris quelque empire? N'est-il pas dès lors permis d'affirmer que ces maux disparaîtront progressivement sous l'intégralité et sous la convergence des efforts de solidarité et d'association humaine?

Il est constant que la mauvaise organisation du commerce à elle seule produit les vices d'*agiotage*, de *banqueroute*, d'*usure*, de *parasitisme*, d'*insolidarité*, de *salaire décroissant*, de *disettes factices*, de *falsifications ou lésions sanitaires*, d'*estimation arbitraire*, de *fausseté légalisée*, etc. Dès-lors, il est clair que ces vices peuvent disparaître dans une organisation nouvelle, où le commerce deviendrait un échange direct des produits à prix de fabrique entre associations communales de producteurs et de consommateurs?

S'il est évident que le travail constitue généralement une douleur permanente pour les sociétés actuelles, parce qu'il est l'œuvre isolée de familles dépourvues de capitaux, de crédits, de machines, parce qu'il est en butte à toutes les éventualités, à tous les hasards d'une lutte aveugle, aux armes inégales; parce qu'il étouffe dans la monotonie des journées et des années du même labeur, les instincts, les vocations, les facultés diverses de l'homme; parce qu'il divise les classes au lieu de les fusionner; parce qu'il constitue un esclavage indirect par la pauvreté, et une contrariété permanente entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, — n'est-il pas rationnel que ces conditions de répugnance et de douleurs doivent disparaître dans un état de choses où le travail devient l'œuvre collective de 3 ou 400 familles, bien pourvues de ressources de toutes sortes, où les aptitudes les plus variées de l'homme peuvent librement s'exercer dans une série de fonctions diverses et d'industries solidaires, où tous les stimulants de la variété, du luxe, de l'émulation d'intérêt et de gloire provoquent l'activité humaine, où la répartition des bénéfices proportionnellement au concours en capital, travail et talent, rend la propriété accessible à tous, entraîne la fusion rapide des classes, identifie l'intérêt collectif avec l'intérêt individuel, permet à tout homme de courir la voie de fortune par la vérité et la justice, et la voie de santé, de sagesse par l'abandon à l'attrait varié du plaisir même?...

Qui peut nier que l'on doive à la mauvaise organisation du travail, c'est-à-dire à la contrariété de l'intérêt collectif avec l'intérêt individuel, la haine réciproque des classes composant le corps social, la dissidence entre les gouvernements et les peuples, la dissidence entre les sexes, dont l'un cherche souvent à opprimer le faible, et l'autre à tromper l'oppresseur: la dissidence de l'homme avec lui-même, par opposition de la raison au vœu des passions; la fourberie légale du marchand, qui achète en baisse et vend en hausse; la cruauté du militaire qui désire la guerre, l'égoïsme des spéculateurs qui, ayant emmagasiné du blé, voudraient, pour le bien vendre, voir manquer la récolte ensemencée; les subtilités et les exactions des gens de loi, des avocats, qui provoquent ou souhaitent des procès; les piéges des gens de police, qui désirent des émeutes; la cafarderie des moines et des prêtres, qui, en prêchant la fraternité et l'abnégation, ne songent souvent qu'à déshériter les familles et à semer les discordes pour mieux dominer; les méprises des médecins, qui désirent des maladies, épidémies, pestes, seuls moyens pour eux de faire fortune: les vœux que forment les architectes, charpentiers et maçons pour qu'il y ait force incendies, les vitriers et les couvreurs pour la tempête et pour la grêle? — S'il est vrai que tous ces vices sociaux, que tous ces conflits d'intérêts proviennent uniquement de l'isolement et de l'insolidarité des forces, pourquoi donc ne pas conclure que ces anomalies disparaîtront dès qu'on fera concourir ces forces au même but de production, au même intérêt de solidarité et d'harmonie?

N'est-il pas moins irrécusable, par l'expérience des siècles, que la loi de contrainte ne peut plus étouffer l'essor des passions et des attractions humaines; que les pouvoirs religieux et politiques eux-mêmes, n'ont pu, tous les premiers, se soustraire à l'empire de ces passions; que si chacun prêche encore l'abnégation et la privation en thèse générale, chacun, en particulier, ne poursuit que la richesse et le bonheur; que l'appareil des voies coercitives, gibets, sbires, tribunaux et moralistes, exalte le sentiment des droits naturels et des libertés natives au lieu de le comprimer; que le peuple n'est plus retenu au travail par la crainte des supplices; que l'enfant lui-même n'est plus subjugué par la peur des verges; que le soldat répugne aussi à l'obéissance passive; que le martyre d'attraction règne jusque dans les classes les plus obscures et, à défaut d'essor régulier, produit des effets subversifs, tels que révolutions périodiques, bacchanales, orgies populaires, mendicité spéculative, polygamie secrète, prostitution publique, exposition d'enfants, vagabondage, oisiveté, etc.? Eh bien! s'il est vrai que le gibet en ce monde et l'enfer dans l'autre ne servent plus de contrepoids général aux passions humaines, et qu'entre le règne absolu de la contrainte ou le règne absolu du libre essor, il n'y ait de possible que des subversions sociales, pourquoi ne conclurait-on pas logiquement, avec Fourier, que la véritable sagesse, la sagesse sociale voulue par Dieu consiste dans l'équilibre des passions par leur développement intégral, et qu'il suffit de réaliser dans la société la loi naturelle d'ordre et d'attrait pour que, sans rien changer à la nature des ressorts humains, les passions produisent des effets de justice et d'harmonie au lieu des effets subversifs et discordants qu'elles produisent aujourd'hui, en vertu des obstacles mêmes qu'elles rencontrent?

Au point où en est venue la société européenne, il est beaucoup plus difficile de reculer que d'avancer. Si, par défaut de foi dans la Providence, dans les desseins de Dieu, l'idéal du libre essor des passions effarouche les esprits, la certitude qu'une demi-compression est intenable et qu'une compression entière est impossible, doit non moins frapper les gouvernants. D'ailleurs, le dogme abominable du mal perpétuellement imposé à la terre par la volonté de Dieu, ce dogme de la souffrance érigée en loi de Dieu pour la terre, est en contradiction trop flagrante avec l'esprit du Christ et de sa doctrine pour avoir jamais régné sans partage. Du jour où les peuples ont cru pouvoir conquérir eux-mêmes la fraternité, la liberté et la justice, ils ont cru déjà à la réalisation possible du bonheur universel. (1)

Les PARTISANS DE LA DOULEUR doivent en prendre leur parti. Il sera toujours permis dans le régime sociétaire, de souffrir des maux inhérents à la constitution de tout être fini, de mourir quand l'heure sera venue, de se dévouer même volontairement à la mort, pour être utile à ses semblables, de considérer un plaisir comme d'autant plus vif qu'il aura coûté quelque peine, et de sentir son âme piquée par l'aiguillon d'une noble rivalité; mais il dépend des hommes de se placer, par l'association, dans des conditions où ils n'auront plus aucun intérêt, aucune excuse de besoin à se nuire réciproquement; où l'individu et la société seront également sollicités à se soutenir et à concourir au bien-être général, et où les innombrables douleurs sociales qui découlent de l'insolidarité et de l'incohérence des efforts, auront disparu pour faire place à une véritable harmonie.

Si Fourier va trop loin dans cette affirmation, c'est à sa foi absolue dans la bonté de Dieu et dans l'universalité de la Providence qu'il faut s'en prendre.

F. GUILLON.

(1) Voir la *Doctrine de la Rédemption*, par VICTOR CONSIDERANT, et les *Nouvelles Transactions sociales, religieuses et scientifiques*, par JUST MUIRON.

Élections.

Le *Moniteur* publie ce matin le décret qui convoque pour le 10 mars prochain les colléges électoraux à élire trente représentants en remplacement de ceux qui ont été condamnés par la haute cour.

Ce décret est ainsi conçu.

Art. 1er. Les colléges électoraux des départements ci-après désignés sont convoqués pour le 10 mars prochain, à l'effet de procéder à l'élection du nombre de représentants indiqué au tableau qui suit:

Allier, 1 représentant à élire en remplacement de M. Fargin-Fayolle.

Arriège, 1 représentant en remplacement de M. Pilhes.

Cher, 2 représentants en remplacement de MM. Félix Pyat et Vauthier.

Isère, 1 représentant en remplacement de M. Avril.

Loir-et-Cher, 1 représentant en remplacement de M. Cantagrel.

Loire, 1 représentant en remplacement de M. Martin Bernard.

Haute-Loire, 1 représentant en remplacement de M. Maigne.

Nièvre, 1 représentant en remplacement de M. Gambon.

Hautes-Pyrénées, 1 représentant en remplacement de M. Deville.

Bas-Rhin, 5 représentants en remplacement de MM. Boch, Beyer, Kopp, Anstett, Commissaire.

Haut-Rhin, 3 représentants en remplacement de MM. Kœnig, Hofer, Pflieger.

Saône-et-Loire, 6 représentants en remplacement de MM. Menand, Rougeot, Rolland, Landolphe, Heitzmann, Jannot.

Seine, 3 représentants en remplacement de MM. Boichot, Considerant, Rattier.

Var, 2 représentants en remplacement de MM. Ledru-Rollin et Suchet.

Haute-Vienne, 1 représentant en remplacement de M. Daniel Lamazière.

Art. 2. Les maires des communes où, conformément au 3e paragraphe de l'art. 23 de la loi du 15 mars 1849, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 8 mai 1849, publieront, 5 jours au moins avant celui de la réunion des électeurs, un tableau de rectification comprenant lesdites modifications.

Art. 3. Les électeurs militaires et marins, en activité de service, seront convoqués selon le mode prescrit par l'art. 62 de la loi du 15 mars 1849, de telle sorte que le résultat de leurs opérations puisse parvenir, le 13 mars au plus tard, aux préfets des départements respectifs.

Ce décret est suivi de trois autres, qui sont ainsi conçus:

Les conseils généraux des départements de l'Allier, de l'Arriège, du Cher, de l'Isère, de Loir-et-Cher, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Nièvre, des Hautes-Pyrénées, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de Saône-et-Loire, du Var et de la Haute-Vienne, et la commission départementale faisant fonctions du conseil général de la Seine, sont convoqués pour le 22 février présent mois, à l'effet d'arrêter le tableau des circonscriptions électorales prescrit par la loi du 27 décembre 1849, et de délibérer sur les affaires urgentes que les préfets croiront devoir leur soumettre.

Cette session extraordinaire ne pourra durer plus de trois jours.

Les colléges électoraux du département de l'Ardèche sont convoqués pour le 10 mars prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un représentant du peuple, en remplacement de M. Rouveure.

Le conseil général du département de l'Ardèche est convoqué pour le 22 février, présent mois, à l'effet d'arrêter le tableau des circonscriptions électorales prescrit par la loi du 26 décembre 1849, et de délibérer sur les affaires urgentes que le préfet croira devoir lui soumettre.

Cette session extraordinaire ne pourra durer plus de trois jours.

Napoléon VI.

Haine ardente de la révolution de Février et de la République, illusions impérialistes à demi confessées, voilà ce qui caractérise le dernier numéro du *Napoléon*. Ce journal serait tout disposé à la révolte contre des élections socialistes:

Plus de trente élections vont avoir lieu. Les colléges électoraux sont convoqués pour le 10 mars. Les hommes qu'il s'agit de remplacer étaient des ennemis acharnés du gouvernement, des coupables que la justice a frappés. Est-ce encore parmi les sectateurs de leur opinion que le peuple ira choisir leurs successeurs? Nous le conjurons de considérer attentivement les conséquences de sa décision. Si c'est une consécration solennelle qu'il entend donner aux apôtres d'une religion anti-sociale, il est leur dupe, il sera leur victime; si c'est une déclaration de guerre qu'il veut jeter au pouvoir, elle est insensée, *car la résistance sera plus forte que l'attaque*...

De deux choses l'une: ou les électeurs appelés sous peu de jours à se prononcer aspirent à une autre révolution, en ce cas qu'ils nomment des successeurs semblables à leurs devanciers, *la société a pris davance ses mesures*; ou bien ils désirent les améliorations promises, en ce cas, alors, qu'ils repoussent les fauteurs de troubles.

Comment! les électeurs n'ont pas le droit de dire qu'ils réprouvent la politique du président, de leur mandataire temporaire et responsable! ils n'ont pas le droit de prouver par leurs votes, qu'ils préfèrent les principes de Février à ceux de la réaction! et si leurs votes sont démocratiques, les électeurs sont menacés d'avance! mais de quoi? serait-ce d'une loi contre le suffrage universel?

Le *Napoléon* se plaint de ce que l'*Assemblée nationale*, pour éveiller la jalousie du président, augmente l'importance personnelle du général Changarnier *jusqu'à faire de lui un troisième pouvoir de l'Etat*.

Il y a donc en France *deux pouvoirs*. Nous l'ignorions. On apprend chaque jour quelque chose.

Le *Napoléon* se félicite de la sympathie manifestée par la Russie pour la politique présidentielle.

Cette sympathie ne nous étonne pas, on pourrait l'appeler reconnaissance.

Le *Napoléon* insiste en faveur de la loi *des quatre sous*, dont l'adoption lui tient vivement au cœur.

Le *Napoléon* déclare que, pour le gouvernement, la destruction des arbres de la liberté n'était qu'une mesure de voirie: quant à la signification politique de ces arbres, *on n'y attachait aucune importance*.

C'est là précisément qu'est le mal; c'est l'indifférence manifestée par la signification politique des arbres qui a causé de l'irritation. Un gouvernement républicain eût attaché de l'importance à la conservation de ces emblêmes; il eût félicité le peuple de son attachement pour eux.

Le *Napoléon* publie ce curieux paragraphe:

Quelques journaux disaient naguères, comme avertissement au pouvoir:

« Charles X et Louis-Philippe avaient aussi un ministère et une armée dévoués, et cependant ils sont tombés. » Cela est vrai. Mais Charles X et Louis-Philippe n'avaient pas été élus par la nation, et n'étaient pas d'ailleurs, comme le président de la République, résolus à ne jamais abandonner l'armée, et à se faire tuer au milieu d'elle, plutôt que de se résigner encore une fois à l'exil.

Nul ne songe à renverser le président de la République par la force; sa position n'est pas celle de Charles X et de Louis-Philippe, rois pour la vie, et qu'une révolution pouvait seule détrôner. Le président a été nommé pour quatre ans; après ces quatre années, il ne peut être immédiatement réélu, c'est-à-dire qu'il a deux ans à fonctionner. S'il ne peut se faire renommer en modifiant la Constitution, quelle résistance opposera-t-il au scrutin? Est-ce alors qu'il ira se faire tuer au milieu de l'armée? Mais qui voudra le tuer? On ne tue jamais les candidats malheureux, M. Watbled se porte à merveille.

Le *Napoléon* nous donne cette nouvelle:

On a saisi un écrit intitulé: *Aux électeurs de l'armée* par le sergent Boichot. Malgré l'importance que les meneurs du parti socialiste veulent donner à cette publication, *d'ailleurs fort insignifiante*, il ne paraît pas probable qu'elle soit destinée à produire une grande sensation dans la classe ouvrière, et surtout dans l'armée.

Si la publication de Boichot ne signifiait rien, le pouvoir ne l'aurait pas saisie, et nous croyons, nous, qu'elle produira une grande sensation, si on peut la lire.

Le *Napoléon* reproduit sans réflexion les lignes suivantes du *Mémorial bordelais*, qui excitent manifestement le président et la majorité à sortir des voies légales:

Nous sommes en communauté d'idées avec la plupart des organes du parti modéré. Réactionnaires comme nous, *subissant avec nous la République*, ils comprennent que la France doit tôt ou tard avoir un autre gouvernement.

.... Eh bien! le jour où vous détruirez LA RELIGION POLITIQUE DU SOLDAT-LABOUREUR, le jour où, par vos exemples, vous aurez appris aux fils d'une époque de géants à dédaigner le président actuel de la République, ces fils seront la proie des révolutionnaires. Arrière donc toute pensée haineuse et tout acte d'hostilité contre Louis-Napoléon Bonaparte! arrière donc cet orgueil déplacé, qui porte le corps législatif à annihiler le chef de l'Etat! Union franche, sincère, concert intime, pour arriver au même but: la RÉVISION DE LA CONSTITUTION et la RÉFORME DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

Voilà ce que la France exige de ses représentants, voilà ce que la presse départementale exige de ses défenseurs naturels. Point d'hésitations, point de demi-mesures. Le pouvoir exécutif et l'Assemblée, issus de la souveraineté du peuple, chargés de veiller à son salut, ont le droit de prendre les mesures nécessaires pour nous épargner les crises épouvantables de l'avenir. Ils connaissent le mal; qu'ils appliquent le remède, *sans s'inquiéter des résistances de ce* PURITANISME LÉGAL, qui nous tue lentement.

Le 24 février fut un escamotage; la République naquit des entrailles d'une société secrète. Nous ne souhaitons pas au nouveau pouvoir une pareille origine; mais nous ne voulons pas qu'il recule devant les menaces d'anciens conspirateurs qui se font aujourd'hui les CASCISTES DE LA LÉGALITÉ. De l'énergie et de l'action, ces deux mots résument pour nous la conduite de la majorité et celle du gouvernement.

Après avoir inséré sans commentaire cet article provocateur, le *Napoléon* ne manquera pas de crier à la calomnie, si l'on attribue des velléités de coups d'Etat à ses protecteurs. Au surplus, si nous étions des démocrates impatiens, désirant ce que nous craignons le plus, un conflit politique et la débâcle de la réaction avant 1852, nous souscririons pour que le *Napoléon* devînt un journal quotidien au lieu de rester hebdomadaire.

LES SOLDATS ROCHE ET MAGNIER.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée*, reproduit par le *Moniteur du soir*:

La *Démocratie pacifique* contenait, dans son numéro du 8 courant, une lettre adressée à l'armée par deux soldats du 25e de ligne, les *citoyens* Roche et Magnier.

Ces militaires exhortent leurs *frères* à se préparer aux élections prochaines par la lecture des journaux et à voter ensuite, *comme un seul homme, en faveur des candidats véritablement républicains*. On sait assez ce que cela veut dire.

Avant de parler de cette lettre, nous avons voulu nous édifier sur la valeur morale des deux soldats qui se croient en droit d'adresser une telle allocution à l'armée, et de lui tracer sa ligne de conduite.

Voici les titres que ces militaires ont à la confiance de leurs frères d'armes.

Le nommé Roche, mal noté au corps, a été cassé des voltigeurs, il y a dix-huit mois. Traduit au conseil de guerre comme prévenu d'insultes envers un supérieur, le repentir qu'il montra de sa faute lui valut un acquittement *à la minorité de faveur*.

Roche est à la prison du corps depuis plusieurs jours, antérieurement par conséquent à la rédaction de la lettre qui vient d'être publiée.

Le nommé Magnier, dont les notes ne valent guère mieux que celles de son camarade, a aussi donné lieu à des plaintes graves; à celle, entre autres, d'avoir abandonné son drapeau le 13 juin, et de ne rentrer que le 16, juste dans la limite de l'absence *excusable* de trois jours.

Voilà les hommes qui veulent *conquérir l'émancipation politique de l'armée*, et qui se présentent à elle comme *soumis à leurs devoirs de soldats et à ceux de la discipline militaire*.

On voit par ces détails combien il est utile de connaître les antécédents de ces agents de propagande, que le socialisme fait mouvoir, en si petit nombre d'ailleurs, dans les corps de l'armée. Il est presque certain qu'il y a toujours quelque chose de véreux à leur feuillet de punition, et qu'un sujet irréprochable n'apposera pas sa signature à ces manifestes de désordre.

Cet article prouve une fois de plus que des militaires franchement républicains et attachés à la Constitution doivent s'attendre à tous les genres de vexations, qu'ils soient officiers, comme le sous-lieutenant Valentin, ou soldats, comme les citoyens Roche et Magnier. N'ayant jamais eu avec ces militaires d'autres rapports que ceux qui étaient nécessaires pour l'insertion de leur lettre, nous ne pouvons discuter en détail les griefs qui leur sont opposés, griefs que tout homme de bonne

foi trouvera peu sérieux, et que la persécution politique explique très bien. Nous nous bornons à déclarer que Roche n'était pas en prison plusieurs jours avant l'insertion de sa lettre, et cette inexactitude, qui nous a été démontrée par le témoignage de nos yeux, nous oblige à douter un peu des autres assertions officielles.

Quant à l'appréciation de la lettre elle-même, le *Moniteur de l'Armée* se condamne en appelant manifeste de discorde une adhésion loyale à la Constitution et à la République.

On lit dans la *Patrie :*

La *Démocratie pacifique* est incrédule ; elle feint d'ignorer ce que nous avons dit qu'une lettre était arrivée de Londres tardivement et quatre jours après l'enlèvement des arbres de liberté, lettre qui conseillait une manifestation.

Puisque la *Démocratie pacifique* est si peu au courant des menées de son parti, nous lui apprendrons que cette lettre est arrivée à Paris vendredi, et qu'elle émane de M. Louis Blanc. Nous ajouterons que la *Démocratie* doit savoir à qui cette lettre était adressée ; que si, cependant, elle voulait absolument faire croire qu'elle l'ignore, il nous serait facile de le lui dire.

Nous prions instamment la *Patrie* de continuer ses révélations.

Une pieuse fraude.

L'*Univers* signale ce matin une *fraude pieuse* commise, s'il faut l'en croire, par la fraction du parti pseudo-catholique qui appuie la loi contre la liberté de l'enseignement. Nous citons :

A la suite de la lettre adressée à N. S. P. le pape par vingt-trois évêques, l'*Opinion publique*, qui la première a publié cette pièce, plaçait la note suivante, que tous les journaux ont dû reproduire :

« Ont écrit au saint-père, de leur côté et dans le même sens, les évêques de la province de Tours, réunis en concile à Rennes, savoir : Mgr. l'archevêque de Tours et NN. SS. les évêques de Rennes, de Vannes, de Nantes, de Quimper, de Saint-Brieuc, d'Angers et du Mans. »

Or, nous avons sous les yeux une lettre écrite par l'un de ces vénérables prélats, et nous y lisons :

« Cette note est une fable non-seulement pour ce » qui me concerne, mais pour tous les pères du concile de Rennes ; aucun n'a écrit au saint-père ; » *c'est donc une invention dont je ne sais comment* » *expliquer l'audace... Je vous prie de la démentir* : » LE FAIT EST FAUX, COMPLÈTEMENT FAUX. »

Cette publication avait été faite, suivant les bonnes traditions du parti modéré, la veille même d'un vote, et de façon à rendre tout démenti tardif.

Le temps, poursuit l'*Univers*, viendra de signaler et de flétrir les moyens indignes auxquels on a recours pour tromper les catholiques et pour leur faire accepter une loi qui leur est odieuse. En attendant, *cette odieuse invention d'une lettre adressée au souverain pontife* par tout un concile peut faire juger du reste.

Des gens capables de supposer une pareille pièce sont très capables, à plus forte raison, d'avoir supposé quelques signatures au bas de l'autre lettre. On nous permettra donc de ne tenir pour authentiques ni les signatures produites jusqu'à ce jour, ni celles que l'on pourrait produire à l'avenir, à moins qu'on ne les accompagne de preuves irrécusables. Nos adversaires nous ont maintenant ôté le droit de les croire sur parole.

Nous recevons à la fois le premier numéro du *Salut du Peuple*, de Limoges, et une lettre qui nous annonce que ce journal a été saisi. La prévention porte, nous dit-on, *Vingt-cinq chefs d'accusation*.

Vingt-cinq !....—En effet, nous ouvrons le *Salut du Peuple* et nous y trouvons les déclarations suivantes :

« Nous, républicains, nous croyons de tout » notre esprit, de tout notre cœur, de toutes nos » forces en Dieu, principe de toute vie. Notre » Dieu est celui que Jésus proclamait dans l'Évangile. » (Attaque à la religion.)

« Nous croyons que l'humanité forme une » famille dont tous les membres sont frères et » égaux. » (Excitation à la haine entre les citoyens.)

« Nous croyons au droit, à la sainteté de la » famille particulière qui doit toujours subsister » d'une façon harmonique au sein de la grande » famille humaine à laquelle elle est liée. » (Attaque à la famille.)

« Nous croyons à la souveraineté du peuple ; » la République est à nos yeux la seule forme de » gouvernement légitime. » (Attaque à la forme de gouvernement de l'Etat.)

Etc... Mais il faut vingt-cinq chefs d'accusation, et nous sommes encore loin de compte.

Il y a bien la déposition du citoyen Ernest Lebloys, à Versailles, déposition fort instructive, que le président de la haute cour a interrompue. Nous y lisons encore ce saisissant apologue du *Soldat loup-garou*, par Ernest Lebloys, où les droits de la nature et de l'humanité sont revendiqués sous une forme touchante, et qu'il est impossible de lire sans attendrissement. Mais, en vérité, on ne peut voir là ni attaque à la famille, ni excitation à la haine ; au contraire.

Quelle conclusion tirer de cet examen ? — Ah ! messieurs du parquet, nous voudrions vous l'épargner ; mais la conscience publique la tirera sans nous.

Le *Salut du peuple, propagande de la foi républicaine*, a pour rédacteur en chef Ernest Lebloys. Ce journal mensuel s'adresse particulièrement aux ouvriers des villes et des champs ; le prix de l'abonnement est de 60 centimes seulement par an.

Là est peut-être le vrai motif des poursuites, le crime secret que poursuit le parquet.

Attendons la justice du pays.

AVIS AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES SOCIALISTES.

Avant sa dissolution, le comité démocratique socialiste a nommé une commission spécialement chargée de convoquer les comices populaires, à l'effet d'élire un nouveau comité.

Cette commission avait pris toutes les mesures nécessaires pour que les réunions électorales pussent s'ouvrir au début même de la période ; mais les salles étant occupées jusqu'à mardi inclusivement, les premières réunions ne pourront avoir lieu qu'à partir de mercredi.

La commission d'initiative communiquera aux journaux les jours, heures et lieux des réunions électorales.

Pour la commission :
PAUL GUICHENNÉ, DELUC, MARTIN, F. REGNAULT, Ed. RIBERT.

Revue de l'Extérieur.

Le *Moniteur prussien* nous apporte aujourd'hui le discours prononcé par le roi de Prusse en prêtant serment à la Constitution. Ce discours est fort étendu et ne manque pas de fantaisie ; mais sous le voile de la phraséologie allemande, on voit très nettement se dessiner l'idée de donner pour base à la Constitution prussienne le droit divin, et de faire dériver exclusivement la Constitution de la volonté royale. C'est la situation prise par Louis XVIII en 1815. Voici quelques passages de cette allocution :

« ... Je ne suis pas ici pour exercer les devoirs sacrés, innés et héréditaires de la royauté (lesquels sont bien au-dessus de ma volonté et de celle des partis), avant tout je n'y suis pas couvert par la responsabilité de mes premiers conseillers, j'y suis en mon nom seul, comme un homme d'honneur qui veut donner de sa pleine autorité sa parole d'honneur.

» L'œuvre à laquelle je veux imprimer aujourd'hui ma sanction, a été produite dans un moment que la fidélité de la race future désirera avec larmes, mais en vain, d'effacer de notre histoire. Dans la forme sous laquelle cette Constitution vous a été présentée, elle est l'œuvre de la fidélité dévouée d'hommes qui ont sauvé ce trône, et envers lesquels ma reconnaissance ne s'éteindra qu'avec ma vie, mais elle est devenue telle qu'elle est dans les jours où l'existence de la patrie était menacée.

» Ce fut l'œuvre du moment, œuvre qui porte le cachet de son origine. On est donc fondé à demander comment, par suite de cette considération, je puis la sanctionner ? Cependant je le veux, parce que je le puis ; et c'est à vous seuls, messieurs, que je dois de le pouvoir. Vous y avez mis une main améliorattrice, vous en avez écarté toute disposition inquiétante ; par vos travaux et l'adoption de mes dernières propositions, vous m'avez donné le gage que vous n'abandonnerez pas, même après la sanction, l'œuvre du perfectionnement, et que nos efforts sincères réunis parviendront à rendre la Constitution de plus en plus conforme aux conditions vitales de l'existence politique de la Prusse. Je dois ratifier cette œuvre, à cause des espérances qu'elle me laisse.

» Je compte sur vous, messieurs, et sur les assemblées qui vous succéderont, ainsi que sur la fidélité de mon peuple pour m'aider contre ceux qui font de la liberté accordée par la royauté un abri à leurs mauvaises intentions, et qui la tournent contre son auteur, contre l'autorité instituée par Dieu. J'espère que toutes les forces du pays s'uniront dans leur fidélité respectueuse envers l'autorité... L'essentiel est que je puisse régner avec cette loi — car le roi doit gouverner en Prusse, et, Dieu le sait ! je gouverne, non parce que tel est mon bon plaisir, mais parce que c'est la volonté de Dieu. — Un peuple libre sous un roi libre, tel est le but que je poursuis depuis dix ans et que je poursuivrai toute ma vie. »

Après avoir rappelé les déclarations solennelles faites par lui il y a deux ans,— et dans lesquelles il déclarait, on s'en souvient, qu'un chiffon de constitution ne viendrait jamais se placer entre son peuple et lui, — Frédéric-Guillaume continue :

« Maintenant que je sanctionne la constitution en vertu de mes pleins pouvoirs royaux, je jure solennellement, sincèrement et expressément devant Dieu et les hommes, de maintenir inviolablement la constitution de mon royaume, et de gouverner d'accord avec elle et les lois. Oui, oui, je le veux, autant que Dieu m'assiste !

» Et maintenant je remets la loi sanctionnée entre les mains du Dieu tout-puissant dont la providence se fait reconnaître si évidemment dans l'histoire de la Prusse, afin qu'il fasse de cette œuvre humaine un instrument de salut pour notre chère patrie ; c'est-à-dire la reconnaissance de ses droits sacrés et de ses ordres ! Ainsi soit-il. »

Les ministres, les présidents, secrétaires, puis les députés des chambres ont ensuite prêté serment. Le président de la première chambre a adressé au roi les remercîments des deux assemblées.

L'extrême droite a suivi l'exemple du roi, elle a prêté le serment, mais en chargeant son organe habituel, la *Nouvelle Gazette prussienne*, d'enregistrer ses réserves.

La chambre d'instruction de Genève, chargée d'instruire contre Paschetta, accusé d'avoir tendu des embûches à Mazzini, a déclaré les charges suffisantes pour qu'il soit donné suite à l'accusation. Il est qualifié « d'agent de la police autrichienne de Turin. »

La police fédérale suisse a publié une note pour annoncer que Radetzky a renouvelé l'amnistie en faveur des Italiens qui ne se sont pas rendus dans leur patrie avant le 30 septembre 1849, et invité les réfugiés qui voudraient rentrer dans leur pays à demander des passeports à l'ambassadeur d'Autriche en Suisse. L'*Helvétie* fait, à ce sujet l'observation suivante :

« Le maréchal-gouverneur de Milan veut tenter encore une fois de saisir dans les filets de ses promesses les réfugiés qui lui ont échappé ; mais les Italiens n'oublieront pas que les promesses de Radetzky ne seront qu'un leurre, tant qu'elles n'auront pas été revêtues de la sanction impériale. »

Dans les élections partielles qui viennent d'avoir lieu en Piémont, l'opposition a regagné une partie du terrain qu'elle avait perdu. Plusieurs de ses membres influents, écartés par le scrutin du 9 décembre, viennent d'être envoyés à la chambre par les électeurs, revenus de l'intimidation qu'on leur avait inspirée.

Voici ce que le *Statuto* (de Florence), journal très monarchique, très conservateur, très religieux, publie sur la rentrée probable du pape :

« Lorsque nous pensons, que de tous les princes chassés par la révolution, un seul a été rappelé par le vœu spontané du peuple, et que ce prince n'est pas Pie IX, nous sommes saisis d'épouvante, et nous nous prenons à douter qu'il puisse sauver un édifice à la ruine duquel il aura, malgré lui, plus contribué que ceux qui faisaient tous leurs efforts pour le renverser. »

Une lettre de Constantinople dit que c'est la maîtresse d'un des Croates qui devaient enlever ou assassiner les réfugiés hongrois de Schumla, qui a découvert le complot.

M. Baillie, président d'un comité d'enquête nommé par la chambre des communes pour informer sur la conduite des autorités à Ceylan, a présenté un rapport qui incrimine au plus haut point les agents britanniques. En voici quelques passages :

« L'année dernière, un mouvement éclata dans la colonie anglaise de Ceylan. Un prétendant indigène, nommé Gobhallo Halle Mehatomaya, s'y mit à la tête d'une petite troupe, et attaqua l'autorité britannique.

» La répression fut impitoyable. Lord Torrington, le gouverneur de la colonie, se montra un digne émule du général Haynau. Ici, il se vante, en écrivant au ministre des colonies, lord Grey, d'avoir fait fusiller « un prêtre revêtu de ses insignes sacerdotaux. » Là, rendant compte à son gouvernement du châtiment infligé au prétendant, il annonce que la capture, le jugement et l'exécution *n'ont pas exigé une demi-heure* !

» Et notez que cet homme, pris, jugé, fusillé, *en moins d'une demi-heure*, n'était pas le prétendant ! On s'était trompé ! On crut un moment avoir pris son frère. On reconnut que c'était simplement un de ses amis.

» Un peu plus tard, on croit tenir véritablement le prétendant. Toutefois, de peur de se tromper encore, on ne le fusille pas, on le *transporte* sans jugement, on l'escamote, et il n'est plus question du personnage, pas plus que de ceux qui ont été exécutés par erreur avant lui. »

Le rapporteur demandait que les témoins qui pouvaient déposer de ces faits fussent mandés à Londres par la malle de l'Inde. La chambre des communes a rejeté cette motion, combattue par le ministère, — à la faible majorité de neuf voix.

Les journaux parlaient dernièrement d'une amnistie accordée par le czar aux réfugiés polonais qui voudraient rentrer en Russie. Les correspondances de Saint-Pétersbourg nous apprennent à quoi se réduit cette prétendue clémence.

Beaucoup d'émigrés polonais ont adressé des lettres au czar pour lui demander l'autorisation de rentrer dans leur patrie, en protestant de leur soumission à la Russie.

Nicolas a donné ordre que les pétitions semblables fussent renvoyées au prince de Varsovie, lieutenant du royaume de Pologne, et dans le cas où elles émaneraient de réfugiés qui n'ont pris qu'une part très secondaire aux insurrections, il pourrait être permis aux signataires de rentrer, à la condition qu'ils s'engageraient par écrit à comparaître devant les tribunaux pour y être jugés. L'empereur, du reste, se réserve le droit de modifier le jugement rendu à leur égard, de l'appliquer ou de le casser, comme il l'entendra.

Mais l'autorisation de rentrer dans l'empire, même en se faisant juger par les tribunaux russes, est impitoyablement refusée à ceux qui ont été gravement impliqués dans la révolution de 1831, ou qui depuis cette époque ont fait, à l'étranger, partie des comités polonais. Les monarchies sont partout implacables.

Les journaux d'Italie ne sont pas arrivés aujourd'hui. Les journaux d'Espagne n'offrent aucun intérêt.

Revue des Départements.

LA PRESSE RÉACTIONNAIRE.

Les journaux honnêtes obéissent au mot d'ordre parti de Paris. La *suppression du suffrage universel* est la thèse favorite qui remplace dans leurs colonnes la fameuse *révision de la Constitution*, qui, au fond, était absolument la même chose. Mais comme il faudrait attendre deux ans la révision, et qu'au bout de ces deux années le suffrage universel pourrait fort bien détruire les espérances de la réaction, les gens honnêtes ont renversé la proposition, et ils prétendent détruire le suffrage universel par décret pour arriver à la révision de la Constitution. Leurs moyens sont, on le voit, peu variés.

Mais si l'on osait aller jusque-là, et commettre ce suprême attentat à la souveraineté du peuple, ce n'est point par l'émeute que le peuple résisterait. Le règne de la force est passé, et c'est à la nation de donner au pouvoir l'exemple de la modération qui est le propre de la véritable puissance. Le peuple a en main une arme pacifique bien plus sûre que les baïonnettes et le canon : — *C'est le refus de l'impôt.*

Qu'on ose donc toucher au suffrage universel, à la souveraineté populaire, et la nation cessant de soutenir du prix de ses sueurs un pouvoir devenu parjure, le laissera tomber sans autre effort que de lui retirer sa main.

Ainsi, plus de révolutions violentes, plus de luttes armées, plus de sang généreux répandu, plus de ces loteries où le sort d'une nation est abandonné, comme enjeu, aux hasards d'une bataille ; désormais, c'est par de pacifiques combats qu'il faut marcher à la conquête de l'avenir.

Qu'on dissolve les gardes nationales, qu'on étende à tout le pays la monstrueuse mesure de l'état de siége ; — le peuple n'est jamais désarmé.

Contre les mandataires infidèles il a pouvoir souverain par le SUFFRAGE UNIVERSEL ;

En cas d'attaque violente à sa souveraineté, il est encore tout puissant, car IL PEUT REFUSER L'IMPOT.

Nos confrères de la presse démocratique des départements se plaignent chaque jour des inexactitudes de la poste. Les journaux républicains de Paris ne leur parviennent pas ou ne leur parviennent que fort inexactement. Il en est de même pour nous. Sur près de quatre-vingts journaux démocratiques de la province que nous recevions habituellement, plus de la moitié nous manquent régulièrement depuis un mois. Ainsi nous avons cessé de recevoir le *Républicain du Gard* depuis les jours qui ont précédé l'élection de M. Favrand, et c'est surtout lorsque nous attendons des nouvelles intéressantes d'une localité que le journal du département nous manque. Ce sont les feuilles du Midi qui nous arrivent le plus rarement ; en revanche les organes de la réaction ne nous font jamais défaut.

Nous nous bornons à enregistrer ces faits sans adresser à la direction des postes des réclamations dont l'expérience nous a fait reconnaître l'inutilité. Sur ce point, comme sur tant d'autres, il faut prendre patience et attendre que vienne le règne de la justice et de la liberté pour tous.

Pour obtenir justice et liberté, ce n'est point aux mandataires qu'il faut s'adresser aujourd'hui, mais au vrai souverain. Que l'opinion publique voie et juge, nous attendons avec courage le jour où la nation tiendra ses grandes assises et renverra ceux qui abusent du pouvoir qu'elle leur a confié.

Le jury de la Charente vient de rendre un triple verdict d'acquittement en faveur du journal la *Constitution.*

Chaque numéro du *Républicain démocrate de l'Allier* contient une nouvelle liste d'exécutions faites par M. le préfet de l'Allier. Le dernier *Bulletin des destitutions* annonce, entre autres, la mise en disponibilité du général de Chalendar, commandant les départements de l'Allier et de la Nièvre. Si l'on cherche le motif de cette mesure on le trouve dans la réflexion suivante, qu'ajoute le *Républicain démocrate* :

« Cet officier général sut toujours concilier l'estime de tous les partis. Il est fils de ses œuvres. *C'est un ancien serviteur de l'empereur.* »

Voilà les œuvres de la grande politique *napoléonienne.*

ÉLECTIONS DES DÉPARTEMENTS.

On nous écrit de Saint-Etienne que le citoyen Henri Bernard, dont nous avons annoncé la candidature dans la Haute-Loire, s'est désisté. Nous indiquerons ultérieurement le candidat qui aura été choisi par le comité électoral.

— Nous avons aussi désigné, d'après un journal du Midi, le candidat démocratique des Hautes-Pyrénées. Nous venons d'apprendre que le comité électoral de ce département n'a encore rien statué à cet égard.

FAITS DIVERS.

Le desservant de Toqueville-Benarville (Seine-Inférieure) vient d'être condamné à 15 fr. d'amende pour avoir, à diverses reprises, fait disparaître les listes électorales affichées à la porte de l'église de sa commune.

— Le résultat complet de l'élection de la Charente est aujourd'hui connu. M. le lieutenant-colonel Edgar Ney a été nommé par 58 750 voix. Son concurrent, M. Babaud-Laribière, n'en a obtenu que 24 297.

— On sait que des circulaires adressées aux maires par les inspecteurs de l'Université, demandent des renseignements sur la moralité, le zèle, la considération, les *relations*, et surtout *les opinions politiques* des instituteurs. Beaucoup de maires ont refusé de répondre à ces deux dernières catégories de questions, qui tendent à les transformer en délateurs.

Voici les termes dans lesquels le comité unanime de la commune de Gerponville (Seine-Inférieure) a répondu, pour sa part, à la cinquième question :

« Les membres du comité n'ont pas lu sans une » certaine stupéfaction la cinquième colonne, relative aux opinions politiques de l'instituteur, et ils » auraient honte de donner à penser qu'ils consentiront jamais à descendre au rôle qu'ils ne veulent pas qualifier ici, mais qu'ils repoussent de » toute leur énergie. »

Espérons, dit le *Progressif cauchois*, auquel nous empruntons ce fait, que M. Dargent ne sera pas le seul maire préférant sa révocation à une infamie. — Il vaut mieux déchirer son écharpe que de la salir.

— Le rappel à l'ordre dont a été frappé l'honorable M. Michel (de Bourges) a été voté par plus des deux tiers des voix des membres présents. On a remarqué que *M. de Lamartine* et la plupart des représentants qui suivent la direction du général Cavaignac, ont voté pour ce rappel à l'ordre. Le général Cavaignac s'est abstenu.

Aux termes de l'article 116 du règlement, ce rappel emporte, de plein droit, la privation, pendant quinze jours, de la moitié de l'indemnité allouée au représentant.

Un grand nombre de membres ont demandé l'application de l'art. 122 du règlement, qui prononce les arrêts pendant trois jours. (*Liberté.*)

— Huit matelots survivants de l'équipage du *Vengeur* viennent de recevoir la décoration de la Légion-d'Honneur, sur la proposition du ministre de la marine.

— Les circonstances dans lesquelles le sieur Chantereau aurait reçu la blessure que lui a faite un sergent de ville, ayant été l'objet de versions différentes dans la presse, M. le procureur de la République vient de requérir une instruction sur ces faits.

La blessure du sieur Chantereau est très grave, ainsi que nous l'avons déjà dit, et laisse peu d'espoir de guérison.

M. le procureur de la République a requis en outre une instruction sur les circonstances relatives à l'aggression dont le général Lamoricière a été l'objet. (*Droit.*)

LE CAPITAL ET LE TALENT. — On lit dans une correspondance parisienne adressée à l'*Indépendance belge* :

« Voici la copie, puis la traduction d'un bien curieux autographe que j'ai obtenu de copier dans la collection de feu M. Villenave, collection qui sera vendue le 22 courant :

« *Io sotto-scritto dichiaro d'aver ricevuto dal signore Abram Levi venticinque lire p. le quali ritiene in pegno una spada del mio padre, sei camice, quattro lensoli e due tovaglie.*

» *A di, 2 di marzo* 1570.

» TORQ° TASSO.»

» C'est-à-dire :

« Je soussigné déclare avoir reçu de M. Abraham » Lévi vingt-cinq livres, pour lesquelles il retient en » gage une épée de mon père, six chemises, quatre draps de lit et deux nappes.

» Jour, 2 mars 1570. » LE TASSE. »

» A l'époque où l'illustre auteur de la *Jérusalem délivrée* écrivait ces lignes si curieuses et si tristes, il avait 26 ans... C'était un an avant que le cardinal d'Este l'amenât à la cour de Charles IX. Sa profonde misère l'obligeait à mettre en gage l'épée dont il avait hérité l'année précédente, et avec laquelle son père, un poète aussi, avait brillamment servi le duc de Mantoue. Cinq ans après il publiait son admirable poème, et devevenait amoureux de la sœur du duc de Ferrare, la belle Léonore, passion qui causa tous ses malheurs. S'appeler le Tasse, avoir écrit un chef-d'œuvre comparable à ceux d'Homère, de Virgile et de Milton, et mettre ses chemises en gage chez un juif, pour manger sans doute ! Peut-être ces nippes étaient-elles encore chez l'usurier de Ferrare, lorsque le pape Clément VIII appela l'immortel poète à Rome pour y être solennellement couronné.

INONDATIONS. — On écrit de Soissons au *Propagateur républicain des Ardennes*, que l'Aisne a inondé, dimanche soir, toutes les rues basses de la ville.

La police a immédiatement fait tendre les chaînes, et, grâce à l'empressement qu'y a mis l'autorité militaire, on a pu organiser un service de factionnaires qui ont veillé toute la nuit, afin d'avertir les voyageurs et d'empêcher les accidents. Au point du jour, des barques avec leurs rameurs ont été placées dans les rues inondées, pour le service des habitants.

Dans la rue de l'Abattoir, de pauvres ménages qui occupaient des logements souterrains ont été obligés de déménager subitement. L'administration leur a fait donner des locaux pour s'y retirer, eux et leurs meubles.

Du haut des remparts Saint-Waast, on aperçoit toute la plaine couverte d'eau; des courants s'établissent, entraînant avec eux tout ce que les eaux soulèvent.

Samedi et dimanche derniers, l'Aisne a envahi toute la partie basse de la ville de Rethel ; toutes les caves ont été inondées, et il fallut bientôt songer à déménager les meubles d'un grand nombre de rez-de-chaussée. On assure que dimanche matin les eaux s'étaient élevées à la même hauteur qu'en 1824. Le soir du même jour elles ont commencé à décroître.

— L'*Espoir* de Rethel cite un trait de dévouement que nous nous faisons un devoir de reproduire :

« Dans l'un des jardins les plus reculés existe une petite maison isolée, où, au moment de la crue des eaux, se trouvaient une femme et ses quatre petits enfants. Dimanche matin, alors que l'eau augmentait toujours, on voulut aller au secours de ces infortunés à l'aide d'une voiture : vains efforts, il fallut renoncer à cette entreprise. Trois courageux citoyens, MM. Larquay fils, Fréal et Herbay, montèrent alors dans une nacelle et se dirigèrent vers la maison dont les habitants désolés voyaient avec effroi le flot toujours monter vers eux. Bientôt nos trois concitoyens durent renoncer aussi à leur moyen de sauvetage. Un seul moyen restait, plus périlleux sans doute, mais aussi plus certain. Ils n'hésitèrent pas, amarrèrent le canot et entrèrent résolument dans l'eau. L'un d'eux alors, M. Herbay, pensa devenir victime de son dévouement, et ne dut son salut qu'à un arbre auquel il resta suspendu. Les deux autres jeunes gens, marchant avec prudence mais avec résolution, ayant de l'eau jusqu'aux épaules, enfonçant dans une terre de jardinage rendue plus mouvante encore par le dégel qui s'opérait dans son sein, sondant, à l'aide de bâtons, le terrain devant eux, afin d'éviter les puits qui se rencontrent dans les jardins de Belair, arrachant les haies qui se trouvaient sur leur passage, eurent enfin le bonheur d'atteindre au but de leurs efforts. La porte résistait; ils durent briser les vitres de la fenêtre pour pénétrer dans la chambre dans laquelle il y avait plus d'un mètre d'eau. Chargeant chacun un enfant sur leurs épaules, nos deux concitoyens vinrent heureusement les déposer en lieu de sûreté. Les forces trahirent alors le courage de M. Fréal, qui, épuisé de fatigue, ne put entreprendre un second voyage. Plus vigoureux, son compagnon retourna sauver les deux autres enfants. Enfin, M. Larquay, dont l'intrépidité ne se démentit pas, tenta un troisième voyage pour accomplir la promesse qu'il avait faite à la mère inquiète. Pendant ce temps, divers citoyens manœuvraient une barque dans une direction opposée, et bientôt la mère put être réunie à ses enfants. »

Les démocrates sont prévenus que l'association fraternelle des épiciers, 7, rue du Cadran, est définitivement et régulièrement constituée, et qu'ils y trouveront réunis l'excellente qualité des denrées et la modicité des prix.

— L'association démocratique des chemisières de la corderie Saint-Honoré, 7, a l'honneur de prévenir le public que grâce à son bienveillant concours elle est aujourd'hui à même de soumettre à son choix un assortiment complet de chemises à tout prix, tant pour hommes que pour femmes.

L'association entreprend également les chemises sur mesure qu'elle essaie avant d'en terminer la confection qui peut rivaliser avec celle des meilleures maisons de Paris.

L'association se charge également des chemises à façon et des gilets de flanelle à un prix très modéré.

COMMISSION MORTUAIRE

DES BLESSÉS, COMBATTANTS, PRÉVENUS ET CONDAMNÉS POLITIQUES, DE JUILLET 1830 A FÉVRIER 1848.

Citoyen rédacteur,

Condamné pour cause politique, j'avais été porté dans le travail de la commission d'enquête, présidée par le citoyen Guinard, pour une pension de 300 fr. et un emploi dans une administration publique. Malheureusement cette commission fut dissoute après les affaires de juin, et ce n'est que plusieurs mois après que, par décret du président de la République, M. Dufaure, alors ministre de l'intérieur, fut chargé de composer une nouvelle commission, à qui fut confié le soin de la répartition des 500 000 fr. que la Constituante nous avait votés. J'adressai donc à M. le ministre une demande tendant à obtenir ma part de cette allocation ; car alors, comme aujourd'hui je me trouvais sans travail. Mais, hélas ! qui compte sans la commission, compte deux fois. J'avais été secrétaire du comité fraternel des blessés et combattants de février, plus tard vice-président du banquet des mêmes ; j'avais prononcé un discours républicain, enfin un tas de vilaines choses qui ont choqué ces messieurs de la commission. Or, il est advenu que ce matin j'ai reçu une lettre dans laquelle M. Daru, sous-secrétaire d'Etat, a l'honneur de me prévenir que... je suis exclu de la répartition, touchante récompense du service que j'ai été assez heureux de rendre à beaucoup de ses amis, car M. Daru a le droit de se rappeler que, le 24 février, j'ai empêché qu'on ne fît un vilain parti aux braves gens qui siégeaient à la chambre des députés.

M. Daru serait-il assez bon pour me faire connaître le motif du rejet de ma demande?.., J'attends.

FÉLIX CARTER,
97, rue de l'Ecole-de-Médecine.

A cette lettre est jointe la notification qu'on va lire. Elle est *lithographiée*, ce qui prouve que le refus du ministère est une mesure générale.

Ministere de l'intérieur.

Paris, le 6 février 1850.

Monsieur,

La commission instituée près de mon ministère pour proposer la répartition du crédit porté au budget en faveur des citoyens qui, par la nature et les causes des condamnations politiques qu'ils avaient subies de 1814 à 1848, et par leur situation actuelle, auraient des titres à ces allocations, n'a pas jugé que votre demande fût susceptible d'être accueillie.

J'ai adopté l'avis de la commission, et je tiens à votre disposition les pièces que vous aviez produites à l'appui de votre réclamation.

Recevez, etc.

Pour le ministre de l'intérieur,
Le sous-secrétaire d'Etat,
DARU.

A M. Carter (William-Félix), rue de l'Ecole-de-Médecine, 91 ou 97, Paris.

THÉATRES. — CONCERTS.

A la demande de plusieurs collèges et pensions, *lundi, mardi-gras*, le THÉATRE DU LUXEMBOURG donnera l'éblouissante férie l'*Ile enchantée*, dont le succès et la vogue augmentent chaque jour.

— La somnambule PRUDENCE donne en ce moment des séances à la salle Bonne-Nouvelle. Des intermèdes de chant et de danse, avec une exhibition de collasseum, complètent le spectacle. Prix d'entrée : 1 franc par personne.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui lundi et demain mardi-gras, à 8 heures, grand concert comique, tombola carnavalesque, par Mayer. — Le *Gamin de Paris*, par Mlle Léontine, de la Gaieté. — L'*Homme à la Poupée*, par Isidore Lazare. — Romances, par MM. Gozora, Lebrun et Mme Picquet. — Prix d'entrée : 50 c. Tribunes, 75 c.

— Bal paré et travesti. — L'orchestre sera conduit par Fessart. — Prix : 1 fr. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE.			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	5.	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	1[illegible]

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, M[illegible]chel, libr., Marché aux Bois, 1

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

L'un des Gerants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 11 Février.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODÉON. — François le Champi, les Gardes.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête, Ca conte.
VAUDEVILLE. — Un Ami, les Saisons, Jérôme Pan lide, la Dame de trèfle.
VARIÉTÉS. — Une Tutelle, Lully, l'Homme blasé.
GYMNASE. — Diviser, la Bossue, Mlle de Liron.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette, J'ai mangé mon ami, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henriette Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 43 | Mardi 12 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 8 f. Six mois. . . . . 16 f. Un an. . . . . . . 30 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 11 FÉVRIER.

La Révolution et le Phalanstère.

La révolution française n'est pas finie.

Napoléon, à Sainte-Hélène, ne la considérait pas comme terminée, malgré le rétablissement précaire de l'ancienne monarchie. Juillet 1830 et Février 1848 ont continué cette révolution, mais sans l'achever, car son dénouement nécessaire est la constitution de la société sur des bases toutes nouvelles.

La population se compose aujourd'hui de masses misérables, vêtues de toile, grossièrement nourries, cherchant la vie animale et ne la trouvant pas toujours, dans un travail monotone, insalubre, qui constitue l'esclavage sous une forme nouvelle, un esclavage que notre Civilisation, toujours hypocrite, déguise sous des semblants de liberté.

La population se compose encore de privilégiés, en proportion minime, d'hommes dont l'exception seulement s'est élevée par le travail, dont le plus grand nombre a trouvé au début de la carrière l'immense avantage d'une fortune héréditaire, d'une éducation soignée, dont beaucoup se sont enrichis par l'agiotage, la spéculation industrielle ou commerciale, c'est-à-dire bien souvent par le hasard, la fraude ou le travail d'autrui ; des privilégiés qui aspirent à ne rien faire, et qui bien des fois unissent le luxe à l'indolence, tandis que des cultivateurs pauvres et laborieux, des ouvriers et des ouvrières de fabrique s'épuisent pour les entretenir.

Ces faits sont trop évidents, trop connus de tous pour qu'il y ait imprudence à les signaler. Nous n'accusons d'ailleurs les intentions de personne ; laissant en paix les individus, nous nous bornons à constater une organisation fausse, illogique, à laquelle de nouvelles combinaisons sociales peuvent être substituées avec avantage pour tous.

La société de l'avenir.

S'il est vrai que, fils d'un même Dieu, nous soyons tous égaux devant lui, s'il est vrai que tout être humain vienne en ce monde pour y utiliser, pour y développer toutes les facultés dont l'a doué son créateur, un régime social qui comporte encore les étranges conditions des soldats, prolétaires, valets, prostituées, mendiants, oisifs, gens de loi, commerçants parasites, agents du fisc, opprimés et oppresseurs de toutes les catégories, peut être une ébauche plus ou moins avancée de société, mais non pas LA SOCIÉTÉ providentielle et définitive.

Le monde a toujours aspiré depuis 89, il aspire plus vivement que jamais à la création d'une société juste et libre, réalisant pour les êtres humains, comme pour les nationalités, le double principe du développement individuel complet, intégral — et de l'association volontaire.

Dans chaque commune, droits égaux pour tous les enfants, c'est-à-dire garantie pour chacun d'une éducation gratuite et proportionnelle à ses vocations, association libre entre les natures ainsi développées, répartition de la richesse générale proportionnellement au concours apporté par chaque sociétaire à la création de cette richesse.

Indépendance de chaque commune en tout ce qui concerne ses intérêts particuliers, son administration intérieure, puis ralliement des communes par province ou départements, des provinces par nations, association supérieure des nationalités elles-mêmes, tel est l'idéal de justice et de liberté poursuivi depuis soixante ans par l'Europe entière.

Révolution et Socialisme.

Pour dégager cette société nouvelle de la vieille société, ignorante, inique et oppressive, deux éléments étaient nécessaires, la *force* pour briser les résistances opiniâtres et faire brèche au vieux monde, l'*idée* pour tracer le plan du monde nouveau.

Dans cette crise de transformation, dont nous ne sommes pas sortis encore, la force a été appelée *Révolution*, l'idée s'est nommée *Socialisme*.

Premier travail de la Révolution.

La première phase fut une phase de renversement ; la République apparut en France, pour la première fois, avec un caractère beaucoup plus révolutionnaire que socialiste. La justice et la liberté rencontraient alors des obstacles, disparus depuis. C'est la misère maintenant qui paralyse dans leur développement un si grand nombre de natures et qui maintient des différences de classes dans la société, mais ces classes ne sont plus séparées par des barrières infranchissables. Si nos institutions imprévoyantes ne fournissent pas au pauvre les moyens de s'élever, elles ne lui en interdisent du moins ni le droit ni le désir. Avant 89, à l'inégalité artificielle, résultant de la misère, il fallait ajouter l'inégalité de la race, du sang, le système des castes, qui se défendit contre l'esprit nouveau par les intrigues et par l'épée ; la féodalité nobiliaire était à vaincre.

La première République fut un violent combat qui devait déraciner les bases du vieil édifice politique. En fait d'organisation sociale, elle posa les principes de l'avenir, mais sans passer aux applications, sans préciser même les déductions pratiques de cette formule : *liberté, égalité, fraternité*; comme l'ancien régime, la République eut des prolétaires, mendiants, prostituées, valets, oisifs, etc.; comme l'ancien régime, elle ne connut comme stimulants du travail que la faim et le salariat. La République pressentit plus d'une fois que, par les conséquences de ses principes politiques, le terrain social serait quelque jour transformé. En parcourant les annales de cette époque, on y trouve des éclairs, des lueurs prophétiques, des aspirations fécondes ; mais la Science sociale n'y est pas mûre. Evidemment, la lutte matérielle occupait avant tout la France ; on révolutionnait, et Napoléon, qui réagit si fortement contre la démocratie, Napoléon, qui violenta la représentation nationale, qui rétablit l'esclavage aux colonies, et privilégia l'Eglise catholique en France, ne put comprimer à l'intérieur le besoin de révolutionner qu'en lui donnant à démolir, à l'extérieur, la Constitution gothique et féodale de l'Europe.

La révolution, durant la phase républicaine, détruisit l'ancien régime en France, et pendant la phase impériale elle prépara la chute de l'ancien régime dans l'Europe entière.

Apparition du Socialisme.

La révolution ayant déraciné en France la noblesse avec ses privilèges féodaux, avec ses droits d'aînesse, majorats, substitutions, les corporations industrielles avec leur organisation castique, la révolution ayant aplani, déblayé le terrain, de telle sorte qu'il fut impossible à la Restauration comme à la monarchie de Juillet de l'encombrer de nouveau, restait à tracer le plan de la société fondée en vérité, en liberté, en justice. Les socialistes alors devaient se montrer sur la scène.

Il y eut des socialistes dans tous les siècles, c'est-à-dire à toutes les époques on a vu des hommes éminents s'efforçant d'activer et d'éclairer le progrès lent, instinctif de l'humanité vers la réalisation de la liberté et de la justice, en présentant à leurs contemporains la conception d'une société logique, d'un plan d'organisation complet. En décrivant des sociétés idéales, Platon, Campanella, Thomas Morus et cent autres furent socialistes ; mais les temps de la science sociale n'étaient pas venus ; l'esclavage ou la féodalité, les obstacles, que la circulation de la pensée rencontrait dans tout l'univers, s'opposèrent à la réalisation de conceptions qui d'ailleurs n'étaient que des esquisses. Platon fut accepté de l'opinion comme philosophe, mais il ne passionna pas les masses pour sa *République*, et cette œuvre ne fit évènement que dans les belles-lettres. Les socialistes restèrent longtemps à l'état de rêveurs solitaires. Notre première République elle-même, bien que socialiste au fond par son but et ses tendances, fit passer la question politique avant toutes les autres. Une tempête emporta Babœuf sans que ses théories eussent agité profondément le pays.

Sous la Restauration et sous Louis-Philippe, la force révolutionnaire ayant ébauché son œuvre et préparé les voies de la justice, les écoles socialistes prirent une importance toute nouvelle, et occupèrent pour la première fois la scène du monde. Les Saint-Simoniens, les Phalanstériens, les Communistes agitèrent l'opinion, ce n'était plus à des penseurs isolés qu'ils s'adressaient, mais à la population toute entière. Partout s'ébauchait la science qui devait constituer la société de l'avenir.

Théorie de Fourier.

Loin de nous la pensée de contester à chaque école son rôle historique et ses services, mais à nos yeux la théorie de Fourier représente la synthèse du socialisme; nulle idée sociale juste et féconde ne s'est produite de nos jours, qui ne soit contenue et mise à sa véritable place dans l'harmonieux édifice élevé par le génie de Fourier; tout sentiment juste et vrai qui se trouve à l'état d'aspiration généreuse, mais vague, dans le saint-simonisme, ou de protestation dans le communisme, se retrouve dans la théorie phalanstérienne avec des procédés de réalisation tellement complets, avec une science des transitions si profonde, que la Théorie peut réaliser, dépasser même, en fait de justice et de liberté, les prétentions des novateurs les plus radicaux, sans léser aucun intérêt, aucun droit acquis, et en accordant à tous les hommes, dont elle transformerait la situation, des compensations supérieures à toutes leurs espérances.

Apportant au monde l'idéal que la révolution avait toujours instinctivement poursuivi, Fourier se distingue pourtant des révolutionnaires ; il y a plus, il les combat très souvent. C'est que son œuvre n'était plus celle de 93.

Fourier avait horreur de ces luttes sanglantes dont le souvenir éloignait des voies démocratiques une grande partie de la population. Que la France recommençât les combats de la première révolution, sans y apporter une plus grande dose de science sociale et sans en tirer autre chose que de stériles modifications politiques, voilà ce qu'il voulait prévenir. Bien que son œuvre se rattache à la transformation sociale commencée en 1789, il tenait à constater que cette transformation entrait de nos jours dans une phase toute nouvelle, qu'il ne s'agissait plus de démolition mais de fondation, de politique abstraite mais d'agriculture et d'industrie. L'agitation politique stérile n'a pas eu de plus constant adversaire que Fourier, et dans le fait, si ses idées avaient pu, sous la monarchie constitutionnelle, réunir assez de partisans pour être l'objet d'une expérimentation concluante, de nouvelles révolutions auraient été prévenues. Que cherchons-nous à travers la démocratie politique ? nous cherchons la démocratie sociale. Si la République signifie, c'est-à-dire la liberté, le développement intégral de tous, hommes, femmes et enfants, si la juste répartition des produits du travail sociétaire, si la responsabilité, l'élection de tous les chefs destinés à éclairer sans contrainte l'activité sociale, avaient pu se réaliser dans une première commune, de cette transformation sociale, généralisée dans le pays par une imitation rapide, la transformation politique serait graduellement, mais inévitablement sortie. Fourier n'avait pas besoin de révolution pour opérer une évolution sociale, réalisant infiniment plus de liberté que n'en avaient rêvé avant lui les plus hardis réformateurs.

Et cependant cette œuvre phalanstérienne, qui tenait à se distinguer de l'œuvre révolutionnaire, s'y rattache et la complète. Comme dans l'enfant le développement des organes devance celui de l'intelligence, la démocratie française se manifesta par la révolution, qui est sa force physique, avant d'être illuminée par la science sociale, qui est sa pensée.

L'idée phalanstérienne, tout en se distinguant de la révolution, ne lui était pas hostile, et ce n'est pas au point de vue de l'absolutisme que Fourier gourmandait les républicains de 1793 ou ceux qui, sous Louis-Philippe, les eussent copiés trop servilement. Leur a-t-il jamais fait un reproche d'être les adversaires du despotisme et les champions de la liberté ? nullement ; il leur reproche, au contraire, de ne pas haïr tous les despotismes, de ne pas aimer toutes les libertés; il leur reproche de s'attaquer exclusivement à la tyrannie des rois, tout en tolérant la tyrannie de l'entrepreneur, du propriétaire foncier, du chef de maison, du mari imposé, mais non choisi, du pédagogue oppresseur de l'enfance. Fourier reprochait aux républicains purement politiques leur tiédeur pour la liberté des ouvriers, cultivateurs, domestiques, pour celle des femmes, des enfants, et, s'il critiquait leur libéralisme, c'est pour l'avoir trouvé non pas audacieux, mais singulièrement timide en présence de cette liberté sans bornes dont il a tracé le tableau.

Solidarité de l'Ecole sociétaire et de la démocratie militante.

Que la théorie de Fourier, la plus vaste expression du Socialisme, passât dans les faits par une expérience pacifique, et la révolution française était accomplie.

Mais si la science sociale est venue de nos jours compléter le programme démocratique, si la démocratie possède aujourd'hui des conceptions capables de réaliser, sans lésion, sans violence, l'idéal de justice et de liberté poursuivi par nos pères, encore faut-il que cette doctrine de salut et de conciliation soit comprise et que la propagation n'en soit pas enchaînée.

Ecoutez les socialistes ; expérimentez leurs plans, et la force révolutionnaire n'a plus d'emploi ; mais si la propagation et à plus forte raison la réalisation de l'idée nouvelle rencontre encore des obstacles matériels, évidemment l'élément révolutionnaire retrouvera un rôle et devra encore une fois, comme un pionnier, frayer la route à l'idée.

Sous Louis-Philippe, les questions sociales étaient posées. La théorie de l'association intégrale s'était produite. L'École phalanstérienne, qui a toujours éprouvé pour les crises révolutionnaires un éloignement sincère et profond, s'est épuisée en vains efforts pour faire comprendre à la bourgeoisie, alors investie de la toute-puissance, qu'elle devait, pour éviter au pays de nouvelles convulsions, opérer de ses propres mains l'émancipation sociale des travailleurs.

En entrant dès lors dans la voie du Socialisme pratique, on eût obtenu, non seulement en France, mais en Europe, les résultats que la révolution de février est venue promettre ; on les eût obtenus sans passer par les luttes sanglantes et par la suspension du crédit public.

La bourgeoisie omnipotente n'a rien voulu faire ; craignant tout changement, dans son égoïsme aveugle, et ne songeant qu'à tirer de ses privilèges politiques des bénéfices matériels, elle a été ravie de nous opposer, comme fin de non-recevoir, de sots quolibets et la force d'inertie.

Après avoir surabondamment prouvé notre amour de la paix, de la conciliation, des voies pacifiques, ne trouvant devant nous qu'égoïsme incurable, ignorance volontaire; ricanement stupide, corruption officielle qui menaçait d'empoisonner à jamais la conscience du pays, nous avons compris, au déclin du règne de Louis-Philippe, que l'énergie révolutionnaire n'avait pas fini sa tâche. La démocratie française avait renversé, en 1789, les remparts crénelés de la féodalité nobiliaire ; nous nous sommes joints de tout cœur, en 1848, à ceux qui renversaient les remparts boueux de la féodalité financière.

Plus d'un homme initié à la lettre de Fourier, mais négligeant de la vivifier par l'esprit, nous disait alors : Pourquoi cette opposition violente ? N'êtes-vous pas les propagateurs d'une science sociale étrangère aux partis et qui doit les concilier tous ? La Théorie n'offre-t-elle pas le moyen de convertir toutes les classes par la séduction de l'expérience ?

Oui, répondions-nous, l'expérience convertira les plus rebelles, mais il faut qu'on puisse la faire. Oui, la Théorie est aussi efficace pour fonder l'avenir, que conciliante pour les représentants du passé, mais il faut qu'elle puisse arriver à des cœurs francs, à des âmes loyales. Le monde officiel, le monde qui monopolise le pouvoir et les capitaux, est jugé pour nous, comme pour tous les serviteurs du progrès social; il faut que ce monde privilégié disparaisse, ou la France est engravée dans la fange.

Et le lendemain de Février, au milieu de ce rayonnement de la gloire populaire, au milieu de cette manifestation du peuple dans son courage et dans sa générosité, qui remuait jusqu'à M. de Falloux, et qui trouvait un cœur attendri dans M. de Montalembert, les hommes imprévoyants qui nous avaient blâmés la veille, nous disaient avec joie : L'ère des réformes sociales est ouverte. Vous aviez raison. Nous approchons de la pratique socialiste. Cette révolution était nécessaire. Il eût été honteux pour vous de n'y prendre aucune part.

Aujourd'hui encore, si l'on s'étonnait de nous voir, combattant le pouvoir dans ses actes, dans ses tendances, et ralliés sans réserve au drapeau démocratique ; si l'on s'imaginait que notre rôle doit consister exclusivement à disserter sur la science sociale, en dehors de tous les partis, nous répondrions :

Il n'existe pas, il n'a jamais existé pour nous

de but supérieur à la réalisation de l'association communale, base nécessaire de la régénération sociale universelle.

Mais pour que nous propagions et réalisions cette idée, il faut que la voie nous soit ouverte par la conquête définitive de ces libertés toujours remises en question par les pouvoirs.

Comment rallierons-nous des convictions nouvelles et des concours suffisants pour mener à bien notre œuvre, si nous ne possédons pas la liberté de la presse avec celle de la circulation pour nos écrits, la liberté de réunion, la liberté d'association, la liberté d'enseignement indispensable à des phalanstériens, puisque, dans la commune d'essai, les enfants seront d'abord en dominance?

Toutes ces libertés sans lesquelles nous ne pouvons atteindre notre but, où sont-elles? Février nous les a fait entrevoir, la réaction les a temporairement anéanties.

Un banquet phalanstérien, des expositions publiques de la théorie de Fourier, la création de groupes départementaux rencontreraient assurément plus d'obstacles aujourd'hui qu'il y a trois ans.

Et quand la liberté de propagation, de réalisation nous manque, lorsque ces libertés ne peuvent s'acquérir que par des luttes politiques, pensez-vous que nous dévions, que nous puissions rester étrangers aux partis?

Aux véritables intérêts de l'Ecole se joint une question de cœur et d'honneur. Quand toutes les nationalités sont foulées aux pieds, quand tous les droits sont méconnus dans l'Europe entière, il ne s'agit pas seulement de savoir à quelles conditions l'Ecole phalanstérienne peut tirer son épingle du jeu. Les mouvements de l'ame devancent ici tout calcul. Ceux-là n'eussent pas été dignes de contribuer à la rédemption sociale qui fussent restés sans indignation devant les scandales officiels amnistiés par la majorité philippiste, et sans douleur voisine du désespoir à la nouvelle de l'attaque de Rome par les soldats de la République française!

VICTOR HENNEQUIN.

Assemblée nationale.

La discussion de la loi sur l'enseignement a continué aujourd'hui à l'Assemblée nationale. M. Jules Favre, revenant sur le thème développé par M. Victor Hugo, n'a pas eu grand'peine à battre à plates coutures cet esprit clérical intolérant, ignare, qui a proscrit tous les chefs-d'œuvres de l'esprit humain et fulminé contre les découvertes les plus fécondes. — A la question! lui criait l'ex-séminariste, M. Poujoulat, quand l'argumentation devenait un peu cinglante, — je suis dans la question, répondait M. Jules Favre; vous voulez donner à des évêques le droit de choisir les ouvrages universitaires et l'Eglise a prohibé les meilleurs livres. — M. Jules Favre avait raison, la *Démocratie pacifique* publiera prochainement la liste des principaux ouvrages mis à l'index; ces livres sont l'honneur de la littérature et de la science.

M. Jules Favre a montré, dans le conseil supérieur, les évêques en contradiction forcée avec le rabbin, représentant ce peuple qui a condamné Jésus-Christ. — Injustement, s'écrie la droite. — Il y a chose jugée, *il y a arrêt*, répond la gauche. — En effet, assimiler complètement la justice politique à la justice ordinaire, prescrire la vénération fétichiste de tous les arrêts rendus sous une influence de parti, ce serait s'interdire le droit de réhabiliter le Christ, condamné à mort par les autorités régulières de son temps, pour avoir voulu changer la religion et bouleverser toutes les conditions sociales.

M. Parisis, évêque de Langres, a fait, tout en soutenant la loi, des réserves qui annoncent une rupture certaine entre le clergé supérieur et le gouvernement si la loi est mise en pratique pendant trois mois seulement.

Il est échappé à M. Parisis un singulier *lapsus*. L'Eglise, a-t-il dit, n'a versé le sang de personne depuis soixante ans. M. Parisis a raison de ne pas remonter au delà de soixante ans. Avant que Voltaire et les autres défenseurs de l'humanité eussent enlevé à la persécution ses armes, l'Eglise, par la voie de l'inquisition, des croisades et des affreuses guerres de religion, avait répandu le sang dans une proportion que la révolution française fut bien loin d'atteindre. Il ne serait pas très méritoire pour l'Eglise de n'avoir pas commis de violence après qu'elle eût été dépossédée de tout pouvoir; mais nous sommes obligés de faire remarquer à M. Parisis, en cela consiste son *lapsus*, que le pouvoir revenant à l'Eglise, le sang coule de nouveau sous ses auspices. Qu'est-ce que l'expédition romaine, si ce n'est une guerre de religion, faite pour l'Eglise et à sa demande? N'y aurait-on tué personne? Demandez aux veuves et aux orphelins.

L'anniversaire de Février.

Le gouvernement ne parait pas disposé à célébrer l'anniversaire du 24 Février, et s'il faut en croire les notes insérées dans les journaux officiels, toute célébration spontanée partant du peuple et prenant la forme de banquets ou de promenades, serait considérée et traitée comme une émeute.

Dans cette situation, nous conjurons tous les Républicains de vaquer à leurs affaires le 24 Février comme les autres jours. La Révolution de 1848 ne peut être fêtée que sous un régime qui en proclame les principes et qui en ratifie les promesses.

Quand les journaux démocratiques prêchent le calme, les organes de la réaction leur supposent des arrière-pensées avec une évidente mauvaise foi. La Démocratie a tout intérêt à la tranquillité; elle veut triompher, mais seulement par ses votes; on ne conspire pas quand on a pour soi la légalité. Nous sommes les vrais conservateurs. Nous devons attendre et nous résigner, tant que les principes électoraux posés par la Constitution ne seront pas mis en question.

Circulaire de M. Carlier

A l'occasion des prochaines élections, M. Carlier vient d'adresser aux commissaires de police une circulaire dont nous extrayons quelques phrases. On y verra la police érigée en juge des opinions sur lesquelles le corps électoral peut seul prononcer en dernier ressort.

Avant la réunion officielle des électeurs, des réunions préparatoires auront lieu pour la discussion des candidatures; elles sont publiques, et, quelque couleur d'opinion qu'elles affectent, votre place y est marquée par la loi. Vous devez y assister, non pas pour y gêner la parole, aussi libre que la pensée, mais pour y prendre acte, au besoin, des discours ou des cris qui seraient contraires aux lois sous la protection desquelles ces réunions délibèrent.

Dans ces réunions préparatoires surgiront peut-être des controverses sur ce qu'on appelle le *socialisme*. Vous devrez, dans ce cas, y apporter une attention d'autant plus scrupuleuse que le socialisme cache des prétentions réprouvées par la Constitution.

Qu'est-ce que le Socialisme? — Quels sont ses hommes? — Quels ont été ses actes? — Vous aurez à vous édifier, à édifier l'opinion sur ces trois questions essentielles.

Ici M. Carlier, à qui nous avons le regret de contester sa réputation de tact et d'esprit, déjà fort compromise par sa circulaire d'inauguration, explique à la police comme quoi le socialisme est une Babel révolutionnaire suffisamment condamnée par la diversité des écoles.

Que le peuple, le vrai peuple des bons ouvriers, des pères de famille honnêtes et laborieux, examine quels sont les propagateurs les plus actifs de ces systèmes de désordre; il y retrouvera les intrigants de tout rang et de tout état, les hommes déclassés par la paresse et l'envie, qui ne pardonnent pas à la société les torts qu'ils ont envers elle, et qui cherchent à la punir, par la barbarie même, des bienfaits de la civilisation dont ils n'ont pas su profiter. Ces individus, qui n'ont rien à perdre et qui croient avoir tout à gagner à l'anarchie, s'efforcent d'égarer les esprits faibles et timides. On les reconnaît à leurs habitudes désordonnées, à leur aversion pour tout travail régulier et à leur esprit d'indiscipline. Votre tâche, du reste, devient chaque jour plus facile.

Les ouvriers dignes de ce nom écartent d'eux aujourd'hui les mauvais conseils. On peut en juger par la ruine successive des journaux incendiaires, qui disparaissent faute de lecteurs; trois ou quatre ont péri : c'est un symptôme et un présage rassurants.

M. Carlier fait retomber sur le Socialisme la responsabilité de toutes les crises dont l'aveuglement rétrograde a sa bonne part. Il termine en chargeant expressément les commissaires, officiers de paix, sergents de ville, inspecteurs, etc., etc., de sauver la famille, la religion, la morale et la société.

Que pensera le corps électoral de cette étrange tutelle?

L'archevêque de Paris a publié dernièrement le programme de trois conférences qui devront avoir lieu dans diverses églises de Paris, sur les questions suivantes :

1re QUESTION. *L'usure.*

Un capitaliste fait souvent des prêts à 10 pour 100. C'est cependant un homme qui prétend remplir ses devoirs religieux, et qui, aux pieds d'un confesseur, justifie ainsi sa conduite :

1° Il ne croit rien faire d'injuste en prêtant à ce taux, parce que, étant *habile dans les affaires*, il retire ordinairement 15 à 20 pour 100 de tous ses capitaux. En exigeant seulement 10 pour 100 des personnes à qui il prête, il se tient donc encore au-dessous de la juste indemnité à laquelle il aurait droit.

2° Il ne croit pas non plus rien faire qui soit illicite au for de la concience; car la loi qui limite le taux de l'interêt à 5 pour 100, ou à 6 en matière commerciale, est une loi purement civile; et il ne pense pas que l'autorité séculière puisse imposer des obligations de conscience.

Croire qu'elle le puisse, c'est ramener cette confusion du temporel et du spirituel qui n'est plus dans nos mœurs, et dont les progrès de l'esprit moderne ont fait bonne justice.

On demande comment le confesseur doit traiter avec ce pénitent?

Cette question a été débattue vendredi dernier, dans l'église de la Madeleine.

2e QUESTION. *La liberté de conscience.*

Un jeune homme, écrivain distingué, est attaché à la rédaction d'un journal impie et anarchique; mais il n'y fournit que des articles purement littéraires, dans lesquels il s'abstient avec grand soin de ne rien mettre qui soit contraire à la religion ou à l'ordre social. — Il a cependant conçu quelques scrupules de sa coopération à cette œuvre, et croit devoir consulter, à cet égard, un casuiste de sa paroisse. Peut-on le rassurer par les considérations suivantes : 1° Que les articles, insérés par lui dans le journal, sont, en eux-mêmes, irréprochables; et 2° que la place qu'ils occupent seraient très probablement remplie, s'il se retirait de la rédaction, par des articles écrits dans le sens et l'esprit de cette feuille?

La conférence sur cette question aura lieu le 12 avril, dans l'église du séminaire de Saint-Sulpice.

3e QUESTION. *Le salariat.*

Un ouvrier déclare, dans la confession, qu'il a organisé une coalition parmi ses compagnons d'atelier, et, par là, forcé le patron à augmenter les salaires.

Décider, selon les diverses hypothèses que ce cas peut présenter :

1° Si l'ouvrier est obligé à quelque restitution, et si même il ne serait pas tenu solidairement du dommage que ses compagnons ont pu occasionner au patron par l'augmentation forcée des salaires;

2° Si, en tous cas, le confesseur ne doit pas exiger de l'ouvrier en question la promesse formelle de s'abstenir désormais de toute coalition.

Cette question sera traitée le 11 juin, dans l'église des Carmes.

De plus fort en plus fort.

Nous savions déjà qu'en vertu de l'état de siège l'autorité militaire interdisait, dans plusieurs départements, la vente au numéro des journaux démocratiques; mais voici du nouveau, toujours en vertu de l'état de siége : ces journaux expédiés de Paris *à leurs abonnés* sont retenus à la poste. C'est ce qui arrive notamment à Saint-Etienne pour la *Démocratie pacifique*, ainsi que nous l'apprennent les lignes suivantes :

J'ai appris à l'instant, au moment où j'allais jeter ma lettre à la poste, que l'on retenait le journal au bureau, en vertu de l'état de siège.

Veuillez avoir la bonté de ne pas l'envoyer, afin qu'il ne soit pas perdu et que vous n'ayez pas à payer le port.

Vous nous ferez passer par une autre voie les numéros interceptés, quand l'état de siége sera levé.

La majorité, qui autorise la prolongation indéfinie d'un état de siége ainsi interprété, encourt une responsabilité bien grave.

On lit dans le *Courrier de la Drôme* (Valence), du 9 février :

« Par nouvel arrêté, en date du 6 février courant, le général Gemeau, commandant supérieur à Lyon, vient d'interdire, dans toute la 6e division militaire, l'*Histoire des Montagnards*, par Alphonse Esquiros; et les journaux le *Populaire*, de Cabet, la *Propagande*, la *Démocratie pacifique* et la *République*.

Cet arrêt a été mis dès ce matin à exécution par la saisie à la poste de divers exemplaires desdites publications. »

Revue de l'Extérieur.

La *Revue de Genève* nous donne des nouvelles du grand complot formé en Suisse et à Lyon pour révolutionner la France. On lit dans ce journal :

« On assure qu'une autorité du voisinage, sentant le besoin pressant d'un complot de frontière, vient de faire enrôler deux hommes en blouses par un de ses agents, auquel on avait donné un habit noir pour représenter un réfugié d'importance. Ces trois *mouchards* se sont jurés de proclamer la république rouge à Lyon, en s'emparant, en passant, du Fort-de-l'Ecluse. Ce complot, découvert, a été transmis à Paris par le télégraphe. »

Le duc de Toscane a répondu par un refus à une note du gouvernement autrichien, au sujet de la convention militaire qu'on voudrait lui imposer. Cette réponse a fort mécontenté l'Autriche, et l'on ne sait quelle attitude elle prendra envers son protégé. Léopold a compris qu'une partie de l'hostilité qu'éprouve la Toscane contre les Autrichiens retombe sur lui-même qui s'est placé sous leur protection. Dernièrement une multitude de placards peu flatteurs pour lui ont été affichés dans le couloir d'un théâtre où il se trouvait avec sa famille. Quant aux Autrichiens, on ne se contente pas de les attaquer avec des brocards : dans les derniers jours de janvier un officier autrichien a été assassiné à Florence au moment où il rentrait chez lui; deux soldats autrichiens ont été tués à Sienne.

Dans les Etats romains les Autrichiens protégent les *bien-aimés sujets* contre l'administration papale. Quant aux Français, ils sont toujours antipathiques à la population, non pour eux-mêmes, mais à cause du rôle qu'on leur fait jouer.

Nous lisons à ce sujet dans une correspondance de la *Concordia*, 30 janvier :

« Hier soir on jouait la comédie des *Pazzi per progetto*. La principale actrice parle français dans une scène; quand son interlocuteur lui répondit : « Je n'entends rien à ce langage diabolique, » un immense applaudissement éclata; puis, à chaque parole française prononcée, des sifflets partaient de tous les points; tellement, que l'actrice fut obligée, pour pouvoir achever la pièce, de traduire en italien ce qui lui restait à dire.

» Cernuschi est encore à Rome sous la garde de l'autorité française. Il doit partir un de ces jours, et on ignore le lieu de sa destination. »

Une lettre de Brescia annonce que la conscription vient d'être suspendue, parce que personne ne se présente. Les conscrits des deux classes précédentes se sont soustraits à peu près tous par la fuite à la nécessité de contribuer à l'asservissement de leur patrie.

Les libraires de Brescia furent avertis, il y a quelque temps, que la censure devant être supprimée, ils pouvaient faire venir des livres de divers genres, à la condition qu'ils ne traiteraient ni de religion, ni de politique, ni de morale sociale; mais, en même temps qu'on leur donnait cet avis, la police mettait la main sur les livres de cette nature qu'ils avaient dans leurs magasins.

— On lit dans l'*Opinione* :

« M. Belly de Pont de Beauvoisin, rédacteur du *Patriote savoisien*, a reçu l'ordre de quitter Chambéry. Son expulsion a été accompagnée de ces formes brutales qui caractérisent toutes les polices du monde. M. Belly n'est pas un réfugié; il habitait Chambéry depuis un an sans avoir jamais été inquiété; ce qui fait de son expulsion un véritable attentat contre le droit des gens, contre le droit qu'ont les Français de s'établir en Savoie. »

On a illuminé à Berlin le jour de la prestation du serment royal; mais l'illumination n'a été que partielle.

Les démocrates l'ont emporté à une grande majorité dans les élections de Saxe-Gotha.

La *Gazette de Vienne* contient la constitution provinciale du Tyrol et de la Bohême. La diète du Tyrol se composera de 72 députés, dont 24 nommés par les plus forts contribuables, 8 par les villes désignées dans la loi électorale, et 40 par les autres communes. La Bohême aura 220 députés, qui seront nommés par élection directe.

Les Anglais viennent de terminer une expédition contre les pirates qui infestaient les côtes de la Chine.

A BAS LA PAUVRETÉ!

Le *Siècle* se rallie franchement au socialisme. Il termine ainsi son premier-Paris :

Au lieu de faire montrer sur le théâtre tous les malheureux qui crient : A bas les riches! et d'en faire faire une exhibition quotidienne pour l'épouvante de la société, provoquez les partis dynastiques à subordonner leurs préférences au salut commun, provoquez-les à la confiance; et puisqu'il faut absolument un cri de guerre en ce monde, il en est un qui fera bientôt tomber tous les autres. Ayons le courage de l'adopter; qu'il nous anime tous et nous soutienne; qu'il parte du cœur et qu'il soit répété dans les villes et dans les campagnes; il est digne peut-être de la France entreprenante et émancipée : Guerre, guerre à outrance à la misère! A bas la pauvreté!

Voici l'avis du même journal sur le sixième numéro du *Napoléon* :

Décidément le *Napoléon* n'est plus l'organe de l'Elysée; si le contraire était vrai, il faudrait mettre l'Elysée aux Petites-Maisons. Ce sont des fous et d'affreux petits rhéteurs qui rédigent cette feuille.

On lit dans la *Constitution du Loiret* :

Au sujet de la candidature de M. E. Sue, proposée par les patriotes de Saône-et-Loire, nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Je lis dans plusieurs journaux, et entre autres dans la *Constitution* du Loiret, d'hier, que les républicains-socialistes du département de l'*Ain* ont bien voulu songer à moi comme candidat à la représentation nationale pour les prochaines élections. Je ne sais jusqu'à quel point est fondé ce bruit d'ailleurs si flatteur pour moi, mais s'il avait quelque réalité, tout en remerciant profondément les électeurs du département de l'Ain, je serais à mon grand regret obligé de décliner l'honneur qu'ils daigneraient me faire, ayant déjà, il y a peu de jours, répondu dans ce sens à une bienveillante proposition qui m'était adressée au sujet des prochaines élections de Paris; les travaux historiques dont je m'occupe depuis dix-huit mois, et qui doivent absorber tous mes instants jusqu'à la complète publication des *Mystères du Peuple*, me mettent malheureusement dans l'impossibilité d'accepter aucune candidature pour cette législative.

Salut et fraternité, EUGÈNE SUE.

Aux Bordes, 6 février 1850.

P. S. Me permettrez-vous de me servir de la publication de votre journal, pour prier les organes du parti démocratique qui correspondent avec vous, de vouloir bien reproduire ma lettre, car je serais désolé de nuire en quoi que ce soit à l'ensemble et à la discipline du prochain vote électoral.

Assemblée nationale.

Séance du 11 février. — Présidence de M. DUPIN.

A deux heures moins dix minutes, la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième délibération du projet de loi relatif à l'instruction publique. La parole est à M. Jules Favre, sur l'art. 5.

Cet article est ainsi conçu :

« Art. 5. Le conseil supérieur peut être appelé à donner son avis sur les projets de loi, de règlement d'administration publique et de décret, et en général sur toutes les questions qui lui seront soumises par le ministre.

» Il est nécessairement appelé à donner son avis :

» Sur les règlements relatifs aux examens, aux concours et aux programmes d'études dans les écoles publiques, à la surveillance des écoles libres, et en général sur tous les arrêtés portant règlement pour les établissements d'instruction publique;

» Sur la création des facultés, lycées et collèges;

» Sur l'autorisaton d'accepter des donations ou legs faits aux écoles publiques ou aux écoles libres;

» Sur les secours et encouragements à accorder aux écoles;

» Sur les livres qui peuvent être introduits dans les écoles publiques et sur ceux qui doivent être défendus dans les écoles libres;

» Il prononce en dernier ressort sur les jugements des conseils académiques rendus dans les cas déterminés par l'art. 12.

» Le conseil donne en outre son avis sur l'état général de l'enseignement, sur les abus qui pourraient s'introduire dans les établissements d'instruction, et sur les moyens d'y remédier. »

M. JULES FAVRE. Ce serait, sans nul doute une exagération que de dire que l'art. 5 est le plus important de la loi; mais il n'en est pas moins vrai qu'il soulève les questions les plus graves.

J'ai cherché, dans les opinions qui se sont produites à cette tribune, l'idée mère sur laquelle repose la loi, et je me suis persuadé qu'elle a pour objet de réaliser les systèmes qui s'étaient jusqu'à présent combattus, et, avec leur concours, organiser la liberté imposée par notre constitution. Je dois examiner si cette prétendue conciliation ne sera pas la guerre intestine, et définitivement l'asservissement.

On a protesté, au nom de la liberté, contre l'introduction de l'influence cléricale. On se rappelle encore cette voix si pieuse et si sincèrement convaincue, qui vous suppliait de ne pas compromettre la religion en faisant entrer ses ministres dans le conseil supérieur. Je ne pense pas que l'on ait pensé à faire prédominer une in-

fluence et que les pasteurs des âmes nous aient conduits dans un piége.

M. PARISIS. Je demande la parole.

M. JULES FAVRE. La commission a donc cru, que tous les éléments disparates pourraient venir à s'entendre, et alors c'est là l'ecclectisme, le rationalisme même.

Je vois en même temps dans ce conseil supérieur les princes de l'Eglise, et les successeurs de Calvin, qui ont renié l'autorité du pape; les chefs de l'Eglise de Jésus-Christ, et le grand rabbin, qui est le continuateur des bourreaux de Jésus-Christ. (Agitation.) Vous réunissez à la fois les évêques de la religion chrétienne avec les successeurs de Moïse, avec les rabbins, qui en sont encore à Moïse, qui attendent encore le Messie et qui nient que Jésus-Christ a été injustement condamné... (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT dit quelques mots à l'orateur.

A GAUCHE. Il y a arrêt, Monsieur le président! (Rumeurs diverses.)

M. JULES FAVRE. Plus les chefs des religions différentes sont éminents par leurs vertus, par leurs talents, moins ils auront de dispositions pour toute espèce de transactions.

Croyez-vous qu'à propos de l'histoire sainte, de l'histoire grecque, de l'histoire romaine, de l'histoire moderne, on n'aura pas mille occasions de se contredire; n'y aura-t-il pas là le renouvellement d'hostilités implacables? A propos de livres, je ne puis m'empêcher de dire que l'Eglise a été plus qu'absolue, elle a même été sanguinaire; non-seulement elle a fait brûler les livres; elle en a fait brûler également les auteurs. (Agitation.)

L'orateur rappelle que quelques livres condamnés par l'Eglise ont été livrés au bras séculier. Il cite les *Dialogues* d'Erasme, les *Provinciales* de Pascal, les *Maximes des Saints* de Fénélon, l'*Esprit des Lois* de Montesquieu et jusqu'aux *Institutions* de Floury, livres qui sont tous admis dans l'Université.

M. POUJOULAT. A la question! Vous abusez de notre patience!

M. JULES FAVRE. Je suis essentiellement dans la question: je parle des livres qui ont été condamnés par l'Eglise et qui sont remis entre les mains des élèves de l'Université.

Ainsi la conciliation sera impossible; les évêques se retireront, et le conseil supérieur ne sera plus aux yeux des fidèles qu'une réunion d'excommuniés; car l'excommunication de l'index remplacera les bûchers de l'ancien régime. (Rumeurs à droite.)

C'est vouloir recommencer dans l'enseignement la conciliation qui a été vainement tentée dans la politique par le président de la République, lorsqu'il a voulu réunir des éléments disparates dans un cabinet composé d'hommes éminents par leurs talents et leurs services. Ces personnages illustres ont été honteusement renvoyés comme s'ils n'avaient été d'aucune utilité. (Mouvement.)

Et aujourd'hui l'on espère obtenir cette union sur les intérêts même de la foi, sur le terrain brûlant de passions généreuses, sincères, qu'on ne saurait étouffer sans abdiquer les sentiments mêmes qui font la vitalité de la conscience humaine.

Ces raisons, que je fais valoir auprès de vous, d'autres que moi les ont développées avec un talent et une énergie que vous n'avez pas oublié. Avez-vous oublié tout ce que M. de Montalembert a dit sur l'excellence de la liberté, dans un de ses discours à la chambre des pairs? M. de Montalembert appelait cette liberté, il la confisque aujourd'hui, et il dit ensuite: La France s'en va!

Ce qui s'en va, le savez-vous? C'est le régime que vous avez défendu: c'est M. de Montalembert qui s'en va! (Rires à gauche.) L'homme politique n'est pas celui qui parle avec éloquence: c'est celui qui persévère dans l'unité de ses vues. (Longue hilarité à droite.)

Je comprends la portée de cette interruption. Je porte le défi le plus formel à qui aurait la prétention de me mettre en contradiction avec moi-même.

M. KERDREL. Je l'accepte. (Longue interruption.)

M. J. FAVRE. N'est-ce pas aussi M. de Montalembert qui disait: « Nous sommes les fils des Croisés, et jamais nous ne donnerons la main aux fils de Voltaire! »

M. DE MONTALEMBERT. Je n'ai pas dit cela. (Interruption.)

M. JULES FAVRE. Si l'on veut chercher le *Moniteur*, on verra qui de nous deux a raison. Je voulais constater que nos adversaires ont reconnu l'impossibilité d'une conciliation entre le scepticisme et la religion.

M. Passy, à la chambre des pairs, disait à M. de Montalembert: Vous ne dites pas le fond de votre pensée; vous voulez livrer l'éducation aux congrégations religieuses! Et je combats votre pensée, votre intention, parce que les congrégations religieuses ont perverti la jeunesse par le mensonge. (Exclamations.)

Faut-il vous rappeler comment dans les séminaires on apprenait l'histoire de France; comment on disait aux jeunes Français que le marquis de Bonaparte... (Interruption.) Vous pouvez consulter le *Moniteur* et vous verrez que la chambre des pairs a permis à M. Passy de compléter sa citation (Assez!)

M. DE KERDREL. Il a cité faussement. (Interruption.)

M. J. FAVRE. M. Passy citait encore le même livre; il rappelait comment l'auteur parlait de la désastreuse campagne de Russie. Il faut voir dans ce désastre la punition des forfaits de toute nature qu'une armée de révolutionnaires a déchainés sur l'Europe. Elle a été brisée par le souffle de Dieu, parce qu'il entrait dans ses desseins de délivrer à la fois la France et la famille des fils de Saint-Louis. (Rires ironiques à gauche.)

M. Passy citait ces passages pour montrer comment on présente la vérité dans certaines écoles, et comment on pleure sur les malheurs de la patrie.

M. THIERS. L'article que vous discutez arme le conseil supérieur de la faculté d'interdire certains livres aux établissements libres; les citations de M. Jules Favre appuient évidemment ce paragraphe de l'article.

M. JULES FAVRE. Puisque la commission admet l'amendement de M. de Montigny qui supprime des attributions du conseil l'interdiction des livres, M. Thiers voudra sans doute défendre cette attribution. (M. Thiers fait un signe affirmatif.) Je me contente de dire que, forcément, l'esprit clérical sera dominateur dans le conseil supérieur.

Si je passais à l'enseignement donné dans les petits séminaires, vous verriez aussi comment on se joue des choses les plus sacrés, du serment et de la propriété.

Et maintenant, ajoute l'orateur, on demande pourquoi ces répulsions de l'esprit de la nation contre cet enseignement clérical? Parmi les hommes qui ont fait dévier la révolution de son point de départ, se trouvaient Talleyrand et Fouché, qui étaient des hommes de l'Eglise. (Agitation.) Quoi que vous en disiez, nous défendons la religion. Vous croyez que nous l'attaquons en flétrissant ces détestables doctrines, de concert avec notre honorable président, qui a écrit et parlé avec tant de succès contre elles. (Hilarité que partage M. Dupin lui-même.)

S'il m'était permis de faire entendre un appel solennel, je dirais à l'Eglise d'être de son temps, de se mettre résolument à la tête du véritable progrès, des véritables améliorations.

Mais le moment n'est pas encore venu; car l'on veut faire servir la religion à la compression des âmes, car l'on veut faire de la religion un instrument du pouvoir, car on veut la compromettre dans une loi qu'on peut définir en deux mots: Impuissance et asservissement. (Très bien! à gauche.)

M. PARISIS. Messieurs, en consentant pour ma très faible part à l'introduction des évêques dans le conseil supérieur, jamais je n'ai pensé qu'il fût question de faire transiger et pactiser leurs pures et inflexibles doctrines avec ce qu'ils regardent comme des erreurs. (Mouvement prolongé.)

Je désavoue toute transaction entendue de cette sorte. Je repousse avec indignation cette interprétation de notre bonne volonté. (Très bien! à droite.)

J'ai compris que les évêques entraient dans le conseil pour le maintien des doctrines et de l'enseignement dont il ne leur est pas permis de changer un *iota*, parce qu'ils les considèrent comme dépôt sacré, parce qu'ils savent qu'ils en rendront compte un jour, *depositum custodi*.

J'ai cru que quand les évêques déclareraient que tel ou tel livre porte atteinte à leurs croyances, on ne pourrait pas, on ne voudrait pas violenter leur conscience.

Telles ont été, telles sont encore mes espérances; si elles ne devaient pas se réaliser, la position des évêques dans le conseil supérieur ne serait pas seulement dangereuse, elle serait inacceptable; en dehors de ces conditions, les évêques ne viendraient pas, ou leurs collègues ne les enverraient pas. (Mouvement.) Mais je le répète, je ne crois pas aux persécutions religieuses, et c'en serait une si la portée secrète de la loi était de tromper l'Eglise pour arriver à la maîtriser plus tard. (Mouvement nouveau.)

M. Jules Favre a contesté à l'Eglise la condescendance; je lui dirai que depuis soixante ans l'Eglise n'a versé le sang de personne, et que ses ministres sont tombés sous le fer de l'anarchie.

Par suite de cette condescendance, peut-être excessive, l'Eglise a été trompée plus d'une fois. S'il arrivait qu'un jour, au sujet de cette loi, elle fût encore trompée, eh bien! elle se retirerait, laissant à Dieu et au pays le soin de juger de quel côté auraient été la loyauté, le dévouement au bien et à l'amour du pays. (Très bien! à droite.)

M. CHARAMAULE s'élève contre les réserves nouvelles de M. Parisis, et il s'en sert pour affirmer que du côté de l'Etat et du côté du clergé, la loi ne sera pour tous qu'une déception.

M. BEUGNOT, au contraire, pense qu'une pareille déception n'est pas à craindre avec la composition d'un conseil supérieur telle que la commission le propose.

M. F. DE LASTEYRIE s'élève contre plusieurs des dispositions de l'article 5. Il ne trouve pas que la composition du conseil supérieur appelé à formuler le programme des études, offre des garanties sérieuses au corps enseignant de l'Etat, c'est-à-dire à l'Université.

M. LE PRÉSIDENT. Deux amendements, l'un général, l'autre particulier, ont été déposés sur l'art. 5.

Un amendement de M. Barthélemy Saint-Hilaire demande la priorité pour l'article du gouvernement.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE soutient que le projet du gouvernement est mieux rédigé.

M. DE PARIEU. Le gouvernement accepte la rédaction de la commission.

Le § 1er de l'amendement de la commission est adopté.

M. DE PARIEU, à propos de ces mots: « Le conseil supérieur est appelé à donner son avis sur les secours et encouragements à accorder aux écoles, » ajoute le mot *secondaires*, pour limiter l'avis.

Vient ensuite: « Sur les livres qui pourront être introduits dans les écoles publiques et sur ceux qui devront être défendus dans les écoles libres. »

La commission ajoute: « Comme contraires à la morale, à la Constitution et aux lois. » Le gouvernement accepte cette modification.

Le paragraphe de la commission est adopté, ainsi que les autres paragraphes de l'art. 5

« Art. 6. La section permanente est chargée de l'examen préparatoire des questions qui se rapportent à la police, à la comptabilité et à l'administration des écoles publiques.

» Elle donne son avis sur les questions relatives aux droits et à l'avancement des fonctionnaires de ces écoles.

» La section présente au conseil, au moins une fois par an, un rapport sur l'état de l'enseignement dans les écoles publiques. »

M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. Je reprends le projet de M. de Falloux; je me borne à dire cela, quoique j'eusse voulu ajouter pourquoi je me rattache au projet de M. de Falloux. (Parlez! parlez!)

M. THIERS. Vous ne connaissez pas la question ni ce qu'est l'Université.

M. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE. Si je ne connaissais pas la question, je n'en parlerai pas! et je prie M. Thiers de ne pas me contredire dans les termes qu'il emploie. Le projet de M. de Falloux dispose ainsi:

« La section permanente prépare tous les reglements dont le conseil n'aura pas confié la rédaction à une commission spéciale. »

Cette disposition n'est pas dans le projet de la commission, et cependant elle indiquait cette transaction dont on parle tant avec l'Université. La section permanente est le reste des débris de l'Université.

Le paragraphe de la commission est adopté.

Sur le second paragraphe, M. Parieu n'accepte pas que les ministres soient obligés de consulter à chaque instant le conseil permanent sur l'avancement des fonctionnaires de l'Université, et il propose d'en revenir à un paragraphe adopté par le conseil d'Etat, et ainsi conçu:

« Elle donne son avis, toutes les fois qu'il lui est demandé par le ministre, sur les questions relatives aux droits et à l'avancement des membres du corps enseignant. »

M. BEUGNOT. La commission accepte l'amendement de M. le ministre.

L'amendement du ministre est adopté, ainsi que l'art. 6, dans son ensemble.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Demain, à deux heures, suite de la discussion. Question du nombre des académies.

Au Rédacteur en chef de la *Presse*.

Citoyen Rédacteur,

L'*Univers religieux* ne répondra pas à vos lettres sur les sorciers. Il ne peut pas soutenir qu'il y croit; car si la négative est un soufflet aux pratiques de l'Eglise, l'affirmative donne un fameux coup de pied au bon sens. Les lettres du citoyen Pelletan, véritable révélation pour notre époque oublieuse, ont produit un excellent effet: elles ont montré l'une des faces du passé monacal et jésuitique que l'on vante aujourd'hui; elles ont éclairé les gens naïfs crédules, qui s'en fient à la parole des réactionnaires. On a jugé, sur échantillon, ces partisans de l'ordre, qui vont répétant sans cesse les mots de liberté, progrès, civilisation, quand ils rêvent despotisme, réaction, barbarie.

On a eu l'air d'insinuer que vous aviez rappelé toutes les exécutions de sorciers. On n'a pas vu que vous aviez cité les principales, car il y en a eu bien d'autres: Enguerrand de Marigny, pendu au quatorzième siècle; le baron de Raiz, brûlé en 1440; un Italien, brûlé en 1608; le 12 septembre 1609, le parlement de Bretagne faisait brûler plusieurs prêtres; le parlement de Paris condamnait, le 17 mai 1615, trois individus à la même peine; Urbain Grandier fut supplicié en 1634; Jasques Boullé, prêtre, fut brûlé par suite d'un arrêt du parlement de Rouen, du 21 août 1647. En février 1572, un père et son fils furent brûlés pour sortilège et maléfices; en mars de la même année, c'est un aveugle que l'on punit ainsi. Le 17 mars 1582, Sylvaine Thuaut, veuve de Pierre Cibou, fut condamnée à être pendue, ensuite brûlée, pour avoir eu un pacte avec le diable. Même arrêt contre Marot et sa belle-mère, du 26 février 1587. En 1609, 1626, 1656, 1682, 1687, 1688, 1690, 1691 et 1740, de semblables condamnations furent prononcées, et la dernière ordonnance contre les sorciers est de 1682.

Une fois entré dans le domaine des esprits, l'Eglise ne s'arrêta pas à punir et brûler les hommes, elle sévit aussi contre les animaux. Sa puissance s'étendait sur toute la nature; elle voyait partout l'influence du démon et cherchait partout à la combattre. Ainsi, chez le sorcier prétendu elle atteignait des faits de conscience intime, et chez les bêtes elle poursuivait l'œuvre du malin esprit.

Un évêque de Lausanne excommunia en masse les sangsues qui infectaient de leur venin les poissons du lac; — un Portugais, appelé Alvarez, excommunia les sauterelles d'Ethiopie; — les Suisses poursuivirent devant l'officialité des vers qu'ils appelaient *juger*; — le grand-vicaire de Valence procéda, en 1585, contre les chenilles, qui désolaient le Dauphiné: il leur donna un procureur pour les défendre. La cause fut plaidée solennellement, et les chenilles condamnées; — en 1543, le conseil municipal de Grenoble pria l'official d'excommunier les limaces et les chenilles, qui faisaient un mal épouvantable.

Ces procès devinrent si fréquents, que Gaspard Bailly, avocat au sénat de Savoie, a donné des modèles de plaidoyers pour et contre.

Une des causes les plus célèbres de ce genre est celle qui fut plaidée par Barthélemy Chassanée, avocat à Autun, et plus tard premier président du parlement de Provence.

Vers 1530, les rats s'étaient prodigieusement multipliés dans l'évêché d'Autun. Ils avaient tellement dévasté les campagnes que l'on craignit une famine. Le juge ecclésiastique leur fit leur procès. Chassanée fut nommé d'office avocat des défendeurs. Nous savons que la procédure se fit avec la plus grande régularité. Assignation, jugement par défaut, puis débats contradictoires, plaidoyers sur la forme et sur le fond, on eut toutes les phases d'un procès véritable; enfin sentence contre les rats, qui furent excommuniés.

Malheureusement, le préfet de la Seine ne s'est pas souvenu de ces précédents; car, au lieu de mettre une prime à chaque tête de rat qui lui serait présentée, il aurait prié l'archevêque de lancer ses foudres d'excommunication. Nous aurions été à même de voir les effets des jugements de l'Eglise, et, si nous avions été dévorés, nous l'aurions été en restant dans la bonne voie; ç'aurait été une grande consolation.

Les décisions de l'Eglise ne furent pas toujours très réservées. Ainsi, quelques habitants de Genève ayant eu des indigestions d'anguilles, l'évêque excommunia toutes celles qui se trouvaient dans le lac, ce qui les fit disparaître, dit la légende. On dit encore qu'un prêtre, possesseur d'un verger ravagé par des enfants, l'excommunia en disant la messe, et le frappa de stérilité. La duchesse de Bourgogne acheta plus tard un morceau de ce verger sur sa demande; on leva l'excommunication, et les arbres recommencèrent à donner des fleurs et des fruits.

Hélas, il y avait alors des choses si miraculeuses! Ainsi, les coqs pondaient, et de leurs œufs pouvait naître un serpent épouvantable et colossal, cause des ravages les plus terribles. Il était rare de trouver de semblables œufs, autant, je pense, que de voir un homme accoucher. Toutefois, en 1474, un coq de Bâle pondit; la coupable et dangereuse bête fut jugée et condamnée à être brûlée avec le fruit de ses entrailles.

J'aurais pu vous en dire bien d'autres sur les leçons de ce passé tant vanté par les jésuites de robe longue ou de robe courte; mais j'ai craint de vous ennuyer et de fatiguer vos lecteurs. Cet extrait suffira d'ailleurs pour donner une idée des soins touchants que notre mère l'Eglise prenait de toute la nature; il viendra, du reste, se juxtaposer comme pièce justificative à la suite des discours des V. Hugo et des Crémieux contre l'inquisition. Quant à vous, citoyens, si vous désirez de plus amples renseignements, je pourrais, sur la magie et les sorciers, vous renvoyer à Jousse et à Muzart de Vouglans, que votre collaborateur a explorés mieux que moi, et, sur les procès faits aux bêtes, à un mémoire de Berriat Saint-Prix, inséré dans le tôme 8 des *Mémoires de la Société des Antiquaires*.

Salut fraternel.

F. MALAPERT, avocat.

Notre ami Julien Blanc commencera jeudi prochain, 14 février, un nouveau Cours d'*Orthographe et de Grammaire pratique* d'après la méthode expéditive et attrayante dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de constater l'excellence et l'infaillibilité. Nous pouvons en toute sécurité de conscience engager les personnes qui désirent acquérir une connaissance parfaite de leur langue, à suivre ce cours, qui aura lieu rue de Beaune, n° 2, trois fois par semaine, et sera terminé au bout de cinq mois. Nous sommes certains qu'aucun de ceux qui l'auront suivi ne démentira les titres d'*expéditive* et d'*attrayante* donnés à cette méthode, dont les résultats ont déjà pu être vérifiés par de nombreuses expériences. (Voir aux annonces pour le détail et les conditions du cours.)

Le gérant de la *Démocratie pacifique* vient de recevoir une assignation à comparaître en cour d'assises le vendredi 22 février, pour répondre de la publication d'un article inséré dans notre numéro du mercredi 21 novembre 1849, et intitulé: *La Présidence et les Cités ouvrières*. Nous aurions, dans cet article, commis le délit d'offenses envers la personne du président, excité à la haine et au mépris du gouvernement de la république.

FAITS DIVERS.

Le gérant de la *Liberté* a été condamné aujourd'hui par défaut, la cour d'assises jugeant sans l'assistance du jury, à un an de prison et 4 000 francs d'amende. L'article incriminé était celui que nous avons publié dans notre numéro du 16 janvier dernier, et qui porte pour titre: *Résistance légale*.

— Aujourd'hui, à midi et demi, M. le général Changarnier a passé une petite revue dans la cour des Tuileries. Les troupes qui y assistaient forment la 2e brigade de l'armée de la Seine. Cette brigade est composée d'une compagnie de soldats du génie, d'une batterie d'artillerie, d'un bataillon de chasseurs de Vincennes, du 14e léger, 18e et 69e de ligne.

— Dans les mois qui viennent de s'écouler, Douarnenez, petite ville du Finistère, a été cruellement décimée par le choléra. Quimper, chef-lieu du département, qui n'en est qu'à quatre lieues, se félicitait d'avoir été épargné par le fléau, lorsque le lundi 28 janvier, il a subitement éclaté avec une intensité bien inquiétante.

Le 2 février (cinq jours après), il y avait 28 cas bien constatés, dont 8 suivis de décès.

Le conseil municipal, animé de la même sollicitude que lors de la première invasion de l'épidémie, en 1832, s'est aussitôt rassemblé.

Trois ambulances ont été établies.

On a nommé une commission composée de 11 membres, pour régulariser et surveiller l'emploi de fonds provenant d'une souscription ouverte à l'avance pour la distribution de secours de toute espèce, dans le cas où le choléra éclaterait.

De plus, ainsi que cela avait eu lieu en 1832, des jeunes gens de bonne volonté ont été organisés dans chaque quartier, par groupes, pour porter, d'après les instructions données par les médecins, les premiers secours partout où le choléra se manifesterait.

— On écrit de Nîmes à la *Voix du peuple*, de Marseille:

Nîmes, le 1er février 1850.

Cher concitoyen,

Nous avons aujourd'hui reçu la visite du citoyen Favand, représentant du département du Gard.

Dans une improvisation inspirée par les plus nobles sentiments, le citoyen Favand a flétri l'expédition romaine et déclaré que si la République était menacée il tirerait son épée pour la défendre.

Interrogé sur la question sociale, il a répondu: Lorsqu'il fallait défendre la France contre les Cosaques, j'étais patriote; aujourd'hui qu'il faut défendre le peuple contre l'aristocratie, je suis socialiste et je jure de voter les grandes réformes que le peuple a le droit d'exiger.

Le peuple s'est retiré au cri de: Vive la République démocratique et sociale!

Salut et fraternité.

Le président du cercle des Travailleurs,
GASTON CARRIÈRE.

— Nos lecteurs se rappellent l'arrêté arbitraire de M. Chevillard, préfet de l'Indre, contre le citoyen Dauphin, instituteur démissionnaire. M. Chevillard persévère dans l'illégalité et vient de faire évacuer, par la force, l'*école privée* de M. Dauphin. Nous donnons textuellement le réquisitoire du commissaire de police d'Argenton, que publie le *Travailleur de l'Indre*:

RÉQUISITOIR.

« Nous Commissair de Police de la ville D'argenton, Département de l'Indre,

» Conformément à L'ordonnance du 29, octobre 1820, Sur le Service de la Gendarmerie

» Nous Invitons, au besoin Nous Requèrons, M. le Mal Des logis Commandant la Brigade de Gendarmerie de cette Résidance De Mettre Deux des Militaires Sous Ses ordres à la Disposition du Commissaire de Police, à L'effet de faire fermer et évacuier L'école privée tenus en cette ville par le Sieur DAUPHIN, Gorges, Instituteur, qui a été Révoqué de Ses fonctions par l'arrêté de M. le préfet de l'Indre du 22 janvier Dernier. Et Envertu dela Lettre de M. lepréfet de l'Indre Du D'eux février courans qui prescrit L'évacuation Et La fermeture Immediate de cette Etablissement, Tetue ouverte au Mepris D'ordre Supieur.

» Pour Léxecution du Service, à 10 heur du Matin agourdhui, le 5 février 1850.

» Argenton, le 5 février 1850.

» Le Commissaire de Police
» DARDANT. »

Comment trouvez-vous le style de ces nouveaux inspecteurs de l'instruction primaire?

Le commissaire Dardant s'est donc présenté, flanqué de gendarmes et à fait fermer l'école. M. Dauphin a adressé une protestation au maire d'Argenton.

— On lit dans l'*Indépendant* de Montpellier:

« La salle à manger du palais épiscopal a été témoin, il y a quelques jours, d'une discussion peu parlementaire.

» Pour célébrer le passage de l'archevêque d'Avignon et de l'évêque de Nîmes, M. Thibault avait réuni à sa table, à côté de ces deux prélats, le célèbre prédicateur Ventura, quelques membres de son clergé et certains personnages influents de la coterie légitimiste.

» Pendant le repas, on parla politique, ainsi qu'on fait du reste, de nos jours, presque partout. Le père Ventura défendit, comme démocrate, les révolutions en général et, en qualité d'Italien, la République romaine. La discussion fut assez longue, et le théatin fit si bonne justice de certaines attaques, que ses adversaires se trouvèrent bien vite à bout de sophismes. A une argumentation aussi sage que polie dans la forme, un des *tenants* légitistes s'empressa de répondre des personnalités et des injures, et cet honorable *gentilhomme* termina la discussion en adressant au père Ventura les paroles suivantes: « *Vous êtes un misérable! Les gens qui font de pareilles choses* ET CEUX QUI LES SOUTIENNENT *sont des scélérats et des assassins!* »

» L'évêque de Montpellier qui, jusqu'alors, avait tenté vainement de s'interposer, s'évanouit en entendant ces grossiers outrages adressés à son hôte, et l'on prétend qu'il s'est ressenti pendant plusieurs jours des suites d'une scène aussi inqualifiable. »

RHEIMS. — M. Louis Lecamp, ancien gérant de l'*Association Rhémoise*, qui, pour cause de maladie grave, n'avait pu se rendre à Melun, pour y être jugé avec ses co-accusés dans l'affaire du complot du 13

juin, est parti en compagnie d'un gendarme, pour paraître devant les assises de Seine-et-Marne, qui se sont ouvertes lundi dernier.

EURE-ET-LOIRE. — *Croisade contre les instituteurs.* — On lit dans le *Glaneur* :

« Les bruits dont nous parlions dans notre dernier numéro concernant M. Boulard, le directeur de notre école mutuelle, ne sont que trop vrais. M. le préfet lui a donné vingt-quatre heures pour qu'il ait à se démettre de ses fonctions, sous menace de révocation si la démission n'était pas envoyée. M. Boulard n'avait pas de meilleur parti à prendre que de résigner son emploi ; il a envoyé sa démission, qui a été reçue mardi dernier par le comité supérieur.

Il n'y a qu'un cri dans la ville pour blâmer la mesure prise par M. le préfet contre M. Boulard. Chacun en est indigné. On ne conçoit pas comment on peut enlever aussi brutalement les moyens d'existence, non-seulement à un homme, mais à toute une famille, car M. Boulard était le soutien de ses sœurs et de sa vieille mère. Et pour quel motif chasse-t-on M. Boulard de son poste? Est-ce que son école était mal tenue? Est-ce qu'elle périclitait entre ses mains? »

Bien au contraire, jamais elle n'avait été dans une situation aussi prospère. — M. Boulard s'occupait-il de politique? pas davantage. — Mais il y a deux ans, il avait été élu par ses concitoyens membre du Comité central Républicain. Voilà le crime. Et puis on veut mettre des frères à la place de M. Boulard.

— L'instituteur de Marchéville a été révoqué. Il est républicain.

CANARD SAUVAGE. — Le *Morning Chronicle*, sur la foi d'un journal quaker de Philadelphie, affirme que des envoyés du gouvernement américain ont trouvé, chez les Indiens Mescomines, le fils de Louis XVI, devenu chef de ces peuplades et prêtre catholique; on lui donnait le nom d'Eliezer Williams, et le titre de chef des Indiens St-Régis. On disait que c'était un homme très versé dans les lettres et les sciences; qu'il avait formé une bibliothèque précieuse, contenant beaucoup de volumes des missionnaires jésuites et des voyageurs qui ont les premiers visité la contrée du lac. Il avait fait longtemps des recherches se rattachant à l'histoire ancienne des nations indiennes du N.-O., et confia à ses amis qu'il avait formé le projet de composer un ouvrage historique sur cette matière.

Il paraît qu'un Français, M. Bélanger, récemment décédé à la Nouvelle-Orléans, a déclaré au moment de sa mort, que dans l'année 1795, il conduisit de Paris le dauphin de France, fils de Louis XVI, par la Hollande et l'Angleterre aux Etats-Unis, et le confia aux soins d'un chef Iroquois, nommé Thomas Williams, du Canada. Eliezer Williams paraît avoir maintenant de 63 à 65 ans, il a cinq pieds neuf pouces, et paraît pencher vers l'embonpoint. Il a le teint brun, mais pas autant que beaucoup d'Américains et beaucoup d'Européens du continent; ses yeux sont d'une couleur foncée, mais non pas noirs; au dessus du sourcil gauche, il a une cicatrice. Il a le nez aquilin. Il a la lèvre supérieure saillante, c'est le caractère distinctif de la maison d'Autriche.

CHASSE AUX LOUPS. — On nous écrit d'Eure-et-Loire, commune de Saint-Lubin-des-Joncherets :

« Depuis longtemps nos contrées n'avaient été visitées par des loups, mais ces jours derniers il en fut aperçu deux énormes dans notre hameau des Caves. Dans le but d'en défaire le pays, les jeunes gens des environs se concertèrent pour une chasse aussi bizarre que nouvelle.

» Hier jeudi, à la tombée de la nuit, ils s'armèrent de poêles et poêlons, bouteilles et bidons, et comme jadis les assiégeants de Jéricho, nos jeunes gens se mirent à battre les bois en tous sens, dans l'espoir d'en mettre en fuite les bêtes fauves. Parvenus au centre, ils y établirent leur rendez-vous. Un grand feu servit de guide aux uns, tandis que les autres autour feraient des carême-prenant.

» La chasse se prolongea ainsi toute la nuit, mais on ne vit pas de loups; seulement, au petit jour, nos hardis chasseurs, sur le point de se retirer, découvrirent dans un épais fourré deux énormes renards. Les tuer et les dépouiller fut l'affaire d'un instant. Les peaux allaient devenir un sujet de discorde, lorsque par bonheur l'un des plus sages proposa de les tirer au sort, ce qui fut fait.

Une nouvelle chasse est préméditée pour mardi prochain, dit mardi gras. »

Nous avons déjà rendu compte de l'*Histoire de la Révolution de* 1848, par M. Robin, lorsque le premier volume de cet ouvrage a paru. En attendant que nous rendions un compte détaillé du second volume, qui embrasse les faits accomplis depuis les journées de juin 1848 jusqu'à l'élection du 10 décembre, nous recommandons à nos lecteurs un ouvrage inspiré par le sentiment démocratique le plus sincère, un écrit destiné à conserver dans les masses les principes et les tendances de la plus généreuse des révolutions. Les faits sont présentés dans le travail historique de M. Robin avec beaucoup de précision et de conscience. Des gravures reproduisant des scènes révolutionnaires et des costumes républicains, dont la plupart appartiennent déjà au passé, donnent un attrait de plus à cet ouvrage.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montlégun. — M. T. — Nous vous inscrivons. — Merci. — Tous les concours nous sont précieux.

Alger. — M. H. E. — Reçu les 100 qui rep. à v. crédit en attend. note d'applic. — N'avez-vous pas reçu le dernier Bull. n° 13 ? — Affect. compl. à tous.

Brest. — M. F. — Reçu les 69-50. — Fait l'applic. de conform. — Fait l'ab. demandé. — Rem. — Nous avons reçu les liv. — Avez-vous reçu le bull. n° 13 ?

Tressandans. — M. M. — Reçu les 20. — Appliq. 9 à v. ab. trim. courant, 1 à la R. et 10 suiv. indication de v. lettre du 26 déc. 49. — Rem.

Cayenne. — M. F. — Reçu les 100. — Merci. — Nous recevrions avec plaisir l'indication des souscript. — Nous v. inscriv. pour un ab. d'un an à partir du 1er janvier dernier. et v. adr. la collection.

X. — M. E. — Donné communic. à A. B.; il vous est reconnaiss. — V. C. est à Brux.; il prép. un liv. — Pris note pour juin; merci. — Affect. souv. — A. D.

THÉATRES. — BALS. — CONCERTS.

Ce soir, à l'OPÉRA, par extraordinaire, à l'occasion du mardi-gras, la *Muette de Portici* et le *Bal masqué de Gustave*. Les 48 Danseuses viennoises concourront à cette représentation; elles exécuteront le Pas des Fleurs, l'Allemande et la Hongroise.

OPÉRA. — Ce soir, mardi-gras, grand bal paré, masqué, travesti et dansant.

Musard fera exécuter ses plus célèbres quadrilles, les *Pierrots de Paris*, le *Père la Joie*, les *Etudiants*, le *Danois*, etc., etc., et le nouveau répertoire.

Les portes seront ouvertes à minuit.

CASINO DES ARTS. — Aujourd'hui Mardi-Gras, par extraordinaire, grand festival carnavalesque dédié aux jeunes lycéens. A la demande générale les clowns du théâtre de Londres, ont bien voulu donner encore une représentation avant leur départ. Une grande tombola de jouets d'enfants sera tirée par Isidor Lazare, l'Homme à la poupée. MM. Beckers, les frères Lionnet, Savart, Mesdames Cotteret et Girod, chanteront dans ce concert. — Prix : 1 fr.

SALLE BONNE-NOUVELLE. — Séances magnétiques de Mlle Prudence. Ce soir, avant la séance de somnambulisme, grand concert et deuxième début du jeune Auriol dans les jeux aériens. — Prix d'entrée : 1 fr. par personne.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui Mardi-Gras, à 8 heures, grand Concert comique, Tombola carnavalesque, par Mayer. — Le *Gamin de Paris*, par Mlle Léontine, de la Gaieté. — L'*Homme à la Poupée*, par Isidore Lazare. — Romances, par MM. Gozora, Lebrun et Mme Picquet. — Prix d'entrée : 30 c. Tribunes, 75 c. — Après le concert, à 11 heures, bal de nuit paré et travesti. — L'orchestre sera conduit par Fessart. — Prix : 1 fr. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANGER sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 11 février 1850.

Depuis avant-hier la rente a été animée; des spéculateurs ont fait monter les cours hier à 97 15; ce matin ils étaient encore à 96 95, mais au parquet on a ouvert à 96 80, on s'est élevé ensuite à 97 pour retomber aussitôt à 96 55 sur le bruit répandu que des troubles avaient éclaté à Lyon; on ferme à 96 65 avec 5 c. de hausse sur la dernière clôture. A trois heures et demie on était à 96 60.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	96 40	Zinc Vieille-Montagne	... ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	.. ..	Naples, 5 0/0, c. Roth.	93 50
Quatre 0/0, j. 22 sept.	.. ..	Cinq 0/0 Romain	86 3/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 50	Espag. 3 0/0 dette ext.	.. ..
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	29 1/2
Bons du Trésor	4 1/2	Belgique. Empr 1831.	... ..
Actions de la Banque.	2355 ..	— Empr. 1840.	99 1/2
Rente de la Ville	.. ..	— Empr. 1842.	99 1/2
Obligat. de la Ville	1285 ..	— Banq. 1835.	... ..
Obl. Emp. 25 millions.	1185 ..	Emprunt d'Haïti	... ..
Obligat. de la Seine	1060 ..	Piémont, 5 0/0 1849	89 50
Caisse hypothécaire	... ..	— Oblig. anc.	970 ..
Quatre-Canaux	1100 ..	— Oblig. nouv.	955 ..
Jouis. Quatre-Canaux.	75 ..	Lots d'Autriche 1834.	... ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	96 60	97 ..	96 55	96 65
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant	58 70	58 85	58 50	58 60

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	35 ./.	5 0/0 liquid. à l'autre	35 ./.
3 0/0 —	25 ./.	3 0/0 —	.. ..

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
... ..	410 ..	Saint-Germain	... ..	... ..	... ..
202 50	202 50	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
167 50	168 75	Id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
818 75	820 ..	Paris à Orléans	... ..	... ..	... ..
570 ..	575 ..	Paris à Rouen	... ..	572 50	... ..
250 ..	250 ..	Rouen au Havre	... ..	... ..	... ..
212 50	... ..	Marseille à Avignon	... ..	... ..	... ..
116 25	115 ..	Strasbourg à Bâle	... ..	116 25	... ..
322 50	323 ..	Orléans à Vierzon	... ..	325 ..	323 75
... ..	... ..	Boulogne à Amiens	... ..	... ..	... ..
412 50	412 50	Orléans à Bordeaux	... ..	... ..	... ..
467 50	466 25	Chemin du Nord	466 75	468 75	466 25
110 ..	110 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..	... ..
360 ..	358 75	Paris à Strasbourg	... ..	358 75	... ..
265 ..	265 ..	Tours à Nantes	... ..	266 25	... ..

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 12 Février.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ITALIENS. — Il Barbiere, Cenerentola.
ODÉON. — François le Champi, les Gardes.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête, Ce conte.
VAUDEVILLE. — Un Ami, les Saisons, Jérôme l'aveugle, la Dame de trèfle.
VARIÉTÉS. — Une Tutelle, Lully, les Quatre fils Aymon, l'Humoriste.
GYMNASE. — La Bossue, les Bijoux, Mlle de Liron.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette, J'ai mangé mon ami, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henriette Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 44. — Mercredi 13 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne sont pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont abonnement expire le 15 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 12 FÉVRIER.

La presse démocratique et les émeutes.

La presse démocratique ne s'exagère pas son pouvoir, elle n'a point la prétention d'avoir le peuple dans la main, de créer ou de retenir à volonté les tempêtes; mais toute l'influence qu'elle peut avoir est consciencieusement employée à prévenir toute espèce d'agitation et d'émeute.

Que s'est-il passé, en ce qui nous concerne, pour l'enlèvement des arbres de liberté?

Le gouvernement provisoire a eu le tort de ne pas prendre l'initiative de la plantation de ces arbres; il fallait annoncer officiellement qu'un certain nombre d'arbres seraient plantés dans Paris et en indiquer l'emplacement, choisi de manière à ne gêner ni la circulation ni la perspective sur aucun point.

Cette mesure n'a pas été prise; il est évident que l'initiative populaire a trop multiplié ces arbres et les a souvent mal placés.

Mais si l'on voulait en réduire le nombre, il fallait accompagner cette mesure de grands ménagements pour la religion politique dont les arbres de liberté étaient l'emblème, adresser au peuple un avertissement conciliant, en protestant du dévouement de l'administration à la République démocratique, forme légale du gouvernement actuel; se borner à détruire les arbres qui faisaient obstacle à la circulation, et non-seulement respecter les autres, mais les remplacer s'ils étaient morts.

La mesure a pris, au contraire, un caractère de proscription systématique et de dédain pour les sentiments républicains qui a été blâmé par tout ce qu'il y a d'un peu modéré parmi les défenseurs du régime actuel.

Avertis de cette exécution par la notoriété publique, mais persuadés qu'il valait mieux pour le peuple laisser couper tous les arbres jusqu'au dernier que de se livrer à la moindre agitation, nous n'avons consacré aux arbres de liberté *aucun article*, nous bornant à insérer dans nos faits divers le récit de la destruction, emprunté presque toujours à d'autres feuilles.

Le 4 février seulement, lorsque l'agitation semblait prendre un caractère sérieux, que la garnison prenait les armes, nous avons, conjointement avec le *National*, la *République* et autres journaux républicains, imprimé en tête de nos colonnes un appel à la résignation, en conjurant le peuple d'employer exclusivement l'arme électorale contre l'administration actuelle.

Voilà tout notre rôle dans la question des arbres de liberté.

Nous avons donc été plus que surpris en lisant dans la *Patrie* que les démagogues s'étaient efforcés d'organiser une manifestation turbulente par suite des ordres qu'ils avaient reçus de Londres quatre jours après la destruction des arbres, *ordres qu'on n'avait pas à discuter*.

Nous avons traité cette nouvelle de *canard*: la *Patrie* a répliqué que la lettre ordonnant une manifestation était arrivée à Paris vendredi dernier; qu'elle émanait de Louis Blanc, et que *nous devions savoir* à qui elle était adressée.

La *Patrie* nous prend pour de hauts fonctionnaires honnêtes et modérés; quand nous déclarons ne pas savoir une chose, cela veut dire que nous ne la savons pas.

Nous avons invité, lundi dernier, la *Patrie* à compléter ses révélations. Comme la *Patrie* n'a rien répondu jusqu'à présent, notre invitation se change en sommation; nous prendrions acte d'un plus long silence.

L'affaire des arbres de la liberté, telle qu'elle a été conduite par la police, n'a pas été autre chose qu'une provocation dédaignée par la population, provocation soit calculée, soit produite par le défaut de tact et l'incapacité des principaux agents. Entre ces deux versions nous ne pouvons prononcer en connaissance de cause.

Toujours est-il que deux autres occasions de conflit sont offertes par la même administration, et que le peuple ouvrier, s'il nous en croit, les évitera avec la plus grande prudence.

M. Carlier, par sa dernière circulaire, charge les commissaires de police d'une intervention dans les réunions électorales, qui est tout à fait incompatible avec la dignité des électeurs, et dont on ne peut éviter les dangers qu'en s'abstenant le plus possible des réunions électorales transformées en piége. Nous sommes persuadés que la démocratie peut et doit choisir ses candidats sans multiplier les réunions.

Enfin la célébration du 24 février pourrait également amener des collisions, si les républicains ne prenaient l'engagement d'ajourner à de meilleurs temps la célébration de cette fête nationale. La France ne vit pas aujourd'hui sous l'empire des principes de février. Nous ne croyons pas que les démocrates aient assez de joie au cœur pour qu'ils s'imposent une grande privation en s'abstenant de célébrer une journée qui rappelle uniquement des espérances déçues.

L'Assemblée nationale a continué la discussion de la loi sur l'enseignement. M. de Montalembert a pris texte de l'article qui institue dans chaque département un conseil académique, pour attaquer vivement l'Université. Nous croyons l'Université fort arriérée, mais pas autant que l'enseignement des jésuites, dont M. de Montalembert est le champion. Nous ajouterons que l'Université, malgré son monopole, fait beaucoup plus de place à la véritable *liberté* intellectuelle que ne lui en feront les évêques introduits dans les conciles académiques par M. de Montalembert et ses amis.

Vous parlez encore de *liberté d'enseignement*, messieurs; accordez-la donc au socialisme, et soyez assurés qu'en revanche nous ne vous la marchanderons pas.

Au lieu d'admettre la liberté pleine et entière pour la propagation de toutes les opinions, M. de Montalembert se contente d'infiltrer du catholicisme dans toutes les branches de l'enseignement de l'Etat, sous prétexte de sauvegarder *les droits du père de famille*.

Et le père de famille qui voudrait préserver ses enfants de l'enseignement catholique, celui qui regarderait cet enseignement comme pernicieux, opinion tout aussi légale qu'une autre, il sera donc obligé de renoncer à l'enseignement de l'Etat pour ses enfants; vous ne ferez donc absolument rien pour garantir à sa famille la liberté de conscience!

Au surplus, le droit du père de famille est un prétexte mensonger dans la bouche de ceux qui destituent les instituteurs primaires en dépit de la volonté des pères, et qui ne permettent pas aux instituteurs révoqués de conserver les élèves qui leur seraient confiés par les familles.

Il en est de même du principe de la *décentralisation*, autre prétexte invoqué sans bonne foi par M. de Montalembert. Vous ôtez aux communes leurs instituteurs, vous leur ôterez peut-être leurs maires, si elles deviennent démocrates et socialistes. Imposer le jésuitisme par tous les moyens, sans en excepter l'arbitraire le plus sauvage, tel est votre unique programme; vous êtes heureux, chemin faisant, d'emprunter quelques formules libérales comme un déguisement passager, mais vous n'y tenez pas le moins du monde.

M. Montalembert reproche à l'univers de ne pas faire assez de latin et de grec; nous trouvons, nous, qu'elle en fait encore trop, et que l'enseignement scientifique, pratique, professionnel est destiné à se développer de nos jours, préférablement aux langues mortes.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, plus écouté cette fois qu'à l'époque de son dernier discours, a répondu avec une profonde connaissance du sujet, et M. de Montalembert sera considéré comme battu par tous ceux que Loyola n'enrôle pas encore sous sa bannière.

L'Eglise, la Science et les Lettres.

M. Jules Favre a parlé hier à l'Assemblée nationale des livres excommuniés par la cour de Rome. La droite s'est empressée d'interrompre, et s'est bien gardée d'accepter le combat sur ce terrain.

Cette proscription de la pensée est en effet une des hontes de l'Eglise romaine, et ses avocats les plus habiles ne parviendront pas à l'en laver.

Car l'*index* des livres dont l'Eglise interdit la lecture n'est pas l'œuvre d'un homme, d'une commission, d'une congrégation: c'est dans la dernière réunion générale des représentants du catholicisme, convoqués de tous les points du monde; c'est dans la dernière moitié de ce quinzième siècle, où la conscience humaine, si longtemps comprimée par les guerres et la barbarie, se réveillait rayonnante au souffle de l'antiquité; c'est à l'époque où la science agrandissait et illuminait le monde, où l'art, sorti de sa torpeur, éclatait en œuvres exubérantes et magnifiques; c'est dans le concile de Trente que l'Eglise promulgua cette proscription contre les sciences, cet anathème contre la raison humaine.

Quiconque, dit un décret du concile, possédera des livres hérétiques prohibés dans l'index, est excommunié.

Quiconque possédera des livres condamnés pour toute autre cause que l'hérésie, est un péché mortel, — et de plus il peut être puni sévèrement, suivant le jugement de l'évêque.

Voilà pour le possesseur ou le lecteur.

Quant à l'auteur, on sait ce qu'en faisait l'Eglise: quand il tombait en son pouvoir, elle le brûlait; quand il était étranger aux Etats-Romains, elle demandait son extradition et le brûlait; quand il vivait en pays catholique, en France, en Espagne, chez un souverain docile, elle le faisait brûler avec son livre. Ce n'est que lorsque sa puissance temporelle a décliné qu'elle s'est contentée de faire brûler l'ouvrage sans faire brûler l'écrivain.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
MERCREDI 13 FÉVRIER 1850.

MŒURS ARABES.[1]

LES PLAIGNANTS.

SCENE XII.

(A ces mots, Djilali se raffermit sur ses jarrets et manifeste soudain un zèle indicible. Il est dans un de ces moments où ayant mérité de recevoir du bâton, il se sent disposé à en donner à tout venant, c'est ce qu'on peut appeler une machine remontée.

Tandis qu'il ouvre la porte avec fracas, appelant les plaignants et bousculant sur son passage la populace qu'il rencontre dans l'antichambre, l'assemblée, sous l'impression de la petite scène dont il vient d'être le héros, déclare de bouche en bouche que de mémoire de makrezeni, on n'a jamais vu un chaouch aussi accompli.

On entend au-dehors un bruit confus, qui semble résulter d'une mêlée. Ce bruit grossit en approchant, et l'oreille finit par distinguer les jurons les plus énergiques de la langue arabe, et le son qui résulte de coups de poings, de coups de pieds appliqués sur les diverses parties du corps humain; la voix de Djilali plane sur tout ce tumulte, et son bâton parait accompagner sa voix. La porte s'ouvre enfin, et un groupe d'hommes singulièrement enlacé roule plutôt qu'il n'entre dans la salle; quand Djilali est enfin parvenu, après les manœuvres les plus *savantes*, à mettre un peu d'ordre dans cette tempête de bras et de jambes, l'œil arrive à distinguer un groupe de cinq hommes, dont quatre sont occupés à tenir en respect le cinquième. Celui-ci est d'une haute taille, vigoureusement établi. Ses vêtements déchirés et sa figure ensanglantée attestent qu'il vient de soutenir une lutte récente, mais ses mains, attachées sur le dos et reliées au cou par une corde, témoignent qu'il n'a pas été victorieux. Ses compagnons le tiennent avec une précaution qui montre que même dans l'état où il est réduit, il n'est pas encore bien sûr qu'il ne leur échappera pas; quatre bouts de corde qui s'échappent de ses poignets et de son cou sont saisis par eux avec une inquiétude et une vigueur qui paraissent exagérés.

A peine le calme s'est-il fait parmi les cinq nouveaux venus, qu'une exclamation unanime s'élève du sein de l'Assemblée, à l'aspect de cet homme si étrangement garotté: Tiens! c'est Ben Serraq, que diable a-t-il donc encore fait?

LE CHEF DU BUREAU ARABE (aux nouveaux venus).

Qu'a donc fait cet homme pour le tenir ainsi garotté?

LES NOUVEAUX VENUS.

C'est Ben Serraq!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ben Serraq! N'est-ce pas un voleur de profession du Sellhia?

PREMIER PLAIGNANT.

Précisément, c'est lui.

BEN SERRAQ (d'une voix qui rappelle certain quadrupède des bois).

Eh oui! c'est moi Ben Serraq, ton serviteur Ben Serraq, ton enfant!

LE CHEF DU BUREAU ARABE (aux plaignants).

Mais on m'avait dit qu'il s'était amendé, et que depuis longtemps il vivait en paix avec ses voisins.

BEN SERRAQ.

J'ai toujours vécu en paix avec mes voisins. Je suis un parfait musulman, craignant Dieu et la loi. J'ai été calomnié.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à Ben Serraq).

Tais toi, et ne parle que quand je t'interrogerai.

UN PLAIGNANT.

Il est vrai de dire que depuis quelque temps il nous laissait assez tranquilles, et ne volait guère qu'au loin, mais, il y a quelques jours, il nous a volé un bœuf.

BEN SERRAQ.

Sidi Bou Krari! peut-on ainsi calomnier un pauvre homme comme moi!

LE CHEF DU BUREAU ARABE (aux plaignants).

Le fait est-il bien prouvé? Comment cela s'est-il passé?

BEN SERRAQ.

Je suis une victime de mon dévouement pour vous.

UN PLAIGNANT.

Oh! c'est très simple, et il n'y a pas le moindre doute à ce sujet.

BEN SERRAQ (essayant un air de Caton).

Voilà ce qu'on gagne à servir des Français! Quelle ingratitude, Dieu! maître des mondes!

(il est enjoint à Djilali d'empêcher l'accusé, par tous les moyens, de faire de longues interruptions au récit des plaignants; quant aux exclamations qui échapperont, le chaouch pourra les laisser se produire, attendu l'impossibilité matérielle de les étouffer avec un sujet pareil.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (aux plaignants).

Allons! que l'un de vous s'explique.

BEN SERRAQ.

Ne les écoute pas; ce sont des menteurs, et d'ailleurs ils m'en veulent.

UN PLAIGNANT.

Comme je te l'ai dit, c'est très simple; nos troupeaux paissaient dans les environs de la tente de Ben Serraq; le soir, en rentrant, nous nous aperçûmes qu'il manquait un bœuf. Nous nous mîmes immédiatement en campagne, mes frères et moi, pour découvrir les traces de ce vol, mais nous ne pûmes rien découvrir; enfin, après quelques jours de recherches infructueuses, nous nous avisâmes de fouiller dans la tente de Ben Serraq, que nous n'avions pas soupçonné, vu ses antécédents de quelques mois.

BEN SERRAQ.

Violer la tente d'un honnête musulman, quelle indignité!

LE PLAIGNANT.

Mais nous n'eûmes pas besoin d'y pénétrer, opération que nous n'aurions pas faite d'ailleurs sans l'autorisation du kaïd.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est bien.

LE PLAIGNANT.

Nous rencontrâmes sa femme qui venait de l'eau.

BEN SERRAQ.

Arrêter une femme sur la route, quelle abomination!

LE PLAIGNANT.

Et qui, sur la promesse d'une petite récompense, nous dévoila tout.

BEN SERRAQ.

Beau témoignage! Une gueuse qui me trompe.

LE PLAIGNANT.

Elle nous a expliqué que c'était son mari lui-même qui avait volé le bœuf pour se faire sa provision de viande salée.

BEN SERRAQ.

Sidi Bou Krari! Une femme peut-elle mentir ainsi!

LE PLAIGNANT.

Elle nous montra alors plusieurs peaux de boucs

---

[1] Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849, des 6, 9, 18, 19, 23, 24, 25, 30 et 31 janvier, 1er, 2, 7 et 8 février 1850.

Et ces livres qui rejettent du sein de l'Eglise, qui livrent à l'excommunication ceux qui les lisent et ceux qui les possèdent ; ces livres qui valaient le bûcher à ceux qui les écrivaient ; qu'on n'aille pas s'imaginer que ce soient des satires violentes, des écrits qui dénaturent ou nient le christianisme. Les livres que proscrit l'Eglise, ce sont tout bonnement les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, les ouvrages que tous les siècles se sont réunis pour admirer, ceux qui ont valu à leurs auteurs des statues dans tous les pays du monde. Il n'est guère de noms célèbres dans la philosophie ou la littérature qui n'apparaisse dans l'*index*, marqué de l'anathème ecclésiastique.

Milton, qui a chanté l'Eden et le péché originel ; Milton, le poète biblique, est excommunié. Le *Paradis perdu* est à l'index avec les ouvrages politiques du grand écrivain. Dante, le poète du mysticisme catholique, Dante, le profond théologien, est à l'index pour son livre *De monarchia*. Alfieri est à l'index pour ses satires, pour son livre du *Prince et des lettres*, pour son livre de la *Tyrannie*, pour son *Panégyrique de Trajan*, pour ses *Mémoires* écrits par lui-même. Boccace est à l'index. Arioste est à l'index. Il n'est pas jusqu'à Clément Marot, qui n'ait été condamné par le concile de Trente.

Quant aux poètes contemporains, on n'a pas daigné s'occuper de tous, mais on a frappé deux des plus grands, afin que l'excommunication lancée contre eux rejaillît sur toute la république des lettres ; Victor Hugo et Lamartine figurent au livre des excommunications, l'un pour *Notre-Dame de Paris*, l'autre pour *Jocelyn*. Le *Voyage en Orient*, quelque plein qu'il soit de la Bible et des saints Lieux, le *Voyage en Orient* est réputé hérétique. On peut se permettre de le lire sans tomber en péché mortel et sans s'exposer aux châtiments de l'évêque.

La liste des philosophes excommuniés est plus curieuse encore. Spinosa, Abélard, Campanella, Mélanchton, Erasme, Bayle, Voltaire, Rousseau, y brillent au premier rang. Mais la liste ne comprend pas seulement les réformateurs ou les ennemis du catholicisme. A côté d'eux figurent tous les philosophes qui ont pris sa défense. Descartes y donne la main à Bacon, Leibnitz à Malebranche, Locke à Montaigne, Charron à Kant, B. Constant à Condillac, Destutt de Tracy à Fontenelle.

Et ils sont excommuniés, non pas pour quelque pamphlet qui leur serait échappé en un mouvement d'humeur, mais pour leurs œuvres capitales, pour celles qui leur ont valu l'admiration universelle. Ce que l'on condamne de Bacon, c'est son grand ouvrage sur les progrès des sciences ; — de Descartes, les *Méditations*, les *Passions*, et toutes les œuvres philosophiques en bloc ; — de Malebranche, c'est la *Recherche de la Vérité*, les *Entretiens*, le *Traité de Morale* ; — de Kant, la *Critique de la raison pure* ; — de Locke, l'*Entendement humain* ; — de Destutt de Tracy, l'*Idéologie*, la *Grammaire !* la *Logique*, le *Traité de la volonté* ; — de Condillac, le *Cours d'Etudes*, et ainsi des autres.

Pascal n'est pas à l'index seulement pour ses *Provinciales*, très catholiques mais anti-jésuitiques ; il y est aussi pour une édition de ses *Pensées*, accompagnées de notes de Voltaire.

Ceux qui, parmi les grands écrivains, se sont occupés de la législation, ne pouvaient être épargnés dans cette grande distribution d'anathèmes. Montesquieu est excommunié pour l'*Esprit des Lois* aussi bien que pour les *Lettres persannes* ; Filangieri, pour ses travaux sur *la législation* ; Bentham, pour son *Traité de la législation civile et pénale*, sa *Théorie des preuves judiciaires*, son *Essai sur l'Espagne*, sa *Science de la Morale*.

Quant aux socialistes, on comprend qu'ils ne sauraient être oubliés dans la liste de proscription. Fourier y figure pour le *Nouveau-Monde industriel* ; V. Considerant, pour *Destinée sociale*, et même les *Considérations sur l'architectonique* ; J. Muiron, pour les *Transactions de Virtumnius* ; les disciples de Saint-Simon pour tous leurs ouvrages, y compris les *Leçons sur l'industrie et les finances, prononcées à l'Athénée* par M. Pereire.

Tous les voyageurs en Italie, Dupaty, Duclos, Misson, Jouy, Addisson, Lalande, lady Morgan, etc., sont livrés à l'excommunication. Il en est de même de tous les historiens qui ont parlé de l'Italie, sans en excepter Machiavel, ni Guicciardini, ni Robertson, ni Botta, qui a fait une *Histoire des peuples d'Italie*, ni Denina, qui a écrit les *Révolutions d'Italie*, ni Coletta, qui a retracé les cent dernières années de l'*Histoire de Naples*, ni même Simonde de Sismondi, signalé pour son *Histoire des républiques italiennes*.

Mais les autres historiens ne sont pas plus épargnés, En feuilletant au hasard, on aperçoit les noms de Puffendorf, de Gibbon, de Hume, de Millot, d'Amelot de la Houssaye, de Ségur, etc., — et même le modeste *Résumé d'Histoire de France*, par Félix Bodin, que mon professeur me condamnait à apprendre par cœur lorsque j'étais en rhétorique.

L'*Histoire de la Révolution Française*, par M. Mignet, est également frappée d'anathème.

Les écrivains qui, depuis un demi-siècle, ont rêvé l'émancipation de l'Italie, n'ont pas été oubliés. Si Alfieri est condamné ce n'est pas comme ennemi de l'Eglise, c'est comme ennemi de l'Autriche et des principicules qui pèsent sur l'Italie. Monti est excommunié, non pas pour ce poème de la *Basvigliana* où il préconise l'assassinat d'un envoyé de France et maudit la Révolution française, mais pour des écrits où il a espéré la résurrection de l'Italie ; c'est comme révolutionnaire et non comme anti-chrétien que Foscolo a mérité la proscription cléricale. Le repentir l'a épargnée à Pellico, mais Maroncelli son continuateur en a été frappé pour n'avoir pas désespéré de sa patrie.

C'est un motif semblable qui a motivé la mise à l'index des *Paroles d'un croyant* et des réfutations de cet ouvrage, de quelque côté qu'elles soient venues, même du livre si plein d'amour et de foi, publié par Mme Vigoureux, sous le titre de : *Parole de Providence*.

La congrégation de l'index n'a pas même épargné les enfants les plus dévoués de l'Eglise. Ainsi, le modeste auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, Claude Fleury, figure à l'index pour son *Institution du droit ecclésiastique*, pour un *Discours* sur l'Histoire, et pour le *Catéchisme historique* dont l'Eglise française a cependant fini par faire un livre classique.

La science, proprement dite, a sa belle part dans l'index. Le principe posé par le concile de Trente, c'est l'interdiction de lire. Toutefois, il veut bien admettre quelques exceptions. Ainsi, il dit (Règle VI) :

... *Mais il n'y a pas de raison de prohiber les livres* sur la bonne manière de vivre, de contempler, de se confesser, et autres sujets semblables, s'ils contiennent une saine doctrine.

Quant à la science, le concile proscrit (Règle IX), la divination, l'astrologie, etc. Mais il permet « les jugements et observations naturelles qui ont trait *à la navigation, à l'agriculture et à l'art médical.* »

La science permise doit se borner là.

Aussi trouvons-nous dans le catalogue une multitude d'ouvrages scientifiques ; nous ne les citerons pas. Les livres de science se dévorent et s'annulent les uns les autres, et la génération nouvelle ne lit plus ceux qui ont instruit la génération antérieure. La plupart de ceux que condamne l'index sont peu connus, et il serait trop long de les faire connaître.

Nous rappellerons seulement quelles persécutions on employa pour empêcher Galilée de publier ses écrits astronomiques. Ces ouvrages furent défendus lors de leur apparition ; cependant ils ne figurent pas dans l'*index* que nous avons sous les yeux, mais nous y trouvons les *Entretiens sur la pluralité des mondes*, de Fontenelle ! l'*Astronomie des dames*, par Lalande ! beaucoup d'ouvrages élémentaires italiens et français sur l'astronomie, les découvertes de Newton, et notamment un petit volume dont nous copions le titre :

Le Monde dans la lune, divisé en deux livres : le premier prouvant que la lune peut être un monde, le second que la terre est une planète, de la traduction du sieur de la Montagne, 1703.

Quant à la médecine, le concile *permet* les études médicales, comme nous l'avons vu ; et cependant les livres de médecine qui ont eu les honneurs de la prohibition sont très nombreux. Nous n'en citerons que deux : le traité de Broussais sur l'*irritation* et la *folie*, et un livre longtemps classique dans les écoles, la *Physiologie* de Richerand.

Le *Nouveau système de chimie organique* de M. Raspail est également excommunié.

D'autres prohibitions ne sont que plaisantes.

Ainsi, les *Mémoires du comte de Grammont*, par Hamilton, le *Bélisaire*, de Marmontel, les *Lettres d'une Péruvienne*, par madame de Graffigny, la *Paméla* de Richardson, le *Voyage sentimental* de Sterne, une *Biographie des demoiselles*, par madame Dufresnoy, et une foule d'autres ouvrages de la même importance philosophique et religieuse ont obtenu de la sacrée congrégation l'honneur d'un décret d'excommunication.

Çà et là on aperçoit dans l'index des livres prohibés le nom d'un père de l'Eglise. Nous y découvrons une traduction française des *Homélies de saint Chrysostôme*, une traduction de *saint Cyprien*, une édition latine de *Lactance*.

Puis des auteurs latins et grecs. Un *Tacite* avec des notes de Boccalini ; deux éditions de *César*, l'une avec des notes de Scaliger, l'autre *cum notis variorum* : *Lucrèce* et *Anacréon*, traduits en italien par Marochetti ; le *Poèmes de Pythagore et de Phocyllide, cum duplici interpretatione*, etc., etc.

L'honnêteté et la modération n'en ont pas défendu les nouveaux champions du parti catholique. M. A. Beugnot lui-même figure au livre des excommunications pour avoir publié une *Histoire de l'extinction du paganisme en Occident*.

Mais une proscription dont nos lecteurs ne se doutent peut-être pas, c'est celle dont il nous reste à parler. Le concile l'a jugée si importante qu'il lui a fait une place à part en tête de son livre. Le concile ne s'est pas borné à défendre les catholiques contre le *Coran*, qu'il est absolument interdit de lire en langue vulgaire. Le pape ne s'est pas borné à les garantir contre le scepticisme en réservant pour lui seul le droit d'accorder l'autorisation de lire certains ouvrages de Voltaire ; le concile a pris la précaution de défendre les catholiques contre les dangers que peut offrir la lecture du livre sacré par excellence.

Il commence par poser en principe que le commun des fidèles ne doit pas lire la Bible ; cependant il admet des exceptions. Nous citons :

L'autorisation de lire les versions des livres du Vieux-Testament ne pourra être accordée qu'aux hommes doctes et pieux, au jugement de l'évêque ; à la condition, toutefois, qu'on se servira de ces versions seulement comme commentaires de la Vulgate pour comprendre la sainte Ecriture, et qu'on ne les regardera pas comme le texte sacré.

La lecture des versions faites par des hérésiarques n'est permise à personne.

Les hommes doctes et pieux pourront lire la Bible de Vatable.

L'expérience ayant prouvé que si la lecture des livres sacrés en langue vulgaire est permise à tous, il en résultera, par suite de la témérité des hommes, plus de mal que de bien ; l'évêque et l'inquisiteur décideront, sur le rapport du curé ou du confesseur, quels sont ceux auxquels la *lecture des livres sacrés*, traduits en langue vulgaire, *pourra être permise*. Cette autorisation ne devra être accordée qu'aux personnes qu'on croira devoir retirer de cette lecture, non un scandale, mais une augmentation de foi et de piété. L'autorisation devra être donnée par écrit.

Quiconque, sans cette autorisation, se permettra de lire ou de posséder ces livres, ne pourra obtenir l'absolution de ses péchés qu'après les avoir rendus à l'Ordinaire.

Les libraires qui auront vendu la Bible en langue vulgaire à quiconque ne sera pas muni de l'autorisation susdite, ou qui les auront cédés à quelque titre que ce soit, perdront le prix de leurs livres, qui sera employé par l'évêque en œuvres pies. Les libraires seront ensuite soumis à d'autres peines, au jugement de l'évêque, suivant l'importance du délit.

Les religieux ne pourront ni lire ni acheter ces livres sans avoir obtenu l'autorisation des prélats.

L'*index* que nous avons sous les yeux s'arrête à 1837. Nous parlerons, dans un autre article, des livres prohibés depuis cette époque.

Les Masques de 1850.

Les amateurs de mascarades n'ont rien à désirer cette année ; jamais fête de fous n'aura été plus complète que n'a été celle du mardi-gras en 1850.

Voyez d'abord dans cette foule insolente et bariolée qui descend de la grande Courtille politique, ces gens coiffés jusqu'aux yeux du chapeau en gouttière de la révérende compagnie, qui aspergent la foule d'eau bénite en guise de farine et de jaunes d'œufs. Ce sont les vieux masques du libéralisme sceptique et fanfaron de 1820, les honnêtes roués qui demandaient, à grand renfort de brocards, aux fils des croisés, le nom et l'adresse de leurs confesseurs ; qui traquaient, avec des rires diaboliques, sous le sobriquet de *parti-prêtre*, l'Eglise, leur sainte-mère d'aujourd'hui, qui chantaient après boire les spirituels refrains du grand poète populaire :

— C'est nous qui fessons, etc. — Saint Père, au moins soyez bon père, etc. — Tant que l'on pourra, larirette, l'on se damnera, larira. — Que font ces petits nains tout noirs, dont mon nez craint les encensoirs? etc.

Ecoutez, écoutez, aujourd'hui leurs lèvres de néophytes exaltent les louanges du père *Fa Molto* et du père *Fa Tutto*, et réclament leur sainte intervention dans l'enseignement de la jeunesse qui les talonne.

Ces honnêtes Mascarilles qui montraient au peuple ce que vous savez, entre deux chandelles, ont recouvert la chose d'un drap noir, et l'exposent désormais entre deux cierges.

A leur ceinture est une framée de démolisseur, elle a deux tranchants : l'un qui s'est usé sur le bois des croix de mission de 1830 ; l'autre frais émoulu, destiné aux arbres de liberté de 1848. Ah! les jolis mignons ! Comme ils sont divertissants dans ce nouveau rôle ! Quelles étourdissantes grimaces sont peintes sur leurs masques jaunes et ridés !

Certes, ils sont habiles au jeu, ceux-là ! N'adressez pas à ces nouveaux Frérons l'éternelle question adressée par eux à Châteaubriand. Ils n'hésiteraient pas si longtemps à vous répondre. Ils savent encore leur Voltaire, et le nom de l'abbé Desfontaines est prêt à sortir de leur cœur.

---

pleines de cette viande.

BEN SERRAQ.

Comme s'il était défendu à un musulman d'avoir de la viande salée.

LE PLAIGNANT.

Et pour enlever tout doute sur l'origine de cette viande, elle nous montra la tête de l'animal qui gisait dans un coin de la tente, assez bien conservée pour que nous pussions la reconnaître.

BEN SERRAQ.

C'est le diable qui a inspiré ce tour-là à cette fille de chien.

LE PLAIGNANT.

Il n'y avait plus à en douter ; d'ailleurs les témoignages de la femme étaient aussi clairs que possible.

BEN SERRAQ.

Affreuse gueuse ! d'ailleurs, son témoignage est nul, il n'y avait pas deux jours que je l'avais rossée.

LE PLAIGNANT.

Nous ne songeâmes donc plus qu'à nous emparer de ce sanglier que tu vois là. C'était là le difficile, car ce fils du diable est fort comme pas un, et d'un coup de poing il assomme un chameau.

BEN SERRAQ.

Quelle plaisanterie ! je suis doux comme un mouton.

LE PLAIGNANT.

Nous nous réunîmes une vingtaine d'amis, et le matin à l'aube, avertis par sa femme...

BEN SARRAQ.

Que j'aurais bien fait de l'étrangler, comme j'en avais envie !

LE PLAIGNANT.

Avertis par sa femme, qu'il dormait encore, nous nous précipitâmes sur lui et parvînmes, après une lutte vigoureuse, à le garotter sur sa natte, ainsi que tu le vois.

BEN SERRAQ.

Sidi Abd-Allah ! quelle trahison ! attaquer ainsi un bon musulman quand il dort !

LE PLAIGNANT.

Et bien nous en a pris de l'attaquer dans cet état, car, en se débattant contre nous, quoiqu'à peine éveillé, il a trouvé moyen de casser une jambe à Oulid Sekrad, de crever un œil à Ali Oud Ama. Il a en outre cassé cinq ou six dents à ce pauvre Bou Senan, et a mordu au dos Otsman Oud Messassit, mais d'une manière si vigoureuse, qu'il lui a enlevé au moins une livre de viande.

BEN SERRAQ.

Justice du maître du monde ! peut-on mentir ainsi ! C'est moi qui ai été, au contraire, assommé par vous. Vois le sang qui couvre mon visage.

LE PLAIGNANT.

Le sang qui couvre ton visage ! mais fils de chien, tu sais bien que c'est celui qui te vient du corps de ce pauvre Oud Messassit.

BEN SERRAQ.

Sidi Abd-Alla !

(Djilali fait apporter un linge et de l'eau et lave la figure de Ben Serraq. Cette expérience permet de constater que ce dernier n'a pas la moindre égratignure, et qu'on ne peut attribuer qu'au dos de l'infortuné Oud Messassit le sang qui le couvrait.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à Ben Serraq.)

Quoique je n'aie guère de doutes sur ce qui te concerne, parle néanmoins, et voyons ce que tu peux dire pour ta justification.

BEN SERRAQ.

Ah ! je puis parler ! Eh bien ! tu vas voir ! D'abord ma femme est une gueuse ; c'est connu de tout le monde. N'est-ce pas, Djibali ?

LE CHAOUCH (qui tient particulièrement à ne pas paraître connaître, en quoi que ce soit, les affaires du prévenu).

Que Dieu brûle ta tente ! Et quelles relations ai-je jamais eues avec toi, pour savoir ce que fait ta femme ?

BEN SERRAQ.

C'est bien ; peu importe. Mais c'est un fait connu de tout le monde, incontestable : la chienne me trompe.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je te crois sur parole. Après.

BEN SERRAQ.

Elle court tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre. Ces jours derniers, c'était avec Oud Raï, le berger de ces jeunes gens (montrant ceux qui le tiennent). Je lui disais toujours : Fatma, ma mie, ça ne peut pas durer ainsi ; tes débordements font jaser tout le monde, et un homme modeste et vertueux comme moi va bientôt devenir la risée du pays, à cause de toi. Prends garde, je serai obligé de te frapper ; et quand je tappe, je tappe fort.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais je ne vois pas quel rapport tes tribulations conjugales peuvent avoir avec l'affaire qui nous occupe.

BEN SERRAQ.

Pardon, tu vas voir. Je l'admonestais donc, avec la douceur qui m'est naturelle ; mais bah ! je perdis mon temps, elle continua ses infamies, si bien qu'un jour l'ayant trouvée avec ce chien d'Oud Raï, je leur administrai à tous les deux une quantité considérable de coups de pieds et de coups de poings.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais encore une fois, quel rapport y a-t-il entre ces détails et le vol dont on t'accuse ?

BEN SERRAQ.

Je tiens à établir d'une manière incontestable que ma femme me trompe.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Soit ; mais voilà une singulière persistance.

BEN SERRAQ.

C'est que toute l'affaire est là.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

J'ai déjà admis le fait, que peux-tu désirer de plus ? Explique-toi donc d'une manière plus claire.

BEN SERRAQ.

Comment ! un homme d'un si grand esprit que toi, tu ne vois pas à présent comment les choses se sont passées ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je crois bien le voir, mais probablement d'une toute autre manière que toi.

BEN SERRAQ.

Comment ! tu ne vois pas que Oud Raï et ma chienne de femme, pour se venger de la rossée que je leur ai donnée ont soustrait le bœuf en question, à mon insu, et l'ont dépecé dans ma tente pour me compromettre avec la justice ? Sidi Bou Krari ! mais c'est clair comme le soleil, ça ; ne vois-tu pas que je suis un homme vertueux, calomnié par une épouse criminelle ! (Un sourd murmure, mêlé de quelques rires étouffés, s'élève dans l'auditoire devant l'air de victime que Ben Serraq tente de se donner, et aussi à l'audition du singulier plaidoyer qu'il vient d'imaginer.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à Ben Serraq).

Il faut, Ben Serraq, que ta cause soit bien mauvaise, pour que tu emploies, pour la défendre, de si pauvres raisons. Comment ta femme aurait-elle pu monter un coup pareil contre toi, et à ton insu, puisqu'on a trouvé ta tente pleine des débris de l'animal, et que sa tête, particulièrement, était si facile à voir et à reconnaître ?

BEN SERRAQ (nullement déconcerté).

Quoi d'extraordinaire dans ce fait ? Ma femme est si rusée, et moi je suis si simple, si naïf ; elle aura trouvé moyen de me cacher la chose.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Allons, voilà de pauvres moyens de défense, et pour un homme comme toi, qui a eu de si nombreux démêlés avec l'autorité, ce n'est pas se tirer adroitement d'affaire.

(*La suite à demain.*) CH. RICHARD.

A leur suite voyez ces écuyers émérites. Ils ont écrit naguère des livres incendiaires, selon M. Carlier, où ils promettaient aux campagnes le crédit, aux ouvriers, le travail ; ils devaient finir les misères du peuple, auquel ils demandaient la table et le logement pour eux et leurs chevaux.

Or, voyez maintenant ; comme c'est gai ! comme c'est amusant ! quel travestissement narquois ! Ils sont vêtus de papier imprimé, de fragments de journaux. Lisez ! lisez ! voyez ! Le vêtement du peuple, la blouse y est conspuée ; le restaurant du peuple, le cabaret y est signalé comme un mauvais lieu ; les symboles du peuple y sont raillés avec agrément. Ah ! la jolie troupe ! passons à d'autres.

Voilà les fils des croisés ; ils viennent en queue, ils s'abritent derrière les premiers rangs ; c'est la réserve. Ils ont passé à leurs anciens adversaires leurs bonnes armes offensives et ont gardé les clairons. On sait qu'ils regrettent l'enfer ; ils goûtent fort l'expiation dans les rangs d'autrui, ne sachant trop comment ils pourraient continuer à avoir un superflu honnête, si la misère venait à manquer autour d'eux. Cuirassés, du reste, d'un bon et solide mépris pour ces archers du tiers qu'ils ont placés en avant, ils comptent bien avoir à eux seuls les honneurs et les profits de la mascarade.

Est-ce là tout ? Ah bien oui ! la queue est longue, mais les costumes sont de moins en moins tranchés.

Voici des férailleurs déguisés en poltrons, des millionnaires déguisés en mendiants, des gens habiles qui ont des oreilles d'âne et de grands nez.

Et tout au bout, des personnages revêtus de larges robes, sous lesquelles ils ont grand'peine à cacher des carcans à vis, des brodequins de fer, des torches à peine éteintes, des cordes et des arrêts d'excommunication. Ceux-là louchent et nazillent, ils parlent de paix, de tolérance et de fraternité, en attendant mieux.

Dites donc maintenant que 1850 n'a pas eu, comme la cour de la reine Victoria, sa grande mascarade historique et moyen âge. Assurément, en févaier 48, nous étions loin d'en attendre autant, et nous craignions fort pour ceux qui ont manqué cette brillante partie de masques, qu'elle puisse jamais se reproduire dans la mesquinerie démocratique que l'avenir nous prépare.

On lit dans la *Presse* :

Royalistes ! si vous ne vouliez pas de la République, il fallait faire pour la renverser, le 25 février, ce que les républicains avaient fait la veille pour renverser la monarchie. Il fallait tout exposer : votre fortune, votre liberté, votre vie ! Vous n'avez rien exposé du tout ; non-seulement vous n'avez pas crié Vive le Roi ! mais vous avez crié Vive la République ! Soyez donc modestes, et taisez-vous !

Revue de l'Extérieur.

Les nouvelles que nous apportent aujourd'hui les journaux étrangers offrent peu d'intérêt.

A Rome les Français ont fini par céder dans l'affaire des masques. L'autorité pontificale demanda un piquet de Français pour un service qui ne fut pas spécifié. Ces soldats furent postés, avec les gendarmes pontificaux, à la porte du théâtre ; ils avaient la consigne d'empêcher d'entrer au théâtre. Les masques se présentèrent. Il y eut des pourparlers ; mais à la fin les officiers français qui avaient tout préparé pour le bal, finirent par se retirer pour ne pas causer de scandale.

Il paraît que le roi Bomba commence à se lasser de son hôte qui lui coute fort cher, et qu'il serait bien aise de voir le pape s'éloigner. Mais Pie IX hésite toujours.

On lit dans la *Tribune suisse* :

« Si nous en croyons les bruits qui circulent et qui remontent à une source qu'on peut envisager comme parfaitement solide, il serait question de donner encore une nouvelle et plus ample satisfaction à la diplomatie, en prenant de nouvelles mesures plus sévères que celles de juillet et novembre pour renvoyer de la Suisse les émigrés français et italiens. Ces mesures seraient publiées prochainement.

» Enfin il se confirme que les ordres les plus sévères sont partis de l'hôtel d'Erlach à l'adresse du gouvernement vaudois, de s'emparer de Mazzini et de le faire conduire à la frontière.

» Le conseil d'état est dans l'intention de l'exécuter, si Mazzini est dans le canton de Vaud, mais il attendra aussi quelques jours pour cela. »

On écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

« Le procès pour le refus des impôts suit son cours. Le Tribunal a décidé que chaque accusé serait jugé isolément, c'est-à-dire que les charges le concernant seraient d'abord entendues, que la parole serait donnée à l'accusation et à la défense, que le jury prononcerait, et qu'ensuite on passerait à un autre accusé.

» Aujourd'hui c'était le tour de M. Krackrügge. Après l'interrogatoire de l'accusé, le ministère public prétendit produire de nouvelles charges dont il n'avait pas été question dans l'inscription.

» La défense protesta, et la cour, après en avoir délibéré, déclara le procédé du ministère public illégal, et lui fit défense d'invoquer d'autres charges que celles indiquées dans l'instruction.

» Après le réquisitoire de l'avocat général, le défenseur prit la parole. Son système a été celui-ci : Les accusés ont à se défendre du crime de trahison contre l'Etat ; pour qu'il y ait trahison, il faut que l'Etat existe, qu'il soit constitué.

» Or, l'ancienne Prusse n'existait plus il y a un an, et la nouvelle n'existe que depuis hier, c'est-à-dire depuis la promulgation de la Constitution. Le crime de haute trahison n'est pas possible dans un Etat qui n'a pas de loi fondamentale. »

Le calme qui règne en ce moment dans la grande armée russe, cantonnée en Pologne, n'est qu'apparent. Les soldats font l'exercice dans l'intérieur des casernes. Les régiments décimés en Hongrie sont activement réorganisés et complétés par de nouvelles recrues, enlevées de nuit dans les villages. Les régiments de chasseurs, moins bien montés que ceux de Prusse et d'Autriche, reçoivent de nouveaux fusils. Ceux qu'on a pris en Hongrie, venant d'Angleterre, servent de modèles.

La *Gazette de Vienne* annonce, sur la foi d'une dépêche télégraphique de Trieste, que, le 29 janvier, trente embarcations anglaises sont entrées dans le Pirée et ont remorqué à Salamis tous les navires grecs qui se trouvaient dans ce port. Une frégate à vapeur anglaise a jeté l'ancre devant le port de Syra qui a été mis en état de blocus. Ces nouvelles, en les supposant exactes, perdent à peu près tout intérêt, par suite de l'acceptation de la médiation de la France et de l'ordre transmis à l'amiral Parker de renoncer à toute mesure coërcitive.

Assemblée nationale.

Séance du 12 février. — Présidence de M. DUPIN.

A deux heures et demie, la séance est ouverte.

M. AUBERGER, rapporteur du deuxième bureau, donne connaissance à l'Assemblée de l'élection de M. Napoléon-Edgard Ney, qui est reconnu représentant de la Charente.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'instruction publique.

CHAP. II. — *Du conseil académique.*

« Art. 7. Il sera établi une académie dans chaque département. »

M. VALLON propose de n'avoir de conseil académique que dans les chefs-lieux de cour d'appel ; des conseils d'instruction primaire seront également établis dans les chefs-lieux de tribunaux de première instance.

L'orateur pense que la mesure proposée par la commission est superflue quant à l'instruction secondaire.

Mais la mesure est insuffisante pour l'instruction primaire. Comment un conseil académique, ayant dans ses attributions 1764 écoles, comme dans le département du Nord, pourra-t-il pourvoir à toutes les nécessités de l'instruction primaire ?

Ici le bruit des conversations particulières couvre entièrement la voix de l'orateur.

Comment voulez-vous que la lumière se fasse dans cette discussion si vous ne prêtez aucune attention à l'orateur, ajoute M. Wallon ?

VOIX DIVERSES. Parlez ! parlez !

M. WALLON. Comment, avec les 86 académies, pourra-t-on avoir des hommes spéciaux pour diriger les deux grandes branches de l'enseignement ? Il me semble que les inspecteurs devraient être au nombre de deux : l'un pour les sciences, l'autre pour les lettres. Eh bien ! avez-vous 172 inspecteurs ? C'est impossible devant l'état de nos finances. Vous négligerez ou les sciences ou les lettres.

M. DE MONTALEMBERT. Les conseils académiques sont dans notre projet la plus originale des créations qu'il contient. (On rit.)

Les anciennes académies du système universitaire étaient établies aux siéges des cours d'appel. Mais nous, qui voulons vivifier ces conseils avec les forces vives de la société, l'Eglise, l'administration politique et les représentants du suffrage universel, nous les avons cherchées dans le chef-lieu de chaque département, parce que c'est là seulement qu'elles ont leur véritable influence, et qu'elles la perdent dans une trop large circonscription.

Pour revenir à notre conseil, nous prenons le représentant de l'état politique, ensuite le recteur comme chef de l'enseignement rétribué ; à côté d'eux nous appelons l'évêque, c'est là le grand avantage que notre loi doit procurer à la religion. (Rumeurs à gauche.)

On a beaucoup crié de l'introduction des évêques dans le conseil supérieur, on reproduira peut-être ces objections à propos des conseils départementaux ; nous répondrons tout de suite que tous les évêques de France seront membres de ces conseils comme partisans de la liberté de l'enseignement ; car ce sont les évêques qui les premiers ont réclamé cette liberté. (Rumeurs à gauche.)

Puis, à côté du préfet et de l'évêque, nous appelons la magistrature, et, ce qui vaut mieux encore, les pères de famille, représentés par les élus du suffrage universel dans les conseils généraux.

Vous le voyez, il ne reste rien de l'ancien système universitaire. (Agitation à gauche.)

A côté de ces avantages il y en a un autre, et il est réel celui-là ; et je le dirai avec l'appui de tous les partisans de la décentralisation. (Murmures et rires à gauche.)

Voici la centralisation contre laquelle je m'élève. Tout est concentré à Paris ; la moindre place de Paris est préférée par les hommes de lettres, à tout emploi plus élevé et mieux rétribué en province. (Nouveau mouvement d'approbation.)

Je crois que les Universités séparées des grands centres de population ont été aussi les plus justement célèbres. Ainsi en est-il des universités d'Oxford et de Salamanque.

Ne trouvez-vous pas, comme moi, qu'il est fâcheux que toutes nos grandes écoles affluent à Paris ; que sur 4,700 élèves en droit, il y en ait près de 3,000 à Paris ; que sur 14,460 élèves des écoles secondaires, les six colléges de Paris en aient plus de 5,000, c'est-à-dire plus du tiers, quand Paris n'est que le 35e de la population totale de la France.

Notre projet, au contraire, replace la vie intellectuelle dans les départements, et ne porte aucune atteinte à la centralisation politique qui fait le gouvernement de notre patrie.

L'orateur examine s'il est vrai, comme le prétend M. Wallon, que l'instruction donnée par l'Université soit sans reproches. Il trouve, au contraire, que le niveau des études est abaissé depuis la fondation de cette Université. Je ne veux pas, ajoute M. de Montalembert, faire un crime à l'Université de ce qu'elle n'enseigne ni saint Augustin ni saint Jérôme : cependant, pour moi, je crois que sous certains rapports on peut faire figurer, à côté de Cicéron, saint Augustin et saint Bernard.

Ce que je dis, c'est que pour les lettres latines et grecques, l'Université ne les sait ni ne les enseigne. Elle ne forme ni des hellénistes ni des latinistes. (M. Barthélemy Saint-Hilaire réclame.) Oh ! je ne dis pas cela pour vous, M. Barthélemy Saint-Hilaire, je sais que vous êtes helléniste ; mais l'exception confirme la règle.

M. DE SAINT-HILAIRE. Ce n'est pas l'exception.

M. DE MONTALEMBERT. Permettez-moi de croire le contraire ! Vous êtes orfèvre. (Rires à droite.)

Je ne sais, vous êtes tellement savant que vous lisiez du grec pendant que nous débattions la loi de la commission. (Nouvelle et bruyante hilarité.) Mais on me laissera bien ajouter que si je demandais quels sont les hellénistes, quels sont les latinistes dans cette enceinte, j'aurais tout lieu de craindre qu'ils ne se nommassent ni ne se montrassent. (Nouveaux rires.) Eh ! messieurs, je ne veux faire aucune personnalité ; mais je déplore que les études classiques soient descendues en France à un tel point, que, lorsque je m'adresse à des représentants, c'est-à-dire à des hommes qui doivent être l'élite de la nation, et que je leur demande s'il y a parmi eux un helléniste, personne ne se lève pour répondre. (Rires et bruit.)

Que l'Université ne parle donc pas de la hauteur de son instruction : elle n'est pas ce qu'elle était autrefois. Savez-vous d'où vient le mal ? C'est que l'Université, comme les pères de famille, ne voit pas dans l'enseignement de la science à acquérir, mais un grade de bachelier à acquérir.

J'espère bien que la très grande majorité de l'épiscopat ne refusera pas son dévouement pour améliorer cet état de choses ; que les préfets ne verront qu'avec plaisir cette extension donnée à leur rôle politique ; que les pères de famille s'empresseront de comprendre la mission qui leur est confiée ; et tous ensemble nous arriverons aux meilleurs résultats pour l'instruction et la moralisation de l'enseignement. (Très bien !)

M. PARRIEU, ministre de l'instruction publique. M. de Montalembert a dit ce qu'il espérait de la loi. En nous associant à ces espérances, nous voulons nous montrer plus juste que lui envers le passé.

M. de Montalembert a signalé les défauts de l'enseignement actuel, et il a procédé par voie d'interpellation.

Quand il a demandé qui savait le grec ou le latin ici, il savait bien que personne ne se lèverait ; la vérité d'abord, la modestie ensuite, puis le respect humain, devaient empêcher de répondre à cette interpellation. (On rit.)

Quant aux examens pour le baccalauréat, je dois dire que pour les bonnes notes, la proportion est plus favorable aux établissements de l'Etat qu'aux établissements privés. Si l'enseignement a perdu en profondeur, il a gagné en superficie. Tout le monde sait que l'enseignement s'est développé du côté de l'histoire, des sciences exactes, et en prenant ce que l'enseignement a gagné de ce côté, l'on peut dire qu'il n'a rien perdu.

L'orateur revient à l'article en discussion et combat ce que l'on a dit contre l'augmentation du nombre de recteurs.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE répond à M. de Montalembert ; il croit avec lui qu'il n'est pas permis de négliger les études classiques ; mais il nie qu'elles soient aussi abandonnées en France que l'a prétendu l'orateur.

Pour répondre aux reproches de M. de Montalembert, je citerai, ajoute M. Barthélemy Saint-Hilaire, les termes du rapport de M. Thiers en 1844. Ce rapport a été fait pour défendre l'Université. On lui reprochait alors son ignorance et son esprit religieux.

La commission dont M. Thiers faisait partie ordonna une enquête, et cette enquête prouva que les hommes les plus compétents reconnaissaient des progrès sensibles dans la tenue des colléges royaux et dans les résultats physiques et moraux de l'instruction, surtout dans les colléges de Paris.

M. Thiers termine ainsi cette partie du rapport : La supériorité des études dans les colléges les met à la tête de l'enseignement français, et nous pouvons même dire de l'enseignement européen. (Mouvement à gauche.)

Voilà ce que M. Thiers disait en 1844, après une enquête étendue. Maintenant dira-t-on que l'Université, depuis six ans, est devenue profondément ignorante ? Il est notoire, au contraire, que les progrès ont été incontestables depuis 1848.

Je rappellerai avec M. de Parrieu que l'enseignement de l'histoire n'existait pas sous l'empire, et a progressé d'année en année. L'enseignement des langues vivantes a été également introduit dans l'instruction publique. L'étude des sciences, qui d'abord n'y tenait aucune place, y est admise. Il y a eu une amélioration ; je maintiens que la langue la plus importante de celles qu'on peut apprendre au collége est la langue grecque.

Eh bien ! jusqu'en 1810, l'étude de cette langue était à peu près morte ; et maintenant, elle marche dans nos colléges l'égale du latin.

Enfin, messieurs, depuis le jour où l'Université a été créée par le génie de l'empereur ; et j'espère bien qu'elle ne sera pas détruite par son neveu, (On rit.) on peut compter les progrès par les jours de son existence.

Quant aux reproches adressés à la philosophie universitaire, est-ce M. de Montalembert, sont-ce ses amis qui devraient oublier que c'est cette philosophie qui a convaincu le matérialisme d'erreur, et a mis à sa place le spiritualisme, le premier pas vers la vérité religieuse ?

M. de Montalembert a parlé de décentralisation intellectuelle ; je suis de son avis jusqu'à un certain point ; mais je veux ce qui est possible, et je ne veux pas surtout que l'on n'ait pas de capitale intellectuelle.

Est-ce que les grandes illustrations ecclésiastiques, saint Bernard et saint Thomas ne sortaient pas de l'Université de Paris ? Est-ce qu'au seizième siècle, sous François Ier, sous Louis XIV, au dixième siècle, l'esprit français n'a pas vu son développement naître de cette capitale des intelligences ? Et le dix-huitième siècle, le siècle de Voltaire, je ne crains pas de le nommer, quoique cela puisse déplaire à quelques personnes.

Pour moi, je trouve plus de bien que de mal dans Voltaire. (Bruit.) C'est mon avis.

Eh bien ! je demande ce que serait devenue la France intellectuelle au dix-huitième siècle, si elle avait été seulement la France de Louis XV et non pas la France de Voltaire. Tout le goût du dix-septième siècle avait disparu. Vous vous élevez contre l'influence de Paris ; mais c'est le centre même de l'idée nationale rayonnant jusqu'aux confins de l'Europe.

L'orateur termine en déclarant que la loi n'est pas une loi organique de l'enseignement ; c'est la politique dans l'enseignement, et non l'instruction publique réglementée. On aura une mauvaise instruction publique et une mauvaise politique.

D'un autre côté, on ne sait si la loi sera même acceptée par le clergé, puisque, d'après une lettre adressée par 34 évêques au pape à cet égard, le clergé attend, pour donner son acceptation, l'autorisation d'un souverain étranger. (Mouvement.) Enfin, la loi n'est autre chose que l'envahissement dans l'instruction du parti de M. de Montalembert contre l'esprit laïque, c'est-à-dire contre les conquêtes politiques et intellectuelles de 1789.

La séance est levée à six heures un quart.

Demain, à deux heures, séance publique. Suite de la discussion de l'enseignement.

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES SOCIALISTES.

Les premières réunions électorales ont pour but l'élection des délégués au nouveau comité.

Le peuple comprendra la haute importance de cette élection. La commission d'initiative recommande avec instance aux démocrates socialistes la plus grande exactitude.

Les arrondissements suivants se réuniront aux jours, heures et locaux ci-après indiqués :

1er *arrondissement*, jeudi 14 février, à 7 heures du soir, Gymnase Triat, allée des Veuves, 56.

4e *arrondissement*, jeudi 14 février, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

5e *arrondissement*, mercredi 13 février, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

10e *arrondissement*, mercredi 13 février, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

11e *arrondissement*, vendredi, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

Pour la commission d'initiative électorale,
Le secrétaire,
Edmond RIBERT.

Voici la liste des jurés pour les assises de la Seine qui s'ouvriront le samedi 16 février. Ces jurés auront à statuer sur un procès de la *Démocratie pacifique*.

Jurés titulaires : MM. Pradines, employé, rue Lavoisier, 22 ; Crouyet, rentier, rue Coquillière, 37 ; Boyveau, docteur en médecine, rue des Francs-Bourgeois, 8 ; Vergnion, propriétaire, rue du Faubourg-Poissonnière, 195 ; Ledeschault, médecin, rue Saint-Martin, 49 ; Lemaître, marchand de rubans, rue St-Denis, 266 ; Houdart, maire à Drancy ; Fraysse, tapissier, rue Saint-Anne, 16 ; Malley, médecin, rue des Beaux-Arts, 3 bis ; Mousier, mécanicien, avenue Parmentier, 3 ; Malty, maître maçon, rue Grange-aux-Belles, 51 ; Mercier, sculpteur, rue du Regard, 6 ; Debière, notaire, rue Grenier-Saint-Lazare, 5 ; Duraud, avocat, rue du Hasard, 1.

Rodier, marchand de soie, rue Saint-Denis, 374 ; Droguelot, fabricant de peignes, rue Grenétat, 10 ; Adam, boulanger, rue Montorgueil, 30 ; Bertaut, marchand de couleurs, rue Grenétat, 26 ; Blaize, avocat, rue Jacob, 30 ; Imbert, commissionnaire de roulage, rue du Ponceau, 36 ; Bacon, ébéniste, rue de Charonne, 7 ; Lepelletier, marchand de nouveautés, rue Saint-Denis, 38 ; Bisson, propriétaire, place Lafayette, 5 ; Sessetier, passementier, rue St-Sauveur, 24 ; Jean, huissier, rue Montmartre, 76 ; Jouy de Corvey, docteur-médecin, à Batignolles ; Colson, marchand de couleurs, rue du Dragon, 3 ; Malignon, économe des enfants malades, rue de Sèvres, 149 ;

Duval, pharmacien, rue Croix-des-Petits-Champs, 44 ; Paublan, mécanicien, rue Saint-Honoré, 366 ; Delallée, négociant, rue des Jeûneurs, 40 ; Noirot, employé, passage du Jeu-de-Boule, 2 ; Gillet, propriétaire, rue d'Ulm, 40 ; Dambricourt, propriétaire, rue Boucherat, 32 ; Jagou, avocat, rue Hauteville, 25 ; Renouard, négociant, rue Richelieu, 104.

Jurés supplémentaires : MM. Naudinat, pharmacien, rue de la Cité, 19 ; Zambeaux, marchand de laine, rue du Four, 69 ; Halley, propriétaire, rue de Vendôme, 13 ; Gambier, notaire, rue de l'Ancienne-Comédie, 4 ; Trianon, rentier, rue du Paon, 4 ; Chevalier, maître d'hôtel, rue Neuve-Bourg-l'Abbé, 9.

SOCIÉTÉ DES MÉNAGES.

La lettre suivante a été adressée à la *Patrie*, qui avait qualifié de conspiration une société philantropique. La *Patrie* voudrait-elle faire croire que toutes les fois qu'on travaille sincèrement au bien-être des ouvriers, on conspire contre le régime actuel ? La lettre que nous insérons est signée par les fondateurs de la Société des Ménages.

12 février 1850.

A M. le rédacteur en chef du journal la *Patrie*.

Dans un de vos articles du 11 février 1850, après avoir clairement expliqué le but de la société fondée récemment par nous, sous le titre de Société des Ménages, vous nous présentez, dans quelques réflexions qui suivent, comme des conspirateurs socialistes, qui s'organisent sous un prétexte philantropique.

Oui, monsieur le rédacteur, nous avons un but, mais non secret, un but qui sera compris de tout homme qui sent son cœur battre ; un but bien simple : celui de procurer à ceux qui souffrent le moyen d'être moins torturés du froid et de la faim. Oui, monsieur le rédacteur, nous pouvons vous affirmer que l'intention de la société est d'être calme, même en présence de la calomnie, qui ne lui fera pas abandonner son point de vue : le bien-être de cette classe si laborieuse, si déshéritée, où l'on trouve tant de courage, de dévouement, de religion et d'amour. Laissez mettre de l'économie dans cette grande et bonne famille ouvrière, et ne prêtez pas aux fondateurs de la société des desseins auxquels ils n'avaient pas même songé. C'est au nom de nos camarades, dont nous connaissons le cœur, que nous vous invitons à venir à quelqu'une de nos séances. Vous y rougirez de votre appréciation.

Nous avons l'honneur, etc.

P. S. Nous vous adressons ci-joints les statuts de la société. Vous la jugerez mieux quand vous en aurez pris connaissance. Enfin, nous réclamons de votre obligeance l'insertion bienveillante de la présente, en vous priant de ne pas nous obliger de recourir à un autre moyen.

Revue des Départements.

Nous venons de recevoir les deux premiers numéros du *Socialiste de la Côte-d'Or* ; ce journal est signé d'un nom bien connu des lecteurs de la *Démocratie pacifique*. Le rédacteur en chef du *Socialiste de la Côte-d'Or* est notre ami VICTOR MEUNIER.

Nous donnerons demain des extraits de la profession de foi du nouveau journal.

Les destitutions pleuvent sur les instituteurs. Il faut renoncer à les enregistrer. Le préfet d'Indre-et-Loire, qui ne fait que commencer, en a déjà prononcé une quinzaine. Les honorables fonctionnaires ainsi frappés dans leurs moyens d'existence sont, pour la plupart, des pères de famille qui comptent de nombreuses années d'exercice. On les poursuit néanmoins avec acharnement, et partout on cherche à les remplacer par des frères.

Voilà les œuvres du parti qui se dit *honnête et modéré*.

Champions de l'*ordre*, ils sèment les divisions et les haines entre les citoyens.

Champions de la *famille*, ils jettent sur le pavé, sans ressource, et en leur ôtant leur gagne-pain, de braves gens chargés d'enfants, et paisibles au point d'avoir accepté sans murmure les fonctions les plus pénibles et les plus humbles pour un salaire dérisoire, — 75 ou 80 centimes par jour, — tandis qu'un forçat coûte 95 centimes par jour à l'Etat.

Les corporations ouvrières de Reims viennent d'organiser une charcuterie sociétaire. Bientôt ces démocrates, aussi intelligents que dévoués, auront complété la série d'institutions sociétaires qui leur permettra d'avoir tous les objets de consommation aux prix de fabrication, dégrevés de l'augmentation qu'entraîne l'emploi des intermédiaires commerciaux.

Le *Réformateur*, de Toulouse, a entrepris depuis son apparition la thèse du REFUS DE L'IMPÔT. Cette question est pleine d'actualité en présence des éventualités politiques et des provocations imprudentes que la presse honnête adresse journellement au pouvoir, pour le pousser à violer la Constitution. Nous appelons sur ce point l'attention de la presse démocratique des départements. Comme nous le disions hier :

« Contre les mandataires infidèles, le peuple a » l'arme toute-puissante du SUFFRAGE UNIVERSEL. »

» En cas d'atteinte à sa souveraineté, au suffrage » universel, IL PEUT, IL DOIT REFUSER L'IMPÔT. »

Une lettre que nous recevons aujourd'hui, nous avise que le candidat démocratique des Hautes-Pyrénées est M. DEVILLE, fils du condamné de Versailles.

COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT.

Affaire de Marsillargues. — Dix-huit accusés.—Acquittement.

Il y a deux sociétés à Marsillargues.

L'une se nomme la *Société Fraternelle*; on n'y est admis qu'après scrutin et examen; il est DÉFENDU à tout membre de l'association de FAIRE TRAVAILLER QUICONQUE N'EN FAIT PAS PARTIE.—Cette société n'est pas poursuivie, et le préfet Balland en a, dit-on, accepté le patronage.

L'autre s'appelle la *Société de Bienfaisance*. Tout citoyen y est admis sans formalité aucune, C'est celle-ci que le parquet poursuit comme SOCIÉTÉ SECRÈTE.

Nous avons raconté la manière brutale avec laquelle la force armée a envahi le siége de cette société. C'est à propos de ce fait que dix-huit citoyens sont sur les bancs de la cour d'assises, accusés de rébellion et violences envers la gendarmerie.

Dès le début de l'affaire, l'accusation est abandonnée à l'égard de trois des inculpés, qui n'en ont pas moins subi une longue détention préventive. Quatorze avocats sont entendus; leur parole généreuse fait éclater des applaudissements qui donnent au président l'occasion de faire évacuer la salle.

Nous remarquons dans la réplique de l'avocat-général la même tendance à glorifier le coup d'état du dix-huit brumaire, que nous avons déjà signalée dans le réquisitoire de l'avocat-général Massin, affaire du *Bien public*, de la Haute-Marne.

M. l'avocat-général Duffour a dit sérieusement au jury de l'Hérault que « Napoléon *était homme d'ordre*. » Pour ces gens-là, l'ordre c'est le bâillon. Napoléon est donc un homme d'ordre à qui la France a dit : « DONNE-MOI DU REPOS, ET JE TE DONNERAI L'EMPIRE. » *Ainsi*, à bon entendeur... avis. — C'est entendu.

Le jury a prononcé un verdict général d'acquittement, accueilli par un formidable cri de : *Vive la République!* que répète la foule réunie sur la place du Palais-de-Justice.

COUR D'ASSISES DU VAR.

Huitième procès du Démocrate du Var *— Huitième acquittement.*

Après les sept acquittements obtenus par le *Démocrate du Var*, aux dernières assises, il lui restait à répondre devant la justice du pays à l'accusation dont un huitième article était l'objet.

Il s'agissait d'une plainte en diffamation portée par M. le sous-préfet de Toulon contre le gérant, rédacteur en chef, à l'occasion d'un article dans lequel le *Démocrate* accusait l'autorité d'inertie en présence du choléra.

Après un quart d'heure de délibération, le jury a rapporté un verdict d'acquittement.

Honneur au jury du Var! il ne devait pas moins aux hommes de cœur qui, par leur dévoûment, ont organisé les secours pendant la terrible épidémie, et en ont porté le poids sans se plaindre, tandis que l'autorité restait immobile et tremblante.

Nos confrères de Toulon ont montré dans quels rangs se trouve le véritable amour du peuple, la vraie religion. De rage, les modérés ont fait de l'humanité un crime politique : la justice du pays vient de les juger.

FAITS DIVERS.

Le *Constitutionnel* annonce la nomination de M. Romieu en qualité de commissaire extraordinaire, dans un certain nombre de départements de l'Est.

M. Romieu doit, dit-on, partir ce soir pour Strasbourg. Il ira défendre l'ordre, la religion, la famille, la morale, la société et la propriété.

— On nous annonce, dit l'*Assemblée nationale*, qu'un grand projet se discute en conseil : il consiste à diviser la France en quatre grandes zones militaires, à la tête desquelles seraient mis quatre généraux commandants supérieurs.

Ce projet créerait de grands centres d'action militaire que l'on retrouverait aux époques de crise.

ÉLECTIONS. — Les délégués des démocrates du département de la Loire ont, à l'unanimité, décidé la candidature du citoyen Antide Martin, en remplacement du citoyen Martin Bernard.

Condamné à la déportation par la cour des pairs, en 1834, ce candidat a, toute sa vie, fait preuve du dévouement le plus absolu à la cause populaire. Les citoyens stéphanois l'ont déjà investi du titre de conseiller général.

— Un agronome distingué écrit de Marbaix, le 4 février :

« Tout en parcourant dernièrement les environs de Charleroy, j'ai remarqué avec étonnement de vraies montagnes de résidus de hauts-fourneaux, laminoirs, fonderies, verreries, machines à vapeur, qui encombrent tous les établissements industriels, et les forcent à s'en débarrasser à grands frais; ces résidus, ces déchets de chauffage, cette crasse que nous appelons vulgairement *crayats*, après avoir servi à mettre en mouvement toutes nos industries, peut encore rendre de bien grands services en agriculture; rien de mieux pour le drainage des terrains humides; pour mon compte, j'en fais prendre en quantité, quoi qu'à quatre lieues de chez nous; ce qui m'étonne, c'est l'apathie des cultivateurs de ces localités à ne pas s'en servir, tandis que je m'offre à me rendre sur les lieux et à donner gratuitement des places à quiconque me le demande, c'est mon métier; il y a vingt ans que je m'en occupe; que ces messieurs me laissent donc opérer ainsi sur les lieux et les terrains la plupart humides, je doublerai leurs revenus.

Si le transport de ces produits n'était pas aussi coûteux, s'il n'y avait pas autant de barrières à payer, il n'y aurait plus un pied de terrain humide chez nous. Il me semble que le gouvernement ferait bien d'accorder à ces sortes de transports la même chose que pour le transport des engrais pour l'agriculture, puisque cet autre transport servirait également à améliorer le sort des cultivateurs et des industriels tout à la fois. (*Courrier du Nord.*)

— Le comité de l'Association des Artistes Peintres, Sculpteurs, Architectes, Graveurs et Dessinateurs, présidée par M. Taylor, vient de décider qu'elle donnera sa 5e Fête annuelle dans la salle de l'Opéra-Comique, le samedi 16 février courant, à 9 heures du soir, au profit de sa caisse de secours. L'éclat et le bon goût de l'ornementation, confiée aux artistes les plus célèbres faisant partie de l'Association, l'orchestre nombreux conduit par Dufrêne, qui compose en ce moment un répertoire spécial pour cette sollennité : tout viendra concourir au succès de cette Fête philanthropique, pour laquelle l'élite de la société parisienne sera représentée par cent Dames Patronesses chez lesquelles sont distribués les billets dont le prix est fixé à 10 fr. par personne. — On trouve également des billets chez MM. Bollelasalle et Alexis-Thuillier, trésoriers de l'Association, rue Neuve-Saint-Nicolas, 22.

THEATRES.

Ce soir, à l'Odéon, 4e représentation de *Une Nuit blanche*, fantaisie noire en un acte, mêlée de chants, de MM. Bosquillon; et 70e représentation de *François le Champi*, de Georges Sand.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	2? f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe....	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique..........	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce..........	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer.....	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar........	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre....	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 12 février 1850.

Affaires assez peu animées. La rente est de plus en plus lourde. A terme, le 3 0/0 ferme comme hier à 58 60; le 5 0/0 a fléchi de 15 c., à 96 50; les primes fin courant, sur le 5 0/0 de 96 95 à 96 65 dont 2, de 97 20 à 96 95 dont 1, et de 97 45 à 97 20 dont 50 c.; fin prochain, de 97 80 à 97 65 dont 2; à 98 20 dont 1, et de 98 75 à 98 60 dont 50 c. L'emprunt du Piémont reste comme hier à 89 70. Les primes fin courant de 89 70 à 90 dont 1. Reports du comptant, 3 0/0 de 15 à 20 c.; 5 0/0 de 25 à 15; emprunt du Piémont 20 c.; d'une liquidation à l'autre, 3 0/0 25 c.; 5 0/0 de 32 1/2 à 35 c.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	96 30	Zinc Veille-Montagne.	»»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 0/0, c. Roth.	»» »»
Quatre 0/0, j. 22 sept..	75 »»	Cinq 0/0 Romain......	86 3/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 50	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 1/2
Bons du Trésor......	5 »/»	Belgique. Empr 1831.	»» »/»
Actions de la Banque.	2360 »»	— Empr. 1840	99 1/2
Rente de la Ville......	»» »»	— Empr. 1842	99 1/2
Obligat. de la Ville ..	1285 »»	— Banq. 1835.	»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1186 25	Emprunt d'Haïti....	»»» »»
Obligat. de la Seine...	1060 »»	Piémont, 5 0/0 1849..	89 50
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. anc.	970 »»
Quatre-Canaux.......	1100 »»	— Oblig. nouv	755 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	»» »»	Lots d'Autriche 1834.	»»» »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant...........	96 65	96 60	96 25	96 50
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant...........	58 60	58 60	58 35	58 60

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	25 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	32 »/»
3 0/0 —	20 »/»	3 0/0 —	25 »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Der cour
510 »»	410 »»	Saint-Germain.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
202 50	202 50	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
168 75	168 75	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
820 »»	810 »»	Paris à Orléans......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
575 »»	575 »»	Paris à Rouen........	573 75	575 »»	575 »»
250 »»	250 »»	Rouen au Havre......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	212 50	Marseille à Avignon..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
115 25	115 »»	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
322 »»	320 »»	Orléans à Vierzon....	»»» »»	322 50	323 75
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
412 50	414 25	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
466 25	466 25	Chemin du Nord......	465 »»	467 50	467 50
110 »»	110 »»	Montereau à Troyes..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
358 75	358 75	Paris à Strasbourg...	»»» »»	356 75	»»» »»
365 »»	365 »»	Tours à Nantes......	»»» »»	»»» »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 13 Février.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS —
ODÉON.—François le Champi, les Gardes.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête, Carconte.
VAUDEVILLE.—Un Ami, les Saisons, Jérôme l'invalide, la Dame de trèfle.
VARIETÉS.—Une Tutelle, Lully, les Quatre filles Aymon, l'Humoriste.
GYMNASE.—La Bosse, les Bijoux, Mlle de Liron.
THEATRE MONTANSIER.—Rosette, J'ai mangé mon ami, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Henriette Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES.—L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.—Bouillir, le Fils du Rempailleur, Saltimbanques, Intermède.

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 45 — Jeudi 14 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont abonnement expire le 15 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 13 FÉVRIER.

A l'Assemblée nationale, un discours de M. Thiers a occupé la plus grande partie de la séance. M. Thiers déclare que la révolution de février, survenue tout à fait contre son gré, lui a fait envisager les questions politiques sous un nouveau point de vue ; il s'est rapproché du clergé en présence des dangers courus par l'ordre social.

O grand homme d'Etat ! vous avez eu besoin de la révolution de février pour vous apercevoir de l'existence et de la puissance du Socialisme ! Ministre et chef de parti, vous saviez tout, excepté le fait capital de notre époque. Et vous avez encore de l'influence, et des gens, qui se donnent pour sérieux, ont encore foi dans votre clairvoyance politique !

Avant février, vous n'avez pas vu le socialisme, c'était un tort ; maintenant vous l'apercevez et vous en avez peur, c'est un autre tort. Il fallait regarder le fantôme d'un œil plus ferme, vous auriez reconnu en lui le progrès social, et le progrès social ne devient dangereux que si on lui oppose des résistances obstinées.

Ayant découvert tout à coup le Socialisme, dont il a fait l'inventaire peu exact dans son livre *De la Propriété*, M. Thiers, épouvanté, s'est rejeté dans les bras des jésuites qu'il voulait expulser la veille. Toutefois le vieil homme persiste en lui quelque peu. M. Thiers n'a pas encore écrit son apologie de l'inquisition et son histoire du *Miracle des roses*. A côté de ses nouveaux amis, MM. de Falloux et de Montalembert, il est encore un peu profane. Aussi se permet-il aujourd'hui de venir au secours de l'Université, dont le parti Loyola se disputait déjà les dépouilles.

Qu'on tue l'Université par le nouveau projet de loi, M. Thiers ne s'y oppose pas ; mais qu'on lui fasse du moins un enterrement de première classe, avec oraison funèbre en latin.

Ces égards pour la défunte ou l'agonisante sont, au surplus, de pure convenance, et les saints hommes, que M. Thiers a pris pour modèles, les lui pardonneront en faveur des éloges qu'il a donnés à la monarchie oppressive, intolérante de Louis XIV, règne des gibets, des dragonnades et de la famine ; en présence de sa longue tirade contre l'*esprit démocratique*, ce fléau de notre temps, contre l'ambition des parents, l'enseignement des mathématiques, des langues vivantes, etc.

M. Thiers ne voudrait au collège que du latin, comme au bon temps, et surtout qu'on imitât les mœurs de la Grande-Bretagne, pays où chacun est content de son état. (S'adresser, pour les renseignements, aux Irlandais et aux ouvriers des mines.)

Invité par la gauche à partir pour Londres, M. Thiers a répondu qu'on ne le forcerait jamais à s'éloigner de son pays. Trop heureuse France !

Somme toute, M. Thiers a été, comme à l'ordinaire, clair, précis et fluide dans son élocution, spirituel souvent, suffisant, personnel et vaniteux plus encore, couronnant le tout par une ignorance fabuleuse de la société où nous vivons et des problèmes qui s'agitent dans son sein. Orateur inappréciable pour les hommes qui veulent être endormis, trompés jusqu'à ce qu'ils se réveillent dans un abîme. Le Socialisme, ce roi de l'avenir, était plein de mansuétude en février. S'il prenait quelque jour un autre aspect, vous en seriez responsable, monsieur Thiers. Vous êtes aujourd'hui pour la réaction ce que les conseillers de la reine étaient en 1789.

La Réforme électorale.

Les organes extrêmes de la réaction appellent réforme la destruction de la loi électorale qui nous régit aujourd'hui. Cette réforme sera probablement proposée si les prochaines élections partielles sont démocratiques. Réformez tant que vous voudrez, pourvu que vous ne touchiez pas aux principes électoraux inscrits dans la Constitution, car vous auriez alors toute la responsabilité d'une crise provoquée par vous seuls.

Ces principes, les voici :

Art. 20. Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une Assemblée unique.

Art. 21. Le nombre total des représentants du peuple sera de sept cents y compris les représentants de l'Algérie et des colonies françaises.

Art. 23. L'élection a pour base la population.

Art. 24. Le suffrage est direct et universel, le scrutin est secret.

Art. 25. Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civil et politiques.

Art. 26. Sont éligibles sans condition de domicile tous les citoyens âgés de 25 ans.

Art. 30. L'élection des représentants se fera par département et au scrutin de liste. Les électeurs voteront au chef-lieu de canton ; néanmoins en raison des circonstances locales le canton pourra être divisé en plusieurs circonscriptions dans la forme et aux conditions qui seront déterminées par la forme électorale.

Toute proposition ayant pour objet d'instituer le suffrage à plusieurs degrés, d'imposer des conditions de cens, d'enlever le droit de voter à des Français âgés de vingt-et-un ans et jouissant de leurs droits civils, d'établir plusieurs collèges dans un même département, de placer en règle générale le vote à la commune, de supprimer le scrutin de liste, serait une révolte contre la loi fondamentale, et ne pourrait pas être valablement discutée. De pareils projets ne seraient que rébellion, anarchie, guerre déclarée à toute espèce d'ordre et de légalité en France.

LA FRANCE EN ÉTAT DE SIÈGE.

Le *Moniteur universel* publie ce matin le décret suivant :

Art. 1er. Le général de division de Castellane est nommé au commandement de la 12e division militaire (Bordeaux).

Le général de division de Castellane aura, en outre, le commandement supérieur des 14e et 15e divisions militaires, dont les chefs-lieux sont Nantes et Rennes.

Art. 2. Le général de division de Rostolan est nommé au commandement de la 8e division militaire (Montpellier).

Il aura, en outre, le commandement supérieur des 9e et 10e divisions militaires, dont les chefs-lieux sont Perpignan et Toulouse.

Art. 3. Le général Gemeau, commandant la 6e division militaire, aura, en outre, le commandement supérieur de la 5e division militaire, dont le chef-lieu est à Besançon.

Art. 4. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à l'Elysée-National, en conseil des ministres, le 12 février 1850.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Voici le commentaire donné à cette innovation par un journal honnête et modéré :

Une mesure énergique doit être prise très prochainement par le ministère. — La France sera partagée en quatre grandes divisions militaires, dont le commandement sera donné à quatre lieutenants-généraux avec des pouvoirs illimités dans l'occasion. Ces quatre divisions, y compris celle que commande actuellement le général Changarnier, s'appelleront divisions du Nord, de l'Est, de l'Ouest et du Midi. Des généraux subdivisionnaires seront sous les ordres des généraux commandants extraordinaires. *Au moindre symptôme de trouble, au moindre indice d'agitation dans l'une de ces quatre divisions, l'état de siége y sera déclaré immédiatement.*

Le Socialisme et le Terrorisme.

La *Presse* publie aujourd'hui, sous ce titre *Socialisme et Terrorisme*, un article où elle démontre parfaitement : que le Socialisme est un élément modérateur, et que si le peuple de Février n'a pas recommencé 93, c'est qu'il plaçait déjà son espoir dans des plans d'organisation sociale ; ôtez aux masses l'espérance d'améliorer leur douloureuse situation par des procédés scientifiques, vous les poussez à l'emploi de la force ; l'instinct révolutionnaire reprend le dessus toutes les fois que l'idée socialiste est comprimée, insultée. Nous emprunterons à la *Presse* quelques citations :

Le 24 février 1848, un trône qui, la veille, paraissait inébranlable, avait disparu plus rapidement encore que le 27 juillet 1830.

La République, invraisemblable le matin, était proclamée le soir.

Toutes les casernes de l'armée étaient au pouvoir du peuple.

Le peuple seul avait des armes ; l'armée n'en avait plus !

Il était maître absolu de Paris, maître absolu de la France.

M. Thiers, qui tient peu de place, s'était facilement caché.

M. Dufaure avait disparu, blotti dans une voiture de blanchisseuse.

M. Armand Bertin avait pris le chemin de fer de la Belgique.

Un illustre maréchal avait mis au service de la République son illustre épée.

C'était à qui obtiendrait la faveur d'être admis à l'Hôtel-de-Ville !

La magistrature, sans que ni le peuple, ni le gouvernement provisoire eussent songé à le lui demander, dressait spontanément l'acte d'accusation d'un ministère renversé sous le poids d'une majorité trop forte.

Nul ne songeait à résister. Il ne s'était pas seulement trouvé quatre pairs de France, quatre députés, à qui l'idée fût venue de protester contre les décrets qui avaient frappé de déchéance les deux chambres législatives.

Le peuple, qui avait été déçu de ses espérances en 1830, le peuple, qui avait été mitraillé en juin 1832 et en avril 1834, pouvait s'en souvenir ! Il pouvait exercer de sanglantes représailles, il pouvait stipuler de dures garanties, il pouvait enfin abuser de sa victoire !

Nous nous souvenons de l'immense effet que produisit, le 26 février, une affiche placardée sur tous les murs de Paris, et qui invitait le peuple au calme et à la patience. Cette proclamation était signée..... CABET !

A côté de cette affiche vint aussi s'en placarder une autre.... signée.. CONSIDERANT !

A la place de la colère, c'était l'espérance que ces proclamations faisaient entrer dans le cœur du peuple.

C'était l'idée, erreur ou vérité, c'était l'idée que l'on faisait luire à ses regards comme un symbole de délivrance et de pacification.

Sans cette prompte intervention du socialisme, nul ne peut dire où se fût arrêté le torrent populaire dans son débordement.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 14 FÉVRIER 1850

MŒURS ARABES. (1)

LES PLAIGNANTS.

SCÈNE XII.

(*Suite.*)

BEN SERRAQ (criant comme un sanglier).

J'invoque Dieu et sa justice ! J'invoque Dieu et sa justice ! Je suis un pauvre innocent ; rien n'est prouvé contre moi, rien, absolument rien. Il y a au moins doute, c'est incontestable, et dans le doute la loi veut qu'on me fasse jurer. Fais-moi jurer ; je veux jurer, sur le Koran, sur Sidi Bou Krari, sur les livres que tu voudras ; je suis innocent comme l'enfant qui tète sa mère.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Oh ! je n'en suis pas en peine, et tu jurerais, certainement, plutôt cent fois qu'une. Mais, malheureusement pour toi, vu tes antécédents, je me considère comme suffisamment éclairé.

BEN SERRAQ.

Dieu, maître des mondes ! il n'y a plus de justice dans ce pays.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tous les honnêtes gens diront le contraire, en te sachant pris, et surtout en te voyant partir pour la France, où je vais demander qu'on t'envoie.

BEN SERRAQ (de l'air de Coriolan sortant de Rome.)

Voilà ce qu'on gagne à servir les Français !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Bien trouvé, ma foi ! Tu considères sans doute comme un service à rendre aux gens, que de leur alléger leurs bourses.

BEN SERRAQ.

Je vous ai servi dans la guerre, marchant constamment à la tête de vos colonnes.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Oui, c'est vrai ; tu as marché quelquefois à la tête de nos colonnes comme guide ; mais certes ! tu t'es fait grassement payer, autant que je puis me le rappeler. Ce n'est pas d'ailleurs une raison pour que nous te permettions, en récompense, de piller tout le genre humain. Il fallait t'amender, ainsi que tu l'avais promis, et nous aurions oublié ton passé.

BEN SERRAQ.

Je suis calomnié, je suis une victime !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Garde cette idée pour ta consolation, et tais-toi. (Au chaouch.) Prends quelques hommes de garde, et conduis-le en prison.

BEN SERRAQ.

Sidi, Sidi, ne pourrais-tu me délivrer de mes liens qui me font horriblement souffrir ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien. (Au chaouch.) Détache-lui ses cordes qui, en effet, sont trop serrées. Il est impossible qu'il s'échappe maintenant ; seulement, prends quelques cavaliers avec toi, et aie bien l'œil sur lui en le conduisant en prison.

BEN SERRAQ.

Oh ! Sidi, ces précautions sont inutiles ; je suis doux comme un mouton.

(Ben Serraq sort suivi d'un nombreux cortége de mekrazenis, à la tête duquel se trouve Djilali qui, sentant la grandeur de sa responsabilité, marche comme s'il portait le monde.)

BEN SAFI (au chef du bureau arabe, après le départ de Ben Serraq.)

Tu as eu peut-être tort de le faire détacher.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est fort. Et par où veux-tu qu'il s'échappe, entouré de dix hommes, et au milieu de la ville ?

BEN SAFI.

C'est que je l'ai vu se sauver dans une circonstance qui donnerait à croire qu'il y a un peu du diable dans cet homme-là.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Dans quelle circonstance ?

BEN SAFI.

Voici : Une nuit qu'il osa venir voler dans ma propre zmala, nous parvînmes à nous emparer de lui, en tuant le cheval qu'il venait de nous dérober, et sous lequel le hasard voulût qu'il fût pris en tombant. Je le fis attacher les mains sur le dos, et j'ordonnai à un de mes hommes de le tuer comme un chien, par derrière, d'un coup de pistolet. Le coup part ; mais mon bandit, loin de tomber mort, saute plein de vie, et disparaît comme si le tonnerre l'avait enlevé. La balle n'avait fait que couper les liens, et s'était aplatie sur la paume de la main. Nous en restâmes stupéfaits.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Il y avait de quoi. (Commençant à être inquiet.) Je crois que j'aurais, en effet, agi plus sagement en le faisant conduire garotté jusqu'à sa prison.

BOU TEKROUIDE.

Je le crois bien. J'ai toujours entendu dire que cet homme était un démon qui avait pris la forme humaine ; au marché du Kremis il a une fois volé son âne à un homme, sans qu'il s'en aperçût, bien qu'il fût dessus.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (décidément inquiet).

Diable ! je voudrais bien apprendre qu'il est définitivement sous clef.

BEN MAOUDJ.

Il est fort comme vingt hommes. Il avait une fois volé, à une caravane du sud, un chameau chargé de grains, et comme l'animal ne put passer par le chemin pierreux qu'il avait pris, il se le mit sur le dos avec sa charge, et le porta ainsi l'espace d'une demi-nuit de marche.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est peut-être un peu exagéré. (Décidément très inquiet.) C'est égal, je voudrais bien qu'on vînt m'apprendre qu'il est entré dans sa prison. Il me semble qu'ils tardent bien à venir.

BEN SAFI.

Veux-tu que j'aille y voir ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Bien volontiers. Prends du renfort avec toi, de crainte de quelque accident. (A l'instant où Ben Safi allait parler, une clameur lointaine arrive de l'extérieur, puis quelques coups de fusils se font entendre.)

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849, des 6, 9, 18, 19, 23 24, 25, 30 et 31 janvier, 1er, 2, 7, 8 et 13 février 1850.

Jamais peut-être service plus grand ne fut rendu à la société ! Moins de deux années ont suffi pour le méconnaître !

En février 1850, il se trouve un préfet de police assez oublieux du passé, assez imprévoyant de l'avenir, pour écrire et faire afficher ces mots :

« Le Socialisme, c'est la barbarie. »

Le Socialisme, c'est la foi dans l'avenir, dans la bonté de Dieu, dans le progrès des sociétés, dans les prodiges de la science, dans le génie de l'homme ; c'est la patience dans la foi !

Ignorants ! qui flétrissez le Socialisme, vous ne voyez donc pas que tout ce que vous lui ôtez de force, vous le donnez au terrorisme ! Le Socialisme est au terrorisme ce que l'idée est à la force, ce que la patience est à la colère, ce que le paratonnerre de Franklin est à la foudre du ciel !

Faibles, qui vous croyez forts ! vous faites le contraire de ce que conseillaient la reconnaissance et la prudence ; vous éteignez le sentiment d'espérance qu'il fallait attiser, vous rallumez le sentiment de vengeance qu'il fallait achever d'éteindre ! Eh bien ! quand vous serez parvenus à persuader au peuple que le socialisme ne renferme qu'erreurs, illusions et déceptions, savez-vous ce à quoi vous aurez réussi ? — Vous aurez réussi à lui rendre le poids de sa misère plus lourd à porter ; vous aurez réussi à envenimer ses plaies par l'envie ; vous aurez réussi à réveiller dans son cœur les sanguinaires passions de 93 ; vous aurez réussi à le guérir de la magnanimité !

Trois fois, en soixante ans, le peuple a été vainqueur, le gouvernement a été vaincu ; êtes-vous donc bien sûrs que ni l'un ni l'autre ne pourront l'être une quatrième fois ?

Ce qui est à craindre, ce n'est pas l'erreur de l'intelligence, c'est l'abus de la force ; ce qui est à craindre, ce n'est pas le partage, c'est le pillage ; ce qui est à craindre, ce n'est pas l'utopie, c'est l'échafaud ; ce qui est à craindre, enfin, ce n'est pas le triomphe du socialisme, c'est le retour du terrorisme.

En toutes circonstances, flétrissez, combattez le terrorisme, car en tout temps le terrorisme fut et sera condamnable ; mais ne touchez pas au socialisme ! C'est la dernière colonne qui empêche que tout votre édifice ne s'écroule et ne nous écrase ; c'est le frein qui, le 27 février 1848, a modéré la révolution et l'a arrêtée sur sa pente.

Ce matin, un membre de l'Institut rappelle que Tacite, en parlant des premières exécutions des chrétiens, disait d'eux qu'ils étaient condamnés par la haine du genre humain : *Convicti odio generis humani*.... Si infaillible que vous puissiez vous croire, monsieur Carlier, daignez relire et méditer ces paroles, et à l'avenir contentez-vous d'être préfet de police, sans être empêché de dormir par la célébrité de Tacite !

Sous ce titre : *Un Procès de Presse par jour*, la *Presse* qualifie ainsi l'assignation qui a été donnée à notre gérant, M. Victor Hennequin, pour comparaître le 22 février en cour d'assises :

Qui se souvenait, bon Dieu ! de cet article du 21 novembre ?

Grâce aux poursuites du parquet, nous pourrons bientôt congédier tous nos rédacteurs, et faire l'économie de nos frais de rédaction. Nous n'aurons qu'à reproduire chaque jour les articles poursuivis, acquittés ou condamnés.

C'est de la démence ! c'est de l'*aliénation légale !*

On lit dans la correspondance parisienne de l'*Emancipation belge* :

L'*Assemblée nationale* avait mis en doute la durée de l'union entre le général Changarnier et le président de la République. Voici sur ce point la situation exacte : Le général est consulté sur toutes les questions importantes et sur les nominations essentielles. Il exerce une influence aussi grande, aussi active que méritée sur la direction politique des affaires. Il est plus ministre que les ministres, et il gouverne sur le second plan presque autant que le président sur le premier.

Les ambassadeurs et les hommes considérables de la politique vont presque tous les jours chez le général, pour connaître son opinion sur les questions graves.

M. Carlier le préfet de police, est aussi, quant à l'action surtout, l'un des hommes les plus considérables et les plus influents du moment. On assure que l'enlèvement des arbres de la liberté a été convenu en dehors du ministère, entre le président, le général et le préfet de police. On ajoute que M. Ferdinand Barrot, qui n'avait pas été tenu au courant des détails et de l'exécution de cette mesure, avait été sur le point de donner sa démission ; mais sa susceptibilité s'était bientôt radoucie. Il en est de même de quelques autres actes importants pour lesquels la participation des ministres n'est appelée que pour ce qui concerne l'exécution pure et simple.

M. Dupin, consulté par plusieurs de ses collègues sur les bruits de message qui circulent à l'Assemblée, dit qu'il ne croit pas au message tout à fait inopportun ; mais au changement de ministère, dit-il, c'est différent, il est devenu inévitable.

M. de Lamartine avait lui-même demandé une audience au président de la République, et il n'avait pas été mandé à l'Elysée, ainsi que cela a été dit par des personnes mal informées ou intéressées à faire croire que le président pensait à M. de Lamartine pour en faire un ministre. Le président a fait connaître lui-même le fait de cette demande d'audience, qui lui a été adressée par une lettre qu'a vu un illustre général.

Toutes les suppositions qui ont été faites depuis cette entrevue, que le président ne pouvait pas décliner convenablement, n'ont pas la moindre réalité. La conversation n'a eu aucun rapport au ministère. Il ne peut pas en effet s'agir en ce moment de faire entrer dans le cabinet M. de Lamartine, qui est une de ces existences politiques tellement usées et ruinées dans l'opinion du pays, qu'elles sont devenues des incompatibilités. Le président de la République l'a reçu sur sa demande ; voilà tout ce qu'il y a de vrai.

EXTÉRIEUR.

Une correspondance de Rome, adressée à l'*Ami de la Religion*, nous apprend que les réjouissances du carnaval ont été protégées à Rome par des canons placés sur divers points de la ville, et surtout à la tête des rues qui mènent au Corso, la population étant toujours aussi mal disposée que de coutume pour le gouvernement.

Il paraît que le nonce du pape continue ses négociations auprès du ministère espagnol pour l'organisation d'une légion de ce pays au service du pape. On assure, d'un autre côté, que le pape a déclaré sa résolution de rentrer à Rome escorté par des troupes espagnoles, dont une partie reste en effet en Italie. On va même jusqu'à dire que si le gouvernement français s'opposait à ce qu'il rentrât dans Rome avec cette escorte, le saint-père irait s'établir à Bologne, sous la protection des Autrichiens. De mieux en mieux !

On lit dans l'*Helvétie* :

« Aucune note n'était parvenue au conseil fédéral à la date du 8. Il avait reçu le même jour une lettre de M. Barman, de Paris, qui lui mandait que rien de positif n'était encore arrivé à sa connaissance sur l'intimation dont il est question dans les journaux. M. Lyons, ministre d'Angleterre, venait également de déclarer au président du conseil fédéral qu'il n'avait pas la moindre nouvelle sur toute cette affaire.

» Le conseil fédéral vient d'adresser aux cantons une circulaire par laquelle il insiste sur l'exécution de celle du 19 novembre, et invite les gouvernements à prévenir les réfugiés de cette catégorie à se tenir prêts à partir dès que la saison sera favorable. »

Une lettre de Schaesbourg (Transylvanie), que publie le *Wanderer* de Vienne, rapporte le fait suivant, qui sert à caractériser la situation des choses parmi la population madgyare :

« Il y a quelques jours, trompettes et tambours sonnèrent subitement l'alarme à Udvarhely, siège du commandant du district des Szeklers. Les troupes impériales courent aux armes et sortent de la ville. Le bruit se répand parmi la population madgyare que les Russes sont battus, les Autrichiens battent en retraite et les Turcs s'avancent en vainqueurs. On s'assemble. Les hommes se hâtent de déterrer leurs armes, qu'ils avaient, malgré toutes les menaces, refusé de livrer ; le drapeau tricolore flotte aux vents, et l'air retentit des cris d'*Oldjen a Madgyore*, longtemps comprimés. Mais avant que la foule, ivre de joie, ait eu le temps de se retourner, les impériaux sont revenus. La ruse avait réussi, et le commandant s'était emparé de toutes les armes. »

Une correspondance, adressée de Bucharest au *National*, dit que beaucoup d'habitants des provinces danubiennes s'enrôlent dans les troupes turques par haine de la Russie :

« Le commandant des troupes turques, Omer-Pacha, a commencé à faire ici des enrôlements, et, dans l'espace de quelques jours, il a réuni plus de huit cents volontaires. Le général turc n'impose point l'islamisme à ceux qui viennent lui demander du service dans les armées du sultan. Il se contente de les inscrire, leur donne à chacun un fez rouge, une pipe turque, quarante pièces de monnaie dite écoussare, et les envoie à l'armée. Comme parmi les enrôlés il y avait aussi des étrangers, et notamment des Hongrois et des étrangers qui avaient servi sous Bem, Omer-Pacha a adressé une note à tous les consuls, par laquelle il les invite à venir s'assurer par eux-mêmes qu'il ne faisait violence à personne, et qu'il n'enrôlait que ceux qui allaient le lui demander.

» Le consul d'Autriche, M. Timoni, voyant que cet enrôlement prenait de grandes proportions, alla faire des représentations au général turc. Celui-ci répondit qu'il ne pouvait pas renvoyer ceux qui venaient spontanément lui demander du service, et que, quant à ceux qui voulaient embrasser l'islamisme, il leur devait plus particulièrement, en sa qualité de mahométan, bon accueil et protection ; que si M. Timoni désirait se faire musulman, il s'estimerait fort heureux de le coiffer à l'instant même de son propre fez. A la fin, le général russe, M. Luders, vint aussi demander des explications à Omer-Pacha, et des propos fort durs furent échangés entre ces deux généraux. Par le prochain courrier, j'espère pouvoir vous apprendre la suite de cette affaire, qui est considérée, à juste titre ici, comme un événement. »

Le *Weekly-Chronicle* annonce que le gouvernement anglais vient d'envoyer à l'amiral Parker l'ordre de suspendre toute hostilité contre la Grèce.

A la date des dernières nouvelles, 31 janvier, l'amiral Parker avait saisi 70 navires marchands grecs, qu'il avait dirigés sur Salamine et sur Syra. L'amiral annonçait des mesures encore plus rigoureuses.

La flotte française, partie de Smyrne huit jours auparavant, n'avait pas encore paru à Athènes. On suppose qu'elle aura été écartée par le mauvais temps.

Assemblée nationale.

Séance du 13 février. — Présidence de M. Dupin.

A deux heures et demie la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'instruction publique.

La discussion en est restée à l'article 7, que nous reproduisons :

« Il sera établi une académie dans chaque département. »

M. WALLON a présenté un amendement sur lequel a roulé hier la discussion, et qui demande que la circonscription des académies suive celle du conseil d'Etat.

M. LAVERGNE. Un mot m'a frappé surtout dans le discours de M. de Montalembert ; il a déclaré qu'il voulait un enseignement national ; je veux aussi un enseignement national, mais je le veux autrement que M. de Montalembert. On veut rompre l'unité de l'enseignement français, qui doit ainsi faire battre dans un seul sentiment le cœur de la France. C'est là un acheminement à la décentralisation politique. En effet, sans centralisation, sans unité dans l'enseignement, on n'a bientôt plus d'unité politique. Ce n'est pas, sans doute, ce que désire M. Thiers, et je l'invite à venir déclarer ses véritables opinions à cet égard.

M. THIERS. La discussion d'hier m'amène une fois encore à la tribune, non que je croie l'article que nous discutons en péril. Hier M. Barthélemy Saint-Hilaire, à la fin de son discours, a déclaré qu'il voterait cet article.

La commission, le gouvernement, et M. Barthélemy Saint-Hilaire lui-même, veulent l'institution des 86 académies. Qu'est-ce qui m'amène donc à la tribune ? L'envie de donner à nos idées le plus de netteté possible, afin que l'Assemblée sache bien ce qu'elle vote.

La discussion d'hier a soulevé la question de l'état de l'enseignement en France. Je vais essayer de vous dire la position des différentes écoles en bien comme en mal.

Et d'abord, je le déclare, je ne suis pas de ces esprits chagrins qui prennent leur temps et leur pays en mauvaise part (Bruit) ; je ne suis pas de ceux, non plus, qui ont désiré la révolution de Février (Interruption à gauche) ; ce n'est pas un aveu que je fais, vous le savez bien (Oui ! oui !) ; je ne l'ai pas souhaitée, et si tous les efforts que j'ai faits dans l'opposition pour la prévenir y avaient contribué, je ne m'en consolerais jamais.

Après cela, cette révolution ne m'a fait, comme homme, aucun mal, et son effet sur moi n'a pas été jusqu'à troubler mon esprit et à donner aux choses un aspect nouveau. J'avais éprouvé, je ne le cache pas, des défiances à l'égard du clergé ; en présence des dangers de la société, je les ai déposées comme des puérilités sans aucune espèce de rapport avec les tristes réalités de la société. (Bruit.)

Je vous ai avoué la nature du changement qui s'est opéré, je ne dis pas dans mon opinion, mais dans ma conduite. Ce changement s'est fait à l'aspect des dangers de la société. (Interruption.)

M. THIERS. Quant à moi, je crois qu'il n'y a qu'une manière de conjurer les dangers de la société, et c'est une résistance ferme et intelligente. Mais je ne vois pas pour cela les choses autrement que vous. Je ne crois pas que les attaques contre l'Université seraient toutes justes. Je vais vous dire en quoi elles sont vraies et en quoi elles me paraissent injustes. M. de Montalembert, mon honorable ami .. (Mouvements divers.) —

A GAUCHE. M. de Montalembert en rougit. (Rumeurs à droite.)

M. THIERS. M. de Montalembert et, je le répète, mon ami, avec la généreuse vivacité de sentiment qui le caractérise, a été, je ne crains pas de le dire, trop rigoureux envers l'Université, et M. Barthélemy Saint-Hilaire en a présenté une apologie un peu idolâtre. (Rires.)

Pour moi, je la regarde comme une grande institution ; mais je ne puis partager envers elle ni la défiance ni la confiance exagérée qu'on lui a témoignée. On a attaqué l'Université au triple point de vue de la moralité, de l'esprit religieux et de l'instruction. Eh bien ! je puis m'expliquer à ces divers égards.

J'ai été membre de plusieurs commissions ; j'ai recherché les faits avec la plus sérieuse attention. Or, je le dis, parce que telle est ma conviction sincère, sous le rapport de la moralité, de l'instruction religieuse et de l'instruction littéraire, je crois que l'Université a été, non pas parfaite, mais assez bonne.

Cependant, les maîtres d'études des colléges laissent beaucoup à désirer, quand ceux des institutions ecclésiastiques sont si excellents.

Quant à l'esprit religieux, il est vrai que dans l'Université il y a moins de pratiques religieuses que dans les établissements ecclésiastiques.

A GAUCHE. Quel malheur ! (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Ne riez donc pas dans un pareil sujet. (Approbation.)

L'Université, moins que les séminaires, astreint les jeunes gens aux pratiques religieuses ; mais je ne suis pas convaincu que le résultat de cette conduite soit de produire des esprits moins religieux.

Le collége peut quelque chose sur la jeunesse, mais il peut moins, beaucoup moins que la famille ; et je ne crois pas que le collége puisse faire une génération autre que la société au milieu de laquelle elle vit. J'ai même cru que la manière la plus sûre d'amener chez la jeunesse l'esprit religieux, c'est de respecter beaucoup sa liberté sous ce rapport ; je crois même que si les établissements religieux insistaient trop à cet égard, il en résulterait, au sortir de l'institution, une réaction qui ne serait pas favorable à l'esprit religieux.

Toutefois, cela ne m'empêche pas de préférer à la société railleuse, incrédule du dix-huitième siècle, la société croyante héroïque du siècle de Louis XIV. Non pas que ma préférence éloigne mon admiration pour les grands génies du dix-huitième siècle, tels que Voltaire, Buffon, Montesquieu. Mais, société pour société, je préfère, je le répète, le siècle héroïque de Louis XIV avec ses grands hommes, tels que Bossuet, Fénélon, Corneille, Racine, et ses batailles des Dunes, de Rocroi...

A GAUCHE. Et madame de Montespan ! et les Dragonnades ! (Bruit.)

M. THIERS. Je vous prie de remarquer que j'en suis à la comparaison de la société de Louis XV et à celle de Louis XIV. Je choisis entre deux monarchies, et vous me permettrez bien de préférer l'état des esprits sous Louis XIV à l'état des esprits sous Louis XV.

Maintenant, dépend-il du législateur de faire disparaître l'esprit d'une société pour le transfuser dans celui d'une autre ? Tout ce que l'éducation doit et peut produire, c'est de donner à la société actuelle une génération respectueuse, aussi bien dans sa partie non croyante que dans sa partie croyante. L'Université n'a, du reste, influé aucunement en mal, ni dans les mœurs du temps, ni dans l'état des croyances.

D'un autre côté, sous le rapport de l'enseignement, je crois que l'Université a un enseignement supérieur à tout autre.

Je m'adresse maintenant à M. Barthélemy Saint-Hilaire, et je lui demande si je ne viens pas de dire tout ce que j'ai pensé, tout ce que j'ai dit de l'Université à toutes les époques ?

En conclurai-je que le niveau des études a monté ? Non. Je dirai même le contraire. Les études sont abaissées ; la cause en est générale. Le nombre d'hommes qui ont parcouru tous les degrés de l'enseignement est moins considérable qu'en 89. Et j'ai de la peine à croire qu'on pût à présent réunir une Assemblée aussi instruite que l'Assemblée constituante de 89. (C'est vrai !)

Le mal tient à l'état extrêmement démocratique des esprits. (Mouvement.) Je sais bien que la Constitution obtiendra de moi ce qu'elle exige : la reconnaissance [illegible]

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

(A part lui.) Hélas ! je prévois ce qui est arrivé !

(On entend un bruit de pas au dehors, comme si une foule accourait. La porte s'ouvre avec fracas, et enfin Djilali apparaît dans un désordre de toilette indicible. Ses vêtements sont déchirés, souillés de poussière, et son œil droit paraît considérablement poché. Il est évident qu'il vient de soutenir quelque lutte mémorable.

LE CHAOUCH.

Ouf ! je suis éreinté !.... en voilà une d'affaire... Que Sidi Abd-Alla me brûle si c'est un homme...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

(Sur les épines.) Allons ! parle, explique-toi, Ben Serraq...

LE CHAOUCH.

Ben Serraq ? Si jamais on le met en prison celui-là, je consens à être grillé vif.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Il s'est donc sauvé ?

LE CHAOUCH.

Parbleu ! est-ce qu'il en pouvait être autrement, puisque c'est le diable en personne.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Comment ! imbécille que tu es, tu avais au moins dix hommes avec toi, et tu l'a laissé échapper !

LE CHAOUCH.

Et bien heureux encore qu'il ne m'aie pas emporté avec lui...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Que le diable t'emporte, je te croyais moins niais.

LE CHAOUCH.

Que le diable m'emporte ? C'est bien ce qui a failli m'arriver.

LE CHEF DU BUREAU ARABE

Mais me diras tu enfin comment vous avez pu être assez stupides pour laisser se sauver un homme que vous teniez à dix.

LE CHAOUCH.

Oh ! c'est bien simple, et surtout ç'a été vite fait. Quand nous sommes arrivés à la prison, au moment où on ouvrait la porte, il s'est emparé brusquement du fusil du factionnaire, et avec un moulinet qu'il en a fait, a jeté sur leur dos les trois quarts d'entre nous. Je me suis immédiatement précipité sur lui, avec quelques autres restés debout, et tu vois (montrant son extérieur, y compris son œil) ce que j'y ai gagné. Après m'avoir assommé à moitié, avec un coup de poing dans l'œil, il m'a saisi par la peau du ventre, et m'a jeté comme un paquet sur mes compagnons ; nous avons tous roulés pêle-même, et quand je me suis relevé, j'ai vu ce diable qui était déjà de l'autre côté du fleuve. Le poste est sorti et lui a tiré plus de trente coups de fusil, tandis qu'il remontait la berge. Mais bah ! c'est comme si on lui avait envoyé des grains de sel sur le dos, les balles revenaient aplaties.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est prodigieux !

LE CHAOUCH.

Sidi Bou Krari ! je le crois bien que c'est prodigieux. Arrivé de l'autre côté du fleuve, on ne sait pas ce qu'il est devenu ; les uns prétendent qu'il s'est abîmé sous terre, d'autres soutiennent qu'il a pris son vol avec deux grandes ailes noires qui lui ont poussé tout à coup ; les soldats du poste assurent, eux, qu'il s'est emparé d'un cheval qui paissait là, et qu'après être monté dessus, il s'est sauvé à fond de train ; mais cette dernière hypothèse n'est guère admissible.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Vraiment ! les deux premières te sourient davantage. Tu es stupide, et cette aventure t'a décidément tourné la tête.

LE CHAOUCH.

Mais comment veux-tu que j'admette que ce fils de chien, que Dieu maudisse ! est une personne naturelle ? Tu me connais, tu sais que dans ces contrées il n'y a pas une créature du bon Dieu à qui je ne fusse capable d'étriller les côtes. Sans me vanter, je crois que je puis me dire vigoureux ; eh bien ! que veux-tu que je pense après m'être vu manœuvré, par cet endiablé, comme une musette d'orge ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh, animal ! pense donc simplement que tu as eu affaire à plus fort que toi.

LE CHAOUCH.

Oh ! non. Cet être-là n'est pas un être naturel ; d'ailleurs Oud Dahhak, qui était avec nous, assure qu'en traversant le fleuve il lui a vu lancer du feu par les narines.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu m'impatientes avec tes sornettes ; que le diable t'emporte.

LE CHAOUCH.

Sidi, j'en ai bien peur.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais il ne s'agit pas d'écouter tes contes ; il y a quelque chose de plus pressé à faire. Que dix cavaliers montent aussitôt à cheval, et aillent ventre à terre à la tente de ce bandit, pour ramener sa femme et tout ce qu'il possède ; il n'y a pas de temps à perdre pour sauver cette malheureuse d'une mort certaine, et lui réserver quelque chose pour vivre, car je ne doute pas qu'avant de quitter le pays, ce coupeur de routes ne tente d'étrangler sa femme et d'enlever tout ce qu'il possède.

(Djilali sort pour donner cet ordre qui est immédiatement exécuté, car quelques secondes après on entend à l'extérieur les galops successifs de plusieurs chevaux, dont les cavaliers, pour ne pas perdre de temps à s'attendre, partent dès qu'ils sont prêts.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (à part lui.)

Encore une bonne leçon pour moi. Ce n'est pas la première, et je crains bien, hélas ! que ce ne soit pas la dernière, avec de pareilles gens. (Au chaouch.) Il me semble qu'il ne doit plus rester grand monde.

LE CHAOUCH.

Oh ! presque rien, un homme et sa femme, et puis la djema des Oud Chekeï qui vient se plaindre à Ben Safi, leur kaïd.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tu appelles cela presque rien ; mais la djema des Oud Chekeï est capable, si je la laisse faire, de me tenir jusqu'à demain matin. Ce n'est pas la première fois qu'elle m'arrive, et je la connais.

BEN SAFI.

Que diable ces vieux bandits peuvent-ils avoir à réclamer ? Ils viennent probablement se plaindre de n'avoir pas encore eu l'occasion de me loger une balle dans le corps.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est très certainement là le fond de leur pensée ; mais commençons par l'homme et sa femme, gardons les Oud Chekeï pour le bouquet.

(La suite à demain.) — CH. RICHARD.

République démocratique. La République a un titre réel à mes yeux : c'est celui de tous les gouvernements qui nous divise le moins. (Sensation.) Eh bien ! savez-vous quel est le phénomène moral le plus répandu parmi les enfants et parmi les parents ? Une ambition extrême, un besoin extraordinaire de parvenir en dehors du temps et du travail. (Très bien !)

Ce n'est pas à moi, qui suis un parvenu, qu'il appartiendrait de condamner dans la jeunesse de notre temps le désir de parvenir. (Bruit.) Je ne suis pas un aristocrate. Je suis un observateur sensé et impartial, et qui, à tout risque, aime à dire la vérité à son pays.

Sachez-le bien, oui, si la fortune des révolutions vous poussait, vous aussi, au pouvoir, je vous défierais de gouverner avec cette tendance. (Sensation.)

Qu'entend-on dans les familles ? Nos enfants savent le grec et le latin; cela ne suffit pas : ils ne savent pas l'anglais et l'allemand, ils ne savent pas les mathématiques, les sciences physiques, et c'est tout cela qui peut les aider à leur faire trouver un emploi. Eh bien! devant ces plaintes, l'Université, je le reconnais, s'est montrée faible et elle a étendu l'enseignement, elle y a joint l'étude des lettres grecques à l'étude des lettres latines.

Mais en même temps on doit enseigner l'anglais, l'allemand, les sciences physiques et mathématiques, l'histoire aussi. Eh bien, tout cela, ce n'est pas un progrès. On enseigne tout cela, oui, mais à la fin, tout cela est-il su ? Je vous le demande ? Nous voyons sortir des colléges des enfants qui ne savent rien de rien, qui sont des esprits épuisés et ont perdu leurs forces intellectuelles. (Sensation.)

Messieurs, en ma qualité d'homme parvenu de rien à quelque chose, j'ai été un objet de curiosité pour les jeunes gens de cette époque; beaucoup d'entre eux m'ont écrit. Si je vous lisais ces lettres, vous y verriez qu'il n'en est pas un parmi eux qui, se plaignant des mécomptes qu'il a trouvés dans leur carrière, ne s'en prenne à la société. (Sensation.) Si c'est dans l'armée, ils sont victimes de passe-droits criants : dans les lettres, il dénoncent des réputations usurpées. (Rire et bruits.)

Je reçois des envois de pièces; et l'on me dit : « Lisez ma comédie : on me l'a refusée. Quelle injustice, monsieur. C'est tel directeur de théâtre, c'est telle cabale d'auteurs qui m'arrêtent dans ma carrière. » (On rit.) Je réponds : Travaillez ! Soyez bien convaincus de ceci, que le monde n'est pas ainsi fait qu'il n'y ait de succès que pour l'audace, et que le mérite modeste soit fatalement une victime de l'adversité. Travaillez ! Ma réponse n'en a pas convaincu beaucoup, que je sache, et il est très probable que je leur parais un homme fort âgé qui a fait sa carrière et se soucie peu que les autres la fassent. (On rit.)

Encore une fois je déclare qu'à mes yeux tout gouvernement, quelle que soit sa forme (la république encore plus que la monarchie), est impossible avec ce besoin d'être quelque chose sans ces deux conditions de la vie, le temps et le travail, qui sont les premiers éléments du succès. (Très bien !)

L'influence religieuse est utile; nous en attendons le plus grand bien pour calmer ces impatiences dont nous parlions tout à l'heure; mais l'influence des conseils généraux nous paraît surtout la plus salutaire des innovations.

L'orateur fait l'éloge de l'Angleterre.

UNE VOIX A GAUCHE. Allez à Londres. (Exclamations à droite.)

M. THIERS. Je n'ai plus besoin d'aller à Londres, je n'irai pas; et il n'y a pas de parti, quelque violateur qu'il fût des lois et des droits de chacun qui me force jamais de quitter mon pays. (Très bien ! très bien ! à droite. — Explosion de murmures à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT à la gauche. Par vos continuelles interruptions, par la nature de vos aggressions, vous ferez douter de l'esprit français. (Exclamations à gauche.)

M. THIERS. J'ai la prétention d'aimer mon pays autant que qui que ce soit ici : j'éprouve le besoin de servir mon pays dans la condition de mes moyens; mais en l'aimant, mais en le servant, je puis bien rendre justice à un pays voisin où se montre par dessus tout cet esprit d'indépendance et de consécration qu'il faut vous souhaiter, à vous, fondateurs d'une République. (Très bien !)

Que ferait le recteur entouré de comités qui seraient peut-être en opposition avec lui ? Eh bien! pour empêcher cette lutte, plaçons le conseil au chef-lieu de chaque département; cette idée satisfait toutes les opinions : chacun pour soi, chacun chez soi.

La question de dépense n'a pu arrêter la commission. Nous ne faisons pas de la politique : nous faisons de la société, du patriotisme, de la vérité, de l'humanité.

Cette loi, nous la faisons pour obéir à la Constitution, qui a proclamé la liberté de l'enseignement.

UNE VOIX A GAUCHE. Cette liberté n'a pas été donnée aux prêtres seuls.

M. THIERS. Non, mais ils doivent en jouir comme les autres : ce ne serait pas la liberté s'il en était autrement. (Très bien ! à droite.)

C'est ce qui n'existait pas auparavant, ajoute M. Thiers ; il fallait une autorisation préalable. Vous avez inscrit la liberté d'enseignement dans votre Constitution, et vous ne voulez pas des conséquences de ce que vous avez voulu !

A GAUCHE. Mais votre loi n'admet pas les conséquences. Ce n'est pas la liberté.

Nous avons conservé l'inspection, ajoute M. Thiers, parce qu'il faut bien qu'il y ait des livres interdits, s'ils sont antipathiques, s'ils s'élèvent contre ce qu'il y a de bon dans nos révolutions, dans la nôtre, dans la vôtre.

Ajouterez vous que le clergé a fait des réserves ? Ah ! nous y voilà!... des réserves! Nous ferez-vous croire qu'il y a là des choses plus considérables qu'elles ne sont en réalité ?

J'ai fait, et M. de Montalembert avec moi, un appel à la concorde, dans l'intérêt de la liberté comme de la société. De bons citoyens, dont les origines, les opinions, les sentiments étaient différents, se sont réunis et ont pu s'entendre.

Et pour cela, M. l'évêque de Langres a-t-il sacrifié ses croyances ? moi-même, ai-je sacrifié mes convictions ? Pas plus l'un que l'autre nous n'avons menti à notre passé.

L'orateur soutient que dans le conseil supérieur on n'aura pas le temps de s'occuper de controverses.

Il s'agit d'une chose à la fois grave et simple, il s'agit de veiller sur la jeunesse. Et pour cela, il faut écarter d'elle tout ce qui peut mettre du doute dans son esprit : en un mot, il faut respecter l'enfance, dérober à ses regards tout livre contesté, éloigner loin d'elle tout professeur contesté ; ne pas, par exemple, mettre entre ses mains un livre dans lequel la religon du pays serait attaquée.

A GAUCHE. Quelle est la religion du pays ? — Quelle est votre religion à vous ?

M. THIERS. Je reconnais avec vous que la Charte de 1830 a effacé le mot de religion de l'Etat, que la constitution de 1848 ne déclare pas même que le catholicisme est la religion de la majorité de la nation. Mais cependant si un géographe a à faire ce dénombrement des cultes suivis chez les divers peuples de la terre, et qu'il arrive à la France, dans quel culte la rangera-t-il ? (Rires d'approbation.)

M. MATHIEU (de la Drôme). On la rangera dans le culte que professe la majorité de l'Assemblée. (Mouvements divers.

M. THIERS. J'accepte la correction, et je dis : il est prouvé que la France a trente millions de catholiques sur trente-six millions d'habitants. Nous sommes, nous, les représentants catholique. Je suis, pour ma part, très satisfait de notre lot. (Hilarité à gauche.)

M. THIERS termine en déclarant que la philosophie et la religion ont dû se faire des concessions mutuelles ; qu'elles ne sauraient se détruire ni l'une ni l'autre. La philosophie a été persécutée dans le moyen âge ; mais alors on avait la barbarie pour expliquer la persécution; tandis qu'il y a soixante ans l'Eglise a été persécutée au milieu d'un peuple éclairé.

On ne saurait vouloir la destruction de ces deux sœurs immortelles, souffrez donc qu'elles s'accordent ensemble. C'est ce que nous avons voulu établir; j'espère que nous réussirons. Mais s'il en était autrement, permettez moi de vous le dire, ajoute M. Thiers, nous ne serions pas les seuls depuis deux ans qui n'aurions pas réussi. (Rires et bruyans applaudissements à droite.)

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE monte à la tribune et parle au milieu du bruit incessant que fait la droite.

L'orateur trouve que M. Thiers n'a pas rendu assez justice à l'Université. Selon lui, le niveau des études n'a pas baissé, et, dans tous les cas, ce ne sont pas les conseils généraux qui le relèveront.

Il pense que M. Thiers fait le procès à la démocratie dans la loi actuelle. Il lui demande s'il ne se souvient plus de ce discours qu'il prononçait dans les dernières années de la monarchie de juillet, et dans lequel il disait qu'il serait toujours fidèle à l'esprit de la révolution. Et aujourd'hui, avec la loi, il propose de faire reculer l'esprit de la révolution. (Agitation.)

Est-ce que M. Thiers croit que la démocratie n'est pas une émanation de la révolution de 1789 ?

En agissant ainsi, qu'on prenne garde de révolter l'esprit même de cette révolution, et de nous amener à une catastrophe, comme l'a fait le dernier gouvernement, lorsque par sa conduite il a provoqué la révolution du mépris. (Agitation.

La révolution de 1848 sera plus la vôtre que la nôtre, car c'est la monarchie qui l'a provoquée. (Explosion de murmures à droite.—Approbation à gauche.)

L'amendement de M. Wallon est mis aux voix et repoussé.

M. Flandin propose de rédiger ainsi l'art. 7 :

« L'Université de France se compose des Académies départementales.

» Il sera établi une académie par département. »

M. LE PRÉSIDENT. MM. Boysset et Lafond demandent à interpeller M. le ministre sur la mise au secret du citoyen Proudhon. (Eclats de rires à droite.)

La discussion de l'amendement de M. Flandin est renvoyée à demain.

On demande à gauche qu'on mette aux voix la demande d'interpellation au sujet du citoyen Proudhon.

M. le président ne peut rallier les représentants qui sortent avec précipitation.

La séance est levée à six heures et demie.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Aux Electeurs démocrates-socialistes.

Les premières réunions électorales ont pour but l'élection des délégués au nouveau Comité.

Le Peuple comprendra la haute importance de cette élection. La commission d'initiative recommande avec instance aux démocrates socialistes la plus grande exactitude.

Les arrondissements suivants se réuniront aux jours, heures et locaux ci-après indiqués :

1er arrondissement. — Jeudi 14 février, à 7 heures du soir, gymnase Triat, Allée-des-Veuves, 36.

3e arrondissement. — Jeudi 14 février, à 7 heures du soir, Salle de la Fraternité, rue Martel.

4e arrondissement. — Jeudi 14 février, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

6e arrondissement. — Jeudi 14 février, à 8 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

8e arrondissement. — Jeudi 14 février, à 7 heures du soir, rue de Charonne, 95, à l'Ecole du commerce et de l'industrie.

11e arrondissement. — Vendredi 15 février, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e arrondissement. — Vendredi 15 février, à 7 heures du soir, rue Mouffetard, salle du Vieux-Chêne.

Vaugirard, Grenelle, Issy et *Vanves.* — Vendredi 15 février, à 8 heures très précises du soir, salon de la Victoire, chez Devers, rue Croix-Nivert, 15, à Grenelle.

La Villette. — Dimanche 17 février, à 7 heures du soir, 44, rue de Flandres.

Montmartre. — Jeudi 14 février, à 8 heures du soir très précises, salle de l'Hermitage, boulevard des Martyrs.

Neuilly et *les Thernes.* — Vendredi 15 février, à sept heures du soir, avenue de l'Etoile, au jardin de Provence, chez le citoyen Durst.

Clichy.—Samedi 16 février, à sept heures du soir, rue de Paris, au rendez-vous du château.

Les Batignolles-Monceaux. — Vendredi 15 février, à sept heures du soir, au Grand-Saint-Martin, près la barrière Monceaux.

13 JUIN. — AFFAIRE DE REIMS.

ENCORE UN ACQUITTEMENT.

Le jury de Melun vient encore de donner gain de cause aux défenseurs de la Constitution.

Nos amis Lecamp et Doudot, qui n'avaient pu être jugés au mois de décembre avec leurs co-accusés de Reims, ont été, après six heures de débats, renvoyés de l'accusation de complot. — Me Clément, de Melun, était chargé de la défense, qu'il a présentée avec une remarquable distinction.

Quant à l'affaire Moret, par nous ne savons quelle fatalité, elle a été disjointe et renvoyée à la session de mai. Nous n'avons pas besoin de dire combien nous déplorons ce résultat, que nous ne savons à quoi attribuer. (*Assoc. rémoise.*)

FAITS DIVERS.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée le rapport de M. Creton au nom de la commission chargée de l'examen de la demande en autorisation de poursuites contre M. Marc Dufraisse, membre de l'Assemblée nationale.

La commission n'est pas d'avis d'autoriser les poursuites contre ce représentant.

— Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine a fait saisir aujourd'hui une brochure intitulée : La *Ménippée nouvelle*, satire sociale, par M. Junius. — *Pétition sur le Droit au Travail*, seconde livraison.

Des poursuites sont dirigées contre l'imprimeur, l'éditeur et l'auteur de cette brochure :

1° Pour excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres ;

2° Pour attaque contre le principe de la propriété. (*Patrie.*)

—Hier matin, des saisies nombreuses de gravures obscènes, de livres et de statuettes licencieuses, ont été opérées par les commissaires de police de différents quartiers, notamment par ceux dans la circonscription desquels se trouvent les boulevards et les passages fréquentés par les promeneurs oisifs.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'assainissement des logements insalubres dans l'intérêt des populations pauvres, propose à l'Assemblée une nouvelle rédaction de ce projet. Cette rédaction prescrit l'organisation de commissions chargées de rechercher et d'indiquer les moyens indispensables d'assainissement des habitations insalubres. Tout propriétaire qui n'exécuterait pas les travaux jugés nécessaires, et approuvés par le conseil municipal, serait passible d'une amende de 16 à 100 francs, et même pourrait encourir l'interdiction provisoire de la location des habitations lui appartenant.

— Le choléra, dont nous avons annoncé la présence à Quimper, ne semble pas devoir y causer de grands ravages. A la date du 10 février, on ne comptait dans cette ville que 30 cas et 15 décès.

— Les citoyens qui ont l'intention de se porter candidats à la délégation au comité démocratique socialiste électoral pour le 2e arrondissement, sont prévenus qu'un registre de candidature est ouvert :

Rue Bellefonds, 38, chez le citoyen Andry;

Rue Neuve-des-Bons-Enfants, 7, dans les bureaux de l'*Europe démocratique* ;

Où ils devront inscrire leur candidature, afin qu'une enquête puisse, au préalable, être faite sur leur compte.

—M. Rochet d'Héricourt a lu à l'Institut des fragmens de son voyage scientifique en Abyssinie ; la région qu'il a parcourue s'étend depuis Massouah, sur la mer Rouge, jusqu'au point où le Nil traverse le lac de Tsana. Après avoir indiqué la configuration générale de cette région, les cours d'eau qui sillonnent les vallées et la direction des montagnes, le voyageur a donné des détails curieux sur la température de plusieurs sources ; ainsi l'eau des puits de Moumlou, à une lieue de Massouah, a une chaleur de 34 degrés ; une source à Haylate forme un ruisseau dans lequel les Kabyles viennent prendre des bains à 65 degrés ; la température de quelques eaux minérales à Hatefete est de 44 degrés ; et, chose singulière, des poissons, qui ont un à deux centimètres de longueur peuvent y vivre.

La plus haute de toutes les montagnes est le Ras-Bouahit, qui s'élève de 4,330 mètres au-dessus de la mer ; la neige y séjourne pendant huit mois; elle commence à tomber à la fin de juillet, et disparaît complètement au mois de mars : on y trouve les arbres cierges qui forment en ce point une pépinière aussi intéressante qu'agréable.

En considérant l'existence des nombreuses sources d'eau chaude, des coquilles que l'on rencontre à la surface d'un sol élevé et qui existent encore vivantes dans la mer Rouge, la disparition de sources et de cours d'eau assez considérables, les nombreux cônes volcaniques, la quantité de laves qu'on observe dans beaucoup de localités, et les ruines dont quelques-unes attestent la destruction de grandes villes, M. Rochet d'Héricourt tire cette conclusion : que le golfe Arabique et l'Abyssinie sont à l'état constant de soulèvement. (*Constitutionnel.*)

—L'Espagne est le pays des vieilles traditions ; elle a conservé bon nombre d'us et coutumes du moyen âge. C'est ainsi que, chaque année, on célèbre à Madrid la fête grotesque *des ânes*, cette singulière bouffonnerie du treizième siècle. C'est le 17 du mois dernier que cette cérémonie a eu lieu à Madrid dans la rue de la Hortaleza, une des plus belles de la ville. Le représentant à longues oreilles des héros de la solennité, orné de rubans de mille couleurs et de panaches ondoyants, a été promené avec une gravité religieuse. Il était placé au milieu d'une longue procession d'hommes et de femmes costumés de la plus étrange façon, et chantant à toute voix des hymnes en latin, comme cela se pratiquait jadis en France. Quand l'animal, objet de la vénération publique, eut fini sa tournée, il fut conduit en triomphe vers une auge magnifiquement décorée, où était déposée une ample ration d'orge, bénite par un prêtre, acteur de la cérémonie ; et, pendant que le baudet, héros de la solennité, dégustait paisiblement sa pitance bénite, un chœur de chantres entonnait gravement les cantiques bibliques à la louange de l'ânesse de Balaam, prophète du Seigneur.

Cette prodigieuse bouffonnerie rappelle un peu ce qui se passait en France dans les douzième et treizième siècles, et dont un souvenir semble avoir été conservé dans quelques-unes de nos contrées du Midi. On voit en effet au temps du carnaval, dans la Gironde entre-autres, promener dans les campagnes un baudet empanaché, escorté de quelques individus masqués, accompagnant leur bizarre comédie des plus grotesques gesticulations et des sons d'une musique sauvage qui n'est pas de notre civilisation. L'âne enrubanné s'arrête devant la porte des nouveaux mariés et devant l'habitation des maris qui ont battu leurs femmes, ou réciproquement, durant l'année qui vient de s'écouler. Le malheureux époux a beau se cacher, il lui faut, malgré lui, monter sur la bête, et faire, sur le dos de l'animal têtu, le tour du village, aux applaudissements de tous les gamins de l'endroit. (*Siècle.*)

CARNAVAL. — Les *Cendres* viennent d'enterrer le *Mardi-Gras*, qui s'est laissé faire sans protestation. Ses nombreux clients d'autrefois l'abandonnent chaque année de plus en plus, et, sans l'almanach, beaucoup passeraient sa fête sans s'en apercevoir. L'année dernière il y avait pour ce jour quelques costumes nouveaux ; les gardes républicains avaient quitté leur pittoresque uniforme et endossé l'ancien habit et le casque des gardes municipaux. Mais cette année, rien de neuf ; des sergents de ville et quelques gamins hurlant dans des cornes à bouquin, ont seuls faits les frais du pavé des boulevarts. M. Carlier n'ayant pas accordé la subvention pour le cortége du bœuf gras, *César* a été acheté par les bouchers de Montmartre, et s'est promené dans la banlieue, avec défense expresse d'entrer à Paris. Il ne pourra pénétrer dans la capitale qu'après sa mort, et encore en payant à l'octroi. Beaucoup de Parisiens n'ont pu résister à la tentation, et sont montés à Montmartre voir le bœuf.

COMMISSION DES SECOURS FRATERNELS DESTINÉS AUX FAMILLES DES DÉTENUS POLITIQUES, 2, rue de l'Homme-Armé.

La commission a publié déjà les noms de plusieurs transportés ou détenus politiques récemment mis en liberté et qui n'avaient pu trouver du travail. Un grand nombre d'entre eux sont encore sans emploi. Elle invite de nouveau les démocrates qui auraient besoin d'ouvriers de toutes professions, d'hommes de peine, de concierges, d'employés, de teneurs de livres, de professeurs de langues, de musique, etc., à s'adresser au siège de la commission, rue de l'Homme-Armé, 2.

PETITE CORRESPONDANCE.

Djidjelli. — M. H. — Reçu les 110-35. — Compl. affect.
Beaupréau. — M. D. de C. — Reçu les 32. — Rem.
Ile-Rousse. — M. C. G. — Reçu les 10. — Fait l'applic. de conform. — Nous attend. le livr. et examin. — Nous v. adr. par la poste les broch. demandées.
Past. — M. L. A. — Reçu les 32. — Fait l'applic. de conform. — Merci des détails.
Pargots. — M. L. W. — Reçu et pris note pr 1850. — Affect. rem. à tous.
Prades. — M. G. — Reçu les 6. — Rem. à tous deux. — Le réd. examin. et v. répondr.
Derlembach. — M. B. — La lib. est nat. obl. à resserrer beauc. ses op. — Néanmoins on ne peut rien stat. sans avoir vu. — Les frais approxim. 300 fr., sans compter les planches. — Je compte partir à la fin de la semaine. — Tenez *tout* prêt, cher, pour la proch. occ. qui vous portera div. adr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. Un an 22 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

DÉP. ET ÉTRANG.	Un an	Six mois	Trois mois
sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	12
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 13 février 1850.

Les affaires étaient difficiles; elles se font déjà sous l'influence des prochaines élections et des bruits répandus sur la situation des provinces. A terme, le 3 0[0 a fléchi de 60 c. sur la dernière clôture à 58; le 5 0[0 de 50 c. à 96. Les primes se traitaient fin courant, sur le 3 0[0 de 58-65 à 58-41 dont 1, et à 58-80 dont 50 c. sur le 5 0[0 de 96-60 96-35 dont 2; de 96-85 à 96-50 dont 1 et de 91-15 à 96-85 dont 50 c.; fin prochain, sur le 3 0[0, à 59-45 dont 1; et de 98-60 à 98-30 dont 50 c. L'emprunt du Piémont a subi une dépression de 85 à 88-85. Les primes fin courant de 89-80 à 89-30 dont 1. Reports, du comptant, 3 0[0 de 15 à 20 c.; 5 0[0 de 25 à 15; emprunt du Piémont 12 1[2; d'une liquidation à l'autre; 3 0[0 25 c.; 5 0[0 de 32 1[2 à 30 c.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	96 80	Zinc Veille-Montagne.	.... ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	.. ..	Naples, 0/0, c. Roth.	93 25
Quatre 0/0, j. 22 sept.	.. ..	Cinq 0/0 Romain	87 »/»
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 80	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	29 1/8
Bons du Trésor	4 1/2	Belgique. Empr. 1831.	... »/»
Actions de la Banque.	2350 ..	— Empr. 1824	99 1/2
Rente de la Ville	.. ..	— Empr. 1842	99 1/2
Obligat. de la Ville	1225 ..	— Banq. 1835.	... ..
Obl. Emp. 25 millions.	1185 ..	Emprunt d'Haïti	... ..
Obligat. de la Seine	1065 ..	Piémont, 5 0/0 1849.	89 ..
Caisse hypothécaire	... ..	— Oblig. anc.	970 ..
Quatre-Canaux	1100 ..	— Oblig. nouv	860 ..
Jouis. Quatre-Canaux.	.. ..	Lots d'Autriche 1834.	... ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	96 50	96 40	96 ..	96 ..
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant	58 60	58 45	58 ..	58 ..

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	25 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	30 »/»
3 0/0 —	20 »/»	3 0/0 —	25 »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
410 ..	... ..	Saint-Germain	... ..	... ..	... ..
202 50	201 25	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
168 75	168 75	id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
810 ..	810 ..	Paris à Orléans	[illegible]	[illegible]	... ..
575 ..	571 20	Paris à Rouen	... ..	[illegible]	... ..
250 ..	250 ..	Rouen au Havre	... ..	... ..	... ..
... ..	212 50	Marseille à Avignon.	... ..	211 25	... ..
115 ..	116 25	Strasbourg à Bâle	... ..	... ..	... ..
320 ..	320 ..	Orléans à Vierzon	... ..	... ..	... ..
... ..	... ..	Boulogne à Amiens	... ..	... ..	... ..
411 52	411 25	Orléans à Bordeaux	... ..	... ..	... ..
466 25	463 65	Chemin du Nord	465 ..	466 25	463 75
110 ..	110 ..	Montereau à Troyes.	... ..	... ..	... ..
358 75	357 50	Paris à Strasbourg	357 50	358 75	357 50
263 ..	263 75	Tours à Nantes	... ..	... ..	... ..

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 14 Février.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — L'avoué médecin.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Caïd, Fra-Diavolo.
ITALIENS. — Reprise de Giovanni.
ODEON. — François le Champi, les Gardes.
THEATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête, Carconte.
VAUDEVILLE. — Un Ami, les Saisons, Jérôme l'invalide, la Dame de trèfle.
VARIETÉS. — Une Tutelle, Lully, les Quatre filles Aymon l'Humoriste.
GYMNASE. — La Bossue, les Bijoux, Mlle de Liron.
THEATRE MONTANSIER. — Rosette, J'ai mangé mon ami, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henriette Deschamps, Jocko.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Bouilir, le Fils du Rempailleur, Saltimbanques, Intermède.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

DÉCOUVERTE DE L'EFFICACITÉ MIRACULEUSE DE LA

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE.

En juin 1822, M. Turnor, gentilhomme anglais, essaya la graine de Moutarde blanche uniquement comme apéritif, et en éprouva un bien merveilleux dans toutes les parties de son être : il en fit aussitôt distribuer à quelques malades pauvres de son voisinage, afin de reconnaître ses propriétés ; le succès excita sa surprise. Depuis, il la conseille à tout le monde, et il s'est pleinement convaincu de ses propriétés extraordinaires.

Il parla de cette découverte à M. Cooke, médecin et chirurgien de Cheltenham : ce médecin essaya la graine de Moutarde sur lui, et se guérit d'une maladie qu'il croyait incurable, ce qui le frappa d'étonnement ; il la conseilla ensuite à ses clients, et en obtint des résultats si merveilleux que, dans son enthousiasme, il dit ces paroles remarquables :

« La graine de Moutarde blanche est un remède béni ! C'est le plus beau présent que le ciel ait fait à l'homme souffrant. »

Pendant ce temps, l'auteur de cette découverte entreprit de longs voyages, afin de propager l'usage de ce remède : il parcourut ainsi l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie, etc., etc.; il fit distribuer partout, gratis et à profusion, des instructions sur la manière de l'employer. Il ne rentra dans sa patrie qu'après avoir épuisé ainsi une forte partie de sa grande fortune. L'humanité conservera une éternelle reconnaissance à ce philanthrope généreux.

En 1823, le médecin anglais Cooke publia un ouvrage sur l'*Efficacité de la graine de Moutarde blanche*, et en peu de temps cinq fortes éditions furent enlevées.

En 1827, M. Didier, de Paris, employa la graine de Moutarde blanche, et se guérit d'une maladie qui le tenait en langueur depuis sept ans ; il était arrivé à ce point de ne pouvoir supporter une cuillerée de bouillon de poulet. Les docteurs Alibert, Richerand, Biett, Cloquet, et autres célébrités médicales, avaient déclaré qu'il n'y avait plus d'espoir de le sauver. M. Vittrac, ancien chirurgien-major aux armées, qui lui donnait des soins particuliers, partageait le même sentiment. Mais quelle ne fut pas sa stupéfaction, lorsque, douze ans plus tard, il apprit que ce même M. Didier avait parfaitement rétabli sa santé en prenant de la graine de Moutarde blanche ? D'abord, il refusa d'y croire; il se rendit donc à son domicile, et ce ne fut qu'après en avoir été témoin lui-même qu'il demeura convaincu. Ce chirurgien existe, il habite Paris.

M. Didier prôna dès lors la graine de Moutarde blanche avec chaleur ; il en résulta d'autres guérisons miraculeuses, et en nombre tel, qu'il se décida aussitôt à faire traduire et imprimer l'ouvrage du médecin en cinq langues, à tenir de cette graine et à la faire cultiver en grand. Cinquante mille exemplaires de l'ouvrage ont été vendus depuis.

En 1829, trois hommes de bien, qui avaient éprouvé les bons effets de la Moutarde blanche, et qui s'étaient trouvés témoins d'une foule de cures, entreprirent de publier les faits au moyen d'un journal qu'ils rédigeaient spécialement sous le titre de : *Annales des propriétés curatives de la graine de Moutarde blanche.* Cette publication ne put durer longtemps ; deux des honorables rédacteurs furent forcés de quitter la France à la Révolution, le troisième fut obligé d'y renoncer. Heureusement il y est suppléé. D'autres philanthropes zélés, et en particulier bon nombre de curés, la recommandent avec chaleur. Un médecin va reprendre ces publications.

La graine de Moutarde blanche est un remède presque certain pour toutes les maladies qui ont quelque rapport au dérangement des fonctions de l'estomac, du foie et des intestins ; comme telle, elle a été extrêmement avantageuse, entre autres cas, dans les suivants : tendance du sang à se porter à la tête, maux de tete, faiblesse de la vue et de la voix, enrouement, asthme, courte haleine, toux et autres affections douloureuses de l'estomac, faiblesses, inquiétudes, irritations à l'intérieur du corps, les douleurs de côté et de bas-ventre, les sécrétions faibles ou surabondantes, la débilité, les obstructions qui peuvent occasionner le squirrhe ou induration du foie, la torpeur, la difficulté de transpiration, la gravelle, la rareté ou condition malsaine des urines, les maux de reins, les maladies de la peau, le relâchement ou irritation des nerfs, les flatuosités, la constipation, les rhumes graves, les rhumatismes, le lumbago, l'hydropisie, la paralysie, le froid et l'engourdissement des membres, la perte de l'appétit et du sommeil, l'abattement de l'esprit, la débilité générale de l'organisme, la fièvre intermittente et rhumatismale, la goutte, l'épilepsie, les scrofules, le scorbut, l'érysipèle ou feu Saint-Antoine, dans l'affection si terrible appelée tic douloureux, dans la convalescence de la petite vérole, le typhus, la fièvre scarlatine, maladie grave, où les organes internes sont affectés, pour les vers, etc.

La graine de Moutarde blanche convient aussi beaucoup aux personnes d'une frêle constitution et à celles qui sont susceptibles de s'enrhumer ; elle est très salutaire également aux personnes studieuses et sédentaires, ainsi qu'à celles dont la constitution a souffert d'un long séjour dans les climats chaux, aux personnes avancées en âge et aux jeunes enfants, de même qu'aux femmes affectées de maladies utérines, et particulièrement dans la constipation chez les femmes enceintes, et après les couches laborieuses.

L'efficacité de la graine de Moutarde blanche pour chasser et prévenir les maladies ne dérive d'aucune vertu spécifique contre chaque maladie en particulier, « mais de la vigueur qu'elle donne à tout le système au moyen d'une grande amélioration de l'état de l'estomac, du foie et des intestins, qui met notre constitution à même de repousser et de prévenir les diverses maladies détaillées plus haut : cette façon d'envisager le sujet, jointe au fait bien connu que la grande majorité des maladies à sa source dans un état de désordre de ces organes, explique le succès extraordinaire de ce médicament dans des cas si variés et si contraires »

Extrait de l'ouvrage du médecin Cooke. — Le récit de cette découverte, fait par l'auteur, M. Turnor, me laisse peu de chose à faire pour la propagation de l'usage de ce remède. Il me reste seulement à l'appuyer de mon témoignage, et à expliquer l'absurdité apparente de la classification des maladies auxquelles il en conseille l'application : c'est ce que je suis en état de faire, d'après les relations que j'ai eues avec lui ; il me sera facile de concilier une apparente incompatibilité, excepté aux yeux de personnes qui ignorent l'importance vitale de l'état des organes digestifs et de leurs fonctions par rapport à la production ou à l'extirpation de la maladie, et qui ne savent pas que l'estomac est au système physique exactement ce qu'est le cœur au système moral, la source d'où procède tout ce qui est bon ou mauvais.

Si on n'a senti qu'imparfaitement les vertus et le prix de ce remède, il faut l'attribuer en partie à ce que l'on a cru que ses propriétés étaient exagérées et le tableau de ses cures surchargé. Autant que l'expérience m'en a fait connaître les effets, je me crois obligé de dire qu'il mérite d'être signalé comme une des plus heureuses découvertes que l'on ait jamais faites, et de répéter encore que c'est l'un des plus grands bienfaits que le ciel ait départis à l'homme souffrant. Je dis plus, pour parler le langage de quelqu'un qui ne s'en est pas moins bien ressenti que moi, j'ai la ferme assurance qu'il prolongera considérablement la vie humaine et sera adopté par le monde entier ; je ne crains pas de le recommander comme propre à prévenir la phthisie, et pour combattre les irrégularités des fonctions qu'éprouvent les femmes, lesquelles conduisent souvent à des maux plus graves, et pour diriger ce changement qui a lieu chez elles dans un âge plus avancé. Il a été souvent reconnu que les jeunes filles de dix à quinze ans en éprouvaient aussi un bien étonnant pour le sang. Pour les mères nourrices qui allaitent des enfants malades ou malsains, il est d'une utilité toute particulière : car les bons effets qu'elles en éprouvent sont communiqués en même temps à leurs nourrissons.

Au fond, toutes les fois que nous avons besoin d'un stimulant efficace qui agisse sur tout le système, et plus particulièrement sur les parties chilifères et nerveuses, je n'en connais pas qui soit préférable à la graine de Moutarde blanche : c'est à la fois un tonique dans la meilleure acception du mot, un apéritif d'une supériorité sans égale, et un sédatif du genre le plus adoucissant et le plus salutaire. Voici comment il remplit sa triple fonction bienfaisante : 1° en produisant une quantité considérable de mucilage doux, qui est singulièrement favorable à un état d'irritation d'estomac et d'entrailles ; 2° en stimulant graduellement et agréablement toute la surface intérieure de ces viscères ; 3° par sa légère action mécanique, il aide à élaborer leur contenu ; il fortifie ainsi à un degré remarquable toute la ligne du canal alimentaire, et favorise la digestion, et la conversion de la nourriture, et avec elle l'appétit, le sommeil et la santé générale. Je suis convaincu que son introduction dans l'armée de terre et de mer produirait un bien immense.

Lorsque je parle avec tant de force des vertus de la graine de Moutarde blanche, je ne voudrais pas être mal compris. Je suis loin de prétendre qu'il faille regarder la semence de Moutarde blanche comme ayant des propriétés universelles ; il est des cas où il faut lui adjoindre des remèdes plus actifs. Je ne plaide sa cause que parce que l'expérience m'a fait reconnaître sa vertu dans ma maladie, que je croyais incurable, et dans une infinité d'autres cas. Je n'avais jamais éprouvé les jouissances que procure une santé parfaite, avant que j'eusse été instruit des vertus de la graine de Moutarde blanche, et que j'en eusse fait usage. Ce que je demande donc, dans l'intérêt de la société, c'est qu'on imite mon exemple.

En m'étendant ainsi sur un sujet dont M. Turnor a pris si chaudement la défense, je prie le lecteur de ne pas penser que je donne aveuglément mon adhésion à son emploi.

*Extrait de l'*ouvrage thérapeutique *des docteurs Trousseau, professeur à l'École de médecine, et Pidoux, article sur la Moutarde blanche.* — Quand un remède est devenu populaire, quand on le vend depuis longtemps avec succès, il faut bien qu'il se recommande par quelques propriétés utiles; l'entêtement et la mauvaise humeur des médecins le contesteraient vainement. Des faits que que nous avons recueillis nous permettent d'affirmer que la graine de Moutarde blanche est un remède très utile, surtout contre la constipation et les digestions laborieuses. C'est cependant à son action dépurative que l'opinion populaire accorde le plus de foi.

Des expériences personnelles ne nous permettent pas de douter que cette action dépurative ne soit en effet très puissante ; des maladies cutanées, des rhumatismes chroniques que rien ne pouvait amender, ont été guéris en l'employant ; les purgatifs drastiques, quoique stimulant plus vivement les intestins, ne guérissent pas aussi sûrement les dartres et les rhumatismes. On doit en conclure que la Moutarde blanche a un principe actif qui modifie le sang et tout l'organisme. Quoi qu'il en soit de cette explication, nous nous en référons aux faits seuls, et nous appelons l'attention des praticiens sur ce moyen trop peu connu, et à cause de cela trop peu apprécié.

Cet appel a été entendu par un grand nombre de médecins consciencieux ; on offre une liste de 310 qui prescrivent maintenant la graine de Moutarde blanche ou en font usage eux-mêmes.

Extrait du Journal des débats. — Depuis quelque temps l'usage de la graine de Moutarde blanche est en vogue. M. Cooke, chirurgien anglais, en a préconisé les avantages pour la guérison de plusieurs maladies. Depuis, une foule de personnes l'ont employée avec un tel succès, que l'apologie de la graine de Moutarde retentit chaque jour dans les journaux, tribut de la reconnaissance et de la philanthropie.

Voici ce que M. le baron Girardot, docteur en médecine, célèbre praticien à Varsovie, raconte à cet égard. Doué d'une forte constitution, d'un tempérament bilio-sanguin, de petite stature, il avait éprouvé un ictère dans sa jeunesse ; il s'ensuivit une grande irrégularité dans les fonctions digestives ; de plus, il avait périodiquement un flux hémorroïdal très abondant.

Forcé de mener une vie sédentaire, les fonctions de la digestion ne se faisaient plus qu'avec une lenteur fatigante ; il éprouvait des aigreurs, des renvois, des flatuosités après chaque repas léger et choisi. De violentes coliques l'obligeaient à recourir aux carminatifs usités dans ce genre d'affection. Il avait aussi des éblouissements, des douleurs à la base du crâne, dans les reins, et l'urine n'était rendue qu'avec difficulté et douleur, quoiqu'il se fût astreint à une grande sobriété pendant le cours de cette pénible existence. Il mit à contribution tout ce que l'art lui avait appris pour se soulager : ce fut inutilement.

Aujourd'hui, il y a un mois, dit-il, qu'il prend régulièrement trois fois par jour une cuillerée à bouche de graine de Moutarde blanche dans un pot d'eau commune, et depuis ce moment les fonctions digestives se font on ne peut mieux, l'appétit est excellent, les garde-robes faciles et le sommeil très bon. Il prend, sans éprouver la moindre incommodité, même le soir, des aliments qu'il ne pouvait digérer autrefois sans malaise et insomnie ; enfin il jouit d'une santé parfaite.

S'inquiétant peu des systèmes en médecine, que sa longue expérience l'a mis à même d'apprécier en médecin cosmopolite, il vaut mieux, à son avis, vivre et se bien porter en dépit des règles de l'art, que de mourir après les avoir suivies. En médecin philanthrope et éclairé, il a publié cette observation, qui lui est propre, comme un tribut de sa reconnaissance et dans l'espoir d'être utile à l'humanité.

Extrait de la Gazette de Santé de Paris. — Nous connaissons un homme respectable qui s'est guéri avec la graine de Moutarde blanche, d'un état maladif qui durait depuis des années. Il est possible que l'action stimulante de ces graines, longtemps répétée sur des organes gastriques affaiblis ou tombés dans l'inertie, leur communique un certain degré d'activité, et leur rende même l'énergie qu'ils avaient perdue.

Déclaration de M. le baron de Lahaye, officier de la Légion d'honneur, rue du Doyenné, 2.

J'étais affecté depuis deux ans d'une gastrite bien caractérisée ; j'avais suivi ponctuellement les divers traitements qui m'avaient été conseillés par les premiers médecins de France, et ces traitements ne m'avaient procuré aucun soulagement. J'ai fait usage pendant deux mois consécutifs de la graine de Moutarde blanche à très-forte dose, et je jouis maintenant d'une santé parfaite ; je fais cette déclaration sur l'honneur, et je la publie en vue d'être utile à mes semblables.

M. Laffont de Ladébat, ancien député, rue Godot-Mauroy, 19, est venu un jour chez M. Didier, éditeur de l'ouvrage relatif à cette graine, et lui a dit ce qui suit :

« Votre graine m'a guéri d'une inflammation d'intestins qui avait résisté longtemps à tous les traitements prescrits par les médecins. J'en ai fait usage pendant deux mois, et je jouis maintenant d'une santé parfaite. Je vous donne connaissance de ce fait avec empressement, et je vous autorise à le publier. »

Fait rapporté par M. le secrétaire du sous-préfet de Vouziers. — M. Audry de Puyraveau, ancien député, demande un congé pour cause de maladie, et part pour son pays ; il emporte six livres de Moutarde blanche pour sa gouvernante qui était affectée d'un catarrhe. Chemin faisant, il fit cette reflection : On dit beaucoup de bien de cette graine ; il faut que j'en essaie. Il en prend aussitôt, et en continue l'usage deux jours. Il s'en trouva si bien, qu'il rétrograda, et revint prendre sa place à la chambre.

Lettre de M. Audiger, greffier de la justice de paix de Preuilly (Indre-et-Loire. — « Je viens de me convaincre complètement des propriétés curatives de la graine de Moutarde blanche. Je me plaignais depuis plusieurs années de maux de tête, de digestions pénibles, de flatuosités, de défaut d'appétit, d'insomnie, etc.; eh bien! l'usage continué pendant cinq semaines seulement de la graine de Moutarde blanche, à raison d'une cuillerée et demie à café par jour, a restitué à mon estomac le ton qu'il avait perdu, et m'a débarrassé parfaitement de toutes mes incommodités.

» J'ai l'honneur, etc. Signé : AUDIGER. »

Lettre de M. Aillot, directeur des postes à Etreux (Aisne). — « J'avais l'estomac affaibli, j'étais tourmenté par des douleurs nerveuses qui se portaient souvent à l'estomac ; dans les variations atmosphériques j'éprouvais des lassitudes, ma vue était affaiblie, je ne pouvais lire sans lunettes, je devenais sourd; mes pieds étaient brûlants, surtout la nuit, ils étaient toujours en sueur ; j'avais des vents dans l'estomac, j'étais très incommodé par une grande quantité de petits vers. Non seulement ces maux ont disparu, mais une chose que l'on aura peine à croire, c'est que mes cheveux tombaient tous et que la chute en est entièrement arrêtée. Honneur, mille fois honneur aux amis de l'humanité qui ont découvert les propriétés miraculeuses de cette graine, et à ceux qui les publient !

» Vous pouvez compter, Monsieur, sur l'exactitude de ce que j'avance, comme sur la reconnaissance sans bornes de votre dévoué serviteur. AILLOT. »

Hypocondrie. — M. Hem, frère de M. le maire d'Orléans, a déclaré ce qui suit, chez M. Didier, parlant à lui-même en présence de plusieurs personnes :

« Il y a six mois, je suis venu chez vous acheter de votre graine avec l'ouvrage du médecin. En vous entendant parler de ce remède avec un enthousiasme extraordinaire, je vous pris pour un illuminé, un fanatique. Maintenant je déclare que vous n'en dites pas encore assez. J'étais hypocondre et si las de la vie que je désirais la mort ardemment. J'ai pris de votre graine pendant six mois, maintenant je me porte à merveille ; toutes mes idées noires ont disparu, je prône la graine de Moutarde blanche partout... »

Inflammation d'entrailles, dévoiement et constipation alternativement. — *Hypocondrie.* — Autre fait à peu près semblable. Un Anglais qui a refusé de dire son nom, a déclaré ce qui suit : « J'avais une inflammation d'entrailles et alternativement une forte constipation et un grand dévoiement. j'avais des idées noires, j'étais si las de l'existence que je voulais y mettre fin ; mais la crainte de Dieu et la peur de donner en même temps le coup de la mort à ma mère que j'aime beaucoup, m'ont retenu. J'ai pris de la graine de Moutarde blanche dans de l'eau de son, à cause de l'inflammation, et je me suis ainsi très bien guéri : je n'ai plus d'idées noires. » Il a dit à la personne qui l'a engagé à prendre de la graine : « Je vous dois beaucoup, etc. »

Inflammation du gros intestin dit COLON. — M. Millot, commissaire de marine, rue Thérèse, 2, a donné par écrit une note dont voici l'extrait (on montre l'original). « J'avais une inflammation au gros intestin, dit *colon*, j'étais traité depuis 22 ans pour cette affection, et loin d'obtenir de l'amélioration, le mal augmentait de plus en plus ; j'avais été aux bains de Bagnères par prescription de l'un de mes médecins, car j'en avais consulté beaucoup pendant ces longues années ; j'avais fait ensuite un voyage à Naples, par prescription aussi de l'un de mes médecins, qui prétendait que le climat pourrait m'être favorable ; je fus traité là par le docteur Larucia, médecin en chef des épidémies du royaume ; je suivis ses prescriptions avec la plus grande ponctualité, rien n'amendait mon état. Revenu à Paris, je me suis mis à l'usage de la graine de Moutarde blanche, et avec 70 doses je me suis parfaitement guéri. J'ai autorisé M. Didier à publier le fait, espérant être utile à mes semblables; j'ai donné ensuite connaissance de ma guérison au docteur Larucia ; il m'a répondu, en me félicitant, qu'il avait reconnu les bons effets de la Graine de Moutarde blanche, et qu'il la prescrirait souvent. »

Rétention d'urine. Extrait d'une lettre de M. Limoges, ancien greffier de la justice de paix, canton nord de Toulouse. — « M. Didier, je vous donne connaissance de deux guérisons presque miraculeuses obtenues par l'usage de la graine de Moutarde blanche. MM. Lafitte frères, l'un huissier à la justice de paix de Toulouse, l'autre officier retraité, avaient l'un et l'autre une rétention d'urine très grave. L'huissier avait la vessie paralysée ; il ne pouvait uriner qu'avec la sonde, son état était désespéré. L'officier était aussi dans un état alarmant ; tous les deux se sont parfaitement guéris par l'usage de la Moutarde blanche ; ces deux cures ont fait grand bruit ici.

» Signé LIMOGES, ex-greffier. »

Rhumes fréquents.—Catarrhes.—Tendance du sang à se porter à la tête.—Menace d'apoplexie.—Goutte.—Gastrite.—Maux d'estomac.—Étourdissements. — M. Janvier, conseiller à la Cour royale d'Angers, père du député, a déclaré ce qui suit : « J'étais fort sujet à m'enrhumer, j'avais un catarrhe, le sang se portait à la tête, j'en devenais violet ; je craignais l'apoplexie. Inquiet sur mon état, je me suis mis à l'usage de la graine de Moutarde blanche, après avoir employé beaucoup d'autres moyens sans résultat favorable; j'ai évité ainsi les saignées et les sangsues que je redoutais et que l'on me conseillait comme le moyen le plus prompt de me soulager, et je me suis enfin très bien guéri avec cette seule graine. Les bons effets que j'en ai ressentis m'ont engagé à la recommander à plusieurs de mes amis, et notamment à un sous-intendant militaire qui avait la goutte ; cet ami, que j'ai vu depuis, m'a assuré que cette graine l'avait guéri de sa goutte. Un architecte, à qui j'ai recommandé la graine de Moutarde blanche, s'est guéri d'une gastrite, de maux d'estomac et d'étourdissements. J'autorise à faire connaître ces guérisons et mon nom, espérant être utile à l'humanité, etc. »

Maladies des enfants. — Des faits nombreux dont les détails ont été recueillis prouvent incontestablement que la graine de Moutarde blanche, prise par des nourrices, produit un très grand bien sur leurs nourrissons en même temps que sur elles. Tous les enfants en général ressentent plus promptement les bons effets de ce remède que les personnes avancées en âge.

Maladies attribuées au sang chez les jeunes personnes de 12 à 15 ans, dont le tempérament a peine à se développer. —Une demoiselle de 15 ans, dont le père est musicien à l'Opéra, était affectée d'une ictère (jaunisse), de maux d'estomac, de cœur, de tête, etc. ; le tout était attribué au sang, au défaut de développement de son tempérament. On employait tous les moyens possibles, mais sans succès ; en huit jours d'usage de la graine de Moutarde, tous ses maux ont cessé ; elle est devenue fraiche et gaie, de pâle et triste qu'elle était.

Maladies dites de retour d'âge.—Il a été recueilli un grand nombre de faits qui prouvaient l'efficacité de la graine de Moutarde blanche dans beaucoup d'indispositions et douleurs survenues au retour d'âge tant de la femme que de l'homme. On fait connaître les faits.

Maigreur.—Obésité.—Il paraîtra d'abord ridicule d'affirmer que la graine de Moutarde fait engraisser et maigrir ; mais si on réfléchissait que la grande maigreur et l'excès d'embonpoint sont deux maladies, et que cette graine, en améliorant les digestions et en tenant le corps libre, rétablit l'équilibre, on concevrait qu'elle peut être utile dans ces deux cas ; il y a d'ailleurs des faits nombreux à l'appui de ce raisonnement ; il en est donné connaissance.

Maux d'yeux.—Vue affaiblie.—M. D. Audiger, dont on donne l'adresse, avait la vue très affaiblie, il craignait de la perdre tout à tout, la graine de Moutarde blanche la lui a fortifiée à tel point qu'il voit maintenant l'heure au cadran du Louvre, quoique placé à l'extrémité opposée de la place ; il a éprouvé d'ailleurs un très grand bien de cette graine, pour diverses indispositions; il est âgé de 77 ans.

Irritation.—Vue affaiblie. — Mademoiselle Lefevre, employée à l'Hôtel-Dieu, avait depuis longtemps des irritations à la poitrine, aucun remède ne lui était favorable. La graine de Moutarde blanche seule l'a guérie, non seulement de cette affection, mais d'une grande faiblesse dans la vue ; elle s'en est surtout aperçue en distinguant bien sans lunettes les numéros des lits qu'elle ne pouvait voir auparavant sans les mettre. On cite d'autres faits semblables. M. Maufle, demeurant dans l'ancienne rue Charles X, n'y voyait presque plus; il prenait de la graine de Moutarde blanche pour des maux de tête. Un jour il cherchait ses lunettes pour lire son journal, et ne les trouvait pas, il jeta néanmoins les yeux dessus et fut tout surpris de le lire facilement ; ses maux de tête avaient cessé.

Graine, 2 fr. le kilo ; ouvrage, 1 fr., chez Didier, Palais-National, 32. Dépôts : Alençon, Teste d'Homme.—Amiens, Maillot-Damaguèse. épicier, rue des Chaudronniers, 5.—Amsterdam, Laurent, rue Vyzelstraat, 112.—Arras, Fontaine, bureau de tabac.— Avesnes, Mazure, épicier.—Avignon, Thenaud, marchand.— Beauvais, Dremain, épicier.—Bayonne, Sartanson, épicier.—Besançon, Devillers, commissionnaire des courriers. — Bordeaux, Didas, place Digeaux, 27.—Brest, Reynaud, pharmacien.—Batignolles, Hennebaud, coiffeur. — Belleville, Sulat, pharmacien. — Bourbon-Vendée, Robert, marchand de tabac. — Boulogne, Ve Lassalle, épicière ; Bailleul, petit marchand.— Béthune, Bois (Caroline), tabac. — Bayeux, Pâris, épicier.—Bernay, Courant, épicier; Bellac Andigné, vérificateur des poids.—Bruxelles, Vandendriesse.—Bray, Comte Robert, Mulot.—Bolbec, Boudet.— Condé, Homo, tabac —Chartres, Cheron, coiffeur. — Caen, Trevet, épicier.—Châteauneuf, Peyrot, marchand.—Corbeil, Bernard, épicier.—Conches, Saint-Jorès, à l'octroi.—Cateau, Perrin, libraire.— Calais, Convois, épicier.— Compiegne, Claude Roger, tabac.—Cambrai, Dienne, épicier.— Cherbourg, Pasquier, herboriste.—Clermont-Ferrand, Berrebut, marchand.—Coulommiers, Lefevre, épicier. — Châteauroux, Crespin Suard.— Châteaugontier, Natier, marchand.—Château-Thierry, Chauveau, marchand.—Dôle, Bertet, pharmacien.—Domfront, Guimont, épicier.— Dreux, Barrier, épicier.—Douai, Druelle-Lacroix, épicier.—Dieppe, Félix, tabac.—Dunkerque, Debaker, épicier.—Dondrot, Defaix.—Dinan, Jacquetot.— Evreux, Chanoine, épicier.—Elbeuf, Cornu-Le age, épicier. — Epernay, Perthes, marchand.—Envermeux, Perret, pharmacien.—Espenelly, Ve Amelin.— Fontainebleau, Leblanc, épicier.—Fécamp, Deschamps.—Grenoble, Dumoulin, rue des Récollets, 9.—Genève, Cottier, marchand de thé. — Honfleur, Saint-Martin, tabac. —Havre, Tostain, épicier.—Haarlem, Wen, marchand.— Laval, Laignies, pharmacien. —Libourne, Lescure, pharmacien.—Leuze (Blegique), Demsbourg.—Limoges, Istier, marchand. — Lille, Mathon, marchand de comestibles. — Lyon, Clément, tabac, rue Saint-Dominique, 13.—La Villette, Cuisinier, épicier.—Laigle, Delanoue, épicier.—La Chapelle, Gendron, épicier.—Lorient, Garnier, pharmacien. — Lille, Martel, marchand de tabac.—Lisieux, Dubois, épicier.—La Rochelle, Navrancourt, négociant. — Louviers, Ducy, épicier.—Langres, Petitot, march de parapluies.—Melun, Brunet, épicier. — Morlaix, Lehire, pharmacien. — Mormant, Huot, marchand. — Mayenne, Moreau-Leroy.—Montpellier, Flamant, marchand.— Meaux, Gosset, épicier.—Mons, veuve Terrein, épicière.—Metz, Champion, coiffeur.—Marseille, Michel, sur le Cours; Clappier, rue Nationale.—Moulins, [illegible].—Nantes, Gauthier, épicier, rue Porte-aux-Saints, 95.—Mortagne, Pautonnier, épicier.— Mont-de-Marsan, Piron, Burard, Landois, Morandin, Collin, marchand. — Montauban, Mérel, marchand.—Montdoublan, Blancheiande, marchand.— Nantes, Aunet, épicier.—Noyon, Préval, marchand, et Horeau, marchand.—Nogent, Gilon, tabac.—Nancy, Mentré, rue St-Dizier, 35.— Nîmes, Moulins.— Nantes, Gaillard et Lernant, marchands.—Niort, Gourd, parfumeur.— Orléans, Sevestre, épicier, rue de la Main-qui-file, 12. — Poitiers, Guédon, marchand. — Paimpolle, Bécot, percepteur.—Poissy, Poulattier, tabac, épicier.—Pont-Audemer, Couvreux, épicier.—Rennes, Fruva, coiffeur.— Rambouillet, Lucas, messager. — Roubaix, Carré-Desfontaines, épicier.—Rouen, Bataille, rue Grosse-Horloge, 168.—Riom, Dumas, rue Mangani, 17.—Reims, Mlle Guérard, tabac, et Labeire, rue de Cérès, 21 —Rhodez, Arthus, pharmacien.—Rio-Janeiro, Garnier, libraire.— Saint-Hyppolite, Théronde, pharmacien. —Saint-Etienne, Paugo, pharmacien, place aux Veaux.—Saint-Denis, Tintouin, épicier.—Saint-Germain, [illegible], épicier.—Sens, Fournier, Beaugis, marchand.—Soissons, Poirier, tabac. —Saint-Omer, veuve Baron, marchande.—Saint-Malo, Robaquet, pharmacien.—Tours, [illegible], pâtissier.—Turin, Basse, confiseur.— Troyes. Tardy, Brelettes, épicier.—Toulouse, Pallin, fort épicier, rue Pharaon, 34.— Versailles, Lacasse, épicier, rue de l'Orangerie, 53.—Vendôme, Goulet, messager.—Vernon, Lefèvre, épicier.— Verneuil, Delanoue, épicier.—Valenciennes, Audemar, comestibles.—Wavre, Rousset, marchand.—Vienne (Autriche), Clement, marchand. Voir, pour les dépôts nouveaux, les factures de poste. Tout dépositaire doit leur donner son adresse et mettre écriteau.

19e Année. N° 46 — **Vendredi 15 Février 1850.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . 11 f. Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . 9 f. Six mois . . . . 17 f. Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont abonnement expire le 15 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 14 FÉVRIER.

A l'Assemblée nationale, M. Pascal Duprat a déclaré aujourd'hui qu'il interpellerait le ministère sur les nouveaux gouvernements militaires créés en France par le pouvoir exécutif. La majorité, malgré son habitude de traiter cavalièrement le droit d'interpellation, a jugé la question grave et fixé samedi prochain pour cette discussion.

On s'est traîné, pendant tout le reste de la séance, sur les détails de cette loi d'enseignement qui ne peut être appliquée. Liberté d'enseignement ou monopole de l'Université, jamais on ne trouvera de moyen terme. M. Flandin a prononcé de bonnes paroles en faveur du Socialisme, et fort bien montré qu'on le désarmerait par des institutions de crédit et autres améliorations fécondes, bien plutôt que par la restauration des jésuites.

Assistance publique. — L'Age mûr.

M. THIERS ET LES GRÈVES.

M. Thiers définit la France « un pays moral et libre. »

Qu'est-ce qu'un pays légalement moral? — C'est celui où la Loi respecte et honore, au nom de la justice et de l'humanité, les droits de tous les citoyens.

Qu'est-ce qu'un pays légalement libre? — Celui où la Loi, loin de limiter et de circonscrire la sphère d'action des citoyens, l'élargit et l'étend, au nom du bien-être général.

Eh bien! à propos des *sociétés de secours mutuels*, M. Thiers émet la proposition suivante :

« L'expérience apprend que les sociétés de cette » nature pourraient devenir des moyens assurés » de solder les *grèves*, de les préparer même et » de les produire à volonté. Il y a donc un grand » intérêt à ce que l'Etat revise les statuts des » *sociétés de secours mutuels*, si on veut empê- » cher ces sociétés de se dénaturer et de man- » quer leur objet véritable, en cherchant à at- » teindre un objet difficile ou dangereux. »

Voilà la morale et la liberté, selon M. Thiers.

Les capitaux, dit-il, les capitaux des sociétés de secours mutuels peuvent préparer et solder les grèves; l'Etat doit les empêcher d'atteindre ce ce but dangereux.

Or, qui fait naître et prépare les grèves? Le capital de spéculation, dont la rapacité et l'inhumanité proverbiales ne tiennent nul compte de la vie ni de la liberté des travailleurs.

Les grèves deviennent ainsi les effets d'une cause injuste, et M. Thiers les condamne au nom de la morale et de la liberté!

Il y a plus : M. Thiers, en partisan de l'antagonisme social, se déclare l'adversaire de l'association, jette l'anathème sur le droit au travail, formule *insensée*, dit-il, mais qui, d'après les socialistes, amènera l'organisation du travail et l'association. Pourquoi donc M. Thiers s'élève-t-il contre les luttes de l'antagonisme, les luttes de la concurrence, les luttes du capital? Ne devrait-il pas, au contraire, les appeler de tous ses vœux?

Si vous teniez à être quelque peu logique, monsieur Thiers, vous devriez désirer que les caisses des secours mutuels s'emplissent de toutes les économies des travailleurs, et qu'elles continssent les 300 ou 400 millions des caisses d'épargne.

Le capital ouvrier pourrait entrer en lutte avec le capital entrepreneur, et produire des résultats avantageux pour la société entière, car le capital ouvrier produirait à meilleur marché, et chercherait ses bénéfices plutôt dans une production incessante que dans des travaux intermittents faits çà et là, en vue, non pas de la production, mais de la spéculation.

Le capital entrepreneur, tenu en échec par le capital ouvrier, serait forcé de baisser ses prix; il n'entraverait pas la production comme il le fait aujourd'hui.

Voilà ce qui s'appellerait, monsieur Thiers, avoir le courage de ses opinions. Au lieu de cela, que faites-vous? Pour faciliter au capital-spéculateur les rapines dont il se rend coupable, en poussant l'ouvrier de plus en plus dans la misère et en arrêtant au lieu de développer la production, vous voulez rendre les *grèves* impossibles, c'est-à-dire empêcher l'ouvrier de faire connaître d'une manière solennelle, mais muette, les souffrances qu'il endure par l'exploitation du capital. Vous voulez que, pareil au gladiateur antique, l'ouvrier meure sans se plaindre et tombe avec grâce.

L'égoïsme ne prévaut pas contre la loi divine. Vous croyez, dans votre amour pour le monde et la liberté, qu'en multipliant les liens qui ne garottent déjà que trop le travailleur, qu'en lui enlevant la plainte des grèves, vous pouvez arrêter la révolution sociale, la révolution de l'homme condamné à la misère par le travail tel que vous l'entendez; — vain espoir, monsieur Thiers! Ce n'est pas en niant le droit au travail, en repoussant le droit aux remontrances, en étouffant le droit à la plainte, que vous élèverez la France au degré supérieur d'un pays moral et libre.

La justice dans toute sa plénitude providentielle peut seule produire la morale ou l'amour social.

La liberté dans toute sa grandeur peut seule engendrer l'harmonie sociale.

Interpellation à la PATRIE.

On lisait, il y a quelques jours, dans la *Patrie* :

La *Démocratie pacifique* est incrédule, elle feint d'ignorer ce que nous avons dit, qu'une lettre était arrivée de Londres tardivement et quatre jours après l'enlèvement des arbres de liberté, lettre qui conseillait une manifestation.

Puisque la *Démocratie pacifique* est si peu au courant des menées de son parti, nous lui apprendrons que cette lettre est arrivée à Paris vendredi et qu'elle émane de M. Louis Blanc. Nous ajouterons que la *Démocratie* doit savoir à qui cette lettre est adressée; que si cependant elle voulait absolument faire croire qu'elle l'ignore, *il nous serait facile* de le lui dire.

Nous avons inséré ces lignes dans notre numéro de lundi dernier en demandant des explications; sans l'allégation de la *Patrie* nous n'aurions jamais entendu parler d'une lettre de M. Louis Blanc, conseillant une manifestation à propos des arbres de liberté. La *Patrie* de lundi soir, de mardi, de mercredi ayant gardé le silence le plus complet sur cette affaire, nous insistons pour savoir au moins, ce qu'il était *si facile* à la *Patrie* de nous dire : A qui la lettre de M. Louis Blanc aurait-elle été adressée?

Il paraît que la *Patrie* s'était exagéré au premier abord la facilité de la réponse, car elle nous demande par son numero du jeudi soir un nouveau délai :

Nous n'avons pas oublié que nous devons une réponse à la *Démocratie pacifique*. — A bientôt.

Vous feriez bien mieux d'avouer tout de suite que vous avez fait un conte en l'air, car c'est la conclusion inévitable de ce débat.

M. Louis Blanc vient d'adresse à la *Patrie* la lettre suivante :

Au rédacteur de la *Patrie*.

Monsieur,

Vous avez dit qu'une lettre de moi, arrivée à Paris vendredi, conseillait une manifestation.

Ceci, monsieur, est de toute fausseté, et l'audace des affirmations que je trouve, sur ce point, dans le *Napoléon* et la *Patrie*, aurait vraiment de quoi confondre, si de la part de certaines gens quelque chose pouvait étonner.

Ce que je pense d'une émeute, je vais vous le dire, monsieur. Je pense que vous et les vôtres auriez seuls, en ce moment, intérêt à y pousser, et qu'elle servirait à merveille l'odieux système de provocation pratiqué à l'égard du Peuple.

J'ai l'honneur de vous saluer,

LOUIS BLANC.

Londres, le 12 février 1850.

Tous les véritables honnêtes gens seront juges du commentaire suivant que la *Patrie* joint à cette lettre :

Nous attachons fort peu d'importance, et nous devons ajouter fort peu de confiance aux assertions de M. Louis Blanc; mais nous publions sa lettre *parce qu'elle est un commencement de preuve et un indice des projets de M. Louis Blanc*.

De l'aveu même de M. Louis Blanc, nous ne nous sommes trompés que sur le MOMENT. Peut-être parviendrons-nous à éclaircir même ce dernier point.

PROCÈS DE PRESSE. — Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine a fait saisir aujourd'hui la *Voix du Peuple* à la poste et dans les bureaux de ce journal, à raison de la publication de deux articles, le premier intitulé : Actes de la contre-révolution française, — le Proconsulat; le second, venant immédiatement après.

La prévention dirigée contre le sieur P. Langrand, gérant du journal, est celle d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République.

EXTÉRIEUR.

Un journal dit ce matin que la nouvelle organisation militaire qu'on vient de donner à la France n'a pas seulement pour but de mettre toute la République en état de siége, mais aussi de fournir les moyens d'envahir la Suisse.

Cette opinion ne semble pas sans vraisemblance en présence des lignes suivantes publiées par la *Tribune suisse*, journal de Berne :

« Nous devons, dans les circonstances actuelles, poser aux personnes qu'elle peut concerner, la question suivante :

» Est-il vrai que dans le monde diplomatique ce n'est un mystère pour personne que les cantons de Genève et de Neufchâtel seront prochainement, par

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 15 FÉVRIER 1850.

SOUS LES CHÊNES.

Le récit qu'on va lire n'a rien à démêler avec les questions politiques à l'ordre du jour. On n'y trouvera ni les coups de théâtre ni les évènements inattendus des feuilletons à la mode. C'est une simple histoire d'amour, qui n'a d'autre mérite que d'être vraie dans toutes ses parties; les personnages de ce petit drame vivent encore et ne se font pas prier pour en raconter les détails aux voyageurs.

I.

A la Saint-Jean de je ne sais plus quelle année, les paysans de Bretteville-en-Saire, les jeunes surtout, s'étaient portés, à l'issue des vêpres, sur un petit plateau ombragé de quelques arbres, dans un des enfoncements de la falaise. A ces arbres on avait suspendu une grande couronne de fleurs avec un pigeon de papier blanc au milieu; au-dessous on avait rassemblé des débris de plantes sèches, de fougère et de bois, auxquels on venait de mettre le feu, et la jeunesse des deux sexes dansait joyeusement en rond autour de ce foyer traditionnel.

Une jeune fille chantait seule la chanson, et tous reprenaient le refrain en chœur :

L'écolier timide
La laisse échapper;
Nous nous rîmes toutes
Du sot écolier...
— Dans le pré, mes compagnes,
Voulez-vous danser?

Nous nous rîmes toutes
Du sot écolier.
Quand on tient la caille,
Il faut la plumer;
Quand on tient les filles,
Faut les embrasser...

— C'est votre avis, dit une voix joyeuse, et deux gros baisers vinrent s'appliquer sur les joues de la jeune fille.

Celui qui se permettait d'interrompre ainsi la danse ne demeurait pas au village; c'était un jeune homme de vingt-deux ans à peu près, vêtu comme les habitants de la ville, joyeux, hardi, ardent, qui avait profité du dimanche pour faire une course à cheval à travers champs. Il avait laissé son cheval à l'auberge voisine, et il se promenait sur la falaise, une longue vue à la main, admirant la mer bleue et calme, le soleil qui s'y mirait tout d'or et de pourpre, puis les îlots et les bateaux épars dans la rade et l'anse de Cherbourg; lorsque les éclats de rire et les chants arrivèrent à son oreille. La nature vivante et joyeuse l'emporta d[illegible] esprit sur la nature inanimée, il se rappro[illegible] oupe des danseurs; la voix suave et fraîche de la jeune chanteuse le transporta d'aise, et quand il lui entendit prononcer la phrase rapportée, il n'y tint plus et s'élança au milieu de la ronde, au risque de se faire un mauvais parti parmi les paysans jaloux.

La paysanne, jeune fille de seize ans, à l'œil bleu et rêveur, devint rouge comme une pomme d'api en recevant ce baiser inattendu, mais elle montra plus de surprise et de confusion que de colère : c'était pour sa coquetterie un triomphe que lui enviaient ses compagnes; le coupable d'ailleurs était bien fait, il lui demanda si poliment pardon de sa brusque irruption et sollicita avec tant de simplicité la faveur d'être admis dans la ronde en donnant la main à sa jolie chanteuse, qu'il n'était guères possible de le refuser; les jeunes gens y songèrent cependant, mais ils virent dans le regard des jeunes filles que ce serait un signal de désertion pour beaucoup; ils se résignèrent, et la danse recommença plus animée.

Pas n'est besoin de dire quelles œillades, quels gracieux compliments furent adressés par l'intrus à sa jolie voisine, qui se laissait presser la main et baissait les yeux, ou quelquefois même les relevait humides et confus sur le jeune citadin, de façon à laisser voir que son hommage semblait flatteur, et que son amour subit commençait à devenir contagieux.

Le citadin, que nous appellerons Albert, montrait d'ailleurs un entrain, une gaieté qui eussent réussi auprès de plus difficiles; il chantait, il déclamait, il improvisait; un peu plus de distinction n'eût pas été déplacée dans tout ce bouillonnement de paroles, mais enfin c'était de l'esprit et même de la passion; car l'amour que lui inspirait Victoire, pour être de fraîche date et peu profond, n'en était ni moins ardent ni moins sincère.

La nuit approchait, et l'on allait se séparer forcément, lorsque le curé apparut sur la hauteur. Le curé avait défendu le feu de la Saint-Jean et les rondes qui se dansaient à l'entour; c'est pour cela qu'on l'avait établi sur la falaise et non auprès de l'église, comme c'était l'habitude. Dès qu'on aperçut l'ennemi de la joie, comme on l'appelait, le groupe des danseurs se dispersa pour éviter un sermon; la plupart des jeunes gens s'allèrent réfugier au cabaret, les autres reconduisirent leurs danseuses par les chemins les plus longs et les moins fréquentés. Le diable n'y perdit rien, au contraire. L'homme ne se passe pas de plaisirs; quand il n'en a pas de publics et d'innocents, il en va chercher de secrets et de coupables. Les curés bas-normands ne l'ont pas voulu comprendre. Ils ont tant prêché, qu'ils ont supprimé la danse dans leurs communes; mais ils ont, par contre, doublé le nombre des cabarets et des naissances illégitimes.

Dans la préoccupation qui suivit l'apparition du curé, Albert parvint à entraîner Victoire dans un sentier creusé au fond d'un vallon, et bordé de grands chênes dont l'ombre mystérieuse se mariait doucement avec le bruissement joyeux et rêveur d'un ruisseau qui courait sur les cailloux, au fond de la vallée; et ce fut assez tard qu'elle rejoignit ses compagnes et la maison paternelle.

Jusque-là, Victoire ne parlait que le patois de son village et n'avait jamais songé qu'il n'était pas la plus belle langue du monde; mais, depuis cette fête de la Saint-Jean, la jeune paysanne se prit d'un bel amour pour le beau langage, épluchant ses mots et s'employant de toutes ses forces à parler comme un livre; on se moqua d'elle, on chercha à la tourner en ridicule; elle n'en persista pas moins, en s'instruisant soit par la lecture, soit par la causerie avec une autre jeune fille du village, Rose, qui avait passé quelques mois à la ville voisine, chez une de ses parentes. Rose même devint bientôt sa confidente, son amie inséparable, et toutes leurs journées furent employées par elles à parler d'Albert — qui, d'ailleurs, reparut deux ou trois fois, et parvint à rencontrer Victoire seule dans la campagne.

Albert n'avait songé d'abord qu'à un caprice d'un moment, à un amour de quelques jours; il se trouva engagé beaucoup plus qu'il ne l'aurait voulu. Victoire possédait des qualités de cœur qu'il ne lui soupçonnait pas d'abord. C'était de sa part une abnégation complète, un dévouement absolu; Albert, entraîné par la passion, en profita d'abord, il en abusa même en toute sincérité; mais il se trouvait sans fortune, il n'avait qu'une position précaire d'employé, encore une récente ordonnance ministérielle menaçait de le jeter sur le pavé, sans ressources, sans avenir. Il eût volontiers épousé la jeune paysanne qui mettait tant d'ardeur à s'instruire, et dont le dévouement eût racheté de beaucoup ce qui lui manquait du côté de l'éducation. Mais Victoire était presque aussi pauvre que lui, et il fallait vivre.

Il hésitait encore lorqu'un matin, il apprit qu'il venait d'être mis à la réforme. Les natures les plus joyeuses et les plus expansives sont souvent celles

décision du concert européen, l'objet d'une occupation armée de la part de la France?

» Nous nous abstenons de toute autre observation pour le moment. »

Les journaux prussiens nous apprennent que l'Angleterre vient de s'emparer du rôle qui aurait dû être réservé à la République française en ce qui a trait à la Suisse. L'ambassadeur anglais a fait au gouvernement prussien des observations officielles dans le but de l'éloigner d'une intervention en Suisse.

La *Gazette piémontaise* s'est décidée enfin à parler de l'espion Visetti :

« Plusieurs journaux, dit-elle, qui ont parlé de l'arrestation d'un individu opéré par la police de Genève ont pensé qu'il avait reçu de notre gouvernement la mission de faire un coup pour s'emparer de Mazzini. L'absurdité d'une pareille invention parait exclure le besoin de la démentir. »

Nos lecteurs trouveront probablement comme la *Concordia* cette déclaration médiocrement satisfaisante.

La police pontificale vient d'arrêter Lomellini d'Aragona, ex-lieutenant-colonel de la garde nationale de Viterbe, auprès du lit de sa mère mourante. Si nous avons bonne souvenance, dit une correspondance romaine, « le crime de Lomellini est d'avoir protégé, en 1849, contre la colère du peuple, le père jésuite Sacchi, arrêté comme prévenu de conspiration. »

C'est aujourd'hui 14 février, que le pape a dû irrévocablement quitter Portici pour se diriger sur Rome. Nous apprendrons probablement dans quelques jours que cette détermination irrévocable a été révoquée comme toutes les autres.

A Gênes, suivant une correspondance de la *Patrie*, on crie au théâtre : *Vive la liberté !* Dans les rues : *Vive le peuple! Vive la République* ! et même *Mort aux riches!* On lit sur presque tous les murs : *Guerre à l'Autriche !* Des traductions de tous les livres démocratiques et socialistes sont en vente chez les libraires. On vient de réimprimer aussi les écrivains plus anciens. Le *Contrat social* de Rousseau a été publié en italien à 30 ou 40 milliers d'exemplaires ; on vient aussi de reproduire en une édition populaire le traité d'Alfiéri sur la *Tyrannie*.

Le bruit court, dit un journal, que, laissant la Prusse et l'Autriche se disputer la domination de l'Allemagne, le Hanovre, la Bavière, le Wurtemberg, Bade, les deux Hesses et les autres Etats ont résolu de former une fédération qui comprendrait une population de dix-sept millions d'hommes et ne saurait manquer d'appui au dehors, s'il en était besoin, pour se défendre contre les deux grandes puissances allemandes.

La première chambre de Berlin a élu ses députés au parlement d'Erfurth.

Les pièces relatives aux affaires de Grèce, publiées par plusieurs journaux, n'apprennent rien de nouveau. Les consuls de France, d'Autriche et de Russie, ont protesté ; mais l'amiral Parker a passé outre et étendu son blocus à toutes les côtes de Grèce.

On disait le 29 janvier à Athènes, que le gouvernement grec avait reçu la nouvelle de l'invasion par les Klephtes de Lacnée, ville grecque sur la frontière turque. Ce qui est grave, dit une correspondance, c'est la coïncidence de cette invasion, du côté de la Turquie, avec le blocus du Pirée par l'Angleterre. Evidemment l'Angleterre veut changer la situation de la Grèce, puisqu'elle ne néglige rien pour rendre impossible la prolongation de son état actuel. Que veut-elle en faire? Comment entend-elle la reconstruire quand elle l'aura bouleversée? C'est ce que le temps nous apprendra. Ce qui parait certain, en attendant, c'est que le prince de Cambridge est à Zante, où il étudie le grec de toutes ses forces.

M. Triconpi, ambassadeur de Grèce, est arrivé aujourd'hui à Paris.

Le gouvernement portugais a présenté aux chambres un projet de loi ayant pour but de détruire la liberté de la presse.

Assemblée nationale.

Séance du 14 février. — Présidence de M. DUPIN.

A une heure un quart, la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. MM. Lafont et Boysset demandent à adresser tout de suite des interpellations à M. le ministre de l'intérieur, sur la mise au secret du citoyen Proudhon.

L'Assemblée décide que les interpellations auront lieu demain.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet relatif à l'instruction publique.

M. LE PRÉSIDENT. M. Flandin a proposé un amendement ainsi conçu :

« Art. 7. L'Université de France se compose des Académies départementales. Il sera établi une Académie par département. »

M. FLANDIN. Mon amendement a pour but de maintenir l'Université, en modifiant cependant les décrets impériaux qui l'ont fondée.

Pourquoi, si l'on ne veut pas la destruction de l'Université, a-t-on systématiquement fait disparaître ce mot du projet ?

Vous vous dites conservateurs ! Vous avez encore deux monuments du génie organisateur de Napoléon, le Code civil et l'Université! Et pour faire disparaître le second de ces monuments, vous donnez la main aux congrégations !

Les paroles que nous avons entendues depuis deux jours nous montrent assez qu'on veut arriver à la destruction de l'Université. C'est ce qui éclate même dans le dernier discours de M. de Montalembert, corrigé et expliqué, mais en vain, par son honorable ami M. Thiers. (On rit.)

On prétend que le projet de loi est rédigé dans le but de satisfaire à l'art. 9 de la Constitution. Mais, messieurs, l'Assemblée constituante, en adoptant cet article, a voulu que l'instruction fût libre sous la surveillance de l'État.

L'orateur rappelle que, lors de la discussion de la Constitution, l'honorable M. de Montalembert avait demandé la suppression des mots : *sous la surveillance de l'État*, ce qui indiquerait assez ses tendances.

Du reste, il n'est pas exact de dire que l'Université ait jamais exercé un monopole. Ce que disaient les orateurs du clergé du nombre considérable des élèves ecclésiastiques indique assez que si le monopole était dans la loi, la liberté était dans les faits. L'art. 9 de la Constitution n'a voulu que mettre le droit d'accord avec les faits ; mais il n'a jamais eu le but de porter atteinte à l'Université. C'est le but du projet de loi ; et en même temps qu'il détruit l'Université, il conserve le monopole, il éloigne la liberté, et tout cela au profit et pour la domination du clergé. (Interruptions violentes à droite.)

A GAUCHE. Monsieur le président, vous n'entendez donc pas ?

M. LE PRÉSIDENT. Confusément. (Hilarité.)

M. FLANDIN. On prétend que la loi est faite contre un danger social. Il me semble qu'au lieu de s'appuyer sur une loi qui soulève tant de réclamations, il vaudrait mieux ne pas refuser plus longtemps aux classes laborieuses, et surtout à celles de nos campagnes, ces institutions de crédit foncier qu'elles attendent avec impatience. Qu'on donne des preuves de notre amour intelligent pour les classes laborieuses, et nous n'aurons rien à craindre du socialisme. (Mouvement.)

Entrer ainsi dans la voie des améliorations certaines et palpables, ce sera mieux se faire comprendre du peuple que par l'organisation d'une loi qui voudrait faire rentrer en France, comme les maîtres de l'enseignement, la corporation des jésuites.

Pour expliquer ma pensée tout entière, je dirai que, sous la Restauration, on avait vu dans certaines chaumières l'image de saint Ignace appliquée sur celle de Napoléon. C'est ce que vous faites par votre loi. (Mouvements divers.)

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. On modifie l'Université, on ne veut pas la détruire.

Ce vaste ensemble de l'enseignement donné au nom de l'État est maintenu ; il n'y aura de changé que l'organisation supérieure.

L'Université de M. Royer-Collard n'était pas l'Université impériale, et l'Université que vous constituerez aura aussi son caractère.

M. WALLON dit encore quelques mots en faveur de son amendement, qui est mis aux voix et rejeté.

L'article 7 est adopté.

« Art. 9. Chaque académie est administrée par un recteur assisté d'un ou de plusieurs inspecteurs, et par un conseil académique de département. » — Adopté.

« Art. 9. Les recteurs ne seront pas choisis exclusivement parmi les membres de l'enseignement public. »

M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE demande que le recteur soit licencié.

M. BEUGNOT ne croit pas que cela soit nécessaire : ce serait limiter les choix du ministre dans une sphère trop bornée. (Exclamations à gauche.)

M. DE PARIEU, ministre de la justice. L'amendement est inutile. Par la force des choses, le choix du ministre sera presque toujours appelé sur un licencié. (Allons donc !) Pour ma part et pour diminuer les sollicitations, j'accepte l'amendement. (Approbation à gauche. — Mouvements divers au banc de la commission.)

L'amendement qui propose de prendre les recteurs parmi les licenciés est adopté.

C'est l'article de l'ancien projet de M. Falloux.

« Art. 10. Le conseil académique est composé comme il suit :

» Le recteur, président ;

» Un inspecteur de l'Académie, désigné par le ministre ;

» Le préfet ou son délégué ;

» L'évêque ou son délégué ;

» Un pasteur de l'une des deux églises protestantes, dans les départements où il existe une église légalement établie ;

» Un membre délégué de la cour d'appel, ou, à défaut de cour d'appel, un membre du tribunal de première instance, désigné par le tribunal du chef-lieu de l'Académie.

» Cinq membres nommés par le conseil général, dont trois au moins pris dans son sein. »

Il y a sur cet article plusieurs amendements. M. de Vergeron, sur ce point : *la présidence est conférée au recteur*, propose de la donner au préfet.

L'amendement n'est pas adopté.

Une partie de la commission s'est levée pour.

M. BEUGNOT, rapporteur, déclare que la commission renonce à son article, et propose à l'Assemble de revenir à l'article du projet primitif, ainsi conçu :

« Le conseil académique est composé ainsi qu'il suit :

» Le recteur, président,

» L'inspecteur de l'Académie,

» Le préfet,

» L'évêque ou son délégué,

» *Un ecclésiastique désigné par l'évêque*,

» Un ministre des cultes évangéliques dans les départements où il existe une église consistoriale.

» Un membre délégué de la cour d'appel, ou, à défaut de cour d'appel, un membre du tribunal de première instance designé par le tribunal.

» Quatre membres du conseil général désignés par leurs collègues. »

M. DE PARIEU. Je viens de remplacer un membre du conseil général par un membre spécial de l'enseignement.

M. THIERS. La commission prend acte de votre déclaration.

M. DE PARIEU. Je rédige ainsi le dernier paragraphe :

« Quatre membres élus par le conseil général, dont deux au moins pris dans son sein. »

Je demande qu'on ajoute à la place du cinquième membre :

« Un inspecteur de l'Académie, fonctionnaire de l'enseignement, ou inspecteur des écoles primaires désigné par le ministre. »

D'un autre côté, comme le conseil académique doit conserver une juridiction sur les facultés, je trouve qu'il est nécessaire d'ajouter également : le doyen des facultés qui se trouvent dans le ressort de l'académie.

M. BEUGNOT adopte les additions ministérielles et fait observer que le retour au projet du gouvernement introduit un nouvel ecclésiastique dans le conseil.

L'Assemblée accepte ces additions et ces observations.

M. COQUEREL demande que, dans les départements où il y a deux Eglises protestantes, le pasteur soit désigné par le ministre.

Cette proposition est adoptée.

M. DE PARIEU. Il faudrait aussi que le préfet pût être représenté par un délégué, dans le cas où le chef-lieu de l'académie ne serait pas au chef-lieu du département.

La proposition de M. de Parieu est adoptée.

L'article du gouvernement, ainsi modifié, est adopté paragraphe par paragraphe.

M. MORIN demande que la présence de la moitié plus un des membres du conseil académique soit nécessaire pour la validité des votes qui suivront ses délibérations.

L'amendement est adopté après deux épreuves douteuses.

L'art. 10 est mis aux voix et adopté.

M. VITET, rapporteur de la commission du budget, demande que le projet relatif au chemin de fer de Paris à Avignon soit mis à l'ordre du jour, et que l'Assemblée fixe un jour pour sa discussion.

PLUSIEURS VOIX. Après le budget.

M. COMBAREL DE LEYVAL. Voilà six mois que la commission du budget s'occupe de la question du chemin de fer de Paris à Avignon ; cette question est une des plus graves qui puissent occuper l'Assemblée. Je demande qu'on lui laisse le temps de l'étudier, et je propose l'ordre du jour. (Appuyé !)

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Le gouvernement se joint à la commission pour demander que l'Assemblée fixe un jour pour la discussion du chemin de fer de Paris à Avignon. (Rumeurs à gauche.) Il y a une question préalable, celle de savoir si le projet sera soumis à trois lectures.

UNE VOIX. Cela n'est pas douteux.

M. BINEAU. Pas plus que le rapporteur nous ne nous opposons à ce que la discussion sur l'enseignement continue aujourd'hui ; mais nous demandons que l'on fixe à demain la discussion préjudicielle. (Opposition à gauche.)

Je comprends à merveille que les membres qui, comme l'honorable préopinant, ne veulent pas de chemin de fer...

A GAUCHE. Dites qu'ils ne veulent pas d'agiotage !

M. BINEAU. Je comprends, dis-je, que ces membres s'opposent à ce qu'un jour soit fixé pour la discussion ; il importe pourtant que la question soit tranchée d'une manière ou d'une autre. C'est pour cela que j'insiste pour que la discussion préjudicielle soit vidée demain au commencement de la séance. (Mais non ! mais non !)

M. DE MONTALEMBERT. Et moi je demande que cette discussion soit renvoyée à vendredi en huit. Nous sommes à la seconde discussion de la loi sur l'instruction depuis dix jours, et nous ne sommes encore qu'à l'article 10 ; et la commission du budget en a consacré 150 au chemin de fer d'Avignon. Il n'y a pas de raison pour qu'on divise en deux une discussion importante comme celle de l'enseignement public.

M. BINEAU persiste dans son opinion. (Appuyé.)

M. BEUGNOT. J'adopte que la discussion soit fixée vendredi prochain.

L'Assemblée consultée adopte la même fixation.

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi, que tout le monde se tienne prêt pour vendredi et étudie le projet de loi, pour qu'on ne crie pas ensuite qu'on est pris au dépourvu.

On reprend la loi sur l'instruction publique :

« Art. 11. Pour le département de la Seine, le conseil académique est composé comme il suit :

» Le recteur, président ;

» Le préfet ;

» L'archevêque de Paris ou son délégué ;

» Trois ecclésiastiques désignés par l'archevêque ;

» Un ministre de l'église réformée, élu par le consistoire ;

» Un ministre de l'église de la confession d'Augsbourg, élu par le consistoire ;

» Un membre du consistoire central israélite, élu par le consistoire ;

» Trois inspecteurs d'académie, désignés par le ministre ;

» Un membre de la cour d'appel, élu par la cour ;

» Un membre du tribunal de première instance, élu par le tribunal ;

» Quatre membres du conseil municipal de Paris, et deux membres du conseil général de la Seine, représentant la banlieue, élus par le conseil général;

» Le secrétaire général de la préfecture du département de la Seine. »

M. CAZALES annonce qu'il persiste dans son amendement relatif à la suppression des évêques, et par cela même de l'archevêque de Paris, du conseil académique.

Les articles sont successivement adoptés.

M. DE PARIEU propose :

« Un inspecteur des Ecoles primaires désigné par le ministre. » — Adopté.

M. F. DE LASTEYRIE demande qu'on ajoute : « Deux membres de l'enseignement libre, désignés par les chefs d'institution parmi ceux qui ont au moins cinq années d'exercice. » (Rejeté.)

M. FOULD, ministre des finances. J'ai l'honneur de déposer un projet de loi relatif à l'emprunt grec. Il s'agit d'un crédit de cinq cent mille francs pour le semestre échéant le 1er mars prochain. Cette date indique l'urgence du projet de loi, et le gouvernement la demande.

L'Assemblée adopte la présomption d'urgence, et le projet est renvoyé à l'examen des bureaux.

« Art. 12. Le conseil académique donne son avis au ministre :

» Sur les réformes à introduire dans l'enseignement, la discipline et l'administration des écoles publiques ;

» Sur les budgets et les comptes administratifs des lycées et collèges ;

» Il instruit dans les cas et suivant les formes déterminées par les lois et règlements, les affaires contentieuses et disciplinaires relatives aux établissements publics d'instruction secondaire ou supérieure.

» Il prononce, sauf recours au conseil supérieur, sur les affaires contentieuses relatives à l'obtention des grades, aux concours devant les Facultés, à l'ouverture des écoles libres, aux droits des maîtres particuliers et à l'exercice du droit d'enseignement; sur les poursuites dirigées contre les membres de l'instruction secondaire publique et tendant à la révocation, avec ou sans l'interdiction d'exercer la profession d'instituteur libre, et, dans les cas déterminés par la présente loi, sur les affaires disciplinaires relatives aux instituteurs primaires, publics ou libres. »

L'article est adopté paragraphe par paragraphe et ensuite dans son ensemble.

M. PASCAL DUPRAT demande à interpeller le cabinet sur les nouveaux gouvernements militaires qui viennent d'être établis par le pouvoir exécutif. (Sensation.)

M. ROUHER, ministre de la justice. M. le ministre de la guerre n'a pas été prévenu de ces interpellations ; je crois pouvoir néanmoins les accepter en son nom et demander qu'on les renvoie à samedi.

Les interpellations sont renvoyées à samedi.

---

qui se laissent le plus facilement abattre par le malheur. Cet évènement, quoique prévu, fut un coup de foudre pour Albert. Il en tomba malade, au point que l'on désespéra de le sauver.

Quoiqu'on eût cessé de le voir au village, on n'avait pas cessé de s'occuper de lui. Victoire pleurait silencieusement en pensant à lui, et Rose demandait de ses nouvelles à tous ceux qu'elle croyait en état de lui en donner.

— Je sais pourquoi il ne revient pas, dit-elle un jour en entrant chez son amie, la figure bouleversée.

— Il en aime une autre? demanda Victoire.

— Non, il est malade et sans emploi.

— Oh ! tu m'avais fait peur, dit Victoire en se remettant... Je croyais que c'était pis encore... Malade et sans fortune! répéta-t-elle. Que fait-il? Que va-t-il devenir? Mal soigné sans doute, et sans secours de personne... S'il pouvait venir ici !... Mais il vaut mieux aller auprès de lui... S'il souffre, je serai là, je lui sourirai ; je le sauverai... Eh bien ! il viendra vivre à la campagne, et nous travaillerons tous deux...

Rose se récria fort sur ce projet de départ. Elle tenta tour à tour sur son amie la prière, la menace, les larmes ; tout fut inutile. Victoire s'exaltait même par cette résistance, et, sans perdre un instant, elle mettait ses plus beaux habits pour séduire encore les yeux et se faire pardonner ainsi l'acte d'abnégation qu'elle méditait. Quand Rose vit que cette résolution était inébranlable, elle se décida à la suivre en pleurant, et toutes deux se rendirent à pied à la ville voisine, c'est-à-dire à plus de quatre lieues de leur village.

— Le croirais-tu, disait en chemin Victoire à son amie, j'éprouve presque un sentiment de joie de ce malheur qui me fait son égale, qui va le faire mon obligé ; car c'est moi qui serai la plus riche. Ah ! que n'ai-je davantage pour le lui offrir !

Et toutes deux hâtaient le pas afin d'arriver plus tôt auprès du malade.

Quand elles entrèrent à Cherbourg, elles étaient brisées de fatigue, et cependant elles ne prirent pas même le temps de se reposer quelques instants et marchèrent droit chez Albert, qui avait laissé son adresse à Victoire.

Albert était alors en pleine convalescence, Mais une révolution s'était accomplie dans ses affaires. Un sien parent qui l'aimait beaucoup avait une fille à marier et quelque fortune disponible ; des projets s'étaient formés autrefois au sujet du mariage d'Albert et de sa cousine. On les exhuma, et l'on convint qu'aussitôt que la santé de l'ex-employé le permettrait, son parent lui remettrait sa fille, et la suite du commerce de vins où il s'était enrichi.

Ce jour-là il avait été convenu que, pour fêter la convalescence du futur et sceller les fiançailles, on irait faire une promenade de plaisir en mer, avec accompagnement de musique. Albert avait bien donné un regret à la pauvre Victoire, mais il reconnaissait l'impérieuse nécessité d'une rupture, et il venait de prendre une détermination irrévocable, lorsque les deux jeunes filles se présentèrent chez lui, toutes poudreuses, mais belles d'enthousiasme et d'amour.

Les paysannes furent introduites dans un salon assez simplement meublé, mais qui leur sembla magnifique. Elles admirèrent tour à tour et les tentures de papier peint et la pendule qui s'étalait sur la cheminée entre deux bouquets de fleurs artificielles; elles se récrièrent sur le nombre des appartements que leur montraient les glaces, et hésitèrent à se reconnaître en se voyant reproduites en pied, elles qui ne s'étaient jamais regardées que dans des miroirs sombres et grands comme la main. Victoire, en admirant ce luxe, inaccoutumé pour elle, sentit son cœur gros et se repentit d'être venue.

Albert parut enfin, cherchant à dissimuler son embarras sous beaucoup d'amabilité. Tout dans son âme s'accomplissait par bonds ; il changeait vite de résolution ; mais, quand il en avait pris une, il s'y cramponnait avec acharnement, et, tout plein de son idée fixe, il devenait inaccessible à toute autre. Deux jours plus tôt, il eût vu les jeunes filles avec bonheur ; mais, depuis cette époque, il s'était décidé à épouser sa cousine, et tout ce qui pouvait le distraire de ce projet lui devenait importun.

— Vous êtes bien aimables d'être venues me voir, leur dit-il : j'étais loin de m'attendre à une aussi gracieuse visite. Asseyez-vous, je vous prie. C'est aujourd'hui le marché ?

— Non, monsieur, répondit Rose.

— Ah ! vous êtes venues en ville pour quelque affaire ? Je n'ai pas besoin de vous dire que vous pouvez disposer de moi. Je suis tout à votre service.

— Vous êtes bien honnête, monsieur, dit Victoire en balbutiant et toute honteuse.., mais on nous avait dit... on nous avait dit que vous étiez...

— Malade, n'est-ce pas? Je l'ai été en effet ; mais cela va beaucoup mieux.

— Et sans emploi...

— Ah ! sous ce rapport, cela ne va pas mieux, il faut que j'en convienne... et cela me forcera sans doute à ajourner.... à retarder.... à abandonner peut-être des projets bien chers et longtemps caressés...

— Pourquoi donc, monsieur? interrompit Victoire avec vivacité... Mon père m'a laissé un peu de fortune... je travaillerai d'ailleurs.

— Bonne Victoire ! dit en allant lui serrer la main Albert surpris et attendri. Excellente jeune fille ! quel malheur qu'il en coûte tant pour vivre, et que l'on ne puisse aimer à son gré sans se préoccuper de l'argent !... Mais nous ne devons pas nous jeter ensemble dans l'abîme, ma belle enfant ! Réunis, nous serions heureux sans doute par l'amour ; mais la fortune est plus utile encore, car l'amour n'empêche pas de mourir de faim, au contraire. Séparés, nos cœurs souffriront, mais nous trouverons moyen de vivre peut-être.... C'est cruel, mais c'est ainsi... Merci donc, ma tendre Victoire ! pour vous et pour moi, je ne dois pas accepter.

— Oh ! monsieur !... dit la jeune fille en dévorant ses larmes prêtes à couler — Il ne m'aime plus! ajouta-t-elle tout bas en se penchant vers sa compagne.

— Vous devez être bien fatiguées, reprit Albert qui cherchait un moyen d'abréger sa visite. Il y a trois bonnes lieues d'ici chez vous ?

— Quatre lieues et demie, monsieur, dit Rose.

— C'est étonnant, cela me semblait si court quand j'allais vous y voir ! Vous êtes venues à cheval ?

— Non, à pied, monsieur, répondait Rose, pendant que Victoire, absorbée en elle-même, n'entendait plus rien que ce refus qui avait retenti si douloureusement dans son âme.

— Mais vous devez être brisées !

— Nous ne nous sommes pas aperçues de la longueur du chemin, monsieur, continua Rose en poussant doucement Victoire près d'éclater en sanglots.

— Si fait, vous devez avoir besoin de vous reposer, de vous rafraîchir ; je vais...

— Ne vous donnez pas cette peine, monsieur, dit en se levant Rose qui vit son amie incapable de se contenir plus longtemps. Nous retournons.

Albert essaya de les retenir.

— Vous ne pouvez pas me quitter ainsi, leur disait-il ; ce n'est pas comme cela que vous m'avez reçu.

— Oh ! c'est qu'alors c'était bien différent ! dit Victoire en s'élançant vers la porte et en entraînant sa compagne.

Et elle repoussa amèrement la main d'Albert, qui s'avançait pour prendre la sienne.

— Quel dommage ! se disait l'ex-employé en suivant de l'œil les deux paysannes, comme elles sont belles, comme elles sont bonnes ! quelle généreuse abnégation ! n'en viendra-t-on donc jamais à pouvoir s'aimer sans avoir à se préoccuper du budget au service de chacun, à séparer la question d'amour de la question d'argent ?

Quant aux jeunes filles, elles s'empressèrent de gagner un endroit désert où l'on pût sangloter à son aise sans donner aux indifférents le spectacle de sa douleur.

(La fin a demain.)

L'on reprend la discussion de l'enseignement public.

« Art. 13. Le conseil académique soumet à l'approbation du ministre les règlements intérieurs des lycées et colléges.

» Il statue sur les règlements relatifs aux écoles publiques primaires.

» Il fixe le taux de la rétribution scolaire sur l'avis des conseils municipaux et des délégués cantonaux.

» Le recteur, après avoir pris l'avis du conseil académique, propose au ministre les instituteurs qui devront être récompensés, décerne les récompenses accordées et donne son avis sur toutes les demandes de secours et d'encouragements.

» Le conseil détermine les cas où les communes peuvent, à raison des circonstances, et provisoirement, établir des écoles primaires dans lesquelles seront admis des enfants de l'un et l'autre sexe, ou des enfants appartenant aux différents cultes légalement reconnus. » — Adopté.

« Art. 14. Le conseil académique présente chaque année au ministre et au conseil général un exposé de la situation de l'enseignement dans le département.

» Les rapports du conseil académique sont envoyés par le recteur au ministre, qui les communique au conseil supérieur. » — Adopté.

« Art. 15. La loi reconnaît deux espèces d'écoles primaires ou secondaires;

» 1° Les écoles fondées et entretenues, en tout ou en partie, par la commune, les départements ou l'Etat, et qui prennent le nom d'écoles publiques;

» 2° Les écoles fondées et entretenues par des particuliers ou des associations, et qui prennent le nom d'écoles libres.

M. WALLON propose : « Ou des associations libres laïques ou religieuses, reconnues par l'Etat. » Afin que les jésuites soient écartés de l'enseignement.

M. BEUGNOT. C'est une particularité que l'on discutera à l'article 65, relatif aux conditions du droit d'enseigner.

L'article 15 est adopté.

CHAPITRE III. — *De l'inspection.*

» Art. 16. L'inspection des établissements d'instruction publique ou libre est exercée :

» 1° Par les inspecteurs généraux :

» 2° Par les recteurs et les inspecteurs d'académie;

» 3° Par les inspecteurs de l'instruction primaire;

» 4° Par les délégués cantonaux, le maire et le curé, pasteur ou délégué du consistoire israélite, en ce qui concerne l'enseignement primaire. »

M. COQUEREL propose d'ajouter : Les ministres des différents cultes ne pourront inspecter que les écoles spéciales à leurs cultes ou mixtes. » — Adopté.

L'art. 16 est également adopté.

« Art. 17. Les inspecteurs d'académie sont choisis par le ministre sur une liste d'admissibilité présentée par le conseil supérieur, et sur laquelle nul ne peut être porté s'il n'a été professeur de de faculté, proviseur de lycée, principal de collége communal de premier ordre, chef d'institution libre ou professeur dans un établissement public ou dans un établissement libre, ou s'il n'est licencié ou docteur.

» Nul ne peut être porté sur la liste d'admissibilité aux fonctions d'inspecteur général, s'il n'appartient à une des catégories précédentes, ou s'il n'a été recteur ou inspecteur d'académie.

» Un tiers des inspecteurs généraux sera pris parmi les membres appartenant ou ayant appartenu à l'enseignement libre. »

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, rappelle que le projet primitif demandait que la condition commune à tous les candidats à l'inspection des académies fût, en outre du grade de licencié, un exercice de dix ans. La commission avait fait disparaître de son projet ces dix ans de service. M. le ministre propose de revenir à l'article du projet primitif, en réduisant ces dix années à cinq.

Sur la demande du rapporteur de la commission, l'article 17 est renvoyé à la commission avec tous les amendements qui s'y rapportent.

L'article 18, qui statue sur le mode d'inspection de l'enseignement primaire, est également renvoyé à la commission.

La séance est levée à six heures et demie.

VENTE DE DOMINIQUE PAPETY.

Le succès de la première exposition des nombreuses et intéressantes œuvres de Dominique Papety ne nous permet pas de laisser passer, sans la signaler au public, la nouvelle exposition du reste de ses ouvrages qui est annoncée pour les 17 et 18 février courant, à l'hôtel des commissaires priseurs de la place de la Bourse. La vente se fera dans les trois jours suivants.

Dans cette seconde partie, de nature à intéresser surtout les artistes et les amateurs d'élite, se révèle tout le génie de cette puissante organisation d'artiste. Ce sont ses compositions, ses projets de tableaux ébauchés en aquarelles où brille le feu du premier jet et le style des plus grands ouvrages. Ce sont ses études d'après nature et celles d'après les maîtres de l'antiquité et de la renaissance, celles surtout de l'école byzantine, qui à elles seules forment une savante collection chronologiquement suivie et qu'on n'aura pas la barbarie de laisser disperser, nous l'espérons; non plus que ce magnifique voyage en Grèce qui demande à être publié.

Cette réunion d'immenses, savantes et belles études, de projets si magnifiques, est pour ainsi dire la vie toute entière de l'artiste enlevé si jeune à notre école française dont il était appelé à vivement augmenter l'éclat.

Voici la liste des objets qui restent pour l'exposition du 17 et du 18 février 1850.

La vente se fera les trois jours suivants 19, 20 et 21.

42 encadrements renfermant un ou plusieurs dessins.

1 portefeuille de 223 dessins, études et compositions.

- 1 — de 118 dessins montés.
- 1 — de compositions.
- 1 — de croquis d'après les maîtres de la renaissance.
- 1 — de croquis d'après l'antique, Naples, Pompéia, etc.
- 1 — études du Parthenon, calques et croquis d'architecture grecque.
- 1 — études pour le tableau du duc de Montpensier.
- 1 — Vues de Rome, Sabine, Etrurie, etc.
- 1 — Etudes peintes d'après nature.
- 1 — — — vues d'Italie.
- 1 — de vues de Rome copiées par Blanchard, d'après Papety.
- 1 — de calques, croquis et gravures égyptiens, indiens, chinois.
- 1 — calques d'antique et de renaissance.
- 1 — voyage en Grèce.
- 1 — études de peintures byzantines.

Un tableau (*Consolatrix afflictorum*) et une vingtaine de toiles ou panneaux peints non terminés.

Imagerie de Grèce et de l'Athos.

Gravures de maîtres anciens et modernes.

Deux fortes liasses d'imagerie diverse.

La *Villa de Médicis*, de V. Baltard.

Les Loges de Raphaël, de Chapron.

La Galerie du palais Farnèse, par les Carraches.

La Chapelle Sixtine.

Les Arabesques des Loges de Raphaël, etc.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Aux Electeurs Démocrates-Socialistes.

Les premières réunions électorales ont pour but l'élection des délégués au nouveau Comité.

Le Peuple comprendra la haute importance de cette élection. La commission d'initiative recommande avec instance, aux Démocrates-Socialistes, la plus grande exactitude.

Les arrondissements suivants se réuniront aux jours, heures et locaux ci-après indiqués :

3e *arrondissement*. — Samedi 16 février, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-St-Honoré.

7e *arrondissement*. — Vendredi 15 février, à 7 heures du soir, salle Frépillon, rue Frépillon.

9e *arrondissement*. — Vendredi 15 février, à 7 heures du soir; boulevart Bourdon, 13, magasin de fourrages.

11e *arrondissement*. — Vendredi 15 février, à sept heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e *arrondissement*. — Vendredi 15 février, à sept heures du soir, rue Mouffetard, salle du Vieux-Chêne.

Vaugirard, Grenelle, Issy, Vanves. — Vendredi 15 février, à huit heures très précises du soir, salon de la Victoire, chez Devers, rue Croix-Nivert, 15, à Grenelle.

La Villette. — Dimanche 17 février, à 7 heures du soir, rue de Flandres, 41.

Neuilly et les Thernes. — Vendredi 15 février, à 7 heures du soir, Avenue-de-l'Etoile, au jardin de Provence, chez le citoyen Durst.

Clichy. — Samedi 16 février, à 7 heures du soir, rue de Paris, au Rendez-vous du Château.

Batignolles-Monceaux. — Vendredi 15 février, à 7 heures du soir, au Grand-Saint-Martin, près la barrière Monceau.

Bercy. — Samedi prochain 16 février, à 7 heures du soir, rue Soulage, 9.

Pour la commission d'initiative électorale :
Le secrétaire, E. RIBERT.

L'arrêté suivant vient d'être pris par le préfet de la Seine :

Art. 1er. Il sera dressé dans chaque mairie un tableau rectificatif de la liste de 1849, qui a été rectifiée à l'occasion de l'élection du 8 juillet dernier. Ce tableau comprendra les changements et radiations opérées; il sera publié le 4 mars prochain.

Art. 2. Des arrêtés et avis ultérieurement publiés feront connaître les jours pendant lesquels les cartes seront distribuées, les locaux où les électeurs seront appelés à voter, ainsi que les jours et la durée du scrutin.

Fait à Paris, le 12 février 1850.

Signé : BERGER.

FAITS DIVERS.

— M. de Feletz, membre de l'Académie française, ancien rédacteur des *Débats*, vient de mourir à Paris.

— C'est hier que devait se plaider le procès intenté, en janvier 1849, à la société dite de la *Solidarité Républicaine*. On croyait généralement que ce procès avait été abandonné; c'était une erreur. C'est en vain que l'Assemblée législative a refusé l'autorisation de poursuites contre ceux de ses membres qui appartenaient à la *Solidarité*; M. Baroche a passé outre, et, ne pouvant pas atteindre l'ensemble de la société il la poursuit en détail.

Le conseil général de la société était composé de soixante et onze membres; M. Baroche les laisse de côté. Vous pensez qu'il va prendre corps à corps le bureau? Nullement : il adopte une commission de surveillance qui a été créée peu de jours avant la dissolution de la société, et qui ne s'est, dit-on, jamais réunie, ce qui est probable, puisque l'accusation qui a saisi les livres et papiers, n'a pu trouver aucune trace officielle de réunion.

Les inculpés sont poursuivis sous la prévention d'avoir fait partie d'une société secrète, et hier M. Sarrut montrait à plusieurs de ses anciens collègues une pièce émanée d'un ancien employé supérieur de la préfecture de police, et de laquelle il résulte de la manière la plus catégorique, que la déclaration de l'existence de la société a été régulièrement faite, en temps utile, par M. Delécluze, et qu'elle a été enregistrée dans les premiers jours de novembre 1848. Nous nous sommes demandé, à la lecture de cette lettre, comment le parquet pouvait avoir ignoré un fait de cette importance.

Cette affaire du reste, promet dit la *Presse*, de nombreux incidents d'audience, car les inculpés ont fait assigner comme témoins un grand nombre de représentants, et entr'autres plusieurs des membres du gouvernement avant le 20 décembre. Déjà quelques faits curieux ont été revélés; ainsi nous lisons dans un Mémoire publié par M. Hippolyte Duboy, avocat à la cour de cassation, en faveur de MM. Sarrut, Buvignier, Auber-Roche et leurs coaccusés, que de nombreux achats de poudre ont eu lieu chez des armuriers la semaine qui précéda le 29 janvier 1849, mais que ces achats furent faits par divers banquiers entièrement étrangers à la *Solidarité*.

M. Sarrut a demandé le renvoi à une autre session, puisque on n'avait communiqué aux accusés qu'un résidu du dossier, où manqueraient les pièces importantes. La remise a été accordée.

— Dans l'espérance de séduire, disent les uns, d'intimider, disent les autres, l'empereur de Russie, le président envoie son cousin, fils de l'ex-roi Jérôme, aujourd'hui grand maréchal de France, à Constantinople, dans l'Asie Mineure, en Syrie et en Egypte. A cet effet, un bateau à vapeur sera mis à la disposition de cette future altesse impériale, ainsi que force présents pour les premiers ministres, etc., etc., etc., et qui recevront M. l'envoyé extraordinaire. Ce voyage de fantaisie, on l'espère, ne coûtera pas, au total, plus de 500 000 francs au Trésor.

(*Opinion publique*.)

— Le feu a été mis l'avant-dernière nuit aux bâtiments de la Conciergerie par des condamnés aux travaux forcés, qui espéraient s'évader à la faveur du tumulte. Le feu a causé des ravages dans la toiture, mais on est venu à bout de l'arrêter, et les incendiaires ont eux-mêmes appelé au secours, pour éviter l'asphyxie.

— Le citoyen Proudhon a été transféré ce matin de la prison de Sainte-Pélagie à la prison de la Conciergerie.

Le secret le plus rigoureux continue à peser sur lui. (*Voix du peuple*.)

— La commission chargée d'étudier la question de la limitation de la boulangerie de Paris et celle des bureaux de placement s'est occupée de concilier le différend qui existait depuis bien des années entre les boulangers et leurs garçons. On sait, disent les *Débats*, qu'en 1848 ce différend donna lieu à une collision fort grave entre ces garçons et les placeurs.

La mesure qui a été adoptée par la commission que nous avons désignée plus haut, paraît, au jugement du même journal, satisfaire aux intérêts des maîtres boulangers, comme à ceux de leurs garçons; elle fournira à ces derniers les moyens d'établir une caisse de retraite. Sous peu de temps, la commission s'occupera des questions relatives à l'organisation définitive de la boulangerie.

— L'art. 17 de la loi du 21 octobre 1814 oblige les imprimeurs à indiquer sur tous les écrits qu'ils impriment, leur nom et leur adresse; cependant depuis quelque temps il a été publié un grand nombre d'ouvrages par feuilles détachées et livrées séparément au public, qui ne portent pas ces indications.

Le procureur de la République croit devoir rappeler aux imprimeurs qu'il ne peut y avoir aucune exception à la prescription de la loi. Tout écrit, complet ou non, qui sort d'une imprimerie, doit indiquer le nom et l'adresse de l'imprimeur, ou au moins s'il s'agit d'une livraison d'un ouvrage en cours de publication, être placé dans une couverture où se trouve cette mention. Des ordres ont été donnés pour que les contraventions soient constatées avec soin, et les contrevenants seront poursuivis devant le tribunal correctionnel.

(*Communiqué aux journaux semi-officiels*.)

— Le comité démocratique du 7e arrondissement, tiendra sa deuxième séance vendredi à 7 heures et demie précises, rue Frépillon, 24, salle Frépillon.

Le président, Delbrouck. — Vice-président, Cailleux. — Secrétaire, Bouvet.

— Il paraîtra, sous peu, une revue allemande, démocratique et sociale, intitulée *Nouvelle Gazette rhénane*. Elle est rédigée à Londres par le docteur Charles Marx, réfugié politique et ancien rédacteur en chef du journal de ce nom qui se publiait à Cologne. Cette revue est une continuation mensuelle de la feuille quotidienne, et, comme tout autre produit de la propagande, elle se vendra à bon marché. Elle aura pour collaborateurs des républicains allemands qui ont depuis deux ans pris une part active aux mouvements de leur patrie.

UN ÉPISODE D'HIVER DANS LA MONTAGNE. — La diligence ou plutôt le traineau couvert qui en tenait lieu, le 1er de février sur le Simplon, arrivait à vide, mais suivi par cinq pionniers de la montagne, dans la plaine de la Ganther, lorsqu'une avalanche vient fondre sur la route. Les pionniers et les deux chevaux furent emportés dans la rivière, mais le traineau s'arrêta contre un boute-route. Le conducteur Nantzer et un autre individu qui cheminait avec lui, n'ayant pas été enveloppés dans l'avalanche, se précipitèrent au secours des pionniers, sondèrent la neige et parvinrent à en tirer quatre de leur tombeau de glace. Le cinquième ne put être retrouvé. On fit prévenir ses parents d'aller à la recherche du cadavre afin de lui donner la sépulture. Les parents se rendirent en effet le lendemain sur le lieu du sinistre, mais quel ne fut pas leur étonnement lorsque, chemin faisant, ils rencontrèrent le soi-disant mort qui, mouillé jusqu'aux os, s'en revenait en grelottant chez lui! Il avait passé 10 ou 12 heures sous la neige, évanoui ou endormi, et n'avait repris ses sens que lorsque l'eau de la Ganther, en se creusant un passage au travers de l'avalanche qui obstruait son lit, arriva jusqu'à l'endroit où il gisait et le débarrassa du linceul pesant qui l'entourait de toutes parts.

La perte se borne donc heureusement à celle des deux chevaux. (*Courrier du Valais*.)

REFUS DE L'IMPOT. — Les habitants d'une de nos communes environnantes, dit le *Progrès* d'Arras, voulant punir leur curé qui avait insulté en pleine chaire le parti démocratique, s'abstinrent de rien déposer le dimanche suivant dans le bassin des offrandes. Le curé, furieux, saisit le plateau qui ne renfermait que deux petits sous, et lança cette menue monnaie à la tête des paroissiens agenouillés. Que pense-t-on de cette action *honnête* d'un *modéré*?

Théorie phalanstérienne.

LA CIVILISATION.

Fourier, qu'on accuse aveuglément de n'avoir pas tenu compte, dans sa théorie, du passé de l'humanité, a jeté au contraire une vive lumière sur le dévevelloppement historique du genre humain. Il a formulé la loi d'après laquelle se sont produites, depuis le premier âge du monde, les formes sociales suivantes :

Edénisme. — Etat sauvage. — Patriarchat. — Barbarie.

A la barbarie, qui est la compression portée à son maximum, succède la *civilisation*, société relativement progressive. Nous vivons encore au milieu de cette forme sociale, aussi est-il intéressant pour nous d'en détailler les caractères.

Si l'on veut appeler Civilisation tout le progrès qui s'est accompli dans l'humanité depuis la Barbarie, tous les progrès qui s'accompliront encore, nous accepterons ce langage, bien que très vague et peu scientifique; mais, pour Fourier, la Civilisation n'est pas le progrès indéfini, ce mot représente seulement une certaine dose de progrès, un état social qui doit être dépassé comme les formes sociales antérieures.

La Civilisation, en donnant à ce terme l'acception phalanstérienne, doit naître, grandir, atteindre son apogée, décliner et mourir; passer, en un mot, par les phases de la Série, comme toutes les organisations qui se produisent dans l'univers. Précisons rapidement les diverses périodes de cette évolution sociale.

ENFANCE.

Germe : *Monogamie ou mariage exclusif.*
Pivot : *Droits civils de l'épouse.*

Nous trouvons l'enfance de la civilisation chez les Grecs et chez les Romains, qui nous l'ont léguée, et qui se distinguaient avec raison des autres peuples de l'antiquité, appelés par eux *barbares*. Leur civilisation était à l'état d'enfance parce qu'elle conservait, avec des traces nombreuses de barbarie, l'*esclavage* général des travailleurs. Toutefois c'était déjà la civilisation; nous trouvons le germe de cette période dans la monogamie, très supérieure à la polygamie orientale. La polygamie des Egyptiens de l'antiquité, des Hébreux, de l'Asie à peu près entière, n'est point la liberté en amour, mais la confiscation de toutes les libertés féminines au profit de l'homme seul. Dans un pays polygame, la condition de la femme diffère peu de la condition des esclaves; les Hébreux du temps de Moïse pouvaient à chaque instant répudier leurs femmes, qui n'avaient pas le droit de les quitter. L'extension des privilèges féminins attestant chez le sexe mâle un progrès de la justice est la véritable mesure du perfectionnement social; aussi doit-on regarder la suppression des harems et la promotion de la femme au rang de compagne de l'homme, par le mariage exclusif, comme le caractère essentiel qui distingue un peuple civilisé d'un peuple barbare.

Cette innovation, qui est le germe d'une forme sociale supérieure, et sans laquelle la Turquie actuelle n'arrivera pas à la civilisation véritable, produit toute une série de caractères sociaux dont nous indiquons seulement le plus essentiel, le pivotal : *les droits civils attribués à l'épouse*, le droit, pour la femme, de posséder, de tester, d'hériter, d'être une personne civile, conséquence de la monogamie très bien déduite par le droit romain.

JEUNESSE.

Germe : *Féodalité nobiliaire.*
Pivot : *Affranchissement des industrieux.*

Entre l'enfance et la jeunesse de la civilisation se place la prédication du christianisme, qui donna une grande impulsion au mouvement social. L'empire romain était trop usé pour supporter une pareille crise de transformation; mais la religion nouvelle produisit ses fruits au milieu de peuples nouveaux. Nous trouvons au moyen-âge, comme germe de progrès et de garanties sociales, la *féodalité nobiliaire*, organisation hiérarchique du territoire correspondant à la hiérarchie de l'armée, ensemble de contrats par lesquels les hommes d'armes s'engageaient à défendre, moyennant certaines redevances, les ouvriers et cultivateurs. La féodalité nobiliaire, qui devait plus tard se trouver au nombre des institutions arriérées justement proscrites par l'opinion, contribua, lors de son apparition, à consolider les nouveaux Etats européens sans cesse menacés par de nouvelles inondations de barbares, et à protéger, tout en les rançonnant, l'agriculture et l'industrie.

A l'organisation de la féodalité nobiliaire, se lie dans l'histoire l'affranchissement des industrieux, transformés d'esclaves en serfs, puis en travailleurs libres, après avoir traité de leur émancipation avec les seigneurs ou la leur avoir imposée. Enfin, la civilisation arrive du seizième au dix-huitième siècle à son apogée, c'est-à-dire à sa place la plus brillante et la plus noble.

APOGÉE.

Art nautique.

Chimie expérimentale.

L'apogée de la forme civilisée se manifeste par la renaissance des lettres et des arts, la création de la boussole, la découverte des mondes nouveaux, l'exploration intégrale du globe, la précision des procédés scientifiques succédant aux illusions de la magie, de l'astrologie et de l'alchimie. Ce progrès scientifique ne peut s'arrêter, mais bientôt, si l'humanité progresse encore, la forme civilisée va décliner, s'avilir, tandis que les secousses révolutionnaires indiqueront la nécessité de créer une organisation sociale toute nouvelle.

DÉCLIN.

Germe : *Esprit mercantile.*
Pivot : *Monopole insulaire.*

Par degrés, l'Europe se voit envahie par le trafic; la classe moyenne arrivant au pouvoir y porte ses habitudes intéressées; le gouvernement officiel devient l'instrument des financiers; après le règne de l'homme d'épée vient le règne d'un autre privilégié, d'un privilégié moins honorable, le spéculateur, qui est trop souvent le fraudeur et le banqueroutier; le commerce, ce grand parasite social, germe et fleurit dans toutes les fissures de la civilisation en ruines. L'Angleterre offre un terrain propice à cette végétation. Là se constitue le monopole insulaire, tendant à la domination des mers et à l'absorption du commerce universel. Les économistes font de ce pays accapa-

reur leur modèle; ils proposent l'imitation de la Grande-Bretagne à toutes les nations civilisées, trop disposées à entrer dans cette voie cupide, à établir la prospérité de certaines castes sur l'asservissement et la misère chronique du prolétariat.

CADUCITÉ.

Germe. *Maîtrises en nombre fixe.*
Pivot. *Féodalité commerciale.*

Nous considérons le règne de Louis-Philippe comme ayant fourni le type de la civilisation parvenue à l'état de caducité, de décomposition inévitable et prochaine. Cette décomposition devait être produite par le développement excessif de la classe bourgeoise, ou moyenne, ou trafiquante, constituant une féodalité nouvelle, qui devait accaparer tous les privilèges financiers : banque, chemins de fer, canaux, assurances, mines, salines, travail des prisons, fournitures de l'Etat; et tous les privilèges politiques : droit de coalition contre les ouvriers sous forme de syndicats, conseils de prud'hommes, chambres de commerce, conseils de manufactures; droit électoral fondé sur le cens, éligibilité fondée sur le cens. Entre cette féodalité de banquiers, gros industriels, et le gouvernement officiel du pays, intervenait un pacte infernal; à ce parti bourgeois qui la soutenait, la royauté livrait les voies de communication du pays, tous les emplois sans exception, toutes les sources des richesses; mais à condition que les privilégiés soutiendraient le gouvernement dans toutes les questions politiques, voteraient en aveugles et se déclareraient *satisfaits* en présence des plus grands scandales.

Cette féodalité industrielle, commerciale ou financière, aussi méprisable, égoïste et disposée au mensonge, sous des apparences doucereuses, que la féodalité nobiliaire, sous un appareil menaçant et avec des mœurs oppressives, avait été loyale, chevaleresque, attachée à sa parole, fut signalée, baptisée de son véritable nom par Fourier, dès 1808, longtemps avant qu'elle fût organisée. De nos jours, nous avons vu la féodalité industrielle parodier, avec un cachet de bassesse et de corruption qui lui est spécial, toutes les institutions du moyen âge; le tournoi au jeu de bourse, le blason dans la marque de fabrique, les maîtrises par les privilèges des courtiers, agents de change, huissiers, agréés, avoués, notaires, avocats à la cour de cassation, etc., etc.

La révolution de Février, qui seule pouvait nous tirer de cet abîme fangeux, est survenue en France, dans le pays typique, vrai thermomètre du progrès social; cette révolution eut ses contre-coups en Europe, elle en aura de plus décisifs encore. Le malaise qui a suivi la révolution de Février provient de la lutte engagée par les partisans des anciens abus, qui luttent obstinément pour entraver la création inévitable d'un ordre social nouveau et supérieur.

LIBERTÉ DU THÉATRE.

On nous adresse la lettre suivante;

Citoyen,

Je viens vous prier de signaler dans vos colonnes un nouvel acte arbitraire de M. Carlier.

Je suis l'auteur d'un drame-vaudeville populaire en trois actes, ayant pour titre : *Une Famille du peuple.*

Cette pièce a été représentée le 8 et le 9 de ce mois, sur le Théâtre Mont-Parnasse, M. le commissaire de Montrouge étant présent.

Elle fut très favorablement accueillie, mais n'excita dans la salle aucun désordre.

Il n'y a dans cette production aucune allusion politique. Quelle fut donc ma surprise, lorsque les directeurs (qui sont trois acteurs associés) me firent part dimanche, à trois heures, d'un ordre signé de M. Carlier, leur enjoignant l'interdiction de ma pièce, et les menaçant de faire fermer le théâtre si elle était jouée de nouveau.

Ce qui prouve l'injustice et l'arbitraire de cet ordre, c'est qu'il contient une défense expresse de faire connaître au public cette mesure de l'autorité, et l'ordre de suspendre les représentations sous prétexte d'indisposition.

Cette interdiction fait un tort réel aux directeurs qui comptaient sur le succès de ce drame, et n'avaient rien de nouveau en répétition.

Pour moi, c'était mon premier pas dans la carrière dramatique, j'en fais sans regret le sacrifice, puisant dans ma conscience la douce consolation d'avoir écrit selon mes convictions, et de n'avoir exprimé que des sentiments dignes des principes démocratiques, j'ai montré les douleurs du peuple, et quelques-uns des vices de notre société actuelle; mais comme toute vérité aujourd'hui paraît un crime aux yeux des hommes honnêtes-modérés, je devais succomber sous leurs coups. Ainsi que d'autres noms bien illustres, mon nom obscur devait être attaché au pilori de cette société.

Je m'en félicite et me trouve glorifiée par ma chute.

Vive la République démocratique!
Salut fraternel,
L. D'ATAYDE
(dite la citoyenne Julien)
Rue de la Gaîté-Mont-Parnasse, 48.

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris. — A. D. F. — Arrive ce matin; il ne doit passer que 24 heures à Paris. — O. ira chez lui de bonne heure. — Venez aujourd'hui, entre 10 et 11 heures.
Rouen. — M. D. — Reçu les 100. — Pris note. — On va v. expéd. les liv. — Affect. rem.

Suivant conventions verbales du 12 février 1850,

Le cit. ANTOINE POCACHARD

a vendu aux citoyens Rudolphe, Rupert, Nusbaumer, tant en son nom personnel que comme gérant de fait de la Société fraternelle des Limonadiers, demeurant à Paris, rue du Roule, 5, au café de l'Union. Le fonds de limonadier, fêtes, bals et concerts publics qu'il exploite à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 22, moyennant 6,910 fr. payables aux mains du citoyen Paul Couenne, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 9, dans le cours de six mois et par sixième.

Pour extrait.

THÉATRES. — CONCERTS.

Ce soir, à l'Opéra, la 47e représentation du *Prophète.*

— Dimanche prochain, 17 février, à deux heures très précises, troisième concert de l'Union musicale, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 *bis*. On entendra : 1° 51e symphonie d'Haydn; 2° Mélodie nouvelle, avec orchestre de M. Rebec, chantée par M. Wartel; 3° Fantaisie sur des motifs de *Robert-le-Diable*, avec orchestre, composée et exécutée par M. Alexandre Botta; 4° Ouverture de la *Mer calme*, de Mendelssohn-Bartholdy; 5° Variations de Rode, chantées par madame de Munck; 6° Fantaisie pour piano, orchestre et chœur final (op. 80), du Beethoven (redemandée). La partie de piano sera exécutée par M. Camille Saint-Saëns.

L'orchestre sera dirigée par M. Seghers.

SALLE MONTESQUIEU, rue Montesquieu, 6. — Aujourd'hui vendredi, 15 février, à huit heures du soir, Grand concert, au bénéfice de mademoiselle Léontine, des Folies-Dramatiques. M. Ponchard père, Géraldy, M. Henri Potier, de l'Opéra-Comique, mesdames Eléonore et Léontine, concourront à cette soirée. Scène d'imitation, par M. Brasseur. Chansonnette, par M. Edouard Clément. — Prix des places : 50 c.; loges et places réservées : 1 fr. Voir la grande affiche pour les détails.

SALLE BONNE-NOUVELLE. — Aux spectacles-concerts du bazar Bonne-Nouvelle, Mlle Prudence, la somnambule, et l'intrépide Laugier Anriol reçoivent chaque soir des témoignages de sympathie. — Prix d'entrée : 1 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	2[illegible] f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	1[illegible]
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	5[illegible]	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	1[illegible]

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi : chez Brullé, éditeur de musique, [illegible] des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, A. Hazard, libr., Bruxelles, M. [illegible]chet libr., Marché aux bois, [illegible]

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 14 février 1850.

Les spéculateurs à la baisse qui tenaient à avoir un cours moyen dans les bas cours pour demain, ont encore pesé fortement sur les affaires d'aujourd'hui, secondés qu'ils étaient par des ventes au comptant pour quelques petits rentiers, la plupart de la province. En définitive et comparativement aux derniers cours d'hier, le 3 0/0 s'est relevé à terme de 10 c., à 58-10; le 5 0/0 a fléchi de 10 c., à 95-90. A trois heures et demie, on était à 96.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	95 80	Zinc Veille-Montagne.	2800 ••
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	•• ••	Naples, 5/0, c. Roth.	93 25
Quatre 0/0, j. 22 sept.	•• ••	Cinq 0/0 Romain.	81 ••
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 00	Espag. 3 0/0 dette ext.	•• ••
Cinq 0/0 (empr. 1848).	•• ••	— 3 0/0 dette int.	•• ••
Bons du Trésor	5 ••	Belgique. Empr 1831.	••• ••
Actions de la Banque.	2255 ••	— Empr. 1840	99 ••
Rente de la Ville	•• ••	— Empr. 1842	99 ••
Obligat. de la Ville	•••• ••	— Banq. 1835.	••• ••
Obl. Emp. 25 millions.	1175 ••	Emprunt d'Haïti	185 ••
Obligat. de la Seine	1062 50	Piémont, 5 0/0 1849.	88 75
Caisse hypothécaire	130 ••	— Oblig. anc.	970 ••
Quatre-Canaux	1100 ••	— Oblig. nouv	955 ••
Jouis. Quatre-Canaux.	•• ••	Lots d'Autriche 1834.	••• ••

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours
Cinq 0/0 fin courant	96 ••	95 95	95 [illegible]	95 90
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
Trois 0/0 fin courant	58 ••	58 10	57 55	58 10

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	15 •/•	5 0/0 liquid. à l'autre.	30 ••
3 0/0 —	10 •/•	3 0/0 —	•• ••

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cou
••• ••	••• ••	Saint-Germain	••• ••	••• ••	••• ••
201 25	••• ••	Versailles rive droite.	••• ••	••• ••	••• ••
168 75	168 75	Id. rive gauche.	••• ••	••• ••	••• ••
810 ••	810 ••	Paris à Orléans	••• ••	••• ••	••• ••
571 25	570 ••	Paris à Rouen	••• ••	[illegible] 75	••• ••
250 ••	250 ••	Rouen au Havre	••• ••	••• ••	••• ••
[illegible] 75	[illegible] 75	Marseille à Avignon	••• ••	••• ••	••• ••
116 25	116 25	Strasbourg à Bâle	••• ••	••• ••	••• ••
320 ••	320 ••	Orléans à Vierzon	••• ••	••• ••	••• ••
••• ••	••• ••	Boulogne à Amiens	••• ••	••• ••	••• ••
411 25	411 25	Orléans à Bordeaux	••• ••	••• ••	••• ••
463 75	463 75	Chemin du Nord	461 25	463 75	463 75
110 ••	110 ••	Montereau à Troyes	••• ••	••• ••	••• ••
357 50	357 50	Paris à Strasbourg	••• ••	357 50	••• ••
368 75	261 25	Tours à Nantes	••• ••	••• ••	••• ••

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 15 Février.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS —
ODEON. — François le Champi, une Nuit blanche.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête, Carconte.
VAUDEVILLE — Un Ami, les Saisons, Jérôme l'invalide, la Dame de trèfle, pas de Fumée.
VARIETES — Tully, les Quatre filles Aymon, les Métamorphoses, Passé minuit.
GYMNASE. — La Bossue, les Bijoux, Mlle de Liron.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, J'ai mangé mon ami, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henriette Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.

19e Année. N° 47. — Samedi 16 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . . 11 f. Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 15 FÉVRIER.

Assemblée nationale.

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

La morale a beau trompéter, l'esprit de parti est et sera toujours injuste et, de plus, aveugle. Aussi, ne sommes-nous nullement étonné de la légèreté dédaigneuse par laquelle la majorité de l'Assemblée a repoussé aujourd'hui les réclamations portées à la tribune contre l'arbitraire dont le préfet de police a usé contre M. Proudhon, en le faisant tenir au secret dans sa prison. M. Proudhon est un socialiste. Est-ce que les lois sont faites pour les socialistes !

Et pourtant, quel est le parti le plus intéressé au respect de la loi ? N'est-ce pas le parti prétendu conservateur ? Quelle folie à lui de se montrer si peu soucieux du respect de la loi !

Après le rejet d'un ordre du jour motivé, proposé et développé avec courage par M. Boysset, pour rappeler le préfet de police et son chef nominal, le ministre de l'intérieur, au maintien des lois, les membres les plus bruyants de la droite se sont retirés, et on a pu entamer, dans un demi-silence, la discussion d'un projet présenté par M. Nadaud pour accorder certaines facilités aux associations ouvrières dans l'adjudication des travaux publics. Pourtant la voix trop faible et trop peu accentuée de M. Latrade, défenseur de ce projet, n'a pu parvenir jusqu'à nous. En revanche, le respectueux silence accordé par la droite au grand économiste Léon Faucher, qui devait pourfendre les associations d'ouvriers, a permis à cet heureux favori de la majorité d'étaler devant elle toute sa science.

Pauvre science ! car savez-vous ce qu'elle apprend à M. Faucher ? Que l'égalité de salaire pratiquée dans un grand nombre d'associations parisiennes, est immoral : oui, immoral, en ce qu'elle établit l'exploitation du fort par le faible, et nuit aux intérêts de la famille de l'ouvrier le plus habile.

En vérité, il faut avoir le cœur bien desséché par un faux savoir et par l'esprit de parti, il faut être bien étranger à la vie de cette population parisienne, si intelligente, si ardente, si généreuse, pour songer à taxer d'immoralité la pensée de *dévoûment* qui, parmi les associations ouvrières, fait accepter à un si grand nombre de pauvres ouvriers, comme une formule religieuse, cette égalité des salaires contre laquelle s'élèvent tant d'instincts natifs, tant de raisons puissantes.

Ah ! monsieur Léon Faucher, vous et les vôtres ne connaissez pas les miracles de dévouement, de courage, de fraternité, engendrés dans le sein des familles ouvrières par l'esprit d'association. Si vous les connaissiez, peut-être concevriez-vous une idée plus nette du Socialisme, qui n'est pas seulement une doctrine purement économique et matérielle, mais qui est avant tout l'aspiration à la réalisation la plus complète de la fraternité, de la solidarité humaine.

M. Léon Faucher a essayé de démontrer l'impossibilité du maintien des associations ouvrières ; il a surtout appuyé sa démonstration sur les échecs nombreux essuyés par elles.

En faisant cette critique, M. Faucher oubliait que, dans une autre partie de son discours, il avait admis que tous les commencements sont difficiles, pénibles. Or, qu'y a-t-il de plus nouveau que les associations de travailleurs entre eux ? Pourquoi s'étonner si les premiers essais amènent souvent des chutes ?

Deux objections plus graves ont été faites par M. Faucher : le défaut d'unité dans la direction des associations confiées aux soins d'un gérant, entravé très souvent par un conseil de surveillance, — et le défaut de connaissances suffisantes soit dans les gérants, soit dans les conseils de surveillance, soit dans les assemblées générales, composées de simples ouvriers peu instruits.

Pour notre part, nous ne chercherons pas à affaiblir ces difficultés, qui nous paraissent être pour beaucoup dans la non réussite d'un grand nombre d'entreprises ; mais la difficulté est-elle si grande qu'elle se transforme en impossibilité absolue ? Nullement.

Or, si le principe d'association est bon (et M. Faucher n'a pu le méconnaître), que faut-il faire ? Aborder résolument les difficultés, s'attendre à quelques mécomptes, mais travailler courageusement, avec la certitude que l'expérience et une plus longue habitude aideront à surmonter ces difficultés et à les faire disparaître.

Ainsi l'ignorance des ouvriers est un grand obstacle dans une association ? Faut-il pour cela renoncer à l'association ? Non, mais il faut... instruire l'ouvrier.

Ainsi encore l'association a pour but de faire disparaître les intermédiaires. — Quoi ! *tous* les intermédiaires, dit M. Faucher, mais c'est une folie ! — Soit, *tous*, c'est une folie ; mais si pour commencer elle en fait disparaître un grand nombre, elle aura produit, de l'aveu même de M. Faucher, un grand bien, — et, par conséquent, que M. Faucher en convienne ou n'en convienne pas, la théorie d'association aura vaincu sur ce point la théorie de concurrence anarchique prêchée par les économistes, qui n'a amené jusqu'à présent que la pullulation des intermédiaires et des agents parasites.

Et dans ces épreuves partielles d'association, est-ce que la population tout entière n'apprendra pas peu à peu à concevoir l'idée, à tenter l'expérience d'une association de plus en plus étendue, de plus en plus complète ?

Hé mon Dieu ! savants et législateurs, qui fermez les yeux à la lumière, qui vous ruez sur les associations comme sur des ennemis, serez-vous donc les derniers à comprendre qu'un monde nouveau surgit de notre volcan révolutionnaire, que la science de l'association s'y élabore, et que vos dissertations sans amour, sans intelligence, sans prévoyance, deviennent les risibles monuments d'une fastueuse ignorance ? Pauvres aveugles, vous avez perdu la vue à compter les taches du soleil, et maintenant vous niez le soleil lui-même ! Pitié pour vous !

Nous engageons nos lecteurs à lire, dans le compte-rendu de la séance, au discours de M. Boysset, l'exposé des opinions de M. Louis-Napoléon, prisonnier de Ham, sur le gouvernement de Louis-Philippe.

Nous lisons dans le *Moniteur catholique* :

On reproche à l'Eglise cet esprit exclusif qui la rend intolérante. Ce reproche étonne, même dans ce siècle énervé, où l'on nomme mansuétude ce qui n'est que l'aplatissement universel des consciences. *Toute doctrine qui croit à elle-même est exclusive* ; l'affirmation ne peut pas déclarer qu'elle est identique avec la négation ; en un mot, la vérité n'abdique pas.

Nous nions que toute doctrine qui croit à elle-même soit exclusive. On est exclusif, alors seulement qu'on n'a pas confiance en soi. La doctrine qui croit à elle-même laisse tout dire à ses adversaires, elle laisse publier tous les livres, ouvrir tous les clubs et circuler tous les journaux, parce qu'elle est bien convaincue que la discussion tournera, en définitive, à son avantage. Quand on n'a pas de foi dans sa doctrine, et quand on veut cependant la faire triompher à tout prix, on met *à l'index* les livres de polémique, on proscrit le libre examen, ou bien encore on souscrit à toutes ces lois contre les réunions, la presse, le colportage, les instituteurs, etc., etc., qui ont été votées par les amis du *Moniteur catholique*.

LES CIRCONSCRIPTIONS MILITAIRES.

Tous les représentants, à quelque opinion qu'ils appartiennent, qui ne sont pas décidés à suivre jusqu'au bout les entraînements bonapartistes, seront avertis par les lignes suivantes, empruntées à la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge*, que la création des grandes divisions militaires n'est pas dirigée seulement contre les départements *rouges*, mais aussi contre les départements *blancs*.

Depuis deux ou trois jours déjà il était question de ce projet ; mais bien des personnes pensaient que la mesure serait soumise à l'Assemblée, ce qui n'aurait pas manqué de soulever quelques-unes de ces tempêtes dont les partis prennent tour à tour l'initiative. Comme le pouvoir n'aime pas les tempêtes, — et le commerce, l'industrie, les affaires lui savent gré de ne pas les aimer, — on a pris la chose par le petit bout, on s'est contenté de nommer trois généraux à trois divisions militaires. On a ajouté que chacun de ces généraux aurait, en outre, le commandement supérieur d'une autre ou de deux autre divisions. Or, on démontrera à la tribune que tout cela est très licite, très légal, et qu'un décret suffit à régler ces matières.

Mais de ce que la mesure est modeste en apparence, s'ensuit-il qu'elle manquera d'efficacité ? Je ne le pense pas. Prenez une carte, et vous allez voir tout de suite que les départements rouges ou blancs sont enlacés. M. de Castellane part de Bordeaux pour aller jusqu'à Rennes. C'est la moitié des rivages de l'Océan ; il s'arrête aux confins de la Normandie que l'on sait excellente. M. Rostolan enferme dans un triangle, dont chaque pointe touche à Montpellier, à Toulouse et Perpignan, des départements où le parti modéré a peine, depuis quelque mois, à lutter contre les révolutionnaires rouges et blancs. Quant au général Gémeau, il va de Lyon jusqu'aux limites atteintes par la division militaire que commande le général Magnan, dont le décret a eu l'esprit de ne pas parler. De même, le général Changarnier, qui occupe le centre de cette vaste circonférence, aux différents points de laquelle il pourra rayonner avec une extrême facilité, semble ne jouer aucune espèce de rôle *dans cette préparation de la mise en état de siège de toute la France*. Mais s'il n'est pas présent au décret, il est facile de reconnaître que c'est son esprit essentiellement militaire et sa science statégique qui l'ont inspiré.

L'*Indépendance* emprunte ce postscriptum à la correspondance honnête et modérée appelée *Bulletin de Paris* :

On parlait beaucoup aujourd'hui d'une mesure politique que le gouvernement pourrait adopter prochainement, et qui aurait pour effet de mettre en état de siège une grande partie du territoire.

Pitoyable !

Après avoir avancé que Louis Blanc avait écrit une lettre, arrivée à Paris vendredi dernier et conseillant une manifestation à l'occasion des arbres de liberté, après avoir affirmé que *nous devions savoir* à qui cette lettre était adressée, la *Patrie*, sommée par nous de compléter ses révélations et de désigner la personne qui aurait reçu cette lettre, se décide enfin à cette reculade, que chacun peut apprécier :

La *Démocratie pacifique* nous presse fort de nous expliquer sur la lettre de M. Louis Blanc. Nous ne tenons pas à convaincre la *Démocratie pacifique* ; à quoi bon ? Nous voulons seulement édifier l'opinion publique, et pour cela nous croyons en avoir dit assez.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, — SAMEDI 16 FÉVRIER 1850.

SOUS LES CHÊNES.[1]

II.

En sortant du village, les jeunes amies avaient rencontré une petite fille qui s'était chargée de dire qu'elles allaient à la ville et reviendraient probablement le soir. On ne s'en inquiéta pas autrement d'abord, mais le soir vint, laboureurs, ouvriers, bestiaux étaient rentrés, et les voyageuses n'avaient pas encore reparu. La mère de Victoire, quoique veuve, exploitait une grosse ferme avec l'aide d'un valet-maître. Le soir, en faisant cuire les pommes de terre pour les porcs, les habitants du hameau se réunissaient autour du foyer, buvant, causant, teillant du chanvre ou tissant des paniers d'osier ; l'été, la réunion avait lieu dans la cour. Or, le soir du départ des jeunes filles, l'assemblée se fit plus nombreuse que de coutume ; le nouveau est si rare au village, qu'on avait élevé l'absence des jeunes filles à la hauteur d'un évènement. Tous en causaient, chacun proposait sa conjecture, les uns tout haut, les autres à voix basse, par discrétion malicieuse. La mère de Victoire, Charlotte, dans une inquiétude mortelle, courait sans cesse de la porte au carrefour prochain, d'où l'œil dominait une longue étendue du chemin qui menait à la ville. Un long temps s'écoula ainsi. Dix heures venaient de sonner à l'église, heure complètement indue au village. Un assassinat s'était commis quelques mois auparavant sur la grève ; un malheur parut à craindre. Il fut résolu qu'on irait en nombre au devant des jeunes filles. On se munit de bâtons ; les plus peureux allèrent décrocher l'un un fusil, l'autre un pistolet, armes un peu rouillées, mais qui pouvaient servir encore, et l'on se mit bravement en marche, Charlotte en tête.

On était aux derniers jours de septembre, quelques feuilles se détachaient des arbres et jonchaient le sol ; mais l'air circulait doux encore et tout parfumé de l'odeur des menthes ; la nuit était calme ; quelques nuages flottaient çà et là dans le ciel bleu-gris, et la lune luisait mystérieuse dans les bois, pendant que la mer roulait harmonieusement ses vagues lointaines sur les galets. La petite troupe poussait de temps à autre un cri aigu pour appeler les voyageuses.

Nulle voix n'avait encore répondu à l'appel, lorsque l'on arriva, à une demi-lieue du village, dans un petit bois, ou plutôt un bouquet d'arbres, abrité contre le vent du nord par un rideau de rochers, au pied desquels la mer venait se briser en écumant. En cet endroit, le chemin se bifurquait ; deux sentiers pouvaient conduire à la ville, l'un par les hauteurs, l'autre par la vallée ; il en existait même un troisième, peu fréquenté il est vrai, et praticable seulement aux piétons, le long des grèves et sur le flanc des falaises. La petite troupe s'arrêta à ce carrefour pour tenir conseil. Il fut décidé qu'on se partagerait en deux bandes, dont l'une prendrait le chemin de la plaine, l'autre celui de la montagne. Quant au sentier de la grève, on ne supposait pas que les voyageuses pussent l'avoir suivi ; à tout hasard, cependant, on chargea l'un des paysans, nommé Jacques, de faire sentinelle au carrefour ; et on lui remit le pistolet avec la consigne de lâcher la détente si les jeunes filles arrivaient par le chemin de la mer. Dans tous les cas, il leur faudrait passer par là, et il était impossible, si elles échappaient aux recherches des autres, qu'elles échappassent également à celles de Jacques.

Le paysan promit tout ce qu'on voulut, mais, après une demi-heure passée à écouter la mer, à regarder la lune ; après qu'il eut épuisé tout son répertoire de chansons, il commença à s'ennuyer et tira sa pipe. L'allumette chimique n'était pas encore inventée à cette époque. Il fallait recourir à l'amadou et au briquet. Les silex à feu n'étaient pas rares, un couteau pouvait faire l'office d'un briquet ; mais l'amadou que portait Jacques avait été mouillé dans la journée pendant sa récolte des plantes marines, il lui fut impossible d'en tirer parti. Jacques se désolait, lorsqu'il aperçut, à une petite distance à travers les arbres, une fenêtre illuminée qui l'appelait coquettement, comme les héros de contes de fées. Il hésita un peu, mais la tentation l'emporta, et, après avoir hélé trois fois sans résultat, il se décida à s'éloigner, persuadé qu'il serait revenu avant l'apparition, peu probable d'ailleurs, des deux voyageuses.

Il se trompait. En quittant Cherbourg le cœur navré, Victoire avait voulu prendre le chemin de la mer, c'était le plus long, mais par suite c'était le moins fréquenté, celui où sa douleur pouvait se mettre le plus à l'aise, où ses pleurs pouvaient couler librement à couvert de l'indiscrète pitié des passants. Le voyage qui s'était accompli si rapide et si joyeux le matin, fut autrement lent et pénible le soir, entrecoupé de longues haltes et d'accablement. Le courage de Rose et son amitié dévouée parvinrent cependant à reconforter son amie, et toutes deux arrivèrent au petit bois quelques moments seulement après le départ de celui qui s'était chargé de les y attendre.

Arrivée là, Victoire s'assit sur un banc de mousse épuisée de douleur, de fatigue et de larmes, et déclara qu'elle n'irait pas plus loin.

Rose chercha à l'encourager ; elle lui représenta qu'elle se trouvait tout près du village, que sa mère devait être inquiète, etc. A toutes ces paroles, Victoire ne répondait que par des torrents de larmes.

Rose m'a souvent raconté la conversation qu'elle eut avec son amie ; je la transcris ici :

— Encore un peu de courage, lui disait-elle. Il est tard, bien tard ; dans un moment la lune aura disparu derrière la montagne ; il nous sera impossible de nous guider dans la nuit. Viens, sœur, tu t'appuieras sur mon bras comme tu fais depuis Cherbourg.

— Non, va-t'en !

— Sans toi ?

— Pourquoi t'occuper de moi ? Pourquoi m'avoir traînée jusqu'ici comme on traîne un cadavre ? Tu es heureuse, tu le seras plus encore dans l'avenir... On t'aimera, toi, et tu ne seras pas abandonnée. Laisse-moi ; je ne rentrerai pas au village. Ma mère, ma pauvre mère ! je l'ai donc vue pour la dernière fois !

— Elle est fort inquiète en ce moment ; viens la rassurer, la consoler.

— Et qu'irais-je faire au village ? aux lieux où je me suis enivrée de son regard, où j'ai vécu tout en sa pensée ? Que j'aille encore suivre pour la millième fois les sentiers que nous avons parcourus ensemble, m'asseoir à la place où il s'est assis, pour tromper l'absence et le croire encore à mes côtés ? Oh non ! cela ne se peut pas.

— C'est un malheur qui vient te frapper, mais la vie est si longue ! A seize ans, on a devant soi tant d'avenir !

— Le mien est fini... Ce matin, nous courions vers lui pleines d'espoir et d'amour, puis ce soir !... Toi, surtout, tu étais si belle !... à ce point qu'un moment j'ai craint qu'il ne le remarque trop. Oui, sœur, j'ai été jalouse de toi... tu vois bien que tu dois m'abandonner à mon sort, puisque je n'ai été qu'une ingrate au jour de mon bonheur !

— Tais-toi, s'écria Rose en lui fermant la bouche et l'étreignant dans ses bras, tais-toi, tu mens et tu m'aimes... Voyons, médites-tu quelque projet ? veux-tu t'expatrier ? Dis-le, je te suis. Tout ce que tu voudras, je le ferai, excepté quand il s'agira de t'abandonner seule, au milieu de la nuit, dans ce lieu

[1] Voir le numéro d'hier.

Sur ce dernier point, nous pensons exactement comme la *Patrie*. Elle ajoute :

N'est-il pas plaisant de voir des hommes, condamnés pour la tentative de mai, montrer une pruderie aussi chatouilleuse quand on les *soupçonne* d'avoir conseillé une émeute ?

La *Démocratie* n'a rien à voir avec la tentative de mai, et M. Louis Blanc n'a été condamné en cette affaire que par défaut. Au surplus, il ne s'agissait, dans notre discussion avec la *Patrie*, que d'une lettre provoquant une manifestation à propos des arbres de liberté en février en 1850, et Dieu sait si la *Patrie*, dans ses assertions précises et circonstanciées, s'était bornée à de simples *soupçons* ! La *Patrie* continue avec la même bonne foi :

M. Louis Blanc, dans sa lettre de rectification publiée hier par la *Patrie*, se borne à contester le *moment*, mais il ne conteste pas l'intention.

Pour bien faire comprendre toute la déloyauté de ces paroles, il faudrait réimprimer ici la lettre de M. Louis Blanc : mais nous l'avons publiée hier ; et nos lecteurs ne l'ont pas oubliée. La *Patrie* finit par une digression sur la *Voix du Peuple* :

Si l'on doutait des projets de ces excellents citoyens, on n'aurait qu'à méditer les cinq lignes que voici de la *Voix du Peuple* ;

« Le pouvoir a résolu de tuer la *Voix du Peuple* comme il a fait déjà de trois ou quatre organes républicains !

» Baste ! la *Voix du Peuple vivra bien encore trois semaines !...* »

Qu'est-ce que cela veut dire, s'il vous plaît ? Une émeute dans trois semaines. Sans doute, à cette date, le *moment* de M. Louis Blanc sera venu.

Et voilà toutes les explications que nous aurons sur la fameuse lettre.

Un enfant pleure. Certains parents brutaux, au lieu de chercher la cause de sa douleur et d'y remédier, lui donnent des coups pour le faire taire. — L'enfant, naturellement, crie davantage. — On le bat plus fort, en lui disant : *Tu pleureras au moins pour quelque chose !* — Les cris amènent des coups, et les coups augmentent les cris. Il n'y a pas de raison pour que cette scène se termine.

Ainsi agissent les gouvernements qui prennent la compression pour devise. — Aussi les mesures du pouvoir ont-elles mécontenté vivement une partie du pays ; au lieu de remonter à la cause des plaintes, on use contre elles de l'état de siège. — Le mécontentement augmente. — L'état de siège redouble ses rigueurs, et le pouvoir s'étonne tout naïvement de ce que l'irritation s'accroît au lieu de se calmer.

Revue de l'Extérieur.

Nous avions raison de ne pas croire à la décision *irrévocable* du pape, de partir pour Rome le 14 février. Nous apprenons aujourd'hui que Pie IX a retardé son départ une fois de plus. Il s'est arrêté une fois à cause de l'évasion d'Achilli, une autre fois à cause de l'acquittement de Cernuschi ; cette fois il reste à Portici, parce que les Français se sont trop amusés pendant le carnaval. Nous laissons parler le correspondant des *Débats* :

« Il s'agit d'un bal public qui s'est donné ces jours-ci à Rome au théâtre Métastase, et dans lequel quelques soldats français se seraient laissé aller à des réminiscences trop exactes et trop nettement accusées des bals de garnison et des guinguettes de Paris ou de la banlieue ; de là le *scandale*, comme on dit ici depuis deux jours, et la nécessité où se trouve S. S. d'attendre, par suite de cet incident nouveau, que la ville de Rome soit remise de cette émotion incompatible avec la solennité de son retour. »

Au reste, le carnaval a été fort triste à Rome sous la menace des canons pontificaux et le souvenir de la liberté confisquée. Une affiche très énergique a été apposée sur les murs pour rappeler que le 9 février était l'anniversaire de la proclamation de la République. Les sbires ont voulu la déchirer. L'un d'eux a été frappé d'un coup de poignard pendant cette opération.

Au reste, les Etats pontificaux sont infestés sur tous les points par des brigands d'une incroyable audace. Les journaux du parti clérical annoncent que des mesures décisives ont été prises pour réprimer leurs attaques. Il n'en est rien. Monsignor Bedini a dernièrement promis cent écus pour qui lui amènera l'un de ces chefs mort ou vif, *il passatore*. Celui-ci a riposté par une proclamation dans laquelle il met à prix la tête du cardinal Bedini, moyennant *mille écus* payables, dit l'audacieuse proclamation, non en papier, mais en bonne et bons écus ayant cours. Cette proclamation a été imprimée, elle est répandue dans les Légations.

Un journal réactionnaire de la Belgique résume ainsi les actes de l'administration pontificale :

« C'est l'absolutisme inintelligent des plus mauvaises années du règne de Grégoire XVI, joint à l'impuissance de réprimer les brigandages de toutes natures que des bandes de malfaiteurs exercent dans les campagnes et même dans les villes, le désarmement des habitants ne permettant pas à ceux-ci de se défendre eux-mêmes, à défaut de la protection que la force publique ne leur accorde pas. »

Le gouvernement piémontais vient de donner à trois réfugiés qui se trouvent à Gênes l'ordre de quitter le royaume, ou d'aller en Sardaigne. Cet ordre a été donné sur la réclamation des puissances absolutistes.

Une correspondance de Naples, 5 février, adressée aux *Débats*, contient les lignes suivantes :

« Une certaine agitation s'est produite à Palerme le 27 janvier. On a crié *Vive la Constitution de* 1812 ! et *vive Ruggiero Settimo !* Plusieurs personnes ont été arrêtées, et six d'entre elles, convaincues d'être les auteurs du mouvement, ont été immédiatement passées par les armes. Quelques détachements de troupes sont partis de Naples pour ce point de la Sicile ces jours derniers. L'agitation ne s'est pas renouvelée. »

Les élections du grand-duché de Meklembourg-Schwerin viennent de donner victoire complète au parti démocratique. *Pas un seul candidat de la réaction n'a été élu*. Tous les candidats de la démocratie ont été nommés à une très grande majorité. Ceux des élus qui faisaient partie de l'Assemblée précédente siégeaient tous à l'extrême gauche.

On sait que le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin et la noblesse de cet Etat, appuyée par le duc de Mecklembourg-Strelitz, sont en contestation sur leurs prérogatives, et que les parties ont soumis leur différend aux puissances voisines.

Le gouvernement paussien, la commission centrale de Francfort et le conseil d'administration fédératif n'ont pu se mettre d'accord pour savoir qui d'entre eux interviendra entre le souverain et la noblesse, à titre d'autorité arbitrale. Il est évident, en présence du résultat qui vient de se produire, que l'arbitre, quel qu'il soit, n'obtiendra rien ; la Constitution que le grand-duc trouve trop radicale, ne pourra être évidemment amendé désormais que dans le sens démocratique.

Le différend entre le duc et sa noblesse se terminera par le rejet des prétentions de l'un et de l'autre.

C'est en vain que la réaction se débat : c'est en vain que les rois dissolvent les assemblées, le parti démocratique sort victorieux sur tous les points de l'urne du scrutin. Si la réaction n'en prend pas son parti et ne se résigne pas, ce ne sont pas les peuples qui auront à s'en repentir.

Une liste officielle de 163 membres élus en Prusse pour le parlement d'Erfurt a été publiée à Berlin. On n'y trouve les noms que de 17 membres de la première chambre et de 26 de la seconde.

Les membres du conseil d'administration sont, dit-on, d'accord, sauf un ou deux, pour que l'ouverture du parlement ait définitivement lieu le 20 mars. Le conseil proposerait l'adoption provisoire de la Constitution du 26 mai, en bloc, et l'on pense que cette proposition a de grandes chances d'être adoptée, la fraction Bodelschwingh devant se déclarer en sa faveur.

On écrit de Leipzig, 9 février, au journal allemand de Francfort :

« Il règne de nouveau ici une grande agitation. Avant-hier au soir, un attroupement a essayé de faire une sérénade au docteur Bartling dans sa prison. L'attroupement fut dispersé. Hier soir, la foule était encore plus grande devant la prison. Ce fut en vain qu'on l'invita à se retirer. Un lieutenant de police ayant pris la parole, il lui fut répondu par un rire général. Il y avait beaucoup de dames qui s'exprimèrent vivement : « Nous attendons une sérénade, dirent-elles ; cela ne peut être défendu. » La sérénade n'eut pas lieu, mais ni la garde ni la police n'intervinrent, et la foule s'écoula paisiblement. »

On écrit de Lausanne, le 10 février, à la *Tribune suisse* :

« Aujourd'hui, l'assemblée patriotique, composée de 6 à 700 citoyens de toutes les localités du canton, pour la plupart délégués des sections de leurs localités, ont examiné si la conduite du comité central devait être approuvée. A l'unanimité, l'assemblée a sanctionné la marche suivie par le comité durant l'année 1849, notamment sa protestation contre l'atteinte au droit d'asile. Après cela, elle a réélu à la presqu'unanimité le même comité, composé de MM. Eytel, président ; Bougeaud, Meystre, Kienner et Blanchard.

» Mais ce n'est pas tout : après avoir décidé l'impression du rapport du comité central, l'association, composée presqu'en totalité des gens de la campagne, a voté que le comité central inviterait l'assemblée fédérale à imprimer à la politique suisse une allure plus ferme et plus digne que celle du conseil fédéral. »

On écrit de Schumla à la *Gazette de Breslau*, que la tentative d'assassinat contre Kossuth, Bem et Dombinski, par une bande soudoyée, excite l'attention générale, d'autant plus qu'un fonctionnaire du gouvernement autrichien, nommé Josmogyi, se trouve gravement compromis, et qu'il est en ce moment même l'objet d'une instruction sévère de la part des autorités turques. Chacun attend avec la plus grande impatience le résultat de cette instruction.

Si l'on en croit un journal de Turin, l'empereur Nicolas aurait engagé le roi de la Grèce à abdiquer en faveur du duc de Leuchtenberg, son gendre. Le czar aurait le projet d'agrandir le territoire du royaume grec, de créer ainsi une puissance maritime qui pourrait contrebalancer l'influence anglaise dans la Méditerranée. Ces considérations expliqueraient la conduite actuelle et les réclamations de l'Angleterre. En effet, si cette puissance obtenait la remise des îles qu'elle réclame, elle deviendrait maîtresse de toutes les côtes occidentales de la Morée

---

Les dernières nouvelles d'Athènes, arrivées par Malte, annoncent que les îles Sapienza et de Cabrera (Cervi ?) ont été occupées par la marine anglaise et garnies d'artillerie.

Assemblée nationale.

Séance du 15 février. — Présidence de M. BEDEAU, vice-président.

A une heure et demie la séance est ouverte.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Marc Dufraisse. La commission propose la résolution suivante :

« Il n'y a pas lieu d'autoriser les poursuites contre M. Marc Dufraisse, représentant du peuple, à raison du délit spécifié dans le réquisitoire de M. le procureur général près la cour d'appel de Bordeaux. »

La résolution est adoptée.

L'Assemblée passe ensuite à la discussion sur le projet de loi tendant à ouvrir à M. le ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 200 000 fr. sur l'exercice 1849, pour écharpes et drapeaux

L'article unique du projet de loi est ainsi conçu :

« Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'exercice 1849, un crédit de deux cent mille francs pour solder les dépenses faites pendant cet exercice pour écharpes et drapeaux, par suite de la commande prescrite par le décret du 4 avril 1848. »

L'Assemblée adopte la loi.

L'ordre du jour appelle les interpellations de MM. Boysset et Lafon sur la mise au secret du citoyen Proudhon.

M. LAFON. Citoyens représentants, depuis huit jours Proudhon est au secret le plus absolu. Voici ce que je lis dans un rapport signé par les jurisconsultes les plus distingués :

« Tout rapport est interrompu entre Proudhon et le dehors.

» Une consigne sévère le tient dans un isolement absolu. Sa femme, le gérant de la *Voix du Peuple*, son co-détenu, ne peuvent le voir. »

Les amis de Proudhon viennent demander à la majorité s'ils ont trop présumé de son humanité et de son respect pour la loi. Il me semble qu'un prévenu ne peut être mis au secret que dans l'un des cas que voici : Si le secret est nécessité par les exigences de la justice et de la vérité, et si le détenu se porte à des violences contre ses gardiens et contre ses co-détenus.

Mais on ne bâillonnera pas un écrivain sans qu'une protestation énergique sorte de cette enceinte et fasse trembler les oppresseurs. (Exclamation.)

Si notre voix reste sans écho de ce côté, nous verrons si le parti qui traite avec ce dédain un écrivain aussi remarquable, un publiciste aussi distingué, se nommera encore le parti honnête (Allons donc !) ; mais il lui sera défendu de s'intituler le parti modéré. (Très bien ! à gauche.)

M. FERDINAND BARROT, ministre de la justice. Si quelque chose avait le droit d'étonner dans cette affaire, ce n'est pas la rigueur que l'on a mise dans l'exécution d'un jugement, mais la faiblesse que la justice y a apportée. (On rit à gauche. — Approbation à droite.)

M. Proudhon a été livré à la justice du pays par un vote presque unanime de l'Assemblée constituante. (Agitation extrême à gauche.)

Eh bien ! on l'a gardé à Paris ; bien plus, sa prison a été ouverte à sa famille, à ses amis, à ses adhérens, de façon à continuer ce foyer de propagande incendiaire pour lequel il avait été condamné ; à ce point, que j'ai crié à la faiblesse, et que, chargé de l'exécution des lois, j'ai donné des ordres pour que ce scandale cessât. (Très bien ! à droite.)

UNE VOIX A GAUCHE. L'on n'avait pas fait cela pour le prisonnier de Ham ! (Agitation extrême.)

M. F. BARROT. M. Proudhon a-t-il été mis au secret ? Non ; mais comme les facilités qu'on lui avait laissées avec le dehors aidaient à la perpétration des mêmes délits, on les lui a interdites, en lui permettant la continuation de ses rapports avec ses co-détenus, en le laissant se promener dans le préau : c'est ce qu'on appelle la consignation.

« M. Proudhon a donc été consigné. Mais comme il ne cessait pas, à l'aide de son entourage, de faire parvenir à son journal des articles aussi incendiaires que les autres, on en vint à lui interdire ses relations avec l'intérieur. Cet état d'interdiction n'a duré que 48 heures. (Interruption.) On l'a fait ensuite conduire à la Conciergerie : là la surveillance est plus facile et plus efficace, et ses relations avec le dehors n'auront pas, nous l'espérons, les résultats que nous avons eu à déplorer déjà.

Je le répete, messieurs, on s'est conduit avec l'ennemi de notre gouvernement, de nos institutions et de la société, avec une longanimité presque coupable.

M. BOYSSET. Citoyens, il s'est passé un fait très grave et très sérieux.

Vous avez dit que la représentation nationale n'avait flétri et condamné d'avance les doctrines de Proudhon

VOIX A DROITE. On a dit que l'Assemblée l'avait livré à la justice du pays. (Dénégations à gauche.)

M. BOYSSET. Je soutiens que Proudhon, par cela seul, n'aurait pas encouru la haine publique, comme vous l'avez dit. Vous avez ajouté qu'on ne l'avait pas mis au secret. Quoi ! il a été isolé de sa famille et de ses amis (Nouvelle interruption.) Et ce n'est pas le secret !...

PLUSIEURS VOIX. Non ! non !

M. BOYSSET. Ce fait est grave ; il est grave en ce que nous sommes tous solidaires les uns des autres. (Dénégations bruyantes à droite.)

N'y a-t-il pas solidarité entre tous les citoyens ? Ce fait est de nature à entretenir les inquiétudes qui sont jetées à pleines mains sur le pays. (Interruption.)

Mais dites d'abord, où avez-vous puisé le droit de prononcer contre Proudhon ce que vous appelez la consignation ?

C'est un acte arbitraire qui n'est justifié par rien. Mais ce n'est pas tout : vous avez dit que vous aviez été faibles : citoyen socialiste, il ne méritait aucune pitié, et il fallait le fouler aux pieds, n'est-ce pas ? (Agitation à droite. — Interruption.)

Eh bien ! je fais ici un rapprochement, le parallèle de deux situations, entre la position de Proudhon et celle d'un homme qui avait été condamné à une détention perpétuelle pour je ne sais quelle folle tentative que l'histoire a ridiculisée pour en faire justice. (Agitation prolongée à droite.) Cet homme fut envoyé à la forte-

---

solitaire où nous avons peur toutes deux.

Victoire la serra dans ses bras avec effusion, mais elle insista.

— Retourne au village, lui dit-elle, tu verras ma mère, tu lui porteras mes adieux, tu lui diras mes larmes, tu recevras ses caresses... puis tu te rendras demain, ici, où tu me retrouveras.

— Tu veux rester ? Eh bien ! nous resterons toute la nuit dans ce bois... Mais s'il passait ici des malfaiteurs, des ivrognes ?... N'est-ce pas que tu reviendrais si un guide se présentait tout à coup ?

— Il ne viendra personne.

— Qui sait ? Il y a de la lumière à la maison voisine. Tu n'auras pas peur, n'est-ce pas ? Je vais chercher quelqu'un, et nous partirons tous les trois ensemble ; attends-moi !

— Tu te donnes une peine inutile, murmura Victoire abattue.

Mais Rose courait déjà, heureuse de son idée, persuadée que Victoire n'oserait plus se livrer à son désespoir devant un étranger, et consentirait à rentrer chez sa mère.

Victoire, restée seule, poussa un soupir de satisfaction. Sa compagne en était venue à lui peser. Elle se leva et se prit à marcher avec agitation. La lune luisait doucement au ciel, les feuilles séchées craquaient sous ses pieds, la mer se roulait voluptueuse comme un jeune chat, et, à quelque distance, une musique douce de flûtes et de flageolets faisait entendre ses douces harmonies, qui semblaient se rapprocher lentement en se mariant au murmure cadencé des flots.

— Pourquoi suis-je partie ce matin ? disait-elle. Je croyais en lui, j'étais heureuse ! Oh ! s'il m'eût aimée ! Il en a trouvé une plus belle peut-être, mais non plus aimante .. Il se divertit avec elle sans doute, comme ces gens qui se promènent sur mer et chantent au bruit de la vague, tandis que je pleure ici, seule, abandonnée ... Ambitieuse ! j'ai dédaigné un amour villageois, j'ai cherché par orgueil un amour au dessus de moi, et aujourd'hui il me dédaigne ! Qui sait ? il se rit de moi peut-être... Oh ! mourir ! mourir !... je voudrais pouvoir mourir !

En ce moment la musique se rapprocha, et de joyeuses bouffées d'harmonie furent apportées par la brise aux oreilles de la pauvre jeune fille.

— Oui, chantez, vous, s'écria-t-elle amèrement ; riez, soyez heureux ! ma place à moi n'est pas sur la terre, qui n'a plus de joies pour moi... pourquoi donc y resté-je encore ? La mer est là, prête à m'engloutir... je ne souffrirais peut-être pas beaucoup... Mon Dieu ! j'ai peur, ajouta-t-elle en jetant un regard vers le bois sur lequel passait un nuage. Je voudrais mourir le jour... Si encore la lune éclairait la mer, disait-elle en grimpant sur la falaise, mais je ne sais pas ce qu'il y a là... n'importe !

Et Victoire fit un mouvement pour se jeter à l'eau, puis elle revint sur ses pas.

— A seize ans ! reprit-elle en s'asseyant ; à seize ans, mourir ! Dire que ce matin je voyais le soleil pour la dernière fois !... J'aurais encore tant d'années à vivre... Du bruit ! Rose, peut-être ! Oh ! je ne veux pas qu'elle me retrouve !... Si elle pouvait tarder encore ! — Faut-il mourir comme ça ?... Et cette musique ! il est là peut-être... — Eh bien ! qu'il soit heureux, et puisse le ciel ajouter à son bonheur celui qui m'était réservé !

Et elle s'élança de la falaise.

— Mon Dieu, je vous recommande mon âme ! s'écria-t-elle en se signant au moment où son pied quittait le sol

La chute du corps retentit dans la mer, quelques bouillonnements se firent entendre, puis on ne distingua plus rien.

Cependant, Rose, qui avait rejoint Jacques à la chaumière voisine, revenait en toute hâte avec lui. Jacques s'était arrêté un moment, parce qu'un des habitants de la maison venait d'être frappé d'apoplexie, et qu'il s'était employé à le secourir. En approchant du bouquet d'arbres où Rose avait quitté Victoire, il lâcha un coup de pistolet, comme on en était convenu, pendant que la jeune fille appelait sa compagne.

On pensa d'abord que le coup de feu l'avait effrayée.

— Ta mère vient au-devant de toi, lui cria Rose. Où donc es-tu ?

Mais Victoire ne répondit pas. Tous deux se mirent en mouvement pour la retrouver, pendant que les autres chercheurs arrivaient en toute hâte, et joyeux, car ils n'espéraient plus, Charlotte surtout était ivre de joie.

— Où est-elle donc ? criait-elle joyeusement ; où est elle, que je l'embrasse, ou plutôt que je la gronde bien fort pour la peine qu'elle m'a causée ?

Tout à coup Jacques poussa un cri ; la lune, en se dégageant du nuage, lui avait montré un vêtement de femme flottant sur l'eau.

A ce cri effrayant, tous tressaillirent et se précipitèrent vers le rivage. Jacques s'était jeté à l'eau et nageait résolument vers l'objet qui avait attiré son attention. La mer baissait et éloignait cet objet de la côte. La lune l'éclairait alors de tout son éclat, et les paysans, debout sur la falaise, suivaient avec anxiété cette lutte de la mer et du nageur.

On ne savait qui l'emporterait lorsqu'une embarcation qui louvoyait au large fit tout à coup force de rames vers la terre et recueillit la jeune fille à son bord. C'était celle où flottait le groupe de musiciens et de chanteurs.

Un cri de joie salua du rivage les sauveurs inattendus ; mais cette joie fut de courte durée ; l'embarcation poussa vers une crique où se portèrent tous les paysans, ainsi qu'un médecin qu'on était allé chercher pour les habitants de la chaumière voisine.

Ceux qui montaient l'embarcation s'étaient hâtés d'administrer à la pauvre noyée les soins les plus empressés et les plus intelligents ; mais Victoire n'avait encore donné aucun signe de vie. On la déposa sur une touffe de gazon, et sa mère, se précipitant sur elle, la tint longtemps embrassée.

On avait d'abord voulu écarter la pauvre femme ; mais on eût bientôt à s'applaudir de n'avoir pas suivi ce premier mouvement. Ce long embrassement agit à la fois sur le physique et le moral de la jeune paysanne ; une légère rougeur colora sa joue, un soupir imperceptible s'échappa de sa poitrine. Elle respirait, elle était sauvée !

Charlotte et Rose ne furent pas les plus heureuse de ce résultat. Un de ceux qui montaient la barque s'était associé à leur anxiété, il s'associa à leur joie : et quand elle rouvrit les yeux sur ceux qui l'entouraient, Victoire rencontra le regard ardent, et sa main sentit la pression de la main d'Albert.

— Et que m'importe d'être plus ou moins riche, s'écria-t-il, ce n'est pas la richesse qui fait le bonheur, c'est l'amour, et je suis aimé. Voulez-vous de moi pour gendre, Charlotte ? voulez-vous de moi pour mari, Victoire ! Ne me refusez pas ; je vous en supplie. Au diable l'ambition et vive l'amour !

Un mois après, la noce se célébrait au village. Albert, il est vrai, n'avait pas recouvré sa place, et n'en avait pas trouvé une autre. Un homme marié est toujours de plus difficile placement qu'un garçon. Quelque temps après le mariage, Albert et Victoire vinrent habiter chez Charlotte. Victoire reprit ses travaux habituels avec son ardeur naturelle et le courage que lui donnait la nécessité où elle se trouvait. Quant à Albert, étranger au travail des champs, il y resta, malgré toute sa bonne volonté, d'une remarquable maladresse ; il essaya de diverses professions, il échoua dans toutes, et dans certains moments, malgré l'amour de sa femme et le sourire caressant de ses trois enfants, il en venait à conclure que rien n'est tel encore qu'un mariage d'argent.

— Mais c'est un marché, lui disait-on, qu'un mariage d'argent, c'est une prostitution pardevant notaire.

— Soit, mais la misère conduit à une prostitution plus déplorable encore. Il faut avouer que c'est une société bien mal organisée que celle qui place ses membres entre ces deux alternatives.

J. FLEURY

resse de Ham. (Nouvelle agitation.)

M. le ministre de l'intérieur adresse à l'orateur de vives interpellations qui se perdent dans le bruit.

A DROITE. Vous insultez la nation!

M. SÉGUR-D'AGUESSEAU. Hors de la tribune, l'orateur commettrait un délit en parlant ainsi.

A GAUCHE. Voulez-vous supprimer l'histoire? (Nouveau bruit.)

M. BOYSSET. Je saisis deux interruptions : l'une que m'adresse M. le ministre de l'intérieur; l'autre qui m'est faite par l'honorable M. Ségur-d'Aguesseau.

M. le ministre s'étonne que j'ose porter une main *blasphématrice* (Rires.) sur la vie politique d'un homme qui est aujourd'hui président de la République après avoir été condamné à une détention perpétuelle pour les expéditions que vous savez. (Interruptions à droite.)

A GAUCHE. Présidez donc, Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Si je connaissais le nom de l'interrupteur qui m'adresse une interpellation si inconvenante, je le rappellerais à l'ordre. D'un autre côté, tout en maintenant à l'orateur le droit d'invoquer des faits acquis à l'histoire, je lui ferai remarquer que s'il ne veut pas être rappelé à l'ordre, il doit se rappeler la situation actuelle et ne rien dire qui puisse manquer au respect qui est dû au président actuel de la République. (Mouvements divers.)

A GAUCHE. Vous êtes un maladroit ami.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne suis ni un adroit ni un maladroit ami. Je suis ici chargé de faire observer la loi et les convenances, et je n'y manquerai pas. J'invite donc l'orateur à s'abstenir de toute inconvenance qui motiverait contre lui un rappel à l'ordre.

A GAUCHE, à l'orateur. Parlez ! parlez ! Usez de la liberté de la tribune.

M. BOYSSET. A une époque, messieurs, où le président de la République était seulement le prisonnier de Ham, il pouvait émettre librement des idées contre le gouvernement d'alors. Il me sera bien permis, je pense, de rappeler ces idées; et d'ailleurs, je ne sache pas que le président ait ici ou ailleurs le privilége de l'inviolabilité. Il nous reste la liberté de la tribune au milieu de la mutilation de toutes nos libertés, et j'en userai pour flétrir cette conduite du gouvernement qui, non content d'emprisonner nos amis, les isole de tout le monde et les met au secret.

A DROITE. Les condamnés sont vos amis!

A GAUCHE. Oui!

M. LE PRÉSIDENT. Je le répète, j'invite l'orateur au respect des convenances.

M. CHARRAS. Laissez donc à d'autres le rôle des Franck-Carré.

M. LE PRÉSIDENT. J'entends souvent quelques interruptions dont les auteurs jugent prudent de garder l'anonyme. Toutefois, qu'ils se souviennent que je saurai les rappeler au respect qui est dû au président.

M. BOYSSET. Pour répondre ensuite à l'honorable M. Ségur d'Aguesseau, je répèterai ceci : Au milieu de toutes les libertés qui nous ont été enlevées ou qui ont été mutilées, il nous en reste encore une qui est entière; c'est la liberté de la tribune; j'en userai toujours et partout comme bon me semblera.

A DROITE. Et le respect dû au réglement?

VOIX A GAUCHE. La liberté est au-dessus de tous les réglements.

M. BOYSSET. Voici donc ce qu'écrivait et publiait M. Louis Napoléon Bonaparte, à la date du 6 juillet 1843 :

« Les hommes qui s'intitulent conservateurs parce » qu'ils ont des places, des honneurs, des sinécures à » conserver, professent un souverain mépris pour le régent d'Espagne. C'est, en effet, se donner un vernis » d'aristocratie que de blâmer le chef librement élu d'un » grand Etat; mais ils ne prennent pas garde qu'en agissant ainsi, ils font leur propre critique; car c'est » voir la paille dans l'œil de leur voisin, et ne point apercevoir celle qui est dans le leur, que de hausser » les épaules à la vue d'un gouvernement qui, né d'une » révolution, est sans cesse occupé à réprimer les insurrections; qui, né d'un mouvement libéral, ne peut » supporter la liberté; qui, élevé par le pouvoir civil et » parlementaire, ne s'appuie que sur la force armée. » (Mouvement.)

» Nous ne nous constituons pas les défenseurs d'Espartero, parce qu'à nos yeux il manque au régent » d'Espagne les deux premières qualités pour le chef » d'un grand peuple, savoir : devancer l'opinion et par» donner.

« ... Supposons qu'un mouvement quelconque, com» me ceux de Lyon, de Toulouse, de Lille, forçât le gou» vernement d'envoyer hors de Paris toutes les troupes » de ligne : le système actuel, nous le demandons, se » maintiendrait-il comme celui de Madrid, par le seul » appui de la garde nationale? Non, certainement non! » Si le ministère n'avait pas 60 000 hommes dans Paris, » les défenseurs des traités de 1815, du droit de visite et » du recensement, ne resteraient pas un seul jour au » pouvoir. Il est donc encore moins fort que le faible » Espartero. Et si l'un tombe, comme il est facile de le » prévoir, les autres, nous l'espérons, ne peseront pas » longtemps sur nous.

» En effet, si leur règne se prolongeait, il faudrait dé» sespérer de l'avenir du pays; car ils tarissent tous les » germes de la vie qui rendaient la France la première » des nations, et tous les jours ils nous enlèvent une cro» yance et un espoir. Cependant malgré de tristes exem» ples, malgré le marasme universel, nous ne saurions » nous laisser aller au découragement; car le passé nous » certifie que tous ceux qui ont fondé leur autorité sur » l'égoïsme et les mauvaises passions, ont bâti sur le sa» ble. » (A droite. Assez! assez!)

» Il est inutile de conspirer pour les renverser; leurs » propres armes, leurs propres actions se retournent con» tre eux. »

A DROITE. Assez ! assez ! l'Assemblée n'est pas un cabinet de lecture. Quel rapport y a-t-il entre l'affaire de M. Proudhon et M. Napoléon Bonaparte?

M. BOYSSET. On me demande quel rapport je vois entre cette citation et l'affaire de M. Proudhon. C'est que si un gouvernement aussi compressif, aussi mauvais que celui de Louis-Philippe (c'est le livre de M. Bonaparte qui le dit). Si dis-je, le gouvernement compressif de Louis-Philippe permettait à M. Bonaparte d'émettre des idées si virulantes contre les institutions de ce même gouvernement, on ne voit pas comment il se fait que le gouvernement de M. Bonaparte pousse encore plus loin la compression, et mette au secret l'écrivain de ses idées!

Voilà le rapport que je trouve entre ces deux situations; voilà le rapprochement que je fais.

En résumé, quel est le droit du gouvernement pour frapper M. Proudhon, alors que, sous le gouvernement de Louis-Philippe, on n'agissait pas ainsi envers M. Louis-Napoléon Bonaparte? Quel est le texte de loi qui vous autorise? Alors vous commettez l'arbitraire. Vous avez isolé M. Proudhon, vous l'avez mis au secret. Je cherche alors votre but. Eh bien! votre but, je le trouve dans l'ensemble des mesures qui sont prises tous les jours.

Vous avez voulu enfermer l'idée; vous avez voulu briser la plume d'un homme qui s'élève contre vous; voilà ce que vous avez voulu faire.

Compression, violence, arbitraire, au lieu de conciliation, liberté, égalité; voilà le gouvernement actuel.

C'est là la suite d'un système qui se résume dans les révocations en masse que vous prononcez, dans les licenciements de gardes nationales que vous décrétez par peur de l'opinion publique, et surtout dans cet espionnage gouvernemental que vous avez voulu introduire partout.

Je crois que vous voulez confisquer la liberté et la souveraineté nationale, et que vous prenez vos mesures.

M. ROUHER. Alors, mettez nous en accusation!

M. BOYSSET. Ce que vous voulez, c'est éteindre, mortifier, supprimer le socialisme et les socialistes. Le socialisme, savez-vous ce que c'est? Un homme plus éloquent que moi, monsieur de Montalembert, disait qu'il avait été envoyé à l'Assemblée pour combattre le socialisme.

Eh bien! moi, je dis à M. de Montalembert : J'ai été envoyé par cent mille électeurs de Saône-et-Loire pour défendre le socialisme. (Agitation.) Je le répète, j'ai été envoyé ici pour soutenir et pour défendre le socialisme. (Ce n'est pas la question! ce n'est pas la question!)

M. LE PRÉSIDENT. La défense du socialisme n'a rien à faire avec les interpellations relatives à M. Proudhon.

A GAUCHE. Parlez! parlez!

M. BOYSSET. Il y a en France quatre millions d'électeurs qui sont socialistes.

M. LÉO DE LABORDE. Il y en a plus de huit millions qui sont royalistes.

M. BOYSSET. Voulez-vous, oui ou non, vous associer aux mesures inqualifiables de l'arbitraire gouvernemental? Voulez-vous fonder la République? Alors, élevez vous contre lui.

Si vous voulez vous opposer au progrès régulier de la République, vous aurez contre vous le pays, qui s'attache à la République avec la liberté. Voici l'ordre du jour motivé que je propose :

« L'Assemblée nationale blâme la rigueur arbitraire employée à l'égard de M. Proudhon, et passe à l'ordre du jour. »

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour pur et simple!

M. PIERRE LEROUX. C'est là une manière détestable que de ne pas aller au fond des choses, et de ne pas voter par exemple, nettement sur un blâme, au lieu de se sauver par le faux-fuyant de l'ordre du jour pur et simple. (Bruit.)

Nous apportons une science nouvelle qui s'appelle socialisme, et vous, vous proscrivez le socialisme; c'est-à-dire que vous empêchez la vérité de se faire jour. Il n'y a pas d'ailleurs de violation humaine que vous ne commettiez. Notre ami Proudhon est arrêté; vous le mettez au secret.

C'est précisément parce que je crois qu'il commet des erreurs que je veux lui laisser la liberté de manifester sa pensée, car la vérité ne craint pas l'erreur.

Au lieu de cela, vous poursuivez un système de compression qui était flétri par le prisonnier de Ham. Nous, nous voulons la discussion de toutes les idées. Vous, vous entendez longuement les orateurs de la majorité; mais vous ne voulez point laisser parler ceux de la minorité. (Allons donc!)

Le scrutin de division est demandé sur l'ordre du jour pur et simple, et donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	603
Majorité absolue,	302
Billets blancs,	434
Billets bleus,	169

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur la proposition de MM. Nadaud et Morellet, relative aux concessions de travaux publics aux associations ouvrières.

M. D'OLLIVIER parle à la fois contre la proposition et contre le projet de la commission. Il ne voit aucun avenir dans les associations ouvrières, et il ne veut pas que les deniers de l'Etat soient dissipés dans de folles expériences.

M. LATRADE soutient, au contraire, la proposition, qui a surtout pour but de supprimer les intermédiaires entre les donneurs de travail et ceux qui le reçoivent.

M. L. FAUCHER répond à M. Lagarde que le rapport rédigé par lui, au nom de la commission, n'est que l'expression de tous les principes immuables sur lesquels repose la société; et que rien n'annonce dans cette œuvre le désespoir. Non, nous ne sommes point, ajoute l'orateur, comme les juifs, pleurant sur les ruines de Jérusalem; non, nous n'avons ni tristesse, ni désespoir; car, quoi qu'on en dise, le socialisme nous paraît en voie de décadence.

A GAUCHE. Et que deviennent donc les périls de la société? (Agitation.)

M. LÉON FAUCHER. Les ouvriers rentrent dans leurs ateliers, tout à fait dégoûtés de leurs prophètes. La proposition qui vous occupe est un dernier reflet de cet astre qui s'éclipse; le socialisme, dans cette proposition, a pris la forme la plus praticable.

L'orateur combat l'association telle que la présentent les auteurs du projet.

L'on propose de supprimer les intermédiaires et le patron. Mais le patron est l'intelligence, le capital. (Interruption à gauche.) Mais non, on ne veut pas supprimer le patron, on veut le remplacer par des aggrégations d'hommes. Ce sera un patron à plusieurs têtes, ce ne sera rien, ce sera l'anarchie.

Ah! vous voulez abolir le salaire, l'exploitation de l'homme par l'homme, comme vous dites. Mais le salaire est le progrès de la société moderne. Abolir le salaire, ce serait renoncer aux formes de notre société, ce serait abolir le travail et le capital.

M. Léon Faucher continue, et soutient que jamais le capital n'a été plus accessible à tous, et même aux pauvres, que maintenant.

A GAUCHE. Vous insultez à la misère du pays.

M. LÉON FAUCHER. La Révolution de Février, qui a trouvé 380 millions dans la caisse d'épargne, a constaté que les ouvriers n'étaient pas si malheureux, puisqu'ils pouvaient faire tant d'épargne.

A GAUCHE. Ce sont les épargnes des domestiques, des petits boutiquiers, et non pas des ouvriers. On connaît la statistique des caisses d'épargne.

M. LÉON FAUCHER entre ensuite dans l'examen des questions spéciales que soulève la proposition. Il examine les résultats des subventions accordées aux associations ouvrières.

On dit que l'association des paveurs a produit un bénéfice de 125,000 fr. pour l'Etat. D'abord, c'est une association d'ouvriers à part; ils sont presque tous patrons, et ensuite ils n'ont besoin que d'une mise de fonds insignifiante.

En général, il y a, dans l'association, une clause immorale, c'est l'égalité des salaires et des bénéfices, c'est l'exploitation des forts par les faibles. (Agitation à gauche.)

L'orateur cite ce qui s'est fait à Limoges dans les fabriques de porcelaine. Il n'y a pas eu association ouvrière, il y a eu ce que l'on a proscrit au Luxembourg : le marchandage; le marchandage, c'est l'amélioration, c'est le progrès.

Un dernier mot : si les associations sont bonnes, qu'elles conquièrent librement leur place sans s'adresser à l'Etat ni aux assemblées législatives; mais si elles veulent du crédit, de l'argent, l'argent de tous, nous repoussons les associations, parce que c'est un acheminement à ces idées mauvaises de l'individualisme gouvernemental. La société a vécu et vivra sur d'autres bases, car je suis certain que la société ne périra pas. (Très bien!)

M. Morellet monte à la tribune. On demande le renvoi à demain.

Ce renvoi est accordé.

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique.

Interpellations de M. Pascal Duprat sur les gouvernements militaires.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les délégués récemment nommés au comité démocratique-socialiste pour le département de la Seine, sont convoqués pour dimanche prochain, 17 février, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, à midi précis.

Aux Electeurs Démocrates-Socialistes.

Les premières réunions électorales ont pour but l'élection des délégués au nouveau Comité.

Le Peuple comprendra la haute importance de cette élection. La commission d'initiative recommande avec instance, aux Démocrates-Socialistes, la plus grande exactitude.

Les arrondissements suivants se réuniront aux jours, heures et locaux ci-après indiqués :

3e *arrondissement*. — Samedi 16 février, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-St-Honoré.

6e *arrondissement*. — Samedi 16 février, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

La Villette. — Dimanche 17 février, à 2 heures du soir, rue de Flandres, 41.

Clichy. — Samedi 16 février, à 7 heures du soir, rue de Paris, au Rendez-vous du Château.

Montrouge. — Samedi 16 février, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, rue de la Gaieté, 25, barrière Mont-Parnasse.

Gentilly, barrière Fontainebleau et *la Glacière*. — Samedi 16 février, à 8 heures très précises du soir, à la barrière de la Glacière, 16, salle de l'ancienne association.

La Chapelle Saint-Denis. — Dimanche 17 février, à une heure de l'après-midi, rue d'Alger, 14, salle Peyronnet.

Belleville. — Samedi 16 février, à 7 heures et demie du soir, Association des Cuisiniers réunis, chaussée Ménilmontant, 35.

Bercy. — Samedi 16 février, rue de Bercy, 78, en face la mairie.

Pour la commission d'initiative électorale :
Le secrétaire, E. RIBERT.

FAITS DIVERS.

La commission chargée d'examiner la loi sur la déportation vient de faire son rapport. Elle propose d'envoyer à Noukahiva et l'île de Parnan tous les condamnés à la déportation, sans excepter ceux qui sont frappés par des arrêts antérieurs à cette cruauté nouvelle.

— On lit dans le *Bulletin de Paris* :

« L'ex-roi Louis-Philippe publie en ce moment une nouvelle brochure politique; le bruit en circulait hautement à l'Assemblée. Plusieurs représentants s'entretenaient avec intérêt de ce curieux document qui traite de la position présente de la France et de son avenir. Beaucoup d'entre eux demandaient cette brochure sans pouvoir se la procurer.

» D'après un représentant, il paraît qu'elle n'a encore circulé que dans très peu de mains. »

Un journal assure que M. Baroche, procureur général, avait ordonné la saisie de tous les exemplaires de cette brochure qu'on trouverait en France.

— L'affaire du gérant de la *Liberté*, condamné par défaut lundi dernier, revenait aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, sur l'opposition de M. Mouillard.

Après des détails contradictoires, l'audition de quelques témoins et un résumé de M. le président d'Esparbès de Lussan, qui a reconnu l'existence de circonstances atténuantes, le jury a rendu un verdict de culpabilité qui constatait aussi l'existence de circonstances atténuantes.

La cour a condamné M. Mouillard à trois mois de prison et 2 000 d'amende.

— On annonce que M. de Montalembert se présente à l'Académie française comme successeur de l'abbé de Feletz.

— Voici un mot attribué à M. Parieu sur la durée probable de ses fonctions ministérielles : « J'ai deux arbres dans mon jardin, disait-il, un lilas et un cerisier; il est probable que le ministre verra fleurir le lilas, mais certainement il ne mangera pas de cerises. »

— Dans la dernière séance de l'Académie des sciences, M. Richard a mis sous les yeux de l'Académie une variété accidentelle de l'ajonc commun (*ulex europæus*) qui ne présente aucune épine. Cette variété a été rencontrée par M. Trochu, il y a déja quelques années, parmi les ajoncs épineux. On a essayé de la reproduire de graine, mais on n'y est pas encore parvenu; le bouturage sera employé, et l'on peut espérer voir cette variété inerme s'introduire dans les cultures où elle doit rendre comme fourrage plus de services que l'ajonc épineux. On sait effectivement que l'ajonc sert dans le midi et dans l'ouest à l'alimentation des bestiaux, mais on est souvent obligé de le soumettre préliminairement à une sorte de foulage pour briser les piquants qui empêcheraient les bestiaux de le manger. Avec la nouvelle variété, ce travail deviendrait inutile. — M. Trochu a fait la remarque que dans les lieux où il a rencontré cette variété les lièvres et les lapins l'attaquent avec avidité. — M. Vilmorin fils, à qui M. Trochu a envoyé des échantillons de cette variété, et qui les a présentés à l'Académie, se propose de faire sur elle des essais de reproduction, dont il fera connaître les résultats.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« En exécution de la loi récemment votée, les frégates à vapeur *le Gomer* et *l'Asmodée* ont reçu l'ordre de partir de Cherbourg et de Brest pour aller prendre à leur bord les transportés de Belle-Isle. Ils seront conduits à Bone, et resteront détenus dans le château jusqu'à ce que l'on ait disposé le lieu où ils doivent être établis définitivement, près de Lambœssa.

— Par décret rendu le 14 de ce mois, M. le président de la République a ordonné le renvoi au conseil d'Etat d'un projet de loi destiné à modifier, sur la frontière de l'Est le tarif d'entrée des bestiaux étrangers.

— M. le président de la République, en calèche découverte et en tenue de général des gardes nationales, escorté par un piquet de cuirassiers avec deux éclaireurs le pistolet au poing, est allé visiter il y a quelques jours, la caserne de la rue Mouffetard, consacrée à la garde républicaine ou plutôt à la garde municipale. On n'a entendu pendant le trajet que le cri de : Vive la République!

— Dans un travail considérable qui fait partie de la livraison du *Nouveau Monde* du 15 de ce mois, sous ce titre : *Organisation de la Démocratie* : LE CRÉDIT, Louis Blanc accorde successivement tous les problèmes qui divisent les écoles de la vieille économie et du socialisme. Jamais l'illustre écrivain ne s'était élevé à des considération d'un ordre aussi puissant, et jamais il n'avait traité avec plus de profondeur les vastes questions à la solution desquelles est attaché l'avenir de la Démocratie. « Le moment est arrivé pour chacun, s'écrie Louis Blanc, de dire ce qu'il a dans le cerveau et dans le cœur..... Le Peuple ne s'en remettra plus à l'imprévu du soin de son avenir! il ne s'abandonnera plus, les yeux fermés, à d'hypothétiques sauveurs. Allons, quittez vos piédestaux, statues voilées! Le Peuple est las d'adorer des dieux incertains et muets. Descendez de vos trépieds, sibylles de de Cumes! Trop d'oracles ont menti, pour que le Peuple ait encore foi aux oracles. Il veut voir clair dans sa destinée! Que chacun se relève : le Peuple choisira et la Révolution reconnaîtra les siens. » On lira, nous en sommes sûrs, avec un vif intérêt, ces admirables pages du proscrit, dont la voix éloquente et convaincue aura toujours le privilége de remuer la fibre populaire.

CONCERTS.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures et 1/2 du soir, grand Concert populaire donné par les Associations ouvrières, dans lequel on entendra *Jenny l'ouvrière* et *les Bretons*, avec hautbois, par Ponchard. — *L'Air du Caïd*, par Mme Danterny. — *Le Truand*, par Junca. *Titi à Robert le Diable*, et le *Brocanteur*, scènes comiques par Mayer. — Le prix des places n'est pas augmenté. — Prix d'entrée : 30 centimes. Tribunes, 50 centimes.

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 42. — Aujourd'hui samedi, grand soirée vocale et instrumentale dans laquelle on entendra M. Fleury, du grand théâtre de Bordeau, M. Florenza, du théâtre de Toulon. Intermèdes par MM. March père et fils, clowns américains qui ont obtenu un immense succès lors de leur début. Prix : 1 fr.

SALLE BONNE NOUVELLE. — La bonne société parait disposée à prendre sous son patronage les spectacles concerts de cet établissement, qu'un directeur habile vient de régénérer. La variété des spectacles, le choix des sujets et la modicité des prix, tout concourt à faire de ce théâtre un rendez-vous agréable. Demain Mlle Prudence, le jeune Laugier-Auriol, un Concert et le Polgorama. Prix d'entrée : 1 franc.

Bourse du 15 février 1850.

Les affaires étaient animées; elles se sont faites sous l'influence de la liquidation de la coulisse; les baissiers l'ont encore emporté, et le cours moyen s'est trouvé à 95-65. On disait que le ministère avait reçu une dépêche télégraphique peu rassurante sur la tranquillité de quelques localités du Midi.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	95 35	Zinc Vieille-Montagne.	»»»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	»» »»	Naples, 0/0, c. Roth.	»» »»
Quatre 0/0, j. 22 sept.	»» »»	Cinq 0/0 Romain	84 »/»
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 90	Espag. 3 0/0 dette ext.	[illegible]
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	[illegible]
Bons du Trésor	5 »»	Belgique. Empr. 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2240 »»	— Empr. 1840	99 »/»
Rente de la Ville	»» »»	— Empr. 1842	99 »/»
Obligat. de la Ville	1290 »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1170 »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
Obligat. de la Seine	1060 »»	Piémont, 5 0/0 1849	88 50
Caisse hypothécaire	»»» »»	— Oblig. anc.	970 »»
Quatre-Canaux	»»»» »»	— Oblig. nouv	960 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	72 50	Lots d'Autriche 1834.	»»» »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	95 90	95 90	95 40	95 40
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant	58 10	58 05	57 70	57 70

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	25 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	»» »/»
3 0/0 —	15 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
»»» »»	410 »»	Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	200 »»	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
168 75	168 75	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
810 »»	807 50	Paris à Orléans	»»» »»	»»» »»	»»» »»
570 »»	567 50	Paris à Rouen	»»» »»	»»» »»	»»» »»
250 »»	246 75	Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	»»» »»
206 75	205 »»	Marseille à Avignon	205 »»	205 »»	203 75
116 25	117 50	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
320 »»	316 25	Orléans à Vierzon	»»» »»	[illegible]	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens	»»» »»	»»» »»	»»» »»
411 25	410 »»	Orléans à Bordeaux	»»» »»	»»» »»	[illegible]
463 75	460 »»	Chemin du Nord	461 25	461 25	[illegible]
110 »»	110 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»	»»» »»
357 50	357 50	Paris à Strasbourg	»»» »»	357 50	»»» »»
261 25	257 50	Tours à Nantes	»»» »»	258 75	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 16 Février.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. — Don Giovanni.
ODEON. — François le Champi, les Gardes.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête, Carconte.
VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
VARIETÉS. — Lully, les Quatre filles Aymon, les Métamorphoses, Passé minuit.
GYMNASE. — La Bossue, les Bijoux, Mlle de Liron.
THEATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, J'ai mangé mon ami, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henriette Deschamps.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Bouillir, le Fils du Rempailleur, Saltimbanques, Intermède.

LA

COUPE DES ARBRES DE LA LIBERTÉ

Fournit, depuis le 1er février, le sujet d'excellentes Caricatures au

JOURNAL POUR RIRE.

SOMMAIRE des six numéros parus depuis le 1er février 1850 :

1re LIVRAISON DE JANVIER.—**NUMÉRO EXTRAORDINAIRE** contenant un nombre incroyable de figures comiques, par Bertall.—*Le Voyou ténébreux*, roman illustré de mœurs élégantes. — *M. Monte-à-l'Envers.*—*Le Socialisme en Europe.*—*L'Homme aux cent mille écus*, par Bourget et Doré.—*Si la famille a de bons moments, elle a bien aussi de fichus quart d'heures, demandez au président!* — *Un roi obtenant son bâton de maréchal*, par Bertall. — *La politique au bal masqué de l'Opéra*, grande caricature par Nadar. — *Suspension des instituteurs.* — *Surveillance des préfets*, par Nadar. — *Nous sommes tous blancs, mais gare le dégel!* par Nadar. — *Le Radeau de la Méduse* (ils vont se dévorer). — *Lever d'un soleil qui pourrait tout gâter*, par Bertall.—*Chauffez-vous, voilà du bois, ne vous gênez pas!* — *Les* FRÈRES *ne sont pas toujours pour nous des frères.*—*Dessin de circonstance* (les patineurs), par G. Doret.—*Patrons et commis.*

1re LIVRAISON DE FÉVRIER.—**NUMÉRO EXTRAORDINAIRE** contenant des milliers d'animaux, par Bertall, et représentant la première partie d'un apologue en dessins intitulé : *Les animaux socialistes.* — Les malices du *sieur Carlier.*—*Le Bœuf gras* et *Jacques Bonhomme*, par Bertall. — *Métamorphoses politiques du jour*, par Ch. Egalité. — Suite de l'*Homme aux cent mille écus*, par G. Doré.

Le JOURNAL POUR RIRE augmente de verve à mesure que son succès grandit; c'est aujourd'hui le journal de caricatures le plus répandu, car il compte 8,000 abonnés, le double de toutes les feuilles qui publient des dessins comiques, et la collection des deux premières années, 1848 et 1849, a plus que doublé de valeur.

Le prix d'abonnement est, pour 3 mois, 4 fr.; 6 mois, 9 fr.; un an, 15 fr.

AVANTAGES OFFERTS AUX PERSONNES QUI S'ABONNENT POUR L'ANNÉE ENTIÈRE.

En ajoutant 3 fr. aux 15 fr. de l'abonnement (total, 18 fr.), elles reçoivent en outre du journal un billet de la grande Loterie des Artistes qui porte 6 numéros, et concourt au tirage de tous les lots, y compris celui de 70,000 fr.

En ajoutant 7 fr. aux 15 fr. de l'abonnement (total, 23 fr.), elles reçoivent, en outre du journal et franco, deux Albums intitulés FOLIES CARICATURALES, dont le prix est de 16 fr.

Le meilleur mode d'abonnement, le plus prompt, le plus sûr, est l'envoi d'un bon de poste à MM. AUBERT et Comp., éditeurs, place de la Bourse, 29, à Paris.

ORGANISATION DE LA DÉMOCRATIE

L'USURE.-LE CRÉDIT.-LES AGIOTEURS.-LES BANQUES.

« Le moment est arrivé pour chacun de dire ce qu'il a dans le cerveau et dans le cœur... Le peuple choisira, et la Révolution reconnaîtra les siens. »

(8e liv. du *Nouveau-Monde.*)

PAR LOUIS BLANC

« La Révolution arrive à grands pas! Elle arrive par le suffrage universel, par le droit chemin. Soyons prêts! »

(Extrait de la 8e liv. du *Nouveau-Monde.*)

CE TRAVAIL FAIT PARTIE DE LA 8e LIVRAISON (15 FÉVRIER 1850)

JOURNAL DE LOUIS BLANC LE **NOUVEAU MONDE** RUE RICHELIEU, 102.

Abonnement : Paris, 6 fr. par an; province, 7 fr. Envoyer (franco) un mandat à l'ordre du caissier.

25 C. LA LIVRAISON. POUR PARAITRE LE 16 FÉVRIER, CHEZ F. AMIC l'aîné, ÉDITEUR, RUE SAINT-JOSEPH, 6, LA 1re LIVRAISON DE 200 LIVRAISONS.

HISTOIRE de la CHUTE DES BOURBONS, par ALBERT MAURIN.

Cette histoire du Peuple français embrasse la Restauration, le gouvernement de Juillet et la Révolution de Février. Elle est publiée en 200 livraisons à 25 c. et formera 5 vol. grand in-8 illustrés de 60 belles gravures sur acier, portraits en pied des hommes importants des deux Révolutions.—En vente chez le même éditeur : LA TERREUR BLANCHE, par A. MAURIN; brochure de 100 pages, 50 c.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2, et à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 29.

APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE (ÉTUDES SUR L'), par J.-B. KRANTZ, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'École polytechnique. Grand in-8°. Prix : 2 fr.; par la poste, 2 fr. 50 c.

L'UNITÉ RELIGIEUSE, par ALPH. GILLIOT. 1 vol. in-18, Prix, 1 fr. 50 c.

LE BERGER DE KRAVAN ENTRETIENS DÉMOCRATIQUES ET SOCIALISTES *sur les petits livres de messieurs de l'Académie des sciences morales et politiques*, par EUGÈNE SUE.—(2e partie.) Brochure in-32 de 108 pages. Prix : 30 c.; par la poste, 40 c.

LES TROIS MALFAITEURS, par A. CONSTANT In-32. Prix : 15 c.; par la poste, 20 c.

VISITE A LA CRÈCHE-MODÈLE, et rapport général adressé à M. Marbeau sur les Crèches de Paris, par M. JULES DELBRUCK, orné de plusieurs dessins gravés sur bois. Prix : 1 fr. 25 c., par la poste 1 fr. 60

RABELAIS A LA BASMETTE EXTRAIT DES CHRONIQUES DU JOYEUX CURÉ DE MEUDON, par A. CONSTANT. 1 vol. in-18. Prix : 60 c.; par la poste, 90 c.

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES sur la science sociale de Fourier, par Henri GORSSE.—1 vol. in-18. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 50 c.

L'ESPRIT DES BÊTES VÉNERIE FRANÇAISE ET ZOOLOGIE PASSIONNELLE, par A. TOUSSENEL. — Un beau volume in-8° vélin satiné. Prix : 6 fr.; par la poste 7 fr. 50 c.

On achète à leur valeur actuelle

LES CONTRATS D'ASSURANCES SUR LA VIE.

S'adresser à la Société LE MANDATAIRE, 30, rue Cadet, à Paris.

A partir du 1er janvier 1850, les annonces de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sont reçues à l'Agence de Publicité,

dirigee par

MM. LAGRANGE et Ce, 10, *rue Montyon, faubourg Montmartre.*

NOUVEAU TARIF DES ANNONCES :

De 1 à 4 annonces dans le mois	50 cent.	la ligne.
De 5 à 9 »	40 »	»
De 10 ou 1 seule ann. de 150 lig.	30 »	»
Réclames.	1 f. 50 »	»

Les Annonces-Affiches sont comptées sur du 6 points.

ABONNEMENTS et INSERTIONS à tous les journaux français et étrangers.

DENTISTE DU PEUPLE extract. à 50 c., Marché-Neuf, 34. (Cité.)

STENOGRAPHIE. ART D'ÉCRIRE AUSSI VITE QU'ON PARLE, appris seul, en moins d'un mois, par M. Ch. TONDEUR.—1 vol. in-12, UN franc.—Envoyer *franco* un bon de poste à M. Tondeur, 20, r. de Seine, à Paris. On reçoit *franco* à domicile.

MACHINES A VAPEUR, à raboter, à percer, neuves. Tours à chariot parallèle en l'air, et autres, transmissions de mouvement, forges, etc., A VENDRE, rue du Banquet, 30. (Chaillot.) — Ecrire *franco* à M. Claude, pour recevoir un prospectus.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION française de 1848, par CHARLES ROBIN 2 vol. in-8° raisin, illustrés de 14 gravures. Prix : 15 fr. En vente, chez Victor Lecou, rue du Bouloi, 10.

LE COURRIER DE SAN-FRANCISCO publie les documents officiels des gouvernements sur la Californie, journal mensuel; 5 fr.—Rue de Bondy, 11, à Paris. (*Franco.*)

AGENCE AMÉRICAINE.

Rue Notre-Dame-des-Victoires 44, à Paris

C. COMBIER, *directeur*, se charge de tous envois de marchandises et commissions pour les États-Unis, — a toujours des navires en charge pour tous les pays d'outre-mer, et prend fret et passagers, pour

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE)

Le GRETRY partira par engagement le 22 courant, } du Havre
L'ARCHE d'ALLIANCE fin février }

PAQUEBOTS RÉGULIERS du HAVRE à NEW-YORK

A Paris, C. COMBIER, *agent de la seule ligne régulière*. Au Havre, MM. BEINRICH et Ce, quai Casimir Delavigne, 27.

NEW-ORLÉANS.

— Le *Scargo*, 800 tonn., cap. Howe, départ 15 février.

PHILADELPHIE.

Un navire américain de 500 tonn., départ fin mai.

BUENOS-AYRES.

L'*Anna*, départ fin février.

BORDEAUX A VERA-CRUZ.

Départs réguliers le 25 de chaque mois.

5 FR. RAPPORTENT au bout de 5 ans 150 fr. S'adresser à la Compagnie Française et Américaine de San-Francisco, rue de Bondy, 14

MINES D'OR DE LA CALIFORNIE.

SEPTIÈME DÉPART.

Au HAVRE pour SAN-FRANCISCO en droiture.

Le magnifique paquebot fin voilier VESTA, du port de 1,200 tonneaux, ayant de superbes emménagements pour les passagers, partira le 15 mars.

S'adresser : à Paris, à M. TH. ROGET, 9, rue Bergère, affréteur :

Au Havre, à MM. SOUBRY fils et Ce, armateurs.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC

PLUS D'INTERMÉDIAIRES.

Réunion de PROPRIÉTAIRES de Cognac pour la vente de leurs eaux-de-vie vieilles, sans l'INTERVENTION RUINEUSE des marchands en gros et autres intermédiaires. Prix : 1 fr. 50, 2 fr. et 2 fr. 50.—MAISON CENTRALE, rue Notre-Dame des Victoires, 40, place de la Bourse. — EN DEPOT, quai Saint-Bernard, à Paris.

VINS DE CHAMPAGNE grand mousseux blanc et rosé, Aï et Epernay à 2 fr. et 2 fr. 50, qualités supérieures.

ANTI-VENUSIENNE

INJECTION 2 f. 50, DRAGÉES 3 f. 50, infaillibles contre les écoulemens des deux sexes les plus anciens. Sûrs de ce remède, nous fournirons gratuitement les médicaments nécessaires à la guérison de ceux qui ne seront pas guéris. Ph. THAUMUR r. Cadet 30, r. Rambuteau 8 et tous les Phar.

Imprimerie de [illegible]

19e Année. N° 48. Dimanche 17 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 16 FÉVRIER.

Assemblée nationale.

LA FORCE MATÉRIELLE.

Quelle conduite devrait tenir en France un gouvernement intelligent?

Devrait-il se mettre en travers de tout progrès, et se lier uniquement à la force matérielle du soin de contenir les populations frémissantes?

Ou bien devrait-il rechercher avec soin quelles sont leurs nouvelles idées, leurs besoins nouveaux, pour s'appliquer à démêler dans l'expression de leurs sentiments ce qu'il y a de juste, de sensé, d'exécutable, et pour le réaliser?

Certes le choix ne devrait pas être douteux entre ces deux alternatives. Par quelle fatalité arrive-t-il que le gouvernement abandonne la voie du progrès, et se raccroche avec une sorte de rage à la vieille routine de la compression matérielle et du maintien de l'ignorance et de la superstition parmi les classes laborieuses?

Quelles pensées fécondes ont produit les gouvernants, ou, pour parler d'une manière plus générale, les classes gouvernantes depuis la révolution de Février?

Rien, sinon des pensées d'obscurantisme et de compression. On a ressuscité et glorifié cette vieille doctrine de la vallée de misère et de larmes, dans laquelle un petit nombre de familles se trouvent si bien qu'elles n'ont jamais assez de soldats à leur disposition pour défendre leurs jouissances et leurs propriétés.

Cette doctrine d'étouffement, cette doctrine de la perpétuation de la misère populaire, voilà tout ce qu'ont pu donner la faconde et la science gouvernementales. Mais la prédication n'en aurait pas suffi. On s'est promis alors d'empêcher autant que possible les classes inférieures de s'instruire, et pour mieux y réussir, de confier leur éducation aux prêtres: mais avant tout on a eu soin de maintenir l'armée au complet.

La mesure récente qui divise la France en un certain nombre de grandes divisions militaires n'est, suivant nous, que la conséquence logique de cette manière d'entendre le maintien de la société par la force matérielle. L'armée, aux yeux de beaucoup de gens, n'est-elle pas la principale ancre du salut social? Si cela est admis, il faut aussi forcément admettre qu'il faut disposer cette armée, cette force matérielle, de la manière la plus propre à accomplir sa fonction compressive, et, par conséquent, si la division de la France en plusieurs proconsulats militaires bien déterminés est une bonne disposition stratégique, les théoriciens et les praticiens de la force brutale ont eu raison de l'adopter.

Cependant, quelques esprits justes et lumineux sont choqués de cette mesure. Leur critique porte à faux, parce qu'elle porte sur l'effet au lieu de remonter à la cause. L'effet est exact et logique, la cause est mauvaise, injuste, détestable.

La cause est cette mauvaise organisation de la société, qui produit forcément des oppresseurs et des opprimés, un petit nombre d'oisifs opulents et une masse innombrable de travailleurs indigents, et qui, en même temps, engendre pour tous ses enfants, riches et pauvres, oppresseurs et opprimés, des tourments indicibles pendant tout le cours de leur vie.

Il est des époques, il est vrai, où cette mauvaise constitution des sociétés apparaît dans toute son horrible nudité; nous sommes à une de ces époques; — le soldat veille sans cesse, les canons sont sans cesse braqués, les mèches toujours allumées, les patrouille toujours en alerte. Mais, après tout, y avait-il moins de soldats il y a dix ans? Non, seulement on les voyait moins, et on s'endormait plus tranquille, au bruit de phrases trompeuses sur la prospérité toujours croissante et autres fariboles sorties des encensoirs officiels. Aujourd'hui, nul ne peut plus se dissimuler cette triste vérité: les sociétés humaines telles qu'elles existent sont une guerre perpétuelle.

Nous autres, utopistes, nous qui croyons en Dieu et en l'humanité, nous disons qu'il est possible de placer l'Humanité dans une meilleure condition, de faire cesser cet état de guerre par un accord savant des intérêts divers. — Mais que voulez-vous que fassent ceux qui ne partagent pas notre croyance, qui n'ont foi que dans l'individualisme, l'égoïsme, l'oppression, la misère, et par conséquent dans la guerre éternelle entre les hommes? Que voulez-vous qu'ils fassent? Rien, sinon prendre une giberne, un sabre, un fusil, et monter ou faire monter des gardes perpétuelles autour de leur maison.

Ce n'est pas à ce point de vue qu'a parlé aujourd'hui M. Pascal Duprat, en interpelant le ministère sur la création des nouveaux proconsulats militaires; il a semblé croire que cette création était due à certaines velléités présidentielles. Cela serait, qu'à notre avis cela n'aurait aucune importance. Ces velléités, si elles existaient, ne resteraient que des velléités.

M. D'Hautpoul, le ministre de la guerre a été dans le cœur même de la question, lorsqu'il a posé les nouvelles mesures comme mesures défensives de la société; il a même été tout-à-fait l'homme de la circonstance, malgré son langage ridicule, lorsqu'il a provoqué la gauche à descendre dans la rue, promettant de l'y battre.

Le trait était peu parlementaire, et le ministre a dû atténuer son expression; mais au fond elle était parfaitement conséquente avec la doctrine d'antagonisme, de guerre et de compression qui est celle de tous les conservateurs.

Pour nous, utopistes, nous ne saurions accepter cet appel aux armes, car nous sommes persuadés que les difficultés sociales peuvent se résoudre pacifiquement et scientifiquement. Nous assistons avec regret à toutes ces discussions, qui témoignent de la profonde ignorance où sont plongés nos législateurs sur les vrais moyens de ramener la paix; nous voyons avec douleur s'envenimer chaque jour les haines, et nous présageons avec angoisse le moment où tant de passions aveugles précipiteront la France et l'Europe dans une nouvelle tourmente. — Mais que faire avec des gens qui n'ont foi qu'à l'ignorance et à la force matérielle?

Liberté des Elections.

Il s'est passé hier un fait de la plus haute gravité. Une salle avait été louée rue Mouffetard par les électeurs, qui avaient à nommer leurs délégués au comité démocratique-socialiste. Un traité de location, parfaitement régulier, avait été passé entre M. Tisey, propriétaire du local, et la commission provisoire de l'arrondissement.

A l'heure de la réunion, les électeurs se présentaient à la porte de la salle qui leur avait été louée; mais le propriétaire, tenant sa porte fermée, s'opposait à l'entrée des électeurs chez lui, déclarant « que le commissaire de police lui avait défendu d'exécuter son marché, et l'avait prévenu que, dans le cas où les électeurs pénétreraient dans son local, *ses gens* y entreraient aussi et *bousculeraient tout l'établissement.* »

Le refus obstiné du propriétaire étant constaté, la commission provisoire du douzième arrondissement se transporta rue des Ursulines, où elle espérait avoir un local; mais la police avait prévu la démarche; le propriétaire avait, lui aussi, subi le système d'intimidation de l'autorité, et répondit à l'un des membres de la commission provisoire de l'arrondissement:

« Je n'aurais pas fait aucune difficulté de vous louer, il y a deux jours, mon local; mais aujourd'hui la question est changée; un commissaire de police est venu me trouver, et défense expresse m'a été faite de vous recevoir chez moi. J'ai fait observer au commissaire de police que sa défense me causait un grand préjudice; le prix de location de quelques réunions avait été le seul gain que j'avais retiré de ma propriété.

» Ce n'est pas, ajoutai-je, la police qui paie mes impôts. »

« Nous ferons, m'a répondu le commissaire, tout ce que nous pourrons à cet égard; mais ne louez pas votre salle, car nous ne voulons pas que les réunions aient lieu; nous ne les souffrirons pas; nous ferons plutôt fermer votre porte, comme nous avons fait fermer celle du Vieux-Chêne. »

Ainsi la réunion a été impossible, et quand on s'est mis en quête du commissaire de police pour constater la part qu'il avait prise dans ce refus des propriétaires des salles, le commissaire a été introuvable.

ARC DE TRIOMPHE A L'IMPUISSANCE.

Au moment où nous allons paraître en cour d'assises, non pour avoir nié, mais pour avoir mis en doute l'accomplissement des engagements pris en haut lieu en faveur des cités ouvrières, nous engageons le public, et spécialement nos futurs jurés, à méditer sur les lignes suivantes, empruntées à la *Presse*:

Plusieurs journaux avaient solennellement et pompeusement annoncé que le président de la République, en sa qualité de promoteur et de premier souscripteur des *Cités ouvrières*, avait donné les ordres nécessaires pour payer l'arriéré et reprendre les travaux interrompus; nous apprenons avec regret qu'il n'est pas vrai que les travaux aient repris leur cours et que l'arriéré ait été payé. Il n'a été donné qu'un très faible à-compte de 6,000 francs, sur plus de 100,000 francs qui sont exigibles, dont 30,000 fr. de billets protestés.

Une seule cité ouvrière a été commencée; elle est à demi construite, sur un terrain situé rue Rochechouart; la première pierre en a été posée par le président de la République, et M. l'archevêque de Paris l'a solennellement bénie. Avant d'avoir été un édifice, la Cité-Napoléon sera-t-elle une ruine? L'impuissance, jalouse de la Victoire, voudrait-elle donc aussi avoir son arc de triomphe? S'il en est ainsi, il faut convenir que la cité ouvrière inachevée sera le plus digne monument qu'on pût élever à l'impuissance!

On dira:

L'arc de triomphe de l'Etoile!

L'arc de triomphe de la rue Rochechouart!

MANŒUVRES LÉGITIMISTES.

On lit dans la *Presse*:

L'*Opinion publique* nous adresse cette question:

« Le directeur de la *Presse* serait-il donc disposé à vendre son journal, comme le bruit en a couru? »

Puisqu'il plaît à l'*Opinion publique* de s'immiscer dans nos affaires: tel jour, de transformer M. Dujarier en Duguesclin; tel autre jour, de se rendre l'écho de bruits sans existence sérieuse, nous répondrons à l'*Opinion publique* qu'elle est mieux placée que qui que ce soit pour savoir que, si M. de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 17 FÉVRIER 1850.

CAUSERIES.

Aussi, pourquoi s'est-il laissé nommer César?

Il avait été élu à la majorité des suffrages; on l'avait choisi, entre tous ses compétiteurs, comme une bête de race, un animal de poids, comme le seul candidat enfin qui réunît toutes les conditions du programme.

Ses rivaux eux-mêmes s'étaient humiliés sans murmures devant le vote électoral, et lui avaient abandonné, avec un désintéressement digne des âges antiques, le monopole des honneurs un instant convoités par eux.

La constitution de Poissy lui octroyait des droits superbes.

Il était la première tête à cornes de la république bovine; *primus inter pares*.

Il avait le privilège de parader dans toutes les rues de la capitale, au son de la musique guerrière, entouré d'un brillant état-major, escorté de soldats de toutes armes et de toutes époques.

Il pouvait pénétrer dans chaque ministère, et s'introduire même dans la cour de l'Elysée, ouverte à deux battants pour le recevoir.

Certes, c'étaient là de bien belles prérogatives dans notre époque d'égalité.

Pourquoi ne s'est-il pas contenté de ces distinctions légales?...

La fumée des grandeurs lui est montée au cerveau; l'infortuné a oublié un instant qu'il est certains noms mal sonnant en république, des noms qui attirent la proscription et l'ostracisme, comme l'aiguille aimantée attire la foudre. Il a laissé faire ses flatteurs; il s'est laissé nommer César!

Ambitio sua perdit hominem; — l'ambition perd les bœufs gras.

Paris s'est ému à cette nouvelle. L'annonce de ce baptême intempestif a offensé la fibre républicaine de l'administration municipale.

Après de longues et mûres délibérations, on a décidé que l'on consignerait César aux frontières de l'octroi.

Pour cela, on a eu recours à un moyen aussi facile que peu coûteux; on lui a refusé l'impôt.

Ce procédé est à la portée de toutes les bourses.

M. Carlier lui-même, — qui le croirait? — a voté le véto des subsides, et César, privé de toute espèce de liste civile, n'ayant pas un sou en caisse pour payer ses licteurs, ses mousquetaires et ses tambours, a été contraint de promener à l'étranger, je veux dire dans la banlieue, sa grandeur exilée et sa puissance déchue.

Triste et mémorable leçon pour les bœufs-gras du présent et de l'avenir!

M. Romieu ne s'attendait pas à celle-là, lui qui s'imaginait avoir écrit tout ce qui concerne les Césars. Je l'engage à ajouter cet episode, en forme de conclusion, à la fin de son volume.

Ce douloureux évènement a tué dans Paris toute la joie carnavalesque.

On ne fait pas ainsi des révolutions même pacifiques et constitutionnelles, sans que la gaieté française n'en souffre un peu.

Et puis les pierrots, les arlequins et les paillasses qui composent habituellement le cortège des bœufs gras et des Césars, ont dû renoncer à leurs cabrioles et à leurs grimaces, en présence de la proscription qui frappait l'élu du mardi gras.

Les promeneurs n'en ont pas moins abondé sur les boulevarts pour voir défiler les mascarades; mais il n'y avait aucun masque pour voir passer les promeneurs.

La seule chose digne de remarque qui ait frappé mes regards, c'étaient des ânes qui se promenaient en voiture. Et encore vous conviendrez avec moi qu'il n'y a pas besoin d'être en carnaval pour jouir de ce spectacle-là.

Il est vrai que ces ânes étaient des ânesses, ce qui change déjà l'aspect de la chose, et que ces ânesses étaient montées par quatre jeunes filles blanches, dont une négresse, travesties en laitières suisses, dans un châlet de la même patrie.

Vous me demanderez comment cette fabricante de fromages éthiopiens pouvait se trouver géographiquement incluse dans un châlet emprunté à la diète helvétique?

Je répondrai à cette question après les élections de la Guadeloupe, qui vont nous apprendre si la République modérée a eu le don de blanchir les noirs.

A part cet anachronisme, cette réclame ambulante en faveur du lait d'ânesse a été fort goûtée des esprits bucoliques et des poitrines délicates.

Heureusement que les mascarades de notre époque ne se bornent pas à ces maigres et rares exhibitions des jours gras, sans quoi il faudrait renoncer bientôt à rire des folies de ses semblables, ce qui serait fort triste.

Mais, Dieu merci, nous n'en sommes pas là.

En haut, en bas, devant, derrière, à droite, à gauche, où que l'on regarde, en quelque sens que l'on se tourne, on n'a pas besoin d'observer longtemps pour découvrir une foule de masques sots ou plaisants, graves ou débraillés, hideux ou grotesques, s'empressant d'apporter leur contingent de singeries et de gambades, de cynisme et de drôleries dans le grand carnaval du monde.

Masques de religion, masques de libéralisme, masques d'honnêteté et de modération, masques de dévouement, masques de charité, masques de probité, masques de pudeur, masques d'amitié, masques d'amour, et tant d'autres qui nous coudoient, qui nous prêchent, qui nous flattent, qui nous sourient, qui nous insultent, qui nous serrent la main, qui nous repoussent du pied...

Et les Basiles en frac, et les Titis en simarre, et les Lovelaces en soutane, et les Macaires en diplomates, et les Wormspires en banquiers, et les chouchons en princesses... Mascarade, mascarade universelle!

Connaissez-vous beaucoup d'hommes publics et privés après qui les gamins n'aient pas le droit de courir dans les rues en criant à la *chianlit!*

L'hypocrisie est la reine du monde, reine absolue qui règne et gouverne tout. Le mensonge est le pivot de cette société peureuse et corrompue.

Supposez qu'un jour tous les masques tombent, et que, par une force irrésistible, la vérité sorte à la fois de toutes les lèvres, se reflète en même temps sur tous les visages.

Voyez-vous quel gâchis, quelle confusion, quels étonnements, quelles fureurs, quelles haines!

Entendez-vous éclater à la fois toutes ces aversions déguisées, tous ces mépris contenus, toutes ces rancunes enfouies, tous ces cynismes voilés, toutes ces impiétés travesties.

Calculez-vous le nombre d'alliances brisées, d'amitiés rompues, d'amours anéantis, de sociétés brouillées et de familles désunies!

La vérité est une bombe qui ferait éclater à la fois toutes les parois de la voute sociale, et ensevelirait la société sous ses débris.

Pour Dieu donc, messieurs et mesdames, gardez vos masques! nous nous contenterons d'en soulever la barbe de temps en temps, et de montrer de vos véritables traits tout juste ce que le procureur de la République veut bien permettre qu'on en exhibe.

— Palsambleu, marquise, j'allais vous oublier au milieu de ces folies de carnaval! D'honneur, je ne me le serais pardonné de ma vie.

C'est la faute de ce coquin de Lafleur et de ce maraud de Jasmin. Je leur avais bien recommandé à l'un et à l'autre, de m'apporter ce matin, sur un plateau de vermeil, le numéro du *Courrier français* qui contient vos piquantes révélations sur la cour de l'Elysée; mais les pendards ont oublié mes ordres. Je gage qu'ils sont à boire mon vin d'Espagne dans l'antichambre, ou qu'ils s'occupent à lutiner quelque Dorine ou quelque Marton des alentours. Les coquins n'en font jamais d'autre. Foi de gentilhomme, je me donnerai quelque jour le passe-temps de bâtonner ces drôles-là.

Ah! marquise, dans quel monde vivons-nous, pour que vous et moi, qui sommes gens de race, puissions nous résoudre à écrire de notre main dans ces rustres de journaux!

Autrefois, nous savions à peine lire, et je ne sache pas que les choses en allassent plus mal pour cela.

Nous avions nos poètes à gages, et la cohue des écrivains râpés et crottés se nourrissait des miettes de nos tables. Toutes ces petites bonnes gens pensaient, rimaillaient, barbouillaient le papier pour nous.

Aujourd'hui nous savons à peu près l'orthographe; nous écrivons presque couramment, sans faire trop de pataquès, et nous tachons d'encre nos doigts de qualité pour amuser les vilains.

De bonne foi, croyez-vous que les affaires en marchent mieux?

Heureusement que le bon temps va revenir. Ce cher M. de Falloux et cet excellent comte de Monta-

Girardin avait voulu vendre sa part de propriété dans la *Presse*, il n'aurait eu que l'embarras du choix, à commencer par le parti légitimiste, qui lui a offert, il y a peu de mois, de sa portion d'intérêt (21|50es), une somme *excédant* un **MILLION**, à la condition qu'il conserverait la direction du journal. »

Si l'*Opinion publique* tient à connaître en quels termes M. de Girardin a écarté cette proposition, faite en présence d'un notaire, rien ne lui sera plus facile.

En rendant compte de la séance d'hier à l'Assemblée nationale, le *National* s'exprime ainsi sur la captivité de Louis-Napoléon Bonaparte :

A peine a-t-on daigné permettre à M. Boysset de rappeler cet exemple célèbre du prisonnier de Ham dirigeant contre le gouvernement de Louis-Philippe les plus énergiques attaques, sans que jamais les ministres de cette époque aient songé à priver M. L. Bonaparte de cette liberté de communications avec l'extérieur dont plus d'un témoignage vivant peut attester l'ardeur et l'étendue.

Revue de l'Extérieur.

Les journaux continuent à s'occuper de l'intervention en Suisse. Une correspondance de l'*Indépendance belge* prétend que la Prusse n'a encore rien notifié, pour sa part, à la Suisse. Mais le ministre de la guerre prussien vient de présenter un projet pour demander aux chambres vingt millions de thalers (75 millions de francs), pour mobiliser l'armée prussienne. L'exposé des motifs se borne à ces lignes :

« Les ennemis de l'ordre et les affaires extérieures rendent nécessaire une augmentation de l'armée. »

L'*Assemblée nationale* affirme de nouveau que ces armements ont pour but l'invasion de la Suisse. La Prusse agirait avec la Bavière par le Nord, et l'Autriche par le Sud. Radetzki serait chargé d'occuper le canton du Tessin.

Une correspondance, adressée de Suisse au *National*, contient les lignes suivantes :

« Onze bataillons autrichiens sont massés autour de Como.

» Trois mille hommes sont à Luvine.

» *La France a consenti*. L'Angleterre seule résiste encore.

» Une note a été envoyée par le gouvernement autrichien au cabinet de Turin pour demander le passage pour un corps de troupes sur le territoire piémontais. »

La *Tribune suisse* dit, de son côté, en date de Berne, 13 février :

« Le plan de la sainte-alliance paraît être arrêté. Nous affirmons même que, depuis plusieurs jours, ce n'est plus un mystère pour plusieurs personnes haut placées.

» L'Autriche et la Prusse ont obtenu l'adhésion du gouvernement français au projet d'une intervention armée en Suisse, et la France compte prendre le même rôle dans cette affaire que dans celle de Rome : arriver, en se donnant les apparences de la conciliation, se jeter sur la Suisse occidentale et occuper Genève, Lausanne, Neuchâtel et Berne, pour y installer le parti de l'ordre, tandis que l'Autriche fera pénétrer un corps d'armée dans le Tessin et dans les Grisons.

» L'Angleterre reste en dehors de ce concert ; elle a même déclaré qu'elle y mettrait opposition, et qu'elle engagerait la Suisse à la résistance. Mais voudra-t-elle faire de cela un cas de guerre ? On ne saurait l'espérer.

» Il peut survenir sans doute des évènements ou des *inquiétudes* qui empêchent les puissances de mettre leur projet à exécution ; mais, pour le moment, il est arrêté, et on travaille aux préparatifs de son exécution. »

Les puissances absolutistes espèrent que leur présence déterminerait une réaction intérieure. C'est le calcul que faisaient les alliés en marchant contre la France de la première révolution.

Le même journal publiait hier ces lignes dans un *post-scriptum* :

« Une personne ordinairement bien informée nous annonce que le conseil fédéral a reçu aujourd'hui une note de la Prusse. »

La *Suisse*, journal conservateur de Berne, qui avait toujours nié l'existence de cette note, commence à être beaucoup moins catégorique.

Une correspondance de Vienne prétend que non-seulement une note a été remise au gouvernement suisse de la part de l'Autriche, mais que le conseil fédéral y a répondu. Nous copions :

« Il est arrivé hier soir une note de la Suisse, dans laquelle le gouvernement fédéral adhère à la demande de l'Autriche et la Prusse relativement à la question des réfugiés. »

On lit encore dans la *Gazette de Lausanne* :

« Tout-Genève est gros aujourd'hui des bruits d'intervention en Suisse et de l'occupation de Genève en particulier par les troupes de la république française. On prépare les logements du côté des frontières, et un corps de troupes sardes, s'approchant simultanément, se disposerait, dit-on, à franchir la limite que les traités de 1815 ont posée entre les terres de S. M. sarde et celles de la Suisse, dans l'intérêt de la neutralité de ce dernier pays.

» La mise à exécution de ces plans, combinés par les puissances continentales contre la Confédération suisse, ne dépendrait plus que de la volonté de l'Angleterre, qui, il faut se hâter de le dire, proteste énergiquement contre toutes ces combinaisons, et menace même de faire de l'occupation de Genève par les Français, un *casus belli* européen. »

Nous ignorons jusqu'à quel point tous ces faits sont exacts, mais on remarquera qu'il y a unanimité dans toutes les correspondances pour accuser le gouvernement de la République française de complicité dans la croisade absolutiste que l'on médite contre la République helvétique d'abord, en attendant qu'on ose les diriger contre la République française.

La situation ne change pas à Rome. Les Romains se sont volontairement privés des réjouissances du carnaval. La police pontificale voyant qu'une ou deux voitures seulement s'étaient présentées sur le Corso, y a envoyé de ses hommes en calèches pour simuler les promeneurs absents. Cette mascarade a été accueillie par des sifflets.

On écrit de Rome, 8 janvier, à l'*Ami de la Religion* :

« A la suite de l'occupation de l'Etat de l'Eglise par les Français sous Pie VII, une grande partie des biens ecclésiastiques furent sécularisés ; mais lorsque l'autorité pontificale fut rétablie en 1846, on les rendit à leur destination primitive. Néanmoins cette restitution eut lieu sur une fort petite échelle, car, durant l'occupation française, une foule d'édifices, importants par leur étendue et leur magnificence, avaient été changés en monuments publics. Comme l'entretien de ces nombreuses maisons aurait coûté des sommes énormes, Grégoire XVI ordonna d'en vendre une portion, dont le prix dut faire retour au trésor. Suivant l'exemple de son prédécesseur, Pie IX vient d'aliéner ce qui restait de ces établissements, qui se trouvent généralement dans les provinces de Bologne, Ferrare, Ravenne et Forli. Il faut y joindre certaines terres allodiales, redevances, dîmes, que le gouvernement provisoire a vendus hier avec les autres. Cette mesure deviendra pour le trésor une ressource importante dans les circonstances actuelles. »

La commission de la deuxième chambre prussienne a conclu à l'adoption du projet de l'incorporation du duché de Posen dans la Prusse, à la condition qu'il cesserait de former une province.

Le parlement d'Erfurth est décidément convoqué pour le 20 mars. La commission d'administration, qui siège à Berlin, a été unanime dans la résolution prise.

On dit que le gouvernement autrichien veut faire de Windischgraetz un président de la chambre des magnats de Hongrie, qui serait reconstituée.

La chambre de Saxe-Weimar ayant refusé d'accorder à son grand-duc le droit de *veto* absolu, et ne lui ayant laissé que le *veto* suspnstif, vient d'être dissoute. Tout annonce qu'elle sera remplacée par une chambre plus démocratique.

La Grèce parait décidée à ne pas céder. Depuis qu'il a annoncé qu'il résisterait, le roi est chaque jour l'objet d'une nouvelle ovation. Un envoyé extraordinaire a été détaché d'Athènes à Saint-Pétersbourg, le même jour que M. Tricoupi partait pour la France.

Le *Journal des Débats* annonce ce matin que M. Gros, ancien chargé d'affaires de France au Mexique et à la Plata, a reçu la mission d'aller à Athènes pour régler le différend entre l'Angleterre et la Grèce. Les *Débats* imaginent que M. Thouvenel serait à peu près désavoué. On devait s'y attendre.

La plus grande agitation règne en Portugal. « La démocratie et ses doctrines marchent chez nous à pas de géant, » dit l'*Eco popular*. *La Nation* ajoute que les aveugles peuvent seuls ne pas s'apercevoir que le pays court vers une conflagration qui mettra en péril l'existence même du royaume portugais.

L'impopularité de Costa-Cabral est à son comble. Les honnêtes et modérés de Portugal ne voient de remède à l'agitation que dans des mesures extrêmes. Voici celles qu'ils proposent : dissolution de la chambre populaire et convocation d'une chambre nouvelle par la voie du suffrage direct ; destitution de toutes les autorités ; dissolution de toutes les municipalités actuelles ; préférence dans l'armée pour les officiers qui ont servi sous les ordres de la junte d'Oporto ; rétablissement de tous les grades et récompenses décernés par cette junte.

La reine persiste à garder son ministre, qui, lui, ne voit d'autre moyen d'imposer silence aux attaques dont il est l'objet, que de supprimer toute la presse libérale. C'est le but d'un projet de loi qu'il vient de présenter aux chambres.

Assemblée nationale.

Séance du 16 février. — Présidence de M. NAPOLÉON DARU, vice-président.

A une heure un quart, M. le président monte au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de MM. Nadaud, Morellet et autres, relative aux travaux publics.

M. MORELLET. Citoyens représentants, je ne veux pas, comme M. Léon Faucher, me laisser entraîner à une discussion passionnée. Il nous a parlé de sa douleur d'avoir assisté aux premiers jours de la Révolution de février ; il nous a montré les mauvaises passions sortant, pour ainsi dire, de chaque pavé. C'est une manière comme une autre de jeter son pavé aux immortels principes de la République. (Rires.)

On dit que notre proposition est un reflet du Socialisme. Eh bien ! c'est du Socialisme, mais du Socialisme comme devrait en faire tout gouvernement, toute administration intelligente.

Les associations ouvrières n'ont pas toutes prospéré. Mais ne sait-on pas que les maisons de commerce de quelque importance, si on les considérait seulement dans leur première année, se trouveraient en déficit. (Exclamations à droite.)

M. GRENIER. Je ferai observer à l'honorable orateur qu'on ne peut dire que si l'on considérait les maisons de commerce à leur début, elles paraîtraient au-dessous de leurs affaires : c'est jeter la calomnie sur toutes les maisons de commerce.

M. MORELLET. Je n'ai jamais voulu dire ce que M. Grenier a compris ; j'ai dit que plus des maisons sont colossales, plus les frais de premier établissement sont considérables, et tendent par là même à n'être pas couverts par les bénéfices d'une première année ; c'est ce qui a lieu pour les associations, mais le mode de l'association n'est pas ruineux par lui-même.

Au contraire, il arrive quand on ne traite pas directement avec les associations, les choses les plus déplorables, comme il est arrivé pour une entreprise sur le chemin de fer de Strasbourg, et qui aurait été concédée à un notaire, incapable en fait de travaux publics.

Ce notaire adjudicataire recevait de l'État 1 fr. 15 c. par metre cube d'ouvrage fait ; il s'adressa à un entrepreneur qui prit son adjudication en lui laissant 1 fr. 0|0 ; l'entrepreneur s'adressa à des tâcherons qui durent faire l'ouvrage pour 75 cent. ; ceux-ci s'adressèrent à des sous-tâcherons qui firent l'ouvrage pour 50 cent. ; et en définitive les ouvriers ne reçurent que 40 cent. par mètre cube, 2 fr. par jour au lieu de 5 fr. 75 cent. qu'ils auraient reçu directement ; et la position de quelques-uns des ouvriers fut telle, qu'il y en eut qui ne purent manger que du pain noir. (Exclamations diverses.)

L'orateur continue à soutenir sa proposition ; elle ne demande pas que l'Etat soit forcé de concéder des travaux publics aux associations, mais qu'il soit libre de le faire quand elles lui présenteront des garanties de moralité et de capacité nécessaires.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Le gouvernement repousse la proposition et prie l'Assemblée de décider qu'elle ne passera pas à une seconde délibération.

Les amendements ont été formulés par la commission en deux articles, et le gouvernement leur refuse également son assentiment.

Voici ces deux articles :

« Art. 1er. Les dispositions du décret du 15 juillet 1848 sont applicables à tous les travaux de l'État et à ceux des départements, des communes et des établissements publics.

» Art. 2. Les associations d'ouvriers qui se présenteront pour concourir aux adjudications publiques, dans tous les cas auxquels s'appliqueront le décret du 15 juillet 1848 et la présente loi seront dispensées de fournir un cautionnement. La même dispense est accordée aux entrepreneurs de travaux publics, toutes les fois que des associations d'ouvriers soumissionnent ces travaux. »

M. le ministre des travaux publics, après avoir lu ces articles, ajoute :

Nous vous demandons de ne pas passer à une seconde délibération. (Approbation à droite.)

M. BRÉHIER. Il faut bien faire attention que la proposition de la commission n'est pas celle de MM. Nadaud et Morellet ; elle l'a modifiée ou plutôt elle l'a changée complètement.

La proposition de MM. Nadaud et Morellet avait été rejetée par la commission d'initiative. Mais, après le discours de M. Nadaud, M. Lacrosse, montant à la tribune, déclara qu'il s'opposait à ce rejet, non pas qu'il adoptât la proposition, mais qu'il reconnaissait qu'il y avait quelque chose d'utile à faire dans ce qui était indiqué par cette proposition.

La commission a pensé qu'il y avait, en effet, quelque chose à faire, et elle vous a présenté sa proposition à la presque unanimité ; elle n'a pour but réel que d'étendre les effets du décret du 15 juillet 1848.

L'art. 1er de la proposition donne à l'état, aux départements, aux communes, aux hospices et établissements charitables, l'autorisation de traiter de gré à gré avec les associations de patrons et d'ouvriers, ou d'ouvriers seulement pour tous les travaux dont l'importance ne dépassera pas 30 p. 100 fr. La commission a été presque unanime dans la pensée de rejeter cet article.

Mais en même temps la majorité de la commission a pensé qu'il était utile d'étendre aux travaux des localités l'expérience que l'on a voulu faire en admettant des associations d'ouvriers à concourir à l'exécution des travaux qui relèvent directement de l'Etat.

L'intervention des ouvriers associés peut amener et amènera certainement une économie assurée dans les frais de construction. L'association devient en outre plus facilement réalisable quand elle se forme entre des habitants de la même localité.

Je pense donc, ajoute M. Bréhier, avec la majorité de la commission, qu'il y a lieu de passer à une seconde délibération.

M. LÉON FAUCHER s'étonne d'avoir entendu un membre de la commission attaquer le rapport. Il a apporté à la tribune les opinions de la commission, et pourtant il l'avoue, quoique choisi pour rapporteur, il n'appartenait pas à la majorité et n'était pour rien dans le projet de la commission. (Exclamations à gauche.)

La clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'on va ouvrir un scrutin de division pour savoir si l'Assemblée passera à une seconde délibération de la proposition.

En voici le résultat :

Nombre de votants,	607
Majorité absolue,	304
Billets blancs,	308
Billets bleus,	299

L'Assemblée passera à une deuxième délibération. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT prévient que deux de MM. les secrétaires vont dans les bureaux procéder à un nouvel examen des bulletins, la majorité n'étant que de huit voix.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Pascal Duprat sur les nouveaux gouvernements militaires.

M. PASCAL DUPRAT. Citoyens, il a paru, il y a quatre jours, dans le journal officiel de la République, un décret qui modifie profondément le système hiérarchique des pouvoirs militaires. Huit de nos divisions ont été remises dans la main de trois officiers. Cette mesure

---

lembert nous l'ont promis sur leur foi de chevalier.

Nous reprendrons bientôt la poudre et les mouches, les talons rouges et les jabots de dentelles, les paniers et les vertugadins, et nous danserons le menuet, marquise, à la barbe des croquants.

Nous reviendrons aux dîmes et à la corvée ; nous pendrons les rustauds qui tuèrent nos lapins, et, ventrebleu ! nous rentrerons dans le joli droit du seigneur.

Si les manants osent crier trop haut, M. le maréchal de Changarnier leur enverra ses mousquetaires, et Carlier nous donnera des lettres de cachet pour les bourgeois récalcitrants.

Vous vous attendez bien à toutes ces choses, belle dissimulée, quoique vous preniez la précaution de signer vos charmants articles sur les salons de Paris, UNE DES DERNIÈRES MARQUISES, afin de dérouter par cette feinte résignation les soupçons du tiers-état.

Dieu merci, les marquises ne sont pas si près de leur fin qu'elles veulent bien le faire accroire. Il en restera longtemps encore pour servir de modèles aux Molières de notre temps, et nous savons, grâce à vos révélations, que les salons de l'Elysée s'efforcent d'en conserver la graine.

Mais permettez-moi, madame, d'offrir à mes lecteurs quelques bribes de votre jolie prose. Ce sont, en général, gens de petite naissance, qui ne savent rien des cours, et seront enchantés de pénétrer un peu dans l'intimité de la présidence.

L'amie *si fine* et *si railleuse*, à qui vous adressez cette lettre confidentielle, en forme de feuilleton, sous la bande du *Courrier français*, me pardonnera mon indiscrétion, et vous-même, j'espère, ne m'en voudrez pas, madame, de détacher pour nos abonnés quelques perles de votre écrin. — On n'emprunte qu'aux riches.

Je cite donc :

Que voulez-vous que je vous serve, chère amie, du bal ou de l'émeute ? Il y en a pour tous les goûts, dans ces temps de *mosaïsme*, où chacun revêt son esprit de l'habit d'arlequin.

Mosaïsme m'a tout l'air de s'être glissé subrepticement ici aux lieu et place de *mosaïque*, substantif féminin, généralement employé dans le cas dont il s'agit.

Après cela, madame, si vous voulez inventer des mots nouveaux, ce n'est pas moi qui vous en contesterai le droit. Seulement, vous vous mettrez l'Académie française sur les bras, et ces messieurs sont bien lourds

Des nouvelles de l'émeute, je ne puis vous en dire que ce que chacun sait ; je n'ai pas les goûts de la grande Mademoiselle, et la Fronde me fait peur : je me réfugie dans les salons.

Vous avez bien raison, madame. Mais vous oubliez que du temps de la Fronde c'était dans les salons qu'on préparait les émeutes. J'ai grand'peur qu'il n'en soit de même encore, quoique la grande Mademoiselle n'y soit plus.

Vous devinez, chère amie, qu'il ne m'a pas été difficile d'être présentée au prince Louis dans l'un de ses *petits jours*.

Petits jours me semble charmant ; *petits jours* est adorable. Que dites-vous des *petits jours* ? — Ah ! marquise, je vous adorerais, rien que pour avoir ressuscité *petits jours*.

Les formes un peu anglo-germaniques du prince me plaisent beaucoup. Il ne s'émeut pas ; il écoute deux heures d'horloge les choses les plus saugrenues sans placer un mot, sans faire un geste d'impatience. Il est sérieux dans les affections comme dans les affaires, et *jusque dans les courtes valses* qu'il offre à quelques dames privilégiées. On est étonné de voir le prince danser des polkas. Pourquoi donc ? nous savons de tradition, par nos bisaïeules, que Louis XIV figurait dans les ballets.

A la bonne heure ! voilà une raison. Je ne suis pas mauvaise langue ; mais je n'oserais affirmer que l'ombre du grand-roi, comme on l'appelle, se trouvât extrêmement flattée de la comparaison. Quant à moi, j'accorde tout, pourvu que M. le président nous trouve un Colbert.

Tout chez lui est tenue et convenance ; on dit tout bas qu'il s'occupe des moindres détails de ménage, même tout petits ; que rien n'est négligé dans sa vie ; il prend au sérieux même l'amour et s'en fait des devoirs.

Que ce *même l'amour* sent bien sa régence, madame la marquise. Je vois percer sous l'éloge apparent un tout petit coin de fine raillerie qui me rappelle les souvenirs de l'œil de bœuf. Vertubleu ! les vrais gentilshommes du bon vieux temps ne traitaient pas l'amour de cette façon, et *nous savons de tradition* que nos bisaïeules ne s'en plaignaient pas ; au contraire.

Mille petites chroniques sont colportées ; on chuchotte à l'oreille les incidents des courses du soir ; la vie de plus d'un hidalgo, par les belles nuits étoilées de Séville, pâlirait et deviendrait monotone à côté des mille aventures qu'on se raconte sous l'éventail.

A la bonne heure. Voilà des courses du soir qui doivent réhabiliter l'Elysée aux yeux de nos bisaïeules. Il paraît que nous n'étions pas aussi loin que je le supposais tout-à-l'heure, de la ressemblance avec Louis XIV. Mais c'est toujours le Colbert qui nous manque.

Pour Dieu, marquise, racontez-nous quelques-unes de ces folles nuits. Nous nous cacherons s'il le faut derrière l'éventail de ces dames. D'ailleurs nous sommes entre nous ; tous défenseurs de la morale et de la famille ; l'éventail est donc superflu.

S'il y a parfois un petit grain de mauvaise compagnie, c'est qu'il est impossible de l'éviter avec le gouvernement de tous et le suffrage universel ; mais on voit moins de gardes nationaux que sous Louis-Philippe. En somme, c'est un meilleur monde.

Que les gardes nationaux qui parcourront ce passage seront donc flattés de ce petit coup de bec de plume à leur adresse ! Mais vous avez bien raison, bonne marquise, de malmener un peu ces malotrus. Nous n'avons plus rien à ménager avec ces courtauds de boutique.

— Corbœuf ! disait mon grand oncle le commandeur, croirait-on que ces grimauds osent se mêler de diriger leurs affaires !

Ah ! madame, que dirait le cher homme, s'il voyait le menu peuple investi du pouvoir par cette outrageante invention du suffrage universel ? Il en trépasserait une seconde fois.

Vous croyez sans doute, chère amie, que les traditions monarchiques sont oubliées ; détrompez-vous ! Il y a trois classes : les républicains purs et sincères qui ne sauraient prononcer d'autre mot que celui de citoyen, quelquefois par concession extrême : monsieur le président ; d'autres, ceux du lendemain, disent prince, mais tous ceux qui savent un peu leur monde, et c'est, il faut l'avouer, le plus grand nombre, traitent le prince d'altesse impériale et de monseigneur à la troisième personne. Le prince en tient compte ; ce n'est pas faiblesse ou orgueil, *mais sentiment de lui-même et de l'histoire*.

Sentiment de lui-même est déjà fort joli ; mais je raffole de *sentiment de l'histoire*. On a beau dire, marquise, il n'y a que les gens de qualité pour trouver de ces mots-là.

Du reste, la France sera fière d'apprendre que nous revenons aux *altesses* et aux *monseigneurs*. Et vous rendez au *prince* un éminent service en révélant ainsi les petits secrets des *sentiments historiques* que vous lui attribuez, et en livrant aux broderies de l'imagination française les mystères de ces mille aventures nocturnes que les dames de l'Elysée se racontent sous l'éventail.

Le cœur du prince est une énigme. On s'en occupe beaucoup. Pourquoi reste-t-il garçon ? On parle tant à ce sujet, que ce qu'on dit est devenu presque une légende à mettre à côté du roman d'*Arthur* et des *Douze Pairs*.

Marquise ! marquise ! y a-t-il un château enchanté avec une beauté captive qui pleure dedans, un géant ravisseur qui se promène sur la plate-forme, un nain qui sonne du cor à la porte, et un magicien planant sur le tout, dans un char attelé de vautours ?

Voilà le motif de la curiosité des femmes ; pourquoi elles s'occupent de lui dans un salon, de ses actions mystérieuses, de ses mots rares mais toujours bien choisis, et que tout en lui, jusqu'à son silence, *les fait rêver*.

Maugrebleu ! je le conçois bien, quand je me reporte aux *Nuits de Séville* et au roman des *Douze Pairs* ! Depuis Don Quichotte, les chevaliers errants sont devenus rares, belle dame.

Je reviendrai sur ce salon, sur ces fêtes, sur d'autres pompes *qui ne sont pas si bien*, vous le savez, vous si fine et si railleuse.

UNE DES DERNIÈRES MARQUISES.

Revenez-y, marquise, revenez-y !

Et, si votre feuilleton n'est pas une plaisanterie de mardi-gras, jour où le *Courrier français* l'a inséré dans ses colonnes, je me permettrai de dire à son *altesse impériale*, en parlant à la troisième personne : — *Monseigneur* a des admiratrices bien imprudentes et des amis bien maladroits.

EUGÈNE NUS.

grave dans tous les temps, est plus grave aujourd'hui que jamais. Aussi l'opinion publique s'en est-elle émue. J'ai cru répondre à ce sentiment en portant la question à la tribune. Je ne veux pas faire de cette question une question de parti; elle appartient à tout le monde, à la droite comme à la gauche, à tous les citoyens qui veulent défendre nos institutions et ne veulent pas au contraire jeter la France aux hasards des révolutions et des tempêtes publiques... (Très bien!)

Le décret du 12 février soulève d'abord un problème constitutionnel. Le gouvernement avait-il le droit de faire un pareil changement aux circonscriptions militaires? Elles avaient été établies par une loi.

Aux yeux de tous les hommes sensés, le décret est illégal; mais à côté de cette illégalité se place une question plus grave : Quels sont les motifs qui ont déterminé cette modification?

Je comprendrais qu'à la veille des élections vous cherchiez à vous assurer certains départements qui vous gênent. Je comprends, par exemple, que vous ayez placé sous la main du général Rostolan le département des Pyrénées-Orientales qui n'est pas pour vous.

Mais pourquoi avoir groupé autour de ce département d'autres départements qui votent avec vous et pour vous? Le département du Gard, par exemple, qui vous a donné M. de Larcy et d'autres encore. (On rit.) Est-ce que ce département vous inquiète? Pourquoi Saône-et-Loire, qui peut, à la rigueur, vous inspirer certaines inquiétudes, se trouve-t-il réuni au Doubs, à qui vous devez M. Baraguay-d'Hilliers et M. de Montalembert? (Nouveaux rires.)

On comprend que vous redoutiez les républicains rouges à l'est, les orléanistes au midi, mais du côté de l'ouest vous avez donc peur aussi, puisque vous réunissez sous le même commandement Nantes et Rennes?

Vous ne savez donc pas d'où sortent vos amis, vous ne savez donc pas que de là sont sortis MM. Denjoy, Molé, Kerdrel! (Nouveau rire.)

Quels motifs donnez-vous pour ces agglomérations? Est-ce que le drapeau blanc va se lever dans ces contrées? Allez-vous être réduits à combattre dans l'Est la République rouge; dans le Midi un mouvement orléaniste, et le drapeau blanc dans l'Ouest? Est-ce pour conjurer de pareils dangers que vous vous présentez armés de ce décret?

Mais non, vous n'oserez pas le dire, de peur qu'on ne vous accuse de calomnier le pays.

Pourquoi voulez-vous donc cette mesure? Je suppose qu'il y a quelque part un gouvernement qui n'ait pas l'amour le plus vif pour les institutions du pays qu'il est appelé à gouverner. Je suppose que ce gouvernement se trouve dans un pays de suffrage universel; de bonne foi, si vous voulez, il pourra croire qu'il n'a pas assez d'autorité, qu'il se trouve gêné par une Assemblée comme la nôtre. Que fera le chef de ce gouvernement?

Il essaiera de capter toutes les forces et toutes les influences; il s'adressera au clergé, à l'armée considérable qui doit défendre ce pays. Les pouvoirs locaux seront mis en suspicion, il ira même jusqu'à attaquer, non de vive force, mais de diverses manières, jusqu'à l'Assemblée, expression vivante du pays.

J'oubliais un trait. Après avoir ainsi flatté toutes les influences, il concentre dans les mains de quelques officiers tout un grand système militaire, afin d'étouffer toutes les pensées rebelles à ses projets de grandeur.

Voilà l'hypothèse.

A GAUCHE. Voilà la vérité!

Quelle que soit l'opposition qui nous divise, personne cependant dans cette enceinte ne dira que cette hypothèse n'ait pas quelque réalité dans les faits. C'est une réalité évidente qui nous entoure et qui menace peut être de nous étouffer.

J'entre dans l'examen des faits.

Le pouvoir exécutif, le président de la République, n'a-t-il pas plus d'une fois témoigné ses dissentiments, non seulement à l'égard de l'Assemblée constituante, mais aussi à l'égard de cette Assemblée?

Le président n'a-t-il pas cherché à s'entourer d'influences? N'a-t-il pas cherché à capter les classes ouvrières avec un projet gigantesque sur les caisses de retraite, qui s'est réduit ensuite à une modeste petite loi devant l'économie financière de l'Assemblée.

L'expédition de Rome, d'un autre côté, n'a-t-elle pas été un don au clergé? La loi sur l'instruction en est un autre.

Ensuite on s'est adressé au sentiment militaire. Le président a envoyé, par M. le ministre de l'intérieur, un appel à tous les anciens militaires de l'Empire; il leur disait de s'adresser à lui, qu'il les secourrait tous. Mais bientôt, M. le ministre de l'intérieur, effrayé de toutes les misères de l'époque impériale, a dû contremander les ordres de la munificence présidentielle. (Mouvements divers.)

On a fait cela pour la vieille armée, et pour la jeune armée, on a présenté cette loi qu'on a qualifié de lois de 4 sous (On rit.)

M. SÉGUR D'AGUESSEAU. Ce ne sont pas des interpellations; c'est un véritable acte d'accusation!

M. PASCAL DUPRAT. Je raconte les faits; l'interrupteur les appréciera comme il le voudra.

Enfin, le pouvoir exécutif s'est fait journaliste. (Bruit.) Sont-ce là des hypothèses? (Bruit.) M. Rouher dénie le fait je lui rappellerai qu'il y a ici, dans le sein de cette Assemblée, un homme qui, dans son journal, l'*Ordre*, a déclaré que non seulement le président de la République dirigeait le *Napoléon*; mais qu'il avait rédigé lui-même la plus grande partie du premier numéro. (Bruit.) M. Rouher le conteste. Alors, s'il en est ainsi, pourquoi M. le ministre de la justice n'a-t-il pas fait saisir l'*Ordre*? car l'assertion qui s'y trouve serait une odieuse calomnie.

A DROITE. M. le président de la République doit être en dehors de tout cela!

A GAUCHE. Mais s'il n'y est pas!

M. PASCAL DUPRAT. Je mets toujours l'interrupteur et les ministres qui ne me croient pas en face de M. Chambolle. (Agitation.) Et dans ce même journal on affirmé que le président peut:

« ... Choisir entre le rôle de son oncle Napoléon et celui de Washington. »

A GAUCHE. Soulouque! (Rires et mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand deux pouvoirs sont en présence, on doit en parler avec tout le respect que l'on doit à ces pouvoirs. Je ne dis pas cela pour l'orateur qui, je le reconnais, n'a point manqué à ce devoir. (Agitation.) C'est au dernier interrupteur que je m'adresse, car ses paroles ont profondément blessé les convenances.

M. PASCAL DUPRAT. Je saisis une interruption de M. Parieu, et je la signale à l'Assemblée. Il dit que les paroles de l'interrupteur et de l'orateur ont la même source.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. Je n'ai point dit cela! j'ai dit que les deux pouvoirs doivent se respecter quand ils ont la même source.

M. PASCAL DUPRAT. J'abandonne le journal; je continue mes interpellations, et je vous dis : N'est-il pas vrai que l'on diminue de jour en jour la liberté des pouvoirs locaux. Bientôt on doit vous apporter un projet qui mettra les maires à la discrétion du pouvoir central.

Aujourd'hui on organise des gouvernements militaires pour pouvoir, sous le moindre prétexte, faire peser l'état de siége sur toute la France. C'est à vous, membres de la majorité, qu'il appartient de veiller et de mettre à néant tous ces desseins aussi criminels. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite M. Pascal Duprat à expliquer ses paroles. (A l'ordre! à l'ordre!)

M. THOURET. La Constitution lui donne le droit de qualifier les actes du pouvoir. (Interruption prolongée.)

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, adresse quelques paroles à l'orateur, qui lui répond avec vivacité.

M. LE PRÉSIDENT. Il faut que l'orateur retire son expression ou qu'il s'explique.

M. DUPRAT. Je suis le conseil de M. le président. Je regrette toutefois qu'il n'ait pas adressé à M. le ministre le même reproche. (Approbation à gauche. — Agitation extrême.)

Après cette explication, pour ne pas entraver la discussion, je retire l'expression dont je me suis servi.

M. LE PRÉSIDENT. Le discours de l'orateur a roulé sur des hypothèses. L'expression que M. le ministre lui a adressée faisait allusion à la partie hypothétique de son discours, tandis que l'apostrophe de M. Duprat était aussi positive que possible. C'est pour cela que j'ai demandé une explication à l'orateur.

M. DUPRAT répond que s'il avait cru qu'en effet le gouvernement fût coupable de trahison, il ne reculerait pas devant son devoir, et déposerait un acte d'accusation contre le président de la République.

On a insisté, ajoute-t-il, sur le mot d'hypothèse dont je me suis servi. Mais est-ce toujours par hypothèse que j'ai parlé? Est-ce une hypothèse, cette grande mesure des circonscriptions qui m'amène à la tribune?

UNE VOIX A DROITE. C'est un acte de prudence. (Oh! oh! Allons donc!)

M. PASCAL DUPRAT. C'est un acte que je dénonce à la majorité de cette Assemblée.

Quant à nous, membres de la minorité, nous avons apporté ici des convictions profondes; nous leur serons fidèles, et nous espérons vous trouver sur le terrain de la constitution et pour la défendre. J'en ai pour gage la bienveillance avec laquelle vous m'avez écouté.

UNE VOIX. Dites donc la patience! (Agitation.)

M. BERRYER. J'ai l'honneur de déposer le rapport sur le budget. (Marques de satisfaction.)

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Sous le prétexte d'interpellations, M. Pascal Duprat a développé devant vous une fantasmagorie qu'il me sera très facile de détruire. Il a cru devoir attaquer M. le président de la République, et il est impossible d'abuser d'une manière plus inconstitutionnelle de la parole. (Exclamations à gauche.)

Le pouvoir du président de la République est né, comme le vôtre, du suffrage universel; et il ne peut appartenir à un membre de cette Assemblée de venir passer en revue les actes, vrais ou supposés, de sa vie politique. (Nouvelles dénégations à gauche.) L'orateur a prétendu que ces actes étaient criminels...

M. LE PRÉSIDENT. M. Pascal Duprat a retiré cette expression.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Nous ne raisonnons pas par hypothèse, nous (on rit); mais nous sommes placés dans le domaine des faits; c'est sur ce terrain qu'il faut venir pour nous trouver.

L'orateur a d'abord traité la question de la légalité!

Les circonscriptions militaires avaient été, il est vrai, fixées par une loi de 1791; mais, depuis, cette fixation a été du domaine des ordonnances. Nous n'avons pas en aucune manière changé les circonscriptions territoriales: nous avons seulement réuni des divisions militaires sous le même commandement.

Maintenant j'arrive à la question de l'opportunité. Ecoutez!, et je dis qu'il est bien naturel que le gouvernement chargé de veiller à la sécurité publique prenne sous sa responsabilité les moyens de parer à toutes les éventualités. (Sensation.)

Loin de moi la pensée de vouloir assombrir ce tableau; il l'est bien assez déjà (Ecoutez!) Mais enfin la démagogie s'agite dans l'ombre, (Ah! nous y voilà, à gauche.) car elle ne se sent pas le courage de conspirer au soleil. (Exclamation à gauche.) La démagogie, de toutes parts, inculque aux masses les doctrines les plus subversives. (Bruit à gauche.) Voilà par quels moyens un parti espère arriver au pouvoir par un cataclysme général. (Rire à gauche.)

Le gouvernement serait inexcusable s'il ne prenait pas ses mesures. La mesure qu'on accuse donnera au commandement militaire plus d'unité, plus d'action, plus de rapidité.

Cette mesure ne tiendra point les troupes en dehors de l'action du gouvernement; les généraux appelés à les commander ont prouvé, par leur longue carrière, qu'ils étaient dignes de la confiance du gouvernement et de l'estime du pays. (Nouvelle interruption à gauche.)

Ah! je comprends à merveille que ces mesures déplaisent aux hommes qui voudraient nous trouver endormis. (Très-bien! très-bien! à droite.) Non; malgré ces hommes, le gouvernement veille, et il ne sera pas surpris.

Le gouvernement et la majorité veulent la même chose, le maintien de la Constitution et la sécurité pour tous. (Agitation.)

En un mot, nous sommes sur la brèche; nous ne reculerons pas. Nous serons prêts à toute heure; vous pouvez commencer si cela vous convient. (Tonnerre de cris à gauche. — A l'ordre! à l'ordre!)

M. Lagrange paraît à la tribune et en descend un instant après, sur les instances de la gauche.

M. Fabvier succède à M. Lagrange, et reste un instant sans pouvoir se faire entendre. L'agitation est extrême. A plusieurs reprises, la Montagne pousse ce cri : Le ministre à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. Si vous faisiez moins de bruit, le président aurait déjà rempli son devoir; je ne puis laisser dire par aucune partie de cette Assemblée les paroles que nous avons entendues; ces paroles sont peu parlementaires; elles signifient : Si vous voulez descendre dans la rue, nous sommes prêts à vous y recevoir!

Je donne la parole à M. le ministre de la guerre pour expliquer sa pensée.

M. D'HAUTPOUL. Il n'y a pas d'équivoque dans mes paroles. (Non, non, c'est fort clair!) Malheureusement, cette enceinte a été trop souvent le théâtre de désordres. (Interruption bruyante à gauche. Lorsque j'ai dit : Vous nous trouverez prêts, je m'adressais à ceux qui, le 15 mai, ont envahi l'Assemblée. (Allons donc!) Je me suis adressé aussi à ceux qui, le 24 juin, ont ensanglanté les rues de Paris, et qui plus tard, à Lyon, ont mis la patrie en deuil. (Bruit à gauche.) J'aurais aussi le droit, ce me semble, de m'adresser à ceux qui, ici, ont mis la majorité hors la loi. (Applaudissements à droite. — Confusion extrême.)

MM. Lagrange et Favier se trouvent à la tribune.

M. FABVIER occupe long temps la tribune et fait un grand éloge de la modération et de la sagesse du peuple; il conseille au gouvernement, au lieu de se laisser influencer par des inquiétudes chimériques, de porter une armée sur le Rhin, une autre aux Alpes, et de montrer à l'étranger la France unie comme un seul homme et prête à recommencer les plus glorieuses années.

On crie de tous côtés : Aux voix!

M. LAGRANGE monte à la tribune. (Aux voix! aux voix!) Le discours de l'honorable général Fabvier n'a pas été entendu; j'en ai été vivement affligé. Mais je demande à répondre à la dernière partie du discours de M. le ministre de la guerre, qui n'a été qu'une provocation. (Aux voix! aux voix! La clôture! la clôture!)

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. SOUBIES présente l'ordre du jour motivé suivant :

« L'Assemblée nationale, après avoir reçu de M. le ministre de la guerre des explications desquelles il résulte que les faits relatifs aux divisions militaires n'ont d'autre but que le maintien de la Constitution et la consolidation de nos institutions, passe à l'ordre du jour. »

A DROITE. L'ordre du jour pur et simple! (Rires à gauche.)

Le scrutin de division, réclamé sur l'ordre du jour pur et simple, donne le résultat suivant :

Nombre des votants	620
Majorité absolue.	311
Boules blanches.	431
Boules bleues.	189

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Le scrutin sur la proposition de M. Nadaud est ainsi divisé :

Nombre des votans	599
Majorité absolue	300
Billets blancs	303
Billets bleus.	296

La séance est levée à six heures trois quarts.

Jeudi, à une heure, séance publique. — Suite de la deuxième délibération relative à la loi sur l'instruction publique.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les délégués récemment nommés au Comité démocratique-socialiste pour le département de la Seine, sont convoqués pour dimanche 17 février, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, à midi précis.

Aux électeurs démocrates socialistes.

Les premières réunions électorales ont pour but l'élection des délégués au nouveau comité.

Le Peuple comprendra la haute importance de cette élection. La commission d'initiative recommande avec instance, aux démocrates-socialistes, la plus grande exactitude.

Les arrondissements suivants se réuniront aux jours, heures et locaux ci-après indiqués :

La Villette. — Dimanche 17 février, à 2 heures du soir, rue de Flandres, 44. (C'est par erreur que cette réunion a été annoncée hier pour 7 heures.)

La Chapelle Saint-Denis. — Dimanche 17 février, à une heure de l'après-midi, rue d'Alger, 14, salle Peyronnet.

Saint Denis. — Dimanche 17 février, à 2 heures de l'après-midi, salle Gauthier, cours Benoit.

Passy, Auteuil, Neuilly et les Thernes. — Lundi, 18 février, au jardin de Provence, 8, avenue de l'Etoile, chez le citoyen Durst, à 7 heures du soir.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Mardi, 19 février, chez le citoyen Roblin, quai national, à Puteaux, sept heures du soir.

Pour la commission d'initiative électorale :
Le secrétaire, E. RIBERT.

CIRCONSCRIPTIONS MILITAIRES.

Voici le tableau exact et complet de la nouvelle organisation militaire donnée à plusieurs circonscriptions territoriales :

COMMANDEMENT EN CHEF DE M. LE GÉNÉRAL CHANGARNIER. (11 départements.)

1re *division militaire.* — M. le général Neumayer, à Paris.
1re subdiv. M. le général Dulac. — Seine.
2e — M. le général S. Cavaignac. — Seine-et-Oise, Oise.
3e — M. le général Grand. — Loiret, Loire-et-Cher, Eure-et-Loir.
4e — M. le général Waldner de Freudenstein. Seine-et-Marne.
5e — M. le général Grobon. — Seine-Inférieure, Eure.
6e — M. le général de la Verderie. — Aube, Yonne.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DE M. LE GÉNÉRAL GÉMEAU, A LYON. (11 départements.)

5e *division militaire.* — M. le général Hatry, à Besançon.
1re subdiv. M. le général Hatry. — Doubs.
2e — M. le général Vesco. — Côte-d'Or, Haute-Marne.
3e — M. le général Allouveau de Montréal. — Saône-et-Loire, Jura.
4e — M. le général Foy. — Haute-Saône.
6e *division militaire.* M. le général Gémeau, à Lyon.
1re subdiv. M. le général d'Uzer. — Rhône, Ain, Loire.
2e — M. le général Noël. — Isère, Drôme.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DE M. LE GÉNÉRAL ROSTOLAN. (11 départements.)

8e *division militaire.* — M. le général Rostolan, à Montpellier.
1re subdiv. M. le général Rostolan. — Hérault.
2e — M. le général de Lussy. — Gard, Ardèche.
3e — M. le général de Gouvenain. — Aveyron, Lozère.
9e *division militaire.* — M. le général Héquet, à Perpignan.
1re subdiv. M. le général Héquet. — Pyrénées-Orientales.
2e — M. le général Gachot. — Aude, Ariège.
10e *division militaire.* — M. le général Reveux, à Toulouse.
1re subdiv. M. le général Reveux. — Haute-Garonne.
2e — M. le général Galinier. — Tarn-et-Garonne, Tarn.

COMMANDEMENT SUPÉRIEUR DE M. LE GÉNÉRAL DE CASTELLANE. (16 départements.)

12e *division militaire.* — M. le général de Castellane, à Bordeaux.
1re subdiv. M. le général de Castellane. — Gironde.
2e — M. le général Sillègue. — Charente-Inférieure, Charente.
3e — M. le général Poinsignon. — Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne.
14e *division militaire.* — M. le général Gérard, à Nantes.
1re subdiv. M. le général Gérard. — Loire-Inférieure.
2e — M. le général Siméon. — Vendée, Deux-Sèvres.
3e — M. le général Borelli. — Maine-et-Loire.
4e — M. le général Tempoure. — Indre-et-Loire, Vienne.
15e *division militaire.* — M le général Duvivier, à Rennes.
1re subdiv M. le général Duvivier. — Ille-et-Vilaine.
2e — M. le général Duguen. — Finistère.
3e — M. le général Delannoy. — Côtes-du-Nord.
4e — M. le général Boullé. — Morbihan.

Nous signalons aux gens de cœur le fait suivant, que raconte le *Franc-Parleur de la Meuse.*

Par la loi du 28 juin 1833, l'exemption du service militaire est accordée aux instituteurs qui prennent l'engagement de servir pendant dix ans dans l'enseignement public. Cette disposition de la loi Guizot étend à l'instruction primaire un privilège établi par Napoléon en faveur de l'enseignement secondaire et supérieur.

Or, voici le fait inouï que nous lisons dans le *Franc-Parleur :*

Par arrêté du préfet de la Meuse, un jeune instituteur de Jouy-sous-les-Côtes vient de recevoir inopinément une feuille de route pour rejoindre son régiment.

Les habitants de Jouy, croyant que c'était le curé qui avait dénoncé et fait enlever l'instituteur, firent entendre quelques cris de : A bas la calotte!

Le lendemain, le procureur de la République, escorté de plusieurs détachements de gendarmerie et de 40 lanciers, arrive dans cette commune et emmène dans une charrette l'instituteur et deux des plus honorables citoyens, dont l'un est père de sept enfants, dont la femme est au lit et que cette scène va tuer peut-être!

A quel abîme veut donc nous conduire le pouvoir par de tels actes?

RÉSUMÉ

DU 5e COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES SECOURS FRATERNELS DESTINÉS AUX FAMILLES DES DÉTENUS POLITIQUES. — 2, *rue de l'Homme-Armé.*

Le dernier compte qui fut rendu comprenait les opérations du mois de décembre 1849.

Celui que nous publions aujourd'hui les prend du 1er au 31 janvier 1850.

On se rappelle qu'il restait en caisse au 31 décembre dernier.............. 359 f. 86 c.

OPÉRATION DU MOIS DE JANVIER.

La commission a reçu du 1er au 31 janvier..................	1,150	30
Total de la recette......	1,510	16
Elle a dépensé et distribué aux familles..................	362	»
Reste en caisse au 31 janvier,	1,148	16

Chaque personne qui participe aux distributions est portée sur une feuille d'émargement sur laquelle elle appose son reçu; cette feuille d'émargement déposée à l'administration entre les mains du comptable, est constamment à la disposition des souscripteurs qui sont priés de s'assurer par eux-mêmes de la sincérité des opérations de la commission et du bon emploi des fonds qui lui sont confiés par les démocrates.

Les membres de la commission :

Joly, représentant du peuple, président. — Chaudusse, vice-président. — Dorfer, secrétaire. — Hibback, trésorier. — Allié. — Audry. — Belval. — Bisson. — Chapoulard fils. — Favre. — Formage. — Fouquet. — Frémiot. — Gilland, représentant du peuple. — Gosselin. — Greppo, représentant du peuple. — Guérin. — Héliès. — Huet. — Marteau père. — Nadaud, représentant du peuple. — Ory. — Picaut. — Poupet. — Raguet. — Victor Schœlcher. — Stevenot. — Thirion. — Voinier aîné, employé, comptable de la commission.

FAITS DIVERS.

Partout on se préoccupe beaucoup du partage que vient de faire M. Louis Bonaparte de la France en quatre proconsulats militaires. Des modérés même en pâlissent et trouvent qu'on va trop vite en besogne. Une des personnalités qui inquiètent le plus est celle du général Castellane, dont les excentricités militaires sont connues de tous ceux qui ont habité les villes où il a commandé. Un riche propriétaire des environs de Soissons racontait hier que ce général commandant à Soissons, donna un soir une fête chez lui à laquelle prenaient part les officiers de la garnison. Au beau milieu du bal, on sonne le boute-selle, on bat la générale, tous les officiers courent à leurs postes, les femmes se trouvent mal; le général en costume de bal saute sur un cheval, et après avoir mis en émoi toute la ville et fait faire une corvée de nuit à toutes les troupes, rentre chez lui très heureux de cette escapade. La même histoire fut renouvelée à Perpignan. Elle motiva un beau jour une réclamation en dommages et intérêts d'une dixaine de mille francs, pour des dégats occasionnés par un régiment de hussards que M. de Castellane avait entraîné à sa suite au travers des moissons.

La personne qui racontait ces faits disait très sérieusement qu'elle ne consentirait jamais à habiter un pays en état de siége sous le gouvernement de ce général.

Nous savons, en effet, que sous la restauration, le régiment des hussards de la garde a été retiré à M. de Castellane qui exterminait les hommes et les chevaux.

— Sous ce titre : *Sketch of the life of Charles Fourier*, par le révérend M. Morell, il vient de paraître à Londres une vie de Charles Fourier, destinée à servir d'introduction, dit le *Northern Star*, auquel nous empruntons cette nouvelle, à un traité sur l'âme humaine, extrait des œuvres du grand reformateur.

— Voici le jugement que porte un journal anglais, le *Morning Advertiser*, sur les élections prochaines :

« L'élection de mars sera, si elle réussit, un coup terrible porté aux socialistes, leur mort même, au moins pour un temps, la ruine totale des journaux propagateurs des funestes doctrines, et, qui sait, peut-être l'anéantissement de toute idée d'amélioration sociale. Le succès des républicains, au contraire, aurait pour résultat de rendre en France, en Allemagne, partout, une vie nouvelle à des principes en hostilité déclarée avec l'ordre des rois et des aristocrates. »

— On lit dans la *Liberté* :

« M. l'avocat-général Suin a plaidé avec beaucoup d'assurance qu'aucun coup d'Etat n'aurait lieu et que quiconque en parlerait propagerait de fausses nouvelles.

» Nous enregistrons volontiers cette déclaration solennelle et nous dirons, comme on dit au palais, *dont acte.*

» Mais voici la question que nous nous contenterons d'adresser à M. Suin :

» Vous nous faites condamner à 2,000 fr. d'amende pour avoir cru à un coup d'Etat. Si, par impossible, ce coup d'Etat s'accomplissait un jour, aurait-on la loyauté de nous rendre notre argent ?

— Le *Courrier de la Somme* publie l'avis suivant: *Aux demoiselles de l'arrondissement de Doullens.* — M. P... donne à son fils une dot en mariage de plus de 100,000 francs ; de plus, le père s'engage à donner dix mille francs de vin en passant le contrat. — S'adresser au bureau du journal.

—On lit dans la *Constitution*, d'Angoulême :

Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'une descente de justice faite dans la commune de Saint-Germain-les-Bois, près Marthon, et de l'exhumation d'une femme que des revers de fortune avaient obligée à servir, en qualité de servante, chez le curé de cette commune.

» Les intestins de cette femme, soumis à l'examen des chimistes, portaient, dit-on, les traces certaines d'un empoisonnement ; la justice a dû se livrer à une enquête qui lui permettra, il faut l'espérer de découvrir la vérité.

« Cette affaire paraît se compliquer de circonstances graves; mais il ne nous appartient pas de nous faire l'écho de tous les bruits qui circulent et de jeter des préventions dans l'esprit du public. Le jour n'est pas éloigné où la justice suivra son cours et où ce drame, à demi voilé, se déroulera sous les yeux du public avec tous ses détails.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le curé de Saint-Germain-les-Bois, chez lequel la victime était servante, a été, ces jours derniers, amené à la prison d'Angoulême et mis à la disposition de la justice.

— Nous empruntons au *Messager de la Semaine* ce petit échantillon de l'esprit réactionnaire :

« Un nouveau journal (le septième) vient de paraître à Dijon; il a nom : le *Socialiste de la Côte-d'Or*. Nous voyons que le *Socialiste* professe le libre échange; les abonnements pourront se payer en produits. Ainsi, en échange de la feuille socialiste, le grainetier apportera quelques douzaines de harengs et de fromages; la laitière, son lait ; le coquetier, ses œufs. Le rédacteur en chef de cette feuille est M. Victor Meunier, rédacteur de la *Démocratie pacifique*, et auteur de l'infâme brochure : *Jésus-Christ devant les conseils de guerre*.

L'INDEX. — Un Français qui se trouvait en Espagne sous l'empire nous écrit :

« Dans les premiers jours de 1808, j'ai lu sur un des piliers de la cathédrale de Burgos, affichés et mis à l'index, entre autres, le *Génie du Christianisme*, de Châteaubriant, et le *Rapport de Portalis* sur le rétablissement des cultes.

—On lit dans le *Socialiste de la Côte-d'Or* :

« Voici un fait auquel nous refuserions d'ajouter foi, s'il ne nous était certifié par un témoin oculaire.

» Dimanche dernier, un officier de paix, escorté de trois gendarmes, a fait une descente au *Café de la République*, à Brazey. L'heure était bien choisie, c'était après vêpres. Comme d'habitude, il y avait bonne et nombreuse compagnie au *Café de la République*; mais ce n'était pas aux habitués du café que la justice avait à faire ; elle en voulait à une galerie de personnages illustres de notre première révolution qui décoraient l'établissement. Il s'agissait de les faire disparaître; et, comme aucune sommation ne pouvait leur être adressée, l'agent ministériel détacha un des gendarmes à la recherche d'un barbouilleur, qui arriva bientôt muni des ustensiles nécessaires. Alors disparurent sous un nuage allant toujours s'épaississant, chacun des personnage qui décoraient les paneaux de l'établissement. Ici l'odieux commence à le disputer au ridicule. Le croira-t-on? il fut interdit, d'un ton provocateur, de fumer en présence de l'autorité: le maire se trouvait justement mêlé aux personnes qui regardaient faire ; mais il n'eut pas besoin d'exhorter les assistants à la modération : tout se passa avec calme, tandis que quelques-uns échangaient deux ou trois plaisanteries sans portée offensante pour l'autorité.

» Nous oublions de dire qu'une exception allait être faite en faveur d'une héroïne de la révolution, Charlotte Corday ; mais l'agent se ravisa après avoir remarqué qu'elle portait un ruban rouge à son bonnet ; elle eut donc le même sort que Mirabeau, Barras, Robespierre, etc., le tout pour faire aimer et respecter l'autorité. »

— On nous assure que M. Gaulin vient de recevoir la croix de la Légion-d'Honneur. — Est-ce possible ?

— Dimanche dernier, les ouvriers composant la boulangerie sociétaire de Sédan etaient réunis dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Arrive à la mairie un malheureux venu de loin, exténué de fatigue et de faim et manquant presque de vêtements. La fermeture des bureaux allait laisser cet indigent sans secours et sans asile, lorsque, par un mouvement spontané de bienfaisance dont les exemples ne sont pas rares, du reste, chez les ouvriers de Sedan, une collecte faite parmi eux produit sur-le-champ une somme assez ronde qui permet au pauvre voyageur de se procurer un gîte et un repas. A cette offrande fraternelle s'est jointe celle d'un habillement complet fourni, pièce par pièce, et de pied en cap, par les membres de la boulangerie sociétaire de Sedan.

Grâce à cette généreuse sollicitude, le voyageur ainsi reconforté et si noblement secouru, a pu se reposer de ses fatigues, puis continuer sa route, en bénissant la fraternité sedanaise.

— Un citoyen de Mulhouse, membre du conseil municipal et jouissant d'une grande popularité dans cette ville, vient d'être arrêté à Saint-Louis et conduit avec l'un de ses ouvriers, qui l'accompagnait, dans les prisons d'Altkirck. Quel est son crime? — Il paraît qu'un gendarme a trouvé dans sa malle quatre ou cinq brochures politiques. — Et voilà la liberté que nous laisse le gouvernement de M. Bonaparte ! Quand donc toutes ces vexations cesseront-elles ? (*Républicain du Rhin.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris.—M. S.—Reçu les 30.—Pris note.—Rem.
Mostaganem.—M. B.—Reçu les 110.—Pris note.—L'ouvr. dem. va v. être expéd.—Rem. à tous trois.
Orléansville. — M. R.—Reçu les 25 et les feuill. corr. — Pris note.—Affect. compl.
Constantine. — M. C. Reçu les 180 — Fait l'applic. de conform.—Affect. rem. à tous.
Pouliguen.—M. B. — Reçu les 240 appliq. à la R. 49.— Votre ab. à la Phal. expir. fin déc. dernier. — Pris note p. 1850.—Affect. rem. à tous deux.
Angers.—M. L. — Reçu et pris note.—Fait le chang. — Affect. compl.
Ernstein.—M. G. —.D. L. vous prie de faire pour la D. P. un compte rendu du livre de M le p. de Prés.
Madrid.— M. S. C.—Nous remettons a la diligence une caisse de livres que vous expédie M. F. D. — Il vous écrira demain.
G...d—M. B.—Reçu.—Fait l'éch.—Env. la collect. du F. A. et la broch. dem.—Coût total poste compr. 7 fr. — Nous n. inform. p. l'autre collect.—Amitiés.
Grenoble.—M. G.—Reçu les 185.—Fait l'applic. de conform.—Pris notre du surpl.—Affect. rem à tous.
Bone.—M. G.—Reçu les 100.—Appliq. de conform.— Nous av. lu v. lettre avec un vif intérêt.—Rem. et compl. affect.
Saint-Etienne.—M. T.—Reçu les 425.—Affect. rem.— Nous v. écriv.

CONCERTS.

Dimanche, 17 février 1850, de 1 heure à 5 heures de l'*apres-midi*, salle du CASINO DES ARTS, boulevard Montmartre, 12, grand Assaut composé d'Armes, Contre-pointe, Canne, Bâton, Boxe française et anglaise, Luttes, etc., donné par M. LEBOUCHER, professeur.—Prix d'entrée : 1 fr.—S'adresser, pour des billets, salle Leboucher, rue de Choiseul, 16.

— JARDIN D'HIVER. La grande Fête Maçonnique au profit des malheureux Francs-Maçons, qui devait avoir lieu le 16 février, est irrévocablement remise au jeudi, 24 février. Elle est sous la direction de l'habile ingénieur du Jardin. Tous les frères Maçons porteront leurs insignes (le Tablier excepté). Le Jardin, étincelant de lumières, sera orné d'emblèmes et de décors M.·. L'Orchestre sera dirigé par Strauss. Les personnes étrangères aux loges Maçonniques seront également reçues à cette brillante fête, qui surpassera en élégance tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Prix : 10 francs.

—SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à heures 1/2 du soir, grand Concert populaire donné par les associations ouvrières, dans lequel on entendra *Jenny l'Ouvrière* et *les Bretons*, avec hautbois, par Ponchard. — L'*Air du Caïd*, par Mme Danteruy. — Le *Truand*, par Junca. *Titi à Robert le Diable*, et le *Brocanteur*, scènes comiques par Mayer.—Prix d'entrée : 50 c. Tribunes, 75 c.

—CASINO PAGANINI, chaussée d'Antin —Aujourd'hui dimanche, grande soirée dansante. Le brillant orchestre conduit par Tolbeque et Rivière, font accourir chaque fois tous les amateurs de bonne musique et de danse. Ce soir, réunion élégante, exécution de la *Schotich*, si bien exécutée par nos célébrités choréographiques. Prix : 2 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

[illegible]	2[illegible]	[illegible] mois [illegible]	6 f.
DÉP. ÉTRANG. sans surtaxe.	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 16 février 1850.

Les affaires ont montré d'abord une grande tendance à la baisse, et à deux reprises différentes, 5 0/0 est tombé à 94-80 ; mais vers la fin de la bourse, il y a eu tendance à reprise, et les cours finissent avec une tenue un peu meilleure que celle qui était généralement attendue. Les bruits qui circulaient hier sur la Prusse et sur la Grèce ne se sont pas confirmés.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept...	95 ..	Zinc Veille-Montagne.	.... ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	.. ..	Naples, 0/0, c. Roth.	91 ½
Quatre 0/0, j. 22 sept..	.. ..	Cinq 0/0 Romain......	81 ½
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 50	Espag. 3 0/0 dette ext.	....
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	29 ..
Bons du Trésor......	5 ..	Belgique. Empr 1831.	.... ..
Actions de la Banque.	2325 ..	— Empr. 1840	98 ½
Rente de la Ville......	.. ..	— Empr. 1842	98 ½
Obligat. de la Ville ..	1290 ..	— Banq. 1835.	.... ..
Obl. Emp. 25 millions.	1400 ..	Emprunt d'Haïti.....	.... ..
Obligat. de la Seine...	1060 ..	Piémont, 5 0/0 1849..	88 ½
Caisse hypothécaire..	150 ..	— Oblig. anc.	.... ..
Quatre-Canaux.......	.... ..	— Oblig. nouv	937 50
Jouis. Quatre-Canaux.	.. ..	Lots d'Autriche 1834.	.... ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern cours
Cinq 0/0 fin courant............	95 40	95 45	94 80	95 25
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant...........	57 70	58 70	57 35	57 60

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	15 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	25 »
3 0/0 —	20 »/»	3 0/0 —	25 »

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	À TERME. 1er cour	P. haut	Dr cours
410 ..	... ..	Saint-Germain.......	... ..	... ..	... ..
208 ..	... ..	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
168 75	168 75	Id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
807 50	795 ..	Paris à Orléans......	... ..	802 50	... ..
570 ..	560 ..	Paris à Rouen........	... ..	... ..	... ..
248 75	242 50	Rouen au Havre......	... ..	... ..	... ..
205 ..	200 ..	Marseille à Avignon..	... ..	200 ..	... ..
117 50	116 25	Strasbourg à Bâle ..	... ..	... ..	... ..
316 25	315 ..	Orléans à Vierzon	... ..	312 50	... ..
... ..	... ..	Boulogne à Amiens...	... ..	... ..	... ..
410 ..	410 ..	Orléans à Bordeaux...	... ..	... ..	... ..
460 ..	455 ..	Chemin du Nord......	460 ..	460 ..	455 ..
110 ..	107 50	Montereau à Troyes..	... ..	... ..	... ..
357 50	355 ..	Paris à Strasbourg...	357 50	357 50	355 ..
237 50	248 75	Tours à Nantes......	... ..	... ..	... ..

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 17 Février.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Don Juan d'Autriche.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Caïd, le Moulin, les Rendez-vous
ITALIENS.—
ODÉON. —L'Esprit de contradiction, la Nuit, la Comtesse d'Altimberg, Pourceaugnac.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête, Can conte.
VAUDEVILLE
VARIÉTÉS.—Lully, les Quatre filles Aymon, les Métamorphoses, Passé minuit.
GYMNASE.—La Bossue, les Bijoux, Mlle de Liron.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, J'ai mangé mon ami, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Henriette Deschamps, la Tour de Nesle.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 49 — Lundi 18 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 17 FÉVRIER.

—

L'Accord des Principes.

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES (1)

CHARLES FOURIER.

LE DEVOIR ET LE DROIT.

Comme, d'après Fourier, il y a deux modes d'essor des passions et des besoins de l'homme, un *mode subversif* et un *mode harmonique*, il y a deux manières d'envisager les droits et les devoirs.

Au point de vue de l'ordre social, faux, incohérent, où les moyens de satisfaire l'intégralité des passions et des besoins humains ne sont pas conquis, où la voie du bien-être n'est pas assez large pour tous les hommes, — les devoirs et les droits sont en contradiction constante et en répartition injuste, inégale. Telle classe a presque tout le bénéfice des droits et privilèges, telle autre classe supporte presque tout le poids des devoirs et des charges. Des masses, qui ne possèdent même pas le *droit* de vivre en travaillant, ont le *devoir* de faire vivre leurs semblables. Les droits et les devoirs sont du reste plus fictifs que réels, plus conventionnels et changeants que légitimes et durables. En thèse générale, le droit de satisfaire ses besoins, ses goûts et ses désirs, quelque impérieux qu'ils soient, est limité par le devoir de ne pas nuire aux goûts et aux désirs d'autrui, quelque superflus qu'ils puissent être. Dans les sociétés imparfaites et transitoires, où l'enfance de l'humanité se débat, il n'y a d'ordre et même de progrès qu'à ce prix.

Au contraire, dans l'ordre social convergent et harmonique, au point de vue de la *destinée virtuelle et virile*, de l'humanité sur la terre, le devoir et le droit sont identiques et immuables : l'homme ayant acquis les MOYENS de développer toutes ses attractions, toutes ses forces, toutes ses facultés, *sans nuire à ses semblables*. a dès lors le droit et le devoir de déployer librement les essors de sa riche nature, et ce sont ainsi ses attractions, ses forces, ses penchants, ses besoins qui constituent eux-mêmes essentiellement les véritables devoirs et les véritables droits de l'homme.

La latitude progressive et le degré d'identité des droits et des devoirs dépendent en conséquence des conditions sociales dans lesquelles l'homme se trouve, et des puissances de production et d'organisation qu'il a conquises.

Pour qu'une bonne partie du genre humain se soit décidée à payer la conquête de la Science, de l'Industrie et le privilège de la RAISON au prix de la perte des droits naturels et du *bonheur simple* et INSTINCTIF dont l'humanité jouissait dans la société primitive, il faut que l'humanité soit véritablement destinée à l'exercice de droits supérieurs, à un *bonheur composé*, c'est-à-dire à la souveraineté glorieuse du globe et à l'intelligence des harmonies universelles.

La longue période de conquêtes douloureuses pendant laquelle l'humanité regrette un paradis perdu et aspire à une félicité ultérieure, a son double symbole religieux dans cet arbre de la science du bien et du mal, qui a donné la raison pour phare aux peuples plongés dans les ténèbres et dans cette colonne de feu d'Israël, mythe de la foi, qui devait conduire à la *Terre promise* l'humanité engagée dans le désert.

L'homme, en dépit des ronces de la route et des douleurs de la lutte, a suivi cette marche ascendante vers une destinée supérieure, parce qu'en partant du fait de son existence, de son besoin de sociabilité et des désirs infinis de son âme, il a senti qu'il était lié à un système vivant, à une puissance providentielle et organisatrice, à un but de progrès, et qu'il avait le *droit* et le *devoir* de connaître ce but, de comprendre ce que l'auteur de son être et de ses propres désirs attend de lui dans ce monde et dans l'autre.

L'homme, dans cette recherche, a pu se tromper souvent et se trompera peut-être encore ; mais il est naturel de croire, avec Fourier, que c'est en suivant, comme signe de la volonté divine, comme émanation de l'éternelle lumière du monde, les aspirations de son âme vers le bonheur de tous, les saints désirs, les attractions irrésistibles dont chaque génération offre une éclosion nouvelle, que l'humanité arrivera à une certitude sur sa destinée véritable, et réalisera les véritables desseins de Dieu.

Aujourd'hui, la situation des sociétés les plus avancées est celle-ci : Le peuple qui, par ignorance, crainte ou soumission, s'était résigné à contracter un lien social sans garantie de ses droits primordiaux de travail et de subsistance, se sent, en raison du progrès des arts et des sciences, assez fort et assez intelligent pour réclamer cette garantie ; il s'insurge contre une société qui ne lui assure pas l'exercice ou l'équivalent des droits essentiels dont jouit l'animal lui-même ; il comprend qu'un Etat social qui repose sur l'insolidarité est une combinaison fausse, instable, et il exige que les droits de sa liberté effective soient inscrits dans le contrat, sous menace de briser le contrat lui-même.

Cette prétention du peuple moderne se fonde d'ailleurs sur le mauvais usage que les castes et classes privilégiées ont fait de leurs privilèges. Depuis que les masses ont vu les prêtres qui s'arrogaient le droit de leur prêcher comme un devoir l'abnégation et le sacrifice, convoiter eux-mêmes les biens de la terre, elles n'ont plus eu foi dans l'éternité de la loi du sacrifice. Depuis que l'aristocratie de naissance, infidèle au précepte *Noblesse oblige*, a négligé de protéger ses semblables contre la misère et le désespoir, et s'est livrée à la corruption la plus effrénée, le peuple n'a plus cru à la légitimité du *droit* de naissance et de conquête, ou plutôt il a compris que tout homme a pour droit de naissance et de conquête le droit de travailler et de vivre. Enfin, voyant que la Bourgeoisie elle-même ne fait pas découler du *droit* de propriété et de richesse qu'elle a acquis le devoir de garantir l'existence de ses frères, le peuple ne croit plus à la légitimité, comme privilège, du Capital lui-même, et réclame pour tout travailleur un accès au même droit de propriété.

Quand le droit ne procède pas ainsi de l'accomplissement d'un devoir, il est contestable, transitoire, usurpateur, illégitime.

Quand la société manque à ses devoirs, l'homme est excusable de manquer aux siens ; car la nature, avec ses lois divines, imprescriptibles, est plus sainte, plus respectable que la société aux lois humaines et éphémères !...

Les véritables devoirs, les véritables droits de l'homme, disons-nous, sont ses besoins, ses forces, ses passions, ses attractions natives ; tous les autres droits, tous les autres devoirs sont purement conventionnels, fictifs, illusoires.

En effet, qu'est-ce que la *liberté*, ce mot magique et prestigieux, si ce n'est la faculté de développer tous les essors variés de son être ?

Qu'est-ce que le *devoir* envers nos semblables et envers Dieu, si ce n'est le déploiement de toutes les affections, de tous les penchants, de tous les désirs, de tous les goûts qui peuvent nous unir à la société et lui profiter autant qu'à nous-mêmes ; si ce n'est l'obéissance à ces impulsions naturelles que nous tenons de Dieu, qui sont la révélation de nos destinées, et par conséquent les prescriptions divines par excellence ?

Il est bien temps qu'on le reconnaisse ! Tant que ces désirs, ces attractions, ces impulsions naturelles, ces *droits innés, vivants*, rencontreront des entraves, des obstacles sociaux, il n'y aura pas de *devoirs* sincères et durables ; il n'y aura pour les hommes et pour les sociétés ni ordre, ni liberté, ni bonnes mœurs, ni bonheur ; car l'ordre, la liberté, la moralité et le bonheur sont solidaires et dépendent essentiellement de l'épanouissement intégral et harmonieux de notre nature.

Voyez plutôt les résultats de la lutte engagée entre nos sociétés transitoires et la nature immuable :

Vous avez prêché partout, comme *devoir*, l'abnégation, la macération et le sacrifice, — et vous n'avez surexcité, en dernière analyse, que la réaction égoïste du *droit* au bonheur, que la recherche du bien-être dans ce monde et du *salut personnel* dans l'autre !

Vous avez prétendu que Dieu, créateur de l'homme et de ses penchants, était contraire au libre essor de ces penchants eux-mêmes, et vous avez généralisé le scepticisme, l'athéisme, l'irréligion !

Vous avez contrarié, par vos institutions, le besoin de solidarité, d'association entre les hommes, et maintenu le morcellement des intérêts comme normal ; — vous avez recueilli les divisions, l'antagonisme, l'oppression, la guerre des classes, les révolutions politiques et sociales !

Vous croyez que les hommes sont éternellement forcés, sous crainte des supplices ou de la faim, à un travail répugnant, isolé, continu, monotone, sans conformité avec les vocations et les goûts, — et vous voyez, cependant, la réaction subversive des goûts et des attractions naturelles se produire sous formes de paresse, de fainéantise, d'ennui, de misère, de parasytisme, d'escroquerie, de vols, d'atrophie physique et de dépravation morale !

Vous avez cru suivre l'inspiration d'une vraie sagesse, en imposant les devoirs d'une morale austère, contre nature, en combattant la liberté du cœur et des sens ; c'était encore une nécessité dans la société où nous vivons ; — et cependant vous avez provoqué ainsi la révolte ou l'hypocrisie permanente des passions comprimées qui se sont traduites en excès de jeunesse, mauvaises mœurs, adultères, vices secrets, prostitution, séductions, viols, rapts, assassinats !...

Vous voulez la vertu, c'est-à-dire le dévouement, la générosité, la loyauté, la droiture dans les relations humaines, — et par le seul fait de la contradiction que vous avez maintenue entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, vous avez rendu la pratique de cette vertu impossible, et votre société n'est qu'un CERCLE VICIEUX.

Eh bien ! dans l'association communale décrite par Fourier, avec les seules combinaisons de solidarité, d'ordre sériaire et d'attrait qu'il apporte aux relations et aux travaux, toutes les passions, tous les besoins, tous les droits vivants qui, entravés comme un torrent impétueux par la société actuelle, n'ont produit que désordres, peuvent s'équilibrer, se mesurer, s'harmoniser spontanément dans le libre cours de leur essor complet. Là où le travail attire par lui-même, là où les intérêts et les efforts convergent, l'homme, assuré de la plénitude de sa liberté, doit redevenir naturellement dévoué et religieux ; il doit naturellement aimer ses semblables et travailler passionnément au bien général, puisque le bien général devient parfaitement identique avec son propre bien ; il doit spontanément pratiquer toutes les vertus sociales, puisque dans ce régime de vérité, de liberté, de justice et de solidarité, la vertu devient aussi profitable aux intérêts réels de l'individu, qu'attrayante pour son cœur et pour son intelligence, tandis que le vice serait aussi défavorable à ces mêmes intérêts, qu'il est de sa nature hideux et repoussant (1).

Dans cet ordre harmonique, l'homme *pourrait* sans doute encore faire le mal ; mais il ne le *voudrait* pas et ne le *ferait* pas, parce qu'il aurait encore plus d'intérêt et d'attrait à se PASSIONNER pour le bien, et parce que cet ATTRAIT SUPÉRIEUR du bien lui rendrait le mal encore plus douloureux à lui-même.

Là, les droits politiques, les illusions de liberté, qui font tant de bruit de nos jours, les droits d'élection universelle, de libre enseignement, de libre échange ; les droits au travail, à l'assistance ; le droit de réunion, d'association, etc., se réaliseront d'eux-mêmes, aussi facilement, aussi harmoniquement qu'ils sont aujourd'hui difficiles, confus et orageux, puisqu'ils s'exerceront d'abord dans l'association communale, sur des éléments immédiats, solidaires, connus, déterminés, puisque là tout homme déployant librement ses aptitudes, se mettra lui-même à sa place, à son rang, sera jugé au travail par ses pairs, s'IDENTIFIERA avec eux d'*intérêt* et d'*action*, par accord direct ou indirect, et accomplira, par conséquent, d'autant plus volontiers ses devoirs, que ses devoirs seront inséparables de ses droits.

LES FORCES ET LES BESOINS.

Il en est des forces et des besoins comme des droits et des devoirs.

Dans la société actuelle, ce sont deux choses fort distinctes et souvent contradictoires.

D'un côté, vous voyez par défaut d'*attrait* et d'*ordre* dans les conditions du travail, des hommes pleins de force, doués des plus riches facultés, s'énerver, se blaser dans l'oisiveté, et n'avoir d'autre activité que celle qu'exige la satisfaction croissante de leurs besoins ou la soucieuse recherche de besoins nouveaux.

D'un autre côté, par défaut de justice et de garantie dans la répartition des fruits du travail, vous voyez des masses de travailleurs dont les *forces* et les facultés sont écrasées par des labeurs incessants, ne pouvoir satisfaire les besoins les plus simples, les plus essentiels à l'existence.

Ici des producteurs qui s'épuisent physiquement par la privation ; là, des consommateurs qui s'épuisent et se corrompent moralement par le sentiment de leur inutilité même.

Dans les conditions normales du développement de l'être humain et de l'ordre social, il ne peut pas en être ainsi : Les forces et les besoins sont les deux aspects du même phénomène d'activité, deux essors corrélatifs, indissolubles qui doivent s'équilibrer naturellement, librement. L'homme a *besoin* de développer toutes ses *forces* et a la *force* de travailler à la satisfaction de tous ses *besoins*. Il agit en raison de ses forces et acquiert en raison de ses besoins. Il est à la fois producteur et consommateur. Le riche est attiré au travail, le pauvre est attiré à la richesse. Qui dit forces et besoins dit *attraction*. L'homme a besoin de vivre en société, et c'est pourquoi il emploie sa volonté, sa force à améliorer lui-même son état social. L'homme a besoin de luxe, d'affection et de savoir, et c'est pourquoi il s'évertue spontanément, irrésistiblement à créer l'industrie, la science, et à étendre le cercle de sa vie affective.

Dans la théorie de Fourier, ce n'est donc pas une loi purement humaine, une loi décrétée par une autorité ou une majorité qui oblige l'homme à travailler selon ses forces et à consommer selon ses besoins, c'est une loi naturelle, la loi d'attraction même. L'homme qui a des facultés et des besoins plus nombreux est sollicité à développer cet excédant de facultés, à satisfaire tous ces besoins par la perspective même d'acquérir plus de moyens d'activité et de bonheur, plus de gloire et plus de richesse. C'est l'attrait qui pousse tout homme au travail et au luxe. L'association dont cet homme est membre ne fait que constater par ses suffrages, par les honneurs et les bénéfices, qu'elle lui défère la supériorité des services qu'il lui rend, et par conséquent la position qu'il doit occuper. Le travail attrayant et le minimum progressif de subsistance accordés à tous indistinctement offrent la même garantie et la même issue aux forces et aux besoins de tous ; mais pour que ces forces et ces besoins ne s'endorment pas dans une satisfaction médiocre, commune, inférieure, la répartition proportionnelle au concours en capital, travail et talent, vient réveiller sans cesse leur énergie en les provoquant sans cesse à des améliorations nouvelles.

Il nous paraît impossible de mieux identifier le progrès des forces avec le progrès des besoins et l'essor complet de l'individualité humaine avec l'intérêt général de la société elle-même.

LE BUT ET LE MOYEN.

Une grande loi providentielle est méconnue par notre époque incrédule ou sceptique : c'est la loi qui, dans le développement des sociétés, coordonne la conquête des *moyens* de progrès avec l'intelligence du *but* social supérieur.

Fourier n'a pas méconnu cette loi.

Le grand réformateur a constaté dans l'histoire et dans la nature que l'activité humaine tendait à constituer trois centres d'attraction sociale : c'est d'abord la satisfaction des *sens*, des besoins du *corps*, qui, sous l'inspiration de l'INSTINCT, pousse l'homme à la création de l'INDUSTRIE et du LUXE ; — c'est ensuite la satisfaction des affections humaines, des impulsions du *cœur*, des besoins de solidarité, qui, sous l'inspiration du SENTIMENT, de la FOI, améliore la SOCIABILITÉ ; — c'est enfin la satisfaction des intelligences, des besoins de l'esprit, qui, sous l'inspiration de la RAISON, constitue la SCIENCE, troisième foyer d'attraction humaine.

Ces différents progrès sont inséparables dans le mouvement social ; cependant chacun d'eux a prédominé dans des périodes successives et a été l'objet d'une division de travail entre les sociétés diverses. Fourier admet qu'ils peuvent aujourd'hui se condenser et se développer simultanément dans une société virile, normale, définitive, embrassant l'humanité entière.

L'histoire des trois derniers siècles prouve, en effet, que les sociétés les plus avancées entendant donner une satisfaction composée et solidaire aux besoins du corps, aux besoins du cœur, aux besoins de l'esprit. En faisant une révolution religieuse pour conquérir la liberté de conscience au seizième siècle, l'Europe a voulu amener la religion, la foi, le sentiment, à embrasser tous les aspects de la vie humaine, à tenir compte de tous les besoins de l'Etre. En travaillant depuis à réformer les connaissances humaines, à refaire la littérature, la philosophie, la science et la législation, l'Europe a témoigné de son besoin d'accorder, d'identifier la politique, la religion et la science dans une société meilleure. Enfin, en opérant aujourd'hui sous nos yeux une réforme financière, industrielle, une révolution économique et sociale, elle revient au point de départ des premiers progrès humains ; elle entend satisfaire les be-

---

(1) Voir les numéros des 17, 24, 31 décembre 1849, 1, 5, 7, 14, 21, 28 janvier et 11 février 1850.

(1) Voir *Bases de la Politique positive*, par VICTOR CONSIDERANT.

soins matériels comme les droits moraux et politiques, et couronner l'œuvre d'émancipation et d'association humaines par une synthèse de toutes les forces, de tous les sentiments, de toutes les lumières de l'humanité terrestre.

Eh bien! le signe providentiel de ces grandes réformes, la preuve divine que ces révolutions sont arrivées à leur heure, c'est la coïncidence de la découverte des *moyens* propres à ce progrès avec la découverte du *but* lui-même.

Dans l'état sauvage, c'est parce que le *moyen* social, l'Industrie, est borné à la chasse, à la pêche, à la fabrication de quelques armes, c'est parce que la Science est presque nulle que le *but* social est limité, inférieur.

C'est, dit Fourier, un des caractères des époques de préparation que les deux premières phases d'une société créent généralement les *forces au moyen* desquelles cette société peut s'élever à une période supérieure. Ainsi présente-t-il la découverte de la boussole, de l'art nautique et de la chimie expérimentale comme les signes qui ont marqué l'apogée de la forme sociale dont la décadence s'accomplit sous nos yeux. Ces deux *moyens*, ces deux conquêtes ont seuls permis à la société civilisée d'ouvrir des communications régulières, des relations suivies entre les grandes fractions de la famille humaine, et de vulgariser les moyens du luxe. A l'invention de l'écriture correspondent les premiers progrès de la civilisation. La connaissance des caractères arithmétiques et de l'algèbre, que l'Europe chrétienne doit aux Maures, marque encore un progrès important des sciences et des sociétés. La découverte de la poudre à canon, en déterminant la formation d'armées nationales, en faisant de la guerre un art véritable, a fourni à la Bourgeoisie le *moyen* politique de vaincre la féodalité et d'assurer elle-même sa propre domination matérielle, pendant que la découverte de l'imprimerie facilitait, d'autre part, sa domination morale et son affranchissement du joug de l'Eglise. C'est encore dans les découvertes de Galilée et de Newton que les progrès des sciences et le mouvement des réformes modernes ont puisé leurs plus fortes impulsions.

Aujourd'hui, les découvertes, les inventions, les *moyens* nouveaux de progrès se pressent dans le laboratoire des sociétés avec tant d'évidence et de célérité, qu'il n'y a que les aveugles qui puissent se refuser à voir en eux les signes providentiels, manifestes, irrécusables d'une profonde et décisive transformation des conditions de l'humanité sur la terre.

Ce n'est pas uniquement dans les livres, dans les journaux, dans les doctrines, ni même dans les vagues aspirations des masses souffrantes qu'il faut voir le Socialisme ou l'avènement d'une société nouvelle : c'est aussi dans cette découverte de la vapeur, qui, mieux que toutes les prédications chrétiennes, tend à affranchir l'esprit du joug de la matière ; qui, mieux que les Titans de la fable, subjugue la nature et triomphe du temps et de l'espace ; qui, mieux encore que tous les préceptes de paix, de solidarité, de fraternité et d'unité humaine, abaisse les barrières entre les peuples, substitue la politique des échanges à la politique des conquêtes, et marque l'avènement de la souveraineté du peuple, comme la poudre à canon et l'imprimerie avaient marqué le triomphe de la Bourgeoisie sur la féodalité.

Oui, il n'y a que les sourds et les aveugles, les hommes sans foi, sans charité, sans lumière qui puissent nier ces signes de temps nouveaux, méconnaître cette religieuse coïncidence entre les *moyens* et le *but* de tout progrès social, et accuser la Providence de provoquer dans le cœur des masses humaines de larges aspirations de justice et d'égalité sans leur fournir les moyens matériels de les réaliser!

Il y a soixante ans, une révolution terrible a déchiré la France et l'Europe, parce que la classe dominante contestait à la bourgeoisie la *science* et les *moyens* de jouir de ses propres grandeurs, de participer au même luxe, au même éclat, d'égaler ses mérites et son courage ; — la bourgeoisie a prouvé bientôt, par ses philosophes, par ses législateurs des premières assemblées souveraines, par ses savants, par ses généraux improvisés dans de grandes batailles, par ses industriels affranchis, par ses découvertes et ses progrès sociaux de tous genres qu'elle était digne de son émancipation ; que ses *moyens* étaient à la hauteur de son *but*, et qu'elle pouvait, mieux que Louis XIV même, étendre la suprématie morale de la France et travailler à la centralisation de l'Europe entière.

Aujourd'hui, c'est le tour du Peuple, et aucun *moyen* moral, scientifique et industriel ne fait défaut au *but* qu'il se propose.

En fait de force morale, de sentiments de paix, d'union, de fraternité humaine, le peuple vient de prouver, par les grandes luttes qu'il soutient depuis deux ans contre des coalitions armées, par son attitude calme après la victoire, comme par son attitude digne dans la défaite, qu'il est mûr pour le progrès, et que mieux que la bourgeoisie elle-même il a confiance en la Providence, en le droit, en l'idée de justice. C'est par l'association, par la solidarité, par l'organisation meilleure du travail, par la voie légale du suffrage universel que le peuple ambitionne la conquête de son émancipation réelle, et ce n'est qu'en raison des obstacles violents ou perfides opposés par les privilégiés et les gouvernants à ces tendances fraternelles et pacifiques, qu'il a recours forcément lui-même à la violence.

S'agit-il de religion, de philosophie et de science? Le Socialisme est tout cela pour le peuple; car il doit à la fois former la synthèse de toutes les révélations, de toutes les lumières religieuses, philosophiques et scientifiques de l'humanité. Fourier n'est rien ou il est le Newton social; le révélateur de l'ordre normal des sociétés par l'attraction et la liberté. Saint-Simon n'est rien non plus, ou il est, comme nous le verrons, le saint Jean de la Rédemption moderne, l'annonciateur du règne de Dieu sur la terre. Toutes les écoles socialistes n'existent pas, ou, si elles existent, elles émanent de la Providence, elles préparent, comme les sectes des Esséniens, une ère nouvelle pour l'humanité.

Le *but* du peuple et des socialistes est de décupler, de vingtupler les puissances de production et de richesse pour que tous puissent en jouir! Voyez si par l'application des sciences à l'industrie, par la création merveilleuse des machines, par les expériences déjà faites partiellement de l'association des capitaux, des lumières et des forces humaines, la providence n'a pas révélé aux hommes les *moyens* d'atteindre ce *but*!

Le *but* du peuple et des socialistes est de vulgariser l'instruction et la science. — Eh bien! est-ce que par les méthodes nouvelles, par la simplification des modes d'enseignement, ce but n'est pas évidemment réalisable? L'enseignement mutuel et l'enseignement professionnel ne sont-ils pas des *moyens* acquis? A elle seule, par exemple, la méthode Chevé ne tend-elle pas à populariser, à vulgariser la musique, le plus difficile et le plus mondain de tous les arts?

Le *but* du peuple et des socialistes va jusqu'à vouloir démocratiser le luxe lui-même. — Eh bien! est-ce que la galvano-plastie à elle seule ne démocratise pas les plus précieux, les plus rares, les plus aristocratiques des produits terrestres, l'or et l'argent? Est-ce que le fer, la fonte, le cuivre, tous les métaux ne se prêtent pas à toutes les fantaisies humaines? Est-ce que le bois le plus vulgaire ne revêt pas de magnifiques couleurs? Est-ce que le triomphe des applications scientifiques sur l'empirisme dans les arts ne réduit pas le prix de toutes choses? Est-ce que la laine et les soieries elles-mêmes, avec quelques progrès encore, ne peuvent pas descendre comme le coton à la portée de tous?

Enfin le *but*, le rêve le plus élevé du peuple et des socialistes est de constituer l'unité de la grande famille humaine sur le globe, de cimenter l'union, l'association de tous les peuples, d'arriver à un état de choses où l'humanité entière vivra de la même vie, de la même pensée, tressaillira des mêmes impressions. Sous ce rapport encore, la Providence a doté notre époque d'un *moyen* suprême. Il y a 60 ans, le 22 mars 1792, l'Assemblée législative (1) décernait le titre d'ingénieur télégraphe à un citoyen qui lui apportait le moyen de correspondre en quelques heures avec les extrémités de la France, et bientôt après le premier télégraphe aérien, dans une seule journée, annonçait une victoire à l'Assemblée, la reddition de Condé, renvoyait à l'armée du Nord l'assurance qu'elle avait bien mérité de la patrie, et rapportait encore à l'Assemblée l'accusé de réception de sa dépêche. La science a bien marché depuis; car l'Assemblée législative de 1850, toute réactionnaire qu'elle est, vient de généraliser l'adaptation aux lignes de chemin de fer d'une télégraphie électrique au moyen de laquelle, jour et nuit, en tout temps et à toute distance, la transmission de la pensée est instantanée comme la pensée elle-même. L'électricité se propage, en effet, plus rapidement que la lumière même, bien que celle-ci parcoure plus de 70,000 lieues en une seconde de temps. Pendant la durée d'une pulsation de l'artère, l'électricité ferait sept fois au moins le tour de la terre. N'est-ce donc pas là un moyen matériel de transformation politique, industrielle et sociale? N'est-ce pas un signe providentiel que le rêve de la paix universelle et de l'unité humaine sur le globe peut devenir une réalité?

Eh bien! le télégraphe électrique est au socialisme, c'est-à-dire à l'émancipation sociale des peuples, ce que la télégraphie aérienne était au libéralisme ou à l'émancipation politique de la bourgeoisie.

Et comme la féodalité avait préparé elle-même les moyens de l'émancipation bourgeoise, c'est la bourgeoisie qui aura préparé à son tour les moyens de l'affranchissement général des peuples.

Non! dans cette époque surtout d'applications, de positivisme et de découvertes, il n'y a pas de grandes aspirations collectives, de grands *desiderata* de justice et de bonheur, sans que les *moyens* de réalisation aient été conquis par l'intelligence des hommes!

Le Socialisme, en général, a même une grande supériorité sur la plupart des évolutions précédentes de l'Humanité. Il laisse aux partis extrêmes de l'ancienne société, aux ultra-révolutionnaires et aux ultra-conservateurs, la théorie violente et fausse de la *souveraineté du but*, qui n'est qu'une paraphrase de la maxime jésuitique : *La fin justifie les moyens*. Le Socialisme scientifique n'admet pas qu'un principe puisse exiger des concessions réprouvées par la conscience qui l'a accepté. Il affirme qu'un *but* vraiment bon ne peut être atteint par de mauvais *moyens*.

La théorie de Fourier, sous ce rapport encore, est inattaquable, irréprochable. Pour ce réformateur et pour son école, le *moyen* est absolument identique au but. C'est par l'association et la solidarité qu'il arrive à la solidarité et à l'association. Dans ses procédés de transition comme dans ses formules de réalisation complète, il ne sollicite des sympathies et des convictions humaines que l'expérience locale des mêmes principes, et n'invoque pour la généralisation du premier succès que la même spontanéité d'adhésions et de convictions devenues certaines.

Association libre et volontaire est le *but* et la devise de la théorie phalanstérienne. — Association libre et volontaire est aussi son unique *moyen*.

F. GUILLON.

(1) Voir le rapport fait, il y a quelques jours, à l'Assemblée législative par M. Leverrier.

Les Illuminations.

On a parlé, dans quelques journaux, d'une illumination en l'honneur des journées de février ; cette idée nous paraît malheureuse.

En face d'un pouvoir soupçonné d'aspirer à l'état de siége, à la veille d'élections qui seront la véritable célébration de février, et dont le succès serait compromis par la confiscation de la presse démocratique, nous ne croyons pas qu'il soit opportun de célébrer l'anniversaire de février par une démonstration, de quelque nature qu'elle puisse être.

L'illumination aux fenêtres amène les spectateurs dans la rue ; les rassemblements amènent les sergents de ville, qui ne sont que l'avant-garde des soldats. Si vous illuminez, vous empêcherez difficilement les téméraires enfants de Paris ou les familiers de la rue de Jérusalem d'applaudir les maisons illuminées et de réveiller, par le chant *des lampions*, le zèle des retardataires. L'illumination offre des périls, et nous ne voyons aucune espèce d'inconvénient à se priver de toute manifestation le 24 février ; les votes seuls doivent prouver que les principes de 1848 vivent toujours. Le souvenir de février doit nous stimuler à l'action politique ; mais on comprendrait difficilement que, sous le régime actuel, il fût une occasion de réjouissance. Nul ne songeait, sous la Restauration, à fêter la prise de la Bastille.

Napoléon VII.

Après deux séances de l'Assemblée nationale, dans lesquelles la politique de l'Elysée n'a pas été mise tout à fait sur un lit de roses, on attendait le prochain numéro du *Napoléon* avec une curiosité qui se trouve en partie déçue. C'est par insinuation seulement que ce journal fait aujourd'hui de la politique impérialiste.

Après avoir mis une redingote grise, un faux nez et pris du tabac dans la poche de son gilet, le *Napoléon* intitule ainsi son premier article : *Aux idéologues!* Nous nous attendions à lire un peu plus bas : *Soldats, du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent. — Soldats, voici le soleil d'Austerlitz. — Je briserai la monarchie autrichienne, comme je brise...* Mais non, mais non, le gouvernement républicain de l'Elysée ne brise aucune monarchie, il ne brise que des républiques, et sans déclaration de guerre.

Pour confondre les idéologues, le *Napoléon* leur annonce, entre autres signes de prospérité, que,

> Il y a un an, la ville de Paris donnait à elle seule la subsistance à près de 100 mille indigents;
> Aujourd'hui, ce nombre est réduit à 10 000.

Ainsi la ville donne aujourd'hui dix fois moins aux pauvres que l'année dernière; mais y aurait-il dix fois moins de pauvres? Hélas! non. Promenez-vous un peu le soir dans les rues!

Quand on est arrivé aux brillants résultats énumérés par le *Napoléon*, sans doute on a le droit de dire fièrement aux socialistes :

> Vous tous qui criez à la contre-révolution chaque fois qu'on protège la société contre vos coupables doctrines, qu'avez-vous donc fait ou proposé de si éclatant pour le peuple?
>
> Est-ce la loi agraire, ou le partage indéfini des terres? Tout cela est condamné depuis deux mille ans, et M. Louis Blanc lui-même reconnaît que la petite propriété détruirait la richesse du pays.
>
> Est-ce l'accaparement de toutes les industries par l'Etat? Mais jetez les yeux sur l'Egypte : ce système, vous en aurez la conviction, n'engendre que la misère.
>
> Est-ce l'abolition de tous les impôts? Mais comment est-elle possible, puisque vous voulez que l'Etat paie tout, que toutes les charges soient rétribuées et toutes les éducations gratuites, depuis l'école primaire jusqu'à l'Ecole polytechnique?

Vous oubliez, ô *Napoléon*, le système de l'*extinction du paupérisme*, qui consiste à loger les cultivateurs dans des barraques en torchis et en clayonnage, en les soumettant à la discipline militaire; vous avez tort de passer sous silence ce genre de Socialisme, qui, malgré les bonnes intentions de l'auteur, pouvait prêter à la critique, et peut-être même à la risée. Quant aux autres idées qu'il vous plaît de mettre en avant, nous n'acceptons la responsabilité que d'une seule, l'éducation gratuite. Pourvu qu'on y arrive graduellement et non pas du jour au lendemain, nous la tenons pour excellente et pour acceptée définitivement par le sentiment populaire.

Voici dans quels termes, dignes d'Escobar, le *Napoléon* fait entrevoir que l'Elysée abandonne aux puissances étrangères la liberté et la dignité de la Suisse :

> Quoi qu'en disent les journaux, l'indépendance de la Suisse n'est pas menacée, et la France la fera respecter, s'il le faut, *tant que la République helvétique respectera elle-même le droit des gens et les obligations d'un bon voisinage.*

Autrefois, les amis de M. Louis Bonaparte, citoyen de Thurgovie, dont M. Molé demandait l'expulsion avec menaces, affirmaient que le *droit des gens* pour la Suisse était la faculté d'accorder l'hospitalité aux proscrits politiques, si dangereux qu'ils parussent aux puissances du voisinage.

Nous trouvons dans le *Napoléon* cette petite dénonciation contre M. Michelet :

> Le cours de M. Michelet a compté de nombreux auditeurs qui ont accueilli par des bravos frénétiques les allusions politiques du professeur, et notamment ses vives critiques de la loi nouvelle sur l'instruction publique.

Eh bien! faites suspendre le cours de M. Michelet. Quoique renouvelée de Louis-Philippe, cette mesure serait d'un excellent effet; la monarchie constitutionnelle proscrivait le savant professeur comme ennemi des jésuites; ce grief conserve aujourd'hui tout son à-propos, et de plus M. Michelet peut être convaincu d'idéologie.

Suit un canard emprunté au genre ténébreux, un roman *à la manière noire*.

> On a arrêté récemment quatre individus inculpés d'avoir tenu une réunion illicite dans les Catacombes. *Cette réunion n'a été signalée par aucun incident remarquable;* mais ses organisateurs sont bien connus pour des meneurs du parti révolutionnaire.

Le journal élyséen reproduit avec éloge une maxime qu'il ferait bien de méditer tout le premier.

> Un honorable représentant demandait que l'on inscrivît sur le piédestal de la statue de Lhospital, qui orne la façade du palais législatif, ces belles paroles de l'illustre chancelier :
>
> « Toute sédition est mauvaise et pernicieuse en royaume et république : encore qu'elle eust bonne et honnête cause, il vaut mieux souffrir toutes pertes et injures qu'être cause d'un si grand mal, que d'amener guerre civile en son pays. »
>
> Ces sages conseils se trouvent dans les harangues aux Etats d'Orléans.

Qu'est-ce qu'une sédition? C'est une révolte contre les lois. Depuis 1789, le pouvoir exécutif étant limité en France par des Constitutions, la sédition peut venir du pouvoir, qui viole la Constitution jurée par lui, tout aussi bien que du peuple. Louis XVI a été séditieux en donnant la main aux étrangers qui venaient renverser la Constitution de 91; Napoléon Bonaparte a été séditieux, le 18 brumaire, en entraînant la représentation nationale dans le guet-apens de Versailles et en la faisant violer par ses grenadiers; Charles X a été séditieux en déchirant la Charte; Louis-Philippe a été séditieux en rétablissant l'absolutisme par voie de corruption et en faisant de la représentation du pays un odieux mensonge. Que jamais le pouvoir ne s'insurge contre les droits du peuple, et jamais le peuple ne sera contraint à la résistance. Si jamais un pouvoir exécutif trouvait ses attributions trop limitées, sa liste civile trop courte, sa durée trop éphémère, ce ne serait pas une bonne et honnête cause pour se livrer à cette sédition si justement blâmée par le chancelier de Lhospital : « Mieux vaudrait souffrir toutes » pertes et injures qu'être cause d'un si grand » mal, que d'amener guerre civile en son pays. »

Le *Napoléon*, comme à l'ordinaire, est parsemé de petites attaques contre la Révolution de Février. Que voulez-vous dire? Si cette révolution a manqué de justes causes, si elle est un malheur déploré par tous les honnêtes gens, ne vous contentez pas de restaurer le costume des sergents de ville et de couper les arbres de liberté, rendez le trône à Louis-Philippe et le ministère à M. Guizot, sinon vous êtes complices du mal.

Le *Napoléon*, pour nous donner une haute idée de sa politique extérieure et de la considération qui entoure la France à l'étranger, nous apprend une importante nouvelle.

— L'Elysée aurait-il obtenu le rétablissement de la nationalité polonaise?

— Non pas, il a supprimé, au contraire, le costume national au collége polonais de Paris.

— Aurait-il exigé de la Russie et de l'Autriche une éclatante réparation des atrocités commises en Hongrie?

— Non pas.

— J'y suis : nous aurons les cendres du duc de Reichstadt.

— Il n'en a jamais été question.

— Soyons plus modeste; la rédaction du *Napoléon* aurait-elle enfin décidé le pape à souscrire aux conditions posées dans la lettre à Edgar Ney?

— La lettre à Edgar Ney? Allons donc!

— Enfin, quelle preuve la République française a-t-elle donné de son influence?

— L'empereur Nicolas appelle le président de la République *mon grand et bon ami!*

— Pas possible!

— Oui, vraiment, Nicolas fait cet honneur à la République française. Le czar appelait les rois de la maison de Bourbon *notre très cher frère et ami*, cette formule a été supprimée pour Louis-Philippe, et, de plus, la cour de Russie ne notifiait officiellement à l'usurpateur aucun mariage ou enterrement survenu dans la famille impériale; mais aujourd'hui :

> Le protocole adopté par l'empereur envers le président de la République rentre dans de meilleures voies; il traite ainsi qu'il suit le président :
> Au commencement de la lettre :
> *A notre grand et bon ami monsieur le président de la République française.*
> A la finale, il y a répétition des mots :
> *Grand et bon ami.*
> Et enfin, avant la signature, il y a une souscription qui dit :
> *Votre très affectionné.* — L'empereur a notifié au président, comme aux souverains, tous les événements survenus dans sa famille.

— Oh! s'il en est ainsi, la France est bien la reine du monde!

Le *Napoléon* glisse sur le compte rendu de la séance d'hier à l'Assemblée nationale, et n'engage point, à propos du discours de M. Pascal Duprat, une polémique sérieuse. Avec un sentiment profond de l'à-propos et de la place qui convient à chaque sujet, il a rattaché ses insinuations politiques au compte rendu de la *pièce de Bonaparte au théâtre du Cirque*.

L'auteur de l'article prend la peine superflue de nous apprendre « qu'il n'est pas plus bête qu'un autre. » Il s'est beaucoup amusé au Cirque olympique où ses convictions politiques se sont formées. Théâtre fort utile à l'éducation du peuple ; on s'y accoutume *à cette bonne et saine odeur de la poudre*.

Bien que le goût du rédacteur élyséen pour la poudre ait été satisfait par la nouvelle pièce de *Bonaparte*, il a des reproches à faire aux auteurs :

On cause trop dans leur pièce, et l'on n'y tue pas assez d'Autrichiens.

Ce dernier reproche est plein d'humanité, digne de cet ami *de la poudre*, qui célèbre avec un si grand désintéressement les inventions d'autrui. Mais si les familiers de l'Elysée tiennent tant à tuer des Autrichiens, les occasions ne leur ont pas manqué pour le faire en Italie. — Vous me direz qu'ils ont tué des Italiens. — Cela ne fait pas compensation.

Après ces bagatelles de la porte, voici maintenant la grrrande politique. Pour instruire le peuple, les auteurs auraient dû lui montrer :

Le commencement de l'Empire dans la République même, et la volonté divine *qui pousse l'élu à se faire un centre* après qu'il a été un chef. Ces messieurs font dire à Bonaparte cette phrase, qu'on applaudit à triple reprise : « La République est comme le soleil ; aveugle qui ne la voit pas. » Le mot est historique, *nous le voulons bien*; cependant il peut paraître étrange dans la bouche de l'homme qui, de retour en France, va broyer la République dans sa main et se faire le Josué de ce soleil. C'est là qu'eût été la déduction philosophique de l'œuvre. Il fallait suivre cet homme pas à pas, depuis le moment où il dit cette phrase, et où il croit à ce qu'il dit, jusqu'au moment où *l'inévitable nécessité de son génie le force à y mentir* et cela *pour le bien d'un peuple tout entier* ; jusqu'au moment où, après avoir été nommé consul pour dix ans, il comprend *qu'en dix ans on ne peut rien faire pour le bonheur intérieur d'un pays* qu'on a délivré des prétentions étrangères, mais auquel il faut donner au dedans sa véritable liberté. En concevant leur œuvre ainsi, MM. Fabrice, Labrousse et Albert eussent fait autre chose qu'une pièce à spectacle, et le public intelligent auquel ils s'adressaient en eût tiré des conclusions profitables au point de vue de l'histoire.

Voilà des insinuations inquiétantes, et que pensez-vous de celle-ci?

Les auteurs doivent donc sentir par là que le développement de cette idée eût été admirablement accueilli, et que l'on eût été curieux de voir le général de brigade se faire peu à peu empereur sous le souffle de Dieu. Quand un homme est placé dans la situation où était Bonaparte, quand il sent dans son cerveau germer une grande idée sociale, *toutes les ambitions lui sont permises*, si elles doivent arriver au bonheur de son pays et au progrès de l'humanité.

Toutes les ambitions lui sont permises ! Qu'est-ce à dire? Ne nous hâtons pas, toutefois, de prendre cette appréciation rétrospective pour une actualité. Nous ne voyons aujourd'hui dans la sphère officielle, aucun personnage qui soit placé dans la situation où était Bonaparte, et qui sente germer dans son cerveau une grande idée sociale : les grandes ambitions, aujourd'hui, ne sont permises à personne. Ainsi, point d'interprétation téméraire, laissons leur caractère purement historique aux jugements lancés par l'admirateur de la poudre.

Lui-même a soin de détourner la pensée du lecteur des applications contemporaines, quand il donne ces conseils pleins de sagesse à M. Taillade, faux Napoléon, César du Cirque, qui refusait de jouer son rôle si son traitement n'était pas augmenté.

M. Taillade est mal conseillé. Qu'il sache ou qu'il apprenne que, quelque talent qu'on ait, il faut attendre l'occasion d'exiger plus que ce qu'on a, et surtout le moment où l'on est devenu tout à fait nécessaire, et où l'on est sûr de ne pas être repoussé dans ses prétentions. Qu'il se rappelle aussi que les moyens honorables sont les meilleurs. Ce n'est pas lui qu'on applaudit tous les soirs, c'est le personnage qu'il représente. Qu'il ne cherche donc pas à devenir tout à coup l'empereur du Cirque, dont il n'est qu'un des plus faibles lieutenants.

Oui, M. Taillade, tenez-vous tranquille et contentez-vous de ce que vous avez ; pour un faux Napoléon, c'est déjà bien joli ; ce n'est pas vous qu'on applaudit, c'est le personnage que vous représentez. Soyez donc modéré dans vos prétentions, car vous n'êtes pas tout à fait nécessaire, et vous pourriez bien être repoussé.

L'*Evènement* fait l'observation suivante :

M. Pascal Duprat affirmait hier à la tribune, d'après l'affirmation de M. Chambolle, que le président de la République est le rédacteur en chef du *Napoléon*, et qu'une grande partie du premier numéro, le plus grave, le plus important de tous, celui où l'on reprochait à la majorité de gêner, par une résistance systématique, « l'action féconde » du pouvoir exécutif, avait été écrite de la main du président.

M. le ministre de la justice a nié positivement le fait.

Or, voici ce que dit ce matin M. Chambolle dans l'*Ordre* :

« Le nom de celui qui écrit ces lignes avait été jeté dans le débat, son témoignage avait été cité à l'appui d'un *fait certain qui n'a pas été contredit à la tribune, et qui ne pouvait pas l'être.* »

On voit que M. Chambolle confirme complètement ce qu'avait dit hier M. Pascal Duprat.

M. Rouher accepte-t-il le démenti ?

Le *Siècle* adresse les questions suivantes à la *Patrie* :

La *Patrie* nous promet ce soir d'être d'une *netteté de cristal de roche*. Cela nous autorise à lui adresser les questions suivantes :

Est-il vrai que la nouvelle rédaction de la *Patrie* soit l'ancienne rédaction du journal l'*Epoque*?

Est-il vrai que la nouvelle rédaction de la *Patrie* (lisez ancienne rédaction de l'*Epoque*) ait pour principe et pour but : l'empire, — sans l'empereur, bien entendu, car on ne peut donner que ce qu'on a?

La netteté du cristal de roche est une belle chose en verroterie ; la loyauté est une chose essentielle en politique, et la *Patrie* va nous édifier sur ce premier point. Qu'elle se rassure, nous ne la trouverons jamais trop loyale.

Nous donnerions quelque chose pour que la politique de l'Elysée fût en effet défendue par les hommes de l'*Epoque*; mais la *Patrie* nous apprend qu'elle ne possède pas un Granier de Cassagnac, et qu'elle le regrette.

CONCOURS

POUR L'INSTITUT AGRONOMIQUE DE VERSAILLES.

Nous avons annoncé que le jury du concours, pour la chaire de chimie de l'institut agronomique de Versailles avait donné, sur 7 votants, 3 voix à M. Barral, 1 voix à M. Baudrimont et 3 *billets blancs*. Le résultat de ce vote insolite a été soumis au jury de révision composé de tous les présidents des jurys des divers concours. Il a été décidé que le jury du concours de chimie agricole serait de nouveau convoqué à l'effet d'émettre un jugement conforme aux règles habituellement suivies. Nous avons confiance que justice sera enfin rendue.

LA QUESTION GRECO-SLAVE.

Il y a une quinzaine d'années, M. Cyprien Robert, le slaviste le plus distingué de France, cherchait pour la première fois à attirer l'attention de nos hommes politiques sur le monde greco-slave. Les évènements survenus depuis ont prouvé que le jeune savant ne s'était point trompé, en affirmant que les pays peu connus et presque barbares, qu'il désignait sous le nom collectif de monde greco-slave, seraient bientôt appelés peut-être à décider du sort de l'Europe. Napoléon, qui devinait tout ce qui est grand, avait compris qu'il était de l'intérêt de la France de gagner les sympathies des peuples de l'Europe orientale. En même temps qu'il refusait de céder Constantinople à la Russie, il ressuscitait la nationalité illyrienne chez les Slaves du sud, et proposait même aux Madgyars de leur rendre l'indépendance. C'était le plus sûr moyen d'abattre l'Autriche et de refouler la Russie. Les projets du grand homme ont disparu avec lui ; son neveu ne les reprendra pas ; et si nous ne comptions parmi nos maréchaux un duc de Dalmatie, c'est à peine si nous saurions aujourd'hui que cette province a été française.

Il appartenait à la Russie de profiter des bévues de nos diplomates pour asseoir peu à peu sa domination là où avait régné notre influence. L'héritière de Byzance a plus gagné de terrain au moyen des menées souterraines de ses consuls que nos plus habiles capitaines n'en conquirent avec leurs épées.

La Dalmatie est actuellement l'un des foyers les plus actifs des intrigues moscovites. L'insurrection des montagnards de ce pays contre l'Autriche a plutôt augmenté que diminué, car le corps expéditionnaire envoyé contre les insurgés vient d'être porté de 7 000 hommes à 15 000. Le colonel du génie Mamula est assez embarrassé : vainqueur, sa victoire n'aurait pas de grands résultats, car les vaincus, soutenus par leurs alliés, n'attendraient que l'occasion de prendre leur revanche ; vaincu, au contraire, sa défaite devient le signal d'une guerre formidable contre l'Autriche, à laquelle prennent part tous les Slaves du sud.

D'ailleurs le véritable ennemi de l'Autriche est bien moins le clan morlake des Suppaniens, que le colosse moscovite ; c'est ce que l'on commence à se dire à Vienne, où l'on voit les Monténégrins se dresser derrière les Morlakes, et les Bosniaks ainsi que les Albanais faire cause commune, d'une part avec les Monténégrins et les Morlakes, de l'autre avec les Grecs ; de sorte que le mouvement qui avait commencé par être slave, est maintenant greco-slave, c'est-à-dire qu'il a atteint le point de maturité jugé nécessaire par la Russie pour prendre définitivement possession de Constantinople.

L'Autriche s'efforce vainement d'opposer une digue aux envahissements moscovites. En requérant l'intervention du czar en Hongrie, elle s'est mise dans la position de l'homme qui se donne au diable, et, tôt ou tard, son prétendu bienfaiteur, devenu son maître, finira par l'étrangler. Que peuvent ses bureaucrates et ses gendarmes de nouvelle formation contre cet ennemi insaisissable qu'on appelle le panslavisme? Vainement, en désespoir de cause, essayant d'opposer l'élément latin à l'élément slave, voudra-t-elle persuader aux Dalmates qu'ils sont Italiens ; vainement, pour diminuer d'autant la force des Slaves, réunira-t-elle au royaume lombard-vénitien la Dalmatie, séparée de la Croatie et de l'Esclavonie. Cette mesure, malheureusement trop tardive ne satisfera pas les Dalmates et sera regardée comme un acte d'hostilité par les Croates et les Esclavons. De plus, ce sera un nouvel affront fait au ban, dont la couronne presque royale, alors qu'il était gouverneur général de la Hongrie, aurait ainsi perdu l'un après l'autre tous ses fleurons.

Ce serait se tromper que de croire Jellachich complètement insensible à l'humiliation infligée par les Allemands à ses compatriotes. La présence de Mayerhofer à Semlin ne lui est pas moins insupportable que celle de Haynau à Pesth. Les fêtes de Vienne, son amour pour la sœur d'un illustre poète autrichien, n'ont pas encore étouffé complètement la voix de la patrie et peut-être celle du remords. On se rappelle son entrevue récente avec avec les députés serbes envoyés à l'empereur pour se plaindre de la dénationalisation de leur pays. Cette entrevue fut cordiale, mais triste. Jellachich parla peu, seulement, quand les Serbes furent sur le point de prendre congé, ces paroles lui échappèrent au milieu de quelques sanglots : « Adieu, frères chéris, maudit soit dans l'éternité *celui* qui nous sépare ! »

L'ingratitude de la maison de Habsbourg est proverbiale. Combien différente est la conduite du czar envers ses serviteurs. Nicolas a voulu que Paskiewitz, à son retour de Hongrie, reçût tous les honneurs qui n'avaient été rendus jusque-là qu'à sa propre majesté. Ce n'a pas été un spectacle peu grotesque que de voir les jours de grandes solennités religieuses, les prêtres catholiques de la cathédrale de Varsovie, encenser à genoux le vieux soudard schismatique, assis comme une idole sur un trône à baldaquin. Les autres généraux, qui avaient commandé sous les ordres du maréchal, reçurent aussi des marques de la munificence czarienne. Il est vrai que ceux-ci, la plupart Allemands d'origine, ne tiennent au czar que pour l'argent qu'ils en reçoivent. Aux yeux de ces aventuriers de haut étage, la Russie est une Californie militaire où l'or se gagne à la pointe de l'épée. La conquête de Constantinople, considérée comme une croisade par les Russes, n'est, pour ces Allemands tartarisés, qu'une grande aventure de plus, dont le but est de leur assurer à chacun un pachalick, en même temps qu'elle placerait une couronne vice-impériale sur la tête du duc de Leuchtemberg.

Le fils d'Eugène Beauharnais, devenu gendre du czar sous le nom allemand de Leuchtemberg, n'est pas doué d'une humeur moins aventureuse que les généraux d'origine germaine, qui se groupent autour de lui comme autour de leur patron naturel. Ce prince franco-germano-russe n'en est pas à sa première candidature royale. Avant qu'il fût question de lui faire reprendre en Grèce le rôle de Beaudoin de Flandres, le bruit avait couru que la Pologne, puis la Lombardie, et en dernier lieu la Hongrie, devaient l'avoir pour roi. Aujourd'hui, Othon de Bavière disparaîtrait pour faire place au gendre du czar, qui joindrait dans un seul et même Etat les provinces grecques et les provinces slaves du sud.

L'Autriche, la puissance la mieux placée pour s'opposer aux projets du czar sur l'Orient, ne le peut plus depuis l'intervention russe en Hongrie. La Turquie, réduite à ses seules forces, ne serait pas moins impuissante. Par un phénomène ethnographique digne de remarque, la race turque va diminuer de plus en plus. Encore quelques années et il n'y aura véritablement plus de Turquie en Europe.

Les causes de cette dépopulation sont, dit-on, la polygamie et l'organisation militaire qui ne permettait de faire le recrutement de l'armée que parmi les musulmans. Les maladies épidémiques ont aussi fait chez la population turque de grands ravages. En revanche, les Grecs se sont extraordinairement multipliés. C'est ainsi qu'en Roumanie, les villes naguères presque exclusivement habitées par les turcs sont redevenues grecques. On cite entre autres Andrinople, où sur 900 maisons c'est à peine si une douzaine restent aux Turcs. Il est vrai que les Grecs de la Roumanie, sont en grande partie des Slaves grécisés, surtout de jeunes Bulgares qui au bout de quelques années de séjour en Roumanie, finirent par adopter le costume et le langage des Grecs. Cette simple indication de la supériorité du Grec sur le Slave méridional prouve combien il serait difficile de faire de Constantinople une cité moscovite.

En définitive, la conquête de Constantinople sur les Turcs aboutirait plutôt à une restauration grecque qu'à une prise de possession russe, et s'il était permis à la France démocratique d'influer sur ce grand évènement, ce ne serait point au Bas-Empire, mais à la République que reviendraient les Grecs, maîtres encore une fois de Constantinople.

Etrange destinée que celle de l'empire d'Osman. Sur le point de s'écrouler, il s'abrite derrière l'épée républicaine des Madgyars et des Polonais qui poursuivent encore, en le défendant contre la Russie, le triomphe de la liberté.

Revue de l'Extérieur.

Les journaux italiens nous racontent un nouvel épisode de la clémente magnanimité des Bourbons.

Le 27 janvier, vers 9 heures du soir, une vingtaine de jeunes gens de Palerme désarmèrent une patrouille, et ils étaient sur le point d'en désarmer une autre, mais des troupes nombreuses étant survenues, ces jeunes gens prirent la fuite.

La même nuit, on arrêta à leur domicile six jeunes Siciliens, sous prétexte que d'après leurs opinions républicaines bien connues, ils devaient être les auteurs ou les complices de ceux qui avaient désarmé les patrouilles. Aucun autre indice ne s'élevait contre eux, cependant l'un d'eux portait quelques marques noires aux mains et à la bouche ; trois experts déclarèrent que ces marques pouvaient provenir du charbon et des cendres d'un cigare.

Mais il fallait des coupables aux juges du roi Bomba. Ils furent conduits devant le conseil de guerre, un seul avocat reçut l'ordre de les défendre tous les six et de faire vite, car le temps pressait. Leur interrogatoire n'était pas terminé, que les prêtres chargés de les assister les attendaient dans la cour. Ils étaient condamnés à mort avant d'avoir été entendus. On leur permit de se confesser, mais il leur fut défendu de communier, parce que cela prendrait trop de temps. On les mena processionnellement dans diverses rues de la ville, après quoi ils furent fusillés. L'un d'eux figurait un étudiant plein d'avenir, nommé Gazelli. Sa mère, dont il était le fils unique, apprit son exécution avant de savoir qu'il avait été arrêté.

C'est ainsi que procède la justice dans les états du Bourbon, si cher à Pie IX !

Quant au pape, il se confirme qu'il n'ose quitter Portici. L'*Univers* dit que c'est parce que l'emprunt qu'on avait cru conclu ne l'est pas définitivement. M. de Rotschild exige des garanties pour ses coreligionnaires de Rome. Judas réclame du vicaire de Jésus l'émancipation des juifs, et le vicaire de Jésus refuse avec obstination cet acte de tolérance chrétienne.

Un journal prétend que les représentants d'Autriche et de Russie ont déclaré à Pie IX qu'ils ne le suivraient pas à Rome tant que cette ville serait occupée par les Français.

Les journaux cardinalesques de Rome jettent feu et flamme contre la *poignée* de républicains qui a empêché les Romains de s'amuser au dernier carnaval. Mais ils sont persuadés que si le pape revenait, les beaux jours d'amusement reviendraient avec lui. Les honorables feuilles oublient que le carnaval de l'année dernière a été un des plus beaux et des plus gais dont on ait jamais gardé le souvenir, et cependant le pape était non seulement absent de Rome, mais on l'avait, peu de jours auparavant, déclaré déchu de toute puissance temporelle. Si les Romains si avides de fêtes s'en sont privés cette année, ce n'est pas parce que le pape est absent, mais parce que ses ministres sont revenus.

— Il a été défendu, à Florence, aux soldats autrichiens, sous peine de cinquante coups de bâton, d'aller moins de six ensemble quand la nuit est venue.

— La *Concordia* continue à demander comment Visetti a pu être pris pour un espion piémontais, et le gouvernement piémontais continue à ne pas répondre.

Un journal semi officiel de Berne contient les lignes suivantes en date du 15 février :

« M. le chargé d'affaires de Prusse a fait sans doute diverses communications au Conseil fédéral ; mais il ne s'est rien produit de nouveau jusqu'ici, à ce que nous sachions, et ces communications, qui concernent ce qu'on appelle en style de chancellerie les affaires courantes, n'ont pas rapport à la situation dont on entretient le public européen depuis quelques jours. Il est très probable que le conseil fédéral ne se trouve pas d'accord avec la Prusse, si cette puissance élève des prétentions inadmissibles ; mais de là à une intervention armée, que feraient supposer les bruits que l'on répand, il y a loin, nous le répétons.

» Nous avons confiance dans le Conseil fédéral, et nous espérons aussi que si la situation devenait difficile, cette autorité ne la laisserait pas ignorer ; elle ne manquerait pas d'en appeler aux représentants du pays. »

La *Patrie* prétend ce soir que la note de la Prusse aurait été remise le 15 ; celle de l'Autriche aurait été expédiée de Vienne le 10 février.

Mazzini aurait quitté la Suisse, si nous en croyons le *Moniteur du soir*.

L'état de siége du duché de Bade vient d'être prorogé de 4 semaines.

Deux nouvelles exécutions ont été faites dernièrement à Hacchau ; le tribunal d'Arad vient de prononcer quinze condamnations à mort.

Rosas a rejeté les modifications demandées timidement par le gouvernement anglais au traité provisoire conclu avec lui. Il exige essentiellement la reconnaissance de son lieutenant Oribe comme président de la république de Montevideo.

Elections des Départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines déjà arrêtées dans les départements :

ARIÉGE. — Le citoyen Aristide PILHES, en remplacement de son frère, condamné par MM. les hauts-jurés de Versailles.

ALLIER. — Le citoyen Georges GALLAY, ancien maire du Donjon.

HAUTES-PYRÉNÉES. — DEVILLE fils, en remplacement de son père, condamné par la haute cour de Versailles.

HAUTE-LOIRE. — Francisque Maigne, en remplacement de Jules Maigne.

LOIR-ET-CHER. — Charles D'ETCHEGOYEN, en remplacement de son ami et coreligionnaire politique F. Cantagrel.

LOIRE. — Antide MARTIN, en remplacement de Martin-Bernard.

NIÈVRE. — Charles GAMBON, en remplacement de F. Gambon.

La commission électorale provisoire des démocrates socialistes du 12e arrondissement a fait de nouveaux efforts pour procurer aux électeurs une salle de réunion. La police a continué son système d'intimidation ; elle vient mettre le 12e arrondissement en interdit ; elle annonce hautement que les démocrates socialistes n'auront pas de séances préparatoires. Mais les démocrates ne craindront pas de faire quelques pas de plus pour exercer avec entente leur droit constitutionnel, et ils déjoueront par leur calme persévérance les projets de leurs ennemis.

En conséquence, la commission a passé un bail pour la salle située rue de la Glacière, 16, à l'ancienne association. Les démocrates socialistes du 12e arrondissement, *seulement*, sont invités à s'y réunir demain lundi 18, à sept heures très précises du soir, pour élire leurs 15 délégués au comité central.

Si la police persiste dans ses tentatives de provocation et de désordre, elle perdra sa peine. Les électeurs avertis, répondront par une attitude digne du grand acte qu'ils se préparent à accomplir : le sang-froid et le calme distingueront les citoyens des agents de M. Carlier.

D[r] GORNEZ, président de la commission provisoire. — LHERSOURS. — L. MIRCHON. — ED. LE GUEVEL. — JULES THOMAS. — GUILLON. — NARCISSE LUCAS, secrétaire de la commission.

Revue des Départements.

L'*Union démocratique de l'Ariége* vient de reparaître, malgré les procès! Nous souhaitons à notre confrère courage et longue vie.

Nous venons de recevoir le premier numéro de *Jean Guêtre, journal des principes socialistes*, de Miropoix (Ariége). Le rédacteur en chef est M. Jules Routy ; le gérant est notre ami le capitaine d'état-major F. Delmas, dont la démission a occupé dernièrement les journaux.

Jean Guêtre a pris pour devise la formule que la *Démocratie pacifique* a inscrite sur son drapeau :

« Plus d'exploitation de l'homme par l'homme. »
« Droit au travail, libre examen, élection. »

« Association libre et volontaire du Capital, du Travail et du Talent. »

Grâce au régime de liberté que nous fait la République honnête et modérée, il est fort difficile de trouver un imprimeur qui ose se charger de l'impression d'un journal démocratique. Le rédacteur du *Jean Guêtré* a été obligé de contraindre par voie d'huissier M. Labau, imprimeur à Mirepoix, à opérer le tirage de son premier numéro, suivant l'engagement pris par lui. Néanmoins, nous avons la ferme espérance que *Jean Guêtré* vivra, et nous lui tendons fraternellement la main.

« Patience et *dévouement constant*
» Font plus que *force ni que rage.* »

M. Latour (de Saint-Ibars), l'auteur tragique qui doit au *Charivari* la meilleure part de sa célébrité, est le candidat modéré du parti honnête dans l'Ariége.

La guerre aux instituteurs cause une incroyable émulation entre les préfets. M. J. Cambacérès, préfet des Basses-Pyrénées, en est à sa 39e révocation ! *E sempre bene.*

MARSEILLE. — La *Voix du Peuple*, de Marseille, contenait hier une chaleureuse adresse aux Parisiens, pour les engager à la patience et au calme ; aujourd'hui notre confrère publie une proclamation de la Commission marseillaise pour le banquet anniversaire du 24 Février, que nous avions annoncé. Cette proclamation est motivée sur les nouvelles reçues de Paris, à la date du 4 février. En apprenant ces provocations impudentes, les membres de la commission craignent de fournir un semblable prétexte à la police de Marseille.

« Citoyens, disent-ils, au nom de la patrie, au nom de la République, que nous voulons et que nous saurons défendre, faisons-leur encore le sacrifice de cette démocratique réunion, invitons tous nos amis à rester calmes, et, par notre discipline et notre sang-froid, rappelons à ces téméraires les paroles de Mirabeau :

« Le silence des peuples est la leçon des... rois. »

Eh bien ! malgré ces manifestations, unanimes dans la presse départementale comme dans celle de Paris, les feuilles honnêtes s'étendent sur les machinations des rouges, sur leurs tentatives d'émeute. Nous ne voulons pas suspecter leur bonne foi ; mais

« On croit toujours ce qu'on désire. »

DIJON. — Les élections du tribunal de commerce viennent de donner une nouvelle victoire à la démocratie dijonnaise, d'autant plus que, par les efforts de la réaction, cette élection avait pris un caractère entièrement politique.

NANTES. — Le conseil municipal vient de prendre une louable initiative dans l'intérêt du bien-être des travailleurs et de la salubrité publique ; il vient de décider qu'une prime sera offerte à tous les propriétaires qui établiront dans leurs maisons des logements propres, salubres et à la portée des ressources de la classe ouvrière.

SARTHE. — *Toujours les sauveurs de la société.* — Si le pays ne se sauve pas, ce ne sera pas faute de sauveurs. Les amis de l'ordre ont plus que jamais justifié le mot de Talleyrand : « Surtout pas de zèle. »

Les armes des gardes nationaux décédés ou hors cadre sont, on le sait, déposées provisoirement chez chaque sergent-major. Cela vous semble tout naturel. Mais si l'on écoutait toutes les explications, il n'y aurait jamais de *complots ;* et, point de complots, point de croix, point de places.

M. le procureur de la République honnête, du Mans, a donc fait une grande perquisition chez le sergent-major de la 7e compagnie, et il y a trouvé... des fusils. Quand je vous disais qu'il y avait complot. Les sergents-de-ville s'en sont allés avec.

Mais voici bien une autre affaire. Le capitaine de ladite compagnie — un anarchiste — écrit au procureur, et exige que les fusils soient restitués au sergent-major, et en plein jour encore, pour que la réparation fût complète. Le capitaine Simon est un rouge, voyez-vous. Aussi le procureur de la République a-t-il... cédé ; oui, cédé au capitaine rouge.

Ah ! M. Rouher, vite une destitution, pour l'exemple, ou la société est perdue.

— La société littéraire de Breil (Sarthe), dont faisait partie le maire lui-même, un notaire, a été dissoute par le parquet. — *Vive la liberté* !

INDRE. — *Affaire Dauphin.* — Voici une délibération du conseil municipal d'Argenton :

« Le conseil municipal, considérant que la ville d'Argenton n'a eu qu'à se féliciter des principes de religion et de moralité inculqués par M. Dauphin aux élèves qui lui ont été confiés pendant les douze années qu'il a dirigé l'école primaire et l'école supérieure de notre ville :

» Déclare, à l'unanimité, préférer un professeur laïque à un professeur congréganiste, et s'en remettre au zèle éclairé de M. le préfet pour le choix d'un sujet capable de continuer les œuvres du précédent instituteur, auquel il ne peut s'empêcher de voter des regrets. »

Une protestation, contre les actes arbitraires dont le citoyen Dauphin est victime, se signe à Argenton.

FAITS DIVERS.

Aux faits très graves signalés par le *Napoléon*, il faut ajouter celui-ci :

« Le nommé Guilmaire, grenadier au 21e de ligne, a arrêté, le 7 courant, un individu *qui se livrait envers lui à des tentatives* d'embauchage socialiste. »

— On lit dans le *National* :

« Au moment où M. d'Hautpoul regagnait son banc, après avoir jeté à la gauche la criminelle provocation qui soulevait un si violent orage dans l'Assemblée, le vieux général Leydet s'est approché du commis de l'Elysée, et lui a dit par deux fois, d'une voix forte et indignée : « Ce que vous venez de faire, » c'est plus qu'une folie !

— On lit dans le *Courrier républicain de la Côte-d'Or* :

« Un grand scandale vient d'avoir lieu dans une des communes de notre arrondissement. Il s'agit, dit-on, de plusieurs attentats à la pudeur commis par un frère ignorantin. Le juge d'instruction du tribunal de Semur et le substitut du procureur de la République se sont transportés dans la commune où ces faits se sont passés, et, après une longue information, ont lancé un mandat d'amener contre l'instituteur *à robe noire*. Le coupable a pris la fuite. »

— Suivant l'*Estafette* on s'occupe activement, au ministère de l'intérieur, de réunir les matériaux nécessaires pour préparer un projet de loi relatif à la réorganisation du corps des gardes-champêtres. Tous les préfets ont reçu des circulaires qui leur posaient une série de questions relatives à ces fonctionnaires. Déjà soixante-cinq préfets ont envoyé leurs rapports. On croit que le travail sera terminé pour la fin du mois, et que le projet de loi pourra être présenté dans le courant de mars.

Voudrait-on faire des gardes champêtres de nouveaux surveillants du socialisme?

CONCILIATION — Dans une lettre publiée par les journaux catholiques M. l'évêque de Chartres dit que la première obligation à remplir pour les évêques sera de demander l'interdiction dans tous les colléges de France de l'*Histoire de la Philosophie*, de M. Cousin, condamnée à Rome le 8 août 1844, et de ses autres écrits, qui représentent, sous de nouvelles formes, les mêmes erreurs et renferment d'autres énormités.

Nous concluons, avec l'évêque de Chartres, que la rupture complète de l'Université et du clergé est chose fatale.

Réunions électorales.

Les délégués au comité démocratique-socialiste des élections pour le département de la Seine, sont convoqués lundi 18 février, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, *à sept heures très précises du soir.*

5e *arrondissement.* — Réunion électorale, lundi 18 février, salle de la Fraternité, rue Martel.

Montmartre. — Réunion électorale, lundi 18 février, salle de l'Hermitage.

8e *arrondissement.* — Lundi 18 février, réunion électorale, à sept heures du soir, Ecole du commerce et des arts industriels, rue Charonne, 95.

Asnières, Colombe et Gennevilliers. — Mardi 19 février, réunion électorale, chez le citoyen Gorisse, restaurateur à Courbevoie, à sept heures du soir.

Charenton, Saint-Maurice, les Carrières, Alfort. — Réunion électorale, mardi 19 février, à sept heures du soir, aux Carrières, rue des Carrières, n° 54.

Passy, Auteuil, Neuilly et les Thernes. — Lundi, 18 février, au jardin de Provence, 8, avenue de l'Etoile, chez le citoyen Durst, à 7 heures du soir.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Mardi, 19 février, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux, à sept heures du soir.

— Les électeurs démocrates-socialistes du 12e arrondissement sont convoqués pour élire leurs délégués au comité central, pour demain lundi, à sept heures précises du soir, rue de la Glacière, 16, hors la barrière, salle de l'ancienne association. — Il y a urgence.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nantes. — M. L. — Nous avons bien reçu votre travail, et la réponse ne se fera pas attendre.

Paris. — Mme P. — Je pars demain. — M. D. mardi seulement. Envoyez-moi le sac. — A.

Derlembach. — M. B. — Pas d'occ. — Faites partir si poss.

Ancy-le-Franc. — M. N. — Reçu les 42. — Appliq. d'accord. — Rem.

Châlons-s.-S. — M. L. — Reçu les 42. — Appliq. de conf. — Affect. rem. à tous.

Cruzy. — M. D. — Reçu les 5. — Rem.

CONCERTS.

Salle Ste-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 *bis.*

GRANDE SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE PARIS.

PROGRAMME DU PREMIER CONCERT.

19 février, à 8 heures du soir.

1° Ouverture de *Léonore* (1re version), de BEETHOVEN. 2° Les deux premières parties de *La Damnation de Faust*, de M. BERLIOZ ; 1re partie : Pastorale, Ronde de Paysans, Marche hongroise ; 2e partie : Monologue de Faust, Hymne de la *Fête de Pâques*, Scène de la *Cave de Leipzig*, Air de *Méphistophélès*, Chœur et Ballet des *Sylphes*, Double chœurs d'*Etudiants* et de *Soldats*. Les solos seront chantés par MM. ROGER et LEVASSEUR. 3° Fantaisie sur *Otello*, composée par ERNST, et exécutée par M. JOACHIM (du Conservatoire de Vienne). 4° Air avec chœurs d'*Iphigénie en Tauride*, de GLUCK, chanté par Mme VIARDOT. 5° Première scène du 3e acte d'*Echo et Narcisse*, de GLUCK ; le solo sera chanté par Mlle DOBRÉ. 6° Solo de Violoncelle, composé et exécuté par M. DEMUNCK (professeur au Conservatoire de Bruxelles). 7° Air de *Joseph*, de MÉHUL, chanté par M. ROGER. 8° Scène de la *Bénédiction des poignards* des *Huguenots*, de MEYERBEER, avec les solos de chant quadruplés.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . . Un an 2[illegible] f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. et ÉTRANG. [illegible] . . . 33 . 17 . 9.

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; [illegible], Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, [illegible] ; Bruxelles, Michel libr., Marché aux Bois, 4

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 18 Février.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS —
ODEON. — La Nuit, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête, Carconte.
VAUDEVILLE. —
VARIETÉS. — Lully, les Quatre filles Aymon, les Métamorphoses, Passé minuit.
GYMNASE. — La Bossue, les Bijoux, Mlle de Liron.
THEATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, J'ai mangé mon ami, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henriette Deschamps, la Tour de Nesle.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 50 — Mardi 19 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 18 FÉVRIER.

Le parti clérical a éprouvé un échec significatif à l'Assemblée nationale. Les deux nuances de la commission, c'est-à-dire les vieux et les nouveaux convertis, les jésuites de robe longue, comme M. de Montalembert ou de robe courte, comme M. Thiers, avaient décidé que la nomination des inspecteurs généraux de l'université et même des inspecteurs d'académie, serait enlevée au ministre, désormais obligé de choisir sur une liste de trois candidats, présentée par ce *conseil supérieur* de nouvelle invention où l'on espère bien faire prédominer les évêques.

L'adoption de ces dispositions eût été une victoire sur l'esprit laïque et profane. M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, les a vivement combattues ; il a rompu en visière à M. Thiers et a su déterminer l'Assemblée à rejeter les présentations de listes par le conseil supérieur. Un article attribuant au ministre la nomination directe des inspecteurs, a été voté par une majorité de 300 voix contre 266. La gauche a voté avec le ministère contre la droite.

Ce vote a causé une sensation très marquée.

Confirmation de la Théorie de Fourier.

La confirmation la plus éclatante de la Théorie de Fourier se trouve dans les critiques sans nombre dont elle a été l'objet depuis qu'elle s'est produite dans le monde. On augmente la force d'un système quand on refuse de l'envisager tel que ses partisans le présentent, et quand, pour le combattre, on est obligé de le travestir. Nos contradicteurs ont-ils jamais attaqué les idées qui nous rallient, telles que l'association intégrale, l'éclosion des vocations, l'organisation industrielle de Fourier, la transformation du pays par la régénération de la commune? Pas le moins du monde. On s'est rabattu sur des excentricités auxquelles nous n'avons jamais attaché aucune espèce d'importance, et quand on s'est préoccupé des parties sérieuses de notre doctrine, c'est pour nous faire dire exactement le contraire de ce que nous pensons.

Une nouvelle confirmation de la même espèce nous est offerte ce matin par M. l'évêque de Chartres ; il imprime ceci dans le *Moniteur catholique* :

L'article dont il s'agit (article de la loi d'enseignement) dispose qu'il y aura quatre archevêques ou évêques dans le conseil supérieur de l'Université. La question est de savoir si cette disposition est rigoureusement exécutoire, ou si elle est facultative pour les prélats qu'elle regarde. Le bon sens le plus vulgaire suffit pour répondre que nul n'a le droit de forcer un membre de la société à se mettre dans une position, à accepter une charge *pour laquelle il a un éloignement marqué*, et que de très graves motifs l'obligent de décliner. Cette prétention, cette entreprise serait visiblement une violence odieuse et un despotisme intolérable ; la volonté de l'homme libre, si inviolable et si sacrée, ne serait plus qu'un vil jouet dans des mains capricieuses et tyranniques ; il vaudrait mieux rentrer dans les bois. *L'omnipotence de l'Etat, et par conséquent de la loi, doit être renvoyée au fouriérisme, le système le plus absurde et le plus dégradant pour l'homme qui soit sorti de l'esprit humain.*

Ce qui caractérise fondamentalement la Théorie de Fourier, c'est l'éloignement le plus absolu pour la contrainte et pour les lois de fabrique humaine. Fourier répète à chaque page que les fonctions de l'homme dans la société ne sauraient lui être imposées par qui que ce soit, qu'elles sont le résultat de ses attractions, de sa nature ; que l'homme est un usurpateur quand il fait des lois, que le monde est régi par un code divin, que le Créateur nous a donné des vocations proportionnelles à nos destinées, et que la libre manifestation des tendances natives est le point de départ de la véritable organisation industrielle.

Dites, si vous voulez, monsieur de Chartres, que Dieu n'a pas si bien réglé l'univers ; que Fourier se fait une trop belle idée de la Providence, que la création n'est pas si parfaite que la liberté seule puisse y produire l'ordre ; dites que nous avons trop de foi dans l'œuvre divine et trop d'aversion pour la contrainte ; mais vous n'avez pas le droit de nous présenter comme réclamant l'omnipotence de la loi.

Lorsque M. Léon Faucher, à l'une des dernières séances de l'Assemblée nationale, a qualifié d'immoralité l'égalité des salaires admise par la plupart des associations ouvrières, nous avons protesté au nom de la justice. Il ne saurait être immoral pour des hommes qui se réunissent volontairement de régler entre eux la répartition de leurs bénéfices comme bon leur semble. Déclarer immoral le communisme volontaire, ce serait flétrir tous les établissements monastiques qui sont autant de communautés. Et, assurément, si ces établissements peuvent être flétris, ce n'est point parce qu'ils font à chaque religieux une part égale. La répartition des associations ouvrières, plus librement débattue et consentie que celle des monastères, est irréprochable au point de vue de la conscience. Nous dirons plus, elle honore les travailleurs habiles qui se réduisent à la part des moins expérimentés, comme tout acte de dévouement et de fraternité honore celui qui l'exerce.

Mais si la qualification d'immoralité employée par M. Léon Faucher était une injustice inspirée par la haine aveugle que cet expert en l'art télégraphique porte aux associations ouvrières, nous n'avons jamais pensé que la répartition égalitaire fût un procédé capable d'assurer le plein succès des associations. Nous ne pouvons le condamner au point de vue moral, mais nous l'avons toujours blâmé au point de vue de la science. A chacun selon son concours dans la production, telle est, à nos yeux, la véritable formule, et nous sommes assurés que l'expérience y ramènera tôt ou tard les sociétés de travailleurs.

LES FRANÇAIS EN SUISSE.

La réclamation qu'on va lire émane de 60 ouvriers français établis pour l'exercice de leur industrie dans le canton de Neuchâtel, et qui sont à la veille d'être expulsés parce que l'ambassadeur français à Berne néglige de remplir à leur égard des formalités qui rentrent dans l'exercice de ses fonctions :

Au citoyen ministre des affaires étrangères de la République française, à Paris.

Citoyen,

Nous avons un représentant en Suisse chargé de sauvegarder les intérêts de tous nos nationaux ; ce représentant, qui devrait tenir à honneur de faire justice à chaque Français réclamant de lui ou sa protection, ou la prompte exécution de ses devoirs, n'en agit pas ainsi, citoyen ministre, car les soussignés, tous Français, résidant à la Chaux-de-Fonds, et pour la plus grande partie, ayant un établissement commercial dans cette localité, se trouvent menacés d'être expulsés du canton si, d'ici au 22 courant, ils ne peuvent fournir leurs papiers légalisés à la police locale.

La plus grande partie des soussignés sont fixés dans la localité depuis longtemps, d'autres (et c'est le plus petit nombre), ne l'habitent que depuis six, huit ou douze mois. Les premiers ont leurs papiers à l'ambassade depuis six, huit ou douze mois, soit pour les faire renouveler, soit pour les faire enregistrer sur les livres matricules, ou enfin pour faire enregistrer leur mariage ou la naissance de leurs enfants. Les derniers venus, depuis qu'ils habitent la Chaux-de-Fonds, n'ont pu obtenir en retour leurs papiers qu'ils avaient envoyés à l'ambassade.

Malgré de vives réclamations réitérées, malgré l'exposé de la position qu'il nous fait, le citoyen ambassadeur ne daigne pas nous répondre.

Plusieurs Français ont déjà été obligés d'aller exprès à Berne, où réside l'ambassadeur, pour obtenir leurs papiers, et vous n'ignorez pas, citoyen ministre, que beaucoup de vos compatriotes ne peuvent faire les frais de ce voyage.

Le gouvernement de Neuchâtel a employé l'intermédiaire de ses délégués au conseil des Etats pour faire accélérer les visas que nous attendons, mais cette demande est demeurée sans résultat.

C'est pourquoi, citoyen ministre, nous nous sommes décidés à vous adresser cette supplique, vous priant d'user de votre pouvoir, pour faire cesser un abus qui nous est par trop onéreux.

Confiants dans le désir que vous avez de protéger vos concitoyens sur la terre étrangère, nous vous prions d'accepter nos salutations fraternelles.

Suivent les signatures, certifiées conformes :

1° Par J.-M. FOURNIER, président de la Société française de secours ;

2° Par C.-M. Rossignol, secrétaire, idem.

3° Par le citoyen préfet de la Chaux-de-Fonds, où l'original est déposé.

Chaux-de-Fonds, 4 février 1850.

EXTÉRIEUR.

Le départ du pape est ajourné de nouveau et indéfiniment. Pie IX juge impossible de rentrer dans Rome telle que l'ont faite la République et l'occupation française. Chaque jour amène une nouvelle arrestation. Les journaux nous annoncent aujourd'hui que la police pontificale vient de faire arrêter Uffredazzi, poursuivi, après l'occupation française, pour avoir exercé un commandement important pendant le siége, et acquitté par le conseil de guerre. On l'accuse d'avoir empêché les Romains de s'amuser pendant le dernier carnaval !

La correspondance d'un journal réactionnaire nous affirme que le pape aime beaucoup les Français, et « tout autant que les Romains. » Ce serait fort peu rassurant pour la France, s'il restait quelque prestige aux clefs de saint Pierre !

La *Tribune suisse* rapporte ainsi les bruits qui courent à Berne sur l'attitude des puissances absolutistes envers la République helvétique :

» Un diplomate, ami sincère de la Suisse, est arrivé récemment et il aurait fait connaître que les plans révélés par les journaux étaient tout-à-fait sérieux ; il aurait assuré que l'Angleterre est bien disposée en faveur de la Suisse et qu'elle avait protesté contre les mesures qu'on se proposait de prendre contre elle.

» Le plan différerait peu de celui qu'on a suivi contre Rome. La Prusse et l'Autriche menaceraient ; la France observerait, et comme amie de la Suisse, elle interviendrait sous prétexte d'empêcher que cette intervention ne tournât à son détriment.

» On serait néanmoins d'accord pour essayer d'opérer la contre-révolution en Suisse au moyen des autorités constituées ; il ne s'agirait de rien moins que de concentrer les pouvoirs publics dans les mains du conseil fédéral comme étant seul capable de faire triompher *le parti de l'ordre.*

» Nous en sommes là ; nous attendons de voir ce que fera l'autorité fédérale pour briser ce courant de la réaction, qui semble l'entraîner, et à cet égard nous ne dirons qu'un mot, qui résume toute notre pensée :

» Il y a au conseil fédéral un homme qui, s'il tire l'épée, est dans le cas de jeter le fourreau ; cet homme, c'est Druey. Mais la question est de savoir s'il entend rompre avec la politique actuelle du corps qu'il préside et tirer l'épée.

» Quand il fut nommé président, on le compara à Sixte-Quint, qui, élu pape parce qu'il était impotent, jeta sa béquille et marcha droit. »

Les journaux semi-officiels de la Suisse continuent à soutenir que les notes remises sont bien loin d'avoir l'importance qu'on leur attribue.

Quant aux journaux sonderbondistes, ils repoussent comme une calomnie infâme la pensée qu'ils pourraient sympathiser avec l'étranger. Ils déclarent unanimement qu'une intervention étrangère serait le *déshonneur de la Suisse.*

A Madrid, le gouvernement a fait de grands déploiements de forces pendant les fêtes du carnaval.

Au rédacteur de la Démocratie pacifique.

Monsieur le rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien insérer la lettre sui-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 19 FÉVRIER 1850.

HISTOIRE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

PAR MICHELET.

Le quatrième volume de cette histoire vient de paraître.

S'il était possible de fixer sur ce volume les méditations de tous ceux dont l'intérêt, l'intelligence et le cœur repoussent la perspective de convulsions nouvelles, ces convulsions seraient sans doute évitées.

Elles seraient conjurées, car les conservateurs qui ont encore la moindre lueur de clairvoyance reconnaîtraient que l'année où nous vivons a des analogies frappantes avec 1792, avec la veille des trahisons de Longwy, de Verdun, des intrigues de Bouillé, la veille des coalitions de privilégiés et de despotes qui déterminèrent les horreurs de septembre.

Elles seraient d'autant plus faciles à éviter, ces convulsions nouvelles, que les soixante années écoulées ont amélioré les mœurs, l'intelligence et la raison du Peuple, que les révolutionnaires eux-mêmes, fatigués des agitations violentes, pleins de foi dans la force morale, sont certains d'obtenir de la maturité de l'opinion, de l'assentiment légal du pays, le triomphe de l'idée moderne.

Elles seraient encore d'autant mieux évitées qu'il ne s'agit plus pour la France de briser des résistances de dix siècles, des institutions pleines de prestige, de réveiller l'Europe de sa léthargie, de forcer la main aux peuples pour les affranchir et de lutter avec eux pendant vingt années ; — mais bien plutôt de constituer un ordre nouveau, de traduire en faits les principes conquis, de cimenter dans un lien de solidarité ce qui a été divisé, morcelé, pulvérisé par les révolutions précédentes, enfin d'épargner aux peuples insurgés eux-mêmes les longues douleurs de nos propres déchirements, en leur montrant l'exemple vivant d'une société meilleure.

Les époques ne sont pas les mêmes, c'est certain ; elles diffèrent par l'œuvre faite et par l'œuvre à faire, par l'expérience acquise et par les besoins nouveaux, par l'étendue du théâtre révolutionnaire et par la contagion des mouvements européens ; et cependant elles ont un point d'identité irrécusable et sinistre ; c'est cette fatalité d'aveuglement, de vertige, qui pousse les conservateurs d'aujourd'hui, comme ceux de 92, à diviser le pays en deux camps inconciliables, à exalter l'idée du droit nouveau en voulant l'étouffer sous la force, à miner par l'intrigue le principe conquis, à tromper la sécurité du vainqueur, à irriter ce qui se calme, à paralyser ce qui se fonde, enfin à compromettre eux-mêmes tout ce qu'ils veulent sauver.

Lisez, comme nous venons de le faire, l'histoire de la naïve confiance de nos pères en 90 et 91, le récit écrit par un véritable historien, par Michelet, du premier enthousiasme de la grande révolution, des élans de paix et d'amour de ce bon peuple, qui tendait la main à tous, offrait sa coupe à boire à la fraternité des nations, embrassait le monde entier de sa pensée sympathique, refusait pendant deux ans de croire aux piéges, aux trahisons, souffrait sans se plaindre la grève et la faim ; — et en vous reportant ensuite aux complots des privilégiés, aux ligues du clergé, de la noblesse et de la cour, aux manœuvres royales pour gagner les soldats, aux prédications fanatiques dans la Bretagne et dans le Midi, aux menaces et aux intrigues des émigrés, à l'accord des rois contre la révolution, à la réaction d'égoïsme, de peur, d'irritation et de haine, aux insultes à la cocarde nationale, aux projets de coups d'Etat contre l'Assemblée, aux massacres de Nancy, à la fuite du roi à Varennes, aux manœuvres orléanistes, aux massacres du Champ-de-Mars, au manifeste de Brunswick, à l'entrée des alliés, aux premières défaites, aux dangers du dedans et du dehors, — demandez-vous, en conscience, si la colère du peuple, dont l'ignorance et la misère sont d'ailleurs l'excuse, a pris réellement sa source dans un mauvais naturel ?

Vous penserez que le peuple, déjà alors, valait mieux que ses dominateurs.

Maintenant, rappelez-vous l'usage que les populations insurgées en 1848 ont fait de leur victoire, l'esprit d'ordre et de modération qu'elles ont déployé tant qu'elles ont conservé la force et l'espérance, — et récapitulez dans votre mémoire les événements et les ressentiments qui se sont accumulés depuis !...

Oh ! certainement, si les nobles, le clergé, le roi, la reine avaient pu lire dans l'avenir et prévoir, en 92, que leurs résistances aveugles devaient faire verser tant de sang, causer tant d'horreurs, entraîner tant de crimes dont ils seraient les premières victimes, ils n'eussent pas essayé de réagir contre le torrent ; mais bien plutôt de lui creuser un lit ; ils ne fussent pas revenus sur l'abandon généreux de leurs priviléges de classes, de leurs droits féodaux, de leur souveraineté de droit divin ; ils n'eussent pas conspiré contre la jeune République avec les coalitions des despotes étrangers.

Eh bien ! ce que les conservateurs de 92 n'ont pas pu lire dans l'avenir, les conservateurs de 1850 seraient-ils aussi excusables de ne pas le lire dans le passé ?

Ils pensaient et disaient aussi, les conservateurs de 1792, que la Révolution de 89 n'était qu'une *surprise*, parce qu'ils n'avaient pas sondé la profondeur de ses causes, parce qu'elle commençait à se calmer, et ne demandait pas mieux que la légalité, le progrès régulier ; — et ils en ont fait eux-mêmes un ouragan épouvantable !

On conçoit encore, à la rigueur, que la même illusion ait pu germer un instant dans l'esprit de ceux qui n'ont rien compris pendant vingt ans à ce cri des insurrections de prolétaires : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant !* poussé dès novembre 1831 ; mais en voyant leurs efforts de réaction et de compression décupler la puissance morale de ce vœu populaire, comment se fait-il qu'ils ne se ravisent pas ?

Quand on a parlé pour la première fois de réformes, de révolution, et que la France, sur le Continent, était seule atteinte de la fièvre, on pouvait raisonnablement se flatter d'étouffer ce symptôme et de défendre les peuples voisins contre la contagion ; — mais aujourd'hui que l'Europe entière subit la même crise d'enfantement, et qu'il est simplement question pour nous d'incarner dans le fait économique le droit conquis, de poursuivre les conséquences de trois révolutions consécutives ; — n'est-il pas mille fois insensé de revenir en arrière ?...

La grande différence entre les deux époques, c'est que ce qui était français est devenu européen ; c'est que ce qui était critique, philosophique, politique, constitutionnel, administratif, gouvernemental, est devenu organique, scientifique, financier, économique, industriel et social.

Les aspirations des deux révolutions ont la même devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*, et c'est le même amour de l'unité qui les a enflammées providentiellement, irrésistiblement.

Il s'agit aujourd'hui de constituer l'unité de l'Eu-

vante, que la rédaction de la *Voix du Peuple* adresse à M. Chambolle, rédacteur en chef de l'*Ordre*.

Salut fraternel.

Le gérant de la *Voix du Peuple*,
P. LAUGRAND.

A M. Chambolle, représentant du peuple, rédacteur en chef de l'*Ordre*.

Monsieur,

Dans un intérêt que vos lecteurs apprécieront, que nous ne voulons point rechercher, et qui n'est certainement pas celui de la vérité, vous imprimez ce matin les lignes suivantes :

« Le socialiste par excellence, le vrai socialiste, » qu'on ne lui vole pas son nom, si on ne partage » pas ses principes, c'est, comme le dit la *Voix du* » *Peuple, l'homme pur qui s'est battu pour la So-* » *ciale en Juin 1848, et qui a été Belle-Isle, traqué* » *par la police de M. Cavaignac, pour un motif ex-* » *clusivement politique*. Voilà le socialiste. »

Nous vous défions, Monsieur, de citer un passage de la *Voix du Peuple* qui, de près ou de loin, ressemble aux lignes que vous prétendez lui avoir empruntées.

Cette citation constitue un faux véritable.

Nous qui, pour le triomphe de la paix publique et pour le salut de la Révolution, croyons à l'impérieuse nécessité de s'unir dans la fusion la plus large et de faire taire toutes les rancunes ;

Nous qui, pour cette sainte cause de l'union de tous les citoyens dans la République et dans la Liberté, sommes prêts à tout sacrifier, même notre popularité ;

On ne nous verra jamais, nous, réveiller les haines et partager les citoyens en deux classes — les vainqueurs et les vaincus.

Sous l'empire du suffrage universel, jamais nous ne poserons une question électorale sur une barricade.

Si pourtant, monsieur, vous et les vôtres vous tenez absolument à ce qu'il en soit ainsi, nous serons bien forcés d'accepter la position que vous nous aurez faite. — Mais alors ce n'est pas sur les barricades du 24 juin que nous porterons la question : c'est sur les barricades du 24 février 1848.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

La rédaction de la *Voix du Peuple* :
ALFRED DARIMON, CHEVÉ, CH. EDMOND, FAURE, FR. FAVRE, CRETIN, L. VASBENTER, P. LAUGRAND, gérant.

L'*Opinion publique* fait cette question indiscrète :

Il est fort remarquable qu'aucun journal socialiste, pas même la *Presse*, ne fasse encore mention aujourd'hui de l'ouvrage de M. Chenu. Nous sommes cependant bien curieux de savoir comment les frères et amis s'y prendront pour réfuter cette foudroyante accusation. Est-ce que ces messieurs ne satisferont pas bientôt notre impatience?

Les journaux démocratiques, plus soigneux que leurs adversaires de la dignité de la presse, dissimuleront, autant qu'il leur sera possible, l'accueil empressé qui a été fait au pamphlet de M. Chenu par les feuilles honnêtes et modérés. Nous les laisserons se féliciter de la recrue qu'elles ont faite et du nouvel auxiliaire qui leur arrive.

LE COURS DE M. MICHELET.

Citoyen rédacteur,

On lit dans le numéro d'aujourd'hui du *Napoléon* :

« Le cours de M. Michelet a compté de nombreux auditeurs qui ont accueilli par des bravos frénétiques les allusions politiques du professeur, et notamment *ses vives critiques de la loi nouvelle de l'instruction publique*. »

Dites au rédacteur, quel qu'il soit, du grotesque journal, d'abord que M. Michelet ne fait pas d'allusions politiques ; la manière profonde, austère et philosophique avec laquelle il traite le sujet de son cours (l'Education des femmes), n'a pas besoin de cet accessoire misérable qu'on appelle l'allusion politique pour commander l'attention religieuse de son auditoire. Ensuite, M. Michelet n'a rien dit, mais absolument rien dit qui eût trait à la loi nouvelle sur l'instruction publique. Comment se fait-il donc que le rédacteur du *Napoléon* ait entendu de si vives critiques. Entendre de travers, passe ; mais entendre ce qui n'a jamais été dit, avec accompagnement de *bravos frénétiques*, voilà ce qui rentre dans le domaine de l'hallucination.

Il est vrai qu'à défaut d'hallucination, des esprits chagrins pourraient voir là une dénonciation. Cette dénonciation ne serait pas la première. Nous avons déjà eu les comptes-rendus de l'*Assemblée nationale* qui faisaient dire, l'année dernière, à M. Michelet, le contraire de ce qu'il avait dit. Nous avons eu récemment l'horreur simulée du *Corsaire*, pour des maximes perverses, qui n'étaient pas perverses du tout, sans compter les violences et les inepties des journaux ecclésiastiques ; voici maintenant le fameux, le mystérieux *Napoléon*, — ce sphinx hebdomadaire, — qui entend des critiques qui n'ont jamais été faites. Toutes ces perfidies ne seraient-elles pas autant de ballons d'essai destinés à préparer les esprits à la fermeture du cours. M. Michelet importunait, en 1847, les hommes du pouvoir, il les importune encore en 1850 ; car ce sont les mêmes. On pourrait seulement désirer, chez tous ses ennemis, de la sacristie, de la Chambre ou de l'Elysée, un peu plus de pudeur et de franchise.

Recevez, etc.

Auguste MALA.

La lettre suivante a été adressée à l'*Opinion publique* :

« Paris, le 17 février 1850.

» Monsieur le rédacteur,

» Je ne sais ce qui a pu vous porter à publier que j'étais chargé d'une mission pour Constantinople.

» *Mes opinions m'imposent le devoir de ne m'associer en aucune façon à une politique que je combats énergiquement depuis l'expédition de Rome.*

» Je crois, du reste, le gouvernement aussi peu porté à me confier une mission que je le suis à l'accepter.

» Recevez, etc. NAPOLÉON BONAPARTE. »

Assemblée nationale.

Séance du 18 février. — Présidence de M. DUPIN.

La séance est ouverte à une heure et demie.

La famille de M. Emile Perreau (des Vosges) écrit à M. le président de l'Assemblée pour lui faire part de la perte qu'elle a faite de ce représentant.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la demande d'un crédit supplémentaire de 10,000 fr. pour le service de l'inspection de l'instruction primaire.

La loi est adoptée.

Vient ensuite la discussion du projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'instruction publique, sur l'exercice 1849, un crédit supplémentaire pour acquitter les traitements éventuels des professeurs des facultés des lettres. Ce crédit se monte à la somme de 60,000 fr.

La loi est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre des finances m'envoie le tableau des crédits votés : il en résulte que les dépenses que vous avez votées dépassent les recettes de de 268 millions. (Mouvement.)

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur la loi de l'instruction publique. L'Assemblée, comme on se le rappelle, a renvoyé les art. 17 et 18 à l'examen de la commission.

Ces articles sont ainsi conçus :

Art. 17. Les inspecteurs d'Académie sont choisis par le ministre sur une liste d'admissibilité présentée par le conseil supérieur et sur laquelle nul ne peut être présenté, s'il n'a été professeur de faculté, proviseur de lycée, principal de collége communal de premier ordre, chef d'institution libre ou professeur dans un établissement public ou dans un établissement libre, ou s'il n'est licencié ou docteur.

Nul ne peut être porté sur la liste d'admissibilité aux fonctions d'inspecteur général, s'il n'appartient à une des catégories précédentes, ou s'il n'a été recteur ou inspecteur d'académie.

Un tiers des inspecteurs généraux sera pris parmi les membres appartenant ou ayant appartenu à l'enseignement libre.

Le ministre de l'instruction publique a demandé qu'on revînt au projet primitif du gouvernement qui demande pour condition commune à tous les inspecteurs d'académie le grade de licencié et cinq ans d'exercice, indépendamment du stage. M. Barthélemy Saint-Hilaire a présenté un amendement dans le même sens, mais il veut que le ministre ne puisse choisir les inspecteurs que sur la présentation du conseil supérieur.

M. BAZE, en l'absence de M. le rapporteur Beugnot, malade, déclare que la commission donne son assentiment à la rédaction de M. Barthélemy Saint-Hilaire, et adopte avec lui la présentation de trois candidats par le conseil supérieur.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. J'accepte jusqu'à un certain point l'amendement de M. de Saint-Hilaire. Mais ce sur quoi je diffère de M. Barthélemy Saint-Hilaire et de la commission, c'est sur la question de présentation de trois candidats par le conseil supérieur. Je ne puis, dans l'intérêt de l'Etat, admettre que le ministre soit enchaîné par une limitation obligatoire d'un conseil qui ne s'assemble que tous les trois mois. Que deviendra devant un corps irresponsable la responsabilité ministérielle ?

M. THIERS. Les paroles de M. le ministre ne me permettent pas de garder le silence. Je commencerai par dire que les deux nuances de la commission se sont trouvées unanimes sur la question. La commission a eu l'intention de diminuer l'arbitraire des bureaux. (Sensation.)

Nous sommes d'accord sur les conditions du grade ; nous consentons à ajouter la licence. Mais nous persistons dans la présentation, par le conseil supérieur, des candidats parmi lesquels le ministre pourra choisir les inspecteurs. Je le répète, les deux nuances de la commission sont d'accord sur cette question. (Agitation extrême.)

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, demande que la nomination lui soit laissée sans le concours du conseil supérieur. Il invoque sa responsabilité. La minorité et la majorité sont d'accord, ajoute M. Parisis ; M. Thiers vous l'a dit, l'on sait très bien ce qui s'est passé ; le clergé et l'Université ont fini par s'entendre. La transaction a été péniblement élaborée. (Agitation.) Mais il ne faut pas qu'elle soit conclue au préjudice de l'Etat. (Allons donc ? à droite. — On rit à gauche.)

M. THIERS. Il s'agit de huit ou dix nominations à faire par an.

Comment le conseil supérieur ne serait-il pas appelé dans ces nominations ? Nous combattons la tendance commune à tous les ministres de l'instruction publique. Nous avons toujours été de l'avis qu'un conseil supérieur à la tête d'un ministère, même d'un ministère d'action, comme le ministère de la guerre, sera une excellente amélioration. (Mouvement.)

Ce que M. le ministre veut faire prévaloir, je le répète, ce sont les nominations faites par des bureaux, ce serait là un véritable leurre.

Quand vous invoquez le nom de l'Etat, nous vous répondons, nous, en invoquant le nom de la société. (Interruption.) La société fait l'Etat. (Bruit prolongé.)

Le conseil, je le répète, avec la nouvelle composition, représentera les intérêts du corps enseignant dans tous ses états et ceux de la société, et l'on est confondu quand on fait des lois, pour régler l'avancement dans les différentes administrations, de voir qu'on recule devant la garantie que nous demandons pour les droits acquis, qui seraient sauvegardés par le conseil supérieur.

M. PARRIEU. Le mot de *leurre* a été prononcé. Ce qui serait un leurre, ce serait de voir le chef d'une administration enchaîné par une action en dehors de lui.

Quant à cette distinction qu'on a établie entre l'Etat et la société, je dirai que, pour moi, l'Etat est la représentation officielle de la société... c'est vous et nous ; mais nous devons garder la liberté de nos mouvements sous votre contrôle, et le conseil ne doit avoir qu'une mission consultative, comme il l'avait sous l'empire.

M. THIERS rappelle ce qui se passa sous l'empire. Napoléon n'avait pas beaucoup le goût des candidats proposés ; il avait la prétention de faire lui-même ces choix. Mais la pratique enseigna l'importance des délibérations en conseil sur les choix à faire, et dans l'impossibilité de faire concourir tous les membres à ces délibérations, on réunit autour de M. de Fontanes les hommes les plus distingués par leur expérience et par leurs connaissances, qui furent le noyau de ce que plus tard on nomma le conseil de l'Université.

De nos jours, il ne s'agit pas, comme on le dit, d'un conseil facultatif, mais d'un conseil dirigant.

M. DE PARIEU. Toutes les nominations des inspecteurs généraux seront faites après avoir pris l'avis du conseil supérieur ; mais d'une simple consultation à un enchaînement de la volonté ministérielle, il y a loin.

D'après M. le ministre, l'art. 17 serait ainsi conçu :

« Les inspecteurs seront choisis par le ministre parmi les anciens inspecteurs, les professeurs de faculté, les proviseurs et censeurs de lycées, les principaux de collége de première classe, les chefs d'établissement secondaire libre, les professeurs de classe supérieure des diverses catégories d'établissements et les inspecteurs des écoles primaires, sous la condition, commune à tous, du grade de licencié et de cinq ans d'exercice, indépendamment du stage. »

Les inspecteurs généraux seront choisis par le ministre, soit dans les catégories ci-dessus indiquées, soit parmi les anciens inspecteurs généraux, les recteurs et les inspecteurs d'académie.

Le ministre ne fera aucune nomination dans les inspecteurs généraux sans avoir pris l'avis du conseil supérieur.

Un tiers des inspecteurs généraux sera nécessairement pris parmi les membres appartenant ou ayant appartenu à l'enseignement libre.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée. Une première épreuve a lieu. Quelques membres de la droite et la gauche presque entière votent pour l'amendement du ministre. La droite et la plus grande partie du centre se lèvent contre. L'épreuve est déclarée douteuse. (Agitation.)

Nous allons renouveler l'épreuve ; l'Assemblée se partage en deux portions presque égales.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir consulté plusieurs fois les secrétaires : L'amendement de M. le ministre est adopté. (Profonde sensation.)

Une longue et vive agitation est la suite de ce vote. La séance est suspendue de fait pendant plus d'un quart-d'heure.

La séance est reprise à 4 heures 40 minutes.

M. LE PRÉSIDENT. Je lis les paragraphes suivants :

« § 3. Les inspecteurs généraux seront choisis par le ministre, soit dans les catégories ci-dessus indiquées, soit parmi les inspecteurs généraux actuels, soit parmi les recteurs et inspecteurs d'Académie.

M. BAZE. Je demande à M. le ministre si, dans le mode de nomination qu'il a proposé, il entend prendre l'avis du conseil supérieur, non seulement pour les inspecteurs généraux, mais aussi pour les inspecteurs d'académie.

M. DE PARIEU. J'ai déjà dit qu'il n'y avait pas la même nécessité ni la même convenance.

M. BAZE. La commission est d'un avis diamétralement contraire.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas de vous opposer au § 3. Le ministère n'a fait qu'y ajouter cette disposition : « Aucune nomination d'inspecteur général n'aura lieu » qu'après que le ministre aura pris l'avis du conseil » supérieur » C'est ce que l'Assemblée a adopté tout à l'heure. Maintenant la commission demande que la même disposition s'applique aux inspecteurs d'académie. Est-ce cela ?

M. BAZE. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Alors votons d'abord sur le paragraphe qui n'est pas adopté.

Le § 3 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Vient ensuite : « Aucune nomination d'inspecteur général n'aura lieu qu'après que le ministre aura pris l'avis du conseil supérieur. » C'est adopté.

Il s'agit de voter la proposition additionnelle de la commission : « La même disposition est applicable aux inspecteurs d'académie. »

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Je le répète encore, il n'y a aucune analogie entre la disposition relative aux inspecteurs généraux et celle qu'on veut introduire à l'égard des inspecteurs d'académie.

Ces fonctionnaires sont d'un degré au-dessous des recteurs ; ils obéissent aux recteurs. Conçoit-on donc que l'on demande l'avis du conseil supérieur pour la nomination des inspecteurs de l'Académie, quand on n'a pas eu cette exigence en ce qui concerne la nomination des recteurs? (Agitation.)

Le vote a lieu sur la proposition additionnelle de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. La proposition additionnelle de la commission n'est pas adoptée. (Sensation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT donne une nouvelle lecture de l'art. 17 dans son ensemble.

M. BAZE. Nous déclarons au nom de la commission qu'elle repousse l'article entier. (Mouvement.)

A GAUCHE. Le scrutin de division ! et le vote à la tribune.

On procède au scrutin public à la tribune, au milieu de l'agitation la plus vive.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	566
Majorité absolue,	284
Boules blanches,	300 (Sensation.)
Boules bleues,	266

L'article 17 est adopté dans son ensemble.

M. BAZE. La commission demande que l'article 18, relatif à l'instruction primaire soit renvoyé au titre traitant de l'instruction primaire.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à l'art. 19 :

« L'inspection des établissements de l'Etat s'exercera conformément aux règlements délibérés par le conseil supérieur.

» Celle des établissements ne pourra porter que sur la moralité, le respect de la Constitution et des lois de l'hygiène. »

M. COQUEREL demande qu'on ajoute : « Et l'état de l'enseignement. »

M. WALLON propose : « Et la discipline. »

M. Wallon développe la raison de son amendement ; il pense que, pour être efficace, la surveillance de l'Etat, proclamée en principe par la Constitution, doit s'étendre à la discipline et à l'enseignement lui-même.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY. A l'égard des établissements libres, l'inspection, comme le pensait M. Jules Simon dans l'Assemblée constituante, ne doit porter que sur le respect dû aux lois et à la morale.

Remarquez, quelle source de récriminations ne remueriez-vous pas si vous permettiez que des inspecteurs laïques pussent par des questions insidieuses, faites par le rationalisme et le scepticisme, troubler l'esprit des jeunes élèves des écoles ecclésiastiques.

M. COQUEREL. L'inspection de l'Etat dans les établissements ecclésiastiques est le point important de la loi. Mes observations seront d'autant plus admissibles que c'est sur ma proposition que vous avez admis quatre prélats dans le conseil supérieur, au lieu de trois qui étaient demandés par le projet primitif.

L'orateur insiste sur la nécessité de définir rigoureusement les droits de l'inspecteur. Mais il veut que cette inspection soit consacrée par la loi. Il ne comprendrait pas comment le clergé refuserait de s'y soumettre. S'il

---

rope, à peu près comme nos grands-pères ont constitué l'unité de la France. Sous ce rapport, l'histoire ne fera que se répéter. On peut le prédire à coup sûr.

Au premier orage qui purifiera l'atmosphère, au premier coup de vent qui partira du ciel ou de la terre, nous verrons les barrières artificielles tomber entre les nations européennes, comme tombèrent en 90 les barrières provinciales qui divisaient la patrie française, et les peuples voisins, aussi heureux que nos paysans provinciaux de se trouver frères, célébreront en grand ces fêtes de la Fédération qui, en 1790 et 1791, décuplèrent la force morale de la France et son amour national.

Les réactionnaires d'alors doutaient aussi que les diverses races de la France, Languedociens, Bretons, Provençaux, Alsaciens, pussent faire à la grande patrie le sacrifice de la patrie provinciale, du sol natal, des habitudes, des préjugés envieillis ; — cependant, au premier signal, les douanes intérieures, les péages innombrables sur les routes et sur les fleuves, les diversités infinies de lois et de règlements, de poids, mesures et monnaie, les rivalités de villes, de pays, de corporations, si soigneusement entretenues par les dominateurs, tout cela tomba par enchantement sous l'élan d'attendrissement et d'embrassement des Français. En un instant, il n'y eut plus d'oppositions géographiques, plus de montagnes, plus de fleuves, plus d'obstacles entre les hommes. La grande patrie apparut, et tous oublièrent, dans un jour de fête, de quelle province ils étaient.

« C'étaient en 1790 et 1791, dit Michelet, d'immenses réunions, où le peuple de toute classe et de toute communion, ne faisaient plus qu'un même cœur, où les populations rurales et les gardes nationales de soixante à quatre-vingts villes se donnaient rendez-vous. Un vieillard présidait, entouré d'enfants, de jeunes filles en blanc, comme une couronne de fleurs. La musique, et un immense cortége, étaient allés le prendre et le reconduisaient. Ici, deux octogénaires, l'un noble, l'autre laboureur, s'embrassaient sur l'autel en remerciant le ciel d'avoir vécu jusqu'à ce jour. Là, le catholique et le protestant, le curé et le pasteur s'embrassaient aussi. Plus d'église artificielle, mais l'universelle église, un seul dôme des Vosges aux Cévennes, et des Pyrénées aux Alpes. Les populations attendries croyaient voir l'éternelle réconciliation des partis, et se prenant la main, formaient une farandole immense, se déroulant par la ville, par les champs, par les montagnes. Le soldat redevenait citoyen. Une belle fille marchait tenant à la main une palme avec cette inscription : *Au meilleur citoyen !* Le vin coulait dans les rues, les tables y étaient dressées et les vivres en commun. Plus loin, les feux de joie. Les voix, les langues étaient diverses, mais elles s'accordaient si bien, qu'elles avaient l'air de sortir d'un même cœur, d'une même poitrine. A l'issue de ces saintes agapes, les hommes se réunissaient pour écrire et signer une adresse à l'Assemblée nationale, par laquelle, en protestant de leur dévouement patriotique, ils déclaraient que cette fête de l'Unité était le plus bel instant de leur vie.

« Les nobles harmonies de la famille, de la nature, de la patrie, avaient suffi pour remplir ces fêtes d'un intérêt religieux, pathétique.

» Symbole de solidarité, de fraternité sociale, c'était sur cet autel de l'Unité qu'on adoptait des orphelins, et qu'on les dotait de dons, de vœux et de larmes. »

Mariage de la France avec la France, la Fédération elle-même célébrait des mariages sur le même autel, et semblait encore, dit l'historien, un symbole prophétique du futur mariage des peuples, de l'hymen général du monde.

A ce spectacle, d'il y a soixante ans, l'Europe, moins prête à l'unité qu'elle ne l'est aujourd'hui, s'était déjà profondément émue. L'Italie, la Pologne, l'Irlande, s'agitaient d'attendrissement. L'Allemagne, devant ce miracle, était absorbée entre le rêve et l'extase. De pensée, de cœur, de regard et d'attention, les peuples s'élançaient vers la France. L'Assemblée nationale recevait déjà vingt députés du genre humain dans leurs costumes nationaux, européens et asiatiques, et leur donnait place dans la fête de la Fédération générale.

Ce qui n'était pas mûr à cette époque pour l'Europe, l'est devenu depuis.

Au premier grand évènement, on verra ce spectacle de fête fédérative, cet enthousiasme d'unité humaine prendre les proportions de l'amphithéâtre européen et, favorisé par la grande conquête moderne, la voie rapide de la vapeur, surexcité comme intérêt par la variété même des mœurs, des origines, des langues, par la nouveauté des lieux et des relations, par le souvenir des longues guerres, embrasser vingt peuples dans le même élan fraternel, absorber le sentiment de la famille et l'affection de la patrie dans l'amour de l'humanité.

Ce ne sera pas le seul rapport d'identité dans les heureuses aspirations des deux époques.

Nous parlons beaucoup d'association, de solidarité aujourd'hui ; nous voulons étendre l'application de ces principes à toutes les forces productrices, à tous les rapports économiques. En cela, nous ne faisons qu'achever dans la forme sociale ce que nos pères ont commencé dans la forme politique. Alors, la France révolutionnaire fit déjà de l'association, de l'organisation sur les ruines de l'ancien régime. La loi fut partout devancée par l'action spontanée des citoyens qui pourvurent aux besoins nouveaux. Les comités, les associations armées des villages, origines des municipalités, furent des sociétés de garanties contre les hommes d'affaire et les brigands. Les villages armèrent et se promirent protection réciproque. Avant qu'il n'y eut des cantons, des arrondissements, des départements créés par la loi, les besoins communs, spécialement ceux d'assurer les routes, d'amener les subsistances, déterminèrent entre villages et villages, entre villes et villes des associations de secours, de délivrance, de grandes confédérations de protection mutuelle.

C'était alors principalement de la solidarité défensive, politique et militaire.

Ce sera aujourd'hui plus particulièrement de la solidarité sociale, productive, agricole, industrielle et commerciale.

Voilà des analogies certaines, inévitables, entre les deux époques.

Maintenant, il s'agit de savoir si les résistances fatales, aveugles, qui ont forcé la première revolution à devenir violente et criminelle, de calme et de pure qu'elle était, et qui déjà depuis deux ans ont accumulé les ressentiments dans le cœur des générations actuelles, iront jusqu'au bout et détermineront la même analogie dans les malheurs et dans les crimes..

C'est pour éviter qu'il en soit ainsi que nous voudrions voir les pages historiques de 92 affichées, prêchées, récitées dans toutes les eglises, dans tous les salons, dans tous les carefours.

Hélas ! qu'on y songe bien ! si elle n'avait pas été menacée dans son existence, entourée de piéges monarchiques, cléricaux et aristocratiques, la première République n'eut pas fait des efforts violents, terribles, atroces pour ne pas périr.

Si la cour et les priviléjiés d'alors n'avaient pas préparé la guerre, le peuple confiant jusque-là dans son droit, ne se serait pas livré lui-même tout-à-coup à l'adoration funeste de sa propre force.

C'est parceque les conservateurs d'alors, les aristocrates, les bourgeois eux-mêmes, routiniers, casaniers, forcés à toutes minutes de quitter leur boutique au roulement du tambour, croyaient et disaient qu'il *fallait en finir*, que les prolétaires, poussés à bout, effrayés, alarmés, affamés, en *finirent* eux-mêmes avec toutes les résistances en les noyant dans le sang.

C'est parce que la révolution première, entravée dans son essor régulier, ne produisit que des résul-

'y refuse, on le calomniera, parce que l'on soupçonne toujours ce qui reste caché.

Je demande au clergé, à ses adhérents et à ses amis de venir dire son dernier mot, de déclarer si, se soumettre à l'inspection ne serait pas à ses yeux abdiquer le pouvoir de l'Eglise. Si c'est là son dernier mot, la France de 89 aura aussi son dernier mot, et ce mot sera celui-ci : qu'elle n'abdiquera pas non plus, même devant les jésuites. (Exclamations à droite.)

M. FRESNEAU. Je m'explique sans peine la préoccupation du préopinant ; il peut se croire le représentant d'un principe. Je conçois qu'il s'inquiète de la liberté religieuse à l'égard du point de vue catholique. Le clergé, j'en suis sûr, ne craint pas la lumière. Mais il faut savoir ce que sera l'inspection.

Si l'on a demandé la liberté de l'enseignement, c'était surtout pour que les pères de famille pussent faire enseigner leurs enfants par les nouvelles méthodes, et sans que des inspecteurs patentés vinssent se faire juges de ces méthodes.

On ajoute que la surveillance de la morale entraîne celle de l'enseignement. C'est une pure susceptibilité. Nous n'interdisons pas absolument l'inspection de l'enseignement ; les règlements du conseil supérieur pourvoiront à les administrer. Du reste, l'enseignement de l'histoire et des autres sciences se bornera aux faits, et n'engagera aucune controverse. Nous avons voulu surtout poser une différence essentielle entre l'inspection de l'enseignement libre et celle de l'enseignement de l'Etat.

M. Barthélemy Saint Hilaire monte à la tribune. (Aux voix ! aux voix ! la clôture ! la clôture !)

M. B. SAINT-HILAIRE. Je ne pense pas que l'Assemblée puisse voter la clôture. (Ah ! ah !) L'article, tel qu'il est conçu, viole la Constitution. (Oh ! oh ! aux voix ! aux voix !) Quand une telle assertion est portée à cette tribune, il me semble que la clôture ne saurait être prononcée.

L'Assemblée, consultée, ordonne la clôture de la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. Je relis le second paragraphe de l'article 19 :

« L'inspection des établissements libres ne pourra porter que sur la moralité, le respect de la Constitution et des lois, et l'hygiène. »

M. WALLON propose d'ajouter : « L'état de l'enseignement et la discipline. »

Le scrutin de division a été demandé ; il va y être procédé.

Cette opération donne la solution suivante :

Nombre des votants,	584
Majorité absolue,	293
Billets blancs,	241
Billets bleus,	343

L'addition relative à l'inspection concernant les manières de l'enseignement dans les institutions libres n'est pas adoptée.

M. DE PARIEU. Il me semble qu'il y a eu un malentendu dans le vote. On ne peut vouloir que l'inspection ne porte pas sur l'enseignement. Mai, comme avec la rédaction de la commission, on pourrait refuser à l'inspecteur d'examiner les élèves, nous demandons l'insertion de ce paragraphe présenté par le conseil d'Etat.

« L'inspection des établissements libres s'exercera sur la moralité, l'hygiène et la salubrité.

» Elle ne peut porter sur l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la Constitution et aux lois. »

M. BAZE. La commission adopte cette rédaction, qui rend sa pensée. (Mouvements divers.)

L'Assemblée adopte, ainsi modifié, l'ensemble de l'article 19.

« Art. 29. Tout chef d'établissement secondaire qui refusera de se soumettre à la surveillance de l'Etat, pourra être traduit devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement, et condamné à une amende de 100 fr. à 1,000 fr.

» En cas de récidive, l'amende est de 500 fr. à 3,000 fr. Si le refus de se soumettre à la surveillance de l'Etat a donné lieu à deux condamnations dans l'année, la fermeture peut être ordonnée par le jugement qui prononce la seconde condamnation. » — Adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, à deux heures, séance publique. Suite de la deuxième délibération relative à la loi sur l'instruction publique.

Le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la déportation substitue les îles marquises à Zaoudzi.

On se rappelle que le gouvernement avait présenté un article pour déclarer que la loi ne devait pas avoir d'effet rétroactif. La commission propose résolument de passer par dessus ce principe de toutes les législations. Elle veut que la loi s'applique à tous les citoyens condamnés *antérieurement à la loi*. Ainsi les condamnés de Versailles et de Bourges pourraient être envoyés aux Iles-Marquises, si la loi était votée par l'Assemblée.

Le rapport fait un tableau enchanteur de l'Eldorado où il s'agirait de confiner les déportés politiques à quatre mille lieues du sol français :

« Ce sont deux vallées situées, l'une sur la baie de Taiohaë, dans l'île de Noukahiva, l'autre sur la baie de Vaïthau, dans l'île de Tahuata. Ces vallées sont comprises entre la mer et des contreforts élevés. Leur superficie est approximativement, pour la première, de 1 890, et pour la seconde, de 800 hectares.

» A Taiohaë, la France est propriétaire de 1 200 hectares de terrain, dont 400 environ sont susceptibles d'être utilement cultivés. Vaïthau est en entier une propriété française. Plus du tiers de son étendue peut être cultivé et donner de bons produits. Des montagnes qui bordent l'une et l'autre vallée il descend de nombreux ruisseaux, dont plusieurs coulent jusqu'à la mer. Leurs eaux sont abondantes et ne tarissent jamais, pourvu qu'on ne dépouille pas leurs bords de la végétation qui les ombrage. Il serait possible de les faire servir à l'irrigation des terrains cultivables. L'eau se trouve d'ailleurs presque partout à quelques mètres au dessous de la surface du sol, et à cette profondeur on peut faire des puits à l'épreuve des plus longues sécheresses.

» Les îles de Tahuata et de Noukahiva sont habitées par des Indiens ; mais leur population peu nombreuse décroît rapidement. En 1842 il y avait à Taiohaë 1 300 indigènes qui y vivaient presque sans travail. En 1849 leur nombre était réduit à moins de 400, soit par l'effet des causes générales de dépopulation qui ont été indiquées plus haut, soit par suite de l'émigration d'une tribu entière. Du reste, leur voisinage n'offre pour les Français ni danger ni embarras.

» Les deux vallées possèdent chacune une bonne baie ou rade ; celle de Taiohaë surtout est excellente : elle est longue et étroite. Une batterie formidable, établie sur le Mont-Touhiva, l'enfile du nord au sud dans toute sa longueur, et les vaisseaux, repoussés sans cesse vers la pleine mer par les vents alizés, ne pouvant essayer de forcer le passage sans rester longtemps exposés à de terribles bordées, il suffirait de quelques bons pointeurs pour les arrêter ou les détruire. D'autre part, les contreforts qui dominent la baie forment un rempart naturel contre tout ennemi venant de l'intérieur de l'île ; et comme ils ne présentent qu'un petit nombre de passages rigoureusement praticables, deux ou trois blockaus, placés sur les points les moins accessibles, suffisent pour les rendre infranchissables. »

La commission propose la forteresse de Vaïthau pour le premier degré de déportation, et pour le second l'île de Noukahiva. Cette île est en grande partie déserte, et comprend plusieurs localités très propres à la déportation ; mais, dans la pensée de la commission, la vallée de Taiohaë devra servir à l'exécution de la déportation simple, tant qu'elle y suffira.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines déjà arrêtées dans les départements :

ARIÉGE. — Le citoyen Aristide PILHES, en remplacement de son frère, condamné par MM. les hauts jurés de Versailles.

ALLIER. — Le citoyen Georges GALLAY, ancien maire du Donjon.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Louis DEVILLE, avocat, substitut destitué ; en remplacement de son père condamné par la haute cour de Versailles.

HAUTE-LOIRE. — Francisque Maigne, en remplacement de Jules Maigne.

LOIR-ET-CHER. — Charles D'ETCHEGOYEN, en remplacement de son ami et coreligionnaire politique F. Cantagrel.

LOIRE. — Antide MARTIN, en remplacement de Martin-Bernard.

NIÈVRE. — Charles GAMBON, en remplacement de F. Gambon.

COMITÉ

DÉMOCRATIQUE CENTRAL ÉLECTORAL
DU BAS-RHIN.

Les délégués ont adopté pour candidats à la Législative, en remplacement des condamnés de Versailles, les noms suivants :

GERARD, ex-sous-préfet de Saverne.
FRANÇOIS VIDAL, homme de lettres.
EDM. VALENTIN, sous-lieutenant au 6e bataillon de chasseurs à pied, en non activité.
LABOULAYE, l'un des accusés acquittés de Metz.
ALPH. HOCHSTUHL, instituteur.

Le secrétaire du comité central,
Ch. HARTZER.

La *Démocratie pacifique* félicite vivement les électeurs indépendants du Bas-Rhin de la composition de cette liste. Il est impossible de formuler une protestation plus éloquente contre la rétrogradation et l'arbitraire : un sous-préfet destitué pour cause de républicanisme, un représentant du Socialisme scientifique tel que François Vidal, un accusé acquitté de Metz, personnifiant l'émotion de la France démocratique à la nouvelle de l'attaque de Rome ; un instituteur républicain révoqué. Nous sommes surtout heureux de voir figurer sur cette liste, la sous-lieutenant Valentin, mis en retrait d'emploi pour avoir obéi au sentiment de l'honneur, en signalant les scandales électoraux dont les casernes de Paris étaient le théâtre.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les délégués au comité démocratique-socialiste des élections pour le département de la Seine se réuniront mercredi 20 février, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, à 7 heures très précises (présence obligatoire).

Réunion électorale du 7e arrondissement, rue Frépillon, 24, salle Frépillon, mardi 19 février, à 7 heures précises du soir.

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen, mercredi 20 février, à 7 heures du soir, chez le citoyen Marais, salle du bal de la Renaissance, à la gare Saint-Ouen.

La Chapelle Saint-Denis, réunions électorales jusqu'au 10 mars prochain, les dimanches à midi et les mardis et les jeudis, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

FAITS DIVERS.

On assure, dit l'*Evènement*, que le roi Louis-Philippe écrit, en ce moment, l'histoire de son père. Un Anglais de distinction, arrivé dernièrement à Paris, disait avoir entendu la lecture de plusieurs chapitres de cet ouvrage, auquel Louis-Philippe travaille avec beaucoup d'ardeur.

— Un cortége militaire a traversé aujourd'hui quelques quartiers de Paris. C'était le président de la République, le ministre de la guerre, une longue file d'officiers d'état-major, avec une escorte de dragons, qui se rendaient aux casernes de la rive gauche pour les visiter. Le président, depuis quelque temps, se livre à un inventaire perpétuel des casernes.

— Les lettres de Naples, du 9 février, annoncent que le Vésuve était en pleine éruption. Le spectacle est, dit-on, magnifique à voir. Les explosions se sont continuées pendant toute la nuit du 8 au 9 ; on pouvait croire à une bataille d'artillerie à quelques lieues de distance

— Le citoyen Fargin-Fayolle-Sommerat, frère du représentant condamné à Versailles, et principal accusé contumace dans l'affaire des troubles de Montluçon (Allier) s'est constitué prisonnier et doit être jugé aux assises du Puy-de-Dôme, le 22 février. Les citoyens Mathé, Sartin, Beaune, Tantiac, Madet et plusieurs autres de leurs collègues à la Montagne, sont chargé de la défense de l'accusé. Me Auguste Rivierre, avocat, qui déjà avait présenté avec succès la défense des accusés de Montluçon devant la même cour d'assises, à la fin de novembre dernier.

— M. de Montalembert a publié en 1849 une nouvelle édition de sa *Vie de Sainte Elisabeth de Hongrie*. L'auteur y est qualifié non du titre de représentant du peuple, qui a paru trop plébéien, mais du titre plus aristocratique, mais peu constitutionnel de *pair de France*.

La *Presse* donnait hier matin quelques extraits de ce dévot roman. On y apprend que le duc de Bavière, époux de la sainte, ne mangeait jamais de mets salés ni épicés, et s'abstenait complètement de bière ; que le mari couchait dans le lit et la femme sous le lit, à trois matelats de distance, etc. Quelquefois, quand son mari dormait, Elisabeth allait s'agenouiller pour prier et « remercier Dieu de ce qu'il avait daigné naître à minuit. » Elle se faisait flageller tous les vendredis et en carême tous les jours. Du pain noir et de l'eau composaient sa nourriture, mais quand son mari daignait y goûter, l'eau se changeait en vin, etc. etc.

Un jour qu'elle portait dans son manteau des vivres à des malheureux, elle rencontra son mari, qui lui demanda rudement ce qu'elle portait ainsi, et prêt à lui adresser des reproches. La sainte ouvrit son manteau : les vivres s'étaient changés en roses. Un autre jour, elle coucha dans le lit conjugal un lépreux dont elle avait lavé et baisé les ulcères ; le mari revint et voulut voir qui s'était couché dans son lit, il y trouva « la figure de Jésus crucifié. »

Nous la voyons encore boire l'eau des ulcères, puis se faire battre à grands coups de bâton par son confesseur. Nous copions :

« Elisabeth oublia un dimanche d'entendre un sermon de maître Conrad, son confesseur.

» Le sermon fini, maître Conrad la fit venir et lui demanda où elle avait été au lieu de venir l'écouter ; et, avant qu'elle eût le temps de répondre, il la frappa avec violence, en lui disant : « Voilà pour » vous apprendre à venir une autre fois. » L'humble et patiente princesse ne fit que sourire de cette *rudesse* et voulut encore s'excuser, mais il la frappa de nouveau, et la blessa jusqu'au sang.

» Ses femmes vinrent la consoler, et, en voyant le sang couler à travers ses vêtements, elles lui demandèrent comment elle avait pu supporter tant de coups. Elle leur répondit en souriant : « Pour les » avoir endurés avec patience, Dieu m'a permis de » voir le Christ au milieu de ses anges ; car les » coups du maître m'ont envoyée presque dans le » troisième ciel. » On rapporta cette parole à Conrad, qui s'écria : « Je me repentirai toujours de ne » l'avoir pas envoyée jusque dans le neuvième ciel. »

Maître Conrad sépare ensuite la pénitente de ses amis d'enfance d'abord, puis de tous ses enfants, l'un après l'autre, « parce qu'elle vit, dit le pair de 1849, » que ces caresses et ces baisers trop prodigués *au* » *fruit de son sein*, l'empêchaient de se livrer avec » son assiduité habituelle à la prière ; elle craignit » de trop aimer un autre être que Dieu, et elle fit » éloigner pour toujours ce dernier vestige de bon» heur terrestre. »

Et M. de Montalembert d'approuver cet infanticide moral. Il est vrai qu'à l'époque où l'ouvrage a été publié, il ne s'était pas encore constitué le défenseur officiel de la famille.

On écrit de Semur au *National* :

« Je m'empresse de vous donner connaissance d'un arrêté curieux de M. Pagès, préfet de notre département, l'inventeur de la grande conspiration des dragons-socialistes à Dijon, et l'appui le plus ferme de MM. d'Hautpoul et Carlier contre les socialistes qui surgissent, dans la Côte-d'Or, sur tous les points. Cet arrêté, produit du dévergondage administratif le plus étonnant, frappe un citoyen extrêmement recommandable sur tous les points, et complètement étranger aux doctrines socialistes. C'est tout bonnement un cultivateur aisé du pays, déjà âgé, et qui n'a pas craint de dire hautement qu'il était républicain.

» Voici l'arrêté du préfet de la Côte-d'Or :

« Nous, préfet de la Côte-d'Or,

» Vu les rapports qui nous sont parvenus sur le sieur Jean-Baptiste Vadot, adjoint au maire de la commune de Marigny-le-Cahouet, qui *se livre à une propagande socialiste très active* ;

» Vu l'avis de M. le sous-préfet de Semur, en date du 22 janvier courant ;

» Vu l'article 3 de la loi du 21 mars 1831 ;

» L'article 10 de celle du 3 juillet 1848 ;

» Et l'article 65 de la Constitution.

» Considérant que la conduite du sieur Jean-Baptiste Vadot, adjoint au maire de la commune de Marigny-le-Cahouet, ne nous permet pas de lui continuer plus longtemps des fonctions dont il *abuse* ;

» Arrêtons :

» Art. 1er. Le sieur Jean-Baptiste Vadot, adjoint au maire de la commune de Marigny-le-Cahouet, est suspendu de ses fonctions ;

» Art. 2. M. le sous-préfet est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Dijon, le 26 janvier 1850. Signé : PAGÈS.

» Pour copie conforme :

» Le sous-préfet de Semur.
» Signé : LÉCUYER. »

POMPES FUNÈBRES. — Dimanche prochain, 24 février, deuxième anniversaire de la Révolution de Février, des services funèbres seront célébrés dans toutes les églises en mémoire de ceux qui périrent en combattant pour la liberté.

---

tats politiques et ne pût atteindre les résultats religieux et sociaux, qui l'auraient fondée solidement, qu'elle est tombée dans des excès de terreur, de despotisme, d'abaissement, pour reprendre ses droits imprescriptibles dans trois révolutions nouvelles.

Pauvre Révolution ! qui commença s'écrie Michelet, par aimer tout, tout homme, tout peuple et toute idée, ils l'ont rendue semblable à eux, meurtrière d'idées et d'hommes, barbare, replongée violemment à la vie sauvage...

Nous avons acquis, depuis soixante ans, mille moyens d'éviter les fautes et les crimes de 92 et 93 ; c'est par horreur même de ces fautes et de ces crimes, que depuis deux ans la majorité de la France prête son généreux appui aux hommes qui se sont fait forts de *modérer*, de *moraliser* et de *diriger* le mouvement nouveau ; et cependant ces hommes n'ont fait que reculer au lieu d'avancer, comprimer au lieu de guider, irriter au lieu de calmer, provoquer et terrifier au lieu d'appaiser et d'éclairer, diviser, proscrire et emprisonner au lieu d'unir, d'associer et d'améliorer !

M. Bouillé lui-même avoue, dans ses Mémoires, qu'on ne négligeait rien, en 91 et 92 pour mettre en opposition le soldat et le peuple, pour inspirer aux militaires la haine et le mépris des réformateurs ; et ces perfides manœuvres n'ont abouti qu'à un cataclysme.

On oublie trop que les Lafayette, les Dumouriez, les Custine, croyaient aussi avoir raison de la Révolution par la force, menaçaient de ne pas laisser pierre sur pierre dans Paris, trahissaient la République sous prétexte de la servir, et que menaces et trahisons furent également vaines.

L'histoire prouve que la peur, la peur lâche et stupide, a causé elle-même la plupart des maux et des crimes de 93, et c'est encore à cette maladie morale, aux mêmes alarmes insensées que nous devons les ruines, les fautes et les plus grands dangers d'aujourd'hui.

L'horreur des premières journées de septembre, les massacres de l'Abbaye, ont pris évidemment leurs sources dans une panique générale, dans des accusations mensongères, des exagérations de partis, des préventions fatales. Ces premiers massacres ont été l'œuvre seulement d'une cinquantaine d'hommes du quartier, presque tous bourgeois ruinés, désespérés, ivres de rage et de peur ; la lie de la capitale a fait tout le reste ; et cependant, c'est en s'accusant faussement, réciproquement, de ces premiers crimes, en se disputant la dictature, en se jalousant au lieu de s'unir, que les hommes qui pouvaient sauver la Révolution ont été entraînés à s'exterminer eux-mêmes, à légaliser la vengeance et à noyer la Révolution dans son propre sang.

Grâce à Dieu et aux progrès accomplis, des atrocités aussi stériles et aussitôt condamnées par la conscience du peuple lui-même, ne sauraient se reproduire telles quelles ; elles sont devenues incompatibles avec nos mœurs. Le peuple, qui a applaudi si sincèrement, il y a deux ans, à l'abolition de la peine de mort en matière politique, qui veut le travail et non la guerre, l'association et non la spoliation, ne peut être entraîné à de tels excès ; — cependant, le plus sûr moyen d'éviter des vengeances qui en approchent, c'est de ne pas les provoquer par des atteintes aux droits conquis, par des abus de force armée, par des vexations maladroites, par des défis provocateurs jetés aux émeutes et aux insurrections.

Or, après ce qui s'est passé à Rome et en Hongrie, en Italie et en Allemagne ; quand, dans l'Europe entière, la Réaction abuse dix fois plus de sa victoire que la Révolution elle-même ; quand ce sont les modérés qui régularisent les proscriptions et la terreur ; lorsqu'en France même les organes conseillers intimes du pouvoir parlent de restreindre le suffrage universel, dernière issue pacifique et légale du progrès populaire, comme on a déjà restreint les droits de propagande, de réunion et d'association ; quand une nouvelle coalition du Nord poursuit d'héroïques et malheureux réfugiés jusqu'à nos frontières et menace d'invasion la Suisse pour intimider la France ; quand le magistrat chargé de la police à Paris ne craint pas, à plusieurs reprises, dans des proclamations ou circulaires officielles, de blesser les sympathies du peuple en qualifiant de barbares les doctrines qu'il embrasse, il y a bien des motifs de craindre que la colère des peuples européens éclate de nouveau et à la fois comme une éruption volcanique immense, ne connaisse plus de bornes, ou ne s'arrête qu'après avoir substitué l'oppression du droit commun à l'oppression du privilège !

L'histoire de 92 n'est pas seulement bonne à méditer pour les conservateurs, elle l'est non moins pour les révolutionnaires eux-mêmes. Michelet vient de jeter sur la fameuse querelle des Girondins et des Jacobins un jour qui lui manquait encore. Il démontre que les accusations réciproques de ces deux grands partis ont été également fausses, injustes et désastreuses ; que les *Girondins n'étaient pas royalistes* que les *Montagnards eux-mêmes*, sauf Marat et deux ou trois autres, *n'avaient pas fait Septembre*, et que si les chefs de ces deux camps ne surent pas résister à la haine, à l'orgueil, à l'envie et au vertige de la popularité, ils sont au moins morts tous purs et pauvres, également victimes de l'amour soupçonneux et terrible qu'ils avaient pour la République.

En présence des mesquines et tristes jalousies qui divisent encore aujourd'hui les chefs du mouvement socialiste et républicain, cette démonstration éclatante mérite bien qu'on s'y arrête.

Michelet nous paraît être le seul historien qui, dans son appréciation des évènements de la fin du dernier siècle, se soit éclairé au double flambeau de la conscience humaine, de la providence, et ait réellement embrassé la révolution au point de vue du passé, du présent, de l'avenir. Il doit cet avantage sur ses rivaux à ses travaux d'histoire antérieurs et à son isolement des mouvements modernes. En remontant les siècles jusqu'au point de départ de la France, en suivant l'instinct national dans sa manifestation continuelle, il a pu reconnaître à la Révolution toutes ses sources religieuses, politiques et sociales, compter tous ses confluents modernes et pressentir la majesté de son cours ultérieur. En refusant de jouer un rôle dans les convulsions de la réalité, en ne prêtant aux évènements du jour que la sensibilité d'un grand cœur, il a su faire servir cette sensibilité à ses études mêmes et conserver la ferveur de la foi, l'ardeur du patriotisme dans l'inspiration calme et désintéressée de l'histoire.

Mieux placé que personne aux Archives pour compulser patiemment la trace des faits, mieux placé que personne au Collége de France pour sonder le cœur d'une jeunesse enthousiaste, il a vu le drame réel, vivant en même temps que le drame historique, et a recueilli un faisceau de vérités anciennes et nouvelles qui devraient rendre l'étude de la grande révolution salutaire à la révolution présente.

Puisse celle-ci en profiter pendant qu'il en est temps encore !

FERDINAND GUILLON.

A la Madeleine, le service sera plus solennel, M. l'archevêque y officiera; le président de la République, l'Assemblée nationale, les autorités constituées, une partie de la garde nationale et de l'armée y assisteront. C'est la même ironie que l'année dernière.

ECONOMIE DANS LA COMBUSTION DE L'HUILE.— La combustion de l'huile dans les lampes est, surtout à la campagne, pendant les longues veillées d'hiver, un objet de dépense assez important pour qu'une forte réduction sur cet article de consommation mérite toute l'attention des menagères de la campagne. Nous croyons donc utile de reproduire l'article suivant, extrait du *Moniteur de la propriété*.

« On fait une solution saturée du sel de cuisine (chlorure de sodium) que l'on filtre pour s'assurer que le sel a été dissous. On y plonge une mèche et l'on a soin de la faire bien sécher. Ensuite on fait un mélange à parties égales d'huile et de solution saline; on agite le tout pendant quelques temps; on le laisse en repos jusqu'à ce que toute l'huile soit revenue à la surface du liquide, et on la décante pour la recueillir. La mèche préparée, comme nous l'avons dit ci-dessus, donne une flamme très brillante, sans fumée aucune, et l'huile dure beaucoup plus que l'huile ordinaire. »

— L'association froternelle et solidaire des serruriers en tous genres, nous prie de faire savoir qu'elle a définitivement ouvert ses ateliers.

Ne formant pas une société partielle, mais bien une association générale et d'un nombre indéfini de travailleurs, ceux de nos conciteyens qui voudraient en faire partie, peuvent se présenter pour prendre connaissance de l'acte de société tous les jours de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

S'adresser pour les renseignements et les commandes au siége et atelier, rue Saint-Quentin, 26, près le chemin de fer du Nord.

ENSEIGNEMENT DU DESSIN. — Après une interruption de ses cours, M. Vasse, directeur de l'école industrielle de dessin, à Paris, vient d'obtenir la réouverture de son école, pour y faire publiquement l'expérimentation de sa méthode, destinée aux écoles professionnelles, et aux établissements d'instruction primaire ou secondaire. Le professeur espère démontrer les avantages de sa méthode, qu'il croit être de nature à être adoptée par l'Université.

Il invite tous ses élèves à suivre de nouveau ses cours, pour qu'il puisse faire apprécier son système d'après les faits et les résultats.

La réouverture de sa classe aura lieu mardi soir, 26 février, à sept heures et demie.

On s'inscrit tous les jours, chez M. Didier, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 4.

CONFÉRENCES SUR LE CHRISTIANISME,

PAR M. EDMOND DE PRESSENCÉ.

La quatrième conférence aura lieu aujourd'hui mardi, 19 février, à 7 h. 1/2 du soir, rue de Provence, 42 bis.

Elle aura pour sujet : Autorité *abusive et illusoire* de l'Eglise dans le catholicisme, Histoire parlementaire du Concile de Trente.

BALS.—CONCERTS.

JARDIN D'HIVER.—Jeudi prochain, 21 février (irrévocablement), grand bal maçonnique au bénéfice des francs-maçons malheureux français et étrangers. —Tous les francs-maçons seront décorés de leurs insignes (le tablier excepté). Les personnes étrangères aux loges maçonniques seront admises à cette brillante solennité.—Prix du billet : 10 fr.

AVIS AUX FRANCS-MAÇONS. — Les frères malheureux français et étrangers, et de quelque rite que ce soit, munis de leur diplôme, titres et certificats, peuvent se faire inscrire au Jardin-d'Hiver toute la semaine, de midi à quatre heures (jeudi excepté), afin de prendre part à la répartition qui sera faite.

SALLE BONNE-NOUVELLE. — Les expériences de magnétisme de Mlle Prudence attirent aux spectacles-concerts une affluence extraordinaire. Tous les incrédules veulent juger par eux-mêmes de la lucidité de ce merveilleux sujet. La bonne société, surtout, est fort avide de ce spectacle. Ce soir grande séance. Prix d'entrée ; 1 franc.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. .... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. 32 17 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 18 février 1850.

Les affaires ont repris de la fermeté à cause du coupon qui doit être prochainement détaché sur le 3 0/0; aussi la hausse a-t-elle été constante.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	95 40	Zinc Veille-Montagne.	»»»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 0/0, c. Roth.	93 25
Quatre 0/0, j. 22 sept..	»» »»	Cinq 0/0 Romain......	84 »/»
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 90	Espag. 3 0/0 dette ext.	36 3/4
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 »/»
Bons du Trésor......	5 »»	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2300 »»	— Empr. 1840	99 1/0
Rente de la Ville......	»» »»	— Empr. 1842	99 1/0
Obligat. de la Ville ..	1290 »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1175 »»	Emprunt d'Haïti....	185 »»
Obligat. de la Seine...	»»»» »»	Piémont, 5 0/0 1849..	88 20
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. anc.	970 »»
Quatre-Canaux........	»»»» »»	— Oblig. nouv	955 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	»» »»	Lots d'Autriche 1834.	»»» »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant............	95 25	95 60	95 10	95 60
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant............	57 60	58 95	57 60	57 90

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	20 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	»» »/»
3 0/0 —	15 »/»	3 0/0 —	25 »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	À TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
»»» »»	410 »»	Saint-Germain........	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	192 50	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
168 75	170 »»	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
795 »»	790 »»	Paris à Orléans......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
560 »»	550 »»	Paris à Rouen........	»»» »»	»»» »»	»»» »»
242 50	241 25	Rouen au Havre......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
205 »»	200 »»	Marseille à Avignon..	»»» »»	200 »»	»»» »»
116 25	115 »»	Strasbourg à Bâle	»»» »»	»»» »»	»»» »»
315 »»	305 »»	Orléans à Vierzon....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
410 »»	406 75	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
455 »»	456 25	Chemin du Nord......	456 25	457 50	457 50
107 50	107 50	Montereau à Troyes..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
355 »»	357 50	Paris à Strasbourg...	»»» »»	356 25	»»» »»
248 75	248 75	Tours à Nantes.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 19 Février.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ITALIENS.—Don Giovanni.
ODEON.—La Nuit, François le Champi.
THEATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête, Carconte.
VAUDEVILLE.—Les Saisons, l'Amiral Tromp, Daphnis et Chloée.
VARIÉTÉS.—Lully, les Quatre filles Aymon, Jobin et Nanette, Castagnette.
GYMNASE.—La Bossue, les Bijoux, Mlle de Liron.
THEATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, J'ai mangé mon ami, la Perle, le Caporal,
PORTE-SAINT-MARTIN.—Henriette Deschamps, Jocko.
THEATRE DU LUXEMBOURG — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES.—L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.—Bouillir, le Fils du Rempailleur, Saltim-banques, intermède.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 51. Mercredi 20 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 19 FÉVRIER.

La loi d'ignorance et d'intolérance a occupé encore aujourd'hui les instants de l'Assemblée nationale. Cette prétendue loi d'enseignement aboutit évidemment à l'ignorance, puisqu'elle supprime les écoles normales d'instituteurs et mutile l'instruction primaire dont elle retranche l'histoire, la géographie, l'agriculture, l'industrie, l'hygiène, l'arpentage, le dessin linéaire, le chant et la gymnastique.

C'est une loi d'intolérance, car elle charge l'instituteur de donner une instruction morale et religieuse, obligatoirement catholique dans toutes les communes de France qui ne sont pas protestantes. Il eût été sage et véritablement libéral de confier à l'instituteur un enseignement religieux et moral, mais en spécifiant que cet enseignement général ne prendrait la couleur d'aucun culte. L'Etat eût ainsi respecté chez les enfants la diversité d'opinions qui sépare les familles, et réservé aux ministres des différentes communions l'enseignement spécial des dogmes.

M. Quinet avait proposé de faire cette distinction, sans laquelle il n'existe pas de vraie liberté religieuse. La loi française n'a pas le droit de présumer que le catholicisme est préférable au protestantisme, au judaïsme ou au rationalisme; elle doit respect à toutes les croyances, et la mission de propagande catholique, donnée aux instituteurs par la loi nouvelle, est une atteinte portée à la conscience des familles rationalistes, qui verraient un danger pour leurs enfants dans l'enseignement du catholicisme.

Partout où le parti clérical parvient à ressusciter son influence, vous voyez le mot de liberté mis en étalage, écrit en gros caractères, mais vous chercheriez bien vainement la chose; l'enseignement catholique imposé par tous les moyens, en vertu de la *souveraineté du but*, telle est la devise, non pas de l'Eglise entière, mais les catholiques ralliés au projet de loi.

Un représentant démocrate, M. Delbetz, a débuté aujourd'hui par un consciencieux discours dans lequel il s'unissait à M. Quinet pour défendre la véritable liberté de conscience et pour interdire à l'Etat toute intervention dans l'enseignement des dogmes.

L'usure, d'après le Sr Marot, usurier,

A PROPOS D'UNE CONTROVERSE CÉLÈBRE.

En 1769 vivait dans la bonne ville d'Angoulême, ville commerçante, comme l'on sait, un petit groupe de cinq particuliers, qui prêtaient leur argent aux négociants. Les prêts se faisaient à raison de 12, 19, 20, 22 pour cent. Ces braves particuliers arrondissaient ainsi depuis longtemps leurs escarcelles, lorsque l'un des emprunteurs dénonça le métier de ces faiseurs de capitaux. Là-dessus procès; mais pour éviter les pénalités et les scandales, les escompteurs se résignèrent à restituer une partie des intérêts perçus *en trop*.

La peur du prêteur d'argent n'est pas de longue durée; sa rapacité le pousse à reprendre la proie qu'il avait lâchée. Aussi cette affaire d'Angoulême fut-elle plus tard traitée à Limoges, et, en dernier lieu, au parlement de Paris.

On était en 1776: Turgot administrait le pays. Il advint — l'esprit ne manque jamais en France — il advint que l'un des cinq prêteurs d'Angoulême était homme d'esprit, il s'appelait Marot. Partisan déclaré, et pour cause, de la liberté commerciale prônée par l'école des économistes, il adresse une requête au Parlement, dans laquelle il développe les principes et les idées sur lesquels il basait la légitimité du commerce d'argent, tel qu'il le pratiquait, c'est-à-dire à un taux illimité.

La requête de l'adepte Marot est un chef-d'œuvre du genre. Jamais les prêts à gros intérêts n'avaient été défendus, et ne le seront avec plus d'audace et de bonhomie, d'ampleur et de raisonnement. Le sieur Marot est fort de la logique de sa cassette et du principe de la liberté du commerce, sur lequel il s'appuie. Rien ne l'arrête: il va, et il arrive droit au but: la légitimation, la glorification de l'usure en matière commerciale.

A chaque ligne de la requête on voit que Marot est un homme entendu; on le trouve supérieur aux économistes ses contemporains et à Turgot.

Les économistes donnaient pour contrepoids à la liberté illimitée du commerce la concurrence. Marot sait fort bien qu'en pratique la concurrence est chose très souvent illusoire, spécialement en matière de prêt d'argent et d'escompte. N'est pas usurier ou banquier qui veut. Aussi Marot dit-il cavalièrement à l'emprunteur aux abois: Voulez-vous ma *marchandise-argent* à 20 pour 100 d'intérêt? la voilà. La refusez-vous à ce taux? allez vous faire pendre ailleurs. Le pauvre emprunteur, connaissant fort bien que l'on ne compte en ville qu'un nombre très limité de cordes capables de le pendre, accepte en soupirant celle de Marot. A quoi bon choisir?

Après avoir lu la requête de Marot, la conscience s'indigne, mais la logique est victorieuse. Aussi nous n'étonnerons pas le lecteur, en lui faisant remarquer que Turgot, l'honnête magistrat, le ministre intègre qui abolissait la corvée, les droits féodaux, les maîtrises et les jurandes, les barrières; que Turgot, entraîné par le système des économistes, donna deux fois gain de cause à Marot et consorts, et comme magistrat et comme ministre. Turgot consacra ainsi, au nom de la liberté du commerce et des économistes, les maximes des usuriers, qu'on va lire.

M. Bastiat, économiste *pur*, devait tomber dans la même erreur que Turgot. Dans sa polémique contre Proudhon, M. Bastiat plaide, en réalité, la cause de l'usure, comme Marot, et l'absout comme Turgot. C'est triste à dire, mais le contre-poids que M. Bastiat admet dans la liberté des banques, c'est-à-dire dans la concurrence des banques, ne serait pas moins illusoire aujourd'hui qu'il ne l'était en 1776; car, nous le répétons, n'est pas banquier qui veut. La liberté des banques, sans un contre-poids pris en dehors d'elles, sans une banque nationale du commerce, abaissant *normalement* l'intérêt au fur et à mesure du développement de la richesse, la liberté des banques ne produira jamais que des monopoles, des établissements tendant toujours à la hausse de l'escompte.

Au surplus, voici l'opinion de Marot, l'usurier:

Liberté du commerce.— Prix des marchandises.— « Il faut d'abord poser pour principe qu'en matière de commerce il ne peut y avoir d'usure dans le prix, plus ou moins haut pour lequel un marchand vend sa marchandise. »

« Ce principe est fondé sur la liberté du commerce. C'est cette liberté qui en fait l'âme, qui excite le courage du commerçant, qui ranime ses espérances lorsqu'il a fait une perte considérable, et qui lui offre la ressource de s'indemniser sur un objet pour ce qu'il a perdu sur un autre. »

« Les lois divines et humaines ont toléré cette liberté dans le commerce, parce que comme le commerce est l'âme des sociétés civiles et le soutien des Etats, l'interdire serait empêcher les hommes de pouvoir de rester unis entre eux. »

L'argent-marchandise. — « Si donc la liberté du plus grand ou du moindre prix est laissée au commerçant, s'il a la liberté de demander à celui à qui il vend une somme plus ou moins forte pour sa marchandise, il en résulte nécessairement qu'il ne peut jamais y avoir d'usure en matière de commerce. »

« Personne ne peut nier qu'en matière de banque et d'escompte l'argent ne soit une véritable marchandise. »

« En partant de cette vérité et de ce point de fait décisif, que l'argent est une marchandise en matière de banque et d'escompte, on sera obligé d'avouer qu'il n'y a pas la moindre imputation d'usure à opposer au suppliant (M. Marot) pour toutes les opérations de banque qu'il a pu faire, et quand il serait encore prouvé que les escomptes ont été faits à des prix très hauts. »

« Car, on le répète, puisque l'argent est une marchandise, et qu'il est permis à tout marchand de mettre le prix qu'il veut à sa marchandise, et que l'acheteur ne le peut désapprouver autrement qu'en laissant au marchant sa marchandise, le sieur Marot a dû être le maître de mettre tel prix qu'il a voulu à son argent, sauf à ceux à qui il le vendait de le prendre ou de ne pas le prendre; ils étaient les maîtres d'aller chez d'autres particuliers de la ville et d'y proposer un moindre prix, si ceux-ci voulaient livrer à ce compte leur argent. »

Aphorisme financier. — « Il faut donc avancer qu'il n'y a point d'usure en matière d'escompte ou de négociation d'argent. »

Légitimité du haut prix de l'intérêt. — « Mais quel sera le taux de ce profit? Quelles en sont les bornes? Ce ne pourra être que le plus ou moins de risques que court le prêteur, ou bien la convention qui sera faite alors par les parties qui sont réputées être convenues entre elles de l'appréciation de ce risque et du profit qu'auraient produit au prêteur ces fonds, s'il les eût employés à d'autres objets. »

Le commerçant peut-il devenir usurier?..—« Nous observerons que, si nous nous sommes servis du terme d'*usure*, pour désigner ce crime que vulgairement on appelle *usure*, ce n'est que faute d'une autre dénomination, parce qu'à proprement parler le mot *usure* ne signifie pas autre chose qu'*intérêt*; mais on a admis d'appliquer une idée défavorable à l'expression, ainsi qu'à la dénomination d'*usurier*, en sorte que c'est en se prêtant à cette façon de parler que nous avons appelée *usure* l'action prétendue criminelle par laquelle un homme exige un gain licite d'un prêt fait à un autre. »

« Pour se convaincre de plus en plus qu'il ne peut y avoir d'usure à imputer à un prêteur qui donne son argent, à quelque taux que ce soit, à un négociant qui lui remet un billet, il ne faut que considérer la nature de l'acte qui se fait dans le moment. Tout le monde conviendra que le prêteur échange alors son argent contre un billet représentatif de ses fonds, et qu'il le fait avec d'autant moins de certitude qu'il n'accepte qu'une valeur fictive pour une valeur réelle. »

Propriétaire; emprunteur. — « Or, tout homme est le maître de proposer un échange à telle condi-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 20 FÉVRIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

LES PLAIGNANTS.

SCÈNE XIII.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (au chaouch).

— Il ne nous reste plus, je pense, que la Djema des Oud Chekéï.

LE CHAOUCH

Oui, il n'y a plus que ça.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Sont-ils nombreux?

LE CHAOUCH.

Sidi Bou Krari! ils sont au moins cinq cents. Je n'ai vu de ma vie une si belle réunion de coupeurs de route.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

D'abord, prends tes précautions pour qu'ils ne nous volent rien. Mets des factionnaires partout où il y a quelque chose à prendre. Je te rends responsable de tout ce qui pourrait arriver à cet égard.

LE CHAOUCH.

Sidi Abd Alla! voilà le moment de serrer sa bourse et d'ouvrir l'œil. Aussi quelle idée as-tu, de recevoir ces fils de chiens dans l'intérieur de la ville?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ne veux-tu pas, en les repoussant, que je leur donne le droit d'aller crier partout, sur un ton larmoyant, qu'ils sont de pauvres victimes, et que c'est un parti pris de ne pas leur rendre justice?

LE CHAOUCH.

Par le crâne de mon grand-père! si on leur rendait la justice qu'ils méritent, il n'y en aurait pas un qui gardât sa tête sur ses deux épaules.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ne perdons pas le temps en conversations inutiles, et puisqu'ils sont si nombreux, j'irai les recevoir dans la cour. Fais-les ranger en ordre autant que la chose est possible. Empêche-les, si tu peux, de hurler en chœur, ainsi qu'ils ont coutume de le faire. (Aux kaïds.) Et vous, suivez-moi.— Le chef du bureau arabe sort suivi des kaïds et des principaux personnages de l'assemblée. Arrivé dans la cour, il monte sur un banc préparé à cet effet, et les membres de son cortège se pressent autour de lui comme pour lui servir de rempart contre le flot populaire. Djilali, aidé de quelques vigoureux mekrazenis, ses auxiliaires accoutumés, tente, avec des efforts herculéens, de dessiner un petit demi-cercle autour de son chef, dans cette masse tumultueuse.

Après une quantité considérable de coups de bâton et les vociférations les plus frénétiques, il parvient à obtenir un vide circulaire de cinq ou six pas de diamètre, résultat dont il paraît aussi fier que la poule de son œuf. Cependant les hurlements les plus désordonnés sortent du milieu de cette foule qui s'agite, bouillonne comme une émeute de forum. Il est évidemment impossible de dominer et d'arrêter cette tempête; il faut qu'elle ait son cours et qu'elle cesse d'elle-même. Le chef du bureau arabe, accoutumé à ces manifestations orageuses, et ayant expérimenté la puissance de la force contre elle, se contente de se boucher les oreilles et d'attendre avec patience le calme qui les suit toujours. Après dix minutes environ, le bruit et l'agitation semblent arriver à une période de décroissance. L'œil commence alors à distinguer certains épisodes de ce vaste tourbillon. Quelques bras s'élèvent çà et là, les uns vers le ciel, les autres vers la figure de leurs voisins, avec lesquels ils ne paraissent pas d'accord. Quelques vieillards en guenilles occupent le premier plan, sautant une espèce de danse burlesque, et présentant leurs poignets placés l'un sur l'autre, en signe de soumission absolue. Après l'œil, le tour de l'oreille arrive, et celle-ci commence à percevoir des mots, puis des membres de phrases intelligibles, dont voici le spécimen:

Nous réclamons Dieu et sa justice! délivre-nous de ce chacal! A bas Ben Safi! un étranger qui nous mange tout! Nous réclamons Dieu et sa justice! Aies pitié de braves gens comme nous! débarrasse-nous de Ben Safi! un tigre qui nous boit le sang! etc., etc. La lassitude ne permettant qu'aux plus solides poitrines de continuer cette production désordonnée de vociférations, on commence à distinguer les voix qui semblent devoir rester maîtresses du champ des débats, par le droit incontesté du plus fort. Ces voix, faites pour s'estimer les unes les autres, en arrivent par une défiance réciproque, sans contredit bien méritée, à établir entre elles une sorte de tour, qui permet de suivre des phrases tout entières, et enfin de véritables manières d'allocutions.

1re VOIX.

Peux-tu nous laisser gouverner plus longtemps par un misérable étranger qui s'engraisse de nos sueurs et qui nous traite comme des chiens?

2e VOIX.

Un gueux qui enlève nos femmes et nos filles! Car quel est celui d'entre nous qui peut dire: j'ai une femme, j'ai une fille!

3e VOIX.

Il nous prend nos chevaux, nos mulets, nos nègres! Avec lui rien n'est à nous!

4e VOIX.

Sidi Bou Krari! quel est celui d'entre nous qui peut dire que ceci est à moi? Moi, qui te parle, je n'ai rien, plus rien; il m'a tout enlevé!

5e VOIX.

Non; tu ne sais pas ce qui se passe dans le pays. Si tu le savais, tu ne nous laisserais pas ainsi dévorer par ce loup!

6e VOIX.

Il m'a un jour pris ma femme, et l'a gardée une semaine chez lui, au témoignage de toute la tribu!

7e VOIX.

Ah! Sidi, si tu savais! l'horreur qu'il m'inspire est telle, que la moitié de la tribu est déjà partie, pour errer dans d'autres régions!

8e VOIX.

Dans dix jours, que Sidi Abd Alla me brûle, si tu trouves encore une tente debout dans le pays!

9e VOIX.

Il a tué mon cousin, Oulid Ferd, pour lui prendre un beau bœuf qui lui faisait envie!

10e VOIX.

Tout son makrezen est composé d'un tas de bandits, venus avec lui de sa tribu, qui nous mangent le foie!

1re VOIX.

Nous sommes les esclaves de ces pouilleux, qui n'ont pas trouvé de quoi vivre dans leurs tribus!

2e VOIX.

Toutes les fois que nous en rencontrons un, il

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849, des 6, 9, 18, 19, 23, 24, 25, 30 et 31 janvier, 1er, 2, 7, 8, 13 et 16 février 1850.

tion qu'il lui plaît; c'est une suite de sa qualité de propriétaire de la chose qu'il offre en échange. Cette qualité de propriétaire le laisse entièrement le maître de la garder ou de la donner. Un échange n'est point contre les bonnes mœurs : c'est une chose licite et qui peut porter toutes les conditions que veut y ajouter le propriétaire. C'est le propriétaire qui propose les conditions, et c'est l'emprunteur qui les accepte s'il le juge à propos. Son consentement consomme l'échange et rend l'acte parfait. Il opère une fin de non recevoir contre toutes réclamations de sa part, parce qu'il est de principe que les actes, surtout ceux qui ne consistent que dans l'acquiescement momentané des deux parties, sont inattaquables. »

Qu'est-ce que l'usure? — « Il faut d'abord convenir de la signification, et de ce qu'on entend par le mot *usure* : si l'on tire ce mot de son étymologie latine, on lui trouve le même sens : usure ne signifie autre chose qu'*intérêt*. Ainsi, c'est improprement que dans cette hypothèse on se sert de ces expressions, crime d'usure, accusation d'usure; car l'intérêt n'étant point un crime, l'on ne peut pas dire que quelqu'un est poursuivi criminellement pour crime d'usure. »

« Mais rapprochons davantage l'explication du mot usure du sens commun et trivial qu'on lui donne, et l'on conviendra qu'alors l'usure ne peut être interprétée autrement, sinon en disant que c'est un intérêt ou profit encore, pris dans une circonstance où les lois le défendent. »

« Ainsi, pour qu'il y ait usure, il faut qu'il y ait le concours de plusieurs choses à la fois, non-seulement le profit immense, mais encore une fraude évidente, et en troisième lieu une prohibition précise prononcée par la loi. »

« Par exemple, il est expressément défendu par nos lois de stipuler dans un contrat de constitution de rentes foncières un intérêt au-dessus de 5 pour cent. Qu'un particulier, en prêtant par cette voie son argent à un autre particulier, stipule que l'intérêt lui en sera payé à raison de 9 pour cent, voilà ce qu'on peut appeler un crime d'usure dans le sens que nous donnons, parce qu'il y a intérêt énorme dans un cas où il est précisément fixé par la loi; il y a fraude et prohibition précise et littérale.

» Mais, en matière de commerce, où l'argent est marchandise, et où l'on ne trouve aucune loi qui défende de vendre cette marchandise au meilleur compte et le plus avantageusement qu'il est possible, il n'y a point d'usure; au contraire il y a toujours du risque dans ce commerce, même dans le cas du prêt sur gage ou nantissement. Ce risque autorise, en matière de commerce, à prendre un intérêt plus fort que dans les cas ordinaires, et hors du commerce, où il n'y a rien à risquer. »

» On ne peut disconvenir qu'en matière de commerce l'argent ne soit marchandise, puisque c'est une prérogative du commerce de rendre tout commerçable et négociable, jusqu'au temps et au crédit. Par exemple, un commerçant se sert du crédit d'un autre pour avoir chez un tiers de l'argent. Ce n'est pas gratuitement que celui dont le crédit est emprunté lui rend service : l'emprunteur lui paye 1/2 ou 3/4 pour 100 de ce que lui vaut dans ce moment ce crédit.

Définition du crédit. — Voilà donc le crédit qui n'a par lui-même aucune valeur réelle, aucune consistance comme aucun poids, aucune étendue, devenue marchandise, comme une barre de fer, une pièce de bois. »

Intérêt de la marchandise-argent. — Il est donc dans l'essence du commerce de donner à toutes sortes de choses, soit essentiellement, soit imaginairement, nature de marchandises. C'est une chose de convention, reconnue de toutes les nations commerçantes.

» D'après ce raisonnement et la démonstration de cette vérité, qu'en matière de commerce tout argent est marchandise, il en résulte nécessairement la conséquence, que celui à qui appartient cette marchandise peut ou la garder ou la vendre, ce qu'il lui plaît, de même que l'acheteur peut ou la laisser à ce propriétaire ou la prendre sur le meilleur pied dont il aura pu convenir.

Absolution de l'usure. — « Ainsi l'argent devenu marchandise dans le commerce n'a plus de prix. Sa valeur est une chose de convention; la liberté de cette convention tient à la propriété, c'est-à-dire, que comme il n'est pas possible d'empêcher un homme de faire ce qu'il veut d'une chose dont il est propriétaire; de la vendre le prix qu'il lui plaît ou de la garder; il n'est de même pas possible, en matière de commerce, de trouver mauvais qu'un homme ait vendu librement et sans fraude son argent, devenue marchandise, à un prix pour lui très avantageux. »

Nous avons intercallé des petits titres dans le texte de Marot, pour mieux mettre en saillie ses principes et ses raisonnements. Nous le répétons, Turgot, au nom de l'Economisme, dût les accepter et les accepta. Ce fut une des causes de sa chûte, car il ne suffit pas d'être logique pour être fort; les principes basés sur les lois éternelles de la justice sont les seuls puissants.

L'usure sera toujours l'usure, c'est-à-dire le vol le plus inique.

Peu importe que le système des économistes l'absolve et cherche à la combattre par la concurrence; la conscience publique s'indignera toujours contre l'usure, et elle applaudira à l'établissement du seul moyen efficace et facile de la contenir, dans l'état actuel de la société. Aussi sommes-nous avec Proudhon contre M. Bastiat, car Proudhon dit : « Jusqu'à ce que la liberté des » banques et la concurrence des banquiers fasse » jouir le public des intérêts qu'il leur paie, il se» rait bon, utile, constitutionnel, et d'une écono» mie tout à fait républicaine, de créer, au mi» lieu des autres banques, et en concurrence avec » elles, une banque nationale, faisant provisoire» ment crédit à 1 ou 1/2 pour cent, au risque de » ce qui en arriverait. Vous répugne-t-il de faire » de la Banque de France, par le remboursement » de ses actionnaires, cette Banque nationale que » je propose? »

Voilà comment on pourrait guerroyer contre les Marot de nos jours. Qu'on établisse cette banque et nous crierons *après* avec les économistes : LIBERTÉ, LIBERTÉ, LIBERTÉ, LIBERTÉ TOUTE ENTIÈRE.

P.

SUSPENSION DE M. DESCHANEL.

Décidément le catholicisme, au lieu d'être une opinion libre et controversable, redevient une religion d'Etat. Un professeur de l'Université vient d'être frappé de suspension, pour avoir discuté le catholicisme en dehors de sa classe, et pour avoir fait profession de Socialisme, c'est-à-dire de foi dans le progrès social. Nous lisons l'arrêté suivant dans le *Moniteur* :

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, grand-maître de l'Université,

Vu le numéro de la *Liberté de penser*, à la date du 15 février 1850;

Vu l'art. 90 du décret du 15 novembre 1811;

Considérant que M. Deschanel, professeur divisionnaire au lycée Louis-le-Grand, a publié dans le recueil la *Liberté de penser*, à la date du 15 février 1850, un article intitulé le *Catholicisme et le Socialisme*, renfermant diverses attaques contre la religion et le clergé catholiques, et contenant profession de Socialisme;

Considérant que cet écrit est de nature à porter scandale dans le lycée auquel appartient M. Deschanel et l'Université tout entière;

Considérant qu'en attendant l'action de la justice disciplinaire de l'Université, il y a urgence de suspendre M. Deschanel de ses fonctions,

Arrête :

M. Emile Deschanel est suspendu provisoirement de ses fonctions, et cessera immédiatement son service au lycée Louis-le-Grand.

Paris, le 18 février 1850.

E. DE PARIEU.

Pour ne pas rester en arrière de son collègue de l'instruction publique, M. D'Hautpoul suspendra sans doute le général Gémeau, atteint et convaincu d'avoir prononcé, le 18 avril 1848, ce discours démagogique à Strasbourg, au pied d'un arbre de la liberté :

Citoyens,

AU NOM DE L'ARMÉE, je vous remercie d'avoir voulu que sa place fût marquée dans cette grande fête de famille.

Vous qui connaissez bien cette armée, vous qui la voyez si souvent et de si près, vous avez apprécié de suite sa position dans LES ÉVÉNEMENTS IMMENSES qui remuent le monde. Vous qui êtes militaires jusque dans la moelle des os, vous avez compris ce qu'il a fallu d'amour pour le Peuple dans le cœur du soldat, pour lui donner la force de résister à des ordres donnés, surtout lorsque le devoir militaire semblait commander. Vous l'avez compris, n'est-ce pas? Eh bien! honneur à vous; à vous merci...

Merci deux fois; car vous avez reconnu en même temps que, *si l'armée a déposé ses armes devant le Peuple, c'est qu'elle a voulu lui présenter, non pas une main, mais deux mains amies.*

J'ai vu, citoyens, *j'ai vu dans* LES IMMORTELLES JOURNÉES DE PARIS, *un fier et vigoureux soldat s'en aller bras dessus bras dessous avec l'enfant du Peuple auquel il venait de livrer ses armes.* JE L'AI VU ET JE SUIS DEVENU RÉPUBLICAIN.

C'est donc la tête haute que je me tourne vers l'arbre de la liberté, que je salue comme NOTRE NOUVEAU DRAPEAU, et que, LA MAIN SUR MON ÉPÉE, JE JURE DE LE DÉFENDRE AU PRIX DE MON SANG. Je le ferai, citoyens, nous le ferons tous dans l'armée, et c'est ainsi que nous répondrons à qui voudrait douter encore de notre dévouement à la République.

Pardonnez un peu d'émotion peut-être, mais si, au milieu de cette foule de citoyens-soldats; si dans cette solennité *sainte*, où toutes les religions viennent se donner la main pour marcher ensemble au BONHEUR DE L'HUMANITÉ; si, devant ce grand spectacle, je pouvais rester calme et de sang-froid, je ne me croirais pas digne d'élever ici la voix. *Mais c'est parce que je me sens au cœur ce qu'il faut pour être* L'INTERPRÈTE DE VOS FRÈRES SOLDATS, que je viens en leur nom vous provoquer tous à ce cri, qui est desormais NOTRE CRI DE RALLIEMENT, à ce cri *qui commence son tour du monde*, au cri de VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Citoyens, VIVE LA LIBERTÉ! cette liberté pure, cette liberté qui ne fait pas peur à la mère de famille; VIVE L'ÉGALITÉ! cette divine égalité qui veut que le plus faible et le plus fort soient égaux devant la loi, comme ils sont égaux devant Dieu.

VIVE LA FRATERNITÉ! la fraternité, cette vertu si facile avec vous; vive la fraternité entre tous les républicains du monde, qui, de bonne foi et avec honnêteté, veulent *l'affranchissement et le bonheur des peuples!*

Et quel est le gouvernement qui commande ces trois vertus-là? C'EST LA RÉPUBLIQUE; *encore donc et toujours* :

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

(*Républicain alsacien*, n° 26, 18 avril 1848.)

Il paraît que M. Thiers a exhalé violemment sa colère à la suite de cette séance dans laquelle M. de Parieu s'est appuyé sur la gauche contre la loi d'enseignement. La *Patrie* s'exprime ainsi :

« On nous rapporte des paroles graves qui auraient été prononcées dans la réunion par l'honorable M. Thiers au sujet du vote de la journée. Si les actes devaient se conformer aux paroles, si l'intempérance de la conduite devait répondre à l'intempérance du langage, M. Thiers serait sur le point de commettre une faute plus répréhensible encore que celle que l'on peut reprocher à M. de Parieu.

M. Thiers n'a pas su, dit-on, maîtriser l'irritation que lui inspirait le vote de l'Assemblée; il aurait, au contraire, aggravé les conséquences de ce vote par des invectives amères qui frappaient plus haut que le ministère. Nous savons que les épigrammes passionnées de M. Thiers ont été accueillies avec enthousiasme par une quarantaine de membres de la réunion qui applaudissaient comme cent : mais nous savons aussi qu'elles ont produit une sensation pénible sur un grand nombre d'amis de M. Thiers.

Revue de l'Extérieur.

Le soir du 9 février, jour anniversaire de la proclamation de la République romaine, la grande promenade du *Corso*, à Rome, s'illumina tout à coup de plus de deux cents lanternes et feux de Bengale aux trois couleurs italiennes, au grand dépit de l'administration cléricale qui ne put les faire éteindre. Le troisième jour du carnaval, le fils du prince de Canino, qui, malgré l'exil de son père, avait cru pouvoir se promener triomphalement sur le *Corso*, lorsque les républicains s'abstenaient, a reçu dans sa voiture un bouquet de camélias lesté d'une grenade de verre, qui a éclaté dans ses mains et l'a blessé légèrement; sa sœur a été frappée à la cuisse et au flanc, et elle est restée longtemps évanouie; mais ses blessures n'offrent aucune gravité.

Le pape vient de choisir pour ministre de la guerre un M. de Kalbermatten, ancien colonel des Suisses au service de Grégoire XVI, et convaincu alors de concussion, si l'on en croit une correspondance du *Nazionale*, qui met l'*Osservatore romano* au défi de nier le fait.

Les journaux catholiques confirment le bruit que le retour du pape est ajourné indéfiniment. La *Patrie* prétend ce soir qu'une dépêche télégraphique annonce l'acceptation par le pape des conditions posées par M. de Rothschild à l'emprunt romain.

Les brigandages continuent à désoler les Etats romains. Une bande de 150 malfaiteurs s'introduisit dernièrement à Brisighella, et après avoir désarmé la force publique et jeté les armes dans les puits, elle se mit à la besogne, et se retira tranquillement quand elle eut choisi dans les maisons ce qu'il lui convenait de dérober. On se croirait en plein moyen-âge. C'est là un des heureux effets de la restauration cléricale.

Le *Courrier français* parle d'agitations graves qui se seraient manifestées à Ancône. Le consul de France aurait été obligé d'avoir recours aux mesures les plus énergiques pour protéger ses nationaux.

— Deux des membres du conseil de guerre de Palerme ont refusé de signer l'arrêt qui condamnait à mort les jeunes gens arrêtés comme pouvant avoir pris part au désarmement des patrouilles. Leur conduite est déférée au roi, qui, on n'en peut douter, saura punir des officiers dont la conscience se permet des scrupules quand il s'agit d'insurgés.

Toute l'Allemagne est en ce moment sous les armes. Les gouvernements prévoient que la situation ne saurait se dénouer pacifiquement, et ils prennent leurs mesures.

Des négociations tenues secrètes jusqu'ici se poursuivent activement entre la Prusse et l'Autriche, afin d'arriver à une transaction relativement à la prolongation du pouvoir central intérimaire représenté par la commission fédérale de Francfort, dont les fonctions doivent expirer, comme on sait, au 1[er] mai prochain.

L'espoir de la conclusion définitive de la paix entre le Danemarck et les duchés semble s'éloigner de jour en jour. La Prusse, ne voulant pas ajouter des complications à celles dont elle a déjà à s'occuper pour les affaires de l'Allemagne, cherche non pas à conclure la paix, mais à faire établir dans les duchés un provisoire un peu plus supportable que l'état de choses actuel, qui n'est pas la guerre, mais qui en a à peu près tous les inconvénients.

L'association patriotique vaudoise a, dans sa séance du 10 février, réclamé solennellement contre la prétention du conseil fédéral d'éloigner Mazzini.

La même association vient de publier une adresse à la Suisse. Nous en reproduisons quelques passages :

« Au nom d'une assemblée de plus de 500 citoyens, membres de l'association patriotique vaudoise; délégués des différentes parties du pays et réunis à Lausanne, le 10 février 1850, nous avons l'honneur de vous transmettre les convictions et les vœux exprimés par cette réunion dans les circonstances de plus en plus sérieuses où se trouve la patrie.

nous faut lui donner un douro, pour payer l'honneur de sa rencontre!

3[e] VOIX.

Nous sommes imposés tous les soirs à cent plats de couscoussou pour nourrir tous ces fils de chiens!

4[e] VOIX.

Ben Safi, que Dieu le damne! nous fait en outre payer tous les mois deux mille douros pour l'entretien seul de sa tente!

5[e] VOIX.

Et celui qui fait mine de ne pas payer, reçoit cinquante coups de bâton sur la plante des pieds.

6[e] VOIX.

J'ai un cousin, Moustapha Oulid Kerâ, qui a été tué de cette manière par le chaouch de ce chacal, et cela parce qu'il n'avait pas voulu lui donner vingt douros!

7[e] VOIX.

Tous ceux qui ne veulent pas payer vingt douros à son chaouch, pour l'engager à frapper moins fort, sont sûrs de mourir sous le bâton!

8[e] VOIX.

Il a étranglé de ses propres mains la femme de Taam El Megreboun, parce qu'elle ne voulait pas satisfaire sa brutale passion!

9[e] VOIX.

Quel monstre! à la noce de Ben-El-Mezoudj, il a eu l'audace de prendre de force une des jeunes filles qui dansaient!

10[e] VOIX.

Quand il s'est marié, nous avons été obligés, sous menaces de mort, de lui payer une somme de vingt mille douros, à titre de cadeau de noce!

1[re] VOIX.

Il a éventré d'un coup de pied une femme enceinte, la femme de ce pauvre Hhamed Oud Meskin, parce qu'elle ne lui avait pas apporté assez vite à boire un jour qu'il passait à cheval près de sa tente.

2[e] VOIX.

Quand il va à la chasse, il faut que nous allions tous battre le pays, comme des chiens, pour lui amener le gibier, et quand un de nous met quelque négligence dans ce travail, il lui décharge son fusil dessus comme sur un sanglier. Dieu seul peut savoir combien il a tué de gens de cette manière!

3[e] VOIX.

Nous pouvons te donner la liste de tous les malheureux qu'il a fait assommer par ses gens pour leur voler leurs biens.

4[e] VOIX.

Chefar Ben Mohhamed, Djin Oud Ali, Quatel Ben Sif, El Mekeloub Ben Moustapha, Kraïn Oud Ben Lila, et tant d'autres, tous braves gens, vertueux, modestes, jouissant de l'estime publique, assassinés par ses esclaves pour piller leur argent ou enlever leurs femmes!

5[e] VOIX.

Je réclame Dieu et sa justice; nous sommes tous ruinés, assassinés, massacrés, volés, incendiés, bâtonnés, hachés en morceaux, nous n'en pouvons plus; délivre-nous de ce monstre!

6[e] VOIX.

Tu crois qu'il vous sert avec fidélité? Mais c'est un traître qui a constamment des relations avec vos ennemis. Sans nous, sans notre dévouement à votre cause, le pays serait continuellement bouleversé.

7[e] VOIX.

Du temps d'Abd-el-Kader, c'est lui qui recevait toutes ses lettres et les faisait circuler dans le pays. Quand Bou-Maza était dans les environs, c'était la tente de Ben Safi qui lui fournissait tous ses subsides; il combattait dans vos rangs et travaillait en même temps à entretenir la guerre parce qu'elle l'enrichissait de pillage.

8[e] VOIX.

C'est un traître! Il s'est vanté d'avoir arrêté Moudjhed Ben Sebâ; mensonge! C'est nous qui avons fait le coup, en le forçant à marcher contre lui!

9[e] VOIX.

Non, c'est bien lui qui l'a fait arrêter, mais tu ne sais pas pourquoi? Parce que Ben El Moudjhed a refusé de lui donner une somme de dix mille douros.

10[e] VOIX.

Il lui avait promis de lui faire obtenir l'aman de vous, moyennant une somme de cinquante mille douros; il disait à Moudjhed : Les Français sont des imbéciles qui ne connaissent rien à nos affaires, et je te promets de leur faire croire tout ce qu'il faudra pour t'obtenir l'aman.

1[re] VOIX.

Oui, c'est parce que Ben El Moudhjed a refusé de satisfaire son insatiable cupidité qu'il est maintenant arrêté et en prison.

2[e] VOIX. (Avec un suprême effort de gosier.)

Nous réclamons Dieu et sa justice! nous réclamons Dieu et sa justice! Débarrasse-nous de ce tigre qui nous mange, nous tue, nous vole, nous pille, outrage nos filles, éventre nos femmes, Dieu et sa justice! sinon, nous vidons le pays et allons errer dans d'autres contrées, moins soumises à l'iniquité que celle-ci. Oui, si Ben Safi n'est pas destitué, nous te le jurons sur le Coran le sublime, pas un de nous ne restera dans la tribu, et bientôt ce fils de maudit ne pourra plus commander qu'à la terre aride!

(La tourbe des plaignants, voyant que la voix et le souffle vont enfin manquer à ses dignes orateurs, pousse un hourra final, qui est comme le résumé de gémissements qu'elle vient d'exhaler dans le courant de sa plaintive tempête. Le moment est évidemment venu de parler, avec de grandes chances d'obtenir le silence et l'attention nécessaires; Djilalli lance dans les airs quelques *silence!* de circonstance; et après un petit moulinet fait de son air le plus farouche, parvient à étouffer jusqu'au petit bruissement qui s'élève toujours du sein de la foule, même quand elle est calme. Rien ne mettant plus obstacle à ce que le chef du bureau arabe se donne la parole, il la prend et commence en ces termes.)

OUD CHÉKKEI.

Mes enfants! je vous ai permis de parler à votre aise (il se garde bien de dire qu'il lui était impossible de faire autrement), vous avez dit tout ce que vous avez voulu; qu'il me soit permis d'avoir mon tour, et de vous exposer franchement ma pensée. Je vous demande de faire silence, de m'écouter avec attention; car si vous parlez en même temps que moi, comme il serait alors impossible de nous entendre, je vous préviens que je vous enverrai immédiatement, sans donner suite à vos plaintes. (Un léger murmure s'élève de la foule; mais il est difficile d'apprécier au juste s'il est le résultat d'une entrée en attention, ou d'un certain mécontentement produit par cet exorde.)

LE CHAOUH.

Silence! silence! (avec accompagnement de moulinet les plus hasardés.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je n'ai pas vos poitrines, et mon intention n'est pas de m'épouvanter pour rien, aussi, je vous le répète, si vous voulez que je parle, faites silence, sinon videz ces lieux.

VOIX DIVERSES.

Nous ferons silence. Chut! écoutons!

LE CHAOUH.

Silence!

(*La suite à demain.*)

CH. RICHARD.

» Que les autorités fédérales se reposent sur le peuple suisse..

» La publicité d'ailleurs peut seule déjouer les artifices de la diplomatie. [illegible] avoir peur ; il est indifférent que ces débris de la démocratie soient en Suisse, en Angleterre ou ailleurs. Au reste, sous ce rapport, les mesures que vous avez prises devraient les avoir amplement satisfaites.

» On ne le cache plus, on en veut à l'indépendance de la Suisse, dont les institutions républicaines sont odieuses à la réaction, — qui ne se croira consolidée que lorsque nous aurons succombé, car la Suisse est une seconde Pologne, une seconde Hongrie, une seconde république romaine, et plus que cela, c'est le dernier rempart de la liberté.

» Tout ce que nous ferions donc pour apaiser un ennemi envahissant, ne ferait que l'enhardir et fortifier ses espérances. Ne transigeons pas sous la menace.....

» Point de provocation, mais aussi qu'une seule pensée inspire le peuple et ses représentants : celle de sauver la république, et que cette guerre qu'on semble préparer soit notre tombeau ou le tombeau des éternels ennemis de la Suisse! »

Le directeur de la police de Zurich vient d'ordonner à divers réfugiés allemands qui se trouvaient dans cette ville, de quitter la Suisse avant la fin du mois.

On lit dans l'*Helvétie* :

« Les Suisses détenus dans les casemates de Rastadt ont adressé au Conseil fédéral, par l'entremise de M. Ch. Brenner à Bâle, une pétition dans laquelle ils prient ce conseil de prendre les mesures nécessaires pour les faire sortir de la position pénible où ils se trouvent. Cette pétition nous apprend qu'il y a encore 50 Suisses à Rastadt qui, pour le plus grand nombre, sont des ouvriers arrivés dans le grand-duché de Bade, soit avant la révolution, soit pendant la révolution, pour y chercher de l'ouvrage. »

La grossesse de la reine d'Espagne a été officiellement annoncée le 14 février, aux cortès.

Les cortès seront incessamment prorogés,

On assure, dit le *Courrier français*, que le général Oribe, l'*alter ego* de Rosas, est arrivé à Paris avec son état-major.

Assemblée nationale.

Séance du 19 février. — Présidence de M. DUPIN.

Le séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur l'instruction publique.

La discussion s'est arrêtée hier au titre II : De l'enseignement primaire.

« Art. 21. L'enseignement primaire comprend :

» L'instruction morale et religieuse,

» La lecture,

» L'écriture,

» Les éléments de la langue française,

» Le calcul et le système légal des poids et mesures.

» Tout instituteur peut donner à son enseignement des développements conformes aux besoins et aux ressources des localités. »

M. QUINET propose d'ajouter au second paragraphe : l'instruction morale et religieuse, ces mots :

« Sans acceptation du dogme particulier aux diverses communions. »

M. SALMON. Je viens, au nom de la commission, combattre l'amendement qui est contraire à l'éducation même. C'est une innovation fâcheuse que de venir aujourd'hui combattre dans l'instruction primaire l'enseignement de la religion, commandé par la loi de 1833. Qu'est-ce donc qu'une religion qui n'a pas de dogme? Ce serait l'enseignement de la religion naturelle, la négation de toutes les religions révélées, de toutes les religions de la famille, dont l'école n'est que la continuation.

La commission repousse l'amendement de M. Edgar Quinet, parce qu'il est contraire non-seulement à la liberté des pères de famille, mais aussi au simple bon sens.

La commission repousse également un amendement de M. Chauvin, ainsi conçu :

« L'enseignement primaire comprend : l'instruction morale et religieuse, suivant l'un des cultes reconnus par l'Etat. »

Cet amendement nous paraît inutile ou dangereux.

L'instituteur a dû être choisi par la commune avec son caractère de catholique ou de protestant. Cela indique la foi qu'il professe et qu'il enseignera. C'est au père de famille à savoir s'il veut envoyer son enfant à un instituteur catholique ou protestant.

A GAUCHE : Et les écoles mixtes!

M. SALMON. L'enfant d'une communion différente restera éloigné de l'enseignement religieux de l'école si ses parents l'exigent.

M. DELBETZ. Citoyens représentants, je viens dire quelques mots à l'appui de l'amendement qui vous est présenté par l'honorable M. Quinet.

Vous avez entendu un grand nombre d'orateurs, et d'orateurs éminents, attaquer et défendre successivement le projet de loi; les uns parlant au nom de la société, les autres au nom de la liberté, tous d'accord pour modifier l'enseignement universitaire actuel.

Je viens à mon tour défendre le principe de la liberté de conscience qui me paraît sérieusement menacé par votre projet de loi.

En effet, citoyens, l'art. 21, que l'on vous propose de modifier, pose la question de l'instruction morale et religieuse très vaguement, sans la préciser, sans la définir, comme s'il ne pouvait y avoir divergence d'opinion à cet égard.

D'un autre côté l'art. 1er, que vous avez voté, institue au sein du conseil supérieur quatre des plus grands dignitaires ecclésiastiques. Il est évident pour moi que, par leur caractère, par la nature des fonctions qu'ils remplissent en dehors du conseil, ils exerceront sur le corps dont ils font partie une souveraine et irrésistible influence.

Que, si l'on me contestait ce que j'avance, il me suffirait de prendre le rapport de M. Beugnot, et d'y lire ce qui suit : « Dans le conseil, les évêques arbitres souve-» rains sur toutes les matières qui toucheront de près ou » de loin aux vérités dont ils sont les gardiens naturels, » trouveront dans cette fonction spéciale le principe d'une » haute influence sur ses délibérations. »

Or, ces matières, quelles sont-elles? L'honorable abbé Cazalès vous l'a dit : ce sont l'histoire et la philosophie. Mais ces matières touchent aux questions religieuses. Elles sont enseignées dans toutes les communions. Et alors il arrivera de deux choses l'une : ou que le conseil supérieur acceptera les doctrines hautement professées par les honorables membres dont j'ai parlé plus haut, — et je me demande alors quelle sera la position faite aux communions dissidentes qui professeront, et ne peuvent que professer, par l'organe de leurs représentants dans le conseil, des doctrines diamétralement opposées ; — ou bien le conseil supérieur, prenant en sérieuse considération le principe de la liberté des cultes, refusera aux évêques cet arbitrage souverain que leur assure le rapporteur. — Et [illegible] depuis par l'honorable évêque de Langres. »

Et comme ces réserves, suivant moi, n'auraient aucune signification si elles n'avaient pas celle-ci : « Si l'idée, si l'élément religieux que nous représentons ne sont pas prépondérantes dans le conseil supérieur de l'Université, nous refuserons notre concours, nous nous retirerons, il arrivera nécessairement qu'au lieu d'avoir organisé cette conciliation si désirable, mais si compromise par votre système, vous aurez organisé la lutte et le combat.

Je sais bien que l'honorable M. Thiers, en venant apporter à cette tribune ses hésitations, comme l'honorable évêque de Langres y avait apporté ses réserves et M. de Montalembert ses accusations, a fait briller à vos yeux, dans ce langage que vous connaissez tous, le principe de la conciliation. Mais cette conciliation, il vous a dit aussi comment elle devait se faire ; selon lui, le conseil n'autorisera aucun livre qui soit de nature à blesser la foi catholique, aucun qui blesse la foi protestante, et pour être complètement impartial, sans doute, aucun qui blesse le culte israélite et les vieilles doctrines universitaires. Alors, je me permettrai de demander à l'honorable M. Thiers quels sont les livres qui seront susceptibles de passer à travers ce crible à mailles serrées et si bien fait pour ramener les consciences les plus effarouchées.

Pourra-t-on, par exemple, rencontrer un livre d'histoire qui ne parle pas, lorsque leur tour viendra, de Luther, de Voltaire, de la Saint-Barthélemy, de la Révolution soit en bien, soit en mal? Se trouvera-t-il un historien qui voudra se borner à enregistrer les faits sans commentaires, sans rapprochements, sans conclusions? Je le demande à M. Thiers lui-même, eût-il consenti à faire du cabinet de l'historien un simple cabinet d'enregistrement, eût-il, pour son propre compte, accepté un semblable rôle?

Il est vrai qu'à tous ces inconvénients graves il y a un remède héroïque : c'est la suppression de l'histoire dans l'enseignement. Mais est-ce bien là ce que vous appelez élever le niveau des études?

Ainsi, vous le voyez, citoyens, l'organisation que vous propose M. Thiers, dans une intention très louable sans doute, n'est autre chose qu'une très ingénieuse fiction constitutionnelle aboutissant à l'impuissance, au scepticisme et à l'ignorance si elle pouvait fonctionner suivant ses vues. Aussi je n'hésite pas à vous répéter ce que je vous disais tout à l'heure : c'est l'antagonisme forcé, c'est la lutte, c'est le combat que vous organisez. Car, pour qu'il en fût autrement, il faudrait que l'autorité et le libre examen, le rationalisme philosophique et la foi n'eussent plus leur raison d'être, ou qu'ils ne fussent qu'une seule et même chose. C'est donc la lutte et non la conciliation que vous organisez.

Et pensez-vous alors que dans un pays comme le nôtre qui, dans l'espace de cinquante années, a fait trois révolutions, dans un pays où les penseurs, les écrivains, les poètes, un grand nombre d'hommes politiques éminents, dont plusieurs siègent encore sur ces bancs, ont développé au plus haut degré les plus généreux instincts de tolérance et de liberté ; pensez-vous qu'il soit bien prudent de venir ajouter de nouveaux ferments de discordes à ceux qui existent aujourd'hui? Pensez-vous que les haines politiques et sociales ne soient pas assez vivaces, et qu'il faille y ajouter comme stimulant et comme complément indispensable les haines et les discussions religieuses. Un membre de cette assemblée, qui ne saurait vous être suspect, l'honorable abbé Cazalès, vous l'a dit dans le langage le plus religieux et le plus éloquent à la fois. Je cite textuellement ses belles paroles :

« L'Eglise ne peut pas, ne doit pas être d'un parti. Il faut qu'à cet égard le soupçon même ne puisse l'atteindre, de peur qu'on n'en vienne à confondre vos croyances immuables, immortelles, faites pour tous les temps, pour tous les lieux, pour toutes les formes de la société, avec les conceptions de la politique humaine, variable, comme les circonstances et les intérêts dont elles sont nées, et qui par leur nature même flottent et se transforment sans cesse au gré des vicissitudes des choses humaines. »

Suivez ces conseils, inspirés par la prudence et par le plus pur sentiment religieux. Gardez-vous de porter la moindre atteinte à ce grand principe de la liberté de conscience, qui fait la gloire et la grandeur de toute civilisation, et qui, après tant de luttes et de combats, semblait avoir triomphé pour jamais.

C'est au nom de ce principe, comme je vous le disais en commençant, que je suis venu faire entendre une timide mais sincère, et je crains bien, impuissante protestation. Et mes convictions à cet égard sont tellement arrêtées, votre loi me paraît tellement mauvaise, je dirai plus, tellement impolitique et imprudente, à quelque point de vue que je me place, que ce triste présent que vous voulez nous faire, vous sera, je ne crains pas de le dire, plus fatal, plus pernicieux qu'à nous-mêmes.

Je dois ajouter que je serais presque tenté d'imiter, en cette occasion, l'exemple d'un de nos collègues siégeant au côté droit de cette Assemblée, qui, sous la Constituante, vota l'expédition de Rome, parce qu'il ne voulait pas, disait-il, que la politique intervînt, pour hâter la chute, qu'il considérait d'ailleurs comme inévitable, de ces institutions théocratiques, que vous, citoyens, ses amis politiques, dans des idées moins hostiles, sans doute, alliez rehausser et soutenir avec les trésors et les soldats de la France. Je serais tenté, en me plaçant dans cet ordre d'idées, de voter votre loi, comme il a voté lui-même l'expédition romaine, si ce système *in extremis* ne me semblait pécher par excès de raffinement, j'allais ajouter de radicalisme.

Aussi, j'aime mieux vous dire loyalement, franchement, que votre loi n'est pas une loi d'organisation, mais une loi faite pour la lutte et pour l'oppression. J'aime mieux, en un mot, voter l'amendement de M. Quinet, qui a le mérite de poser nettement les vrais principes, et de dire avec précision ce qu'il veut, ou plutôt ce qu'il ne veut pas.

Je vote l'amendement et proteste contre la loi.

L'amendement de M. Edgar Quinet est mis aux voix et rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets maintenant aux voix l'amendement de M. Chauvin.

M. CHAUVIN. Je retire mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT. Il était temps! (Rires.)

M. LAGARDE demande qu'on ajoute à « l'instruction morale et religieuse » ces mots : *et civiques*.

L'amendement de M. Lagarde est rejeté.

L'Assemblée adopte les différents § de l'art. 21, présenté par la commission.

M. VICTOR LEFRANC demande qu'on adjoigne à ces matières l'enseignement de l'histoire.

L'orateur rappelle que l'article du projet primitif admettait pour le *second degré* de l'enseignement primaire :

« Les éléments de la langue française, l'arithmétique appliquée aux opérations pratiques; des notions sur l'histoire de France et la géographie; des instructions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène ; l'arpentage, le dessin linéaire; le chant et la gymnastique.

La commission a proposé de supprimer la différence entre le premier et le deuxième degré.

M. V. LEFRANC demande que l'on rétablisse dans l'art. 21 ces mots : « Le second degré admet les éléments de la langue française, etc. »

La rédaction du conseil d'Etat est adoptée.

« Art. 23. L'enseignement primaire est donné gratuitement à tous les enfants dont les familles sont hors d'état de le payer. »

MM. BENOIT et GREPPO proposent cet amendement :

« A partir du 1er janvier 1851, l'instruction sera gratuite [illegible] par la distance de suivre les [illegible] commune, [illegible] que les parents ne [illegible] seront logés et [illegible] de l'Etat ou des départements [illegible] chef-lieu de canton.

M. BENOIT. Il s'agit d'une question très-grave, il s'agit de la mise en pratique de l'art. 13 de la Constitution qui dispose ainsi :

« La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement gratuit. »

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'amendement.

A GAUCHE. Le scrutin de division a été demandé!

M. LE PRÉSIDENT. C'est du temps perdu.

A GAUCHE. C'est le règlement.

M. LE PRÉSIDENT. Vous y tenez? On va procéder au scrutin de division.

Cette opération donne pour résultat :

Nombre des votans	578
Majorité absolue	290
Billets blancs	112
Billets bleus.	466

L'amendement de MM. Benoit, Doutre, Pelletier et Greppo est rejeté.

M. FAYOLLE propose les dispositions suivantes :

« L'enseignement primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes. Dans les écoles publiques l'enseignement est gratuit. Tout département sera tenu d'entretenir une école normale primaire de garçons, sauf exception autorisée par le ministre de l'instruction publique. Les écoles normales primaires seront gratuites; les élèves y seront reçus, après concours, de seize à dix-huit ans, et leur nombre est limité par le ministre de l'instruction publique, sur l'avis du conseil général.

» La durée des cours y sera de trois années. Une loi particulière règlera le traitement des instituteurs communaux dont le minimum est fixé à 600 fr. Elle indiquera également la part contributive de la commune, du département et de l'Etat dans les dépenses générales de l'instruction primaire.

» Chaque année au mois de septembre, il sera dressé, par les soins du maire, et transmis au comité cantonnal, une double expédition de la liste des enfants qui, dans la commune, reçoivent l'instruction primaire, et de ceux qui ne la reçoivent point, ni dans une école ni dans la famille.

Tout père dont l'enfant, âgé de dix ans accomplis, est signalé comme ne recevant pas régulièrement l'instruction primaire, est tenu, sur l'invitation du maire, de le présenter devant le comité cantonal. La veuve, les tuteurs et les curateurs seront soumis, en ce qui concerne les enfants, aux mêmes obligations que le père.

» Si l'enfant n'est pas présenté, ou s'il est constaté qu'il ne reçoit aucune instruction régulière, le père sera appelé devant le comité cantonal, qui lui adressera un avertissement dont il sera fait mention au procès-verbal de la séance.

» Si le comité constate, trois mois plus tard, qu'il n'a pas été tenu compte de l'avertissement, le père sera cité devant le juge de paix et condamné à la réprimande. Le jugement pourra être affiché à la mairie pendant un temps qui n'excèdera pas un mois.

» Si la même négligence est constatée six mois après, le père sera appelé sans frais devant le tribunal civil de l'arrondissement, et condamné à la réprimande.

» Le jugement pourra être affiché à la mairie pendant un temps qui n'excèdera pas un mois.

» Si la même négligence est constatée six mois après, le père sera appelé, sans frais, devant le tribunal civil de l'arrondissement, et condamné, soit à l'interdiction des droits civiques de un an à cinq ans, soit à une amende de 10 fr. à 100 francs.

» La peine cessera de droit, lorsque le comité aura reconnu que l'enfant a reçu l'instruction primaire. »

L'orateur appuie son amendement par les considérations que le suffrage universel, pour être vrai, doit être éclairé par l'instruction; que la souveraineté du peuple doit être éclairée pour être libre, et que sans liberté il n'y a pas de souveraineté.

M. VATISMÉNIL répond à l'auteur de l'amendement. L'instruction est gratuite pour les enfants dont les parents sont hors d'état de payer l'instituteur; les autres le paient. Si on exempte aussi ceux-là, qu'est-ce qui entretiendra l'instituteur?

VOIX A GAUCHE. L'Etat!

M. VATISMÉNIL. Quand vous avez prononcé ce mot, vous croyez avoir tout dit. L'Etat, pour vous, est une caisse inépuisable; l'Etat, pour moi, ce sont les contribuables. (Interruption.)

Vous voulez, en outre, que le père de famille qui n'envoie pas ses enfants à l'école soit condamné à l'amende de 10 fr. ou à la privation des droits civils; c'est-à-dire que vous évaluez ces lois à 10 francs. (Longue hilarité à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'amendement de M. Fayolle; et comme l'on a demandé le scrutin de division, l'on va voter d'abord sur le premier paragraphe : « L'enseignement primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes. »

Voici le résultat de ce scrutin :

Nombre de votants,	607
Majorité absolue,	304
Billets blancs,	182
Billets bleus,	425

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement.

M. DE MORTEMART rappelle qu'il a fait une proposition relative au scrutin de division.

L'Assemblée décide que la discussion de la proposition sera mise à l'ordre du jour de demain.

M. DE LA MOSKOWA. J'ai quelques observations à adresser à l'Assemblée, pour que vous mettiez à l'ordre du jour prochain une loi importante. (A gauche : Parlez! parlez!)

Dans la déplorable séance de samedi dernier, parmi les chefs d'accusation qui étaient contenus dans le réquisitoire de M. Pascal Duprat, se trouvait une facétie que, pour ma part, je trouve déplorable, et qui était dirigée contre le projet de loi relatif à l'augmentation de solde des sous-officiers. (La loi! Dites l'empire des quatre sous.)

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. DE LA MOSKOWA. Le gouvernement, après ce qu'il a entendu hier, doit être impatient de se mesurer avec ses adversaires. (L'ordre du jour. — Tumulte et confusion.) Je demande que la loi soit mise à l'ordre du jour d'une de nos prochaines séances.

M. ANTONY THOURET. La question préalable!

M. PASCAL DUPRAT. Ce n'est qu'un fait personnel qui m'appelle à cette tribune. Samedi dernier, j'ai pu me tromper ; mais je fais un appel à la loyauté de tous, et des membres de la droite surtout, c'est la force de la vérité qui dictait mon discours. (Dénégations diverses.)

M. DE LA MOSKOWA. Ce n'est pas à vous que je m'adressais.

L'Assemblée, consultée, passe à l'ordre du jour sur la proposition de M. de la Moskowa.

On vote au scrutin de division sur le second § de l'amendement de M. Fayolle : « Dans les écoles publiques, l'enseignement est gratuit. »

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants	615
Majorité absolue.	308
Billets blancs.	190
Billets bleus.	436

L'amendement n'est pas adopté.

La séance est levée à six heures et demie.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les délégués au comité démocratique socialiste des élections pour le département de la Seine se réuniront mercredi 20 février, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, à 7 heures très précises (présence [illegible]).

1er arrondissement. — Réunion électorale jeudi 21 février, gymnase [illegible], allée des Veuves, 36, 7 heures du soir.

4e *arrondissement*. — Réunion électorale mercredi 20 février, 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

6e *arrondissement*. — Réunion électorale mercredi 20 février, 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

10e *arrondissement*. — Réunion électorale mercredi 20 février, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

Réunion électorale à la salle de la Fraternité, rue Martel, jeudi 21 février, 7 heures du soir.

Boulogne, réunion électorale, samedi 23 février, à 7 heures et demie du soir, chez le sieur Carette, rue de Paris, 14, à Boulogne (Seine).

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen, mercredi 20 février, à 7 heures du soir, réunion électorale, chez le citoyen Marais, salle du bal de la Renaissance, à la gare Saint-Ouen.

La Chapelle Saint-Denis, réunions électorales les dimanches à midi et les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Vaugirard, Grenelle, Vanves, Issy, réunion électorale vendredi 22 février, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devers, salon de la Victoire, rue Croix-Nivert, 13, à Grenelle.

Batignolles, réunion électorale, jeudi 21 février, à 7 heures du soir, salle du Grand-St-Martin.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines déjà arrêtées dans les départements :

ARIÉGE. — Le citoyen Aristide PILHES, en remplacement de son frère, condamné par MM. les hauts-jurés de Versailles.

ALLIER. — Le citoyen Georges GALLAY, ancien maire du Donjon.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Louis DEVILLE, avocat, substitut destitué, en remplacement de son père condamné par la haute cour de Versailles.

HAUTE-LOIRE. — Francisque Maigne, en remplacement de Jules Maigne.

LOIR-ET-CHER. — Charles D'ETCHEGOYEN, en remplacement de son ami et coreligionnaire politique F. Cantagrel.

LOIRE. — Antide MARTIN, en remplacement de Martin-Bernard.

NIÈVRE. — Charles GAMBON, en remplacement de F. Gambon.

BAS-RHIN. — GÉRARD, ex sous-préfet de Saverne. — FRANÇOIS VIDAL, homme de lettres. — EDMOND VALENTIN, sous-lieutenant au 6e chasseurs à pied, en non activité. — LABOULAYE, l'un des accusés acquittés de Metz. — ALP. HOCHSTUHL, instituteur.

ÉLECTIONS DE SAONE-ET-LOIRE.

Les délégués des comités démocratiques de *Saône-et-Loire*, réunis en COMITÉ CENTRAL à Châlons-sur-Saône, ont arrêté définitivement leur choix sur les candidats dont les noms suivent :

ESQUIROS (Alphonse). — MADIER DE MONTJAU aîné. — CHARASSIN (Frédéric.) — BUVIGNIER, ancien représentant du peuple. — HENNEQUIN (Victor). — DAIN (Charles), ancien représentant du peuple.

Revue des départements.

ACQUITTEMENT DE LA *RÉPUBLIQUE DU PEUPLE*.

Nous recevons ce matin la bonne nouvelle suivante :

Colmar, 16 février 1850.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!!!

HONNEUR AU JURY DE L'ALSACE!!!

Le gérant de la *République du Peuple* (*Volsk-Republik*) et son rédacteur en chef (indûment poursuivi), viennent d'être acquittés dans les deux procès soumis à l'appréciation de la justice populaire!

Merci à nos braves défenseurs YVES et GÉRARD! Merci à tous les républicains qui sont venus prouver par leur présence qu'il existe entre nous tous une étroite solidarité!

Deux procès restent à juger :

Celui de notre ami Meyer, qui sera appelé mardi 19, et un troisième procès de la *Volsk-Republik* qui viendra vendredi 22 du courant.

Nous nous présenterons de nouveau et avec la même confiance devant nos pairs. Le jury du Haut-Rhin prouvera une troisième et quatrième fois que l'Alsace est et demeurera républicaine.

Le *Travailleur de l'Indre* vient d'être saisi sous l'accusation banale d'*excitation à la haine des citoyens*, etc. Nous avons sous les yeux l'article incriminé et nous y cherchons en vain l'ombre d'un délit ; aussi penchons-nous à croire que la véritable cause des colères du parquet est dans l'énergie avec laquelle notre confrère de Châteauroux a stigmatisé les arrêtés arbitraires du préfet Chevillard à l'égard du citoyen Dauphin.

Mais voici bien une autre affaire. Nous lisons dans le *Travailleur* :

« Loin de vouloir en rien violer la loi, nous avons remis au commissaire de police deux des numéros par lui saisis qu'il avait oubliés sur notre table ; cela nous a valu de trouver à huit heures du soir, dans le bureau de police, les agents, en uniforme, occupés à *copier les noms de nos abonnés sur les bandes des numéros saisis qui*, aux termes de la loi et du réquisitoire, *devaient être sous les scellés*.

» Accompagné de trois témoins, nous avons constaté cette *violation officielle de la loi* ; nous avons saisi une des listes entre les mains de l'agent qui la copiait. Le juge de paix a reçu dépôt de cette liste ; il a dressé procès-verbal de cette *violation de la loi*, et signé avec nous et nos témoins. Nous poursuivrons les coupables devant les tribunaux et nous obtiendrons justice.

» Le rédacteur en chef du *Travailleur de l'Indre*,

» ALEXANDRE LAMBERT. »

Cette saisie n'avait-elle donc eu lieu que pour donner à la police le nom des abonnés du *Travailleur*, afin de les espionner et de les persécuter? Le doute est au moins permis. Nous vivons par un singulier temps, et c'est un triste spectacle qu'une société tombant en pourriture. Aujourd'hui il n'y a plus de garanties pour les citoyens, le pouvoir semble avoir perdu toute notion du juste et de l'injuste, et c'est dans le peuple qu'il faut chercher le respect de la loi.

Aussi avons-nous confiance que le jury de l'Indre fera bonne justice de ces absurdes attaques. La France n'est pas tout entière en état de siège.

AFFAIRE DAUPHIN, *instituteur démissionnaire*. — M. Chevillard, préfet de l'Indre, vient de recevoir une première leçon, espérons que ce ne sera pas la dernière.

Le citoyen Dauphin fut révoqué par le préfet, malgré qu'il eût donné sa démission; le préfet lui interdisait l'exercice de ses fonctions dans la commune et n'acceptait pas sa démission. Nous nous contentons de rappeler cette affaire dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Nous avons dit aussi que le sieur Dardant, ce commissaire de tant de zèle et de si peu d'orthographe, était allé, en compagnie des gendarmes, fermer l'école de M. Dauphin, qui avait protesté.

L'affaire était portée jeudi dernier devant le tribunal de police correctionnelle de Châteauroux. Le procureur-général Prothade-Martinet soutenait en personne l'accusation, au grand dommage des instituteurs qu'il pourfendait dans son discours. Pour toute défense, le citoyen Dauphin a présenté lui-même de simples conclusions tendant à ce que le ministère public fût débouté, et lui Dauphin, renvoyé des fins de la plainte.

Après *deux heures et demie* de délibération, le tribunal a rendu un arrêt conforme à ces conclusions, aux applaudissements de la foule.

Le citoyen Dauphin va donc rouvrir son école et vivre en paix enfin? — Non, car M. le procureur général a interjeté appel, et s'oppose à ce que l'école soit rouverte.

Nous verrons bien qui aura raison de M. Chevillard ou de la justice.

En attendant, les habitants de la commune d'Argenton ont signé en quelques heures et concurremment deux protestations; l'une avait plus de deux cents signatures, l'autre plus de trois cents, toutes émanant de pères de famille.

Voici le texte d'une de ces protestations :

« Nous soussignés, habitants de la ville d'Argenton, sans nous préoccuper en aucune manière de la question légale, sur laquelle les tribunaux auront à se prononcer;

» Déclarons *mal fondés* les motifs qui ont dicté au comité d'arrondissement la révocation de M. Dauphin, notre ex-instituteur communal, révocation qui frappe dans ses moyens d'existence une honnête famille, dont M. Dauphin est le seul soutien.

» Attestons en outre que, depuis douze ans qu'il vit parmi nous, M. Dauphin n'a jamais dévié du sentier de l'honneur et de la *moralité*, qu'il a toujours noblement répondu à la confiance des pères de famille, inculquant à leurs enfants par ses préceptes, et *surtout en exemple*, les principes d'ordre, d'honneur et de haute moralité, qu'il a toujours professés.

» Argenton, le 12 février 1850. »

Suivent plus de trois cents signatures de conseillers municipaux, d'officiers de la garde nationale, etc.

De plus, le conseil municipal de Châteauroux, qui avait à désigner trois candidats aux fonctions de receveur municipal, a porté le citoyen Dauphin sur cette liste, où se trouve aussi *un avocat détenu* pour *la solidarité*.

Ces deux candidats ont obtenu dix voix. Le troisième, qui a le plus de voix, n'en a que treize.

FAITS DIVERS.

M. Victor Hugo avait écrit à M. le président de la République, pour lui demander la grâce d'un transporté de Belle-Isle, nommé Jeanty-Sarre, qui était l'unique soutien de son vieux père. M. le président de la République, avec un empressement qui l'honore, a donné sur-le-champ l'ordre de mettre en liberté le prisonnier.

— *L'Événement* fait observer que le *Moniteur*, en parlant aujourd'hui de la Constitution, dit : « La Constitution du 4 novembre 1848. »

Est-ce que par hasard il y aurait plusieurs constitutions en vigueur en ce moment?

L'arrêté du *Moniteur* qui dit cela est signé de M. Louis-Bonaparte, et contresigné de M. Rouher.

— M. Carlier a interdit dans les concerts l'*Histoire d'un arbre de la liberté*, par Charles **VINCENT**. Ce chant populaire ne contient cependant rien de bien menaçant pour l'ordre, la propriété et la famille. On en jugera par le couplet suivant, le dernier et le plus séditieux :

Je veux en vain trouver la place
Où le peuple l'avait planté;
Ainsi le droit du fort efface
Jusqu'aux signes de liberté !
Mais entre deux pavés s'élance
Un bourgeon qui va refleurir;
Ce bourgeon-là c'est l'espérance !
Le jardinier c'est l'avenir !

Au reste, les persécutions de la police n'ont servi qu'à assurer le succès de cette chanson, dont il vient d'être publié une nouvelle édition avec un nouvel air, et que les journaux belges eux-mêmes ont citée avec éloge.

— Le procureur de la République vient de faire saisir une chanson de Constant Arnould, intitulée *Un Héros cosmopolite*. Des poursuites sont dirigées contre l'auteur, probablement pour offense au président de la République.

— Les journaux modérés sont furieux ce matin du vote de l'Assemblée qui réduit singulièrement les pouvoirs de ce fameux conseil où ils espéraient faire prédominer les évêques catholiques. L'anecdote suivante est racontée par un grand nombre de journaux. Nous prenons la version du *Siècle* :

« Après le vote, « M. de Vatisménil, qui n'est pas membre de la commission, mais qui en possède tous les secrets et qui en partage toutes les passions, s'est alors approché de M. le ministre de l'instruction publique, et alors a commencé le petit colloque suivant, dont nous garantissons l'authenticité :

M. de Vatisménil, avec une grande animation :

— Vous l'avez voulu ; c'est désormais entre nous une opposition implacable.

M. le ministre de l'instruction publique. — Comment, implacable?

M. de Vatisménil et M. l'abbé Le[illegible]nc. — Oui, une guerre implacable.

M. de Vatisménil — Ne comptez plus sur nous pour **RIEN**. »

M. Parieu, d'abord un peu interloqué par cette explosion de colère modérée, aurait fini par répondre : Est-ce une déclaration de guerre, eh bien je l'accepte.

THÉATRES.—CONCERTS.

Les Quatre Fils Aymon poursuivent victorieusement le cours de leur succès à l'Ambigu, et pourtant on monte activement la *Notre-Dame de Paris*, de M. Victor Hugo. On dit déjà merveilles de la luxueuse mise en scène et de l'habile distribution des rôles.

— Ce soir à l'Opéra la dernière représentation du *Prophète* avant le ballet nouveau *Stella* dont la première représentation aura lieu vendredi 22.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, 20 février, à 8 heures et demie, grand *Concert populaire*, dans lequel on entendra le *Credo républicain*, par M. Lebrun ; les *Emigrants*, par Gozora ; l'*Hirondelle*, de Lamartine ; le *Truand*, par Junca ; la jeune Urso, violoniste, âgée de 8 ans ; le *Chanteur cosmopolite*, *Mimi et Zozor*, Scènes comiques, par Mayer. — Prix d'entrée : 60 c.; tribunes, 75 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. .... Un an 2? f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. 32 17 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 19 février 1850.

Les affaires ont commencé avec tendance de fermeté; mais les envois de titres de la province ont enfin pesé sur les cours et amené une réaction sur la dernière Bourse. A terme, comparativement à la précédente clôture, le 3 0/0 a fléchi de 25 c., à 57 65; le 5 0/0 de 35 c., à 95 25. A trois heures et demie, on était à 95 30.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	95 25	Zinc Veille-Montagne.	.... ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	.. ..	Naples, 0/0, c. Roth.	93 50
Quatre 0/0, j. 22 sept..	.. ..	Cinq 0/0 Romain......	83 5/8
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 45	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 ./.
Cinq 0/0 (empr. 1848).	... ..	— 3 0/0 dette int.	29 1/8
Bons du Trésor......	.. ..	Belgique. Empr 1831.	... ./.
Actions de la Banque.	2290 ..	— Empr. 1840	99 ./.
Rente de la Ville......	.. ..	— Empr. 1842	99 ./.
Obligat. de la Ville ..	1200 ..	— Banq. 1835.	... ..
Obl. Emp. 25 millions.	1175 ..	Emprunt d'Haïti....	485 ..
Obligat. de la Seine...	1068 75	Piémont, 5 0/0 1849..	88 40
Caisse hypothécaire..	150 ..	— Oblig. anc.	... ..
Quatre-Canaux.......	1095 ..	— Oblig. nouv	955 ..
Jouis. Quatre-Canaux.	72 50	Lots d'Autriche 1834.	... ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant............	95 60	95 65	95 25	95 25
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant............	57 90	57 95	57 65	57 65

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	20 ./.	5 0/0 liquid. à l'autre..	25 ./.
3 0/0 —	20 ./.	3 0/0 —	25 ./.

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Au comptant. Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	A TERME. P. haut	A TERME. Dr cour
10 ..	... ..	Saint-Germain.......	... ..	... ..	... ..
92 50	190 ..	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
70 ..	167 50	Id. rive gauche.	... ..	167 50	... ..
[illegible]0 ..	765 ..	Paris à Orléans......	... ..	765 ..	... ..
[illegible]50 ..	585 ..	Paris à Rouen........	... ..	585 ..	... ..
[illegible]41 25	250 25	Rouen au Havre......	... ..	... ..	... ..
[illegible]00 ..	200 ..	Marseille à Avignon..	... ..	... ..	... ..
[illegible]15 ..	115 ..	Strasbourg à Bâle	... ..	... ..	... ..
[illegible] ..	310 ..	Orléans à Vierzon....	310 ..	310 ..	308 75
.. ..	... ..	Boulogne à Amiens...	... ..	... ..	... ..
[illegible]08 75	408 75	Orléans à Bordeaux...	... ..	... ..	... ..
[illegible]56 25	458 75	Chemin du Nord......	458 75	460 ..	457 50
107 50	108 75	Montereau à Troyes..	... ..	... ..	... ..
357 50	357 50	Paris à Strasbourg...	... ..	357 50	... ..
248 75	252 50	Tours à Nantes.......	... ..	252 50	... ..

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 20 Février.

THEATRE DE LA NATION.— Le Prophète
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS —Le Barbier.—Roméo —Sémiramide,
ODEON.—La Nuit, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête, Carconte.
VAUDEVILLE. Les Saisons, l'Amiral Tromp, Daphnis et Chloée.
VARIETÉS. Lully, les Quatre filles Aymon, une Te[illegible] te le, u[illegible] et un.
GYMNASE.—La Bossue, les Bijoux, Mlle de Liron.
THEATRE MONTANSIER — Rosette et Nœud coulant.

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 52 — Jeudi 21 Février 1850

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

MM. les abonnés nouveaux, à partir du 1er mars, recevront en brochure, quand elle sera complète, la série d'articles de notre collaborateur F. GUILLON, ayant pour titre :

L'ACCORD DES PRINCIPES,

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES.

Nous publierons incessamment un travail important sur LA CIRCULATION, LE CRÉDIT ET L'IMPOT, de notre ami et collaborateur F. COIGNET, auteur de la *Réforme du Crédit et du Commerce.*

La *Démocratie pacifique* commencera la semaine prochaine, en feuilleton, la publication du SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE, par M. A. CONSTANT, suite de RABELAIS A LA BASMETTE, dont nos lecteurs ont dû garder le souvenir.

PARIS 20 FÉVRIER.

Un long chapelet d'articles de la sainte loi d'ignorance a défilé aujourd'hui presque sans discussion à l'Assemblée nationale. Un seul incident a varié la séance. M. de Mortemart ne considérant pas la minorité comme assez opprimée, voulait lui enlever la faculté de réclamer le scrutin public, et de signaler ainsi à l'opinion les votes de chacun dans les questions graves. Ce progrès dans l'intolérance n'a pas été admis par l'Assemblée : 399 voix contre 167 ont repoussé l'éteignoir inventé par M. de Mortemart, et M. Vésin lui-même est venu protester dans l'intérêt des membres de la minorité, que ces messieurs de la droite extrême voudraient traiter en ilotes et en parias plutôt qu'en collègues.

Assistance publique.

LA VIEILLESSE

OU L'UTOPIE DE M. THIERS ATTEINT SON APOGÉE.

M. Thiers a réuni dans la partie de son rapport qui traite *de la vieillesse*, ses opinions relatives aux caisses d'épargne, à une caisse des retraites, aux hospices.

M. Thiers, comme tous les optimistes de l'école de M. Charles Dupin, s'extasie devant l'institution des caisses d'épargne ; il conseille à l'ouvrier « de ne dépenser sur son salaire que l'indispensable, afin de se constituer au plus tôt » un petit capital, qui, indépendamment de la » ressource toujours disponible que cette écono» mie lui prépare pour tous les cas de maladie » ou de crise industrielle, lui permette de devenir » à son tour petit entrepreneur, et même, s'il a » le génie de son art, de s'élever à la qualité de » maître, de s'y élever, non pas avec les capitaux de l'Etat, ce qui serait un larcin fait à » tous, non pas avec les capitaux des établisse» ments de crédit imaginés de nos jours, ce qui » serait une chimère, mais avec ses propres ca» pitaux, seule chose légitime et féconde, car on » ne peut spéculer sagement, utilement, qu'avec » son propre argent.

» Devenu ainsi entrepreneur à son tour, il » peut économiser davantage, et, en persévérant » dans l'épargne, il arrive à fonder une petite exis» tence, quelquefois même une fort grande (l'in» dustrie de notre siècle est pleine, à cet égard, » d'exemples aussi nobles que touchants); il élè» ve non seulement lui, mais ses enfants; il crée » une famille, et se ménage ainsi la meilleure » des pensions de retraite, puisqu'il a pour suf» fire à ces vieux jours ses enfants qu'il a for» més, qu'il a placés dans une condition meil» leure, et qui, d'après la nature de nos lois, doi» vent le nourrir quand il ne peut plus se nour» rir lui-même. Là, tout est moral, fécond, car » l'homme s'élève, élève ses enfants, et s'assure » le pain de ses vieux jours, non pas de la main » d'une institution publique, rendant mathéma» tiquement ce qu'on lui a confié, mais de la » main reconnaissante de ses enfants, dont il a » fait la destinée. »

On voit, d'après cette citation extraite des dernières pages de son rapport, que M. Thiers conserve jusqu'au bout de son exposé ces phrases attendrissantes, d'une sentimentalité blafarde, entremêlées de lieux communs coupés dans le vieux et le banal.

Mais réduisons à néant cette tirade.

M. Thiers propose à l'ouvrier de devenir petit entrepreneur, de spéculer sagement, afin d'arriver plus tard à augmenter le nombre de ces exemples *nobles* et *touchants* d'hommes qui se sont ENRICHIS dans l'industrie.

Plus loin, M. Thiers admet « qu'il faut à l'ouvrier, pour créer un petit capital à la caisse d'épargne, une économie d'au moins une ou deux centaines de francs par an. »

Supposons donc que les ouvriers en général — M. Thiers parle des manouvriers des champs et des ouvriers des villes (1), — supposons donc que les ouvriers en général puissent économiser annuellement 100 fr. Dans l'état actuel de la valeur des objets, on ne saurait porter à moins de 2,000 fr. la somme nécessaire pour entreprendre utilement quelque chose. Il faudra donc à l'ouvrier modèle, inventé par M. Thiers, vingt ans de labeur et de pitance, réduite à l'*indispensable*, avant de commencer son rôle de petit entrepreneur. Alors, toujours d'après M. Thiers, il crée une famille, élève ses enfants et s'assure le pain de ses vieux jours. »

L'ouvrier, fait à l'image de M. Thiers, commence donc à travailler pour son propre compte à l'âge de quarante ans. Or, en *spéculant sagement*, qu'est-il possible de gagner HONNÊTEMENT avec un capital de 2,000 fr ? 10, 12, 15 0/0. Mettons 15 0/0, soit 300 fr. L'ouvrier de quarante ans, devenu petit entrepreneur, aura donc en sus de son travail une rente ou un bénéfice annuel de 300 fr. Mais ce bénéfice n'augmentera pas le capital, car les frais de famille l'absorberont jusqu'à ce que les enfants puissent se suffire ; c'est alors, c'est-à-dire à l'âge de soixante ans, que le père de famille pourra ambitionner de devenir un des nobles et touchants exemples dont parle M. Thiers.

Tel est le *desideratum*, si ce n'est le projet de M. Thiers réduit en chiffres.

On comprend que ce *desideratum* est l'utopie la plus absurde qu'il soit possible d'imaginer.

Et d'abord, où se trouvent les légions compactes d'ouvriers des champs et des villes qui peuvent, dans l'ordonnance actuelle du travail, économiser 100 fr. par an ? Ces légions nombreuses se réduisent à quelques tirailleurs.

D'après le compte rendu officiel des caisses d'épargne départementales pour 1843, on comptait, à cette époque, sur 408 000 livrets, 107 000 livrets seulement appartenant aux ouvriers, et, sur l'ensemble de TOUS les livrets, on n'en trouvait que 15 000 portant une somme de 2 000 fr. et plus; soit pour la catégorie des ouvriers 9 000 livrets, et cela après vingt ans de *prospérité monarchique*.

Neuf mille ouvriers ! Doublons ce nombre pour y faire figurer ceux qui n'ont pas déposé aux caisses d'épargnes, ou qui auraient pu faire également des économies, et l'on aura, sur la totalité des millions d'ouvriers des départements, vingt mille travailleurs ayant pu économiser, au bout de vingt ans, 2 000 fr.

Supposons encore, toujours d'après M. Thiers, que ces vingt mille élus se fassent petits entrepreneurs, qu'en résultera-t-il pour l'avantage commun ?

Le capital économisé par les 20 000 ouvriers représente 40 000 000 de francs. Disséminés en 20 000 mains, aujourd'hui que la guerre industrielle se fait par de grandes masses de capitaux, ces 40 millions n'accroîtront pas la production. Ils resteront donc employés dans la petite industrie, de troisième, quatrième main, ou le petit commerce de détail. Y seront-ils utiles à la production ? Non ! En revanche ils seront nuisibles à la consommation, car ils augmenteront la masse des objets de mauvaise qualité qui empoisonnent ou trompent le public de mille façons.

L'ouvrier qui, avec la meilleure volonté, n'aura pas pu se placer au rang des 20 000 *élus*, sera la première victime de leurs anciens confrères, car la soif du lucre et les *nécessités* du trafic détruiront chez eux les sentiments de l'honneur et de la fraternité ; — connaissant les métiers, ils sauront mieux que les grands entrepreneurs mesurer le temps de l'ouvrage et le salaire correspondant.

Tenez, monsieur Thiers, si votre utopie de petits entrepreneurs pouvait se réaliser, la France serait livrée, comme l'Egypte, à ce fléau de sauterelles insatiables qui détruisent tout dans leur voracité.

Heureusement que ce fléau n'est pas à craindre : le travail tel qu'il est établi, les spoliations du capital spéculateur, l'usure, la curée du budget des dépenses y mettent bon ordre. La richesse se concentre de plus en plus; l'argent fait l'argent ; l'ouvrier, réduit à la portion congrue, n'éprouve pas le besoin de la caisse d'épargne.

Mieux vaut la misère que le règne des harpies.

Arrêtons-nous. Il est triste et déplorable à la fois que des législateurs aient gaspillé sept mois de temps pour traiter aussi légèrement une question de la plus haute importance.

En somme, à quoi aboutissent-ils ces hommes de peu de foi dans l'avenir de l'humanité? Ils aboutissent à conserver ce qui existe, et à proposer pour l'*enfance*, d'examiner s'il y a lieu de maintenir ou de supprimer les tours, et d'améliorer les salles d'asile ; — pour l'*adolescence*, de changer le système de l'emprisonnement des jeunes détenus; — pour l'*âge mûr*, de réserver, si cela est possible, quelques travaux de l'Etat en temps de chômage; — pour la *vieillesse*, des caisses d'épargne et des caisses de retraite, « *si ces caisses de retraite sont particulières et fondées avec les subventions de ceux qui doivent en profiter.* »

Enfin, pour les derniers jours du prolétaire, l'hospice et l'enterrement gratuits.

Ces législateurs, se disant religieux, ne comprennent ni la charité évangélique ni la loi divine du travail.

La charité évangélique, ils la travestissent ; car, suivant saint Ambroise, cité par Bourdaloue : « *c'est un crime de refuser aux pauvres son super-*

(1) Le manouvrier, gagnant 30 sous par jour, trouve » le secret d'économiser de quoi acheter un arpent. Ce » que l'ouvrier si peu rétribué de la terre peut faire, » l'ouvrier de l'industrie, qui gagne le double, souvent » le triple et le quadruple, ne le pourrait-il pas bien » plus aisément, et ne faut-il pas le lui conseiller? Oui, » certes » (*Rapport de M. Thiers.*)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

JEUDI 21 FÉVRIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

LES PLAIGNANTS.

SCÈNE XIII. (Suite.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je suis heureux d'avoir cette occasion de m'expliquer franchement avec vous sur la politique que nous avons été amenés à suivre à votre égard, et si vous voulez être raisonnables, j'espère vous faire comprendre, que toute sévère, énergique qu'elle vous paraisse, il était impossible d'en suivre une à la fois plus juste et plus efficace.

Vous avez parlé de Ben Safi, votre kaïd, à votre aise ; je vais à mon tour parler de vous, de votre tribu en toute vérité. Vous êtes la tribu la plus remuante, la plus incorrigible de toute l'Algérie. Du temps des Turcs et d'Abd-el-Kader, vous viviez plus de ce que vous rapportaient vos fusils, que de ce qui sortait de vos champs, qui pourtant sont très féconds.

Vous n'avez jamais reconnu l'autorité d'aucun gouvernement, et vous n'avez jamais payé que l'impôt de la poudre, comme vous le dites proverbialement. Quand les khalifas des beys ou de l'émir passaient sur votre territoire, leur avant-garde recevait la diffa (1), et leur arrière-garde des coups de fusil. De tout temps vous avez détroussé les voyageurs, parmi lesquels vous ne respectiez même pas les voyageurs de la Mecque, qui sont sacrés pour tous les musulmans, et vous savez que ceux-ci, chaque année, réunis autour du tombeau sacré du prophète, demandaient solennellement à Dieu votre extermination, à cause de vos crimes et de vos impiétés. Vous avez dans votre pays, près du sefhha, un puits profond nommé Bir el Tourk, où vous précipitiez dans un oubli éternel les malheureux que vous assassiniez sur la route, et particulièrement les Turcs et les employés du gouvernement.

Vous étiez à ce point formidables et redoutés que, bien que votre pays fût traversé par une grande communication, les colonnes turques aimaient mieux faire un circuit de 30 lieues que de passer chez vous. Quant à vos voisins, vous leur inspiriez une telle terreur, et vous les aviez si souvent pillés et rançonnés, qu'ils avaient pris le parti d'aller s'établir ailleurs et de faire le vide autour de vous.

Enfin, vous étiez si terribles, si exécrés, que l'on vous considérait alors, comme aujourd'hui, comme un peuple maudit, sur lequel un saint marabout, Si Mhamed Moule-laïn avait jeté un sort.

Tous ces faits sont-ils vrais, et en est-il parmi vous un seul qui puisse me démentir ?

VOIX DIVERSES.

C'est vrai ! il n'y a rien à répliquer. Mais c'étaient les gueux qui faisaient ces vilaines choses; les honnêtes gens restaient tranquilles chez eux.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Quand nous sommes venus nous établir ici, nous vous avons trouvés avec la redoutable réputation que l'histoire du passé vous avait faite, et loin de vous amender, vous avez renchéri, si c'est possible, sur votre vieille réputation.

Quand toutes les tribus étaient entièrement soumises, la vôtre nous faisait encore une guerre acharnée, et vos cavaliers venaient assassiner nos soldats aux portes de la ville. Après trois années d'une lutte sanglante, vous êtes enfin venus, vous vous êtes soumis; mais avez-vous pour cela cessé vos brigandages? en aucune manière; vous avez continué comme si rien n'était, votre lugubre tradition, et hier encore vous avez assassiné et pillé deux pauvres voyageurs qui passaient sur votre territoire. Nous vous avons nommé des kaïds, choisis parmi les plus considérables, les plus estimés d'entre vous, vous les avez tous traîtreusement assassinés les uns après les autres. Qu'avez-vous fait de l'éoul Ben Sabek, de Tsani, ben l'éoul de Tleta Ben Tsani, d'Arba Oulid Tleta, et de Kramsa Oulid El Arba, cinq malheureuses victimes qui ont exercé le commandement chez vous jusqu'à Ben Safi ? vous n'osez le dire. Le premier, vous l'avez brûlé dans sa tente lui et sa famille; le troisième, vous l'avez tué par derrière, dans un marché, d'un coup de tromblon; le quatrième, vous l'avez jeté comme un chien dans l'abîme du Kaf-el-Kaïd ; le cinquième, vous l'avez empoisonné en lui donnant du café à boire. Est-ce que je vous dis rien qui ne soit exact?

VOIX DIVERSES.

Sidi Bou Krari ! c'est vrai. Certes on ne peut nier que nous n'ayons fait d'abominables choses dans le temps.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Vous avez cela de malheureux, que je connais parfaitement votre histoire.

UNE VOIX.

Mais ce sont les mauvais drôles qui ont fait ces vilains coups ; les honnêtes gens restaient tranquilles chez eux.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Il y en a un parmi vous qui pour la deuxième fois me dit que ce sont seulement les mauvais drôles qui ont fait ces vilains coups. Celui-là est un sot (rire général). Puisqu'il y a eu beaucoup de vilains coups, il faut bien qu'il y ait eu beaucoup de mauvais drôles pour les exécuter. Les honnêtes gens dont il parle doivent être, par conséquent, bien peu nombreux. (Second rire général; l'interlocuteur reçoit une taloche d'un voisin.) Mais reprenons.

Voyant qu'il était impossible de vous donner un chef pris parmi vous, puisque les rivalités qu'il excitait le conduisaient toujours à une fin misérable, nous avons songé à vous nommer un kaïd étranger. Nous avons choisi Ben Safi, parce que c'est pour nous un serviteur dévoué, intelligent et brave autant que pas un d'entre vous.

Que vouliez-vous que fît Ben Safi, arrivé à un poste aussi périlleux ? vouliez-vous qu'il vous commandât avec des paroles de douceur, tandis que vous étiez encore couverts du sang de ses prédécesseurs, de celui de nos soldats assassinés par vous, et de plus en pleine révolte ? Il a fait ce que son salut et notre domination lui imposaient ; il vous a fait la guerre, il a bien fait. Il a muselé le troupeau de chakals qu'il avait à conduire : il vous a réduits enfin, et voilà ce qui vous exaspère contre lui, ce que vous ne lui pardonnerez jamais.

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849, des 6, 9, 18, 19, 23, 24, 25, 30 et 31 janvier, 1er, 2, 7, 8, 13, 16 et 20 février 1850.

(1) Repas de l'hospitalité, souvent accompagné de présents.

flu; » et eux, les heureux du siècle, ils prétendent que la charité n'est pas obligatoire.

La loi divine du travail, ils la repoussent ; car, s'ils l'admettaient dans toute sa plénitude, ils verraient comment, en l'interprétant religieusement, le bien-être rayonnerait sur la terre.

Et ils veulent, eux, les incrédules, sauver la société !

Quel aveuglement !

Nous apprenons que malgré tous les efforts de la réaction, MM. Schœlcher et Perrinon viennent d'être réélus à la Guadeloupe.

Le gouvernement en a reçu la nouvelle aujourd'hui.

Acquittement du Temps.

M. Xavier Durieu, gérant du *Temps*, a été condamné par défaut, le 9 juin dernier, à 2 ans de prison et 5,000 fr. d'amende pour avoir publié, dans le numéro de son journal du 29 novembre 1849, un article dans lequel le ministère public avait vu le double délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, et d'apologie de faits réputés crimes.

M. Xavier Durieu s'est présenté aujourd'hui pour être jugé contradictoirement. La prévention a été soutenue énergiquement par M. Suin et combattue par Me Avond.

Le jury a rendu un verdict négatif. En conséquence M. Xavier Durieu a été acquitté. Nous donnerons demain les détails de cette affaire.

L'*Union* fait entendre ce matin un cri d'alarme :

Des symptômes graves éclatent de toutes parts, s'écrie la feuille légitimiste;

La rupture imminente du cabinet avec la majorité;

L'irritation réciproque du Palais-Législatif et de l'Elysée ;

Les démonstrations militaires renouvelées chaque jour; les visites du président aux casernes ;

Les rumeurs qui circulent sur le remplacement projeté du général Changarnier;

Les paroles écrasantes de M. Thiers dans la réunion du conseil d'Etat;

Tout cela jette des inquiétudes dans les esprits, et fait redouter des entreprises insensées.

Le pouvoir et la chambre sont placés sur une pente qui mène inévitablement aux crises désespérées et aux abîmes. Nous n'avons d'autre espoir, pour échapper aux dangers qui menacent la société, que dans la fermeté, le courage et l'union des hommes de bien.

L'IMPULSION EST DONNÉE.

La *Presse* continue, dans les termes qu'on va lire, la triste histoire de la cité ouvrière patronée par M. le président de la République :

Dans un article sur l'ASSAINISSEMENT DES LOGEMENTS INSALUBRES, le *Constitutionnel*, parlant des CITÉS OUVRIÈRES, dit :

« L'*impulsion est donnée*, et bientôt toutes les villes importantes seront dotées de ces constructions utiles. »

Oui, en effet, l'impulsion est si bien donnée, que la seule Cité ouvrière, la *Cité Napoléon*, qui devrait être achevée depuis le 1er octobre dernier, est abandonnée à l'état de ruine !

Les meubles du directeur, M. Chabert, ont été saisis et vendus.

Les entrepreneurs sont poursuivis à raison de billets impayés et qu'ils ont passés.

Les fournisseurs qui s'étaient avancés, en raison de la confiance que leur avaient inspirée le nom, le patronage et la commandite de M. le président de la République, ne savent plus à qui s'adresser pour obtenir le paiement de ce qui leur est dû.

Cependant, le conseil de surveillance des Cités ouvrières a pour président M. Mocquart, qui personnifie M. le président de la République.

Voilà comme l'impulsion est donnée !

Le comité de la rue de Poitiers, qui avait promis de souscrire pour une somme importante, n'a pas versé cinq centimes.

L'immense effort de M. le président du cabinet du 20 décembre, de M. Odilon Barrot, a été jusqu'à souscrire pour 4 actions de 25 francs, soit cent francs.

M. Achille Fould, ministre des finances, a été plus généreux ; il a souscrit pour 250 francs !

Le *Constitutionnel* n'a-t-il pas raison de s'écrier avec enthousiasme : *L'impulsion est donnée !*

Il faut rendre justice au président de la République ; il n'a pas cessé un seul jour de porter à la fondation des Cités ouvrières le plus vif et le plus constant intérêt ; il n'a pas cessé de s'en occuper avec sollicitude. Comment cette sollicitude est-elle demeurée stérile, et n'a-t-elle abouti qu'à l'impuissance, même depuis le message du 31 octobre dernier ? C'est ce que nous ne nous chargeons nullement d'expliquer.

Ce qui est certain, c'est que l'impulsion donnée s'est arrêtée court, et n'a réussi qu'à faire perdre à des fournisseurs leurs fournitures, à des ouvriers leur temps, et à enfouir 250 000 francs sous des décombres.

Nous terminerons par ces mots :

Si l'idée des Cités ouvrières est une idée fausse et « entachée de socialisme, » il ne fallait pas que le président de la République fût le premier à l'accréditer et à la commanditer ; si l'idée des Cités ouvrières est une idée juste et digne d'encouragement, après l'avoir adoptée il ne fallait pas l'abandonner.

On lit dans la *Tribune de la Gironde*, du 18 :

Depuis que le décret qui partage la France en quatre grandes divisions militaires a été connu à Bordeaux, l'alarme s'est répandue dans la population. Des opérations commerciales assez considérables, qui étaient au moment de se conclure, ont été abandonnées. Chez plusieurs banquiers, les escomptes ont été aussitôt considérablement restreints.

Revue de l'Extérieur.

L'illumination du *Corso*, de Rome, le 9 février au soir, avait été précédée d'une manifestation dans la rue. Au milieu de la foule de militaires et de sbires qui encombraient la promenade, une procession d'environ deux cents personnes s'avança sur le cours, et après l'avoir parcouru, elle poussa tout à coup le cri : Vive la République ! et se dispersa avant qu'aucune arrestation ait pu être faite.

Dans cette soirée de carnaval, un soldat français « qui avait insulté une femme », disent toutes les correspondances, a été frappé d'un coup de stylet. M. Baraguay-d'Hilliers a publié le lendemain une défense de porter des couteaux, poignards, stylets, et autres armes semblables.

La blessure du prince de Musignano n'est pas grave. On l'avait averti de ne pas aller sur le Corso narguer le deuil public. Cela ne me regarde pas, répondit-il, je ne suis pas Italien, je suis Français. Sous la République, ce Bonaparte était un des plus ardents et des plus compromettants républicains.

Pie IX, dit le *Moniteur du soir*, accepte les conditions posées à l'emprunt par M. de Rotschild. On sait que l'une de ces conditions était son retour dans la Romagne. Mais il paraît toujours se refuser à rentrer dans Rome, où il se sait détesté ; on lui prête le projet de s'arrêter à Terracine, d'où il pourrait toujours, en cas d'un mouvement, se réfugier chez le roi Bomba, — ou à Bologne, où il pourrait se placer sous la protection autrichienne. Quant à la protection française, il n'en veut à aucun prix. L'occupation française a achevé de lui aliéner les Romains, et d'ailleurs il redoute à chaque instant, de la part de la France, un changement de gouvernement ou un changement de politique, une lettre à Edgar Ney, cette fois rendue exécutoire, ou la reconnaissance de la République romaine.

En attendant qu'il se décide, les correspondances dévotes nous apprennent qu'il s'amuse à couronner des madones. Cette opération consiste à plaquer sur la toile des tableaux des couronnes de métal autour des têtes de Vierge ou de quelque saint personnage. Cela gâte et dénature le tableau, mais le clergé italien n'y regarde pas de si près. Il faut bien amuser le peuple pour l'empêcher de comprendre l'Evangile et de faire des révolutions.

Toute image n'a pas le droit d'être couronnée. Il faut pour cela un bref du pape. Pie IX vient d'en accorder un pour une statue de Marie, révérée dans une église de Naples, sous le nom de *Madonna d'ogni bene*, et il a lui-même posé une couronne payée en grande partie par la famille royale, sur la tête de la statue, au son des cloches, du canon, et en présence de la famille royale et des cardinaux.

« Le lendemain, dit l'*Ami de la Religion*, la ville entière était en fête, et partout sur le passage du religieux cortége le peuple donnait de sa dévotion ces marques expressives, qui blessent quelquefois notre susceptibilité du nord, mais qui n'en sont pas moins chez ces natures impressionnables l'explosion de sentiments profondément enracinés. »

Le duché de Toscane est occupé par les Autrichiens. C'est un avantage qu'il faut payer. Le duc, à bout de moyens, vient d'établir une foule d'impôts nouveaux : augmentations sur la taxe de commerce de Livourne, sur la taxe du sel, sur le timbre et l'enregistrement ; nouvel impôt sur les rentes hypothécaires, etc., etc., et enfin, tout cela ne suffisant pas, on a décrété une vente de biens nationaux jusqu'à concurrence de 2 millions 500,000 fr. Tout cela fait par ordonnance, sans que les chambres aient été consultées ni réunies. Les Toscans sont fort mécontents de cette carte à payer de la restauration.

Rien n'est encore décidé quant à l'occupation prolongée du grand-duché par les troupes autrichiennes.

L'évêque de Saluzzo (Piémont) a publié dernièrement un mandement dans lequel il déclarait, entre autres choses, que le Piémont était devenu, par suite du progrès des idées libérales, l'opprobre et le mépris de tous les nationaux. On comprend le scandale que de telles paroles ont soulevées. La question a été portée à la chambre des députés par M. Brofferio : le garde des sceaux a déclaré que le ministère avait été unanime à regarder comme profondément inconvenantes les expressions de cette pastorale ; qu'il a pris des mesures en conséquence ; et il a félicité les habitants de Saluzzo d'avoir pu se contenir en présence de cette provocation. Après ces explications, l'Assemblée a passé à l'ordre du jour.

L'*Helvétie* croit que les puissances absolutistes borneront pour le moment leur action à intriguer de concert avec le parti sondeabondiste, pour faire échouer les candidats radicaux dans le canton de Berne, aux élections de mai prochain. Elles n'emploieraient les armes qu'après avoir échoué dans cette entreprise.

La police de Zurich vient de publier un rapport pour annoncer qu'il n'existe pas dans le canton de comité d'officiers réfugiés organisant une nouvelle armée insurrectionnelle.

Le czar retire ses troupes des provinces Danubiennes. C'est le 20 de ce mois que la retraite doit commencer. La marche et les étapes des troupes sont tracées d'avance jusqu'à Liow. Il ne restera, en Moldo-Valachie, qu'une garnison de dix mille hommes, avec 30 pièces de campagne.

Le correspondant qui mande cette nouvelle au *National*, dit que cette retraite a pour but d'arrêter les armements que faisait la Turquie, parce qu'ils pouvaient devenir un obstacle aux projets du czar, et habituer les populations roumanes à compter au besoin sur la Porte.

La correspondance d'Athènes tendrait à faire croire que le gouvernement anglais a eu pour but, en menaçant le gouvernement hellénique, de favoriser une révolution en Grèce :

« En ce moment, les Anglais continuent à affamer les îles, en s'emparant de tous les bâtiments chargés ou non chargés qu'ils rencontrent ou trouvent dans les ports. Ils détruisent pour longtemps le commerce et tout mouvement maritime par le blocus général des côtes. Il y a deux jours, un de leurs bâtiments à vapeur a remorqué, dans la baie de Salamine, six bâtiments de commerce grecs qu'il était allé prendre à l'île de Spezzia. Or, un bâtiment est presque toujours la propriété de vingt ou trente familles associées, dont l'existence dépend du résultat d'un bon voyage. C'est donc au cœur de la nation grecque que les Anglais frappent en ce moment. »

Les démocrates du comté de Nassau, accusés de rébellion pour avoir pris part à l'insurrection badoise, viennent d'être acquittés par le jury. Depuis quelques mois, les jurys d'outre-Rhin acquittent constamment tous les accusés politiques.

Les journaux allemands prévoient une scission prochaine entre l'Autriche et la Prusse à l'occasion du parlement d'Erfurth. On sait positivement maintenant que la Bavière a conclu une alliance offensive et défensive avec l'Autriche.

M. Ell[illegible] a présenté au sénat des Etats-Unis une série de propositions pour l'arrangement amiable des difficultés qui existent entre les Etats libres et les Etats à esclaves.

La première proposition maintient l'admission de la Californie dans l'Union Américaine, avec la liberté d'admettre ou de rejeter l'esclavage. La seconde est relative aux gouvernements locaux que le congrès établirait sur les territoires acquis du Mexique, sans leur imposer de conditions au sujet de l'esclavage. La troisième et la quatrième ont pour but de fixer les limites du Texas à l'embouchure du *Rio del Norte*. La cinquième et la sixième établissent que l'esclavage doit subsister dans les districts de la Colombie, tant qu'il régnera dans les Etats du Maryland, et qu'il ne pourra être aboli qu'avec le consentement des habitants de ces districts et moyennant une juste indemnité aux propriétaires d'esclaves. Le congrès prendrait des mesures plus efficaces pour rendre plus facile la restitution des esclaves qui s'enfuient d'un Etat et se réfugient sur un autre territoire.

Ces propositions ont été soutenues par M. Clay avec beaucoup d'éloquence et d'habileté ; son discours a produit une grande sensation, et le sénat a décidé, dans la séance du 5 février, qu'il prenait ce projet en considération.

Assemblée nationale.

Séance du 20 février. — Présidence de M. BAROCHE, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

MM. Chauvin et Baudin rappellent qu'ils ont déposé deux amendements : l'un sur l'obligation du chant dans les communes de 1 500 habitants agglomérés et au-dessus, l'autre pour la gratuité de l'enseignement primaire. Ils annoncent leur intention de reproduire ces amendements à la troisième lecture.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Mortemart, tendant à modifier le règlement en ce qui concerne le scrutin public.

Cette proposition est ainsi conçue :

« Le scrutin public ne peut être demandé qu'après deux épreuves douteuses, par assis et levé, et sur l'ensemble des projets de loi.

» Le bureau peut l'ordonner, s'il juge que l'Assemblée n'est pas en nombre suffisant pour délibérer. »

M. VEZIN. L'honorable M. de Mortemart a demandé la mise à l'ordre du jour de sa proposition. La commission avait conclu au rejet de la proposition.

Cependant, le vote de l'Assemblée d'hier appuyant la demande de M. de Mortemart, veut, selon nous, une prise en considération, et nous met dans la nécessité de consulter la commission, pour savoir s'il lui convient, d'après ce qui s'est produit depuis peu, et surtout d'après le vote d'hier, de modifier ses conclusions. (Ah ! ah !)

Pour donner à la commission le temps de revenir sur ses conclusions, je propose donc à l'Assemblée de renvoyer à samedi la discussion de la prise en considération de la proposition de M. de Mortemart.

L'Assemblée, consultée, décide au milieu d'une vive agitation que l'ordre du jour sera maintenu.

M. DE MORTEMART. Nous avons été envoyé ici pour rétablir l'ordre fortement ébranlé et compromis. (Interruption à gauche.)

UNE VOIX A GAUCHE. Vous voulez avoir le monopole de l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Non, mais le président a le monopole du silence, et je vous le demande. (Agitation.)

M. DE MORTEMART. On a entendu, dans la discussion d'une loi en 14 articles, l'opposition s'écrier : Vous aurez quatorze scrutin (Qu'est-ce qui a dit cela ? — Vous le savez bien, demandez à vos voisins !), je soutiens qu'il y a là perte de temps et compromission de notre dignité et de notre considération. (C'est vrai !) Je sais bien que le scrutin publique est une arme de la minorité, mais il ne faut pas l'émousser. (Interruption à gauche.)

On nous reproche d'être des hypocrites de peur. Nous ne sommes pas des hypocrites de concession ; et quant à la peur, croyez bien que nous ne céderons jamais à ce qui, de près ou de loin, ressemblera à une menace. (Exclamations à gauche. — Très bien ! à droite.) Ma proposition, croyez-le bien, n'a pas pour but de cacher au pays les votes de la majorité. Quant à moi, je n'ai jamais dissimulé les miens. Mes commettants les connaissent ; ils peuvent me retirer leur confiance, ils ne me refuseront jamais leur estime. (Très bien !)

Je viens d'entendre toutes les ridicules accusations que vous avez articulées contre lui ; votre méchanceté et votre niaiserie me font hausser les épaules. Comment ! j'ai chez vous journellement des espions qui me rendent compte de ce qui s'y passe, et vous voulez que je croie que de pareilles atrocités soient commises sans que la nouvelle m'en arrive ? ceci est le comble de la stupidité et de la mauvaise foi dont vous autres Arabes donnez si souvent la preuve dans vos plaintes.

Ben Safi vous a fait du mal, je le sais, mais ce mal était nécessaire pour vous soumettre ; il émanait d'ailleurs directement de mes ordres ; qu'il les ait dépassés quelquefois, souvent même si vous voulez, cela ne fait pas doute pour moi, mais à qui la faute ? vous qui avez toujours voulu la résistance au lieu de la soumission.

Ben Safi nous a servis avec dévouement, courage, et ce qui excite votre haine contre lui produit chez nous la satisfaction et la reconnaissance ; et vous voulez, qu'après avoir exposé sa tête pour nous, nous prêtions l'oreille à vos viles clameurs, et le destituions pour le punir des services qu'il nous a rendus ? Allez, vous êtes des insensés.

Ben Safi est pour nous un bon et loyal serviteur ; il est votre kaïd, il le restera, et je vous rappelle que, comme par le passé, il a l'ordre de fusiller, suivant les lois de la guerre, le premier d'entre vous qui attenterait à son autorité.

Si vous voulez un régime plus doux, c'est à vous de le mériter. Jusqu'à ce moment, nous vous tiendrons avec une main de fer, et, si vous n'êtes pas contents, nos fusils sont prêts. J'ai fini. Retirez-vous, et que je n'entende aucun murmure.

(Cette allocution, prononcée d'un ton ferme, produit un mouvement de désenchantement dans la foule, qui s'attendait, vu les proportions de la manifestation, à un tout autre résultat. Quelques vieillards, comprenant que les vociférations n'auront plus d'effet, essaient de l'attendrissement. Ils s'avancent sur le premier plan, poussant des gémissements et des sanglots qui n'auraient pas été déplacés à un enterrement de Rome. L'un d'entre eux qui semble être le coryphée de la bande, et qui s'est fait déjà remarquer comme un des plus fameux meneurs de la tourmente, s'avance jusque vers le chef du bureau arabe, et veut absolument lui prendre la main, sans doute pour l'arroser de ses larmes. Djilali le saisit par la ceinture, et, en le secouant vigoureusement pour le ramener dans la foule, fait sauter de sa baleska un petit papier plié avec soin. Ce papier déroulé, et examiné attentivement, se trouve être une lettre ainsi conçue : A notre ami Hhens-Moule-Zaza, salut ! Je t'envoie par le porteur une somme de 200 douros, afin que tu puisses organiser une violente réclamation contre Ben Safi, pour le faire destituer. Si tu réussis, comme il est certain que je serai nommé à sa place, je te promets toutes les immunités que tu pourras désirer, et de plus 400 douros pour payer ta peine. Garde le secret : la prudence est la clef du bien. Ecrit par Si Mhhamed ben Kredâ.

Après la lecture de cette curieuse lettre, qui est écoutée dans le plus profond silence, le chef du bureau arabe ne peut contenir quelques apostrophes justement méritées.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien ! mes fripons ! avais-je raison de vous parler fermé ? Vous êtes des misérables ! N'ayant pu réussir par le fer contre nous et votre chef, vous essayez maintenant la calomnie et les manœuvres souterraines. Je vous aimais mieux franchement bandits que comme ça ; mais tous vos efforts seront impuissants. Nous vous avons tenus et nous vous tiendrons.

Djilali, arrête-moi tous ces vieillards qui sont là, et particulièrement le propriétaire de la lettre, et puis chasse-moi tout le reste.

Le chef du bureau arabe rentre chez lui dans un certain état d'indignation ; Djilali exécute les ordres qu'il a reçus ; il garotte les meneurs, et, après avoir tiré de dessous le banc, qui servait de tribune, un paquet de triques de la plus belle confection, qu'il tenait prudemment là à titre de réserve, et avoir distribué de ces susdites triques à un nombre suffisant de mekrazenis, il commence à exécuter la plus belle manœuvre qui de mémoire de chaouch ait jamais épousseté les reins d'un homme. Le menu peuple se sauve à toutes jambes, comme un troupeau de marcassins ; mais les hommes importants, particulièrement ceux qui ont crié le plus fort contre Ben Safi, viennent se grouper autour de lui, baisant sa tête, ses vêtements, protestant de leur dévouement pour sa personne, et expliquant leur étrange conduite par un tout petit malentendu qui ne mérite pas qu'on s'y arrête. Sur d'aussi bonnes raisons, la paix est immédiatement faite, et Ben Safi promet de ne pas en vouloir à des détracteurs aussi candides et aussi purs d'intention. Le grand incident ainsi vidé, les kaïds rentrent dans la salle et reprennent leur place. Djilali arrive un moment après, poussant des hurlements plaintifs.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Qu'est-ce donc encore, bon Dieu ?

LE CHAOUCH.

Ces fils de chien, que Dieu brûle ! tu ne sais pas ce qu'ils m'ont fait ? En se sauvant, ils m'ont emporté mes bottes, mes éperons, mon tapis et la bride de mon cheval, qui se trouvaient devant l'écurie. Sidi Bou Krari, que Dieu..... (Suivent des imprécations auprès desquelles celles de Camille sont un couplet de vaudeville.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Tant pis pour toi, que ne faisais-tu meilleure garde.

Djilali se tait, mais il lance à Ben Safi un regard qui veut dire, est-ce que tu ne m'indemniseras pas un peu ? Celui-ci lui en renvoie un autre qui signifie : Sois tranquille, je te rendrai quatre fois la valeur de ce que tu as perdu.

LE CHAOUCH.

C'est bien, Sidi, comme il te plaira ; tu le sais, ton enfant ne travaille pas pour de l'argent ; c'est pour l'honneur et la considération, voilà tout.

(*La suite à demain.*) CH. RICHARD.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division a été demandé sur la prise en considération de la proposition.

M. VEZIN. L'adoption de la proposition ne donnerait aucun résultat avantageux. Telle qu'elle est conçue, la majorité en souffrirait autant que la minorité ; souvent même elle courrait risque de se frapper elle-même. (Agitation.)

Remarquez d'abord que le règlement qui nous régit est l'œuvre de la majorité actuelle, qui l'a acceptée de la Constitutuante. Si l'on veut supprimer un droit à cause de quelques actes, il n'y aura pas un droit qui restera debout. Considérez encore que le rejet de la proposition est demandé par les neuf dixièmes de la commission d'initiative parlementaire, et que cette opinion mérite bien quelque égard.

Enfin vous avez reconnu vous-même que la France était intéressée à la publicité du scrutin public, qui importe autant à la majorité qu'à la minorité.

Le scrutin public a été demandé sur la prise en considération. Le résultat est celui-ci :

Nombre des votants	566
Majorité absolue.	284
Billets blancs.	167
Billets bleus.	399

L'Assemblée ne prend pas la proposition en considération.

M. ROUHER, ministre de la justice, dépose un projet de loi relatif à un crédit supplémentaire concernant la Légion d'Honneur.

L'ordre du jour appelle la continuation de la loi sur l'enseignement.

« Art. 22. L'enseignement primaire est donné gratuitement à tous les enfants dont les familles sont hors d'état de le payer. — Adopté.

CHAP. II. — DES INSTITUTEURS.

SECTION PREMIÈRE. — *Des conditions d'exercice de la profession d'instituteur primaire public ou libre.*

« Art. 23. Tout Français, âgé de 21 ans accomplis, peut exercer dans toute la France la profession d'instituteur primaire public ou libre, s'il est muni d'un brevet de capacité,

» Le brevet de capacité peut être suppléé par le certificat de stage dont il est parlé à l'art. 47, par le diplôme de bachelier ou par tout autre titre jugé équivalent par le conseil académique.

» Les instituteurs-adjoints peuvent n'être âgés que de 18 ans et n'avoir pas encore obtenu de brevet de capacité. »

Ces paragraphes sont successivement adoptés.

M. D'OLLIVIER propose, le ministre, la commission et l'Assemblée adoptent le changement suivant :

Supprimer ces mots :

« Ou par tout autre titre jugé équivalent par le conseil académique. »

Les remplacer par les suivants :

« Par un certificat constatant qu'on a été admis dans une des écoles spéciales de l'Etat, ou par le titre de ministre, non interdit de l'un des cultes reconnus par l'Etat. »

» Art. 25. Sont incapables de tenir une école publique ou libre, ou d'y être employés, les individus qui auraient subi une condamnation pour crime ou délit contraire à la probité ou aux bonnes mœurs, les individus privés par jugement des droits mentionnés en l'article 42 du code pénal, et ceux qui ont été interdits en vertu de l'art. 27 ou 29 de la présente loi. » Adopté.

« Art. 25. Quiconque aura ouvert ou dirigé une école en contravention aux articles 4 et 5, sera poursuivi devant le tribunal correctionnel du lieu du délit, et condamné à une amende de 50 à 400 fr.

» L'école sera fermée.

» En cas de récidive, le délinquant sera condamné à un emprisonnement de 15 à 30 jours, et à une amende de 100 à 400 fr. »

La commission propose ce paragraphe additionnel :

« Ne seront pas considérées comme tenant école les personnes qui, sans exercer la profession d'instituteur, et dans un but purement charitable, enseignent à lire et à écrire aux enfants. »

M. DE MONTIGNY fait ressortir la nécessité d'insérer dans la loi cette définition de l'école pour prévenir les incertitudes des tribunaux qui ont condamné, dans le silence de l'ancienne loi, des vieilles femmes enseignant aux enfants le catéchisme par charité.

M. VICTOR LEFRANC craint que la charité ne fasse une concurrence périlleuse à l'instituteur.

Ne peut-il se trouver une personne à son aise qui, persuadée que la loi est mauvaise, et voulant consacrer son temps à donner aux enfants des leçons de lecture et d'écriture, ouvrira sa maison aux enfants. Puis l'on demandera aux parents une rétribution, et l'on rétablira ainsi en définitive une école en dehors des conditions prescrites par la loi.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. L'article en lui-même est excellent ; mais il peut entraîner certains abus. D'abord, la charité peut n'être qu'un masque, comme l'a dit l'honorable préopinant. Je crois donc qu'il faudrait exiger l'autorisation du conseil académique (rumeurs), ou au moins définir la distance où cette facilité de l'instruction par charité pourra être donnée.

Le paragraphe additionnel est renvoyé à la commission.

SECTION II. — *Des conditions spéciales aux instituteurs libres.*

« Art. 26. Tout instituteur qui veut ouvrir une école libre doit préalablement déclarer son intention au maire de la commune où il veut s'établir, lui indiquer le local et lui donner l'indication des lieux où il a résidé et des professions qu'il a exercées pendant les dix années précédentes.

» Cette déclaration doit être, en outre, adressée par le postulant au recteur de l'Académie et au procureur de la République.

» Elle demeurera affichée, par les soins du maire, à la porte de la mairie, pendant un mois. » — Adopté.

« Art. 27. Le recteur, soit d'office, soit sur la plainte du procureur de la République, peut former opposition à l'ouverture de l'école, dans l'intérêt des mœurs publiques, dans le mois qui suit la déclaration.

» Cette opposition est jugée à bref délai, contradictoirement et sans recours, par le conseil académique du département.

» Si le maire refuse d'approuver le local, il est statué à cet égard par le conseil académique.

» A défaut d'opposition, l'école peut être ouverte à l'expiration du mois, sans autre formalité.

» Tout instituteur libre, sur la plainte d'une des autorités scolaires, ou du ministère public, pourra être traduit, pour cause de faute grave dans l'exercice de ses fonctions, d'inconduite ou d'immoralité, devant le conseil académique du département, et être interdit de l'exercice de sa profession dans la commune où il exerce

» Le conseil académique peut même le frapper d'une interdiction absolue, sauf appel devant le conseil supérieur de l'instruction publique.

» Cet appel devra être interjeté dans le délai de dix jours, à compter de la notification de la décision, et ne sera pas suspensif. »

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, propose de mettre qu'avant la suspension de l'instituteur, le conseil académique pourra l'admonester publiquement.

L'article est renvoyé à la commission.

On passe à l'art. 29.

Une discussion s'engage entre la commission d'un côté, et MM. Lagarde, Wallon et Ferdinand de Lasteyrie, de l'autre, sur l'initiative que ces honorables représentants veulent laisser à la commune dans le choix des instituteurs primaires. Ils craignent que la liste ne soit pas assez étendue pour que le choix du conseil municipal soit libre.

M. PASCAL DUPRAT revient à un amendement de M. Lagarde, qui demandait que le conseil municipal présentât une liste de trois candidats, parmi lesquelles comités d'arrondissement choisirait l'instituteur.

L'orateur soutient cet amendement au nom des libertés municipales. Il est rejeté.

On revient à l'article 29, qu'on vote ainsi en détail :

« Les instituteurs communaux sont nommés par le conseil municipal de chaque commune, et choisis, soit sur une liste d'admissibilité dressée par le conseil académique du département, soit sur la présentation qui est faite par les supérieurs des associations religieuses vouées à l'enseignement, autorisées par la loi, reconnues comme établissements d'utilité publique. »

M. ANTONY THOURET. Quels sont ces établissements ?

M. DE PARIEU. Il est des associations qui ont été reconnues par la loi ; mais il y a des établissements qui ont reçu une autorisation spéciale du conseil d'Etat : c'est la situation actuelle que nous voulons maintenir.

M. BOURZAT. Il demeure bien entendu que la question des associations religieuses non autorisées est actuellement réservée.

M. LE PRÉSIDENT. Suit cette disposition : « Les consistoires jouissant du droit de présentation pour les instituteurs appartenant aux cultes non-catholiques. » — Adopté avec le reste de l'article ainsi conçu :

« Si le conseil municipal avait fait un choix non conforme à la loi ou n'en avait fait aucun, il serait pourvu à la nomination, après le délai d'un mois, par le conseil académique du département.

» L'institution est donnée par le recteur au nom du ministre de l'instruction publique. »

La commission présente une nouvelle rédaction, non imprimée, sur l'art. 30. Il s'agit du droit de révocation et de suspension pour six mois avec ou sans privation de traitement remis au recteur avec faculté d'appel non suspensif devant le conseil supérieur.

A GAUCHE. Nous demandons l'impression de la nouvelle rédaction.

L'ajournement, mis aux voix, n'est pas adopté.

M. ANTONY THOURET. Je demande qu'on vote la loi tout d'un coup. (A l'ordre !)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre ! (Bruits divers.)

M. ANTONY THOURET. Je demande à m'expliquer sur ce rappel à l'ordre. En le prononçant, M. le président pense que j'ai manqué aux convenances.

La commission a changé son système, et ce système nouveau n'a été ni imprimé ni distribué. Que demandions-nous ? L'ajournement jusqu'à ce que ce nouveau travail soit imprimé. Quand la majorité repousse une demande aussi juste, j'ai pu demander, ce me semble, d'abréger tous les délais en votant tout d'un coup la loi en discussion (Très bien ! à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Votre observation était inconvenante, et je maintiens le rappel à l'ordre.

M. PAILLET dépose un rapport sur la proposition relative à l'usure.

La discussion continue sur l'art. 30, qui est combattu par M. Dandin et défendu par M. Baze.

M. MORELLET établit que l'instituteur, sous le coup de pareilles rigueurs, ne sera plus qu'un instrument à la dévotion de l'esprit de parti des autorités influentes.

M. ANTONY THOURET cite l'exemple du directeur de l'école primaire supérieure de la ville de Douai. Le directeur avait la confiance du conseil municipal ; mais il eut le tort de se poser comme candidat aux élections dernières et d'obtenir 76,000 suffrages. Si bien qu'avec 300 suffrages de plus, il siégerait ici et discuterait la loi. Eh bien ! il a été révoqué de ses fonctions, malgré les demandes réitérées du conseil municipal.

Le premier paragraphe est adopté.

M. MORIN demande qu'on y ajoute : « Hormis le cas d'urgence, l'avis du conseil municipal sera consulté préalablement. » — Rejeté.

M. LAGARDE demande que, dans tous les cas, l'instituteur soit entendu.

M. THIERS soutient que l'instituteur, comme fonctionnaire public, doit rester soumis à la réprimande, à la suspension et à la révocation.

A GAUCHE. Et le tout sans garantie.

M. THIERS. Vous voudriez que le fonctionnaire eût une garantie contre les suites de sa responsabilité. Cela est impossible. Le pouvoir de révocation que nous avons donné au préfet, dans une loi provisoire que l'état du pays rendait nécessaire (Exclamations à gauche), nous l'avons rendu au recteur.

Mais comme dans des cas d'indignité, par exemple, l'instituteur pourrait être sujet à une révocation définitive, et qu'il se trouverait par cela même frappé dans son état, nous avons voulu qu'une procédure s'engageât sur cette matière, et que le délinquant ne fût atteint que par un jugement dans les règles.

M. BOUHIER DE L'ECLUSE demande que la révocation ne soit prononcée par le recteur que sur l'avis conforme du conseil d'académie.

L'orateur fait remarquer qu'une révocation entraîne la privation d'une profession qui appartient à l'instituteur, et dans ce cas là garantie du conseil d'académie ne saurait être refusée.

Suit le reste de l'article : « L'instituteur révoqué est incapable d'exercer comme instituteur, soit public, soit libre, dans la même commune.

» Le conseil académique peut frapper l'instituteur d'interdiction absolue, sauf appel devant le conseil supérieur de l'instruction publique, dans le délai de dix jours, à partir de la notification de la décision. Cet appel n'est pas suspensif. En cas de révocation, l'instituteur sera appelé et entendu. — Adopté.

» Art. 30. Les instituteurs adjoints des écoles publiques, les jeunes gens qui se préparent à l'enseignement primaire public dans les écoles désignées à cet effet, les membres ou novices des associations religieuses consacrées à l'enseignement autorisées par la loi ou reconnues comme établissements d'utilité publique, sont dispensés du service militaire s'ils ont, avant l'époque fixée par le tirage, contracté devant le recteur l'engagement de se vouer pendant dix ans à l'enseignement primaire public, et s'ils réalisent cet engagement. »

M. BAUDIN demande qu'en cas de révocation, le temps des services qu'il aura rendus dans l'instruction primaire vienne en déduction du temps qu'il aurait dû passer sous les drapeaux. — Rejeté.

L'art. 30 est adopté.

» Art. 32. Il est interdit aux instituteurs communaux d'exercer aucune profession commerciale ou industrielle. » — Adopté.

« Art. 33. Le conseil académique détermine les écoles publiques auxquelles, d'après le nombre des élèves, il doit être attaché un instituteur adjoint. Les instituteurs adjoints sont nommés et révocables par l'instituteur, avec l'agrément du recteur de l'Académie. » — Adopté.

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique, suite de la discussion sur l'enseignement.

FAITS DIVERS.

M. Changarnier a passé aujourd'hui une grande revue au bois de Boulogne.

— Les six batteries d'artillerie attachée aux brigades de l'armée de Paris, se réuniront demain jeudi au Champ-de-Mars et y feront l'exercice à feu.

(*Moniteur du soir.*)

— Le bruit court depuis hier que le remplacement de M. le général Changarnier par M. le général Magnan est de nouveau à l'ordre du jour.

Nous croyons ce bruit inexact en partie. Ce qui paraît plus probable, c'est que M. le général Magnan doit remplacer au ministère de la guerre M. le général d'Hautpoul, qui se donne pour fiche de consolation le gouvernement de l'Algérie.

(*Evenement.*)

— On nous assure que la garnison de Paris a été consignée aujourd'hui jusqu'à la fin du mois.

Chaque soldat, nous assure-t-on, a reçu une gratification de 50 centimes.

— *Une Nuit blanche*, la pièce de l'Odéon dont nous avons parlé, a été interdite aujourd'hui par ordre supérieur.

M. Bocage s'était trompé quand il avait supposé qu'il aurait, pour faire jouer sur son théâtre une pièce républicaine, le même droit, dont le Vaudeville a usé si largement, pour insulter, pendant plusieurs mois, la République et la Constitution.

— Le ministère, menacé par ce qu'on appelle la conspiration des lampions, avait résolu de faire illuminer pour son compte tous les édifices publics le 24 février.

Depuis qu'il est informé que les conseils donnés au parti républicain l'ont déterminé à s'abstenir de toute manifestation, le ministère a donné contr'ordre, de son côté, aux illuminations projetées. Le 24 février ne sera célébré que par des services commémoratifs dans quelques églises.

— M. Caussidière vient de porter une plainte en diffamation et en calomnie contre l'éditeur et l'auteur du livre intitulé les *Conspirateurs*.

M. Caussidière vient en même temps d'adresser, à ce sujet, des lettres à plusieurs journaux. Nous y trouvons les lignes suivantes sur le sieur Chenu :

» Le sieur Chenu sait à peine lire et écrire. Il a été condamné à huit ans de travaux forcés pour vol et assassinat dans son régiment, comme contumace. Il n'est pas l'auteur de son livre.

» Il vint se cacher à Paris, et, découvert par la police, il ne fut point envoyé au bagne, parce que M. Pinel l'employait comme agent provocateur secret, notamment dans l'affaire des bombes, où il fit emprisonner et condamner plusieurs personnes. J'ai dû le chasser de la préfecture : de là sa haine, ses menaces et même ses tentatives d'assassinat sur ma personne. »

— Le canton de l'Aigle avait à nommer un membre au conseil général de l'Orne. Malgré tous les efforts contraires, le principe démocratique a triomphé à une grande majorité.

M. Rousselet, candidat républicain, a obtenu 1,143 voix. M. Marchand, candidat de la réaction, n'en a obtenu que 779.

— Nous trouvons dans le *Siècle* et dans l'*Union* quelques détails sur les scènes qui ont eu lieu à l'Assemblée et à la réunion du conseil d'Etat, après le fameux vote de l'amendement Parieu.

M. Thiers, en quittant l'Assemblée, avait laissé échapper ces paroles dédaigneuses, accompagnées d'un regard accablant qui a foudroyé le banc ministériel : « *Ça veut être indépendant* ! »

Au Conseil-d'Etat, M. Molé a déclaré qu'il avait été *profondément blessé* du langage du ministère. M. Favreau a parlé dans le même sens. Quant à M. Thiers, il a tancé d'importance le président et ses commis. « On veut, a-t-il dit, nous placer entre le chaos d'un despotisme stupide ou un ridicule et sot *petit pouvoir sans influence sérieuse et sans talent.* »

Ces mots sacramentels ont été accueillis par des applaudissements bruyants, et on s'est séparé en se promettant bien de ne pas laisser se prolonger une situation qui expose la société et la cause de l'ordre, représentées, comme chacun sait, par MM. Thiers, de Montalembert et leurs amis, à être compromises au profit d'un César quelconque et au détriment des deux royautés surnuméraires, par des maniaques qui s'avisent d'avoir des scrupules constitutionnels.

Pendant que la foule s'écoulait enthousiasmée, quelques membres influens de la réunion, les plus forts, s'entretenaient de l'importance que M. le président de la République attache à son serment. « C'est d'un honnête homme ! » s'est avisé de dire quelqu'un. — Et moi donc, que suis-je alors ? aurait répondu M. Molé en prenant son plus grand air.

— On lit ce matin dans le *Moniteur* :

« Les bruits que, de nouveau, l'on s'efforce d'accréditer sur la dislocation du ministère, n'ont pas le moindre fondement. Nous sommes autorisés à les démentir de la manière la plus formelle. »

— M. Romieu, ancien préfet, a été chargé par le Gouvernement d'une mission extraordinaire dans les départements du Haut Rhin, du Bas-Rhin, du Doubs et du Jura. M. Romieu est depuis quelques jours déjà rendu à Strasbourg.

— Le journal officiel annonce l'exécution d'un décret de la Constituante : il va être élevé à Paris un monument au maréchal Ney, sur le lieu même où il a été fusillé.

Le monument représentera le maréchal Ney montrant sa poitrine et ouvrant son cœur à la mort.

— M. le président de l'Assemblée a donné hier communication d'un document émanant du ministère des finances, et duquel il résulte que les dépenses votées en excédant sur les recettes de l'exercice de 1849 s'élèvent à 268 millions. « Vous votez cela *par le détail*, a dit M. Dupin, et voilà le *total*. »

— On sait qu'une ordonnance de police défend de crier les journaux dans les rues ; mais il paraît qu'il y a une exception à cette règle en faveur du célèbre journal le *Napoléon*. Tous les dimanches soir, en effet, l'honnête dépositaire qui stationne sur le boulevard, au coin de la rue Taitbout, s'égosille à crier : « Voici le *Napoléon* qui a paru aujourd'hui ! » sans qu'aucun sergent de ville songe à le rappeler à l'exécution des ordonnances de police. Nous demandons d'où vient le privilège dont paraît jouir le *Napoléon* ?

(*Opinion publique.*)

— On lit dans le *Journal de Rome* du 9 février :

« La congrégation de l'Index a condamné les ouvrages suivants :

» *De l'Ontologie et de la Méthode*, discours de M. T. Mamiani ;

» *Nature et effets du pouvoir temporel des pape* discours de M. D. Morgana ;

» *Sur la nécessité d'abolir toutes les confréries en Sardaigne*, par M. Gutticrez, prêtre ;

» *Plus de tiare*, paroles d'un catholique ;

» *Concorde de la raison* avec quelques-unes des plus importantes vérités catholiques ; Propagation du péché originel ; Preuve directe de l'immaculée conception de la Sainte-Vierge ; Eclaircissement sur la liberté humaine ; Sur la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie ; discours du chanoine Pierre Cavaleri. »

(Décrets du Saint-Office, 19 décembre 1849.)

— Le grave différend qui divise les chemins de fer de Versailles rive droite et rive gauche au sujet du raccordement de Chartres, a occupé hier l'audience tout entière du tribunal de commerce

L'administration de la rive droite, par l'organe de Me Eugène Lefebvre, son agréé, demandait conformément aux conclusions du rapport de M. Delahode, arbitre, l'exécution du traité survenu en 1845 entre les administrations des deux rives et 500 fr. de dommages et intérêts par chaque jour depuis le 18 juillet dernier à la rive gauche, qui exploite seule ledit chemin.

Le tribunal sous la présidence de M. Davinck, conformément aux conclusions de Me Lefebvre et du rapport de l'arbitre, a condamné la rive gauche envers la rive droite à des dommages et intérêts dont le chiffre sera fixé par le même arbitre et aux dépens.

— On va construire une cité ouvrière à Bruxelles. Nous lisons dans *l'Indépendant* :

« La cité ouvrière, dont la construction a été autorisée samedi par le conseil communal, sera établie rue Haute, près de l'hôpital Saint-Pierre, sur un terrain en pente qui va en montant dans la direction de la rue des Marolles. Il y aura deux rangées de bâtiments, composées chacun de dix-sept habitations et entre lesquels sera réservé un espace libre de 6 à 7 mètres de large (largeur supérieure à celle de la plus part des rues du quartier). Sur la proposition de la section des travaux, le conseil a stipulé ; — Que les chambres auront trois mètres de haut au moins ; — Que le nombre des lits sera proportionné à la capacité des pièces, de manière qu'il y ait au moins 14 mètres cubes d'air pour chaque locataires ; — Que la cité sera éclairée par deux lanternes ; Qu'il y aura deux pompes ; — Qu'une chaussée de 2 mètres 75 centimètres de largeur sera établie d'un bout à l'autre de la cité ; — Qu'aucun changement ne pourra être fait ni à l'intérieur ni à l'extérieur des bâtiments sans le consentement préalable de la ville.

APPRECIATION DU PROCÈS DE VERSAILLES.

Acquittement du PHARE *de la Rochelle.* — M. Dausse, propriétaire-gérant du journal le *Phare*, avait été traduit devant la cour d'assises de la Charente-Inférieure, pour un article inséré dans son numéro du 17 novembre dernier, contenant une lettre écrite de Versailles après l'arrêt de la haute cour de justice, et dans laquelle le ministère public a relevé le double délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, et d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Le rédacteur en chef du journal, le citoyen Doucet-Lecomte, s'est déclaré l'auteur de la prétendue lettre. Des poursuites ont été exercées contre lui et contre le gérant du *Phare*.

L'affaire est venue jeudi dernier devant la cour d'assises de la Charente-Inférieure. Le citoyen Doucet Lecomte a fait défaut. Le débat s'est engagé avec le gérant responsable.

Voici les passages les plus saillants de la lettre incriminée par le parquet, et acquittée par le jury :

» Non, la France n'accueillera pas le verdict de la » haute cour comme un acte de justice nationale ; » ce sera pour tous un acte de vengeance politique.... » A nos yeux, les accusés de Versailles ne sont pas » jugés, ils sont frappés.....

» Hélas ! est-ce donc ainsi que ces messieurs entendent faire de la conciliation ? Lorsque nous étions les » maîtres, nous, après Février, nous tendions fraternellement la main à ceux que nous avions vaincus : l'on se venge de notre clémence et de notre » générosité. Que cet enseignement ne soit pas » perdu ! que la démocratie s'en souvienne !

» Les insensés ! ils ne voient pas que le jour arrive » où la patience populaire sera lassée ; que le temps » approche où le peuple, lui aussi, se dira peut-être : » Il est temps......

» Sans doute il faut respecter le suffrage universel, car c'est désormais le seul principe de droit » politique que la raison puisse reconnaître comme » la loi de Dieu dans le gouvernement des sociétés ; » mais ceux là sont-ils les représentants vrais de ce » principe, qui ont accepté les suffrages populaires » par de menteuses promesses et d'hypocrites protestations ?

» Le verdict du haut jury a été accueilli avec la » plus morne stupéfaction, chacun croyait rêver. Et » pourtant tout le monde aurait dû s'y attendre : le » gouvernement voulait des victimes...

» Enfin, ne perdons pas courage. Les persécutions » fortifient les partis plus qu'elles ne les atteignent. » Rappelons-nous les premiers chrétiens, et crions » plus fort que jamais, avec les nouveaux martyrs : » *Vive la République* ! »

Après une défense chaleureuse de Me Gaudin, avocat, ex-membre de l'Assemblée constituante, le jury a rendu un verdict d'acquittement.

M. Doucet-Lecomte, auteur de l'article incriminé, *ayant fait défaut*, a été condamné à un mois de prison, 150 fr. d'amende et aux dépens.

La Saint-Barthélemy des instituteurs va toujours croissant. Les préfets luttent de zèle et de cruauté pour détruire l'enseignement laïque.

Encore si ces fonctionnaires, aussi *honnêtes* que dévoués, se contentaient de frapper leurs victimes dans leurs moyens d'existence ; mais non. — Comme il faut des prétextes pour colorer ces mesures rigoureuses, on renvoie les instituteurs sans ressources et déshonorés.

Lisez les listes de révocation que publient les feuilles honnêtes, que voyez-vous après chaque nom ? « *Immoralité, ivrognerie*, etc. »

Ayez donc sacrifié votre existence au labeur le plus humble, le plus ingrat ; ayez accepté pendant trente ans une vie de misères, de privations extrêmes, d'humiliations incessantes, pour qu'un jour, vers la fin de votre carrière, sur la dénonciation

d'un envieux, d'un ennemi caché, du curé dont vous vous serez fait le serviteur en vue d'obtenir la paix, vous soyez chassé avec votre famille et vos cheveux blancs, sans pain, sans asile... et DÉSHONORÉ !...

La plupart des instituteurs révoqués exerçaient depuis des années sans avoir fourni le moindre prétexte de plainte.

Car ce vieillard du Pas-de-Calais, que vous destituez après *trente-deux* ans de loyaux services, n'est pas devenu, du jour au lendemain, un misérable, pas plus que tant d'autres auxquels leurs concitoyens délivrent les attestations les plus favorables en protestant contre vos accusations.

La dernière vertu de la force doit être au moins la franchise.

Ayez le courage de vos actes. FRAPPEZ LES INSTITUTEURS, MAIS NE LES DÉSHONOREZ PAS.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines déjà arrêtées dans les départements :

Allier. — Le citoyen Georges GALLAY, ancien maire du Donjon.

Ariége. — Le citoyen Aristide PILHES, en remplacement de son frère, condamné par MM. les hauts-jurés de Versailles.

Bas-Rhin. — GÉRARD, ex sous-préfet de Saverne. — FRANÇOIS VIDAL, homme de lettres. — EDMOND VALENTIN, sous-lieutenant au 6e chasseurs à pied, en non-activité. — LABOULAYE, l'un des accusés acquittés de Metz. — ALP. HOCHSTUHL, instituteur.

Haute-Loire. — Francisque Maigne, en remplacement de Jules Maigne.

Hautes-Pyrénées. — Louis DEVILLE, avocat, substitut destitué, en remplacement de son père condamné par la haute cour de Versailles.

Loir-et-Cher. — Charles D'ETCHEGOYEN, en remplacement de son ami et coreligionnaire politique F. Cantagrel.

Loire. — Antide MARTIN, en remplacement de Martin-Bernard.

Nièvre. — Charles GAMBON, en remplacement de F. Gambon.

Saône-et-Loire. — ESQUIROS (Alphonse). — MADIER DE MONTJAU aîné. — CHARASSIN (Frédéric). — BUVIGNIER (Isidore), ancien représentant du peuple. — HENNEQUIN (Victor). — DAIN (Charles), ancien représentant du peuple.

ÉLECTIONS DU HAUT-RHIN.

Nous recevons ce matin la notification suivante :

COMITÉ DÉMOCRATIQUE CENTRAL ÉLECTORAL DU HAUT-RHIN.

L'assemblée préparatoire des électeurs démocrates du Haut-Rhin a adopté pour candidats à la Législative, en remplacement des trois condamnés de Versailles, les citoyens dont les noms suivent :

KESTNER, manufacturier, représentant. — JŒNGER, docteur en médecine. — GEORGES (Amédée), propriétaire.

Le secrétaire du comité central,
Emile JOLIBOIS.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

1er arrondissement. — Réunion électorale jeudi 21 février, gymnase Triat, allée des Veuves, 36, 7 heures du soir.

8e arrondissement. — Vendredi 22 février, à 7 heures du soir, Ecole du commerce et des arts industriels, rue de Charonne, 95.

10e arrondissement. — Réunion électorale les mercredi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

Réunion électorale à la salle de la Fraternité, rue Martel, jeudi 21 février, 7 heures du soir.

12e arrondissement. — Jeudi 21 février, à sept heures du soir, au Grand salon, chez Mercier, barrière Fontainebleau.

Boulogne, réunion électorale, samedi 23 février, à 7 heures et demie du soir, chez le sieur Carette, rue de Paris, 14, à Boulogne (Seine).

La Chapelle Saint-Denis, réunions électorales les dimanches à midi et les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Vaugirard, Grenelle, Vanves, Issy, réunion électorale vendredi 22 février, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devers, salon de la Victoire, rue Croix-Nivert, 15, à Grenelle.

Batignolles, réunion électorale, jeudi 21 février, à 7 heures du soir, salle du Grand-St-Martin.

Puteaux, Courbevoye, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux.

Les Thernes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	Un an 30 f.	Six mois 16 f.	Trois mois 8 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 20 février 1850.

Affaires lourdes et difficiles. A terme, le 3 0/0 a fléchi de 10 c., à 57-55; le 5 0/0, de 15 c., à 95-10. Les primes se traitaient, fin courant, sur le 3 0/0, de 58-05, dont 1; sur le 0/0, de 95-60 à 95-25 dont 2; de 95-75 à 95-50 dont 1, et de 95-90 à 95-65 dont 50 c.; fin prochain, sur le 3 0/0, 58-70 dont 1, et à 59-20 dont 50 c.; sur le 5 0/0, de 96-50 à 96-40 dont 2; de 97-05 dont 1, et de 97-50 dont 50 c. L'emprunt du Piémont ferme comme hier, à 88-25; les primes, en courant, ont fait 88-75 dont 50 c.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	95 05	Zinc-Veille-Montagne.	.... ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	.. ..	Naples, 0/0, c. Roth.	.. ..
Quatre 0/0, j. 22 sept.	75 ..	Cinq 0/0 Romain.	82 7/8
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 50	Espag. 3 0/0 dette ext.	36 3/4
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	30 1/4
Bons du Trésor.	.. ..	Belgique. Empr 1831.	... ..
Actions de la Banque.	2255 ..	— Empr. 1840	96 5/8
Rente de la Ville.	.. ..	— Empr. 1842	96 3/4
Obligat. de la Ville.	.... ..	— Banq. 1835.	... ..
Obl. Emp. 25 millions.	1172 50	Emprunt d'Haïti.	... ..
Obligat. de la Seine.	1075 ..	Piémont, 5 0/0 1849.	88 ..
Caisse hypothécaire.	... ..	— Oblig. anc.	970 ..
Quatre-Canaux.	.... ..	— Oblig. nouv	957 50
Jouis. Quatre-Canaux.	.. ..	Lots d'Autriche 1834.	375 ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	95 25	95 25	95 10	95 10
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant	57 65	57 65	57 55	57 55

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	20 c/o	5 0/0 liquid. à l'autre.	.. c/o
3 0/0 —	10 c/o	3 0/0 —	25 c/o

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
... ..	... ..	Saint-Germain.	... ..	... ..	... ..
190 ..	190 25	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
167 50	166 75	Id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
765 ..	770 ..	Paris à Orléans.	772 50	775 ..	772 50
555 ..	553 75	Paris à Rouen.	... ..	555 ..	... ..
250 ..	247 50	Rouen au Havre.	... ..	246 25	... ..
200 ..	200 ..	Marseille à Avignon.	... ..	197 50	... ..
115 ..	115 ..	Strasbourg à Bâle	... ..	... ..	... ..
310 ..	310 ..	Orléans à Vierzon.	... ..	310 ..	... ..
... ..	... ..	Boulogne à Amiens.	... ..	... ..	... ..
408 75	407 50	Orléans à Bordeaux.	... ..	... ..	... ..
456 75	455 ..	Chemin du Nord.	457 50	457 50	456 25
108 57	140 ..	Montereau à Troyes.	... ..	... ..	... ..
357 50	354 25	Paris à Strasbourg.	351 25	352 50	351 25
252 50	257 50	Tours à Nantes.	... ..	... ..	... ..

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 21 Février.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Polyeucte, le Moineau.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val, une Heure de mariage.
ITALIENS. — Don Giovani.
ODÉON. — La Nuit, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III et sa cour, une Tempête, Carconte.
VAUDEVILLE. — Les Saisons, l'Amiral Tromp, Daphnis et Chloée.
VARIÉTÉS. — Lully, les Quatre filles Aymon, une Tutelle, un et un.
GYMNASE. — La Bosaue, les Bijoux, Mlle de Liron.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, J'ai mangé mon ami, la Perle, le Caporal.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henriette Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 53. Vendredi 22 Février 1850.

NOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
libre et volontaire
du capital, du travail et du talent

RÉPARTITION
proportionnelle
au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

MM. les abonnés nouveaux, à partir du 1er mars, recevront en brochure, quand elle sera complète, la série d'articles de notre collaborateur F. GUILLON, ayant pour titre :

L'ACCORD DES PRINCIPES,

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES.

Nous publierons incessamment un travail important sur LA CIRCULATION, LE CRÉDIT ET L'IMPOT, de notre ami et collaborateur F. COIGNET, auteur de la *Réforme du Crédit et du Commerce*.

La *Démocratie pacifique* commencera la semaine prochaine, en feuilleton, la publication du SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE, par M. A. CONSTANT, suite de RABELAIS A LA BASMETTE, dont nos lecteurs ont dû garder le souvenir.

PARIS, 21 FÉVRIER.

Les prochaines Elections.

Les premières élections, bien que partielles, peuvent avoir une immense influence sur le [illegible] de la France. Elles peuvent nous sauver d'une révolution.

Les hommes de progrès n'aiment point les révolutions, ces déplorables conflits provoqués par les résistances que le privilège et l'égoïsme opposent au progrès de l'humanité. Quand le combat de l'aristocratie et de la démocratie, du passé et de l'avenir, devient inévitable, la démocratie l'accepte, mais elle ne le cherche pas. Dieu sait combien elle se montra conciliante, fraternelle, saintement enthousiaste en 1789 et en 1848, avant d'être irritée par les piéges sans nombre qu'elle trouva semés sur sa route.

La démocratie, qui est le progrès social et qui vient réaliser dans le monde la vérité, la liberté, la justice, ne peut pas être arrêtée dans son cours; toujours elle avancera vers son but, soit paisiblement, soit en brisant des obstacles.

Si des élections réactionnaires encourageaient le pouvoir actuel dans la lutte qu'il a entreprise contre la révolution de Février; si trompé sur l'état des esprits en France par quelques résultats électoraux, il devait continuer la politique de l'expédition romaine, cette politique dont le jésuite, abhorré dans notre pays, est l'expression dernière, l'avenir de la France serait plein d'orages, la fatale tendance du pouvoir à ressusciter le régime de Louis-Philippe, non pas même de Louis-Philippe, de Charles X, le conduirait infailliblement à la situation critique où se sont placés ces princes.

Mais une élection généralement démocratique serait un avertissement précieux qui pourrait peut-être encore, en inclinant le gouvernail du côté opposé aux écueils, prévenir la destruction du navire. Le progrès sans révolution, voilà ce que demande aujourd'hui la démocratie, c'est-à-dire le parti légal et conservateur, le parti intéressé à l'ordre, le parti qui est actuellement le gardien du suffrage universel.

Aujourd'hui que la réaction s'est complètement démasquée avec ses tendances royalistes, théocratiques, absolutistes, il serait dangereux, nous le croyons, d'établir des camps opposés parmi les republicains sincères. République, suffrage universel, Constitution, tels sont les principes mis en péril, ouvertement attaqués par la coalition monarchique. Il faut rallier sous une même bannière tous les hommes décidés à les maintenir.

Nous espérons que les socialistes éprouvés, les hommes qui souffrent depuis longtemps pour la cause de la fraternité, ne voudront pas constituer une aristocratie, et que la liste des démocrates à Paris, cette liste, [illegible] plus significative de toutes, fera quelque place au besoin de la conciliation. Notre but n'est pas la guerre entre les classes, mais le progrès et l'amélioration dans l'intérêt de toutes. Il faut que le Socialisme ait dans notre liste la meilleure part; mais réservons-nous la possibilité d'encourager aussi les nouveaux venus, les ouvriers de la dernière heure. Plus nous pourrons détacher, pour les amener à la cause démocratique, d'éléments longtemps séparés de nous par des préventions qui se dissipent, plus la victoire de la démocratie sera décisive et garantie par l'assentiment général, contre les réactions futures.

Nous allons, au nom de la liberté, du progrès, livrer un combat électoral à la compression, à la rétrogradation, au jésuitisme, appelons à nous tous les démocrates, sans nous enquérir de la date de leur conviction, pourvu qu'elle soit sincère. Ajournons en ce moment les questions de doctrine. Contre la ligue monarchique formons une grande ligue républicaine.

Ces conseils ne sembleront à personne concession, faiblesse, abandon du drapeau démocratique et social, si l'on songe qu'ils viennent d'être formulés dans la *Voix du Peuple* par un démocrate éprouvé, Colfavru, transporté de juin. Un transporté a signé les lignes qu'on va lire :

Qui dit discipline, dit *fusion* de toutes les nuances d'antagonisme. La bourgeoisie et le prolétariat doivent s'unir pour infliger un vote au pouvoir; comme ils commencent à s'entendre sur les nécessités sociales qui ont pu diviser leurs passions, mais qui ne sauraient longtemps les séparer devant l'intelligence de leurs intérêts communs.

Aux prochaines élections, défendons avant tout la République et le suffrage universel, qui nous garantissent l'accomplissement de toutes les réformes sociales. Réduisons à l'impuissance les conspirations monarchiques de toutes couleurs, par une imposante manifestation de la volonté populaire. Le terrain politique déblayé, la solution des questions sociales marchera vite.

Aux Candidats.

Le Comité démocratique-socialiste avertit les citoyens que le registre des candidatures à la représentation nationale sera ouvert vendredi, 22 février, au siège du comité, rue Coquillière, 12 *ter*, à huit heures du matin.

La liste des candidatures sera irrévocablement close à six heures du soir.

L'Assemblée, aujourd'hui, a voté de nombreux articles de la loi d'ignorance; tous ont passé sans discussion. Une disposition seule a éveillé l'intérêt : celle qui supprime les écoles normales primaires, de peur que les instituteurs, et par suite les enfants, n'apprennent trop de choses. La suppression radicale de ces écoles, proposée originairement par M. Beugnot, a excité des réclamations si vives et si nombreuses, que la commission, aujourd'hui, se borne à mettre l'existence ou la suppression des écoles normales primaires à la disposition des conseils généraux, ces conseils, amis de la République et du progrès, parmi lesquels se sont recrutés les hauts jurés de Bourges et de Versailles.

M. de Parieu trouve qu'on fait trop bon marché du ministre de l'instruction publique; il revendique pour le ministre le droit de statuer en dernier ressort sur la suppression ou le maintien des écoles normales primaires, mais le parti Thiers et Montalembert lui montre les dents; craignant de briser la majorité déjà fort ébranlée par sa récente motion relative à la nomination des inspecteurs, M. de Parieu ne veut pas donner une seconde fois, suivant les expressions de M. Dupin, un coup de sabot dans une fourmilière, il se rallie à l'avis de la commission en feignant d'être éclairé subitement par l'éloquence de M. Baze.

Le mauvais vouloir de la majorité pour les écoles normales d'instituteurs, égale celui du père Loriquet pour le paratonnerre et la vaccine. Aussi n'a-t-on pas écouté M. Lagarde quand il a réclamé, par voie d'amendement, l'établissement d'une de ces écoles dans chacun des départements français.

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET LA BOURGEOISIE.

Une réunion électorale a eu lieu hier rue Montesquieu, sans annonce préalable dans les journaux.

Elle était composée de commerçants et industriels, tous domiciliés dans les quartiers du Palais-National et de la Bourse. La réunion comptait plusieurs centaines de personnes.

Les membres du bureau invitèrent d'abord sans succès les citoyens présents à manifester leur opinion sur le choix des candidats à la représentation nationale. Pour dissiper la défiance qu'il croyait remarquer, un des membres du bureau déclara que ni ses collègues ni lui n'appartenaient la réaction; qu'il convenait, en présence des deux partis qui divisent la France en républicains et royalistes, de se prononcer pour les premiers; que les patrons et les ouvriers, trop longtemps désunis, devaient se rallier tous sous la bannière de la République démocratique.

Ces paroles entraînèrent des acclamations générales. Une adresse au comité démocratique central fut immédiatement votée; elle contient la déclaration que l'assemblée portera les candidats désignés par le comité. Cette adresse, gage d'une heureuse concorde entre les prolétaires et une partie notable de la bourgeoisie parisienne, sera publiée.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines déjà arrêtées dans les départements :

Allier. — GEORGES GALLAY, ancien maire du Donjon.

Ariége. — ARISTIDE PILHES, en remplacement de son frère, condamné par MM. les hauts-jurés de Versailles.

Bas-Rhin. — GÉRARD, ex sous-préfet de Saverne.
FRANÇOIS VIDAL, homme de lettres.
EDMOND VALENTIN, sous-lieutenant au 6e bataillon de chasseurs à pied, en non-activité.
LABOULAYE, l'un des accusés acquittés de Metz.
ALP. HOCHSTUHL, instituteur.

Haut-Rhin. — KESTNER, manufacturier, ancien représentant.
JÆNGER, docteur en médecine.
GEORGES (AMÉDÉE), propriétaire.

Haute-Loire. — FRANCISQUE MAIGNE, en remplacement de Jules Maigne.

Hautes-Pyrénées. — LOUIS DEVILLE, avocat, substitut destitué, en remplacement de son père.

Loir-et-Cher. — CHARLES D'ETCHEGOYEN, en remplacement de son ami et coreligionnaire politique F. Cantagrel.

Loire. — ANTIDE MARTIN, en remplacement de son frère.

Nièvre. — CHARLES GAMBON, médecin.

Saône-et-Loire. — ALPHONSE ESQUIROS.
MADIER DE MONTJAU aîné.
ISIDORE BUVIGNIER, ancien représentant.
FRÉDÉRIC CHARASSIN.
VICTOR HENNEQUIN.
CHARLES DAIN, ancien représentant.

Nous prions nos confrères des départements de remplacer le nom du citoyen *Henri Bernard* par celui d'ANTIDE MARTIN, candidat désigné par le Comité démocratique de la Loire. Henri Bernard s'est désisté de sa candidature.

Liberté électorale.

Voici par quelle interprétation judaïque la liberté électorale, cette dernière garantie du progrès légal et régulier, est escamotée par les proconsuls de la Réaction dans les départements.

Par décision de M. H. SOHIER, préfet de Loir-et-Cher, la loi du 21 avril 1849 n'est point applicable aux élections partielles; donc, il est interdit :

D'APPOSER DES AFFICHES PORTANT LE NOM D'UN CANDIDAT;

Donc, il est interdit de DISTRIBUER DES PROFESSIONS DE FOI sans autorisation préalable délivrée par M. H. SOHIER.

Donc, pour être logique, il est interdit de FORMER DES RÉUNIONS ÉLECTORALES, sous les peines portées par la loi dans les temps ordinaires.

Pour preuve, lisez le texte même de la circulaire du préfet de Loir-et-Cher :

Blois, le 14 février 1850.

Aux sous-préfets, maires et capitaines de gendarmerie du département.

Messieurs,

On a demandé si l'on pouvait considérer comme toujours en vigueur la loi du 21 avril 1849, dont l'article 2 porte que, pendant les 45 jours précédant les élections générales, tout citoyen pourra, sans avoir besoin d'autorisation, afficher, crier, distribuer et vendre tous journaux, feuilles périodiques et autres écrits relatifs aux élections.

La cour de cassation, par un arrêt du 12 janvier dernier, décide que l'art. 2 de la loi du 21 avril 1849 n'est point applicable aux élections partielles, et qu'il ne peut être invoqué que lorsqu'il s'agit d'élections ayant pour objet le renouvellement intégral de la législature.

Vous aurez donc, messieurs, à veiller exactement, comme par le passé, à l'exécution de la loi du 10 décembre 1830, sur l'affichage, et de l'art. 6 de la loi du 27 juillet 1849, sur le colportage et la distribution des écrits. Vous ne perdrez pas de vue les instructions qui vous ont été adressées à ce sujet, et vous devrez considérer comme en contravention tout colporteur et distributeur d'écrits qui ne sera point porteur d'une autorisation délivrée à la préfecture.

Agréez, messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le préfet de Loir-et-Cher,
H. SOHIER.

Voilà de la logique! s'écrie le *Courrier de Loir-et-Cher*; il est permis de prendre tous les moyens de connaître et de faire connaître les candidats aux élections générales, mais non aux élections partielles. Escobar n'eût pas mieux réussi à escamoter la loi du 21 avril 1849. Mais rien ne doit étonner par ce bon temps de réaction.

Le *Moniteur* annonçait hier qu'une statue allait être élevée au maréchal Ney sur le lieu même de son exécution.

Or, Ney a été jugé suivant les formes légales. Il n'a jamais été officiellement réhabilité.

Comment le gouvernement concilie-t-il l'érection d'une statue à un condamné politique avec le respect qu'il réclamait si bruyamment pour la chose jugée à l'occasion des condamnés de Versailles?

Au reste, les journaux légitimistes commentent avec beaucoup d'humeur ce décret rendu en exécution, non pas d'un vote de l'Assemblée constituante, comme le prétend M. F. Barrot dans son rapport, mais d'un décret du gouvernement provisoire. Ils voient dans la date de cette décision présidentielle une taquinerie contre l'Assemblée qui, la veille, avait refusé au fils de Ney, parlant au nom de l'Elysée, et cela à la presque unanimité, de fixer un jour pour la discussion du projet de loi *des quatre sous*, — et contre les boutades de M. Molé, qui, comme on sait, fut un des juges de Michel Ney.

Revue de l'Extérieur.

« Quiconque sera trouvé porteur d'un couteau, poignard, stylet ou tout autre instrument propre à la perpétration d'un délit sera *immédiatement fusillé.* »

L'officier qui a signé cet ordre n'est pas un général autrichien, c'est un général français : ce n'est pas dans une ville prise d'assaut et toute bouleversée par la guerre que cet ordre a été affiché, c'est sur les murs de Rome.

Fusillé sans jugement pour avoir porté un couteau! Le pape sera bien difficile s'il ne rentre pas maintenant. Que feraient donc de plus ses bons amis les Autrichiens?

De nombreuses arrestations ont été opérées à Rome ces jours derniers.

On dit que le grand-duc de Toscane veut abdiquer. En attendant la majorité de son fils, on établirait une régence qui, d'accord avec l'Autriche, achèverait de bâillonner la presse et d'étouffer l'esprit public.

Le *Siècle* prétend ce matin que le gouvernement de M. Louis Bonaparte aurait annoncé aux cours de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg qu'il ne pouvait les seconder dans leur expédition contre la Suisse. Ce ne serait ni par égard pour le droit d'asile, ni par reconnaissance personnelle de M. Bonaparte envers la Suisse, ni par respect pour la Constitution que cette résolution aurait été prise, mais parce que le gouvernement français n'entend pas se séparer de l'Angleterre, et que le gouvernement anglais aurait déclaré à la France, comme à la Prusse, qu'il verrait cette expédition d'un très mauvais œil.

La *Suisse* répète, en date du 18 février, que le conseil fédéral n'avait encore reçu à cette époque « aucune note ni communication quelconque d'un caractère hostile. »

Une lettre publiée par un journal allemand dit qu'il est question, entre les gouvernements absolutistes, « de déterminer les droits et les devoirs respectifs entre la Suisse et les autres puissances, en partant de l'idée de la neutralité, ainsi que le mode de procéder en cas d'infraction. La Prusse a présenté aux autres puissances un projet de conclusum sur cette matière. Elle propose une conférence perma-

nente des cinq ou des huit puissances signataires du traité de Vienne, qui régleraît les questions internationales et la marche à suivre dans chaque cas particulier. Les mesures arrêtées seraient réclamées par la puissance intéressée ou par toutes, selon les cas. En cas de résistance, 1° les ambassadeurs s'éloigneraient pour aller siéger non loin de la frontière; 2° un corps d'armée s'approcherait, et les mesures de contrainte seraient dénoncées; 3° le pays serait cerné; 4° enfin, comme moyen extrême, la frontière serait franchie, et l'on emploierait la force pour obtenir le but cherché. Cependant l'emploi de ce moyen extrême dépendrait toujours de la puissance directement intéressée. »

Il ne s'agirait de rien moins, comme on le voit, que de supprimer la neutralité de la Suisse, et de placer la république helvétique sous la protection de la sainte-alliance.

Au reste, si les faits dénoncés sont vrais, le gouvernement suisse chercherait à se rendre digne de cette protection.

—Nous lisons ce matin dans le *National* :

« M. ***, réfugié politique (nous ne dirons ni son nom ni son origine, on comprend pourquoi), résidant pour le moment à Paris, avait placé à Zurich, *dans une institution de sourds-muets*, son fils unique, AGÉ DE SIX ANS.

» Ordre est arrivé au chef de l'institution de jeter dans la rue ce pauvre enfant, fils d'un proscrit.

» Comprenant la responsabilité qu'il encourait par là vis-à-vis des parents, et reculant devant l'odieux d'une pareille expulsion, le directeur de l'établissement en question s'est empressé d'écrire à M. *** qu'il eût à rappeler son fils, l'avertissant qu'il avait à grand peine obtenu un délai de quelques jours, et encore en fournissant une caution de *huit cents francs*, destinée à garantir que le jeune réfugié,—ce sourd-muet âgé de six ans! — ne porterait aucune atteinte à la sécurité des gouvernements voisins.

» Tout incroyable que soit ce récit, nous le donnons comme parfaitement authentique. Il montrera jusqu'où vont les exigences des cabinets, jusqu'où va l'abaissement de la Suisse. »

M. Boichot, dit un journal du soir, vient d'être interné à douze lieues de la frontière suisse, à cause de sa brochure.

M. de Persigny a dû quitter Berlin il y a quelques jours. On ignore si la mystérieuse mission du personnage a été menée à bonne fin.

La diète du grand-duché d'Oldenbourg, deux fois dissoute, s'est réunie le 16 février, pour la première fois, en assemblée préparatoire. Après deux élections, le parti démocratique y est revenu plus puissant qu'auparavant.

Dans la séance du 18, la première chambre prussienne s'est implicitement déclarée hostile au traité de commerce qui lie depuis 1846 le Zollverein à la Belgique.

On écrit à la *Gazette de Breslau* :

« On s'entretient beaucoup d'une scène mystérieuse qui aurait eu lieu au palais impérial. On prétend que l'empereur a réuni tous les généraux présents à Vienne, et leur a demandé s'ils maintenaient toujours le conseil qu'ils lui avaient donné.

» On ne sait pas de quel conseil il s'agit. Les assistants auraient tous répondu affirmativement, après quoi l'empereur aurait pris son chapeau sans rien dire, serait monté en voiture et aurait visité toutes les casernes. »

Nous avons annoncé l'acquittement du journal le *Temps*, cité hier devant la cour d'assises de la Seine.

La poursuite était motivée par une lettre adressée à ce journal par M. Vauthier, représentant du peuple, condamné par la haute cour de Versailles. Voici quelques passages de cette lettre :

« Le sacrifice est consommé. La haute cour, composée des mêmes juges qui, sous la monarchie, eussent envoyé les républicains aux gémonies, a rendu son arrêt. J'avais, dès le début, récusé la juridiction de la cour; convoquée par des pouvoirs violateurs de la Constitution, par des pouvoirs déchus de droit, elle n'avait à mes yeux d'autre sanction que la force...

» A Michel (de Bourges) échut l'honneur de parler le premier... Mais à peine a-t-il prononcé quelques mots qu'il est arrêté dans le développement de sa pensée. Il s'agit de juger des hommes politiques, des hommes qui ont défendu le droit, qui ont protesté au nom de la solidarité des peuples indignement méconnue, qui ont lutté pour sauver, autant que possible, l'honneur de la France compromis dans une lutte impie et fratricide; et le président ne peut permettre qu'au nom du peuple souverain on pose, en face d'un pouvoir traître à son mandat, le triple principe de protestation, de résistance et d'insurrection, sauvegarde terrible, mais nécessaire de nos libertés et de nos droits. Michel se débat comme un lion blessé; mais un arrêt de la cour intervient. La défense n'est pas libre...

» Ils nous ont frappés, mais ils n'ont pas, pour si peu, brisé l'espoir dans nos cœurs, éteint dans nos intelligences la foi qui les fait vivre. L'inébranlable conviction de vos amis résistera à tous leurs coups. — Et puis nous savons que tout cela n'est pas sérieux.—Il nous semblait, à ces dernières scènes du drame, quand ces ombres en robe rouge lisaient leurs arrêts, voir les morts juger les vivants...

» Rome, que nous croyions placée sous la sauvegarde d'un envoyé français; Rome venait d'être attaquée à outrance; cet agent venait d'être brusquement rappelé, afin de laisser libre carrière à la fureur d'un soldat brutal, qui avait à punir les Romains de son incapacité et de son orgueil. Le sang romain coulait à grands flots, mêlé au sang de nos soldats, dignes de mourir pour une meilleure cause. Au mépris flagrant de la Constitution, la guerre était déclarée par le pouvoir exécutif, sans décision de l'Assemblée, et les forces de la France employées contre la liberté d'un peuple.

« Les grandes, les généreuses traditions de la France venaient d'être méconnues; la solidarité des peuples, foulée aux pieds; le principe sacré de la souveraineté populaire, outragé par nos armes. La longue et sourde conspiration de toutes les haines, de toutes les espérances du passé, ourdies depuis février contre la démocratie et la République, se démasquait donc enfin par un acte brutal et d'une audace inouïe. — Quand, à la séance du 11 juin, Ledru-Rollin déclara, du haut de la tribune, que la Constitution, dont je voulais sincèrement le maintien et l'exécution dans les limites légales de sa durée, serait par nous défendue par tous les moyens possibles, même par les armes, je répétai après lui ce serment civique : « Oui, même par les armes, lorsque l'épée de la France égorge l'Italie. — Oui, même par les armes, quand les despotes du Nord coalisés écrasent la Hongrie. — Oui, même par les armes, quand je vois déjà les Cosaques sur le Rhin; quand, à l'heure où va commencer la grande bataille européenne du despotisme contre la liberté, je vois le gouvernement de la France, traître à ses devoirs, mettre ses forces au service du despotisme.

» La lutte violente contre des tentatives d'oppression sera malheureusement peut-être encore nécessaire. Les hommes du vieux monde sont si insensés que, de leur part, tout est à craindre. *Au jour où nos droits seront foulés aux pieds, vous saurez ce que vous avez à faire — vous le ferez.*

» *Mais le suffrage universel est l'arme du peuple; arme puissante et d'autant plus terrible qu'elle ne fait pas couler le sang, que les soldats qui s'en servent sont calmes, silencieux, pacifiques. Faites agir ce levier puissant, avec lequel vous remuerez le monde!*

» Dans un intérêt de paix, d'ordre, pour le salut de la France, il faut arrêter la réaction sur les bords de l'abîme où elle court. — *Les bulletins que vous déposerez dans l'urne, si un même sentiment d'amour et de foi vous anime, seront mille fois plus forts, pour cela, que le plomb et que le feu.*

» Démocrates du Cher, mes amis, mes frères, si vous savez vous lever le jour du scrutin calmes, impassibles, votre victoire est assurée; pas d'hésitation, pas de dissidence : ce serait l'oubli des devoirs les plus sacrés. Il s'agit de savoir si vos cœurs sont avec ceux qui aspirent à l'affranchissement des hommes de la double servitude de l'ignorance et de la misère, ou avec ceux qui veulent le peuple ignorant et misérable pour le conduire plus facilement; avec ceux qui luttent pour le pain du peuple, pour le travail, contre ceux qui rappellent les jésuites et qui disputent, à la table du pauvre monde, le sel, le vin que la Constituante leur avait donnés. »

Le gouvernement voyait dans ces lignes : excitation à la haine et au mépris du gouvernement; apologie de faits qualifiés crimes et délits par la loi.

Après 20 minutes de délibération, le jury a rendu un verdict négatif sur ces deux points.

Assemblée nationale.

Séance du 21 février. — Présidence de M. DUPIN.

A une heure cinq minutes, M. le président monte au fauteuil.

La salle est déserte. M. Arnaud (de l'Arriège) est le seul secrétaire présent au bureau.

M. PELLETIER. Cela n'est pas étonnant; on change tous les jours d'heures.

M. LE PRÉSIDENT. On ne change pas de paresse. (Rires dans les tribunes publiques.)

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi relative à l'enseignement. Mais il n'y a encore personne dans la salle.

On procède à l'appel nominal.

A 2 heures moins 10 minutes, l'Assemblée est en nombre.

M. BAZE. Dans une précédente séance, vous avez renvoyé à l'examen de la commission l'art. 18, relatif à l'inspection primaire. D'accord avec le ministre, cet article est ainsi conçu :

« Art. 18. L'inspection de l'enseignement primaire est spécialement confiée à deux inspecteurs généraux.

» Il y a, en outre, dans chaque arrondissement, un inspecteur de l'enseignement primaire choisi par le ministre, après avoir pris l'avis du conseil d'académie.

» Un règlement déterminera le traitement, les frais de tournée, l'avancement et les attributions des inspecteurs de l'enseignement primaire. » — Adopté.

M. J. ENNERY propose d'ajouter, après le § 2 : « Nul ne peut être porté sur la liste d'admissibilité aux fonctions d'inspecteur de l'enseignement primaire, s'il n'a été pendant cinq ans professeur dans un collége communal ou instituteur dans une école primaire publique. »

Après quelques mots contraires à cet amendement, prononcés par M. Baze, l'amendement est rejeté.

M. BAZE. Un paragraphe additionnel avait été proposé par la commission à l'art. 25. D'accord avec le ministre, ce paragraphe serait ainsi conçu : « Ne seront pas considérés comme tenant école les personnes qui, sans exercer la profession d'instituteur, dans un but purement charitable et avec l'autorisation du délégué cantonnal, enseigneront à lire et à écrire aux enfants.

» Néamoins, cette autorisation pourra être retirée par le conseil académique. » — Adopté.

M. DE VAUGUAS propose d'ajouter le paragraphe suivant :

« Cette tolérance sera étendue à toute personne qui, munie d'une autorisation délivrée et non révoquée par l'une des autorités locales établies dans l'art. 44, enseignera la lecture et l'écriture à des enfants au-dessous de huit ans, ou infirmes, demeurant à plus de deux kilomètres d'une école régulièrement établie, ou à tous autres enfants auxquels, pour quelque circonstance exceptionnelle, une des mêmes autorités aurait donné une permission spéciale. Le conseil académique pourra toujours révoquer les autorisations accordées en vertu du présent paragraphe. »

L'amendement de M. de Vauguas, mis aux voix, est rejeté.

M. BAZE. L'art. 29 a encore été renvoyé à la commission qui, d'accord avec le ministre, le rédige ainsi :

« Tout instituteur libre, sur la plainte du recteur ou du procureur de la République, pourra être traduit, pour cause de faute grave dans l'exercice de ses fonctions, d'inconduite ou d'immoralité, devant le conseil académique du département, et *censuré*, *suspendu* ou *interdit* de l'exercice de sa profession dans la commune où il exerce, etc. » — Adopté.

L'Assemblée vient à l'art. 34.

« Art. 34. Les départements pourvoient au recrutement des instituteurs communaux en entretenant des élèves-maîtres dans les écoles primaires désignées par le conseil académique.

» Sur la proposition du conseil académique, le ministre et le conseil général du département décerneront des récompenses aux instituteurs qui se seront distingués en formant des élèves-maîtres. »

Il y a sur cet article plusieurs amendements qui soulèvent de nouveau la question des écoles normales.

M. SALMON, au nom de la commission, annonce à l'Assemblée qu'elle a modifié son opinion, en ce sens qu'elle a adopté le système des écoles normales facultatives à la disposition des conseils généraux. Voici la rédaction nouvelle que la commission propose :

« Tout département pourvoit au recrutement des instituteurs communaux, en entretenant des élèves-maîtres, soit dans les établissements d'instruction primaire désignés par le conseil académique, soit dans les écoles normales entretenues à cet effet par le conseil général. Les écoles normales pourront être supprimées, soit par le conseil général du département, soit par le ministre en conseil supérieur, sur le rapport du conseil académique.

» Le programme de l'enseignement, les conditions d'entrée et de sortie, celles relatives à la nomination du personnel, et tout ce qui concerne les écoles normales sera déterminé par un règlement délibéré en conseil supérieur. »

M. ROLLINAT combat l'article et reproche à la commission de vouloir étouffer jusqu'au libéralisme excessivement modéré du dernier gouvernement, en supprimant les écoles normales.

M. DE PARIEU. L'honorable préopinant se trompe; il a oublié qu'il ne s'agit plus de supprimer, mais de laisser la faculté des écoles normales à la discrétion du gouvernement et du conseil général. (Agitation.)

Cependant, pour que toute obscurité de rédaction relative aux droits de l'Etat disparaisse, je demanderai d'abord que l'on dise : « Tout département est tenu de pourvoir au recrutement des instituteurs communaux. »

Je demande en outre ceci : « Les écoles normales primaires pourront êtres supprimées par les conseils généraux, avec l'approbation du ministre, ou supprimées d'office par une décision du ministre prise en conseil supérieur sur le rapport du conseil académique. » (Agitation.)

M. BAZE. Nous ne saurions adopter la rédaction nouvelle du ministre. Nous aimons mieux nous en rapporter au conseil général. Nous ne pouvons admettre qu'il dépende de l'arbitraire du ministre de laisser subsister ou de supprimer les écoles normales.

M. le ministre veut-il donc imposer des écoles normales là où elles ne sont pas nécessaires? A-t-il donc oublié qu'elles n'ont pas eu des résultats si merveilleux? S'il ne le sait pas, en vérité, c'est qu'il oublie d'être un homme politique. (Mouvement.)

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE répond à M. Baze qu'en somme l'expérience qu'on a faite des écoles centrales ne leur a pas été contraire. (Eh bien!) Cela ne fait rien pour la conservation des écoles normales... (Comment cela? — Pourquoi cela?) Il y a beaucoup de ces écoles qui ne valent rien. (Exclamations à gauche.) La diversité est extrême selon les localités.

J'admets que le vœu du conseil général doive entraîner l'opinion du ministre; mais enfin, il me semble qu'il n'était pas mal qu'il prît là comme ailleurs un pouvoir modérateur. (Interruption à droite.) Enfin, messieurs, dans ces établissements, l'Etat a des intérêts. Il y paie des fonctionnaires, il entretient un certain nombre de bourses. (Agitation.)

M. BAZE. C'est là, on l'avouera, le petit côté de la question.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. Après avoir entendu les explications de la commission, explications qui m'assurent que les transitions seront sauvegardées, je déclare retirer ma proposition. (Exclamations et rires ironiques à gauche.)

M. LAGARDE propose un amendement qui, comme il le dit lui-même, est beaucoup plus large que tout ce qui a été présenté. Il demande que chaque département soit tenu d'avoir une école normale. (Agitation nouvelle.)

M. LAGARDE développe son amendement. Personne ne se présentant après lui pour le soutenir ou le combattre, il est immédiatement mis aux voix par un scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votans	622
Majorité absolue	312
Billets blancs	192
Billets bleus.	430

L'amendement de M. Lagarde est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. Je relis l'article de la commission, qui reste ainsi rédigé : « Tout département sera tenu de pourvoir au recrutement des instituteurs communaux, en entretenant des élèves-maîtres, soit dans les établissements d'instruction primaire désignés par le conseil académique, soit dans les écoles normales créées à cet effet par le département. »

Les écoles normales primaires pourront être supprimées soit par le conseil général, soit par le ministre en conseil supérieur, sur le rapport du conseil académique.

Le programme de l'enseignement, les conditions d'entrée et de sortie, et tout ce qui concerne ces établissements, sera déterminé par les règlements délibérés en conseil supérieur.

Après un court débat, tous les paragraphes de la commission sont successivement adoptés, ainsi que l'article dans son ensemble.

CHAP. II. — *Des écoles communales.*

« Art. 36. Toute commune doit entretenir une ou plusieurs écoles normales primaires.

» Le conseil académique du département peut autoriser une commune à se réunir à une ou plusieurs communes voisines pour l'entretien d'une école.

» Toute commune a la faculté d'entretenir une ou plusieurs écoles entièrement gratuites.

» Le conseil académique peut dispenser une commune d'entretenir une école publique, à la condition de pourvoir à l'enseignement primaire gratuit, dans une école libre, de tous les enfants dont les familles sont hors d'état d'y subvenir.

» La commune peut, avec l'autorisation du conseil académique, exiger que l'instituteur communal donne à son enseignement des développements dont il est parlé à l'art. 21. » — Adopté.

« Art. 37. Toute commune doit fournir à l'instituteur un local convenable, tant pour son habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier de la classe et un traitement. » — Adopté.

Art. 37 relatif au traitement des instituteurs communaux, est renvoyé à demain.

« Art. 38. Une caisse de retraite et une caisse de secours seront substituées par un règlement, aux caisses d'épargnes des instituteurs. »

M. LASTEYRIE demande qu'on ajoute : « par un règlement d'administration publique. »

L'article, avec cette adjonction, est adopté.

« Art. 39. A défaut de fondations, dons ou legs, le conseil municipal délibère sur les moyens de pourvoir aux dépenses de l'enseignement primaire dans la commune.

» En cas d'insuffisance des revenus ordinaires, il est pourvu à ces dépenses au moyen d'une imposition spéciale votée par le conseil municipal, ou, à défaut du vote de ce conseil, établie par arrêté du pouvoir exécutif. Cette imposition, qui devra être autorisée chaque année par la loi de finances, ne pourra excéder trois centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

Lorsque les communes, soit par elles-mêmes, soit en se réunissant à d'autres, n'auront pu subvenir, de la manière qui vient d'être indiquée, aux dépenses de l'école communale, il y sera pourvu sur les ressources ordinaires du département, ou, en cas d'insuffisance, au moyen d'une imposition spéciale votée par le conseil général, ou, à défaut du vote de ce conseil, établie par arrêté. Cette imposition, autorisée chaque année par la loi de finances, ne devra pas excéder deux centimes additionnels au principal des quatre contributions directes.

Si les ressources communales et départementales ne suffisent pas, le ministre de l'instruction publique accordera une subvention sur le crédit qui sera porté annuellement, pour l'enseignement primaire, au budget de l'Etat.

Chaque année, un rapport annexé au projet de budget détaillera l'emploi des fonds alloués pour l'année précédente. » (Adopté.)

« Art. 40. La rétribution scolaire sera perçue dans la même forme que les contributions publiques directes, sera exempte des droits de timbre, et donnera droit aux mêmes remises que les autres recouvrements.

» Il est interdit à l'instituteur communal de percevoir lui-même cette rétribution, sous quelque forme que ce soit.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY mande que tout ce qui concerne la partie financière du projet soit renvoyé à demain avec tous les amendements. La commission du budget devait s'entendre à ce sujet avec la commission de l'enseignement.

CHAP. IV. *Des délégués cantonnaux et des autres autorités spécialement préposées à l'enseignement primaire.*

« Art. 45. Le conseil académique du département désigne plusieurs délégués résidant dans chaque canton pour surveiller les écoles publiques et libres du canton, et détermine les écoles particulièrement soumises à la surveillance de chacun.

» Les délégués sont nommés pour trois ans et rééligibles. Chaque délégué est en relation tant avec le conseil académique, auquel il doit adresser ses rapports, qu'avec les autorités locales, pour tout ce qui regarde l'Etat et les besoins de l'enseignement primaire dans la circonscription.

» Il peut, lorsqu'il n'est pas membre du conseil académique, assister à ses séances avec voix consultative.

» Les délégués se réunissent au moins une fois tous les trois mois, au chef-lieu de canton, sous la présidence du juge-de-paix, pour convenir des avis à transmettre aux conseils académiques, ou pour mander devant eux les instituteurs, comme il est dit à l'art. 26.

M. Juéry demande que les réunions des instituteurs aient lieu sous la présidence du conseiller général du canton. (Adopté avec l'assentiment de la commission; l'article 42 est également adopté.)

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion les articles qui restent de ce chapitre, et le chap. 5 traitant des écoles des filles. La plus remarquable disposition adoptée de ce chapitre est celle-ci : Les lettres d'obédience tiennent lieu de brevet aux institutrices appartenant à des congrégations religieuses.

La séance est levée à six heures.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les délégués au Comité démocratique-socialiste se réuniront vendredi, 22 février, à 7 heures *très précises* du soir, pour arrêter la liste des trois candidats à la Représentation nationale, rue de Charonne, 95, École du Commerce et des Arts Industriels.

PRÉSENCE OBLIGATOIRE.

Une souscription pour subvenir aux frais des élections est ouverte au siége du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, et dans les bureaux de tous les journaux démocratiques.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

3e *arrondissement*.— Réunion électorale vendredi, à 7 heures précises du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

8e *arrondissement*. — La réunion électorale, qui devait avoir lieu le 22, rue de Charonne, 95, est ajournée.

10e *arrondissement*.— Réunion électorale les mercredi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs.

Boulogne, réunion électorale, samedi 23 février, à 7 heures et demie du soir, chez le sieur Caretto, rue de Paris, 14, à Boulogne (Seine).

La Chapelle Saint-Denis, réunions électorales les dimanches à midi et les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Vaugirard, *Grenelle*, *Vanves*, *Issy*, réunion électorale vendredi 22 février, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devers, salon de la Victoire, rue Croix-Nivert, 15, à Grenelle.

Puteaux, *Courbevoye*, *Suresnes et Nanterre*.— Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Robbin, quai National, à Puteaux.

Thermes, *Neuilly*, *Passy et Auteuil*. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, 8, avenue de l'Etoile.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, chaussée Ménilmontan, 35, local du Galant jardinier.

Châtillon, *Fontenay-aux-Roses et communes environnantes*. — Réunion électorale le 3 mars à 2 heures précises de l'après midi, à l'Association des travailleurs, à Châtillon.

LA GUERRE AUX INSTITUTEURS.

Citoyens,

Veuillez avoir l'obligeance d'insérer la note suivante dans les colonnes de votre journal.

C'est un nouveau fait d'armes et des plus brillants de la guerre entreprise contre les instituteurs.

Le 15 janvier dernier, le citoyen BEAUPUY, de Cubas, l'un des instituteurs les plus distingués du département de la Dordogne, pour aller au devant d'une destitution que lui tenait en réserve l'autorité préfectorale depuis la promulgation de la loi Parieu, donna sa démission d'instituteur communal, en déposant entre les mains du maire son *institution ministérielle*. Il fit remise, le même jour, de son brevet de capacité, et déclara être dans l'intention d'ouvrir une *école privée*, en satisfaisant aux conditions prescrites prr l'article 4 de la loi du 28 juin sur l'instruction primaire.

Le préfet de la Dordogne refusa la démission du citoyen Beaupuy, basant son refus sur ce que cette démission, pour être valable et faite dans les formes exigées par les règlements, aurait dû être préalablement acceptée : 1° par le comité local; 2° par le comité d'arrondissement; 3° par le recteur de l'Académie.

Ce refus du préfet était arbitraire; il n'était, en outre, basé sur aucune notion du droit; vous le pensez sans doute comme moi. Je pourrais même citer, à l'appui de mon opinion, l'opinion d'un membre important *de la majorité législative* qui, consulté par moi, a jugé la démission du citoyen Beaupuy valable, de *quelque manière qu'ait été donnée* cette démission.

Cependant l'officier de cavalerie caserné pour le moment à la préfecture de la Dordogne (M. de Sainte-Croix) en a pensé autrement; il vient de prouver la légalité de son refus, et de donner la conséquence logique et naturelle de sa conduite vis-

à-vis l'instituteur de Cubas, en le DESTITUANT.

Il est inutile sans doute de donner place ici à des réflexions auxquelles aujourd'hui chacun peut amplement se livrer.

Je trouve seulement qu'il est grand dommage que les préfets de M. Bonaparte ne sachent pas le latin; il s'en faut de peu qu'ils ne puissent dire, ainsi que les rois de *M. le comte* de Montalembert :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Je désirerais, pour punition (ou récompense) de leur conduite à l'égard des instituteurs, qu'ils fussent appelés à remplacer ceux qu'ils destituent; ce seraient, je crois, d'excellents candidats selon la loi de MM. Thiers et Montalembert.

Recevez, citoyen, mes salutations fraternelles.

BERNIS-REYNAUD-LESCURE.

Paris, 18 février 1850.

M. THIERS ET M. BONAPARTE.

On lit ce matin dans le *Dix Décembre* :

On attribue à M. Thiers ces paroles qu'il aurait prononcées dans la réunion du conseil d'Etat du 18 février au soir :

« Nous sommes en présence de deux dangers : devant le socialisme et toutes ses théories, ou devant une sotte, petite, médiocre dictature, inintelligente des hommes et des choses. »

Si M. Thiers ne donne pas un éclatant démenti à cette sortie violente contre un pouvoir élu par six millions de suffrages, qui désormais oserait-il appeler factieux?

Le *National* pose ce matin la question suivante :

Une commission a été nommée pour examiner le projet de loi relatif à l'emploi du crédit de 5 millions, voté le 19 mai dernier, dans le but d'envoyer de nouveaux colons en Algérie. Il y a deux mois de cela; cependant elle n'a encore rien fait; elle n'est pas plus avancée à présent, dans son travail, qu'au jour même de sa réunion. Serait-il vrai que son inaction aurait pour cause les refus successivement et plus ou moins adroitement opposés par le ministre de la guerre aux demandes de communication des pièces justificatives des énormes dépenses faites en 1849 pour l'établissement des colonies agricoles?

L'*Evènement* ajoute ce soir que des interpellations doivent avoir lieu à l'Assemblée sur cette question.

On assure que ces interpellations sont singulièrement redoutées par le cabinet, et qu'elles pourraient surtout contrarier les dispositions prises par M. le ministre de la guerre pour se réserver le gouvernement de l'Algérie.

Le *Courrier de Loir-et-Cher* publie une lettre que notre ami F. Cantagrel vient d'adresser aux électeurs de ce département, au sujet de l'élection qui aura lieu le 10 mars pour le remplacer à l'Assemblée législative. Nous reproduisons les principaux passages de cette lettre, qui nous paraît digne de l'attention des hommes de cœur de tous les partis :

Représentant du peuple, je ne me considérais pas comme le mandataire de quelques-uns, mais comme le mandataire de tous. Aujourd'hui, je ne m'adresse pas seulement à mes amis, à ceux qui m'ont élu, je m'adresse à tous; je m'adresse surtout à vous qui m'avez refusé vos suffrages.

Quels qu'aient été vos motifs alors, vous ne pouvez plus vous le dissimuler aujourd'hui : la lutte ouverte en France, en Europe, dans le monde, ce n'est pas la lutte du désordre contre l'ordre (NOUS VOULONS TOUS L'ORDRE ET LA JUSTICE); *c'est la lutte des aristocraties contre la démocratie, de l'exploitation contre le travail, du monopole contre la production, du jésuitisme contre la bonne foi, du despotisme contre la liberté.*

Que beaucoup d'entre vous, trompés par les clameurs des soi-disant défenseurs de l'ordre, aient voté contre la liste démocratique, tout en ayant au fond du cœur le culte de la liberté et le désir du progrès, cela devait être, cela se conçoit. Nous sortions à peine d'une crise d'enfantement, où les sentiments étaient mal connus, les principes mal définis, les tendances mal accusées ou méchamment travesties.

Mais, Dieu merci, les choses se sont éclaircies, et les évènements eux-mêmes se sont chargés de poser nettement la question!

Vous les avez vus à l'œuvre, ceux qui s'étaient adjugé le monopole de l'honnêteté et de la modération. — Sous l'empire d'une Constitution qui déclare que : « la République française respecte les nationalités étrangères et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple, » ils ont approuvé l'expédition contre la République romaine : *tel a été leur premier acte d'honnêteté.* — Puis ils ont décrété d'accusation ceux qui, ayant pris au sérieux le pacte constitutionnel, ont protesté à la face du monde : *tel a été le premier acte de leur modération.*

Nous paralysions leurs bonnes intentions; notre présence était un obstacle au bien du peuple, au salut du pays... Ils y ont mis bon ordre... Depuis huit mois, la prison ou l'exil leur a fait raison de trente parmi les représentants signataires de la protestation du 13 juin. Le droit de réunion est confisqué, la presse est bâillonnée... Ils sont libres, ils sont la majorité : tout ce qu'ils veulent, ils le peuvent... Comment ont-ils employé ces huit mois?

Je ne vous rappellerai pas les visites domiciliaires, les destitutions, les incarcérations et tous les actes de pouvoir que, par son silence ou ses ordres du jour, la majorité a pris à sa charge. Je ne dirai rien de l'état de siége ni des trente procès du 13 juin perdus devant les jurys des trente départements choisis par la magistrature parmi ceux qui avaient donné le plus de gages à la réaction. Non! je cherche avec sincérité le bien qu'ils ont fait ou semblé vouloir faire. Et je trouve, quoi? une proposition, une seule! la proposition isolée, inoffensive, de M. de Melun, sur l'assistance. Et voilà qu'après avoir exclu de la commission de l'assistance Victor Hugo, coupable de vouloir détruire la misère, la majorité, par l'organe de M. Thiers, déclare que TOUT a été fait et tenté; TOUT! et qu'il n'y a rien à faire : *rien*, RIEN, RIEN!

RIEN dans la voie de l'Assistance!

RIEN dans la voie du Crédit!

Quoi! RIEN, pas même une petite réforme hypothécaire qui permette les institutions de crédit foncier! Non, rien! car, appliquées démocratiquement, ces institutions qui ont réussi en Prusse et en Pologne, pourraient affranchir propriétaires, artisans et cultivateurs du lourd tribu prélevé sur leurs sueurs par le fisc et les sacs d'écus!

J'en appelle à vous, mes concitoyens, à vous tous, amis de la vraie honnêteté et de la vraie modération, pouvez-vous trouver une excuse à l'impuissance, à l'égoïsme, à l'hypocrisie des mandataires de la réaction? Et pour vous absoudre vous-même de les avoir élus, suffit-il de reconnaître qu'ils vont plus loin que vous ne voudriez? Dites, ce muet désaveu suffit-il?.. Demandez-le, non à votre opinion, non à vos appréhensions, mais à votre conscience; car, dans ces temps de douloureuses épreuves, quand l'avenir des générations dépend d'une erreur ou d'un entraînement, c'est la conscience surtout qu'il faut interroger.

Vous voulez épargner à notre pays une nouvelle terreur. Mais les terroristes ne sont pas à gauche : ils sont à droite et au centre. Désavouez-les hautement.

Vous le pouvez, sans danger pour personne.

Quel que soit, en effet, le résultat des élections du 10 mars, la majorité de l'Assemblée législative n'en sera pas sérieusement modifiée. Mais ces élections partielles peuvent avoir une grande utilité modératrice; elles signifieront : *tendance du pays, avertissement à ceux qui gouvernent!*

Ne pas donner à ces hommes un avis salutaire, ce serait accepter leurs actes d'hier et encourager leurs tentatives de demain; ce serait se rendre complice de cette diplomatie qui viole, dans la nationalité suisse, cette vertu hospitalière dont le noble exercice protégea Louis Bonaparte exilé; ce serait prendre parti pour les proscripteurs contre les proscrits, pour les oppresseurs contre les opprimés; ce serait pousser le pouvoir exécutif et la majorité dans les criminels sentiers de cette politique autrichienne qui, après avoir exterminé les Hongrois par les Croates, extermine les Croates par les Hongrois.

Et ne vous flattez pas de sauver la France par cette politique de muette connivence et d'*effacement!*

Plus un peuple s'abaisse, plus il est facile de l'écraser, de l'envahir, de le démembrer. D'ailleurs la vie de la France, c'est son honneur; la France déshonorée ne serait plus la France. Que penseraient d'elle les peuples qui règlent leur marche sur la sienne, qui observent ses moindres mouvements, qui épient les pulsations de son cœur, pour savoir s'ils sont destinés à monter ou à descendre, à vivre ou à périr?... Car c'est en France que bat le cœur de l'humanité!

O vous, qui savez avec quelle anxiété, avec quelle espérance les nationalités opprimées tournent leurs regards vers la France, combien doit nous paraître grande et solennelle cette mission que vous confère le suffrage universel!

Oui, la France a charge de peuples. Son nom veut dire AFFRANCHISSEMENT. En se transfigurant, elle transfigure les nations de la terre. Ecoutez les échos de l'Est et du Nord : ils ne demandent pas si la France tire son épée, car ce rédempteur des peuples n'a pas même besoin de frapper... Ils demandent ce que dit la France, ce qu'elle pense, ce qu'elle veut. Qu'elle le déclare hautement et fermement; que le rayonnement de sa pensée libératrice éclaire et échauffe l'Europe; aussitôt les mille tyranneaux qui vivent de ténèbres se voileront la face, se prosterneront devant cette lumière, et vous verrez les Hongrois et les Croates, les Polonais et les Russes, les Italiens et les Allemands, unis, confédérés, préluder, par la destruction de tous les esclavages, à la sainte alliance des peuples!

Telle est la mission de la France, telle est la pure gloire que Dieu lui a réservée. La méconnaître, en laisser ternir l'éclat, c'est faillir à l'humanité, c'est trahir Dieu lui-même.

Electeurs! dans l'état actuel des esprits et des choses, il n'y a de possibles que deux sortes de candidats : le candidat de la Démocratie et le candidat des Aristocraties coalisées.

Voter pour le candidat démocrate, c'est dire à la Majorité et au pouvoir exécutif qu'ils vont trop loin dans le passé, c'est les rappeler au présent et leur montrer l'avenir.

Voter pour le candidat de l'aristocratie nobiliaire et financière, c'est amnistier l'expédition de Rome, et applaudir au rétablissement de l'inquisition sous la protection des baïonnettes françaises; c'est confirmer le verdict de Versailles et infirmer celui des trente jurys départementaux; c'est appuyer la politique de l'état de siége, c'est adopter l'impôt des boissons, c'est accepter d'avance le maintien de la prestation en nature; c'est approuver la loi sur l'instruction publique, *la traque* aux instituteurs primaires, les destitutions pour crime d'opinion; c'est appeler la domination des pères jésuites et des frères ignorantins; c'est dire, avec M. Thiers, qu'il n'y a RIEN à faire; c'est tuer l'espérance au cœur de ceux qui souffrent; c'est encourager la réaction à détruire, sous prétexte de le réglementer, le suffrage universel; c'est prendre une part active à tous les actes du pouvoir, aux provocations de la police Carlier, aux tentatives contre-révolutionnaires que couvent les conciliabules monarchistes, et à la guerre civile qui en serait l'inévitable conséquence; c'est tremper dans le sang que répandrait cette guerre impie.

Vainement vous vous en défendriez, vainement vous essaieriez de vous laver les mains..... Quand la mesure serait comble, quand la mêlée serait universelle, l'horrible tache s'élargirait, et votre conscience elle-même serait réduite au silence, car les faits parleraient plus haut qu'elle.

Vous êtes en présence d'une responsabilité terrible : ou le salut du pays, ou un cataclysme européen!

Choisissez!

F. CANTAGREL.

Bruxelles, 14 *février* 1850.

FAITS DIVERS.

Girard, le fameux tueur de lions, qui s'était laissé oublier pendant quelque temps, vient de couronner tous ses exploits par un coup double sur deux lions de haute taille, qu'il était allé attendre dans les montagnes des Ségnia, à 12 lieues environ de Constantine. On raconte qu'il n'a dû, cette fois, son salut qu'à la seconde carabine dont il est ordinairement muni dans ses chasses. Son premier lingot, après avoir traversé et tué raide le premier lion, avait blessé le second qui, furieux, avait bondi sur le chasseur; heureusement Girard eut le temps de lui envoyer le lingot de sa seconde carabine en pleine tête, et de la lui briser au moment où l'animal n'était plus qu'à cinq pas de lui.

Girard a rendu d'incontestables services aux habitants des contrées qu'il a dépeuplées de leurs hôtes inhospitaliers; de plus, il a élevé dans la province de Constantine, aux yeux des indigènes, la réputation de bravoure des Français plus haut que ne l'a fait aucun officier général, et Girard est encore maréchal-des-logis, après au moins huit ans de service. Ses services et une bravoure exceptionnels veulent plus qu'une récompense ordinaire, et pour notre compte, nous ne croyons pas exagérer les mérites de ce sous-officier en demandant pour lui une récompense nationale. Nous recommandons cette proposition à tous nos confrères de la presse parisienne et départementale. (*Atlas.*)

— L'Académie des sciences, dans ses derniers comptes rendus, a fait connaître quelques-uns des prix qu'elle distribuera prochainement dans une séance publique. M. Combes, au nom de la commission chargée de se prononcer sur les diverses inventions ayant pour objet de rendre un art ou une profession moins insalubre, a conclu à ce qu'un prix de 2,500 fr. soit accordé à M. Leclaire, pour la préparation en grand du blanc de zinc et son application à la peinture en bâtiments, au moyen d'un siccatif à l'huile de manganèse; et un prix égal de 2,500 fr. à M. Rocher, pour un appareil économique à distiller l'eau de mer à bord des navires en y employant la chaleur des appareils culinaires.

Sur les conclusions de M. Mathieu,

Le *prix d'astronomie*, fondé par Delalande, est décerné en 1846 à M. Galle, de Berlin, qui a découvert, le 23 septembre, la planète Neptune, d'après les indications de M. Leverrier; celui de 1847 est partagé entre M. Hencke, qui a découvert, le 1er juillet 1847, la planète Hébé, et M. Hind, qui a découvert, dans la même année, deux nouvelles planètes, l'une, Iris, le 13 août, et l'autre, Flore, le 18 octobre; le prix pour 1848 est décerné à M. Graham, qui a découvert, le 28 avril 1848, la planète Métis.

La commission chargée de l'examen des ouvrages adressés au concours pour le prix de mécanique (1847 et 1848), a déclaré, par l'organe de son président, M. Poncelet, qu'il n'y avait pas lieu de décerner ce prix.

— Le concours ouvert le 20 novembre 1849, près la faculté de droit de Paris, pour la chaire d'histoire du droit et une place de suppléant, vacantes à cette faculté, et pour une chaire de Code civil et une place de suppléant, vacantes à la faculté de Toulouse, a eu lieu sous la présidence de M. Giraud, conseiller titulaire de l'Université. Ce concours a été clos le 16 février.

Le résultat des scrutins successifs, transmis immédiatement à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, conformément aux dispositions du règlement du 22 août 1843, désigne :

1° Pour la chaire d'histoire du droit à la faculté de Paris : M. de Valroger, actuellement professeur de Code civil à la faculté de Caen;

2° Pour la chaire de Code civil à la faculté de Toulouse : M. Bressolles, actuellement suppléant de cette faculté;

3° Pour la place de suppléant près la faculté de Paris : M. Colmet de Santerre, docteur en droit;

4° Pour la place de suppléant près la faculté de Toulouse : M. Rataud, docteur en droit.

L'institution ne sera accordée par le ministre qu'après examen des procès-verbaux du concours en conseil de l'Université et après jugement des réclamations, s'il en est intervenu dans le délai de dix jours, déterminé par le règlement. (*Moniteur.*)

— M. le ministre de l'instruction publique vient de souscrire à plusieurs exemplaires du *Miroir de la France, revue pour tous*, accompagnée de portraits et dirigée par Camille Lebrun.

— La direction des Musées vient de réserver une des salles de la galerie des dessins pour l'étude spéciale des objets, vases antiques, statuettes, meubles, gravures, etc., exposés dans les montres. Sur l'indication des personnes qui désireront copier ou étudier ces objets, ils seront transportés dans la salle d'étude et livrés à l'amateur avec toutes les précautions que réclame leur conservation.

L'AMI DE LA POUDRE. — Le rédacteur du *Napoléon*, qui aime tant la bonne et saine odeur de la poudre, a pu se satisfaire aujourd'hui. Six batteries d'artillerie, c'est-à-dire 36 bouches à feu, dont 24 canons et 6 obusiers, étaient réunies au Champ-de-Mars. Chaque pièce était munie de 20 gargousses; il a été tiré 720 coups durant les manœuvres commandées par le général Lahitte, ancien président du comité d'artillerie.

Le président de la République assistait à cet exercice à la tête d'un nombreux état-major dans lequel se faisait remarquer l'habit rouge d'un général anglais. Le spectacle était imposant. A plusieurs reprises, le Champ-de-Mars a été complètement voilé par la fumée.

Revue des départements.

Plusieurs préfets, entre autres ceux du Loiret et de la Seine-Inférieure, ordonnent la célébration de l'anniversaire du 24 Février. C'est toujours le programme dérisoire de l'an dernier : *Cérémonie funèbre*, suivie d'un *Te Deum*. En revanche, quelques-uns ont déjà refusé de sanctionner les autorisations données par les maires pour les banquets patriotiques qui devaient avoir lieu ce jour-là.

A propos de la circulaire du préfet de l'Aisne, relative à ce service commémoratif, le *Journal de l'Aisne* ne craint pas de tenir le langage suivant :

« Si, par position, certaines personnes sont obligées de se rendre au service annoncé, elles sauront pour qui prier, *pour quelles victimes de février trouver des regrets*. Les malheureux et sublimes gardes municipaux qui seuls ont eu le courage de lutter pour une idée vraie, pour le pouvoir qui s'abandonnait, pour la société enfin, et qu'une populace égarée et furieuse brûla dans leur retraite où ils combattaient avec tant de valeur, voilà les vraies *victimes* qu'il faut pleurer, admirer, louer et poser en exemples!!! »

RÉGIME HONNÊTE ET MODÉRÉ.

A Valenciennes, on saisit tous les exemplaires du discours de V. Hugo, tandis qu'on laisse répandre à profusion celui de M. Wallon.

A Denain, le commissaire de police, accompagné de gendarmes, est allé à neuf heures du soir faire une visite domicilière chez un citoyen démocrate dont la femme était accouchée depuis le matin. Il voulait s'assurer si ce citoyen *ne faisait pas l'école*. La pauvre femme, à l'aspect des tricornes, a été prise d'un saisissement qui a déterminé une fièvre violente; Dieu sait ce qu'il en résultera.

« Le 16 février, dit le *Propagateur Républicain des Ardennes*, à une distance de 5 minutes d'Isle, des gendarmes ont arrêté la voiture Petit-Galland, en demandant s'il ne s'y trouvait pas le citoyen Charlier-Queynaux, de Rethel. Sur la réponse affirmative de ce dernier, les agents de la force publique ont exhibé un mandat de perquisition pour rechercher des brochures que le citoyen Charlier était *soupçonné* de colporter. Cet honorable citoyen a été soumis à une visite corporelle, il a dû ôter ses bottes et se mettre les pieds nus dans la boue pour prouver qu'il n'y avait pas dans ses chaussures des paquets de brochures socialistes. Cette opération, indécemment accomplie, n'a eu d'autres résultats que la vexation d'un républicain dévoué. Comme il a été impossible de trouver sur lui le plus petit bout de papier, les gendarmes se sont retirés, en le laissant libre de continuer sa route.

La mesure que le citoyen Charlier-Queynaux a été forcé de subir n'est honteuse que pour ceux qui l'ont ordonnée. »

Le 11 de ce mois, les citoyens Brasseur et Pinchon, rédacteurs du *Paysan*, journal démocrate-socialiste de Laon, comparaissaient devant la cour d'assises de l'Aisne, accusés d'avoir émis des *doctrines subversives de l'ordre*, dans l'Almanach démocratique de l'Aisne qu'ils avaient publié en novembre 1849.

Me Meurizet, de Soissons, a présenté avec talent la défense du citoyen Brasseur; le citoyen Pinchon s'est défendu lui-même.

Dix-huit questions (rien que cela!) ont été posées au jury, qui a répondu négativement sur la plupart et affirmativement sur quelques-unes, mais en admettant des circonstances atténuantes. La cour, moins sévère cette fois que le jury, a condamné les accusés à quinze jours de prison et 16 fr. d'amende, soit à peu près 90 c. pour chacun des délits reprochés aux accusés.

C'est, depuis six mois, le troisième procès que les rédacteurs et gérant du *Paysan* ont eu à soutenir, et qui se résument en 14 mois de prison et 10 000 fr. d'amende, avec suspension du journal pendant deux mois. Sous ces coups durs et répétés, le *Paysan* a dû cesser sa publication; mais le département de l'Aisne ne restera pas longtemps sans organe de l'opinion démocratique-socialiste, nous en avons la certitude.

PETITE CORRESPONDANCE.

Grenoble. — M. G. — Reçu les 120. Appliq. de conform. — Pris note. — Affect. compl. et rem.

Djidj. — M. H. — Reçu et pris note. — Rem.

Cette. — M. F. — Reçu les 32. — Fait le réab. — Nous donnons une adresse à n. ami.

Dijon. — M. de K. — Reçu les 93. — Appliq. de conform., moins les 9 p. ab. à la *Phal.*, qui repos. à v. crédit, en attend. une autre applic. — Affect. rem.

L'association fraternelle et égalitaire des boulangers, dont le siége principal est situé rue de l'Arbre-sec, vient d'établir l'unité d'action et de fusionner avec toutes les associations de la même corporation. Les statuts sont déposés à l'association des écrivains et comptables, rue Pagevin, 9, où l'on peut en prendre connaissance.

— Ouverture de l'association fraternelle et égalitaire des cuisiniers, rue Beaubourg, 60, jeudi 21 février courant.

— Association fraternelle des ouvrières chemisières et couturières réunies, rue Montmartre, 55 et 57, en face la rue Mandar.

Chemises d'hommes, de femmes et gilets de flanelle, confection bien soignée et à prix de revient.

L'HISTOIRE DE FRANCE, c'est-à-dire l'histoire des rois, de leurs ministres et de leurs généraux, a été faite cent fois; mais l'HISTOIRE DES OUVRIERS ET DES MARCHANDS, histoire vraie et naïve des joies intimes du peuple, de son foyer domestique, de ses œuvres d'art et d'industrie, de sa carrière municipale, de ses récompenses honorifiques; cette histoire, pleine de graves et honnêtes enseignements, n'a pas encore été écrite, et peu s'en faut que le souvenir même n'en soit déjà effacé dans la mémoire de ceux qui ont le plus d'intérêt à le garder.

Cette histoire, deux hommes de cœur l'ont entreprise, et la publient en ce moment sous ce titre : LE LIVRE D'OR DES MÉTIERS, HISTOIRE DES CORPORATIONS OUVRIÈRES, COMMUNAUTÉS, JURANDES ET CONFRÉRIES DES MÉTIERS ET DES MARCHANDS. On sait déjà ce que, réunis, peuvent faire MM. PAUL LACROIX (bibliophile Jacob) et FERDINAND SERÉ; la grande publication de : LE MOYEN-AGE ET LA RENAISSANCE, dont la 120e livraison vient de paraître, est là pour l'attester. Mais ce dont on ne saurait se faire une idée, c'est du soin qu'ils ont apporté dans cette œuvre nouvelle, afin d'en faire, malgré son prix minime (30 cent. la livraison), un monument vraiment national : miniatures en or, argent et couleurs, planches nombreuses hors texte, gravures dans le texte au nombre d'environ 400, impression de grand luxe par PLON frères, etc., etc.; tout enfin contribuera à faire de ce livre une production hors ligne, et nous ne pouvons mieux la recommander à nos lecteurs qu'en répétant avec le prospectus :

« Ainsi éditées, les Annales des CORPORATIONS OUVRIÈRES et DES COMMUNAUTÉS DES MARCHANDS, — ces *titres de noblesse* du peuple, — seront un chef-d'œuvre que l'OUVRIER et le COMMERÇANT s'empresseront d'adopter, qu'ils voudront posséder et qu'ils conserveront comme des papiers de famille. (Voir aux annonces.) »

THEATRES.

— Ce soir, à l'Opéra, la première représentation de *Stella ou la Contrebandière*, ballet pantomime en deux actes et quatre tableaux. La charmante Cérito et Saint-Léon rempliront les principaux rôles. On commencera par le *Fanal*.

— Le Vaudeville fait relâche aujourd'hui vendredi, pour les répétitions générales des *Secrets du Diable*, féerie à grand spectacle qui sera donnée demain samedi.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS............ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brallé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 21 février 1850.

Les affaires ont un peu repris, mais la tendance à la hausse est toujours peu prononcée, malgré l'approche du dividende. A terme, le 3 0/0 a repris de 15 c., à 57-70; le 5 0/0 de 25 à 95-35.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	95 50	Zinc Veille-Montagne.	2820 »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 0/0, c. Roth.	93 60
Quatre 0/0, j. 22 sept..	75 »»	Cinq 0/0 Romain......	83 7/8
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 60	Espag. 3 0/0 dette ext.	»» »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 1/4
Bons du Trésor......	5 »»	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2265 »»	— Empr. 1840	98 5/8
Rente de la Ville......	»» »»	— Empr. 1842	98 5/8
Obligat. de la Ville ..	»»»» »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1173 75	Emprunt d'Haïti....	»»» »»
Obligat. de la Seine...	1080 »»	Piémont, 5 0/0 1849..	88 15
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. anc.	970 »»
Quatre-Canaux.......	»»»» »»	— Oblig. nouv	952 50
Jouis. Quatre-Canaux.	»» »»	Lots d'Autriche 1834.	»»» »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant............	95 40	95 35	95 »»	95 35
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant............	57 55	57 70	57 50	57 70

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	10 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	22 1/2
3 0/0 —	10 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
»»» »»	»»» »»	Saint-Germain........	»»» »»	»»» »»	»»» »»
196 25	200 »»	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
168 75	168 75	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
770 »»	790 »»	Paris à Orléans......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
553 75	555 »»	Paris à Rouen........	»»» »»	»»» »»	»»» »»
247 50	247 50	Rouen au Havre......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
200 »»	200 »»	Marseille à Avignon..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
115 »»	115 »»	Strasbourg à Bâle ..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
310 »»	308 75	Orléans à Vierzon....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
407 50	407 50	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	405 »»	»»» »»
455 »»	455 »»	Chemin du Nord......	456 25	456 25	455 »»
110 »»	110 »»	Montereau à Troyes..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
351 25	351 25	Paris à Strasbourg...	»»» »»	351 25	»»» »»
257 50	258 75	Tours à Nantes.......	»»» »»	258 75	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 22 Février.

THEATRE DE LA NATION. — Stella, le Fanal.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS.—
ODÉON.—François le Champi, les Précieuses ridicules.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Hermann, une Tempête.
VAUDEVILLE.—Relâche.
VARIETÉS. Lully, les Quatre filles Aymon, Castagnettes, Mme Larifla.
GYMNASE.—La Bossue, les Bijoux, Mlle de Liron.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, J'ai mangé mon ami, la Perle, République.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Henriette Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES.—L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.—Bouillir, le Fils du Rempailleur, Saltimbanques, intermède.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

EN VENTE chez MICHEL LÉVY, 1, rue Vivienne. — PRIX : 50 CENTIMES.

LE SOCIALISME ET L'IMPOT

PAR

ÉMILE DE GIRARDIN.

Transformation de tous les impôts en une prime d'assurance proportionnelle à la valeur des objets assurés. Unité de l'impôt. Impôt sur le capital ainsi défini : — Point de capital, point d'impôt ! Qui possède beaucoup, paie beaucoup ; qui possède peu, paie peu ; qui ne possède rien, ne paie rien.

Librairie historique, archéologique et scientifique de SERÉ, 5, rue du Pont-de-Lodi, à Paris.

30 CENTIMES LA LIVRAISON. 14 LIVRAISONS sont en VENTE.

LE LIVRE D'OR DES MÉTIERS

30 CENTIMES LA LIVRAISON. 14 LIVRAISONS sont en VENTE.

HISTOIRE

DES CORPORATIONS OUVRIÈRES, COMMUNAUTÉS, JURANDES ET CONFRÉRIES DES MÉTIERS ET DES MARCHANDS EN FRANCE ET EN BELGIQUE, DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A LEUR SUPPRESSION EN 1789.

PRÉCÉDÉ DE RECHERCHES SUR LES SIX CORPS DE MARCHANDS DE LA VILLE DE PARIS ET SUR LE COMMERCE AU MOYEN-AGE.

Par P.-L. bibliophile JACOB et Ferdinand SERÉ.

Splendide édition illustrée de 30 peintures-miniatures imprimées en or, argent et couleur, de 120 planches imprimées à part, et d'environ 4,000 gravures intercalées dans le texte, exécutées d'après les monuments historiques conservés dans les musées, bibliothèques, archives et collections nationales et particulières de la France et de la Belgique, et représentant les costumes de travail et de cérémonie des ouvriers et des marchands ; les réceptions des gens de métiers aux différents grades ; les portraits des artisans illustres et leurs chefs-d'œuvre ; les jetons, les sceaux, les devises et les bannières des communautés d'arts et de métiers ; les maisons des corporations et les maisons de ville ; les images et les processions des corporations ouvrières ; les obsèques des confrères, etc., etc.

LE LIVRE D'OR DES MÉTIERS formera 6 vol. gr. in-8° jés., et sera divisé en 100 séries de 2 livrais. chacune, ou en livrais. simples.—Prix de la livrais. : 30 c. pour Paris ; 35 c. pour la province ; 40 c. pour l'étranger.

Ouvrage splendidement illustré de gravures sur acier paraissant par livraison de 50 c. LES 1 livr. de 50 c. par semaine. On s'abonne à l'administration de Librairie, r. Notre-Dame-des-Victoires, 32.

LES MYSTÈRES DU PEUPLE

OU

HISTOIRE D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES A TRAVERS LES AGES,

PAR

EUGÈNE SUE.

Le directeur de l'administration est disposé à confier des épreuves aux éditeurs étrangers, 15 jours avant la publication à Paris, pour que l'ouvrage soit publié le même jour dans toutes les villes de l'Europe moyennant 15 fr. par livraison : il traitera aussi pour des tirages de gravures à raison de 10 c. le cent. Il fournira des clichés de texte aux éditeurs belges au prix de la composition.

Le directeur *demande des employés*, ayant une responsabilité quelconque, pour propager l'ouvrage d'Eugène Sue à Paris, et pour fonder des comptoirs de librairie dans toutes les villes de France. (Ecrire franco, ou s'adresser directement au bureau.)

On s'abonne à l'administration de librairie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32, près la Bourse. Les 10,000 premiers abonnés recevront en prime, à la fin de l'ouvrage, une médaille en bronze représentant l'effigie de l'auteur.

POUR LES DÉPARTEMENTS, envoyer un mandat sur la poste de 8 fr., pour recevoir le 1er volume à son apparition.

La 1re livraison est en vente chez tous les libraires de Paris et des départements.

L'ouvrage ne paraîtra ni en feuilletons ni dans les cabinets littéraires.

Pour paraître le 16 février, chez P. AMIC l'aîné, éditeur, rue Saint-Joseph, 6, la première livraison de

HISTOIRE DE LA CHUTE DES BOURBONS

PAR ALBERT MAURIN. 200 livraisons à 25 c.

Cette histoire du Peuple français embrasse la Restauration, le gouvernement de Juillet et la Révolution de Février. Elle est publiée en 200 livraisons à 25 c. et formera 5 vol. grand in-8 illustrés de 60 belles gravures sur acier, portraits en pied des hommes importants des deux Révolutions.—En vente chez le même éditeur : LA TERREUR BLANCHE, par A. MAURIN ; brochure de 100 pages, 50 c.

On achète à leur valeur actuelle

LES CONTRATS D'ASSURANCES SUR LA VIE.

S'adresser à la Société LE MANDATAIRE, 20, rue Cadet, à Paris.

A partir du 1er janvier 1850, les annonces de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sont reçues à l'Agence de Publicité, dirigée par MM. LAGRANGE et Ce, 10, *rue Montyon, faubourg Montmartre.*

NOUVEAU TARIF DES ANNONCES :

De 1 à 4 annonces dans le mois 50 cent. la ligne.
De 5 à 9 » » 40 » »
De 10 ou 1 seule ann. de 150 lig. 30 » »
Réclames. . . . . 1 f. 50 » »

Les Annonces-Affiches sont comptées sur du 6 points.

ABONNEMENTS et INSERTIONS à tous les journaux français et étrangers.

DENTISTE DU PEUPLE extract. à 50 c., Marché-Neuf, 34. (Cité.)

EAUX-DE-VIE DE COGNAC

PLUS D'INTERMÉDIAIRES.

Réunion de PROPRIÉTAIRES de Cognac pour la vente de leurs eaux-de-vie vieilles, sans l'INTERVENTION RUINEUSE des marchands en gros et autres intermédiaires. Prix : 1 fr. 50, 2 fr et 2 fr. 50.—MAISON CENTRALE, rue Notre-Dame-des-Victoires, 40, place de la Bourse.—ENTREPOT, quai Saint-Bernard, à Paris.

VINS DE CHAMPAGNE grand mousseux blanc et rosé. Aï et Epernay à 2 fr. et 2 fr. 50, qualités supérieures.

RHUME, IRRITATION, INFLAMMATION

Le SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE de BRIANT, d'une efficacité reconnue pour guérir les rhumes, catarrhes, crachements de sang, croup, coqueluches, dyssenteries, irritations et inflammations de tout genre, est ordonné par les plus célèbres médecins de Paris. Aux pharm. r. St-Denis, 137, r. de Provence, 58, et chez la plupart des pharmaciens. Pour se garantir des contrefaçons, exiger la bouteille capsulée en étain avec cachet BRIANT, et son prospectus signé BRIANT, comme l'étiquette.

AGENCE AMÉRICAINE,

Rue Notre Dame-des-Victoires, 44, à Paris

C. COMBIER, *directeur*, se charge de tous envois de marchandises et commissions pour les Etats-Unis ; — a toujours des navires en charge pour tous les pays d'outre-mer, et prend fret et passagers, pour

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE)

L'ARCHE d'ALLIANCE, départ 25 mars, du Havre.

PAQUEBOTS RÉGULIERS du HAVRE à NEW-YORK.

A Paris, C. COMBIER, *agent de la seule ligne régulière*. Au Havre, MM. HEINRICH et Ce, quai Casimir Delavigne, 27.

NEW-ORLEANS.

Départs les 25 courant et 5 mars. S'adresser, au Havre, à MM. Courteville Wood et Paillette.

PHILADELPHIE.

Un navire américain de 500 tonn., départ fin mai.

BUENOS-AYRES.

L'Anna, départ fin février.

LE COURRIER DE SAN-FRANCISCO publie les documents officiels des gouvernements sur la Californie, journal mensuel, 5 fr.—Rue de Bondy, 14, à Paris. (*Franco.*)

BRIQUET à mèche autopyrogène, de poche, d'appartement, le seul donnant une lumière instantanée, sans odeur ni fumée. Joli bijou du volume d'une pièce de 5 fr. Prix : 50 c. et au-dessus.

PROPRET remplaçant le hideux crachoir. A tout prix. Commission, exportation.

Seul magasin, PASSAGE JOUFFROY, 41. Paris.

5 FR. RAPPORTENT au bout de 5 ans 150 fr. S'adresser à la Compagnie Française et Américaine de San-Francisco, rue de Bondy, 14.

Ce FRANÇAISE ET AMÉRICAINE de San-Francisco, rue de Bondy, 14.—Sur les 4 à 500 demandes d'associés travailleurs que la Compagnie a reçues, elle n'a plus qu'à faire un choix. Les postulans sont donc avertis que d'ici au 10 mars, terme de rigueur, ils devront faire régulariser leur engagement. Passé ce délai, il ne serait plus admis de demandes pour le premier convoi qui aura lieu fin mars. (Ecrire franco.)

LES PERSONNES SANS EMPLOI n'ont qu'à se présenter tous les jours jusqu'à 2 heures, chez M. Ganivet, 12, rue des Cordiers, près la Sorbonne. OCCUPATION HONORABLE ET LUCRATIVE

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION française de 1848, par CHARLES ROBIN 2 vol in-8° raisin, illustrés de 14 gravures. Prix : 15 fr. En vente, chez Victor Lecou, rue du Bouloi, 10.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 54. Samedi 23 Février 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

MM. les abonnés nouveaux, à partir du 1er mars, recevront en brochure, quand elle sera complète, la série d'articles de notre collaborateur F. GUILLON, ayant pour titre :

L'ACCORD DES PRINCIPES,

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES.

Nous publierons incessamment un travail important sur LA CIRCULATION, LE CRÉDIT ET L'IMPOT, de notre ami et collaborateur F. COIGNET, auteur de la *Réforme du Credit et du Commerce*.

La *Démocratie pacifique* commencera la semaine prochaine, en feuilleton, la publication du SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE, par M. A. CONSTANT, suite de RABELAIS A LA BASMETTE, dont nos lecteurs ont dû garder le souvenir.

PARIS 22 FÉVRIER.

Aux Électeurs.

LA PEUR DU SOCIALISME.

Enfin, le ridicule épouvantail a fait son temps; les plus effrayés se sont approchés du fantôme, on le touche, on s'y accoutume et chacun rit de sa frayeur passée.

Ce fut pourtant une heureuse découverte, et longtemps fructueuse pour les ennemis de la Révolution, que *la peur du Socialisme*.

En février 1848, la monarchie avait subitement croulé, le trône était brûlé, le roi parti; les orléanistes, légitimistes, bonapartistes, catholiques-ultramontains se voyaient tellement à bout de ressources, que, loin de faire obstacle au mouvement, ils n'avaient pas trouvé d'autre contenance à prendre que de crier : Vive la République ! vive le gouvernement provisoire ! et plus ardemment, plus bruyamment que les véritables républicains.

C'étaient alors des effusions sans limite de fraternité démocratique. Chacun déclarait les questions politiques mortes et enlevées à tout jamais. — Songeons au peuple, à l'ouvrier aux réformes sociales, s'écriait le capitaliste, — plus de monarchie, lui répondait le Vendéen, — où prendrez-vous, reprenait le jésuite, de bons et sincères républicains, si ce n'est dans le parti catholique français ?

Tout cela n'était guère sincère, la suite l'a prouvé, mais que vouliez-vous qu'ils fissent contre une mer déchaînée ? — Qu'ils mourussent peut-être, — ce n'était point leur avis.

Sur quelle brèche, sur quel bastion n° 8 combattait alors M. de Falloux ? Il exprimait, en soulignant le mot, *son admiration* pour le peuple de Février, — et M. Thiers ? — il bénissait un arbre de liberté. — M. de Parieu ? — il réclamait à haute voix l'émancipation de la Pologne. — M. le général Gémeau, si redoutable aujourd'hui pour tous les genres de liberté ? — il célébrait le sentiment généreux qui porta les soldats de Louis-Philippe à rendre les armes à leurs frères les travailleurs.

Tous ces amis du passé qui ne comprennent que le passé, que l'avenir effraie parce qu'ils ont toujours négligé, dédaigné la science sociale, ils s'abandonnaient au flot démocratique, comme le nageur se livre bon gré mal gré au courant d'un fleuve immense et rapide.

Mais leur ambition déçue, leur vanité froissée, leurs intérêts qu'ils comprenaient mal, les rendaient secrètement hostiles au nouveau régime ; d'un regard oblique ils cherchaient une planche de salut et la trouvèrent bientôt dans la *peur du Socialisme*.

La peur du Socialisme, perfidement éveillée chez les électeurs, et surtout chez les électeurs des campagnes par une série d'intrigues et de calomnies, a faussé plusieurs fois l'expression du suffrage universel, compromis la liberté de la France, ajourné celle du monde, enrayé cette révolution de février si grande et si glorieuse qu'elle éblouit et parut toucher, lors de son apparition, ses plus incorrigibles adversaires.

La peur du Socialisme a fait tout ce mal à la France et à l'Europe, sans autre compensation que d'assurer à quelques individus des satisfactions précaires d'ambition et de vanité.

Mais cette machine de guerre a fait son temps; la plupart de ceux qui s'y laissèrent prendre s'en moquent aujourd'hui, comme les soldats anglais riaient des têtes monstrueuses arborées en guise de défense sur les remparts de la Chine.

La réaction eut beau jeu tant qu'elle put dire avec succès : le socialiste, c'est l'ami du désordre, c'est l'émeutier, le partageux, le buveur de sang, l'incendiaire, le forçat, et autres aménités que les idées agonisantes eurent toujours au service des idées nouvelles si grandes, fécondes et respectables qu'elles fussent.

Mais aujourd'hui la lumière se fait, les calomnies sont réfutées, les mines éventées. Le socialiste est l'homme dévoué aux réformes sociales, promptes, énergiques, sincères. Bien loin d'attaquer la propriété, il demande qu'elle repose toujours et partout sur le travail. Ses plans, quand on veut bien les examiner, se réduisent à des expériences pacifiques où tous les intérêts sont ménagés ; le socialiste a de la probité politique à revendre aux notabilités scandaleuses de ce parti qui fut renversé en février, parce qu'il faisait la honte de la France.

Quant aux insurrections, le socialiste les réprouve et ne s'en fait pas un jeu ; l'histoire dira quelles provocations l'amenèrent plus d'une fois sur ce déplorable terrain ; mais chaque jour il se discipline, il se forme à la patience ; il a vu couper les arbres de liberté sans les défendre, il assisterait impassible à des actes plus irritants, parce qu'il a pleine confiance dans le suffrage universel.

République, suffrage universel, améliorations sociales, telle est sa devise ; il ne veut combattre ses adversaires que par des votes, et, dans cette lutte pacifique, c'est lui qui donne l'exemple de la conciliation. Le socialiste appelle sous sa bannière tous les républicains consciencieux, tous les amis sincères du progrès et de la liberté sans acception de nuance ni d'origine.

Les élections actuelles seront une grande date pour l'Histoire. Puisse-t-elle dire :

C'est le 13 juin 1849 que le peuple a renoncé à la poudre et au plomb pour faire triompher les principes de justice et de solidarité universelle.

C'est le 10 mars 1850 que pour venger ses injures il a commencé à manier avec une discipline irréprochable, avec un succès décisif, l'arme nouvelle et supérieure du suffrage universel.

Après cette épreuve, dans l'impossibilité de ressusciter le croquemitaine socialiste, que feront nos adversaires ?

Après avoir bien médit du suffrage universel qui leur donne tort, et l'avoir assimilé aux émeutes, ils finiront un jour par se résigner à l'affranchissement et au bonheur du monde.

La séance de l'Assemblee nationale a été consacrée au vote, à peu près sans discussion, d'un grand nombre d'articles de la loi d'enseignement.

ELECTIONS.

Voici l'adresse que nous avons annoncée. C'est une véritable victoire pour la cause de l'ordre, c'est-à-dire de la république démocratique :

ADRESSE

DES COMMERÇANTS, FABRICANTS, PROPRIÉTAIRES ET OUVRIERS,

Au Comité démocratique-socialiste des élections.

Citoyens délégués,

Il faut être ou royaliste ou républicain.

Aujourd'hui tout royaliste est conspirateur.

Notre devoir à tous est de soutenir la République.

Pour la soutenir, il faut de l'union : l'union fait la force !

L'ouvrier et le commerçant son unis par le cœur et par leurs intérêts, qui sont communs.

Il faut donc qu'ils restent unis, surtout pour ces élections.

Le succès des démocrates dans les élections parisiennes aura un immense retentissement par toute la France.

L'impulsion de Paris sera décisive, car Paris est tout à la fois la tête et le cœur de la France.

En conséquence, et pour assurer le triomphe de la République, les commerçants, comprenant toute l'importance de la situation, déclarent adhérer à la liste, quelle qu'elle soit, arrêtée par le Comité démocratique-socialiste.

Les membres du bureau :
FIGUET, président ; E. BRETON, secrétaire ;
CROCÉ, SPINELLI, GUINIER, LHERMINIER.

Cette lettre a été votée à l'unanimité, aux cris mille fois répétés de : Vive la République !

Paris, le 20 février 1850.

Cette adresse était accompagnée de la note suivante :

La discorde que les journaux réactionnaires ne cessent d'introduire entre les classes honorables des ouvriers, fabricants et commerçants, a porté l'éveil chez ces derniers, qui, sans annonces préalables, se sont spontanément réunis, dans la salle Montesquieu, au nombre de 1,200, et, à l'*unanimité*, ont voté leur adhésion aux candidats démocratiques, qui seront choisis par les délégués au Comité démocratique-socialiste, pour les élections du département de la Seine.

Cet acte a été rédigé, lu et acclamé, séance tenante.

Les citoyens L. Figuet, président du comité, E. Breton, secrétaire, Crocé-Spinelli, joaillier, place de la Bourse, 12, Guinier, négociant, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 35, Lherminier, commerçant, rue de Grenellle-Saint-Honoré, 37, Gaveau, marchand de vins, rue Française, 13, et Germain, tailleur rue Saint-Honoré, 45, tous membres du bureau, ont été délégués par la susdite réunion, pour porter au comité central la présente adhésion, et offrir leur concours dans l'œuvre importante des élections.

N. B. Il est à remarquer que cette réunion, spontanément assemblée, était surtout composée de boutiquiers et de commerçants des environs du Palais-National.

LE COMITÉ ÉLECTORAL TYPOGRAPHIQUE

AU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Citoyens,

Les délégués des ateliers typographiques de Paris viennent de procéder au renouvellement de leur comité électoral.

Comme aux dernières élections, le but du comité est d'appuyer et de propager, par tous les moyens en son pouvoir, les noms des candidats que vous désignerez aux suffrages des républicains.

A cet effet, une souscription est ouverte dans tous nos ateliers.

Puissent nos efforts, puisse notre dévouement à la Republique être de quelque poids dans le triom-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

SAMEDI 23 FÉVRIER 1850.

PREMIER CONCERT

DONNÉ PAR

LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE PARIS,

Le mardi 19 février 1850, à 8 heures du soir.

J'ai toujours pensé qu'il devait être très difficile de trouver à un article musical ou autre un joli début, et j'ai souvent admiré le critique habile qui ne manque jamais d'imaginer mille détours ingénieux pour dire à ses lecteurs : « Tel concert a eu lieu ; il a commencé à neuf heures (bien que le programme indiquât huit heures précises) ; la réunion était fort brillante (quelques-uns ajoutent nombreuse et choisie), » et enfin cette kyrielle de lieux communs que vous savez comme moi par cœur, et qui sont la précieuse ressource des gens qui n'en ont pas.

J'aurais pu, par esprit d'imitation, envahir aussi deux colonnes pour vous conter cette vieille histoire ; mais j'ai horreur, j'en conviens, de l'esprit d'imitation, et je préfère vous parler d'autre chose, tout en vous faisant observer que la première séance de la Société philharmonique, dirigée par MM. Hector Berlioz et Dietsch, avait attiré mardi dernier, dans la salle Sainte-Cécile, un grand concours d'auditeurs ; que public et artistes n'ont pas été plus exacts que de coutume, et que le concert s'ouvrait à neuf heures moins dix minutes par l'ouverture de *Léonore*, de Beethowen.

Cependant, avant d'entrer dans le compte-rendu de cette soirée, je me permettrai quelques observations.

La fondation de la Société philharmonique a été le signal d'un soulèvement général de petites et haineuses passions, engendrées par l'intérêt ou l'égoïsme, chez un certain nombre de personnes. Ces personnes-là, sans doute convenablement logées et nourries, ne sentaient pas la nécessité de voir naître les mêmes avantages pour d'autres que pour elles, et, à cause probablement de leur enthousiasme bien connu pour l'art, elles adressaient de ferventes prières au ciel dans le but d'empêcher la réussite d'une institution abominable, où il était possible, après tout, que l'on profanât les chefs-d'œuvre des grands maîtres en les exécutant de travers. (Sous ce rapport, les personnes ci-dessus désignées peuvent être aujourd'hui parfaitement tranquilles, car jamais exécution ne fut plus complètement belle que celle que nous devons au travail consciencieux, à l'ardeur juvénile de ces deux cents vingt musiciens, manœuvrant comme un seul homme sous la direction de leurs chefs.)

Une quantité d'artistes de cœur, d'amateurs véritables desiraient ardemment, au contraire, que le succès, cette digne récompense des belles âmes, cette couronne radieuse des nobles fronts, vint soutenir la nouvelle association dès ses premiers pas.

Le public, mardi soir, était donc divisé en deux camps, dont il faut retrancher les curieux, les indifférents et les moutons, complément obligé d'une réunion nombreuse.

En outre, le nom seul de Berlioz excite chez les uns une brillante sympathie, chez les autres une antipathie qui touche de près à la fureur. Ceux-ci approuvent jusqu'aux plus étranges excentricités du grand artiste ; ceux-là critiquent jusqu'à son admirable instrumentation. Les uns voudraient le porter en triomphe ; les autres le feraient étrangler volontiers, sans se souvenir que la peine de mort est abolie.

Quant à moi, si je respecte toute opinion consciencieuse, je déteste la jalousie, j'abhorre l'envie, je méprise les coteries, et, si je me suis emparé par hasard de la plume d'un ami absent, c'est parce que je suis heureux de rendre justice publiquement à un homme vers le talent et la personne duquel je me sens vivement attiré. C'est aussi pour approuver hautement les artistes d'avoir compris qu'il y a une véritable grandeur dans l'association fraternelle d'un peuple de musiciens, et qu'ils ont raison, le droit de réunion ne leur ayant jamais été interdit, à eux, de profiter de la liberté qu'on leur laisse pour élever un piédestal à l'art, et pour lui vouer un culte qui n'aura plus, je l'espère, pour base exclusive qu'un misérable intérêt d'argent.

On assure que M. Berlioz a demandé et obtenu que la Société philharmonique exécutât chaque année un ouvrage composé par le premier prix de Rome, sur un sujet choisi par le lauréat. C'est là une de ces généreuses pensées auxquelles nos compositeurs contemporains ne nous ont pas trop habitués. C'est là, en outre, un beau et légitime progrès, et je serais enchanté de voir la nouvelle société avancer dans cette large voie où la suivront certainement les sympathies de tous les hommes de talent et de cœur.

J'arrive sans plus tarder à quelques détails sur la magnifique soirée de mardi.

L'ouverture de *Léonore* (1re version), de Beethowen, a commencé le concert d'une façon intéressante. Cette œuvre à la conception large, au style élevé, est remplie de verve, d'énergie, de passion. Les modulations s'enchaînent, se succèdent avec un art infini, et, bien que la mélodie disparaisse souvent pour faire place à de piquants détails, à de puissants effets d'orchestration, on est entraîné par l'inépuisable verve du maître, et par ce cri vainqueur que les violons lancent à la fin du morceau avec une hardiesse incroyable. C'est l'explosion triomphale du bonheur.

Les deux premières parties de la *Damnation de Faust*, de M. Berlioz, ont succédé à ce brillant début.

Faust est seul, dans la campagne. Son cœur, débordant d'aspirations infinies, est doucement bercé par ces mélodies délicieuses, que Dieu a mises dans la brise matinale, dans le murmure des eaux, dans le bruissement du feuillage. — Une phrase d'une suavité enivrante est développée à l'orchestre pendant le récitatif de Faust, et chaque instrument, entrant successivement, peint à merveille les mille petits bruits que l'on entend aux champs, lorsqu'on est, le matin, couché paresseusement dans l'herbe encore humide de rosée.

Cependant, voici des paysans qui s'avancent chantant et dansant. Rien de plus pittoresque, de plus rustique, que le motif qu'ils entonnent à pleine poitrine. C'est bien la gaîté franche, naïve des villageois.

Faust s'écrie :

De leurs plaisirs ma misère est jalouse.

puis il s'éloigne, emportant en lui l'amer regret, et jetant un regard d'envie sur ces joies pures, qu'il ne peut plus goûter. Pauvre Faust !

Le héros de Goethe s'avance vers une autre partie de la plaine. Ses yeux sont frappés par l'éclat d'armures où se reflètent les rayons ardents du soleil.

phe que nous attendons de l'union et de la disci-pline de tous les démocrates.

Salut et fraternité, Les membres du comité,
FORGET, compositeur, président; SENGET, compositeur, vice-président; PARMENTIER, compositeur, secrétaire; ROUSSEAU, RICHARD, compositeurs; A. GOULART, imprimeur; J. GAUTHEROT, fondeur en caractères.

Pasis, 20 février 1850.

Le *Siècle* publie aujourd'hui, à propos des élections, un excellent article dans lequel nous remarquons le passage suivant :

Union sur le terrain de la République, du suffrage universel et de la Constitution, union honorable et bien comprise de part et d'autre, union sur le terrain de la République, non d'une république nominale, paresseuse, égoïste, mais active, féconde, humaine, de tous pour tous, représentée par des hommes décidés à aborder sans haine et sans crainte, sans hypocrisie et sans présomption, le problème de notre époque; l'extinction graduelle et continue du paupérisme, par tous les moyens que l'expérience et l'étude ont révélés, et que la discussion libre et calme pourra sanctionner.

AU RÉDACTEUR.

Citoyen rédacteur,

Voici un échantillon de fidélité de compte-rendu qui a bien son mérite.

Suivant le *Constitutionnel* d'aujourd'hui, un ancien représentant des colonies aurait posé sa candidature devant les citoyens réunis au salon de Mars, et cette candidature n'aurait même pas été mise aux voix.

Cet ancien représentant des colonies dont parle le *Constitutionnel*, c'est moi. Or, bien loin de m'être porté candidat, j'ai commencé mon discours par ces mots : « Rassurez-vous, citoyens, je ne viens pas poser devant vous ma candidature. »

Ce que le *Constitutionnel* oublie encore de dire, c'est que le Président, en m'accordant la parole, avait cru devoir me présenter aux assistants comme l'un des *candidats acceptés par le comité démocratique central de Saône-et-Loire*.

Je m'abstiens de toute réflexion. J'ai voulu seulement relever une inexactitude évidemment calculée.

Salut fraternel.

CH. DAIN,
Ancien représentant du peuple.

Paris, 22 février 1850.

Paris, 22 février 1850.

Citoyen Rédacteur,

Je viens de lire dans un article du *Constitutionnel*, le prétendu compte-rendu des réunions électorales, où on me fait dire plusieurs choses ridicules dont je n'ai pas à m'occuper. Mais on me fait tenir un langage ironique et blessant à l'encontre de l'honorable Ledru-Rollin. J'ai dit, au contraire, combien nous regrettions cet éloquent tribun dont le talent éminent brillait d'un éclat sans pareil, et l'Assemblée a salué l'expression de cette pensée d'une triple salve d'applaudissements.

Salut fraternel.

MALAPERT.

PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité central des élections démocratiques-socialistes du département de la Seine, le 21 février 1850.

A l'ouverture de la séance, l'Assemblée décide qu'elle se formera en conclave, vendredi soir, à sept heures, pour arrêter la liste définitive des candidats à la députation nationale.

Le citoyen président donne lecture de deux adresses des délégués des ateliers typographiques, offrant leur concours fraternel, et des commerçants, fabricants, propriétaires faisant appel à l'union des ouvriers et des commerçants pour le triomphe des candidatures démocratiques-socialistes. Ces adresses sont confiées à des délégués du comité pour les communiquer aux réunions électorales.

Le citoyen Gustave Naquet fait une motion d'ordre tendant à prévenir toute protestation de la minorité contre les décisions de la majorité du comité. La discussion s'engage sur cette motion.

Les citoyens Fauja, Armand Lévy, Baune, Chastenay, modifient cette proposition. L'Assemblée adopte une nouvelle rédaction, ainsi conçue : « En entrant dans le conclave, les membres du comité s'engagent, sur l'honneur, à accepter la décision, quelle qu'elle soit de la majorité, et à ne faire aucune scission, quel que soit le résultat du scrutin. » Cette proposition est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre des délégués de la presse parisienne, les citoyens Bareste, de la *République*, et Darimon, de la *Voix du Peuple*, dans laquelle ces citoyens offrent leur concours au comité. Le bureau est chargé de la réponse.

Les citoyens Hervé et Arsène Meunier rendent compte des missions qui leur ont été confiées par l'Assemblée. Après une réserve du citoyen Delente en faveur du droit imprescriptible des électeurs, le comité passe au règlement des débats du conclave. L'Assemblée décide qu'il n'y aura pas de discussion générale sur les principes avant les discussions des candidatures. Après une vive discussion entre les citoyens Wonken, Lévy, Clays, Garnier, Ribert et Colfavru, le citoyen Guichenné demande que les candidats pris en considération soient entendus dans le sein du conclave. Le citoyen Edmond formule cette proposition et l'appuie.

Après un vif débat, l'assemblée se réserve la faculté d'appeler dans son sein les candidats qu'il lui plaira d'entendre.

Cette proposition est adoptée.

L'assemblée décide en outre :

1° Que les interpellations adressées aux candidats auront lieu par l'intermédiaire du bureau ;

2° Que nul délégué ne pourra communiquer avec le dehors pendant la durée du conclave ;

3° Que les candidats admis dans le sein du comité devront immédiatement sortir après avoir été entendus ;

4° La prise en considération se fera au quart des voix de l'assemblée et par main levée ;

5° La nomination définitive des candidats sera faite à la majorité absolue ;

6° Le vote définitif se fera au scrutin de listes signées.

Une proposition relative à la publicité des votes est rejetée.

L'assemblée adopte la proposition Vasbenter relative à l'épuration des comptes.

La séance est levée à onze heures et demie.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

Une souscription, pour subvenir aux frais des élections, est ouverte au siège du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, et dans les bureaux de tous les journaux démocratiques.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

4e arrondissement. — Réunion électorale samedi 23 février, 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

6e arrondissement. — Réunion électorale samedi 23 février, 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

8e arrondissement. — Réunion électorale, samedi 23 février, à 7 heures et demie du soir, rue de Charonne, 95, école du commerce et de l'industrie.

10e arrondissement. — Réunion électorale les mercredi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

La Villette. — Réunion electorale, samedi 23 février, à 7 heures du soir, rue de Flandres, 116.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs.

Boulogne, réunion électorale, samedi 23 février, à 7 heures et demie du soir, chez le sieur Carette, rue de Paris, 14, à Boulogne (Seine).

La Chapelle Saint-Denis, réunions électorales les dimanches à midi et les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 23.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux.

Thermes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant jardinier.

Châtillon, Fontenay-aux-Roses et communes environnantes. — Réunion électorale le 3 mars à 2 heures précises de l'après midi, à l'Association des travailleurs, à Châtillon.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines déjà arrêtées dans les départements :

Allier. — GEORGES GALLAY, ancien maire du Donjon.

Ariége. — ARISTIDE PILHES, en remplacement de son frère, condamné par MM. les hauts-jurés de Versailles.

Bas-Rhin. — GÉRARD, ex sous-préfet de Saverne.
FRANÇOIS VIDAL, homme de lettres.
EDMOND VALENTIN, sous-lieutenant au 6e bataillon de chasseurs à pied, en non-activité.
LABOULAYE, l'un des accusés acquittés de Metz.
ALP. HOCHSTUHL, instituteur.

Haut-Rhin. — KESTNER, manufacturier, ancien représentant.
JÆNGER, docteur en médecine.
GEORGES (AMÉDÉE), propriétaire.

Haute-Loire. — FRANCISQUE MAIGNE, en remplacement de Jules Maigne.

Hautes-Pyrénées. — LOUIS DEVILLE, avocat, substitut destitué, en remplacement de son père.

Loir-et-Cher. — CHARLES D'ETCHEGOYEN, en remplacement de son ami et coreligionnaire politique F. Cantagrel.

Loire. — ANTIDE MARTIN, en remplacement de son frère.

Nièvre. — CHARLES GAMBON, médecin.

Saône-et-Loire. — ALPHONSE ESQUIROS.
MADIER DE MONTJAU aîné.
ISIDORE BUVIGNIER, ancien représentant.
FRÉDÉRIC CHARASSIN.
VICTOR HENNEQUIN.
CHARLES DAIN, ancien représentant.

Nous prions nos confrères des départements de remplacer le nom du citoyen *Henri Bernard* par celui d'ANTIDE MARTIN, candidat désigné par le Comité démocratique de la Loire. Henri Bernard s'est désisté de sa candidature.

Le *Constitutionnel* confesse qu'il n'y a rien, absolument rien de vrai dans les projets que lui et ses amis de la presse modérée avaient prêtés aux démocrates à l'occasion du 24 février.

Au reste, il ne cache pas sa mauvaise humeur de voir que le brandon de discorde lancé par lui au milieu du parti démocratique, à propos des élections, soit demeuré impuissant.

Revue de l'Extérieur.

Le parti honnête et modéré représenté toujours les républicains de Rome comme disposés à employer l'intimidation pour faire triompher leur droit. Si nous en croyons une correspondance du *Daily News*, l'intimidation serait au contraire le fait de la police pontificale, qui, du reste, en employant ce moyen, ne fait que se montrer conséquente aux traditions des gouvernements absolutistes et cléricaux de la vieille Italie. Nous citons :

« Le jeune duc de Fiano, qui a refusé de tapisser les fenêtres de son palais le premier jour du carnaval, a reçu le lendemain une lettre anonyme qui le menaçait d'une vengeance expéditive s'il persistait dans sa résolution. Ce fait m'a été affirmé par un des amis du duc, qui a vu la lettre, et je ne doute pas de la véracité des bruits de menaces qui auraient été faites par la police pour engager à tapisser les rues.

» Une modiste française, ayant nettement refusé de se rendre aux suggestions d'un agent de police, qui la pressait de décorer ses fenêtres, a été arrêtée avec son fils. Elle a été mise en liberté le lendemain matin ; mais son fils, un tout jeune homme, est encore au milieu des assassins et des filous del carcere nuovo. »

L'arrêté du général Baraguay-d'Hilliers a produit un effet déplorable. On écrit de Rome, 1er février au *Nazionale* de Florence :

« La plus désolante scène afflige la ville éternelle. Dans l'espace de 28 heures il a été arrêté plus de 500 individus des premières familles romaines. Il n'est presque pas une famille qui n'ait un des siens dans les fers. La majeure partie des personnes arrêtées sont des marchands de la campagne, des employés; des dames elles-mêmes n'en ont pas été exemptes. Dans la famille Narducci, il y a cinq personnes arrêtées, dont une femme.

» Partout on entend répéter ces mots : Hier ont été frappés et tués 2, 3, 4 français, et d'autre côté il a été arrêté 30, 40, 50 personnes. En vérité, on a le cœur navré. A peine a été publiée la proclamation du général français, décrétant peine de mort contre tout porteur d'armes, que la sentinelle avancée de Campo-Vaccino a été frappée d'un coup de poignard.

» On dit qu'aujourd'hui doivent être fusillés deux Transteverins pères de famille, pour port de couteaux. La police française et romaine visite toute classe de personnes dans les rues et en plein jour.

» L'aspect de la ville est triste; on ne sort que pour ses affaires. Au milieu de ce silence sépulcral couve un incendie de haine et de vengeance qui lance de temps à autre quelques éclats. Le gouvernement des prêtres est impossible, le peuple n'en veut pas.

» Hier soir, les torches n'étaient ni défendues ni permises ; on en a vu une vingtaine sur le Corso, mais elles ont été bientôt éteintes. On dit que Musignano va mieux. »

Dans le royaume de Naples, toute la province de la Calabre citérieure vient d'être mise en état de siége par le général Nunziante. On ne dit pas à quel propos. Des mesures violentes ont également suivi en Sicile le mouvement insurrectionnel de Palerme.

Le conseil fédéral de la Suisse vient d'adresser aux gouvernements des cantons une circulaire au sujet des projets prêtés aux puissances monarchiques à l'encontre de la Suisse. En voici quelques passages:

« Quoiqu'il ne nous ait été adressé, à l'heure qu'il est, de la part de ces puissances, aucune note, écrite ou verbale, aucune demande directe ou indirecte, de la nature de celles dont il est fait mention dans les feuilles publiques, notes ou demandes relatives aux réfugiés, et qui tendraient à porter atteinte aux institutions et aux droits de la Suisse; quoique les puissances soient dépourvues de griefs contre la Confédération qui a spontanément et loyalement rempli ses obligations internationales, et qui continuera à les remplir, — que nous soyons par conséquent fort éloignés d'admettre et même de supposer les projets qu'on prête à ces puissances ;

» Malgré cela, disons-nous, notre devoir étant de veiller à la sûreté de la Suisse et au maintien de son indépendance aussi bien qu'à sa neutralité, nous venons vous prier de nous faire connaître ce que vous pourriez savoir ou apprendre touchant des concentrations ou des mouvements de troupes étrangères qui pourraient être dirigées vers la Suisse, afin que si, contre toute attente, les bruits que l'on répand étaient fondés, nous puissions prendre en temps opportun les mesures que commanderait la défense de la patrie.

« Vous le savez, fidèles et chers Confédérés, si d'un côté la Suisse n'entend point que son sol serve de foyer à une propagande et à des menées qui puissent causer de l'inquiétude aux Etats voisins, ainsi que le Conseil fédéral l'a prouvé par son arrêté du 16 juillet 1849 et ses autres mesures relatives à l'internement des réfugiés et au renvoi de leurs chefs, mesures qui ne sont pas des concessions, mais l'accomplissement libre et volontaire de nos devoirs internationaux ; d'un autre côté, forte de cette position, la Suisse saurait repousser, avec l'énergie que donne le sentiment d'une bonne cause, toute exigence qui dépasserait la limite de ses devoirs, toute atteinte à ses droits : telle est la résolution bien arrêtée de la nation et de ses autorités tant cantonales que fédérales. C'est par conséquent la nôtre, certains que si la Suisse ne provoque point, elle ne fléchit pas non plus devant les menaces. »

Cette circulaire garde le silence à l'occasion du canton de Neufchâtel; elle est, du reste, fort incomplète.

Une armée déploie ses bataillons et marche fièrement aux sons brillants des trompettes.

Tout cœur frémit à leurs chants de victoire ;
(dit Faust)
Le mien seul reste froid, insensible à la gloire.

Le récitatif, terminé par ces deux vers, est superbe, et il est impossible de ne pas être profondément touché de l'expression si triste, si poignante, que le poète-musicien a su donner à sa pensée.

Faust s'éloigne encore; mais l'auditeur ne le suit plus, il n'est plus avec lui. Une marche guerrière a réveillé en lui l'idée des combats. La mélodie de cette marche est neuve, originale. Cette mélodie sent la poudre. Regardez cette foule immense, se pressant, se débattant sous les pas des chevaux, dont les hennissements grêles et saccadés retentissent au loin; cette foule, poussant des hurlements sauvages, féroces, disparait dans des flots de poussière, pour reparaître plus acharnée, transportée d'une nouvelle ardeur. On sent son âme suspendue à chaque note de l'orchestre rugissant, et l'on s'élance au milieu de la mêlée, emportée sur les ailes d'aigle du compositeur.

Cette marche a été accueillie par des tonnerres d'applaudissements, par des bravos frénétiques. Presque toutes les bouches ont proféré un même cri d'admiration, un formidable *bis*, et le morceau a dû être répété. — Quel succès!... Mais aussi quelle musique!...

Un monologue de Faust ouvre la deuxième partie. Là, chaque ligne est tracée de main de maître. J'aime moins le commencement de l'hymne de la fête de Pâques, mais la fin de ce même chœur élève l'âme au niveau du sentiment religieux le plus pur, de l'onction la plus douce.

Qui entre ainsi, brusquement? C'est Méphistophélès. Il apparaît avec son air sardonique, railleur, et ne tarde pas à emmener le savant docteur loin des livres où, cependant, avec la science, il a puisé le doute. Le doute ne suffirait probablement pas pour faire prononcer l'arrêt de la damnation éternelle de Faust, et Méphistophélès veut rendre son élève chéri digne de lui. En conséquence, il l'entraîne, afin de lui livrer bientôt la pauvre Marguerite, créature céleste.

Après avoir assisté à une scène de cabaret, Faust dit à Méphistophélès :

N'as-tu d'autres plaisirs, un séjour plus tranquille,
A me donner, toi mon guide infernal?
Ah! ceci te déplaît (réplique Méphistophélès)! Suis-moi.

L'orchestre seul fait entendre en cet endroit une ravissante ritournelle. Il semble que Faust, entraîné par le démon, parcourt, d'un vol audacieux, les plaines de l'air, pour s'abattre ensuite au milieu de prairies ravissantes, de sites enchanteurs. Faust s'endort. Des sylphes, des gnomes, esprits si légers qu'ils se confondent presque avec le brouillard du soir, murmurent un chant rêveur, suave, aérien, véritablement inspiré. Faust, endormi, rêve à Marguerite, et ce doux nom s'échappe de sa poitrine haletante, comme un cri d'amour.

Enfin, je citerai encore la valse instrumentale qui termine ce morceau, véritable chef-d'œuvre de grâce, de délicatesse, d'imagination, de fantaisie... Je voudrais toujours entendre cette valse ; c'est un bijou !

Roger a été admirable dans le rôle de Faust. Il me paraît impossible de déployer plus de talent, plus de vigueur, plus d'âme, et, je le dis avec bonheur, il m'a véritablement enthousiasmé.

Le succès de Roger a également été immense dans l'air de *Joseph*, chanté dans la seconde partie du concert.

Mais M. Levasseur!... Un artiste de son rang ne devrait pas se permettre de chanter en public sans savoir sa partie, et c'est quand les moyens naturels vocaux commencent à baisser qu'il faut redoubler de zèle... ou ne plus chanter.

Mme Viardot, si aimée de tous et si digne de l'être, a déclamé, avec un talent rare, l'air avec chœur, d'Iphigénie en Tauride : « O malheureuse Iphigénie! » Je l'avoue franchement, je n'aime pas cet air. Il m'a toujours semblé froid, soit au concert, soit à la scène, et je ne lui trouve qu'une mélodie tirée et sans naturel, à l'exception de la jolie ritournelle du haut-bois, de la phrase énergique : « Mêlez vos cris plaintifs, » et de la reprise du chant sur ces mots : « Nous n'avons d'espérance... »

La première scène du 3e acte d'Écho et Narcisse, au contraire, me semble adorable.

M. Joachim, jeune violoniste à peine âgé de vingt ans, a exécuté avec une grande sûreté, avec une expression passionnée, profonde et vraie, une fantaisie de violon composée par Ernst sur la mélancolique romance du Saule. Il a été vivement, chaleureusement applaudi.

M. Denuck, professeur au Conservatoire de Bruxelles, joue très correctement du violoncelle.

La scène de la bénédiction des poignards des *Huguenots* a terminé le concert. Cette sublime et écrasante création dont l'harmonie est grandiose, la mélodie noble et hardie, l'instrumentation puissante, a produit une sensation violente, un effet colossal. Quand on a écrit une pareille page on peut dormir en paix dans la nuit du tombeau, car on est immortel !

Je n'ai jamais entendu à Paris un ensemble aussi satisfaisant des masses orchestrales et chorales. Les chœurs, principalement, n'ont pas encore, que je sache, chanté avec tant de justesse et de verve.

Quelques personnes, avant ce concert, émettaient des doutes sur la manière plus ou moins habile dont M. Berlioz pourrait conduire d'autre musique que la sienne. Maintenant le doute n'est plus permis, et il n'est pas possible, j'en suis convaincu, de diriger avec plus d'intelligence et d'adresse. — Berlioz devine les intentions les plus imprévues des solistes, et il commande à son gré cette masse de 220 exécutants suspendus, pour ainsi dire, au bout de son bâton de chef d'orchestre. Honneur donc à Berlioz! honneur à son éminent collègue, M. Dietsch! honneur à leurs brillantes phalanges!

Désormais la réussite de la société philharmonique est assurée, et chanteurs et instrumentistes n'ont plus qu'à courir à de nouveaux triomphes.

LOUIS LACOMBE.

BALS.—CONCERTS.

La *Revue de Genève* raille beaucoup les rapports alarmistes expédiés de la Suisse aux journaux et aux gouvernements modérés. Les réfugiés jouissent sans doute à Genève de la liberté de causer entre eux, et même de celle de faire imprimer leurs opinions en français ou en allemand. La *Revue* aurait voulu que le conseil fédéral eût en quelques mots fait justice de ces « sottises » dont l'exagération amuse beaucoup les Suisses, mais qui ne laissent pas de produire quelque effet au dehors.

Il paraît que si la Russie retire ses troupes des provinces Moldo-Valaques, c'est pour les porter vers l'Allemagne. Une correspondance de la frontière polonaise dit que 180,000 hommes de troupes russes viennent occuper la partie sud-ouest de la Pologne. Un ordre du jour adressé à ces troupes, commence par ces mots : « Comme des opérations de guerre » doivent commencer prochainement, on prendra » aussitôt après la réception du présent ordre les » mesures suivantes : » Parmi ces mesures, il est ordonné aux soldats de tenir en bon état leur équipement et leurs armes; on recommande aux officiers d'avoir leurs chevaux de bagages tout prêts; les pharmacies de campagne doivent être bien approvisionnées, les voitures de bagages et de munitions remises en état de servir immédiatement. Les approvisionnements de bouche sont en partie déjà arrivés et en route pour l'armée.

Jamais ordres de cette nature, dit le correspondant, ne sont ordinairement donnés qu'un mois avant la campagne.

Un autre journal dit que 60000 Prussiens vont traverser le duché de Bade pour menacer la Suisse. En rapportant ce bruit, l'*Emancipation belge* le déclare invraisemblable. On oublie toujours, ajoute la feuille cléricale, que « rien de sérieux ne peut être entrepris tant que *rien ne sera changé dans la situation de la France.* »

Dans sa séance du 16 février, la première Chambre de Bavière a définitivement adopté le projet de loi sur la presse, après avoir repoussé plusieurs dispositions du projet primitif, parmi lesquelles la plus importante admettait le recours subsidiaire contre l'éditeur et l'imprimeur d'un écrit poursuivi.

Nous trouvons dans les journaux étrangers le texte d'une proclamation qui a été secrètement imprimée à Rome et abondamment distribuée dans la population. C'est une noble protestation contre les dernières manœuvres de la police cléricale, au moment du carnaval.

Un gouvernement de prêtres, employant tous les efforts de violence et d'oppression pour forcer le peuple à faire le carnaval malgré lui ! le carnaval contre lequel l'Eglise prêche partout depuis des siècles !

Quel excès de honte et d'abaissement pour un pouvoir religieux !

Les paroles suivantes, empreintes d'un si profond et si juste sentiment d'indignation, ont produit un effet immense :

LE CARNAVAL DE 1850.

Consolons-nous ! les entrailles paternelles du gouvernement clérical se sont émues de tendresse. Le gouvernement clérical nous octroie la moitié d'un carnaval !... Ironie venimeuse ! L'oppresseur dit à l'opprimé : « Amuse-toi dans tes larmes. »

Les anciens tyrans de Rome opprimaient le peuple ; mais ils lui donnaient du pain et des spectacles, afin de ne pas entendre les cris de leurs victimes. Nos prêtres nous ont mitraillés, proscrits, emprisonnés ; ils nous accablent de taxes, destituent nos employés, volent leurs pensions ; ils renvoient les travailleurs, ils privent le peuple de pain ; mais ils nous offrent des spectacles ! La barbarie des prêtres dépasse celle des anciens tyrans.

Ils se sont dit entre eux : « Rome est maintenant » clairvoyante. Le Peuple se souvient que le Christ » est mort sur la croix pour briser les chaînes, et » que nous les rivons de nouveau maintenant ; que » le Christ et les apôtres n'ont pas prêché l'humilité » du haut de carosses dorés ; qu'ils voulaient donner tout au Peuple, tandis que nous ne cherchons » qu'à nous engraisser à ses dépens ; qu'ils parlaient » à l'intelligence par l'autorité de la vérité, tandis » que nous ne parlons qu'à coups de mensonge et » à coups de canon... Le Christ n'était pas un roi, » et nous sommes des rois. En imitant le Christ, » nous perdrions notre pouvoir temporel, notre luxe, » nos débauches, nos femmes... Abandonnons le » Christ et imitons Néron. La charité est la loi du » Christ ; notre loi, à nous, est l'égoïsme. Rien pour » le peuple, tout pour nous.

» Rome est indignée. Son attitude, pleine de di» gnité, est une protestation continuelle. Nous de» vons lui enlever cette attitude qui met les vain» cus au dessus des vainqueurs. Donnons-lui un » carnaval ! qu'elle mette le masque du bonheur, et » sa protestation s'annule. Personne ne croira plus » à son oppression. On dira : Rome s'amuse. Rome » fait son carnaval. Rome est heureuse ! Nos men» songes passeront pour des vérités, la vérité pour » un mensonge. »

Ils se sont ainsi parlé entre eux ; mais ils ont oublié une chose : c'est le peuple qui réglera le compte.

La municipalité fait écho aux paroles des prêtres. Bien digne du décret qui l'a créée, elle prive les travailleurs d'une part de leur salaire, d'une part de leur pain... Mais elle les invite au carnaval !

Il est juste que le peuple paie de son pain la médaille que cette assemblée de cosaques a décernée à son créateur, le général Oudinot, au nom du peuple romain, honorant ainsi d'un mensonge solennel le général le plus menteur du monde.

Tout cela est bien.

Si le peuple paie la médaille avec le fruit de ses sueurs, peut-on mettre en doute que la médaille vienne du peuple ? Le peuple a son carnaval... n'est-ce point assez ?

Consolons-nous. Le pape, dans sa dernière encyclique, dit que nos frères morts pour la défense de Rome « ont expiré dans les bras de dégoûtantes » prostituées. » Il appelle prostituées la sœur qui soutenait le corps de son frère mourant, la mère qui fermait les yeux de son fils, la femme qui embrassait son époux pour la dernière fois. Il appelle prostituées toutes celles qui, en secourant les blessés, obéissaient à la loi de charité et d'amour, à la loi de l'Evangile... Il appelle prostituées toutes celles qui ont admiré et plaint les défenseurs de Rome... Prostituées toutes les femmes romaines !

Mais qu'est-ce que cela signifie, ô femmes de Rome ? Les prêtres vous donnent un carnaval, oubliez vos frères et les maux de votre pays; buvez à la coupe de l'insulte, vous devez être heureuses ; vous devez renoncer aux sentiments les plus profonds pour faire la cour aux quelques concubines ecclésiastiques qui paraderont devant le Corso.

Toi, peuple, tu es opprimé, chargé de chaînes, affamé, calomnié ; mais qu'importe ? les prêtres te donnent un carnaval ! Ton carnaval doit te satisfaire, telle est la volonté de tes maîtres engraissés... que Dieu conserve pour l'heure de ton juste et solennel jugement !

La faim et la moitié d'un spectacle ! Oppression et dérision ! Telles sont les paternelles intentions de nos prêtres... Laissons-les railler et opprimer, notre détermination est prise ; le jugement, qui sera une réponse à leur ironie, sera le vrai carnaval du peuple.

Vive le 9 février, anniversaire de notre république !

Aux légitimistes, qui nient avoir jamais invoqué l'étranger contre la France, le *National* oppose les pièces suivantes :

Au nom des armées catholiques et royales du Bas-Anjou et Poitou, combattant pour le rétablissement de la foi chrétienne et de la monarchie française, salut.

Prions M. le commandant au premier port d'Angleterre de vouloir bien s'intéresser *auprès des puissances anglaises* pour nous procurer, dans le plus bref délai, *des munitions de guerre et des forces imposantes* de troupes de ligne pour parvenir aux fins que nous nous proposons...

Les commandants des armées catholiques et royales d'Anjou et de Poitou,
D'ELBÉE, BERNARD, SAPINAUD.

Au quartier-général de Saint-Fulgens, le 8 avril 1793.

Au nom des armées (le reste comme ci-dessus),

Prions M. le commandant au premier port d'Espagne de vouloir bien s'intéresser auprès *des puissances espagnoles* pour nous procurer, dans le plus court délai, *des munitions de guerre et des forces imposantes* de troupes de ligne, pour parvenir aux fins que nous nous proposons.

Assemblée nationale.

Séance du 22 février. — Présidence de M. BEDEAU.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'incident relatif au projet de loi concernant le chemin de fer de Paris à Avignon. (Urgence.)

M. VITET, rapporteur. L'Assemblée a deux choses à décider : en premier lieu, le jour où elle commencera la discussion du projet concernant le chemin de fer de Paris à Avignon ; en second lieu, s'il y aura trois délibérations ou s'il n'y en aura qu'une.

J'ai l'honneur de demander à l'Assemblée qu'elle décide que les trois discussions auront lieu à cinq jours l'une de l'autre, et que la première commencera le surlendemain de la clôture de la discussion du projet sur l'instruction publique.

VOIX DU CENTRE. Il n'y a pas d'objection.

VOIX A GAUCHE. Mais si ! (Hésitation dans le reste de l'Assemblée.)

M. BINEAU, ministre des travaux publics, donne son adhésion à la proposition du rapporteur.

L'Assemblée consultée décide, après un moment d'hésitation et avec un certain désordre, que la discussion du projet sur le chemin de fer de Lyon aura lieu le surlendemain du jour où la discussion de la loi sur l'instruction primaire sera close. (Agitation.)

M. LATRADE. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

VOIX A DROITE. C'est inutile, c'est voté.

VOIX A GAUCHE. C'est un vote contraire au règlement et à la loi sur le conseil d'Etat.

M. LATRADE. Aux termes de la Constitution et de la loi sur le conseil d'Etat, je demande le renvoi au conseil d'Etat. (Vive interruption. — Agitation extrême.)

M. LE PRÉSIDENT. Il existe plusieurs précédents qui dispensent du renvoi au conseil d'Etat. (Lesquels ? à gauche.) Persistez-vous dans votre demande de renvoi au conseil d'Etat ? (Oui ! oui !)

M. Charras monte vivement à la tribune et présente à M. le président un exemplaire du règlement. (Longue agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Charras demande la parole pour un rappel au règlement et sur la violation de la loi du conseil d'Etat.

M. CHARRAS. Je pense que la loyauté de la majorité voudra bien m'accorder deux minutes pour un rappel à la loi. L'art. 1er de la loi organique du conseil d'Etat a été lu par M. Latrade, mais il a oublié de vous lire le dernier paragraphe.

« L'Assemblée nationale renverra (ce n'est pas une faculté; la loi ne dit pas : pourra renvoyer, mais renverra) à l'examen du conseil d'Etat les projets qui ne rentreraient pas dans les catégories précédentes et dont elle aurait été saisie par le gouvernement, sans que le conseil d'Etat eût été consulté.

Les catégories exceptées du renvoi devant le conseil d'Etat sont :

1° Les projets de loi portant fixation du budget des recettes et des dépenses de chaque exercice;

2° Les projets de lois de crédits supplémentaires, complémentaires et extraordinaires;

3° Les projets de loi portant règlement définitif du budget de chaque exercice ;

4° Les projets de loi portant fixation du contingent annuel de l'armée et appel des classes ;

5° Les projets de lois portant ratification des traités et conventions diplomatiques ;

6° Les projets de lois d'urgence.

Or, le projet de loi actuel n'étant pas un projet d'urgence, il n'est pas dans les catégories exceptées. (Agitation.)

M. CHASSELOUP-LAUBAT. Je viens m'opposer au renvoi au conseil d'Etat. Aujourd'hui, renvoyer la loi au conseil d'Etat, c'est renvoyer indéfiniment la question.

M. CRETON. Avez-vous une compagnie ?

M. CHASSELOUP. C'est là le fond de la question; je n'ai pas à y entrer.

Pourquoi renverriez-vous la loi actuelle devant le Conseil d'Etat, surtout après le vote qui vient d'avoir lieu ? Est-ce que l'on a demandé le renvoi de la loi sur le chemin de fer de Marseille à Avignon ? Je le répète, on ne peut demander le renvoi sans différer en même temps indéfiniment le vote du budget.

M. JULES GRÉVY. Dans les raisons que vient de faire valoir M. de Chasseloup-Laubat, je ne vois rien qui infirme la prescription de l'art. 1er de la loi organique sur le conseil d'Etat. L'urgence n'est plus demandée, et la loi n'est plus une loi de finances ; l'ouverture du crédit a disparu du projet. On ne peut plus dire qu'elle soit dans l'une des catégories exceptées du conseil d'Etat.

M. BERRYER. Je ferai remarquer qu'on ne saurait maintenant renvoyer au conseil d'Etat une loi examinée dans l'une de vos commissions. Quand on invoque la Constitution et les lois, il faut bien comprendre la Constitution et les lois. (Murmures à gauche.)

A GAUCHE. Vous parlez ainsi parce que vous êtes intéressé dans la question. (Rumeurs à droite.)

M. BERRYER. J'ai lieu de m'étonner de cette interruption : suis-je donc si peu connu de celui qui m'adresse de pareilles paroles, pour que ce soit à moi qu'il les adresse ? Ne sait-il donc pas toute ma vie publique pour ignorer que j'ai fait l'abandon de mon existence à la défense de mes principes, qui ont toujours passé avant mes intérêts.

L'honorable président de la commission du budget soutient que maintenant que la commission a consacré 150 séances à la discussion du projet de loi, on ne saurait, sans perte de dignité pour l'Assemblée, renvoyer le rapport à l'examen du conseil d'Etat, surtout quand il n'y a pas eu de réserves faites, comme dans la loi sur l'instruction publique. (Aux voix ! aux voix !)

Le scrutin de division est demandé sur la question du renvoi au conseil d'Etat.

Le renvoi au conseil d'Etat n'est pas adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi sur l'instruction publique.

L'Assemblée revient à l'ancien article 39 (traitement des instituteurs.)

« Le traitement des instituteurs communaux se compose :

» 1° D'un traitement fixe ou rétribution municipale qui ne peut être inférieure à 200 fr.;

» 2° Du produit de la rétribution scolaire;

Plusieurs amendements sont repoussés. L'article 39 est adopté.

L'article 41, qui concerne le mode de perception de la rétribution scolaire est ensuite adopté.

Elle se fera comme la perception des contributions directes. L'instituteur ne pourra percevoir lui-même cette rétribution.

Ces deux articles avaient été renvoyés hier à la commission.

L'Assemblée passe à l'article 59, des salles d'asile.

« Art. 59. Les salles d'asile sont publiques ou libres. — Un décret du président de la République, rendu sur l'avis du conseil supérieur, déterminera tout ce qui se rapporte aux conditions d'âge, d'aptitude et de moralité des personnes qui y seront chargées de la direction et du service, ainsi que de la surveillance et de l'inspection de ces établissements.

» Les infractions à ce décret seront punies des peines établies par les articles 28, 29 et 30 de la présente loi.

» Ce décret déterminera également le programme de l'enseignement et des exercices dans les salles d'asile publiques, et tout ce qui se rapporte au traitement des personnes qui y seront chargées de la direction ou du service. »

« Art. 60. Les personnes chargées de la direction des salles d'asile publiques sont nommées dans la même forme et par la même autorité que les instituteurs et les institutrices. »

« Art. 61. Les salles d'asile libres peuvent recevoir des secours sur les budgets des communes, des départements et de l'État. »

M. NOEL (de Cherbourg) demande, dans un amendement, que les salles d'asile soient organisées de manière à préparer les enfants à l'enseignement des écoles primaires, et à leur assurer en même temps le bienfait d'une bonne éducation physique et morale.

» Toute commune ayant une population agglomérée de 4,5.0 âmes et au dessus sera tenue d'entretenir au moins une salle d'asile publique. Sera considérée comme agglomérée toute population renfermée dans un cercle ayant un kilomètre de rayon.

» Dans le délai d'un an, le ministre de l'instruction publique présentera à l'Assemblée nationale un projet complet d'organisation des asiles publics, avec l'indication des voies et moyens propres à y faire face.

» L'obligation imposée aux communes n'aura son effet qu'à partir de la promulgation de la loi d'organisation et dans les délais qu'elle fixera. »

M. CORDIER (du Calvados) voudrait qu'on posât seulement le principe des salles d'asile, et que l'organisation fût réservée à la commission d'assistance publique.

M. SALMON (Meuse). On ne saurait écarter de la loi sur l'instruction publique la question d'organisation des salles d'asile. Des quatre amendements de M. Noël, nous acceptons le second, en limitant l'obligation des salles d'asile aux communes ayant 2 500 âmes.

M. NOEL adhère à cette opinion.

M. RAUDOT. L'obligation des salles d'asile est un principe dangereux. D'abord elle est une atteinte portée à la liberté communale.

M. BAZE. La commission abandonne le principe d'obligation. (Sensation.)

A GAUCHE. Mais elle l'adoptait tout-à-l'heure.

M. RAUDOT. Vous voyez combien j'ai eu raison d'insister ; sans cela, vous auriez voté, et le principe contraire à la liberté aurait été adopté.

Laissez aux communes le soin d'établir les salles d'asile là où elles seront nécessaires et reconnues telles par les communes.

M. NOEL (de Cherbourg) insiste pour l'adoption de son amendement.

M. BAZE. La commission a eu à délibérer sur un grand nombre d'amendements. Il ne lui reste aucun souvenir sur l'adoption de l'obligation des salles d'asile. (Mouvement et rumeurs diverses.) La commission a délibéré sur l'heure même, et elle pense qu'il n'y a pas lieu de l'adopter.

A GAUCHE. Et M. Salmon ! et M. Salmon !

M. NOEL. Je retire mon amendement, en me réservant de le reproduire à la 3e lecture.

M. TAMISIER. Je reprends l'amendement.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'art. 39 est adopté.

M. BAZE, sur l'art. 60, fait observer que la commission a reconnu qu'il était inutile d'obliger les directrices d'asile à passer pour leur nomination par toutes les formalités exigées pour la nomination des instituteurs et des institutrices. Il faut réserver ces nominations au pouvoir exécutif par un règlement public

M. CHAUFFOUR ne comprend pas comment la commission change ainsi de rédaction à la séance même.

Après une discussion longue, il est décidé qu'un règlement d'administration publique déterminera les conditions de nomination.

CHAP. VII. — *Mesures transitoires.*

« Art. 62. Le ministre, sur le rapport des recteurs, déterminera par un règlement à quelles classes appartiendront les inspecteurs de l'enseignement primaire actuellement en exercice.—Adopté.

» Art. 63. Les comités actuels continueront provisoirement leurs fonctions jusqu'à la constitution des autorités instituées par la présente loi. » — Adopté.

L'assemblée passe au titre XI, de l'instruction secondaire.

Chapitre 1er. — *Des établissements particuliers d'instruction secondaire.*

M. F. DE LASTEYRIE propose un article destiné à être placé en tête de ce titre.

Cet amendement a pour but de retrancher les études philosophiques de l'enseignement secondaire, pour les rendre à l'enseignement supérieur.

M. B. SAINT HILAIRE demande si la commission accepte ou non l'amendement de M. F. de Lasteyrie.

M. LE RAPPORTEUR. La commission n'a pas délibéré ; elle demande le renvoi de l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. M. Miot demande à faire, au début de la séance de demain, des observations sur le refus de congé qui aurait été fait par la commission des congés à tous les membres qui font partie des conseils généraux.

VOIX DIVERSES. Tout de suite ! tout de suite ! pour que l'Assemblée ne perde pas son temps.

Les représentants qui sortaient reprennent leurs places. M. Miot monte à la tribune.

M. MIOT rappelle qu'il s'agit de voter dans les conseils généraux le changement des circonscriptions électorales. Il ne croit pas que la commission des congés ait le droit d'empêcher les conseillers généraux de se rendre à leurs conseils. Il veut que l'Assemblée décide que ce droit est absolu.

M. DENJOY. J'avais désiré que le président ou le secrétaire de la commission des congés s'expliquât ; membre de la commission, je prends la parole à leur défaut.

La commission des congés a jugé, comme la Constituante, qu'on était représentant avant tout, et que les conseillers généraux représentants devaient rester à l'Assemblée nationale.

Les refus ont eu lieu à l'égard de tous les membres, de quelque nuance qu'ils fussent.

M. CASSAL s'est trouvé dans le même cas que M. Miot. On lui a refusé d'aller siéger dans le Haut-Rhin.

L'avis de la commission des congés est adopté ; MM. Miot et Cassal ne pourront assister aux conseils généraux de leur département.

La séance est levée à six heures un quart.

Demain, à deux heures, séance publique. Suite de la discussion sur l'enseignement.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. Zangiacomi.

Aujourd'hui, au début de la séance, M. Victor Hennequin, gérant de la *Démocratie pacifique*, a répondu à l'appel de sa cause. Mais le président, après lui avoir demandé ses nom, prénoms et qualités, lui a fait observer que le rôle du jour était chargé d'affaires déjà anciennes, plusieurs fois ajournées, et que la cour lui saurait gré de consentir à une remise, motivée par les besoins du service.

M. Victor Hennequin a répondu qu'il ne reculait pas devant la justice, qu'il était venu pour se soumettre à la décision du jury, et qu'il tenait à constater que la proposition d'une remise ne venait pas de lui ; que toutefois, sans l'avoir provoquée, il y consentait, si elle était jugée indispensable à l'expédition des affaires.

Il a été décidé que le procès de la *Démocratie pacifique* serait appelé mercredi prochain sans nouvelle assignation.

Un de nos correspondants nous adresse la lettre suivante ;

Le Socialisme, c'est la barbarie.
Le préfet de police CARLIER.

Le Socialisme, c'est la civilisation.
E. DE GIRARDIN.

Banquier dans une petite ville, attristé à la vue des vices profonds du commerce, que ma position me met à même d'apprécier mieux que tout autre ; en face de l'usure qui ronge les campagnes, des faillites qui se déclarent continuellement autour de moi, de la concurrence acharnée qui ruine le petit commerce, du peu de bonne foi qui existe dans les relations, je pensais, d'accord avec les écoles socialistes en général, et l'école phalanstérienne en particulier, qu'il pourrait bien y avoir quelques réformes à faire dans le système commercial actuel.

De là aux réformes sociales il n'y avait qu'un pas. J'osais croire que les crèches, les comptoirs communaux, les boulangeries sociétaires, les banques hypothécaires ou nationales, les associations sous toutes les formes, les maisons de refuge pour les travailleurs, etc., pouvaient avoir leur utilité et porter quelque soulagement aux maux qui affligent la société.

J'étais donc, car il faut bien l'avouer. — *socialiste de la veille,* et, sans m'en douter, — grâce à M. Carlier, — *barbare du lendemain*. Franchement, Monsieur, on croit rêver quand on voit ce qui se passe et surtout ce qui se fait dans les hautes régions du pouvoir. On nous accusait bien d'être les ennemis de l'ordre, de la famille et de la propriété, mais on ne nous soupçonnait pas encore, que je sache, capable d'avoir un faible pour la vie hottentote ou cafre.

Tout cela serait ridicule, Monsieur, si ce n'était un peu inquiétant pour l'avenir. Car il serait difficile d'être réellement honnête homme, républicain intelligent, sans être plus ou moins socialiste. M. Carlier, sans s'en douter, insulte tout simplement un parti très considérable de la nation.

M. de Girardin, du reste, dans la presse du 13 février, a parfaitement caractérisé la position faite au socialisme. On ne saurait trop répéter ces quelques lignes :

« Ignorants qui détruisez le Socialisme ! vous ne » voyez donc pas que tout ce que vous lui ôtez de » force, vous le donnez au terrorisme. Le Socialisme » est au terrorisme ce que l'idée est à la force, ce » que la patience est à la colère, ce que le paratonnerre de Franklin est à la foudre du ciel... »

Et cela est vrai, car, à l'homme religieux ôter la croyance en Dieu, c'est en faire un athée ; à l'ouvrier qui espère, à celui qui souffre en patience, si vous enlevez la croyance dans les idées sociales, vous en faites à coup sûr des révolutionnaires et des terroristes.

Le Buis, 13 février 1850.

Monsieur le rédacteur,

Malgré la saisie des journaux démocrates dans la 6e division, accordée à M. Gémeau (qui croit maintenir par ce moyen la tranquillité dans les départements qui lui sont soumis), je n'avais pas cessé de recevoir la *Démocratie pacifique*. Hier seulement, d'après un ordre supérieur, le commissaire de police a saisi mon numéro à la poste.

Si M. Gémeau compte sur la conservation de la tranquillité, il a parfaitement raison, parce que nous ne voulons ni émeute ni sang ; mais s'il croit refroidir notre dévouement à la cause démocratique et sociale, il se trompe fort, et pour mon compte j'avoue que les persécutions qu'on exerce contre le Socialisme m'ont rendu un de ses plus ardents défenseurs.

Veuillez, monsieur le rédacteur, donner place dans vos colonnes à la lettre qu'a l'honneur de vous adresser un de vos abonnés.

Fd. VACHON.

TROUBLES DE NARBONNE.

Voici, d'après *Populus*, les détails sur cette triste affaire, où la police a joué, comme toujours, le rôle d'agent provocateur :

Le dimanche gras au soir le commissaire de police fit prévenir qu'il se rendrait au bal donné à la salle de l'ancienne mairie, et qu'il était décidé à employer la force si on lui refusait l'entrée. En effet, le bruit courait en ville que les troupes avaient été consignées dans leurs casernes, et qu'une distribution de cartouches avait été faite.

Les jeunes gens répondirent que les autorités avaient été invitées à venir au bal, que les adjoints s'étant déjà présentés avaient été bien reçus ; que ce bal n'ayant aucun des caractères de publicité exigés par la loi, la police n'avait pas le droit d'y entrer, et que si le commissaire persistait on cesserait le bal, plutôt que de céder devant une prétention illégale.

Le soir un détachement considérable de troupes de ligne stationnait aux abords de l'ancienne mairie, des attroupements *calmes et inoffensifs* se formèrent, des sommations furent faites, et comme la foule ne se retirait pas, on donna ordre de charger à la bayonnette ; cet ordre fut exécuté avec une prudence remarquable qui honore les chefs du détachement. Alors, le commissaire de police enjoignit aux gendarmes de charger le sabre au poing : peu d'instants après, un citoyen, de mœurs douces et tranquilles, tombait baigné dans son sang. On constata trois coups de sabre à la tête et une très forte contusion au côté gauche.

Un autre citoyen qui avait quitté son atelier de travail pour chercher son fils qu'il croyait dans la foule, reçoit un coup de sabre sur la nuque, et sa figure est bientôt inondée de sang. La foule fit alors entendre quelques cris, des agents provocateurs, placés au milieu des groupes, furent reconnus et signalés aux gendarmes et au maréchal des logis, qui se sont bien gardés de les faire arrêter. Quelques hommes engagèrent les citoyens et les femmes à se retirer, quand M. le sous-préfet arriva sur les lieux et donna ordre de faire feu ; la foule indignée se porta en masse devant les soldats en leur jetant ce cri énergique, frappez ! faites feu si vous l'osez.

Le chef du détachement n'exécuta pas cet ordre.

Trois individus ont été arrêtés dans la nuit ; le lendemain la gendarmerie procédait à de nouvelles arrestations, un escadron de chasseurs arrivait à marche forcée de Carcassonne, pour repartir presque aussitôt.

Malgré les provocations de toutes sortes notre population indignée est restée calme.

FAITS DIVERS.

L'*Evènement* rapporte le fait suivant, qui prouve à quel excès réactionnaire en est venu le gouvernement romain sous la protection de la majorité actuelle.

Un romain avait fait, en février 1849, sous la République romaine, un testament parfaitement valable et régularisé par un notaire. Le testament a été cassé, sous prétexte qu'en tête de l'acte étaient écrits ces mots : *République romaine* (sic).

— Il a circulé aujourd'hui à l'Assemblée, sur l'état de la ville de Rouen, des bruits inquiétants, et que le *Moniteur du soir* dément. Ce qui a donné lieu à ces bruits, c'est le fait suivant que publie le *Mémorial de Rouen* d'aujourd'hui :

« Hier soir, une assez grande quantité de personnes assistaient au sermon prêché à Notre-Dame par M. l'abbé Neveu. Tout à coup une violente détonation retentit dans l'église, et jette la stupeur parmi les fidèles. Quelques-uns gagnent les portes et sortent ; mais le prédicateur, gardant tout son calme, tranquillise les autres et empêche ainsi une désertion qui pouvait amener, aux sorties, un encombrement dangereux.

» M. Demarigny, commissaire de police, arrive sur les lieux, où se trouvait déjà M. Asse, substitut, et se livre avec lui à la recherche des causes de cet incident. Le bruit était parti du côté du portail de la Calende ; le socle d'un des piliers portait des traces de poudre et d'amadou.

Cette partie de l'église étant habituellement fort obscure et par conséquent déserte, pendant les prières du Carême, les auteurs de cette tentative d'alarme et de désordre l'avaient choisie pour y faire éclater quelque bombe fulminante.

— Les journaux modérés publient ce matin divers démentis qui leur sont adressés par les personnes incriminées dans le pamphlet signé du nom de Chenu. Nous trouvons parmi les signataires de ces protestations, généralement très vives, les noms de MM. Allard et Elouin, commissaires de police de Paris, etc.

— Le projet de loi qui remet aux préfets la nomination des maires, a été approuvé par le conseil d'Etat ; il sera présenté lundi à l'Assemblée.

— Sous ce titre : *Aux hommes impartiaux, sur les attaques dont l'empereur d'Haïti a été l'objet*, il vient d'être publié une brochure où l'on proteste contre les plaisanteries offensantes pour l'empereur d'Haïti que certains journalistes et orateurs se sont permises. L'auteur soutient que son empereur n'est pas plus ridicule qu'un autre ; le titre de duc de *Limonade* n'est pas plus drôle que celui de *Bouillon*; le titre de marquis de *Trou-Bonbon* vaut bien celui de duc de *Bourbon* ou de la *Bourbe* ; Haïti, après-tout, n'a jamais eu, comme la France, de généraux qui s'appellent *Lannes*, ni d'administrateurs du nom de *Rapinat*, etc. Cette fierté nationale est assurément honorable.

— On nous écrit de Naples, le 10 février :

« C'est presque à la lueur de la lave que je vous écris ces lignes. J'ai passé une partie de la nuit du 9 au 10 presque au sommet du volcan. Depuis trois jours le Vésuve grondait et promettait une belle nuit. L'ouragan, la tempête, le mugissement de la vague qui se brise au rivage, rien ne peut rendre le bruit de ces détonations incessantes, qui résonnent jusque dans Naples. La terre tremble sous les pas, la montagne se brise, puis la bouche du volcan lance tout-à-coup, comme un défi au ciel, des torrents de pierres enflammées qui retombent en pluie de feu. Dans le sein de la montagne, la lave s'est creusé une double issue, elle s'échappe par deux cratères. C'est un fleuve de feu qui s'avance ; les flots en sont calmes, ils se déroulent avec lenteur, mais rien n'y résiste. La lave rencontre-t-elle quelque obstacle, elle tourne, l'enveloppe de ses plis, puis, comme le serpent, l'étouffe et le broie. Ainsi avons-nous vu disparaître, sous nos yeux, une maison et un grand nombre d'arbres, des familles fuyaient éperdues, jetant de tristes adieux à leurs demeures détruites.

» Pendant que la lave, cédant à une impulsion irrésistible, accomplit silencieusement son œuvre de destruction, le volcan jette toujours son écume, et des deux pics du Vésuve l'œil voit glisser et bondir des vagues de feu, comme la cascade d'un torrent.... »

—Les ouvriers facteurs de pianos et orgues qui désirent faire partie de la Société de secours mutuels, sont invités à se réunir en assemblée générale, dimanche 24 courant, à onze heures, salle du Capucin, boulevart du temple, 34, pour discuter les derniers articles de leur règlement, ainsi que diverses mesures qui leur seront proposées.

UNE PAROISSE CONVERTIE AU PROTESTANTISME PAR SON ÉVÊQUE. — On lit dans la Constitution de la *Charente inférieure* :

« M. l'évêque de Luçon, venant prêcher à Saint-Michel, aperçut à la porte de l'église le drapeau tricolore ; il fut aussitôt saisi d'une sainte colère, et déclara dans son sermon, que si les habitants n'enlevaient pas ce symbole révolutionnaire, ils seraient à coup sûr privés des choses ecclésiastiques.

» Le curé du lieu fut chargé, sous sa responsabilité, de faire droit aux prétentions outrecuidantes de Monseigneur.

» Le maire, consulté, refusa de prendre cette mesure pour son compte. L'évêque, informé par le curé, demanda et obtint l'appui du préfet. Celui-ci, en effet, écrivit au maire pour l'inviter à donner cette satisfaction au PARTI CLÉRICAL, qu'il fallait ménager. Le conseil municipal fut donc assemblé, et il fut convenu que le drapeau national s'humilierait devant la crosse.

» Heureusement, le peuple, mieux inspiré, n'a pas permis d'exécuter cette déshonorante décision. Tous les habitants s'étaient réunis autour du drapeau, et se montraient disposés à le défendre aux cris de *Vive la République* ! Bon gré, malgré, il fallut en prendre son parti.

» Mais l'évêque, furieux, a fulminé. Le curé est retiré de ce *pays maudit*, qui doit, dit le prélat, *désormais rester sans pasteur*. Mais le préfet se trompe, tous les habitants se sont entendus pour appeler parmi eux UN MINISTRE PROTESTANT. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Reims.—M. B.—Reçu les 194-50.—Passé écriture de conform.—Pris note du surplus.—Compl. affect. et rem.

Indret.—M. M.—Reçu les 26-50.—Appliq. d'accord.—Remerc. à tous.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	2[illegible] f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 22 février 1850.

Les affaires ont repris de l'activité, et, le découvert qui s'est formé depuis quelques jours a amené une reprise qui peut devenir plus importante à mesure que la liquidation sera plus prochaine. On disait que la question d'urgence pour le chemin de fer de Paris à Avignon avait été abandonnée par le ministère ; en conséquence, le projet de loi suivra la marche ordinaire.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	93 50	Zinc Veille-Montagne.	•• ••
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	•• ••	Naples, 0/0, c. Roth.	93 25
Quatre 0/0, j. 22 sept.	75 ••	Cinq 0/0 Romain	81 •/•
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 70	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 •/•
Cinq 0/0 (empr. 1848).	•• ••	— 3 0/0 dette int.	29 1/4
Bons du Trésor	3 ••	Belgique. Empr 1831.	•• •/•
Actions de la Banque.	2320 ••	— Empr. 1840	98 3/8
Rente de la Ville	•• ••	— Empr. 1842	98 5/8
Obligat. de la Ville	1200 ••	— Banq. 183[illegible].	685 ••
Obl. Emp. 25 millions.	1173 75	Emprunt d'Haïti	185 ••
Obligat. de la Seine	1080 60	Piémont, 5 0/0 1849.	88 50
Caisse hypothécaire.	•• ••	— Oblig. anc.	•• ••
Quatre-Canaux	•• ••	— Oblig. nouv	935 25
Jouis. Quatre-Canaux.	72 50	Lots d'Autriche 1834.	270 ••

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	93 33	95 65	95 40	95 60
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
Trois 0/0 fin courant	57 70	57 90	57 65	57 80

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	10 •/•	5 0/0 liquid. à l'autre.	27 1/2
3 0/0 —	3 1/2	3 0/0 —	25 •/•

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cours	P. haut	Dr cours
•• ••	•• ••	Saint-Germain	•• ••	•• ••	•• ••
200 ••	198 75	Versailles rive droite.	•• ••	•• ••	•• ••
168 75	170 ••	Id. rive gauche.	•• ••	•• ••	•• ••
790 ••	790 ••	Paris à Orléans	•• ••	790 ••	•• ••
555 ••	555 ••	Paris à Rouen	•• ••	555 ••	•• ••
247 50	247 50	Rouen au Havre	•• ••	247 50	•• ••
200 ••	198 ••	Marseille à Avignon	•• ••	•• ••	•• ••
115 ••	115 ••	Strasbourg à Bâle	•• ••	•• ••	•• ••
308 75	308 75	Orléans à Vierzon	•• ••	310 ••	•• ••
•• ••	•• ••	Boulogne à Amiens	•• ••	•• ••	•• ••
407 50	410 ••	Orléans à Bordeaux	•• ••	410 ••	•• ••
455 ••	457 50	Chemin du Nord	458 75	458 75	457 50
110 ••	110 ••	Montereau à Troyes	•• ••	•• ••	•• ••
351 25	351 25	Paris à Strasbourg	•• ••	352 50	•• ••
258 75	257 50	Tours à Nantes	•• ••	•• ••	•• ••

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 23 Février.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS.—Matilde di Shabran.
ODEON.—François le Champi, Crispin rival.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Hermann, une Tempête.
VAUDEVILLE.—Relâche.
VARIETÉS. Lully, les Quatre filles Aymon, une Tutelle, Deux Anges.
GYMNASE.—Les Bijoux, Yelva, Diviser.
THEATRE MONTANSIER.—Rosette et Nœud coulant, J'ai mangé mon ami, la Perle, le Caporal, le Bénéfice.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Henriette Deschamps, Jocko.
THEATRE DU LUXEMBOURG — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES.—L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 55 — Dimanche 24 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Les ateliers des journaux démocratiques étant fermés le 24 février, jour de solennité nationale, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE ne paraîtra pas demain.

PARIS 23 FÉVRIER.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine :

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Les démocrates de Paris sont trop pénétrés de l'importance des premières élections pour en compromettre le succès par des manifestations sans portée. Nous sommes persuadés que la journée du 24 Février se terminera sans démonstrations d'aucune espèce, et que la population parisienne montrera par son calme combien son éducation politique est avancée. La tranquillité du 24 Février garantira la victoire du 10 mars.

Aujourd'hui, les débats de l'Assemblée nationale ont offert un vif intérêt, M. l'évêque de Langres s'est déclaré solidaire des jésuites. Nous renvoyons nos lecteurs au compte-rendu de la séance. Ce compte-rendu est incomplet vers la fin ; l'espace nous a manqué pour retracer les insultes dirigées contre les journées de Février par M. Thiers, qui les a nommées *funestes*.

MM. Jules Favre et Lamartine ont noblement protesté. La séance, présidée avec une choquante partialité par M. Bedeau, s'est terminée au milieu des cris de *Vive la République !*

L'Anniversaire de Février.

Voulant exprimer en vives paroles notre dévouement à la République et notre enthousiasme pour la Révolution de Février, nous avons essayé vainement de surpasser la ferveur démocratique manifestée en février et en mars 1848 par les journaux catholiques et monarchiques ; aussi emprunterons-nous à l'*Univers* de cette époque des fragments déjà publiés par nous, mais qui sont encore de circonstance. Il nous eût été impossible, en prenant nous-même la plume, d'adresser à la Révolution de Février un témoignage d'adhésion plus chaleureux :

Dieu parle par la voix des évènements. La Révolution de 1848 est une notification de la Providence : à la facilité avec laquelle ces grandes choses s'accomplissent, et lorsque l'on considère combien, au fond, la volonté des hommes y a peu contribué, il faut reconnaître que les temps étaient venus ; ce ne sont pas les conspirations qui peuvent de la sorte bouleverser de fond en comble et en si peu de temps les sociétés humaines. Une conspiration qui réussit allume instantanément la guerre civile. Le principe politique, attaqué et renversé par surprise, cherche immédiatement à se défendre. Qui songe aujourd'hui en France à défendre la monarchie? qui peut y songer? La France croyait encore être monarchique, et elle était déjà républicaine. Elle s'en étonnait hier, elle n'en est point surprise aujourd'hui. Revenue d'un premier mouvement de trouble, elle s'appliquera sagement, courageusement, invinciblement à se donner des institutions en rapport avec les doctrines qu'elle a depuis longtemps définitivement adoptées.

La monarchie succombe sous le poids de ses fautes. Personne n'a autant qu'elle-même travaillé à sa ruine. Immorale avec Louis XIV, scandaleuse avec Louis XV, despotique avec Napoléon, inintelligente jusqu'à 1830, astucieuse, pour ne rien dire de plus, jusqu'en 1848, elle a vu successivement décroître le nombre et l'énergie de ceux qui la croyaient nécessaire. Elle n'a plus aujourd'hui de partisans. Charles X avait encore des amis personnels et des serviteurs dévoués.

De nobles cœurs ont porté son deuil, son héritier a pu pendant un temps trouver des soldats. Louis-Philippe n'a été reconduit que jusqu'à la porte de sa demeure ; on a protégé sa vie mais pas sa couronne, et on l'a laissé se sauver sans lui faire l'honneur de le croire dangereux. Jamais trône n'a croulé d'une façon plus humiliante. C'est que ce trône n'était plus un trône.

Comment pourrions-nous réfuter mieux que ne le fait l'*Univers*, dans cet autre article, la mesquine supposition qui explique une révolution grandiose, irrésistible, providentielle, par une surprise et un coup de main :

Aujourd'hui, au prix de moins de sang qu'il n'en coule dans une bataille, la République est proclamée dans toute la France, de façon à être reconnue avec respect dans toute l'Europe ! qui attendait cela? qui redoutait une chute si prompte? qui espérait un si facile succès?

Il n'est pas possible d'énumérer les mille causes, les mille circonstances, extérieures et inconnues qui nous ont amenés là. C'est un livre à faire. Il suffit de dire que si c'est un parti qui a tiré la République des flancs de sa mère, cette mère est bien la France et reconnait hautement le fruit de ses entrailles. Personne ne peut se tromper au caractère de cet aveu éclatant. Il n'est point feint, il n'est point irréfléchi, il n'est point dicté par la peur. Chacun sent que la monarchie a définitivement perdu sa cause, que la France est entrée définitivement dans une voie nouvelle, qu'elle est définitivement républicaine. Ce sentiment est la solide base sur laquelle se rétablit la sûreté publique dont le prompt retour n'est pas la moindre des merveilles que nous contemplons.

Nous venons de retracer, par l'organe de l'*Univers*, notre programme de politique intérieure ; quant à la politique extérieure inaugurée par la Révolution de Février, elle est formulée parfaitement dans ces lignes, que M. de Falloux signait le 3 mars 1848 :

Dites-vous bien que l'Europe va prendre feu d'un bout à l'autre à la nouvelle des évènements de Paris. Cela, grâce à Dieu, nous dispense en France de songer à l'étranger. Les puissances étrangères, comme on disait jadis, sont aujourd'hui les *impuissances étrangères*. Tout ce que leur attaque a entraîné de violences, de passions, en 92 et en 93, ne peut plus se reproduire. Le mouvement actuel, d'ici à six mois, enveloppera 60 millions d'hommes. Nous sommes séparés de toute agression possible par un boulevard de 300 lieues, par un rempart de peuples qui tournent vers nous leurs cœurs et non leurs armes.

Une Révolution qui par son rayonnement divin, par l'ascendant de sa grandeur providentielle, a pu arracher de tels hommages à tous les ennemis acharnés, machiavéliques, impitoyables, du progrès et de la démocratie, est une Révolution contre laquelle rien ne prévaudra ; ses flatteurs déloyaux, après avoir surpris sa confiance, sont parvenus à l'entourer de pièges, puis ils l'ont insultée à plusieurs reprises ; ils ont essayé de la mettre à mort, mais ils n'ont pu la désarmer du suffrage universel, et sa cause est gagnée.

Citoyen rédacteur,

La position personnelle qui m'a été faite donne à ma candidature une signification particulière dont je dois aux électeurs et à moi-même de fixer le sens.

Au moment où toutes les forces de l'esprit d'avenir et de liberté s'unissent dans un élan commun contre des tendances et des actes hostiles au progrès, hostiles à la liberté, il paraîtra convenable aux ennemis de l'Union républicaine d'évoquer le souvenir de la discorde et de faire de mon nom un symbole de haine et de vengeance.

Il n'en sera point ainsi :

Mon nom signifie justice, force invincible du droit.

Je le retirerais à l'instant s'il pouvait signifier colère ou souvenir du passé.

Les exilés de juin quittent en ce moment la patrie; le peuple, du nom d'un socialiste et d'un transporté fait un gage d'équité, il me renierait si j'en laissais faire un gage de défi.

Au mépris, je ne dirai point des garanties personnelles propres à chaque nation libre, mais au mépris des sentiments communs à tous les peuples civilisés, au mépris de tous les progrès accomplis par l'humanité, au mépris des droits mêmes que son œuvre allait consacrer, une assemblée n'a pas craint de livrer des citoyens par milliers à l'arbitraire de quelques hommes, sans publicité, sans contrôle.

Ainsi la pensée, le cœur et le corps des citoyens, devenus matière administrative, furent abandonnés à la merci du caprice ou des préventions.

Ainsi, des hommes furent saisis, emprisonnés, relâchés, séquestrés, exilés, sans être entendus ; que dis-je? sans être comptés !

Au nom de tous les principes de droit et de justice, au nom des garanties protectrices des citoyens, au nom de la liberté de chacun menacée par un acte sans précédent dans l'histoire, en présence de ces faits inouïs,

Ma candidature est une protestation.

Elle veut dire :

Pour des citoyens non jugés, la liberté,

Ou un débat public et des juges.

Mais le droit est indivisible ; il est un dans le passé, le présent et l'avenir ; le temps ne peut en modifier l'essence : l'affirmer aujourd'hui, c'est l'affirmer demain.

Protester contre des lois exceptionnelles, c'est repousser à jamais de semblables lois.

Protester contre la rétroactivité de la loi, c'est jurer de ne jamais consentir une loi rétroactive.

Protester au nom des garanties de la liberté individuelle, c'est s'engager à ne jamais violer ces garanties.

Que serait le progrès si le passé restait sans enseignement, si l'avenir devait en renouveler les fautes ?...

Et moi, si je reçois du peuple le droit de parler au nom du progrès et de la justice, de la concorde et de la vérité, ce droit m'impose un devoir, celui de maintenir en tout temps ces principes sacrés, quelques puissent être les évènements et les circonstances.

Ce droit, je l'exercerai.

Ce devoir, je n'y faillirai point.

PAUL DE FLOTTE.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines déjà arrêtées dans les départements :

Allier. — GEORGES GALLAY, ancien maire du Donjon.

Ariège. — ARISTIDE PILHES, en remplacement de son frère, condamné par MM. les hauts jurés de Versailles.

Bas-Rhin. — GÉRARD, ex sous-préfet de Saverne.
FRANÇOIS VIDAL, homme de lettres.
EDMOND VALENTIN, sous-lieutenant au 6e bataillon de chasseurs à pied, en non-activité.
LABOULAYE, l'un des accusés acquittés de Metz.
ALP. HOCHSTUHL, instituteur.

Haut-Rhin. — KESTNER, manufacturier, ancien représentant.
JÆNGER, docteur en médecine.
GEORGES (AMÉDÉE), propriétaire.

Haute-Loire. — FRANCISQUE MAIGNE, en remplacement de Jules Maigne.

Hautes-Pyrénées. — LOUIS DEVILLE, avocat, substitut destitué, en remplacement de son père.

Loir-et-Cher. — CHARLES D'ETCHEGOYEN, en remplacement de son ami et coreligionnaire politique F. Cantagrel.

Loire. — ANTIDE MARTIN, en remplacement de son frère.

Nièvre. — CHARLES GAMBON, médecin.

Saône-et-Loire. — ALPHONSE ESQUIROS.
MADIER DE MONTJAU aîné.
ISIDORE BUVIGNIER, ancien représentant.
FRÉDÉRIC CHARASSIN.
VICTOR HENNEQUIN.
CHARLES DAIN, ancien représentant.

Nous prions nos confrères des départements de remplacer le nom du citoyen *Henri Bernard* par celui d'ANTIDE MARTIN, candidat désigné par le Comité démocratique de la Loire. Henri Bernard s'est désisté de sa candidature.

Indépendamment du procès qui doit le ramener mercredi prochain en cour d'assises, M. Victor Hennequin a reçu aujourd'hui une assignation pour le 6 mars, afin de répondre d'un article publié par la *Démocratie pacifique* le mardi 23 octobre 1849, c'est-à-dire il y a quatre mois.

Cet article n'est autre chose qu'une courte lettre émanée des proscrits de Londres, et protestant contre la condamnation par défaut de M. Cabet. En publiant ce document, la *Démocratie pacifique* a réduit sa collaboration à cette ligne :

« On nous prie d'insérer la communication suivante. »

Nous sommes accusés d'avoir fait l'apologie d'un fait qualifié crime ou délit par la loi. Cette accusation nous est commune avec M. Bareste, gérant de la *République*, qui a publié la même lettre et qui est assigné comme nous.

Bien que surpris de voir deux affaires si longtemps ajournées arriver coup sur coup à la veille des élections, M. Victor Hennequin ne fera point défaut et ne demandera point de remise, ni pour son procès du 27 février, ni pour celui du 6 mars.

TIRAGE DU JURY.

La Cour d'appel (1re chambre), présidée par M. le président Aylies, a procédé, en audience publique, au tirage des jurés pour les assises de la Seine, qui s'ouvriront le vendredi 1er mars prochain, sous la présidence de M. le conseiller d'Esparbès de Lussan. Ces jurés auront à statuer sur le second procès de la *Démocratie pacifique*.

Jurés titulaires. — MM. Regnault, membre de l'Institut ; Tonnelle, avocat ; Barbe, employé ; Baroux, négociant ; Geugnier, bijoutier ; Lemercier, lithographe ; Lemoine-Gabillot, épicier ; Lenormant, imprimeur du *Journal des Débats* ; Langlois, faïencier ; Thomassét, cordonnier ; Gitton de la Ribellerie, capitaine ; Lebrun, fabricant de fécule, à Colombe ; Luzol, médecin ; Moreau, agent de change ; Chopitel, miroitier ; Perringer, brasseur ; Martin, employé ; Vien, négociant ; Bussy, directeur de l'école de Pharmacie ; Cottigniès, marchand de Sarraux ; Avril, commis marchand ; Lemaréchal, marchand de couleurs ; Descoins, blanchisseur, à Auteuil ; Girollet, marchand de boiseries ; Gervais, chaudronnier ; Bétoulle, avocat ; Largeteau, membre de l'Institut ; Treich, tailleur ; Lefort, commissionnaire en marchandises ; Albert père, ouvrier horloger ; Roblot, menuisier ; Pique, marchand de papiers ; Desloches, marchand de chevaux ; Pinta, épicier ; Bonvalot, propriétaire.

Jurés supplémentaires. — MM. Robert Dumesnil, avocat ; Bardou, artiste dramatique ; Badoureau, graveur ; Lespiaut, fabricant de porte-cigares ; Brunet, commissionnaire au Mont-de-Piété ; Acloque, propriétaire.

Revue de l'Extérieur.

Les correspondances arrivées de Rome confirment ce qui a été dit hier sur les effets de cette sauvage proclamation de M. Baraguay d'Hilliers, condamnant à mort, *sans jugement*, tout individu sur lequel on aura trouvé un couteau.

Les afficheurs ont été attaqués à coups de bâtons par les Transteverins, encore sous l'émotion de l'insulte faite à une de leurs compatriotes, et qui avait motivé l'assassinat du soldat français.

Le lendemain, la police est allée arrêter deux frères Narducci ; la femme de l'aîné, — celle-là même qui est en prison chez elle pour avoir fait en quelques mots l'éloge des martyrs de la République à l'occasion d'une cérémonie funèbre — a été conduite de chez elle au palais de la police, en bonnet, en tablier, en pantoufles, par un piquet de soldats français, sans qu'on eût voulu lui laisser le temps de chausser ses souliers, de mettre un châle et un chapeau ; — le tout parce qu'un officier français prétendait que, de sa fenêtre, on avait craché sur lui. Il paraît, dit une correspondance de la *Concordia*, que le coupable était un enfant de cinq ans. La signora Narducci a été rendue à la liberté le lendemain.

Le général Baraguay d'Hilliers est furieux, ajoutent les correspondances, surtout contre les femmes. Il s'opère chaque jour une foule d'arrestations. On fait la ronde autour de la statue de Pasquin, pour empêcher qu'on affiche des satires contre les Français ; mais les vers satiriques n'en pleuvent pas moins. La *Concordia* en cite dans lesquels le général français est déclaré de la même famille que Haynau.

L'*Osservatore romano* dit que l'affiche que nous avons publiée ce matin a été « forgée dans les fournaises de l'enfer. »

Une correspondance des *Débats* dit que deux causes retiennent le pape à Portici : l'emprunt qui serait conclu, et la formation d'un corps de troupes destiné à assurer désormais la tranquillité des États romains, après l'évacuation des garnisons étrangères. Il s'agit de savoir si le pape pourra recruter, soit en Espagne, soit dans tout autre pays, un corps d'armée suffisant, si ce recrutement pourra s'opérer promptement, et permettre aux troupes françaises et autrichiennes d'évacuer le territoire des États de l'Église.

A Milan, Radetzki imite autant qu'il est en lui le gouvernement pontifical ; une commission instituée par lui est chargée d'épurer l'administration de tous les patriotes qui pourraient s'y trouver.

La session des chambres prussiennes sera close le 26 courant. La seconde chambre a voté en principe la loi portant abolition des exemptions d'impôt foncier dont jouissent certains biens nobles. La mise à exécution de la loi et la répartition des nouvelles charges sont abandonnées au ministre des finances.

Assemblée nationale.

Séance du 23 février. — Présidence de M. BEDEAU.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération relative à la loi sur l'instruction publique.

La discussion s'est fermée hier sur l'amendement de M. Ferdinand de Lasteyrie, qui propose de placer en tête du titre III, traitant de l'enseignement secondaire, l'article suivant :

« L'enseignement secondaire comprend l'instruction morale et religieuse, l'étude de la langue française, des langues anciennes et modernes, de l'histoire et de la géographie, des sciences mathématiques et physiques qui servent de préparation au baccalauréat ou aux examens d'admission dans les écoles spéciales. »

L'objet spécial de cet amendement est, comme l'a dit hier M. Ferdinand de Lasteyrie, de retrancher les études philosophiques de l'enseignement secondaire pour le rendre à l'enseignement supérieur.

M. THIERS. La commission n'accepte pas l'amendement présenté par M. F. de Lasteyrie. Aucun de ses membres ne pensait qu'on pût retrancher l'enseignement philosophique de l'enseignement secondaire. Après une délibération expresse, la commission a émis une opinion formelle pour le maintien de cet enseignement. (Mouvement.) Je dirai quelles sont ses raisons, je dirai dans

quelles limites elle est d'avis de le renfermer. (Ah! ah! à gauche.)

La jeunesse française doit être initiée à toutes les connaissances qui font l'homme éclairé; et le jeune homme qui sortirait de nos colléges sans savoir, par exemple, ce que sont les écoles dogmatiques et les écoles sceptiques, et quelles sont les doctrines de ces différentes écoles, saurait-il tout ce qu'il doit savoir?

Nous avons été chargés de faire une loi sévère. (Agitation à gauche.) Nous l'avons faite pour rassurer la société justement alarmée. (Nouvelles rumeurs à gauche.) Mais nous n'avons pas fait une loi étroite: les 600 fr. de traitement que nous assurons aux instituteurs en sont une preuve. (Rires ironiques à gauche.) Nous n'avons pas voulu non plus rétrécir le domaine du savoir. (Mais si! à gauche.) Nous ne méconnaissons pas le danger des questions qui sont soulevées par l'enseignement philosophique. C'est au conseil supérieur qu'il appartiendra de fixer les programmes de cet enseignement. (Mouvement à gauche.)

Nous ne pouvons qu'approuver le gouvernement quand il interdira le développement de doctrines détestables que la société ne peut admettre. (Explosion de murmures à gauche. — Approbation à droite.)

Si Spinosa écrivait de notre temps, nous ne l'empêcherions pas d'écrire ses livres, mais nous ne le choisirions pas pour professeur de philosophie dans l'un de nos colléges. La philosophie restera parmi les sciences qui se professent dans l'instruction secondaire, mais son enseignement sera entouré d'une surveillance sévère. (Approbation à droite. — Violente opposition à gauche.)

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. La commission repousse mon amendement, et cependant les paroles de M. Thiers ne vont pas trop contre cet amendement.

J'admets qu'on s'arrête à l'histoire de la philosophie. Eh bien! vous trouverez les écoles différentes sur votre passage; il faudra bien que vous disiez quelques mots de leurs doctrines diverses, et alors vous semerez le doute dans l'esprit des jeunes gens avec l'histoire du doute. (Mouvement.)

Je crois que la philosophie doit avoir ses coudées franches; mais je veux que cette science délicate et profonde ne soit enseignée qu'à des esprits mûris.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

« Art. 65: Tout Français âgé de vingt-cinq ans au moins, et n'ayant encouru aucune des incapacités comprises dans l'article 24 de la présente loi, pourra former un établissement d'instruction secondaire, sous la condition de déposer dans les mains du recteur de l'Académie où il se propose de s'établir, les pièces suivantes, dont le recteur lui remettra récépissé;

» 1° Un certificat de stage constatant qu'il a rempli, pendant cinq ans au moins, les fonctions de professeur ou de surveillant dans un établissement d'instruction secondaire public ou libre;

2° Soit le diplôme de bachelier, soit un brevet de capacité délivré par un jury d'examen dans la forme déterminée à l'article 69;

3° Le plan du local et l'indication de l'objet de l'enseignement.

» Sur la proposition des conseils académiques, le conseil supérieur pourra accorder des dispenses de stage. »

L'article 63 est adopté.

MM. Bourzat, Savatier-Laroche, Sage et Cevras proposent le paragraphe additionnel suivant:

« Nul ne pourra tenir une école publique, ou libre, ou primaire, ou secondaire, laïque ou ecclésiastique, ni même y être employé, s'il fait partie d'une congrégation religieuse non reconnue par l'Etat.

» Aucune congrégation religieuse ne pourra d'ailleurs s'établir que dans les formes et sous les conditions déterminées par une loi spéciale.

» La discussion de cette loi devra être précédée de la publication des statuts de la congrégation, et de leur vérification par le conseil d'Etat, qui donnera son avis. »

M. BOURZAT. Je dois dire d'abord, messieurs, que les congrégations religieuses sont en général des moyens d'usurpation sur les droits de l'Etat, si elles ne sont pas reconnues par lui.

Les congrégations religieuses ont des chefs à l'étranger, et l'Etat ne saurait abdiquer devant elles, sans forfaire aux intérêts temporels, que seul il est chargé de sauvegarder.

C'est ce qu'avaient compris les anciens parlements, quand ils expulsèrent les jésuites; le concordat, qui admit la liberté des cultes, garantit également l'indépendance et la puissance temporelle de l'Etat.

La charte de 1814 adopta aussi le système de la liberté des cultes; les jésuites voulurent entrer et entrèrent dans l'enseignement; mais l'ordonnance du 5 juin 1828 les expulsa. Le jésuitisme essaya de reparaître avec les ordonnances de 1830, et renversa ainsi le trône qu'il voulait appuyer.

La charte de 1830 fit disparaître la religion de l'Etat; le jésuitisme essaya encore de revenir; mais la chambre des députés, sur la proposition de M. Thiers, par son ordre du jour du 3 mai 1845, conserva notre droit public.

Une congrégation religieuse peut-elle s'établir en France, peut-elle enseigner?

La constitution, dit-on, a reconnu le droit de s'associer. Oui, c'est vrai, mais c'est un droit qui appartient aux hommes de la cité, aux hommes qui obéissent aux lois de leur pays. Mais une association religieuse comme celle des jésuites, est une association dont l'organisation et le point d'appui sont à l'étranger, et qui s'inspire des passions de l'étranger. (Rumeurs à droite.—Très bien! à gauche.)

Je ne comprends pas l'insouciance avec laquelle on traite cette question des jésuites quand je compare leur institut et nos lois.

La constitution reconnait la liberté des cultes, et les jésuites ont été créés pour l'extinction de l'hérésie.

Le royaume du Christ n'est pas de ce monde, et la toute-puissance leur a été transmise par Grégoire VII au général de la société... Etonnez-vous donc qu'on les voie incessamment marcher à la conquête du monde, et regarder la France comme une province de leur vaste empire. Les jésuites obéissent à deux chefs: au pape et à leur général. (A droite: C'est une erreur! — Exclamations à gauche.— Interruption.)

Le citoyen français doit aimer sa patrie, servir la République, mourir s'il le faut pour elle, et un jésuite n'aime, ne sert que son ordre. Il n'est pas Français, il est jésuite, voilà sa nationalité. Il est dans les mains de son ordre comme un cadavre. (Ah!)

La République a pour base l'ordre public, le respect de la propriété, de la famille... (Ah! ah! à droite.) Ces dogmes saints, nous les voulons autant que vous. (Ah! tant mieux!—On rit.) Autant que vous nous saurions les défendre. (Interruption.)

Les jésuites, artisans d'intrigues, de désordres, de guerres civiles, ont été expulsés partout. Les parlemens d'autrefois les ont jugés incompatibles avec l'état de notre société. Le jésuite a renoncé » son père, à sa mère, à son frère, à ses sœurs. (A droite, allons! allons!)

Au terme de ses constitutions, le jésuite ne doit pas dire: j'ai un père, j'ai une mère, mais j'avais un père, une mère. (Nouveau mouvement d'impatience à droite.)

L'orateur cite plusieurs maximes extraites des œuvres de la Compagnie, et annonce avoir tiré ses citations d'un recueil de pièces et d'extraits faits par une commission de conseillers parlementaires nommés par le parlement de Bretagne, pièces vérifiées par le parlement de Poitiers.

Je dénonce ces opinions, ajoute l'orateur, je les dénonce à la conscience publique et je m'abstiens de tout commentaire. Je me contenterai de demander si en présence d'un pareil enseignement vous ne pouvez ni examiner, ni prendre vos précautions, ni faire vos conditions, et si sous la République tout le monde sera le maître, excepté la République.

L'orateur cite MM. Mathieu (de la Drôme) et Arnaud (de l'Ariége), et même M. Dupin, l'honorable président de l'Assemblée, qui s'est élevé contre la liberté illimité pour laisser à l'Etat la surveillance et le droit de poser des conditions de capacité et d'aptitude, afin de ne pas soumettre l'enseignement public à une congrégation qui ne connaît de chef qu'à l'étranger.

L'orateur s'écrie en terminant:

Je crains cette société qui finit par s'introduire dans les conseils du grand roi pour persécuter les calvinistes et pour faire raser Port-Royal; contre cette société que Napoléon, malgré sa force, n'osa pas maintenir dans son empire; contre cette société qui ne reconnaît pas la République et qui pourtant lui inspira plusieurs de ses résolutions, comme cette fatale expédition de Rome, qui épuisera notre population et nos finances, parce qu'on ne sait comment la finir; pour tout dire en un mot, je crains cette épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout. (Applaudissements à gauche.)

M. PARISIS, évêque de Langres. Les orateurs qui ont traité cette question à cette tribune ont attaqué les jésuites.

On les a attaqués spécialement. L'amendement s'applique à toutes les congrégations religieuses, et je les défendrai toutes dans le peu de mots que j'ai à vous dire. Les orateurs qui ont traité cette question des jésuites ont commencé par les séparer de l'Eglise elle-même.

Ces orateurs se sont trompés: on ne peut séparer ainsi les jésuites de l'Eglise elle-même. (Sensation prolongée.)

Si c'était pour louer les jésuites qu'on nous eût séparés d'eux, nous n'aurions pas réclamé; mais c'est pour les accuser, pour les condamner, pour les proscrire, et nous réclamons. Nous serions des lâches si nous refusions de nous déclarer solidaires dans une certaine mesure. (Agitation extraordinaire et prolongée.) C'est vous dire que je repousse comme des calomnies odieuses tout ce qui a été dit contre les jésuites, considérés dans leur ensemble.

L'Eglise considère qu'on fait contre elle-même ce qu'on fait contre des hommes qu'elle considère comme ses soldats courageux et fidèles. (Interruption.)

Après cela je ne nie pas les torts particuliers qui ont pu se produire dans l'ordre. Ces torts ont été exagérés; mais ils ont été condamnés par l'Eglise, mais la société n'enseigne que ce qu'enseigne l'Eglise catholique, elle a pour elle une obéissance entière, silencieuse, héroïque. (Nouveau mouvement.)

M. Thiers monte à la tribune; il y rencontre M. Laurent (de l'Ardèche).

A GAUCHE. Parlez! parlez! M. Thiers.

M. Laurent (de l'Ardèche) se retire.

M. Thiers se retire également en disant: Je parle dans le même sens.

L'agitation la plus vive règne dans l'Assemblée.

M. Savatier-Laroche monte à la tribune.

M. SAVATIER-LAROCHE. Je ne suis pas un des auteurs de l'amendement; cependant je l'ai signé, et je vais expliquer pourquoi. Je ne me place pas au même point de vue que M. Bourzat. Je fais aussi mes réserves.

Que faisons-nous depuis le commencement de la loi? Organisons-nous la liberté de l'enseignement? Nullement: Nous détruisons, nous n'organisons pas la liberté de l'enseignement.

L'orateur combat la pensée de transaction qui préside à l'œuvre de la commission.

Je suis, dit en terminant l'orateur, complètement désintéressé dans la question. Donnez la liberté à tous, et je croirai l'amendement inutile; repoussez-le, et vous nous aurez donné le droit de venir vous sommer de laisser la liberté à toutes les associations comme vous la voulez aujourd'hui pour les associations religieuses.

Mais je prends les choses telles qu'elles sont. La loi n'accorde pas la liberté à toutes les associations, quelles qu'elles soient; la liberté n'existe de fait pour aucune association, et c'est dans cette condition et sous cette réserve que je me rallie à l'amendement de M. Bourzat.

M. THIERS. La loi donne la liberté de la Constitution. Nous avons supprimé l'autorisation préalable. Tout le monde peut enseigner.

Vous n'accordez pas la liberté illimitée de la presse; à plus forte raison ne voulez-vous pas empêcher l'Etat de surveiller les livres qui font partie de l'enseignement.

Attaquerez-vous le personnel de cette inspection? Nous avons dans le conseil supérieur quatre ecclésiastiques.

A GAUCHE. Cela n'est pas nouveau!

M. THIERS. Sans doute cela n'est pas nouveau; mais quand vous venez déclarer que la loi ne fait qu'organiser l'esclavage, est-ce plus nouveau?

A GAUCHE. Passez aux jésuites!

M. THIERS. Je passe aux jésuites!

A GAUCHE. Vous y êtes! (Vive hilarité.)

M. THIERS. Je suis un jésuite, d'accord. (Nouvelle hilarité.) Eh bien! en ma qualité de nouvel affilié aux jésuites, vous allez voir comment j'élude la difficulté.

Vous avez dit dans la Constitution que les associations seraient libres.

A GAUCHE. Excepté pour les républicains.

M. THIERS. Et pour les jésuites; par conséquent. (Rires.) La Constitution a déclaré l'enseignement libre, sans autre condition que celle de la moralité et de la capacité. On a vu le texte: comment demander à un individu s'il appartient ou non à une congrégation religieuse?

Ainsi, un jésuite peut enseigner dans une institution particulière. Les ordonnances de 1828 sont abrogées par la Constitution.

Est-ce à dire pour cela que nous avons résolu la question des associations religieuses? Nullement. Elle est réservée à la loi sur les associations politiques, littéraires, religieuses ou autres. C'est à ce moment que le discours de M. Bourzat aurait été bien placé.

L'orateur continue à appuyer sur cette idée qu'avec la Constitution on ne saurait refuser la porte de l'enseignement aux jésuites comme individus.

Je connais les partis, leur sincérité, leur langage; on ne veut de la Constitution que ce qui sert telle ou telle antipathie. On veut la République à la condition qu'on en sera les maitres. (Interruption à gauche.) La République existe. (Malgré vous!)

Malgré moi! dites-vous; je ne me plains pas de vos interruptions et du terrain qu'elles me font; je n'ai rien à cacher au pays. Si vous voulez dire qu'elle est venue malgré moi, c'est vrai, et je ne l'ai jamais caché. (Très bien! à droite. — Rires ironiques à gauche.) Si vous dites qu'elle existe malgré moi, vous avez tort. (Agitation.)

Si elle a duré deux ans, c'est parce que rien de ce que vous avez voulu ne s'est accompli, comme l'a dit M. le général Cavaignac. (Très bien! à droite.) Elle existe parce que beaucoup d'hommes se sont voués, sans rancune (Interruption à gauche.), sans intérêt, à aider le gouvernement et à l'arracher, cette République, aux mains qui la perdaient.

Ecoutez-moi encore, depuis qu'elle dure elle vous a donné beaucoup de surprise; eh bien! elle vous en donnera encore. Si elle dure, vous ne la gouvernerez pas, et elle ne durera qu'à cause de cela! (Vif mouvement d'approbation à droite.—Murmures à gauche.—Longue interruption.)

M. CAVAIGNAC. M. Thiers a rappelé une circonstance dans laquelle je me suis adressé aux hommes de désordre et de violence; mais il ne devait pas appliquer ces paroles à la minorité dont je fais partie, et aux adversaires de la loi.

Il s'est servi d'un argument peu convenable. M. Thiers a parlé de ceux qui ont gouverné la République et qui ne la gouvernent plus. Je ne sais si c'est une personnalité à mon adresse. (Dénégations nombreuses et tumulte.)

M. Cavaignac fait l'éloge de la République.

VOIX NOMBREUSES. La clôture! la clôture!

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée.

M. EM. ARAGO. M. Thiers nous a porté un défi, et on nous ferme la bouche.

M. LE PRÉSIDENT. M. Em. Arago, je vous invite au silence.

M. EM. ARAGO. Je répète que...

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre.

M. E. ARAGO. J'ai hâte d'expliquer ce que j'ai dit. J'ai dit, et je m'en honore: M. Thiers, parlant au nom de la majorité, nous a porté un défi; et la majorité nous a fermé la bouche par la clôture.

M. LE PRÉSIDENT. M. Em. Arago pouvait demander la parole contre la clôture; il ne l'a pas fait, alors j'ai consulté l'Assemblée.

UNE VOIX. C'est toujours la même chose.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne comprends pas comment on peut dire: c'est toujours la même chose.

M. MORELLET. Oui!

M. LE PRÉSIDENT. M. Morellet, je vous rappelle à l'ordre. M. Em. Arago persiste à interrompre malgré mes avertissements; je maintiens le rappel à l'ordre.

M. MORELLET. M. Thiers à la tribune en tournant du côté de la gauche, et se livrant à des développements qui n'avaient aucun rapport... (Cris à droite.) Est-ce un parti pris d'interrompre?... (Parlez! parlez!)

M. Thiers a parlé à tous les cœurs sincèrement républicains...

A DROITE. Nous sommes tous républicains!...

A GAUCHE. Allons donc! gardez le silence au moins! (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Savoye, M. Boysset, taisez-vous!

M. SAVOYE. M. le président parle sans cesse...

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre! (Oh! Vives rumeurs.)

M. MORELLET. Je voulais établir que M. Thiers a le droit d'adresser des injures à une certaine partie de l'Assemblée. C'est dans ce cas que j'ai interrompu; c'est pour cela que j'ai été rappelé à l'ordre: je l'accepte! (Très-bien!)

M. SAVOYE. Quand j'ai été rappelé à l'ordre, je protestais contre la manière dont les débats sont dirigés, et j'ai dit à M. le général Bedeau: quand vous présidez, vous parlez toujours seul... (Bruit à droite.)

Dans ma conviction, dans cette discussion la minorité a été opprimée.

Après un défi de la majorité, le président n'a pas rempli son devoir en fermant la discussion sans laisser la minorité prendre la parole. (Très bien!)

M. BEDEAU. Si M. Savoye trouve que je prends trop souvent la parole pour rappeler au règlement, c'est qu'on m'en donne souvent l'occasion. Et comme je ne puis pas souffrir que l'on accuse le président à la tribune de ne pas avoir rempli son devoir, je rappelle M. Savoye à l'ordre une seconde fois, avec inscription au procès-verbal. (Vives rumeurs. — Applaudissements à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a paru désirer entendre M. Emmanuel Arago, je lui donne la parole.

M. EM. ARAGO. L'Assemblée comprendra que la situation de l'orateur qui se trouve à la tribune en ce moment est assez embarrassante. (Murmures et rires à droite.) Quand je dis embarrassante, c'est à cause des réclamations de quelques uns de mes collègues, et non pas à cause de la difficulté que j'éprouverai à répondre au discours de M. Thiers. (Nouveau bruit à droite.)

Je dis que le président ayant dit qu'après moi la discussion serait fermée, il m'a fait une position inacceptable; mais pour qu'il soit bien prouvé que nous ne reculons pas devant la discussion, je demande à l'Assemblée de renvoyer à lundi la suite de la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée.

L'Assemblée décide que la discussion continue.

M. EM. ARAGO. Au début de la séance, après le discours de notre collègue M. Bourzat, nous avons entendu M. Parisis nous dire à cette tribune qu'on avait eu tort de séparer les jésuites de l'Eglise; que les jésuites ne faisaient que ce que l'Eglise leur commandait de faire; et cela après les citations de M. Bourzat. Vous voyez quelle responsabilité prenait l'évêque de Langres. (Approbation à gauche.) C'est avec une profonde douleur que nous avons entendu ces paroles de M. Parisis; c'est avec douleur que nous l'avons entendu accepter la responsabilité de Jésus.

Moi, qui respecte le droit d'association, je vous dirai: Nous acceptons les associations religieuses; mais je trouve assez étrange cet exercice de la liberté nationale, qui nous obligerait à subir une association de Russes, de Cosaques... (Cris à droite.) Oui, une association de Russes, agissant sous les ordres de l'empereur Nicolas.

Les jésuites ont leur chef à Rome, et obéissent à des ordres secrets...

M. DAMPIERRE. Ils sont électeurs et éligibles.

M. EMMANUEL ARAGO. Dès qu'ils sont jésuites, ils ne sont plus français, et ils reçoivent des ordres du pape et de leur général, qui est à Rome, et ces ordres ne peuvent qu'être contraires à la République. Et je répéterai ce mot de M. Dupin, qui voyait les jésuites s'introduire sous des dehors trompeurs. Protée était la fable, le jésuitisme c'est la réalité.

Ce Protée s'est déjà introduit dans la loi de l'instruction, et va y prendre des positions que vous lui avez données avec une imprudence dont vous vous repentirez plus tard. (Très bien! très bien!)

MM. Jules Favre, Thiers et Lamartine prennent successivement la parole.

Après cet incident, l'Assemblée procède au scrutin de division sur l'amendement de M. Bourzat, au milieu de la plus vive agitation.

En voici le résultat:

Nombre de votants,	598
Majorité absolue,	300
Billets blancs,	148
Billets bleus,	450

L'Assemblée rejette.

Un débat s'établit sur des demandes d'interpellations.

La séance est levée à huit heures.

Citoyen rédacteur,

Nous avons l'honneur de vous adresser une proposition, adoptée à l'unanimité par les deux mille citoyens faisant partie du Comité électoral, démocratique et socialiste de Montmartre.

Voici la proposition:

« Le comité électoral, démocratique-socialiste de Montmartre:

» Considérant que si, tout en se prononçant pour l'union des divers éléments dont se compose le parti républicain, il a néanmoins ordonné à ses délégués de refuser la candidature de tout citoyen qui n'appartiendrait pas au socialisme le plus pur;

» Considérant, en outre, que cette opinion, adoptée par le comité, pourrait ne pas être celle des comités de tous les arrondissements de la Seine;

» Considérant enfin que l'union fait la force, et qu'en temps de guerre la victoire appartient au nombre et à la discipline;

» Déclare se rallier au choix du comité central, et qu'il votera comme un seul homme pour les trois candidats qui auront obtenu la majorité des suffrages du Comité central.

» Pour le Comité électoral, démocratique et socialiste de Montmartre,

Les membres du bureau,

MARCEL DESCHAMPS, président; DELAURIER, vice-président; TARREL, LEMAITRE, JUVIN.

Montmartre, le 22 février 1850.

Comité démocratique-socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Séance de nuit du 22 au 23 février 1850.

Formation de la liste définitive des candidats à la représentation nationale.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués de chaque arrondissement.

Il est ensuite procédé à l'appel des commissaires choisis par les délégués.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Arsène Meunier, délégué du deuxième arrondissement, est candidat. C'est un incident que nous n'avions pas prévu.

LE CIT. ARSÈNE MEUNIER déclare s'en rapporter à l'assemblée.

Après quelques observations du citoyen Sablonier contre la clôture, la clôture est prononcée.

LE CIT. MARTIN. La question doit être posée ainsi: « Un délégué peut-il être candidat? »

La question ainsi posée est résolue négativement.

LE CIT. PRÉSIDENT. Nous avons reçu une adresse de l'association démocratique des Amis de la Constitution, adresse que nous avons lieu de croire analogue à celle dont nous avons donné hier lecture.

LE CIT. HERVÉ donne lecture de cette adresse, dont voici le texte:

« *A nos concitoyens les démocrates socialistes.*

» Frères,

» L'union des factions monarchiques, leur audace croissante, imposent aux démocrates de toutes les nuances le devoir de s'entendre et de s'unir pour la grande lutte du 10 mars.

» Pour tous les vrais républicains, il n'y a plus désormais que deux camps, République et Monarchie.

» Qu'une liste unique soit adoptée, et la victoire est certaine.

» Ces considérations patriotiques ont amené l'Association démocratique à faire tout d'abord la déclaration suivante:

» Les démocrates Amis de la Constitution adoptent, quelle qu'elle soit, la liste émanant du Comité socialiste. (Bravo! bravo!)

» Pleins de confiance dans les lumières et le patriotisme du comité, les amis de la Constitution sont convaincus que les noms qui sortiront de vos délibérations pourront réunir toutes les nuances du parti républicain. Que toutes les personnalités s'effacent devant cette grande manifestation du peuple.

» Délibéré et adopté en assemblée générale de l'Association démocratique des Amis de la Constitution.

» Le 22 février 1850.

» A. LANGLOIS.

» Pour copie conforme,

» Le président, FERDINAND FLOCON.

» Le vice-président, CH. DAUPHIN. »

LE CIT. RÉGNAULT donne lecture des candidatures inscrites:

Gailleton (Jean-Baptiste), ébéniste, rue des Trois-Bornes.—D'Alton-Shée.—Flocon (Ferdinand).—Rouland, ex sous-lieutenant au 5e. — Emile de Girardin. — Louis Perrée.— James, docteur en médecine.—Dupont (de Bussac).—Cabet.—Sieurac. — Rivière, menuisier-ébéniste. Déchasnel, ex professeur.— Deflotte, lieutenant de vaisseau, ex transporté. — Auguste Antoine, gérant des menuisiers.—Justin André, ex officier de mobiles.—Luchet (Auguste), rédacteur de la *Réforme*.—Theil (Nap.), professeur, chef de bataillon de la 11e légion.—Vidal (François).—Malapert, avocat.—Dupont (de l'Eure).— Madier de Montjau aîné.—Treilhard, ex rédacteur de la *Réforme*—Gent (A.), ex constituant.—Demay, lieutenant de chasseurs.—Charassin (F.).—Esquiros.—Pionnier, homme de lettres.—Motet. — Journet (Jean). — Reynaud (Jean).— Carnot. — Buvignier (Isidore). — Chantôme (l'abbé). — Henricy (Casimir), ex matelot. — Goudchaux. — Dain (Charles). — Henry (Daniel), soldat au 23e de ligne. — Pujo, sergent-major.— Piquenard, peintre en décors. — Vernet, licencié ès-lettres. — Rondeau, ancien élève de l'école polytechnique, cultivateur.—Jamiel, capitaine au long cours.—Ollivier (Démosthènes.)

LE CIT. PRÉSIDENT invite les commissaires des arrondissements à demander aux délégués de chaque arrondissement les candidatures qu'ils désireraient faire inscrire.

On inscrit les citoyens Malarmet, ouvrier monteur en bronze; Hisay, ouvrier serrurier; E. Sue; Savary, employé au gaz; Luc Desages.

La liste est close.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le nombre des délégués est de 223; il faudra le quart des voix au moins, soit 56 suffrages pour la prise en considération des candidats.

Est prise en considération la candidature des citoyens:

Emile de Girardin,	95 suffrages
Dupont (de Bussac),	88
Cabet,	173
Déchasnel,	122
Deflotte, lieuten. de vaisseau,	208
Auguste Luchet,	74
François Vidal,	205
Dupont (de l'Eure),	96
Madier de Montjau, aîné,	165
Gent (Alph. ex-constituant),	86
Demay, lieut. de chasseurs,	114
Charassin,	137
Exquiros (Alphonse.)	150
Carnot, ex-ministre de l'instruction publique,	82
Buvigner, ex-constituant,	124
Dain (Ch.), ex-constituant,	115
Daniel (Henri), soldat au 23e de ligne.	182
Pujot, sergent-major,	174
Malarmet, ouvrier monteur en bronze,	108
Hisay (J.), ouvrier serrurier,	[illegible]
Sue (Eugène),	141
Savary, employé au gaz,	59
Desages (Luc),	75

Total des candidatures, prises en considération, 23.

Après cette opération, la séance est suspendue pendant quelques minutes.

LE CIT. PRÉSIDENT. En cas de double élection, les candidats doivent s'engager à laisser le comité opter pour eux.

LE CIT. BAIL demande que dans le cas où un candidat déjà élu dans le département de la Seine, le serait aussi dans un autre département, ce candidat s'engage à opter pour le département autre que celui de la Seine, où il serait élu. — Adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT. On demande aussi que les candidats non élus s'engagent à appuyer la liste. On demande en outre que les candidats, avant qu'il leur soit posé aucune question, fassent une profession de foi.

LE CIT. CAHEN demande que les candidats prennent l'engagement de ne jamais servir aucun gouvernement autre que celui de la République démocratique et sociale. (Bravo! bravo!)

L'orateur développe sa proposition.

Un membre fait observer que cet engagement constitue un mandat impératif, entraînant l'annulation de l'élection.

La proposition est mise aux voix, après un court débat.

Cette proposition est ainsi conçue:

« Sous l'invocation de la foi républicaine, en présence du Peuple français assemblé dans ses comices, moi, proposé comme candidat à l'Assemblée législative, je

promets et je jure de ne jamais servir, à quelque titre que ce puisse être, ni directement, ni indirectement, un gouvernement autre que celui de la *République démocratique et sociale.* »

Cette proposition n'est pas adoptée.

LE CIT. PRÉSIDENT. Citoyen Girardin, avant de répondre aux interpellations qui vous seront adressées, vous êtes invité à faire votre profession de foi.

LE CIT. GIRARDIN. Citoyens délégués, je ne supposais pas que j'aurais à faire devant vous une profession de foi. Je la fais tous les jours dans la *Presse*. Je la ferai donc ici très courte et très simple. Ennemi déclaré de l'arbitraire sous tous les régimes, ennemi déclaré de toutes les apostasies sous tous les masques, je suis prêt à répondre à toutes les interpellations qui me seraient faites sur mes actes dans le passé et sur mes engagements dans l'avenir.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais vous transmettre les interpellations que vous adressent les délégués. N'avez-vous pas, il y a quelques mois, posé la candidature du prince de Joinville ?

LE CIT. GIRARDIN. Je n'ai pas proposé la candidature du prince de Joinville. A propos de l'abrogation d'une loi de bannissement, j'ai fait entrevoir que le résultat de cette abrogation pourrait donner lieu, dans les éventualités de l'avenir, à la candidature du prince de Joinville, que je regardais comme très utile à la République. Après la noble conduite tenue par lui en Afrique, je pensais que, s'il était une considération qui fût capable de faire sortir le président de la République de la malheureuse voie où il est entré depuis le 20 décembre, c'était à coup sûr une candidature aussi redoutable posée par la presse.

Enfin, et comme moyen de prévenir toute restauration monarchique en France, soit de la branche cadette, soit de la branche aînée, je pensais qu'il n'y avait pas d'obstacle plus grand à susciter à une restauration que la création d'une douzième branche cadette.

LE CIT. PRÉSIDENT. On demande ce que pense le cit. Emile de Girardin au sujet de l'institution de la présidence ?

LE CIT. ÉM. DE GIRARDIN. L'assemblée me permettra de m'étonner que cette question me soit posée ; car, avant que le citoyen Grévy eût combattu à l'Assemblée l'institution de la présidence, j'avais déclaré dans la *Presse* que l'institution de la présidence me paraissait impolitique et dangereuse. Un président du conseil, un chargé du pouvoir exécutif, essentiellement révocable, me paraissait de beaucoup préférable.

LE CIT. PRÉSIDENT. On vous demande pourquoi vous avez souscrit à la propagande de la rue de Poitiers pour une somme de 1,000 francs ?

LE CIT. ÉM. DE GIRARDIN. J'ai toujours pensé que la liberté de la presse était la première de nos libertés, la garantie de toutes les autres ; quand j'ai vu le comité de la rue de Poitiers ouvrir une souscription qui avait pour résultat d'étendre cette liberté, je me suis empressé de m'inscrire.

Le citoyen Emile de Girardin insiste sur cette considération qu'il n'a eu d'autre but, en souscrivant à la propagande de la rue de Poitiers, que d'affermir par cet acte la liberté de la presse.

LE CIT. PRÉSIDENT. Dans l'hypothèse où vous arriveriez au pouvoir, on vous demande quel moyen vous proposeriez pour arriver à l'amélioration de la situation des classes ouvrières?

LE CIT. GIRARDIN. Je ne m'attendais pas à répondre à cette flatteuse hypothèse, mais si jamais elle se réalisait, je suis convaincu que le meilleur moyen, c'est l'impôt sur le capital. Le premier effet de cette circulation plus rapide serait d'améliorer la situation des travailleurs. Je crois cette mesure plus propre que toute autre à amener la solution de ce problème. Je ne suis pas un républicain de la veille, mais je suis un socialiste de l'avant-veille.

LE CIT. PRÉSIDENT. On vous demande ce que vous feriez, dans le cas d'une tentative de restauration monarchique ou impériale ?

LE CIT. GIRARDIN. On m'a vu au 23 Février me rapprocher de la monarchie, alors que ses ministres eux-mêmes l'abandonnaient. Ce que j'ai fait pour la monarchie, je le ferai pour la République ; et je la défendrai avec plus de courage que plusieurs de ceux qui s'en sont fait les prôneurs. (Quelques murmures, promptement réprimés, partent de quelques bancs.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici une autre question :

Il résulterait de ce que vous avez écrit que vous n'êtes pas un partisan zélé du suffrage universel.

LE CIT GIRARDIN. Je l'avoue, je ne suis pas un des fanatiques du suffrage universel ; ce n'est pas le suffrage universel, c'est le bien-être universel que j'envisage avant tout. Le suffrage universel, depuis le peu de temps qu'il existe, a causé bien des mécomptes. Néanmoins, le suffrage universel est écrit dans votre Constitution, c'est une conquête de votre Révolution, et je le défendrais autant que personne.

LE CIT. PRÉSIDENT. Admettez-vous, oui ou non, que la République soit au-dessus des majorités ?

LE CIT. GIRARDIN. C'est la question la plus grave et en même temps la plus délicate qui puisse m'être adressée. Je ne crois pas qu'on puisse poser une question en ces termes. Si je répondais affirmativement, ce serait une atteinte portée au suffrage universel, que je viens de déclarer vouloir défendre ; mais si la France tout entière venait à se prononcer contre la République, ce qu'à Dieu ne plaise, je reconnaîtrais le droit de la majorité, et je placerais le suffrage universel au-dessus de la République.

LE CIT. PRÉSIDENT. Dans quel but avez-vous soutenu la candidature de M. Louis Bonaparte ?

LE CIT. GIRARDIN. Quelque temps avant l'élection, sans me souvenir que j'avais été jeté dans un cachot, j'allai trouver le général Cavaignac, je lui demandai s'il consentirait à se désister de toute candidature à la présidence élective ; s'il ne voudrait pas rester chef du pouvoir exécutif essentiellement révocable. Il me dit qu'il lui fallait du temps pour répondre. Ce jour-là le général était monté trois fois à la tribune pour obtenir l'autorisation de poursuivre son collègue, le citoyen Louis Blanc. Le général me dit, entre autres choses, ceci : « Le citoyen Louis Blanc n'est pas plus coupable que moi. »

Ce jour-là, le général Cavaignac fut jugé. On a dit que j'avais combattu sa candidature par un sentiment de vengeance personnelle ; c'est là une calomnie, puisque je suis allé moi-même lui offrir mon concours. Mais en présence de tant de faiblesse, en face d'un homme qui était capable de livrer ainsi un innocent à ses ennemis, qui, après avoir mis Paris en état de siège, venait de transporter 12 000 de nos concitoyens, sans respecter les formes séculaires de la justice, je me demandai comment je parviendrais à lui faire expier tant d'attentats à la liberté, tant d'attentats à la République !

Je fus dès lors décidé à combattre sa candidature. Je cherchai à lui opposer un nom qui réunît une majorité imposante, et contre lequel il ne pût lutter. Lamartine ? sa popularité était au moins atteinte. Ledru-Rollin ! qui eût voté pour lui? c'était perdre ses voix! Raspail, encore plus.

Je ne vis qu'un nom à opposer à celui du général Cavaignac, c'était le nom de Louis Bonaparte. Mais il n'était pas encore élu que je déposais entre ses mains une note qui posait la question de la liberté illimitée, de l'amnistie la plus complète.

Le président a laissé la note pour s'engager dans la voie malheureuse où il est entré, pour aboutir à la compression dont vous voyez tous les jours les tristes effets. Je n'ai rien à ajouter sur ce sujet. L'opposition que j'ai faite au pouvoir actuel répond mieux que tout ce que je pourrais dire.

DEMANDE. Comment, vous socialiste, avez-vous pu, il y a trois jours, louer le général Cass, qui soutient l'esclavage aux Etats-Unis ?

RÉPONSE. Je ferai d'abord observer à l'assemblée que beaucoup de choses passent dans un journal sans que le rédacteur en chef en ait connaissance. Je ne connais pas le fait sur lequel je suis interpellé. J'ajouterai que la question de l'esclavage est, aux Etats-Unis, une question toute locale ; que la suppression de l'esclavage pourrait être la ruine de la Confédération ; mais je ne traiterai pas cette question. Je ne connaissais ni le fait dont il est question, ni la note dont il a été l'objet dans la *Presse*.

DEMANDE. Que feriez-vous pour l'Italie, si vous arriviez au pouvoir ?

LE CIT. GIRARDIN. Ce que je ferais pour l'Italie, je vais vous le dire. Je diffère complètement de l'opinion qui, à la fin de 1849, voulait la guerre. Je désire sincèrement l'affranchissement de l'Italie ; mais je crois que toute guerre aurait pour effet de ramener un nouvel empire, et peut-être pas un nouvel empereur. Je crois qu'il serait pénible d'atteindre l'affranchissement de l'Italie par une guerre qui aurait peut-être pour résultat de faire monter sur le trône un soldat victorieux.

J'ai été, avant le 24 février, opposé à l'alliance anglaise. Les opinions se modifient. Je crois que la France est assez puissante dans le monde pour obtenir, avec l'Angleterre et les Etats-Unis, l'affranchissement de l'Italie.

Les gouvernements n'ont plus pour ennemis les gouvernements rivaux. Ils ont à diminuer les charges de leurs armées trop considérables, de leurs marines exagérées. Je crois que le besoin des gouvernements est aujourd'hui une vaste confédération. Les peuples confédérés conservent leur individualité. Il en est ainsi dans la Confédération germanique. Les Lombards, les Piémontais, les Vénitiens peuvent avoir leur représentation, leur individualité propre. Que leur demande l'Autriche? des hommes, des finances à l'occasion. Avec la confédération, ces charges continueraient à se réduire, et je crois que les nationalités italiennes, que la Hongrie, peuvent se constituer, se créer des gouvernements, et assurer leur indépendance.

DEMANDE. Si vous arriviez au ministère, rappelleriez-vous l'armée française et rétabliriez-vous la République romaine?

RÉPONSE. Si j'arrivais au ministère, je rappelerais immédiatement l'armée d'Italie, et je laisserais aux Romains le soin de se choisir le gouvernement qui leur convient.

DEMANDE. Proposeriez-vous encore la candidature d'un prince à la présidence ou une candidature quelconque.

RÉPONSE. Dès longtemps ma réponse est faite. Au 10 juin 1848, avant que M. Grévy eût déposé son amendement, j'avais combattu la présidence élective. J'en avais signalé les inconvénients, et j'avais demandé que le pouvoir fût confié à un président ou plutôt à un chargé du conseil exécutif. Mon opinion n'a pas changé. Comme au 10 juin, mon programme à l'avenir est : Pas de président !

DEMANDE. Comment entendriez-vous le droit au travail ?

RÉPONSE. Cette question est très vaste, mais je me crois dispensé d'entrer dans de nombreux détails ; j'ai fait réimprimer ce matin ce que j'ai écrit sur cette question. Aucun gouvernement n'a le droit de nier le droit au travail quand il proclame le droit à l'assistance. Le droit à l'assistance n'est que le droit de vivre sans rien faire. Le droit de vivre en travaillant n'est-il pas plus sacré? Il s'agit de savoir si dans la situation où se trouve la France, la France peut assurer du pain à tous ses enfants.

Eh bien! je n'hésite pas à répondre affirmativement. Nous avons nos landes à défricher, nos canaux à finir ; nos chemins de fer ne sont encore qu'inachevés. Je ne parle pas des industries de luxe, dont, sous une politique et sous une administration habile, les produits feront le tour du monde. Les mesures à prendre pour assurer du travail à chacun sont simples ; elles se lient au développement même de la liberté, aux réformes financières du système d'impôt tout entier.

DEMANDE. Quelle serait votre politique devant l'Assemblée législative, si vous deveniez ministre ?

LE CIT. GIRARDIN. Quand je serai ministre, ou plutôt, cela est trop ambitieux, si je deviens ministre, ma position sera la position de tout ministre : chercher à obtenir la majorité. Mais comment obtiendrais-je la majorité? De la manière la plus facile du monde : en rendant à l'opinion publique tout son élan, en lui restituant toute sa pesanteur.

Rendez la liberté aux journaux, rendez au droit de réunion, pour lequel vous avez fait la Révolution de Février, rendez-lui son plein exercice, et, en face de l'opinion publique, en présence de son expression, le ministre ne sera embarrassé que de l'exagération de la majorité !

DEMANDE. Que pensez-vous du crédit gratuit ?

RÉPONSE. Le crédit gratuit a été l'objet d'une étude assez approfondie dans ces derniers temps pour qu'il soit facile de s'expliquer. Pour mon compte, je crois qu'en matière de crédit on ne décrète rien ; mais je suis d'un autre côté convaincu qu'avec une politique habile on peut hâter le moment, non pas où le crédit sera gratuit, mais où le crédit rendra à notre industrie, à notre agriculture, un nouveau développement, une nouvelle activité. Au sujet du crédit gratuit, il faut écarter quelques illusions.

Lorsqu'un ouvrier désire s'établir, ce qui lui fait obstacle, ce n'est pas l'intérêt, c'est la difficulté de se procurer le capital. Mais je suppose que la question de l'intérêt gratuit fût résolue dans le sens le plus favorable dans l'opinion de cette assemblée, il ne faudrait pas encore s'exagérer le résultat. Ce serait un fait acquis à l'expérience sans doute ; mais d'ici là, a-t-on bien pesé tous les inconvénients qu'il y aurait à la réalisation immédiate d'une pareille réforme ? Supposez qu'un ouvrier soit parvenu à économiser, à force de travail, une somme de 6,000 fr. Il est à l'âge de soixante ans ou plus, et il ne peut se livrer à aucun travail. Lorsque le taux de l'intérêt est élevé, 5 0/0 par exemple, chacun de vous peut faire le calcul de ce que ces 6,000 fr. rapporteraient à cet ouvrier. Faudra-t-il qu'il fasse le compte des jours qu'il lui reste à vivre, qu'il partage de manière à vivre jour par jour : 1,000 fr. par an s'il suppose qu'il a six ans à vivre, 500 fr. s'il espère douze ans? C'est ce que vous n'admettez pas sans doute.

Cela ne veut pas dire que dans un ordre de choses à venir l'intérêt ne doit pas disparaître ; mais cela veut dire que si la gratuité du crédit a ses avantages, elle a du moins des inconvénients dont on n'a pas tenu assez compte. Je regarderais comme une grande imprudence de la part d'un gouvernement, que de trancher par un décret la grave question de la gratuité du crédit, dont la solution n'appartient qu'à l'avenir.

LE CIT. PRÉSIDENT. Citoyen Girardin, abandonneriez-vous l'enseignement aux corporations religieuses, et demanderiez-vous l'enseignement gratuit et obligatoire ?

LE CIT. GIRARDIN. Citoyens, lorsqu'un principe est posé, je crois qu'il faut en admettre toutes les conséquences ; j'admets donc la liberté de l'enseignement pleine et entière, la liberté la plus absolue ; ce sera à nous à lutter, et par tous les moyens possibles.

LE CIT. PRÉSIDENT. On vous demande encore : La République vous paraît-elle non seulement le meilleur gouvernement possible, mais encore le seul vraiment rationnel ?

LE CIT. GIRARDIN. Je puis sans embarras et sans être suspect répondre à cette question, car des monarchistes, MM. Thiers et Guizot, ont proclamé eux-mêmes que la République était aujourd'hui le meilleur, gouvernement possible, le plus propre à concilier tous les partis. Oui, la République est le meilleur le plus rationnel des gouvernements, mais c'est autant que les républicains en feront un instrument de liberté et non pas d'arbitraire ; c'est autant qu'ils feront aimer la République et ne la feront pas haïr.

LE CIT. PRÉSIDENT. Pour arriver à l'extinction de la dette publique, on vous demande, citoyen Girardin, quel est le moyen que vous proposeriez ?

LE CIT. GIRARDIN. Il y a plusieurs moyens d'arriver à l'extinction de la dette publique, et, parmi ces moyens, il en est un que j'écarte, la banqueroute.

Que le cours de la rente s'élève, et immédiatement le gouvernement acquiert la faculté d'amoindrir la dette publique. C'est ainsi qu'en Angleterre on a vu l'intérêt baisser insensiblement jusqu'à 3 1/2, 3 0/0 ; nul doute que l'intérêt ne descende encore au dessous de ce taux, et lorsqu'il en sera ainsi, le gouvernement pourra facilement amoindrir sa dette. Ce moyen n'est pas le seul.

Je suis de ceux qui pensent qu'on ne demande pas aux morts un impôt assez considérable.

Je demande qu'on augmente cet impôt, pour en donner une partie aux communes, afin d'aider à leur émancipation ; et tant que vous n'aurez pas constitué la commune en France, vous n'aurez aucune garantie de vos libertés.

LE CIT. PRÉSIDENT. Citoyen Emile de Girardin, le comité démocratique socialiste vous remercie des explications que vous lui avez fournies ; il aura à les apprécier.

LE CIT. GIRARDIN. Je m'attendais à d'autres interpellations ; je remercie le comité de l'attention et de la bienveillance avec lesquelles il m'a écouté, bienveillance qui s'est manifestée par quelques espérances flatteuses. Je ne me dissimule pas qu'il y a dans ma vie des points obscurs sur lesquels des interpellations pourraient m'être adressées.

Vous n'ignorez pas qu'en 1836 j'ai pris l'initiative de l'abaissement du prix des journaux. Cette initiative m'a coûté de violentes attaques et un souvenir pénible, douloureux, que tous les membres de cette assemblée comprendront. J'écarte cette douloureuse impression de mon passé. Mais il est un autre souvenir, un souvenir pénible et qui me pèse : ce sont les attaques dont j'ai été l'objet dans ma probité privée.

J'avais espéré qu'un délégué m'interpellerait sur les mines de Saint-Bérain ou toute autre chose.

Je suis des hommes qui ne craignent aucune articulation précise. Je demande donc avec instance à l'assemblée, que s'il y a un point qui paraisse obscur dans ma vie, un doute qui subsiste, de me le faire connaître, afin que j'éclaircisse le point et que je fasse disparaître ce doute.

DEMANDE. Le citoyen Girardin appuierait-il la liste, lors même qu'il serait écarté.

RÉPONSE. Il y a quinze jours que j'ai pris l'engagement de la soutenir. Je la soutiendrai donc sans arrière-pensée.

DEMANDE. Qu'est-ce que le citoyen E. de Girardin pense des associations ouvières ?

LE CIT. GIRARDIN. Vous n'entendez pas sans doute que je traite avec beaucoup de développements la question la plus ardue de ce temps. Il y a un moyen bien simple, non pas de trancher la question, mais bien de lui faire faire un pas. C'est la participation des ouvriers aux bénéfices. C'est une théorie que j'ai tenté d'appliquer dès le 5 mars 1848. J'ai tenté la répartition par moitié, et j'ai reconnu ainsi le droit au travail. Je n'ai eu lieu que de m'en applaudir.

La question des associations ouvrières gagnera beaucoup plus par l'expérience que par des théories propres à diviser les esprits.

DEMANDE. Qu'est-ce que le citoyen Emile de Girardin pense de la Banque de France ? Croit-il à la nécessité des jeux de bourse ?

RÉPONSE. Je vais répondre aux deux questions. Quant à la Banque de France, je n'admets l'existence d'aucun privilège, premier point. J'admets la nécessité de respecter les contrats, voilà pour le second point.

Eh bien! il y a une loi qui concède à la Banque de France certains privilèges. Donc, d'ici en 1854, nous devons respecter cette loi. Quant à la question de privilèges en eux-mêmes, je n'en admets aucun. Je n'ai foi que dans ce qui est considéré comme la dernière limite du progrès aux Etats-Unis, à savoir à la liberté des banques. Je ne crois pas même à la banque par l'Etat. J'ai bien plus de confiance dans l'efficacité et la fécondité de la liberté que dans les efforts des pouvoirs quels qu'ils soient.

Quant aux jeux de bourse, il y a dix ans, lorsque j'étais député, j'ai déposé contre les jeux de bourse une proposition qui a eu pour contradicteur le plus énergique, l'honorable M. Garnier-Pagès.

Aujourd'hui, comme alors, je suis pour l'abolition des jeux de bourse.

DEMANDE. Monsieur de Girardin veut-il donner des explications sur la liquidation de la première société de la *Presse* et sur les affaires de Saint Bérain ?

RÉPONSE. Je remercie l'assemblée de m'avoir fourni l'occasion de m'expliquer. Pour la liquidation de la première société de la *Presse*, les comptes me sont très présents à la mémoire, parce que je les ai publiés récemment. La première société de la *Presse* a coûté à ses actionnaires 280 000 fr. Elle a été liquidée malgré l'opposition la plus persévérante de ma part.

A cette époque, j'étais en butte aux plus violentes attaques. On avait effrayé les actionnaires. On leur avait montré leur capital comme compromis entre mes mains. Malgré mes efforts, la *Presse* fut achetée par celui qui avait le plus poussé à cette liquidation. Depuis, la *Presse* a donné des résultats qui ont démontré l'exactitude de mes premières prévisions. Quant à l'entreprise à laquelle il vient d'être fait allusion, l'affaire de Saint-Bérain, où mon nom a été si souvent mêlé, ce n'a été que par un étrange abus de la polémique et de la publicité. Je pourrais mettre sous les yeux du bureau de l'assemblée les pièces relatives à cette affaire.

Un jugement du tribunal de première instance m'a complètement mis à l'écart, parce qu'il était impossible de me comprendre dans l'affaire.

Il est vrai qu'un arrêt de la cour royale a réformé le jugement de première instance. Mais dans cet arrêt, comme dans le jugement, mon nom n'est pas prononcé. Le nom du rédacteur en chef de la *Presse* ne s'est trouvé cité, dans cette affaire, que pour un fait ridicule, puéril. Une citation avait été faite ; deux guillemets avaient été continués ; et c'est par cette simple erreur de typographie qu'on a mêlé, dans ce débat, et la *Presse* et son rédacteur en chef, qui était resté complètement étranger à l'objet même du débat, hormis en un seul point, car je ne veux pas qu'il en reste un seul à l'écart.

Le rédacteur en chef de la *Presse* avait pris un certain nombre d'actions. En raison de ce nombre d'actions qu'il a perdues, son nom avait été donné à ces puits. Voilà toute ma participation à cette affaire.

DEMANDE. Que pense le citoyen Emile de Girardin de l'impôt progressif ?

RÉPONSE. L'impôt progressif ne me paraît ni applicable ni équitable. Je lui préfère l'impôt sur le capital, dont j'ai fait une étude approfondie, et qui, avant cette étude, avait été indiqué par M. Edgar Quinet.

M. Edgar Quinet a fait mieux que d'en retrouver l'origine dans les annales florentines : il en a reconstitué la formule. L'impôt du capital est l'impôt de précision : à ceux qui ont beaucoup il demande beaucoup ; à ceux qui ont peu il demande peu ; à ceux qui n'ont rien il ne demande rien. Il ne s'agit plus de demander si l'impôt sur le capital n'est pas le meilleur des impôts.

DEMANDE. Que pense le citoyen Girardin des alliances de la France, et en particulier de celle de la Russie ?

RÉPONSE. Quand la France entre dans un concert, il n'y a plus alliance, il y a confédération. J'ai cru longtemps, à cause de la distance, à cause de la conformité des intérêts, à la possibilité de l'alliance avec la Russie. Je le croirais encore, si d'un côté le principe démocratique, le principe républicain, de l'autre le principe... je ne lui trouve pas de nom... le principe de la peur, dirai-je, ne créaient pas un antagonisme tel, qu'il faut que la France cherche ailleurs un appui.

Quelques membres réclament la clôture.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

Le citoyen Dupont (de Bussac) est introduit.

LE CIT. PRÉSIDENT. Citoyen, vous avez la parole pour faire votre profession de foi.

LE CIT. DUPONT (de Bussac). Citoyens, une profession de foi embrasserait, pour ainsi dire, le passé et l'avenir, et serait, en conséquence, difficile à résumer. S'il plaît aux citoyens délégués de me poser des questions, je me ferai un devoir d'y répondre.

LE CIT. PRÉSIDENT. Citoyen, voici une question qui vous est adressée : Etes-vous socialiste ?

LE CIT. DUPONT. Si on me demande par là : Appartenez-vous à telle ou telle école? Je répondrai non, je ne suis pas socialiste.

Si on entend me demander si je suis partisan des améliorations qui doivent être introduites dans notre société, si je crois que l'intérêt de la classe la plus nombreuse doit prédominer sur l'intérêt du plus petit nombre, je répondrai oui, je suis socialiste.

LE CIT. PRÉSIDENT. Que pensez-vous sur le crédit gratuit et sur l'impôt sur le capital ?

LE CIT. DUPONT répond que non seulement il ne croit pas au crédit gratuit, mais encore qu'il considère cette proposition comme dangereuse et comme pouvant être une source incessante de troubles. Il entre dans quelques développements à cet égard. Il ajoute que s'il ne croit pas au crédit gratuit, il croit au crédit par l'Etat. Puis, abordant la question de l'impôt sur le capital, il continue ainsi :

Je ne suis pas, messieurs, l'ennemi de l'impôt sur le capital, et je ne suis pas non plus son partisan. L'impôt sur le capital serait encore un impôt sur le revenu, ou, autrement, il serait, sans contredit, une cause de ruine, car il arriverait un moment où l'état aurait absorbé tous les revenus.

Le candidat énumère les difficultés qui, selon lui, s'opposeraient à l'assiette d'un pareil impôt.

LE CIT. PRÉSIDENT. Voteriez-vous, aujourd'hui, pour l'institution de la présidence, comme vous l'avez fait en 1848 ?

LE CIT. DUPONT. Je vous déclare que je serais aujourd'hui encore fort embarrassé si je me trouvais dans le même cas. Si le président eût été nommé par l'Assemblée, qui auriez-vous aujourd'hui pour président ? Je pense donc qu'il importe moins encore de faire de bonnes lois, que d'avoir des hommes capables de s'y conformer et de les exécuter.

LE CIT. PRÉSIDENT. Avez-vous voté pour l'état de siège ?

LE CIT. DUPONT. Non.

LE CIT. PRÉSIDENT. Avez-vous voté contre l'abolition de la peine de mort ?

LE CIT. DUPONT. Non, et je ne la voterais pas encore.

LE CIT. PRÉSIDENT. Que feriez-vous dans l'éventualité d'un coup d'Etat?

LE CIT. DUPONT Je me défendrais !

LE CIT. PRÉSIDENT. Pensez-vous qu'il soit possible d'arriver à l'émancipation des travailleurs, d'abolir l'exploitation de l'homme par l'homme?

LE CIT. DUPONT. Je le pense ; j'ai fait à ce sujet des études toutes spéciales dans la *Revue républicaine* ; si l'assemblée le veut, je développerai mes idées à cet égard ; toutefois, je ne pense pas qu'il me soit possible de le faire dans cette réunion, et dans les deux ou trois heures que l'assemblée peut consacrer à l'audition des candidats ; je suis tout disposé à communiquer mes travaux aux membres du bureau.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le droit de propriété est-il le droit de jouir des fruits de son travail ou le droit de jouir du travail d'autrui ?

LE CIT. DUPONT. Je ne crois pas qu'on ait le droit de jouir du travail d'autrui, mais c'est là une question qu'il me semble difficile de résoudre quant à ses moyens, au milieu d'une société qui, ainsi que je viens de le dire, ne peut donner à l'audition des candidats plus de deux ou trois heures.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Dupont est-il partisan de l'Etat ?

LE CIT. DUPONT. Si l'Etat n'existait pas, je l'inventerais.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Dupont (de Bussac) est-il partisan de l'enseignement gratuit et obligatoire ?

LE CIT. DUPONT. Complètement ! et voici pourquoi : toute société qui punit, sans avoir pris la peine d'enseigner à ses membres la morale sociale, est, en quelque sorte, plus coupable que ceux qu'elle punit.

La clôture des interpellations adressées au citoyen Dupont (de Bussac) est mise aux voix et prononcée.

LE CIT. PRÉSIDENT. Citoyen Dupont (de Bussac), le comité démocratique socialiste vous remercie de vos explications ; il les appréciera.

La séance est suspendue pendant une heure.

A la reprise de la séance, le citoyen président donne lecture d'une lettre du citoyen Madier de Montjau aîné, ainsi conçue :

Au citoyen président le Comité électoral démocratique-socialiste de la Seine.

« J'apprends de divers côtés qu'il a été affirmé, soit à des membres du Comité central démocratique, soit à d'autres citoyens, que, par suite de la décision prise à mon égard par les mandataires des électeurs de Saône-et-Loire, ou par toute autre cause, je déclarais renoncer à tout espoir d'être porté sur la liste des candidats à la représentation pour le département de la Seine, et retirer mon nom d'entre ceux sur lesquels la discussion doit s'engager ce soir dans l'assemblée que vous présidez.

» J'avais cru, jusqu'à ce jour, devoir attendre en silence le résultat de la libre délibération des délégués du Peuple, sans appeler leur choix sur moi plus que sur un autre, par aucune démarche officielle ; mais l'avis inséré aujourd'hui dans les journaux, à la demande du comité, et le bruit dont je viens de parler m'autorisent et m'engagent à déclarer au comité, par votre organe, que, sans prétendre préjuger les raisons qui pourraient faire considérer l'inscription de mon nom sur la liste démocratique-socialiste comme plus ou moins convenable, plus ou moins utile, plus ou moins opportune, je n'ai rien dit et rien fait qui autorisât à prétendre que je m'étais d'avance retiré du scrutin.

» Aucune considération personnelle ne m'invitait à le faire, et j'ajoute que je ne crois pas plus à un citoyen le droit de décliner l'honneur d'une candidature si elle était jugée utile, que d'en maintenir une qui aurait été repoussée par la décision de la majorité du Comité.

« Agréez, etc.

« A. MADIER DE MONTJAU aîné. »

LE CIT. HERVÉ. Citoyens, je viens combattre la candidature d'Emile de Girardin comme gouvernementaliste.

Le citoyen Emile de Girardin est convaincu que toute initiative doit venir du pouvoir ; il est tout disposé à accepter le pouvoir des mains du président ; pour moi, je suis convaincu que nous vivons dans un temps où il faut annihiler la force du pouvoir pour la laisser aux citoyens.

Combien d'hommes sont arrivés au pouvoir avec cette pensée de réaliser des réformes, et qui n'ont rien fait que d'user toutes leurs forces pour s'y maintenir !...

LE CIT. NAQUET a la parole pour appuyer la candidature du citoyen E. Girardin.

Il ne s'agit pas de savoir, dit-il, si nous conserverons ou non le pouvoir. Ce qui est menacé aujourd'hui, c'est la République ; il faut qu'à tout prix les noms de nos candidats sortent de l'urne.

Est-il de l'intérêt de notre liste que le nom du citoyen Girardin sorte de l'urne ?

QUELQUES VOIX. Non ! non !

LE CIT. NAQUET. J'entends quelques membres qui disent non ; ils voteront donc nécessairement contre cette candidature. Pour moi, je dis oui ! Le citoyen Girardin est, ainsi qu'il vous l'a dit, un socialiste de la veille ; sans doute c'était un socialiste sans le savoir, mais enfin c'était un socialiste.

La candidature du citoyen Emile Girardin aurait surtout pour résultat d'opérer la fusion parmi les nuances diverses de la démocratie

LE CIT. VELUSE parle contre la candidature.

LE CIT. DEVILLE. Je prends, citoyens, la question à son véritable point de vue. C'est ici une question de principe; eh bien, au nom de ces mêmes principes, le Peuple souverain n'a pas le droit de voter, puisque ses représentants existent. Où sont-ils, ses représentants? Ils sont à Doullens, en Suisse, à Londres. En votant aujourd'hui, vous les condamnerez donc deux fois: La Constitution a été violée, il faut protester contre cette violation; et quelle est, citoyens, la meilleure protestation, si ce n'est le nom de Girardin, lui qui, tous les jours, proteste contre cette violation?

Il est vrai, citoyens, que le Socialisme de Girardin n'est pas à la hauteur des circonstances; il est vrai qu'il a étudié cette question d'après les vieilles idées.

LE CIT. MARTIN combat la candidature du citoyen E. de Girardin. Je vous demande, dit-il, si les socialistes doivent choisir pour candidat un homme dont les idées, ainsi qu'on vient de le dire, ne sont pas encore faites? Il expose ensuite que le citoyen Girardin, en soutenant la candidature du prince de Joinville, a été poussé par une idée monarchienne, et qu'en soutenant que le droit des majorités était au-dessus de la République, il a prononcé par cela même la négation de la République elle-même.

LE CIT. DELENTE considère la candidature du citoyen E. de Girardin comme éminemment utile dans les circonstances où nous sommes; ce qu'il faut aujourd'hui, ce sont des soldats vigoureux pour attaquer l'ennemi commun; lorsque le peuple aura reconquis sa souveraineté, il sera temps alors de choisir des hommes de principe.

LE CIT. VONKENN. Je repousse cette candidature comme je repousserai celle de tous les ambitieux. Comment est-il entré dans notre camp? — Et moi je prétends qu'il n'y est pas encore. — Que faisait-il au lendemain de Février? Il criait: Confiance! confiance! Et lorsqu'a paru la première circulaire de Ledru-Rollin, cette circulaire qui imprimait son véritable mouvement à la Révolution, que criait alors Emile de Girardin? Il criait: Résistance! résistance!

Quel homme a été un plus ardent ennemi du parti républicain qu'Emile de Girardin? qui l'a plus que lui couvert de calomnies?

L'ambition seule a guidé toutes les métamorphose d'Emile de Girardin. Après avoir vu sa candidature repoussée par tous les comités électoraux, il se réfugia en Afrique, entre d'Aumale et de Rancé, un des plus grands saltimbanques de la réaction.

L'avez-vous vu tout à l'heure, lorsque certaines questions lui étaient posées, avec quel art il savait les éluder? Lorsque je lui demandai s'il accepterait un prince homme président: que m'a-t-il répondu? — Moi, a-t-il dit, moi qui dans mes écrits ai toujours combattu la présidence?

Citoyens, République et Socialisme, c'est tout un; voilà pourquoi je repousse la candidature d'Emile de Girardin.

LE CIT. GENILLER rappelle la polémique de M. de Girardin contre le ministere Guizot, les conseils qu'il donnait au gouvernement provisoire sur l'exploitation des chemins de fer et des assurances par l'Etat, sur la nécessité de fertiliser le sol, de donner à chaque travailleur une occupation en rapport avec sa profession. Il constate que M. de Girardin n'a jamais poussé à la répression, jamais à des mesures violentes; l'influence qu'il a acquise sur les masses depuis le 13 juin; l'utilité qu'il y aurait à conquérir un pareil soldat à la cause démocratique, le danger qu'il y aurait de l'écarter. Après tout, n'avons-nous pas fait bien des concessions. N'avez-vous pas, dit l'orateur, soutenu l'Assemblée constituante contre le président. N'avez-vous pas applaudi à l'élection de Jules Favre par les Lyonnais?

Voter pour M. de Girardin, c'est voter pour la liberté illimitée, pour le droit de réunion, pour l'abolition de l'impôt indirect, l'amnistie complete. Vous avez des auxiliaires; si vous faites une liste de trois noms très avancés, peut-être ces auxiliaires ne voteront-ils pas tous cette liste. Si vous leur faites cette concession, vous les attirerez à ces principes, ils voteront votre liste avec enthousiasme et assureront son triomphe. (Très bien! très bien!)

QUELQUES VOIX. La clôture!.

LE CIT. CASTILLE parle contre la clôture. Il désirerait démontrer que M. de Girardin est le danger de la situation.

La clôture n'est pas prononcée.

LE CIT. SCHNAVARD se prononce contre la candidature de M. de Girardin.

LE CIT. CHASTENET. Je ne suis pas partisan de la fusion, mais je suis partisan de l'union. Toutes les fois qu'un homme représente une des phases du socialisme, fût-il incomplet à d'autres points de vue, j'accepte cet homme. C'est donc comme socialiste que j'appuie la candidature de M. de Girardin. Depuis février, M. de Girardin a défendu le plus énergiquement le principe de la liberté. (Rumeurs.) Je défie qui que ce soit dans cette assemblée de me citer dans la vie de M. de Girardin une seule attaque contre la liberté.

M. de Girardin n'est pas gouvernementaliste. (Rumeurs.) Il demande la liberté, le droit de réunion. Or, si la fraternité est fille de l'égalité, l'égalité est fille de la liberté. Mais si la fraternité et l'égalité ne se décretent pas, la liberté, elle, se décrete.

Vous voyez bien qu'on ne nomme pas Considerant, Boichot et Rattier. Vous pactisez avec le suffrage universel du reste de la France. Eh bien! de même, vous devriez pactiser avec la bourgeoisie, et M. E. de Girardin représente le plus exactement les interets de cette bourgeoisie dont nous devons tenir compte, sous peine de compromettre le socialisme.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

La discussion est ouverte sur le citoyen Eugène Sue.

LE CIT. HERVÉ rappelle qu'il y a quelque temps le citoyen Eugène Sue a publié une lettre par laquelle il annonçait que ses occupations ne lui permettaient pas d'accepter la candidature.

LE CIT. PRÉSIDENT. La discussion est ouverte sur la candidature du citoyen Dupont (de Bussac).

Le citoyen Castille a la parole contre cette candidature.

LE CITOYEN CASTILLE repousse l'idée de fusion. Il rappelle que la fusion a toujours été fatale au peuple, depuis l'établissement des communes jusqu'à la Revolution de Juillet. A la Révolution de Juillet, la République a été ajournée. Voudrait-on ajourner le Socialisme à quinze ans? On nous dit que la République est en danger. Non, la République n'est pas en danger, c'est le Socialisme qui est en danger, et nous le combattrions en acceptant des candidatures commes celles d'Emile de Girardin et de Dupont (de Bussac).

La discussion s'ouvre sur la candidature du citoyen François Vidal.

LE CIT. TOUSSENEL. Je n'ai que peu de chose à dire, puisque personne n'est inscrit contre. Cependant je dois dire que Vidal avait été porté primitivement dans le département de Saône-et-Loire, où l'élection est certaine. Des amis trop officieux l'ont fait retrancher sous le prétexte qu'il était porté dans le Bas-Rhin. Cela est vrai; mais dans le Bas-Rhin l'élection n'est pas certaine. Et il pourrait se faire qu'on éliminât Vidal; il y a scission dans le Bas-Rhin. Voila pourquoi je maintiens la nécessité de conserver sur votre liste le nom de Vidal. D'ailleurs votre unanimité pour la prise en considération m'est un sûr garant de votre résolution. (Approbation.)

Les candidatures des citoyens Charassin et Hisay ne soulevent aucune observation.

LE CIT. MARTIN rappelle qu'au mois de juillet on a lancé, contre Demay, des accusations.

LE CIT. BLACHETTE rappelle qu'il a été constaté que ces allégations s'appliquaient à des officiers de même nom, mais qui n'avaient que cela de commun avec le candidat démocrate.

LE CIT. TOUSSENEL, à propos de la candidature du citoyen Ch. Dain, fait observer que l'élection est certaine dans le département de Saône-et-Loire.

LE CIT. GOUACHE fait observer que le citoyen Deschanel n'a d'autres titres qu'un article de journal et une destitution. Ce n'est pas assez pour une candidature républicaine.

LE CIT. ARMAND LÉVY appuie la candidature du citoyen Deschanel au point de vue de la fusion. Ce sera le socialiste le moins avancé, dit-il, mais nous mettrons à côté de lui deux socialistes plus révolutionnaires.

La discussion s'ouvre sur la candidature du citoyen Dupont (de l'Eure).

LE CIT. SEDAIL. Dupont (de l'Eure) est très vénérable, mais on dira qu'il a servi à Louis Philippe pour escamoter la Révolution de Juillet, et à Marrast pour escamoter la Révolution de Février.

LE CIT. ARSÈNE MEUNIER rappelle l'opposition faite par Dupont (de l'Eure) à Louis-Philippe, et cite ce mot célèbre: « Entre la parole d'un Républicain et la parole d'un roi, la France jugera. »

La discussion s'ouvre sur la candidature du citoyen Buvignier. On fait observer qu'il est porté dans Saône-et-Loire.

La candidature du citoyen Alphonse Gent est appuyée, par le citoyen Naquet, sur les services rendus par Alphonse Gent aux accusés lyonnais.

Le citoyen Bertrand Espouy appuie la candidature du citoyen Daniel Henry, soldat, comme gage de l'union entre le peuple et l'armée.

LE CIT. GENTISSART demande des renseignements sur le citoyen Daniel Henry.

UN DÉLÉGUÉ affirme connaître Daniel Henry, et avoir sur lui les meilleures garanties.

La discussion s'ouvre sur la candidature du citoyen Cabet.

LE CIT. VONKENN. Je ne suis pas hostile au principe que représente le citoyen Cabet. La question est de savoir si nous voulons faire une liste qui soit acceptée, et en second lieu, si le citoyen Cabet est éligible. Le nom du citoyen Cabet éloignerait beaucoup d'électeurs qui viennent à nous, mais qui repoussent son principe parce qu'ils ne le connaissent pas, et qui le repoussent avec une grande obstination. Pour mon compte, je tiens beaucoup à la réussite.

D'un autre côté, le citoyen Cabet est frappé d'incapacité. La calomnie l'a poursuivi jusque devant les tribunaux, qui ont osé souiller son nom d'une condamnation flétrissante. La loi électorale a prévu cette condamnation. Tant que le citoyen Cabet ne sera pas en mesure de détruire l'effet de cette condamnation, il ne peut pas être élu. Nous ne pouvons pas l'élire, malgré tout notre respect pour ce grand nom révolutionnaire-républicain. Gardons nos sympathies pour un temps meilleur, où nous pourrons le faire réhabiliter.

LE CIT. DELENTE appuie la candidature. Cabet est le général du communisme comme Girardin est le général de la bourgeoisie libérale. Nommons avec eux un soldat, c'est la triple manifestation que je comprends, et que je regarde comme la plus utile et la plus complete.

LE CIT. RIBERT combat la candidature. Il veut une liste homogène composée de socialistes, mais qui rallient tous les suffrages.

LE CIT. MARTELET appuie la candidature et rappelle l'élection de septembre 1848.

LE CIT. BELUZE affirme que le citoyen Cabet sera de retour au mois de juin. Il ne croit pas que la question de droit soit un obstacle.

LE CIT. HENRI MARTIN demande si l'on veut une simple démonstration ou bien le gain d'une bataille.

LE CIT. CHARDON appuie la candidature de Cabet parce qu'elle est significative. La bourgeoisie sait que Cabet est un vieillard bien plus révolutionnaire par l'idée que par le fait et dont elle n'a pas à s'effrayer.

LE CIT. GOUACHE rappelle les prescriptions de la loi électorale. Les condamnés contumaces, quels qu'ils soient, ne peuvent pas être éligibles.

LE CIT. BELUZE rappelle qu'opposition a été faite au jugement.

La candidature du citoyen Savary ne donne lieu à aucune discussion.

LE CIT. DESMOULINS appuie la candidature du citoyen Luc Desages.

La candidature du citoyen Alphonse Esquiros ne soulève aucune discussion.

LE CIT. AUBRY combat la candidature du sergent-major Pujol comme inopportune. On dit qu'il n'a pas l'âge.

LE CIT. BOURDEAU croit qu'il faut donner un gage à l'armée et prouver que l'affection entre elle et le Peuple est sincère. Le citoyen Bourdeau ne veut pas de la fusion; mais il veut une liste républicaine, démocratique, socialiste; une liste *combinée* enfin.

Le citoyen Bourdeau donne lecture d'une lettre de son frère, qui rend le meilleur témoignage de l'énergie de ses convictions.

LE CIT. TOUSSENEL. Je viens vous engager à combattre toute candidature militaire. Tant qu'il y aura un soldat et une prostituée, nous n'aurons ni liberté ni fraternité. Le soldat est le garde-chiourme du bagne industriel où nous sommes enfermés, nous tous fils de prolétaires.

Il faut que l'on reconnaisse enfin que celui qui n'a rien ne doit rien. Il faut que celui qui possède la terre défende la terre, comme autrefois les nobles et les possesseurs. L'aristocratie des écus a trouvé plus convenable de faire tuer pour elle les enfants de ceux qui n'ont rien. Il faut que l'épée du soldat ne se tire plus que contre les ennemis de la patrie. Ce n'est pas avec des calineries que nous aurons raison de la discipline et de l'obéissance passive. C'est la théorie d'un nom, qui excite si peu de sympathie dans cette enceinte que ceux mêmes qui l'ont défendu ne l'ont pas rappelé.

LE CIT. CHOTARD appuie la candidature, en rappelant les souvenirs de notre révolution, et l'union des gardes françaises avec le peuple dans la prise de la Bastille.

LE CIT. FAURE. Je demande un éclaircissement. Lorsque le citoyen Pujol fut porté comme candidat à Marseille, je me rappelle avoir vu dans une correspondance de province que le citoyen Pujol, dégradé sur le corps de Toulon à Marseille, pour cause politique, l'avait été récemment pour un fait relatif à ses fonctions de sergent-major.

LE CIT. PRÉSIDENT demande si quelqu'un peut donner des renseignements sur ce fait.

Personne ne propose de donner ces renseignements.

On demande la clôture. La clôture est prononcée.

La candidature du citoyen Carnot est en discussion.

LE CIT. COLLAVRU. La candidature du citoyen Carnot va me donner l'occasion de vous expliquer ce que les républicains socialistes ont entendu par *fusion*. On a mal interprété ce mot, et si quelques erreurs se sont glissées parmi nous, elles pourraient y être une cause de division. Nous avons voulu faire une liste, où toutes les nuances du Socialisme fussent représentées: en ce sens, que nous n'avons pas voulu porter seulement les socialistes les plus avancés. C'est à ce point de vue que j'ai cru devoir faire fléchir un peu la ligne inflexible de conduite que je me suis tracée.

Le nom du citoyen Carnot est une protestation contre la violation de la liberté d'enseignement. Vous vous rappelez tous la disgrâce devant laquelle est tombé Carnot, qui avait compris le premier qu'il fallait faire des instituteurs les initiateurs de la jeunesse française à l'éducation révolutionnaire. Protestation donc, au nom des instituteurs primaires, frappés dans la personne du citoyen Carnot.

Ces principes expliquent suffisamment le sens dans lequel je voudrais faire rédiger la liste républicaine et démocratique. Nous avons un péril à traverser, mais il nous faut le traverser avec toutes les chances du succès.

LE CIT. GOUACHE rappelle que le citoyen Carnot a accepté avant 1848, dans un écrit, la charte de 1830.

LE CIT. ARSÈNE MEUNIER appuie la candidature du citoyen Carnot, affirmant que le citoyen Carnot, lorsqu'il était au ministère, avait l'intention de demander un crédit de 50 millions, qui aurait permis de donner à tous les enfants du peuple l'éducation gratuite. L'orateur ajoute que la candidature du citoyen Carnot sera saluée par cinquante mille instituteurs.

LE CIT. DELENTE. Citoyens, vous ne ferez pas cette injure au peuple, au peuple mitraillé, emprisonné, de choisir, pour le représenter, un de ces hommes, qui, les premiers, ont trahi la République. (Applaudissements.) Voilà pourquoi je repousse la candidature du citoyen Carnot.

LE CIT. GENILLER prend la parole en faveur de la candidature. Il rappelle que Carnot a toujours appartenu à une des premières écoles socialistes, les saint simoniens; Carnot ne s'est jamais rallié à la charte de 1830, il a voulu seulement en préparer les voies, en soutenant que le progrès n'était pas impossible, même sous la monarchie; il rappelle encore la circulaire qui a signalé l'avénement au ministère de Carnot, et termine en exprimant le désir de voir figurer sur une liste de fusion les noms de Carnot, Vidal et Emile de Girardin.

LE CIT. TREILLARD combat la candidature.

LE CIT. HENRI MARTIN l'appuie en rappelant les projets de Carnot sur l'instruction publique. Le citoyen Carnot, dit-il, représente l'instruction populaire et révolutionnaire contre l'instruction jésuitique et monarchique qui triomphe aujourd'hui.

LE CIT. AMABLE LEMAITRE rappelle les votes tout républicains du citoyen Carnot, à l'exception de celui sur le droit au travail.

La discussion est ouverte sur la candidature du citoyen Deflotte.

LE CIT. PASCAL appuie la candidature, comme base de la fusion entre la bourgeoisie et le prolétariat.

LE CIT. POLINEAU rappelle la persécution dont Deflotte a été victime.

LE CIT. DUQUESNOIS repousse la fusion, qui a perdu la République. Il demande un socialiste, un soldat et un homme des pontons. Il appuie la candidature de Deflotte.

La discussion est ouverte sur le citoyen Malarmet.

LE CIT. CASTILLE. Si vous ne portiez pas un soldat, je vous engagerais à adopter une candidature ouvrière, et je vous recommanderais le citoyen Malarmet, qui est une des plus belles intelligences que je connaisse.

LE CIT. GENTISSART appuie la candidature du citoyen Auguste Luchet.

L'Assemblée consultée adopte la clôture de la délibération.

Il est procédé au scrutin de listes pour le choix des trois candidats choisis par le comité.

La nomination aura lieu à la majorité absolue des suffrages.

Le scrutin a lieu à la tribune, avec l'appel nominal.

LE CIT. PRÉSIDENT invite les délégués de chaque arrondissement à envoyer un scrutateur pour aider au dépouillement du scrutin.

En voici le résultat:

Nombre des votants		223
Majorité absolue		112.
Les cit. Deflotte,	204	suffrages.
François Vidal,	182	
Carnot,	64	
Cabet,	58	
Emile de Girardin,	48	
Madier de Montjau,	47	
Malarmet,	16	
Pujol,	15	
Esquiros,	12	
Daniel Henri,	12	

Les citoyens Deflotte et François Vidal ayant seuls réuni la majorité absolue des suffrages, sont proclamés candidats du comité démocratique socialiste.

Il est procédé à un second scrutin pour l'élection d'un troisieme candidat. En voici le résultat:

Nombre des votants,		223
Majorité absolue,		112
Le cit. Carnot a obtenu	131	suffrages.
Madier de Montjau	89	

Le citoyen Carnot ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est proclamé candidat du comité démocratique-socialiste.

L'ensemble de la liste est mis aux voix et adopté à l'unanimité, aux cris de: Vive la République démocratique!...

La séance est levée à onze heures du matin.

FAITS DIVERS.

— Hier un modeste carré de papier avait été collé, au moyen de quatre pains à cacheter, sur le boulevard, à l'angle de la rue de Richelieu. Quelques passants l'avaient aperçu et s'étaient arrêtés à lire ce qu'il contenait; c'était l'affiche d'un pauvre demandant de l'ouvrage; il donnait son âge, celui de sa femme, et sollicitait pour eux deux un emploi quelconque. Il s'adressait pour cela *aux riches*, — c'était le titre de la pancarte. Mais il avait compté sans les sergents de ville, qui ont arraché la réclame, parce qu'elle n'était pas timbrée et que le dépôt n'en avait pas été fait.

— Nous saurons bientôt si les réactionnaires ont la vertu de la reconnaissance, et s'ils porteront à Paris, pour candidats, les trois hommes qui ont servi leur cause avec le plus d'ardeur: MM. CARLIER, VÉRON et CHENU.

— Demain, lundi, paraîtra le premier numéro du *Ralliement des Socialistes*. Rédacteur-gérant: Henri Brissac.

— Il va paraître, lundi prochain, à la librairie d'Amyot, un nouvel ouvrage de M. Capefigue, ayant pour titre: *Les quatre premiers siècles de l'Eglise*. Il est probable que nous ne serons pas d'accord avec l'auteur dans l'appréciation de cette époque, mais nous rendrons compte de son livre, qui peut devenir le texte d'une importante discussion.

— Les débats d'un procès de séparation qui vient d'être plaidé à Paris, ont fourni aux journaux judiciaires l'occasion de publier la pièce suivante, mystérieusement placardée à la porte du mari.

SOCIÉTÉ DES BONNES MOEURS

« Nous, représentant la société des bonnes mœurs, amis de tout ce qui est grand et généreux, ennemis de la perfidie, sous quelque forme qu'elle se présente, etc., etc., etc.

» Considérant, que vers le mois de février 1849, le sieur D..., propriétaire, demeurant à Paris, ex-maréchal des logis de l'artillerie parisienne, s'est rendu coupable d'un délit ayant eu le funeste résultat de détourner une jeune fille des devoirs qui lui sont tracés par la morale publique;

» Considérant qu'il a abusé de sa jeunesse, de la simplicité de son esprit, et surtout qu'il a tenu envers elle un langage tellement au dessus de toute éloquence, que la jeune fille s'est rendue à lui sans merci;

» Considérant qu'il était beaucoup plus âgé qu'elle, et que par conséquent il devait lui conseiller l'amour du bien et non l'amour de la chair;

» Considérant qu'ayant des enfants, ce devait être pour lui une raison plus que suffisante pour qu'il se comportât avec beaucoup de réserve;

» Attendu que par suite des articles exposés, il a manqué aux devoirs que les lois conjugales lui imposaient;

» Attendu que la jeune fille étant devenue grosse, et étant accouchée, il n'a pas rempli les devoirs qu'une telle position réclamait;

» Qu'il a abandonné l'enfant qu'il a eu avec elle, qu'il a laissé la jeune fille malade sans argent, sans espoir, et surtout qu'il l'a privée de toutes les consolations qu'elle avait droit de prétendre de lui;

» En conséquence, la société s'étant constituée en tribunal, a rendu l'ordonnance suivante:

» Défendons aux parens, amis et connaissances du sieur D... de jamais lui fournir l'occasion d'un pareil scandale, c'est-à dire que nous enjoignons aux parents, amis et connaissances du sieur D... de ne jamais se présenter chez lui sans avoir préalablement déposé les demoiselles, les femmes jeunes ou vieilles chez le portier ou sur le carré. Si, par une de ces choses que le hasard seul justifie, il arrivait que quelques demoiselles, jeunes femmes ou dames âgées se glissassent chez lui, ordonnons à ses enfants de prier Dieu que leur père se conduise envers elles de la manière la moins outrageante.

» En outre,

» Nous signalons au mépris public ceux qui auraient pris connaissance du présent acte et n'exécuteraient pas l'arrêté ci-dessus.

» Déclarons D... déchu du titre de bon mari.

» Signé, *le président*

» SANS VICE. »

» MM. les secrétaires,

» TOUJOURS FIDÈLE,

» CHASTE-AMOUR.

» Délibéré en séance solennelle, le mardi-gras de l'année 1850. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Bourges. — M. A. B. — Nous v. avons écrit auj. à l'adr. de M. G.

Lorient. — M. P. — Reçu les 60. — Appliq. de conform. Nous ne trouv. qu'une diff. de 3 fr. entre v. relevé et nos livres. — Nous all., du reste, v. transm. le compte. — Affect. rem. à tous deux.

Derize. — M. P. — Reçu les 81. — Veuillez nous en indiq. l'applic!

En Voyage. — M. de B. — Nous vous adr. une feuille à Reims. — Poste rest.

THÉATRES.—CONCERTS.

La *Notre-Dame de Paris*, de M. Victor Hugo, est en pleine répétition à l'Ambigu. Les rôles principaux sont confiés à Mmes Naptal-Arnault et Lucie; MM. Saint-Ernest, Chilly, Verner, Arnault, Fechter et Laurent. — Tout présage un grand succès. — On annonce déjà les dernières représentations des *Quatre-Fils Aymon*.

SALLE BONNE-NOUVELLE. — Aujourd'hui dimanche, Mlle Prudence promet à la foule une séance pleine de merveilles. Laugier-Auriol fera le saut du tremplin, et son fils exécutera les poses les plus gracieuses. Un concert et une pantomime compléteront le spectacle. Prix d'entrée: 1 franc.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à 8 h. 1/2 du soir, grand Concert populaire donné par les associations ouvrières. On entendra Mme Henri Potier, de l'Opéra Comique, MM. Junca, Gozora, Lebrun, la jeune Ursa, violoniste; les *Cris de Paris*, le *Jour de l'An*, scènes comiques, par Mayer. Les Enfants de Lutèce, au nombre de 80 exécutants, sous la direction de M. Goubert, chanteront, pour la première fois, la *Marche républicaine* et *Amour sacré de la Patrie*, chants populaires. — Prix d'entrée: 50 c.; tribunes réservées, 75 c.

Bourse du 23 février 1850.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	96 20	Zinc Vieille-Montagne.	2830 ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	82 50	Naples, 5 0/0, c. Rothr.	.. ..
Quatre 0/0, j. 22 sept..	.. ..	Cinq 0/0 Romain......	81 ..
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 05	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 1/4
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	29 1/4
Bons du Trésor......	.. ..	Belgique. Empr 1831.	.... 1/4
Actions de la Banque.	2310 ..	— Empr. 1840	98 3/4
Rente de la Ville....	.. ..	— Empr. 1842	98 3/4
Obligat. de la Ville..	.... ..	— Banq. 1835.	... ..
Obl. [illegible] 25 mill.	1160 ..	Emprunt d'Haïti....	... ..
Obligat. de la Seine....	1080 ..	Piémont, 5 0/0 1849..	88 50
Caisse hypothécaire..	155 ..	— Oblig. anc.	... ..
Quatre-Canaux......	1095 ..	— Oblig. nouv.	955 ..
Jouis. Quatre-Canaux.	.. ..	Lots d'Autriche 1834.	370 ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant........	95 60	96 30	95 75	96 30
Cinq 0/0 (empr. 1848 fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant........	57 80	58 25	57 80	58 25

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	13 1/4	5 0/0 liquid. à l'autre	22 1/2
3 0/0 —	13 1/2	3 0/0 —	25 [illegible]

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant.		DÉSIGNATION des chemins.	A TERME.		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
... ..	[illegible]	[illegible]	... ..	... ..	... ..
198 7[illegible]	[illegible]	[illegible]	... ..	... ..	... ..
170 ..	170 ..	[illegible]	.. ..	.. ..	... ..
79[illegible]	[illegible]	[illegible]	... ..	.. ..	... ..
5[illegible]	5[illegible]	[illegible] Rouen..	... ..	.. ..	... ..
24[illegible]	[illegible]	[illegible]	... ..	.. ..	... ..
138 7[illegible]	[illegible]	[illegible]	... ..	.. ..	... ..
[illegible]	10[illegible] 25	Strasbourg à Bâle	... ..	... ..	... ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	... ..	... ..	... ..
... ..	... ..	[illegible] à Amiens	... ..	... ..	... ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]	... ..	... ..	... ..
4[illegible]	[illegible]	[illegible] Nord......	457 50	458 75	457 50
110 ..	... ..	[illegible] Troyes..	... ..	... ..	... ..
354 25	354 7[illegible]	Paris à Strasbourg	... ..	354 75	... ..
257 50	257 50	Tours à Nantes......	... ..	... ..	... ..

L'un des Gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 24 Février.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — L'Avare, Tartufe.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fee aux Roses.
ITALIENS. — Il Matrimonio secreto.
ODÉON. — François le Champi, Crispin rival.
THÉATRE HISTORIQUE. — Hermann, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Relâche.
VARIÉTÉS. — Lully, les Quatre filles Aymon, une Tutelle, Deux Anges.
GYMNASE. — Les Bijoux, Yelva, Divis r.
THÉATRE MONTANSIER. — Rosette et Nœud coulant, J'ai mangé mon ami, [illegible], Capoul, le Bénéfice.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henri de Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — [illegible], Bouffé, Barbe Bleue.
THÉATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Boulot, [illegible] Rempailleur, Saltimbanques, Intermed.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 56 — Lundi-Mardi 25 et 26 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 25 FÉVRIER.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine :

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines déjà arrêtées dans les départements :

Allier. — GEORGES GALLAY, ancien maire du Donjon.

Ariége. — ARISTIDE PILHES, en remplacement de son frère, condamné par MM. les hauts-jurés de Versailles.

Bas-Rhin. — GÉRARD, ex-sous-préfet de Saverne.
FRANÇOIS VIDAL, homme de lettres.
EDMOND VALENTIN, sous-lieutenant au 6e bataillon de chasseurs à pied, en non-activité.
LABOULAYE, l'un des accusés acquittés de Metz.
ALP. HOCHSTUHL, instituteur.

Haut-Rhin. — KESTNER, manufacturier, ancien représentant.
JÆNGER, docteur en médecine.
GEORGES (AMÉDÉE), propriétaire.

Haute-Loire. — FRANCISQUE MAIGNE, en remplacement de Jules Maigne.

Hautes-Pyrénées. — LOUIS DEVILLE, avocat, substitut destitué, en remplacement de son père.

Loir-et-Cher. — CHARLES D'ETCHEGOYEN, en remplacement de son ami et coreligionnaire politique F. Cantagrel.

Loire. — ANTIDE MARTIN, en remplacement de son frère.

Nièvre. — CHARLES GAMBON, médecin.

Saône-et-Loire. — ALPHONSE ESQUIROS.
MADIER DE MONTJAU aîné.
ISIDORE BUVIGNIER, ancien représentant.
FRÉDÉRIC CHARASSIN.
VICTOR HENNEQUIN.
CHARLES DAIN, ancien représentant.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la liste démocratique du Cher vient d'être ainsi arrêtée :

ALLYRE BUREAU.
GUSTAVE GUÉRIN.

Limoges, 23 février 1850.

Citoyen rédacteur,

Les membres du comité central démocratique de la Haute-Vienne s'empressent de vous donner avis que la réunion électorale des démocrates des cantons a choisi le citoyen DUCOUX, ancien constituant, pour candidat à l'élection du 10 mars.

Veuillez donner à cette candidature la plus grande publicité possible.

Salut et fraternité.

Les membres du comité.

ALERTE !

Républicains français ! il faut que vous sachiez une chose.

Cette chose, vous ne paraissez guère vous en préoccuper, l'oppression et les persécutions intérieures ne vous laissant pas le loisir de vous rendre compte de ce qui se prépare au dehors.

Ce qui se prépare au dehors, ce que nous voyons parfaitement, nous qui sommes au dehors, ce qui est résolu dans le conseil des puissances absolutistes, ce qui a aujourd'hui neuf chances d'immédiate exécution sur dix, c'est une CROISADE contre le foyer de la démocratie et du socialisme européen, la France.

La France sera attaquée soudainement par un million d'hommes au printemps.

L'Autriche, à l'heure qu'il est, a six cent mille hommes sous les armes.

La Prusse, quatre cent quatre-vingt-dix mille ;

Les rois et princes de la confédération germanique, près de trois cent mille ;

La Russie, de huit cent mille à un million ;

Total, environ deux millions quatre cent mille hommes.

Le roi de Prusse vient de demander soixante-dix millions de francs à ajouter au budget de la guerre.

Des remontes considérables de cavalerie ont eu lieu à petit bruit dans toute l'Allemagne, et les journaux conservateurs de ce pays, ceux même qui, jusqu'à ces derniers temps, avaient endormi l'opinion publique, ne peuvent plus dissimuler que des préparatifs aussi gigantesques ne sauraient avoir pour objet l'expulsion, de Suisse, d'une centaine de réfugiés ou la revendication de l'ex-principauté de Neufchâtel. Ce n'est pas pour un but pareil que l'on tient DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE HOMMES sur le pied de guerre.

Le roi de Prusse vient de jurer une constitution pour n'avoir pas contre lui, pendant les évènements qui se préparent, le parti constitutionnel et la bourgeoisie. Mais cette constitution, *n'ayant pas été signée par les agnats*, n'est pas même *loi du royaume* et ne pourrait tout au plus engager que sa personne. Son successeur absolutiste serait tout prêt.

L'Autriche et la Prusse ont des rivalités, sans doute; mais ces rivalités sont au second plan. Il est permis de ne voir, dans leurs semblants de querelle, qu'un moyen d'amuser le tapis, une manœuvre pour masquer le but commun et grossir les armées de la coalition en donnant le change à la démocratie européenne et à l'Angleterre elle-même, sur les grands mouvements de concentration de troupes et leur destination véritable.

Et vraiment, prendrait-on les trois représentants de l'absolutisme pour des imbéciles et des niais de comédie ? Croirait-on que le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et le czar, leur suzerain, ne voient pas où vont les choses : Ne les supposerait-on pas assez forts pour s'être dit, entre eux trois, ceci :

« Si la République tient encore en France deux » ans, un an, six mois seulement peut-être, c'en » est fait de l'absolutisme et des aristocraties en » Europe.

» L'Allemagne et la France se socialisent et » rougissent à vue d'œil.

» Des évènements peuvent éclater, d'un instant » à l'autre, qui nous culbutent, et, cette fois, dé» finitivement, en vingt-quatre heures.

» En attaquant le volcan, nous jouons gros jeu, » sans doute. Mais si nous n'attaquons pas, c'est » le même jeu avec perte certaine.

» Laissant un million quatre cent mille hom» mes sur nos derrières pour contenir nos peuples, » nous pouvons, grâce à nos chemins de fer et à » nos préparatifs, jeter à l'improviste un million » d'hommes sur la France. Nous comptons en » France des amis nombreux, puissants ; leurs » vœux nous appellent ; ils veulent à tout prix » en finir. Une surprise, appuyée sur un million » de soldats aguerris par nos récentes victoires, » avec de bonnes et fortes intelligences à l'inté» rieur, c'est une très belle chance.

» La France envahie, coupée en morceaux et » terrorisée, le plus gros de la besogne est fait.

» Nous avons pour nous les honnêtes gens de » tous les pays : nous sauvons la société.

» D'ailleurs, la Suisse, la Belgique constitu» tionnelle (1) et les morceaux de la France, au » centre de laquelle nous taillerons un petit » royaume au rejeton de la branche aînée des » lys; nous donneront abondamment de quoi » contenter tout le monde, en refaisant la carte » du continent *partout et pour toujours désormais* » *absolutiste.*

» Ou, cette solution victorieuse ; ou, d'ici deux » ans au plus tard, la mort certaine de l'absolu» tisme européen. Voilà le dilemme ! »

Il est évident que les trois personnages dont je parle, à moins qu'on ne les suppose des crétins, ont fait ce raisonnement.

La preuve qu'ils l'ont fait, ce sont leurs armements et leurs mouvements de troupes. Il y a vingt autres raisons d'y croire. Celles-là suffiraient pour établir une probabilité très voisine de la certitude.

Nous aurons la guerre, la grande guerre.

Cela commencera vraisemblablement en mars ou en avril. On prendra pour prétexte la Suisse, ou toute autre chose ; la faiblesse du gouvernement présidentiel, ses tiraillements, ses convulsions, que sais-je ? Ou bien, si l'on veut être rond en affaires, la nécessité, hautement proclamée dans un nouveau manifeste de Brunswick, de sauver l'ordre, la société, la religion, la famille et les honnêtes gens... — Si l'on est habile, l'invasion tombera sur la France comme un coup de foudre.

Voilà ce qui est préparé en Europe, ce qui n'attend pour éclater que l'occasion, l'heure, le moment ; ce qui, enfin, aura lieu d'ici à 40 ou 50 jours par l'initiative des princes ; ou, si les princes manquaient de cœur au moment de jeter le dé, ce qui serait déterminé par la force des choses un peu plus tard.

Il n'est plus au pouvoir d'aucune puissance humaine de retarder entre le vieux monde et le monde nouveau, entre le monde de la compression et le monde de l'expansion et de la liberté,

(1) Le prix offert à la Belgique pour l'entraîner dans la croisade de l'*ordre*, c'est la Flandre française et la ligne des places fortes de Vauban. L'idée a déjà six mois de date. C'est un leurre. Il est évident que, le coup fait, on ne laisserait subsister aucun état constitutionnel et aucune liberté sur le continent. La Belgique, nos places du nord, Metz, la Lorraine et l'Alsace, dans le plan de la croisade, seront remis, avec la Suisse, aux grandes puissances allemandes; la Bresse, Lyon, le Languedoc et la Provence à la maison de Savoie. L'Angleterre aura à choisir entre l'Algérie et quelques grands ports de nos côtes, ou la guerre avec le triumvirat continental et cosaque.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 26 FÉVRIER 1850.

THÉATRES.

OPÉRA. *Stella ou les Contrebandiers*, ballet en deux actes et quatre tableaux, par M. Arthur Saint-Léon, musique de M. Pugni, décorations de MM. Cambon et Thierry.

La première représentation de *Stella* a été honorée de la présence de plusieurs hommes politiques que je crois incapables de transiger avec les mauvaises doctrines et très décidés à combattre tout ce qui peut porter atteinte au principe d'autorité. Ils ne considèrent sans doute pas la Douane aussi légèrement que M. Saint-Léon, et j'offrirais de parier qu'ils se sont émus en voyant le rôle subalterne, ridicule même, réservé dans le ballet nouveau à cette estimable institution. Plaisanter avec les agents d'un gouvernement quel qu'il soit, c'est chose dangereuse toujours, plus dangereuse aujourd'hui que jamais, et traiter par dessous jambe comme le fait Mme Cerrito d'honorables préposés, de respectables douaniers, c'est un attentat à l'ordre public qui mérite une répression sévère. Les bonnes grâces de la gentille contrebandière, toutes ses séductions et tout son esprit ne sauraient faire admettre en sa faveur les circonstances atténuantes.

La société est en péril ou elle ne l'est pas ? Nul doute à cet égard. Si l'on permet à une danseuse de pirouetter par dessus les barrières, à la barbe des commis, on octroie à tout le corps de ballet le droit d'en faire autant et de pirouettes en jettés-battus, on court le risque de voir le public se faire, en applaudissant, complice d'une aussi déplorable infraction aux lois éternelles qui régissent les peuples civilisés.

Les spectateurs ne sont que trop disposés à prendre parti pour les voleurs de cœurs et de baisers; prenons garde de ne pas leur fournir le prétexte de témoigner leur sympathie pour les voleurs du fisc. Tout se tient et s'enchaîne, une concession en entraîne une autre, un pied amène un autre pied, il n'y a que le premier pas qui coute, comme on dit depuis longtemps. Méfions-nous des entrechats illégaux, proscrivons les gambades factieuses, car une tolérance coupable pour les sauts nous conduirait infailliblement à une culbute générale, et alors le ballet deviendrait peut-être lui-même un instrument révolutionnaire.

J'appelle donc l'attention de nos sauveurs sur le grand succès de contrebande que l'Opéra a obtenu vendredi, 22 février, entre neuf et onze heures du soir.

Permettez-moi de vous présenter les faits et soyez juges.

La scène se passe aux environs de Naples sur la côte de Pozzuolo. Des contrebandiers Napolitains viennent de débarquer des marchandises, et quelles marchandises ? Des marchandises françaises, c'est-à-dire prohibées. Les femmes, les filles, les sœurs, les amantes de nos bandits les reçoivent à bras ouverts et manifestent leur allégresse par des danses, hélas ! trop gracieuses, — coquettes, élégantes, finement chaussées, pittoresquement revêtues d'étoffes chatoyantes, le pano au front et l'or au corset ; ces malheureuses se livrent avec un abandon charmant et une légèreté digne d'une position sociale plus honnête à tous les enivrements d'une joie bien coupable. C'est à qui sera la plus jolie, la plus agaçante, la plus souple. C'est à qui effleurera la terre sans laisser trace de son passage. Ce ne sont que tourbillons d'yeux noirs, de jupes courtes et de sourires. Une foule de petits pieds sautillent de plaisir à l'unisson des cœurs, pendant que les verres s'emplissent et se vident pour se remplir et se vider encore.

Petrucio, l'affreux chef de la bande, cherche sa fille Stella, à laquelle il rapporte un collier. Où diable le sentiment de famille va-t-il se nicher ?

Stella se fait un peu attendre ; enfin, elle arrive et court embrasser son père, qu'elle entoure de caresses chorégraphiques.

Stella est représentée par madame Cerrito ; que puis-je dire de plus ?

Les danses, qui n'ont pas cessé, recommencent de plus belle. Tout le monde s'en mêle, jusqu'à Jacoppo, espèce de satyre en culotte et en veste de velours ; jusqu'aux lanternes, dont les feux, ingénieusement disposés, illuminent les groupes de dessins étincelants.

Cependant, les contrebandiers, qui ne sont pas hommes à oublier les affaires, profitent des premiers rayons de soleil, pour se mettre en quête de leurs marchands ordinaires; des juifs, bien entendu. Qui donc consentirait à faire commerce de ballots aussi suspects ? Peu à peu la scène se désemplit, et Stella reçoit, avec les adieux de son père, une mystérieuse recommandation.

Entre nous, il ne s'agit de rien autre chose que d'un traquenard à l'encontre des douaniers. J'ai constaté que le public ne s'effarouche pas du tout de cette criminelle préméditation, et je signale ici un immense danger. Le douanier représente-t-il le principe d'autorité ? Oui ou non ? — Oui. — Eh bien, comprenez-vous la perfidie de ce ballet ?

Ah ! madame Cerrito, je vous en prie, ne contribuez pas, vous aussi, à renverser la société. Je tremble, en songeant que le sort de la sainte douane est en vos pieds. Avis aux hommes qui gouvernent mon pays. Passons.

Stella, restée seule avec Régina, une de ses compagnes, lui fait confidence d'un secret. Elle aime, car elle rêve dans un coin. Qui aime-t-elle ?... un jeune homme, un douanier. Un ennemi, s'écrie Régina... Quand je dis s'écrie, vous entendez bien que Régina exprime cette idée par des gestes significatifs.

Cette haine pour la douane et tout ce qui en dépend me paraît, je le répète, quelque chose de monstrueux. Car enfin, si l'on supprime la douane c'en est fait de la civilisation, et quand on pense que l'on peut d'un moment à l'autre découvrir l'art de la locomotion aérienne. Idée en l'air tant qu'on voudra, songes creux, c'est possible, cependant qui sait ce que l'avenir nous prépare ? J'ai quelques raisons de redouter cette fatale invention et d'en regarder l'expérience et l'application comme imminentes.

Que le gouvernement fasse son devoir et qu'il défende sous les peines les plus terribles à tout citoyen français de rien découvrir en ce genre. Tout serait perdu.

Mais le gouvernement est d'une faiblesse à décourager les plus chauds défenseurs de l'ordre. Je gage qu'il n'osera pas prendre contre les inventeurs une mesure justement réclamée par tout homme qui se rend compte des désastres, des perturbations funestes qui résultent de l'innovation la plus innocente en apparence. Et que serait-ce de celle-là !

O Stella ! pourquoi viens-tu, avec tes subversives amours, réveiller en moi de douloureuses appréhensions ! !

Mais quoi ! on entend du bruit dans les coulisses. — Des douaniers arrivent, conduits par un jeune pêcheur... La retraite des contrebandiers et la grotte où sont cachées leurs marchandises est connue. Enfin il y a donc une justice. Cependant j'y pense, et le traquenard !

Avancez sans crainte, amis. On se moque de vous. — Stella a disparu en effet, et voilà que des fantômes blancs apparaissent. Voilà qu'on entend comme un bruit mystérieux de chaînes et de vieilles ferrailles.

un choc suprême. La première Révolution française n'a été qu'une escarmouche, une affaire locale. L'Europe n'était pas mûre alors. Aujourd'hui c'est la Révolution européenne. Les pouvoirs politiques, sociaux et religieux du vieux monde n'ont pas voulu réformer, améliorer, transformer. Ils ont chargé la mine, elle sautera.

Démocrates de tous les pays, veillez et préparez-vous; attendez-vous à l'attaque de la France, le foyer sacré de la liberté, par les forces coalisées du despotisme, au printemps.

Quant à vous, démocrates français, vous devez le savoir, le danger sérieux n'est pas dans ce million d'hommes armés à l'extérieur ; il n'y aurait de dangers sérieux pour la liberté que dans les divisions de ses défenseurs.

Des divisions devant l'ennemi ! Des divisions quand les armes sont chargées, les mèches des canons allumées, cela n'est pas possible !

Les prochaines élections, celles de Paris surtout, seront une première bataille gagnée ou perdue, indépendamment des noms qui sortiront de l'urne.

Une bataille gagnée, si elles sont préparées et conduites de *manière à* UNIR *en faisceau compact*, à Paris et dans les provinces, tous les ennemis du despotisme, à quelque nuance de l'opinion qu'ils appartiennent, si elles sont pour elles un PACTE D'UNION.

Elles seront une bataille perdue, si elles les divisent.

Ce n'est pas le moment de recommencer les misères de la *veille* et du *lendemain* qui ont contribué à l'avortement de la révolution de 48. Socialistes, nous sommes, à Paris, la fraction la plus nombreuse de la démocratie. Ouvrons nos rangs ! Place chez nous aux représentants de la bourgeoisie ennemie du despotisme. Allons au-devant d'eux, recevons-les ; en leur donnant ses voix, le Socialisme ne leur donne-t-il pas d'ailleurs son baptême ? Mais qu'à leur tour ceux dont nous acceptons les candidats, renoncent à toute diversion et division au moment du scrutin... UNION, UNION, et encore UNION ! L'ennemi charge ses armes...

VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET... PRATIQUE !

21 février 1850. VICTOR CONSIDERANT,

(L'un des trois représentants à remplacer à Paris.)

Avec l'auteur de l'article qu'on vient de lire, nous croyons à une très prochaine croisade de l'absolutisme contre la démocratie française, à une guerre de principes, masquée par le vain prétexte de démonstrations sur différents points de l'Europe. Les citations suivantes prouveront aux plus incrédules combien les appréhensions de notre ami Victor Considerant sont sérieuses.

L'*Assemblée nationale* publie cette note :

Il n'y a plus de doute que, dans les premiers jours d'avril, la Suisse sera envahie ; nous recevons de Carlsruhe une lettre très curieuse : il a été signé entre le grand-duc de Bade et le cabinet de Berlin une convention par laquelle les troupes badoises sont dirigées vers la Poméranie, et 60 000 Prussiens occuperont le grand-duché de Bade, ce qui suffit pour le couvrir tout entier. Cette armée est destinée à pénétrer jusqu'à Neuchâtel. Les Bavarois et les Wurtembergeois entrent également en ligne. Leur contingent, pour la Bavière, est de 25 000, et pour le Wurtemberg, de 13 500 hommes : l'Autriche marchera vers le Tessin jusqu'au pied du Saint-Gothard.

Il est parlé de quelques propositions faites à la France d'occuper Lausanne et Genève, *aux mêmes conditions que s'est accomplie l'occupation romaine*, c'est-à-dire dans le but de rétablir l'état de choses existant en 1846.

Le conseil fédéral n'est plus maître de rien, et l'anarchie absolue appelle des mesures suprêmes.

Il est toujours édifiant d'apprendre une fois de plus que cette expédition romaine, entreprise, assurait-on, *dans l'intérêt de la liberté*, avait été concertée avec les puissances absolutistes. Mais le fait important révélé par l'*Assemblée nationale*, ce sont des armements à l'extérieur, dont la proportion n'est aucunement justifiée par l'intervention en Suisse.

La Prusse, la Bavière, le Wurtemberg n'arment pas seuls. On écrit de la Pologne, le 14, à la *Gazette de Breslau*, au sujet des préparatifs de la Russie :

L'activité que l'on met dans les préparatifs de guerre fait penser que la nouvelle campagne s'ouvrira très prochainement. Un voyageur qui arrive de Varsovie raconte que l'autorité militaire a traité par contrat la livraison d'un grand nombre de tentes de campagne, lesquelles doivent être livrées en très peu de temps. Les différents entrepreneurs ne peuvent mettre assez d'activité dans leurs livraisons pour satisfaire le gouvernement. Les conducteurs de bagages, déjà employés pour la guerre de Hongrie, viennent d'être avertis de se tenir prêts ; on leur a même signifié qu'ils ne pouvaient se soustraire à ce qu'on exigeait d'eux, attendu qu'ils avaient gagné beaucoup d'argent pendant la guerre de Hongrie.

On écrit encore de la frontière de Pologne, le 17, au même journal :

On croyait qu'après la disparition des troupes russes la frontière de Pologne resterait inoccupée, mais cette illusion n'a pas duré longtemps, car peu après les principales localités de la frontière ont été de nouveau garnies de régiments russes.

On pense qu'une partie des troupes précédemment cantonnées sur la frontière de Prusse ont été dirigées sur la Turquie, et que d'autres troupes sont venues les remplacer dans notre voisinage.

On porte de nouveau à 140,000 hommes environ l'armée russe établie le long de la frontière de Prusse. Il s'y trouve des peuplades asiatiques, telles que des Baskirs et des Tscherkess. *L'opinion plus généralement répandue dans l'armée* EST QU'IL S'AGIT DE MARCHER CONTRE LE RHIN, PEUT-ÊTRE MÊME CONTRE LA FRANCE, attendu que c'est de l'occident que doit souffler la tempête qu'on est appelé à conjurer, comme on l'a déjà fait en Hongrie.

Ce qu'il y a de remarquable, car d'ordinaire les nouvelles politiques ne se répandent pas si vite parmi les troupes russes, c'est que déjà l'on sait qu'on est à la veille d'une guerre en Orient, avec les Turcs et les Anglais. Le soldat russe est démoralisé par la perspective d'une nouvelle guerre, attendu qu'il a déjà tant souffert pendant celle de Hongrie. Les soldats se consolent, il est vrai, par la pensée qu'ils vaincront, car ils disent qu'il n'y a dans aucun pays un ennemi aussi terrible qu'en Hongrie, et que pourtant ils ont vaincu ce dernier. On ne peut s'empêcher de sourire, quand on les entend parler de la sorte, avec une certaine tranquillité d'esprit et une grande confiance.

Nous lisons dans la *Tribune Suisse* :

La *Suisse* disait hier qu'elle avait reçu le 18 des lettres de Milan, du Tessin, de Paris, etc., très-rassurantes pour la Suisse. Aujourd'hui la *Gazette nationale* dit que des lettres de la Lombardie annoncent que les Suisses établis dans ce pays craignent de voir leur patrie attaquée par les Autrichiens. Ils fondent leurs craintes sur ce que les Autrichiens se concentrent à la frontière du Tessin, lèvent des plans et donnent à l'armée des ordres à double sens.

Une correspondance de Bade, datée du 20, dit :

« Depuis quelque temps une activité extraordinaire règne parmi les troupes prussiennes. Avant-hier, 6 bataillons ont traversé Fribourg ; on a fait tenir prêts, pour les dix jours qui suivent, des logements pour 20 bataillons. *Il est sévèrement défendu à ces troupes de rien dire sur leur destination.* ON DIT QU'ELLES SONT DESTINÉES A INTERVENIR EN FRANCE, *en cas de révolution*, d'autres craignent qu'il ne s'agisse de la Suisse. Dans tous les cas la Suisse fera bien de veiller et de se tenir prête à toute éventualité.

La guerre décisive de la démocratie française et de l'absolutisme européen devenait inévitable après la Révolution de Février, mais cette guerre pouvait être courte et facile. Au moment opportun nos gouvernements n'ont pas voulu prendre en main la cause des peuples, ni même rester neutres; ils ont combattu la liberté dans l'intérêt des papes et des rois. Le mal que cette politique a fait à la République française en lui enlevant ses vrais alliés, sera-t-il compensé par ces tardives précautions annoncées par le *Napoléon* :

La Prusse ayant cru nécessaire de porter son armée sur le pied de guerre, *le gouvernement français a résolu de renforcer les garnisons de l'Est*. Cette mesure de précaution ne doit en rien alarmer l'opinion publique, elle prouve seulement au pays la ferme résolution du gouvernement de faire respecter à l'extérieur le nom de la France. »

Que la France veille ! tout bon citoyen se changerait bien vite en soldat.

Le citoyen Ledru-Rollin nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il a adressée à la *Patrie* :

Monsieur,

Je n'ai pas l'habitude de relever toutes les inventions qu'on propage sur mon compte ; mais celle que renferme votre numéro du 22 février porte un tel caractère d'affirmation que je me crois obligé de la démentir.

Je n'ai jamais eu de conférence avec lord Palmerston ; je n'ai pas besoin d'ajouter que je n'en ai jamais demandé; malgré la prétendue exactitude de vos informations, votre récit est donc controuvé d'un bout à l'autre.

Je vous salue, LEDRU-ROLLIN.

Londres, ce 23 février 1850.

Les journaux des colonies nous donnent des détails sur les élections qui, à la Guadeloupe et à la Martinique, ont donné la majorité à MM. Perrinon et Schœlcher.

Sur 29,375 électeurs inscrits, 18,180 ont pris part au vote et donné à M. Perrinon 15,166 voix, à M. Schœlcher, 15,161. Leurs concurrents étaient MM. Charbonneau, qui a obtenu 3,009 voix, et Alexandre Dumas, l'auteur d'*Henri III* et de *Monte-Cristo*, qui en a un peu moins encore, 2,985.

Les opérations se sont accomplies sans désordre. Après le recensement des votes, les démocrates se sont promenés, portant deux pappayers auxquels on avait adapté des drapeaux ornés de rubans rouges, triomphant bruyamment de leurs adversaires; ils ont crié : *Vive Perrinon et Schœlcher ! Vive la République démocratique et sociale !* Aucune collision n'a eu lieu.

Assemblée nationale.

Séance du 25 février. — Présidence de M. DARU (vice-président.)

La séance est ouverte à deux heures.

M. LEROY-BEAULIEU, au nom du 3e bureau, rend compte des élections de la Guadeloupe, et propose à l'Assemblée de valider la nomination de MM. Perrinon et Schœlcher, contre laquelle aucune réclamation n'est faite.

L'élection est validée.

M. CASIMIR PÉRIER. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée le rapport sur le projet relatif à l'emprunt grec.

M. PISCATORY. Je demande que le rapport soit lu immédiatement. Il est bon que la France donne ainsi publiquement une marque de sympathie pour une population amie qu'on presse sous l'étreinte de la torture pour une dette imaginaire. (Très bien ! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite M. le rapporteur à donner lecture de son rapport.

M. CASIMIR PÉRIER. Messieurs, la situation pénible dans laquelle se trouve aujourd'hui la Grèce, imposait à votre commission des devoirs qu'elle s'est efforcée de remplir.

Lorsque la Grèce sera affranchie de toute contrainte, nous retrouverons entière la question financière telle qu'elle se posait en 1847, et qu'elle se posait de nouveau en 1848 et 1849, dans les rapports de nos honorables collègues MM. Drouin de Lhuys et de Flavigny.

Aujourd'hui, et quelque convaincus que nous puissions être que les intérêts bien entendus de la Grèce sont conformes à nos vœux légitimes, nous croyons que le moment n'est pas opportun pour la discussion même la plus amicale.

Votre commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité de déclarer l'urgence demandée par le ministre des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport sera imprimé et distribué et l'Assemblée, lors de la discussion du projet même, statuera sur la question d'urgence.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur l'instruction publique.

M. LAURENT (de l'Ardèche), sur l'article 65, a présenté l'amendement suivant :

« Nul ne pourra tenir une école publique ou libre, primaire ou secondaire, laïque ou ecclésiastique, ni même y être employé, s'il fait partie d'une congrégation religieuse non reconnue par l'État, ou abolie par les édits, lois et arrêts rendus conformément à l'ancien droit public de la France. »

L'orateur développe son amendement. Le ton qu'il prend dans son argumentation provoque l'hilarité de la droite. On lui crie de ce côté : Calmez-vous !

Je suis calme ! s'écrie M. Laurent (de l'Ardèche) ; je n'ai peur que de ceux qui n'ont pas peur des jésuites. Si la commission, si nos lois restaient muettes, vous auriez en 1850 rappelé les jésuites en France. Mais les combinaisons politiques ont changé. En 1845, l'enseignement des jésuites était dangereux ; comment ne le serait-il plus en 1850 ? La révolution de février a fait des miracles : elle a fait prendre aux disciples de Loyola les emblèmes de la fraternité et de la liberté. (On rit à gauche.) Mais elle n'a pu changer le poison de leurs doctrines en une nourriture innocente et profitable.

Les hommes d'Etat de l'ancienne monarchie ont changé d'opinion et de langage au sujet des jésuites, parce qu'ils ont pensé que cette dernière forteresse de la théocratie pourrait servir d'asile à la royauté, à l'aristocratie et à tous les vieux abus de la vieille société. (Très bien ! à gauche. — Assez ! à droite.)

Comment assez ! Samedi, vous avez étouffé la discussion par vos cris : La clôture ! Vous avez fait pis, vous avez changé une question spéciale en une discussion politique, parce qu'il avait plu à M. Thiers de venir mettre en cause la révolution de février et la République, et vous m'empêcheriez de développer mon amendement.

UNE VOIX A DROITE. C'est un sous-amendement de l'amendement de M. Bourzat.

M. LE PRÉSIDENT engage l'orateur à rentrer dans la discussion de son amendement.

A DROITE. Mais il n'y a pas d'amendement. On ne peut sous-amender un amendement qui a été rejeté.

L'amendement de M. Laurent (de l'Ardèche) est repoussé.

M. WALLON présente le paragraphe additionnel suivant à l'art. 65, après le paragraphe 3 :

« Tout Français âgé de dix-huit ans au moins sera tenu, pour être employé comme professeur dans un établissement, d'être pourvu soit du diplôme de bachelier, soit d'un brevet de capacité, soit d'un certificat de stage constatant qu'il a rempli pendant trois ans les fonctions de maître surveillant dans un pensionnat du même degré. »

M. BAZE, au nom de la commission et dans l'intérêt de l'indépendance de l'enseignement libre, repousse l'amendement.

L'Assemblée le rejette également et adopte dans son ensemble l'art. 65.

« Art. 66. Les certificats de stage seront délivrés par les chefs des établissements où le stage aura été accompli. Tout certificat faux sera puni des peines portées en l'art. 60 du Code pénal. » — Adopté.

« Art. 67. Tous les ans, le ministre nomme, après présentation du conseil académique, un jury de sept membres, chargé d'examiner les aspirants au brevet de capacité.

» Le recteur, les ministres des cultes et les fonctionnaires de l'enseignement ou de l'inspection qui appartiennent au conseil académique, font nécessairement partie de ce jury.

» Le programme de l'examen sera arrêté par le conseil supérieur de l'instruction publique.

» Nul ne pourra être admis à subir l'examen de capacité avant l'âge de 25 ans. » — Adopté.

« Art. 68. Aucun certificat d'études ne sera exigé des aspirants au diplôme de bachelier ou au brevet de capacité.

» Le candidat peut choisir la faculté devant laquelle il subira son examen.

» Tout candidat refusé ne peut se présenter avant trois mois à un nouvel examen. » — Adopté.

Art. 69. — « Pendant le mois qui suivra le dépôt des pièces requises par l'article premier, le recteur, le préfet et le procureur de la République pourront se pourvoir devant le conseil académique et s'opposer à l'ouverture de l'établissement, dans l'intérêt des mœurs publiques et de la santé des élèves.

» Après ce délai, s'il n'est intervenu aucune opposition, l'établissement pourra être immédiatement ouvert.

» En cas d'opposition, le conseil académique prononcera, la partie entendue, sauf appel devant le conseil supérieur de l'instruction publique. »

La commission présente l'article additionnel suivant :

« Les ministres des différents cultes pourront donner l'instruction secondaire à trois ou quatre jeunes gens au plus, destinés aux écoles ecclésiastiques, sans être soumis aux prescriptions de la présente loi, à la condition d'en faire la déclaration au conseil académique, qui veillera à ce que ce nombre ne soit pas passé. »

Art. 70. — « Est incapable de tenir un établissement

N'ayez pas peur, chers douaniers, allons, ferme ! c'est un traquenard ridicule. Ah bien oui ! ils n'entendent pas ma voix et se sauvent à qui mieux mieux. Je constate encore ici l'abaissement du principe d'autorité en la personne des dits douaniers. C'est un scandale, et le public rit. Malédiction sur toi ! société inconséquente, tu te suicides.

Poursuivons. Le jeune pêcheur qui a nom Gennaro n'a pas eu le courage de fuir. Il est tombé la face contre terre, pétrifié, anéanti. Les fantômes ont disparu, c'est-à-dire que ces dames de la contrebande ont dépouillé les draperies blanches dont elles s'étaient affublées pour mettre en déroute leurs ennemis.

Stella vient reconnaître celui qui est resté sur le champ de bataille. O surprise ! c'est celui qu'elle aime... Pour rappeler l'infortuné à la vie, Stella n'a qu'un regard à employer, ce regard est si doux; puis elle le reconforte de mille délicates attentions, et fait si bien qu'au bout de quelques instants, heureux, content, confiant, il se met à danser avec sa nouvelle amie,—et ma foi, la douane et la contrebande signent un traité de paix, que je blâme au point de vue administratif, mais dont les préliminaires sont, il faut l'avouer, d'une grâce et d'une originalité charmante.

Les bandits reviennent sur ces entrefaites. Stella cache à la hâte son amoureux, mais il est bientôt découvert. Grande scène dramatique, douleur, amour, imprécation, désespoir. Eh bien ! Gennaro épousera Stella, à la condition toutefois de renoncer à son infâme métier. Applatissement complet de l'autorité. Gennaro consent. Il faut vous dire qu'il est déjà fiancé à une autre; mais il est pris, pas moyen de résister. Quelle situation ! La Providence veille sur lui heureusement, et lui suggère une idée sublime, celle de s'échapper, et il s'échappe à travers toute la troupe. Stella, indignée d'une pareille fugue, jure de se venger. En effet, nous la voyons bientôt se glisser dans une fête et s'introduire dans la maison de Catarina — mère de Luisella, fiancée de Gennaro. La noce s'apprête, et elle profite de la circonstance pour s'offrir en qualité de servante. La pauvre Luisella accepte ses offres de service, faute impardonnable. Stella, dès ce moment, se conduit fort mal et se permet une foule de plaisanteries et d'espiégleries dignes d'une contrebandière affiliée à Satan, mettant à sac la corbeille de mariage, voile, couronne, et cætera ; foulant tout au pied, fort gentiment d'ailleurs. Puis, pendant le repas, cassant les assiettes, laissant tomber un plat de macaroni sur l'habit du notaire, renversant la salière, que sais-je, un trouble-fête s'il en fut jamais.

Ce n'est encore rien, elle met le feu au contrat pendant que le notaire en donne lecture. Les invités s'imaginent que Satan est dans la maison et se sauvent en désordre. Gennaro sous le coup des émotions qu'il a éprouvées, n'a rien de mieux à faire que de s'endormir, et Stella, maîtresse de la place, profite du sommeil de son bien-aimé pour lui ôter du doigt l'anneau de Luisella et le remplacer par le sien. Elle disparaît.

Mais voici que la fête de Piedigrotta se prépare. Les fiancés vont en procession implorer la protection de la madone de l'Arc.

Gennaro marche triste, abattu, rêveur, donnant la main droite à Luisella. Au moment où il va franchir le seuil de la chapelle, Stella lui saisit violemment la main gauche et le fascine de son regard magnétique. Le scandale éclate au beau milieu de la fête, chacun s'interroge et cherche à comprendre ce que cela veut dire. Stupéfaction générale, coup de foudre. Cependant Pétrucio survient, grave et solennel, il se nomme, et le père de Gennaro reconnaît en lui son ami d'enfance. Entre anciens camarades, les choses s'arrangent facilement, et comme d'autre part Luisella n'est pas folle de Gennaro, elle renonce à sa main sans trop se faire prier.

Stella triomphe ; les deux époux sont unis et la contrebande est récompensée. Un dénouement aussi imprévu, aussi dramatique, met la foule en belle humeur... On court, on danse, on saute, on trépigne ; la saltarelle succède à la tarentelle, la sicilienne à la calabraise ; le bruit des talons pétulants se mêle au bruit des castagnettes et des tambours de basque ; les marchands de friture, les acquajoli sont assaillis par des groupes tumultueux que coupent en tous sens les chevaux et les corricolis chargés de fraîches paysannes abritées sous de larges parasols rouges. C'est un tapage étourdissant, un délire, une frénésie.

C'est Naples avec son soleil éclatant, sa gaîté bruyante ; c'est Naples avec toutes ses clinquantes folies, avec sa furie joyeuse. Eh ! viva ! allegramente... eh ! viva ! l'Opéra ne s'est jamais trémoussé plus vivement, et j'ai vu le moment où toute la salle allait se mettre à danser, tant était ardente et communicative l'animation de la scène.

La toile est tombée sur ce magnifique tableau au bruit d'un tonnerre d'applaudissements. Mme Cerrito ne s'est jamais montrée plus gracieuse que dans le rôle de Stella ; elle l'a coloré de charme et d'esprit. Sa danse est à la fois douce et mutine, suave et coquette, voluptueusement décente, vive, preste et d'une entraînante originalité. La *sicilienne* fera fureur, et Saint-Léon a eu sa part du triomphe dans ce pas merveilleux qui a été exécuté avec une verve et une perfection indicibles. M. Fuschs a su donner beaucoup de physionomie au personnage de Jacoppo. Le pas calabrais, dansé par lui et Mme Taglioni, a été vivement applaudi.

La musique de M. Pugni rappelle un peu trop celle que l'on connaît déjà de lui, mais elle a un grand mérite, celui d'être facile et parfaitement rythmée... MM. Thierry et Cambon nous ont donné quelques toiles fort lumineuses ; la dernière, qui représente la grotte de Pozzuolo, est d'un grand effet.

Donc, succès complet, excepté pour la douane, ce qui est fâcheux politiquement parlant. Nous dansons sur un volcan.

VAUDEVILLE. — *Les Secrets du Diable*, féerie-vaudeville de MM. Clairville et Jules Cordier,

Le Vaudeville a donné samedi une féerie bretonne, dans laquelle le bataillon féminin de l'endroit se livre à toutes sortes d'évolutions diaboliques et militaires, tambours et musique en tête, petites cornes d'enfer au front. Nous sommes dans le monde des korigans, espèce de gnomes, de sylphes, de lutins, fort enclins à la danse, aux chansons et aux petites malices. L'un d'eux, Diamantin, est amoureux de la jeune Loïsa, à laquelle un certain seigneur nommé Nigaudeck fait la cour. Mais Loïsa a trois cousines, une simple paysanne, une danseuse de l'Opéra et une petite pensionnaire. Nigaudeck, qui est fort riche et noble, se voit bientôt en butte aux agaceries intéressées des trois cousines en question. Son embarras est grand, et il ne sait trop à qui entendre. Comme il n'y a pas de féerie sans talisman, Nigaudeck en possède un qu'il suffit de mettre en contact avec n'importe quel bijou pour voir apparaître en chair et en os tous les amoureux de la personne qui en est ornée. Vous devinez quelles légions vont surgir de dessous terre. Rien que pour la paysanne, une compagnie de dragons, une autre de gardes françaises, sans compter messieurs les musiciens et tapins. Pour la naïve pensionnaire, un jeune page. Pour la danseuse, qui l'aurait cru, une couronne d'oranger, emblème de sa vertu. Aussi le pauvre Nigaudeck épouse-t-il cette dernière, car Loïsa s'est arrangée de Diamantin, qui renonce au koriganisme pour embrasser l'état d'homme. L'amour vous rend capable des plus grosses folies. Ce vaudeville abonde en surprises et en trucs. On y chante peut-être un peu trop, et si ce qu'on dit n'est pas excessivement spirituel, ce qu'on y fait est assez amusant à voir. Réussite honnête et modérée.

C. B.

public ou d'instruction secondaire, ou d'y être employé, quiconque est atteint de l'une des incapacités déterminées par l'art. 24 de la présente loi, ou qui, ayant appartenu à l'enseignement public, a été interdit après révocation du conseil académique. »

» L'article 71 punit la contravention à l'article précédent de 100 à 1,000 fr., et la récidive de 1,000 à 4,000 fr., avec emprisonnement de 5 à 3 jours. Dans tous les cas, l'établissement sera fermé.

» L'article 72 frappe de réprimande le chef d'établissement libre en cas de désordre grave dans le régime intérieur de son établissement.

» L'article 73 autorise l'interdiction pour délit d'inconduite ou d'immoralité.

» Art. 74. Les établissements libres peuvent obtenir des communes, des départements ou de l'Etat, un local ou une subvention, sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement.

» Toute commune subventionnant un établissement libre exigera, soit du directeur de l'établissement, soit de deux professeurs au moins, le diplôme de licencié.

» Si l'établissement subventionnel ne comprend que les classes de grammaires, quatre professeurs, y compris le directeur, devront être pourvus du diplôme de bachelier.

» Les conseils académiques seront appelés à donner leur avis préalable sur l'opportunité de ces subventions; en cas d'avis défavorable de leur part le conseil supérieur pourra être saisi. »

M. WALLON demande que ces établissements soient assimilés aux colléges cantonnaux, quant à la surveillance. Cet amendement n'est pas adopté.

L'on revient à l'article de la commission.

MM. D'OLIVIER et MONTIGNY proposent de supprimer les derniers mots du premier paragraphe ; « Sans que cette convention puisse excéder, etc. »

Défendue par la commission, la deuxième partie du premier paragraphe est maintenue.

Les autres paragraphes et l'article dans son ensemble sont adoptés.

« Art. 75. Dans chaque département, l'évêque diocésain pourra former et diriger un établissement d'instruction secondaire ecclésiastique en dehors des conditions exigées par l'article 65, lequel établissement sera sous la surveillance de l'Etat. »

« Art. 76. Les chefs ou directeurs d'établissements d'instruction secondaire libres continueront d'exercer leurs fonctions sans être soumis aux principes de l'art. 65, et ceux qui en ont interrompu l'exercice, pourront le reprendre sans être soumis à la condition du stage. » — Adopté.

Le chapitre II statue sur les établissements publics d'instruction secondaire.

Les articles 77 et 78 divisent ces établissements en lycées et en colléges communaux, et la mesure des subventions nécessaires pour leur fondation et leur entretien est adoptée.

« Art. 79. Toute ville dont le collége communal sera, sur la demande du conseil municipal, érigé en lycée, devra faire les dépenses de construction, d'appropriation requises à cet effet, fournir le mobilier et les collections nécessaires à l'enseignement, assurer l'entretien et la réparation des bâtiments.

» Les villes qui voudront établir un pensionnat près du lycée, devront fournir le local et le mobilier nécessaires, et fonder pour dix ans, avec ou sans le concours du département, un nombre de bourses fixé de gré à gré avec le ministre. A l'expiration des dix ans, les villes et départements seront libres de supprimer les bourses, sauf le droit acquis aux boursiers en jouissance de leur bourse.

» Dans le cas où l'Etat voudrait conserver l'établissement, le local et le mobilier ne feront retour aux communes que lorsque cet établissemedt sera supprimé. — Adopté.

« Art. 80. Pour établir un collège communal, toute ville devra satisfaire aux conditions suivantes : fournir un local approprié à cet usage et à en assurer l'entretien ; pacer et entretenir dans ce local le mobilier nécessaire à la tenue des cours, et à celle du pensionnat, si l'établissement doit recevoir des élèves internes ; garantir, pour cinq ans au moins, le traitement du principal et des professeurs, lequel sera considéré comme dépense obligatoire pour la commune, en cas d'insuffisance des revenus propres du collège, de la rétribution collégiale payée par les externes et des produits du pensionnat.

» Dans le délai de deux ans, les villes qui ont fondé des colleges communaux en dehors de ces conditions, devront y avoir satisfait. » — Adopté.

« Art. 81. L'objet et l'étendue de l'enseignement dans chaque collége communal seront déterminés, eu égard aux besoins de la localité, par le ministre de l'instruction publique, en conseil supérieur, sur la proposition du conseil municipal et l'avis du conseil académique.

MM. FERDINAND DE LASTEYRIE et WOLOWSKI proposent un titre nouveau : *De l'enseignement professionnel.*

Sur les observations de M. Baze, au nom de la commission et de M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, l'amendement de MM. de Lasteyrie et Wolowski est réservé à la troisième délibération.

M. BAZE propose, au nom du ministre et de la commission, l'article additionnel suivant :

« Les bâtiments et le mobilier nécessaires au logement des recteurs et de leurs bureaux et à la tenue du conseil académique seront fournis et entretenus par les départements. »

M. CURIAL ne veut pas que cette nouvelle charge incombe aux départements déjà trop surchargés.

M. LESIEUR, commissaire du gouvernement, monte à la tribune ; mais sa voix faible reste longtemps sans pouvoir se faire entendre de l'Assemblée. M. Lesieur dit que si jusqu'ici les départements ont pu contester jusqu'à un certain point l'obligation de payer le logement des recteurs, il ne peut en être ainsi aujourd'hui. Les rectorats sont devenus une institution départementale ; les départements doivent pourvoir aux dépenses nécessaires.

M. RAUDOT s'élève contre l'excessive dépense que l'on veut imposer aux départements.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. Je ne reconnais pas positivement la nécessité d'inscrire le mobilier personnel du recteur aux frais du département; mais il faut nécessairement qu'il solde les dépenses demandées pour le logement du recteur et le local nécessaire au conseil académique. Si vous supprimez aujourd'hui le logement du recteur, quand il s'agira de fixer son traitement, vous serez obligés d'élever ce traitement selon les charges que vous lui laisserez. (Bruit.)

M. COMBAREL DE LEYVAL. Je n'ai que deux mots à dire : la demande de M. le ministre ne va rien moins qu'à constituer un nouvel impôt, à un accroissement dans les centimes additionnels des départements.

Cette loi est-elle d'un intérêt général ? Vous ne niez pas que la loi n'ait cette qualité. Eh bien, alors les dépenses nécessitées par les institutions devront être payées par le budget général de l'Etat et non par chaque département, qui pourraient être imposés plus lourdement les uns que les autres, à cause de leur richesse ou de leur pauvreté comparatives.

M. BAZE comprend qu'on puisse laisser à l'Etat les frais de logement et de mobilier du recteur, mais les frais du local relatif au conseil académique devront être payés par les départements. (Aux voix ! aux voix ! — A la troisième lecture !)

M. DE VATIMESNIL. Il est dans notre pensée à tous que les séances du conseil académique devraient avoir lieu dans le local des séances du conseil général (Renvoi à la commission !). Si ce n'est pas votre avis, c'est le mien. Je voudrais qu'on dit : les conseils généraux des départements *désigneront*.

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous dirons : Les conseils généraux désigneront le local et le mobilier. (Rires et exclamations.)

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Je retire l'amendement, en me réservant de le reproduire modifié, de concert avec la commission, lors de la troisième lecture.

« Art. 82. Le ministre prononce contre les membres de l'instruction secondaire publique, suivant la gravité des cas : 1° la réprimande devant le conseil académique ; 2° la censure devant le conseil supérieur ; 3° la mutation pour un emploi inférieur ; 4° la suspension des fonctions, pour un temps déterminé, avec ou sans privation totale ou partielle du traitement ; 5° le retrait d'emploi, après avoir pris l'avis du conseil supérieur ou de la sanction permanente. » — Adopté.

» Art. 83. Les cours publics sur les matières de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire sont soumis aux formalités établies par la présente loi pour les écoles primaires ou secondaires.

» Les conseils académiques peuvent, selon les degrés de l'enseignement, dispenser ces cours de l'application des dispositions qui précèdent, et spécialement de l'application du dernier paragraphe de l'article 56. »

MM. SAINT-FERRÉOL, JULES LEROUX et NADAUD proposent l'article 83 suivant :

« Tout citoyen jouissant de ses droits civils aura le droit, en en faisant préalablement la déclaration à l'administration municipale de la commune où il réside, d'ouvrir un cours public sur les matières de l'enseignement primaire, secondaire, professionnel ou supérieur, c'est-à-dire sur toutes les matières qui ont pour objet l'instruction de l'homme et du citoyen. »

» Le jury connaît seul des délits commis par la voie de l'enseignement donné dans ces cours, où ne seront admis que des élèves âgés de plus de quinze ans. »

M. JULES LEROUX développe son amendement au milieu d'un bruit incessant. Ses opinions républicaines excitent les réclamations tumultueuses de la droite.

Après l'avoir rappelé plusieurs fois à la question, M. le président invite l'orateur à passer, dans son discours, toutes les considérations sur la Révolution de 1789, ou, qu'autrement, il serait obligé de lui retirer la parole.

M. BAC demande la parole pour un rappel au réglement.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas là un rappel au réglement ; c'est une protestation déguisée, et je regrette que M. Bac l'ait faite après la longanimité du président et de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée, qui interdit la parole à M. Jules Leroux.

M. BAC soutient l'amendement. Il veut, dit-il, que la liberté de l'enseignement soit égale devant les socialistes comme devant les jésuites.

A DROITE. La Constitution admet-elle les socialistes ?

M. BAC. Vous voulez la liberté pour vous et jamais pour vos adversaires.

A DROITE. Vous avez la liberté de tout demander en vous soumettant aux conditions imposées à tous.

M. BAC. Je demande à M. le ministre de s'expliquer franchement; quand il s'agira d'obtenir un brevet de capacité, ne considérera-t-on pas le socialisme comme une raison d'immoralité? (Rires à droite.) Alors les socialistes, même en se conformant à la loi, ne pourront pas enseigner.

M. THIERS. Je n'ai que deux mots à répondre, mais ils seront péremptoires. La loi ne connaît ni socialistes, ni jésuites; elle ne connaît que des citoyens remplissant certaines conditions contre lesquelles les autorités compétentes n'auront soulevé aucune exception relative à la moralité, et dont la capacité a été reconnue par le jury.

Mais la surveillance de l'Etat doit s'étendre aux jésuites comme aux socialistes, en un mot, à tous les citoyens, qu'ils se parent des noms les plus respectables ou les plus odieux. (Très bien ! à droite. — Agitation à gauche.) Les jésuites, comme les socialistes, quand ils auront satisfait à la loi, seront inspectés par l'Etat.

A GAUCHE. Par les évêques !

M. THIERS. L'inspection relèvera tout ce qui est contraire aux lois, à la constitution, et elle ne permettra pas que sous prétexte de socialisme, on enseigne les principes subversifs des intérêts sociaux, que la constitution a voulu sauvegarder.

M. BAC. Je n'ai demandé que le droit pour tous, ce n'est pas un privilége. (Tumulte.)

M. BAUDIN, rappelé à l'ordre, dit quelques mots d'explication sur son interruption. Du moment qu'une opinion a ici son représentant, elle a le droit de se produire à la tribune. L'intolérance de l'Assemblée ferait un monopole de la tribune, et quand on a entendu un membre de la majorité nommer funestes les journées de février...

La voix de l'orateur se perd au milieu des cris d'impatience de la droite.

M. le président relit l'amendement de M. E. Leroux. (Tumulte.)

On demande à droite la question préalable. (Le tumulte redouble.)

M. LE PRÉSIDENT. En attendant qu'on procède au scrutin sur l'amendement en discussion, je vais consulter l'Assemblée sur le fait d'une interpellation que M. Lagrange demande à adresser au président, sur ce que le bureau n'a pas prévenu l'Assemblée de l'heure où le service en l'honneur des victimes de février serait célébré.

L'Assemblée n'autorise pas les interpellations.

On procède au scrutin qui a pour résultat le rejet de l'amendement de M. Leroux.

La séance est levée à sept heures un quart.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

Une souscription, pour subvenir aux frais des élections, est ouverte au siége du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, et dans les bureaux de tous les journaux démocratiques.

Les délégués au comité démocratique-socialiste des élections pour le département de la Seine se réuniront mardi 26 février, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, à 7 heures très précises (présence obligatoire).

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

1er *arrondissement.* — Les mardis, jeudis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 36, à sept heures du soir.

6e *arrondissement.* — Tous les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

7e *arrondissement* — Mardi 27 février, à 7 heures du soir, salle Molière.

9e *arrondissement.* — Mercredi 27 février, à 7 heures du soir, boulevart Bourdon, 13, magasin de fourrages.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs.

La Chapelle Saint-Denis, réunions électorales les dimanches à midi et les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux.

Thermes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

Châtillon, Fontenay-aux-Roses et communes environnantes. — Réunion électorale le 3 mars à 2 heures précises de l'après midi, à l'Association des travailleurs, à Châtillon.

Batignolles, réunion électorale, mardi 26 février, à 7 heures du soir, salle du Grand-St-Martin.

La Villette, mercredi, à 8 heures du soir.

Colombes. — Les mardis, à 5 heures du soir, chez le citoyen Thépine.

Bercy. — Mardi, à 7 heures du soir, rue Soulage.

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, bal de la Renaissance, à la Gare.

Réunion électorale du comité central des commerçants, fabricants et propriétaires, mercredi, à 7 heures du soir, salle et rue Montesquieu.

FAITS DIVERS.

Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, a fait ordonner la saisie d'un écrit intitulé : *Le 24 Février, par Ledru-Rollin*, comme contenant les délits : 1° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République ; 2° d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres ; 3° d'offense envers la personne du président de la République.

— L'empereur de Russie vient de former dans sa garde un régiment de tirailleurs entièrement organisé sur le modèle des tirailleurs de Vincennes.

— Acquitté il y a quelques jours, le journal le *Temps* est de nouveau appelé devant le jury pour répondre de délits de presse, contenus, dit le ministère public, dans le numéro du 13 novembre dernier.

M. Suquet, gérant du *Temps*, s'est adressé à la cour pour obtenir une remise de son affaire par le motif que l'avocat qui doit présenter sa défense est en ce moment dans l'impossibilité de plaider ; sans avoir égard à cette demande, la cour a décidé qu'il serait passé outre aux débats, et sur les conclusions de M. l'avocat-général Suin a condamné, sans assistance du jury et par défaut, M. Suquet, gérant du *Temps*, à trois années de prison, six mille francs d'amende et deux années de contrainte par corps.

— Le *Constitutionnel*, à l'exemple des journaux : la *République*, la *Voix du Peuple*, le *National*, la *Démocratie pacifique* et le *Siecle*, a célébré l'anniversaire de la révolution de février en fermant hier ses ateliers.

— Aujourd'hui, à deux heures, le président de la République a continué ses visites aux casernes de Paris. Il a choisi cette fois de préférence celles qui sont situées dans les quartiers populeux de Paris.

Trois casernes ont été successivement inspectées par le président, ce sont celles de l'Archevêché, de l'*Ave Maria* et de l'Hôtel-de-Ville.

— La journée du 24 février s'est passée à Paris dans le plus grand calme. Le peuple a soigneusement évité de fournir le plus mince prétexte aux ennemis de la République. La population parisienne a remis la fête de la République au 10 mars dans les sections électorales.

Les citoyens qui sont allé déposer des couronnes d'immortelles à la place de la Bastille l'ont fait isolément et en silence.

Le gouvernement a fait décorer de lampions la façade de l'Assemblée nationale. Il n'est pas, à notre connaissance qu'on ait illuminé aucun autre édifice public.

Le *Moniteur* annonce ce matin que « le gouvernement a reçu aujourd'hui, par le télégraphe, des nouvelles d'un grand nombre de départements. La journée du 24 février s'est passée dans le plus grand calme. »

— M. Victor Hennequin a suspendu provisoirement le cours d'*Histoire de la législation* qu'il faisait les mercredis soirs, à l'institut polytechnique, passage Jouffroy. Quand ce cours sera repris le public en sera prévenu.

— Un vacher appenzellois qui portait vendre son lait à Constance fut arrêté par les Prussiens, qui lui intimèrent l'ordre de ne plus porter sa veste *rouge*. Le laitier ne comprit pas d'abord la raison d'un pareil ordre et demanda naïvement au commandant de place, jeune homme à la barbe d'un blond ardent : « Le rouge est-il donc défendu dans ce pays ? » — Oui, certainement, répondit l'officier. — « M'est donc avis, M. le commandant, qu'il faut promptement couper votre barbe. » Ce conseil amical valut au pauvre laitier une détention de quatre jours.

(*Courrier suisse.*)

— Le journal la *Liberté* annonçait hier l'apparition d'une réponse à Chenu et à ses complices. La police pour donner le change, vient de lancer une brochure portant un titre à peu près semblable qu'elle fait distribuer gratis chez les libraires qui veulent lui prêter la main. Le public trompé croit acheter la réfutation démocratique, et trouve, au lieu d'une réfutation, un méchant canard réactionnaire. Nous avertissons le public que la véritable brochure porte pour titre : *Réponse à Chenu et à ses complices*, et ne contient aucun espèce de portrait. Le dépôt est rue de Seine, 47. (15 centimes.)

— Le *Patriote de Saône-et-Loire* succombait, il y a peu de temps, dans la lutte énergique qu'il soutenait contre les factions royalistes en faveur de la République. Nous recevons aujourd'hui le spécimen d'un nouvel organe de la démocratie destiné à le remplacer. Le *Démocrate de Saône-et-Loire* se montrera le digne successeur de son aîné.

— Le *Moniteur* publie les deux avis suivants :

« Le procureur de République près le tribunal de première instance de la Seine rappelle que la loi du 20 décembre 1820, art. 1er, interdit d'une manière formelle toute affiche traitant de matière politique.

» Il a donné des ordres pour que les infractions à cette disposition soient strictement constatées.

» Le procureur de la République rappelle également que l'obligation du dépôt des écrits politiques ou d'économie politique de moins de dix feuilles d'impression, imposée par l'article 7 de la loi du 27 juillet 1849, s'applique aux gravures, emblèmes, dessins accompagnés d'une légende ou d'un texte quelconque rentrant dans la catégorie des écrits soumis au dépôt, que ces gravures, emblèmes ou dessins soient publiés séparément ou accompagnent les écrits qui doivent être déposés. »

— On parle beaucoup à Amiens d'un prétendu mouvement légitimiste préparé, dit-on, pour le dimanche 24 février. Déjà la police a opéré de nombreuses arrestations. Un de nos amis de passage en cette ville a vu conduire au parquet plusieurs femmes qui paraissaient appartenir à la classe aisée et qu'on disait avoir distribué des brochures et écrits légitimistes. Des précautions militaires sont déjà prises, et le régiment d'infanterie qui tient garnison à Amiens a reçu des cartouches. Le nombre des individus arrêtés se monte, assure-t-on, à vingt-cinq, il est bien entendu que nous ne garantissons pas ce chiffre. Du reste, tout est prêt pour faire rentrer dans leurs caves les partisans du droit divin.

(*Messager du Nord.*)

— L'association fraternelle des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes demande à s'adjoindre deux nouveaux membres, qui doivent être envoyés en province :

1° Un instituteur primaire de premier ou de second degré, muni d'un certificat de moralité ;

2° Un professeur de mathématiques et de dessin industriel.

S'adresser au siège de l'Association, rue de Bréda, 12.

— L'Association fraternelle des ouvriers tailleurs de Clichy prévient sa nombreuse clientèle et les démocrates qui l'honorent de leur confiance, que le siège de son établissement est toujours rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 23, au fond de la cour, au premier, et qu'elle n'a rien de commun avec la maison de tailleurs-confectionneurs qu'on vient d'ouvrir dans la même rue, en prenant le titre d'*Association égalitaire des ouvriers tailleurs*.

CONCERTS.

CASINO DES ARTS. — Aujourd'hui mardi à 11 heures, après le concert, grand bal paré et masqué. L'orchestre sera conduit par Laurent aîné. Prix d'entrée : 5 fr., pour un cavalier et une dame.

On trouve des billets d'avance à l'administration. Ce soir, à 7 heures, grand concert vocal et instrumental. Prix : 1 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe.... » 22 » 12 » 6

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 25 février 1850.

Les affaires étaient agitées ; on a commencé en hausse sur les derniers cours d'avant-hier, mais cette bonne tenue n'a pas été de longue durée, et sur le bruit répandu qu'une armée devait être envoyée dans les départements de l'est pour répondre aux armements de la Prusse et de l'Autriche, et que par suite on aurait besoin de recourir à un emprunt, les fonds se sont mis en baisse, et ce n'est qu'au moment de la clôture qu'il y a eu quelque tendance de reprise.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	96 75	Zinc Vieille-Montagne.	»»»» »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 0/0, c. Roth.	93 25
Quatre 0/0, j. 22 sept..	75 »»	Cinq 0/0 Romain......	72 1/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 50	Espag. 3 0/0 dette ext.	»» »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	29 »/»
Bons du Trésor......	» »»	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2300 »»	— Empr. 1840	96 3/4
Rente de la Ville.....	»» »»	— Empr. 1842.	96 3/4
Obligat. de la Ville ..	»»»» »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1180 »»	Emprunt d'Haïti....	»»» »»
Obligat. de la Seine...	1075 »»	Piémont, 5 0/0 1849..	88 »»
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. anc.	970 »»
Quatre-Canaux.......	1100 »»	— Oblig. nouv	957 50
Jouis. Quatre-Canaux.	70 »»	Lots d'Autriche 1834.	270 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant..........	96 10	96 40	95 40	95 70
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant..........	58 25	58 25	57 50	57 50

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	p »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	22 1/2
3 0/0 —	10 »/»	3 0/0 —	22 1/2

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Der cour
»»» »»	»»» »»	Saint-Germain.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
200 »»	200 »»	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
170 »»	170 »»	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
790 »»	780 »»	Paris à Orléans......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
555 »»	556 25	Paris à Rouen........	557 50	557 50	555 »»
250 »»	247 50	Rouen au Havre......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
200 »»	200 »»	Marseille à Avignon..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
116 25	115 »»	Strasbourg à Bâle....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
310 »»	310 »»	Orléans à Vierzon....	»»» »»	310 »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
408 75	407 50	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
457 50	451 25	Chemin du Nord.......	457 50	457 50	455 25
»»» »»	»»» »»	Montereau à Troyes..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
353 75	354 25	Paris à Strasbourg...	352 50	352 50	350 »»
257 50	255 50	Tours à Nantes.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 26 Février.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Misanthrope, les Jeux de l'Amour et du Hasard.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ITALIENS. — Cenerentola.
ODÉON. — François le Champi, l'Acte de Naissance.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Hermann, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Relâche.
VARIÉTÉS. — Lully, les Quatre filles Aymon, Castagnette, Nisus.
GYMNASE. — Les Bijoux, Babet, la Bossue, le Coup
THEATRE MONTANSIER. — Représentation extraord.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henriette Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.

EN VENTE chez MICHEL LÉVY, 1, rue Vivienne. — PRIX : 50 CENTIMES.

LE SOCIALISME ET L'IMPOT

PAR

EMILE DE GIRARDIN.

Transformation de tous les impôts en une prime d'assurance proportionnelle à la valeur des objets assurés. Unité de l'impôt. Impôt sur le capital ainsi défini : — Point de capital, point d'impôt ! Qui possède beaucoup, paie beaucoup ; qui possède peu, paie peu ; qui ne possède rien, ne paie rien.

Ouvrage splendidement illustré de gravures sur acier paraissant par livraison de 5 0 c. — 1 livr. de 5 0 c. par semaine. On s'abonne à l'administration de Librairie, r. Notre-Dame-des-Victoires, 32.

LES MYSTÈRES DU PEUPLE

OU

HISTOIRE D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES A TRAVERS LES AGES,

PAR

EUGÈNE SUE.

Le directeur de l'administration est disposé à confier des épreuves aux éditeurs étrangers, 15 jours avant la publication à Paris, pour que l'ouvrage soit publié le même jour dans toutes les villes de l'Europe moyennant 15 fr. par livraison ; il traitera aussi pour des tirages de gravures à raison de 10 c. le cent. Il fournira des clichés de texte aux éditeurs belges au prix de la composition.

Le directeur *demande des employés*, ayant une responsabilité quelconque, pour propager l'ouvrage d'Eugène Sue à Paris, et pour fonder des comptoirs de librairie dans toutes les villes de France. (Ecrire franco, ou s'adresser directement au bureau.)

On s'abonne à l'administration de librairie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32, près la Bourse. Les 10,000 premiers abonnés recevront en prime, à la fin de de l'ouvrage, une médaille en bronze représentant l'effigie de l'auteur.

POUR LES DÉPARTEMENTS, envoyer un mandat sur la poste de 8 fr., pour recevoir le 1er volume à son apparition.

La 1re livraison est en vente chez tous les libraires de Paris et des départements.

L'ouvrage ne paraîtra ni en feuilletons ni dans les cabinets littéraires.

Pour paraître le 16 février, chez P. AMIC l'aîné, éditeur, rue Saint-Joseph, 6, la première livraison de

HISTOIRE DE LA CHUTE DES BOURBONS

PAR ALBERT MAURIN. 200 livraisons à 25 c.

Cette histoire du Peuple français embrasse la Restauration, le gouvernement de Juillet et la Révolution de Février. Elle est publiée en 200 livraisons à 25 c. et formera 5 vol. grand in-8 illustrés de 60 belles gravures sur acier portraits en pied des hommes importants des deux Révolutions. — En vente chez le même éditeur : LA TERREUR BLANCHE, par A. MAURIN ; brochure de 100 pages, 50 c.

On achète à leur valeur actuelle

LES CONTRATS D'ASSURANCES SUR LA VIE.

S'adresser à la Société LE MANDATAIRE, 30, rue Cadet, à Paris.

A partir du 1er janvier 1850, les annonces de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sont reçues à l'Agence de Publicité,

dirigée par

MM. LAGRANGE et Ce, 10, *rue Montyon, faubourg Montmartre.*

NOUVEAU TARIF DES ANNONCES :

De 1 à 4 annonces dans le mois 50 cent. la ligne.
De 5 à 9 » » 40 » »
De 10 ou 1 seule ann. de 150 lig. 30 » »
Réclames. . . . . 1 f. 50 » »

Les Annonces-Affiches sont comptées sur du 6 points.

ABONNEMENTS et INSERTIONS à tous les journaux français et étrangers.

MINES D'OR DE LA CALIFORNIE.

SEPTIÈME DÉPART.

Au HAVRE pour SAN-FRANCISCO en droiture.
Le magnifique paquebot fin voilier VESTA, du port de 1,200 tonneaux, ayant de superbes emménagements pour les passagers, partira le 15 mars.
S'adresser : à Paris, à M. TH. ROGET, 9, rue Bergère, affréteur :
Au Havre, à MM. SOUBRY fils et Ce, armateurs.

DENTISTE DU PEUPLE extract à 50 c., Marché-Neuf, 34, (Cité.)

HOTEL DE LA PROVIDENCE rue d'Orléans-St.-Honoré, 17, attenant aux messageries Laffitte-Caillard. Chambres à 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr. et au-dessus. Déjeuners et diners.

SUCCESSIONS. Liquidations d'affaires civiles et commerciales en France et à l'étranger ; recherches de titres et d'actes de famille ; ventes d'immeubles.
Conseils gratuits aux ouvriers.
S'adresser à MM LAUZA père et fils, anciens notaires, rue Vivienne, 19, à Paris. (Affranch.)

BREVET D'INVENTION s. g. du g. **CARDEUR-GARDISSAL** EXPOSITION 1849.
ÉCONOMIE, CÉLÉRITÉ, PERFECTION, BON MARCHÉ
Cette ingénieuse Machine est indispensable à tous les grands établissements, tels que *Lycées, Hôpitaux, Casernes, Prisons, etc.*
Elle convient aussi aux *Tapissiers, Carossiers, Marchands de Laines* et *Cardeurs de Matelas* pour le *Cardage* et le *Battage* des laines et crins.
Elle remplace avec supériorité *les loups* dans les fabriques pour le *détirage*.
S'adresser, pour voir fonctionner la machine et pour traiter à l'ancienne maison de Cardage et Confection de Literie, rue Racine, à Paris. (Affranchir.)

ON NE PAIERA SA PLACE qu'après être placé. — Les personnes des deux sexes qui ont besoin d'emploi, peuvent s'adresser à M. Pérard, rue Montmartre, 61, à Paris. Il y a une *salle d'attente* pour elles et MM. les Maîtres pourront choisir. (Affranc.)

AGENCE AMÉRICAINE,

Rue Notre-Dame-des-Victoires, 44, à Paris

C. COMBIER, *directeur*, se charge de tous envois de marchandises et commissions pour les Etats-Unis ; — a toujours des navires en charge pour tous les pays d'outre-mer, et prend fret et passagers, pour

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE)

L'ARCHE d'ALLIANCE, départ 25 mars, du Havre.

PAQUEBOTS RÉGULIERS du HAVRE à NEW-YORK.

A Paris, C. COMBIER, *agent de la seule ligne régulière*. Au Havre, MM. HEINRICH et Ce, quai Casimir Delavigne, 27.

NEW-ORLÉANS.

Départs les 25 courant et 5 mars. S'adresser, au Havre, à MM. Courteville Wood et Paillette.

PHILADELPHIE.

Un navire américain de 500 tonn., départ fin mai.

BUENOS-AYRES.

L'*Anna*, départ fin février.

Ce FRANÇAISE ET AMÉRICAINE

de San-Francisco, rue de Bondy, 14. — Sur les 4 à 500 demandes d'associés travailleurs que la Compagnie a reçues, elle n'a plus qu'à faire un choix. Les postulants sont donc avertis que d'ici au 10 mars, terme de rigueur, ils devront faire régulariser leur engagement. Passé ce délai, il ne serait plus admis de demandes pour le premier convoi qui aura lieu fin mars. (Ecrire franco.)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

PHARMACIE POPULAIRE,

SPÉCIALITÉ DE LA MÉTHODE RASPAIL.

Rue Rambuteau, 62, près celle Quincampoix, ci-devant rue Saint-Martin, 101.

Cette Pharmac., fondée par les Elèves de F.-V. RASPAIL, est la seule dans Paris qui fasse spécialement sa méthode. On fait des envois en province et à l'étranger.
Nota. Il n'y a aucune succursale.

Maladies

SECRÈTES ET AFFECTIONS DE LA PEAU.

BISCUITS DÉPURATIFS du Dr **OLLIVIER** de Paris,

[illegible] par 22 ans de succès, par l'approbation [illegible] médecine qui, après des épreuves [illegible] ans, faites sous sa direction [illegible] de Paris, a voté une [illegible] l'autorisation du gouvernement [illegible]

MICROSCOPES GAUDIN.

Microscope usuel très portatif, pour le commerce, l'industrie, la pharmacie, la médecine et l'étude des sciences, grossissant de 5,000 à 10,000 fois en surface ; lentille en crown glass et cristal de roche fondu. Prix : 2 fr., 2 fr. 50 c., 4 et 5 fr. Boîte en acajou, 1 fr. de plus par microscope. 1 f. de plus *franco* par la poste pour un ou deux microscopes. Objet d'amusement et d'instruction inépuisable. M. GAUDIN, 11, rue Bagneux, près la rue Vaugirard.

FONDS de lavoir public à vendre 10,000 fr. ; rapport net 15 fr. par jour. — Débit de tabac et liqueurs à échanger contre propriété ; prix : 15,000 fr. — Etablissements de bains, 8,000, 20,000 et 55,000 fr. — Salon littéraire produisant net 5,560 fr., à vendre 8,000 f. — Autres depuis 600 fr. — Cafés, restaurants, pâtissiers, crémiers, fruitiers, épiciers, etc. — S'adresser à M. Louis Menu, boulevard Bonne-Nouvelle, 27, chargé de la vente. (Affranchir.)

SAN-FRANCISCO (DIRECTEMENT).

LE PESCATORE MAGNIFIQUE NAVIRE à trois mâts, du port de 1,200 tonn., de première côte et doublé à neuf en cuivre, partira du HAVRE pour les mines d'or, le 15 avril prochain, sous le commandement du cap. BOURDIN.
Ce grand navire, bien connu pour sa marche supérieure, a de très belles chambres de 1re et 2e classe, et un vaste entrepont de 8 pieds de hauteur pour les passagers. Il fait suite au GEORGES, au JACQUES-LAFITTE et au GRÉTRY, partis pour la même destination.
S'adesser pour fret et passage :
A Paris, à M. COMBIER, rue Notre-Dame-des-Victoires, 44.
Au Hâvre, à M. L. LAMOISSE.

CONCOURS DE 1838 PHARMACIE PRIX DÉCERNÉ A C. PATON — CONCOURS DE 1838 TOXICOLOGIE PRIX DÉCERNÉ A C. PATON

CAPSULES C. PATON

Au baume de copahu liquide pur à l'huile de foie de morue, foie de raie, etc. — A Paris, 95, rue Rambuteau, et dans les principales pharmacies françaises et étrangères.

[illegible], 46.
[illegible] e Vivienne, 2 bis

BOUGEOIR ÉCONOMIQUE

Brûlant un centime d'huile à l'heure, 12 fr. par an d'économie sur la chandelle, spécialement destiné aux *Études, Cabinets, Antichambres* et *Cuisines*.
SANS CRAINTE DE DÉVERSEMENT D'HUILE.
Commission, Exportation.
Pour éviter LA CONTREFAÇON, chaque Bougeoir est marqué du poinçon de notre fabrique, et accompagné d'une instruction.

RHUME, IRRITATION, INFLAMMATION

Le SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE de BRIANT, d'une efficacité reconnue pour guérir les rhumes, catarrhes, crachements de sang, croup, coqueluches, dyssenteries, irritations et inflammations de tout genre, est ordonné par les plus célèbres médecins de Paris. Aux pharm. r. St-Denis, 137, r. de Provence, 58, et chez la plupart des pharmaciens. Pour se garantir des contrefaçons, exiger la bouteille capsulée en étain avec cachet BRIANT, et son prospectus signé BRIANT, comme l'étiquette.

STÉNOGRAPHIE. ART D'ÉCRIRE AUSSI VITE QU'ON PARLE, appris seul, en moins d'un mois, par M. Ch. TONDEUR. — 1 vol. in-12 UN franc. — Envoyer *franco* un bon de poste à M. Tondeur, 22, r. de Seine, à Paris ; on reçoit *franco* à domicile.

AUX ARTISTES DRAMATIQUES

ET CHORÉGRAPHIQUES. *Blanc* moléculaire donnant plutôt de la souplesse à la peau que de la rigidité, inconvénient que présentent tous les autres blancs sans exception. A la Pharm., faubourg du Temple, 28. — Le flacon, 1 fr.

Ce FRANÇAISE ET AMÉRICAINE

de SAN-FRANCISCO. Comptoir commercial à San-Francisco. Expédition de travailleurs, actions de 5 francs.

MOUTARDE blanche mondée, récolte de 1849, 1re qualité, 80 c. le 1/2 kil., la même qui se vend ailleurs 1 fr. Chez Striker, herboriste, 9, rue des Coquilles, près l'Hôtel-de-Ville.

Phie DU PEUPLE, r. Zacharie, 5, près St-Severin. Association fratern. médicale. *Méthode Raspail*. Eau séd. le lit. 40 c., alcool camph. le lit. 3-50, aloès les 30 gr. 15 c., pomm. camph. les 500 gr. 2-50, huile camph. les 100 gr. 50 c., camph. les 500 gr. 3 fr.

NOUVELLE INJECTION SAMPSO. 4 fr. Infaillible. Gonorrhées chroniques guéries en trois jours. Pharmacie rue Rambuteau, 40. (Exp.)

LE COURRIER DE SAN-FRANCISCO

publie les documents officiels des gouvernements sur la Californie, journal mensuel, 5 fr. — Rue de Bondy, 14, à Paris. (*Franco.*)

PHARMACIE FRATERNELLE

appliquant spécialement la méthode de F.-V. RASPAIL. CONSULTATIONS gratuites de 9 à 11 h. du matin et de 7 à 9 h. du soir. Médicaments aux prix du 14 rue des Lombards.
Chocolat de la grande usine perfectionné pour la santé. Prix modérés. 53, fb. du Temple, dans la cour près le canal.

DERNIER EXAMEN DE CONSCIENCE

d'un MÉDECIN, par Auguste SAVARDAN, docteur en médecine, membre de la Société de Médecine du Mans ; suivi d'un MÉMOIRE sur le traitement des maladies de la peau par le sulfure de chaux en frictions dans la paume de la main. — Broch. grand in-18. Prix : 90 cent. — Au dépôt à la Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25.

LES PERSONNES SANS EMPLOI

n'ont qu'à se présenter tous les jours jusqu'à 2 heures, chez M. Ganivet, 12, rue des Cordiers, près la Sorbonne.
OCCUPATION HONORABLE ET LUCRATIVE

QUESTION DES VINS.

Le consommateur en rapport direct avec le propriétaire dans l'intérêt de la santé publique. Sous le nom de SOCIÉTÉ DES VIGNERONS, plusieurs propriétaires de Bordeaux se décident à ouvrir une maison de vente de vins qu'ils garantissent purs de tout mélange d'eau et de *sophistication*. Les vins sont distribués à domicile, en paniers ou en pièces, à volonté. Les *propriétaires* qui désirent s'associer à un acte d'humanité, sans nuire à leurs propres intérêts, peuvent se mettre en rapport direct pour la vente de leurs vins, avec le directeur de la Société propriétaire d'un *crû important* de la Gironde.
Les vins sont rendus à domicile, dans Paris, sans aucuns frais, en paniers de 6, 8, 10 ou 12 bouteilles. Les demandes de vins doivent être adressées *franco* à M. BERTHIER, contrôleur de l'administration, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32, à Paris.
Vins de Bordeaux, 1846, 50 c. la bouteille. — *Vin de crû supérieur* à 60 c. — *Vins blancs de Sauterne et d'Arbanatz* à 60 c.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC

PLUS D'INTERMÉDIAIRES.

Réunion de PROPRIÉTAIRES de Cognac pour la vente de leurs eaux-de-vie [illegible], sans l'INTERVENTION RUINEUSE des [illegible] et autres intermédiaires. Prix : 1 fr. [illegible], 2 fr. et 2 fr. 50. — MAISON CENTRALE, rue Notre-Dame-des-Victoires, 40, place de la Bourse. — EN DÉPOT, quai Saint-Bernard, à Paris.
VINS DE CHAMPAGNE grand mousseux blanc et rosé, Ai et Epernay à 2 f., 2 f. 50, et 5 f., qtés supérieures.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] Année. N° 57 — Mercredi 27 Février 1850.

[illegible] (SAINT-J...) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — ...UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION [illegible] du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 26 FÉVRIER.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine :

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier	GEORGES GALLAY.
Ariége	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin	GÉRARD.
	FRANÇOIS VIDAL.
	EDMOND VALENTIN.
	LABOULAYE.
	ALP. HOCHSTUHL.
Cher	ALLYRE BUREAU.
	GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin	KESTNER.
	LENGER.
	GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne	DUCOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées	LOUIS DEVILLE.
Loir-et-Cher	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire	ANTIDE MARTIN.
Nièvre	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire	ALPHONSE ESQUIROS.
	MADIER DE MONTJAU aîné.
	ISIDORE BUVIGNIER.
	FRÉDÉRIC CHARASSIN.
	VICTOR HENNEQUIN.
	CHARLES DAIN.

L'Assemblée a terminé le vote de la loi d'ignorance ; une forte minorité s'est prononcée contre la troisième délibération qui, cependant, a été votée. La plus grande partie de la séance a été occupée par des interpellations. Un fait qui avait ému la population du faubourg Saint-Antoine a été porté à la tribune. La police avait jugé à propos, la nuit dernière, de faire enlever avec dédain les couronnes déposées le 24 février au pied de la colonne où reposent les combattants de 1830 et de 1848. Ces couronnes ont été rétablies aujourd'hui par l'autorité elle-même, et M. Ferdinand Barrot a annoncé la révocation de l'agent qui s'était permis cette provocation passant toute mesure. M. le ministre s'est montré beaucoup moins libéral quand il a répondu aux interpellations portant sur les restrictions apportées par des préfets aux libertés électorales et sur les recommandations inconstitutionnelles données à un candidat par M. le président de la République.

La *Patrie* a publié ce soir les deux notes officielles que voici :

Ce matin, les couronnes qui avaient été déposées au pied de la colonne de juillet, place de la Bastille, avaient disparu; elles avaient été enlevées pendant la nuit, sans aucun ordre.

M. le préfet de police, informé dès ce matin de l'enlèvement de ces couronnes, a donné immédiatement des ordres pour qu'elles fussent replacées où elles étaient, et un commissaire de police, en écharpe, a présidé à cette opération.

Une enquête est ordonnée pour connaître les auteurs d'un acte aussi inqualifiable, et justice sévère en sera faite. (*Communiqué.*)

Un officier de paix a fait enlever cette nuit les couronnes qui avaient été déposées le 24 février autour de la colonne de Juillet. Le préfet de police, après avoir pris les ordres du ministre de l'intérieur, a immédiatement destitué cet agent qui a oublié ses devoirs et contrevenu à ses instructions. Les couronnes ont été replacées dans la journée par les soins de l'autorité. (*Communiqué.*)

Le peuple, à la nouvelle de l'enlèvement nocturne des couronnes d'immortelles dont il avait jonché les pieds de la colonne de juillet, était resté maître de ses douloureuses impressions. Il a paru depuis savoir gré à l'autorité de la réparation prompte qu'elle a ordonnée, et il s'est associé à cette réparation en décuplant le nombre des couronnes funéraires. Chaque lance de la grille qui ne portait qu'une ou deux de ces couronnes dans la journée d'hier en a reçu huit ou dix depuis quelques heures. Des femmes, des vieillards s'empressaient ce soir d'en porter encore. Quelques cris de vive la République! accompagnaient cette hommage aux martyrs des deux dernières révolutions.

La circulation était du reste parfaitement paisible en cet endroit comme dans tous les autres quartiers de Paris.

Nous empruntons à l'*Estafette* quelques détails sur la profanation commise à la colonne de Juillet.

De nombreux citoyens avaient suspendu aux grilles de la colonne où reposent les martyrs de 1830 et de 1848, des couronnes funéraires dont le nombre s'élevait à 905. Ce sont ces pieuses offrandes de la reconnaissance et du civisme que des agens provocateurs ont enlevées cette nuit.

Averti de la perpétration d'un si monstreux sacrilége, M. Ch. Lagrange s'est rendu chez le maire du 8e arrondissement et chez le commissaire de police pour réclamer les couronnes au nom de tous les citoyens qui les avait déposées, et, en son nom particulier, celle qu'il avait mise lui-même. Ces deux fonctionnaires n'ont point cherché à justifier une mesure aussi odieuse, et ont accompagné le représentant à la place de la Bastille, afin de faire faire droit à sa juste réclamation.

Déjà les citoyens qui demeurent dans le voisinage de la place s'étaient émus, et quelques groupes s'étaient formés. Des gardes républicains de la caserne des Minimes sont venus peu après prendre position autour de la colonne, et ils ont, aux cris de *Vive la République!* poussés par la foule, répondu par le même cri.

Cependant le maire et le commissaire venaient de faire rendre les couronnes trouvées dans le poste voisin, ou du moins une partie des couronnes, *car on en avait brûlé un grand nombre.* Le peuple, se saisissant de celles qui restaient, les a jetées par dessus la grille et s'est mis aussitôt en mesure de remplacer celles qui manquaient.

Une quête a été faite dans les maisons les plus proches, et en peu d'instants la grille du pourtour a été couverte de trophées funèbres, d'immortelles et de lauriers, décorés d'emblèmes et de rubans.

« Voilà comment les républicains se battent, » disaient les ouvriers en jetant les yeux sur les couronnes et sur les fleurs jetées à pleines mains sur le glorieux tombeau.

On raconte qu'un vieux prêtre, passant ce matin devant le monument profané, a été saisi de la plus vive émotion et s'est écrié : « C'est une infamie aussi odieuse que si l'on tirait des cadavres de leur tombe ! » Et aussitôt, se découvrant avec respect, il a, par un mouvement d'enthousiasme qu'on trouvera peut-être inconcevable dans un certain public, jeté son chapeau sur l'asphalte d'où l'on avait enlevé les couronnes mortuaires, et s'est éloigné en priant tête nue.

Le citoyen qui ce matin a replacé la première couronne pleurait à chaudes larmes en la déposant. Toute la journée, des veuves, des sœurs, des mères sont venues s'assurer que le rapt était bien vrai, et elles jetaient d'autres couronnes qu'elles baignaient de larmes.

Cinq heures. — Une foule assez considérable stationne sur la place de la Bastille et autour de la colonne. Les citoyens continuent à apporter des couronnes et se montrent celle, en cuivre ciselé, du citoyen Lagrange.

— Quand on a appris à la Bourse la violation du tombeau des héros de février, cette nouvelle a produit une sensation profonde. On se refusait à admettre la possibilité d'une telle audace, d'un tel cynisme. Des individus envoyés par on ne sait qui sont venus à diverses reprises démentir les bruits trop réels cependant qui couraient. « Si cela est vrai, a dit un boursier très connu, de réactionnaire que je suis, je me fais démocrate dès demain, car ce fait serait vraiment d'un scandale révoltant. »

Au rédacteur de la Démocratie pacifique.

Lausanne, le 22 février 1850.

Monsieur le rédacteur,

Nous vous prions de publier la lettre suivante, que nous venons d'adresser au *Constitutionnel* :

« Monsieur le rédacteur,

» Dans votre numéro du 19, vous avez publié sur la Suisse un article qui finit par les assertions suivantes :

« Les réfugiés français passent pour être mécon
» tents de leurs chefs. On *leur* reproche (aux chefs)
» de s'appliquer la plus grosse part de l'argent venu
» de France. On reçoit des envois assez fréquents
» de la *caisse démocratique de Lyon*; mais les chefs
» en profitent pour se donner du bon temps; la
» masse pâtit. On reproche maintenant à un chef
» d'avoir reçu, pour le compte de l'émigration, une
» somme de 15 000 fr. qu'il dépenserait à Lausanne
» pour son propre compte, en compagnie d'une
» femme. »

» D'abord, Monsieur, il n'y a point de *chefs* parmi les réfugiés; et si, comme nous le pensons, vous avez voulu désigner par ce mot de chefs les anciens représentants du peuple, voici leur réponse :

» Nous n'avons jamais reçu d'argent de France *pour le compte de l'émigration*. Nous n'avons jamais reçu aucun envoi de la *caisse démocratique de Lyon*. Loin d'avoir jamais rien reçu, nous avons souvent donné, puisque vous nous forcez à le dire. Oui, Monsieur, nous avons donné, et plus que nous n'avons pu. Quant aux 15 000 fr., la plaisanterie est trop forte pour la relever.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que, sur les sept signataires de cette lettre, quatre représentants, MM. Boichot, Rolland, Avril et Jannot, dont deux, Jannot et Avril, ont charge de famille, touchent de leurs amis de la Montagne 100 fr. par mois, et que, sur cette modique somme, ils savent faire, comme nous, une part à d'autres. Nous avons donc raison de dire qu'ils donnent plus qu'ils ne peuvent.

Ce qu'il y a de vrai encore, c'est que nous avons été forcés de renoncer à une table commune, parce que notre dépense, pardon de ces détails auxquels vous nous condamnez, parce que notre dépense excédait 40 fr. par mois. Demandez à votre *chef*, M. Véron, ce qu'on peut se procurer de *bon temps* pour 40 fr. par mois.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 27 FÉVRIER 1850.

MŒURS ARABES. (1)

ENCORE LES CHEFS.

SCÈNE XIV.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Il ne reste plus personne à entendre, et toutes les affaires de ce jour étant terminées, vous pouvez vous retirer. Si pourtant quelqu'un d'entre vous a quelque chose à me dire en secret, qu'il reste seul avec moi, tandis que les autres sortiront.

BEN SAFI.

J'ai quelque chose à te dire en particulier.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien, reste ici.

LES AUTRES CHEFS (successivement).

Moi aussi, moi aussi, moi aussi...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Puisqu'il en est ainsi, chacun aura son tour. (Aux kaïds.) Sortez, vous autres, et attendez que Djilali vous fasse entrer. (A Djilali.) Vas avec eux, et prends bien les précautions pour que personne ne vienne nous écouter. (Resté seul avec Ben Safi.) Voyons, qu'as-tu à me dire?

BEN SAFI.

Tu me connais, tu sais que j'ai l'habitude de te parler avec franchise; je suis aussi intéressé que vous à la durée et à l'affermissement de votre domination dans le pays, car, si une insurrection éclatait, c'est sur moi que tomberaient les premiers coups.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Oui, certes, je sais cela.

BEN SAFI.

Eh bien! je dois te dire qu'en ce moment l'esprit public est mauvais; des lettres d'un prétendu sultan, qu'on assure se lever dans le sud, circulent dans le pays; tous les kaïds en ont reçu et ne t'en disent rien. En outre, on vend beaucoup d'armes, et, dans la montagne, on fabrique de la poudre plus qu'à l'ordinaire.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je sais tout cela: mes espions m'en ont déjà averti, et nous sommes sur nos gardes; mais redouble de vigilance, et instruis-moi des moindres détails qui pourraient te parvenir à ce sujet.

BEN SAFI.

Je n'ai qu'un mot à te dire: Méfie-toi de mes collègues.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien, j'aurai l'œil sur eux. Merci de ton avis. Adieu.

(Ben Safi sort et est immédiatement remplacé par El Hhadj ben Afia.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Eh bien! qu'est-ce?

EL HHADJ.

(De l'air du plus profond mystère, et ne parlant qu'à l'oreille de son interlocuteur). Tu me connais, tu sais que tu n'as pas de serviteur plus dévoué que moi, et que tu peux avoir confiance en mes paroles.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Sans contredit, après.

EL HHADJ.

Méfie-toi de ben Safi: sous les dehors de la franchise, c'est un traitre qui te trompe; il a reçu jeudi dernier deux courriers venant de l'ouest et porteurs de lettres incendiaires. Ce n'est pas tout.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien, je sais le reste, mes espions m'ont déjà tout appris. J'aurai l'œil sur lui; de ton côté, ne le perds pas de vue, et renseigne-moi sur tout ce qu'il fera.

EL HHADJ.

Je n'ai qu'un mot à te dire: méfie-toi de ben Safi.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

(Avec un air tout aussi mystérieux que lui.) Que Dieu te comble de biens, pour l'avis que tu me donnes. Adieu. (Arrive ben Messaoud.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Qu'y a-t-il donc?

BEN MESSAOUD.

Je suis tout enfant, et tu sais que jamais le mensonge ne souilla ma bouche.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

A qui le dis-tu? Après.

BEN MESSAOUD.

Surveille d'une manière particulière El Hhadj Ben Afia, mon voisin.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Que fait-il donc?

BEN MESSAOUD.

Il se livre à des concussions effrayantes. La semaine dernière, il s'est fait donner par sa tribu une somme de 50 mille douros!

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

50 mille douros! c'est beaucoup. Après.

BEN MESSAOUD.

Tu sais, ce fameux coupeur de routes, Queta Oulid Grar, que tu as fait poursuivre si longtemps en vain?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Oui! Eh bien!

BEN MESSAOUD.

Pour une somme de 1,000 douros qu'il a tirée de lui, il le laisse maintenant parfaitement tranquille dans sa tente, où il lui assure paix et protection.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est bon à savoir; merci de ton avis. Adieu.

BEN MESSAOUD.

Méfie-toi de cet homme, tu n'as pas de traître pareil.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Aie l'œil sur lui, et dis-moi tout ce qu'il fera. Adieu.

BEN MESSAOUD.

Je suis trop dévoué pour y manquer. (Il sort. Entre OULKIL BOU FESSID.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Qu'as-tu à me dire? sois bref; il est tard.

BOU FESSID (d'un air affectueusement attendri).

Ah! sidi! tu sais que je suis ton œil dans le pays, et que ce n'est que par ma bouche que t'arrivent des nouvelles exactes de ce qui se passe.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Je n'en ai jamais douté. Après.

BOU FESSID.

Tu te rappelles ce silos rempli d'armes, ayant servi de magasin à Abd-el-Kader, et au sujet duquel tu as fait tant de recherches?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Certainement. J'ai fait assez courir pour le trouver.

BOU FESSID.

Eh bien! Ben Messaoud qui vient de sortir d'ici,

(1) Voyez les numéros des 14, 15 et 18 décembre 1849, des 6, 9, 18, 19, 23, 24, 25, 30 et 31 janvier, 1er, 2, 7, 8, 13, 16, 20 et 21 février 1850.

Ce qu'il y a de vrai enfin, c'est que, malgré nous, la masse des réfugiés français en Suisse *pâtit*. Là vous êtes bien informé. Quand votre article a été publié, il y avait à Lausanne même quatre réfugiés à la solde fédérale. Depuis trois jours il y en a huit. Ils sont casernés ; ils n'ont qu'une nourriture insuffisante ; ils sont privés de linge et de vêtements ; ils sont en proie à des besoins que nos faibles ressources individuelles ne peuvent plus soulager. C'est pourquoi depuis trois jours précisément nous avons résolu de fonder une caisse de secours et de faire un appel à nos concitoyens de la France. Nous vous remercions donc, monsieur, de nous avoir calomniés, puisqu'en nous donnant une réparation volontaire de cette calomnie qui sans doute ne l'est pas, en insérant notre lettre, comme nous l'espérons, vous ferez connaître à vos lecteurs qui se piquent d'honnêteté et de religion, qui ont des hôtels et des voitures à Paris, que plusieurs de leurs concitoyens ici n'ont point d'habits, point de souliers, et s'il nous vient ainsi la moindre obole pour nos pauvres frères, c'est encore nous, monsieur, qui nous dirons vos obligés.

Salut et fraternité.

FÉLIX PYAT. E. KOPP. L. AVRIL, JANNOT. BOICHOT. ROLLAND. EUGÈNE RASPAIL.

AUX TRAVAILLEURS

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Citoyens,

Quelques-uns de vous m'ont présenté, à mon insu, au nombre de vos candidats au Comité démocratique.

Mon nom ici n'a aucune signification personnelle : nous sommes inconnus les uns aux autres.

— C'est la solidarité de l'atelier et de la ferme que vous avez voulu poser.

— C'est la lutte de l'agriculture contre les exigences du capital que vous avez voulu appuyer.

L'ouvrier a donné la main au paysan ; merci, citoyens, merci pour la charrue.

Notre cause est la même : — le travail, — pour sa défense : votez tous pour les trois candidats élus par votre comité, — voilà pour l'intérieur.

On parle de bruits de guerre, — qu'ils viennent les Cosaques ! Paysans et ouvriers, comme nos pères, nous nous trouverons aux bords du Rhin pour les repousser, — voilà pour l'étranger.

Union ! union ! ouvriers et paysans.

Vive la République !

Salut et fraternité.

Th.-A. RONDEAU, cultivateur.

Revue de l'Extérieur.

Le grand-duché de Bade vient, dans une certaine mesure, de commencer les hostilités contre la Suisse. Il a interdit l'entrée de son territoire à tous les Suisses indistinctement.

La Suisse n'a encore pris aucune mesure de représailles.

Un journal de Berlin, organe de l'extrême droite, publiait, il y a quelques jours, les lignes suivantes, que nous reproduisons comme renseignements :

« Les complications politiques semblent augmenter, par suite de l'attitude du gouvernement français dans l'affaire suisse. On nous assure de bonne source que, non seulement la France ne veut pas s'associer aux mesures que la Prusse et l'Autriche paraissent être amenées à prendre contre la Suisse, mais que, par l'intermédiaire de son envoyé près la cour de Berlin, la France a donné à entendre d'une manière assez explicite ; que, pour faire face à de pareilles éventualités, elle pourrait se trouver dans la nécessité de marcher sur le Rhin avec 200,000 hommes. »

L'Assemblée nationale dit ce matin que cette question a été agitée dans le conseil des ministres de l'Elysée. Le moniteur de la réaction combat énergiquement cette idée. Il ajoute que, du reste, tout est prêt, et que l'invasion de la Suisse va commencer.

Des troupes autrichiennes continuent à être dirigées de la Lombardie sur la frontière suisse.

Un corps considérable d'Autrichiens s'échelonne entre l'Isonzo et l'Adige. Dix-huit mille hommes recevant la solde de campagne se trouvent dans la province de Como.

Les élections du Wurtemberg sont complètement républicaines. Le gouvernement, stupéfait de ce résultat, proclame la patrie en danger. Il réunira la chambre cependant, mais il ne croit guère à une conciliation entre elle et la royauté.

L'Autriche a fait notifier à la ville de Francfort qu'elle serait forcée de s'opposer à son accession à l'Etat fédéré.

La première chambre de Prusse a transformé complètement la loi relative à l'impôt sur le revenu. La deuxième chambre a décidé qu'elle ne la discuterait pas dans cette session.

Le consul sarde et un vice-intendant de la Savoie ont visité dans sa prison Visetti (l'espion qui voulait arrêter ou tuer Mazzini), bien que l'information ne soit pas encore terminée. Ces visites, écrit-on au *Tribuno*, accroissent les soupçons de complicité avec le gouvernement sarde, et font supposer que les déclarations de l'espion, qui s'est dit agent des ministres de Victor-Emmanuel, ne sont pas sans fondement.

A Livourne, les Autrichiens ont administré quarante coups de bâtons à un Vénitien accusé d'avoir mal parlé des carabiniers.

A Fucecchio, petite bourgade auprès de Pise, un gamin, qui avait heurté un soldat autrichien, a été frappé de deux ou trois coups de baïonnettes et laissé demi-mort. La foule s'est réunie à l'entour. Les cris d'*à bas les Autrichiens* ! et même *vive la République* ! ont été proférés ; les soldats ont répondu par des coups de fusil ; les habitants ont répliqué par des coups de pierre. Mais les habitants, reconnaissant l'inégalité de leurs forces, ont fini par prendre la fuite.

Les plus compromis auront été probablement fusillés depuis que l'*ordre* a été complètement rétabli.

Le Romain qui a poignardé un soldat français à la suite d'une insulte faite par lui à une Romaine, a été arrêté.

Le soir de la publication de l'ordre du général Baraguay-d'Hilliers, un officier français, M. de Versigny, a reçu à la gorge deux coups de poignard comme il rentrait chez lui. On ne dit pas à quel propos. Trois individus ont été arrêtés sur ses indications. L'un d'eux a été condamné à être fusillé, et les deux autres aux galères à perpétuité.

Par une notification de M. Savelli, ministre de la police de Rome, il est ouvert un enrôlement volontaire pour la formation d'un corps de gardes de sûreté publique dans les Etats du saint-siége.

L'*Osservatore romano* nous déclare que les assemblées délibérantes, les constitutions, la liberté de la presse, etc., sont choses détestables dans les pays « où le soleil resplendit avec force. Il faut les laisser à ces pays où le soleil est comme la lune de Sicile. »

Les correspondances réactionnaires conviennent elles-mêmes que la haine qui anime le peuple contre les Autrichiens s'étend également à leur ami Pie IX.

Les nouvelles arrivées d'Athènes annoncent que la situation n'a pas changé. Le gouvernement anglais n'a pas occupé Sapienza, comme on l'avait annoncé, mais la saisie des navires continue. Le langage des journaux paraît moins ferme, et la plupart reprochent au gouvernement de s'être attiré cette affaire. — D'un autre côté, Griziotti, qui, depuis sa révolte de 1846, était réfugié en Turquie, a fait sa soumission et offre ses services à son pays menacé.

La banque de prêt d'Honneur.

Le *Moniteur* formule aujourd'hui une idée évidemment émanée de l'Elysée. Il publie les statuts d'une banque destinée à prêter aux hommes laborieux sans aucun engagement écrit. Pour être admis à emprunter, il faut être d'une moralité notoire, aucun prêt ne peut excéder 200 francs. Les emprunteurs paieront un intérêt de 5 0/0. L'institution est placée dans chaque département sous la direction d'un comité supérieur, l'évêque est le premier membre du conseil ; des succursales sont organisées dans les communes, le prêt est fait par le comité réuni, devant lequel l'emprunteur accompagné de quatre témoins, de sa femme, de ses père et mère ou de ses enfants, suivant les cas.

Il leur est donné lecture des conditions du prêt d'honneur, il s'engage solennellement à rembourser selon le mode qui a été indiqué d'accord avec lui.

Il lui est montré deux registres, dont l'un est destiné à recevoir les noms des hommes qui ont rempli fidèlement leurs engagements, dont le second doit recevoir le nom de ceux qui, débiteurs de mauvaise foi, auront manqué à l'honneur en ne remplissant pas leurs engagements.

Les statuts de la banque de prêt d'honneur ont été accueillis dans les couloirs de l'Assemblée par une hilarité générale.

Du 25 février 1850.

Le journal l'*Assemblée nationale* de ce jour annonce, sur la foi d'un correspondant anonyme, que la petite ville de Woerth-sur-Sauer, département du Bas-Rhin, véritable foyer de pestilence, aurait donné le spectacle d'un scandale socialiste coupable au premier chef. Les habitants, y compris le juge de paix, le maire et toute la municipalité, auraient processionellement promené le drapeau rouge aux cris de *Vive la République démocratique et sociale !*

Voici ce qui nous est transmis sur ce fait.

A la nouvelle que d'un côté les comités démocratiques réunis à Strasbourg venaient d'adopter cinq candidats socialistes, et que de l'autre l'*Union multicolore* légitimiste, orléaniste, napoléonienne, portaient, entre autres *célébrités*, le candidat-omnibus citoyen *Coulmann, aspirant comte de Graffenburg*, et son digne émule le citoyen-esculape *Fadoul*, de Woerth, — les habitants de cette ville voulent témoigner de leurs sympathies pour la première des deux listes, se réunirent spontanément, le dimanche 17 février, sur la voie publique, pour se féliciter les uns les autres sur cette bonne nouvelle. Un chant patriotique fut entonné, et sans que l'ordre et la tranquillité aient été troublés un seul instant dans cette fête improvisée, on se sépara aux cris unanimes de *Vive la République démocratique et quand même*. — C'étaient des échos d'autant plus pénibles pour les oreilles des deux candidats blancs en question, que le succès de la liste rouge promet d'être cette année encore plus brillant qu'aux élections du 8 mai.

DISCOURS DU CITOYEN CARNOT

AU COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS DE LA SEINE.

LE CIT. CARNOT. Citoyens, vos délégués en formant la liste de candidature qu'ils soumettent à votre approbation ont été les interprètes fidèles des sentiments d'union qui nous animent tous ; union bien nécessaire en présence du royalisme, sous quelque forme qu'il se présente et de quelque costume qu'il se revête. (Très bien ! très bien !)

Votre comité était donc certain d'avance que son appel serait entendu par tous les vrais républicains. Pour moi, je n'ai pas hésité un moment à y répondre, dès que j'ai connu l'honneur qui m'était offert ; je ne pouvais pas hésiter d'ailleurs, car il ne s'agit pas pour moi de mettre le pied dans un camp étranger, il s'agit d'aller serrer la main à des amis. J'ai droit à une place parmi les vétérans du Socialisme ; il y a 25 ans que j'étais saint-simonien, et je n'ai jamais abdiqué les principes fondamentaux de cette doctrine qui a proclamé la première les droits du pauvre et ceux du travailleur. (Bravo !)

Citoyens, vos délégués, en fixant leur attention sur moi, ont eu une autre pensée, et s'ils m'ont préféré à quelques hommes, c'est parce que la Révolution de février m'a permis de mettre en pratique mes croyances et de prouver ainsi leur sincérité. Permettez-moi l'exposé de quelques faits : ce sont mes états de service.

J'ai été appelé, le 24 février 1848, au ministère de l'instruction publique par le gouvernement provisoire. Dans la sphère des attributions qui m'étaient confiées, résolu de travailler énergiquement et efficacement à faire triompher le principe démocratique, je me suis appliqué surtout à répandre à grands flots l'instruction populaire, afin d'éclairer le suffrage universel, et afin que toute une génération sortant de nos écoles primaires, rendît la République à tout jamais impérissable en France. (Applaudissements.)

Tel a été mon but et maintenant examinons les moyens que j'ai employés pour y arriver.

Le premier fut d'élever et d'améliorer la fonction des instituteurs primaires, de ces précepteurs du peuple, qu'on persécute aujourd'hui pour les punir d'être demeurés républicains.

Mais cela ne suffisait pas : il fallait préparer une organisation nouvelle de l'enseignement élémentaire.

J'ai présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi établissant l'instruction gratuite et obligatoire. — Gratuite et obligatoire, afin que les enfants du pauvre et ceux du riche fussent égaux devant l'instituteur, comme ils doivent le devenir un jour devant les lois civiles et politiques. Toutes les colères de la réaction se sont alors soulevées contre moi ; elle m'a attaqué dans les journaux et à la tribune, elle m'a obligé de donner ma démission et de laisser mon ouvrage inachevé ; vous savez ce qu'elle en a fait depuis, et nous voyons ce qu'elle fait tous les jours de l'instruction publique. Ce qu'elle ne me pardonne pas surtout, c'est la création d'une école administrative dans laquelle devaient être admis gratuitement les jeunes gens reconnus les plus capables d'exercer les fonctions publiques. Les hommes du privilége sentaient bien que cette école démocratique allait soustraire les fonctions civiles au régime si heureux pour leurs fils, de la faveur et de l'intrigue. (Très bien ! très bien !)

Telles sont, citoyens, les causes de la haine que me porte la réaction. Mais cette haine, je m'en glorifie : elle suffirait pour me donner la conscience que j'ai rendu service à mon pays. (Applaudissements énergiques.)

Maintenant, citoyens, c'est à vous de juger si je dois encore lui rendre quelques services dans la campagne qui s'ouvre en ce moment contre les vrais ennemis de la civilisation, contre le jésuitisme. (Très bien !)

Aussi longtemps que les jésuites nous ont demandé seulement la liberté, nous ne leur avons pas refusé une place au soleil ; mais aujourd'hui, encouragés par notre tolérance, ils lèvent la tête, ils menacent de s'emparer de nos enfants pour en faire des hypocrites et des esclaves. (Bravos prolongés.) *Autant vaudrait livrer la France aux Cosaques.* (Très-bien !) *Les jésuites sont plus dangereux que les Cosaques, car les Cosaques seront un jour républicains, et les jésuites ne le seront jamais !...* (Tonnerre d'applaudissements. — Longue approbation.)

Je vous ai dit en peu de mots et simplement ce que j'ai voulu faire, comment, fidèle à mes convictions démocratiques, j'ai essayé de les transporter dans le domaine de l'éducation nationale. La cause la plus profonde des inégalités sociales, c'est qu'une partie des citoyens ne peut jamais arriver au développement complet de ses facultés par l'instruction, et qu'elle est maintenue dans un état d'infériorité. Eh bien ! ce sont ces priviléges odieux que j'ai voulu détruire. C'est à cette œuvre que je veux consacrer ma vie politique. (Applaudissements.)

Permettez-moi, citoyens, en terminant ces quelques paroles, permettez-moi de faire encore un appel à vos sentiments civiques. L'union dont Paris va donner le signal sera un encouragement et un espoir donnés à nos frères des départements, un gage certain de la victoire qui couronnera nos efforts.

C'est par l'union de toutes les parties de la France républicaine que nous sauverons la République française, et c'est aussi par l'union de tous les peuples libres que nous préparerons la République universelle. (Applaudissements énergiques et prolongés.)

Assemblée nationale.

Séance du 26 février. — Présidence de M. BAROCHE (vice-président.)

La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. LE PRÉSIDENT. M. Charles Lagrange demande la

---

l'a trouvé, lui, et s'est bien gardé de t'en dire un mot. Voilà comment il reconnaît les bontés dont tu l'as comblé !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est une indignité. Et qu'a-t-il trouvé dans ce silos ?

BOU FESSID.

C'est effrayant à dire ; toutes les richesses de la terre étaient, je crois, réunies là.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Mais encore ?

BOU FESSID.

Un nègre que j'avais envoyé pour espionner, m'en a fait le compte. Il y avait 10 mille fusils et 100 mille douros, 200 selles brodées en or, avec leurs accessoires, 500 burnous du sud, deux mille...

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

C'est bien, je te remercie beaucoup de ton renseignement, j'en ferai mon profit. Adieu.

BOU FESSID.

Méfie-toi de cet homme. C'est un fripon.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Adieu !
(Arrive bou Tekrouïde.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Parle.

BOU TEKROUÏDE.

Sidi ! Sidi ! Tu n'as pas dans tout le pays une créature qui te soit plus dévouée que moi. Moi, je te sers pour satisfaire un besoin de mon cœur, parce que je t'aime et te vénère.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Aussi ai-je en toi une confiance indicible.

BOU TEKROUÏDE (d'un air de profond mystère.)

Méfie-toi, on te trompe !

LE CHEF DU BUREAU ARABE

Qui donc ?

BOU TEKROUÏDE.

C'est ce fils de chien de Bou Fessid ; comment ne l'as-tu pas deviné ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

En quoi, comment cela ?

BOU TEKROUÏDE.

Il est certain qu'il prépare un mouvement ; on assure même qu'un certain derviche, qui veut se proclamer sultan, est déjà caché dans sa tente.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Justice de Dieu ! voilà une terrible nouvelle.

BOU TEKROUIDE.

A son dernier marché il s'est vendu plus de deux cents charges de poudre, et lui ne se cachait pas de dire à tout venant que c'était pour les préparatifs de la guerre.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est adroit de sa part. Merci de ton renseignement. Adieu.

BOU TEKROUÏDE.

Ce n'est pas tout.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (mystérieusement).

Chut ! je sais le reste. Va-t-en, adieu.
(Vient enfin le tour de Ioussuf Ben Maoudj.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Dépêche-toi, il est tard.

BEN MAOUDJ.

Oh ! Sidi ! tu n'as que moi sur qui tu puisse compter ; celui qui te dira le contraire mentira.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Que tu dis vrai ! Parle.

BEN MAOUDJ (prenant une figure d'un bon tiers plus longue qu'à l'ordinaire, et donnant à sa voix le son lugubre de la contrebasse.)

Sidi ! on en veut à tes jours !

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Et qui donc ?

BEN MAOUDJ.

Bou Tekrouïde, ce fils de chien qui vient de sortir.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Voilà qui est fort !

BEN MAOUDJ.

Quand tu iras visiter son marché, prends une bonne escorte, et sois attentif, car c'est là que le coup doit être exécuté.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Merci de l'avis. J'en ferai mon profit. Adieu.

BEN MAOUDJ.

Méfie-toi de ce traître. Tu ferais bien d'en débarrasser le pays.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Oui, certes. J'y aviserai. Adieu ; il est tard.
(Bou Maoudj sort.)

SCÈNE XV.

LE CHEF DU BUREAU ARABE (resté seul).

La jolie besogne qu'on ferait, si on croyait sur parole tous ces roués diplomates. (Il appelle.) Djilali !

LE CHAOUCH (entrant).

Plaît-il, Sidi ?

LE CHEF DU BUREAU ARABE (riant).

Est-ce que tu n'as rien à dire contre Ben Maoudj, toi ?

LE CHAOUCH.

Ah ! Sidi ! je suis trop modeste et réservé pour prendre la parole sans ton ordre ; mais si tu le désirais, je t'en dirais...

LE CHEF DU BUREAU ARABE (précipitamment).

Merci ! merci ! pas pour aujourd'hui. Les chefs sont-ils partis ?

LE CHAOUCH.

Oui, ils sont allés ensemble prendre une tasse de café avant de monter à cheval.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Ensemble ? bien. Ah ça ! j'espère qu'il ne reste réellement plus personne.

LE CHAOUCH.

Personne, si ce n'est les courriers qui attendent les réponses aux dépêches qu'ils ont apportées. Tu le sais, ceux-là veulent toujours partir.

(Règle générale, en effet, le courrier arabe, une fois sa dépêche remise et son ventre rempli, pousse des hurlements plaintifs jusqu'au moment où il lui est permis de retourner chez lui. Il se refuse absolument à admettre qu'il faille un temps quelconque son dîner fini, pour écrire la réponse qu'on lui fait attendre. Tous les raisonnements du monde ont constamment échoué devant cette conviction intime de l'espèce.

LE CHEF DU BUREAU ARABE.

Qu'ils aillent au diable ! ils partiront quand on le leur dira. Arrange-toi pour qu'ils ne me cassent pas les oreilles en sortant.

(Le chef du bureau arabe sort enfin, mais depuis la porte de son bureau jusqu'à celle de son logis, il est poursuivi par le cortége lamentable des courriers, contre lesquels Djilali soutient une arrière-garde des plus laborieuses.)

VOIX DES COURRIERS.

Ah ! sidi ! laisse-moi partir ; il y a deux jours que je suis ici ! Moi, il y en a dix ! Moi, quinze ! Je suis mort de faim ! on ne nous donne rien à manger ! Mon cheval est mort ! Nous tombons d'inanition.

LE CHAOUCH (refermant la porte sur son chef).

Que Dieu brûle vos pères et détruise vos tentes. Vous m'embêtez furieusement. (Suit une série de torgnoles.)

LE CHEF DU BUREAU ARABE (rentré chez lui.)

Ouf ! je sens le besoin de me frotter les tempes avec un peu d'éther.

CH. RICHARD.

FIN.

parole sur le procès-verbal.

M. CH. LAGRANGE. Citoyens représentants, hier dès l'ouverture de la séance, j'avais eu l'honneur de remettre à celui de nos collègues qui présidait la séance, une demande d'interpellations que j'adressais à l'Assemblée, sur la manière peu convenable dont a été célébrée la fête anniversaire des journées de février.

A DROITE. Les interpellations ont été écartées hier.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez expliqué, ou plutôt vous n'avez pas expliqué comment vous demandiez une rectification au procès-verbal. Je le mets aux voix.

Il est adopté.

M. CH. LAGRANGE. Consultez l'Assemblée sur mes interpellations nouvelles.

M. LE PRÉSIDENT. Nous verrons cela à la fin de la séance. Pour les autres, c'est fini !

M. CH. LAGRANGE. Ah ! c'est fini, c'est fini ! Voilà comme tout finit devant vous, malgré toutes les bonnes raisons qu'on peut vous donner.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération relative à la loi sur l'instruction publique.

« Art. 84. Les cours publics sur les matières de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire sont soumis aux formalités établies par la présente loi pour les écoles primaires ou secondaires. Les conseils académiques peuvent, selon les degrés de l'enseignement, dispenser ces cours de l'application des dispositions qui précèdent, et spécialement de l'application du dernier paragraphe de l'art. 57. » — Adopté.

« Art. 85. Les étrangers peuvent être autorisés à ouvrir ou diriger des établissements d'instruction primaire ou secondaire aux conditions déterminées par un réglement délibéré en conseil supérieur. »—Adopté.

L'article 86 assurait au conseil supérieur de l'instruction public, jusqu'à la promulgation de la présente loi, les attributions du conseil de l'Université.

M. DE PARRIEU, ministre de l'instruction publique, propose de remplacer cet article par une disposition qui proroegerait jusqu'au 1er septembre 1850 les fonctions des autorités à présent à la tête de l'instruction publique. La loi du 11 janvier 1850, sur les institutions primaires, serait également prorogé jusqu'à cette époque. Cet article est adopté.

« Art. 87. L'art. 463 du code pénal pourra être appliqué aux délits prévus par la présente loi. » — Adopté.

« Art. 88. Sont abrogés toutes les dispositions des lois, décrets et ordonnances contraires à la présente loi. » — Adopté.

M. MEISSIAT propose un article additionnel qui enjoindrait au ministre de l'instruction publique de présenter tous les ans, avec le budget, un rapport sur l'enseignement public en France.

Cet article additionnel, développé par son honorable auteur et repoussé par la commission et le gouvernement, n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Les articles de la loi sont votés. Il reste à savoir si l'Assemblée passera à une troisième délibération. On a déposé à ce sujet trois demandes de scrutin de division. Il va y être procédé.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants,	641
Majorité absolue,	321
Billets blancs,	436
Billets bleus,	205

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

M. DE MONTALEMBERT. Messieurs, je viens au nom de la commission, et d'accord avec M. le ministre de l'instruction publique, prier l'Assemblée de fixer la troisième délibération entre la première et la seconde lecture du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon, c'est-à-dire à lundi prochain, si la première lecture de la loi sur le chemin de fer est terminée samedi.

L'Assemblée, consultée, fixe ainsi son ordre du jour.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Salvat, sur une circulaire du préfet de Loire-et-Cher.

M. SALVAT. Messieurs, le 14 février 1850, M. le préfet de Loir-et-Cher adressait la circulaire suivante aux sous-préfets, maires et capitaines de gendarmerie de son département :

« Messieurs, on a demandé si l'on pouvait considérer comme toujours en vigueur la loi du 21 avril 1849, dont l'article 2 porte que pendant les 45 jours précédant les élections générales, tout citoyen pourra, sans avoir besoin d'aucune autorisation, afficher, crier, distribuer et vendre tous les journaux, feuilles périodiques et autres écrits relatifs aux élections.

La cour de cassation, par un arrêt du 12 janvier dernier, a décidé que l'art. 11 de la loi du 21 avril 1849 n'était point applicable aux élections partielles, et qu'il ne peut être invoqué que lorsqu'il s'agit d'élections pour le renouvellement intégral de la législature.

Vous aurez donc, messieurs, à surveiller comme par le passé l'affichage, le colportage et la distribution des écrits. Vous ne perdrez pas de vue les instructions qui vous ont été adressées à ce sujet, et vous devrez considérer comme en contravention tout colporteur et distributeur qui ne seront point porteurs d'une autorisation délivrée à la préfecture.

» Agréez, messieurs, etc. *Le préfet de Loir-et-Cher,*
» H. SOHIER. »

Messieurs, ajoute l'honorable M. Salvat, je puis demander, et cela sans passion, sans aigreur, si c'est là la liberté indispensable à la liberté des élections ?

L'orateur discute l'arrêt de la cour de cassation, qui interdit toute distribution d'écrits, tous affichages électoraux dans une élection partielle. Il ne comprend pas comment les magistrats n'ont pas remarqué que les élections, pour n'être pas générales, peuvent avoir une grande importance, une importance parfois aussi considérable que celle des élections générales.

Quoi de plus licite, quoi de plus nécessaire que les communications des candidats à leurs électeurs, surtout quand ces communications se bornent à des professions de foi ?

Je ne saurais comprendre que M. Odilon Barrot ne vînt pas protester contre la liberté violée, et se contentât de rester silencieux à son banc. (Mouvements divers.)

Sauvegarder aujourd'hui la liberté contre l'arbitraire, c'est le devoir le plus impérieux et le plus sacré.

Si vous écartez la liberté et la sincérité des élections, que restera-t-il au peuple pour prononcer, si ce n'est la guerre civile? La guerre civile, Messieurs! Malheur à ceux, quels qu'ils soient, qui pour réaliser leurs rêves ambitieux, appelleront sur notre patrie les ruines de la guerre civile; ils seront maudits ici-bas par la postérité, et là haut par Dieu lui-même! (Mouvements divers).

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur. Avant de répondre à l'interpellation, il m'a semblé qu'il était important d'entretenir l'Assemblée d'un fait qui a porté dans les esprits une vive impression. (Ecoutez!)

Cette nuit (Ecoutez! écoutez!) un agent de l'autorité a cru devoir, sans ordre, faire enlever du pied de la colonne de la Bastille les couronnes qui y avaient été déposées par des citoyens paisibles dans la journée de dimanche dernier. (Mouvement.) C'était un scandale, une profanation. (Très bien !)

UNE VOIX A DROITE. C'était une provocation. (Agitation extrême.)

M. F. BARROT. Nous avons été avertis à une heure, et alors qu'aucun rassemblement n'avait eu lieu nous avons donné immédiatement l'ordre que l'agent fût révoqué. (Approbation presque générale.) Nous avons également envoyé un commissaire de police pour faire prendre les couronnes où on les avait déposées et les faire replacer au pied de la colonne. (Nouveau mouvement.)

Tous les bons citoyens eussent été affligés qu'un acte de cette nature ne fût pas immédiatement réparé. (Interruption.) Maintenant j'arrive aux interpellations.

La circulaire de M. le préfet de Loir-et-Cher n'est que la reproduction d'un arrêté que moi-même j'ai pris; il n'a fait que suivre mes intentions en reproduisant cet arrêté. Je puis même ajouter que l'opinion que je vais soutenir est celle de l'ancien garde des sceaux. (Bruits divers.)

Il n'est pas possible de laisser les esprits se surexciter dans cet état de fièvre qu'entretient la liberté illimitée du colportage et de l'affichage.

Toutefois, la loi a prévu le cas des élections générales. Mais cette exception est et doit rester restreinte aux cas prévus par la loi de 1849.

La question est parvenue devant la cour régulatrice qui interprète les lois que nous sommes appelés à faire exécuter.

M. le ministre de la justice fait connaître le dispositif de l'arrêt de la cour de cassation, qui ce jour-là était présidée par M. Dupin.

En présence de cette interprétation de la cour de cassation, le ministère eût cru engager sa responsabilité en laissant aux départements soumis à des élections partielles la liberté absolue qui a été réfrénée par la loi de juillet 1849.

Est-ce que nous ne restons pas dans les limites du droit électoral ? (Non ! non !) Comment croire que les citoyens, quelle que soit leur opinion, trouveront des obstacles auprès du préfet pour faire connaître leur profession de foi... (Mais c'est ce qui se fait tous les jours. Il n'y aurait pas d'interpellations sans cela ! — Bruits confus.)

Nous croyons, nous, que l'opinion publique sera tout aussi utilement éclairée par les candidats que s'il était permis de faire crier dans les rues les journaux, les professions de foi et toutes les proclamations qu'inspirent ces circonstances.

M. CRÉMIEUX. Je demande à l'Assemblée de déclarer, par un ordre du jour motivé, que les restrictions apportées par la circulaire qui vous est dénoncée, ont méconnu le droit électoral et porté une grave atteinte au suffrage universel.

Messieurs, le bon sens est la plus grande et la plus universelle règle pour faire et pour juger les lois, à ce point que s'il y avait une loi contraire au bon sens, il faudrait se hâter d'en demander l'abrogation. (Bruit.)

L'interprétation donnée par l'écrit qu'on a cité, viole le suffrage universel et tout ce qu'il y a de bon sens dans ces garanties données à la liberté des élections. Les arrêts de la cour de cassation se discutent devant la cour de cassation elle-même...

UNE VOIX A DROITE. Mais pas devant l'Assemblée !

M. CRÉMIEUX. Je n'ai cité l'arrêt de la cour de cassation que parce qu'on en a fait une preuve. On peut y trouver un argument, mais on ne peut en tirer une conclusion.

M. Crémieux termine en invoquant le respect que la majorité surtout doit avoir pour la sincérité du suffrage universel.

M. VALETTE. Je ne crois pas qu'on puisse s'élever contre un arrêt de la cour de cassation. Si vous donnez une interprétation, vous usurpez sur le pouvoir judiciaire. (Aux voix! aux voix!)

M. BAC. Je propose un ordre du jour, celui-ci :

« L'Assemblée nationale invite le pouvoir exécutif à faire respecter la liberté des élections, et passe à l'ordre du jour. »

PLUSIEURS VOIX. Aux voix ! aux voix !

M. BAC. Je demande à M. le ministre s'il veut, oui ou non, que les professions de foi soient librement distribuées, que le nom des candidats puisse être librement affiché, que les bulletins de vote soient librement répandus avec le nom de M. Ch. Etchegoyen, candidat démocratique. C'est uniquement sur ce point que j'appellerai une réponse.

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur. Si un préfet ne tenait pas la balance égale entre les autorisations accordées aux candidats, il manquerait essentiellement à son devoir.

A GAUCHE. Ce sont là des paroles.

M. BARROT. Les paroles dites du haut de cette tribune sont impératives pour les subordonnés.

M. CHARRAS. Et l'élection de la Charente ?

M. BARROT. Le fait relatif à M. Babaud-Laribière est mensonger.

M. CHARRAS. Il est exact.

M. LE MINISTRE. D'ailleurs l'Assemblée a validé les élections de la Charente.

M. PASCAL DUPRAT appuie l'ordre du jour de M. Bac, et il veut citer comme preuve des abus d'influence électorale de la part du pouvoir, un fait qui se serait passé dans le département du Cher : M. le président de la République aurait appuyé l'un des candidats du parti modéré.

M. LE PRÉSIDENT pendant près d'un quart-d'heure veut empêcher M. Duprat d'entrer dans l'appréciation de ce fait. L'Assemblée paraît autoriser M. Duprat à continuer.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR demande que l'Assemblée fixe un jour ultérieur pour qu'il puisse contester l'assertion de M. Duprat.

M. PASCAL DUPRAT. La théorie que M. le ministre veut faire prévaloir est aussi étrange qu'insolite. Il me semble que, dans aucune Assemblée délibérante, on ne va dire d'avance au ministre les arguments par lesquels on veut attaquer son administration. Les faits que les orateurs apportent à la tribune y sont apportés sous leur propre responsabilité.

Quant au fait actuel, je ne l'apporte qu'après avoir pris des informations auprès de plusieurs de mes collègues ; le document est vrai et authentique.

M. de Boissy, l'un des candidats modérés dans le département, a écrit une circulaire, et dans les motifs qu'il fait valoir pour recommander son élection, il produit une lettre du président de la République.

Dans cette lettre, publiée et affichée avec la profession de foi de l'ancien pair de France, M. le président de la République déclare qu'il sera heureux du succès de la candidature de M. de Boissy ; il se rappelle, du reste, avec plaisir que M. le marquis a appuyé vivement autrefois la candidature de Louis Bonaparte à la présidence ; il appuie à son tour la candidature de M. de Boissy, et il sera toujours heureux de lui témoigner les sentiments d'affection qu'il lui conserve. (Mouvements divers.)

Parmi les marques d'étonnement qu'excite cette lecture, ajoute M. Duprat, je remarque celle de M. Abbatucci. Je conçois en effet son étonnement, car je me rappelle que lors des élections de l'Hérault sous la Constituante, il s'éleva contre une lettre donnée à un candidat par le président de l'Assemblée (M. Buchez), et il demandait pour ce fait l'annulation des élections, annulation qui fut prononcée.

Je rappelle ce fait pour démontrer que votre ordre du jour ne s'applique pas à un seul fait, mais qu'il a pour but d'empêcher tous les abus d'influence qui pourraient inconstitutionnellement tendre à vicier la liberté électorale. (Agitation.)

L'ordre du jour de M. Bac est mis aux voix.

A DROITE. L'ordre du jour pur et simple.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division, il va y être procédé. On vote sur l'ordre du jour pur et simple.

Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votans	617
Majorité absolue	309
Billets blancs	414
Billets bleus.	203

L'Assemblée passe à l'ordre du jour pur et simple.

M. Charras a la parole pour un fait personnel. Il maintient que le fait avancé par M. Crémieux, que ne dénie pas le ministre, est vrai.

L'ordre du jour appelle les interpellations relatives au département de l'Ardèche.

M. CHABERT, l'un des interpellants, demande à M. le ministre de l'intérieur en vertu de quelle loi le préfet de l'Ardèche a interdit les promenades avec tambours et les drapeaux, les concerts et les farandoles dans les lieux publics ?

Après quelques mots de l'orateur, l'Assemblée, sans attendre les explications, passe à l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures.

Le dernier numéro du *Napoléon* est à peu près insignifiant. On y remarque seulement une apologie du président un peu plus ridicule que les articles émanés de la rédaction ordinaire. L'auteur soutient que les ennemis du président sont de mauvaise foi, par la raison qu'ils avaient attaqué la candidature de Louis Bonaparte avant d'attaquer sa politique. Cet article conclut en présentant aux électeurs de Paris trois candidats, sans attendre la décision de l'union électorale. Ces candidats sont : LAHITTE, *ministre d'action*; ARRIGHI DE PADOUE, *allié à la famille Bonaparte ;* BONJEAN, *constituant réactionnaire, principal acteur dans la petite intrigue qui a renversé le citoyen Carnot du ministère.* On s'étonne de ne pas voir sur cette liste du bonapartisme le plus pur M. Taillade qui joue avec le plus grand succès le *Napoléon* du Cirque-Olympique.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

Une souscription, pour subvenir aux frais des élections, est ouverte au siège du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, et dans les bureaux de tous les journaux démocratiques.

Les délégués au comité démocratique-socialiste des élections pour le département de la Seine se réuniront jeudi 28 février, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, à 7 heures très précises (présence obligatoire).

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

1er *arrondissement.* — Les mardis, jeudis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 36, à sept heures du soir.

6e *arrondissement.* — Tous les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

8e *arrondissement.* — Réunion électorale les lundis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir, à l'Ecole du commerce et des arts industriels, rue Charonne, 95.

9e *arrondissement.*—Mercredi 27 février, à 7 heures du soir, boulevart Bourdon, 13, magasin de fourrages.

10e *arrondissement.*— Réunion électorale les mercredi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e *arrondissement.* — Réunions électorales les samedis à sept heures du soir, au Grand salon, chez Mercier, barrière Fontainebleau.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs.

La Villette, mercredi, 27 février, à 8 heures du soir.

Colombes. — Les mardis, à 5 heures du soir, chez le citoyen Théfine.

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle du bal de la Renaissance, à la Gare Saint-Ouen.

La Chapelle Saint-Denis. — Réunions électorales les dimanches à midi et les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux.

Thermes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

Charenton, Saint-Maurice, Alfort, réunion électorale jeudi, 28 février, à sept heures du soir, rue des Carrières, 70.

Châtillon, Fontenay-aux-Roses et communes environnantes. — Jeudi, 28 février, à 7 heures du soir, et dimanche, 3 mars à 2 heures, rue de Clamart, 6, à l'Association des travailleurs.

AUX LITHOGRAPHES.

Les écrivains et imprimeurs lithographes sont convoqués d'urgence pour mercredi, 27 février, à 7 heures du soir, rue St-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8, près le passage du Caire.

Nous recommandons à nos confrères la plus rigoureuse exactitude.

Pour le comité provisoire :
Taudot,—Carron,—Louis Combes,—Jules Dubail,—Alex. Thiellement.

Réunion électorale du comité central des commerçants, fabricants et propriétaires, mercredi, à 7 heures du soir, salle et rue Montesquieu.

FAITS DIVERS.

M. Victor Hennequin ne fera de leçons sur l'histoire de la législation à l'institut polytechnique, passage Jouffroy, ni le mercredi 27 février, ni le mercredi 6 mai. La reprise du cours sera ultérieurement annoncée.

— Les mouvements de troupes et les revues continuent; de son côté, le président de la République poursuit ses visites aux diverses casernes de la capitale. Hier il a examiné successivement celles de l'Hôtel de Ville, de l'Ave-Maria et le camp de l'Archevêché.

— Plusieurs groupes de représentants s'entretenaient aujourd'hui, dans les couloirs, de l'intention qu'aurait M. Dupin de donner sa démission de président de l'Assemblée nationale pour des motifs de santé.

— Le général Changarnier a passé aujourd'hui une revue au bois de Boulogne.

Les corps qui assistaient à cette exhibition militaire étaient les 1er et 2e cuirassiers, les 2e et 4e dragons, le 5e lanciers et l'escadron des guides ; en tout 20 escadrons de cavalerie de Paris, Versailles et Saint-Germain ; trois régiments d'infanterie : le 62e de ligne, de Versailles, les 3e et 21e de ligne de la brigade Julin, avec une batterie d'artillerie et une compagnie du génie.

Les troupes étaient rangées dans la grande avenue centrale qui part de la porte de Boulogne, et faisaient face à Paris. Elles étaient commandées par les généraux Neumayer, Reubel et de Grouchy, pour la cavalerie, et le général Julin pour l'infanterie.

Le président de la République, qui se promenait à cheval accompagné d'un aide-de-camp, est arrivé comme par hasard pendant le défilé, qui s'est terminé devant lui.

—On sait que le gouvernement interdit une pochade de M. Méry, représentée à l'Odéon, sous ce titre : *Une nuit blanche*, tandis qu'il a laissé libre cours aux attaques violentes contre la République au Vaudeville et ailleurs. Voici les couplets qui sont accusés d'avoir excité à la haine de la République.

Le ministre de l'instruction publique de l'empereur Soulouque chantait :

De l'art d'étouffer les esprits,
Nous sommes les apôtres.
Puisqu'on ne nous a rien appris,
N'apprenons rien aux autres,

Un Parisien en Amérique chantait :

Gardons pour nous, peuple d'élus,
La liberté féconde,
Et que tous les rois absolus
Partent pour l'autre monde.

Une dame française disait à son galant :

Vous le savez, tout chemin mène à Rome ;
Mais souvent Rome est un mauvais chemin.

— M. Aristide Baudéan, ancien rédacteur en chef du *Républicain de l'Allier*, vient de se constituer prisonnier à Sainte-Pélagie. Encore un démocrate qui va expier par une longue privation de la liberté le tort d'avoir défendu avec énergie et courage la République et la révolution.

— Le citoyen abbé Montlouis, signalé comme fréquentant le café de l'Union, a sommé le journal le *Napoléon*, organe du président de la République, de rectifier cette allégation mensongère dont il était l'auteur. La lettre de l'abbé Montlouis n'ayant pas été insérée, malgré sommation, assignation a été donnée au gérant du journal pour samedi 2 mars, 11 heures du matin.

— On parlait dans un bureau de la loi de déportation, qui excite une vive irritation, et l'on citait Noukahiva, l'une des îles Marquises, comme étant un des lieux d'exil désignés. M. M... D..., montagnard, disait à ce sujet : « La fin du mot restera, mais le commencement variera, et certainement elle s'appellera successivement d'ici à quelques années, Thiers-y-va, Dufaure-y-va, Dupin-y-va, Montalembert-y-va. (*Indépendance Belge.*)

— On nous écrit d'Avesne (Nord), 25 février :

« Nous avons dignement fêté hier l'anniversaire des journées de Février ; au lieu d'un détachement de la garde nationale, qui avait été commandé, le bataillon se trouvait au grand complet, jamais nous ne l'avons vu aussi nombreux. Il a défilé au cri mille fois répété de vive la République ! et, chose remarquable, pas un cri de vive Napoléon.

» C'est une bonne journée pour la République dans notre localité.

» Le soir, un grand nombre de gardes nationaux et les chanteurs montagnards (société d'ouvriers appartenant à notre ville) se sont réunis autour de l'arbre de la liberté, où ils ont chanté des hymnes patriotiques. Presque toutes les maisons avaient arboré le drapeau tricolore. Beaucoup avaient illuminé ; et cela, sans invitation de l'autorité.

» On ne voulait point de fête, et jamais notre ville n'a été plus animée. »

L'association égalitaire des ouvriers tailleurs de l'Union, fondée le 5 septembre 1848, rue du Faubourg-Saint-Denis, 27, et légalisée au tribunal de commerce le 16 dudit, prévient sa nombreuse clientèle que, pour cause d'agrandissement, le siège de l'établissement est transféré même rue, n° 33, au coin de celle de l'Echiquier, 1.

Nous invitons formellement les démocrates à venir prendre connaissance de nos statuts, afin de démasquer les calomniateurs.

Le conseil d'administration nommé par élection,
BEAUMONT, CHRÉTIEN, PEURRIER,
RIBETTES, CATEIGNE, BROUTY,
CH. MONTURIER.

Revue des départements.

La presse démocratique des départements est unanime pour recommander le calme à propos de l'anniversaire du 24 Février 1848. Beaucoup conseillent aux citoyens de s'abstenir de toute manifestation, des banquets même ; la meilleure manière de célébrer la fondation de la République, disent-ils, c'est de ne fournir aucun prétexte au mauvais vouloir de ses ennemis.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Les démocrates de Châlon relèvent courageusement leur drapeau.

Nous recevons aujourd'hui seulement le spécimen du *Démocrate de Saone-et-Loire*, destiné à remplacer le *Patriote*, tombé sous les coups du parquet. Ce numéro est daté du 17 février, et nous sommes au 22 !... Il contient un appel aux démocrates signé de notre ami FOREST, dans lequel le nouveau journal déclare que, venant pour continuer l'œuvre du *Patriote*, il n'a pas de profession de foi à faire.

Nous félicitons nos amis de Saone-et-Loire de ce nouvel acte d'énergie, que la prochaine lutte électorale, grave surtout dans ce département qui a six représentants à nommer, rendait indispensable.

Le *Démocrate de Saône-et-Loire* fait, comme la presse de Paris, un appel à l'union des républicains. « Pour le parti démocratique, dit-il, la signification des élections du 10 mars se résume en un seul mot : — PROTESTATION.

CORSE.— Depuis le 1er janvier, la Corse compte un journal démocratique socialiste, le *Progressif.*

L'apparition d'une feuille socialiste dans la Corse est un fait important pour ce pays si malheureux et si délaissé par tous les gouvernements; aussi nous la saluons avec joie. Nous donnerons ultérieurement le programme du *Progressif*, que nous n'avons

pas encore reçu. En attendant nous offrons fraternellement la main à notre nouveau confrère.

Le *Travail*, de Dijon, répond à cette folle provocation de M. d'Hautpoul à la tribune : « Nous sommes prêts : vous pouvez commencer si cela vous convient » par le mot des Français à Fontenoy : — *Après vous, messieurs les royalistes ! après vous* ! »

GIRONDE. — On lit dans la *Tribune* :

« Nous avons annoncé que les membres du conseil municipal de Castres avaient donné leur démission pour protester contre l'arrêté de M. le préfet Neveux, qui suspendait de ses fonctions M. Lassalle, maire de Castres, sans faire connaître les motifs de cette mesure.

« Par suite de ces démissions, les électeurs ont été appelés à prononcer leur jugement sur la lutte engagée entre M. le préfet et les membres de l'ancien conseil municipal.

» Ces derniers ont obtenu gain de cause, et ont été renommés par une imposante majorité. »

Les candidats soutenus par la préfecture ont eu moins de cinquante voix.

LOIRE-INFÉRIEURE.—Le préfet a interdit le banquet qui devait avoir lieu le 24 février.

L'*Ami de la Constitution*, de la Charente-Inférieure, rappelle à ce propos qu'IL Y A DEUX ANS, LE GOUVERNEMENT DE JUILLET EST TOMBÉ POUR AVOIR PORTÉ ATTEINTE AU DROIT DE RÉUNION.

Nous lisons dans le *National de l'Ouest* :

« Le citoyen Evariste Mangin, condamné par arrêt de la cour d'assises, du 11 décembre, à quatre mois d'emprisonnement, pour avoir, en reproduisant un extrait de la brochure du citoyen Ledru-Rollin, non poursuivi dans la *Réforme*, le *National*, la *Liberté*, etc., fait l'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale, — le citoyen Evariste Mangin s'est constitué prisonnier aujourd'hui.

» Il est allé rejoindre son père, qui a encore à subir, par suite d'un autre arrêté, près de huit mois de captivité.

» Le *National de l'Ouest* se trouve avoir ainsi deux gérants en prison.

» Le *National de l'Ouest* est le doyen de la presse républicaine française, — et nous sommes en république !

» Pourrions-nous rien dire qui fût plus éloquent que le simple rapprochement de ces faits ? »

MORBIHAN.—La *Bretagne*, journal légitimiste, a ouvert une souscription pour acheter deux chevaux qui seront offerts à *monseigneur le comte de Chambord*, au nom du département du Morbihan. Ce cadeau est destiné, suivant la feuille blanche, à montrer au *royal exilé de Frohsdorff*, que le peuple breton, *si fidèle et si dévoué à la monarchie*, est toujours *prêt à donner son dernier écu pour son roi*. La même feuille fait un appel à ses amis, afin de *faire, le plus promptement possible, bien des heureux.*

Supposez un instant qu'une souscription s'organise, dans de pareilles conditions de publicité, pour offrir un gage de sympathie populaire aux exilés du 13 juin, et dites si les parquets attendraient 24 heures pour accuser le journal qui l'annoncerait d'attaques à la République ?

Eh bien ! voici que le journal de la préfecture du Finistère reproduit complaisamment une lettre du journal de Vannes, dans laquelle on remarque la touchante péroraison suivante :

» Nous nous réunissons, mon prince, à tous les corps d'ouvriers de la ville de Vannes, afin de vous souhaiter une bonne et heureuse année, ainsi qu'à Mme la comtesse de Chambord et à toute votre royale famille. Nous prions la divine Providence de daigner la protéger, *d'abréger le terme de nos épreuves*, et de vouloir bien nous donner la seule planche de salut qui nous reste après les tempêtes révolutionnaires.

» Nous sommes donc, mon prince, *en attendant l'accomplissement de nos vœux et de nos souhaits*,

» Vos très humbles, très fidèles et respectueux serviteurs. » *Suivent les signatures.* »

Il faut convenir qu'en tout cela, si quelqu'un se montre bon prince, c'est le prince Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Un nouveau journal démocratique vient de paraître à Marseille, sous ce titre : *Le Progrès social*, et sous la direction du citoyen Agenon.

HÉRAULT. — Le *Montagnard* a eu en un seul jour deux procès et deux acquittements. Le premier article incriminé était reproduit de la *Voix du Peuple* et n'avait pas été poursuivi à Paris. Il avait pour titre : IMPÔT DES BOISSONS.

Le second procès portait sur une reproduction d'un fragment de la brochure de Ledru-Rollin ; *Le 13 juin*.

SARTHE. — Le *Bonhomme manceau* raconte sous ce titre : *Point d'argent, point de place à l'église*, un scandale causé par le curé de Saint-Mars-d'Outillé dans son église. Bon nombre de fidèles des campagnes ne se trouvent pas assez riches pour payer une place dans un banc à l'église, et pas assez stoïques pour rester debout tout l'office durant ; ils apportent avec eux de petites sellettes et s'asseient ainsi au détriment du trésor de la fabrique. Le curé en question monta donc en chaire un de ces dimanches pour anathématiser les petits bancs portatifs, et, son prône terminé, il descendit en hâte et parcourut l'église faisant main basse sur les sellettes, qu'il emporta dans la sacristie, non sans débats ni scandale, comme on peut bien le penser.

Nous ne partageons pas l'indignation de nos confrères des départements à l'égard de tous ces faits d'intolérance : refus de sépulture ecclésiastique, etc. Nous sommes pour la liberté absolue des cultes. Si des paroissiens ne sont pas contents de leur curé... qu'ils s'en passent, c'est la meilleure protestation, la plus logique du moins.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lons-le-Saulnier.—M. D.—Reçu les 17.—Pris note.

Nantes.—M. G.—Reçu et pris note.—Affect. rem. à tous. —Par le temps qui court, le fait dont v. nous parlez ne nous surprend point.

Angers.—M. L.—Reçu les 171.—Appliq. de conform.— Nous v. avons écrit aujourd.

Ribeauvillé.—M. W.—Reçu les 156.—Passé écrit de conform.—Affect. rem.

Bastia.—M. G.—Reçu les 6.—L'erreur que v. nous signalez n'existe que sur la bande.

Sancoins.—M. V. D.—Reçu les 47.—Appliq. de conform. — Rem.

R.—M. L. T. R.— Reçu les 60.—Compl. affect. et rem.

CONCERTS.

SALLE BONNE-NOUVELLE. — Une grande soirée est promise aujourd'hui au public. Un concert où l'on entendra des artistes distingués, les tours surprenants d'Auriol, la danse et une pantomime doivent seconder Mlle Prudence, qui obtient le plus grand succès. Prix : 1 franc.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9.—Aujourd'hui mercredi, 27 février, à 8 heures et demie, grand Concert extraordinaire donné par M. Danterny et Hélène Cundell, dans lequel on entendra *Jenny l'ouvrière* et l'*Hirondelle d'hiver*, chantés par Poultier, de l'Opéra. Le *Provincial*, à Paris, par Neuville. Partie vocale : MM. Lebrun, Gozora, Junca, Florenza, Littré. Partie intrumentale, par MM. Levy, Magnier, Mlle Urso.—Prix : 50 c. Tribunes, 75 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS........... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 26 février 1850.

Les affaires ont un peu repris, et la rente, après avoir fait 95-40 au passage de l'Opéra, a ouvert à 95-40 au parquet, et après s'être tenue longtemps aux environs de 95-50, des achats au comptant faits au moment de la clôture l'ont fait remonter et fermer au plus haut cours du jour. Pour aider cette reprise, on a fait courir le bruit que les affaires de la Grèce étaient tout à fait terminées. Cette nouvelle n'a été accueillie que comme bruit de bourse.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	95 75	Zinc Vieille-Montagne.	2840 »
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	» »	Naples, 5/0, c. Roth.	» »
Quatre 0/0, j. 22 sept..	75 »	Cinq 0/0 Romain......	78 7/8
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 65	Espag. 3 0/0 dette ext.	» »
Cinq 0/0 (empr. 1848).	» »	— 3 0/0 dette int.	28 3/8
Bons du Trésor......	» »	Belgique. Empr 1831.	» »
Actions de la Banque.	2200 »	— Empr. 1840	98 1/4
Rente de la Ville......	» »	— Empr. 1842	98 1/4
Obligat. de la Ville ..	1200 »	— Banq. 1835.	» »
Obl. Emp. 25 millions.	1177 »	Emprunt d'Haïti....	» »
Obligat. de la Seine...	1077 »	Piémont, 5 0/0 1849..	88 »
Caisse hypothécaire..	155 »	— Oblig. anc.	970 »
Quatre-Canaux.......	1100 »	— Oblig. nouv	957 50
Jouis. Quatre-Canaux.	70 »	Lots d'Autriche 1834.	370 »

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant............	95 70	95 75	95 40	95 75
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	» »	» »	» »	» »
Trois 0/0 fin courant...........	57 50	57 80	57 40	57 75

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	p » /»	5 0/0 liquid. à l'autre..	20 » /»
3 0/0 —	10 » /»	3 0/0 —	22 1/2

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	De cour
» »	» »	Saint-Germain.......	» »	» »	» »
200 »	198 75	Versailles rive droite.	» »	» »	» »
170 »	167 50	Id. rive gauche.	» »	» »	» »
780 »	782 50	Paris à Orléans......	» »	» »	» »
556 25	555 »	Paris à Rouen........	» »	555 »	» »
247 50	245 »	Rouen au Havre......	» »	» »	» »
200 »	200 »	Marseille à Avignon..	» »	» »	» »
115 »	115 »	Strasbourg à Bâle	» »	» »	» »
310 »	310 »	Orléans à Vierzon....	» »	» »	» »
» »	» »	Boulogne à Amie...	» »	» »	» »
407 50	» »	Orléans à Bordeaux...	» »	» »	» »
451 25	452 50	Chemin du Nord......	451 25	452 50	452 50
» »	110 »	Montereau à Troyes..	» »	» »	» »
351 25	351 25	Paris à Strasbourg...	350 »	351 25	351 25
252 50	253 75	Tours à Nantes.......	» »	» »	» »

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 27 Février.

THEATRE DE LA NATION.—Stella, Xacarilla.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Mlle de Belle-Isle.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS.—
ODEON.—François le Champi, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête.
VARIETÉS.—Lully, les Quatre filles Aymon, Castagnette, Nisus.
GYMNASE.—Les Bijoux, Babet, la Bossue, le Coup
THEATRE MONTANSIER.—J'ai mangé, Rosette, la Perle, le Caporal, le Bénéfice.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Henriette Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ.—Le Pied de Mouton.
FOLIES.—L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.—Bouillir, le Fils du Rempailleur, Saltimbanques, Intermède.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 58 — Jeudi 28 Février 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS 27 FÉVRIER.

Condamnation de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Victor Hennequin vient d'être condamné à un an de prison et cinq mille francs d'amende.

Nous nous inclinons devant la justice du pays.

Mais qu'il nous soit permis de donner à notre ami un témoignage public de notre fraternelle sympathie.

Victor Hennequin est un de ceux qui ont le plus travaillé pour la cause du progrès et des réformes sociales. Depuis longues années, il s'est voué tout entier à la défense et à la propagation des principes dont le triomphe inaugurera le règne de l'ordre véritable par la liberté, et assurera la paix du monde.

Aujourd'hui, la prison l'attend. Il supportera sa peine avec courage.

Quant à nous, ses condisciples et ses collaborateurs, nous avons la conscience de notre devoir, et, quelles que soient les épreuves que nous réserve l'avenir, nous sommes prêts à tous les genres de sacrifices.

On sait souffrir quand on a des convictions sincères:

La foi est invincible; l'idée est immortelle.

Pour la rédaction de la *Démocratie pacifique*,

CHARLES BRUNIER,
EMILE BOURDON,
FERDINAND GUILLON.

AU PEUPLE.

Un vide immense s'est fait dans nos rangs : la mort nous a enlevé James Demontry, Robert de l'Yonne ; l'exil, Ledru-Rollin, Félix Pyat, Considerant, Cantagrel, Martin Bernard, Beyer, Kopp, Anstett, Kœnig, Hofer, Pflieger, Menant, Rougeot, Avril, Rolland, Landolphe, Heitzmann, Jannot, Rattier, Boichoit ; la prison, Deville, Vautier, Fargin-Fayolle, Pilhes, Maigne, Gambon, Boch, Daniel Lamazière, Commissaire et Suchet.

Dans la pensée des ennemis de la République, la Montagne était destinée à périr. A peine entrée dans l'Assemblée législative, elle perd ses membres les plus influents, ceux qu'appelaient à la guider, à l'instruire, l'expérience, la faveur populaire, le talent, le génie.

Comment avons-nous résisté à de si rudes épreuves? Comment ? Nous avons eu foi dans la République, dans les destinées de la Révolution ; le 13 juin devait tuer la Montagne, si elle n'avait été qu'une faction ; mais la Montagne n'est pas une faction. On peut affaiblir ses forces, on n'ébranlera pas sa foi ; on peut décimer encore ceux qui siégent sur ses bancs, on ne tuera pas l'idée qu'ils représentent. La Montagne n'est point au service d'un homme, d'un parti, d'une coterie, d'un intérêt ; elle a placé plus haut et plus loin ses espérances qui reposent sur les traditions les plus pures de la Révolution. Elle s'est faite le serviteur du peuple, elle vit de son amour pour lui ; si elle avait pu douter de sa puissance morale, les efforts tentés pour la détruire lui en eussent donné la juste mesure. Quand elle considère par qui elle est aimée, par qui elle est détestée, elle se croit autorisée à penser qu'en face des partis coalisés ou séparés qui se disputent l'empire, elle seule est impérissable comme le peuple dont elle émane et en qui elle tend sans cesse à s'absorber.

Vainement le pouvoir ajournait l'élection qui doit remplir les places vides dans nos rangs. Nous qui avons foi dans le bon sens des masses, dans la constance de leurs opinions, nous attendions cette lutte, témoins impassibles des mesures prises pour la rendre inégale.

La portée des élections du 10 mars ne vous a point échappé. La politique générale du gouvernement y est profondément intéressée ; et il doit surtout en ressortir un éclatant jugement de la conscience publique sur la question romaine.

Dans les républiques démocratiques, les bons et les mauvais gouvernements se reconnaissent à un signe infaillible ; les bons gouvernements servent à l'émission, au développement, à la propagation des idées. C'est qu'en effet l'idée c'est le progrès. Juste, elle profite à tous et par conséquent au gouvernement lui-même qui doit être l'organe du peuple. Fausse, le bon sens public en fait justice ; elle tombe dans l'oubli. Tous les sophismes du monde ne parviendront pas à obscurcir cette vérité si simple : vous craignez la lumière, donc vous avez de mauvais desseins.

L'idée triomphante aux barricades de Février, c'est le Socialisme, c'est-à-dire l'émancipation des masses par le travail, le travail élevé à la hauteur de la propriété qu'il engendre et qu'il légitime, le bien-être général assuré par une rémunération équitable du travail, l'abolition de l'usure.

Tel est le principe de justice qu'il s'agit aujourd'hui de dégager de plus en plus des ténèbres, et de réaliser à la lumière de la conscience du genre humain.

Comprimer cette idée, la transformer en attentat social, n'est-ce pas l'objet avoué de tous les efforts de la réaction ? Pouvoir, trésors, police, armées, ne voudrait-elle pas tout faire servir à l'anéantissement des principes où nous plaçons l'émancipation et l'avenir du monde?

Pour arriver à ce but, les vieilles conquêtes morales de nos pères, celles que l'on croyait le plus irrévocablement assurées, sont niées ou renversées. Quelle vérité reste debout ? Nos ennemis se proclament les sauveurs de la société, et chaque jour ils sapent par la base l'un des principes sur lesquels vit, non seulement la société française, mais toute la société moderne.

La liberté de penser, source de toutes les autres, achetée au prix de tant de larmes et de sang, n'est-elle pas visiblement frappée sous toutes les formes : dans la presse, par les poursuites incessantes, saisies, séquestre : dans l'intimité du foyer, par la délation, par le bon plaisir des destitutions, par l'état de siége, devenu l'état normal pour un grand nombre de départements ; dans la vie publique, par l'interdiction du droit de réunion ; dans l'enseignement, par la proscription morale étendue au corps entier des instituteurs laïques; enfin par l'abandon de la France à l'influence exclusive des congrégations.

Ils traitent la liberté de penser comme ces arbres aimés du peuple qui les avait plantés pour ombrager le berceau de la République. Cette branche nous gêne, disaient-ils, et voilà qu'ils ont coupé l'arbre par le pied !

En échange de la liberté morale, quel bien-être matériel a-t-on répandu sur les masses ? Où sont les nouveaux débouchés offerts au travail ? A-t-on abaissé les barrières protectrices du privilége ? Le peuple souffre la faim au milieu de l'abondance. La production accumulée est frappée de stérilité, faute d'une consommation que le travail seul peut exciter et étendre. Où sont les banques de crédit ? Où est ce nouveau système hypothécaire qui devait attirer les capitaux vers un gage plus assuré et plus facile ? Où est, dans l'organisation du crédit public et privé, la part de confiance due à la probité du travailleur ? Et les bienfaits de cette assistance officielle si pompeusement écrite dans la Constitution, où sont-ils ? Ecoutez le langage de ces apologistes de la fatalité, lisez les écrits de ces blasphémateurs de la Providence ; un jour ils proposeront de décréter la misère immortelle.

Qu'on dise la part du peuple dans ces huit milliards accumulés, durant cinquante ans, au grand livre de la dette publique. Que lui reviendra-t-il dans ces quinze cents millions inscrits sous toutes sortes de rubriques dans le budget de 1850 ? Et les six cents millions de la dette flottante ! Quel est l'héritage, le douaire assuré au peuple par ces trésors, produit de ses sueurs ?

La Constituante, au bout de sa carrière, lui fit un legs de cent millions en abolissant un impôt odieux ; qu'est devenu ce legs pieux ? qu'est-ce qui l'a fait caduc ? Le besoin du trésor ? N'est-ce pas plutôt la crainte de voir enfin s'introduire parmi nous la révolution financière, dont le principe est inscrit dans l'article 15 de la Constitution. « *Chaque citoyen contribue aux charges » publiques en proportion de sa fortune et de » ses facultés ?* »

Quoi qu'il en soit, vous continuerez à payer cent millions sur les boissons ; mais les rentes sur l'Etat, les capitaux placés à intérêt, les actions industrielles de toutes sortes se perpétueront dans le privilège seigneurial d'échapper à l'impôt. Telle est la politique suivie à l'intérieur.

A l'extérieur, que fait-on de la gloire et de l'honneur de la France ?... Mais que parlons-nous de gloire ? c'est de salut qu'il s'agit maintenant. Où sont les anciens boulevards de la France ? Où sont les peuples qui s'étaient levés pour notre cause et que nous avions promis de défendre ? Où est l'Italie ? Nous l'avons replongée nous-mêmes sous le joug de notre éternelle ennemie, l'Autriche. Où est l'Allemagne ? Nous l'avons laissée retomber aux pieds de la Russie. Où est la Hongrie, qui s'était levée encore une fois pour couvrir l'Europe civilisée contre la nouvelle invasion des barbares ? La Hongrie est devenue une seconde Pologne; ses débris, pour échapper aux échafauds de la contre-révolution, n'ont trouvé de refuge qu'au sein des nations mahométanes. Pologne, Hongrie, Italie, voilà les trois étapes de la barbarie russe. Elle marche, elle avance; elle se grossit de toutes les défaites de nos alliés naturels.

Aujourd'hui, elle menace la Suisse ; demain, un pas de plus, et l'invasion cosaque est à vos portes. C'est de vous qu'il s'agit désormais : quelles que soient les nuances qui vous divisent, nous vous crions : A moi, France ! voici l'ennemi ! il est là ! il n'est plus séparé de vous que par les tombes de trois peuples.

Dès notre arrivée à l'Assemblée législative, la lutte s'est engagée entre le pouvoir exécutif et la minorité républicaine au sujet de l'expédition d'Italie. Discussions, protestations, répétées à la tribune, demandes de mise en accusation du pouvoir exécutif, la France le sait, il n'est pas d'efforts que nous n'ayons tentés pour arrêter cette politique anti-nationale, qui s'acharnait à faire détruire la République romaine par la République française.

Tout serait donc consommé, si les questions qui se succèdent dans la vie politique des peuples ne restaient toujours pendantes devant le tribunal de la conscience publique. Vous êtes souverains, à l'heure de l'élection, dans ces grandes assises où s'instruit, à des termes marqués, le procès des gouvernements.

La loi vous interroge, répondez; la France avait voté dans l'Assemblée constituante l'affranchissement de l'Italie ; devant Dieu et devant les hommes, approuvez-vous le bombardement de Rome?

Le gouvernement avait promis des institutions libérales à ceux qu'il allait combattre. Approuvez-vous la restauration de la théocratie imposée par le fer à une population qui la repousse ?

Est-ce ainsi que vous entendez la souveraineté du peuple ? Le pouvoir clérical sans conditions, est-ce la liberté que la France est appelée à donner au monde ?

Voilà la question qui vous est posée ; répondez ! et qu'au-dessus des arguties où toute conscience humaine est menacée de s'engloutir, la voix de Dieu, celle de l'éternelle justice, se fasse entendre dans la voix d'un grand peuple !

Telle est, en effet, la nature de nos institutions, qu'un suffrage déposé dans l'urne peut changer les majorités, et par elles les ministères et les systèmes de gouvernement. Autrefois, c'était là l'œuvre de la violence : tous les dix ans, tous les quinze ans, la voix du peuple, s'élevant au-dessus des clameurs des partis, renversait en quelques heures l'œuvre d'une génération. Il disait, et les vaincus de la veille devenaient les héros du lendemain : cela s'appelait une révolution. Le suffrage universel nous affranchit de ces cruelles épreuves. Plus de guerres civiles, plus de sang répandu, plus de luttes fratricides entre les enfants d'une même patrie ! Tout aboutit à la juridiction souveraine du peuple, pacifiquement exercée. Les comices, voilà son tribunal ; le scrutin, voilà l'urne de ses jugements ; les suffrages librement et loyalement exprimés, voilà son arrêt.

Le nom de vos élus sera l'expression de votre sentence. Qui choisirez-vous ? Ne parlons pas des hommes, qui sont peu; disons un mot des principes, qui sont tout. La démocratie n'est pas une secte, une école, une théorie, un parti ; elle embrasse dans son vaste sein tous ceux qui, ayant répudié l'exploitation de l'homme par l'homme, aspirent au règne de l'égalité, sans laquelle il n'est ni liberté ni fraternité vraie. A aucun homme il n'est donné de tout voir ni de tout pressentir ; mais chacun a reçu de la Providence un don particulier : l'un parle, l'autre écrit, l'autre combat; tous travaillent. Or, quiconque travaille pour le peuple, quiconque aime le peuple, lutte pour le peuple, souffre pour le peuple : artisan, laboureur, magistrat, philosophe, écrivain, ouvrier, soldat, riche, pauvre, assis là-haut, couché là-bas, né dans le sillon ou sous les lambris dorés, il n'importe, s'il est prêt à tout sacrifier pour le peuple, celui-là est démocrate.

Un dernier mot encore : point de victoire sans discipline. Le candidat le plus digne, le plus assuré de vaincre, une fois choisi, que tous les autres s'inclinent devant la décision de la majorité. Celui-là serait un ambitieux qui, écarté par les comités électoraux, s'obstinerait à se produire au risque de tout perdre par la division. Une telle candidature serait une trahison.

Et maintenant, à l'œuvre, citoyens ; soyez tous comme un seul homme à l'appel de la patrie ; secouez la poussière des intérêts privés pour ne vous souvenir que de l'intérêt public. On vous consulte sur la question de savoir si vous voulez être libres ou esclaves. Répondez d'une voix forte, éclatante, unanime, répondez, comme firent vos pères aux grands jours des grandes luttes.

Allez aux comices, excitez les tièdes, soutenez les timides, contenez les impatients ; que de toutes vos consciences réunies sorte le cri de la conscience publique ; songez aux absents, aux exilés, à ceux qui ont souffert et qui souffrent pour la cause de tous. Songez combien il en est qui, après avoir fait de trente-cinq millions d'hommes un peuple de citoyens, ont perdu le droit de cité dans leur propre pays ! Combien de ceux qui ont ouvert les portes de la France à tous les proscrits sont privés du doux soleil de la patrie ! Combien languissent emprisonnés qui ont donné la liberté aux autres ! Songez que vous êtes souverains, c'est-à-dire électeurs, juges, législateurs, et faites en sorte que l'exercice de votre souveraineté profite à la vérité, à la justice, à la patrie, à l'humanité.

Les représentants composant la réunion de la Montagne :

Arnaud (Var). — Bandsept. — Bac. — Bard. — Baudin. — Beaune. — Benoit. — Bertholon. — Bouvet (Aristide). — Boysset. — Breymand. — Brives. — Bruys. — Burgard. — Cassal. — Chaix. — Cholat. — Chouvy. — Chovelon. — Clément. — Combier. — Crestin. — Delavalade. — Delbetz. — Detours. — Doutre. — Duché. — Dufraisse. — Dulac. — Duputz. — Bussoubs (Gaston). — Ennery. — Faure. — Fond. — Gastier. — Gilland. — Gindrier. — Gleizal. — Greppo. — Jehl. — Joignaux. — Jolivet. — Joly. — Labrousse. — Laclaudure. — Lafont. — Lamarque. — Lasteyras. — Lavergne. — Madet. — Malardier. — Martin (Alex). — Mathé. — Mathieu (Drôme). — Michel (Bourges). — Michot-Boutet. — Mie. — Miot. — Monnier. — Morelet. — Mulenbech. — Nadaud. — Pelletier. — Penières. — Pons-Tande. — Quinet (Edgar). — Raconchot. — Rantian. — Raspail. — Richardet. — Rochut. — Rougeot. — Renaud. — Roseli-Mollet. — Rouet. — Saint-Féréol. — Saint-Marc Rigaudil. — Salmon (de la Meurthe). — Sartin. — Savatier-Laroche. — Savoye. — Schœlcher. — Signard. — Sommier. — Terrier. — Testelin. — Vasseur. — Viguier.

Ont adhéré :

Anglade. — Arago (Emmanuel). — Aubry (Nord). — Bancel. — Bajard. — Belin. — Bourzat. — Bruckner. — Carlos-Forel. — Charras. Chauffour. — Chavoix. — Coralli. — Crémieux. — Crépu. — Curnier. — Delebecque. — Durand-Savoyat. — Farconet. — Favand. — Frichon. — Guitter. — Joigneaux. — Lamennais. — Latrade. Lefoux (Jules). — Leroux (Pierre). — Laurent (Ardèche). — Laidet (le général). — Moreau (Creuse). — Pascal Duprat. — Péan (Emile). Perrinon. — Lefranc (Pierre). — Rey (Drôme). Richard (du Cantal). — Repellin. — Ronjat. — Roussel (Yonne). — Sage. — Salvat. — Santeyra. — Mignes. — Vendois. — Versigny. Westerkamp.

Aujourd'hui, l'Assemblée a renvoyé, APRÈS LE BUDGET ! c'est-à-dire aux calendes grecques, les interpellations que M. Lagrange demandait à adresser au ministre de l'intérieur sur la manière peu convenable dont a été célébré officiellement cette année, l'anniversaire du 24 février, déclaré *Fête nationale*.

L'Assemblée a ensuite ajourné à UN MOIS les interpellations de M. Mauguin sur la question de savoir quelles sont les *causes des armements* extraordinaires qui se font en Europe.

Elle a voté presque sans discussion la loi relative à l'emprunt grec, et un projet de loi sur la surveillance administrative des chemins de fer.

Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France*:

La *Loi des maires* a été présentée aujourd'hui à l'Assemblée. Nous n'en dirons ce soir qu'un mot :

Cette loi est le renversement de toutes les libertés communales, le démenti le plus outrageant donné au suffrage universel, la restauration du principe impérialiste de la centralisation administrative, la violation de la Constitution du 4 novembre 1848. Si cette loi était acceptée contre toute possibilité, par les hommes de la Droite, ce serait de leur part le

désavœu complet, l'abdication de leurs doctrines royalistes depuis quarante ans.

Dès aujourd'hui, nous, déclarons qu'aucune mesure n'aura trouvé de notre part une résistance plus énergique que celle-là. Nous appelons au secours de la liberté communale menacée tous nos confrères des provinces.

Nous ne ferons jamais d'opposition systématique. Nous serions heureux de croire que l'enlèvement des couronnes de la Bastille a eu lieu sans aucun ordre supérieur, et que l'indignation témoignée à l'Assemblée nationale par M. Ferdinand Barrot contre cette profanation a été aussi spontanée que sincère. Toutefois, les antécédents de l'administration actuelle nous laissent malgré nous quelque doute. Notre scepticisme est très bien formulé par les lignes suivantes de la *Presse :*

Reste à savoir si un agent obscur a pu prendre sur lui une responsabilité aussi grande sans être couvert par l'ordre de ses chefs. N'en serait-il pas des couronnes de la colonne de Juillet comme des arbres de liberté? Nous soupçonnons fort que le vrai coupable n'est pas celui que l'on frappe. M. Carlier nous a montré de quoi il était capable. Seulement, comme on est à la veille des élections, on a pensé qu'il fallait modérer M. le préfet de police dans son système de provocation.

Henri IV disait que Paris valait bien une messe. M. Ferdinand Barrot a pensé que le scrutin du 10 mars valait bien aussi une couronne d'immortelles sur une colonne de bronze.

On lit dans la *Patrie :*

La Russie s'unit complètement à la France dans la question grecque.

L'ambassadeur de Russie à Londres, M. de Brunow, a reçu de son gouvernement l'ordre d'agir, d'accord avec l'ambassadeur français, dans la négociation à laquelle notre médiation doit donner lieu.

Une correspondance, adressée de Rome au *Nazionale* de Florence, rapporte que le général Baraguay-d'Hilliers aurait convoqué tous ses officiers le 16 pour leur annoncer qu'il arriverait incessamment à Rome *quelques régiments autrichiens,* et les engager à vivre avec eux en bonne harmonie.

Des correspondances autrichiennes annoncent de leur côté que le général d'Aspre a reçu l'ordre de marcher sur Rome avec une partie des troupes qui occupaient la Romagne jusqu'à Spolète.

Il y aurait quelque chose de si grave dans ce fait des Français ouvrant à l'Autriche les portes de Rome, que nous ne voulons pas y croire encore.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Autriche dirige à la fois des forces à l'est sur la Suisse, au sud sur la Toscane et la Romagne. Des renforts viennent d'être envoyés à Livourne. Un corps de 4,000 Autrichiens vient de pénétrer en Toscane, et une lettre du cardinal Opizzoni annonce la prochaine arrivée à Bologne de plusieurs milliers d'Autrichiens.

On continue à Rome à faire des arrestations et des exécutions. L'individu qui a lancé la grenade dans la voiture du prince de Mussignano n'a pas encore été saisi. Mais on a pris, jugé, condamné et exécuté le Romain qui a tué un soldat français, à l'occasion d'une femme insultée. Cette exécution ne semble pas avoir produit un grand effet, si nous en jugeons par les lignes suivantes, publiées ce matin par le *Constitutionnel* :

« A peine le corps était-il enlevé pour être déposé dans l'église de la Madona del Popolo que l'on vit écrit sur l'hémicycle, auprès de la trace des balles : *è fortunato chi muore per la patria!* (Heureux qui meurt pour la patrie !) »

Cinq personnes ont été arrêtées comme complices de l'évasion de M. de Versigny.

— La princesse de Belgiojoso a adressé d'Athènes, au pape une protestation dont voici quelques passages :

» Il n'est jamais arrivé que l'entrée des hôpitaux et ambulances à Rome ait été refusé aux prêtres, et qu'il ne leur ait pas été permis d'administrer les sacrements aux moribonds. Les hôpitaux ont toujours été desservis par les prêtres et pas une des nombreuses victimes n'a succombé sans avoir reçu la consolation des sacrements; si Votre Sainteté l'ignore, vos délégués le savent du moins ; car à peine les cardinaux ont-ils été rétablis dans la plénitude des pouvoirs à eux conférés par Votre Sainteté, que tous les prêtres ayant exercé le saint ministère dans les hôpitaux ont été incarcérés dans les prisons du Saint-Office. »

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine :

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier............	GEORGES GALLAY.
Ariége............	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin............	GÉRARD.
	FRANÇOIS VIDAL.
	EDMOND VALENTIN.
	LABOULAYE.
	ALP. HOCHSTUHL.
Cher............	ALLYRE BUREAU.
	GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin............	KESTNER.
	JÆNGER.
	GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire............	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne............	DUCOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées............	LOUIS DEVILLE.
Loir-et-Cher............	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire............	ANTIDE MARTIN.
Nièvre............	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire............	ALPHONSE ESQUIROS.
	MADIER DE MONTJAU aîné.
	ISIDORE BUVIGNIER.
	FRÉDÉRIC CHARASSIN.
	VICTOR HENNEQUIN.
	CHARLES DAIN.

M. Carnot, candidat aux élections de la Seine, vient d'adresser la lettre suivante à M. le rédacteur du *Siècle :*

Monsieur,

Le comité démocratique-socialiste, en inscrivant mon nom à côté de deux noms honorables sur sa liste de candidatures, a voulu donner un gage de conciliation et rallier toutes les nuances de l'opinion républicaine. C'est ainsi que j'ai compris sa pensée, et de ce moment j'ai considéré les trois noms comme inséparables. Je ne puis donc m'empêcher de protester publiquement contre la division que le *Siècle* paraît établir entre eux, division qui, je l'espère, ne se produira pas au jour de l'élection. L'union est pour tous les républicains sincères, un grand intérêt et un grand devoir.

Veuillez agréer, etc. CARNOT.

Paris, le 27 février 1850.

Les Enfants de Saône-et-Loire

RÉSIDANT A PARIS

A LEURS FRÈRES

LES ÉLECTEURS DÉMOCRATES DU DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE.

Citoyens électeurs,

Il y a quelques mois, un arrêt que l'histoire jugera condamnait à la déportation et forçait à l'exil six des douze représentants envoyés par vous à l'Assemblée législative, pour défendre la République démocratique et la Constitution.

Vous êtes appelés à exercer de nouveau votre souveraineté le 10 mars prochain, à l'effet de remplacer ceux de vos mandataires qui ont succombé dans la lutte.

Citoyens électeurs, votre vote du 13 mai 1849 avait porté la stupeur dans l'âme des royalistes ;

Il faut que votre vote du 10 mars 1850 achève d'anéantir les coupables espérances du despotisme, sous quelque forme qu'il se présente ;

Il faut que, le 10 mars, l'urne électorale proclame solennellement à la France entière, que le département de Saône-et-Loire n'a point dégénéré ; et que, dans son sein, il n'y aurait point de dupes pour les recruteurs de l'empire ou de la royauté.

Au jour de l'élection, secouez donc toute indifférence, quittez travaux et plaisirs, et marchez au vote en colonne serrée : c'est le seul acte de souveraineté que les royalistes n'aient pas eu le courage de vous enlever ; c'est la seule arme qui vous reste de vos glorieuses conquêtes de février 1848.

Mais cette arme est bonne ; elle vous sauvera si vous en frappez vos ennemis, et si vous ne la tournez pas contre vous-mêmes par une indifférence qui, aujourd'hui, serait trahison.

Le 10 mars, il n'y aura devant l'urne électorale que deux partis en présence : la République et la Monarchie ;

— La République, dont la devise est : Liberté, Egalité, Fraternité, et qui demande pour tous, sans distinction, l'instruction, le travail et le bien-être ;

La monarchie, dont la devise est : Egoïsme, privilèges, lourds impôts, et qui veut l'asservissement, l'ignorance et la misère du peuple.

Citoyens électeurs, votre choix n'est pas douteux.

Pour triompher dans ce duel à mort de la liberté contre le despotisme, qu'un seul cri s'échappe de vos poitrines et retentisse comme un éclat de tonnerre aux quatre coins du département.

« Union! union ! La République est en danger ! »

Avec ce mot d'ordre, vous voterez, comme un seul homme, pour les citoyens :

Alphonse ESQUIROS.
MADIER DE MONTJAU aîné.
Isidore BUVIGNIER.
Frédéric CHARASSIN.
Victor HENNEQUIN.
Charles DAIN.

Tels sont les candidats choisis par vos délégués au congrès central de Saône-et-Loire.

Votez avec la liste démocratique, vous sauverez la République, vous sauverez le suffrage universel des tentatives liberticides de la réaction.

Lorsque cent mille suffrages auront proclamé votre volonté souveraine, vous verrez fuir, la rage et l'épouvante dans le cœur, l'Autrichien insolent et le Cosaque féroce, qui attendent déjà sur les frontières un signal du drapeau blanc pour fondre sur nos départements et y renouveler les horreurs de 1814 et de 1815.

Electeurs de Saône-et-Loire, vos frères et amis résidant à Paris ont confiance dans votre patriotisme éclairé ; leurs cœurs battent à l'unisson de de vos cœurs ; ils ne doutent pas du succès. Permettez-leur de vous recommander une active surveillance pendant le dépouillement du scrutin.

Que, parmi vous, les zélés raniment les tièdes, réchauffent les indifférents, et nous nous tenons prêts à saluer votre victoire de cette acclamation populaire :

« Vive la République démocratique !.... avec toutes ses conséquences sociales !! »

Salut et fraternité.

Pour les enfants de Saône-et-Loire,
Les citoyens délégués :

Treilhard, (Leynes) ; — Latour, (Saint-Gengoux) ; — Claude Blondet, (Tournus) ; — Jules Beauchamp, (Pierre) ; — Junier, (Saint-Laurent-d'Andenay) ; — Dumis, (Champagny) ; — Clémencey, (Chagny) ; — Cisset, médecin, (Autun) ; — Ménot, Philibert, (Autun) ; — Petit-Jean, (La Grande-Verrière) ; — Achille Meuley, (Couches) ; — Paul Préaud, (Marcigny).

Paris, le 24 février 1850.

Cour d'assises de la Seine.

Audience du 27 février. — Présidence de M. Zangiacomi.

DÉLIT DE PRESSE. — Affaire de la *Démocratie pacifique.*

M. Victor Hennequin est prévenu du double délit 1° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République; 2° d'offense à la personne du président.

M. de Gaujal occupe le fauteuil du ministère public. Me Jacob est au banc de la défense.

A l'appel du président, le prévenu déclare se nommer Hennequin (Victor), âgé de 33 ans, né à Paris, gérant de la *Démocratie pacifique.*

M. Duchêne, greffier, donne lecture de l'arrêt de renvoi de la chambre des mises en accusation. La prévention est fondée sur la publication dans la *Démocratie*, numéro du 21 novembre 1849 au soir et du 22 au matin, d'un article intitulé : *La Présidence et les Cités ouvrières*, particulièrement sur les trois premiers paragraphes de cet article.

M. LE PRÉSIDENT. Acceptez-vous la responsabilité de l'article ? — Oui, M. le président.

M. DE GAUJAL, procureur de la République, présente son réquisitoire. Le président de la République est investi du pouvoir exécutif ; élu du suffrage universel, il est la plus haute personnification du pays ; il a droit au respect de la France et de l'étranger. Aux termes de la Constitution, il négocie et ratifie les traités, et les ambassadeurs sont accrédités près de lui. Si l'étranger lui manquait de respect, nous serions solidaires de l'offense. Or, comment le président de la République sera-t-il respecté si on ne le respecte pas en France ? C'est ce motif qui a dicté l'article 1er de la loi de juillet 1849.

Je le reconnais cependant : on peut discuter ses actes, bien que ce ne soit pas peut-être une conséquence de la responsabilité présidentielle. En effet, il y a une sanction à la responsabilité dans l'institution de la haute cour, dans le droit réservé à l'Assemblée de mettre le président en accusation, et aussi dans le droit de chaque citoyen de demander par pétition cette mise en accusation. On pourrait dire que ces sanctions de la responsabilité sont suffisantes ; je n'irai cependant pas jusque-là : j'admets la discussion ; mais il ne faut pas que cette discussion aille jusqu'à l'offense.

Le procureur de la République cite quelques passages du rapport présenté à l'Assemblée sur la loi précitée.

Ce n'est pas seulement l'injure, l'insulte, l'outrage qui sont interdits envers le président de la République, c'est aussi l'offense. On peut discuter ses actes, mais il faut le faire avec le respect qui est dû au caractère politique du président. Un orateur proposa de déclarer que nul ne serait admis à prouver les faits articulés contre le président de la République. Cet amendement fut rejeté comme inutile. Il fut entendu que jamais on ne pourrait être admis à prouver les faits reprochés au président.

Ainsi, toute espèce de dénigrement, tout genre d'attaque constitue le délit d'offense envers le président.

J'arrive au délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Il y a trois pouvoirs, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Lequel de ces trois pouvoirs est le gouvernement? Le pouvoir législatif fait les lois, le pouvoir judiciaire les applique ; le pouvoir exécutif seul gouverne. Le gouvernement de la République, c'est donc le pouvoir exécutif, président et ministres.

Je sais bien qu'on a prétendu que le gouvernement c'était l'ensemble des grands pouvoirs de l'Etat, sous la charte, le roi et les chambres, sous la République, le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale. Mais je crois que c'est là une erreur. Le texte de la loi de 1848 et la loi de 1822 sur laquelle la dernière a été copiée, est formel. On s'est borné, dans la seconde loi, à remplacer ces mots « gouvernement du roi » par « gouvernement de la République. » La première loi portait que les actes des ministres ne cesseraient pas d'être censurables; la seconde a ajouté que les actes du pouvoir exécutif seraient aussi censurables. Mais il résulte des articles mêmes que le gouvernement de la République, comme ce qui constituait le gouvernement du roi, c'est le pouvoir exécutif.

Au reste, cette thèse je ne l'établis pas pour les besoins du procès, car vous verrez tout à l'heure que l'article incriminé s'attaque tout aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au président. On doit toujours respecter le président de la République, on ne peut que discuter ses actes, tandis qu'on peut attaquer le gouvernement et l'Assemblée nationale. Mais en aucun cas on ne doit aller jusqu'à exciter à la haine et au mépris du gouvernement. Attaquez, insultez même le gouvernement avec ardeur, mais n'allez pas jusqu'à exciter la haine contre lui.

J'arrive aux faits du procès. Un mot d'abord sur les cités ouvrières. C'est une fondation éminemment philanthropique et dont l'exécution est très désirable. Le gouvernement ne s'est pas chargé, n'a pu se charger de cette fondation. Une souscription s'est faite. On a formé une société en commandite pour créer à Paris douze cités ouvrières. Il avait été convenu qu'on pourrait s'occuper d'une de ces constructions avant de commencer les autres. Une de ces cités a été commencée dans le 2e arrondissement, le président de la République a assisté à la fondation ; il a posé la première pierre, il a souscrit pour 50 mille francs ; en échange desquels des actions lui ont été remises. Les 50 mille francs ont été payés ; j'en ai la preuve. Mais beaucoup appartenant à des classes peu aisées, d'autres souscripteurs n'ont pu payer leur souscription. Fallait-il les exproprier ? On n'a pas cru devoir le faire, et les travaux ont été suspendus ; mais le gouvernement n'en saurait être responsable, puisque c'est une entreprise particulière.

C'est au sujet de ces embarras que des articles malveillants ont été publiés par quelques journaux, et entre autres par la *Démocratie pacifique.*

La *Réforme* avait insinué que ces embarras avaient pour cause le non versement de la souscription de M. le président de la République. Cette insinuation n'était accompagnée d'aucun commentaire. Nous aurions pu poursuivre ; cependant nous ne l'avons pas fait, car nous sommes sobres de poursuites. (Sourires.) Mais nous n'avons pu montrer la même réserve à l'égard des commentaires injurieux dont la *Démocratie pacifique* a accompagné la reproduction de l'article de la *Réforme.*

M. de Gaujal donne lecture de cet article, qui est ainsi conçu :

LA PRÉSIDENCE ET LES CITÉS OUVRIÈRES.

« Nous avons considéré depuis longtemps l'élection présidentielle de M. Louis Bonaparte, événement injustifiable à tout autre titre, comme la liquidation définitive de tous les prestiges, de toutes les illusions, de toutes les superstitions et de tous les vieux pouvoirs. Présidence de république, royauté, empire, M. Louis Bonaparte est chargé de tout démonétiser, de tout perdre, de tout conduire à l'abîme, et pour que rien ne manquât à l'enterrement de toutes les puissances vermoulues, agonisantes, impossibles, M. Louis Bonaparte a pris la papauté par la main, afin de l'entraîner dans son propre gouffre.

» Cette idée, que nous avons développée à plusieurs reprises, est parfaitement conforme à tous les actes de l'élu du 10 décembre, et en donne très bien la clef. Ministère Faucher-Falloux, refus de l'amnistie générale si impatiemment attendue, destruction de l'école d'administration, concours prêté à la proposition anti-républicaine de M. Rateau, ridicule des trois candidatures présentées pour la vice-présidence de la République, résurrection de Lherminier, fermeture des clubs, parade militaire du 29 janvier, refus d'enquête à cette occasion, complots supposés, arrestations arbitraires, maintien d'un cabinet jésuitique malgré les votes les plus décisifs, la guillotine relevée pour des faits odieux sans doute, mais des faits de politique et de guerre civile; destitutions systématiques des fonctionnaires démocrates, guerre insensée aux bonnets rouges, aux arbres de la liberté et aux triangles ; dissolution des gardes nationales républicaines, célébration dérisoire de l'anniversaire de février transformé avec insulte en jour de deuil, salles de banquet saccagées par la police, doublement du traitement constitutionnel attribué au président, rentrée en fonctions des préfets royalistes et pensionnés pour *infirmités* factices, exposition au pilori par la main du bourreau, des noms les plus chers au peuple, EXPÉDITION ROMAINE enfin, qui résume et dépasse tout, expédition romaine tuant la liberté de l'Italie, précipitant la chute des Hongrois, entraînant le gouvernement français, à l'intérieur, dans une interminable série de violences contre les protestations des patriotes ; lettre à Edgar Ney, message, manifeste, ministère Lahitte, tous ces actes, auxquels le succès matériel est demeuré jusqu'à ce jour, n'en constituent pas moins, par leur ensemble, une profonde, irréparable démolition de toutes les croyances, de toutes les institutions qui régissaient la vieille société.

» Un acte seul contrastait avec les autres : il était honorable, mais illogique en ce qu'il tendait à donner à la présidence, institution mort-née, quelque popularité, quelque raison d'être. Cet acte à lui seul ne suffisait pas à contrebalancer l'effet des autres, à les racheter, à réhabiliter le pouvoir qui les avait commis ; mais il témoignait d'une intention généreuse, progressive en un mot, il était en contradiction formelle avec la politique présidentielle.

» Le président avait souscrit pour 50 000 fr. aux *cités ouvrières* de M. Chabert.

« Cinquante mille francs ! le douzième du traitement constitutionnel ; cinquante mille francs pour le bien-être des ouvriers, c'était inconséquent, mais c'était noble ; un pareil fait ne rachetait pas une politique désastreuse, mais il témoignait des bonnes intentions d'un individu.

» Si nous en croyons la *Réforme*, le président de la République a fait disparaître cette anomalie ; le président est rentré dans la bonne voie, dans le droit chemin qui conduit à l'abolition de la présidence ; il a promis cinquante mille francs, mais il ne les donnera pas, ses amis ne paieront pas davantage. La *Réforme* s'exprime ainsi :

« Les travaux de la Cité ouvrière de la rue Rochechouart sont suspendus. Les ouvriers ont été congédiés depuis trois jours de leurs chantiers. Le motif de cette cessation des travaux est, à ce qu'il paraît, dans l'absence de fonds que devaient verser les souscripteurs. Le plus haut personnage d'entre tous n'a pu satisfaire, dit-on, à ses engagements, et les autres ont invoqué ce motif pour ne pas s'exécuter. — Ainsi voilà le résultat du principe de l'aumône dans la société moderne. Pendant que les associations ouvrières se créent des ressources par leurs propres forces, la philantropie de nos gouvernants échoue. Nous reviendrons sur les faits signalés, d'autant mieux que l'on nous annonce que, pour arriver à couvrir les différences, on cherche à organiser une loterie et à surexciter, par l'appât d'un gain aléatoire, les souscriptions nouvelles. — Au lieu de demander au peuple lui-même les règles de l'association, on a voulu les créer par un appel de bienfaisance. A quoi a-t-on réussi? L'engouement passé, on échoue. Le peuple a seul le secret de l'association par son dévouement de chaque jour. C'est à lui qu'il fallait demander la loi de l'organisation du travail. Laissez-le faire, le cœur lui dicte la science de l'avenir. »

» Les faits avancés par la *Réforme* ne peuvent manquer d'être confirmés ou démentis prochainement. Pour notre part nous les croyons exacts. Il

nous revient en effet depuis quelque temps que beaucoup de grands et riches personnages, s'imaginant d'abord qu'ils déjoueraient les projets du socialisme en donnant au peuple les *cités ouvrières* comme satisfaction dérisoire et diversion, sont devenus plus que froids pour ce projet, depuis qu'ils en ont compris la portée, depuis qu'ils ont vu la transformation sociale la plus complète et la réalisation de tous les vœux du Socialisme résultant nécessairement de toute innovation tentée sincèrement et sérieusement en faveur des masses laborieuses. Cette lumière apparaissant tout à coup a empêché les versements promis par un grand nombre de privilégiés, pour qui l'*égalité* chrétienne et républicaine est un objet d'épouvante.

» Nous savions cela ; le président de la République, arrêté peut-être par des embarras matériels plutôt que par des considérations morales, a-t-il refusé aussi le versement de sa souscription ? Il le faudrait pour l'honneur de la logique, car, nous le répétons, au milieu des actes présidentiels, la souscription pour les cités ouvrières faisait disparate. »

En présence de cet article, continue M. de Gaujal, je demande si l'on s'est borné à une discussion digne, respectueuse, comme il convient qu'elle le soit à l'égard du président de la République ?

La pensée qui domine cet article est ce qu'il y a de plus propre à exciter au mépris du président de la République. On le représente comme incapable, comme ne pouvant faire autre chose que de *démonétiser* ; et quand on dit qu'il est appelé à faire la liquidation définitive de tous les prestiges, évidemment ce n'est pas là de la discussion, c'est de l'offense. Et remarquez qu'il ne s'agit pas seulement des pouvoirs passés, l'empire, la royauté, c'est aussi la présidence de la République que l'on représente comme une institution vermoulue. On représente le président comme prenant la papauté par la main pour l'entraîner dans sa ruine. N'est-ce pas là une belle mission prêtée au président de la République ? Tout l'article n'est que le commentaire plus ou moins acrimonieux de cette pensée. Les actes de l'Assemblée législative y figurent pour une part. L'offense au président de la République y est accompagnée d'attaques aux ministres et à l'Assemblée nationale.

Qui est-ce, en effet, qui a refusé l'amnistie ? Qui a refusé des fonds pour l'école d'administration ? l'Assemblée. La proposition de M. Râteau n'était pas antirépublicaine, comme le prétend l'article, puisqu'il s'agissait d'un appel au suffrage universel. L'esprit public s'étant modifié, il n'y avait rien d'anti-républicain à en appeler au pays. Cette proposition pouvait vous contrarier, mais vous n'êtes pas seul la République. La République appartient à tout le monde.

Et les candidats présentés pour la vice-présidence, qu'ont-ils donc de ridicule ? Vous pouviez les discuter, mais non les appeler ridicules. Un pouvoir ridicule est méprisable.

Vous nous parlez de la parade militaire du 29 janvier ! Comment ! lorsqu'un danger se manifeste dans la cité, vous appelez les précautions prises une parade militaire ? Mais n'a-t-il pas été prouvé au procès de Versailles qu'il existait un complot pour ce jour-là ? N'est-ce pas ce que vous appelez une parade militaire qui a forcé les conspirateurs à retarder de six mois l'explosion de leurs criminels desseins ?

« Complots supposés, arrestations arbitraires, » — injures. — « Cabinet jésuitique, » — Insulte. — « La guillotine relevée pour faits de guerre civile. » — Est-ce que l'assassinat du général Bréa n'est pas un assassinat ? Le meurtrier du premier magistrat du pays, du président de la République, ne serait donc plus un meurtrier dans votre idée, et ne pourrait être puni de la peine de mort ?

Quand vous parlez de la célébration dérisoire de l'anniversaire de Février, n'excitez-vous pas à la haine du gouvernement ? C'est encore à un décret de l'Assemblée constituante que vous vous attaquez. C'est elle qui a décidé qu'un service funèbre serait célébré, et qu'il serait suivi d'un *Te Deum*. Quoi de plus juste, en effet ? Il y a une messe des morts parce que le sang a coulé ; il y a un *Te Deum* parce que l'ordre a été rétabli.

Le 24 février n'est pas l'anniversaire de l'établissement de la République. Le gouvernement provisoire n'avait pas mission de la proclamer. La République date du 4 mai, et non du 24 février.

Je n'en finirais pas si je voulais commenter toutes les accusations envenimées contenues dans l'article. On nous parle de l'exposition au pilori par la main du bourreau de noms chers au peuple ! Je le demande à messieurs les jurés, n'est-ce pas là encore une excitation bien caractérisée à la haine du gouvernement ?

L'exposition a été abolie par le gouvernement provisoire, mais on n'avait pas aboli l'exposition des noms des contumaces ; la loi existait, il fallait bien l'exécuter. Il n'y avait pas de raison pour en dispenser plus les contumaces de Bourges que les autres. Que cette procédure fût mauvaise, cela n'est pas contestable, cela a été réformé à l'occasion des condamnés de Versailles. Mais il fallait l'appliquer en attendant.

Et d'ailleurs n'est-ce pas transformer les faits que de dire des condamnés de Bourges que leurs noms sont les noms les plus chers au peuple ? »

La fin du paragraphe est du même ton.

« Un seul acte contrastait avec les autres ; il était honorable. » Et c'est parce qu'il était honorable qu'il contrastait avec les autres ! « La présidence, institution mort-née. » Peut-on parler ainsi de la présidence ? On nous dit que cela ne pouvait servir à réhabiliter le pouvoir. Réhabiliter ! Mais tous les autres actes du pouvoir exécutif sont donc des crimes, car on ne réhabilite que les criminels. Ainsi la politique présidentielle est contradictoire à tout ce qui est généreux, à tout ce qui est progressif !

Le ministère public commente plus brièvement la fin de l'article.

Admettez-vous, continue-t-il, que cet article soit resté dans les limites de la loi, et qu'il n'y ait pas là abus du droit, offense envers le premier magistrat du pays ?

Habituons-nous à respecter ce qui est respectable. Le républicain doit se soumettre au suffrage universel ; au lieu de cela vous vous insurgez contre le suffrage universel quand il n'est pas de votre avis !

Me JACOB, avocat du prévenu. Je n'ai point à m'occuper de la cause elle-même. Si j'avais à m'en occuper, je me demanderais quel est l'à-propos des poursuites intentées aujourd'hui contre un article publié au mois de novembre, et dont peu de lecteurs assurément se souviennent ?

Je me bornerai à signaler la pétition de principe par laquelle a débuté M. l'avocat-général. Il admet le droit de critiquer les actes du pouvoir exécutif ; il ne dispute que sur les bornes où doit s'arrêter la discussion. M. l'avocat de la République admet donc qu'on en vienne à scruter la pensée de l'écrivain ; cela peut mener fort loin. C'est ainsi que sous la restauration on en est venu à incriminer jusqu'à des points. Vous n'avez pas oublié les procès faits à Courier et à Béranger.

La loi a-t-elle défini le délit d'offense au président de la République ? Elle s'en est bien gardée. Elle a voulu que le jury fût seul juge de ces sortes de délits. La question à décider dans ce cas, c'est donc la question de bonne foi.

Il s'agit de savoir quelle a été l'intention de l'auteur en écrivant. Sur ce point, M. Victor Hennequin va s'expliquer lui-même.

M. VICTOR HENNEQUIN s'exprime en ces termes :

Messieurs les jurés,

M'adressant à des hommes d'honneur, je n'insisterai pas longuement sur une observation préliminaire qui est cependant indispensable. Écartez de votre esprit les idées préconçues, les préventions que vous pourriez nourrir contre la *Démocratie pacifique* en général et contre l'ensemble des doctrines exposées par ce journal. Ces doctrines ne sont pas en cause ; n'étant pas attaquées par l'acte d'accusation, elles ne seront pas défendues par moi, et ne peuvent en aucune façon influencer votre verdict. Prononcer sur un journal d'après les répulsions qu'on éprouverait pour son programme, d'ailleurs peu étudié et peu compris, ce serait renouveler ces procès *de tendance* que l'opinion publique a depuis longtemps réprouvés. Me juger sur l'article qui vous est déféré, sur cet article seul, est un devoir de conscience que vous ne sauriez oublier.

Si je mets hors du débat, des théories dont l'appréciation est étrangère au procès, j'accepte pleinement la responsabilité de l'article qui fait l'objet de l'accusation ; non seulement je l'ai publié comme gérant, mais j'en suis l'auteur.

L'accusation se divise en deux chefs : *Offense à la personne du président de la République. — Excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République.*

Ces deux chefs me semblent correspondre, dans l'intention du ministère public, à deux parties bien distinctes de l'article incriminé ; l'offense à la personne du président ressortirait de l'assertion relative aux cités ouvrières, seul passage de l'article où le président soit directement et personnellement mis en cause ; l'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République se trouverait dans ce passage qui résume, en la critiquant vivement, j'en conviens, la politique suivie depuis le 10 décembre.

Voyons, en effet, si les allégations de la *Démocratie pacifique*, relativement à la souscription des cités ouvrières, constituent le délit d'offense à la personne du président de la République.

M. l'avocat-général a donné de l'offense une définition tellement large, qu'à l'entendre toute vive critique dirigée contre le président serait interdite ; et que la responsabilité présidentielle deviendrait illusoire. M. Louis Bonaparte revendique sans cesse le pouvoir au nom de sa responsabilité. Mais dans quel cas cette responsabilité se réaliserait-elle ? M. l'avocat-général nous parle d'un décret d'accusation porté par l'Assemblée nationale, et du renvoi du président devant la haute cour nationale. — Ce sont là des mesures extrêmes, équivalant à des révolutions ; il est impossible de les employer souvent. La responsabilité n'existerait pas, si elle n'avait d'application qu'au milieu de pareilles crises.

Un pays bien constitué a rarement recours à la mise en jugement de son premier magistrat ; avant d'en venir à la justice de la haute cour, nous devons trouver une autre justice, celle de la presse, qui a le droit d'apprécier chaque matin les actes d'un fonctionnaire électif et temporaire ; voilà la responsabilité devenue pratique, devenue un fait de tous les jours. Il est contradictoire de dire : Je veux gouverner, parce que je suis responsable, et d'ordonner en même temps l'admiration ou le silence.

Le président peut être critiqué. Nous aurions pu dépasser la limite et commettre le délit d'offense soit en rajeunissant avec amplification le souvenir de ces expéditions aventureuses qui ont lancé le nom de M. le président de la République dans le monde, soit en pénétrant avec indiscrétion dans les mystères de sa pensée. Mais nous avons parlé d'un acte public, d'une cité ouvrière dont M. le président a posé la première pierre en présence de la population parisienne, d'une cité pour laquelle il a publiquement souscrit, et si nous avons mis en doute le versement complet de sa souscription, nous étions autorisé à ce doute de bonne foi, par des apparences dont vous jugerez la gravité.

La *Démocratie pacifique* n'a jamais été, ne pouvait pas être hostile aux cités ouvrières en elles-mêmes ; les rédacteurs de ce journal sont avant tout des propagateurs de la grande idée d'Association. Depuis longues années ils font ressortir les avantages des approvisionnements collectifs ; aussi ont-ils fait le meilleur accueil à l'idée des cités ouvrières dans laquelle ils reconnaissaient en partie leurs principes, et au représentant de cette idée, M. Chabert, que nous avons vu souvent dans nos bureaux, et dont nous avons plusieurs fois recommandé l'œuvre à la sympathie publique.

Tout à coup le journal la *Réforme*, qui ne fut pas saisi à cette occasion, publie un article que je ne veux pas relire après M. l'avocat-général, mais dont voici les premières lignes :

« Les travaux de la Cité ouvrière de la rue Rochechouart sont suspendus. Les ouvriers ont été congédiés depuis trois jours de leurs chantiers. Le motif de cette cessation de travaux est, à ce qu'il paraît, dans l'absence de fonds que devaient verser les souscripteurs. *Le plus haut personnage d'entre tous* n'a pu satisfaire, dit-on, à ses engagements, et les autres ont invoqué ce motif pour ne pas s'exécuter. — Ainsi voilà le résultat du principe de l'aumône dans la société moderne, etc. »

Le président de la République est nettement indiqué dans cet article. Aussi reste-t-il acquis aux débats :

Que la *Réforme* a la première, dans un article non poursuivi, contesté la réalité des versements du président de la République ;

Que la *Démocratie pacifique* a seulement reproduit cette assertion, et toujours sous forme dubitative. Quelles sont en effet les formules employées par nous ? — *Si nous en croyons la* Réforme, — *les faits avancés par la* Réforme *ne peuvent manquer d'être confirmés ou démentis.* — Qu'appelaient ces interrogations ? La vérité, que nous eussions proclamée aussitôt qu'elle eût été pour nous éclaircie ; une rectification, telle était la suite naturelle de cet article.

Lorsque, le 22 novembre 1849, le matin du jour où l'article avait été publié, nous vîmes entrer dans nos bureaux M. Chabert, l'entrepreneur des cités ouvrières, je lui dis : « Vous nous apportez une rectification, sans doute ? — Oui, reprit-il, vous avez énoncé à tort que le président de la République n'avait pas rempli ses engagements envers moi ; je vous adresserai à ce sujet une lettre, que j'enverrai également à la *Réforme*.

— Nous la publierons immédiatement, et pour vous prouver que nous sommes d'une entière bonne foi dans cette affaire, sachez que nous avions, avant votre arrivée, donné à composer à nos imprimeurs une rectification de notre allégation de ce matin, rectification prise dans les colonnes de la *Presse*.

Oui, messieurs les jurés, dès le matin nos imprimeurs étaient chargés de reproduire la rectification que voici :

« Il est vrai, disait la *Presse*, qu'aucun des membres du comité de propagation anti-socialiste de la rue de Poitiers, qui avaient promis de concourir par leur souscription à l'accomplissement de l'œuvre des cités ouvrières, n'ont tenu, le lendemain des élections générales du 13 mai, la parole qu'ils avaient réitérée la veille ; mais il est faux que le président de la République n'ait pas scrupuleusement et ponctuellement opéré les versements de sa souscription de 50 000 fr. Quant au rédacteur en chef de la *Presse*, non seulement il a effectué les siens avec exactitude, mais il les a anticipés, et, quoiqu'il ne dût payer que par dixièmes, de mois en mois, la somme de 20 000 fr., il l'a spontanément et intégralement versée depuis longtemps.

» Si la *Cité ouvrière de la rue Rochechouart*, dont le président de la République a posé la première pierre, et que M. l'archevêque de Paris a solennellement bénie, reste inachevée, il importe qu'on sache d'où sera venu le défaut de concours.

» Avec la moitié de l'argent qui a été gaspillé en subventions de journaux sans lecteurs et en distributions de brochures sans talent, aujourd'hui la *Cité ouvrière de la rue Rochechouart* serait terminée et habitée. »

Les imprimeurs avaient reçu cette copie et M. Chabert s'était retiré lorsque notre journal a été saisi vers quatre heures du soir par un commissaire de police.

La rectification avait donc été spontanée ; elle avait précédé la saisie. Pour établir ici ce que j'avance, j'aurais dû peut-être appeler comme témoin M. Chabert ; il vous aurait rendu compte de sa visite, et de l'accueil qui lui a été fait dans la matinée du 22 novembre. Mais je n'ai pas vu qu'il fût d'usage, dans les procès de presse, de se faire assister de témoins ; je n'ai pas voulu déranger M. Chabert, lui demander une espèce de service, pour le faire assister à une discussion pénible, puisqu'il s'agit d'établir ici la déconfiture, et tout au moins la suspension indéfinie d'une œuvre qui lui était chère. J'ai compté assez sur votre estime, pour croire que mon témoignage vous suffirait et vous pourrait tenir lieu d'un autre.

Au mois de novembre, au surplus, la *Démocratie pacifique* publiait, indépendamment de son édition du matin, une édition du soir ; l'édition du 22 novembre au soir, que voici, contient la rectification tirée de la *Presse*, la saisie a eu lieu vers quatre heures ; à ce moment, la composition d'un journal du soir est nécessairement fort avancée, et le seul article que nous ayons ajouté après l'apparition du commissaire, a eu pour objet d'annoncer le fait de la saisie.

Sur la réalité, l'intégralité du paiement opéré par le président, nous avons émis un doute de bonne foi, doute que nous avons cru devoir produire dans l'intérêt des nombreux ouvriers qui souffraient de l'interruption des travaux, doute qui prenait une consistance sérieuse par suite des circonstances suivantes :

Le bruit courait alors que l'Elysée était obéré ; déjà le traitement présidentiel, porté par la Constitution à 600 000 francs, avait été doublé, et cette augmentation ne suffisait pas, puisque nous avons vu circuler, imprimées et en grand nombre, des pétitions demandant pour le président de la République un traitement annuel de 3 400 000 francs.

D'une autre part, l'œuvre des cités ouvrières périclitait et se désorganisait à vue d'œil, ainsi que l'établissent les pièces suivantes.

M. VICTOR HENNEQUIN lit une lettre d'ouvriers apportée à la *Démocratie pacifique* par le représentant Nadaud, et publiée dans ce journal le 1er décembre 1849. Ils se plaignent de ne plus être payés par l'entreprise des cités ouvrières, dont les travaux sont déjà suspendus.

M. VICTOR HENNEQUIN lit encore l'article de la *Presse* intitulé : *Arc de triomphe à l'impuissance*, et qui se termine ainsi :

« Avant d'avoir été un édifice, la Cité-Napoléon sera-t-elle une ruine ? L'impuissance, jalouse de la victoire, voudrait-elle donc aussi avoir son arc de triomphe ? S'il en est ainsi, il faut convenir que la Cité ouvrière inachevée sera le plus digne monument qu'on puisse élever à l'impuissance !

» On dira :

» L'arc de triomphe de l'Etoile !

» L'arc de triomphe de la rue Rochechouart ! »

M. VICTOR HENNEQUIN parcourt enfin l'article de la *Presse*, intitulé : *L'impulsion est donnée*, et qui contient ces détails :

« Dans un article sur l'ASSAINISSEMENT DES LOGEMENTS INSALUBRES, le *Constitutionnel*, parlant des CITÉS OUVRIÈRES, dit :

« L'*impulsion est donnée*, et bientôt toutes les villes importantes seront dotées de ces constructions utiles. »

» Oui, en effet, l'impulsion est si bien donnée, que la seule Cité ouvrière, la *Cité Napoléon*, qui devrait être achevée depuis le 1er octobre dernier, est abandonnée à l'état de ruine !

» Les meubles du directeur, M. Chabert, ont été saisis et vendus.

» Les entrepreneurs sont poursuivis à raison de billets impayés et qu'ils ont passés.

» Les fournisseurs qui s'étaient avancés, en raison de la confiance que leur avait inspiré le nom, le patronage et la commandite de M. le président de la République, ne savent plus à qui s'adresser pour obtenir le paiement de ce qui leur est dû.

» Cependant, le conseil de surveillance des Cités ouvrières a pour président M. Mocquart, qui personnifie M. le président de la République.

» Ce qui est certain, c'est que l'impulsion donnée s'est arrêtée court et n'a réussi qu'à faire perdre à des fournisseurs leurs fournitures, à des ouvriers leur temps, et à enfouir 250 000 francs sous des décombres.

» Nous terminerons par ces mots :

» Si l'idée des cités ouvrières est une idée fausse et « entachée de socialisme, » il ne fallait pas que le président de la République fût le premier à l'accréditer et à la commanditer ; si l'idée des cités ouvrières est une idée juste et digne d'encouragement, après l'avoir adoptée il ne fallait pas l'abandonner. »

M. GAUJAL et M. LE PRÉSIDENT interrompent l'accusé pour lui faire observer qu'on ne lui reproche pas d'avoir reproduit l'allégation de la *Réforme*, et que l'imputation porte seulement sur les commentaires qu'il y a joints.

M. HENNEQUIN. L'article a deux parties ; nous arriverons tout-à-l'heure à l'appréciation politique du gouvernement présidentiel. Dans la partie relative aux cités ouvrières, je n'ai fait aucun commentaire offensant pour le président, j'ai déclaré que le fait de la souscription aux Cités ouvrières était honorable ; je l'ai fait contraster avec une politique que je n'approuve pas. Mais ne confondons pas les questions. Relativement aux Cités ouvrières il n'y a pas d'offense. Je loue le fait de la souscription, s'il existe ; j'émets ou plutôt je reproduits, sur sa réalité, un doute motivé par de fortes apparences. Encore une fois cette affaire devait se terminer par une rectification, non par un procès. Et si M. le président de la République s'est promis de sa souscription quelque popularité, ce n'est pas la servir, ce serait plutôt la compromettre que d'attacher aux Cités ouvrières, d'une manière indélébile, le souvenir d'une rigueur contre la presse.

Je passe à l'accusation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République.

Permettez-moi de m'étonner tout d'abord de voir ces accusations d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République s'attaquer à chaque instant et de préférence aux journaux les plus sincèrement républicains. Ai-je voulu perdre la République dans l'opinion, moi dont le rôle, rôle dangereux aujourd'hui, est de veiller constamment pour elle ?

A la vérité, M. l'avocat-général voit le gouvernement de la République à l'Elysée ; pour lui, l'Elysée, ou, pour mieux dire, le pouvoir exécutif, est le gouvernement de la République tout entier.

Le gouvernement, pour moi, contient aussi, et comme élément supérieur, l'Assemblée nationale.

Le pouvoir législatif, dans une République, est la tête, le pouvoir exécutif est le bras. Quelle est la partie qui correspond le mieux au gouvernement dans chaque homme, où est le centre de direction ? N'est-ce pas la tête plutôt que le bras ?

Je n'ai combattu que la politique de l'Elysée, et cette politique n'est pas celle du gouvernement tout entier, puisqu'elle s'est trouvée plus d'une fois en désaccord, en conflit avec un autre élément, un élément que la Constitution présente comme supérieur, l'Assemblée nationale.

L'Elysée était-il le gouvernement, quand l'Assemblée constituante lui rappelait, par un vote solennel, que l'expédition romaine avait été entreprise pour sauvegarder la liberté des Romains, non pour la combattre, et l'invitait à ramener cette expédition à sa destination primitive ?

L'Elysée était-il le gouvernement, quand l'Assemblée constituante protestait contre cette lettre du président qui excitait nos troupes à retourner contre Rome et leur promettait *des renforts* ; le lendemain du jour où l'Assemblée avait interdit la continuation des hostilités ?

Non, le pouvoir exécutif n'est pas le gouvernement, il n'a qu'un rôle dans le gouvernement de la République, et un rôle secondaire ; combattre la politique du dix décembre, ce n'est pas exciter à la haine du gouvernement républicain.

Arrivons aux termes de l'article incriminé :

Ces termes sont vifs, mais il faut savoir faire la part de la métaphore. Quand nous disons que le président doit *tout perdre*, tout conduire *à l'abîme*, qu'il marche *à l'abolition de la présidence*, il s'agit d'une destruction, d'une démolition dans l'opinion seulement. Ce serait mal comprendre ces paroles que d'y voir une excitation à la révolte, un appel aux révolutions violentes. Je n'aime point les révolutions, je désire avant tout que les idées progressives mûrissent dans le calme, et je déplorerais qu'une crise imprévue renversant la présidence, changeât subitement tout l'horizon politique avant l'ère du suffrage universel intelligent, avant l'année 1852. Je ne le dis pas aujourd'hui pour la première fois.

J'ai avancé que le président ruinera dans l'opinion la présidence. Pourquoi, le 22 novembre, a-t-on regardé comme coupable une appréciation souvent renouvelée par les journaux démocratiques, et spécialement dans le nôtre ? Je me garderais bien d'appliquer aux actes de la magistrature le mot de trahison, mais j'emploierai celui de surprise. En attribuant au président cette mission de liquidation des vieux pouvoirs, j'ai cru passer sur un chemin déjà frayé.

Ne vous trompez pas non plus sur l'expression de *mort-née*, appliquée à l'institution de la présidence. Nous vivons sous l'empire d'une Constitution perfectible, et dont plusieurs partis, à des points de vue divers, réclament la révision à grands cris.

Pour les républicains démocrates, la présidence ressemble à la monarchie ; elle a trop d'indépendance et de durée ; il faut la soumettre à la loi des majorités d'une manière absolue ; pour les hommes qui s'appellent conservateurs, et qui s'étudient à importer du passé dans le présent ce qu'ils appellent des *éléments de stabilité*, la présidence n'a pas assez de pouvoir ni de durée ; il serait nécessaire de la prolonger au-delà des limites indiquées par la Constitution actuelle. Ainsi tous les partis se donnent rendez-vous sur le terrain de la révision. La présidence, telle qu'elle existe aujourd'hui, durera-t-elle ? Bien peu opinent dans ce sens. Et si la présidence de quatre années était modifiée après une seule épreuve, n'aurait-on pas le droit de dire que cette

institution aurait averté ?

Discuter la forme du pouvoir exécutif pouvait être un attentat dans les monarchies qui se déclarent, comme Dieu lui-même, éternelles et immuables; dans une République régie par une Constitution perfectible, c'est un droit.

Je n'ai pas excité à la haine et au mépris du gouvernement de la République ; j'ai critiqué les actes de la présidence. Examinons ces actes, sans entrer toutefois dans une analyse trop minutieuse de l'article.

J'ai dit que « M. Louis Bonaparte avait pris la pa-» pauté par la main, afin de l'entraîner dans son pro-» pre gouffre. »

Eh bien! l'expédition romaine, entreprise et suivie par M. Louis Bonaparte avec une remarquable insistance, a-t-elle servi ou perdu la papauté? Là est la question.

Dans la papauté, nous trouvons deux choses, un pouvoir spirituel et un pouvoir temporel.

Comme dépositaire du pouvoir spirituel, le pape représente saint Pierre, successeur immédiat de Jésus-Christ. La papauté spirituelle a trouvé des bases dans l'Evangile, les révolutions politiques ne peuvent directement rien contre elle; elle subsistera partout où il y aura des âmes admettant l'infaillibilité du pape sur les points de doctrine religieuse.

Le caractère du pouvoir temporel est bien différent.

Ce pouvoir n'existait pas dans les premiers siècles de l'Eglise, et son absence n'enlevait rien à l'ascendant des premiers successeurs du Christ.

M. LE PRÉSIDENT (interrompant). Je ne puis vous laisser attaquer la papauté, pouvoir reconnu par tous les gouvernements de l'Europe.

M. VICTOR HENNEQUIN. M. le président, je ne l'attaque pas, je pose un fait historique, c'est que la papauté temporelle a une origine plus moderne que la papauté spirituelle.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne pouvez attaquer la papauté.

M. VICTOR HENNEQUIN. Je parais ici en accusé pour avoir exprimé des opinions politiques; il est impossible que je ne traite pas dans ma défense des questions politiques, même délicates, autrement cette défense serait illusoire.

M. LE PRÉSIDENT. Non, vous ne pouvez pas exprimer ici toute espèce d'opinion.

M. VICTOR HENNEQUIN. Je ne veux pas engager de débat avec M. le président; je me borne à dire que la papauté temporelle et la papauté spirituelle sont distinctes; la dernière ne relève que de la foi, la première est soumise aux révolutions terrestres; elle doit se modifier comme tous les pouvoirs à notre temps. Lorsque le suffrage universel avait prononcé contre la domination temporelle du pape, les armes ne pouvaient plus rien dans cette question, si ce n'est compromettre l'autorité spirituelle épargnée jusqu'alors par la tourmente. Un pouvoir religieux ne se fonde que sur l'amour. L'Evangile a dit : *Celui qui frappe de l'épée périra par l'épée.* Les livres saints ont dit encore : *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.*

Deux hommes à notre époque, Messieurs les jurés, ont personnifié l'Eglise; l'un d'eux, M. Affre, archevêque de Paris, en allant, dans une pensée de conciliation, répandre son sang sur les barricades, a montré comment on pourrait sauver l'Eglise; Pie IX, en appelant contre ses anciens sujets les Romains les baïonnettes et les canons de toutes les armées chrétiennes, a montré comment on la perd.

M. LE PRÉSIDENT. Pie IX n'a pas appelé de coalition contre son peuple.

M. VICTOR HENNEQUIN. Les faits montreront si je me trompe. Faites-moi voir Pie IX rétabli au Vatican et s'y maintenant, sans assistance perpétuelle de l'étranger, je conviendrai que l'expédition romaine a servi sa cause; jusque-là j'ai le droit de dire que cette expédition a eté funeste au pape, et je ne comprendrais pas qu'on me fît un crime d'avoir bien vu.

Je ne m'arrêterai pas à tous les passages de mon article ; sur tous les points, la discussion pourrait être entreprise avec avantage contre M. l'avocat-général ; mais il faudrait que le terrain fût égal.

Je crois avoir fait preuve de modération en ne rangeant que parmi les mystères réservés à l'avenir cette journée du 29 janvier qui nous a montré Paris inquiet d'une immense démonstration militaire, alors que nul conflit n'avait lieu, que des arrestations nombreuses ne mettaient sur la trace d'aucun complot, et que le ministère refusait une enquête parlementaire sur ces énigmes.

Mais il est un passage sur lequel je veux m'arrêter et crois une explication indispensable.

Dans mon article M. l'avocat-général a signalé cette phrase :

« *La guillotine relevée pour des faits odieux sans » doute, mais des faits de politique et de guerre » civile.* »

Messieurs les jurés, les condamnations politiques ne flétrissent pas; condamné par vous, je me retirerais encore la tête levée; mais je sortirais humilié, condamné par moi-même, alors même que vous m'auriez acquitté, si personne au monde pouvait admettre que j'aie voulu justifier, atténuer, excuser même l'odieux attentat dont le général de Bréa a été victime.

Le général de Bréa, connu par sa loyauté chevaleresque, est allé sans escorte à la barrière Fontainebleau dans une pensée de conciliation. Sa vie devait être inviolable, il a péri. Savez-vous bien quels sentiments m'inspira sa mort ?

M. l'avocat général a grand tort de voir dans le mot *odieux*, employé par mon article, une simple précaution oratoire. Voici comme je parlais de la mort du général Bréa dans un article qui n'est pas rédigé pour la circonstance, car il fut imprimé le 9 février 1849, il y a un an :

AFFAIRE BRÉA.

« Il est bien loin de notre pensée de chercher, » soit une justification, soit une excuse pour le cri-» me odieux dont le général de Bréa et son aide-de-» camp ont été victimes.

» C'est mal comprendre les intérêts de la démo-» cratie, la cause des généreux vainqueurs de Juil-» let et de Février, la cause même de ces vaincus » de juin qui ont donné à leur humanité des preu-» ves nombreuses, que d'employer une plume dé-» mocratique et sociale à pallier l'horreur que doit » inspirer à toute âme élevée un assassinat lâche » et flétrissant.

» Il faut que le peuple ne l'oublie pas : le peuple » qui n'a pas de canons ne triomphe que par la force » morale; sa force est de se montrer généreux dans » toutes les luttes, d'éviter l'insurrection autant que » possible, et quand elle devient légitime comme en » février, de vaincre en générosité ses adversaires, » de ne jamais frapper l'homme désarmé, fût-ce à » titre de représailles. Plus on a immolé d'insurgés » dans les journées de juin, en dehors de toute for-» me juridique comme de toute nécessité militaire, » plus il eût été digne du peuple et salutaire à son » avenir de renvoyer sains et saufs tous ceux de ses » adversaires qui se confiaient à sa bonne foi.

» Les balles qui ont frappé des insurgés désarmés » n'ont fait aucun tort à la cause démocratique et so-» ciale ; celles qui ont atteint le général Bréa et son » aide-de-camp blesseraient grièvement la démocra-» tie et le socialisme si la presse amie du peuple ac-» ceptait, par une justification quelconque, la solida-» rité de ce double attentat.

» Nul ne peut excuser l'acte en lui-même ; quant » à la part prise à cet acte par les individus con-» damnés, a-t-elle été bien appréciée par le conseil » de guerre ? »

Ici, messieurs les jurés, commençait une discussion de droit dont l'idée principale est reproduite dans l'article incriminé. Oui, les meurtriers du général Bréa sont coupables, mais auraient-ils commis ce crime si vous écartez les circonstances de l'uniforme, de la barricade, de la guerre civile. Il ne s'agit pas d'atténuer, mais de caractériser; j'ai regretté que la justice n'ait pas vu dans cet attentat, un crime politique, parce que la peine de mort en matière politique est abolie, parce que je ne voudrais de la peine de mort nulle part; parce que l'autorité sur la terre est chargée d'enseigner aux populations l'inviolabilité de la vie humaine; parce que toute interprétation juridique est bonne, quand elle renverse l'échafaud et conclut contre le bourreau.

Encore un mot sur un incident :

« Célébration dérisoire de l'anniversaire de fé-» vrier transformé avec insulte en jour de deuil. »

Je n'aurais pas relevé ce passage, si la manière dont M. l'avocat-général s'est exprimé sur les journées de Février n'avait excité mon profond étonnement. Il trouve naturel de célébrer une victoire populaire par une messe des morts. Il me semble qu'un peuple heureux d'un grand évènement public, ne confie pas l'expression de sa joie à l'administration des pompes funèbres. Si l'on avait fêté, sous l'empire, la victoire d'Austerlitz, ce n'eût pas été en prenant le deuil, bien que ce triomphe ait coûté des victimes. M. l'avocat-général estime que l'anniversaire de Février est très convenablement célébré par *une messe des morts* et par *des actions de grâce* ; la messe des morts, « parce que le sang a coulé, » les actions de grâce, « parce que l'ordre a été rétabli. »

Ces paroles seules me font comprendre combien est grand le malentendu qui sépare les républicains démocrates et la plus grande partie des dépositaires de l'autorité. Ce que nous voudrions fêter, nous, dans février, c'est la République, c'est l'émancipation de toutes les classes et de tous les peuples consacrée en germe dans le suffrage universel. Cette immortelle victoire de l'esprit nouveau, cet enfantement d'un monde ne vous rappelle que du sang versé et l'ordre des rues rétabli, après avoir été interrompu !

Oh ! nous sommes loin de nous comprendre. Le 24 février, pour moi, c'est la conquête de la République, de la République qui est le gouvernement de droit, le gouvernement de la liberté, qui n'asservit pas les nations à des familles; de la République, seul gouvernement légitime, qui existe en droit, alors même qu'il se trouve paralysé par une usurpation monarchique. Non, le droit républicain n'a pas besoin d'être confirmé par des votes ; il lui suffit pour exister d'être délivré du fait qui l'opprime.

« *Exposition au pilori* par la main du bourreau » des noms les plus chers au peuple. »

Oui, ce fait incontestable est rappelé encore dans mon article. Veut-on contester le fait? N'est-il pas vrai que le bourreau, ou, si l'on veut, l'exécuteur des hautes-œuvres, a fixé sur des poteaux, à la place des expositions publiques, les noms de Louis Blanc, de Caussidière, d'hommes qui avaient fait partie du gouvernement, qui avaient été félicités par l'Assemblée constituante, comme ayant bien mérité de la patrie ?

C'était l'exécution de la loi, dira-t-on ; il y a des lois arriérées qui doivent tomber en désuétude; l'esclavage et la torture ont été des lois aussi. De nos jours, afficher au pilori des noms populaires, c'était choquer le sentiment public, et le pouvoir l'a si bien senti, que depuis cette loi d'un autre âge a été modifiée et que les contumaces de Versailles se sont vus dispensés de l'exécution par effigie ; de simples affiches à leur porte ont remplacé l'exécution et les poteaux.

J'arrive au dernier de mes griefs : **L'EXPÉDITION ROMAINE.**

J'ai imprimé ce mot en gros caractères, parce qu'il est le fait capital accompli depuis le 10 décembre, parce que c'est ce fait plus que tout autre qui m'assombrit l'âme et qui a dû communiquer à tout l'article un ton d'amertume. Je ne suis pas ici à une tribune politique ; je n'engagerai pas de discussion, les faits de l'expédition romaine sont connus ; d'ailleurs à quoi bon parcourir encore une fois les stations de ce calvaire si douloureux pour une âme française? Messieurs les jurés, si vous me condamnez, l'impression pénible que j'emporterai d'ici sera bien faible à côté du coup que j'ai ressenti en apprenant que les soldats français, les soldats de la liberté du monde en étaient venus aux prises avec les Romains, que le sang avait coulé des deux parts !

Et depuis cette époque, quel régime avons-nous introduit dans Rome à la place du suffrage universel ? depuis combien de temps notre baïonnette est-elle posée sur le cœur de l'Italie?

Si la Providence veut éprouver notre pays par des malheurs; puisse-t-elle nous envoyer encore une retraite de Russie, encore une défaite de Waterloo, plutôt qu'une seconde victoire de Rome !

Au surplus, messieurs, je ne sais pas à quel titre, en quel nom, dans quel intérêt on voudrait justifier la politique suivie par le président depuis le 10 décembre jusqu'au 31 octobre.

Cette politique était évidemment déplorable, au sentiment du président lui-même, à en juger par la manière dont il congédia les hommes qui en avaient été les instruments. Voici deux notabilités parlementaires, M. Odilon Barrot, M. Dufaure, tous deux arrivant aux affaires avec un certain vernis de libéralisme, usant complètement leur popularité au service de la présidence ; les hommes du passé ne les ont pas adoptés, les hommes de l'avenir et de la démocratie les repousseront à tout jamais. Eh bien ! le 31 octobre, sans tenir compte de leurs fatigues, de leur dévouement excessif, de leur popularité à jamais perdue, M. Louis Bonaparte les congédie à l'improviste, en les blâmant par un manifeste officiel.

Pour motiver de tels procédés, la politique de ces hommes était assurément bien funeste. Soutenir le contraire, dire qu'elle était bonne, qu'ils furent éconduits sans motif, ce serait accuser le président d'un excès d'ingratitude, et commettre à son égard une offense plus grave que celle dont je suis accusé.

Quant au ministère Lahitte, au ministère de l'action inauguré le 31 octobre par le message, j'avais peu de chose à en dire ; il n'a rien fait, je lui ai gardé une page blanche.

Mais, en vérité, messieurs, pourquoi se traîner dans ces détails et ces discussions minutieuses ? vous n'avez pas devant vous un malfaiteur, mais un homme coupable d'avoir exprimé des opinions tellement loyales, tellement consciencieuses, qu'en présence d'une condamnation quelle qu'elle puisse être, il lui est impossible de retirer ses appréciations. Sont-ce là vraiment des faits qui relèvent de l'huissier et du geolier? quel bien attendriez-vous d'une condamnation en cette affaire ? on ne peut faire aux idées qu'une guerre utile, celle de la controverse. Le pouvoir manque-t-il de journaux qui le défendent? j'aurais peine à les énumérer tous. *Assemblée nationale*, *Constitutionnel*, *Patrie*, *Pays*, *Ordre*, *Courrier français* et beaucoup d'autres se donnent pour mission de réfuter la presse démocratique.

Nous réfuteraient-ils si mal que l'intervention de la magistrature contre nous devînt nécessaire?

Les rédacteurs des journaux honnêtes et modérés ont bien peu d'amour-propre, s'ils ne sont pas humiliés de voir emprisonner les gens auxquels ils se chargeaient de répondre.

Après la plume de ses journalistes, le pouvoir est encore défendu par l'organe de ses orateurs. Vous avez entendu M. l'avocat-général discuter mon article; ou il vous a prouvé que les idées exprimées par moi étaient fausses et dangereuses, ou il ne vous l'a pas démontré.

S'il n'a pas fait cette preuve, vous ne pouvez évidemment me condamner.

S'il a prouvé que mes idées étaient fausses et dangereuses, est-ce que cette condamnation ne suffit pas ? L'article de la *Démocratie pacifique*, exhumé aujourd'hui par le parquet, sera reproduit par plusieurs journaux; je ferai tous mes efforts pour que, dans la *Démocratie pacifique* au moins, le réquisitoire de M. l'avocat-général soit reproduit avec fidélité, et si je pensais qu'il pût accepter ma proposition, je lui proposerais de lui en envoyer des épreuves.

Mettre une idée fausse en regard d'une idée vraie, c'est le seul triomphe que l'on puisse et doive se proposer dans la sphère des opinions.

Que le pouvoir combatte l'opposition par des écrits, par des discours, il fera bien ; qu'il la désarme par des actes, il fera mieux encore : ce serait là une victoire décisive.

Je n'ai jamais fait, je ne ferai jamais d'opposition systématique à personne. J'ai voté contre la candidature de M. Louis Bonaparte à la présidence ; c'était mon droit ; j'ai employé ce que je pouvais avoir d'influence à détourner de lui les électeurs : c'était encore mon droit. Mais, quelles que fussent mes défiances, j'aurais loué tout acte utile venant de sa part. Au milieu de cette politique funeste, à laquelle je ne puis adhérer, le président a montré de temps en temps, en trois occasions surtout, des velléités progressives. La souscription de cinquante mille francs pour la Cité ouvrière de la rue Rochechouart était une velléité de ce genre.

M. LE PRÉSIDENT. *Velléité* ! Ce mot n'est pas convenable.

M. VICTOR HENNEQUIN. Prenons le mot d'*intention*. Le président de la République eut encore une bonne intention quand il tenta, par sa lettre à Edgard Ney, d'arrêter les dernières conséquences de l'expédition romaine. Hier enfin une bonne intention apparaissait dans le *Moniteur* avec les statuts de la *banque de prêt d'honneur*.

Pourquoi ces trois aspirations progressives sont elles autant d'avortements? pourquoi la volonté de bien faire n'est-elle pas plus fortement soutenue? pourquoi le président de la République, se fiant à lui seul, à son nom, à sa capacité, à son étoile, paraît-il aussi jaloux d'écarter de lui la collaboration des hommes vraiment notables qu'un autre serait empressé de les attirer?

L'avenir répondra seul à ces questions. Ce que je sais bien, c'est qu'en suivant une voie plus large, en développant toutes les libertés, mères de toutes les réformes, le président aurait désarmé l'opposition, que des procès ne peuvent ni calmer ni détruire.

Que la présidence au surplus suive sa voie fatale ou quelle en sorte, nous devons porter nos regards au delà d'une magistrature que la constitution rend essentiellement temporaire. Que faudrait-il, non plus à la présidence, mais au pays? la conciliation des partis, non pas cette conciliation menteuse qui n'est que la coalition du passé contre l'avenir, mais l'accord, l'union de toutes les forces vives de la France, unies sincèrement pour donner du pain, du travail à tous, vivifier le crédit, absorber l'usure, défendre le sol qu'on disait hier menacé par l'étranger.

L'œuvre qui se présente à nous à l'intérieur et à l'extérieur est si grande que, pour y faire face, le pays n'a pas trop de tous ses enfants. Des rigueurs judiciaires contre les journaux servent-elles la cause commune à tous?

Non pas. Loin de détruire ou de rapprocher les partis, elles enveniment leurs discordes et y sèment le ressentiment.

Je ne prononce pas ces mots pour moi, résigné d'avance, moi qui n'emporterai d'ici, condamné ou absous, rien qui ressemble à de la rancune. Mais je ne suis pas un individu seulement : frapper un journal, c'est frapper une catégorie de citoyens, c'est perpétuer, c'est irriter les dissensions, sans faire avancer aucune idée.

Messieurs les jurés, voilà tout le procès ; quant aux cités ouvrières, allégation dubitative et de bonne foi; quant à la politique du dix décembre, critique vive, mais loyale, et qui est le résultat des faits, non pas de notre hostilité contre personne.

Je vous ai ouvert entièrement ma conscience, vous me jugerez d'après la vôtre.

M. LE PRÉSIDENT fait signe au procureur-général de ne pas répliquer: il déclare les débats terminés et en fait le résumé.

Le jury se retire pour délibérer.

Au bout d'une demi-heure de délibération, le jury rentre en séance.

LE CHEF DU JURY. Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, sur les deux questions le verdict du jury est : *oui* à la majorité de plus de 7 voix.

Il y a des circonstances atténuantes à la majorité.

La cour se retire pour délibérer sur la peine. Cette délibération dure une demi-heure.

Le gérant de la *Démocratie* est condamné à **UN AN** *d'emprisonnement*, **CINQ MILLE FRANCS** d'amende et aux frais du procès. (Marques de stupeur dans l'auditoire.)

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

Le 2e de ligne a reçu, cet après-midi, l'ordre de partir immédiatement pour le Nord. Il a traversé Paris au pas de course, se dirigeant vers la gare du Nord, où il est monté aussitôt dans les trains spéciaux.

— Il paraît qu'on va couvrir la France d'un réseau de commissaires extraordinaires : on parlait aujourd'hui à l'Assemblée d'envoyer en cette qualité, dans le Midi, M. Floret, ancien préfet de Toulouse.

— Le Programme de la Montagne s'imprime à 100 000 exemplaires, à la Propagande, chez J. Ballard, rue des Bons-Enfants, 1, au prix de 1 fr. 50 c. les 100 exemplaires.

L'édition de 100 mille exemplaires du discours de M. Victor Hugo étant épuisée, un nouveau tirage de 50 mille se fait dans ce moment, aux mêmes conditions que la première édition : 3 fr. 25 le 100 pour Paris et 5 fr. le 100 pour la province, franco.

Bourse du 27 février 1850.

Les affaires ont commencé avec assez de fermeté, mais elles finissent avec baisse; les vendeurs qui se sont emparés de la position depuis le 15 mars, ont su, à l'aide des évènements, tenir constamment en baisse, aussi espèrent-ils une liquidation dans le sens de leurs opérations.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	93 90	Zinc Vieille-Montagne	[illegible]
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	.. ..	Naples, 5 0/0, c. Roth.	[illegible]
Quatre 0/0, j. 22 sept.	.. ..	Cinq 0/0 Romain	[illegible]
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 10	Espag. 3 0/0 dette ext.	.. ..
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	[illegible]
Bons du Trésor	. ..	Belgique. Empr 1831	.. ..
Actions de la Banque	[illegible] ..	— Empr. 1840	[illegible]
Rente de la Ville	.. ..	— Empr. 1842	[illegible]
Obligat. de la Ville	[illegible] ..	— Banq. 1835	.. ..
Obl. Emp. 25 millions	1172 50	Emprunt d'Haïti	.. ..
Obligat. de la Seine	1075 ..	Piémont, 5 0/0 1849	[illegible]
Caisse hypothécaire	... ..	— Oblig. anc.	[illegible]
Quatre-Canaux	1100 ..	— Oblig. nouv	[illegible]
Jouis. Quatre-Canaux	70 ..	Lots d'Autriche 1834	[illegible]

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Der. cours
Cinq 0/0 fin courant	93 75	93 75	93 65	[illegible]
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant	57 75	57 75	57 40	[illegible]

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	[illegible]	5 0/0 liquid. à l'autre	[illegible]
3 0/0 —	05 c./.	3 0/0 —	[illegible]

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	À TERME. 1er cours	Plus haut	Der. cours
... ..	... ..	Saint-Germain	... ..	... ..	... ..
198 75	197 50	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
167 50	167 50	Id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
782 50	780 ..	Paris à Orléans	... ..	773 ..	... ..
535 ..	532 50	Paris à Rouen	537 50	537 50	[illegible]
245 ..	... ..	Rouen au Havre	... ..	... ..	... ..
200 ..	197 50	Marseille à Avignon	... ..	... ..	... ..
115 ..	115 ..	Strasbourg à Bâle	... ..	... ..	... ..
310 ..	316 [illegible]	Orléans à Vierzon	... ..	... ..	... ..
... ..	... ..	Boulogne à Amiens	... ..	... ..	... ..
... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	... ..	... ..	... ..
452 50	447 50	Chemin du Nord	451 25	451 25	447 50
110 ..	107 50	Montereau à Troyes	... ..	[illegible]	... ..
351 25	352 50	Paris à Strasbourg	... ..	350 ..	[illegible]
253 75	252 50	Tours à Nantes	... ..	[illegible]	... ..

L'un des Gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 28 Février.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ITALIENS —
ODÉON. — François le Champi, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Secrets du Diable, Saisons vivantes, Un ami malheureux.
VARIÉTÉS. — Lully, Nisus, Euryale.
GYMNASE. — Les Bijoux, Coup d'Etat.
THÉATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, Folleville, Deux papillons.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henriette Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THÉATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Bouffir, le Fils du Rempailleur, Saltimbanques, intermède.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 59. Vendredi 1er Mars 1850.

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.

DÉPARTEMENTS.

Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION

RÉPARTITION

PARIS, 28 FÉVRIER.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine.

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier.	GEORGES GALLAY.
Ariège.	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin.	GÉRARD.
	FRANÇOIS VIDAL.
	EDMOND VALENTIN.
	LABOULAYE.
	ALP. HOCHSTUHL.
Cher.	ALLYRE BUREAU.
	GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin.	KESTNER.
	JÆNGER.
	GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire.	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne	DUGOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées. . . .	LOUIS DEVILLE.
Loir-et-Cher.	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire.	ANTIDE MARTIN.
Nièvre	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire.	ALPHONSE ESQUIROS.
	MADIER DE MONTJAU aîné.
	ISIDORE BUVIGNIER.
	FRÉDÉRIC CHARASSIN.
	VICTOR HENNEQUIN.
	CHARLES DAIN.

Peuple et Bourgeoisie.

L'union du Peuple et de la Bourgeoisie laborieuse devient le fait dominant de la situation.

Le Peuple et la Bourgeoisie laborieuse commencent à comprendre que leurs intérêts sont identiques, qu'ils sont également victimes des menées rétrogrades de la Réaction, et que le danger du moment est tout entier dans les violences des *prétendus amis de l'ordre*, nullement dans les *progrès du Socialisme*.

Les déplorables conséquences de l'expédition romaine, les affaires des arbres de liberté et des couronnes de la place de la Bastille, en démasquant les vues secrètes de la Réaction, et en faisant ressortir la modération des masses laborieuses, ont jeté la lumière dans l'esprit d'une bonne fraction de la Bourgeoisie parisienne.

Avant-hier, sur la place de la Bastille et dans tous les quartiers de la capitale, l'indignation contre l'attentat commis par un agent de la police était unanime, irrésistible, et sortait plus libre, plus expressive encore des lèvres des boutiquiers, des commerçants, des bourgeois, que de la bouche des ouvriers.

Ce fait, rapproché de l'initiative prise par une réunion importante de la Bourgeoisie en faveur de la liste du comité démocratique et socialiste des élections de la Seine, acquiert une signification immense.

C'est l'indice d'un progrès de l'opinion qui peut seul, en se développant, en exerçant une pression sur le pouvoir, préserver le pays de crises nouvelles.

Aussi voyons-nous les organes fanatiques de la réaction monarchienne redoubler d'injures, de calomnies pour empêcher cet accord et maintenir la division, qui fait seule toute leur puissance.

Les événements ont assez parlé depuis un an, pour que les hommes de cœur et d'intelligence de la Bourgeoisie ne puissent plus s'abuser. Il doit être de toute évidence à leurs yeux que ce ne sont pas les républicains qui empêchent la consolidation de la République et les améliorations sociales devant en découler. Ils doivent comprendre que si les socialistes désiraient, comme on le prétend, une révolution nouvelle, ils ne s'opposeraient pas aussi loyalement, aussi courageusement à toutes les manœuvres réactionnaires qui peuvent seules la rendre inévitable ; qu'ils ne professeraient pas d'ailleurs une confiance aussi patiente et respectueuse dans la garantie légale du suffrage universel. La Bourgeoisie peut encore remarquer que l'avènement du Socialisme n'exige pas, comme celui de la République, un changement de forme gouvernementale ; qu'il est, au contraire, essentiellement conservateur sous ce rapport, qu'il sollicite simplement de l'Etat une transformation du crédit et des impôts, conforme à l'esprit de la Constitution et de nature à améliorer la situation de tous ceux qui travaillent. Quand il ne s'agit, après tout, que de fortifier les conditions si précaires du travail national, et de permettre au peuple de consommer en produisant davantage, la Bourgeoisie laborieuse a tout à gagner à ce progrès même. Ceux-là seuls qui rêvent des coups d'Etat ou qui tiennent à l'exploitation de l'usure, à l'oisiveté du privilège, à la corruption monarchique, ont intérêt à provoquer des émeutes et à remettre en question la République.

Cependant, ces rêveurs de coup d'Etat, ces promoteurs d'émeutes sont à bout d'expédients et de tactiques vaines. Ils y perdent leur latin. Le calme persévérant des masses laborieuses et les dispositions démocratiques de la petite bourgeoisie, déjouent tous les projets. Malgré eux et malgré toutes les ressources dont ils disposent, ils sont obligés de reconnaître que l'opinion du pays est la plus importante des forces modernes, et qu'en dehors d'elle, il n'y a pas d'autorité réelle, pas de gouvernement possible. Cette conviction croissante les atterre et les paralyse à l'intérieur.

Aussi, c'est vers le dehors que se tournent leurs espérances. Les habiles croient mieux réussir à intimider la France et à lui faire admettre la nécessité d'un *pouvoir plus fort*, en laissant arriver jusqu'à elle la crainte d'un danger extérieur. Il est évident que la coalition du Nord n'en veut pas au gouvernement de l'Elysée, et que ses armements monstrueux n'ont pas pour but de lui déplaire. Il est probable même qu'en tout état de choses elle n'oserait recommencer l'épreuve de 92 et tenter l'invasion de la France au moment où elle est si peu sûre chez elle. Mais si, par le seul effet moral d'une concentration de deux millions d'hommes et de la menace faite à la Suisse, elle peut fournir à l'Elysée le prétexte de *fortifier* son *pouvoir* et de s'assurer une *durée* plus longue, elle aura joué un tour admirable. La coalition du Nord est si peu hostile à nos gouvernants qu'elle veut leur procurer l'honneur de *sauver* l'unité nationale de la France et peut-être même de l'agrandir aux seuls dépens des libertés publiques. C'est évidemment là le piège que nous cachent les armements européens. C'est pour quelque vue de ce genre que le génie réactionnaire du dehors est venu en aide au génie réactionnaire du dedans, que la police diplomatique de l'Europe supplée à l'insuffisance ou à la maladresse de la police préfectorale de Paris.

Eh bien ! grâce à l'union démocratique de la bourgeoisie laborieuse et du peuple, ce simulacre d'émeute européenne échouera comme les dernières provocations à l'émeute parisienne. Il suffira de démasquer le piège pour le rendre sans danger.

L'opinion démocratique devra à toutes ces vaines tentatives un progrès de plus. M. Fialin de Persigny ne réussira pas mieux que M. Carlier. Après avoir sondé le terrain, on sera forcé de démentir, de désavouer solennellement les agents trop zélés, et de se montrer respectueux envers la loi comme le peuple lui-même. Quand les cosaques viendraient à quelques lieues de nos frontières faire un nouvel appel à la faiblesse de la peur, ils ne réussiraient pas. Le Peuple et la Bourgeoisie laborieuse n'auront qu'à se montrer unis à la face de l'Europe monarchique, pour que la coalition n'aille pas plus loin. D'ici au printemps l'expédient européen sera usé comme les précédents, et d'autres complications occuperont le génie des gouvernements du Nord.

Qu'aux prochaines élections l'union de la Bourgeoisie laborieuse et du Peuple se révèle éclatante, irrécusable, et nous verrons bien des fantômes se dissiper, bien des dangers disparaître au dedans et au dehors !...

L'Assemblée nationale a entrepris aujourd'hui la discussion sur le chemin de fer de Paris à Avignon.

Un seul discours important a inauguré cette discussion. Il a été prononcé par M. Victor Lefranc, qui a protesté énergiquement contre l'aliénation par l'Etat d'une propriété de 150 millions qu'il pourrait seul gérer au profit de tous. Cet orateur a fait ressortir tous les vices, tous les abus, toutes les pertes qui peuvent résulter de la concession consentie par le ministre et la commission.

A l'appui de cette critique, M. Dufournel a présenté des chiffres qui prouvent que les revenus de la ligne entre Paris et Avignon sont beaucoup plus élevés que ne le déclare la commission, et peuvent comporter une concession moins onéreuse.

M. Benjamin Delessert, qui a essayé de défendre le projet de loi, n'a pu vaincre l'inattention de l'Assemblée.

A la fin de la séance, M. Cassal a interpellé le ministre des finances sur une violation du secret des lettres qui le touche personnellement, et dont il a précisé les détails. M. Fould s'est targué de l'absence de procès-verbal pour atténuer la gravité de la plainte, tout en promettant d'en vérifier l'exactitude. Plainte perdue !...

CONDAMNATION DE LA *DEMOCRATIE PACIFIQUE*.

La *Presse* s'exprime ainsi sur notre procès d'hier :

M. Victor Hennequin, rédacteur en chef et gérant de la *Démocratie pacifique*, avait à répondre aujourd'hui, devant la cour d'assises de la Seine, d'un article intitulé : *Le président de la République et les Cités ouvrières*.

M. Hennequin a présenté lui-même sa défense. Il a revendiqué les droits de la presse avec autant de courage et d'énergie que de loyauté et de modération. Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de reproduire son discours *in extenso*.

Déclaré coupable par le jury, M. Hennequin a été condamné par la cour à un an de prison et 5 000 fr. d'amende.

Nous publions l'article incriminé dans notre compte-rendu (*Cours et Tribunaux*.)

Nous lisons dans le *National* :

Un an de prison et cinq mille francs d'amende, quoique le jury ait déclaré l'existence de circonstances atténuantes ! Voilà ce qu'il en coûte à la *Démocratie pacifique* pour avoir discuté les actes du président de la République. Nous, républicains, nous aurions ardemment souhaité que le premier magistrat de la République, au lieu de mettre ses actes sous la protection des lois répressives, eût pu appeler, provoquer lui-même la discussion et la publicité. Il aurait eu dès lors la mesure des véritables effets de sa politique sur les masses, il aurait pu redresser sa marche jugée tortueuse, éclairer par de nouveaux faits les faits antérieurs qui auraient paru ténébreux, ne pas encourir enfin le reproche de suivre un système absolu dont le plan ne pouvait pas encore être révélé aujourd'hui pour avoir des chances de succès.

M. le président n'a pas jugé la situation du même point de vue que nous, ce qui ne nous étonne pas. Il a donné l'ordre au parquet de demander l'application de la loi dans toute l'étendue, dans l'excès même de ses rigueurs. Le triste exemple que nous citons ne prouve que trop que ses instructions sont scrupuleusement observées, et s'il n'arrive pas à ses fins, il ne pourra certes s'en prendre au défaut de zèle du ministère public.

Quant à la *Démocratie*, nous espérons bien que cette nouvelle épreuve n'aura d'autre résultat que de la fortifier et de la rendre encore plus chère aux amis de la libre discussion, à tous les hommes du parti qu'elle représente et pour lequel elle a combattu jusqu'à ce jour avec tant de courage.

— Nous annonçons avec douleur que le citoyen Victor Hennequin, gérant de la *Démocratie pacifique*, a été condamné aujourd'hui à une année de prison et cinq mille francs d'amende. Demain nous rendrons compte du procès. (*République.*)

Voici en quels termes habiles le *Moniteur* répond à l'inquiétude causée en France par les armements extraordinaires de l'Europe :

Les bruits alarmants qu'on avait tenté de répandre à Paris depuis deux jours sur la situation extérieure ont pris aujourd'hui une nouvelle consistance.

Nous sommes autorisés à déclarer qu'*ils sont dénués de toute espèce de fondement*.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui même des dépêches de Russie, d'Autriche et de Prusse ; elles nous *permettent d'espérer que la paix de l'Europe ne sera pas troublée*.

La nouvelle de l'entrée en Suisse de l'armée française, des armées prussienne et autrichienne, est complètement controuvée.

Le public ne saurait trop se mettre en garde contre la propagation de fausses nouvelles, inventées évidemment en vue des élections prochaines.

A la simple contexture de cette note du *Moniteur*, il est facile de deviner le fond des choses.

En déclarant que les bruits alarmants sont *dénués de toute espèce de fondement*, on a voulu se donner le bénéfice moral d'un démenti formel aux organes de l'opposition, afin de les discréditer dans l'opinion publique.

Mais, en ajoutant : Les dernières dépêches *permettent d'espérer* que la paix ne sera pas troublée, on ne craint pas de justifier l'émotion publique autant qu'il le faut pour faire croire au pays qu'aux efforts seuls de l'Elysée sera due la conjuration des dangers extérieurs. On prépare ainsi les esprits crédules à reconnaître la *nécessité d'un pouvoir plus fort*.

Enfin, en insinuant que les *fausses nouvelles sont inventées en vue des élections prochaines*, le gouvernement fait lui-même de la bonne tactique électorale.

Les moindres faits et gestes de nos ministres méritent, en ce moment, toute l'attention publique.

Nous ne négligerons rien pour en faciliter l'étude à nos lecteurs.

Le *Journal des Débats* a refusé de s'engager à porter les trois candidats aux élections de la Seine, qui seront postérieurement désignés par le comité de l'*Union électorale*.

L'*Opinion publique* et la *Gazette* en ont fait autant, et l'*Univers* a des velléités de secouer le joug qu'il avait consenti à s'imposer.

La liste des adhérents au comité de la rue de Poitiers est ainsi composée :

L'Assemblée nationale, le Constitutionnel, le Corsaire, le Courrier français, le Dix Décembre, le Journal des Villes et des Campagnes, le Messager de la Semaine, le Moniteur du Soir, le Moniteur du Dimanche, le Moniteur de l'Armée, l'Ordre, la Patrie, l'Union, l'Univers.

Les organes de la réaction admettent, que dans les élections prochaines, la question se pose entre la République et la monarchie. On lit dans l'un des journaux de l'*Union électorale*.

Le *Siècle* paraît fort surpris de ne trouver dans le parti de l'ordre que des impérialistes, des légitimistes et des orléanistes.

Espérait-il donc sérieusement y rencontrer des républicains ?

Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui la *Voix du Peuple* à la poste et dans ses bureaux. Le gérant de ce journal est poursuivi pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, à raison d'un article intitulé : SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. TRAHISON !

Les puissances absolutistes ont demandé à la Suisse l'éloignement de certains réfugiés sous peine de l'attaquer par les armes ; la Suisse a cru conjurer l'orage, et elle a expulsé les réfugiés qui lui étaient signalés. On a cherché alors un autre prétexte. Le roi de Prusse s'est souvenu qu'il avait eu quelques droits sur Neuchâtel avant 1848, il réclame *sa principauté*, et menace de faire la guerre si l'on ne s'empresse de la lui rendre.

Sur ce point, la Suisse se montre de moins bonne composition. Le prétexte est trouvé. La Prusse attaquera la Suisse à propos de Neuchâtel, et les autres puissances interviendront pour demander que la République helvétique reconnaisse solennellement par un traité le droit permanent pour les Etats limitrophes d'exiger selon leur convenance l'expulsion du territoire helvétique de tous ceux de leurs sujets qui seraient allés y chercher un refuge.

En d'autres termes, les monarchies demandent la suppression pure et simple de ce droit sacré de protection accordé aux faibles par tous les peuples, et toutes les législations, de ce droit d'asile, que l'antiquité plaçait dans les temples, le moyen âge dans les églises et les monastères, que les sociétés modernes, tout en en réduisant l'application à cause des garanties nouvelles données aux accusés, n'ont cependant pas cessé de reconnaître aux nationalités neutres établies sur la lisière des grands États.

Une seule circonstance retarde l'exécution de ce double projet ; c'est la présence de lord Palmerston à la tête du ministère anglais. Tant que les wighs seront au pouvoir, nous dit la *Patrie*, il ne faut pas espérer qu'ils laissent s'accomplir ce projet contre la République helvétique. Mais le ministère wigh est ébranlé, vienne le printemps et la scène pourra changer.

Quant au gouvernement de la République française, la *Patrie* ne semble pas supposer qu'il pût songer à faire la plus minime objection contre cet écrasement d'une république amie.

Un fait rapporté ce matin par plusieurs journaux

[illegible] aire supposer que le gouvernement français ne se bornerait pas à ne pas protéger la Suisse contre la Prusse et l'Autriche.

On lit dans la *Gazette fédérale suisse* du 24 février :

« Un Neufchâtelois vient d'arriver de Colombier à Berne, porteur d'un passeport délivré par l'ambassadeur de Prusse, et visé par l'Autriche, la France et la *Sardaigne*. L'impétrant est désigné sur le passeport comme appartenant à la *principauté de Neufchâtel.* »

L'*Assemblée nationale* enregistre le fait avec bonheur, et elle en tire cette conclusion, que la France est « *d'accord avec la Prusse sur la question de Neufchâtel*, ce qui était le point difficile pour le maintien de la paix générale.

Le *Constitutionnel*, il est vrai, est d'un avis contraire. Après avoir rappelé les préparatifs de la Prusse contre la Suisse, à propos de Neufchâtel, ce journal ajoute :

«Cette tendance s'étant manifestée par des symptômes assez significatifs, la France, *intéressée comme résolue à protéger l'intégrité de la Suisse*, a pris la précaution de renforcer considérablement ses garnisons de l'Est.

« On assure qu'à la suite de la réunion, des dépêches sont parties pour Berlin et pour Vienne, dans lesquelles le président déclare, au nom du gouvernement français, que, dans le cas où les troupes prussiennes et autrichiennes franchiraient la frontière suisse, l'armée française occuperait sur-le-champ Genève et Lausanne. On ajoutait qu'une lettre du général Dufour aurait été pour beaucoup dans cette détermination belliqueuse.»

Une note que nous trouvons ce soir dans l'*Evènement* apprécie la version du *Constitutionnel*. Suivant ce journal, le conseil des ministres se serait réuni ce matin pour s'occuper des affaires de la Suisse.

La question romaine est toujours aussi près de se dénouer qu'au premier jour. Pie IX refuse toujours de retourner à Rome. Les journaux religieux disent que les instructions données au cardinal Dupont par le gouvernement français sont pour beaucoup dans ses refus. Pie IX, disent-ils, en présence de ces exigences, s'est souvenu de Pie VII.

Mais ce n'est pas seulement le gouvernement de M. Louis Bonaparte qui semble à craindre pour le pouvoir temporel du pape. Nous trouvons dans deux journaux imprimés en pays autrichien, l'un à Vienne, l'autre à Milan, l'un censuré, l'autre recommandé par l'organe du maréchal Radetzki, des articles tendant à prouver que la paix ne peut être rétablie en Italie que si le pape abdique son pouvoir temporel.

L'un de ces journaux, l'*Era nuova*, imprimé avec l'autorisation de Radetzki, dit que les Autrichiens seuls peuvent reconduire le pape à Rome.

Et l'Autriche, poursuit le journal milanais, aura par là obtenu l'objet de ses désirs ; elle dominera sur toute l'Italie, jusqu'à ce que se présente l'occasion d'envoyer pape et cardinaux et prêtres où les conduit leur destinée, et d'accomplir son projet, depuis si longtemps médité, d'une division de l'Etat romain.

Deux choses sont à désirer, parce qu'elles sont éminemment bonnes. Que la Russie fasse disparaître l'empire ottoman, qui est un obstacle à la civilisation de l'Orient, et qu'en Italie on en fasse autant du gouvernement des prêtres, qui est un obstacle à la réorganisation tranquille de l'Italie, quelle que soit la manière dont l'Italie doive être réorganisée.

Le *Corriere italiano*, publié à Vienne et soumis à la censure, soutient la même thèse :

Dans les Etats pontificaux, le pape ne peut se maintenir qu'en faisant le sacrifice de son pouvoir temporel, autant que cela est compatible avec sa qualité de souverain. Là est la solution de la question romaine, et non dans des palliatifs dangereux, ni dans l'occupation des Français et des Autrichiens, et bien moins dans la résurrection des célèbres chevaliers de Malte, qui, créés pour combattre la barbarie ottomane, reparaîtraient sur la scène politique pour soutenir les prétentions du parti clérical, l'inquisition, le sacré collège et les jésuites.

Le journal officiel de Radetzki reproduit cet article sans observations.

L'*Opinione* de Turin parle aussi de la prochaine arrivée des Autrichiens à Rome.

Le correspondant romain du *Journal des Débats* convient lui-même que les nombreuses arrestations opérées par le gouvernement pontifical se font presque au hasard. Ainsi « on cite un avocat incarcéré pour un autre avocat avec lequel il n'avait ni ressemblance de nom ni ressemblance d'opinion, et qui a dû rester huit jours en prison avant de faire constater son identité. »

Les troupes françaises sont peu à peu rappelées de Rome, — pour faire place aux Autrichiens sans doute. — Les journaux de Marseille nous rapportent qu'un corps de 2,700 hommes vient de débarquer dans cette ville venant de l'armée d'Italie.

— Dans la journée du 19, deux citoyens de cette ville ont reçu publiquement la bastonade. L'un d'eux était un enfant de 13 à 14 ans : il a reçu 25 coups de bâton, après quoi il a fallu le transporter à l'hôpital. L'autre a reçu 30 coups. On ne sait pas, dit le correspondant, ce qu'ils ont fait, car les jugements de condamnation ne sont jamais publiés.

L'évêque de Saluces, Mgr Gianetti, ayant, dans une pastorale des plus violentes, dénoncé à l'indignation des fidèles plusieurs livres et journaux, parmi lesquels sont la *Gazetta del Popolo*, la *Strega*, l'*Opinione*, la *Concordia*, l'*Almanach national*, etc.; le directeur de l'*Opinione*, M. A. Bianchi Giovini, a adressé au ministre de grâce et de justice une lettre dans laquelle il lui donne avis qu'il va intenter devant la cour ecclésiastique de Turin une action en *injure, calomnie et diffamation* contre l'évêque.

Le roi de Naples fait de grands préparatifs militaires; outre les levées de troupes qu'il fait dans ses États, on lui recrute des troupes en Suisse sur une très vaste échelle, en dépit de défenses du conseil fédéral, surtout dans le Valais.

La session des chambres prussiennes a été close [illegible].

Gare aux Doigts !

Voici en quels termes cavaliers le *Dix Décembre* apostrophe le parti légitimiste qui, pourtant, a rendu quelques services à M. le président de la République :

La droite-ultra a décidément [illegible] habitudes ; c'est un fait acquis à l'histoire ; elle allonge trop étourdiment la main sur le gouvernement, au point qu'elle le grifferait bien évidemment, s'il ne lui donnait quelquefois sur les doigts.

Le lendemain elle jure ses grands dieux qu'elle a toujours été sage ; à l'entendre, elle serait un petit ange.

Eh bien ! soit — tenons-nous en à nos enfantillages, amusons-nous bien.

Mais gare aux doigts !

DISCERNEMENT DE LA GENDARMERIE.

On lit dans le *Peuple vosgien* :

Nous avons reçu de Darney la pièce suivante que nous livrons à la publicité :

« Nous soussignés, commissaire de police de la ville de Darney et brigadier de gendarmerie, déclarons avoir saisi provisoirement, pour être adressés à M. le procureur de la République, les ouvrages ci-après désignés qui étaient en vente chez le sieur Mougin, libraire à Darney, savoir :

1° *Destinée Sociale*, par Victor Considerant.
2° *Base de la politique fondée par Fourier.*
3° *De l'organisation des Travaux publics et de la réforme des Ponts-et-Chaussées*, par Krantz.
4° *Extrait du Catalogue de la librairie sociétaire.*
5° *Les enfants du phalanstère.*
6° *Système Phalanstérien.*
7° *Les amours au Phalanstere.*
8° *Des Boulangeries Sociétaires.*
9° *De l'Organisation du Travail et de l'association.*

Darney, le 12 février 1850. »

Ont signé : PERRIN, *brigadier*, et MARCHAL, *commissaire de police.*

Le commissaire allait chez le sieur Mougin faire la chasse aux almanachs, et il a fait une razzia sur les ouvrages ci-dessus, en faisant défense d'en vendre d'autres jusqu'à nouvel ordre.

En premier lieu, le commissaire se refusait à donner le reçu, mais le citoyen Mougin a protesté, et reçu lui a été donné.

La saisie opérée chez le citoyen Mougin, libraire à Darney, ne peut être attribuée qu'à la profonde ignorance du policier et du gendarme qui l'a exécutée.

L'apparition des ouvrages de Fourier et de ses continuateurs date de 1822 ; jamais, sous aucune royauté, ses ouvrages n'ont été l'objet de poursuites; il faut des ministres d'action comme ceux de M. Louis-Bonaparte, pour que leurs agents puissent imaginer semblable raffinement de persécution.

Nous lisons dans la correspondance de l'*Indépendance belge :*

L'initiative politique prise par M. Ferdinand Barrot pour faire élever un monument expiatoire au lieu où fut fusillé le maréchal Ney, a produit une certaine émotion dans le parti légitimiste. On remarque que, depuis quelque temps, l'attitude de ce parti (qui voit le fait venir si peu au secours de ce qu'il appelle son droit) est des plus fausses et des plus embarrassées.

Vous avez su le succès du fameux mot de Mr Dupin : le coup de sabot dans une fourmilière. En voici un autre qu'on lui prête, et que peut-être il devra désavouer à cause de sa portée un peu brutale : Trois orateurs s'étaient succédé à la tribune ; M. Dupin s'écria : « Cette tribune est comme un puits, quand un seau descend, l'autre remonte. »

Et puisque je vous cite des mots, je ne sais si vous avez su un autre trait qui remonte à la monarchie de juillet, mais qui pour sa finesse mérite d'être rappelé, s'il a déjà été connu de vous : Le maréchal Soult, qui n'avait pas la parole très libre à la tribune, avait, dans un discours, commencé cette phrase : « Qui veut la fin veut... » Et le mot propre ne lui venant pas, il ajouta : « Veut les conséquences. » « Il est évident, ajouta M. Dupin, en se penchant vers le bureau, que ce sont les moyens qui lui manquent. »

Ce trait fut attribué dans le temps à M. Vatout. M. Dupin, effrayé de son succès, avait prié M. Vatout, en brouille complète avec le maréchal Soult, de vouloir bien l'endosser.

L'*Indépendance belge*, après avoir constaté le calme exemplaire de la population parisienne pendant la journée du 24 février, raconte le fait suivant :

Le seul acte démocratique de la journée a été (avec les inoffensifs dépôts d'immortelles à la colonne de Juillet) un certain enthousiasme de la 5e légion, qui, en revenant de l'Assemblée, a échangé quelques cris de : *Vive la République !* avec les démocrates circulant sur le trottoir, électrisés simultanément par la *Marseillaise*, que jouait la musique de la légion.

La *Démocratie pacifique* étant interceptée par le blocus *intellectuel* des départements en état de siége, nous sommes forcés d'en suspendre l'envoi à nos abonnés de ces départements. Nous tiendrons à leur disposition la collection des numéros qui ne leur seront pas parvenus.

Assemblée nationale.

Séance du 28 février. — Présidence de M. BAROCHE (vice-président.)

M. BAZE, au nom de la commission d'initiative parlementaire, dépose un rapport sur la proposition présentée il y a trois jours par MM. Pradié, Denayrouse et Lavergne, tendant à rendre applicable aux élections partielles [illegible] portage et l'affichage (liberté illimitée).

La commission est d'avis d'adopter l'urgence, mais de rejeter la proposition.

L'ordre du jour amène la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon. La parole est à M. Victor Lefranc.

M. VICTOR LEFRANC. Messieurs, frappé ce matin même par un malheur de famille, [illegible] l'indulgence de l'Assemblée, je [illegible] dominé par une envie [illegible] pour [illegible] cette situation présenter [illegible] plusieurs des arguments [illegible] soumettre.

L'orateur examine combien [illegible] coûté les travaux faits de la première compagnie qui avait été chargée de la construction de ce chemin, combien l'Etat a dépensé depuis qu'il s'en est chargé.

Ces dépenses ne s'élèvent pas à moins de 152 millions. Eh bien ! dans le projet qui vous est présenté, on vous propose de donner à une compagnie ces 152 millions, et de lui accorder une concession de 99 ans, avec la garantie de l'Etat pour un intérêt de 5 0/0, moyennant la limitation du capital à 260 millions. Il est vrai qu'au bout de quinze ans l'Etat sera admis à partager avec la compagnie les bénéfices qu'elle pourra faire au-dessus de 8 0/0; mais n'est-il pas certain que ces éventualités n'ont aucune probabilité bien nette?

Eh bien ! Messieurs, je viens combattre le système qui donne le plus beau chemin de fer à une seule compagnie par plusieurs raisons.

Parce que le mode même qui résulte de ce système constitue à la place du monopole de l'Etat, le monopole d'une industrie privée, monopole encore plus dangereux que le premier.

Parce qu'il constitue un concurrence périlleuse à des intérêts sacrés qui ne pourraient survivre à l'adoption du projet;

Parce qu'il ne porte pas au budget de l'Etat un secours efficace, et qu'au contraire l'espérance à cet égard est illusoire ;

Parce qu'il crée des chances nouvelles d'agiotage dangereuses au point de vue financier aussi bien qu'au point de vue moral;

Parce qu'enfin mille moyens différents se présentent qui offrent des avantages égaux à votre combinaison, mais qui, à des degrés différents, n'ont pas les inconvénients signalés dans le moyen présenté par la commission.

En effet, à côté des dangers que présente le système des chemins de fer construits par l'Etat, n'y a-t-il pas le péril plus grand encore de créer un monopole au profit d'une classe qui commencera par abaisser les tarifs pour ruiner ses rivaux et arriver à les hausser tellement, qu'elle ruinera ensuite le consommateur.

L'orateur montre ensuite l'absorption qu'une puissance financière finira forcément par exercer sur les différentes lignes en exercice. On veut donc, dit-il, renouveler la ferme générale? Que restera-t-il en dehors de cette puissance qu'on veut agrandir encore? Toutes les compagnies sérieuses ne pourront soutenir la lutte.

L'orateur compte les pertes que le transit, exercé par une seule compagnie et sans trafic possible sur le parcours, doit occasionner aux provinces parcourues. Il en résultera du gain pour la compagnie, soit; mais le bien être général, le commerce, l'industrie, n'y gagneront rien, puisqu'il n'y aura que deux points qui compteront ; le départ et l'arrivée, Marseille et Calais.

Mais un danger plus grand est celui-ci : l'agiotage.

On ne peut pas accuser la révolution de février d'avoir détruit les compagnies ; je reconnais que, comme toute révolution, et je dis cela comme conseil pour l'avenir, je reconnais que cette révolution a été fâcheuse pour l'industrie ; mais cependant elle n'a fait que précipiter ce qui avait été commencé par la fièvre de l'agiotage dans les dernières années du gouvernement de juillet et surtout en 1847.

Vous voulez favoriser le réveil de l'industrie, craignez de ne réveiller que les idées des gens qui sont toujours peureuses, et qui, lorsqu'elles se mettent à courir, ne font perdre que les joueurs un peu honnêtes. Le capital est peu courageux, c'est vrai, mais il ne doit pas non plus être imprudent.

Mais il ne faut pas surtout surexciter l'agiotage, je le répète, et c'est cependant ce que vous faites par votre projet. Je suis même étonné que dans la première page du rapport de la commission on lise ceci :

« En confiant à votre commission du budget l'examen du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon, vous avez assigné à ce projet son véritable caractère. Ce n'est pas seulement une question de travaux publics, c'est avant tout une question de finances. »

C'est pour ainsi dire justifier d'avance l'idée d'agiotage qui se trouve dans le projet, (Bruit.) à votre insu, je le crois, mais qui est le résultat nécessaire de ce projet. En effet, que fait votre système? Vous avez besoin d'un emprunt pour payer la Banque et pour d'autres nécessités, et au lieu de recourir à un emprunt régulier à terme fixe et à long terme, vous agissez comme un fils de famille, vous prenez la voie du compte-courant que votre prêteur pourra arrêter quand il le voudra.

Et quand je dis votre prêteur, il faut s'entendre. Vous prétendez que vous avez dans les caisses 84 millions environ en compte-courant fournis par la compagnie unique. Je ne sais pas trop jusqu'où va votre illusion; mais je la crois une réalité pour un instant. Voyez donc ce que vous faites. Vous garantissez vous-même votre prêteur avec l'intérêt de 5 0/0 que vous consentez à son profit; de sorte que la compagnie a les qualités diverses d'un prêteur, d'un garanti et d'un débiteur. Ce n'est pas tout, l'Etat est associé, il est concessionnaire, il subventionne en accordant 152 millions de travaux faits et qui produisent déjà 5 millions de bénéfices nets.

Mais puisque vous trouvez le projet de la commission mauvais, me dira-t-on, quel est le vôtre? Le mien, il est tout autre que celui que vous présentez. Les autres moyens sont préférables. Ce que je veux dans l'état actuel des choses, c'est qu'on attende le retour de la prospérité, ou de meilleures conditions.

Ce qu'il faut en ce moment, je le répète, c'est attendre, c'est ne faire que ce qui est possible sans chercher de mauvais succès, ce qui est connu dans ses produits, comme dans ses dépenses, ainsi que se trouve le chemin de Paris à Lyon dans les sections, puisque les exploitées ont, terme moyen, donné des bénéfices considérables, plus considérables même que ceux des autres chemins de fer d'égale longueur.

C'est, en un mot, la conservation par l'Etat d'un produit qui peut être déprécié pour le moment, mais dont la qualité est certaine. En agissant ainsi avec prudence, avec modération, avec la loyauté d'un père de famille, c'est-à-dire en faisant de bonnes lois et de bonne politique, vous ranimerez beaucoup plus rapidement et surtout beaucoup plus sûrement le travail avec le crédit, et soyez-en certains, vous obtiendrez encore de meilleures conditions. (Très bien!)

M. DUFOURNEL annonce de sa place, qu'il veut donner quelques chiffres. On lui crie de tous côtés : A la tribune ! L'honorable orateur se rend aux désirs de l'Assemblée, et établit que le chiffre des produits posé par M. Dufaure et ensuite par la commission doit être porté de 20 et de 18 millions à 21 millions et quelques cent mille francs de Paris à Tonnerre, le produit s'élèvera de 182 francs par kilomètre, première évaluation à 240 fr.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, appelé à la tribune, apprend qu'il partage l'opinion de M. V. Lefranc, ayant ces mêmes arguments à produire ; il renonce quant à présent à prendre la parole.

M. BENJAMIN DELESSERT. Le projet de loi a trois sortes d'adversaires : les uns qui veulent rejeter le projet parce que ce chemin ne doit pas être continué au delà de Châlons; les seconds qui blâment la confection des chemins de fer remise aux mains de l'industrie privée ; les troisièmes enfin qui, en admettant ce système, blâment les conditions de la concession à la compagnie qui se présente.

L'orateur répond successivement aux raisons invoquées par les trois catégories des adversaires du projet. L'inattention de l'Assemblée, les conversations particulières qui s'engagent sur tous les points, et la voix peu élevée de l'orateur, s'opposent à ce que nous entendions la suite de son argumentation.

L'orateur termine son discours, qui a duré une heure et demie, par ces mots : Je regarderais comme un malheur pour le pays le rejet du projet de loi.

M. CASSAL demande à interpeler M. le ministre des finances sur la violation du secret des lettres adressées à des représentants. (Mouvement.)

M. FOULD, ministre des finances. Depuis que j'ai l'honneur d'être à la tête de l'administration des finances, il n'est venu à ma connaissance aucun fait de cette nature. Je voudrais donc que M. Cassal précisât les faits.

M. CASSAL. Les faits dont j'ai à me plaindre sont tellement graves, que si le moindre doute se fût élevé dans mon esprit sur leur réalité, j'aurais reculé devant leur manifestation. J'avais remarqué depuis longtemps que les cachets de mes lettres était plus ou moins altérés.

Mais enfin une lettre écrite par un de mes amis, un homme recommandable, un avocat du barreau d'Altkirch, portait de tels signes de violation que je renvoyai l'enveloppe à M. Chauffour, et celui-ci me répondit que l'on ne pouvait mettre en doute les violations de sa lettre, il avait cacheté avec un simple pain à cacheter revêtu d'un large cachet de cire rouge. Cette cire avait été noircie comme si elle avait été passée au feu.

Il y a plus, cette lettre où M. Chauffour me confirmait cette violation, fut elle même ouverte, ainsi que le prouvaient les mêmes signes.

Je m'abstiens de tout commentaire, je livre ces faits à l'appréciation de l'Assemblée.

Je me contente de dire qu'il y a deux lois qui prescrivent le secret le plus absolu aux agents des postes, et qu'il existe un article 87 dans le Code pénal qui punit la violation du secret des lettres d'une amende de 16 fr. à 500 fr. et de trois mois à cinq ans de prison.

En déposant sur le bureau de M. le président les deux lettres dont le cachet a été brisé, je demanderai à M. le ministre des finances s'il est disposé à rechercher les auteurs du délit, et à voir ce qui pourrait germer dans l'administration des postes par le fait de la police.

Je lui demanderai aussi quelles mesures il prendra pour assurer la liberté des correspondances ? Cela, je n'en doute pas, s'est passé sans le concours du ministre des finances. Tout homme qui a le cœur bien placé ne verrait pas sans la prévenir immédiatement, la résurrection ignominieuse d'un cabinet noir. (Mouvement.)

M. FOULD, ministre des finances. Je m'étonne, qu'au moment où M. Cassal a constaté une violation, il ne l'ait pas rendue authentique par un procès-verbal. (Bruit.) Je donnerai cependant des ordres nécessaires pour qu'on fasse des recherches pour arriver à la découverte des auteurs de cette violation.

Du reste, nous ne recevons de leçons de personne pour garantir les secrets qui sont confiés à la poste ; nous savons ce que notre devoir nous impose, et nous ne reconnaissons non plus à personne le droit d'incriminer à cet égard l'administration. (Exclamations diverses et rumeurs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. L'incident est vidé.

La séance est levée à 6 heures.

Demain, à deux heures, séance publique. — Suite de la discussion sur le chemin de fer de Paris à Lyon.

C'est par suite d'un oubli de copiste ou de compositeur que les noms des citoyens FAWTIER et PERDIGUIER, représentants, ne figurent point parmi ceux de leurs amis et collègues de la Montagne qui ont signé le manifeste électoral. Nous nous faisons donc un devoir de les rétablir.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

Une souscription, pour subvenir aux frais des élections, est ouverte au siége du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, et dans les bureaux de tous les journaux démocratiques.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

1er *arrondissement.* — Les mardis, jeudis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 36, à sept heures du soir.

2e *arrondissement.* — Vendredi, 1er mars, à la salle de la Fraternité, rue Martel, 9, à 7 heures du soir.

3e *arrondissement.* — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Ecole du commerce et des Arts industriels, rue Charonne, 95.

4e *arrondisement.* — Vendredi, 1er mars, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

6e *arrondissement.* — Tous les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

8e *arrondissement.* — Réunion électorale les lundis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir, à l'Ecole du commerce et des arts industriels, rue Charonne, 95.

10e *arrondissement.* — Réunion électorale les mercredi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

11e *arrondissement* — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e *arrondissement.* — Réunions électorales les samedis à sept heures du soir, au Grand salon, chez Mercier, barrière Fontainebleau.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs.

Colombes. — Les mardis, à 5 heures du soir, chez le citoyen Théüne.

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle du bal de la Renaissance, à la Gare Saint-Ouen.

La Chapelle Saint-Denis. — Réunions électorales les dimanches à midi et les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux.

Thernes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

Châtillon, Fontenay-aux-Roses et communes [illegible]

[illegible]. — Dimanche, 3 mars, à 2 heures, rue de Clamart, 6, à l'Association des travailleurs.

Boulogne. — Samedi, 2 mars, à 7 heures du soir, salon de la Chaumière, route de la République.

Vaugirard, Grenelle, Issy, Vanves. — Vendredi 1er et mardi 5 mars, à 7 heures précises du soir, salon de la Victoire, chez Devers, rue Croix-Nivert, 15, à Grenelle.

Batignolles. — Réunion électorale, mardi 5 mars, à 7 heures du soir, salle du Grand-St-Martin.

Saint-Denis. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salle Gauthier, cours Benoit.

La Villette. — Réunion électorale, vendredi 1er mars, à 7 heures du soir, rue de Flandres, 116.

AUX LITHOGRAPHES.

Les citoyens qui, dans l'assemblée générale du 27, se sont engagés à recueillir les souscriptions, sont invités à les apporter dans le plus bref délai au siége du comité démocratique socialiste, rue Coquillière, 12 *ter*, où un registre spécial est ouvert à cet effet.

Pour donner ou prendre des renseignements, s'adresser à l'association fraternelle des lithographes, passage du Caire, 64.

Le Comité des lithographes.

FAITS DIVERS.

Suivant la *Gazette*, on assurait aujourd'hui à l'Assemblée que M. le président de la République avait communiqué au conseil des ministres, réuni ce matin à dix heures à l'Elysée, une lettre qui lui a été adressée par le général Dufour, dans laquelle l'honorable général manifeste, au nom de la Suisse, le désir de voir les villes de Genève et de Lausanne occupées par les troupes françaises, dans le cas où les armées autrichienne et prussienne franchiraient les frontières de la Suisse.

Cette lettre a été, dit-on, le sujet d'une très vive discussion. Le bruit a couru qu'à l'issue du conseil un courrier extraordinaire était parti pour Berne, porteur d'instructions importantes.

— On lit dans la *Patrie* :

« Nous recevons de M. Louis Blanc la lettre suivante :

« Monsieur,

« Je n'ai jamais demandé d'audience à lord Palmerston ; je ne l'ai vu de ma vie. Ce que vous » avez affirmé à cet égard est complètement faux.

» Vous attendiez une dénégation de moi, dites-» vous : soyez satisfait.

» Je vous salue, LOUIS BLANC.

» Londres, le 27 février 1850. »

La *Patrie* ajoute en insérant ce démenti :

« Nous sommes satisfaits. »

La *Patrie* se contente de peu de chose.

— M. Victor Hennequin, gérant de la *Démocratie pacifique*, s'est pourvu aujourd'hui en cassation contre l'arrêt qui le condamne à un an de prison et cinq mille francs d'amende.

— Dimanche soir, 24 février, sur les 7 heures, les fenêtres de la caserne du régiment du génie, à Metz, se sont spontanément illuminées, et 600 voix mâles et sonores ont entonné la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. Des autres casernes de la citadelle les soldats répondaient en chœur aux hymnes patriotiques. Il a fallu la présence du colonel du génie pour mettre fin à ce patriotique *scandale*.

— Le 1er détachement du 8e d'artillerie venant de Metz et se rendant à Lafère, a traversé Verdun samedi en faisant retentir l'air de chants patriotiques, la *Marseillaise* et *le Chant du Départ*.

(*Propagateur des Ardennes.*)

— On lit dans la *Voix du Peuple*, de Marseille :

» Un prêtre de cette ville, attaché comme aumônier à un établissement de jeunes enfants du peuple, est, depuis longtemps déjà, sous le coup de la plus grave accusation. Le crime qu'on lui reproche est le plus hideux que puisse commettre un maître sur ses élèves, et il emprunte au caractère dont est revêtu l'accusé une importance toute particulière.

» Le clergé fait d'actives démarches pour étouffer cette affaire.

» La *Voix du Peuple* fait remarquer avec raison ce qu'ont de dangereux pour la morale publique, pour la conscience des jeunes enfants qui ont reçu un fatal enseignement, ce manque d'action de la part de la justice ; car on en pourrait conclure qu'elle n'attache pas d'importance à des faits aussi odieux. »

— Nous prévenons les citoyens que la justice se prépare à publier un placard calomniateur dirigé contre le citoyen Deflotte. Ce placard, qu'on voudra laisser passer pour une citation des paroles jadis prononcées par le citoyen Deflotte, n'est qu'une infâme calomnie, pareille à celles dont nos adversaires se sont toujours servi pour déverser leur venin contre les défenseurs du peuple. (*Voix du Peuple.*)

— Voici quelques détails sur le départ pour l'Algérie des transportés de Belle-Isle :

Mardi, à une heure environ, on fit un premier appel des noms, et tous les transportés vinrent se ranger sur le ponton ; chacun d'eux portait en souvenir de la mort du malheureux François Leiris, un crêpe noir au bras. La tenue des transportés était pleine de dignité ; ils étaient tous calmes, silencieux, résignés.

Bientôt les canots de *l'Asmodée* et du *Gomer*, commandés par des enseignes de vaisseau en tenue de combat, c'est-à-dire portant des pistolets à la ceinture, approchèrent du ponton. On fit un second appel nominal et l'embarquement commença.

Il se passa alors une scène qui arracha les larmes à tous les assistants. Ces infortunés qui étaient si résignés tout à l'heure, qui ne proféraient pas une seule parole, qui ne poussaient pas un seul soupir, ces malheureux qui ressemblaient aux apôtres chrétiens affrontant le martyre, aperçurent près d'eux des femmes, des enfants, des vieillards, et ils ne purent s'empêcher de penser à leurs mères, à leurs épouses, à leurs familles, à leur patrie, dont ils vont être séparés pour longtemps peut-être ! Avant de descendre dans les canots, ils demandèrent aux personnes qui se trouvaient les plus près d'eux la permission de les embrasser. Ce fut un moment bien douloureux ! les adieux se firent au milieu des sanglots : tout le monde pleurait !...

Dès qu'un canot avait reçu le nombre d'hommes qu'il avait à prendre, il se dirigeait vers son bâtiment ; mais au moment où il partait, on entendait partir de toutes les poitrines ce cri retentissant : *Vive la République......! Au revoir, France !...*

Cent quarante-huit transportés venus de Belle-Isle ont été embarqués, savoir : soixante-quatorze à bord du *Gomer*, et un nombre égal à bord de *l'Asmodée*.

A cinq heures, les bâtiments se mettaient en marche, emportant sur la terre d'exil *cent quarante-huit* de nos frères, transportés sans jugement et demandant encore des juges !

On pense que les bâtiments *le Gomer* et *l'Asmodée* toucheront la terre d'Afrique le 26 ou le 27 février.

— On sait que le *Napoléon* avait, dans un de ses premiers numéros, signalé l'abbé Montlouis comme habitué du café de l'Union, où, disait ce journal, se réunissaient les meneurs du parti socialiste, pour s'y préoccuper d'intrigues électorales. Sommé par huissier d'insérer une lettre rectificative de ces allégations mensongères, le journal de l'Elysée a refusé. Assignation a été donnée par l'abbé Montlouis au gérant à comparaître samedi prochain 2 mars, à 10 heures du matin devant la 7e chambre. Justice sera faite, et il faudra bien que MM. du *Napoléon* inscrivent dans leurs colonnes la lettre du prêtre républicain-socialiste. Quand un journal se respecte assez peu pour descendre jusqu'à la diffamation, et joindre le mensonge à la diffamation, quelque haut placés que soient ses rédacteurs, il faut qu'ils en supportent les conséquences. Le *Napoléon* doit expier ses calomnies.

— Décidément les préfets de M. Bonaparte tiennent à faire disparaître de notre législation le principe de non rétroactivité. Le citoyen Delarboyrette, instituteur primaire, ayant ouvert une école à Aubusson, le 15 janvier 1850, vient de voir fermer son établissement par ordre du préfet de la Creuse, qui prétend lui appliquer la loi du 11 janvier dernier. Le citoyen Delarboyrette ayant été révoqué de ses fonctions d'instituteur communal dans l'arrondissement d'Aubusson, pour fait de socialisme, vers le mois d'octobre 1849, c'est-à-dire environ 4 mois avant la promulgation de la loi Parrieu.

Nous espérons que le tribunal ne prêtera pas son appui à un tel acte d'arbitraire, et que cet instituteur pourra rouvrir bientôt son école.

NOUVELLES DE LA COUR. — L'*Evènement* parait avoir grandement effrayé plusieurs journaux du matin, en publiant hier au soir la nouvelle suivante :

« Le 2e de ligne a reçu, cet après-midi, l'ordre de » partir immédiatement pour le Nord. Il a traversé » Paris au pas de course, se dirigeant sur la gare » du Nord, où il est monté aussitôt dans des trains » spéciaux. »

L'un des journaux faisait même remarquer que M. le président de la République, voulant assister au départ du régiment, s'était rendu au débarcadère avec une escorte militaire qui avait causé beaucoup d'émotion dans le quartier.

Nous sommes heureux de pouvoir calmer toutes les inquiétudes.

On a effectivement fait partir hier quelques hommes, et surtout la *musique* du 2e de ligne, pour aller attendre, à une certaine distance de Paris, Mme la grande-duchesse Stéphanie de Bade, au devant de laquelle a voulu aller aussi M. le président de la République.

Le 2e de ligne n'a, du reste, reçu aucun ordre de départ pour le Nord. (*Moniteur du soir.*)

Adieux des Transportés.

Bien que la pièce qu'on va lire ait été publiée déjà par plusieurs journaux démocratiques, nous croyons remplir un devoir en la mettant sous les yeux de nos lecteurs.

Lorsque pendant deux années on a subi, comme nous, l'inexprimable souffrance d'une détention qui, à son origine, pouvait à peine être excusée par l'état de guerre, par la colère ou par l'erreur ; lorsque, pendant deux années, on a vu, comme nous, se reproduire tous les raffinements de la barbarie, tous les artifices du mensonge contre des hommes que devaient du moins sauvegarder l'humanité et la justice ; lorsque, pendant deux années on a, comme nous, du fond des casemates et des pontons, demandé *des juges ! des juges !* sans que l'oreille du pouvoir daignât entendre notre voix, sans que son cœur daignât nous comprendre, on peut ne pas s'étonner et ne pas s'émouvoir même en apprenant le vote sur la loi de la transportation baptisée par la Constituante et confirmée par l'Assemblée législative.

Et cependant, pour un grand nombre d'exilés, cette loi n'est rien moins qu'un arrêt de mort.

Ah ! vous n'en douterez pas, vous, frères rendus à la liberté, qui avez partagé notre paille ensanglantée dans les caveaux, et notre martyre dans les cales infectes des pontons.

En effet, si nos geôliers ont osé, en France, sous les yeux mêmes du pays, donner l'exemple de la plus odieuse cruauté, et fouler aux pieds les sentiments les plus sacrés, que n'oseront-ils pas sur la plage africaine, où nos cris seront étouffés, où les supplices usités en Algérie serviront de réponse aux moindres plaintes ? Que n'oseront-ils pas dans ces déserts, où, chose horrible à penser ! nous serons peut-être oubliés de tous ?....

Cependant nous n'attaquerons ni ne commenterons ce chef-d'œuvre draconien ; nous ne demanderons même pas au pouvoir si c'est parce que la mort est trop lente à frapper sur les bagnes flottants, qu'il nous condamne aux *travaux forcés*, et nous livre au choléra et aux miasmes pestilentiels d'un climat meurtrier. Ne maudissons pas cette loi ; bénissons-la plutôt, si elle doit, au prix de notre vie, favoriser le progrès et hâter le triomphe de la démocratie sociale. Merci à vous qui nous avez condamnés en crachant l'injure et la calomnie au visage de vos ennemis désarmés ! car vous nous avez fait la position belle et glorieuse ! Les proscrits resteront-ils à la hauteur où vous les avez placés ?... Qu'importe que la haine nous crie : Vous êtes les ennemis de l'ordre, de la famille et de la propriété ! Vous êtes des assassins !...

Ennemis de l'ordre ! Est-ce vous qui avez repavé les rues après le 24 février et fait la police dans la cité ?

Ennemis de la famille !... Quel père avons-nous arraché à ses enfants ? Quels enfants avons-nous arrachés à leur mère sous prétexte de salut public ?

Ennemis de la propriété !... Quelle fortune avons-nous abolie, confisquée, détruite, à l'heure des tempêtes populaires ; ou plutôt quelle propriété n'avons-nous pas gardée, nuit et jour, alors que vous étiez paralysés par la peur, et n'espériez plus qu'en notre générosité ?

Nous sommes des assassins !... Avons-nous donc voté une loi de transportation ?...

Vous nous traitez en criminels ! Est-on criminel pour vouloir la liberté vraie, c'est-à-dire le travail, l'instruction pour tous, en un mot, l'application des principes que le législateur des chrétiens a formulés et scellés de son sang en expirant sur un gibet ?

Est-on criminel pour condamner l'égoïsme, la cupidité, la hideuse exploitation de l'homme par l'homme, cette tyrannie sociale dont les victimes se comptent par millions ?

Est-on criminel pour ne pas voir d'un œil sec la misère des travailleurs, leur vie sans espérance et leur mort sans consolation ?

Est-on criminel pour ne pas vous ressembler ?

Marchands du temple gorgés d'or, nobles aveuglés qui oubliez l'histoire, roturiers enrichis qui reniez vos pères et persécutez vos frères sans remords, ne voyez-vous rien d'écrit sur le mur de la salle du festin ?...

Si nous sommes criminels, les prophètes, les pères de l'Eglise, tous les révolutionnaires de 89 le sont comme nous, car ils ont travaillé dans le même esprit, avec le même espoir et sous la même persécution.

Mais la vérité nous entraine... c'était pour vous, parents et amis absents, pour vous seuls que nous écrivions ces lignes.

Quel frère, dans les moments suprêmes, ne presse pas la main de son frère, et ne lui adresse ses adieux !... A vous donc ce souvenir, à vous ce testament !...

Une précieuse mission nous est confiée, c'est celle de souffrir pour la foi socialiste, de protester, par notre dignité républicaine, contre la brutalité réactionnaire. Oh ! nous comprenons toute la grandeur et toute l'importance de cette tâche. Quel transporté ne chercherait à s'en rendre digne et faiblirait lâchement dans la lutte, trahissant ainsi la cause du peuple et désertant les rangs de la démocratie ?

N'en doutez pas, citoyens, nous subirons la persécution comme de braves soldats, sur le champ de bataille, essuient le feu d'une redoute ; nous porterons haut et ferme, partout et toujours, la bannière du socialisme.

Est-il une cause plus belle que la sienne, est-il un but plus noble que celui que nous voulons atteindre ?...

Adieu, pays natal !... Adieu, pères, mères, frères, sœurs, femmes et enfants dont on nous a si cruellement séparés ! puissent vos larmes se changer en une bienfaisante rosée qui féconde le champ de la démocratie, où la République mensongère ne sait faire pousser que des ronces et des épines ensanglantées.

Et vous, nos généreux avocats de la tribune et de la presse, recevez nos remerciements ! puisse notre reconnaissance vous faire oublier les outrages dont vous abreuvent les insensés qu'exaspéraient votre franchise et votre courage. Oh ! vous nous avez noblement défendus ! Non, ne parlons jamais de clémence ! n'intervertissons pas les rôles ; ne formons jamais qu'un vœu, celui d'obtenir et de rendre justice !...

Si vous saviez combien vos paroles ont consolé de proscrits, en les élevant à leurs propres yeux ! Après un discours comme les vôtres, représentants de la Montagne, on peut partir, on peut mourir la joie au cœur : ne nous restera-t-il pas toujours une pensée consolante ?...

Les membres de la réaction, publiquement et solennellement, à la face du monde, ont refusé des juges, oui ! des juges, aux enfants de la République française ! Il est vrai qu'ils MANQUAIENT DE PREUVES pour nous frapper légalement, selon leur aveu naïf.

Que le peuple leur pardonne quand viendra le moment de leur demander compte de nos tortures et de notre mort, et que la postérité leur soit légère !

Vive la République démocratique et .... !

Ponton la *Guerrière*, 1er février 1850.

Rousselle (Dominique), 20 ans, 10, rue d'Aligre, faub. St-Antoine ; Cleray (Eugène), 21 ans, né à Saint-Cyr-l'Ecole, tabletier en écaille ; Guerrier (Charles), bijoutier-chaînette ; Garet (Louis), 23 ans, cuisinier, Sedan (Ardennes) ; Degrief (Auguste), 30 ans ; Milon, fils du forçat de juin 1848 ; Maillard (Auguste), employé au chemin de fer d'Orléans ; Franeaste, ex-secrétaire du comité central de la Société des Droits de l'homme ; Pigeon (Guillaume), 24 ans, cuisinier (Lot-et-Garonne) ; Lejeune (Jean-Baptiste), boutonnier ; Barbier (Eugène), menuisier en fauteuils, président de la corporation ; Mauffait (Stanislas), 26 ans, bijoutier, né à Rouen ; Lagarde, horloger, ex-président des délégués du Luxembourg ; Delsac (Joseph), chansonnier ; Maille ; Adolphe Armand, 36 ans, décorateur, né à Paris ; Liberton (François), 19 ans, marbrier, d'Origny, né B. ; Giraud (Pierre), frotteur (Cantal) ; Bivors ; Brayer ; Mitouflet (d'Eure-et-Loire), employé, 34 ans : P. Martin ; Jamet (Jules), 28 ans, tourneur en cuivre ; Tressart (Charles), ancien marin, 29 ans, rue de Charonne, 72, faubourg Saint-Antoine ; A. Riquier, instituteur ; Dubocq (Joseph), 20 ans, sculpteur (Montmartre) ; Mouton, boîtier ; M. Lambert, teinturier ; Jacob ; Pelletier de Lorgues, homme de lettres ; L. Derouin, horloger, ex-capitaine, 2e comp. des montagnards ; Pétremann (Emile), ex-détenu politique ; Grosbois (Etienne), Nouvelet-Benony, couvreur, 30 ans ; Boudin (Pierre), forgeron ; Lacron (Aristide), graveur sur peigne, 21 ans ; Achille François, corroyeur, délégué au Luxembourg ; Morel (Augustin), blessé à Saint-Merry en 1832, montagnard, 2e comp. ; Jean Robert, ex-délégué des locataires du 1er arrondissement ; Traber (André) ; P. Raimond, 21 ans ; Patté-Fleurimont, 28 ans, carrier ; Montfort (Antoine), journalier, rue Mouffetard, 30 ; Gorlier (Henri) ; Durville (Edouard), passementier, 21 ans ; Olivier (François), maçon ; Fremont, ex-détenu politique ; Quille (Saône-et-Loire) ; Martens (Louis), marbrier ; Magny, journalier ; Jacquemin jeune ; Martin Bernard ; Molinari, voyageur du commerce, officier 1re comp. des montagnards ; Dargent (Frédéric), typographe ; Arnoult (Hippolyte) ; Gosard (Edouard-Eugène) dit Caron fils, élève de l'école centrale en 40-41, ancien missionnaire du Loiret ; Link (Louis), mécanicien ; de Valvre (Théodore), victime des calomnies de l'ex-gendarme Chiron ; Leray (Ch.), ouvrier en limes, 36 ans ; Duverger (Charles), 29 ans, cuisinier, ex-sous officier de la montagne ; Poussot (Joseph), blessé de février, ex-délégué du Luxembourg, rue Ste-Marguerite, 37 ; Bataille ; Massue (Louis), garçon boulanger, 33 ans ; Saint-Léon (Achille) ; Feuilloy (Aug.), 24 ans, ciseleur en bronze ; Communot (Armand), 30 ans, peintre ; Laudeux, 18 ans, ouv. en limes ; Betramieux (Adolphe) ; Cazorz (Amédée) ; Dorgal, facteur de pianos, ex-membre du conseil du mont-de-piété de Paris ; Perraton, ex-montagnard, 2e compagnie, blessé de juin ; Paitre ; Beauchet (Gustave), 19 ans ; Arondel (Julien), couvreur ; Huré Brion (Louis-Basile), marchand de vins ; Habay, cordonnier, 20 ans ; Vion (Aimé), apprêteur en fourrures ; Buquet (Louis), 45 ans, ex-sergent des montagnards ; Rébon, fabricant de meubles ; Chaumont (Jean-Marie), menuisier, 30 ans ; Paan (Hippol.), 34 ans, serrurier en voitures ; V. Kollmann, commis en couleurs ; Even (Julien), boulanger ; Hubert (Jean-Pierre), tourneur-mécanicien ; Pannier (Charles), 21 ans ; Touchard ; Marchand (J.), serrurier, rue Vieille-du-Temple, 3 ; Bisson (Charles), graveur sur métaux ; Leinen (M.), marchand de vins, organisateur du banquet du peuple ; Alaigre ; Rabille (Pierre), tourneur-mécanicien ; Giroux ; Paul-Etienne ; Dufays (Victor), serrurier ; Malaval ; J. Terson, rédacteur en chef des *Droits du Peuple* ; Guertling, ébéniste, officier de la 8e légion ; Piat (Louis-Philippe), tailleur, 22 ans ; Bataille, tailleur de pierre, officier de la 12e légion ; Rigot, 22 ans, boulevart Beaumarchais, 91 ; Barthélemy-Nicolas Cordier ; Léonet (Noël), coiffeur ; Tricot jeune, serrurier ; Trisconi ; Debange (Louis) ; Capuran (Franç.), tailleur, 31 ans ; Garnier Pudant ; E. Leiris ; Maisons, peintre en bâtiments, membre du comité central des Droits de l'Homme ; Bourbier (Jules), charpentier ; E. Musquet, maçon ; Frecon, mécanicien : Maillard (Paul), 21 ans ; Et. Kœhler ; André Lefort, maçon ; Isidore Hoclet ; Paillard ; André ; Marteau (Louis), 21 ans, charpentier ; Dussaud ; Deslaef (François) ; Pierre Chaumont ; Joseph Peyrout, licencié en droit ; Pastry (Pierre-Joseph), maçon ; Beury, architecte, ex-conseiller municipal de Passy ; Em. Thuillier, rédacteur du *Père Duchêne* ; Salmon ; Bessu ; Béchet (Franç.-Gabriel), mécanicien ; C. Coustry, plumassier ; Klein aîné, chapelier, ex vice-président du club des Droits de l'Homme ; J.-B. Maritus ; Tricot aîné, serrurier ; Ch. Meyer, typographe ; Baillargeau, président des tailleurs de pierre de la Seine ; Chapelon, J.-B., (Loire) ; Baotta, vernisseur en cuirs ; Amédée Jaclin, conseiller de l'église primitive ; Barbier ; Aubin, tapissier ; Girard ; Andois ; Loriot (Adrien), 23 ans, zingueur.

Nota. — Les citoyens Cocher, Derion, Charpiot, nous envoient une autorisation, datée de l'hôpital de Brest, afin d'apposer leurs noms au bas de cet acte. Le citoyen Masselin, également retenu au même hôpital par suite de la grave blessure qu'il a reçue à Belle-Isle, le 11 décembre dernier, dans la charge à la baïonnette commandée par le colonel des gendarmes Pierre, nous envoie la même autorisation. Nous nous contentons de signaler ce fait.

L'association fraternelle des lingères du faubourg Saint-Denis, 23, demande des associées ; l'extension de ses opérations, les commandes qu'elle reçoit de Paris et des départements l'obligent à augmenter le nombre de ses associées.

THEATRES. — CONCERTS.

La *Notre-Dame de Paris*, de Victor-Hugo, est en pleine répétition à l'Ambigu ; la 1re représentation est annoncée pour le 9 mars. — En attendant, on court en foule pour voir les *Quatre Fils Aymon*, qui vont disparaître de l'affiche.

— Dimanche prochain, 3 mars, à deux heures précises, aura lieu le quatrième concert à l'Union musicale, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin. On entendra la 8e symphonie de Beethoven (en *fa* majeur) ; l'ouverture d'*Iphigénie en Aulide*, suivie de la 1re, 2e et 3e scène de Gluck. Les solos seront chantés par mesd. Mutel et Adan ; une ouverture de concert de M. Silas.

— L'association fraternelle de la 4e compagnie (4e bataillon, 11e légion) donnera, sous la direction de M. Coninx, au profit des indigents de sa circonscription, dimanche prochain, 3 mars, à une heure précise, dans le palais du Petit-Luxembourg, un grand concert vocal et instrumental. Concourront à cette bonne œuvre, Mme Castellan et M. Ponchard père ; Mme Dangri, MM. Ronconi et Lucchesi, des Italiens ; Mlle Revilly, MM. Bussine et Sainte-Foix, de l'Opéra-Comique ; Mlle Rimblot et M. Beauvallet, du Théâtre-Français ; MM. Revial, Coninx, Clodomir, etc., etc., et la Société chorale des Enfants de Lutèce.

Prix du billet : 3 fr. ; places réservées, 5 fr. S'adresser au siége de l'Association, rue du Battoir, 7, au bureau de location de l'Odéon, et chez les principaux éditeurs de musique.

— L'Association fraternelle dont nous annonçons le Concert, ne se borne pas à une simple assistance matérielle par une distribution de secours aux familles malheureuses. Elle emploie ses ressources à fournir du travail, à fonder des berceaux dans les crèches, à donner des leçons de gymnastique aux enfants d'ouvriers de sa circonscription.

Une partie du produit du Concert doit être consacrée à des livrets de caisse d'épargne que l'Association distribuera à de jeunes apprentis des deux sexes.

Bourse du 28 février 1850.

Les affaires étaient animées jusqu'au moment de la réponse des primes qui s'est faite à 95 35. A ce taux, un grand nombre a été abandonné. A terme, le 3 0|0 ferme avec 10 c. de reprise, à 57-50; le 5 0|0 ferme, comme hier, à 95-20; les primes fin prochain, de 96-55 à 96-25, dont 2; d° de 97-15 98-60, dont 1, et de 97-60 à 77-35, dont 50. L'emprunt du Piémont a fléchi de 5 fr. à 87-60. Reports d'une liquidation à l'autre, 3 0|0, de 25 à 22 1|2; 5 0|0, de 17 1|2 à 25. Emprunt piémontais, de 45 c. à 42 1|2.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	95 30	Zinc Vieille-Montagne.	.... ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	.. ..	Naples, 0/0, c. Roth.	91 25
Quatre 0/0, j. 22 sept..	75 ..	Cinq 0/0 Romain......	79 »/»
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 50	Espag. 3 0/0 dette ext.	.. »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	28 3/8
Bons du Trésor.......	4 1/2	Belgique. Empr. 1831.	... »/»
Actions de la Banque.	2275 ..	— Empr. 1840	96 1/8
Rente de la Ville......	.. ..	— Empr. 1842	96 1/4
Obligat. de la Ville ..	.... ..	— Banq. 1835.	... ..
Obl. Emp. 25 millions.	1175 ..	Emprunt d'Haïti....	... ..
Obligat. de la Seine...	1077 50	Piémont, 5 0/0 1849..	87 75
Caisse Hypothécaire..	150 ..	— Oblig. anc.	972 50
Quatre-Canaux.......	1100 ..	— Oblig. nouv.	957 50
Jouis. Quatre-Canaux.	70 ..	Lots d'Autriche 1834.	... ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant..............	95 20	95 60	95 10	95 20
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant............	57 40	57 80	57 45	57 50

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	.. »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	25 »/»
3 0/0 —	05 »/»	3 0/0 —	22 1/2

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
... ..	... ..	Saint-Germain.......	... ..	... ..	... ..
497 50	497 50	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
167 50	167 50	Id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
780 ..	780 ..	Paris à Orléans.......	... ..	... ..	... ..
552 50	551 25	Paris à Rouen........	... ..	... ..	... ..
... ...	240 ..	Rouen au Havre.......	... ..	... ..	... ..
497 50	497 50	Marseille à Avignon..	... ..	... ..	... ..
115 ..	115 ..	Strasbourg à Bâle....	... ..	... ..	... ..
312 50	315 ..	Orléans à Vierzon....	... ..	315 ..	... ..
... ..	... ..	Boulogne à Amiens...	... ..	... ..	... ..
... ..	407 50	Orléans à Bordeaux...	... ..	... ..	... ..
447 50	447 50	Chemin du Nord......	448 75	448 75	447 50
107 50	... ..	Montereau à Troyes..	... ..	... ..	... ..
352 50	350 ..	Paris à Strasbourg...	... ..	350 ..	... ..
252 50	... ..	Tours à Nantes.......	... ..	... ..	... ..

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 1er Mars.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODEON. — François le Champi, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Secrets du Diable, Saisons vivantes, Un ami malheureux.
VARIÉTÉS. — Lully, Nisus, Euryale.
GYMNASE. — Les Bijoux, Coup d'Etat.
THEATRE-MONTANSIER. — Embrassons-nous, Folleville, Vieux papillons.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Henriette Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

10e Année. N° 60 — Samedi 2 Mars 1850.

PARIS
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION
... du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE ÉCHANGE, ÉLECTION.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 1er MARS.

Avis essentiel aux Electeurs.

La liste électorale, close en 1849, reste jusqu'au 31 mars 1850 telle qu'elle a été arrêtée au 31 mars de l'année 1849.

Les noms des électeurs décédés ou privés des droits civils et politiques par jugement ayant force de chose jugée, sont les seuls qui aient dû être rayés valablement.

Les municipalités sont expressément tenues de faire, aux citoyens inscrits sur cette liste de 1849, la délivrance de leurs cartes électorales pour voter le 10 mars prochain, lors même que les noms de ces citoyens, par suite de changement de domicile, ou par suite de négligence à réclamer, se trouveraient non portés sur les listes électorales de 1850.

L'omission de l'inscription aux listes de 1850 a pour résultat fâcheux de retirer aux non inscrits le droit de voter à toute élection qui se ferait depuis le 31 mars 1850 jusqu'au 31 mars 1851, mais ne peut préjudicier en quoi que ce soit, pour eux, au droit de prendre part aux élections du 10 mars.

Que chaque citoyen se le tienne donc pour dit: Aussitôt que la délivrance des cartes commencera dans les mairies, qu'il aille à la municipalité dans laquelle son nom aura été inscrit lors de la révision annuelle de 1849, réclamer sa carte, et qu'il en exige la remise. C'est un devoir auquel personne ne saurait se soustraire sans se rendre indigne du titre de citoyen.

Les électeurs auxquels il serait fait des difficultés dans leurs mairies, trouveront constamment aide et assistance au siége du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter.

Tous les militaires libérés des gardes mobiles et républicaines et des divers corps de l'armée, ont le droit d'exiger la remise de leurs cartes d'électeur et de voter dans la mairie du domicile qu'ils avaient lors de leur entrée au service, s'ils ont voté dans leurs corps respectifs.

M. le préfet de la Seine publie l'arrêté suivant sur les élections du 10 mars :

Art. 1er. Les citoyens qui resteront inscrits sur les listes publiées en 1849, rectifiées le 2 juillet 1849 et le 4 mars 1850, à l'occasion des élections, se rendront les 10 et 11 mars prochain dans les localités qui leur seront ultérieurement désignées, à l'effet de nommer trois représentants du peuple.

Art. 2. Le scrutin sera ouvert chacun des deux jours ci-dessus, les 10 et 11 mars, à huit heures du matin, et sera fermé, le dimanche 10, à six heures du soir, et le lundi 11, à quatre heures.

Art. 3. Des cartes individuelles seront délivrées aux électeurs par les soins des maires, à partir du 6 mars au matin.

Les maires tiendront à la disposition des électeurs des bulletins en blanc, sur lesquels les électeurs pourront écrire les noms des citoyens qu'ils entendent nommer.

Art. 4. Les maires de Paris feront afficher, dans l'étendue de leurs arrondissements respectifs, des avis pour indiquer aux électeurs les locaux où ils devront se rendre, soit pour retirer leurs cartes, soit pour déposer leur vote.

Ces avis seront publiés cinq jours au moins avant la réunion des électeurs, c'est-à-dire au plus tard le 5 mars.

Art. 5. Les maires des communes, chefs-lieux de canton ou de circonscription électorale, après s'être concertés avec le sous-préfet, désigneront : 1° les locaux où se réuniront les électeurs pour voter : 2° l'ordre dans lequel les autres communes y seront appelées ; 3° l'heure à laquelle les électeurs de chacune de ces communes devront être rendus au chef-lieu de canton ou de circonscription.

L'avis contenant ces indications sera affiché dans toutes les communes, au plus tard le 5 mars.

Art. 6. Aux termes de l'art. 47, § 2 de la loi ci-dessus visée, les votes qui ne seraient pas sur papier blanc, ou qui porteraient des signes extérieurs, ne seront pas reçus.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine :

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier........	GEORGES GALLAY.
Ariége........	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin........	GÉRARD, FRANÇOIS VIDAL, EDMOND VALENTIN, LABOULAYE, ALP. HOCHSTUHL.
Cher........	ALLYRE BUREAU, GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin........	KESTNER, JÆNGER, GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire........	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne........	DUCOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées........	LOUIS DEVILLE.
Loir-et-Cher........	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire........	ANTIDE MARTIN.
Nièvre........	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire........	ALPHONSE ESQUIROS, MADIER DE MONTJAU aîné, ISIDORE BUVIGNIER, FRÉDÉRIC CHARASSIN, VICTOR HENNEQUIN, CHARLES DAIN.

ÉLECTIONS DU VAR.

Le *Démocrate du Var* du 26 nous apporte enfin le résultat du scrutin préparatoire qui a eu lieu au Luc le 24 février. Les candidats républicains adoptés par le congrès des délégués, pour remplacer Ledru-Rollin et Suchet, sont :

MM. SUCHET (Pierre).
CLAVIER, notaire.

Chemin de fer de Paris à Avignon.

Les scandales d'agiotage, de spoliation, de ruine, causés sous Louis-Philippe par l'adoption du système de concession des chemins de fer aux compagnies financières, auraient dû servir de leçon au gouvernement de la République; mais quel est le gouvernement qui accepte les leçons de l'expérience?

L'inauguration de la République aurait dû amener un système financier tout nouveau, qui eût soustrait à un jeu ruineux et démoralisateur la masse énorme de valeurs sur laquelle ce jeu s'exerce au profit seul des banquiers et spéculateurs, et au détriment de toute la nation.

Abolir le mode d'emprunt en rente, et faire entrer dans les mains de l'Etat les chemins de fer par des arrangements amiables, ce qui eût été fait dans le courant de 1848, tels devaient être les deux buts principaux qu'il fallait atteindre.

Tout au moins, quant aux chemins de fer, devait-on se garder d'accorder de nouvelles concessions qui créassent au profit d'un petit nombre d'administrateurs cette puissance immense, résultant de la direction absolue et sans contrôle de ces compagnies à centaines de millions, où l'appât mensonger du gain et les mille séductions de la réclame et du jeu attirent les débonnaires actionnaires.

Point du tout ! Sous prétexte de la pénurie de l'Etat, on consent, à la sollicitation des exploiteurs de Bourse, à former, pour le chemin de Paris à Lyon, une gigantesque compagnie, au capital de 260 millions, et l'Etat, outre l'abandon d'une centaine de millions de travaux déjà exécutés qu'il livre gratuitement à cette compagnie, consent encore à lui garantir, pendant toute la durée de la concession, c'est-à-dire pendant 99 ans, un intérêt de cinq pour cent par an !

Eh bien ! lutterons-nous contre de pareils entraînements, contre de pareilles folies, contre des scandales aussi avisés? A quoi bon? Ce sont d'honnêtes et modérés banquiers, d'honnêtes et modérés législateurs à qui cela plaît. Comment, nous socialistes, nous républicains, oserions-nous les contrarier? Ils auraient bien vite démontré qu'en attaquant ces concessions nous sommes à la fois ennemis de l'ordre, de la famille et de la propriété.

Une concession de 99 ans n'est-elle pas de la stabilité?

La direction absolue d'une valeur de plus de 300 millions et d'une armée d'ouvriers et d'employés attachés au chemin, n'est-elle pas une belle image de la monarchie, ou tout au moins d'une respectable oligarchie?

Qu'est-ce qui manque aujourd'hui? Le respect des supériorités sociales.

Or, les vénérables agioteurs qui se succéderont pendant 99 ans dans le gouvernement de ces compagnies, n'ont-ils pas un moyen sûr de ramener l'habitude du respect envers les supériorités sociales, en forçant leurs subordonnés à les respecter eux-mêmes, sous peine de perdre leur place et de compromettre leur existence et celle de leur famille? Quand on sera habitué à respecter un agioteur, quelle difficulté éprouvera-t-on à respecter les autres supériorités sociales?

Une autre raison pour nous de ne pas lutter vainement contre le torrent d'agiotage qui s'amoncèle, c'est qu'il est des moments où les mesures financières ne peuvent être prises à part et isolément.

Demander si l'Etat doit construire et exploiter lui-même les chemins de fer, ou s'il doit les concéder à telle ou telle condition plus ou moins sotte, n'est pas une question qu'on puisse poser toute seule et sans tenir compte de la marche générale des affaires et du système gouvernemental, surtout dans les circonstances actuelles.

Veut-on maintenir la République, veut-on la renverser? Si on veut la renverser, comment faut-il s'y prendre? Est-ce par l'ennemi étranger ou par la guerre civile, ou par tous les deux à la fois? Si on veut la maintenir, au profit de qui le veut-on? Au profit de quelques ambitieux, ou au profit du peuple? Veut-on une République de nom, ou une République démocratique et.... pratique?

En un mot, on ne peut avoir un système de finances que quand on a un système de gouvernement. Or, nos gouvernants n'ont de système en aucun genre. Qu'irions-nous donc faire en nous jetant à l'aventure dans ce galimatias d'agiotage et de spoliation que présentent les projets gouvernementaux sur les concessions de chemins de fer?

Nous n'avons rien à conseiller, parce que nous ne sommes sûrs de rien dans le gouvernement, et parce que le gouvernement n'est pas sûr de lui-même. Contentons-nous de regarder et d'écouter.

A propos de la demande d'un crédit supplémentaire applicable aux frais de voyages et de courriers du ministère des affaires étrangères, MM. Bertholon et Baune ont voulu aujourd'hui soulever une question de confiance et forcer les ministres à s'expliquer sur les dangers qui nous menacent à l'extérieur.

Le premier de ces orateurs n'a réussi qu'à se faire retirer la parole par un coup de majorité.

Le second a obtenu de M. Lahitte, ministre des affaires étrangères, quelques paroles tendant à persuader vaguement au pays que nous sommes dans les meilleures relations avec le monde entier, et que la situation de l'Europe ne présente rien d'alarmant pour les intérêts de la France.

Un membre de la gauche, M. Morellet, a déclaré que cette réponse de M. le ministre, bien loin de diminuer ses craintes, les accroissait encore; mais quelques membres de la droite ayant crié qu'ils *étaient satisfaits*, tout a été dit.

Quand on demande des explications sur les armements extraordinaires de l'Europe, on est accusé par la droite de vouloir faire de la *réclame électorale*.

Sous le bénéfice de ce silence imposé, touchant l'extérieur, M. Ferdinand Barrot a pu enfin présenter à l'Assemblée le projet de loi sur la *nomination et la révocation des maires par le pouvoir exécutif!* Il y a deux mois, qu'un correspondant du *Constitutionnel* réclamait ce renfort de garantie contre le Socialisme des Maires. Beaucoup de personnes ont pris alors le vœu du *Constitutionnel* pour une mauvaise plaisanterie. Cette plaisanterie est aujourd'hui un projet de loi, et sera bientôt une loi en vigueur.

On sait que le décret du 3 juillet 1848, ne conservait au pouvoir exécutif le droit de nommer les maires et adjoints que dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département au-dessus de 3 000 âmes. La nouvelle loi porte que le maire et les adjoints de toutes les communes seront nommés par le pouvoir exécutif, et allègue pour motif que les maires et adjoints nommés par les préfets *offrent plus de garanties* que ceux nommés par le suffrage universel.

Il est bon de remarquer que cette loi, comme celle qui met les instituteurs à la merci des curés et des préfets, est dite provisoire, en attendant la promulgation de la loi organique sur l'organisation municipale.

C'est un moyen ingénieux d'escompter et d'ajourner à la fois les lois organiques.

M. Barthélemy Saint-Hilaire a ajouté quelques bons arguments de plus à la critique déjà faite hier par M. Victor Lefranc, du projet de loi sur le chemin de fer de Paris à Avignon, que M. Mouchy a essayé de défendre.

On annonce que plus de quarante orateurs sont encore inscrits pour parler sur ce projet.

La féodalité financière ne manquera pas ainsi de défenseurs.

Douterait-elle du succès?...

Depuis que le suffrage universel fonctionne en France, la *Démocratie pacifique* s'est constamment abstenue de publier les circulaires électorales de ses propres rédacteurs.

Mais la situation exceptionnelle où se trouve Victor Hennequin, et l'absence d'organe démocratique quotidien dans le département de Saône-et-Loire, nous autorisent à insérer la pièce suivante :

Aux Electeurs démocrates de Saône-et-Loire.

Citoyens,

Je ne vous adresse pas de profession de foi, mes opinions vous sont connues; vous savez que je n'ai pas attendu la révolution de Février pour me dévouer à la cause des réformes sociales. Vous vous êtes souvenus qu'en 1846 je propageais à Châlon-sur-Saône la théorie de l'association universelle.

Vos délégués m'ont spontanément porté sur la liste des candidats démocrates. En m'accordant cet honneur, ils ont prouvé qu'ils avaient dans mes convictions pleine confiance.

Si je vous écris, c'est afin de prévenir une manœuvre électorale.

Je viens d'être condamné par la cour d'assises de la Seine à un an de prison et cinq mille francs d'amende.

Je suis assigné de nouveau à comparaître en cour d'assises mercredi prochain, 6 mars.

Le parti qui domine aujourd'hui et dont vous connaissez les œuvres, voudra vous insinuer par ses émissaires que l'arrêt rendu contre moi m'a frappé de déchéance, et que vous perdriez vo suffrages en les portant sur mon nom.

Il n'en est rien; la peine qui m'atteint n'est pas de celles qui, d'après la loi électorale, entraînent la privation des droits politiques.

Deux procès de presse qui dormaient depuis trois, depuis quatre mois, et qui se réveillent à l'époque où ma candidature était notoire, ne sauraient vous empêcher de porter valablement vos votes sur tous les noms, sans exception, que vous aviez d'abord choisis.

L'arrêt qui m'a frappé est déféré à la cour de cassation, il peut être cassé.

La peine qu'il détermine est loin d'égaler la durée légale du mandat que vous pouvez me confier.

Enfin, citoyens, c'est d'une protestation avant tout qu'il s'agit dans les élections prochaines; trente nouveaux représentants, fussent-ils acquis à la République et à toutes ses conséquences sociales, trente représentants votant contre la majorité actuelle ne changeraient pas cette majorité, qui l'emporte sur la gauche de trois cents voix.

Ce que vous devez attendre de ces élections partielles pour le salut de la République et pour les améliorations sociales, ce n'est pas une modification dans le chiffre des votes à l'Assemblée, c'est un effet moral, c'est une manifestation de la conscience du pays.

Il faut que chaque nom soit un symbole, que chaque nom parle, que chaque nom proteste en faveur des libertés foulées aux pieds depuis quinze mois.

La chose jugée ne se discute pas. En me retirant une année de ma vie pour avoir publié un article d'opposition, le pouvoir a dû être juste; mais il m'a fait l'honneur inattendu de rapprocher mon nom d'un grand principe, celui de la liberté de la presse.

Voilà ce que je voulais vous dire, citoyens, dans le seul intérêt de votre liste, qui doit passer sans division, sans hésitation, tout entière.

Quant à moi, dont l'intérêt personnel est à peu près nul dans cette question, libre ou prisonnier, journaliste ou représentant du peuple, j'aurai toujours la même foi dans l'avenir et le même dévouement pour la plus noble des causes.

Vive la République! Vive la rénovation sociale!

VICTOR HENNEQUIN.

L'affluence est toujours la même auprès de la colonne de la place de la Bastille. Hier soir encore, et aujourd'hui toute la journée, grand nombre de citoyens et plusieurs corporations et associations sont venus y apporter des couronnes et des fleurs.

Le calme le plus parfait ne cesse de régner au milieu des quelques groupes qui stationnent toute la journée au pied de la colonne.

Le nombre des couronnes déposées s'élève maintenant à plus de 3 000.

On lit dans la *Gazette de France* :

S'il faut en croire les bruits qui circulaient aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée, le gouvernement allait s'occuper d'organiser immédiatement l'armée d'observation qui doit être échelonnée dans les départements de l'Est.

Cette armée se composera de 60 bataillons d'infanterie, de 36 escadrons de cavalerie et de 10 batteries d'artillerie. Besançon serait le quartier-général.

Le commandement en chef de toutes ces troupes serait confié au général Magnan, qui commande en ce moment à Strasbourg.

Le général Vaillant, qui a commandé les travaux de siège dans la prise de Rome, est destiné à commander l'arme du génie.

Ce qui ferait supposer que tous ces bruits ne sont pas dénués de fondement, c'est qu'une grande activité règne au ministère de la guerre, au bureau des cartes et plans, où un grand nombre d'officiers d'état-major lèvent des doubles plans de tous les cantons suisses.

La correspondance de Londres de l'*Assemblée nationale* nous apprend aujourd'hui qu'il n'y aura pas cette année « de guerre générale » en Europe, mais qu'il y aura « une campagne contre la démagogie. »

L'Europe y est décidée avec cette patiente fermeté qui a conduit les affaires d'Italie et de Hongrie ; à chaque année sa tâche ; à chaque printemps sa campagne militaire. Le comte Pozzo disait que, pour vaincre complètement une révolution, il fallait trois années : la première, destinée à réprimer le désordre chez soi ; la seconde, à le châtier chez ses voisins ; la troisième, à l'éteindre dans son foyer. Nous ne sommes qu'au second acte de cette trilogie.

..... De l'aveu d'un vieux diplomate, jamais de plus grandes complications n'avaient précédé le printemps, tout gros de mouvements militaires, car un million d'hommes sont sous les armes, massés derrière les grands rideaux des monts Krapaths, des montagnes de la Bohême, des sept collines du Rhin et des Alpes, ces géants couverts de neige.

L'affaire de Suisse sera la première engagée, continue le journal de M. Molé. On avait bien craint que le prince-président n'éprouvât quelques scrupules, parce qu'il avait trouvé un asile en Suisse, à l'époque où le gouvernement français le poursuivait ; mais bah ! il avait pris part au bouleversement de la Romagne en 1831, et cela ne l'a pas empêché de faire l'expédition romaine en 1849.

Les années modifient les principes et les situations...

La Suisse doit céder sur ces trois points, éloigner les réfugiés conspirateurs, restituer le canton de Neufchâtel à la Prusse, remettre les choses au point où elles se trouvaient avant la guerre du Sunderbund...

L'affaire de la Suisse doit s'accomplir tout à fait comme celles de Rome et de l'Italie. En cas de refus, les puissances envahiront son territoire, soyez-en sûr, et la France, sans doute, occupera Genève et Lausanne. C'est à ce moment que les négociations sérieuses s'ouvriront pour réorganiser la Confédération helvétique.

Le correspondant termine par ces mots :

Je le répète, il n'y aura pas actuellement de guerre politique pour un agrandissement de territoire et d'influence ; l'empereur Nicolas se propose un autre but ; relisez, Monsieur, la proclamation du czar à ses soldats (25 avril 1849) ; il y invoque le bras de la sainte Russie pour accomplir une mission ; cette mission, vous la connaissez ; il faut, avant de songer aux intérêts particuliers, anéantir l'esprit démagogique en Europe. Il faut voir s'il est bien régulier que chaque année l'existence des gouvernements et la paix du monde puissent être mises en question par la perversité de quelques fanatiques.

C'est exactement, on le voit, les motifs qu'invoquaient les princes alliés en 1792, alors qu'ils avaient pour complices en France le roi Louis XVI et la vieille noblesse, qui conservaient encore leur vieux prestige d'inviolabilité.

La *Liberté* contient un article signé de son rédacteur en chef, M. Barillon, dont voici le commencement et la fin :

En plaçant la *Liberté* sous la pression de quatre condamnations judiciaires, le pouvoir a eu raison, non du journal, mais du journaliste.

De nouvelles combinaisons financières devaient forcément amener des transactions politiques auxquelles je ne saurais me prêter.

Dans cette lutte de la pensée contre le capital, c'est la pensée qui devait succomber ; je m'y résigne et je me retire en sauvant mon drapeau.........

« ...... Quand on a fai un roi, disait M. Laffitte en 1833, il faut se sauver ! »

J'ai trop travaillé à l'avénement de ce pouvoir, pour n'avoir pas mérité toutes ses colères.

Je lui ai dit trop de vérités pour n'avoir pas justifié toutes ses rigueurs.

Mais les évènements qui se sont déroulés depuis le 20 décembre ou qui sont en cours d'exécution, se chargent de me donner raison contre lui.

C'est une vengeance que la conduite du gouvernement prépare à ses victimes.

Quoi qu'il advienne (et je fais des vœux pour que cette révolution s'accomplisse par le libre développement du suffrage universel), la politique actuelle ne saurait vivre longtemps, et c'est à la réaction, aujourd'hui triomphante, que je puis dire en toute confiance, comme le Templier mourant au roi parjure :

« Au tribunal de Dieu je t'attends dans l'année. »

BARILLON.

M. Bonjean, socialiste.

L'*Assemblée nationale* attaque énergiquement l'élection de M. Bonjean, l'un des candidats de l'*Union électorale* à Paris. Pour elle, M. Bonjean est déclaré atteint et convaincu de Socialisme :

Ceux qui ont l'intention de nommer un homme de talent, dévoué aux idées écloses ou plutôt épanouies à la Révolution de Février ; ceux qui veulent faire représenter les idées fort avancées du progrès socialiste, la propagande révolutionnaire ; ceux qui adoptent les apôtres des théories nouvelles, doivent donner leurs voix à M. Bonjean.

M. Bonjean représente les idées socialistes, les progrès révolutionnaires ; ce n'est pas de ces idées, de ces progrès que nous avons besoin au milieu de notre agitation sociale. La dénonciation est en forme, comme on voit.

Veut-on savoir quels sont les titres socialistes de M. Bonjean. Il les a déroulés lui-même devant les électeurs, dans une circulaire publiée ce matin par plusieurs journaux modérés. Nous citons en abrégeant :

Le 16 mai 1848, il demanda la destitution de Caussidière ; quelques jours après, il soutenait la loi contre les attroupements ; en juin, il s'associa à toutes les mesures de répression ; il alla proclamer dans Paris l'état de siège et la *dictature* de Cavaignac.

Il présenta l'amendement qui détermina la retraite du trop démocrate ministre de l'instruction publique Carnot.

Il vota successivement la prolongation de l'état de siège, la loi contre les clubs, celle qui assujétit les journaux à un cautionnement, toutes les mesures de répression, en un mot.

Il a voté contre le droit au travail, l'impôt progressif, et toutes les *propositions entachées de socialisme*.

Il a publié en avril 1849, une brochure de la rue de Poitiers, dans laquelle il prouve que le Socialisme est l'opposé du sens commun.

Il a soutenu le général Cavaignac avec énergie, mais il s'est rallié à la politique du 10 décembre, et dès le début il a fréquenté les salons de l'Elysée.

Il veut fortifier le *principe d'autorité* et conserver l'harmonie entre les deux grands pouvoirs de l'Etat, etc., etc.

Et M. Bonjean est repoussé comme socialiste, après tous ces gages donnés à la réaction !

Ce fait peut donner l'idée de l'horreur que M. Molé et ses amis professent pour le progrès.

AVIS AUX PRÉFETS.

On lit dans la loi électorale :

Ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre *de perdre son emploi* ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé ou auront tenté de le déterminer à s'abstenir de voter, ou soit influencé, soit tenté d'influencer son vote, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 100 à 2 000 francs. *La peine sera du double si le coupable est fonctionnaire public.*

Ainsi donc, dit le *Courrier de Loir-et-Cher*, tout maire qui aurait menacé soit l'instituteur, soit le garde-champêtre, soit tout autre citoyen pour influencer son vote, tomberait sous le coup des peines portées dans l'article que nous venons de citer. En un mot, toute influence coupable doit être constatée et signalée.

Une Circulaire de préfet.

Le *Siècle* publie ce matin la circulaire suivante qui lui est communiquée du département de la Loire. Une telle pièce n'a pas besoin de commentaires :

M. le maire est prié de faire apposer et publier immédiatement cette affiche dans les lieux accoutumés.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

LE PRÉFET

De la Loire, officier de la Légion d'honneur,

A Messieurs les MAIRES, les OFFICIERS de gendarmerie et les COMMANDANS des brigades.

Messieurs,

Vous savez quels efforts sont faits par les ennemis du repos et des lois pour pervertir l'esprit public. Ils agissent dans l'ombre ou *à ciel ouvert, lorsque nul n'est là pour s'y opposer*. Ils sont irrités de voir réparer le mal qu'ils ont fait : la religion honorée, les lois respectées, les sympathies de la nation fortifier le patriotisme et l'action du pouvoir. Ils ne voudraient pas que se réalisât *le bien général qui se prépare*, car ce serait seulement au milieu des ruines qu'ils pourraient réussir. Ils INFECTENT nos villes et nos campagnes par des livres qui trompent ceux dont ils raillent entre eux la crédulité ou ceux dont le malaise est le résultat des tentatives et des projets de ces mêmes hommes.

Dites bien tout cela à vos administrés, messieurs les maires. Dites-leur aussi : croyez-vous que depuis *tant de milliers d'années que le monde existe*, et que l'on fait des *essais de gouvernement*, croyez-vous que les idées et les projets actuels des socialistes, *presque aussi anciens que le monde*, car ils datent du jour où il y eut des envieux et des ambitieux, croyez-vous que ces idées n'eussent pas été *exécutées* par tant de nations qui nous ont précédés ou *qui nous entourent*, si *elles* eussent été bonnes et praticables ?

Opposez-vous donc, messieurs, à la *propagande infernale. Chassez de vos communes* ceux qui y viennent pour en troubler le repos, et *saisissez-vous de ceux* qui le troubleraient effectivement. Vous en avez le droit, et *l'usage de ce droit est un des devoirs que vous avez acceptés.*

Montbrison, le 22 février 1850.

Le préfet de la Loire,

JULES ROUSSET.

Nous recevons de M. Eugène Sue la lettre suivante :

Monsieur,

J'ose espérer que le public m'excusera de l'entretenir encore de ma candidature à la représentation nationale ; car les circonstances sont graves. Quelques personnes m'ont fait l'honneur de m'écrire pour me demander si, en cas de division des voix de l'union républicaine, et en présence du nombre considérable de suffrages que les citoyens ont bien voulu m'accorder spontanément lors du scrutin préparatoire, je persiste dans mon désistement de toute candidature ? Vu ma réponse, je regarderais la division des voix de l'union républicaine comme une *calamité publique*, et si cet irréparable malheur arrivait, il me serait matériellement impossible de profiter du bon vouloir des citoyens qui m'honoreraient de leurs suffrages. Permettez-moi de le répéter : J'ai pris, il y a un an, l'engagement formel de m'occuper sans interruption de la publication des *Mémoires du Peuple*. Ces travaux absorberont longtemps encore tous mes moments, et l'accomplissement de mes devoirs de représentant du peuple me forcerait d'abandonner une publication dans laquelle de graves intérêts se sont engagés sur ma promesse, et qui, si j'y manquais, seraient plus que compromis. Il m'est sans doute très pénible de ne pouvoir, en cette circonstance, répondre à la confiance que mes concitoyens daignent me témoigner ; ma seule consolation est de penser que les travaux qui m'obligent à décliner un grand honneur ne seront peut-être pas tout à fait perdus pour la cause démocratique et sociale, à laquelle je me suis voué depuis des années. Ce qui me donne cette confiance, bien ambitieuse sans doute, c'est de voir les *Mystères du Peuple*, ouvrage rigoureusement *historique*, où j'ai peint jusqu'ici la lutte héroïque de nos pères, artisans, marins, laboureurs, magistrats, prêtres, défendant le sol, la famille, la patrie et leur Dieu, contre l'invasion étrangère (il y a *deux mille ans !*), déjà mis à l'*index* par les Haynau d'Autriche, les préfets de quelques départements de la France, les Radetzki d'Italie, les évêques de plusieurs de nos diocèses, et les Nicolas de Russie !

Je supplie donc, au nom de la République, ceux de mes concitoyens qui m'honorent d'une sympathie politique, dont je suis si fier, de reporter leurs voix sur les citoyens DEFLOTTE, VIDAL et CARNOT ; le triomphe de leur candidature cimentra l'union de la bourgeoisie et du prolétariat ; fraternelle union, qui donne tant de garantie à la paix, à la grandeur et à la prospérité de la France. Les royalistes s'unissent pour une *négation* anonyme, désastreuse, grosse de guerres civiles... Républicains, unissons-nous pour une *affirmation* éclatante, pacifique et féconde !

Salut et fraternité,

EUGÈNE SUE.

Aux Bordes, le 26 février 1850.

Servitude militaire.

Nos lecteurs se rappellent peut-être une lettre républicaine et parfaitement constitutionnelle insérée dans la *Démocratie pacifique* par les soldats Roche et Maignier. La *République* nous apprend dans les termes suivants comment cet acte a été récompensé :

Nous recevons d'un sous-officier au 25e de ligne une lettre qui nous signale un nouveau trait de despotisme militaire. Deux fusiliers du régiment, les nommés Roche et Maignier, viennent d'être envoyés en Afrique, pour y servir dans les compagnies de discipline. Quel était leur *crime* ? Ils professaient ouvertement les opinions républicaines. Se croyant garantis par l'art. 7 du préambule de la Constitution, ils avaient manifesté leur pensée et leurs vœux dans le numéro de la *Démocratie pacifique* du 8 février 1850.

Ils iront expier en Afrique leur manifestation démocratique. Les royalistes veulent réduire le soldat à l'état de machine : ils lui contestent le droit de s'occuper des affaires de son pays ; et pourtant tout soldat est électeur et souverain de par le suffrage universel.

Revue des départements.

L'anniversaire du 24 Février a été dans tous les départements l'occasion des manifestations républicaines les plus chaleureuses. A voir cette unanimité, notamment dans les campagnes, on peut juger du chemin qu'a fait l'idée démocratique *aidée* par la compression. Néanmoins, malgré le mauvais vouloir ou les provocations de la police, le peuple s'est montré partout calme dans sa force, prudent et sage dans ses démonstrations enthousiastes.

A Nantes, l'interdit mis par le préfet sur le banquet autorisé par la mairie n'a pas empêché la démocratie nantaise de célébrer l'anniversaire du 24 Février. Plus de trente banquets de vingt personnes, spontanément organisés, ont eu lieu sur plusieurs points de la ville et de la banlieue, sans que la police ait eu rien à y reprendre, malgré son active surveillance sur ces réunions partielles et légales.

A Tours, la garde nationale a fait éclater dans l'église même le cri de *Vive la République démocratique !* répété au dehors par la foule, et que les roulements prolongés du tambour n'ont pu étouffer.

A Angers, même enthousiasme. Un agent de police trop zélé a voulu arrêter un jeune homme qui, au milieu des vivats en l'honneur de la République, avait crié : *Vive la République démocratique* ET SÉRIEUSE ! Mais les gardes nationaux l'ont fait mettre en liberté.

A Agen, la police a cru devoir appréhender au corps un citoyen coupable d'avoir pris part a une ronde où l'on chantait :

Nous n'irons plus au bois,
Les lauriers sont coupés, etc.

Ce chant lui a paru sans doute renfermer des allusions malsonnantes ou des idées séditieuses.

Plus heureuse que bien d'autres cités, la ville de Poitiers a pu avoir son banquet démocratique le 24 février. Notre ami E. Stourm, rédacteur de l'*Echo de l'Ouest*, a porté un toast *à la Révolution de Février, qui a inauguré l'ère de la démocratie politique, sociale et religieuse !* Nous regrettons de n'en pouvoir donner le développement.

M. Auger, ouvrier mécanicien, a porté un toast touchant *Aux Absents ; aux Travailleurs pauvres et aux Fonctionnaires esclaves qui, par gêne ou par dépendance, n'ont pu prendre place au banquet !*

D'autres toasts ont encore été portés : par M. Bonnin, ancien constituant, *A la Constitution, à son exécution franche et loyale !*

Par M. [illegible], conseiller d'arrondissement, *A l'association agricole !*

Par M. [illegible], étudiant en médecine, *A la fraternité politique !*

Le ministre de l'intérieur a envoyé à tous les préfets la curieuse dépêche dont la teneur suit :

« Paris, 24 février, une heure.

» *La cérémonie funèbre* s'est passée dans le plus » grand ordre. Paris est parfaitement calme. »

Nos lecteurs se rappellent que le 10 février dernier les élections pour le tribunal de commerce de Dijon avaient donné une victoire à la démocratie. Mais la réaction n'accepte le suffrage universel que sous bénéfice d'inventaire : le procureur-général vient de déposer au greffe de la cour d'appel de Dijon une requête pour demander l'annulation de ces élections. Quant aux motifs de cette requête... le loup de Lafontaine déduit d'aussi excellentes raisons pour croquer l'agneau.

Au reste, dit à ce sujet le *Socialiste de la Côte-d'Or*, si ces messieurs tiennent à renouveler leur défaite, nous n'y voyons pas grand inconvénient.

On nous écrit de Londres, 27 février 1850 :

Un *droit* s'est transformé en *privilège*, et en privilège pour qui ?... Pour des proscrits... Ce que les démocrates français, dans leur propre patrie, n'ont pu et n'ont pas dû faire par des motifs d'ordre et de discipline de parti, des démocrates proscrits de toutes les nations l'ont fait à Londres. Un banquet a été donné par la Société française des républicains démocrates-socialistes.

La Révolution de Février n'a vu célébrer son anniversaire que sur la terre étrangère !

On s'est réuni dans le local de *Old Boys Water Tavern*, le 25 février, à six heures du soir. La salle renfermait 208 convives. On y remarquait un assez grand nombre de dames. Les drapeaux français, polonais et allemands étaient disposés en trophées.

Des toasts ont été portés *à la Révolution de Février ! à l'organisation du travail ! à la famille ! aux prolétaires socialistes ! aux instituteurs ! à la dissolution des armées européennes ! aux prisonniers !* etc.

L'assemblée a donné une triple salve d'applaudissements à la mémoire des citoyens morts en février et une triple salve d'applaudissements aux nationalités étrangères militantes pour leur affranchissement : Italiens, Polonais, Allemands, Hongrois, Madgyars, aux victimes sans nombre de ces luttes héroïques.

Les cris de vive la Révolution ! vive la République romaine ! vive la République universelle ! ont rempli la salle.

Pendant toute la durée du banquet, les sentiments de la fraternité la plus parfaite ont animé les convives, et donné à cette manifestation un touchant et noble caractère.

LA PRESSE SOCIALISTE EN ESPAGNE.

Le parti de l'ignorance et de la compression se montre toujours et partout le même. Impuissance et violence, tels sont ses caractères en Espagne comme en France. Nous annoncions dernièrement à nos lecteurs la publication à Madrid de la *Réforme économique*, journal voué à la propagation des idées sociales. Cette feuille vient d'être suspendue. Le ministère espagnol, habitué aux stériles et innocentes discussions de la polémique purement politique, s'est effrayé des hardiesses d'un journal qui prouvait la possibilité de réformer utilement les impôts, le crédit, l'armée, les postes, etc., de supprimer des milliers d'abus, d'activer en tous sens la production, d'appeler tous les Espagnols à une plus équitable répartition de la richesse, etc. etc. Ces témérités socialistes qui ouvraient de trop magnifiques horizons à l'espérance ont semblé d'une propagation bien dangereuse. Le duc de Valence a retroussé sa moustache, tiré son grand sabre, et la pauvre feuille socialiste a été pourfendue.

Ne suffit-il pas, en effet, au bonheur présent et futur de l'Espagne de savoir que l'innocente Isabelle porte enfin dans ses flancs, après tant et de si diverses tentatives, un héritier de sa couronne ? Qu'importe après cela que le sol reste inculte et désert ; que l'armée, les courtisans, les agioteurs absorbent la substance du peuple, la tige royale porte un bourgeon nouveau ! réjouissez-vous, peuples, payez et taisez-vous.

Voici dans quels termes M. Sisto Camara, au nom de la rédaction de la *Réforme économique*, annonce à ses souscripteurs, par une lettre à la date du 13 février, la suspension de ce journal :

« Nous ne pouvons continuer à écrire : le gouvernement nous en empêche. Il a fait saisir notre nº 9, et à l'apparition du nº 10, il nous a signifié un arrêté commençant par ces mots : « à partir de ce » jour, la publication de la *Réforme économique* est » suspendue... »

» L'intention est manifeste : on ne veut plus laisser entendre notre faible voix ; on veut à tout prix nous faire taire, et cela suffit pour que nous voulions parler, puisque cette prévention nous montre que nous disons de bonnes choses. »

» Nous parlerons donc, et d'autant plus haut et plus ferme que la résistance officielle sera plus forte, car, en proclamant en Espagne des idées nouvelles que nous croyons grandes et utiles, nous avons la conscience de notre mission et nous saurons affronter avec sérénité et avec une apostolique fermeté les colères de ces proconsuls modernes qui veulent mettre un double cadenas à la pensée, et engager une lutte insensée contre l'action incompressible de toutes les forces intelligentes du siècle, mises en mouvement par les grands ressorts de la science, de la philosophie et de la sublime tradition chrétienne. Nous n'abandonnerons donc pas nos habitudes de propagation, pour nous pleines de charmes, ni l'es-

prit impartial et conciliateur de nos écrits, ni la simplicité et la modération de leur forme ; c'est ainsi que nous nous dévouerons à la prédication de la vérité, et que dans une série de publications successives nous chercherons à aider, autant que nos faibles forces nous le permettront, le développement de la conscience du peuple, en lui enseignant à s'émanciper, et à entrer définitivement dans les voies glorieuses de la Paix, du Travail et de l'Association. »

M. S. Camara annonce ensuite à ses souscripteurs et à ses amis qu'un nouveau journal, héritier des tendances sociales et humanitaires de la *Réforme économique* va se publier à partir du 15 février, sous le titre de : l'*Association*. Le directeur de cette nouvelle publication est M. Ordas de Avecilla, membre des Cortès, qui s'est empressé de s'adjoindre comme collaborateur M. Sisto Camara. — La persécution subie par la *Réforme économique* aura donc pour effet de donner plus de force et d'unité à l'action des progressistes socialistes espagnols.

Revue de l'Extérieur.

L'*Helvétie* du 26 publie, sur les affaires de Suisse, un article où nous trouvons les lignes suivantes :

« Il y a eu effectivement un échange de correspondance entre le conseil fédéral et le cabinet prussien, au sujet de Neuchâtel. Quoique ces rapports n'aient pas eu le véritable caractère d'une négociation, ils ont suffi cependant pour convaincre le gouvernement de Berlin qu'on ne parviendrait pas à s'entendre ; la Suisse, en effet, ne peut pas même admettre la discussion sur le principe de la nationalité neuchâteloise et des droits de la confédération, celle-ci n'ayant reçu ce pays au nombre de ses membres qu'en sa qualité de canton suisse, et jamais comme principauté prussienne. Si c'est donc ce point qui doit servir de pierre d'achoppement aux puissances, elles doivent savoir d'avance à quoi s'en tenir ; les longues négociations seraient inutiles. »

L'*Helvétie*, au reste, nie l'existence du plan prêté aux monarchies par les journaux allemands.

La *Patrie* prétend ce soir que l'Autriche, loin d'appuyer la Prusse dans ses réclamations à l'égard de Neuchâtel, lui fera obstacle de tout son pouvoir.

La *Tribune suisse* raconte les tracasseries que le gouvernement fédéral a suscitées au représentant Boichot :

« Un représentant du peuple français, le sergent-major Boichot, réfugié à Lausanne, est déclaré coupable par le conseil fédéral d'avoir adressé à ses frères d'armes une lettre que ceux-ci auront probablement fait imprimer à Paris, et qui y a été immédiatement saisie. Pour ce fait, on interdit à Boichot le séjour dans une douzaine de cantons, au nombre desquels est celui du Tessin, et l'on se réserve de l'expulser de la Suisse....

» Ce nouvel exploit du conseil fédéral ne serait que ridicule si l'on n'y voyait une preuve nouvelle de l'obéissance à l'étranger.

» Nous devons ajouter que, s'adressant au gouvernement vaudois, le conseil fédéral ajoute un second motif dont il n'est pas fait mention dans la lettre aux autres Etats, à savoir que l'autorité française se plaint en outre de ce que Boichot *a organisé à Lausanne, Vevay, Nyon et Genève une armée de 70 000 hommes* (oui, soixante-dix mille hommes !) *prêts à fondre sur la France*.

» Cette nouvelle a été accueillie au canton de Vaud par un immense éclat de rire, car il est avéré pour tous et officiellement constaté que Boichot n'a pas, depuis cinq mois, quitté la ville de Lausanne.

» Le gouvernement vaudois a fait comparaître Boichot devant lui dans la journée de samedi, et, convaincu par ses propres yeux et oreilles, il a décidé d'adresser une réclamation au conseil fédéral pour obtenir que cette mesure soit révoquée. »

Les réfugiés français ne sont pas seuls persécutés. On lit dans la *Suisse* :

« La police fribourgeoise, opportunément avertie, a surpris, vendredi dernier, à Morat, une réunion d'ouvriers, la plupart Allemands, convoquée dans cette ville pour un but politique. Onze d'entre eux ont été saisis et livrés à l'autorité fédérale, ainsi que leurs papiers. »

Le consul anglais à Milan a fait enlever son pavillon, et il s'est retiré en observant toutes les formalités diplomatiques.

On ne dit pas la cause de cet acte, qui défrayait toutes les conversations à Milan. Les uns y voyaient la rupture de l'Angleterre et de l'Autriche, d'autres une protestation contre l'attitude de l'Autriche envers la Suisse ; d'autres enfin une dissidence entre le consul anglais et Radetzki au sujet d'articles de la *Gazette de Milan*. L'*Opinione* croit voir dans cette protestation un acte de solidarité des consuls résidant à Milan, L'Autriche n'ayant pas voulu permettre au consul sarde d'arborer le drapeau tricolore italien, le consul anglais aurait voulu protester contre cette prétention de Radetzki.

La *Gazette de Milan* ne dit rien de ce conflit, mais nous le trouvons rapporté à la fois dans les journaux de Turin et dans ceux de Berne.

Une correspondance romaine du 19, publiée par le *Nazionale*, annonce que la garnison française de Rome va être entièrement changée, et que 20,000 hommes sont attendus à Civita-Vecchia.

Le retour du pape est ajourné indéfiniment.

Il y a eu à Viterbe, le 11 février, une parade politique assez curieuse. Deux hommes masqués conduisaient quatre chiens de races différentes, attachés ensemble de telle façon qu'ils paraissaient se disputer un os décharné. Cet os représentait l'Italie ; les quatre chiens, les puissances qui ont concouru à la restauration du pape. Les auteurs de cette mascarade ont été arrêtés par la police.

Le renvoi du ministère libéral et fédéraliste de Hesse-Cassel et son remplacement par un cabinet ayant à sa tête M. Hassenpflug, absolutiste dévoué à l'Autriche, ont causé dans toute l'Allemagne une assez vive sensation. A Berlin comme à Francfort, on s'est ému de cet acte, non pas certes que l'électorat de Hesse-Cassel ait une grande importance en Allemagne, mais c'est un nouveau coup et l'un des plus sensibles porté par l'Autriche à l'Etat fédératif.

L'Autriche n'a pas encore repris ses relations officielles avec la Turquie. L'Autriche continue à demander l'internement des réfugiés pour 5 ans, et la Porte refuse de rien fixer quant à la durée.

Les troupes russes qui devaient quitter les principautés n'ont pas encore bougé ; on objecte l'état des routes. Cela permettra d'attendre jusqu'à la fin d'avril et de voir venir les évènements.

Les Valaques de la Transylvanie sont à la veille d'une insurrection, dit une correspondance ; Yanko, chef des Roumains qui ont combattu les Hongrois et qui ont rendu de si grands services à l'Autriche, vient d'être emprisonné.

Les troupes russes se préparent à entrer de nouveau en Transylvanie.

Assemblée nationale.

Séance du 28 février. — Présidence de M. BEDEAU (vice-président.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant allocation au ministre des affaires étrangères d'un crédit supplémentaire de 400,000 fr, applicable au chapitre 4 (frais de voyages et de courriers) du budget de 1849.

M. BERTHOLON. Je ne veux pas discuter le projet en lui-même, mais je veux en faire une question de confiance.

Je m'occuperai de la politique intérieure, et je vous montrerai comment cette politique sème la haine parmi nous et nos désunit, quand nous devrions être animés par une seule pensée : le salut du pays. Le respect et l'intégrité de nos frontières, y pense-t-on ? Le pouvoir s'occupe de tout autre chose.

Depuis deux mois une proposition a été déposée qui demande la levée de l'état de siége qui pèse plus que jamais sur la sixième division militaire. Le rapport a été distribué et nous ne savons pas encore si plus longtemps le gouvernement laissera en suspicion une population si dévouée à la République. (Interruption.—A la question.) Je suis dans la question. (Mais non.).

Je ne puis accorder ma confiance à un pouvoir qui dépasse les rigueurs de la monarchie envers les républicains, qui chaque jour poursuit la révolution de février dans ses plus légitimes et ses plus logiques conséquences et dans les localités où prévaut encore l'esprit républicain.

M. LE PRÉSIDENT. Si l'orateur veut interpeller le gouvernement au sujet des affaires étrangères, nul doute que l'Assemblée ne maintienne la parole à l'orateur ; mais il ne s'agit pas des affaires de la politique intérieure. J'invite l'orateur à se renfermer dans la question des affaires étrangères.

M. BERTHOLON continue son examen des affaires intérieures.

M. LE PRÉSIDENT rappelle, pour la deuxième fois, l'orateur à la question.

M. BERTHOLON. La question que je traite est d'une urgence frappante, et, puisqu'on ne peut la soulever autrement, je puis bien profiter de l'occasion. (Interruption.—La droite interpelle l'orateur.)

Vous ne voulez pas m'entendre, mais je remplis mon devoir, et ma conscience sera tranquille, je désire qu'il en soit autant de la vôtre ! (Interruption nouvelle.) Je demande à l'Assemblée si elle veut ou non m'entendre.

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur persiste à vouloir traiter la question intérieure à propos du projet qui ne s'occupe que des affaires étrangères, je l'ai rappelé deux fois à la question, je dois consulter l'Assemblée.

M. MATHIEU (de la Drôme). Je demande la parole pour un rappel au règlement. M. le président veut consulter l'Assemblée pour savoir si l'orateur qu'il a rappelé deux fois à la question doit perdre son tour de parole. Je soutiens que mon honorable ami M. Bertholon n'a pas cessé d'être dans la question. (Exclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Aux termes du règlement, le président juge seul si l'orateur s'écarte de la question. (Dénégations à gauche.)

M. TOURRET. Je demande à présenter une observation de ma place.

VOIX NOMBREUSES. Non ! non !

L'Assemblée, consultée, retire la parole à M. Bertholon. (Agitation prolongée. — M. Tourret s'agite et demande de nouveau la parole.)

M. BAUNE. On pourrait s'étonner que quand un orateur a fait de la présentation du projet du gouvernement une question de confiance, il lui soit interdit d'examiner de quel côté cette confiance peut et doit être ébranlée.

Notre situation vis-à-vis les puissances étrangères alarme tous les bons esprits. L'autre jour, vous avez renvoyé à un mois les interpellations d'un orateur que je regrette de ne pas voir à son banc. S'il eût pris la parole à ma place, il vous eût dit de grandes vérités dont eût profité le pays. En son absence, je dirai ce que j'ai pensé : la Suisse, Rome, l'Italie, voilà les questions qui dominent cette demande de crédit.

Nous devons les refuser, nous devons frapper le ministère d'impuissance jusqu'à ce que la France sache, jusqu'à ce que nous sachions ce qu'il faut penser de la paix ou de la guerre. Il faut qu'on nous dise si la Suisse, cette grande clé d'une guerre européenne, est menacée dans son indépendance, et si l'Autriche ne s'apprête pas à franchir ce passage pour souiller encore notre territoire. (Agitation.)

La preuve, ajoute M. Baune, que nos craintes sont fondées, c'est qu'un citoyen ne peut aller dans le canton de Neufchatel sans que son passeport soit visé par les représentants des quatre puissances européennes.

On veut punir la Suisse parce que son peuple est démocratique et parce que peut-être elle a donné asile à des hommes entachés de socialisme. On oublie qu'il y a dans le gouvernement des ministres qui ont dit, comme M. Rouher, que la révolution de février n'était pas seulement une révolution politique, mais aussi sociale. (Mouvement et agitation prolongés.)

Pour moi, je ne puis voter aucun crédit, tant que M. le ministre des affaires étrangères n'aura pas jugé à propos de répondre sur les graves questions qui intéressent nos relations extérieures et notre indépendance nationales.

Je lui demanderai comment le gouvernement a l'intention d'agir avec la Suisse. Je lui demanderai également comment on fait pour payer les troupes françaises qui gardent Rome : car le crédit que l'on a voté a dû expirer le 1er janvier dernier. Nos soldats sont-ils nourris aux dépens des populations romaines ? Et que font-ils d'ailleurs dans une cité qui n'a pas demandé leur protection ? (Agitation.)

M. LAHITTE, ministre des affaires étrangères. L'honorable M. Baune paraît très préoccupé de la position que nous avons prise en Suisse et de celle qu'il craint de la part des puissances étrangères. Je dis hautement que je ne partage pas ses inquiétudes. Je juge les choses comme peut les juger un ministre à la tête des relations diplomatiques de la France, et je ne trouve pas dans les dépêches qui nous sont adressées par nos divers agents rien qui puisse donner quelque sujet fondé d'alarme de la part des puissances, avec lesquelles nos relations sont des meilleures comme des plus convenables.

Et pour parler en particulier de la Suisse, je dois ajouter qu'aucun danger sérieux n'est à redouter de ce côté. Car la Suisse répond très cordialement à ce que la sécurité des puissances devait lui demande. Elle a compris que son principe de neutralité devait lui commander à elle-même de ne pas souffrir qu'il y ait dans son sein un foyer permanent d'insurrection pour toutes les puissances limitrophes. Le conseil fédéral, dans cette occasion, a agi avec autant de prudence que de loyauté, et les mesures qu'il a prises nous ont satisfait complètement. (Bruit à gauche.)

Si nous avions cru que les intérêts de la France fussent menacés, nous serions venus demander des fonds à l'Assemblée pour mettre notre armée sur le pied de guerre ; mais nous n'avons pas jugé que cela fût nécessaire.

Mais croyez bien que quand le gouvernement, qui a le désir et qui sent le devoir d'assurer la dignité de la France autant que l'intégrité de son territoire, croira utile de demander dans cet intérêt des fonds pour parer à des dangers réels, il viendra vous les demander catégoriquement. C'est parce qu'il ne croit pas à ces dangers, qu'il ne vous les demande pas.

Quant au projet en discussion, il s'agit de dépenses accomplies, et quand on veut poser une question de confiance, il me semble que c'est sur des dépenses à faire, mais non quand elles sont faites.

A GAUCHE. Quand les dépenses sont faites, il faut payer, n'est-ce pas ? Ah ! c'est joli !

M. LAHITTE. Les dépenses ont été reconnues régulières, je ne vois pas pourquoi on ne les voterait pas. (Rires à gauche. — Et Rome ! et Rome !) M. Baune a parlé de Rome : je ne vois pas M. le ministre de la guerre ; ce serait à lui à répondre s'il le juge convenable. Du reste, je puis dire...

A DROITE. M. le ministre de la guerre est à son banc !

M. Lahitte descend de la tribune. M. le général d'Hautpoul, ministre de la guerre, ne répond rien. (Agitation.)

M. MORELLET. Je ne sais pas si la réponse de M. le ministre a satisfait l'Assemblée...

A DROITE. Nous sommes satisfaits.

A GAUCHE. Vous l'êtes toujours.

M. MORELLET. Quant à nous, nous déclarons que les réponses de M. le ministre, bien loin de diminuer nos craintes, les accroissent au contraire.

L'affaire de la Suisse me paraît être une première atteinte à l'indépendance de cette République, notre seule alliée en ce moment. L'Autriche veut avoir là une porte ouverte pour surveiller notre territoire, comme le disait tout-à-l'heure un autre orateur.

Je demanderai donc à M. le ministre des affaires étrangères : Est-il vrai que des troupes autrichiennes ont pris position, prêtes à envahir le canton du Tessin ? Voilà la première question. (Bruit.)

A DROITE. C'est une réclame électorale. Nous ne sommes pas dans une réunion préparatoire.

M. MORELLET. J'accepte l'interruption. Puisque vous parlez d'élection, vous parlez de la France, et je présume que les élections, c'est-à-dire la France, ne tient pas à nommer des candidats qui seraient équivoques pour l'indépendance du pays. (Agitation.)

La Russie fait aussi un mouvement en avant en occident. Si M. le ministre des affaires étrangères est mieux renseigné que nous, nous serons très-heureux qu'il saisisse l'occasion pour rassurer les électeurs, puisqu'il s'agit d'électeurs aujourd'hui, ou plutôt pour satisfaire aux sentiments de la France.

La discussion est fermée.

L'Assemblée écoute la lecture des articles du projet de crédit supplémentaire de 400 000 fr. pour frais de courriers diplomatiques.

Le scrutin de division est ordonné et donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	603
Majorité absolue,	302
Billets blancs,	432
Billets bleus,	171

L'Assemblée adopte.

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur, dépose d'abord divers projets d'intérêt local et de crédits supplémentaires ; puis un projet de loi tendant à régler les correspondances suivies par les télégraphes électriques, et enfin un quatrième projet relatif à la nomination des maires par le pouvoir exécutif.

Voici le projet de loi.

« Art. 1er. Jusqu'à la promulgation de la loi sur l'organisation municipale, les maires et les adjoints de toutes les communes seront nommés par le pouvoir exécutif parmi les membres du conseil municipal.

» Dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, et dans les communes dont la population est de 3,000 habitants et au-dessus, la nomination sera faite par le président de la République.

» Dans les autres communes, les maires et adjoints seront nommés par les préfets, ils ne pourront être révoqués que par un décret du président de la République.

» Art. 2. Dans le délai de deux mois, à partir de la promulgation de la présente loi, il sera procédé à la nomination, conformément à l'article précédent, de tous les maires et adjoints dont la nomination n'était pas attribuée au pouvoir exécutif par le décret du 3 juillet 1848.

» Art. 3. Sont rapportées les dispositions du décret du 3 juillet 1838, contraires aux articles précédents. »

Acte est donné à M. le ministre de l'intérieur, du dépôt de ce projet de loi, qui sera renvoyé à l'examen des bureaux.

Suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE combat, ainsi que M. Victor Lefranc, l'intervention de la compagnie et les conditions avantageuses qu'on lui fait. Il soutient que l'Etat peut très-bien faire en 1850 les sacrifices qu'il a faits en 1849. Pour se procurer des fonds, il a deux moyens à sa disposition : l'emprunt spécial et l'emprunt ordinaire.

Avec cent millions empruntés, l'Etat sera plus riche que la compagnie, quelque riche qu'on la suppose. Ce qui existe du chemin rapporte déjà six millions bruts, ce qui fait un revenu net de trois millions. Il y a eu de quoi faire les frais et de quoi payer les intérêts de cet emprunt ; ce revenu ne fera que s'accroître. Il se présente de tous côtés des entrepreneurs qui offriraient la garantie du cautionnement, et sous la surveillance de l'Etat pourraient pousser les travaux aussi rapidement que les compagnies.

L'émission des rentes nouvelles, dans les limites de l'impôt social, ne déprécierait pas le cours actuel. Le mouvement d'ascension ne s'arrêtera pas par le fait d'un emprunt nouveau. Mais, dit-on, pour faire un autre emprunt, il faudrait rembourser l'emprunt fait à la Banque.

Je ne vois pas la nécessité de ce remboursement. Il faudrait pour cela que le marché fût onéreux à l'Etat ou la Banque, et il n'en est rien. La Banque a prêté à 4 0|0 ; l'Etat ne trouverait pas ailleurs un meilleur prix ; mais la Banque trouverait elle aussi un gage aussi considérable ?

D'ailleurs la situation du Trésor est excellente. On a emprunté 150 millions à la Banque, on n'en a pris que 50 ; il y en a donc encore 100 dont on peut disposer. Mais d'après le dernier exposé de la situation de la Banque, il se trouve créditeur d'un compte-courant de 87 millions. Il y a plus : la Banque serait enchantée si on lui empruntait encore aux conditions du dernier emprunt ; car, par la diminution de ses comptes, elle ne sait que faire de son argent. L'emprunt que je conseille, se ferait donc immédiatement, et l'on pourrait ainsi continuer les travaux commencés,

L'orateur, après avoir prouvé que le rachat en vingt ans sera très onéreux pour l'Etat et fort avantageux pour la compagnie, fait ressortir ensuite les contradictions et les différents qui existent entre l'opinion de la commission du budget et le sentiment du gouvernement.

L'orateur établit en terminant que l'industrie métallurgique sera bien plus encourragée si l'Etat, ainsi qu'il le demande, continue les travaux, que s'il les abandonne à une compagnie.

M. DE MOUCHY. Je ne m'arrêterai pas à ces lieux communs de loups-cerviers et d'agiotage, ainsi qu'on appelle les banquiers parmi les adversaires du projet de loi. (Bruit.) Je parle moins des adversaires qui sont dans l'Assemblée que des adversaires qui sont en dehors.

M. VICTOR LEFRANC. Je demande la parole.

L'orateur conteste les chiffres de MM. Victor Lefranc et Dufournel, et il croit que dans la situation actuelle l'Etat doit intervenir largement, de manière à appuyer les capitaux.

Il examine ensuite les différents modes d'exécution sur le chemin de fer de Paris à Avignon, c'est-à-dire sur un parcours de près de 750 kilomètres, qui, d'après le devis des ingénieurs doivent coûter environ 260 millions.

Enfin, il annonce qu'il va développer son opinion en faveur du projet de loi, en se basant sur des faits et des chiffres nombreux.

VOIX DIVERSES. A demain ! à demain !

La suite de la discussion est renvoyée à demain, deux heures.

La séance est levée à six heures un quart.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

Une souscription, pour subvenir aux frais des élections, est ouverte au siége du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, et dans les bureaux de tous les journaux démocratiques.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

1er *arrondissement*. — Les mardis, jeudis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 36, à sept heures du soir.

3e *arrondissement*. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Ecole du commerce et des Arts industriels, rue Charonne, 95.

6e *arrondissement*. — Tous les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

7e *arrondissement* — Samedi 2 mars, à 7 heures du soir, salle Molière, passage Molière.

9e *arrondissement*.—Samedi 2 mars, à 7 heures du soir, boulevart Bourdon, 13, magasin des fourrages.

10e *arrondissement*.— Réunion électorale les mercredi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

11e *arrondissement* — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e *arrondissement*. — Les lundis, mardis, jeudis, et samedis à sept heures du soir, barrière Fontainebleau, chez Mercier, au Grand salon.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs.

Colombes. — Les mardis, à 5 heures du soir, chez le citoyen Thénne.

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle du bal de la Renaissance, à la Gare Saint-Ouen.

La Chapelle Saint-Denis. — Réunions électorales les dimanches à midi et les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux.

Thernes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis, vendredis et samedis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

Châtillon, Fontenay-aux-Roses et communes environnantes. — Dimanche, 3 mars, à 2 heures, rue de Clamart, 6, à l'Association des travailleurs.

Boulogne.—Samedi, 2 mars, à 7 heures du soir, salon de la Chaumière, route de la République.

Vaugirard, Grenelle, Issy, Vanves.—Lundi 4 mars à 7 heures du soir, place des Maronniers.

Batignolles.—Réunion électorale, mardi 5 mars, à 7 heures du soir, salle du Grand-St-Martin.

Saint Denis. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salle Gauthier, cours Benoit.

Vanvres, samedi 2 et mercredi 6 mars, à 7 heures du soir, chez le cit. Gouillard, rue Saint-Martin.

La Villette. — Dimanche 3 mars, à 2 heures de l'après-midi, et mardi 5 mars, à 7 heures du soir, rue de Flandres, 116.

AUX LITHOGRAPHES.

Les citoyens qui, dans l'assemblée générale du 27, se sont engagés à recueillir les souscriptions, sont invités à les apporter dans le plus bref délai au siége du comité démocratique socialiste, rue Coquillière, 12 *ter*, où un registre spécial est ouvert à cet effet.

Pour donner ou prendre des renseignements, s'adresser à l'association fraternelle des lithographes, passage du Caire, 64.

Le Comité des lithographes.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie ce matin un décret qui convoque les colléges électoraux du département des Vosges pour le 24 mars, à l'effet d'élire un représentant en remplacement de M. Perreau, décédé.

Le conseil général des Vosges est convoqué pour le 8 mars, à l'effet d'arrêter les circonscriptions électorales, et de délibérer sur les affaires urgentes.

Cette session ne devra pas durer plus de trois jours.

Le même journal publie encore :

1° Un décret relatif à l'organisation du personnel des comptables des matières dans le département de la marine ;

2° Un arrêté organisant au ministère de l'agriculture une commission chargée de prendre toutes les dispositions nécessaires dans l'intérêt des industriels français qui désireraient prendre part à l'exposition générale annoncée comme devant avoir lieu à Londres en 1851.

— Le gouvernement vient d'ordonner la mise en liberté des insurgés de juin 1848, déclarés *libérables* par M. le président de la République, et encore détenus sur les pontons de Brest et de Cherbourg.

Par suite de cette mesure, les travaux de la commission des mises en liberté, instituée par arrêté du 3 novembre 1848, se trouvent terminés.

— Les catholiques et les légitimistes refusent d'accepter la liste des candidats honnêtes et modérés, proposée aux électeurs du Bas-Rhin.

Même refus à l'égard de la liste modérée de Saône-et-Loire.

— Plusieurs de nos abonnés de Saint-Etienne nous mandent que le conseil général du département de la Loire, convoqué en session extraordinaire, a fixé le nombre des circonscriptions électorales à 260, c'est-à-dire autant qu'il y a de communes de 500 âmes dans le département. Le nombre des chefs-lieux de canton y est de 28. On voit comment est exécuté dans sa lettre et dans son esprit l'article de la Constitution qui dit formellement ceci : *Les électeurs voteront au chef-lieu de canton*, sauf les cas où les *circonstances locales* exigeront la division du canton en plusieurs circonscriptions. (*Siècle.*)

— Tel est maintenant la déplorable position de l'administration des hôpitaux de Paris, qu'elle se voit dans la cruelle nécessité de laisser mourir sur la place du Parvis les malades qui viennent lui demander secours, ou de chasser de leur lit ceux qui peuvent à peine se soutenir à la suite de longues et cruelles souffrances.

Pendant les premiers jours de février, plus de *cent malades* étaient refusés tous les jours au bureau central, et, chose horrible à dire, nous n'osons y croire, *un d'entre eux, dit-on, est mort sur la place*, mort sur le pavé, *faute de lit*. (*Presse.*)

— On sait quelles sont les prétentions de l'Autriche et de la Prusse vis-à-vis de la Suisse; prétentions calquées sur celles que le czar élevait vis-à-vis du gouvernement turc.

Nous les retrouvons presque textuellement dans une note adressée par Rosas au gouvernement du Chili; note où il réclame l'extradition de D.-F. Sarmiento, qui, né dans la république Argentine, et après avoir quitté ce pays, soumis au triste despotisme de Rosas, est allé fonder à Santagio un des journaux les plus remarquables de l'Amérique du Sud (*la Cronica*). Le talent et les convictions de cet écrivain, dévoué aux idées françaises, le font regarder, par le dictateur de Buenos-Ayres, comme un ennemi redoutable; et, sans autre motif que cette crainte incommode, Rosas se croit le droit d'exiger qu'on le débarrasse du causeur qui la lui inspire.

Nous n'avons aucune crainte sur l'issue probable de cette affaire. Le Chili n'en est pas à redouter la république Argentine, et Rosas ne trouvera pas dans le sud de l'Amérique les éléments d'une sainte-alliance, comme celle dont on menace aujourd'hui la France. (*National.*)

— On lit dans l'*Echo de Cambrai* :

« Enfin la razzia semble terminée dans notre régiment de cuirassiers : après tout, ce n'est pas trop mal, d'un seul trait mettre en demi-solde : un colonel, un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, et envoyer en Afrique six sous-officiers. MM. les mouchards, vous devez être bien satisfaits, vos dignes efforts ont réussi, nous n'en doutons point, au delà même de vos espérances.

» L'un est frappé pour avoir cru que, sans injustice, il ne pouvait refuser de bonnes notes à ses officiers, qui, bien que républicains, s'étaient fait constamment remarquer par leurs talents, par leur instruction, par la sollicitude qu'ils apportaient à l'accomplissement de leurs devoirs militaires; — d'autres, pour avoir eu quelques relations avec des citoyens suspects de républicanisme; — d'autres enfin, pour avoir, dans une réunion, chanté la *Marseillaise* ou le *Chant du Départ*. Il est vrai que ces chants-là sont indignes de notre époque; ils conduisaient autrefois nos soldats à la victoire!.. »

— Il vient de paraître à Paris un nouveau journal mensuel, sous ce titre : Le *Ralliement des Socialistes*. Le rédacteur en chef est M. Henri BRISSAC. Le 1er numéro contient : Le *But de la Révolution* ; le *Ralliement des Socialistes* ; un feuilleton intitulé : La *Servante*, etc., etc.

DEUXIÈME RÉUNION ÉLECTORALE DE LA RUE MONTESQUIEU. — La deuxième réunion électorale du comité central des commerçants, fabricants et propriétaires, s'est tenue hier rue Montesquieu.

Plus de quatre mille personnes, appartenant, à quelques exceptions près, à la bourgeoisie et au commerce, s'étaient littéralement entassées dans ce vaste local, où l'on suffoquait; on aura une idée de la température quand on saura que la vapeur qui perlait aux colonnes et à la voûte retombait en pluie sur les têtes découvertes.

Cette séance a eu surtout cela de remarquable, que la Montagne, représentée par MM. Mathieu (de la Drôme) et Joly père, a été saluée par les plus enthousiastes acclamations, et les bravos les plus prolongés.

M. Mathieu (de la Drôme) a lu à la tribune, au nom de la Montagne tout entière, le manifeste qu'elle adresse au peuple. Cette lecture, faite d'une voix retentissante, souvent émue, a électrisé l'assemblée. La protestation contre le renversement de la République romaine et contre une restauration jésuitique, a principalement remué les assistants.

A M. Mathieu (de la Drôme) a succédé M. Joly père. Il a renouvelé, au nom de ses collègues et en son nom, la profession de foi socialiste la plus large, la plus compréhensive. Pas d'exclusion pour aucun système, que toutes les écoles se produisent librement. Si nous ne sommes d'aucune particulièrement, nous les admettons toutes, elles ont toutes nos sympathies et notre appui. L'orateur a été couvert d'applaudissements quand il a recommandé vivement au peuple de ne plus s'engager dans les guerres fratricides, toujours si déplorables, et inutiles tant que l'arme du scrutin reste entre ses mains. « Ne chargez plus vos fusils, mais apportez vos bulletins! » Voilà la parole que, de toutes les parties de la salle, ont accueillie les plus énergiques bravos, les *très bien!* les plus multipliés.

Qu'elle se grave dans la mémoire de cette portion de la bourgeoisie qu'égarent encore certains journaux, en représentant les démocrates comme des incendiaires et des insurgés, eux qui veulent marcher désormais à la conquête pacifique du monde! « Si vous êtes pour le progrès par les idées, si vous ne voulez plus de révolutions, votez avec le comité socialiste. Mais si vous êtes pour les transportations sans jugement, pour les impôts qui pèsent sur les plus pauvres, pour la mise au secret illégal, pour la persécution des instituteurs (et ici l'honorable représentant a énuméré les interminables griefs qui ne sont que trop connus), si vous êtes pour tout cela, votez avec l'Union électorale. »

Un immense grognement, accompagné de rires ironiques, s'est fait entendre à ces derniers mots.

Enfin, un délégué du comité démocratique-socialiste a pris la parole pour remercier les marchands et négociants du concours qu'ils avaient apporté au comité, et de la fusion si heureuse et si sincère qu'ils ont opérée entre ces deux portions du peuple, la bourgeoisie et les ouvriers : le bourgeois et l'ouvrier font tous deux partie du peuple.

L'assemblée entière a, sans qu'une seule voix se soit élevée pour protester, sanctionné cette nouvelle alliance; et l'orateur d'ajouter :

Je croyais venir ici pour être témoin d'un mariage de raison; je vois avec un indicible bonheur que je me suis trompé; j'assiste, en effet, à un mariage d'amour.

Ce mot heureux a été applaudi à outrance.

En somme, le fait capital qui s'est produit à cette soirée, et sur lequel il importe d'insister, c'est celui-ci : Ouvriers et patrons, se serrant fraternellement la main, ont, avec un élan commun, témoigné à leurs amis de la Montagne la confiance la plus illimitée, l'estime la plus inaltérable.

La séance a été levée au cri unanime de : Vive la République démocratique avec toutes ses conséquences sociales! (*Estafette.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Valenciennes.—M. B.—Reçu les 400.—Appl. suiv. v. indic.—Merci au nom de tous.
Strasbourg.—M. S. — Reçu et fait.— M. B. de Bischw. m'a remis 17 p. son renouv.
Berlencourt.—M. C.—Reçu et fait.—Le journ. n'a pas paru le 25 février.—Oui.
Bulgneville.—M. H. P.—Reçu et fait en prorog. jusqu'au 15 juin.
Baume-la-D.—M. C.—Reçu et fait.—Pris note.—Affect. rem.
Carbon-Blanc.— M. E.— Reçu les 24. — Appliq. 9 à v. réab. de 3 m. et le surpl. à la R.—Rem.
Beschwillers.—M. B.—Reçu les 17 et fait. — Nous espér. avec vous.
Liège.—M. L. X.—Reçu.—Fait. — Pris note.—Affectueux compl.
Louvain.— M. D.—Reçu les 36. — Fait le réab.— Nous v. adr. le num. demandé.
Bayonne. — M. P. — Reçu les 50. — Pris note. — Affect. rem.
Tours.—M. J.—Reçu les 40-50.—Rem.
Chál.-s.-M.—Mlle F.— Mme D. — Nous rem. 5-50, que n. appliq. suiv. v. indic.—Remerc. frat. à tous 8.

CONCERTS.

M. Petin donnera une séance de démonstration de son système de *Direction aérienne*, dimanche 3 mars, salle Montesquieu, à 3 heures précises. — Entrée libre.

CASINO PAGANINI. — Aujourd'hui, samedi, grande soiré musicale et dansante; l'orchestre, composé de 48 musiciens, sera conduit par Tolbecque et Rivière. L'annonce d'une tombola avait réuni jeudi un public d'élite dans les salons de ce bel établissement. La Scotisch a été exécutée avec une grâce infinie par nos célébrités chorégraphiques. Ce pas à la mode sera dansé ce soir. Prix : 2 fr.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, 2 mars, à 8 heures et demie, Concert dans lequel on entendra le *Credo républicain*, par Lebrun.— Les *Emigrants*, par Gozora.— *Amour sacré de la Patrie!* par Junca et Martin, premier ténor du théâtre de Bordeaux. — Solo de violon, par Alexis Collongues. — *J'ai cent sous!* scène comique chantée pour la première fois par Mayer. — Prix : 30 c.; tribunes, 50 c.

Jeudi, 7 mars, jour de la mi-carême, à 11 heures, grand Bal de nuit, paré et masqué. L'orchestre, composé de 48 musiciens, sera conduit par Fessart. — Prix : 1 fr. 50 c.

Bourse du 1er mars 1850.

Les affaires étaient animées, les spéculateurs à la hausse qui n'avaient pas pu se débarrasser de leurs titres, ont été obligés de les livrer aujourd'hui en liquidation, et c'est ce qui a pesé sur les cours. Le 3 0/0 s'est traité en liquidation de 57-50 à 57-15, pour fermer à 57-20; le 5 0/0, ouvert à 95-20, ferme à 94-70.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	94 90	Zinc Veille-Montagne.	2850 »
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	» »	Naples, 0/0, c. Roth.	» »
Quatre 0/0, j. 22 sept.	» »	Cinq 0/0 Romain.	78 3/4
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 20	Espag. 3 0/0 dette ext.	» »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	» »	— 3 0/0 dette int.	29 »/»
Bons du Trésor	» »/»	Belgique. Empr 1831.	»» »/»
Actions de la Banque.	2280 »	— Empr. 1840	96 »/»
Rente de la Ville	» »	— Empr. 1842	96 1/4
Obligat. de la Ville	»»» »	— Banq. 1835.	»»» »
Obl. Emp. 25 millions.	1100 »»	Emprunt d'Haïti	»»» »
Obligat. de la Seine	1075 »	Piémont, 5 0/0 (1849).	87 20
Caisse hypothécaire	150 »	— Oblig. anc.	975 »
Quatre-Canaux	1100 »	— Oblig. nouv	937 50
Jouis. Quatre-Canaux.	70 50	Lots d'Autriche 1834.	365 »

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	95 20	95 35	95 05	95 17
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	» »	» »	» »	» »
Trois 0/0 fin courant	57 50	57 75	57 45	57 45

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
»»» »	»»» »	Saint-Germain	»»» »	»»» »	»»» »
197 50	»»» »	Versailles rive droite.	»»» »	»»» »	»»» »
167 50	»»» »	Id. rive gauche.	»»» »	»»» »	»»» »
780 »	770 »	Paris à Orléans	»»» »	»»» »	»»» »
551 25	550 »	Paris à Rouen	»»» »	»»» »	»»» »
240 »	240 »	Rouen au Havre	»»» »	»»» »	»»» »
197 50	197 50	Marseille à Avignon	»»» »	»»» »	»»» »
115 »	112 75	Strasbourg à Bâle	»»» »	»»» »	»»» »
315 »	315 »	Orléans à Vierzon	»»» »	315 »	»»» »
»»» »	»»» »	Boulogne à Amiens	»»» »	»»» »	»»» »
407 50	407 50	Orléans à Bordeaux	»»» »	»»» »	»»» »
447 50	443 75	Chemin du Nord	446 75	445 75	446 25
»»» »	197 50	Montereau à Troyes	»»» »	»»» »	»»» »
350 »	348 75	Paris à Strasbourg.	»»» »	350 »	»»» »
»»» »	280 »	Tours à Nantes	»»» »	»»» »	»»» »

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 2 Mars.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Gabrielle et la Ciguë.
OPÉRA-COMIQUE.—Relâche.
ODÉON.—François le Champi, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE.—Secrets du Diable.
VARIÉTÉS. — Lully, Passé Minuit, Nisus, Euryale.
GYMNASE. — Les Bijoux, Coup d'Etat.
THÉATRE MONTANSIER.—1re Vieux Papillons.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Henriette Deschamps, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 61 — Dimanche 3 Mars 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 MARS.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine.

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier..............	GEORGES GALLAY.
Ariége..............	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin..........	GÉRARD.
	FRANÇOIS VIDAL.
	EDMOND VALENTIN.
	LABOULAYE.
	ALP. HOCHSTUHL.
Cher..............	ALLYRE BUREAU.
	GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin..........	KESTNER.
	JÆNGER.
	GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire........	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne......	DUCOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées....	LOUIS DEVILLE.
Loir-et-Cher.......	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire..............	ANTIDE MARTIN.
Nièvre............	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire.....	ALPHONSE ESQUIROS.
	MADIER DE MONTJAU aîné.
	ISIDORE BUVIGNIER.
	FRÉDÉRIC CHARASSIN.
	VICTOR HENNEQUIN.
	CHARLES DAIN.
Var..............	SUCHET (Pierre).
	CLAVIER, notaire.

Assemblée nationale.

LES EMBARRAS D'UN MINISTRE DE L'ANCIENNE OPPOSITION.

Le nouveau ministre des travaux publics, M. Bineau, s'est chargé de confirmer aujourd'hui à l'Assemblée ce que nous disions hier de l'absence de tout système financier et administratif dans le gouvernement.

Pourquoi abandonner les chemins de fer aux compagnies? C'est que l'Etat n'a pas d'argent et ne sait comment s'en procurer. — Pourquoi, cependant, n'ayant pas d'argent, donne-t-il 154 millions à la compagnie de Paris à Avignon? C'est que le gouvernement de Louis-Philippe donnait aussi des subventions à ces mêmes compagnies. —Et remarquez, ajoute M. Bineau avec un à-propos charmant, ces 154 millions ne représentent que 37 pour cent de la dépense totale à faire par la compagnie, tandis que sous Louis-Philippe ces subventions se sont élevées de 50 à 71 pour cent!

Il est peut-être des esprits chagrins qui ne se contenteront pas de cet ingénieux calcul, et trouveront que l'Etat est bien bon de *donner* tant d'argent à des compagnies. Un dernier mot à ces esprits mal faits : Etes-vous socialistes? — Il ne s'agit pas de socialisme; l'Etat a tort de *donner* l'argent des contribuables... — Si, il s'agit de socialisme: suivez mon raisonnement : Les chemins de fer présentent de grands bénéfices aux banquiers et agioteurs par l'agiotage et le jeu de bourse; mais au fond ce sont de très médiocres opérations sous le rapport des produits industriels, et la preuve s'en trouve dans la baisse générale des actions en Angleterre comme en France. Donc, si vous voulez des chemins de fer, il faut payer et subventionner les compagnies qui ont la complaisance de vouloir bien se charger de les construire et de les exploiter.

— J'aimerais mieux, puisqu'il faut tant donner d'argent, que l'Etat en dépensât un peu plus et en profitât lui-même, en gardant pour son compte et les chemins et leur exploitation. — Là, je m'en doutais, vous avez le malheur d'être socialiste. Quand on a de pareilles opinions, on est socialiste. Demandez au *Journal des Débats* : « L'accaparement des chemins de fer par l'Etat est, dit-il, une idée fixe de toutes les écoles socialistes. L'école fouriériste poursuivait ce but avec une ardeur particulière. Le fondateur Fourier a écrit là-dessus quelques-unes de ses pages les plus bizarres. »

Vous voyez bien que puisque Fourier a écrit sur les chemins de fer quelques-unes de ses pages les plus bizarres, il est impossible de songer à remettre les chemins à l'Etat, et que l'Etat, dût-il payer des subventions encore plus fortes, fournir 90 0/0 aux compagnies, il devait s'y résoudre plutôt que de tomber, en construisant et exploitant lui-même les chemins, dans cet affreux communisme de l'Etat pour lequel M. de Mouchy a montré aujourd'hui une si profonde horreur.

Mais à propos, dans quel endroit de ses écrits Fourier, mort en 1837, a-t-il pu médire de la loi de 1842, si chère aux *Débats*, et créatrice du grand brigandage sur les chemins de fer? Evidemment le *Journal des Débats* s'est mal expliqué, puisque Fourier n'a jamais parlé des chemins de fer. Mais voyez comme une phrase mal faite a de graves inconvénients!

Le journaliste n'avait fait cette phrase que pour arriver à citer un passage de Fourier sur le courtage et le roulage à mettre en monopole fiscal, et sur la concurrence réductive. La citation de ce passage très concis, où il y a plus de sens que de mots, et qui ne peut être bien compris que par les personnes qui savent ce que Fourier entendait par cette expression : *issue de civilisation*, employée dans ce passage, atteignait le but du journaliste qui était en même temps de justifier l'épithète de bizarre par lui donnée à Fourier, et d'inspirer à ses lecteurs un salutaire amour pour les compagnies, en leur montrant tout ce qu'il y aurait de ridicule à vouloir l'exploitation par l'Etat avec les disciples de cet homme bizarre et incompréhensible, avec ces affreux socialistes.

Le piége était bien tendu, mais qui y est tombé le premier? un honorable représentant, M. de Mouchy. Ce brave homme n'ayant jamais lu Fourier, a été enchanté d'en trouver l'appréciation toute faite dans un journal, et il est venu répéter à la tribune l'article des *Débats* d'hier. « Le communisme de l'Etat, s'est écrié M. de Mouchy, c'est le système d'un homme encore à la mode, de Fourier, qui voulait, disait-il, par la main de l'Etat introduite dans toutes les industries, arriver à la concurrence réductive, c'est-à-dire à un état qui à mes yeux, comme à celui de tous les hommes de sens qui tiennent compte de la nature et de l'expérience des siècles, serait la dégradation la plus malheureuse de l'intelligence et de l'activité humaine. »

Nous citons textuellement d'après la *Gazette de France*; mais pour tout cela nous n'en voulons aucunement à M. de Mouchy. S'il croit que le communisme de l'Etat est le système de Fourier, s'il entend mal la concurrence réductive, c'est aux *Débats* qu'il doit s'en prendre; et ceux-ci lui doivent quelques excuses. Il est vrai que les *Débats* pourront se justifier en disant que leur piége n'avait pas été tendu pour des représentants, mais pour les lecteurs vulgaires, et là-dessus ils seront assez malins pour demander pardon, comme Scapin à Orgon, de ces grands coups de bâton que... Orgon était un bon homme, il pardonna. Nous engageons M. de Mouchy à l'imiter, mais à se méfier un peu plus à l'avenir de tous les Scapins de l'agiotage.

Des ouvriers nous écrivent pour nous prier de mettre en garde leurs camarades contre le danger qu'il y aurait à prolonger l'hommage dont la colonne de juillet est l'objet.

Quoique la protestation de la population contre l'attentat commis mardi ait conservé depuis cinq jours un caractère aussi digne et aussi paisible qu'imposant, il y a lieu de craindre qu'en se continuant plus longtemps elle ne donne prise à des incidents fâcheux, à de nouvelles provocations *plus habiles*.

Déjà, la présence sur la place de la Bastille de quelques hommes et même de quelques femmes en état d'ivresse, qui ont vainement essayé, à plusieurs reprises, d'allumer la foule par leurs chants, a fait naître des soupçons dans l'esprit des habitants du quartier.

Nous prions donc le véritable Peuple de Paris de se défier de tout ce qui pourrait dénaturer son succès de patriotisme et de modération, et de faire cesser une affluence désormais dangereuse.

Des meneurs réactionnaires cherchent à provoquer aussi des troubles dans les réunions électorales de la banlieue. Nous ne saurions trop engager les vrais démocrates à protester, par leur calme et leur dignité, contre toute tentative de collision.

Les vrais coupables ne sont pas les plus turbulents; ceux-ci sont souvent des frères égarés par les conseils perfides d'hommes qui ont tout à gagner à un bouleversement.

C'est à nous à maintenir l'ordre. Plus nos ennemis excitent à la violence, plus nous devons nous montrer fermes et patients.

Les Jugements par commission.

Il est une vérité qui ne triomphera pas devant la majorité de l'Assemblée nationale, mais que les journaux de l'opposition doivent rappeler sans cesse, afin d'éclairer les législateurs à venir.

C'est que le jury, tel qu'il fonctionne aujourd'hui à Paris, n'offre pas aux prévenus politiques plus de garanties qu'un jugement par commission.

Le décret du 7 août 1848 sur le jury, fait de cette institution, libérale en théorie, une arme sûre entre les mains du pouvoir.

L'article premier de ce décret est fort large : « Tous les Français âgés de trente ans, jouissant des droits civils et politiques, seront portés sur *la liste générale* du jury. »

Mais la *liste générale* est une déception pure et simple.

Les jurés qui doivent statuer sur les procès ne sont pas tirés au sort sur la liste générale. On les prend exclusivement sur la *liste annuelle*, dont la composition est, ainsi qu'on va le voir, une affaire de bon plaisir.

Chaque année, pour le département de la Seine, une liste de trois mille jurés est dressée par des commissions réparties dans chaque arrondissement.

Ces commissions sont composées de membres du conseil municipal (nommés par le pouvoir exécutif), du maire et des adjoints de l'arrondissement (nommés par le pouvoir exécutif), du juge de paix (nommé par le pouvoir exécutif).

Chaque commission désigne les jurés qui doivent former le contingent de l'arrondissement dans la liste annuelle; elle les désigne arbitrairement, sans avoir besoin de suivre aucune règle, aucune condition déterminée; aussi les *socialistes* sont-ils radicalement éliminés des listes annuelles, et nous avons entendu un fonctionnaire se vanter comme d'une concession de ce qu'on y admettait *des républicains*.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 3 MARS 1850.

CAUSERIES.

Montons au Capitole, et rendons grâces aux dieux.

Le grand parti de l'ordre a remporté une mémorable victoire sur les éternels ennemis de la morale et de la religion, de la propriété et de la famille.

Vous avez tous lu dans les journaux honnêtes que ces infâmes républicains, — la pudeur devrait me défendre d'écrire ce mot, —avaient comploté, sur tous les points du territoire, de mettre la France au pillage, pour célébrer l'anniversaire de l'odieuse surprise de Février.

Vous savez qu'ils étaient poussés à ce genre de manifestation par les réfugiés de Suisse et d'Angleterre. — Pour ceux-là, ma plume se refuse absolument à tracer leurs noms propres; mais je profite de la liberté de la presse pour dire que ce sont de grands scélérats. J'espère que la justice de mon pays ne me poursuivra pas pour cette opinion consciencieuse.

On devait donc mettre à feu et à sang la capitale et les départements.

Hein! l'avons-nous échappé belle!

Mais la vigilance et l'énergie des autorités civiles et militaires ont déconcerté les factieux, et les enragés démagogues ont été forcés de se promener comme si de rien n'était, pendant toute la journée de dimanche, bras dessus bras dessous avec leurs épouses et leurs enfants, que ces destructeurs de la famille avaient contraints de descendre dans la rue pour masquer leurs criminels desseins.

Voilà donc la patrie encore une fois sauvée!

Grâces en soit rendues au capitaine Chenu, à M. Delahodde et à tous les autres défenseurs de la morale et de la société.

Mais cela ne suffit pas.

Quand on sauve la patrie, on ne saurait la sauver trop souvent.

J'espère donc que les journaux modérés ne failliront pas à ce devoir si cher à tous les cœurs bien nés, en omettant de nous signaler pour le 10 mars l'éruption d'un nouveau complot pour le moins aussi formidable que celui du 24 février.

On comprend qu'il importe de jeter un salutaire effroi dans les villes et les campagnes, en vue des élections prochaines.

M. Léon Faucher nous a appris ce que peut, en pareil cas, un coup de télégraphe bien monté.

Je m'attends donc à voir un de ces jours la *Patrie*, le *Constitutionnel* et les autres organes de l'honnêteté actuelle annoncer à leurs lecteurs que la grande conspiration a été renvoyée définitivement et sans remise au 10 mars.

Une seule chose m'étonne : c'est que ces organes aient négligé jusqu'à ce jour d'accomplir cette formalité électorale tout-à-fait indispensable au triomphe de la bonne cause.

Mais nous avons encore du temps devant nous, et ces messieurs ont pu penser que, plus la nouvelle serait soudaine et rapprochée du jour des élections, plus son effet serait efficace.

Sur ce point, nous devons nous en rapporter à leur prudence, vu leur grande habitude de la chose.

Cette réflexion me rassure et me console.

Une autre consolation qui est bien douce à mon cœur, c'est d'avoir appris par la propre bouche de M. le ministre d'action de l'intérieur, que M. le préfet d'action de la police était innocent comme le dernier né d'un sergent de ville, de la profanation commise par un officier de paix, également d'action, sur la tombe des morts de février.

Je n'ai point le droit d'en douter; je n'en doute pas.

Mais ai-je le droit de m'en étonner? — Ma foi, tant pis, je m'en étonne.

En attendant, l'officier de paix est destitué. — *Haro sur le baudet*! Est-ce que l'ex-rue de Poitiers n'ouvrira pas une souscription pour ce pauvre homme?

L'*Assemblée nationale*, qui célébrait, il y a quelques jours, en ces termes honnêtes et modérés, l'anniversaire du 24 février : *Ne donnez pas comme une grande époque ce qui fut une ignoble et fatale journée. Que vit-on alors? L'émeute triomphante désarmer les soldats; de vieux et nobles fronts s'abaisser devant des bandes avinées; le pillage des propriétés publiques et privées... etc., etc...* —L'*Assemblée nationale*, dis-je, s'inscrirait pour une jolie somme en tête de la liste.

Que M. Carlier me permette une petite observation qui n'a aucun rapport avec la profanation des tombeaux de la colonne de Juillet, profanation à laquelle M. Carlier est demeuré complètement étranger, comme nul n'en doute.

Je ne sais pas si j'ai un sentiment trop exagéré des convenances politiques et des devoirs d'un magistrat qui, bon gré malgré, fait imprimer en tête de ses proclamations les mots : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE; mais il me semble peu convenable que ce magistrat, officiellement républicain, descende de sa loge d'avant-scène dans les coulisses d'un théâtre, pour féliciter en personne les auteurs d'une pièce royaliste qui, non contente d'outrager les républicains, prêche ouvertement le mépris de cette République que ce même magistrat est chargé de défendre et de soutenir; d'une pièce qui, entre autres excentricités monarchiques, se permet des calembours pareils à ceux-ci :

Ce qu'il faut pour guérir la République, c'est un remède *souverain*.

Rien ne peut plus reluire sous la République, parce qu'on manque de SIRE.

Permis à M. Carlier d'aimer les calembours royalistes; — les goûts sont libres. — Mais je crois qu'un magistrat de la République devrait s'abstenir de les approuver aussi publiquement.

Une telle conduite, ce me semble, n'est ni aussi digne ni aussi décente qu'on serait en droit de l'attendre d'un homme à cheveux gris, revêtu d'une des premières fonctions de l'Etat.

En vérité, si une chose m'étonne, c'est que la République existe encore, bien qu'administrée par des hommes qui ne craignent pas d'afficher ouvertement le peu de sympathie qu'elle leur inspire. Il faut qu'elle ait la vie bien dure.

Il est vrai que M. Dupin a fait illuminer dimanche le palais de l'Assemblée nationale.

Un ami que je me refuse souvent à croire, vu sa qualité de mauvais plaisant, m'affirmait qu'afin d'économiser les lampions, le président de l'Assemblée n'en avait fait allumer que sur la façade du palais qui regarde l'Elysée.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je considère cette assertion comme une nouvelle débauche d'esprit de mon estimable camarade.

Cette illumination est la seule qui ait brillé dans Paris.

Républicains, ne vous en affligez pas!

Nous abstenir de toutes manifestations, de toutes réjouissances publiques dans cet anniversaire, était non-seulement un acte de prudence en présence des provocations incessantes de la police, c'était encore un devoir de fraternité.

Songeons à nos victimes, songeons à nos captifs, à nos exilés; songeons surtout, songeons que là-bas, dans les gorges des Krapaths, et plus près, derrière les Alpes, nos amis abandonnés, nos frères trahis n'ont pas fini peut-être d'enterrer leurs morts.

C'est devant un corps ainsi formé que sont traduits les journaux de la démocratie socialiste !

Sur la liste annuelle du département de la Seine, 36 jurés sont tirés au sort pour chaque session par le président de la cour d'appel.

Il est extrêmement difficile, vu la composition des commissions d'arrondissement, l'esprit qui les anime, la liste annuelle qui en résulte, que des hommes sympathiques à la démocratie se trouvent parmi les jurés de session ; s'il s'en était glissé quelques-uns par l'erreur des commissions d'arrondissement, le ministère public les éliminerait en les récusant avant chaque affaire.

On conçoit qu'avec une loi ainsi faite, assignation (sauf exception rare) signifie condamnation pour les journaux démocratiques.

Mais on comprend aussi que les condamnations assurées par une pareille loi sont de nature à tromper le pouvoir qui prendrait les décisions du jury pour une adhésion donnée à sa politique par l'ensemble de l'opinion publique.

L'*Evènement* appuie ce soir la candidature de M. Victor Hennequin, dans le département de Saône-et-Loire, nous l'en remercions ; mais nous protestons contre les réserves que ce journal fait au sujet de M. de Flotte, candidat du département de la Seine.

L'appui et les réserves de l'*Evènement*, présentés simultanément et sous forme d'antagonisme, sont trop contraires à nos sentiments d'union démocratique pour que nous n'en déplorions pas les termes et la tendance.

Manœuvres électorales.

Nous appelons toute l'attention de nos lecteurs sur le fait suivant, que nous empruntons au *National* :

RECTIFICATIONS ILLÉGALES DES LISTES ÉLECTORALES PAR LE PRÉFET DE LA SEINE.

A l'occasion des prochaines élections M. le préfet de la seine vient de publier un arrêté dont le premier article est ainsi conçu :

» Les citoyens qui *resteront* inscrits sur les listes » publiées en 1849, rectifiées le 2 juillet 1849 et le » 4 mars 1850, à l'occasion des élections, se ren» dront les 10 et 11 mars prochain, » etc. etc.

Il suit de là qu'une rectification de la liste électorale a été faite le 2 juillet 1849 ; qu'une autre sera faite le 4 mars 1850, et que M. le préfet prétend que le vote du 10 mars ait lieu d'après les dernières modifications effectuées.

Or, voici, à cet égard, les dispositions de la loi électorale organique :

Art 20. Les listes électorales sont permanentes. — *Il ne peut y être fait de changement que lors de la révision annuelle.*

Ainsi une seule révision doit avoir lieu chaque année. M. le préfet de la Seine avoue, dans son article 1er, en avoir fait deux, l'une le 2 juillet ; l'autre le 4 mars.

Première violation de la loi.

A moins qu'il ne soit prouvé que les rectifications dont il s'agit aient eu seulement pour objet les changements ordonnés par décision des juges de paix, la radiation des électeurs décédés ou privés des droits civils et politiques par jugement ayant force de chose jugée.

La seconde rectification, — celle qui est le résultat de la révision annuelle, — sera faite, d'après la déclaration de M. le préfet, le 4 mars. Or, voici les termes de l'article 23 de la loi électorale :

« Le 31 mars de chaque année, le maire opère toutes les rectifications régulièrement ordonnées, transmet au préfet le tableau de ces rectifications, et arrête définitivement la liste électorale de la commune. »

Ici, point d'explication possible. M. le préfet annonce qu'il fera opérer le 4 mars des rectifications qui ne doivent être faites que le 31.

Seconde violation de la loi, celle-ci consommée de propos délibéré, et dans des circonstances qui ne sauraient admettre la bonne foi. La loi gêne M. le préfet : il la corrige, il la refait, pour sa commodité particulière.

L'intention du législateur, quant à la permanence des listes, est si formelle qu'il ne se contente pas des textes si clairs, si précis que nous venons de citer. Il ajoute :

« La liste électorale reste jusqu'au 31 mars de l'année suivante, telle qu'elle a été arrêtée... »

Cela ne lui suffit pas encore. Il termine cet article 23 par un 4e paragraphe, ainsi conçu :

« L'élection, à quelque époque de l'année qu'elle ait lieu, se fait sur cette liste. »

C'est-à-dire, sur celle qui a été définitivement arrêtée le 31 mars précédent. Ainsi, l'élection prochaine, eût-elle lieu le 30 mars 1850, devrait se faire avec la liste de 1849. Elle aura lieu le 10, et M. le préfet arrête qu'elle sera faite sur la liste de 1850, — sur la liste qui, d'après la loi, ne doit être rectifiée que le 31 mars 1850 !

Troisième violation de la loi, aussi peu excusable, aussi peu explicable que la seconde.

Nous espérons encore que le droit électoral de tant de citoyens ne sera point livré sans résistance et sans combat. Nous exhortons les parties lésées à se faire connaître, à réclamer hautement. Elles ont pour elles le texte formel de la loi, contre lequel aucun caprice, aucune manœuvre administrative ne saurait prévaloir, et leurs justes plaintes, portées devant les tribunaux, seraient infailliblement écoutées.

L'association démocratique des *Amis de la Constitution* vient d'adresser aux électeurs de la Seine un manifeste favorable aux trois candidatures socialistes. L'abondance des matières nous force à renvoyer à demain l'insertion de ce document.

Confirmation de la lettre de Metternich à Windisgraetz.

Nous avons inséré le 4 mai 1849 une lettre de Metternich à Windisgraetz, interceptée par le corps d'armée du général Georgey, publiée par le *Pesthi-Hirlapi*, journal hongrois, paraissant à Debreczin, et révélant un plan de coalition monarchique contre la démocratie française et européenne, que tous les évènements ont confirmé depuis.

La *Voix du Peuple* a reproduit ces jours derniers cette lettre, pour en démontrer *à posteriori* l'authenticité.

A propos de cette reproduction embarrassante pour eux, les patrons du journal réactionnaire la *Patrie* viennent de faire insérer dans ce journal une note qui rappelle l'information judiciaire commencée à l'effet de vérifier la sincérité de ce document, et qui prétend que la *Démocratie*, interpellée à ce sujet par le juge d'instruction, a été *dans l'impossibilité de donner aucune satisfaction à cet égard.*

Cette assertion de la *Patrie* est d'une fausseté manifeste.

Le gérant de la *Démocratie pacifique*, M. Tandon, et le rédacteur en chef, M. Victor Considerant, interrogés par M. le juge d'instruction, ont prouvé que la traduction de cette pièce précieuse leur avait été adressée par un des hommes les plus honorables de Colmar, et qu'un journal de cette ville, *die Volks Republick*, avait publié ce document avant la *Démocratie pacifique*.

Si l'instruction commencée sur ce point a été abandonnée, ce n'est donc pas par le fait de la *Démocratie pacifique*, qui à plusieurs reprises *en a demandé des nouvelles au parquet.*

Comme le fait remarquer ce matin la *Voix du Peuple*, à l'époque où fut publié, pour la première fois, la lettre de Metternich à Windisgraetz, les journaux officiels prétendirent que le *Pesthi-Hirlapi*, à qui elle avait été empruntée, n'existait pas. Or, le *Pesthi-Hirlapi* existait parfaitement. Seulement, la Hongrie étant hermétiquement close à cette époque, les journaux et les nouvelles ne pouvaient arriver en France à travers l'Allemagne que par correspondance secrète.

D'ailleurs, après une année de date et d'expérience réactionnaire, il est facile de se convaincre que la lettre de Metternich n'était pas une invention.

Les principaux passages de cette lettre, qui n'étaient que des prophéties, sont devenus des réalités.

Lisez plutôt :

» Le but vers lequel nous devons tendre pour le moment, c'est de *mettre le gouvernement français en hostilité avec la démocratie italienne, allemande et slave, afin que celle-ci apprenne à haïr et à mépriser, dans la personne des gouvernants, à Paris, toute cette nation frivole, et aspire à se venger de tous les affronts qu'elle en a essuyés.* Il ne sera pas difficile d'amener MM. Barrot et leurs collègues à une rupture complète avec les hommes révolutionnaires de l'étranger, car déjà, sous leurs prédécesseurs Lamartine et Cavaignac, bien des circonstances ont contribué à préparer ce résultat. *L'intervention très probable de la France catholique en faveur de Pie IX les brouillera non seulement avec les Italiens, mais aussi avec les protestants de l'Allemagne, de la Suisse et de la Hongrie, de la Hollande et de la Scandinavie. Vous voyez qu'il sera utile d'y mêler peu à peu la question religieuse.*

» *Il faut que la France soit complètement brouillée avec les factions anarchiques et athées du reste de l'Europe, avant qu'on puisse oser l'attaquer vigoureusement, pour la rendre à tout jamais inoffensive.* Nous avons fait comprendre au ministère français et à M. Bonaparte que nos ennemis sont aussi les leurs ; aussi voient-ils dans chaque démocrate étranger un communiste ou un socialiste de la pire espèce, et nous prêtent-ils une oreille toute avide et toute favorable, quand nous leur communiquons nos vues et nos projets contre l'ennemi commun.

» On a accueilli avec faveur l'idée d'une *alliance de la paix*, d'une fraternisation de tous les *bien intentionnés* et de tous ceux qui *possèdent*, pour mettre un terme au drame sanglant des révolutions, si non pour longtemps, du moins pour quelques années, afin de ramener par la tranquillité et l'ordre un mouvement normal des affaires. Cette crainte des modérés, qui n'est pas sans fondement, est pour nous un allié d'une haute importance ; elle nous garantit une issue favorable aux prochaines élections ; de sorte que nous pouvons dès aujourd'hui être rassurés sur ce point.

» Les pères jésuites ont fait leur devoir ; ils ont organisé en silence tout le clergé de la France en un vaste comité électoral ; la majorité des gens de la campagne obéit aveuglément au curé de l'endroit, l'armée et la classe ouvrière sont travaillées par la propagande napoléonienne, et parmi les républicains les plus incorrigibles il existe, comme de tout temps, des scissions et des haines personnelles.

D'ailleurs, nous devons reconnaître que la susceptibilité si connue du caractère national français exige de notre part quelque précaution, ce que nous lui témoignons par l'indulgence momentanée avec laquelle nous traitons les amis de prédilection de la propagande anarchiste française, les agitateurs de l'Italie et de la Hongrie. En évitant ainsi sagement tout ce qui pourrait surexciter les sympathies de la France, nous contribuerons à la conservation du ministère actuel, tout en corroborant son influence sur les élections. Il va sans dire qu'après ces élections l'on ne saurait *différer plus longtemps de frapper un coup de maître par une levée de boucliers générale.*

Il faut bien remarquer que la lettre de Metternich, publiée par nous seulement le 4 mai 1849, portait la date de *Londres, 28 mars* 1849, et que depuis les manœuvres électorales de M. Léon Faucher et le bombardement de Rome par les Français jusqu'à la levée générale de boucliers qui s'opère en ce moment, tout était bien prévu, bien vrai, et s'est bien réalisé.

Jamais authenticité d'un document ne fut mieux confirmée par les faits historiques.

Bruits de guerre.

L'*Assemblée nationale* continue à montrer comme imminente la guerre contre la démagogie, mot qui pour elle est synonyme d'idée républicaine.

Le journal de M. Odilon Barrot, l'*Ordre*, n'est pas éloigné d'y croire. Nous citons :

La guerre est-elle, comme nous l'entendons beaucoup répéter depuis quelques jours, une éventualité menaçante ? Sans aller jusque là dans nos conjectures, sans désespérer à ce point du bon sens des cabinets européens, nous ne pouvons dissimuler à nos lecteurs qu'elle n'est pas absolument invraisemblable.

Le journal la *Suisse*, organe semi-officiel du gouvernement fédéral de l'Helvétie, qui avait constamment nié jusqu'ici toutes les mesures prêtées aux monarchies voisines, s'exprime ainsi dans son numéro du 28 :

Les nouvelles du jour ne sont inquiétantes que du côté de Berlin. On peut admettre comme certain maintenant que la Prusse n'est pas animée des meilleures intentions à notre égard. Mais il est également certain qu'elle a rencontré à Paris une résistance qui doublera sans contredit en raison de l'échec qu'aurait éprouvé à Berlin M. de Persigny, qu'on assure avoir été chargé d'une mission relative à l'ex-principauté de Neuchâtel. Nous ne sommes pas en mesure de rien affirmer sur ce dernier point.

Quant à l'Autriche, elle est aussi impénétrable que la Russie. Plusieurs correspondances assurent que cette dernière puissance pousse à une solution, c'est-à-dire à la compression générale de la démocratie. Les communications sont très fréquentes, écrit-on de Vienne, entre cette capitale et Saint-Pétersbourg.

Le même journal ajoute plus loin :

En faisant justice des faux bruits, nous n'entendons pas dire qu'il y a lieu de se livrer à une profonde sécurité ; mais nous avons lieu de croire que la France ne faiblirait pas plus que l'Angleterre en présence d'une agression qui ne serait nullement justifiée. La Suisse trouverait elle-même, dans le courage et l'énergie de tous ses enfants, assez de force pour se défendre et pour repousser les agresseurs.

L'*Helvétie* persiste à croire que la Prusse n'a pas d'autre but que de peser sur les prochaines élections de Berne et de Zurich. Elle blâme très énergiquement, du reste, le conseil fédéral d'avoir, en 1840, fermé les yeux en voyant la Prusse refuser de reconnaître le gouvernement de Neuchâtel.

La *Tribune suisse*, de Berne, pose les questions suivantes au gouvernement fédéral :

Première question. Le 9 mai 1849, le gouvernement fédéral a-t-il, oui ou non, déclaré, par un message officiel, qu'il n'acceptait pas les conséquences de la révolution neuchâteloise ?

Deuxième question. A-t-il renouvelé et confirmé cette déclaration par un message du 30 mai ?

Troisième question. A-t-il, par un message du 10 novembre, fait un appel *à la magnanimité du roi de Prusse ?*

Quatrième question. A-t-il fait des offres qui tendraient à transiger sur Neuchâtel ?

Cinquième question. Lui a-t-on fait connaître que l'on exigeait le rétablissement des anciens rapports de Neuchâtel avec la Prusse.

Sixième question. M. Peel est-il venu en Suisse avec la mission de faire connaître que le plan d'une prochaine invasion de la Suisse était arrêté contre l'opinion de l'Angleterre ?

Septième question. A-t-on fait connaître au gouvernement fédéral que l'on exigeait le rétablissement en Suisse de l'aristocratie, autrement dit le parti de l'ordre ?

La Prusse concentre ses forces sur les frontières suisses. Dix-neuf bataillons traversaient dernièrement Fribourg et Brisgau...

Cependant une correspondance adressée à la *Gazette de Cologne* tendrait à faire présager un arrangement amiable. On mande de Berlin à ce journal :

« Nous venons d'apprendre de source semi-officielle que le gouvernement prussien se montre plus accommodant dans la question suisse, dont les difficultés s'aplaniraient facilement, si la diplomatie russe ne travaillait dans un sens tout opposé, en

---

Réservons nos illuminations et nos feux de joie jusqu'au jour où la France, réveillée par la persécution, instruite par ses malheurs, proclamera, par la grande voix du suffrage universel, l'avènement définitif de la vraie République, de la République libératrice et fraternelle.

Alors nous allumerons autour de nos monuments et de nos demeures des guirlandes de lumières, des festons de flammes bariolées. Alors nous tirerons le canon de la réjouissance, et des Alpes à l'Océan, du Rhin aux Pyrénées, nous lancerons au ciel des gerbes de feu pour illuminer jusqu'aux nuages du firmament dans cette grande fête de la résurrection des peuples.

Et, ce jour-là, les nations délivrées, la Pologne sortie de son suaire, l'Allemagne débarrassée de ses tyrans, la patrie italienne rendue à ses fils, la Hongrie relevée de ses désastres, arborant leurs drapeaux divers à la crête de leurs monts, au sommet de leurs tours désarmées, tendront la main à la France, leur sœur aînée dans la grande famille de la République européenne.

Jusque-là, soyons humbles, et chantons la messe des morts sur toutes ces tombes géantes d'où la démocratie doit ressusciter triomphante.

Pleurons les martyrs tombés, les nations ensevelies, les races mutilées ; pleurons nos espérances et nos rêves.

Ah ! qu'ils étaient beaux, pourtant, ces jours de Février, quand Paris, encore debout sur ses barricades, célébrait les fiançailles de la France avec la République neuve.

— Vive la République !

Tous les vœux, toutes les aspirations de ce peuple généreux se concentraient dans ce cri unanime et solennel.

— Vive la République ! C'était la protestation des consciences contre les scandales et les hontes de ce gouvernement corrupteur que le souffle de Dieu, bien plus encore que la main des hommes, venait de renverser dans la boue ; c'était le premier cri de délivrance instinctivement poussé par les déshérités de ce monde ; c'était le ralliement des penseurs qui, résumant les efforts des siècles et les travaux des générations, préparaient depuis longtemps, dans leurs veilles laborieuses et ignorées, les voies de l'humanité affranchie.

— Vive la République ! C'était l'abolition des privilèges, la déchéance des usurpations, la chute des tyrannies ; c'était la reconstruction de l'Europe sur les bases de la liberté et de la justice ; c'était la France invoquant de sa voix puissante le droit des peuples et des races à l'indépendance, à l'expansion, à la vie ; c'était la noble Allemagne, devenue républicaine comme nous, et tendant ses deux mains ouvertes, l'une à ses frères Slaves, l'autre à ses frères latins, pour l'équilibre et la paix du monde.

Frémissante encore du choc qui venait de la réveiller, la France se penchait déjà pour écouter au loin si les échos de la Vistule et du Danube, du Rhin et de l'Adige lui renvoyaient ses cris de victoire et ses chants de liberté.

Hélas ! il ne lui est venu de toutes parts que des cris d'agonie, et bientôt même son bras s'appesantit sur la dernière des Républiques que son souffle avait fait éclore.

Mais rien n'est perdu encore ; car, au milieu de tous ces désastres, de toutes ces fautes, de toutes ces hontes, le grand nom de *République française* a survécu, et le suffrage universel nous reste.

Gardons-les précieusement, ces deux dernières conquêtes du peuple ; défendons-les de toute l'énergie de notre âme, de tout le sang de nos veines.

Et vous, pauvres et faibles, qui attendiez de la République le prix de vos sueurs et la récompense de vos peines, levez les yeux, et tant que vous verrez le drapeau de Février flotter sur les Tuileries désertes, saluez-le d'un regard d'espérance ; car ce drapeau, c'est le signe de la rédemption, c'est la promesse du salut.

République des travailleurs, République des paysans, République des opprimés, ton règne approche. L'Europe en arme et les égoïsmes coalisés ne prévaudront point contre toi.

Assez de sang a coulé ; assez de larmes ont été répandues ; assez d'orphelins gémissent parmi les tombes fraîchement remuées.

Ce n'est plus le mousquet, c'est la plume qu'il faut prendre ; ce n'est plus aux balles de plomb, c'est aux bulletins de vote qu'il faut confier le soin de régler nos destinées.

Voilà la seule bataille qu'il faille accepter de ces généraux arrogants qui prétendent trancher les questions au fil de leur sabre ; de ces diplomates aux abois qui, sentant crouler leur influence sous le poids de leur nullité, invoquent tout bas l'émeute, afin de resserrer la cohue des peureux autour de leur piédestal.

Quant à la guerre étrangère, franchement je n'y puis croire ; il faudrait que ces glorieux monarques fussent complètement dénués de la plus simple prudence, pour venir de gaîté de cœur plonger leur bras dans la fournaise.

Laissons-les user leurs dernières ressources dans ces parades militaires qui, si elles ont pour triste résultat d'affamer les pauvres peuples, ont aussi l'avantage de ruiner les rois.

Depuis deux années, la France a fait assez d'humiliantes concessions à la paix. Elle a laissé succomber ses alliés naturels ; elle a assisté, l'arme au bras, à la chute des nationalités, plutôt que d'assumer la responsabilité terrible d'une guerre européenne.

Si les rois oublient cette sagesse trop prudente peut-être, malheur à eux !

S'ils osent venir heurter le lion assoupi ; s'ils nous forcent à courir aux fusils, alors plus de ménagements, plus d'hésitations, plus de scrupules !

Que la France se lève tout entière ; qu'elle arbore hautement le drapeau de l'indépendance du monde ; qu'elle proclame la dernière guerre, la grande propagande armée, la bataille suprême de la liberté contre la tyrannie, la sainte alliance des peuples contre la coalition des rois !

Que ce cri terrible roule d'échos en échos jusqu'aux confins de l'Europe, et réveille les nations abattues ! que partout les opprimés se relèvent ; que partout les esclaves s'arment ; que partout les peuples s'insurgent ; que pressés, attaqués de toutes parts, entourés de la révolution armée comme d'un cercle de feu, les rois éperdus n'aient plus bientôt d'autre refuge que la clémence des peuples, et que la démocratie ne se repose qu'après avoir établi la grande République fédérative de l'Europe, et jeté au vent les derniers vestiges de l'absolutisme.

Ce sont les têtes couronnées qui l'auront voulu !

Mais rassurons-nous, nous à qui le sang des hommes fait horreur ; nous qui préférons les lentes évolutions de la paix aux brutaux dénouements de la guerre ; nous qui ne voyons que des frères dans ces pauvres esclaves abrutis dont les oppresseurs du monde ont fait des machines à tuer.

Les rois n'oseront pas attaquer la France. Ils la regardent de loin ; ils comptent les palpitations de son cœur et les battements de ses artères ; mais ils n'ont garde de l'éveiller ; car ils savent que le cœur de leurs peuples est avec elle, et que la première amorce brûlée sur ses frontières allumerait l'incendie qui doit consumer leurs trônes et leurs palais.

Quant à moi, je me défie beaucoup plus encore de la réaction du dedans que de l'ennemi étranger.

Je vous le dis en vérité, électeurs, c'est contre ce péril surtout qu'il faut nous unir et nous entendre.

Donnons au pouvoir l'avertissement dont il a besoin ; marchons en colonnes serrées à la bataille du scrutin, et préludons à la grande victoire de 1852 par une glorieuse escarmouche.

EUGÈNE NUS.

excitant l'Autriche à persister dans sa demande exorbitante d'expulsion de tous les réfugiés politiques, et à ramener de force la Suisse dans les termes du pacte de 1815.

» Quant à la question de Neuchâtel, la Prusse accepterait volontiers une transaction qui sauvegardât les droits anciens de la couronne prussienne, tout en donnant satisfaction à l'intervention conciliante de la France et de l'Angleterre. »

Le *Moniteur du soir* reproduit cette nouvelle parmi ses notes semi-officielles, et sans en indiquer la source.

La *Gazette de Breslau* publie une correspondance de Vienne, 25 février, dans laquelle nous remarquons ces lignes :

« Tous les officiers se trouvant à Vienne ont été convoqués ces jours derniers par le général Clam-Gallas.

» Ce général les a harangués ; il a dit qu'on se trompait étrangement, si on croyait la lutte contre le parti subversif terminé, que les ennemis de l'ordre, momentanément vaincus, étaient encore redoutables, et que le moment viendrait peut-être bientôt où il s'agirait d'affranchir à jamais la société des terreurs du communisme.

» L'Etat de siège a été prorogé pour six mois. On pense que d'ici là le sort de la France, et par conséquent celui de la Révolution, sera décidé. »

On écrit, d'un autre côté, au *Daily-News*, que l'armée napolitaine va être augmentée de 20 000 hommes, ce qui mettra 120 000 soldats à la disposition du roi Bomba; c'est le double de ce dont il pourrait avoir besoin pour défendre ses Etats. Beaucoup de ces troupes ont été dirigées sur les frontières romaines, et elles paraissent destinées à opérer de concert avec les troupes autrichiennes. On prétend, suivant le journal anglais, que ces troupes seraient employées à forcer les Français à se retirer de Rome dans le cas où ils ne se retireraient pas de leur propre gré.

Il y a exagération évidente dans cette explication des armements. Les puissances hésiteront à tirer le premier coup de canon; mais il n'en est pas moins certain que d'importants évènements militaires se préparent, et que la dissolution du vieux monde est désormais prochaine.

On lit aujourd'hui dans le *Siècle*, à propos des pamphlets de la police secrète, patronés depuis quelque temps par les amis de l'ordre :

La *Patrie*, ancienne *Epoque*, puise ce soir trois colonnes d'histoire politique dans les mémoires d'un homme qu'elle qualifie elle-même d'agent provocateur du parti républicain, *attaché à la police secrète*.

Vespasien manquait de certains scrupules. Il disait : L'argent n'a pas d'odeur. Certains journaux sont de l'école de Vespasien en fait d'injures contre la République.

Le *Crédit* lui-même dit, à propos de cette protection modérée et très peu honnête :

Les journaux réactionnaires donnent aujourd'hui de nombreux extraits d'une brochure de M. Lucien de la Hodde, agent de police, ayant pour titre: *Naissance de la République*. C'est la digne continuation des mémoires de M. Chenu. Quels auxiliaires !

Nous lisons dans l'*Evènement* :

« M. de Girardin a très bien fait de saisir l'occasion que sa candidature lui offrait, non pas d'émettre des idées, on sait qu'il en est abondamment pourvu, mais de montrer qu'il était prêt à donner toutes les explications qui pourraient lui être demandées sur des affaires qui, pour paraître les plus simples et les plus loyales du monde, n'avaient besoin que d'être rétablies dans toute leur vérité, indignement altérée par la mauvaise foi d'intérêts de boutiques irrités.

» L'on sait maintenant parfaitement à quoi s'en tenir sur cette malheureuse affaire de Saint-Bérain, à laquelle M. de Girardin n'a jamais été mêlé judiciairement, et à laquelle il n'a jamais concouru que comme simple souscripteur d'un certain nombre d'actions dont il a versé le prix, ainsi qu'il aurait pu le faire pour des actions de la Grand'Combe, lesquelles sont tombées de 2 500 fr. à 609 fr. cours actuel. Parce que les actions de la Grand'Combe ont subi une dépréciation constante aussi considérable, la bonne foi de MM. de Rothschild en a-t-elle été atteinte? Non. Plus que toutes les autres entreprises, les exploitations houillères sont exposées, à leur début, à rencontrer des mécomptes dont elles finissent par triompher. C'est ce qui est arrivé à toutes les affaires de mines aujourd'hui les plus prospères, non seulement en France, mais en Belgique et en Angleterre. On n'a qu'à interroger les derniers acquéreurs qui se sont rendus adjudicataires des mines de Saint-Bérain, et l'on saura ce qu'ils en pensent et ce qu'ils en disent.

» Ce qu'ils en disent et ce qu'ils en pensent donne pleinement raison au jugement de première instance de la Seine, contre l'arrêt de la cour royale de Paris.

» Ce que la cour royale de Paris a condamné, le tribunal de la Seine l'avait, trois mois auparavant, plus qu'acquitté; il l'avait vanté! Ce qui prouve que, sur une même chose, la justice elle-même peut avoir deux avis très différents.

» Désormais, il n'y aura donc que la mauvaise foi la plus insigne qui pourra opposer encore à M. de Girardin les mines de Saint-Bérain; premièrement, parce que la trace la plus légère de son nom ne se trouve ni dans les débats du procès, ni dans le jugement, ni dans l'arrêt; deuxièmement, parce que les mines de Saint-Bérain sont, en réalité, aussi abondantes qu'on l'avait annoncé.

» Quant à l'affaire de la première société du journal la *Presse*, il nous revient que, par un heureux hasard, parmi les 223 délégués formant le comité central démocratique, se trouvait un des anciens liquidateurs de la *Presse*, M. Quitard, ce que M. de Girardin ignorait complètement.

» Spontanément M. Quitard a déclaré que tout ce que venait de dire M. de Girardin était de la plus stricte exactitude.

» Cette déclaration de M. Quitard a été très favorablement accueillie.

» En résumé, ennemis, détracteurs et envieux de M. de Girardin n'étaient occupés, depuis dix ans, qu'à l'entourer d'ombre; cet ombre, il lui a suffi de deux heures pour la dissiper. »

Les correspondances de Rome disent que le Romain fusillé pour assassinat était un des hommes de la police qui dans le carnaval avaient reçu l'ordre de se masquer pour faire nombre et simuler des réjouissances. Le lendemain de sa proclamation à la Radetzki, le général Baraguay-d'Hilliers a reçu une boîte contenant un polichinelle dans la main duquel se trouvait une proclamation portant qu'on assassinerait deux Français pour chaque exécution qui aurait lieu.

Une correspondance, adressée de Rome au *Times*, prétend que « la France et l'Autriche vont mettre le pape en demeure de reprendre le gouvernement de ses Etats, que ces deux puissances ne veulent pas occuper indéfiniment à leurs frais. »

L'affaire du consul anglais de Milan n'avait pas d'importance. Le gouvernement autrichien, voyant de mauvais œil le drapeau piémontais, qui est celui de l'indépendance italienne, a engagé tous les consuls à retirer le leur, ce qui a été exécuté.

Nous trouvons les lignes suivantes dans la *Gazette de Breslau* :

« On sait que le duc de Saxe-Gotha est parti pour Londres, après l'arrivée d'un courrier d'Angleterre. Ce voyage inattendu donne lieu aux bruits les plus étranges. On assure qu'il s'agirait de l'abdication d'Othon, roi de Grèce, et de l'élévation au trône du duc de Saxe-Gotha, par les soins de lord Palmerston, qui soustrairait ainsi la Grèce d'une manière durable à l'influence russe, et la rattacherait à l'Angleterre. On ajoute que le duc de Saxe-Gotha étant sans enfants, un des fils du prince Albert lui succéderait un jour. »

L'*Union* trouve cette nouvelle absurde, par la raison qu'on ne *dispose pas d'un peuple comme d'un bétail*. C'est fort bien; mais comment l'*Union* concilie-t-elle cette doctrine avec ses théories d'hérédité monarchique.

La *Suisse* publie aujourd'hui le texte de la circulaire du conseil fédéral, relative au représentant Boichot. On lui interdit de séjourner dans les cantons de Berne, Fribourg, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève.

Le journal la *Suisse* dément la nouvelle de l'expulsion d'un enfant de six ans, fils d'un proscrit politique, et admis dans un établissement de Zurich.

Une dépêche télégraphique de Trieste, en date du 25 février, est ainsi conçue :

« On écrit d'Athènes que l'emploi des mesures coercitives a cessé, la nouvelle de l'acceptation de la médiation française étant parvenue à l'amiral Parker.

» A la date du 18, l'escadre française avait de nouveau jeté l'ancre à Vourla. »

Assemblée nationale.

Séance du 2 mars. — Présidence de M. BEDEAU (vice-président.)

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. de Mouchy.

M. DE MOUCHY. Messieurs, à la séance d'hier, j'ai dit à l'Assemblée que je ne croyais pas qu'en présence des circonstances, en présence des éventualités de l'avenir, il serait prudent de recourir à la voie de l'emprunt pour la construction du chemin de fer de Paris à Avignon. La conséquence est qu'on ne peut faire exécuter ce chemin par l'Etat. Ce serait vouloir courir à une ruine certaine; les devis des travaux publics sont toujours dépassés d'ailleurs, comme il est arrivé pour ce chemin, qui ne devait coûter, dans une de ses parties, que 100 millions, tandis qu'il coûte déjà à cet égard 128 millions, et la gare de Paris y est comprise pour une somme de 16 millions, sans même que cette gare soit terminée.

Il est loin de ma pensée de porter aucune accusation contre la capacité, pas plus que contre l'honnêteté des ingénieurs de l'Etat; leur réputation ne saurait être attaquée à ce double point de vue. Mais la science même des ingénieurs est souvent un obstacle à l'économie; les ingénieurs sacrifient trop à l'art, et ne pensent pas assez que les travaux industriels seront toujours assez beaux, s'ils sont bons, s'ils sont convenables suivant l'emploi auquel ils doivent servir.

D'un autre côté, l'industrie privée présente pour cette économie plus de sérieuses garanties que l'exploitation par l'Etat. L'exploitation par l'Etat, outre qu'elle est impossible dans les circonstances présentes, ne pourrait dans tous les cas être que désavantageuse et pour la promptitude et pour l'économie de l'exécution. Il faut donc abandonner ce système, et j'ajoute que celui de la commission seul doit être adopté.

L'orateur examine les trois conditions que la commission fait à la compagnie qui deviendrait concessionnaire du chemin.

Ces conditions sont : 1° L'abandon des travaux faits; 2° jouissance de 99 ans; 3° garantie d'intérêt; 4° droit de reprise en faveur de l'Etat sur les sommes par lui versées comme garant.

L'orateur démontre ensuite que la jouissance de 99 ans est, dans les circonstances où nous nous trouvons, une véritable nécessité si l'on veut traiter avec une compagnie sérieuse.

Il s'agit de savoir si vous donnerez à l'Etat le monopole de l'exploitation des chemins de fer; c'est là le principe que vos votes doivent résoudre. (Dénégations à gauche.) Il s'agit, croyez-le bien, dans la pensée des adversaires des compagnies, d'arriver successivement à la gratuité des tarifs. (Nouvelles dénégations.) On peut nier, mais c'est là le fond de la pensée même; on veut mettre entre les mains de l'Etat tous les grands établissements publics.

Aujourd'hui les chemins de fer, demain les mines, puis les assurances maritimes, puis toutes les autres assurances, et l'on arrivera ainsi à ce communisme de l'Etat que M. de Montalembert combattait si éloquemment au mois de juin 1848. C'est le système d'un homme encore à la mode, de Fourier, qui voulait, disait-il, par la main de l'Etat introduite dans toutes les industries, arriver à la concurrence réductible, c'est-à-dire à un état qui, à mes yeux comme à ceux de tous les hommes censés qui tiennent compte de la nature humaine et de l'expérience des siècles, serait la dégradation la plus malheureuse de l'intelligence, de l'activité humaine.

Un mot encore, messieurs, et j'espère qu'il sera bien accueilli de toutes les parties de l'Assemblée.

Au début de mon discours je vous disais que vous deviez accepter le projet dans l'intérêt d'un grand nombre d'ouvriers. Je le sais, vous êtes tous comme nous sincèrement préoccupés du soin d'améliorer le sort des travailleurs. Je ne comprendrais donc pas que ceux qui nous reprochent si souvent de ne rien faire pour les ouvriers, n'acceptassent pas un projet qui doit donner du travail à 80 000 ouvriers pendant quatre ans.

A GAUCHE. Et des millions aux agioteurs. (Agitation.)

Maintenant, entre ceux qui acceptent et ceux qui rejettent le projet, le pays jugera. (Mouvement prolongé et agitation à gauche.)

M. FOULD, ministre des finances, dépose un projet demandant un crédit de 163 000 fr. pour le service de l'administration des forêts, et deux nouveaux douzièmes provisoires sur le service de 1850. (Exclamations à gauche.)

M. BINEAU, ministre des travaux publics, défend le projet en discussion, et répond aux trois objections dirigées contre le même projet.

J'essaierai de répondre à ces objections, et de prouver que la ligne doit être immédiatement poussée jusqu'à Avignon; que l'Etat se trouvant dans l'impossibilité absolue d'entreprendre et d'exécuter ces travaux, il faut impérieusement qu'il ait recours à l'industrie particulière.

Je réponds d'abord à ceux qui nous conseillent de nous arrêter à Châlon ou de ne pas dépasser Lyon. Il est impossible de s'arrêter à cet ajournement : d'abord les deux navigations du Rhône et de la Saône ne peuvent suppléer à ce chemin de fer. En ce moment, et depuis plus d'un mois, la navigation de la Saône est interrompue. (Non! à gauche.)

Je remercie l'interrupteur; il me met à même de prouver la vérité de ce que j'affirme. Voici une lettre du préfet de Saône-et-Loire, lettre dans laquelle il exprime les souffrances de la population, dans l'impossibilité où l'on est de se servir de la voie d'eau pour le transport des voyageurs et des marchandises.

La navigation du Rhône est plus rapide; cependant, quand on remonte d'Avignon à Lyon, il faut trente-six heures pour faire moins de soixante lieues.

A GAUCHE. C'est de l'exagération !

M. BINEAU. J'ai l'honneur de répondre que ce que je dis j'en suis sûr, et que je l'ai vu. (Approbation à droite.)

Tout le monde l'a reconnu, la ligne de Lyon est la plus importante, et pourtant ce sera la dernière faite; bientôt l'on ira de Paris à Strasbourg, à Bordeaux, et si l'Etat reste chargé de la construction de la ligne, il faudra dix ans avant que le chemin de Lyon soit achevé. (Mouvement.)

Faut-il faire ressortir devant vous l'intérêt que nous avons au transit de l'Allemagne vers la Méditerranée par la France, ce sera le trajet des dépêches de l'Inde.

Dans le trajet de mer d'Alexandrie à Marseille, il y a dix-huit heures de plus que dans le trajet de Trieste à Ostende; mais en compensation on gagne douze heures de Marseille à Boulogne; il n'y a donc que six heures de perte. Eh bien! les trois voies qui vous conduisent de Trieste à Ostende, à l'exception de quelques lacunes, sont à peu près terminées et offrent un parcours à peu près complet.

L'orateur fait ressortir ensuite l'intérêt que l'industrie métallurgique a dans l'entière exécution de la voie. Tous les rails, jusqu'à Lyon, sont exécutés; si vous vous arrêtez à Lyon, vous ne donnerez pas un sou d'ouvrage à vos usines.

Les usines ne prospèrent qu'en répondant à des besoins nouveaux; il leur faut pour cela, des constructions de machines et des commandes pour des chemins de fer. Il faut bien le dire : la production du fer a considérablement diminué en 1847. La diminution de 1849 à 1848 a été de 200 0|0; eh bien! je puis affirmer que la production de 1849 n'a pas été la moitié de celle de 1847. (Mouvement.)

Aussi la production du fer a-t-elle baissé d'une manière désastreuse.

Je prouverai maintenant que l'Etat ne peut entreprendre le chemin de Paris à Avignon. Nous avons trois grandes catégories de travaux publics : les chemins de fer, les canaux et les routes de terre. Les engagements contractés pour les chemins de fer se montent à 692 millions et demie, total des allocations générales résultant des différentes lois votées par cette Assemblée et par celles qui l'ont précédée.

Ce sont donc 692 millions nécessaires pour continuer les lignes commencées; mais, sur cette somme, on a dépensé 468 millions, il en reste donc 235 à dépenser.

M. le ministre rappelle que le découvert qu'offre le dernier budget s'élève à 600 millions, dont 82 pour cette année; il demande si l'on veut augmenter ce déficit par les dépenses de la ligne en question.

Nous avons encore d'autres lignes de chemins de fer; la ligne de l'Ouest, par exemple, qui est privée, même par eau, de toute communication avec Paris. Le chemin de fer du Centre, le chemin de Bordeaux et tous les autres chemins de fer doivent être aussi terminées; l'Etat leur doit des subventions. Si vous enlevez le chemin d'Avignon à l'industrie privée, vous frappez tous les autres chemins en mettant celui-ci sur le compte de l'Etat. Aussi, vous le voyez, tous les autres chemins sont intéressés à ce que l'industrie privée fasse et exécute promptement le chemin de fer de Paris à Avignon.

Ainsi, l'exploitation du chemin de fer de Paris à Avignon ne peut avoir lieu par l'Etat.

Mais, ajoute-t-on, pourquoi donner toute la ligne à une seule compagnie, et ne pas la donner à plusieurs ou à deux au moins?

Auparavant, je dois traiter deux questions accessoires relatives au tracé.

D'abord, y aura-t-il ou non solution de continuité à Lyon?

Le ministre dit que l'on a changé le tracé pour ce qui regarde la passe de la rive droite à la rive gauche du Rhône. Le chemin, après avoir touché Vaise, gagnait par un souterrain la presqu'île de Perrache, et à la pointe de cette presqu'île passait à la Guillotière et se trouvait sur la rive gauche. Le chemin a été continué sur la rive droite jusqu'à Condrieux. Ce tracé permet le ralliement du chemin du Centre avec le chemin de fer de Paris à Avignon d'une manière directe, tandis qu'autrement il aurait fallu que les marchandises du centre s'arrêtassent devant le Rhône, et se transportassent en bateau sur la rive gauche.

L'orateur passe ensuite à la concession à une compagnie unique. Le gouvernement est libre encore de céder le chemin à une ou deux compagnies; c'est un point qui doit d'abord être posé; mais il ne s'est point présenté deux compagnies, et s'en fût il présenté, que le gouvernement pense qu'il vaut mieux qu'il n'y en ait qu'une.

Le ministre soutient qu'il n'y a que les intérêts privés des compagnies d'Orléans et du Centre qui pourraient se croire lésés; mais l'intérêt public doit prédominer les intérêts privés. On conçoit, en effet, que les compagnies demandent l'ajournement du chemin de fer de Paris à Avignon.

M. BENOIST D'AZY. Elles ne le demandent pas.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Si elles ne le demandent pas, elles le désirent. Et comment ne le désireraient-elles pas? n'y ont-elles pas un intérêt évident?

M. VERNINHAC. Est-ce qu'il y a des actionnaires dans l'Assemblée? Parlez aux représentants et non à des actionnaires. (Agitation.)

M. BINEAU traite un dernier point, celui des conditions qui sont faites à la compagnie concessionnaire. On ne lui donne que 144 millions sur 414 millions de travaux à faire, c'est-à-dire qu'on ne lui donne que 37 0|0. Est-ce donc un avantage trop grand, quand pour les autres compagnies on a donné en subvention de 43 à 71 0|0? Craint-on donc que les actionnaires soient trop riches? Il existe 25 compagnies de chemins de fer faisant ensemble 2 600 500 kilomètres : 9 ne sont pas cotées à la Bourse, 2 seulement sont au-dessus du pair; les 14 autres sont au-dessous. De telle sorte que les actions effectivement versées ont composé une somme de 548 000 000 f., et qu'aujourd'hui elles ne valent plus ensemble que 367 500 009 f., c'est-à-dire 33 0|0 de perte. Voilà le produit de ces actionnaires auxquels on reproche tant de bénéfices.

A GAUCHE. Ce sont les banquiers qui ont gagné...

M. BINEAU. Je quitte la tribune dans la confiance que l'Assemblée reconnaît comme moi que l'exploitation des chemins de fer ne peut être faite par l'Etat, et que cependant, comme elle ne peut être ajournée, il faut la remettre entre les mains de l'industrie privée, et par cela même accepter le projet de loi.

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur, donne lecture à l'Assemblée d'une lettre de M. le préfet de Loir-et-Cher, déclarant qu'il ne connaît pas M. Etchegoyen, le candidat qui se plaint des obstacles apportés à la publication de sa profession de foi; M. Etchegoyen n'est pas venu à la préfecture, il n'a fait aucune démarche, aucune demande dans le sens qu'on dit.

Cet incident n'a pas d'autre suite.

M. CRÉMIEUX répond à M. le ministre des travaux publics.

Certes, dit-il, il y a des pertes considérables dans l'industrie des chemins de fer, et M. le ministre n'a pas exagéré le tableau des ruines qui ont signalé ces efforts des capitaux se précipitant dans ce débouché nouveau; mais M. le ministre ne nous a montré qu'un côté du tableau. Tous ceux qui se sont trouvés mêlés à ces opérations ont-ils perdu? Où sont-ils? quels sont-ils?

M. Crémieux revient sur l'agiotage, qui seul a profité de cette fièvre des chemins de fer. Et qui a développé ce jeu effréné? N'est-ce pas le système de subvention préconisé par le gouvernement?

L'orateur fait ressortir les avantages que l'Etat se propose de faire à la compagnie. Si l'on eût osé faire une proposition semblable sous le dernier gouvernement, nul doute que la chambre des députés n'eût repoussé un tel projet par une clameur d'indignation.

Ah! si vous en êtes là de ne pouvoir faire autrement que de vous livrer ainsi pieds et poings liés à la disposition d'une compagnie, ne parlez plus de vos forces, vous n'êtes rien, vous ne pouvez rien.

L'orateur rappelle les changements que l'expérience a apportés dans l'esprit de ceux qui, en 1838, se sont mêlés à ce grand débat des chemins de fer.

L'opposition d'alors était pour les compagnies; le parti ministériel préconisait l'intervention de l'Etat. Qui s'est trompé en changeant d'opinion? Ne sont-ce pas les intérêts de l'Etat, offerts en holocauste aux compagnies? Ne sont-ce pas tous les vices de l'agiotage, qui ont indigné le pays? N'y avait-il pas une leçon frappante? Nous reprocherez vous de l'avoir entendue? et pouvez-vous vous étonner de nous voir inquiets quand vous saisirez la route qui déjà nous a conduits à tant de ruines et de hontes?

L'orateur, revenant aux conditions qui sont faites à la compagnie future, trouve exorbitant l'abandon de 154 millions que l'Etat lui fait. Il annonce qu'il va entrer dans de nouvelles considérations.

VOIX NOMBREUSES. A lundi! à lundi!

La discussion est continuée à lundi.

Sur la proposition de M. Baze, la 3e délibération sur l'instruction publique est remise à lundi en huit.

La séance est levée à six heures et demie.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

Une souscription, pour subvenir aux frais des élections, est ouverte au siège du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, et dans les bureaux de tous les journaux démocratiques.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

1er *arrondissement*. — Les mardis, jeudis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 36, à sept heures du soir.

8e *arrondissement*. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'École du commerce et des Arts industriels, rue Charonne, 95.

6e *arrondissement*. — Tous les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

10e *arrondissement*. — Réunion électorale les mercredi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

11e *arrondissement*. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e *arrondissement*. — Les lundis, mardis, jeudis, et samedis à sept heures du soir, barrière Fontainebleau, chez Mercier, au Grand salon.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs.

Colombes. — Les mardis, à 5 heures du soir, chez le citoyen Théfine.

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle du bal de la Renaissance, à la Gare Saint-Ouen.

La Chapelle Saint-Denis. — Réunions électorales les dimanches à midi et les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Rollin, quai National, à Puteaux.

Thernes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis, vendredis et samedis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

Châtillon, Fontenay-aux-Roses et communes environnantes. — Dimanche, 3 mars, à 2 heures, rue de Clamart, 6, à l'Association des travailleurs.

Vaugirard, Grenelle, Issy, Vanves. — Lundi 4 mars, à 7 heures du soir, place des Maronniers.

Batignolles. — Réunion électorale, mardi 5 mars, à 7 heures du soir, salle du Grand-St-Martin.

Vanvres, samedi 2 et mercredi 6 mars, à 7 heures du soir, chez le cit. Gouillard, rue Saint-Martin.

Batignolles-Monceaux. — Mardi 5 mars, à 7 heures du soir, au Grand-Saint-Martin, rue de Lévis.

Saint-Denis. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salle Gauthier, cours Benoit.

La Villette. — Dimanche 3 mars, à 2 heures de l'après-midi, et mardi 5 mars, à 7 heures du soir, rue de Flandres, 116.

Clychi-la-Garenne. — Le mardi, 5 mars, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, à Bellevue.

AUX LITHOGRAPHES.

Les citoyens qui, dans l'assemblée générale du 27, se sont engagés à recueillir les souscriptions, sont invités à les apporter dans le plus bref délai au siége

du comité démocratique socialiste, rue Coquillière, 12 *ter*, où un registre spécial est ouvert à cet effet.

Pour donner ou prendre des renseignements, s'adresser à l'association fraternelle des lithographes, passage du Caire, 64.

Le Comité des lithographes.

AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Au siège du Comité démocratique-socialiste des élections, rue Coquillière, 12 ter, à dater de demain, seront délivrés des bulletins de vote pour les départements.

FAITS DIVERS.

Si nous sommes bien informés, M. Caron, l'officier de paix qu'on affirmait être révoqué de ses fonctions pour l'enlèvement des couronnes du monument de la Bastille, dans la nuit du 24 au 25 février, n'a pas cessé un moment de les exercer, et ce fonctionnaire est toujours en possession de son emploi. D'après ce qui nous est affirmé, M. Caron n'aurait en rien contribué à l'enlèvement qu'on lui impute. Quel est donc le coupable, et comment se fait-il que l'autorité ait laissé planer sur un de ses agents un acte condamnable dont il est parfaitement innocent?

— C'est M. le général Lafontaine qui est chargé du commandement des troupes que l'on dirige vers la frontière de la Suisse.

— Nous recommandons à tous les républicains la biographie des trois candidats présentés au peuple par le comité central démocratique socialiste.

Cette biographie est la meilleure réponse aux calomnies de la réaction.

Dépôt central aux bureaux de l'ANTI-CONSEILLER, rue de Seine-Saint-Germain, 47. — 3 francs les cent exemplaires.

— Jeudi soir, à la tombée du jour, la rue Caumartin a été subitement éclairée comme en plein soleil. On a cru à un phénomène atmosphérique. Un effroyable incendie s'était manifesté au n° 35, sans accident préalable, par des flammes qui sortaient en masse de trois grandes croisées du premier étage, et s'élevaient jusqu'à la toiture. Néanmoins, le concierge se flattait d'en devenir maître à coups de seaux, attendu qu'il n'y avait que des rideaux et autres légers tissus qui eussent été atteints.. Hélas ! il n'en était pas ainsi. Malgré le dévouement des passants et des voisins, les volets et les meubles se consumaient avec tenacité, et force a été de recourir aux pompiers. Leur vigilance a préservé la maison, mais on évalue à une grosse somme la perte éprouvée par l'élégante jeune dame du logis, qui était sortie avec tous ses domestiques. Il paraît qu'un tison se serait dégagé de dessous les cendres du foyer et aurait roulé sur les tapis.

— Le 1er mars le pont des Saints-Pères a été livré à la libre circulation du public. On n'a pas oublié le long procès que des citoyens de Paris ont soutenu contre la compagnie des trois ponts, procès qui s'est terminé par une transaction entre la ville et la Compagnie.

La libre circulation du pont des Arts a forcé la compagnie du pont des Saints-Pères à capituler à son tour, et nous espérons bien que la ville achèvera cette bonne œuvre en rachetant successivement les péages qui pèsent encore sur la population de la capitale. Nous avons remarqué hier que le pont des Saint-Pères n'était pas éclairé comme il l'était sous le régime de la compagnie. Il suffira sans doute de signaler le fait pour que la ville fasse éclairer le passage de ce pont, au moins comme l'est celui du pont des Arts, on avouera que ce n'est pas se montrer trop exigent. (*National.*)

— Un des savants historiens de la France, l'auteur de la curieuse *Histoire des Français des divers Etats*, Armâns-Alexis Monteil, vient de mourir. On sait que son *Histoire* se compose de 10 volumes in-8°, dans lesquels, sous des formes variées, l'état de la nation française à diverses époques, du quatorzième au dix-huitième siècle, est reproduit. Le quatrième est peint dans les lettres du frère Jehan, cordelier de Tours, à frère André, cordelier de Toulouse. — Pour le quinzième siècle, les divers Etats, convoqués au tribunal de l'histoire, se plaignent, en leur patois, de l'oppression, de la misère, des obstacles, et ces gémissements de la sueur humaine laissent dans l'âme une impression salutaire, un enseignement dont le siècle suivant devait profiter. — Le seizième siècle est représenté par un *Voyage en France*; la scène se passe après la Ligue. Le voyageur est un gentilhomme espagnol, qui raconte tour à tour les hésitations et les merveilles de cette société de travailleurs qui se complète et qui marche d'un pas régulier à l'accomplissement des plus imposantes destinées.

Le 17e siècle est raconté par un jeune enseigne, réformé à la paix de Riswick. Réduit à se faire gouverneur d'enfants, et, placé dans une famille de haute bourgeoisie; intermédiaire entre la noblesse et la petite bourgeoisie, il apprend facilement à distinguer, à reconnaître, à décrire toutes les nuances de la nation qui travaille, qui produit, qui vend, qui achète, qui paie l'impôt. Au 18e siècle enfin, trois amis d'opinions différentes, l'un qui penche vers la monarchie constitutionnelle, l'autre qui est franchement républicain, le troisième qui est un royaliste de la vieille roche, bonnes gens et honnêtes gens, se réunissent une fois par décade pour s'instruire l'un l'autre, en se communiquant les divers chapitres de chaque partie de l'histoire présente qu'ils ont étudiée avec le plus de soin.

— HISTOIRE DÉMOCRATIQUE DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER 1848, par FULGENCE GIRARD. Cette histoire formera deux beaux volumes in-8°, illustrés de 24 gravures par Devretz. Elle paraîtra en 60 livraisons, au prix de 25 centimes la livraison, et 20 centimes pour les souscripteurs. On souscrit chez Paul Permain, éditeur, rue Mazarine, 30, en payant quinze livraisons d'avance.

COMPLOT SAINT-HUBERTISTE EN NORMANDIE. — Nous apprenons par le *Haro*, de Caen, que de nombreuses visites domiciliaires se font chez des légitimistes de cette ville et des environs. Il y a eu quelques arrestations; des blanc-seings, des médailles, des listes ont été saisis. Des affiliés auraient reçu, par l'intermédiaire d'un agent actif, des billets à vue, endossés en Belgique, et payables chez un banquier de Caen.

D'un autre côté, le *Pilote du Calvados*, qui se montre plus explicite, nomme les individus arrêtés. Le principal agent est un nommé Riverain dit Guithon, chez lequel on a trouvé des *médailles de St-Hubert*, des blanc-seings signés *Henri*, des listes plus ou moins complètes comprenant des personnes de Caen, etc. C'est sur ces listes que les arrestations ont été faites. Le sieur Riverain, porteur de pleins pouvoirs, s'attribuait le titre d'aide-de-camp de Henri V, et conférait en son nom des grades militaires.

Comme dans tous les embauchages princiers, les sommes promises sont si considérables que le budget de la France n'y suffirait pas.

Il est à remarquer que, pour s'attirer le peuple, l'aide-de-camp de Henri V affectait de se montrer socialiste, et l'on a trouvé dans ses papiers une foule de journaux et de brochures socialistes. Les prétendants sont toujours socialistes... jusqu'au succès.

THEATRES. — CONCERTS.

Mardi prochain, 5 mars, de 7 à 11 heures du soir, dans la salle du Casino des Arts, Assaut modèle donné par l'élite des Professeurs de Paris, parmi lesquels on remarque MM. Trencart, Leboucher, Lecour, Lozès et Théophile. Les célèbres boxeurs anglais Cribb et Izzy Lazarus, ainsi que leurs deux jeunes élèves, âgés de huit et neuf ans, ont bien voulu, pour cette fois, prêter le concours de leur talent à cette brillante représentation.

MONTMARTRE, salon de l'Hermitage, barrière des Martyrs. — Demain dimanche, 3 mars, à une heure, *grand concert populaire*, au bénéfice des familles pauvres. — Prix d'entrée : 50 cent.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui 3 mars, à 8 heures et demie, Concert, dans lequel on entendra le *Credo républicain*, par Lebrun. — *Les Emigrants*, par Gozora. — *Amour sacré de la Patrie*! par Junca et Martin, premier ténor du théâtre de Bordeaux. — Solo de violon, par Alex. Colfongue. — *J'ai cent sous*, scène comique chantée pour la première fois par Mayer. — Prix : 30 cent. Tribunes : 50 cent.

Jeudi, 7 mars, jour de la mi-carême, à 11 heures, grand Bal de nuit, paré et masqué. L'orchestre, composé de 48 musiciens, sera conduit par Fessart. — Prix : 1 fr. 50 c.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Aujourd'hui dimanche, la 32e représentation de l'*Ile enchantée*. Cette délicieuse féerie dont la vogue ne se ralentit pas, n'a point encore été jouée un dimanche. La jolie salle de la rue Madame serait quatre fois plus vaste qu'elle serait comble. C'est donc une recette monstre assurée.

SALLE BONNE-NOUVELLE. — Aujourd'hui dimanche, spectacle extraordinaire, magnétisme, chant, danse et pantomime.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.
[illegible] . . . . 32 . 17 . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 2 mars 1850.

Le marché est resté lourd pendant la plus grande partie de la Bourse; ce n'est qu'au moment de la clôture que des demandes importantes ont fait relever les cours. Beaucoup de ces achats ont été faits pour les besoins de la liquidation, par suite du refus de quelques agents de consentir des reports.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	95 20	Zinc Veille-Montagne.	2850 »
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	» »	Naples, 0/0, c. Roth.	91 30
Quatre 0/0, j. 22 sept..	75 »	Cinq 0/0 Romain......	78 3/8
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 45	Espag. 3 0/0 dette ext.	» »
Cinq 0/0 (empr. 1848).	» »	— 3 0/0 dette int.	28 3/4
Bons du Trésor......	» »	Belgique. Empr 1831.	» »
Actions de la Banque.	2380 »	— Empr. 1840	98 »
Rente de la Ville......	» »	— Empr. 1842	» »
Obligat. de la Ville ..	» »	— Banq. 1835.	865 »
Obl. Emp. 25 millions.	1162 50	Emprunt d'Haïti....	» »
Obligat. de la Seine...	1075 »	Piémont, 5 0/0 1849..	86 75
Caisse hypothécaire..	155 »	— Oblig. anc.	972 50
Quatre-Canaux.......	» »	— Oblig. nouv	957 50
Jouis. Quatre-Canaux.	» »	Lots d'Autriche 1834.	» »

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours
Cinq 0/0 fin courant...........	95 20	95 50	95 15	95 30
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	» »	» »	» »	» »
Trois 0/0 fin courant...........	57 50	57 80	57 35	57 75

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	20 »	5 0/0 liquid. à l'autre..	» »
3 0/0 —	25 »	3 0/0 —	» »

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cours
» »	» »	Saint-Germain........	» »	» »	» »
» »	196 25	Versailles rive droite.	» »	» »	» »
» »	168 50	Id. rive gauche.	» »	» »	» »
770 »	763 »	Paris à Orléans.......	» »	» »	» »
550 »	» »	Paris à Rouen.........	» »	» »	» »
» »	» »	Rouen au Havre.......	» »	» »	» »
497 50	495 »	Marseille à Avignon..	» »	» »	» »
113 75	» »	Strasbourg à Bâle ..	» »	» »	» »
315 »	312 75	Orléans à Vierzon....	» »	» »	» »
» »	» »	Boulogne à Amiens...	» »	» »	» »
407 50	405 »	Orléans à Bordeaux...	» »	» »	» »
443 75	441 25	Chemin du Nord......	445 »	445 »	445 »
407 50	» »	Montereau à Troyes..	» »	» »	» »
348 75	347 50	Paris à Strasbourg...	» »	» »	» »
250 »	248 »	Tours à Nantes.......	» »	» »	» »

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 3 Mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Mlle de Belle-Isle, les Précieuses ridicules.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux roses.
ITALIENS. —
ODEON. — Colin-Maillard, Tartufe, Trois Sultanes.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. —
VARIETÉS. — Lully, Deux Dames, l'Humoriste, Nisus.
GYMNASE. — Les Bijoux, Mlle de Liron, Graziella, Divinier, les Sept billets.
THEATRE MONTANSIER. — Vieux Papillons, Roselle, la Perle, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulins.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 62 — Lundi 4 Mars 1850.

[illegible] (RATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION [illegible] du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 3 MARS.

Avis essentiel

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

La liste électorale, close en 1849, reste jusqu'au 31 mars 1850 telle qu'elle a été arrêtée au 31 mars de l'année 1849.

Les noms des électeurs décédés ou privés des droits civils et politiques par jugement ayant force de chose jugée, sont les seuls qui aient dû être rayés valablement.

Les municipalités sont expressément tenues de faire, aux citoyens inscrits sur cette liste de 1849, la délivrance de leurs cartes électorales pour voter le 10 mars prochain, lors même que les noms de ces citoyens, par suite de changement de domicile, ou par suite de négligence à réclamer, se trouveraient non portés sur les listes électorales de 1850.

L'omission de l'inscription aux listes de 1850 a pour résultat fâcheux de retirer aux non inscrits le droit de voter à toute élection qui se ferait depuis le 31 mars 1850 jusqu'au 31 mars 1851, mais ne peut préjudicier en quoi que ce soit, pour eux, au droit de prendre part aux élections du 10 mars.

Que chaque citoyen se le tienne donc pour dit: Aussitôt que la délivrance des cartes commencera dans les mairies, qu'il aille à la municipalité dans laquelle son nom aura été inscrit lors de la révision annuelle de 1849, réclamer sa carte, et qu'il en exige la remise. C'est un devoir auquel personne ne saurait se soustraire sans se rendre indigne du titre de citoyen.

Les électeurs auxquels il sera fait des difficultés dans leurs mairies trouveront constamment aide et assistance au siége du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter.

Tous les militaires libérés des gardes mobiles et républicaines et des divers corps de l'armée ont le droit d'exiger la remise de leurs cartes d'électeurs et de voter dans la mairie du domicile qu'ils avaient lors de leur entrée au service, s'ils ont voté dans leurs corps respectifs.

Des meneurs réactionnaires cherchent à provoquer des troubles dans les réunions électorales de la banlieue. Nous ne saurions trop engager les vrais démocrates à protester, par leur calme et leur dignité, contre toute tentative de collision. Les vrais coupables ne sont pas les plus turbulents; ceux-ci ont souvent des frères égarés par les conseils perfides d'hommes qui ont tout à gagner à un bouleversement. C'est à nous à maintenir l'ordre. Plus nos ennemis excitent à la violence, plus nous devons nous montrer fermes et patients.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine.

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier	GEORGES GALLAY.
Ariége	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin	GÉRARD.
	FRANÇOIS VIDAL.
	EDMOND VALENTIN.
	LABOULAYE.
	ALP. HOCHSTUHL.
Cher	ALLYRE BUREAU.
	GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin	KESTNER.
	JÆNGER.
	GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne	DUÇOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées	LOUIS DEVILLE.
Loir-et-Cher	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire	ANTIDE MARTIN.
Nièvre	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire	ALPHONSE ESQUIROS.
	MADIER DE MONTJAU aîné.
	ISIDORE BUVIGNIER.
	FRÉDÉRIC CHARASSIN.
	VICTOR HENNEQUIN.
	CHARLES DAIN.
Var	SUCHET (Pierre).
	CLAVIER, notaire.

Restauration européenne.

Les cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin sont à l'œuvre.

Les impériales et royales maisons d'Autriche, des Holstein-Gottorpp, des Hohenzollern resserrent leurs liens pour arriver à une restauration européenne.

Leur regard est tourné vers la France, le grand foyer démocratique.

Interprétons leur pensée; — les faits parlent assez haut pour simplifier la question.

D'abord, demandons-nous si l'héritier de Charles X et le comte de Paris sont appelés à jouer un rôle dans la restauration générale préméditée.

L'empereur de Russie n'a jamais témoigné de sympathie pour le dernier rejeton de la branche aînée des Bourbons. Le comte de Chambord n'existe pas pour lui. En effet, le czar, qui aurait pu, en maintes circonstances, prouver à ce jeune prince sa déférence et son attachement, a continuellement laissé dans l'oubli l'héritier direct de Louis XIV.

Quant au comte de Paris et aux princes ses oncles, l'empereur Nicolas les a toujours traités, eux et leurs pères, comme des *parvenus*: ce mot exprime tout le dédain d'un cœur vraiment impérial.

Pour l'empereur de Russie, les derniers rejetons de l'ancienne dynastie française sont des pousses mortes, politiquement parlant.

L'empereur de Russie n'a donc jamais pensé à une restauration légitimiste ou orléaniste. Les partisans des deux branches bourboniennes s'aveuglent complètement à ce sujet.

Donc, si, sous certains rapports, la branche aînée et la branche cadette représentent des éléments de restauration monarchique, l'empereur Nicolas n'en tient nul compte.

L'empereur Nicolas est mieux avisé. Sa politique, depuis le 24 février, le prouve.

En observateur intelligent, il a attendu une année révolue avant de se tracer une ligne de conduite bien déterminée.

L'empereur Nicolas a voulu voir quelle était la politique extérieure de M. de Lamartine, du général Cavaignac, du prince Louis-Napoléon. Il les a vus à l'œuvre l'un après l'autre pendant plusieurs mois.

Alors, — mais seulement alors, — il est bon de remarquer les dates, c'est-à-dire EN AVRIL 1849, — il a arrêté son plan de restauration européenne.

En avril 1849, le czar avait des preuves péremptoires que ni M. de Lamartine, ni le général Cavaignac, ni le prince Louis-Napoléon n'avaient voulu ni ne voulaient s'appuyer au dehors sur les partis démocratiques des différents peuples.

Et ici il faut être juste et sévère : l'histoire le sera.

Le prince Louis-Napoléon, arrivé au pouvoir le 20 décembre 1848, en qualité de président régulier de la République française, a trouvé la politique naturelle de la Révolution de Février déjà compromise, déjà déviée de son sens logique.

Le manifeste de Lamartine, très beau comme œuvre de sentiment, était devenu le jouet des vents par défaut d'action, de résolution, d'initiatives énergiques.

Si M. de Lamartine avait envoyé un corps de 10 000 Français à Venise, c'est-à-dire à quelques heures de Trieste, de Vérone, de Fiume (Croatie) et de Zara (Dalmatie), il eût assuré l'affranchissement de l'Italie, le triomphe de la démocratie à Vienne, et plus tard l'indépendance de la Hongrie et des pays slaves du Sud.

De son côté, le général Cavaignac, oubliant son épée africaine, a voulu cueillir des palmes oratoires et flatter la partie peureuse de la nation française, pour se la rendre propice aux élections présidentielles. Un militaire a eu la honte de laisser égorger l'Italie.

Donc, en succédant à MM. de Lamartine et Cavaignac, le prince Louis-Napoléon a trouvé une situation révolutionnaire déjà gâtée.

Il est vrai que, possédant une autorité plus régulière que celle de ses prédécesseurs, et trouvant dans la majorité de l'Assemblée constituante des dispositions nettement démocratiques, il aurait pu très facilement réparer les fautes commises, et faire tourner en faveur des peuples les dernières chances de la lutte engagée en Hongrie et en Italie, à Vienne, à Berlin, à Pesth, à Milan et à Rome.

Parvenu à la présidence d'une République avec la force morale de 6 millions de suffrages de toutes nuances, M. Napoléon a mal compris la signification de cette acclamation populaire. Il n'a eu ni l'intelligence ni la hardiesse de revenir au 24 février pour réparer les faiblesses de ses devanciers. Tout au contraire, il a mis le comble aux fautes déjà commises en prêtant son concours à la réaction européenne, malgré les votes formels d'une Assemblée constituante dont il n'était que l'agent exécutif.

Il faut donc le reconnaître, Lamartine, Cavaignac, le prince Louis-Napoléon, l'histoire le dira, n'ont été et ne sont que les restaurateurs plus ou moins habiles, plus ou moins déguisés de la vieille société ébranlée trois fois en soixante ans.

Seulement, pour arriver à ce but de restauration, le prince Louis-Napoléon possède en lui un avantage originel que n'avaient pas, que ne pouvaient avoir les simples citoyens, ses devanciers aux affaires.

Le pouvoir restaurateur du prince Louis, c'est son nom : NAPOLÉON.

Ce nom, plaqué sur un homme dont les qualités et la pensée n'ont rien de conquérant, se change forcément, pour les empereurs d'Autriche et de Russie, en un nom dynastique, c'est-à-dire, *Restaurateur en relations extérieures*.

Ce nom ayant obtenu 6 millions de suffrages, devenait également pour eux un nom de *Restaurateur en affaires intérieures*.

D'ailleurs, les preuves viennent à l'appui.

Le principe Louis-Napoléon croit à l'efficacité, à la toute-puissance d'un *gouvernement fort*, d'un gouvernement s'appuyant sur des baïonnettes; — les empereurs ont la même croyance.

Le principe du pouvoir fort a conduit logiquement le prince Louis-Napoléon à dominer la France au moyen de 4 grandes divisions militaires, si habilement partagées, que ces 4 grandes divisions, par la seule force de leur pression armée, commandent, en effet, toutes les parties de la France, qu'elles enclavent ou qu'elles longent.

Quelle plus heureuse restauration à l'intérieur que celle-là, pour les royaux et impériaux adorateurs des gouvernements par la force !

Le foyer de la Démocratie, en France, a été *sagement* épuré des démocrates étrangers et des démocrates fonctionnaires.

Quoi de mieux pour Vienne et Saint-Pétersbourg !

Aux démocrates étrangers, l'empereur de Russie substitue à Paris ses sujets bien pensants (1).

Aux démocrates fonctionnaires, MM. Falloux-Thiers-Montalembert, et le pouvoir exécutif substituent les *bons* pères.

Quoi de mieux pour Vienne et Saint-Pétersbourg !

La Suisse, ce petit cratère démocratique, abrite encore quelques éléments révolutionnaires étrangers; la seule pression des armées prusso-austro-russes suffira pour les faire sortir, comme les gouttes d'eau sortaient de la célèbre boule d'or de l'académie de Florence.

Le journal le *Napoléon* n'a-t-il pas dit : « La » France fera respecter l'indépendance de la » Suisse, Si elle respecte elle-même le droit des » gens et les obligations d'un bon voisinage. » (17 février 1850.)

Quoi de plus favorable aux cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg ! — Y a-t-il un droit des gens qui protège les démocrates en Europe ?

Donc, pour les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg le prince Louis-Napoléon représente en fait l'élément restaurateur, par excellence, de la société française; — donc le plan de restauration adopté par Nicolas, en avril 1849, était d'un esprit juste; — donc, le parti légitimiste et orléaniste se trompe grossièrement lorsqu'il croit jouer le prince Louis-Napoléon sur le tapis vert de LL. MM. les empereurs. Nicolas et François-Joseph ont laissé depuis longtemps ces princes au rebut dans les bureaux de placement royaux (2).

Donc, les courtisans du prince Louis-Napoléon, en publiant les témoignages épistolaires de la sympathie du czar pour le prince, ont fait sans le vouloir un acte de loyauté politique. Oui, il est vrai que l'empereur de Russie, en commençant ses lettres par ces mots :

A NOTRE GRAND ET BON AMI, MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ;

En mettant à la finale :

GRAND ET BON AMI ;

En plaçant avant la signature :

VOTRE TRES AFFECTIONNÉ ;

Ne fait pas un compliment banal; il signe ce qu'il pense, ce qui vaut mieux.

L'Europe continentale compte donc à l'heure qu'il est quatre gouvernements forts par la puissance des baïonnettes, quatre restaurateurs de la vieille société, représentés par :

L'empereur Nicolas,
L'empereur François-Joseph,
Le roi Guillaume,
Le prince Louis-Napoléon ;

Ce fait est évident, incontestable.

Voilà donc le grand œuvre de la restauration européenne de 1815, recommencé.

Il s'agit seulement de consolider cet œuvre.

Ce point serait vite résolu s'il était possible de soudoyer indéfiniment DEUX MILLIONS d'hommes en armes.

Cela étant impossible, il faut profiter de cette masse armée, pendant qu'on peut l'entretenir encore, pour hâter en France l'avènement d'un régime que le *Napoléon* nomme *régime de stabilité*.

Les empereurs Nicolas et François-Joseph tiennent peu au titre du restaurateur; ils n'en sont plus à ces bagatelles.

A la rigueur, le titre de *président* ne les offusquerait pas si ce titre désigne un restaurateur de l'ordre et de la *stabilité* dans l'ordre.

Or, le prince Louis-Napoléon, nous l'avons prouvé, représente l'ordre demandé.

Le parti restaurateur croit que l'on récrépit, que l'on badigeonne indéfiniment une société, c'est-à-dire un composé d'êtres intelligents et libres, comme on blanchirait la façade du Louvre ou des Tuileries.

Parce que les restaurateurs européens ont pour eux les grosses épaulettes et les gros canons, ils croient leur triomphe assuré. Parce que les armements dont ils disposent sont gigantesques, ils se croient sur le point d'en finir. Parce qu'à la rigueur ils se contenteraient en France d'une stabilité décennale, ils applaudissent déjà à leur victoire.

Les restaurateurs européens se trompent.

L'Europe, c'est-à-dire deux cent-cinquante millions d'hommes, ne peuvent pas, quoi qu'on veuille et quoi qu'on fasse, rester dans l'immobilité politique, après la secousse sociale qu'ils viennent de ressentir.

La stabilité recherchée par les citoyens couronnés disparaîtra d'elle-même d'un jour à l'autre comme un fantôme.

L'état de siége, les levées forcées et les impôts écrasants sont les plus efficaces moyens de mûrir la liberté en serre chaude.

Le premier effet que les mouvements des armées du nord produiront en France et en Europe sera de rallier en un seul faisceau toutes les forces de la démocratie moderne, de lui créer des recrues parmi les hommes de cœur de tous les vieux partis, et de décupler sa puissance morale.

En France, nous verrons les rangs des amis de l'*ordre*, de l'ordre ainsi compris, s'éclaircir rapidement. Le préjugé du *gouvernement fort* aura fait son temps.

Le triomphe prochain de la Démocratie est dans la force des choses.

Pour hâter son avènement définitif, le suffrage universel lui-même devient un moyen moins rapide que la démence des restaurateurs couronnés.

Le fatal aveuglement qui pousse les gouvernements monarchiques à l'abîme sera aussi décisif pour la cause des peuples que les efforts des peuples eux-mêmes.

L'histoire sait déjà comment les gouvernements forts commencent, et comment les restaurations finissent.

(1) Le *Napoléon* du 10 février 1850 dit : « La Russie, en adressant à Louis-Napoléon les notifications diplomatiques qu'elle refusait au gouvernement de Louis-Philippe, a levé aussi l'*interdiction d'habiter la France qui pesait sur les Russes*. »

(2) Il est curieux de constater que l'*Assemblée nationale* n'ait pas encore compris cette vérité; le *Napoléon* déclare pourtant avec raison : « Que ce journal est l'organe le plus perfide de la coterie impatiente des légitimistes exaltés. » (10 février 1850.)

M. Berger s'est ravisé. Il vient de rectifier son arrêté de la manière suivante :

Le représentant du peuple, préfet de la Seine, informe les électeurs qu'en exécution de son arrêté du 26 février dernier les élections du 10 mars se feront sur la liste de 1849.

En conséquence, ceux qui ne sont pas inscrits sur cette liste n'ont pas le droit de voter, quand bien même ils auraient été inscrits sur la liste de 1850; et ceux qui, inscrits sur la liste de 1849, ont depuis changé de domicile, voteront dans l'arrondissement qu'ils habitaient précédemment, et où ils devront se rendre pour retirer leurs cartes.

Un concert populaire devait être donné aujourd'hui à Montmartre, au bénéfice de familles pauvres. Tout était prêt. Mais on nous annonça qu'il

a plu à M. Carlier de refuser l'autorisation, sans motiver son refus. Ainsi voilà un préfet de police, défenseur de la famille et de la propriété, qui empêche une bonne action. Pourquoi se plaindre? Les agents du pouvoir font tout ce qu'ils peuvent pour donner des voix à la liste des candidats démocratiques. Leurs efforts seront couronnés de succès, et le scrutin du 10 mars répondra dignement aux tracasseries, aux provocations et à l'arbitraire.

La *Presse* critique ce matin l'attitude prise par le *Siècle*, l'*Evènement*, le *Crédit* en présence des élections prochaines. L'article se termine ainsi :

Affermir la République ou l'ébranler, peut-être même la renverser, tel est le rôle que le suffrage universel va jouer, encore une fois, le 10 mars. Attenter à la République, ce serait allumer une quatrième révolution.

S'il devait avancer pour reculer, le *Siècle* eût mieux fait de s'abstenir ; nous ajouterons que l'*Evenement* et le *Crédit* eussent mieux fait aussi de garder le silence, dès qu'ils ne prenaient pas délibérément parti, soit pour l'*Union monarchique*, soit pour l'*Union républicaine*.

Entre ces deux camps : despotisme et socialisme, il n'y a plus que l'écart d'un fossé ; il n'y a plus d'alternative que celle-ci : y tomber ou le franchir.

Le Parti de l'Injure.

Voici un parti qui se dit honnête et modéré, et qui, sous le prétexte de réfuter les opinions de ses adversaires, publie un journal hebdomadaire, le *Messager de la Semaine*, journal que le parti ne désavouera pas, car on y trouve des articles signés par un grand nombre de représentants. Nous faisons tout lecteur impartial juge du ton employé par cette feuille. Dès ses premières lignes, elle *discute* ainsi les socialistes, mot qui, pour elle, désigne les républicains.

Leurs moyens sont la mauvaise foi, l'hypocrisie et enfin la violence ; leur but, c'est la destruction de la société.

Suit un tableau synoptique des prochaines élections ; les noms des candidats de *l'anarchie*, mis en regard des candidats de *l'ordre*, y sont tous accompagnés de ces épithètes polies, un *Boichot gradé, auteur d'un livre immonde*, etc., etc. Mais voici un petit chef-d'œuvre d'argumentation et de convenance :

EXHIBITION DES CANDIDATS.

Les trois fétiches de la République fusionnée ont commencé leurs promenades processionnelles à travers les conventicules *et les cavernes*. C'est pénible, mais c'est dû. On les conduit chaque soir de cénacle en cénacle ; on les fait parler, on les applaudit, *et puis on les rentre* : c'est tantôt Colfavru, tantôt Hervé, tantôt Castille qui sert de *cornac*. La première représentation a eu lieu le 25, dans la salle Martel, ce carré Marigny des paillasses rouges et des montreurs d'animaux socialistes.

Un petit journal conservateur, l'*Etoile*, qui défendit MM. Guizot et Duchâtel *in extremis*, parlait exactement dans les mêmes termes de ces banquets réformistes qui devaient amener la révolution. Les gros mots sont contre l'opinion publique une bien faible défense.

Voici une appréciation éminemment parlementaire des débats de l'Assemblée :

L'amendement avait pour avocat l'un de ses auteurs, ce M. Bourzat, qu'on entend sans cesse et qui ne monte jamais à la tribune ; M. Bourzat, l'interruption incarnée, la voix la plus aigre, la personnalité vivante, l'*aboyeur juré* de la Montagne, le héros de ce fameux banc auquel il donne la note et qu'on a nommé de son nom. Aujourd'hui le banc-Bourzat a fait un discours, un discours sur les jésuites, c'est-à-dire une récitation saccadée, hurlante et grotesque de tous les lieux communs pillés dans le *Dictionnaire philosophique*, *l'Encyclopédie*, Diderot, d'Holbach, les réquisitoires de La Chalotais, et délayés dans les *pages immondes* de MM. Sue, Michelet, Quinet, Génin, Hugo et *tutti quanti*.

Le *Messager de la Semaine* reproduit, d'après le *Courrier de la Somme*, une liste ironique des républiques récemment détruites dans le monde entier. Nous trouvons en regard de la République française un *point d'interrogation*.

Au surplus, il est avéré maintenant que les journaux du grand parti de l'ordre sont purement et simplement des journaux royalistes, ennemis jurés de la forme actuelle de gouvernement. La République est insultée chaque jour dans leurs colonnes, et spécialement dans l'*Assemblée nationale*, avec une audace, une impunité qui contrastent singulièrement avec les poursuites sans cesse dirigées contre les journaux sincèrement républicains pour excitation *à la haine et au mépris du gouvernement de la République*. La République, nous la défendons, et elle sera sauvée, en dépit du système européen de restauration monarchique qui trouve tant d'instruments dans les dépositaires de l'autorité en France.

Le *Messager de la Semaine* finit dignement par des pages empruntées à M. Lucien Delahodde, nouvel auxiliaire du parti qui devait déjà à M. Chenu tant d'actions de grâce.

Et voilà comme on réfute le Socialisme! Nous nous bornons à constater, ne voulant pas répondre au *Messager de la Semaine* dans son langage.

Nos prévisions se réalisent; le calme le plus parfait n'a pas cessé de régner sur les divers points de la France où les citoyens vont exercer leurs droits politiques. On se prépare sérieusement aux élections.

Un fait qu'il est bon de constater, et qui a lieu simultanément à Paris et dans les départements, c'est l'accord de la bourgeoisie et de la classe ouvrière, et leur détermination de ne confier le mandat de représentant qu'à des hommes dévoués à la République, qui seule représente la cause de l'ordre.

Le devoir de tous les citoyens, qui exercent quelque influence, est de fortifier de plus en plus ces heureuses dispositions, ces sentiments d'union et de fraternité qui auront pour effet de nous replacer définitivement dans les voies du progrès pacifique, et de rendre impossible, à l'avenir, toute crise violente. (*Estafette*.)

Les journaux du parti catholique nous apprennent qu'il faut perdre tout espoir de voir le pape rentrer dans Rome d'ici longtemps. Ils ajoutent que lorsqu'on saura les motifs qui l'arrêtent, on ne pourra qu'approuver sa résolution.

Toutes les correspondances, du reste, s'accordent avec les journaux romains pour reconnaître que l'idée républicaine a jeté de telles racines dans le pays qu'on désespère de l'extirper autrement qu'en faisant agir le bourreau.

Les insensés qui croient tuer la République romaine en la consacrant par un baptême de sang!

Aux Travailleurs des villes et des campagnes.

OUVRIERS ET PAYSANS, VOUS ÊTES TOUS SOCIALISTES !

OUI CITOYENS, VOUS ÊTES SOCIALISTES !

LE SOCIALISTE aime son père, sa mère, sa femme, ses enfants, sa famille. — Vous, citoyens, vous offrez à vos vieux parents, la meilleure place au foyer, la première place à table ; dans les jours de détresse vous gardez votre dernier pain pour votre femme, pour vos enfants, vous seuls voulez sentir la faim ; vous n'envoyez pas mourir à l'hôpital le malade que vous pouvez soigner chez vous, votre dernier sou dût-il y passer ; vous aimez la famille : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE n'envie pas le bien d'autrui. — Le paysan ne convoite pas les outils de l'ouvrier, et à quoi bon ! — Comment les manier? L'ouvrier ne convoite pas le champ du paysan, et à quoi bon ! — Comment l'ensemencer? — La part du voisin ne vous tente pas : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE a horreur de l'usure. — Ouvriers et paysans, vous les connaissez les usuriers? produits du travail, héritages de famille dévorés : voilà les fruits de l'usure ! — Et vous, quand vous pouvez obliger, vous ne demandez pas l'intérêt de vos services : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE veut le crédit facile et à bon marché. — Que de fois dans votre vie, soit pour sortir d'un pas difficile, soit pour augmenter votre avoir vous avez souhaité ce crédit : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE veut que les impôts soient répartis selon la fortune. — Que celui qui a beaucoup paie beaucoup ; que celui qui a peu paie peu. — C'est votre avis à tous : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE ne veut pas d'impôt sur les objets de consommation. — Les impôts sur la viande, sur les boissons tuent en détail l'ouvrier en l'empêchant de réparer ses forces ; ruinent le paysan en l'empêchant de vendre ses denrées. — Ces impôts vous ne les aimez guères : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE veut rendre l'instruction possible pour tous. — Que de fois, citoyens, vous avez regretté de n'être pas instruits ! — L'instruction qui vous manque, vous la voudriez pour vos enfants : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE ne croit pas que la misère soit la destinée fatale de l'humanité. — Laissez agir les bras de l'atelier : vêtements, meubles, logements seront créés pour tous. Rendez la charrue puissante : *pain*, *vin*, *viande* seront en abondance. — C'est votre croyance, citoyens : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE mange le pain du travail. — Il est bien gagné, le pain que donne l'atelier, que donne la charrue! Il est moins blanc, mais plus pur que le pain de l'usure, de l'agio, de la dîme, de la débauche, de l'aumône, de la conscience vendue. — Ouvriers et paysans, vous vivez du pain du travail : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

Le socialiste est fraternel. — L'ouvrier, sur sa paie de la semaine, laisse la part du camarade malade ; le paysan allonge sa journée, prend sur le dimanche pour venir en aide au voisin. — Vous êtes fraternels : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE veut la liberté. — La liberté est la chose au monde qui souffre le moins qu'on y touche. — C'est bien ainsi que vous le sentez aux champs et à l'atelier : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE veut l'égalité. — Tous vous avez gravé au cœur le sentiment de l'égalité : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE veut la liberté de conscience. — Personne de vous ne songe à gêner la religion de son voisin : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE veut l'indépendance et l'honneur de la France. — En 93, à la grande révolution, vos pères, pieds nus, mal armés, couraient aux frontières, battaient l'ennemi. — Où étaient les pères de ceux qui nous lancent l'injure? — Dans les rangs de l'ennemi, vendant la France, combattant contre la France. — Ils revinrent avec les étrangers, marchant sur les cadavres de vos pères, qu'ils appelaient, non pas encore *socialistes*, mais *brigands*. — Deux milliards sortis de vos poches, à vous socialistes-travailleurs, partagés entre l'ennemi et les émigrés, payèrent ces hauts faits. — Viennent les Cosaques, ouvriers et paysans, comme vos pères vous volerez aux frontières : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

LE SOCIALISTE pardonne. — Ouvriers et paysans, une franche poignée de main vous fait oublier vos discordes. Peuple ! la postérité redira ta clémence au 24 février. — Vous êtes sans haine et sans vengeance : VOUS ÊTES SOCIALISTES.

PAYSANS ET OUVRIERS, VOILA LES SOCIALISTES !

Tels vous pensez comme les socialistes, tous vous agissez comme les socialistes : — tous vous êtes socialistes !

On cherche à vous effrayer par des mots. — Les mots ne font pas peur les idées, les principes. — Les idées, les principes vous les avez. — NE CRAIGNEZ PAS LES MOTS.

Acceptez le nom de *socialistes* ; glorifiez-le comme autrefois les premiers chrétiens glorifièrent le nom du Christ, — comme les Flamands glorifièrent le nom de *gueux*, — comme vos pères, repoussant les quatorze armées d'invasions, glorifièrent les volontaires, paysans et ouvriers, marchant à l'ennemi en veste et en sabots.

TH. A. RONDEAU,
cultivateur, près Brèze (Maine-et-Loire).

AUX ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES AMIS DE LA CONSTITUTION.

Citoyens,

Du jour où la période électorale a été ouverte, un seul sentiment, une seule idée se sont emparés de tous les cœurs républicains.

Cette idée, c'était la nécessité de l'union entre tous les hommes qui veulent maintenir à la nation la possession d'elle-même et le prix de 60 ans de combats ! — Nécessité absolue devant les menaces du dedans et du dehors ! — Les factions les plus opposées se liguent contre la démocratie : la royauté traditionnelle s'associe à la royauté élective et à l'empire; les fils dégénérés de Voltaire, aux enfants de Loyola. Les groupes divers, qui, au-dessus de leurs opinions particulières, acceptent pour symbole commun la République démocratique, pouvaient-ils rester séparés? — Les rois ligués arment de toutes parts. — N'était-il pas temps de préparer par l'union pacifique du scrutin, cette union de la résistance nationale contre l'étranger, à laquelle se ralliera au dernier jour, même parmi nos adversaires actuels, tout ce qui garde au fond de l'âme quelque sentiment de patriotisme aujourd'hui étouffé par les intérêts et les préjugés rétrogrades?

Dès l'ouverture de la période électorale, sur l'appel de la commission d'initiative socialiste, les comices populaires se sont réunis, et un comité central s'est rapidement formé. Que devait faire l'Association des Amis de la Constitution? Convoquer d'autres réunions? discuter? négocier, compliquer une situation qu'il fallait simplifier à tout prix? L'Association ne l'a pas voulu.

Le nouveau comité central et les assemblées dont il tient ses pouvoirs sont dévoués, comme nous, à la République, et la défendent, comme nous, sur le terrain de la Constitution. Nous sommes dévoués, comme eux, à la cause des réformes sociales : nous sommes convaincus que la démocratie, une fois souveraine dans l'ordre politique, doit transformer progressivement la société, et travailler, sans emportement, mais sans relâche, à créer un milieu social où chaque membre de la société puisse développer librement, pour le bien de tous, les facultés qu'il a reçues de Dieu.

Nous avons donc eu foi dans le patriotisme et dans les lumières du Comité démocratique-socialiste, et nous avons cru devoir souscrire d'avance aux choix qu'il allait arrêter.

Notre confiance a été pleinement justifiée.

Le véritable esprit républicain, l'esprit d'union et de fraternité a présidé aux opérations du Comité central : le Comité s'est acquis des droits ineffaçables à la reconnaissance de tous les patriotes.

Quel est, en effet, le sens de ses choix?

DE FLOTTE. C'est le cri de l'opinion contre les mesures arbitraires et dictatoriales, contre la sanction définitive de ce qui n'eût dû être que l'expédient temporaire d'un jour de tempête ; c'est la protestation contre tout ce qui s'écarte de la justice régulière et de l'ordre légal, de quelque part que vienne l'arbitraire, protestation en vue de l'avenir comme du passé. C'est le gage d'oubli d'une lutte fratricide, gage de conciliation et de paix; non de haine et de défi, comme l'a si bien dit le candidat lui-même dans cette lettre si noble, si touchante, si vraiment chrétienne, qui est la meilleure explication de sa candidature.

VIDAL. — Le publiciste distingué ne représente pas ici telle ou telle nuance du Socialisme, mais la libre discussion des problèmes sociaux ; la discussion pacifique, éclairée, qui fait appel aux idées, non aux passions. La place des hommes de cette valeur, à quelque nuance qu'ils appartiennent, est dans les conseils du pays.

CARNOT. Le ministre qui avait préparé l'organisation démocratique et laïque de l'enseignement national, et dont les plans patriotiques ont été déchirés avec tant de fureur par la réaction, c'est là un nom qui n'a pas besoin de commentaire! — C'est une éclatante protestation contre cette politique qui livrait hier au jésuitisme et à l'ultramontanisme le sang de nos alliés et l'honneur de notre drapeau, qui leur livre aujourd'hui l'âme de nos enfants, et, autant qu'il dépend d'elle, l'avenir de la France!

L'Association démocratique des Amis de la Constitution renouvelle donc aujourd'hui, en pleine connaissance de cause, l'adhésion qu'elle avait donnée, de confiance, aux choix du Comité central. Elle le fait sans aucun regret, sans aucune arrière-pensée; elle n'a besoin, pour cela, de s'imposer aucun sacrifice.

L'Association des Amis de la Constitution conjure tous les bons citoyens, tous les hommes qui veulent le Salut de la République, de ne faire aucune distinction entre les trois noms offerts à leurs suffrages,

Au nom de la patrie, citoyens, pas de divisions, pas de réserves!

S'il était possible que les trois candidats démocrates n'arrivassent pas au scrutin d'un même front et comme portés par un même flot, par une masse égale de suffrages, l'union républicaine, qui se fonde si heureusement aujourd'hui, en pourrait essuyer une grave, une déplorable atteinte. Il n'en sera pas ainsi : nous en avons la ferme conviction. Aucun républicain ne voudra prendre une pareille responsabilité.

Le 10 mars le grand parti de la République [illegible] aucun homme.

Adopté en assemblée générale et à l'unanimité.

Pour copie conforme :
Le chef du secrétariat,
A. LAFFONT.

Le *Constitutionnel* publie dans sa première page les lignes suivantes qu'on lui écrit, dit-il, de Sceaux (Seine).

Une réunion préparatoire pour les élections du 10 mars, de démocrates socialistes, présidée par un sieur Juraud, tailleur de pierres, a eu lieu à Châtillon hier. Au moment où les sieurs Chardon, ex-instituteur de Montrouge, le rédacteur du *Journal le Peuple*, Maublanc, avocat, et Hippolyte, coiffeur à Montrouge, ont voulu faire ressortir le bien qu'il y aurait à ce que tout le monde professât leurs idées, deux cents ouvriers carriers se sont mis à crier : *Vive Napoléon! à bas les rouges!* et ont fini par chasser de la salle tous ceux qui ont voulu prêcher des idées subversives. Il y a eu un moment de lutte sans blessures, et le *champ de bataille est resté aux amis de l'ordre*.

La gendarmerie de la localité se trouvait aux environs, et le maire de Châtillon, dans la crainte d'un conflit sanglant, avait fait appeler de la troupe du fort de Vanvres, qui, en arrivant, a trouvé l'ordre rétabli et les socialistes disparus.

Le *Constitutionnel* pourra enregistrer demain une *nouvelle victoire des amis de l'ordre* (mais cette fois avec blessures), qui a eu lieu ce soir dimanche.

Nous apprenons, en effet, que la réunion électorale de Châtillon a été, vers cinq heures, envahie par une vingtaine de *modérés*, qui ont crié : *A bas la Montagne!* au moment où un représentant de la gauche parlait sur les affaires étrangères.

Les cris de *Vive la République!* poussés par la salle entière, ont couvert ces interruptions, et la séance a continué sans autre incident.

Mais, à l'issue de cette réunion, quelques citoyens de Vaugirard et de Paris se retirant chez eux, ont été assaillis à l'improviste par une centaine d'individus, qui ont abusé sur eux de tous les avantages de la surprise et du nombre.

Vous ne reviendrez plus à Châtillon, s'écriaient les *amis de l'ordre*, en frappant ces quelques républicains isolés. Les trois gendarmes qui faisaient la police de la réunion électorale ont essayé de défendre les victimes de cet odieux guet-apens ; mais ils ont été bousculés eux-mêmes.

L'une de ces victimes que nous avons vue la tête ensanglantée et les habits déchirés, a perdu sa montre qui lui a été arrachée.

Si le *Constitutionnel* tire vanité de ce nouveau succès, nous croyons, nous, que l'opinion publique en fera justice.

Nous trouvons dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* de Châteaubriand, le passage suivant, daté d'octobre 1828. C'est Châteaubriand qui parle :

Le lundi, je me rends à sept heures du matin chez le secrétaire d'Etat Bernetti, homme d'affaires et de plaisir..... Il croit à des Révolutions, et il va jusqu'à penser que, si sa vie est longue, *il a des chances de voir* LA CHUTE TEMPORELLE DE LA PAPAUTÉ.

Quel dommage que le président Zangiacomi ne fût pas présent à cette conversation ; comme il aurait relevé cette hérésie du cardinal Bernetti : lui qui, au nom des souverains de l'Europe, interrompait avec tant d'aigreur le gérant de la *Démocratie* énonçant le fait que le pouvoir temporel du pape n'avait pas toujours existé, et pourrait bien ne pas exister toujours!

SELON LES TEMPS.

Vive la République! (*Ségur-d'Aguesseau*, 29 mai 1849.)

— *Ces journées* (celles qui nous ont donné la République) *sont les plus honteuses de notre histoire*? (*Ségur-d'Aguesseau*, février 1850.)

L'évêque de Chartres vient de publier, dans l'*Univers*, un nouveau plaidoyer en faveur de l'ignorance. Napoléon, dit-il, avait voulu qu'on se bornât à enseigner dans les écoles la lecture, l'écriture et les éléments de l'arithmétique. Et il avait raison. La loi de 1833, qui veut qu'on donne aux enfants du peuple quelques notions des autres sciences, est une loi *désastreuse*, *qui a renversé l'ordre de la providence*. Il est surtout déplorable qu'elle se permette de vouloir instruire les hommes qui en sauront toujours bien assez « pour remplir nos temples désertés par les hommes. »

La *Liberté* a passé à l'ennemi ; à travers quelques ambages, pour ménager la transition, il est facile de voir dans son numéro du matin, qu'elle fera désormais cause commune avec le *Constitutionnel*, la *Patrie* et autres organes du *parti Chenu*.

L'*Opinion publique* et le *Pays* attaquent énergiquement le projet de loi qui retire aux communes le droit de nommer leurs maires.

L'espionnage, dans une monarchie, serait peut-être tolérable, s'il pouvait être exercé par d'honnê-

tes gens ; mais l'infamie nécessaire de la personne peut faire juger de l'infamie de la chose. »

(MONTESQUIEU. *Esprit des Lois*, livre XII.)

[illegible]

Id., livre XVI.

La Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25, a mis en vente une nouvelle édition de l'ouvrage du docteur CHARLES PELLARIN, intitulé : *Vie et Théorie de Fourier.*

Sous le titre de *Théorie sociétaire*, a été extrait dudit ouvrage et tiré à part, une exposition concise du système phalanstérien.

(*Voir aux annonces.*)

Ce que c'est qu'une Amnistie royale.

Une correspondance du *National* nous révèle aujourd'hui de nouveaux crimes du Bourbon qui règne à Naples :

Ferdinand a donné une constitution à son royaume, mais forcé par les circonstances et comptant bien qu'il ne l'exécuterait pas ; puis, une fois son serment prêté, sbires, juges, geôliers et bourreaux, se sont pris à fonctionner contre tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir désiré la forme de gouvernement jurée solennellement par le roi, et devenue loi de l'Etat.

Cet état de choses durait depuis dix-huit mois ; il semblait que les boucheries et tortures dussent avoir un terme, faute de chair humaine. Pour s'en procurer de nouvelle, le roi a publié une amnistie. Les journaux catholiques se sont empressés de dire qu'il avait agi en cela par les conseils de Pie IX, et se sont pris à exalter la clémence des Bourbons Hélas! la clémence des Bourbons a toujours caché quelque piége.

L'amnistie du roi Bomba n'était autre chose qu'un appeau. Fatigués d'erreur au milieu des bois et des montagnes, quelques proscrits rentrèrent chez eux ; on les y attendait. Quatre-vingt-sept ont été arrêtés en deux jours dans la Calabre et trente-sept à Naples, puis jetés dans les cachots; et là, pour leur faire dénoncer leurs co-religionnaires, ils sont dépouillés de leurs vêtements et frappés périodiquement avec des courroies. Une femme qui n'a pas voulu révéler la cachette de son fils est morte après deux jours de cette flagellation.

Un journaliste qui n'a pas voulu faire de dénonciations a été tenu tout l'hiver à ce que les juges napolitains appellent la torture *des élus*. Pendant sept mois d'hiver, il a été au pain et à l'eau ; *huit onces* de pain par jour, dans un tombeau de dix mètres au-dessous du sol, sans lumière, sans feu, sans paille pour se coucher, réveillé de temps à autre pendant la nuit par une douche de deux ou trois sceaux glacée. Il est maintenant phthisique et à toute extrémité.

Sa mère, en apprenant sa situation, est accourue à Naples du fond des Abruzzes, à travers les neiges. On la renvoie au ministre de l'intérieur, qui fait attendre sa réponse pendant trois jours. Cette réponse était ainsi conçue :

« Madame, votre présence dans la capitale compromet l'ordre et la tranquillité publiques On vous » accorde vingt-quatre heures pour quitter Naples. » Si vous n'obéissez pas, vous serez accompagnée » de brigade en brigade par les gendarmes. »

La pauvre femme fut tellement saisie à la lecture de sa lettre qu'on désespère de la sauver. Elle n'en dut pas moins partir immédiatement, au risque d'expirer dans le trajet.

Tout cela n'empêche pas les journaux monarchiques de vanter le gouvernement paternel de l'ami de Pie IX.

Revue de l'Extérieur.

Les nouvelles de Suisse sont toujours à la guerre. Le roi de Prusse continue à faire avancer des troupes vers la frontière. Le signal leur serait donné par une insurrection royaliste à l'intérieur. Les troupes prussiennes entreraient alors pour protéger leurs alliés...

L'organe du conseil fédéral, la *Suisse*, qui pendant longtemps avait nié les menaces faites à la République helvétique, dit elle-même dans son numéro du 1er mars :

« Les Prussiens continuent de nous inquiéter à la frontière du grand-duché. On annonce de nouveau, d'après les meilleures informations, que tout Suisse rencontré sur le territoire badois, sans être muni de passeport, est jeté en prison et retenu plus ou moins longtemps, suivant le bon plaisir des fonctionnaires de l'endroit. Les Suisses qui sont pourvus de passeports sont néanmoins soumis à une enquête, et souvent maltraités, tant par les militaires que par les employés civils. Les patrouilles prussiennes cherchent à surprendre ceux de nos compatriotes qui mettraient le pied sur le territoire badois : on en fait des prisonniers que l'on amène à Istetten.

» On assure même qu'une de ces patrouilles a franchi le pont de Rheinau, et pénétré sur territoire suisse. Une enquête doit avoir lieu sur ce fait, qui a été porté à la connaissance du conseil fédéral. Du reste, il y a blocus complet en ce qui concerne les ouvriers, et l'on ne laisse pas plus passer les nôtres que les Prusso-Badois.

» Le conseil fédéral se hâtera sans doute de demander des explications sur ce qu'il y aurait de vexatoire dans cette situation. Il importe de savoir si nous sommes en état de paix ou en état de guerre vis-à-vis de la Prusse. *Nous préférons la guerre à une situation qui serait humiliante pour le pays.* »

D'un autre côté, on écrit de Brunich à la *Réforme allemande* :

« On apprend, de source certaine, qu'un corps d'armée austro-bavarois va être concentré sur la frontière du grand-duché de Bade, du Wurtemberg et de la Bavière, sous le commandement supérieur d'un général autrichien. »

Le ministère piémontais vient de présenter aux chambres un projet de loi qui supprime les tribunaux ecclésiastiques pour les délits communs, soit qu'ils aient été commis par des ecclésiastiques ou par des laïcs et des ecclésiastiques à la fois. Cette suppression, qui soumet les membres du clergé au droit commun, a été accueillie favorablement par toutes les opinions.

[illegible] février [illegible] formation de [illegible] Le gouvernement veut se tenir prêt pour toutes les éventualités. Les élections primaires auront lieu le 16 mars, les élections définitives le 4 avril.

Le roi de Wurtemberg a, dit-on, annoncé au président probable de l'Assemblée nationale que si on lui fait de l'opposition, il *suspendrait la Constitution.* Il aurait ajouté que la Saxe, le Hanovre et le Wurtemberg allaient se liguer sous la protection de l'Autriche.

Les Mystères de Paris et le Prêt d'honneur.

Le pouvoir n'a pour le Socialisme qu'injures, calomnies, poursuites, prisons. Pourtant lorsqu'il a besoin de quelques chances de popularité, il se pare de ses dépouilles. Il met au ban de l'opinion publique des doctrines et des hommes dont il s'approprie maladroitement les idées.

Ainsi, M. Ferdinand Barrot remplit le *Moniteur* de son projet de banque du *Pret d'honneur*, et termine en disant que cette institution est destinée à combattre, par *un fait vraiment pratique, les utopies dangereuses*, etc. Or, vous allez voir, par la citation suivante d'un passage des *Mystères de Paris*, publiés il y a sept ans, que la banque du *Prêt d'honneur* a été exposée tout au long par M. Eugène Sue.

Nous citons le 8e volume des *Mystères de Paris*, page 312, édition 1845 :

ÉTABLISSEMENT DE LA BANQUE DES TRAVAILLEURS SANS OUVRAGE.

Aimons-nous les uns les autres, a dit le Christ. — Ces divines paroles contiennent le germe de tous devoirs, de toutes vertus, de toute charité.—Elles ont inspiré l'humble fondateur de cette institution. — Au Christ seul appartient le bien qu'il aura fait. — Limité quant aux moyens d'action, le fondateur a voulu du moins faire participer le plus grand nombre possible de ses frères aux secours qu'il leur offre. — Il s'adresse d'abord aux ouvriers honnêtes, laborieux et chargés de famille, que le manque de travail réduit souvent à la cruelle extrémité. — Ce n'est pas une aumône dégradante qu'il fait à ses frères, c'est un prêt gratuit qu'il leur offre. —

» Puisse ce prêt, comme il l'espère les empêcher souvent de grever indéfiniment leur avenir par ces emprunts écrasants, qu'ils sont forcés de contracter afin d'attendre le retour du travail, leur seule ressource, et de soutenir la famille, dont ils sont l'unique appui. Pour garantie de ce prêt, il ne demande à ses frères qu'un ENGAGEMENT D'HONNEUR ET UNE SOLIDARITÉ DE PAROLE JURÉE. Il affecte un revenu annuel de douze mille francs, à faire la première année, jusqu'à la concurrence de cette somme, des *prêts-secours* de vingt à quarante francs, sans intérêts, en faveur des ouvriers mariés et sans ouvrage, domiciliés dans le 7e arrondissement. On a choisi ce quartier comme étant un de ceux où la classe ouvrière est la plus nombreuse.

» Ces prêts ne seront accordés qu'aux ouvriers ou ouvrières porteurs d'un certificat de bonne conduite, délivré par le dernier patron, qui indiquera la cause et la date de la suspension du travail. — Ces prêts seront remboursables mensuellement par sixième ou par douzième, au choix de l'emprunteur, à partir du jour où il aura retrouvé de l'emploi.

» Il souscrira *un simple engagement d'honneur* de rembourser le prêt aux époques fixées.

A cet engagement adhéreront, comme garants d'honneur deux de ses camarades, afin de développer et d'étendre, par la solidarité, LA RELIGION DE LA PROMESSE JURÉE.

L'ouvrier qui ne rembourserait pas la somme empruntée par lui, ne pourrait, ainsi que ses deux garants, prétendre désormais à un nouveau prêt ; car il aurait forfait à un engagement sacré, et surtout privé successivement plusieurs de ses frères, de l'avantage dont il a joui, la somme qu'il ne rendrait pas, étant perdue pour la banque des travailleurs.— Ces sommes prêtées étant, au contraire, scrupuleusement remboursées, les prêts-secours, augmenteront d'année en année de nombre et de quotité, et un jour il sera possible de faire participer d'autres arrondissements aux mêmes bienfaits. — Ne pas dégrader l'homme par l'aumône. — Ne pas encourager la paresse par un don stérile. — Exalter les SENTIMENTS D'HONNEUR et de probité naturels aux classes laborieuses. — Venir fraternellement en aide au travailleur qui, vivant déjà difficilement au jour le jour, grâce à l'insuffisance des salaires, ne peut, quand vient le chômage, *suspendre ses besoins*, ni ceux de sa famille, *parce qu'on suspend ses travaux.* Telles sont les pensées qui ont présidé à cette institution. » (MYSTÈRES DE PARIS, vol. 8, pag. 312, édit. 1845.)

Et M. Eugène Sue ajoute en note à ce passage :

« On ignore peut-être que la classe ouvrière porte un tel respect à la *chose due*, que les vampires qui lui prêtent à la petite semaine aux taux énorme de 3 A 400 POUR CENT, n'exigent aucun engagement écrit, et qu'ils sont toujours religieusement remboursés. C'est surtout à la Halle est dans ses environs que s'exerce cette abominable industrie. Notre projet de Banque des travailleurs, sur lequel nous avons consulté plusieurs ouvriers aussi honorables qu'éclairés, est bien imparfait sans doute, mais nous le livrons aux réflexions des personnes qui s'intéressent aux classes ouvrières. Espérons que le germe d'utilité qu'il renferme pourra être fécondé par un esprit plus puissant que le nôtre. (NOTE, pag. 314, même volume.)

On voit que le projet *anti-socialiste* de l'Elysée et la proposition *socialiste* de M. Eugène Sue (sauf l'intérêt à 5 0[0) sont IDENTIQUES.

Il en a été de même des cités ouvrières dont M. Eugène Sue, d'après les indications de Fourier, a donné le plan et la réalisation dans le *Juif Errant*, il y a cinq ans, sous le titre de MAISON COMMUNE ; de même encore de l'*Avocat des pauvres*, réclamé par lui, il y a sept ans, dans les *Mystères de Paris.*

Sans doute, peu importe par qui le bien se fasse, pourvu qu'il se fasse. Que l'on s'assimile [illegible] que l'on cache la source [illegible] pas grand mal [illegible] qui importe à la justice, à la morale, à la dignité humaine, c'est que, du moins, l'on ne traite pas de barbares, de pillards, de scélérats, et cela officiellement, les gens dont on tâche d'exploiter les idées en vue d'une ambitieuse popularité.

Ce qui est particulièrement bon à faire remarquer, c'est que les ennemis du Socialisme ne peuvent tenter la moindre amélioration sans faire du Socialisme même et sans porter sournoisement atteinte à la propriété des utopistes modernes.

La lettre suivante a été adressée par notre ami A. Toussenel à M. Félix Solar, ex-gérant de l'*Epoque*, aujourd'hui rédacteur en chef de la *Patrie.*

Monsieur,

Vous n'avez pas bien compris les paroles que j'ai prononcées dans le sein du comité électoral socialiste, puisque vous y aviez découvert une insulte à l'armée. Permettez-moi de venir en aide à votre intelligence et de vous expliquer ma pensée.

J'ai affirmé, en effet, qu'*aussi longtemps qu'il existerait en ce monde un soldat et une prostituée, l'Egalité, la Liberté et la Fraternité ne seraient que des mots.*

Cela veut dire que l'esclavage militaire et l'esclavage de la femme sont des institutions que je considère comme incompatibles avec le régime de la vraie liberté et de la vraie égalité... Rien de plus.

Il est possible que cette opinion, qui est la mienne, ne soit pas la vôtre, monsieur, mais il me semble étrange qu'une personne de bonne foi ait pu se tromper sur le sens des expressions claires et catégoriques dont je me suis servi.

Je n'ai établi aucune assimilation injurieuse entre le soldat et la prostituée, comme vous m'accusez d'avoir fait. Je n'ai pas comparé l'une à l'autre ces deux variétés du genre *esclave*. Je n'ai pas agité la question de savoir jusqu'à quel point l'office de chair à canon, assigné par le sort au fils du prolétaire, est plus relevé et plus noble que l'office de chair à luxure assigné par la faim à la fille du peuple.

Et je n'ai pu confondre dans mon mépris ces deux classes de victimes, attendu que l'esprit du Socialisme nous interdit le mépris à l'égard des victimes de l'iniquité sociale quelles qu'elles soient, et nous ordonne de leur tendre la main, au lieu de leur jeter la pierre. Les moralistes implacables ne sont pas dans nos rangs.

Je proteste donc, au nom de la vérité, contre l'interprétation judaïque donnée à mes paroles.

Erskine et Wilberforce n'ont point été accusés d'irrévérence injurieuse envers les esclaves d'Afrique, pour avoir réclamé pendant trente ans, au nom de la dignité de l'espèce humaine, l'abolition de la traite des noirs. Ne m'accusez pas d'insulter l'armée, quand je réclame l'abolition de la traite des blancs.

Je requiers de votre loyauté l'insertion de la présente rectification dans votre plus prochain numéro.

Agréez, etc.

A. TOUSSENEL.

12e, 13e ET 14e PROCÈS DU *Démocrate du Var.*

C'est un parti pris de tuer la presse démocratique : on y travaille avec un ensemble remarquable dans la province comme à Paris. Indépendamment des poursuites dont nous parlions il y a peu de jours, le *Démocrate du Var* se trouve sous le coup de *trois nouveaux procès*, 1° Pour un article du 24 février, intitulé : l'*Armée socialiste*, et signé : *un sous-officier* ; 2° pour un article du 23, intitulé : *Parallèle* ; 3° pour un autre article d'un numéro précédent.

Ces trois procès ont été annoncés au gérant le même jour. Il est à remarquer que la veille le journal honnête de la localité, le *Toulonnais*, fulminait une dénonciation contre le *Démocrate.*

2e ACQUITTEMENT DU *Républicain du Gard.*— La reproduction partielle de la brochure de Ledru-Rollin amenait le *Républicain du Gard* devant la cour d'assises de Nîmes. Après une éloquente plaidoirie de Me Thourel, en faveur du Socialisme, cette question a été posée au jury :

Le gérant du *Républicain du Gard* EST-IL COUPABLE D'AVOIR ATTAQUÉ LA CONSTITUTION en reproduisant un article qui invite les citoyens A AFFIRMER LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE? le jury a répondu : Non.

« Comme l'a fort bien prévu M. le procureur-général, ajoute notre confrère, nous saurons en temps et lieu nous prévaloir de cette décision, et en tirer toutes les conséquences logiques. Il faut bien que les procès de presse, s'ils ne tournent pas au profit du pouvoir, tournent à celui de la liberté ! »

Au moment où le chef du jury prononçait son verdict d'acquittement, des applaudissements, accompagnés des cris de : *Vive la République !* ont éclaté dans l'auditoire ; ils ont été immédiatement réprimés par M. le président.

Quelques vérités à la France,

PAR IVAN GOLOVINE.

Ce n'est point sans rougir un peu pour notre patrie, que nous imprimons le nom de M. Golovine. Un Russe, à qui ses opinions libérales, ses sympathies pour la Pologne et pour tous les peuples opprimés avaient fermé toute espèce de retour dans sa patrie, et qui avait manifesté la plus vive sympathie pour la France, pour le peuple initiateur, n'a pu se faire naturaliser Français ; on l'a repoussé par les mêmes raisons qui l'avaient fait proscrire en Russie. Il a été obligé de se mettre sous la protection de l'Angleterre, et même en qualité de sujet anglais, il n'a pu se faire tolérer sur le sol de notre République, où la première vertu exigée des réfugiés est l'admiration pour le czar, qui daigne appeler notre président *grand et bon ami*. De Londres, M. Golovine vient de publier un opuscule fort curieux, et démontrant par des faits précis la cordiale entente qui existe entre la police du gouvernement français et celle des gouvernements absolus.

Cette [illegible] Mais M. Golovine, qui [illegible] la France, ne désespère pas de son avenir. Nous n'en désespérons pas non plus. L'esprit public a fait d'immenses progrès depuis la révolution de février. Le mouvement démocratique ne serait plus entravé aujourd'hui par ces républicains purement formalistes, pour qui le socialisme était chose neuve et dangereuse ; ce parti, qui, dans l'intérêt de son ambition, s'était ligué contre la cause populaire avec les royalistes de toutes les couleurs, du temps de la commission exécutive et du général Cavaignac, est chaque jour plus complètement absorbé par la démocratie socialiste. Il paraît comprendre que sa république nominale était une impasse, et qu'en demeurant dans un pareil milieu, on avait contre soi tous les partis en même temps. La démocratie est beaucoup plus forte, plus unie qu'elle ne l'était il y a dix ans.

Les royalistes, à la vérité, ne crient plus vive la République, à laquelle ils s'attaquent fort ouvertement ; mais cette hostilité déclarée est bien préférable au masque dont ils s'affublaient en février, et qui réussit à tromper le peuple. On les connaît maintenant, et jamais ils ne donneront le change en criant *vive la République*, dussent-ils même ajouter *sociale.*

Un autre symptôme de progrès pour la démocratie, c'est que Paris est maintenant en arrière de la province. Cette province, que le maréchal Bugeaud excitait à marcher contre les révolutionnaires parisiens, ne souffrirait plus aujourd'hui l'injure d'un pareil appel ; les départements se démocratisent, et Paris, qui sommeille en ce moment, ne tarderait pas à se mettre à leur niveau.

La France marche maintenant tout entière, et dans sa marche, le pied qui se trouve en arrière ne tarde pas à se poser en avant.

La situation de la démocratie est d'autant meilleure qu'elle a de son côté la légalité. Elle n'aspire nullement aux émeutes ; elle n'en veut pas : la République, la Constitution, le suffrage universel lui suffisent ; il est loin de sa pensée de provoquer un conflit; la collision ne pourrait naître que des atteintes portées par nos adversaires aux lois fondamentales du pays. Le nombre et le droit, tels sont les éléments de succès du parti démocratique.

Qu'a-t-il contre lui? la force matérielle seulement, l'état de siége, les canons, les baïonnettes, les circonscriptions militaires, mais qu'importe ! A quelle époque, dans l'histoire de l'humanité, a-t-on vu la force matérielle arrêter au passage une idée progressive quand elle était mûre?

Nous sommes tranquilles quant à l'intérieur. Il est vrai que M. Golovine, dans sa brochure, fait entrer parmi les éventualités qui menacent la république française une intervention de l'étranger; il est vrai qu'après avoir *rétabli l'ordre* à Rome, après avoir souffert que la Prusse et l'Autriche le rétablissent en Suisse par les mêmes moyens, l'administration actuelle n'aurait pas de raison à opposer aux puissances du Nord si elles voulaient compléter la restauration de l'ordre européen en nous faisant une visite; mais le peuple alors n'entrerait pas en discussion avec l'étranger, il retrouverait pour arguments le chant de la *Marseillaise* et les canons de Valmy.

Aurait-on même besoin de canons ? Que la démocratie française se montre calme, véritablement modérée, qu'elle produise des idées d'amélioration féconde, et nous croyons que les despotes étrangers, fort occupés à domicile, auraient grand peine à entraîner contre elle leurs armées. Le mouvement démocratique était parisien autrefois : il n'est pas seulement français aujourd'hui, mais européen. Supportons avec foi l'épreuve actuelle, qui sera la dernière.

BANQUET DE LA GARDE MOBILE. — 2e *Anniversaire.* — La commission d'initiative des ex-officiers de la garde mobile invite ses camarades, ex-officiers, sous-officiers et gardes ayant fait partie des 25 bataillons, à assister au banquet qui aura lieu le 7 mars prochain, en commémoration de l'organisation du corps.

La souscription, fixée à 2 fr. 50 c., est ouverte à l'*Institut polytechnique*, passage Jouffroy, 16, de 2 à 5 heures, et sera close le 4 mars inclusivement.

On ne sera pas reçu en uniforme, et l'on devra présenter en souscrivant une pièce qui constate que l'on a fait partie de la garde mobile.

Le banquet est autorisé.

Un avis ultérieur en fixera le lieu et l'heure.

Pour la commission :

Le secrétaire A. MIGNOT,
ex-capitaine.

Nota. On déposera les toasts 24 heures d'avance.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

Une souscription pour subvenir aux frais des élections, est ouverte au siége du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, et dans les bureaux de tous les journaux démocratiques.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

1er *arrondissement.* — Les mardis, jeudis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 30, à sept heures du soir.

6e *arrondissement.* — Tous les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

9e *arrondissement*. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Ecole du commerce et des Arts industriels, rue Charonne, 95.

10e *arrondissement*. — Réunion électorale les mercredi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

11e *arrondissement*. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e *arrondissement*. — Les lundis, mardis, jeudis, et samedis, à sept heures du soir, barrière Fontainebleau, chez Mercier, au Grand-Salon.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs.

Colombes. — Les mardis, à 5 heures du soir, chez le citoyen Théfine.

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle du bal de la Renaissance, à la Gare Saint-Ouen.

La Chapelle Saint-Denis. — Réunions électorales les dimanches à midi et les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux.

Thernes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis, vendredis et samedis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

Vaugirard, Grenelle, Issy, Vanves. — Lundi 4 mars, à 7 heures du soir, place des Marouniers.

Vanvres, mercredi 6 mars, à 7 heures du soir, chez le cit. Gouillard, rue Saint-Martin.

Batignolles. — Réunion électorale, mardi 5 mars, à 7 heures du soir, rue de Lévis, salle du Grand-Saint-Martin.

Saint-Denis. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salle Gauthier, cours Benoit.

La Villette. — Mardi 5 mars, à 7 heures du soir, rue de Flandres, 116.

Les délégués au comité démocratique-socialiste des élections, se réuniront demain lundi, 4 mars, à 7 heures précises du soir, rue Saint-Spire, impasse des la Grosse-Tête, 8.

Clychi-la-Garenne. — Le mardi, 5 mars, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, à Bellevue.

AUX LITHOGRAPHES.

Les citoyens qui, dans l'assemblée générale du 27, se sont engagés à recueillir les souscriptions, sont invités à les apporter dans le plus bref délai au siége du comité démocratique socialiste, rue Coquillière, 21 *ter*, où un registre spécial est ouvert à cet effet.

Pour donner ou prendre des renseignements, s'adresser à l'association fraternelle des lithographes, passage du Caire, 64.

Le Comité des lithographes.

AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Au siége du Comité démocratique-socialiste des élections, rue Coquillière, 12 ter, à dater de demain, seront délivrés des bulletins de vote pour les départements.

FAITS DIVERS.

L'*Union* se donne ce matin le plaisir de faire sa petite révolution et de détrôner l'innocente Isabelle d'Espagne, au profit d'un roi *in partibus*. Nous copions :

« Le roi d'Espagne, Charles V est toujours à Venise, retenu par une maladie assez grave. »

— Le même journal nous apprend qu'il existe à Paris deux individus du nom de Constantin James, l'un candidat socialiste et l'autre non. Qui s'en serait jamais douté?

— Les journaux *de l'ordre* nous apprennent que la réunion des députés de la rue Richelieu soutiendra le projet de loi qui enlève aux communes la nomination des maires.

La susdite réunion devait provoquer une réunion du conseil d'Etat, pour morigéner ceux de ses membres qui auraient quelques scrupules.

— La ville de Calvisson (Gard) est une ville rouge; aussi avait-on eu soin d'y envoyer, le 24 février dernier, une compagnie du 67e, tambours battant, et flanquée d'un commissaire de police, afin d'empêcher les anarchistes de fêter l'anniversaire de la révolution. Le soir arrivé, le commissaire se garda bien d'envoyer les soldats coucher chez les habitants, qui auraient pu leur communiquer le venin des mauvaises doctrines; on les caserna dans l'école communale. Mais les rues étaient si animées, de si joyeuses chansons retentissaient à leurs oreilles, puis, sous les murs de l'école, on leur faisait un appel si cordial, que les militaires n'y purent résister. Ils sautèrent par les fenêtres et s'éparpillèrent dans le village, où toutes les portes s'ouvrirent pour les fêter.

Cependant les *honnêtes gens* de l'endroit, fidèles aux enseignements de M. P. Carlier, regardaient par les serrures; ils vinrent raconter au capitaine que ses soldats trinquaient au cri de *vive la République !*

On les ramena donc à la caserne, dont on confia, pour plus de sûreté, la garde à la gendarmerie.

Les habitants de Calvisson songèrent bien un instant à *pervertir* les gendarmes; mais, depuis les circulaires d'Hautpoul, le gendarme a perdu sa place au foyer. Pauvre gendarme !...

Le lendemain, de grand matin, les militaires quittèrent Calvisson, non sans jeter derrière eux un coup d'œil de regret.

— Les journaux modérés publient les détails d'une querelle qui a eu lieu au mont Saint-Michel :

« Les condamnés militaires, au nombre de soixante, au moment où ils traversaient la salle des Chevaliers pour se rendre de leurs dortoirs sur les préaux, se sont jetés sur les trois gardiens qui les faisaient défiler et se sont emparés de leurs sabres et d'une clé servant de passe-partout; plusieurs d'entre eux ont détaché les ensouples des métiers à tisser et s'en sont fait des armes; ils se sont portés en masse devant le poste du gardien, qu'ils ont trouvé barricadé; ils ont monté ensuite par l'escalier de l'église, qu'ils ont traversée, et se sont rendus jusques sur le saut Gauthier, où ils se sont trouvés en présence de la force armée qui, fort heureusement, est arrivée à temps pour les arrêter.

» Si la troupe eût tardé quelques instants de plus, les révoltés auraient probablement continué leur marche jusqu'à la dernière porte d'entrée, qu'ils auraient tenté d'enfoncer, et alors une lutte effroyable se serait engagée entre eux et le poste à qui en est confiée la garde.

» La révolte n'avait pas pour but une tentative d'évasion, mais un motif de vengeance contre l'un des premiers gardiens.

» Ce gardien faisait partie des trois que les condamnés ont désarmés; c'est contre lui seulement qu'ils font entendre des menaces de mort, et il est très probable qu'ils l'auraient tué s'il n'était parvenu à s'échapper de leurs mains en leur abandonnant son sabre et sa clef. »

L'HORREUR DU ROUGE. — Une feuille de Zurich raconte qu'une troupe de jeunes filles de Klettgau qui, comme on le sait, portent des bas rouges, ont été arrêtées à la frontière par les Prussiens, qui les ont forcées d'ôter leurs bas, attendu que le rouge est défendu.

AFFAIRE DU CITOYEN DAUPHIN, INSTITUTEUR. — La chambre des appels de police correctionnelle de Bourges vient de confirmer le jugement rendu par le tribunal de Châteauroux en faveur du citoyen Dauphin. Il pourra donc rouvrir une école, en dépit du préfet Chevillard, de la persistance du procureur-général Neveu, et des *réquisitoires* du commissaire Dardant, si plein de zèle et de fautes d'orthographe.

PROCÉDÉS HONNÊTES ET MODERÉS. — On lit dans le *Montagnard* de Montpellier :

« Le citoyen Jalabert, instituteur communal à Béziers, révoqué sur la demande du sous-préfet, avait ouvert à Maraussan une école privée, après avoir, suivant les prescriptions de l'article 4 de la loi de 1833 sur l'instruction primaire, déposé entre les mains du maire un brevet de capacité et un brevet de moralité, dont on lui fournit un récépissé.

» M. Dulembert, ne pouvant souffrir le voisinage d'un homme influent, *entaché de républicanisme*, se plaignit vivement à M. Lognos, maire de Béziers, de ce qu'il avait eu l'*imprudence* de délivrer un certificat de moralité au sieur Jalabert. M. Lognos n'y regarda pas de si près; il se fit remettre le certificat par le maire de Maraussan, *et en lacéra ou biffa bravement la signature*.

» Précaution inutile, car le récépissé était entre les mains de Jalabert, et d'ailleurs la révocation dont il avait été frappé n'établissait pas une solution de continuité dans sa moralité; suivant la jurisprudence de la cour de cassation; le premier certificat de moralité ne se trouvant pas anéanti par le seul fait de la révocation.

» Malgré la justice et les précédents de la haute cour, M Mestre, organe de l'accusation, n'en demandait pas moins la fermeture de l'école et la condamnation de l'instituteur.

» Sur les conclusions de Me Lisbonne, qui s'était rendu à Béziers pour défendre cette affaire, le citoyen Jalabert a obtenu une pleine et entière justice. »

Nous demandons, nous, pourquoi, pendant qu'il était en veine de justice, le tribunal n'a pas condamné le maire de Béziers comme coupable d'altération de pièces?

— De nombreuses visites domiciliaires viennent d'avoir lieu dans le département de l'Aube, à Romilly. Les gendarmes se sont présentés chez les citoyens Despois, Vincent, Vin, Benoît Chaussecour, Pagin-Villers, Burdot d'Heurles, Gernet-Boivier. On écrit à ce sujet au *Propagateur de l'Aube* :

» Lorsque les gendarmes arrivèrent chez un des citoyens ci-dessus nommés, la femme pria d'attendre l'arrivée de son mari qu'elle envoyait chercher. Les gendarmes refusèrent; alors la femme, s'armant d'un fusil, s'écria : Vous ne violerez pas ce domicile en l'absence du maître; le premier qui avance est un homme mort! »

Les gendarmes attendirent. On croyait trouver une conspiration et les éléments d'une société secrète; on a tout simplement découvert les statuts d'une société de secours mutuels.

PETITS MOYENS. — Ces bons légitimistes ne peuvent manquer de l'emporter un jour. Les moyens qu'ils emploient sont trop formidables, et avec l'aide des cosaques surtout, ils finiront par renverser la République.

Figurez-vous qu'à Douai même circulent des cartes de visite ornées de fleurs de lys et chargées du chiffre V. H. V. en lettres dorées; ce qui veut dire, sans doute, en mauvais français: VIVE HENRI V!

Au centre de ces cartes brillent des rayons superbes, mais l'ASTRE ne s'y trouve pas; le vide le remplace. Il y a éclipse du soleil monarchique « NEC PLURIBUS IMPAR! »

Nous avons vu aussi du ruban vert sur lequel sont brodées les mêmes niaiseries. Ce ruban paraît destiné à être coupé par petits bouts pour servir de signe de ralliement dans les jours où il n'y aura pas de danger.

Nous avons dans nos mains les rubans et les cartes que nous venons de décrire.

La police a laissé distribuer paisiblement ces insignes monarchiques. Elle réserve son activité pour les rapports ridicules qu'on lui fait sur les occupations innocentes de citoyens ouvriers. Il est vrai que les ouvriers ne sont pas assez BIEN ÉLEVÉS pour surveiller les légitimistes et rendre compte de leurs actions!

(*Libéral du Nord.*)

Spectacles du 4 Mars.

THEATRE DE LA NATION. — Stella, le Fanal.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle, la Coupe
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. — Elisir d'amore.
ODEON. — Le Sicilien, François-le-Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, une Tempête.
VAUDEVILLE. —
VARIETÉS. — L'Humoriste, Nisus, l'Homme blasé, les Métomorphoses.
GYMNASE. — Les Bijoux, Mlle de Liron, Graziella, Diviser, les Sept billets.
THEATRE MONTANSIER. — Vieux Papillons, Rosette la Perle, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN. —
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES. — L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, les Poids et mesures, Titi.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime jeux aériens.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 63 — Mardi 5 Mars 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 3, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir . . . à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 MARS.

Délivrance des cartes d'électeurs.

La délivrance des cartes individuelles commencera *mercredi 6 mars au matin*; c'est ce qu'annonce un arrêté que M. le préfet de la Seine vient de faire placarder dans Paris.

Nous invitons tous les démocrates à se présenter à leurs mairies respectives, dès ce premier jour 6 mars, pour retirer les cartes qui leur reviennent.

La liste de 1849 est appelée à servir pour l'élection du 10 de ce mois, telle qu'elle a dû être arrêtée au plus tard le cinquantième jour qui a suivi celui de la promulgation de la loi électorale du 15 mars 1849.

Les changements qui y auraient été ordonnés *l'an dernier* par décision du juge de paix, et aussi la radiation des électeurs depuis décédés ou privés des droits civils et politiques par jugement ayant force de chose jugée, peuvent seuls avoir apporté des modifications (art. 23, 3e al.).

M. le préfet parle, dans son dernier arrêté, de rectifications opérées par lui le 2 juillet 1849 et le 4 de ce mois. Si ces arrêtés des 2 juillet et 4 mars n'ont porté que sur des changements et radiations de la nature de ceux détaillés ci-dessus, il n'y a aucune objection à faire; mais s'ils décident d'autres rectifications, quelles qu'elles soient, ces rectifications seront sans valeur et ne pourront nullement enlever aux citoyens qui en auraient été l'objet le droit de se faire délivrer leurs cartes d'électeurs et en conséquence de voter dimanche prochain.

Il ne peut, nous le répétons, sauf les changements et radiations mentionnés en l'article 23, troisième alinéa, de la loi électorale, être fait aucun changement aux listes électorales hors du temps fixé pour la révision annuelle. (Art. 20, 2e alinéa.)

Si nous prions tous les démocrates de se présenter dès la première journée à leurs mairies pour réclamer leurs cartes, c'est afin que ceux qui éprouveront des difficultés non fondées aient encore assez de temps avant le jour du vote pour pouvoir utilement recourir à l'assistance que le Comité démocratique-socialiste leur a offerte, et par ce concours puissent parvenir à triompher de tout mauvais vouloir.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine.

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier	GEORGES GALLAY.
Ariège	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin	GÉRARD.
	FRANÇOIS VIDAL.
	EDMOND VALENTIN.
	LABOULAYE.
	ALP. HOCHSTUHL.
Cher	ALLYRE BUREAU.
	GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin	KESTNER.
	JÆNGER.
	GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne	DUCOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées	LOUIS DEVILLE.
Loir-et-Cher	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire	ANTIDE MARTIN.
Nièvre	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire	ALPHONSE ESQUIROS.
	MADIER DE MONTJAU aîné.
	ISIDORE BUVIGNIER.
	FRÉDÉRIC CHARASSIN.
	VICTOR HENNEQUIN.
	CHARLES DAIN.
Var	SUCHET (Pierre).
	CLAVIER, notaire.

Les désastres des Chemins de fer.

Comme toutes les questions d'un ordre purement matériel, la question des chemins de fer pouvait se résoudre d'une manière précise et mathématique; l'ignorance et l'empirisme l'ont dénaturée.

Au lieu d'être largement utile au pays, l'établissement des chemins de fer, exécutés sans vue d'ensemble, a été une cause de ruine pour les actionnaires, une cause d'énormes pertes pour l'Etat, une cause de surélévation des tarifs, désastreuse pour tout le monde.

M. Bineau, sans le vouloir, nous offre la preuve de ces assertions.

Sur seize compagnies, dit-il, qui exploitent 2,136 kilomètres, il n'y en a que deux dont les actions soient *au-dessus* du pair; pour les quatorze autres, leurs actions sont AU-DESSOUS et perdent de 12 à 80 pour cent des sommes versées. Sur 548 millions versés, la perte se trouve être de 180 millions, ou de 33 fr. sur 100 fr. — Voilà pour les actionnaires.

Voici pour l'Etat : Trois chemins de fer seulement ont été exécutés sans son concours. Les *subventions effectives*, accordées aux autres chemins sur la dépense totale, ont monté, d'après M. Bineau, pour Orléans à Bordeaux, à 71 pour cent; — pour le Centre, à 70 pour cent; — pour Paris à Strasbourg, à 61 pour cent; — pour Tours à Nantes, à 60 pour cent.

Quant aux voyageurs, personne n'ignore l'élévation des tarifs, malgré les fortes subventions accordées par l'Etat.

D'où viennent ces désastres financiers, ces calamités publiques?

D'abord, et avant tout, de l'absurde système adopté par la direction des tracés qui étend et développe démesurément la longueur des lignes au lieu de la raccourcir.

Ainsi, d'après les chiffres de M. Bineau, n'est-il pas de la dernière évidence que si les 2 136 kilomètres exécutés par les compagnies, avaient été établis sur DEUX lignes seulement, la France posséderait déjà deux grandes routes en fer du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, puisque la ligne de Boulogne à Marseille ne compte que 1 140 kilomètres?

Au lieu de cela, nous ne possédons que des tronçons épars ne donnant aucune satisfaction aux *grands intérêts nationaux*. De là les pertes énormes supportées par les actionnaires, par l'Etat, et les tarifs trop onéreux pour les voyageurs.

Il y a plus : au fur et à mesure que le fameux système des chemins de fer, calqué sur les routes royales, proposé par M. Martin du Nord, patroné par M. Teste, défendu par M. Dufaure, maintenu par M. Bineau, sera exécuté, l'abîme s'agrandira de plus en plus, et les millions de la France s'y engouffreront. Trois lignes *parallèles* pour aller du nord au midi de la France, n'est-ce pas une folie? lorsque l'on pouvait, en desservant un plus grand nombre de localités, souder à une ligne principale des embranchements TRANSVERSAUX; économisant le capital de construction, celui d'exploitation, le temps, et par conséquent l'argent des voyageurs!

Le double chemin de fer de Paris à Lyon n'est-il pas une des conséquences du faux système adopté?

Vis-à-vis de faits aussi patents, comment ne pas attaquer des ministres qui établissent une théorie sur le mal qui a été fait, au lieu de revenir sur un système désastreux.

Aussi M. Bineau trouve-t-il qu'une subvention effective de 37 pour 100, c'est-à-dire de 134 millions accordée à la compagnie de Paris à Avignon, n'est pas une forte subvention, puisque l'Etat en a déjà accordé de plus considérables, et que les compagnies n'en sont pas moins en perte.

On conviendra que c'est là une étrange manière de raisonner.

Eh quoi! vous partez d'un principe financier désastreux, et vous auriez la prétention d'en tirer de bonnes conséquences économiques!

Où donc avez-vous appris la science administrative, monsieur Bineau? A l'école de M. Teste, il paraît.

Ah! combien avions-nous raison de demander une enquête sérieuse sur les chemins de fer avant de continuer ces travaux, avant de livrer encore des actionnaires aux compagnies, avant de précipiter derechef le capital national dans le gouffre de l'agiotage!

Si une enquête avait été faite, M. Bineau oserait-il appuyer le principal argument de l'exécution immédiate du chemin de Châlons à Avignon *sur la conservation du transit de la malle de l'Inde?* N'est-ce point là une puérilité?

L'argument en faveur de l'industrie métallurgique ne le cède en rien à l'argument de la malle de l'Inde.

M. Bineau dit : « Si on arrête le chemin de fer à Lyon, les usines ne fabriqueront pas un kilogramme de rails; ils sont déjà fabriqués : donc il faut placer des rails le long du Rhône, de Lyon à Avignon, autrement l'industrie des fers tombe. » D'après ce raisonnement, la France serait condamnée à construire continuellement des chemins de fer pour donner un placement aux rails. C'est encore tout bonnement absurde. On a développé outre mesure la fabrication des rails, et on se plaint qu'elle souffre; on se plaint que le fer ait baissé de 360 francs la tonne à 260 francs. Apprenez à ne pas patroner des intérêts factices, et vous n'arriverez pas à des conséquences désastreuses.

L'industrie des fers emploie, ajoute M. Bineau, dans toutes ses branches, 175 000 ouvriers, soit, avec leurs familles, *un million* d'individus; donc, dit-il, après la ruine des maîtres de forges, il y a la ruine des ouvriers.

A qui la faute, encore une fois? Ne convenez-vous pas vous-mêmes que votre budget de 1850 est *en déficit de 82 millions, et que les découverts* (autre déficit) seront, *à la fin de l'année, de 600 millions*? Vous administrez en dépit du bon sens, et la nation devrait nager dans l'abondance!

Bref, le discours de M. Bineau est un modèle du genre absurde; il n'y a pas un fait qu'il ait avancé que l'on ne puisse lui rétorquer de la manière la plus rigoureuse.

Et M. Bineau, dit-on, est un des plus habiles interprètes de la pensée gouvernementale!

Grand merci!

L'Assemblée a décidé aujourd'hui à une majorité de 428 voix contre 218 qu'elle passera à une seconde délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon.

Les doutes sur la probabilité d'une nouvelle victoire pour la féodalité financière doivent donc se dissiper.

Un incident de la séance nous paraît non moins significatif.

M. Piscatory a prié l'Assemblée de l'autoriser à interpeller M. le ministre de l'intérieur sur l'opportunité qu'il y aurait selon lui à diriger des poursuites contre des discours tenus dans des assemblées électorales. Ces discours ont paru à M. Piscatory porter atteinte aux lois et à la propriété.

Ainsi donc le peu de liberté électorale que la police a laissé aux démocrates effraie encore la réaction et paraît appeler à ses yeux de nouvelles rigueurs.

On devine que la majorité qui s'était fait un devoir de renvoyer *après le budget* les interpellations du citoyen Lagrange sur la célébration de l'anniversaire de Février et à *un mois* les interpellations de M. Bertholon relatives aux armements extraordinaires de l'Europe, s'est fait un plaisir d'accepter les interpellations de M. Piscatory contre les réunions électorales et de les fixer à demain.

Personne de la Montagne ne s'est écrié que c'est là de la *réclame électorale!*

La discussion de la loi contre l'enseignement qui devait recommencer aujourd'hui à l'Assemblée, a été remise à la semaine prochaine. Quelques journaux prétendent que cette remise a pour cause un petit marché qui se serait conclu entre les légitimistes et les amis du président. Le ministère ne voudrait accorder aux premiers la loi d'ignorance publique qu'à la condition que ceux-ci accorderaient à l'Elysée la loi qui retire aux communes la nomination de leurs maires.

La plupart des journaux légitimistes combattent énergiquement cette loi : l'un d'eux s'écriait hier :

> Nous ne donnerons pas les libertés municipales comme rançon de la liberté d'enseignement.

Mais il y a lieu de croire que, dans cette circonstance, comme toujours, les partisans du comte de Chambord parleront contre et voteront pour.

Le même journal faisait remarquer, il y a quelques jours, que cette loi contre les communes n'est que la reproduction de celle que Napoléon (le grand) fit voter lorsqu'il voulut passer du consulat à l'empire.

La loi du consulat contenait la disposition suivante :

> Les préfets nommeront et pourront suspendre de leurs fonctions les conseils municipaux; ils nommeront et pourront suspendre les maires et les adjoints, dans les villes dont la population est au-dessous de 5 000 habitants. Les membres des conseils municipaux seront nommés pour trois ans; ils pourront être continués.

L'*Opinion publique* prouve ce matin que cette loi est en opposition avec l'article 65 de la Constitution, ainsi conçu :

> Il (le pouvoir exécutif) a le droit de suspendre, pour un terme qui ne pourra excéder trois mois, *les agents du pouvoir exécutif élus par les citoyens.*
>
> Il ne peut les révoquer que de l'avis du conseil d'Etat.

Comme il n'y a que les maires et les adjoints qui se trouvent dans cette catégorie, en les faisant révoquer par le pouvoir exécutif, on biffe l'art. 65 de la Constitution.

C'est parfaitement juste; mais comment les légitimistes, qui se sont tant moqués de la Constitution à propos de l'affaire de Rome, se décideront-ils à l'invoquer aujourd'hui?

Nous recommandons à toute l'attention des hommes de cœur de la Bourgeoisie les articles des journaux réactionnaires qui ont pour objet de démolir les candidats du parti démocratique.

Pour le fond et pour la forme, ces articles de politique électorale méritent de leur part étude et réflexion.

Après les avoir lus, ils voudront bien remarquer que les organes de la démocratie socialiste, les *rouges*, comme on les appelle, n'ont pas imprimé un seul mot d'injure ni même d'appréciation critique à l'adresse des candidats de la réaction.

Quel est donc celui des deux partis qui comprend le mieux l'ordre et la liberté?

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à l'Elysée, sous la présidence de Napoléon Bonaparte. On s'y est occupé, assure-t-on, d'une note arrivée de Berlin, d'après laquelle la Prusse a remis la solution de la question relative à la principauté de Neuchâtel (Suisse) entre les mains de la commission de Francfort.

Le citoyen Guisard, représentant du Peuple, absent par congé, nous écrit qu'il adhère complètement au manifeste que vient de publier la réunion de la Montagne. Il regrette de ne s'être point trouvé à Paris, pour donner son adhésion immédiatement et en personne.

L'Emotion de Février.

Voici un membre de l'Assemblée législative qui a la prétention d'écrire un rapport sur le *Crédit ouvert par l'Etat aux associations ouvrières* (1), et qui donne dédaigneusement à la dernière révolution le nom d'ÉMOTION DE FÉVRIER.

Or, nous demandons à tout homme de bonne foi, de cœur et d'intelligence, s'il est possible de donner un tel titre à l'époque qui marquera l'ère de la plus grande des révolutions sociales, sans être atteint et convaincu de petitesse d'esprit, d'ignorance des choses de son siècle.

Eh quoi! vous voulez parler Travail et Association, ces deux termes de la loi du monde nouveau qui s'ouvre devant les générations présentes, et vous ne soupçonnez même pas qu'ils renferment la transformation sociale la plus radicale, la plus large, la plus profonde!

Il est donc bien difficile d'ouvrir les yeux à la lumière, de comprendre son siècle, de renier le vieil homme, de se régénérer au baptême de la fraternité!

Aveuglement de l'égoïsme, de la routine, de l'incrédulité!

Egoïstes, routiniers, sceptiques, vous êtes les pourvoyeurs des révolutions, tout en vous vantant d'être les colonnes de la religion et de la morale.

A défaut de la mémoire du cœur, ayez au moins la mémoire de l'esprit.

La chute de Louis-Philippe présente plus d'une analogie avec la mort de Louis XV.

Tout le monde attendait la fin du règne de Louis-Philippe avec une certaine anxiété : on sentait que la jeunesse devait remplacer la décrépitude, qu'un nouvel ordre de choses devait se substituer à l'ancien. Le même phénomène était arrivé vers 1774.

Mais à cette époque, comme après la chute de Louis-Philippe, l'ordre nouveau qui s'établissait, trouvait des adversaires fougueux, intraitables, haineux, qui, au nom de droits prétendus sacrés, s'opposèrent aux réformes proposées, non par une république naissante, mais par un petit-fils de Louis XIV.

En 1776, n'a-t-on pas vu le prince de Conti (2)

---

(1) M. Lefebvre-Duruflé.

(2) La branche de Conti était la branche cadette de la maison de Condé et la dernière des princes du sang.

s'opposer à la suppression des corvées, sous prétexte qu'*il est dangereux de laisser introduire la confusion des Etats* ; car, pour M. le prince, la corvée représentait le signe caractéristique qui devait séparer l'infime classe du peuple de la classe supérieure de la noblesse. Substituer aux corvées un impôt de 10 millions, payable par TOUT LE MONDE, à l'exception du clergé, c'était, pour les réactionnaires de ce temps-là, détruire toute démarcation entre le vilain et le noble, c'était attaquer la propriété, — la PROPRIÉTÉ DES CORVÉES, — c'était introduire une communauté dangereuse.

Le parlement partageait le même avis, car la magistrature a presque constamment défendu les vieilles idées contre les nouvelles.

Et dans le sein même du conseil du roi, Turgot, sur la grande question *sociale* des corvées, n'avait eu pour lui que M. de Malesherbes; M. de Sartine, le comte de Vergennes, M. Bertin, le prince de Soubise, le comte de Maurepas soutenaient l'ancien ordre de choses.

Mais Louis XVI était roi, et le roi l'emporta.

La suppression des jurandes et communautés des arts et métiers rencontra la même opposition, surtout de la part des gens de robe, qui voyaient dans cette suppression la cessation d'une foule de procès dont ils vivaient grassement. Aussi à ce propos imprimait-on à Paris les lignes suivantes :

« Les avantages ultérieurs de la liberté du » commerce peuvent être problématiques; mais » un avantage réel qu'on éprouve dès aujourd'hui, et qui est incontestable, c'est la suppression faite dans le moment d'une multitude » de procès. On peut juger de leur nombre par » celui des instances qu'avait la seule communauté des merciers, se disant vendeurs de tout » et faiseurs de rien. Il se montait à 499. QUELLE » PERTE POUR LE PALAIS, ET COMMENT MESSIEURS » NE CRIERAIENT-ILS PAS ? »

Eh bien ! tous les réactionnaires, grands et petits des premières années du règne de Louis XVI, refusaient de comprendre que le temps était venu d'une nouvelle transformation sociale, que le Travail, cette large base de la société entière, allait entrer dans une nouvelle phase, dans celle de la Liberté, en haine de la phase de Fiscalité, imposée au travail par Henri III.

Les réactionnaires du règne royal réformateur s'opposèrent effrontément à toute innovation; ils croyaient insulter les Encyclopédistes, les Economistes, en les appelant *Sectaires* ; — comme les réactionnaires d'aujourd'hui croient insulter les hommes du progrès en les désignant sous le nom de *socialistes*. Eh bien ! qui a fini par triompher des sectaires du dix-huitième siècle ou des souteneurs du GRAND PARTI DE L'ORDRE de cette époque ? — les sectaires. Qui triomphera des mille entraves que les *honnêtes et modérés* opposent aux idées nouvelles ? — les socialistes.

Pourquoi ? parce que les uns représentent le passé, les autres l'avenir ; parce que l'humanité avance, avance toujours dans la voie du progrès et ne recule jamais ! — Parce que les peureux, les aveugles restent en route pendant que les hardis, les clairvoyants atteignent le but.

Réactionnaires de 1850, sachez-le bien, et vous surtout législateurs qui parlez de l'Idée nouvelle sans la comprendre et sans l'approfondir : — la Révolution de Février représente une nouvelle phase du Travail, la phase du travail solidaire et associé !

Voilà pourquoi elle est immortelle et que son triomphe est assuré !

Honte à ceux qui veulent travestir cette révolution immense en une émotion superficielle, en une *surprise* de carrefours !

M. d'Hautpoul a transformé les *gendarmes en mouchards*; M. Barrot vient de transformer ses agents en censeurs. De par le ministère d'action, la douane a pour mission de confisquer les marchandises qui n'ont pas acquitté les droits, et les livres suspects de contenir, — non pas des doctrines anti-républicaines, ceux-là circulent partout sous la protection de l'autorité, non pas même les publications socialistes, mais les ouvrages contenant le récit d'*évènements accomplis récemment*. Lisez plutôt la lettre suivante, publiée ce matin par le *National* :

DOUANES.

Les Rousses, 28 février 1850.

Monsieur,

Tous les écrits publiés *qui ont trait à la politique ou qui se rapportent à des évènements accomplis récemment*, sont interdits à l'entrée en France. Le résumé historique que vous venez de faire paraître sur l'Italie *se trouve dans ce cas*, et ne peut être admis.

Du reste, Monsieur, l'examen des ouvrages, lorsqu'ils sont présentés en douane concerne moins les employés de cette administration que l'*inspecteur vérificateur de la librairie*, nommé *spécialement* par M. le ministre de l'intérieur pour remplir ces fonctions qui, pour le moment, sont exercées aux Rousses par *M. le commissaire central de police*.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le receveur principal des douanes,
signature illisible (1).

L'ouvrage à propos duquel cette lettre a été écrite est, *en effet, un simple résumé historique, en italien*, des évènements accomplis en Italie depuis l'insurrection de Sicile jusqu'à la bataille de Novarre, ouvrage remarquable et sur lequel nous reviendrons.

Pour cette fois, la douane et le commissaire de police faisant les fonctions d'inspecteur de la librairie en ont été pour leur peine. L'ouvrage qu'ils ont arrêté à la frontière sous sa forme italienne, circule fort librement en *français* par tout le territoire de la République, où il ne s'est pas encore trouvé un procureur pour l'incriminer. — Mais on ne doit pas moins leur tenir compte de l'intention, ainsi qu'au gouvernement, qui les a chargés de cette mission prohibitrice contre les idées.

On ne fait pas mieux aux frontières de Russie.

Nous recevons de M. P. de Flotte communication de la lettre suivante, qu'il vient d'adresser au *Constitutionnel* et à la *Patrie* :

A M. le rédacteur en chef du Constitutionnel.

Monsieur,

Vous m'attribuez ces paroles : *Le peuple n'a plus que deux ennemis, la bourgeoisie, il faut l'anéantir ; le grand livre, il faut le brûler.*

Ceci, monsieur, signifie que j'ai prêché l'incendie, le vol et l'assassinat.

Quand il ne s'agit que de ma personne, vous le savez déjà, monsieur, je me tais ; j'ai le mépris de la calomnie ; mais cette assertion se répète ; il s'agit des doctrines sociales auxquelles j'appartiens, de l'honneur d'un club que j'ai présidé ; ce m'est un devoir de répondre.

Ces paroles ont été prononcées dans le club du Peuple, au boulevard Bonne-Nouvelle, salle des spectacles-concerts ; il s'agissait de fixer le but principal de l'établissement du club, le sujet de ses travaux, le caractère de ses doctrines, et je dis :

Combien il est nécessaire de distinguer les institutions elles-mêmes des faits sociaux et des situations personnelles qui en sont les conséquences ;

Comment le progrès résulte toujours d'un changement dans les institutions, jamais des attaques contre les personnes ;

Comment il est à cette règle une exception historique, celle qui se produit alors que l'institution s'incarnant, pour ainsi dire, se confond avec les individus, et crée une caste permanente et limitée, quelle que soit d'ailleurs sa forme ou son origine.

A ce sujet, je rappelai la destruction violente du patriarcat romain par l'empire, de la noblesse de France par la révolution, et dans un autre ordre, le massacre des templiers et des strélitz, des mamelucks et des janissaires.

Je déplorai l'établissement de semblables institutions, non point seulement à cause des maux qu'il est dans leur nature de produire, mais surtout à cause du caractère conservateur exagéré qui rend, pour leurs défenseurs, la lutte avec le progrès si fatale.

Je dis comment, plus heureux que nos pères, nous jouissions de ce bonheur de ne rencontrer dans la voie de l'avenir ni de telles barrières, ni de telles luttes, ni de telles nécessités.

Je déclarai que le peuple n'avait plus en lui qu'une cause de retard, l'*ignorance* ; hors de lui qu'un obstacle, la *constitution actuelle du travail*, savoir : le mode de production et de répartition des richesses.

Je dis que de cette constitution découlaient deux faits anormaux : le *salariat*, le *revenu*, c'est-à-dire la *misère* et l'*oisiveté*.

Je dis que, comme une plante, ils devaient, pour être détruits, être attaqués dans leurs racines et non dans leurs fruits, dans leurs principes et non dans leurs formes.

Je blâmai l'erreur commune qui porte à prendre continuellement les résultats pour la cause ; erreur dont les conséquences sont le retard dans le progrès, la haine entre les citoyens.

C'est ainsi, dis-je, que la haine légitime du salariat peut devenir chez l'ouvrier la haine du patron ; que la haine légitime du droit d'oisiveté peut devenir chez le travailleur la haine du rentier.

Je dis que, repoussant ces conséquences de l'ignorance, le Club du Peuple étudierait les moyens de modifier la Constitution même du travail, en s'attachant toujours aux principes, et de créer un ordre économique moins désordonné, moins individuel, plus conforme aux aspirations de l'humanité, plus conforme à la justice.

Je dis qu'il serait en cela d'accord avec la marche de la révolution, *démocratique* d'abord, c'est-à-dire critique de l'ordre ancien, affirmant la liberté ; *sociale* ensuite, c'est-à-dire organique, et du sein de la liberté conquise faisant jaillir un ordre nouveau.

Je dis que, sous peine de se nier elle-même, la révolution devait, dans sa seconde phase, accepter toutes les conséquences de la première.

Qu'avec la liberté de conscience et le suffrage universel, le signe de l'unité sociale allait nécessairement passer de la sphère morale proprement dite dans la sphère économique.

Qu'à l'*unité de croyance* allait succéder la *solidarité des intérêts*, *à l'unité législative*, *l'unité d'administration*, enfin que l'Etat cessant d'être un *juge* allait devenir un *commis*.

Puis, dans l'œuvre de la création de l'ordre, montrant l'inutilité d'une action violente, je dis comment la destruction d'un titre déplaçait seulement le capital, et faisait, en ruinant le prêteur, un capitaliste de l'emprunteur ;

Comment ce nouveau capitaliste devenait un nouveau défenseur de la rente ;

Comment enfin la suppression d'un oisif engendrait à l'instant même un nouvel oisif.

Enfin, pour donner plus de force à cette conclusion, attaquant corps à corps la destruction inintelligente, je m'écriai :

« Eh bien, soit ! le dernier vestige de la caste disparait avec la royauté ; nous avons la République, » et le peuple n'a plus que deux ennemis : la bourgeoisie, il faut l'anéantir ; le grand livre, il faut le » brûler. APRÈS ?...

» *Qu'en résultera-t-il ? une bourgeoisie nouvelle,* » *un grand livre nouveau.* APRÈS ?...

Ce sont ces mots que vous avez supprimés, monsieur.

C'est ainsi que d'un appel au *calme* et à l'*étude*, vous avez fait un appel au *crime* et à la *violence*.

Que les honnêtes gens jugent entre nous.

Maintenant, quand en calomniant les paroles et les actes d'un parti nombreux et résolu, vous aurez semé la haine.... APRÈS ?

Quand en amassant les colères, vous aurez rendu dans la lutte la clémence impossible et le dévouement pour tous un danger.... *Après* ?

Pendant quatre mois, nos paroles ont été des boucliers, les vôtres ont été des poignards, et vous avez perdu le droit de parler d'assassinat, si nous perdions le droit de parler d'oubli ?... Après ?

Après, ce n'est qu'un mot, mais c'est le mot de l'avenir, le nom d'un temps meilleur ; il est à nous, il est notre espérance. C'était ma pensée : vous n'aviez pas le droit de l'[illegible].

P. DE FLOTTE.

P. S. Vous concevez, monsieur, que désormais il devra me sembler inutile de répondre à de telles attaques.

Ma candidature est une protestation contre l'arbitraire.

Encore une assertion semblable, et vous en aurez fait une protestation contre la calomnie.

M. Michel (de Bourges) a adressé la lettre suivante au rédacteur du *Constitutionnel* :

Monsieur,

Je lis aujourd'hui votre compte-rendu de la séance électorale de Montmartre, du vendredi 1[er] mars.

Vous rendez compte de cette séance à votre façon. Je ne m'occupe pas des choses insignifiantes. Je transcris le passage suivant, qui est essentiel :

« Le lendemain de son triomphe, le peuple examinera l'origine des fortunes et du capital ; le peuple dressera les comptes de la bourgeoisie, et certes il en a bien le droit, comme il a à examiner les comptes de la royauté ; à moins que le gouvernement ne fasse volontiers le sacrifice, ce à quoi je l'engage fortement. Le peuple produit tout ; c'est à lui que tout appartient. »

Vous dites que vous citez *textuellement* ; moi, je réponds : Ma bouche n'a pas prononcé une seule des paroles que vous me prêtez.

Si votre erreur est involontaire, vous n'hésiterez pas à publier ma lettre. J'en demande l'insertion au nom de la vérité et de la justice.

Agréez, etc.

Paris, 4 mars 1850.

Proclamation au Peuple Français.

Français !

On vous trahit ! Vos intérêts politiques, vos intérêts commerciaux, votre honneur, votre gloire sont vendus à l'étranger. Et par qui ? Par les hommes qui ont profité de votre belle révolution, ET QUI EN VIOLENT TOUS LES PRINCIPES. Est-ce donc pour un gouvernement sans parole, sans honneur, sans générosité, des institutions sans force, des lois sans liberté, une paix sans prospérité et sans calme, pour un présent sans avenir enfin, que nous avons combattu depuis quarante ans ? . . . .

. . . .

Il est temps qu'au milieu du chaos des partis, une voix nationale se fasse entendre ; il est temps qu'aux cris de *la liberté trahie* vous renversiez le joug honteux qui pèse sur notre belle France. Ne voyez-vous pas que les hommes qui règlent nos destinées sont encore les traitres de 1814 et de 1815, les bourreaux du maréchal Ney ? Pouvez-vous avoir confiance en eux ?

Ils font tout pour complaire à la sainte-alliance; pour lui obéir, ils ont abandonné les Peuples, nos alliés ; pour se soutenir, ils ont armé le frère contre le frère, ils ont ensanglanté nos villes, ils ont foulé aux pieds nos sympathies, nos droits.

Les ingrats ! ils ne se souviennent des barricades que pour préparer les forts détachés ; méconnaissant la grande nation, ils rampent devant les rois et les faibles.

. . . .

..... Hommes de 1789, hommes de 1830, levez-vous !... Vive la France ! vive la liberté !

LOUIS-NAPOLEON BONAPARTE.

A l'armée !

Soldats !

Le moment est venu de recouvrer votre ancienne splendeur ! Faits pour la gloire, vous pouvez moins que d'autres supporter plus longtemps le rôle honteux qu'on vous fait jouer. Le gouvernement qui trahit nos intérêts voudrait aussi ternir notre gloire... l'insensé !

... Partout trahison, lâcheté, influence étrangère ! Ecriez-vous avec moi : Chassons les Barbares du Capitole !

Soldats !... délivrez-nous des traitres et des oppresseurs ; protégez les droits du Peuple, défendez la France et ses alliés contre l'invasion. Voilà la route où l'honneur vous appelle ; voilà quelle est votre sublime mission !...

... La patrie divisée, *la liberté trahie*, l'humanité souffrante, la gloire en deuil, comptent sur vous : vous serez à la hauteur des destinées qui vous attendent !

Vive la France ! vive la liberté !

NAPOLÉON.

Le citoyen Bouchereau, capitaine-rapporteur du 1[er] bataillon de la 5[e] légion, a reçu, ainsi que nous l'avons annoncé, de M. Duthy, lieutenant-colonel de cette légion, une lettre *confidentielle* ainsi conçue :

« M. le général Perrot, commandant supérieur » des gardes nationales de la Seine, me charge » de vous demander votre *démission*. Je vous invite à vous empresser de satisfaire à sa demande, afin de vous éviter des désagréments. »

Le citoyen Bouchereau a répondu par un refus formel. Dans sa réponse, que nous avons sous les yeux, il dit qu'il considère comme une lâcheté de donner sa démission lorsqu'on n'a pas démérité. Il rappelle les visites et les obsessions de M. Duthy pour obtenir cette *démission* si ardemment désirée.

Les démocrates de l'arrondissement se sont émus à la nouvelle de cette persécution dirigée contre un républicain éprouvé, rédacteur en chef de l'ancien *Réformateur*, blessé de Février, président du comité central des élections de son département.

M. le lieutenant-colonel Duthy a répondu dans la *Liberté* que la demande de démission était motivée, non pas pour cause politique, mais par suite d'un jugement inséré dans la *Gazette des Tribunaux* du 5 avril 1846, sans ajouter d'autres explications.

Le jugement existe en effet, mais un jugement en matière civile, et qui ne saurait porter la plus minime atteinte au caractère honorable de celui qui en est l'objet. Il s'agissait d'un privilège que les avoués réclamaient et que le citoyen Bouchereau leur contestait.

Qu'il ait eu tort ou raison dans cette circonstance, nous ne saurions voir aucun lien possible entre ce fait et l'insistance mise par M. Duthy à obtenir la démission du citoyen Bouchereau.

On nous assure que, n'ayant pu obtenir la démission, on agit maintenant pour arriver à une révocation.

L'abondance des matières nous a empêchés de reproduire, hier, l'article suivant de la *République*, qui est resté jusqu'ici sans réponse :

QUESTIONS AU PREFET DE POLICE.

M. Caron, officier de paix du 8[e] arrondissement, dont le *Moniteur* a annoncé la destitution pour avoir commis une profanation en enlevant les couronnes de la colonne de Juillet, ne remplit-il pas encore son emploi ?

M. Caron, qu'on accuse à tort d'avoir enlevé les couronnes, n'est-il pas au contraire l'officier de paix qui a assisté le lendemain à la remise en place des offrandes mortuaires ?

Comment se fait-il que M. Caron, s'il n'est pas destitué, laisse annoncer sa destitution par les journaux officiels ?

Comment se fait-il encore que M. Caron, qui a remis en place les couronnes, laisse dire qu'il les a fait enlever ?

Maintenant d'autres questions :

M. Roze (ou Rose), officier de paix du 9[e] arrondissement, n'a-t-il pas donné les ordres d'accomplir la profanation dont M. Caron porte la responsabilité ?

M. Roze ne reçut-il pas le 24, à midi et demi, à son bureau, situé rue de Jouy, 21, l'ordre de faire enlever les couronnes de la colonne de Juillet ?

M. le préfet de police pourrait-il nous dire par qui l'ordre fut donné, puisqu'il a fait annoncer dans la *Patrie* et ailleurs, que cet ordre n'a pas été donné par lui ?

A dix heures du soir, une brigade composée de deux sous-brigadiers et de neuf agents de police, ne se dirigea-t-elle pas vers la place de la Bastille, et ne procéda-t-elle pas, à partir de minuit et quart, à l'enlèvement des couronnes de la colonne de juillet ?

Résumons-nous :

M. Caron, qui a assisté à la remise en place des couronnes, et dont on a annoncé la destitution, remplit-il toujours ses fonctions ?

M. Roze, qui a fait enlever les couronnes d'après des ordres reçus, et dont on n'a jamais parlé, est-il encore officier de paix du 9[e] arrondissement ?

Nous attendons la réponse.

La correspondance du *Nazionale* parle de nouveau de la prochaine arrivée des Autrichiens à Rome. Les troupes viendraient au nombre de quelques mille hommes pour assister à la réinstallation des armes autrichiennes sur la maison du consul de cette nation. Cette réinstallation n'est considérée que comme un prétexte.

— De faux billets de banque circulaient depuis quelque temps dans Rome. La police accusait naturellement les républicains. Eh bien ! un coupable vient d'être arrêté. C'est un absolutiste, fils du médecin de Grégoire XVI. Les cardinaux confus de ce résultat, font tout leur possible pour réparer cette bévue de leur police.

— Le jugement de Cernuschi a été, au dire du *Constitutionnel*, cassé par le conseil de révision pour vice de forme.

Les élections de Wurtemberg viennent de donner une éclatante victoire au parti démocratique. On se rappelle que le gouvernement avait dissous la chambre comme trop libérale. Le pays consulté lui a envoyé une chambre républicaine. Sur *soixante-quatre* élections, le gouvernement a fait triompher *quatre* de ses candidats ; *neuf* appartiennent au parti libéral constitutionnel, et *cinquante et un* au parti démocratique.

— Les élections de Bade, accomplies sous les baïonnettes des Prussiens et au milieu des aménités de l'état de siége, ont au contraire produit une chambre de conservateurs et de libéraux.

Nous continuons à enregistrer les bruits de guerre rapportés par les journaux helvétiques. On lit dans la *Suisse* :

» Suivant le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* voici, en substance, ce qu'aurait dit verbalement M. de Wildenbruck : Le conseil fédéral, sous la présidence de M. Furrer, aurait pris l'initiative d'une négociations concernant Neufchâtel ; il aurait reconnu la légitimité des droits de la Prusse. Cette puissance aurait consenti à entrer en négociation sur cette base. Mais plus tard le conseil fédéral se serait ravisé et aurait cherché à donner une certaine interprétation à sa première démarche. Enfin, sous la présidence de M. Druey, le Conseil fédéral aurait formellement déclaré qu'il n'admettait pas les droits de la Prusse, et cela dans des termes qui auraient motivé le départ de M. de Wildenbruck.

» Il paraîtrait donc qu'il y a eu quelque chose. Mais qu'est-ce qui s'est passé en réalité ? Voilà la question. »

---

(1) D'après l'Annuaire du Commerce le receveur des douanes aux Rousses se nomme Beudin.

Les fruits d'une grande et prochaine guerre en Occident commencent à prendre de la consistance parmi les Russes, et, dit une correspondance, c'est à cette éventualité qu'ils attribuent leur rappel des principautés. Sans doute, la perspective d'envahir de nouveau la France à la tête de la coalition monarchique leur sourit beaucoup ; néanmoins, ils sont tristes ; de funestes pressentiments les obsèdent : ils connaissent l'esprit des populations qu'ils laisseront derrière eux, et ils craignent qu'on ne les trompe sur l'état des esprits en France.

On écrit de Pesth :

« Le dernier livre de M. Guizot, *De la Démocratie en France*, a été confisqué et mis à l'index par le général Haynau. »

La polémique des journaux portugais, devient chaque jour plus violente. Les attaques contre le comte de Thomar se succèdent sans interruption. On l'appelle voleur, coquin et traître dans des articles signés par les personnes les plus connues.

Une dépêche télégraphique de Trieste, en date du 27 février, nous apporte des nouvelles d'Athènes. Les mesures coercitives ont réellement cessé, et le blocus a été levé le 20 février.

Voici ce qu'on écrit d'Athènes, en date du 19 :

« Un vapeur anglais est arrivé de Malte, hier au soir, avec des dépêches pour M. Wyse et l'amiral Parker. Immédiatement la nouvelle s'est répandue de l'acceptation de la médiation française.

» Au départ du *Lloyd*, Athènes était dans la jubilation. On attendait de moment en moment la levée du blocus.

» Le sénat est convoqué extraordinairement pour recevoir d'importantes communications du gouvernement.

» Dans la séance du 14, M. Londos avait officiellement réfuté les appréhensions relatives à la prétendue occupation de Cervi et de Sapienze par les Anglais.

» La flotte française se trouve toujours à Mytilène. Elle n'a point paru au Pyrée. »

Assemblée nationale.

Séance du 4 mars. — Présidence de M. Dupin.

M. Salvat demande la parole sur le procès-verbal ; il l'obtient et réclame à l'égard de la lettre que M. le ministre de l'intérieur a lue samedi soir à l'Assemblée et dans laquelle le préfet de Loir-et-Cher donnait un démenti à l'assertion de M. Salvat, accusant ce préfet d'avoir refusé à M. d'Etchegoyen l'affiche d'un placard relatif à son élection.

M. d'Etchegoyen ne s'est jamais présenté à la préfecture, et le préfet ne le connaît pas? Ce que j'ai dit, ajoute M. Salvat, est ceci : le procureur de la République a déclaré qu'il ferait saisir l'affiche de M. Ch. d'Etchegoyen. J'ai écrit à M. d'Etchegoyen, et il confirme que le préfet a déclaré qu'il ne voulait d'affiches d'aucune espèce, et devant ce fait M. Bac pouvait seulement attribuer au préfet ce qui appartenait au procureur de la République. Voyons donc ce que vaut le démenti. (Nouveau bruit.)

Comment, messieurs, le fait m'est personnel, et je ne pourrai relever une calomnie ! Est-ce que d'ailleurs on n'a pas parlé de faire revivre une loi de 1830 qui défend tout affichage d'écrits publics. Du reste, je suis heureux d'apprendre que l'administration de Loir-et-Cher est devenue plus libérale ; elle permet jusqu'aux professions de foi et au colportage des journaux. J'en rends grâce à la haute influence qui aura fait changer l'administration de conduite ; j'en rends grâce aussi au retentissement de la tribune républicaine, qui reste encore, Dieu merci, une sauvegarde puissante de nos libertés.

M. Th. Bac. Il est certain que, d'après les explications qui m'ont été données, j'ai pu supposer que l'empêchement venait de M. le préfet de Loir-et-Cher. Il paraît que l'on ne nie pas la défense, mais que cette défense est venue de M. le procureur de la République.

M. F. Barrot. Reste à savoir si le procureur de la République n'est pas aussi en mesure de donner un démenti formel à cette accusation.

M. Fould, ministre des finances. Il m'a été adressé des interpellations au sujet de la violation des lettres. Je me suis occupé immédiatement de cette affaire.

Dès le lendemain de la séance, deux inspecteurs se sont rendus de très bonne heure chez M. Cassal, le représentant qui m'a interpellé. Ces inspecteurs se sont fait présenter les enveloppes des lettres qui, selon M. Cassal, ont été violées : le rapport fait par ces agents atteste que, sur trois lettres présentées, deux n'ont pas été ouvertes ; sur une troisième, le cachet a été évidemment rompu. (Mouvement.) Cette lettre a passé par les mains de plusieurs facteurs ; quand elle parvint dans le bureau central, elle portait cette adresse : Rue du Mail, 7 ; et par cette erreur, elle fut portée rue de Malte, elle revint au bureau ; la lettre fut renvoyée. M. Cassal avait changé de domicile. On la porta à cette nouvelle adresse, elle fut déposée aux mains de la portière le 7 février, et remise à M. Cassal le 8, à dix heures du matin.

Or, la lettre, à cause de tous ces changements, portait un grand nombre d'indications, et le cachet qui remplace le cachet brisé recouvre une partie de ces indications. Ce cachet n'a donc pas été apposé à l'administration, puisque ces indications ont été inscrites sur la lettre depuis que cette lettre en est sortie. Il ne pourrait donc y avoir de responsable que le facteur qui en dernier a été chargé de la lettre ; or, ce facteur est un ancien militaire, qui a d'excellentes notes de l'administration. (Bruit.)

Je ne puis que répéter que ce n'est pas à l'administration des postes que cette indiscrétion coupable s'est consommée. On peut consulter les pièces, je les dépose sur le bureau de M. le président.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon

M. Crémieux reprend son discours commencé dans la séance d'avant-hier. Il appuie l'ajournement de la concession jusqu'à ce que des conditions plus favorables que celles qui ont eu lieu actuellement soient faites à l'Etat. Jusque-là, l'Etat peut continuer le chemin, qui, avec une compagnie, ne pourrait être continué que trois mois après la promulgation de la loi, temps nécessaire pour trouver les 250 millions dont la compagnie a besoin pour l'achèvement du chemin.

On dit que l'Etat ne pourra achever lui-même ce chemin ; mais la compagnie ne pourra trouver ses 250 millions qu'autant que l'Etat donnera à ses actionnaires la garantie de 5 0[0 comme minimum d'intérêt ; autrement, la compagnie n'existera pas. Croyez-vous donc que ceux qui veulent de la garantie de l'Etat pour entrer dans une compagnie ne voudront pas de l'Etat arrivant avec un chemin et tous ses autres biens, étant le débiteur direct, au lieu d'être la caution?

Avez-vous d'ailleurs une compagnie? Nullement. Je défie M. le ministre de me dire où se trouve une compagnie ? Alors comment veut-il que nous discutions sur des probabilités, ou plutôt sur des fantasmagories.

L'orateur entre ensuite dans l'examen des charges qui résultent pour l'Etat des conditions faites par la loi. Il croit que les obligations ne pourront que faire fléchir les fonds de l'Etat, puisqu'il garantit ces obligations du chemin ; il n'y aura que les fondateurs qui pourront gagner 28 ou 30 millions.

Il y a deux ans à peine qu'une révolution a bouleversé et les fortunes et les institutions. Dans quelle situation nous trouvions-nous au mois de février? Alors MM. Thiers et Fould s'élevaient contre le dernier ministre des finances, et surtout contre l'exagération de la dette flottante, qui a pesé sur le gouvernement qui succéda au gouvernement royal. On est donc obligé de consolider la dette flottante et de faire des emprunts nécessaires.

Mais comment pourrez-vous emprunter, dirons-nous ! Nous augmenterons la dette flottante. Mais faites donc attention ! La commission a besoin de 250 millions pour le chemin, mais elle est garantie par l'Etat ; l'Etat, d'un autre côté, a besoin de 200 millions, c'est-à-dire qu'il en a besoin de 450. Et que faites-vous? Vous créez une concurrence désastreuse pour l'Etat, puisque la compagnie, pour faire ses emprunts, pourra être plus facile dès-lors qu'elle est certaine de son minimum de 5 0[0.

Et si un orage venu d'en haut ou d'en bas tombe sur vous en 1852, que deviendra le crédit de l'Etat devant les exigences de tout le monde ? Ce crédit sera donc ébranlé si fortement, qu'il croulera peut-être. Que deviendra donc la compagnie dans ce bouleversement ? Ce qu'est devenue la compagnie du chemin de fer de Lyon. Et ce que l'on ne conçoit pas, c'est que les compagnies soient reconnues être en déficit de 12 à 30 0[0 de perte, et qu'on propose sérieusement de faire des concessions plus larges à ces compagnies qui ont la main si malheureuse.

Le génie de la vapeur n'est pas le dernier génie du progrès ; n'avons-nous pas l'air atmosphérique qui peut, à un moment donné, rendre inutiles tous les rails actuels ? Et alors vous aurez donc engagé la garantie de l'Etat pour un temps immense et contre toutes les inventions nouvelles.

Vous rachèterez, dites-vous ? Mais comment rachèterez-vous ? Vous aurez donné 150 millions et 99 ans à cette compagnie ; il faudra donc que vous lui achetiez le chemin sur le pied de 400 millions : attendrez-vous que la nouvelle invention soit en exploitation ? Non, car vous êtes un gouvernement honnête, et vous préviendrez la dépréciation.

Vous dites que les 154 millions ne sont rien ; qu'ils ne font que représenter les erreurs des devis, très bien. Mais comme, en 1845, nous avons donné 41 ans de concession, en 1847 sept ans de plus, et aujourd'hui vous voulez donner 154 millions avec 99 ans de durée pour un chemin qui rapporte déjà trois millions par an ! Est-ce tout ? Hélas ! non ; ce n'est qu'un premier jalon posé dans une mauvaise voie. Vous accordez aujourd'hui 99 ans à une compagnie qui n'a pu tenir ses engagements ; comment refuserez-vous la même durée quand les réclamations viendront des compagnies qui, elles, auront tenu leurs engagements? La concession actuelle n'est qu'une pierre d'attente, ainsi que le proclament eux-mêmes les journaux des chemins de fer.

Ainsi, nous aurions combattu pendant dix ans pour limiter le décret des concessions ; nous serions parvenu, par ces luttes, à économiser des sommes immenses à l'Etat, et tous ces fruits de dix années de combats incessants disparaîtraient, seraient anéantis en un jour.

Dans la plupart des pays limitrophes de la France, en Belgique comme en Allemagne, les gouvernements s'empressent d'avoir entre leurs mains ou de racheter les chemins de fer, parce qu'ils savent bien que les voies publiques doivent être, autant que possible, une propriété de l'Etat, et l'on veut, pendant un siècle, exproprier l'Etat au profit des compagnies.

Je n'ajoute pas au profit d'un monopole unique, car je sais que les hommes qui administrent et à qui appartiennent les chemins d'Orléans et de Strasbourg sont des hommes à la fois trop honorables et doués de connaissances trop spéciales, en même que d'une trop juste fierté pour se laisser dominer par personne et pour aller se jeter dans la compagnie de Paris à Avignon qui, dit-on, ne serait autre que la compagnie du Nord.

L'orateur examine ensuite le tracé et le trouve défectueux, surtout parce qu'il fait passer le chemin sur la rive droite jusqu'à Condrieux, au lieu de le faire passer sur la rive gauche, au pont de la Guillotière, comme le voulait le tracé de 1845, d'après un rapport de M. Dufaure. Aujourd'hui, il n'y a ni enquêtes ni études, et l'on ne comprend pas qu'on ne renvoie pas le ministre à ces études.

Il faut donc ne pas passer à une seconde délibération et attendre de meilleures conditions.

M. Fould, ministre des finances. Les considérations premières qu'a fait valoir le préopinant ne me permettent pas de garder le silence.

Il a dit : vous n'avez pas de compagnie, et il a attaqué les compagnies. Puis M. Crémieux, d'accord avec les orateurs qui ont attaqué le projet, nous a répété avec eux que le moment était mauvais, qu'il fallait attendre et faire des emprunts successifs : mais si le moment est mauvais pour emprunter, sera-t-il bon pour négocier des rentes ? Attendez, ajoute-t-il, puisque vous voulez le chemin, attendez à l'année prochaine.

Mais, messieurs, l'année prochaine, vous auriez donc à faire à la fois un emprunt pour réduire votre dette flottante et pour continuer les travaux que vous remettriez à la charge de l'Etat ; ce serait 430 millions à demander au crédit ; l'année prochaine, cette émission considérable de rentes nous mettrait-elle dans une position meilleure que celle où nous mettrait la concession faite cette année ?

Je suis d'un avis tout opposé ; l'année prochaine, à la veille d'une double élection. (Ah ! ah !) Et le moment serait mal choisi pour agiter de pareils intérêts.

M. Crémieux a fait ressortir le danger où nous met la dette flottante ; mais comment concilier ce qu'il a dit et le conseil qu'il nous donne de l'augmenter encore ? (Mouvement.)

L'orateur revient sur l'état des fonds publics ; la rente qui était à 75, a monté à 95, et savez-vous ce que cette amélioration ajoute à la fortune publique ? C'est un milliard de plus, et ce milliard est réparti entre les six cent mille rentiers qui figurent au grand-livre. Toutes les valeurs se meuvent et toutes se ressentent de l'élévation de la rente, et cela constitue une amélioration immense dans les affaires : et c'est quand nous sommes en voie pour retrouver une partie de la fortune publique compromise en 1848 que l'on veut nous pousser à des emprunts sans fin ! Je dis que c'est une voie déplorable, et je tremblerais de voir mon pays s'y engager !

M. le ministre des finances insiste sur l'impossibilité de réclamer l'ordre dans les finances en présence d'un budget extraordinaire de travaux publics, surtout en présence des lignes qui sont encore à exécuter. L'Angleterre a dépensé huit milliards dans les chemins de fer ; la France peut-elle faire moins !

Grèverez-vous votre dette publique de ces dépenses ? et triplerez-vous le grand-livre ? Quant à moi, j'appelle la fin de cette délibération, car je la regarde comme la conservation du principe que les travaux de chemin de fer ne sont pas à la charge de l'Etat. (Agitation.)

M. Vitet, rapporteur. La première délibération n'a porté que sur cette question : l'achèvement du chemin de fer de Paris à Avignon. Tous les moyens d'exécution ont été réservés pour la deuxième délibération...

Une voix. C'est cela !

M. Vitet. Vous ne pouvez donc voter que sur cette question : le chemin de fer sera-t-il continué ?

Dans la seconde délibération, vous choisirez entre les systèmes des travaux continués par l'Etat ou remis à l'industrie privée. La preuve, c'est qu'on a réservé pour la deuxième délibération les amendements qui proposent des modifications à ces différents systèmes, et nous ne pouvons les aborder tant que nous resterons dans les généralités. Mon avis est de terminer le plus tôt possible cette délibération qui ne peut pas avoir de résultat, et de passer le plus vite possible à la discussion des systèmes en présence. (Longue interruption.)

M. Rouher, ministre de la justice. Le gouvernement accepte la position telle que la commission l'a faite. Il ne faut pas que par des coalitions de vote cette Assemblée arrive à l'impuissance. (Réclamations nombreuses à droite.)

M. le président veut mettre la clôture aux voix ; une opposition violente se manifeste à gauche. Il est interpellé à plusieurs reprises par ce côté de l'Assemblée. M. Lestiboudois paraît à la tribune, puis M. Grévy lui succède.

M. le président. Vous n'avez pas la parole.

M. Grévy. On a toujours la parole pour répondre à un ministre. (Agitation prolongée.)

M. le président. Parlez.

M. Grévy. Ce qui sera constaté par le premier vote, ce sera le principe de la loi. (Dénégations.) L'Assemblée n'est pas engagée ; je le sais bien, par ce premier vote ; mais pourtant le principe de la loi est momentanément consacré...

A droite. Mais non ! (L'agitation continue.)

M. le président. L'Assemblée va voter sur la question de savoir si elle passe à une seconde délibération.

On vote par scrutin de division. Cette opération, qui a eu lieu au milieu de l'agitation la plus vive, donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	646
Majorité absolue,	324
Billets blancs,	428
Billets bleus,	218

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon.

M. Piscatory prie l'Assemblée de l'autoriser à interpeller M. le ministre de l'intérieur sur la question de savoir si les agents du gouvernement ont dressé des procès-verbaux sur les discours contre les lois du pays, et spécialement contre la propriété, tenus dans les assemblées électorales. (Mouvement.)

Les interpellations sur les observations du ministre de la justice sont fixées à demain mardi, au commencement de la séance.

M. Denayrouse demande que la discussion de la proposition de M. Pradié, sur la liberté limitée d'affichage et de colportage pendant les élections partielles, ait lieu demain.

L'Assemblée accueille favorablement cette demande.

M. Ferdinand de Lasteyrie. Dès lors qu'une question grave est posée, il me semble qu'elle doit être résolue promptement. C'est pour cela que je demande que l'examen de la loi sur les maires soit mis demain à l'ordre du jour des bureaux.

Cette proposition est adoptée, et la réunion des bureaux aura lieu à midi.

La séance est levée à six heures.

La suite de la discussion est renvoyée à demain deux heures.

Revue des départements.

ANNIVERSAIRE DU 24 FÉVRIER.

Nous avons constaté dans un précédent numéro, l'unanimité avec laquelle le sentiment républicain s'est manifesté dans les départements et particulièrement dans les campagnes ; voici quelques nouveaux faits à l'appui :

Le département d'Eure-et-Loir a été un des plus favorisés. Des banquets démocratiques ont eu lieu à Chartres et à Maintenon. Inutile de dire que cependant la garnison de Chartres a été consignée, les armes chargées, et prête à monter à cheval ; qu'un escadron de dragons est arrivé de Chartres à Maintenon, au beau milieu de la fête, ainsi qu'un officier de gendarmerie avec six gendarmes. Un des dragons de piquet à Maintenon s'est laissé entraîner par l'allégresse publique et a voulu prendre part à la danse. Un officier est venu l'interrompre brusquement, au milieu d'un avant-deux, et lui a infligé huit jours de salle de police.

Pauvres soldats !....

Dans la plupart des communes de ce département, le 24 février a été fêté avec le même enthousiasme patriotique ; on a replanté des arbres de liberté partout où il en manquait.

— Nancy a eu aussi son banquet démocratique, comme nous l'avions annoncé depuis longtemps. Plus de mille citoyens y ont pris place. Les communes du département et les départements voisins y étaient représentés. Les gardes nationaux étaient en uniforme.

Lunéville et bon nombre de localités avaient en outre leurs banquets particuliers.

LA PRESSE DÉMOCRATIQUE.

Nous annoncions l'autre jour l'apparition du *Progressif de la Corse*, nous apprenons aujourd'hui que le citoyen Pavadoni, médecin, l'un des rédacteurs-gérants de ce journal, vient d'être assigné en cour d'assises pour *offenses envers la personne du président de la République, attaques contre ses prérogatives, excitation à la haine entre les citoyens* (numéros 2, 8 et 11 du journal). Un procès de presse est un événement pour la Corse ; ce sera le premier.

Le baptême de la persécution manquait au *Progressif*. C'est une raison pour ses rédacteurs de redoubler de foi et d'efforts.

Les démocrates sarthois avaient fondé par actions une imprimerie républicaine au Mans, afin d'éviter les obstacles sans fin que le monopole des brevets apporte à chaque pas à la démocratie militante en province. Le parquet a écrasé cette imprimerie sous les procès. Une amende de 6 000 fr. vient de combler la mesure : l'imprimerie est en vente.

Le socialisme vient d'arborer son drapeau dans le Jura. Nous nous bornons aujourd'hui, faute d'espace, à constater l'apparition du *Jura, journal démocratique de l'Est*, qui a choisi pour date de sa naissance le glorieux anniversaire du 24 février. Le numéro-prospectus contient deux articles d'un de nos amis bien connu des lecteurs de la *Démocratie pacifique*, M. Wladimir Gagneur ; c'est dire que le *Jura* s'occupera sérieusement de vulgariser dans les campagnes de l'Est les idées d'association et de solidarité. Nous n'avons pas voulu tarder à annoncer cette bonne nouvelle.

En présence de la candidature du citoyen Pilhes à laquelle se rallient la presse et les comités, à la veille d'une élection dont l'effet doit être immense, M. Théophile Silvestre, rédacteur d'un journal qu'il remplit de ses réclamations, persiste à se porter comme candidat républicain. — *Candidat*, oui, *républicain*, non ; car la première vertu républicaine, c'est le désintéressement.

Le journal les *Côtes du Nord* arbore hautement le drapeau démocratique ; il prend le titre de *Républicain des Côtes du Nord, journal de la démocratie*, avec cette épigraphe : « La Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution. »

— En présence des obstacles opposés à la libre discussion électorale dans Loir-et-Cher, par le préfet Sohier, le *Républicain de Loir-et-Cher* se rallie à la candidature de notre ami d'Etchégoyen.

Ce M. Sohier vient de faire enlever, sous un prétexte quelconque d'alignement ou de nivellement, l'arbre de la liberté qui était sur la place de la préfecture et lui offusquait la vue.

— Le même M. Sohier publie une nouvelle circulaire sur les élections ; ce factum concerne spécialement les réunions électorales. Nous y remarquons les passages suivants d'après lesquels les maires peuvent aller aussi loin qu'ils le voudront dans la voie de l'arbitraire :

« *Votre présence à ces réunions ne peut avoir » pour objet de gêner la parole, expression libre de » la pensée, mais de prendre acte et de constater, » au besoin, les discours ou les cris contraires aux » lois sous la protection desquelles ces réunions dé» libèrent, afin que les auteurs de ces délits soient » déférés à la justice.* Aux termes du dernier para» graphe de l'article 6 du décret du 28 juillet 1848, » ce contrôle doit s'exercer également sur les im» primés ou emblèmes qui se distribueraient dans » l'intérieur du local où se tiendra la réunion.

« Vous ne devez point hésiter, messieurs, à refu» ser votre autorisation à toute réunion qui, sous le » prétexte de l'élection prochaine, *vous paraîtrait ca» cher une intention mauvaise, celle de passionner, » dans un but hostile au gouvernement, les populations » de vos communes, de les exciter à des actes de dé» sordre et à des manifestations coupables.* »

Il est évident qu'on ne néglige rien, en certains endroits, pour intimider les électeurs dans leur vote du 10 mars.

Ainsi, notre correspondant de l'Alsace nous apprend qu'à la suite de l'émotion sympathique déjà rapportée dans notre journal, qui s'était produite dans la patriotique petite cité de Woerth-sur-Saner, pour les cinq candidatures du Bas-Rhin, — émotion qui s'est manifestée par quelques-uns de nos chants nationaux si chers aux braves populations de l'Est, — une véritable *razzia* a été opérée par les soins du sous-préfet de Wissembourg, accompagné des membres du parquet et de plusieurs brigades de gendarmerie.

Jamais, nous écrit-on, même en 1814, époque de l'entrée des Cosaques, Woerth n'avait été traité en pays conquis comme dans cette circonstance. Mais, loin de *se montrer tout penauds sous l'escorte des gendarmes, parce que les libations de la veille avaient eu le temps de leur rendre un peu de calme*, suivant l'ignoble assertion de l'*Assemblée nationale*, les honorables citoyens arrachés de leur domicile ont, au contraire, pendant un trajet de cinq lieues, fait retentir l'air de nos hymnes nationaux et des cris : *Vive la République démocratique universelle !*

Ce que nous sommes loin de contester à notre contradicteur de l'*Assemblée nationale*, c'est la confraternelle assistance prêtée dans cette expédition par l'un des plus *dignes* candidats de la liste jésuitico-monarchique ; aussi n'hésitons-nous pas à nous joindre à l'invitation qu'il fait aux électeurs du Bas-Rhin de garder bonne mémoire de cette coopération policière, lors du vote du 10 mars. Seulement, nous lui prédisons que le résultat de ce vote sera tout contraire à celui qu'il en attend.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AUX ÉLECTEURS DEMOCRATES-SOCIALISTES.

Une souscription, pour subvenir aux frais des élections, est ouverte au siège du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, et dans les bureaux de tous les journaux démocratiques.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

1er *arrondissement*. — Les mardis, jeudis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 36, à sept heures du soir.

2e *arrondissement*. — Mercredi 6 mars, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

3e *arrondissement*. — Réunion électorale mardi 5 mars, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

6e *arrondissement*. — Tous les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

7e *arrondissement*. — Mardi 5 mars, à 7 heures du soir, salle Molière, passage Molière.

8e *arrondissement*. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Ecole du commerce et des Arts industriels, rue Charonne, 95.

9e *arrondissement*. — Mardi 5 mars, à 7 heures du soir, boulevart Bourdon, 13, magasin des fourrages.

10e *arrondissement*. — Réunion électorale les mercredi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

11e *arrondissement*. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e *arrondissement*. — Les lundis, mardis et samedis, à sept heures du soir, barrière Fontainebleau, chez Mercier, au Grand-Salon.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs, à Montmartre.

Colombes. — Les mardis, à 5 heures du soir, chez le citoyen Thénne.

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle du bal de la Renaissance, à la Gare Saint-Ouen.

Montrouge, les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux.

Thernes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis, vendredis et samedis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, chez le citoyen Burat.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

La Chapelle Saint-Denis. — Réunions électorales mardi 5 mars, jeudi 7 et samedi 9, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Vanvres, mercredi 6 mars, à 7 heures du soir, chez le cit. Gouillard, rue Saint-Martin.

Batignolles.—Réunion électorale, mardi 5 mars, à 7 heures du soir, rue de Lévis, salle du Grand-Saint-Martin.

Saint-Denis. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salle Gauthier, cours Benoit.

La Villette. — Mardi 5 mars, à 7 heures du soir, rue de Flandres, 116.

Clychi-la-Garenne. — Le mardi, 5 mars, à 7 heures du soir, salle de la Révolte, à Bellevue.

AUX LITHOGRAPHES.

Les citoyens qui, dans l'assemblée générale du 27, se sont engagés à recueillir les souscriptions, sont invités à les apporter dans le plus bref délai au siége du comité démocratique socialiste, rue Coquillière, 21 *ter*, où un registre spécial est ouvert à cet effet.

Pour donner ou prendre des renseignements, s'adresser à l'association fraternelle des lithographes, passage du Caire, 64.

AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Au siége du Comité démocratique-socialiste des élections, rue Coquillière, 12 ter, seront délivrés des bulletins de vote pour les départements.

Les électeurs du 3e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours rue Poissonnière, 4.

C'est là que s'organise la surveillance des sections électorales de l'arrondissement.

3e réunion électorale des commerçants, fabricants et propriétaires, mercredi 6 mars, à 7 heures du soir, salle et rue Montesquieu.

Les citoyens du 14e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars, sont priés de se rendre mercredi, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27, à sept heures du soir.

AVIS IMPORTANT.

Le journal la LIBERTÉ *ayant abandonné le camp de la démocratie, n'insère plus les communications du comité démocratique-socialiste.*

FAITS DIVERS.

La statue de la *République* a été placée ce matin dans la salle dite *Casimir Perrier* de l'Assemblée nationale, et sur le même piédestal qu'occupait il y a deux ans celle de Louis-Philippe.

La statue, œuvre de M. Barre, sculpteur, a dix pieds de haut environ; elle a la main droite appuyée sur une ruche; de la main gauche elle tient une couronne de lauriers; à ses pieds sont le coq gaulois et une hache brisée.

— Malgré l'hiver long et rigoureux que nous avons traversé, le marronnier, des Tuileries, du 20 mars, n'a pas voulu cette année, plus que les autres, déroger à ses habitudes de végétation précoce. Les bourgeons fort avancés qu'il porte et qui déjà commencent à se développer font espérer qu'au 10 mars il sera couvert de jeunes feuilles contrairement à tous ceux qui l'entourent, qui sont dans un état de végétation beaucoup moins avancé.

— On lit dans la *Presse* :

« Depuis qu'on donne au Gymnase le vaudeville anti-républicain le *Coup d'Etat*, les loges sont peuplées de douairières couvertes de diamants et de dentelles rousses. Tout le cabinet des antiques de M. de Balzac semble s'être donné rendez-vous au boulevard Bonne-Nouvelle. »

— Au nombre des instituteurs révoqués dans le département du Nord, se trouve un père de famille nommé Duriez, dont la femme est devenue folle en recevant la nouvelle du coup qui les réduit à la misère. Là-dessus, la *Gazette de Flandre*, avec l'honnêteté habituelle des feuilles modérées, soutient que cette pauvre femme était déjà folle, ce qui est matériellement faux.

— M. Auquier a composé un chant intitulé : *le Cri républicain*. M. Carlier lui refuse l'autorisation de le faire exécuter dans les concerts.

— On nous écrit de Saint-Hilaire-du-Harconet (Manche) :

Un grand nombre d'habitants de notre ville voulant fêter l'anniversaire du 24 février, avaient dès le matin arboré le drapeau national au sommet de l'arbre de la liberté, et le soir un certain nombre de citoyens se sont réunis à l'entour pour chanter des chansons patriotiques, entremêlés de vivats unanimes en faveur de la République, et même de la République sociale.

Le commissaire de police arrêta un de ceux qui poussaient ce dernier cri, et le conduisit en prison sans rencontrer de résistance. Le maire n'interposa son autorité que pour engager les citoyens à ne pas prolonger trop longtemps ces manifestations qui pouvaient devenir une cause de provocation.

La foule se retira en effet, et l'ordre ne fut pas troublé; mais on avait crié : Vive la République ! Le juge de paix dénonça le fait à l'autorité supérieure, et le lendemain la population ne fut pas peu surprise de voir arriver des brigades de gendarmerie, puis le sous-préfet, puis le procureur de la République, puis le juge d'instruction, qui se livrèrent à une information, par suite de laquelle ils crurent devoir mettre encore un certain nombre de citoyens en état d'arrestation. Le préfet et le général commandant le département étaient déjà en route pour venir interposer leur autorité; mais le sous-préfet, qui s'en retournait, les ayant rencontrés, leur rendit compte de ses exploits, et les fit rebrousser chemin. Il est impossible de peindre l'irritation que ces persécutions ont soulevée.

Si M. Saint-Marc de Saint-Hilaire, qui n'a nullement été consulté dans toute cette affaire, s'est immédiatement déclaré caution de tous les détenus et les a fait immédiatement mettre en liberté sous sa responsabilité, il est probable qu'on l'en récompensera en le suspendant de ses fonctions.

— Les colères du pouvoir ne pèsent plus uniquement sur les instituteurs; voici venir le jour des agents-voyers cantonaux, que MM. les préfets destituent à l'envi. M. Dubessey, préfet du Loiret, vient de révoquer les citoyens Cager, agent-voyer du canton de Montargis, et Lofficial, architecte-voyer de l'arrondissement de Montargis, tous deux connus comme républicains dévoués, malgré leur titre de fonctionnaires, et accusés par conséquent de *démagogie*, etc., dans l'arrêté préfectoral.

— L'administration municipale de Lorient vient de donner sa démission.

Voici le sommaire du numéro de mars de la Revue de l'éducation nouvelle, journal des mères et des enfants.

PREMIÈRE PARTIE.—POUR LES ENFANTS.

1. *Les aventures surprenantes de cinq enfants abandonnés* (Histoire féerique, inspirée par l'observation des faits merveilleux déjà accomplis dans le domaine des sciences physiques, et par l'étude des phénomènes de la nature), par Mme Isabelle Meunier.—2. *Les Cerises du Père Simon* (Introduction à l'histoire du peuple français), par M. Louis Fortoul.—3. *Priez, enfants!* Poésie, par Mme Elise Moreau.—4. *L'histoire de Jean Morel, ou la Veillée du cochon*, pour servir à l'explication du tableau eucyclopédique colorié, par M. Louis Fortoul.—5. *Tableau encyclopédique colorié*. Le cochon et ses produits : jambons, cervelas, hures, vessies, balon, blague à tabac, selles, tamis, malles, soies têtes de loup, balais, pinceaux, brosses, cirage, noir animal, etc., etc., dessiné par Belin, gravé par Badoureau.—6. MUSIQUE.—*Le feu! le feu! nous rend tous joyeux!* par M. Elie Morgen; air populaire arrangé par M. Besozzi, à la portée des jeunes voix, avec accompagnement de piano pour les petites mains.

DEUXIÈME PARTIE.—POUR LES PARENTS.

1. *Comment on fonde un ouvroir de jeunes filles*, par une abonnée à la *Revue de l'Education nouvelle*.—2. *Des établissements destinés à la première enfance*. Salles d'asile, par M. Jubé de la Perrelle.—3. *Bulletin bibliographique*. L'Education du foyer, de Mme Molinos-Lafitte, par M. Jules Delbruck.—4. *Pensées sur l'Education*, empruntées à divers auteurs.—5. *Chronique du mois*.—Le carnaval et les enfants.—Marquis et Marquises.—Salles d'asile du Passage Saint-Pierre.—L'orage et le loup.—Le rapport de M. Thiers et les crèches et salles d'asile.—Colonies agricoles.—Orphelins du choléra.—Mairsin.—Bal de Vaujours.—Bal de Petit-Bourg.—Les petites danseuses Viennoises, etc., etc.

La *Revue* paraît le 1er de chaque mois. Par an, 12 fr. Départements, 14 fr. Etranger, 16 fr. A Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97. Un numéro d'essai, 1 fr. 20 cent.

CONFÉRENCES SUR LE CHRISTIANISME,

PAR M. EDMOND DE PRESSENCÉ.

DU PRINCIPE D'AUTORITÉ EN MATIÈRE POLITIQUE.

La dernière conférence aura lieu aujourd'hui mardi, 5 mars, à 7 h. 1/2 du soir, rue de Provence, 42 bis.

Elle aura pour sujet : Conclusion du cours. — Mission religieuse du 19e siècle.

THEATRES.

Aujourd'hui, 2 comédies très gaies à la Comédie-Française : une pièce du nouveau répertoire : *Le Mari à la Campagne*, et une pièce de l'ancien répertoire; *La Femme juge et partie*, avec MM. Samson, Regnier, Provost, Brindeau; Mesd. Desmousseaux, Brohan et Denain.

— Ce soir, à l'Odéon, la 87e représentation de *François le Champi*, de Georges Sand. Un second bureau de location est ouvert tous les jours chez Bernard-Latte, boulevard des Italiens, passage de l'Opéra.

Bourse du 4 mars 1850.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	95 80	Zinc Veille-Montagne.	2870 »
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	» »	Naples, 0/0, c. Roth.	91 50
Quatre 0/0, j. 22 sept.	82 25	Cinq 0/0 romain.	78 5/8
Trois 0/0, j. 22 décem.	75 »	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	» »	— 3 0/0 dette int.	33 1/2
Bons du Trésor.	3 »/»	Belgique. Empr. 1831.	» »/»
Actions de la Banque.	2285 »	— Empr. 1840	98 »/»
Rente de la Ville.	» »	— Empr. 1842	» »/»
Obligat. de la Ville.	» »	— Banq. 1835.	» »
Obl. Emp. 25 millions.	1165 »	Emprunt d'Haïti.	» »
Obligat. de la Seine.	1060 »	Piémont, 5 0/0 1849.	87 53
Caisse hypothécaire.	155 »	— Oblig. anc.	972 50
Quatre-Canaux.	1098 »	— Oblig. nouv	» »
Jouis. Quatre-Canaux.	» 75	Lots d'Autriche 1834.	» »

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant.	95 80	96 »	95 60	96 »
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	» »	» »	» »	» »
Trois 0/0 fin courant.	57 75	58 »	57 85	58 »

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	20 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	» »/»
3 0/0 —	22 1/2	3 0/0 —	» »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour.	P. haut.	Der cour.
» »	» »	Saint-Germain.	» »	» »	» »
176 25	» »	Versailles rive droite.	» »	» »	» »
168 75	170 »	Id. rive gauche.	» »	» »	» »
765 »	766 25	Paris à Orléans.	» »	770 »	» »
» »	547 50	Paris à Rouen.	» »	» »	» »
» »	240 »	Rouen au Havre.	» »	» »	» »
195 »	195 »	Marseille à Avignon.	» »	» »	» »
» »	113 75	Strasbourg à Bâle	» »	» »	» »
348 75	345 »	Orléans à Vierzon.	» »	» »	» »
» »	» »	Boulogne à Amiens.	» »	» »	» »
405 »	405 »	Orléans à Bordeaux.	» »	» »	» »
444 25	450 »	Chemin du Nord.	448 75	452 50	451 25
» »	» »	Montereau à Troyes.	» »	» »	» »
347 50	347 50	Paris à Strasbourg.	» »	» »	» »
248 75	251 25	Tours à Nantes.	» »	250 »	» »

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 5 Mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Polyeucte.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS.—Elisir d'amore.
ODEON.—Le Sicilien, François-le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Louise de Vaucroix.
VAUDEVILLE.—
VARIÉTÉS. — L'Humoriste, Nisus, l'Homme blasé, la Métamorphoses.
GYMNASE. — Les Bijoux, la Faction, un Coup d'état.
THÉATRE MONTANSIER. — Vieux Papillons, Rosette, la Perle, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Camille Desmoulins.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES.—L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

9e Année. N° 64. Mercredi 6 Mars 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 5 MARS.

Délivrance des cartes d'électeurs.

La délivrance des cartes individuelles commencera *mercredi 6 mars au matin* ; c'est ce qu'annonce un arrêté que M. le préfet de la Seine vient de faire placarder dans Paris.

Nous invitons tous les démocrates à se présenter à leurs mairies respectives, dès ce premier jour 6 mars, pour retirer les cartes qui leur reviennent.

La liste de 1849 est appelée à servir pour l'élection du 10 de ce mois, telle qu'elle a dû être arrêtée au plus tard le cinquantième jour qui a suivi celui de la promulgation de la loi électorale du 15 mars 1849.

Les changements qui y auraient été ordonnés *l'an dernier* par décision du juge de paix, et aussi la radiation des électeurs depuis décédés ou privés des droits civils et politiques par jugement ayant force de chose jugée, peuvent seuls avoir apporté des modifications (art. 23, 3e al.).

M. le préfet parle, dans son dernier arrêté, de rectifications opérées par lui le 2 juillet 1849 et le 4 de ce mois. Si ces arrêtés des 2 juillet et 4 mars n'ont porté que sur des changements et radiations de la nature de ceux détaillés ci-dessus, il n'y a aucune objection à faire ; mais s'ils décident d'autres rectifications, quelles qu'elles soient, ces rectifications seront sans valeur et ne pourront nullement enlever aux citoyens qui en auraient été l'objet le droit de se faire délivrer leurs cartes d'électeurs et en conséquence de voter dimanche prochain.

Il ne peut, nous le répétons, sauf les changements et radiations mentionnés en l'article 23, troisième alinéa, de la loi électorale, être fait aucun changement aux listes électorales hors du temps fixé pour la révision annuelle. (Art. 20, 2e alinéa.)

Si nous prions tous les démocrates de se présenter dès la première journée à leurs mairies pour réclamer leurs cartes, c'est afin que ceux qui éprouveront des difficultés non fondées aient encore assez de temps avant le jour du vote pour pouvoir utilement recourir à l'assistance que le Comité démocratique-socialiste leur a offerte, et par ce concours puissent parvenir à triompher de tout mauvais vouloir.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine.

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier. . . . . GEORGES GALLAY.
Ardèche. . . . . CARNOT.
Ariège. . . . . ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin. . . . . GÉRARD.
FRANÇOIS VIDAL.
EDMOND VALENTIN.
LABOULAYE.
— ALP. HOCHSTUHL.
Cher. . . . . ALLYRE BUREAU.
GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin. . . . . KESTNER.
JÆNGER.
GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire. . . . . . . FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne. . . . . . DUCOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées. . . . LOUIS DEVILLE.
Loir-et-Cher. . . . . . CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire. . . . . ANTIDE MARTIN.
Nièvre. . . . . CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire. . . . . ALPHONSE ESQUIROS.
MADIER DE MONTJAU aîné.
ISIDORE BUVIGNIER.
FRÉDÉRIC CHARASSIN.
VICTOR HENNEQUIN.
CHARLES DAIN.
Var. . . . . SUCHET (Pierre).
CLAVIER, notaire.

Avis très important.

De nombreuses réclamations ont déterminé le citoyen ministre de l'intérieur à ordonner que tous les militaires, marins et gardes mobiles licenciés du service depuis le 1er octobre 1849, demeurant dans le département de la Seine depuis leur libération, fussent inscrits d'ici au 20 de ce mois sur la liste électorale, du 1er avril 1850 au 31 mars 1851, en justifiant de leur acte d'engagement et de leur certificat de libération.

Tous les citoyens du département de la Seine qui ont servi dans la garde mobile et qui n'ont pas trouvé leurs noms portés sur la liste électorale de l'arrondissement où ils étaient domiciliés avant leur entrée au service, doivent trouver à la mairie du 9e arrondissement, rue Geoffroy-Lasnier, leurs cartes électorales pour *voter le 10 de ce mois*.

Tous les anciens soldats de la garde républicaine nés ou domiciliés dans le département de la Seine, retireront leurs cartes électorales, pour l'élection du 10 mars courant, dans la mairie de l'arrondissement dont ressortissait la caserne où ils étaient logés.

Le Comité central démocratique-socialiste s'empresse de communiquer les renseignements qu'il vient d'obtenir. Tous les citoyens que peut intéresser cet avis trouveront au siége du Comité démocratique-socialiste des élections, n° 12 ter, rue Coquillère, des citoyens tout disposés à les aider de leurs conseils et à les assister dans les démarches à faire pour obtenir leur inscription.

Assemblée nationale.

MM. DE FLOTTE, VIDAL, CARNOT.

Candidats républicains du département de la Seine, discutés par leurs futurs collègues.

Notre liste démocratique et républicaine a été aujourd'hui discutée à l'Assemblée nationale. Le ministre de la justice l'a vivement attaquée ; mais elle a été défendue avec non moins de vivacité, et certes avec beaucoup plus de talent, par MM. Michel (de Bourges) et Bancel.

Comment l'Assemblée nationale s'est-elle trouvée transformée, pendant une heure, en réunion électorale ? Le voici :

M. Piscatory avait dénoncé hier à l'Assemblée plusieurs de ses collègues comme coupables de discours incendiaires prononcés dans des réunions électorales. M. Piscatory assistait-il à ces réunions ? Nullement ; mais il en avait lu le récit dans le *Constitutionnel* ! Le *Constitutionnel*, c'est tout dire ; nul n'est plus fertile en *inventions* ; depuis les cigares empoisonnés et les gardes mobiles sciés en deux, en juin 1848, le *Constitutionnel* n'a cessé de tenir un des premiers rangs dans la presse réactionnaire, si abondante en mensonges et en calomnies ; aussi n'avons-nous pas été surpris de voir tout récemment cette presse se repaître avec délices des ordures de quelques agents de police.

Mais M. Piscatory a foi au *Constitutionnel*, c'est sa maladie. Sur cette dénonciation, le ministère, empressé de faire plaisir à la majorité, est venu aujourd'hui lui demander le sacrifice de deux membres républicains de l'Assemblée, MM. Michel (de Bourges) et Bancel.

Un réquisitoire, signé Baroche, demandait la mise en accusation de M. Michel (de Bourges) comme prévenu d'attaques à la propriété. Une lettre, signée Rouher, ministre de la justice, dénonçait M. Bancel comme coupable d'offense envers l'Assemblée nationale.

Les deux accusés ont nié formellement avoir prononcé les paroles que leur imputaient et le *Constitutionnel* et les rapports des commissaires de police chargés de donner par extrait, c'est-à-dire forcément de tronquer, d'altérer l'expression de la pensée des orateurs qui comparaissent aux assises électorales.

Tous deux ont établi le véritable sens de leurs paroles, qui exprimaient, avec une franchise courageuse, mais modérée, des sentiments de paix, de conciliation, de fusion entre le prolétariat et la bourgeoisie.

Naturellement, sur les lèvres de chacun des deux orateurs républicains sont venus se placer les noms des candidats républicains, de Flotte, Vidal et Carnot ; naturellement tous deux ont répété ce qu'ils avaient dit devant les électeurs assemblés, le sens et la portée que le parti démocratique entend donner à son vote en faveur des trois candidats. Naturellement, tous deux se sont trouvés amenés à faire connaître à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire à la France entière, quel langage de fusion, de fraternité et de véritable amour du bien public se tient dans ces clubs que les calomnies réactionnaires peignent sans cesse comme un foyer permanent d'insurrection.

Naturellement aussi, le représentant M. Rouher (nous ne dirons pas le ministre de la justice Rouher, car nous ne concevrions pas que le *ministre* de la justice eût osé prendre un tel rôle), le représentant Rouher est venu combattre les candidatures que les deux orateurs se trouvaient amenés à soutenir à la tribune ; il les a attaquées comme des candidatures hostiles à l'ordre, à la propriété, etc., et un grand nombre de membres siégeant à droite ont applaudi M. Rouher. Pourquoi celui-ci n'a-t-il pas profité de la circonstance pour dire quelques mots en faveur de l'*Union électorale* ? pourquoi n'a-t-il pas préconisé MM. Lahitte, Bonjean et Foy ? à la liste républicaine : *Deflotte, Vidal Carnot*, pourquoi n'a-t-il pas opposé la liste monarchique : *Lahitte, Bonjean, Foy* ? C'est une belle occasion perdue.

Quant au succès des dénonciations portées contre les deux orateurs républicains, il a été divers. La majorité ordinaire a renvoyé à l'examen des bureaux celle concernant M. Michel (de Bourges), quoique celui-ci, dans un discours incisif, eût montré tout le ridicule et même l'odieux de ces rapports de police, à qui l'on inflige la charge de verbaliser sur un discours comme sur un fait matériel. La commission que la majorité aura à nommer se rendra compte de tout ce qu'il y a d'anormal dans une pareille charge, lorsqu'il lui faudra juger entre M. Michel (de Bourges) et l'infortuné commissaire de police.

Pour M. Bancel, l'Assemblée, *à l'unanimité*, a passé à l'ordre du jour, sur la dénonciation faite par M. Rouher.

Ce résultat est dû en partie à l'absurdité même du rapport de la police, que M. Dupin, comme président, a lu à l'Assemblée, et a lu, pouvons-nous dire, avec une impatience visible, — en partie, et en grande partie, aux paroles mêmes de M. Bancel, précises, courtes, énergiques et pleines d'un large sentiment républicain. M. Bancel deviendra un grand orateur, s'il travaille sérieusement ; quelques amis lui diront peut-être qu'il l'est déjà. Que M. Bancel ne se laisse pas éblouir par ses premiers succès, il a de l'avenir devant lui.

L'Assemblée a ensuite repoussé une proposition de M. Deneyrousse, tendant à établir, pendant la durée des élections partielles, la liberté du colportage, affichage, etc., dont ses mandataires ont permis au peuple français de jouir pendant les élections générales.

Vous, simple lecteur, vous ne voyez pas pourquoi ce qui est permis pendant les élections générales ne peut l'être pendant les élections partielles. Vous diriez volontiers, comme M. Baze, qui s'est opposé à la proposition : Poser la question, c'est la résoudre. — Oui, rien n'est plus vrai ; ici comme ailleurs, poser la question, c'est la résoudre ; — mais comment la résout-on ? Si l'on est du parti de l'ignorance, de l'obscurité, de la perpétuité de la misère, on la résout dans le sens de l'ignorance, de l'obscurité, de la perpétuité de la misère, tout comme M. Baze. — Si l'on est du parti de la vérité, de la lumière, de l'affranchissement, on la résout dans le sens de l'affranchissement, de la lumière, de la vérité. Voilà encore pourquoi M. Baze s'est plaint de ce que, dans les élections générales il y avait trop de liberté, indiquant par là à l'Assemblée que, dans la loi sur les élections, qu'elle fera avant la grande élection de 1852, elle devra apporter le plus d'entraves possibles à la publicité et à la sincérité électorales. O Basiles ! ô sainte ignorance ! ô sainte hypocrisie ! ô sainte calomnie !

On nous dit le motif de l'altercation qui a eu lieu entre M. Dupin et M. Charles Lagrange, après le vote de l'ordre du jour sur les autorisations de poursuites contre M. Bancel. Il paraît qu'une troisième demande avait été formulée contre M. Lagrange. M. Lagrange en a réclamé la lecture, et ses voisins l'ont entendu dire, au milieu du tumulte, à M. Dupin : « Je vous somme, monsieur le président, de donner lecture du réquisitoire dirigé contre moi. »

Mais M. Dupin, peu encouragé par l'insuccès du ministère public dans l'affaire de M. Bancel, a impitoyablement refusé à M. Lagrange la grâce de l'accuser. (*Événement*.)

Les faits de violence qui se sont produits à la réunion électorale de Châtillon, dimanche dernier, vont faire l'objet d'une enquête sérieuse et approfondie, par les soins du Comité démocratique-socialiste.

On prie les citoyens qui ont des renseignements à fournir sur cette affaire ou des réclamations à faire valoir, de se présenter aujourd'hui, 6 mars, entre midi et deux heures, chez le citoyen Pialoux, rue de Clamart, 6, à Châtillon.

On nous informe que les factions royalistes doivent faire afficher, samedi et dimanche, une nouvelle liste de candidats démocrates pour les élections du 10 mars ; cette liste serait accompagnée de considérations tendant à contester au Comité démocratique-socialiste les pouvoirs qu'il a reçus des comices électoraux.

Nos informations sont exactes ; nous invitons les électeurs à se tenir en garde contre les piéges qu'on veut tendre à leur bonne foi.

Echec pour le ministère.

Aujourd'hui, avant la séance, une discussion très animée a eu lieu dans les bureaux de l'Assemblée, à propos de la nomination d'une commission de quinze membres, chargés de l'examen du projet de loi sur la nomination des maires et des adjoints par le pouvoir exécutif.

L'intérêt des communes contre le nouvel abus de centralisation qui les menace, a trouvé, parmi les membres de l'extrême droite, des défenseurs aussi énergiques que les représentants de la Montagne.

Grâce à cet appoint, une majorité de 26 voix s'est produite dans les bureaux contre le projet ministériel.

Dix commissaires sur *quinze* sont contraires à la loi des maires.

Les ministres d'action étaient, dit-on, atterés de ce résultat.

Voici quelques détails sur cette opération des bureaux :

Dans le 1er bureau, MM. Droue-Desvaux, de Larochejaquelein, de Surville et Bouhier de l'Ecluse ont combattu le projet, soutenu par MM. Gasc, Huber-Delisle et Frémy.

M. Droue-Desvaux a été nommé commissaire par 17 voix contre 11, données à M. Gasc.

M. de Surville appuie la même opinion, et MM. Gasc, Hubert-Delisle et Frémy défendent la loi.

Après eux, M. Bouhier de l'Ecluse parle en ces termes :

Dans le deuxième bureau, MM. Amable Dubois et Thiers se sont prononcés en faveur du projet, contre MM. Thomine Desmazures, Chazot et Nettement, qui l'ont attaqué très vigoureusement.

M. Thomine Desmazures a été nommé commissaire par 18 voix, contre M. Thiers 10, et M. Amable Dubois 7.

Dans le 3e bureau, MM. de Vatimesnil et Baroche ont pris successivement la parole, ce dernier pour le projet, bien entendu.

M. de Vatimesnil a obtenu 20 voix sur 37 votans, et M. Baroche 17 voix.

Dans le 4e bureau, M. Raudot a combattu le projet du gouvernement.

M. de Boinvilliers, défenseur de la loi présentée, a soutenu que cette loi était indispensable pour l'affermissement de l'ordre menacé sur tout le territoire.

M. de Larcy a réfuté les arguments du précédent orateur.

M. Boinvilliers a été nommé commissaire par 17 voix.

Dans le 5e bureau, la victoire est restée aux adversaires du projet.

Il a été soutenu par MM. Augustin Giraud, Desmarouz, Bauchart et Chegaray.

MM. le général de Saint-Priest, Betting de Lancastel et Vesins l'ont vivement combattu.

M. le général de Saint-Priest a été nommé commissaire au premier tour de scrutin, par 17 voix.

Dans le 6e bureau, M. Pascal Duprat, adversaire prononcé du projet, a été nommé par 16 voix, contre M. Louvet, qui n'en a obtenu que 15.

Dans le 7e bureau, M. le général de Lamoricière s'est prononcé très vertement contre le projet, qui a été soutenu par M. Piscatory, nommé commissaire par 18 voix.

Dans le 8e bureau, M. de Laboulie, nommé commissaire par 22 voix, a dit que le projet de loi proposé est une loi de désordre.

Dans le 9e bureau, M. Ferdinand de Lasteyrie, qui a combattu le projet par des raisons politiques, a été nommé commissaire par 20 voix contre M. Grimault, qui n'en a obtenu que 17.

10e bureau, M. de Montalembert, qui a soutenu le projet, a été nommé commissaire par 19 voix ; M. Chamiot n'en a eu que 15.

11e bureau, M. Paugiers, contre le projet, a été nommé commissaire par 17 voix ; M. Molé, qui l'a combattu, n'en a obtenu que 14.

12e bureau, M. Favreau a combattu avec force et logique l'opinion de M. Léon Faucher, qui n'a eu que 15 voix. M. Favreau a été nommé commissaire par 17 voix.

Dans le 13e bureau, M. Dufougerais, adversaire du projet, a été nommé commissaire par 20 voix, contre M. Lopès Dubec, 15.

Dans le 14e, M. Mathieu de la Redorte, favorable au projet, a été nommé commissaire par 18 voix ; son antagoniste, M. Sauvaire Barthélemy n'en a obtenu que 14.

15e bureau. M. Broglie a pris le premier la parole pour défendre le projet ; il a été nommé par 21 voix.

M. MOLÉ ET M. LOUIS BONAPARTE.

Le *Napoléon* publiait dimanche un article attribué au président de la République, dans lequel on disait que la France ne laisserait pas opprimer la Suisse par l'Autriche et la Prusse.

L'*Assemblée nationale* dit que cet article est une seconde édition de la lettre à Edgar Ney.

Le peuple a compris l'importance des conseils qui lui ont été adressés, et auxquels nous nous sommes empressés de joindre les nôtres.

Aujourd'hui, malgré un soleil de printemps, on voyait sur la place de la Bastille, au pied de la colonne, un nombre de curieux beaucoup moins considérable que les jours précédents. Plusieurs citoyens ont bien encore déposé quelques couronnes; mais le dépôt fait et la curiosité satisfaite, chacun se retirait avec le plus grand calme.

Sur les trois heures, 2 ou 300 ouvriers appartenant à l'association des coiffeurs, sont venus déposer deux forts belles couronnes, puis ils se sont retirés presque instantanément sans pousser aucun cri.

(*Estafette.*)

On lit dans la *Gazette de France* :

Les scrutins préparatoires de l'Union électorale sont terminés. Tous les journaux unionistes disent que MM. LAHITTE, BONJEAN et FOY sont les candidats définitifs.

Ainsi, nos amis qui ont adhéré à l'Union électorale sont tombés dans un piège.

L'*Assemblée nationale* nous apprend aujourd'hui que les affaires de Rome vont entrer dans une phase nouvelle.

Le pape moscovite aurait été touché de la situation peu digne dans lequel se trouve son collègue de l'église catholique; Nicolas, saisi de pitié en voyant Pie IX réduit à marchander l'argent des Juifs pour reconquérir sa tiare royale, aurait offert, — non pas ses finances schismatiques ou ses soldats hérétiques; — il veut garder les unes et les autres pour faire la guerre à la révolution et mettre la France à la raison, comme le journal de M. Molé ne cesse de le répéter; — le czar aurait offert à Pie IX les troupes et les finances de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et des puissances catholiques du second ordre.

Toutes ces puissances se cotiseraient entre elles pour rétablir le pape dans sa domination temporelle. L'impôt serait réparti d'après le revenu et le nombre des baïonnettes de chaque Etat; il se composerait d'une cotisation en argent et d'une cotisation en soldats. L'argent paierait les dettes du gouvernement des cardinaux, et les soldats protégeraient le pape contre ses sujets, accusés de professer pour lui une antipathie très explicable après les marques qu'il leur donne de sa clémence depuis quatorze mois. Nous citons :

Une grande puissance du nord a donné ordre à son ambassadeur à Naples de s'entendre avec le sacré collége et le corps diplomatique pour faire finir cette position incertaine.

Dans une réunion tenue chez le doyen des ambassadeurs, M. Martinez de la Rosa, il a été délibéré sur les deux points suivants, et, après l'exposition des motifs, toutes les légations catholiques en ont écrit à leurs gouvernements.

Mettre à la disposition du saint-père toutes les forces armées dont il pourrait avoir besoin pour contenir la capitale, les légations et les autres provinces; ces forces seraient fournies au prorata de leur population par toutes les puissances catholiques de premier et de second ordre. Avec ces secours, le saint-père rentrerait dans Rome avec omnipotence temporelle et spirituelle.

Toutes ces puissances protectrices feraient ce que firent la France, l'Angleterre et la Russie pour l'établissement du royaume grec, elles formeraient la somme de millions nécessaire au rétablissement des finances papales. Ces contingents financiers seraient établis au prorata des revenus de ces gouvernements.

La Russie, en sa qualité de puissance de religion greco-russe, ne pourrait pas intervenir, mais elle serait représentée par son alliée intime, l'Autriche.

Ces déterminations ont pris un caractère assez certain pour nécessiter le voyage de M. le comte de Boutenieff ici à Rome. M. le général en chef, en sa qualité d'ambassadeur près le saint-siége, a été invité à donner son avis sur ce plan qui paraît d'ailleurs définitivement résolu.

L'*Univers* se voile la face ce matin. Il a découvert des choses infâmes dans les lettres que les instituteurs adressent au journal l'*Emancipation*. Il veut faire pénétrer la lumière dans « *les bas-fonds de l'instruction primaire*, *dans les coulisses de ces nouveaux ateliers nationaux*, et il cite les passages qui l'ont le plus scandalisé dans cette publication.

Nous avons lu ces citations qui n'occupent pas moins de trois colonnes. Nous nous attendions à y trouver quelques maximes anti-sociales, comme celles-ci qui se trouve dans les œuvres du père Lamy, jésuite :

Il est permis à un ecclésiastique ou à un religieux de tuer un calomniateur qui *menace* de publier les *crimes scandaleux* de sa communauté ou de lui-même.

Ou cette autre, extraite de la *Théologie fondamentale*, d'un autre jésuite, le père Caramuel :

Un prêtre non-seulement peut, en certaines rencontres, *tuer* un calomniateur, mais encore il y en a où il *doit le faire*.

Quelque justification du parricide, comme dans ces paroles d'un autre disciple d'Ignace, Fragundez, dans son *Traité sur les commandements de l'Eglise* :

Des enfants *chrétiens et catholiques* peuvent accuser leurs pères d'*hérésie*;... ils pourront justement les *tuer sans péché* si leurs parents veulent les obliger à abandonner leur foi.

Ou dans celle-ci d'un autre membre de la même société, le père Dicastille, dans son ouvrage sur la *Justice et le Droit* :

Est-il permis à un fils de tuer son père? Un grand nombre d'auteurs soutiennent qu'il le *peut*. Si ce père est nuisible à la *Société de Jésus*, je suis du sentiment de ces auteurs.

Ou bien quelque immoralité, comme dans les citations suivantes, extraites, la première des écrits d'un jésuite, Corneille de la Pierre; la seconde du *Traité* du père Tamburini, sur la *Confession aisée* :

La chaste Suzanne aurait pu *permettre* aux vieillards d'exercer sur elle leur luxure, et n'y point prendre part *intérieurement*. Il est certain qu'*elle n'eût point péché*.

Combien, une femme peut-elle vendre le plaisir qu'elle procure? — R. Il faut, pour estimer cela au juste, avoir égard à la noblesse, à la beauté et à l'honnêteté de la femme... *Une femme honnête* vaut davantage que celle qui ouvre sa porte au premier venu, etc., etc., etc.

Ou un conseil peu délicat, comme dans la phrase suivante du père Longuet, également jésuite :

Si les *pères* et *mères* refusent de l'argent à leurs enfants, les enfants peuvent leur en dérober.

Ou tout au moins quelques-uns de ces appels au massacre et à la vengeance, comme le saint pontife Pie V en adressait en son temps à Charles IX; ou comme le révérend père Loriquet en a inséré dans cette véridique *Histoire de France* à l'usage des écoles, où l'on reproche à Louis XVI de n'avoir pas eu verser le sang à propos.

Eh bien, non. Rien de tout cela. Notre attente a été complètement trompée. Les instituteurs laissent le monopole de toutes ces maximes aux patrons de l'*Univers*. Ils se contentent de protester de leur amour pour la République, et pour les enfants du peuple qu'ils sont chargés d'initier aux éléments de la science.

La plupart de ces lignes, clouées au pilori, font honneur à ceux qui les ont écrites. On en jugera par les suivantes que nous glanons au hasard.

Nous sommes les missionnaires de l'instruction et de la moralisation du peuple; rien donc ne nous empêche de pénétrer dans l'atelier de l'ouvrier, sous le toit du cultivateur, du prolétaire, et de verser dans ces cœurs navrés par la privation, les souffrances, ces paroles de consolation et d'espérance qui raniment les courages et font prendre foi en l'avenir; disons-leur sans cesse qu'ils ne seront heureux que lorsqu'ils s'uniront, par des principes communs, sous la bannière sacrée de la République. » (17 février 1849. A. VICHY, *instituteur* à Beaulon, Allier.)

« Un temps viendra où, grâce à vous, les 40 000 sentinelles avancées de la civilisation ne formeront plus qu'un seul et même corps, un et indivisible. (FEDAUX, *instituteur* à Vormand, Aisne.)

« *La gratuité nous est nécessaire pour lutter contre la concurrence que nous font les frères*; alors leurs écoles se dépeupleront et les parents apprécieront la valeur de l'enseignement congréganiste. » (L'HOTELLERIE, à Roubaix, Nord, 20 janvier 1849.)

« Oui! nous sommes *humanitaires*, parce que l'instituteur est comme le *second ministre du Christ* dans sa commune. Oui! nous voulons la *République appliquée*, car jusqu'ici nous en avons seulement la *forme*, nous n'en avons pas le *fond*. » (30 mars 1849. SIMORRE, à Villegailhenc, *ancien élève de l'école normale de l'Aude.*)

« L'*intrigue cléricale* et réactionnaire est toujours à nos côtés et nous dispute pour ainsi dire *le droit de vivre*. » (28 octobre 1848, SAGLAN, à Hauterive, Haute-Garonne.)

Les mots en italiques ont été soulignés par l'*Univers* comme constituant au plus haut degré la culpabilité des signataires.

Nous lisons dans le *Républicain du Nord* :

Le conseil municipal de Millonfosse, appelé à désigner un successeur au citoyen Baudin, instituteur révoqué, a répondu à cet appel par une démission collective et motivée, protestant ainsi d'une manière énergique contre la brutale destitution de cet instituteur.

LE COMITÉ ÉLECTORAL TYPOGRAPHIQUE

AUX TRAVAILLEURS.

FRÈRES,

Nous allons exercer notre droit de souveraineté. Que le passé soit pour nous un enseignement!

Aujourd'hui deux partis seulement sont en présence : les monarchistes, les républicains.

Dans le premier camp, les uns rêvent Chambord; d'autres espèrent les d'Orléans; il en est qui poussent la démence jusqu'à vouloir l'empire, ou au moins un consulat à vie.

Ces monarchistes forment trois sortes de conspirateurs. Ennemis jurés les uns des autres, ils s'unissent néanmoins pour renverser la République. Eh bien! citoyens, supposons un instant que ces partisans du despotisme réussissent dans leurs desseins liberticides; nous paierions encore de notre sang une guerre civile indispensable au triomphe de l'un d'eux. — Voilà ceux qui s'intitulent les *Amis de l'Ordre!!!*

Dans le second camp, les républicains veulent que le peuple jouisse de tous ses droits; — ils veulent l'abolition du prolétariat; — ils veulent pour tous l'instruction, la justice, le travail; — ils veulent détruire le privilége, cette plaie de la vieille société qui engendre la corruption, l'égoïsme, l'oisiveté; — ils ne veulent pas que le peuple soit écrasé sous l'impôt; — ils ne veulent pas de la domination des jésuites; — ils ne veulent point de la transportation sans jugement; — ils veulent la réalisation de cette sainte devise : Liberté, Egalité, Fraternité, autour de laquelle viennent se ranger les hommes de cœur, les travailleurs, les commerçants, les industriels, voulant à tout prix le maintien de la République et de la Constitution, repoussant toutes provocations au désordre, comprenant bien que la tranquillité seule peut alimenter le commerce.

Travailleurs, le Comité central démocratique socialiste a choisi trois hommes dont le passé plaît à tous. Envoyons donc DE FLOTTE, VIDAL et CARNOT combler le vide fait à l'Assemblée législative par la haute cour de Versailles.

Frères! au scrutin avec ensemble et précision; s'abstenir, c'est voter pour les blancs; — retrancher un seul nom, c'est encore voter pour les blancs; — substituer un nom à un autre, c'est encore voter pour les blancs.

Recommandons à tous l'orthographe du nom DE FLOTTE, que la réaction voudrait faire confondre avec celui de notre ami Flotte, qui expie à Doullens ses sentiments républicains.

Au 10 mars, citoyens, rendez-vous d'honneur. Que chacun de nous soit armé du bulletin portant les trois noms de la Démocratie, et coups d'État et guerre civile ne seront plus à craindre.

Salut et fraternité.

Les membres du Comité,

FORGET, compositeur. — J. GAUTHEROT, fondeur en caractères. — A. GOULART, imprimeur. — PARMENTIER, RICHARD, ROUSSEAU, SENGET, compositeurs.

LES FORÊTS DE L'ETAT.

On lit dans le *Siècle* :

Le vent tourne décidément aux grandes compagnies financières.

Est-il vrai qu'on prépare en ce moment, au ministère des finances, un projet d'aliénation en grand des forêts de l'Etat! que cette concession serait faite à une bande noire, à la tête de laquelle se trouveraient de grands seigneurs de la finance qui, les premiers, ont eu l'idée de cette opération désastreuse?

Est-il vrai aussi qu'il est question au même ministère d'un projet qui, sous forme de modification, tendrait à supprimer l'école forestière?

Nous désirons vivement être démentis. Si, contre notre attente, le *Moniteur* n'opposait pas une dénégation formelle, nous pousserions plus loin nos révélations.

Plusieurs journaux publient la lettre suivante :

Dimanche, 3 mars 1850.

Monsieur le rédacteur,

Atteint et convaincu de Socialisme, et, comme tel, suspendu de mes fonctions de professeur, je devais m'attendre à voir violer le secret des lettres qui me seraient adressées par mes amis. Cela n'a pas manqué d'arriver. Une lettre envoyée de Graçay et une de Mâcon ne me sont parvenues qu'après avoir été ouvertes. Le cachet de l'une est doublé, celui de l'autre est altéré et remanié. Je vous prie de vouloir bien publier ces faits, à l'appui des interpellations adressées à M. Fould, dans la séance du 28 février, par le citoyen Cassal, et aussi pour prévenir ceux de mes collègues universitaires qui sont, comme moi, démocrates-socialistes, de se tenir en garde, lorsqu'ils m'écriront, contre les trahisons du cabinet noir, s'ils ne veulent être suspendus également.

Agréez, etc.

E. DESCHANEL.

Les habitants de l'Etat romain continuent à être victimes de brigandages contre lesquels la police cléricale est impuissante, occupée qu'elle est à traquer les républicains. On écrit de Bologne que les environs de cette ville ont été pillés dans les derniers jours de février. Deux voitures privées, et la voiture publique de Rome, avaient été arrêtées et dépouillées par des brigands. On dit que la bande du Passatore ne comprend pas moins de 300 hommes. On sait que cette troupe pénètre dans les villes, s'empare des armes de la garnison et met à rançon les familles réputées les plus riches.

Le gouvernement supérieur a répondu à l'avis qui lui a été donné de ce fait, par une ordonnance qui commande aux employés de couper leurs moustaches, ce honteux reste de la défunte anarchie qui se permettait de protéger les personnes et les propriétés.

L'Allemagne démocratique est menacée d'une invasion de baïonnettes. Le Wurtemberg, qui n'envoie à la chambre des députés que quatre candidats du gouvernement sur 64, va dit-on, être envahi par l'Autriche. La chambre presque aussi démocratique de Hesse-Cassel va être dissoute.

Une démonstration solennelle en l'honneur du ministère Eberhardt, a eu lieu à Cassel, le 27 février. Un long cortége, composé de plus de 2,000 personnes notables, les autorités communales en tête, a accompagné au milieu d'une foule immense, la députation chargée d'exprimer aux ministres démissionnaires les sympathies et les regrets de la population.

La Prusse et l'Autriche continuent à se disputer la domination de l'Allemagne. Les pourparlers de Munich ont abouti. Un traité séparé a été ces jours-ci conclu entre le Hanovre, la Saxe, la Bavière et le Wurtemberg, dans le but de régler définitivement les affaires de l'Allemagne. On paraît être d'avance assuré de l'Autriche. On ne sait encore quelle sera l'attitude de la Prusse dans cette circonstance.

La *Réforme allemande* contient la correspondance suivante, en date de Vienne, 27 février :

« Une personne qui arrive de Transylvanie annonce qu'un corps d'armée russe considérable se rassemble sur la frontière de cette province, au défilé de Goïto, et que l'on disait partout que les Russes allaient de nouveau pénétrer en Transylvanie, tandis que les troupes autrichiennes seraient employées à renforcer l'armée d'Italie ainsi que les corps stationnés sur la frontière d'Allemagne.

On écrit de Paris au *Lloyd* :

L'empereur de Chine, ou plutôt ses agens ne veulent plus reconnaître le fameux traité de commerce avec la Grande-Bretagne. Le nouveau commissaire impérial à Canton déclare ouvertement que ce traité est une honte à laquelle il faut que la Chine se dérobe. Et, pour appuyer ses paroles par des faits, il interdit à toutes les autorités d'avoir aucun rapport avec le nouveau consul-général d'Angleterre (le Dr Bowring).

Le correspondant considère comme possible une guerre de l'Angleterre contre la Chine, et espère voir paralyser par là l'action de la Grande-Bretagne en Europe.

Assemblée nationale.

Séance du 5 mars. — Présidence de M. DUPIN.

Une vive agitation se remarque dans l'Assemblée; elle a sans doute pour objet les interpellations annoncées par M. Piscatory sur les discours tenus dans les réunions électorales, ou bien la nomination qui vient de se faire dans les bureaux de la commission chargée d'examiner la loi sur les maires.

M. CALLET monte à la tribune et reste un quart d'heure sans pouvoir faire entendre une parole. Enfin il peut expliquer l'objet qui l'y appelle. M. le ministre du commerce, dit-il, a présenté hier un projet de loi sur le contrat d'apprentissage; le ministre avait demandé le renvoi à une commission spéciale. Une sous-commission de la commission d'assistance s'est occupée de la même question, je demanderais que l'Assemblée voulût bien revenir sur son vote d'hier, et renvoyer le projet à la commission d'assistance.

L'Assemblée décide ce renvoi au milieu d'une confusion assez grande.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Piscatory à M. le ministre de l'intérieur.

M. LE PRÉSIDENT. Auparavant, je dois donner connaissance à l'Assemblée de deux pièces qui me sont adressées, l'une par le procureur-général de la cour d'appel à Paris, l'autre par M. le garde-des-sceaux.

Réquisitoire.

« Le procureur-général près la cour d'appel de Paris requiert qu'il plaise à l'Assemblée législative, considérant que, d'un procès-verbal dressé par le commissaire de police de la commune de Montmartre, le 1er mars 1850, il résulte que ledit jour, dans la septième réunion dite électorale-socialiste, tenue à l'Ermitage-Montmartre, boulevart des Martyrs, 4, et à laquelle assistaient huit cent personnes, le représentant Michel (de Bourges) a prononcé un discours dans lequel il a dit, ainsi que le constate le procès-verbal susdaté, « que le peuple » examinerait l'origine des fortunes et du capital; qu'il » en a bien le droit, puisqu'il a celui d'examiner la » royauté, a moins que le bourgeois qui était peuple » hier et qui sera peuple demain n'en fasse volontaire- » ment le sacrifice, ce à quoi il l'engage. »

» Considérant que de ce qui précède il résulte, contre le représentant Michel (de Bourges), inculpation d'avoir, le 1er mars 1850, à Montmartre, dans une réunion publique, et par un discours proféré et ci-dessus rapporté, commis le délit d'attaque contre le principe de la propriété, délit prévu par l'article 3 de la loi du 11 août 1848.

» Considérant qu'aux termes de l'art. 37 de la constitution, les représentants du peuple ne peuvent être poursuivis en matière criminelle qu'après que l'Assemblée a autorisé les poursuites;

» Statuant d'urgence, autoriser les poursuites susmentionnées contre Michel (de Bourges).

» Fait au parquet, le 5 mars 1850.

» Signé : Le procureur-général, BAROCHE. »

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée...

M. MICHEL (de Bourges). Je demande la parole.

A GAUCHE. Et l'autre pièce!

M. LE PRÉSIDENT. Je ne confonds pas; l'autre pièce viendra ensuite. La parole est à M. Michel (de Bourges).

M. MICHEL (de Bourges). Citoyens représentants, j'ai parlé trois fois dans les réunions électorales; mais j'ai parlé comme électeur, et jamais en ma qualité de représentant du peuple. Je n'ai pas voulu que ma responsabilité électorale pût être couverte sur ma qualité de représentant. Mes paroles ne sont donc point justiciables de cette tribune. Le ministère est en son droit en les traduisant devant la justice du peuple. Mais le ministère qui veut la justice doit vouloir aussi la vérité: eh bien, j'affirme sur l'honneur, et j'invoque le témoignage des cinq collègues qui étaient avec moi, et l'attestation de 2 000 citoyens de Montmartre, j'atteste que le langage que m'a prêté le *Constitutionnel* est de tout point contraire à la vérité.

J'ai prêché la conciliation... J'ai défendu une liste que je n'avais pas faite, mais que j'acceptais comme gage de conciliation. (Rires à droite.) entre le bourgeois et le prolétaire. Je dis mes sentiments... La liste était un acte de conciliation entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. Je défie le ministère et défie ses agents de prouver que telles n'ont pas été mes paroles à Montmartre ou ailleurs. J'ai dit au contraire qu'il y avait un malentendu, et qu'il était temps que les bourgeois et les ouvriers se donnassent la main.

Et j'aurais demandé qu'on remontât à l'origine des fortunes! Non! c'est une invention de l'esprit de parti. (Interruption.) Ce sont des par des menteuses; et il faut que l'on sache si les représentants sont sortis d'ici pour prêcher l'esprit de conciliation ou l'esprit de la guerre civile. J'ai dit que je voudrais que la réunion fût composée de bourgeois; j'ai dit que la liste contenait la représentation de trois choses merveilleuses : l'amélioration du peuple par la science, Vidal. L'amélioration du peuple par la justice, Deflotte. Oui, Deflotte, parce qu'il se présentait lui-même comme modérateur, comme conciliateur. (On rit à droite.)

Vous dites votre pensée ici... Qui vous empêchait donc d'aller la dire à Montmartre? Je ne sache pas que personne ait été assassiné sur la route. Quant à moi, je déclare que le calme, la dignité n'ont pas cessé de régner dans ces réunions, et que je n'y ai entendu aucune discussion de noms propres.

Maintenant je défie que dans tout ce que j'ai dit de ma vie, on puisse citer un mot, un seul mot de moi contre la religion, la propriété, la famille. Je lis peu les journaux, c'est un mal peut-être : si j'avais lu le *Constitutionnel* le dimanche, j'aurais écrit immédiatement, désavoué les paroles qu'on me prête; mais ce n'est que le lundi que j'en ai été informé. Cependant le lendemain de la réunion de Montmartre, j'assistais à une autre réunion sur le boulevard Bourdon, dans le 9e arrondissement.

J'ai encore développé les mêmes idées sur ma trilogie; c'était la même thèse à des auditeurs nouveaux, et j'ai été applaudi; mais je n'ai pas parlé de la liquidation des fortunes bourgeoises, qui se fait bien assez d'elle-même.

Voici ce que je disais le lendemain même du discours qui m'est attribué. Jusque-là je n'avais rencontré aucun commissaire de police. Je vis là M. Bertoglio, auquel j'adressai un compliment sur le rôle qu'on lui faisait remplir. (Rires divers.) Je ne protestai pas contre l'homme qui remplissait un devoir, mais contre de mauvaises lois qui exigeaient de telles choses.

Voici donc ce que je dis : « Nous savons que la richesse ne doit venir ni de l'homme ni de la conquête, » mais du travail. Que l'ouvrier apporte ses bras, le » bourgeois son capital, et ils formeront une grande association qui sauvera l'humanité. » Voici ce que rapportera un journal dont je n'ai pas corrigé les épreuves, qu'on m'a donné seulement ce matin. Je ne sais si toutes mes paroles sont bien textuelles, mais ce que je sais bien, c'est que je puis dire : voilà ma pensée. Voilà aussi ce que j'ai dû dire à Montmartre comme discours subséquent, ainsi que je l'ai déjà avancé, et par cela même devait se résumer dans le même thème, et par cela même souvent

dans des paroles semblables.

Il y a des gens qui croient qu'il n'y a rien à faire dans l'état actuel des choses ; nous ne sommes pas de ces gens-là. Il y en a d'autres qui croient que ce n'est pas aller au pire que d'essayer d'aller au mieux, qui pensent que l'humanité doit encore marcher, qu'on n'est pas en ce moment dans le meilleur des mondes possibles. Vous ne ferez pas qu'il n'y ait beaucoup de ces hommes-là. Mais nous accuser de vouloir détruire le capital ! Allons donc! Quant à moi, je n'ai pas de haine pour le capital. (Rires à droite.)

Mais je n'ai pas le même amour pour le droit abstrait de propriété, et je ne crois pas qu'il doive rester stationnaire. Je ne m'oppose pas à son progrès au point de vue des modifications qu'il peut subir. (Chuchottements et murmures.)

Eh ! messieurs, faut-il donc vous dire qu'avant Adam Smith, un homme obscur, un homme ignoré, un professeur de morale, je crois, on n'avait pas encore dit que le travail peut être une puissance en face du capital, et que toute fortune venait du travail ? Et vous croyez que le dernier mot sur le capital et ses transformations diverses ait été dit ? Mais vous recevriez aussitôt un démenti d'un des hommes les plus savants et les plus réellement modérés de cette Assemblée, de M. Bastiat, un homme neutre. (Hilarité.)

Que M. Bastiat en soit bien assuré, je n'ai pas voulu employer cette expression en mauvaise part. J'ai voulu dire ce qui est, que M. Bastiat est un de ces hommes qui ont eu le rare bonheur de conserver au milieu de nos luttes sa sérénité d'esprit, et qui ne se servent de leurs lumières que pour la société et l'amour de l'humanité. (Très bien ! très bien !)

Je ne pense donc pas qu'on veuille empêcher de discuter les transformations du capital, sous prétexte de ne point discuter le principe de la propriété ; ceux qui auraient une telle prétention seraient les ennemis de la lumière, et par cela même de l'humanité.

Ce que j'affirme, au reste, c'est que les paroles que l'on m'attribue sont controuvées ; et si elles sont rapportées sur un procès-verbal, je m'inscris en faux contre ce procès-verbal. (Mouvement.) Et ce que je vois là, c'est que l'on redoute l'esprit de paix, de pacification, de conciliation qui s'est manifesté au sein des réunions populaires, et qui, je l'espère, continuera de souffler sur les citoyens ; ce qui importe avant tout, ce qui est essentiel, c'est que la liste triomphe, et elle triomphera, parce que c'est une liste de conciliation. (Mouvements divers.)

M. ROUHER, ministre de la justice. M. Michel (de Bourges) a dit que le gouvernement voulait la justice et la vérité ; il a eu raison de parler ainsi. Il doit poursuivre et il poursuivra toujours envers et contre tous la stricte exécution des lois. Dans un procès-verbal, signé par un officier de la police judiciaire, se trouvaient rapportées des paroles attribuées à M. Michel (de Bourges), et qui constituent, à notre avis, à un haut degré, un délit contre le principe de la propriété. La Constitution me faisait un droit de signaler à votre attention les paroles d'un homme qui, quoiqu'il dise, porte partout le caractère indivisible de représentant et d'électeur, et de vous soumettre une demande d'autorisation de poursuites contre le représentant.

Notre constitution, protectrice de tous nos droits, est ainsi faite, que lorsqu'une telle demande est formulée, le représentant contre qui elle est adressée a le droit de monter à cette tribune pour y présenter les observations qu'il juge utiles à sa défense. Il peut désavouer les paroles qui lui sont attribuées, et il n'appartient à personne dans cette enceinte de prendre le rôle d'accusateur.

Ce serait contraire au principe conservateur de la séparation des pouvoirs. Vous êtes un pouvoir législatif, vous n'êtes pas un pouvoir judiciaire. C'est à l'Assemblée à juger des considérations que le représentant présente au point de vue de sa défense. Il ne nous appartient pas de rien dire que devant l'action de la justice. L'Assemblée verra que ces paroles ont été désavouées.

Et maintenant, quant à ce que l'orateur a dit sur la liste dressée dans les comités socialistes : entre nous et M. Michel (de Bourges), le pays jugera. Les trois noms qu'elle porte ont-ils pour signification : Science, travail, liberté ? Ne veulent-ils pas dire plutôt : Insurrection, organisation du travail, et le troisième, ignorance ?

A GAUCHE. Quand ils seront nommés, vous ne parlerez pas ainsi.

M. ROUHER. Au lieu de : Quand ils seront nommés, je dis : — S'ils sont nommés. — Je crains bien que la dernière signification soit la véritable. Mais je ne crains pas ce résultat. Pour moi j'ai la confiance que le pays est trop intelligent pour accepter une pareille liste. Il aime le travail ; et il sait qu'il n'y a pas de pire ennemi du travail que ces hommes qui veulent établir des différences entre les classes de la société : le travailleur, pas plus que le propriétaire, ne se laissera prendre à ces paroles mielleuses qui recouvrent souvent des idées fécondes seulement en malheurs et en misères. (Très-bien à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Je dois d'abord consulter l'Assemblée sur l'urgence de l'autorisation.

La grande majorité de l'Assemblée vote l'urgence.

L'Assemblée décide ensuite que la demande en autorisation de poursuites sera renvoyée à l'examen d'une commission nommée dans les bureaux.

M. LE PRÉSIDENT. Voici une deuxième communication de M. le garde des sceaux :

« Monsieur le président,

» J'ai l'honneur de vous transmettre un procès-verbal dressé par M. Busigny, commissaire de police de La Villette, et qui rend compte d'une réunion électorale préparatoire, tenue rue de Flandres, n° 116.

» Je signale spécialement à votre attention le discours prononcé par M. Bancel, représentant du peuple. Il me paraît contenir au plus haut degré le délit d'offense envers l'Assemblée.

» Vous savez, monsieur le président, que le gouvernement n'a pas d'initiative pour la répression de ce genre de délit. L'Assemblée appréciera si elle doit user des dispositions de l'art. 2 de la loi du 26 mai 1819 et de l'art. 15 de la loi du 25 mars 1822.

» Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma respectueuse considération.

» Le ministre de la justice,

» ROUHER. »

Voici le passage du procès-verbal qui concerne M. Bancel :

« La parole est accordée ensuite au sieur Bancel, autre représentant de la Montagne, qui s'est montré très véhément d'un bout à l'autre de son discours... » (Hilarité à gauche.)

VOIX A DROITE. C'est ce qu'on appelle de la conciliation.

M. LE PRÉSIDENT. « ... Il a dit qu'il voulait une république universelle démocratique, avec toutes ses conséquences sociales ; qu'il existait deux camps dans l'Assemblée : celui de la monarchie, c'est-à-dire l'oppression, et celui de la République, c'est-à-dire l'affranchissement. »

VOIX A GAUCHE. C'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT, aux interrupteurs. Prenez garde à ce que vous dites ; car, si ceci est coupable, votre approbation le sera. (Rumeurs et dénégations à gauche.)

« ... Qu'ils étaient 130 membres pour l'émancipation ; que les autres 500 étaient pour l'oppression ; que ces derniers avaient successivement enlevé au peuple toutes ses libertés si chèrement conquises par lui en février ; qu'ils avaient enlevé et violé le droit sacré de réunion... »

VOIX A GAUCHE. C'est vrai !

M. LE PRÉSIDENT. « .. Ôté la liberté de la presse et de la pensée... »

LES MÊMES VOIX A GAUCHE. C'est encore vrai !

M. LE PRÉSIDENT. « ...Réinventé le cautionnement et légitimé l'expédition de Rome ; que la plaine conspirait, et qu'elle les avait décimés après le 13 juin ; qu'elle avait même empêché la défense d'être libre, et que Michel (de Bourges) avait dû se taire à Versailles ; qu'enfin la plaine osait espérer l'étranger. (Applaudissements et cris de Vive la Montagne !)

» Il a terminé en recommandant de voter pour les trois candidats socialistes. »

M. [illegible] Voilà le crime !

M. BANCEL. [illegible]

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole.

M. BANCEL. La position qui m'est faite par la pièce que M. le président vient de porter à la connaissance de l'Assemblée est en vérité singulière. Est-ce à un acte d'accusation que je dois répondre ? Je l'accepte, j'accepte la responsabilité de toutes les paroles véritables et non pas détournées de leur sens, que j'ai prononcées à La Villette, et répétées hier dans la salle de la Fraternité.

J'ai dit alors, j'ai répété hier ce qu'il était dans mon droit de dire, ce que, tous, vous m'avez accordé le droit de dire, ce que vous avez entendu quelquefois de ma bouche, à savoir qu'à mon gré la question était désormais entre la République démocratique, ou de l'émancipation, et la République aristocratique et quelques représentants de monarchie.

J'ai dit que la liste républicaine présentée par le comité démocratique-socialiste, à mon gré, avait pour signification supérieure et suprême que tous les hommes persécutés, toutes les idées calomniées trouvaient un sûr asile dans le sentiment du peuple.

J'ai dit qu'à mes yeux Vidal représentait le socialisme pacificateur, organisateur, ne vous y trompez pas, persécuté et calomnié, et qu'à ce titre il était digne des suffrages populaires.

J'ai dit que Carnot représentait l'instruction gratuite et obligatoire que nous avons le droit de vouloir, d'exiger, ou, du moins, d'espérer, et la persécution, qu'à mon sens, on avait exercé contre les institutions primaires.

J'ai dit que Deflotte, bien loin de représenter un signe de guerre civile, un souvenir de fatales journées, n'était que le gage de la justice et de l'avénement de la justice contre l'arbitraire.

J'ai dit que ces trois noms étaient présentés à l'union, à la pensée, à la raison du peuple ; que Carnot, surtout, représentait l'union de toutes les nuances républicaines, la fusion de tous les partisans dévoués à la République, et que, tous trois réunis, étaient, à mon sens, à mes yeux, aux yeux clairvoyants, je le crois, de mon esprit et de mon patriotisme, le signe et le gage de la conciliation si désirable entre la bourgeoisie et le prolétariat.

Voilà ce que j'ai dit : je demande que la lumière se fasse sur mes paroles. Je sollicite donc un acte d'accusation ; je suis prêt à répondre à la justice de mon pays, à me soumettre devant le souverain qui est le peuple. (Mouvements divers.)

(L'orateur, en descendant de la tribune, reçoit de nombreuses félicitations.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle les termes des dispositions des lois de 1819 et 1822, relatives à l'espèce, et dit que selon ces termes une proposition d'accusation doit être faite par un représentant. Quelqu'un fait-il une proposition ? (Silence.)

L'Assemblée, consultée, passe à l'ordre du jour à l'unanimité. (Les ministres seuls restent assis sur leurs bancs.)

M. LE PRÉSIDENT. Je propose à l'Assemblée d'intervertir l'ordre du jour et de voter une résolution présentée par son bureau.

A GAUCHE. Et les interpellations de M. Piscatory ?

M. LE PRÉSIDENT. Elles ont sorti leur effet.

M. PISCATORY, à la tribune. J'avais été, comme un grand nombre de mes collègues, indigné et inquiet du langage qui était prêté à M. Michel (de Bourges.) J'ai cru qu'il était de mon devoir de provoquer des explications du gouvernement à cet égard, dans l'intérêt de la dignité de l'Assemblée, comme dans l'intérêt du repos de notre pays. Quelle créance devions-nous avoir dans ce qui était rapporté par l'un des organes les plus importants de la presse ?

A GAUCHE. Il est donc convenu que c'est le *Constitutionnel* qui a fait le réquisitoire ?

AUTRES VOIX. Et qui en doute ?

M. PISCATORY. Du moment que la justice était saisie, je devais renoncer à la parole.

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle passe à l'ordre du jour.

M. CH. LAGRANGE réclame néanmoins la parole.

M. LE PRÉSIDENT la lui refuse.

M. LAGRANGE insiste, en invoquant le rappel au règlement.

La parole ne lui est pas accordée.

M. CH. LAGRANGE. Je somme... je somme... je somme M. le président de m'accorder la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne l'avez pas.

M. Ch. Lagrange et M. le président échangent quelques mots. M. Lagrange se décide à se retirer.

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de la proposition de MM. Pradié, Denayrousse et Lavergne, tendant à appliquer aux élections partielles cette disposition contenue dans l'art. 11 de la loi du 21 avril 1849.

« Pendant les quarante-cinq jours précédant les élections générales, tout citoyen pourra, sans avoir besoin d'aucune autorisation municipale, afficher, crier, distribuer et vendre tous journaux, feuilles quotidiennes ou périodiques, et tous autres écrits ou imprimés relatifs aux élections. Ces écrits ou imprimés, autres que les journaux, doivent être signés de leurs auteurs.

» Ces écrits ou imprimés, autres que les journaux, devront être déposés, dans chaque arrondissement, au parquet du procureur de la république, avant qu'on puisse les afficher, crier, vendre ou distribuer.

» Les afficheurs, crieurs, vendeurs et distributeurs feront connaître leurs noms, professions et domiciles aux maires des communes où la publication aura lieu.

» L'infraction aux dispositions des deux précédents paragraphes sera punie d'une amende de 16 à 200 fr., et d'un emprisonnement de dix jours à un an.

» Dans tous les cas, il pourra être fait application de l'article 463 du code pénal. »

La commission, en reconnaissant l'urgence de la proposition, propose à l'Assemblée de ne pas la prendre en considération.

M. DENAYROUSE, l'un des auteurs de la proposition, développe ses motifs et combat les conclusions de la commission, au milieu de l'agitation qui suit toujours les discussions animées.

M. Denayrouse fait valoir, dans l'intérêt de la proposition, l'analogie qui existe entre les élections partielles et les élections générales, et la nécessité de les entourer des mêmes garanties.

M. BAZE, rapporteur, répond que, s'il est de l'essence des élections générales d'amener dans le pays un état de crise générale, universelle, ce n'est pas une raison pour étendre, par une loi nouvelle, l'application de son principe à des cas pour lesquels elle n'a pas été faite.

Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion une résolution prise par la commission de comptabilité, en vertu de laquelle une somme de 11,398 fr., provenant des économies réalisées sur le service de la buvette, serait répartie entre les différents bureaux de bienfaisance des 12 arrondissements.

M. de Mortemart dépose un rapport sur la proposition de M. Peupin, relative aux monts-de-piété.

La commission conclut à la prise en considération et au renvoi au conseil d'Etat.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération du projet de loi relatif au traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu entre la France et le Chili.

M. ANCEL parle en faveur du traité et demande sa ratification.

M. DUPETIT-THOUARS présente des observations sur différents articles du traité.

Selon l'honorable amiral, le traité qui compromet l'avenir de la navigation française doit être modifié ; il ne lui donnera son vote qu'à cette condition.

M. LOPEZ DUBEC pense que l'Assemblée doit voter le rétablissement du traité.

M. DE FLAVIGNY, rapporteur, persiste dans les conclusions de la commission, l'adoption du corps du traité en abandonnant les articles additionnels.

M. LAHITTE, ministre des affaires étrangères, se range à cet avis.

La clôture est prononcée, et l'article unique du projet de loi est adopté, après quoi l'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

M. ÉMILE LEROUX demande la fixation à jeudi de la première lecture de la loi sur les effets de commerce et le timbre. — Adopté.

La proposition de M. Raudot, relative à la modification de l'art. 24 du règlement est mise à l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à six heures.

« Demain à une heure séance publique.

Assurances par l'Etat.

RÉPONSE A M. LE MINISTRE DES FINANCES DE BELGIQUE.

La *Patrie*, journal de la féodalité financière, contenait dernièrement l'éloge d'un rapport fait aux chambres belges par le ministre des finances, M. Frère-Orban, sur la question des assurances par l'Etat.

On devine que le ministre belge se prononce contre l'organisation unitaire des assurances.

» Il résulte de ce travail, dit la *Patrie*, et des calculs auxquels ce ministre s'est livré, que l'idée de monopoliser les assurances par l'Etat, afin d'accroître les revenus du Trésor, est une chimère à laquelle il faut renoncer.

» On se rappelle que quelques financiers de la veille avaient produit cette illusion dans leurs plans de budget, et que cette chimère, d'origine fouriériste et socialiste, a été plusieurs fois caressée par des publicistes de nuances très variées. Déjà l'opinion publique avait repoussé par instinct cet accaparement d'une industrie privée. Le travail de M. Frère-Orban vient légitimer cet instinct et en donner, pour ainsi dire, une démonstration mathématique. »

Remarquons en passant avec quelle horreur le journal des monopoleurs repousse l'idée du monopole... quand il doit profiter à tout le monde, et non plus à quelques hauts-barons du coffre-fort.

La *Patrie* continue sur ce ton de charmante désinvolture que donne la certitude d'une grande supériorité scientifique :

« Nous constatons encore une fois que c'est tourner le dos à la civilisation que de songer à exproprier une industrie nouvelle, dont l'avenir est infini, pour la mettre entre les mains de l'Etat ; car le résultat final de cette expropriation serait que le monopole des assurances ne produirait aucun boni en faveur du Trésor ; que ce service exigerait bientôt de nouveaux sacrifices des contribuables, et que ceux-ci même n'auraient plus une garantie suffisante. »

Comment une industrie *dont l'avenir est infini*, et que la *Patrie* tient tant à laisser aux mains de ses confrères, ne produirait-elle aucun boni en faveur du Trésor ? Nous nous proposions de rechercher, dans le rapport du ministre belge, la *démonstration mathémathique* de ce singulier phénomène, lorsque nous avons reçu de Belgique une brochure qui contient, chose inouïe, la *démonstration arithmétique* du contraire.

Après cela, peut-être, l'arithmétique belge ne s'accorde-t-elle pas avec les mathématiques selon la *Patrie*. Et puis, la brochure en question ne serait-elle pas l'œuvre d'un financier de la veille, d'un de ces *fouriéristes* qui ont produit dans leurs plans de budgets cette chimère, cette illusion caressée par des publicistes de nuances très variées ?

Tant il y a que l'auteur de la brochure en question — un socialiste belge, à coup sûr — trouve toutes sortes de garanties et un beau produit net là où le ministre belge rencontre un déficit accompagné de mille dangers pour les assurés.

Suivez bien le raisonnement du socialiste ; ce raisonnement est très captieux ; il ne convaincra pas sans doute les mathématiciens de la *Patrie*, mais il fera réfléchir tous ceux qui savent compter sur leurs doigts. Le ministre avait dit :

Un pareil résultat, bien que je l'eusse en partie pressenti, n'a pas laissé de me surprendre.

— En vérité, lui répond M. Demeur (c'est le socialiste en question), on serait surpris à moins... Ce résultat ne peut évidemment venir que de l'un de ces deux faits : ou bien, dans vos combinaisons, l'Etat fait des *dépenses* proportionnellement supérieures à celles des compagnies ; ou bien ses *recettes* sont proportionnellement moins élevées.....

Vous avez cru mettre les recettes de l'Etat sur un pied d'égalité proportionnelle avec celles des compagnies, en multipliant par 85 centimes pour mille francs le capital assurable (bâtiments et meubles) de toute la Belgique.

En lisant cela, les directeurs des compagnies d'assurance doivent bien rire.

Dans l'organisation par les compagnies, l'assurance profite à la personne *seule* de l'assuré. Or, ce n'est pas le propriétaire seul qui est responsable de l'incendie. Le locataire, lui aussi, en répond (art. 1733 du code civil), et il ne couvre sa responsabilité qu'en assurant à son tour la maison déjà assurée par le propriétaire (assurance des risques locatifs). Ce n'est pas tout : en vertu des art. 1382 et 1383 du code civil, celui dans la maison duquel le feu a pris naissance est responsable des dommages causés aux voisins, alors même que ces voisins seraient assurés. (Assurance contre le recours des voisins.)

Ainsi donc, un même risque peut être assuré : 1° par le propriétaire ; 2° par le locataire ; 3° par le voisin.

En fait, il y a aujourd'hui un grand nombre de risques qui sont assurés plusieurs fois.....

Ici l'auteur montre que le capital assuré pour risques locatifs et recours des voisins, s'élève au moins à la moitié du capital assuré, et il fait remarquer que ces doubles et triples emplois ne peuvent exister dans l'organisation par l'Etat.

« C'est qu'en effet l'Etat, à la différence des compagnies, assure *les risques de tous au profit de tous*, sans qu'il y ait lieu à ces recours dont l'effet principal est d'engendrer une foule de procès.

» En supposant donc que les valeurs *réellement* assurées par les compagnies soient de la moitié du chiffre donné par elles, nous arrivons à ce résultat, que la prime perçue actuellement, au lieu d'être de 85 centimes par mille francs, s'élève à 1 fr. 70 c. »

Ainsi M. le ministre des finances de la Belgique n'a fait erreur que de moitié.

Il avait dit : Déficit de la première année, 1 026 000 fr. ; déficit de chaque année subséquente, 226 000 fr.

M. Demeur lui répond . Bénéfice de la première année, 400 000 fr. ; bénéfice de chaque année subséquente, 1 200 000 fr.

Quant à la *Patrie*, battue sur une question de soustraction, il lui reste un refuge sur le terrain des principes. Qu'elle prouve *mathématiquement* que le monopole, toujours odieux entre les mains de l'Etat, devient sacro-saint entre les mains de ses confrères de la haute banque, assurément plus experts en soustraction que ses rédacteurs-financiers ; qu'elle cherche à démontrer que remettre les assurances aux mains de l'Etat, en faire une des bases de l'impôt, c'est rétrograder de civilisation en Barbarie, nous n'y voyons aucun mal, et nous applaudirons d'autant mieux à cette démonstration, qu'elle nous paraît plus difficile à établir. Mais, pour Dieu ! que les écrivains de la *Patrie*, si forts mathématiciens, aient du moins quelque déférence pour l'arithmétique !

Nous n'aurions pas rendu à M. Demeur la justice qui lui est due, si nous laissions croire à nos lecteurs que sa brochure (1) se borne à une querelle de chiffres entre lui et le ministre des finances de Belgique. Ce n'est qu'après avoir examiné les différents systèmes d'assurances que l'auteur conclut pour l'organisation unitaire par l'Etat. C'est donc une sorte de traité sommaire sur cette matière importante.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

AVIS IMPORTANT.

Le journal la LIBERTÉ *ayant abandonné le camp de la démocratie, n'insère plus les communications du Comité démocratique-socialiste.*

Une souscription permanente est ouverte, pour subvenir aux frais des électoraux, au siège du comité démocratique-socialiste, 12 ter, rue Coquillière, et dans les bureaux des journaux démocratiques.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

1er *arrondissement*. — Les mardis, jeudis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 36, à sept heures du soir.

2e *arrondissement*. — Mercredi 6 mars, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

4e *arrondissement*. — Vendredi et samedi, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

6e *arrondissement*. — Tous les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

8e *arrondissement*. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Ecole du commerce et des Arts industriels, rue Charonne, 95.

10e *arrondissement*. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

11e *arrondissement*. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e *arrondissement*. — Mercredi 6 et vendredi 8 mars, à 7 heures du soir, au Grand-Salon, chez Mercier, barrière Fontainebleau.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs, à Montmartre.

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle du bal de la Renaissance, à la Gare Saint-Ouen.

Montrouge. — Les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux.

Thernes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis, vendredis et samedis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

Vanvres, mercredi 6 mars, à 7 heures du soir, chez le cit. Gouillard, rue Saint-Martin.

Saint-Denis. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salle Gauthier, cours Benoit.

La Chapelle Saint-Denis. — Réunions électorales jeudi 7 et samedi 9 mars, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

La Villette, Pantin et les Prés Saint-Gervais, jeudi 7 mars, à 7 heures du soir, 116, rue de Flandres.

Grenelle, Vaugirard, Vanves, Issy, réunion électorale vendredi 8 mars, à 7 heures du soir, chez Devers, rue Croix-Nivert, 13, à Grenelle.

Charenton, Saint-Maurice, Alfort, réunion électorale vendredi 8 mars, à 7 heures du soir, rue des Carrières, 70.

(1) *Assurances par l'Etat*, par Adolphe Demeur, avocat. In-18. — 50 centimes. — A Bruxelles, librairie de Rozes, rue de la Madeleine. — A Paris, librairie sociétaire, quai Voltaire, 25.

Boulogne. — Mercredi 6 et samedi 9 mars, à 7 heures du soir, salon de la Chaumière, route de la République.

Issy, Vanves, Vaugirard, Grenelle. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, place des Marronniers, chez le citoyen Coffin.

AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Au siége du Comité démocratique-socialiste des élections, rue Coquillière, 12 ter, seront délivrés des bulletins de vote pour les départements.

3e réunion électorale des commerçants, fabricants et propriétaires, mercredi 6 mars, à 7 heures du soir, salle et rue Montesquieu.

Les électeurs du 3e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours rue Poissonnière, 4.

C'est là que s'organise la surveillance des sections électorales de l'arrondissement.

Les citoyens du 4e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars, sont priés de se rendre mercredi, 6 mars, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27, à sept heures du soir.

Les électeurs du 8e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours, place des Vosges, 20, chez le citoyen Bardet.

FAITS DIVERS.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à midi vingt minutes, au palais de l'Elysée, dans le cabinet et sous la présidence de M. Louis Bonaparte. Avant la réunion du cabinet, M. le président de la République a eu une longue conférence avec M. le général Changarnier. (*Moniteur du soir.*)

— Le préfet de l'Allier poursuit le cours de ses exploits ; le *Républicain démocrate* du 28 février contient encore une liste de vingt instituteurs révoqués. Allez toujours, monsieur de Maupas !

En revanche, l'anniversaire de Février a été célébré avec enthousiasme dans toutes les communes de l'Allier.

— Le sous-préfet de Bayonne, nouvellement décoré, a fait du zèle à sa manière. Le 24 février, la garnison a été consignée, des patrouilles nombreuses se sont promenées toute la nuit dans les rues désertes ; et deux cents hommes, sac au dos, ont bivouaqué dans la cour de la caserne.

M. le sous-préfet a sauvé la patrie !

Il est vrai qu'à la revue, la garde nationale avait crié *vive la République !* avec un ensemble *anarchique.*

— De par monseigneur l'évêque de Luçon, le *Te Deum* a été supprimé dans toutes les églises de la Vendée, à la cérémonie du 24 février.

— Le *Courrier de la Gironde* reprend couleur ; l'union des démocrates à l'occasion des élections le rend furieux :

« La ville des lumières, s'écrie-t-il, peut devenir, » s'il lui plaît, la ville des ténèbres ; le foyer de la » civilisation peut se transformer en antre de la barbarie. A son aise ! Mais, encore une fois, cette fantaisie n'implique pas que la France doive se soumettre ou changer ses allures. »

Denjoy et Saint-Denis ! — Montjoie et Cassagnac ! Nous allons donc voir revenir le *royaume d'Aquitaine* de tant joyeuse mémoire !

— Dans une correspondance de Saint-Hilaire du Harcoud, publiée ce matin par la *Démocratie*, on a imprimé par erreur, M. Saint-Marc de Saint-Hilaire, au lieu de : *M. le maire de Saint-Hilaire.*

— On écrit de Montréal (Aude), le 1er mars :

« Un événement grave est survenu à Montréal. le frère Léovigildus, directeur de l'école chrétienne, s'est porté à des attentats contre les mœurs, qu'on a honte de décrire, envers les jeunes élèves dont l'éducation lui avait été confiée.

» Les hautes protections n'ont pu soustraire ce malheureux à la justice. Le procureur de la République et le juge d'instruction sont dans la localité depuis dimanche soir, et ils ne sont pas encore prêts à partir ; car plus on va en avant dans cette affaire et plus on y trouve de la gravité.

» Le frère Léovigildus, Joseph Favre, est natif de l'Aveyron. Il a été militaire, et l'on dit qu'il n'est pas à son début dans la carrière du crime. Il était à Toulouse, dit-on, lors de l'affaire Léotade. »

(*Emancipation.*)

FRÈRE FRIDOLIN. — Le frère Fridolin, de l'école de la doctrine chrétienne du Quesnoy, dont le nom a acquis une si triste célébrité depuis quelques semaines, et qui est accusé d'avoir démontré pratiquement à ses élèves la théorie de l'enfer, s'est constitué prisonnier à la maison d'arrêt d'Avesnes. C'est un tout jeune homme d'environ 18 ans.

(*L'Observateur.*)

LES PRINCES DES PRÊTRES. — L'esprit chrétien a abandonné l'épiscopat. L'archevêque d'Auch vient d'interdire un prêtre pour *crime* de républicanisme. Les motifs sur lesquels s'appuie cette mesure sont d'une désolante puérilité et d'une mauvaise foi plus désolante encore. Qu'on en juge :

» 1° Ce prêtre, dit le prélat, a été toujours en opposition avec le clergé de Fleurance, tantôt pour une chose, tantôt pour une autre, ce qui donnait lieu à *une correspondance longue et fort désagréable* avec l'autorité diocésaine.

» 2° Ce prêtre n'a pas observé la décence en conduisant ses élèves au bain, et sa moralité n'a pas été toujours à l'abri de quelques soupçons.

» 3° Depuis la révolution de février, ce prêtre a manifesté sa *sympathie pour la démocratie* et pour les rouges.

» 4° Des placards incendiaires ont été affichés sur les murs de la ville, particulièrement à l'époque des dernières élections : *la partie saine de la population les lui attribue.*

» 5° Il n'a pas caché sa haine pour les riches.

» 6° Ce prêtre a dit que le fermier n'était pas obligé de payer la redevance, ce qui a donné lieu à un procès entre un fermier et un propriétaire.

» 7° Un sous-inspecteur des écoles primaires se présente pour interroger les élèves ; on lui répond qu'il n'a rien à voir dans une maison où l'on enseigne les doctrines de Proudhon.

» 8° Dans la nuit de Noël et après le réveillon de ses élèves, ce prêtre a empêché de porter un toast à M. de Panat ; il a toléré qu'il en fût porté un à MM. Gavarret, Carbonneau, Duputz et *la sociale...* »

PETITE CORRESPONDANCE.

Derlembac.—M. B.—Nous persistons. Quant à la quest. Cher, sur 190 B. 151, G. 117.

Marseille.—La *Voix du Peuple.* — Nous n'avons pas reproduit l'art. en quest.—Nous env. v. note au direct. de la corr., qui pourra sans doute v. renseig. mieux que nous.

Savonnières. — M. C.—Reçu et fait. —Merci des dét.— Nous v. env. les liv. à l'adr. indiq.

Metz.—M. C.—Reçu les Bull. — Rem.

Bruxelles.—M. A.—Reçu.—Affect. rem.

Louvain.—M. G. — Reçu. — Veuillez n. donner les dét. d'applic. de la R.—Affect. rem. à tous.

Toulon.—M. B.—Reçu.—Fait.—Rem. affect. à tous.

Genève.—M. B.—Reçu.—Nous all. v. écrire.—Rem.

Rosheim.—M. P.—Votre réclam. est juste.—M. S. vient de renouv. v. ab. p. 6 mois, qui, avec les 3 mois réclamés, portent votre échéance à fin novembre. — Rem. pour le surplus.

THÉATRES. — CONCERTS.

Ce soir, à l'Opéra-Comique, *Stella*, le ballet nouveau, par Mme Cerito et Saint-Léon. Le spectacle commencera par l'*Ame en peine.*

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. — Une salle comble applaudit chaque soir *Camille Desmoulins*, drame en cinq actes, que tout Paris ira voir.

CASINO DES ARTS, boulevard Montmartre, 12.— Aujourd'hui mercredi, par extraordinaire, pour la première fois : Trio du *Maître de Chapelle*, par MM. Dervès, Lettré et Mlle Pansellier ; duo de piano, par M. Savart et Mlle Popelin. Mlle Marville, cantatrice du plus haut mérite, se fera entendre. Pazetti, ce jeune et célèbre virtuose, jouera un air varié sur le violon. Intermède comique, par Zoug, du Vaudeville. Prix, 1 fr.

Demain jeudi, 7 mars, mi-carême, à neuf heures : Grand Bal de nuit paré et masqué. Prix : 2 fr.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9.— Aujourd'hui mercredi, à 8 heures et demie, grand Concert extraordinaire. M. Ponchard chantera pour la première fois la *Grâce de Dieu*, la *Grande Hune*. *Mignonette*, la *Syrène*, par Mme Demeray.—Le *Credo républicain* et l'*Hymne au travail*, par Lebrun. — Deux nouvelles scènes comiques, par Mayer. — Prix d'entrée : 50 et 75 c.

Demain jeudi, 7 mars, Mi-Carême, à 11 heures, Grand Bal de nuit paré et masqué. L'orchestre, composé de 48 musiciens, sera conduit par Fessart. — Prix : 1 fr. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS ... Un an 24 f. Six mois 12 f. Trois mois 6 f.
DÉP. et ÉTRANG. ...
Pays surtaxés. ... 32 ... 17 ... 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, pass. des Panoramas, 16 ; Lyon, veuve Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Mourier-Peyron ; Rouen, M. Howard, ... Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 5 mars 1850.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	96 20	Zinc Vieille-Montagne.	2870 ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	.. ..	Naples, 0/0, c. Roth.	.. ..
Quatre 0/0, j. 22 sept.	82 25	Cinq 0/0 Romain.	75 1/2
Trois 0/0, j. 22 décem.	56 10	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 ..
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	36 5/8
Bons du Trésor.	5 ../..	Belgique. Empr. 1831.	... ..
Actions de la Banque.	2290 ..	— Empr. 1840.	96 1/2
Rente de la Ville.	.. ..	— Empr. 1842.	.. ..
Obligat. de la Ville.	1267 50	— Banq. 1835.	... ..
Obl. Emp. 25 millions.	1175 ..	Emprunt d'Haïti.	... ..
Obligat. de la Seine.	1075 ..	Piémont, 5 0/0 1849.	88 ..
Caisse hypothécaire.	155 ..	— Oblig. anc.	972 50
Quatre-Canaux.	1096 75	— Oblig. nouv.	960 ..
Jouis. Quatre-Canaux.	.. ..	Lots d'Autriche 1834.	... ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant.	96 ..	96 50	96 25	96 40
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant.	56 ..	56 40	56 25	56 35

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	25 ../..	5 0/0 liquid. à l'autre..	.. ../..
3 0/0 —	25 ../..	3 0/0 —	.. ../..

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cours.	P. haut.	Dr cours.
... ..	... ..	Saint-Germain.	... ..	... ..	... ..
... ..	195 ..	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
170 ..	170 ..	Id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
765 25	775 ..	Paris à Orléans.	... ..	... ..	... ..
547 50	550 50	Paris à Rouen.	... ..	550 ..	... ..
240 ..	240 ..	Rouen au Havre.	... ..	... ..	... ..
195 ..	195 ..	Marseille à Avignon.	... ..	... ..	... ..
112 75	115 ..	Strasbourg à Bâle.	... ..	... ..	... ..
315 ..	320 ..	Orléans à Vierzon.	320 ..	321 25	321 25
... ..	... ..	Boulogne à Amiens.	... ..	... ..	... ..
405 ..	405 ..	Orléans à Bordeaux.	... ..	... ..	... ..
450 ..	452 50	Chemin du Nord.	452 75	453 75	451 25
... ..	105 ..	Montereau à Troyes.	... ..	... ..	... ..
347 50	350 ..	Paris à Strasbourg.	... ..	350 ..	... ..
231 25	232 75	Tours à Nantes.	... ..	... ..	... ..

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 6 Mars.

THEATRE DE LA NATION.—Stella, l'Ame en peine.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Don Juan d'Autriche.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Caïd, l'Eclair.
ITALIENS.—
ODEON.—Le Sicilien, François-le-Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vaucroix, une Tempête.
VAUDEVILLE.—
VARIETÉS. — Représentation extraordinaire.
GYMNASE. — Les Bijoux, la Faction, un Coup d'état.
THEATRE MONTANSIER. — Vieux Papillons, Rosette la Perle, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulins.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES.—L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.—L'Ouvrier, les Poids et mesures, Titi.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux sériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 65. Jeudi 7 Mars 1850.

[illegible] — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois... 6 f. Six mois... 11 f. Un an... 20 f. Les manuscrits ne seront pas rendus. Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois... 9 f. Six mois... 17 f. Un an... 32 f. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues. Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION [illegible] du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

PARIS, 6 MARS.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine.

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier............	GEORGES GALLAY.
Ardèche............	CARNOT.
Ariége............	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin............	GÉRARD.
	FRANÇOIS VIDAL.
	EDMOND VALENTIN.
	LABOULAYE.
	ALP. HOCHSTUHL.
Cher............	ALLYRE BUREAU.
	GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin............	KESTNER.
	JÆNGER.
	GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire............	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne............	DUCOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées............	LOUIS DEVILLE.
Isère............	DUPONT (de Bussac).
Loir-et-Cher............	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire............	ANTIDE MARTIN.
Nièvre............	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire............	ALPHONSE ESQUIROS.
	MADIER DE MONTJAU aîné.
	ISIDORE BUVIGNIER.
	FRÉDÉRIC CHARASSIN.
	VICTOR HENNEQUIN.
	CHARLES DAIN.
Var............	SUCHET (Pierre).
	CLAVIER, notaire.

Avis essentiel

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

La liste électorale, close en 1849, reste jusqu'au 31 mars 1850 telle qu'elle a été arrêtée au 31 mars de l'année 1849.

Les noms des électeurs décédés ou privés des droits civils et politiques par jugement ayant force de chose jugée, sont les seuls qui aient dû être rayés valablement.

Les municipalités sont expressément tenues de faire, aux citoyens inscrits sur cette liste de 1849, la délivrance de leurs cartes électorales pour voter le 10 mars prochain, lors même que les noms de ces citoyens, par suite de changement de domicile ou par suite de négligence à réclamer, se trouveraient non portés sur les listes électorales de 1850.

L'omission de l'inscription aux listes de 1850 a pour résultat fâcheux de retirer aux non inscrits le droit de voter à toute élection qui se ferait depuis le 31 mars 1850 jusqu'au 31 mars 1851, mais ne peut préjudicier en quoi que ce soit, pour eux, au droit de prendre part aux élections du 10 mars.

Que chaque citoyen se le tienne donc pour dit : Aussitôt que la délivrance des cartes commencera dans les mairies, qu'il aille à la municipalité dans laquelle son nom aura été inscrit lors de la révision annuelle de 1849, réclamer sa carte, et qu'il en exige la remise. C'est un devoir auquel personne ne saurait se soustraire sans se rendre indigne du titre de citoyen.

Les électeurs auxquels il serait fait des difficultés dans leurs mairies trouveront constamment aide et assistance au siége du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter.

Tous les militaires libérés des gardes mobiles et républicaines et des divers corps de l'armée ont le droit d'exiger la remise de leurs cartes d'électeurs et de voter dans la mairie du domicile qu'ils avaient lors de leur entrée au service, s'ils ont voté dans leurs corps respectifs.

Délivrance des cartes d'électeurs.

La délivrance des cartes individuelles a commencé *mercredi 6 mars au matin*.

Nous invitons tous les démocrates à se présenter à leurs mairies respectives pour retirer les cartes qui leur reviennent.

La liste de 1849 est appelée à servir pour l'élection du 10 de ce mois, telle qu'elle a dû être arrêtée au plus tard le cinquantième jour qui a suivi celui de la promulgation de la loi électorale du 15 mars 1849.

Les changements qui y auraient été ordonnés *l'an dernier* par décision du juge de paix, et aussi la radiation des électeurs depuis décédés ou privés des droits civils et politiques par jugement ayant force de chose jugée, peuvent seuls avoir apporté des modifications (art. 23, 3e al.).

M. le préfet parle, dans son dernier arrêté, de rectifications opérées par lui le 2 juillet 1849 et le 4 de ce mois. Si ces arrêtés des 2 juillet et 4 mars n'ont porté que sur des changements et radiations de la nature de ceux détaillés ci-dessus, il n'y a aucune objection à faire ; mais s'ils décident d'autres rectifications, quelles qu'elles soient, ces rectifications seront sans valeur et ne pourront nullement enlever aux citoyens qui en auraient été l'objet le droit de se faire délivrer leurs cartes d'électeurs et en conséquence de voter dimanche prochain.

Il ne peut, nous le répétons, sauf les changements et radiations mentionnés en l'article 23, troisième alinéa, de la loi électorale, être fait aucun changement aux listes électorales hors du temps fixé pour la révision annuelle. (Art. 20, 2e alinéa.)

Si nous prions tous les démocrates de se présenter dès la première journée à leurs mairies pour réclamer leurs cartes, c'est afin que ceux qui éprouveront des difficultés non fondées aient encore assez de temps avant le jour du vote pour pouvoir utilement recourir à l'assistance que le Comité démocratique-socialiste leur a offerte, et par ce concours puissent parvenir à triompher de tout mauvais vouloir.

Les citoyens qui ont servi dans la garde mobile au 1er, 5e, 8e et 9e bataillons, et dont le licenciement est postérieur au 29 mars 1849, doivent aller retirer leurs cartes pour voter le 10 mars, à la mairie du 9e arrondissement, rue Geoffroy-Lasnier.

Les citoyens faisant partie des autres bataillons iront retirer leurs cartes dans les arrondissements où ils étaient domiciliés avant leur entrée au service.

Les citoyens militaires libérés du service depuis le 29 mars 1849 retireront leurs cartes à la mairie du 9e arrondissement, rue Geoffroy-Lasnier.

Le Parti intermédiaire.

A propos des élections partielles du 10 mars, un seul journal, le *Crédit*, a essayé de constituer un parti intermédiaire.

La position isolée et fausse dans laquelle ce journal se trouve au milieu de la lutte engagée entre les deux termes principaux de l'opinion, a faussé son jugement sur la situation présente.

L'appui complet ou partiel donné par le *Siècle*, par la *Presse* et par l'*Evénement* à une protestation imposante de l'opinion démocratique contre l'aveuglement de la réaction, a causé au *Crédit* un dépit dont il ne s'est pas rendu maître.

Le *Crédit*, se voyant tout d'un coup *seul* dans les eaux du juste-milieu ou du tiers-parti, s'est cru perdu, et il fait depuis quelques jours des efforts inutiles pour ramener dans ses parages les journaux avec lesquels il espérait louvoyer de conserve.

Le journal de MM. Enfantin et Duveyrier nous paraît moins intelligent de l'intérêt conservateur et du salut public que ceux contre lesquels il exhale sa mauvaise humeur.

En effet, quel est l'idéal avoué du *Crédit* ?

Le *Crédit* voudrait constituer, dans la série des organes de la presse, une opinion tendant à prémunir le pays contre le double entraînement d'une réaction rétrograde et d'un vertige révolutionnaire.

Cet idéal avoué du *Crédit* n'a rien qui lui appartienne en propre ; c'est le but de la *Presse*, du *Siècle*, du *National*, de la *République*, de la *Démocratie pacifique*, de la *Voix du Peuple* elle-même, c'est-à-dire de tous les journaux qui ont constitué l'Union républicaine.

Le *Crédit* n'a pas compris que la fusion des différentes nuances de l'opinion démocratique contre l'exagération de l'égoïsme et de l'aheurtement conservateur était à la fois un moyen pacifique et légal d'arrêter le parti conservateur sur le bord de l'abîme et un premier pas fait par le parti socialiste, en dehors d'un exclusivisme non moins fatal.

La *Presse*, le *Siècle*, le *National*, la *République*, la *Démocratie pacifique* et la *Voix du Peuple*, ne demandent pas mieux que le pouvoir s'arrête sur la pente où il est lancé, et que par le fait d'un changement régulier de politique, il épargne au pays les déchirements d'une révolution nouvelle.

C'est précisément pour donner cet avertissement salutaire au pouvoir que toutes les nuances du parti démocratique se sont librement et spontanément réunies. Dans cette circonstance, les rédacteurs de la *Presse*, du *Siècle* et du *National* ont fait cause commune avec ceux de la *Démocratie pacifique*, de la *République* et de la *Voix du Peuple*, parce qu'ils ont reconnu que tous les démocrates socialistes, de la veille ou du lendemain, étaient d'accord pour résister aux provocations policières, pour respecter les lois et fonder toutes leurs espérances de réforme sur la maturité de l'opinion.

Si jamais fusion a été libre, spontanée, digne et consciencieuse, c'est bien celle-là.

Et s'il est un journal qui, en vertu de son but avoué, devait s'applaudir de ce progrès dans la conciliation, de ce commencement d'union démocratique entre la Bourgeoisie et le Peuple, c'est le *Crédit*.

Ce journal n'a pas compris que si, dans les circonstances où nous nous trouvons, la constitution d'un parti intermédiaire est absolument impossible, intenable, c'est uniquement à l'aveuglement du pouvoir qu'il doit s'en prendre. Depuis que, par ses manœuvres télégraphiques, alarmistes et fanatiques, M. Léon Faucher est parvenu à doter le pays pour trois ans d'une majorité gouvernementale sourdement hostile à la République, et franchement contraire à tout progrès économique, il n'y a plus eu d'équilibre et de juste-milieu possibles dans les régions du pouvoir. C'est le gouvernement de l'Elysée lui-même qui n'a pas voulu de juste-milieu. Lorsque 450 voix de coalition monarchique, en dépit de l'opinion progressive du pays, votent aveuglément, systématiquement contre 200 voix favorables au progrès, et paralysent toute mesure propre à consolider, à faire aimer la République, il ne peut y avoir qu'un moyen de rétablir un peu d'équilibre et de véritable modération en politique, c'est de convaincre la majorité gouvernementale des sympathies croissantes du pays pour les libertés et les progrès auxquels elle est hostile. Quand il s'agit surtout de remplacer à l'Assemblée trente représentants honorables qui sont tombés victimes de leur attachement pour la Constitution, il ne peut y avoir qu'une seule question posée aux électeurs, celle de savoir s'ils veulent, oui ou non, que le pouvoir respecte scrupuleusement la Constitution.

Toute candidature qui au 10 mars n'aura pas cette signification claire et nette, sera parfaitement impuissante à éclairer le pouvoir et à préserver le pays du danger imminent de convulsions nouvelles.

En s'élevant seul contre cette manifestation imposante et salutaire, le *Crédit* est tombé d'ailleurs dans une série d'erreurs et de contradictions qui nuiront à son influence morale.

Ainsi, ce journal reproche aux organes socialistes, à la *Voix du Peuple* entre autres, de violenter la libre opinion du *Siècle* et de la *Presse*, — et il ne s'aperçoit pas que depuis huit jours, lui-même, il ne fait pas autre chose.

Le *Crédit* a osé dénoncer le *Siècle* aux scrupules timorés de ses anciens lecteurs ; — il ne voit pas qu'il s'est dénoncé lui-même aux souvenirs de ceux qui connaissent l'histoire de ses propres transfigurations morales et politiques.

Le *Crédit* trouve encore le *Siècle* fort inconséquent, parce qu'il n'accepte qu'une partie de la liste électorale émanant du comité de l'Union républicaine ;—et il pousse lui-même cette inconséquence à l'absurde, en combinant dans sa propre liste le nom de François Vidal avec celui de Persil !

Le *Crédit* veut se donner, aux yeux de ses lecteurs modérés, l'air de ne pas *hanter les socialistes* et d'éprouver une sainte horreur pour leurs doctrines, — et il sait cependant que l'immense majorité des électeurs et des candidats socialistes ne professent pas sur la propriété, l'héritage et la morale des idées aussi radicales, aussi subversives que celles éditées autrefois par MM. Charles Duveyrier et Prosper Enfantin, rédacteurs actuels du *Crédit*.

Le *Crédit* veut enfin passer pour l'ami le plus sincère de l'union, de la paix, pour l'organe le plus impartial de la presse ; — et c'est au moment où le parti socialiste extrême sacrifie tous ses ressentiments à l'union de la bourgeoisie et du peuple qu'il ose accuser ce parti de pousser à l'insurrection et de séparer la France en deux camps ennemis !

Evidemment l'Union républicaine n'a, au fond, qu'un tort impardonnable aux yeux du *Crédit*, le tort de s'être opérée sans lui et de lui avoir enlevé les auxiliaires sur lesquels il comptait pour faire du père Enfantin un modérateur suprême.

Hélas ! si les élections du 13 mai étaient à refaire ; s'il s'agissait de nommer une Assemblée nouvelle, nous comprendrions, jusqu'à un certain point, la manœuvre du *Crédit*. Quoique l'éclectisme ait fait son temps, il pourrait encore entrer pour quelque chose dans un mouvement régulier de transition sociale. Mais quand il ne s'agit que de réparer la brèche faite à l'Assemblée par le bombardement de Rome, quand il ne peut être question que d'un avertissement sévère au pouvoir, toute diversion tendant à diviser les suffrages et à paralyser la fusion des nuances démocratiques nous paraît aussi coupable que funeste, aussi maladroite qu'inopportune.

Il n'y a pas de juste milieu possible entre l'effort de salut et le danger même.

Il n'y a pas place pour un parti intermédiaire entre un égarement gouvernemental poussé aussi loin et la protestation qu'il soulève dans les consciences.

Si vous voulez sincèrement que les termes extrêmes de la situation changent, si vous désirez réellement qu'une fraction de la droite ouvre les yeux à l'évidence et se rallie à la République pour conjurer des déchirements nouveaux, gardez-vous d'enlever à l'élection du 10 mars ce caractère de protestation énergique et imposante.

Par le fait même de cette protestation, un parti intermédiaire parviendra peut-être à se former demain, et à déterminer un changement de politique qui nous mènera sans secousse à la grande épreuve électorale de 1852 ; mais, si moins conciliants et moins prudents que les plus douloureuses victimes de la réaction, vous enlevez au vote du 10 mars sa signification logique, vous perdez la seule chance d'ordre légal, de progrès régulier et de conservation sociale qui nous reste.

Les démocrates socialistes viennent de vous donner l'exemple de la conciliation politique et de l'union des classes : hâtez-vous de les imiter, si vous tenez réellement à ce que l'esprit de conciliation et d'union, en se fortifiant, sauve la République et la France.

La *République* et la *Démocratie pacifique* ont publié le 23 octobre 1849, sans l'accompagner d'aucune réflexion, une lettre adressée à M. Cabet par les démocrates exilés de Londres, à l'occasion du jugement qui l'a condamné par défaut.

Le ministère public a vu dans cette lettre l'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi.

La *Démocratie pacifique* et la *République* ont été saisies, et l'affaire n'a pas été abandonnée, bien que plusieurs journaux, tels que l'*Univers*, l'*Ami de la Religion*, eussent publié intégralement le même document sans être l'objet d'aucune poursuite.

Plus de quatre mois après la saisie, MM. Bareste et Victor Hennequin ont été assignés à comparaître en cour d'assises.

M. Victor Hennequin se serait présenté sans aucun délai devant la justice s'il avait été seul en cause ; mais il ne pouvait séparer son procès de celui de la *République*, et l'avocat de ce journal se trouvait dans l'impossibilité d'assister à l'audience.

M. Bareste a formulé par lettre à M. le président de la cour d'assises une demande de renvoi, à laquelle M. Victor Hennequin s'est joint par une autre lettre ; mais la cour, présidée par M. Desparbès de Lussan, a passé outre, et, sans l'assistance du jury, elle a condamné par défaut les gérants de la *République* et de la *Démocratie pacifique*, chacun à deux ans de prison et 1 000 fr. d'amende.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que nous formerons opposition, et que nous espérons une toute autre décision après débat contradictoire.

L'Assemblée s'est occupée aujourd'hui de la deuxième délibération sur la proposition de M. de Melun, relative à l'assainissement des logements insalubres.

Cette proposition a pour objet la formation, dans chaque canton, d'une commission qui déterminera, sous peine d'amende, l'assainissement des maisons et logements qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants.

Plusieurs amendements, de nature à assurer l'efficacité de la loi ou à étendre son action aux ateliers et manufactures, ont été repoussés par l'Assemblée.

Tous les articles ont été successivement adoptés, moins l'un d'eux, qui a été renvoyé à la commission, et qui sera soumis à l'Assemblée, avant qu'elle se prononce au sujet de la troisième lecture.

Aujourd'hui, avant la séance, les représentants se sont réunis dans leurs bureaux pour examiner

la demande en autorisation de poursuite contre M. Michel (de Bourges), aux termes du réquisitoire de M. le procureur général.

Les commissaires nommés sont : MM. Martel, Dubois (Amable), de Beaumont (Gustave), de Larcy, Giraud (Augustin), de Vatry, Fourtanier, Charras, Grimault, Chamiot, Carbonneau, Baze, Perryer, Ceyras et Douesnel.

La composition de la commission qui doit examiner la fameuse loi sur les maires a mis en émoi tout le camp ministériel. Il y a rupture entre les royalistes blancs et les royalistes bleus. Ceux-ci disent hautement que, puisque les légitimistes veulent s'opposer à leurs projets, ils prendront leur revanche lors de la troisième délibération de la loi sur l'enseignement. M. Thiers assure qu'il reprendra toutes les concessions qu'il a contribué à faire accorder au clergé. M. Molé est, dit-on, aux abois. Il court toute la journée chez les récalcitrants de la droite ; il les relance à l'Assemblée, dans tous les coins, dans toutes les salles. Mais on a peine à croire que ce dissentiment puisse se *terminer* à l'amiable.

(*Estafette.*)

Les radiations sur les listes électorales de Paris ont été pratiquées sur une grande échelle, et beaucoup d'électeurs qui s'attendaient à voter, apprennent qu'ils sont rayés au moment où ils se présentent pour retirer leurs cartes. Aux uns on objecte qu'ils ont changé de domicile, aux autres qu'ils ont perdu, sous un prétexte quelconque, leur qualité d'électeurs ; il en est même à qui l'on objecte qu'ils sont morts.

Un marinier, à qui l'on avait fait cette dernière objection, le citoyen Jules Bigey, voyant qu'on s'obstinait à lui refuser sa carte, sous prétexte qu'il était *décédé*, a fini par aller chercher son acte de naissance, et à requérir des employés de la mairie l'acte qui constatait son décès. Dans l'impuissance de lui donner cet acte, on a fini par lui donner une carte d'électeur.

Bigey a persisté, mais combien d'autres, en pareils cas, se laissent décourager par les difficultés qu'on leur oppose !

Il est à remarquer que le citoyen Bigey, qui avait voté aux élections du 13 mai, s'est marié il y a quelques mois seulement à la mairie du 10e arrondissement, où il se trouvait porté comme mort.

Les électeurs du 11e arrondissement se plaignent de ce que les cartes se distribuent à la mairie avec une lenteur sinon calculée, du moins rebutante pour les ouvriers et les hommes d'affaires.

Ainsi les lettres C et D, comprenant les séries les plus nombreuses, n'ont chacune qu'un employé distributeur, qui ne délivre pas plus de 40 à 50 cartes par heure. Il est urgent que l'administration remédie immédiatement à une lenteur si préjudiciable, notamment aux ouvriers qu'elle contraint à perdre plusieurs heures de leur journée, quelquefois la journée ou plusieurs journées entières.

Une lettre, adressée d'Alger au *National*, nous apprend comment l'administration respecte le droit accordé à l'armée de prendre part aux élections.

L'ordre de faire voter les soldats est arrivé à Alger le 22, avec des listes de candidats honnêtes et modérés, mais non les listes socialistes qui n'étaient pas encore arrêtées.

Un nouveau courrier devait arriver le 27. On craignit qu'il n'apportât des journaux indiscrets, et le 25 au soir on prévint les soldats qu'ils auraient à voter le lendemain matin. En l'absence de tout renseignement sur les choix de leurs compatriotes, la plupart des soldats crurent devoir s'abstenir ; les autres écrivirent les noms qui leur semblaient avoir le plus de chances, ou qui caractérisaient le plus nettement leurs opinions.

Ainsi les soldats du département de la Seine ont donné à MM. Emile de Girardin, 24 voix ; Guinard, 12 ; Ledru-Rollin, 10 ; Félix Pyat, 7 ; Raspail 8. Malgré toutes les séductions que l'on a fait jouer en cette circonstance, les candidats modérés n'ont obtenu qu'une ou deux voix.

Ce résultat n'est pas tout à fait ce que prévoyait la correspondance modérée des départements, qui mandait samedi aux journaux de l'ordre :

Demain on vote sur la liste provisoire des candidats de l'*Union électorale* ; les rouges se réjouissent beaucoup de ce que cette liste n'arrivera que trop tard en Algérie, tandis que la leur y est déjà parvenue ; mais si la liste est en retard, des lettres particulières l'ont devancée. Tout ce que les socialistes peuvent espérer, c'est que les voix d'Afrique se diviseront, mais elles tomberont en majorité sur des hommes modérés, et non pas sur eux.

Mais quel que soit le résultat, le gouvernement n'en a pas moins remporté une victoire ; ne pouvant obtenir les votes de l'armée d'Afrique, il les a annulés.

La correspondance que le congrès de Tours adresse aux journaux modérés des départements, constate avec désespoir que ses actions sont en baisse ; la terreur *salutaire* que les amis de l'ordre avaient inspirée à la bourgeoisie s'évapore en fumée. On ne croit plus à Croquemitaine. Où allons-nous ?

— Le mal qu'a fait le *Siècle* dans son rayon est considérable ; la terreur aussi raisonnable que salutaire du socialisme n'y existe plus.

UNE QUESTION INDISCRÈTE.

La *République* demande ce matin combien de voix a obtenu, dans les élections préparatoires du parti modéré, le candidat du *Napoléon* et du *Dix-Décembre*, M. Arrighi de Padoue, qui a invoqué comme titre principal à la confiance des électeurs parisiens, son *dévouement corps et âme* au président de la République ?

On vient de publier une biographie des candidats adoptés par le Comité démocratique-socialiste. En voici des extraits :

PAUL DE FLOTTE (33 ans).

Paul-Louis-François-René de Flotte est né à Landernau (Finistère), en 1817.

Il entra en 1828 au collége militaire de la Flèche, d'où il sortit en 1831 pour achever ses études de marin au collége Vendôme.

Admis avec le n° 2 à l'école de marine de Brest, il fut reçu élève de deuxième classe en 1833, et fit en cette qualité deux campagnes sur la frégate *l'Astrée*.

Passé élève de première classe en 1835, de Flotte fait le voyage scientifique de circumnavigation de la frégate *la Vénus*, commandant Dupetit-Thouars. C'est lui qui est chargé de dresser les cartes des ports d'Acapulco (Mexique) et de Valparaiso (Chili). Esprit aventureux, cœur intrépide, il sollicite en 1838 l'honneur de passer à bord de la corvette *la Zélée*, un des deux bâtiments avec lesquels l'infortuné Dumont-Durville exécuta son fameux voyage et pénétra si avant dans les glaces du pôle antarctique.

Nommé enseigne en 1839, pendant le cours de cette campagne scientifique, il revient en France en 1840, et repart presque immédiatement pour les Antilles, sur le brick *le Hussard*, qui a pour mission d'étudier la question de l'abolition de l'esclavage.

En 1843, nouvelle campagne aux Antilles, sur la frégate la *Didon*.

En 1844, Paul de Flotte rentre en France.

Il est âgé de vingt-six ans et compte déjà dix années de service et onze campagnes, dont quatre de circumnavigation.

Paul de Flotte se repose de ses voyages par des travaux utiles à son pays. Il s'occupe avec ardeur du perfectionnement des *hélices*, employés dans le service de la marine à vapeur. Il adresse au ministre de la marine plusieurs mémoires dont les conclusions sont prises en considération par l'administration supérieure, qui ordonne que les expériences du système proposé soient faites au port de Brest. Il dirige ces expériences pendant un an avec une supériorité remarquable, et ne tarde pas à être appelé à Paris pour y continuer ses travaux.

En 1846, il est nommé, au choix, lieutenant de vaisseau. Ici se termine sa carrière maritime.

Dès son retour en France, en 1843, Paul de Flotte avait adopté avec enthousiasme les principes du socialisme.

Quand la révolution de Février éclata, Paul de Flotte, arrivé à Paris de la veille, prend au mouvement révolutionnaire la part la plus active. On le voit tour à tour vice-président du club du Conservatoire et du club du Peuple, dont il dirige les délibérations avec une fermeté et une modération que les journaux les plus réactionnaires sont forcés de constater, et où sa parole grave et sympathique est toujours favorablement accueillie.

Il se présente comme candidat socialiste aux élections du Finistère. Sa profession de foi respire le plus pur socialisme.

Arrêté le 19 mai 1848, sous la prévention de participation à l'affaire du 15 mai, Paul de Flotte est mis en liberté le 5 juin.

Arrêté de nouveau le 28 du même mois, au restaurant de la Taverne anglaise, sur la dénonciation d'un officier ministériel, qui l'accuse d'être un des orateurs du club Blanqui, Paul de Flotte est de nouveau incarcéré, transporté sur les pontons de Lorient, puis définitivement envoyé à Belle-Isle. Sa dernière détention a duré dix-huit mois.

Paul de Flotte a donné sa démission de lieutenant de vaisseau le 13 décembre 1849. Il avait conservé ce titre aussi longtemps qu'il avait espéré un conseil de guerre et des juges qu'il a vainement sollicités depuis le jour de son arrestation.

Paul de Flotte, officier de marine distingué, socialiste de l'avant-veille et transporté de juin, a obtenu la presque unanimité des suffrages du comité socialiste pour la candidature aux élections du 10 mars.

Son nom veut dire justice, comme il l'a expliqué lui-même ; justice et protestation contre l'arbitraire, dans le passé comme dans l'avenir.

Que tous les partisans de la justice et de la légalité votent pour lui !

FRANÇOIS VIDAL (38 ans).

François Vidal, né à Coutras (Gironde) en 1812, licencié en droit.

Ses travaux socialistes datent de 1834.

A cette époque nous trouvons Vidal rédacteur en chef de la *Revue de la Gironde*, feuille consacrée à l'étude de la science sociale.

De 1836 à 1837, il collabore au journal le *Monde*, où les plumes de Lamennais et de Georges Sand ont laissé les traces de leur verve la plus brillante et la plus hardie.

En 1843, 1844, 1845, il publie, dans la *Revue indépendante*, une série d'articles d'économie sociale, complétés depuis, et réunis en un seul volume, intitulé : *De la répartition de la Richesse*. Cet ouvrage est, de l'aveu universel, le traité le plus savant qui ait été écrit sur la matière depuis les livres de Sismondi.

La *Démocratie pacifique* l'a compté longtemps parmi ses rédacteurs, et la *Presse* s'est honorée maintes fois d'ouvrir ses colonnes à des articles de Vidal, qui ont fait sensation dans le monde scientifique.

A la Révolution de Février, l'économiste déjà célèbre fut appelé naturellement au Luxembourg en qualité de secrétaire général de la commission pour les travailleurs.

Les patrons et les ouvriers doivent se souvenir de l'esprit d'équité et de concorde qu'il apporta toujours au milieu des contestations que soulevait alors la question des salaires. Nous recommandons à leur mémoire cette loyauté inflexible, cette probité sévère et à la fois persuasive, ce caractère droit et ce jugement sûr dont l'éloge était à cette époque dans toutes les bouches. Ce fut Vidal que les ouvriers de Derosne et Cail choisirent pour arbitre de leurs différends ; c'était presque toujours lui que les ouvriers et les patrons appelaient d'un commun accord. Quelque vive que fût la querelle, quelque profonds que fussent les dissentiments, on s'accordait toujours de part et d'autre, avec empressement, à accepter d'avance la décision de François Vidal.

En 1848, Vidal publia un volume intitulé : *Vivre en travaillant*, qui est le résumé de ses travaux du Luxembourg, résumé auquel est jointe l'exposition d'un système de crédit foncier.

Au 18 janvier 1849, il fondait le *Travail affranchi*, journal des associations ouvrières, spécialement destiné à l'exposition du programme des réformes *immédiatement applicables*.

Arrêté comme inculpé de complot à la suite du 13 juin, pour avoir assisté à la fameuse réunion du comité de la presse démocratique, où M. de Girardin déclara que la majorité s'était mise hors la Constitution pour avoir voté l'expédition romaine, Vidal a été retenu en prison près de deux mois.

Depuis 1848, Vidal a été porté comme candidat du parti socialiste à toutes les élections ; celle du 13 mai lui a donné plus de cent mille suffrages.

L'honorable indépendance de son caractère et la fermeté de ses opinions le désignent au choix de tous les partisans sincères du progrès, comme l'importance de ses écrits a déjà marqué sa place parmi les plus profonds penseurs et les plus sages réformateurs de ce temps.

HIPPOLYTE CARNOT (48 ans).

Nous n'avons à apprendre à personne quelle honorable attitude Hippolyte Carnot sut garder à la chambre, sous Louis-Philippe. Il fit constamment partie de ce groupe de protestants politiques qui conservèrent pendant 18 ans le dépôt sacré des espérances républicaines. Publiciste éminent, orateur distingué, il contribua pour sa grande part à l'avénement de la démocratie, et la révolution le trouva prêt à être un de ses hommes d'état les plus intelligents et les plus courageux. La nature de ses études avait marqué depuis longtemps sa place au ministère de l'instruction publique. Toute sa vie il avait défendu le principe démocratique de l'enseignement libre, obligatoire et gratuit;

La liberté, c'est-à-dire la libre concurrence des individus et des sociétés, quelles qu'elles soient, à l'enseignement officiel de l'Etat;

La gratuité, afin d'effacer toute distinction, dans les écoles, entre l'enfant du riche et l'enfant du pauvre;

L'obligation, parce que l'instruction est un devoir civique.

Hippolyte Carnot est passé au pouvoir en y laissant la réputation d'un ministre profondément dévoué aux intérêts de l'instruction populaire. Le comité démocrate-socialiste l'a désigné au suffrage des électeurs du département de la Seine comme une protestation éclatante contre les tendances obscurantistes du gouvernement de la réaction, et surtout contre la loi liberticide qui vient de frapper les instituteurs.

Hippolyte Carnot appartint durant sa jeunesse, à l'école Saint-Simonienne et à la rédaction du *Globe* et de l'*Organisateur*. Loin de renier cette origine, il a le bon goût de s'en faire honneur, comme on peut le remarquer dans un mémoire où il rend compte de ses travaux au ministère de l'instruction publique. Du sein de l'association philosophique dont il était un des coryphées les plus éminents par la plume et par la parole, ce fut lui qui fit le premier appel à la fondation d'un comité pour soutenir la Révolution polonaise. En un mot, fils et élève d'un père illustre, porteur d'un des plus beaux noms de la première Révolution, Hippolyte Carnot n'a jamais cessé d'être fidèle aux exemples paternels. Quand on le suit depuis sa jeunesse, on le trouve jusqu'en 1848 partout où l'esprit démocratique se manifeste, crée des œuvres généreuses, fonde des associations utiles, veille, agit, combat et propage le feu sacré à travers les haines et les persécutions des pouvoirs ennemis.

Sa circulaire aux instituteurs restera comme un de ses meilleurs titres à l'estime publique. On devrait la citer quand on la calomnie, et nous ne craignons pas pour lui de répéter ici ce passage, expression magnifique d'une noble et touchante pensée :

« Des hommes nouveaux, voilà ce que réclame la France. Une révolution ne doit pas seulement renouveler les institutions, il faut qu'elle renouvelle les hommes. On change d'outil quand on change d'ouvrage. C'est un principe capital de politique, et il ne sera pas difficile non plus à vos instituteurs de le justifier et de le faire comprendre.

» Mais pourquoi nos instituteurs primaires ne se présenteraient-ils pas, non seulement pour enseigner ce principe, mais pour prendre place eux-mêmes parmi ces hommes nouveaux ? Il en est, je n'en doute pas, qui en sont dignes ; qu'une ambition généreuse s'allume en eux ; qu'ils oublient l'obscurité de leur condition ; elle était des plus humbles sous la monarchie ; elle devient, sous la République, des plus honorables et des plus respectées. La libéralité des lois républicaines ouvre à ceux qui auront su agir assez puissamment sur l'esprit de leurs cantons la plus belle carrière à laquelle puissent aspirer les grands cœurs.

» Qu'ils viennent parmi nous au nom de ces populations rurales dans le sein desquelles ils sont nés, dont ils savent les souffrances, dont ils ne partagent que trop les misères. Qu'ils expriment au sein de la législature les besoins, les vœux, les espérances de cet élément de la nation si capital et si longtemps délaissé. Plus ils seront partis de bas, plus ils auront de grandeur, puisque la valeur morale sera la même que celle de la masse qu'ils résument. »

On trouve cette Biographie aux bureaux de l'*Anti-Conseiller*, rue de Seine-Saint-Germain, 47.

RÉCLAME ÉLECTORALE.

Tandis que les questions posées, développées depuis longues années par les Socialistes sont honnies à la tribune de l'Assemblée nationale et dans les journaux officiels et honnêtes, le comité des amis de l'ordre, qui s'intitule *napoléonien*, fait afficher dans toutes les communes du Bas-Rhin un programme électoral où l'on promet :

L'Abolition de l'Usure ;

L'Etablissement de Banques de Crédit ;

La Révision du Code forestier ;

Et, qui le croirait !

L'Abolition de l'Impôt des Boissons !

Tout cela se lit sur d'immenses affiches jaunes.

LES CITÉS OUVRIÈRES.

On lit dans la *Presse* :

Les travaux de la *Cité-Napoléon*, rue Rochechouart, continuent d'être suspendus.

De deux choses l'une :

Ou le président de la République ressentait sincèrement pour l'institution des CITÉS OUVRIÈRES l'intérêt qu'il a montré ; dans ce cas, comment expliquer cet abandon et cette indifférence de sa part ?

Ou le président de la République n'éprouvait cet intérêt qu'en apparence ; dans ce cas, quel nom donner à la responsabilité qu'il a assumée en faisant inscrire, à la suite de son nom, de malheureux ouvriers qui sont venus apporter les uns 25 fr., les autres 100 fr., et qui ne les eussent certainement pas versés, s'ils n'avaient vu sur tous les murs de Paris, et en tête de tous les prospectus, le nom de Louis Napoléon.

A cette double question, que de malheureux entrepreneurs nous prient de poser, nous demandons la réponse.

Le *Moniteur* nous apprend aujourd'hui, en tête de sa partie non officielle, le fait suivant :

Le tribunal correctionnel de Nantes vient de décider, par un jugement en date du 16 février dernier, que les commissionnaires en librairie non pourvus d'un brevet ne peuvent vendre sans autorisation, soit en ville, soit même à leur domicile, aucune espèce de livres.

A la séance du salon de Mars, le citoyen Theil a pris la parole, hier soir, pour appuyer la liste du comité démocratique-socialiste.

Après avoir dit quelques mots sur la candidature des citoyens Vidal et Carnot, il a déclaré adhérer complètement à celle du citoyen de Flotte.

« Cette candidature, a-t-il dit, a été placée sur le terrain de l'oubli et présentée comme un gage de conciliation entre des frères égarés, qui se sont mitraillés au cri de vive la République, sur des barricades dressées par un déplorable malentendu. C'est à ce titre que j'accepte sans réserve cette candidature.

Commandant de la garde nationale, chef d'un bataillon qui a largement payé sa dette à ce que nous croyions alors la cause de l'ordre, d'un bataillon qui a soutenu tout l'effort de l'insurrection, qui a été cruellement décimé, je voterai pour le citoyen de Flotte, parce que, pour aller à lui, je suis obligé de renverser des barricades dont le souvenir se dresse encore dans quelques imaginations, et dont il faut détourner jusqu'au dernier vestige, dont il faut détruire jusqu'à la mémoire. Je pense que, dans la garde nationale, je serai loin d'être seul à accepter et à interpréter ainsi la candidature du citoyen de Flotte.

Les nouvelles de Rome continuent à parler de la prochaine arrivée des Autrichiens à Rome. Les correspondances de Livourne portent également qu'un régiment autrichien en garnison dans cette ville doit se rendre à Rome.

Les attaques contre les soldats français continuent, et depuis l'ordre du général Baraguay-d'Hilliers aucun d'eux n'ose s'attarder dans le Transtévère.

La *Gazette de Cologne* dit que des conflits, dont personne ne peut apprécier la portée, se préparent à Cassel, à Dresde, à Stutgard, et ils auront tôt ou tard pour conséquence des mouvements révolutionnaires plus violents que ceux de 1848.

L'Allemagne se maintient partout sur le pied de guerre. Les permissionnaires sont rappelés sous les drapeaux dans le Wurtemberg, la Hesse électorale et le Nassau.

Quant à la Prusse, depuis que le cabinet a obtenu des chambres son crédit de 70 millions de francs pour augmenter son état de guerre, jamais elle n'a protesté plus énergiquement de son désir de rester en paix avec tout le monde. Mais ses actes protestent contre ses déclarations.

La Bavière va, dit-on, demander aux chambres l'autorisation de contracter un emprunt de 14 millions de florins. On prétexterait la construction prochaine de chemins de fer ; mais le crédit serait réellement employé en préparatifs de guerre.

Toute l'Europe est sous les armes.

L'*Helvétie* fait le rapprochement suivant :

« Deux faits identiques viennent d'avoir lieu à peu d'intervalle l'un de l'autre, le premier en France, le second en Suisse ; mais ils n'ont pas eu les mêmes conséquences pour leurs auteurs.

» L'évêque Marilley a adressé de Divonne au clergé et aux fidèles du canton de Fribourg une lettre pastorale, qui est une provocation bien qualifiée. Le gouvernement fribourgeois a demandé son internement à la France, qui l'a refusé.

» Le sergent-major Boichot, représentant du peuple français, a adressé de Lausanne aux électeurs de l'armée, ses camarades, une lettre qu'on peut aussi appeler provocatrice. Le conseil fédéral s'est hâté de lui interdire le séjour dans onze cantons, et de le menacer d'expulsion.

Les deux bannis sont aussi coupables l'un que l'autre, au point de vue de leurs gouvernements. Mais pourquoi ces deux poids et ces deux mesures ?

Le parti modéré s'est abstenu, faute de chances, dans les élections municipales de la Guadeloupe.

Assemblée nationale.

Séance du 6 mars. — Présidence de M. BENOIST D'AZY (vice-président).

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de M. Peupin, relative à l'organisation des monts-de-piété. La commission conclut à la prise en considération et au renvoi de la proposition au conseil d'Etat. Il n'y a pas d'opposition? (Non! non!) Les conclusions de la commission sont adoptées.

Vient ensuite la discussion sur la prise en considération de M. Raudot, ayant pour objet de faire une addition à l'art. 24 du règlement de l'Assemblée, en ce qui concerne les amendements et articles additionnels.

La commission conclut à la prise en considération et au renvoi de la proposition à l'examen d'une commission spéciale.

Ces conclusions sont adoptées.

L'ordre du jour amène la deuxième délibération sur la proposition de M. de Melun relative à l'assainissement des logements insalubres.

M. EM. ARAGO demande que la discussion générale sur les lois de l'assistance publique développées dans le rapport de M. Thiers, soit réservée.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée est toujours maîtresse d'étendre le cercle de ses délibérations. Il n'y a aucune opposition aux réserves.

M. DE MELUN entre dans quelques considérations générales sur la proposition. On a constaté son efficacité, l'on s'est effrayé de ses tendances, mais loin d'être une loi de circonstance, elle est une loi de haute police sociale, dont chaque jour fait sentir la nécessité. L'auteur de la proposition a vu de près toutes les misères entassées dans ces lieux insalubres dont il demande l'amélioration, et il est convaincu qu'il n'y a que la puissance de la loi qui puisse l'amener. Mais il ne veut pas attrister l'Assemblée par ces tristes récits, et quand il s'adresse à cette inépuisable charité de la société française, il ne donnera pas de nouveaux arguments à ses ennemis.

Les plus terribles maladies naissent de l'atmosphère de ces lieux nauséabonds : l'impossibilité de demeurer longtemps dans ce milieu empoisonné, peuple les cabarets, augmente le nombre des oisifs, des vagabonds, et donne à l'émeute ses plus terribles et ses plus habituels soldats.

L'orateur termine, au milieu de la plus complète inattention de l'Assemblée, les considérations qui ont déjà été produites en faveur de sa philanthropique proposition.

M. TH. ROUSSEL a présenté une série d'amendements qui forment un contre-projet. Il a la parole pour le développer.

Le projet de loi de la commission donne au conseil municipal le soin de rechercher, par la voie d'une délégation donnée à plusieurs personnes, et d'indiquer les mesures indispensables d'assainissement pour les logements insalubres. La commission chargée de faire cet examen sera de neuf membres.

M. Roussel repousse la liberté donnée au conseil municipal et la nomination de la commission d'assainissement dans la commune ; il veut que dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, il soit formé dans chaque canton une commission pour l'assainissement des maisons et des logements qui se trouvent, en raison de leur insalubrité, dans des conditions propres à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants.

Il ne veut pas pour les conseils municipaux de la faculté de ne pas faire, car c'est le plus souvent leur dire de ne rien faire. Il faut que la loi ait un caractère impératif, au nom de l'intérêt de la société tout entière ; et pour cela il faut que la commission ait lieu au canton, car c'est là seulement qu'on pourra généralement trouver des hommes assez compétents pour décider scientifiquement de la salubrité ou de l'insalubrité des logements.

M. DE MONTIGNY dépose un rapport sur la proposition de M. Pradié, relative à la responsabilité du président de la République, des ministres et des agents du pouvoir exécutif. La septième commission d'initiative parlementaire conclut à la prise en considération.

M. DE RIANCEY, rapporteur de la loi sur les logements insalubres. Je dois d'abord constater que le principe du projet n'a souffert aucune objection. La commission ne diffère avec M. Roussel que parce qu'elle veut consacrer à la loi son caractère municipal, tandis que M. Roussel ne se préoccupe que de l'intérêt scientifique. C'est cette différence qui explique aussi pourquoi nous plaçons la commission à la municipalité et non au canton.

M. ROUSSEL. La loi n'est pas seulement municipale, elle est aussi scientifique ; il faut donc que l'élément scientifique se trouve dans la commission.

M. DE RIANCEY. Il s'y trouve.

M. ROUSSEL. Il ne s'y trouve pas ; et la commission elle-même l'a reconnu quand elle a déclaré subséquemment que le médecin et l'architecte pourront être pris en dehors de la commune. Comment et par qui seront choisis les commissaires d'hygiène? Ne vaut-il pas mieux qu'ils soient désignés par le préfet, gardien naturel des intérêts généraux de l'Etat et de la société dans le département?

M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce. La proposition vous demande de nommer une commission pour examiner toutes les habitations insalubres. Si M. Roussel veut étendre cet examen à toutes les habitations, je ne pourrais accepter son amendement.

M. ROUSSEL déclare qu'il ne veut pas d'inquisition, mais qu'il veut, après un certain délai, que toutes les habitations soient soumises à l'examen de la commission d'hygiène, lorsqu'elles seront signalées comme insalubres.

L'amendement de M. Roussel est mis aux voix et rejeté.

MM. WOLOWSKI et MORTEMART proposent de rédiger ainsi l'article 1er :

« Dans toute commune où le conseil municipal l'aura déclaré nécessaire par une délibération spéciale, il nommera une commission chargée de rechercher et indiquer les mesures indispensables d'assainissement des logements mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire ou l'usager, aussi bien que les mesures à prendre pour favoriser la construction de nouvelles habitations destinées aux ouvriers.

» La même commission s'occupera des mesures d'assainissement applicables aux manufactures et ateliers construits ou tenus d'une manière insalubre.

» Sont réputés insalubres les logements, manufactures et ateliers qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants ou à la santé des ouvriers qui y sont occupés. »

M. DE RIANCEY. C'est un sentiment très louable de la part de M. Wolowsky, que de vouloir, à propos de cette loi, introduire de nouvelles améliorations dans le sort des ouvriers; mais il ne s'agit ici que des logements, et l'hygiène des logements n'est pas aussi compliquée que celle des grandes manufactures. L'insalubrité du local ne peut être toujours séparée de l'insalubrité du métier; il faut donc pour toutes les choses différentes des études différentes. Aujourd'hui cela ne ferait qu'entraver, en la compliquant, l'exécution des lois.

M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce. Il existe dans chaque arrondissement un comité d'hygiène qui, de concert avec les ingénieurs divers, est chargé de l'examen nécessaire pour la salubrité des ateliers et des manufactures. L'amendement n'est donc pas utile ici. Comme le dit la commission, ce ne serait qu'une complication de plus.

M. WOLOWSKI soutient que les comités d'hygiène n'existent généralement que sur le papier, et d'ailleurs l'amendement ne s'occupe que de l'insalubrité résultant du logement.

M. CH. DUPIN. Un rapport est proposé sur la loi relative au travail des enfants dans les manufactures. Cette loi organise des inspecteurs ; ce sont ces inspecteurs qui seront chargés des soins de l'hygiène relative à l'entretien des manufactures.

L'amendement de M. Wolowski, mis aux voix, est rejeté.

L'article 1er est adopté jusqu'à ces mots : *ou l'usager.*

« Sont réputés *insalubres* les logements qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants. »

M. LOISEL veut que la commission d'hygiène porte également son examen sur les ruelles, allées, cours, impasses et autres dépendances communes à un plus ou moins grand nombre de ces logements.

M. DE RIANCEY. En déclarant sont réputés insalubres « les logements qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie et la santé de leurs habitants, » la commission a nécessairement entendu parler des conditions extérieures et intérieures. Du reste, si on le désire, elle rédige ainsi le dernier paragraphe :

« Sont réputés insalubres les logements et dépendances, etc. »

Cette rédaction est adoptée, ainsi que l'ensemble de l'article 1er.

« Art. 2. La commission se composera de neuf membres au plus, et de cinq membres au moins. »

» En feront nécessairement partie un médecin et un architecte ou tout autre homme de l'art, ainsi qu'un membre du bureau de bienfaisance et du conseil des prudhommes et ces institutions existent dans la commune

» Le médecin et l'architecte pourront être choisis hors de la commune. »

M. ROUSSEL a proposé cette nouvelle rédaction sur cet article :

« Cette commission sera composée :

» 1° De deux membres du conseil ou de la commission cantonale d'hygiène, nommés par le conseil central d'hygiène du département; là où ces institutions ne sont pas encore organisées, de deux médecins, ou d'un notable habitant, pris dans le canton, nommés par le préfet;

» 2° D'un architecte ou tout autre homme de l'art, nommé par le préfet.

» Dans chacune des communes que devra visiter la commission, s'adjoindront à elle :

» 1° Le maire de la commune;

» 2° Un membre du conseil municipal, nommé par ce conseil.

» S'adjoindront aussi à la commission un membre du bureau de bienfaisance, un membre du conseil des prud'hommes, nommés par les conseils dans les communes où ces institutions existent. »

L'honorable auteur de l'amendement fait ressortir le grand avantage que la salubrité publique peut retirer de ces conseils hygiéniques, que tous les pays, et même l'Espagne, ont admis, et qui ont déjà produit les meilleurs effets.

L'amendement n'est pas adopté.

L'art. 2 de la commission est adopté.

« Art. 3. La commission visitera les lieux signalés comme insalubres. Elle déterminera l'état d'insalubrité, ses causes et les moyens d'y remédier. Elle désignera les logements qui ne seraient pas susceptible d'assainissement. »

M. ROUSSEL a présenté un autre article 3 qui n'est pas adopté.

L'article 3 est adopté.

« Art. 4. Les rapports de la commission seront déposés au secrétariat de la mairie, et les parties intéressées mises en demeure d'en prendre communication et de produire leurs observations dans le délai d'un mois. »

M. ROUSSEL voudrait que, dans les communes rurales, les étables et habitations réservées aux animaux domestiques fussent soumises à l'inspection de la commission.

Cet amendement n'est pas adopté.

L'art. 4 est adopté.

« Art. 5. A l'expiration de ce délai, les rapports et les observations seront soumis au conseil municipal, qui déterminera :

» 1° Les travaux d'assainissement et les lieux où ils devront être entièrement ou partiellement exécutés, ainsi que les délais de leur achèvement ;

» Les habitations qui ne sont pas susceptibles d'assainissement. »

Deux paragraphes additionnels par M. Laglet ne sont pas adoptés.

L'art. 5 est adopté.

« Art. 6. Un recours est ouvert aux intéressés contre ces décisions devant le conseil de préfecture, dans le délai d'un mois, à dater de la notification de l'arrêté municipal. Ce recours sera suspensif. » — Adopté.

« Art. 7. En vertu de la décision du conseil municipal ou de celle du conseil de préfecture, en cas de recours, s'il a été reconnu que les causes d'insalubrité sont dépendantes du fait du propriétaire ou de l'usufruitier, l'autorité municipale lui enjoindra, par mesure d'ordre et de police, d'exécuter les travaux jugés nécessaires. » — Adopté.

« Art. 8. Les ouvertures pratiquées pour l'exécution des travaux d'assainissement seront exemptées, pendant trois ans, de la contribution des portes et fenêtres. » — Adopté.

« Art. 9. En cas d'inexécution, dans les délais déterminés, des travaux jugés nécessaires, le propriétaire ou l'usufruitier seront passibles d'une amende de 16 fr. à 100 fr. Si les travaux n'ont pas été exécutés dans l'année qui aura suivi la condamnation, et si le logement insalubre a continué d'être occupé par un tiers, le propriétaire ou l'usufruitier seront passibles d'une amende égale à la valeur des travaux et pouvant être élevé au double.

» Art. 10. S'il est reconnu que le logement n'est pas susceptible d'assainissement, et que les causes d'insalubrité sont dépendantes de l'habitation elle-même, l'autorité municipale pourra, dans le délai qu'elle fixera, en interdire provisoirement la location à titre d'habitation.

» L'interdiction absolue ne pourra être prononcée que par le conseil de préfecture, et, dans ce cas, il y aura recours de sa décision devant le conseil d'Etat.

Le propriétaire ou l'usufruitier qui auront contrevenu à l'interdiction prononcée seront condamnés à une amende de 16 à 100 fr., et en cas de récidive dans l'année, à une amende égale au double de la valeur locative du logement interdit,

» Art. 11. L'art. 463 du code pénal sera applicable à toutes les contraventions ci-dessus indiquées.

» Art. 12. Lorsque l'insalubrité est le résultat de causes extérieures et permanentes, ou lorsque ces causes ne peuvent être détruites que par des travaux d'ensemble, la commune pourra acquérir, suivant les formes et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 3 mai 1841, la totalité des propriétés comprises dans le périmetre des travaux.

Les portions de ces propriétés qui, après l'assainissement opéré, resteraient en dehors des alignements arrêtés pour les nouvelles constructions, pourront être revendues aux enchères publiques, sans que, dans ce cas, les anciens propriétaires ou leurs ayants-droit puissent demander l'application des art. 60 et 61 de la loi du 3 mai 1841. »

Cet article est adopté.

Un article additionnel proposé par M. Wolowski n'est pas adopté.

L'Assemblée se prononcera au sujet de la troisième lecture quand la commission aura dit son avis sur l'article qui lui a été renvoyé.

La séance est levée à six heures.

Demain, séance publique à deux heures.

La cour d'assises du Puy-de-Dôme vient de juger M. Fargin-Fayolle Sommerat, frère du représentant condamné par la cour de Versailles. M. Sommerat était accusé, en compagnie de 42 autres citoyens, d'avoir le 15 juin, deux jours après la manifestation parisienne, organisé dans son département une manifestation du même genre, dans laquelle le procureur de la République voyait un attentat.

M. Fargin-Fayolle crut devoir se soustraire par la fuite à une détention préventive ; ses coaccusés, déclarés non coupables par la cour d'assises, furent mis en liberté.

M. Fargin-Fayolle, incriminé au même titre, rentra en France et se constitua prisonnier, persuadé que l'arrêt qui déclarait ses complices innocents s'appliquait également à lui. L'affaire a été appelée le 22 février ; aucun fait n'a été articulé contre l'accusé qui ne l'eût déjà été contre les citoyens acquittés ; mais les jurys sont changeants. M. Fargin-Fayolle, déclaré coupable par le jury sur trois questions et innocent sur quatre, avec circonstances atténuantes, a été condamné à cinq ans de prison avec interdiction des droits civils et politiques mentionnés en l'art 42 du Code pénal.

Me Rivière, défenseur de l'accusé, a pris acte de plusieurs irrégularités de nature à faire casser l'arrêt.

Espérons que la cour de cassation pensera comme le défenseur, et qu'une autre cour d'assises reviendra sur ce jugement et ne séparera plus M. Fargin-Fayolle de ses coaccusés.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

AVIS IMPORTANT.

Le journal la LIBERTÉ *ayant abandonné le camp de la démocratie, n'insère plus les communications du Comité démocratique-socialiste.*

Une souscription permanente est ouverte, pour subvenir aux frais des électoraux, au siège du comité démocratique-socialiste, 12 ter, rue Coquillière, et dans les bureaux des journaux démocratiques.

Les délégués au comité démocratique-socialiste des élections, se réuniront demain jeudi, 7 mars, à 7 heures précises du soir, rue Saint-Spire, impasse des la Grosse-Tête, 8.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

1er *arrondissement.* — Les mardis, jeudis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 36, à sept heures du soir.

4e *arrondissement.* — Vendredi et samedi, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

6e *arrondissement.* — Tous les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

8e *arrondissement.* — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Ecole du commerce et des Arts industriels, rue Charonne, 95.

10e *arrondissement.* — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

11e *arrondissement.* — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e *arrondissement.* — Mercredi 6 et vendredi 8 mars, à 7 heures du soir, au Grand-Salon, chez Mercier, barrière Fontainebleau.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs, à Montmartre.

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle du bal de la Renaissance, à la Gare Saint-Ouen.

Montrouge. — Les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux.

Thernes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis, vendredis et samedis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

Saint-Denis. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salle Gauthier, cours Benoît.

La Chapelle Saint-Denis. — Réunions électorales jeudi 7 et samedi 9 mars, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

La Villette, Pantin et les Prés Saint-Gervais, jeudi 7 mars, à 7 heures du soir, 116, rue de Flandres.

Grenelle, Vaugirard, Vanves, Issy, réunion électorale vendredi 8 mars, à 7 heures du soir, chez Devers, rue Croix-Nivert, 15, à Grenelle.

Charenton, Saint-Maurice, Alfort, réunion électorale vendredi 8 mars, à 7 heures du soir, rue des Carrières, 70.

Boulogne. — Mercredi 6 et samedi 9 mars, à 7 heures du soir, salon de la Chaumière, route de la République.

Issy, Vanves, Vaugirard, Grenelle. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, place des Maronniers, chez le citoyen Coffin.

Bercy. — Mardi, à 7 heures du soir, rue Soulage.

Les électeurs du 3e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours rue Poissonnière, 4.

C'est là que s'organise la surveillance des sections électorales de l'arrondissement.

Les citoyens du 4e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars, sont priés de se rendre mercredi, 6 mars, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27, à sept heures du soir.

Les électeurs du 6e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars, sont priés de se rendre, vendredi 8 mars, à huit heures du soir, salle Frépillon.

Ils sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours chez le citoyen Jouanne Berthier, cour et rue Nationale Saint-Martin, 32, et chez le citoyen Belmont, 117, rue du Temple.

Les électeurs du 8e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours, place des Vosges, 20, chez le citoyen Bardet.

Les électeurs du 9e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars sont priés de se rendre vendredi, 8 mars, à 7 heures du soir, rue Saint-Antoine, 105, au fond de la cour, chez le citoyen Girbal, marchand de vins.

Les électeurs du 10e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars sont priés de se rendre chez le citoyen Broyat, cour du Dragon, 10, tous les jours, de 10 heures du matin à 9 heures du soir.

AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Au siège du Comité démocratique-socialiste des élections, rue Coquillière, 12 ter, seront délivrés des bulletins de vote pour les départements.

On nous informe que les factions royalistes doivent faire afficher, samedi et dimanche, une nouvelle liste de candidats démocrates pour les élections du 10 mars ; cette liste serait accompagnée de considérations tendant à contester au comité démocratique-socialiste les pouvoirs qu'il a reçus des comices électoraux.

Nos informations sont exactes ; nous invitons les électeurs à se tenir en garde contre les pièges qu'on veut tendre à leur bonne foi.

AUX LITHOGRAPHES.

Convocation est faite à toute la lithographie pour vendredi 8 mars, à 7 heures 1/2 très précises, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8, près le passage du Caire, au nom du Comité nommé à la réunion générale du 27 février.

Nous recommandons à tous nos confrères l'exactitude la plus rigoureuse ; il s'agit de communications d'une grande importance.

Questions électorales.

1re QUESTION.

Plusieurs militaires libérés du service depuis le mois d'avril 1849 se sont présentés aux mairies de leur domicile légal et politique pour exercer leurs droits de suffrage. Ils ont été déboutés de leurs droits.

En effet, l'article 2, § 2 de la loi électorale, est ainsi conçu :

« LES MILITAIRES EN ACTIVITÉ DE SERVICE ET LES HOMMES RETENUS POUR LE SERVICE DES PORTS OU DE LA FLOTTE EN VERTU DE LEUR IMMATRICULATION SUR LES RÔLES DE L'INSCRIPTION MARITIME, SERONT PORTÉS SUR LES LISTES DES COMMUNES OU ILS ÉTAIENT DOMICILIÉS AVANT LEUR DÉPART. »

Cette inscription *d'office impérative* donne à ces citoyens libérés du service militaire le droit incontestable de voter dans les communes où ils étaient domiciliés avant leur départ.

MM. les maires des 1er, 5e et 7e arrondissements sont priés d'expliquer en vertu de quel droit ils ont refusé à des militaires l'exercice de leurs droits?

2e QUESTION.

Un commerçant inscrit sur la liste de 1849 est rayé de la liste par suite de son état de faillite intervenu pendant l'année. Avant l'expiration de l'année, un concordat lui rend l'investiture de tous ses droits politiques. De quel droit l'officier municipal se refuse-t-il à restituer au commerçant concordataire le bénéfice de la souscription première et du concordat?

Les membres des quatre associations fusionnées, formant aujourd'hui l'association générale et fraternelle des associations réunies des cordonniers-bottiers, sont convoqués en assemblée générale dimanche prochain, 10 mars, à 11 heures du matin, faubourg Saint-Martin, 18, à l'Association des limonadiers.

Les membres de la Société laborieuse, rue Saint-Honoré, 22, qui ont adopté la fusion, sont engagés à se présenter avant dimanche, place du Louvre, 26, ou rue Rambuteau, 57, pour se faire inscrire, afin de participer à l'assemblée générale.

Nous avons sous les yeux le journal mensuel L'EGALITÉ, MONITEUR DES ELECTEURS. Cette publication démocratique donne, dans son format, qui est double des journaux ordinaires :

1° Des articles politiques traités aux points de vue les plus sérieux et les plus avancés, rédigés spécialement pour les campagnes ;

3° Le Tableau des votes significatifs qui ont eu lieu chaque mois à l'Assemblée législative. Avec ces tableaux, on peut apprécier à leur juste valeur les opinions et la conduite de tous les représentants du peuple;

3° Toutes les lois votées par la Législative : recueil utile à conserver et à consulter.

Prix unique de l'Abonnement : 3 francs par an. Ecrire *franco* au rédacteur-gérant RAGINEL.

BUREAU : *rue de Cléry*, 74, à Paris.

FAITS DIVERS.

On sait qu'une souscription est ouverte pour venir en aide aux instituteurs révoqués et privés de toute ressource pour *crime* de républicanisme. Parmi les journaux des départements qui ont chaleureusement pris cette généreuse initiative, nous devons citer la *Tribune de la Gironde* et *le Progrès d'Indre-et-Loire de s850*.

— La circulaire suivante, signée Suau de Varennes, a été adressée aux maires du département du Bas-Rhin :

« Monsieur le maire,

» Nous sommes à la veille des élections ; le bon esprit dont les populations de l'Alsace sont animées se manifeste sur tous les points du département ; le résultat de la lutte électorale qui va s'engager ne saurait donc être douteux ; le grand parti de l'ordre remportera un triomphe assuré sur celui du désordre et de l'anarchie.

» Mais pour que ce triomphe soit plus certain et plus *éclatant encore*, il faut que nous restions parfaitement unis et disciplinés, et c'est surtout aux maires des communes, en raison de l'influence que leur donne à juste titre la magistrature dont ils sont investis, qu'il appartient de maintenir cette union et de faire respecter la liberté des votes.

» Les comités réunis viennent donc avec confiance, Monsieur le maire, faire appel à votre patrio-

tisme et à votre dévouement aux intérêts sacrés de la France républicaine, en vous priant d'accueillir avec bienveillance leur mandataire, chargé par eux, avec l'assentiment de M. le préfet, de distribuer dans votre commune les différentes publications relatives aux élections et des bulletins de vote portant le nom de MM. *Coulmann*, *Paul Daru*, *Grün*, *Louis-Napoléon Menneval* et *Sadoul*.

» *Nous plaçons ces mandataires sous la protection de votre autorité pour l'accomplissement de leur mission*, etc. »

— Dimanche dernier, la 5e compagnie du 1er bataillon de la garde nationale de Rheims a élu pour capitaine le citoyen Remy Douillot, et, pour lieutenant, le citoyen Lucas Carnot, gérant de la boulangerie des associations. Cette double élection démocratique est d'autant plus significative que les ouvriers ont été éliminés de la garde nationale active, et que par conséquent tout l'honneur du succès revient à la classe bourgeoise et commerçante qui compose seule les cadres.

— La cour d'assises de la Haute-Garonne vient de condamner à 10 mois de prison (le *maximum* était un an) et 500 fr. d'amende (*maximum*) l'abbé Toigne, ex-curé de Labastide-Clermont, auteur des *Mystères du Confessional*. De plus, la cour a prononcé la destruction des exemplaires saisis. Le citoyen Toigne était accusé d'offense envers une religion reconnue par l'Etat, et d'outrage à la morale publique; les débats ont eu lieu à huis-clos.

Après le prononcé de l'arrêt, l'abbé Toigne s'est contenté de répondre : « Je saurai subir avec courage cette épreuve que m'attire l'accomplissement d'un devoir. » Une foule nombreuse, qui n'avait pu assister aux débats, a accompagné silencieusement jusqu'à sa demeure le prêtre républicain.

— Nous lisons dans le *Démocrate de Vaucluse* :

« Dans la rue de la Colombe, dimanche au soir, une troupe de légitimistes, partis en farandole de leur club de la rue de la Paille, criant et vociférant : *Vive Henri V! vive le drapeau blanc! à bas les républicains! à bas Napoléon!* et faisaient suivre ces cris de la chanson que voici :

Sé Henri cinq vénié déman,
Ah qué dé testou! Ah qué dé testou!
Sé Henri cinq vénié déman,
Ah qué dé testou coupayant!

Tout ce tapage avait pour but de provoquer les républicains de ces quartiers. Nous sommes en vérité fort étonnés que la police n'ait rien su, rien vu, rien entendu. On aurait droit de croire qu'il y a entente cordiale entre elle et les monarchiens *honnêtes et modérés*.

— Les élections pour le tribunal de commerce d'Auxonne avaient, comme celles de Dijon, donné la victoire aux démocrates; comme celles de Dijon, aussi elles viennent d'être cassées.

De plus le maire et l'adjoint d'Auxonne sont révoqués. Le préfet de la Côte-d'Or est M. Pagès.

— On sait que les chefs de la compagnie du chemin de fer du Nord ont acheté la propriété des mines de houille en Belgique. Ce n'est plus seulement pour le service du chemin de fer qu'ils tirent leurs approvisionnements en coke et en gailleterie; on voit passer à la frontière, à chaque convoi, des trains énormes de charbon extrait de ces mines et destinés pour la capitale. M. de Rotschild fait préparer un grand dépôt de charbon *au débarcadère de Paris*. Déjà on y vend du charbon belge à prix réduits *au-dessous du cours*, de même que l'on voit le long de la frontière des voitures colportant de maison en maison des charbons qu'ils vendent à ce prix et à la plus petite mesure. A quoi servent donc les tarifs douaniers sur les fers, les fontes et la houille belges, si la compagnie du Nord peut, au moyen des transports *dont elle a le monopole*, faire vendre à Paris les charbons belges, dont elle est propriétaire, au-dessous des charbons français? Il ne faut pas perdre de vue que le prix de la main-d'œuvre, pour l'extraction de la houille, est plus élevé dans le bassin de Valenciennes que dans celui de Mons, que la tâche des ouvriers français est plus légère que celle des ouvriers belges, que les veines de charbon se cachent dans les profondeurs de la terre en avançant au midi, vers la France, tandis qu'elles sont à fleur de terre en Belgique et d'une exploitation moins coûteuse. A ces désavantages des lieux et du prix de la main-d'œuvre, pour l'industrie française, opposez le monopole du transport exercé par les propriétaires de produits rivaux! La lutte ne sera pas à l'avantage de l'industrie française, et l'on se demande ce que deviendra dans un certain temps une population de 20,000 ouvriers vivant du travail des mines dans l'arrondissement de Valenciennes.

(*Impartial du Nord*.)

— On lit dans le *journal d'Epernay* :

« Un événement qui pouvait avoir des suites terribles, causé par l'épais brouillard qui enveloppait notre ville, est arrivé hier, à cinq heures et demie du matin, près la gare d'Epernay. Une machine occupée au balastage s'est heurtée au contournant de la Côte-Legris avec une autre machine qui venait en sens opposé. Le choc a été terrible. Le mécanicien a été enlevé de son poste par cette violente secousse au moment où il imprimait à la locomotive le mouvement qui devait la faire marcher en arrière. Ce mouvement donné, la locomotive veuve de son conducteur, parcourut seule le trajet d'Epernay à Plivot. Deux hommes sont grièvement blessés; ils ont été portés à l'hôpital civil, pour recevoir les soins que nécessite leur position. »

INFLUENCE DE L'ALIMENTATION AZOTÉE. — En Italie, comme en France, les entrepreneurs anglais qui ont employé, pour divers travaux de construction, des ouvriers se nourrissant presque exclusivement de pain et de produits végétaux, ont constaté que ces ouvriers déployaient si peu de force qu'il était préférable de recourir à des ouvriers anglais habitués à manger une proportion assez notable de viande, et trouvèrent le moyen dans ce régime alimentaire, de travailler davantage sans compromettre leur santé. On comprend en effet qu'un ouvrier qui consomme un kilogramme de pain et un tiers de kilogramme de viande sera mieux nourri qu'avec deux kilogrammes de pain, cette dernière ration ne contenant pas plus de substances azotées et renfermant un excès de matières amylacées et de détritus végétal qui peuvent rendre la digestion pénible.

(*Union médicale*.)

THEATRES. — CONCERTS.

Ce soir, au Théâtre-Français, Mlle Rachel dans deux pièces : *Polyeucte* et le *Moineau de Lesbie*. Toute la salle sera occupée, toutes les voix crieront bravo, toutes les mains applaudiront.

— Ce soir, à l'Odéon, 89e représentation de *François le Champi*, de Georges Sand. Un second bureau de location est ouvert tous les jours chez Bernard-Latte, boulevard des Italiens, passage de l'Opéra.

—Encore deux jours et les *Quatre fils Aymon* auront disparu de l'affiche de l'Ambigu. — Avis à ceux qui veulent revoir ce beau spectacle. — Samedi prochain 1re représentation de la *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo.

SALLE BONNE-NOUVELLE.— Tout Paris court aux Spectacles-Concerts pour y admirer ce microscopique personnage surnommé l'amiral Tromp. Mlle Prudence garde aussi le privilége d'attirer les gens du monde. Demain vendredi, spectacle extraordinaire. Le spectacle sera varié et nouveau.

SALLE DE LA FRATERNITÉ.— Aujourd'hui jeudi, Mi-Carême, grand bal de nuit paré, masqué et travesti. L'orchestre, de 60 musiciens, sera conduit par Fessart.— Prix : 1 fr. 50 c.

M. Camille STAMATY donnera TROIS SOIRÉES MUSICALES dans lesquelles il fera entendre successivement les ouvrages classiques suivants, pour piano seul :

Préludes, fugues, etc., SÉB. BACH; HANDEL.

Sonate en *ré min*. (œuvre 31); sonate en *ré maj*. (œuvre 10); sonate en *mi b*. (œuvre 33), BEETHOVEN.

Sonate en *la b*. (œuvre 39); sonate en *ut maj*. (œuvre 24). WEBER.

Grande fantaisie en *ut min*.; Fragments divers, MOZART.

Sonate à 4 mains en *la b*.; *Bella Capricciosa*, rondo, HUMMEL.

1re SOIRÉE : le mercredi 6 mars, chez M. Erard (rue du Mail, 13).

2e — le vendredi 15 mars, chez M. Pleyel (rue Rochechouart, 22).

3e — le lieu et la date seront indiqués par un avis particulier.

Abonnement aux trois soirées : 1res stalles numérotées, 20 fr.; 2e stalles numérotées, 15 fr.; entrées, 10 fr.

Abonnement à deux soirées : 1res stalles numérotées, 15 fr.; 2e stalles numérotées, 12 fr.; entrées, 8 fr.

Abonnement à une soirée : 1res stalles numérotées, 10 fr.; 2e stalles numérotées, 8 fr.; entrées, 5 fr.

S'adresser, pour avoir des billets, aux salles Erard et Pleyel; chez les éditeurs de musique : RICHAULT, boulevart Poissonnière, 26; BRANDUS, rue Richelieu, 87; MEISSONNIER, rue Dauphine, 22; PHILIPP, boulevart des Italiens; FLAXLAND, boulevart de la Madeleine, 9; CHAILLOT, rue Saint-Honoré, 351; et chez M. STAMATY, rue Saint-Honoré, 333.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS........ Un an 21 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 6 mars 1850.

Avant la Bourse, la rente se tenait avec fermeté, mais quelque temps après l'ouverture du parquet, la tendance à la baisse s'est fait sentir, et après avoir flotté de 96 30 à 96 40, le 5 0/0 ferme avec 15 c. de baisse sur la dernière clôture à 96 25. Le 3 0/0 a également fléchi de 15 c. à 56 20.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	96 15	Zinc Vieille-Montagne.	[illegible] »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	83 25	Naples, 0/0, c. Roth.	91 75
Quatre 0/0, j. 22 sept.	75 »»	Cinq 0/0 Romain......	75 1/2
Trois 0/0, j. 22 décem.	55 60	Espag. 3 0/0 dette ext.	37 »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	30 »/»
Bons du Trésor......	3 »/»	Belgique. Empr 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2355 »»	— Empr. 1840	99 1/2
Rente de la Ville.....	»» »»	— Empr. 1842	98 1/2
Obligat. de la Ville..	1250 »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1165 75	Emprunt d'Haïti....	»»» »»
Obligat. de la Seine...	1077 50	Piémont, 5 0/0 1849..	88 »»
Caisse hypothécaire..	»»» »»	— Oblig. [illegible]	975 50
Quatre-Canaux.......	1160 75	— Oblig. [illegible]	998 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	70 »»	Lots d'Autriche 1839.	357 50

FIN COURANT.	Prem. cour.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant..........	96 45	96 50	96 20	96 25
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant..........	56 35	56 40	56 20	56 20

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	40 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	»» »/»
3 0/0 —	15 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cours	P. haut	D. cours
»»» »»	455 »»	Saint-Germain.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
495 »»	495 »»	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
470 »»	467 50	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
775 »»	772 50	Paris à Orléans......	»»» »»	775 »»	»»» »»
580 »»	581 25	Paris à Rouen.........	»»» »»	»»» »»	»»» »»
260 »»	260 »»	Rouen au Havre.......	»»» »»	260 »»	»»» »»
190 »»	205 »»	Marseille à Avignon..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
115 »»	112 »»	Strasbourg à Bâle...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
232 »»	232 »»	Orléans à Vierzon....	232 50	235 »»	235 »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
405 »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	407 50	»»» »»
452 50	453 75	Chemin du Nord......	450 »»	455 »»	457 50
105 »»	105 »»	Montereau à Troyes...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
350 »»	346 75	Paris à Strasbourg...	»»» »»	350 75	»»» »»
253 75	254 25	Tours à Nantes.......	»»» »»	256 »»	»»» »»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 7 Mars.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Polyeucte, le Moineau.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Percherons.
ITALIENS.—Lucia di Lamermoor.
ODEON.—Le Sicilien, François-le-Champi.
THEATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vauvroix, la Tempête.
VAUDEVILLE.—
VARIETÉS. — Le Provincial, Nisus, la Mariée, Lui, l'Humoriste, Passé minuit.
GYMNASE. — Les Bijoux, la Faction, un Coup d'état.
THEATRE MONTANSIER. — Vieux Papillons, Reste la Perle, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulins.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES.—L'île des Bêtises, Blanche et Blanchette.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.—L'Ouvrier, les Poids et mesures, Titi.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 66 — Vendredi 8 Mars 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois [illegible] — Six mois [illegible] — Un an [illegible]

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS. Trois mois 9 f. — Six mois 17 f. — Un an 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 7 MARS.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine :

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier	GEORGES GALLAY.
Ardèche	CARNOT.
Ariége	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin	GÉRARD.
	FRANÇOIS VIDAL.
	EDMOND VALENTIN.
	LABOULAYE.
	ALP. HOCHSTUHL.
Cher	ALLYRE BUREAU.
	GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin	KESTNER.
	JÆNGER.
	GEORGES (Amédée).
Haute-Loire	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne	DUCOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées	LOUIS DEVILLE.
Isère	DUPONT (de Bussac).
Loir-et-Cher	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire	ANTIDE MARTIN.
Nièvre	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire	ALPHONSE ESQUIROS.
	MADIER DE MONTJAU aîné.
	ISIDORE BUVIGNIER.
	FRÉDÉRIC CHARASSIN.
	VICTOR HENNEQUIN.
	CHARLES DAIN.
Var	SUCHET (Pierre).
	CLAVIER, notaire.

Question électorale.

Plusieurs militaires libérés du service depuis le mois d'avril 1849 se sont présentés aux mairies de leur domicile légal et politique pour exercer leurs droits de suffrage. Ils ont été déboutés de leurs droits.

En effet, l'article 2, § 2 de la loi électorale, est ainsi conçu :

« LES MILITAIRES EN ACTIVITÉ DE SERVICE ET LES HOMMES RETENUS POUR LE SERVICE DES PORTS OU DE LA FLOTTE EN VERTU DE LEUR IMMATRICULATION SUR LES RÔLES DE L'INSCRIPTION MARITIME, SERONT PORTÉS SUR LES LISTES DES COMMUNES OU ILS ÉTAIENT DOMICILIÉS AVANT LEUR DÉPART. »

Cette inscription *d'office impérative* donne à ces citoyens libérés du service militaire le droit incontestable de voter dans les communes où ils étaient domiciliés avant leur départ.

MM. les maires des 1er, 5e et 7e arrondissements sont priés d'expliquer en vertu de quel droit ils ont refusé à des militaires l'exercice de leurs droits ?

Avis très important.

De nombreuses réclamations ont déterminé le citoyen ministre de l'Intérieur à ordonner que tous les militaires, marins et gardes mobiles licenciés du service depuis le 29 mars 1849, demeurant dans le département de la Seine depuis leur libération, fussent inscrits d'ici au 20 de ce mois sur la liste électorale, du 1er avril 1850 au 31 mars 1851, en justifiant de leur acte d'engagement et de leur certificat de libération.

Les citoyens qui ont servi dans la garde mobile (1er, 5e, 8e et 9e bataillons, et dont le licenciement est postérieur au 29 mars 1849, doivent aller retirer leurs cartes pour voter le 10 mars, à la mairie du 9e arrondissement, rue Geoffroy-Lasnier.

Les citoyens faisant partie des autres bataillons vont retirer leurs cartes dans les arrondissements où ils étaient domiciliés avant leur entrée au service.

Les citoyens militaires libérés du service depuis le 29 mars 1849 retireront leurs cartes à la mairie du 9e arrondissement, rue Geoffroy-Lasnier.

Tous les anciens soldats de la garde républicaine alors domiciliés dans le département de la Seine, retireront leurs cartes électorales, pour l'élection du 10 mars courant, dans la mairie de l'arrondissement dont ressortissait la caserne où ils étaient logés.

Le Comité central démocratique-socialiste s'empresse de communiquer les renseignements qu'il vient d'obtenir. Tous les citoyens que peut intéresser cet avis trouveront au siége du Comité démocratique-socialiste des élections, n° 12 ter, rue Coquillère, des citoyens tout disposés à les aider de leurs conseils et à les assister dans les démarches à faire pour obtenir leur inscription.

Délivrance des Cartes d'électeurs.

La délivrance des cartes individuelles a commencé *mercredi 6 mars au matin.*

Nous invitons tous les démocrates à se présenter à leurs mairies respectives pour retirer les cartes qui leur reviennent.

La liste de 1849 est appelée à servir pour l'élection du 10 de ce mois, telle qu'elle a dû être arrêtée au plus tard le cinquantième jour qui a suivi celui de la promulgation de la loi électorale du 15 mars 1849.

Les changements qui y auraient été ordonnés *l'an dernier* par décision du juge de paix, et aussi la radiation des électeurs depuis décédés ou privés des droits civils et politiques par jugement ayant force de chose jugée, peuvent seuls avoir apporté des modifications (art. 23, 3e al.).

M. le préfet parle, dans son dernier arrêté, de rectifications opérées par lui le 2 juillet 1849 et le 4 de ce mois. Si ces arrêtés des 2 juillet et 4 mars n'ont porté que sur des changements et radiations de la nature de ceux détaillés ci-dessus, il n'y a aucune objection à faire ; mais s'ils décident d'autres rectifications, quelles qu'elles soient, ces rectifications seront sans valeur et ne pourront nullement enlever aux citoyens qui en auraient été l'objet le droit de se faire délivrer leurs cartes d'électeurs et en conséquence de voter dimanche prochain.

Il ne peut, nous le répétons, sauf les changements et radiations mentionnés en l'article 23, troisième alinéa, de la loi électorale, être fait aucun changement aux listes électorales hors du temps fixé pour la révision annuelle. (Art. 20, 2e alinéa.)

Si nous prions tous les démocrates de se présenter dès la première journée à leurs mairies pour réclamer leurs cartes, c'est afin que ceux qui éprouveront des difficultés non fondées aient encore assez de temps avant le jour du vote pour pouvoir utilement recourir à l'assistance que le Comité démocratique-socialiste leur a offerte, et par ce concours puissent parvenir à triompher de tout mauvais vouloir.

RÉPONSE

DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE

Des élections du département de la Seine au manifeste de l'association démocratique des Amis de la Constitution.

Le manifeste que vous venez de publier et que vous nous avez adressé, a été accueilli avec une profonde sympathie par le Comité démocratique-socialiste des élections de la Seine. C'est avec une joie bien vive qu'il a vu se rallier à ses choix toutes les nuances de la démocratie, menacée par la coalition des privilégiés et des aveugles. Cette union est le gage du succès et la preuve de la puissance des idées fondamentales qui sont communes à toutes les nuances du parti républicain.

Fidèle interprète des volontés et des sentiments du peuple, le Comité central, oubliant toute préoccupation de secte ou d'école, s'est appliqué à personnifier dans ses candidats une protestation énergique et intelligente contre les attentats de la contre-révolution. Il a jeté un voile d'oubli sur les divisions de parti si perfidement entretenues et si habilement exploitées par la réaction. Les douleurs, les persécutions communes ont rapproché ceux qui se croyaient éloignés ; ils ont compris qu'un même drapeau devait abriter ceux qui professaient la même foi. Un instant de halte dans le champ de l'avenir a concentré toutes les forces de l'armée du progrès. Elle est en bataille à cette heure ; un même esprit anime ses cohortes : la victoire ne saurait lui manquer.

L'honneur de la France, ses intérêts extérieurs ou intérieurs ont été sacrifiés à l'égoïsme des capitalistes, à l'ambition aveugle des prétendants. On a clos le champ des réformes et repris la voie des corruptions, des scandales et des violences que la révolution de Février devait fermer à jamais.

Il fallait au pouvoir un dernier, un solennel avertissement, à la démocratie menacée un signe d'alliance et d'union : la liste que le Comité a proposée au peuple répond à cette attente, à ce besoin.

Vous avez eu raison, citoyens, de compter sur l'impartialité et l'intelligence de nos choix ; nous nous sommes inspirés des vœux du peuple, et les avons traduits scrupuleusement, bien convaincus que son bonheur était la meilleure garde et le plus sûr appui.

Nous vous remercions avec une effusion fraternelle de l'adhésion franche et spontanée que vous donnez à nos travaux. Désormais unis et forts de notre dévouement à la cause sainte de la République et du socialisme, nous pouvons affronter l'épreuve du 10 mars, sûrs d'un succès dont les heureuses conséquences préserveront notre belle patrie de cruelles épreuves et de stériles douleurs.

Pour la commission :

Le secrétaire, REGNAULT.

Pour copie conforme.

Le chef du secrétariat des Amis de la Constitution, A. LAFONT.

La République et le suffrage universel.

Plusieurs journaux traitent aujourd'hui cette question : Le suffrage universel peut-il se prononcer valablement contre la République ? En d'autres termes : La royauté pourrait-elle être rétablie en vertu du suffrage universel ?

Nous ne comprenons pas cette question.

La République et le suffrage universel sont une seule et même chose ; tant que le suffrage universel existera, il entraînera la République comme conséquence. Il faudrait que le suffrage universel fût confisqué, pour que la monarchie pût renaître.

Quelle est la forme logique, définitive de l'organisation du travail ? Est-ce l'esclavage ? est-ce le servage ? est-ce la domesticité ? est-ce le salariat, toutes institutions qui maintiennent à divers degrés la distinction des castes, l'exploitation de l'inférieur par le supérieur ? Non vraiment ; la forme juste, rationnelle, définitive de l'organisation du travail, c'est l'association.

L'application du principe d'association à la politique ou à la sphère des intérêts généraux, c'est la République.

Au point de vue industriel, il est évident que nul homme n'est venu au monde pour être l'esclave, le serf, le domestique ou le salarié d'un autre homme ; mais tous ont intérêt à se grouper pour augmenter leurs forces productives, tous ont intérêt à établir dans les groupes la hiérarchie, non pas celle qui contraint et qui exploite, mais celle qui a pour objet d'éclairer.

D'où part légitimement la direction industrielle ? Des capacités, des intelligences supérieures et cultivées, qui peuvent jeter la lumière sur le travail de leurs associés et en augmenter ainsi la fécondité.

Ces capacités peuvent-elles s'imposer ? Nullement ; il faut qu'elles fassent leurs preuves et qu'ensuite elles soient appelées par les suffrages des intéressés aux fonctions directrices.

Association, élection des chefs par tous les travailleurs dans chaque catégorie, telles sont les conditions de l'organisation industrielle mise en harmonie complète avec la vérité, la liberté, la justice.

La question se présente exactement de la même manière dans la sphère de la politique ou des intérêts les plus généraux.

Dans le pays considéré dans son ensemble, comme dans chaque industrie en particulier, la raison ne peut admettre des rois, empereurs, consuls, présidents ou tous autres chefs possédant sur leurs concitoyens un droit inhérent à leur famille ou à leur personne, un droit non discuté le imposé à l'ensemble de la nation. Chaque peuple est une grande association qui n'admet l'idée de gouvernement que dans son propre intérêt, parce qu'elle a besoin d'être représentée, éclairée, servie.

La hiérarchie politique n'est conciliable avec la liberté, la dignité humaine, que si le chef a pour titres son utilité, sa capacité contrôlée et reconnue par les suffrages de tous les intéressés.

La France n'en est pas encore venue à faire triompher le principe de l'association et du suffrage dans toutes les industries ; mais elle est arrivée à l'application de ces deux idées dans la politique.

La France ne doit pas reculer, elle ne doit pas retourner de la République, qui est l'association, à la monarchie, qui est l'absorption plus ou moins complète des individualités dans une seule.

Elle ne peut, d'ailleurs, faire ce pas immense en arrière tant que le suffrage universel sera maintenu.

L'exercice du suffrage universel a pour objet de placer à la tête du gouvernement les hommes les plus capables et les plus utiles, puisant leur droit dans leur capacité, dans leur utilité seulement, perdant toute espèce de droit de guider leurs concitoyens, une fois qu'ils sont déchus de l'utilité, de la capacité première, et que le suffrage universel a constaté cette déchéance.

Avec le suffrage universel, faculté inaliénable incessante de promotion et de révocation, nul établissement monarchique n'est possible.

Appliquerez-vous le suffrage universel à la formation des assemblées délibérantes, réservant le pouvoir exécutif à une famille irrévocable et irresponsable ?

Si le pouvoir exécutif, tel que vous le comprenez, a quelque chose de réel, s'il est inviolable, indépendant, c'est se jouer du suffrage universel que de le borner au cercle des délibérations en lui enlevant l'action et le principal attribut de la puissance.

Le pays est au moins aussi intéressé à la capacité, à la probité, au dévouement des agents du pouvoir exécutif qu'à la bonne composition des assemblées nationales.

Et si le pays a trouvé dans un Bourbon de la branche aînée, dans un d'Orléans, dans un Bonaparte les qualités d'un bon mandataire, rien ne prouve que ces qualités se transmettront dans la même famille, que même elles se soutiendront jusqu'à la fin dans le même individu, que de son vivant il ne s'en présentera pas de plus digne.

Le suffrage universel ne peut rétablir la monarchie que sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire pour aussi longtemps que la nation jugera convenable de maintenir sa décision à cet égard.

Est-ce là rétablir la monarchie ?

Posez la question de savoir s'il faut ou non supprimer le suffrage universel, mais ne revenez plus à cette hypothèse de la monarchie rétablie par le suffrage universel. Tant que nous jouirons du suffrage universel, il n'y aura pas de monarchie.

Le suffrage universel et la République sont inséparables.

LES COURONNES DE LA BASTILLE.

Le ministère et les journaux qu'il inspire ont gardé le silence le plus complet sur les questions posées par la *République* et reproduites par les journaux démocratiques au sujet de l'enlèvement des couronnes déposées à la place de la Bastille le 24 février. La *République* renouvelle aujourd'hui sa question, en y ajoutant de nouveaux commentaires ; le *Siècle*, qui jusqu'ici avait gardé le silence, n'est pas moins explicite. La *Presse* est plus catégorique encore. On lit ce matin dans ce journal :

Le gouvernement a trompé l'Assemblée législative et l'opinion publique, en annonçant à la tribune et dans le *Moniteur* qu'il avait destitué l'agent qui avait oublié ses devoirs et contrevenu à ses instructions en enlevant de la colonne de la Bastille les couronnes déposées par un pieux hommage rendu au culte des morts.

Une interpellation à la tribune et une enquête du ministre doivent avoir lieu. Si cette enquête est ordonnée, nous sommes en mesure d'indiquer à quelle heure, en quels lieux et par qui les ordres ont été donnés aux neuf agents et aux deux brigadiers qui avaient été réunis à dix heures du soir au poste du Port-au-Blé.

Un fonctionnaire pris en flagrant délit de mensonge est un fonctionnaire destitué par la conscience publique.

M. Carlier n'est plus préfet de police.

On lit aujourd'hui dans la *Presse* :

En prenant acte de toutes mes réponses, la *Voix du Peuple* exprime la crainte qu'il ne soit TROP TARD si l'on suit mon conseil, si l'on attend pour réprimer l'usurpation qu'elle ait poussé l'audace jusqu'à attenter au suffrage universel, et la violence jusqu'à exiger du contribuable le paiement de l'impôt non consenti ; pour ramener la *Voix du Peuple* à mon avis, je ne lui demande que de réfléchir un quart-d'heure sur les deux conduites à tenir.

Première alternative : une usurpation a eu lieu ; le président de la République, quel qu'il soit, avec ou sans la complicité de l'Assemblée législative, se déclare président pour dix années, ou président à vie, ou dictateur, ou empereur ; le peuple se soulève ; si le peuple est vaincu, et il peut l'être par une armée de cent mille hommes, L'USURPATEUR EST UN VAINQUEUR.

Deuxième alternative : une usurpation a lieu : le président de la République, quel qu'il soit, avec ou sans la complicité de l'Assemblée législative, dérobe, sans résistance, sans danger, sans prestige, une autorité, au mépris de son serment, un titre et un nom qui ne lui appartiennent pas, L'USURPATEUR EST UN VOLEUR.

Dans la première alternative, il est absous par le péril ; dans la seconde alternative, il est flétri par le dédain.

Dans la première alternative, on met sur le compte de la résistance de la veille l'impuissance du lendemain ; dans la seconde alternative, l'impuissance du lendemain aggrave l'usurpation de la veille.

Elle apparaît à tous les regards qu'aucun nuage de poudre n'a obscurcis ; tout le monde blâme, personne ne paie.

Moyen certain de rendre, en France, une usurpation impossible : la rendre ridicule.

Moyen certain, au contraire, de la rendre périlleuse : la rendre facile.

Ne faites donc pas que l'usurpateur soit un vainqueur, quand il dépend de vous que l'usurpateur soit un voleur.

L'*Union électorale* royaliste annonce que 81,292 électeurs ont pris part au scrutin préparatoire pour la désignation de ses candidats. Sur ce nombre de

votants, M. Lafitte, porté sur toutes les listes, a obtenu 50,[illegible] suffrages. M. Bonjean, qui vient immédiatement après, n'en a obtenu que 33,009, et le troisième candidat, M. F. Foy, 28,031; le quatrième candidat, M. d'Arbouville, aurait obtenu 25,892.

L'*Union électorale* borne là ses communications. Le public aurait été bien aise cependant de savoir le nombre de voix obtenu par les autres candidats.

On explique cette discrétion en ce que beaucoup d'électeurs socialistes se seraient amusés à déposer dans l'urne provisoire les noms des candidats socialistes, et que d'autres auraient [illegible] peu les nouveaux auxiliaires du parti honnête, de la Hodde et Chenu.

Le *Times* prétendait dernièrement que la proportion de la criminalité était plus grande dans la France qui a passé par plusieurs révolutions qu'en Angleterre où l'aristocratie a gardé son pouvoir.

C'est précisément le contraire qui a lieu. Un rapport présenté à l'Assemblée nationale, par M. Slaney, constate qu'en France, de 1815 à 1845, quoique la population eût considérablement augmenté, le nombre des crimes a diminué. En Angleterre, au contraire, de 1806 à 1841, la population anglaise a augmenté de 55 pour 100 et la criminalité s'est accrue dans le rapport de 92 pour 100.

L'*Assemblée nationale* publie une correspondance de Rome, où nous trouvons ces lignes :

M. Baraguay-d'Hilliers a voulu dissiper la tristesse du carnaval. Car jadis le carnaval laissait des souvenirs joyeux; *nous* avons changé tout cela; le carnaval, grâce au progrès des idées, est à présent une saison de machines infernales, de coups de couteaux, avec des soufflets distribués dans les cafés pour intermèdes.

Nous est bien trouvé. Il est certain que, sans l'intervention française rien de semblable ne se serait produit. Rome, si joyeuse, si heureuse pendant le carnaval de 1849, eût conservé sa joie en 1850.

Sous la République, le pays n'était pas dévasté par des bandes de brigands, comme il l'est maintenant par celle du Passatore et tant d'autres. C'est la restauration du gouvernement clérical, qui, en exaspérant les esprits trompés dans leurs espérances d'émancipation, a fait reparaître les brigands et les assassins. L'oppression engendre la révolte.

La *Concordia* publie de curieux détails sur l'espion qui prétend avoir reçu du gouvernement piémontais la mission d'arrêter ou, au besoin, d'assassiner Mazzini.

Son véritable nom serait Paschetta. Il se serait donné comme médecin à Venise pendant la République, à l'époque où Charles-Albert aspirait à la royauté de l'Italie septentrionale. Il faisait l'office de provocateur, poussant le peuple à des excès et invoquant la guillotine. Arrêté comme espion et comme voleur, il fut mis en prison, où il resta deux mois, après lesquels il disparut on ne sait comment.

On le retrouve un moment à Rome, puis il passa en Sicile, toujours recommandé par des hommes influents du Piémont; il parvint à se faire nommer officier d'état-major, et il contribua beaucoup à faire offrir la couronne de Sicile à un prince de la maison de Savoie. Mais, voyant que sa conduite ambiguë inspirait des soupçons, il quitta la Sicile, et se rendit en Grèce, près des émigrés vénitiens, à l'égard desquels il remplit quelque temps son métier. On le voit disparaître un moment, mais bientôt après on le retrouve à Genève, où il a été arrêté.

On sait à quelle occasion : il avait communiqué à deux réfugiés romains son projet de s'emparer de Mazzini; ceux-ci firent d'abord semblant d'entrer dans le complot. Ils devaient enlever Mazzini ou le tuer. Des carabiniers travestis les auraient attendus à la frontière savoisienne du lac pour appuyer l'opération. Mais les deux Romains n'eurent rien de plus pressé, lorsqu'ils connurent ce plan, que de le dénoncer à la justice, à qui ils remirent l'argent avec lequel on avait cru les séduire.

Bien qu'on ne lui connût pas de moyens d'existence, Paschetta dépensait beaucoup à Genève. Suivant la correspondance précitée, la justice se serait emparée d'une pièce que l'on a dite brûlée, mais qui aurait au contraire été conservée soigneusement, et serait publiée dans le cas où le Piémont ferait acte d'hostilité contre la Suisse.

Paschetta correspondait, à Turin, avec un avocat, Ponza, qu'on a reconnu s'appeler aussi le comte de Saint-Martin.

Extérieur.

Les individus arrêtés à Rome comme accusés d'avoir pris part à l'assassinat de M. Versigny ont été acquittés à l'unanimité, moins un, retenu jusqu'à plus ample information.

Ces individus faisaient partie d'une bande honnête et modérée à la solde du gouvernement clérical, et cette circonstance n'a pas peu contribué à les faire trouver innocents. Cette bande a pour chef un certain Gennaraccio, condamné à vingt ans de galères pour d'anciens délits.

Un journal réactionnaire, le *Statuto*, de Florence, fait le calcul des personnes qui ont quitté Rome à la suite de l'arrivée des Français. Il en résulte que 38 mille personnes se sont retirées devant la réaction pontificale, dont 9 mille par ordre du gouvernement.

Ces exilés volontaires ou non étaient tous des républicains plus ou moins compromis. Eh bien ! malgré cette immense désertion, Rome continue à être républicaine et à détester le gouvernement clérical. Et l'on osait dire que la République romaine n'était soutenue que par un petit nombre d'étrangers !

Le général Baraguay-d'Hilliers a donné aux Romains le spectacle d'une petite guerre dans le terrain, voisin de Rome, où se livra la bataille entre Constantin et Maxence.

Le grand-duc de Toscane s'est décidé à passer par tout ce que veut l'Autriche, au sujet de l'occupation militaire. Il avait demandé que l'occupation fût limitée, que dans tous les cas elle ne pût pas se prolonger au delà de trois années, et enfin que la solde des troupes fût payée par la Toscane, sans que le gouvernement exerçât une influence directe sur les soldats. Ces conditions sont définitivement repoussées par le cabinet de Vienne. Il est entendu que Florence aura pour un minimum de dix ans une garnison autrichienne. Le projet de cette convention, signé par le grand-duc, a été envoyé à Vienne, le 24 février, pour être soumis à l'approbation de l'empereur.

L'*Indépendance belge* donne des détails précis sur le traité qui vient d'être conclu entre le Wurtemberg, la Bavière et la Saxe :

« Ce traité se compose de dix-neuf articles. D'après l'article 2, la Confédération doit avoir trois corps politiques, savoir : le gouvernement fédéral (*die Bundes Regierung*), la représentation nationale (*die National Vertretung*), et le tribunal fédéral suprême (*das Bundesgericht*).

» D'après l'art. 3, le gouvernement fédéral sera formé par sept membres nommés par les sept Etats suivants de la Confédération : 1° l'Autriche, 2° la Prusse, 3° la Bavière, 4° la Saxe, 5° le Hanovre, 6° le Wurtemberg, 7° la Hesse électorale et la Hesse grand-ducale.

» D'après l'art. 8, la représentation nationale sera composée de 300 membres, dont 100 seront fournis par l'Autriche, 100 par la Prusse et les 100 derniers par le reste des autres Etats de la Confédération.

» Conformément à l'art. 16, le nouveau gouvernement fédéral remplacera la Commission fédérale provisoire créée le 30 septembre 1849 dès que tous les membres de la Confédération auront accédé au traité séparé.

» L'art. 18 établit qu'une nouvelle Constitution fédérale pour la Confédération devra être faite par la représentation nationale. Cette Constitution remplacera le Pacte fédéral du 8 juin 1815, ainsi que l'acte final de Vienne du 15 mai 1820. »

Le Hanovre a jusqu'ici refusé son adhésion à cause de la chambre unique.

Quant à l'Autriche, elle offre d'entrer dans la fédération, et ne demande pour elle qu'une voix dans le directoire, composé de sept personnes. La Prusse n'aurait aussi qu'une voix. Il n'y aurait qu'une chambre composée de 100 députés pour l'Autriche, 100 pour la Prusse, et 100 pour le reste de l'Allemagne.

On prête à l'empereur d'Autriche le projet d'abdiquer. Son père, François-Charles, reviendrait sur son abdication, et se ferait proclamer empereur.

La Suisse continue à se montrer obséquieuse envers les puissances.

Les réfugiés-chefs habitant Zurich avaient demandé que leur départ fût ajourné. Le conseil fédéral n'a pas accueilli cette demande. Le nombre des réfugiés casernés à Zurich est réduit à dix.

Le conseil fédéral a adressé, sous la date du 28 février, une nouvelle circulaire aux cantons, annonçant qu'à la suite d'ouvertures faites par le conseil fédéral au gouvernement de la République française, ce dernier est disposé à admettre dans la légion étrangère en Algérie, les réfugiés qui désirent y prendre du service et qui rempliraient les conditions requises.

Assemblée nationale.

Séance du 7 mars.— Présidence de M. BENOIST D'AZY (vice-président).

A deux heures et demie la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce. Dans la séance d'hier, M. Arago a demandé que la discussion générale sur le rapport de M. Thiers, relatif à l'assistance publique, fût introduite sur la loi concernant la caisse de retraites et de secours mutuels. L'Assemblée a paru acquiescer à cette demande. Cependant je dois en faire un résumé. La loi sur la caisse de retraites et de secours mutuels est une loi spéciale qui doit être discutée d'urgence. Il me semble impossible que la discussion générale sur le rapport de M. Thiers ait lieu à propos de cette loi, et j'ai cru une réserve absolument nécessaire.

M. EMMANUEL ARAGO déclare qu'il ne sait pas comment la minorité de la commission dont M. Thiers a été le rapporteur pourra faire entendre des observations, si on la renvoie ainsi de jour en jour.

M. LE PRÉSIDENT. On pourrait mettre le rapport de M. Thiers à l'ordre du jour.

M. EMMANUEL ARAGO. La minorité de la commission, déterminant dans un sens pacifique des paroles prononcées à cette tribune par un ministre, peut dire : Commencez, nous sommes prêts.

M. MOULIN dépose un rapport relatif à l'incompatibilité des fonctions de maires, d'adjoints, de conseillers municipaux et généraux avec les fonctions de représentant du peuple.

M. LÉON CHAZELLES présente des considérations sur la nécessité de s'occuper de changer le mode de votation. Le mode actuel a des inconvénients si évidents, qu'il y a tel représentant qui, au dire de cinquante habitants d'une ville, réside dans cette localité depuis plusieurs jours, tandis que dans le même temps on trouve ses bulletins dans l'urne. Il importe de faire disparaître ce mode de votation, qui permet de telles erreurs ou qui donne lieu à de tels mensonges.

M. RIGAL. Je n'ai pas à m'expliquer sur le fait en lui-même; j'ai seulement à vous dire que la commission a terminé ses travaux sur le meilleur mode de votation, et qu'elle attend le rapport qui doit rendre compte de sa décision à ce sujet. Nul doute que cet honorable rapporteur ne hâte son travail et ne le soumette promptement à l'Assemblée.

M. SAUTEYRA parle sur l'art. 18 du règlement, qui porte qu'aucun membre ne pourra faire partie que d'une seule commission; le contraire arrive tous les jours.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'il y a eu jusqu'à quatre-vingts commissions fonctionnant dans le même temps; en présence d'un si grand nombre de commissions, il a bien fallu se départir de l'exécution stricte de l'art. 18 du règlement. (L'ordre du jour !)

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième discussion de la loi sur les logements insalubres.

M. LE PRÉSIDENT. Il restait à voter l'art. 9 renvoyé à la commission, nous l'avons fait connaître hier.

La commission, par l'organe de son rapporteur, propose quelques modifications à la première rédaction. Cette rédaction nouvelle est adoptée, après quoi l'Assemblée décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

L'Assemblée décide aussi qu'elle passera à une seconde délibération sur les projets suivants :

1° Projet de loi concernant le timbre des effets de commerce, des actions dans les sociétés, compagnies ou autres entreprises, et des polices d'assurances.

2° Projet de loi concernant les appareils et les bateaux à vapeur.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi relatif aux moyens de constater les conventions entre patrons et ouvriers en matière de tissage et de bobinage.

M. [illegible] (de la Drôme) présente un contre-projet qui n'est pas adopté.

Cependant, sur l'observation de M. Morin, la commission change quelques mots de sa rédaction; elle propose d'inscrire sur le livret spécial : 1° le poids et la longueur de la chaîne.

M. DUPIN propose d'ajouter : « Et le nombre des fils de la chaîne. » (Repoussé, parce que l'usage d'un pays ne saurait être imposé à tous.)

2° Le poids de la trame et le nombre des fils de la trame à introduire par unité de surface de tissu;

3° La longueur et largeur de la pièce à fabriquer;

4° Le prix de façon, soit au mètre de tissu fabriqué, soit au mètre de longueur ou au kilogramme de la trame introduite dans le tissu.

L'article 2, modifié par la commission, est ainsi conçu :

« Le prix de façon sera indiqué en monnaie légale. Toute convention contraire sera mentionnée sur le livret. » — Adopté, ainsi que les autres articles qui ne sont pas changés.

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de lois relatifs aux caisses de retraite et aux sociétés de secours mutuels.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que la discussion a lieu maintenant sur les projets de lois du gouvernement et sur la proposition de M. Dufournel, qui réunissent les deux questions sur lesquels un rapport est fait.

M. BENOIST D'AZY, rapporteur de ces lois, cède le fauteuil à M. le général Bedeau, qui rappelle à l'Assemblée qu'elle a déjà pris en considération l'urgence. Je vais mettre aux voix la déclaration d'urgence.

UN MEMBRE. Le projet est très grave; personne n'est prêt à le discuter.

M. BENOIST D'AZY. L'Assemblée peut voter d'abord l'urgence et renvoyer la discussion du fonds à demain.

M. CORDIER (du Calvados). A demain pour l'urgence et le fonds.

L'Assemblée renvoie l'examen des projets de lois et de l'urgence à demain.

M. Benoist d'Azy reprend place au fauteuil.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Dabirel, relative aux messages du président de la République.

M. DABIREL. La commission d'initiative a dit que l'on ne réglementait pas les choses de droit commun; mais est-ce que la tribune de l'Assemblée nationale, est-ce que la liberté de la presse ne sont pas de droit commun, elles sont réglementées pourtant ? S'il y eût eu une loi de responsabilité, je n'aurais pas fait ma proposition; mais cette loi de responsabilité n'existe pas. La commission dit que le droit du président de présenter des messages à l'Assemblée n'existe que dans deux cas, soit pour lui présenter chaque année l'exposé de l'état général des affaires de la République, soit pour lui demander une nouvelle délibération sur une loi votée, avant de la promulguer.

La commission voudrait que si, en dehors de ces deux cas, le président de la République jugeait à propos d'adresser des messages, l'Assemblée conservât toute sa liberté. Moi, je crois que cette proposition gagnerait à être réglementée.

L'honorable auteur de la proposition ne cache pas qu'elle lui a été inspirée par l'annonce d'un prochain message, et c'était pour empêcher l'Assemblée d'être prise au dépourvu qu'il a fait sa proposition.

M. VEZIN, remplaçant le rapporteur absent, maintient les conclusions de la commission.

La prise en considération de la proposition de M. Dabirel, mise aux voix, est rejetée à la presque unanimité.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Mauguin, ayant pour but l'établissement des banques cantonales.

Après après avoir entendu M. Mauguin, le renvoi à demain est prononcé; il en est de même pour la deuxième délibération sur la proposition de M. le général Baraguay-d'Hilliers, tendant à modifier le décret du 19 juillet 1848, qui a établi en principe la gratuité pour les écoles Polytechnique et Militaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures et demie.

Demain à 2 heures, séance publique.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

AUX ÉLECTEURS DÉMOCRATES-SOCIALISTES.

AVIS IMPORTANT.

Le journal la LIBERTÉ *ayant abandonné le camp de la démocratie, n'insère plus les communications du Comité démocratique-socialiste.*

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel.

1er *arrondissement*. — Les mardis, jeudis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 36, à sept heures du soir.

4e *arrondissement*. — Vendredi et samedi, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

6e *arrondissement*. — Tous les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

7e *arrondissement*. — Vendredi 8 mars, à 7 heures du soir, salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin.

8e *arrondissement*. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Ecole du commerce et des Arts industriels, rue Charonne, 95.

9e *arrondissement*.— Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, boulevart Bourdon, 13, magasin des fourrages.

10e *arrondissement*.— Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e *arrondissement*. — Vendredi 8 et samedi 9 mars, à 7 heures du soir, au Grand-Salon, chez Mercier, barrière Fontainebleau.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle de l'Hermitage, boulevart des Martyrs, à Montmartre.

Saint-Ouen et Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et vendredis, à 7 heures du soir, salle du bal de la Renaissance, à la Gare Saint-Ouen.

Montrouge. — Les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Bréard, barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Les mardis et samedis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, quai National, à Puteaux.

Ternes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Les lundis, vendredis et samedis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'[illegible], 6, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

Saint-Denis. — Les mardis et vendredis, à sept heures du soir, salle [illegible], cours Benoît.

La Chapelle Saint-Denis. — Réunions électorales samedi 9 mars, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, [illegible].

Charenton, Saint-Maurice, Alfort, réunion électorale vendredi 8 mars, à 7 heures du soir, rue des Carrières, 7.

Grenelle, Vaugirard, Vanves, Issy, réunion électorale vendredi 8 mars, à 7 heures du soir, chez Devers, rue Croix-Nivert, 15, à Grenelle.

Boulogne. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, salon de la Chaumière, route de la République.

Issy, Vanves, Vaugirard, Grenelle. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, place des [illegible], chez le citoyen Coffin, à Issy.

Bercy. — Vendredi, 8 mars, à 7 heures du soir, rue Soulage, 9.

Asnières, Gennevilliers et Colombes. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, chez le citoyen Sarrazin, au pont d'Asnières, café de la Terrasse.

Créteil, Port-Créteil, Saint-Maur, Bonneuil, Maisons-Alfort et Mesly. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, à Créteil, chez le citoyen Alory [illegible], Grande-Rue, 80.

La Villette, Pantin et les Prés-Saint-Gervais. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, rue de Flandre, 116.

Batignolles-Monceaux. — Vendredi et samedi, rue de Lévis, au Grand-Saint-Martin.

Gentilly. — Vendredi, à 7 heures du soir, rue de la Glacière, 16.

Les électeurs du 3e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours rue Poissonnière, 4.

C'est là que s'organise la surveillance des sections électorales de l'arrondissement.

Les citoyens du 4e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars, sont priés de se rendre mercredi, 6 mars, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27, à sept heures du soir.

Les électeurs du 6e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars, sont priés de se rendre, vendredi 8 mars, à huit heures du soir, salle Frépillon.

Ils sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours chez le citoyen Jouanne Berthier, cour et rue Nationale Saint-Martin, 32, et chez le citoyen Belmont, 117, rue du Temple.

Les électeurs du 7e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours, rue des Enfants-Rouges, 13, chez le citoyen Dessales, graveur sur acier.

Les électeurs du 8e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours, place des Vosges, 20, chez le citoyen Bardet.

Les électeurs du 9e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars sont priés de se rendre vendredi, 8 mars, à 7 heures du soir, rue Saint-Antoine, 103, au fond de la cour, chez le citoyen Girbal, marchand de vins.

Les électeurs du 10e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars sont priés de se rendre chez le citoyen Breyat, cour du Dragon, 10, tous les jours, de 10 heures du matin à 9 heures du soir.

Les électeurs du 11e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignement est ouvert tous les jours, rue de la Harpe, 80, chez le citoyen Deville.

Les électeurs du 12e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours, rue des Postes, 3.

AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Au siége du Comité démocratique-socialiste des élections, rue Coquillière, 12 ter, seront délivrés des bulletins de vote pour les départements.

AUX LITHOGRAPHES.

Convocation est faite à toute la lithographie pour vendredi 8 mars, à 7 heures 1/2 très précises, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8, près le passage du Caire, au nom du Comité nommé à la réunion générale du 27 février.

Nous recommandons à tous nos confrères l'exactitude la plus rigoureuse; il s'agit de communications d'une grande importance.

Des propriétaires des 1er, 2e et 10e arrondissements, dont le domicile politique était en province, ont cru qu'ils pouvaient venir se faire inscrire au mois de janvier dernier pour établir leur domicile à Paris, en se donnant entre eux, complaisamment, des certificats de six mois de résidence.

En cas de changement sérieux de domicile politique, il est bon que ces citoyens soient prévenus que ce changement ne peut valoir que pour les élections du 1er avril 1850, et qu'ils s'exposeraient à des poursuites pour faux s'ils votaient le 10 mars prochain.

La plus grande surveillance à cet égard sera exercée par les soins du Comité démocratique-socialiste.

Le bureau du Comité électoral-socialiste de Montmartre nous adresse la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Les citoyens membres du Comité électoral démocratique-socialiste de Montmartre, sur la proposition du président du bureau, ont déclaré à l'unanimité, moins une voix, qu'une protestation contre les paroles attribuées au citoyen Michel (de Bourges) serait rédigée séance tenante et signée par tous les citoyens présents à la séance du 1er mars 1850.

Voici cette protestation :

Les citoyens membres du Comité électoral démocratique-socialiste de Montmartre démentent énergiquement les paroles attribuées au citoyen Michel (de Bourges) par le *Constitutionnel* du 3 mars et par le rapport erroné du commissaire de police de Montmartre.

Loin d'attenter à la famille ou à la propriété, le citoyen Michel (de Bourges) a parlé de la fusion né-

cessaire entre la bourgeoisie et le prolétariat. Toutes ses paroles ont été des paroles de paix et de conciliation.

En foi de quoi, nous tous présents à la séance du 1er mars 1850, avons signé cette protestation.

(Suivent les signatures.)

Entre l'affirmation de près de deux mille citoyens et le rapport calomnieux d'un journal et de celui d'un fonctionnaire public, le pays jugera.

Pour les membres du bureau,
Marcel DESCHAMPS, président.

D'un autre côté, M. Georges Olivier, qui a sténographié et publié dans la *République* le discours prononcé par par M. Michel (de Bourges) à la réunion électorale du boulevard Bourdon, écrit au *Constitutionnel* pour protester contre les assertions du correspondant de ce journal, qui prétendait que le discours avait été inexactement reproduit.

Il a reproduit le discours de l'orateur avec la plus grande exactitude, et les paroles incriminées ne figurent pas dans son compte-rendu.

Nous avons dit hier que le citoyen Jules Bigey avait trouvé son nom rayé de la liste électorale au moment où il se présentait pour retirer sa carte d'électeur ; on lui objectait qu'il était décédé.

Il paraîtrait que ce moyen d'épuration, assez neuf, mais peu gai, aurait été employé dans plusieurs arrondissements, notamment dans le 10e. Par un *hasard surprenant*, les électeurs prétendus défunts sont tous des démocrates.

Nous engageons instamment les citoyens qui n'ont pas vérifié leur inscription, à aller réclamer leur carte au plus tôt, afin d'avoir le temps de faire rétablir leur nom sur la liste, dans le cas où ils en auraient été rayés induement.

ERRATUM. C'est le journal l'*Union* et non pas l'*Univers* qui a reproduit la lettre de Louis Blanc, pour laquelle nous sommes poursuivis en cour d'assises.

Il est bien entendu que nous ne désignerions pas en cette affaire les journaux reproducteurs, si nous n'étions bien convaincus que cette désignation n'entraîne pour eux aucune espèce de péril.

FAITS DIVERS.

Le 2e conseil de guerre, séant à Paris, s'est occupé hier de l'affaire de M. Casavant, ancien secrétaire de M. Sobrier et propriétaire du journal la *Commune*, prévenu d'avoir pris une part active à l'insurrection de juin, et frappé déjà, pour ce fait, d'une première condamnation par contumace.

Déclaré coupable d'attentat contre le gouvernement, d'excitation à la guerre civile et au pillage, M. Casavant a été condamné à la peine de la déportation.

— La comtesse Casimir Bathiany, cette femme courageuse qui n'avait cessé de suivre à cheval son mari pendant toute la campagne de Hongrie, et qui l'avait même accompagné en exil, vient de perdre tous ses bijoux de famille, d'une valeur de 30,000 florins, par le fait d'un prêtre qui a révélé le secret de la confession.

Avant de partir pour Schumla, elle avait enfoui ses bijoux dans un endroit secret. Un domestique connaissait seul cet endroit ; il devait déterrer les bijoux, les vendre à l'occasion et en emporter le produit en Turquie. Mais ce domestique tomba malade, se confessa, et le prêtre ayant appris le secret, courut le révéler à l'autorité militaire, qui confisqua les bijoux.

— D'après des lettres reçues aujourd'hui par plusieurs membres de l'extrême gauche de l'Assemblée, il paraît que les votes de l'armée sont donnés généralement aux candidats appartenant au parti démocratique.

— Le malheureux comte Szapary, âgé de cinquante-quatre ans, père de plusieurs jeunes filles adultes, et qui, comme nous l'avons déjà dit, a été incorporé dans l'armée autrichienne, est forcé, en ce moment, de remplir, le bonnet de police sur la tête, les fonctions d'infirmier militaire à l'hôpital.

(*Gazette de Breslau.*)

— Le transfèrement des détenus de la Force dans la nouvelle prison-modèle construite près de la barrière de Charenton, devait avoir lieu aujourd'hui. L'examen attentif des localités ayant, à ce qu'il paraît, donné lieu à des objections graves et qui ont besoin d'être examinées sous le double rapport de l'hygiène et de la sûreté du service, il aurait été jugé nécessaire de faire expérimenter par un essai pratique le nouveau système dont cette vaste construction est la première application.

A cet effet, un petit nombre seulement d'individus ont été extraits hier de la Force, par les soins de l'administration des prisons, pour être écroués dans les cellules de nouveau modèle, pour expérimenter la prison.

— M. Charles de Bernard, auteur de *Gerfaut*, de la *Femme de quarante ans*, et de tant d'autres ouvrages, vient de mourir à Paris à l'âge de 45 ans.

— Il vient d'être créé, à la police, une brigade d'agents de police à cheval, dont la mission est de parcourir incessamment nuit et jour tous les quartiers de Paris et les barrières.

— Voici la liste des prix que l'académie des sciences promet pour jusqu'en 1855. Outre trois prix de mathémathiques, de 3,000 fr. chacun, un autre de 6,000 fr. sera décerné en 1853 « au meilleur ouvrage ou mémoire sur l'emploi le plus avantageux de la vapeur pour la marche des navires, et sur le système de mécanisme, d'installation, d'arrimage et d'armement qu'on doit préférer pour cette classe de bâtiments. » — La question du grand prix (3,000 fr.) des sciences physiques, pour 1853, est la suivante : « Etudier les lois de la distribution des corps organisés fossiles dans les différents terrains sédimentaires, suivant leur ordre de superposition. Discuter la question de leur apparition successive ou simultanée. Rechercher la nature des rapports qui existent entre l'état actuel du règne organique et ses états antérieurs. » — En 1851, l'Académie accordera, sous le nom de prix Cuvier, une récompense de 1,500 fr. « à l'ouvrage le plus remarquable entre tous ceux qui auront paru depuis la mort de ce grand naturaliste, soit sur le règne animal, soit sur la géologie. »

— On lit dans la *République* :

« Des citoyens qui assistaient à une des dernières représentations d'*Un Coup d'Etat*, au Gymnase, et qui, *usant du droit qu'on achète en entrant*, avaient sifflé la pièce, ont été saisis par trois agents, et conduits à la porte du théâtre à coups de pied et à coups de poing ; un d'eux est aujourd'hui malade par suite de ces indignes traitements. La lettre dans laquelle ces citoyens se plaignent de cet abus de pouvoir n'a pas moins de douze signatures ; elle reste déposée dans nos cartons. »

— On lit dans l'*Echo de l'Aude* :

« La ville de Montréal-d'Aude est dans la désolation. Dimanche dernier, la gendarmerie envahit la demeure des frères des écoles chrétiennes, pour y procéder à l'arrestation du frère supérieur ; quelques heures après arrivaient MM. Jaubert, juge d'instruction ; Blaja, procureur de la République ; Fourès, substitut, et Sérié, greffier en chef.

» L'information, commencée au même moment, s'est continuée sur les lieux pendant six jours consécutifs. Plus de cent enfants ont été entendus ; quelques-uns ont révélé des faits de la plus profonde immoralité.

» Le respect dû à la personne d'un inculpé nous impose le silence sur tous les bruits qui ont couru ; nous dirons seulement que ce procès semble avoir déjà des proportions assez colossales pour pouvoir prendre place dans les annales judiciaires à côté de celui de Léotade.

» Le frère supérieur de la communauté de Carcassonne s'est rendu sur les lieux, pour aviser aux mesures nécessaires dans l'intérêt de l'institut ; il s'est refusé d'abord à toute communication avec l'inculpé, mais sur de nouvelles instances, une entrevue a eu lieu.

» L'inculpé est arrivé aujourd'hui à une heure du matin, dans les prisons de Carcassonne. — Nous tiendrons nos lecteurs au courant des diverses phases de la procédure. »

— On lit dans le *Propagateur de l'Aube* :

« J'ai assisté hier à l'exhumation partielle d'une cité romaine enfouie sous un mamelon des bords de la Laigne. Cette ville souterraine se nommait Lans-sur-Laigne, et par corruption Lansaine. Ces jours-ci on vient de déblayer l'emplacement, je crois, d'un théâtre antique ; on rencontra des débris de colonne : un coup de pioche a fait sortir des vases de terre cuite d'une grande délicatesse de forme, un reste de sculpture en pierre représentant un personnage ressemblant à un Esculape. J'ai visité une cave de l'ancien monde. Il est à regretter que les fouilles ne se poursuivent pas sur une plus grande étendue. »

— On lit dans l'*Observateur de l'Aisne* :

« Il y a dans la commune de Jeancourt un instituteur protestant qui donne le dimanche des leçons de chant religieux. On a vu dans cette réunion un foyer de socialisme, et dimanche dernier les gendarmes et le juge de paix du canton voisin sont venus cerner la maison. Les assistants inoffensifs n'ont pu sortir qu'après une information qui n'a fini qu'à minuit. Va-t-on interdire à ces braves gens le droit de chanter ? »

COMPARAISON. — La police a autorisé la vente simultanée de deux images retraçant les scènes suivantes :

12 JOURNÉES DE L'EMPEREUR.	12 JOURNÉES DE LOUIS-BONAPARTE.
1 Arcole.	1 Arrivée à l'Élysée.
2 Traité de C.-Formio.	2 Revue du 24 décemb.
3 Pyramides.	3 Le 29 janvier.
4 18 brumaire.	4 Visite au tombeau de l'empereur.
5 Passage des Alpes.	5 Départ pr les hôpitaux.
6 Napoléon au conseil d'Etat.	6 Visite au lit de mort du maréchal Bugeaud.
7 Camp de Boulogne.	7 Revue de Chartres.
8 Le Sacre.	8 Banquet de Chartres.
9 Austerlitz.	9 Visite à Ham.
10 Iéna.	10 Revue d'Amiens.
11 Devant Madrid.	11 Visite des métiers à Elbeuf.
12 Devant Moscou.	12 Voyage à Rouen.

INCENDIE. — Un bien grand désastre vient de frapper la Nouvelle-Orléans.

Une dépêche télégraphique, datée du 16 février, est ainsi conçue :

« Un feu terrible a éclaté dans notre ville ce matin, vers une heure et dix-neuf maisons, dont la plupart sont des magasins considérables, se trouvent déjà réduites en cendres. Les bureaux du *Picayune* et la grande maison de banque de Rob sont détruits. Le feu n'est pas encore éteint, malgré tous les efforts des pompiers et des citoyens. La perte ne doit pas aller loin de 500 000 dollars, dont la majeure partie se trouve couverte par l'assurance.

» Une autre dépêche télégraphique apprend que la perte causée par ce sinistre s'élèvera à un million. Le feu a commencé dans la maison n° 65, rue du Camp. MM. Rob et comp., dit la seconde dépêche, ont sauvé tout leur argent et leurs papiers. »

Le pâté de maisons consumées est situé entre les rues Natchez et Gravier, dans le cœur de la ville commerçante.

SUICIDE D'UN JOURNALISTE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« L'attention d'une ronde de surveillance qui parcourait, dans la matinée d'hier, le bois de Boulogne, fut appelée par les aboiements plaintifs d'un chien, paraissant venir d'un des massifs qui se prolongent en arrière du pavillon d'Armenonville jusqu'à l'allée de Longchamps.

» En suivant la direction de la voix, la ronde arriva bientôt dans la partie basse d'un taillis de jeunes chênes, formant ravin, où elle trouva étendu, sans vie, baignant dans son sang, le cadavre d'un homme dont la mort ne paraissait pas remonter à plus d'une heure. C'était un homme de cinquante ans environ, chauve, sans barbe, d'une physionomie expressive. A dix pas de lui, un pistolet d'arçon qu'il s'était déchargé au cœur, fut ramassé sur le gazon. On visita ses vêtements, consistant en un habit, gilet et pantalon noir, et en un caban bleu foncé, mais on n'y trouva nul papier, nul écrit de nature à faire reconnaître son individualité. Il ne portait sur lui ni argent, ni bijoux ; son linge était marqué V. R., et dans la poche de son gilet se trouvait seulement un petit paquet de poudre, et un fragment de journal contenant l'annonce du bal donné samedi dernier, 2 mars, au palais du Petit-Luxembourg, par la mairie du 11e arrondissement.

Pendant qu'on se livrait à ces investigations, la brigade de gendarmerie avait été prévenue, et l'on avait été requérir M. le docteur Seyez, qui reconnut que la mort avait dû être instantanée. Comme le corps restait inconnu, on dut, après avoir accompli les formalités légales, l'envoyer à Paris pour y être déposé à la Morgue. Là, il a été presque immédiatement reconnu. Le malheureux qui s'était ainsi donné la mort était homme de lettres, et a été successivement fondateur, gérant ou collaborateur de plusieurs journaux, entre autres de l'*Esprit public*, qu'il rédigeait presque seul et signait de son nom, V. Rondi, en 1847 et pendant les six premiers mois de 1848.

C'est au désespoir causé par des espérances d'avenir déçues et par l'état de gêne, presque de dénuement où il se trouvait plongé, qu'il faut uniquement attribuer le suicide de ce malheureux, qui laisse sans ressources une jeune veuve et deux pauvres petits enfants. »

FRAUDES COMMERCIALES. — MM. Leroy, confiseur, rue Saint-Denis, 82, Oudard, confiseur, rue des Lombards, 42, et Bouton-Guérin, distillateur, Grande-Rue, 73, à la Chapelle, sont traduits aujourd'hui devant le Tribunal de police correctionnelle (8e chambre), sous la prévention de tromperies sur la nature des marchandises vendues.

On leur impute en effet d'avoir mis en circulation dans le commerce des sirops de guimauve, de capillaire, d'orgeat et de gomme, mélangés de glucose (sirop de fécule), contrairement aux formules inscrites au codex, et contenant leurs éléments primitifs dans une proportion inférieure à celle que prescrivent ces formules.

M. Chevallier, chimiste, chargé par M. le juge d'instruction de faire l'expertise des sirops saisis, a conclu dans le sens de la prévention ; il termine son rapport en ces termes : Il est bon de donner ici quelques éclaircissements sur la présence de la glucose dans les sirops. Le sirop de glucose, plus concentré que ne l'est le sirop de sucre, revenant de 1 fr. 10 à 1 fr. 20 le kilogramme, ne coûte que 38 cent. Il peut donc servir à allonger les sirops et à en abaisser le prix ; « mais la plupart de fabricants, se servent de ce moyen pour faire concurrence aux personnes qui exercent le même commerce ; » il en résulte qu'il n'y a plus de bénéfice pour personne ; l'acheteur croit avoir un avantage, mais cet avantage n'est qu'un leurre ; en effet, le sirop allongé de glucose sucre moins que le sirop de sucre : deux parties de sirop de fécule ne remplacent pas, pour sucrer l'eau, une partie de sirop de sucre ; de plus, ce sirop a une saveur qui a quelque chose de désagréable ; en outre, on lui attribue une action laxative.

Conformément aux conclusions de M. l'avocat de la République Hello, qui soutient la prévention, et après avoir entendu la défense des prévenus, présentée par Me Bilquin, le tribunal condamne chacun des prévenus à 200 fr. d'amende. (*Gaz. des Trib.*)

— LE PRÉVOYANT. Sous ce titre vient de paraître un journal qui se qualifie de « revue mensuelle, » assurant à l'abonné une *inhumation honorable* de » 100 francs et à la famille un héritage de 100 fr. » avec les consultations du médecin, les médicaments » gratuits. »

Ce lugubre journal, qu'on pourrait appeler le fossoyeur, a pris cette épigraphe : « Plaire aujourd'hui, être utile demain.

UNION MUSICALE.

Dimanche dernier a eu lieu, dans la salle Sainte-Cécile un concert qui a vivement impressionné l'auditoire. M. Segherz dirigeait l'orchestre et les morceaux suivants ont été exécutés avec un goût, un ensemble, une précison, dignes du conservatoire : Symphonie en *fa*, de Bethoven ; chœur de l'*Iphigénie en Aulide*, de Gluck ; ouverture des *Mystères d'Isis*, par Mozart ; entre deux morceaux, M. Mohr s'est fait entendre sur le cor. Ces concerts, dont le programme est emprunté au répertoire des grands maîtres, sont un sérieux service rendu aux arts. Ils contribueront puissamment à développer le sentiment musical dans la population parisienne, nous désirons vivement que l'auditoire soit nombreux aux deux concerts de dimanche prochain et de la semaine suivante qui doivent terminer la saison.

L'Union musicale fait son début cette année. Elle a été reçue avec trop de sympathie pour n'avoir pas devant elle un long avenir.

Morale sociale,

Par ADOLPHE GARNIER, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Paris.

Lorsque nous invitons les adversaires de la Théorie phalanstérienne à une discussion sérieuse, il est rare qu'on nous réponde, si ce n'est par des divagations et des quolibets sur la vie des astres, le changement de la mer en acide citrique, les mœurs phanérogames, etc.

Nous sommes fondés à qualifier ces réponses de déloyales, et à n'estimer que médiocrement les hommes qui persévèrent dans ce genre d'argumentation. Il est notoire que l'Ecole de Fourier n'est constituée ni pour l'application de ses idées cosmogoniques échappant à l'action directe de l'humanité, ni pour la réalisation de ses aperçus sur les mœurs de l'avenir. Ces deux parties de sa Théorie sont des hypothèses, sans aucune importance pratique, et qui ne constituent point des dogmes pour l'Ecole phalanstérienne. La seule thèse pratique, scientifique, démontrée, et qui réunisse l'Ecole, la Théorie de l'association intégrale et du travail attrayant réalisés dans la commune.

Si l'on démontrait péremptoirement que toutes les idées de Fourier sur la vie des astres et sur les mœurs de l'avenir ne sont que de scandaleuses folies, rien ne serait changé dans la constitution de l'Ecole phalanstérienne ; elle conserverait sa raison d'être et son but ; on n'aurait entamé sous aucun rapport ses croyances fondamentales et collectives.

Des critiques sérieux, voulant examiner nos idées avec un peu de conscience, s'attacheraient d'abord à la partie essentielle, à l'organisation de la commune ; ils comprendraient qu'en ce moment où la solution des questions sociales est urgente et où les ennemis du Socialisme ne proposent absolument rien que la compression et l'intimidation, le devoir des hommes véritablement honnêtes et modérés est de chercher dans le Socialisme les vérités, les idées fécondes qu'il peut contenir.

Mettre les vérités en évidence, les prendre partout où elles se trouvent, nous paraît en tout temps, et surtout en 1850, une tâche plus honorable et plus utile que la recherche des imperfections qui peuvent déparer, soit un livre, soit une doctrine tout entière.

Cette méthode dont Fourier ne cessa de réclamer l'application pour lui-même, nous l'appliquerons à l'ouvrage de M. Garnier. L'auteur n'est pas socialiste, on le reconnaît dès la première page, dans laquelle il se prononce pour les améliorations lentes, successives, et semble nier qu'il y ait dans l'humanité comme chez l'individu des crises de transformation prompte et radicale. Nous pourrions, à ce propos, entamer avec l'auteur une longue discussion, et relever minutieusement les points sur lesquels nous sommes en désaccord avec lui ; nous aimons mieux chercher l'accord, mettre en lumière les points de contact, et féliciter M. Garnier de toutes les idées progressives auxquelles il a donné l'autorité de son talent et de sa position officielle.

Sommes-nous d'ailleurs si loin de nous entendre, nous, partisans de l'attraction universelle, nous qui croyons à l'utilité, à la mission providentielle des passions, avec le philosophe qui écrit ces lignes :

L'homme est porté à l'action par des penchants naturels. Les uns, qui constituent l'instinct de conservation, renferment l'amour de la propriété et l'amour de la vie. Les autres, qu'on appelle les inclinations de l'amour-propre, sont l'émulation ou l'amour de l'égalité, le désir de l'estime ou de l'honneur, le besoin de la liberté et l'amour du pouvoir. D'autres, meilleurs que les premiers, nous entraînent vers nos semblables, ou nous font aimer le beau sensible qui se manifeste dans les œuvres de la nature et de l'art, le beau intelligible, qui apparaît dans les sciences, et le beau moral qui brille dans la vertu.

Mais les inclinations ne peuvent se régler elles-mêmes, chacune voulant être entièrement satisfaite ; elles ne s'imposeraient pas de limite. *Leur règle est dans l'intelligence.*

Sous le titre de *Morale sociale*, l'auteur développe, en s'inspirant de la morale socratique, les règles de conduite de l'homme en société.

Il examine d'abord la base du droit de propriété, et fait reposer ce droit non sur l'occupation simple, mais sur le travail. Rien ne serait ici contestable si, de ce principe si vrai, M. Garnier ne cherchait à faire sortir la justification de la société telle qu'elle existe aujourd'hui. Oui, le travail donne la propriété, mais la propriété de quoi ? Celle des produits du travail, celle des créations du labeur humain, la propriété des œuvres artistiques, industrielles, la propriété des fruits tirés du sol par la culture, la propriété de la plus-value donnée au terrain par le travailleur, jamais la propriété du sol même, que l'homme ne produit pas, qui est une avance faite par le Créateur au genre humain tout entier, et dont l'appropriation par lots morcelés s'explique au point de vue de l'histoire sans se justifier devant le droit absolu. L'origine de toute propriété légitime est le travail, mais il est impossible de soutenir qu'aujourd'hui, dans la généralité des cas, les propriétés aient cette source. Il n'en est pas même ainsi de la propriété mobilière. Avant la révolution de Février, le fruit des travaux de l'esclave de nos colonies était attribué au maître, et, dans la métropole, la majeure partie des valeurs créées par le travail de l'ouvrier est attribuée encore au capitaliste, se bornant, par une convention peu éloignée des institutions serviles, à laisser aux producteurs la somme strictement indispensable pour prolonger chétivement leur existence.

Sauf ces réserves qui distinguent le socialiste du philosophe, nous accordons à M. Garnier qu'il a dit vrai en faisant reposer la propriété sur le travail, et en considérant la faculté de transmettre par donation ou testament comme une conséquence légitime de l'appropriation primitive.

Suit un chapitre consacré à la critique de plusieurs systèmes sur la propriété. Nous ne chicanerons pas M. Garnier sur l'appréciation de neuf pages qu'il accorde à Fourier dans un volume qui en a près de 400. M. Garnier n'est pas à notre point de vue, quant à l'importance des travaux de Fourier, de ce penseur qui résume les conquêtes intellectuelles de l'esprit humain, pendant les siècles d'enfance, de préparation laborieuse, et qui, pour nous, a résolu le problème social. Que voulez-vous ? M. Garnier a trouvé la doctrine phalanstérienne sur son chemin, lorsque déjà *son siége était fait*, sa tête meublée, sa position prise dans le monde.

En de telles conditions, on ne refait guère son entendement, on s'applique bien rarement le doute absolu de Descartes. Les enseignements de M. Garnier renferment nombre d'aperçus hardis, lumineux, qui conduiront jusqu'au phalanstère plus d'une intelligence confiée à ses soins, initiée par lui au libre examen philosophique ; mais de sa personne il n'arrivera pas jusqu'au but. La colonne indicative, placée aux embranchements

du chemin, montre la route, mais ne la fait pas. La mission du professeur de philosophie est trop précieuse et trop bien remplie d'ailleurs pour que nous lui demandions de la comprendre autrement; mais s'il avait donné à Fourier la part d'attention, de persévérance et de sympathie qu'il a prêtée à Dugald Steward et à Thomas Reid, nous croyons qu'il ne l'eût point mentionné en passant, dans un chapitre où il parle de tout, même de Fichte, donnant à Fourier la place qu'on accorderait à une médaille dans un encadrement pour que la collection soit complète.

Nous ne discuterons pas cet examen superficiel, nous bornant à marquer notre étonnement de voir contester à Fourier la justesse de l'une de ses observations les plus pratiques et les plus généralement approuvées, sa critique du commerce parasite, ses protestations contre le nombre et l'inutilité des intermédiaires qui vivent aux dépens du producteur et du consommateur; les objections renouvelées par M. Garnier contre le travail par courtes séances, la garantie du *minimum* et le principe électif admis dans la hiérarchie phalanstérienne ne nous paraissent pas sérieuses: M. Garnier ne les eût pas faites, s'il avait vécu au milieu des idées phalanstériennes assez longtemps pour se porter par la pensée dans le monde sociétaire, et pour apercevoir l'édifice d'harmonie sociale dans son ensemble. Il est trompé par une erreur commune à tous ceux qui ne se sont pas complètement assimilé l'idée de Fourier: sans cesse il apporte au sein du monde actuel des fragments de cette Théorie, et s'étonne de les trouver en désaccord avec un milieu qui n'est point fait pour eux.

Nous sommes avec M. Garnier quand il critique l'égalité des salaires; nous nous séparons de lui quand il plaide pour le morcellement du sol, faisant valoir les nombreux inconvénients de la culture par l'Etat. Entre le morcellement du sol et la propriété du territoire par l'Etat, se place l'Association agricole volontaire, qui est la solution véritable, et que le professeur n'a pas suffisamment discutée. L'auteur soutient avec beaucoup de force et de raison la cause du luxe qui est le progrès artistique, industriel, du luxe, dont les créations rares, exceptionnelles, d'abord, se généralisent avec le temps, au grand avantage des masses; mais il conteste à tort, suivant nous, l'antagonisme actuel du capital, qui tend à réduire le prix des salaires et du travail, qui, pour obtenir justice, est obligé de recourir si fréquemment aux coalitions et aux grèves. Si M. Garnier, en approfondissant la théorie de Fourier, avait accepté l'idée religieuse et scientifique à la fois du *travail attrayant*, il n'aurait pas supposé que pour faire du capitaliste un travailleur il fût nécessaire de *le forcer*; notre auteur aurait reconnu encore que les capitaux peuvent être associés, sans être confondus, qu'il existe un milieu entre l'exploitation solitaire, morcelée, égoïste et l'absorption de la propriété individuelle par *une communauté*.

La critique de la monnaie de papier ne nous paraît pas concluante.

Le seul papier valable comme papier-monnaie, dit M. Garnier, est celui qui est échangé contre un dépôt de monnaie métallique ou qui est une promesse de monnaie métallique.

Pour notre part, nous trouverions acceptable tout papier échangé contre le dépôt d'une valeur certaine. Nous admettons que la banque de M. Proudhon, seulement ébauchée d'ailleurs, ne garantissait pas le papier par des valeurs assez solides, mais les garanties qui manquaient à ce projet de banque peuvent se concevoir, se réaliser, et, par exemple, les idées de M. Coignet sur la réforme du crédit et du commerce nous paraissent de tout point satisfaisantes.

La distinction du philosophe et du socialiste est plus profonde que nous ne l'avions espéré, car nous voilà pleins de sympathie pour M. Garnier, prenant la plume dans l'intention de mettre en lumière les vérités contenues dans son œuvre, et obligés malgré nous de le contredire sur presque tous les points. Nous ne pouvons nous empêcher de lui reprocher encore le titre d'*Organisation du travail* donné spécialement aux idées de M. Louis Blanc, et présenté, avec peu d'insistance à la vérité, comme désignant un système spécial, quand presque tous les socialistes contemporains ont donné pour but à leurs efforts, l'organisation du travail. Fourier, dès 1808, alors que Saint-Simon en était resté aux aspirations les plus vagues, à *la vénération du tombeau de Newton*, avait, dans la *Théorie des quatre mouvements*, présenté une organisation du travail, à laquelle on a beaucoup pris et de tous les côtés, et qui a été maintes fois contrefaite, mais non perfectionnée.

L'analyse détaillée de la *Morale sociale* nous entraînerait trop loin. Nous mentionnerons avec éloge les passages dans lesquels M. Garnier signale la nécessité de punir les fraudes commerciales, de réserver aux jeunes filles pauvres de nombreux travaux accaparés aujourd'hui par le sexe mâle. L'auteur à qui nous avons connu d'autres opinions, se prononce contre le divorce par des raisons qui ne nous paraissent pas très concluantes; mais, nous le reconnaissons, cette question est un cercle vicieux. Toute solution présentera des inconvénients presque égaux, tant que l'éducation des enfants, mise à la charge de la famille, dépendra constamment de l'association maintenue entre le père et la mère.

M. Garnier défend noblement l'art dramatique et la considération des acteurs contre un préjugé, qui d'ailleurs décline. Une des parties les plus intéressantes de son ouvrage, est le livre consacré à l'esclavage. L'auteur ne se contente pas de protester énergiquement contre la violation de la liberté, de la dignité humaine; son argumentation est appuyée de faits nombreux, souvent atroces, empruntés à l'histoire de nos colonies.

M. Garnier condamne l'emprisonnement pour dettes; il demande avec raison des règles fixes pour l'admission et l'avancement dans toutes les fonctions publiques.

Le cinquième livre contient, sur la constitution politique des Etats-Unis et sur celle de la France actuelle, des études consciencieuses. A la vérité, M. Garnier ne veut pas des clubs, qui sont pour nous la République même; il propose à la Constitution française des amendements extrêmement peu démocratiques, mais nous lui tenons compte de sa dissertation piquante, érudite contre le duel, de son argumentation sans réplique contre la peine de mort, contre la guerre, et de ses aspirations vers l'unité européenne.

Somme toute, la *Morale sociale* de M. Garnier rendra des services. Ce livre, qui sera lu surtout par la bourgeoisie, ébrèchera ses préjugés, précisément parce que l'auteur en partage quelques-uns. Que la philosophie officielle, par ses enseignements, ébauche des hommes de progrès, la science sociale y mettra la dernière main.

INSTRUCTION SPÉCIALE.—L'école préparatoire à la marine, dirigée par M. Loriol, rue Neuve-Ste-Geneviève, 19, ouvrira, le 10 avril prochain, ses cours du second semestre; les jeunes gens qui se destinent à la marine pourront donc commencer ou continuer leurs études préparatoires à cette époque et gagner ainsi un temps précieux. Les élèves sont reçus dès l'âge de douze ans.

THEATRES.

Mme Viardot devant quitter Paris à la fin du mois, le *Prophète* ne sera plus joué que trois fois. Ce soir, la 51e représentation.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN.—Le succès de *Camille Desmoulins* se confirme et grandit même; à chaque représentation des applaudissements unanimes accueillent ce drame d'un intérêt saisissant, et dans lequel figurent les hommes les plus célèbres de la Révolution.

Ce soir la cinquième représentation.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.............. Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9 »

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux bois, 1.

Bourse du 7 mars 1850.

Affaires languissantes.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	93 70	Zinc Veille-Montagne.	2925 ••
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	80 ••	Naples, 0/0, c. Roth.	92 75
Quatre 0/0, j. 22 sept..	•• ••	Cinq 0/0 Romain......	78 1/2
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 ••	Espag. 5 0/0 dette ext.	•• •/•
Cinq 0/0 (empr. 1848).	•• ••	— 3 0/0 dette int.	29 1/8
Bons du Trésor......	5 •/•	Belgique. Empr 1831.	••• •/•
Actions de la Banque.	2290 ••	— Empr. 1840	98 3/4
Rente de la Ville......	•• ••	— Empr. 1842	•• •/•
Obligat. de la Ville ..	1285 ••	— Banq. 1835.	••• ••
Obl. Emp. 25 millions.	1170 ••	Emprunt d'Haïti....	••• ••
Obligat. de la Seine...	1077 50	Piémont, 5 0/0 1849..	88 10
Caisse hypothécaire..	••• ••	— Oblig. anc.	975 ••
Quatre-Canaux......	1100 ••	— Oblig. nouv	••• ••
Jouis. Quatre-Canaux.	70 ••	Lots d'Autriche 1834.	••• ••

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant............	96 25	93 95	93 80	93 90
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
Trois 0/0 fin courant............	58 25	58 55	58 20	58 25

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	20 •/•	5 0/0 liquid. à l'autre..	•• •/•
3 0/0 —	25 •/•	3 0/0 —	•• •/•

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
405 ••	••• ••	Saint-Germain.......	••• ••	••• ••	••• ••
195 ••	195 ••	Versailles rive droite.	••• ••	••• ••	••• ••
167 50	167 50	Id. rive gauche.	••• ••	••• ••	••• ••
772 50	795 ••	Paris à Orléans......	••• ••	••• ••	••• ••
551 25	550 25	Paris à Rouen.........	••• ••	••• ••	••• ••
240 ••	240 ••	Rouen au Havre......	••• ••	••• ••	••• ••
205 ••	205 ••	Marseille à Avignon..	••• ••	••• ••	••• ••
115 ••	115 ••	Strasbourg à Bâle ..	••• ••	••• ••	••• ••
325 ••	325 ••	Orléans à Vierzon....	••• ••	••• ••	••• ••
••• ••	••• ••	Boulogne à Amiens...	••• ••	••• ••	••• ••
••• ••	405 ••	Orléans à Bordeaux...	••• ••	••• ••	••• ••
416 25	418 75	Chemin du Nord......	••• ••	431 25	••• ••
105 ••	110 ••	Montereau à Troyes..	••• ••	••• ••	••• ••
348 75	348 75	Paris à Strasbourg...	••• ••	••• ••	••• ••
251 25	250 ••	Tours à Nantes.......	••• ••	••• ••	••• ••

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 8 Mars.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle, Il ne faut jurer de rien.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ITALIENS —
ODEON.—L'Esprit, François le Champi.
THEATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vaucroix, une Tempête.
VAUDEVILLE.—
VARIETÉS. — Le Provincial, l'Humoriste, la Vie de Bohème.
GYMNASE. — Les Bijoux, un Coup d'état, Mlle de Liron.
THEATRE MONTANSIER. — Vieux Papillons, la Perle, J'ai mangé, le Caporal, Bénéfice, Embrassons-nous.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulins.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.
FOLIES.—Blanche et Blanchette, les Martyrs.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CIRQUE. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mirlitons.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 67. Samedi 9 Mars 1850.

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an . . . . . . 20 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

ASSOCIATION

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 8 MARS.

Aux Électeurs de la Seine.

INSTRUCTIONS ÉLECTORALES.

Le scrutin ouvrira le 10 mars, à huit heures du matin, dans chacune des sections électorales du département de la Seine.

La première opération de la journée sera la formation du bureau, qui sera composé d'un président désigné par l'autorité et de quatre assesseurs désignés parmi les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents, sachant lire et écrire; dans les communes rurales, les électeurs ne prendront place, comme assesseurs, qu'à défaut de conseillers municipaux présents. Un secrétaire sera choisi à la majorité du bureau parmi les électeurs.

Trois membres au moins doivent assister constamment à toutes les opérations.

Une boîte destinée à recevoir les bulletins de vote doit être placée sur le bureau, et doit y rester pendant toute la séance. Elle doit avoir deux serrures. On doit s'assurer qu'elle est exactement vide; la loi veut qu'elle soit fermée, et une clef remise entre les mains du président, et la deuxième entre les mains du plus âgé des assesseurs (article 48, loi électorale.)

Durant tout le cours des opérations, la loi électorale et les instructions de l'autorité, ainsi qu'une copie officielle de la liste des électeurs, doivent être déposées sur le bureau, à la disposition de tous les citoyens. Avec sa carte ouverte, chaque électeur doit présenter son bulletin de vote fermé. Ce bulletin doit être sur papier blanc et ne doit porter rien autre chose que les noms des trois candidats.

Tout signe extérieur rendrait le vote nul.

L'électeur qui aurait perdu sa carte pourra voter en faisant constater son identité.

La clôture de la séance de dimanche doit avoir lieu à six heures du soir.

Les boîtes du scrutin doivent être scellées et portées pour la nuit dans une des salles de la mairie, où elles sont gardées par un poste de la garde nationale.

Les scellés doivent être apposés sur chacune des issues et ouvertures de la salle. (Art. 52.)

Le lendemain, lundi 11 mars, la séance doit être ouverte à huit heures du matin et fermée à quatre heures du soir.

On rapporte dans les locaux qui ont servi la veille les boîtes de scrutin pour y être descellées.

Les démocrates doivent accompagner soir et matin les citoyens qui emportent et rapportent les boîtes.

Une heure avant de prononcer la clôture du scrutin, le réappel des électeurs qui n'ont pas voté doit être fait par un membre du bureau.

Après la clôture du scrutin, il sera procédé au dépouillement.

La circulation autour des tables doit être libre.

Tout électeur, à quelque commune qu'il appartienne, ne peut entrer dans la salle (Instruction électorale, page 8).

Les bulletins seront vérifiés, *timbrés* et comptés par le bureau, qui constatera sur le procès-verbal si le nombre est plus grand ou moindre que celui des votants; les bulletins seront ensuite distribués aux groupes de scrutateurs, composés au moins de quatre citoyens, dont les noms seront insérés au procès-verbal (instruction électorale, pag. 9.)

Si tout le dépouillement ne se fait pas sans discontinuer, les bulletins restants doivent être mis sous scellés jusqu'à la reprise du travail.

Les bulletins sur papier de couleur et ceux portant des signes extérieurs doivent être détruits par le bureau sans avoir été ouverts.

Pour les bulletins contenant plusieurs noms, on ne lit que les trois premiers.

Le nom écrit plusieurs fois sur un bulletin ne compte que pour une fois.

Chaque bulletin doit être lu séparément et à haute voix.

Toute contestation sur la validité d'un bulletin sera consignée au procès-verbal.

Toutes les opérations terminées, les bulletins doivent être brûlés en présence des électeurs, sauf toutefois ceux qui ont été l'objet d'une décision spéciale, lesquels doivent être paraphés par les membres du bureau et joints au procès-verbal.

Le bureau prononcera sur les difficultés qui s'élèveraient durant les opérations à la majorité des voix.

OBSERVATIONS IMPORTANTES.

« Il est extrêmement important qu'il se trouve des
» républicains démocrates comme membres du bu-
» reau; aussi nous engageons les citoyens à s'enten-
» dre et à se trouver à leur section avant huit heu-
» res du matin, afin que, si leur âge leur en donne
» le droit, ils puissent entrer dans la composition du
» bureau. »

Il serait essentiel également que dans l'intérieur de la salle, il se trouvât constamment plusieurs électeurs démocrates pour surveiller et obliger à l'accomplissement loyal des opérations électorales.

Les citoyens devront s'entendre pour se distribuer cette fonction de surveillance pendant toute la durée des séances.

Il serait très important de prendre les noms des électeurs qui n'auront pas voté, afin de les faire prévenir pour voter le lendemain.

Il serait important aussi de vérifier dans les mairies les listes de délivrance des cartes, pour savoir quels sont les républicains qui n'ont pas encore retiré la leur, afin de les rappeler à leur devoir.

Les citoyens devront faire leur possible pour s'adjoindre au poste de la garde nationale qui doit garder les urnes dans les salles des mairies.

Ils devront se placer en permanence de manière à pouvoir surveiller les tables de dépouillement, afin de s'assurer qu'il ne se commet aucune erreur ou fraude lors de la lecture des noms inscrits et de leur numération sur les feuilles de compte.

Il est essentiel que consignation soit acquise au procès-verbal, de toutes les circonstances qui paraîtront contraires à ce que l'honnêteté prescrit, et nous invitons en conséquence tous les citoyens qui en seront témoins à les signaler au bureau, afin que les pénalités sévères, portées par la loi du 15 mars 1849, puissent recevoir leur application.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine.

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier	GEORGES GALLAY.
Ardèche	CARNOT.
Ariége	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin	GÉRARD.
	FRANÇOIS VIDAL.
	EDMOND VALENTIN.
	LABOULAYE.
	ALP. HOCHSTUHL.
Cher	ALLYRE BUREAU.
	GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin	KESTNER.
	JÆNGER.
	GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne	DUCOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées	LOUIS DEVILLE.
Isère	DUPONT (de Bussac).
Loir-et-Cher	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire	ANTIDE MARTIN.
Nièvre	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire	ALPHONSE ESQUIROS.
	MADIER DE MONTJAU aîné.
	ISIDORE BUVIGNIER.
	FRÉDÉRIC CHARASSIN.
	VICTOR HENNEQUIN.
	CHARLES DAIN.
Var	SUCHET (Pierre).
	CLAVIER, notaire.

Le Sentiment de l'Armée.

D'après les renseignements qui nous arrivent de toutes parts, l'armée vote pour les candidats démocratiques avec ensemble. C'est que l'armée a le sentiment de l'honneur national, et qu'elle voit la France compromise dans sa dignité morale, dans l'intégrité de son territoire peut-être, si la politique suivie depuis quinze mois n'est pas entravée par une protestation décisive.

Pour voter cette fois avec les démocrates socialistes, il n'est point nécessaire de partager toutes leurs opinions. Les prochaines élections ne sont pas de nature à changer la majorité dans l'Assemblée. Mais elles doivent avoir un effet moral qui prévienne les exagérations réactionnaires; c'est un veto opposé à des folies présumables.

Tous ceux qui déplorent l'expédition romaine, et qui cependant n'ont pas voulu participer à la manifestation du 13 juin, peuvent et doivent aujourd'hui, par leur suffrage, condamner légalement et pacifiquement cette croisade absolutiste; tous ceux qui ne voient pas le salut de la société dans l'enseignement des jésuites, dernier mot avoué de la nouvelle loi sur l'instruction publique; tous ceux qui veulent en tout temps le respect des garanties judiciaires, méconnues pour les transportés; ceux qui ont plaint les instituteurs démocrates privés du pain de leur famille, de l'exercice de leur profession et attaqués jusque dans leur honneur; ceux qui ont toujours protesté intérieurement contre la mise des fonctionnaires et de tous les citoyens sous la surveillance politique de la gendarmerie, contre l'attitude plus que louche de l'administration dans l'affaire des arbres de la liberté et dans celle des couronnes de la Bastille; tous ceux qui attachent du prix au droit de réunion maintenant suspendu, à la liberté de la presse écrasée de condamnations; tous ceux qui se rappellent avec regret pour le pays les actes de vandalisme commis le 13 juin dans les bureaux et ateliers des journaux démocratiques; tous ceux qui souffrent de voir cinq départements français condamnés à l'état de siége perpétuel; tous ces hommes chez qui le sentiment patriotique vit toujours ont un moyen légitime d'exprimer aujourd'hui leur protestation : qu'ils en usent. L'arbitraire, plus longtemps subi, nous mènerait à des crises. Ce ne sont pas seulement les propagateurs des idées nouvelles, ce sont les sages conservateurs qui doivent enchaîner les tendances actuelles du pouvoir, dans une pensée de haute prudence.

S'il s'agissait du renouvellement intégral de l'Assemblée législative, nous comprendrions qu'il y eût des nuances même parmi les les amis du progrès, de la liberté, de la République; mais aujourd'hui tout est dominé par une pensée de salut national. Nous allons à l'écueil, nous y serons brisés, si tous les bons citoyens, appuyant à la fois sur le gouvernail, ne se hâtent point de lui imprimer un mouvement décisif.

L'Epuisement de l'Injure.

Si la liste démocratique parvient à triompher, et nous l'espérons bien ainsi, ce sera un rude enseignement pour le parti modéré.

On pourra se convaincre que le temps n'est plus où les paroles de haine, les insultes et les calomnies abusaient l'esprit public. Si tous les moyens de ce genre, mis en œuvre à propos des élections, ne donnent pas à la liste de l'*Union* un plein succès, ils seront désormais sans effet.

Que n'a-t-on pas imaginé pour ranimer la rancune et la peur dans le camp honnête? On a réuni le ban et l'arrière-ban de l'ex-rue de Poitiers. La *Patrie* a renforcé à cette occasion sa rédaction ordinaire de quelques célébrités de l'ancienne *Epoque*. On a jeté au public, par toutes les feuilles amies de l'*Ordre*, les révélations *authentiques* de deux illustrations de la police secrète de l'ex-roi. On a exhumé, tronqué, falsifié des phrases prononcées dans les clubs; on a inventé des toasts qui n'ont été portés dans aucun banquet; on a été jusqu'à louer, jusqu'à encourager les luttes sanglantes dans les réunions préparatoires.

La mémoire s'embarrasse à cette triste énumération: car on s'est tout permis à l'abri de ce masque éternel de modération et d'honnêteté.

Les théâtres retentissent chaque jour des attaques les plus directes contre la République, et l'on en bannit soigneusement tout ce qui tendrait à faire aimer au peuple la forme de gouvernement instauré en Février. On inonde les casernes, fermées à l'enseignement républicain, de brochures et de journaux anti-démocratiques.

Enfin, les affiches même de l'Union électorale sont, à l'exemple des circulaires de M. le préfet de police, transformées en pamphlets dans lesquels on traite ouvertement de factieux les socialistes, c'est-à-dire aujourd'hui la moitié au moins de la nation,

Certes, de quel côté a été le sentiment de la tolérance et de la dignité dans les jours que nous venons de traverser? A cette question, il n'est pas difficile de répondre. Des membres honorables du parti conservateur se sont avoués eux-mêmes honteux de voir leur parti omnicolore chercher le succès dans de tels expédients, quand l'Union républicaine a mis au contraire dans ses opérations électorales tant de calme et de dignité.

Assurément, si le bon sens populaire ne faisait justice de ce *crescendo* de haines, de cette orgie de rancunes, de cette surexcitation obstinée de la peur, ce serait à désespérer du bon sens, de la loyauté et de l'avenir de la France. L'âme de la grande nation s'amoindrirait promptement dans cette fièvre de récriminations mensongères, de confidences d'espions et d'insultes à toutes les forces vives du pays.

On se blase de tout heureusement parmi nous. Les crispations de la colère et les pâleurs de l'effroi ne laissent pas longtemps leurs traces sur des faces françaises. La lumière commence à se faire dans les esprits; le vote de dimanche prouvera que le nombre se restreint de plus en plus, de ceux qui craignent les hommes nouveaux et refusent de voir le salut de la société dans leurs idées fécondes, mûries à la serre chaude de la persécution.

Nous adressons, comme supplément, à nos anciens abonnés, la Table de la *Démocratie pacifique* du 4 mai au 15 septembre 1848.

La Table des derniers mois de 1848 et celle de l'année 1849 sera aussi adressée très incessamment à ceux de nos abonnés qui y ont droit.

Un anniversaire républicain.

Décidément la main *inconnue* qui a profané le glorieux tumulus de la Bastille a été aussi maladroite que criminelle. Cette tentative de vengeance sur la cendre des morts, cette insulte aux souvenirs pieux de la nation, loin de produire l'effet attendu, a centuplé dans les âmes le sentiment de religieuse reconnaissance qui s'attache à la mémoire de ceux qui, aux trois grandes époques de notre révolution, ont sacrifié leurs vies au triomphe de nos libertés.

La colonne de la Bastille a eu sa fête décennale enthousiaste et unanime, en raison même de la grandeur de la profanation.

Le peuple des faubourgs auquel chaque roi, chaque prince a jeté sa phrase de dédain et de calomnie, a vengé noblement, pacifiquement, fraternellement ses aïeux vainqueurs de la Bastille, en couvrant de couronnes la place même de leurs triomphes, ses frères de 1830 et de 48, en semant d'immortelles le marbre sous lequel ils sont ensevelis.

On a voulu que Février fût la fête des morts; or, le peuple l'a accepté ainsi. Il s'est souvenu alors de tous ses martyrs; il a réuni dans un même hommage tous ses héros du progrès qui ont fait tripler l'étape à l'humanité en marche.

Cet anniversaire est devenu trois fois saint; les derniers débris du 14 juillet 89 se sont rencontrés au pied de la colonne nouvelle avec les combattants des trois jours et les jeunes vainqueurs de Février.

Pendant une semaine entière, on vit affluer autour de ce glorieux tombeau des pélerins de tous les âges et de tous les rangs; nombre de dames affrontèrent la foule compacte pour remplir ce pieux devoir. Outre ces témoignages individuels de vénération, on vit les corporations rivaliser pour l'abondance des fleurs et l'art des couronnes déposées. Des députations arrivèrent de la banlieue et même des départements, unir leur offrande à celle de Paris.

Cette fois, on peut le dire, le programme de cette solennité vraiment nationale n'avait pas été rédigé par le pouvoir, le préfet de police n'avait pas jalonné ce longchamp populaire de sergents et de gardes; et pourtant jamais cérémonie publique ne s'est accomplie avec plus d'ordre et de calme. C'est que la foule innombrable qui pendant huit jours s'est succédée sur le chemin de ce pélerinage patriotique, avait le sentiment de la différence des époques.

Si cette colonne de bronze lui représentait l'ancien suffrage du peuple à coups de fusils, elle savait que ce vote terrible est remplacé désormais par le suffrage à coup de bulletins. Tous comprenaient que l'incapacité légale du grand nombre avait fait place pour tous au pouvoir de choisir ses gouvernants et de les changer en temps utile en inscrivant sur un fragment de papier les élus de sa volonté.

Aussi, malgré l'intention provocatrice qui a poussé une main inconnue à spolier les sépultures nationales, les huit jours consacrés au culte du souvenir ont été parfaits de calme et de recueillement.

Maintenant, pour compléter dignement cet an-

niv[illegible] de la population parisienne n'a qu'à montrer la même ardeur, la même conscience démocratique, [illegible] pour aller déposer dans l'urne les éléments d'une nouvelle victoire pacifique et légale.

Aujourd'hui, au début de la séance, un représentant de la gauche, M. Com[bier], a demandé à interpeller le ministère sur [la question de] savoir s'il est vrai que l'agent [de l'autorité qui a] enlevé les couronnes de la colonne de Juillet a agi sans ordres supérieurs et a été destitué, comme l'avait annoncé M. Ferdinand Barrot, ou s'il n'est pas au contraire certain que cet agent a agi en vertu d'ordres supérieurs et est resté en fonctions, comme l'ont affirmé plusieurs journaux.

L'Assemblée a refusé l'interpellation; mais, par le fait, cette interpellation a eu lieu; car l'Assemblée n'a passé à l'ordre du jour qu'après avoir entendu M. Ferdinand Barrot déclarer vaguement : *Que la faute commise avait été réprimée*, et refuser toute réponse plus précise, plus formelle, aux questions formelles et précises posées par M. Combier.

Après quoi l'Assemblée a adopté plusieurs projets de loi d'intérêt local, et a décidé qu'il y aurait une seconde délibération pour le projet de loi relatif aux caisses d'épargne et pour la proposition de M. de Goldemberg, sur l'impôt des chiens.

On lit ce soir dans l'*Evènement* :

Les réclamations unanimes de la presse démocratique ont eu leur effet.

On nous annonce que M. Roze, l'officier de paix du 9e arrondissement qui avait, le 24 février, fait enlever les couronnes déposées au pied de la colonne de Juillet, a été, hier soir, invité à *faire valoir ses droits à la retraite*.

On ajoute que c'est un sous-chef de la police de sûreté, M. [illegible], qui doit le remplacer dans ses fonctions.

Mais M. Carlier se trompe s'il croit avoir satisfait aux légitimes exigences de l'opinion publique par la destitution de M. Roze.

Ce qui importe avant tout, c'est de savoir comment cette destitution, annoncée par une note insérée au *Moniteur* le 27 février, et venant de la préfecture, n'a eu lieu qu'au [illegible] mars. Ce qui importe, c'est de savoir comment l'ordre donné par M. le ministre de l'intérieur, dans la journée du 26 février, n'a été exécuté par M. le préfet de police qu'hier seulement.

C'est la cause de ce retard que le public a le droit de connaître. Jusqu'à ce qu'elle lui soit expliquée, il sera fondé à croire que M. Roze n'a été dans toute cette affaire qu'un agent; qu'il n'a fait qu'exécuter un ordre supérieur, et que la responsabilité de cette profanation, si justement flétrie par M. le ministre de l'intérieur, doit remonter jusqu'à M. le préfet de police lui-même.

On lit dans la *Gazette de France* :

A la suite des interpellations qui ont eu lieu aujourd'hui à l'Assemblée, à propos de l'officier de paix Caron, qui a enlevé nuitamment les couronnes d'immortelles de la place de la Bastille, plusieurs groupes de représentants de toutes les fractions de l'Assemblée se sont entretenus des bruits d'une manifestation qui aurait lieu, lundi, sur la place de la Bastille, de la part de certaines corporations ouvrières.

Des représentants, qui ont des relations avec certains grands ateliers de Paris, assuraient, d'un autre côté, que ce bruit était dénué de toute espèce de fondement.

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Michel (de Bourges) a continué aujourd'hui sa discussion.

Le représentant inculpé a été informé que la commission entendrait les observations qu'il aurait à lui présenter; il ne s'y est pas rendu.

La commission s'est ajournée à demain pour prendre une résolution définitive et nommer son rapporteur.

Tout n'a pas été dit sur ce qui s'est passé dans le sein de l'*Union électorale*.

On a constaté que 61 000 électeurs de la Seine avaient pris part au scrutin préparatoire du 2 mars; voilà tout.

Ce qu'on n'a pas dit, c'est que sur ces 61 000 suffrages exprimés, il y en a eu 4 000 pour la liste de l'*Union républicaine*, sur laquelle se trouvent les trois noms : *Deflotte*, *Vidal* et *Carnot*.

Ce détail est assez intéressant pour qu'on le porte à la connaissance des électeurs.

(*Evènement*.)

Nous lisons ce soir, dans le bulletin de bourse de la *Patrie* :

Au parquet, le 5 0/0 a débuté à 93 60; puis peu à peu on s'est rassuré sur les résultats des votes donnés par quelques journaux de l'opposition; on a jugé que ces résultats étaient appliqués à un trop petit nombre d'électeurs pour qu'on pût en tirer quelque conclusion sur les élections générales, et dès ce moment les cours ont acquis un peu plus de fermeté.

Mais, à la fin de la Bourse, les inquiétudes ont de nouveau repris le dessus. On a affirmé que des calculs approximatifs, faits sur les résultats de l'Union électorale, permettaient de croire que la candidature de M. Carnot avait de grandes chances de succès. Et quelques ventes faites sous cette impression ont déterminé un mouvement de baisse qui a fait finir les rentes aux plus bas cours.

Les coups d'Etat.

Le *Siècle*, qui avait fait ses réserves sur la candidature de M. de Flotte, se rallie aujourd'hui à la liste.

En présence de ce qui se passe dans les régions du pouvoir, il a senti qu'opérer une diversion quelconque c'était servir les ennemis de la République; il a senti qu'en ce moment c'est un devoir, [qu']il n'y a pas deux partis à prendre pour ceux qui veulent sincèrement le maintien de la République.

Une brochure intitulée *Révision de la Constitution*, vient d'être publiée par la famille de l'Elysée, quelque Vaucorbeil, que les-uns disent un employé, voire même un bibliothécaire; mais, informations prises, le *Siècle* croit que le nom de Vaucorbeil est un pseudonyme.

Dans cette brochure élyséenne, on déclare que le suffrage électoral n'a pas le sens commun en tant que s'appliquant aux assemblées délibérantes. Il n'a bien fonctionné qu'une fois, le 10 décembre; l'Assemblée est un obstacle, la Constitution est *imprudente*, *fatale*, *imprévoyante*, *insensée*. Elle semble avoir voulu *rendre impossible le pouvoir exécutif*; elle a donné au pouvoir législatif le droit de faire des lois; il ne devrait avoir que celui de les sanctionner.

« ... Toute loi est une action ou moyen d'action; c'est donc au pouvoir exécutif *à commencer* ce qu'il doit achever. Son laboratoire, c'est le conseil d'Etat; *C'est donc à lui seul qu'il appartient d'en désigner les membres*.

C'est contraire à la Constitution; mais qu'importe la Constitution?

..... Aujourd'hui au milieu des périls et des embarras qui nous pressent, si la majorité du pouvoir législatif refuse son concours au pouvoir exécutif pour reviser la Constitution, celui-là A LE DROIT DE SE METTRE AU-DESSUS DU REFUS et d'en appeler au pays.

Et plus loin :

On s'abuse étrangement si l'on croit que sous un régime démocratique, le pouvoir législatif doit avoir le pas sur le pouvoir exécutif. C'est là précisément le contraire. Sans doute le peuple fait preuve de confiance envers ses représentants quand il leur délègue le soin de *veiller* sur ses intérêts, de *défendre* ses opinions, de *plaider* pour son bien-être. Mais cette confiance, il en donne une bien autre marque au pouvoir exécutif; *il le revêt de sa force et de sa volonté*. Il remet volontairement dans ses mains tout ce qui constitue *matériellement la puissance*. Il est si absolu dans sa foi, qu'il lui donne ce *qui peut l'asservir et l'écraser*.. il dit aux uns : Pensez à mes affaires; il dit à l'autre : Fais-les!

Et s'il ne peut pas les faire! si, nommé pour agir, on veut le tenir immobile dans un cercle de difficultés et de contradictions, SON DROIT est de le ROMPRE *et de franchir ces barrières*.

..... Donc, il faut que le pouvoir exécutif *soit prêt à tout évènement et en mesure de se transformer d'un jour à l'autre*.

Après cela, le pouvoir exécutif ne tient pas essentiellement à jeter l'Assemblée par les fenêtres; il aimerait mieux la voir se suicider. Mais, si elle refuse, tant pis pour elle :

« Si l'un des deux pouvoirs manque de résolution, il faut que l'autre en ait. Que ce pouvoir dont notre salut dépend ait donc la force de nous sauver. S'il le peut, il le doit. »

Le *Siècle* ajoute, après avoir cité ces passages :

Et maintenant, est-il un seul homme qui refuse de comprendre?

« Tout vote royaliste nous mène droit à un coup d'Etat.

Un coup d'Etat, c'est le bouleversement de la société!

Légitimistes, voulez-vous une parodie de l'empire?

Orléanistes, *voulez-vous un despotisme ridicule?*

Hommes d'ordre, conservateurs, voulez-vous l'anarchie, le chaos?

En présence de pareilles publications qui ne font que reproduire plus insolemment des velléités déjà indiscrètes, vous avez un grand devoir à remplir.

Ce n'est plus un conseil, ce n'est plus un avertissement qui suffit.

Si la brochure n'est pas désavouée énergiquement, si l'indignation publique ne reçoit pas une éclatante satisfaction, nous n'avons plus qu'un mot à dire, nous ferons un appel à tous les hommes de cœur, sans distinction de parti; nous leur dirons :

Votez la liste démocratique,
Votez-la tout entière,
Votez-la parce qu'il ne s'agit plus ni d'hommes, ni de noms propres, ni d'opinions, ni de partis;
Votez-la parce qu'il s'agit de l'ordre, de la paix, de la tranquillité, de l'avenir de la France;
Votez-la, non plus comme un conseil,
Votez-la comme le *veto* de la nation.

Cette déclaration du *Siècle* a produit une vive sensation à Paris.

Le *Constitutionnel* est loin d'être rassuré sur le résultat des élections prochaines. Il sonne la charge ce matin, et rappelle ses fidèles à la rescousse d'un ton qui dénote de sérieuses inquiétudes. Il leur montre les démocrates unis, tandis que les siens se divisent; il dénonce les manœuvres des ennemis de l'ordre qui vont jusqu'à faire distribuer des listes de candidats à la porte des mairies, et ne néglige aucun des ressorts de l'éloquence pour stimuler les tièdes et les amener au scrutin, où cette armée des socialistes, que dans les bureaux du *Constitutionnel* « on avait cru dispersée, » se rendra si nombreuse et si bien disciplinée.

Il faut convenir, en effet, que les résultats électoraux con[nus] jusqu'ici sont bien de nature à justifier les terreurs du *Constitutionnel*. Une partie de l'armée a déjà voté, et l'armée que l'on annonçait si profondément dévouée à la réaction, l'armée vote partout pour les candidats de la démocratie. Les journaux des départements, les correspondances sont d'accord sur ce point, et s'il fallait une confirmation à ce fait, nous la trouverions dans le silence des journaux modérés des départements qui ne [illegible] chiffre, tandis que les feuilles démocratiques les fournissent.

[Voici] ceux qui nous sont [connus] :

[illegible] 1e [illegible] Mont-Valérien. Votants 45.
De [Flotte, Vidal], Carnot 43
Union électorale 2
[illegible].—21e de ligne. Votants 19
De Flotte, Carnot 19
Vidal 18
Lahitte 16
D'Arbouville 15
[illegible] 10
Bonjean 2
Saint-Malo.—11e léger. Votants 21
Liste démocratique, 19
La Hitte 1
Dupont (de l'Eure) 1

Les candidats démocrates des autres départements ont obtenu l'unanimité à peu près.

Tulle.—Votants 68
Deflotte 66
Vidal 64
Carnot 63
Foy 1
D'Arbouville 1
Lahitte 1
Bulletin blanc 1
Ledru-Rollin 2
Dieppe.—Votants 25
Liste démocratique 20
Liste de l'Union 5
Orléans.—24e et 27e de ligne. Votants 64
Bulletins blancs 4
Carnot 45
De Flotte 44
Vidal 40
D'Arbouville 9
De Chabrol 8
De Lahitte 7
BAS-RHIN, *Dieppe*, 42 votants.
La liste démocratique, 20
Tulle, 30 votants.
Liste démocratique 30
Douai, 286 votants.
Valentin, socialiste 154
Les quatre autres socialistes élus 151
Le plus élevé de la liste réactionnaire 44
Paris, l'unanimité pour la liste démocratique.
HAUT-RHIN. *Dieppe*, 12 votants.
La liste démocratique 7
Tulle, la liste démocratique à l'unanimité.
Paris, à l'unanimité.
Douai, 100 votants.
Kestner, socialiste 74
Joneger, id. 63
Amédée Georges, id. 64
Le plus élevé de la liste réactionnaire 32
HAUTES-PYRÉNÉES. *Dieppe*, 8 votants.
Liste démocratique 7
SAONE-ET-LOIRE, *Lille*.
Bulletins démocratiques 33
Bulletins royalistes 2
Douai, 24 votants.
Pour la liste socialiste 8
Bulletins blancs 12
Pour la liste réactionnaire 4
Lille. — Bulletins démocratiques, 68
Bulletins royalistes et bull. blancs, 14
LOIR-ET-CHER.—*Lille*. Bulletins démocratiques, 19.
Bulletin blanc 1
Bulletin royaliste 0
ARRIÉGE. — *Mont-Valérien*. Votants, 78.
Pilhes 77
LOIRE. — *Mont-Valérien*. Votants, 79.
Antide Martin, socialiste 77
Douai. — Votants, 28.
Liste socialiste 27
Liste réactionnaire 1
NIÈVRE. — *Lille*. Bulletins démocrat. Gambon, 5.
Cambon (qu'on n'a pas voulu compter pour Gambon) 2
Bulletin royaliste 1
HAUTE-LOIRE. — *Douai*. Votants, 17.
Pour la liste socialiste 17
Pour la liste réactionnaire NÉANT.
ISÈRE. — *Douai*. Votants, 29.
Pour la liste socialiste 25
Pour la liste réactionnaire 1
Bulletins nuls 3
Orléans. — Dupont (de Bussac) 6
De Barral 4
HAUTE-VIENNE. — *Orléans*. Votants, 66.
Ducoux 32
Bataille 22
Voix perdues 12
CHER. — *Orléans*. Votants, 32.
Guérin 28
Allyre Bureau 2
Voix perdues 2

Nous n'avons pas entendu dire que les candidats royalistes aient eu des voix dans le Cher.

ALLIER. — *Orléans*. Les militaires, peu nombreux du reste, ont donné la majorité à M. Gallay.

Le bruit de coup d'état circule de nouveau à propos des élections. La plus grande prudence est imposée aux démocrates. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les lignes suivantes que nous trouvons dans la *Presse* :

PLUS DE COURONNES.

Nous sommes instruits qu'il se prépare pour lundi prochain, sur la place de la Bastille, une *fausse manifestation*, qui servirait de prétexte à un acte analogue à celui qui a abouti à l'abattement de l'arbre de la liberté du carré Saint-Martin. La fausse manifestation serait chargée, la foule dispersée, un grand appareil militaire déployé, et les couronnes seraient brûlées en place publique, comme autrefois les œuvres des penseurs. Il faut à M. Carlier une revanche pour le relever dans l'opinion publique et faire oublier l'authenticité de son mensonge.

Plus de couronnes! plus de couronnes! Point de prétextes offerts à une collision servant de préface à une proclamation de l'état de siége!

C'est par le maintien de l'ordre quand même, qu'il faut assurer le triomphe de la liberté et le châtiment de l'impuissance!

L'*Opinion publique* reproduit l'article de la *Presse* sur l'usurpation, puis elle ajoute :

Nous en demandons pardon à la *Presse*, mais, à notre avis, un usurpateur, de quelque manière qu'il usurpe, est toujours un usurpateur, et Bonaparte avec toute sa gloire, Louis-Philippe avec toute son habileté, nous ont appris quelle était la durée d'une usurpation.

Pendant que l'*Opinion publique* était en train de faire des rapprochements, pourquoi n'a-t-elle pas ajouté :

La chute de Charles X nous a appris ce que dure une restauration, même lorsqu'elle est servie par les circonstances les plus favorables?

Le *Crédit* ne répond à notre article d'hier que par les lignes suivantes :

L'*Union républicaine* s'est formée pour les élections, qu'est-elle devenue? Les élections n'ont pas eu lieu, et les alliés du jour, adversaires de la veille, sont déjà les ennemis du lendemain. Quand les plus vaillants soldats battent en retraite, est-ce le moment de se rallier au corps d'armée?

Nous avons été obligés de relire deux fois pour nous assurer qu'il s'agit bien ici de l'*Union républicaine* et non pas de l'*Union royaliste*.

Les démocrates ont pu se diviser sur des questions de réformes partielles et d'opportunité, tous sont d'accord sur les points essentiels, et aucune prétention exclusive ne les sépare. La séparation entre eux n'a jamais été qu'un malentendu.

Les honnêtes et modérés, non seulement sont divisés entre eux, mais leurs prétentions sont inconciliables; Henri V, le comte de Paris, et M. Bonaparte, ne peuvent être à la fois le roi ou l'empereur.

Il s'injuriaient il y a un mois, ils se battront demain.

Et en ce moment, où l'union des démocrates les rallie, ils ne peuvent pas même parvenir à se ménager.

La *Gazette* accuse tous les jours l'Union électorale d'avoir joué le parti légitimiste.

L'*Opinion publique*, l'*Univers*, la *Gazette*, en critiquant la loi contre les maires, ne se font faute de personnalités ni contre l'Elysée, ni contre les orléanistes, qui le leur rendent bien.

Ce matin, la *Patrie* malmène fort les légitimistes.

Le *Napoléon* les confond avec les hommes de désordre.

Il n'est pas jusqu'au *Dix Décembre* qui ne sorte parfois du ton ennuyé qui le caractérise pour leur lancer des coups de boutoir.

Et c'est en présence de ces faits que le *Crédit*, qui prête un concours plus ou moins indirect à la coalition anti-républicaine, déclare faire scission avec les démocrates, sous prétexte qu'ils sont divisés!

Il faut, en vérité, être bien à court de défaites pour invoquer celle-là.

Le comité des commerçants, fabricants, propriétaires et ouvriers de Paris s'est réuni le [illegible] mars à la salle Montesquieu. Plus de six mille personnes assistaient à cette séance. Deux adresses, l'une aux représentants de la Montagne, l'autre à la presse démocratique, ont été votées.

La première contient les lignes suivantes :

Vous conjurerez toute commotion révolutionnaire, vous affermirez la République démocratique, vous ouvrirez la voie qui conduit aux *réformes pratiques immédiatement réalisables*. Vous donnerez au progrès social cette impulsion en dehors de laquelle il y a péril pour la société; la nation reconnaissante n'attendra pas que de l'urne de 1852 sortent vos noms et ceux de vos amis pour vous témoigner combien vous avez *dignement mérité de la patrie*.

La seconde est ainsi conçue :

Au nom des commerçants, fabricants, propriétaires et ouvriers, au nom de tous les citoyens laborieux qui comprennent leurs vrais intérêts, connaissent leurs droits et les devoirs qu'ils leur imposent, au nom de tous les citoyens qui sentent battre dans leur poitrine un cœur libre; merci à toute la presse démocratique, à toute la presse qui combat pour amener la réalisation des *réformes pratiques*, *l'abolition* de tous les priviléges et l'indépendance des peuples!

Honneur à tous les courageux citoyens, défenseurs ou martyrs de la liberté!

Les membres du bureau du comité :
FIGUET, président; CROCE-SPINELLI, vice-président; LHERMINIER, négociant, vice-président; BRETON, secrétaire.
Membres adjoints : GUSIER, fabricant; GAVEAU, marchand de vin; GERMAIN, tailleur; LOMBARDAT, graveur; VOISIN, ouvrier layetier-emballeur.

N. B. Siége du comité : rue Marie-Stuart, 16, Paris.

On lit dans la *République* :

Notre ami Malardier, représentant du peuple, a reçu ce matin dans sa prison la nouvelle de la mort de son père; il était encore en proie à sa douleur lorsqu'on est venu le prévenir qu'il allait être transféré dans une autre prison. Il a demandé à parler au directeur de Sainte-Pélagie pour connaître où il allait être conduit, mais celui-ci a refusé de le lui dire, et, sur le refus fait par notre malheureux ami de sortir de sa chambre, des gendarmes, com-

mandés par un brigadier, sont venus le chercher de force. Nous ignorons où il a été transféré.

Nous apprenons que c'est à la prison de la Roquette que Malarmet a été transféré. Cet enlèvement de force d'un prisonnier représentant du peuple a été opéré, non pas par des gendarmes, mais par douze soldats du poste de Sainte-Pélagie, commandés par un sergent.

Mardi matin, plusieurs citoyens, parmi lesquels on remarquait le citoyen Brives, représentant de la Montagne, ont placé au pied de la colonne de la Bastille, au nom de leurs parents ou de leurs amis exilés ou prisonniers, deux couronnes portant ces inscriptions :

LES EXILÉS AUX MORTS.
LES PRISONNIERS AUX MORTS.

Quelques heures après, les couronnes étaient couvertes de bouquets de violettes.

Le peuple n'est pas ingrat : il sait que derrière les murs de la citadelle de Doullens et d'autres prisons encore, comme au delà des mers et de nos frontières, à Londres, à Lausanne, à Bruxelles, il a des amis qui savent souffrir pour sa cause, comme ceux qui reposent sous la colonne de la Bastille ont su mourir pour elle. Il sait qu'eux aussi lui sacrifieraient leur vie comme ils ont sacrifié leur liberté.

Le peuple a été vivement ému de ce salut fraternel des prisonniers et des exilés aux morts, et il les a remerciés en attachant ses bouquets à leurs couronnes. (*République.*)

Le *Constitutionnel* publie depuis quelque temps des comptes-rendus des réunions socialistes, fort injurieux et rédigés avec peu de bonne foi, si nous en croyons les réclamations dont elles sont l'objet.

Voici quelques-unes des lettres de rectification qui lui ont été adressées :

A M. le Rédacteur du *Constitutionnel*.

Votre numéro de ce matin contient dans le compte-rendu d'une séance du comité électoral de Batignolles, en ce qui me concerne, autant d'erreurs que de mots.

1° Je n'ai pas fait l'éloge de Robespierre ;

2° Je n'ai pas parlé d'épée ;

3° Je n'ai pas dit que l'*autorité* violait la Constitution.

J'ai fait appel ce matin même aux souvenirs de M. le commissaire de police, qui a bien voulu, devant moi, consulter les notes prises par lui à la séance même, pour dresser ses procès-verbaux. Il a été reconnu par ce magistrat que votre compte-rendu était faux de tous points en ce qui me concerne.

Je vous salue,
6 mars 1850.

MIOT,
Représentant du peuple.

Monsieur,

Le hasard me fait lire aujourd'hui, dans votre numéro du 8 mars, le compte-rendu d'une réunion électorale où l'on s'occupe de moi et d'un discours que j'ai prononcé ; si votre correspondant s'était borné à donner à cette séance la forme ridicule qu'elle a prise sous sa plume, je n'aurais rien à dire ; libre à lui de défigurer ainsi de sérieuses discussions et de servir à vos bons lecteurs ses spirituelles plaisanteries ; mais il n'est permis à mon égard des calomnies injurieuses contre lesquelles je dois protester.

Votre correspondant me nomme *digne successeur de l'abbé Chatel* : cette affirmation prouve que ce correspondant ne sait ni ce qu'était M. l'abbé Chatel, ni ce que je suis, et qu'il prononce cependant au hasard de me calomnier gravement. Entre moi et l'abbé Chatel il y a toute la distance de l'orthodoxie du catholicisme au schisme et à l'hérésie. L'abbé Chatel était sorti du catholicisme, moi j'y subis des persécutions pour mes principes démocratiques et sociaux ; j'y suis victime de l'arbitraire, qui veut injustement m'imposer silence sur des matières où le symbole de la foi me laisse toute liberté de parler : votre correspondant me calomnie donc évidemment sur ce premier point.

Ce même correspondant prétend que j'ai terminé mon discours par cet axiome : *La puissance de la papauté est à jamais détruite.* Je n'ai rien dit de semblable ; j'ai répété ce que j'ai déjà imprimé depuis longtemps, que la [illegible] *temporelle* des papes devait périr ; qu'elle était probablement détruite à jamais, et que je m'en réjouissais pour la religion qu'elle défigurait et rendait odieuse ; mais la phrase de votre correspondant me fait dire tout autre chose, et c'est une seconde calomnie contre laquelle je dois protester hautement.

Du reste, sur ces matières théologiques on n'a pas le droit d'être fort exigeant envers vos collaborateurs et envers vous ; il y a peu de temps que vous défendez le catholicisme et que vous étudiez sa doctrine ; mais on a le droit d'exiger de vous, que vous n'imputiez pas aux autres votre ignorance sur ces questions, ou que du moins en insérant leurs légitimes réclamations, vous redressiez les erreurs calomnieuses que vous leur prêtez dans vos colonnes.

Agréez, etc.

CHANTOME.

Paris, 7 mars.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre compte-rendu de la dernière séance du Comité électoral du 1er arrondissement, vous dites :

« Notons le discours d'un professeur, ex-chef de bataillon de la garde nationale, qui a *regretté* d'avoir *tiré* en juin sur ses frères. »

Cette note, M. le rédacteur, contient deux inexactitudes, sans doute involontaires, et un blâme indirect qui ne saurait être l'expression de votre pensée. 1° Je suis encore commandant du 2e bataillon de la 11e légion, ma démission n'ayant pas été acceptée, je suis seulement suspendu, vous savez pourquoi ; 2° je n'ai pas regretté d'avoir tiré en juin sur mes frères, parce qu'un commandant a cet avantage dans les guerres civiles, qu'on *tire sur lui*, mais qu'il ne tire sur personne ; je n'ai pas regretté non plus d'avoir combattu l'insurrection ; ce qu'on a fait avec la volonté et la conviction d'accomplir un devoir, on ne le *regrette* jamais. J'ai *regretté* la guerre civile, les barricades, le sang français versé à flots pour un *malentendu*, et j'ai exprimé le vœu sincère de voir ces sanglants souvenirs à jamais effacés de la mémoire du peuple par le rapprochement de tous les citoyens sur le terrain de l'oubli et de la conciliation. Il est vrai que j'ai appelé du nom de *frères* ceux que j'ai combattus en juin. Mais cela tient à un principe gravé aussi profondément dans mon cœur que dans mon intelligence. Pour moi, comme pour vous, je le suppose, tous les hommes sont frères, à plus forte raison les enfants de la même patrie, et quelles que soient les opinions, les erreurs qui les divisent, ces divisions que je *regrette*, mais que je comprends, ne sauraient leur faire perdre à mes yeux cette qualité de frère qui est proclamée par la philosophie et consacrée par la religion.

Je compte, M. le rédacteur, sur votre loyauté pour admettre cette petite réclamation.

Salut fraternel.

THEIL,
Professeur au lycée Napoléon, chef du 2e bataillon de la 11e légion.

Paris, ce 8 mars.

Revue de l'Extérieur.

L'*Assemblée nationale* continue à nous entretenir des plans de la coalition monarchique contre la République française ;

« Le silence règne partout sur les desseins de l'avenir : pas une seule parole n'accompagne les armements formidables ; des masses se concentrent, voilà tout ; et c'est ce qui rend effrayants les préparatifs sur une ligne immense : l'état des routes, la fonte des neiges ne permettent aucun mouvement sérieux avant le 1er mai ; les campagnes d'hiver sont rares dans l'histoire ; il faut avoir le génie et la persévérance de Napoléon pour pénétrer en pays ennemi en plein novembre, et pour livrer la glorieuse bataille d'Austerlitz le 2 décembre. L'effroyable tableau de sang sur un fond de neige que présenta la bataille des Prussiens à Eylau est encore une rare exception. C'est toujours au mois de mai que commencent les campagnes sérieuses : Lutzen, Bautzen furent livrées sous les premiers feux du soleil ; à Waterloo, le terrain était détrempé par une pluie d'orage les 21 et 22 juin.

« Le maréchal Radetzki, ajoute plus loin l'estimable journal, ne se laisse pas arrêter par la jactance et les menaces des républicains de l'Helvétie. Si nos renseignements sont exacts, il serait disposé à détacher, des forces qui sont à sa disposition, un corps d'armée qui agirait conjointement avec les troupes prussiennes, pour entrer simultanément sur le territoire de la Suisse, afin d'y calmer l'effervescence révolutionnaire qui s'agite et menace l'Europe. »

Suivant une correspondance du *Nazionale*, le pape aurait reçu une lettre de divers représentants de la majorité, qui l'auraient engagé à ne pas rentrer à Rome, de peur qu'il ne fût pris comme otage par l'armée française, dans le cas où il s'opérerait une révolution.

La *Liberté* prétend, au contraire, que la lettre serait émanée du président de la République, et insisterait sur l'exécution des conditions posées dans l'épître à Edgar Ney.

Ces deux nouvelles méritent évidemment confirmation.

Un maçon de Rome, qui avait tenu dans un cabaret des propos injurieux contre les Français, a été arrêté et fusillé le lendemain, en exécution de la proclamation à la Radetzki de M. Baraguay-d'Hilliers. *On ne dit pas qu'il ait été jugé.*

L'administration de la justice pontificale a réclamé contre cette exécution. Elle demande de quel droit a agi le général français, et trouve la peine sans proportion avec le délit.

La loi pontificale, en pareil cas, eût appliqué la peine de 5 à 15 ans de galères.

On veut donc que les Français deviennent à Rome aussi détestés que les Autrichiens?

Le *Lloyd* confirme la nouvelle déjà donnée de l'entrée d'un corps d'armée autrichien dans le Wurtemberg, pour convertir les Wurtembergeois à la cause modérée.

Les correspondances de Perse, du 2 janvier, nous apprennent que Téhéran a été de nouveau le théâtre d'un mouvement populaire.

Le peuple s'est porté en masse au palais de l'iman Djouma, afin d'obtenir qu'il l'accompagnât auprès du shah, et fit signer par sa majesté persane la destitution du premier ministre Mirza-Taghi-Khan, qui est en horreur à tout le pays.

De nombreuses arrestations ont eu lieu, et la paix n'a plus été troublée ; néanmoins, on ne se dissimule pas que l'irritation des esprits contre le ministère actuel est à son comble, non seulement dans la capitale, mais dans toute la Perse, et qu'il suffira d'une étincelle pour mettre de nouveau tout le pays en feu.

Assemblée nationale.

Séance du 8 mars. — Présidence de M. DUPIN.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai reçu une lettre de M. l'archevêque de Paris, qui remercie l'Assemblée et en particulier les questeurs et la commission de comptabilité, de l'avoir chargé de distribuer en aumônes l'excédant du budget relatif à la buvette de l'Assemblée. Il continue à prier Dieu qu'il répande sur l'Assemblée son esprit de lumière et de sagesse. (On rit.)

UNE VOIX. Ce n'est pas sans besoin. (Nouvelle hilarité.)

M. LE PRÉSIDENT. Extrait des délibérations du bureau de l'Assemblée nationale, en date du 7 mars 1850 :

« Le bureau de l'Assemblée, réuni avec son président, dans le cabinet de la présidence,

» Considérant qu'il résulte de diverses réclamations que M. Félix Mathé représentant de l'Allier, est porté comme ayant constamment voté du 19 au 27 février dernier, et que cependant il résiderait dans le département de l'Allier depuis la même époque ;

» Attendu qu'il résulte également des renseignements pris au domicile de ce représentant, qu'il n'y a pas paru depuis le 19 février ;

» Vu l'article 101 du règlement, qui donne au bureau le droit de retirer son indemnité au représentant qui serait absent sans congé, le bureau décide qu'il retire l'indemnité du représentant Mathé, à partir du 19 février jusqu'au jour où sa présence effective sera constatée ; dit en outre qu'il portera ces faits à la connaissance de l'Assemblée, afin d'éviter le renouvellement de cet abus. »

Maintenant M. Combier demande à interpeller M. le ministre de l'intérieur sur les questions suivantes : Est-il vrai qu'un agent de l'autorité ait, sans ordres supérieurs, enlevé les couronnes posées autour de la balustrade de la colonne de juillet ?

Est-il vrai que cet agent ait été destitué ? (Bruit.)

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

M. le ministre monte à la tribune. (L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut entendre tout de suite les explications de M. le ministre de l'intérieur. (Oui ! oui ! — Non ! non !)

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur. Il est vrai qu'une faute grave a été commise, mais il est vrai aussi que la faute a été réprimée, je l'ai dit déjà à l'Assemblée et je maintiens la vérité de ce que j'ai dit.

M. Combier monte à la tribune. (L'ordre du jour, l'ordre du jour !)

L'honorable membre reste longtemps sans pouvoir se faire entendre.

M. COMBIER. Le fait que j'ai apporté à cette tribune est connu de tout le monde ici. L'agent qui s'est permis d'enlever les couronnes déposées par la piété des citoyens sur la balustrade de la colonne de Juillet (L'ordre du jour !), avait agi sans ordre de la part de ses chefs, le ministre de l'intérieur a déclaré ici que cet agent avait été désavoué et même destitué. Cette décision fut relatée dans la partie officielle du *Moniteur*. Depuis lors, des doutes graves se sont élevés sur la réalité de cette révocation. (Allons donc ! aux voix ! l'ordre du jour. — A gauche : Parlez !)

Il est bien évident pour tous que cet agent ne relève pas immédiatement de M. le ministre. Ce n'est pas à lui qu'il a fait son rapport. Pour l'atteindre, cet ordre de révocation eût dû suivre la filière ordinaire. (Bruit.) Or, il importe de savoir si ces ordres ont été exécutés ; si M. le ministre a été trompé, et si depuis le jour où le fait s'est produit à cette tribune et a été inséré dans le *Moniteur*, la décision qu'il annonçait a été exécutée. (L'ordre du jour !)

Or, il y a contradiction sérieuse dans les esprits à ce sujet. (Non, non, à droite.) Des journaux qui ont une autorité incontestable (Exclamations à droite.), ont assuré que l'agent avait gardé ses fonctions. Voici un article extrait de la *Presse*... (Nouveau mouvement à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Si vous disiez de votre fait que le gouvernement a trompé l'Assemblée, je vous rappellerais à l'ordre, et vous vous retranchez derrière un journal pour le dire impunément. (On rit à droite.)

L'orateur persiste à vouloir lire l'article de la *Presse*, L'opposition continue à droite.

UNE VOIX, à gauche. Lisez le *Constitutionnel*, on vous écoutera !

UNE AUTRE VOIX. Vous ne voulez pas entendre ; vous ne voulez pas que la lumière se fasse. (Tumulte.)

M. COMBIER lit l'article au milieu des interruptions de la droite.

M. BAUDIN. Monsieur le président, vous perdez le droit de rappeler la gauche au silence. (Nouveau bruit.)

M. LE PRÉSIDENT met l'ordre du jour aux voix. Il est adopté.

M. BAUDIN. Nous regardons le silence du ministre comme un aveu (Allons donc !

M. LE PRÉSIDENT. Le ministre a donné son démenti formel. (Exclamations à gauche.)

L'Assemblée adopte successivement et sans discussion plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. DE DALMATIE présente une pétition relative à l'impôt sur les boissons ; il demande son renvoi à la commission d'enquête. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit extraordinaire de 500 000 f.

L'article unique dont se compose le projet est adopté. Il est également adopté au scrutin public.

Nombre de votants,	580
Majorité absolue,	291
Billets blancs,	561
Billets bleus,	19

L'ordre du jour appelle la discussion des projets de loi relatifs aux caisses d'épargnes et aux sociétés de secours mutuels.

M. BENOIST-D'AZY. Vu la nécessité des projets en faveur de la classe ouvrière, et devant la discussion prochaine du budget, je demanderai que l'Assemblée vote l'urgence du projet sur les caisses de retraites et de secours mutuels.

M. MAUGUIN. Il ne s'agit plus de la proposition de M. Dufournel, mais d'un projet du gouvernement qui est complètement nouveau. La question est des plus graves, et d'ailleurs le projet est inutile ou ne saurait être accepté, car il n'irait pas à moins que de surcharger annuellement le budget de 175 à 288 millions de rentes.

M. DUFOURNEL veut dégager le projet de loi des reproches qui lui ont été adressés par M. Mauguin. On s'y oppose. Après quoi l'Assemblée décide qu'elle ne déclare pas l'urgence.

M. BENOIST-D'AZY. Maintenant, y aura-t-il trois délibérations ou seulement deux ?

PLUSIEURS VOIX. Trois ! trois !

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la question de savoir s'il y aurait trois délibérations, sans renvoi au conseil d'État.

L'Assemblée décide dans ce sens.

La discussion générale est ouverte.

M. DUFOUGERAIS, membre de la commission, soutient les principes émis par la commission. Il ne veut pas que l'État soit l'unique dispensateur de la fortune ni de la prévoyance publique. C'est là du socialisme, véritable Protée qui, s'il ne s'impose pas par la violence, sait prendre les détours de la ruse pour arriver à ses fins. Mais il n'en est pas de même des encouragements que donne l'État : c'est là une chose excellente ; le projet et le travail de la commission n'ont pas d'autre but. Seulement les encouragements doivent être coordonnés de telle sorte qu'on ne surcharge pas trop le budget déjà si grevé de l'État, pour ne pas être de ces promesses fallacieuses traduites dans la théorie de l'égalité des salaires, prêchées par M. Louis Blanc, alors qu'il trônait au Luxembourg, ou bien dans cette banque Proudhon, où de malheureux ouvriers portèrent leurs épargnes, pour bientôt ne recevoir que la moitié de ce qu'ils avaient donné.

A GAUCHE. Ils n'ont pas perdu un sou !

M. DUFOUGERAIS. En un mot, nous voulons des améliorations et non des déceptions ; nous voulons repousser le mal et faire le bien.

M. LE PRÉSIDENT. Les autres orateurs inscrits pour ou contre se sont fait rayer.

M. HOWYN-TRANCHÈRE. Je ne veux faire qu'une observation à la commission : il me semble que le projet serait plus complet et surtout plus efficace, s'il réunissait à la fois et combinait les caisses de retraite et de secours mutuels.

M. BENOIST D'AZY. Cela n'est pas possible.

M. HOWYN-TRANCHÈRE. On me dit au banc de la commission que cela n'est pas possible ; avant de parler ainsi, il me semble qu'on aurait dû s'informer s'il n'y avait pas des institutions existantes fondées précisément sur la combinaison que je demande. Ne sait-on pas d'ailleurs que pour les ouvriers un résultat presque immédiat de quelques jours de prévoyance, les frappera, les attirera toujours plus que des institutions qui ne feront sentir leurs bienfaits que vers la vieillesse ?

Or, la combinaison des secours mutuels et des caisses de retraite produit des effets presque immédiats, puisque le sociétaire peut presque immédiatement recevoir, en cas de maladie, des secours qui lui feront toucher aussitôt au doigt l'excellence des institutions de prévoyance. C'est cette idée qui a fait prospérer la caisse de retraites et de secours mutuels réunis qui fonctionne depuis dix ans dans la ville de Bordeaux.

M. BENOIST D'AZY maintient la nécessité de la séparation des deux institutions.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération sur le projet de loi.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au règlement des comptes de 1847.

Aucune discussion n'a lieu sur les articles spéciaux du projet.

Les dépenses ordinaires et extraordinaires de 1847 sont arrêtées à 1 [illegible] 367 860 fr. 82 c. Les crédits du budget demeurent définitivement fixés à 1 605 309 683 fr. 69 c.

Les voies et moyens du même exercice sont fixés à 1 396 308 288 fr. 74 c.

La commission propose l'article additionnel suivant :

« Aucun prélèvement ne pourra être fait sur l'approvisionnement de prévoyance de la marine, s'il n'est autorisé dans la forme prescrite pour l'ouverture des crédits supplémentaires.

» La situation annuelle de ces approvisionnements de prévoyance sera contrôlée par la déclaration de la cour des comptes, et arrêtée par la loi de règlement définitif du budget. »

M. ROMAIN DESFOSSÉS, ministre de la marine. Je ne saurais admettre cet article ; car il pourrait avoir pour résultat d'empêcher le prompt armement d'un bâtiment qui, par exemple, aurait besoin de changer quelque partie de son gréement.

M. CHAMPANHET, rapporteur, consent à retirer le premier paragraphe de l'article additionnel ; M. le ministre accepte le second.

L'Assemblée passe, sur l'ensemble de la loi, au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votans	564
Majorité absolue	283
Billets blancs	421
Billets bleus	48

La loi est adoptée.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions de MM. Goldenberg, de Remilly et autres, tendant à établir un impôt sur les chiens.

L'Assemblée, sans discussion générale, décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Deuxième délibération sur le projet de loi tendant à autoriser le président de la République à ratifier la convention de poste entre la France et la Suisse.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

Troisième délibération sur le projet de loi relatif à la liquidation du 10e revenant au Trésor public, sur le produit net de l'octroi de la ville de Paris.

Les articles adoptés dans la deuxième délibération sont successivement adoptés sans changement.

Le projet est donc adopté définitivement.

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de la proposition de M. Mauguin, sur l'établissement de banques cantonales.

M. MAUGUIN. Hier, j'avais demandé à l'Assemblée de renvoyer à demain la discussion de ma proposition ; mais aujourd'hui, dans l'ordre du jour, j'ai vu ma proposition inscrite après la discussion du budget. Mes notes sont restées chez moi, je demande le renvoi à demain.

VOIX DIVERSES. Après le budget !

Le renvoi après le budget n'est pas accepté ; le renvoi à demain est adopté.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

Demain, à deux heures, séance publique.

La cour de cassation vient de rendre un arrêt qui ne peut échapper à l'attention de la presse. Tout le monde connaît les rigueurs dont la loi du 27 juillet 1849 a frappé le colportage ; mais personne ne pouvait soupçonner qu'il fût encore possible de les aggraver.

C'est cependant ce que la cour suprême vient d'autoriser par une interprétation aussi opposée au texte qu'à l'esprit même de la loi.

L'art. 6 porte : « Tous distributeurs ou colporteurs d'écrits, etc., etc., devront être pourvus d'une autorisation qui sera délivrée par... etc. » L'arrêt de la chambre criminelle voit dans ces expressions une distinction entre la qualité de distributeur et la profession de colporteur. Mais c'est à la fois méconnaître le raisonnement et la grammaire.

Lorsque le législateur a dit tous distributeurs ou colporteurs, il a entendu, par l'emploi de la particule disjonctive *ou*, assimiler les distributeurs aux colporteurs ; autrement il se fût servi de la conjonction *et*. Dès lors le mot *distributeur* a perdu dans son esprit son caractère vague et indéterminé.

Cette interprétation grammaticale acquiert encore une nouvelle force par les motifs mêmes de l'arrêt attaqué. Il n'y a pas lieu, dit-il, en présence des termes généraux dont s'est servie la loi, de rechercher si l'agent de distribution exerce ou non la profession de distributeur. Ainsi le magistrat qui distribue ses petites brochures, l'avocat qui envoie ses mémoires aux membres d'un tribunal, le représentant du peuple qui répand ses discours chez ses commettants, sont en contravention avec l'art. 6 de la loi du 27 juillet 1849 ! En vérité, outrer à ce point les conséquences d'une disposition qui porte une atteinte profonde à la liberté de la presse, c'est faire admirablement les affaires de la démocratie et du socialisme, car, si la loi est égale pour tous, nous prévenons M. Baroche qu'il aura bientôt à poursuivre ses anciens confrères et ses collègues de la magistrature et de l'Assemblée. Nous ajouterons qu'il aura peut-être à se poursuivre lui-même, s'il lui prend fantaisie de faire imprimer et distribuer quelque petit réquisitoire, comme au temps où il était avocat. Voilà la doctrine de l'arrêt de Boissieux ! ! elle est jugée par ses conséquences.

Nous ne pensons pas assurément qu'une pareille décision puisse jamais faire jurisprudence, car les hommes qui l'ont rendue ne la défendent même pas. Nous avons d'ailleurs l'espoir qu'un arrêt de résistance forcera toutes les chambres assemblées de la cour de cassation à prononcer sur cette grave question, et que la chambre criminelle se trouvera encore une fois arrêtée dans la voie pleine de dangers où elle est entrée depuis plusieurs années. En attendant, il est du devoir des patriotes de mettre la plus grande circonspection dans la remise des journaux, écrits, etc., etc. Avec un peu de prudence il n'est pas difficile d'échapper à la surveillance des gendarmes de M. d'Hautpoul ou des agents de police de l'habile et rusé M. Ferdinand Barrot. C'est une précaution que nous leur recommandons vivement de ne pas négliger, afin de ne point donner prétexte à des poursuites judiciaires.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.
RÉUNIONS ÉLECTORALES.

1er *arrondissement.* — Samedi 9 mars, gymnase Triat, allée des Veuves, 30, à sept heures du soir.

4e *arrondissement.* — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

6e *arrondissement.* — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

7e *arrondissement.* — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin.

8e *arrondissement.* — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, à l'Ecole du commerce et de l'industrie, rue Charonne, 95.

9e *arrondissement.* — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, boulevart Bourdon, 13, magasin des fourrages.

10e *arrondissement.* — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, salon de Mars, rue du Bac, 75.

12e *arrondissement.* — Samedi 9 mars, à sept heures du soir, barrière Fontainebleau, chez Mercier, au Grand-Salon.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, chez le citoyen Roblin, National, à Puteaux.

Thernes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Samedi, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Étoile, 8, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Samedi, 9 mars, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

La Chapelle Saint-Denis. — Réunions électorales samedi 9 mars, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Boulogne. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, salon de la Chaumière, route de la République.

Issy, Vanves, Vaugirard, Grenelle. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, place des Marronniers, chez le citoyen Coffin, à Issy.

Clychi-la-Garenne. — Le samedi, 9 mars, à 7 heures du soir, salle de la Révolte, à Bellevue.

Asnières, Gennevilliers et Colombes. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, chez le citoyen Sarrazin, au pont d'Asnières, café de la Terrasse.

La Villette, Pantin et les Prés-Saint-Gervais. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, rue de Flandre, 116.

Batignolles-Monceaux. — Samedi 9 mars, rue de Lévis, au Grand-Saint-Martin.

Les électeurs du 1er arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements pour les élections est de permanence rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77, chez le citoyen Voignier.

Les électeurs du 3e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours rue Poissonnière, 4.

C'est là que s'organise la surveillance des sections électorales de l'arrondissement.

Les électeurs du 6e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars, sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours chez le citoyen Jeanne Berthier, cour et rue Nationale Saint-Martin, 32, et chez le citoyen Belmont, 117, rue du Temple.

Les électeurs du 7e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours, rue des Enfants-Rouges, 13, chez le citoyen Dessalès, graveur sur acier.

Les électeurs du 8e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours, place des Vosges, 20, chez le citoyen Bardet.

Les électeurs du 9e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars sont priés de se rendre samedi, 9 mars, à 7 heures du soir, rue Saint-Antoine, 105, au fond de la cour, chez le citoyen Girbal, marchand de vins.

Les électeurs du 10e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars sont priés de se rendre chez le citoyen Breyat, cour du Dragon, 10, tous les jours, de 10 heures du matin à 9 heures du soir.

Les électeurs du 11e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignement est ouvert tous les jours, rue de la Harpe, 80, chez le citoyen Deville.

Les électeurs du 12e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours, rue des Postes, 3.

Il paraît, depuis quelque temps, sur les murs de Paris, des affiches d'un sieur Justin André, se donnant comme représentant de la garde mobile, et, à ce titre, se portant lui-même comme candidat.

Les soussignés, officiers, sous-officiers et gardes déclarent n'avoir rien de commun avec le sieur Justin André et lui laissent la responsabilité de ses actes et de ses écrits.

Enfants du peuple, nous voterons avec le peuple.

Pollux, ex-capitaine au 5e bataillon; Bouillaud, ex-capitaine au 5e bataillon; G.-A. Frische, ex-capitaine au 5e bataillon; Alph. Fleury, ex-sergent-fourrier au 3e bataillon; Soulon, garde au 6e bataillon; A. Mignot, ex-capitaine, 4e bataillon; Baroche, ex-lieutenant; Didier, ex-lieutenant; Bartoul, ex-caporal au 5e bataillon; Aubert, garde; Sourden, garde; Potier, ex-sous-lieutenant au 7e bataillon; Maubuis, ex-lieutenant au 14e bataillon; Heas Lavale, officier; Grand, lieutenant au 12e bataillon; Ville, lieutenant, etc.

FAITS DIVERS.

La femme d'un meunier d'Espalion vient de donner le jour à son 21e enfant. Cette mère, d'une étonnante fécondité, surnommée, à juste titre, la *belle meunière*, à cause de sa beauté remarquable et de son teint frais et vermeil qui voile si bien le nombre de ses années (46), est loin de toucher à son *nec plus ultra*; une forte constitution jointe à une santé florissante, lui donnent l'espoir d'accroître encore le nombre de cette jeune et intéressante famille, qui se trouve actuellement composée de 10 garçons et 6 filles, les autres cinq, venus au monde mort-nés, ou étant mort quelques jours après leur naissance. (*Avenir d'Espalion.*)

— Un journal de San Francisco, *the Public Good*, prétend qu'un individu qui faisait partie d'une expédition particulière a dit que le consul anglais de Mazatlan avait reçu la nouvelle que sir John Franklin avait été découvert par une expédition anglaise dans le passage atlantique, dans l'île du Prince-Régent, où il aurait été retenu par les glaces depuis quatre ans.

Nous ne reproduisons cette nouvelle que sous toute réserve.

— Nous lisons dans la *Fraternité de l'Aude* :

« La *Cité*, ce *ghetto* du prolétariat carcassonnais, cet asile de la misère et des vertus cachées, cette partie de notre ville déshéritée par la première révolution, se réveille et entre dans le mouvement démocratique. Elle a célébré dimanche dernier l'anniversaire de la Révolution de Février dans un banquet de 250 couverts. Ce banquet a eu lieu dans la salle basse d'une des tours Narbonnaises. Ce local était admirablement choisi pour faire contraster le progrès de l'idée avec les résistances impuissantes du passé. Figurez-vous une salle voûtée où l'on entre par une porte étroite, où l'on remarque, à la lueur d'une lumière vacillante, les crocs où l'on attachait les victimes de la tyrannie féodale dans des niches pratiquées le long des murs; au fond, on découvre une porte basse et cintrée, par laquelle on pénètre en se baissant dans un cachot où ne descend jamais aucun rayon de lumière. C'est dans cette salle, d'après la tradition, qu'on aurait jugé et condamné les Templiers; c'est là que se seraient accomplis des mystères d'iniquité. — C'était donc une heureuse idée que de placer dans ce lieu les tables du banquet démocratique; et ces murs, suintant les crimes des anciens seigneurs, devaient s'étonner de retentir du chant de la *Marseillaise*. »

— On écrit de Cherbourg au *National* :

« L'autorité administrative du département de la Manche s'était formellement opposée à toute revue de la garde nationale pour le jour de l'anniversaire du 24 février 1848; elle redoutait les manifestations républicaines; elle a cru les éviter en remettant cette revue au dimanche suivant. Elle a compté sans son hôte. Une revue a eu lieu; la garde nationale était au grand complet; le colonel Mouton, que le président de la République avait jugé trop républicain pour marcher à la tête d'un régiment, élu il y a quelque temps commandant de l'artillerie, était à la tête de ses artilleurs, qui ont ouvert le défilé aux cris de : Vive la République! Vive la Constitution! Tous les autres pelotons ont fait entendre les mêmes acclamations.

» Avant, pendant et après la revue, une nombreuse population n'a cessé de prendre part à cette manifestation républicaine. Jamais on n'avait vu un tel enthousiasme dans notre ville. Notre sous-préfet s'est bien gardé de se présenter à la revue; il est vrai de dire qu'il y était amplement représenté par les commissaires de police et une myriade d'agents de police, dont les figures piteuses contrastaient avec la joie peinte sur les visages du peuple et des gardes nationaux. »

STYLE HONNÊTE. — On lit dans la dévote *Gazette de Flandre et d'Artois* :

« La commune de Pont-à-Marcq a l'inestimable chance de perdre un instituteur accusé de socialisme, de relations suspectes et de décorer son logis des portraits de Proudhon et de Ledru-Rollin; en *même temps, elle est privée d'un conseil municipal* qui soutenait ledit instituteur de ses subventions et de ses certificats. En vérité, C'EST TOUT PROFIT! »

THÉÂTRES. — CONCERTS.

Aujourd'hui samedi, au Théâtre-Italien, Ronconi, Morelli, Brignoli, Mmes Persiani et d'Angri, chanteront la *Linda di Chamouni*, un des meilleurs opéras de Donizetti.

Lundi 18 mars, pour le bénéfice de Lablache, représentation extraordinaire, avec la reprise de *Don Pasquale*, par l'élite des chanteurs.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, 9 mars, à 8 1/2. Concert populaire donné par les Associations ouvrières, avec le concours de MM. Mayer, Junca, Gezora, Lebrun, Lindheine, A. Collongnes, de l'Opéra-Comique; Mmes Danterny, Candell. — *Le Credo républicain*, par Lebrun. — Les *Marins de la République*, par Junca. — *Titi à Robert le Diable*, par Mayer. — Prix d'entrée, 30 c. Tribune, 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS........ Un an 20 f., Six mois 10 f., Trois mois 5 f.

DÉP. ET ÉTRANG.

[illegible]..... » [illegible] » [illegible] »

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 8 mars 1850.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. du sept...	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Quatre 1/2 0/0, j. mar...	[illegible]	Naples, 0/0, c. [illegible]	[illegible]
Quatre 0/0, j. 22 sept...	[illegible]	Cinq 0/0 Romain...	[illegible]
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 [illegible]	Espag. 3 0/0 dette ext.	[illegible]
Cinq 0/0 (empr. 1848).	[illegible]	— 3 0/0 dette int.	[illegible]
Bons du Trésor.......	[illegible]	Belgique. Empr. 1831.	[illegible]
Actions de la Banque.	[illegible]	— Empr. 1840	[illegible]
Rente de la Ville.....	[illegible]	— Empr. 1842	[illegible]
Obligat. de la Ville..	[illegible]	— Banq. 1835.	[illegible]
Obl. Emp. 25 millions.	1170 [illegible]	Emprunt [illegible]	[illegible]
Obligat. de la Seine...	[illegible]	Piémont, [illegible]	[illegible]
Caisse hypothécaire..	[illegible]	— [illegible]	[illegible]
Quatre-Canaux........	1140 [illegible]	— Oblig. [illegible]	[illegible]
Jouis. Quatre-Canaux.	[illegible]	Lots d'Autriche 1834.	[illegible]

FIN COURANT.	Prem. cour.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant..........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Trois 0/0 fin courant.........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	15 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre.	»» »/»
3 0/0 —	15 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	À TERME. 1er cour.	P. haut	D. cour.
... ..	... ..	Saint-Germain......	... ..	... ..	... ..
195 ..	192 50	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
167 50	165 ..	Id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
[illegible]	790 ..	Paris à Orléans......	... ..	... ..	... ..
[illegible]	[illegible]	Paris à Rouen......	[illegible]	[illegible]	... ..
[illegible]	[illegible]	Rouen au Havre......	... ..	[illegible]	... ..
[illegible]	[illegible] 75	Marseille à Avignon..	... ..	[illegible]	... ..
[illegible]	[illegible]	Strasbourg à Bâle...	... ..	... ..	... ..
[illegible]	[illegible] 50	Orléans à Vierzon....	[illegible]	[illegible]	[illegible]
... ..	... ..	Boulogne à Amiens....	... ..	... ..	... ..
[illegible]	[illegible] 25	Orléans à Bordeaux...	... ..	... ..	... ..
[illegible] 75	447 50	Chemin du Nord......	[illegible]	[illegible]	[illegible]
110 ..	106 75	Montereau à Troyes..	... ..	... ..	... ..
346 75	347 50	Paris à Strasbourg...	... ..	... ..	... ..
[illegible]	[illegible]	Tours à Nantes.......	... ..	... ..	... ..

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 9 Mars.

THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. — Linda di Chamounix.
ODÉON. — Le Sicilien, François-le-Champi.
THÉÂTRE-HISTORIQUE. — Louise de Vaucroix, la Tempête.
VAUDEVILLE. —
VARIÉTÉS. — Le Provincial, l'Humoriste, la Vie de Bohême.
GYMNASE. — Les Bijoux, un Coup d'état, Mlle de Liron.
THÉÂTRE MONTANSIER. — Vieux Papillons, la Perle, J'ai mangé, le Caporal, Bénéfice, Embrassons-nous.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulins.
THÉÂTRE DU LUXEMBOURG. — L'Île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

SUPPLÉMENT

19e Année. N° 68 — Dimanche 10 Mars 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois..... 6 f.
Six mois...... 11 f.
Un an....... 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois..... 9 f.
Six mois...... 17 f.
Un an....... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 9 MARS.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine.

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier..........	GEORGES GALLAY.
Ardèche..........	CARNOT.
Ariège..........	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin..........	GÉRARD.
	FRANÇOIS VIDAL.
	EDMOND VALENTIN.
	LABOULAYE.
	ALP. HOCHSTUHL.
Cher..........	ALLYRE BUREAU.
	GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin..........	KESTNER.
	JÆNGER.
	GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire..........	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne..........	DE COUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées..........	LOUIS DEVILLE.
Isère..........	DUPONT (de Bussac).
Loir-et-Cher..........	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire..........	ANTIDE MARTIN.
Nièvre..........	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire..........	ALPHONSE ESQUIROS.
	MADIER DE MONTJAU aîné.
	ISIDORE BUVIGNIER.
	FRÉDÉRIC CHARASSIN.
	VICTOR HENNEQUIN.
	CHARLES DAIN.
Var..........	SUCHET (Pierre).
	CLAVIER, notaire.

Aux Électeurs de la Seine.

INSTRUCTIONS ÉLECTORALES.

Le scrutin ouvrira le 10 mars, à huit heures du matin, dans chacune des sections électorales du département de la Seine.

La première opération de la journée sera la formation du bureau, qui sera composé d'un président désigné par l'autorité et de quatre assesseurs désignés parmi les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents, sachant lire et écrire; dans les communes rurales, les électeurs ne prendront place, comme assesseurs, qu'à défaut de conseillers municipaux présents. Un secrétaire sera choisi à la majorité du bureau parmi les électeurs.

Trois membres au moins doivent assister constamment à toutes les opérations.

Une boîte destinée à recevoir les bulletins de vote doit être placée sur le bureau, et doit y rester pendant toute la séance. Elle doit avoir deux serrures. On doit s'assurer qu'elle est exactement vide; la loi veut qu'elle soit fermée, et une clef remise entre les mains du président, et la deuxième entre les mains du plus âgé des assesseurs (article 48, loi électorale.)

Durant tout le cours des opérations, la loi électorale et les instructions de l'autorité, ainsi qu'une copie officielle de la liste des électeurs, doivent être deposées sur le bureau, à la disposition de tous les citoyens. Avec sa carte ouverte, chaque électeur doit présenter son bulletin de vote fermé; ce bulletin doit être sur papier blanc et ne doit porter rien autre chose que les noms de trois candidats.

Tout signe extérieur rendrait le vote nul.

L'électeur qui aurait perdu sa carte pourra voter en faisant constater son identité.

La clôture de la séance de dimanche doit avoir lieu à six heures du soir.

Les boîtes du scrutin doivent être scellées et portées pour la nuit dans une des salles de la mairie, où elles sont gardées par un poste de la garde nationale.

Les scellés doivent être apposés sur chacune des issues et ouvertures de la salle. (Art. 52.)

Le lendemain, lundi 11 mars, la séance doit être ouverte à huit heures du matin et fermée à quatre heures du soir.

On rapporte dans les locaux qui ont servi la veille les boîtes de scrutin pour y être descellées.

Les démocrates doivent accompagner soir et matin les citoyens qui emportent et rapportent les boîtes.

Une heure avant de prononcer la clôture du scrutin, le réappel des électeurs qui n'ont pas voté doit être fait par un membre du bureau.

Après la clôture du scrutin, il sera procédé au dépouillement.

La circulation autour des tables doit être libre.

Tout électeur, à quelque commune qu'il appartienne, ne peut entrer dans la salle (Instruction électorale, page 8).

Les bulletins seront vérifiés, timbrés et comptés par le bureau, qui constatera sur le procès-verbal si le nombre est plus grand ou moindre que celui des votants; les bulletins seront ensuite distribués aux groupes de scrutateurs, composés au moins de quatre citoyens, dont les noms seront insérés au procès-verbal. (Instruction électorale, pag. 9.)

Si tout le dépouillement ne se fait pas sans discontinuer, les bulletins restants doivent être mis sous scellés jusqu'à la reprise du travail.

Les bulletins sur papier de couleur et ceux portant des signes extérieurs doivent être détruits par le bureau sans avoir été ouverts.

Pour les bulletins contenant plusieurs noms, on ne lit que les trois premiers.

Le nom écrit plusieurs fois sur un bulletin ne compte que pour une fois.

Chaque bulletin doit être lu séparément et à haute voix.

Toute contestation sur la validité d'un bulletin sera consignée au procès-verbal.

Toutes les opérations terminées, les bulletins doivent être brûlés en présence des électeurs, sauf toutefois ceux qui ont été l'objet d'une décision spéciale, lesquels doivent être paraphés par les membres du bureau et joints au procès-verbal.

Le bureau prononcera sur les difficultés qui s'élèveraient durant les opérations à la majorité des voix.

OBSERVATIONS IMPORTANTES.

« Il est extrêmement important qu'il se trouve des » républicains démocrates comme membres du bu» reau ; aussi nous engageons les citoyens à s'enten» dre et à se trouver à leur section avant huit heu» res du matin, afin que, si leur âge leur en donne » le droit, ils puissent entrer dans la composition du » bureau. »

Il serait essentiel également que dans l'intérieur de la salle, il se trouvât constamment plusieurs électeurs démocrates pour surveiller et obliger à l'accomplissement loyal des opérations électorales.

Les citoyens devront s'entendre pour se distribuer cette fonction de surveillance pendant toute la durée des séances.

Il serait très important de prendre les noms des electeurs qui n'auront pas voté, afin de les faire prevenir pour voter le lendemain.

Il serait important aussi de vérifier dans les mairies les listes de délivrance des cartes, pour savoir quels sont les républicains qui n'ont pas encore retiré la leur, afin de les rappeler à leur devoir.

Les citoyens devront faire leur possible pour s'adjoindre au poste de la garde nationale qui doit garder les urnes dans les salles des mairies.

Ils devront se placer en permanence de manière à pouvoir surveiller les tables de dépouillement, afin de s'assurer qu'il ne se commet aucune erreur ou fraude lors de la lecture des noms inscrits et de leur numération sur les feuilles de compte.

Il est essentiel que consignation soit acquise au procès-verbal, de toutes les circonstances qui paraîtront contraires à ce que l'honnêteté prescrit, et nous invitons en conséquence tous les citoyens qui en seront témoins à les signaler au bureau, afin que les pénalités sevères, portées par la loi du 15 mars 1849, puissent recevoir leur application.

De deux choses l'une.

La question électorale du 10 mars se réduit à l'alternative que voici :

Si les électeurs négligent cette unique occasion de protester contre les tendances actuelles du pouvoir, le gouvernement pourra se croire autorisé à persévérer dans la même voie de compression, d'intimidation, de provocation; les projets de coups d'Etat paraîtront encouragés par le pays; la France, à l'encontre des éventualités qui la menacent au dehors, deviendra plus que jamais abaissée, paralysée, divisée en deux classes hostiles, en deux camps ennemis; la Constitution, la République, l'unité nationale, la société entière seront remises en question; une majorité endurcie, satisfaite, se croira tout permis; la somme des ressentiments accumulés, des ferments de guerre civile entassés, croîtra chaque jour en raison directe de l'aveuglement des gouvernants; les abus de la force ne feront qu'irriter et qu'exagérer les idées de réforme les plus simples, les plus justes, les plus pacifiques; la seule chance de progrès régulier, légal, gouvernemental et de conservation constitutionnelle sera perdue; la sécurité dans les affaires, dans les transactions du travail national, sera à chaque instant troublée par la lutte des prétendants, des vieux partis, et menacée par l'explosion révolutionnaire des idées démocratiques vainement étouffées. Une série nouvelle de déchirements affreux sera la seule issue de progrès, la seule perspective d'avenir.

Au contraire, si les hommes de cœur et d'intelligence de toutes les classes, quelles que soient les nuances d'opinions politiques qui les ont séparés jusqu'ici, savent s'entendre pour donner à leur vote un caractère de protestation et d'avertissement salutaire à l'adresse du gouvernement, il est probable que les projets de conspirations disparaîtront des régions supérieures comme ils ont déjà disparu de nos carrefours. Il est probable que le gouvernement se décidera à revenir lui-même honorablement, légalement, constitutionnellement, à une politique plus en rapport avec son origine et les vœux du pays. Il y a forte chance qu'un progrès régulier, normal, prudent et sage, enlèvera toute excuse légitime à des révolutions nouvelles; que l'union croissante des bons citoyens succédera à l'antagonisme aveugle des partis et des classes; que la force morale de l'opinion commencera à prendre en France la décisive et salutaire influence qu'elle doit avoir dans un pays libre; que la Constitution deviendra la véritable garantie de l'ordre social et des libertés publiques; qu'enfin les fantômes, les alarmes, les préjugés et les colères se dissiperont pour faire place à une intelligence plus nette des intérêts communs, des liens de solidarité qui nous unissent tous.

Cette alternative n'est pas seulement posée aux électeurs par la presse démocratique de toutes les nuances, par des journaux de la bourgeoisie

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 10 MARS 1850.

CAUSERIES.

Les étrangers qui cherchent dans nos feuilles publiques l'expression du caractère et des sentiments de la France, doivent se faire une singulière idée de nos mœurs en lisant les diatribes violentes et haineuses, les grossières injures, les insultes personnelles qui fourmillent chaque jour dans les colonnes de nos journaux royalistes.

— Dans quel vertige d'épouvante, doivent-ils se dire, dans quel dévergondage de fureur est donc tombée cette France élégante et polie, artistique et chevaleresque, pour que les hommes qui se posent comme les derniers gardiens des vieilles traditions, comme les représentants de la modération et de l'honnêteté, comme les restaurateurs futurs des délicatesses aristocratiques et des splendeurs royales, pour que ces preux de l'empire, ces élus de la bourgeoisie opulente, ces nobles chevaliers du lys, ne rougissent pas d'employer de pareilles armes pour défendre leur cause !

Il est curieux, en effet, d'observer, dans la lutte sociale de notre époque, les dégradations successives des anciennes aristocraties, et le contraste de cette décadence continue avec le progrès constant des classes populaires en modération, en justice, en dignité.

S'il était permis de pénétrer dans l'intérieur des familles, de scruter les secrets de la vie intime et privée, de citer tout haut les mille chroniques scandaleuses qui courent les salons et les boudoirs, les cercles et les coulisses, il ne serait pas difficile de prouver que l'immoralité d'actions et de principes est plus fréquente, plus intense dans les hautes régions de l'échelle sociale que dans les rangs de la classe laborieuse.

L'oisiveté en est l'explication, et, jusqu'à un certain point, l'excuse. Le corps inactif se détériore; l'âme oisive se déprave. Il faut que l'oisiveté disparaisse pour que l'humanité se régénère. Le socialisme, qui veut rendre l'oisiveté impossible, est donc la vraie loi de morale et de salut d'accord avec la loi de Dieu, qui a donné à toute créature humaine mission de travailler et de produire.

J'aurais bien des choses à dire là-dessus à une foule de ces messieurs, qui se prétendent exclusivement préposés à la défense de la morale et de la famille; mais nous retrouverons cela à la prochaine occasion.

Quant à la probité privée, les scandales du dernier règne, les banqueroutes étourdissantes et multipliées, les razzias de l'agiotage, les tripotages d'actions, les duperies industrielles où tant de beaux noms se sont salis, la déconsidération sans cesse croissante du commerce français à l'étranger, et, dans une sphère plus humble, les fraudes et les falsifications innombrables de la petite fabrique et de la boutique, prouvent surabondamment qu'une démoralisation générale s'est opérée dans les couches supérieures et moyennes de la société.

Cette démoralisation, rendue inévitable par la lutte effrénée des intérêts, dans le champ d'une concurrence aveugle, sans règle et sans limite, a atteint des proportions gigantesques sous l'influence désastreuse des apôtres de la dernière monarchie qui avaient érigé la corruption en système, l'intérêt matériel en culte et l'égoïsme en dogme.

En inaugurant le règne du coffre-fort, en propageant ces honteuses maximes : *Enrichissez-vous! chacun chez soi, chacun pour soi!* ces hommes ont perverti la France.

Le peuple des travailleurs a échappé à cette contagion. Ne l'exaltons pas trop pour cela. Il n'a pas eu le mérite de la résistance.

A ce banquet des jouissances matérielles, auquel la monarchie des financiers invitait ses élus, le peuple n'était pas convié.

Penché sur la terre ou engrené dans les machines industrielles, le peuple ne comptait que comme instrument de production.

Ce n'était pas à lui que pouvait s'adresser ce précepte : *Enrichissez-vous!* puisque au contraire, la politique avouée des hommes d'Etat de cette époque était de lui imposer sans cesse le *frein* du travail, en le courbant sur sa tâche éternelle par le joug de la misère.

On l'avait placé si bas, que la corruption passa au-dessus de lui sans l'atteindre.

Il en est trop fier peut-être; il ne songe pas que, placé dans des conditions semblables, exposé aux mêmes tentations, il eût succombé sans doute.

Mais, que cet orgueil de l'ouvrier intelligent, fier de sa probité et de sa misère, soit plus ou moins légitime, on est forcé de constater que l'antique probité française s'est, en grande partie, réfugiée là; que le désintéressement public et privé, la générosité politique, le dévouement social, le sentiment de la fraternité des races et de la solidarité des peuples, l'instinct de la grande mission de la France ont pénétré profondément dans les couches populaires, à mesure que l'individualisme envahissait les régions supérieures.

Les philosophes sceptiques, assez consciencieux pour reconnaître ce fait, répondent :

— Elevez-les au bien-être, et vous les corromprez : c'est la pauvreté seule qui est leur sauvegarde.

— Oui, c'est possible; c'est vrai, dans le monde actuel.

C'est pour cela que nous demandons une autre forme sociale qui organise l'accord, au lieu de la lutte; qui harmonise les intérêts, au lieu de les diviser; qui combine l'individualisme avec l'association, de manière à rendre le bonheur de chacun inséparable du bonheur de tous.

C'est dans ce but que la portion saine de la bourgeoisie s'unit à la population laborieuse, à qui elle apporte le concours de son expérience, de ses travaux et de ses lumières; c'est pour élever l'humble travailleur au rang qui lui appartient, pour l'initier aux bienfaits de l'éducation et aux jouissances du bien-être, sans lui faire perdre sa bonne foi, sa dignité et sa générosité natives, que le grand parti du Socialisme démocratique s'est formé de toutes les aspirations des masses, de toutes les consciences honnêtes, de tous les esprits équitables, de tous les cœurs dévoués, de toutes les intelligences vraiment lucides des classes jusqu'à ce jour privilégiées.

Contre cette sainte coalition, la ligue impie des intérêts matérialistes ne saurait longtemps prévaloir.

Je n'en veux pour preuve que les armes qu'ils emploient dans cette bataille désespérée, que les arguments qu'ils choisissent pour nous combattre.

Puteaux, Courbevoie, Suresnes et Nanterre. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, chez le citoyen [illegible], National, à Puteaux.

Thernes, Neuilly, Passy et Auteuil. — Samedi, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, chez le citoyen Durst.

Belleville. — Samedi, 9 mars, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant Jardinier.

La Chapelle Saint-Denis. — Réunions électorales samedi 9 mars, à 7 heures du soir, atelier Peyronnet, rue d'Alger, 7.

Boulogne. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, salon de la Chaumière, route de la République.

Issy, Vanves, Vaugirard, Grenelle. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, place des Marronniers, chez le citoyen Coffin, à Issy.

Clichy-la-Garenne. — Le samedi, 9 mars, à 7 heures du soir, salle de la Révolte, à Bellevue.

Asnières, Gennevilliers et Colombes. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, chez le citoyen Sarrazin, au pont d'Asnières, café de la Terrasse.

La Villette, Pantin et les Prés-Saint-Gervais. — Samedi 9 mars, à 7 heures du soir, rue de Flandre, 116.

Batignolles-Monceaux. — Samedi 9 mars, rue de Lévis, au Grand-Saint-Martin.

Les électeurs du 1er arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements pour les élections est de permanence rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77, chez le citoyen Veigules.

Les électeurs du 3e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours rue Poissonnière, 4.

C'est là que s'organise la surveillance des sections électorales de l'arrondissement.

Les électeurs du 6e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars, sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours chez le citoyen Jouanne Berthier, cour et rue Nationale Saint-Martin, 32, et chez le citoyen Belmont, 117, rue du Temple.

Les électeurs du 7e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours, rue des Enfants-Rouges, 13, chez le citoyen [illegible], graveur sur acier.

Les électeurs du 8e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours, place des Vosges, 20, chez le citoyen Bardet.

Les électeurs du 9e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars sont priés de se rendre samedi, 9 mars, à 7 heures du soir, rue Saint-Antoine, 105, au fond de la cour, chez le citoyen Girbal, marchand de vins.

Les électeurs du 10e arrondissement qui désirent surveiller le travail électoral du 10 mars sont priés de se rendre chez le citoyen Brayat, cour du Dragon, 10, tous les jours, de 10 heures du matin à 9 heures du soir.

Les électeurs du 11e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignement est ouvert tous les jours, rue de la Harpe, 80, chez le citoyen Deville.

Les électeurs du 12e arrondissement sont prévenus qu'un bureau de renseignements est ouvert tous les jours, rue des Postes, 3.

Il paraît, depuis quelque temps, sur les murs de Paris, des affiches d'un sieur Justin André, se donnant comme représentant de la garde mobile, et, à ce titre, se portant lui-même comme candidat.

Les soussignés, officiers, sous-officiers et gardes déclarent n'avoir rien de commun avec le sieur Justin André et lui laissent la responsabilité de ses actes et de ses écrits.

Enfants du peuple, nous voterons avec le peuple.

Pollux, ex-capitaine au 5e bataillon; Bouilland, ex-capitaine au 5e bataillon; G.-A. Frische, ex-capitaine au 5e bataillon; Alph. Fleury, ex-sergent-fourrier au 3e bataillon; Soulon, garde au 6e bataillon; A. Mignot, ex-capitaine, 4e bataillon; Baroche, ex-lieutenant; Didier, ex-lieutenant; Bartoul, ex-caporal au 5e bataillon; Aubert, garde; Sourdon, garde; Potier, ex-sous-lieutenant au 7e bataillon; Maubuis, ex-lieutenant au 14e bataillon; Hess Lavalle, officier; Grand, lieutenant au 12e bataillon; Ville, lieutenant, etc.

FAITS DIVERS.

La femme d'un meunier d'Espalion vient de donner le jour à son 21e enfant. Cette mère, d'une étonnante fécondité, surnommée, à juste titre, la *belle meunière*, à cause de sa beauté remarquable et de son teint frais et vermeil qui voile si bien le nombre de ses années (46), est loin de toucher à son *nec plus ultra*; une forte constitution jointe à une santé florissante, lui donnent l'espoir d'accroître encore le nombre de cette jeune et intéressante famille, qui se trouve actuellement composée de 10 garçons et 6 filles, les autres cinq, venus au monde mort-nés, ou étant mort quelques jours après leur naissance. (*Avenir d'Espalion.*)

— Un journal de San Francisco, *the Public Good*, prétend qu'un individu qui faisait partie d'une expédition particulière a dit que le consul anglais de Mazatlan avait reçu la nouvelle que sir John Franklin avait été découvert par une expédition anglaise dans le passage atlantique, dans l'île du Prince-Régent, où il aurait été retenu par les glaces depuis quatre ans.

Nous ne reproduisons cette nouvelle que sous toute réserve.

— Nous lisons dans la *Fraternité de l'Aude* :

« La *Cité*, ce *ghetto* du prolétariat carcassonnais, cet asile de la misère et des vertus cachées, cette partie de notre ville déshéritée par la première révolution, se réveille et entre dans le mouvement démocratique. Elle a célébré dimanche dernier l'anniversaire de la Révolution de Février dans un banquet de 250 couverts. Ce banquet a eu lieu dans la salle basse d'une des tours Narbonnaises. Ce local était admirablement choisi pour faire contraster le progrès de l'idée avec les résistances impuissantes du passé. Figurez-vous une salle voûtée où l'on entre par une porte étroite, où l'on remarque, à la lueur d'une lumière vacillante, les crocs où l'on attachait les victimes de la tyrannie féodale dans des niches pratiquées le long des murs; au fond, on découvre une porte basse et cintrée, par laquelle on pénètre en se baissant dans un cachot où ne descend jamais aucun rayon de lumière. C'est dans cette salle, d'après la tradition, qu'on aurait jugé et condamné les Templiers; c'est là que se seraient accomplis des mystères d'iniquité. — C'était donc une heureuse idée que de placer dans ce lieu les tables du banquet démocratique: et ces murs, suintant les crimes des anciens seigneurs, devaient s'étonner de retentir du chant de la *Marseillaise*. »

— On écrit de Cherbourg au *National* :

« L'autorité administrative du département de la Manche s'était formellement opposée à toute revue de la garde nationale pour le jour de l'anniversaire du 24 février 1848; elle redoutait des manifestations républicaines; elle a cru les éviter en remettant cette revue au dimanche suivant. Elle a compté sans son hôte. Une revue a eu lieu; la garde nationale était au grand complet; le colonel Mouton, que le président de la République avait jugé trop républicain pour marcher à la tête d'un régiment, qui il y a quelque temps commandant de l'artillerie, était à la tête de ses artilleurs, qui ont ouvert le défilé aux cris de : Vive la République ! Vive la Constitution ! Tous les autres pelotons ont fait entendre les mêmes acclamations.

» Avant, pendant et après la revue, une nombreuse population n'a cessé de prendre part à cette manifestation républicaine. Jamais on n'avait vu un tel enthousiasme dans notre ville. Notre sous-préfet s'est bien gardé de se présenter à la revue; il est vrai de dire qu'il y était amplement représenté par les commissaires de police et une myriade d'agents de police, dont les figures piteuses contrastaient avec la joie peinte sur les visages du peuple et des gardes nationaux. »

STYLE HONNÊTE. — On lit dans la dévote *Gazette de Flandre et d'Artois* :

« La commune de Pont-à-Marcq a l'inestimable chance de perdre un instituteur accusé de socialisme, de relations suspectes et de décorer son logis des portraits de Proudhon et de Ledru-Rollin; en *même temps, elle est privée d'un conseil municipal* qui soutenait ledit instituteur de ses subventions et de ses certificats. En vérité, C'EST TOUT PROFIT ! »

THÉATRES. — CONCERTS.

Aujourd'hui samedi, au Théâtre-Italien, Ronconi, Morelli, Brignoli, Mmes Persiani et d'Angri, chanteront la *Linda di Chamouni*, un des meilleurs opéras de Donizetti.

Lundi 18 mars, pour le bénéfice de Lablache, représentation extraordinaire, avec la reprise de *Don Pasquale*, par l'élite des chanteurs.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, 9 mars, à 8 1/2, Concert populaire donné par les Associations ouvrières, avec le concours de MM. Mayer, Junca, [illegible], Lebrun, Lindheine, A. Collongues, de l'Opéra-Comique; Mmes Danterny, Caudell. — Le *Credo républicain*, par Lebrun. — Les *Marins de la République*, par Junca. — *Trio à Robert le Diable*, par Mayer. — Prix d'entrée, 30 c. Tribune, 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

[illegible]

PARIS.......... Un an [illegible], Six mois [illegible], Trois mois [illegible].

DÉP. ET ÉTRANG. [illegible]

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, Passage des Panoramas, 16; Lyon, [illegible] Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Vaillard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du [illegible] mars 1850.

AU COMPTANT.

Cinq p. 0/0, jouiss. [illegible] — Quatre 1/2 p. 0/0 [illegible] — Quatre p. 0/0 [illegible] — Trois p. 0/0 [illegible] — Cinq p. 0/0 (empr. 1848) [illegible] — Banq. du Trésor [illegible] — Actions de la Banque [illegible] — Rente de la Ville [illegible] — Oblig. de la Ville [illegible] — [illegible] — Oblig. de la Seine [illegible] — Caisse hypothécaire [illegible] — [illegible]

FIN COURANT. Cinq p. 0/0 fin courant [illegible] — Cinq p. 0/0 (empr. 1848) fin courant [illegible] — Trois p. 0/0 fin courant [illegible]

5 p. 0/0 compt. à la liq... [illegible] — 3 p. 0/0 [illegible]

CHEMINS DE FER. — DÉSIGNATION des chemins: Saint-Germain; Versailles rive droite; [illegible] rive gauche; Paris à Orléans; Paris à Rouen; Rouen au Havre; Marseille à Avignon; Strasbourg à Bâle; Orléans à Vierzon; Boulogne à Amiens; Orléans à Bordeaux; Chemin du Nord; Montereau à Troyes; Paris à Strasbourg; Tours à Nantes. [values illegible]

Le gérant : [illegible] GUILLON.

Spectacles du 9 Mars.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. — Linda di Chamouni.
ODÉON. — [illegible]
THÉATRE-HISTORIQUE. — [illegible]
VAUDEVILLE. —
VARIÉTÉS. — Le Provincial, l'Homme [illegible], la Vie de bohème.
GYMNASE. — Les Bijoux, un Coup d'état, Mlle de Liron.
THÉATRE MONTANSIER. — Vieux Papillons, la Paix, J'ai mangé, le Caporal, Bénéfice, [illegible]
PORTE-SAINT-MARTIN. — [illegible]
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — [illegible]
AMBIGU-COMIQUE. — Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton.

Imprimerie de Lange-Lévy, rue du Croissant, 16.

A partir du 1er janvier 1850, les annonces de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sont reçues à l'Agence de Publicité, dirigée par MM. LAGRANGE et Ce, 10, *rue Montyon, faubourg Montmartre.*

NOUVEAU TARIF DES ANNONCES :

De 1 à 4 annonces dans le mois 50 cent. la ligne.
De 5 à 9 » » 40 » »
De 10 ou 1 seule ann. de 150 lig. 30 » »
Réclames. . . . . 1 f. 50 » »

Les Annonces-Affiches sont comptées sur du 6 points.

ABONNEMENTS et INSERTIONS à tous les journaux français et étrangers.

19e Année. N° 68 — Dimanche 10 Mars 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois . . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 9 MARS.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine.

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Élections des départements.

AVIS AUX ÉLECTEURS DE L'ARMÉE.

Voici les candidatures républicaines dans les départements :

Allier	GEORGES GALLAY.
Ardèche	CARNOT.
Ariége	ARISTIDE PILHES.
Bas-Rhin	GÉRARD.
	FRANÇOIS VIDAL.
	EDMOND VALENTIN.
	LABOULAYE.
	ALP. HOCHSTUHL.
Cher	ALLYRE BUREAU.
	GUSTAVE GUERIN.
Haut-Rhin	KESTNER.
	JÆNGER.
	GEORGES (AMÉDÉE).
Haute-Loire	FRANCISQUE MAIGNE.
Haute-Vienne	DUCOUX, ex-constituant.
Hautes-Pyrénées	LOUIS DEVILLE,
Isere	DUPONT (de Bussac).
Loir-et-Cher	CHARLES D'ETCHEGOYEN.
Loire	ANTIDE MARTIN.
Nièvre	CHARLES GAMBON.
Saône-et-Loire	ALPHONSE ESQUIROS.
	MADIER DE MONTJAU aîné.
	ISIDORE BUVIGNIER.
	FRÉDÉRIC CHARASSIN.
	VICTOR HENNEQUIN.
	CHARLES DAIN.
Var	SUCHET (Pierre).
	CLAVIER, notaire.

Aux Électeurs de la Seine.

INSTRUCTIONS ÉLECTORALES.

Le scrutin ouvrira le 10 mars, à huit heures du matin, dans chacune des sections électorales du département de la Seine.

La première opération de la journée sera la formation du bureau, qui sera composé d'un président désigné par l'autorité et de quatre assesseurs désignés parmi les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents, sachant lire et écrire; dans les communes rurales, les électeurs ne prendront place, comme assesseurs, qu'à défaut de conseillers municipaux présents. Un secrétaire sera choisi à la majorité du bureau parmi les électeurs.

Trois membres au moins doivent assister constamment à toutes les opérations.

Une boîte destinée à recevoir les bulletins de vote doit être placée sur le bureau, et doit y rester pendant toute la séance. Elle doit avoir deux serrures. On doit s'assurer qu'elle est exactement vide; la loi veut qu'elle soit fermée, et une clef remise entre les mains du président, et la deuxième entre les mains du plus âgé des assesseurs (article 48, loi électorale.)

Durant tout le cours des opérations, la loi électorale et les instructions de l'autorité, ainsi qu'une copie officielle de la liste des électeurs, doivent être déposées sur le bureau, à la disposition de tous les citoyens. Avec sa carte ouverte, chaque électeur doit présenter son bulletin de vote fermé; ce bulletin doit être sur papier blanc et ne doit porter rien autre chose que les noms des trois candidats.

Tout signe extérieur rendrait le vote nul.

L'électeur qui aurait perdu sa carte pourra voter en faisant constater son identité.

La clôture de la séance de dimanche doit avoir lieu à six heures du soir.

Les boîtes du scrutin doivent être scellées et portées pour la nuit dans une des salles de la mairie, où elles sont gardées par un poste de la garde nationale.

Les scellés doivent être apposés sur chacune des issues et ouvertures de la salle. (Art. 52.)

Le lendemain, lundi 11 mars, la séance doit être ouverte à huit heures du matin et fermée à quatre heures du soir.

On rapporte dans les locaux qui ont servi la veille les boîtes de scrutin pour y être descellées.

Les démocrates doivent accompagner soir et matin les citoyens qui emportent et rapportent les boîtes.

Une heure avant de prononcer la clôture du scrutin, le réappel des électeurs qui n'ont pas voté doit être fait par un membre du bureau.

Après la clôture du scrutin, il sera procédé au dépouillement.

La circulation autour des tables doit être libre.

Tout électeur, à quelque commune qu'il appartienne, ne peut entrer dans la salle (Instruction électorale, page 8).

Les bulletins seront vérifiés, *timbrés* et comptés par le bureau, qui constatera sur le procès-verbal si le nombre est plus grand ou moindre que celui des votants; les bulletins seront ensuite distribués aux groupes de scrutateurs, composés au moins de quatre citoyens, dont les noms seront insérés au procès-verbal. (Instruction électorale, pag. 9.)

Si tout le dépouillement ne se fait pas sans discontinuer, les bulletins restants doivent être mis sous scellés jusqu'à la reprise du travail.

Les bulletins sur papier de couleur et ceux portant des signes extérieurs doivent être détruits par le bureau sans avoir été ouverts.

Pour les bulletins contenant plusieurs noms, on ne lit que les trois premiers.

Le nom écrit plusieurs fois sur un bulletin ne compte que pour une fois.

Chaque bulletin doit être lu séparément et à haute voix.

Toute contestation sur la validité d'un bulletin sera consignée au procès-verbal.

Toutes les opérations terminées, les bulletins doivent être brûlés en présence des électeurs, sauf toutefois ceux qui ont été l'objet d'une décision spéciale, lesquels doivent être paraphés par les membres du bureau et joints au procès-verbal.

Le bureau prononcera sur les difficultés qui s'élèveraient durant les opérations à la majorité des voix.

OBSERVATIONS IMPORTANTES.

« Il est extrêmement important qu'il se trouve des
» républicains démocrates comme membres du bu-
» reau; aussi nous engageons les citoyens à s'enten-
» dre et à se trouver à leur section avant huit heu-
» res du matin, afin que, si leur âge leur en donne
» le droit, ils puissent entrer dans la composition du
» bureau. »

Il serait essentiel également que dans l'intérieur de la salle, il se trouvât constamment plusieurs électeurs démocrates pour surveiller et obliger à l'accomplissement loyal des opérations électorales.

Les citoyens devront s'entendre pour se distribuer cette fonction de surveillance pendant toute la durée des séances.

Il serait très important de prendre les noms des électeurs qui n'auront pas voté, afin de les faire prévenir pour voter le lendemain.

Il serait important aussi de vérifier dans les mairies les listes de délivrance des cartes, pour savoir quels sont les républicains qui n'ont pas encore retiré la leur, afin de les rappeler à leur devoir.

Les citoyens devront faire leur possible pour s'adjoindre au poste de la garde nationale qui doit garder les urnes dans les salles des mairies.

Ils devront se placer en permanence de manière à pouvoir surveiller les tables de dépouillement, afin de s'assurer qu'il ne se commet aucune erreur ou fraude lors de la lecture des noms inscrits et de leur numération sur les feuilles de compte.

Il est essentiel que consignation soit acquise au procès-verbal, de toutes les circonstances qui paraîtront contraires à ce que l'honnêteté prescrit, et nous invitons en conséquence tous les citoyens qui en seront témoins à les signaler au bureau, afin que les pénalités sévères, portées par la loi du 15 mars 1849, puissent recevoir leur application.

De deux choses l'une.

La question électorale du 10 mars se réduit à l'alternative que voici :

Si les électeurs négligent cette unique occasion de protester contre les tendances actuelles du pouvoir, le gouvernement pourra se croire autorisé à persévérer dans la même voie de compression, d'intimidation, de provocation; les projets de coups d'Etat paraîtront encouragés par le pays; la France, à l'encontre des éventualités qui la menacent au dehors, deviendra plus que jamais abaissée, paralysée, divisée en deux classes hostiles, en deux camps ennemis; la Constitution, la République, l'unité nationale, la société entière seront remises en question; une majorité endurcie, satisfaite, se croira tout permis; la somme des ressentiments accumulés, des ferments de guerre civile entassés, croîtra chaque jour en raison directe de l'aveuglement des gouvernants; les abus de la force ne feront qu'irriter et qu'exagérer les idées de réforme les plus simples, les plus justes, les plus pacifiques; la seule chance de progrès régulier, légal, gouvernemental et de conservation constitutionnelle sera perdue; la sécurité dans les affaires, dans les transactions du travail national, sera à chaque instant troublée par la lutte des prétendants, des vieux partis, et menacée par l'explosion révolutionnaire des idées démocratiques vainement étouffées. Une série nouvelle de déchirements affreux sera la seule issue de progrès, la seule perspective d'avenir.

Au contraire, si les hommes de cœur et d'intelligence de toutes les classes, quelles que soient les nuances d'opinions politiques qui les ont séparés jusqu'ici, savent s'entendre pour donner à leur vote un caractère de protestation et d'avertissement salutaire à l'adresse du gouvernement, il est probable que les projets de conspirations disparaîtront des régions supérieures comme ils ont déjà disparu de nos carrefours. Il est probable que le gouvernement se décidera à revenir lui-même honorablement, légalement, constitutionnellement, à une politique plus en rapport avec son origine et les vœux du pays. Il y a forte chance qu'un progrès régulier, normal, prudent et sage, enlèvera toute excuse légitime à des révolutions nouvelles; que l'union croissante des bons citoyens succédera à l'antagonisme aveugle des partis et des classes; que la force morale de l'opinion commencera à prendre en France la décisive et salutaire influence qu'elle doit avoir dans un pays libre; que la Constitution deviendra la véritable garantie de l'ordre social et des libertés publiques; qu'enfin les fantômes, les alarmes, les préjugés et les colères se dissiperont pour faire place à une intelligence plus nette des intérêts communs, des liens de solidarité qui nous unissent tous.

Cette alternative n'est pas seulement posée aux électeurs par la presse démocratique de toutes les nuances, par des journaux de la bourgeoisie

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 10 MARS 1850.

CAUSERIES.

Les étrangers qui cherchent dans nos feuilles publiques l'expression du caractère et des sentiments de la France, doivent se faire une singulière idée de nos mœurs en lisant les diatribes violentes et haineuses, les grossières injures, les insultes personnelles qui fourmillent chaque jour dans les colonnes de nos journaux royalistes.

— Dans quel vertige d'épouvante, doivent-ils se dire, dans quel dévergondage de fureur est donc tombée cette France élégante et polie, artistique et chevaleresque, pour que les hommes qui se posent comme les derniers gardiens des vieilles traditions, comme les représentants de la modération et de l'honnêteté, comme les restaurateurs futurs des délicatesses aristocratiques et des splendeurs royales, pour que ces preux de l'empire, ces élus de la bourgeoisie opulente, ces nobles chevaliers du lys, ne rougissent pas d'employer de pareilles armes pour défendre leur cause !

Il est curieux, en effet, d'observer, dans la lutte sociale de notre époque, les dégradations successives des anciennes aristocraties, et de comparer cette décadence continue avec le progrès constant des classes populaires en modération, en justice, en dignité.

S'il était permis de pénétrer dans l'intérieur des familles, de scruter les secrets de la vie intime et privée, de citer tout haut les mille chroniques scandaleuses qui courent les salons et les boudoirs, les cercles et les coulisses, il ne serait pas difficile de prouver que l'immoralité d'actions et de principes est plus fréquente, plus intense dans les hautes régions de l'échelle sociale que dans les rangs de la classe laborieuse.

L'oisiveté en est l'explication, et, jusqu'à un certain point, l'excuse. Le corps inactif se détériore; l'âme oisive se déprave. Il faut que l'oisiveté disparaisse pour que l'humanité se régénère. Le socialisme, qui veut rendre l'oisiveté impossible, est donc la vraie loi de morale et de salut d'accord avec la loi de Dieu, qui a donné à toute créature humaine mission de travailler et de produire.

J'aurais bien des choses à dire là-dessus à une foule de ces messieurs, qui se prétendent exclusivement préposés à la défense de la morale et de la famille; mais nous retrouverons cela à la prochaine occasion.

Quant à la probité privée, les scandales du dernier règne, les banqueroutes étourdissantes et multipliées, les razzias de l'agiotage, les tripotages d'actions, les duperies industrielles où tant de beaux noms se sont salis, la déconsidération sans cesse croissante du commerce français à l'étranger, et, dans une sphère plus humble, les fraudes et les falsifications innombrables de la petite fabrique et de la boutique, prouvent surabondamment qu'une démoralisation générale s'est opérée dans les couches supérieures et moyennes de la société.

Cette démoralisation, rendue inévitable par la lutte effrénée des intérêts, dans le chaos d'une concurrence aveugle, sans règle et sans limite, a atteint des proportions gigantesques sous l'influence désastreuse des apôtres de la dernière monarchie qui avaient érigé la corruption en système, l'intérêt matériel en culte et l'égoïsme en dogme.

En inaugurant le règne du coffre-fort, en propageant ces honteuses maximes : *Enrichissez-vous ! chacun chez soi, chacun pour soi !* ces hommes ont perverti la France.

Le peuple des travailleurs a échappé à cette contagion. Ne l'exaltons pas trop pour cela. Il n'a pas eu le mérite de la résistance.

A ce banquet des jouissances matérielles, auquel la monarchie des financiers invitait ses élus, le peuple n'était pas convié.

Penché sur la terre ou engrené dans les machines industrielles, le peuple ne comptait que comme instrument de production.

Ce n'était pas à lui que pouvait s'adresser ce précepte : *Enrichissez-vous !* puisque au contraire, la politique avouée des hommes d'Etat de cette époque était de lui imposer sans cesse le *frein* du travail, en le courbant sur sa tâche éternelle par le joug de la misère.

On l'avait placé si bas, que la corruption passa au-dessus de lui sans l'atteindre.

Il en est trop fier peut-être; il ne songe pas que, placé dans des conditions semblables, exposé aux mêmes tentations, il eût succombé sans doute.

Mais, que cet orgueil de l'ouvrier intelligent, fier de sa probité et de sa misère, soit plus ou moins légitime, on est forcé de constater que l'antique probité française s'est, en grande partie, réfugiée là; que le désintéressement public et privé, la générosité politique, le dévouement social, le sentiment de la fraternité des races et de la solidarité des peuples, l'instinct de la grande mission de la France ont pénétré profondément dans les couches populaires, à mesure que l'individualisme envahissait les régions supérieures.

Les philosophes sceptiques, assez consciencieux pour reconnaître ce fait, répondent :

— Elevez-les au bien-être, et vous les corromprez; c'est la pauvreté seule qui est leur sauvegarde.

— Oui, c'est possible; c'est vrai, dans le monde actuel.

C'est pour cela que nous demandons une autre forme sociale qui organise l'accord, au lieu de la lutte; qui harmonise les intérêts, au lieu de les diviser; qui combine l'individualisme avec l'association, de manière à rendre le bonheur de chacun inséparable du bonheur de tous.

C'est dans ce but que la portion saine de la bourgeoisie s'unit à la population laborieuse, à qui elle apporte le concours de son expérience, de ses travaux et de ses lumières; c'est pour élever l'humble travailleur au rang qui lui appartient, pour l'initier aux bienfaits de l'éducation et aux jouissances du bien-être, sans lui faire perdre sa bonne foi, sa dignité et sa générosité natives, que le grand parti du Socialisme démocratique s'est formé de toutes les aspirations des masses, de toutes les consciences honnêtes, de tous les esprits équitables, de tous les cœurs dévoués, de toutes les intelligences vraiment lucides des classes jusqu'à ce jour privilégiées.

Contre cette sainte coalition, la ligue impie des intérêts matérialistes ne saurait longtemps prévaloir.

Je n'en veux pour preuve que les armes qu'ils emploient dans cette bataille désespérée, que les arguments qu'ils choisissent pour nous combattre.

même, comme la *Presse*, le *Siècle*, le *National*; elle est posée surtout par les faits, par le langage des évènements.

Qu'avant de déposer leur vote dans l'urne, les électeurs consultent les faits accomplis, l'autorité des évènements. Qu'ils se rappellent les atteintes déjà portées à la Constitution, les conséquences désastreuses de l'expédition romaine, les crimes commis en Europe au nom de l'ordre, les menaces nouvelles de la coalition absolutiste pour le printemps, les libertés déjà ravies au pays, les impôts rétablis, les mesures de terreur ou de suspicion qui frappent les fonctionnaires les plus utiles, les maires et les instituteurs, les ferments d'irritation qu'ont semés dans les campagnes, jusque-là les plus paisibles de la France, ces imprudents défis de la force, ces vertiges de la réaction, et en présence de tous ces faits plus éloquents que des articles de journaux, en prévision des égarements et des malheurs que la même politique nous réserve encore, il est impossible qu'ils ne fassent pas de leur vote du 10 mars un arrêt de protestation et de réparation.

M. Mauguin, qui n'est pas cependant socialiste, a eu aujourd'hui le malheureux courage de proposer à l'Assemblée l'institution de banques cantonales ayant pour objet de réduire l'usure et d'étendre la circulation des capitaux.

M. Mauguin, qui n'est pas socialiste, a poussé même l'audace, à ce propos, jusqu'à manquer de respect envers la Banque de France.

Heureusement, M. Léon Faucher se trouvait là pour défendre les *principes de la science économique, outragés* par M. Mauguin, et il a tancé celui-ci d'importance.

L'Assemblée, à une majorité de 351 voix contre 236, a repoussé la *prise en considération* de la proposition.

La commission, chargée de présenter à l'Assemblée un rapport sur la demande en autorisation de poursuites dirigées contre M. Michel (de Bourges), a terminé son travail après avoir tenu trois séances. M. Fourtanier a été nommé rapporteur.

A l'unanimité, la commission a déclaré qu'en présence des déclarations solennelles faites par M. Michel (de Bourges), les poursuites dirigées contre ce représentant étaient inopportunes.

L'union du peuple et de l'armée.

Devant les résultats du vote de l'armée, que deviennent les affirmations du *Constitutionnel* et de ses confrères, assurant naguères, avec leur force habituelle d'intuition, que les soldats ne manqueraient pas de voter pour la liste anti-démocratique? Que penser de la valeur des acclamations arrachées par la contrainte disciplinaire dans les revues officielles?

Nous savions d'avance que la majorité des voix militaires serait acquise aux républicains. Ces jeunes hommes ne sont pas des fils de satisfaits. Ils ont vu leurs pères travailler dans l'anxiété et lutter contre l'usure. Dans quelques années, ils le savent, si les vieux errements de la société restent les mêmes, ils devront à leur tour retrouver ces vices sociaux dans les champs ou dans l'atelier.

Il n'était donc pas difficile de prévoir de quel côté tomberaient les préférences des soldats. Mais, nous l'avouons, nous étions loin de nous attendre à un succès aussi complet, à une aussi écrasante unanimité de réprobation contre les ennemis quand même des réformes sociales.

Nous avions pensé que tous les moyens mis en œuvre pour capter les suffrages de l'armée : les invitations à boire, les spectacles gratuits, les gratifications, les avalanches de brochures et de journaux réactionnaires, les visites aux casernes et les revues réitérées, auraient pu influencer quelques âmes neuves et indécises. Nous avions cru que les rigueurs exercées contre les tendances démocratiques avouées dans les chambrées, les exils fréquents dans les régiments pénitentiaires d'Afrique, les stations forcées dans les cachots de l'Abbaye, les encouragements aux délations auraient effrayés quelques cœurs timides.

Eh bien! non : tout cela a échoué; l'armée a usé de son droit légal avec un ensemble qui ressemble fort à l'unanimité. A part quelques voix d'officiers, la république a conquis toutes les adhésions.

Ceci contient une grande consolation pour le parti qu'on insulte, qu'on persécute sans pudeur. C'est un enseignement profond pour les hommes du pouvoir, d'autant mieux que cette protestation s'est faite avec calme et dignité.

Un tel calme et un tel ensemble prouvent que l'habitude des mœurs républicaines s'implante dans les rangs de l'armée comme dans les rangs du peuple.

Sur la demande que des délégués démocratiques-socialistes lui en avaient faite, M. le maire du 2e arrondissement s'était engagé à leur laisser copier les noms des électeurs les plus âgés et les moins âgés inscrits sur la liste de chacune des vingt-quatre sections électorales. Il leur avait indiqué l'heure de cinq heures pour qu'ils pussent se livrer à ce travail après la fermeture des bureaux.

A l'heure dite, vingt-quatre citoyens se sont présentés pour avoir la communication promise, des vingt-quatre listes des sections, mais M. le maire a répondu que, dans une réunion de tous les maires de Paris, qui avait eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, il leur avait été prescrit de refuser la communication des listes de section, dans la crainte qu'on ne copiât les noms des électeurs qui n'avaient point retiré leurs cartes.

En présence du mauvais vouloir de M. le préfet, nous devons insister pour que les électeurs les plus âgés et les plus jeunes se présentent demain et lundi, avant l'ouverture des portes de leurs sections respectives, et exigent d'être compris dans la formation des bureaux, conformément aux dispositions de la loi.

La Liberté de la Presse.

On a dit maintes fois aux gouvernements : vous vous perdez en appesantissant vos rigueurs sur les journaux; des procès de presse sont pour vous un signe de maladie grave.

Les gouvernements répondent : Nous sommes bien obligés de nous faire respecter : voyez comment nous traitent les folliculaires; pouvions-nous laisser passer des paroles comme celles-ci sans déconsidérer, sans anéantir l'autorité placée dans nos mains?

Et les gouvernements sont en mesure de montrer des articles de journaux d'une violence immodérée, non pas seulement dans les feuilles saisies, mais dans celles mêmes qui n'ont pas été l'objet de poursuites.

Cette justification des gouvernements ne prouve rien. Nous persistons à penser qu'un pouvoir est bien malade quand il en vient à requérir journellement contre des écrits.

S'imagine-t-on, en effet, que des journalistes s'amusent à risquer, sans graves motifs, l'existence de leur journal et leur propre liberté?

Quand les attaques de la presse prennent un certain degré de fréquence et de vivacité, soyez certains que le pouvoir est atteint d'un vice organique.

La vérité judiciaire a ses conventions comme la vérité théâtrale. Devant un tribunal le gouvernement *actuel* est infaillible, impeccable; il n'est pas permis d'avancer que des provocations soient venues de sa part, et que l'indignation des journaux de l'opposition soit le fidèle reflet de ses actes.

Cependant, quand la magistrature de la Restauration condamnait Béranger et Paul-Louis Courier, elle ne condamnait pas des écrivains isolés, manifestant des opinions individuelles; elle surexcitait en les frappant un sentiment national, un besoin général de protestation, dont la révolution de juillet fut le dernier terme.

Les rigueurs judiciaires, sous Louis-Philippe, ont été suivies d'un dénouement analogue.

Quand un pouvoir constate dans la presse opposante une irritation vive et croissante, il serait de son intérêt, aussi bien que de son devoir, de se demander à lui-même en quoi il a dû pécher.

Le pouvoir qui ne fait pas cet examen de conscience, et qui frappe les journaux parce que leurs appréciations lui sont hostiles, ressemble à un homme fort laid qui briserait tous les miroirs, sous prétexte d'excitation à la haine et au mépris de sa figure.

La loi sur les maires, si mal accueillie par l'Assemblée, a jeté la désunion dans le cabinet. Quelques-uns de ses membres, peu jaloux de tomber sous un vote de l'Assemblée, ont tenté de faire retirer cette loi. Il paraîtrait qu'une volonté toute-puissante s'y est formellement opposée, et que de cette décision est né un antagonisme qui pourrait bien se traduire par une modification ministérielle.

Le ministre de la guerre ne serait pas, dit-on, éloigné d'abandonner les soins du pouvoir pour se saisir du commandement général de nos possessions africaines.

Ce bruit, répandu aujourd'hui à l'Assemblée, y a trouvé de nombreux incrédules. (*Estafette.*)

La brochure de M. de Vaucorbeil va être l'objet des poursuites de la justice. Si nous sommes bien informés, le gouvernement ne se serait résolu à prendre cette décision qu'en vue de prochaines interpellations qui devaient lui être adressées.

Le pouvoir a voulu prendre l'avance. Est-ce dans l'espérance que cette mesure lui rendra facile la justification d'une complicité dont on l'accusait?

Nous apprenons que M. Marc Dufraisse, représentant du peuple, traduit pour délit de presse devant le jury de la Haute-Vienne, vient d'être acquitté. M. Théodore Bac, collègue de M. Marc Dufraisse, était chargé de la défense.

Cet acquittement a produit dans le département une vive sensation. A la veille des élections, ce fait est significatif. Il prouve une fois de plus que, malgré les mesures répressives et les tendances rétrogrades du pouvoir, il reste encore assez d'indépendance dans les esprits pour donner au gouvernement de sévères leçons.

On lit dans l'*Evènement* :

La garde républicaine a voté aujourd'hui.

Nous savons que dans plusieurs compagnies la liste de l'Union électorale a été imposée aux gardes, avec menace d'exclusion immédiate s'ils portaient d'autres candidats.

République. — Socialisme. — Commune sociétaire.

Chaque jour, en France, le progrès dessine plus nettement sa marche.

La révolution de 1789 aboutit à la République.

Cette république ne fut pas sans action sur les questions sociales. Elle n'emporta pas seulement la royauté, la féodalité, mais les ordres monastiques, jurandes et maîtrises, privilèges provinciaux, gabelle, parlements, vieux droit pénal.

Toutefois, son caractère fut par-dessus tout politique. Elle ne créa pas un nouvel ordre industriel; l'antagonisme du travail et du capital, l'indigence générale des travailleurs, le salariat, la mendicité lui survécurent.

C'est parce que la première république ne résolut pas les questions sociales que les masses se lassèrent de combattre et de souffrir pour sa cause. Elle finit par se personnifier dans un certain nombre d'hommes politiques qui périrent, les uns par les autres, dans les luttes de la Convention, et le pays, sans répugnance, accepta le 18 brumaire et l'empire.

La république est revenue; elle ne peut recommencer une tâche politique déjà faite, et se borner à l'imitation de 92. L'humanité ne reproduit pas stérilement les périodes accomplies de son existence. Sous peine d'être un pur souvenir historique, un fantôme destiné au tombeau, la République de 1848 devait apporter un élément nouveau dans le monde; elle y a fait entrer le Socialisme.

La popularité, chaque jour croissante, du socialisme, sa vitalité, sa puissance, constatées par les résistances passionnées qu'on lui oppose, constituent la force et l'avenir de la République nouvelle.

Mais le Socialisme, dans son état actuel, contient plus de tendances que d'idées pratiques et de formules définitives; il faut qu'une dernière évolution s'opère, et que le Socialisme enfante un programme précis, accepté par la masse des esprits qui se rallient à sa bannière.

Les hommes qui travaillent pour l'avenir ont complété l'idée républicaine par l'idée socialiste.

Un progrès reste à faire.

Arriver à l'unité de principes dans le Socialisme.

Indépendamment d'un grand nombre de questions sur lesquelles ils sont déjà d'accord, les socialistes acceptent tous l'Association comme devise de l'avenir.

Mais quel est le mode d'association qui peut régénérer la France, et à l'exemple de la France, le monde entier?

Ce n'est point l'Association industrielle réduite aux villes, et dans les villes mêmes se restreignant à des professions isolées les unes des autres.

L'élément constitutif de la France comme de tous les pays, le type du travail agricole combiné avec tous les autres travaux, c'est la commune.

Association dans la commune, commune sociétaire, tel est providentiellement le dernier mot des révolutions, le rendez-vous où nous attendons tous les républicains socialistes.

Il paraît que les amis de l'ordre, directeurs de l'*Union électorale*, se sont conduits d'une façon peu délicate à l'endroit des électeurs qu'ils avaient appelés à voter dans les élections préparatoires.

Ainsi, la *Presse* publiait hier la lettre d'un artilleur de la garde nationale, qui, ayant voté pour la liste démocratique, a reçu, quelques jours après, son bulletin par la poste, avec des annotations injurieuses et anonymes.

Dans le bureau du cours la Reine (c'est la *République* qui rapporte le fait) un citoyen qui votait silencieusement pour la liste démocratique, fut insulté et traité de *canaille*, ainsi que ses candidats, et même violemment expulsé. Inutile de dire que son bulletin a été déchiré.

Enfin, une lettre, publiée par la *Presse*, peut servir à expliquer comment l'*Union électorale* a recruté 61 000 votes dans les élections préparatoires :

Le scrutin s'est ouvert dimanche à Vaugirard. Un électeur, non de Vaugirard, mais bien du 10e arrondissement, se présente au *Soleil d'or*, et va droit à l'urne, et il dépose *lui-même* et pour *sa part*, quatre bulletins, sous les yeux et sans opposition du bureau. Au bout de quelques minutes, le même électeur rentre, dépose toujours quatre bulletins, et la même manœuvre se reproduit trois fois en l'espace de moins de trois quarts d'heure. L'auteur du fait est le signataire de ces lignes.

(Suivent la signature et l'adresse.)

On nous assure que le même fait s'est passé dans un grand nombre de bureaux.

Il importe de bien constater la différence de ton et d'attitude adoptés, d'une part, par les journaux de la *bonne compagnie*, et, de l'autre, par les *feuilles rouges, organes de la populace*, dans la grande lutte engagée, comme ils disent, entre la *civilisation et la barbarie*!

La période électorale qui se termine aujourd'hui honore les journaux populaires, et met le comble à la dégradation des feuilles prétendues honnêtes qui jamais n'avaient mis à nu, comme dans ces derniers jours, leur arsenal de diffamations et de honteuses grossièretés.

Tandis que les feuilles socialistes luttaient de convenance et de modération, se bornant à énumérer les titres de leurs candidats, et à recommander à leurs lecteurs l'exactitude, la vigilance et la discipline, s'abstenant même pour la plupart de discuter les mérites au moins négatifs des élus de leurs adversaires, les organes de la modération souillaient leurs colonnes de diatribes injurieuses et d'allégations perfides contre les hommes choisis par le comité démocratique.

L'un des plus audacieux dans ce genre de courage, le *Constitutionnel* se faisait le dénonciateur calomnieux de représentants du peuple orateurs des comices électoraux, tronquant des citations, falsifiait des discours; une feuille hebdomadaire, fondée et rédigée en grande partie par des représentants de la république blanche, comparait certains collègues de ces messieurs à des bêtes sauvages exhibées par des cornacs dans les assemblées populaires, et la plupart des journaux orléanistes, légitimistes et autres dynastiques, l'*Ordre*, de M. Chambolle, l'*Union* catholique et henriquinquiste, etc., s'empressaient de s'emparer de cette aimable plaisanterie, pour en faire jouir leurs abonnés.

Les journaux de province rivalisaient de zèle et de bons mots avec leurs confrères de Paris. L'un d'eux souvent cités avec éloge par les grands journaux de la presse modérée, insultant à la piété du peuple surexcitée par la scandaleuse profanation de la colonne de Juillet, le *Courrier de la Gironde* qualifiait d'*affreux tortillons jaunes* les couronnes funèbres que les familles en deuil et la démocratie reconnaissante allaient déposer sur la tombe de leurs martyrs.

Non, jamais un parti n'était descendu si bas. Jamais la haine envenimée, la rage de l'impuissance ne s'étaient exhalées en grossièretés aussi indécentes.

Voilà donc à quelles débauches d'esprit, à quelle dépravation du cœur, à quel oubli de tout sentiment, de toute dignité, de toute pudeur, entraînent la peur égoïste et l'ambition effrénée?

Et ces furieux s'intitulent les apôtres de la modération; ces insulteurs publics se proclament les représentants de l'honnêteté.

Allez, vous êtes jugés; vous êtes condamnés; vous êtes flétris.

Quelques excès encore, et tout ce qu'il y a d'honnêtes gens parmi vous se séparera de vous avec mépris, avec indignation.

Quant à nous, à qui ce spectacle de la dégradation des vieux partis n'inspire qu'un triste sentiment de pitié, nous nous consolons de la déchéance des uns en assistant à la moralisation, à l'élévation progressive des autres.

Pauvre peuple, ton écorce est rude encore; ton esprit n'est pas initié aux nuances délicates de la politesse; ton cœur n'est pas façonné aux raffinements des sentiments de bon ton; mais toi, du moins, tu lèves ta casquette poudreuse devant le corps de ton ennemi qui passe sur une civière, et tu ne jettes pas la raillerie et l'insulte à ses cendres enfouies dans la tombe.

Et, quand un grand élan t'entraîne, quand une pieuse indignation te transporte, de ton esprit ignorant s'échappent d'ingénieuses pensées, de ton cœur inculte s'épanchent en touchantes manifestations la reconnaissance, le respect et l'amour.

Ah! merci à la main *mystérieuse* qui a profité de la solitude et de l'ombre pour dépouiller la tombe des morts des témoignages sacrés de la douleur privée et de la vénération publique; merci au profanateur, quel qu'il soit, qui a osé jeter ce honteux défi à la douleur des familles, à l'indignation des masses!

Il a fourni à ce peuple si méconnu et si calomnié, l'occasion de prouver une fois de plus aux esprits prévenus qui le craignent, aux âmes égarées qui l'injurient, tout ce qu'il y a en lui de modération, de piété, de bons et délicats instincts.

Cœurs honnêtes que la peur habilement exploitée, la défiance des idées nouvelles, l'ignorance des véritables doctrines du socialisme, et surtout les inventions de nos adversaires retiennent encore dans les rangs de la réaction, êtes-vous allés visiter le peuple de la démocratie, au tombeau de ses fils morts pour la liberté?

Avez-vous fait le tour de cette grille, que la piété publique a changée en une vaste corbeille funèbre; avez-vous observé cette foule qui longeait, respectueuse et recueillie, la balustrade circulaire entièrement cachée sous les fleurs des tombeaux; avez-vous interrogé tous les visages, écouté toutes les paroles? Et si vous n'avez pas surpris un regard de haine, si vous n'avez pas entendu un seul mot de défi ou de colère, avez-vous reconnu enfin qu'on vous a indignement trompés en vous représentant ces hommes, ces républicains, ces socialistes comme des bandes avinées, ne rêvant que le pillage et l'incendie, comme des *barbares* projetant, je ne sais, quelles monstrueuses orgies sur les ruines du monde?

Oui, plus nous nous engageons dans cette voie fatale des dissensions civiles, et plus je suis convaincu qu'il n'y a entre les honnêtes gens des deux partis qu'un malentendu funeste. Mais ce malentendu est envenimé par les hommes de spéculation et de violence, par cette écume d'un passé corrompu remontée à la surface, et qui va chercher des auxiliaires jusque dans les rangs des mouchards, pour entretenir la défiance et la haine qui alimentent leurs boutiques de calomnies.

Hommes consciencieux de la réaction, esprits faibles et craintifs que la peur de la liberté pousse à ne plus voir de salut et d'abri que derrière les faisceaux de baïonnettes, comprenez donc enfin qu'en exploitant ainsi votre crédulité et vos terreurs, en rendant le parti qu'ils prétendent servir solidaire des indignes moyens qu'ils emploient, ces journaux vous trahissent et vous déshonorent.

EUGÈNE NUS.

Voilà comment les amis de l'ordre se multiplient, pour employer l'expression du *Constitutionnel*.

Ajoutons que plusieurs journaux ont annoncé, et le fait n'a pas été démenti, que sur les 61 000 votants, on a trouvé 11 450 bulletins portant les noms *de Flotte, Vidal et Carnot*.

Les électeurs voient par la manière dont s'est accompli ce scrutin préparatoire, ce dont les amis de l'ordre seraient capables ; c'est à eux d'exercer une surveillance active dans les bureaux de vote pour empêcher les fraudes et assurer la sincérité du scrutin.

Les journaux du parti de l'ordre parlent fort peu de la brochure dénoncée par le *Siècle*. Quelques-uns publient la déclaration suivante :

Le *Siècle*, en rendant compte dans son numéro d'aujourd'hui d'une brochure de M. Vaucorbeil, insinue que M. Vaucorbeil serait l'un des employés de l'Elysée, le bibliothécaire même du président de la République. L'insinuation peut être habile, mais elle est, comme tant d'autres, dénuée de tout fondement. (*Communiqué*).

Que M. de Vaucorbeil soit ou non bibliothécaire de l'Elysée, qu'il soit ou non l'auteur de la brochure qui porte son nom, cela nous importe fort peu ; le *Siècle* lui-même n'avait rien affirmé à cet égard. Les détails du *Siècle* sont aujourd'hui plus précis :

M. Vaucorbeil est l'un des amis les plus intimes de M. Lefèvre-Deumier, bibliothécaire de l'Elysée, et l'un des familiers de l'hôtel de la présidence. Nous ne contestons pas l'intelligence politique de M. F. Vaucorbeil, mais il est certain qu'il n'a pas eu l'initiative de cette publication...

M. Vaucorbeil est musicien.

La question importante était de savoir si les doctrines étranges prêchées dans la brochure étaient publiées avec la complicité des hommes de l'Elysée. Un désaveu catégorique n'eût pas détruit tous les soupçons. Le public a vu tant d'assertions ministérielles transformées solennellement en mensonges par les évènements, qu'il a droit de se tenir en défiance. Mais le désaveu même n'a pas été donné. On chicane sur une qualification sans importance et l'on garde le silence sur le fait essentiel.

C'est aux électeurs de tirer la conséquence.

L'*Union* attaque très-énergiquement la brochure élyséenne. Voici les premières lignes de son article :

Un nouveau cri de guerre, un appel insensé à la violence et aux coups d'état vient encore une fois d'éclater au milieu de nous. Il s'agit d'une brochure, d'une sorte d'audacieux pamphlet qui met, depuis deux jours, le monde politique en émoi.

La *Presse* dit à ce sujet :

Peut-être le jour n'est-il pas éloigné où le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats*, l'*Union* et l'*Opinion publique* regretteront amèrement d'avoir prêté à l'*Union électorale* leur appui, au lieu de se joindre à une protestation nécessaire.

Oui, nécessaire pour couper court aux suggestions les plus insensées, aux projets les plus coupables.

Ces journaux redoutent l'ivresse de la liberté, ils ne redoutent pas l'ivresse du pouvoir ! Celle-ci est-elle donc moins à craindre ? Ils redoutent le progrès du Socialisme ; ils ne redoutent pas le progrès du despotisme ! Celui-ci est-il donc moins à craindre ? Est-ce que le lendemain de sa victoire le despotisme connaîtrait des limites ? Est-ce qu'il tolérerait des observations ? Est-ce qu'il accorderait au *Constitutionnel*, au *Journal des Débats*, à l'*Opinion publique*, à quelque journal que ce soit, l'autorisation de paraître ?

Si ces journaux savaient tout ce que nous savons, il n'en est pas un seul qui ne se fît et qui ne dût se faire l'écho du *Siècle*.

On abuse le président de la République, on l'égare, on le trompe ! Tout ce qui l'entoure le pousse à une usurpation.

La *Presse* ajoute plus loin :

La patience du peuple se lassera, et le jour où elle se lassera, notre triomphe sera assuré. — Tel est le langage que tiennent les habiles qui, depuis un an, sont aux aguets de toutes les occasions et de tous les prétextes ; les habiles qui paient des hommes chargés de stationner à la porte de l'Elysée et de suivre le président de la République aussi loin que possible en l'accompagnant des cris de : *Vive Napoléon! vive l'empereur!*

On veut absolument une collision ! On y avait compté le 13 juin ; on y avait compté le 10 décembre; on y avait compté le 24 février ; on y avait compté à l'occasion du renversement des arbres de liberté ; on y comptait pour après-demain, lundi. Mais, cette fois encore, on comptera sans son émeute, et l'on en sera pour ses frais. On ne l'aura pas.

Les nouvelles que nous continuons à recevoir sur le résultat du scrutin dans les régiments sont unanimes. Partout l'armée vote pour les candidats socialistes, quand il lui est possible de les connaître ; quand elle ne les connaît pas, elle dépose des bulletins blancs.

La défense faite aux soldats de lire les journaux démocratiques, les tracasseries de tout genre contre ceux qu'on soupçonne de sentiment républicain, les punitions infligées à ceux qu'on accuse de colporter les listes socialistes, les revues et les visites du président de la République, rien n'y fait, l'armée vote avec le peuple d'où elle est sortie et où elle doit rentrer.

La *République* a reçu une lettre de plusieurs artilleurs de Vincennes d'après laquelle leurs chefs les auraient réunies et leur auraient imposé de voter pour les candidats modérés.

« Vos votes seront connus, auraient ajouté des chefs, et si vous ne donnez pas vos suffrages aux candidats du ministère, on vous fera partir de Paris. »

Nous ne connaissons pas encore les votes des artilleurs de Vincennes, mais tout porte à croire qu'ils tiendront l'engagement qu'ils prennent dans la *République* de voter pour la liste démocratique.

Voici déjà un chiffre qui est significatif.

Le 3e bataillon de chasseurs de Vincennes, en garnison à Paris, compte 180 électeurs pour le département de la Seine.

Ont voté pour les candidats démocratiques Deflotte, Vidal et Carnot........ 179
Pour la liste modérée........ 1
Militaires du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, en garnison à Paris, votants........ 2,000
Pour les listes démocratiques........ 1,950
Pour la liste modérée........ 50

Le 47e de ligne, en garnison à Nantes, compte 89 électeurs de la Seine. Voici le résultat du vote :

Carnot........ 69
Deflotte et Vidal........ 67
Lahitte........ 19
Foy........ 17
D'Arbouville........ 4
Bonjean........ 3

ARIÉGE. Garnison de Strasbourg (63e de ligne) :

Pilhes........ 14
Le candidat de la réaction........ 6

NIÈVRE. Garnison de Paris (21e de ligne) :

Votants........ 129
Gambon, candidat démocratique........ 115
De la Marinière, modéré........ 7

Les journaux modérés opposent aux nombreux résultats déjà constatés par les journaux démocratiques le vote de la garnison de Rouen, dont un détachement se trouve à Elbeuf.

Il en résulte que ces militaires ont voté :

Ceux de l'Allier........ bulletins blancs,
Ceux de la Haute-Vienne........ bulletins blancs.

Jusque-là, il n'y a pas beaucoup à se vanter.

Des électeurs de Saône-et-Loire, 21 à 26 seulement auraient voté pour la liste démocratique, tandis que la liste royaliste aurait obtenu de 58 à 62 voix.

Les électeurs du Bas-Rhin auraient donné 46 voix à la liste modérée, et 4 seulement à la liste démocratique.

Ceux du Haut-Rhin auraient donné 16 voix aux candidats de la réaction, et 2 seulement aux candidats du progrès.

Les électeurs du Var, de l'Ardèche, de la Haute-Loire, des Hautes-Pyrénées et de la Loire, auraient voté en majorité, ou quelques corps même à l'unanimité, pour la réaction.

Il n'y a assurément rien de bien rassurant dans ces faits pour les amis de l'ordre.

Aussi, les journaux du parti sont-ils loin de se montrer rassurés. Il n'est pas jusqu'au *Journal des Débats* qui ne se ressente de la panique :

N'avons-nous pas appris à nos dépens, s'écrie-t-il, que le suffrage universel est fécond en erreurs, en mécomptes, en revers imprévus ?

Et sous cette impression, les *Débats*, qui même dans les plus grandes émotions tiennent à rester littéraires et à conserver une attitude digne, les *Débats* adressent ce matin aux électeurs, un article qui eût pu figurer dans le *Constitutionnel*.

L'*Union* ne trouve rien de mieux pour stimuler les siens que d'évoquer l'émeute :

« Le mouvement qui avait été annoncé pour le 24 février n'a pas éclaté : est-ce une raison de croire que la partie est abandonnée ? »

Et elle leur montre en perspective :

« Une vaste conjuration dont le foyer était en Suisse, et qui de là rayonnait en Allemagne sur le grand-duché de Bade et sur le royaume de Wurtemberg, en Italie sur le Piémont, en France sur les contrées qui s'étendent du Rhône au Rhin. »

Un seul journal du parti honnête et modéré ose afficher quelque confiance ; c'est le *Dix-Décembre*, qui se prédit victoire certaine du ton le plus lamentable.

On lit dans la *Gazette de France* :

Les votes connus de l'armée donnent un résultat favorable aux candidats de la démocratie. C'est un fait que nous sommes malheureusement obligés de constater, contre les assertions optimistes de certains journaux.

Le *Nazionale* de Florence rapporte qu'on prépare à Rome des appartements pour le maréchal Radetzki et une partie de son état-major, qui viendraient assister au rétablissement solennel des armes d'Autriche sur la maison du consul de cette nation.

Il s'agit toujours de créer une armée de janissaires pontificaux prélevés dans les divers Etats, sous la protection de l'empereur de Russie.

La commission de constitution de Hesse-Cassel a proposé à la chambre de déclarer : Que l'assemblée des Etats n'est que fortifiée par le programme du ministère dans le vote de méfiance exprimée contre lui, et qu'elle espère le voir abandonner un poste qu'il ne peut remplir ni dans l'intérêt du souverain ni dans l'intérêt du pays.

L'assemblée a adopté à l'unanimité cette résolution, qui sera communiquée au ministère.

Les relations diplomatiques viennent d'être interrompues entre la Prusse et le Hanôvre. L'initiative en a été prise par le cabinet prussien.

Le maréchal Radetzki demande des renforts pour l'Italie ; on continue à parler d'une expédition autrichienne pour rétablir l'ordre dans le Piémont. La Bohême plie sous le poids des logements militaires, tant est considérable le corps d'armée que le gouvernement autrichien a concentré sur ce point.

On avait dit que la Russie allait diminuer son armée d'occupation des provinces moldaves et valaques. Suivant la feuille constitutionnelle de Bohême, cette nouvelle n'est pas exacte. L'état-major de l'armée russe qui se trouve à Varsovie vient d'être augmenté.

Assemblée nationale.

Séance du 8 mars. — Présidence de M. DARU (vice-président.)

M. LE PRÉSIDENT prévient que MM. les représentants qui prennent part aux élections de la Seine pourront voter demain et lundi dans le 14e bureau

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Mauguin, ayant pour but l'établissement de banque cantonale.

M. MAUGUIN. Je ne suis pas seul à appuyer ma proposition ; plusieurs personnes pensent avec moi que l'établissement de banques cantonales est le seul moyen efficace de réduire l'usure en étendant la circulation du capital. Je demande à l'Assemblée une demi-heure d'attention.

Et d'abord qu'on ne pense pas que j'aie eu l'intention d'établir immédiatement des banques dans chaque canton ; je sais parfaitement que cela est impossible ; je sais au contraire que la banque au canton doit être la restriction. La banque ne peut être constituée qu'après le versement, en numéraire, de 100 000 fr., et elle n'émettra des billets au porteur que pour 300 000 fr., et il faudra qu'elle possède des immeubles d'une valeur de 600 mille francs avec 4 0/0 d'intérêt au maximum. Avec les intérêts composés, 300 mille francs de prêt ne sont que la représentation de 100 mille francs pour l'escompte ; les banquiers qui font faillite ne sont que ceux qui font des spéculations particulières ; aussi la banque ne pourra-t-elle faire que des opérations d'escompte.

Les immeubles de la société ne pourront être que dans le canton. Le prêteur pourra toujours ainsi vérifier la valeur du billet au porteur qui aura privilège sur les fonds de caisse, sur le portefeuille et sur les hypothèques immobilières.

Les billets auront solidité complète ; ce qu'il faut, c'est d'empêcher l'émission exagérée des billets comme en Angleterre et aux Etats-Unis. Mais là l'émission était facultative et illimitée, à condition d'une caution préalable de 80 000 livres sterling.

Pour empêcher cet excès, les billets au porteur seront remis à la compagnie par l'administration du timbre, qui ne donnera plus de billets que sous la condition de la reproduction des premières émissions.

On dit : C'est violer le privilège de la Banque de France ; c'est étendre trop indéfiniment l'émission des billets au porteur ; c'est, d'un autre côté, s'élever contre l'unité des banques, unité protectrice des intérêt, généraux du peuple ; enfin, c'est vouloir établir une institution que le besoin de la circulation ne demande pas.

Et d'abord le gouvernement s'est toujours réservé le droit de créer des banques départementales ; ce n'est pas autre chose que je vous demande.

L'orateur s'efforce ensuite d'établir que l'extension des billets au porteur est loin d'être à craindre par les raisons précédentes qu'il a données pour la limitation du crédit.

Il pense également que la dispersion des banques ne peut être qu'une chose excellente au point de vue du commerce et du travail.

Enfin, il soutient que loin d'être exagérée, la circulation actuelle des finances du pays souffre au contraire encore beaucoup des suites des révolutions. Il importe donc de venir en aide aux petites fortunes et aux bourses légères.

L'orateur pense que si l'on n'est pas d'accord sur tous les détails de sa proposition, on peut au moins examiner une question aussi grave que celle qui est soulevée par cette proposition ; car nous sommes en arrière de toute l'Europe en fait d'institutions de crédit. Nous ne sommes, à cet égard, qu'au niveau de la Turquie.

L'orateur fait ensuite ressortir l'influence des capitalistes et des grands banquiers sur le crédit de l'Etat ; et cependant c'est à ce parti, qui n'est pas composé de cent personnes, et qui n'a pas 120 mil. à lui appartenant, qu'on veut sacrifier les intérêts de la France entière ! C'est à vous de voir si vous ne voulez pas pour la France démocratique ce que l'aristocratie a donné à la Saxe, au Hanovre, à la Prusse et à l'Allemagne.

N'oubliez pas d'ailleurs, messieurs, que le capital qui paie le moins d'impôts, qui souvent n'en paie pas du tout, c'est le capital mobilier, et c'est lui qui a fait toutes les révolutions, deqeuis Rome elle-même. (Interruption au banc de la commission.)

Le négociant, qui est l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur, n'est qu'à un degré inférieur dans mon estime, et cependant je voudrais qu'il trouvât de l'argent à 4 0/0. Donc, vous ne me reprocherez pas de me montrer sans intérêt pour lui. (On rit.) Le capital-argent, le capital-écus, je ne veux pas le maltraiter, mais enfin c'est une chose bien différente à mes yeux que le capital immobilier. Le capital s'est montré partout tyrannique, envahisseur. Regardez autour de nous.

En Allemagne, le paysan malheureux, pressuré par l'usure, râlait son souffle d'agonie ; qu'a-t-on fait pour le sauver ? On a établi de petites banques. Partout, en Allemagne, les communes, les particuliers, interviennent pour protéger le paysan contre les exigences du capital entre les mains des banquiers. Messieurs, prenez garde que le capital-argent ne domine jamais, car sa domination est mortelle, car vous ne savez peut-être pas quels impôts le monopole de l'argent établi à Paris lève sur les provinces, et comme il compte dans leurs désastres !

La circulation du capital argent n'est pas suffisante, je l'ai prouvé, (Dénégations à gauche.) L'on m'a dit que ces banques pourraient être dangereuses en ce qu'elles détruiraient l'unité des banques. Messieurs, je ne comprends pas l'importance de cette unité ; nulle part, en Europe, elle ne trouve cette unité ; partout les banques sont opposées les unes aux autres. En effet, comment baisser l'intérêt de l'argent ? la banque n'est-elle pas maîtresse du taux de cet intérêt ? Comment, lorsque la concurrence est dans toutes les marchandises, pourquoi l'argent est-il donc en dehors de cette loi ?

Figurez-vous le commerce des céréales abandonné à une seule compagnie, et voyez-en les conséquences. Cette compagnie donnera aux blés la valeur qui lui convient et l'imposera au pays, c'est ce que fait la Banque de France pour l'argent. (Exclamations à droite.)

En vérité, je ne comprends pas l'intérêt que vous avez à étendre la centralisation. Comment ! ce n'est pas assez de la centralisation administrative, et il vous en faut encore une qui appelle le commerce de l'argent tout entier à Paris, aux dépens des provinces, et vous ne voulez pas qu'on touche à cette centralisation ! Et le ministère va dans ce sens. Est-ce que le ministère du commerce croit par hasard qu'il gouverne le commerce ? (Bruit.—Rires. — Interruption.)

Un ministre du commerce devrait avoir une certaine influence sur le commerce. Voulez-vous que je vous dise qui est le ministre du commerce ? C'est la Banque de France. Elle règle seule les escomptes ; elle seule décide le moment où il faut lever les écluses d'où les écus s'échappent en pluie fécondante, et elle décide quand il convient de laisser retomber les vannes et de faire succéder la sécheresse et la stérilité à la fécondité. Elle est maîtresse des capitaux. (Excepté quand elle est forcée d'en emprunter à Saint Pétersbourg.) Je n'entends pas. (On rit.) Il y a un comité d'escompte qui renouvelle les énormités du Conseil des Dix de Venise. (Ils sont vingt-sept ! — On rit.)

Eh bien ! oui, la Banque, c'est le comité d'escompte. Il décide à huis-clos du sort du pays. (Exclamations au banc de la commission. C'est ce comité qui modère ou accélère le mouvement des affaires, et cette impulsion va souvent en sens contraire des intérêts du pays.

M. Mauguin cite le fragment d'un livre sur notre système d'escompte, livre qui établit, ainsi que lui, l'influence énorme du comité qui, à la Banque, règle le taux de l'escompte. Ainsi, s'écrie-t-il, ce sont vingt-sept banquiers qui prononcent à huis-clos sur le sort de chaque établissement, sur le sort de chaque commerçant, sur le sort du pays entier, sans publicité, sans discussion, à côté du gouvernement, sans que le gouvernement puisse s'y opposer, et cela n'est pas tenable. (Très bien ! à gauche.)

Et la Banque n'est pas, que je sache, un des grands corps de l'Etat. Les grands corps de l'Etat délibèrent et discutent sous l'œil du public, et le comité dont je parlais tout à l'heure se décide à huis-clos.

Or, quel est le moyen de combattre cette suprématie intolérable ? La liberté, la concurrence (Agitation à droite.), et l'établissement des banques qui ne sont pas forcées d'aller prendre le mot d'ordre de la banque centrale. Et, songez-y, je ne demande pas autre chose que le renvoi de ma proposition à une commission qui l'examine, qui en dise son avis et vous mette à même de vous prononcer en connaissance de cause.

Réfléchissez-y, en face des doctrines qui vous allarment vous ne pouvez ajourner ces questions.

Je termine. Les bonnes mesures et les bonnes lois sont celles qui profitent à tout le monde. Je vous supplie en conséquence d'accéder à ma demande, au nom de votre devoir, au nom du salut du pays. (Approbation à gauche.)

M. LÉON FAUCHER a la parole pour répondre à M. Mauguin.

L'orateur soutient d'abord que M. Mauguin a outragé tous les principes de la science économique. (Murmures à gauche.)

S'il n'a pas dit, comme jadis, qu'il y avait des créances sacrées et d'autres qui le sont moins, il a déclaré qu'il y avait des capitaux respectables et d'autres qui l'étaient moins. Ne sont-ce pas là des paroles analogues ? Tout le monde veut que chacun ait une plus grande somme d'avance ; on ne saurait donc penser que personne repoussât une proposition qui aurait réellement ce sens. Mais ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille accepter toutes les illusions que les empiriques donnent comme des vérités, et surtout qu'il faille attaquer un établissement aussi utile que la Banque de France.

La Banque de France n'est que le plus grand et non l'unique comptoir de la France. Les banquiers peuvent faire l'escompte ; M. Mauguin lui-même, s'il trouve du crédit, peut former des institutions de circulation. Si la Banque ne peut atteindre la limite de ses émissions ; c'est une affaire de temps, de l'époque, des circonstances où se trouve le pays, déjà peu certain de son présent et encore moins sûr de l'avenir.

La liberté de circulation des banques ne donne pas déjà un abaissement d'intérêt aussi considérable qu'en France, puisque la Banque de France, la banque du monopole, comme on dit, escompte à 4 pour cent, tandis que les Etats-Unis, pays de liberté, ont un minimum d'intérêt de 7 à 8 pour cent. Ce qu'il faut, c'est rétablir la confiance et l'ordre, le premier besoin du pays, et non pas se perdre dans des déclamations stériles. (Mouvements divers.)

M. MAUGUIN. Je commencerai d'abord par remercier M. Léon Faucher de la politesse qu'il a mise à discuter ma proposition. (Rires.) Selon lui, j'aurais fait un libelle. Qu'il me permette de le lui dire, ce qu'il a cru devoir diriger à mon adresse a été gâté par un ton que, si je ne craignais pas d'être impoli, je dirais être celui d'un pédagogue. (Nouveaux rires.)

J'ajouterai que si aujourd'hui M. Léon Faucher semble nous conseiller de nous croiser les bras, et trouve l'intérêt assez bas : ce mot retentira dans les campagnes ; et, du reste, je rappellerai à M. Léon Faucher qu'il y a dix-huit mois, en 1848, il déclarait lui-même que l'usure dévorait nos campagnes ; ce sont ses propres expressions.

Il est temps que l'Assemblée fasse quelque chose dans l'intérêt des manufacturiers comme des agriculteurs, et qu'elle prouve au pays que nous sommes sérieux.

Au reste, je ne dis pas que ma proposition soit excellente en tous points ; mais elle soulève une grave question ; il s'agit d'étendre le crédit et d'abaisser l'intérêt de l'argent. A ce titre, elle doit être prise en considération.

M. LÉON FAUCHER déclare n'avoir pas dit qu'il n'y eût rien à faire. Comme en 1840, il pense que le crédit foncier est dans une situation déplorable ; il faut, avant tout, réformer notre système hypothécaire. La prétendue réserve de M. Mauguin ne ferait qu'apporter la perturbation dans le système de votre crédit commercial ; elle déprécierait les moyens d'échanges en dépréciant la valeur de l'argent : ce serait une dépréciation universelle.

M. MORELLET soutient la proposition dans cette idée qu'il faut étendre le crédit à tous les citoyens. (La clôture ! la clôture !)

M. CHEGARAY repousse la proposition de M. Mauguin, par cette considération surtout qu'elle est contraire aux dispositions de la loi du 30 juin 1840, loi qui proroge le privilège de la Banque de France et qui forme un véritable contrat.

M. BENOIST D'AZY ne pense pas, comme M. Mauguin, que l'institution des comités d'escompte soit une institution politique ; il la considère comme un excellent instrument pour étendre le crédit dans nos campagnes.

L'orateur énumère ensuite les services que les comptoirs d'escompte ont déjà rendus au commerce.

Après quelques mots de M. de la Moskowa, la clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé le scrutin public par division sur la prise en considération de la proposition de M. Mauguin sur l'établissement des banques cantonales.

Ce scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votans	587
Majorité absolue	294
Billets blancs	236
Billets bleus.	351

L'Assemblée ne prend pas en considération la proposition de M. Mauguin.

La séance est levée à six heures et demie.

Comité démocratique-socialiste des élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les délégués au comité démocratique-socialiste des élections se réuniront, pour la dernière fois, dimanche 10 mars, à 7 heures du soir, rue Saint Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8.

AVIS.

Les gardes républicains licenciés qui étaient casernés rue Saint-Victor, sont prévenus que leurs cartes d'électeurs sont déposées à la mairie du 12e arrondissement, où elles doivent leur être délivrées le dimanche 10 et le lundi 11 mars.

Les électeurs du 5e arrondissement sont prévenus qu'un bureau permanent de renseignements est ouvert salle Martel, dimanche 10 et lundi 11 mars.

La réclusion ou la peine d'emprisonnement, d'amende et même de privation des droits civiques a été, par la loi [illegible], établie contre toute personne, fonctionnaire ou simple citoyen qui apportera des entraves à l'exercice libre et loyal du suffrage universel. Nous invitons tous les démocrates à se bien renseigner sur ces pénalités par la lecture du texte même de la loi, afin de dénoncer à l'autorité judiciaire tous les faits venant à leur connaissance, que le législateur a frappés de réprobation.

Celui qui empêche un électeur de voter, de même que celui qui vote sans en avoir le droit, celui qui enlève l'urne, viole le scrutin, ou qui chargé de recevoir, compter ou dépouiller les bulletins contenant les suffrages des citoyens, soustrait, ajoute ou altère certains d'entre ces bulletins, ou lit des noms autres que ceux inscrits, se place sous le coup de répressions justes et sévères.

Chacun doit se pénétrer sans retard et donner de la publicité aux dispositions répressives de la loi partout où il en trouve l'occasion.

Le comité démocratique-socialiste a été prévenu que des listes altérées de différentes façons et de manière à tromper l'attention des patriotes circulent de tous côtés.

Le comité recommande donc à tous les citoyens, avant de déposer leurs bulletins dans l'urne, de bien lire les trois noms.

FAITS DIVERS.

Nous apprenons que l'escadre de la Méditerranée, qui était attendue à Toulon, a reçu un contre-ordre, d'après lequel elle dut se diriger sur Naples, où l'amiral Parceval-Deschênes attendra la solution du différend entre l'Angleterre et le gouvernement grec. (*Patrie.*)

— Le *Moniteur* publie dans sa partie officielle un décret du président de la République qui supprime, à partir du 1er octobre prochain, la succursale militaire des Invalides établie à Avignon.

Ceux des militaires qui font actuellement partie de cet établissement et qui ne préféreraient pas se retirer dans leurs foyers avec la pension due à leurs services, seront placés à l'hôtel national, à Paris.

— Il est sévèrement défendu, personne ne l'ignore, de placarder aucune espèce d'affiche politique. M. Ferdinand Barrot a pris soin, il y a peu de jours, de rappeler cette interdiction dans les colonnes du *Moniteur*. Or, voici ce qu'on lit sur tous les murs de Paris : « Les annales de l'Europe n'ont point encore présenté l'exemple d'une restauration qui ait réussi... Les Bourbons de 1815 n'ont repris le sceptre que pour montrer qu'ils ne pouvaient le porter. Les Capétiens sont nés à la fin du dixième siècle, avec la féodalité ; ils devaient disparaître, et ils ont en effet disparu à la fin du dix huitième siècle, avec la noblesse. LES BONAPARTE SONT NÉS AVEC LA DÉMOCRATIE, C'EST A EUX DE LA GOUVERNER. » Ces phrases, qui ne sont pas assurément des flatteries à l'adresse du parti légitimiste, sont extraites textuellement d'un ouvrage nouveau qui a pour titre : *Du gouvernement héréditaire en France et des [illegible] qui s'y rattachent* : NAPOLÉON II, *Un d'Orléans, Henri V*, par Louis Couture. Pourquoi la police tolère-t-elle cette affiche où brille le nom de Napoléon II? C'est de la librairie, dira-t-on ; soit! mais c'est de la politique aussi. (*Estafette.*)

— M. Sohier, préfet de Loir-et-Cher, est d'une humeur fort irascible : nous en savons quelque chose ; mais nous le lui pardonnons volontiers : il éprouve tant de désagréments.

Figurez-vous que l'autre jour, au moment où M. Sohier sortait de son hôtel, en habit brodé et flanqué de gendarmes, dans toute la splendeur préfectorale enfin, un homme s'avance, lui remet un pli cacheté et s'éloigne. M. le préfet ouvre le paquet et trouve... trois bulletins de vote de l'Union démocratique, portant le nom de notre ami d'Echégoyen.

Et la garde qui veille, etc.

M. Sohier lança la gendarmerie sur les traces du colporteur, qui fut arrêté et conduit devant le procureur de la République. Mais ce colporteur avait son autorisation bien en règle. On ne pouvait que le féliciter de son zèle à remplir sa mission ; pas l'ombre d'un délit, force fut donc de le relâcher.

— Armand, père de famille, employé, a eu le malheur de perdre 300 francs en billets de banque, le 2 mars, de 4 à 5 heures, en allant du n° 96, rue Ménilmontant, au Canal, même rue.

Il prie la personne qui les aurait trouvés, de les reporter rue Saint-Lami, n° 51, à Batignolles, et il lui offre une récompense en rapport avec les circonstances dans lesquelles il se trouve.

Les portraits des CANDIDATS DU PEUPLE aux élections du 10 mars, DE FLOTTE, F. VIDAL et CARNOT, dessinés d'après nature par Ch. Marville et réunis sur une seule feuille, viennent d'être mis en vente au prix de 20 cent. l'exemplaire, à la librairie, rue St-André-des Arts, n° 27.

L'Association fraternelle de la 4e compagnie (4e bataillon, XIe légion) fait chaque jour les efforts les plus louables pour réaliser dans la pratique les principes de la charité la plus pure. Elle ne vient pas seulement en aide aux vieillards des deux sexes, elle donne encore du travail aux citoyens de sa circonscription chargés d'une nombreuse famille que des circonstances malheureuses laissent sans ouvrage, et relève ainsi pour celui qui le reçoit, le bienfait de l'assistance. Les enfants sont aussi l'objet de sa touchante sollicitude : elle les prend pour ainsi dire à leur naissance, en contribuant à la fondation de quelques besoins dans ces crèches ; quand ils sont devenus plus grands, l'association fortifie leurs corps par des leçons de gymnastique données sous son patronage, et leur procure ainsi de salutaires et morales distractions ; enfin, tout récemment, dans le but de leur faire prendre des habitudes d'économie et de prévoyance, il vient d'être décidé que des livrets de caisse d'épargne seraient distribués aux apprentis des deux sexes qui se feraient remarquer par leur bonne conduite et leur excellente tenue.

Dimanche dernier, 4 de ce mois, l'association a donné un concert de bienfaisance dans le palais du Petit Luxembourg; sous la direction active et intelligente de M. Conrad, un des associés et l'un de nos flûtistes les plus distingués; les artistes les plus éminents avaient répondu à son appel avec un empressement qui les honore. Mlle Remblot, Beauvalet, du Théâtre-Français ; Mlles Revilly et Sainte-Foy, de l'Opéra Comique ; MM. Coninx, Leloué et Ravina ont été applaudis avec enthousiasme ; il y avait de la reconnaissance dans la sympathie avec laquelle ils étaient accueillis.

M. Clodomir et les enfants de Lutèce, sous la direction de M. Gaubert, ont aussi pris part à cette bonne œuvre. N'oublions pas deux artistes de l'institut des jeunes aveugles ; les morceaux de musique exécutés par eux ont ému profondément l'auditoire.

C'est le troisième concert donné par l'association fraternelle ; le succès légitime qu'elle vient d'obtenir doit encourager ses membres dans leur généreuses et bienfaisantes tentatives.

En vente, chez Hébert, mouleur, 15, rue des Beaux-Arts, les médaillons de de Flotte, Vidal et Carnot, par ETEX.

SALLE BRÉDA. — Mardi et jeudi derniers a eu lieu l'inauguration si impatiemment attendue de la délicieuse salle Bréda. Le succès a dépassé toutes les espérances du directeur. La salle était littéralement trop petite pour contenir la foule de ses jolies visiteuses. Rien de plus éblouissant et de plus coquet en effet que cette charmante bonbonnière, où le public fashionable s'est pour longtemps donné rendez-vous.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	24 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	52	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	[illegible]

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

[illegible] rue Saint-Dominique, 7; Marseille, [illegible]; Rouen, M. Haulard, [illegible]; Bruxelles, [illegible]

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 9 mars 1850.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	93 90	Zinc Vieille-Montagne.	.. ..
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	80 ..	Naples, 0/0, c. Roth.	92 ..
Quatre 0/0, j. 22 sept.	72 50	Cinq 0/0 Romain.	78 [illegible]
Trois 0/0, j. 22 décem.	58 15	Espag. 3 0/0 dette ext.	.. ..
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	[illegible]
Bons du Trésor	3 ..	Belgique. Empr 1831.	.. ..
Actions de la Banque.	2290 ..	— Empr. 1840	98 3/4
Rente de la Ville	.. ..	— Empr. 1842	.. ..
Obligat. de la Ville	.. ..	— Banq. 1835.	590 ..
Obl. Emp. 25 millions.	1170 ..	Emprunt d'Haïti	180 ..
Obligat. de la Seine	1077 50	Piémont, 5 0/0 1849.	87 60
Caisse hypothécaire.	133 ..	— Oblig. anc.	975 ..
Quatre-Canaux	1100 ..	— Oblig. nouv	960 ..
Jouis. Quatre-Canaux.	72 50	Lots d'Autriche 1834.	370 ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	93 50	94 10	93 50	94 ..
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant	58 ..	58 40	58 ..	58 ..

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	15 ./.	5 0/0 liquid. à l'autre.	.. ./.
3 0/0 —	15 ./.	3 0/0 —	.. ./.

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
.. ..	.. ..	Saint-Germain	.. ..	.. ..	.. ..
499 50	490 ..	Versailles rive droite.	.. ..	.. ..	.. ..
165 ..	.. ..	Id. rive gauche.	.. ..	.. ..	.. ..
780 ..	780 ..	Paris à Orléans	777 50	780 ..	780 ..
531 25	530 ..	Paris à Rouen	.. ..	550 ..	.. ..
240 ..	241 25	Rouen au Havre	.. ..	.. ..	.. ..
208 75	.. ..	Marseille à Avignon	.. ..	.. ..	.. ..
115 ..	116 25	Strasbourg à Bâle	.. ..	.. ..	.. ..
327 50	327 50	Orléans à Vierzon	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	.. ..	Boulogne à Amiens	.. ..	.. ..	.. ..
406 25	405 ..	Orléans à Bordeaux	.. ..	.. ..	.. ..
417 50	448 50	Chemin du Nord	447 50	448 75	448 75
118 75	110 ..	Montereau à Troyes	.. ..	.. ..	.. ..
347 50	348 75	Paris à Strasbourg	.. ..	.. ..	.. ..
250 ..	251 25	Tours à Nantes	.. ..	.. ..	.. ..

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 10 Mars.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Don Juan d'Autriche.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux roses.
ITALIENS.—Le Selam.
ODÉON.—Le Sicilien, François-le-Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vaucroix, une Tempête.
VAUDEVILLE.—
VARIETÉS. — Le Provincial, l'Humoriste, Nisus, la Mariée, l'Homme blasé.
GYMNASE. — Mlle de Liron, les Bijoux, un Coup d'état.
THEATRE MONTANSIER. —Embrassons-nous, la Perle, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulin, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée, le Juif Errant.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton, l'Enfant merveilleux.
FOLIES.—Les Martyrs, Mari, Monseigneur.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mirlitons.
SALLE BONNE-NOUVELLE —Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 69. — Lundi 11 Mars 1850.

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 10 MARS.

Candidats adoptés par le Comité démocratique socialiste du département de la Seine.

PAUL DE FLOTTE, lieutenant de vaisseau, démissionnaire.

FRANÇOIS VIDAL, publiciste.

CARNOT, ancien ministre.

Avis important.

Les citoyens électeurs sont prévenus qu'ils peuvent retirer leurs cartes d'électeur dans la mairie de leur arrondissement, aujourd'hui lundi, pendant toute la durée du scrutin, c'est-à-dire jusqu'à 4 heures.

Il ne reste plus de prétexte à la négligence ; nous ne saurions trop recommander aux électeurs d'apporter la plus grande exactitude au scrutin.

Nous prions nos amis de nous apporter tous les renseignements qu'ils pourront recueillir, dans leurs arrondissements, sur les élections.

Les opérations électorales ont commencé aujourd'hui à Paris avec ensemble et régularité. Le calme n'a pas été troublé un seul instant.

Nous espérons que la même tranquillité continuera demain, en dépit de certains bruits qui couraient ce matin.

Le peuple aura le bon esprit d'éviter toutes les sortes de pièges ou d'entraînements.

Au moment où il exerce solennellement son droit de souveraineté, il saura s'abstenir de toute autre manifestation moins digne et moins imposante.

Aujourd'hui, à trois heure, dit l'*Evènement*, environ 200 soldats de tous les corps de la garnison de Paris, artillerie, infanterie, chasseurs de Vincennes, etc., parmi lesquels beaucoup de caporaux et de sous-officiers, se sont rendus à la place de la Bastille, et ont déposé des couronnes au pied du monument.

On nous a entretenu de manifestations auxquelles prendraient part des militaires, d'ovations capables de produire des manifestations dangereuses dans leurs conséquences ; enfin, on nous a parlé de provocations irritantes dont la suite serait inévitablement fatale à l'ordre et à la sécurité publique.

Nous ne voulons pas croire à ces nouvelles ; mais elles nous fournissent l'occasion de prémunir le peuple contre les dangers d'une immixtion dans des manifestations inconsidérées, et pour le conjurer encore une fois de se maintenir dans l'admirable attitude qu'il a prise depuis l'enlèvement des couronnes. (*Estafette.*)

A Issy, les électeurs sont allés en masse à la mairie pour déposer leurs votes, tambour battant, drapeau tricolore en tête.

A Bicêtre, les blanchisseurs de Gentilly sont allés dès le matin, à sept heures, chercher dans leurs voitures les vieillards de l'hospice, et ils les ont fraternellement conduits à la section électorale. Par une de ces délicatesses familières au peuple, les habitants de Gentilly ont adouci hier soir, par un terrassement en pente, les marches qui conduisent à la salle du vote, afin que les électeurs infirmes puissent y arriver sans fatigue et sans secousse. Un tel fait n'a pas besoin d'éloges. (*Estafette.*)

L'appui des voix du Peuple.

On désire un gouvernement fort.

Quelle force n'aurait pas le gouvernement si les suffrages du peuple tout entier avaient pu tomber aujourd'hui dans l'urne pour applaudir à ses actes !

Sous une république démocratique, lorsque le peuple, c'est-à-dire la masse active, laborieuse et vivante du pays se trouve dans les rangs de l'opposition, c'est une preuve évidente, irréfragable que le pouvoir fait fausse route et ment à sa mission.

Pense-t-on que la monarchie devenue constitutionnelle, aurait pu sans danger continuer de s'appuyer exclusivement sur la noblesse et dédaigner impunément les droits et les intérêts de la bourgeoisie ?

Non ! Eh bien ! comment peut-on croire à la réussite et à la durée d'un système politique qui, sous une République démocratique, laisse en dehors de lui les intérêts du peuple, des prolétaires, et n'exploite que les alarmes qui divisent le pays en deux camps !

L'appui électoral du peuple, voilà où est la seule et véritable force gouvernementale aujourd'hui. Insensés ceux qui la cherchent ailleurs.

Or, si, comme nous le croyons, l'élection du 10 mars prouve au pouvoir que cet appui moral lui manque absolument, cette preuve vaudra bien une condamnation.

Un gouvernement est bien à plaindre lorsqu'il ne comprend pas que chaque initiative de liberté et de progrès prise par lui doit avoir pour effet de fortifier, d'élargir les bases de l'ordre social, et de lui attacher un plus grand nombre de conservateurs, tandis que toute mesure rétrograde ou liberticide lui enlève un appui et ébranle le sol sous ses pas.

Quand la masse des citoyens attend encore l'instruction gratuite pour ses fils, la certitude du travail et la facilité du crédit pour elle-même, évidemment le titre de *démocratique*, inscrit en tête de la Constitution, n'est qu'un mot, un leurre, la sécurité sociale une chimère, la force du pouvoir une utopie !

Il faut que les ambitieux du pouvoir méritent par leurs actes l'appui du peuple, des prolétaires, sinon il leur sera de plus en plus impossible de gouverner la France.

Votes de l'Armée.

L'armée donne partout une immense majorité aux candidats de la démocratie.

On nous écrit de RENNES, le 8 mars 1850 :

Citoyen rédacteur,

Nous croirions manquer à un impérieux devoir en tenant secret le résultat des votes pour le département de la Seine, des 41e léger, 9e d'artillerie et 3e d'escadron du train des parcs composant la garnison de Rennes.

Sur 142 votants, les citoyens dont les noms suivent ont obtenu :

Carnot, 124. — Vidal, 121. — De Flotte, 120.

Les candidats de l'Union électorale dont les noms suivent ont obtenu le reste des voix :

Général Lahitte, 13. — Bonjean, 11. — Foy, 10. — Ch. d'Arbouville, 2. — Chabrol de Chaméanne, 2. — Arigghi de Padoue, 1. — Billets blancs, 5.

Puissions-nous, citoyen rédacteur, avoir suivi le même élan que nos frères ; c'est le désir des enfants de Paris, qui vous prient d'insérer la présente lettre dans votre plus prochain numéro.

Salut et fraternité.

(Suivent vingt-deux signatures de sous-officiers et de soldats.)

Voici le résultat pour les autres départements :

BAS-RHIN, 147 votants. — Liste démocratique, 137.

HAUT-RHIN, 62 votants. — Kestner, 58. — Jænger, 54. — Georges Amédée, 52.

SAONE-ET-LOIRE, 42 votants. — Liste démocratique, 34. — Voix perdues, 8.

LOIRE, 31 votants. — Liste démocratique, 25. — Charles Troublé, 2. — Billets blancs, 4.

CHER, 57 votants. — Liste démocratique, 55. — de Vaugé, 2. — Desgranges, 2.

HAUTE-VIENNE, 48 votants. — Ducoux, 44. — Eugène Bataille, 4.

ALLIER. — Votants, 4. — Georges Gallay, 4.

ISÈRE. — Votants, 34. — Dupont (de Bussac), 2. — Avril, déporté, 25. — Bulletins blancs, 7.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Votans, 11. — Louis Deville, 8. — Bulletins blancs, 3.

NIÈVRE. — Votants, 10. — Charles Gambon, 10.

La liste réactionnaire paraît l'avoir emporté dans le dépôt du 2e dragons et les quatre escadrons du 1er de lanciers en garnison à Rambouillet. Voici la note que les journaux de l'ordre publient avec bonheur ; concurremment avec le vote de la garnison de Rouen :

ALLIER. — 2 électeurs dont M. Dufour a obtenu les voix.

ARDÈCHE. — 1 électeur dont la voix a été obtenue par M. de La Tourette.

ARRIÉGE. — 8 électeurs dont le général Pelet a obtenu les voix.

CHER. — 9 voix. MM. de Vogué et Poisle des Granges ont obtenu chacun la totalité des voix.

ISÈRE. — 4 voix données à M. Barral.

LOIR-ET-CHER. — 5 voix données à M. Crosnier.

NIÈVRE. — 5 électeurs : M. Grangier de la Marinière a obtenu les 5 voix.

PYRÉNÉES (HAUTES.) — 1 électeur, dont la voix a été donnée à M. de Goulard.

BAS-RHIN. — 60 électeurs, dont les voix ont été réparties comme il suit : MM. Daru, Coulmann, Grün, Menneval, Sadoul, chacun 57 voix ; M. Xavier Gottalment, 1.

RHIN (HAUT)). — 22 électeurs, dont les voix ont été ainsi réparties : MM. Dolfus, 21 ; Migeon, 21 ; Berkheim, 21 ; Kestner, 1 ; Jænger, 1 ; George, 1.

SAONE-ET-LOIRE. — 6 électeurs : MM. Chamborre, le général Daumas, d'Esterno, Bouteiller et Latouge ont obtenu la totalité des voix.

VAR. — 5 voix données à MM. Henri Siméon et de Clappier.

VIENNE (HAUTE). — 9 électeurs dont les voix ont été données : savoir, 6 à M. Bataille, 2 à M. Ducoux ; il y a eu un bulletin blanc.

SEINE. — 27 électeurs. La totalité des voix a été obtenue par MM. le général Lahitte, Bonjean et Fernand Foy.

En résumé, sur 184 votans, 4 candidats socialistes n'ont eu que chacun une voix, et un cinquième, 2.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 11 MARS 1850.

LES

LIVRES NOUVEAUX.

COMMENT LA NOBLESSE ET LA ROYAUTÉ ONT FAIT LE BONHEUR DE LA FRANCE. (1)

A entendre certains écrivains, c'est la royauté, c'est la noblesse, ce sont nos vieilles institutions qui ont amené la France au degré de civilisation où elle est parvenue.

Et l'initiative de la nation, messeigneurs, qu'en faites-vous pendant ces quatorze siècles ? — Vos historiens la biffent d'un trait de plume.

Croyez-vous qu'il nous fût difficile de rétorquer l'argument, et de vous démontrer que le progrès s'est accompli en France par l'action seule de la nation et en dépit des entraves combinées de la noblesse et de la royauté ?

Croyez-vous que l'histoire, toute incomplète qu'elle est à l'endroit du peuple, ne nous fournit pas d'écrasants témoignages à l'appui de cette thèse ?

Est-ce que nous ne pourrions pas vous dire à notre tour :

« La Gaule, sous les Romains, était parvenue à un degré assez avancé de civilisation. Les produits abondaient, le christianisme avait été généralement accepté, les écoles très fréquentées fournissaient des poètes à la décadence romaine, des prélats à l'Eglise, des généraux à l'empire.

» Tout à coup des hordes de barbares s'y abattent comme sur une proie ; Francs, Burgondes, Suèves, Visigoths, font entendre contre les Celtes lettrés le cri que les Celtes barbares avaient lancé contre Rome civilisée. Les possesseurs sont dépouillés et asservis, et le sol de la Gaule devient la propriété des vainqueurs, en vertu de la loi du plus fort.

» Ces barbares spoliateurs et pillards, c'était la noblesse de France.

« Vol à main armée, asservissement des producteurs, recul de plusieurs siècles dans la voie de la civilisation.

» Tel est l'apport de la noblesse dans la révolution du 5e siècle.

» Comment se vengent les Gaulois ? Ils nourrissent et policent leurs oppresseurs ;

» La noblesse leur impose les douleurs de la servitude, ils lui donnent en échange la civilisation et les jouissances qu'elle procure.

» D'autres brigands surviennent pour piller et rançonner le pays à leur tour. La noblesse tient l'épée en main, c'est peu de lui demander la défense du territoire dont elle s'est emparée, la protection de ses victimes contre leurs nouveaux ennemis.

» Eh bien, cette protection, elle est inhabile à l'exercer. Les seigneurs sont pleins d'ardeur pour guerroyer entre eux, mais ils cèdent devant l'ennemi dès qu'il apparaît en force.

» Ils repoussent les Sarrazins, déjà fatigués de leurs luttes en Espagne et comparativement peu nombreux. — Mais quand le torrent des Huns descend des montagnes de l'Asie sur l'Europe, semant le pillage, le massacre, le viol et l'incendie, la noblesse conquérante laisse Attila s'avancer jusqu'à Paris.

» Il faut qu'une des filles des vaincus, une pauvre femme du peuple se lève pour lui rendre le courage. Ce n'est qu'après les prières solennelles de la bergère de Nanterre et d'un prélat, que la noblesse et la royauté osent attaquer et vaincre le Fléau de Dieu.

» Plus tard, lorsque les Anglais envahirent la France à leur tour, qui les força de repasser le détroit, qui rendit l'indépendance à la nationalité française ?

» La noblesse ?

» Elle se déchirait entre elle aux cris d'Armagnac et de Bourguignon.

» La magistrature ?

» Elle traitait avec l'étranger, et attribuait à Henri d'Angleterre la couronne de France.

» Le clergé ?

» Il brûlait, pour le compte des envahisseurs, ceux qui rêvaient l'affranchissement de leur patrie.

» La royauté ?

» La royauté s'appelait alors Charles VI l'insensé, ou Charles VII le voluptueux, et n'avait d'autre souci que de perdre la France le plus gaiement possible.

» Cette fois encore, ce fut une fille du peuple, une pauvre bergère, qui par l'ardeur de son enthousiasme patriotique, fit honte à la royauté et rendit le courage à la noblesse.

» Une fille du peuple avait sauvé la France des Huns, une fille du peuple la délivra des Anglais.

» La royauté et la noblesse pardonnèrent à Jeanne d'Arc d'avoir montré plus de courage qu'elles, mais la magistrature et le clergé furent sans pitié pour la jeune héroïne. Elle expia sur un bûcher sacré la gloire d'avoir délivré sa patrie de l'oppression étrangère.

» Et cette guerre de l'émancipation, qui en paya les frais ?

» La noblesse ? Non pas : elle aimait mieux placer ses revenus en beaux ajustements, porter sur son dos ses vignes et ses prés, comme le dit le baron de Fœneste. Elle se battit mal, mais elle ne déboursa rien.

» La royauté ? Les rois employaient leurs revenus à bâtir des châteaux pour eux, et donner des terres à leurs maîtresses.

» Les frais de la guerre de cent ans furent payés par le peuple d'abord, seul soumis à l'impôt, — puis par un bourgeois, Jacques Cœur.

« Et quand les ancêtres de ces mêmes Anglais, les pirates de la Norwège et du Danemarck, vinrent dévaster les côtes de France, que faisait la noblesse ? que faisait la royauté ?

« La noblesse laissait faire.

« La royauté traitait avec les chefs des pirates, Charles le Simple lui donnait de l'argent d'abord, puis sa fille, puis deux de ses grands fiefs.

« Le chef des pirates trouva que ce n'était pas assez. Il chargea un de ses compagnons d'accomplir cette partie du cérémonial qui l'obligeait à baiser le pied du suzerain. Le Normand prit le vénérable pied du roi qui se tenait debout, et sous prétexte de l'élever jusqu'à sa bouche, il fit perdre l'équilibre à Charles le Simple, qui tomba sur le dos au milieu de sa cour.

« Le roi déploya, pour venger cet affront à la majesté royale, la même dignité qu'il avait montrée à l'endroit de la France dévastée.

« Il se frotta les reins, et l'on n'en parla plus.

« Nous direz-vous que dans toutes les guerres la noblesse fournit les généraux ?

« Les guerres gigantesques de la République et de l'Empire, commandées par des plébéiens, prouvent que le peuple n'avait pas besoin de la noblesse pour se défendre.

» Elle le savait bien, et c'est pour cela qu'elle s'était réservé le monopole du commandement, et avait interdit aux vilains la faculté d'obtenir aucune distinction dans les armées.

» Et parmi les généraux de naissance que d'incapacités ! Pour un Turenne, que de Villeroy !

» La noblesse, la royauté ont failli à la tâche qu'elles s'étaient jalousement réservée de défendre le territoire.

» Les vaincus, les serfs, le peuple a-t-il manqué à la sienne ?

» Le peuple a-t-il laissé le pays dépérir de faim faute de culture, de froid faute de vêtements, de privations faute d'industrie ?

» L'a-t-il laissé s'abrutir faute d'arts, de science, de poésie ?

(1) *La France démocratique*, par DARTOL ; un volume in-8e, chez Garnier, Palais-National.

Mais les journaux réactionnaires se gardent bien de parler du vote des *douze* garnisons qui ont donné la presque unanimité de leurs voix aux candidats démocratiques et dont nous avons déjà publié les votes.

Ils se garderont également de parler des résultats suivants qui sont tous aussi significatifs que les premiers :

GARNISON DE PARIS.

Les soldats de Saône-et-Loire, en garnison à Paris, ont voté hier. Voici le résultat du scrutin :

Liste de l'Union monarchique. — Général Dumas, 34. — Dariot, 32. — Chamborre, 36. — Desterno, 32. — Boutelier, 34. — Lafouge, 32.

Liste de l'Union républicaine. — Esquires, 158.— Madier, 160. — Charassin, 158. — Buvignier, 160. — Hennequin, 156. — Dain, 155.

Vote du 41e de ligne.

HAUT-RHIN (18 votants). — Liste démocratique, 10. — De l'Elysée, 5. — Billets blancs, 3.

PYRÉNÉES (16 votants). — Liste démocratique, 15. — Billet blanc, 1.

SEINE (38 votants). — Liste démocratique, 28. — Lahitte, 8. — Voix perdues, 2.

VAR (21 votants). — Suchet (Pierre) et Clavier, 18. — Voix perdues, 3.

ARRIÉGE (67 votants). — Aristide Pilhes, 66 voix ; billet blanc, 1.

ARDÈCHE (51 votants). — Gambon, 49 ; billets blancs, 2.

BAS-RHIN (47 votants).—Liste démocratique, 46 ; billet blanc, 1.

ISÈRE (26 votants). — Dupont (de Bussac), 21. — Octave de Barague, 4.—Billet blanc, 1.

HAUTE-LOIRE (12 votants). — Maigne, 9. — Lagriole, 2.— Billet blanc, 1.

NIÈVRE (3 votants). — Liste démocratique, 2. — Candidat de l'Elysée, 1.

LOIR-ET-CHER (143 votants). — Charles Etchegoyen, 102.—Crosnier, 25. — Le reste des voies réparties sur divers.

LOIRE (79 votants). — Liste démocratique, 71. — Langlesse, maire, 2.— Reverchon, 1.—Bill. blancs, 5.

GARNISON DE SAINT-OMER.

73e de ligne. — 34 votants parisiens. — De Flotte, 24.—Vidal, 27. — Carnot, 27. — La Hitte, 9.— Bonjean, 6.—Foy, 6.—Bulletin blanc, 1.

GARNISON DE NANCY.

Votants, 89.—Vidal, 56.—Carnot, 56.— De Flotte, 51.

La Hitte, 7. — Bonjean, 4. — D'Arbouville, 4. — Foy (Fernand), 4.—Coste, 2.—Chabrol, 2.

Pinet-Grandchamp, 1.—Arago (Jacques), 1.—Béranger, 1. — Lamartine, 1. — Forey (général), 1. — Ber-ryer, (colonel du 1er hussards), 1. — Bill. blancs, 16.

GARNISON DE VALENCIENNES.

Electeurs de la Seine. — Votants, 90. — Liste socialiste, 70. — Liste royaliste, 15.

GARNISON DE NEVERS.

Electeurs de la Seine. — Votants, 56. — Carnot, 47.— De Flotte, 46.—Vidal, 46.

GARNISON DE SOISSONS.

Electeurs de la Seine (4e régiment de ligne). — Votants, 72.—Deflotte, 63.—Carnot, 63.—Vidal, 61. — Lahitte, 7.—Bonjean, 6.—Foy, 4.—Persil, 1. — Bulletin blanc, 1.

GARNISON DE LIMOGES.

SEINE (85 votants). — Vidal, 79. — Carnot, 79.— De Flotte, 79.—Foy, 5.—Bonjean, 5.— Lahitte, 4.

GARNISON DE TOULON.

Electeurs de la Seine.—Votants 98.—Pour les trois candidats de la démocratie, 91 suffrages. — Pour d'autres candidats, 7.

Electeurs du Bas-Rhin. —Votants, 72.— Pour les candidats démocrates, 66 suffrages. — Pour d'autres candidats, 6.

Electeurs de Saône-et-Loire. —Votants, 32.—Pour les candidats démocrates, 26 suffrages.—Pour divers autres candidats, 6.

Electeurs de l'Allier. —Votants, 16.—Pour le candidat démocrate, 6.—Voix perdues sur divers candidats, 10.

Hautes-Pyrénées. — Un seul militaire a voté, son vote a été donné au candidat démocrate.

GARNISON DE CAEN, 55e de ligne.

Electeurs de la Seine.—Carnot, 83 suffrages.—Deflotte, 77. — Vidal, 72. — Les candidats de l'Union n'ont obtenu que 15 ou 16 voix.

GARNISON DE MARSEILLE (résultat partiel).

Electeurs de la Seine.—Votants, 108.—Carnot, 82 suffrages.—Deflotte, 81.—F. Vidal, 78.

Celui des candidats royalistes qui a eu le plus de voix en a réuni 17.

GARNISON DE METZ.

Electeurs de l'Allier. — Votants, 14. — Georges Gallay, candidat démocrate, 19. — Dufour, candidat réactionnaire, 3.—Billets blancs, 2.

GARNISON DE TOULOUSE.

Electeurs de l'Isère.—Votants, 106. — Carnot, 77. Deflotte, 75.—F. Vidal, 74.—Billets blancs, 8.—Divers candidats de la réaction, en tout, 21.

Electeurs du Bas-Rhin.—Votants, 72. — Liste démocratique, 53.—Liste monarchique, 17. — Billets blancs, 2.

Ainsi, sur *vingt-six* garnisons dont les votes sont connus, la réaction peut en revendiquer *deux* ; les *vingt-quatre* autres donnent l'immense majorité aux candidats du progrès.

Ce qui prouve que rien de nouveau n'est venu infirmer ces résultats, c'est que ce soir le *Moniteur* et la *Patrie* gardent le silence le plus complet sur les élections de l'armée.

La *Patrie* attribue à des relations de famille et de cabaret les votes de l'armée.

C'est à l'armée à juger quel cas font de son opinion les prétendus défenseurs de la société et de la famille.

Hier samedi, les gardes républicains, les sapeurs-pompiers et le 2e dragons ont été conduits à la caserne de la rue de la Pépinière pour voter. Par suite de mauvaises dispositions, prises avec ou sans intention, les gardes républicains ont seuls pu voter, et les autres corps ont été forcés d'attendre de longues heures sans pouvoir déposer leur vote. En effet, au moment où chaque garde républicain se présentait devant l'urne, on lui demandait l'exhibition de ses papiers ; la vérification de ces papiers demandait un temps assez long, et ces retards ont forcé de renvoyer à aujourd'hui le vote des pompiers et des dragons. Espérait-on lasser ainsi leur patience en leur faisant entrevoir pour aujourd'hui une longue et fastidieuse attente?

Le mode de votation de l'armée est vicieux de tous points ; il porte atteinte à l'indépendance du militaire et ne donne point de garantie sérieuse à la sincérité de l'élection. Le vote est un acte essentiellement civil et devrait être reçu par les autorités civiles et non point par les autorités militaires.

Les journaux modérés poussent ce matin à l'unanimité un cri suprême : Le Socialisme nous déborde ; pour peu que les électeurs amis de l'ordre négligent de déposer leurs bulletins dans l'urne, la société est perdue. C'est le pillage, le massacre et l'incendie qui vont s'abattre sur le monde, etc....

La terreur et la pitié sont évoquées tour à tour, comme dans la tragédie antique. Jamais encore les amis de l'ordre n'avaient fait un appel aussi pathétique. Cette attitude n'a rien d'étonnant, au reste. Jusqu'ici, ils se trouvaient soutenus, ils sentent maintenant que le sol manque sous leurs pieds.

Le *Constitutionnel* promulgue son symbole en six articles insérés en tête du journal en lettres capitales. Voici un de ces six commandements de l'église honnête et modérée :

4 — ASSURER LE TRIOMPHE DE L'ORDRE PAR SON VOTE, C'EST S'ÉPARGNER LA NÉCESSITÉ DE LE CONQUÉRIR, LE FUSIL A LA MAIN.

On lit dans l'*Estafette* :

Nous surprendrons peut-être bien des gens en affirmant qu'au sein des groupes formés hier à la Bourse, un grand nombre de voix s'élevaient pour rendre hommage à la force irrésistible du progrès et pour saluer cette nouvelle aurore de la République *effective*. Dans certains groupes composés par le hasard, pas un opposant à la démocratie ne se rencontrait. C'est une remarque que beaucoup de personnes ont faite avec nous et dont nous garantissons l'exactitude. Rien de plus concluant ne saurait être avancé pour prouver l'infiltration des idées dans les esprits même les plus rebelles. Un socialiste n'aurait pu oser, il y a quelque temps, confesser hautement sa foi politique à la Bourse sans être conspué : aujourd'hui, c'est précisément le contraire qui arrive.

On lit ce matin dans le *Siècle* :

Nous avons des raisons de croire que l'accueil fait par le public à la brochure de M. Vaucorbeil a jeté la perturbation dans la rédaction du *Napoléon*, et que tous les articles du numéro qui doit paraître demain ont été revus cette nuit en grand conciliabule à l'Elysée. On en aurait retranché tout sous-entendu impérialiste, tout insinuation contre la Constitution ; enfin ce numéro ne contiendrait rien dans le genre de ce qu'on a lu dans les précédents.

Le *Napoléon* de ce matin s'est en effet conformé strictement à ce programme.

On y parle des tréteaux d'élection des démocrates ; on y dit aussi que la République est désormais condamnée à n'être jamais administrée par des républicains, — par cette raison entre autres, que pour l'idée républicaine, les Anglais, les Turcs, les Bédouins, les Cosaques sont tous des frères ; — on trouve très-mauvais que les socialistes et démocrates se disent républicains, etc.

Plus loin, le *Napoléon* assure que la Suisse est calme, malgré les nouvelles publiées par certaines feuilles,—celles-là sont de vos amies, ô *Napoléon*; — il ne s'explique pas comment il se trouve dans la majorité des hommes qui veulent conserver aux communes le droit d'élire elles-mêmes leurs officiers municipaux ; — il répète les rapports de police sur les réunions électorales, déjà publiés par les autres organes de l'ordre ; il recommande l'emploi du sel, dont il use cependant assez peu lui-même dans sa rédaction, et termine en recommandant la graine de moutarde blanche.

Mais d'injures à la majorité de l'Assemblée et d'insinuations impérialistes, pas un mot. De la brochure de M. Vaucorbeil, pas un mot. Pareille réserve ne s'était pas encore vue de mémoire de *Napoléon*. Le *Siècle* a été bien informé.

La brochure de M. Vaucorbeil, qui a été saisie hier, à ce que nous assurent les journaux judiciaires, était publiée depuis quinze jours, au dire de la *Patrie*, et le procureur de la République n'avait pas songé à s'en occuper.

Mais, en revanche, les agents bonapartistes s'en occupaient beaucoup. Nous en trouvons la preuve dans les lignes suivantes, extraites d'un journal de l'Allier, sous la date de Moulins, 8 mars :

Les bonapartistes colportent en ce moment une brochure à laquelle ils voudraient donner une certaine importance.

Elle a pour titre : *Révision légale de la Constitution*, par M. F. Vaucorbeil. L'auteur est le pseudonyme ou le signataire responsable d'un fonctionnaire *intime* de l'Elysée, dévoué de corps et d'âme, comme dit le marquis Arrighi de Padoue.

On a distribué hier aux représentants le rapport de M. de Montigny sur la proposition de M. Pradié, relative à la responsabilité du président de la République, des ministres et des autres agents ou dépositaires de l'autorité publique.

Ce rapport déclare que dans les circonstances actuelles, et en présence de la négligence du ministère à apporter un projet sur cette matière, il a été impossible à la commission de ne pas proposer la prise en considération.

Judas a fini par prêter ses deniers au vicaire de Jésus, mais il a cruellement exploité sa détresse. M. de Rotschild prête au pape; mais, selon les traditions d'Harpagon, Pie IX s'engage à rendre *quarante millions* pour *trente* qu'on lui donne.

L'emprunt est conclu, dit une correspondance, mais c'est à des conditions très onéreuses : les 15 premiers millions au 72 0|0, les 15 millions de la seconde remise au 77, et le restant au 80; ce qui fait qu'en défalquant le 2 0|0 de commission, Sa Sainteté ne recevra en réalité que 30 millions au lieu des 40 pour lesquels elle s'engage.

On disait il y a quelques jours que le pape avait été retenu à Portici par une lettre de M. Thiers; maintenant, on prétend que c'est le roi de Naples qui s'est opposé à son départ avant que tous les Français eussent quitté Rome. Ferdinand de Bourbon, suivant ces correspondances, aurait été jusqu'à menacer son hôte.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* :

Par décision du 15 février dernier, le ministre de la guerre a prescrit de faire, dans cinq régiments placés sur divers points de la France, l'essai du remplacement du pain de munition par une indemnité représentative de 16 centimes, allouée quotidiennement à chaque homme.

Déjà le soldat achetait directement, par les soins des ordinaires, le pain de soupe, la viande et les légumes ; l'essai proposé a pour but de le mettre à même d'acheter l'intégralité des denrées nécessaires à sa subsistance, et de vivre ainsi comme la classe civile.

Afin d'obtenir une meilleure composition de la nourriture du soldat, le ministre a fait rédiger, par le conseil de santé des armées, une instruction sur le régime alimentaire de l'homme de guerre. En outre, une circulaire vient d'être adressée aux généraux, aux intendants militaires et aux chefs de corps, pour leur recommander de surveiller avec soin l'emploi des fonds affectés à l'ordinaire et de ramener la nourriture à la quantité de viande que le conseil de santé estime devoir être consommée journellement.

La simplification des opérations administratives, l'économie de la dépense, l'augmentation du bien-être des troupes, le développement des opérations de l'industrie privée, tels sont les avantages que le ministre espère retirer de l'adoption de ce système, qui se lie intimement à la prospérité de l'agriculture et du commerce, et pour l'étude duquel il réclame, par une circulaire, le concours des préfets.

On lit dans le *National* :

Est-il vrai que l'ordre d'enlever les couronnes déposées sur la colonne de juillet, émanait directement de la préfecture de police, et a été exécuté sous la direction du chef de la police municipale, M. Decampaux, successeur de M. Carlier, sans passer par l'intermédiaire du commissaire et des officiers de paix du 9e arrondissement?

Est-il vrai que M. Roze, l'officier de paix que l'on donne comme le coupable dans cette affaire malencontreuse, et que l'on prétend avoir puni en lui demandant avant-hier de faire valoir ses droits à la retraite, n'a plus que *quatre mois* pour atteindre le terme légal ?

Est-il vrai que le même M. Roze doit recevoir, d'ailleurs, un ample dédommagement de sa disgrâce

---

» Non ; il a fourni les vivres, à moins que les guerres de l'aristocratie et de la royauté ne lui en aient ravi la possibilité ; il a produit le nécessaire et le luxe.

Malgré les entraves qui pesaient sur lui, il s'est fait savant pour éclairer le pays, homme d'église pour le consoler, architecte pour élever pieusement ces magnifiques cathédrales, qui attestent que le sentiment de l'art vivait encore quelque part au milieu de la barbarie ; le peuple enfin s'est fait poète, pour amuser les loisirs de ses nobles persécuteurs et préparer ce grand développement littéraire qui a placé la France à la tête des nations, à l'avant-garde de l'armée du progrès.

« La noblesse a apporté en France la barbarie. Le peuple a fait de cette barbarie éclore la civilisation.

» La civilisation, c'est le travail industriel, que le peuple perfectionne ; c'est l'art qu'il cultive, c'est l'étude, que la noblesse dédaigne et repousse comme indigne d'elle, et dont le peuple s'empare : c'est l'émancipation des communes que le privilège entrave de tous ses moyens.

» L'émancipation des communes, aumône royale ! nous direz-vous peut-être? Mais l'histoire est là qui vous démentira.

» L'émancipation des communes est l'œuvre des communes elles-mêmes ; elles la conquirent à la pointe de leur épée et à l'adresse de leur esprit.

» Les rois ne s'en mêlèrent que lorsqu'ils s'aperçurent que cette émancipation diminuait d'autant le pouvoir de vassaux redoutables.

» Encore vit-on souvent le roi prêtant son armée au vassal pour comprimer le droit par la force et pendre haut et court les bourgeois et vilains qui avaient réclamé l'administration de leurs propres affaires.

» La royauté ne fonda pas plus l'unité nationale que le droit communal. Elle s'agrandit aux dépens des vassaux, mais elle laissa substituer les divisions territoriales, les justices bigarrées, les distinctions blessantes, les rivalités haineuses de province à province ; partout des douanes, des institutions, des mesures, une jurisprudence qui les tient isolées.

» L'unité nationale fut établie à la révolution, malgré la noblesse et sans Louis XVI.

» Il est, en revanche, d'autres bienfaits que la France ne doit qu'à la royauté et au clergé, ce sont les guerres d'agrément et les guerres de religion.

» Les peuples déplorent les guerres, ces vastes tueries humaines qui dépeuplent, désolent et ruinent un pays, ces luttes de l'homme contre l'homme, qui entraînent tant de douleurs, de misères et d'iniquités.

» Mais les noblesses et les royautés les aiment : heureuses, elles leur apportent gloire et profit; malheureuses, ce sont les peuples qui en paient les frais, hommes et argent.

» Quand les guerres nécessaires furent terminées, qu'il ne restait plus à la France qu'à développer les germes d'art, de science, d'industrie qui couvaient dans son sein la royauté, comme si elle eût cherché ce qui pouvait le plus efficacement les empêcher d'éclore, imagina les guerres de conquête, qui remplirent la fin du 15e siècle et le commencement du 16e.

» A toutes ces guerres la France perdit beaucoup en argent; elle ne gagna pas une province.

» Mais Louis XII et François Ier méritèrent des surnoms glorieux.

» L'un reçut des courtisans le nom de père du peuple,—non qu'il montrât une grande sollicitude pour la nation,—mais, après une série de rois comme Charles VI, Charles VII et Louis XI, une oppression modérée devait apparaître comme un rayon de soleil au milieu d'un hiver pluvieux.

» L'autre fut surnommé le père des lettres, surnom glorieux qu'il mérita en ne faisant brûler qu'une partie des savants et des écrivains, tandis qu'il lui eût été loisible de les faire brûler tous.

» Quant aux guerres de religion, les rois y prirent part, mais elles furent inspirées par l'Eglise.

» Jusque-là on avait fait la guerre aux peuples pour s'emparer de leur travail, de leurs propriétés, mais les vaincus avaient été laissés en possession de leur pensée intime, de leur conscience.

» L'Eglise ordonna des guerres contre la pensée et la conscience. Elle avait bien ses bûchers où l'on brûlait tous ceux qui se permettaient de penser autrement qu'elle sur des choses qu'elle ne comprenait pas;—mais il fallait des formalités, un jugement; les penseurs se multipliaient; les successeurs dégénérés du Christ organisèrent une vaste tuerie en France, en Allemagne, en Angleterre.

» Cela dura deux siècles, et coûta à l'Europe quelques centaines de millions d'hommes, et fomenta contre le clergé, la noblesse et la royauté, ce trésor de haines qui s'assouvit en 93.

» Il est vrai que les exécutions révolutionnaires ne s'élevèrent pas à la dix-millième partie des exécutions royales et cléricales.

» Mais si la royauté et les aristocraties qui sont les pouvoirs de la force, doivent, par leur nature, se montrer implacables, les peuples, qui ont pour eux le droit, peuvent être généreux et par donner.

» Nous pourrions continuer cette revue rétrospective ; mais cela suffirait, il nous semble, pour prouver que la France a été elle-même l'artisan de sa grandeur, et que si les rois et la noblesse n'ont pu parvenir à l'empêcher de se constituer, c'est parce qu'il y avait en elle une vigueur de ressort qui a brisé toutes leurs entraves.»

Voici le langage que nous pourrions opposer à vos dithyrambes.

Eh bien, ce langage, nous ne le tiendrons pas.

La noblesse et la royauté ont contribué au progrès, toutes les fois que leur intérêt s'est trouvé d'accord avec celui de la nation ; elles ont maintenu un certain ordre relatif, à l'ombre duquel les arts se sont développés ; elles ont encouragé par le luxe les progrès de l'industrie. La féodalité souvent oppressive s'est aussi montrée quelquefois protectrice ; les ministres de la royauté ont contribué, pour une assez grande part, au mouvement qui a réuni en un faisceau les diverses populations de la France.

Ces deux institutions auraient pu faire davantage, mais elles ne sont pas restées inactives pour le bien. Elles sont mortes pour l'avenir, mais on peut les absoudre dans le passé.

Croyez-nous, que cette absolution vous suffise; quand la démocratie veut bien fermer les yeux et ne pas vous demander de comptes, ne quêtez pas des éloges ; ne forcez pas les enfants du peuple à se souvenir.

Le livre que nous avons sous les yeux prend la question sous un autre point de vue pour arriver à un résultat identique. Il prouve que la nation française n'a jamais cessé, à travers les siècles, de tendre à la démocratie; que tout chez nous, les institutions, les arts, les sciences, la philosophie ont constamment pris pour idéal le sentiment démocratique.

Cette thèse est développée avec netteté et vigueur; elle n'eût rien perdu cependant à s'appuyer d'un plus grand nombre de faits.

Nous reprocherons aussi à l'auteur de moins bien comprendre le présent que le passé, et de se montrer aveugle à l'endroit du socialisme contre lequel, lui aussi, démocrate convaincu, il évoque les fantômes de la propriété et de la famille menacées, vieilleries qu'il aurait dû laisser à la rue de Poitiers,—et à l'endroit du luxe qu'il anathématise, au lieu de réserver sa colère contre la mauvaise répartition, entre un petit nombre de privilégiés, de ces jouissances qui sont le droit de tous.

C'est aussi par erreur que M. Dartol attribue à Chénier l'hymne révolutionnaire à l'Être suprême, dont il cite quelques strophes. Cette large et majestueuse inspiration est d'un assez mauvais poète nommé Desorgues, dont Lebrun comparait la lyre à une guimbarde, mais que les hymnes de Cléanthe et de Pope ont cette fois heureusement inspiré.

Mais ce sont là erreurs de détails, et malgré ces défauts, le livre de M. Dartol mérite d'être médité par ceux qu'auraient pu éblouir les sophismes intéressés des hommes de la « tradition historique. »

J. FLEURY.

apparente en allant occuper à la préfecture de police les fonctions de Collin, officier de paix attaché au service politique central, et par conséquent en dehors du service municipal ?

Est-il vrai que M. Collin, déplacé, reçoit lui-même comme avancement une place de commissaire de police ?

Est-il vrai, enfin, qu'il doit remplacer M. Pellago, commissaire du Louvre (4e arrondisment): coupable, au yeux de la réaction, d'avoir illuminé le 24 février ?

Si tout cela est exact, et M. Carlier le sait mieux que personne, il en résulte de la façon la plus évidente que le gouvernement s'est joué tout à la fois et de l'Assemblée et de l'opinion publique, et qu'en somme un fonctionnaire républicain, — il en restait encore un à ce qu'il paraît, à Paris, — paiera les frais de la *profanation* commise par les agens de M. Carlier.

D'après ce qu'on nous rapporte, les renseignements du *National* sont d'une parfaite exactitude.

ALGÉRIE.

L'Algérie toute entière proteste contre le régime exceptionnel qui pèse si lourdement sur elle depuis vingt ans, et que le gouvernement paraît vouloir continuer en dépit des promesses de la Constitution. La pétition suivante se signe à Alger et dans toutes les villes de l'Afrique française :

MANIFESTE DE LA VILLE D'ALGER
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Les citoyens français de l'Algérie,

Vu l'article 109 de la Constitution, ainsi conçu :

« Le territoire de l'Algérie et des colonies est déclaré *territoire français* et sera régi par des lois particulières jusqu'à ce qu'*une loi spéciale le place sous le régime de la présente Constitution.* »

Considérant :

Que, par cet article, l'Algérie est reconnue territoire français, et que le régime de la Constitution lui est assuré par un engagement formel;

Que les Français résidant en Algérie sont citoyens par un droit antérieur à la Constitution, droit imprescriptible et inaliénable;

Qu'à tous ces titres, l'application de la loi et des institutions françaises à l'Algérie est, en droit, rigoureusement et nécessairement exigible ;

Considérant :

Que le régime des lois particulières a été expérimenté pendant vingt ans;

Que ce régime a été onéreux pour la France et désastreux pour l'Algérie;

Attendu :

Que dans les lois qui régissent la France, se trouvent prévues et déterminées toutes les exceptions que peut réclamer l'état de l'Algerie, notamment le dégrèvement de l'impôt foncier par mesures administratives ;

Demandent :

Qu'une loi spéciale place l'Algérie sous le régime de la Constitution;

Protestent énergiquement :

Contre l'intention de soumettre les départements français de l'Algérie à un code de lois particulières.

Dans sa séance du 20 février, le conseil municipal d'Alger s'est uni à cette manifestation par une délibération longuement et énergiquement motivée, dont nous donnons seulement les conclusions :

Le conseil municipal,

Considérant qu'il n'existe pas de conseil général de département;

Considérant que l'application de la loi du 19 juin 1849 s'est opposée à la réunion des citoyens d'Alger et les a empêché de formuler leur opinion collective :

Emet le vœu : Qu'une loi spéciale place l'Algérie sous le régime de la Constitution et du droit commun :

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

M. le préfet d'Alger vient d'en prononcer l'annulation en conseil de préfecture. En aura-t-elle moins de force ? Le *veto* de M. Lautour-Mézeray couvrira-t-il la voix de toute une population, et fera-t-il que ses réclamations soient moins justes, moins constitutionnelles ?

L'Algérie réclame la réalisation des promesses faites par la Constitution. Devenue terre française, habitée par des citoyens français, elle demande à vivre sous le régime des mêmes lois que la mère-patrie ; elle le demande au nom de la justice, au nom de l'intérêt de la France ; toutes les villes, leurs conseils municipaux en tête, s'unissent dans une même protestation.

Bougie vient d'envoyer son adhésion.

Le conseil municipal de Bone, à l'exemple du conseil municipal d'Alger, va également émettre un vœu en faveur de l'assimilation de l'Algérie à la France.

Constantine adhère à la manifestation.

Le prochain courrier d'Oran apportera probablement un vœu du conseil municipal en faveur du droit commun.

Le manifeste de la ville d'Alger se signe avec empressement à Blida, Koléa, Boufarick, Douéra, et dans tous les villages de la province d'Alger.

Quelques localités importantes sont encore en retard, dit l'*Atlas*, mais nous connaissons leurs intentions et nous sommes assurés de leur concours.

Que pèse un *veto* préfectoral en présence d'une pareille unanimité ?

Revue de l'Extérieur.

Le gouvernement prussien déclare, dans son journal officiel, qu'il renonce pour le moment à tout projet d'intervention en Suisse, soit pour la question de Neuchâtel, soit pour tout autre sujet. Le *Moniteur prussien* s'exprime ainsi :

« Plusieurs journaux ont, dans ces derniers temps, répandu des bruits qui ont fait naître, dans une partie du public, des craintes pour la paix européenne, par suite des affaires suisses et de la question de Neuchâtel.

» A l'effet de démentir ces bruits et de tranquiliser le public, nous sommes en mesure d'affirmer que le gouvernement du roi n'a proposé ni laissé prévoir aucune mesure qui fût de nature à troubler la paix européenne sur un point quelconque du continent. »

C'est fort bien ; mais les armements formidables que fait la Prusse depuis quelque temps, et qu'elle continue avec la plus grande activité, contre qui sont-ils dirigés ?

L'*Assemblée nationale* persiste à dire que le Piémont est menacé par l'Autriche, et elle regrette beaucoup, pour le gouvernement piémontais, qu'il ait refusé d'expulser certains réfugiés de son territoire.

On a célébré à Turin, le 4 mars, avec beaucoup de solennité, l'anniversaire de la promulgation de la Constitution de Charles-Albert.

On bannit, on arrête, on incarcère toujours à Rome ; on sait maintenant d'une manière certaine que les individus qui se sont promenés sur le *Corso*, et qui ont fait des réjouissances publiques à Rome pendant le carnaval, étaient payés par la police. Gennaraccio payait les dépenses dans bon nombre de cabarets. Il donnait en plus 4 paoli par jour aux hommes de sa bande pour simuler la joie populaire.

Les chambres du grand-duché de Bade ont été ouvertes le 6 mars par un discours qui promet l'accession à l'Etat fédéré et l'amnistie à tous ceux qui témoigneront du repentir.

Si la *Presse* a obtenu l'unanimité près du pouvoir législatif pour augmenter son état militaire, le Danemark paraît pouvoir compter sur le même concours pour conclure un emprunt. Déjà l'urgence de la demande du gouvernement a été prononcée par 80 voix contre 2.

Le ministre de Hanovre, M. Struve, qui s'était refusé à répondre aux interpellations au sujet de l'attitude prise par le gouvernement hanovrien vis-à-vis de l'alliance des trois rois, s'est décidé à y répondre dans la séance du 5 mars. Il a déclaré que le gouvernement hanovrien avait cru devoir se retirer d'une alliance qui n'embrassait qu'un petit nombre d'Etats.

Le blocus du littoral grec est maintenu par l'amiral Parker, même après notification de la médiation française.

M. Cobden a présenté, le 8 mars, à la chambre des communes une proposition tendant à opérer, sur les dépenses de l'armée de terre et de mer, une réduction de 6,400,000 francs, qui les rameuût au chiffre de 1835.

Cette proposition a été repoussée par 272 voix contre 89

ÉGYPTE.

On écrit d'Alexandrie, 18 février :

L'avènement d'Abbas-Pacha au gouvernement de l'Egypte et les premières mesures de son administration avaient fait craindre qu'il ne voulût s'éloigner de la politique de son illustre aïeul Méhémet-Ali à l'égard de l'Europe. La conduite d'Abbas-Pacha a non-seulement rassuré tous les esprits, mais elle témoigne d'un vif intérêt pour la population arabe, que ses prédécesseurs avaient par trop négligée. Sous le nom de *capitation*, les Arabes de l'Egypte payaient au fisc un impôt écrasant ; le vice-roi vient de diminuer cet impôt de 42 mille bourses (5 millions et demi de francs), et d'en dégrever complètement la ville du Caire, qui à elle seule payait 7 mille bourses. Cette réforme exercera sur l'avenir du pays la plus heureuse influence.

Abbas-Pacha est fidèle et solide en amitié, il a un cœur bon et généreux. On craignait qu'il ne fût dur pour ses parents ; loin de là, il a comblé de bienfaits son oncle Saïd-Pacha et les enfants d'Ibrahim-Pacha. Dernièrement Hatim-Bey, fils cadet de Méhémet-Ali-Pacha, s'est marié ; le pacha a été lui faire visite, l'a traité avec beaucoup de bienveillance, et a fait cadeau à la nouvelle mariée de bijoux d'un grand prix. La conduite d'Abbas-Pacha en cette circonstance a produit ici le meilleur effet. Je me plais à enregistrer ces faits, ils prouvent que le *progrès* a franchi les frontières, et que les mœurs orientales sont radicalement améliorées.

Enfin toute la colonie européenne du Caire et d'Alexandrie n'a qu'à se louer des excellentes dispositions du pacha à son égard et de la protection qu'il lui accorde.

Les délégués du 10e arrondissement nous prient d'insérer la note suivante :

Nous recommandons spécialement aux électeurs démocrates qui ne trouveraient plus de place aux tables de dépouillement, de se tenir près du citoyen de chaque bureau qui lit les bulletins, afin de suivre attentivement cette opération.

Qu'ils ne permettent jamais le dépouillement de plusieurs bulletins à la fois, attendu que cette manière de dépouiller les bulletins, bien que plus prompte, peut offrir plus de facilité pour commettre des erreurs volontaires ou involontaires, et que d'ailleurs elle est contraire à la loi électorale.

INQUISITION D'HAUTPOUL.

On lit dans le *Siècle* :

» Nous recevons du département de la Somme une lettre ainsi conçue :

« 6 mars 1850.

» Etant maire de la commune de . . . j'ai l'honneur de vous faire part que ce jourd'hui, à dix heures du matin, il s'est présenté chez moi un brigadier de gendarmerie, lequel m'a présenté une liste sur laquelle une certaine quantité de communes étaient inscrites. En regard de chacune se trouvaient trois colonnes. Dans la première, il m'a prié de mettre le nombre des électeurs de ma commune : ce que j'ai fait ; dans la seconde, le nombre de ceux que je supposais disposés à voter pour les candidats rouges ; dans la troisième ceux qui voteraient pour les candidats modérés. Comme aujourd'hui tous les ennemis de la République qualifient de rouges tous ceux qui la veulent, n'importe comment, j'ai refusé d'optempérer à la réquisition en ce qui concerne les deux dernières colonnes. J'ai allégué que tous mes administrés m'étaient aussi chers les uns que les autres ; qu'après en avoir donné le nombre, on pourrait le lendemain venir me demander leurs noms, peut-être ensuite en faire une Saint-Barthélemy.

» Je laisse à votre appréciation, monsieur le rédacteur, cette inquisition moderne.

» Agréez, etc. »

« Cette lettre, dont nous sommes prêts à communiquer l'original, avec les indications et la signature, qui lui donnent une valeur et l'authenticité, n'a pas besoin de commentaires. Ils en sont là ! »

D'un autre côté, nous lisons dans le *Démocrate du Rhin* :

Dans la nuit du samedi au dimanche dernier, les gendarmes ont parcouru les villages de la Lorraine allemande, et ont réveillé les maires pour leur demander comment chaque village votera, s'il votera *rouge ou blanc*, avec quelle majorité, etc. Le maire de Mackviller a déclaré qu'on est venu chez lui à trois heures du matin, et que le gendarme a écrit sur son calepin : *Trois quarts rouges* et un *quart* on ne sait. A Rexingen on a répondu tout rouge. Un autre, qui était questionné par le gendarme pour savoir comment il votera, lui maire, a répondu : Tout *rouge*, vous pouvez le dire à votre préfet, etc., etc. D'un autre côté, les gendarmes nommés Julliard et Jund ont parcouru les communes de Schiltigheim, Bischheim, Hœnheim, Souffelweyersheim et Reichstett pour demander aux maires et adjoints comment voteraient les habitants de leurs communes, blanc ou rouge ? Ils ont même ajouté qu'ils avaient reçu l'ordre formel de le faire, et même de rapporter à qui de droit comment chaque commune votera.

C'est une mesure générale comme on voit ; en prenant une telle mesure, le gouvernement n'aurait-il réellement que le désir d'intimider les populations ?

Enfin, le *Progrès de l'Aube* publie la pièce suivante , qui lui est tombée entre les mains :

AUXON. Delapierre, chef de bat. g. n., républicain rouge très dangereux.

ERVY. Blondel, tailleur d'habits. Démocrate socialiste cherchant à faire de la propagande.

Clémendot, Louis, cafetier et c. de musique. Cet individu est partisan de la république rouge et très dangereux, attendu qu'il corrompt les mœurs de certains jeunes gens qui *fréquente (sic)* son établissement.

Alépée, Aug., menuisier, rouge, très mauvais sujet.

Dupin fils, cordonnier. Socialiste, doux et paisible.

Moyen, armurier. Socialiste très paisible.

Edme, dit *Mémot*, enf. ne l'h., ouv. armur. chez Moyen. Socialiste assez paisible.

Certifié par le commandant de la brigade.

Ervy, 6 février 1850. CUNAULT.

Revue des Départements.

VAR. — Le *Démocrate du Var* nous annonce qu'il vient de subir une QUINZIÈME SAISIE. C'est, si nous comptons bien, la *quatrième depuis huit jours.*

NORD. — Nos lecteurs se rappellent cette pauvre femme de l'instituteur Duriez, de Cobrieux, devenue folle le 12 février, en apprenant la révocation de son mari : elle vient de succomber à ses souffrances. Mme Duriez avait reçu, à quatre jours d'intervalle, deux violentes secousses morales. Le 8 février, la visite menaçante de l'inspecteur des écoles, dépêché par le préfet Vaïsse, l'avait déjà vivement frappée ; la destitution qui fondit sur cette malheureuse famille aussitôt après, a achevé de la tuer.

— Les élections municipales de Bouvignies viennent de donner une nouvelle victoire au parti démocratique. Ce qui rend ce succès notable, c'est qu'il a eu lieu malgré les violences du pouvoir, les promesses de distribution d'aumônes en blé et charbon, enfin malgré la présence de deux brigades de gendarmerie et du sous-préfet de Douai, convoqués pour la circonstance.

BAS-RHIN. — Les Prussiens ne se gênent plus avec les Français, dit le *Démocrate du Bas-Rhin*. Il y a deux jours, un citoyen de Strasbourg avait passé le Rhin pour ses affaires. Arrivé à Appenweyer, il fut arrêté par la gendarmerie, parce qu'il portait un chapeau à larges bords. Le commandant, après l'avoir menacé de le faire mettre en prison, le fit escorter par la gendarmerie jusqu'au pont de Kehl.

On ne peut pas dire que les Prussiens ne sont pas des voisins aimables.

Mais, après tout, lorsque nous voyons les mouchards badois faire faire des arrestations dans les rues de Strasbourg par la police municipale, ne pouvons-nous pas supposer que les Prussiens n'ont pas besoin de se gêner?

ISÈRE. — M. Carnot, déjà candidat à Paris et dans l'Ardèche, a encore été proposé comme candidat dans l'Isère, et son nom est arrivé le premier, après celui de Dupont (de Bussac), dans le scrutin préparatoire des délégués des cantons. Cet hommage rendu de tant de côtés à l'ancien ministre de l'instruction publique de Février, est une protestation évidente contre les indignes persécutions dont les instituteurs sont victimes.

JURA. — Le 20 février, M. le lieutenant de la gendarmerie de Saint-Claude, assisté du commissaire de police des Rousses, a opéré le désarmement de la compagnie de pompiers et de la garde nationale de cette commune.

Quelques jours auparavant, M. l'inspecteur des postes du Jura était déjà monté aux Rousses pour révoquer deux facteurs ruraux.

ARDENNES. — Pour fêter dignement l'anniversaire de la République démocratique, les membres de l'épicerie sociétaire d'Autrecourt ont distribué 150 kil. de pain aux pauvres de leur commune. C'est inaugurer dignement une association basée sur la fraternité et la solidarité.

Voilà comme ces prétendus ennemis de la famille et de la propriété se vengent de leurs détracteurs.

MEURTHE. — La charcuterie sociétaire des corporations de Nancy est en pleine activité depuis plusieurs jours.

— Nous lisons dans le *Travailleur* (de Nancy) :

« La réunion générale des actionnaires de la boulangerie et la boucherie *sociétaires* a eu lieu dimanche dernier. Cette réunion, d'environ 500 personnes, était imposante. Un certain nombre de dames y assistaient et les premières places leur ont été données.

» L'Assemblée a, d'enthousiasme, voté sur une proposition tendant à déclarer la société immédiatement constituée, sauf au conseil de famille à déterminer laquelle des deux branches de l'association commencera à opérer. »

HAUTE-GARONNE. — Mardi dernier, le gérant du *Réformateur* de Toulouse comparaissait devant la cour d'assises de la Haute-Garonne pour reproduction partielle d'un article de la *Liberté*, de Paris, déjà condamné par le jury de la Seine. M. Jules Favre était venu défendre le *Réformateur*, qui a été acquitté. M. Jules Favre a reçu une ovation de la population de Toulouse. Son discours a été vendu jusqu'à huit mille exemplaires.

Canards électoraux.

A la veille des élections on a vu afficher sur les murs de Paris un ouvrage intitulé : *Vertus et hauts faits de la Montagne*, par Jamet.

Ce petit livre est une énumération de crimes épouvantables mis sur le compte des républicains de 92.

La première République fut sanglante. Qui le nie ? Ses annales sont remplies de scènes affreuses ; mais il serait bon de constater que jamais le peuple ni ses représentants ne prirent l'initiative de la violence. Les principes de justice et de liberté, proclamés par la Constituante de 89, suffirent pour déterminer l'émigration des privilégiés, leurs armements contre la France, la coalition des puissances étrangères.

Parjure du roi, connivence de la cour avec l'ennemi, invasion du territoire, Vendée liguée avec l'Angleterre, abandon de nos arsenaux à Toulon, toutes ces trahisons doivent être mentionnées par l'équitable historien qui racontera la période révolutionnaire.

De toutes ces provocations, M. Jamet ne souffle pas un mot ; il dresse une liste de massacres et semble croire que les républicains se sont livrés à la destruction par un plaisir infernal. Il y a plus, il invente des atrocités absurdes, et en cherchant l'horrible, il tombe en plein dans le ridicule. Nous en ferons juge le lecteur par quelques citations :

— M. de Mirabeau est empoisonné par les montagnards, ses meilleurs amis, dans un grand dîner qui lui est donné par eux.

— Les montagnards empalent M. de Montmorin, ancien ministre du roi, et l'apportent sur la tribune de l'Assemblée législative pour lui en faire hommage.

— Dumouriez gagne une bataille, fait huit cents prisonniers qui sont égorgés le lendemain par les montagnards.

— Quatre-vingt-quinze montagnards se réunissent dans un banquet ; Chabot, qui préside ce banquet, s'écrie : Vive l'enfer ! Tous les convives répondent: Vive la mort ! Vive l'acier ! Vive le néant ! Vive la rage ! Du sang ! du sang !... Au même moment, on arrête un passant. Cette victime est amenée, on l'égorge; tous ces montagnards tendent leurs verres et savourent ce breuvage au milieu d'affreux rugissements, etc., etc.

L'auteur conclut qu'il faut faire un roi de M. Henri V, dont il célèbre les vertus en ces termes :

Peuple, si tu connaissais le dernier rejeton de cette grande et bonne famille des Bourbons, ce fils de tant de rois ; si tu pouvais voir cette noble figure, dont le charme est comme une pierre d'aimant qui attire à elle tous les cœurs ; si tu pouvais lire sur ce beau front, par miroir d'une âme grande et bonne, tu serais forcé d'avouer qu'il y a chez HENRI DE FRANCE la dignité d'un LOUIS XIV, la bonté d'un LOUIS XVI, la franchise et la bravoure d'un HENRI IV.

Pour te donner une idée des bontés et des vertus de ce noble prince que tu as proscrit si misérablement en 1830, lis les paroles sublimes que j'ai eu le bonheur d'entendre de la bouche de cet enfant de France, au mois de décembre 1843, dans son voyage à Londres. Il venait de répondre à un nombre infini de Français qui étaient allés tout exprès pour le visiter, et la main posée encore sur son cœur, TOUT POUR LA FRANCE ET PAR LA FRANCE !!!

Comment hésiter à croire, après de si nobles paroles, que la France, notre belle patrie, serait parfaitement heureuse si les glorieuses journées de février eussent rappelé dans son sein cette famille paternelle et généreuse qui déjà a fait son bonheur pendant tant de siècles !

Comité démocratique et socialiste des Elections.

Il s'est passé dans plusieurs sections électorales de Paris et de la banlieue divers faits contre lesquels nous ne saurions trop protester.

A la section de la mairie établie au 8e arrondissement, le président a refusé l'admission au bureau d'un électeur républicain, quoiqu'il fût arrivé avant huit heures du matin. Dès sept heures trois quarts, la composition du bureau, préparée à l'avance, se trouvait installée.

Dans un certain nombre de sections, on a refusé l'entrée de la salle à tout électeur qui, ayant déjà voté, revenait pour la surveillance.

Quand on considère toutes les facilités offertes aux délégués de la réaction dans les diverses sections de la Seine, ces difficultés sont inexplicables.

Très probablement le dépouillement commencera lundi soir, à quatre heures. Le comité démocratique-socialiste ne saurait trop recommander aux électeurs républicains de prendre leurs mesures pour entrer dans chacun des groupes de scrutateurs.

Lorsque les noms des candidats sont écrits sur

les bulletins de vote de manière à laisser quelque doute, les bulletins doivent être conservés et joints aux procès-verbaux. Il est un point qui ne fait plus de difficulté pour personne : c'est que lorsqu'un candidat est clairement indiqué, tous les bulletins, quelque diversement orthographiés qu'ils soient, doivent lui être comptés.

Dans les salles du scrutin de chaque régiment, les chefs militaires ont fait déposer les bulletins portant les noms des candidats royalistes de chaque département ; usant du même droit, le citoyen Coustade, caporal-fourrier au 27e de ligne, a fait distribuer aux électeurs des Hautes-Pyrénées, votant à Paris, la liste démocratique de ce département ; le colonel Peyssard a cassé le citoyen Coustade de son grade, et l'a condamné à deux mois d'Abbaye.

On voit par cet exemple quel cas les chefs militaires font de la liberté des citoyens électeurs.

On ajoute qu'après le vote, le colonel Peyssard a reproché amèrement aux soldats d'avoir voté pour le fils d'un condamné de Versailles.

(*Communiqué.*)

Dans un hopital de Paris, le directeur de la maison a refusé à ses malades le droit de sortir pour porter leurs bulletins de vote dans leurs sections respectives. Quelques-uns de ces malades ont été contraints à demander leur exeat, afin de ne point perdre l'exercice de leur droit électoral.

L'*Union monarchique* veut décidément remporter la victoire ; tous les moyens lui semblent bons. Dans plusieurs sections MM. les présidents se sont refusés à laisser prendre place au bureau aux deux plus jeunes et aux deux plus anciens électeurs présents à l'ouverture du scrutin.

Dans la 14e section du 7e arrondissement, protestation a été rédigée et signée par des citoyens qui, en présence de cette violation de la loi, ont cru devoir se retirer sans voter.

Nous recommandons aux citoyens qui se sont chargés de la surveillance du scrutin dans les communes de la banlieue de ne pas manquer d'apporter le résultat du dépouillement du vote, *dès qu'il sera connu, au siége du comité, rue Coquillère*, 12 *ter*, *à Paris*.

FAITS DIVERS.

Les députés orléanistes du cercle Richelieu se sont réunis hier. Ils ont décidé qu'ils voteront la loi des maires et la loi contre la liberté d'enseignement, mais qu'ils s'opposeraient à ce que la discussion de cette dernière loi fût renvoyée après l'autre.

— On lit dans le *Messager du Nord* :

« Nous ne saurions dépeindre l'effet que produit à Lille la fuite de l'agent de change Desmoustiers, successeur du sieur Lévecque, jadis condamné aux travaux forcés pour banqueroute frauduleuse et faux en écritures privées. Desmoustiers, l'agent actif des *honnêtes* et *moderés*. Desmoustiers, qui déclarait, il y a quelques jours dans une société particulière, qu'il n'y avait pas un honnête homme parmi les démocrates, Desmoustiers a voulu rester digne de son prédécesseur. Nous avons déjà dit que le passif de l'*honnête* Desmoustiers s'élève à plus de 300 000 fr.; mais ce n'est pas tout : l'agent de change a imité la signature de plus de vingt négociants de Lille ; une seule maison accuse plus de 80 000 fr. de perte. Un grand établissement industriel est pris, dit-on, pour 180 000 fr. Enfin, un grand nombre de petits bourgeois, qui déposaient leurs économies entre les mains de Desmoustiers, sont complètement ruinés.

— La police, si ardente à poursuivre les socialistes, a laissé échapper Desmoustiers le faussaire. Il a pris lundi, à la station de Mouscron, un bulletin pour Cologne. »

— On lit dans le *Démocrate du Rhin*, de Strasbourg :

« Hier, les électeurs des divers régiments de la garnison, nés dans le département de la Seine, étaient réunis pour voter au manège du 14e d'artillerie. Le général de la division Magnan était présent. Il a fait déposer les bulletins de vote dans son képi, au mépris de la loi, et, après le vote, a dit aux militaires de se retirer. Le dépouillement s'est ainsi fait sans aucun contrôle. »

— Nous avons parlé des souscriptions ouvertes en Bretagne par les légitimistes, pour offrir une voiture au jeune homme de Frohsdorf. L'*Etoile du Peuple* met les paroles suivantes en tête de sa liste de souscription :

« Noble pays des Larochejaquelin, des Bonchamp, des Lescure, des Charette ; terre sainte et sacrée de la Vendée et de la Bretagne, sœurs immortelles par votre fidélité et votre foi, oh ! ce ne seront pas vos enfants qui auront peur !

» Lors même que les courages les plus indomptables seraient abattus, que les têtes les plus fières seraient abaissées, les fils des héros et des martyrs de tant de combats héroïques et gigantesques auraient encore, comme leurs glorieux aïeux, de nobles élans, le courage de leurs pensées et de leurs convictions. »

— Le recensement général des votes du Bas-Rhin se feront à l'hôtel de ville de Strasbourg le vendredi 15.

— On écrit d'Einville-aux-Jars, le 7 mars, au *Travailleur de Nancy* :

« Citoyen et ami,

» Le parti blanc est ici dans la consternation.

» L'un de ses soutiens, M. C., ancien notaire, grand dévôt, trésorier de la fabrique, propagandiste pour le compte de l'*Espérance* et de l'*Ami du peuple*, vient de disparaître emportant les fonds de ses clients, 135,000 fr., dit-on, à M. G. de Nancy, 35,000 fr. à Mme G. de la même ville, 20,000 fr. aux demoiselles L., 7,000 fr. à M. L. d'Einville, sans parler de bon nombre d'autres dévôts de notre commune.

A l'heure où je vous écris, la maison du fugitif ressemble à un camp pris d'assaut, par la masse de créanciers qui s'y précipitent.

— Une lettre d'Amiens porte que les jésuites de Saint-Acheul vont rouvrir ce vaste établissement, fermé depuis 1822. C'est le père Guidée, l'ancien collaborateur du père Loriquet, qui dirigera la maison. M. le président de la République doit être invité à la cérémonie qui précédera la réouverture des cours. (*Gazette de Péronne.*)

— Les démocrates de Troyes viennent d'obtenir une imposante majorité aux élections du tribunal de commerce.

— Le *Morning Herald* rapporte, dans les termes suivants, les résultats de la première traversée expérimentale qui a eu lieu par le gigantesque tube de fer qui passe sur le détroit de Ménay, et met en communication l'île d'Anglesea et la côte de Caernarven. Nous avons déjà parlé, à diverses reprises, de cette entreprise cyclopéenne :

« Holyhead, mardi.

» Ce matin, à 6 heures, la première traversée expérimentale à travers le grand tube qui passe au-dessus du détroit de Ménay a été accomplie par M. Robert Stephenson avec le succès le plus complet. Un train composé de trois machines locomotives et de 21 wagons à charbons, pesant ensemble 300 tonneaux, y pénétra lentement et ne fit subir au tube qu'une dépression d'un 40/100e de pouce, tandis que la dépression eût pu être de 7 pouces sans présenter de danger.

» Maintenant que ce pont extraordinaire, qui a demandé quatre années pour sa construction, est terminé, et que dans peu de jours il sera ouvert au public pour compléter la ligne de Chester et d'Holyhead, nous devons rappeler à nos lecteurs qu'ils peuvent passer au-dessus du détroit de Menay, ayant au-dessous d'eux un navire de guerre marchant à pleines voiles. »

LE MINISTÈRE DE L'ACTION. — On lit dans la *Constitution de Pau* l'arrêté suivant qui n'a pas besoin de commentaires :

» Le ministre de l'instruction publique et des cultes ;

» Vu le rapport de M. le préfet du département des Basses-Pyrénées, en date du 18 février dernier;

Considérant que M. Boucley, ancien recteur de l'Académie de Pau, en se portant en tête d'une liste de souscription pour les instituteurs suspendus par M. le préfet, en exécution de la loi du 11 janvier dernier, a fait suivre son nom du titre de recteur honoraire ;

» Arrête ce qui suit :

» Le titre de recteur honoraire, conféré à M. Baucley, ancien recteur de l'Académie de Pau, par arrêté du 8 février 1849, lui est retiré.

Fait à Paris, le 2 mars 1850.

E. PARRIEU.

Pour ampliation :

Signé; P. COLLIN.

BAL. — CONCERTS.

C'est définitivement le 6 avril qu'aura lieu, au Jardin-d'Hiver, la magnifique fête donnée au bénéfice des pauvres ouvrières sans travail, patronées par l'œuvre de Saint-Antoine. Au milieu d'un bal qui réunira toutes les notabilités, une riche tombola sera tirée. Elle se compose de cinq lots de bijoux. Le prix du billet de bal et de tombola est fixé : 10 fr. par personne ; 15 fr. pour un cavalier et une dame. Un billet de bal donne droit à un billet de tombola.

La vente sera précédée par une vente au profit de ces mêmes ouvrières. Elle s'ouvrira dans les salons du Palais-National, aujourd'hui lundi, 11 mars, et continuera les jours suivants, de midi à 6 heures. On arrivera par le grand escalier, dit escalier d'Honneur.

BAL MAÇONNIQUE *de la maison de secours du Grand-Orient de France*, le 16 mars, salle SAINTE-CÉCILE, 49, rue de la Chaussée-d'Antin : 6 fr. pour les Frères, 4 fr. pour les Sœurs. Les maçons seuls seront admis à ce bal.

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 12. — Aujourd'hui lundi, grand Concert vocal et instrumental dans lequel on entendra tous les premiers artistes. Le spectacle varié qu'offre chaque soir le Casino, attire tous les étrangers, et le monde élégant s'y donne rendez-vous. Les administrateurs sont récompensés de leur zèle, en voyant l'empressement du public à se porter dans cet établissement. Prix d'entrée : 1 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 11 Mars.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Polyeucte, le Moineau.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODEON. — Le Sicilien, François-le-Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vaucroix, une Tempête.
VAUDEVILLE. —
VARIÉTÉS. — Le Provincial, l'Humoriste, Nisus, la Mariée, l'Homme blessé.
GYMNASE. — Mlle de Liron, les Bijoux, un Coup d'état.
THEATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, la Perle, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulin, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée, le Juif Errant.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton, l'Enfant merveilleux.
FOLIES. — Les Martyrs, Mari, Monseigneur.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mirlitons.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 70. Mardi 12 Mars 1850.

[illegible] (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 11 MARS.

Le scrutin a été fermé aujourd'hui, à quatre heures, dans toutes les sections de Paris. Les urnes ont été portées, sous l'escorte de gardes nationaux et de nombreux citoyens, dans les mairies des douze arrondissements.

Le recensement général des votes et la proclamation du résultat de l'élection auront lieu le 15 mars courant à l'Hôtel-de-Ville.

L'*Evènement* publie déjà ce soir le résultat électoral de la 3e section de Montmartre. Ce résultat donne une forte majorité à la liste socialiste. Le voici :

MONTMARTRE (3e section).

Votants	963
De Flotte	573
Vidal	577
Carnot	583
Boujean	308
Foy	366
Lafitte	375

L'effet moral du 10 mars.

Quel que soit le résultat matériel de l'élection du 10 mars, son effet moral est déjà produit.

Cet effet moral est dans l'attitude calme et digne du peuple socialiste, en dépit des provocations, des calomnies et des injures qui lui ont été prodiguées par les organes essouflés et désespérés de la réaction.

Cet effet moral est dans l'adhésion spontanée, donnée par une bonne partie de la bourgeoisie, aux doctrines et aux hommes qu'on dénonçait depuis deux ans à sa haine, à ses alarmes, à sa réprobation aveugle.

Cet effet moral est dans la fusion libre et sincère de toutes les nuances de l'opinion républicaine, en vue de rappeler le gouvernement à un respect plus scrupuleux de la Constitution, et de faire servir désormais le suffrage universel à la réparation pacifique et légale des erreurs du pouvoir.

Cet effet moral est dans l'union républicaine du peuple et de l'armée, dans la presque unanimité de suffrages donnée par nos soldats à la liste démocratique, pour protester non seulement contre toute espérance d'usurpation, contre tout coup d'Etat, mais encore contre tous les actes liberticides accomplis au dedans et au dehors.

Cet effet moral est enfin dans la démonstration évidente, irrécusable, que toutes les mesures de compression armée, de persécutions arbitraires ou de vexations policières, mises en œuvre pour arrêter le progrès des idées de réformes sociales, n'ont fait qu'exalter ces idées et les progager plus rapidement dans la conscience du pays.

Voilà des résultats déjà acquis à la cause des peuples, et qui suffiraient pour relever la foi et le courage des victimes de la persécution, si cette foi et ce courage avaient pu se laisser abattre un seul instant.

Voilà des indices d'esprit public et de patriotisme assez significatifs pour convaincre l'Europe démocratique que si la France a pu se laisser énerver pendant quelques mois dans l'égarement de ses propres alarmes et dans les pièges d'une réaction monarchique, elle n'a pas perdu le sentiment de sa souveraineté nationale et de la solidarité qui relie tous les peuples à la conquête de leur affranchissement définitif.

Quels que soient les résultats numériques de l'opération électorale du 10 mars, ils ne pourront rien changer à la portée morale de ces symptômes généraux.

Quand l'oracle qui va sortir de l'urne populaire ne ferait que prédire ce que seront les elections générales de mai 1852, l'enseignement que nous en attendons serait complet.

A ceux qui prétendent que la révolution de février fut une surprise, et que le Socialisme est une chimère, cet oracle répondra : Il n'y a d'autre surprise en France que l'audace de la réaction qui nous gouverne ; il n'y a d'autre chimère que l'idée d'une restauration quelconque des abus et des iniquités du passé.

Quand cela sera dit et compris, les usurpations et les insurrections ne seront plus à craindre ; — les destinées du pays seront fixées.

La force morale de l'opinion suffira pour surmonter, en deux années, toutes les difficultés, toutes les entraves dont les vieux partis encombreront encore la route du progrès.

Au moment où le vote électoral porte M. Carnot en tête de la liste des représentants de la Seine, comme protestation contre l'exclusion des instituteurs primaires et contre l'envahissement de l'enseignement par le clergé, l'Assemblée a repris et voté au pas de course la loi d'ignorance. Aujourd'hui, dix-sept articles de cette loi ont été adoptés presque sans discussion, et au milieu d'une confusion générale.

Le ministre des affaires étrangères a présenté dans cette même séance une demande de crédit de deux millions et quelques cent mille francs, pour la continuation des frais d'occupation du territoire romain par l'armée française.

Le bruit qui courait aujourd'hui à l'Assemblée du prochain enlèvement, par la police, d'une partie des emblèmes déposés au bas de la colonne de Juillet, avait ému plusieurs représentants.

Un membre de la majorité, causant avec ses collègues, prétendait que, parmi les fleurs et emblèmes déposés au bas du monument révolutionnaire, figuraient de petites guillotines.

Deux représentants, MM. d'Adelsward et Pigeon, doutant avec raison de la vérité de cette assertion, se sont rendus eux-mêmes sur la place de la Bastille et se sont assurés, par un examen attentif de tous les objets déposés, qu'aucun de ces emblèmes n'a un caractère séditieux ou contraire au règlement de police.

On nous affirme que ces honorables représentants ont apporté cette assurance formelle à leurs collègues.

Il parait que, nonobstant cette enquête, il y avait en haut lieu parti pris de faire exécuter une nouvelle razzia par la police sur la place de la Bastille, car voici la proclamation qui a été affichée ce soir à dix heures par ordre du préfet de police.

« AVIS. — L'autorité a fait respecter les hommages rendus à la mémoire des morts inhumés sous la colonne de la Bastille. Mais depuis quelques jours ces manifestations ayant pris un caractère menaçant pour la tranquillité publique, ordre a été donné de s'opposer à leur continuation.

» Tous les emblèmes séditieux ou contraires aux règlements de police, qui ont été apportés au pied du monument, seront enlevés.

» 11 mars 1850 Le préfet de police,
» P. CARLIER. »

Il est évident que la police n'attendait que la fin des élections et le premier prétexte venu pour avoir le dernier mot avec le peuple de Paris.

Nous supplions le Peuple de rester parfaitement calme et insensible devant cette nouvelle intervention de la police, et de ne pas gâter sa victoire morale, de ces quinze derniers jours, par le moindre signe d'irritation :

S'il peut rester entièrement maître de lui, l'opinion de la Bourgeoisie elle-même le vengera des atteintes nouvelles qui pourront être portées à ses patriotiques sentiments.

La *Patrie* annonce ce soir, en ces termes, un commencement d'exécution du nouveau manifeste de M. Carlier :

Ce soir, à 6 heures, environ 1500 individus en blouse encombraient la place de la Bastille et péroraient contre l'autorité.

Une brigade de sergents de ville y a été envoyée pour assurer l'exécution de la mesure prescrite par M. le préfet de police.

La note suivante, qui a été envoyée ce soir à tous les journaux, prouve bien que MM. Carlier et Ferdinand Barrot attendaient la fin de l'opération électorale pour annoncer au public que l'accord le plus parfait n'avait pas cessé de régner entre eux.

« Plusieurs journaux annoncent, avec une *certaine satisfaction*, qu'une scission profonde s'est manifestée entre le ministre de l'intérieur et le préfet de police.

» Nous sommes autorisés à déclarer que non seulement cette scission n'existe pas, mais qu'elle n'a jamais existé, en quoi que ce soit. »

Ainsi, la condamnation solennelle, lancée de la tribune par M. Ferdinand Barrot contre la profanation de la tombe de Juillet, n'avait diminué en rien l'estime réciproque de MM. Carlier et Ferdinand Barrot.

Nous nous en étions douté.

Le Peuple aime l'ordre.

Voici la septième fois que le peuple exerce son droit de souveraineté. Depuis février, il a jeté dans l'urne deux assemblées et un président.

Le suffrage universel, qui est le droit absolu de tous les peuples, est désormais dans les mœurs de la nation française, et rien ne pourra la déposséder d'un levier dont elle comprend chaque jour davantage l'importance.

C'est un jour solennel que celui où tous les citoyens sont appelés ainsi à se prononcer sur l'élection des grands pouvoirs de la République. L'ordre et la dignité calme avec laquelle les électeurs, malgré leur nombre, exercent ce nouveau droit, montre que la conscience populaire a bien compris toute la gravité du devoir républicain.

Ce spectacle, unique en Europe, a bien étonné ceux qu'alarmaient si vivement jadis le tumulte et les fraudes des élections censitaires de la monarchie. Avec un pareil point de comparaison, les craintes étaient fort permises, en effet.

On n'a pas encore oublié les orgies payées par les anciens candidats, les manœuvres de la corruption électorale, les promesses, avances et dons en argent, les voitures allant recruter les votants, les menaces, les subornations de tout genre, et jusqu'aux luttes à la porte du scrutin, à l'exemple de la constitutionnelle Angleterre. Les esprits timorés pouvaient donc supposer que le peuple venant centupler le nombre des électeurs, déjà si bruyants, augmenterait encore le brouhaha électoral du temps de la monarchie.

Or, les conjectures se sont trouvées fausses et les craintes vaines. Les derniers initiés au droit de vote ont donné des leçons d'ordre à leurs devanciers.

La partie de la nation, qui en février naissait à la vie politique, était la partie saine et forte de toutes les sociétés, celle qui, dans les nécessités du travail, conserve toutes les vertus natives du cœur humain, toutes les croyances salutaires de l'âme. Les masses qui ont retrouvé leurs titres de citoyens sous la République forment cette réserve providentielle des sociétés, où doit se retremper constamment l'esprit public s'il ne veut se corrompre et périr dans les régions dorées de la paresse et de l'égoïsme.

La tranquillité de ce vaste scrutin fait donc ressortir merveilleusement la valeur morale et pratique du suffrage universel.

Nous améliorerons plus tard.

Vous rencontrez un représentant de la majorité, et vous lui dites :

Comment se fait-il que vous, homme de progrès en d'autres temps, vous apparteniez à la majorité actuelle de l'Assemblée nationale ?

Il vous répond : Mais la majorité n'est pas ennemie du progrès. Nous avons la ferme intention de faire des améliorations et des réformes. Si nous n'avons guère voté que des lois répressives jusqu'à présent, c'est qu'il fallait assurer avant tout l'ordre matériel ; *nous améliorerons plus tard.*

De la part d'hommes intelligents, cette réponse a de quoi confondre.

Comment peut-on distinguer les améliorations de l'établissement de l'ordre ? Comment établir l'ordre, c'est-à-dire l'accord entre le pouvoir et les masses, autrement que par des améliorations immédiates ?

Et si l'ordre a été troublé dans ces derniers temps, d'où sont venus les conflits, si ce n'est du retard apporté par l'Assemblée à la discussion des réformes les plus urgentes ?

Un roi d'Epire disait : Je veux subjuguer la terre entière, porter la guerre chez tous les peuples ; puis, le monde conquis, jouir dans mes Etats des bienfaits de la paix.

On sait la réponse du confident : Pourquoi ne pas jouir de la paix immédiatement, sans entreprendre toutes ces guerres ?

Si l'arrière-pensée de l'Assemblée nationale est d'opérer des progrès économiques, administratifs, sociaux, quand le jour en sera venu, nous pouvons déclarer à la majorité que le jour est venu depuis longtemps : certaines gens craignent même qu'il ne soit passé.

Supposons une Assemblée animée par le désir des réformes, des améliorations pratiques, elle eût montré ses intentions dès le premier jour et n'eût pas eu à lutter pour l'ordre matériel, qui n'eût pas été compromis un seul instant.

Une pareille assemblée vouée aux questions sociales, impatiente de les traiter et de les résoudre, aurait considéré la Constitution de 1848 comme mise en dehors de toute discussion; dès la première séance, elle eût gagné le cœur du peuple de Paris qui tient à la République, en manifestant spontanément sa sympathie pour elle.

Gardienne de la bonne foi publique et supérieure aux questions de partis, elle eût annulé toutes les élections sur lesquelles la dépêche télégraphique de M. Faucher avait exercé une influence directe.

Ne se chargeant pas de modifier la Constitution par des *interprétations*, mais tout simplement de la comprendre comme l'avaient comprise ses auteurs, et de l'appliquer fidèlement, elle eût arrêté l'expédition romaine, acquis ainsi les sympathies de la démocratie française, étrangère, prévenu les collisions, les lois exceptionnelles, les rigueurs judiciaires que la France déplore encore aujourd'hui.

De bonne foi, en supprimant toute intervention de la France dans les Etats-Romains, puisqu'on ne voulait pas aller jusqu'à défendre contre les Autrichiens la liberté de l'Italie, s'exposait-on à des émeutes de catholiques exaltés ?

Pas le moins du monde. Ce parti descend peu dans la rue ; et ses membres les plus décidés restaient libres d'entreprendre une croisade pour leur compte personnel, en chevaliers du moyen-âge. En persistant au contraire dans cette expédition romaine, qui n'a enfanté que des malheurs sans parvenir à la restauration pontificale, l'Assemblée mettait une pierre d'achoppement sur sa route : elle créait comme à plaisir ces causes de perturbation contre lesquelles elle a voulu ensuite lutter par des moyens très mal conçus, tels que les lois contre la presse et le droit de réunion, l'état de siége indéfini, le procès de Versailles, la loi nouvelle d'enseignement, la loi contre les instituteurs, les circonscriptions militaires, etc., etc.

Si l'Assemblée, dès les premiers jours, prenant la Constitution à la lettre, et tenant pour résolues les questions politiques fondamentales à l'intérieur et à l'extérieur, s'était occupée des associations, du crédit, de l'agriculture, l'affermissement de l'ordre eût été le résultat des améliorations elles-mêmes, ou du moins du zèle consciencieux avec lequel l'Assemblée les eût poursuivies.

Aujourd'hui encore, admettez sans arrière-pensée les principes politiques posés par la Constitution ; faites un accueil impartial et tolérant aux nouvelles idées économiques ; étudiez-les, discutez-les de bonne foi, et vous pourrez laisser de côté la question de l'ordre matériel qui se trouvera résolue d'elle-même.

Tant que vous ajournerez les questions sociales, la misère et les souffrances prolongées des masses seront une cause de désordre contre laquelle les moyens de compression matérielle ne sauraient prévaloir définitivement.

Vous êtes les fauteurs volontaires ou involontaires du désordre toutes les fois que vous dites, en énumérant vos lois exceptionnelles et vos baïonnettes : *Nous améliorerons plus tard.*

Votes de l'Armée.

Les journaux de l'ordre continuent à garder le silence le plus significatif sur les résultats des votes de l'armée.

Quelques-uns font sonner bien haut une contradiction entre les chiffres publiés par les journaux démocratiques. Ces contradictions, qui portent sur des points peu importants, ne prouvent

qu'une chose, c'est que les journaux ne se sont pas simplement copiés, et que le résultat des votes pour deux départements a été envoyé en chiffres ronds à certains journaux, tandis qu'il a été adressé aux autres en chiffres précis.

Pas un seul chiffre n'est opposé par les feuilles de la réaction aux chiffres déjà publiés par les journaux démocratiques. La garnison de Rouen et celle de Rambouillet sont jusqu'ici les seules de toute l'armée qui aient voté pour les candidats modérés.

Ainsi, dans le cas même où quelques erreurs auraient été commises par insuffisance de renseignements complets dans les listes déjà publiées, ce fait n'en demeurerait pas moins acquis.

L'immense majorité de l'armée a voté pour les candidats démocrates.

Voici les nouveaux renseignements que nous apportent les correspondances et les journaux des départements. Les résultats sont partout les mêmes.

GARNISON DE VERNON. — *Ouvriers du train.*

SEINE. — Votants, 50. — De Flotte, 38.— Vidal, 38. — Carnot, 38. — Liste réactionnaire, 9.

CAEN. — 55e de ligne, Electeurs de Loir-et-Cher, 30. — Ch. d'Etchegoyen, 26.— Candidats blancs, 4.

ARRAS. — Un bataillon comptant 76 électeurs a donné aux condidats républicains, 70 voix.

ROCHEFORT. — RÉSULTAT DES ÉLECTION DES TROUPES DE LA MARINE.

BAS-RHIN. — Nombre des votants, 30. — Pour la liste démocratique, 30.

NIÈVRE. — Nombre de votonts, 11. — Pour la liste démocratique, 9.

LOIRE. — Nombre des votants, 6. — Pour la liste démocratique, 3.

ISÈRE. — Nombre des votants, 22. —Pour la liste démocratique, 22.

SEINE. — Nombre des votants, 47. — Bulletin constitutionnel, 1. — Bulletins blancs, 7. — Carnot, 35. — De Flotte, 33. — Vidal, 33.— Foy, 11.— De Lahitte, 10. — Bonjean, 8. — Delaborde, 2.—D'Arbouville, 2. — De Tracy, 1. — De Préval, 1.— Duval d'Ailly, 1.

Les autres départements sont si faibles en électeurs que nous ne nous en sommes pas occupés.

Toulon. — Nous recevons, dit le *Démocrate du Var*, des renseignements plus exacts sur le résultat des élections militaires de Toulon, et nous nous empressons de les publier.

10e DE LIGNE.

SEINE.—Votants, 50.—Les candidats démocrates ont obtenu de 32 à 35 voix.—Les autres voix se sont divisées sur cinq autres candidats.

3e D'INFANTERIE DE MARINE ET L'ARTILLERIE.

SEINE.—Votants, 36.—Candidats démocrates, 26. —Bulletins blancs, 7.—Candidats de l'Union, 3.

10e DE LIGNE.

HAUTE-LOIRE.—Votants, 12.—Candidats démocrates, 11.

10e DE LIGNE.

HAUT-RHIN.—Les candidats démocrates ont obtenu de 15 à 25 suffrages. — Leurs concurrents en ont réuni de 1 à 3.

3e DE MARINE ET ARTILLERIE.

BAS-RHIN.—Votants, 5.—Les candidats démocrates ont obtenu 5 voix.—Enfin les candidats démocrates ont obtenu dans le 10e de ligne 53 voix sur 66 votants.

Les élections de l'armée de terre ont produit à Toulon le résultat suivant, pour le département de l'Ardèche : le candidat démocrate 117, son concurrent 40; 39 voix ont été perdues.

3e RÉGIMENT D'INFANTERIE DE MARINE ET ARTILLERIE DE MARINE.

Haut-Rhin.—Votants 5.—Démocrates 5.
Saône-et-Loire.—Votants 10.—Démocrates 8.
Haute-Loire.—Votants 3.—Démocrates 3.
Hautes-Pyrénées.—Votants 8.—Démocrates 8.
Loire.—Votants 8.—Démocrates 8.

Le résultat des votes de la garnison (armée de terre) pour les élections du Var, nous est communiqué à l'instant : sur 100 votants, Suchet a obtenu 81 voix, Clavier 79 ; le reste des voix s'est perdu sur divers candidats.

MONTPELLIER. — Les sapeurs du 1er régiment du génie, natifs du département de la Seine, ont procédé hier au scrutin électoral.

On nous assure que sur *quatre-vingts votants*, la liste socialiste a réuni l'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES, moins deux ou trois voix.

BREST. — On écrit de Lorient, le 6, au *National de l'Ouest* :

« J'apprends à l'instant un résultat partiel du scrutin de la garnison de Brest.

» Frégate la *Pandore*, 40 marins votants : Deflotte, 40 voix ; Vidal, 40 ; Carnot, 40.

» Je rouvre ma lettre pour vous donner un résultat de Lorient.

» Corps de la marine : votants pour la Seine, 58 : 37 voix pour les rouges, 12 pour les royalistes ; le reste, voix perdues et billets blancs.

» Les autres votes sont également favorables à la liste rouge, mais je n'en connais pas le résultat exact; et *cependant on n'a donné connaissance aux corps que de listes blanches.* »

AUXONNE. — Cette garnison est composée des dépôts des 22e et 49e de ligne et du 2e lanciers.

Haut-Rhin.—31 votants.—30 voix pour les socialistes.

Bas-Rhin.—37 votants. — 28 voix pour les socialistes.

Quant aux électeurs de l'Isère (qui ne connaissaient pas le nom du candidat républicain, quoiqu'ils l'eussent cherché partout), ils ont voté au hasard, et ont mieux aimé porter leurs voix sur des socialistes quelconques, que de les donner au candidat royaliste.

GARNISON DE RODEZ.—3e LÉGER.

SEINE. — Nombre des votants, 16. — De Flotte. 15. — Vidal, 15. — Carnot, 15. — Bulletin blanc, 1. — Modéré, 0.

HAUT-RHIN. — Nombre des votants, 5. — Kestner, 5. — Jænger, 5. — Bulletins modérés, 0.

Le *Journal des Débats* fait des apologues.

Il raconte qu'il y avait une fois un prince si heureux qu'il n'en dormait plus ; il était convaincu qu'il lui arriverait quelque malheur, et afin de conjurer la mauvaise fortune, il jeta dans la mer un anneau précieux.

Vous serez peut-être curieux de savoir quel est ce prince que son bonheur importune. Eh ! mon Dieu ! c'est le peuple français sous le gouvernement paternel et peu légal de l'état de siège, des persécutions contre les idées, des espionnages d'Hautpoul, des provocations Carlier, des confiscations judiciaires, des emprisonnements pour cause d'adhésion au gouvernement républicain.

Ce prince, c'est la nation française, trop heureuse d'avoir pour gouvernants des hommes qui détestent la République et l'étouffent où ils peuvent à l'étranger, en attendant qu'ils puissent en faire autant chez eux.

Ce prince trop heureux, c'est le cultivateur que l'usure dévore, c'est l'ouvrier qui, en échange d'une vie toute de dévouement consacrée au service de la société, obtient à peine une nourriture insuffisante, et qui meurt martyr de la misère et du travail insalubre; c'est la fille du peuple obligée de choisir entre la prostitution et la mort.

Ce prince trop heureux, ce sont tous ces martyrs d'une société sans cœur, aux réclamations desquels les hommes qui nous gouvernent répondent constamment par la devise des portes de l'enfer : Ici pas d'espérance ! — Tous ces souffrants, auxquels il eût été si facile d'inspirer la patience, et que l'on semble se complaire à irriter en niant l'existence de leurs douleurs.

Voilà ceux que le *Journal des Débats* proclame trop heureux.

Les *Débats* sont de bonne foi sans doute. Les *Débats* se trouvent bien dans ce siècle de fer; ils ne comprennent pas qu'on se trouve mal. C'est l'histoire des privilégiés de toutes les époques. Mais de grâce, messieurs, parlez pour vous. Si vous ne savez pas, avouez votre ignorance, et songez que plusieurs millions d'hommes en France peuvent regarder vos railleries joyeuses comme une sanglante ironie !

L'insuccès probable de ses candidats a tourné la tête au *Constitutionnel*. Voici la proclamation qu'il adresse aux électeurs :

Electeurs modérés qui n'avez pas voté dans la journée de dimanche, courez au scrutin !

Nous ne vous considérons pas comme des retardataires.

Vous êtes l'arrière-garde de l'ordre.

A vous de marcher ! *Soyez sur le terrain électoral avant quatre heures de relevée !*

Au début, c'est la proclamation des Pyramides ; à la fin, c'est un procès-verbal de notaire.

Le *Pays*, l'*Assemblée nationale*, l'*Ordre* et *tutti quanti*, posent la question électorale dans les termes suivants :

La défaite des socialistes, ou une insurrection ;
La défaite des socialistes, ou la ruine des affaires :
L'alternative est rigoureuse.

Cette manière de poser la question peut être habile, mais elle n'est pas prudente. Si, après tous ces grands cris, la victoire vous échappe, comme les présages semblent l'annoncer, vous aurez à rougir de cet injurieux propos.

La *République* publie les lignes suivantes, dont nous lui laissons la responsabilité :

Un capitaine de la garnison de Paris a dit à ses soldats :

« Le premier d'entre vous qui ne votera pas pour la liste de l'Union, et que je reconnaîtrai, ne mangera pas la soupe ce soir à la caserne. »

La *Presse* répond ainsi aux paroles du *Constitutionnel*, que nous avons citées ce matin :

Croyez-vous que le moyen de déshabituer le peuple des révolutions et de lui faire prendre goût aux scrutins, soit de le constituer en minorité par l'abus de toutes les influences les moins légitimes, par la pression de toutes les exigences les plus blessantes ? Croyez-vous que le moyen de faire prendre patience au peuple soit de lui ôter l'espérance ? N'est-ce pas lui ôter l'espérance que de se liguer, que de se coaliser,—comme le font toutes les peurs irréfléchies et tous les intérêts égoïstes,—pous empêcher l'élection de ses candidats ? Faire ce qu'on fait : construire contre le peuple des barricades de bulletins, c'est l'exciter à reconstruire, à la première occasion propice, des barricades de pavés. Agir avec cette imprudence, avec cette inconséquence, c'est là ce que le *Constitutionnel* appelle : « assurer le triomphe du parti de l'ordre. » Pauvre aveugle ! c'est perpétuer la périodicité des révolutions.

La *Presse* n'a pas de peine à démontrer que la manifestation du 13 juin, rappelée par le *Constitutionnel*, a eu pour cause unique la destruction de la république romaine qui, certes, n'aurait pas été accomplie si le pays avait nommé d'autres représentants.

La *Presse* ajoute :

Le Constitutionnel voit diminuer le nombre de ses lecteurs ; la *Presse* voit, au contraire, grossir le nombre des siens. Un moment nous avons eu contre nous le reflux de cet océan qui s'appelle l'opinion publique, aujourd'hui le flux vient à nous ; c'est de favorable augure. Dans deux jours on saura quels poids ont pesé, en sens inverse, les avis du *Constitutionnel* et les conseils de la *Presse*. Tous les renseignements qui nous parviennent continuent à être favorables au « triomphe de l'ordre, » tel que nous l'entendons : — par le progrès et non par l'immobilité.

Le progrès fait la stabilité, l'immobilité fait le déclin.

La lettre suivante est publiée ce matin par la *Presse* :

« Monsieur le rédacteur,

» Le hasard m'a fait rencontrer sur la table de ma section électorale, le *Constitutionnel* de ce jour, dont les colonnes contiennent une lettre de M. Gibot, avoué à la cour, lequel, répondant au journal la *République*, cherche à colorer les fâcheuses circonstances qui s'attachent à l'arrestation faite par lui de M. Paul de Flotte, le 23 juin 1848.

» Le moment où nous sommes ne me permet pas de laisser passer, sans les relever, les assertions de M. Gibot. Voici donc la vérité telle qu'elle est sortie de sa bouche au lendemain de l'arrestation, et telle qu'elle m'a été, plusieurs fois depuis, confirmée par lui dans toutes les circonstances où nous avons causé de ce malheureux épisode de sa vie.

» M. Gibot m'a toujours déclaré que s'il avait arrêté M. de Flotte dans les salons de la taverne anglaise, rue Saint-Marc, c'était parce qu'il *l'avait entendu au club Blanqui tenir de tels discours, qu'il avait dû nécessairement croire* qu'il était l'un *des fauteurs de l'insurrection de juin.*

» M. Gibot ajoutait qu'il avait répondu à de Flotte, qui lui demandait les motifs de son arrestation : *Je vous arrête parce que vous devez venir des barricades.* Quant à de Flotte, sa protestation fut la même à la taverne comme à la mairie du 2e arrondissement : *Il déclara qu'il ne s'était pas battu.*

» Il est bon de remarquer que M. Gibot déclare dans sa lettre qu'il n'a arrêté M. de Flotte que parce qu'il le CONSIDÉRAIT comme ayant pris part à l'insurrection.

» Il me suffira, je pense, de faire appel aux souvenirs et à la bonne foi de M. Gibot, pour être certain qu'il n'hésitera pas à considérer comme la reproduction fidèle des paroles qu'il m'a dites vingt fois, la déclaration que je devais à la vérité d'opposer à la lettre adressée par lui à la *République*.

» Agréez, etc. » DYENNE. »

Il résulte de cette lettre, dont les faits nous étaient déjà connus, qu'il a suffi d'une simple *supposition* dans le cerveau d'un seul homme pour envoyer un de ses concitoyens souffrir pendant dix-huit mois sur les pontons, et pour le rendre l'objet des préventions haineuses d'un parti qui se dit honnête et modéré !

O justice ! tu n'es qu'un vain mot !

IL EST TEMPS D'EN FINIR.

Il est temps d'en finir ! c'est le dernier mot d'une correspondance réactionnaire partie hier dimanche de Paris, à 10 heures du soir, à l'adresse du *Mémorial de Rouen*, feuille légitimiste dans laquelle nous lisons :

« J'ai vu aujourd'hui, vers trois heures de l'après-midi, 40 ou 50 militaires, dont un seul portait l'uniforme de la cavalerie (c'était un artilleur), apporter une couronne à la place de la Bastille. Les émeutiers ont hurlé de joie. Les gamins ont crié : *Vive l'armée* ! Après l'opération, les militaires se sont retirés individuellement pour la plupart. Quinze ou vingt d'entre eux ont descendu ensemble le boulevard.

» Sans doute il n'est pas impossible de trouver dans les cent mille hommes de l'armée de Paris, cinquantes dupes ou mauvais garnements, mais il ne faut pas atténuer un symptôme qui est grave surtout par l'abus qu'on en fera.

» Nous allons voir s'il y a enfin un ministère de l'intérieur; si les monuments publics auxquels la loi défend de toucher peuvent être impunément transformés en cimetière et en étalages de boutique ; s'ils peuvent être *profanés* par des cravates rouges, des *niveaux* et autres emblèmes séditieux.

» *Soyons prêts* partout, comme M. d'Hautpoul et le général Changarnier !

» La soirée a été calme ; mais les émeutiers sont en permanence dans leurs antres.

» Agréez, etc.

» *P. S.* Les rouges annoncent que des porteurs de couronnes arrivent de Lyon.

» *Il est temps d'en finir.* »

Il est temps d'en finir ! c'est le dernier mot des gens qui ont tort et des partis qui se perdent.

Le projet sur la responsabilité du pouvoir exécutif est à peu près le même que celui dont l'Assemblée constituante a été saisie.

Il porte que les causes d'accusation contre le président de la République sont, indépendamment des crimes prévus par la loi commune, la haute trahison, la concussion, la prévarication.

Les cas de haute trahison sont au nombre de 9 : dissolution ou prorogation, par une mesure quelconque, de l'Assemblée nationale; emploi de la force publique contre elle ; absence de mesures pour défendre le pouvoir législatif s'il est attaqué; crimes contre la sûreté de l'Etat; commandement en personne de la force armée; entreprise de guerre sans le consentement de l'Assemblée; introduction de troupes étrangères sur le territoire de la République ; actes ou manœuvres tendant à suspendre ou à renverser la Constitution ; obstacles qui paralysent l'action du pouvoir législatif ou entravent la marche de ses travaux.

Les cas de concussion et de prévarication sont au nombre de huit ; nous y remarquons les suivants : intervention dans les élections autrement que dans les limites de la loi ; participation à des manœuvres qui peuvent influer sur la hausse ou sur la baisse des fonds publics ; abus de pouvoir portant atteinte aux droits que la Constitution et les lois garantissent aux citoyens.

Les sept premiers titres du projet règlent les cas de responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir, le mode de poursuites, etc.; le huitième a pour objet de déterminer l'action des dépositaires de l'autorité des conseils généraux et municipaux dans le cas d'insurrection, d'usurpation ou de coups d'Etat.

Plusieurs journaux mettent en doute que la brochure de M. Vaucorbeil a été saisie, comme le prétendent les communications officielles.

On lit dans le *Siècle* :

Déjà hier M. Baroche et M. le ministre de l'intérieur avaient dit, dans les couloirs de l'Assemblée, que des poursuites avaient été ordonnées en effet, et que la brochure de M. Vaucorbeil avait été saisie ; ce que nous pouvons affirmer, c'est que pendant toute la journée cet écrit, affiché chez plusieurs libraires, s'y est vendu librement. Il en sera de ces poursuites comme de la destitution de l'agent qui a fait enlever les couronnes de la place de la Bastille : elles arriveront trop tard. Nous ne nous en plaignons pas. La liberté de la presse guérit elle-même ses propres excès. Ce ne sont pas des poursuites que nous demandions, c'était un désaveu, un désaveu formel, éclatant, qui, suivant l'expression d'un journal légitimiste, écartât l'idée de toute solidarité entre le prétendu auteur de cette brochure et les hôtes de l'Elysée. Nous avons attendu en vain. Le public jugera.

L'*Indépendant belge* publie une correspondance parisienne, signée T., qui ne brille point par le sentiment démocratique, mais qui s'y rattache un peu par l'esprit. Nous lisons à la fin de la dernière lettre :

Quoi qu'il en soit de tous ces bruits, de toute cette contradiction, Paris votera demain en toute sécurité. Tout le monde en est convaincu, même — je devrais dire : surtout — le Président. En effet, le chef du pouvoir exécutif est si persuadé que dimanche et lundi seront des jours calmes, qu'il a fait retenir, pour lundi, une loge au Gymnase, afin d'y voir jouer le *Coup d'Etat*, en compagnie de sa tante la grande-duchesse de Bade. Attendez-vous, du reste, à ce que cette curiosité que, pour ma part, je trouve fort naturelle, va faire pousser des clameurs d'indignation à la presse démoc-soc.

Attendez-vous à lire quelque part : « C'est un » scandale inouï que le président de la République » puisse éprouver le désir d'aller voir une pièce si » peu républicaine ! » Moi, qui suis assez tolérant de ma nature, je répondrai : « Il n'est pas étonnant » que le président soit curieux de voir un *Coup d'Etat*, il tient peut-être à voir comment cela se » joue. » T.

L'*Assemblée nationale* prétend que la Prusse n'a renoncé à ses projets contre Neuchâtel qu'à la condition que la France la laisserait s'agrandir aux dépens des Etats secondaires de l'Allemagne :

« M. de Persigny, dit-elle, aurait exposé au cabinet de Berlin : — que son insistance à réclamer actuellement Neuchâtel par les armes, quoique juste et conforme aux traités, pourrait nécessiter quelques mesures de la France, fort onéreuses pour elle, et qu'il faudrait dès lors chercher une compensation qui, sans émouvoir l'opinion publique, serait agréable à la Prusse. En conséquence, M. de Persigny aurait dit « que la France ne s'opposerait en aucune manière aux projets de réunion et d'absorption que le cabinet de Berlin pourrait accomplir en Allemagne. »

Il ne manque donc plus aujourd'hui, pour couronner l'œuvre, que de favoriser les prétentions de la Prusse sur Hambourg, Brême et Lubeck; nous ajouterons que le cabinet de Berlin met en avant un projet de remaniement des petits Etats de l'Allemagne, pour lequel M. de Persigny promet appui.

« Maintenant, continue le journal de M. Molé, il faudrait savoir ce qu'on promettra à l'Autriche pour l'empêcher d'envahir le canton du Tessin.

Les lettres écrites en France par les militaires français qui se trouvent à Rome, font un tableau déplorable de la situation qui leur est faite.

Dans la chambre des députés du Piémont, M. Simonetta a interpellé le ministère au sujet des armements de l'Autriche sur le lac Majeur. Le ministre des affaires étrangères et le ministre de la guerre ont répondu qu'il ne se passait rien sur la frontière du Piémont qui fût de nature à alarmer le pays.

La Saxe a déclaré ne pas avoir l'intention de se détacher du traité des trois rois, signé à Berlin le 26 mai. La Saxe serait donc partie intervenante dans deux traités constituant l'un le sonderbund du nord, l'autre le sonderbund du midi.

La Bavière poursuit ses préparatifs militaires. Les soldats en congé sont rappelés sous les drapeaux. Toute l'armée doit être mise incessamment sur le pied de guerre et la réserve mobilisée. Le 2e corps d'armée va être envoyé en Franconie. On donne pour motifs de ces armements ceux de la Prusse et ceux de la *France*.

Les troupes russes de la Moldavie ont reçu contre-ordre ; elles resteront dans les principautés.

La note adressée par le gouvernement russe à l'Autriche se termine ainsi :

« Cela nous mettra à même de savoir si l'Angleterre, abusant de la position que lui donne son immense supériorité maritime, entend à l'avenir suivre une politique d'isolement, sans tenir compte des engagements qui la lient à l'égard des autres gouvernements, s'affranchir de toute obligation commune, de toute solidarité d'action, et autoriser chacune des grandes puissances, quand elles le jugeront opportun, à ne reconnaître envers les faibles d'autre règle que leur volonté, d'autre droit que la force matérielle.

Un message de lord Palmerston à M. Wyse annonce que le gouvernement anglais n'a accepté ni la médiation, ni l'arbitrage de la France dans le différend anglo-grec. Il a accepté seulement l'offre que lui a faite le gouvernement français de lui *aider* à obtenir satisfaction. Ce message porte en outre que le gouvernement anglais approuve complètement ce qui a été fait contre la Grèce.

En conséquence, les mesures de rigueur continuent.

Assemblée nationale.

Séance du 11 mars. — Présidence de M. Dupin.

M. Félix Mathé, représentant de l'Allier, avertit par une lettre M. le président qu'il assistera aujourd'hui à la séance.

L'ordre du jour appelle la 3e délibération du projet de loi relatif à l'instruction publique.

M. DELEBECQUE. Il est peut-être téméraire à moi de venir rouvrir la discussion générale, et vous proposer, au moment de la troisième délibération, de rejeter la loi sur l'instruction publique. Cependant, j'espère que vous conclueres par le rejet d'une loi qui est en dehors de toutes nos traditions nationales, aussi bien des traditions monarchiques que des traditions républicaines, c'est une loi excentrique.

L'orateur, voyant que l'Assemblée n'écoute pas, se décide à attendre le silence pendant quelques minutes.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai réclamé le silence ; continuez, je n'entends personne.

UNE VOIX. Parce que tout le monde cause.

M. DELEBECQUE. On n'a pas assez parlé de l'Université de Paris, qui fut la gardienne vigilante de nos traditions nationales ; avec Richelieu et Louis XIV, elle perdit ses privilèges politiques ; mais elle resta toujours préposée à la garde des traditions de l'enseignement national.

L'orateur s'interrompt de nouveau et demande le silence de la part de la commission.

MM. Baze et de Montalembert échangent avec lui des paroles qui se perdent dans le bruit.

Aujourd'hui, continue M. Delebecque, devant la liberté de l'enseignement et la nécessité pour l'Etat de surveiller tout, d'exercer un contrôle immense, il faut que la publicité des écoles soit égale à la liberté qui lui est accordée; et comme corollaire, comme appui pour l'enseignement national, pour l'enseignement démocratique, il faut ajouter la gratuité à la liberté et la publicité.

M. de Montalembert et son projet sont ultramontains; Louis XIV n'était pas ultramontain. M. de Montalembert et son projet sont ultramontains ; l'Université de Paris a combattu les idées ultramontaines. M. de Montalembert et son projet sont ultramontains ; l'Université impériale a toujours été contre les ultramontains. (Bruit.) Je crois devoir personnifier le projet de loi dans M. de Montalembert, et s'il s'agissait d'une œuvre nationale, je ne parlerais pas de M. de Montalembert. (Rumeurs.)

Ce projet est l'œuvre d'un parti, d'une secte qui s'est toujours opposée aux traditions nationales ; le projet s'y oppose également ; nage dans les pleines eaux de l'ultramontanisme, et dédaigne, comme je le disais, complétement nos traditions naturelles, aussi bien les traditions de la monarchie que celles de la République.

Je dirai un dernier mot : on a voulu, dit-on, faire une œuvre de conciliation; je cherche en vain ce qui distingue l'esprit de paix dans cette loi.

Ce que je crains plutôt, c'est que cette loi ne porte préjudice aux intérêts mêmes qu'elle prétend protéger spécialement ; je crains bien que si un coup funeste est porté, dans ce pays, à l'influence de l'Eglise, l'Eglise ne doive en demander la cause à la loi que vous faites ; et M. l'évêque Parisis lui-même pourra faire plus d'un reproche à M. de Montalembert. (Bruit.)

En un mot, si vous parvenez à vos fins, vous aurez de la destruction, mais non de la conciliation. Mais j'espère encore que la majorité de l'Assemblée se sera considérablement modifiée à l'égard de votre loi.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

On se rappelle que l'article 1er règle la composition du conseil supérieur.

M. POUGEARD, au lieu de trois membres de cassation élus par leurs collègues, propose de dire : « Le procureur général en cassation et deux membres de ses collègues élus par leurs collègues. »

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. B. RASPAIL revient sur l'intervention des ministres des cultes dans le conseil supérieur. L'instruction publique a pour objet, avant tout, l'étude de ce qui rend le citoyen utile et applicable dans notre société. D'où vient que l'on est si bien en suspicion du laïque quand il s'agit de morale? Parce qu'on est prêtre, s'ensuit-il qu'on est infailliblement moral? Allons donc ! (On rit.)

L'orateur continue au milieu de l'inattention de l'Assemblée, et veut que le prêtre reste dans le sanctuaire, sans s'immiscer dans les choses d'ici-bas, qui ne sont pas le royaume du Christ.

Je voterai contre l'article 1er et contre la loi entière, ajoute l'orateur, parce que cette loi est destinée à faire des dévôts et non des citoyens (Rire et bruit.), et pourtant vous devriez savoir qu'on ne fait pas remonter à sa source le fleuve du progrès (Ah !), et que le siècle ne préférera pas Loriquet à Jean-Jacques. Votre loi est un éteignoir tricolore...

UNE VOIX. Elle vaut mieux qu'un éteignoir rouge. (On rit.)

M. B. RASPAIL. Votre loi est une insulte à la révolution de février, et la discussion de cette loi a été telle que le scrutin qui la terminera aura cette signification : pour : *jésuite*, contre : *contre jésuite*. (Assez! assez!)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je ne monte pas à la tribune pour répondre au préopinant, mais pour en finir une bonne fois avec le refrain qui est venu terminer presque tous les discours de ce côté de l'Assemblée : Ceux qui voteront la loi sont des jésuites ! (Rires. — Bruit. — Interruption.) Je vous déclare, pour ma part, que je n'aime pas la loi, mais que pour finir cette querelle qui a duré si longtemps entre MM. de Montalembert et Thiers, je voterai la loi. (Exclamations diverses.)

Quant à moi, je ne suis, ni pour ni contre les jésuites, ils me sont parfaitement indifférents ; mais enfin, avec les excitations de la presse et de la tribune, on finira par nous faire croire que nous allons être avalés par les jésuites ! C'est là une folie contre laquelle tout homme censé doit protester, pour empêcher de trop crédules populations d'être égarées par des contes qui ne sont plus de notre temps. Je n'admets pas, en un mot, que je sois plus jésuite en votant la loi que ceux qui la repousseront. (Approbation à droite. — Agitation.)

L'article 3 et l'article 4 sont adoptés sans modifications importantes.

Art. 5, § 1er. « Le conseil supérieur peut être appelé à donner son avis sur les projets de loi, de règlements et de décrets relatifs à l'enseignement, etc. »

La commission supprime du projet du gouvernement les mots de « règlements d'administration publique. » M. Botmiliau en demande le maintien. L'Assemblée maintient la suppression.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée, avec l'exposé des motifs, un projet de loi demandant l'ouverture d'un crédit de 2 629 210 francs pour complément des dépenses du personnel du corps expéditionnaire de la Méditerranée pendant l'année 1850. (Bruit à gauche.)

Pendant que je suis à la tribune, je prierai l'Assemblée de fixer au terme le plus rapproché possible la discussion du projet de loi demandant deux nouveaux douzièmes provisoires. Les ordonnances du ministre de la guerre se trouveraient arrêtées par un délai.

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport a été distribué ; le projet de loi sera mis à l'ordre du jour de demain et discuté au commencement de la séance.

M. MORTIMER TERNAUX. Je dépose sur le bureau de l'Assemblée un rapport supplémentaire sur le projet de loi relatif aux conditions d'admission et d'avancement dans les fonctions publiques. (Ce projet avait été renvoyé à l'examen du conseil d'état.)

Après une discussion sans résultat entre la commission et M. Wallon, l'article 6 est maintenu.

« Art. 7. Il sera établi une académie dans chaque département. »

M. POUGEARD propose :

« Il sera établi des *conseils académiques* dans chaque département. »

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

« Art. 9. Les recteurs ne seront pas choisis exclusivement parmi les membres de l'enseignement public ; ils devront avoir le grade de licencié. »

M. DE BOTMILIAU dit :

« Les recteurs seront choisis exclusivement parmi les membres de l'enseignement public et ceux de l'enseignement libre. »

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE s'étonne que la commission ait reproduit le premier paragraphe de l'art. 9. Il soutient qu'il a été rejeté par l'adoption de son amendement relatif à la nécessité de la licence.

M. BAZE ne croit pas que ce paragraphe ait été rejeté, et d'ailleurs il le représente de nouveau et l'appuie par cette idée que le grade de licencié peut s'entendre de la licence en droit, de la licence ès-sciences, comme de la licence ès-lettres.

M. WALLON veut que le grade de licencié soit exigé absolument.

M. B. SAINT-HILAIRE désire qu'on dise licencié ès-sciences et ès-lettres.

M. BAZE repousse cette addition.

L'art. 9 est adopté ainsi que le propose la commission.

M. CRÉMIEUX, sur l'art. 10, a proposé un amendement auquel la commission se rallie et pour lequel on ajoute ce paragraphe :

« Un délégué du consistoire israélite dans chacun des départements où il existe un consistoire légalement établi. »

Cet amendement est adopté.

Un autre paragraphe proposé par la commission est adopté. Ce paragraphe est ainsi conçu :

« Le procureur général près la cour d'appel dans les villes où siége une cour d'appel, et dans les autres le procureur de la République près le tribunal de première instance. »

Ce paragraphe est adopté avec ces modifications.

L'art. 11 est également adopté.

A la suite de l'art. 11, la commission propose d'ajouter ce nouvel article :

« Les membres des conseils académiques dont la nomination est faite par l'élection, sont élus pour trois ans et indéfiniment rééligibles. » — Adopté.

La commission propose aussi le nouvel article à la suite de celui-ci :

« Les départements fourniront un local pour le service de l'administration académique. » — Adopté.

L'ancien article 12 est adopté avec de légères modifications dans la rédaction proposée par la commission.

M. SAINT-ROMME propose d'ajouter, après le dernier paragraphe de l'art. 12, le paragraphe suivant :

« Les débats devant les conseils académiques seront publics et contradictoires. »

Après une discussion entre MM. Saint-Romme et Baze, l'amendement est rejeté.

L'article 13 est adopté.

Il en est de même pour les articles subséquents.

L'Assemblée vote sans qu'on lui explique les changements de rédaction introduits par la commission.

MM. RIGAL et V. LEFRANC demandent que la commission indique formellement chaque modification, et en donne sommairement les motifs.

La section 11 traite de l'inspection.

L'article 16 règle par qui l'inspection sera exercée.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE fait remarquer que le projet primitif établissait l'égalité entre les inspecteurs, et la commission distingue les inspecteurs en communaux et en supérieurs, attribuant à ceux-ci l'inspection de l'enseignement primaire. Il voudrait qu'on rétablît l'égalité entre les inspecteurs des deux enseignements.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE croit que cette spécialité d'inspection est bonne ; elle maintient cette émulation qui est indispensable dans toute branche d'administration.

L'on ajoute à ces mots : « deux inspecteurs supérieurs » ceux-ci : « et généraux. »

L'art. 16 est adopté avec cette modification.

« Art. 17. Les inspecteurs d'académie seront choisis par le ministre parmi les anciens inspecteurs, les professeurs des facultés, les proviseurs et censeurs des lycées, les principaux des colléges, les chefs d'établissements secondaires libres, les professeurs des classes supérieures, etc., sous la condition commune à tous du grade de licencié ou de dix ans d'exercice. »

M. WALLON demande qu'on n'inscrive pas ces mots : professeurs des classes supérieures. Il y a tels professeurs des classes de grammaire d'un lycée qui sont plus forts que tel autre professeur de rhétorique dans un collége communal.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. Je reconnais en effet la vérité des observations de M. Wallon, et je demanderai qu'on ajoute les professeurs agrégés des Facultés des colléges.

M. WALLON accepte cette rédaction.

La commission et l'Assemblée l'accueillent favorablement.

Après quelques observations de MM. Wallon et Saint-Hilaire, le reste de l'article est adopté.

La séance est levée à six heures.

Demain, à deux heures, séance publique.

Suite de la discussion sur l'enseignement.

Nous nous empressons d'insérer la rectification suivante d'un article de la *Presse* reproduit par nous :

A M. le rédacteur en chef de la Presse.

Vaugirard, 10 mars 1850.

Monsieur,

Votre numéro du 9 courant contient une lettre que vous aurait remis un électeur du 10e arrondissement, lequel se serait présenté au scrutin ouvert à Vaugirard pour l'élection préparatoire, et aurait à lui seul, en trois fois différentes, déposé douze bulletins.

En ma qualité de président du comité de Vaugirard, ayant comme tel assisté à toute l'opération du dépôt des votes, je donne à cette assertion le démenti le plus formel.

Recevez, monsieur, etc.

A.-D. FREMONT,
propriétaire à Vaugirard.

Comité démocratique et socialiste des Elections.

Lorsque les noms des candidats sont écrits sur les bulletins de vote de manière à laisser quelque doute, les bulletins doivent être conservés et joints aux procès-verbaux. Il est un point qui ne fait plus de difficulté pour personne : c'est que lorsqu'un candidat est clairement indiqué, tous les bulletins, quelque diversement orthographiés qu'ils soient, doivent lui être comptés.

Nous recommandons aux citoyens qui se sont chargés de la surveillance du scrutin dans les communes de la banlieue, de ne pas manquer d'apporter le résultat du dépouillement du vote, *dès qu'il sera connu, au siège du comité, rue Coquillère, 12 ter, à Paris.*

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Journal de Rouen* :

« Les journaux des départements continuent à apporter le relevé des votes de l'armée recueillis partiellement. A un petit nombre d'exceptions près, une majorité considérable s'est prononcée pour les listes démocratiques.

Cette manifestation, presque unanime, a produit, comme on peut le penser, une vive sensation à l'Elysée et au ministère de la guerre.

» Avant-hier, M. d'Hautpoul s'exprimait très vivement à cet égard à l'Assemblée : « Mais, disait-il » à des représentants, l'armée vote avec la bouteille » et se bat avec ses fusils, » voulant ainsi donner à entendre que les influences qui s'exercent en ce moment sur les soldats disparaîtraient au jour du combat de la rue.

» Dieu merci ! l'armée aura autre chose à faire que de se battre contre les citoyens, et les questions politiques qui excitent un si légitime intérêt se dénoueront à coups de scrutin et non à coups de fusil. »

— Quatre candidats se présentent pour succéder à M. de Feletz, à l'Académie française. Ce sont, par ordre de mérite, MM. Alfred de Mussèt, Emile Deschamps, Désiré Nisard, de Montalembert. Il va sans dire que l'ordre des chances est l'inverse de l'ordre du mérite.

— La souscription à l'emprunt de 20 millions, contracté par l'intermédiaire du comptoir national de Paris, pour la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile et du domaine privé de la famille d'Orléans, est close depuis deux jours. Les titres provisoires ont été émis hier. La caisse des dépôts et consignations a souscrit pour 6 millions, et le surplus de l'emprunt a été pris par plus de mille souscripteurs, dont la majeure partie est composée de négociants et particuliers de Paris. (*Moniteur*.)

— L'agrandissement de la salle de lecture de la bibliothèque nationale et l'appropriation du bureau du catalogue étaient subordonnés à l'enlèvement des deux colossales sphères de Coronelli, qui occupent un espace considérable et qui ne sont d'aucune utilité réelle pour l'étude de la géographie et de l'astronomie. On se rappelle que des tentatives ont été faites pour l'enlèvement de ces globes; mais les efforts des mécaniciens devinrent inutiles devant cet inextricable réseau de charpente et de fer, de cette membrure intérieure qui compose ces deux monuments. On recula devant la nécessité de briser les deux sphères pour les faire sortir de ce local. Le ministre de l'instruction publique ayant nommé une commission à l'effet d'indiquer les moyens à employer pour les enlever, cette commission vient de décider que cet enlèvement était possible, sans qu'il fût besoin de toucher aux bâtiments, en coupant chaque globe en deux sections égales par l'équateur.

Les globes seront transportés à Versailles, où ils occuperont une place plus convenable, et où leurs formes grandioses seront en harmonie avec le palais qui les abritera.

— Une des principales rues nouvelles de San-Francisco (Californie) vient de recevoir le nom de *Paris*. Il y a aussi la *rue de Bordeaux* et la *rue du Havre*.

— L'autre jour, une jeune et jolie fille se rendant à Paris pour *faire une visite à sa sœur*, s'élançait preste et pimpante, au sortir de la ville de Dôle, dans le coupé de la messagerie Niogret, qui devait la conduire à Dijon. On était déjà à la hauteur du village de Billey, quand tout à coup la jeune voyageuse, jetant un cri perçant, fit craindre à ses compagnons de route qu'elle n'eût reçu quelque contusion occasionnée par les cahos de la voiture. — Qu'y a-t-il? qu'y a-t-il? Conducteur, arrêtez! Qu'avez-vous, mademoiselle? Telles furent les charitables et bienveillantes exclamations de M. R..., de Dijon, et de M. l'abbé G..., d'Ecole, près Besançon. Mais, absorbée par la souffrance, la jeune fille restait muette, quand un petit cri d'une autre espèce vint révéler à ces messieurs et la cause du mal et la nature de la maladie. Aussitôt l'abbé, non sans avoir offert les services de son ministère, s'empressa de monter sur l'impériale, et le postillon, qui déjà avait arrêté ses chevaux, de descendre pour recevoir dans sa blouse une charmante petite fille dont le bon Dieu s'est obstiné à ne pas vouloir faire une Parisienne.

(*Patriote jurassien.*)

SOLIDARITÉ FRATERNELLE DES TRAVAILLEURS. — On lit dans l'*Eclaireur républicain*, du Puy-de-Dôme :

« La population d'Aubière, si démocratique, si sympathique aux misères de ses frères les travailleurs, vient de leur donner un nouvel exemple de solidarité fraternelle. Le citoyen Cougoul, neveu du commandant, a été condamné par la cour d'assises à un mois de prison. Spontanément, quatre ou cinq cents citoyens se sont offerts pour exécuter, dans ses propriétés, tous les travaux que son emprisonnement ne lui permettrait pas de faire lui-même. Comme le citoyen Cougoul n'est pas un des heureux de ce monde, mais bien un prolétaire, le nombre de ceux qui ont pris part à l'œuvre de solidarité a dû être réduit à cinquante. Les autres prendront leur revanche plus tard.

Courage donc, prolétaires ! si vous savez vous entendre, vous serez bientôt, comme dit Jean-Jacques, les plus puissants de la terre.

AUTRE FRIDOLIN. — On lit dans le *Messager-du Nord* :

« Un frère de la doctrine chrétienne, à Bergues, a tellement maltraité un pauvre enfant, que ce petit malheureux a eu le pouce cassé et que les muscles de la main se sont retirés à ce point de l'estropier peut-être pour toujours. »

AVIS AUX DÉMOCRATES. — L'association fraternelle des casquettières prévient sa nombreuse clientèle, que par suite de l'augmentation de ses affaires, elle vient de transporter le siége de la société : ci-devant rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 45, et maintenant rue Saint-Denis, 162, près la rue Rambuteau.

Dépôts, rue Dauphine, 11, association de chapeliers, et à Puteaux, à l'association des tailleurs. Envois en province.

NOUVELLES DES THÉATRES. — *Camille Desmoulins*, drame en cinq actes, de MM. Maillan et Blanchard, joué pour la première fois au Théâtre-Français, en 1831, vient d'être repris à la Porte-Saint-Martin. Les personnages historiques qui figurent dans cette pièce excitent un vif intérêt. Munié dans le rôle de Camille Desmoulins, Kemp et Drouville dans ceux de Robespierre et de Danton ont déployé beaucoup d'intelligence et de talent. Ils ont contribué, chacun pour leur part, ainsi que Mme d'Harville, à un succès que tout annonce devoir se prolonger pendant un grand nombre de représentations.

L'affiche du Théâtre-Historique nous promet *Urbain Grandier*, et la première représentation de *Notre-Dame de Paris* est annoncée pour jeudi à l'Ambigu-Comique.

Deux vaudevilles amusants ont été représentés ces jours-ci au théâtre Montansier : *Embrassons-nous, Folleville*, petite comédie fort bien jouée par Mlle Schrivaneck et Derval ; *Deux vieux papillons*, bouffonnerie dans laquelle Grasset, Levasser et Alcide Tousez font assaut de verve comique et d'originalité.

Mlle Déjazet va paraître aux Variétés sous les traits de *Colombine*; la spirituelle actrice doit remplir six rôles différents dans la pièce nouvelle.

La charmante musique des *Porcherons* attire toujours la foule à l'Opéra-Comique.

Le succès du dernier ballet de M. Saint-Léon va croissant. Mme Cerrito ne s'est jamais montrée plus ravissante que dans le rôle de *Stella la Sicilienne*. Cette danse si vive, si animée, est pour elle un véritable triomphe.

Aujourd'hui mardi, au Théâtre-Italien, reprise de *Don Pasquale*, de Donizetti, par Lablache, Ronconi, Brignoli et Mme Persiani, qui chantera pour la première fois le rôle de Norma. Dimanche prochain, 17 mars, soirée extraordinaire, dans laquelle on entendra le *Selam*, composition nouvelle de MM. Th. Gautier et Ernest Royer : Baroilhet, Alexis Dupont et Mme Froger diront les solos.

Histoire de la Révolution d'Italie

EN 1848 ET 1849,

Par JOSEPH-NAPOLÉON RICCIARDI, ancien député au parlement de Naples.

C'est une lamentable chose que l'Europe du dix-neuvième siècle en soit encore réduite à voir s'agiter dans son sein ces races à couronnes, dont l'intérêt direct est de perpétuer le désordre international, unique soutien de leur domination.

Ces personnalités implacables n'ont-elles pas assez longtemps semé des germes de guerre parmi nous? Leur acharnement à enchevêtrer les populations, à embrouiller leurs intérêts, à les tenir sans cesse en armes les unes contre les autres, ne s'est-il pas assez manifesté? Le flagrant délit de ces dernières années n'a-t-il pas suffisamment édifié le monde sur ces égoïsmes gigantesques toujours prêts à ordonner le meurtre en masse, toujours ardents à noyer les droits de tous dans le sang et dans les larmes pour le maintien de leur puissance?

Etrange anomalie ! Ce siècle, si vaillamment lancé à la recherche de la vérité et de la justice, est encore dominé par les personnifications de l'ignorance et du mépris des lois ! Les peuples modernes, que la fièvre du travail dévore, ont à leur tête des modèles de paresse et de parasitisme ! Au moment où la science rapproche les nations par les miracles de la vapeur et de l'électricité, une douzaine d'insurgés royaux s'obstinent à morceler le sol des nationalités pour s'en faire des domaines héréditaires !

Que de pareilles énormités semblent encore possibles à ces incorrigibles maniaques dont la profession est d'être encensés par les thuriférères hébétés des cours, cela se conçoit, même au dix-neuvième siècle; mais que les populations les tolèrent malgré l'esprit nouveau qui presse la marche du progrès, voilà ce qui est monstrueux.

La raison de ce phénomène est dans l'étroite complicité de ces quelques génies du mal, dans l'esprit de solidarité qui les unit contre le péril.

Ah ! si en 1848 les peuples avaient su former une pareille alliance, une ligue aussi bien cimentée que la leur ; s'ils avaient déposé leur vieil esprit de défiance devant l'ennemi commun ; si, dans leurs jours de triomphe, ils avaient refusé de pactiser de nouveau avec les monarques humiliés, les races se seraient reformées en corps de nations, et chacune d'elles, dans ses frontières géographiques, emploierait maintenant aux études sociales les forces de la liberté.

Ces réflexions et ces regrets naissent en foule au récit des luttes énergiques des 24 mois que nous venons de traverser.

Ouvrez, par exemple, l'histoire des dernières révolutions d'Italie, racontée avec tant de verve et d'intérêt par M. Ricciardi, l'un des acteurs de ce grand drame; vous y verrez comment les rois, unis entre eux, sont parvenus à arrêter cet élan splendide, en semant la division parmi nos voisins, alors même qu'ils paraissaient s'associer à leurs vœux et à leurs efforts.

M. Ricciardi commence par réduire à leur juste valeur les réformes accordées avant Février par les divers gouvernements italiens. Forcés par l'opinion publique ils ne s'attaquaient guère qu'à des abus devenus intolérables, et leurs concessions n'impliquaient d'ailleurs la reconnaissance d'aucun droit en faveur de leurs gouvernés.

Pie IX, par exemple, dont l'esprit libéral fut exalté outre mesure pendant les premiers mois de son règne était monté sur le trône pontifical dans des circonstances très critiques pour l'autorité temporelle de l'Eglise. Les Etats-Romains se trouvaient dans une situation tellement déplorable que s'il eût essayé de continuer la politique de Grégoire XVI, il aurait encouru dès les premiers jours la disgrâce qui le frappa en novembre 1858. « Pie IX eut assez de bon sens pour le sentir, voilà tout son mérite. »

Les quelques lignes suivantes de l'auteur mettent parfaitement en saillie la physionomie véritable du faible pontife.

« Le chorus de louanges qui s'éleva de l'Europe entière, par cela même qu'il flattait l'amour-propre du nouveau pape, contribua puissamment à le faire avancer avec moins de répugnance dans le chemin où il n'était pas entré volontairement. Cela est tellement vrai que si les Romains s'abstenaient pendant huit jours seulement de faire éclater leurs *vivat* sur la place du Quirinal, le pontife interrogeait avec inquiétude ses prélats sur les dispositions du peuple à

son égard. Puis lorsqu'une nouvelle ovation avait lieu, il ne manquait pas d'y répondre par quelque petite concession ou du moins par des promesses. »

Le roi de Naples, le plus perfide et le plus cruel des petits despotes italiens, avait dès janvier 48 accordé une constitution à ses Etats. Mais cette faveur avait été arrachée dans un moment d'effroi.

Ce tiercelet royal, qui devait mériter bientôt le surnom de *Bomba*, avait eu peur, sérieusement peur. La révolution de Sicile et la sympathie des provinces du continent pour la cause de ses anciens sujets l'avaient seules forcé à faire trêve aux accès de rage pour signer cette nouvelle charte, quitte à imiter le parjure de son père après le danger, ce qu'il a fait.

Vint le coup de foudre de février. On sait quelle fièvre de libéralisme s'empara en ce moment des monarques européens. Chaque royaume, chaque duché obtint sa constitution.

Alors beaucoup de peuples, oublieux du motif qui faisait agir ces démocrates de nouvelle espèce, se laissèrent aller par bonté de cœur à la faute grave de la reconnaissance. Ils oublièrent les antécédents verreux de ces convertis et applaudirent.

Les Italiens, on le sait, se distinguèrent dans ces sortes de manifestations, et leur générosité fut la première cause de leur perte. La Lombardie et Venise s'étant soulevées sur ces entrefaites, la guerre sainte fut entreprise contre l'Autriche, ce tourmenteur implacable de l'Italie, ce soutien permanent des oppresseurs indigènes qui se faisaient bons compagnons, afin de résister à l'orage.

Pour la première fois, la Péninsule tout entière s'émut d'une même colère. Chacune de ses provinces envoya son contingent sous le drapeau de l'indépendance nationale. Cependant, la guerre à peine entamée et entamée d'une manière brillante, les choses commencèrent à se gâter.

Ici M. Ricciardi fait ressortir nettement les fautes de cette campagne, où tant de courage fut déployé du côté des Italiens. Charles-Albert fit tout d'abord de son intérêt privé l'intérêt majeur de cette croisade. Il rapetissa la question; l'affranchissement de la patrie ne fut à ses yeux qu'une occasion d'agrandir *ses* Etats. Dans ce but, il découragea les volontaires venus de tous les points de la Péninsule, et ne tint compte que de ses propres troupes: il perdit le temps et usa le premier élan des populations vénitiennes et lombardes à se faire décerner une nouvelle couronne.

Pie IX souleva son masque de libéralisme, et refusa d'aider officiellement la délivrance de ses compatriotes. Chef de l'Eglise chrétienne, il ne pouvait, disait-il, autoriser les fidèles dont il était le père commun, à s'entr'égorger. Cette parole de paix qui protégea l'oppresseur, il l'oubliait un an plus tard, en conviant les nations à se ruer sur ses propres sujets.

De son côté, le grand-duc de Toscane, archiduc de la maison d'Autriche, n'était pas trop charmé de la première tournure des choses. Il était loin, comme on le pense, de désirer la chute de son suzerain. Quant au roi de Naples, il faisait sa besogne ordinaire; il bombardait et mitraillait. Craignant donc de manquer d'exécuteurs, il força à la désertion les troupes qu'il avait laissé partir à grand regret.

Ces manœuvres monarchiques portèrent leurs fruits; malgré d'héroïques combats, les soldats d'une cause aussi sainte, aussi légitime, durent céder une fois encore le sol national à l'étranger.

Un an plus tard, une nouvelle occasion de s'affranchir s'offrit à l'Italie. La fuite du pape et son obstination à attendre une restauration ecclésiastique des baïonnettes étrangères, plaça la République au centre même de la terre italienne, dans la ville de tous les souvenirs et de toutes les gloires.

M. Ricciardi démontre clairement quel parti on eût pu tirer de cette nouvelle phase de la révolution de son pays. Lorsque le grand-duc Léopold eut à son tour abandonné Florence, si la Toscane faisant taire un reste de susceptibilité provinciale s'était franchement ralliée au gouvernement républicain de Rome; si de son côté le triumvirat romain avait compris la facilité qu'il y avait à révolutionner les Abruzzes et à opérer une révolution dans les états de Ferdinand de Bourbon miné déjà par la haine de ses sujets, la cause républicaine se fût dès le premier moment renforcée de l'adhésion de 12 millions d'hommes. Elle en eût imposé dès ce moment aux hésitations de ces gouvernements coupables qui préparaient timidement, le mensonge à la bouche, leur attentat contre la République nouvelle. Alors les Autrichiens, rudement occupés en ce moment par la Hongrie et abhorrés plus que jamais pour les atroces vengeances qu'ils exerçaient contre les vaincus, se seraient trouvés en face d'un nouvel élan plus vigoureux, plus unanime, et la patrie eût été fondée.

Certes, ce ne sont pas là de simples hypothèses, ce sont des vérités mathématiques auxquelles l'avenir donnera bientôt raison. C'est un véritable plan de campagne tracé à l'avance par l'auteur; les Italiens le comprendront ainsi, et l'exécution ne s'en fera pas attendre. L'énergie déployée dans ces premières tentatives de 48 et de 49 nous en est un sûr garant.

L'Italie a étonné le monde qui, pourquoi le céler aujourd'hui, n'attendait pas si tôt de sa part une aussi vigoureuse explosion. Tous les cœurs qui espèrent l'avenir ont tressailli en voyant cette mère de l'intelligence moderne se lever pleine de force à la voix de la liberté. Ils ont compris que ces deux dernières années n'étaient que le prologue d'un drame révolutionnaire dont le premier acte sera le congé donné à l'absolutisme et le cri de guerre unanime poussé contre le despotisme autrichien.

« Puis une fois qu'elle aura reconquis le bien suprême de l'indépendance, dit M. Ricciardi, l'Italie prendra place au milieu des nations, non plus ennemies entre elles, mais liées indissolublement par une fraternité ayant pour base des institutions vraiment libres. »

ANTONY MÉRAY.

Depuis quelques jours les passants s'arrêtent devant la manufacture de vêtements du boulevart Poissonnière. Il n'existe pas à Paris de plus splendide établissement que celui du *Prophète*.

Le cachet d'élégance des habillements de cette fabrique est une concurrence redoutable pour les tailleurs. Tout Paris voudra acheter au *Prophète*.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 11 mars 1850.

Comme on devait s'y attendre, les opérations électorales ont agi sur les affaires de bourse, qui sont restées froides; ce n'est que demain, sur les résultats du dépouillement du matin, que les opérations pourront reprendre un peu d'activité.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	[illegible]	[illegible] Vieille-Montagne.	[illegible]
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	[illegible]	Naples, 5 0/0, c. Roth.	99 ..
Quatre 0/0, j. 22 sept.	73 50	Cinq 0/0 Romain.	75 1/2
Trois 0/0, j. 22 décem.	55 15	Espag. 3 0/0 dette ext.	.. ../..
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	29 ../..
Bons du Trésor	5 ../..	Belgique. Empr. 1831.	... ../..
Actions de la Banque.	2300 ..	— Empr. 1840	98 3/4
Rente de la Ville	.. ..	— Empr. 1842	.. ..
Obligat. de la Ville	1290 ..	— Banq. 1835.	890 ..
Obl. Emp. 25 millions.	1170 ..	Emprunt d'Haïti	180 ..
Obligat. de la S. [illegible]	1077 50	Piémont, 5 0/0 1849.	87 80
Caisse hypothécaire	130 ..	— Oblig. anc.	975 ..
Quatre-Canaux	1166 ..	— Oblig. nouv	960 ..
Jouis. Quatre-Canaux.	72 50	Lots d'Autriche 1834.	370 ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	94 10	93 95	93 70	93 90
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant	[illegible]	[illegible]	55 10	55 20

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	15 ../..	5 0/0 liquid. à l'autre.	.. ../..
3 0/0 —	15 ../..	3 0/0 —	.. ../..

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DESIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour.	P. haut	Der cour.
[illegible]	395 ..	Saint-Germain	... ..	... ..	... ..
190 ..	187 50	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
... ..	162 50	— rive gauche.	... ..	... ..	... ..
740 ..	777 50	Paris à Orléans	777 50	780 ..	780 ..
550 ..	530 ..	Paris à Rouen	... ..	530 ..	... ..
241 25	240 ..	Rouen au Havre	... ..	... ..	... ..
207 50	[illegible]	Marseille à Avignon	... ..	... ..	... ..
116 25	118 ..	Strasbourg à Bâle	... ..	... ..	... ..
328 75	327 50	Orléans à Vierzon	... ..	... ..	... ..
... ..	... ..	Boulogne à Amiens	... ..	... ..	... ..
406 25	405 ..	Orléans à Bordeaux	... ..	... ..	... ..
418 75	448 75	Chemin du Nord	447 50	448 75	448 75
110 75	110 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..	... ..
347 50	343 75	Paris à Strasbourg	... ..	... ..	... ..
251 25	248 75	Tours à Nantes	... ..	... ..	... ..

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 12 Mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle, le Jeu de l'Amour et du Hasard.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ITALIENS. — Don Pasquale.
ODEON. — Le Sicilien, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vauroix, une Tempête.
VAUDEVILLE. —
VARIÉTÉS. — Le Provincial, l'Humoriste, Nisus, la Mariée, l'Homme blasé.
GYMNASE. — Mlle de Liron, les Bijoux, un Coup d'état.
THÉATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, la Perle J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulins, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée, le Juif Errant.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton, l'Enfant merveilleux.
FOLIES. — Les Martyrs, Mari, Monseigneur.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

Mercredi 13 Mars 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. — **DÉPARTEMENTS.** Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4ᵉ page.

ASSOCIATION — **REPARTITION**

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4ᵉ page.

PARIS, 12 MARS.

Le triomphe des candidats démocrates socialistes, à Paris, est certain.

De la récapitulation générale des résultats des sections de Paris et de la banlieue, faite aujourd'hui au siége du Comité des élections démocratiques, résultaient ce soir les chiffres suivants :

CARNOT.	125,404
VIDAL.	120,636
DE FLOTTE. . . .	116,721
FOY.	115,207
BONJEAN.	115,067
DE LAHITTE. . .	113,664

Dans cette récapitulation ne sont pas compris les votes de l'armée ni ceux de quelques sections.

Les journaux conservateurs du soir, la *Patrie* et le *Gazette de France* entre autres, donnent comme résultat du dépouillement fait au siége de l'Union électorale les chiffres suivants, qui contiennent les voix de l'armée :

RÉSULTAT CONNU A 6 HEURES DU SOIR.

CARNOT.	128,309
VIDAL.	123,906
DE FLOTTE. . . .	122,970
FOY.	122,183
LAHITTE.	121,770
BONJEAN.	120,641

Il manque à ces chiffres les votes de six sections du 6ᵉ arrondissement, qui ne peuvent qu'augmenter la majorité déjà acquise à la liste démocratique.

Voici, sauf quelques lacunes, le relevé des votes dans les différents arrondissements :

1ᵉʳ ARRONDISSEMENT. — Complet.

Carnot,	5,989	Lahitte,	10,999
Vidal,	5,767	Bonjean,	10,917
De Flotte,	5,698	Foy,	10,884

2ᵉ ARRONDISSEMENT. — Complet.

Carnot,	7,760	Foy,	11,511
Vidal,	7,420	Lahitte,	11,488
De Flotte,	7,296	Bonjean,	11,480

3ᵉ ARRONDISSEMENT.

Carnot,	5,879	Foy,	6,089
Vidal,	5,868	Bonjean,	6,071
De Flotte,	5,454	Lahitte,	6,071

4ᵉ ARRONDISSEMENT. — Complet.

Carnot,	5,595	Foy,	4,138
Vidal,	5,545	Bonjean,	4,090
De Flotte,	5,545	Lahitte,	4,142

5ᵉ ARRONDISSEMENT. — Complet.

Vidal,	11,374	Foy,	6,934
Carnot,	11,255	Lahitte,	6,890
De Flotte,	9,591	Bonjean,	6,714

6ᵉ ARRONDISSEMENT.

Vidal,	12,056	Foy,	8,132
Carnot,	12,604	Lahitte,	7,970
De Flotte,	11,936	Bonjean,	8,022

7ᵉ ARRONDISSEMENT.

Carnot,	7,844	Foy,	5,247
Vidal,	7,520	Lahitte,	5,164
De Flotte,	7,507	Bonjean,	5,164

8ᵉ ARRONDISSEMENT.

Carnot,	10,950	Foy,	6,503
Vidal,	10,708	Lahitte,	6,435
De Flotte,	10,824	Bonjean,	6,423

9ᵉ ARRONDISSEMENT.

Carnot,	4,896	Foy,	3,402
Vidal,	4,735	Lahitte,	3,388
De Flotte,	4,606	Bonjean,	3,329

10ᵉ ARRONDISSEMENT.

Carnot,	7,432	Lahitte,	10,127
Vidal,	7,147	Bonjean,	10,036
De Flotte,	7,027	Foy,	9,990

11ᵉ ARRONDISSEMENT.

Carnot,	6,471	Lahitte,	6,452
Vidal,	6,224	Bonjean,	6,396
De Flotte,	6,090	Foy,	6,357

12ᵉ ARRONDISSEMENT.

Carnot,	9,852	Lahitte,	5,574
Vidal,	9,642	Bonjean,	5,786
De Flotte,	9,448	Foy,	5,788

BANLIEUE.

Résultats connus.

Carnot,	20,644	Bonjean,	25,860
Vidal,	20,005	Foy,	25,253
De Flotte,	19,882	Lahitte,	24,761

Voici quelques détails :

LA CHAPELLE-SAINT-DENIS.

De Flotte,	2,132	Lahitte,	1,184
Carnot,	2,169	Bonjean,	1,192
Vidal,	2,130	Foy,	1,208

MONTMARTRE. — 3 sections. — (Complet.) — Votants, 3,589.

Carnot,	2,172	Foy,	1,426
Vidal,	2,127	Lahitte,	1,412
De Flotte,	2,121	Bonjean,	1,410

Les sections de Belleville, Boulogne, Bercy, Charonne et Clichy-la-Garenne, ont donné le résultat général suivant :

Liste démocratique,	5,817
Liste de l'Union électorale,	5,572

BATIGNOLLES (complet).

Deflotte,	2,072	Bonjean,	2,237
Vidal,	2,077	De Lahitte,	2,219
Carnot,	2,163	Fernand Foy,	2,243

VAUGIRARD. — 2,623 votants.

Carnot,	1,231	Foy,	1,414
Vidal,	1,184	Bonjean,	1,409
Deflotte,	1,174	Lahitte,	1,392

MONTROUGE.

Carnot,	875	Foy,	967
Vidal,	855	Bonjean,	964
De Flotte,	848	Lahitte,	960

BERCY.

Carnot,	1,231	Foy,	1,414
Vidal,	1,184	Bonjean,	1,432
De Flotte,	1,174	Lahitte,	1,392

Auteuil, Batignolles, Charenton, Saint-Maurice, Choisy, Courbevoie, Creteil, Bonneuil, Deux-Moulins, Fontenay-aux-Roses, Gare-d'Ivry, Issy, Joinville-le-Pont, Lacourneuve, L'Aay, Maisons-Alfort, Montreuil, Nogent-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Prés-Saint-Gervais, Puteaux, Thiers, Thiais, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maur, Suresne, Vincennes, La Chapelle, Belleville :

De Flotte,	10,869	Lahitte,	12,517
Vidal,	10,937	Bonjean,	12,695
Carnot,	13,665	Foy,	12,593

Selon la *Patrie*, les votes de l'armée se sont répartis de la manière suivante :

CARNOT.	6,699
VIDAL.	6,615
DE FLOTTE.	6,533
FOY.	3,378
LAHITTE.	5,363
BONJEAN.	4,911

Ces chiffres des votes de l'armée nous paraissent mériter confirmation.

La victoire électorale du peuple de Paris nous garantit sa modération.

Cependant nous croyons devoir le prévenir que cette modération, d'après un bruit qui court, pourrait être mise, vendredi, à une nouvelle épreuve.

Hier et aujourd'hui il nous a été donné avis que le jour où seront proclamés officiellement les trois représentants de la Seine, si ce sont ceux de la liste démocratique, des gens de la police, revêtus de la blouse de l'ouvrier, parcourraient la ville en criant : *Vive la République démocratique et sociale !* de manière à effrayer la population et à donner à l'autorité un prétexte de manifestation militaire.

Nous pensons que la simple publicité donnée par nous à cet avis, suffira pour déjouer le piége, s'il existe, et pour mettre la population laborieuse de Paris à même de faire admirer de nouveau sa noble et digne attitude.

Nous lisons ce soir dans l'*Estafette* :

Nous apprenons ce soir que le mécontentement causé dans certain parti par le résultat des élections, inspire à des malintentionnés le projet d'exciter des troubles. Nous engageons nos concitoyens à se tenir en garde et à se défier des provocateurs qui doivent, dit-on, recourir à tous les moyens capables de compromettre les intérêts de la cité.

Elections des Départements.

LOIR-ET-CHER. — *Blois.* — Charles d'Etchegoyen, 1702. — Crosnier, 1 382.

(Aux dernières élections, la ville de Blois donnait la majorité à la réaction.)

VILLEBARON. — Charles d'Etchegoyen, 144. — Crosnieer, 123.

VINEUIL. — Charles d'Etchegoyen, 405. — Crosnier, 136.

SAINT-CLAUDE. — D'Etchégoyen, 356. — Crosnier, 62.

MER. — D'Etchegoyen, 584. — Crosnier, 240.

A Huisseau, à Fossé, à la Chapelle, à Chailles, on compte la presque unanimité.

CHOUSY et COULANGES. — D'Etchegoyen, 262. — Crosnier, 114.

Montrichard, Pont-Levoy, Saint-Aignan, la presque unanimité pour d'Etchegoyen.

A Oucques, les 3/4 des voix.

Menars, presque unanimité.

Suèvres, grande majorité.

Onzain, presque unanimité.

A Contres, ordinairement acquis à la réaction, la démocratie a cette fois la majorité.

Le parquet de Loir-et-Cher sévit avec rage contre les démocrates ; à Vendôme, M. Jules Boutrais a été écroué le jour de l'élection. On nous écrit que plusieurs citoyens ont été arrêtés à Blois.

P. S. Nous recevons ce soir le total des votes connus jusqu'ici. Ils se répartissent ainsi : — D'Etchegoyen, 4,147. — Crosnier, 2,468.

Le bruit courait à l'Assemblée que le télégraphe avait apporté à Paris la nouvelle de l'élection de M. d'Etchegoyen dans le département de Loir-et-Cher.

Les préoccupations électorales empêchaient l'Assemblée de discuter sérieusement la loi d'ignorance, dite d'enseignement. Cependant elle n'a pas voulu sembler se trop préoccuper des calculs divers qui circulaient de banc en banc, et elle a bravement voté une vingtaine d'articles.

Il en est résulté quelques incidents assez plaisants. Ainsi, une fois, M. Dupin met aux voix nous ne savons quel article. De quoi s'agit-il ? lui crie-t-on de plusieurs côtés. — Eh, messieurs, répond M. Dupin, vous devez le savoir, on discute depuis une demi-heure.

Une autre fois, M. Raudot, membre de l'opposition, avait proposé et développé un amendement. La majorité, le vote à main levée, M. Dupin s'aperçoit pour eux qu'ils se sont trompés, fait recommencer le vote, et les mêmes mains repoussent l'amendement, et l'on continue de plus belle à ne pas écouter et à causer.

La démonstration des militaires qui sont allés déposer des couronnes autour de la colonne de la Bastille, a exaspéré les organes de la réaction ; et leur colère est d'autant plus grande qu'ils ne peuvent s'en prendre qu'aux sentiments des populations, les journaux démocratiques ayant donné le moins de retentissement possible à ces protestations républicaines, — dans la crainte que le gouvernement, à l'affût d'un prétexte, ne saisît celui-là pour provoquer ce mouvement populaire dont il avait tant besoin pour peser sur les élections.

Le feu éclate ce matin sur toute la ligne contre les couronnes de la Bastille. Mais M. Carlier avait prévenu leurs réclamations. Hier, il annonçait que les emblèmes séditieux seraient enlevés. Il paraît que toutes les couronnes attachées à la grille étaient coupables à ce titre ; car on n'y en a pas laissé subsister une seule. On n'a toléré que celles qui se trouvaient par terre entre la grille et le monument.

Cet enlèvement s'est opéré ce matin de cinq à sept heures, sans aucun désordre ; le peuple a compris qu'il est beaucoup plus fort par le calme que par la résistance. Des sentinelles ont été placées autour de la colonne.

Les couronnes enlevées remplissaient deux fourgons.

Un grand nombre de personnes n'ont pas cessé de se rendre à la place de la Bastille pendant toute la journée ; mais la foule regarde et passe en silence. Sa protestation est dans le scrutin.

Quant à l'officier de paix *destitué*, au dire de M. F. Barrot, pour avoir enlevé les couronnes le 25 février, il vient de gagner à cette destitution une augmentation de traitement. Nous lisons ce matin dans le *National* :

M. Roze, officier de paix du 9ᵉ arrondissement, admis à faire valoir ses droits à la retraite à propos de l'enlèvement des couronnes de la place de la Bastille, vient d'être nommé sous-chef de bureau à la préfecture de police, à la place de M. Vealger, aux appointements de 3 600 fr. M. Roze ne recevait auparavant que 3 000 francs ; *sa disgrâce* lui vaut donc une augmentation de 600 fr. par an.

L'*Evènement* rend compte en ces termes de la revanche prise par M. Carlier sur la place de la Bastille dans la matinée d'aujourd'hui :

Ce matin, vers cinq heures, deux fourgons, conduits par un bataillon de gendarmerie mobile, se sont arrêtés au pied de la colonne de Juillet ; un officier de police a fait alors enlever, par des sergents de ville en uniforme, toutes les couronnes d'une certaine dimension, et celles qui contenaient des inscriptions. Les autres ont été rejetées en dedans de la grille, sur les marches du soubassement.

Un représentant qui se trouvait là dit tout haut : « Ils n'ont ni le courage de tout enlever, ni celui de tout laisser ; toujours les mêmes. »

L'assistance était assez peu nombreuse ; elle a considéré avec calme l'exécution à laquelle se livrait la police de M. Carlier.

Vers dix heures l'ordre était si parfait, que le bataillon de gendarmerie a cru pouvoir se retirer.

Sur toutes les affiches de la proclamation Carlier, apposées hier aux environs de la Bastille, on lisait écrit au crayon : « Ils veulent un nouveau 28 juin. Démentez leur espoir par votre attitude. »

Des ouvriers, chargés de hottes et de paquets, et qui semblaient circuler pour leurs affaires, allaient d'un individu à un autre, sur la place, répétant invariablement ces mots ; « Les bons citoyens ne doivent pas faire d'attroupements ; retirez-vous. »

Votes de l'Armée.

Les journaux de l'ordre n'ont encore publié que le vote des deux seules garnisons qui leur soient favorables. Les renseignements que nous trouvons dans les journaux des départements continuent à constater l'immense majorité obtenue dans l'armée par les candidats de la démocratie. Voici ceux que nous apporte le courrier d'aujourd'hui :

GARNISON D'AVIGNON.

Haut-Rhin (68 votants). — Les candidats démocrates ont obtenu 63 voix.

Bas-Rhin (36 votants). — Les démocrates 32.
Isère (32 votants). — 28.
Saône-et-Loire (7 votants). — 7.
Paris (36 votants). — 25.

GARNISON DE NIMES.

Haut-Rhin (203 votants). — Liste démocratique, 182.

Seine (15 votants). — Liste démocratique, 13.

GARNISON DE MARSEILLE (Fort Saint-Nicolas).

Isère (123 votants.) — Dupont (de Bussac), 120. — Candidats modérés, 3.

GARNISON DE BORDEAUX (54ᵉ de ligne).

Electeurs de la Seine (55 votants). — Vidal, 41. — De Flotte, 40. — Carnot, 40. — Ledru-Rollin, 3. — E. de Girardin, 3. — De Lahitte, 2. — Chabrol de Chaméane, 2.

Haut-Rhin (30 votants). — Démocrates : Kestner, 27. — Georges, 27. — Jænger, 27. — Royalistes : Bergheim, 2. — Migeon, 1.

GARNISON DE TOULOUSE.

Bas-Rhin (72 votants). — Candidats démocrates, 53. — Liste royaliste, 17.

Ardèche (139 votants). — Candidat démocrate, Carnot, 136. — Candidats royalistes : La Tourette, 3 ; de Beaufort, 1.

Loire (35 votants). — Autide Martin, 35.

Isère (104 votants). — Dupont (de Bussac), 62. — Liste royaliste ; De Barral, 31. — Billets blancs, 11.

Cher (8 votants). — Allyre Bureau et Guérin, 8 chacun.

Nièvre (13 votants). — Ch. Gambon, 13.

Saône-et-Loire (17 votants). — Esquiros, Madier de Montjau, Is. Buvignier, Charassin, V. Hennequin et C. Dain, 17 chacun.

Hautes-Pyrénées (votants 171). — L. Deville, candidat démocrate, 167. — Goulard, candidat réactionnaire, 1. — Bulletins blancs, 3.

Ariège (92 votants).— A. Pilhes, 69. — Général Pelet, 22.— 1 billet blanc.

La majorité, qui est de 47, serait plus considérable, si l'autorité n'eût fait remettre des bulletins Pelet *imprimés*, ce qui a empêché plusieurs électeurs soldats de voter suivant leur conscience, la différence trop sensible extérieurement entre les bulletins imprimés et les bulletins écrits leur ayant pu faire craindre que chaque vote ne fût connu et signalé. (*Emancipation.*)

GARNISON DE STRASBOURG.

Bas-Rhin (718 votans). — Rouges : Gérard, 718. —Valentin, 647.—Vidal, 650. — Rochstahl, 651. — Laboulaye, 647.

Blancs : Coulmann, 59.— Daru, 58. — Mennevée, 58.— Sadoul, 58.— Grun, 56.

Haut-Rhin (450 votants).— Rouges : Kestner, 407. — Jænger, 408.— Georges, 407.

Blancs : Dollfus, 38.— Mignon, 41.— Berckheim, 37.

Seine (330 votants).— Candidats démocrates : Vidal, 265.— Carnot, 262.— De Flotte, 260.

Candidats royalistes : De Lahitte, 41. — Bonjean, 24.— Fernand Foy, 22.— D'Arbouville, 17.

Saône-et-Loire — Candidats démocrates, 35.— Candidats royalistes, 4.— Billet blanc, 1.

GARNISON DE VINCENNES.

(18e léger, 7e d'artillerie, 1er bat. du 31e de ligne.)

Haut-Rhin (173 votants).— Kestner, 117. — Jænger, 117. — Georges (Amédée), 116. — Candidats réactionnaires, 50. — Voix perdues, 3. — Bulletins blancs, 3.

GARNISON DE DIJON.

Seine. — Liste démocratique : Vidal, 26. — De Flotte, 25.—Carnot, 28.

Liste blanche : d'Arbouville, 13.— Lahitte, 13.— Persil, 13.— Foy, 6. — Bonjean, 1.— Chaméane, 1.

L'*Assemblée nationale* avoue ses craintes ce matin à l'endroit du résultat des élections; elle ne veut plus être exposée à ces peurs-là. Il faut en finir avec une institution « qui jette ainsi au vent des partis la stabilité des principes et l'avenir du pays. »

Il faut que la majorité de l'Assemblée use d'audace, et supprime purement et simplement le droit électoral.

Le *Pays* est du même avis. Avec le droit électoral, la réaction n'est jamais sûre de rien. Au moment où elle croit avoir tout disposé pour enfermer la France dans un cercle de fer qui l'immobilise, une élection survient, l'armée vote pour les démocrates, le pays donne ici la majorité, là une imposante minorité à ces mêmes socialistes déclarés des brigands et mis hors la loi par les amis de l'ordre, et tout est à recommencer. Autrefois on avait encore la chance des émeutes; on irritait les esprits, le peuple se battait, le gouvernement réprimait le mouvement, et, sous prétexte qu'il avait à se défendre, comprimait partout le progrès et raffermissait les vieux priviléges.

Rien de semblable aujourd'hui : le peuple sait qu'en votant il peut changer la politique du gouvernement; mécontent du pouvoir exécutif, au lieu de le fortifier par une émeute, il attend patiemment le jour où il lui sera possible de modifier cette politique par la seule puissance de ses bulletins. Il est impossible aux monarchistes, impérialistes, aristocrates, etc., de rien fonder de solide tant qu'on laissera au peuple une telle garantie contre l'usurpation. Il faut en finir.

Si ce ne sont pas les paroles, c'est du moins la pensée du *Pays*.

L'article se termine ainsi :

Si une telle situation devait se prolonger, il s'agirait pour la France d'être ou de n'être pas.

Quel homme consentirait à admettre pour son existence privée une semblable alternative?

Quelle société peut s'y résigner ?

Avec le suffrage universel, tel que le gouvernement provisoire et l'Assemblée constituante ont voulu l'organiser, chacun en serait réduit à défendre ses droits, ses libertés, tout ce qu'il a de plus cher, un fusil dans une main, un bulletin dans l'autre.

Nos adversaires ont pris soin de nous révéler eux-mêmes l'imminence du péril. Nous les en remercions.

Quels que soient les noms qui sortiront après-demain de l'urne, le résultat des élections est acquis au point de vue social. *La France ne doit pas se livrer à de nouveaux hasards.*

L'*Assemblée nationale* passe pour recevoir les inspirations de M. Molé.

On prétend que le général Changarnier n'est pas étranger à la publication du *Pays*.

L'*Ami de la Religion* nous raconte ce matin une histoire peu édifiante. Il s'agit d'un certain garnement nommé Henri de Flotte, qui à peine au sortir de l'enfance, annonça des penchants vraiment dépravés. Il paraît que ce petit drôle, non content de prélever de petits emprunts forcés sur la bourse de ses parents, se permettait aussi de professer « peu de respect pour les jardins des voisins, qui le redoutaient comme un fléau. » Pris sur le fait, il niait effrontément, en jurant par sa *foi de gentilhomme !*

Voilà qui est grave, mais ce n'est pas tout :

Un jour, dans une promenade que la famille faisait à Combleux, on entra dans une auberge pour dîner. On avait admis à la table une jeune voisine que l'on avait emmenée comme guide.

Pendant le repas, notre jeune homme, infatué de sa naissance, ne mangeait pas, et laissait éclater les marques les moins équivoques de la plus mauvaise humeur. Pressé de questions par sa mère sur sa contenance : « Est-ce que je suis fait, s'écria-t-il superbement, pour être à table à côté d'une *petite laitière !* »

Vous ne comprenez pas le but de cette anecdote?

L'*Ami de la Religion* est prié, dit-il, de demander catégoriquement si M. Henri de Flotte, si infatué de sa naissance, n'est pas devenu M. Paul de Flotte, candidat démocratique dans la Seine.

Il n'y a qu'un petit malheur [illegible] insinuation. Paul de Flotte n'a jamais porté le nom de Henri, son père n'a pas été mis en retraite à la Révolution de [illegible], et il n'a jamais habité Orléans.

On lit dans le *Pays* :

La *Démocratie pacifique* redoute le résultat des élections :

« ..... Jamais les amis de l'ordre, dit-elle, n'avaient fait un appel aussi pathétique. »

Excepté le 13 juin, messieurs du Socialisme ; ce jour-là, nous avons appelé aux armes, au lieu de convier nos amis au scrutin, et vous vous êtes sauvés assez lestement, ce nous semble.

Vous avez pu trouver peu pathétique l'appel que les amis de l'ordre avaient fait aux bons citoyens pour éviter ce pillage et ce massacre dont vous vous riez. Tâchez d'être plus sages à l'avenir, si vous voulez éviter le désagrément de nous voir le renouveler.

Répondre à ceux qui en appellent à la discussion par un appel aux armes; lancer l'infanterie et la cavalerie contre une foule paisible, inoffensive et bien décidée à éviter toute collision; en appeler dans une question de constitution à la force armée qui obéit forcément, et non à la garde nationale qui délibère; frapper et massacrer des citoyens qui ne se défendent pas et ne peuvent songer à se défendre; voilà ce que le *Pays* appelle une victoire, voilà ce qu'il a le triste courage de vanter et de donner comme un argument, en plein dix-neuvième siècle et dans une république démocratique !

Nous savons bien que telle a toujours été la logique du parti qui se donne pour l'incarnation de l'ordre. Le droit de discussion, il le renie ; il ne reconnaît qu'un droit, celui de la force et des armes. Quand il se trouve à bout d'arguments, il provoque à la bataille ses contradicteurs, comme le faisait dernièrement dans l'Assemblée un des ministres d'action. Mais le temps est passé des capitaines Fracasse : la lutte aujourd'hui n'est plus dans la force des poignets, ni dans l'habile maniement des armes, elle est dans les idées.

Il fut un temps où il suffisait d'être le plus fort pour imposer sa domination ; maintenant il faut satisfaire à une condition plus difficile ; il faut avoir raison.

Le même journal nous accuse encore de semer l'anarchie entre les grands pouvoirs de l'Etat. Le *Pays* se trompe. Nous pouvons constater que cette division existe; mais quant à la semer, nous n'avons pas cette peine. Les prétentions des trois grandes fractions du parti de l'ordre étant complétement inconciliables, il y a forcément anarchie du moment où chacune d'elles avoue le but qu'elle se propose. Les démocrates n'ont qu'à les laisser faire; elles se dévoreront bien toutes seules.

On dit que le gouvernement anglais a présenté ou va présenter une note au roi de Naples, pour réclamer l'octroi à la Sicile, de cette Constitution tant de fois promise, et qui reste toujours à l'état de promesse. Les journaux italiens parlent de nouveau du retour du pape à Rome, coïncidant avec l'arrivée d'un corps d'Autrichiens.

Un journal prétend que le roi de Piémont serait disposé à s'entendre avec l'Autriche. Tant pis pour lui.

La chambre des députés du Piémont continue la discussion d'un projet de loi relatif aux biens et immunités ecclésiastiques. Il s'agit de constituer le clergé sur des bases analogues à celles qui ont été établies en France, sous la République. Le clergé fait une vive opposition à cette loi.

On sait qu'une élection doit avoir lieu prochainement dans le département des Vosges.

Nous apprenons aujourd'hui que M. Charles Emilget, ex-commandant de la garde nationale d'Epinal, est le candidat définitivement adopté par les délégués démocrates des cantons réunis le 19 mars en séance générale, à Epinal (Vosges).

On lit dans le *Constitutionnel* :

Nous croyons pouvoir assurer qu'une lettre du pape, arrivée à Paris, annonce son retour à Rome pour le jeudi saint

La flotte française, qui était attendue à Naples, y trouverait l'ordre d'escorter le Saint-Père jusqu'à Civita-Vecchia.

Cette nouvelle a d'abord été publiée par le *Napoléon*. Ce qui nous avait empêchés de la reproduire, c'est que l'*Opinion publique* a déclaré que cette lettre, qu'elle connaît et qui sera publiée prochainement, ne dit nullement ce qu'on veut lui faire dire.

Assemblée nationale.

Séance du 12 mars. — Présidence de M. DUPIN.

A deux heures et quart la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi demandant deux douzièmes provisoires sur le budget de 1850.

M. FOULD, ministre des finances. La commission du budget a introduit dans l'art. 2 du projet une disposition dont la conséquence est tellement sérieuse, que le gouvernement ne saurait l'accepter.

Le second paragraphe porte :

« Toutefois, pour les dépenses autres que celles pour lesquelles il a été ou il serait alloué des crédits extraordinaires, chacun des ministres se renfermera provisoirement [illegible] jet du budget présenté à l'Assemblée nationale pour 1850, sans pouvoir néanmoins [illegible] dépenses supérieures aux dépenses de même nature autorisées par le budget de 1849, [illegible] qui ne seraient pas [illegible] les [illegible] budget. »

Le projet de [illegible] rendra [illegible] de loi des [illegible] l'Assemblée nationale, pour l'exercice 18[illegible] par la commission du budget.

La commission du budget propose [illegible] de réduction [illegible] soulève [illegible] administratives [illegible] d'organisation extérieure pour la marine, [illegible] la guerre, d'organisation intérieure pour les travaux publics, [illegible] commerce, qui [illegible] considérés comme résolus [illegible] mois d'avril et de mai, sans que pour cela l'Assemblée législative les ait sanctionnés par son vote. Si quelques-unes de ces réductions sont repoussées, on aura désorganisé un grand nombre de services pendant les mois d'avril et de mai, et l'on voudra les réorganiser le 1er juin. Le ministre des finances ne saurait accepter un tel désordre administratif.

M. LE PRÉSIDENT. Il faut bien que je précise la question. La commission du budget propose de voter provisoirement les crédits dans les limites proposées par cette commission sur le budget de 1850. De l'autre, le ministre s'y oppose. Dans le premier cas, les réductions sont quelque peu préjugées ; dans le second cas, elles sont comprises.

M. FOULD. Nullement ; c'est le contraire.

M. LE PRÉSIDENT. Il faut alors renvoyer l'article à la commission. Je consulte l'Assemblée.

L'Assemblée décide le renvoi à la commission du projet, qui sera de nouveau examiné demain.

L'ordre du jour porte : Discussion du projet de loi relatif à l'allocation au ministre de la marine et des colonies d'un nouveau crédit sur l'exercice de 1850, pour les dépenses des colonies.

Ce crédit, porté à 10 millions 160 mille fr., a été réduit par la commission à 5 millions 120 mille fr.

M. ROMAIN-DESFOSSÉS, ministre de la marine, demande le renvoi à la commission, ayant à lui donner quelques explications nouvelles.

Ce renvoi est adopté.

L'Assemblée reprend la troisième délibération du projet de loi sur l'enseignement.

L'Assemblée s'est arrêtée hier à l'art. 18 (inspection de l'enseignement primaire).

M. LAROCHETTE demande la suppression du deuxième paragraphe, qui décide qu'en sus des inspecteurs supérieurs, il y aura dans chaque arrondissement un inspecteur choisi par le ministre, d'après avis du conseil académique.

Ce paragraphe, attaqué par MM. Larochette et Raudot, au nom de l'économie qui doit maintenant présider aux dépenses publiques, et défendu par MM. Baze et Parieu, qui se fait fort de parer à ces frais d'inspection par 700 000 fr., est adopté.

Les autres paragraphes sont adoptés.

M. RAUDOT demande que les fonctions d'inspecteurs ordinaires de l'enseignement soient gratuites.

L'amendement n'est pas adopté.

Les articles 19 et 20, avec de légères modifications de rédaction, sont adoptés.

M. NOEL (de Cherbourg), sur l'article qui énumère les différentes parties de l'enseignement primaire, demande que l'on efface : « Il peut comprendre en outre. » Cette différence entre les matières enseignées était admissible sous la loi de 1833, qui admettait un enseignement primaire supérieur et un enseignement primaire secondaire ; mais elle n'existe plus, l'enseignement n'est donc point facultatif, mais obligatoire.

Cet amendement n'est pas adopté.

L'article 21 est adopté.

M. BAUDIN, sur l'article 22 (gratuité de l'enseignement aux enfants pauvres), avait présenté un amendement. Il le retire.

L'article 22 est adopté.

M. P. DUPRAT, sur l'article 23, qui énumère les condition exigées pour être admis à la profession d'instituteur primaire public ou privé, plaide pour les droits acquis par les élèves de l'école normale, qui y sont entrés sous l'empire de la loi ancienne.

Il formule un amendement dans ce sens.

L'amendement n'est pas adopté.

Les articles 24, 25, 26, 27, 28 sont adoptés avec de très insignifiantes modifications qui ne changent en rien l'esprit et la portée de ces articles.

M. RAUDOT propose de remplacer ces mots de l'article 29 : « L'institution est donnée par le ministre de l'instruction publique, » par ceux-ci : « L'institution est donnée par le recteur ; le conseil municipal pourra révoquer son instituteur communal, sauf appel de ce dernier devant le conseil académique. L'appel sera suspensif. »

Que ce soit le recteur ou le ministre qui institue, ajoute l'orateur, c'est au fond la même chose ; mais il y a des paperasses de moins. Croyez-vous qu'il n'y en ait pas déjà assez ?

D'un autre côté, dès lors qu'on fait nommer les instituteurs par les conseils communaux, on ne voit pas pourquoi le conseil municipal, qui représente la commune et les pères de famille, n'aurait pas un droit de révocation, sauf appel devant le conseil académique.

Après quelques mots de M. Baze et de M. Parieu, ministre de l'instruction publique, l'amendement, mis aux voix, donne lieu à une épreuve douteuse et est rejeté à la seconde.

M. SOMMIER veut que les instituteurs soient nommés et révoqués exclusivement par le conseil municipal. Il soutient que, dans la loi actuelle, il n'y a pas de liberté accordée par les uns aux autres ; il n'y a entre la religion et la philosophie qu'une fusion adultère. (Bruit.)

L'orateur soutient qu'on n'a pas tenu compte de la liberté de l'enfant ; on veut mettre les jeunes générations dans un lit de Procuste, dans un cercueil où l'on n'embrasse que les ruines et les ossements du passé.

L'Etat, le préfet, le prêtre n'ont rien à défendre à l'enfant en fait d'instruction; il faut qu'il ait le droit de tout apprendre ; ce qu'on appelle le bien, comme ce qu'on appelle le mal, afin qu'il choisisse lui-même ce qui est de l'essence de la vérité éternelle. (Très bien! à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Mais votre amendement n'étant pas imprimé, vous n'avez le droit de le développer que d'une manière sommaire.

A DROITE. En voilà assez! assez! assez !

A GAUCHE. Parlez! parlez!

M. LE PRÉSIDENT. Il serait cependant temps d'en finir. Il vous a fallu huit jours pour faire votre discours; vous auriez eu le temps de faire imprimer votre amendement. (Rires et murmures.) Vous ne l'avez pas fait ; le règlement ne vous permet de parler que sommairement, c'est-à-dire en peu de mots.

M. Sommier descend de la tribune.

L'art. 29 est adopté sans modifications.

M. Dupin cède le fauteuil du président à M. Baroche.

L'art. 30 donne au recteur le droit de suspension et de révocation.

M. ANGLADE veut que le conseil académique seul puisse réprimander, suspendre ou révoquer l'instituteur après l'avoir entendu.

M. BAZE repousse cet amendement ; il pense qu'il suffit pour les intérêts de la propriété de l'instituteur, qu'il est entendu dans le cas de révocation absolue, et peut du reste toujour en appeler au conseil supérieur.

L'amendement n'est pas adopté.

MM. BOUHIER DE L'ECLUSE et D'HAVRINCOURT, proposent de remplacer le paragraphe 1er par la rédaction suivante :

« Le recteur peut, suivant les circonstances, soit réprimander l'instituteur communal, soit le suspendre avec ou sans privation de traitement pendant un temps qui [illegible] mais sur l'avis conforme du conseil académique. »

M. [illegible] la révocation immédiate par le recteur la consécration de la loi provisoire sur les instituteurs. Cette loi [illegible] le droit de révocation aux [illegible]. Aujourd'hui [illegible] remis aux recteurs, c'est-à-dire au pouvoir central qui [illegible] bien déjà assez [illegible]. Il importe [illegible] l'influence de la commune, et des intérêts [illegible] surtout, vienne opposer une [illegible] assez [illegible] à cette action centralisatrice [illegible] développée.

M. BAZE [illegible] l'Assemblée vient de rejeter [illegible] avec les amendements de MM. Raudot [illegible] Anglade.

M. BOUHIER DE L'ECLUSE maintient la nécessité de son amendement. [illegible] ce serait [illegible] un antagonisme fréquent entre le recteur et les conseils académiques.

Il consent, [illegible] M. d'Havrincourt, à dire seulement : « Après avoir pris l'avis, » au lieu de : « Sur l'avis conforme du conseil académique. »

[illegible]

M. MIOT. Levons la séance. L'Assemblée est trop visiblement préoccupée par les élections pour continuer.

L'Assemblée cependant reste en place, ou plutôt la plupart des bancs sont dégarnis, et les représentants qui y sont épars encore se communiquent les nouvelles électorales, en laissant, sans trop s'en soucier, parler les orateurs qui tiennent, mais sans succès, [illegible] à la tribune l'inattention générale.

M. SAINT-ROMME ajoute, après l'art. 30, un article ainsi conçu :

« La publication des motifs de la réprimande, de la suspension ou de la révocation de l'instituteur communal par le recteur, est interdite, et sera poursuivie et punie conformément aux lois sur l'injure et la diffamation. Ces motifs seront communiqués à l'instituteur. »

L'orateur déclare qu'il n'a proposé cet article que parce qu'on ne veut pas de publicité pour les débats des conseils académiques.

L'amendement est repoussé par la commission et par l'Assemblée.

L'article 30 est adopté, ainsi que les art. 31, 32 et 33.

La séance est levée à six heures moins un quart.

Demain, à deux heures, séance publique.

ALGÉRIE.

On nous écrit d'Oran, 25 février :

L'anniversaire de la Révolution a été célébré à Oran par un banquet démocratique comptant 300 convives.

Des toasts ont été portés : *A la Montagne de 1793 !—A la Liberté de la presse ! A la Révolution !—A l'institution du Jury en Algérie !*

M. Griess-Traut a porté un toast *à l'Association*, dont voici le développement :

Citoyens,

Nous fêtons aujourd'hui l'anniversaire de ce jour où un sublime ouragan ébranlait le vieux monde! Cette grande secousse où apparaît la main de la providence, ranima un instant les esprits glacés. Frères, que ce souffle de vie qui a passé sur nous, fasse germer dans nos cœurs le saint amour de la liberté et de la fraternité réalisés par l'association.

Unissons-nous fortement pour agir, c'est par la science sociale que la liberté, l'égalité et la fraternité peuvent être organisés, incarnés dans l'humanité.

Notre mission est de féconder la République et de faire sortir de son sein des œuvres pieuses, grandes et utiles.

Unissons-nous donc, car nous ne pouvons rien dans l'isolement, l'association seule nous rendra forts, demandons lui sa force, sa richesse sa puissance.

Associons-nous par le cœur, par la pensée; que le travail, le capital et le talent y trouvent une part équitable, proportionnée au concours apporté à l'œuvre, car :

Le travail, c'est la force productive;

Le capital, c'est l'économie du travail ;

Le talent, c'est l'étincelle céleste qui grandit et ennoblit le travail.

L'association ainsi comprise, c'est l'organisation d'une hiérarchie composée, où tous sont alternativement et suivant leur valeur réelle, travailleurs à divers degrés, et où, à l'avenir, aucune caste ne pourra se créer pour exploiter ou opprimer ses frères.

Cette association est calquée, dans tout son ensemble, sur la nature ; elle n'a pas été *inventée*, elle a été découverte par un grand penseur de notre siècle, CHARLES FOURIER !

L'association par le cœur nous rendra frères et vraiment chrétiens, celle de la pensée nous rendra forts et intelligents ; réunissons nos efforts pour créer des œuvres utiles à nos frères moins heureux que nous; que notre sympathie soit acquise au peuple tout entier et particulièrement aux faibles et aux malheureux.

Associons-nous pour ouvrir des établissements où *tous* puissent avoir aux plus bas prix, et dans les meilleures conditions possibles, les choses de première nécessité.

A l'association par le cœur, par la pensée et par le travail.

M. de Laboissière a porté un autre toast *à l'Association en Algérie !* dans lequel il a développé le but et les statuts de la *Boulangerie sociétaire*, fondée par les soins de nos amis à Oran. La victoire remportée par la démocratie oranaise, dans les dernières élections municipales, assure le succès de cette institution si éminemment utile. Nous regrettons de ne pouvoir donner les développements de ce toast.

Le banquet républicain d'Oran s'est terminé par un pélerinage à l'arbre de la liberté ; les convives s'y sont rendus en ordre, en chantant des hymnes patriotiques. Rien n'est venu troubler la sérénité de cette belle journée.

Tant de manifestations que nous enregistrons depuis quelque temps, viennent attester le progrès du sentiment démocratique et socialiste en Algérie.

On nous écrit de Chartres, en date du 9 mars :

La nouvelle jurisprudence sur les distributeurs porte ses fruits. La cour de cassation a décidé récemment que la loi du 27 juillet était applicable à des faits isolés et accidentels de distribution d'écrits. Les tribunaux aggravent encore ce système, déjà si fécond en vexations. On a poursuivi devant le tribunal de Chartres des individus qui avaient remis à quelques-uns de leurs amis des lettres que le

représentant Noël Parfait adresse à ses commettants. On a compris aussi dans la poursuite un *emballeur* qui recevait chaque mois de Paris un paquet d'exemplaires, le divisait en plusieurs petits paquets portant les adresses qui leur avaient été indiquées d'avance, et les remettait aux divers bureaux de messageries. Les trois prévenus, défendus par Me Morin, avocat à Nogent-le-Rotrou, ont été condamnés chacun à [illegible] fr. d'amende. Des poursuites sont maintenant intentées contre un papetier de Chartres chez lequel on a saisi un certain nombre d'almanachs non incriminés; on ne constate pas qu'il en ait distribué, mais il en avait sans doute l'intention, et cela suffit. Le ministère public avoue que c'est l'*arbitraire* qu'il réclame pour l'autorité, avec la faculté discrétionnaire de frapper d'amende et de prison quiconque a remis *ou prêté* un écrit ou dessin quelconque. Il n'est presque personne qui ne soit exposé à être traduit devant la police correctionnelle.

Ainsi, en définitive, c'est le régime des suspects avec la suspension de toutes les garanties constitutionnelles.

Une de nos abonnées nous adresse la lettre suivante :

Monsieur,

Il y a quelque temps que des hommes au ton patelin et à l'air bigot se présentèrent chez moi, disant qu'ils faisaient une quête *pour les séminaires*. Je les éconduisis en leur disant que là n'était ni ma foi ni ma sympathie.

Aujourd'hui, deux femmes, dont l'une se fait annoncer sous le nom de *comtesse de B...*, pénétrent chez moi *pour le même motif*. Je ne sais point s'il existe une dame de B..., et si ce nom est ou n'est pas de contrebande, comme le titre qui l'accompagne et que nos lois ont supprimé : cela importe peu. Qu'est-ce qu'un ridicule de plus ou de moins pour les gens de certaine caste ? Mais ce qui serait peut-être essentiel, ce serait de savoir si les séminaires ont réellement besoin de l'aumône qu'on réclame pour eux, et si ces quêtes si *fréquentes*, faites en leur nom, ne cachent pas un but moins avouable, comme le serait, par exemple, celui de patroner dans l'ombre quelque œuvre analogue à celle qu'ont faite au grand jour, avec un si médiocre succès, les Don Quichotte de la rue de Poitiers.

Ne pensez-vous pas, monsieur, qu'il serait convenable d'engager vos abonnés à se tenir en garde contre ces manœuvres plus ou moins occultes ? Les démocrates ont certainement mieux à faire en ce moment que d'entretenir les troupes noires qui les empêchent d'avancer, ou de payer des armes pour se faire tirer dessus.

Recevez, monsieur, l'assurance de toute ma considération.

Une de vos abonnées.

1er mars 1850.

Revue des Départements.

VAR. — On lit dans le *Démocrate* :

« Le résultat des élections militaires porte déjà ses fruits.

» Un ordre du jour vient d'interdire la lecture des journaux dans les casernes.

» C'est un peu tard. »

— On continue chaque jour de renvoyer des ouvriers de l'arsenal maritime. Dans la journée d'hier, dix-neuf ont reçu leur congé. Nous continuons, de notre côté, à engager tous les fonctionnaires publics à lire attentivement l'article 106 de la loi électorale.

— On lit dans la *Sentinelle* ce cri de désespoir :

« Si le département du Var faisait les destinées de la France, il y a longtemps que nous aurions désespéré d'elle. Heureusement nos contrées font une exception bien faible dans les progrès de la civilisation et des idées sages qui réagissent de tous côtés. »

VOSGES. — Par suite du décès de M. Emile Perreau, ce département va avoir aussi ses élections. Les Vosges ont une trop belle part dans nos vieux souvenirs républicains pour que nous n'ayons pas le droit de compter sur un représentant démocrate de plus.

CÔTE-D'OR. — Le *Socialiste de la Côte-d'Or* vient d'être condamné à 2 000 fr. d'amende et un mois de prison, pour compte-rendu infidèle d'un procès de police correctionnelle.

— Le *Travail*, de Dijon, vient aussi d'être condamné à 3 000 fr. d'amende, pour la même cause. Ces deux procès ont eu lieu sans l'assistance des jurés.

DORDOGNE. — M. de Sainte-Croix, préfet de la Dordogne, vient de prendre un arrêté qui suspend la garde nationale de Terrasson, pour avoir proféré les cris *anarchiques* de vive la République ! vive Ledru-Rollin !

CORSE. — Le procès intenté au *Progressif de la Corse* vient de se terminer par un acquittement. On sait que le *Progressif* était accusé d'offense envers le président de la République et d'attaques aux droits que ce fonctionnaire tient de la Constitution ; or, le nom de Bonaparte a encore en Corse une grande popularité.

Nous avons dit aussi que c'était le premier procès de presse qu'eût vu la Corse. Cette acquittement a donc une grande signification à double titre.

Le dernier numéro du *Démocrate de Vaucluse* et du *Prolétaire du Puy-de-Dôme* viennent d'être saisis sans que les rédacteurs de ces journaux puissent en soupçonner le motif.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Socialiste de la Côte-d'Or* :

« On raconte, sur les élections qui viennent d'avoir lieu dans le 14e régiment d'infanterie légère en garnison à Dijon, des faits si indignes, que nous nous refusons à y ajouter foi. Nous pensons qu'il nous suffira de les signaler pour qu'ils deviennent le sujet d'une enquête rigoureuse. Pour notre part, nous serions heureux d'apprendre que les bruits qui courent en ville n'ont rien de fondé.

» Voici les faits :

» On sait que les élections qui ont eu lieu pour le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Seine ont donné la majorité aux candidats socialistes. Cependant tous les moyens auraient été employés pour contraindre les citoyens soldats à voter contre leurs convictions démocratiques.

On raconte que, publiquement, des bulletins ont été arrachés des mains des électeurs, déchirés en morceaux et remplacés par des listes de candidats modérés. « Qui vous a dit de voter pour ces brigands, pour ces canailles, pour des gens qui vous ont assassiné derrière les barricades ? » s'écriaient certains individus, en déchirant les bulletins que les soldats s'apprêtaient à jeter dans l'urne. On ajoute qu'une scène passablement scandaleuse a eu lieu dans la salle du scrutin. Un officier s'écria : « Nous savons qui a fait ces bulletins ; ils sont de la même main. C'est le lieutenant ***. »

» L'officier ainsi désigné était présent. « C'est une calomnie ! s'écria-t-il, et je vous porte le défi de prouver ce que vous avancez là. » Le lieutenant aurait été mis aux arrêts, puis relâché quelques instants après.

» Nous le répétons, des faits d'une si haute gravité, bien que les précédents soient loin de manquer, nous paraissent avoir besoin de confirmation.

» Au reste, c'est à la tribune de l'Assemblée nationale que la lumière se fera sur les faits que nous rapportons, et sur ceux de même nature dont la presse de Paris et des départements est déjà remplie. »

— Nous lisons dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

« La garnison d'Arras a donné une très grande majorité aux listes démocratiques. Un bataillon qui comptait 70 électeurs, a donné 70 voix aux candidats républicains. Nous avons reçu d'un jeune militaire une adresse à ses camarades, dans laquelle il se félicite de la leçon que l'armée donne au pouvoir.

— « A Caen, dit le *Haro*, les votes du 55e de ligne sont aussi favorables à la démocratie, malgré les tentatives d'intimidation.

» Voici quelles ont été, dit ce journal, celles qu'on a employées auprès des militaires électeurs de la Seine.

» Le colonel a réuni les militaires appartenant à ce département dans la salle des rapports ; il a lu d'abord une circulaire envoyée par le comité des honnêtes et modérés ; puis il s'est répandu en déclamations contre les candidats socialistes, produisant les allégations les plus erronées.

» Ainsi, selon ce colonel aussi modéré qu'honnête, Vidal est un *officier chassé de l'armée de terre*, et de Flotte un officier *chassé* de la marine militaire.

» Puis il a fait une distribution de bulletins honnêtes, en ajoutant :

» Faites bien attention, c'est chez le général que vous irez voter demain, c'est lui qui présidera le bureau : vous voterez avec ce bulletin... » Ici M. le colonel aurait ajouté des paroles trop graves pour que nous les répétions ; il nous faudrait les avoir entendues pour les redire. Nous savons seulement qu'elles n'ont pas été approuvées, même par des militaires qui sont loin d'être républicains.

» Les militaires ne pouvaient refuser le bulletin ; mais en descendant de la salle du rapport, le colonel a dû être très peu satisfait en foulant aux pieds les débris des bulletins qui venaient d'être distribués et qui blanchissaient les quelques marches qu'il avait à descendre. Ajoutons que le colonel, avant de renvoyer les électeurs, les avait engagés à ne pas dire au dehors qu'il les avait réunis pour les haranguer et leur distribuer des bulletins.

» L'élection pour la Seine a donc eu lieu hier, non plus dans une salle de la caserne, comme cela s'était pratiqué, mais à l'état-major de la division, comme l'avait annoncé le colonel.

» Mais, à ce qu'il paraît, tout ce qu'on avait fait a peu influencé et fort peu intimidé les électeurs de la Seine, comme on a pu le voir hier.

» Pendant le dépouillement, le mécontentement du général de division, M. Ordener, était visible. — Un militaire donnait, après l'élection, le résultat du scrutin écrit au crayon sur un morceau de papier à un camarade ; M. Ordener les a invités à sortir par une parole très énergique, accompagnée d'une épithète assez troupière.

» La manière dont ce régiment a voté a produit en ville une vive sensation. Les républicains se réjouissent de l'esprit qui anime la garnison ; mais les royalistes s'en affligent, et se gênent peu pour dire qu'il faut enlever le vote aux citoyens militaires. Avant-hier, dans une réunion non politique, dans laquelle se trouvaient un ancien député conservateur de Caen et un ancien ministre de Charles X, on déplorait amèrement les sentiments du républicanisme de l'armée. C'est là un très bon signe. »

— Les fouilles de Landunum ont été continuées, pendant toute la semaine dernière, par M. Lucien Coutant, des Riceys.

Vingt-cinq habitations, une basilique et une place pavée ont été découvertes ; deux caves et un puits ont été vidés.

Beaucoup d'objets fort intéressants ont été extraits de ces différentes fouilles, tels que : médailles appartenant aux époques celtes et gallo-romaine ; des styles, des fibules, des épingles, etc. ; plusieurs outils, tels que gouges, ciseaux, emporte-pièces, limes, mèches, poinçons, etc. ; des meules de moulin entières, des statuettes, des tronçons de colonnes, des chapiteaux, des amphores, des vases d'une poterie admirable, tant pour la finesse du grain que pour l'ornementation ; les noms de chaque potier y sont inscrits.

Ces intéressants travaux doivent être repris l'été prochain.

Le but principal de cette exploration est d'obtenir le plan exact de l'antique cité gallo-romaine de Landunum, dont les constructions découvertes sont immédiatement levées avec soin.

(*Petit Courrier de Bar-sur-Seine.*)

— On a reçu des lettres de Valparaiso, à la date du 30 décembre. La frégate la *Poursuivante*, portant pavillon de M. le contre-amiral Legoarant de Tromelin, était entrée en rade depuis plusieurs jours, de retour de la station de l'Indo Chine. Elle devait mettre à la voile pour revenir en France par les mers de l'Inde.

Tout le monde était en bonne santé à bord de la frégate. On avait seulement à regretter la désertion d'une centaine de matelots tentés par le voisinage de la Californie. La découverte de nouveaux filons, l'arrivage de chargements de poudre d'or sur presque tous les points des deux Amériques, et surtout les récits exagérés des journaux au sujet des richesses de la Californie, exercent sur les équipages la plus fâcheuse influence.

Il est inutile d'ajouter que l'abondance de l'or a triplé le nombre des crimes contre les personnes et décuplé celui des voleurs.

— Voici quelques détails sur la rencontre qui a eu lieu vendredi dernier, entre M. Pécoul, représentant de la Martinique, et M. Schœlcher, représentant de la Guadeloupe. Cette rencontre a été motivée par la publication d'un écrit récent de M. Schœlcher, dans lequel M. Pécoul a cru voir une insulte dirigée contre lui personnellement. L'absence de M. Schœlcher avait retardé toute explication jusqu'à la semaine dernière. Dès qu'il a été de retour d'un voyage qu'il vient de faire en Espagne, MM. Perrinon et un autre représentant, ses témoins, se sont mis en rapport avec MM. Lausat et le général Regnault de Saint-Jean-d'Angély, témoins choisis par M. Pécoul, et ont fixé les termes de la rencontre. Trois coups devaient être laissés à chacun des adversaires ; le duel devait cesser néanmoins à la première blessure.

Vendredi, à dix heures du matin, les combattants et leurs témoins se sont rendus au bois de Boulogne ; mais au moment où le duel allait commencer, les gardes du bois ont empêché le combat. Ces messieurs sont alors rentrés en ville, et l'après-midi ils se sont dirigés vers le bois de Vincennes. Les adversaires ont été placés à vingt pas l'un de l'autre. Le sort ayant favorisé M. Schœlcher, il a tiré le premier ; la balle a frappé la crosse du pistolet de son adversaire, percé la manche de l'habit en effleurant légèrement l'avant-bras, et, après avoir déchiré le collet, est allée se perdre dans la cravate. La balle de M. Pécoul a frisé la tête de M. Schœlcher ; un peu plus bas, elle le frappait au front. Les témoins ont déclaré l'honneur satisfait, malgré les protestations de l'un des combattants. MM. Pécoul et Schœlcher assistaient tous deux à la séance d'hier.

— Pendant l'éruption du Vésuve, qui a eu lieu il y a quelques jours à Naples, un aérolite, pesant environ deux kilogrammes, est tombé à Sepia, petit village situé à une faible distance de Caserte, dans la terre de labour. Cette pierre, recueillie par un habitant du pays, a été portée au docteur Lanari, médecin de Caserte, connu par d'intéressants travaux de géologie et d'histoire naturelle.

M. Lanari, après avoir reconnu et constaté l'origine de cette pierre, l'a envoyée à l'Académie royale de Naples, qui a confirmé ses observations dans un rapport plein d'intérêt. Ce n'est point la première fois que la chute d'un aérolite concorde avec une éruption du Vésuve ; déjà ce phénomène a été observé lors de l'éruption de 1794.

— M. de Grugy, rédacteur du *Courrier de la Gironde*, qui avait accusé M. Emmanuel Arago d'avoir détourné, pendant qu'il était commissaire de la République à Lyon, des sommes considérables, a été condamné hier par la cour d'assises de la Seine à 500 fr. d'amende.

Le *Courrier* a été acquitté dans la poursuite qui lui avait été intentée par M. Charles Lagrange, à l'occasion d'accusations injurieuses publiées contre lui par ce journal.

On lit dans le *Courrier de Marseille*, du 6 mars :

« Un de nos compatriotes, M. Alphonse Samat, jeune homme de vingt-et-un ans seulement, vient de se distinguer dans notre petite île Nossi-Bé par une action d'éclat digne des plus grands éloges. Les Sakalaves, qui, depuis la promulgation du décret d'émancipation, se sont retranchés à Ankisi, petite pointe faisant face à Nossi-Bé, portaient depuis quelque temps, dans des incursions nocturnes, le pillage, l'assassinat et l'incendie au milieu de nos établissements, qui se trouvaient menacés d'une ruine complète. M. Marchaisse, commandant de l'île, était à bout de forces pour lutter contre ces brigandages, quand arriva la goëlette *la Loterie*, dont M. Alphonse Samat était subrécargue.

» Ce fut une bonne fortune pour M. Marchaisse, qui mit en réquisition ce navire, avec lequel il cingla vers les îles voisines pour châtier les coupables. En même temps, avec l'autorisation du commandant, le jeune Samat s'embarque avec douze hommes de bonne volonté et une provision de projectiles sur le bateau *l'Athénaïs* ; et avec ces faibles forces, il ne craignit pas d'aller attaquer un boutre arabe, dans lequel le chef de l'insurrection, Bongais et plus de cent hommes déterminés, s'apprêtaient à faire une descente à Nossi-Bé, dont l'effet aurait pu être désastreux.

» Le succès couronna pleinement leur hardie entreprise. Alphonse Samat et ses douze volontaires firent de tels prodiges de courage et d'habileté dans un combat bord à bord, qu'ils forcèrent le boutre de Bongais à échouer dans les ressifs, après lui avoir tué beaucoup de monde.

» Quant au subrécargue, qui avait eu la douleur de voir tomber à ses côtés, pendant l'engagement, quatre de ses braves marins, dont deux ont succombé à leurs blessures, blessé lui-même d'un coup de feu au bras droit, il est rentré à Nossi-Bé avec son embarcation aux acclamations de tous nos nationaux. »

— Nous lisons dans le *Démocrate Franc-Comtois* :

« On nous transmet la lettre suivante, qui nous dispense de tout commentaire.

» Monsieur le rédacteur,

» Je me trouvais jeudi soir à Luxeuil (Haute-Saône), logé à l'hôtel du Cerf, et il m'arriva d'oublier, dans la salle à manger, mon portefeuille. Je me couchai sans m'être aperçu de mon oubli. Le maître de l'hôtel chargea, sur ces entrefaites, la fille de service de *porter le portefeuille de M. Régnier* ; cette fille ne sachant pas que je m'appelais Régnier, le remit à un gendarme porteur du même nom que moi. Celui-ci se hâta d'aller trouver son maréchal-des-logis, et tous deux, en présence de la servante, firent la lecture de cinq lettres de famille qu'ils y trouvèrent.

» Ce n'est pas tout ; ils en gardèrent une toute d'affaires, que j'adressais à une personne du département, sous prétexte qu'elle paraissait présenter un *sens extraordinaire*.

» Le colonel de gendarmerie, auquel je m'adressai, me répondit qu'il n'y pouvait rien, que c'était une affaire de service..... une affaire grave, etc.....

» Je laisse les honnêtes gens juges de cet acte inqualifiable, que la circulaire d'Hautpoul elle-même n'avait pas prévu.

» Agréez, etc.

» Pierre Régnier aîné, *peintre*.

» Besançon, le 5 mars 1850 »

AFFAIRE DU CATÉCHISME DE M. LUPICIN PAGET, DE CHAMPAGNOLE. — ACQUITTEMENT. — Encore une affaire de presse devant la cour d'assises du Jura, et encore un acquittement.

C'est Me Charles Dain, avocat du barreau de Paris et candidat aux élections de Saône-et-Loire, qui a défendu M. Paget.

L'audience, commencée à 3 heures de l'après-midi, s'est prolongée jusqu'à 11 heures. Le public a paru accueillir, dans le verdict d'acquittement, plutôt un fait de justice qu'un triomphe de parti.

(*Patriote Jurassien.*)

BOULANGERIE SOCIÉTAIRE EN ALGÉRIE. — On lit dans l'*Atlas* :

« Une boulangerie sociétaire privée est en voie de création à Oran. Elle sera constituée à l'aide d'un capital social de 5 000 fr., formé par actions de 5 fr. Cet établissement, destiné à rendre d'immenses services aux souscripteurs, sera, sans aucun doute, pris comme modèle pour toutes les boulangeries à créer sur la même base dans les autres localités de l'Algérie. Cette considération doit engager les fondateurs de cette œuvre populaire à apporter le plus grand soin à son fonctionnement régulier, et en même temps lui assurer les sympathies et le concours de toutes les familles démocratiques d'Oran. Nous remercions nos amis d'avoir pris l'initiative d'une institution aussi utile, et nous ferons tous nos efforts pour qu'elle trouve des imitateurs dans toutes les villes importantes de l'Algérie.

Histoire de la Révolution de 1848,

Par CHARLES ROBIN (2e vol.)

Nous avons déjà donné au premier volume de cette histoire les éloges qu'il méritait. Que dire du second ? Embrassant les événements écoulés depuis la formation du gouvernement provisoire jusqu'à l'élection du 10 décembre ?

Nous dirons que c'est un écrit plein de patriotisme, et dont la propagation servira puissamment la cause démocratique. Apprécier les détails serait superflu, nous nous contenterons de faire connaître à nos lecteurs, par un extrait, l'intérêt puissant qui règne dans cet ouvrage.

MORT DE M. AFFRE.

Entre six et sept heures du soir, M. Affre, archevêque de Paris, suivi de ses deux vicaires, parut sur la place de l'Arsenal. C'était le jour où jadis avaient lieu les processions de la Fête-Dieu. Mais les places de Paris, au lieu d'être semées de fleurs, étaient jonchées de cadavres. Pour reposoirs, l'archevêque trouva des barricades où des frères s'entr'égorgeaient. Ces scènes désastreuses avaient déchiré le cœur du prélat. Il avait vu le général Cavaignac, et, dans l'espoir d'arrêter la lutte, il venait faire entendre des paroles de conciliation aux insurgés. Le colonel remplaçant le général Négrier, fit de grandes difficultés avant de donner l'ordre de suspendre le feu de son artillerie et la fusillade. Enfin, il céda sur les instances de l'archevêque. Celui-ci demanda quelqu'un pour l'annoncer aux combattants et porter devant lui le signe de la paix. Un garde national, M. Théodore Albert, s'offrit pour remplir cette mission. Il passa la blouse d'un garde républicain sur son uniforme, courut dans le jardin de l'Arsenal cueillir une branche d'abricotier qu'il attacha avec une bretelle de fusil à un bâton de drapeau pris sur une barricade, et se mit en marche devant l'archevêque qui était suivi de ses deux vicaires et de Pierre Tellier, son valet de chambre. A l'exemple des troupes, les insurgés avaient cessé le feu.

Le plateau immense de la Bastille offrait une morne solitude, lorsque l'archevêque, entouré de son petit cortège, fit son entrée sur cette grande scène. Pour le succès de son entreprise, il avait refusé toute escorte militaire, tout concours de la garde nationale. Mais arrivé au pied de la colonne, les insurgés reconnaissant sa soutane violette, descendirent de leurs barricades pour venir à sa rencontre, et les gardes nationaux, quittant leurs rangs, s'approchèrent à leur tour du prélat. Assiégeants et assiégés se trouvèrent confondus. Hélas ! c'était trop tôt. Les uns et les autres étaient encore dans l'ivresse de la poudre et du fanatisme. Il devint impossible à l'archevêque de se faire entendre, de calmer l'irritation des cœurs. En un clin d'œil les divisions éclatèrent, et dans ce conflit, les grands vicaires furent séparés, par les oscillations de la foule, du pontife, qui continua à s'avancer vers la barricade du faubourg Saint-Antoine, où il rencontra MM. Larabit, Galy-Cazalat et Druet-Desvaux, rendus à la liberté par les insurgés.

Des citoyens s'offrirent généreusement pour accompagner l'archevêque. Le respect des insurgés pour MM. Larabit et Recurt, ainsi que pour MM. Galy-Cazalat, Druet-Desvaux, et un grand nombre d'autres représentants aventurés dans leurs barricades, prouve que la mort du général de Bréa fut un fait isolé, exceptionnel, car généralement les insurgés se montrèrent animés des sentiments les plus fraternels envers leurs prisonniers. Ils avaient, au milieu d'eux, rue Saint-Antoine, les représentants Gambon et Pierre Lefranc, lorsque deux de leurs parlementaires furent tués pendant une trêve, par la garde mobile, l'un d'un coup de fusil à bout portant, l'un d'un coup de baïonnette. On ne trouva pas un mot de blâme pour ce fait, et cependant la personne d'un parlementaire est aussi sacrée sous une blouse que sous un habit de général. Un chef de barricade reconduisit lui-même un parlementaire au milieu des siens, en disant aux soldats : « Maintenant, faites votre besogne, je retourne à la mienne. » Sur différents points, les insurgés se firent les amphytrions des gardes mobiles faits prisonniers, et nul soldat capturé ne fut passé par les armes. Le représentant Labrousse fut entouré de déférences au faubourg St-Marceau par les insurgés ; mais, sur le boulevard des Italiens, L. Blanc, accompagné de quelques-uns de ses collègues, fut assailli par des gardes nationaux, qui hurlèrent à ses oreilles des paroles de mort. L'un d'eux lui appliqua un pistolet sur les tempes, les autres levèrent sur lui

leurs sabres, et on l'eût assassiné en plein soleil sans l'intervention de ses collègues et de quelques gardes nationaux honnêtes, entre autres le lieutenant-colonel Bouillon, de la dixième légion. M. Louis Blanc retourna à l'Assemblée dans le tilbury du représentant Dutier, et on tira deux coups de fusil sur la voiture.

L'archevêque, précédé du garde national qui portait le symbole de la paix, et suivi de MM. Larabit, Recurt, et du valet de chambre Tellier, entra dans la boutique du marchand de vin formant le coin de la rue de Charenton et du faubourg Saint-Antoine, et sortit par la porte ouvrant sur le faubourg, derrière la barricade. Il avait enfin mis les pieds dans cette forteresse inaccessible. Les insurgés l'entourèrent avec sollicitude. Le prélat traversa la chaussée, et se trouvait à droite, le long des maisons, entre le troisième et le quatrième magasin, lorsque tout à coup une détonation se fit entendre sur la place de la Bastille. Aussitôt les cris : Nous sommes trahis ! Aux armes ! A nos barricades ! retentirent. La confusion devint extrême, et une vive fusillade éclata.

Les gardes nationaux coururent à leurs rangs, les insurgés à leur forteresse, devant laquelle tombèrent plusieurs des leurs avant d'avoir pu la gravir. L'archevêque était toujours sur le trottoir, au milieu des insurgés et d'une grêle de balles que les troupes faisaient pleuvoir des étages supérieurs des maisons de la place adossées au boulevard Beaumarchais ; il tenait son chapeau de la main gauche, et s'appuyait de la droite aux maisons, à cause des sinuosités du terrain, où çà et là des dalles avaient été arrachées.

De la voix et du geste il s'efforçait d'apaiser les combattants. Apercevant une place encore pavée entre les deux barricades, le prélat se disposait à s'y rendre, pour de là exhorter les insurgés au calme, à la conciliation. Mais à peine eut-il fait un pas, qu'on le vit s'affaisser sur lui-même, en disant avec une tranquillité parfaite au garde national Albert qui lui tendit la main pour le soutenir : « Mon ami, je suis blessé. » En le voyant tomber, les combattants poussèrent des cris de détresse, et, jetant leurs armes, s'élancèrent pour le relever. Trois d'entre eux furent tués par un feu de mousqueterie qui se croisait dans tous les sens au dessus de leur tête, et provenait du faîte des maisons du boulevard Beaumarchais, d'où les soldats plongeaient dans le faubourg.

Il était important d'entrer dans ces détails pour montrer, ce qui est hors de doute actuellement, que la mort de l'archevêque a été causée par la balle d'un soldat, et non par les balles des insurgés, comme on a eu la cruauté de le dire au moment où ils se faisaient tuer pour voler à son secours. Ils tombèrent sous le plomb meurtrier qui atteignit le prélat ; ils payèrent de leur vie les marques d'intérêt qu'ils prodiguèrent à cette victime de la guerre civile, et on les accusa d'avoir dirigé le coup homicide. On voulut trouver des assassins où il n'y avait que des victimes. Quel nom donner à la haine politique poussée à ce point ? Il n'y en a pas.

A la chute du prélat, M. Th. Albert jeta sa palme verte, désormais inutile, et, après avoir aidé les insurgés à dégager l'archevêque des cadavres étendus à ses côtés, il prit les jambes du blessé, les combattants le soulevèrent par-dessous les bras, et on le transporta ainsi, à travers une grêle de balles toujours croissante, au numéro 26, où on le déposa dans un fauteuil. La femme d'un insurgé faisait les honneurs de la maison, veuve de ses habitants. Elle monta au premier, et en rapporta un matelas d'enfant sur lequel on déposa l'archevêque. Les insurgés croisèrent leurs fusils pour en faire un brancard à la couche de douleur, et, par une petite cour conduisant à un passage étroit, tortueux, qui débouchait sur la rue de Charenton, le cortège s'achemina, à la lueur des torches, vers l'hospice des Quinze-Vingts. Dans une des galeries de cet asile des pauvres, le curé de Saint-Antoine rejoignit le moribond et le fit transporter dans son presbytère, où on le déposa sur une pile de matelas. A quelques pas de l'archevêque se trouvait son valet de chambre, couché sur un matelas et blessé.

Bientôt le presbytère fut envahi par les membres du clergé des environs, prévenus par la rumeur publique de la catastrophe dont le prélat avait été victime.

M. Affre s'informa de ses grands vicaires. L'un, M. Jacquemet, arriva ; l'autre, M. Raviuet, erra toute la nuit et ne put rejoindre le blessé que le lendemain matin avec le docteur Cayol, qu'avait fait mander l'archevêque, ainsi que son secrétaire intime, M. Delâge. Près de lui se trouvait déjà un médecin qui, après avoir sondé la plaie, avait déclaré qu'elle était mortelle. — Mon Dieu ! que je souffre ! répétait le blessé. Que mon sang soit le dernier versé. Transporté à son hôtel, le 27, il y mourut dans la soirée, en proie à des souffrances inouïes.

Plusieurs gardes mobiles se parèrent de croix qu'ils prétendirent avoir reçues du prélat. Mais ce charlatanisme doit être rangé au nombre de tous les faits mensongers, de toutes les fanfaronnades qui suivirent la victoire. L'archevêque ne donna ni croix ni médailles, pour une raison bien simple, c'est qu'il n'en avait point à donner. La seule croix qu'il portât sur sa poitrine, il l'avait encore en expirant.

THÉATRES. — CONCERTS.

L'approche du départ de Mme Viardot donne au succès du *Prophète* un nouvel élan. Les recettes de ce magnifique ouvrage se maintiennent au taux le plus élevé. Ce soir, la 53e représentation.

— Ce soir, à l'Odéon, 94e représentation de *François le Champi*, de George Sand. Un second bureau de location est ouvert tous les jours chez Bernard Latte, boulevard des Italiens, passage de l'Opéra.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN — 32 000 francs de recettes pour les dix premières représentations ; voilà la preuve la plus incontestable du grand succès obtenu par *Camille Desmoulins*.

— AMBIGU-COMIQUE. — Jeudi prochain la 1re représentation de *Notre-Dame de Paris*, de VICTOR HUGO. Tout Paris voudra voir et applaudir les types ravissants créés par notre grand poète, et interprétés par les meilleurs acteurs du boulevard. — On parle aussi de merveilleux décors et de prodiges de mise en scène. — Il y a foule au bureau de location.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, 13 mars, à 8 heures et demie, grand Concert, dans lequel on entendra Mme Henri Potier, de l'Opéra-Comique, qui chantera *la Quêteuse*, et *Ça n'est pas perdu*. — *Les Cris de Paris* et *Mimire et Zozor*, scènes comiques par M. Mayer. — Le *Credo républicain* et l'*Hymne au Travail*, par Lebrun. — Ce concert doit attirer tout Paris. — Prix d'entrée : 50 c. Tribunes, 75 c.

On lit dans la *Voix du peuple* :

« On parle beaucoup de la prochaine apparition d'un livre intitulé : LA COSMOSOPHIE OU LE SOCIALISME UNIVERSEL, qui doit avoir un immense retentissement. Ce livre, dit-on, établit avec une rigueur mathématique toute une nouvelle philosophie, devant laquelle s'évanouissent erreurs et préjugés religieux, politiques et scientifiques. La Cosmosophie ne serait rien moins que la découverte de l'EXPLICATION UNIVERSELLE, cette autre *pierre philosophale* qu'on a si longtemps cherchée en vain ; elle serait destinée à devenir le code de la société.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	12
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Hauiard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 12 mars 1850.

Le résultat des élections a déterminé une baisse de 30 centimes sur le 3 0/0, et de 70 centimes sur le 5 0/0.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	93 90	Zinc Vieille-Montagne	[illegible]
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	80 ..	Naples, 0/0, c. Roth.	92 ..
Quatre 0/0, j. 22 sept.	73 50	Cinq 0/0 Romain	78 1/2
Trois 0/0, j. 22 décem.	56 15	Espag. 3 0/0 dette ext.	.. ..
Cinq 0/0 (empr. 1848)	[illegible]	— 3 0/0 dette int.	29 ..
Bons du Trésor	5 0/0	Belgique, Empr. 1831	[illegible]
Actions de la Banque	2200 ..	— Empr. 1840	[illegible]
Rente de la Ville	[illegible]	— Empr. 1842	[illegible]
Obligat. de la Ville	1200 ..	— Banq. 1835	[illegible]
Obl. Emp. 25 millions	1170 ..	Emprunt d'Haïti	[illegible]
Obligat. de la Seine	1077 50	Piémont, 5 0/0 1849	87 ..
Caisse hypothécaire	180 ..	— Oblig. anc.	975 ..
Quatre-Canaux	1100 ..	— Oblig. nouv.	960 ..
Jouis. Quatre-Canaux	72 50	Lots d'Autriche 1834	370 ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	93 40	93 95	93 70	93 90
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant	[illegible]	56 50	56 10	56 20

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq.	15 0/0	5 0/0 liquid. à l'autre.	.. 0/0
3 0/0 —	15 0/0	3 0/0	.. 0/0

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cour	P. haut	Dr cour
190 ..	395 ..	Saint-Germain	... ..	... ..	... ..
700 ..	1?7 50	Versailles rive droite	... ..	... ..	... ..
5.. ..	162 50	Id. rive gauche	... ..	... ..	... ..
780 ..	777 50	Paris à Orléans	777 50	780 ..	780 ..
580 ..	550 ..	Paris à Rouen	... ..	[illegible]	... ..
241 25	240 ..	Rouen au Havre	... ..	... ..	... ..
207 50	202 50	Marseille à Avignon	... ..	... ..	... ..
416 25	115 ..	Strasbourg à Bâle	... ..	... ..	... ..
435 75	327 50	Orléans à Vierzon	... ..	... ..	... ..
1.. ..	... ..	Boulogne à Amiens	... ..	... ..	... ..
305 25	405 ..	Orléans à Bordeaux	... ..	... ..	... ..
443 75	446 75	Chemin du Nord	447 50	448 75	446 75
210 75	110 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..	... ..
347 50	346 75	Paris à Strasbourg	... ..	... ..	... ..
254 25	248 75	Tours à Nantes	... ..	... ..	... ..

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 13 Mars.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. —
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODÉON. — Le Sicilien, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vaucroix, une Tempête.
VAUDEVILLE. —
VARIÉTÉS. — Le Provincial, l'Humoriste, Nisus, la Mariée, l'Homme blasé.
GYMNASE. — Mlle de Liron, les Bijoux, un Coup d'état.
THEATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, la Paix, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulins, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée, le Juif Errant.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton, l'Enfant merveilleux.
FOLIES. — Les Martyrs, Mari, Monseigneur.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Militons.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] Année. N° 72 — Jeudi 14 Mars 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. [illegible]

DÉPARTEMENTS. Trois mois ... 9 f. Six mois ... 17 f. Un an ... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION [illegible]

RÉPARTITION [illegible] du capital, du travail et du talent.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 13 MARS.

RÉSULTAT DÉFINITIF

Des Elections de la Seine.

CARNOT	132,954
VIDAL	128,385
DE FLOTTE	127,005
F. FOY	125,908
LAHITTE	125,479
BONJEAN	125,416

Elections des Départements.

NIÈVRE. — Nous recevons la lettre suivante :

Nevers, 12 mars.

Je vous envoie le résultat connu jusqu'à ce moment (2 heures). La victoire est assurée.

Résumé des votes connus de 35 circonscriptions :

Gambon	10,267 voix.
Grangier	6,707
Différ. en faveur de Gambon.	3,560 voix de majorité,
auxquelles il faut ajouter...	530 — à Clamecy
et	31 — à Chalus.
Total	4,121 sur le tiers à peu près des votants.

SAONE-ET-LOIRE. — Résultats partiels connus le 11 mars, à 10 heures du soir.

Liste socialiste	3,517 suffrages.
Liste blanche	1,453 —

Les deux listes sont votées uniquement sans ratures ni surcharges.

Le *Moniteur du soir* annonce que le gouvernement a reçu aujourd'hui, par dépêches télégraphiques, la nouvelle des élections suivantes :

Candidats modérés.

ARRIÈGE. — M. le général Pelet.
ISERE. — M. de Barral.
HAUTES-PYRÉNÉES. — M. Goulard.
VAR. — MM. Clapier et Siméon.
ARDECHE. — M. La Tourette.
ALLIER. — M. Dufour.
CHER. — MM. Desgranges et Vogué.

Candidats socialistes.

BAS-RHIN. — MM. Gérard, Vidal, Valentin, Laboulaye, Hochtulh.
LOIR-ET-CHER. — M. d'Etchegoyen.
NIEVRE. — M. Charles Gambon.
HAUTE-VIENNE. — M. Ducoux.
SAONE-ET-LOIRE. — MM. Esquiros, Madier de Montjau aîné, Charassin, Buvignier, Hennequin, Dain.

Les résultats des élections du Haut-Rhin, où trois représentants étaient à nommer, ne sont pas encore connus ; mais tout fait présumer le succès de la liste démocratique.

Calme et confiance.

Après le résultat électoral du 10 mars, le calme et la confiance doivent dominer dans les esprits.

Ce résultat dissipe toute incertitude sur les destinées prochaines du pays.

Il prouve que, loin de vouloir remettre en question la République, l'opinion de la France tend à la consolider définitivement par la réalisation de toutes les améliorations sociales qui en découlent logiquement.

Ce vote est un premier pacte d'alliance progressive entre le Prolétariat, la Bourgeoisie et l'Armée.

Gardons-nous, dans l'enivrement du succès, de compromettre ou d'ébranler cette base de tous les progrès pacifiques de l'avenir.

Montrons-nous plus sages et plus intelligents, après cette victoire, que les réactionnaires après leur triomphe d'état de siège du 11 juillet dernier.

Le peuple, après avoir déposé son vote dans l'urne, a repris courageusement son rude travail de chaque jour.

Que la presse démocratique, après avoir imprimé aux esprits une agitation nécessaire et utile, reprenne avec la même patience l'étude des questions économiques et politiques, et complète l'enseignement indispensable au succès d'une réforme régulière, graduelle et légale des vices les plus criants de notre société.

Les hommes qui se sont faits forts d'intimider la France par des démonstrations militaires, et de la gouverner par d'habiles divisions, ne conservent qu'un espoir en ce moment, celui de voir les démocrates socialistes s'ennivrer de leur succès, et donner prise à quelque répression de force armée, qui permettrait aux meneurs de la réaction de conserver encore quelques mois d'autorité et d'achever leur œuvre de compression et de contre-révolution.

Quelque insensées que soient ces espérances, abstenons-nous scrupuleusement de tout ce qui peut leur donner dans l'opinion publique un prétexte de légitimité, une apparence de fondement.

Si nous restons calmes et confiants dans la force morale de notre droit, ces hommes tomberont pour ne plus se relever.

Ils tomberont dans quelques jours, poussés par ceux-là même que leur fanatisme ou leur excès de zèle ont compromis.

Un changement de politique est inévitable.

Les conservateurs intelligents entrent aujourd'hui dans leur chemin de Damas.

Plusieurs d'entre eux, frappés par le vote d'hier, se prennent déjà à condamner les actes liberticides ou provocateurs auxquels ils se sont associés.

Par égoïsme, par prudence, ils seront forcés de renoncer à un système aveugle de résistance et de persécutions, qui n'a fait que grossir le torrent des aspirations nouvelles et grandir les victimes de leurs haineuses préventions.

Ils n'oseront plus comploter le renversement de la République, mépriser la Constitution, insulter les Républicains, ni causer entre eux de coups d'Etat.

Ces hommes appartiennent déjà à la haute cour de l'histoire ; en vain ils se débattent contre son arrêt ; ils sont jugés.

L'opinion et le droit ! c'est dans l'alliance de ces deux choses que se trouvent aujourd'hui le progrès réel, la force, le pouvoir et la véritable armée.

Quand l'Opinion viole le Droit, elle s'égare et se condamne elle-même à de prochaines rétractations, à de terribles déceptions.

Quand c'est le Droit qui, s'exagérant lui-même et dédaignant de convaincre, fait violence à l'opinion publique, il ne tarde pas à perdre le peu de terrain qu'il avait conquis.

Au contraire, tout progrès, toute amélioration politique ou sociale obtenus par le concours du droit et de l'opinion sont indestructibles, irrévocables, éternels et peuvent défier les efforts de toutes les coalitions.

En les attaquant par la ruse ou par la force brutale, on ne fait qu'accroître leur puissance et leur garantir un triomphe plus complet.

Le Droit, isolément compris, n'est souvent que l'opinion de quelques hommes qui se trompent ou s'aveuglent.

Le Droit, qui gagne l'opinion et ne triomphe que par elle, devient bientôt l'opinion de tous.

Nous donc, démocrates socialistes, qui avons du droit des individus, des nations et des peuples, la notion moderne la plus large, la plus universelle, nous qui nous proposons d'identifier dans leur plus complet développement la liberté et l'ordre, le travail et la richesse, l'intérêt individuel et l'intérêt général, gagnons l'opinion, efforçons-nous, par tous nos actes, par tous nos écrits, de dissiper ses préventions, ses alarmes, ses fantômes; rassurons-la sur nos intentions; éclairons-la sur le caractère providentiel et bienfaisant de nos doctrines, et en moins des deux années qui nous séparent des élections générales, nous verrons la force morale de notre attitude, de nos idées, de nos espérances, faire disparaître tous les obstacles, paralyser toutes les résistances, déjouer tous les piéges de nos ennemis.

Pour parvenir sûrement à associer les intérêts, les richesses et les forces, efforçons-nous d'associer les esprits.

Plus de 40,000 voix de la bourgeoisie parisiennes se sont jointes, le 10 mars, aux suffrages des prolétaires pour faire triompher les candidats de leur choix; si nous savons conserver le même esprit d'ordre et d'union, des millions d'adhésions pareilles en France nous garantiront une victoire décisive avant même 1852.

L'Assemblée, toute préoccupée encore du résultat des élections, a voté machinalement et presque sans discussion, les deux nouveaux douzièmes provisoires réclamés par le ministre, et deux articles de la loi sur l'instruction publique.

La panique était grande aujourd'hui à la Bourse. Le 5 pour 100, fermé hier à 93, est descendu aujourd'hui à 90 fr. 80 c.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui au palais de l'Elysée, sous la présidence de Napoléon Bonaparte. Le préfet de police et le général Changarnier y ont été appelés.

On disait ce soir, à cinq heures, que le président de la République était décidé à changer son cabinet, ou du moins à le modifier. On annonçait également un nouveau message.

(*Gazette de France.*)

On lit dans le *Moniteur du soir* :

MM. le général Changarnier, Thiers, Molé, Piscatory, de Broglie, Montalembert et les principaux membres de la majorité, se sont réunis dans un bureau de l'Assemblée, pendant la séance, pour conférer sur la situation.

Nous croyons utile de reproduire sous les yeux de nos lecteurs le résultat des élections du 11 juillet :

Union électorale.

Lanjuinais	127,556
Bonaparte (L.-L.)	124,726
Magnan (le général)	124,467
Malleville	125,267
Bar (général de)	122,873
Delessert	118,938

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 14 MARS 1850.

LES

LIVRES NOUVEAUX.

Chants patriotiques et Romances, par Adolphe GÉRARD, avec musique de Marius BONFILS, 1 vol. in-32, Caumon, quai Malaquais, 15. — *Chansons*, par Félix MILLIET (in-32, à la Propagande démocratique, 1, rue des Bons-Enfants). — *Place au Peuple*, par George OLIVIER (in-18, Jules Lainé, 1, passage Véro-Dodat). — *L'Alsace en 1814*, par E. ECKMANN-CHATRIAN, drame représenté à Strasbourg, en janvier 1850 (in-8°). — *Le Chevrier des Cévennes*, drame en 5 actes, par Eug. VILLEMIN (in-18, 1, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel). — *Adonaï*, pages d'histoire contemporaine, par Jules BUISSON (in-12, Lalleman-Lépine, 72, rue de Sèvres). — *Valerio*, épisode contemporain, par Achille POINCELOT (in-8°, Gustave Sandré, 11, rue Pavée-Saint-André-des-Arts).

Pendant que la poésie se retire du monde officiel, absorbé dans son égoïsme persécuteur, elle descend dans le peuple qui souffre et qui espère, dans le petit peuple qui chante la République de l'avenir. Partout des poètes éclosent, qui se font les interprètes de ses sentiments, de ses amours, de ses espérances. Les chants nerveux de Pierre Dupont volent d'un bout de la France à l'autre, sur l'aile d'une musique vigoureuse, et vont démolir les vieux préjugés et préparer l'avènement des temps nouveaux.

Mais Pierre Dupont n'est pas seul ; il compte à Paris d'heureux émules, et la seule province du Maine vient de lui en donner deux qui méritent une mention spéciale : Adolphe Gérard et Félix Milliet.

L'auteur des *Chants patriotiques* est franchement socialiste. Les jours de la souffrance sont révolus, s'écrie-t-il dès le début de son recueil. L'humanité peut et doit entrer en possession du bonheur. Il relève l'homme, qui se plaint de la Providence. L'homme est maître de sa destinée : s'il souffre, c'est qu'il le veut bien :

> Du malheureux la plainte est un blasphème
> Quand, lâche agneau, sous l'ongle du lion,
> N'osant combattre, il se livre lui-même...
>
> ... La liberté n'éclot pas dans les larmes,
> Séchez vos yeux et raidissez vos bras !

Ailleurs il montre l'habitant du désert raillant l'homme civilisé des entraves qu'il se donne, des sombres murs qui lui bornent l'espace et de l'esclavage auquel les lois le soumettent ; et il lui indique ce que devrait être, ce que sera un jour la liberté, quand la commune sera organisée.

Plus loin le poète montre le vent de la montagne rendant fous les royalistes. Ici c'est une parodie étincelante d'un cantique vulgarisé par les hommes noirs de la Restauration : Heureux le cœur fidèle ! Chantez, dit-il, vierges de la patrie,

> Les discordes civiles
> Planteront l'olivier,
> Les hameaux et les villes
> N'auront plus qu'un foyer.
>
> La terre maternelle
> Portant des fruits [illegible],
> Ouvrira sa mamelle
> A tous ses fils unis.
>
> Voyez sous la charmille
> Mille oiseaux s'abriter,
> C'est ainsi qu'en famille
> Dieu nous dit d'habiter.
>
> Heureux le cœur fidèle
> Qui sert sous ses drapeaux, etc.

Une autre fois M. Gérard ouvre des horizons d'une grande largeur. Ici il évoque un banquet immense où la Fraternité convie les peuples des quatre points du globe ; là, il montre la chûte du vieux monde, le bonheur naissant des lois de l'harmonie découvertes par Fourier. — Il chante la gaîté d'un café populaire, où l'on se rit du pape bombardeur, malgré M. Zangiacomi, où l'on file l'étoupe destinée aux rois, où l'on se raille de Henri Quint, de Népot et des gendarmes.

Ailleurs, il jette un regard de sympathie et de regrets vers les exilés, Ledru-Rollin, Considerant, Félix Pyat, pauvres hirondelles poursuivies par les noirs vautours de la réaction :

> Vous reverrez le ciel de la patrie
> Et plus riant et plus pur qu'aujourd'hui,
> Les bois plus verts, la montagne fleurie.

Plus loin, il chante le martyre de ceux qui expient en prison le crime d'avoir trop aimé la Constitution et la République.

Çà et là, au milieu des chants politiques, s'entremêlent de mélancoliques et douces romances : *Pauvres petites fleurs fanées*, *Etoiles du ciel*, *Eglantine*, *Fleur sauvage*, *l'Enfant de la Savoie*, *l'Ange*.

Tous ces chants sont encadrés dans une musique douce ou vigoureuse tour à tour, souvent originale et toujours expressive. Cette musique est l'œuvre d'un enfant du peuple. Marius Bonfils est ouvrier dans une fabrique de cire.

La chanson de M. Gérard est sœur de celle de Béranger — une sœur cadette, qui se modèle sur son aînée, et quelquefois l'imite et la rappelle de près. Nous recommandons à tous les démocrates son élégant volume.

Il en est de même de la chanson de M. Félix Milliet, un autre poète du Maine, qui vient de publier un volume de chansons.

M. Milliet nous raconte les luttes des peuples contre les monarchies ; il nous montre la Bastille prise malgré les traîtres, la France triomphant seule de la coalition des rois, Napoléon puni d'avoir violé sa mère la République, la Restauration jésuitique, et la majorité corruptrice de juillet, brisées comme verre par le souffle du peuple, parlant au nom d'un droit supérieur à toutes les constitutions, à tous les contrats. — Il peint la génération actuelle remplissant le rôle de Moïse en face de la terre d'Israël, dont il prépare les voies sans pouvoir lui-même y atteindre. — Quelquefois il se décourage en présence d'une persécution qui n'eut son égale à aucune époque de l'histoire ; et, comme son maître, il s'écrie : Plus de politique ! Versez-moi l'ivresse et l'oubli ! — Il rappelle la générosité du peuple, qui, maître absolu après février, pouvait se venger de ses longues souffrances, et qui a pardonné ; il chante la République immortelle, le réveil des peuples au cri de liberté, l'union des démocrates :

> C'est aujourd'hui la force qui gouverne,
> L'éclair du sabre a remplacé la loi ;
> Paris n'est plus qu'une vaste caserne
> On tinte encor la cloche du beffroi,
> Et, tout gonflé d'un triomphe illusoire,
> Le pouvoir compte et recompte nos morts....

[illegible] 118,4[illegible]
Chambolle. 116,847
Ducos. 116,189
Fould. 111,[illegible]
Boinvilliers. 110,8[illegible]

Comité démocratique.

Goudchaux 103,[illegible]
Guinard. 95,[illegible]
Dupont (de Bussac) 94,[illegible]
Flocon. 93,[illegible]
Joly (père). 92,[illegible]
Ribeyrolles. 90,[illegible]
Demay. 87,241
Vidal. 86,150
Charassin. 85,544
Esquiros 81,502
Malarmet. 80,020
Lamartine. 41,051

Ainsi, M. Vidal, qui n'avait obtenu, il y a huit mois, que 86,150 voix, en obtient aujourd'hui près de 130,000 !

Si les hommes qui nous gouvernent ne comprennent pas la signification de ces chiffres, quel enseignement comprendront-ils ?

Votes de l'Armée.

GARNISON DE MARSEILLE.

Cher.—Votants, 54.—Pour chacun des candidats rouges, 42.—Quelques voix perdues.
Saône-et-Loire.—Votants, 39.—Pour les rouges, 26.—Pour les royalistes, 4.—Voix perdues, 9.

GARNISON DE TULLE.

Seine.—Votants, 68.—De Flotte, 66.—F. Vidal, 64. Carnot, 63.—Foy, 1.—D'Arbouville, 2.—Lahitte, 1. —Ledru-Rollin, 2.
Haut et Bas-Rhin.—Votants, 30.—Liste démocratique, 30.

GARNISON DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Seine.—Votants, 34.—De Flotte, 30.—Vidal, 29. —Carnot, 27.—Lahitte, 4.—Foy, 3.—De la Borde, 2. —D'Arbouville, 1.

GARNISON DE TOUL (composée de détachements du 48e de ligne et du 1er hussards).

Seine.—Votants, 57.—Carnot, 40.—Vidal, 40. —De Flotte, 39.—Bonjean, 10.—Foy, 10.—Chabrol, 2.—D'Arbouville, 2.—Voix perdues, 11.

GARNISON DE METZ.

Seine.—Votants, 305.—Vidal, 246.—De Flotte, 244.—Carnot, 281. Le plus favorisé des candidats réactionnaires n'a obtenu que 59 voix.
Haut-Rhin.—Votants, 118. Les trois candidats républicains, 108 et 103 voix.

GARNISON D'AVIGNON.

Haut-Rhin. — Sur 68 votants, les candidats démocrates ont obtenu 68 voix.
Bas-Rhin. — 36 votants. — Les démocrates, 32 voix.
Isère. — 32 votants. — Les démocrates, 28 voix.
Saône-et-Loire. — 7 votants. — Démocrates 7 voix.
Paris. — 36 votants. — Démocrates 25 voix.

GARNISON DE MÉZIÈRES.

Seine. — 46 votants. — Carnot, 31.—Vidal, 30.— De Flotte, 30. — Lahitte, 11. — Bonjean, 11. — Foy, 11.

GARNISON DE BRIANÇON.

Isère. — Dupont de Bussac, presque unanimité.
Seine. — Liste démocratique, unanimité moins un.

GARNISON DE PAU.

Seine. — 5 votants. — Carnot, 4.— De Flotte, 3. — Vidal, 3. — E. de Girardin, 1. — Lahitte, 4. — d'Arbouville, 1. — Voix perdues, 2.
Ariège. — 8 votants. — Aristide Pilhes, 8.
Bas-Rhin. — 6 votants. — Gérard, 6.— Vidal, 6. — Edmond Valentin, 6. — Laboulaye, 6. — Hachstuhl, 6.
Haut-Rhin. — 1 votant. — Kestner, Jœnger et Georges.

GARNISON DE TOULON.

Ariège. — Sur 35 votants, les candidats démocrates ont obtenu 42 voix.

Les élections ont eu lieu dans le 3e régiment d'infanterie de marine et dans l'artillerie, pour les départements de l'Allier, la Haute-Vienne, la Nièvre, l'Ardèche, l'Ariége et l'Isère.

Les [illegible] y ont obtenu l'unanimité.

Cris de douleur.

La plupart des journaux modérés entretiennent aujourd'hui leurs lecteurs des nouvelles de l'Allemagne et des Indes, mais [illegible] sur ce[illegible] de Paris.

D'autres font leur examen de conscience, et se promettent de ne pas s'amender.

Le dépit du *Pays* s'élève jusqu'à la fureur. Les Parisiens sont des gens *ineptes*, des [illegible]. Son article sur les élections est la traduction ou plutôt la paraphrase de cette apostrophe célèbre d'un illustre guerrier, arrangée en langage parlementaire par le *Moniteur* du 6 novembre dernier :

« Vous êtes tous des brigands de Parisiens ! Il n'y a que l'empereur qui savait vous mâter. Eh bien ! moi, je mettrai le feu dans votre ville ! »

Comme l'illustre général, le *Pays* oppose à l'opinion publique la menace de la force et de la guerre civile :

« Guerre, guerre acharnée aux doctrines insensées, à l'ineptie, à l'insurrection ! »

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que, pour le *Pays*, les *doctrines insensées* c'est la croyance au progrès, à l'avènement de la démocratie ; — *l'ineptie*, c'est la répugnance qu'éprouve la bourgeoisie à retourner au catéchisme, sous la conduite du révérend Montalembert : — l'insurrection, ce sont les couronnes déposées à la Bastille, ou la protestation pacifique contre le renversement de la République romaine par les armes de la France.

Le *Pays* continue :

« Nous avons averti le pouvoir aux jours de la sécurité ;

» Nous l'avons soutenu pendant la lutte.

» A l'heure du danger, si jamais elle devait sonner, nul ne se trouverait avant nous entre lui et l'ennemi. »

Tout beau, capitaine Fracasse. Ces fanfaronades pouvaient être de mise sous la monarchie, quand le peuple était exclus des moyens de faire connaître sa volonté. Mais, désormais, vous pouvez remettre au fourreau votre grand sabre ; vous n'aurez plus d'émeutes ; vous aurez des scrutins accomplis par le peuple, dans le calme de la force, comme celui dont nous venons d'être témoins ; vous ne pouvez plus compter sur la violence et la discipline pour faire accepter une domination antipathique au pays. Le gouvernement n'aura désormais, si le peuple sait user de sa victoire, et nous avons lieu d'espérer qu'il le saura, le gouvernement n'aura qu'un moyen de se consolider : gouverner non dans l'intérêt égoïste du pouvoir, mais dans l'intérêt des masses trop longtemps exploitées.

Et d'ailleurs la guerre que vous déclarez si résolument à cette population *béotienne*, comme vous l'appelez, avec qui la feriez-vous ? Avez-vous oublié que, malgré les manœuvres de toutes sortes employées pour fausser les votes des militaires, malgré les fraudes dont ils ont pu être l'objet, le gouvernement est obligé de constater que, dans cette armée même qui faisait l'espoir de la réaction, les six onzièmes, près des *trois quarts*, ont voté pour ceux que vous appeliez des brigands, pour ceux que vous menacez de leurs fusils !

Dans l'intérêt même de ce que vous voulez défendre, croyez-nous, discutez, et n'en appelez pas à l'épée.

Vous savez que don Quichotte eut un jour la fantaisie de se mesurer contre un lion. Il s'avança vers lui l'épée d'une main, l'écu de l'autre, et se prit à le provoquer. Le lion, qui dormait, ouvrit les yeux, toisa son adversaire ; il pouvait n'en faire qu'une bouchée, mais il avait déjeuné ; il lui tourna le dos et rentra dans sa loge.

C'est ainsi que, fort de son droit électoral, le Peuple en usera envers ses provocateurs. Il ne leur fournira pas l'occasion de se [illegible] Il [illegible] rendre ridicules.

[illegible] *Pays* [illegible] tout, Paris n'est pas la France ! [illegible]

[illegible] quelque [illegible] appliquer à la France le [illegible] vous si [illegible] réussi et vous verrez.

L'*Assemblée nationale* n'est guère plus polie que le *Pays* à l'endroit des Parisiens :

Si, dit-elle, la majorité des électeurs a réellement [illegible] trois noms sortis vainqueurs de l'urne, que penser d'une population qui serait arrivée à un tel degré de démence ?

Elle en conclut qu'il faut en finir immédiatement avec le suffrage universel :

L'Assemblée des représentants peut, en une séance bien employée, réparer les conséquences de cette funeste *journée des bulletins rouges.*

L'Assemblée saura remplir les devoirs que lui impose le salut de la France.

Fort bien ; mais si ces populations que vous déclarez frappées de démence, et qui, aux dernières élections, composaient le tiers de la France, qui maintenant en dépassent de beaucoup la moitié, si ces populations refusent l'impôt, que deviendra la majorité complaisante ? que fera le gouvernement usurpateur ?

Le gouvernement est dans une impasse dont il ne peut sortir qu'en faisant volte-face. Quelques journaux lui en donnent le conseil. Saura-t-il en profiter ? Nous le désirons, dans son intérêt.

L'*Ordre* voit les causes de l'échec éprouvé par la réaction dans les tergiversations du pouvoir exécutif et les dernières fautes qu'il a commises. Il lui reproche ses imprudences et son aveuglement.

Il y a du vrai dans ces observations ; mais est-ce bien à M. Odilon Barrot et à ses amis à reprocher aux autres leur aveuglement et leurs imprudences, eux qui ont commencé l'expédition de Rome sans savoir qu'elle les menait à un crime politique, et qui, une fois qu'ils s'en sont aperçus, ne l'ont pas moins continuée, malgré leurs répugnances personnelles, malgré l'irritation qu'ils la voyaient soulever au sein du pays ?

Quant à l'*Union*, en sa qualité d'organe du parti qui n'a rien oublié ni rien appris, elle ne s'amende pas ; elle conclut, des élections de Paris, qu'il faut proclamer Henri roi de France et de Navarre :

Il est temps d'y songer ; il est temps de comprendre qu'un pays ainsi partagé est un pays livré aux hasards les plus désastreux ; il est temps d'opter entre ces hasards et les principes imprescriptibles d'où découlent l'ordre social, la stabilité et la liberté.

Le *Constitutionnel* continue à n'avoir plus sa raison.

Nous avons rapporté de lui une proclamation aux électeurs qui témoignait trop clairement du déplorable dérangement de ses facultés.

Nous constatons avec douleur que ce dérangement persiste.

Il nous apprend ce matin que, hier à *six heures* du soir, on avait à l'Hôtel-de-Ville des résultats électoraux assurant à M. Carnot 122 mille et quelques cents voix, et 110 mille à l'avenant.

A dix heures il est retourné à l'Hôtel-de-Ville, comme il nous en prévient en gros caractères ; on avait dépouillé un nombre beaucoup plus considérable de sections, comme il en prévient encore ; eh bien ! à dix heures, M. Carnot, qui avait 122,683 voix à six heures, n'en avait plus alors que 116 mille et quelques cents. Le reste de la liste avait rétrogradé dans la même proportion.

L'*addition* de nouveaux votes avait *diminué* les chiffres.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette maladie du vieux journal.

On lit ce matin dans l'*Assemblée nationale* :

[illegible] socialistes [illegible] appeler une victoire un [illegible] une journée une baisse de [illegible] publics [illegible] à la frontière [illegible] publics que cette victoire [illegible]

N'ont-ils pas le droit d'être fiers de la confiance qu'ils inspirent au pays !

Le pays sera médiocrement flatté de cette assimilation faite entre lui et les joueurs de la [illegible]

L'histoire de nos révolutions prouve que si la Bourse est un thermomètre de la félicité publique, c'est un thermomètre inverse. Une loi rendue contre la liberté, une bataille perdue à la frontière font immédiatement hausser les fonds.

A-t-on oublié que, lorsqu'on apprit, à Paris, le désastre de Waterloo, il y eut, à la Bourse une HAUSSE DE DIX FRANCS ?

L'*Ami de la Religion* pose cette question :

« Serait-il vrai que, dans des nuances diverses d'opinions, on aurait mieux aimé s'abstenir, on aurait porté des noms autres que ceux de l'*Union électorale* pour satisfaire quelques antipathies ou prendre une revanche contre certaines exclusions ? »

La seule inspection du chiffre des votes ne lui permet pas même cette consolation. Les candidats socialistes sont distancés entre eux ; mais les candidats réactionnaires se suivent ; ils ont presque tous obtenu le même nombre de voix. S'il y a eu indiscipline quelque part, ce n'est pas dans le parti modéré.

Un autre journal de même nuance remarque que 24,000 électeurs, qui avaient retiré leurs cartes, ne se sont pas présentés au scrutin, et il gourmande ses amis de cette abstention.

Il en est parmi eux sans doute qui n'ont pas voté ; mais il y a également un grand nombre de socialistes qui n'ont pas voté davantage !

Quant aux voix obtenues par M. Carnot en sus de ses collègues, ni l'*Ami de la Religion* ni l'*Opinion publique* n'ont à les réclamer.

Elles appartiennent aux membres de la bourgeoisie qui se rallient à la réaction, mais qui n'acceptent pas les jésuites.

C'est une protestation contre la loi d'ignorance discutée en ce moment à l'Assemblée nationale.

La *Liberté*, forcée de reconnaître qu'elle n'a pas choisi le bon moment pour passer à l'ennemi, est aussi troublée que le *Constitutionnel*.

Elle essaie de se consoler en constatant que M. Carnot ne dépasse que de quelques voix le premier candidat modéré.

Quelques voix ! Les journaux de ce matin et accusaient plus de *huit mille* ! Décidément la *Liberté* n'est pas habile en fait de calcul.

Soixante deux évêques de France ont déjà écrit dans les journaux pour déclarer qu'ils ne laisseraient pas exécuter dans leurs séminaires la loi d'ignorance qui se discute en ce moment dans l'Assemblée.

L'évêque de Châlons allait même hier jusqu'à déclarer que si l'on se présentait au nom de cette loi pour inspecter ses séminaires, il faudrait enfoncer la porte, que l'on trouverait fermée.

Et cependant la loi a été faite pour complaire au parti clérical.

Quel gâchis ?

Le *Siècle* publie la lettre d'un Anglais, émerveillé de l'attitude conservée par le peuple de Pa[illegible]

Au droit toujours retourne la victoire :
Soyons unis, nous serons les plus forts.

Çà et là l'épigramme aiguise la pointe d'un couplet sur la résurrection des jésuites que nous pensions si bien morts, ou sur les illustres soutiens de l'ordre :

A ce théâtre burlesque,
Du rôle de chef d'emploi
On a chargé le grotesque ;
Il joue un rôle de roi.
Tant qu'on le pourra, larirette,
On le sifflera, larira !

Un petit singe en lunettes
Se cache au trou du souffleur,
Et des grandes marionnettes
Tire le fil conducteur.
Tant qu'on le pourra, etc.

Ces citations peuvent donner une idée du faire et des sentiments de M. Milliet. Il y a chez lui de la chaleur, du rhythme, et une ardente conviction démocratique. Il ne semble pas avoir abordé, comme M. Gérard, l'étude des questions sociales. Qu'il ose le faire, et il trouvera dans les vastes problèmes sociaux des inspirations qui lui permettront de donner à ses chants plus de largeur et de variété.

M. Georges Olivier a rédigé sa protestation en prose au lieu de la rhythmer. Il a fait une brochure au lieu d'une chanson.

Place au droit ! avait crié M. d'Arlincourt. — Or, le droit dont parle M. le vicomte, c'est le droit du fort sur le faible ; c'est le droit de Néron brûlant les chrétiens, de l'Eglise brûlant les hérétiques, de François Ier brûlant les savants, des rois déshonorant et frappant par les mains du bourreau quiconque osait douter de leur infaillibilité ; c'est le droit du milan sur la colombe, du loup sur l'agneau, c'est-à-dire l'oppression, l'absence de tout droit, la royauté.

Place au peuple ! a répondu M. Georges Olivier, c'est-à-dire au droit réel, imprescriptible, qu'apporte tout homme en arrivant en ce monde, au travail, au bien-être, au bonheur. C'était tâche aisée de réfuter les puérilités fétichistes de M. d'Arlincourt. M. Olivier s'en est acquitté avec esprit, verve et talent.

M. E. Erckmann-Chatrian a protesté par un drame. L'*Alsace en 1814*, qu'il vient de faire représenter à Strasbourg, est un tableau énergique et coloré des efforts tentés par les paysans de l'Alsace pour arrêter l'armée d'invasion qui nous rapporta les jésuites et les petits-fils d'Henri IV. Ce drame est pittoresquement conçu ; on y sent l'odeur de la poudre que dans la mesure où elle réjouit et ne suffoque pas, et les sentiments de patrie et de liberté républicaine y trouvent de vigoureux accents. Cette œuvre n'est pas sans à-propos, aujourd'hui que la sainte-alliance épie l'heure du découragement du peuple, pour tenter de nouvelles restaurations. Les habitants de Strasbourg l'ont saluée de leurs applaudissements sympathiques.

C'est aussi des événements d'une guerre d'indépendance que s'est inspiré M. Villemin dans son *Chevrier des Cévennes*. L'action de son drame remonte à l'époque de ces massacres accomplis par l'ordre de Louis XIV dans les montagnes du Languedoc, lutte horrible, dont le père Letellier, Mme de Maintenon et le roi se disputent l'odieux, et qui coûta la vie à tant de milliers de protestants.

Eugène Sue a retracé dans *Jean Cavalier*, avec l'énergie dramatique qui lui est habituelle, ces pages sanglantes de l'histoire du grand roi. M. Villemin les a concentrées dans un drame court, énergique, plein de mouvement et de passion, mais où le vers est souvent laborieux et prosaïque. L'ouvrage gagnerait à être écrit en prose.

Les luttes civiles traversent aussi l'*Adonaï* de M. Jules Brisson, mais elles n'y sont vues que de profil, comme toutes les choses que ce livre effleure.

La scène s'ouvre à Rome, sous ce beau ciel sans nuages, au milieu de ces horizons si chaudement colorés, dans cette exubérance de végétation, de vie, de solitude, de chants lointains, de contrastes et d'harmonie, dans ces radieux paysages qui font oublier la patrie et l'humanité ; dans ces campagnes voluptueuses où la contemplation transporte, où l'on ne veut plus ni agir ni penser, tant la vie sensuelle est douce, enivrante et facile ! — ou plutôt elle se termine là ; car c'est là qu'Adonaï, qui était allé défendre la république romaine contre ses ennemis de France, d'Autriche et de Naples, est trouvé mort à la suite d'une sortie de Garibaldi.

Ce personnage, qui se permet d'usurper le nom de l'Eternel, est un jeune créole naïf, confiant, aventureux, sentimental et gascon. Sa vie, qu'il raconte lui-même, ne comprend aucun évènement bien saillant ; des voyages à travers l'Irlande, où il rencontre O'Connel, un amour qui le fait évader de prison et coûte la vie à la fille d'un geôlier, — puis la France, la révolution de février, la fuite de Louis-Philippe, Lamartine à l'Hôtel-de-Ville, un amour par la fenêtre et dans les allées du Luxembourg, — une blessure reçue en juin 48 dans les rangs des amis de l'ordre, et soignée par la jeune fille aux yeux noirs ; puis une séparation, une course à Bruxelles en chaise de poste, probablement parce que le chemin de fer n'allait pas assez vite, — un amour de paysanne, hélas ! dédaigné pour l'amour de Gabrielle absente, dont Adonaï ne trouve plus que la tombe en rentrant à Paris ; — voyages désespérés à travers la France et l'Italie, et mort funeste dans les champs de Rome.

Tel est ce récit, qui tient des mémoires plus que du roman, très juvénile et inexpérimenté par le fond, mais écrit avec élégance et talent.

M. A. Poincelot [illegible] que M. J. Brisson, mais il fait aussi son hécatombe : c'est le propre des jeunes écrivains. Ces femmes écloses dans notre intelligence sont si belles, elles ont été caressées avec tant d'amour, et, d'un autre côté, les déceptions que l'on a déjà pu éprouver, montrent la vie si amère, si peu digne de les abriter, qu'on prend le parti de les dérober à cette existence de douleur, en les tuant par amour pour elles. Chez M. Brisson, Adonaï aime trois femmes, il en meurt deux. Le *Valério* de M. Poincelot n'en tue qu'une ; il est vrai qu'il n'en aime que deux, et que la seconde se fait religieuse. Il y a là des souvenirs de René et d'Adolphe.

Le récit des deux jeunes écrivains n'est pas, du reste, sans analogie. — Cependant Valério est plus solennel, plus grave, moins sensible et plus attendri. Les deux charmantes filles qui présentent ce livre, la compagne d'enfance et la brune Nelly sont aussi plus vigoureusement dessinées, encadrées avec plus d'amour, et les pages où se déroule cette double passion sont animées d'une douce et rêveuse sensibilité. C'est la plus aimée qui meurt. Quant au héros, il ne se fait blesser ni à Paris, ni à Rome, il reste sur la brèche, et se dévoue à la propagande des idées de réforme sociale.

Beaucoup de fraîcheur, un peu d'inexpérience, de nobles inspirations, voilà ce qui distingue ces deux histoires sentimentales de nos révolutions politiques.

J. FLEURY.

ris pendant les élections qui viennent de s'accomplir ; nous en citons un passage :

Il y a quelques années, j'étais fier de voir l'Angleterre, avec une population inférieure à celle de la France, posséder un corps électoral cinq fois plus nombreux que le corps électoral français. Le tumulte, les libations, les désordres qui accompagnent trop souvent les élections anglaises me semblaient de légers inconvénients en comparaison de l'extension de la franchise électorale que nous avions obtenue en 1831, à la suite de votre révolution de juillet. Maintenant, si je suis toujours fier des droits politiques dont je jouis comme Anglais, et que mon pays a conquis le premier en Europe, c'est parce que je suis convaincu qu'après avoir donné de grands exemples à la France, l'Angleterre est digne de suivre celui que la France lui donne à son tour.

Le *Dix Décembre* raconte ainsi l'enlèvement des couronnes de la colonne de Juillet :

Les couronnes portant des *attributs révolutionnaires*, ainsi que les drapeaux, ont été mis dans une tapissière et transportées à la Préfecture de police. Quant aux autres couronnes, elles ont été rangées symétriquement au pied du monument.

Est-ce bien le *Dix Décembre* qui parle avec cette sainte horreur des choses *révolutionnaires* ? Quoi donc ! N'est-ce pas au nom d'une révolution que M. Louis Bonaparte administre aujourd'hui la France ? et si le pays l'a élu sans le connaître, n'est-ce pas à cause de son nom, brillant souvenir de la révolution française rendue européenne ? Bonaparte veut dire révolution, ne l'oubliez pas, messieurs ; — Dix décembre, révolution ; — Assemblée nationale, révolution.

Il n'y a pas une de nos institutions, pas une de nos libertés, pas une de nos gloires qui ne rappelle ce mot RÉVOLUTION. Seulement, nous le savons comme vous, toute révolution a deux faces : le côté fécond, glorieux, et le revers sanglant ; le premier est l'œuvre du progrès humanitaire, l'œuvre vraiment révolutionnaire ; le second résulte de l'aveuglement des hommes qui nient le progrès et s'appuient sur la force, c'est l'œuvre de la RÉACTION.

On lit dans la *Constitution du Loiret* :

Nous appelons l'attention de M. le préfet du Cher, à qui nous adressons le présent numéro, sur le fait suivant que nous mande notre correspondant de Vierzon. Ce fait mérite une explication, un démenti ou une punition :

« Un sieur Gravet, sous-commissaire de police à la gare de Vierzon, dans la journée de samedi dernier écrivit sur une affiche portant le nom de nos candidats, les épithètes de candidats de l'*insurrection*, et après les noms des candidats, celle d'*insurgés*. Le lendemain, vers neuf heures du matin, des ouvriers, rassemblés autour de l'affiche, parlaient de l'inconvenance d'un pareil procédé, quand l'auteur du fait, venant à passer, s'adressa à un des ouvriers, le menaçant de sa canne ; l'ouvrier ayant ramassé une pierre pour se défendre, Gravet, s'armant alors d'un pistolet à cinq coups, les coucha en joue et ne se retira que devant les clameurs des habitants du quartier.

Le nom du candidat définitivement adopté par les délégués républicains du département des Vosges a été défiguré par une faute d'impression dans notre numéro de ce matin. C'est M. Charles GUILGOT, ex-commandant de la garde nationale d'Epinal.

Revue de l'Extérieur.

Les journaux allemands annoncent, comme les journaux d'Italie, la prochaine entrée d'un corps autrichien dans Rome.

Le *Nazionale* de Florence publie une correspondance de Rome, 4 mars, où se trouvent les lignes suivantes :

« Un camp autrichien considérable se forme à Spolète. Des personnes dignes de foi assurent que le 12 du présent mois, les Autrichiens se mettront en marche pour Rome. On ajoute qu'une petite garnison française restera dans le château, une autre à Civita-Vecchia, mais que la plus grande partie des troupes rentreront en France. »

Un journal modéré de Paris prétend que le retour du pape dont parlait hier le *Constitutionnel*, s'opérerait sous la protection d'une garnison mixte d'Autrichiens, d'Espagnols, de Français et de Napolitains.

Le gouvernement français, consulté à ce sujet, aurait donné son assentiment à cette combinaison, et les troupes espagnoles, sur le point de s'embarquer, auraient reçu un contre-ordre.

Une correspondance de Rome, publiée par le *National*, confirme ces faits ; seulement, on n'exécuterait ce plan que par degrés. Les Français iraient d'abord camper à Terracine, au milieu des Marais-Pontins, sur un des points les plus malsains de l'Italie :

« Une fois les Français hors de Rome, quand nous n'aurons plus que deux ou trois mille hommes à Civita-Vecchia, quand quelques *bons* régiments autrichiens seront à Palestrina, à Palliano ou dans le voisinage, monsignor Savelli, l'honnête préfet de police que vous savez, profitera de la première fête, de la première cérémonie venue pour exciter une démonstration soi-disant républicaine, à laquelle il ne manquera ni pillage ni sang répandu. La garnison espagnole (4,000 hommes) sera *seulement alors* reconnue insuffisante ; et comme les Français seront en trop petit nombre à Civita-Vecchia pour qu'on puisse penser à eux, on s'adressera bien vite aux régiments de Radetzki, qui se trouveront là sous la main ; et une fois le fait accompli, vous verrez si la majorité honnête, mais modérée, qui aura amené ce résultat par ses votes, ne s'empressera pas de le sanctionner, dût-il couler plus de sang à Rome que dans l'infortunée Hongrie sous les balles des conseils de guerre autrichiens. »

On dit que lord Palmerston a donné ordre de détacher quelques-uns de ses navires, afin d'appuyer la note qu'il a adressée au roi de Naples pour demander le rétablissement de la Constitution sicilienne.

La Patrie annonçait hier soir que le gouvernement anglais se proposait de bloquer Livourne pour forcer le gouvernement toscan à lui payer diverses indemnités qu'il déclare lui être dues. Nous ne trouvons rien dans les journaux d'Italie qui ait trait à ce projet de coercition.

Le grand-duc de Bade a nommé président de la seconde chambre M. Beck, celui des trois candidats qui avait réuni le plus de voix. M. Beck était ministre au moment de la révolution badoise, et a forcé le grand-duc à quitter ses Etats.

Suivant une correspondance des frontières de la Pologne, l'armée russe est sous les armes, prête à se mettre en marche à tout moment ; on ignore dans quelle direction. Les plus anciens généraux ont été mis à la retraite ou envoyés dans l'intérieur de l'empire. Il ne reste à l'armée que de jeunes officiers, venant pour la plupart d'obtenir de l'avancement. Les généraux Grabbe et Sobslew attendent tous les jours une nomination à de hautes fonctions civiles. On dit que de nouvelles forces seront dirigées vers la Pologne après une grande revue près de Moscou.

Assemblée nationale.

Séance du 12 mars. — Présidence de M. DUPIN.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération du projet de loi sur l'enseignement.

M. LE PRÉSIDENT. La commission a fait imprimer les changements de rédaction qu'elle a faits aux articles adoptés. On pourra dès lors suivre la discussion.

La précaution ne semble pas inutile, car l'Assemblée, préoccupée par le résultat jusqu'alors connu des élections, paraît visiblement ne prêter aucune attention à la discussion sur l'enseignement.

« Art. 34 (de la commission). Tout département est tenu de pourvoir au recrutement des instituteurs communaux, en entretenant des élèves-maîtres, soit dans les établissements d'instruction primaire désignés par le conseil académique, *soit dans l'école normale établie à cet effet par le département.*

» Les écoles normales peuvent être supprimées, soit par le conseil général du département, soit par le ministre du conseil supérieur, sur le rapport du conseil académique, *sauf le droit acquis aux boursiers en jouissance de leur bourse.*

» Le programme de l'enseignement, les conditions d'entrée et de sortie, celles qui sont relatives à la nomination du personnel, et tout ce qui concerne les écoles normales, sera déterminé par un règlement délibéré en conseil supérieur. »

MM. CHAUFFOUR et FAILLY ont présenté deux amendements différents sur l'art. 34, ils les développent tour-à-tour.

M. FAILLY rédige ainsi l'art. 34 : « Les écoles normales peuvent être supprimées par le conseil général du département ; elles peuvent l'être également par le ministre, en conseil supérieur, sur le rapport du conseil académique ; sauf, dans les deux cas, le droit acquis aux boursiers en jouissance de leurs bourses. »

M. CHAUFFOUR propose, au contraire, ceci :

« Les écoles normales actuellement existantes ne pourront être supprimées que par une décision du conseil général du département, approuvée par le ministre. Le ministre ne pourra plus refuser son approbation après deux délibérations conformes du conseil général. »

M. CHAUFFOUR. Je comprends la préoccupation de l'Assemblée au moment où l'expression du pays sur la loi que nous discutons se fait déjà connaître d'une manière éclatante, et que le peuple prononce son jugement. Cependant, puisque nous faisons des lois pour nous, nous ne manquerons à aucun des devoirs qui nous incombent, et nous lutterons jusqu'au bout.

M. CHAUFFOUR développe son amendement, en faisant remarquer que le *veto* suspensif du ministre n'est que temporaire, et que son amendement a pour but d'empêcher l'arbitraire ministériel. M. Baze soutenait dernièrement la haute capacité des conseils généraux. N'ont-ils pas la même capacité ?

Après quelques mots de M. Baze, l'amendement est rejeté.

On remarque que M. Dufaure s'était levé pour l'adoption.

M. Failly retire son amendement.

La discussion est interrompue pour permettre à la commission du budget de reporter à la tribune la délibération sur les deux nouveaux douzièmes provisoires.

M. GOUIN, rapporteur en l'absence de M. Berryer, déclare qu'après avoir délibéré, la commission revient à la rédaction du gouvernement.

Elle ne demande plus que les crédits se renferment dans les allocations spéciales du projet de loi des dépenses, présenté à l'Assemblée nationale pour l'exercice 1850, par la commission du budget. Le ministre craindrait de préjuger ainsi les dissentiments de détail qui existent entre lui et la commission sur certains chapitres. Du reste, depuis le 1er janvier 1850, les ordonnances se sont renfermées dans le budget rectifié présenté par les divers ministres. La différence ne saurait être que très minime.

Sous le bénéfice de ces observations, les art. 1 et 2 ouvrent, pour les services généraux et spéciaux, la somme de 171 millions.

M. FOUQUIER D'HÉROUEL propose le paragraphe additionnel suivant :

« Il sera en outre alloué au ministre de la guerre un crédit provisoire spécial d'un million pour le service des remontes. »

M. GOUIN, rapporteur de la commission du budget, déclare que cette commission ne voit aucun inconvénient dans l'allocation, qui n'est qu'une anticipation.

Le crédit supplémentaire est alloué par anticipation.

« Art. 3. Des crédits montant à 788 867 fr. sont ouverts au ministre des finances pour les dépenses à ordonnancer pendant les mois d'avril et de mai 1850, sur des services qui n'ont pas été compris au projet du budget de 1850, savoir :

MINISTÈRE DES FINANCES. — *Dette publique.* — Douaire de Mme la duchesse d'Orléans, 50,000 fr.

Service général. — Cour des comptes (personnel), 10,167 fr.

Frais de régie et de perception des impôts. — Transport des dépêches (personnel), 170 mille francs ; transport des dépêches (matériel), 533,500 fr. ; transport des dépêches (dépenses diverses), 24,200 fr. — Total, 788,867 f.

» Art. 4. Il est ouvert au ministère de la guerre un crédit provisoire de 900 mille francs pour inscription au Trésor public des pensions militaires à liquider pendant les cinq premiers mois de l'année 1850. — Adopté.

Voici le résultat du scrutin sur l'ensemble de la loi :

Nombre de votants,	525
Majorité absolue,	263
Billets blancs,	401
Billets bleus,	124

L'Assemblée adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi relatif à l'allocation d'un nouveau crédit sur l'exercice de 1850, pour les dépenses des colonies.

M. PÉCOUL critique le système de la répartition des contributions adopté aux colonies.

M. PERNION défend ce système dont il est l'auteur.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministère de la marine et des colonies un crédit de *cinq millions cent vingt mille francs* en anticipation, et à valoir sur les crédits généraux qui seront ouverts au département de la marine et des colonies dans le budget de 1850, pour les dépenses des services publics aux colonies pendant le troisième trimestre dudit exercice. L'ordonnancement de ces dépenses devra être renfermé dans la limite des allocations spéciales proposées par la commission du budget.

» Ce crédit sera réparti entre les différents chapitres du budget de la marine. »

« Art. 11. Les impôts directs et indirects, et les autres contributions et taxes dont la perception dans les colonies a été autorisée par la loi de budget de l'exercice 1849, continueront à y être perçus pendant le troisième trimestre de l'exercice 1850. » — Adopté.

Le scrutin donne pour résultat :

Nombre des votans	598
Majorité absolue	254
Billets blancs	451
Billets bleus.	147

L'Assemblée adopte.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi sur l'enseignement.

L'art. 35 réglemente les écoles communales.

M. CASTILLON DE SAINT-VICTOR voudrait que les communes qui n'en ont pas les moyens pussent se réunir à d'autres pour établir et entretenir des écoles communales.

L'honorable représentant de Toulouse propose à ce sujet un amendement.

L'amendement, combattu par M. Baze, n'est pas pris en considération.

M. ANGLADE demande la suppression du paragraphe 4, qui donne au conseil académique le pouvoir de dispenser une commune d'entretenir une école publique, pourvu que cette commune ait une école libre, où les enfants pauvres reçoivent gratuitement l'enseignement primaire.

Selon l'orateur, ce serait ouvrir la porte dans beaucoup de localités à l'enseignement clérical ou congréganiste, ce serait revenir aux plus mauvais jours de la restauration. (Réclamation à droite.)

UNE VOIX. Il ne manquait plus à la restauration que d'être attaquée par vous ! (On rit.)

Le paragraphe dont M. Anglade demande la suppression est adopté.

M. SAINT-ROMME propose ce paragraphe additionnel :

« La commune qui renoncera à toute subvention de la part de l'Etat pour l'enseignement communal, pourra choisir l'instituteur communal parmi tous ceux qui remplissent les conditions de capacité et de morale imposées aux instituteurs libres. Le choix sera fait par le conseil municipal. L'instituteur communal ainsi nommé ne pourra être réprimandé, suspendu ou interdit de ses fonctions, que dans les cas et dans les formes où pourrait l'être l'instituteur libre.

L'auteur de l'amendement en développant sa proposition, reproche à la majorité de vouloir donner aux conseils académiques le droit de calomnier les instituteurs, et d'organiser contre eux des mouchards.

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'orateur à l'ordre. (Très bien ! à droite.)

M. P. LEROUX. Comment, il n'est pas permis de dire que votre loi est mauvaise ! (Agitation.) Continuez, citoyen Saint-Romme ! (Rire et bruit.)

M. SAINT-ROMME continue, et après quelques mots d'explication sur son rappel à l'ordre, voit son amendement repoussé à une grande majorité.

L'art. 36, sans amendement, est adopté.

M. BAUDOT, sur l'art. 37 (Traitement des instituteurs) veut que l'augmentation du traitement des instituteurs qui ne sont pas assez rétribués, soit fixée par le recteur. Il craint qu'en inscrivant un chiffre dans l'article, l'Assemblée n'engage l'avenir du Trésor.

M. BAZE combat l'amendement et propose une nouvelle rédaction du dernier paragraphe.

M. PARIEU, ministre de l'instruction publique, répond que l'instituteur est pour le gouvernement un fonctionnaire. Le gouvernement veut lui faire un sort égal à celui des autres fonctionnaires, en ce sens qu'il veut lui assurer un minimum de traitement.

M. le ministre de l'instruction publique soutient que ce minimum ne peut être moindre de 600 fr. ; il n'en résultera aucune charge nouvelle pour le Trésor. Ce ne sera qu'une charge supérieure pour quelques communes qui n'épuisent pas leurs centimes additionnels. On a dit que ce serait détruire l'émulation, et que les instituteurs, sûrs d'avoir leur traitement de 600 fr., ne feront plus rien pour augmenter les nombre de leurs élèves.

Nous voulons des instituteurs, dit M. de Parieu ; nous ne voulons pas de racoleurs d'enfants n'y aura-t-il pas, d'ailleurs une liste d'avancement, et l'instituteur ne pourra-t-il être appelé par suite de bonnes notes, à une autre localité, où, par le nombre des habitants, le *minimum* des 600 francs doit être dépassé ?

La nouvelle rédaction proposée par M. Baze est renvoyée à la commission.

La séance est levée à six heures.

Revue des Départements.

BASSES-PYRÉNÉES. — On lit dans la *Constitution* du Pau :

Le bruit s'est répandu dans notre ville qu'il nous arrive, de Rennes, une batterie d'artillerie, par ordre du général Castellane. Personne ne sera surpris d'apprendre que la 11e division militaire a été ajoutée au grand commandement dont le siége est à Bordeaux ; mais on ne l'a pas dit encore officiellement.

HAUTE-VIENNE. — La deuxième affaire de M. Marc Dufraisse, renvoyée devant la cour d'assises de la Haute-Vienne, a été jugée à Limoges ; l'honorable représent, défendu par Me Bac, a été acquitté.

HAUTE GARONNE. — Le journal la *Civilisation*, de Toulouse, traduit devant la cour d'assises de la Haute-Garonne, a été acquitté par le jury.

OISE. — Le progrès de l'opinion se fait sentir dans les départements jusqu'ici les plus arriérés. Voici que l'Oise se met en marche. Nous lisons en effet dans un journal réactionnaire de Beauvais que le parti socialiste vient de l'emporter dans le canton de Mony. M. Moison, pharmacien, a été nommé conseiller-général.

COLMAR. — Les membres du comité électoral démocratique du Haut-Rhin, se sont rendus jeudi 7 mars, à midi, sur la place du marché, comme ils l'avaient annoncé à M. le préfet, pour y revendiquer, en distribuant publiquement les manifestes et autres publications du comité relatives aux élections, le droit qu'on leur avait refusé de reconnaître. La foule était grande. La première feuille a été remise entre les mains du commissaire de police, et le reste a été distribué dans la foule.

La distribution a été libre ; mais, par un nouvel acte d'arbitraire, au moment où le citoyen Marcou se retirait, on lui a déclaré procès-verbal *à lui personnellement.* — Pourquoi cette préférence ? — Les sept autres membres ont été libres. Le procureur-général Souëf était présent.

(*Républicain du Rhin.*)

Nous avons appris depuis qu'il ne serait donné aucune suite à la menace de procès-verbal, faite par excès de zèle sans doute.

FAITS DIVERS.

M. le président de la République, escorté du ministre de la guerre, du général Neumayer et de ses aides-de-camp, a visité aujourd'hui les casernes de la place du Carrousel et de la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

— Hier, le 6e régiment d'artillerie, se rendant à Metz, a fait séjour dans notre ville ; nous avons vu dans un de nos cafés un assez grand nombre de sous-officiers et de soldats qui fraternisaient avec des bourgeois et faisaient entendre des chants patriotiques, *le Chant du départ* et le *Chant du soldat*. Les Russes, appelés par les *blancs*, peuvent venir ; l'armée marchera avec le peuple et aura bientôt mis à la raison les uns et les autres.

(*Franc-Parleur de Charleville.*)

— On a vu des gens qui, après avoir perdu un procès d'argent, couraient chez tous les hommes roués en affaires et réputés riches en expédients, afin de trouver matière à chicane et recommencer le procès. Messieurs de l'union électorale en sont réduits là, de par la volonté du peuple de Paris. Leur succès est perdu, sans qu'ils aient renoncé à l'espoir de nuire à leurs adversaires.

On va et vient, on s'inquiète et on s'agite beaucoup plus que si les Cosaques étaient aux frontières. Déjà on parle de cessation d'affaires et de fermetures d'ateliers. Vaincus loyalement et sans secousse, démasqués dans toutes leurs tentatives provocatrices, ces *honnêtes gens* vont recourir aux bruits sinistres, à la peur, pour jeter le trouble dans la ville. Ils préfèrent de beaucoup le fusil au bulletin, et l'état de siége est le rêve de toutes leurs leurs nuits : lisez leurs journaux.

Ils disent déjà que les trois représentants républicains feront leur entrée à l'Assemblée portés en triomphe par les rouges les plus ardents, qui profiteront de l'occasion pour brûler le palais de l'Assemblée. Rien que cela ! — Nous devons dire, pour l'honneur du bon sens général, que beaucoup de leurs collègues, moins fanatiques, ne mordent plus à ces propos, trop absurdes pour être influents.

— On lit dans la *Presse* :

« On disait ce soir qu'après avoir été informés du résultat du scrutin, M. de Lahitte, ministre des affaires étrangères, et M. Carlier, préfet de police, étaient allés déposer leurs démissions entre les mains de M. le président de la République.

» On croit à l'envoi d'un Message qui motiverait le changement de politique sur le changement de majorité. »

— On lit dans le *Siècle* :

« La loi sur l'enseignement est le cauchemar de M. Dupin. Nous l'avons entendu ce soir dire à M. Victor Hugo : Cette loi, voyez-vous, elle pèse comme du plomb sur cette assemblée. Elle me navre le cœur ; elle m'a rendu malade, oui, réellement malade. — Eh bien ! lui a-t-il été répondu, agissez, employez votre autorité auprès des représentants de la majorité ; il y en a plus de cent qui ont horreur de cette loi. — Ah bah ! a repris M. Dupin, faisant un signe de désespoir ; il n'y a rien à faire. — Mais du moins votez contre elle, votez !

Mais M. Dupin, qui a des convictions énergiques, comme on voit à ces paroles, s'en est allé, a disparu. »

La *Presse* ajoute :

« M. Dupin disait aujourd'hui, en apprenant le triomphe de la liste républicaine : — Voilà la réponse de Paris aux discours de M. de Montalembert.

— Il ne reste plus rien de la loi, ajoutait méchamment M. Dupin, rien que d'affreux petits *recteurs*.

— M. Grévy a déposé hier un amendement au projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon, ainsi conçu :

Art. 1er. La construction du chemin de fer de Paris à Avignon sera achevée par l'Etat.

Art. 2. Il sera pourvu à cette dépense : 1° par l'affectation des produits nets des sections qui sont en exploitation, et de celles qui y seront mises au fur et à mesure de leur achèvement ; 2° et, pour le surplus, par un emprunt.

— Toutes les pièces de 25 c. qui entrent dans les caisses du Trésor à Paris n'en ressortent plus ; elles doivent être refondues. C'est l'exécution de l'art. 2 du décret du 3 mai 1848, relatif aux monnaies de la République.

Il en est de même dans les départements. Les pièces de 25 c. cessent d'être employées dans les paiements effectués par les agents chargés du maniement des deniers publics dans les départements.

Les receveurs généraux centralisent dans leurs caisses toutes les pièces de 25 c. reçues par les comptables des départements, et en font l'envoi à la Banque de France.

Toutefois, il est bon de faire observer que ces pièces, dont le prompt retrait est désirable dans l'intérêt de la circulation, ne sont nullement démonétisées. L'injonction faite aux comptables de tous les degrés de ne pas les remettre en circulation, n'atténue en rien le droit qu'ont les contribuables de se libérer avec ces monnaies, et les particuliers de s'en servir dans les transactions privées. Seulement l'Etat prend dès aujourd'hui des mesures pour faire cesser le plus tôt possible le résultat fâcheux de l'existence simultanée, dans la circulation, de deux monnaies du même module et de valeur différente.

— On écrit de Limoges :

« Le sieur Paulait, propriétaire à Saint-Priest-le-Betoux, canton de Châteauponsat (village de Pingrelaud), a tiré six coups de feu sur la famille Redaud, qui revenait de Magnac-Laval en char-à-bancs ; Mme Redaud mère et son fils aîné ont été blessés mortellement ; la femme de ce dernier est grièvement blessée, ainsi que M. Redaud jeune, récemment retiré du service et marié le 11 février dernier ; sa femme, qui se trouvait également dans la voiture, n'a pas été atteinte.

» Le lendemain de son crime, le 3 mars, à six heures du matin, le meurtrier s'est fait justice en se brûlant la cervelle auprès de Lussac-les-Eglises, où il s'était rendu après la perpétration de son crime. »

— Par suite de nouveaux arrangements pris avec le Post-Office de Londres, les lettres simples, ve-

sant d'Angleterre, ne coûtent plus que 80 centimes de port, au lieu de 1 franc qu'elles payaient précédemment.

— Il vient de s'établir à Arbois une association fraternelle des vignerons de cette ville. Elle est fondée sur cette vérité bien essentielle à retenir, parce qu'elle est le fond de toute déduction philanthropique : « Le malheur qui frappe un des membres de la société n'est rien, si chacun des autres membres veut en supporter son dividende. » — La synthèse de cette idée est : « Tout pour un, un pour tous ; » ou plus brièvement encore : « Solidarité. »

— On a appris, par la dernière malle de l'Inde, que le navire d'émigrants *Constance*, a fait la traversé de Plymouth au port Adélaïde, dans la Nouvelle-Hollande, en 77 jours ; c'est la traversée la plus prompte qui ait été jamais faite, la moyenne étant d'environ quatre mois.

Le capitaine Godfrey a obtenu ce merveilleux résultat en réglant sa route d'après les *tables de la navigation en grand cercle*, publiées récemment par M. Towson, lesquelles abrègent le chemin d'environ 350 lieues marines, et conduisent dans des parages où les vents sont généralement favorables et soutenus.

Jusqu'au 24e degré de latitude australe, la route suivie est la même qu'autrefois; mais lorsqu'on sort des vents généraux, la déviation circulaire commence et augmente insensiblement jusqu'au 50e degré, où l'on gouverne directement vers l'Est. Dans un premier voyage d'essai, où la courbe avait atteint le 55e degré Sud, on a trouvé des vents si variables, qu'on a dû renoncer à l'avantage qu'offre le rétrécissement progressif des degrés de longitude, à mesure qu'on avance vers le pôle. Cet exemple éclatant, qui fait une grande sensation en Angleterre, engagera sans doute les marins à appliquer, dans d'autres latitudes, les principes sur lesquels sont construites les *tables de la navigation en cercle*.

— Au cimetière de Lacken (Belgique), le mausolée le plus élevé et qui devait être le plus beau, le mieux entretenu, se trouve dans un état de dégradation qui afflige les nombreux visiteurs de cette triste demeure. Ce monument funéraire n'existe cependant que depuis peu d'années et il sert en quelque sorte d'enveloppe à une magnifique statue colossale de femme, en marbre blanc, œuvre d'un de nos premiers statuaires. L'épitaphe, composée par A. de Lamartine, et signée par le poète, est inscrite en lettres d'or sur le socle, en marbre noir, de la statue :

Beauté, Génie, amour furent son nom de femme
Ecrit dans son regard, dans son cœur, dans sa voix ;
Sous trois formes, au ciel appartenait cette âme.
Pleurez terre ! et vous cieux, accueillez-la trois fois.

Les parois intérieures de l'espèce de coupole qui sert d'abri à la statue offrent un aspect misérable, et il a fallu entourer de planches la statue elle-même.

Et pourtant ce tombeau est celui de Mme Malibran.

— On lit dans le *Propagateur* des Ardennes :

« Nous recevons de Vrignes-aux-Bois une lettre signée par un grand nombre d'ouvriers de cette commune, et rédigée au nom de tous les autres ouvriers. Ils se plaignent des fabricants, qui, d'après cette lettre, ne feraient aucune concession, ou n'en accorderaient que d'illusoires. S'il est vrai que les fabricants voudraient obliger les ouvriers à travailler *quinze heures, à vingt-cinq sous par jour*, ce serait, en effet, une condition exorbitante, inacceptable. M. le maire aurait, dit-on, rédigé un procès-verbal constatant que les ouvriers refusent de gagner 2 fr. par jour ; aujourd'hui les ouvriers le nient et protestent contre cette assertion.

» Voilà quinze jours déjà que cette grève a commencé, et tout le monde en souffre, ouvriers et fabricants. Il est temps que ce malheur public, qui afflige en ce moment tant de filatures et d'usines de l'arrondissement de Sédan, cesse, comme dans cette ville, au moyen de concessions réciproques. Ce qu'il faut craindre surtout dans ces sortes de choses, ce sont les haines qui s'enveniment en proportion du temps qu'on est ainsi séparé en deux camps opposés.

» P. S. Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons que Mme Evain, mère du représentant de ce nom, vient de faire proposer aux ouvriers de Vrignes-aux-Bois de les employer à des travaux de terrassement, jusqu'à la cessation de la grève. Nous ne saurions trop applaudir à cette généreuse intervention de Mme Evain ; c'est faire un bel et digne usage de la fortune. »

— La grève se prolonge à Donchéry. Les ouvriers réclament, comme à Sédan, 4 sous par heure de travail au-dessus des douze heures exigibles d'après la loi. Le fabricant refuse. Notre avis, comme celui de toute personne sensée, est qu'il devrait suivre au plus tôt l'exemple de ses confrères de Sédan.

(*Idem.*)

— On a commencé à Sédan les visites domiciliaires. MM. de Guer, négociant, et Karcher, rédacteur du *Républicain*, ont été honorés d'une perquisition.

(*Idem.*)

— Nous lisons dans le *Travailleur de Nancy* :

» Depuis quinze jours, je ne sais ce qu'il y a sous jeu, mais ce qu'il y a de certain, c'est que l'on a doublé nos postes, et qu'hier on a distribué à chacun deux paquets de cartouches. Craint-on pour Paris ou pour le département de ***, c'est ce que je ne sais pas encore ; mais ce que je sais, c'est qu'à **** et aux environs, c'est le parti Ledru-Rollin et compagnie qui l'emportera, et que nos chefs sont d'un écarlate très prononcé. Le dénoûment se fera-t-il attendre longtemps ? je l'ignore ; en attendant, nous montons la garde les armes chargées. Quoi qu'il en soit, je me dispenserai toujours de faire feu sur mes frères.

(Extrait d'une lettre d'un jeune soldat du train.)

Un manchon a été trouvé hier, mardi 12 mars, dans le vestibule du théâtre des Variétés. La personne qui l'a perdu pourra le réclamer chez madame D., boulevard Mont-Parnasse, n° 85.

THEATRES. — CONCERTS.

La reprise du *Don Pasquale* a été vivement et justement applaudie, mardi dernier, au Théâtre Italien, ainsi que les habiles artistes chargés d'interpréter Donizetti. Lablache, Ronconi et Mme Persiani exécuteront ce soir encore cette remarquable partition qui a été comme le chant du cygne du célèbre maëstro. Lundi prochain, 18, grande représentation au bénéfice de Lablache.

SALLE SAINTE-CÉCILE. — On annonce pour vendredi 15 mars le bénéfice de DÉSIRÉ, l'habile ordonnateur des fêtes splendides données à cette jolie bonbonnière. — Le nom seul du bénéficiaire suffirait pour attirer la foule, mais il a voulu donner le sceau à sa réputation, déjà si brillante, en organisant cette magnifique fête. — Deux orchestres composés de 150 exécutants, sous la direction des deux intelligents chefs d'orchestre, RUBNER et SOURDILLON, exécuteront des *polkas valses et redowas*, composées pour cette solennité. Il n'est pas dans Paris une jolie femme et un élégant cavalier qui ne saisissent avec empressement cette occasion de témoigner leur vive sympathie pour le bénéficiaire.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	22 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 13 mars 1850.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept.	93 90	Mines Vieille-Montagne.	[illegible]
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	80 ..	Naples, 5/0, c. Rots.	93 ..
Quatre 0/0, j. 22 sept.	73 50	Cinq 0/0 Romain	74 1/2
Trois 0/0, j. 22 décem.	56 15	Espag. 3 0/0 dette ext.	.. 0/0
Cinq 0/0 (empr. 1848).	.. ..	— 3 0/0 dette int.	30 0/0
Bons du Trésor	5 0/0	Belgique. Empr. 1831.	... 0/0
Actions de la Banque.	2300 ..	— Empr. 1840	93 3/4
Rente de la Ville	... ..	— Empr. 1842	.. ..
Obligat. de la Ville	1250 ..	— Banq. 1835.	801 ..
Obl. Emp. 25 millions.	1170 ..	Emprunt d'Haïti	180 ..
Obligat. de la Seine	1077 50	Piémont, 5 0/0 1849.	87 40
Caisse Hypothécaire	130 ..	— Oblig. anc.	973 ..
Quatre-Canaux	1100 ..	— Oblig. nouv	960 ..
Jouis. Quatre-Canaux.	72 50	Lots d'Autriche 1834.	370 ..

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant	93 10	93 95	93 75	93 90
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Trois 0/0 fin courant	55 50	56 20	56 10	56 20

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	15 0/0	5 0/0 liquid. à l'autre..	.. 0/0
3 0/0 —	15 0/0	3 0/0 —	.. 0/0

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Au comptant. Auj.	DÉSIGNAT. des chemins.	A TERME. 1er cour.	P. haut	Dr cour
390 ..	395 ..	Saint-Germain	... ..	... ..	... ..
200 ..	167 50	Versailles rive droite.	... ..	... ..	... ..
8.. ..	162 50	Id. rive gauche.	... ..	... ..	... ..
780 ..	777 50	Paris à Orléans	777 50	780 ..	780 ..
530 ..	530 ..	Paris à Rouen	... ..	[illegible]	... ..
241 25	240 ..	Rouen au Havre	... ..	... ..	... ..
207 50	205 30	Marseille à Avignon	... ..	... ..	... ..
110 25	115 ..	Strasbourg à Bâle	... ..	... ..	... ..
122 75	237 50	Orléans à Vierzon	... ..	... ..	... ..
... ..	... ..	Boulogne à Amiens	... ..	... ..	... ..
305 25	405 ..	Orléans à Bordeaux	... ..	... ..	... ..
448 75	448 75	Chemin du Nord	447 50	448 75	448 75
210 75	110 ..	Montereau à Troyes	... ..	... ..	... ..
347 50	348 75	Paris à Strasbourg	... ..	... ..	... ..
231 25	243 75	Tours à Nantes	... ..	... ..	... ..

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 14 Mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le carrosse, Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ITALIENS. — Don Pasquale.
ODEON. — Bolsende, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vaucroix, une Tempête.
VAUDEVILLE. —
VARIETÉS. — Jobin, Colombine, la Mariée.
GYMNASE. — Mlle de Liron, les Bijoux, un Coup d'état.
THEATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, la Perle, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulin, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée, le Juif Errant.
GAITÉ. — Le Pied de Mouton, l'Enfant merveilleux.
FOLIES. — Les Martyrs, Muri, Monseigneur.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mirlifons.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 73. Vendredi 15 Mars 1850.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL et au TALENT.

AU PEUPLE !

Le résultat définitif du scrutin est connu :

CARNOT, — VIDAL, — DE FLOTTE.

La proclamation qui aura lieu aujourd'hui vendredi, 15 mars, ne fera que le confirmer.
Que le peuple s'abstienne de se rendre sur la place de l'Hôtel-de-Ville !
Cet avis, qui lui est donné par la presse indépendante unanime, ne lui est pas légèrement donné.
Il ne faut pas s'exposer à changer en conflit sanglant une victoire pacifique !

PARIS, 14 MARS.

AVIS AU PEUPLE.

Hier, on a fait courir le bruit à l'Assemblée que le nom du citoyen de Flotte ne serait pas proclamé aujourd'hui vendredi, 15 mars, à l'Hôtel-de-Ville.

Le fait est faux.

C'est une manœuvre destinée à amener la foule devant la préfecture de la Seine.

M. le ministre de l'intérieur a déclaré hier à plusieurs membres de la gauche que la majorité était acquise au citoyen de Flotte.

Nous savons, à n'en pas douter, qu'on cherchera, aujourd'hui vendredi, 15 mars, à susciter une collision sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Au nom de la République et de l'ordre, nous adjurons tous les citoyens de ne pas même s'y présenter.

Il faut qu'aujourd'hui vendredi la place de l'Hôtel-de-Ville SOIT DÉSERTE.

Nous recevons du Comité démocratique la note suivante :

PEUPLE !

Le Comité démocratique socialiste, informé que les ennemis de la République doivent s'efforcer d'amener demain une collision sur la place de l'Hôtel-de-Ville, invite instamment tous les citoyens à s'abstenir d'assister à la proclamation des nouveaux représentants.

Le Comité

DES COMMERÇANTS, FABRICANTS ET PROPRIÉTAIRES

AU PEUPLE !

Un grand nombre d'amis nous ont avertis qu'un piége nous est tendu.

Evitez-le, en vous abstenant d'aller aujourd'hui vendredi sur la place de l'Hôtel-de-Ville assister à la proclamation des trois Représentants du peuple à l'Assemblée législative.

Pour les commerçants, fabricants et propriétaires,
FIGUET, président.
CROCÉ-SPINELLI, secrétaire. — BRETON, secrétaire.

Le citoyen Miot, représentant du peuple, dans une adresse aux républicains démocrates, adjure les Parisiens de se priver de la joie d'aller entendre à l'Hôtel-de-Ville la proclamation de ses trois nouveaux représentants.

Point de prétexte, dit-il ; du calme ! Abstention et prudence ! Sauvons la journée de vendredi !

Toute la presse démocratique sera représentée demain au recensement général des votes à l'Hôtel-de-Ville. Cela suffit.

On doit d'autant moins prendre au sérieux la manœuvre de police qui tend à jeter des doutes sur la nomination de M. de Flotte, que cette nomination a été officiellement annoncée aux départements par M. Barrot dans la dépêche télégraphique que voici :

Paris, le 13 mars 1850, à 9 heures du matin.

Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets.

MM. Carnot, Vidal et de Flotte l'ont emporté sur MM. Foy, Lahitte et Bonjean.

Le premier, avec 6,000 voix de majorité ; les deux autres, avec quelques centaines de voix seulement.

Paris jouit de la plus parfaite tranquillité.

On lit dans la *Patrie* :

On assure que le gouvernement présentera demain à l'Assemblée deux projets de loi importants sur la presse, et pour lequel il demandera l'urgence.

Le même bruit a circulé aujourd'hui à la Bourse. On parlait d'un projet de loi qui élèverait le cautionnement des journaux à 100,000 fr.

Nous pensons qu'il n'y a de sérieux dans ces bruits qu'une manœuvre de provocation et d'excitation qui sera sûrement déjouée.

Nous lisons dans l'*Estafette* :

On a démenti aujourd'hui le bruit qui a couru hier de l'envoi à l'Assemblée d'un Message par le président de la République. On parle toujours d'un changement de cabinet.

Il a été question, pour le portefeuille des relations extérieures, de MM. Molé, de Broglie et Piscatory. Le premier a refusé positivement, et ce refus a paru de mauvais augure au pouvoir. Sous la monarchie, M. Molé a toujours fait manquer les combinaisons ministérielles destinées à parer à une situation grave. M. Molé est considéré par l'Elysée, depuis son refus, comme un obstacle, un fâcheux, un homme bon tout au plus à mettre des bâtons dans les roues.

M. de Broglie a refusé en donnant pour motif l'état précaire de sa santé qui ne lui permettrait pas de se livrer aux travaux fatigans que réclame un ministère.

Il ne reste donc plus que M. Piscatory, qui sans doute sera nommé. C'est à sa dernière réclamation en faveur de la Grèce que M. Piscatory devra sa nomination.

Quatre candidats sont désignés pour le ministère de l'intérieur ; ce sont MM. de Malleville, Daru, Léon Faucher et de Rémusat. Le second et le troisième ont seuls, assure-t-on, quelques chances de réussite.

Le ministère de l'instruction publique sera aussi confié à un nouveau ministre. On cite trois noms parmi lesquels l'Elysée va choisir. MM. de Mouchy, Prosper de Chasseloup-Laubat et Vitet sont sur les rangs. Les conseillers du président de la République inclinent beaucoup vers M. Vitet, dont l'influence fera, espère-t-on, passer la loi sur le chemin de Paris à Avignon.

Voici, selon les conversations de l'Assemblée, la composition du nouveau ministère :

MM. Léon Faucher à l'intérieur,
Piscatory aux affaires étrangères,
Forteul à l'instruction publique,
Castellane à la guerre,
De Mouchy aux travaux publics,
Lebœuf aux finances,
Casabianca à la justice.

Le même journal dit plus loin :

S'il faut en croire les bruits qui circulent aujourd'hui à l'Assemblée, M. de Lamartine aurait été appelé hier soir à l'Elysée, où il aurait eu une longue conférence avec le président de la République.

L'objet de cette visite de l'ancien membre du gouvernement provisoire à M. Louis Bonaparte serait la formation d'un cabinet dans lequel M. de Lamartine entrerait comme président du conseil.

Cette combinaison aurait échoué, parce que M. de Lamartine aurait réclamé l'adjonction de quelques hommes d'une opinion avancée.

On lit ce soir dans l'*Evènement*, en *postscriptum* :

A cinq heures, on fait courir dans la salle des Pas-Perdus le bruit que, dans la formation d'un nouveau cabinet, M. *Carlier* deviendrait *ministre de la police*.

Ce ministère, créé pour M. Carlier, lui donnerait le droit de prendre part aux délibérations de l'Assemblée.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 15 MARS 1850.

UN MOT SUR LA RÉSURRECTION DE RABELAIS,

PAR M. A. CONSTANT.

C'était un beau siècle que le seizième siècle ; la manie de copier servilement les anciens n'avait pas encore gâté l'originalité de la littérature française ; aussi a-t-elle produit de bons écrivains, bien verds, bien drus, bien francs, bien primesautiers, dirait Montaigne, qui était du nombre.

A cette époque de protestation, où déjà l'on dénudait hardiment les vieilles bases de la société pour en renouveler les pierres effritées par la gelée, le soleil ou la boue, on aimait et l'on savait rire. On s'adressait volontiers aux pêcheurs de tous genres, qui malgré les efforts des cafards, ont toujours fait la joie du genre humain. On raillait ferme, on cinglait dur sur les pédants gothiques et les réactionnaires du temps.

Forte et joyeuse pléiade où brillaient Rabelais, Bonaventure Desperriers, Erasme, La Boëtie, Montaigne, Clément Marot, vous avez largement répandu la lumière du bon sens et de la vérité autour de ces docteurs, qui s'engraissent de l'ignorance du peuple et de sa peur du diable ; vous avez bravement secoué les défroques despotiques et jésuitiques dont les derniers lambeaux sont encore si difficiles à balayer aujourd'hui.

O nos pères en socialisme ! qui pourrait ne pas se plaire à vos gais propos, qui ne chérirait pas votre souvenir !

Il y a deux ans, lorsque M. Constant eut la bonne idée de nous venir conter un épisode du joyeux curé de Meudon, nous avons tressailli d'aise. *Rabelais à la Basmette*, ce titre nous a souri à tous, à vous aussi, n'est-ce pas, lecteur ?

— Pourvu que ce soit bien le vrai Rabelais, pensions-nous, ce sera une bonne fortune inattendue, une heureuse journée à passer.

Or, il s'est trouvé que c'était bien lui, le charmant compagnon dont la science n'avait pas ridé le front, dont la morale n'avait jamais plissé les lèvres, et qui savait prêcher la sagesse sans avoir recours au sermon. Rabelais revivait véritablement dans le joli roman de M. A. Constant.

Il avait choisi, pour se montrer de nouveau parmi nous, la tranquille et insoucieuse petite abbaye de la Basmette, *plantureuse en bourgeons, tant sur les vignes que sur le nez de ses moines.*

Là, en dépit du frère Paphnuce, sorte de fanatique sec et jaune qui faisait tache au milieu des autres frères, *riants, vermeils et lustrés comme des raisins mûrs*, notre cher héros, en religion frère François, prêchait la légitimité des passions, et remettait un charmant novice, le frère Lubin, dans le chemin de sa destinée.

Il avait bien su deviner, lui, que la douce voix de la gentille Marjolaine, aimée du jeune novice, était la voix de Dieu pour le pauvre Lubin ; il résolut donc et parvint, malgré les obstacles, à réunir enfin ses deux protégés.

Vraiment, il faut le voir accomplissant cette œuvre de justice et d'amour avec cette foi de bonne humeur dont il était si bien trempé ; il faut le voir encore défendant cette belle action devant tous ces moines effarés qui ne comprennent rien à ses naïfs et malicieux arguments.

Une seule chose nous avait déplu dans ce délicieux récit, c'était d'en avoir vu si tôt la fin. Jugez de notre joie en apprenant qu'il va recommencer, et que le *Seigneur de la Devinière* est un *second extrait des Chroniques du joyeux curé de Meudon.*

A. MÉRAY.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE.

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

I.

LE CABARET DE LA LAMPROIE.

Le plus doux pays qui s'épanouisse sous le plus doux ciel de France, chacun sait que c'est la Touraine ; et s'il est dans tout ce florissant jardin, nommé Touraine, un petit nid bien abrité où puissent couver en paix et donner tranquillement la becquée à leurs petits, tous les oiseaux de bon augure, c'est la bonne vieille petite ville de Chinon. Assise au penchant d'un coteau tout chevelu de forêts, elle se mire dans la Vienne qui vient lui câliner les pieds, et elle se trouve toujours jolie malgré la veillesse de ses murs et les rides de ses pignons, car elle a le secret de beauté des bonnes mères, et l'amour de ses enfants ne cesse de la rajeunir.

Qui croirait que cette bienheureuse cité soit une fille de Caïn ? Rien n'est plus vrai pourtant, s'il faut en croire son vieux nom de Caïno et sa légende plus vieille encore. Suivant cette légende, Caïn, repentant et cherchant par tout le monde une terre ignorante de son crime et un ciel qu'il pût regarder sans frayeur, ne trouva qu'en notre belle Touraine la nature assez indulgente et le ciel assez apaisé. Aussi s'endormit-il, pour la première fois, d'un bon sommeil sur les bords de la Vienne, sa triste pensée se berçant aux voix mêlées de la rivière et de la forêt qui chantaient comme deux nourrices. A son réveil il crut se sentir pardonné, et voulut bâtir en ce lieu même une retraite pour y mourir. C'est ainsi que Chinon prit naissance et fut comme la benoîte abbaye où le diable se fit ermite en la personne de frère Caïn.

Or, comme toutes les villes célèbres du monde ont leurs monuments et leurs merveilles, il serait malséant de mentionner Chinon sans parler de la cave peinte au cabaret de la Lamproie : c'était dans le bon temps le vrai temple de cette divinité sereine, vermeille et folâtre qui se couronne de pampre, s'enlumine de lie et presse la grappe à deux mains ; là aussi, et non ailleurs, se trouvait le siége de cet oracle de la dive bouteille dont les réponses n'étaient jamais douteuses, et dont les pronostics étaient toujours certains. On y descendait par cent marches, ni plus ni moins, divisées par dix, vingt, trente et quarante, selon la tétrade de Pythagore. Au-dessus de la porte faite en ogive et toute festonnée de pampre et de lierre artistement ciselés dans la pierre et peints ensuite au naturel, se voyaient trois sphères superposées, figure pleine de mystères et de secrets horrifiques, résumant toute philosophie et symbolisant à la fois toutes choses divines et humaines. La sphère d'en bas était plus large, celle de dessus plus rebondie, celle d'en haut plus petite, mais plus vivement colorée. La sphère d'en bas communiquait avec celle du haut par l'entremise de celle du milieu. En bas était le réservoir, tout en haut la fiole précieuse où se recueillaient les esprits, et entre deux le savant alambic où s'élaborait la divine liqueur. La sphère d'en bas était un tonneau, la sphère du milieu une large et proéminente bedaine, et la sphère supérieure enfin était la tête d'un Bacchus riant à travers les pampres et les raisins, lesquels faisaient à son front un diadème plus divin que les nuages et les étoiles qui pendent en touffes et en grappes sur les noirs cheveux de Jupiter.

Sur le tonneau on lisait en lettres gothiques : *Ici l'on boit* ; sur la bedaine se tordait une légende en bandouillère où l'on pouvait lire : *Ici l'on cuit* ; et enfin, sur le front même du Bacchus on découvrait

Elections des Départements.

LOIRE.

Résultat connu le 12 mars, 6 heures du soir :

	MARTIN.	ANGLÈS.
Saint-Etienne et sa banlieue......	10,800	2,429
Rive-de-Gier (complet)........	2,919	2,024
Le Chambon (complet)........	1,918	1,256
Bourg-Argental (complet)........	423	997
St-Genest-Mallifaux (complet)....	102	1,207
Tous les chiffres connus de l'arrondissement de Roanne donnent un total de..............	5,784	4,667
Armée.		
Saint-Etienne..................	83	7
Rive-de-Gier..................	28	7
Lyon..........................	227	1
	22,284	12,585

M. Martin est le candidat socialiste.

On nous assure que M. Francisque Maigne, candidat socialiste dans la Haute-Loire, a été nommé représentant.

L'élection de M. Galley, candidat socialiste, paraît également assurée dans le département de l'Allier.

Les résultats du Haut-Rhin ne sont pas encore connus d'une manière positive.

Le ridicule de la peur.

Les insensés ! ils n'ont pas compris que l'élection socialiste de la Seine, dans les circonstances gouvernementales où nous nous trouvons, était la meilleure garantie d'ordre, de tranquillité, de conservation !

Ils n'ont pas compris que cette élection voulait dire : Pas d'insurrection et pas d'usurpation ! Plus de provocations à l'émeute et plus d'espoir de coups d'Etat ! Conservons la République, respectons la Constitution, et améliorons graduellement, légalement le sort des prolétaires, afin que les ressentiments se calment, que les divisions s'effacent peu à peu, et que toute révolution nouvelle, toute guerre civile soient désormais impossibles.

Ils n'ont pas senti que le succès de leurs candidats, au contraire, aurait signifié : Encouragement à MM. Carlier, Montalembert, Thiers et Molé de perdre la République comme ils ont perdu la Monarchie, de conduire à l'abîme M. Louis Bonaparte, comme ils ont abîmé Louis-Philippe, et compromis Lamartine et Cavaignac ; de provoquer une Jacquerie épouvantable, un 93 européen, comme ils ont déjà produit un 89 ; d'aliéner à la France les dernières sympathies des peuples en Europe, comme ils leur ont déjà aliéné les appuis politiques de l'Italie, de la Hongrie, de la Pologne et d'une bonne partie de l'Allemagne ; enfin, encouragement à nous ramener la Monarchie au prix d'une série de luttes sanglantes, et avec la perspective encore d'une nouvelle série de révolutions.

Nous en rougissons pour nos adversaires et pour l'honneur de la grande nation.

Ces lignes, publiées par la *Patrie* d'hier soir, sont le plus grand stigmate de honte qu'un pays puisse s'infliger à lui-même :

« *Un grand nombre* de personnes notables, et de riches étrangers, *ont pris aujourd'hui leurs passeports*, et vont quitter Paris. Les boutiquiers et les marchands vont payer les frais du triomphe de la liste socialiste. »

Oui, il paraît certain qu'à la première nouvelle du succès électoral de trois républicains socialistes à Paris, quelques riches, se sont empressés de quitter la France, de fuir leur patrie. Le bruit a couru qu'avant-hier déjà des chevaux de poste avaient été arrêtés pour dix jours. Nous nous sommes même laissé dire que des membres de l'Union Electorale se faisaient un plaisir d'alarmer le commerce, d'annoncer une dépréciation de toutes les valeurs, et de prédire pour cette année la fin du monde.

Et il se trouve des journaux conservateurs en France qui ont l'air d'approuver ce commencement d'émigration, et de prendre au sérieux ces sottes alarmes.

La leçon d'hier ne leur profite pas mieux que l'enseignement de 92.

Ils ont vu le peuple déjouer par son calme, depuis quelques mois, les provocations les plus perfides, les plus irritantes ; ils ont entendu des étrangers, pendant l'élection, s'extasier sur son admirable dignité ; ils le voient depuis deux jours reprendre ses travaux avec d'autant plus de courage et de patience, qu'il a acquis le sentiment de sa force morale ; — et ils ne craignent pas de lui prêter encore les projets les plus subversifs, les passions les plus basses !

Heureusement, nous pouvons l'affirmer, tout cela ne fait presque plus d'effet à Paris. La peur et la calomnie sont usées. Les quelques riches qui se sont empressés de fuir, n'ont produit qu'une sensation, celle du ridicule. Ils encourent un seul danger à leur retour, celui d'être baffoués par leurs propres amis. La bourgeoisie laborieuse est revenue des vaines terreurs qui lui ont été si funestes depuis deux ans. Les agioteurs de la Bourse ne sont plus les régulateurs de sa confiance. Quand les hauts barons de la finance émigreraient tous, le travail national n'en irait que mieux, car la réforme si désirée du crédit se trouverait réalisée spontanément. A l'heure qu'il est, la vraie bourgeoisie et les prolétaires ne demandent qu'une seule et même chose : travailler sans l'intervention des usuriers ! Ils s'entendent donc parfaitement. Paris n'a jamais été aussi tranquille. MM. Carlier et Changarnier peuvent rester les arbitres de l'Elysée, s'ils le veulent absolument ; le peuple n'y tient pas.

Depuis que la main du prolétaire a serré dans l'urne celle du bourgeois et celle du soldat, les deux chefs de la police civile et militaire ne sont plus aussi dangereux pour l'ordre public. Ils peuvent bien tenter encore quelque provocation détestable ; mais ils ne compteront plus de victoires aussi *glorieuses* que celle du 13 juin. Deux vers populaires ont paralysé tout leur génie :

Soldats, ne soyons pas gendarmes,
Soutenons le peuple et ses droits.

Les chansons vengeront le Socialisme sous la République, comme elles ont vengé le libéralisme sous la Restauration. Pierre Dupont vaut Béranger.

Admirable situation morale que celle où les transportés, les prisonniers, les exilés, les journaux décimés et persécutés donnent des leçons d'ordre, de modération et de confiance à leurs persécuteurs !

Un bon Conseil.

Mieux vaut souvent un sage ennemi
qu'un imprudent ami.

L'élection de Paris vient de donner au pouvoir un avis éclatant ; mais les conseillers ordinaires de la réaction s'efforcent de couvrir la voix des électeurs et soufflent au pouvoir les plus funestes inspirations. Il est du devoir de la Démocratie de crier encore casse-cou aux aveugles d'infirmité.

Que proposent, en effet, l'*Assemblée nationale*, le *Pays* et *tutti quanti* ? — De porter la main sur le suffrage universel, sous prétexte de le RÉGLEMENTER. — Et ensuite ? d'établir un pouvoir stable ; en d'autres termes, de transformer la présidence actuelle en empire, ou du moins en un pouvoir décennal.

Dans les deux cas, il s'agit de briser la Constitution de la République.

Voyons un peu quels seraient les résultats de l'un ou de l'autre de ces deux procédés.

Il est impossible de se faire illusion, quant au suffrage universel. Les élections qui viennent d'avoir lieu, dans les circonstances les plus défavorables pour la Démocratie, prouvent assez combien les citoyens tiennent à leur souveraineté, et avec quelle indépendance ils en revendiquent l'exercice. Tant de destitutions, de menaces de toutes sortes, n'ont abouti qu'à un échec pour le gouvernement. Et l'armée, — l'armée elle-même, sur laquelle le pouvoir basait *toute sa force*, — l'armée fait preuve d'une indépendance que nous n'aurions pas osé espérer. En effet, toutes les mesures étaient si bien prises pour qu'aucun journal républicain, aucune influence extérieure ne pût arriver jusqu'aux soldats ! Et pourtant voyez.....

Si donc un gouvernement aveugle portait la main sur la souveraineté populaire, sur le suffrage universel, qu'arriverait-il ? Que sur tous les points de la France, les citoyens s'insurgeraient pacifiquement, et renverseraient, sans coup férir, le pouvoir violateur — en lui refusant l'impôt.

Et quels moyens coërcitifs employer contre l'universalité des citoyens ? — L'armée ? Mais elle ne serait pas assez nombreuse ; et, d'ailleurs, elle n'y consentirait pas.

Quant au second moyen, réussirait-il davantage ?... Pour répondre, il suffit d'examiner le scrutin qui vient d'avoir lieu.

Supposons qu'un beau matin Paris se réveille occupé militairement, que l'Assemblée soit mise à la porte ou *épurée*, ce qui revient au même ; croit-on que la majorité de la représentation nationale, à quelque nuance qu'elle appartienne, se laissât déposséder ? Quoi ! les légitimistes qui n'ont pas voulu voter pour M. Fernand Foy ? Les orléanistes qui n'ont pas perdu une seule de leurs espérances, la polémique quotidienne en fait foi ? Il n'y faut pas compter.

L'Assemblée, chassée du palais législatif, se réunirait ailleurs, appellerait à elle l'armée, dont le concours lui serait assuré (voir le scrutin) ; — et le chef du pouvoir exécutif qui se serait réveillé le matin empereur, irait le soir coucher à Vincennes.

Ainsi, pas de coup d'Etat possible. Il faut accepter le résultat du scrutin.

Mais comment continuer le *gouvernement d'action* en face d'une protestation semblable ? Eh ! changez de route. La France a parlé, vous êtes ses fonctionnaires ; conformez-vous à la dernière expression du vœu national.

Deux voies vous sont ouvertes.

L'une, celle que vous avez suivie jusqu'à cette heure, vous conduit à travers les fautes, les abus de la force et le mécontentement général, à une chute dont vous connaissez comme nous la limite dernière.

L'autre, que de perfides amis vous conseillent de prendre, consiste à EN FINIR TOUT DE SUITE. Finir est bien dit, mais QUELLE FIN ? Voilà l'énigme, voilà l'abîme.

On ne peut hasarder deux ans de vie sur un pareil coup de dés. Ce serait plus que de l'imprudence, ce serait de la folie.

Il est bien un troisième parti plein d'avenir, le plus sage de tous ; ce serait de réaliser d'anciennes promesses trop facilement oubliées, de faire du progrès sain, et de comprendre que les reculades mènent toujours à une chute violente. Mais ce parti, le prendra-t-on ?

Nous vous conseillons de le prendre, au nom de l'humanité et dans votre propre intérêt.

Dépit modéré.

Les organes de la réaction prodiguent ce matin les épithètes à la population parisienne qui n'a pas donné la majorité à leurs candidats.

Il y a unanimité à cet égard entre les journaux bonapartistes, légitimistes, orléanistes. Ce sont des « imbéciles qui ont voté par bêtise (*Assemblée nationale*), par sottise » (*Ami de la Religion*). Le petit commerce surtout est traité de la façon la plus outrageante. Ceux d'entre les commerçants qui ont donné leurs voix à la liste socialiste sont des banqueroutiers (*Patrie*), des vaniteux de boutique entraînés par un sot orgueil (*Union*), etc. etc.

La *Patrie*, l'*Union* font l'analyse du scrutin, et cherchent à se persuader qu'il ne saurait y avoir, à Paris seulement, près de 133 mille socialistes. Ils comptent parmi ceux qui ont voté la liste, une catégorie de peureux !

Oui, le parti qui, depuis tantôt deux ans, n'a fait appel qu'à un sentiment, la peur, le parti modéré prétend que les peureux ont voté contre lui !

Non, c'est là une supposition que nous ne pouvons admettre. L'éloquence et les écus de la rue de Poitiers et des journaux réactionnaires n'ont pu être dépensés en pure perte. Il est impossible que les peureux n'aient pas voté avec la réaction. Ce serait un soufflet trop cruel sur sa joue !

L'énumération de l'*Assemblée nationale* est beaucoup plus complète. Le journal de M. Molé prend une à une toutes les classes de la population.

Les classes suspectes et dangereuses (le mot y est) comprennent : les ouvriers chapeliers, coiffeurs, tailleurs et cordonniers, parce que dans ces métiers on ne fait pas de bruit et l'on peut causer en travaillant. L'*Assemblée nationale* est également disposée à placer dans la même catégorie les modistes et les couturières.

Viennent ensuite, parmi les classes *dangereuses* de la population, les ouvriers artistes, les graveurs, les peintres, les imprimeurs qui ont occasion de s'instruire ; — puis les clercs d'étude, les commis de magasin, les employés d'administration et les garçons de café qui, se trouvant en rapport journalier avec la fine fleur de la réaction, ont eu l'occasion de l'apprécier à sa juste valeur ; — puis le petit commerce, qui vote par *bêtise* (nous copions toujours) ; — puis les marchands de vin, dont les comptoirs servent de lieu de réunion aux ouvriers ; — et puis et surtout les ouvriers sans travail, qui vont au vote comme *à la maraude*, débris des ateliers nationaux, et parmi lesquels se recrutent les *criminels*.

Quand le parti socialiste est vaincu, comme cela lui est arrivé plus d'une fois, nous ne reu-

---

entre les feuilles ces mots non moins lisiblement tracés : *Ici l'on rit*. Ainsi, par trois fois trois mots et quatre syllabes se résumait en nombres sacrés toute cette sagesse hiéroglyphique, selon laquelle le ciel n'était qu'un éternel sourire, la vie humaine un travail de digestion panthéistique, et la matière un vin en ébullition où l'esprit monte et où la lie descend, le tout resserré et contenu par les cercles planétaires sous les douves du firmament. Que de profondeur et de science dans l'enseigne d'un cabaret !

Ce n'était point aussi un cabaret ordinaire que l'auberge de la Lamproie, ainsi nommée encore en souvenir de sa première enseigne, qui datait du temps des Romains, grands amateurs de lamproies, comme le savent bien ceux qui ont lu l'histoire de Vedius Pollion. Or, l'esclave de Vedius Pollion, le même qui faillit si bien être mangé par les murènes ou lamproies, ayant été affranchi par Auguste, vint se réfugier dans les Gaules et s'établit aubergiste à Chinon. Là, pour venger les pauvres gens que les grands seigneurs romains faisaient manger aux lamproies, il jura de faire manger des lamproies aux pauvres gens ; et très bien sut-il effectuer par adresse ce que par force ouverte avait inutilement tenté Spartacus, un de ses ancêtres, voire même son grand-père, si l'on en croit la légende ferrée : les pauvres, pour peu d'argent il festoyait très bien ; s'assurant ainsi leur amitié et leur pratique ; les riches payaient pour les autres et étaient de tous les plus mal servis, non sans un grand empressement moqueur et force révérences patelinoises, et bien souvent leur servait-on couleuvres pour anguilles, tandis que le menu populaire des bons vivants était toujours bien venu, bien vu et bien traité à l'auberge de la Lamproie.

On assure que l'affranchi cabaretier hébergea Ovidius Naso, lorsque ce poète bien avantagé en nez et favorisé des amours traversa les Gaules pour s'en aller en exil, prenant, comme on dit, le chemin des écoliers ; et bien eût-il voulu séjourner longtemps en Touraine. Il resta toutefois assez longtemps pour emporter ensuite les regrets du maître et surtout de la maîtresse de la maison, qui, en souvenir du pauvre exilé, donna un nez démesuré à l'enfant qu'elle mit au monde, neuf mois environ après le départ du poète, nez qui resta dans la famille et se transmit d'aîné en aîné et de génération en génération.

Au premier cabaretier de la Lamproie succéda Bibulus l'Oriflant, qui, le premier dans les Gaules, fit reposer le juif errant au commencement de son voyage ; car il le fit tant rire par un conte de sa façon, qu'il le contraignit de s'asseoir, se déboutonnant le ventre et se tenant les côtes ; et il y serait très bien resté, n'eût été que le tonnerre gronda et que les cinq sous perpétuels manquèrent tout à coup dans la poche de l'Israélite.

A Bibulus l'Oriflant succéda Gorju le chanteur, qui fut le doyen des troubadours de France et fit le voyage de Rome, dont il eut à se repentir, car il y prit à la fois femme et enfant, celle qu'il y épousa se trouvant grosse lors de son mariage, pour avoir trop goûté les plaisanteries d'un homme de lettres, nommé Lucien, natif de Samosate et peu estimé des augures.

A Gorju le chanteur succéda Siffle-Pipe-le-Franc-Gautier qui, à l'article de la mort, fut baptisé par saint Christophe ; et c'est ainsi que le domaine de la Lamproie comptait aussi et remémorait avec grande reconnaissance son premier baron chrétien. Mais, en ce qui concerne le culte de Bacchus, la cave peinte resta toujours païenne, car jamais le bon vin n'y fut baptisé.

Déduire tout au long la généalogie des grands pontifes de ce temple de la gaieté serait chose instructive certainement, utile peut-être, mais à coup sûr fastidieuse. Nous nous en départirons donc, et il nous suffira de dire qu'au moment où vont se passer les faits relatés dans cette nouvelle chronique, la cave peinte et l'auberge de la Lamproie appartenaient par droit de succession légitime à maître Thomas Rabelais, apothicaire de Chinon et seigneur de la Devinière, homme honnête, mais bien dégénéré de la gaieté de ses aïeux, tant les moines, attentifs à son déclin d'âge, l'avaient circonvenu et presque hébété de la peur du grand diable d'enfer ; si bien que le pauvre homme, après avoir consacré son fils unique à saint François, dans le couvent de Fontenay-le-Comte en bas Poitou, d'où le jeune Rabelais était parti pour la Basmette, près d'Angers, n'avait plus voulu en entendre parler, par suite de mauvais rapports qui lui en avaient été faits, et s'en allait mourant parmi les patenôtres et les tisanes, ne voulant plus voir que des moines, et pour cela même, avec quelque raison peut-être, se croyant entouré de diables.

Nous n'avons pas besoin de dire que le dévot apothicaire, renonçant depuis longtemps à la profession de cabaretier, ne logeait plus à la Lamproie ; il s'était retiré, comme dans un ermitage, à sa métairie de la Devinière, près de Seuillé, dont il écoutait surtout et voulait à toute heure recevoir et consulter les moines. La Devinière était située à une bonne lieue de Chinon, entre Tisé, Cinais et Chavigny, vis-à-vis de la Roche-Clermaud ; c'était une grande maison isolée au milieu des champs, enfermée dans un double mur, celui de son jardin et celui de son clos ; car elle avait un petit jardin d'arbres fruitiers et un grand clos planté de vignes. Or, ce clos convenait merveilleusement aux bons religieux de Seuillé, dont les possessions s'étendaient depuis Lerné et le Coudray jusqu'aux murs de la Devinière. Il est certain que c'était un beau petit coin de terre à bénir, et qu'un aussi notable surcroit de vendange ne pouvait désobliger en rien la soif des vénérables pères.

Pendant que maître Thomas était malade à la Devinière, le cabaret de la *Lamproie* était tenu par son neveu, jeune homme de peu d'esprit, mais grand viveur. Deux servantes, et un grand chien, composaient tout le domestique de la cave peinte ; or, il est temps, je crois, maintenant, d'entrer en matière et de commencer notre récit.

Par une chaude journée de la belle saison, vers deux heures de l'après-midi, huit jours environ après le miracle de la Basmette, dont nous avons parlé dans la chronique précédente, un voyageur tout couvert de poussière et assez mal en point, s'arrêta devant le seuil de la cave peinte, et en salua l'enseigne philosophique avec toute l'apparence d'un profond respect ; puis il secoua son chapeau blanchi, ses gros souliers et ses larges chausses, et se mit à descendre lentement les degrés, en regardant attentivement les peintures à fresque dont les parois de l'escalier étaient décorées.

C'était « un garceau incrusté de plastre, painct en » dehors rudement d'une danse de femmes et satyres accompaignans le vieil Silenus riant sur son » asne. » Comme dit un auteur du temps : L'ouvrage n'était ni délicat ni recherché d'invention, mais la composition était naïve et l'exécution vaillante, l'artiste ne bronchant devant aucune difficulté, mais les enjambant à merveille, ou mieux les sautant à pieds joints ; là, l'inexpérience du pinceau n'avait rien de timide, et pouvait souvent, à force d'audace, se faire accepter comme un caprice de talent. C'était surtout dans le luxe des arabesques et dans l'entortillement infini des chicorées, des acanthes et des fougères, que se révélait la fantaisie du peintre, toujours plus folle à mesure qu'on approchait du bas de l'escalier, comme si les émanations de cet antre prophétique avaient dessiné elles-mêmes sur la muraille toutes les hallucinations de l'ivresse, ou plutôt, comme si le peintre se fût enivré graduellement à mesure qu'il descendait, et n'avait quitté le pinceau que quand sa main n'avait plus été assez sûre pour tenir même le pied de son verre.

Le voyageur dont nous venons de parler descendait lentement en suivant et caressant des yeux les fantaisies bachiques de cette mirifique peinture. Cependant du fond de la cave peinte montait au devant de lui une fraîcheur pleine de voix joyeuses avec le tintement des verres, le cliquetis des assiettes et le gazouillement des cruches. L'étranger s'arrêta comme en extase, humant cette fraîcheur et ce bruit, et je ne sais combien de temps il y serait demeuré, sans le grand chien de la maison, vieux serviteur qu'on laissait vaguer dans le cabaret où il se nourrissait de brebis, véritable frère mendiant, si ce n'est qu'il avait du cœur et ne se rapprochait jamais de ceux qui l'avaient injustement rudoyé.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

Une brillante Matinée musicale sera donnée le dimanche 24 mars, à 2 heures précises, salle Sax, rue Saint-Georges, par Mlle Rambaud, planiste distinguée. On entendra MM. A. Ropicquet, Gilette, Malézieux, Adam ; Mme Roulle et la bénéficiaire. — On se procure des billets chez M. Sax, et chez Mlle Rambaud, rue de Navarin, 31.

— Le concert de Mlle Guérée aura lieu samedi prochain, 16 mars, à 8 heures du soir, dans les salons de M. Erard. Cette éminente pianiste exécutera sur le piano plusieurs morceaux de sa composition. On entendra, entre autres artistes dans ce concert, Mlle Dobrée, MM. Barbot, professeur au Conservatoire, et Vartel.

sissons pas de l'avouer ; il se tait et il espère en l'avenir : — c'est le parti de l'anarchie. — Le parti de l'ordre est vaincu aujourd'hui ; il insulte ses juges.

L'*Union* conclut sa philippique en proposant le rétablissement de Henri V. L'*Assemblée nationale* et la *Patrie* demandent la suppression du suffrage universel ; elles somment l'Assemblée de faire des lois qui rendent à jamais impossible une défaite électorale du parti modéré. Quant au *Dix Décembre*, ne jugeant pas le moment favorable pour présenter leurs désidérata, il se borne à prêcher une coalition de consommateurs qui ruine le petit commerce et le punisse de l'indépendance qu'il vient de montrer :

La leçon va leur coûter cher, s'écrie le journal de l'Elysée, puisse-t-elle au moins une bonne fois leur profiter.

Le *Constitutionnel* continue à voir trouble. Tous les journaux d'hier soir et quelques-uns d'hier matin constataient que M. Carnot avait réuni 132,964 suffrages ; le *Constitutionnel* persiste ce matin à ne lui en attribuer que 129,241.

Plus loin, il va jusqu'à s'emporter contre les *violateurs habituels de la Constitution*.

Que vont dire ses amis, qui ont fait l'expédition de Rome, rétabli l'impôt sur les boissons, dénaturé la loi électorale, etc., etc. ?

Nous avions raison, la tête n'y est plus.

La *Patrie* raconte l'anecdote suivante :

Un homme politique a reçu, il y a quelques jours, une lettre de sir Robert Peel. Elle contenait cette phrase : « Je n'éprouve aucune hésitation à vous » dire mon avis sur la situation actuelle de la France. La France est une diligence pleine d'honnêtes » gens arrêtée sur la grande route par des brigands, » et qui attend les gendarmes. »

Nous voulons bien que la France soit une diligence arrêtée sur une grande route ; mais le reste de la comparaison ne nous semble pas rigoureux. Les prétendus brigands nous ont tout l'air de gens honnêtes et instruits du chemin, qui, s'apercevant que le cocher fait fausse route et marche droit au précipice, arrêtent un moment la diligence et s'efforcent de la faire rentrer dans le droit sentier. Le cocher s'obstine, et comme il fait nuit encore, il parvient à persuader à une partie des voyageurs que les officieux sont des voleurs. Mais vienne la lumière, et les voyageurs désabusés leur tendront la main et les proclameront leurs meilleurs amis.

Quant aux gendarmes, s'il en survient alors, ils pourront bien n'être pas venus en vain ; mais ce ne sont pas les prétendus brigands qu'ils empoigneront.

La *Liberté* pose la question suivante :

Au mois de mai 1849 (*élections générales*) 275,642 électeurs prenaient part au vote. M. Ledru-Rollin obtenait près de 130,000 suffrages ; M. Murat, candidat modéré, en avait plus de 134,000.

Les socialistes se sont tous retrouvés au scrutin qui vient d'avoir lieu. Où étaient les modérés ?

Les démocrates de 1849 ne se sont pas tous retrouvés au scrutin ; les transportations, les emprisonnements, les radiations, les émigrations, les proscriptions, les persécutions ont singulièrement diminué le nombre des démocrates de Paris.

Quant aux modérés de 1849 qui n'ont pas voté pour les candidats modérés de 1850, le nombre des voix gagnées par les socialistes indiquent assez ce qu'ils sont devenus. Le temps, les événements, la marche de la réaction, l'expédition de Rome, les proclamations de M. Carlier, l'impuissance constatée du gouvernement d'action les ont éclairés ; ils ont voté pour la liste démocratique.

Nous avons raillé l'attitude de spadassin que se donne le *Pays*. Nous nous sommes permis de trouver plaisant qu'en plein dix-neuvième siècle on réponde à des arguments par un appel aux armes. Il nous répond aujourd'hui que nos amis font quelquefois des barricades.

Le *Pays* se trompe. Nos amis n'ont jamais poussé à l'insurrection. Mais quand le gouvernement ne reconnaît de droit que la force, les barricades sont une triste extrémité à laquelle les peuples se voient réduits. Qu'au début du gouvernement du droit, de la République, le peuple ait recouru à cette extrémité, c'est que son éducation n'était pas faite encore, qu'il ne connaissait pas toute la puissance que lui confère le droit de libre suffrage. Tant qu'on le lui laissera, il ne fera pas de barricades, — à moins qu'il ne plaise aux amis de l'ordre de commencer la bataille.

Au reste, le *Pays* le sait bien, ce n'est pas le peuple qui a l'initiative des révolutions ; ce sont les gouvernements : Louis XVI, Charles X, Louis-Philippe se sont insurgés contre le droit avant que le peuple s'insurgeât contre eux.

En juin 1849 encore, si l'Elysée ne se fût pas insurgé contre.... contre des votes formels de l'Assemblée nationale, en ordonnant l'attaque de Rome, la protestation pacifique du boulevard n'aurait pas eu lieu et n'aurait pas fourni au général Changarnier l'apparence d'une victoire sur l'insurrection.

En s'efforçant de transformer la protestation électorale du 10 mars en symptôme d'insurrection nouvelle, le *Pays* renchérit encore sur le général Changarnier ; mais nous pouvons lui garantir qu'il n'aura pas le même succès.

Les voltairiens des *Débats* font leur prière ce matin. En présence du résultat du scrutin, ils mettent leur confiance en Dieu, « qui seul tient dans ses mains la destinée des nations » :

Continuons à lutter et à combattre ; comptons sur nous-mêmes et sur la bonté de notre cause. Espérons en Dieu et dans la fortune de la France !

La camarilla de l'Elysée injurie l'armée dont l'attitude démocratique rend les coups d'Etat impossibles.

Le *Dix Décembre* ressuscite contre les soldats le dicton suivant, qu'il trouve « d'une vérité saisissante » :

On leur dit de porter arme, ils portent arme ; on leur dit de porter Falempin, ils portent Falempin !

Le moment est mal choisi pour ressusciter le dicton. Partout les officiers ont dit aux soldats : Portez Lahitte, et ils n'ont pas porté Lahitte.

Au ministre de la guerre, la grande majorité de l'armée — 5,200 contre 3,600 — a préféré un *transporté*.

Si jamais preuve d'indépendance fut donnée, c'est bien celle-là.

— Gendarme, voulez-vous accepter ce numéro de la *Patrie* ?
— Volontiers, monsieur. Je vous remercie de votre honnêteté.
— Prenez aussi ce numéro de la *République*.
— Monsieur, je vous arrête !
— Pourquoi, Gendarme ?
— Parce que vous venez de commettre le double délit d'embauchage et de colportage.
— Comment cela ?
— En m'offrant ce numéro de la *République*.
— Et si je ne vous avais offert que la *Patrie* ?
— Vous n'auriez commis aucun délit.
— Pourquoi ?
— Pourquoi ? parce que la *Patrie* est un journal royaliste, et que la *République* est un journal républicain. Il est défendu de colporter les journaux républicains ; tous les juges et tous les commissaires de police sont d'accord sur ce point. Suivez-moi en prison.

On lit dans la *Presse* :

Samedi dernier, M. le préfet de police Carlier affirmait que la liste Delamarre aurait au moins 30,000 voix de majorité.

Voilà comment la police est exactement informée.

Les joueurs de bourse avaient escompté, de leur côté, le triomphe de l'Union électorale. Nous lisons dans la *Voix du Peuple* :

On s'entretenait aujourd'hui, sur tous les bancs de l'Assemblée, du désastre qui vient de frapper un riche banquier israélite, occupant une des positions les plus élevées de l'administration, très influent dans les conseils du gouvernement, et surtout fort lié avec le président de la République. On assure que ce spéculateur, si longtemps heureux, a engagé sur la hausse, et dans la prévision du succès de l'Union monarchique, des sommes qui ne s'élèveraient pas à moins de plusieurs millions. La perte éprouvée dans cette affaire, par suite du mouvement de baisse qui s'est prononcé depuis mardi soir, serait déjà de trois à quatre millions. — Les intérêts d'un haut personnage sont, dit-on, gravement compromis dans le résultat de cette partie, à laquelle le riche banquier s'était fait un devoir et un plaisir de s'associer.

Assemblée nationale.

Séance du 14 mars. — Présidence de M. BAROCHE.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération du projet de loi sur l'enseignement.

La discussion s'est arrêtée hier à l'article 37. Les amendements proposés sur cet article ont été renvoyés à la commission.

M. le rapporteur se présente à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez ! avant de reprendre la discussion, je dois prévenir l'Assemblée qu'il y a une demande d'interpellation déposée par M. Francisque Bouvet, pour que le ministère ait à s'expliquer sur de récents et nouveaux abus de pouvoir commis dans le département de l'Ain. (Exclamations à droite.)

UNE VOIX. C'est très monotone ! (On rit.)

L'Assemblée, qui est loin d'être en nombre, renvoie à un autre moment sa discussion au sujet de cette demande d'interpellation.

M. BAZE, rapporteur de la commission sur l'enseignement, revient sur la nouvelle rédaction proposée hier par cette commission, et fait savoir qu'elle renonce à cette rédaction, s'en tenant à l'ancien article 37, qui fixe au traitement des instituteurs un minimum de 600 fr.

M. DE CASTILLON se propose de rédiger ainsi l'article 37 :

« A dater du 1er janvier 1851, le traitement des instituteurs communaux se composera :

» 1° Du produit des rétributions scolaires ;

» 2° D'un traitement alloué par le conseil municipal, sur la proposition du maire, qui en aura préalablement, et de gré à gré, réglé le chiffre avec l'instituteur.

Le nombre d'enfants à l'instruction gratuite desquels la commune est obligée de pourvoir, aux termes de l'art. 35, servira de base principale à la fixation de la quotité de ce traitement ; il sera en outre tenu compte des diverses circonstances locales qui nécessiteraient une allocation plus considérable.

» 3° D'un supplément alloué par les conseils généraux, sur la demande des recteurs, à tous ceux dont le traitement, joint au produit de la rétribution scolaire, n'atteindrait pas 550 fr.

L'amendement n'est pas adopté.

Un autre amendement de M. Raudot n'est pas adopté.

L'art. 38, dont M. de Castillon demande la suppression, est adopté.

M. CASTILLON DE ST-VICTOR, sur l'art. 39, demande qu'on ajoute à ces mots : « A défaut de fondations, dons ou legs pieux », ceux-ci : « Affectés à cette destination. » — Rejeté.

M. RIGAL voudrait qu'on ajoutât à ces mots : « en cas d'insuffisance des revenus ordinaires, » ceux-ci : « et du produit de la rétribution scolaire. » M. Rigal demande aussi que la rétribution scolaire soit payée par douzième comme revenu de la commune, dans le cas où le conseil municipal conférerait l'instruction primaire à une congrégation religieuse enseignant gratuitement.

Les deux amendements de M. Rigal ne sont pas adoptés.

Les autres paragraphes du projet sont adoptés.

L'ensemble de l'article est adopté.

L'art. 40 est adopté sans modifications.

M. SOUBIES dit qu'il n'y a dans aucun article de dispositions à l'égard des écoles subventionnées ; cependant il lui semble qu'un article additionnel est nécessaire, et il propose celui-ci :

« Les écoles libres pourront obtenir des communes, des départements ou de l'Etat, un local et une subvention. »

« L'art. 5, premier alinéa, et l'art. 19, § 1er, seront applicables aux écoles subventionnées par les communes, les départements ou l'Etat. »

L'orateur pense que toute subvention pour une école entraînerait nécessairement les nécessités de la surveillance et de l'inspection spéciales aux établissements publics d'enseignement.

L'amendement, repoussé par la commission, n'est pas pris en considération.

CHAP. IV. — *Des délégués cantonaux et des autres autorités préposées à l'enseignement primaire.*

« Art. 41. Le conseil académique du département désigne un ou plusieurs délégués résidant dans chaque canton pour surveiller les écoles publiques et libres du canton, et déterminer les écoles particulièrement soumises à la surveillance de chacun.

» Les délégués se réunissent au moins une fois tous les trois mois au chef-lieu de canton, sous la présidence de celui d'entre eux qu'ils désignent, pour convenir des avis à transmettre au conseil académique. »

M. LOYER demande qu'un instituteur primaire du canton désigné par le conseil académique fasse partie des délégués cantonaux.

(Repoussé, après avoir été développé par son auteur et avoir subi une première épreuve douteuse.)

Les art. 42, 43, 44, 45, sont adoptés sans modification.

Sur l'art. 46, la commission propose les deux paragraphes additionnels suivants :

« L'examen ne portera que sur les matières comprises dans la première partie de l'art. 21. (Instruction morale et religieuse, lecture, écriture, éléments de langue française, calcul et système métrique.)

» Les candidats qui voudront être examinés sur tout ou partie des matières spécifiées dans le même article, en feront la demande à la commission. Les brevets délivrés feront mention des matières spéciales sur lesquelles les candidats auront répondu d'une manière satisfaisante. »

« Art. 47. Le conseil académique délivre, s'il y a lieu, des certificats de stage aux personnes qui justifient avoir enseigné pendant trois ans au moins les matières comprises dans la première partie de l'art. 21 dans les écoles publiques ou libres autorisées à recevoir des stagiaires. »

M. MONNET demande qu'on dise : « Qui justifient de leur aptitude après avoir enseigné. » — Rejeté.

L'article de la commission est adopté, ainsi que l'addition suivante, qu'elle propose de concert avec M. Monnet :

« Les élèves-maîtres sont, pendant la durée de leur stage, spécialement surveillés par les inspecteurs de l'enseignement primaire. »

CHAP. V. — *Des écoles de filles.* — Les articles 48, 49, 50, 51 et 52 sont adoptés sans modification.

Le chap. 6 traite des institutions complémentaires.

M. SAINT-FERRÉOL demande que les dispositions réglementaires de la loi ne s'appliquent point aux écoles d'adultes. Cet amendement n'est que la reproduction de celui qui avait été présenté et développé à la tribune par M. Jules Leroux dans le cours de la deuxième délibération.

L'orateur entre dans de longs développements qui attaquent la loi tout entière.

Son amendement est rejeté.

Les articles suivants, jusqu'au titre 3, traitant de l'instruction secondaire, sont adoptés sans autre modification que la suppression de deux articles se rapportant à des mesures transitoires.

L'Assemblée passe au titre 3 (des établissements particuliers de l'instruction secondaire).

Dans l'art. 62 la commission propose d'introduire deux paragraphes nouveaux :

« Le recteur à qui le dépôt des pièces aura été fait par celui qui veut établir une école secondaire, en donnera avis au préfet du département et au procureur de la République de l'arrondissement dans lequel l'établissement devra être fondé. » — Adopté.

« Le ministre, sur la proposition des conseils académiques et l'avis du conseil supérieur, peut accorder les dispenses de stage. » — Adopté.

Les articles suivants sont adoptés avec de légères modifications proposées par la commission.

L'art. 64, d'après la proposition de la commission, est augmenté de ces deux paragraphes :

« Le programme de l'examen sera arrêté par le conseil supérieur de l'instruction publique.

» Le ministre peut, sur l'avis du conseil supérieur, instituer des jurys particuliers pour les enseignements spéciaux. »

MM. DE LASTEYRIE et WOLOWSKI proposent l'amendement suivant :

» Le ministre, sur l'avis du conseil supérieur de l'instruction publique, instituera des jurys spéciaux pour l'enseignement professionnel.

» Les programmes d'examen seront arrêtés par le conseil supérieur. »

L'amendement est adopté. (Mouvement.)

M. BAZE propose, à titre de sous-amendement, de mettre : « Les enseignements professionnels. » (Agitation.)

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, demande qu'on ajoute les mots : « Et spéciaux, » aux mots : « Les enseignements professionnels. »

M. DE LASTEYRIE s'étonne que l'on veuille mettre au pluriel son amendement, qu'il maintient au singulier.

L'article 64, avec l'amendement de MM. Wolowski et Lasteyrie tel qu'ils l'ont proposé, est adopté.

Dans l'article 66 (peines de la contravention), la commission propose cette rédaction nouvelle :

« En cas de récidive ou si l'établissement a été ouvert avant qu'il ait été statué sur l'apparition et contrairement à la décision du conseil académique, le délinquant sera condamné à un emprisonnement de quinze jours à un mois, et à une amende de 1 000 à 3 000 fr.

Quelques changements de rédaction sans importance sont successivement adoptés sans discussion dans les articles suivants :

Le plus important de ces changements est celui qui se fait remarquer dans l'art. 71 :

« Sur la demande des communes, les bâtiments compris dans l'attribution générale faite à l'Université par le décret du 10 décembre 1808, pourront être affectés à ces établissements par décret du pouvoir exécutif. »

L'art. 72, on se rappelle, est ainsi conçu :

« Les écoles secondaires ecclésiastiques actuellement existantes sont maintenues, sous la seule condition de rester soumises à la surveillance de l'Etat.

» Il ne pourra en être établi de nouvelles sans l'autorisation du gouvernement. »

M. RAUDOT avait demandé que l'autorisation du gouvernement ne fût pas nécessaire, mais à condition que les écoles nouvelles fussent établies sans rétribution du gouvernement.

M. Raudot retire son amendement.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, malgré l'heure avancée et l'impatience de l'Assemblée, qui semble trop préoccupée des bruits du dehors pour prêter une grande attention à la discussion du dedans, revient sur les questions qui ont déjà agité l'Assemblée à l'occasion de cet article.

L'orateur cite une lettre de M. de Châlons, annonçant qu'il n'acceptera jamais pour ses séminaires la surveillance de l'Etat, qu'il faudra forcer leurs portes, et qu'on n'y arrivera que par la violence. En présence de ces circonstances, qui ne font que commencer et qui iront sans nul doute en s'étendant, il demande au gouvernement quels moyens il aura pour sauvegarder les droits de l'Etat.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. Les établissements dont il s'agit, en se rapprochant du droit commun, doivent en subir les conséquences. Eh bien ! l'inspection est une des conditions expresses de la jouissance de ce droit. Ce droit, l'Etat l'exercera pour tous les établissements libres sans distinction ; ce n'est pas dire qu'on n'y apportera pas tous les ménagements et toutes les réserves nécessaires. (On rit à gauche.)

Cette inspection se gradue selon l'importance des établissements ; voilà ce que je veux dire. Quant aux résistances dont a parlé M. Barthélemy Saint-Hilaire, je n'en connais qu'une qui s'est manifestée dans la lettre dont on vous a parlé. (Bruit.) Je n'en sais pas d'autres, et je ne doute pas qu'elles cessent quand on connaîtra la mesure qu'on mettra dans l'exécution de cette prescription de la loi. (Agitation à gauche.)

L'art. 72 est voté.

L'art. 73, sans changement important, est également voté.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée doit statuer sur la demande d'interpellation faite par M. Francisque Bouvet.

VOIX A DROITE. Après le budget. — Oui, oui, après le budget. (Exclamation d'indignation à gauche.)

UNE VOIX A GAUCHE. Honte à la majorité ! (Tumulte prolongé.)

PLUSIEURS VOIX. A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. C'est une insulte à l'Assemblée. Je rappelle l'interrupteur à l'ordre.

Le renvoi des interpellations après le vote du budget est adopté à une grande majorité. (Nouvelles et plus bruyantes protestations à gauche.)

L'Assemblée se sépare dans une vive agitation.

La séance est levée à six heures.

Demain, séance publique à deux heures.

Elections des Départements.

Vosges. — CHARLES GUILGOT, candidat démocratique, ex-commandant de la garde nationale d'Epinal.

Revue de l'Extérieur.

Les Autrichiens qui occupent Bologne, viennent de renouveler leurs provisions. On dit que monseigneur Bedini, interrogé sur les probabilités de la retraite des Autrichiens, aurait répondu : « S'ils partent, je partirai aussi. »

La chambre des députés de Turin, dans sa séance du 9, a adopté, par 130 voix contre 26, la loi qui supprime les privilèges ecclésiastiques.

La flotte française était le 3 mars en vue de Malte.

Les journaux suisses nous apprennent qu'un très-petit nombre de démocrates réfugiés en Suisse ont profité de l'offre qui leur a été faite de servir en Algérie dans la légion étrangère.

Sur 339 réfugiés qui se trouvent encore dans le canton de Berne et dont 170 sont entretenus par l'Etat, 15 Hongrois et 6 Badois ont seuls accepté ce service. Dans le canton de Soleure, sur 60 réfugiés, quatre seulement l'ont accepté.

Le rédacteur de la *Constitution* de Vienne, en 1848, Louis Hauk, lieutenant en retraite, vient d'être condamné à mort par le conseil de guerre d'Arad. Il a été exécuté immédiatement.

La Russie, toujours arrogante de loin, s'humanise quand on ose lui résister ; c'est ce qui arrive pour l'affaire de Grèce. Une lettre de M. Nesselrode contient le passage suivant :

« Néanmoins, monsieur le baron, en ce qui touche la cession des îles grecques, également réclamées au nom du gouvernement ionien, comme ce n'est pas simplement une question d'argent entre l'Angleterre et la Grèce, mais une question de territoire et se rattachant à la délimitation établie par un traité conclu entre les trois cabinets qui ont fondé l'empire grec, il nous serait, en tout cas, impossible d'admettre que cette question fût traitée par l'Angleterre et par la France à l'exclusion de la Russie. Nous croyons donc qu'il est de notre devoir de réserver nos droits à cet égard, et vous en ferez la déclaration au gouvernement anglais, en lui communiquant cette dépêche. »

Ainsi, la Russie se laisse exclure de la médiation, et se borne à être seulement consultée.

La *Patrie* annonce ce soir que l'amiral Parker a cessé de faire de nouvelles saisies des bâtiments grecs par suite de l'acceptation faite des bons offices de la France.

Le même journal nous raconte avec horreur l'anecdote suivante, qui peint la décadence des idées d'autorité, même en Italie :

« Ces jours passés, l'archiduc Sigismond traversait à cheval la place du Corso, à Milan. Un coup de vent emporte sa casquette, il se penche pour la rattraper, mais sa selle se détache, et voilà l'archiduc à terre. La foule s'assemble. On reconnaît l'archiduc. Alors, comme si un mot d'ordre avait été donné, les curieux se croisent les bras et regardent l'archiduc qui arrange sa selle, et s'en va, à quinze pas de là, en tirant son cheval par la bride, ramasser la casquette emportée par le vent. Enfin il remonte à cheval et s'éloigne, sans que personne, homme, femme ou enfant, ait proposé de lui venir en aide : mais aussi sans qu'un cri ait été poussé. »

Où allons-nous, grand Dieu, si l'on témoigne si peu d'égards pour les princes ?

En revanche la *Patrie* annonce avec bonheur que les Italiens connus à quelque titre comme démocrates ou partisans de l'indépendance, sont traqués sur tous les points de l'Italie.

FAITS DIVERS.

Hier matin, en apprenant le triomphe du parti démocratique tant à Paris que dans les départements, M. Dupin aîné n'a pu se défendre de faire son mot de rigueur. — Voilà, s'est-il écrié, une très belle occasion pour M. Carlier de faire une seconde édition de sa fameuse affiche contre les socialistes.

Au fait, selon M. le préfet de police, il y a 140,000 Barbares dans Paris. On ne les compte plus en province.

— On nous apprend que des individus, mis avec une certaine recherche, se présentent dans les principaux magasins de luxe de Paris, marchandent des objets et demandent une très grande diminution

sur le prix qui leur est *fait*, attendu, disent-ils, que tout doit être vendu au-dessous du cours, puisque la liste républicaine triomphe. Nous n'avons pas besoin de dire à quelle opinion appartiennent ces prétendus *amis de l'ordre* qui vont partout semer la défiance pour produire l'anarchie et le désordre en arrêtant le cours des affaires.

Nous ne craignons pas d'être démentis, car nous avons les noms et les adresses des commerçants chez lesquels ces soi-disant *amis de l'ordre* se sont présentés aujourd'hui.

Que les commerçants se rassurent : l'alliance du peuple et de la bourgeoisie, dans les élections du 10 mars, est un signe de paix pour le pays, de prospérité pour tous.

Nous autres socialistes, nous ne voulons même pas considérer ces alarmistes comme des ennemis : ce sont des aveugles dont les yeux s'ouvriront bientôt à la lumière des vérités nouvelles qu'a proclamées le Socialisme. (*République.*)

— On écrit de Pesth que les inondations causées en Hongrie par les débordements du Danube, ont fait des ravages immenses : à Komorn, plus de 200 maisons se sont écroulées ; tous les vivres ont été détruits, et tout le bétail a péri ; à Raab, environ cent maisons ont été renversées ; à Eklès, dans le district de Cresper, toutes les maisons, au nombre de 804, sont tombées en ruines.

Dans la seule ville de Raab se sont réfugiés 15 000 individus qui, par suite des inondations, se trouvent dans le dénûment le plus complet.

— Un membre de la majorité, bien versé dans les affaires, assurait hier que M. Lahitte resterait au ministère, mais que M. Carlier n'en avait plus que pour quinze jours. A cette dernière assertion, un interlocuteur ajouta : « M. le président de la République ne peut pas s'en défaire. »

— On vient de frapper à la Monnaie une médaille commémorative de l'élection du 10 décembre 1848. La face représente le buste du président avec cette légende : *Louis-Napoléon Bonaparte*. Le revers représente une femme assise, drapée à l'antique. La main droite dépose un bulletin de vote dans l'urne du suffrage universel. La gauche, tenant une palme, est appuyée sur un faisceau d'armes. A côté d'elle sont les attributs de l'agriculture. Au bas il y a ces mots pour exergue : *X décembre MDCCCXLVIII*. Quoique cette médaille soit de grand module (77 millimètres), le bronze ne se vend que 4 francs 75 centimes.

—On parle de manœuvres électorales qui auraient eu lieu dans la banlieue, et qui rappelleraient les plus mauvais jours de la corruption dynastique. Des agents de l'Union auraient parcouru les environs de Paris, et assuré que si les électeurs ne votaient pas pour leur liste, le gouvernement était décidé à reculer le mur d'octroi jusqu'aux fortifications. (*Voix du Peuple.*)

— Le *Journal du Havre* parle de perquisitions judiciaires qui ont eu lieu dans cette ville et qui se rattacheraient à des menées légitimistes. Elles ont amené l'arrestation de M. Périer de la Pelletrie.

— On lit dans l'*Ami de la Constitution*, de la Rochelle, du 6 :

« Ce soir, vers les trois heures, la police arrêtait un individu, jeune encore, revêtu du costume ecclésiastique, et le conduisait à la prison. Des faits scandaleux, dit-on, constatés par plusieurs témoins, auraient été le motif de cette arrestation. »

— Dimanche a eu lieu à Lillebonne le banquet de la 2ᵉ compagnie de la garde nationale. L'état-major du bataillon s'y trouvait réuni au grand complet. Plusieurs toasts ont été portés :

Par M. le commandant Lemale : *A la République !*
Par M. le capitaine Hommerville : *A la Démocratie !*
Par M. le capitaine-rapporteur Lepeton : *A la souveraineté du peuple !* puis d'autres encore, tous empreints du patriotisme le plus éclairé, et tous applaudis avec enthousiasme.

Des chants nationaux se sont fait entendre ensuite, et parmi ceux qui ont été répétés avec le plus d'entrain, nous aimons à citer le *Chœur des Girondins*, hommage rendu à la révolution de Février, et le *Chant des Soldats*, de Pierre Dupont, remerciement à l'armée pour ses récents votes.

Dimanche prochain, ce sera le tour de la 4ᵉ compagnie. (*Progressif cauchois.*)

— On lit dans le *Courrier de Loir-et-Cher* :

« Samedi dernier, jour de marché, la police de Blois et la gendarmerie étaient sur les dents. C'était à qui déploierait le plus de zèle anti-propagandiste. Ces messieurs, braves défenseurs de l'ordre, de la famille et de la propriété, par ordre, sans doute, veillaient sur tous les points de notre ville, et à notre porte surtout, pour empêcher la circulation du poison démocratique et social. Un brave homme de campagnard lisait un journal, un bon gendarme se mettait en observation, et s'il avait le malheur de passer la maudite feuille à un camarade, après l'avoir lue, crac ! il était appréhendé au collet et conduit devant M. le commissaire, qui le mettait en prison. Un autre sortait-il de nos bureaux portant un paquet de journaux et de bulletins, et donnait-il, à la porte, un journal à un ami, aussitôt quelque agent était là, juste à point nommé, pour l'arrêter, le conduire devant M. le commissaire, et de là en prison, où, contre toutes les règles, il a été retenu pendant 48 heures.

» Ce qu'il y a de plus joli dans cette affaire, c'est que le maire de la commune de ce citoyen se trouvait à Blois, et que, prié d'intervenir pour faire mettre en liberté son administré, retenu illégalement pour une légère contravention, il répondit brutalement qu'il était bien où il était *jusqu'après les élections*. Ce citoyen a donc été maintenu en état d'arrestation, parce qu'il était signalé comme partisan du candidat démocratique. Voilà de quelle liberté nous avons joui pendant l'élection du 10 mars.

» Cet exemple de l'audace réactionnaire de nos honnêtes n'est pas le seul. Une douzaine d'arrestations, nous dit-on, ont eu lieu ainsi, sur le plus futile prétexte, à Blois seul, pendant la journée de samedi. Ils font un tel abus de la prison et affectent un tel mépris de la liberté des citoyens, qu'ils sont parvenus à user et en quelque sorte à réhabiliter la prison. La prison n'effraie plus personne. Beau et moral résultat de ce système de compression ! »

— Il y a en Europe 6 évêchés suburbicaires, 87 archevêchés relevant immédiatement du Saint-Siége, 103 archevêchés, 406 évêques suffragants, 25 délégations et préfectures apostoliques.

En Asie, 6 patriarcats, 4 archevêchés, 40 évêchés, 43 préfectures.

En Afrique, 6 évêchés suffragants, 14 vicariats et préfectures.

En Amérique, 16 archevêchés, 85 évêchés, 10 préfectures.

Dans l'Océanie, 2 archevêchés, 11 évêchés, 10 vicariats.

Quant aux titres *in partibus infidelium*, il y a 5 patriarcats, 63 archevêchés, 214 évêchés, sans compter plusieurs autres églises archiépiscopales ou épiscopales, *extra ordinem*.

Ainsi, il y a en tout 1155 titres ou juridictions épiscopales.

Ce détail est emprunté à un ouvrage récemment publié à Rome, lequel offre le tableau détaillé et hiérarchique de l'église catholique, apostolique, romaine dans le monde entier.

— On lit dans le *Travail*, de Dijon :

« Vendredi dernier, un violent incendie a détruit, à quelques kilomètres de la ville de Gray, onze maisons. Grâce à M. le sous-préfet, qui a jugé convenable de dissoudre la compagnie de pompiers, aucun secours n'a pu être porté, et tout le village eût été détruit, si le hasard seul n'eût préservé le reste des habitations. »

BAL. — CONCERTS. — ASSAUT.

— La deuxième des trois Soirées musicales données par M. Camille Stamaty dans la salle de M. Pleyel, rue Rochechouart, 22, aura lieu demain vendredi, 15 mars, à huit heures et demie précises. On y entendra M. Géraldy.

— On annonce pour samedi soir, 16 de ce mois, dans la salle du Casino des Arts, un second Assaut, donné par l'élite des professeurs de Paris, tels que MM. Leboucher, Lecour, Lozes, Théophile et Frincart, ainsi que MM. Lazarus et Cribb, célèbres boxeurs anglais. L'affiche fait espérer que cette soirée ne le cédera en rien à celle du 5 dernier.

BAL MAÇONNIQUE *de la maison de secours du Grand-Orient de France*, le 16 mars, salle SAINTE-CÉCILE, 49, rue de la Chaussée-d'Antin : 6 fr. pour les Frères, 4 fr. pour les Sœurs. Les maçons seuls seront admis à ce bal.

NAVIGATION AÉRIENNE. — M. Petin donnera, dimanche prochain, 17 mars, une séance de démonstration de son système de direction aérienne, à 2 heures précises, salle Montesquieu. — Entrée libre.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9

Les abonnements partent du 1ᵉʳ et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 15 mars 1850.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept...	[illegible] 10	Zinc Vieille-Montagne.	[illegible]
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s.	[illegible]	Naples, 5 0/0, c. Rots.	[illegible] 50
Quatre 0/0, j. 22 sept.	[illegible]	Cinq 0/0 Romain...	[illegible]
Trois 0/0, j. 22 décem.	[illegible]	Espag. 3 0/0 dette ext.	[illegible]
Cinq 0/0 (empr. 1848).	[illegible]	— 5 0/0 dette int.	[illegible]
Bons du Trésor.....	[illegible]	Belgique. Empr. 1831.	[illegible]
Actions de la Banque.	[illegible]	— Empr. 1840	[illegible]
Rente de la Ville....	[illegible]	— Empr. 1842	[illegible]
Obligat. de la Ville..	[illegible]	— Banq. 1835.	[illegible]
Obl. Emp. 25 millions.	[illegible]	Emprunt d'Haïti....	[illegible]
Obligat. de la Seine..	[illegible] 50	Piémont, 5 0/0 1849..	[illegible]
Caisse hypothécaire..	[illegible]	— Oblig. 1834	[illegible]
Quatre-Canaux.....	[illegible]	— Oblig. nouv	[illegible]
Jouis. Quatre-Canaux.	[illegible]	Lots d'Autriche 1834.	[illegible]

FIN COURANT.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant........	[illegible] 75	[illegible]	[illegible] 70	[illegible]
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Trois 0/0 fin courant........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	57 [illegible]

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	[illegible]	5 0/0 liquid. à l'autre..	[illegible]
3 0/0 —	[illegible]	3 0/0	[illegible]

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1ᵉʳ cour.	P. haut.	Dᵉʳ cour.
[illegible]	[illegible]	Saint-Germain......	[illegible]	[illegible]	[illegible]
790 »	[illegible] 50	Versailles rive droite.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Id. rive gauche.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	775 »	Paris à Orléans.....	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] 50	Paris à Rouen......	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Rouen au Havre.....	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Marseille à Avignon...	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Strasbourg à Bâle...	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Orléans à Vierzon....	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Boulogne à Amiens..	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Orléans à Bordeaux..	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] 75	460 »	Chemin du Nord.....	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] 75	110 »	Montereau à Troyes...	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible] 75	Paris à Strasbourg...	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] 25	245 »	Tours à Nantes......	[illegible]	[illegible]	[illegible]

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 15 Mars.

THEATRE DE LA NATION. — Stella, le Fanal.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Misanthrope, le Jeu de l'Amour et du Hasard.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODEON. — Belronde, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vaucroix, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Un ami, les Secrets, les 4 âges du [illegible], Foire aux idées.
VARIETES. — Jobin, Colombine, la Mariée.
GYMNASE. — Mlle de Liron, les Bijoux, le Coup d'état.
THEATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, Rosette, Papillons, Voyage.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulins, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — [illegible]
AMBIGU-COMIQUE. —
GAITÉ. — Le Pied de Mouton, l'Enfant merveilleux.
FOLIES. — Les Martyrs, Monseigneur, Cendrillon.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mirlitons.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

1° Année N° 14 — Samedi 16 Mars 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION

DÉPARTEMENTS.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE

PARIS, 15 MARS.

Proclamation des Représentants de la Seine.

La journée du 15 mars, qui s'annonçait hier soir comme grosse de dangers, s'est passée dans un calme à désespérer pour longtemps ceux qui en sont réduits à spéculer sur l'émeute pour assurer leur domination ébranlée.

Le dépouillement des votes s'est fait ce matin à l'Hôtel-de-Ville, conformément au programme. Des détachements de plusieurs légions de la garde nationale occupaient une partie de la place, et se trouvaient rangés le long de l'édifice. Des détachements de cavalerie remplissaient les différentes cours; des soldats apparaissaient en armes à toutes les fenêtres. Quant aux curieux, ils avaient entendu l'appel des journaux démocratiques. Ils étaient venus en très petit nombre; encore beaucoup de ceux qui n'avaient pu résister au désir d'assister à cette solennité se tenaient-ils sur les quais et sur le pont d'Arcole, avec une réserve qui les honore.

Le dépouillement s'est fait dans les formes accoutumées par les maires de Paris et de la banlieue, sous la présidence de M. Monnin, maire du 6e arrondissement. Voici les chiffres officiels des votes obtenus par les six candidats :

CARNOT.	132,797
VIDAL.	128,439
DE FLOTTE. . .	126,982
FOY.	125,643
LA-HITTE, . . .	125,643
BONJEAN. . . .	124,447

Après avoir proclamé ces résultats, M. Monnin ajoute :

Les citoyens Carnot, Vidal et de Flotte ayant obtenu la majorité des suffrages, au nom du peuple et de la République française, je les proclame représentants du peuple pour le département de la Seine. Vive la République!

Ce cri est chaleureusement répété à plusieurs reprises par les maires des arrondissements et le public admis dans la salle.

M. Monnin descend alors sur la place, et d'une estrade posée en dedans de la grille, entouré de fonctionnaires qui l'avaient assisté, il proclame de nouveau, devant la garde nationale et les citoyens, le nom des trois élus de la démocratie parisienne.

Des applaudissements enthousiastes partent de la foule, et le cri Vive la République! prononcé par le magistrat, se répète en nombreuses salves dans les rangs du peuple et dans ceux de la garde nationale.

Les divers détachements de la garde nationale se sont aussitôt mis en marche, les curieux se sont retirés, et les complots prêtés, à tort ou à raison, aux hommes qui nous gouvernent, ont dû s'évanouir devant cette réserve du peuple et cette unanimité des diverses fractions de la population en faveur de la République.

Assemblée nationale.

LOI CONTRE L'ENSEIGNEMENT. — PROJET CONTRE LE SUFFRAGE UNIVERSEL.

La loi contre l'enseignement a été définitivement votée aujourd'hui par la majorité.

Maintenir les classes pauvres et laborieuses dans l'ignorance, tel est le but avoué de cette loi; remettre leur éducation entre les mains du clergé, partisan systématique et intéressé de l'*excellence de l'ignorance*, voilà le moyen.

En nommant des mandataires pour les représenter dans la grande Assemblée nationale, les classes pauvres et laborieuses des villes et des campagnes entendaient-elles que ces mandataires leur retirassent le faible moyen de s'instruire, dont elles avaient la possession au moment de leur vote? Ne comptaient-elles pas au contraire que ces mandataire, fidèles serviteurs du peuple, augmenteraient ces moyens? Auraient-elles donné leur voix à celui qui leur aurait dit : « Je vais voter pour que vous soyez privés d'instruction, pour que vous restiez dans une perpétuelle ignorance? » — Non, certes! eh bien donc, comment se fait-il que ces mandataires, tournent contre le peuple lui-même les pouvoirs temporaires que le peuple leur a confiés?

Aussi M. Crémieux avait-il raison lorsqu'il est venu proposer que la loi ne reçût de commencement d'exécution que le 1er septembre 1852; — parce qu'en effet, à cette époque, les élections générales renouvelant l'Assemblée, le vote électoral serait une ratification ou un rejet de cette loi contre l'enseignement.

Il est des lois tellement importantes que, dans une république bien réglée, ces lois ne devraient être considérées que comme des projets *préparés* par les mandataires du peuple et soumis à la ratification directe du suffrage universel.

La majorité n'a pas même voulu entendre M. Crémieux développer son amendement, et elle a étouffé, par la question préalable, ses protestations auxquelles M. de Lamartine devait joindre les siennes.

Il est certain qu'en 1852 la loi contre l'enseignement, qui vient d'être votée, sera brisée par le suffrage universel, parce que cette loi va directement contre l'intérêt général.

Aussi, ceux dont les intérêts ne sont pas d'accord avec l'intérêt général, ceux qui n'acceptent point la *République démocratique*, prévoyant que dans deux ans le suffrage universel, mieux exercé, plus éclairé, plus puissant, renversera leurs plans égoïstes, songent-ils à altérer le suffrage universel.

Voici le *joint*, comme l'on dit, qu'ils ont trouvé.

Le Gouvernement provisoire a proclamé le suffrage universel, la Constitution de 1848 l'a trouvé établi et l'a maintenu. Aussi n'est-ce pas contre le *droit* de suffrage qu'on veut agir, mais contre l'*exercice* de ce droit.

Dans le moment actuel, pour exercer le droit de suffrage, c'est-à-dire pour être inscrit sur les listes électorales, il faut être DOMICILIÉ depuis *six mois* dans la commune où l'on doit voter. Cette exigence, peut-être superflue, se fonde sur des motifs d'ordre et de régularité.

Mais nos habiles veulent tirer parti de l'existence de cette condition de domicile comme d'un moyen de restriction puissant sur le suffrage universel.

« Imposons, se disent-ils, une condition de domicile d'un an, de deux ans, de trois ans. » — « De trois ans! de dix ans, » ajoutait un jeune Normand, l'enfant terrible du parti, et qui exprimait ainsi le plus franchement les désirs de la réaction, en même temps qu'il les dévoilait sans ménagement. — « Par cette condition, nous n'attaquons pas le droit de suffrage universel ni la Constitution qui consacre ce droit, mais nous en limitons de telle sorte l'*exercice* que le *droit* sera réduit presque à néant.

En effet, si, pour voter, on exige de tous les citoyens qu'ils soient domiciliés depuis un an dans la commune, il arrivera que plus de deux millions d'électeurs seront privés du droit de voter. On nous a cité un département du Midi où cette condition d'un an de domicile pour la nomination au conseil municipal, a réduit de 25 000 le nombre des votants. En prenant cette base, ce serait deux millions sept cent mille votants de moins pour toute la France.

Cette diminution porterait évidemment sur les populations ouvrières des villes et des manufactures.

Si on adoptait la condition de deux et trois ans de domicile, il resterait à peine un million d'électeurs. Si on adoptait dix ans, selon l'avis de notre jeune Normand, il en resterait peut-être cinq cent mille;

— Toujours en se tenant parfaitement dans les limites apparentes du droit et de la légalité. —

La Constitution serait parfaitement bien violée dans son esprit, sans qu'on eût touché à sa lettre; car sans toucher à la lettre de la Constitution, on pourrait exiger quarante ans de domicile aussi bien qu'un an ou dix ans, et réduire ainsi le suffrage universel à quarante mille électeurs.

Il va sans dire que dans ce plan, les électeurs militaires seraient complètement éliminés.

Le projet que nous annonçons paraît improbable; il est très sérieux. Nos adversaires veulent profiter de la concision de la Constitution pour faire tout ce que son texte ne défend pas expressément.

Mais au dessus de leur volonté plane un pouvoir supérieur, celui de la souveraineté nationale.

Qui a donné pouvoir, qui a donné mandat aux élus actuels? Le peuple entier. Et ces mandataires infidèles, à qui voudraient-ils remettre ce mandat, à l'expiration du temps pour lequel il leur a été confié? A une partie seulement de ceux qui leur ont confié ce mandat? Cela est impossible.

Il en est ici de cette question comme tout à l'heure de celle de l'enseignement. Aucun des représentants actuels n'aurait osé dire aux électeurs : « Vous allez me nommer pour que je vous ôte le droit de suffrage, ou pour que j'y mette des conditions telles que ce droit soit réduit à rien. »

Les représentants du peuple ne sont que des mandataires, et il ne peut être admis que le mandataire dépouille son mandant de ses droits.

Néanmoins, veillons avec vigilance. Il s'est souvent trouvé des intendants trop bien avisés qui ruinaient leurs maîtres. Prenons garde que nos représentants ne tentent de nous dérober nos droits par amour excessif de l'ordre.

Il paraît hors de doute que le général de Lahitte et M. Ferdinand Barrot ont donné leur démission.

Jusqu'à quatre heures, dit l'*Estafette*, l'Assemblée a été exclusivement préoccupée de la formation du nouveau cabinet.

On apprit que M. Dupin avait été appelé hier soir à l'Elysée, et qu'il était resté en conférence près de deux heures avec le président de la République.

MM. Changarnier, de Broglie, Molé, Thiers, Piscatory, de Montalembert, Berryer, Odilon Barrot s'y sont également rendus. Trois ministres : MM. Fould, d'Hautpoul et Rouher ont assisté à la conférence qui s'est prolongée jusqu'à deux heures du matin.

Plusieurs familiers ont été appelés dans la soirée d'hier et dans la matinée, entre autres MM. de Morny, Abattucci père, Vieillard, général de Grammont, etc.

Il a d'abord été question de composer un nouveau cabinet dans lequel seraient entrés les principaux chefs de la majorité; mais on n'a pu tomber d'accord sur les conditions posées de part et d'autre.

Ce matin M. Thiers, le général Changarnier et M. de Broglie se sont de nouveau rendus à l'Elysée. Il a été pendant un instant décidé que trois ministres conserveraient leurs portefeuilles. Ce sont MM. d'Hautpoul, Fould et Rouher. Les autres membres du cabinet auraient été remplacés par MM. de Flahaut, de Morny, G. de Beaumont, Daru et Baroche. M. Daru n'ayant pas accepté le portefeuille qui lui était offert, la combinaison a complètement échoué, et ce matin le président a décidé qu'il n'y aurait que deux nouveaux ministres : à l'intérieur et aux affaires étrangères.

M. Rouher passerait à l'intérieur, et serait remplacé par M. Baroche.

On assure que M. Abattucci père remplacerait M. Baroche comme procureur-général.

On lit dans le *Moniteur du soir* :

Sur les diverses organisations ministérielles qui devaient avoir lieu, il n'est question en ce moment que de M. Ferdinand Barrot, qui se retire, et qui serait remplacé par M. Rouher; le ministère de la justice serait alors confié à M. Baroche.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 16 MARS 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE (1)

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

I.

LE CABARET DE LA LAMPROIE. — (Suite.)

Ce grand chien donc quitta tout à coup un os dont il s'occupait dans un coin, et remplissant tout le caveau de ses aboiements joyeux qui couvrirent le chant des buveurs, il s'élança vers la porte, et sur le seuil rencontrant le voyageur arrêté, il se dressa tout droit devant lui les pattes posées l'une deçà, l'autre delà sur ses épaules, le souffle haletant, la queue frétillante, autant que le permettait son grand âge, et de lui lécher la figure, les mains, les pieds; et de se frotter à ses jambes, et de tournoyer autour de lui avec des grognements de plaisir et des petits cris entrecoupés, comme si la pauvre bête eût pleuré et sangloté d'aise. L'étranger, de son côté, lui rendait bien toutes ses caresses. — C'est donc toi, lui disait-il, mon pauvre Lichepot, tu vis toujours et tu te souviens encore de moi! oh! la bonne chienne d'amitié! Là! là! voyons, ne meurs pas de joie, comme fit le vieux chien d'Ulyssès. O mon mignon, mon bedon, mon grognon! ouaf! ouaf! c'est bien toujours sa voix : seulement elle est un peu cassée! Hélas! nous sommes tous mortels, et ta vieillesse me vieillit déjà, mon brave ami, mon pauvre nez camus! Comme passe le temps! il me semble y être encore, à cette époque où nous faisions ménage ensemble! j'allais te trouver dans ta niche, et tous deux ensemble, l'un sur l'autre, nous nous roulions, sens devant derrière, sens dessus dessous, et jamais de fâcherie! tu buvais avec moi du lait dans mon écuelle, je trempais mon pain dans ta soupe, je te mordais les oreilles, tu me débarbouillais n'importe où, n'importe comment, et nous étions parfaitement contents l'un de l'autre. Oh! les beaux jours de mon enfance, pourquoi sont-ils à tout jamais passés!

Pendant ce monologue, ou plutôt pendant ce colloque de l'homme et du chien, tous les buveurs avaient tourné la tête, et une vieille servante s'était approchée, tenant un torchon d'une main et de l'autre une pinte vide.

Allez coucher! allez coucher! cria-t-elle en frappant le chien de son torchon. Puis, jetant sur le nouveau venu un regard d'investigation inquiète :

— Que faudra-t-il vous servir? lui demanda-t-elle.

— Eh quoi! la mère Maguette ne me reconnaît pas? dit à demi-voix l'étranger.

— Non, dit sèchement la vieille, un peu confuse et détournant les yeux.

— Eh quoi! dix ans d'absence ont-ils pu me changer à ce point que tu ne me reconnaisses plus, toi qui m'as si souvent donné le fouet? Je n'aurais peut-être pas dû commencer par te montrer mon visage...

— Silence! silence! reprit Maguette en baissant la voix. Je vous reconnais peut-être bien, mais il ne faut pas que je le dise. Il n'y a pas de place ici pour vous; allez vous-en, allez vous-en!

— Comment! que je m'en aille! Laisse-moi donc arriver d'abord. Comment donc se porte mon père?

— Vous n'avez plus de père, monsieur François; notre vieux maître est si en colère contre vous, qu'il a défendu de prononcer votre nom, et d'ailleurs il n'est plus ici; il demeure à la Devinière.

— Eh bien! qu'est-ce qu'il y a donc, et que demande cet homme? Si c'est la charité, qu'on lui baille un morceau de pain et qu'il s'en aille, cria du fond du cabaret la voix aigre de l'autre servante qui, en l'absence du patron, faisait quelque peu la maîtresse.

— Merci, ma bonne, dit maître François, que nos lecteurs ont sans doute déjà reconnu; merci de votre charité, j'y avais droit en ma qualité de frère mendiant, quand j'étais chez les franciscains; mais je vous avertis que, pour le moment, je sens quelque peu le fagot; ainsi placez mieux vos aumônes.

— Que veut dire ce bon pendard, se récria la maritorne furieuse, et comprenant seulement qu'on venait de se moquer d'elle. N'est-ce pas quelque parpaillot ou quelque coupeur de bourse? Allons, arrière! arrière! et que l'on décampe de céans, ou je vais chercher les archers.

— Allez-moi plutôt quérir un pot de vin frais, et faites place pour que j'entre et puisse m'asseoir; je suis le fils de votre maître.

— Taisez-vous donc, pour Dieu taisez-vous donc, et allez vous-en, lui répétait tout bas la vieille Maguette. Dire ainsi tout haut ce que vous êtes, c'est vouloir vous faire chasser à coups de balai!

En effet, la parole ne fut pas plus tôt lâchée que la grosse servante maîtresse devint rouge comme une crête de coq, et se rengorgeant comme une poule en colère :

— Que dites-vous là, menteur, affronteur, vagabond? notre maître n'a point de fils qui soit fait comme vous. Son fils, s'il en a eu, est un saint prêtre et un honnête religieux, et non pas un coureur de grands chemins. Allons, en route! et que je ne vous le disions plus, vermine du diable!

Et joignant l'action aux paroles, la truande s'avançait armée d'une vieille poêle à frire.

Le pauvre vieux chien se rua entre elle et son jeune maître en poussant des aboiements plaintifs; mal lui en prit, car il reçut sur la tête un coup de la hallebarde improvisée, dont le fer arrondi ne pouvait pas lui faire une bien profonde blessure. Toutefois, il en porta sur-le-champ la marque, non pas sanglante, mais d'un beau noir de suie, et se retira du combat en hurlant d'un ton de voix désespéré.

Les buveurs de la cave peinte, riant aux éclats, s'étaient rangés en demi-cercle et encourageaient la

(1) Voir le numéro d'hier.

Par suite des changements indiqués, M. Ferdinand Barrot serait nommé ambassadeur à Turin, en remplacement de M. Lucien Murat.

Le délire de la Réaction.

Nous nous sommes abstenus, hier au soir, de reproduire des extraits de la *Patrie*, dont les colonnes étaient chargées à mitraille et faisaient pleuvoir l'injure, la provocation et l'outrage sur la population de Paris.

Notre silence sur ce journal était le meilleur moyen de déjouer ses projets.

Nous avons constaté avec plaisir, ce matin, que tous nos confrères de la presse démocratique avaient observé la même réserve.

Aujourd'hui, la manœuvre étant déjouée, le mépris public ayant fait litière de ce journal, nous accomplissons un devoir en justifiant par des citations, aux yeux de nos lecteurs des départements, ce qu'il y avait d'émouvant et d'insolite dans les avis publiés en tête de notre numéro de ce matin.

Les bruits les plus propres à exaspérer le peuple et à alarmer la bourgeoisie avaient été déjà répandus à profusion dans la journée d'hier. Comme on l'a vu, il s'agissait surtout de remettre en doute l'élection de M. de Flotte, pour amener le peuple à se rendre en masse sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les bruits de la présentation de nouvelles lois liberticides contre la presse, de la nomination de M. Carlier à un ministère de la police, d'un retour aux affaires de MM. Léon Faucher, Molé, Montalembert, devaient subsidiairement accréditer la première nouvelle, et pousser au comble l'irritation des esprits.

C'est sous ces auspices que les écrivains de la *Patrie* se sont empressés d'engager l'affaire par un crescendo de vocifération dont voici quelques notes :

Le danger est certain ; l'ennemi est de ceux que l'on a le devoir de combattre en ayant le droit de les mépriser. Il ne peut donc plus y avoir, pour nous, qu'une pensée, qu'un intérêt, qu'une volonté, qu'une politique, qu'une question : courir sur le danger pour le détruire, vaincre l'ennemi et l'anéantir. Encore une fois, l'élection du 10 mars est venue nous montrer en traits de feu notre but commun. Nous sommes avertis.

A NOS CHEFS.

La révolution, c'est la guerre. Nous sommes en révolution, nous sommes en guerre. Dans la guerre que la société française soutient contre l'anarchie, les soldats font leur devoir avec abnégation et le feront jusqu'au bout. Les chefs ne l'ont pas toujours fait. Dans les circonstances où nous nous trouvons, nous les rappelons à leur devoir.

Nous nous adressons au président de la République, au général Changarnier, aux hommes d'Etat éminents qui ont la confiance des diverses fractions du parti modéré, à M. Molé, à M. Thiers, à M. de Broglie, à M. Berryer, à M. de Montalembert. Nous leur disons :

A la veille du combat que la société française va livrer, comptez nos forces.

. . . .

Avoir un pays comme la France à sauver, avoir reçu de la providence la mission, le temps et le pouvoir de le sauver, et le laisser périr ! Il n'y aura jamais eu de crime et de honte égaux à cette honte et à ce crime. Que les chefs du parti modéré envisagent cette responsabilité. Il faut que Louis-Napoléon, le général Changarnier, M. Berryer, M. Molé, M. de Broglie, M. Thiers, M. de Montalembert s'unissent pour délivrer la France. Leur division ou leur inaction n'auraient pas d'excuse devant les contemporains. Devant la postérité, elles attacheraient à leur nom comme une flétrissure indélébile les mots : imbécillité et lâcheté !

L'Allemagne protestante a su vaincre les socialistes de Jean de Leyde et de Munster ; la France catholique ne saurait vaincre les socialistes de M. Vidal et de M. de Fotte !... — Allons donc ! Mais, pour Dieu ! que les sceptiques nous débarrassent de leur chancelant appui... Bourgeois et écrivains qui doutez, allez avec les boutiquiers intelligents qui, au 10 mars, *ont voulu donner une leçon au gouvernement.* Nous vous aimons mieux contre nous qu'avec nous.

. . . .

Il faut que les défenseurs de la société *prennent promptement l'offensive contre le parti rouge.* En révolution le *statu quo* conspire en faveur de l'anarchie : *la victoire appartient toujours à l'offensive.*

De graves mesures doivent être proposées et votées d'urgence. Il en est deux que le parti de l'ordre a *le droit d'exiger* sur-le-champ du gouvernement et de l'Assemblée.

La première, c'est une loi sérieusement répressive de la presse.

La seconde, c'est l'interdiction des réunions électorales.

Et cette insulte à l'Université :

Les universitaires n'ont pas été étrangers à la défection du 10 mars. Les atteintes portées au monopole par la loi pourtant si réservée et si complète de l'instruction publique, ont mis en mouvement tout le parti de l'ancien Conseil royal, de l'Ecole normale, de la Sorbonne, des lycées. Pour l'Université, il n'y a qu'une religion, qu'une patrie, qu'un univers : c'est l'Université !

Et cette fausse et alarmante nouvelle, encore à l'adresse de la bourgeoisie :

Nous n'avons pas pu nous procurer aujourd'hui le chiffre précis des passeports pris depuis le 10 mars, mais nous affirmons, sans crainte d'être démenti, que ce chiffre s'est considérablement accru depuis cette date. Hier, l'affluence était telle au chemin de fer de Rouen, que les sergents de ville de service ont dû intervenir pour dégager la rue d'Amsterdam, encombrée de voitures de place chargées des bagages des voyageurs qui quittaient Paris.

Enfin, ces fulminants articles étaient suivis, comme dernières nouvelles, de ces deux entrefilets dont la liaison indique la pensée provocatrice, dont le contenu révèle le complot de la journée :

On assure que le gouvernement présentera demain à l'Assemblée deux projets de loi importants sur la presse, et pour lesquels il demandera l'urgence.

Le citoyen de Flotte, d'après le dépouillement arrêté ce soir, ne l'emporte que de 341 voix sur M. Ferdinand Foy, candidat de l'Union électorale. Le dépouillement des votes de la gendarmerie mobile peut modifier ce résultat en faveur de notre candidat.

Cette assertion, au sujet des voix obtenues par M. de Flotte, était un mensonge évident, commis sciemment et volontairement, puisque le résultat définitif du recensement général des votes proclamé officiellement aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville, a été supérieur même aux chiffres de majorité déjà annoncés par les organes du gouvernement, et donne à M. de Flotte 1,339 voix de plus qu'à M. Foy, premier candidat de la liste réactionnaire.

Le parquet, si fanatiquement rigoureux contre la presse républicaine, a laissé passer un tel appel à la guerre civile sans s'en émouvoir. Il a bien fait. Nous l'en remercions ; car il a laissé à la population parisienne l'honneur d'en faire justice.

Les lignes suivantes, que nous trouvons dans l'*Union*, paraissent rattacher à une manœuvre de Bourse le bruit qui a couru hier de la substitution du nom de Foy à celui de de Flotte dans la liste des représentants de Paris :

« Cette nouvelle a produit une sensation profonde, et provoqué, à ce qu'il paraît, un mouvement de hausse à la Bourse. Nous attendons de nouveaux renseignements. »

La *Patrie* de ce soir adjure le Président et l'Assemblée nationale de se constituer, toute affaire cessante, en *Comité de salut public* ou en *Convention de l'ordre.* « Qu'il n'y ait plus qu'une politique, dit-elle en terminant, la guerre aux ennemis de la société. »

On lit dans la *Gazette de France* :

Le gouvernement présentera la semaine prochaine, au conseil d'Etat, un projet de loi relatif à l'embrigadement des gardes champêtres. Voilà plus de trois mois qu'on travaille à réunir les matériaux de cette loi, et c'est depuis peu de jours seulement que tous les rapports des préfets sur cette question ont été reçus au ministère. La nouvelle loi proposera d'obliger chaque commune d'entretenir un garde champêtre. Il y aura sans doute beaucoup d'exceptions à cette règle ; il y a un grand nombre de communes en France qui sont très pauvres pour se charger de cette dépense ; elle retomberait sans doute sur le Trésor.

Contrairement à la teneur des prétendues dépêches télégraphiques publiées par des journaux du soir, la nomination de M. Dupont (de Bussac), candidat démocrate, dans le département de l'Isère, est aujourd'hui un fait certain. Voici les chiffres de cette élection d'après la *Patrie* elle-même :

M. Dupont (de Bussac), a été nommé par 58,747 voix.

M. de Barral en a eu 43,538.

Le même journal donne les résultats suivants pour le Haut-Rhin :

Ont été élus représentants :

MM. Kestner, socialiste,	44,582	voix.
Dolfus, modéré,	44,202	
Migeon, modéré,	43,763	

La nomination de M. Ducoux, candidat socialiste dans la Haute-Vienne, est confirmée. Il a obtenu 29,619 voix contre 26,651, accordées à M. Bataille.

L'*Estafette* assure ce soir que l'élection de M. Francisque Maigne, candidat socialiste dans la Haute-Loire, annoncée hier par elle, lui est de nouveau confirmée.

Les organes du parti de l'ordre continuent à disserter sur le triomphe de la liste démocratique dans le département de la Seine. Les jugements les plus contradictoires se choquent dans le même journal, à quelques lignes de distance. Dans la première colonne on jette un cri d'alarme ; la société est perdue. Dans la troisième, au contraire, on prouve que cette victoire n'est rien, puisqu'elle ne change pas la majorité.

Au reste, ils ne sont pas dupes de leurs propres paroles. La question de majorité est ici fort secondaire ; le fait important, c'est la manifestation des sentiments de la France. Le pays, solennellement consulté sur la politique suivie par le gouvernement, répond, sur 32 nominations, par 22 élections réprobatives, — et dans la ville qui forme la tête de la France, et par le nombre et par les lumières, le gouvernement, en dépit de toutes ses manœuvres, ne parvient pas même à faire accepter un des siens ; il n'est pas jusqu'à l'armée, le bras du gouvernement, qui ne le renie et ne se tourne contre lui. Le pouvoir a solennellement flétri certains hommes et certaines doctrines, et ce sont ces doctrines et ces hommes que le peuple relève et auxquels il transmet le mandat de le représenter.

Voilà le fait dans sa nudité. Quoi qu'on fasse, on ne le dénaturera pas. En présence de cette réprobation solennelle et presque unanime, — parce que sur tous les points où la nation a été consultée, si elle n'a pas donné partout la victoire aux Socialistes, au moins leur a-t-elle accordé d'imposantes minorités, — en présence de cette réprobation, un gouvernement sincèrement républicain n'hésiterait pas, il changerait de politique ; il suspendrait tout ou moins la persécution contre le parti socialiste, dont la nation se déclare solidaire. Eh bien, parmi les journaux amis du pouvoir exécutif, il n'en est pas un qui lui conseille de céder à l'opinion.

Il n'en est pas un, qui en voyant tant de milliers de citoyens se rallier au drapeau socialiste, se dise qu'il s'est évidemment fait une fausse idée de ces doctrines, sur lesquelles il déverse depuis si longtemps l'outrage et la calomnie. Après comme avant, ils ferment les yeux pour ne voir le Socialisme que sous les formes dont ils se sont plu à le revêtir.

Tous, au contraire, refont la proclamation de M. Carlier, et poussent le pouvoir exécutif à une résistance impitoyable. Voici les conseils que lui donnent les *Débats* :

Malheur au gouvernement qui ne comprendrait pas que son unique espoir de salut consiste à s'affranchir de cette sinistre et périlleuse tutelle que l'esprit d'opposition prétend lui imposer à la suite d'un triomphe partiel et isolé ! Malheur au pouvoir, s'il ne puisait pas, dans les enseignements qui jaillissent de l'urne électorale du 10 mars, la résolution de réagir, avec toute la force légale que lui permet la Constitution, avec tout l'énergique accord que lui assure la représentation nationale, contre les excès de ce pernicieux esprit !

Au reste, ce langage n'est pas nouveau dans le *Journal des Débats.* Ce sont exactement les conseils qu'il adressait à M. Guizot en 1847 et en 1848.

Et les *Débats* parlent de cet esprit de vertige et d'erreur, avant-coureur de la chute des gouvernements !

L'*Opinion publique* fait exception parmi les feuilles légitimistes. Elle démontre très bien que les mesures de compression par lesquelles on veut, dit-on, répondre au vœu des populations, resteront complètement inefficaces :

Ces armes, dit-elle, sont d'autant plus impuissantes qu'à mesure que les socialistes croient voir que le mouvement des idées leur arrive, ils repoussent tout appel à la force, et recommandent dans leurs journaux le calme et la modération. A quoi donc serviraient les armes matérielles contre des partis qui veulent faire leur chemin dans les esprits ? Avez-vous jamais trouvé le moyen de croiser l'épée contre une idée ?

Le *Constitutionnel* se borne à reproduire l'article de la *Patrie* dont nous parlons plus haut, puis il traite la question des sucres.

Le *Courrier de la Gironde* est du même avis ; en apprenant le succès de la liste démocratique à Paris, il traite également la question des sucres.

L'*Ordre* prédit à M. Louis Bonaparte que son étoile va passer, — à moins qu'il ne reprenne ses anciens ministres.

L'*Univers* se résigne. La France a secoué le principe d'autorité en matière religieuse, il faut qu'elle passe par le Socialisme ; ce sera sa punition :

Il n'y a pas d'autre raison à l'*étonnante imbécillité* de cette petite bourgeoisie et de ce petit négoce qui ont voté pour la liste démocratique.

Le *Pays* renonce aujourd'hui à ses allures de matamore :

Marchons en avant, s'écrie-t-il, dans la voie de la justice et de la force, la seule qui mène au progrès.

Et il conclut en demandant la nomination d'un ministère du progrès... dans lequel figurent MM. Odilon Barrot, Dufaure et Léon Faucher !

Le *Pays* ajoute :

Ce qui ne peut manquer de succomber, même après un succès éphémère obtenu par surprise, et causé par les fautes d'un ministère impuissant, c'est l'esprit de désordre et de ruines.

Nous sommes de son avis ; aussi vivons-nous sans inquiétude sur le succès éphémère de la réaction, qui s'appuie sur les discordes civiles, sur la haine excitée entre les citoyens, pour restaurer les ruines du passé.

Le *Dix Décembre* apprécie ainsi le calme montré par les journaux démocratiques, contrastant

---

colère comique de la servante par ce sifflement de langue et des dents avec lequel on excite les dogues à la bataille. La vieille Maguette, sous l'influence de la peur que lui inspirait sa compagne, s'était mise aussi dans une attitude offensive, et avait pris un balai derrière la porte.

— Touchant accueil fait à l'enfant prodigue ! s'écriait maître François en joignant les mains. — Oh ! les bonnes âmes, et comme je reconnais bien les excellents fruits du saint Evangile !

— Jésus, mon Dieu ! dit la vieille, il parle du saint Evangile ! C'est donc bien vrai qu'il a renié la religion pour se faire huguenot ! Qui aurait pensé cela lorsqu'il était petit, et quand à le voir si gourmand et si polisson tout le monde disait : « Ce sera un jour un bon moine ! »

— A la porte ! à la porte ! crièrent alors tous les buveurs ; il est de la vache à Colas !

Maître François s'apprêtait à les haranguer, lorsqu'une voix forte se fit entendre sur les degrés de la cave peinte, chantant sur un air alors connu ce couplet d'une chanson à boire :

De l'huile des savants la lumière est trop terne
Pour nourrir la gaieté, ce lumignon divin,
Et si mon ventre était une lanterne,
Je voudrais éclairer le monde avec du vin !

— Bis ! répondirent avec des applaudissements et des acclamations toutes les voix du cabaret.

— C'est frère Jean ! c'est frère Jean ! répétèrent tous les buveurs.

Maître François se retourna, et se trouvant face à face avec celui qui descendait, il poussa à son tour une exclamation joyeuse et ouvrit ses deux bras, dans lesquels frère Jean, qui le reconnut tout d'abord, se précipita tout d'un élan.

— C'est lui ! c'est parbleu bien lui ! ça, que je l'étouffe une bonne foi à force de l'embrasser !

— Frère Jean, mon ami !

— Frère François, mon compère ! Oh ! le roi des frapparts !

— Oh ! la crème des penaillons !

— Toujours franc gautier ?

— Toujours joyeux compagnon ?

— Et la science de votre paternité, comment va-t-elle ?

— Et la soif de votre rotondité, qu'en faites-vous ?

— Pardienne ! je vais t'en faire avoir des nouvelles des plus récentes, docteur mon mignon. Boirons-nous frais ? Eh ! parbleu, les belles, qu'est-il affaire ici de balais et de poêle à frire ? Il sera temps de balayer quand nous serons partis, et pour la poêle, c'est sur un feu clair et bien flambant qu'il faut la mettre ; j'entends avec bonnes andouillettes et menues tranches de lard pour saler la soif. Allons, vite à l'ouvrage, notre sainte religion ne souffre point les fainéants... surtout en matière de cuisine ! En attendant, exhibez-nous un pot du meilleur. Je viens ici de la part du révérend prieur de Sueillé.

— Mais c'est que vous ne savez pas que maître Thomas a défendu que....

— Que ! que ! que ! poursuivit frère Jean en poussant les deux servantes chacune par une épaule. En cuisine et à boire ! voilà le mot de passe.

— Mais c'est qu'il nous est défendu de reconnaître maître François si par hasard il se présentait, et comme monsieur n'est pas céans...

— Eh mille tonneaux ! qui vous force à reconnaître autre chose que vos jambons et vos bouteilles, et qui parle ici de maître François ? Vous ne l'avez pas reconnu, n'est-ce pas, puisque vous le mettiez à la porte, car ainsi n'eussiez-vous pas traité le fils de la maison. Maintenant le repoussiez-vous, parce qu'il vous est inconnu et qu'il vous semble en assez mauvais équipage ? Je le connais et je réponds pour lui. C'est le docteur Hypothadée Rondibilis Trouillogan, théologien, médecin et philosophe : que tout le monde boive à sa santé ! Mais quoi ! n'ai-je pas en descendant ici entendu murmurer les mots de huguenot et de vache à Colas ? Croyez-moi, les enfants, quand la vache à Colas aura fait des veaux vous pourrez les reconnaître à un certain air de famille qu'ils auront avec vous, et libres serez-vous alors de leur tremper la queue dans l'eau bénite, pour vous en faire des goupillons dont ils vous aspergeront en chassant les mouches. Mais, foin des hérétiques et des buveurs d'eau ! sachez tous que celui-là doit être réputé catholique et bon chrétien qui entre à la cave peinte, bras dessus, bras dessous avec frère Jean des Entommures !

A. CONSTANT.

(La suite à demain.)

ERRATUM. — Dans le feuilleton d'hier, ligne deuxième, avant-dernière, au lieu de *brebis*, lisez : *bribes.*

CONCERTS.

Dimanche prochain, 17 mars, à deux heures, 5e Concert de l'Union musicale, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin. On entendra : 1° Symphonie en ré majeur (45e op., 80) de J. Haydn ; 2° Trio des *Songes*, avec chœurs, de Dardanus, musique de Rameau, chanté par Mme Adam, Mlle Kentzague et M. Beckers ; 3° Concerts en mi b. de Mozart, pour piano, exécuté par M. Saint-Saëns ; 4° Scène des *Enfers d'Orphée*, musique de Gluck, chantée par M. Barbot ; 5° Ouverture d'*Egmont*, de Beethoven. L'orchestre sera dirigé par M. Seghers.

— Les peintres et les tapissiers sont à l'œuvre depuis plusieurs jours pour la décoration d'une grande fête militaire, dédiée aux braves de la République et de l'empire, donnée au profit de la caisse de la société générale d'assistance mutuelle fondée en faveur des travailleurs. Cette fête de nuit aura lieu samedi, 23 mars, dans les salons du Casino Paganini. On se procure des billets à l'avance à la direction de la société, rue du Bouloi, 26. Et chez MM. les commissaires. Pour le programme voir les affiches.

GRANDE SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE PARIS, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis. — Deuxième Concert, donné le mardi 19 mars, à 8 heures du soir, dans lequel on entendra : Mesdames Ugalde-Beaucé, Julienne, MM. Arnoldi, L. Massart, membre de la société ; Hermann, violoniste, membre de la société.

Prix des places : Stalles d'orchestre, de parquet et d'amphithéâtre, 6 fr. ; galeries, 3 fr.

On délivre des billets d'avance chez MM. Brandus et comp., éditeurs de musique, rue Richelieu, 87, et à la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis.

Le troisième Concert aura lieu le samedi 30 mars.

avec la faveur des journaux de l'ordre, fureur dont nous avons donné quelques échantillons :

Les journaux démocratiques sont furieux qu'on ne leur dispute pas leur victoire, et que les hommes d'ordre continuent à être des hommes d'ordre. Ils voudraient des récriminations, de la colère, de la haine, et peu s'en faut qu'ils n'envoient pas au parti modéré une sommation de descendre dans la rue. »

Le *Dix Décembre* n'a donc lu ni l'*Assemblée nationale*, ni la *Patrie*, ni l'*Ordre*, ni l'*Union*, ni aucun des journaux ses co-associés du moment ?

A qui donc le *Dix Décembre* croit-il avoir affaire ? Il faut qu'il ait une bien piètre idée de ses abonnés. Après cela, il les connaît mieux que nous.

L'*Opinion publique* apprécie ainsi les articles de la *Patrie* :

La polémique de la *Patrie* de ce soir, dont nous donnons quelques extraits, réveille en nous de bien tristes souvenirs, et nous ferait concevoir, si ses conseils étaient suivis, de funestes pressentiments. Nous nous souvenons de 1830 ! Nous nous souvenons de 1848 ! Que de gens nous vîmes brandir devant nous leur sabre le 25 juillet, qui sollicitaient une nouvelle épaulette le 11 août 1830, avant que la retraite de la royauté eût absous leur légèreté de conscience ! Que de gens plaisantaient sur les harangues gastronomiques de MM. Ledru-Rollin et M. Odilon Barrot, le 20 février, qui acclamaient la République après le 25, en compagnie de M. Ledru-Rollin, à la colonne de la Bastille, dans les ex-cours royales, dans tous les ministères, et jusque parmi les intimes de la famille de Louis-Philippe, avant même que l'on pût savoir dans quel asile secret la royauté tombée avait pu s'arrêter !

Les excitations à la vigueur, au courage chevaleresque, les phrases enfin ne manquent jamais la veille. Que reste-t-il souvent le lendemain ?

Nous avons reçu aujourd'hui plusieurs lettres exprimant la même opinion que celle-ci :

Citoyen rédacteur,

Veuillez signaler à l'indignation des honnêtes gens le premier-Paris du journal la *Patrie*, en date de ce jour.

Non ! pour l'honneur de la France ! ce n'est pas un Français qui rédige de pareilles infamies.

Il faut avoir l'intention malveillante de porter des coups funestes à l'industrie et au commerce d'une nation pour provoquer ainsi à la guerre civile, en excitant les citoyens à la haine des uns contre les autres, et en insultant grossièrement la majorité des électeurs.

Il est hors de doute que si un journal républicain imprimait un article dans le même sens, il serait saisi, jugé et condamné. Pourquoi avons-nous en justice politique deux poids et deux mesures ?

Un de vos abonnés,
PAILLARD,
Manufacturier.

Paris, 15 mars.

La *Gazette de Breslau* publie sur les desseins de la Sainte-Alliance monarchique contre la révolution, une correspondance d'Italie dans laquelle nous trouvons le passage suivant :

« On parle toujours au quartier-général de Vérone du prochain voyage du feld-maréchal Radetzki, qui se rendrait à Vienne en passant par Venise. Il se rencontrerait à Vienne avec le feld-zeugmeister Haynau, venant de Hongrie et allant prendre le commandement de l'armée de Bohême. On parle de conférences stratégiques, sous la présidence de l'empereur, sur les campagnes *qui vont devenir nécessaires* en Allemagne et en Italie, tandis que la Russie aurait à intervenir en Turquie et à surveiller la Hongrie.

» Dans les rangs de l'armée, parmi les officiers du moins, règne la plus vive ardeur martiale ; les victoires sur l'armée piémontaise ont fait naître chez eux un tel orgueil, qu'ils attendent avec impatience l'occasion de se mesurer *avec un adversaire plus puissant*. — Le corps d'armée établi dans le comté de Goritz, qui doit être considéré comme la réserve de l'armée d'Italie, a déjà reçu l'ordre depuis quelque temps de se tenir prêt à partir. »

Une autre correspondance des frontières de la Pologne, dit que les troupes russes qui se trouvent dans ce pays s'attendent à marcher au printemps sur le Danube ou sur le Rhin.

La rentrée du pape à Rome serait fixée au 2 avril.

Nous mettons en vente, aujourd'hui, à la librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire, en brochure de 45 pages, les articles de notre collaborateur FERDINAND GUILLON, publiés dans la *Démocratie pacifique* sous les titres : Le CAPITAL ET LE TRAVAIL, la PROPRIÉTÉ ET LA COMMUNAUTÉ.

Nous engageons nos amis à répandre cette petite brochure, qui résume l'opinion de notre école sur la question la plus populaire et la plus brûlante de ce temps.

Voir aux annonces.

Le Pape au XIXe siècle.

Sous ce titre, il paraît aujourd'hui au bureau du *Nouveau-Monde*, 102, rue Richelieu, une brochure de J. MAZZINI. C'est un travail qui aura du retentissement en Europe, et qui jette un grand jour sur la question sociale et religieuse. Mazzini a mis dans cette brochure toute son éloquence. On en jugera par l'extrait suivant :

Prêtres italiens, mes paroles sont graves : si le salut du monde et de vos croyances vous est cher, écoutez-nous. Nous pourrions, — un des vôtres (1) l'a dit, et que ce soit pour vous une preuve de l'esprit qui nous anime, — vaincre sans vous, mais nous ne le voudrions pas. N'êtes-vous pas nos frères ? N'êtes-vous pas nés, vous aussi, sur cette terre italienne que nous cherchons à sanctifier par l'amour et la foi ? N'êtes-vous pas les fils de ce peuple aujourd'hui nourri de colère et de défiances, et que nous voudrions réunir en une seule famille ? Nous ne recourons contre vous ni aux artifices de la séduction ni à la terreur : nous ne combattons vres, point nos adversaires avec l'arme de la calomnie ; nous ne vous conseillons pas de ne point tire leurs livres, de ne point écouter leurs discours ; nous ne vous demandons qu'une seule chose, c'est de nous écouter aussi, ou plutôt d'écouter la voix de l'humanité que Dieu a confiée à vos soins. Entre l'humanité et le pape, placez l'Evangile ouvert ; puis, descendez libres de haine, dégagés de toute obséquiosité aveugle, dans votre conscience, et jugez.

L'appel que nous vous faisons est un appel sincère. Hommes et sujets de l'erreur, nous pouvons pécher sur beaucoup de points, mais jamais par hypocrisie. Nous avons l'audace du vrai : le pape le sait, et c'est pour cela qu'il nous redoute. Celui qui vous écrit aujourd'hui, au nom de ses frères, peut vous dire : « Examinez ma vie ; vous n'y pourrez » trouver un acte qui soit en contradiction avec la » foi que j'enseigne. Examinez tout ce que j'ai é- » crit depuis vingt ans, vous n'y pourrez trouver » une seule ligne dictée par l'irréligion ou le maté- » rialisme. » Interprète d'un grand nombre de mes frères, lorsque j'ouvris mon âme à la pensée italienne, je déclarai que, depuis longtemps, un divorce avait séparé l'idée religieuse de l'idée politique, l'Eglise de l'humanité ; je déclarai que ce divorce était funeste ; — que sans la foi, une société basée sur la fraternité était un rêve ; que sans la foi il n'y avait ni paix ni liberté véritable, que hors d'elle l'élément corrompu dans lequel nous vivons résisterait à toute transformation sérieuse, que hors d'elle enfin il n'y avait plus ni patrie ni rien ; j'ajoutais qu'il fallait, à tout prix, relier la terre au ciel, rétablir l'harmonie entre la vie qui s'écoule dans le temps et dans l'espace et la concession de l'éternelle vie ; entre l'homme et Dieu, père et éducateur de tous les hommes.

Et maintenant j'ajoute que l'heure suprême va sonner, que les temps sont mûrs, que le matérialisme est vaincu, que le besoin d'une vie religieuse est universellement senti, et que grâce à vous seuls, grâce à l'obstination qui vous pousse à étayer un édifice en ruines, à maintenir l'Eglise dans la haine ou l'ignorance des progrès inévitables de l'humanité les consciences vivent incertaines, la religion reste exilée des cœurs ; que grâce à vous, et malgré nous, il se prépare des temps de discorde et des œuvres de sang dont vous porterez la responsabilité devant les hommes et devant Dieu.

Au nom de Dieu et pour l'amour de notre patrie, nous vous demandons : Etes-vous chrétiens ! comprenez-vous l'Evangile ? regardez-vous la parole de Jésus comme une lettre morte, ou en adorez-vous l'esprit ? Entre l'esprit de l'Evangile et la parole des papes, êtes-vous vraiment, décidément résolus à opter pour cette dernière, sans examen, sans appel à votre conscience ? Etes-vous croyants ou êtes-vous idolâtres ?

Dans les premières lignes de l'Evangile, l'esprit du mal offre à Jésus, pour l'engager à lui rendre ses services et à trahir sa mission, des royaumes et des principautés terrestres. Jésus refuse avec mépris. Lorsque vous voyez les chefs de votre hiérarchie se liguer avec les princes, et maudire pour eux les peuples dont ils font couler le sang, afin de maintenir leur propre empire sur une partie de la terre italienne, ne vous rappelez-vous jamais cette page de l'Evangile ?

Dans une autre page, Jésus, cette âme la plus douce, la plus tendre, la plus embrasée d'amour qui soit descendue sur la terre, s'arme d'un fouet, et chasse dans un saint élan de colère les trafiquants et les profanateurs du temple. Ne pensez-vous jamais à cette page, ô prêtres, mes frères ? N'y a-t-il plus de marchands dans le temple ? Les pharisiens, ces sectateurs de la lettre morte, ont-ils tous disparu ? La parole de Dieu brille-t-elle dans sa pureté primitive, et telle qu'elle sortait de la bouche de Jésus ?

Prêtres du Christ, regardez autour de vous.

Pourquoi la terre frémit-elle ? pourquoi cet immense cri de peuples soulevés et qu'aucune force ne pourra ramener à la paix ou au silence ? De combien de jours, de combien de mois date ce frémissement, indice patent, irrécusable de besoins et d'événements nouveaux ? Il date de soixante ans, et il grandit chaque jour. Dans combien de lieux ont éclaté ses menaces ? Pouvez-vous nous indiquer un foyer, un point central d'où part cette agitation ? Elle fait irruption de toutes parts, sans centre déterminé, à travers les nations les plus diverses et les plus reculées, à travers les peuples de mœurs et de races opposées, en Italie, en France, parmi les Slaves, à Pesth, à Vienne, depuis l'extrémité de la Sicile jusqu'à Pétersbourg. Pas un mois ne se passe sans un mouvement, sans une tentative d'insurrection ; pas un jour sans qu'une voix partie d'un point ou l'autre, de l'Europe ne vous porte la nouvelle d'un danger ou d'une persécution. Combien de fois ces agitations ont-elles été réprimées ? Dix, vingt, cinquante fois. Toutes les armées, toutes les forces de la vieille Europe, tous les artifices de la diplomatie se sont ligués pour les étouffer, et l'on crut qu'elles étaient étouffées ; puis, après quelques heures, elles ont éclaté toujours et chaque fois plus redoutables. Combien ont péri parmi les agitateurs ! Le nombre ne s'en comp e pas. Sur toute la terre, ils sont tombés par centaines sur les échafauds, sous la hache ; par milliers sur les champs de bataille, par milliers de faim et de misère, dans l'exil. Comment sont-ils morts ? Presque tous le sourire sur les lèvres, avec la fierté du défi sur le front, avec le calme sérénité que donne la conscience d'une mission accomplie, comme meurent les martyrs.

Et vous appelez ce soulèvement des peuples une émeute ? Vous pouvez n'y voir que la main de quelque factieux ? Moi, je vous dis que c'est le soulèvement de l'humanité poussée par le choc du doigt de Dieu, que c'est la révélation d'une époque marquée par la Providence ; je dis que vous devriez courber avec respect la tête, et demander au Père des hommes qu'il vous éclaire sur ses desseins, sur les destins nouveaux qu'il réserve à ses fils, sur les caractères de la transformation qu'il prépare à la race humaine.

Et quel est le cri des peuples ainsi soulevés ? Patrie, Liberté, Nation, Egalité, Dieu et Peuple, Progrès, Association fraternelle, Alliance, paroles saintes, et qui profétisent un ordre nouveau, traduction complète de ces paroles de Jésus : OMNES UNUM SINT (*Que tous soient un.*) Quelques-uns, la Pologne, la Grèce, se sont levés, la croix sur leurs bannières ; d'autres, l'Italie, au nom du pape qui aujourd'hui lance sur nous l'anathème.

Et ce premier mouvement fut chez tous pur de vengeances, grand d'oubli, saint d'amour, d'enthousiasme, de foi. Eux, les victimes, renversèrent l'échafaud qui aurait pu se dresser pour leurs ennemis. Si quelques actes isolés vinrent faire tache à leur noble cause, ce fut plus tard, sous l'inspiration de réactions cruelles et de résistances insensées : ces actes, d'ailleurs, furent presque universellement condamnés. Si quelques cris anarchiques, si quelques rêves d'utopie subversive éclatent aujourd'hui dans le sein des populations excitées, ce sont les cris d'hommes désespérés, cent fois trompés et trahis, cent fois déboutés de leurs justes demandes par l'inexorable volonté d'une caste ou d'un roi ; — et tous ces nuages disparaîtraient à jamais, vous le savez bien, le jour où nous serions vainqueurs.

Et quel est, prêtres italiens, le vœu de notre, de votre patrie ? « Nous voulons réunir les vingt-six millions d'hommes qui peuplent la terre d'Italie en une seule famille, sous une seule loi, à l'ombre d'un seul drapeau. Nous voulons continuer la tradition de nos pères et ouvrir à nos fils une voie au bout de laquelle ne soient ni l'exil, ni l'échafaud, ni le bâton du soldat croate. Nous voulons que, pour le bien de l'humanité, notre intelligence soit libre, notre parole libre, notre œuvre puissante. Nous ne voulons pas adorer le mensonge, mais la vérité ; nous voulons une autorité, mais fondée sur l'interprétation de la loi, non sur le caprice arbitraire de l'usurpation ; nous cherchons des guides et des chefs, mais nous les cherchons parmi ceux que signalent à nos choix leur intelligence, leur vertu, leur dévouement au bien de tous ; nous demandons le pain de l'âme, l'éducation pour tous ; le pain du corps, le travail pour tous. *Sur la terre comme au ciel, que la volonté de Dieu soit faite.* »

A ces demandes, ne pouvez-vous répondre que comme répond l'Encyclique ? Le frémissement de frémissement de vos consciences ne vous pousse-t-il pas à une autre mission que celle que le pape résume par ce mot : *Résister* ?

Résister à la nation, à l'humanité, aux volontés de Dieu ? Vous êtes alors irrévocablement perdus... La religion est éternelle ; éternelle est l'Eglise des croyants. Mais la transformation de la religion et de l'Eglise qui, vous aidant, s'accomplirait dans une évolution pacifique et solennelle, coûtera au monde des luttes terribles, et les larmes et le sang de milliers de martyrs. Dieu descendra sur les multitudes et sur vous, non comme la rosée sur la toison, mais comme un tourbillon, et ceint de la foudre, comme dans le buisson du Sinaï.

J. MAZZINI.

(1) Le père Ventura.

ÉLECTIONS DES DÉPARTEMENTS.

Avis aux électeurs militaires.

Vosges. — CHARLES GUILGOT, candidat démocratique, ex-commandant de la garde nationale d'Epinal. L'élection est fixée au 24 courant.

Assemblée nationale.

Séance du 15 mars. — *Présidence de* M. BEDEAU.

La troisième délibération sur la loi de l'enseignement est reprise.

L'Assemblée adopte sans discussion les art. 74, 75, 76, 77 et 78, relatifs aux modes d'institution des divers établissements d'enseignement secondaire.

TITRE IV. — *Dispositions générales.*

« Art. 79. Le ministre prononce disciplinairement contre les membres de l'instruction secondaire publique, suivant la gravité des cas :

» 1° La réprimande devant le conseil académique ;

» 2° La censure devant le conseil supérieur ;

» 3° La mutation pour un emploi inférieur ;

» 4° La suspension des fonctions, pour une année au plus, avec ou sans privation totale ou partielle du traitement ;

» 5° Le retrait d'emploi, après avoir pris l'avis du conseil supérieur ou de la section permanente. »

M. PASCAL DUPRAT s'élève contre le paragraphe relatif à la prononciation des peines contre les professeurs de l'enseignement supérieur. Il veut également plus de garanties contre l'édiction des peines disciplinaires que celles qui résultent de la conscience politique d'un ministre, et il rédige ainsi un amendement à l'art 79 :

« Le ministre prononce contre les membres de l'instruction secondaire publique, suivant la gravité des cas, après une instruction préalable devant les conseils académiques :

» 1° La réprimande devant le conseil académique ; 2° la censure devant le conseil supérieur ; 3° la mutation pour un emploi inférieur ; 4° la suspension des fonctions pour six mois, avec ou sans privation totale ou partielle du traitement ; 5° le retrait d'emploi, sur l'avis conforme du conseil supérieur ou de la section permanente. »

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, pense qu'il est temps que la loi régularise ce qui est dans les faits, puisque aujourd'hui les ministres ont le droit de mettre les professeurs en disponibilité. Quant aux professeurs de l'enseignement supérieur, une loi doit intervenir à cet égard ; mais, en attendant, il faut que l'autorité soit bien nettement établie.

L'amendement n'est pas adopté.

M. WALLON rédige ainsi le § 4 :

« 3° La mutation pour un emploi inférieur, après avoir pris l'avis du conseil supérieur ou de la section permanente. » — (Rejeté.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE propose de rédiger ainsi le 6e § :

« 5° Le retrait d'emploi sur l'avis conforme du conseil supérieur ou de la section permanente. » — (Rejeté.)

MM. DEMANTE, BRAVARD-VEYRIÈRES, VALETTE et BAROLONDE, à l'égard des professeurs de l'enseignement supérieur, demandent non pas que le retrait d'emploi seulement, mais en général que la suspension des fonctions avec privation totale ou partielle de traitement ne pourra être prononcée contre eux que sur l'avis conforme du conseil supérieur ou de la section permanente.

L'amendement est rejeté.

M. DE PARIEU ajoute : « La révocation aura lieu dans les formes prescrites par l'art. 12. » — Adopté.

Les art. 79, 80, 81 et 82 sont également adoptés.

« Art. 83. La présente loi ne sera exécutable qu'à dater du 1er septembre 1850.

» Les autorités actuelles continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à cette époque.

» Néanmoins, le conseil supérieur pourra être constitué, et il pourra être convoqué par le ministre avant le 1er septembre 1850 ; et, dans ce cas, les art. 1, 2, 3, 4, l'art. 5 à l'exception de l'avant-dernier paragraphe, les art. 6 et 7 de la présente loi deviendront immédiatement applicables.

La loi du 11 janvier 1850 est prorogée jusqu'au 1er septembre 1850.

Dans le cas où le conseil supérieur aurait été constitué avant cette époque, l'appel des instituteurs révoqués sera jugé par le ministre de l'instruction publique, en section permanente du conseil supérieur.

M. CRÉMIEUX, sur l'article 83, demande ce changement : « La présente loi ne sera exécutoire que le 1er juillet 1852. »

CRIS A DROITE. La question préalable ! (Vive agitation.)

CRIS A GAUCHE. Parlez, M. Crémieux ! (Interruption. — Tumulte à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Crémieux demande la parole pour un rappel au règlement. (Sensation.)

M. CRÉMIEUX. Il y a un article du règlement qui porte que lorsqu'il y a lieu à délibérer, la question préalable peut être réclamée et adoptée. Peut-être quand il s'agit de discuter ? La question est là. (Négations à droite.) Cette question est grave, prenez-y garde ! (Rumeurs à droite.) C'est une question de majorité, et la majorité d'aujourd'hui peut devenir la minorité de demain. (Bruit et rires à droite. — Approbation bruyante à gauche.)

Moi, je demande, autant dans l'intérêt de la majorité que dans celui de la minorité, l'exécution du règlement, qui est la loi de tous. Il ne s'agit pas de délibération, il s'agit du développement d'un amendement, et la question préalable ne peut l'empêcher. (Bruit.)

M. BAZE. La question préalable a la priorité sur tout. Elle a été trouvée pour empêcher toute discussion ou toute proposition dont les développements pourraient porter atteinte à la Constitution. (Rires ironiques à gauche.) Et je soutiens qu'elle peut être invoquée pour prévenir la proposition qui permettrait les outrages les plus condamnables à la loi. (Nouvelle opposition à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'art. 39. Cet article dit que la question préalable est demandée par l'Assemblée toutes les fois qu'elle pense qu'il n'y a pas lieu à délibérer. La question préalable a toujours la priorité.

M. JULES FAVRE. La question soumise à l'Assemblée est une question de bonne foi. (Exclamations et rires à droite.) Quelle que soit l'autorité du précédent invoqué par M. le président, ce précédent doit être dominé par l'autorité du règlement, et il a toujours été reconnu par cette Assemblée et celles qui l'ont précédée que l'auteur d'un amendement avait toujours le droit de le développer. C'est une règle fondamentale ; et si vous voulez y réfléchir, l'application de la règle contraire serait la confiscation du droit de la tribune au préjudice de la minorité. Si la majorité pouvait étouffer toutes les discussions par la question préalable, la minorité n'existerait plus, et la minorité doit toujours consacrer le droit de s'expliquer devant le pays. (Aux voix !)

Le droit de l'auteur d'un amendement est inscrit dans l'article 65...

UNE VOIX. Oui, mais si ce droit est subordonné à la question préalable ?

M. J. FAVRE. Vous ne pouvez adopter la question préalable que lorsque l'amendement a été développé. Autrement, ce serait, je le répète, la confiscation du droit de la minorité.

M. LE PRÉSIDENT. Je préviens l'Assemblée qu'on vient de déposer une demande de scrutin de division sur la question préalable, qui a été demandée. (Vive interruption à gauche.)

Les huissiers prennent les urnes et se disposent à les emporter pour recueillir les votes. Une certaine opposition se manifeste parmi les membres de la gauche, qui sont au pied de la tribune. Une vive agitation règne dans l'Assemblée. M. Crémieux réclame avec chaleur et s'adresse au président. Enfin, après un moment d'hésitation et sur une nouvelle explication de M. le président relative au vote, les huissiers procèdent au recueillement des votes.

Une vive agitation accompagne cette opération.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	623
Majorité absolue	312
Billets blancs	366
Billets bleus	257

La question préalable est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT donne de nouveau lecture de l'article 83, qui est adopté.

« Art. 84. L'art. 463 du code pénal pourra être appliqué...

» Art. 85. ... par la présente loi. » (Adopté.)

« ... sont abrogées toutes les dispositions des lois, décrets ou ordonnances contraires à la présente loi. » — Adopté.

» Art. 86. Un règlement d'administration publique déterminera les dispositions de la présente loi, qui seront applicables à l'Algérie. » — Adopté.

M. LAURENT (de l'Ardèche) présente l'article additionnel suivant :

« Il n'est point dérogé, par la présente loi, aux conditions d'ordre public et aux principes de droit national consacrés par les lois et règlements restés en vigueur, conformément à l'art. 112 de la Constitution. »

Messieurs, dit M. Laurent (de l'Ardèche), je comprends que vous ayez hâte d'en finir avec cette loi que beaucoup d'entre vous n'aiment pas, et que cependant, par un défaut de logique assez incompréhensible, ils voteront avec les premiers protecteurs de ces dispositions contradictoires.

Du reste, les auteurs de la loi peuvent voir combien ils ont fait une œuvre digne de l'approbation du pays ! L'un d'eux déclarait que les républicains étaient incapables de conduire les affaires de la République. Il faut avouer, en effet, que les hommes de la monarchie qui sont à la tête du gouvernement républicain agissent assez bien pour nous ; car c'est surtout depuis qu'ils gouvernent la France que les opinions républicaines font chaque jour plus de progrès dans le pays.

Ils se sont fait les tuteurs des républicains ; et il faut avouer qu'ils administrent assez bien les affaires de leurs pupilles. Mais il faut espérer cependant que le jour n'est pas loin où les républicains se passeront facilement de leurs tuteurs. En attendant, il est nécessaire qu'on ne touche à rien du dépôt sacré de notre droit public.

L'amendement de M. Laurent (de l'Ardèche) est mis aux voix et rejeté.

Un scrutin public a lieu sur l'ensemble de la loi et donne le résultat suivant :

Nombre des votans	636
Majorité absolue	319
Billets blancs	399
Billets bleus	237

L'Assemblée a adopté la loi sur l'instruction publique.

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur la proposition de M. le général de Grammont, ayant pour objet de mettre un terme aux mauvais traitements exercés sur les animaux.

L'Assemblée rejette l'urgence demandée par M. de Grammont, et décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion la première délibération : 1° du projet de loi relatif aux comptes-rendus annuels concernant les services des ponts-et-chaussées, des bâtiments civils et des mines ;

2° De la proposition de M. de Bussières, relative au classement des places de guerre et aux servitudes militaires ;

3° La prise en considération de la proposition de MM. de Bussières et autres, relative à la délimitation de la zone frontière et à la compétence de la commission mixte des travaux publics ;

4° La première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la sanction d'un échange d'immeubles entre

l'Etat et la commune d'Hiers-Brouage (Charente-Inférieure) ;

5° Et la prise en considération de plusieurs autres propositions.

La séance est levée à six heures.

Demain, séance publique à deux heures.

FAITS DIVERS.

La garnison de Paris est sur le point d'être entièrement renouvelée. Nous croyons même que les corps qui en font partie seront envoyés à de grandes distances de la capitale. Si nous sommes bien informé, le régiment de lanciers qui occupe aujourd'hui l'École-Militaire, et qui se serait flatté d'obtenir la garnison de Compiègne, irait jusqu'à Nantes et Pontivy. Paris recevrait prochainement dans ses murs le 9e dragons, le 5e hussards ; Versailles serait occupé par le 1er lanciers et les deux régiments de carabiniers.

— Au sujet du projet que l'on prête au président de la République de donner sa démission, afin de revenir au pouvoir avec une majorité de voix plus grande qu'au 10 décembre, un représentant qui va aux soirées de l'Elysée, disait : Le prince ne fera » pas cela.... le général Changarnier se porterait can- » didat et aurait des prétentions à le remplacer. M. » Carlier aspirerait naturellement alors à la place de » M. Boulay. — Ote-toi de là que je m'y mette. »

— La création d'un ministère de police ne prend pas faveur parmi la majorité de l'Assemblée nationale ; tout ce que l'on peut accorder à M. Carlier, c'est de le laisser préfet. Ne pouvant faire passer aucun de ses candidats, l'Elysée avait pensé que ce serait bien de faire siéger sur le banc de ses ministres d'action, avec le titre pompeux de ministre de police, son préfet Carlier. Mais d'après ce qu'on entend, il est certain que ce projet restera, comme beaucoup d'autres, sans exécution possible, à moins que l'Union électorale, dans le cas d'une réélection, ne porte M. Carlier comme son candidat. Il en est question.

— Encore des victimes de la modération des modérés. Voici ce qu'on écrit de Lyon, en l'an II de la paternelle administration de M. Gémeau :

« Cinq soldats avaient été condamnés par le conseil de guerre à Lyon à 5 et 2 ans de prison pour avoir refusé d'obéir à leurs chefs lors de l'insurrection du 15 juin. *Sur leur appel*, ils viennent d'être condamnés à la peine de mort. »

— Notre courageux confrère, le *Républicain de la Dordogne*, vient d'éprouver à son tour les rigueurs du parquet. Nous lisons dans l'*Echo de Vesone*, feuille réactionnaire :

« Le *Républicain* d'hier a été saisi à la poste et dans ses bureaux. Son article de fonds a paru contenir, aux yeux du parquet, plusieurs délits, notamment, dit-on, ceux d'excitation à la haine des pauvres contre les riches et d'offense à la magistrature. »

— Vouziers est connu pour une des villes les plus républicaines de nos Ardennes.

Or, mercredi dernier, un régiment d'artillerie devait y passer la nuit.

Que fit l'autorité? Elle distribua dans les villages les compagnies les moins *blanches*, et consigna aux autres certain café démocrate, à la porte duquel elle posta un planton.

Que firent, à leur tour, les militaires? Ils passèrent sur le planton, remplirent la salle du café, et bientôt l'on entendait des voix de stentor entonner avec un accord parfait le *Chant du soldat*.

Passe un maréchal-des-logis chef. — Que fais-tu là? dit-il au planton. — C'est le commissaire de police qui m'a placé à la porte de café, pour empêcher mes camarades d'y entrer. — *Déloge*, et dépêche.

Sur ce, le maréchal-des-logis entre au café consigné, y trouve plusieurs sous-officiers, et tous ensemble répètent gaiement le refrain du *Chant du soldat*. (*Propagateur des Ardennes.*)

UN ÉPISODE ÉLECTORAL. — Dimanche, sur la place de la Préfecture, un citoyen distribuait des bulletins portant le nom de M. Ch. d'Etchegoyen. Un *honnête et modéré* s'approcha et lui dit : Combien voulez-vous me vendre le paquet de bulletins que vous avez à la main? — Je ne les vends pas, répondit le distributeur démocrate, je les donne. Le *modéré* insista et fit si bien qu'il obtint pour 10 francs une centaine de bulletins qu'il brûla immédiatement.

Mais à peine le distributeur démocrate avait-il reçu les dix francs du réactionnaire, qu'il tira de sa poche un énorme paquet de bulletins portant le nom de M. Ch. d'Etchegoyen et se mit à les distribuer en présence du généreux réactionnaire.

Qui fut mystifié? On le devine aisément.

(*Républicain de Loir-et-Cher.*)

LES BRIGANDS DES PONTONS — On lit dans l'*Armoricain* :

« Un des transportés détenus à bord du ponton *la Guerrière*, à Brest, vient de se distinguer par un acte de courage et de dévouement qui mérite d'être rapporté.

» La semaine dernière, un voltigeur du 1er régiment d'infanterie de marine, de garde à bord de *la Guerrière*, étant de service la nuit, alla prendre son poste, et, croyant monter sur le porte-hauban de tribord, perdit l'équilibre et tomba à la mer ; il était tout équipé. La mort de ce militaire était certaine, car, outre son caban, il était enveloppé d'une capote de toile ; avec cet attirail il lui était impossible de nager.

» M. Victor Badier se trouvant assez près pour avoir remarqué cet accident, ne consulta que son courage, et, malgré le froid le plus intense, l'obscurité la plus profonde et le danger que lui-même allait courir, il se précipita à la recherche du voltigeur, qu'il eut le bonheur de sauver, avant même qu'un canot eût pu être mis à la mer.

» Les militaires de garde sont allés, accompagnés de leur sergent, remercier ce généreux citoyen de l'acte de courage qu'il venait d'accomplir, et lui proposer de faire connaître cet acte de dévouement par la voie des journaux. Mais il s'y refusa avec modestie ; il a simplement remercié ces braves soldats de leur bonne reconnaissance, et leur a dit que ce qu'il avait fait était un devoir que tout homme de cœur devait accomplir. »

SOLIDARITÉ. — Le sentiment de la solidarité fait de rapides progrès, grâce aux persécutions du pouvoir contre les hommes les plus honorables : les opprimés sont frères.

Il vient de se passer à Saint-Mards-en-Othe (Aube) un fait bien significatif. Bien qu'on ait déjà essayé d'intimider cette commune par des arrestations répétées, elle a peu profité de la leçon. Les habitants n'étaient que républicains, ils deviennent socialistes. Le 25 février dernier, pendant que le procureur de la République célébrait l'anniversaire de la révolution par une perquisition au domicile de l'aubergiste Pistouf, qui avait dû se soustraire à un double mandat d'amener lancé contre lui, les concitoyens de ce dernier organisaient un banquet et choisissaient sa maison pour leur réunion, qui comptait quatre-vingts convives. Le maire assistait au dîner.

Ce n'est pas tout, quarante des invités sont allés cultiver le jardin du pauvre proscrit républicain. Quel nouveau sujet de procès-verbaux, correspondances, démarches, etc., entre le brigadier de gendarmerie et le procureur!

« Quelle est donc la moralité des poursuites et leur effet? ajoute le *Progrès de l'Aube*, auquel nous empruntons ceci. Les persécutés sont soulagés, défendus, honorés! — Que la réaction continue, plus elle en fera et mieux elle fera. »

SOLIDARITÉ. — Un brave homme de la commune de Saint-Gervais, nommé Jacques Hannot, ayant eu le bras amputé par suite d'un mal qui lui était venu à la main, se trouve dans l'impossibilité de travailler. Le malheur de ce pauvre homme a excité la compassion des bons habitants de Saint Gervais. Le samedi, 9 du courant, le garde-champêtre fit une tournée dans le village pour engager les citoyens à se réunir le lundi suivant, afin de tailler les vignes de Jacques Hannot et faire toute sa besogne qui était en retard.

Le lundi, 11, dès sept heures du matin, cinquante-deux hommes travaillaient ensemble dans la vigne de leur concitoyen.

Honneur aux braves habitants de Saint-Gervais ! leur belle action surpasse tous les éloges qu'on pourrait leur adresser.

(*Républicain de Loir-et-Cher.*)

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, 16 mars, à 8 heures et demie, grand Concert, dans lequel on entendra, pour la première fois, le *Vengeur*, par Jules Moulin. — Les *Cris de Paris* et *Jour de l'An*, par M. Mayer. — Le *Credo républicain*, par M. Lebrun. — Les *Mariniers*, par M. Junca.—Prix d'entrée : 30 c. Tribunes, 30 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe..... 22 · 17 · 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 15 mars 1850.

Les affaires se sont bien soutenues, et les achats au comptant ont continué d'être nombreux, ce qui a aidé la petite liquidation de la coulisse. On parlait d'une modification ministérielle pour demain; le nom de M. d'Andiffret pour les finances a influé sur les opérations de la clôture. En définitive, après avoir décroché le cours de 92, le 5 0/0 s'est relevé, au moment de la fermeture, à 92 15.

AU COMPTANT.

Cinq 0/0, j. 22 sept....	91 90	Zinc Veille-Montagne.	2910 »»
Quatre 1/2 0/0, j. 22 s..	»» »»	Naples, 0/0, c. Roth.	94 80
Quatre 0/0, j. 22 sept..	»» »»	Cinq 0/0 Romain......	79 »/»
Trois 0/0, j. 22 décem.	57 »»	Espag. 3 0/0 dette ext.	»» »/»
Cinq 0/0 (empr. 1848).	»» »»	— 3 0/0 dette int.	35 1/2
Bons du Trésor......	3 »/»	Belgique. Empr. 1831.	»»» »/»
Actions de la Banque.	2377 50	— Empr. 1840	98 1/2
Rente de la Ville......	»» »»	— Empr. 1842	»» »/»
Obligat. de la Ville..	»»»» »»	— Banq. 1835.	»»» »»
Obl. Emp. 25 millions.	1250 »»	Emprunt d'Haïti....	»»» »»
Obligat. de la Seine..	1177 50	Piémont, 5 0/0 1849..	86 25
Caisse hypothécaire..	130 »»	— Oblig. anc.	975 »»
Quatre-Canaux.......	1100 »»	— Oblig. nouv	960 »»
Jouis. Quatre-Canaux.	70 »»	Lots d'Autriche 1834.	365 »»

FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Cinq 0/0 fin courant............	92 25	92 30	91 90	92 15
Cinq 0/0 (empr. 1848) fin courant.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Trois 0/0 fin courant...........	57 15	57 15	56 80	57 10

REPORTS.

5 0/0 compt. à la liq...	5 »/»	5 0/0 liquid. à l'autre..	»» »/»
3 0/0 —	5 »/»	3 0/0 —	»» »/»

CHEMINS DE FER COTES AU PARQUET.

Au comptant. Hier.	Auj.	DÉSIGNATION des chemins.	A TERME. 1er cours	P. haut	D. cours
»»» »»	»»» »»	Saint-Germain.........	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	147 50	Versailles rive droite.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Id. rive gauche.	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	776 »»	Paris à Orléans......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	547 50	Paris à Rouen.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	237 50	Rouen au Havre......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	197 50	Marseille à Avignon..	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	115 »»	Strasbourg à Bâle......	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	320 »»	Orléans à Vierzon.....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	»»» »»	Boulogne à Amiens....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	402 50	Orléans à Bordeaux...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	437 50	Chemin du Nord......	437 50	438 75	437 50
»»» »»	110 »»	Montereau à Troyes...	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	343 75	Paris à Strasbourg....	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	247 50	Tours à Nantes.......	»»» »»	»»» »»	»»» »»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 16 Mars.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ITALIENS.—Don Pasquale.
ODÉON.—Belronde, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vaucroix, une Tempête.
VAUDEVILLE.—Un ami, les Secrets, les 4 coins de la Foire aux idées.
VARIÉTÉS. — Jobin, Colombine, la Mariée.
GYMNASE. — Mlle de Liron, les Bijoux, un Coup d'état.
THÉATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, Roselle Papillons, Voyage.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulin, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Les Martyrs, Monseigneur, Cuisinière.
THÉATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mirlitons.

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 75. Dimanche 17 Mars 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an . . . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 16 MARS.

Assemblée nationale.

Au début de la séance, la majorité s'est fait un plaisir de rejeter une proposition de M. Ceyras, tendant à prohiber les avantages exceptionnels que les pères de famille peuvent faire aujourd'hui à leurs enfants. M. Ceyras voulait que le principe du Code, proclamant l'égalité dans les successions, ne pût jamais être éludé. Son projet, à vrai dire, bien qu'inspiré par les plus louables intentions, ne nous a paru présenter un grand caractère d'urgence ni de maturité.

A la fin de la séance, l'Assemblée s'est vivement émue. M. Ferdinand de Lasteyrie, secondé par M. Jules Favre, interpellait le ministère sur l'article incroyable qui a paru ce matin dans l'*Assemblée nationale* et qui désigne par leurs noms et leurs adresses des commerçants de Paris, coupables d'avoir voté pour la liste *rouge*, en leur annonçant comme châtiment la perte de leur clientèle.

Ces essais d'intimidation, nous dirions presque ce chantage politique, étaient en effet scandaleux. Nous n'approuvons pas, en règle générale, qu'on dénonce à l'autorité un article de journal quel qu'il soit. Nous voulons la liberté de la presse même pour nos adversaires. Les condamnations rigoureuses qu'on vient de nous faire subir et dont on nous menace encore, ne nous ont pas donné le goût de la vengeance. Elles ont seulement augmenté en nous l'horreur de la répression judiciaire appliquée à la plume et à la pensée.

Nous ne dénonçons pas et nous n'approuvons pas qu'on dénonce. Mais aujourd'hui MM. de Lasteyrie et Jules Favre étaient bien certains de n'attirer aucune poursuites sur un journal aussi dévoué à la réaction que l'*Assemblée nationale*. Ils pouvaient, sans crainte de devenir les pourvoyeurs du parquet, relever un fait dont l'opinion publique est émue. C'est que nulle vivacité de langage, nulle imprudence, nulle témérité n'est pardonnée aux journaux démocratiques ; c'est qu'ils se voient chaque jour écrasés de condamnations comme ayant excité *à la haine et au mépris du gouvernement de la République*, tandis que l'*Assemblée nationale* et autres feuilles du même bord peuvent, avec la sécurité la plus absolue, outrager, calomnier les démocrates, une classe de citoyens qui est aujourd'hui la majorité dans Paris, pousser contre elle le cri de guerre, noter les hommes, marquer les maisons, et par dessus tout provoquer très ouvertement chaque matin au mépris, au renversement de la République.

Telle est l'égalité des balances tenues par M. Rouher. Il fallait que la partialité d'un pouvoir qui sert une faction, et une faction en minorité parmi les électeurs qui viennent de formuler leur vote, fût mise en lumière devant le pays. L'Assemblée a passé à l'ordre du jour ; mais la publicité de la tribune a flétri un déni de justice quotidien, systématique. Cette réparation nous suffit. Publier les actes d'une mauvaise administration, c'est la punir, c'est hâter l'heure où elle devra rendre ses comptes.

On verra, dans le compte-rendu de la séance, quel genre de respect M. Rouher, ministre de la justice, professe pour le suffrage universel.

M. Baroche est ministre de l'intérieur. On lit dans le *Moniteur* de ce matin, partie officielle :

M. Baroche, vice-président de l'Assemblée nationale législative, procureur-général près la cour d'appel de Paris, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Ferdinand Barrot, dont la démission est acceptée.

M. Ferdinand Barrot, représentant du peuple, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République, en mission temporaire, auprès de S. M. le roi de Sardaigne, en remplacement de M. Lucien Murat, représentant du peuple.

Le bureaux de l'Assemblée se sont occupés hier de la demande de crédits pour l'expédition romaine. La plupart des orateurs se sont prononcés pour la retraite des troupes françaises. Le général Oudinot aurait proposé l'organisation d'une gendarmerie mobile, composée de 3 300 fantassins et de 800 chevaux, que la France mettrait à la solde du pape.

La commission chargée d'examiner la proposition qui supprime la gratuité des écoles militaires et de l'Ecole polytechnique a déposé son rapport.

Une commission mixte, nommée sur la proposition des ministres de la guerre, de la marine et des travaux publics, serait chargée de réviser tant l'organisation de l'école que les programmes d'enseignement ; elle devrait proposer les modifications qu'elle croirait nécessaires avant le 1er décembre 1850, pour mettre ces modifications en harmonie avec les besoins des services publics.

Par une autre disposition, l'école Polytechnique serait éloignée de Paris et transférée dans les bâtiments du palais national de Meudon.

La *Patrie* d'hier soir et le *Moniteur* de ce matin ont publié les notes suivantes :

Plusieurs journaux de ce matin, particulièrement la *Voix du Peuple*, le *National*, etc..., ont publié un *Avis aux ouvriers, commerçants, etc.....*, portant la signature des sieurs Figuet, Croce-Spinelli et Breton, en qualité de président et secrétaires d'un prétendu *Comité des commerçants, fabricants et ouvriers*, et dans lequel on lit qu'un *piège infernal* leur est tendu.

Le procureur de la République a ordonné des poursuites contre les sieurs Figuet, Croce-Spinelli et Breton, signataires de cet *Avis aux ouvriers*, etc., comme prévenus d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République.

(*Communiqué.*)

La *Voix du Peuple* a publié hier, et la *Démocratie pacifique* reproduit aujourd'hui un article dans lequel il est question de sommes considérables *engagées sur la hausse*, dans la prévision du succès de l'Union électorale, par un riche banquier israélite occupant une des positions les plus élevées de l'administration, très-influent dans les conseils du gouvernement, et surtout fort lié avec le Président de la République. Le même article ajoute que *les intérêts d'un haut personnage sont, dit-on, gravement compromis dans le résultat de cette partie.*

A raison de la publication de cet article, le procureur de la République a requis une instruction contre les gérants de la *Voix du Peuple* et de la *Démocratie pacifique*, sous prévention, 1° d'offense envers la personne du président de la République ; 2° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République. (*Communiqué.*)

Le parquet a l'esprit frappé, comme les plus fortes têtes de la réaction. Il aperçoit des crimes là où il n'y a pas l'ombre d'un délit, et il n'en voit pas là où tout le monde en signale.

On annonce que M. de Royer est nommé procureur-général près la cour d'appel de Paris.

Il y a eu aujourd'hui à l'Assemblée de fréquentes conférences entre les chefs de la majorité, MM. Thiers, Molé, de Broglie, etc.

Que préparent donc ces messieurs ?

On a appris hier à l'Assemblée qu'une longue conférence avait eu lieu à l'Elysée entre le président de la République et les chefs de la majorité. Les personnes qui avaient été appelées à cette entrevue, MM. le général Changarnier, Molé, de Broglie, Thiers, Berryer, général de Saint-Priest et de Montalembert, auraient été invitées à composer un cabinet ; mais on n'a pu tomber d'accord sur les conditions posées de part et d'autre.

(*Gazette de France.*)

Exemples à suivre.

Un grand nombre de questions qui nous préoccupent actuellement ont été résolues en principe par la Révolution de 89. Tout démocrate sincère se dit aujourd'hui :

Le développement de la République est-il conciliable avec l'organisation actuelle du clergé et de la magistrature ?

Evidemment, non.

Par quel principe ces deux corps doivent-ils être régénérés ?

Par le principe électif. L'élection pourra seule les vivifier, les mettre en harmonie avec le mouvement démocratique, en les purifiant de tous les éléments rétrogrades, incapables de transformation.

Eh bien! ces idées qui sont à l'état d'aspiration pour les démocrates de 1850, ont été réalisées par l'Assemblée constituante de 1789.

Voici quelques articles de ses décrets :

Loi sur la Constitution civile du Clergé, du 24 août 1790.

A compter du jour de la publication du présent décret, on ne connaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, c'est à savoir la forme des élections.

Toutes les élections se feront par la voie du scrutin et à la pluralité absolue des suffrages.

L'élection de l'évêque ne pourra se faire, ou être commencée qu'un jour de dimanche dans l'église paroissiale du chef-lieu du département à l'issue de la messe paroissiale à laquelle seront tenus d'assister tous les électeurs.

Suit l'exposé des conditions d'éligibilité exigées des aspirants à l'évêché comme à la cure. Le même principe des conditions de capacité combinées avec le mode électif était appliqué à la magistrature.

Nous lisons dans la loi du même jour sur l'organisation judiciaire :

Les juges seront élus par les justiciables.

Ils seront élus pour six années ; à l'expiration de ce terme, il sera procédé à une élection nouvelle, dans laquelle les mêmes juges pourront être réélus.

L'étude de la première révolution est pleine d'enseignements applicables aux temps où nous sommes. L'année 1789 jeta sur la France les plus vigoureuses semences.

Une foule de questions qui nous divisent encore furent abordées, résolues, comme les résoudra l'avenir. Comment ces germes furent-ils étouffés avant d'être mûris par l'expérience et par les progrès de la science sociale ? Ils furent étouffés par la guerre étrangère. C'est la coalition des souverains, appuyée par les émigrés et par les conspirateurs de l'intérieur, qui fit sortir la révolution des voies organiques pour la jeter dans les luttes violentes.

Aujourd'hui, la Démocratie reparaît en France pour développer les principes posés par elle-même il y a soixante ans. Les forces matérielles ne l'étoufferont plus cette fois. La résistance est usée, dépopularisée à l'intérieur, et les puissances étrangères sont toutes minées par les idées rénovatrices. Un dernier choc, si elles voulaient le tenter, leur serait fatal.

Nous pouvons continuer avec sécurité l'œuvre de nos pères.

Elections du Var.

Résultats des 4 arrondissements du Var, connus le 13 à midi :

CLAVIER.	26,096
SUCHET.	25,344
SIMEON.	21,592
DE CLAPPIERS.	21,263

D'après les renseignements que nous recevons, les deux candidats socialistes ont obtenu dans l'arrondissement de Brignolles 1,700 voix de majorité. Leur élection paraît jusqu'ici assurée.

Il y a lieu de s'étonner après cela que les journaux semi-officiels aient annoncé avant-hier le triomphe des candidats réactionnaires du Var.

De semblables nouvelles, pour des gens qui se piquent ordinairement d'être *bien informés*, ont lieu d'étonner ; et il nous semble que ce n'est pas être trop indiscret que de demander dans quel but on les répand, surtout lorsqu'elles peuvent avoir une grande influence sur les opérations de la Bourse ?

Nous trouvons dans le *Démocrate du Var*, qui donne les nouvelles de l'élection jusqu'au 12, à deux heures après midi, quelques détails assez édifiants sur les procédés employés à Toulon à l'égard des ouvriers du port, qu'on a fait voter à part, comme les militaires, dans l'Arsenal. Malgré ces précautions, le résultat du scrutin de l'Arsenal a donné une énorme majorité à la liste démocratique.

Voici les chiffres :

RÉSULTAT DE L'ARSENAL.

Clavier, socialiste	2,096
Suchet, *id.*	2,090
Siméon, réactionnaire. . .	876
De Clappiers, *id.*	876

Nous reviendrons demain sur ce vote, qui mérite qu'on s'y arrête.

Dans l'Allier, M. Dufour, candidat de la réaction, ne l'a emporté que de 182 voix sur M. Gallay, candidat socialiste. Voici le résultat définitif du scrutin, tel que nous le trouvons dans la *Constitution*, journal de l'Allier, du 15 mars :

M. Dufour,	29,307.	M. Gallay,	29,443.
Armée,	780.	Armée,	462.
	30,087.		29,905.

Différence, 182 voix en faveur de M. Dufour.

En conséquence, M. Dufour, candidat de la réaction, a été nommé représentant du peuple.

Correspondances transatlantiques.

Au mois d'avril prochain, l'Europe ne sera plus qu'à dix jours de l'Amérique septentrionale. Des navires à vapeur de 3,500 tonneaux sillonneront avec la rapidité de l'éclair l'Océan atlantique. Les frais de voyage, qui s'élèvent encore aujourd'hui à 1,000 fr., seront réduits de 4/5e.

Est-ce à la France que les deux mondes devront cet immense progrès ? Est-ce au gouvernement constitutionnel de Louis-Philippe, à ce régime politique et administratif que les Thiers, Molé, Montalembert et consorts, feignent de regretter au nom de la *prospérité générale* que l'Europe et l'Amérique devront de si merveilleux résultats.

Non ! dans cette question si importante de la rapide navigation transatlantique, comme dans toutes les grandes questions qui intéressent sérieusement la nation, rien n'a été entrepris par le roi des agioteurs.

En vain les chambres de commerce, en vain des hommes de la plus haute compétence, comme M. J. Clerc, en vain la presse a-t-elle agité vingt fois la question transatlantique, tous ces efforts sont restés stériles devant le double fléau qui caractérisait le règne de Louis-Philippe, l'agiotage et l'inertie bureaucratique.

Nous ne parlons pas de l'administration de la marine, qui pour sa part a paralysé aussi bien des dévouements.

Ce n'est donc pas la France qui aura la gloire d'avoir rapproché les deux continents et facilité les relations de 300 millions d'hommes.

C'est au gouvernement démocratique de l'Union américaine et au travail largement entendu, comme on le comprend là où règne la Liberté, que le monde devra ce progrès nautique et commercial.

Le gouvernement fédéral a accordé une subvention annuelle de 2 millions à une société connue sous le nom de *Collin's Line*, pour la construction de cinq navires à vapeur, devant faire deux fois par mois le trajet de New-York à Liverpool.

L'*Atlantic*, le *Pacific*, l'*Artic*, l'*Antartic*, l'*Adriatic*, ayant coûté 20 millions de francs, parcourront cette ligne en dix jours.

Le premier départ de New-York est fixé au 26 avril prochain.

On espère pouvoir, en peu de temps, réduire la dépense du voyage à 150 fr.

Certes, l'influence d'un voyage aussi rapidement exécuté, et d'un prix si modique, sera très grande sur les relations de l'Europe avec l'Amérique.

A l'heure qu'il est, où tant de nobles têtes sont allées aux Etats-Unis chercher un asile contre la hache des rois, il est consolant de se sentir aussi près de ses amis.

L'exemple du gouvernement de Washington influera-t-il sur celui de l'Elysée ? Comprendra-t-il enfin qu'il se fourvoie dans un inextricable labyrinthe ? Reconnaîtra-t-il enfin qu'il démolit au lieu de construire, qu'il divise les forces au lieu de les associer ; qu'il laisse la nation se perdre dans l'oisiveté, au lieu de la relever par le travail ?

On peut le désirer, mais nous ne l'espérons plus.

Une liste de Suspects.

A l'époque où l'Italie antique se débattait dans les convulsions de la guerre civile, le général qui s'emparait de Rome célébrait sa victoire en faisant apposer sur les murs la liste de ceux qu'il soupçonnait d'être de ses ennemis. Les familles allaient la consulter avec terreur, car elles contenaient les noms de ceux qui devaient mourir, et les exécuteurs de l'imperator étaient impitoyables.

A la Saint-Barthélemy, des listes furent aussi dressées et remises entre les mains des exécuteurs de la vindicte royale et cléricale, et l'inscription sur ces listes, c'était la mort frappant dans son lit le citoyen qui, le soir, s'était endormi sans défiance sur la foi de la parole royale.

A l'époque de la révolution française, lorsqu'au milieu de nos discordes civiles, l'Europe coalisée menaçait l'existence de la France, des listes de suspects étaient dressées, et ceux qui figuraient sur ces listes, s'ils n'étaient plus immolés sans jugement comme dans la Rome antique, pouvaient être d'un instant à l'autre jetés dans les cachots et jugés, tant la foule était grande, sans que les formalités de la justice fussent observées à leur égard.

Mais, dans tous ces cas, il y avait lutte violen-

te, le sang avait coulé, les proscriptions, sans être justifiables, pouvaient au moins se comprendre, accomplies sous le coup de circonstances terribles.

Mais aujourd'hui, au milieu du calme qui règne dans Paris et dans toute la France, après les admirables témoignages de sagesse, de réserve et de discipline donnés depuis un mois par la population parisienne, une liste de suspects est non seulement comme toujours un fait odieux, c'est un acte inqualifiable, pour employer une expression parlementaire.

Eh bien ! cet acte inqualifiable vient d'être commis : un journal qui s'intitule ami de l'ordre, un journal qui passe pour recevoir les inspirations d'un haut personnage de la majorité des représentants, l'*Assemblée nationale* dresse ce matin sa liste de proscrits. Ne pouvant s'en prendre à leur vie comme à Rome, à leur liberté parce qu'il est des lois qui la protègent, elle cherche à les atteindre dans leur fortune.

Furieuse que les commerçants aient voté en faveur de la République, l'*Assemblée nationale* a dénoncé nominativement ceux dont elle a pu se procurer les noms; elle les dénonce aux acheteurs réactionnaires, pour que ceux-ci cessent de se pourvoir chez eux; elle les dépouille autant qu'il est en elle du résultat des travaux qu'ils se sont imposés pour appeler ou conserver leurs acheteurs, et cette dénonciation solennelle est accompagnée de railleries amères contre ceux qui persisteraient à se fournir auprès d'eux, sous prétexte que la couleur des opinions politiques du marchand n'influe pas sur la qualité de ses marchandises.

Voici un passage de cet incroyable article.

Nous prenons à la hâte quelques-uns des noms qui nous sont parvenus. Nous compléterons cette liste aristocratique de patriotes rouges.

Dans la rue du Coq-Saint-Honoré, le citoyen Alphonse Giroux; dans la rue Vivienne, le patriote Crocé-Spinelli; dans la rue du Bac, le propriétaire des magasins du Petit Saint-Thomas; dans la rue de la Paix, les citoyens Tahan, fabricant de nécessaires et d'objets de luxe; Maquet, marchand papetier; Guerlain, parfumeur. On sait à quelle brillante clientèle s'adressent les magasins que nous venons de désigner.

Il y a dans le vote de ces négociants rouges d'autant plus de patriotisme, qu'en donnant ainsi une leçon au pouvoir et au parti modéré, ils savaient bien qu'ils perdraient leur riche clientèle, et qu'il y aurait peu d'électeurs du parti modéré assez *faibles* pour mettre désormais les pieds dans des magasins peuplés de révolutionnaires.

Nous poursuivrons notre revue socialiste sur les boulevards, dans le quartier des Bourdonnais, dans la rue de Richelieu, au Palais-Royal, et jusque dans le faubourg Saint-Germain.

L'*Assemblée* poursuit, avec la superbe qui lui est habituelle :

Nous n'avons pas besoin de dire que s'il se glissait quelques erreurs dans ce dépouillement du scrutin rouge, nous sommes tout disposé à les réparer et à publier les désaveux ou les regrets des négociants qui auraient voté dans le sens modéré, qui voudraient abjurer un moment de caprice, ou tout simplement profiter du bénéfice des circonstances atténuantes.

Et l'*Assemblée nationale* ose parler d'intimidation exercée par les démocrates !

Il appartenait à la réaction dévergondée de 1849 de donner le spectacle de cette intimidation d'un nouveau genre. Jusqu'ici les proscripteurs conservaient encore une attitude chevaleresque; ils pouvaient invoquer les dangers de la guerre civile, les représailles exercées, la nécessité de rétablir un moment l'ordre matériel pour faire face aux nécessités de l'avenir.

Ici rien de semblable ne saurait être invoqué, aucun intérêt sérieux n'est en jeu; les proscriptions de l'*Assemblée nationale* sont tout simplement une atteinte à la liberté des opinions, une atteinte à la propriété d'autrui, et une basse vengeance.

Mais le coryphée de la réaction se trompe fort s'il croit que ses menaces et ses dénonciations ramèneront dans le giron réactionnaire ceux qui s'en sont échappés. L'esprit français est un ressort d'acier qui se détend, et non une masse de plomb qui s'affaisse sous la pression. Plus vous montrerez d'insolence, plus on s'éloignera de vous; plus vous persécuterez, plus vous ferez d'adhérents à la République sincère; plus répugnantes seront les saturnales de votre éphémère domination, plus vous rendrez impossible le retour des hommes et des choses que vous patronez.

Les élections qui viennent de se produire vous l'ont déjà prouvé; poursuivez, et vous verrez ce qui arrivera en 1852.

Quant aux magasins que vous dénoncez, prenez-y garde, votre dénonciation pourrait bien être considérée comme un honneur, et les sollicitations pour figurer sur vos tablettes pourraient bien vous forcer à suspendre la publication des suites que vous annoncez.

Tous les journaux de l'ordre constatent avec une colère qu'ils n'essaient pas même de dissimuler l'attitude calme du peuple dans la journée d'hier, et ils font malgré eux un admirable éloge de la population parisienne.

Cette attitude du peuple déconcerte en effet toute la science de nos petits Machiavels, habitués à spéculer sur la peur de l'émeute pour maintenir leur domination. Les uns reprochent amèrement aux journaux démocratiques de se mêler de ce qui ne les regarde pas et d'adresser au peuple des conseils amicaux dont il n'a pas besoin, et dont il se soucie fort peu; les autres au contraire s'effraient de l'influence qu'exerce la presse démocratique, et présentent cette influence comme un immense danger pour l'ordre; d'autres cherchent à faire rougir le peuple d'avoir prêté l'oreille à ces conseils.

Au reste, les insultes et les provocations pleuvent de plus belle. On lit dans le *Pays* :

Que dix mille vagabonds, toujours prêts au désordre, que dix mille insurgés de profession, amnistiés sans précaution, que quelques autres milliers d'ignorants, de dupes ou de paresseux, que quelques autres milliers de béotiens habitués à suivre aveuglément les conseils de leur journal, aient obéi à des *suggestions criminelles*, nous n'en doutons pas. Dieu veuille que le sort du scrutin n'ait pas donné à cette lie impure, à laquelle il vient de créer des espérances chimériques, l'audace de tenter de nouvelles insurrections !

Il faudrait les étouffer, et ce serait le revers sanglant de cette médaille dont la partie brillante a seule apparu le 10 mars à la population parisienne.

L'*Assemblée nationale* réclame des lois contre le suffrage universel et la presse :

Si la Montagne et les frères et amis restent dans leur calme majestueux, libre à eux d'en appeler à l'avenir, à la postérité.

Si, sortant de ce calme et descendant de ce Sinaï, la Montagne veut engager la lutte, alors ce sera une nouvelle situation qu'elle se fera volontairement, et, à tout prendre, mieux vaut plus tôt que plus tard.

L'Assemblée a dans la main, pour le cas de révolte, toutes les forces publiques et l'état de siége du général Cavaignac. Le président est investi du pouvoir suprême, avec le concours de la majorité.

Mais les choses n'en iront pas jusque-là. Que le gouvernement ose présenter le projet de loi et que la majorité le vote, la loi sera exécutée, parce qu'il y a une magistrature noble et ferme, une armée qui aime la France et ses chefs.

Il y a enfin, ce général qui possède la plus belle des puissances, le sentiment de la valeur de ses compagnons d'armes et un dédain profond pour les ennemis de la patrie, *les fuyards du 13 juin*.

L'*Ordre* croit peu, pour sa part, au succès de ces lois :

Est-il bien sûr que le ministère, tel qu'il reste constitué, parviendra à faire passer les lois tendant à rétablir le timbre et à doubler le cautionnement ?

Ces lois elles-mêmes, dont l'effet le plus probable sera de donner une immense publicité aux journaux socialistes qui survivront et qui s'enrichiront de la ruine des autres, seront-elles aussi efficaces qu'irritantes ?

Nous engageons le gouvernement, s'il est vrai qu'il hésite encore, à bien méditer sur ces deux points avant de risquer la présentation de ces lois.

Le *Dix Décembre* trouve qu'on ne fait pas assez de place à l'indépendance des électeurs socialistes; mais il reproche au comité de l'Union électorale de n'avoir pas agi comme les démocrates et d'avoir usurpé leurs fonctions.

Depuis les votes de l'armée, les journaux élyséens ne parlent plus de la fameuse *loi des quatre sous*, sur laquelle ils ont vécu si longtemps.

LES PROGRÈS DE L'OPINION.

Aux élections de juillet 1849, le candidat de l'opposition qui arrivait le premier, M. Goudchaux, obtenait :

Aux élections de mars 1850, le candidat de l'opposition qui arrive le premier, M. Carnot, a obtenu :

	Juillet 1849 (M. Goudchaux)		Mars 1850 (M. Carnot)	
1er arr.,	4,585	suffrag.	5,989	suffrag
2e —	6,760	—	8,259	—
3e —	4,996	—	5,884	—
4e —	4,679	—	5,460	—
5e —	9,177	—	11,310	—
6e —	10,189	—	12,579	—
7e —	6,682	—	7,844	—
8e —	9,980	—	12,239	—
9e —	3,842	—	4,901	—
10e —	5,756	—	7,432	—
11e —	5,533	—	6,475	—
12e —	7,929	—	9,852	—
Sceaux,	6,323	—	9,864	—
St-Denis	13,481	—	18,017	—
Armée,	3,301	—	6,692	—

L'opposition a donc gagné :

Dans le 1er arrond.	1,404 voix.
2e	1,499
3e	0,888
4e	0,781
5e	2,133
6e	2,390
7e	1,162
8e	2,259
9e	1,059
10e	1,676
11e	0,942
12e	1,923
Sceaux	3,541
Saint-Denis	4,536
Armée	3,391

Le 11 novembre 1849. La ville de Romorantin a nommé membre du conseil municipal onze citoyens honnêtes et modérés; c'était une victoire complète, il n'y avait pas un seul républicain; aussi le *Moniteur* du 18 novembre contenait la phrase suivante :

« Le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu à Romorantin est une preuve du retour qui s'opère parmi les électeurs dans les voies de l'ordre et de la modération. Le conseil municipal de cette ville se trouvant presque réduit à la moitié de son nombre légal par suite de décès ou de démissions, l'administration supérieure a dû faire procéder à une élection nouvelle pour 11 conseillers. La liste toute entière des opinions modérées a passé. »

A cette élection, sur 2,800 électeurs inscrits, 500 seulement prirent part aux votes.

Le 10 de ce mois pour l'élection du représentant, sur 1,267 bulletins déposés, le candidat du grand parti de l'ordre appuyé, par la noblesse, l'argent et le clergé, n'a pu en obtenir que 163, quand le candidat démocrate en avait 1,098.

Qu'en pense le *Moniteur* ?

Revue de l'Extérieur.

Arrestations, condamnations, tel est depuis longtemps le résumé des nouvelles de Rome. Le tribunal du vicariat, qui n'est autre chose qu'une sorte de tribunal du saint-office, jugeant sans lois régulières et sans que l'accusé puisse se défendre, vient de condamner une dixaine de prêtres, en prison depuis six mois. On les accusait de lèse-majesté, parce qu'ils n'ont pas cru devoir refuser leur concours à la République.

Dans la séance du 8 mars de la chambre des députés sardes, les articles du projet de loi relatif à l'abolition des immunités ecclésiastiques en matière de juridiction, ont été successivement votés presque sans discussion; l'article additionnel proposé par M. Palluel, pour subordonner l'exécution de la loi au consentement de la cour de Rome, a été rejeté au scrutin secret par 120 voix contre 34, et l'ensemble de la loi a été adopté par 130 voix contre 26.

La sainte-alliance semble ne plus s'occuper de la Suisse. La Prusse et l'Autriche se disputent l'Allemagne, et les Etats secondaires paraissent pour la plupart assez indécis sur celle des deux protectrices qu'ils doivent choisir. Une des chambres de Bade s'est ralliée à la Prusse, mais l'autre a fait ses réserves.

Le roi de Wurtemberg a ouvert, le 15, la session parlementaire dans laquelle la constitution sera révisée. On sait que l'assemblée se compose presque uniquement de démocrates. Les poursuites politiques sont suspendues dans ce royaume. Le gouvernement a aussi accordé une espèce d'amnistie, mais il en a excepté cent accusés.

L'acceptation de la médiation française par l'Angleterre a déterminé la levée du blocus d'Athènes; mais les navires saisis sont toujours séquestrés.

Assemblée nationale.

Séance du 16 mars. — Présidence de M. DUPIN.

M. FÉLIX DE SAINT-PRIEST s'étonne que la commission n'ait pas terminé son travail sur les propositions relatives à la réforme hypothécaire, et il demande des explications à cet égard à la commission.

M. ROUHER, ministre de la justice. Le gouvernement n'est pas interpellé; cependant, pour couvrir sa responsabilité, il doit dire que la commission extra-parlementaire qui a été nommée à cet effet, a terminé son travail. Ce travail a été soumis au conseil d'Etat, qui marche avec activité. Du reste, le gouvernement appelle de tous ses vœux le moment où l'Assemblée, de concert avec lui, pourra s'occuper des graves questions du crédit foncier et de la réforme hypothécaire.

M. DE VATIMESNIL. Comme membre de la commission sur la proposition relative au crédit foncier et à la réforme hypothécaire, je dois dire qu'elle n'a pas perdu de temps. Prochainement, la commission déposera divers projets de lois, et l'on verra que son temps a été bien et assidument employé.

L'incident n'a pas d'autres suites.

L'Assemblée adopte sans discussion la troisième délibération sur le projet de loi tendant à autoriser le président de la république à ratifier la convention de poste avec la Suisse.

M. Baroche, ministre de l'intérieur, dépose sur le bureau de l'Assemblée deux projets d'intérêt local relatifs à des délimitations de communes.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Ceyras, tendant à assurer l'égalité de partage des successions.

La proposition de M. Ceyras est formulée en ces termes :

« Je propose à l'Assemblée de modifier les art. 913, 919 et autres corrélatifs du Code civil, en ce sens que :

» 1° Les libéralités, soit par acte entre-vifs, soit par testament, ne puissent excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime; le tiers s'il laisse deux enfants; le quart s'il en laisse trois; le cinquième, s'il en laisse quatre; le sixième, s'il en laisse cinq, et ainsi de suite, en comptant toujours, pour déterminer la quotité disponible, le nombre des enfants plus un.

» 2° Que la quotité disponible ne puisse être donnée en tout ou en partie, soit par actes entre-vifs, soit par testament, aux enfants ou autres successibles du donateur. »

M. CEYRAS. Toutes les fois que, du côté gauche de l'Assemblée, on propose des réformes sociales, on vous demande si vous formulez vos propositions, si vous y donnez une solution. Eh bien! oui, nous formulons nos propositions, et cette formule peut être générale; il suffit de faire le contraire de ce qu'on voulait autrefois dans les systèmes anti-républicains.

Nous voulons qu'on agisse républicainement. C'est ainsi qu'on a procédé en 1789; on a aboli le droit d'aînesse. En 1803, avec l'empire, on est venu indirectement à ce droit d'aînesse que des restaurateurs voulaient complètement rétablir en 1826. La révolution de 1848 doit reprendre ce système de 1789 et 1793, et arriver encore plus à l'égalité de partage. Il ne s'agit pas seulement de garder ce que possèdent les riches, cela est trop facile, comme disait si bien M Broglie dans ces paroles : « Soignez les petits écus; les louis se garantiront tout seuls. » Cet axiôme a ici son application immédiate, car c'est surtout en faveur des petits qu'il faut réduire la quotité disponible.

Je n'examinerai pas la question du côté politique; je me bornerai à en déterminer les effets heureux à l'égard du plus grand nombre des citoyens.

Ici l'orateur est interrompu par le bruit des conversations particulières qui partent de tous les bancs. La plupart des membres de l'Assemblée, comme des spectateurs, portent leurs yeux et leur attention sur les trois nouveaux élus du département de la Seine, MM. Carnot, Vidal et de Flotte, qui prennent place à l'extrémité de la Montagne, non loin du banc du centre.

On remarque également MM. Dupont (de Bussac), Hennequin, Buvignier, Madier de Montjau aîné, de Vogüé et Migeon.

M. Ceyras se plaint de ce qu'on ne l'écoute pas.

A DROITE. Ce sont vos amis qui font qu'on ne vous entend pas.

M. CEYRAS. Cette discussion a été écoutée avec un religieux silence en 1826.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez, on vous écoute.

L'orateur continue, au milieu du bruit, à appuyer sa proposition d'exemples tirés de nos jurisconsultes de la première Constituante et de l'autorité même de M. Portalis.

M. VALETTE, rapporteur de la quatrième commission d'initiative parlementaire, conclut à ce que l'Assemblée ne prenne pas la proposition de M. Ceyras en considération.

M. PAULIN DURRIEU promet d'être court. Il habite un département où l'on abuse de la quotité disponible; il croit qu'il convient de la régler par une loi, et dans le sens indiqué par le législateur de l'an VIII, qui n'a voulu indiquer la quotité disponible que pour rétablir l'égalité entre les enfants d'un même père par les événements et les variations de fortune.

En ce sens, M. Durrieu appuie la proposition de M. Ceyras, et s'étonne que ses adversaires arguent de leur respect pour le Code civil. Vous ne voulez rien y changer parce que vous êtes contentés de ce que vous offre l'ordre social. (Oui! oui! — Agitation à droite.) Vous [illegible] qu'il n'y ait rien de changé à l'état social; aussi la révolution de Février avec vous, est une véritable [illegible]. (Rire et bruit.)

C'est là la seule conséquence qu'on puisse tirer de la conduite de la majorité. Oui, on respecte beaucoup le Code civil à présent; mais l'a-t-on toujours beaucoup respecté? (Bruit.) Il y avait un article sur le divorce, sur les substitutions...

A DROITE. Non! non!

L'orateur continue encore longtemps le développement de la pensée qui a présidé à la proposition en discussion.

L'Assemblée ne prête aucune espèce d'attention à cette discussion.

M. ROUHER, ministre de la justice. Si l'orateur précédent n'avait abordé certains faits, je n'aurais pas pris la parole. Mais il s'est plaint que dans son département l'aîné fût favorisé habituellement aux dépens de ses autres frères; il ajoute que la quotité disponible crée une infinité de variations dans la jurisprudence, et enfin il a examiné la loi elle-même.

Il est vrai que de nombreuses fraudes suivent la quotité disponible dans le Cantal; mais ces fraudes tendent à disparaître de jour en jour.

C'est aux tribunaux que l'on doit le changement heureux qui s'opère. Croyez que la répression de justice est encore la meilleure sauvegarde qu'il importe d'opposer aux abus. C'est pour cela que je vote contre la prise en considération.

M. VALETTE combat de nouveau la prise en considération de la proposition de M. Ceyras.

L'Assemblée, consultée sur la prise en considération, résout la question négativement.

M. JULES FAVRE. Je demande la permission de présenter une observation relative à l'ordre du jour. Il a été décidé qu'on passerait, cinq jours après la première délibération du projet de loi sur le chemin de fer d'Avignon, à la seconde délibération du même projet. On semble ne pas vouloir respecter cette décision, et je prie l'Assemblée de maintenir sa résolution et de maintenir aussi à l'ordre du jour de lundi la deuxième délibération du projet de loi sur le chemin de fer d'Avignon. (Appuyé.)

M. BINEAU, ministre de l'instruction publique. Aucune décision de l'Assemblée n'est intervenue fixant à lundi la discussion du chemin de fer d'Avignon.

Le gouvernement demande que lundi on mette à l'ordre du jour un projet de loi important, celui du timbre des effets de commerce. Ce projet établit un impôt nouveau et augmente nos ressources; chaque mois de retard est pour le Trésor une perte d'un million. Voilà pourquoi le gouvernement demande que le projet sur le timbre soit mis à l'ordre du jour de lundi.

M. LE PRÉSIDENT. Je trouve urgent de s'occuper avant tout du budget. (Oui! oui!) Ainsi, après les premiers jours de la semaine consacrés au budget, le timbre pourrait venir jeudi prochain. Puis ensuite on passerait à la loi sur le chemin de fer de Paris à Avignon. (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

M. VICTOR LEFRANC demande que l'on distribue à l'Assemblée le traité conclu avec la compagnie du chemin de fer de St-Etienne.

M. JULES FAVRE. Je ne crois pas qu'il soit convenable de quitter la marche indiquée par l'ordre du jour. Passer à la discussion du budget, ce serait ajourner indéfiniment le projet du chemin d'Avignon. Il est impossible qu'on ait oublié ce qu'on a dit de l'urgence de ce projet. On ne voulait d'abord qu'une seule discussion, et M. le ministre répétait qu'il était indispensable de recourir à l'industrie privée et de décharger l'Etat d'un aussi lourd fardeau.

Comme représentant des départements que la loi du chemin de fer intéresse, au nom de ces départements, je demande que ce projet soit mis à l'ordre du jour de lundi, et si le timbre des effets de commerce l'emportait, je demande que du moins le chemin de fer d'Avignon vienne avant le budget.

M. CRÉMIEUX. Je suis d'un avis tout à fait opposé à celui de M. Jules Favre. (Ah! ah!) Je suis enchanté d'un ajournement qui ferait que la chambre compterait une mauvaise loi de moins. Si le budget portait une diminution de 29 millions destinés à ce malencontreux projet, je remercierais bien autrement encore le ministère. (On rit.)

M. BINEAU, ministre des travaux publics. La loi du timbre sur les effets de commerce pour lundi, et ensuite le chemin de fer de Paris à Avignon, voilà l'ordre du jour que je vous demande. La loi du timbre fait nécessairement partie du budget des dépenses; il est donc nécessaire de voter.

A GAUCHE. Le budget! le budget!

M. BERRYER. Tous vos rapporteurs sont à vos ordres. Mais la loi du timbre, ainsi qu'on l'a dit, affecte considérablement le budget. Je demanderai donc que lundi on discute cette loi, jeudi commencerait la discussion du budget des dépenses.

La proposition de M. Berryer, mise aux voix, est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. M. Ferdinand de Lasteyrie demande à interpeller M. le ministre de la justice sur un article qui a paru aujourd'hui dans le journal l'*Assemblée nationale*. (Agitation.)

M. ROUHER, ministre de la justice, et l'Assemblée demandent que ces interpellations aient lieu immédiatement.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. Deux motifs principaux m'avaient fait demander un ajournement. MM. les ministres pouvaient n'avoir pas lu et tous ses collègues pouvaient ne pas connaître l'article du journal que je suis obligé de signaler devant vous. Du reste, je ne le lirai pas en entier; il y a des choses qu'on ne doit pas porter à cette tribune.

Un journal de ce matin a cru pouvoir publier une liste nominative d'un certain nombre de négociants qui auraient voté pour les candidats socialistes. Suivent les noms et les adresses de ces négociants rouges, et l'on invite leur riche clientèle à ne pas mettre les pieds dans des magasins où elle rencontrerait tant de révolutionnaires. On continue en déclarant qu'on signalera les négociants rouges du quartier des Bourdonnais, du Palais-National et du faubourg Saint-Germain. (Agitation.)

Cet article est intitulé : les *Rouges*. N'est-ce pas là faire appel à diverses passions, et ces désignations ne sont-elles pas dangereuses? N'est-ce pas là une excitation à la haine d'une partie des citoyens les uns contre les autres?

J'admets parfaitement la vivacité de nos luttes électorales; mais pensez-vous que la liberté électorale soit réelle, si elle peut être soumise à un pareil contrôle? Où se trouverait alors le secret des votes, si chaque parti, dans ses rancunes, pouvait désigner les votants à la haine ou à la malveillance? N'y a-t-il pas dans le fait actuel de l'intimidation essentiellement contraire à la loi électorale? On peut bien dire que cela est fait dans un intérêt d'élections futures.

Quant à moi, je pense que tous les bons citoyens désirent la conciliation. Eh bien! n'est-ce pas là une excitation contraire à ce sentiment? Je crois obéir à ma conscience d'honnête homme en invitant le gouvernement à dire ce qu'il croit possible de faire pour empêcher de telles choses de se produire. (Agitation.)

M. ROUHER, ministre de la justice. L'orateur qui descend de cette tribune nous a dit qu'à un moment tous les bons citoyens devaient désirer la conciliation. La

gouvernement, plus que personne, le désire; mais ce n'est pas le sentiment de conciliation qui a dominé dans les dernières élections. (Agitation profonde. — Tumulte.)

A GAUCHE. A l'ordre! à l'ordre! — Vous insultez la République. — A l'ordre! à l'ordre! — Vous insultez le suffrage universel! A l'ordre! à l'ordre!

M. ROUHER. Les clameurs qui accueillent ces paroles ne permettent pas à l'orateur de faire connaître sa pensée tout entière; et quand ces clameurs prennent la forme de l'intimidation, elles emporteraient l'orateur au delà des limites qu'il veut s'imposer. (Bruit.)

J'ai dit, et je le répète : un grand parti a manifesté une opinion redoutable dans les élections qui ont eu lieu.

A GAUCHE. Ce n'est pas ce que vous avez dit. A l'ordre! à l'ordre! — Vous voulez l'insurrection! Vous ne l'aurez pas! (Tumulte.)

M. ROUHER, ministre de la justice. Je ne constate qu'une chose : que dans la pensée de ceux qui ont voté dans l'élection du 10 mars...

M. JULES FAVRE. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Vous l'avez.

M. ROUHER. Le gouvernement ne s'abuse pas. Il y a eu une manifestation dans les élections; je l'étudie dans ses causes et je la scrute dans ses conséquences. (Très bien! à droite.)

L'honorable M. de Lasteyrie a interpellé le gouvernement sur un article de journal. Je ne sais jusqu'à quel point j'ai à dire ma pensée ici sur cet article; si j'avais à m'expliquer à cet égard, je n'hésiterais pas à le regretter; je laisserais à d'autres le soin de faire remarquer si ce ne sont pas là des représailles. (Agitation nouvelle.)

J'ai lu avec attention l'article intitulé *les Rouges*. Eh bien! je déclare qu'il constitue à mes yeux une violation de la loi électorale; il viole le secret des votes, puisqu'il les livre à la publicité; mais ce délit n'est accompagné d'aucune sanction pénale. (Agitation.)

Pour ce qui est du délit d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres, il m'est impossible de trouver ce délit dans cet article. Tout ce que j'y vois, c'est peut-être une action privée en dommages-intérêts ou en diffamation. (Très bien! à droite. — Agitation à gauche.)

En résumé, je termine en disant que l'article qui a été déféré par M. de Lasteyrie ne nous a pas paru contenir le délit caractérisé. (Longue agitation.)

M. DE LASTEYRIE. Je n'irai pas rechercher si l'article est une représaille contre des excès du même genre; je rappellerai seulement que, dans la séance du 20 juin 1848, un constituant, M. Solas, appela les rigueurs de la loi contre un journal qui se nommait l'*Organisation du travail*, et qui publia la liste des banquiers les plus riches. (Interruption.)

Le but de ce journal n'échappa à personne, on vit la chose en elle-même, et des poursuites furent dirigées contre lui : hier, dans le même journal, n'annonça-t-on pas que la *Voix du Peuple* et la *Démocratie* avaient été saisies pour avoir annoncé que des sommes considérables avaient été engagées dans la hausse en vue des prévisions de la lutte électorale?

Cette poursuite a été dirigée sous la prévention d'offenses et d'excitation à la haine du gouvernement. (Interruption.) Comment peut-on se rendre coupable d'excitation à la haine contre un banquier en faisant la désignation qu'on poursuit, et comment est-on innocent de ce délit, en désignant, comme on l'a fait, les négociants qui ont voté ainsi qu'on l'a dit?

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. L'honorable préopinant n'a pas été heureux dans les exemples qu'il a cités. Le premier article qu'il a cité était l'un de ces articles comme on en a fait, comme on en fait encore. (Oui, dans les journaux, dans la *Patrie* par exemple.)

Quant à celui de la *Voix du Peuple* et de la *Démocratie*, il a été poursuivi sur les instructions que j'ai données moi-même. (Ah! ah!) Cet article contenait des attaques contre le chef du gouvernement. (C'est vous qui le nommez! — Tumulte prolongé.) C'était là un délit caractérisé que le procureur-général avait non-seulement le droit, mais le devoir de faire poursuivre. (Très bien! à droite.)

Mais dans celui qu'a cité M. de Lasteyrie, qu'y a-t-il qui puisse provoquer les poursuites du ministère public? On ne pourrait poursuivre qu'à la requête de la personne intéressée. (A droite : C'est cela!)

Mais si, au lieu de se plaindre de ces attaques, ces personnes se glorifient d'avoir voté ainsi (C'est cela! — Longue interruption à gauche.), si elles se font un titre de gloire de ce vote. (Interruption à gauche.)

Si ces citoyens se croient blessés dans leur honneur, c'est à eux de se plaindre. Mais ce sont des abus de la presse, dites-vous... oh! ce n'est pas la première fois qu'on se plaint de ces abus, et si M. de Lasteyrie veut remplir la mission de venir ici signaler tout ce qui se fait de mal en ce genre, nous l'encouragerons dans cette œuvre, en le priant de ne pas omettre non plus les délits qui sont journellement commis par une presse opposée au journal dont il s'est occupé, et nous nous associerons à lui pour poursuivre le mal, de quelque part qu'il vienne, en lui promettant de faire ce que nous avons déjà fait, et ce que ce côté de l'Assemblée a la prétention de faire seul : de réprimer toute attaque à la Constitution! (Rires ironiques à gauche.)

M. J. FAVRE répond à M. le ministre de la justice. Il dit qu'on n'a pas le droit de ruiner des citoyens qui ont voté dans tel ou tel sens. C'est là, a dit le ministre, une affaire d'ordre privé. Le ministre ne comprend donc pas que ces hommes sont voués par cet article aux vengeances d'un parti! (Réclamations à droite.) C'est vouloir faire peser sur eux une espèce d'excommunication commerciale. Voilà ce que M. le ministre de l'intérieur trouve irréprochable! Mais d'ailleurs des députés, nos collègues, qui ne partagent pas nos opinions, ont été péniblement affectés du langage plein de rage de certains journaux; ils ont porté atteinte au respect du suffrage universel. (Tumulte.)

Le suffrage universel, pour un parti, n'est reponsable que lorsque les arrêts qu'il rend lui sont favorables. (C'est vrai!) Vous avez succombé, prenez-en votre parti. (On rit.) Et que feriez-vous si demain les journaux d'une couleur opposée publiaient les noms des électeurs qui ont voté dans un sens opposé? (Interruption.)

L'incident qui a signalé le discours de M. le ministre est surtout déplorable. Aux paroles de M. de Lasteyrie, sur la conciliation, M. le ministre a répondu que le vote de Paris n'était pas un vote de conciliation. (Non! non! Si! si! — Tumulte prolongé.)

M. d'Aguesseau m'interrompt pour me dire que c'est un vote de guerre. (Oui! oui!) C'est au sein de Paris, dans cette grande cité, qu'il est permis de dire que ce vote est un vote de guerre! (Ah! je ne comprends pas.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand j'ai entendu l'interruption, j'ai rappelé M. d'Aguesseau à l'ordre; vous n'avez donc pas à la réfuter.

M. J. FAVRE. La parole tombée dans la discussion y demeure, le blâme du pays en fera justice; il est impossible qu'il n'y ait pas ici une voix qui proteste contre la doctrine imprudente du gouvernement. C'est un outrage contre le suffrage universel et contre la Constitution. (Ah! encore!) Que l'avertissement demeure; il a été bon et complet, que le gouvernement en profite! (Interruption.) Mais qu'il prenne garde s'il persiste dans ses voies en face de la condamnation de sa politique.

M. D'AGUESSEAU. Paris n'est pas la France.

M. JULES FAVRE. Est ce que vous ne vous rappelez plus que lorsque l'Assemblée constituante siégeait à notre place des élections partielles intervinrent, et que la minorité criait à la majorité : Vous n'êtes plus qu'une vaine ombre, le pays a parlé, et le pays vous a condamnés! (Interruption tumultueuse.) Je le sais bien, et on me le répète : Paris n'est pas le pays! mais vous m'accorderez bien qu'il y compte pour quelque chose. (Bravos à gauche.)

La moralité de tout ceci, c'est qu'en dépit de toutes les résistances, de tous les mauvais vouloirs, la démocratie a triomphé. (Bruit.)

UNE VOIX. Laquelle?

M. J. FAVRE. La démocratie pacifique. (Rire et bruit.) J'ai le droit de parler ainsi, car toute ma vie a été consacrée au triomphe de la liberté de discussion.

VOIX A DROITE. Circulaires! circulaires!

M. J. FAVRE. Je n'ai fait qu'obéir au gouvernement provisoire, à lui en revient tout l'honneur. Du reste, si j'ai péché, j'ai bien été dépassé et par les circulaires de gendarmerie et par les circulaires de la police qui pèse à l'heure qu'il est de tout le poids de son despotisme sur le pays.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures et demie.

Revue des Départements.

LOIRET. — On lit dans la *Constitution* :

« L'élection du 10 mars a consterné les royalistes; à Orléans, la réaction a reçu le contre-coup de cette élection. Allons, voici la révolution qui recommence, voici l'anarchie qui revient, voici les *rouges* qui s'avancent.

» En conséquence, la réaction alarmée ferme ses tiroirs; le travail diminue déjà, dans dix jours le commerce languira, les transactions seront arrêtées.

» Rien n'est puéril et dangereux en même temps comme cette panique des capitalistes, dont l'imagination s'emplit de frayeur sans motif. Ils ne sentent pas qu'ils créent le danger, qu'ils lui donnent un corps, lorsqu'il n'existe réellement nulle part.

» Un riche propriétaire, dès hier, impressionné de l'attitude que songe à prendre la réaction, disait :

» — On se dispose à ne pas faire travailler. C'est le moyen de tout perdre. Je n'agirai pas aussi aveuglément. J'ai pour 40 000 fr. de travaux à faire exécuter, ils le seront cette année. »

BAS-RHIN. — On lit dans le *Démocrate du Rhin* :

« *Wittersdoff*. — On sait que le maire de cette commune est suspendu, l'instituteur aussi; restait le garde champêtre : il vient d'être révoqué. — Il est probable que M. le préfet va suspendre les habitants. »

LOIR-ET-CHER. — On lit dans le *Courrier* :

« Dans diverses sections, un grand nombre de bulletins portant le nom de M. Charles d'Etchegoyen étaient écrits sur des bulletins de M. Crosnier, dont le nom était effacé. C'est ainsi que plusieurs ouvriers ont déjoué bien des surveillances coupables contre l'inviolable secret du vote. »

CÔTE-D'OR. — On lit dans le *Socialiste* :

« Nos correspondances de Trévoux nous signalent un fait inouï. Un honnête homme, M. Plagne, huissier à Trévoux, a été arrêté, emprisonné, conduit à Lyon comme un malfaiteur, où il est resté en prison mêlé à des voleurs, et il n'a subi ni interrogatoire ni jugement; il ignore même le crime qu'on lui reproche. Ce n'est pas tout : M. Plagne a été mis dans l'impossibilité d'exercer sa profession; son étude, qu'il avait achetée et payée, qui était sa propriété, a été fermée d'autorité. »

Le 14 au soir, au moment où la *Patrie* lançait tout à coup ses provocations furibondes, plusieurs feuilles de province, soumises aux mêmes inspirations, répandaient les mêmes alarmes et annonçaient aussi la guerre civile. Nous extrayons du *Mémorial de Rouen*, du 15 :

AUX DÉPARTEMENTS.

Paris, 14 mars.

« Les rouges préparent *quelque chose* à Paris, et une diversion simultanée dans l'Est. Qu'on ne soit donc pas pris au dépourvu.

» Les chefs des rouges veulent arrêter le mouvement de leur parti; ils ne le peuvent plus. Il faut qu'ils marchent comme Ledru-Rollin, au 13 juin.

» Il est certain que le gouvernement et l'Assemblée sont parfaitement d'accord et parfaitement résolus. Que chacun fasse son devoir!

» On annonce d'une manière positive que des actes prochains prouveront enfin l'énergie du pouvoir. Cette nouvelle est de plus en plus sûre. »

De son côté le *Courrier de la Gironde* publiait il a deux jours les lignes suivantes dans sa correspondance de Paris, datée du 7 mars :

« Nous sommes dans des circonstances telle-
» ment graves, qu'il est beaucoup plus sage, au
» lieu de nous occuper à fonder des institutions, *de*
» *nous pourvoir des armes de guerre* qui, dans le
» moment présent, peuvent le mieux nous défen-
» dre contre les attaques de nos ennemis. »

LETTRE D'UN ENNEMI DE LA FAMILLE.

Rade de Brest, à bord du ponton *la Guerrière*, le 21 février 1850.

Ma bonne mère,

Je m'empresse de t'écrire pour te faire part de l'angoisse que j'ai éprouvée pendant quinze jours; car, comme je te l'ai écrit, le bruit courait sur le ponton que plusieurs d'entre nous partiraient pour l'Afrique avec ceux de Belle-Isle. Le départ s'est effectué, aucun de nous n'a été appelé. Nous sommes donc restés avec l'espérance de savoir quand l'on voudra bien avoir l'humanité de nous mettre en liberté. Il me semble, bonne mère, que cela devrait être bientôt, car je pense que nous ne devons pas pourir sur les pontons. Au moins, qu'ils le disent une bonne fois, ces bons messieurs; il commence à être temps qu'ils s'expliquent sur nous tous catégoriquement. Toi, bonne mère, oblige-moi de m'écrire, car il me semble qu'il y a bien longtemps que tu m'as donné ce bonheur. J'attends ta réponse le plus tôt qu'il te sera possible.

Bonne mère, je vais te faire part du départ de nos camarades, nos frères, qui sont partis de force sur la terre brûlante d'Afrique. Ils étaient avec nous au nombre de cent quarante-huit. Hé bien, les cent quarante-huit sont tous enlevés à leurs familles, à leurs mères, leurs épouses, leurs sœurs et à leurs pauvres enfants, tout cela sans jugement, sans preuves. Oh! que c'est horrible à penser, bonne mère, quand l'on voit toutes ces choses de près. Le rouge vous monte à la figure de voir tant d'injustices commises sur des hommes à qui on ne peut reprocher que d'être trop sincèrement républicains. L'on est donc bien coupable d'aimer son prochain comme soi-même; c'est donc un crime actuellement d'aimer la probité, la morale, le travail, l'économie, la vertu, la sagesse, l'honneur, enfin tout ce qui grandit l'homme dans la vie, qui le rend heureux, fier, libre, juste, honnête? Tout cela est un crime. Oui, mère, ils sont coupables; mais ton fils te dit qu'il fera tout son possible pour devenir criminel comme eux. Ils sont partis, mardi 19, sur deux vapeurs de l'Etat; l'un s'appelle *l'Asmodée*, l'autre *le Gomer*.

Le transbordement de nos camarades a commencé à une heure d'après midi et a continué jusqu'à quatre heures vingt minutes. A chaque chaloupe qui quittait notre bord, les cris de vive la République démocratique-sociale retentissaient dans les airs, et l'écho du ponton répétait les mêmes cris. J'aurais désiré, bonne mère, que tu fusses parmi nous. Quelles impressions tu aurais éprouvées en voyant tous ces prisonniers s'embrassant, faisant des vœux d'espérance et de bonheur commun; c'est un tableau si touchant, si grand, si noble, que je ne puis m'exprimer assez pour pouvoir te faire part de toutes les émotions que j'ai éprouvées. Enfin, mère, nos camarades sont partis de la rade de Brest le soir à cinq heures, emportant nos regrets et notre amitié.

Ma mère, je te prie d'aller chez Mme B... lui souhaiter le bonjour de la part de son mari, lui assurer qu'il se portait bien au moment de son départ. Embrasse bien pour lui sa jeune fille Il la recommande à tous ses amis. Elle demeure même rue que toi, n°.. Si tu as quelque chose à me dire, ne te gêne pas, nos lettres ne sont pas décachetées actuellement. Je finis en t'embrassant, en vrai fils qui aime tendrement sa mère pour la vie.

L. G.

P. S. Je te prie, demande à Mme B... qu'elle te donne l'adresse de Mme M... pour lui faire des compliments de la part de son mari. Nous sommes de vieilles connaissances, nous avons servi ensemble en Afrique. Embrasse pour moi, mère, ma sœur, ma nièce, mon beau-frère et toute la famille.

Nous recevons la lettre suivante :

Vierzon, 11 mars 1850.

Citoyen rédacteur,

Oserai-je vous prier de vouloir bien accorder place dans les colonnes de votre excellent journal au compte-rendu d'une nouvelle vexation à laquelle j'ai été en butte de la part des *honnêtes modérés*.

Après avoir subi la visite domiciliaire qui me fut infligée sans effet contre moi dans les derniers jours de février, j'étais éloigné de pouvoir imaginer que l'autorité me réservait une nouvelle gracieuseté.

Samedi 9 courant, toujours en vertu d'un mandat de perquisition, le juge de paix, son greffier, accompagnés de l'adjoint au maire, se sont présentés chez moi (j'étais souffrant). Cette fois il ne s'agissait pas seulement de saisir les brochures d'Allyre Bureau, l'un des candidats du parti républicain, mais bien de toutes les autres traitant des questions économiques et organiques dans l'étude desquelles je me complais.

Ces messieurs firent une *razzia* des écrits démocratiques que j'avais en ma possession, au nombre desquels se trouvaient les *Confessions révolutionnaires*, par Proudhon, les *Lettres d'un Réformiste*, par Cabet, et le *Droit au Capital*, par Martin Binerre.

Ainsi donc ceux qui s'intitulent les défenseurs de la famille et de la propriété, au nom de l'ordre! ravissent à des citoyens inoffensifs le pain de l'intelligence. Serions nous revenus au régime de l'inquisition?

Aussitôt après cette saisie, un huissier me signifia la sommation rogatoire en vertu de laquelle je fus interrogé par le juge de paix sur les faits qui me sont imputés.

Je suis, comme tant d'autres républicains, à la merci de la modération modérée.

Recevez, citoyen, mon salut fraternel.

A. THOULET.

Il paraît que la nouvelle levée de 80 000 hommes donne beaucoup d'inquiétudes au pouvoir. Les jeunes recrues sortent des rangs du peuple, ils en expriment les sentiments, et, il faut le dire, ces sentiments ne sont pas favorables au gouvernement de l'action. Les journaux des départements, de quelque couleur qu'ils soient, racontent des faits significatifs et peu rassurants pour la réaction. Les conscrits tombés au sort accueillent, en plusieurs endroits, leur mauvais numéro par le cri de vive la République démocratique et... pratique! Ils sont, il est vrai, immédiatement empoignés par la gendarmerie, ce qui n'empêche nullement leurs camarades de recommencer, au contraire.

Quis custodet custodes?

TROUBLES A MONTAUBAN.

Le 10 mars était le jour du tirage au sort à Montauban. Les jeunes conscrits se promenèrent par la ville avec un drapeau tricolore, en chantant la *Marseillaise* et autres chants patriotiques. Ils criaient *Vive la République! vive la Montagne! vive Ledru-Rollin!* Le préfet en fit arrêter quelques-uns qui furent bientôt relâchés. Le maire défendit les chants; les chants continuèrent. Alors commencèrent les promenades militaires et les charges de cavalerie exécutées sans sommations préalables : M. le maire de Montauban est un homme d'action. Ces mesures brutales furent accueillies par des huées et des sifflets. Quelques arrestations eurent lieu.

Bien des gens indignés, de ces arrestations inutiles et violentes, voulaient délivrer les prisonniers, mais on leur a crié : Ne faites pas comme à Albi! ne tombez pas dans le piége! Et les jeunes conscrits ont été conduits en prison sans murmurer.

Dimanche soir, à Marseille, des hommes sortis on ne sait d'où ont tenté de fomenter des désordres. Ils se sont mis à parcourir les rues en chantant, rassemblant à leur suite une masse de curieux.

La Voix du Peuple de Marseille conjure en ces termes ses concitoyens de ne point donner prise, par leur présence ou par curiosité, aux tentatives insidieuses des ennemis de la République :

« S'il y a eu hier, dans les groupes, des républicains attirés par la curiosité, nous les adjurons de ne plus se laisser prendre à des manœuvres de ce genre.

» On veut des prétextes pour mettre encore quelques départements en état de siége, et envoyer des commissaires extraordinaires. Les mêmes provocations se reproduisent partout. »

A QUOI SERT LA CALOMNIE.

Voici dans quels termes le *Journal de Loir-et-Cher*, — ci-devant feuille officielle du ministère orléaniste et de la préfecture de Loir-et-Cher sous la monarchie, aujourd'hui organe de la préfecture républicaine et du parti de l'ordre, de l'honnêteté et de la modération, — combattait la candidature de notre ami d'Etchegoyen :

M. d'Etchegoyen est le candidat de ceux qui veulent Marat et Robespierre, qui demandent des têtes et inventent des guillotines.

Demandez à ceux qui soutiennent M. d'Etchegoyen pourquoi ils crient et ce qu'ils veulent? Vous n'en trouverez pas deux d'accord, si ce n'est pour la destruction et le pillage... Vous les trouverez au cabaret, ivres de colère et d'eau-de-vie.

Les électeurs se sont chargés de répondre à ces honnêtes attaques. Voici le résultat authentique de l'élection de Loir-et-Cher :

D'Etchegoyen	30,183
Crosnier	23,536
Différence	6,647

FAITS DIVERS.

On nous assure que des perquisitions minutieuses ont été faites aujourd'hui dans les casernes des rues de Clichy, de la Pépinière et rue Verte, occupées par les bataillons du 30e régiment de ligne. Le but de ces fouilles était la recherche de journaux démocratiques. Six ou huit soldats, dans les sacs desquels on a trouvé des numéros de ces journaux, ont été emprisonnés; ces militaires appartiennent au 2e bataillon de ce régiment, accusé d'avoir fourni son contingent de bulletins aux candidats républicains. Ce crime énorme méritait une punition. Sans doute les autres corps casernés à Paris seront gratifiés comme le 30e de ligne, qui renferme, dit-on, beaucoup de Parisiens.

— L'*Opinion publique* cite ce mot d'un représentant, au sujet de la modification ministérielle :

« Nous tombons de Barrot en Baroche, nous marchons au baroque. »

— On annonce comme devant faire bientôt son apparition sur l'un des théâtres des boulevards un drame intitulé : *Jésus-Christ*, dont l'auteur se nomme Robert Kemp.

— M. l'évêque de Langres, membre de la commission du projet de loi sur l'instruction publique, avait paru, dans le cours de la discussion, stipuler au nom de l'Eglise, et son adhésion au projet de loi semblait garantir celle de la plupart des évêques. Or, qu'est-il arrivé? C'est que M. de Parisis a disparu au moment du vote et que son bulletin ne s'est point trouvé au fond de l'urne.

— Aymé, l'auteur des onze empoisonnements de la rue du Vertbois, a été condamné, par le jury de la Seine, à la peine de mort.

— Le PARTI DE LA PEUR, transformé en PARTI DE LA TERREUR, ne s'arrête plus devant rien. Un jeune élève interne de l'hôpital de Charenton, M. Hourmann, vient d'être révoqué, sur la demande du directeur, M. Boué, pour ce seul fait qu'il avait été élu l'un des 223 délégués du comité central démocratique des élections. Le médecin en chef de Charenton, M. le docteur de Guise, n'a pas même été prévenu de cette révocation. Destituez! destituez! vous ne destituerez jamais trop, car votre arbitraire affermit la République, qu'il a la prétention de détruire. (*Presse.*)

— Les travaux du télégraphe électrique sous-marin, qui doit mettre en communication instantanée l'Angleterre et la France, sont poursuivis avec activité et touchent à leur terme. La tour qui doit contenir l'appareil, les bureaux et les dépendances de l'établissement, à Douvres, est presque achevée. Quant au câble métallique, il est dans un état d'avancement tel, que l'on pourra, suivant toute apparence, l'installer dans le courant du mois prochain.

— La *Patrie* d'hier, par un procédé inqualifiable, a annoncé que beaucoup d'étrangers quittaient Paris bientôt menacé d'une désertion complète. Nous avons vérifié les faits, et il résulte du mouvement des chemins de fer que la circulation sur les routes du Nord, de Belgique et de la frontière d'Allemagne n'a offert aucune espèce de variation appréciable. Le chemin de fer de Rouen a seul offert une certaine augmentation dans le nombre des voyageurs. Mais ce chemin n'est pas celui que les riches émigrants suivraient de préférence pour quitter le territoire français. Il est seulement la route qui conduit un certain nombre de travailleurs en Californie.

— On lit dans le *Nouvelliste* :

« Nous avons assisté à une nouvelle expérience du *Fou de Marseille*. Ce bateau est mis en mouvement par un mécanisme extrêmement ingénieux que son auteur a fait fonctionner hier à découvert, pour que chacun pût juger du mérite de son invention. Comme nous l'avons déjà dit précédemment, ce n'est pas par une nouvelle application de la vapeur que la ma-

chine est mise en jeu ; l'impulsion vient du mécanisme lui-même et se continue, une fois donnée, comme une espèce de mouvement perpétuel.

» Sans trop préjuger de l'œuvre de l'habile mécanicien, nous pouvons dire qu'elle est destinée à opérer une révolution dans la navigation à vapeur, si toutefois l'application de ce système peut être faite à des bateaux de grande dimension. »

— Plusieurs expériences fort interressantes ont eu lieu vendredi dernier à Londres, sur la puissance du nouveau procédé de M. Philipps, pour éteindre les incendies, dont le *Progrès* a donné un compte-rendu détaillé. On a mis le feu à un bâtiment construit en charpente légère et enduit de goudron et de thérébentine. La flamme eut bientôt fait d'immenses progrès, et c'est alors que l'inventeur dirigea sur elle une de ses machines portatives, et lança un jet de vapeur de gaz qui éteignit en une demi-minute les flammes et le feu. La machine dont s'est servi en cette occasion M. Philipps n'est pas plus grande qu'une cafetière de grand modèle, et consiste en trois boîtes d'étain placées l'une dans l'autre, et communiquant entre elles; au fond de la machine est un peu d'eau ; dans le compartiment intermédiaire, se trouve une composition de la forme et de la couleur d'une motte à brûler, et contenant, dans son centre, une fiole d'acide sulfurique et de chloraté de potasse, que l'on brise quand on veut obtenir la vapeur de gaz.

— On lit dans la *Constitution du Loiret* :

« Un fait grave, au point de vue moral, vient de se passer sur la paroisse de la Recouvrance.

» Une jeune fille de 24 ans meurt le 13, Elisa Descaves. La famille n'est pas riche ; mais le père est un travailleur qui, par des économies, a acquis la maison qu'il habite. Il a de quoi suffire aux frais de l'enterrement.

» Déclaration est faite au curé de la paroisse et l'enterrement commandé. Alors M. le curé de la paroisse fait dire à la famille qu'Elisa Descaves ne sera *enterrée que si l'enterrement est payé d'avance*. La famille s'étonne et réclame. Le curé réitère son refus positif. Elisa aura un enterrement de *charité* si on ne paie d'avance.

» La famille paya, retira son reçu, et la jeune personne fut enterrée.

» Ce fait se passe de réflexion. Nous ajouterons seulement qu'en 1842, même paroisse, un ami du père d'Elisa Descaves subit la même humiliation.

» Jésus-Christ, où êtes-vous? »

— Le *Morning Chronicle* publie le triste récit que voici :

« Sept moulins à poudre viennent de sauter à Honaslow; l'explosion a eu lieu successivement et par légers intervalles. Le sinistre s'est arrêté à ces moulins, et n'a pas atteint les autres, qui font partie du même établissement. Par les membres épars retrouvés çà et là tout autour du lieu de la scène, on a calculé que dix personnes environ avaient été tuées sur le coup; il s'en trouve autant qui ont été relevées vivantes, mais qu'on n'espère pas sauver. Il sera difficile, sinon impossible, de connaître la cause de cette terrible explosion, car il n'a survécu aucun des ouvriers qui travaillaient dans le moulin qui a sauté le premier. »

— On vient d'essayer, en Angleterre, l'application de la vapeur au labourage des terres. C'est à Grimsthorpe, propriété de lord Willoughby de Eresby, que cet essai a été tenté pour la première fois. Il suffira de dire pour le moment que la machine dont on a fait usage consistait en une petite locomotive attachée au cabestan, fonctionnant avec une précision parfaite et remuant la terre avec plus de vitesse et à une profondeur plus grande que celle qu'on obtient ordinairement. Plusieurs gentlemen et fermiers, qui assistaient à cette épreuve, exprimaient l'opinion favorable qu'elle leur inspirait. Si ce plan vient à réussir, on promet d'en donner une description exacte pour l'instruction et l'avantage du public.

JUSTICE DISTRIBUTIVE. — On lit dans l'*Ami de la Constitution* de la Charente :

« M. Gibeau, ce jeune avocat qui a arboré le drapeau blanc à Jonzac, le 24 février, à l'une des croisées du café Suisse, où se réunit le cercle *honnête et modéré*, a été mis en liberté provisoire, après trois ou quatre jours de détention provisoire. »

L'IMMORALITÉ DES INSTITUTEURS. — On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« L'instituteur de *** a été destitué après avis du comité d'instruction. Il fut affirmé devant ce conseil que cet instituteur avait séduit une jeune fille de la commune; que cette faute avait eu des suites; que la fille avait accouché très laborieusement, au péril de sa vie, et que dans les douleurs de l'enfantement, se sentant à l'instant de mourir, elle s'écriait : « Ah ! le misérable *** (le nom de l'instituteur) c'est lui qui me tue ! »

» On nommait la fille; la sage-femme, le commissaire qui avait pris les informations et ces renseignements étaient garantis par l'autorité même du haut fonctionnaire qui les donnait. Devant cette précision de détails, le conseil n'avait pas à hésiter; il abandonna l'instituteur à la justice préfectorale !

» Cependant un membre du comité eut quelques scrupules, il prit des renseignements, remonta à la source des faits, et apprit bientôt d'une façon irrécusable, que l'accusation portée contre l'instituteur était fausse. Il interrogea la fille, et apprit d'elle que le père de son enfant était un filassier, son fiancé, que le choléra avait emporté, que la couche avait été heureuse, qu'elle n'avait pas été un seul instant en danger, et que jamais, au grand jamais, elle n'avait songé à accuser l'instituteur d'une séduction dont il était innocent. La sage-femme confirma pleinement ces renseignements, elle ajouta de plus qu'elle n'avait donné à personne des informations sur cette affaire. »

Maintenant, l'honorable citoyen, victime de cette calomnie, sera-t-il rétabli dans ses fonctions? — Un instant ! Est-il républicain?...

Le 9e numéro du *Nouveau Monde* de Louis Blanc, qui a paru le 15 mars, rue Richelieu, 102, renferme des travaux d'un immense intérêt. Les hommes politiques, les agriculteurs, les paysans voudront lire le chapitre sur l'*Organisation de l'agriculture*, adressé aux paysans des campagnes. C'est un traité complet sur une matière qui, embrassant tous les phénomènes de la production, intéresse la société toute entière.—Les *Misères sociales, ou le Travail des femmes ; France, Suisse, Italie*, et *Victoire du Socialisme*, tels sont les titres des autres articles qui font partie du 9e numéro du *Nouveau Monde* de Louis Blanc, un des plus importants qui aient paru depuis le commencement de la publication.

THEATRES. — CONCERTS.

Un ouvrage d'une grande originalité, et dont on fait beaucoup de bruit dans le monde musical, sera exécuté demain dimanche, à huit heures du soir, au Théâtre-Italien. C'est le *Selam* (scènes d'Orient), symphonie descriptive en 5 tableaux, dont les paroles sont de Théophile Gautier et la musique de M. Ernest Reyer. Baroilhet, Alexis Dupont et Mme Freger prêtent le concours de leur talent à cette solennité musicale.

— Ce soir, à l'Opéra, par extraordinaire et pour la première fois, le dimanche, à cause du très-prochain départ de Mme Viardot, *le Prophète*.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN. — Toujours même affluence et mêmes applaudissements unanimes à *Camille Desmoulins*, dont le brillant succès n'est pas encore près de s'épuiser.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, 17 mars, à 8 h. 1/2, grand Concert, dans lequel on entendra, pour la première fois, le *Vengeur*, par Jules Monin. — Les *Cris de Paris* et le *Jour de l'An*, par M. Mayer. — Le *Credo républicain*. par M. Lebrun. — Les *Mariniers*, par M. Junca. — Duo de violon, par MM. Callongues et Lindhiem. — Prix d'entrée : 50 c. Tribunes réservées, 75 c.

CASINO DES ARTS. — Aujourd'hui dimanche, à 2 heures, séance de somnambulisme et de magnétisme, par M. et Mme Pomorelle, assistée de M. Idjiez. Prix : 1 fr.

Le soir, à 7 heures et demie, grand Concert vocal et instrumental, avec scènes comiques et intermèdes. M. Hermann imitera le chant des oiseaux et le cris des animaux. L'homme à la poupée par M. Isidore Lazard. La soirée sera terminée par les exercices du clown indien, I-Maô et de son jeune fils, âgé de 9 ans. Prix : 1 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

DEP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.... » 32 » » 17 » » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 16 mars 1850.

La rente s'est tenue ferme pendant la première heure de la bourse; mais, sur le bruit répandu que le gouvernement retirait le projet de loi de concession du chemin de Paris à Avignon, les cours ont subi une dépression immédiate et notable, car la conséquence pour les spéculateurs, c'est la nécessité d'un emprunt pour achever les travaux de cette ligne importante.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
93 30	5 0/0 J. mars.	cpt.	93 40	95 40	94 55	94 60
93 15	....	fin c.	94 40	93 5	94 5	94 55
» »	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
72 50	4 0/0 j. sept.	cpt.	» »	» »	» »	» »
57 »	3 0/0 J. m.	cpt.	57 15	57 20	56 50	56 55
57 10	....	fin c.	57 40	57 40	56 5	56 55
86 50	5 0/0 Piém.	cpt.	86 75	86 75	86 »	86 25
86 60	....	fin c.	86 60	86 60	85 75	85 75
2275 »	Banq. France	cpt.	2272 50	2272 50	2250 »	2250 »
771 50	Paris-Orléans.	cpt.	770 »	770 »	765 »	765 »
» »	Libérés.....	31 c.	768 75	768 75	765 »	765 »
540 »	Rouen........	cpt.	540 »	540 »	537 50	537 50
» »	Libérés.....	31 c.	» »	» »	» »	540 »
237 50	Havre.........	cpt.	» »	» »	» »	237 50
» »	Libérés.....	31 c.	» »	» »	» »	» »
» »	St-Germain...	cpt.	» »	» »	» »	390 »
» »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	157 50
157 50	Versailles r. g.	cpt.	157 50	157 50	155 »	155 »
497 50	Mars.-Avign..	cpt.	» »	» »	» »	497 50
497 50	Libérés.....	31 c.	» »	» »	» »	» »
115 »	Bâle..........	cpt.	115 »	115 »	113 75	113 75
» »	Boulogne.....	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés.....	31 c.	» »	» »	» »	» »
437 50	Nord, j. juill..	cpt.	436 25	436 25	433 75	433 75
437 50	300 payés...	31 c.	436 25	436 25	432 50	433 75
230 »	Centre.......	cpt.	231 25	231 25	230 »	230 »
230 »	Libérés.....	31 c.	» »	» »	» »	230 »
400 »	Bordeaux....	cpt.	» »	» »	» »	400 »
» »	475 payés...	31 c.	» »	» »	» »	» »
245 »	Nantes.......	cpt.	247 50	247 50	245 »	245 »
243 75	325 payés....	31 c.	» »	» »	» »	» »
343 75	Strasbourg....	cpt.	341 75	343 75	341 25	341 25
342 50	325 payés....	31 c.	342 50	342 50	340 »	340 »

VALEURS DIVERSES.

Obligations.	
De la Ville, 4 /00.......	» » »
— Nouvelles.......	1160 25
De la Seine, J. juillet.	1073 75
Rouen, 4 0/0, 1847....	» » »
— nouvelles, 1849.	910 »
Havre, Jouiss. mars..	» » »
— nouvelles.......	8.1 25
Orléans, Jouissance..	500 »
Liste civile..........	1010 »
Canaux et valeurs diverses.	
Quatre-Canaux.......	1105 »

Bons du Trésor......	» »/»
Zinc : V.-Montagne.	2600 »/»
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 1840..	99 1/4
— 5 0/0 1842..	99 »/»
Espagne : dette activ.	» »/»
— dette intér.	28 3/8
Rom. Empr. j. déc...	79 »/»
— Nouv. Empr.	77 3/4
Piémont. Obl. à 4 0/0.	» »/»
— Obl. nouv. à 4 0/0.	960 0/0
Naples. Réc. Rothsc..	91 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 17 Mars.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ITALIENS.—
ODEON.—Belronde, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vaucroix, une Tempête.
VAUDEVILLE.—Un ami, les Secrets, les 4 âges de la Foire aux idées.
VARIETÉS. — Jobin, le Provincial, une Tutelle, Mlle Marguerite (1re représent.)
GYMNASE. — Mlle de Cérigny, le Cachemire, Clarisse.
THÉATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, Roselle.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulin, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Les Martyrs, Monseigneur, Cuisinière.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mirlitons.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime. jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 76. — Lundi 18 Mars 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . 11 f. Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . 9 f. Six mois . . . . 17 f. Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT. — RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 17 MARS.

Etudes de transition sociale.

Depuis vingt ans, l'Ecole Sociétaire a proposé la COMMUNE ASSOCIÉE comme la solution vraie, complète, DE TOUS LES PROBLÈMES de l'économie sociale.

Depuis vingt ans, elle a dépensé ses forces, son dévouement, ses ressources, à la propagation de cette idée. Ce dévouement a été pour elle un devoir religieux, et il ne cessera pas parmi nous tant qu'il restera un souffle, tant qu'il battra un cœur, tant qu'une main aura la force de tenir une plume.

Malheureusement, l'idée de la fondation d'une commune sociétaire subit le sort de toutes les idées complètes, synthétiques; on ne l'adoptera que lorsqu'on aura épuisé toutes les recettes de l'empirisme, toutes les combinaisons fausses, partielles, compressives ou exclusives.

Le but que se propose l'Ecole sociétaire est la satisfaction de tous les besoins de l'homme, intellectuels, moraux et physiques, satisfaction intégrale que l'Association communale peut seule garantir.

Or, il y a deux moyens d'arriver à ce but :

Ou provoquer d'emblée, par un puissant concours, l'organisation de la commune associée, dont les avantages entraîneraient spontanément l'imitation universelle ;

Ou bien opérer graduellement, par transitions, par couches successives, et obtenir l'organisation de la Commune associée, comme un résultat logique, irrévocable, nécessaire de la succession des réformes et des progrès.

La fondation de toutes pièces de la Commune associée nous a toujours paru l'expérience la plus décisive et même la plus facile. C'est le mode de réalisation auquel nous nous sommes voués, mais ce n'est pas une raison pour que nous soyons hostiles aux procédés des réformes transitoires et progressivement ascendantes.

En effet, nous avons toujours accueilli avec empressement tous les travaux que nos amis ont publiés dans ce sens, et notamment depuis la révolution de Février.

Il nous a bien fallu reconnaître que la nation française, entraînée par le double tourbillon irrésistible d'une révolution inattendue et d'une réaction aveugle est trop douloureusement troublée pour fixer son attention sur une expérience scientifique et pressentir la solution radieuse qui doit en sortir.

Accablée de maux, abreuvée de misère, la France ne peut croire au bonheur général, elle ne tend qu'à un mieux relatif ; son intelligence se refuse à admettre les conséquences magnifiques, si palpables pour nous, qui doivent résulter de l'association intégrale dans la Commune ; elle les traite d'utopies, et, entraînée par le torrent des douleurs présentes, elle s'accroche à toutes les branches.

Or, les premières branches qui paraissent devoir sauver la société en naufrage, ce sont les réformes transitoires.

Puisqu'il en est ainsi, il est clair que nous devons, dans l'intérêt même de l'œuvre à laquelle nous sommes voués, suivre, ou plutôt précéder l'esprit public dans cette voie pénible et lente où il s'engage.

Nous devons donc lui signaler les meilleurs moyens de transition. Nous devons lui présenter les institutions les plus propres à conduire sans secousse, le plus graduellement possible, au but définitif : LA SATISFACTION DE TOUS LES BESOINS INTELLECTUELS, MORAUX ET PHYSIQUES DE L'HOMME.

Mais ce n'est pas assez de présenter des procédés transitoires, il est nécessaire qu'ils soient conformes aux véritables bases d'une science sociale, et qu'ils puissent être admis par toutes les opinions sincères, nous allons plus loin, par toutes les écoles socialistes, et ils le seront s'ils sont fondés sur la vérité.

De la recherche et de l'enseignement unanime de ces procédés de transition régulière dépend l'avènement du Socialisme, c'est-à-dire la conversion en sa faveur de l'immense majorité du pays.

La faible divergence des Ecoles sur les moyens de transition, est la seule pierre d'achoppement qui empêche la société, la bourgeoisie elle-même de prendre l'initiative des progrès économiques, et de conjurer par cette prompte initiative les terribles orages que l'aheurtement fatal du pouvoir amasse à l'horizon.

Faire accepter par l'opinion une filière bien déterminée de progrès salutaires, des issues régulières au labyrinthe où les partis se déchirent, ce n'est pas seulement sauver la société d'un péril extrême, c'est encore préserver l'honneur du Socialisme des reproches de l'histoire, c'est lui éviter à lui-même bien des fautes et bien des embarras.

Il ne suffit pas, pour la gloire des persécutés modernes, d'avoir opposé dans la rue le calme et la confiance à l'injure et à la provocation insensées, d'avoir même désarmé la force brutale avec l'invisible épée de la force morale ; il faut plus, et mieux encore ; il faut, par l'enseignement le plus simple et le plus concis des vérités économiques déjà élaborées, déterminer un mouvement d'améliorations pratiques, indépendant du pouvoir, si le pouvoir persiste à s'aveugler, mais auquel voudront concourir les hommes de cœur de toutes les classes, les hommes prévoyants et sages de tous les partis.

Il ne s'agit pas pour les Ecoles socialistes, dans cette propagande des moyens de transition, d'un compromis, ni d'une concession de conscience ; il s'agit uniquement d'encourager tout progrès qui achemine sûrement au but commun, toute mesure qui a pour objet de substituer l'organisation et l'amélioration, au désordre et à la lutte dans lesquels la société se débat. Il s'agit de faire triompher partout les principes nouveaux de LIBERTÉ, d'ASSOCIATION, de SOLIDARITÉ et d'UNITÉ sur les principes anciens de COMPRESSION, de MORCELLEMENT, d'ANTAGONISME et de DIVISION.

Toute doctrine transitoire qui tendra à ce but, sera bonne en elle-même, se trouvera conforme à la science. Les Socialistes doivent l'aider et l'encourager, d'où qu'elle vienne, quelque soit le parti, la classe ou l'intérêt qui en prendra l'initiative. L'expérience, la liberté individuelle et l'opinion publique jugeront souverainement de sa valeur. Pourvu que cette réforme soit un pas libre et volontaire vers le bonheur commun, qui est l'idéal de l'avenir, elle doit constituer à nos yeux un moyen de salut.

Dans cette recherche des meilleurs procédés de transition sociale, nous ne serons, en ce qui nous concerne, guidés par aucun esprit étroit de rivalité d'écoles ni de personnes. Nous croyons avoir déjà fourni des preuves éclatantes à cet égard. Périssent les personnalités, pourvu que la vérité jaillisse aux yeux de tous ceux qui souffrent, qui s'alarment, qui se croient en droit de nous haïr ! Qu'importe même la paternité ou l'origine des idées, pourvu qu'elles soient bonnes, vraies, praticables, et qu'elles dégagent l'avenir des douleurs du passé et des obscurités du présent ! Laissons à la génération qui s'élève le soin de répartir la gloire et la reconnaissance à la mémoire des réformateurs. Labourons péniblement et répandons la semence ; les moissonneurs jugeront aux fruits quelle est la graine qui a le mieux porté.

En adoptant, en propageant un procédé de transition qui ne portera aucune atteinte à la liberté individuelle, nous sommes sûrs, non-seulement de rallier au Socialisme tous les droits légitimes, tous les intérêts intelligents, toutes les sympathies des gens de bien ; mais encore de travailler à la synthèse du Socialisme, de cimenter l'union des réformateurs.

Cette idée de synthèse et d'union est aujourd'hui ce qui domine dans les désirs et dans les espérances des socialistes de la France entière. Nos amis de vingt années, nos condisciples les plus dévoués nous en expriment eux-mêmes le vœu. De nombreux travaux nous sont promis dans ce sens. Toute petite passion, de vanité, d'envie ou d'orgueil, se tait devant la solennité des circonstances où nous nous trouvons. L'admirable attitude du Peuple, nous impose et nous fait aimer l'abnégation.

Comme étude nouvelle des moyens de transition, nous allons publier des lettres de notre ami Coignet, manufacturier à Lyon, qui a repris en sous œuvre son excellent travail déjà publié dans nos colonnes, sous le titre : *Réforme du crédit et du commerce* (1).

Plus que personne en France, Coignet s'est préoccupé depuis deux ans des voies et moyens de toutes les réformes urgentes. Plus que personne, il a cherché un remède *immédiat* aux douleurs sociales que nos crises révolutionnaires ont jusqu'ici irritées, aggravées, plutôt que soulagées. Cette préoccupation constante lui a permis de recueillir les matériaux les plus utiles à la synthèse des doctrines socialistes et à l'édification générale des esprits.

Nous commencerons dans deux jours la publication de cette série de lettres, dans laquelle, s'adressant tour à tour à M. Proudhon, à M. Girardin, à M. Louis Blanc, il discute et résume les procédés à employer pour arriver, sinon à la gratuité du crédit, au moins à la *gratuité de la circulation des capitaux et produits*, à la *meilleure constitution du pouvoir démocratique*, à l'*organisation normale de l'Etat*, à l'*impôt sur le capital*, au *triomphe du principe sauveur de l'association sur l'individualisme et le morcellement*.

Ces lettres de Coignet seront suivies d'autres travaux du même genre que nous avons déjà en mains.

(1) La première édition est à peu près épuisée.

Les auteurs de la loi d'ignorance qui vient d'être votée par l'Assemblée nationale font en ce moment le rôle de Leclerc et de son ami Coras, qui se disputaient l'honneur d'avoir fait certaine *Iphigénie* avant le jour de la représentation, mais qui après ne voulaient plus l'avoir faite ni l'un ni l'autre.

Le *Journal des Débats* déclarait hier que cette loi était une concession accordée aux légitimistes, et dont les hommes de son parti ne sauraient accepter la responsabilité. L'*Union* démontre aujourd'hui que cette loi sera inefficace à cause de l'influence qu'elle laisse aux universitaires. Elle la déclare de plus inapplicable si les prélats n'ont pas la haute main dans l'enseignement, ce que le texte même de la loi ne permet guère d'admettre, — et elle en est presque à se repentir du concours que ses amis ont apporté à ce compromis.

Les journaux de l'ordre se sont beaucoup récriés contre M. Crémieux qui demandait que cette loi ne fût appliquée qu'en 1852, c'est-à-dire qu'elle ne le fût jamais. La force des choses fera toute seule ce que l'Assemblée n'a pas voulu faire par un article de la loi.

Modération modérée.

Hier, M. Jules Favre a parlé environ huit ou dix minutes à l'Assemblée nationale.

Pendant ce temps il a été interrompu CINQUANTE-SIX fois par la droite ; le *Moniteur* le constate.

Voici quelques-unes de ces interruptions : — Vous êtes des hypocrites. — Vous avez la jaunisse (celle-ci est de M. Taschereau). — Vous nous avez mis hors la loi. — Le vote de Paris est un vote de guerre civile. — Et vos circulaires ?

Toutes ou presque toutes portaient sur la personne de l'orateur ; toutes étaient des provocations ou des insultes.

Et cependant M. Jules Favre se contentait d'exposer des principes qui sont ceux de la république démocratique, les principes sur lesquels est fondée la Constitution qui nous régit.

Il n'est pas de jour que pareille constatation ne pût être faite.

Et c'est en présence de ces faits que les journaux de la réaction osent se plaindre de la turbulence de la Montagne quand on attaque la Constitution, le suffrage universel, toutes les bases enfin de la république démocratique sous laquelle nous sommes supposés vivre !

Un interrupteur de la droite a crié à M. Jules Favre :

« Notre parti ne se venge pas, vous le savez bien ! »

Si le style honnête et modéré ne nous répugnait, nous dirions qu'une pareille assertion est tout simplement de l'impudence.

Le parti de l'ordre ne se venge pas ! Mais avant de parler ainsi, commencez donc par biffer toute l'histoire, qui ne se compose guère que du récit des vengeances exercées par lui contre les peuples, contre les idées.

Massacres, proscriptions en masse, assassinats juridiques, voilà ce que racontent toutes les pages de votre histoire, depuis les massacres de Moïse jusqu'aux massacres des Cévennes, depuis l'exécution du Christ et des martyrs, jusqu'à celle du maréchal Ney.

Ne nous dites pas que ce sont là des événements passés. Les progrès du temps ne vous ont pas transformés. En Autriche, un des vôtres, Haynau, procède par l'assassinat juridique, tout comme vos ancêtres ; le pape, le roi de Naples l'imitent ; en France, où les mœurs protestent contre ces cruautés, le parti de l'ordre se venge par la persécution, la délation, l'emprisonnement, les menaces, et la peur qu'il sème, autour de lui afin d'assurer sa domination sur les âmes faibles.

Si le parti des opprimés, devenu un jour le plus fort, eut une fois recours à ces moyens extrêmes, c'est qu'il ne put secouer tout à coup la contagion de l'exemple que lui avaient donné les gouvernements de la force.

Mais il s'est lavé de ces erreurs, qui n'étaient après tout que des représailles.

En février, en mars 1848, le peuple était maître de Paris, maître sans contrôle ; il a pu railler ses oppresseurs de la veille, il ne lui est pas venu à la pensée de s'en venger.

Il a respecté les propriétés, et il ne s'est pas même donné la satisfaction de voir juger les ministres de Louis-Philippe, que la magistrature lui offrait en holocauste avec tant d'empressement.

Ceux qui s'intitulent les amis de l'ordre s'attachent à reconstruire ce qui n'est plus ; ils se souviennent et se vengent.

La vengeance est la conséquence du rôle qu'ils se sont imposé.

Mais le peuple oublie parce qu'il espère.

Le peuple, le parti démocratique ne tournent pas les yeux vers le passé. Ils regardent l'avenir.

Ils ne se vengent pas, ils préparent l'organisation d'un état social meilleur, où l'oppression sera impossible et d'où la vengeance sera bannie.

On nous affirme, dit l'*Estafette*, que, par suite des manifestations faites par les militaires de la garnison de Paris à la colonne de la Bastille, beaucoup de ceux-ci ont été conduits à la prison de l'Abbaye, et qu'ils seront incessamment dirigés sur l'Algérie. On annonce même un départ pour aujourd'hui ou demain.

Serait-il vrai qu'entraînés sur la pente fatale de la délation et guidés par une impulsion semblable à celle qui suivit les néfastes journées de juin 1848, les dénonciateurs se soient mis à l'œuvre ? Dans quelques quartiers qui nous sont désignés, on se livre, dit-on, à des recherches sur les votants pour la liste démocratique ; on enregistre leurs noms, on dresse des listes, on envoie des rapports à l'autorité.

Pour l'honneur de nos concitoyens, pour l'honneur des fonctionnaires publics, nous ne voulons pas croire à de pareils faits. (*Estafette.*)

La plupart des journaux, même du parti réactionnaire, blâment ce matin plus ou moins énergiquement l'article publié hier par l'*Assemblée nationale*. Mais il en est trois qui l'approuvent : le *Constitutionnel*, la *Patrie* le reproduisent avec éloge et le *Journal des Débats* le défend.

Quant à l'*Assemblée nationale*, elle se déclare heureuse du bruit qu'a fait sa publication et de l'appui que lui a prêté la majorité parlementaire; mais elle annonce qu'elle ne la continuera pas.

Le *Constitutionnel* prétend que la presse démocratique a « *des habitudes de mensonge et de calomnie.* » Il ajoute que ces journaux ont tout *osé en fait de dénonciations diffamatoires*.

Qu'en dites-vous ? Le *Constitutionnel* se plaignant des inventions diffamatoires de la presse, lui qui, pendant ces journées néfastes où tonnait le canon de la guerre civile, où le sang coulait dans Paris, se complaisait à inventer ces horribles histoires de balles mâchées, d'eau-de-vie empoisonnée, de têtes coupées, de gardes mobiles sciés entre deux planches, qui ont si longtemps semé l'épouvante, rendu toute conciliation impossible, en excitant la soif de la vengeance, et donné à cette lutte un caractère plus épouvantable encore !

Nous ne savons à quelles inventions diffamatoires de la presse démocratique le *Constitutionnel* veut faire allusion, et nous ne serions pas fâchés de les connaître; mais ce que nous savons, c'est que les inventions diffamatoires du *Constitutionnel* sont rouges du sang de la guerre civile.

Le journal de M. Véron se défend plus loin de pratiquer la politique de la peur.

Nous répondrons, dit-il, à ceux qui nous accusent de pratiquer la politique de la peur, que les peureux dans les révolutions sont, la plupart du temps, ceux qui vont tardivement s'enrégimenter dans les partis les plus violents.

Cette observation est très juste, et l'histoire du *Constitutionnel* en est une preuve. Il a eu peur après février, et le voilà maintenant en tête de colonne du parti qui fait tous les jours appel à la violence, et se désole de ne pas avoir d'émeute à réprimer.

Le *Dix décembre* se plaint amèrement de ce que la *Presse* porte atteinte à la considération de la police.

La *Liberté* demande aux diverses fractions du parti de l'ordre s'il leur est donc si difficile de s'entendre.

Les diverses fractions du parti de l'ordre s'entendront quand on aura découvert la solution du problème suivant : faire tenir sur le trône de France trois personnages dont chacun aura toutes les prérogatives du pouvoir à l'exclusion des deux autres.

Le même journal a découvert que depuis les élections dernières le socialisme a perdu un tiers de ses adhérents.

On commence à compter.

L'exécution du système des lignes de fer partant toutes de Paris, sillonnant la France longitudinalement, et privant par conséquent d'énormes zones de territoire de communications *transversales*, l'exécution de ce système, disons-nous, produit de jour en jour de funestes résultats.

Les départements du centre et de tout le littoral de l'ouest, qui devraient se trouver déjà depuis longtemps en communication *directe* avec la Méditerranée, sans subir la SERVITUDE de Paris, ces départements protestent contre la non-exécution du chemin de Lyon par le centre. Voici leurs calculs ; nous les empruntons à une délibération du conseil municipal de Poitiers :

Servitude de Paris.

De Lyon à Bordeaux par la Bourgogne et PARIS,		1131 kilom.
à Nantes	—	928
à Poitiers	—	866
à Limoges	—	891
à Nevers	—	804
à Moulins	—	851
à Clermont	—	951

Sans la servitude de Paris.

De Lyon à Bordeaux par le centre et ORLÉANS		980 kilom
à Nantes	—	777
à Poitiers	—	715
à Limoges par Bourges		570
à Nevers par le centre		310
à Moulins	—	250
à Clermont	—	350

On voit, par ces tableaux, combien la servitude de Paris est onéreuse pour ces départements. A ce propos, le conseil municipal de Poitiers déclare que : « Si le gouvernement s'oppose à l'achèvement de la ligne de Lyon par le centre, les résultats les plus désastreux pour toutes nos régions seraient produits au bénéfice de la ligne unique de Paris à Lyon par la Bourgogne, par laquelle il faudrait forcément effectuer tous les transports de l'Est et du Midi sur le Nord comme pour le Centre et l'Ouest, ce qui constituerait un monopole tyrannique. »

Il y a plus, le conseil municipal de Poitiers ajoute avec raison que l'allongement très considérable de parcours qui résulte du passage par Paris, deviendrait bien moindre par l'établissement de *lignes transversales*, soit de Tours à Vierzon, soit de la Rochelle à Châteauroux.

La distance de Lyon à Nantes se réduit à 678 kilomètres au lieu de 928 ; — différence en *moins*, 250 kil.

Celle de Lyon à Bordeaux ne serait plus que de 803 kilom. au lieu de 1131 ; — différence en *moins*, 328 kilomètres.

« Et tandis, ajoute le conseil municipal de Poitiers, que du Havre à Lyon par la Bourgogne il y a à parcourir 738 kilomètres ; le port de la Rochelle, le meilleur, le plus facile à aborder en tout temps parmi tous les ports de l'Océan, ne se trouvait plus éloigné de Lyon par le centre que de 678 kilomètres.

» Ces chiffres sont assez éloquents pour qu'il devienne superflu d'y rien ajouter » (1).

Oui, ces chiffres parlent d'eux-mêmes, ils prouvent l'absurdité du système des lignes longitudinales partant de Paris ; ils prouvent l'ineptie de TOUS les ministres des travaux publics qui se sont succédés au pouvoir depuis 1838 ; ils prouvent l'inintelligence administrative de M. Dufaure, le rapporteur de la loi du 11 juin 1842 ; ils prouvent le triomphe de la routine sur la science.

Malheureusement ce triomphe coûtera cher à la France : dès aujourd'hui, on ne saurait évaluer à moins de CINQ CENTS MILLIONS la perte sèche en travaux de construction, occasionnée par l'adoption du système Teste-Dufaure.

Si l'on ne s'arrête pas dans cette crise désastreuse, si l'on ne cherche pas à s'éclairer par une enquête, dans quelques années d'ici les pertes se calculeront par milliards.

Sera-t-il toujours permis à des incapables de ruiner la France ?

Elections du Haut-Rhin.

Nous lisons ce soir dans l'*Estafette* :

Des journaux semi-officiels ont publié le résultat des élections du Haut-Rhin, qui, selon eux, donne deux représentants, MM. Migeon et Dolfus à la liste de l'*Union électorale*, et un seul candidat, M. Kestner, à la liste de l'opposition.

Un résultat prétendu définitif, publié également par les mêmes journaux, donne les chiffres suivants :

MM. Kestner, candidat socialiste,	44,582 voix.
Dolfus, candidat conservateur,	44,262
Migeon, id. id.	43,763

Or, nous avons sous les yeux le chiffre du dépouillement général du département du Haut-Rhin, moins *quatre* cantons, et il donne les résultats suivants :

M. Amédée Georges, candidat socialiste le moins favorisé, 32,684 voix.

M. Dolfus, candidat conservateur le plus favorisé, 27,231 voix.

En admettant que les chiffres publiés en dernier lieu comme définitifs fussent vrais, il faudrait que les *quatre* cantons, qui manquent dans le dépouillement partiel que nous indiquons, eussent donné au moins :

A la liste modérée,	16,532 suffrages.
A la liste socialiste,	12,898
Soit un nombre d'électeurs votants,	29,430

Ces chiffres nous paraissent tellement extraordinaires, que l'on doit vérifier avec le plus grand soin les procès-verbaux de l'élection de ce département. Une erreur de chiffre est si facilement commise, même involontairement, qu'il est du devoir de tous de veiller scrupuleusement à ce que le suffrage ne puisse pas être faussé.

Voici les détails que nous apporte le *Démocrate du Var* sur les opérations électorales à Toulon et le vote de l'arsenal :

Les élections de la commune de Toulon, celles de la Seyne, celles de La Valette et de La Garde ont été faites sans que les ouvriers du port, qui habitent ces localités, y aient pris part.

Mais il y a cela de remarquable, pour le vote de Toulon, que les suffrages se sont répartis également entre les deux camps sans le secours de la classe ouvrière.

Chaque camp a obtenu en moyenne 2,600 voix. Si on retranche de ce chiffre les mille fonctionnaires civils, maritimes, ou militaires, on appréciera facilement le progrès qui s'est opéré dans Toulon.

Nous comptons peu d'ouvriers en ville, indépendamment de ceux du port ; c'est donc la bourgeoisie et la boutique qui ont exprimé leur vote dans l'élection de Toulon, et une majorité significative eût été indubitablement acquise à l'opinion démocratique dans nos murs, sans l'appoint des fonctionnaires.

Puisqu'on faisait voter les ouvriers dans l'Arsenal, en les assimilant aux militaires, on aurait dû aussi faire voter de même les employés et les officiers de tout grade.

C'est alors qu'on aurait pu se convaincre de la vérité de notre assertion.

L'article du *Napoléon* de ce matin commence par ces mots :

Les barbares sont à nos portes ; mais qu'on se rassure : ils n'entreront dans la place, ni par la ruse ni par la force. Nous avons derrière nos remparts un peuple immense qui, malgré quelques traîtres, rendra toujours impossible le triomphe d'un ennemi dont l'unique but est le pillage.

Les élections qui viennent d'avoir lieu, celles de Paris surtout, nous rassurent en effet contre toute tentative d'usurpation et de *pillage* de nos institutions.

A la dernière page du même journal on trouve l'annonce suivante d'un ouvrage fameux, qu'on disait saisi et poursuivi devant les tribunaux :

Révision légale de la Constitution, par M. F. Vancorbeil :

Cette brochure, remarquable par le sujet qu'elle traite et par la manière dont il est traité, excite vivement l'attention publique ; la première édition a été épuisée en deux jours. — En vente chez Ledoyen, 31, galerie d'Orléans, Palais-National. Prix : 30 c.

Le *Pays* est d'avis que la révolution de février n'a pas eu de *cause sérieuse*.

L'*Ordre* hésite à suivre ses collègues en réaction sur le terrain de provocations où ils se sont lancés. Il les engage à la modération. Il ne faut pas, dit-il, « qu'on puisse jamais nous reprocher d'avoir donné le signal d'une guerre civile dans laquelle la société européenne servirait d'enjeu. »

Quant vous aurez, dit-il encore, porté le cautionnement des journaux de vingt-quatre à quarante-huit, à quatre-vingt, voire même à cent mille francs, aurez-vous éteint les foyers de l'anarchie ? Pas le moins du monde. Vous aurez atteint et détruit quelques feuilles de ruisseau, sans importance réelle ; mais les trois ou quatre organes dangereux du parti, non seulement résisteront, mais verront croître leur influence. Le rétablissement de l'impôt du timbre, que l'on propose en outre, aurait bien pour effet, peut-être, de couper court à la vente dans la rue ; mais tenez pour certain qu'il augmenterait dans une proportion énorme, le nombre des abonnements. A quoi parviendriez-vous donc par des mesures pareilles ? A irriter, sans agir.

Il faut, au contraire, agir et calmer.

Le conseil est bon, mais nous craignons, pour le gouvernement, qu'il ne soit pas suivi.

Le *Moniteur* publie le décret suivant à la suite d'un rapport de M. Parieu :

« La collection plastique et épigraphique rapportée de l'Asie centrale et de l'Asie Mineure par M. Lottin de Laval, et acquise par l'Etat, sera déposée au musée du Louvre, pour faire suite à la galerie assyrienne.

La description du procédé de moulage découvert par M. Lottin de Laval sera remise, cachetée, au secrétaire de l'Académie des sciences, pour être statué ultérieurement, de concert avec l'Institut, sur la publicité que devra recevoir ce procédé.

Les malheureux !

Le *Messager de la semaine*, la *Patrie*, le *Pays*, le *Constitutionnel*, etc., publient la note suivante, qui exprime, disent-ils, les idées émises dans les diverses réunions de la majorité depuis que le résultat des élections de Paris est connu :

NOTE.

La majorité de l'Assemblée nationale est aujourd'hui ce qu'elle était hier ; elle est même de dix voix plus nombreuse que le jour où elle prit séance sur les bancs de la représentation nationale ; elle n'a rien perdu de l'étendue de ses droits : le sentiment de ses devoirs est devenu plus impérieux.

La majorité de l'Assemblée législative a reçu des mains de l'Assemblée constituante, avec loyauté, mais sans confiance, des *institutions qu'elle n'aurait jamais souscrites ; — institutions où l'esprit de désordre a inséré tous ses principes*, et qui sont comme le résumé de tout ce que trois ou quatre oppositions successives ont pu inventer pendant trente années pour affaiblir l'autorité ; — institutions qui conspirent à chaque instant, en quelque sorte, contre elles-mêmes, puisqu'elles ne protègent et ne favorisent que ceux qui se promettent tout haut de les renverser. Fortifications singulières qui ne couvrent que les assiégeants ! En acceptant ces institutions, la majorité de l'Assemblée a dû se proposer de les respecter ; mais elle n'a jamais dû espérer d'y trouver le moindre appui. C'est malgré ces institutions qu'elle a dû se promettre de sauver le pays.

Il n'y a donc dans le résultat proclamé aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville rien qui soit de nature à la surprendre. Si elle avait pu oublier sa situation, ce résultat l'en ferait souvenir. La majorité savait que *le système actuel d'élection n'est qu'un jeu de hasard dont les dés sont pipés au profit des révolutionnaires*. L'élection d'hier n'est qu'une crevasse ouverte qui montre à jour sur quel terrain miné la Constitution s'élève.

Un tel avertissement ne sera pas perdu. Il suffit, et abondamment, pour faire cesser des divisions de pouvoir à pouvoir ou des souvenirs d'anciens dissentiments, qu'un instant de sécurité trompeuse avait pu réveiller. Il suffit pour rappeler chacun au sentiment de sa tâche et de ses périls.

Nous sommes convaincus d'avance que, président et majorité, tout le monde a entendu cet appel, et que la société inquiète, aussi bien que ses ennemis exaltés par leur succès, s'apercevront bientôt de quelle force sont deux pouvoirs unis dans une seule pensée.

En publiant cette note dans sa première colonne, la *Patrie* croit devoir rappeler que le *Messager de la Semaine*, auquel elle l'emprunte, est publié sous le patronage des représentants dont les noms suivent :

MM. D'Albis de Salze, le général Arrighi de Padoue, Ancel.

De Balzac, Barre, Barrot (Odilon), Baze, Béchard, Behaghel, de Belvèze, Benoist d'Azy, Bérard, Cerrier, Bertrand (de l'Yonne), Beugnot, Blavoyer, Bocher, de Broglie, Buffet, de Bussières.

Carteret, Casabianca, de Caulaincourt, général Changarnier, Chapot, de Chazelles, commandant Clary, de Coislin, Combes, de Corcelles, Cordier, du Couëdic, de Crouseilhes, de Cuverville.

De Dampierre, Dariste, Daru, Dabrotonne, Defourment, Denjoy, Desmaroux, Douay, Drouin de Lhuys, Druet-Desvaux, Dufournel.

Eschassériaux, Evain.

Faucher (Léon), de Flavigny, de Fontenay, Fortoul, Fould (Achille), Fouquier d'Hérouel, Francoville, Fréchon, Frémy, Fresneau.

Gasc, Germonière Girardin (Ernest de), Girand (Augustin), Godelle, de Grammont (général), Granier.

D'Havrincourt, Hébert, d'Heckeren, Hervé de Saint-Germain, d'Hespel Adalbert, Houdetot, Howyn de Tranchère, Hubert-Delisle, Husson (général).

Janvier, Journu.

De Kerdrel, Kermarec, Kolb-Bernard.

Laborderie, Laboulie, Ladevèze, de Lagrange (Gers), de Lagrenée, Lannes de Montebello, de Larcey, de Lariboisière, Larozière, de Lasteyrie (Jules), de Lauriston (général), de Laussat, Leboeuf, Lecomte (Eugène), Lecomte (Louis), Lefebvre du Groriez, Lefebvre-Duruflé, Legros-Devot, Lélut, Lemercier, Lemulier, Le Marois, Lespérut, de Lespinasse, Le Verrier, de Limairac, Luppé.

Général Magnan, de Malleville, Manescau, Marrast (François), Mathieu-Bodet, de Molun (Nord), de Melun (Ille-et-Vilaine), de Mérode, Mimerel, Molé, de Montalembert, de Montigny, de Morny, de Mortemart, Mortimer-Ternaux, Moulin, de Moustier, Murat (Lucien).

Noël (de Cherbourg).

Le général Oudinot.

De Panat, du Parc, Passy (Hipp.), Périer (Casimir), de Persigny, Pidoux, Piscatory, Porion, de Pongérard, Poujoulat, Prudhomme.

Raudot, de Rességuier, Reynaud, Riancey (Henri de), Richier, de la Rochette, Rodat, Roger (du Nord), de Roquette.

Sainte-Beuve, Sauvaire de Barthélemy, de Sesmaisons, Suchet d'Albuféra.

Taschereau, Thiers, Tingny, Toupet de Besvaux, Turpin (des Landes).

De Vaudoré, de Vastimesnil, de Vendenvre, Vesin.

Wartel de Retz.

La Manœuvre de Bourse.

La *Voix du Peuple*, au sujet de l'incroyable poursuite dont elle est l'objet, et dans laquelle on nous implique, publie les réflexions suivantes :

Est-il vrai que des opérations sur la hausse des fonds publics aient été organisées par des spéculateurs en vue du résultat probable des élections ?

Est-il vrai que des hommes appartenant au monde officiel aient participé à ces opérations ?

Des bruits avaient couru à ce sujet. Nous avons répété ces bruits sous toutes réserves et sans nommer personne ; nous avons même eu soin de reléguer le fait à la quatrième page, tant nous craignions d'appeler l'attention sur lui.

M. le procureur de la République a annoncé qu'une instruction allait être dirigée contre nous. M. le procureur de la République a été bien imprudent, car il nous a forcé d'exhiber nos preuves. Un commérage, qui aurait passé inaperçu, va devenir un fait grave sur lequel l'opinion publique aura à se prononcer.

Nous empruntons nos documents aux journaux du gouvernement, et surtout à la *Patrie*, journal officiel de l'Union électorale. Nous ferons remarquer que cette feuille, quoique portant la date du lendemain, se distribue la veille au soir, et qu'elle est lue avec avidité par la petite Bourse qui se tient au passage de l'Opéra.

Le jeudi 7 mars, il y a hausse de 5 c. sur le 3 0|0, de 10 c. sur le 5 0|0. La *Patrie* a annoncé que le résultat général du vote préparatoire des électeurs de la Seine qui ont adhéré à l'*Union électorale* est connu : 61,892 électeurs y ont pris part, M. le général de Lahitte a obtenu 60,173 suffrages, M. Bonjeau 33,009 et M. Fernand Foy 28,031. Le général d'Arbouville, qui vient après les trois candidats définitifs, a obtenu 25,092 voix.

La hausse est bien petite. Il s'agit de la pousser. Aussi le bulletin de la bourse de la *Patrie* fait-il augurer la réussite des candidats de l'Union. On y dit :

Ce n'est certes pas nous qui blâmerons la prudence chez les capitalistes ; cependant, s'il est des circonstances où il est mauvais de douter, c'est certes après le résultat obtenu dans les scrutins préparatoires de l'Union électorale. Il ne faut pas s'illusionner sur l'augmentation apparente du nombre des votans qui ont concouru à la formation de la liste préparatoire ; car elle est due en grande partie à la saison ; mais cependant si les candidats ainsi obtenus ont réussi avec un moins grand nombre d'adhérens, il serait illogique de penser qu'une augmentation même fictive dans ce dernier nombre pourrait faire présager une défaite.

Le lendemain grande désillusion. Les votes de l'armée commencent à être connus ; ils sont favorables à la liste républicaine. Aussitôt il y a baisse. Comme la panique semble s'emparer des spéculateurs, le bulletin de la *Patrie* les rassure.

Tous ces mouvements, y dit-on, ont peu d'importance en raison de la forte diminution des affaires depuis deux jours ; on aime mieux n'entrer dans la spéculation que lorsque le résultat des élections sera connu, que de se risquer auparavant.

Il s'agit de détruire l'impression produite par les votes de l'armée. Les journaux de l'Union électorale s'en chargent : des démentis sont donnés sans preuve aux journaux républicains qui les publient. Quelques contradictions sur des votes peu importants sont relevés avec emphase. Un journal publie, en tête de ses colonnes, le résultat d'un régiment qui a donné ses votes aux candidats royalistes. Tous ces efforts réussissent : il y a une hausse ; le 5 0|0 monte de 60 c., le 3 0|0 de 40 c.

Ecoutons la *Patrie* :

Au parquet, on a d'abord eu un petit mouvement de hausse dû à l'impression produite par les résultats des élections militaires dans quelques départements : puis, le premier moment passé, l'on s'est ralenti, et le peu d'affaires aidant, on a faibli, et on est resté dans des cours assez bas jusque vers deux heures un quart. A dater de ce moment, la hausse a repris un mouvement ascensionnel pour ne s'arrêter qu'au coup de cloche.

Ce mouvement était attribué à diverses causes ; d'abord on venait d'apprendre, disait-on, les résultats des votes de l'armée dans des départements sur lesquels on n'avait pas encore eu de renseignements ; *puis on affirmait que quelques spéculateurs fortement intéressés à la hausse avaient fait des achats considérables à la fin de la bourse, afin de bien disposer les esprits de la province au moment des élections, et que, par contre-coup, la confiance qui gagnerait cette part dernière déterminât des achats qui feraient monter les fonds.*

L'aveu est clair en même temps que naïf. Nous ne l'avons pas fait dire à la *Patrie*. Cela se lit en toutes lettres dans son numéro du dimanche 10 mars.

Ainsi un fait est acquis, c'est qu'il y a eu des spéculateurs intéressés à la hausse qui ont fait des achats considérables dans l'espérance de déterminer une hausse des fonds publics. Nous avons dit que cette opération se montait à plusieurs millions ; nous avons pu nous tromper sur le chiffre ; mais le fait est certain ; la *Patrie* l'affirme.

Maintenant, qui sont ces spéculateurs ? Par qui sont-ils aidés et favorisés dans leurs opérations ! Nous allons citer des faits. Le lecteur tirera lui-même la conclusion.

Le lendemain, 11 mars, la bourse baisse. C'était naturel, et tous les efforts des spéculateurs n'auraient pu l'empêcher, en présence de l'incertitude sur le résultat du scrutin.

Le 12 mars, continuation de la baisse. La victoire tourne définitivement en faveur de la liste républicaine. Les résultats sont à peu près connus, les trois candidats socialistes ont obtenu une majorité imposante.

Les haussiers tentent un effort désespéré. La *Patrie* et le *Moniteur du soir* publient, sous le titre de dépêches télégraphiques, des résultats des élections des départements qui sont démontrés faux aujourd'hui. Nous avons relevé nous-mêmes quelques-unes de leurs erreurs.

La manœuvre réussit : le soir, au passage de l'Opéra, il y a un léger mouvement de hausse ; il ne s'agit plus que de l'entretenir ; les haussiers n'y manquent pas. La *Patrie* publie les nouvelles suivantes :

— Le citoyen de Flotte, d'après les dépouillements arrêtés ce soir, ne l'emporte que de 841 voix sur M. Fernand Foy, candidat de l'Union électorale. Le dépouillement des votes de la gendarmerie mobile peut modifier ce résultat en faveur de notre candidat.

Les électeurs qui ont perdu leurs voix ou qui se sont abstenus doivent comprendre la responsabilité fâcheuse qui pèse sur eux dans cette circonstance.

— On assure que le gouvernement présentera demain à l'Assemblée deux projets de loi importants sur la presse, et pour lesquels il demandera l'urgence.

La manœuvre réussit encore. Le lendemain on lisait dans l'*Union* et dans l'*Assemblée nationale* :

Cette nouvelle (le doute sur la nomination du citoyen Deflotte) a produit une sensation profonde et provoqué, à ce qu'il paraît, un mouvement de hausse à la bourse.

— On a fait courir le bruit aujourd'hui, à la Bourse, que le ministère allait présenter deux projets de loi : l'un contre la licence de la presse, l'autre réglementant les élections, et, sur ce bruit, la bourse a monté de 1 fr. 25 c.

Et cependant le premier de ces faits était évidemment faux. La veille le gouvernement avait envoyé une dépêche télégraphique aux départements, annonçant que M. Deflotte était bien et dûment élu

---

(1) Il est curieux de remarquer que le conseil de Poitiers, en parlant de ces lignes transversales, reconstruit pièce à pièce le système de tracé de M. Perreymond, publié en 1841 par la *Phalange*, et que nous n'avons cessé de défendre, car il résolvait la question des chemins de fer dans l'intérêt de TOUS les départements.

Mais qu'importait que le lendemain la nouvelle fût démentie. Les habiles ont fait monter la rente; leur spéculation avait eu une pleine et entière réussite.

Avons-nous été les seuls à dénoncer tous les honteux tripotages? Non, le bruit s'en est répandu même à l'étranger. L'*Indépendant belge* qui reçoit des communications de gens bien informés, dit dans son numéro d'hier :

On assurait aujourd'hui que des spéculateurs, attachés à l'Union électorale, avaient exploité la fausse nouvelle répandue d'abord sur la victoire des conservateurs.

Enfin un autre journal belge, la *Réforme*, s'exprime ainsi :

On assure qu'une immense opération sur la hausse des fonds publics avait été organisée par les amis et favoris, aidés de l'expérience financière d'un habile banquier quelque peu grand fonctionnaire : c'était à la suite du fameux coup de hausse qui a mis trois ou quatre millions de suite dans la poche des intéressés. On croyait si bien au triomphe de la liste blanche, qu'on avait déjà escompté ces nouveaux bénéfices, mais la panique et la baisse de la bourse vont obliger à des restitutions.

Voilà les faits.

Maintenant que M. le procureur de la République verbalise. Le public jugera.

Me Crocé-Spinelli a adressé au parquet la lettre suivante :

« Ce matin on me montre la *Patrie*, et je lis sous ce titre : *Note communiquée*, que vous avez ordonné des poursuites contre MM. Crocé-Spinelli, Figuet et Ce, pour un avis signé d'eux, et adressé hier aux commerçants et aux ouvriers.

» Je m'étonne, tout d'abord, de voir publier dans un journal un fait qui m'intéresse si directement et dont je n'ai encore aucune connaissance. Cette façon de procéder serait-elle légale?

» Si vous m'aviez fait l'honneur de m'avertir, vous n'auriez pas eu besoin de chercher ma pensée sous mes paroles, et je vous aurais certainement évité la peine de rédiger la note reproduite ce matin par la *Patrie* et le *Droit*; je vous aurais dit :

« Depuis deux jours, des journaux attaquent la » certitude du résultat du scrutin; agités de je ne » sais quel espoir, ils regrettent le calme et la mo- » dération de la majorité victorieuse. Ils disent : » De Flotte n'a plus que trente voix de majorité. La » gendarmerie mobile n'a pas voté. De Flotte ne » sera pas présenté, il ne sera pas proclamé. »

» C'est un mensonge, ils le savent; mais, pour ces messieurs, un mensonge habile vaut mieux qu'une vérité.

» Que le peuple, inquiet de ces faux bruits, descende sur la place publique; que, dans l'entraînement du triomphe, il offre la moindre occasion de sévir, et la défaite peut être le commencement d'une victoire.

» Est-ce là une tactique, est-ce un plan? N'est-ce pas plus que cela, n'est-ce pas un piège infernal?

» Que devions-nous faire?

» Dénoncer leur conduite, recommander l'ordre, la tranquillité, nous ne pouvions à aucun prix laisser les citoyens sans avertissement.

» Nous avons fait ce qu'auraient dû faire tant d'illustres agents du gouvernement.

» Et nous serions accusés, et nous serions des ennemis de la République?

» C'est impossible!

» Veuillez agréer, etc. CROCÉ SPINELLI.

» Ce 16 mars 1850. »

On attendait les Autrichiens à Rome pour le 13 ou le 14 mars.

Des sbires déguisés remplissent les cafés et restaurants de Rome; toutes les paroles sont épiées et rapportées comme au bon temps du saint office. Les arrestations continuent. Le retour du pape paraît de nouveau ajourné.

Le *Costituzionale* prétend savoir que le cabinet anglais vient d'adresser au gouvernement toscan une note dans laquelle on réclame des indemnités pour les pertes subies par des sujets britanniques lors du bombardement de Livourne.

La seconde chambre de Hanovre a discuté, dans sa séance du 13 mars, la proposition de M. Lang, tendant à blâmer le cabinet d'avoir communiqué à la *Gazette officielle* des renseignements sur la rupture avec la Prusse et la conclusion d'un nouveau traité d'alliance avec l'Autriche et la Bavière, avant d'en avoir donné connaissance à la représentation nationale.

Le ministre s'est vivement défendu contre les accusations de mauvaise foi dirigées contre lui par ses adversaires. Il n'y a pas eu, dit il, de rupture de traité; c'est la Prusse qui, modifiant le traité primitif, a dégagé le Hanovre. Quant aux communications demandées, elles lui paraissent intempestives et dangereuses même pour les négociations pendantes.

La première partie de la proposition Lang, contenant un blâme motivé, a été rejetée par 41 voix contre 32; la seconde partie, qui demande au gouvernement une communication sur l'état actuel de la question, autant que les négociations le permettent, a été adoptée à l'unanimité, moins une voix.

La *Gazette d'Agram* confirme officiellement la prise de la forteresse de Bihac par les insurgés de Bosnie.

Les ministres espagnols ont tous donné leur démission le 12.

On écrit de Constantinople, le 27 février :

« Après-demain, le *Taïri-Bahri* retourne à Varna pour chercher le deuxième transport d'insurgés, ceux qui se sont convertis à l'islamisme, Bem, Stein, Kmety, Woronicky, etc.; ils seront dirigés sur Alesse. Le premier convoi n'a pas été dirigé sur Brous, comme on l'avait dit, mais sur Kiutaja.

» La légion italienne part décidément pour l'île de Sardaigne.

La *Démocratie pacifique* a reproduit les phases de la persécution éprouvée par le citoyen Bouchereau, capitaine-rapporteur du 1er bataillon de la 5e légion.

Nous avons dit que, ne pouvant obtenir la démission du citoyen Bouchereau, on s'était arrangé pour obtenir une révocation.

Cette révocation ne s'est pas fait attendre. M. le colonel Duthy a fait tenir au citoyen Bouchereau un avis du général Perrot portant que, par décision d'un général en chef, qu'il ne qualifie pas autrement, ce démocrate était révoqué de ses fonctions. M. le général Perrot invite le citoyen Bouchereau à remettre au *lieutenant-colonel* Duthy la commission de son grade.

Voici la réponse faite par le citoyen Bouchereau au lieutenant-colonel Duthy :

Monsieur le colonel,

J'apprends que, sur votre proposition, le général en chef (je ne sais de quoi) m'a révoqué de mes fonctions. Je laisse à la démocratie le soin de vous en remercier.

Quant à moi, je proteste au nom de la loi contre cette prétendue révocation.

Je conteste à tout général en chef le droit de me révoquer, surtout sur votre seule proposition.

Je refuse la remise de la commission de mon grade.

Je veux, pour me tenir comme bien et duement révoqué, la copie d'un arrêté pris en conformité de l'art. 103 de la loi du 22 mars 1831.

Alors, je protesterai encore, mais ce ne sera plus au nom de la loi.

E. BOUCHEREAU.

Le citoyen Bouchereau va, dit-on, se pourvoir devant le conseil d'Etat.

Revue des Départements.

DORDOGNE. — Dans leur ardeur de poursuites contre les journaux démocratiques, les parquets commettent de curieuses erreurs. Voici que le *Républicain de la Dordogne* est saisi pour un article anarchique qui se trouve extrait textuellement d'un livre publié sous la monarchie, et dont les parquets du juste-milieu n'ont aucunement entravé la publication. Ces lignes, qui n'ont été l'objet d'aucunes poursuites sous le roi Louis Philippe, un procureur de la République les trouve criminelles. N'avions-nous pas raison de dire que nous sommes reculés en pleine restauration

Au reste, voici la lettre adressée par le rédacteur du *Républicain* au procureur de Périgueux :

Monsieur,

Il est de mon devoir de porter à votre connaissance, pour éclairer votre religion, que le premier article du *Républicain*, publié dans le numéro du 13 courant, et dont avez cru devoir ordonner la saisie, n'appartient pas à la rédaction de ce journal.

Je sais, par expérience, qu'il ne m'est pas permis d'avoir des idées par moi-même. En conséquence, j'appelle à mon aide les livres et les auteurs qui se rapprochent le plus des idées démocratiques, et j'emprunte, suivant le droit commun, les pages qui me paraissent le plus conformes à ces généreuses idées.

L'article saisi par vous est *entièrement extrait, sans modification, sans altération*, d'un ouvrage publié il y a dix ans, et dont voici le titre :

AMSCHASPANDS ET DARVANDS, par F. LAMENNAIS, 2e édition, Paris, Pagnerre, éditeur, 1843.

L'article saisi est *textuellement extrait* des pages 225, 229, 231, 232, 233, 234, 235, 254, 255, 256, 270, 271 et 279 de ce livre, qui compte, ainsi que vous le voyez, dix ans d'existence, et *qui n'a été poursuivi à aucune époque*.

Je ne doute nullement, monsieur, que ce renseignement ne vous fasse retirer une poursuite qui serait sans objet, et j'aime à espérer de votre justice, aujourd'hui mieux renseignée, la remise des exemplaires qui n'ont pu être expédiés.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous saluer.

ARIÉGE. — L'échec du candidat démocratique, qu'expliquait déjà l'inqualifiable division jetée dans les rangs des républicains, se comprend bien mieux encore à la simple lecture des journaux-*honnêtes* de la localité. Voici ce qu'on lit dans l'*Indépendant* :

Le résultat obtenu dans l'Ariège pour l'élection du général Pelet ne nous surprend nullement, nous l'avions prévu depuis quelques jours, et nous n'avions pas hésité à l'annoncer avec certitude, dans notre numéro de dimanche dernier, quand nous eûmes connu la dernière excursion de *l'habile* préfet de l'Ariège dans son département, les ovations qui l'avaient accueilli sur son passage et *les hautes influences dont il s'était entouré*.

Or, en quoi consiste cette habileté tant vantée de M. le préfet de l'Ariège? quelles sont ces grandes et hautes influences dont il s'est entouré? L'*Emancipation* de Toulouse nous l'apprend. Nous n'en citerons qu'un trait :

A la veille du vote, des estafettes ont parcouru les communes et ont affiché de grandes pancartes annonçant une prochaine amnistie aux 10 000 délinquants qui sont sous le poids des condamnations forestières.

L'*honnête Indépendant* n'avoue pas ce dernier moyen : il fait mieux, il semble reprocher au préfet de n'en avoir pas usé.

Honneur à M. le préfet de l'Ariège, dont la *haute direction* a si bien assuré le concours de toutes les *grandes influences* du pays, sans meme faire appel à *l'immense levier qu'il eût pu trouver* dans l'annonce de la remise des peines encourues pour tous les délits forestiers, nouvelle qu'il n'a pas voulu publier avant l'épreuve électorale.

Les honnêtes gens! ceux-là ne demandent pas la réforme du suffrage universel.

PAS-DE-CALAIS. — Aire. — Deux démocrates de notre ville viennent d'être audacieusement enlevés de leur domicile et transportés dans les prisons de Saint-Omer, sous l'inculpation d'avoir chanté des chants qualifiés d'anarchiques. On a eu l'infamie de les charger de fers et de les accoupler avec deux vagabonds pour faire le voyage d'Aire à Saint-Omer. Cet acharnement des modérés contre les républicains a d'autant plus indigné notre population que l'un des arrêtés, pauvre ouvrier vivant de son travail, laisse une femme et deux enfants sans ressources. C'est sur l'ordre, assure-t-on, du parquet de Douai, qu'a lieu cette guerre mesquine faite aux chansons.

(*Progrès.*)

MOSELLE. — Le *Républicain de la Moselle* a encore été saisi avant-hier dans ses bureaux, à la poste et dans tous les lieux publics. On le dit incriminé pour quatre articles du même numéro.

— La commune d'Ancy-sur-Moselle a organisé un banquet d'adieu en l'honneur de son instituteur brutalement destitué par la réaction. Malgré les obstacles que le parquet et la préfecture ont essayé de susciter, le banquet a eu lieu; seulement, la compagnie de pompiers, dont M. Marchant, l'instituteur révoqué, était le chef, n'a pu revêtir son uniforme pour faire honneur à son capitaine comme elle le voulait.

Le départ de l'honorable citoyen a été un véritable triomphe. La commune entière était sur pied; tandis que les pères le remerciaient de ses soins passés, les enfants faisaient retentir l'air de leurs vivats. Mme Marchant et ses enfants recevaient en même temps des mères et des jeunes filles les marques de la plus vive affection.

On s'est mis en route en entonnant le *Chant du Départ*. La compagnie de pompiers et nombre de citoyens ont voulu accompagner l'instituteur jusqu'à Moulins

Les gendarmes n'ont cessé un instant de surveiller le banquet et le cortége. Ils auront pu rapporter à ceux qui les avaient envoyés comment le pays juge les œuvres de la réaction, et comment il sait protester pacifiquement contre les persécutions du pouvoir.

Les larmes de toute une commune accompagnent un instituteur que le pouvoir chasse comme dangereux. Dangereux, pour qui? — Pas pour la commune, sans doute?

ARDENNES. — Le résultat des élections à Paris a produit la plus vive allégresse dans le sein de la classe ouvrière de Sédan. Tous les républicains comprennent aujourd'hui, qu'avec l'arme puissante du suffrage universel, ils peuvent arriver à la réalisation pacifique de toutes les améliorations sociales.

(*Républicain.*)

— Trois militaires appartenant au 3e régiment du génie, à Metz, viennent de partir pour l'Afrique, en punition des manifestations républicaines du régiment, le jour anniversaire de la Révolution de Février. Ils seront bientôt suivis par deux de leurs camarades, dénoncés par leur chef comme coupables d'abonnement au *Républicain de la Moselle*.

Style des Amis de l'Ordre.

La proclamation suivante a été affichée dans le département de l'Ardèche :

Habitants de l'Ardèche,

Les hommes qui, au 10 décembre, n'ont pas voulu nommer *Louis-Napoléon Bonaparte*, disent partout : Nommons Carnot, c'est l'ami du peuple; à bas Latourette; c'est un marquis, c'est un blanc.

Pour qui nous prend-on?

Si Latourette est un marquis, ne savons-nous pas que *Carnot est comte*?

Ne nous laissons pas tromper par des mots aujourd'hui vides de sens.

Quel est donc ce *comte Carnot* dont on nous parle tant?

Quel est ce marquis de *Latourette* dont on veut nous faire un épouvantail?

Latourette est un ancien soldat, le gendre du général Labédoyère, ami de l'empereur Napoléon. C'est un propriétaire, un agriculteur qui habite et qui a toujours habité *Tournon*, où il fait travailler les ouvriers, où ses sentiments de charité et de patriotisme l'ont fait choisir, par ses compatriotes, pour commander la garde nationale.

Carnot, étranger au département, dont il ignore les besoins, n'y viendra jamais. C'est le fils d'un régicide, c'est l'ami politique de ces hommes qui ont établi l'impôt des 45 centimes de Louis Blanc, de Ledru-Rollin, qui ont été condamnés à la déportation par la justice du pays; c'est l'ami de Proud'hon, qui, dans son impiété, se dit plus juste que le Dieu de nos pères.

Habitants de l'Ardèche, voulons-nous le triomphe de la République rouge, c'est-à-dire la guillotine, la ruine de notre industrie, les cocons à un franc le demi-kilo, de nouveaux 45 centimes?

NOMMONS CARNOT.

Voulons-nous la confiance, la paix, l'ordre, de justes lois qui produisent le bien-être de tous; voulons-nous conserver la famille, la propriété, la religion?

NOMMONS LA TOURETTE.

Privas, imprimerie de veuve Guiremaud.

Cour d'assises du Morbihan.

Présidence de M. ANDROUIN, conseiller à la cour d'appel de Rennes. — *Audience du 17 mars.*

AFFAIRE DES TRANSPORTÉS DE BELLE-ISLE.

Les accusés sont les citoyens Théodore Tassellier, J. B. Merlin, J.-Léon Chautard, J.-M. Gabriel Hugelmann, J.-Léon Picard, J. Langlet, A. Faivre, A.-F. Le Masson, Louis Piquant, F. Christophe, Aug. Gaudin.

L'accusation leur reproche d'avoir commis, en réunion et à force ouverte, le 11 décembre 1849, un pillage ou un dégât de propriétés mobilières appartenant à l'Etat;

En tous cas de s'être rendus complices de ce crime en aidant ou assistant avec connaissance les auteurs de l'action dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée, et dans ceux qui l'ont consommée;

En deuxième lieu d'avoir, les 11 et 12 décembre 1849, commis, en réunion de plus de vingt personnes, une rébellion accompagnée de violences ou de menaces contre l'autorité administrative du dépôt des insurgés de Belle-Isle en-Mer, les officiers et agents de police, ou contre la force publique, laquelle réunion de rebelles était composée de prisonniers soumis à la transportation.

En tous cas, Merlin, Langlet, Faivre, Lemasson, Piquant, Christophe, Gaudin, de s'être rendus complices de ce crime en aidant, assistant en connaissance les auteurs de l'action dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée, ou dans ceux qui l'ont consommée.

Tasselier, Chautard et Hugelmann, ci-dessus dénommés, d'avoir été chefs de ladite réunion des rebelles, et de l'avoir provoquée.

M. TOURIN, inspecteur-général des prisons. Une certaine agitation régnait depuis quelque temps parmi les détenus. Le 11 décembre dernier, sur les cinq heures environ, le colonel Pierre entra chez moi, revêtu de son uniforme, et m'annonça qu'on avait mis le feu à une baraque. Je suivis le colonel, qui avait fait prendre les armes à un bataillon. Lorsqu'il arriva dans le camp on le hua à un tel point, qu'un officier qui était là me dit : « Comment laisser insulter ainsi notre colonel! » La troupe entra en croisant la baïonnette. Le colonel accorda jusqu'au lendemain matin pour qu'on lui livrât Tasselier. Je suivis également le colonel le lendemain avec la troupe en armes. Tasselier n'avait pas été livré. Il s'agissait en même temps de rechercher le nommé Aubin, et chacun des accusés, sortant du dortoir, disait : « C'est moi qui suis Aubin! nous sommes tous coupables au même degré; qu'on nous arrête tous! » Lorsque Aubin sortit à son tour du dortoir, je le désignai, et on l'arrêta; puis le colonel, survenant, ordonna aussi l'arrestation de quelques autres insurgés, qui furent emmenés vers la citadelle.

J'entendis peu après un bruit d'altercation au dehors; je jetai les yeux de ce côté, et je vis un des insurgés qui venaient d'être arrêtés s'enfuyant et poursuivi par un soldat qui l'avait déjà atteint de sa baïonnette; le fuyard se voyant près d'être atteint se retourna; un autre soldat survint au secours de son camarade et déchargea son arme sur le détenu. Je m'approchai, le détenu tomba; il n'était pas mort encore, mais il ne tarda pas à rendre le dernier soupir, ayant été blessé dangereusement. Les autres se rendirent sans résistance à la citadelle.

Pendant qu'on huait le colonel, une voix, qu'on m'a dit être celle de Tassilier, cria : Citoyens, du calme, de la dignité! Dans ma pensée, cela voulait dire : de la dignité dans le désordre.

TASSILIER entre dans des explications sur le règlement et le régime des détenus de Belle-Isle. Une demi-heure après la retraite, un appel avait lieu, ni plus ni moins que dans un régiment, et après l'appel nous étions libres de vaquer dans l'enceinte des bâtiments occupés par les transportés; c'est ce qui avait lieu le soir des troubles du 11 décembre. J'ai, il est vrai, élevé la voix pour m'adresser au colonel : mais le témoin n'a pas donné à mes paroles l'interprétation qu'elles doivent avoir; je n'ai parlé que dans le but d'amener le calme. J'ai parlé, dit-on, avec l'air du commandement; je n'avais pas mission pour commander; parmi les détenus il n'y avait pas de commandement; j'ai recommandé le calme et la dignité en ajoutant que nous devions mépriser les provocations, qui n'avaient d'autre but que d'amener une insurrection.

Tasselier explique à MM. les jurés pourquoi il ne s'était pas rendu la veille lorsqu'il a vu qu'on le recherchait. J'avais entendu, dit-il, le colonel Pierre crier : *A droite et à gauche pointez! ce sont tous des repris de justice, des canailles et des brigands.* Je n'ai donc pas voulu me rendre parce que je pouvais etre fusillé ou tout au moins assommé à coups de crosse. La troupe était exaspérée; je n'ai donc pas voulu me rendre la veille au soir, parce que ma vie était en danger.

LE TÉMOIN nie les paroles prêtées au colonel.

LES PRÉVENUS affirment qu'elles ont été prononcées.

M. le procureur général donne lecture d'une lettre écrite par le citoyen Tasselier le lendemain des évènements, au colonel Pierre. Cette lettre pose diverses questions sur les mesures nouvelles dont les déportés étaient depuis quelques jours l'objet à Belle-Isle, sur l'envahissement des dortoirs, la mauvaise qualité des aliments, les mauvais traitements et les menaces de fusillade.

Me BATTIER. Je désirerais demander au témoin à quel endroit de la colonie est tombé le malheureux Léris, et quelle distance il a parcourue.

LE TÉMOIN. Léris a été livré à la force armée au sortir de la palissade; il a décrit en courant plusieurs détours avant d'être atteint. Il ignore si avant de recevoir le coup mortel il avait reçu quelque blessure.

HUGELMAN. Le témoin n'a-t-il pas entendu le colonel Pierre dire : « Si l'on n'y prend garde, le sang coulera ce soir? » Le citoyen Tourin était à portée d'entendre ces paroles, elles sont confirmées par une note de notre ami Becquer. (Avec feu.) Si on nous avait laissé nos témoins à décharge, les témoins des faits, si on ne les avait pas transportés sur la terre d'Afrique, il serait plus facile de mettre en évidence la vérité! Mais, disait on, c'étaient des repris de justice. J'avais dans ma casemate un enfant et un vieillard repris de justice, au dire de l'autorité, et cependant ils n'avaient rien fait.

L'ACCUSÉ CHAUTARD demande au témoin s'il n'est pas vrai que la commission des mises en liberté entendit par heure, en moyenne, 60 détenus?

LE TÉMOIN répond que quelquefois la commission consacrait un quart d'heure à l'interrogatoire d'un accusé, et quelquefois une minute, selon l'importance qu'elle y attachait.

Me MICHEL (de Bourges). M. Tourin avait-il avec lui, quand il est allé à Belle-Isle, la liste des amnistiés?

M. TOURIN déclare, après plusieurs questions plus pressantes, qu'il avait une liste des sept cents détenus, mais pas de liste nominative des amnistiés. Ainsi il était le libre dispensateur des grâces.

JEAN-BAPTISTE TERRET, docteur en médecine, donne quelques détails sur les blessures de Léris.

C'étaient deux coups de sabre, l'un sur la tête, l'autre à l'omoplate, qui avait pénétré jusqu'à l'os. Il avait été frappé en outre de deux coups de baïonnette; l'un peu grave, n'avait atteint que l'épiderme, l'autre avait atteint le côté gauche et pénétré jusque dans le ventre, sans atteindre cependant les organes essentiels.

J'ai vu Léris blessé mortellement, je l'ai fait porter sur un brancard recouvert d'un matelas et l'ai fait transporter à l'hospice de Calaia; M. Laforêt, médecin en chef de cet établissement, peut donner à cet égard toutes les explications désirables.

HUGELMANN affirme que des brancards avaient été préparés d'avance, ce qui indique que, dans les meurtres commis, il y avait préméditation. Il se plaint beaucoup que les témoins qui pouvaient donner des renseignements aient tous été dirigés sur l'Algérie. 54 témoins ont été demandés par les accusés, pas un seul n'a été cité.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL dit qu'il a fait ce qui était en lui pour les empêcher de partir; il s'y est pris trop tard.

Le témoin Olivier Bardoux, ex-secrétaire du colonel Pierre, interrogé sur la formation de la liste de ceux qui ont été inculpés, répond que cette liste a été faite d'après les indications du gardien David.

TASSELIER. Pourquoi, sur cinq noms que comprenait la liste, n'y en eut il que deux d'accusés. Je suis heureux que nos camarades aient été mis hors de cause, mais il est étrange qu'on les ait renvoyés avant l'instruction. Or, c'étaient les blessés. L'administration n'a-t-elle pas voulu obscurcir la vérité?

Je ne demande que deux minutes pour adresser quelques questions au témoin sur ma moralité. A-t-il entendu dire, avant les évènements, que je fusse un meneur, un perturbateur?

LE TÉMOIN Jamais.

TASSELIER. N'a t-il pas au contraire toujours transmis de bonnes notes sur mon compte à David?

LE TÉMOIN. C'est vrai.

Langlet demande qu'il soit adressé au témoin des questions au sujet de la tribune appelée *Forum* qu'il aurait détruite sur les ordres du colonel Pierre.

Le témoin répond qu'en effet cette tribune a été détruite parce qu'on avait reconnu qu'elle était une cause de désordre.

LANGLET. Monsieur le président, je vous demanderai d'adresser au témoin une question au sujet de relations qui auraient existé entre le colonel Pierre et la dame Kolmann.

M. LE PRÉSIDENT, Je ne puis vous permettre de poser une semblable question, qui serait une atteinte à l'honneur du colonel Pierre.

HUGELMANN. Le colonel avait placé Kolmann dans l'alternative de n'être plus employé dans la colonie ou de jouer auprès de lui un rôle indigne de lui... (Interruption.)

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. J'ai sous les yeux une correspondance qui prouve que la femme Kolmann était une fille publique et non pas l'épouse légitime de M. Kolmann.

AU BANC DES ACCUSÉS. Qu'est-ce que cela prouve?

L'Audience est levée à cinq heures et demie et renvoyée à demain neuf heures.

FAITS DIVERS.

C'est demain 18 mars qu'aura lieu, à dix heures du matin, au Palais du Luxembourg, dans l'ancienne

salle des pairs, l'ouverture du Congrès central d'agriculture de 1830 (le sixième depuis sa création), sous la présidence de M. Dupin.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* du 15 :

« On remarquait hier soir quelques illuminations à la Croix Rousse ; aucune agitation, du reste, ne s'est manifestée dans la ville. »

— On attribue un joli mot à M. Carlier : — « J'ai pris Baroche, » aurait-il dit en annonçant à ses intimes la nomination du nouveau ministre de l'intérieur. »

En voici un autre qui a la prétention d'être plus sérieux : — Ah ! on ne peut pas rétablir la censure ! eh bien ! soit ; mais nous tiendrons les théâtres par les directeurs et la presse par les imprimeurs !

(*National.*)

— On lit dans le *Siècle* :

« La presse démocratique est bien coupable.

» La solennité de la proclamation des votes, *cette solennité triomphale pour elle, devait naturellement attirer sur la place de l'Hôtel-de-Ville un concours immense.* »

Eh bien ?

Eh bien ! répond le *Constitutionnel*, « *on a vu qu'il n'y avait que de rares spectateurs ; aucun cri illégal n'a été poussé !* »

Mais l'horreur et l'atrocité ont été plus loin :

« *La puissance de la presse démocratique est telle, qu'elle arrête l'impétuosité des plus turbulents, même en face d'une prétendue provocation, qu'elle met un frein à la curiosité d'enfants de Paris.* »

Nous allons, au risque de mettre le comble au désespoir du *Constitutionnel*, lui raconter une anecdote ; nous la lui devons en reconnaissance de tout ce que sa douleur a de comique.

Hier, avant la proclamation du scrutin, un passant faisait crier son chien dans la rue. Alors un affreux gamin s'approche, et frappant sur la jambe du passant, lui dit avec toute l'autorité dont il était capable : Citoyen, vous n'avez donc pas lu la proclamation des journaux ? Pas de cris ! pas de bruit ! Faites taire votre chien.

Le *Constitutionnel* abusera certainement de l'anecdote ; il y verra les symptômes les plus terribles, et peut être un argument de plus en faveur de l'impôt sur les chiens, car l'animal en question n'a plus aboyé.

— La ganterie, comme la chapellerie française, jouit à juste titre d'une préférence marquée dans toute l'Europe. En Allemagne, les gantiers sont, en général, des Français. Un journal français intitulé, *Gazette des Gantiers Français*, vient d'être fondé à Magdebourg ; le premier numéro a paru le 9 mars. Ce journal mensuel sera l'organe de tous les gantiers établis en Allemagne.

— On vient d'essayer en Angleterre l'application de la vapeur au labourage des terres. C'est à Crinsthorpe, propriété de lord Willoughby de Eresby, que cet essai a été tenté pour la première fois. Il suffira de dire pour le moment que la machine dont on a fait usage consistait en une petite locomotive attachée au cabestan et qui se mouvait sur un rail mobile. Une charrue ordinaire, suivie de près d'une autre charrue dont le soc creusait la terre, et tirée par une chaîne fixée au cabestan, fonctionnait avec une précision parfaite et en remuant la terre avec plus de vitesse et à une profondeur plus grande que celle qu'on obtient ordinairement. Plusieurs gentlemen et fermiers, qui assistaient à cette épreuve, exprimaient l'opinion favorable qu'elle leur inspirait. Si ce plan vient à réussir, on promet d'en donner une description exacte pour l'instruction et l'avantage du public.

— On écrit de Charleroy et Marchiennes-au-Pont (Belgique.)

Notre population a été mise en grand émoi. On s'interrogeait, on gesticulait, on chuchotait, l'on buvait et pour cause : il était passé par la tête d'un journaliste de la localité de reproduire deux proclamations où Louis-Napoléon appelait le peuple français et les hommes de 1789 aux armes pour affranchir la France du joug que les traîtres faisaient peser sur elle. Il appelait l'armée à la frontière ! — Ce n'a été que le lendemain qu'on a reconnu que les proclamations dataient de Strasbourg. Un fou rire, causé par la méprise, a succédé à la plus chaude alarme.

— Ces jours derniers, une expérience qui, au premier abord, pouvait paraître fort périlleuse, a eu lieu dans la fonderie de M. Rousseau, rue St-Antoine, à Maestricht. Deux savants professeurs de l'Athénée, MM. Stein-Parvé et Kerkhofs, prétendaient qu'ils pouvaient impunément toucher avec la main le fer brûlant et fondu tel qu'il sortirait de la forge ; et, en effet, ces deux messieurs, après avoir pris la précaution de mouiller auparavant leurs mains dans un seau d'eau froide, ont exécuté à diverses reprises cette expérience sans se faire le moindre mal. D'autres personnes l'ont faite ensuite avec le même succès.

Il est à remarquer cependant que, pour que ce tour réussisse, il faut que le fer fondu ait acquis son plus haut degré d'incandescence ; autrement il n'offrirait pas assez de densité, et la main téméraire serait infailliblement perdue.

— La citoyenne Gosdmid vient d'ajouter une planche nouvelle à la série de lithographies républicaines qu'elle a déjà publiées avec tant de succès. A la *République faisant le tour du monde*, au *Marché sous la République sociale*, elle vient d'ajouter, sur une échelle plus restreinte, le *Suffrage universel*.

Sur le devant, la République tient dans sa main les *Droits de l'Homme*, posés sur une presse, et de l'autre le flambeau qui éclaire le monde ; à côté d'elle, un homme du peuple, une main sur une charrue, pose l'autre sur l'urne du suffrage universel. Une corne d'abondance renverse auprès ses trésors de fruits mûrs. Une multitude de toute classe et de tout costume apportée de tous les points par les chemins de fer et les bateaux à vapeur, s'empresse de se rendre au scrutin. A droite, sur le premier plan, les chefs de la République honnête et monarchique, fort ressemblants pour la plupart, causent entre eux avec étonnement, et Ledru-Rollin organisateur du suffrage universel, admire son œuvre debout, les bras croisés, au pied d'un peuplier de la liberté.

Cette lithographie, dédiée à Ledru Rollin, est remarquable au même titre que ses sœurs, et appelée au même succès.

ÉDUCATION NOUVELLE. — MÉTHODE ALLIX.

COURS PERMANENS ET GRATUITS, PAR M. J. ALLIX.

« Paris, le 15 mars 1850.

» Monsieur le rédacteur,

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien annoncer aux lecteurs de votre journal que l'ouverture de mes nouveaux cours gratuits pour les jeunes personnes qui se préparent aux examens de l'Hôtel-de-Ville et de la Sorbonne aura lieu mardi prochain, 19 mars, à 8 *heures précises*, rue de Richelieu, 92, et que j'ouvrirai encore, le même jour *à midi*, un nouveau cours également gratuit de lecture rationnelle pour les jeunes enfants qui ne savent pas lire.

» Pour donner une idée succincte de ces cours, il me suffit d'énoncer, quant au cours de *langue française* préparatoire au premier examen de l'Hôtel-de-Ville, que ce cours est le développement des deux principes suivants, savoir : que l'autorité de l'usage en grammaire n'est que l'aveu de l'impuissance intellectuelle des grammatistes, et que leur laborieuse syntaxe n'est qu'une fastidieuse inutilité ; et de dire, quant au cours de *lecture rationnelle*, qu'il conduit les enfants à lire couramment, dans un livre quelconque, en *quinze heures*, c'est-à-dire en quinze séances d'une heure.

» Les cours auront lieu tous les jours, savoir : le cours de lecture rationnelle pour les enfants, à *midi*, et les cours préparatoires aux examens de l'Hôtel-de-Ville et de la Sorbonne, à *deux heures*.

» Pour pouvoir suivre les cours, il faut préalablement obtenir une carte d'admission, et se faire inscrire, à cet effet, rue de Richelieu, 92, de midi à quatre heures.

» JULES ALLIX. »

NOTA. « Une note explicative des cours et des heures auxquelles ils auront lieu sera remise aux personnes qui en feront la demande, rue de Richelieu, 92, chez le concierge. »

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 36 f., Six mois 18 f., Trois mois 9 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. . . . » 36 . . . . 17 . . . . »

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 18 Mars.

THÉATRE DE LA NATION. — Stella, le Fanal.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Les Femmes savantes, le Jeu de l'Amour et du Hasard.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Percherons.
ITALIENS. — Don Pasquale.
ODÉON. — François le Champi. Vous n'êtes que marquis.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vauvroix, une Tempête.
VAUDEVILLE. — Les Quatre coins de Paris, un Monsieur, la Dame de Trèfle.
VARIÉTÉS. — Mlle Marguerite, Colombine, la Mariée.
GYMNASE. — La Femme qui se jette par la fenêtre, les Bijoux, un Coup d'Etat.
THÉATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, Rosette, Papillons, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulin, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES. — Les Martyrs, Monseigneur, Cuisinière.
THÉATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux sériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

N° 77. Mardi 19 Mars 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . . 32 f.

ASSOCIATION

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE du CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 18 MARS.

Les Lois de 1790.

Nous reviendrons plus d'une fois sur l'intérêt d'actualité que présentent aujourd'hui les décrets de la première Assemblée constituante.

Cette Assemblée avait compris que la source légitime du pouvoir est l'élection, que l'élection seule établit entre les administrateurs et les administrés harmonie complète, que seule elle tranche le despotisme à sa base. La première Constituante rendit électives les fonctions de juge,

Les fonctions de curé et d'évêque.

Il y a plus, elle donna l'élection pour principe à l'administration départementale. La législation fondée par elle n'admettait point de préfets et de sous-préfets nommés par le pouvoir exécutif. Les électeurs de la commune élisaient le corps municipal; les électeurs du *district*, qui est aujourd'hui l'arrondissement, élisaient l'administration du district; les électeurs du département constituaient de la même manière le corps administratif, chargé de veiller aux intérêts du département tout entier.

Le même système fut appliqué aux finances. L'année 1790 vit disparaître les anciens receveurs généraux et particuliers, il fut créé en leur place ces *receveurs de district*, nommés par les électeurs du district.

Ces mesures avaient l'excellent effet de constituer partout la vie politique, de détruire cet être monstrueux qui, sous le titre de gouvernement central, pousse des ramifications dans tout le pays, fait soutenir à tout prix par ses agents ses intérêts, souvent opposés à ceux des masses, et vit encore en parasite au sein de presque toutes les nations.

Les principes posés par l'Assemblée constituante lui survivront. Ses institutions furent emportées par les convulsions, les crises où nous précipitèrent l'émigration, l'invasion, la Vendée, le fédéralisme; mais la vérité, la liberté, la justice auront le dernier mot dans ce monde.

Continuons l'œuvre de nos pères avec plus de science et de réflexion. Combinons avec l'élection les garanties de capacité que doivent présenter les éligibles. Sachons organiser un enseignement spécial pour toutes les fonctions publiques, et bientôt le service de l'Etat, régi encore par des institutions monarchiques, cessera d'être un obstacle au développement du régime républicain.

La deuxième délibération de la loi concernant le timbre des effets de commerce, bordereaux, etc., a occupé aujourd'hui la séance de l'Assemblée.

Les sept premiers articles du projet de la commission ont été successivement adoptés sans modifications importantes.

La discussion continuera demain.

S'il faut en croire les lignes suivantes, que nous lisons ce soir dans la *Gazette de France*, le vertige de la réaction est loin de se dissiper; il augmente au contraire en raison directe de la tranquillité parfaite du pays :

On assurait aujourd'hui dans les couloirs que le gouvernement présenterait mercredi prochain deux projets de loi concernant : 1° le rétablissement de l'impôt du timbre et l'augmentation du cautionnement pour les journaux.

Ce cautionnement des journaux serait élevé, dit-on, de 24 à 50,00 fr.

2° L'interdiction des réunions électorales.

On assure que c'est à l'issue d'une réunion qui a eu lieu au palais de l'Elysée, et à laquelle assistaient les chefs les plus influents de la majorité, qu'ont été arrêtées ces diverses mesures.

« On assure, dit de son côté l'*Estafette*, que c'est demain que le gouvernement présentera à l'Assemblée les projets qui doivent servir, selon lui, à *neutraliser* l'effet produit par les dernières élections. »

On lit dans le *Moniteur* :

M. de Royer, avocat général près la cour d'appel de Paris, est nommé procureur général près la même cours, en remplacement de M. Baroche, appelé à d'autres fonctions.

La commission chargée d'examiner s'il y avait lieu à autoriser des poursuites contre M. Michel (de Bourges), à l'occasion des paroles qu'il aurait prononcées dans un club, vient de faire distribuer aux représentants son rapport, qui conclut par la proposition suivante :

« L'Assemblée nationale déclare qu'il n'y a pas lieu d'autoriser les poursuites requises par M. le procureur-général près la cour d'appel de Paris contre M. Michel (de Bourges), représentant du peuple, à raison du discours prononcé le premier mars dans la réunion électorale de la commune de Montmartre. »

La commission, sans infirmer le rapport du commissaire de police, se fonde sur ce que les dénégations publiques de M. Michel (de Bourges) ont donné une satisfaction suffisante à la religion, à la famille et à la propriété.

Affranchissement des Colonies.

MM. Levavasseur et Desjobert viennent de soumettre à l'Assemblée nationale trois projets de loi combinés qui offrent un vif intérêt. L'opinion politique des auteurs ne nous empêchera pas de reconnaître dans leurs plans un sentiment libéral et progressif. Nous ferons connaître les trois projets par des extraits du rapport distribué à l'Assemblée :

Le premier des projets de lois est relatif aux rapports de la France avec ses colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyanne et de la Réunion. Il a pour but d'affranchir ces colonies du monopole de l'industrie et de la navigation métropolitaines; il crée dans chacune d'elles un conseil colonial représentatif; il abandonne à ces conseils la charge de pourvoir, à dater du 1er juin 1854, à toutes les dépenses intérieures des colonies, et leur accorde le droit d'y établir des impôts de toute nature, y compris des droits de douane et de navigation qui pourraient atteindre même les produits français, mais sans pouvoir les frapper de droits différentiels ou de prohibition. D'un autre côté, il supprime, à dater de 1854, les privilèges accordés par la métropole aux produits de ses colonies, en leur réservant toutefois le traitement de la nation la plus favorisée, et ne laisse à la charge de la métropole, en fait de dépenses coloniales, que le traitement du gouverneur de chaque colonie, et l'entretien des forces militaires et maritimes nécessaires à la défense intérieure et extérieure de ces possessions.

Le second projet est relatif à la tarification des sucres coloniaux, exotiques ou indigènes, aux droits sur les cafés, cacaos, etc. Il abaisse (toujours à dater de 1854) le droit sur la fabrication du sucre indigène, il réduit la protection différentielle qui la protège contre la concurrence des sucres étrangers, il réduit aussi le droit sur les sucres étrangers, et assimile à ces derniers les sucres de nos colonies. Il abaisse les droits sur le café, de 78 et 95 fr. à 77 ou 88 fr., suivant les provenances ou le mode de transport, et le maintient à 60 fr. pour les cafés de nos colonies, qui conserveraient, jusqu'en 1860, ce seul privilège. Il réduit enfin, de 50 fr. à 40 fr., le droit actuel sur le cacao.

Le troisième et dernier projet est relatif à la fixation des primes qui protègent actuellement la pêche de la morue.

On le voit, ces projets réalisent la liberté, l'autonomie coloniales. Plus d'obligation pour les colonies de vendre tous leurs produits à la France et de les confier exclusivement à la marine française; plus d'obligation pour la France d'exclure de ses marchés les denrées coloniales étrangères par des prohibitions absolues ou par des droits d'importation excessifs. MM. Desjobert et Levavasseur n'ont pas eu de peine à démontrer que les servitudes de l'ancien contrat colonial étaient onéreuses à toutes les parties contractantes.

A l'appui de ce projet, dit le rapporteur, MM. Levavasseur est Desjobert citent particulièrement l'exemple de l'Angleterre, qui dote en ce moment ses colonies de législatures et d'administrations indépendantes, et s'affranchit à son tour des entraves qu'elle avait jusqu'ici imposées à son commerce par suite des privilèges concédés aux provenances de ses mêmes colonies.

Nous le répétons, les innovations proposées, bien qu'elles aient besoin d'être mûries par la discussion, sont évidemment sur la route du progrès; la colonisation ne saurait avoir pour but de créer des pays esclaves, mais de faire germer sur le globe entier des états libres, éclairés, prospères, unis à la mère patrie par des rapports affectueux, et non par des chaînes.

La séparation des colonies s'opère tôt ou tard par l'insurrection ou la conquête étrangère, quand la métropole refuse de préparer les voies à l'émancipation graduée. Avertie par l'exemple des Etats-Unis, l'Angleterre a su prévoir la nécessité de l'affranchissement colonial; après nous avoir devancé dans la carrière de l'émancipation des noirs, elle nous apprend aujourd'hui comment une métropole intelligente relâche par degré les liens qui l'unissaient à ses enfants, jusqu'au jour où ils peuvent marcher seuls.

« Nous n'en sommes pas encore là, s'écriait récemment le premier ministre de la reine d'Angleterre, mais en prévision de ce que l'avenir nous réserve, rendons autant que possible nos colonies capables de se gouverner elles-mêmes, faisons qu'elles grandissent en force et en prospérité, et, quoi qu'il arrive, nous aurons la consolation de pouvoir dire que nous aurons contribué aux progrès et au bonheur du genre humain! »

Après avoir appelé une attention sympathique sur les projets de MM. Desjobert et Levavasseur, hommes peu engoués d'innovations, mais à qui des connaissances spéciales ont révélé la loi du progrès dans la question particulière des colonies, nous nous bornerons à dire que le rapporteur, M. Chegaray, combat leurs idées par des raisons sans force, tirées presque toutes de la crainte que devraient inspirer les noirs, si la main puissante de la France n'était pas sans cesse levée sur eux.

Nous avouons, pour notre part, que la confiance dans le peuple et dans la liberté nous paraît, sous toutes les latitudes, le meilleur moyen d'enfanter l'ordre.

La Terreur blanche.

L'*Assemblée nationale* donne sa pleine approbation au *Napoléon* d'hier, dans lequel on déclarait que les socialistes ne veulent que le pillage; qu'il faut reconstruire la société sur les bases immuables du passé, ébranlées il y a soixante ans, etc. — L'*Assemblée* trouve ces paroles et autres très conciliantes, et elle pardonne les escapades du journal de la présidence en raison de ces déclarations.

Quant à sa liste des commerçants suspects, elle n'y renonce nullement; elle se borne à en ajourner la publication :

Les renseignements abondent dans nos bureaux

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE. MARDI 19 MARS 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE (1)

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

II.

LES PATENÔTRES DE FRÈRE JEAN.

Les paroles joyeusement impératives de frère Jean parurent avoir sur tout le personnel de l'auberge la même influence que le *quos ego* de Neptunus sur les flots mutinés et sur les turbulents écoliers d'Eolus, c'est-à-dire, sans mythologie, que chacun retourna tranquillement à sa place, que la mère Maguette quitta son balai pour reprendre sa pinte et son torchon, et que la grosse Mathurine se mit à essuyer sa poêle et monta vers le garde-manger pour couper du lard. Frère Jean et frère François s'installèrent triomphalement à la table la plus apparente, et la mieux entretenue du cabaret, où ils se mirent à deviser à voix haute, tantôt riant à gorge déployée, tantôt plus graves et se rembrunissant le front à la manière des docteurs, mais toujours finissant leurs propos par trinquer et boire d'autant.

Il ne sera que bien de faire maintenant plus ample connaissance avec ce joyeux personnage, qui, sous le nom de frère Jean, se faisait si bien obéir et si magistralement traiter à l'auberge de la Lamproie.

De tous les moines de Seuillé, nul n'était plus connu dans tout Chinon que le bon frère Jean Buinard, surnommé Jean des entommures ou entamures, parce qu'étant toujours le premier à l'attaque des gigots les plus monstrueux et des plus gigantesques pâtés à tous les festins de noces ou de baptême, on lui rapportait toujours l'honneur de l'antamure en lui offrant le premier morceau. On prétend aussi que, dans toutes les négociations, réconciliations et arrangements à l'amiable, nul ne savait mieux que lui accoster les parties adverses et entamer la conversation sur les matières épineuses; et de fait on ne pouvait lui refuser cet avantage naturel d'être homme de bonne compagnie et de bon conseil, sachant toujours prendre les choses du bon côté, et fraternisant volontiers avec le menu populaire; aussi était-il vénéré jusqu'à dix-huit lieues à la ronde par les campagnes, et tous les villageois disaient-ils en façon de proverbe, quand ils avaient entre eux quelques différends difficiles à bien accorder : Je m'en rapporte à frère Jean.

Le frère Buinard, pour bien sentir et discerner toutes choses, avait beaucoup de nez, soit dit au physique aussi bien qu'au moral; de telle sorte qu'on l'avait même soupçonné de quelque consanguinité anonyme avec la dynastie régnante des seigneurs de la Devinière et de la lamproie. Il n'était, du reste, ni grand ni maigre, comme le dit par antiphrase et par plaisanterie la chronique de Gargantua; c'était, au contraire, un petit homme replet et trapu, aux sourcils noirs et bien fournis, aux yeux vifs et brillants, au teint fortement coloré; c'était une tête du Midi sur le corps d'un bourgmestre de Flandres. Il portait la ceinture très basse, pour soutenir sa panse un peu plus rebondie que le bon exemple ne l'exigeait pour un prédicateur de carême. Son froc était assez mal boutonné, et son capuchon, en s'abaissant, laissait voir une tête toute dépouillée de cheveux et tonsurée par la nature. Il portait toujours, en sa qualité de sommellier de son couvent, un trousseau de clefs et une escarcelle à sa ceinture; il s'appuyait en marchant sur un gros bâton qui avait servi autrefois de manche à la croix de la procession, et sur lequel on voyait encore en demi-relief quelques fleurs de lis presque effacées. Toujours riant et en belle humeur, distribuant volontiers aux nécessiteux des aumônes, aux petits enfants des images, et aux malades de joyeux contes; chéri de tout le monde, se garait avec soin des cafards et des faux dévots, franc comme l'or et fin comme l'ambre, mais beaucoup plus assidu à la bouteille qu'à son bréviaire, tel était frère Jean des Entommeures, un des meilleurs amis de notre joyeux maître François.

Or, en attendant la friture, tous deux assis à la même table et buvant à la même pinte, ils entrèrent en joyeux propos. Oh! le gentil vin blanc! s'écria maître François en lorgnant à travers son verre plein; c'est de la Devinière sans doute? Je reconnais bien là nos excellents raisins pineaux!

— Bren! bren! disait entre ses dents la grosse servante qui allait et venait autour d'eux, la Devinière n'est pas pour toi.

Mais un regard de frère Jean suffisait pour lui imposer silence, et cette femelle si acariâtre et si hautaine avec tout le monde, filait doux devant lui comme une petite sainte Geneviève, ce dont maître François semblait quelque peu s'étonner.

— Ça! dit frère Jean, racontons-nous un peu nos aventures. Il ne tient qu'à nous de commencer ici un poëme épique et de nous donner mutuellement le commencement de nos faits et gestes héroïques, car, je me doute bien que vous avez eu à soutenir de grands combats, tant à Fontenay-le-Comte qu'à la Basmette.

— Frère Buinard, dit maître François, je te renie pour mon frère en moinerie si tu me dis vous comme à un étranger; je veux bien te raconter mes aventures de la Basmette, mais tu me diras ensuite tout ce que tu sais des nouvelles de céans, et pourquoi messire Thomas, mon père, est si fort irrité contre moi.

— C'est précisément, dit Frère Jean, pour tes exploits de la Basmette; mais raconte-les-moi, car je n'en suis pas bien informé.

Et là-dessus maître François lui raconta ce que nous avons déjà vu dans *Rabelais à la Basmette*.

— Vivat! frère Lubin, dit le moine, et buvons frais à la santé de la gentille Marjolaine. Si jamais je vais en Anjou je veux lui apprendre mes patenôtres.

— Bon! et en quoi tes patenôtres diffèrent-elles des patenôtres du monde chrétien?

— Ce sont les patenôtres de quintessence, dit frère Jean, mais revenons à nos moutons. — Voici qu'on nous apporte des grillades.

— Bien! nos moutons, à ce qu'il nous paraît, portaient de la soie pour de la laine. C'étaient des rustres parvenus.

— Ou bien des moines enrichis; mais parlons d'autre chose. Tu veux, n'est-ce pas, savoir des nouvelles de ton père et de ta famille qui te faisait tout-à-l'heure assez rudement accueillir.

— C'est ce que je te demande, frère Jean mon ami, par les houseaux de saint Benoît.

Pardieu, tu n'avais besoin d'adjurer personne. Me voici prêt à parler si tu l'es aussi à m'entendre.

— Parle, dit gravement maître François, en cou-

(1) Voir les numéros des 15 et 16 mars.

sur les bulletins rouges du 10 mars. La liste que nous possédons déjà, avec des documents à l'appui, nous cause un sentiment profond de tristesse.

Nous hésitons à publier maintenant cette liste, et puisque de nouvelles élections se préparent par suite d'options, nous pensons que cette publication de liste serait faite avec plus de justice après un avertissement.

Le langage des prisons contient un terme très énergique pour désigner ce rôle de l'*Assemblée nationale*.

Au reste, ce sont toujours les mêmes injures à l'adresse de la bourgeoisie républicaine :

On assure, — et le résultat de l'élection le prouve assez, — que les boutiquiers ont voté comme un seul homme pour la liste écarlate. De la part des boutiquiers de Paris aucune chose ne devrait plus surprendre.

La bêtise du boutiquier de Paris n'est égalée que par sa naïveté. — Pour la clairvoyance, la taupe est un lynx auprès d'un boutiquier de Paris, etc.

Nous assistons depuis quelques jours aux Saturnales du grand parti de l'ordre. C'est un spectacle dont le pays fera son profit.

Nous signalons encore cette glorification de la force brutale publiée par la *Patrie*, toujours à propos des élections parisiennes :

» Ne méprisez pas l'épée. Ces mépris de la force sont insensés.

Le pouvoir légal qui ne se servirait pas de la force commettrait un crime envers le pays qui lui a confié la force pour qu'il s'en serve, entendez-vous bien ?

Qu'a donc fait la Convention ? Qu'a donc fait le Comité de salut public? Qu'a fait Robespierre?

Quand une idée a conquis le gouvernement, c'est pour y faire de la force.

Si nous ne donnons pas à notre idée la sanction de la force, nous manquons à la France.

Il faut détruire les ennemis du dedans.

L'épée est SAINTE.

Vous nous dites : « Les bulletins rouges, c'est la guerre. »

Mais d'où venez-vous donc ? et par quels hommes la République française est-elle gouvernée ?

Elus par le suffrage universel pour défendre les intérêts de la nation entière, vous la scindez en deux moitiés.

A l'une vous attribuez tous les droits, tous les privilèges, vous passez toutes les fantaisies, sans vous soucier du dommage que l'autre peut en éprouver.

Pour l'autre, vous n'avez que des outrages, des vexations de tout genre. Les proclamations des hauts fonctionnaires assimilent en masse cette partie importante, nous pourrions dire peut-être cette moitié de la population, à des criminels; vos journaux semi-officiels la représentent comme composée de brigands affamés de pillage ; vous leur niez l'exercice des droits les plus saints, vous déclarez toute iniquité permise contre eux ; un beau jour, ils ont l'occasion de se compter, et il se trouve que dans Paris, dans la capitale des lumières de l'Europe et du monde, ils sont plus nombreux que ceux qui les oppriment. Ils pourraient se révolter, ils n'en font rien ; ils se contentent de vous déléguer trois des leurs pour faire entendre leurs réclamations, pour défendre leurs droits méconnus, et vous dites que c'est là vous déclarer la guerre !

C'est de l'aberration mentale ! c'est du délire !

Est-ce que l'élection dont vous êtes le produit vous a conféré l'infaillibilité ?

Est-ce qu'en vous voyant à l'œuvre le pays n'a pas le droit de se montrer mécontent ?

Est-ce que le suffrage universel n'a pas le droit, après avoir reconnu son erreur, de défaire ce qu'il a fait ?

N'est-ce pas afin qu'il pût revenir sur son œuvre et réparer les erreurs d'un mauvais choix, sans recourir à la voie terrible des révolutions, que ses représentants ont proclamé la République, les élections périodiques et ce droit de reviser la Constitution, que vous invoquez si souvent ?

La monarchie elle-même avait été obligée de reconnaître au peuple le droit de nommer des délégués chargés de faire prévaloir ses griefs dans les conseils du gouvernement, — et elle écoutait quelquefois leurs plaintes... quand elle avait besoin d'argent.

Les rebelles, ce ne sont pas les démocrates qui votent selon leur conscience, ce sont ceux qui, élus par le suffrage universel, outragent le suffrage universel, dénoncent la Constitution et provoquent au mépris des lois.

Le succès de vos candidats a effrayé une partie de la population, nous disent les journaux de l'ordre.

Le fait est vrai, — mais à qui la faute ? à nous ou à eux ?

Les feuilles modérées appliquent depuis deux ans toutes les ressources de leur esprit à créer un socialisme destructeur et mangeur de petits enfants, dont l'avènement n'aurait rien d'agréable pour personne.

Lorsque les noms des trois candidats de la démocratie sont sortis de l'urne, ils se sont écriés que c'est ce socialisme qui venait de triompher. Leurs abonnés ont eu peur. C'était naturel.

Mais sont-ce les doctrines mêmes du socialisme qui les ont effrayés ?

Non pas. C'est le socialisme créé par les journaux réactionnaires, l'ennemi le plus acharné du socialisme des socialistes.

Le *Dix Décembre* est aujourd'hui beaucoup plus conciliant.

Ce qu'il faut, c'est recueillir les aspirations de la démocratie, interroger son âme, traduire sa pensée à travers ses emportements, et réaliser progressivement les améliorations que le socialisme ne sait que promettre.

A la bonne heure, réalisez, Messieurs de l'Elysée, nous n'aurons pas de rancune ; les vôtres nous ont persécutés, emprisonnés, pillés, dépouillés ; — nous ne vous en tendrons pas moins la main.

Persécutez-nous, déportez-nous, frappez-nous dans ce que nous avons de plus cher ; mais opérez les réformes auxquelles ont droit les déshérités de la société, et nous nous tiendrons pour trop heureux.

Combattez la misère, donnez à chaque homme la faculté de vivre en travaillant, sans demander aucun sacrifice à sa liberté, à sa dignité, et la France démocratique vous bénira.

Mais si vous vous sentez impuissants à opérer ces réformes, cessez d'entraver le droit de la justice. Ces problèmes sont posés dans les esprits, et la majorité des habitans de Paris vient de vous déclarer qu'elle entend qu'ils soient résolus.

Le *Journal des Débats* frémit à la pensée des élections de 1852 ; il se demande ce que le gouvernement peut faire avec une Constitution qui borne sa durée à quatre années, au bout desquelles sa politique peut être modifiée du tout au tout.

Si le gouvernement de quatre années agit dans l'intérêt de la nation et non dans son intérêt personnel, dans l'intérêt de la nation tout entière et non dans l'intérêt d'une seule fraction de la nation, sa politique ne risquera pas d'être modifiée du tout au tout au bout de quatre années.

L'Assemblée constituante manqua souvent de décision et d'énergie, mais elle était républicaine.

Si l'Assemblée législative, si le président de la République eussent continué de marcher dans le sentier qu'elle avait tracé, les élections de 1852 s'annonceraient-elles comme devant apporter une modification profonde à la politique du gouvernement actuel ?

Non. La transition se serait opérée graduellement ; les modifications se seraient bornées à des points de détail comme aux Etats-Unis, et le pays eût été à l'abri de secousses.

Il ne peut y avoir de secousses que dans le cas où le gouvernement, Assemblée et présidence, oubliant leur point de départ et la mission qui leur a été confiée, font dévier la politique nationale dans un intérêt de personnes ou de castes.

Mais alors, à qui la faute ? aux institutions ou aux hommes ?

Avec un pouvoir héréditaire ou viager, l'inconvénient est absolument le même. La partie lésée de la nation finit par se faire place ; mais alors il y a une révolution violente.

Le *Journal des Débats* aime-t-il mieux les révolutions à coups de fusil que les révolutions à coups de scrutin ? La question est là.

La *Presse* relève vertement la note publiée par le *Messager de la Semaine*, au nom de la majorité de l'Assemblée législative :

« Vous dites que le *système actuel d'élection n'est » qu'un jeu de hasard dont les dés sont pipés !...* »

N'êtes-vous donc pas les produits de ce système d'élection ? Le flétrir, n'est-ce pas vous flétrir ? Le renier inconsidérément, n'est-ce pas vous destituer vous-mêmes moralement ?

Comment conciliez-vous ce que vous dites dans le troisième paragraphe avec ce que vous dites dans le premier ? Soyez donc conséquens ! Si le système d'élection n'est qu'un jeu de hasard dont les dés sont pipés, alors soyez plus modestes, vantez moins la majorité de l'Assemblée, et ne triomphez pas si bruyamment de « ce qu'elle est dix voix plus nombreu» se que le jour où elle prit séance sur les bancs de » la représentation nationale ! » Il faut choisir : Si vous avilissez le système actuel d'élection, ne vous en décorez pas ; si vous vous en décorez, ne l'avilissez pas ! On ne peut pas à la fois renier son origine et s'en prévaloir, s'en énorgueillir et en rougir !

Et plus loin :

Vous dites que la nomination de M. Baroche est le premier pas dans la voie que le pouvoir doit suivre pour satisfaire la conscience publique ! que c'est un signe de la volonté du président *de maintenir aux yeux du pays l'honneur de la* JUSTICE OFFENSÉE *par l'introduction d'un transporté dans la représentation nationale.*

Imprudents que vous êtes ! tâchez donc de choisir vos pavés moins lourds ! SI LA JUSTICE A ÉTÉ OFFENSÉE par cent vingt-sept mille voix données à un transporté non jugé, combien la justice n'a-t-elle pas dû être plus gravement offensée par cinq millions et demi de voix données à un détenu qui s'est évadé ? Si la justice a été offensée par l'élection d'un transporté nommé représentant du peuple, combien n'a-t-elle pas dû être plus gravement offensée encore par l'élection d'un condamné nommé président de la République ?

Vous qui parlez ainsi, sans tenir compte des événements qui se sont accomplis, des faits nouveaux qui se sont produits, reconnaissez donc que vous ne pouvez dire un mot qui ne soit un contre-sens, placer un lieu commun qui ne soit un anachronisme, faire un pas qui ne soit une chute.

Eh ! vous menacez ! Malheureux, c'est vous qui serez frappés, et vous aurez mérité de l'être, car vous aurez fermé les yeux au dernier et suprême avertissement qui a été donné à la majorité du 13 mai 1849 par la majorité du 10 mars 1850.

L'*Ordre* proteste également contre cette note, dans un article signé de M. Chambolle, représentant du peuple. Il affirme que plusieurs représentants, dont le nom est joint à cette déclaration, ne la liront pas sans surprise. Il ajoute qu'ils ne pourraient s'y associer sans déshonneur et sans imprudence.

Parmi les adhérents du *Messager de la Semaine* on compte 63 constituants dont 56 ont voté la Constitution.

MM. Dufournel, Poujoulat, Chapot, de Belvèze, de Larcy, Vitet, Raudot, J. de Lasteyrie, de Corcelles, de Luppé, F. Béchard, Benoist d'Azy, X. de Sesabiere, Turpin (Landes), H. de Saint-Germain, Lefebvre du Grorier, Ernest de Girardin, Carteret, de Melun (Ille-et-Vilaine), Frédéric Granier, Le Marois, Du Parc, de Melun (Nord), Lélut, de Vatimesnil, Vaudoré, Henri de Riancey, Adalbert d'Hespel, Kolb-Bernard, Sauvaire-Barthélemy, de Larochette, Auvray de Kerdrel, Dalbis de Salze, Combes (l'abbé), Rodat, Dariste, Mareseau, de Rességuier, de Montigny, Vézin et de Malleville, ont écrit à plusieurs journaux pour désavouer ce manifeste de guerre à la Constitution et à la République.

L'*Ordre* se déclare autorisé à enregistrer le désaveu de M. O. Barrot.

P. S. Le rédacteur en chef du *Messager de la Semaine*, en présence des réclamations dont sa note a été l'objet, écrit ce soir à la *Patrie* :

« Que c'est par une erreur de la rédaction du *Messager de la Semaine* que l'article en question a été présenté comme le résumé des opinions émises dans les diverses réunions de la majorité, aucune réunion de la majorité n'ayant eu lieu au moment où l'article a été fait. »

Ce genre de désaveu rentre dans la tactique habituelle de nos Machiavels au petit pied.

L'*Opinion publique* croit que le gouvernement aurait tort de provoquer, en ce moment, une insurrection dans les rues de Paris.

Quand la population de Paris se partage et fait plus que se partager entre l'opposition la plus vive et le gouvernement, alors ce signe doit avertir qu'il faut éviter, avec une sollicitude toute particulière, tout conflit élevé à l'occasion d'un fait dont la légalité pourrait paraître suspecte. En effet, une telle manifestation électorale indique qu'à moins d'avoir pour soi la légalité d'une manière évidente, on trouvera une portion considérable de la garde nationale, sinon tout d'abord hostile, au moins malveillante. Or, avec ces dispositions de la garde nationale, il est toujours imprudent d'engager une action dans Paris ; il ne faut se résigner à l'accepter que lorsqu'on est parfaitement dans son droit, et qu'au lieu d'être assaillant, on est attaqué.

Le résultat des élections de Paris fait jeter partout les mêmes cris de fureur à la réaction. Tant qu'il a pu tenir le peuple sous sa dépendance, le *parti honnête* a porté aux nues le suffrage universel ; mais dès sa première défaite, il l'attaque avec rage, il veut qu'on le détruise sans perdre un instant.

Nos lecteurs ont pu voir que le langage *modéré* du *Mémorial de Rouen* ne le cède en rien à celui de l'*Assemblée nationale* et de la *Patrie* ; nous avons même extrait du *Mémorial* des fragments absolument semblables à certains passages de ces deux dernières feuilles, et qui paraissaient sortir de la même rédaction, bien qu'ils eussent été publiés à la même heure à Rouen et à Paris. Voici maintenant quelques extraits du *Courrier de la Gironde*, du 16. Notons en passant qu'à cette date, la feuille honnête de Bordeaux n'avait encore les nouvelles de Paris que jusqu'au 13 :

..... La gravité de cet enseignement n'échappera pas sans doute aux représentants que nous avons élus et au gouvernement. Ils comprendront, les uns et les autres, qu'*il est temps de sortir du cercle de fer d'une légalité étouffante* ; que depuis février 1848

---

pant une tranche de lard.

— Tu sauras donc, dit frère Jean, que la maison d'ici et celle de la Devinière sont dans le plus grand désarroi.

— Je m'en doutais, mais vas toujours.

— Eh bien, c'est que ton pauvre père est à moitié fou.

— Il s'est donc déjà dessaisi de la moitié de son bien en faveur des moines ?

— Non, mais il compte bientôt leur donner tout s'il ne tient qu'à frère Macé-pelosse, et voici comment la farce se joue :

— Lève le rideau, dit maître François.

— Tu sais ce que c'est que ton cousin Jerôme.

— Parfaitement. C'est une barrique défoncée...

— Oui, mais qui ne perd pas d'esprit faute d'en avoir jamais été pleine. Le drôle n'en a pas moins séduit une petite fille que convoitait frère Macé. Le moine voudrait bien se consoler de cette déconvenue en buvant du meilleur aux dépens du cousin Jérôme, et il voudrait souffler la Devinière à celui qui lui a soufflé sa belle. Aussi s'est-il emparé de l'esprit de messire Thomas, et sous le prétexte de le garder dans sa maladie, il ne laisse pénétrer personne jusqu'à lui, attendant sans doute que le bonhomme ait rendu l'âme pour lever le masque et exhiber un bon testament bien en forme, où le cher neveu sera déshérité à cause de son inconduite. Quant à ton père, on y a mis bon ordre en te faisant prononcer tes vœux de pauvreté ; mais on a peur de ton retour, car ton père a reçu une longue lettre du prieur de la Basmette, et toutes les mesures sont prises pour que tu ne parviennes pas jusqu'à lui, si tu voulais le voir et lui parler, attendu que ton éloquence et ta finesse naturelle leur sont bien connues. Et tu vois que des ordres avaient même été donnés pour te mal accueillir ici, où les premiers venus doivent cependant être bien reçus pour leur argent.

— Bien m'en a pris en ce cas de te rencontrer ; mais comment donc as-tu, sur la féroce Mathurine, un ascendant aussi prodigieux ? Je crois, en vérité, qu'elle baisse les yeux quand tu la regardes.

— C'est que je suis son confesseur, et de plus...

— Assez, frère Jean, mon compère, n'en dis pas tant, j'en comprendrais davantage encore. Tu lui apprends sans doute tes patenôtres ?

— Oh ! pour cela, je n'ai pas grand'peine ; c'est une fille accommodante, et elle dit souvent amen avant que je commence l'oraison. J'en fais tout ce que je veux, je t'assure, et au fond elle n'est pas méchante.

— En ce cas, elle économise bien son fond, et je la crois femme de ménage. Mais ne parlais-tu pas d'une petite qui avait été trompée par mon cousin Jérôme ?

— Ah ! oui, la petite Violette, charmante fille, en vérité, et qui méritait de meilleures amours. Il l'a abandonnée, pensant qu'il recouvrerait ainsi les bonnes grâces de son oncle ; puis le mécontentement de lui-même et la paresse l'ont pris au corps, si bien qu'il néglige maintenant à la fois et Violette qui pleure dans sa cabane auprès de la Roche-Clairmaud, où elle attend toujours qu'il vienne la prendre pour l'épouser, comme il le lui a si souvent promis, et son vieil oncle, qui agonise entre les pillules de sa propre composition et les sermons de père Macé, et l'auberge même de la Lamproie, où presque jamais maintenant on ne le rencontre. Les vieilles des environs prétendent qu'il court le garou ; moi, je crois qu'il pense de l'ivrognerie ce que l'on dit ordinairement des prophètes : personne ne peut l'être chez soi ; et le cousin Jérôme suppose qu'il ne se griserait pas si bien avec le vin de la cave, peinte. Plus d'une fois, en m'en retournant à Seuillé, je l'ai rencontré chancelant au bord d'une route, et je ne pense pas que ce fût de la diète ou de la fièvre. Honni soit d'ailleurs qui mal y pense ! la petite Violette n'a pas trop à se plaindre. On la quitte pour la bouteille : c'est la traiter assurément comme j'ai souvent traité mon bréviaire. Or, le bréviaire, comme on sait, est la femme des gens d'Eglise.

— Et tes patenôtres, frère Jean, les laisses-tu pour la bouteille ?

— Non, fais-je, en vérité, car le ventre de la bouteille est un des gros grains de mon rosaire. Vois-tu, frère François, mon maître, n'en déplaise à ta médecine, j'enfile dans une même chaîne de gaieté franche mes jours tels que Dieu me les donne, et de tous les plaisirs qu'il m'envoie, je le bénis en les comptant. Tout ce que ma main touche d'agréable à saisir, soit le goulot d'une bouteille, soit une vermicelle et appétissante grappe du beau clos de la Devinière, je le prends pour sujet de mon oraison, et j'en remercie dévotement le ciel. C'est ainsi que j'égraine la vie, prenant volontiers pour chapelet cette couronne de raisins qui dessine la tonsure du vieux Silène. N'est-ce pas une bonne chose que de bénir Dieu à propos de tout ! et le bon moyen de faire que les choses de ce monde n'empêchent en rien notre sanctification, n'est-ce pas de les sanctifier elles-mêmes ? Je te dis en vérité, maître François, mon bel ami, que je ne chante pas une chanson que la reconnaissance de mon âme pour la divine Providence qui nous donne le piot n'en fasse en intention un vrai cantique, un verre de bon vin me fait presque pleurer de joie ; il me semble que je goûte la bonté même du bon Dieu, et que son amour me réchauffe le cœur. Alors je suis indulgent pour toute la terre ; le diable serait assis auprès de moi que j'étendrais un coin de mon froc pour m'empêcher de voir sa queue. La grosse Mathurine elle-même me paraît alors aimable et belle comme la plus jeune des syrènes ! Ça, combien de patenôtres avons-nous déjà défilées ? deux, trois, quatre ; débouchons celle-ci, et il ne nous en faudra plus qu'une autre ; mes patenôtres sont à l'usage de Rome et doivent avoir six gros grains. Ce sont des ventres de bouteilles, les menus suffrages sont des petits verres. Continuons et ne négligeons rien.

— C'est très bien, dit maître François, j'estime assez tes patenôtres, mais je vois qu'il faut que je parte pour la Devinière, et que j'essaie de délivrer mon pauvre père de tous ces tirelupins qui l'obsèdent. Comment ferai-je pour parvenir jusqu'à lui ? Je compte sur toi, frère Jean, tu me serviras d'introducteur là-bas comme céans : *clericus clericum*... tu sais le proverbe. Or, ce n'est pas du bien que je me soucie. Je ne m'arrête pas ici, je veux aller à Montpellier où je trouverai plus d'argent qu'il ne m'en faudra ; mais, en vérité, je ne saurais laisser mourir mon père entre les mains de ces gens-là.

— Je le conçois, dit frère Jean, et je t'aiderai de tout mon pouvoir ; attends que je dise deux mots à l'oreille de Mathurine... Bien, la voilà toute à ton service. Tout est convenu ; personne ne te connaît ici. Tu es un savant de mes amis, venu de très loin pour me voir ; tu reprendras pour ce soir ton ancienne chambre, au dessus du jeu de boules, je t'y ferai tenir tout ce dont tu auras besoin, et dès demain je viendrai te chercher pour aller à la Devinière. C'est entendu, n'est-ce pas ? Eh bien ! plus rien dans les bouteilles ? Eh ! Mathurine ! Mathurine ! va nous remplir la dame-jeanne, mes patenôtres sont finies pour aujourd'hui ; passons au dernier *oremus* !

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

ils combattant les révolutionnaires sur leur terrain, avec leurs armes, et qu'*ils subissent leurs institutions*; que les concessions et *les demi-mesures sont inutiles*; qu'il faut combattre; et chacun avec ses propres armes ....

Voilà pour le respect de la loi, quand elle ne leur donne pas la victoire. Voici pour la bonne foi :

Nous devons savoir que 130,000 électeurs, à Paris, veulent le partage des biens, et sont encore prêts à se lever comme en juin.....

Voici pour la modération dans le langage :

Les boutiquiers de Paris ont donné de telles preuves de leur stupidité depuis le 24 février, que rien ne doit plus étonner de leur part.

Voici pour la modération dans les faits :

Nous apprenons avec peine que de maladroits politiques conseillent la guerre, comme *diversion*. C'est à l'intérieur qu'est la guerre. Partout ailleurs, elle serait une folie et une lâcheté.

C'est un appel à la guerre civile, et pour qu'on ne s'y trompe pas, le *Courrier de la Gironde*, qui vient de prononcer le mot du ministre de Louis-Philippe : LA LÉGALITÉ NOUS TUE, demande formellement le renversement de la Constitution, l'abolition de la souveraineté populaire :

La République, telle que l'a faite la Constitution de 1848, est la négation de tout gouvernement. Le suffrage universel est l'érection à l'état de puissance légale de la force brutale et de l'ignorance ; la souveraineté du peuple, dans une nation telle que la nôtre, doit fatalement amener la destruction de la société.

A la bonne heure! cela s'appelle bravement parler. Nous aimons mieux les allures franches et les visages sans masques, que ces hypocrites détours inspirés depuis deux ans par le voisinage de Février.

On ne sait pas encore exactement si M. Vidal optera pour le département de la Seine ou pour le département du Bas-Rhin. S'il opte pour le département du Bas-Rhin, dans ce cas, il y aura deux élections à Paris ; car le général Magnan, élu représentant le 13 juillet, est par le fait démissionnaire depuis le 13 janvier dernier, puisqu'investi d'un commandement militaire, il ne s'est pas conformé aux termes de l'article 28 de la Constitution et des articles 84 et 85 de la loi électorale.

L'article 28 de la Constitution est formel :

« Toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de représentant du peuple. »

L'art. 85 de la loi électorale excepte :

« Les citoyens chargés temporairement d'un commandement ou d'une mission extraordinaire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

Mais cet article ajoute :

« Toute mission qui aura duré *six mois* cessera d'être réputée temporaire. »

Le général Magnan, exerçant son commandement depuis plus de six mois, est donc démissionnaire par le fait depuis le 13 janvier dernier, et l'on ne s'expliquerait pas que les électeurs du département de la Seine n'aient point été convoqués avant la fin de février dernier, si l'on ne savait le peu de compte que l'on tient aujourd'hui de la Constitution et des lois. (*L'Evénement.*)

Revue de l'Extérieur.

Le *Moniteur catholique* nous apprend ce matin que les anciens sunderbondistes du Valais brûlent de reprendre les armes.

Le gouvernement autrichien protége à Milan deux journaux communistes. C'est un moyen employé pour jeter de la dissension entre la noblesse et le peuple de la Lombardie ; mais Radetzki joue un jeu dangereux et qui pourrait bien tourner contre lui.

Un avis du maréchal Radetzki, publié à Milan le 7 mars, porte que, le délai assigné pour la rentrée des émigrés lombards étant expiré, ceux qui se sont absentés sans autorisation et ne sont pas rentrés, seront considérés comme émigrés, et leurs biens meubles et immeubles confisqués.

Les journaux espagnols réprouvent énergiquement le projet de recruter en Espagne une garde prétorienne à Pie IX, comme attentatoire aux droits du peuple romain.

Le duc de Parme vient de rendre un décret par lequel il condamne les *particuliers* qui ont fait partie de la régence et du gouvernement provisoire en 1848, à rembourser au trésor les sommes affectées aux dépenses *publiques* pendant leur administration. Ces sommes, montant ensemble à 614,182 fr., vont donc être arbitrairement confisquées sur sept citoyens dont le seul crime est d'avoir pris les rênes du gouvernement alors qu'elles étaient lâchement abandonnées par le gracieux monarque dont les baïonnettes autrichiennes imposent à leur pays la domination abhorrée.

— Par ordre du commandant autrichien, un certain Morgantini a reçu 35 coups de bâton, et est mort après avoir subi sa peine.

Le bruit court que le ministère toscan a demandé la médiation de la Russie pour la note présentée par le ministre anglais au sujet des dommages éprouvés à Livourne par les sujets anglais.

Berlin, 17 mars, à 7 heures 1/2 du matin.— Nous venons d'apprendre de source *authenthique*, que les négociations entre la Prusse et l'Autriche concernant la constitution définitive d'un gouvernement central de l'Allemagne, *ont échoué complètement*. Il est de toute probabilité que les rapports réciproques des Etats de l'Allemagne resteront intacts et seront ramenés, par la force des circonstances, sur le pied du pacte de 1815. Il est certain que le gouvernement hanovrien n'a pas d'autre but que celui-là, et l'on est fondé à s'attendre à ce que le ministère nouveau de Hesse-Cassel, qui se maintient au pouvoir en dépit des manifestations ennemies des représentants du pays, suivra dans quelques jours l'exemple du Hanovre en se déclarant aussi ouvertement pour le maintien des anciens rapports sanctionnés par le pacte de 1815. Le bruit d'un congrès de toutes les puissances qui ont signé les traités de 1815 est prématuré, et nous sommes en mesure de donner l'assurance que jusqu'à aujourd'hui il n'y a pas de proposition faite à cet égard. Depuis quelques jours le bruit prend de la consistance, que le duc Guillaume de Brunswick a formé le projet de se marier, mais que les droits éventuels des héritiers directs du duc détrôné, Charles, y mettent un obstacle invincible. Il est sûr que le cabinet de Vienne prend parti pour les droits du duc Charles. Les élections de Paris ont fait grande sensation ici. Les rapports entre M. de Versigny et le ministre des affaires étrangères, le baron de Schlemitz, semblent être bien intimes, et l'on ne parle dans les salons que de la courtoisie et des attentions du ministre envers l'ambassade de la France.

— Les condamnations à mort et les exécutions continuent en Hongrie.

Assemblée nationale.

Séance du 18 mars. — Présidence de M. DUPIN.

M. Charles Lagrange demande la parole sur le procès-verbal.

M. LAGRANGE. Dans la dernière séance, j'avais demandé la parole pour un fait personnel. (Bruit.) Ce fait, le voici : (Ecoutez !) Je voulais parler d'une réponse qui m'a été faite par M. le ministre de la justice. Il me dit que je faisais un procès au jury... (Rumeurs.) Personne plus que moi, citoyens, ne respecte la magistrature et le jury qui est la justice du pays. (Eh bien !) Il était question de la plainte des citoyens atteints dans leurs intérêts par les accusations de certains journaux. On disait : Qu'ils se plaignent devant les tribunaux, s'ils se croient lésés. Et je m'écriai : On prononcera comme dans mon procès, (Bruit.) c'est-à-dire qu'on répandra la calomnie, et qu'elle sera propagée par tous les journaux... (Interruption.)

Un misérable journal a écrit à mon sujet : « Le misérable, cette figure de galérien... (Assez !) était là, et après avoir tiré le coup de pistolet qui détermina cette fatale décharge, fit approcher les tombereaux, les torches... » (Interruption prolongée. — Assez ! assez !) Et l'on a déclaré innocents ceux qui ont imprimé cela ! (C'est le jury. — Ne vous inscrivez pas contre une décision du jury !) Citoyens représentants, il s'agit de votre dignité... (Allons donc !)

Aujourd'hui on écrit cela de moi, demain on peut l'écrire de vous. (Mais non ! mais non !) Puisque nous n'avons pu obtenir de loi contre la calomnie... (La voix de l'orateur se perd au milieu du bruit.) Je voulais porter une plainte à la police correctionnelle (Assez !) ; j'ai mieux aimé m'adresser à la véritable justice du pays. (Bruit nouveau.) Que la justice fasse son devoir, qu'elle poursuive ces provocations continuelles dirigées par la réaction contre les républicains, comme dans la *Patrie* d'aujourd'hui, comme dans le *Messager de la Semaine*. (Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous méconnaissez à la fois la liberté de la défense, la liberté de la presse, la liberté du jury qui a prononcé dans son droit. L'Assemblée n'y peut rien.

Le procès-verbal est adopté. (Vive approbation.)

Un rapporteur du 9e bureau rend compte des élections du département de la Haute-Vienne. M. Ducoux a été proclamé représentant. Aucune protestation sérieuse n'a été produite contre cette élection. Le 9e bureau propose à l'Assemblée l'admission de M. Ducoux.

L'Assemblée valide l'élection.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au timbre des effets de commerce, des bordereaux de commerce, des actions dans les sociétés, compagnies ou autres entreprises, des obligations négociables des départements, communes, établissements publics et compagnies, des transferts de rentes et effets publics et des polices d'assurances.

TITRE Ier. — CHAPITRE Ier. — *Des effets de commerce.*

« Art. 1er. Le droit de timbre proportionnel sur les lettres de change, billets à ordre ou au porteur, mandats, et tous autres effets négociables ou de commerce, est fixé ainsi qu'il suit :

» A 5 centimes pour les effets de 100 fr. et au-dessous;

» A 10 c. pour ceux de 100 fr. à 200 fr.;

» A 15 c. pour ceux de 200 fr. à 300 fr.;

» A 25 c. pour ceux de 300 fr. à 500 fr.;

» A 50 c. pour ceux de 500 fr. à 1,000 fr.;

» A 50 c. par 1,000, et sans fraction pour ceux au-dessous de 1,000 fr. »

M. SAUTEYRA propose cet amendement :

« Le timbre proportionnel sur les lettres de change, billets à ordre ou non à ordre, au porteur, mandats et tous autres effets ou promesses négociables ou non négociables, ainsi que sur les quittances de loyer ou autres, quelle que soit leur nature, est fixé ainsi qu'il suit : » (Comme au projet.)

L'amendement de M. Sauteyra n'étant pas appuyé, n'est point mis aux voix.

L'art. 1er est adopté.

« Art. 2. Celui qui reçoit du souscripteur un effet non timbré conformément à l'art. 1er, est tenu de le faire viser pour timbre dans les quinze jours de la date de cet effet et avant toute négociation.

» Dans ce cas, il sera perçu un droit de 15 c. par 100 fr. ou fraction de 100 fr., qui s'ajoutera au montant de l'effet, nonobstant toute stipulation contraire. »

M. BERTRAND (de l'Yonne), ancien président du tribunal de commerce de la Seine, propose l'amendement suivant :

« Art. 2. Celui qui reçoit un effet non timbré conformément à l'art. 1er, est tenu de le faire viser pour timbre, avant toute négociation, et au plus tard la veille de l'échéance.

» Dans ce cas, il sera perçu, outre le droit de timbre de 10 centimes par 100 francs, une amende de 1 fr. p. 0/0 du montant de l'effet pour chacune des signatures apposées sur le titre.

» Le droit et l'amende seront avancés par le porteur; leur montant s'ajoutera à celui de l'effet; il sera exigible en même temps que le principal; le remboursement en sera poursuivi par les mêmes voies et contre tous les obligés au titre. »

Suivent d'autres dispositions, dont la principale est celle-ci :

« Tout effet non timbré, ni visé pour timbre ne vaudra que comme simple promesse, et le tribunal de commerce sera tenu de renvoyer d'office devant le tribunal civil. »

L'honorable représentant développe le système qu'il désire faire prévaloir; ce système se résume dans la facilité accordée au commerce de payer le droit de timbre, de ne jamais frustrer le Trésor de ce droit, mais dans la répulsion du principe de l'amende comme effet usuel d'une loi sur le timbre.

M. EMILE LEROUX repousse l'amendement de M. Bertrand.

M. BERTRAND soutient de nouveau son amendement.

L'amendement de M. Bernard, mis aux voix, est rejeté.

M. LEBŒUF. Avec plusieurs de mes amis, je demanderai un changement de rédaction. Au lieu de dire : Dans ce cas, il sera perçu un droit de 15 c. par 100 fr. ou fraction de 100 fr., qui *s'ajoutera* au montant de l'effet, nonobstant toute stipulation contraire, » je demande qu'on dise : *Qui pourra être ajouté.*

Il est inutile de faire au bénéficiaire l'obligation de faire payer au souscripteur le droit de 15 c. par franc. Souvent le souscripteur ne voudra pas payer le droit, et cela donnera naissance à des protêts qui retomberont sur le bénéficiaire.

Après une courte discussion entre MM. Lebœuf et Loyer d'un côté, MM. Chégaray et Leroux de l'autre, et M. Sauteyra contre tous, l'amendement de M. Lebœuf est rejeté.

L'art. 2 est adopté.

« Art. 3. Les effets venant soit de l'étranger, soit des îles ou des colonies dans lesquelles le timbre n'aurait pas encore été établi, et payables en France, seront, avant qu'ils puissent y être négociés, acceptés ou acquittés, soumis au timbre ou au visa pour timbre, et le droit sera payé d'après la quotité fixée par l'art. 1er. » — Adopté.

« Art. 4. En cas de contravention aux articles précédents, le souscripteur, l'accepteur, le bénéficiaire ou premier endosseur de l'effet non timbré ou non visé pour timbre, seront passibles chacun d'une amende de 6 pour 100.

» A l'égard des effets compris en l'art. 3, outre l'application, s'il y a lieu, du paragraphe précédent, le premier des endosseurs résidant en France, et, à défaut d'endossement en France, le porteur sera passible de l'amende de 6 0/0.

» Si la contravention ne consiste que dans l'emploi d'un timbre inférieur à celui qui devait être employé, l'amende ne portera que sur la somme pour laquelle le droit de timbre n'aura pas été payé. » — Adopté.

» Art. 5. Le porteur d'une lettre de change non timbrée ou non visée pour timbre, conformément aux articles 1, 2 et 3, n'aura d'action, en cas de non acceptation, que contre le tireur; en cas d'acceptation, il aura seulement action contre l'accepteur et contre le tireur, si ce dernier ne justifie pas qu'il y avait provision à l'échange.

Le porteur de tout autre effet sujet au timbre et non timbré, ou non visé pour timbre, conformément aux mêmes articles, n'aura d'action que contre le souscripteur.

Toutes stipulations contraires sont nulles »

M. BERTRAND propose cet amendement :

« Tout effet non timbré, ni visé pour timbre, ne vaudra que comme simple promesse, et le tribunal de commerce sera tenu de renvoyer d'office devant le tribunal civil. Voir l'art. 636 du code civil. »

Après une discussion sans aucune espèce d'intérêt, l'amendement n'est pas adopté.

M. SAUTEYRA demande la nullité du titre en cas de contravention. Son amendement conclut même à la perte de tout recours contre le souscripteur, l'accepteur et les endosseurs au profit de qui met en circulation un effet non timbré.

L'amendement de M. Sauteyra n'est pas adopté.

« Art. 6. Les contrevenants seront soumis solidairement au paiement du droit de timbre et des amendes prononcées par l'art. 4. Le porteur fera l'avance de ce droit et de ces amendes, sauf son recours contre ceux qui en seront passibles. Ce recours s'exercera devant la juridiction compétente, pour connaître de l'action en remboursement de l'effet. » — Adopté.

« Art. 7. Toute mention ou convention de retour sans frais, soit sur le titre, soit en dehors du titre, sera nulle si elle est relative à des effets non timbrés ou non visés pour timbre. »

Après une discussion peu importante, l'article 7 est adopté.

M. BERTRAND propose, comme addition, de dire qu'il est défendu, sous peine d'une amende de 6 0/0 du montant de l'effet, à toute banque et caisse publique de recouvrer le paiement d'un effet non timbré.

La commission et le ministre des finances adhèrent à cette addition.

L'Assemblée l'adopte également.

La suite de la discussion est renvoyée à demain deux heures.

FAITS DIVERS.

Les réfugiés allemands, polonais, hongrois, italiens qui s'éloignent de la Suisse, arrivent chaque jour à Besançon, se dirigeant vers les ports de la Manche, où ils doivent s'embarquer pour l'Angleterre ou l'Amérique. Déjà plus de cent réfugiés ont traversé Besançon.

— Pendant toute la soirée et la nuit dernière, Paris a été sillonné par de nombreuses patrouilles. Le service des estafettes a été fort actif à l'état-major et à la préfecture de police. Cependant le plus grand calme n'a pas cessé de régner sur tous les points de la capitale.

— A dix heures, hier matin, de nombreux généraux et officiers supérieurs étaient encore réunis aux Tuileries, chez le général Changarnier.

— Le jury d'Eure-et-Loir a rendu, le 14 mars, un verdict d'acquittement en faveur du *Démocrate d'Eure-et-Loir*. Me Crémieux présentait la défense. La foule qui attendait à l'extérieur l'a accueilli aux cris de : *Vive la République ! Vive Crémieux ! Vive le jury !*

L'article incriminé, intitulé : *Ce que veulent les blancs*, était extrait du *Correspondant de Paris*.

— Dans sa séance du 9 mars, la cour d'assises des Deux-Sèvres a acquitté les journaux démocratiques l'*Œil du Peuple* et l'*Echo du Peuple*, de Niort, accusés d'avoir excité à la haine les citoyens entre eux (formule habituelle), pour un article intitulé : *Dieu, — le Peuple, — la Révolution*, extrait de l'*Anti-conseiller du Peuple*.

— Les divers projets d'ensemble des halles de Paris sont exposés au Palais-National. Entrée, de midi à quatre heures, rue du 24 Février, n° 1 (ancienne rue de Valois).

— Si l'enquête est prononcée sur les élections de l'Allier, dit le *Républicain démocrate* de Moulins, l'instruction dévoilera d'étranges manœuvres. Suivent des faits incroyables. Le même journal ajoute :

« Dans le recensement des procès-verbaux de l'armée, on n'a trouvé que l'enveloppe de l'envoi fait par la garnison de Toulon. Un jeune soldat nous écrit de cette dernière ville, qu'il a voté pour Gallay. Nous nous étonnons à juste titre de cette omission. L'autorité pourrait-elle nous renseigner ? Dans tous les cas, nous chercherons à nous renseigner nous-mêmes. C'est une campagne électorale qui nous donne à réfléchir. »

Il ne faut pas perdre de vue que le candidat démocrate l'emportait dans le département, et que son concurrent reactionnaire n'a triomphé en fin de compte que par l'apoint de 780 voix de l'armée, qui ne lui donnent encore que 182 voix de majorité. Or, on sait que partout l'armée a voté en faveur des démocrates. Il faut donc espérer que l'enquête jettera quelque lumière sur un résultat aussi inexplicable.

GRÈVE DES TONNELIERS A MONTPELLIER. — Le préfet de l'Hérault vient de supprimer les sociétés de tonneliers existant à Cette. On lit à ce sujet dans l'*Echo du Midi* :

« L'arrêté du préfet qui dissout les sociétés de tonneliers, a été affiché ce matin 14. La police s'est rendue immédiatement sur les lieux. Les portes ont été fermées et les clés déposées à la mairie.

» A cette nouvelle, les ouvriers se sont réunis en masse au Champ-de-Mars, et là il a été décidé que, la journée étant commencée, elle serait achevée, mais que le lendemain tout le monde se mettrait en grève.

» Aujourd'hui 14, de bonne heure, les rues et les quais étaient sillonnés par un grand nombre d'ouvriers qui se promenaient paisiblement, les mains dans les poches. Tout le monde n'avait pas obéi au mot d'ordre de la veille. On apercevait plusieurs ateliers ouverts, et à neuf heures du matin, un grand nombre d'ouvriers, poussés soit par la peur ou par le sentiment de leur devoir, sont rentrés dans leurs ateliers pour y reprendre leurs travaux. La division était dans leur camp, les mesures extrêmes que les plus hardis avaient proposées, les plus sensés les ont réprouvées. C'est une satisfaction pour les hommes d'ordre.

» Les sociétés des tonneliers, au point de vue de la bienfaisance, étaient une institution admirable. On n'aurait jamais dû s'écarter de ce but. Loin de là, l'esprit de parti et de domination étendu sur le commerce s'y est glissé, et, dès ce jour, l'œuvre si bien commencée a été condamnée à tout jamais.

» *Dix heures et demie.* — Un gendarme arrivant de Montpellier en toute hâte, porte l'ordre de faire partir sur-le-champ le dépôt du 56e de ligne, en garnison dans notre ville.

» *Midi et demi.* — Le 25e de ligne arrive. Un moment après, le 56e traverse la ville sac au dos. Il est accompagné par une foule immense. L'ordre n'a jamais cessé de régner, et ne paraît pas devoir être troublé. L'autorité veille.

» *Deux heures.* — La gendarmerie vient d'arrêter le commissaire de la Société des tonneliers de *neuf*. Le bruit se répand que douze mandats d'arrêt ont été lancés contre les auteurs signalés de cette coalition. »

ZÈLE HONNÊTE, MAIS PEU MODÉRÉ. — On écrit de Benfeld, en date du 13 mars 1850, au *Démocrate du Rhin* :

« Citoyen rédacteur,

» Dimanche matin, 10 du courant, le citoyen Wenck (Xavier) fils, maçon à Rosfeld, est allé à Wittersheim pour affaires. A l'entrée de ce village, il rencontre un homme de sa connaissance qui, naturellement, lui parle des élections et lui montre un des bulletins qu'on avait distribués dans la commune. Wenck, qui, avant de partir, s'était muni de quelques bulletins dits rouges, lui en passe un sur sa demande. Quelques pas plus loin, un nommé Kreydt, ancien instituteur de Wittersheim, destitué, il y a huit ou dix ans, pour une cause que probablement il ne dira pas, agent napoléonien aujourd'hui, ayant vu cet échange de bulletins, va vers lui et lui en demande également.

» *Mon brave homme* lui en passe *sans défiance*. Aussitôt notre ex-instituteur lui met traîtreusement la main sur le collet, l'arrête au nom de je ne saurais vous dire quel droit, le conduit chez le maire, rédige un procès-verbal que le maire a la bonhomie de signer, écrit à la gendarmerie de Botzheim, qui conduit notre démocrate au chef-lieu de brigade, avec les menottes comme un grand criminel.

» Permettez-moi, en passant, de donner un témoignage public de reconnaissance aux braves citoyens de Botzheim, qui, aussitôt qu'ils eurent connaissance des démarches faites par les démocrates de Benfeld, et qu'ils apprirent quel criminel gémissait si près d'eux, allèrent le voir en prison et le traitèrent pendant deux jours, non comme étranger, non comme prisonnier, mais comme frère et ami.

» Le 12, Wenck fut conduit à Benfeld et de Benfeld à Sélestat. Néanmoins les gendarmes de Benfeld ont eu plus d'égards pour notre démocrate que ceux de Botzheim, car ils lui ont fait grâce des menottes.

» A Sélestat, une démarche faite par un de nos amis a été très favorablement accueillie par M. le procureur de la République qui, aussitôt qu'il avait vu le procès verbal absurde de cette arrestation aussi arbitraire qu'illégale, s'est empressé de faire mettre en liberté notre prisonnier. »

Il est fort juste que M. le procureur de la République ait fait relâcher un citoyen arrêté d'une façon si inqualifiable ; mais ne serait-il pas de son devoir de poursuivre directement celui qui a fait faire cette arrestation ?

CONCERTS.

Nous entrons dans un monde nouveau; l'ancien ne peut plus nous contenir. En effet, personne ne croit plus ni à la valeur des pratiques gouvernementales, ni à la vertu des formules religieuses, ni à l'efficacité de la morale actuelle. On ne croit plus qu'à la science.

Le Socialisme tend à s'emparer du gouvernement, de la religion, de la morale, pour les approprier à la Société nouvelle.—Cependant, le Socialisme, par la divergence de ses écoles, montre qu'il n'a pu encore se systématiser. Il lui manque la science.—Du jour où le Socialisme sera devenu scientifique, le monde sera à lui.—La Révolution n'est donc pas seulement économique, comme on l'a dit, c'est-à-dire *partielle* : elle est *universelle*; elle est scientifique. Désormais aucune idée ne pourra plus prétendre à s'introniser dans l'esprit humain, si la science ne lui en a ouvert la porte.

La COSMOSOPHIE, c'est le *Socialisme systématisé*, c'est la philosophie appuyée sur des bases inébranlables et devenue *science exacte*; c'est la généralisation, en vue de l'avenir, des observations du passé; c'est le redressement des fausses doctrines ; c'est *l'unification de toutes les sciences physiques et morales* ; c'est l'avénement de l'explication universelle prédite par les philosophes.

(Voir plus loin les extraits du sommaire.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS............ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe.... » 22 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 18 mars 1850.

Préc. clôt.	Effets publics et chemins de fer.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
91 60	5 0/0 J. mars.	cpt.	91 95	92 10	91 80	92 15
90 85	....	fin c.	91 95	92 25	91 75	92 05
[illegible]	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
[illegible]	4 0/0 j. sept.	cpt.	» »	» »	» »	» »
56 55	3 0/0 J. m.	cpt.	56 90	57 40	56 75	57 10
56 55	....	fin c.	56 90	57 10	56 75	57 05
96 35	5 0/0 Piém.	cpt.	96 »	96 25	96 »	96 25
95 75	....	fin c.	96 »	96 25	96 »	96 »
[illegible]	Banq. France	cpt.	[illegible]	[illegible]	2257 50	2257 50
765 »	Paris-Orléans.	cpt.	768 75	768 75	762 50	763 50
[illegible]	Libérés	3/4 c.	» »	» »	» »	705 »
537 50	Rouen	cpt.	537 50	537 50	535 »	535 »
[illegible]	Libérés	3/4 c.	535 »	537 50	535 »	535 »
237 50	Havre	cpt.	237 50	237 50	236 25	236 25
» »	Libérés	3/4 c.	» »	» »	» »	» »
[illegible]	St-Germain	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	167 50
[illegible]	Versailles r. g.	cpt.	» »	» »	» »	[illegible]
[illegible]	Mars.-Avign.	cpt.	» »	» »	» »	[illegible]
» »	Libérés	3/4 c.	» »	» »	» »	» »
115 75	Bâle	cpt.	» »	» »	» »	115 »
» »	Boulogne	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés	3/4 c.	» »	» »	» »	» »
437 75	Nord. J. juill.	cpt.	435 »	437 50	435 »	436 25
437 75	300 payés	3/4 c.	435 »	438 75	435 »	437 50
320 »	Centre	cpt.	320 »	[illegible]	[illegible]	317 50
[illegible]	Libérés	3/4 c.	» »	» »	» »	318 »
400 »	Bordeaux	cpt.	397 50	» »	397 50	400 »
» »	475 payés	3/4 c.	» »	» »	» »	400 »
245 »	Nantes	cpt.	» »	247 50	» »	245 »
» »	325 payés	3/4 c.	» »	» »	» »	245 »
341 25	Strasbourg	cpt.	343 75	345 »	343 75	[illegible]
340 »	250 payés	3/4 c.	» »	» »	» »	[illegible]

VALEURS DIVERSES.

Obligations :	
De la Ville, 4/00	1280 »
— Nouvelles	1167 50
De la Seine, J. juillet.	1072 50
Rouen, 4 0/0, 1847	790 »
— nouvelles, 1849	[illegible]
Havre, jouiss. mars	[illegible]
— nouvelles	[illegible]
Orléans, Jouissance	[illegible]
Liste civile	1005 »
Canaux et valeurs diverses.	
Quatre-Canaux	1125 »

Bons du Trésor	4 1/2
Zinc : V.-Montagne.	2900 »/»
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 1840	99 »/»
— 5 0/0 1842	99 »/»
Espagne : dette activ.	[illegible]
— dette intér.	[illegible]
Rom. Empr. j. déc.	78 3/4
— Nouv. Empr.	77 1/2
Piémont. Obl. à 5 0/0.	[illegible]
— Obl. nouv 4 0/0.	960 »
Naples. Réc. Rothsc.	91 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 19 Mars.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Relâche.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ITALIENS.—Lucia di Lammermoor.
ODÉON.—François le Champi. Vous n'êtes que marquis.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vauerois, une Tempête.
VAUDEVILLE.—Les Quatre coins de Paris, un Monsieur, la Dame de Trèfle.
VARIÉTÉS. — Mlle Marguerite, Colombine, la Mariée.
GYMNASE. — La Femme qui se jette par la fenêtre, les Bijoux, un Coup d'Etat.
THEATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, Rosette, Papillons, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulin, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Les Martyrs, Monseigneur, Cuisinière.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mirlitons.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

JOURNAL DES FAITS.

TOUS LES JOURNAUX DANS UN.

Aux hommes sincères de toutes les opinions.

A tous ceux qui craignent la guerre civile.

A ceux que les longs articles fatiguent, et qui préfèrent au vague des discussions théoriques un exposé des FAITS bien précis et bien exact.

A ceux enfin qui, ne pouvant lire qu'un journal, veulent cependant connaître tout ce que les autres journaux contiennent de positif, d'intéressant et de caractéristique, sans modifications ou réflexions qui le dénaturent, afin d'apprécier par eux-mêmes la marche des diverses opinions et la situation véritable des esprits.

Pour un lecteur intelligent, les FAITS sont tout, parce qu'en dehors des FAITS il n'y a que des mots.

Discuter, c'est presque toujours s'efforcer de plier les FAITS à un système exclusif et préconçu.

Quelle importance attacher aux discussions quand, de notoriété publique, il n'est presque pas un journal qui n'ait, suivant les FAITS, plusieurs fois changé d'opinion sur les questions les plus fondamentales ?

Tant que les FAITS seront commentés au lieu d'être simplement racontés, il y aura sans doute des journalistes consciencieux, mais il n'y aura pas un journal impartial.

Il faut que l'impartialité soit dans la nature et dans le plan même d'un journal plus encore que dans l'esprit de ses rédacteurs. Le *JOURNAL DES FAITS* sera forcément juste, calme, impartial, parce que c'est une conséquence nécessaire de son plan et de l'idée qui lui sert de base.

PRINCIPES ET BUT DU JOURNAL DES FAITS.

Il ne s'agit pas seulement ici d'un nouveau journal, mais d'un journal nouveau. A quoi bon, en effet, un journal de plus, s'il devait se traîner dans l'ornière commune? Le *JOURNAL DES FAITS* se distingue de tous par son plan, par son but, et surtout par l'esprit qui doit présider à sa rédaction. Ce n'est pas que l'idée d'un journal composé surtout de FAITS soit nouvelle ; elle est au contraire si naturelle, qu'elle a germé dans presque tous les esprits, et que chacun en a souhaité la réalisation. Qui de nous, en effet, n'a pas dit quelquefois : « Quand » fera-t-on un journal qui regarde la vérité comme son » premier mérite ; qui raconte les choses purement et » simplement, sans commentaires passionnés, sans pré» occupations de parti ? Les FAITS, tous les FAITS, rien » que les FAITS, voilà ce que je demande et ce qui suf» fit. » Or, ce journal que tout le monde a rêvé et que personne n'a encore exécuté, nous l'annonçons au public. TOUTEFOIS, LE MOT FAITS N'A PAS ICI LE SENS RESTREINT DE NOUVELLES; IL COMPREND TOUT CE QUE LES GRANDS JOURNAUX RENFERMENT D'UTILE ET D'INTÉRESSANT SOUS TOUS LES RAPPORTS : RELIGION, POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, SCIENCES, BEAUX-ARTS, ETC. ; ET L'ON VERRA BIENTÔT, EN EFFET, QUE NOTRE CADRE EST LE PLUS VASTE COMME LE PLUS RICHE EN DOCUMENTS POSITIFS.

Notre plan nous coûtera d'autant moins à réaliser, qu'un seul lien unit nos collaborateurs : la bonne foi ; un seul désir les anime : le triomphe de la justice et de la vérité ; un seul espoir les soutient : la conciliation des hommes sincères de tous les partis par l'exposition franche des FAITS. Nous n'arborons aucun drapeau. Tous les FAITS intéressants, quelque parti qu'ils attaquent ou favorisent, nous les donnerons franchement. Là où on a coutume de faire parler les sympathies ou les rancunes, les FAITS seuls auront la parole. Selon nous, l'insulte la plus grave que l'on puisse faire à une opinion, c'est de redouter pour elle la lutte au grand jour. En présence des FAITS que nous aurons à enregistrer, nous resterons systématiquement impartiaux, quels que soient nos sentiments personnels. Nous voulons que nos lecteurs, si on leur demande quelle est la couleur de notre feuille, soient forcés de répondre : « Le *JOURNAL* » *DES FAITS* n'est d'aucune couleur, mais il les reflète » toutes exactement; il n'est d'aucun parti, mais il les » fait connaître fidèlement tous par les actes encore plus » que par les principes; il ne sert aucune cause particu» lière, si ce n'est celle de la vérité et de l'impartialité.»

Oui, la vérité et l'impartialité, les FAITS et non les paroles, voilà notre but, notre guide, notre force, notre spécialité. Que celui qui se sent, avant tout et exclusivement l'homme d'un parti, ne vienne pas à nous ; car nous sommes décidés à pousser l'impartialité jusqu'à ses dernières limites. Nous serons impartiaux comme journal ne l'a jamais été ; nous le serons en tout, en religion, en politique, en littérature, etc.; nous le serons par une conséquence nécessaire de notre plan, par caractère, par devoir, par respect pour nos lecteurs; et, si ce n'était assez, nous le serions encore par calcul; car de nombreux et précieux témoignages nous apprennent chaque jour que tous les esprits droits accueilleront avec transport un journal où les FAITS surabonderont en place des déclamations, et où tous les partis seront *peints par eux-mêmes*.

Si le reste de la presse avait le courage d'entrer avec nous dans cette nouvelle voie, la France, qui aujourd'hui ne se connaît pas elle-même, parce que le mensonge est plus ou moins l'arme de tous les partis, la France retrouverait bientôt la conscience de sa volonté et saurait bien la manifester d'une manière à la fois pacifique, énergique et décisive. Mais si la presse persévère dans le système qu'elle a suivi jusqu'ici, où nous mènet-elle ? A la guerre civile. La polémique est devenue une sorte d'arène obscure où on lutte de ruse, où l'on prépare de longue main ses embûches, où l'on ne combat qu'en louvoyant. Y a-t-il beaucoup de journaux qui ne tournent, s'ils ne les négligent entièrement, les arguments de leurs adversaires ? Y a-t-il un organe du pouvoir qui n'encense tout dans ses actes, même ce qui n'est pas soutenable ? Y a-t-il un organe de l'opposition qui n'y blâme tout, même le bien ? Lisez, sur un fait donné, deux feuilles de couleur différente : rien ne se ressemble dans leur récit ; les éléments constitutifs du fait, pour mieux dire sa matérialité, disparaissent sous la diversité des circonstances et des interprétations : le même homme est un pymée ou un géant, un monstre ou un héros, un saint ou un apostat ; le même discours est un chef-d'œuvre de logique et d'éloquence, ou un tissu de sophismes et de phrases déclamatoires. Cependant, s'il est vrai, comme on n'en peut douter, que la plupart des lecteurs finissent par adopter l'opinion de leur journal, que doit-il arriver de ces appréciations contradictoires ? C'est que l'esprit public se trouve naturellement faussé, partagé en divers camps, et que la guerre civile, ainsi fomentée par la presse, couve au fond des cœurs, en attendant qu'elle éclate dans la rue.

Dans cette déplorable situation, le *JOURNAL DES FAITS* nous paraît appelé à produire un grand bien, rien ne portant à la modération comme une connaissance exacte des FAITS. Toute notre ambition est donc d'exposer, non de discuter, de renseigner, non de diriger, d'intéresser, non de dogmatiser; en un mot, de justifier notre modeste titre de *JOURNAL DES FAITS*. Des autres journaux cherchent à propager une opinion; nous cherchons à les bien faire connaître toutes, non par des mots, mais par des FAITS, pour que chacun puisse s'en faire une avec connaissance de cause. Les autres journaux sont pleins de longs articles, les petits domineront chez nous; leur principal occupation est d'innocenter tout dans leur parti, et de tout flétrir chez leurs adversaires; la nôtre sera de leur emprunter tout ce qu'ils auront de plus instructif et de plus piquant, sans nous préoccuper de l'intention politique qui aura dirigé la plume de l'écrivain. Les autres journaux sont des avocats, nous serons de simples rapporteurs; mais nous donnerons plus complétement qu'aucun d'eux les pièces des procès agités, parce que nous les puiserons indistinctement dans toutes les nuances de l'opinion. Ainsi le *JOURNAL DES FAITS*, précisément parce qu'il ne sera d'aucun parti, les représentera tous et sera leur organe, non pas officiel, mais impartial, ce qui vaut mieux.

Le *JOURNAL DES FAITS* peut être pris à l'essai pendant un mois au prix de 3 fr. 50 pour l'édition quotidienne, et de 2 francs pour l'édition semi quotidienne. Nous espérons que chaque abonné nous sera définitivement acquis par cet essai, tant nous sommes sûrs de nos intentions, de l'excellence de notre plan et de nos moyens d'exécution.

ORDRE ET DIVISION DES MATIÈRES

Contenues dans chaque numéro, et qui font du JOURNAL DES FAITS le plus varié, le plus instructif et le plus intéressant des journaux, comme son plan en fait le plus impartial, et même le seul miroir fidèle des cinq partis qui divisent la France.

1° FAITS OFFICIELS : Décrets, rapports, nominations, etc

2° FAITS PARLEMENTAIRES : Séances de l'Assemblée nationale, bureaux et commissions.

3° FAITS POLITIQUES, c'est-à-dire de nature à consolider ou à ébranler le pouvoir ou les partis ; appréciation des événements du jour, bruits divers, échos des salons, revue des journaux de toutes les opinions, etc.

4° FAITS LÉGITIMISTES.

5° FAITS NAPOLÉONISTES.

6° FAITS ORLÉANISTES.

7° FAITS RÉPUBLICAINS.

8° FAITS SOCIALISTES (1).

9° FAITS SCIENTIFIQUES : Séances de l'Institut, de l'Académie de médecine, cours publics, découvertes, etc.

10° FAITS ARTISTIQUES : Séances de l'Académie des beaux-arts, salons, musées, cours publics, etc.

11° FAITS LITTÉRAIRES : Séances de l'Académie française, cours publics, enseignement, etc.

12° FAITS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS : Cours publics, inventions, marchés, halles, prix courants, faillites, etc.

13° FAITS ECONOMIQUES : Exposition des divers systèmes d'économie politique, cours publics, application, assistance publique, etc.

14° FAITS AGRICOLES : Méthodes diverses, etc.

15° FAITS JUDICIAIRES : Relation des procès graves ou piquants.

16° FAITS DRAMATIQUES : Théâtres, concerts, etc.

17° FAITS RELIGIEUX : Catholiques, protestants, israélites, etc.

18° FAITS BIBLIOGRAPHIQUES : Bulletin des ouvrages nouveaux ; analyse des plus importants.

19° FAITS CURIEUX : Voyages, anecdotes, bons mots, etc.

20° FAITS COUPABLES OU MALHEUREUX : Crimes, accidents, sinistres, etc.

21° FAITS DES DÉPARTEMENTS.

22° FAITS ETRANGERS.

23° FAITS BIOGRAPHIQUES ET NECROLOGIQUES.

24° FAITS FINANCIERS : Banque, bourse, etc.

25° FAITS HISTORIQUES ou ROMANESQUES, c'est-à-dire feuilletons attachants, rédigés par les littérateurs les plus distingués. La licence et la politique contemporaine seront sévèrement exclues de ces feuilletons.

26° FAITS - ANNONCES, sans recommandations qui puissent induire les lecteurs en erreur ou en perte.

Le format du JOURNAL DES FAITS est celui des grands journaux, tels que le *National*, l'*Univers* la *Gazette de France*, etc.

Le papier est blanc, fort bien collé. — Les caractères sont bien lisibles.

Le *JOURNAL DES FAITS* paraîtra le 1er avril 1850. Les bureaux sont rue d'Enfer, 47, à Paris.

Le *JOURNAL DES FAITS* a deux éditions ; l'une paraît tous les jours, l'autre tous les deux jours ; les prix de la première sont, pour Paris, de 25, 13, 7 et 2 fr. 50, selon que l'on souscrit pour 12, 6, 3 ou 1 mois ; ceux de la seconde sont de 15, 8, 4 50 ou 1 75.

Pour les départements, les prix de l'édition quotidienne sont de 36, 19, 10 et 3 50; les prix de l'édition semi-quotidienne sont de 20, 11, 6 ou 2 fr.

On s'abonne du 1er et du 16 de chaque mois. Tout abonnement non payé d'avance n'est pas servi.

On souscrit chez tous les libraires, dans les grandes Messageries, aux stations des chemins de fer, mais surtout par lettre contenant un mandat sur la poste, ou une *valeur à vue sur Paris*.

(1) On remarquera que dans le classement de ces cinq dernières sortes de FAITS, nous suivons l'ordre alphabétique.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

10e Année, N° 78. Mercredi 20 Mars 1850.

VIE SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . [illegible]
Six mois. . . . . . [illegible]
Un an. . . . . . . [illegible]

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 19 MARS.

Les Maires de Paris.

Une vive opposition s'est manifestée jusque dans les rangs de la majorité contre le projet de loi qui donnerait aux agents du pouvoir exécutif le droit de choisir les maires.

On a réclamé au nom du principe électif, au nom de toutes les libertés municipales.

C'est fort bien, et, devant une pareille résistance, on peut augurer que la loi des maires ne sera pas présentée ou, du moins, qu'elle sera rejetée par l'Assemblée nationale.

Mais comment se fait-il que les membres de la droite, gardiens si jaloux des franchises municipales en cette affaire, ne remarquent pas que la loi contre les maires, cette loi contre laquelle ils protestent, règne en fait à Paris depuis deux ans?

Qui a nommé le conseil municipal de Paris? le pouvoir exécutif.

Qui a nommé les maires et adjoints des arrondissements? le pouvoir exécutif.

Si bien que la capitale, en fait de libertés municipales, a sensiblement perdu depuis le régime de Louis-Philippe, régime de priviléges et de monopoles.

Cette situation ne saurait durer longtemps encore. Élection du conseil municipal, élection des maires et adjoints de Paris, tel devrait être le cri incessant de la presse démocratique.

Elle est directement intéressée à cette réforme, attendu que le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires municipaux dans la formation de la liste annuelle du jury assure pleinement le succès du ministère public dans ses réquisitions contre les démocrates tant que l'organisation actuelle de la commune de Paris sera conservée.

La réaction elle-même devrait comprendre combien elle se compromet et compromet la justice en laissant traduire ses adversaires devant une juridiction qui ne peut leur offrir aucune espèce de garanties. L'opinion qui vient de triompher dans Paris aux élections dernières, l'opinion démocratique en majorité dans la capitale, n'est pas représentée dans le jury si ce n'est par quelques rares individualités dont le parquet se délivre en les récusant.

Quand voudra-t-on sérieusement que le corps municipal et le jury soient la véritable expression de l'opinion parisienne?

On discute en ce moment à l'Assemblée une loi en plus de 40 articles sur le timbre des effets de commerce et des actions industrielles, loi qui, de l'aveu même de la commission, n'a pas d'autre objet que d'assurer l'exécution des lois déjà existantes. Cette discussion se passe au milieu de l'inattention générale, entre deux ou trois membres de la commission et M. Sauteyra qui s'est donné la tâche ingrate et tout à fait infructueuse d'amender tous les articles du projet.

L'un de ces articles propose l'établissement d'un droit de 5 cent. par 100 fr. de capital sur le transfert des coupons de rente. M. Ducos est monté à la tribune pour défendre le grand-livre, ce palladium de l'Etat, seule sauvegarde du crédit public comme on l'a entendu jusqu'à présent pour le plus grand bien des banquiers. M. Ducos a montré le Socialisme rôdant autour de cette citadelle de la société, et cherchant à s'y introduire par une porte dérobée. Il a jeté un long, très long cri d'alarme, et, remontant dans l'histoire de nos finances jusqu'à Louis XIII, il s'est efforcé de démontrer que tout était perdu si on laissait toucher, si peu que ce soit, au privilége sacro-saint des créanciers de l'Etat. La commission ne se doutait pas, à coup sûr, d'avoir trempé dans les horreurs du Socialisme en élaborant un projet dont le résultat sera d'apporter quelques entraves de plus à la circulation, que les socialistes voudraient rendre gratuite. Le rapporteur répondra demain et se lavera sans doute, ainsi que ses collègues, de cette odieuse imputation.

Le président de la République a présidé aujourd'hui le conseil des ministres.

Avant la réunion, le président avait eu une longue conférence avec les principaux membres de la majorité relativement aux lois sur la presse.

On s'est occupé dans ce conseil du fameux ministère de la police dont la création au bénéfice de M. Carlier avait présenté quelques difficultés, qui, à l'heure qu'il est, paraissent aplanies.

On assure que la préfecture de police aurait dans ce cas, pour nouveau chef, M. de Saint-Georges, qui a été préfet des Deux-Sèvres sous la monarchie de Louis-Philippe. (*Evénement.*)

On assure que les diverses réunions des représentants vont se réunir, afin d'élaborer un projet de loi ayant pour but d'expulser de Paris soixante mille individus y vivant sans profession avouée, et qui font l'appoint de toutes les émeutes. A l'aide de ce projet, on pense rendre inutiles de nouvelles mesures de rigueur contre la presse. (*Gazette.*)

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à onze heures à l'Elysée National. MM. Thiers, Molé, Berryer, Changarnier et quelques autres membres influents de la majorité y assistaient.

On a examiné les projets de loi que doit présenter le gouvernement. On croyait généralement que les lois sur la presse seraient seules présentées.

On s'était trompé.

Voici quelles sont les nouvelles lois que nous prépare, dit-on, la sollicitude du gouvernement.

1° Lois sur la presse;
2° Augmentation du cautionnement;
3° Rétablissement de l'impôt du timbre;
4° Extension de l'autorité judiciaire en matière de presse;
5° Abolition des réunions électorales autorisées pendant les quarante jours qui précèdent les élections partielles et générales;
6° Extension des pouvoirs donnés aux préfets en ce qui concerne les vagabonds, les repris de justice, les individus dont le domicile n'est pas fixe.

C'est demain, assure-t-on, que ces projets de loi seront déposés. (*Estafette.*)

L'Insurrection des conservateurs.

Le *Constitutionnel* prétend que le parti modéré n'a jamais fait de barricades, et que le gouvernement n'est jamais descendu le premier dans la rue.

Nous convenons volontiers, avec le *Constitutionnel*, qu'il n'est pas ordinaire de voir les ministres construire eux-mêmes des barricades, et embusquer les soldats derrière pour foudroyer le peuple.

Mais l'insurrection des gouvernements, pour affecter d'autres allures, en est-elle moins une insurrection?

Napoléon faisant sauter par les fenêtres les présentants du peuple qu'il avait traîtreusement attirés dans l'orangerie de Saint-Cloud, ne commettait-il pas un acte d'insurrection, d'autant plus criminel qu'il abusait des bienfaits dont la République l'avait comblé pour trahir la république?

L'insurrection du pouvoir n'affecte pas même toujours ces formes violentes. Charles X dissolvant la chambre des députés avant qu'elle se fût réunie, et rendant les ordonnances de juillet, ne se plaçait-il pas sur le terrain de l'insurrection?

Louis-Philippe, interdisant le banquet de Chaillot et supprimant le droit de réunion, ne se constituait-il pas en insurrection?

D'autres faits, plus récents, accomplis en violation du texte des lois, n'étaient-ils pas une insurrection?

De ces rébellions du pouvoir, il en est qui sont tolérées par le pays, comme il est des insurrections saluées des bravos de tous les citoyens, tandis que d'autres échouent misérablement pour n'être pas venues en leur temps.

Mais si nous feuilletons l'histoire depuis soixante ans, — cette époque où il nous faut remonter si nous en croyons le *Napoléon*, — nous trouverons beaucoup plus d'insurrections accomplies au nom des pouvoirs du moment que tentées au nom du peuple.

Le gouvernement a d'ailleurs cette chance qu'il peut ne s'engager qu'autant que cela lui convient, et qu'il a toujours la ressource d'un désaveu, ou d'une destitution bruyante où les victimes trouvent toujours leur compte.

Depuis huit jours ce n'est pas dans le peuple, ce n'est pas dans le parti démocratique que s'agitent les désirs d'insurrection, c'est dans une sphère plus élevée.

Nous ne parlons pas de ce qui se dit à l'oreille ou tout haut dans les coulisses officielles, nous ne voulons parler que de ce qui s'imprime.

N'est-ce pas une excitation à l'insurrection, que cette note du *Messager de la Semaine*, par exemple, publiée, par un grand nombre de journaux, comme émanant de nombreux représentants de la majorité, et désavouée par quelques-uns, cette note où l'on excite à la haine et au mépris de la Constitution et des lois?

Ne sont-ce pas des excitations à l'insurrection, que ces articles de l'*Assemblée nationale*, où l'on représente la volonté de la chambre législative et du président réunies, comme étant supérieures à la Constitution, qu'on les engage, non plus *à interpréter*, comme on disait autrefois par pudeur, mais à violer ouvertement?

N'est-ce pas, enfin, un audacieux appel à l'insurrection, que nous trouvons ce matin dans les colonnes d'un journal, honoré, dit-on, du patronage d'une illustre épée, le *Pays*? Nous citons:

La France a confiance dans ses représentants. Elle sait que s'ils ont jusqu'ici respecté avec un scrupule qui les honore, une Constitution que vous avez faite, que vous avez imposée, et qui répugne à tout ce qui est honnête et intelligent, ils n'ont fait que mériter, par cet excès de délicatesse, de nouveaux droits à l'estime publique.

Ainsi, c'est un excès de délicatesse de se soumettre à la loi!

Que deviendrait la société dont le *Pays* se dit le défenseur, si les citoyens allaient prendre à la lettre cette morale de circonstance?

Ce journal poursuit:

La France sait d'un autre côté que ses représentants *ne croiront jamais leurs droits restreints dans le cercle qu'il a plu à vos amis de leur tracer*. Leurs droits, ils les tiennent de la France: ILS SONT ILLIMITÉS comme sa puissance.

Plus loin le *Pays* ajoute que le pouvoir du président de la République et de l'Assemblée législative «*ne peuvent pas être tués par la légalité.*»

Est-ce clair?

Les lignes suivantes sont encore extraites du *Pays*. Nous n'y changeons que trois mots:

Si vous l'aimiez réellement, ce peuple, s'il n'était pas pour vous de la chair à canon, à travail, à impôt, vous discuteriez nos opinions: vous ne signaleriez pas nos personnes aux haines aveugles. Mais la passion, la haine vous entraînent, la haine contre tous, contre le peuple comme contre nous.

Vous êtes ambitieux et ignorants, voilà pourquoi vous êtes réactionnaires, et le peuple vous paraît facile et utile à exploiter.

Ceux-là haïssent le peuple qui ne craignent pas de l'employer au profit de leurs intérêts plus ou moins honteux, qui l'exploitent dans des vues personnelles, et qui, sans se corriger par l'expérience, n'hésitent pas, pour satisfaire leurs rancunes de génies ignorés, à lui préparer de nouveau les désastres dont une révolution parvenait à peine à le faire sortir.

Le *Pays* avait écrit, au lieu de chair à canon, etc., chair à *barricades*; *révolutionnaires*, au lieu de *réactionnaires*; *administration intelligente*, au lieu de *révolution*, et il adressait cette apostrophe au *National*. Nos lecteurs jugeront si les quelques corrections que nous nous sommes

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, MERCREDI 20 MARS 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE (1)

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

III.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE.

Le pont de Chinon réunit à la ville le bourg de Parillé; à un quart de lieue de là, toujours sur la rive gauche de la Vienne, on trouve, en passant par Vaubreton, le chemin de la Roche-Clairmaud; des hauteurs de la Roche-Clairmaud on découvre le plus beau paysage qui se puisse voir; c'est là que les plus riches campagnes de France étendent leurs magnifiques tapis verts sur un terrain délicieusement accidenté et tout brodé de bouquets de bois au milieu desquels s'épanouissent des bourgs et des villages. Là les aiguilles des clochers semblent percer la mousse des roches et pousser comme des pariétaires; plus loin de petites maisons blanches s'éparpillent au penchant d'un coteau et se rangent au bord de la rivière comme des brebis qui descendent à l'abreuvoir. Des cours d'eau serpentent de tous côtés, et les rivières qui baignent ces contrées heureuses semblent vouloir y dépenser toutes leurs eaux, comme si elles espéraient y mourir, et, de fait, nulle part elles ne réfléchiraient le sourire d'un ciel plus doux, et les séductions d'un climat tiède et caressant ne les endormiraient nulle part sous des rives plus enchantées. D'un côté, c'est la Vienne qui va se réunir à la Loire entre Caude et Mont-Soreau, non loin de l'île bienheureuse où devait s'élever l'abbaye de Thélème; plus loin, sur la droite et en arrière, coule tranquillement la Vède, dont le gué fut sondé, dit-on, par les soldats de Picrochole: au pied même de la Roche-Clairmaud passe la petite rivière de Fresnay, qui se jette dans la Vienne, au-dessous de Potille et de Cinais, et qui se forme d'une multitude de petits ruisseaux. La campagne, de ce côté, est véritablement merveilleuse, c'est un jardin du pays des fées. Aussi loin que le regard peut se porter, on ne voit que luxe de la nature et délices des yeux; là aussi les clochers se multiplient et les villages se rapprochent en signe de concorde de la terre et du ciel. C'est au milieu de ce paradis terrestre qu'on aperçoit tout d'abord la Roche-Clairmaud, les bâtiments gothiques et les tours aiguës de l'abbaye de Seuillé, tout entourée de vignobles et de champs, plantés de pommiers et de poiriers qui s'étendent, comme nous l'avons dit, jusqu'au clos de la Devinière.

C'est à la Devinière que nous allons.

Après avoir traversé le gué du Fresnay, on continue de suivre à rebours le chemin de la Roche-Clairmaud, et à l'endroit où il se croise avec le chemin de Seuillé, on voit apparaître, au-dessus d'une muraille assez haute, le pignon le plus élevé du grand bâtiment de la métairie. Ce bâtiment ressemble assez à une église de campagne, car le premier étage est comme à cheval sur un rez-de-chaussée beaucoup plus vaste; une petite maisonnette, adossée au front même de cette singulière construction, semble servir de péristyle au grand portail, qui n'existe cependant pas. Une autre maisonnette, un peu plus grande et entièrement séparée du corps de logis principal, sert de retraite au métayer; le premier étage de la grande maison est habité par le seigneur de la Devinière.

Le lendemain de la rencontre de frère Jean et de maître François, le vieux Thomas Rabelais était assis dans un immense fauteuil, près du feu, malgré la belle saison et la grande chaleur, car il avait toujours besoin de tenir chaudes ses potions et ses tisanes. Il était donc enveloppé dans une grande robe de laine à grandes fleurs rouges et jaunes, un bonnet de nuit enfoncé jusque sur ses yeux, et les lunettes attachées au bonnet; un de ses pieds, tout emmailloté de linges, était étendu sur un tabouret, car il avait des accès de goutte; il appuyait ses deux mains et son menton sur une canne à bec de corbin qui semblait parodier son nez; une petite toux sèche le secouait par intervalles; il regardait les tisons d'un air mécontent, et semblait quereller tout bas les coussins dont son dos et ses coudes étaient, selon lui, mal rembourrés. Près de lui, sur un siége de bois sculpté et garni d'un ancien velours vert à clous dorés et à bordure noire, se prélassait le frère Macé Pelosse, le pourvoyeur du couvent de Seuillé.

Frère Macé était un petit moine sec et brun, aux yeux sournois, à la peau luisante et bise; ses grosses et flasques paupières embéguinaient de leur mieux ses regards perçants et rancuniers; il plissait habituellement ses lèvres, comme pour rapetisser la fente démesurée de sa bouche et protéger l'incognito d'un ratelier dégarni et déchaussé, car bien rarement les cafards sont-ils porteurs de belles dents, à cause des exhalaisons fortes de leur vie intérieure, qui consiste assez souvent en un mauvais estomac et en un foie engorgé et malade. Frère Macé avait, de plus, la tenue modeste et les mains jointes dans les manches de sa cuculle d'un beau drap fin et mal brossé; un chapelet de Jérusalem était passé dans son étroite ceinture de cuir, et faisait tinter, au moindre mouvement qu'il faisait, toute une grappe de têtes de morts, de reliquaires et de médailles miraculeuses. Il tenait ouvert sur ses genoux un gros et gras bouquin relié en parchemin jaune, c'était la fleur des exemples; il venait de faire au vieux Thomas sa petite lecture du matin, et il en était au commentaire.

Considérez bien, disait-il, d'après les divers exemples que je vous ai lus, combien les saints ont toujours abhorré la chair et le sang, et les chaînes de la parenté et les tendresses de la famille. Ici, c'est un

(1) Voir les numéros des 15, 16 et 19 mars.

permises en la renvoyant, au nom des socialistes, aux amis de l'ordre et de la modération, ne la renvoient pas à sa véritable adresse.

La *Patrie* est toujours fort en colère. Elle appelle aujourd'hui les élections qui viennent d'avoir lieu la *conspiration du 10 mars.*

On a remarqué qu'un symptôme funeste aux gouvernements, c'est l'apparition autour d'eux de journaux provocateurs et violents.

La Restauration fut aidée dans sa chute par le *Drapeau blanc.*

Louis-Philippe, M. Guizot et consorts étaient protégés par l'*Epoque*, de scandaleuse mémoire.

Au lieu d'une *Epoque*, le gouvernement actuel en a trois : l'*Assemblée nationale*, la *Patrie* et le *Pays*. Que voulez-vous qu'il fasse contre trois?

Le *Journal des Débats*, épuisé par les efforts de rhétorique qu'il a faits ces jours derniers à l'encontre du socialisme, se repose aujourd'hui.

Le *Constitutionnel* continue à semer la peur, suivant sa louable habitude.

Quant à la fausse note du *Messager de la Semaine*, il déclare que ce n'est rien, moins que rien, un article de journal ignoré, rien de plus.

L'affaire n'ayant pas pris, il est juste qu'on la désavoue.

Il parait, si nous en croyons certaine correspondance expédiée par le parti de l'ordre aux journaux des départements, que ce fameux et colérique manifeste aurait été rédigé par un certain nombre de représentants orléanistes.

En attendant que son acte de naissance soit divulgué, nous continuerons à enregistrer les désaveux de parternité en ce qui le concerne.

MM. Behaghel, L. Reybaud, Richier, La Boulie, Buffet, Debrotonne, Janvier, Gasc, Anselme de Bussière, Passy, déclarent qu'ils y sont parfaitement étrangers. Les réclamations s'élèvent à plus de quarante.

A force d'éliminations, on parviendra peut-être à découvrir les coupables.

La *Patrie* s'emporte beaucoup ce soir contre ceux des représentants qui refusent de s'associer au manifeste, et qui

Ont cru devoir désavouer leur organe le jour où cet organe les honorait par sa décision et son courage.

Elle les accuse d'*hypocrisie*, et termine par ces lignes :

Il n'y a donc aucune explication à la conduite de ces quarante représentants. Leurs désaveux ont été dictés par une pitoyable faiblesse. Ils les ont écrits le jour où la presse rouge nous poursuivait de ses violences. Aujourd'hui, la *Voix du Peuple*, le *National*, le *Siècle*, leur prodiguent l'éloge. Nous n'avons pas le courage de qualifier plus sévèrement leur conduite. Nous les trouvons assez punis.

Le *Dix Décembre* n'est pas heureux ; on sape les bases du pouvoir, on déconsidère la police. Et cependant, ajoute-t-il :

C'est le moment même où l'on glorifie l'anarchie que le gouvernement choisit pour présenter à l'Assemblée des propositions tendant à l'*affranchissement du prolétariat* et à l'*accroissement de la prospérité du pays*.

Ces lois le *Dix Décembre* ne les indique pas; il est vrai qu'immédiatement après l'article que nous citons, il cite un extrait de la *Patrie* annonçant qu'il va être présenté des lois contre les journaux et contre les réunions électorales.

Est-ce de ces lois qu'entend parler le *Dix Décembre* ?

Dans ce cas, l'*Ordre* n'est pas du même avis sur le résultat de ces lois ; il est convaincu que le gouvernement ne voudra pas donner, en les présentant, le signal d'une guerre civile :

Nous pouvons garantir que nulle résolution violente n'a la moindre chance d'être accueillie par l'Assemblée. On ne lui en proposera aucune, nous en sommes convaincus. Le gouvernement ne veut pas plus qu'elle d'une telle responsabilité. Il compte, et il a raison, sur la répression la plus énergique des désordres de la rue s'ils venaient à éclater de nouveau ; mais ce n'est pas lui qui donnera jamais un signal de guerre civile.

La *Presse* décrit plaisamment l'embarras des chefs du grand parti de l'ordre, pour trouver quelque moyen de ramener à eux le public qui les abandonne :

Ils cherchent, et ils ne trouvent pas.
Que pourraient-ils trouver, en effet ?

Suspendre la liberté individuelle ! — Mais la liberté individuelle n'existe que nominalement en France. Elle y est dénuée de toute garantie. Que faire ?

Suspendre la liberté de réunion! — Mais la liberté de réunion est suspendue. Que faire? que faire ?

Supprimer le suffrage universel ! — Mais le suffrage universel, c'est le vote de l'impôt. Supprimer le vote de l'impôt, c'est organiser, de ses propres mains, le refus de l'impôt; c'est ressusciter le droit d'insurrection aboli et remplacé par le droit de suffrage. C'est en même temps s'aliéner l'armée.....

Présenter une nouvelle loi contre la presse ! — Mais la législation de septembre a été aggravée; tous les moyens connus ont été remis en vigueur. On peut rétablir le timbre ; mais, rétablir le timbre c'est diminuer le nombre des abonnés, ce n'est pas diminuer le nombre des lecteurs, au contraire. Est-ce que le timbre n'existait pas le 25 juillet 1830 et le 23 févier 1848? Est-ce qu'il a empêché ces deux révolutions de s'accomplir? On peut doubler, quadrupler les cautionnements; mais élever le taux des cautionnements, c'est concentrer la puissance de la presse dans les mains d'un petit nombre de grands feudataires de la pensée; c'est conséquemment en augmenter et la force et le danger. Que faire? que faire? que faire? que faire?

Emprunter aux Républiques anciennes la loi de l'ostracisme! — Mais, alors même qu'on bannirait de France ceux des citoyens, orateurs ou écrivains renommés, que l'on considère comme un danger public, est-ce qu'on ferait disparaître avec eux les idées acquises, les vœux légitimes, les plaintes fondées, les besoins impérieux? Est-ce que l'ignorance du pouvoir, attestée par son impuissance, s'est dissipée pour faire place à l'initiative révélée par ses actes, depuis que MM. Louis Blanc et Ledru-Rollin ont cessé d'appartenir à la représentation nationale, depuis que la citadelle de Doullens a été transformée en colonie pénale politique? Que faire donc ? qu'imaginer? qu'inventer? que trouver?

Le *Siècle* nous apprend aujourd'hui que, lui aussi, est mis à l'*index* par le gouvernement de la République. Les fonctions publiques sont déclarées incompatibles avec un abonnement au *Siècle !*

Nous nous expliquons maintenant, dit ce matin notre confrère, le retard dont un grand nombre de nos abonnés se plaignent dans la réception du journal. L'administration fait faire dans les bureaux de la poste un relevé de nos abonnés de province, puis elle signifie officieusement à ceux d'entre eux qui occupent des fonctions publiques que ces fonctions sont incompatibles avec un abonnement au journal le *Siècle*.

Plusieurs personnes nous signalent cette pression honnête et modérée que l'on exerce sur leur conscience, et nous indiquent les moyens que nous devons prendre pour les soustraire à ce nouveau genre d'inquisition. Le pouvoir en sera pour ses frais.

Mais c'est un devoir pour nous de signaler à l'opinion publique ces manœuvres plates et misérables qui rappellent les plus mauvais jours de la Restauration.

Après les journaux du peuple, les journaux de la bourgeoisie. Courage, messieurs de l'ordre!

Mais qui jamais se serait attendu à voir le *Siècle* déclaré suspect de vouloir le renversement de la société?

P. S. Le *Moniteur du soir* publie une communication qui déclare ces *faits faux et calomnieux*. Le *Siècle* répliquera sans doute.

Au reste, les amis de l'ordre croient si peu en eux-mêmes qu'ils ont peur de tout. La correspondance qu'ils expédient dans les départements dénonçait dernièrement le P. Lacordaire comme infecté de socialisme. Nous citons :

Jusqu'à présent, le socialisme paraissait ne devoir se montrer que dans la presse, que dans les clubs ou dans la rue. Voilà qu'il vient de faire irruption dans la chaire. M. l'abbé Lacordaire, dans ses conférences à l'église Notre-Dame, s'est montré depuis quelque temps plus qu'à moitié socialiste. M. le ministre de l'intérieur a été informé des incartades oratoires du dominicain Lacordaire. Il a prié M. l'archevêque de Paris de faire des observations à son subordonné sur ce point. M. l'archevêque de Paris n'avait pas attendu cet avertissement de l'autorité pour essayer d'atténuer le mauvais effet produit par les paroles de M. Lacordaire. Il y a quelques jours, il était monté en chaire expressément pour cela.

Les journaux catholiques nient le fait en ce qui concerne l'intervention du ministre de l'intérieur et de l'archevêque de Paris, et nous n'avons pas de peine à les croire. M. Lacordaire a d'ailleurs publié pendant quelque temps, en 1848, un journal qui n'avait rien de socialiste. Mais le fait seul de cette dénonciation, insérée en termes différents par des journaux de tous les points de la France, prouve à quel point le vertige de la peur s'est emparé des amis de l'ordre.

Un fait qui s'est passé hier prouve que des hommes qu'on pouvait en croire à l'abri n'ont pas échappé à ce vertige de la peur.

La session du conseil général d'agriculture s'est ouverte hier dans l'ancienne chambre des pairs.

M. Dupin aîné, élu président, a prononcé en cette qualité une courte allocution, reproduite ce matin par le *Moniteur*.

M. Dupin s'est beaucoup plaint des doctrines *anti-sociales* qui s'infiltrent par tous les pores dans la société ; il a tracé un tableau si pathétique de leurs résultats et des dangers de l'avenir, qu'il s'est attendri lui-même et s'est pris à pleurer.

Nous concevons en effet que M. Dupin pleure sur ce qui se passe. Lui, un des coryphées du parti du progrès sous la Restauration, lui, le frondeur des jésuites, l'ami et le défenseur de Béranger, l'homme de la légalité libérale, il voit tomber tour à tour les idoles de sa jeunesse, proscrire toutes les doctrines qu'il avait caressées : la liberté de la presse et de la parole est supprimée, les lois sont devenues des armes aux mains du pouvoir et non une protection pour les citoyens ; les jésuites, tant chansonnés et tant maudits, on vient de voter une loi qui rétablit leur influence.

Et tout cela, M. Dupin se croit contraint d'y prendre part ; ce qu'il avait adoré il le brûle, ce qu'il avait brûlé, il l'adore ; il s'est soumis, mais non sans murmurer, il s'est soumis parce qu'il a cru ce sacrifice utile au bien de la société; mais il doit jeter encore de temps à autre un soupir de regret vers les époques de sa vie où il défendait la liberté.

C'est un de ces souvenirs qui l'a frappé hier au Luxembourg, et c'est pour cela qu'il a senti ses yeux s'humecter de larmes.

Mais ce qui se comprend moins, c'est qu'il ne se prenne pas quelquefois à réagir contre les opinions qui se sont emparées de lui ; c'est qu'il ne se dise pas que, lorsqu'il défendait le progrès sous la Restauration, c'était la belle époque de sa vie; que la voie où il marchait alors était bonne, que ses doctrines d'alors étaient les vraies; c'est qu'il ne se demande pas quelquefois si celles qu'il attaque aujourd'hui ne sont pas les conséquences, le développement, le corollaire indispensable des opinions de l'école libérale de la Restauration. Il ne s'attristerait plus alors, il ne pleurerait plus, il espérerait, et laisserait le vertige de la peur en présence du Socialisme aux obstinés qui n'ont jamais cru au progrès.

L'école libérale se proposait pour but l'émancipation de la bourgeoisie. Après l'émancipation de la bourgeoisie devait venir celle du peuple ; c'est de la logique rigoureuse. L'émancipation du peuple est plus difficile; mais du moment où l'on admet qu'elle doit avoir lieu, les difficultés qu'elle rencontre ne doivent être qu'un stimulant de plus pour engager à en étudier les moyens.

On lit dans le *Siècle* :

Beaucoup de personnes admirent cette phrase : *les barbares sont à nos portes*, par laquelle commençait le *Napoléon* d'hier. — Elle est attribuée à M. le président lui-même, et cette attribution fait tout son mérite. — Appeler 132 mille électeurs de Paris des barbares ! dire qu'ils sont aux portes ! Ces barbares-là ont mis à la porte les rois parjures et les royautés aveugles; voilà toute la vérité.

M. Louis-Napoléon Bonaparte n'écrit plus. Quand il écrivait, il écrivait comme ont voté les barbares.

Au reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que les monarchistes qualifient d'ennemis et de barbares ceux de leurs compatriotes qui ne sont pas de leur avis.

On lisait dans le 1er numéro du *Moniteur* de Louis XVIII, publié à Gand pendant les *Cent-Jours* :

Le roi ne peut se montrer en public (à Gand) sans attirer sur ses pas une foule empressée; hommage bien différent des acclamations qu'arrache à une multitude armée la présence d'un *Genseric* ou d'un *Attila* prêt à donner à ses soldats le signal du MASSACRE et du PILLAGE.

L'homme du massacre et du pillage c'était l'empereur Napoléon. On le désignait alors comme on désigne aujourd'hui les socialistes.

On lit encore dans le même journal, 26 mai :

Le 2 avril, le corps commandé par son altesse royale le duc d'Angoulême se porta sur Valence.

Un bataillon, sous les ordres du chef d'escadron d'Hautpoul, assura la droite en marchant sur Crest.

L'ENNEMI fut attaqué de front à Lortol.

A Crest, le chef d'escadron d'Hautpoul avait également rencontré l'ENNEMI.

L'ennemi, c'étaient les soldats français défendant le drapeau tricolore. Le chef d'escadron d'Hautpoul, qui combattait contre le drapeau français, est le même qui aujourd'hui, ministre de la guerre de la République, poursuit par l'espionnage et l'état de siège, à défaut d'autres moyens, ces mêmes *ennemis* qu'il poursuivait par les armes en 1815, les amis de la liberté et du progrès, les ennemis de la royauté.

Le *National*, auquel nous empruntons ces citations, y ajoute la suivante, d'une lettre écrite par Louis XVIII au Vendéen Charette, en 1795. Elle contient un témoignage du patriotisme des Bourbons :

Je travaille à prolonger la guerre extérieure, que je regarde comme un mal nécessaire, pour empêcher les rebelles de réunir trop de forces contre VOUS.

Les *Rebelles*, c'était la nation française émancipée.

CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE.

Un incident curieux s'est produit dans la séance d'hier au congrès agricole.

On discutait la question du morcellement de la propriété foncière.

M. Aristide Dumont, délégué du Cantal, était monté à la tribune pour dire que, dans sa pensée, la véritable solution du problème consisterait à associer les petits cultivateurs dans l'exploitation rurale sans apporter aucune entrave à la division indéfinie de la propriété, division qui devient ainsi un gage de stabilité et de progrès.

C'était, comme on voit, poser la question sur son véritable terrain.

Là-dessus grande colère de M. Dupin, à qui le seul mot d'*association* fait une peur horrible. Aussi le vénérable président s'est-il empressé de demander qu'on retirât cette question de l'ordre

---

saint Siméon Stylite, qui après dix-huit ans d'absence, refuse de descendre de sa colonne pour recevoir les adieux d'une mère qui se meurt ; là, c'est un saint Alexis, qui, le jour même de son mariage, quitte sa femme et ses parents, pour s'en aller mendiant et courant le monde. Plus loin, c'est un pieux solitaire, qui, pour obéir à son supérieur, jette son propre enfant dans un puits ; Dieu est jaloux de nos affections, et maltraiter ceux qu'il nous soupçonnerait volontiers d'aimer, c'est lui donner des preuves d'amour ! Heureux le saint enfant qui compte pour rien les larmes de sa mère, et qui marcherait sur les cheveux blancs de son père, plutôt que de s'arrêter une seule minute sur le chemin glissant de la perfection ! La religion est une doctrine de mort qui tue et sacrifie tout sans pitié.

Dieu n'a pas épargné son propre fils ; il l'a abandonné au supplice quoique innocent, et nous aurions pitié de nos enfants coupables ! Eh ! que nous importent les fruits impurs de la chair et du sang ! Nos enfants, ce sont nos bonnes œuvres, nos mortifications, nos aumônes à l'église et nos incessantes prières. Quant à ceux dont la naissance doit nous faire rougir en nous rappelant des instants de concupiscence satisfaite, nous devons leur laisser de bons exemples à suivre : voilà tout l'héritage d'un chrétien. Mais pour cet argent mal acquis, pour cette richesse d'iniquité, prenons garde qu'elle ne crie contre nous après notre mort en perpétuant nos désordres ; sanctifions cet argent afin qu'il ne périsse pas avec nous ; suspendons aux colonnes du temple de Dieu les dépouilles de Bélial ; mourons pauvres pour expier le crime d'avoir vécu riches, et laissons à nos enfants et à nos hoirs la pauvreté chrétienne comme le plus grand de tous les trésors.

Frère Macé s'arrêta un peu pour souffler au bout de cette lourde période, et, roulant les yeux de côté, il épiait sur les traits du père Thomas l'effet de sa pieuse harangue.

Le vieux Thomas avait l'air toujours plus impatient et plus ennuyé.

— Pardieu ! dit-il enfin d'un ton qui fit tressaillir le moine, si la pauvreté est un si excellent bien, pourquoi ne la laisserais-je pas aux bons religieux de Seuillé plutôt qu'à mon pendard de neveu? et si l'argent est une chose si pernicieuse, pourquoi donc les moines sont-ils en général si empressés pour en avoir ?

— Saint Benoit ! que dites-vous, reprit frère Macé en se signant deux fois, les moines et religieux ne sont-ils pas toujours pauvres au milieu même des richesses, puisqu'ils ne possèdent rien en propre, pas même le vêtement qui les couvre ! C'est à la communauté que vous laisserez votre héritage : aucun de nous en son particulier n'en aura rien, mais tous s'en trouveront mieux et prieront Dieu pour vous. Donner à la communauté, c'est donner à Dieu ; car c'est à Dieu seul qu'appartient réellement ce qui est à tous.

— Peut-être bien, frère Macé, peut-être bien ! je ne soutiens pas le contraire. Et vous savez, de reste, que je prétends donner à la sainte abbaye de Seuillé cette métairie de la Devinière. Je l'ai promis, et je ne m'en dédis pas ; mais j'ai l'entendement tout troublé de doutes et de scrupules. Vous savez que la pauvreté, qui est la bonne nourrice de la vertu des saints, est une mauvaise conseillère pour les âmes faibles. Ainsi me voilà en perplexité touchant mon neveu ; car je ne vous parle pas de mon fils, qu'il faudrait peut-être cependant assister dans l'extrémité où il doit se trouver. Mais parlons de mon neveu ; il est faible d'esprit et paresseux de son naturel ; si je le laisse dans la misère, il se fera peut-être bateleur ou larron, à la honte de sa famille. Vous me dites que Dieu a frappé son fils bien-aimé : sans doute, mais c'était pour lui ouvrir ensuite le royaume de sa gloire et le constituer héritier de sa toute-puissance ; de plus, s'il a voulu soumettre sa propre divinité à la mort, c'était pour nous, qui sommes ses enfants : il a donc bien aimé les siens, et nous donne son exemple à suivre. Je ne sais comment le grand saint Siméon Stylite arrangeait sa sainteté avec le commandement de Dieu qui nous dit d'honorer père et mère. Saint Alexis savait sans doute que répondre à cette parole de notre Seigneur: Celui qui se sépare de sa femme, la voue lui-même à l'adultère. Et une lumière surnaturelle lui avait sans doute garanti la vertu de sa nouvelle épouse. Quant à ce solitaire qui jetait son fils dans un puits, je le félicite de n'avoir pas eu à se garder dans ce temps-là d'un bon lieutenant criminel ; mais de notre temps pareille obéissance serait appelée par les juges de la Tournelle ou du Châtelet de Paris, complicité d'assassinat. Ce sont toutes ces réflexions qui me tourmentent depuis hier soir, et qui font que je ne comprends plus rien à vos histoires et à vos sermons.

— Vous aurez commis quelque péché d'orgueil contre Dieu, dit sèchement le frère Macé ; c'est pourquoi votre âme est malade. Faites un bon examen de conscience et renoncez à votre propre jugement. Accusez-vous d'avoir raisonné comme un hérétique, et frappez-vous humblement la poitrine en disant trois fois : C'est ma faute.

En ce moment on frappait assez fort à la porte de la chambre.

— Entrez, dit maître Thomas en toussant.

— Non, cria frère Macé, n'entrez pas, attendez; qui êtes-vous et pourquoi frappez-vous si fort à la porte d'un malade ?

Frère Macé s'était levé, et courait vers la porte qui s'ouvrit avant qu'il eût le temps de la retenir... Mais il se rassura en voyant apparaître la face vermeille de frère Jean.

— Ah ! dit-il, en allant se rasseoir avec un geste de mépris, c'est ce lourdaud de frère Buinard.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

CONCERTS.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9.— Aujourd'hui mercredi, 20 mars, à 8 h. 1/2, grand Concert extraordinaire donné par les associations ouvrières. — Ponchard chantera l'air de *Masaniello* et les *Trois Epoques*, pour la première fois.— *Le Bénéfice de Bertingot*, nouvelle scène comique dite par Mayer.— Mme Danterny, MM. Junca, Lebrun, Gozora, Denault compléteront ce magnifique concert.— Prix d'entrée : 50 c. Tribunes réservées, 75 c.

du jour, ce qui a été voté à une grande majorité. Ainsi, certains réactionnaires ont à ce point perdu la raison et le bon sens, qu'ils étouffent la discussion de toute question qui de près ou de loin contient le germe d'une amélioration économique et frise le socialisme !

Mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié d'eux.

Nous avons extrait de la dernière livraison de la *Phalange*, et fait tirer à part, le Traité, si remarquable à tant de titres, écrit par Fourier *Sur l'esprit irréligieux des modernes*. — Nous avons joint à cet extrait les dernières *Analogies*, publiées dans la même livraison et écrites par Fourier en 1831. (*Voir les annonces.*)

RÉSULTAT DÉFINITIF DES ÉLECTIONS DE SAÔNE-ET-LOIRE.

Nombre d'électeurs	151,058
Nombre de votants	104,578
ESQUIRÔS	61,321
MADIER-MONTJAU	61,412
CHARASSIN	61,315
BUVIGNIER	61,351
DAIN	61,285
V. HENNEQUIN	61,116
Général DAUMAS	44,540
DARIOT	44,568
CHAMBORRE	44,440
Colonel LAFOUGE	44,212
D'ESTERNO	44,094
BOUTELIER	44,294

Il n'y a eu qu'un nombre insignifiant de voix perdues.

RÉSULTAT DÉFINITIF DES ÉLECTIONS DU VAR.

Voici le résultat des opérations électorales du Var, tel qu'il a été affiché à la sous-préfecture de Toulon :

SIMÉON	32,500
CLAVIER	32,350
DE CLAPPIERS	32,082
SUCHET	31,629

RÉSULTAT DÉFINITIF DU BAS-RHIN.

KESTNER	44,582
DOLLFUS	44,202
MIGEON	43,763
JÆNGER	43,582
BERKHEIM	43,328
GEORGES	42,756

Election du Haut-Rhin.

Le comité démocratique électoral du Haut-Rhin a dressé une protestation contre le élections du 10 mars et leur résultat. Cette protestation est motivée :

Sur ce que les règles élémentaires du droit électoral auraient été audacieusement violées dans le Haut-Rhin par l'oppression excessive qu'on a fait peser sur les citoyens et sur la presse; par les moyens d'intimidation, d'abus d'autorité, de captation, de fraude et de violence dont ont usé les adversaires de la démocratie.

Ainsi, quatre procès de presse ont été appelés dans la session qui a précédé les élections, et cela dans un département où les procès de presse étaient presque une nouveauté ; et quatre verdicts d'acquittement ont prouvé que ce n'était là qu'une mesure comminatoire. Eu même temps les parquets autorisaient dans la presse réactionnaire les plus violentes excitations à la haine d'une classe de citoyens contre l'autre. Même partialité à l'égard du colportage : on laissait répandre des écrits calomniateurs et grossièrement mensongers contre les républicains ; tandis qu'on empêchait la publication d'imprimés démocratiques contre lesquels le parquet est resté désarmé. Les républicains ne pouvaient circuler dans leur département sans passeport ; ainsi, trois jours avant les élections, le citoyen Zurcher, négociant honorable de Mulhouse, président du comité démocratique de cette ville, fut arrêté dans une maison particulière à Sierentz, parce qu'il avait donné des bulletins de vote au propriétaire de cette maison. Conduit la chaîne au cou à la prison de Sierentz, *où on l'obligea à coucher sur de la paille pourrie*, il fut transféré le lendemain, de brigade en brigade, dans la prison d'Altkirch, à six lieues de distance.

Pendant ce temps, la gendarmerie et tous les agents de l'autorité se faisaient colporteurs d'écrits et de bulletins napoléoniens, usant de menaces et autres moyens d'influence.

Des menaces ont été prodiguées : aux fonctionnaires de toute classe, aux ouvriers qu'on mettait dans l'alternative de se voir privés de travail ou de voter contre leur conscience, aux débiteurs dont on exigeait le remboursement des capitaux empruntés par eux, s'ils ne votaient selon le désir de leurs créanciers. C'est surtout dans les communes annexes de Sainte-Marie-aux-Mines, qu'on a fait usage de cette pression morale contre les ouvriers et les débiteurs.—Quant aux fonctionnaires, les nombreuses destitutions et suspensions d'instituteurs, les suspensions de plusieurs maires prouvent que ces mesures ont reçu leur exécution même avant le vote.

Les curés et desservants, se conformant à un ordre formel de M. l'évêque, ont recommandé du haut de la chaire la liste napoléonienne, et ont, pour la plupart, attaqué dans un langage très violent les candidats démocrates.

Dans un grand nombre de sections, et particulièrement à Houssen, à Labaroche, à Soultz, à Alkirch, à Didenheim, à Holtzwihr, non seulement la publicité du scrutin n'a pas été respectée, puisqu'on obligeait les électeurs à arriver à l'urne un à un sans leur permettre de stationner dans la salle, mais on n'a même respecté ni le secret, ni la fidélité du vote. Le président ouvrait les bulletins, et souvent il ne se bornait pas à admonester l'électeur qui votait avec les républicains, il supprimait le bulletin pour le remplacer par un autre contenant la liste napoléonienne. Ces faits résultent notamment des deux protestations d'Altkirch et de Soultz.

La protestation signale encore les visites domiciliaires à l'effet de rechercher des bulletins républicains ; les promesses de faveurs de l'Etat.

... A Soultz, pour pénétrer jusqu'à l'urne, les électeurs étaient obligés de traverser une haie d'agents influents du comité napoléonien, parmi lesquels M. de Heeckeren, représentant du peuple, qui haranguait ceux qui allaient voter.

Dans plusieurs communes, l'urne électorale a été transportée, le 10 au soir, au domicile du maire; dans d'autres, on a négligé de commander, pour la surveillance de l'urne pendant la nuit du 10 au 11, un poste de la garde nationale.

En présence de ces actes, que flétrit la morale et que punit la loi, le comité démocratique électoral du Haut-Rhin demande l'annulation des élections du 10 mars dans ce département, sous toute réserve des résultats de l'enquête sévère qu'il s'occupe de poursuivre, afin de provoquer contre les auteurs de ces abus et fraudes les dispositions pénales de la loi.

Ont signé les membres du comité démocratique du Haut-Rhin :

TITOT fils, ancien préfet ; GÉRARD, ancien sous-préfet ; YVES, ancien procureur-général ; DEUBEL, conseiller général ; MEYER, ancien rédacteur du *Rhin* ; MARCON, propriétaire ; JOLIBOIS, rédacteur du *Républicain du Rhin*; SCHMITT, rédacteur en chef de la *République du Peuple*, et TH. KŒNIG, propriétaire.

Le résultat des élections de la Seine est accueilli avec enthousiasme par nos frères de la Savoie.

VIVE PARIS ! ! s'écrie le *Patriote Savoisien*, en tête de son numéro du 16.

La liste démocratique a décidément triomphé dans la Seine. Les rectifications de chiffres qui pourraient intervenir ne changeront rien au résultat. Il est acquis à la République, à la conciliation, au progrès sans violence. Cela consterne nos adversaires ; cela nous réjouit et nous console de bien des ennuis, de bien des déboires, de bien des calomnies dépensées par les royalistes contre les hommes et les choses du régime républicain.

Notre ami Alphonse Toussenel nous prie de reproduire la lettre suivante, qu'il adresse au rédacteur de la *Patrie* :

A M. Félix Solar, rédacteur en chef de la Patrie.

Monsieur,

Parce que j'ai formulé le désir de voir cesser l'esclavage militaire et la prostitution, vous m'avez accusé d'avoir établi entre le soldat et la prostituée une assimilation injurieuse.

J'ai protesté une première fois contre l'interprétation *judaïque* donnée par vous à mes paroles. J'ai dit que demander l'abolition de l'esclavage n'était pas insulter les esclaves.

Vous n'avez tenu aucun compte de ma protestation ; vous avez continué de me dénoncer à la haine de mes concitoyens de l'armée.

La plupart des journaux de l'ordre ont reproduit vos insinuations déloyales. Le *Constitutionnel* a fait mieux. Dans un but facile à comprendre, il a placé mes paroles dans la bouche de M. Vidal, candidat aux élections de la Seine, fort innocent de mon crime. Il est heureux pour moi que la tactique du *Constitutionnel* n'ait que médiocrement réussi.

Aujourd'hui, Monsieur, vous prenez texte d'un article de la *Voix du Peuple* pour me dénoncer une cinquième ou une sixième fois, non plus à la haine du soldat, mais à la vindicte du parquet.

Dans presque tous les pays du monde, mais en France surtout, le métier que vous faites-là est un vilain métier.

Votre dénonciation d'aujourd'hui me semble d'autant plus inopportune que je suis à la veille de subir un jugement de cour d'assises pour un prétendu délit de presse. Je m'étonne que cette considération n'ait pas refroidi votre zèle.

A cela vous me répondrez, Monsieur, qu'avant d'être Français, vous êtes juif, et que la loi de Moïse, où il est écrit : *Œil pour œil, dent pour dent*, ne prescrit pas précisément le pardon des injures.

Vous avez parfaitement raison, et je veux bien admettre en votre faveur des circonstances atténuantes.

Je confesse qu'en réclamant l'abolition de l'esclavage militaire, c'est-à-dire la suppression de la traite des blancs, dont les juifs ont le monopole, je porte aux intérêts de ceux de votre race un préjudice notable. Mais quand j'aurais l'impardonnable imprudence de flétrir un trafic odieux de chair humaine qui fait honte à ce temps, je ne serais coupable encore que d'avoir usé d'un droit légitime, et je ne vois pas là, pour vous, juif, un motif suffisant d'abuser comme vous faites du privilége de votre loi religieuse et de l'impunité.

Agréez, etc. A. TOUSSENEL.

Assemblée nationale.

Séance du 19 mars.—Présidence de M. NAPOLÉON DARU.

M. VILLENEUVE, rapporteur du 5e bureau, rend compte des élections du département de Loir-et-Cher, et propose l'admission de M. Ch. d'Etchegoyen, contre lequel aucune protestation n'a été faite.

L'élection est validée.

L'Assemblée reprend la discussion sur le projet de loi relatif au timbre des effets de commerce, etc.

« Art. 9. L'exemption du timbre, accordée par l'art. 6 de la loi du 1er mai 1822, aux duplicata de lettres de change, est maintenue. Toutefois, si la première timbrée ou visée pour timbre n'est pas jointe à celle mise en circulation et destinée à recevoir les endossements, le timbre ou visa pour timbrer devra toujours être apposé sur cette dernière, sous les peines prescrites par la présente loi. » — Adopté.

« Art. 10. Les dispositions des articles précédents ne seront applicables qu'aux effets souscrits à partir du.... (La date sera mise à la troisième délibération.) » — Adopté.

« Art. 11. (Dispositions transitoires.) A partir de la même époque, le porteur d'un effet non timbré souscrit antérieurement, sera tenu de le faire timbrer à l'extraordinaire ou viser pour timbre vingt-quatre heures au moins avant l'échéance. Il ne sera dû que le droit fixé par la loi ancienne sans amende. L'avance de ce droit sera faite par le porteur, sauf son recours contre les divers obligés.

» Toute contravention sera passible d'une amende de 6 0/0 contre le porteur, outre les amendes prononcées par les lois anciennes contre le souscripteur, l'accepteur et le premier endosseur. » — Adopté.

CHAP. II. — *Des bordereaux de commerce.*

« Art. 12 A compter du... (la date à la 3e délibération), les bordereaux et arrêtés des agents de change et courtiers seront rédigés sur un papier timbré à l'extraordinaire, au droit fixe de 25 c., sous peine, contre l'agent de change ou le courtier, d'une amende de 500 fr. » —Renvoyé à la commission.

TITRE II. — CHAPITRE 1er. — *Actions dans les sociétés.*

« Art. 13. A compter du (la date à la 3e délibération), chaque titre ou certificat d'action, dans une société, compagnie ou entreprise quelconque, financière, commerciale, industrielle ou civile, que l'action soit d'une somme fixe ou d'une quotité, qu'elle soit libérée ou non libérée, sera assujétie au timbre proportionnel de 50 c. pour 100 de capital nominal pour les sociétés, compagnies ou entreprises dont la durée n'excédera pas dix ans, et à 1 pour 100 pour celles dont la durée excédera dix années.

» A défaut de capital nominal, le droit se calculera sur le capital réel, dont la valeur sera déterminée d'après les règles établies par les lois sur l'enregistrement.

» L'avance en sera faite par la compagnie, quels qu'en soient les statuts. »

M. SAUTEYRA propose l'amendement suivant :

« Art. 13. A compter d'un mois après la promulgation de la présente loi, toute émission et tout tranfert de titre ou de certificat d'action dans une société, compagnie ou entreprise quelconque, financière, commerciale ou civile, que l'établissement ait été fondé antérieurement ou soit créé postérieurement à la présente loi, que l'action soit d'une somme fixe ou d'une quotité, qu'elle soit libérée ou non libérée, seront assujettis à un droit de timbre proportionnel fixé de la manière suivante :

» Si les actions sont nominatives, et si le transfert ne peut s'opérer qu'avec l'intervention de l'administration de la société, compagnie ou entreprise, le droit sera de cinq centimes pour cent francs du capital nominal.

» Si les actions sont au porteur ou transférables par un simple endos ou par tout autre moyen qui ne nécessite pas l'intervention de l'administration de l'établissement, le droit sera de dix centimes pour cent francs du capital nominal, multipliés par le nombre d'années pour lequel la société est constituée s'il s'agit d'une fondation nouvelle ou d'un renouvellement, et multipliés seulement par le nombre d'années restant à courir s'il s'agit d'un établissement créé antérieurement à la promulgation de la loi.

» A défaut du capital nominal, le droit se calculera sur le capital réel, dont la valeur sera déterminée par les lois sur l'enregistrement. »

M. SAUTEYRA pense que l'article de la commission porte atteinte au principe de l'association, tandis que le sien fait tout rentrer dans le droit commun, et ne blesse aucun intérêt.

Cet amendement, combattu par M. Emile Leroux, est rejeté.

M. VERSIGNY, pour assimiler complétement les actions aux effets de commerce en ce qui concerne les droits d'enregistrement, demande qu'au bout de cinq années l'action paie un nouveau droit, ainsi que cela existe pour les effets de commerce dont la durée n'est que de cinq ans au plus. Pourquoi faire bénéficier ainsi les compagnies quand on n'accorde pas le même privilége aux entreprises commerciales ?

L'art. 13 est adopté sans aucune modification.

M. DE COISLIN, au nom du 15e bureau, rend compte de la vérification des élections du Haut-Rhin, qui avait à nommer cinq représentants.

MM. Ch. Gérard, avocat à la cour d'appel de Colmar ; François Vidal, homme de lettres ; Edouard Valentin, lieutenant en non activité dans les chasseurs d'Afrique ; Auguste Laboulaye, ex-professeur à la faculté de Strasbourg ; Alphonse Hochstuhl, ex-instituteur primaire, ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. Aucune protestation importante n'a été adressée à l'Assemblée.

Les suffrages de l'armée d'Afrique sont parvenus après le dépouillement du scrutin départemental ; ils se sont répartis, pour la plupart, sur les candidats du Haut-Rhin. D'ailleurs, les suffrages ne peuvent en rien influer sur le résultat du vote ; en conséquence, le 15e bureau propose l'admission des cinq citoyens élus dans le Haut-Rhin, sauf production des pièces constatant leur âge et leur nationalité.

Les cinq représentants désignés sont reconnus par l'Assemblée, qui reprend ensuite la délibération sur la loi relative au timbre des effets de commerce.

« Art. 14. Au moyen du droit établi par l'article précédent, le titre ou certificat d'action sera, en ce qui concerne les droits d'enregistrement, assimilé complétement aux effets de commerce. » — Adopté.

« Art. 15. Les certificats d'actions seront tirés d'un registre à souche ; le timbre sera apposé sur la souche et sur le talon.

» Le dépositaire du registre sera tenu de le communiquer aux préposés de l'enregistrement, selon le mode prescrit par l'art. 65 de la loi du 22 frimaire an VII, et sous les peines énoncées. »

Est dispensé du timbre le certificat d'action nominative délivré par suite de transfert, s'il porte le même numéro que le certificat primitif, et s'il énonce que celui-ci a été timbré. » — Adopté.

« Art. 17. Toute société, compagnie ou entreprise qui sera convaincue d'avoir émis une action en contravention à l'art. 13 et au premier paragraphe de l'article 15, sera passible d'une amende de 6 pour 100 du montant de toutes les actions sociales, sauf réduction proportionnelle pour celles non émises ou émises conformément à la présente loi. » — Adopté.

« Art. 18. L'agent de change ou le courtier qui aura concouru à la cession ou au transfert d'un certificat d'action non timbré, sera passible d'une amende de 10 pour 100 du montant de l'action. » — Adopté.

« Art. 19. Il est accordé un délai de six mois pour faire timbrer à l'extraordinaire, au timbre de dimension, ou viser pour timbre sans amende et au droit fixé par les lois existantes, les certificats d'actions qui auront été, en contravention aux lois sur le timbre, délivrés antérieurement au

» Le droit sera perçu sur la représentation du registre à souche, ou tout autre constatant la délivrance du certificat, et l'avance en sera faite par la compagnie, la société ou l'entreprise.

» Le délai de six mois expiré, la société, la compagnie ou l'entreprise sera, en cas de contravention, passible de l'amende déterminée par l'art. 17. »

« Art. 20. Les sociétés, compagnies ou entreprises pourront s'affranchir des obligations imposées par les art. 18 et 19, en contractant avec l'Etat un abonnement pour toute la durée de la société.

» Le droit sera annuel et de 5 c. par 100 fr. du capital nominal de chaque action émise ; à défaut du capital nominal, il sera de 5 c. par 100 fr. du capital réel, dont la valeur devra être déterminée conformément au dernier paragraphe de l'art. 1er.

» Le paiement du droit sera fait à la fin de chaque trimestre, au bureau d'enregistrement du lieu où se trouvera le siége de la société, de la compagnie ou de l'entreprise.

» Même en cas d'abonnement, les articles 15 et 17 resteront applicables. Un règlement d'administration publique déterminera les formalités à suivre pour l'application du timbre sur les actions. » — Adopté.

« Art. 21. Chaque contravention aux dispositions de ce règlement sera passible d'une amende de 50 francs. » — Adopté.

« Art. 22. Seront dispensées du droit les sociétés, compagnies ou entreprises en liquidation qui seront abandonnées.

» Celles qui, dans les deux dernières années, n'auront payé ni dividendes ni intérêts ; seront aussi dispensés du droit, tant qu'il n'y aura pas de répartition de dividendes ou de paiement d'intérêts. » — Adopté.

« Art. 23. Les dispositions des articles précédents ne s'appliquent pas aux actions qui ne sont transmissibles que dans la forme déterminée par le chap. VIII, titre 6, livre III du Code civil. » — Adopté.

« Art. 24. Dans le cas de renouvellement d'une société ou compagnie constituée pour une durée n'excédant pas dix années, les certificats d'actions seraient de nouveau soumis à la formalité du timbre, a moins que la société ou compagnie n'ait contracté un abonnement qui, dans ce cas, se trouvera prorogé pour la nouvelle durée de la société. » — Adopté.

« Art. 25. Les titres d'obligations souscrits à compter du... par les départements, communes, établissements publics et compagnies, sous quelque dénomination que ce soit, lorsqu'ils seront transmissibles sous une autre forme que celle déterminée par le chap. VII, titre 6, liv. III du code civil, seront assujétis au timbre proportionnel de 1 0/0 du montant du titre.

» L'avance du droit sera faite par les départements, communes, établissements publics et compagnies. » — Adopté.

« Art. 26. Les titres seront tirés d'un registre à souche.

» Le dépositaire du registre sera tenu de le communiquer aux préposés de l'enregistrement selon le mode prescrit par l'art. 54 de la loi du 22 frimaire an VII, et sous les peines y énoncées. » — Adopté.

« Art. 27. Toute contravention à l'art. 25 et au premier paragraphe de l'art. 26, sera passible, contre les départements, communes, établissements publics et sociétés, d'une amende de 10 p. 0/0 du montant du titre. » — Adopté.

« Art. 28. Les départements, communes, établissements publics et compagnies, auront un délai de 6 mois, à partir de la promulgation de la présente loi, pour faire timbrer à l'extraordinaire sans amende, ou viser pour timbre, au droit fixé par les lois existantes, les titres compris dans l'art. 25, et souscrits antérieurement au

» Ce délai expiré, les départements, communes, établissements publics seront passibles de l'amende déterminée par l'article 27. » — Adopté.

« Art. 29. Les départements, communes, établissements publics et compagnies pourront s'affranchir des obligations imposées par les art. 25 et 26, en contractant avec l'Etat un abonnement pour toute la durée des titres. Le droit sera annuel et de 5 c. par 100 fr. du montant de chaque titre.

» Le paiement du droit sera fait à la fin de chaque trimestre au bureau d'enregistrement du lieu où les départements, communes, établissements publics et compagnies auront le siége de leur administration.

» En cas d'abonnement, l'art. 25 sera applicable. » — Adopté.

» Art. 30. Les art. 14, 18, 21 et 23 sont applicables aux titres compris en l'art. 23. » — Adopté.

Des rentes sur l'Etat et des effets protestés.

« Art. 31. A partir de 1850, les transferts de rentes nominatives sur le grand livre de la dette publique, les renouvellemets des titres de rentes au porteur, les obligations créées et les bons émis par le Trésor, à échéance fixe ou indéterminée, seront soumis à un droit de timbre proportionnel.

» Ce droit est fixé à 5 centimes pour 100 fr. du capital nominal.

» Le timbre sera apposé sur la feuille de déclaration de transfert pour les rentes nominatives, et sur celle contenant la demande de renouvellement de titre pour les rentes au porteur »

« Art. 32. Ne seront pas soumis au droit de timbre fixé par l'article précédent les transferts de rente sur le grand-livre de la dette publique nécessités pour des opérations d'ordre. »

M. DUCOS, membre de la minorité de la commission. Je crois qu'il est de mon devoir de porter l'opinion de cette minorité à la tribune. Il s'agit ici d'une grave question, d'une question à la fois politique, morale et financière.

L'orateur fait l'historique de la législation sur la matière.

Vous n'avez aucun droit, continue-t-il, sur les rentes anciennes. Pour ces rentes, vous êtes liés par les promesses de vos prédécesseurs ; mais, je le reconnais, vous avez la liberté de poser comme vous l'entendrez les nouvelles conditions pour les emprunts nouveaux. Cependant, ne vaudrait-il pas mieux marcher franchement à l'établissement d'un impôt sur les rentes que d'employer toutes ces précautions oratoires, tous ces moyens détournés qui arrivent en résumé à frapper la rente d'une retenue au détriment des détenteurs. (Interruption.)

La rente, ajoute M. Ducos, est une propriété exceptionnelle dont l'Etat a réglé lui-même les immunités. C'est sous la condition de ces immunités qu'elle a été acquise de l'Etat. L'Etat ne peut donc en aucune façon et pour son profit particulier venir déprécier cette propriété. Si peu que soit cette dépréciation, c'est toujours une injustice, c'est un manque de loyauté, de fidélité aux engagements. Ce n'est pas autre chose qu'une spoliation plus ou moins bien déguisée, mais enfin c'est une spoliation. C'est ce que disait le plus grand orateur de la révolution, Mirabeau lui-même.

Messieurs, ne portez aucune atteinte à la foi publique. Le crédit des Etats, messieurs, est comme un cristal, il suffit d'un léger souffle pour le ternir. (On rit.) Prenez garde, prenez garde, messieurs, de porter une atteinte grave à la moralité, à la virginité du crédit public. (Nouvelle hilarité.) Craignez que si vous accordez aujourd'hui le droit de transfert, on ne vienne bientôt, le lendemain, vous demander encore plus, et que l'on arrive à frapper la rente d'une retenue annuelle. Et en agissant ainsi, je vous le répète en finissant, vous rendrez de plus en plus difficiles les emprunts que l'Etat aura besoin de faire dans la suite.

Messieurs, ajoute M. Ducos, songez-y bien : depuis 2 ans nous assistons à une révolution peut-être la plus profonde qui ait jamais existé dans aucun siècle et chez aucune nation. La royauté a été abolie ; les institutions les plus protectrices ont disparu dans la tourmente. On entend de tous côtés les paradoxes les plus funestes, les plus ennemis des traditions sur lesquelles ont vécu jusqu'ici les nations les plus civilisées. (Assez! assez!)

L'esprit de lucre remplace l'esprit de concorde ; partout la foi s'ébranle ; nul ne peut pénétrer les mystères de l'avenir. Il semble que nous ne devions plus nous reposer que sur des débris. Une institution est encore debout, respectée par tous les gouvernements, par le gouvernement provisoire. (Rumeurs.) Messieurs, je le répète, je rends ici hommage à la prudence du gouvernement provisoire ; je n'ai pas assez souvent l'occasion de le louer, pour lui dénier ce qu'il peut avoir fait de bien en ne faisant pas le mal.

L'Assemblée constituante a laissé intacte cette institution. Nul n'a encore osé y toucher. N'essayons pas les premiers à y porter une main téméraire.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Les débats de l'affaire des transportés de Belle-Isle se sont poursuivis dans les audiences du 15 et du 16 sans incident remarquable.

L'audition des témoins s'est terminée dans la séance du 16. Le procureur général a ensuite présenté son réquisitoire. Il a abandonné les accusations de rébellion, de pillage et d'attaque, mais il a insisté sur le délit de résistance, que la loi place sur la même ligne que l'attaque.

FAITS DIVERS.

M. Labat, avocat-avoué et rédacteur de l'*Union démocratique* de l'Algérie, a comparu vendredi devant la cour d'assises, sous l'inculpation d'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi, à cause de quelques lignes d'adieu adressées par le journal aux condamnés de Versailles.

Le jury a rapporté un verdict négatif. En conséquence, Me Labat a été acquitté.

— Sur la demande de M. Berger, préfet de la Seine, le comité central de la ville de Paris vient de déférer M. Arsène Meunier à l'autorité judiciaire, pour qu'il soit interdit de sa profession d'instituteur privé.

Quel est le crime de M. Arsène Meunier? Il a publié dans son journal l'*Echo des instituteurs* et dans la *Voix du Peuple* divers articles contre les nouvelles lois sur l'enseignement.

Ainsi, voilà déjà les fruits du nouvel ordre de choses auquel on veut soumettre l'enseignement. Un instituteur n'est plus citoyen; il n'a pas le droit d'émettre sa pensée, il est hors la loi commune, hors la Constitution!

Encore, si M. Arsène Meunier eût été instituteur public, c'est-à-dire fonctionnaire du gouvernement, nous comprendrions à toute force cette mesure, tout en la réprouvant; mais il n'en est pas ainsi, M. Meunier est instituteur privé, exerçant par conséquent une profession libre, indépendante, comme le premier citoyen venu, et n'étant en droit soumis à la surveillance de l'autorité que dans son institution, en ce qui concerne la morale publique et l'hygiène. Il était complètement indépendant comme citoyen, et c'est un étrange abus de l'autorité que de le poursuivre comme instituteur en raison d'actes accomplis dans la plénitude de ses devoirs de citoyen.

Au reste, rien ne doit plus étonner aujourd'hui de la part des agents du pouvoir, si ce n'est leur aveuglement en face de la réprobation manifeste des citoyens.

— On lit dans la *Constitution du Loiret* :

« On rapproche encore des troupes de Paris, où l'on tient prêtes pour un départ immédiat celles qui en sont à proximité.

» Le 72e de ligne est appelé d'Angers à Paris; le 47e est appelé de Nantes à Angers. A Orléans, tout est disposé pour que le 24e léger puisse partir au premier signal.

» On dirait vraiment, à voir prendre toutes ces mesures, que nous sommes menacés de quelque catastrophe. L'opinion républicaine est-elle alarmante? Non, au contraire; l'opinion républicaine veut la paix, l'ordre, la tranquillité, la discussion légale de ses principes et de ses idées. Sont-ce les légitimistes qu'on redoute? Nullement; ils sont à Paris en si petit nombre, qu'ils ne songeront jamais à s'y armer contre la République.

» Que signifie donc cette concentration de troupes sur la capitale? Devons-nous en chercher et en trouver le secret dans les violences et les provocations des journaux royalistes? Il le faut bien. Nous sommes prévenus que la réaction ne veut plus *agir avec la discussion et la plume*. Elle appelle une autre *lutte*, elle en démontre la *nécessité*; elle est toute prête à l'engager et à la mener à bonne fin. Et ce langage s'explique par l'accumulation des troupes à Paris et dans les environs.

» Nous inviterons plus vivement que jamais nos amis à se tenir sur leurs gardes, à éviter tout prétexte, à laisser ainsi la fureur de nos adversaires s'épuiser sur eux-mêmes. »

Nous croyons que le mouvement de troupes signalé par la *Constitution du Loiret* a pour cause le changement complet de la garnison de Paris.

— On nous écrit de Cahors, 15 mai :

« Le rédacteur en chef du *Réformateur*, journal démocratique du *Lot*, avait été condamné à six mois de prison et 1,000 fr. d'amende, pour un article relatif aux affaires de Rome.

» Hier, 14, se terminait la détention de M. Marlet, et, malgré toutes les précautions prises par ses amis pour éviter des manifestations sympathiques, qui eussent pu fournir un prétexte à l'autorité, une cinquantaine d'ouvriers patriotes attendaient dès cinq heures du matin à la porte de la prison.

» La journée entière fut pour M. Marlet une longue ovation. Dans chaque rue on sortait pour le saluer et lui serrer la main. (Notez que M. Marlet est étranger au pays, et que le journal n'a pu marcher que six mois.) Mais le soir, à neuf heures, quand il voulut rentrer, plus de 2 000 personnes l'attendaient à sa porte, remplissant l'air de champs patriotiques et des cris de : *Vive la République! vive le* Réformateur! *vive Marlet!* La foule grossissait sans cesse, l'enthousiasme était au comble. Marlet remercia la foule et l'engagea à se retirer paisiblement, ce qui fut aussitôt exécuté.

» Mais cela ne faisait pas le compte du préfet, qui veut gagner ses éperons. Il mit en réquisition gendarmes à pied, gendarmes à cheval, troupe de ligne, et s'enferma dans l'Hôtel-de-Ville avec toutes les autorités, sous la protection de sa petite armée. Par malheur pour lui, et malgré tout ce qu'avait d'inusité un pareil déploiement de forces dans notre ville si paisible, il n'a pas eu l'occasion de faire la moindre sommation, le plus petit avertissement; il en a été pour ses frais. »

— Il est démontré, par toutes les élections qui ont eu lieu depuis trois ou quatre mois dans toutes les parties de la République, qu'il y a en ce moment en moyenne, dans chacun des 85 départements provinciaux, 45,000 électeurs socialistes, cela fait pour

les 85 départements, ci	3,825,000 socialistes.
Département de la Seine . .	150,000
Total	3,975,000

(*République.*)

— Le froid qui depuis quelques jours se fait sentir, a fait craindre pour les productions de la terre. Cependant on doit se rassurer, car les jardins des buttes de Montmartre, où déjà les amendiers et abricotiers étaient en fleurs, n'ont pas souffert de la gelée; il en est de même dans la pleine autour de Paris.

— On écrit d'Avignon :

« Dans la nuit du 6 au 7 mars, un incendie épouvantable a éclaté à la Carretterie, dans l'impasse de M. Jullian, chez le sieur Ripert, logeur. Ce n'a été qu'après minuit que, désespérant de pouvoir éteindre le feu, les gens du quartier ont songé à prévenir l'autorité. Le tocsin a sonné aussitôt; le rappel a été battu; les sapeurs-pompiers, les troupes de la garnison se sont promptement rendus sur le lieu du sinistre; mais déjà trois maisons étaient devenues complètement la proie des flammes: deux autres commençaient à s'embraser.

» Bientôt pourtant on s'est rendu maître de l'incendie; mais les ravages qu'il avait faits étaient immenses. Ce qu'il y a de plus effrayant encore, c'est que cinq malheureux qui étaient venus passer la nuit chez le sieur Ripert, ont été ensevelis sous les décombres ardents, et, vers les huit heures du matin, on a retiré de dessous les ruines leurs cadavres calcinés, conservant à peine des restes de forme humaine. Cinq maisons ont été la proie des flammes; ces maisons sont toutes assurées. Il y avait chez le sieur Ripert onze personnes logées, six se sont sauvées dans les maisons voisines. Cet évènement est attribué à l'imprudence de quelque fumeur; le feu aurait pris à un tas de 2,000 fagots placés près de la cuisine du sieur Ripert. »

— On se rappelle qu'en novembre 1847 la diligence de Nantes fut attaquée à Plougoumelen, vers cinq heures et demie du matin, par une bande d'hommes armés. Une première décharge tua deux des chevaux de la voiture, et celle-ci fut forcée de s'arrêter. Au bruit des coups de feu, deux gendarmes, qui composaient l'escorte et qui avaient pris les devants, revinrent au galop; on tira sur eux, et l'un tomba mortellement frappé.

Cette affaire vient d'être jugée par la cour d'assises du Morbihan.

Déclaré coupable de vol à main armée, la nuit, en réunion, sur un chemin public, de 40 000 fr. au préjudice du gouvernement; de vol, en réunion, la nuit, dans une maison habitée, à l'aide de violences qui ont laissé des traces de blessures chez Le Drogo, Pierre Robic, en faveur duquel les jurés n'ont point reconnu de circonstances atténuantes, mais qu'ils ont déclaré non coupable de l'assassinat, du meurtre et de la tentative de meurtre, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Robic a entendu son arrêt avec la plus grande indifférence et comme s'il s'était agi de tout autre que de lui.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 21 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe. . . . 32 . . 17 . . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel libr., Marché aux Bois, 4

Bourse du 19 mars 1850.

Affaires froides et tendance à la baisse; on parlait toujours des projets de lois sur l'augmentation du cautionnement des journaux, sur l'interdiction des réunions électorales et sur la suppression du suffrage universel.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
91 05	5 0/0 J. mars.	cpt.	[illegible]	[illegible]	91 75	91 80
92 15		fin c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	4 0/0 J. sept.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
57 10	3 0/0 J. m.	cpt.	56 75	56 80	56 55	56 60
57 05		fin c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
86 25	5 0/0 Piém.	cpt.	86 40	86 90	85 90	85 90
86 »»		fin c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
2237 50	Banq. France	cpt.	2232 50	2232 50	2231 50	2232 50
762 50	Paris-Orléans.	cpt.	762 50	762 50	760 »»	762 50
765 »»	Libérés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
535 »»	Rouen	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	535 »»
[illegible]	Libérés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
237 50	Havre	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	235 »»
»» »»	Libérés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
235 »»	St-Germain	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
187 50	Versailles r. d.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	187 50
160 »»	Versailles r. g.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible]
197 50	Mars.-Avign.	cpt.	196 25	196 25	195 »»	195 »»
»» »»	Libérés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
115 »»	Bâle	cpt.	115 »»	116 25	115 »»	116 25
»» »»	Boulogne	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	Libérés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
436 25	Nord. j. juill.	cpt.	435 »»	435 »»	433 75	433 75
437 50	200 payés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
317 50	Centre	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
317 50	Libérés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
400 »»	Bordeaux	cpt.	397 50	400 »»	397 50	400 »»
400 »»	175 payés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
245 »»	Nantes	cpt.	245 »»	245 »»	242 50	245 »»
245 »»	225 payés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
345 »»	Strasbourg	cpt.	343 75	343 »»	342 50	343 75
343 75	325 payés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 1/00	1280 »»	Bons du Trésor	3 »/»
— Nouvelles	1165 »»	Zinc : V.-Montagne.	2900 »/»
De la Seine, J. juillet.	1072 50	*Fonds étrangers.*	
Rouen, 4 0/0, 1847	790 »»	Belgique, 5 0/0 1840.	99 »/»
— nouvelles, 1849.	[illegible]	— 5 0/0 1842.	99 »/»
Havre, jouiss. mars.	»» »»	Espagne : dette activ.	22 1/2
— nouvelles	[illegible]	— dette intér.	28 3/4
Orléans, Jouissance.	800 »»	Rom. Empr. 1 déc.	78 3/4
Liste civile	1000 »»	— Nouv. Empr.	77 1/4
Canaux et valeurs diverses.		Piémont, Obl. à 4 0/0.	»» »/»
Quatre-Canaux	1095 »»	— Obl. nouv 4 0/0.	960 0/0
		Naples, Réc. Rothsc.	91 50

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 20 Mars.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Bajazet, le Carosse du Saint-Sacrement.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS —
ODEON.—François le Champi
THÉATRE-HISTORIQUE. — Louise de Vauvroix, Antony.
VAUDEVILLE.—Un ami. Les Quatre coins de Paris, les Saisons.
GYMNASE. — La Femme qui se jette par la fenêtre, les Bijoux, un Coup d'Etat.
VARIETÉS. — Mlle Marguerite, Colombine, la Mariée.
THEATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, Roselle Papillons, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulins, Jocko.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Les Martyrs, Monseigneur, Cuisinière.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mirlitons.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

[illegible] Année. N° 79. — Jeudi 21 Mars 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

[illegible]

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION [illegible]

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL et AU TALENT.

PARIS, 20 MARS.

Assemblée nationale.

Le discours prononcé par M. Ducos, à la fin de la séance d'hier, n'était que la préface d'une discussion assez chaude qui a rempli toute la séance d'aujourd'hui et s'est dénouée par un scrutin de division. Malgré les efforts de MM. Ducos, Berryer, Passy, malgré l'intervention du ministre des finances, M. Fould, *l'ennemi qui*, selon l'expression de M. Ducos, *rôde incessamment autour de la place*, a pénétré dans la première enceinte. Le palladium est profané. Désormais les transferts de rentes acquitteront un droit, minime il est vrai, mais enfin le privilège est entamé. 400 voix contre 232 ont décidé que les rentiers jouissant après tout, comme les autres propriétaires, des institutions qui garantissent et défendent la propriété, ne devaient pas continuer à être seuls exemptés de toute espèce de taxe.

Nous n'approuvons pas le principe de la loi, qui est une loi purement fiscale, et qui, au lieu d'atteindre, comme cela serait juste, les possesseurs de la rente, se borne à entraver la circulation des titres, en soumettant chaque transfert à un timbre de 5 centimes pour 100 francs. Nous pensons que, loin d'inventer de nouveaux obstacles à la circulation des valeurs, on devrait s'appliquer à en augmenter la mobilité. Mais puisque l'on faisait tant que de soumettre au timbre toutes les valeurs commerciales et industrielles, il est juste que les titres de rente ne restent pas en dehors du droit commun.

D'ailleurs, tous les arguments qu'a fait valoir avec une grande force et une remarquable lucidité M. Emile Leroux, rapporteur de la commission, tendaient beaucoup plus à légitimer l'impôt sur la rente que la taxe sur le simple transfert. Lorsque plus tard, cette grande mesure financière viendra à être discutée, on pourra reprendre, sans y presque rien changer, l'excellent discours de M. Emile Leroux. Sa dernière phrase ne laisse point de doute sur le véritable sens de son opinion : « Ne faites point, s'est-il écrié en s'adressant à la majorité, ne faites point que l'on puisse dire : Ceux qui ont rétabli l'impôt sur les boissons ont refusé d'imposer la rente. »

En résumé, et pour bien caractériser notre opinion, nous n'aurions ni proposé ni soutenu la loi, mais nous aurions voté l'article qui a fait aujourd'hui l'objet du débat.

Tout le monde s'attendait aujourd'hui à la présentation des projets de loi qui doivent sauver encore une fois la société de l'*invasion des barbares*. Le ministère était au complet. M. Baroche avait eu des colloques animés avec un assez grand nombre de membres, et l'Assemblée était restée très nombreuse jusqu'à la dernière minute, bien que le scrutin de division eût été commencé à cinq heures et demie ; mais il paraît que le ministère n'a pas jugé le moment opportun après le vote qui lui donnait 168 voix de minorité. Le rapprochement eut été de mauvais augure, et l'on a encore ajourné la fameuse déclaration de guerre.

On lit dans l'*Estafette* :

Que la loi sur la presse soit présentée aujourd'hui ou demain, voici quelles en sont les principales dispositions :

Elévation du cautionnement à 50 000 fr. pour les journaux de Paris, à 12 000 fr. pour les journaux de province.

Timbre à 4 c. pour les journaux de Paris, à un moindre prix pour les journaux de province.

Les rédacteurs en chef des journaux modérés ont été entendus par M. Baroche. Ils ont demandé, dit-on, que des modifications fussent apportées au projet de loi : mais le ministre de l'intérieur leur a fait observer que la loi ayant été l'objet d'une délibération du conseil des ministres, il devenait difficile de faire droit à leurs réclamations. Quelques-uns des rédacteurs en chef présents n'ont pas caché au ministre qu'ils combattraient la loi.

Il y a eu encore ce matin conseil des ministres. Les projets de loi dont nous avons parlé hier y ont été l'objet d'un nouvel examen.

La *Gazette de France* dit ce soir à ce sujet :

On répand depuis deux jours des nouvelles si extraordinaires, — et que ne dit-on pas dans notre Babel politique ! — que nous hésitons presque à nous en faire l'écho.

Le cautionnement des journaux parisiens sera, dit-on, porté de 24,000 francs à 80,000 francs, et celui des journaux de province élevé dans les mêmes proportions. On assure d'un côté que le projet de timbre est momentanément abandonné ; de l'autre, l'*Ordre* prétend savoir que c'est le cautionnement qu'on ajourne.

Les réunions de citoyens qui précèdent les élections, soit générales, soit partielles, seront considérées comme des clubs et *absolument* interdites.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, ceux qu'on nomme les vagabonds, c'est-à-dire qui ne pourront pas justifier de leurs moyens d'existence, seront éloignés de Paris.

On disait aussi, et nous ne devons pas oublier cette circonstance, que le gouvernement, pour se rendre la jeune droite favorable, paraissait tout disposé à abandonner la loi des maires, qui, du reste, il ne faut pas se le dissimuler, est une loi perdue.

Si le ministère n'a pas présenté aujourd'hui ses *ordonnances*, c'est, assure-t-on, dans le but louable d'en modifier la rigueur. Puissent les avertissements de la presse et l'opposition que ces projets compressifs ont rencontrée dans l'opinion publique avoir ramené les hommes du pouvoir dans une ligne de conduite moins périlleuse.

Il paraît, dit l'*Estafette*, que des difficultés assez graves se sont élevées dans le 11e bureau relativement aux élections de Saône-et-Loire. La sous-commission chargée de statuer sur la validité des opérations électorales de ce département ayant remarqué que six mille électeurs avaient voté quoiqu'ils ne fussent pas inscrits sur les listes de 1849. La sous-commission convoqua tout le bureau, qui eut alors à se prononcer sur cet incident. Si nous sommes bien informés, la sous-commission aurait conclu à l'annulation des élections, et le bureau, au contraire, à l'admission des six représentants élus par le département de Saône-et-Loire.

Les accusés de Belle-Isle, traduits devant la cour d'assises de Vannes, ont tous été acquittés par le jury. (*Voir plus loin.*)

Nécessité d'une Synthèse du Socialisme.

La vérité est enfin sur le point de se faire jour. La réaction aveugle contre le Socialisme, perd chaque jour de ses recrues alarmées. Les hommes de bon sens se recueillent, s'interrogent, se demandent si le Socialisme organisateur, ayant pour inspiration l'amour de l'humanité, et pour objet l'extirpation de la misère, la glorification la plus large du travail, ne serait pas l'idée salutaire par excellence ; s'il ne couve pas dans son sein l'avenir du monde ?

Pendant que les honnêtes gens, émus des persécutions auxquelles les réformateurs sont en butte, se prennent à douter de la légitimité de leurs préventions, et se sentent disposés à plus de justice, il se passe un phénomène non moins favorable au progrès dans les rangs des socialistes eux-mêmes. Les idées d'ordre, de paix, de conciliation succèdent au vertige révolutionnaire et à l'aveuglement de l'esprit de lutte. Les violences de la réaction, en démontrant l'impuissance de la force brutale contre le droit et l'opinion, ont dégoûté les socialistes des moyens de violence. Ceux-là mêmes qui, par leur fougueux entraînement, ont le plus contribué aux alarmes des esprits, proclament hautement QUE LE SOCIALISME C'EST LA CONCILIATION.

Le parti démocratique et socialiste reconnaît aujourd'hui que, dans un pays où règne le suffrage universel, rien ne peut se régler que par l'assentiment de la majorité, et que les principes et les théories qui veulent conquérir les majorités ne peuvent par conséquent leur être hostiles.

Partant de là, le Socialisme est mis en demeure de présenter à l'opinion des projets de réforme de nature à satisfaire les intérêts du plus grand nombre.

Si cette vérité élémentaire n'avait pas été trop oubliée depuis deux ans, le Socialisme ne serait pas devenu un sujet de terreur et d'épouvante.

Pour que le Socialisme cesse d'effrayer et triomphe de tous les préjugés, de toutes les résistances, il ne suffit pas qu'il persuade les esprits de l'excellence de ses intentions et du caractère pacifique de ses procédés ; il faut encore qu'il présente sur les questions les plus urgentes, les plus graves, une doctrine unitaire, une solution simple, précise, évidente, scientifique, mathématique.

Quand cette clarté et cette unité des solutions pressantes seront produites et soutenues par une série d'organes, tous les esprits qui se débattent aujourd'hui dans la crainte ou dans le doute viendront se rallier d'eux-mêmes à l'idée de progrès, à la lumière de salut, et la réforme des vices sociaux ne rencontrera plus d'entraves.

Alors, mais seulement alors, on sortira de l'anarchie et de l'empirisme, du double désordre des révolutions et des réactions pour entrer dans l'évolution certaine du progrès, dans l'ère nouvelle de la liberté et de la solidarité.

Sans synthèse de doctrines, sans unité d'efforts en vue des plus urgentes réformes à obtenir, tout avenir serait fermé au Socialisme, qui ne pourrait que diviser au lieu d'associer, détruire au lieu de fonder, aggraver encore le mal social au lieu de l'extirper.

Pour faire éclore le génie de ses réformateurs et les aspirations des masses souffrantes, pour s'annoncer au monde, frapper d'une crainte salutaire les esprits égoïstes ou indifférents; pour résister, même au nom du droit, à une aveugle persécution, le Socialisme n'avait pas besoin de plan de conduite, de concert d'action. — Mais du jour où il aspire à fonder, du jour où, constitué en parti politique, soulevé par le suffrage universel, il a le devoir de soulager lui-même les plaies que les vieux partis irritent, le Socialisme ne saurait agir sans réaliser sur lui-même les principes d'association, de solidarité et d'unité qu'il apporte à la société en péril.

Donc, *accord des écoles sur les procédés de réformes les plus urgentes, unité de plan et d'action*, voilà la loi, hors laquelle il n'y a pas de succès honorables pour les socialistes ni de véritable progrès social.

Cet accord et cette unité sont devenus si urgents et si faciles que, du sein de toutes les écoles s'élève une clameur inquiète qui les réclame impérieusement, et que, d'un autre côté, la bourgeoisie elle-même, par la voix de ses organes les plus intelligents, tels que la *Presse*, le *Siècle*, le *National*, entre hardiment dans la voie progressive et appelle la *fusion*, l'*union*, la *conciliation*.

Le Socialisme doit se hâter de donner la satisfaction la plus large à ce vœu général, sous peine d'être lui-même débordé par l'imprévu et de voir des crises terribles, ajourner tous ses bienfaits.

Cette tendance d'une bonne partie de la bourgeoisie laborieuse à accepter, à désirer même les réformes économiques, n'a rien que de très naturel aux yeux de ceux qui, comme nous, la sollicitent depuis vingt ans ; elle n'est que la continuation du mouvement qui s'était produit d'une manière déjà remarquable avant Février, et qui fut interrompue par l'incapacité du pouvoir révolutionnaire, et plus encore, il faut bien l'avouer, par les exagérations ardentes, les clameurs insensées, les folles menaces et les contagieuses alarmes qui sortent toujours du gouffre d'une révolution.

Oui, en Février déjà, une bonne partie de la bourgeoisie acceptait les conséquences de la Révolution. Abolition de ses privilèges politiques, réforme du crédit, diminution même de ses revenus, sacrifices d'argent, elle était disposée à tout cela. Attribuer à l'effet seul de la peur cette tendance générale, ce serait commettre une erreur et une injustice. Sans doute, la peur existait ; mais cette peur était alors dominée par un sentiment vrai d'équité, et c'est consciencieusement qu'une fraction importante de la bourgeoisie se préparait dès lors à concourir de toutes ses forces à une organisation meilleure du travail national.

Malheureusement, cette disposition salutaire qui aurait dû être rapidement encouragée et utilisée dans l'intérêt général, ne produisit rien. On ne sût rien faire. Les hommes qui gouvernèrent la Révolution ignoraient à quel point les améliorations économiques et sociales étaient plus désirées et plus urgentes pour le rétablissement de l'ordre, que les réformes purement politiques. D'ajournement en faiblesses, d'entraînement en impuissance, de révolution en réactions la nation française est tombée si bas, qu'il est douteux que, sans crises nouvelles, elle puisse se relever.

Cette chute n'aurait pas eu lieu si les solutions immédiates du Socialisme avaient été aussi généralement propagées et aussi nettement comprises, qu'elles peuvent l'être, avec peu d'efforts, aujourd'hui.

Les théories fondamentales, les principes philosophiques, les découvertes scientifiques du Socialisme existaient bien alors ; mais ils étaient trop peu connus pour rallier les esprits, ils exigeaient des études incompatibles avec la fièvre révolutionnaire. Encore aujourd'hui, le Socialisme, chez la plupart de ses adhérents, n'est qu'à l'état d'aspiration, de sentiment. Il y a deux ans, les questions d'impôts, de crédit, de circulation qui constituent le Socialisme gouvernemental, et qui peuvent seules déterminer un mouvement spontané et libre de transformation économique, n'étaient pas suffisamment élaborées. Aucun projet n'avait été assez généralement discuté et compris pour être généralement accepté. Si bien, que la bourgeoisie, voyant l'impuissance de ceux dont elle attendait des institutions nouvelles, se trouvant en face d'exigences qu'aucune concession ne pouvait satisfaire, ne se crut point obligée à rechercher elle-même ce qu'il y avait à faire, et se laissa fatalement entraîner à une réaction qui peut, en se continuant, compromettre plus gravement encore ses intérêts.

Alors, quelques hommes ne demandaient rien moins à la bourgeoisie que son propre suicide : plus de capital, plus de propriété, plus de patrons, plus de chefs d'atelier, tel était le programme sorti de l'ivresse révolutionnaire. Quoique ce programme au fond ne fût pas sérieusement praticable, il fut pris au sérieux. La célèbre formule de M. Proudhon : *La propriété c'est le vol*, rapprochée des théories de M. Louis Blanc sur les associations égalitaires, bien qu'elles n'aient jamais été, dans l'esprit de leurs auteurs, que des hyperboles critiques du passé ou des aperceptions personnelles de l'avenir, parurent avoir force de décrets. Tout ce qui possédait en France une valeur quelconque, tout ce qui était industriel, manufacturier, chef d'atelier, ouvrier habile même, se crut alors menacé par le prétendu progrès social et rejeté loin du mouvement démocratique.

Il semblait alors que les huit millions de prolétaires français étaient toute la France, et que le reste ne méritait pas qu'on en tînt compte. — C'est en exploitant habilement ces exagérations révolutionnaires des premiers jours de Février qu'une coalition monarchique et financière est parvenue à se rendre de nouveau maîtresse du pays, et à porter aux intérêts de l'avenir des atteintes beaucoup plus graves, beaucoup plus réelles que celles portées aux intérêts du passé par les prolétaires victorieux.

Si donc, en bonne justice, la révolution n'a pas abouti à des améliorations sociales, c'est autant la faute des républicains, des socialistes que celle de la bourgeoisie ; c'est la faute du temps, de la maladresse de quelques-uns, de l'ignorance du plus grand nombre.

Cette faute si cruelle, il s'agit de ne pas la commettre une seconde fois ! Les mêmes causes se présentent ; si on n'y prend garde, elles engendreront les mêmes effets. Et cette fois, c'est sur les socialistes intelligents plus encore que sur les réactionnaires aveugles, que peut tomber la plus écrasante responsabilité.

Aujourd'hui, comme avant Février, les esprits sensés de la bourgeoisie reconnaissent qu'il y a quelque chose à faire ; car rien n'est changé ; car, plus que jamais même, le mal s'aggrave soit dans le champ de la politique où il n'existe plus aucune liberté véritable, soit dans le domaine économique où la misère s'accroît, où les produits s'écoulent à vil prix, où les impôts deviennent chaque jour plus lourds et plus odieux.

Toutes ces causes réunies nous ramènent à une situation identique à celle d'avant Février. La bourgeoisie commençant à revenir d'injustes et folles terreurs, et à se convaincre de l'impuissance de la compression par l'expérience nouvelle que viennent d'en faire ses anciens hommes d'Etat, s'apprête à désarmer et à faire cause commune avec le prolétariat pour le véritable salut de la société. Le moment est peut-être proche où les socialistes seront appelés à appliquer leurs théories dans les régions gouvernementales du pouvoir et dans les régions libres de l'atelier. Sont-ils prêts, entièrement prêts ?

Nous croyons que non ! Les écoles socialistes sont certainement riches de science, de théories ; elles sont parfaitement en mesure de se livrer, en temps de calme, à des expériences locales de leurs procédés originaux ; elles sont en possession même de nombreux moyens de transition ; mais il leur manque, selon nous, pour les temps de crise, une condition de succès sans laquelle les événements pourraient encore trahir leurs meilleures intentions : il leur manque la simplification pratique des réformes transitoires, l'unité de méthode et d'action en vue des améliorations les plus pressantes, la synthèse de leurs propositions les plus immédiates.

Que demain, par le fait d'un égarement réactionnaire toujours croissant, une nouvelle crise éclate, et nous pourrons, si on n'y empresse d'y mettre ordre, voir encore le temps le plus précieux perdu en vains tournois entre la communauté égalitaire et la gratuité du crédit, et les associations exclusives d'ouvriers; nous pourrions voir encore une fois le progrès réel sacrifié au progrès idéal, la liberté de tous compromise par l'ivresse de quelques-uns, la lutte des exigences

extrêmes paralyser l'association et le travail, la France encore une fois trompée ou alarmée, maudissant ses destinées et l'avènement de la justice indéfiniment ajourné.

Une synthèse du Socialisme, ou au moins l'accord parfait des Ecoles sur les procédés d'améliorations les plus généraux et les plus immédiats, sont donc de nécessité absolue. C'est une question d'honneur pour le Socialisme et de salut pour la société.

Mais pour que cette synthèse [illegible] cet accord soient efficaces, pour qu'ils portent leurs fruits, il ne suffit pas qu'ils aient lieu entre les Socialistes seulement ; ils doivent être accessibles à tous les hommes de progrès, de cœur et de sens commun, qu'ils soient possesseurs ou prolétaires, démocrates de la veille ou du lendemain.

Il faut bien se persuader que toute réforme qui ne serait faite que dans l'intérêt exclusif de la propriété ou du prolétariat, serait inadmissible, sans racines durables, ne posséderait pas la force morale de l'opinion, n'obtiendrait pas longtemps la majorité des suffrages, laisserait le problème social sans solution définitive, et pourrait plonger la France et l'Europe dans l'abîme d'une nouvelle réaction, plus terrible et plus désespérée que celle qui nous opprime.

Cette nécessité pressante de l'unité de plan et d'action oblige donc tous les Socialistes à chercher et à trouver des formules de réformes transitoires, qui, quoique assises sur les principes les plus absolus du droit et de la justice, puissent rallier les Ecoles et opérer promptement la réconciliation du prolétariat et de la bourgeoisie laborieuse, dans leur intérêt commun.

Cette œuvre de recherche et de simplification pratique, nous allons l'entreprendre avec la seule force de notre bon désir. Puissions-nous être imités par des hommes plus capables que nous de faire accepter par la France les lumières de la vérité !

FRANÇOIS COIGNET.

(*La suite prochainement.*)

La lumière se fait.

Nous disions, il y a un an, aux commerçants de Paris, et par conséquent de la France entière : « Le fléau le plus terrible du commerce, celui » contre lequel il n'existe pas de transaction pos» sible, c'est la *coalition permanente* des ban» quiers, des vendeurs d'argent qui, de haute » lutte, se sont emparés de la circulation du nu» méraire et du crédit.

» ..... Patentés de Paris ! vous tous qui souf» frez de la pression pécuniaire exercée par les » hommes d'argent, la voie légale vous est ou» verte pour faire prévaloir auprès de la législa» ture de plus saines, de plus justes idées finan» cières.

» Le *mal de l'argent* vous a envahi trop long» temps ; que vos 80,000 voix s'élèvent donc » pour demander votre guérison. Vous l'obtien» drez, car votre initiative est toute puissante si » vous savez vous en servir. »

Certes, le commerce de Paris, auquel s'adjoignent naturellement des propriétaires, des ouvriers, est en position de faire prévaloir les plus importantes réformes administratives et financières.

C'est là une noble et grande mission qu'il peut s'imposer.

Aussi ne saurions-nous trop applaudir à l'attitude énergique et déterminée que vient de prendre le *Comité central des commerçants, fabricants, propriétaires et ouvriers* dans la grande question des réformes à demander.

Le langage du *Comité* est haut et ferme, comme il convient à des hommes qui demandent justice et qui sont fatigués d'être le jouet de fallacieuses promesses.

En s'adressant aux apostats qui déshonorent la politique de la France, le Comité dit ces paroles significatives :

« Nous voulons obtenir, nous obtiendrons pro» gressivement, pacifiquement les réformes de» puis si longtemps promises par ces hommes » qui, dans leurs professions de foi, ont juré de » fonder la République, le gouvernement de » tous, et qui, une fois nommés, ont sacrifié le » commerce, la propriété, le travail au profit de » la finance, de la haute banque et des tripoteurs » de bourse. »

» Honte à ces hommes sans cœur et sans foi ! »

Et en s'adressant à d'autres hommes, le *Comité* ajoute :

« Aux infâmes calomnies des journaux réac» tionnaires, à leurs inqualifiables délations, à » leur guerre aussi lâche que peu redoutable, » nous répondrons par un manifeste où nous ex» poserons les réformes et les améliorations que » le Commerce est décidé à obtenir. »

On doit le reconnaître, le *Comité central des commerçants, fabricants, propriétaires et ouvriers* s'est placé à la hauteur des circonstances.

Le triomphe du bon droit est assuré si le *Comité* joint la persévérance et l'étude à la décision formelle qu'il vient de prendre.

La presse indépendante saura faire écho aux justes demandes du *Comité*, car sa mission à elle est d'empêcher l'oligarchie de la haute banque et des tripoteurs de Bourse de nous conduire par leur égoïsme à de nouvelles crises de misères et de déchirements.

Les colères de la *Patrie* ne paraissent pas avoir fait une vive impression sur les représentants inculpés d'avoir approuvé la *note* du *Messager de la Semaine*. Les désaveux continuent. MM. Sainte-Beuve, Oudinot et Lebeuf écrivent à leur tour qu'ils sont restés complètement étrangers à cette publication. L'*Opinion publique* se déclare autorisée à faire le même désaveu au nom de *tous* les représentants légitimistes.

Un des journaux de l'avant-dernière royauté, l'*Union*, nous annonce aujourd'hui que le Socialisme est mort comme théorie.

Cependant elle convient qu'il existe certain socialisme au fond de la société, et elle le définit : « haine de tout ce qui est supérieur ; haine de la fortune, ou de la naissance, de l'intelligence, ou de la vertu. »

L'*Union* prend l'effet pour la cause.

Cette haine qui existe en effet de la part de ceux qui n'ont pas contre ceux qui possèdent n'est autre chose, au fond, qu'une protestation violente contre les caprices de la société, mais une protestation légitime. Cette protestation a toujours subsisté, comme le dit l'*Union*; mais elle ne subsistera qu'autant que la société s'obstinera à refuser aux uns le facile accès des jouissances qu'elle garantit aux autres. Assurez à tous les citoyens, sans exception, les moyens d'arriver facilement au bien-être, de développer leur intelligence, de satisfaire leur ambition, d'exercer la vertu, — ce qui est très difficile pour le pauvre, — la haine qui se manifeste chez l'inférieur pour le supérieur disparaîtra complètement, et il ne restera à la place qu'un sentiment d'émulation, qui n'exclura ni la bienveillance ni l'amitié.

Mais tant qu'on s'obstinera à chercher le remède en dehors de cette modification sociale, ni les lois répressives, ni une restauration n'y feront rien ; la société réchauffera dans son sein un ennemi qui finira par la dévorer.

On lit dans l'*Assemblée nationale* l'aveu suivant :

Le suffrage universel, tel qu'il existe, nous mène inévitablement tôt ou tard à la victoire du Socialisme.

Ce n'est pas seulement le suffrage universel qui mène à la victoire du Socialisme, ce sont les progrès de la civilisation, de la science, de l'industrie, de l'instruction des masses ; c'est enfin le développement de toutes les forces vitales de la société, absolument comme les forces vitales d'un arbre l'amènent à se couvrir de fleurs au printemps et de fruits à l'automne. Le Socialisme fera son chemin avec le suffrage universel, mais il le ferait encore sans lui. Ajoutons qu'une des causes qui contribueront le plus à hâter cette victoire, ce sont les fureurs de ceux qui veulent la retarder.

Le bonapartisme s'en va. Le scrutin préparatoire de l'Union électorale a prouvé qu'à Paris il ne compte plus qu'un très petit nombre d'adhérents.

La *Liberté* annonce que la réunion de représentants bonapartistes qui siégeait au *Palais-National* vient de se dissoudre. Enfin l'organe du petit chapeau et de la colonne Vendôme a beaucoup perdu de ses illusions ; il fait de l'opposition au parti de l'ordre, et nous ne serions pas étonnés de le voir un de ces jours se convertir au socialisme comme son aînée en fétichisme impérialiste, la *Liberté*.

En attendant, il nous raconte comment les provinciaux venus à Paris sont frappés de l'élégance aristocratique de M. de Flotte, l'élu socialiste de la population parisienne.

Ces honnêtes visiteurs, ajoute-t-il, peu au courant de nos transformations révolutionnaires, n'entendaient pas raconter sans quelque surprise qu'un des ancêtres de M. de Flotte avait conduit en terre sainte une troupe de trois cents archers, équipés à ses frais lors de la première croisade.

C'est grave, en effet, un fils des croisés qui devient socialiste ! Ce fait au reste, n'est pas le seul qui, au dire du *Dix Décembre*, prouve que le génie, les talents, les convictions politiques ne sont nullement héréditaires dans les familles :

Cette singulière antithèse historique, poursuit le Journal de l'Elysée, rappelait celui-ci, plus remarquable encore, que l'auteur d'une pièce politique qui obtient en ce moment un succès de scandale par l'audace de ses allusions légitimistes, est le propre fils d'un conspirateur régicide.

Le *Dix Décembre* était en bonne voie ; pourquoi s'est-il arrêté à ces deux exemples?

Quant à la *Liberté*, devenue réactionnaire par achat, elle se pose une série de questions pour prouver l'instabilité des choses humaines. L'eusses-tu cru, s'écrie-t-elle,

Que le roi monté au trône de par le dogme de la souveraineté du peuple, pourrait constituer le gouvernement personnel, et s'écrie, comme Louis XIV : *L'Etat c'est moi !*

Hélas ! c'est l'histoire de tous les rois, soit qu'ils tiennent leur pouvoir de l'hérédité, comme Louis XIV, soit qu'ils le tiennent d'une élection plus ou moins sincère, comme Napoléon et Louis-Philippe.

C'est pour cela que la forme républicaine est supérieure à toutes les autres, et qu'entre les formes républicaines la meilleure est celle qui subalternise le plus le pouvoir exécutif, et lui reconnaît le moins possible d'initiative et de durée.

Le *Pays* revient encore sur la *fuite honteuse* des démocrates au 13 juin 1849.

Les hommes du *Pays* eussent mieux aimé que le sang eût coulé, nous le comprenons ; cela les eût délivrés d'un certain nombre de socialistes, des chefs d'école peut-être, qui peuvent revenir de l'exil ou sortir des prisons. Mais les démocrates ne voulaient pas de collision, et il n'y en a pas eu. Une belle victoire, en vérité, qui s'est résumée dans la dévastation [illegible] résistance de trois imprimeries, le massacre de je ne sais combien de chats et de poules, et l'arrestation à domicile d'une foule de citoyens !

En février 1848, c'était différend ; la bataille était engagée ; où étaient alors les matamores, les capitaines Fracasse du *Pays?* La royauté n'a pas trouvé un bras pour la défendre, et le lendemain les lettres affluaient au *Moniteur*, les déclarations pleuvaient dans les journaux, les illustres épées traînaient par les antichambres du gouvernement provisoire ; c'était à qui crierait le plus haut qu'il se ralliait à la République. On cherche à nier aujourd'hui ; mais l'histoire est là qui a tout enregistré, et chaque jour la *Presse* remet en lumière quelques-unes de ces bruyantes fanfares en faveur de la *révolution sociale* qui venait de s'accomplir.

Les hommes du *Pays* sont donc bien mal venus à s'écrier :

« Vienne l'heure de vos vengeances, vous verrez si nous rampons. »

On lit à ce propos dans l'*Evènement* :

M. Thiers s'est caché après la révolution de février. Il était vaincu : cela n'a rien d'étonnant.

Mais si le rôle de M. Thiers, en février, n'a rien de bien brillant, il ne l'a pas été davantage en juillet.

Voici ce que M. de Châteaubriand nous apprend :

« M. Mangin envoya saisir les presse du *National*; » M. Carrel résista ; MM. Mignet et Thiers, croyant » la partie perdue, disparurent pendant deux jours : » M. Thiers alla se cacher dans la vallée de Mont» morency, chez une Mme de Courchamp, parente » des deux MM. Becquet, dont l'un a travaillé au » *National* et l'autre au *Journal des Débats*. »

Ce qui est le plus curieux, c'est qu'en 1830 M. Thiers était *vainqueur*. Un vainqueur se sauvant, voilà qui est nouveau.

Mais M. Thiers était vainqueur à la manière de Falstaff, qui, après s'être bel et bien caché pendant la bataille, vient réclamer, après le triomphe, sa part du butin.

On sait avec quelle fatuité, il y a un mois à peine, M. Thiers, dans la discussion de la loi d'enseignement, disait : La révolution de 1830, la *nôtre* !

Shakespeare avait deviné M. Thiers.

Le *Constitutionnel* court toujours après son émeute qui lui échappe. Il la voit aujourd'hui menaçante dans une adresse publiée par MM. Croce-Spinelli, Figuet et Breton, au nom des commerçants républicains. Cette adresse est pour lui le prélude d'une prise d'armes de la part des socialistes, ces brigands, ces pillards, dont il inspire chaque jour la terreur à ses lecteurs ahuris.

Savez-vous pourquoi cette adresse est coupable? c'est parce qu'il y est dit que le grand parti honnête et modéré, en se refusant à toutes les réformes, prétend *éterniser la misère du peuple*.

On sait très bien que le parti modéré n'a jamais mérité ce reproche. Depuis un an qu'il trône en maître absolu à l'Assemblée législative, n'a-t-il pas voté une multitude de lois de compression, de proscription, d'intimidation, de décimation, d'exclusion? n'a-t-il pas repoussé systématiquement toutes les mesures proposées par les socialistes ? Le peuple qui souffre la misère serait en vérité bien ingrat s'il ne reconnaissait pas que ses mandataires ont accompli scrupuleusement leur devoir.

Les plaintes des commerçants étant sans prétexte plausible, le but de l'adresse est évident ; ils vont mettre l'Assemblée hors la loi et recommencer les barricades.

Pauvres lecteurs, comme on vous exploite !...

Nous savions bien que le *Siècle* répliquerait à la note communiquée à son sujet aux journaux du soir. Voici sa réponse :

Nous offrons de verser CINQ MILLE FRANCS à la caisse de la ville pour les pauvres si, devant un jury spécial de douze membres, nous ne prouvons pas que nous avons été, depuis huit jours, obligés de changer l'adresse de plusieurs de nos abonnés, pour leur épargner une destitution dont ils étaient menacés, dans le cas où ils continueraient leur abonnement : — si nous ne prouvons pas qu'un instituteur de la commune de...., abonné en tiers avec un de nos actionnaires, a été menacé de destitution immédiate, dans le cas où il continuerait à recevoir le *Siècle*; — si, enfin, nous ne prouvons pas l'authenticité de la lettre ci-jointe, que nous recevons à l'instant :

« Paris, 19 mars 1850.

» Monsieur,

» Je suis employé dans une administration publique ; en présence des destitutions qui ont commencé déjà, je me vois forcé à regret, sous peine d'être exposé à perdre ma place, de cesser de recevoir le *Siècle*; je vous prie, en conséquence, de vouloir bien ne plus me l'adresser *à partir d'aujourd'hui*.

» Je joins ma quittance et une bande, où vous verrez que j'ai renouvelé mon abonnement le 1er de ce mois ; vous me ferez rembourser, si vous le jugez à propos, le prorata du temps à courir jusqu'à la fin de l'abonnement, ou vous me ferez dire si je pourrais aller le prendre chaque jour dans vos bureaux.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Démentez maintenant tant que vous en aurez l'audace ; vous ne ferez qu'ajouter un mensonge à une lâcheté.

La *Démocratie pacifique* offre de faire la même preuve. Il n'est pas de journal démocratique qui n'ait reçu une multitude de lettres semblables à celle que mentionne le *Siècle*. Pour nous, nos cartons en sont pleins.

Le *Moniteur* commence enfin à publier les chiffres officiels des élections dans les départements. Nous reproduisons ceux qu'il contient aujourd'hui :

ALLIER.

[illegible] électeurs.
[illegible] votants.

M. Dufour, avocat au conseil d'Etat, a obtenu 30,087 voix.

M. Galley, ancien maire de Donjon, en a réuni 29,905.

M. Dufour a été proclamé représentant.

CHER.

80,429 électeurs.
57,723 votants.

M. de Vogué, membre du conseil général, ancien membre de l'Assemblée constituante, et M. Poisle-Desgranges, ancien membre de l'Assemblée constituante, ont été élus, le premier par 32,057 et le second par 30,377 suffrages.

Leurs concurents étaient MM. Guérin et Bureau (Allyre), qui ont obtenu 25,255 et 25,053 voix.

LOIR-ET-CHER.

69,709 électeurs.
54,340 votants.

M. Charles d'Etchegoyen a été élu. Il a obtenu 30,163 voix.

Il avait pour concurrent M. Crespier, membre du conseil général, qui en a obtenu 25,526.

NIÈVRE.

84,182 électeurs.
61,110 votants.

M. Charles Gambon, médecin, a obtenu 33,144 voix et a été proclamé.

M. Grangier de la Marinière, membre du conseil général, en a obtenu 27,717.

HAUT-RHIN.

121,083 électeurs.
89,701 votants.

On été élus :

MM. Kestner, fabricant à Thann......	44,582
Dollfus, ancien député, membre du conseil général..........	44,202
Migeon (Jules), propriétaire.....	43,763
Les candidats venus après eux sont :	
MM. Jæger....................	43,582
Berckheim...................	43,328
Georges.....................	42,756

HAUTE-VIENNE.

76,922 électeurs.
56,304 votants.

M. Ducoux, ancien membre de l'Assemblée constituante, a obtenu 29,019 voix et a été proclamé.

M. Bataille en a réuni 26,654.

ÉLECTIONS DU VAR.

Nous avions raison, dit le *Démocrate*, de nous défier du résultat électoral obtenu dans l'armée et publié hier dans le bulletin affiché par le sous-préfet.

On nous écrit de Draguignan qu'il se signe une protestation contre les irrégularités (nous adoucissons l'expression de notre correspondant) qui auraient été commises à l'occasion du relevé des votes de l'armée.

Le même journal fait observer plus loin que la loi électorale veut que le scrutin n'ait lieu que 20 jours après la publication du décret de convocation des collèges électoraux.

Or, dit-il, il est bien évident que ce décret n'ayant pu être connu à Alger que longtemps après sa publication à Paris, il n'y avait pas 20 jours que ce décret était connu (le 4 mars) lorsqu'on a fait voter l'armée d'Afrique, et nous pouvons dire qu'il n'y en avait pas même 15.

Revue de l'Extérieur.

Si nous en croyons une correspondance de l'*Assemblée nationale*, M. Louis Bonaparte aurait écrit au pape que, s'il ne se décidait pas à rentrer à Rome, les Romains seraient consultés sur la forme de gouvernement qu'ils entendent s'imposer. Pie IX, voyant la papauté temporelle perdue s'il s'exposait à cette épreuve, se serait alors décidé, mais il voulait être accompagné à Rome par les troupes espagnoles. Narvaez aurait refusé ; il trouve que l'Espagne en a fait assez.

« Il fallut alors penser aux Autrichiens. Les Espagnols se retirant, les Autrichiens devront occuper l'Ombrie et les provinces centrales. Mais le baron d'Aspre ira à Rome avec quelques bataillons. Vous savez que c'est sous le prétexte de rétablir les armes d'Autriche sur le palais de l'ambassade, place de Venise.

» Les troupes autrichiennes, au nombre de 16000 hommes, se tiendront à portée pour marcher sur Rome au secours du pape, s'il y avait nécessité. »

Ces nouvelles sont confirmées de tout point par l'*Opinione*. Elle ajoute que l'on s'arrangera pour qu'il y ait du tumulte à Rome, afin de donner un prétexte aux Autrichiens de s'y établir.

Le *Constituzionale* de Florence annonce que, dans la soirée du 10 mars, de déplorables désordres ont eu lieu à Pise.

La chambre des députés de Hesse-Cassel, qui a rendu un vote de défiance contre le nouveau ministère, et refusé *à l'unanimité* un crédit extraordinaire pour le service militaire, vient d'être prorogée.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session du parlement, le roi de Wurtemberg a qualifié la diète d'Erfurth de parjure fédéral et de violation préméditée des traités européens. Cette diète, inventée par la Prusse, mais à laquelle les démocrates ont refusé d'élire des représentants, paraît

une institution [illegible]. Ceux même qui un instant avaient cru y voir le commencement de l'unification de l'Allemagne, n'ont pas tardé à reconnaître qu'elle ne servirait en définitive que l'ambition de la Prusse, et ils se sont découragés. Cette diète a dû ouvrir ses délibérations aujourd'hui 20 mars.

De son côté l'Autriche vient de donner son adhésion officielle au traité anti-prussien du 28 février.

L'Assemblée wurtembergeoise a élu pour son président le chef de la démocratie, M. Schœder. Voici les principaux passages de l'allocution qu'il a prononcée en cette qualité :

« Puissent, au milieu de la discorde et de la désunion auxquelles les grands gouvernements ont livré la grande et la petite patrie en rejetant la Constitution de Francfort, au milieu des attaques audacieuses dirigées contre la liberté civile, conquête de ces dernières années, puissent les diverses fractions de cette chambre s'unir, ou du moins, quand l'accord des doctrines n'est pas possible, ne jamais abandonner le terrain de la conciliation et de l'estime réciproque.

» La question allemande, qui ne sera pas plus résolue par la triple alliance de 1850, quelque pures que soient d'ailleurs les intentions de ses fondateurs, qu'elle ne peut l'être par la triple alliance de 1849, cette importante question ne sera pas le premier sujet de délibération de cette haute assemblée. Vous pourrez immédiatement tourner votre attention sur la situation intérieure, et c'est là, je crois, le terrain sur lequel la conciliation peut et doit faire cesser la haine des partis. Le maintien des droits fondamentaux et la révision de la Constitution, conformément aux principes qu'ils consacrent et à l'esprit des temps nouveaux, ne sont-ils pas en effet le désir unanime de l'un et de l'autre camp, et de toute la saine partie de la population ?

» Messieurs, que notre devise soit :

» Fermeté et décision dans la conservation et dans la défense des droits acquis constitutionnellement;

» Modération et circonspection dans les luttes qui peuvent se préparer pour la conquête de nouveaux droits. »

Il est peu probable qu'il y ait de sitôt un rapprochement entre la Prusse et l'Autriche.

Le baron Gros a offert la garantie de la France pour le remboursement des créances que le gouvernement anglais réclame du gouvernement grec. Quoique le baron Gros se soit beaucoup avancé en faisant cette offre sans que l'Assemblée législative ait autorisé le pouvoir exécutif à engager ainsi ses finances, M. Wyse a répondu qu'il se contenterait de la garantie de la France, et restituerait tous les navires grecs, à la condition que le gouvernement grec reconnaîtrait la validité et le montant des créances réclamées. On n'a pas pu s'entendre sur ce point, et du 1er au 8 mars, date des dernières nouvelles d'Athènes, il n'y a rien de changé dans la situation.

(*Opinion publique.*)

En annonçant le départ de la flotte française des mers du Levant, la *Gazette d'Augsbourg* dit que la flotte aurait dû rester encore quelques mois pour n'être pas surprise par les évènements *qui auront lieu infailliblement au printemps prochain.*

Les élections parisiennes du 10 mars ont produit une vive sensation en Allemagne. Nous savons qu'à Cologne en particulier il est question de rédiger une adresse par laquelle les républicains de cette ville témoigneront à ceux de Paris le vif intérêt qu'ils ont pris à la grande bataille électorale dans laquelle vient de triompher la démocratie française, et, avec elle, la démocratie européenne tout entière.

Si nous en croyons le *Bulletin de Paris*, la coalition étrangère en serait furieuse. Un ambassadeur aurait même dit : « Les victoires électorales dans » les départements n'ont aucun effet à l'étranger ; » mais celles de Paris sont tout. La diplomatie fera » d'abord entendre son *ultimatum*, puis commencera » la lutte à main armée. *Paris a commencé une ré-* » *volution le 10 mars, c'est à l'Europe de la finir* »

Assemblée nationale.

Séance du 20 [illegible].—Présidence de M. Dupin.

M. Ferdinand Barrot écrit à M. le président pour prier l'Assemblée de vouloir bien nommer une commission spéciale chargée d'examiner et d'apurer les comptes de sûreté générale pendant son ministère au département de l'intérieur.

La commission sera mise à l'ordre du jour de demain.

Un membre du 18e bureau rend compte de la vérification de la dernière élection de la Nièvre. Aucune irrégularité n'a été remarquée dans cette élection. En conséquence le 18e bureau propose l'admission comme représentant de M. Ch. Gambon, qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi relative au timbre des effets de commerce. L'Assemblée en est restée au titre III, qui propose de soumettre au timbre les transferts des rentes.

M. d'Adelsward a la parole pour soutenir le projet de la commission et pour répondre à M. Ducos.

M. D'ADELSWARD. Comme M. Ducos, je crois remplir un devoir en soutenant une opinion contraire à la sienne.

L'orateur soutient que l'impôt de la rente n'est pas étranger à notre législation. Un édit de 1768 a posé en fait le principe de l'imposition de la rente, et d'une retenue exercée sur cet ordre de propriété comme acheminement à l'amortissement.

En 1790, lorsqu'est intervenu l'impôt foncier, Mirabeau a combattu l'impôt sur les rentes comme moyen de combattre également l'influence aristocratique de la propriété immobilière.

Mais en 1793, le principe de l'impôt sur la rente prévalut en même temps qu'on formait l'unité dans les dettes de l'Etat par l'inscription sur le grand livre. C'est ce qui résulte du rapport de Cambon. Le grand livre n'était pour lui qu'un moyen de cadastrer plus facilement les fortunes, et de parvenir à une plus grande égalité dans les répartitions des impôts qui doivent peser également, disait-il, sur toutes les propriétés, de quelque nature qu'elles soient. Ainsi, la loi du 24 août 1793 pose d'une manière absolue le principe de l'impôt.

Plus tard, dans des circonstances plus difficiles, le 8 septembre 1793, un décret atteignait les rentes de l'Etat. Voici un deuxième précédent qui m'autorise à dire que le principe de l'impôt est dans les précédents législatifs.

Dans la loi de vendémiaire an VI, le timbre des transferts est conservé dans l'art. 27, et il faut que M. Ducos invoque les lois de frimaire an VII et du 21 floréal an X pour établir l'immunité des transferts.

Remarquez d'ailleurs, ajoute l'orateur, que l'Etat est un être complexe. Comme emprunteur, il doit un certain revenu à ses prêteurs ; mais il reste aussi collecteur d'impôts, et, par ses percepteurs, il fait retirer sur les revenus de la rente, comme sur les autres propriétés, un impôt dans l'intérêt public, et même donne droit de commission pour faire payer la rente dans les départements.

D'un autre côté, les transferts des rentes ne doivent pas être plus exempts que les transferts des autres propriétés de l'impôt du timbre payé dans toute transmission des biens-meubles ou immeubles, faite sous la foi publique.

M. Ducos a parlé de la dissémination des rentes et du plus grand nombre de ceux qui possèdent une rente minime ; il en conclut que les transferts pèseraient principalement sur les rentiers pauvres. Mais M. Humann a répondu lui-même à cette considération en apportant les chiffres des rentes transférées, et l'on y voit que les transferts ont lieu surtout et presque uniquement sur les rentes considérables. Ce ne sera donc pas les rentiers faibles qui seront le plus frappés. En résumé, la rente est une propriété comme une autre ; elle ne doit pas être plus exempte que toute autre de sa part proportionnelle dans les charges publiques.

M. BERRYER. Je ne veux présenter que quelques observations, et j'espère démontrer que la proposition que l'on vous fait est l'une des plus dangereuses qui puissent frapper nos opérations de crédit. (Ah ! ah !) On me dit : Pourquoi la rente ne paie-t-elle pas un impôt ? Je comprends cette question. C'est le mode de procéder que j'attaque; ce que je ne veux pas, c'est cette apposition de timbre à chaque opération.

Je laisse de côté toutes les questions rétrospectives, car elles me paraissent sans intérêt. Ce qu'il faut approfondir, c'est l'état de notre crédit et l'effet de la proposition sur ce crédit. Et, je le dis tout de suite, si cela se fait, l'Etat se fera tort à lui-même, et il subira, par cette dépréciation de son crédit, une perte plus considérable que l'avantage qu'il trouvera dans ce nouvel impôt.

Comment ! vous voulez que le transfert de l'obligation, qui, après tout, est la condition de la circulation de la rente, soit frappé d'un droit de timbre ? Mais qui aurait ici l'idée de déclarer qu'à chaque endossement apposé à une lettre de change, cet endossement rendrait le titre passif d'une nouvelle retenue, que celui qui a créé la lettre de change soit assujetti à payer un droit de timbre, voilà ce que j'admets ; mais que ce droit se renouvelle à chaque endossement, c'est ce que je ne puis accepter, et il est, selon moi, souverainement injuste qu'un Etat débiteur dise à son créancier : Toutes les fois que tu voudras te servir du titre que j'ai mis entre tes mains, en échange de ton argent, le timbre viendra frapper ta négociation.

M. Berryer établit par ses calculs que, dans l'opération comme dans les jeux de Bourse, sous le nom de reports, l'argent s'élèvera de 6 à 8, puisqu'il faudra dans ces négociations deux transferts, et par conséquent un double impôt.

Que le cours des effets publics soit plus difficile, et l'intérêt est immédiatement plus lourd pour tous les capitaux. Que l'intérêt de la négociation des effets publics soit relevé, il l'est pour tous, aussi bien pour le crédit de l'Etat que pour les intérêts agricoles, industriels et commerciaux. C'est pour cela que je vote la loi, mais je repousse l'article. (Très-bien à droite. — Une longue agitation suit ce discours. La séance est suspendue pendant quelques minutes.)

A la reprise de la séance, M. Emile Leroux, rapporteur, a la parole.

M. EMILE LEROUX. L'Assemblée, je l'espère, voudra bien me prêter son attention pour que la majorité de la commission puisse faire connaître les raisons qui l'ont déterminée à faire sa proposition. Il faut d'abord dire qu'elle est partie de l'initiative de son président, M. Gouin, et qu'elle a été adoptée par 9 voix sur 12. Encore un de ses membres s'est-il abstenu.

Le rapporteur soutient que Mirabeau, dans la séance du 4 décembre 1790, ne s'est nullement élevé contre le timbre relatif aux transmissions des rentes ; il n'a parlé que pour le maintien de la reconnaissance de la dette publique. Cela est si vrai, que le lendemain, 5 décembre, la transmission des rentes subissait un droit de un pour cent.

Il soutient également que la nation n'a jamais pu aliéner son droit souverain à l'égard des transmissions de rentes ; elle doit payer sa dette, mais elle peut toujours imposer les transmissions de rentes comme la transmission des autres propriétés. Dire que le taux des rentes est le taux de l'intérêt en France, cela doit être vrai, mais à condition que cet intérêt ne sera pas le résultat de la fluctuation des jeux de la Bourse. La commission ne veut pas frapper le crédit public; elle veut seulement atteindre le capital au moment de la négociation.

Le droit qui est imposé aux rentes n'est que de 5 c. par 100 fr. Quel est le capitaliste qui renoncera au projet d'acquérir un capital de cent mille francs en rentes parce qu'il aura à payer un timbre de cinquante francs ? Où sera l'atteinte portée au crédit public, parce que le cours de la rente diminuerait de cinq centimes ?

On dit que le transfert n'est qu'un endossement... Nullement. Ce n'est pas un endossement, c'est un titre nouveau. (Bruit.) C'est un titre nouveau qu'on acquiert, si réellement on a voulu acquérir le privilège de la rente ; et nous ne pouvons admettre que l'on ne fasse que des marchés à terme ou des marchés fictifs.

A l'égard des opérations d'emprunt à l'aide du report, elles pourront, je le reconnais, souffrir quelques entraves; mais ce n'est pas un très grand mal devant les opérations qui se cachent à la Bourse sous le nom de reports.

Oh ! nous le savons, on criera à la Bourse ; toutes les fois que le gouvernement a parlé de toucher à l'épiderme de la rente, on s'est récrié à la Bourse ; mais ces cris n'ont pas d'écho dans le pays. (Mouvements divers.)

Remarquez d'ailleurs, messieurs, que, pour les monts-de-piété, le pauvre paie plus de 12 0/0 quand il veut emprunter, et que vous ne sauriez trouver exorbitant le paiement par le capitaliste et l'acquéreur de rentes de 5 c. pour 100 fr.

Ce que nous avons voulu faire, c'est atteindre indirectement le capital alors qu'il est productif. Or, messieurs, vous le savez, nous ne sommes pas comme en l'an VI à l'égard des propriétés mobilières. Alors, elles n'étaient pour ainsi dire qu'à l'état d'embryon. Aujourd'hui, d'après ce que vous disait M. Thiers sous l'Assemblée constituante, l'assiette de l'impôt est ainsi faite.

Les propriétés immobilières valent environ 1,800 millions ; elles paient 312 millions d'impôts. La propriété mobilière, les capitaux industriels connus, s'élèvent à près de deux milliards, qui sont fort peu imposés. Le capital des rentes est porté à environ 5 ou 6 milliards, qui ne paient rien à l'Etat. (Agitation.)

Je termine, messieurs, par une autre considération. L'honorable M. Ducos nous a dit qu'il faisait un appel à la conciliation, et qu'il fallait nous placer dans la loi comme sur un terrain neutre. J'accepte pour ma part cet appel à la conciliation; mais, pour moi, ce terrain neutre, c'est le terrain de la justice. M. Ducos s'est appuyé sur le sentiment de la fraternité, je m'appuie sur celui de l'égalité; je veux l'égalité des droits, mais l'égalité des charges pour tous.

Permettez-moi encore une sérieuse réflexion. Naguères, à cette tribune, une question grave et qui avait soulevé les plaintes d'une grande partie de la France, s'est agitée pendant plusieurs jours. Malgré la justice de ces plaintes que vous avez tous reconnues, la majorité de cette Assemblée, obéissant à un devoir impérieux commandé par la nécessité du Trésor public, et sachant s'élever au-dessus de toute considération de vaine popularité, a jugé qu'elle ne pouvait s'empêcher de rétablir l'impôt des boissons.

Aujourd'hui, messieurs, au milieu du redoublement des passions, craignons de fournir aucun prétexte à l'esprit de désordre, et qu'il n'y ait personne qui puisse dire ces paroles : ceux-là qui ont rétabli l'impôt sur les boissons ont refusé d'imposer les rentes. (Agitation prolongée.)

M. PASSY. Il y a une différence profonde entre la fixation que j'ai proposée et la proposition qui vous est faite aujourd'hui. Un impôt qui touche aux facilités de négociation des titres de rente, est une chose grave selon moi, car ces facilités sont un élément de la valeur de cette rente, et il n'appartient pas à l'Etat d'abolir cette condition. (Très bien !)

L'impôt du timbre sur les rentes serait une prime donnée aux valeurs étrangères au détriment des valeurs françaises. (Sensation.—Agitation prolongée.)

Certes, il faut poursuivre et blâmer l'agiotage; mais il faut, l'atteindre par des mesures réelles, et cette loi ne sera jamais une ressource contre l'agiotage. (Bruit.)

L'orateur termine en disant avec M. Berryer, que le cours des valeurs de l'Etat est une déclaration de la valeur de l'argent, et il croit que la proposition, si elle était acceptée, se traduirait à la Bourse par une baisse.

M. FOULD répète ce que M. Berryer a dit des rentes aux porteurs, qui, par l'adoption de la proposition, prendraient évidemment une suprématie fâcheuse pour le Trésor sur les titres de rente.

M. CHEGARAY annonce que la commission retire de sa proposition les bons du Trésor ; il soutient en même temps, au milieu du bruit, l'avis de la commission.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'article dans lequel la commission retranche les mots : « Les bons émis par le Trésor à échéance fixe ou indéterminée. »

On procède au scrutin de l'art. 31, ainsi amendé. (Une vive agitation règne dans l'Assemblée.)

Le dépouillement du scrutin constate le résultat suivant :

Nombre des votans	632
Majorité absolue	317
Billets blancs	400
Billets bleus.	232

L'article 31 est adopté.

« Art. 32. Ne seront pas soumis au droit de timbre fixé par l'article, les transferts de rentes sur le grand-livre de la dette publique, nécessités par des opérations d'ordre. » — Adopté.

Sur la proposition du rapporteur, il est décidé que la suite de la loi sera discutée demain ; puis, immédiatement après, viendra la discussion du budget.

La séance est levée à six heures.

Demain à deux heures, séance publique.

Cour d'assises du Morbihan.

AFFAIRE DES TRANSPORTÉS DE BELLE-ISLE.

ACQUITTEMENT DE TOUS LES ACCUSÉS.

Nous n'avons pu, à notre grand regret, publier complètement les débats de ce procès. Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs le verdict d'acquittement qui l'a terminé.

L'audience du 18 a été remplie par les plaidoiries. Les citoyens Tasselier, Chautard et Hugelmann, accusés, ont adressé au jury des allocutions remarquables par l'élévation des sentiments et la modération des expressions. Tasselier a produit une vive impression sur l'assemblée lorsqu'il s'est écrié : « Demandez à ces officiers, qui sont présents, s'ils ne venaient pas au milieu de nous qu'on représente comme altérés de sang, sans crainte et en nous pressant la main comme à des frères ; qu'ils vous disent aussi que lorsqu'ils venaient à nos théâtres nous leur cédions la place d'honneur. » Tasselier rappelle qu'en juin il a sauvé un officier du 55e.

Chautard raconte un fait semblable, et il invoque le témoignage du colonel du 3e dragons et de M. Alexandre Dumas.

MM. Rattier, avocat, Cassal, représentant, et Michel (de Bourges) prennent successivement la parole.

M. le procureur-général croit devoir, dans sa réplique, combattre longuement les théories du Socialisme ; il évoque, comme conséquences de ces théories anarchiques, le souvenir sanglant de 93, qui a taché la place qu'ont traversée les jurés pour arriver au tribunal, de 93, qui a décapité son père.

Me MICHEL (de Bourges) a la parole pour répondre.

Me MICHEL (de Bourges). Ce n'est pas *moi* qui vous ai dit que vos pieds ont traversé ce matin une place imprégnée de sang. Ce n'est pas moi qui vous ai dit que j'étais encore dans le ventre de ma mère, quand des assassins ont égorgé mon père. Je ne reconnais à personne le droit de faire peser des souvenirs personnels dans la balance de la justice. Eh bien ! moi, je vous rappellerai un souvenir moins sanglant.

En 1840, je défendais devant la cour des pairs un enfant de votre pays, M. Laity : il fut condamné; maintenant il est aide-de-camp du président de la République. Voilà la politique avec son flux et son reflux. Nous devons faire appel à la miséricorde; tous les partis en ont besoin. Vous accusez 93 d'avoir fait tomber 6 000 têtes : après le 9 thermidor, les vainqueurs décimèrent 18 000 patriotes.

L'orateur assimile ensuite, dans une magnifique improvisation, les persécutions dirigées contre des idées nouvelles du temps où nous vivons à celles que Néron, l'infâme Dioclétien et tant d'autres mirent en œuvre pour chercher à tuer le Chistianisme au berceau, lorsque dans les Gaules il substituait un Dieu de paix au sanglant Teutatès des druides, lorsqu'il renversait à Rome le colosse de Jupiter olympien, dont le crâne sert aujourd'hui de bénitier dans l'église de Saint-Pierre.

Il rentre ensuite dans les faits de la cause et reproduit ses premiers arguments avec vivacité, clarté et précision. Il termine en disant aux jurés de se souvenir qu'un jour il faudra bien que tous comparaissent devant le tribunal suprême. Alors le grand juge, dit-il, vous demandera compte de vos actions. Si vous dites aux innocents: je ne vous connais pas, le Christ alors vous dira : je ne vous connais pas. Vous savez le sort de ceux à qui le Christ aura dit : je ne vous connais pas.

M. LE PRÉSIDENT résume les débats avec une grande impartialité. Il pose ensuite à MM. les jurés 41 questions, tant principales que subsidiaires.

Le jury se retire dans la salle de ses délibérations. Il rentre en séance au bout de cinq quarts d'heure.

M. LE CHEF DU JURY. Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse du jury est, sur toutes les questions : Non, les accusés ne sont pas coupables.

Les accusés sont introduits dans la salle d'audience.

M. LE PRÉSIDENT. J'avertis les accusés et le public de se garder de toute espèce de manifestation.

Le greffier donne lecture des réponses du jury.

M. LE PRÉSIDENT prononce l'acquittement de tous les accusés. Ils seront mis en liberté s'ils ne sont détenus pour d'autres causes.

TASSELIER. Au nom de nos frères transportés en Algérie, des juges !

CHAUTARD. Oui, des juges !

TOUS. Des juges ! des juges !

HUGELMANN. Honneur au jury breton ! Nous savions bien que nous n'étions pas sur la terre étrangère.

La séance est levée à quatre heures.

Les accusés que la cour vient d'acquitter sont reconduits par des gendarmes à la prison.

Une foule d'ouvriers et de paysans les accueille à leur sortie du Palais-de-Justice par le cri de : *Vive la République !* et les reconduisent à la prison en chantant le *Chant du Départ.*

A Monsieur le rédacteur en chef de la *Démocratie Pacifique.*

Monsieur,

Je vous prie, et au besoin vous requiers de vouloir bien insérer ma réponse à une lettre de M. Toussenel, publiée dans votre numéro de ce matin.

Agréez, etc. F. SOLAR.

A Monsieur Toussenel.

Monsieur,

Vous m'honorez beaucoup en m'adressant une lettre destinée au rédacteur en chef de la *Patrie.* Veuillez croire que ce n'est que par modestie et par respect de la vérité que je récuse le titre qui vous a servi de prétexte pour m'adresser votre singulière épître. La *Patrie* veut bien admettre quelquefois mes articles ; quand vous rencontrerez des lignes de ma façon, qui auront le bonheur de vous déplaire, soyez persuadé que je me hâterai d'en revendiquer la responsabité. Par malheur pour moi, monsieur, l'article dont vous vous plaignez ne m'appartient pas.

Si donc l'on retranche mon nom de votre lettre et que l'on y substitue le nom de M. Eugène Forcade, rédacteur en chef de la *Patrie*, elle n'est plus qu'un non sens ridicule. S'il y a dans votre lettre une intention personnelle dont j'ignore les motifs, permettez-moi de vous dire qu'en pareil cas un homme de cœur ne prend pas un détour, mais qu'il prend l'adresse de celui qu'il veut trouver.

J'ai l'honneur de vous saluer.

F. SOLAR.

A Monsieur Solar, rédacteur de la PATRIE.

Monsieur,

Quand je me suis présenté dans les bureaux de la *Patrie* pour réclamer l'insertion de ma première réponse aux attaques de votre journal, il m'a été répondu par deux fois qu'il fallait attendre la décision de M. Solar pour savoir si ma réclamation serait accueillie. Ne connaissant aucunement le personnel des rédacteurs de la *Patrie*, j'ai dû naturellement, d'après ces réponses, vous considérer comme le rédacteur en chef de cette feuille, et c'est pourquoi je vous ai adressé la lettre qui a paru hier dans la *Démocratie pacifique*. En pareil cas, un homme de cœur n'a d'autre voie à prendre que celle que j'ai suivie.

Dès que vous n'êtes pas l'auteur des attaques calomnieuses dirigées contre moi, mes observations, que je maintiens, ne s'adressent plus à vous, mais à celui de vos collaborateurs qui les a provoquées.

Agréez, etc. A. TOUSSENEL.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *National* :

« Nous recevons de M. Courtais, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante, une lettre pour protester contre la manière dont le sous-préfet de Montluçon et le maire de la commune de Doyet ont dirigé les opérations du collège électoral de cette commune. En vain, un membre du bureau et M. Courtais lui-même protestèrent contre la formation illégale du bureau. Le premier se retira et M. Courtais fut forcé de suivre son exemple, sous peine de se voir mis dehors par la force. Malgré tous les efforts des réactionnaires, malgré les bulletins sur papier carton imposés aux électeurs, le dépouillement du scrutin a donné 172 suffrages à M. Galley et 95 à son concurrent.

» La conduite des autorités pendant les élections, dit l'honorable M. Courtais, mérite un blâme sévère. Dans une commune voisine de Doyet on arrêtait le maître d'école, récemment destitué ; la modération seule des habitants les a préservés d'une lutte fratricide. »

— Hier le Théâtre-Français faisait relâche pour la répétition générale de la tragédie intitulée : *Charlotte Corday*. Mais cette répétition n'a pu avoir lieu, par suite de la mort subite de L. Mainvielle, qui avait un rôle dans cet ouvrage.

M. Mainvielle s'était rendu à trois heures à l'Opéra avec sa fille, Mlle Mainvielle-Fodor, jeune cantatrice qui aspire à débuter à ce théâtre. Pendant que Mlle Mainvielle se faisait entendre dans Valentine des *Huguenots*, son père était resté à l'attendre chez M. Leroy, le directeur de scène. Après l'audition qui avait duré une demi-heure environ, Mlle Mainvielle remonta avec M. Leroy pour retrouver son père. Il était assis dans le fauteuil même du directeur de la scène et paraissait endormi. Il était mort frappé d'une apoplexie foudroyante.

— Il y a eu dimanche dernier 42 ans, que Napoléon fondait, par un décret impérial, la nouvelle Université de France ; presque à la même date, son neveu fait adopter par la majorité de l'Assemblée législative le décret qui doit la démolir. C'est ce qu'on appelle, en style *Dix Décembre*, la grande politique, la politique napoléonienne.

— Notre ami Charles Dain, élu représentant dans le département de Saône-et-Loire, est arrivé aujourd'hui seulement de Châlon, où le retenait depuis quelques jours le procès intenté au *Patriote de Saône-et-Loire*. Ce journal était accusé de s'être livré à l'apologie de faits qualifiés crimes par la loi. Ce délit résultait, suivant le ministère public, de l'insertion de deux lettres dans lesquelles les ex-représentants du peuple, Jeannot et Rolland, exposaient leur conduite dans la journée du 13 juin, et en appelaient au jugement de leurs électeurs. Sur la plaidoirie de M. Ch. Dain, le *Patriote* a été acquitté. On nous écrit que cet acquittement a produit une grande sensation dans le département.

— Ce matin, 1 600 hommes du 72e de ligne sont passés à notre gare venant d'Angers, d'où ils étaient partis à quatre heures du matin pour se rendre à Paris, où ils devront arriver à trois heures de l'après-midi.

Les officiers étaient dans les wagons de 1re classe. Les bagages, la voiture des vivandières, les chevaux des officiers supérieurs suivaient dans des wagons spéciaux.

Il paraît que le ministre de la guerre veut faire l'essai de ce mode de transport pour les troupes, lors des changements de garnison. Pour celles d'Angers à Paris, par étapes, il eût fallu au moins seize jours, et par le rail le 72e va faire le trajet en moins de douze heures, sans fatigue, sans détérioration des effets militaires, et il en coûtera, dit-on, moins cher que si le trajet était fait à petites journées.

Les habitants des communes traversées se trouvent aussi exonérés de la charge des logements mi-

litaires, qui ne laisse pas que d'être encore assez lourde pour une partie des citoyens.

Si cet essai réussit, comme il est à croire, toutes les mutations auraient dorénavant lieu de cette manière pour les garnisons à proximité des voies de fer.

Ainsi le 72e et le 37e vont remplacer les 21e et 29e de ligne qui ont quitté Paris.

En temps de guerre ce mode de transport est appelé à rendre d'immenses services, et le ministre de la guerre fait bien de faire contracter dès aujourd'hui ces habitudes, surtout s'il en doit résulter une économie dans les frais. (*Journal du Loiret.*)

— On lit dans la *Fraternité de l'Aude* :

« Jasmin, quoique grand poète, n'a jamais rougi de son état de perruquier. Il a gardé ses ciseaux et ses rasoirs, et a conservé à Agen sa modeste boutique de barbier. Il a fait une visite à ses collègues de Carcassonne dès son arrivée dans notre ville. Ils ont voulu lui exprimer leurs vives sympathies dans un banquet composé exclusivement de perruquiers-coiffeurs. L'initiative de cette fête appartient, dit-on, à MM. Quot et Rivière. Le repas a eu lieu chez M. Bonnet qui s'est surpassé par le choix des mets, l'élégance et la richesse du service de table. Le nombre des convives était de 28 personnes. La cordialité la plus fraternelle et le sentiment le plus exquis des convenances n'ont cessé de régner dans cette réunion. »

Après le dîner, il y a eu bal dans la même salle. Les dames des perruquiers-coiffeurs s'y étaient donné rendez-vous. Jasmin a dansé avec toutes. Pas n'est besoin de dire qu'il a lu plusieurs pièces de vers de sa composition, et qu'il a été couvert d'applaudissements.

— La statistique des bagnes pendant l'année 1848 a été soumise à l'Assemblée par le ministre de l'intérieur. Ce document constate que depuis 1814 l'effectif de ces établissements a varié entre six et onze mille détenus.

Ce dernier chiffre n'a été atteint que dans les années 1820 et 1821.

Dans l'année 1848 les trois bagnes de Toulon, Brest et Rochefort ont contenu 7,983, détenus, dont 2,737 nés dans les campagnes, 2,515 nés dans les villes, et 651 nés à l'étranger. Sur le total, 4,232 détenus ne savaient ni lire ni écrire, 105 avaient reçu une instruction supérieure, et 3,566 connaissaient plus ou moins les premiers éléments de l'instruction primaire.

— Nous lisons en tête d'un article du *Démocrate du Var* signé *un sous-officier de la garnison* :

« Les casernes de la garnison sont soumises, depuis le résultat des élections militaires, au régime de l'état de siége ; plus de journaux, plus d'écrits, les peines les plus sévères attendent le soldat assez *anarchiste* pour lire le moindre papier imprimé ; *les petites affiches toulonnaises* ne sont point exemptes de cette proscription. »

» Et cependant, dit plus loin le même article, auparavant nous ne distribuions que 25 ou 30 numéros par soir pour la garnison, mais depuis la défense, le nombre des numéros délivrés s'est accru considérablement. »

— On lit dans le *Morning Chronicle* :

« Lundi dernier, les ouvriers en grève, au nombre de 400, se sont rendus à la montagne proche de la ville d'Abendare, et là une longue discussion s'engagea relativement à la grève, et les membres dissidents, qui s'y étaient également rendus, firent tous leurs efforts pour amener les ouvriers à un rapprochement avec les maîtres.

» Après tous les discours vint le scrutin, et l'on remit à chaque homme un pois blanc et un pois noir : celui-ci pour voter la continuation de la grève, celui-là pour voter la reprise de l'ouvrage. Chaque ouvrier mit un pois dans un chapeau, et tous se trouvèrent être noirs, quand on fit l'examen. Ce résultat fut reçu par de vifs applaudissements et l'un des chefs s'écria : « Courage, mes enfants, il y a assez d'argent pour vous soutenir encore six mois, » et le meeting se dispersa tranquillement. »

— Le numéro 17 de la *Tribune*, de la Gironde a été saisi à la poste et dans ses bureaux. Deux fragments de sa correspondance sont incriminés. Notre confrère ne comprend rien à ces rigueurs inopinées.

— Les fonctionnaires du gouvernement d'action continuent à poursuivre Manzini. Réfugié à Bordeaux, il en a été expulsé par le préfet Neveux et contraint de sortir de France parce que sa présence y était dangereuse pour l'ordre. Il faut croire que l'ordre est bien mal établi chez nous, puisque la présence d'un homme, d'un exilé et de sa famille, suffit pour le mettre en question et nécessiter les rigueurs d'un préfet et la sollicitude de la police.

Une souscription républicaine a été organisée par les soins de nos amis de la *Tribune de la Gironde* afin de fournir à madame Manzini les moyens de rejoindre son mari. En deux jours, la liste de souscription, couverte des noms d'autres victimes de l'arbitraire, instituteurs et fonctionnaires révoqués, s'est élevée à 307 francs qui ont été remis à madame Manzini.

— Le 1er régiment du génie, en garnison à Montpellier, est l'objet des vexations de la réaction. Les soldats et sous-officiers de ce corps ont voté presque à l'unanimité pour les listes démocratiques.

ASPHIXIE. Une jeune fille de dix-huit à vingt ans, pour des motifs qu'elle n'a pas avoués, a essayé hier, rue de Bellefond, de mettre fin à ses jours avec le charbon. Depuis quelque temps, cette personne était sombre et la misère ajoutait à ses chagrins. Enfin, elle eut recours à cette fatale extrémité : au suicide ! — Les voisins de cette malheureuse sentirent l'odeur du charbon, et avec cette vieille routine qu'on ne peut secourir un suicidé sans le commissaire de police, on allait courir chez ce magistrat.

Heureusement se trouvait dans la maison dans ce moment M. C., qui, monta vivement à la porte qu'on lui avait signalée, en fit sauter la serrure d'un coup d'épaule, et s'empressa d'ouvrir la fenêtre. Il était temps ! l'asphixie atteignit ses dernières limites, la prostration et l'atomie étaient complètes.

Après des soins de plusieurs heures, pendant lesquelles d'affreuses attaques de nerfs se produisirent, l'asphixiée fut complètement rendue à la vie. Elle promit d'avoir plus de courage à l'avenir, et M. C. en fut quitte pour une forte migraine.

THÉATRES. — CONCERTS.

La vogue va encore se fixer pour longtemps au théâtre de la Gaîté. Jamais drame n'a excité plus d'intérêt et fait couler plus de larmes, que cette terrible histoire de *Lesurques*, si bien joué par MM. Lacressonnière, Matis, Surville et Mlle Fernand.

— *Vous n'êtes que marquis*, tel est le titre d'une pièce nouvelle jouée maintenant chaque jour à l'Odéon, avec *François le Champi*. La comédie de M. Lelion Damiens allie le rire fou au bon ton, la finesse du style au comique des situations, le langage de salon au franc-parler du travailleur. — C'est, par le temps dramatique qui court, chose assez rare pour justifier le succès qu'ont obtenu et l'auteur et les acteurs.

— Un spectacle tout-à-fait neuf et inattendu est annoncé pour ce soir à la charmante salle Bréda, quelques-unes de nos jolies célébrités en vogue exécuteront *sur des patins* un quadrille des plus originaux. Cette curieuse innovation chorégraphique ne peut manquer d'attirer de nombreux visiteurs et de confirmer le succès de ces joyeuses soirées.

— M. Louis Lacombe, notre jeune pianiste compositeur, dont le *Manfred*, il y a trois ans, a obtenu un si beau succès, fera exécuter, le mardi 26 mars, à 8 heures du soir, dans la grande salle du Conservatoire de musique, une nouvelle symphonie dramatique intitulée *Arva ou les Hongrois*, au bénéfice d'une maison de travail pour les ouvrières sans ouvrage. Les solos de cette importante partition seront interprétés par Mlle Valérie de Rupplin, MM. Gueymard, Portheant et Beauce. L'orchestre sera dirigé par M. Lacombe ; les chœurs, par M. Dietsch.

Prix des billets : Premières loges et stalles de galerie, 10 fr.; deuxièmes loges, loges au rez-de-chaussée et orchestre, 8 fr.; parterre, 5 fr.; amphithéâtre, 3 fr. — S'adresser pour la location, chez M. Réty, au Conservatoire, 15, rue du Faubourg-Poissonnière, et chez M. Lacombe, 34, rue de la Victoire.

— Dimanche prochain, au Jardin-d'Hiver, grande Fête des Fleurs pour la clôture de l'exposition annuelle de la Société d'Horticulture du département de la Seine. — Paris et ses 80 communes apporteront au Jardin-d'Hiver leurs plus merveilleux produits en fleurs, fruits et objets d'art. — Le Concert commencera à deux heures et demie ; chœurs, fanfares et solos par nos premiers chanteurs. A l'occasion de cette grande Fête, tout billet de famille, pris à l'avance au Jardin-d'Hiver ou au Ménestrel, 2 bis, rue Vivienne, donnera droit gratuitement à un billet de la *Loterie des Artistes*, pouvant gagner un lot de 10 à 20 mille francs, au tirage définitif fixé le 28 mars.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe. . . . . 22 . . . . 12 6

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 20 mars 1850.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dr cours.
91 [illegible]	5 0/0 j. mars.	cpt.	91 70	91 [illegible]	91 [illegible]	91 75
91 [illegible]	—	fin c.	91 70	91 [illegible]	91 [illegible]	91 [illegible]
» »	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	4 0/0 j. sept.	cpt.	» »	» »	» »	» »
56 60	3 0/0 j. m.	cpt.	56 60	56 70	56 60	56 60
56 75	—	fin c.	56 65	56 75	56 [illegible]	56 55
[illegible]	5 0/0 Emp.	cpt.	» »	» »	» »	56 »
56 »	—	fin c.	56 95	56 [illegible]	56 [illegible]	56 95
[illegible]	Banq. France	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2220 »
762 50	Paris-Orléans.	cpt.	762 50	762 [illegible]	760 »	760 »
» »	Libérés	fin c.	» »	» »	» »	» »
[illegible]	Rouen	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible] 50	[illegible]
» »	Libérés	fin c.	» »	» »	» »	» »
[illegible]	Havre	cpt.	» »	» »	» »	230 »
236 25	Libérés	fin c.	» »	» »	» »	210 »
» »	St-Germain	cpt.	» »	» »	» »	345 »
[illegible]	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	» »
[illegible] 50	Versailles r. g.	cpt.	» »	» »	» »	[illegible]
[illegible]	Mars.-Avign.	cpt.	» »	» »	» »	[illegible]
» »	Libérés	fin c.	» »	» »	» »	» »
116 25	Bâle	cpt.	[illegible]	116 25	116 [illegible]	116 25
» »	Boulogne	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés	fin c.	» »	» »	» »	» »
432 75	Nord. j. juill.	cpt.	432 75	[illegible] 75	[illegible]	[illegible]
435 »	300 payés	fin c.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	433 75
» »	Centre	cpt.	312 50	312 50	310 »	316 »
318 »	Libérés	fin c.	[illegible]	313 »	[illegible]	315 »
400 »	Bordeaux	cpt.	» »	» »	» »	[illegible] 75
[illegible] 75	175 payés	fin c.	» »	» »	» »	» »
245 »	Nantes	cpt.	245 »	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» »	325 payés	fin c.	» »	» »	» »	[illegible]
346 75	Strasbourg	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
342 75	250 payés	fin c.	» »	» »	» »	[illegible]

VALEURS DIVERSES.

Obligations.	
De la Ville, 5 0/0	1200 »
— Nouvelles	1165 »
De la Seine, j. juillet.	1075 »
Orléans, 4 0/0, 1847	900 »
— nouvelles, 1848.	970 »
Havre, jouiss. mars.	» »
— nouvelles	» »
Rouen, 4 0/0	» »
Liste civile	1000 »
Canaux et valeurs diverses.	
Quatre-Canaux	[illegible] »

Bons du Trésor	[illegible]
Zinc : V.-Montagne.	[illegible]
Fonds étrangers.	
Belgique, [illegible]	[illegible]
— [illegible]	[illegible]
Espagne : dette [illegible]	» »
— dette intér.	[illegible]
Naples, Réc. Rothsc.	91 [illegible]
Rom. Empr. j. déc.	78 [illegible]
— Nouv. Empr.	77 [illegible]
Piémont, Obl. à 4 0/0.	[illegible]
— Obl. nouv. 4 0/0.	[illegible]

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 21 Mars.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle, le Caprice.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ITALIENS.—Il Matrimonio segreto.
ODÉON.—François le Champi. Vous n'êtes que Marquis.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Relâche.
VAUDEVILLE.—Un ami. Les Quatre coins de Paris, les Saisons.
GYMNASE. — Les Bijoux, un Coup d'Etat.
VARIÉTÉS. — Mlle Marguerite, Colombine, la Mariée.
THEATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, Rosette, Papillons, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulins, Oiseau, Un de perdu.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'île enchantée.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Revue et corrigée, Caissière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Millitons.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

... N° 80. Vendredi 22 Mars 1850.

UNITÉ SOCIALE, [illegible] ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois... Six mois... Un an... [illegible]

DÉPARTEMENTS. Trois mois..... 9 f. Six mois....... 17 f. Un an......... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les ... à la 4e page.

ASSOCIATION [illegible]

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL ET AU TALENT.

PARIS, 21 MARS.

Assemblée nationale.

LES LOIS DE RANCUNE.

La France a déjà vu nombre de régimes politiques se détruire par leur aveugle obstination, et il est affligeant pour l'honneur de l'espèce humaine de constater combien les gouvernements ont été pauvres d'invention dans le genre de leur suicide.

C'est toujours la même chose. On arrive aux affaires soutenu par l'opinion, qui fait toujours crédit aux nouveaux pouvoirs et qui se repait d'espérances. Par degrés cependant la confiance diminue, le gouvernement blesse l'opinion par de fausses mesures, les murmures commencent. Que fait alors le pouvoir? Au lieu de chercher la cause de ces murmures, de faire droit aux réclamations si elles sont fondées, il s'efforce d'étouffer la voix importune du pays, comme ces hommes brutaux battant un enfant qui souffre afin de l'*empêcher de crier*. L'administration s'attaque à toutes les libertés; elle sévit contre les réunions, contre la presse. Au lieu de calmer le mécontentement par des mesures conciliantes, elle cherche uniquement à en comprimer les manifestations.

Alors commence un double *crescendo* de rigueur inintelligente de la part du gouvernement, d'irritation de la part du peuple, et, dans un temps donné, le pouvoir se brise.

Ce drame a été représenté tant de fois en France, que nos acteurs politiques devraient en connaître le dénouement infaillible. Eh bien! non, les conseillers du président de la République semblent aussi pressés de l'engager dans l'ornière de Louis-Philippe, que Louis-Philippe, persécuteur des associations et de la presse, adversaire des réformes politiques, défenseur obstiné de l'immobilité sociale, avait paru pressé de retrouver les traces de Charles X.

Il existait de nos jours un élément de salut, un principe qui n'était pas destiné à perpétuer les pouvoirs, mais du moins à rendre leur fin pacifique et légale. Le suffrage universel sincèrement pratiqué, sincèrement accepté par tous les partis, pouvait et peut encore empêcher le régime actuel de finir violemment comme les gouvernements de Charles X et de Louis-Philippe.

Mais les meneurs de la réaction sont à la veille d'attaquer le suffrage universel; ils le menacent et déjà le restreignent par les lois présentées aujourd'hui.

M. de Chantelauze-Hébert-Rouher est venu demander une prise en considération d'urgence pour une loi qui porterait à 50,000 francs le cautionnement des journaux à Paris et dans le département du Rhône, *à cause de son importance politique*, une loi qui soumettrait la presse périodique *et même certains livres*, à l'impôt du timbre, aboli par la révolution de Février.

M. de Peyronnet-Duchâtel-Baroche à son tour a présenté une loi qui suspend pour une année encore le droit de réunion, mis en interdit après le 13 juin 1849. Le nouveau projet dépassant les rigueurs de son devancier, supprime jusqu'aux réunions électorales *qui présenteraient des dangers pour l'ordre public*, c'est-à-dire celles où l'on développerait les idées de la démocratie socialiste.

Ces projets de loi, dont la prise en considération d'urgence a été votée immédiatement par la majorité, sont une première atteinte au suffrage universel,

C'est une atteinte au suffrage universel; car il n'y a pas de suffrage éclairé sans réunions électorales complètement libres. Alléguer les *scandales* de ces réunions, c'est imiter les païens qui voyaient des scandales dans les réunions chrétiennes des catacombes. Une religion, une société, un ministère, un pouvoir quelconque trouvent toujours immorale et scandaleuse au premier chef l'opinion qui leur dit : *Allez vous-en.*

Les lois nouvelles sont surtout une atteinte au suffrage universel, à cause de l'époque et des circonstances de leur présentation. Autrefois les gouvernements se sentaient obligés à quelques ménagements envers les libertés publiques. Pour qu'ils osassent demander des mesures de compression, il leur fallait, comme l'a très bien fait observer aujourd'hui M. Crémieux, un malheur public, l'assassinat du duc de Berry, la machine Fieschi, tout au moins une insurrection formidable.

Aujourd'hui l'on attaque les libertés A PROPOS D'UNE ÉLECTION DANS LAQUELLE ON A EU LE DESSOUS.

C'est dire assez qu'on est mauvais joueur, qu'on ne sait pas perdre une partie électorale, qu'on proteste contre le scrutin, que l'on veut se venger de la majorité des électeurs et surtout de la majorité parisienne.

Cette pitoyable pensée de rancune est apparue aujourd'hui dans sa nudité. Si la démocratie parisienne s'était livrée, après son succès du 10 mars, à des manifestations turbulentes, les lois répressives, l'état de siége indéfini qui va nous être imposé auraient trouvé un prétexte; mais le calme absolu du peuple laisse voir à tous les yeux que le ministère a horreur d'une élection démocratique encore plus que d'une insurrection. Ce sont les électeurs qu'on veut punir.

Nous plaignons le président de la République d'être servi, conseillé par des aveugles, et nous remercions MM. Pascal Duprat, Crémieux, Bac, d'avoir éloquemment flétri les nouvelles lois au nom de la conscience publique.

Au commencement de la séance, les élections de la Seine avaient été validées; M. Denjoy, toujours provocateur, a demandé l'exclusion de M. de Flotte; ridicule campagne dans laquelle M. Denjoy n'a recueilli que les suffrages de cinq membres.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à onze heures, au palais de l'Elysée. Trois ministres, dit un journal du soir, voulaient s'opposer à la présentation des projets de loi sur la presse; mais ils ont été obligés de céder à la majorité du conseil, dont la pensée était définitivement arrêtée à ce sujet.

Un homme politique indépendant disait aujourd'hui à l'Assemblée : « Ces gens-là ont essayé » de la taquinerie, elle ne leur a pas réussi; le » 10 mars est assez près de nous pour le prou» ver, et voilà qu'ils recommencent de plus belle. » Il faut, en vérité, qu'ils soient aveugles ou » fous. » (*Estafette.*)

M. Abbatucci, si connu par son attachement sincère pour le président de la République, était triste et consterné. Quelqu'un lui en demandait la cause, M. Abbatucci répondit : « C'est demain qu'on prend le chemin de traverse. » (*Evènement.*)

Les diverses réunions de représentants, dit la *Gazette de France*, vont tenir une séance extraordinaire pour s'entendre sur les derniers projets de loi qui viennent d'être présentés par le gouvernement. On assurait aujourd'hui dans les couloirs qu'une vive opposition serait faite à ces projets par une grande partie des représentants du parti de l'ordre.

La question de cabinet, si inopinément posée en Angleterre, a été résolue à l'avantage du cabinet. Vote sur la motion de M. Hutt :

Pour la motion	154
Contre	232
Majorité ministérielle	78

On assurait aujourd'hui que le gouvernement avait reçu une dépêche télégraphique sur des troubles qui auraient éclaté à Cette, et dans lesquels quelques artilleurs se seraient rendus coupables d'indiscipline. (*Gazette de France.*)

On lit dans les journaux du soir :

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux attributions ministérielles, s'est réunie aujourd'hui à midi, pour continuer ses travaux; un incident fort intéressant a signalé cette séance.

M. Thiers, dans un discours qui a duré deux heures, s'est prononcé de la manière la plus catégorique pour le maintien du gouvernement républicain. Il a paru même pencher en *faveur* du système soutenu dans l'Assemblée constituante par M. Grévy, et qui consiste à se passer de président, et à laisser à l'Assemblée elle-même le gouvernement et la direction des affaires publiques.

M. Sainte-Beuve, en désavouant toute participation à la fameuse note du *Messager*, ajoute qu'il la trouve factieuse, et retire son nom de la liste de cette feuille.

L'*Assemblée nationale* a trouvé un moyen de supprimer le suffrage universel sans violer la Constitution; il ne s'agirait que de l'*interpréter*, ce qui est bien différent, comme chacun sait.

Un article de la Constitution porte que la loi déterminera les cas où le droit d'élire et d'être élu pourra être perdu.

Il s'agirait d'ajouter à la loi électorale un article indiquant les catégories de citoyens qui seraient privés du droit électoral.

On peut *exclure* tout ce qui est flétri par des condamnations judiciaires.

Tous les banqueroutiers, tous les membres reconnus des sociétés secrètes, tous ceux qui feront partie de clubs ou de réunions illicites, les gens sans aveu, les ouvriers sans domicile, et peut-être tous ceux qui ne font pas partie de la garde nationale, etc.

Il y aurait des interprétations plus absolues encore; on pourrait *exclure*, selon les termes du projet, tous ceux qui ne présentent pas de garanties, et l'on pourrait même revenir au système des trois jours de travail, comme l'exigeait même la Constitution de 1793.

L'*Assemblée nationale* est bien bonne de déguiser ainsi sa pensée. Pourquoi ne propose-t-elle pas purement et simplement de rayer des listes électorales tous les citoyens soupçonnés d'être socialistes ou même républicains?

Le journal modéré pourrait invoquer un précédent. Ces radiations se pratiquent déjà à Paris pour les listes du jury.

La majorité serait sûre alors de faire élire tous ses candidats, comme elle est sûre de faire condamner tous les journaux qui lui déplaisent.

L'*Assemblée nationale* crie chaque jour : Vive la réforme électorale!

Ce qui est arrivé en février 1848 prouve qu'un tel mot peut mener quelquefois plus loin qu'on ne pense.

Le refus d'une réforme électorale a causé l'explosion d'une révolution.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 22 MARS 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE (1)

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

III.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE. — (Suite.)

On sait que les bigots pardonnent bien plus volontiers à leurs confrères la goinfrerie que l'intelligence. Or, frère Jean qui avait des vices et de l'esprit, ne laissait paraître que ses vices en présence des autres moines; aussi n'était-il pas regardé par eux comme un homme dangereux; il se moquait bien un peu quelquefois des pratiques de la religion, mais comme il avait soin de ménager les gens d'église et qu'il se montrait fort zélé pour la richesse du couvent et le bon entretien de la vigne, on l'aimait mieux ainsi que s'il eût été vertueux et raisonneur. D'ailleurs, il se confessait régulièrement, et s'il ne disait pas fidèlement ses heures, il passait du moins pour les dire. Il évitait d'ailleurs les esclandres, ne se brouillait jamais avec les pères ni avec les maris, ménageait la chèvre et le chou, et n'avait jamais eu d'enfants; c'était donc un excellent moine dans l'opinion même de frère Macé.

Jean Buinard entra tout essoufflé, s'assit lourdement, renifla bruyamment et s'essuya le front à deux ou trois reprises. Je viens... ouf, je viens... ah! quelle chaleur! je boirais bien un coup, mais pouah! je ne vois ici que des tisanes! je viens de la part... mon front ruisselle...

— Voulez-vous un verre d'eau fraîche, dit frère Macé?

— Non, merci, je n'ai que faire de gagner une pleurésie. Je viens de la part du père prieur qui a besoin de parler tout de suite à frère Macé, et qui m'envoie le remplacer pendant quelques heures, c'est pour une affaire importante à ce qu'il m'a dit. Ah! ouf!... je voudrais bien un verre ou deux de bonne purée septembrale.

— Je vais vous faire donner cela, dit le vieux Thomas, mettez-vous à la fenêtre et appelez le métayer.

— Du tout! du tout! dit frère Macé, frère Jean n'a pas besoin de boire; qu'il dise tierce, cela le rafraîchira. Tenez, voulez-vous mon bréviaire?

— Grand merci, dit frère Jean, je puis me servir du diurnal de messire Thomas, il est en latin et en français.

— En français, dit frère Macé en soupirant. Voyez les progrès de l'hérésie! Bientôt, chez les gens qui se croient les meilleurs catholiques, on trouvera la Bible en français, et ce sera bien alors la confusion des langues de Babel et le règne de la bête annoncé dans l'Apocalypse.

— Pardieu! dit tout bas frère Jean, quand le roi sera une bête il te prendra pour son premier ministre.

— Hein? que dites-vous?

— Je dis que le règne de la bête ne viendra pas tant que Dieu aura d'aussi bons ministres.

— C'est bien! c'est bien! maître frère Jean, vous êtes un flatteur. Je vous laisse donc ici, veillez bien à ce que le malade ne voie personne, c'est nécessaire pour sa santé. Faites-vous apporter un peu de vin, si bon vous semble, et usez-en modérément. Je ne fais qu'aller et revenir.

— Allez, à votre aise, dit frère Jean, ne suis-je pas fait pour attendre?

— A revoir, maître Jean; chassez avec soin vos mauvaises pensées, et que je vous trouve repentant à mon retour.

— Va, va, dit frère Jean en refermant la porte sur les talons du frère Macé, je travaillerai mieux que toi à la conversion du bonhomme... Ah! continua-t-il en bâillant de toute sa force et en étendant ses bras, en voilà un qui est ennuyeux!

— C'est bien vrai ce que vous dites là, répondit alors le vieux Thomas qui avait entendu cette dernière exclamation. Décidément, frère Macé m'obsède. C'est un saint homme, sans doute, et je le révère; mais il ne sait que me gronder comme un enfant, au lieu d'éclaircir mes doutes. Eh! par Bacchus... non, je me trompe, je voulais dire par saint Benoît, j'ai soixante-deux ans passés. Je suis malade, c'est vrai : mais je ne suis pas un imbécille. Je connais mon catéchisme aussi bien que personne, et l'on ne m'en fera pas accroire! Tenez, frère Jean, je ne sais si vous pensez comme moi, mais il me semble que le révérend frère Macé n'est pas aussi savant qu'on pourrait bien le croire : qu'en dites-vous? exprimez franchement votre pensée, je ne le lui répèterai pas.

— Qu'il soit savant ou non savant, c'est ce que je ne vous dirai pas, et pour cause. Votre fils, maître François, s'y connaîtrait mieux que moi, sans doute, mais vous avez juré de ne plus le voir, et c'est un vilain jurement que vous avez fait là.

— Ah! ne m'en parlez pas, frère Jean, ne m'en parlez pas : je suis assez tourmenté à son sujet. Hier soir le métayer avait emporté mon diurnal pour en nettoyer les fermoirs : quand il me l'a remis et que je l'ai ouvert, il en est tombé une lettre dont je ne reconnaissais pas d'abord l'écriture. Cette lettre m'a bien donné à penser.

— Et cette lettre venait de maître François? dit le moine faisant l'ignorant (car c'était lui-même qui, la veille, avait caché la lettre dans le livre, pendant que le métayer tournait le dos.)

— Si elle vient de lui, je ne sais trop comment, dit le malade, car le métayer m'a juré, par tous les saints, que personne autre que lui n'avait touché au livre, et que d'ailleurs, excepté frère Macé et vous, que nous voyons presque tous les jours, personne n'est venu à la maison; cela me confond, en vérité : et je suis presque tenté de croire que mon malheureux fils est devenu sorcier, comme les moines de la Basmette l'en accusent.

— N'en croyez rien, dit frère Jean. Ce serait plutôt un miracle du ciel pour faire éclater l'innocence d'un bon religieux qu'on calomnie.

— Croyez-vous cela, frère Jean? Mais vous savez bien que François est un écervelé qui ne peut rester nulle part. Lors de ses démêlés avec les moines de Fontenay-le-Comte, n'ai-je pas cru bonnement qu'ils étaient jaloux de lui à cause de ses grandes études? Frère Macé m'a bien fait changer d'avis; il connaît un peu les religieux de Fontenay, et d'ailleurs il pose en principe une maxime fort sage : c'est qu'un moine a toujours tort lorsqu'il ne s'accorde pas avec ses supérieurs. Enfin, n'importe; j'ai cru que mon vaurien avait raison, et j'ai fait exprès le voyage de la Basmette pour m'assurer qu'il y serait bien. Lui-même m'a écrit qu'il y jouissait d'une grande liberté, et qu'il était au mieux avec le prieur..... et puis voilà que j'apprends des algarades, des profanations, des impiétés!

Mais à l'entendre cependant, c'est toujours lui qui a raison, et ses supérieurs qui ont tort. Il m'écrit un tas de belles choses et proteste de sa foi en Jésus-Christ et en son église, de son inviolable attachement pour ses devoirs, de sa tendresse pour son

(1) Voir les numéros des 15, 16, 19 et 20 mars.

Une réforme électorale, tentée en sens inverse, pourrait bien en entraîner une nouvelle, moins bénigne que la première.

Le respect de nos institutions peut nous en préserver; laissons-les agir pacifiquement, les démocrates le désirent, les modérés y ont intérêt.

Le *Constitutionnel* continue à avoir peur; c'est sa spécialité.

Tout est calme dans la rue; les ateliers sont remplis de travailleurs, on joue à la bourse comme si de rien n'était; les journaux démocratiques montrent un calme, une dignité qui contrastent fort avec l'attitude furibonde des journaux de l'ordre. Quant à l'Assemblée, elle vote bien de temps à autre contre les ministres, mais elle est décidée à les appuyer en général; rien ne semblerait donc devoir troubler la paix du vieux journal.

Et cependant il a toujours peur; c'est cette tranquillité même qui l'effraie. Les journaux démocratiques recommandent le calme; mais il peut leur prendre fantaisie de donner le signal de l'insurrection,—et alors calculez ce qui arriverait!

La consigne peut changer; la patience des soldats du socialisme peut n'avoir qu'un temps; déjà cette merveilleuse discipline se relâche; certains vainqueurs qui vont à pied prennent des airs provoquans contre des vaincus qui vont en voiture; on a vu dernièrement des riches insultés à la promenade, aux Champs-Elysées ou au bois de Boulogne.

Et puis quand les organes de la démocratie disent aux ouvriers de travailler, il y a encore un piége là-dessous. Travaillez, cela veut dire : Insurgez-vous!

Ceci n'est pas une plaisanterie. Nous citons :

Vous dites aux ouvriers : Continuez à travailler jusqu'en 1852. Cela signifie : Insurrection! Vous dites aux ouvriers : Respectez la loi qui vous fera triompher en 1852.

Le journal de M. Véron nous parle aussi des ouvriers honnêtes et laborieux qui, effrayés de l'élection du 10 mars, ont cessé de porter leurs économies aux caisses d'épargnes.

Le *Constitutionnel* sait bien que les ouvriers qui peuvent faire des économies et les porter aux caisses d'épargnes sont infiniment peu nombreux. L'immense majorité des déposants de ces caisses sont de petits bourgeois ou des domestiques, des gens qui lisent le *Constitutionnel* ou qui se trouvant en contact avec la fine fleur des trembleurs, se laissent gagner par la peur de leurs maîtres ou de leur journal. Ce qui prouve que le peuple a confiance pleine et entière, c'est ce calme parfait qu'il conserve et dont la majesté effraie le *Constitutionnel*.

Pie IX et Rome.

Nous avons dit, dès l'origine, que l'expédition de Rome achèverait la ruine de la papauté temporelle, commencée par la fuite de Pie IX. Les évènements se chargent de prouver que nous ne nous étions pas trompés.

Pie IX retourne à Rome, mais dans quelles conditions, et ne vaudrait-il pas mieux pour lui n'y rentrer jamais?

Il avait besoin d'argent, de beaucoup d'argent. Une restauration coûte cher, et déjà avant son départ les finances romaines étaient dans un état déplorable. On est parvenu à lui trouver un prêteur. M. de Rothschild a fini par lui promettre de l'argent, mais de juif à chrétien. Voici les détails que donne à ce sujet la correspondance romaine d'un journal absolutiste :

La maison Rothschild n'offrait que dix millions, se chargeant de négocier les trente restants, *si elle pouvait*, c'est-à-dire ne s'engageant pas pour cela.

Mais cette maison avait acheté les actions de la banque romaine en déconfiture. La plupart des actionnaires étaient des émigrés français de 1830, qui avaient voulu donner à leurs capitaux un emploi avantageux à l'Etat romain. Lorsque le [illegible] ministre Galli s'empara, il y a trois mois, de la banque, en donnant aux porteurs des bons des billets pontificaux, la plupart des actionnaires, avec le prince Odescalchi à leur tête, allèrent à Portici réclamer contre le pro-ministre des finances.

Pie IX les rassura, il leur donna la certitude qu'ils ne perdraient rien, se proposant de réparer toute injustice avec les quarante millions qu'il était en train d'emprunter.

Mais ces quarante millions se trouvaient à présent réduits à dix effectifs. Livrés au 75 pour 100, ils ne figuraient plus au versement que 7,500,000 fr.

Défalquez de cela les quatre millions d'actions de la banque romaine, vous verrez que notre saint-père ne recevait que quatre millions et demi; ce qui était bien loin des quarante millions promis.

On ne voulut pas souscrire à une pareille affaire. Mais le cardinal du Pont s'interposa; il proposa un premier à-compte de quinze millions, M. Micart en écrivit à Paris, et enfin l'on est tombé d'accord là-dessus; de sorte qu'au bout de tant de démarches, d'allées et de venues, notre saint-père, tout défalqué, ne touche qu'à peu près sept millions sur les quinze.

Une des conditions de l'emprunt, c'est le retour du pape à Rome. Pie IX, qui ne se trompe plus aux sentiments du peuple romain pour sa personne, hésitait. Mais le président de la République est intervenu. Il a signifié au saint-père que le séjour des troupes françaises à Rome n'avait plus de prétexte, qu'il fallait en finir d'une manière quelconque, et que si Pie IX, en retournant à Rome, ne fournissait pas aux troupes françaises un prétexte de se retirer, le peuple romain serait mis en mesure de choisir lui-même son gouvernement.

On sait parfaitement bien, poursuit l'*Assemblée nationale*, ce que produirait à Rome le suffrage universel : la République.

Le pape fut effrayé à cette proposition; il offrit d'aller à Terracine; où il fit préparer un palais. Il y serait resté sous la protection des troupes espagnoles. Mais Narvaez, à qui cette expédition a fait prendre pendant 48 heures son portefeuille de ministre, Narvaez a tenu à rappeler ses troupes, et le pape s'est vu contraint de retourner dans sa capitale, non pas triomphant et entouré de ces acclamations populaires qui l'enivraient autrefois, et qu'il a si justement perdues, mais triste et le désespoir dans l'âme, comme un autre Curtius, dit le journal que nous avons cité, prêt à se précipiter dans le gouffre.

Pie IX avait un beau rôle à jouer. Il pouvait déclarer que la papauté temporelle, fondée au moyen-âge pour protéger la nationalité romaine et la liberté spirituelle du pontife, était devenue incompatible avec le développement de la civilisation dans l'Europe; il pouvait, en gardant la tiare pontificale, renoncer à la couronne du roi. Les peuples l'auraient entouré de leurs bénédictions, de leurs hommages, de leur reconnaissance. Il ne l'a pas voulu. Entre la main que lui tendaient les peuples et celle que lui tendaient les rois, il a choisi celle des rois; il s'est fait l'ami du monarque le plus détesté de l'Europe, il a appelé contre ce peuple, coupable de l'avoir trop aimé, les canons des puissances catholiques; représentant d'un Dieu de paix, il rentre dans sa capitale les mains teintes de sang et souillées de proscriptions; il y rentre non plus comme un souverain, mais comme un coupable; le prestige de la papauté est détruit à jamais.

La papauté temporelle pouvait mourir glorieusement en protégeant la papauté spirituelle. Toutes deux ont été atteintes par les fautes de Pie IX, et Dieu sait ce qu'elles lui survivront.

Quant à l'intervention française, elle a été tour à tour odieuse ou ridicule. Elle aura été de plus souverainement impolitique; car, en même temps que le pape va s'avancer vers Rome, les Autrichiens vont s'avancer dans les Etats romains [illegible] vont se rapprocher de la capitale, [illegible] se tiendra un corps de leurs troupes [illegible] Français auront pris Rome à leur profit. La République française aura gaspillé ses finances [illegible] la révolution hongroise, [illegible] son nom, *interprété* la Constitution et répandu le sang de ses soldats pour [illegible] perdre la papauté, [illegible] elle cherchait à reconstituer, pour conduire par la main les Autrichiens au cœur de l'Italie!

Sublime triomphe de la politique des intérêts!

Revue de l'Extérieur.

Les agents du roi de Naples ont fait, comme nous l'avons dit, signer une pétition pour demander la suppression de la Constitution. Cette pétition est ainsi conçue :

« Le peuple napolitain, désirant que l'anarchie cesse, reconnaissant qu'il n'est pas mûr pour les libertés constitutionnelles, et appréciant les sentiments religieux du roi, le prie de retourner au gouvernement absolu. »

Les prisons napolitaines regorgent toujours de détenus politiques.

— Suivant la *Gazette de Cologne*, l'intention du gouvernement prussien est de faire voter en bloc la Constitution du 28 mai par l'assemblée d'Erfurth, et de proroger ensuite cette assemblée après ce vote et avant la révision de la Constitution, pour former dans l'intervalle le gouvernement de l'Etat fédéré; l'article portant qu'il faut les deux tiers des voix pour introduire des modifications à la Constitution, serait supprimé.

Le président de la police de Berlin a publié, le 16 mars, un avis portant que, dans l'intérêt de la tranquillité publique, le Friedrichshain, où sont enterrées les victimes mortes à Berlin en mars 1848, en combattant pour la cause démocratique, sera fermé le 18 et les jours suivants.

MM. Berends, Maslkow, Waldeck et Meyen ont invité le lendemain le parti populaire, par la voie des journaux, à se soumettre à la défense de la police, et à ne pas provoquer de troubles en un jour si solennel. Ils ajoutent que ce n'est pas le parti populaire qui a été cause de la révolution de mars; que les mesures inutiles et provocatrices des autorités l'ont seules produites.

Plusieurs personnes étant allées, le 17, déposer des couronnes au Friedrichshain, ce cimetière a été fermé à l'instant même.

— Les journaux anglais nous apportent la nouvelle d'une crise ministérielle avortée :

» Une réunion de près de cent soixante membres des communes a eu lieu au ministère des affaires étrangères.

» Le chef du cabinet whig leur a déclaré que si la chambre adoptait les mesures proposées par M. Hutt, mesures qui impliquent le retrait immédiat des forces navales que l'Angleterre entretient sur les côtes d'Afrique pour la répression de la traite, il était décidé à donner sa démission.

» M. Hume a déclaré qu'il ne voyait pas une corrélation nécessaire entre le retrait de l'escadre et la démission du ministre.

» Quelques autres membres ont parlé en faveur de la motion de M. Hutt.

» Lord Palmerston a posé derechef la question de cabinet comme lord J. Russell venait de le faire.

» La réunion s'est alors séparée. Elle se composait exclusivement de membres de la majorité ministérielle. Le ministère l'a emporté au scrutin, comme on l'a vu plus haut. »

—Le résultat des élections de Paris était attendu avec anxiété dans toute l'Europe. A Zurich, l'hôtel d'un démocrate, qu'on supposait bien informé, était littéralement assiégé; la rue était encombrée par la foule, et tout le monde demandait des nouvelles de l'élection du 10 mars.

La victoire de la liste démocratique étant enfin connue, la foule acclama [illegible] le nom de nos trois représentants, et fit retentir le cri de : VIVE PARIS!

Ces élections ont été accueillies avec le même enthousiasme par les démocrates de Turin.

Assemblée nationale.

Séance du 21 [illegible]. — Présidence de M. Dupin.

[illegible] élections du [illegible] sont validées. MM. de Vogué et [illegible] de De[illegible]ges [illegible] admis.

[illegible] même [illegible] des élections de la Loire (M. An[illegible]), et [illegible] la Haute-Loire (M. Magne). MM. Vidal et [illegible]entin ([illegible] Rhin) qui n'avaient pas produit leurs pièces, sont admis.

M. SALMON, rapporteur du 8e bureau, donne connaissance à l'Assemblée des vérifications des élections du département de la Seine. [illegible] protestations ont été adressées au 8e bureau, qui ne les a pas jugées de nature à invalider les élections de MM. Carnot, Vidal et De[illegible] [illegible] l'admission des élus de la Seine.

M. Denjoy demande la parole. (Mouvement.)

M. DENJOY. Messieurs, parmi les trois élus du département de la Seine, il en est un qui est dans une position particulière, vous l'avez tous nommé, c'est M. de Flotte. (Sensation.)

Vous savez que, par suite des événements de juin, M. de Flotte fut transporté. Or, j'ai besoin de rappeler quel était le sens de la mesure qui l'a frappé. Elle fut créée par le décret du 27 juin 1848, et le décret s'exprimait ainsi :

« Seront transportés, par mesure de sûreté générale, ceux qui seront reconnus avoir pris part à l'insurrection de juin. (Agitation à gauche.)

Et le même décret chargeait de son exécution le chef du pouvoir de cette époque. En sorte que, jusqu'à preuve contraire, il y a présomption légale que ceux qui ont été atteints par le décret du 27 juin ont été reconnus coupables d'insurrection. Donc, M. de Flotte est un homme qui a été reconnu avoir pris part à l'insurrection de juin. En un mot, pour nous, c'est un insurgé de juin. (Agitation prolongée.)

Je crois la question parfaitement posée; mais avant de passer outre et de conclure, il ne m'est pas possible d'admettre que la commission et le gouvernement aient laissé passer sous silence une telle situation. Je demande donc aux ministres de vouloir bien s'expliquer à cet égard.

M. Deflotte n'a pas été gracié; il a été enlevé aux pontons. Mais quelle que soit la qualification de la mesure qui a été prise à son égard, nous demandons si la commission ou les ministres ont des pièces d'où il résulterait qu'il n'est pas un insurgé de juin dans les termes du décret de transportation. Dans ce cas, il serait la victime non de l'arbitraire, mais d'une erreur qui peut se concevoir.

J'attends la réponse et je reprendrai ensuite la parole. (Nouvelle sensation.)

M. ROUHER, ministre de la justice. Le gouvernement a examiné la situation légale du représentant dont le nom a été prononcé devant vous. M. de Flotte a été transporté en exécution du décret du 27 juin 1848; il a été ultérieurement mis en liberté. La question est de savoir simplement si les droits civils et politiques ont été compromis par la transportation. Or, il résulte de l'exposé des motifs du rapport et de la discussion de ce décret, que son caractère est celui d'une mesure de salut public, indépendamment de toute discussion judiciaire, et qu'il n'engageait en rien les droits civils et politiques de ceux qui en seraient atteints.

Tel est le sens du décret du 27 juin 1848. M. de Flotte n'a pas été jugé par des lois, il a été transporté aux termes du décret du 27 juin 1848; sa position est déterminée par ce décret, et le gouvernement ne met pas d'obstacle à l'admission de M. de Flotte. (Très bien à gauche. — Silence profond à droite.)

Dans une loi récente, l'Assemblée a décidé que les transportés en Algérie seraient privés de leurs droits civils et politiques pendant tout le temps que durerait la transportation. Cette mesure, inscrite dans la dernière loi, prouve qu'il n'y a rien de semblable dans le décret du 27 juin et dont on puisse faire application au représentant dont il s'agit. (Approbation à gauche.—Silence à droite.)

M. SALMON, rapporteur. Le 8e bureau n'a point laissé sans examen la question qu'on a soulevée devant vous. La commission s'est décidée par les raisons que M. le ministre a exposées ici. La commission n'avait pas cru devoir les apporter à la tribune, pour ne pas jeter dans l'Assemblée une agitation qui devait rester stérile. (Très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé la division. (Agitation.) Je mets aux voix l'admission de MM. Carnot et Vidal.

L'admission est prononcée.

L'admission de M. de Flotte, mise ensuite aux voix, est également adoptée.

Trois ou quatre membres à droite se lèvent à la contre-épreuve. Un plus grand nombre de représentants de

---

père... tous les huguenots et tous les impies en disent autant... Cependant, je ne sais pourquoi, je suis dans une grande perplexité. Je me méfie du beau langage, et voilà que je m'y laisse prendre; car depuis que j'ai lu, pour mon malheur, la lettre de ce libertin, je goûte beaucoup moins les sermons de frère Macé, et je crois en vérité que tout, à l'heure je raisonnais contre lui; enfin, mon pauvre frère Jean, que vous dirai-je, me voilà tiraillé de droite et de gauche; car d'un côté j'ai promis à frère Macé de ne jamais plus m'occuper de cet indigne fils, et de l'autre pourtant je ne dois pas, comme dans sa lettre il le dit très bien, le condamner pour jamais sans l'entendre. J'ai eu tort de lire cette maudite lettre... Je ne sais quoi s'est remué dans mes entrailles, et faut-il que je vous l'avoue? oui, je vous l'avouerai tout bas si vous me promettez que frère Macé n'en saura rien, eh bien! en vérité, j'ai pleuré après avoir lu cette lettre. Il est bien difficile de ne pas les aimer toujours un peu ces pauvres drôles qu'on a vus si petits... Tenez, frère Jean, tenez, grondez-moi, car voici que je redeviens tout bête... Le fripon!... le pendard! ajouta le vieillard en élevant la voix et en sanglottant, qu'il ne revienne jamais, que je ne le voie plus. C'en est fait, c'est fini pour toujours; il a trop abusé de ma bonté!

— Si pourtant il revenait en ce moment, dit frère Jean, et supposé qu'il ne soit pas sans reproche, s'il venait comme l'enfant prodigue se jeter à vos pieds en vous disant :

—Non! non! non! cria le vieux avec colère, après avoir essuyé une larme au coin de son œil, je le pleure, mais je le maudis. Je ne l'écouterai point, il m'a assez empoisonné l'esprit de sa lettre pernicieuse. Si notre bras droit nous est un sujet de scandale, l'Ecriture dit qu'il faut nous le couper; qu'il soit innocent, je le souhaite pour lui; mais ses supérieurs le condamnent. Arrière! loin de moi l'hérétique, je lui dis Raca!

— Celui qui dit à son frère Raca sera condamné par le jugement, dit frère Jean.

— Eh non, ce n'est pas cela, vous citez mal l'Evangile. D'ailleurs, ce qu'on ne doit pas dire à son frère, on peut bien le dire à son fils..... Aïe! aïe! voilà un accès de goutte qui me prend! Ah! pendard de fils! ah! vaurien! je te renie! je te déshérite! je déshérite tout le monde! Aïe! aïe! miséricorde! mon Dieu, *confiteor!* j'ai péché! Ah! chienne de lettre! maudite lettre! je vais te jeter au feu. Au secours! on me tenaille, on me mord, on me brûle!

— Je citais mal l'Evangile, en effet, dit frère Jean; il y a : « Celui qui dira vous êtes fou sera condamné à la gêne et au feu. C'est sans doute pour cela que vous brûlez la lettre. Vous agissez mal envers ce pauvre maître François, et voilà que le bon Dieu vous punit.

— A mon secours! à mon secours! poursuivit en criant le vieux Thomas; frère Jean, mon ami, je crois que je vais en mourir; ce frère Macé n'entend rien à ma maladie, le médecin du couvent non plus. Je veux un médecin qui sache quelque chose.

— Attendez, dit frère Jean, voici un merveilleux coup de hasard, ou pour mieux dire de Providence. Hier, en me rafraîchissant à la cave peinte, j'ai rencontré un grand docteur qui arrive de Perse, où il a guéri toutes les femmes et même les chats et les chiens du grand sophi...

— Le sophi de Perse?

— Ma foi, le grand mogol, si vous voulez, ou le grand shah. Aussi bien, je vous disais qu'il avait guéri tous les petits chats, ce sont probablement les enfants de ce grand seigneur. Pour en revenir à mon médecin, c'est un homme prodigieux qui ressusciterait des morts; mais je ne sais s'il voudrait bien venir ici, car il ne fait que passer dans le pays, et je crois qu'il repartira aujourd'hui même. Et tenez, cela me rappelle que je devrais aller tout présentement le voir à la Roche-Clairmaud, où il doit être venu pour visiter une personne qui lui est fort recommandée; j'avais promis de boire avec lui le coup du départ, mais je ne puis quitter ainsi cet excellent maître Thomas, surtout au moment où ses douleurs le font le plus souffrir.

— Et comment s'appelle ce grand médecin, je vous prie?

— Maître Rondibilis-Panurgius-Alcofribas.

— Frère Jean, vous êtes de mes amis?

— Je suis tout à vous et aux vôtres.

— Voulez-vous me rendre un grand service?

— Je veux tout ce que je puis pour vous.

— Eh bien! il faut tout de suite que vous partiez pour la Roche-Clairmaud; c'est tout près d'ici. Allez vite et revenez plus vite encore, mais ne revenez pas seul, entendez-vous! Amenez-moi, maître Rondibilis... Cacofribas... Comment l'avez-vous appelé? Dites-lui que j'ai des écus au soleil qui sont litière pour la science. Dites-lui que je souffre, que je meurs, que je voudrais bien guérir et vivre encore un peu, ne fût-ce que pour ne pas laisser prendre si tôt la Devinière à ce frère Macé Pelosse, et à vous tous, méchants frocards que vous êtes! Ah le pied! aïe! aïe! aïe! Courez vite, frère Jean, vous êtes un brave et excellent religieux, et les moines ne sont pas de méchants frocards; mais courez, pour l'amour de Dieu!

— Vous allez me faire des affaires avec le frère Macé, dit Jean Buinard en se grattant l'oreille. Il m'a défendu de vous laisser seul et de laisser entrer personne. Vous savez bien qu'il vous garde à vue, pour qu'on ne vienne pas vous détourner de vos bonnes dispositions pour le couvent.

— Il me garde à vue, dit le père Thomas furieux et se soulevant à demi sur sa chaise!... Ah! il me garde à vue! Je trouve l'aveu naïf et la chose bonne à savoir. Il me croit donc bien bas, et il voudrait donc bien me voir mort! Le médecin! vite le médecin! qu'il me guérisse seulement pour un an, et je lui donnerai bonne part de l'héritage des moines à savoir... Doucement, doucement, mes bons pères! vous ne la tenez pas encore la bourse du vieux Rabelais; et le raisin de la Devinière ne mûrira peut-être pas encore cette année pour vous!... Ce n'est pas à vous que je parle, frère Jean, mon excellent ami, et vous en boirez toujours avec moi tant que vous voudrez, si jamais je puis boire encore... Allez vite, et dites en passant à Guillaume qu'il en tire du frais; vous boirez à votre retour. Mais ne perdez pas un instant, je vous prie.

— J'y vais donc, dit frère Jean; aussi bien m'eût-il été pénible de laisser partir ce fameux docteur sans le recevoir. Mais si frère Macé revient pendant que je n'y serai pas?...

— Prenez la clef de la grande porte; vous la fermerez en sortant, et dites à Guillaume de monter ici : je veux qu'il n'ouvre à personne avant votre retour. Ah! Ton me garde à vue! Je suis bien aise de l'apprendre! Eh bien! frère Macé gardera la porte si bon lui semble; et d'ailleurs il ne reviendra peut-être pas de si tôt.

— Allons, je vais faire toute diligence; mais, si vous m'en croyez, éconduisez doucement frère Macé sans le mettre à la porte, il ne faut jamais fâcher un saint homme, cela fait loucher le bon Dieu. Surtout gardez-moi le secret!...

— Courez donc vite et ne craignez rien : me prenez-vous pour une pie borgne?

— Je vous prendrais plutôt pour un rossignol aveugle, quand la goutte vous fait chanter; car vous vous plaignez alors comme devait se plaindre Philomèle... lorsqu'elle était enrhumée. Je cours sans m'arrêter, et il n'y aura pas de ma faute, si bientôt je ne vous amène Panurgius Alcofribas.

(La suite à demain.) A. CONSTANT.

ce côté s'abstient de prendre part au vote.

M. ROUHER, ministre de la justice. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi sur le timbre et le cautionnement des journaux et écrits périodiques. (Mouvement.)

VOIX DIVERSES : L'exposé des motifs ! l'exposé des motifs !

M. ROUHER lit l'exposé des motifs que nous publierons demain.

Voici le texte du projet :

« Art. 1er. Les propriétaires de journaux ou écrits périodiques seront tenus de verser au Trésor un cautionnement en numéraire dont l'intérêt sera payé au taux réglé pour les cautionnements.

Le cautionnement des journaux pour les départements de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et du Rhône est fixé comme suit :

Si le journal ou écrit périodique paraît plus de deux fois par semaine, soit à jour fixe, soit par livraisons irrégulières, le cautionnement sera de 30 000 fr.

Le cautionnement sera de 15 000 fr. si le journal ou écrit périodique ne paraît que deux fois par semaine.

Le cautionnement sera de 20 000 fr. si le journal paraît seulement une fois par semaine ou à des intervalles plus éloignés.

Le cautionnement des journaux paraissant plus de deux fois par semaine dans les départements autres que ceux de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et du Rhône, sera de 20,000 fr. dans les villes de 50.000 âmes et au-dessus.

Il sera de 12,000 francs dans les villes moins considérables, et respectivement de la moitié de ces deux sommes pour les journaux ou écrits périodiques paraissant au plus deux fois par semaine.

Art. 2. Il est accordé aux propriétaires des journaux ou écrits périodiques actuellement existants un délai d'un mois, à compter de la promulgation de la présente loi, pour se conformer aux dispositions qui précèdent.

Les propriétaires de journaux qui ont versé des cautionnements pouront, en cédant tout ou partie de leurs entreprises, céder aussi tout ou partie de leur cautionnement; et les cessionnaires, par la notification de la cession au Trésor, seront dispensés du versement d'un nouveau cautionnement, sauf le privilège et les droits des tiers, et sous toutes réserves, à raison des conséquences des délits commis antérieurement à la signification de la cession.

Art. 3. Les dispositions des lois des 9 juin 1819 et 18 juillet 1828, qui ne sont pas contraires au présent décret, continueront à être exécutées.

Art. 4. La loi du 9 août 1848 et celle du 21 avril 1849, sont abrogées.

TITRE II. — *Du timbre.*

Art. 5. Dans les quinze jours qui suivront la promulgation de la présente loi, un droit de timbre fixe sera établi sur les journaux et écrits périodiques, quelle que soit la dimension de leur format.

Ce droit sera de 4 centimes par feuille sur les journaux et écrits ou gravures périodiques ayant moins de deux feuilles d'impression, publiés dans les départements de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et du Rhône, et dans les arrondissements qui renferment une ville de 50,000 âmes et au-dessus.

Les journaux et écrits périodiques publiés partout ailleurs, paieront un droit de timbre de 2 cent. par feuille.

Les recueils et écrits périodiques qui étaient dispensés du timbre avant le décret du 4 mars 1848, continueront à jouir de cette exemption.

Art. 6. Tous les écrits non périodiques traitant de matières politiques ou d'économie sociale, et publiés en une ou plusieurs livraisons, ayant moins de dix feuilles d'impression, paieront un timbre de 4 centimes pour chaque feuille de trente décimètres carrés et au-dessous. Pour chaque sept décimètres et demi carrés en sus, il sera perçu un centime.

Art. 7. Les préposés de l'enregistrement, les officiers de police judiciaire et les agens de la force publique sont autorisés à saisir ceux de ces journaux ou écrits qui seraient en contravention, sauf à constater cette saisie par des procès-verbaux dont la signification sera faite aux contrevenants dans le délai fixé par l'art. 32 de la loi du 13 brumaire an VII.

Art. 8. Chaque contravention aux dispositions de la présente loi sera punie, indépendamment de la restitution des droits frustrés, d'une amende de 50 fr. par chaque feuille ou fraction de feuille non timbrée. L'amende sera de 100 fr. en cas de récidive.

Les auteurs, éditeurs, gérants, imprimeurs et distributeurs desdits journaux ou écrits soumis au timbre, seront solidairement tenus de l'amende, sauf leur recours les uns contre les autres. (Art. 61 de la loi du 9 vendémiaire an VI.)

Art. 9. Le recouvrement des droits de timbre et des amendes de contravention sera poursuivi, et les instances seront instruites et jugées conformément à l'art. 76 de la loi du 28 avril 1816.

M. PASCAL DUPRAT. On vous demande une déclaration d'urgence. On va vous apporter d'autres lois de la même nature, et nul doute que cette question d'urgence ne se reproduise appuyée par les mêmes raisons; il conviendrait donc, selon moi, d'attendre la lecture de tous les projets avant de statuer sur l'urgence.

VOIX NOMBREUSES. Non ! non ! — Si ! si ! — Parlez ! parlez ! (Longue agitation.)

L'Assemblée décide qu'on discutera immédiatement la question d'urgence.

M. PASCAL DUPRAT. Il ne s'agit en apparence, dans le projet, que de moyens fiscaux au profit du Trésor; mais le fond de ce projet est une atteinte à la liberté de la presse et de la pensée. Le principe du cautionnement était une garantie pour le paiement des amendes, et c'est au nom de ce principe qu'on vient vous demander la compression de la liberté de la presse, en attendant qu'on puisse l'appliquer aux droits électoraux. (Agitation.)

L'urgence pour ce projet ! Est-ce que le gouvernement est désarmé ! Est-ce qu'il n'a pas une loi pour défendre la République menacée, et nos institutions mises en doute à la face du pays. Quoi ! tous les jours, une guerre incessante est faite aux citoyens qui se sont séparés de votre politique; on les accuse, ces citoyens, d'être des pillards, des incendiaires, des barbares, et vous ne vous êtes pas émus... Oh ! ils étaient civilisés quand il vous envoyaient onze membres, votant sans cesse pour vous et avec vous !

Ah ! si les trois citoyens qui viennent prendre place au milieu de vous venaient s'associer à votre politique, ils seraient les bien-venus ! Vous êtes suffisamment armés, et vous laissez les journaux insulter au vote de la majorité des électeurs, et imprimer qu'un Bonaparte doit habiter à Sainte-Hélène ou aux Tuileries ! (Agitation.)

L'orateur s'attache à prouver que le gouvernement est armé de lois suffisantes pour réprimer tous les écarts de la presse, et que les ministres ne sauraient justifier la nécessité de l'urgence pour ce projet *honteux* qu'ils ont si longtemps renfermé dans leurs portefeuilles avant de le produire.

M. ROUHER, ministre de la justice. Si j'avais à m'expliquer sur la demande d'urgence, je dirais seulement que le caractère et la portée de lois semblables à celles que nous vous apportons commandent une solution rapide et prochaine. (Rires à gauche.)

M. Pascal Duprat a dit que ce projet était l'effet d'une rancune contre les élections du 10 mars.

Non, messieurs. Le gouvernement a la prétention de dominer assez la situation pour la juger. Le gouvernement regarde cette élection comme un accident politique dont nous ne nions pas la portée; mais nous ne voulons pas y reconnaître le mouvement régulateur du pays. (Cris à gauche.—Approbation à droite.) Vous n'avez pas ébranlé la majorité, vous n'avez fait que la consolider. Votre triomphe est plus apparent que réel. Ah ! certes, si nous n'étions pas dévoués aux institutions qui nous régissent, nous eussions pu laisser continuer ce débordement de mauvaises passions; mais notre devoir était de les réprimer, et nous croyons que les lois que nous vous apportons pourront contribuer à les contenir.

Je n'ai pas la prétention de vous rallier à mon opinion, et je suis d'avance résigné à toutes les calomnies. (C'est vous qui calomniez ! — Interruption.)

Vous l'examinerez dans votre conscience. Cette loi est dans les limites de la Constitution; nous sommes dans notre droit : que chacun fasse son devoir. (Très bien ! à droite.—Murmures à gauche.)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je ne monte pas à cette tribune pour aborder la discussion de la loi qui vient de vous être présentée; je ne viens pas contester les affirmations de M. le ministre de la justice; il y a beaucoup de vérités dans ce qu'il a dit : les injustices, les calomnies, les diffamations de la presse, tout le monde en a souffert, je le sais mieux qu'un autre. (Mouvement à droite.)

Mais j'ai demandé la parole au moment où M. le ministre insistait sur la nécessité de l'urgence; j'ai demandé la parole, parce qu'il m'a semblé que quand une question aussi grave était apportée à cette tribune, quand une loi aussi importante et qui doit être mûrement réfléchie, était apportée pour faire l'objet de vos délibérations, on ne pouvait trop donner de temps, on ne pouvait trop donner de réflexion à l'examen de cette loi.

Messieurs, on parlait tout-à-l'heure d'attaques à la Constitution et du désir qu'on aurait de la voir modifier. Eh bien ! j'en appelle à la loyauté de la majorité : quelle est l'opinion qui, par-dessus tout, préoccupe les hommes qui regardent la Constitution comme imparfaite ? C'est la pensée qu'une Assemblée unique est un danger pour la raison du pays.

Messieurs, qu'a-t-on fait dans la Constitution pour obvier à cet inconvénient ? On a cru y obvier, on n'y a pas obvié; mais enfin quel est le palliatif que l'on a proposé ? On a proposé trois délibérations, parce qu'on a craint l'entraînement d'une Assemblée unique.

Je crois que la majorité se donnera raison à elle-même, qu'elle fera un acte de sagesse en refusant l'urgence, en demandant l'examen très sérieux de la loi qui vous est présentée. Je ne veux pas me prononcer sur son mérite. Assurément, il y a des choses qui ne me conviennent guère, d'autres qui ne me conviennent pas pas beaucoup. (Hilarité générale et prolongée.)

Je demande instamment à la majorité de vouloir bien, au moins, prendre le temps de la réflexion.

De telle sorte que, si une première délibération nous amène à une décision affirmative, nous puissions, à la seconde, arriver, si nous le jugeons utile, à une modification, et qu'à la troisième délibération nous puissions arriver à de nouvelles modifications qui nous mettent d'accord; mais je garantis, je crois pouvoir le faire, que si vous obtenez l'urgence, il y aura une pression morale tellement forte sur certaines consciences, que là où vous croyez trouver de l'accord, vous ne trouverez que de la désunion. (Mouvements divers.)

DE TOUTES PARTS. Aux voix ! aux voix !

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la question d'urgence. Elle est adoptée à une grande majorité, au milieu d'une agitation difficile à rendre.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. J'ai l'honneur de déposer un projet de loi ayant pour but de prolonger d'une année la loi du 19 juin 1849 sur les clubs.

Cette loi est ainsi conçue :

Art. 1er. La loi du 22 juin 1849, sur les clubs et autres réunions publiques, est prorogée jusqu'au 22 juin 1851.

Art. 2. Les dispositions de cette loi sont applicables aux réunions électorales qui seraient de nature à compromettre la sécurité publique.

Art. 3. Il sera rendu compte à l'Assemblée nationale, à l'expiration du délai fixé par l'art. 1er, de l'exécution qu'aura reçue la présente loi.

M. CRÉMIEUX combat la demande d'urgence. A diverses époques et bien des fois déjà l'on a proposé des lois exceptionnelles pour lesquelles on sollicitait le concours des législateurs; mais à chacune de ces époques les motifs les plus graves, au moins dans l'intérêt présent des gouvernements, semblaient dominer les gouvernements eux-mêmes.

Quand, sous le dernier gouvernement, l'on proposa les lois de 1834 contre les associations, on venait à la tribune dérouler tous ces complots découverts formés par les sociétés secrètes, et l'opposition disait que le meilleur moyen de continuer ces sociétés secrètes, c'était de présenter ces lois qui ont toujours conduit les gouvernements à l'abîme. (Mouvement.)

Nous avons eu depuis les lois de 1835; désormais il ne nous reste rien à désirer; elles sont dépassées.

En République, ou au moins en gouvernement républicain proclamé par une constitution, on vient nous demander d'aggraver ce qui est relatif à la réglementation du droit de réunion. Le droit de réunion ! Devrions-nous avoir à le débattre contre celui qui vient vous apporter la loi ? (Mouvement.) Comment ! le droit de réunion avait été contesté aux derniers jours du règne qui a fini sur cette question; faut-il vous rappeler cette campagne des banquets, à laquelle ont participé un si grand nombre de membres de l'opposition d'alors ?

Le gouvernement d'alors voulut porter atteinte à ce droit de réunion, et nous en fîmes la base d'un acte d'accusation, et cet acte fut signé précisément par celui qui vous propose aujourd'hui une loi contre les réunions !

Eh bien ! je le déclare, si M. le ministre de l'intérieur avait apporté à la tribune des faits graves, sérieux, sur lesquels il pût venir solliciter la prolongation de la loi du 22 juin 1849, j'aurais compris alors une demande d'urgence.

Quand tout à l'heure, à propos de la loi sur les journaux, on demandait à M. le ministre de la justice quels sont les journaux qui ont mérité d'être poursuivis depuis que les élections ont commencé, il n'a pas répondu.

UNE VOIX A GAUCHE. Vous ne pouvez pas en citer un seul.

M. CRÉMIEUX. Depuis que les élections ont commencé, il a été impossible de saisir un journal, et si un seul eût mérité vos rigueurs, vous ne l'eussiez certes pas laissé échapper. (Approbation à gauche.)

Mais au contraire, les journaux qui auraient mérité les rigueurs du parquet, ce sont les vôtres qui ont dit contre la presse, contre le droit de réunion, contre tous les droits tout ce qu'il est possible de dire, sans être poursuivis. (Rumeurs à droite.)

L'orateur, examinant ensuite le motif allégué par M. le ministre pour la demande d'urgence, et qui consiste en une éventualité d'élections nouvelles, conclut à l'insuffisance du motif et au rejet de la demande d'urgence. (Mouvements divers. — Très-bien à gauche.)

M. BAROCHE répond aux raisons alléguées contre l'urgence par M. Crémieux. Abordant ensuite l'objection personnelle qu'on lui a faite :

Je m'y attendais, dit-il. Quand j'ai combattu avec l'opposition d'alors pour le droit de réunion, j'étais persuadé que ce droit existait dans nos lois. (Agitation extrême.) Et maintenant, en 1850, je fais ce que d'autres que nous ont fait dans des intentions aussi bonnes que les nôtres... (Applaudissements à gauche. — Tumultueuse interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous voulez défendre la liberté, vous ne faites que de l'oppression ! (Exclamations à gauche.)

M. BAROCHE. Voilà ce que je disais : Quand je me suis associé à l'opposition pour défendre le droit de réunion, je croyais que ce droit existait, et j'ai fait ce que d'autres avaient fait avant moi... (Exclamation à gauche.)

M. BAC combat l'urgence.

L'urgence est adoptée à la même majorité que l'urgence pour la demande du cautionnement des journaux.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi sur le timbre des effets de commerce.

L'article 33 édicte une peine de 50 fr. contre l'assureur qui ne soumet pas son contrat d'assurance au timbre de dimension. — Adopté.

L'article 34 porte que les sociétés d'assurance annuelle, les compagnies d'assurances à primes et tous les assureurs sont tenus de faire au bureau d'enregistrement une déclaration contenant la nature des opérations et les noms du directeur de la société ou du chef de l'établissement, sous peine d'une amende de 1,000 fr.— Adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

LA GUERRE AUX OPINIONS.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Le citoyen Charpentier (Charlemagne), demeurant rue Saint-Denis, 60, fort à la Halle aux fruits, délégué au comité démocratique de 1849, père de quatre enfants en bas âge, vient d'être *révoqué* de son travail par M. le préfet de police.

Sous l'administration du préfet actuel, il n'est pas nécessaire de demander le motif de cette mesure. Charpentier a manifesté des idées républicaines. Aussi la lettre de révocation porte tout simplement : « A dater du 15 mars 1850, le sieur Charpentier Charlemagne est *révoqué de son travail.* »

Sans admettre aucune observation, sans scrupules, sans enquête, on prononce une révocation qui a pour effet d'affamer toute une famille; — et c'est au nom de la modération que de tels actes s'accomplissent !...

Que le public juge !...

Agréez, etc. C.....

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

Les avertissements pour les contributions de 1850, qui viennent d'être délivrés à Paris depuis deux ou trois jours, inspirent à l'*Estafette* les réflexions suivantes, auxquelles nous ne pouvons que nous associer :

« Chacun a dû recevoir depuis quelques jours, mais postérieurement à l'élection du 10 mars, l'avertissement de la contribution mobilière pour 1850. Si cet avertissement avait été lancé quinze jours plus tôt, l'élection socialiste passait inévitablement à 30 000 voix de majorité, tant la cote est lourde pour chaque contribuable. On n'entend que des plaintes sur l'énorme surtaxe dont chacun est grevé. Nous devons croire que les réclamations en décharge seront nombreuses, et d'autant plus motivées que, la taxe étant proportionnelle au loyer, il est de notoriété que les loyers ont énormément baissé. C'est le pouvoir lui-même qui le dit plus haut que personne. »

— On parlait hier à l'Assemblée d'une manifestation séditieuse à laquelle se serait livrée une compagnie du train d'artillerie, dans le département de l'Isère. On disait que les soldats auraient traversé plusieurs villages de ce département en criant : Vive la République démocratique et sociale !

Cette mutinerie, dit l'*Opinion publique*, aurait été énergiquement réprimée.

— On refait en ce moment les trottoirs qui sont à la tête du pont de la Concorde, du côté de la rive gauche, ainsi que ceux qui sont devant la façade du palais de l'Assemblée nationale et à l'entrée de la rue de Bourgogne. Toute la partie des travaux qui fait face au pont, et qui se trouve devant la grille du palais, présentera une surface de trottoir de treize mètres en largeur, faite en petits pavés liés au ciment de chaux.

— Le citoyen Charles Dain sera bien surpris, sans doute, en voyant de quelle façon le *Courrier de Lyon* cherche à le *noircir* auprès des électeurs de Saône-et-Loire :

« Les démocrates socialistes de Saône-et-Loir, ne trouvant pas parmi eux six citoyens en état de les représenter dignement, ont dû accepter ceux que la propagande parisienne leur a expédiés. On connaît le résultat de l'élection; mais ce qu'on ignore, c'est que l'un des six nouveaux, M. Dain, est du plus beau noir; c'est un *nègre pur-sang* dont ses congénères de la Martinique n'ont plus voulu pour les représenter. Les démocrates socialistes de Saône-et-Loire sont moins difficiles; ils s'en sont très-bien arrangés. »

—Hier matin, à onze heures, dit la *Voix du Peuple*, a eu lieu le départ des militaires qui doivent être transportés en Afrique et incorporés dans les bataillons des isolés, pour avoir cru qu'on pouvait être républicain sous la République.

Leur sortie de la prison de l'Abbaye a donné lieu à une manifestation spontanée de tous les citoyens qui se sont trouvés sur leur passage. Depuis l'Abbaye jusqu'à l'embarcadère du chemin de fer de Lyon, de nombreuses collectes ont été faites en leur faveur. Les passants accueillaient le cortège au cri de Vive la République ! Énergique protestation contre l'arbitraire et la violence de l'autorité militaire.

Ces persécutions produisent les plus heureux résultats. Nous plaignons nos malheureux frères, arrachés ainsi à leur famille et à leur pays; mais qu'ils le sachent bien, leur martyre ne sera pas inutile à la sainte cause pour laquelle ils souffrent aujourd'hui.

Toutes les mesures employées par les agents aveugles de la politique contre-révolutionnaire fortifient l'armée dans son dévouement à la République et à la Constitution. Les soldats savent aujourd'hui lesquels sont leurs ennemis, — de ceux qui persécutent et transportent les plus intelligents et les meilleurs parmi eux, — ou de ceux qui protestent en faveur des victimes au nom de la justice et du droit.

—L'*Industriel*, journal d'Elbeuf, contient ce qui suit :

« Nous recevons de Neubourg une bien affligeante nouvelle :

» La commune de Saint-Aubin-d'Escroville, près de Neubourg, est en ce moment le théâtre du plus honteux scandale. D'après les accusations qui pèsent sur lui, le curé de cette commune, âgé d'une cinquantaine d'années, se serait rendu coupable d'attentats aux mœurs envers des enfants.

» Il est en ce moment malade, et M. le procureur de la République de Louviers, qui s'est transporté sur les lieux pour y faire une enquête, a laissé deux gendarmes au chevet du lit de l'inculpé, en attendant que sa santé lui permette d'être conduit à Louviers. »

— On écrit de Bône, le 5 mars 1850, à l'*Atlas* :

« Les transportés de Belle-Isle viennent d'arriver, ce qui a donné un peu de mouvement à notre cité.

» Un ordre du commandant de la milice avait prévenu les miliciens que l'arrivée du préfet étant annoncée pour le 3, ils avaient à se tenir prêts à prendre les armes au premier signal.

» Dimanche 3, au coup de canon, signal ordinaire de l'arrivée du courrier d'Alger, on bat le rappel, les autorités se rendent à la mairie, la milice en armes se réunit sur la place. Bientôt, au grand étonnement de tous, les portes de la ville se ferment, toute la garnison est sur pied, une ligne de factionnaires et de gendarmes s'établit et éloigne tous les curieux. Qu'y avait-il donc ? Au lieu du courrier ordinaire amenant le préfet, c'était une frégate amenant les transportés.

» A onze heures, le débarquement était opéré, et les transportés étaient conduits à la Casbah entre deux haies de soldats. Pendant le trajet, l'air retentit de la *Marseillaise*, du *Chant des Travailleurs* et des cris mille fois répétés : *Vive la République démocratique et sociale !*

» Aujourd'hui 5, le second convoi est arrivé, et le transfert s'est opéré de la même manière, avec force renfort de troupes et de gendarmes, et force précautions pour empêcher tout contact de la population avec les transportés.

» On travaille nuit et jour à achever la prison de la Casbah. Le mur est garni de meurtrières disposées de telle façon, que de l'extérieur on puisse impunément faire feu à l'intérieur. Est-ce que, par hasard, on aurait encore peur d'hommes sans armes et enfermés dans une citadelle ?

» Le commandant du *Gomer* n'a pas eu, à ce qu'il paraît, une aussi grande peur des hommes qu'il transportait à son bord : aussi, pleins de reconnaissance des soins dont ils ont été l'objet, l'ont-ils tous salué en le quittant aux cris de : *Vive le commandant du Gomer.*

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 23 f., Six mois 12 f., Trois mois 6 f.

DEP. ET ETRANG.

Sans surtaxe.... » 33 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 21 mars 1850.

Prés. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dr cours.
91 75	5 0/0 J. mars.	cpt.	90 90	91 25	90 85	90 90
91 65	5	fin c.	90 90	91 25	90 85	90 85
» »	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	4 0/0 J. sept....	cpt.	» »	» »	» »	» »
56 60	3 0/0 J. m....	cpt.	56 25	56 25	55 90	55 90
56 55	3	fin c.	56 25	56 25	55 90	55 90
86 »	5 0/0 Piém...	cpt.	85 50	85 50	84 90	85 »
86 85	5	fin c.	85 »	85 25	84 60	85 »
2220 »	Banq. France	cpt.	2200 »	2215 »	2200 »	2212 50
760 »	Paris-Orléans.	cpt.	» »	» »	» »	760 90
» »	Libérés.....	31 c.	» »	» »	» »	760 »
532 50	Rouen........	cpt.	530 »	530 »	530 »	530 »
» »	Libérés.....	31 c.	» »	» »	» »	» »
230 »	Havre........	cpt.	227 50	228 75	227 50	228 75
230 »	Libérés.....	31 c.	228 75	228 75	227 50	227 50
385 »	St-Germain...	cpt.	» »	» »	» »	385 »
» »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	185 »
132 50	Versailles r. g.	cpt.	» »	» »	» »	130 »
195 »	Mars.-Avign...	cpt.	» »	» »	» »	195 »
» »	Libérés.....	31 c.	» »	» »	» »	» »
116 25	Bâle.........	cpt.	115 »	116 25	115 »	116 25
» »	Boulogne.....	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés.....	31 c.	» »	» »	» »	» »
432 50	Nord. J. juill..	cpt.	432 50	432 50	430 »	431 25
433 75	200 payés...	31 c.	430 »	431 25	428 75	428 75
310 »	Centre.......	cpt.	» »	» »	» »	311 25
315 »	Libérés.....	31 c.	» »	» »	» »	311 25
398 75	Bordeaux.....	cpt.	» »	» »	» »	[illegible]
» »	175 payés...	31 c.	» »	» »	» »	» »
242 50	Nantes.......	cpt.	241 25	241 25	240 »	240 »
242 50	325 payés...	31 c.	» »	» »	» »	» »
341 25	Strasbourg....	cpt.	340 »	340 »	337 50	337 50
342 50	325 payés....	31 c.	340 »	340 »	338 75	338 75

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 4 /00......	» »
-- Nouvelles......	1160 »
De la Seine, J. juillet.	1070 »
Orléans, 4 0/0, 1847..	990 »
-- nouvelles, 1849.	» »
Havre, Jouiss. mars..	785 »
— nouvelles......	» »
Rouen, 4 0/0.........	» »
Liste civile..........	990 »

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux.......	1092 50
Bons du Trésor......	4 1/2
Zinc : V.-Montagne.	2900 »/»

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840..	99 1/4
— 5 0/0 1842..	99 1/4
Espagne : dette activ.	» »/»
— dette intér.	33 3/8
Naples. Réc. Rothsc..	91 75
Rom. Empr. j. déc...	78 »/»
-- Nouv. Empr.	77 »/»
Piémont. Obl. à 4 0/0.	» »/»
— Obl. nouv 4 0/0.	[illegible] 50

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 22 Mars.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS.—
ODEON.—François le Champi. Vous n'êtes que Marquis.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Relâche.
VAUDEVILLE.—Un ami. Les Quatre coins de Paris, les Saisons.
GYMNASE. — Les Bijoux, un Coup d'Etat.
VARIETÉS. — Mlle Marguerite, Colombine, la Mariée.
THEATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, Rosette, Papillons, J'ai mangé.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulin, Oiseaux, Un de perdu.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Ile enchantée.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

CHEZ AUBERT ET Cᵉ place de la Bourse, 29.

100 CARICATURES NOUVELLES

CHEZ AUBERT ET Cᵉ Place de la Bourse, 29.

SUR TOUS LES

ÉVÉNEMENS DE JANVIER A FIN MARS 1850,

dessinées par M. NADAR, vont paraître

DANS UN SEUL NUMÉRO DU JOURNAL POUR RIRE.

Les numéros du JOURNAL POUR RIRE, parus en janvier 1850, sont déjà épuisés ; les abonnemens ne peuvent partir que du 1ᵉʳ février.—Prix : 3 mois, 4 fr.—6 mois, 8 fr.—un an, 15 fr.

Toute personne qui souscrira pour 6 mois (8 fr.), du 1ᵉʳ février 1850 à fin juillet, recevra franco le JOUR DE L'AN, numéro extraordinaire, dessiné par M. Bertall, contenant des milliers de figures comiques, et qui se vend 1 franc.

Toute personne qui souscrira pour un an (15 fr.), du 1ᵉʳ février 1850 à fin janvier 1851, recevra franco le JOUR DE L'AN, par M. Bertall, et aura droit, moyennant un supplément de 4 fr. (en tout 19 fr.), à recevoir franco un Album intitulé FOLIES CARICATURALES, dont le prix est de 8 fr. franco.

On souscrit chez tous les libraires et aux bureaux des Messageries, mais le mode le meilleur, le plus certain et le plus prompt, c'est l'envoi d'un bon de poste à MM. AUBERT et Cᵉ, place de la Bourse, 29.

N° 3 Broche d'homme, m. de diamants dans un écrin. Savary et Mosbach.
N° 6 Buste du président de la République, bronze sur socle de marbre. Naudet.
N° 7 Bague imitation de saphir et diamant, Savary et Mosbach.
N° 9 Jeu de billard anglais (grand jouet). Deschevailles.
N° 14 Paire de flambeaux bronze. Naudet.
N° 19 Jeanne d'Arc, par la princesse Marie (statuette), Susse frères.

LA VEILLÉE PITTORESQUE

ENVOIE IMMÉDIATEMENT A CHACUN DE SES ABONNÉS, SANS AUCUN PRIX DE PORT, OU D'EMBALLAGE,

1° UNE PRIME INDUSTRIELLE D'UNE VALEUR MARCHANDE DE 25 FRANCS,

N° 38 Paire de flambeaux. Naudet.
N° 39 Epingle griffe en strass (très riche). Savary et Mosbach.
N° 47 Une malle de beaux jeux très riches. Deschevailles.
N° 54 Un livre de mariage, avec un très riche fermoir. Deforges.
N° 55 Un livre de première communion, avec une très riche garniture. Deforges.
N° 56 Un Paroissien complet en maroquin, extra-riche. Deforges.

A CHOISIR PARMI **100 OBJETS EXPOSES** AU BUREAU DU JOURNAL

Où l'on délivre le Catalogue sur toute demande *par lettre affranchie.* — **VOIR LES PRINCIPALES DE CES PRIMES SUR LES NUMÉROS INSCRITS AUX QUATRE COINS DE CETTE ANNONCE ;**

2° Un billet de série de CINQ NUMÉROS de la grande Loterie nationale des Artistes, participant à tous les lots, et pouvant gagner le service d'argent, valant :

70,000 FRANCS;

3° Une magnifique gravure ; 4° une Romance inédite, avec une charmante lithographie; 5° un Album de musique, et 6° le Journal de la VEILLÉE PITTORESQUE, rédigé par les sommités littéraires de l'époque, et paraissant tous les samedis par livraisons de 16 pages grand in-4°, avec gravure du texte, modes, broderies, musique, etc., représentant une valeur de 30 VOLUMES in-8°.

N° 20 Loto, histoire de France (jouet très riche). Deschevailles.
N° 21 La Liberté, de David d'Angers. Gauvain.
N° 24 Lanterne magique, jouet très riche. Deschevailles.
N° 25 Une Paire de bouts de Table en bronze (flambeaux riches). Naudet.
N° 28 Napoléon en pied (statuette). Susse frères.
N° 34 Ménage fer battu (jouet très complet). Deschevailles.

PRIX d'abonnement à la VEILLÉE PITTORESQUE, 30 FRANCS.

Payable par les Messageries en un mandat sur la poste, qui doit être envoyé *franco* au directeur de la VEILLÉE PITTORESQUE (*désignation essentielle, afin d'éviter les erreurs résultant des analogies de titres*), rue Notre-Dame-des-Victoires, 30, à Paris. En échange de ce mandat, et par le retour du courrier, le souscripteur recevra les 6 articles indiqués ci-dessus.

N. B.—Le 1ᵉʳ numéro a paru et justifie l'espoir des abonnés et du public.

N° 59 Sainte-Marie, d'Antonin Moine (statuette)
N° 68 Une Imitation de Jésus-Christ (riche). Deforges.
N° 79 Une lampe régulateur.
N° 88 La Nouvelle Flore usuelle et médicale, se vendant 26 fr.
N° 89 6 petites cuillières à filet en vermeil (procédé Ruolz).
N° 90 Une cuillère à sucre à filet en argent, très riche (Ruolz).

Tome IV. **HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION.** Tome 1ᵉʳ de

LA CONVENTION

PAR

MICHELET.

Chez CHAMEROT, rue du Jardinet, 17, à Paris.

AGENCE AMÉRICAINE,

Rue Notre-Dame-des-Victoires, 46, à Paris

C. COMBIER, *directeur.*

Navires en charge au Havre pour

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE)

L'ARCHE d'ALLIANCE, départ fin mars
Le PESCATORE, départ 15 avril.
La FERRIÈRE, départ 15 mai.

NEW-YORK.

Minesota, départ 1ᵉʳ avril.

PHILADELPHIE.

Un navire américain de 500 tonn., départ fin mai.

Pour fret et passage, s'adresser à M. COMBIER, qui se charge aussi de l'expédition et transit de marchandises pour tous les pays d'outre-mer.

Une administration IMPORTANTE demande des employés qui seront bien rétribués et qui obtiendront par leur travail de grands avantages.—S'adr. r. St-Joseph, 4.

RUE DE BONDY, 14.

MINES D'OR.

ACTIONS DE 5 FR. au porteur.

*La compagnie française et américaine de San Fran*cisco organise deux départs presque simultanés de travailleurs pour la Californie, l'un par l'*Arche d'Alliance* qui mettra à la voile le *lundi de Pâques*, l'autre par le *Pescatore*, magnifique navire de 1,200 tonneaux, qui prendra la mer dans le courant d'avril. De tels résultats l'ont déjà placée au rang des plus sérieuses compagnies californiennes. L'empressement des travailleurs et des actionnaires à faire acte d'adhésion à cette société prouve, à n'en pas douter, que l'heureuse combinaison du comptoir d'échange, et de l'extraction de l'or, offre plus de sécurité aux uns et aux autres. Il faut dire que la prévoyante activité de la gérance justifie cette confiance empressée, et qu'elle se manifeste jusque dans les moindres détails. Pour n'en donner qu'un exemple, nous dirons qu'elle a pris arrangement avec ses armateurs, pour assurer pendant toute la traversée la nourriture de chambre à tous ses travailleurs.

La *Prime* de huit cents francs ou d'un départ *gratuit*, accordée pour chaque série de cinq mille actions, va, sous très peu de jours, échoir à l'un des souscripteurs de la 4ᵉ série, qui est presque épuisée. Sans même faire acception de ces avantages particuliers de la Compagnie française et américaine de San Francisco, il n'est plus permis aujourd'hui de douter du résultat que promettent les Sociétés californiennes en général, quand on sait qu'à Londres les actions de la Compagnie *Devon great consols*, sur laquelle on n'a versé que 20 schellings, ou fr. 25,50 se vendent 200 livres, ou 5,100 fr., et d'autres Sociétés anglaises, dont les actions n'ont été émises qu'au taux de fr. 5,25, se vendent fr. 750.—S'adresser, pour plus amples renseignements, rue de Bondy, 14. (Affranchir.)

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 6, à Paris. Action de 10 francs.

L'AURIFÈRE,

BOULEVARD POISSONNIÈRE, 6, à Paris. Action de 10 francs.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DES MINES D'OR DE LA CALIFORNIE.—ACTIONS DE 10 F. — Départ de 100 TRAVAILLEURS. — L'expédition partira, par le navire la *Vesta*, dans le courant de mars prochain. Une action de 10 fr. rapporte 450 fr. Les souscripteurs d'une série de 5 actions ont droit au Journal mensuel publié par la Compagnie et à la répartition des primes annuelles, qui pourront s'élever à 1,500, 1,000, 800, 500, 300 et 200 fr. — Toute demande d'action doit être accompagnée d'un mandat sur la poste, à ordre, à M. le directeur de l'AURIFÈRE, 6, boulevard Poissonnière, à Paris. — Les actions des compagnies qui envoient des travailleurs en Californie pour y recueillir le minerai d'or, sont considérées en Angleterre comme de bons placements et doivent procurer de grands bénéfices à leurs actionnaires, si on en juge par les prix auxquels elles sont cotées en ce moment. — Les actions de la société d'*East-Wheel-Rose*, émises à 1,250, se négocient à 15,500; celles du *Sud-Caradan*, émises à 125, valent 3,750 fr.; celles de *Great-Consols*, sur lesquelles il n'a été versé que 25 f., sont déjà au prix de 3,275 fr.

Pour plus amples renseignements, s'adresser, tous les jours, à l'administration, de 10 à 5 heures, dimanche excepté. On demande des représentants en province. (Franco.)

On achète à leur valeur actuelle

LES CONTRATS D'ASSURANCES SUR LA VIE.

S'adresser à la Société LE MANDATAIRE, 30, rue Cadet, à Paris.

CH. NONAT, chirurgien-dentiste, ci-devant passage de l'Ancien Grand-Cerf, 7, actuellement rue du Petit-Lion-St-Sauveur, 1, au coin de la rue St-Denis (maison du café). Nettoyage de la bouche, brosse et poudre, 3 fr.; extraction et plombage de dents à 1 fr.; pose de dents sans la moindre souffrance et garanties par son procédé à 8, 10 et 15 fr. Maux de dents. Sans extraction, guérison prompte et radicale par son traitement.

MINES D'OR DE LA CALIFORNIE.

SEPTIÈME DÉPART.

AU **HAVRE** POUR **SAN-FRANCISCO** EN DROITURE.

Le magnifique paquebot fin voilier VESTA, du port de 1,200 tonneaux, ayant de superbes emménagements pour les passagers, partira le 31 mars.

S'adresser : à Paris, à M. TH. ROGET, 9, rue Bergère, affréteur. Au Havre, à MM. SOUBRY fils et Cᵉ, armateurs.

PHARMACIE FRATERNELLE

appliquant spécialement la méthode de F.-V. RASPAIL. CONSULTATIONS gratuites de 9 à 11 h. du matin et de 7 à 9 h. du soir. Médicaments aux prix de la rue des Lombards. *Chocolat* de la grande usine perfectionné pour la santé. Prix modérés. 33, fb. du Temple, dans la cour près le canal.

TRÈS BONNES AFFAIRES à traiter avantageusement. — Lavoirs publics —Part dans un théâtre.—Charges. — Pharmacies. —Externats et pensionnats.—Bains chauds. —Boulangeries.—Boucheries.—Hôtels meublés.—Auberges.—Débits de tabac.—Salons et cabinets de lecture — Cafés, estaminets, restaurants. — Fonds de lingerie, mercerie, ganterie, parfumerie. — Epiceries, fruiteries, crémeries. —Associations pour toute industrie. — S'adresser à M. Louis MENU, boulevart Bonne-Nouvelle, 27. (Affranchir.)

SIBYLLE MODERNE. **SOMNAMBULE** EXTRA LUCIDE. Avenir politique et privé. Maladies invétérées et incurables. Explication des songes. Prévisions, recherches et renseignements divers.—De 11 à 5 h., rue de Seine, 20 (ancien 16), au 1ᵉʳ, ou par lettres *franco* à la Sibylle.

STÉNOGRAPHIE. ART D'ÉCRIRE AUSSI VITE QU'ON PARLE, appris seul, en moins d'un mois, par M. Ch. TONDEUR.— 1 vol. in-12, UN franc.—Envoyer *franco* un bon de poste à M. Tondeur, 20, r. de Seine, à Paris. On reçoit *franco* à domicile.

DERNIER EXAMEN DE CONSCIENCE

d'un MÉDECIN, par Auguste SAVARDAN, docteur en médecine, membre de la Société de Médecine du Mans; suivi d'un MÉMOIRE sur le traitement des maladies de la peau par le sulfure de chaux en frictions dans la paume de la main. — Broch. grand in-18. Prix : 20 cent. — En dépôt à la Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25.

MACHINES A VAPEUR, à raboter, à percer, neuves. Tours à chariot parallèle, en l'air, et autres, transmissions de mouvement, forges, etc., A VENDRE, rue du Banquet, 59. (Chaillot.) — Ecrire *franco* à M. Claude, pour recevoir un prospectus.

HOTEL DE LA PROVIDENCE rue d'Orléans-St-Honoré, 17, attenant aux messageries Laffitte-Caillard. Chambres à 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr. et au-dessus. Déjeuners et dîners.

[illegible] Année N° 81. — Samedi 23 Mars 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 8 f. Six mois. . . . . 16 f. Un an. . . . . 30 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION [illegible] du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 22 MARS.

Assemblée nationale.

L'Assemblée a épuisé aujourd'hui les 49 articles de la loi sur le timbre des effets de commerce et des valeurs industrielles, malgré les barrières d'amendements que M. Sautayra avait échafaudées contre chaque article, et qu'il a défendues pied à pied avec un courage dont une profonde conviction pouvait seule rendre capable.

Venait ensuite la question des poursuites contre M. Michel de Bourges. Conformément aux conclusions de la commission l'Assemblée a refusé l'autorisation.

La séance a été terminée par un discours très développé et très étudié de M. Pelletier sur la grave question du budget. M. Pelletier a mis en regard de la vieille école financière l'ensemble des idées proposées par le Socialisme pour réaliser la réforme complète des impôts. A part quelques hors-d'œuvre qui n'ont pu que nuire au développement de la pensée, le discours de M. Pelletier constitue un très bon travail, nourri de faits et chiffres, et basé sur des recherches qui accusent de la part de ce représentant beaucoup de réflexion et une étude consciencieuse de la matière.

M. Léon Faucher a demandé la parole pour répondre à M. Pelletier. Nous entendrons demain le grand pourfendeur du Socialisme, qui va sans doute continuer, comme devant, à battre en brèche les fantômes de son imagination et à travestir toutes les propositions émises aujourd'hui, comme il a fait en 1848, à l'égard de l'impôt progressif. Au surplus, le Socialisme, pour avoir été tué une fois de plus, ne s'en portera probablement pas plus mal.

Le timbre des journaux est une violation de la Constitution que M. Louis Napoléon a jurée et qui garantit la liberté de la presse, sauf les lois qui doivent *en réprimer* les abus.

Le timbre est préventif et n'est pas répressif; le timbre précède la publication; il est donc une entrave à la liberté.

Si c'est une loi financière qu'on veut, il faut la renvoyer au budget; si c'est une loi politique, c'est différent. Alors nous ne cesserons de dire : Votre Constitution est contraire à cette loi.

(Gazette de France.)

Des groupes nombreux de représentants se sont entretenus aujourd'hui dans les couloirs des nouvelles lois sur les réunions électorales et sur la presse. La grande majorité a paru se prononcer contre l'œuvre ministérielle, qui sera examinée demain samedi, à midi précis, dans les bureaux. *(Idem.)*

La présentation des nouvelles lois de compression a enlevé à MM. Dufaure, Lamoricière et Bedeau leurs dernières illusions sur la politique de la majorité.

On dit que ces messieurs se sont décidés à entrer dans les rangs de l'opposition. *(Evènement.)*

Les lois Rouher-Baroche.

Pour bien comprendre le caractère des projets de lois contre la presse et le suffrage universel présentés hier par le ministère, il faut ne pas oublier que ces lois ont été forgées avant le 15 mars et annoncées, on sait en quels termes provocateurs, par les journaux réactionnaires le 14 au soir, c'est-à-dire la veille du jour où une collision, une émeute quelconque pouvait être déterminée par le bruit mensonger de la radiation du nom de De Flotte sur la liste des représentants proclamés à l'Hôtel-de-Ville.

Il est certain que si le peuple et la presse démocratique de Paris, au lieu d'observer le plus grand calme dans la journée du 15 mars, avaient répondu aux cris de guerre de la *Patrie* et donné prise au moindre désordre, les lois présentées hier auraient eu l'*à propos désiré*, le *prétexte de circonstance*, en prévision desquels elles avaient été conçues.

Sous l'impression d'une émeute réprimée, ces lois eussent revêtu un caractère d'opportunité défensive, de mesures de salut public, comme celles qui ont été prestement adoptées à la faveur des victoires de juin 1848 et de juin 1849; — tandis qu'à défaut de toute émeute, de tout désordre public, ces lois n'ont qu'un caractère de provocation gratuite, de rancune électorale, de révolte audacieuse contre l'autorité légale du suffrage universel.

L'insurrection est un crime de la part d'un peuple qui possède le suffrage universel, criaient en chœur les défenseurs de l'ordre en 1848.

Le peuple les a crus. Il s'est soigneusement abstenu de tout mouvement insurrectionnel; il est resté calme en présence des provocations les plus directes, et s'est contenté de répondre par le scrutin.

Et parce que son vote silencieux a condamné légalement la politique suivie par le gouvernement, les meneurs de cette politique lui répondent par des menaces et des lois de compression; ils le punissent plus sévèrement que s'il avait fait une émeute.

Dans cet état de choses, la seule question que soulèvent ces projets de lois est celle-ci :

La majorité conservatrice, qui se serait sans doute prêtée aveuglément, en cas d'émeutes ou de désordres dans les rues de Paris, à de nouvelles mesures restrictives de la liberté de la presse et de la liberté électorale, se prêtera-t-elle aussi aveuglément à ces mesures liberticides, alors qu'elles n'ont été et ne sont justifiées par aucun désordre public, alors que le peuple et la presse démocratique ont dédaigné mille provocations irritantes et donné des leçons de modération et de légalité à la police de Paris?

En d'autres termes, les graves atteintes à la liberté de la presse et au droit de réunion qui ont échoué en 1830 et en 1848 par le fait de deux insurrections victorieuses, réussiront-elles en 1849, sous la République démocratique, parce que le peuple, confiant dans le suffrage universel, ne veut plus d'insurrection?

La majorité réactionnaire est maîtresse de répondre comme elle le voudra à cette question; mais qu'elle rejette ou qu'elle adopte ces nouvelles *interprétations* de la Constitution, il ne dépend pas d'elle d'en changer l'origine, le caractère et l'effet moral dans l'opinion.

Toute loi, toute mesure gouvernementale, qui n'aliène pas l'opinion publique à la démocratie, mais qui au contraire l'aliène à ses ennemis, n'est pas à redouter pour nous.

Si ces lois sont votées, elles ne soulèveront aucune opposition factieuse dans le pays, par la bonne raison qu'elles auront une durée éphémère, et qu'en faisant ressortir davantage la tolérance du parti démocratique, elles édifieront plus complètement le pays sur la valeur morale des hommes auxquels il a confié le pouvoir au mois de mai dernier.

Grâce aux mesures du même genre déjà adoptées depuis deux ans, la démocratie est devenue assez forte en France pour braver toutes les entraves, tous les défis de l'arbitraire, et pour attendre patiemment l'heure légale des réparations.

Plus le délire de la réaction augmente, plus les socialistes sentent l'opinion publique les soutenir de ses sympathies ardentes.

Nous pouvons défier désormais les hommes qui nous gouvernent d'imaginer une seule loi de nature à ébranler notre courage, à irriter notre patience, à différer l'avènement définitif du droit et du progrès social.

Toute arme qu'ils dirigent contre le Socialisme les blesse eux-mêmes, atteint plus gravement la bourgeoisie que les prolétaires, et diminue le nombre de leurs partisans.

Quand ils supprimeraient demain la presse entière et tout vestige de liberté publique, il ne faudrait que les plaindre; car ce serait le dernier accès de leur délire et le dernier souffle de leur pouvoir.

Les deux projets de loi dirigés hier par MM. Rouher et Baroche contre la presse et les réunions électorales ne sont pas les seuls, assure-t-on, qui aient été inspirés par le dépit électoral du 10 mars.

On parle de six autres projets qui seraient également déposés dans un très bref délai.

Il s'agirait d'*interpréter* la Constitution à l'endroit du *vagabondage*, des *réfugiés politiques*, de la *détention d'armes de guerre*, du *vote de l'armée et des salariés*, et de compléter le système d'épuration sociale, comme le comprennent MM. Carlier, d'Hautpoul et Changarnier.

C'est logique, c'est indispensable; et nous ne comprenons pas les scrupules qui retiennent, pour quelques jours encore, ces projets de lois dans les cartons.

Il faut être conséquent et audacieux jusqu'au bout ou ne pas s'en mêler.

C'est le moment ou jamais de compléter l'œuvre.

On n'a absolument rien à craindre.

Le Peuple est parfaitement calme, et les journaux socialistes sont disposés à applaudir.

Dans la partie de son rapport qui concerne le rétablissement du timbre sur les journaux, M. le ministre de la justice a dit :

La situation de nos finances et les *principes d'égalité* qui sont la base de la Constitution, exigent que tous les citoyens concourent aux charges de l'État *dans la proportion* de leur fortune et *en raison* des avantages que leur procure leur industrie.

En affranchissant de l'impôt du timbre les journaux, et, par cela même l'*industrie des annonces* qu'ils exploitent avec bénéfice, le décret du gouvernement provisoire a créé en faveur de la presse périodique un privilège exhorbitant, etc.

En conséquence,

Nous vous proposons de remettre les journaux à un *timbre fixe, quelle que soit leur dimension*.

C'est-à-dire, au nom du principe d'égalité, tous les journaux, grands ou petits, insérant ou n'insérant pas d'annonces, depuis celui qui afferme sa quatrième page 3 ou 400 mille francs jusqu'à celui qui n'en retire aucun prix, paieront le même impôt.

Et puis, est-ce aussi au nom du principe d'égalité dans l'impôt que sont frappés du timbre tous les écrits non périodiques ayant moins de dix feuilles d'impression?

Allons donc! hypocrites, ayez donc au moins le courage de vos opinions! Si vous aviez voulu rendre avec franchise votre pensée dans le texte de votre loi, vous eussiez fait pour les journaux et les livres ce que vous faites pour les réunions électorales, et vous eussiez dit nettement :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE. SAMEDI 23 MARS 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE (1)

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

IV.

L'ORDONNANCE D'ALCOFRIBAS.

Depuis le matin, maître François attendait frère Jean dans une cabane à demi cachée dans un massif de verdure, au pied de la Roche-Clairmaud. Cette cabane était celle d'une pauvre orpheline, la fille de Jacques Deschamps, le manouvrier mort à la peine. On la nommait Violette, à cause de sa modestie, et peut-être aussi parce qu'elle était bonne et jolie comme les petites fleurs de mars. Elle semblait aussi tout parfumer autour d'elle de simplicité et de fraîcheur, vivant seule et cachée, fleurissant en secret sous la feuillée, au pied de la montagne, pleurant à la rosée d'amour, et baissant doucement la tête. Pauvre petite Violette Deschamps!

La cabane de l'orpheline était toute pauvrette et délabrée en dehors, proprette et bien entretenue au dedans, autant que le permettait l'indigence de la jeune fille. Mais pourquoi l'appeler jeune fille encore? La pauvre belle ne l'est déjà plus, et son visage n'a changé que pour s'attrister et pâlir. Seule et sans protecteur presque au sortir de l'adolescence, elle avait d'abord langui de la soif d'amour; car c'était un brave petit cœur, plus délicat et plus aimant qu'on ne s'attend d'ordinaire à les rencontrer au village, sans expérience aucune, et jugeant de tout d'après elle-même; elle avait bien vite aidé à la tromper le premier qui s'en était donné le passe-temps. Mais pour ne trouver qu'un passe-temps à tromper une aussi bonne et généreuse enfant, il fallait être une brute ou un méchant; Jérôme n'était précisément ni l'un ni l'autre; c'était un paresseux et un ivrogne.

Qui se ressemble s'assemble, dit un proverbe trivial. Cependant, en dépit de la sagesse des nations, la sympathie quelquefois, et l'amour très souvent, rapprochent des naturels opposés comme étaient ceux de Violette Deschamps et du cabaretier de la Lamproie.

Elle s'était prise à lui d'ailleurs par les liens de la reconnaissance; le seigneur de la Devinière avait payé les dettes de Deschamps, pour empêcher que sa maisonnette ne fût vendue à sa mort. Jérôme avait été le messager de son oncle, et s'était fait l'entremetteur dans cette affaire de bienfaisance, par bonté de cœur d'abord, puis après par intérêt de convoitise. Il était toujours joyeux et grand parleur; la jeune fille était triste et timide. Faute de mieux, elle s'habitua à lui et crut l'aimer, parce qu'elle le parait de tout ce qu'elle imaginait elle-même de plus agréable. Elle s'était enfin donnée à lui les yeux fermés et souriante à sa chimère, comme ces jeunes veuves qui croient en rêve tenir l'époux qu'elles regrettent, et se réveillent en embrassant leur traversin.

A l'époque où se passent les faits de ce récit, Violette Deschamps s'était déjà réveillée, mais son mauvais rêve d'amour lui avait malheureusement laissé autre chose encore que le désenchantement et le veuvage : les preuves de sa faiblesse avaient paru sous la forme d'un bel enfant. Le seigneur de la Devinière lui avait impitoyablement retiré sa protection, à l'instigation du méchant frère Macé, qui d'abord avait essayé lui-même de protéger l'orpheline, et avait été mis par elle à la porte de sa cabane à la suite d'une conversation un peu vive qu'ils avaient eue on ne sait trop sur quel sujet. Jérôme avait peu à peu cessé de venir voir Violette dès qu'il l'avait vu compromise, et s'était contenté de lui envoyer des secours, qu'elle refusa avec fierté, disant qu'elle saurait vivre de sa quenouille et mourir de faim plutôt que de rien accepter de celui qu'elle n'estimait plus. Ainsi, autant la fortune la rabaissait, autant son âme se tenait-elle élevée et fière, et comme dans ce temps-là les mœurs de l'âge d'or semblaient encore s'être attardées et comme oubliées dans les campagnes de la Touraine, ce n'était pas sur la pauvre fille qu'on faisait généralement retomber le blâme; et la punir encore d'avoir été si malheureuse aurait semblé aux bonnes gens de la Roche-Clairmaud quelque chose de trop cruel.

Maître François, revêtu d'une ample robe noire, la tête enfoncée dans une profonde calotte à la Louis XI, et la moitié des traits cachés par une barbe blanche postiche, avait d'abord fait grand'peur à la pauvre abandonnée; mais il lui avait parlé si doucement à travers la cloison en lui disant qu'il était un médecin et un vieillard; ses paroles étaient à la fois si bienveillantes et si bien dites, que Violette entr'ouvrit doucement la porte.

— Vous êtes médecin, dit-elle, entrez si c'est la Providence qui vous envoie : car aujourd'hui je ne me sens pas bien, et maintenant j'ai peur de mourir; ma vie n'appartient plus à moi seule.

Maître François entra gravement et s'assit près de la jeune femme; il la regarde attentivement, lui prit le bras, puis promena son regard autour de la pauvre chambrette; il sourit alors avec amertume, et reportant son regard sur Violette; il surprit deux larmes prêtes à s'échapper de ses grands yeux noirs.

— Est-ce que vous l'aimez encore? lui demanda-t-il à voix basse et de son accent le plus doux.

A cette question, Violette tressaillit.

— Qui donc? demanda-t-elle d'une voix tremblante.

— Celui qui vous a rendue mère.

— Laissons en paix les morts, dit la femme en baissant les yeux.

Le médecin à la barbe blanche parut étonné à son tour, maître François était surpris en effet de rencontrer dans une si modeste condition cette dignité de visage et de caractère. Il admirait cette fleur rare et précieuse perdue dans les champs et blessée par le pied d'un rustre. La réponse de Violette parut le faire un moment réfléchir, puis, essayant de sourire :

— Les morts ne reviennent pas, dit-il, et les infidèles peuvent revenir quelquefois.

— Qu'est-ce que c'est que d'être infidèle? dit la jeune mère, on aime ou l'on n'aime pas; et quand on aime, c'est pour la vie. J'ai fait une chute comme en peuvent faire ceux qui marchent en dormant, voilà tout. Je ne reproche rien à personne, car c'est moi qui me suis blessée... Parlons d'autre chose, monsieur le docteur, je suis mère et je voudrais nourrir mon enfant; mais je crains que la langueur qui me consume ne tarisse bientôt mon lait. Que faut-il faire? que m'ordonnez-vous?

— Hélas! dit le docteur en hochant la tête, si j'avais le pouvoir de vous procurer l'objet de l'ordonnance, je vous ordonnerais d'être heureuse.

— Heureuse, ne le suis-je pas? s'écria Vio-

(1) Voir les numéros des 15, 16, 19, 20 et 22 mars.

« Seront suspendus, saisis, confisqués, brûlés tous journaux, brochures, livres et publications quelconques qui *seraient* de nature à compromettre la sécurité publique. »

Avec cet article de loi, de bons préfets, de bons commissaires, de bons tribunaux, de bons ministres, etc., vous seriez sûrs d'aboutir promptement à.... la chute complète et définitive de votre vieux système vermoulu de compression, chute dont l'hypocrisie, au surplus, ne vous préservera pas davantage.

Souscription nationale

AU PROFIT DES INSTITUTEURS RÉVOQUÉS POUR CAUSE POLITIQUE.

La coalition royaliste qui pèse sur la France décime chaque jour les rangs des fonctionnaires auxquels la loi a confié l'éducation du peuple.

Ce qu'elle poursuit en eux, ce n'est pas, comme elle le dit hypocritement, la cause de la religion ou de la morale outragée : c'est l'amour de la République et de ses institutions ; c'est l'émancipation du suffrage universel qu'elle voudrait condamner à l'ignorance pour le corrompre et l'asservir.

Il appartient aux républicains de protéger et de défendre contre d'odieuses persécutions tous ces instituteurs calomniés et proscrits.

Que la générosité nationale vienne à leur secours, et leur permette d'attendre des jours meilleurs.

C'est dans cette pensée que nous ouvrons une Souscription qui sera bien accueillie, nous n'en doutons pas, par tous les amis de la République. Nous en fixons le chiffre à *vingt-cinq centimes*, pour que tous les dévouements puissent y concourir. Il s'agit de payer la rançon de l'esprit du peuple ; que le peuple tout entier contribue à ce rachat par une offrande patriotique.

Les versements seront reçus par tous les journaux républicains de Paris et des départements.

Les membres du Comité central,

CARNOT, représentant du peuple, ancien ministre ;
Pascal DUPRAT, représentant du peuple ;
ENNERY, instituteur, représentant du peuple ;
MATHIEU (de la Drôme), représentant du peuple ;
Th. BAC, représentant du peuple ;
E. QUINET, représentant du peuple ;
HOCHSTUHL, instituteur, représ. du peuple :
GOUDCHAUX, ancien ministre des finances, membre de l'Assemblée constituante ;
MICHEL (de Bourges), représentant du peuple ;
Agricol PERDIGUIER, représentant du peuple ;
Victor HENNEQUIN, représentant du peuple, rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* ;
L. DURAS, rédacteur en chef du *National* ;
E. BARESTE, rédacteur en chef de la *République* ;
A. DARIMON, rédacteur en chef de la *Voix du Peuple* ;
L. PERRÉE, rédacteur en chef du *Siècle* ;
E. de GIRARDIN, rédacteur en chef de la *Presse* ;
MARLE aîné, rédacteur en chef de l'*Emancipation de l'Enseignement* ; et Ch. Martin, gérant ;
FLOCON, ancien ministre, rédacteur en chef de la *Feuille du Peuple* ;
JOIGNEAUX, représentant du peuple, rédacteur en chef de la *Feuille du Village*.

On souscrit dès ce moment au bureau central, rue des Vieux-Augustins, 37, et aux bureaux de tous les journaux républicains de Paris et des départements.

Les Circonscriptions électorales.

On se rappelle que, lors de la discussion du décret qui avait pour but de permettre l'extension du nombre des circonscriptions électorales, il fut fourni par le ministre de l'instruction publique lui-même un état duquel il résultait que le nombre des communes des 500 âmes et au-dessus ne formait pas la moitié du nombre total des communes de France ; d'où on inférait, pour lever les scrupules de ceux qui, comme l'honorable général Bedeau, ne veulent pas qu'on viole la Constitution, qu'en fait, le vote à la commune resterait l'exception. C'est ce document qui détermina M. Bedeau à déclarer hautement qu'il se ralliait à la loi proposée par le gouvernement. Les partisans de la loi avaient fait valoir un motif d'égalité qui était de nature à faire une vive impression sur les âmes sincères qui interprètent toujours les paroles de leurs adversaires selon ce qu'elles expriment, et non d'après ce qu'elles cachent. « Les habitants de nos campagnes, disait-on, ne doivent pas être obligés d'acheter leur droit de vote par une peine plus grande que ceux des villes. Pourquoi les forcer à faire 4, 6 et 8 lieues pour déposer leurs bulletins ? Vous voulez donc entraver le suffrage universel dont vous vous dites les partisans ? C'est nous qui sommes obligés de le défendre contre les obstacles que vous voulez mettre à son libre jeu, etc., etc. » Les raisons spécieuses ne manquaient pas, et le décret fut voté.

Il a été appliqué aux élections du 10 mars. Nous pouvons maintenant étudier le véritable esprit de la loi sur l'application qui en a été faite.

Nous prendrons pour exemple un des départements où des élections ont eu lieu le 10 mars, le département du Cher. Il est vraisemblable que les mêmes dispositions ont eu lieu partout, et nous invitons au besoin nos correspondants à nous éclairer à cet égard.

Le département du Cher se compose de 297 communes ; il a été divisé en 214 circonscriptions électorales ; d'où il suit que, sur 297 communes, 83 seulement n'ont pas voté chez elles : c'est le rapport de 1 à plus de 3 et demi. Rapprochez cela du texte de la Constitution, qui dispose en principe : « Les électeurs voteront au chef-lieu de canton. »

De plus, ces circonscriptions ont été établies non pas en vue des circonstances territoriales qui pouvaient mettre l'urne mieux à la portée des électeurs ; elles ont été déterminées uniquement par la considération des influences électorales. Cela est tellement vrai que le tableau a été dressé par le préfet et approuvé par le conseil général, au lieu d'être, comme l'indique la loi, proposé par le conseil général et approuvé par le préfet. Cela est tellement vrai que quand deux communes devaient voter ensemble, on choisissait pour siége de la circonscription non pas la plus importante des deux, mais celle où on avait la certitude de n'avoir au bureau, et surtout comme président, que des amis de l'ordre. Ainsi la commune de Préveranges, qui compte 1 963 habitants, allait voter à Saint-Priest, qui n'en compte que 565 ; ainsi, Marmagne (900 habitants) allait voter à La Chapelle (400 h.) ; ainsi, Reigny (565 h.) allait voter à Saint-Christophe (319 h.) Où était donc le fameux principe invoqué par M. de Larochejacquelein, de ne pas déranger les électeurs ? Comment, vous déplacez 300 électeurs pour les envoyer dans une commune qui en compte à peine 100, et vous appelez cela organiser l'égalité ? Il y a mieux encore, certaines communes qui touchaient au chef-lieu de canton, étaient réunies à d'autres plus éloignées d'elles et on faisait faire ainsi aux électeurs le double du chemin qu'ils eussent eu à parcourir pour voter au chef-lieu de canton.

Par cette seule preuve, par ces seuls faits, la loi des circonscriptions électorales est jugée. Les [illegible] du reste, n'y [illegible] pas trompés, et ceux qui, comme le général Bedeau, ont voté cette loi de bonne foi, croyant sincèrement agir dans le cercle de la Constitution, et favoriser l'exercice du suffrage universel, doivent reconnaître aujourd'hui qu'on a étrangement abusé de leur loyauté. La loi n'a eu pour but et pour effet que de replacer sous la férule de leurs maîtres et seigneurs tous ces pauvres ilotes de l'agriculture et de l'industrie, qui ne peuvent pas mettre en balance de leur liberté future leur existence du lendemain ; que l'on tient par la menace de la famine, et qui trouvaient encore moyen, dans les assemblées cantonales d'échapper à la surveillance dont ils étaient l'objet. De plus, au chef-lieu de canton, il se trouve toujours un assez grand nombre de citoyens indépendants qui se constituant, comme la loi leur en donne le droit et leur en fait un devoir, les gardiens du suffrage universel, mettent obstacle aux influences oppressives et aux fraudes coupables.

Nous sommes obligés de passer sous silence tous les faits d'intimidation qui sont de notoriété publique dans le département, mais dont la constatation régulière n'a pu être faite, attendu que ceux qui, en présence de la menace, ont dû voter contre leur conscience, ne sont point en position, évidemment, de protester contre la tyrannie à laquelle ils ont été contraints de céder. La révolte leur est interdite, sous peine de privation de travail, après comme avant.

Nous ne nous sommes jamais fait illusion sur le suffrage universel. Nous savons que dans le milieu social actuel, il est nécessairement faussé par mille circonstances qui s'opposent à la manifestation sincère des opinions. Néanmoins, nous considérons le suffrage universel comme l'instrument d'émancipation le plus puissant dont puisse disposer un peuple. Si nous avions le moindre doute à cet égard, la fureur avec laquelle les journaux réactionnaires s'attaquent, devrait les dissiper tous. Nous acceptons donc le suffrage universel avec toutes ses erreurs, toutes ses *écoles* ; nous savons qu'il s'éclairera rapidement par ses propres fautes et nous attendons patiemment le jour où il assurera le pacifique triomphe de la justice et de la vérité ; mais aussi nous le garderons soigneusement et le défendrons énergiquement contre toutes les atteintes que voudraient lui porter ceux-là même qui ont profité de son inexpérience, et qui sentent aujourd'hui qu'ils ne pourront pas deux fois faire appel à la confiance des masses indignement trompées.

Opinion des Journaux.

Le journaux ne sont pas favorables aux projets de lois présentés hier par les ministres d'action.

Le *Pays* approuve la pensée qui les a inspirés, mais il se réserve d'examiner plus tard si elles atteindront le but qu'on se propose, et, en attendant, il conseille au gouvernement de s'occuper d'une question — soulevée cependant par ces brigands de socialistes, — le crédit foncier.

L'*Assemblée nationale* se borne à la question suivante :

Est-il prudent d'engager la bataille avant d'avoir réuni contre l'ennemi des forces suffisantes ? Est-il sage de choisir un mauvais terrain ?

Le *Constitutionnel* raconte les faits et termine en constatant que :

Non-seulement la presse modérée n'a pas même été consultée, mais elle n'a pas pu même être entendue.

L'*Ami de la Religion* raconte la séance d'hier avec grande jubilation. Il est le seul qui soit dans ce cas.

Tous les autres journaux modérés ou démocratiques critiquent unanimement les projets ministériels.

Voici l'avis des *Débats* :

Nous ne dirons que peu de mots sur le premier projet de loi. Il n'est point dans nos intérêts ; nous ajouterons qu'il est encore moins dans nos principes et dans nos goûts. Nous croyons qu'il sera plus qu'inefficace, et qu'il ira directement contre le but que se propose le gouvernement en le présentant.

Le *Dix Décembre* s'en réfère à l'article très énergique qu'il a publié hier contre ces lois.

L'*Opinion publique* et l'*Union* sont du même avis. On lit dans le premier de ces journaux :

On élèvera le cautionnement, cela a déjà été fait. On obligera au timbre les journaux, cela a déjà été fait. Qu'est-ce que cela a produit ? Les révolutions de 1830 et de 1848 en ont-elles moins passé ?

Le second s'exprime ainsi :

Le cabinet actuel a voulu rétablir une législation reconnue impuissante, une législation qui, souvent appliquée, n'a jamais pu sauver ni la société ni les gouvernements qui y ont eu recours. C'est montrer à la fois et une portée médiocre et une jactance excessive.

L'*Univers* rappelle que

Les révolutions de juillet et de février ont été préparées par des journaux dont le cautionnement était bien supérieur à 50 000 fr.

La *Gazette de France* rappelle, à propos de ces lois, le père Sournois des *Danaïdes*, qui veut égorger ses cinquante gendres parce qu'on lui a prédit qu'il peut être tué par l'un d'eux.

L'*Ordre* rappelle qu'on a déjà voté des lois très sévères sur la presse :

Ces décrets ne suffisent plus, on en veut faire d'autres qui ne suffiront pas davantage ; et à mesure que l'irritation va grandir et se répandre, on sentira le besoin d'entrer plus avant dans un système dont l'impuissance n'a été que trop souvent démontrée. Veut-on qu'elle le soit une fois de plus ?

Le *Moniteur catholique* n'est pas moins explicite :

Empêcher un écrivain de proclamer une vérité utile, parce qu'il ne s'est pas cautionné ; patenter un fauteur de troubles pour l'exercice privilégié de sa profession, parce qu'il aura gagné quelque argent qu'il prêtera au gouvernement moyennant un intérêt à 3 0/0, ce n'est pas porter remède au mal, c'est l'envenimer. C'est s'abuser en même temps et sur sa propre situation et sur celle des hommes que l'on combat.

Le *Crédit* soutient

Que les journaux modérés ne sauraient sans déshonneur, manquer à l'engagement qu'ils ont pris, de combattre à outrance le projet de loi contre la presse ; car, de leur aveu, ils y sont plus intéressés que la presse de l'opposition.

On voit qu'ils n'y manquent pas.

L'espace nous manque pour reproduire le jugement des feuilles démocratiques. Le *Siècle* déclare les ministres bien imprudents et bien fous : le *National* trouve que c'est un défi audacieux au suffrage universel, qui relève le gant ; La *Voix du Peuple* s'exprime en termes analogues ; la *Ré-*

---

lette Deschamps, dont les yeux noirs se ranimèrent. Et courant vers les rideaux de serge qui cachaient son lit, elle les tira avec vivacité et découvrit un petit enfant qui dormait enveloppé de pauvres langes ; vous voyez bien, docteur, continua-t-elle, que le bon Dieu m'a visitée et que Noël a passé dans ma cabane ! et ce disant, elle prenait doucement et avec soin le poupon tout endormi, et le soulevant sur ses bras, elle restait tout occupée à le regarder, et ne semblait plus se souvenir que maître Français était là, tant elle était enamourée de son cher petit nourrisson.

Maître François se leva et la salua profondément en souriant et en disant : Je vous salue, vous, qui êtes bénie entre les femmes ; le Seigneur est avec vous, et le fruit de votre sein est béni.

—Vous avez raison, lui dit simplement Violette ; le bon Dieu est dans le cœur des femmes lorsqu'elles regardent leur premier enfant. J'aurais bien voulu rester vierge toujours comme Marie ; mais, que Notre-Dame me le pardonne, je me trouve encore plus heureuse d'être mère quand je regarde mon pauvre cher petit Jésus.

— Ainsi, vous pardonnez à Jérôme ?

— Qu'est-ce que c'est que Jérôme ? Je ne connais pas cet homme-là ?

— Comment donc se nomme alors le père de cet enfant ?

— Dans le ciel, il s'appelle Dieu, dit la jeune mère, qui en ce moment était sublime, et dans mon cœur, il s'appelle amour. J'ai conçu cet enfant parce que j'ai aimé, et je me suis trompé d'abord ; mais désormais je ne me tromperai plus, car celui-ci je le connais, et il s'est formé auprès de mon cœur. C'était lui que j'aimais et que je cherchais : je l'ai trouvé et ne m'en séparerai plus.

Et Violette attachait avidement ses lèvres au front de son fils.

En ce moment, les couleurs de la santé avaient reparu sur son visage ; ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire ; elle était belle comme une jeune mariée qui reçoit le premier sourire de son époux, lorsque leurs yeux se rencontrent pour la première fois à leur réveil du lendemain ; mais tout à coup Violette pâlit et fut obligée de s'asseoir ; à peine lui restait-il assez de force pour présenter le sein à son enfant qui s'éveillait, et qui ouvrit sa petite bouche vermeille à la manière des oisillons lorsqu'ils attendent la becquée.

— Pauvre mère ! disait tout bas le frère médecin, comme elle est loin de cet animal de Jérôme ! Mais le sentiment chez elle est trop exalté ; elle mourra d'amour maternel ; son enfant lui sucera l'âme. Comment le cabaretier de la *Lamproie* l'eût-il comprise ? elle ne se connaît pas elle-même, et je l'observe comme un phénomène de l'ordre moral. Telles ne sont pas en vérité les femmes ordinaires, et c'est un bonheur pour les ménages, car les hommes seraient à refondre, et pas une épouse peut-être ne daignerait détourner les yeux de dessus son premier enfant pour reconnaître son mari. Le monde ressemblerait à la république des abeilles ; les femmes gouverneraient tout, et les pauvres frelons de maris seraient chassés à coup d'aiguilles et de fuseaux. Le sceptre alors ne dégénérerait jamais en quenouille ; mais la quenouille s'érigerait en sceptre. Pauvre Violette Deschamps, tu n'es pas de ce monde-ci ; et quand ton fils n'aura plus besoin de toi, ta vie se perdra dans la sienne ! Je ne veux pas te croire sage ; car je ne rirais plus, et voilà déjà que je pleure. Je te prends pour un paradoxe : je le vois et je n'y crois pas.

Après ces réflexions du penseur, le médecin conseilla doucement à Violette de se calmer, et d'éviter autant qu'elle pourrait les divagations de la pensée et les émotions trop vives de l'amour.

— Dormez, lui dit-il en lui passant la main devant les yeux ; dormez, appaisez-vous, soyez calme, rafraîchissez votre sang, pour que le lait du cher petit soit doux et pur. Nous songerons à votre enfant et à vous ; vivez pour lui, et laissez reposer votre âme, nous allons travailler pour vous.

En ce moment, frère Jean vint frapper à la porte de la maisonnette,

— Je suis à vous, dit maître François.

— Que me veut ce moine ? demanda Violette avec inquiétude.

— Il ne vous veut rien ; il vient me chercher pour le seigneur de la Devinière qui est malade.

— Ah ! fit Violette avec douceur, j'en suis fâchée, car il a été bon pour moi.

— Le seigneur de la Devinière est mon père, dit maître François en ôtant un instant sa calotte et sa longue barbe qu'il remit aussitôt ; ou du moins il était mon père. Je sais qu'il a été rigoureux pour vous comme pour moi. Je veux qu'il cesse de reconnaître son fils, et qu'il reconnaisse le vôtre ; je l'adopte déjà en son nom, ce cher petit ! Mais quoi ! il nous fait la grimace ! il pleure, il refuse de têter. Allons, je crois que vous allez le mettre dans de nouveaux langes, et je sors assez à propos. Croyez-moi, chère enfant, vivez sur la terre, puisqu'il le faut, et sachez bien que les poupons ne vivent pas seulement d'amour maternel. Vous avez un brave cœur dont je comprends bien toute la fierté, et je vous félicite de ce que le malheur ne vous abaisse pas. Vous souffrez cependant, et vous êtes en langueur : c'est du regret pour le passé, de la dignité blessée pour le présent et de l'inquiétude pour l'avenir. Reposez-vous sur nous, tout s'arrangera, et, si vous croyez une bonne fois que votre enfant sera heureux, vous ne serez pas fâchée de l'avoir mis au monde. Il vous tiendra lieu de tout, et vous serez fière, s'il profite de vos soins. A revoir bientôt ; je vous laisse, faites la toilette du poupon.

Il sortit et referma la porte.

— Eh bien ! lui dit frère Jean, que dites-vous de la petite fille ?

—Je dis que la petite fille est une grande femme.

— Mais pas déjà si grande, ce me semble.

— De la tête aux pieds, non ; du cœur à la tête oui

— Elle ressemble en ce cas à ces dives bouteilles au long col qui renferment les vins du Midi. Pour moi, dans les bouteilles, j'aime mieux le ventre que le goulot ; dans les volailles j'aime mieux la croupe que le col, et dans les femmes j'aime mieux le cœur que la tête. Mais qu'avez-vous donc, maître François ? Vous voilà tout songe-creux et tout pensif : Faisons-nous banqueroute à la joyeuseté ? Vive la botte de Saint-Benoît, monsieur le docteur, vous porterez tout seul le bonnet vert, si bon vous semble ; pour le moment je m'en dépars, et je soutiens qu'il vaut mieux rire.

— Je pense comme toi, frère Jean, et cesse encore une fois de me dire vous. Je veux prendre tout en risée, mais on rit quelquefois aux larmes, et je crois que je viens de pleurer.

— Oh, *Lacryma christi !*... Mais, hâtons-nous, le vieux goutteux nous attend ; père Macé est consigné à la porte, et, d'ailleurs, il ne viendra point. Je lui ai préparé de l'occupation au monastère et ailleurs, il aura de quoi exercer son zèle et peut-être sa patience, si Dieu lui en connaît un peu.

Laisse-moi te dire *vous* pour m'y habituer : tu n'es plus le frère François, vous êtes le grand docteur Rondibilis Panurgius Alcofribas, médecin du grand Mogol et autres chats de Perse. Vous possédez surtout des recettes infaillibles pour la guérison des goutteux.

— Albaridim Gotfano dechmin brin alabo dordio falbroth ringnam albaras. Dit gravement maître François.

— Arrêtez, dit frère Jean. Ne faites point venir les diables avant que nous ne soyons dans la chambre du bonhomme, car s'ils doivent entrer avec nous il ne voudra jamais nous faire ouvrir la porte.

A. CONSTANT.

(La suite prochainement.)

[illegible]blique et l'*Evénement* rappellent les ordonnances de 1830. La *Presse* adresse à M. Louis Bonaparte une lettre dans laquelle nous remarquons le passage suivant :

Je sais quelle réponse vous sera suggérée.

Ce sera la même réponse que celle que faisaient plusieurs officiers généraux, le 21 février 1848, à un interlocuteur qui, pour les mettre en garde contre l'imminence d'une révolution nouvelle, leur rappelait la révolution de 1830 : ils lui disaient : « Bah ! » une révolution n'est pas à craindre ; Si le peuple » tentait de s'insurger, il serait écrasé par la troupe, » qui n'aspire qu'à se battre. Si la révolution de » 1830 a triomphé, c'est que l'on n'a rien su prévoir, » et que l'on a pas eu le courage de se défendre ; » mais toutes nos mesures sont prises ; le plan du » maréchal Gérard est un plan admirable ; tout ce » que nous souhaitons, c'est une bataille ; vous ver» rez quelle bataille ! » Trois jours après cette conversation fort animée, en présence de nombreux témoins, une révolution s'était accomplie, et celle-là, au lieu de durer trois jours, avait duré à peine trois heures !

Le jugement de la *Patrie* n'est pas le moins curieux. Elle le formule ce soir dans un long article qui se résume ainsi :

C'est un mal que la loi sur le cautionnement et le timbre des journaux ait été présentée.

Ce sera sans doute un mal qu'elle soit rejetée.

Ce serait un plus grand mal qu'elle fût votée.

L'*Assemblée nationale* continue à se féliciter d'avoir dénoncé les commerçants soupçonnés de républicanisme.

Comment l'*Assemblée nationale* ne s'aperçoit-elle pas qu'en agissant ainsi, elle provoque à la haine des citoyens entre eux ?

Si, en effet, un magasin peut être ruiné parce que l'aristocratie d'argent cessera de s'y approvisionner, le peuple ne conclura-t-il pas qu'il dépend de ces personnes que le commerce soit stagnant ou prospère, et ne les rendra-t-il pas responsables de la crise dont il souffre depuis la Révolution de 1848 ?

C'est une imprudence grande de la part d'un journal de l'ordre de lancer de telles idées dans les masses. Si vous voulez que le peuple soit clément le jour de sa victoire légale, il importe d'éviter tout ce qui pourrait lui faire croire qu'il existe contre lui un pacte de famine.

Nous n'insistons pas ; nous n'avons voulu que montrer au journal conservateur le danger de la voie où il s'est engagé.

La *République* rappelle ce matin que l'idée de cette conspiration contre les marchands n'est pas neuve. Elle fut essayée en 1791. On sait ce qui en est résulté.

Voici ce que nous lisons dans l'*Histoire de la Révolution* de M. Michelet, tome II, pages 468 et 469 :

« Les femmes étaient à la fois les victimes et les instruments de cette espèce de terreur qu'exerçaient les prêtres rebelles... Elles étendaient leurs rigueurs à beaucoup de petites gens de leur clientèle ou [illegible] leur maison. Malheur aux marchands philosophes [illegible] aux fournisseurs patriotes ! Les femmes fuyaient leurs boutiques ; toutes les pratiques allaient aux boutiques [illegible]. »

M. de Montalembert.

La *Presse* et le *National* publient ce matin la traduction d'une épître fort curieuse, éditée il y a quelques jours en anglais par le *Globe*, et reproduite hier par le *Galignani's Messenger*. Le signataire de cette lettre professe un grand respect pour le catholicisme, mais il faut voir en revanche comme il vous malmène la papauté temporelle, comme il vilipende les têtes couronnées, comme il traite les gouvernements en général, et en particulier la royauté de juillet !

L'épître est datée de Rome, février 1832, et adressée au révérend Francis Mahony, en Irlande. Ne pouvant la reproduire toute entière, nous en citons du moins les principaux passages :

Après avoir raconté un procès qu'il a eu à subir devant la chambre des pairs, l'auteur de la lettre poursuit ainsi :

Peu de temps après mon procès, je partis pour le Midi, où je voyageai près de deux mois, admirablement bien reçu par nos amis et leurs adhérents ; faisant d'ailleurs *tout mon possible pour réchauffer les tièdes et pour ramener les faibles* (1). Ma mission eut quelques succès ; mais, à mon retour, au mois de novembre, je trouvai que l'orage avait grossi en proportion de nos progrès. Les efforts réunis du parti gouvernemental et de nos évêques servilement gallicans avaient amené de telles persécutions contre nous et nos amis, qu'il fut jugé nécessaire de suspendre la publication de l'*Avenir*. Nous prîmes alors la résolution très chrétienne et très catholique de députer nos trois principaux rédacteurs à Rome pour consulter le saint-père.

En conséquence, l'abbé de Lamennais, l'abbé Lacordaire et moi, sommes partis pour venir ici à la fin de novembre ; mais quelle misérable déception nous y attendait ! Au lieu de recevoir un témoignage public et non équivoque de reconnaissance pour des efforts aussi désintéressés que courageux en faveur de l'Eglise et de Rome, nous nous sommes vus en face de gens évasifs et froids. On nous a donné d'en haut la plus formelle assurance que rien, ni dans nos doctrines ni dans nos actes, n'était désapprouvé ; mais, au lieu d'avoir le courage de parler hardiment et chrétiennement, le pape a prêté l'oreille aux plaintes et aux reproches des *impies et hérétiques* souverains de l'Europe, plus particulièrement de l'empereur de Russie, qui incrimine chez nous ce fait glorieux d'avoir donné un caractère sacré à l'insurrection polonaise.

LE PAPE, ENCHAINÉ A LA TERRE PAR SON DOMAINE TEMPOREL (1), n'a pas eu la force de *secouer le joug de l'esclavage diplomatique*. Il n'a pas répondu à nos pressantes demandes en faveur de la justice et de la liberté. Il a, au contraire, sanctionné la nomination, aux sièges d'Avignon et de Dijon, de MM. R... et d'H..., deux hommes *très peu estimables*, soit pour leur conduite morale, soit pour leur conduite politique, et qu'a promus à l'épiscopat *le vil gouvernement anti-catholique de Philippe*. (Textuel.)

Combien de temps subsistera cet état *d'esclavage* et de misère pour la France et pour l'Eglise catholique ? Dieu seul le sait. Mais ce ne sera pas long, vous pouvez compter là-dessus. Une nouvelle révolution ne se fera pas attendre. La France brisera les chaînes qui retiennent en bas l'élan de ses facultés intellectuelles et morales. *Le saint-père, dépouillé de la misérable temporalité qui aveugle et affaiblit son infaillibilité*, redeviendra l'évêque de l'Eglise catholique, au lieu de compter parmi *les vils oppresseurs de l'humanité*, empereurs et rois.

L'association morale et politique de tous les peuples libres et éclairés de la terre, cette association dont l'église du Christ est le type éternel, se formera d'ici à peu, et alors nous ne verrons plus *les mains impies de quelques imbécilles couronnés* intervenir dans les affaires de la grande communauté chrétienne.

Soutenus par la perspective de cet heureux changement, c'est notre devoir d'attendre la miséricorde de Dieu dans l'espérance, la foi et la charité envers tous les hommes.

J'ai trouvé ici un excellent évêque de votre église, le docteur Mac-Hale de Kilala. Nous sommes grands amis et tout-à-fait d'accord, soit en matière politique, soit en matière de religion. J'espère que le docteur Dyole ne vous fera point tomber dans quelque piège : mais je désapprouve sa complaisance pour le gouvernement. *Pas un gouvernement qui ne soit l'ennemi naturel de la religion.* Voilà, de nos jours, *l'axiome fondamental*.

Le républicain mystique, l'ennemi de la souveraineté des papes, — l'adversaire de toute intervention de l'Etat en matière d'éducation, qui a signé ces lignes, est aujourd'hui à l'Assemblée nationale l'une des colonnes de la réaction monarchique, — le plus éloquent orateur de l'expédition de Rome qui a relevé la papauté temporelle, — le plus chaud patron de la loi d'ignorance qui place sans garantie les instituteurs dans les mains de l'Etat, — le signataire n'est autre que M. de Montalembert !

(1) Les mots soulignés sont en français dans le texte.

(1) Le texte dit : « *The pope chained to the earth by his temporal dominion...* » On voit que nous tenons à être exacts.

ELECTIONS DES VOSGES.

AVIS AUX ÉLECTEURS MILITAIRES.

Candidat républicain : M. GUILGOT, ex-commandant de la garde nationale d'Epinal.

Nous lisons dans l'*Opinion publique* que le candidat de la réaction dans les Vosges, M. le général de brigade Raoul, commandant de l'artillerie de l'armée de Paris, est décédé avant-hier, 20 mars, à dix heures et demie du soir.

Assemblée nationale.

Séance du [illegible] mars. — Présidence de M. DUPIN.

M. ARNAUD (de l'Arriège) lit le procès-verbal, qui est adopté.

M. DE PANAT, l'un des questeurs, demande à l'Assemblée de voter deux nouveaux deuxièmes provisoires pour les dépenses de son budget spécial. — Adopté.

M. DE COISLIN fait connaître à l'Assemblée que M. A. Laboulaye, dont l'admission avait été ajournée jusqu'à production de pièces constatant sa nationalité et son âge, a rempli cette formalité.

En conséquence, il propose son admission comme représentant du Bas-Rhin ; et aucune difficulté n'est faite par l'Assemblée à cette demande

Un rapporteur du 4e bureau propose l'admission de M. Dufour, candidat modéré, qui a été élu dans le département de l'Allier, en remplacement de M. Fargin-Fayolle.

L'Assemblée reprend la discussion du timbre sur les effets de commerce

« Art. 34. Les sociétés d'assurances mutuelles, les compagnies d'assurances à primes ou autres, sous quelque dénomination que ce soit, et tous assureurs à primes et autres, seront tenus de faire au bureau d'enregistrement du lieu où ils auront le siége de leur principal établissement, une déclaration constatant la nature des opérations et les noms du directeur de la Société ou du chef de l'établissement.

Cette déclaration sera faite avant le... par les sociétés, compagnies et assureurs actuellement établis, et par les autres, avant de commencer leurs opérations.

« Toute infraction aux dispositions de cet article sera passible d'une amende de 1,000 fr. »

« Art. 35. Les sociétés, compagnies et assureurs seront tenus d'avoir, au siége de l'établissement, un répertoire divisé par départements, coté, paraphé et visé, soit par un des juges du tribunal de commerce, soit par le juge de paix, sur lequel ils porteront, par ordre de numéros, et dans les trois mois de leur date, toutes les assurances faites, soit directement, soit par leurs agents, ainsi que les conventions qui prolongeront l'assurance, augmenteront la prime ou le capital assuré.

» A l'égard des sociétés, compagnies et assureurs actuellement établis, le répertoire ne sera obligatoire que pour les opérations qui seront faites à compter du

Ce répertoire sera soumis au visa des préposés de l'enregistrement, selon le mode indiqué par la loi du 22 frimaire an VII.

» Les préposés de l'enregistrement pourront exiger, au siége de l'établissement, la représentation : 1° des polices en cours d'exécution, depuis au moins six mois ; 2° de celles expirées depuis moins de deux mois.

M. BAUDOT propose les modifications suivantes aux articles 33 et 35 :

« (Article additionnel à l'art. 33 de la commission). Les renouvellements d'assurances par tacite et reconduction seront passibles du droit de timbre de dimension stipulée au présent article, au commencement de chaque période déterminée par l'acte primitif :

» (Article additionnel qui doit être mis après le premier paragraphe de l'art. 35.) Sur ce répertoire seront également inscrites, dans les trois mois de leur renouvellement, les polices d'assurances qui auront repris leur cours pour une nouvelle période, par tacite reconduction, ainsi qu'il est dit au second paragraphe de l'art. 33.

» Ajouter dans le troisième paragraphe de l'article 35, après ces mots : Polices d'assurances en cour d'exécution, ceux-ci :

» Ou renouvelés par tacite reconduction. » — Adopté.

Des amendements proposés par M. Sauteyra sont rejetés.

« Art. 36. Chaque contravention aux dispositions de l'article précédent sera passible d'une amende de 10 fr. » — Adopté.

» Art. 37. Les sociétés, compagnies d'assurances et tous autres assureurs contre l'incendie, pourront s'affranchir des obligations imposées par l'article 33 et le troisième paragraphe de l'article 35, en contractant avec l'Etat un abonnement annuel, à raison de 2 centimes par 1,000 fr. du total des valeurs assurées, d'après les polices ou contrats en cours d'exécution.

» Les caisses départementales administrées gratuitement, ayant pour but d'indemniser ou de secourir les incendiés au moyen de collectes, pourront aussi s'affranchir des mêmes obligations, en contractant avec l'Etat un abonnement annuel de 1 0|0 du total des collectes de l'année.

» Les compagnies et tous assureurs sur la vie pourront également s'affranchir de l'obligation imposée par l'art. 33 et le § 3 de l'art. 35, en contractant avec l'Etat un abonnement annuel de 2 fr. par 1 000 fr. du total des versements faits chaque année aux compagnies ou aux assureurs.

» L'abonnement de l'année courante se calculera sur le chiffre total des opérations de l'année précédente.

» Le paiement du droit sera fait par moitié et par semestre, au bureau de l'enregistrement du lieu où se trouvera le siége de l'établissement.

M. SAUTEYRA propose un amendement qui est rejeté.

L'article 37 est adopté.

« Art. 38. Les sociétés, compagnies ou assureurs qui, après avoir contracté un abonnement, voudront y renoncer, seront tenus de payer un droit de 35 centimes par chaque police en cours d'exécution, quels que soient la dimension du papier et le nombre des doubles. » — Adopté.

« Art 39. Le pouvoir exécutif déterminera la forme du timbre qui, en cas d'abonnement, sera apposé, sans frais, sur le papier destiné aux polices d'assurances et aux feuilles de collectes. » — Adopté.

Viennent ensuite diverses dispositions transitoires.

L'art. 40 établit que, dans le délai de six mois, les contrats d'assurance en cours d'exécution seront soumis à un visa de timbre du prix de 35 centimes, sans aucune amende. Passé ce délai, la compagnie ou l'assurance sera passible d'une amende de 10 fr. par chaque police d'assurance non timbrée.

L'article 41 exempte de ces frais les compagnies qui, sous trois mois, contracteront un abonnement avec l'Etat.

Ces articles, ainsi que les suivants jusqu'à la fin de la loi, sont adoptés par l'Assemblée, après quelques observations présentées par M. Sauteyra.

M. AUBRY propose divers amendements ou articles additionnels qui sont rejetés.

L'Assemblée décide ensuite qu'elle passera à une troisième délibération.

M. DE MELUN dépose un rapport sur les enfants trouvés.

L'ordre du jour appelle la discussion de la demande en autorisation de poursuites contre M. Michel (de Bourges.)

« L'Assemblée nationale déclare qu'il n'y a pas lieu d'autoriser les poursuites requises par M. le procureur-général près la cour d'appel de Paris, contre M. Michel (de Bourges), représentant du peuple, à raison du discours prononcé le 1er mars, dans la réunion électorale de la commune de Montmartre. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget.

La parole est à M. Pelletier.

M. PELLETIER. Mon intention est de vous présenter quelques observations sur l'ensemble du système financier avec la franchise dont je suis capable. (On rit.) En présence des pétitions à propos de la loi sur les boissons, chacun de nous, à quelque parti qu'il appartienne, a réfléchi sérieusement sur notre position financière ; aussi, lors de la discussion, l'on a vu les opinions les plus opposées s'unir dans le même vote.

J'en conclus que les finances sont le terrain neutre sur lequel les deux côtés de cette Assemblée peuvent se rencontrer dans la même pensée. (Très bien.)

L'Assemblée législative a été gratifiée de deux discours de ministres : l'un de M. Passy et l'autre de M. Fould. L'un et l'autre ont poussé le cri d'alarme.

M. Passy, qui est un homme supérieur comme financier de la vieille école (On rit.), s'est déclaré pour les impôts abolis et même pour la création de nouveaux impôts. Quant à M. Fould, il nous a fait la revue rétrospective de notre état financier, et n'a pas oublié de parler de ses bonnes dispositions, de ses intentions excellentes.

L'on vous a dit qu'il n'y avait rien de neuf à faire en finances... Comment trouverez-vous donc les moyens de faire face aux dépenses qui croissent tous les jours ?

M. Passy a reconnu que la situation était grave ; il a raison si l'on suit les vieux systèmes dont il est le plus illustre représentant. Dans ces systèmes la prospérité publique se mesure et se connaît aux belles recettes qui passent dans les mains du fisc, ce qui prouverait que la société la plus heureuse est celle où le fisc sait mieux prendre dans la poche du contribuable.

La dette publique a été augmentée de 60 millions ; voilà ce qui effraie les vieux financiers sur l'avenir, car ils savent bien que cet accroissement ne peut s'arrêter au présent. Et l'on s'étonne de la désertion des campagnes dans les villes. La propriété foncière paie au fisc 1,300 millions, et tous les ans la France achète à l'étranger pour 250 millions pour compléter ses productions agricoles, productions qui répondraient aux besoins des populations, si l'agriculture avait tout son développement.. Et l'on reproche encore aux socialistes de vouloir le partage des biens ! Dans le compte que je vous fais, on ne partage pas avec les campagnes, on prend tout. (On rit.)

L'orateur assure que l'état de nos finances ne peut que s'empirer avec ce qui se passe : il cite l'exemple du chemin de fer de Paris à Avignon, et il établit qu'en passant par les conditions que pose la compagnie qui se présente, l'Etat lui fait dans l'avenir le cadeau d'un milliard, qui pouvait par conséquent passer dans ses coffres.

L'orateur continue à soutenir que l'Etat doit faire par lui même le chemin de fer de Paris à Avignon. Ce qui fait que les ministres ne l'acceptent pas, c'est que le gouvernement pense que la compagnie lui versera 110 millions dans ses caisses, et que cela équilibrera le budget de cette année ; mais comme il faudra payer ces 110 millions plus tard, on aura, pour un équilibre fictif, donné la valeur d'un milliard à une compagnie.

C'est que généralement ceux qui ont gouverné la France depuis quelque temps l'ont considérée comme un patrimoine qu'ils pouvaient dépenser pour eux-mêmes et non pour le bonheur du peuple. Ces hommes avaient déposé leur bilan le 24 février, et si le gouvernement provisoire avait écouté certains hommes modérés, la France aurait un gros péché de plus sur la conscience.

Nous avons, ajoute M. Pelletier, des armées de fonctionnaires qui ne sont que des instruments entre les mains des pouvoirs successifs, et qui devraient être nommés à l'élection et avancés à l'ancienneté.

Nous avons neuf ministères, c'est-à-dire neuf administrations centrales, tandis qu'à mon sens il y en a huit de trop. (Exclamations.)

On nous dit qu'une fois les idées subversives éteintes, le calme rétabli dans la rue, il s'agit de trois ans de paix pour rétablir l'équilibre dans le budget. Nos adversaires se trompent, les idées subversives dont on parle ne sont que des idées républicaines elles-mêmes ; et d'ailleurs nos adversaires seuls provoquent aujourd'hui à la guerre civile. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT Je ne puis vous laisser dire une chose semblable ; expliquez-vous.

M. PELLETIER. Eh ! messieurs, je ne dis pas que ce soit vous qui provoquiez à la guerre civile. Mais ne savez-vous pas qu'il y a des journaux qui tous les jours nous traitent de pillards et de voleurs, que sais-je, ce sont là nos adversaires ; ainsi en est-il de l'*Assemblée nationale*, de la *Patrie* ; je sais bien que vous n'êtes ni l'un ni l'autre de ces journaux.

Qu'on fasse donc immédiatement quelque chose, et qu'on réforme aussitôt l'administration.

M. Bastiat a raison de demander que les citoyens paient peu s'ils retirent peu ; M. de Montalembert a raison de demander de gros budgets, s'ils produisent beaucoup ; mais il a tort quand il ne s'agit que de constituer une aristocratie financière, ennemie-née de la République, et qui ne ferait que rappeler et consacrer de nouveau sa royauté des écus, qui s'est enfuie le 24 février. Ce que je veux, moi, c'est que la République donne beaucoup et demande peu aux contribuables. (Ah ! ah ! voyons !)

Je demanderais, continue M. Pelletier, que l'Etat eût entre ses mains, et moyennant une juste indemnité, les assurances, les chemins de fer, les mines, les banques... (Ah ! ah !) J'ai dit moyennant une juste indemnité.

L'orateur soutient qu'avec ces propriétés et ces sources de revenus nationaux, l'Etat pourra facilement avoir 1,900 millions pour son budget qui serait productif, car il serait prélevé également et rentrerait dans la circulation publique par le paiement des grands intérêts de la nation.

Selon M. Pelletier, l'instruction publique aurait cent millions, la justice 20 millions, l'agriculture et l'industrie 70 millions, les cultes 40 millions ; et en même temps on secourrait les chômages ; car, avec Franklin, il veut que chacun ait sa place au soleil, mais que la paresse soit punie comme un crime ; et l'on n'aura plus ces compagnies financières des chemins de fer formant dans le pays de nouvelles rues Quincampoix en prélevant 50 pour 0|0 de prime, quand ils savent ne pouvoir jamais donner au plus que 3 p. 0|0 de bénéfice.

Pour le ministre des cultes, nous conserverions le chiffre de 40 millions jusqu'à nouvel ordre. (On rit.) En république, toutes les inégalités dans le traitement des ministres des autels doivent disparaître. Il faut diminuer les gros traitements, augmenter les petits, et appeler l'élection à établir les hiérarchies du clergé. (Rires à droite et bruit prolongé.)

Quand un curé paraît dans un village, après un séjour de cinq, de dix, de quinze ans, l'on voit arriver des étrangers qui se partage un riche héritage. (Exclamation à droite. Dénégations nombreuses.) Et les villageois disent : Notre curé est arrivé pauvre parmi nous et il laisse une fortune.

D'où a-t-il tiré cette fortune ? De la commune. (Vive interruption à droite.— Approbation à gauche.) Que de communes qui n'ont pas d'argent pour réparer leurs chemins, encaisser la rivière qui les inonde, et dont le curé a gagné, en dix ans, 15, 20, 30 mille francs. (Nouvelle explosion de murmures négatifs à droite.) Ils ont gagné cet argent en mariant, en baptisant, en enterrant, et ils auraient dû faire tout cela pour rien. (A droite : c'est ce qu'ils font.— Non ! non ! à gauche.)

L'orateur continue à faire la critique de l'état social actuel. On nous a reproché, dit-il, de vouloir enfermer les habitants dans des espèces de casernes ; nous n'avons jamais eu l'intention de forcer les goûts de nos concitoyens à ce sujet, quoique nous sachions à merveille que les invalides réunis dans le même hôtel vivent mieux, sont mieux nourris, mieux habillés que deux mille soldats dispersés dans dix villages.

Les révolutions sont comme les montagnes, on juge mieux de leur grandeur quand on les voit de loin. Nous ne voulons pas que la société rétrograde, nous voulons substituer au château-fort et au clocher, la maison communale, où l'on trouvera le crédit et l'instruction. (Bruit.) Il y a des hommes qui croient que la misère est éternelle. (Réclamations.) Moi je ne le crois pas. Il y en a qui pensent qu'il n'y a rien à faire pour apporter quelque remède aux souffrances du peuple. (Vives réclamations à droite.)

Je ne suis pas de leur opinion, et voilà pourquoi je veux changer complètement notre système financier.

L'Assemblée, consultée, décide que la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Demain, à deux heures, séance publique.

Cour d'Assises de la Seine.

Présidence de M. Zangiacomi. — Audience du 22 mars.

PROCÈS DE LA RÉFORME.

Trois mois bientôt de suspension de la *Réforme* n'ont pu calmer les colères du parquet contre notre courageux confrère ; il lui restait à régler deux affaires, qui ont été inscrites au rôle des assises de la deuxième quinzaine de mars. Aujourd'hui, c'est M. Gallot, l'un des rédacteurs de la *Réforme*, qui, ayant accepté pour un mois la responsabilité du journal, dont le gérant venait d'être emprisonné, doit répondre d'un article de quelques lignes emprunté à la *Constitution de la Charente*.

M. Gallot est assisté par M. Jules Favre.

Le siége du ministère public est occupé par l'avocat général Suin, qui, après quelques mots de préambule sur le peu de respect dont le pouvoir est chez nous entouré, donne lecture de l'article incriminé, qui est conçu en ces termes :

« On lit dans la *Constitution de la Charente :*

» On parle beaucoup dans le monde politique de certains coups de bourse auxquels se livrent deux personnages haut placés. On dit leurs noms à peu près publiquement. Le règne de Louis-Philippe a laissé des traces que l'on suit encore sans craindre de soulever l'indignation générale.

» Ces jours derniers, un seul coup de filet a rapporté *un million huit cent mille francs* à ces habiles joueurs. L'un des deux personnages en question était criblé de dettes il y a peu de temps encore, mais ces dettes s'éteignent promptement, on le comprend !... Nous aurons avant longtemps quelques révélations scandaleuses.

« Il n'est pas question aujourd'hui d'augmenter la liste civile de M. Louis Bonaparte. »

M. Suin développe son système d'accusation en très peu de mots, et se réserve d'engager plus sérieusement le débat, lorsque la défense aura produit ses moyens.

Me JULES FAVRE présente en faveur de M. Gallot des observations pleines de franchise et de loyauté ; l'article incriminé a été introduit dans les faits divers de la *Réforme* du 11 janvier, c'est-à-dire à une époque où l'opinion publique se préoccupait fort des hauts tripotages de la Bourse que plusieurs journaux signalent chaque jour. M. Jules Favre déclare qu'il n'a pas l'intention de défendre l'article attaqué, ni de profiter du bénéfice de la loi, qui permet de fournir la preuve quand il s'agit d'un fonctionnaire ; cependant, si le ministère public avait fait asseoir à côté du rédacteur responsable de la *Réforme* le véritable auteur de l'article, peut-être la défense aurait-elle pu donner au moins des explications sur l'origine du fait publié par la *Constitution de la Charente*.

En l'absence du véritable coupable, le jury ne peut condamner M. Gallot, qui n'a pas même péché par intention, car il n'a connu l'article en question que le lendemain de sa publication ; le défenseur rappelle à ce sujet le complot de Strasbourg dont les coupables furent

acquittés par le jury, parce que le principal accusé avait été mis hors de cause.

Cette affaire de la *Réforme* à laquelle Me Jules Favre, contrairement aux habitudes [illegible] confrères, ne voulait pas donner plus d'importance qu'elle n'en comportait, a pris, grâce à l'acharnement du ministère public, des proportions presque grandioses, et a fourni à l'habile défenseur l'occasion de flétrir, dans un magnifique mouvement oratoire, les lâches et stupides injures que les journaux du gouvernement ne cessent de prodiguer depuis quelques jours à la majorité des électeurs parisiens.

Les nobles efforts de Me Favre ont fait obtenir à son client des circonstances atténuantes. Hélas! par le temps qui court, et quand il s'agit de la *Réforme* c'est presqu'un succès.

La cour a condamné M. Anatole Gallot à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende!

Mercredi prochain, 27, M. Gallot viendra de nouveau s'asseoir sur les bancs de la cour d'assises pour avoir reproduit dans la *Réforme* du 22 décembre dernier une adresse des proscrits de Londres.

Au journal la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Paris, 21 mars 1850.

Nous, membres de l'Union des associations constituées par acte enregistré le 22 novembre 1849, nous protestons contre la défense du préfet de police qui nous interdit de nous réunir pour traiter des intérêts commerciaux des associations de l'Union, et pour rendre compte aux délégués de ces associations du mandat qui nous a été confié le 5 octobre 1849.

Ce 21 mars 1850, le commissaire de police du quartier s'étant présenté salle Saint-Spire pour empêcher l'ouverture de la séance, nous déclarons cet acte arbitraire et illégal, vu le 3e paragraphe de la loi du 28 juillet 1848 et la loi du 20 juin 1849, et réservons notre droit de poursuites contre qui de droit, après nous être pourvus devant le conseil d'État.

Les membres du bureau et les membres présents de la commission :

GIRARD, JOFFROY, Jeanne DEROIN, BLAISON, BILLOT, Pauline ROLAND, CHESNEL, TACHON, DECHENAUX, LIONNE.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

Les travaux de restauration et d'appropriation de l'ancienne salle du sénat au palais du Luxembourg, dont nous avions annoncé l'exécution, sont terminés aujourd'hui. *La salle a repris l'aspect qu'elle avait à l'époque où le sénat conservateur tenait ses séances, de 1804 à 1814.*

Cet article, dans le *Dix Décembre*, est remarquable aujourd'hui; la salle du Luxembourg restaurée est une *salle d'attente*; ce qu'elle attend ne viendra pas. (*Gazette de France.*)

— M. Carlier ne s'est pas contenté de sa première prohibition contre la chanson de M. Ch. Vincent, intitulée *Histoire d'un arbre de la liberté*; il vient d'en faire saisir la musique à la Propagande démocratique, sous prétexte qu'elle ne portait pas de nom d'imprimeur; comme si la musique avait jamais été assujettie à cet usage.

Ce n'est pas tout. Il vient de paraître, rue Coquillère, 15, au même prix de 10 c., une nouvelle chanson de M. Charles Vincent, intitulée *l'Invasion étrangère*, mise en musique avec une verve remarquable, par M. Ferdinand Feret. Eh bien, M. Carlier vient de défendre de la chanter. Les journaux démocratiques, selon le préfet de police, ont déjà trop parlé des menaces de la sainte-alliance. Le patriotisme est devenu anarchique. Après tout, M. Ch. Vincent doit remercier M. Carlier, chaque persécution de police est une excellente recommandation.

— On annonce, pour le lundi de Pâques, une grande revue au Champ-de-Mars de toute la garnison de Paris. Il n'est nullement question de la garde nationale.

— On lit dans le *Bulletin des lois*, n° 236, le curieux décret suivant :

« Du 2 février 1850.

» Le président de la République,

» Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce,

Décrète :

» Art. 1er. M. Tourangin, ancien préfet du Doubs, est exonéré de toute responsabilité qui aurait pu être encourue par lui, par suite de l'émission de faux mandat de secours, surpris frauduleusement à la signature, de 1824 à 1844, pendant son administration dans ce département; lesquels mandats se sont élevés ensemble à la somme de 113,602 francs.

» Art. 2. Le ministre de l'agriculture et du commerce et celui des finances sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret qui sera inséré au Bulletin des lois.

» Fait à l'Élysée-National, le 2 février 1850. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

DUMAS.

Nous croyons avec le *Patriote de la Meurthe et des Vosges* qui publie cette pièce, qu'il y a là un empiétement illégal du pouvoir judiciaire. Quoi! pas même un avis du conseil d'État? Mais à défaut de M. Tourangin, qui donc sera responsable? Sur qui retombe le fait de ce détournement scandaleux des deniers de l'État? Les contribuables qui paient ont bien le droit d'en être instruits.

(*Démocrate Franc-Comtois.*)

— La garde nationale de Colmar avait à élire dimanche dernier son commandant. M. Koch, avocat, candidat démocrate, a été élu par 370 suffrages sur 715 votants. Le candidat du soi-disant parti de l'ordre a obtenu 328 voix.

— Les nouveaux représentants du Bas-Rhin ont quitté Strasbourg sous l'escorte de la gendarmerie, qu'on avait envoyée à la diligence pour empêcher leurs amis de leur serrer la main. — L'amitié aussi est devenue séditieuse! Cependant quelques femmes ont pu arriver jusqu'à eux et leur offrir un bouquet.

Les populations d'Ittenheim et de Wasselonne se sont portées sur le passage des représentants, et les ont accueillis chapeau bas et au cris de : Vive la République!

La Série ou la Clef des Sciences,

APPLIQUÉE A L'ANALYSE DU CORPS HUMAIN.

Un volume in-8°. Prix : 6 fr. — Par H. Doherty.

Ce volume sera publié par souscription et mis sous presse dès qu'un nombre suffisant de souscripteurs l'auront demandé. Cette publication sera suivie de celle d'un second volume contenant l'analyse de l'âme, et d'un troisième, dans lequel l'auteur fera l'application de la SÉRIE à l'étude des questions sociales, politiques et religieuses, qui agitent si profondément les esprits et les intérêts de notre siècle.

La même loi explique le corps et l'âme de l'homme et l'organisation générale de la société.

S'adresser à M. Doherty, 23, quai Voltaire, ou 15, rue Racine, à Paris. (Prière d'affranchir.)

LA MORT DE JÉSUS, tragédie sociale en cinq actes et en vers, par M. Xavier SAURIAC; se vend chez Ballard, propagande socialiste, rue des Bons-Enfants, 1. Prix : 1 fr. 25.

La brochure de MAZZINI, *triumvir de la République romaine*, qui vient de paraître sous ce titre : *Le Pape au XIXe siècle*, est à sa seconde édition en trois jours. Ce travail sera lu dans toute l'Europe avec un immense intérêt. C'est le *Nouveau-Monde*, 102, rue Richelieu, qui a édité cette brochure. Prix : 60 centimes.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. .... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. .... » 22 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 22 mars 1850.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
90 0	5 0/0 J. mars.	cpt.	91 05	91 05	90 [illegible]	[illegible]
90 95	5	fin c.	91 45	91 25	90 90	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» »	4 0/0 J. sept.	cpt.	» »	» »	» »	» »
56 90	3 0/0 J. [illegible]	cpt.	56 [illegible]	56 [illegible]	56 20	56 »
55 90	3	fin c.	56 25	56 25	55 85	56 »
85 »	5 0/0 Piém.	cpt.	85 30	[illegible]	[illegible]	85 60
85 »	5	fin c.	» »	» »	» »	» »
2212 50	Banq. France	cpt.	2215 50	2210 »	2210 »	[illegible]
762 50	Paris-Orléans.	cpt.	762 50	[illegible]	757 50	[illegible]
760 »	Libérés.	31 c.	» »	» »	» »	[illegible]
510 »	Rouen.	cpt.	512 50	[illegible]	510 »	510 »
» »	Libérés.	31 c.	512 50	515 »	512 20	[illegible]
225 75	Havre.	cpt.	225 »	[illegible]	225 »	225 »
[illegible]	Libérés.	31 c.	» »	» »	» »	» »
385 »	St-Germain.	cpt.	» »	» »	» »	385 »
[illegible]	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	» »
[illegible]	Versailles r. g.	cpt.	150 »	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Mars.-Avign.	cpt.	192 50	192 50	191 25	191 25
» »	Libérés.	31 c.	» »	» »	» »	191 25
[illegible]	Bâle.	cpt.	» »	» »	» »	115 »
» »	Boulogne.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés.	31 c.	» »	» »	» »	» »
[illegible]	Nord. J. juill.	cpt.	430 »	430 »	[illegible]	[illegible]
428 75	360 payés.	31 c.	430 »	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Centre.	cpt.	» »	» »	» »	[illegible]
[illegible]	Libérés.	31 c.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» »	Bordeaux.	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» »	175 payés.	31 c.	» »	» »	» »	» »
240 »	Nantes.	cpt.	» »	» »	» »	240 »
» »	225 payés.	31 c.	» »	» »	» »	» »
137 50	Strasbourg.	cpt.	140 »	140 »	136 25	136 25
338 75	225 payés.	31 c.	338 75	338 75	336 25	336 25

VALEURS DIVERSES.

Obligations.	
De la Ville, 4 p/o.	[illegible]
— Nouvelles.	1150 »
De la Seine, J. juillet.	1070 »
Orléans, 4 0/0, 1847.	[illegible]
— nouvelles, [illegible]	» »
Havre, Jouiss. mars.	» »
— nouvelles.	[illegible]
Rouen, 4 0/	» »
Liste civile.	[illegible]
Canaux et valeurs diverses.	
Quatre-Canaux.	1092 50

Bons du Trésor.	[illegible]
Zinc : V.-Montagne.	[illegible]
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 [illegible]	[illegible] 1/4
— [illegible]	[illegible] 1/4
Espagne : dette activ.	» p/o
— dette intér.	[illegible] 1/2
Naples. Réc. Rothsc.	[illegible]
Rom. Empr. [illegible]	[illegible]
— Nouv. Empr.	[illegible]
Piémont. Obl. à [illegible]	» p/o
— Obl. nouv. [illegible]	[illegible]

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 23 Mars.

THÉATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Charlotte Corday.

OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.

ITALIENS.—La Cenerentola.

ODÉON.—François le Champi. Vous n'êtes que Marquis.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Urbain Grandier.

VAUDEVILLE.—Les Quatre coins de Paris, les Saisons, Un intérieur, la Dame de trèfle.

GYMNASE.—Les Bijoux, un Coup d'État, la Bossue, la Fac. [illegible]

VARIÉTÉS.—Mlle Marguerite, la Mariée, Chercheuse d'or, Nisus.

THÉATRE MONTANSIER.—Embrassons-nous, la Belle cauchoise, Papillons, le Lièvre en sevrage.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulin, Oiseau, Un de perdu.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Misel ou le lutin du foyer, Le sonneur de nuit.

AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.

GAITÉ.—Le Courrier de Lyon.

FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

THÉATRE-NATIONAL.—Bonaparte.

CHOISEUL.—L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mirlitons.

SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

A partir du 1er janvier 1850, les annonces de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sont reçues à l'Agence de Publicité,

dirigée par

MM. LAGRANGE et Ce, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, 38, *place de la Bourse*.

NOUVEAU TARIF DES ANNONCES :

De 1 à 4 annonces dans le mois	50 cent.	la ligne.	
De 5 à 9 »	» 40	»	»
De 10 ou 1 seule ann. de 150 lig.	30	»	»
Réclames.	1 f. 50	»	»

Les *Annonces judiciaires* ou concernant les *appels de fonds* et les *convocations d'actionnaires*, sont comptées indistinctement à 1 fr. la ligne.

ABONNEMENTS et INSERTIONS à tous les journaux français et étrangers.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

10e année. N° 82. Dimanche 24 Mars 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION

REPARTITION PROPORTIONNELLE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 23 MARS.

Assemblée nationale.

L'évènement capital de la séance d'aujourd'hui, c'est l'annulation des élections de Saône-et-Loire.

Voici dans toute sa simplicité le fait qui a motivé de la part de la majorité cette inqualifiable mesure.

D'après la loi électorale, les listes d'électeurs sont permanentes, et sont arrêtées au commencement de chaque année pour servir du 1er avril de l'année courante, au 31 mars de l'année suivante. D'où il suit que les élections du 10 mars ont dû être faites sur les listes de 1849.

Or, un certain nombre de maires de Saône-et-Loire, par une fausse interprétation de la loi, ont délivré les cartes d'électeur d'après les listes arrêtées à la fin de janvier dernier, et qui ne devront être employées qu'à dater du 1er avril prochain. Il en est résulté que 6 446 électeurs ont été prématurément appelés à exercer leur droit électoral. Mais la différence entre le dernier des candidats de la liste démocratique et le premier de l'autre liste étant de plus de 16,000 voix, il était évident que quand même les 6,446 électeurs appelés indûment auraient tous voté en faveur de la liste démocratique, ils n'auraient fait qu'augmenter la majorité sans la déterminer. Aussi le 11e bureau avait loyalement conclu à la validation de l'élection, et à un blâme sévère pour les fonctionnaires qui n'avaient point exécuté la loi. — La majorité ne l'a point compris ainsi ; après avoir donné le spectacle du plus scandaleux tumulte, dont M. Daru, qui vice-présidait, semblait se faire le complice par son inertie, après avoir couvert de ses clameurs la voix du rapporteur lui-même, qui avait le tort grave d'examiner la question indépendamment du caractère politique des représentants élus, la majorité a repoussé, avec un admirable ensemble, les conclusions du 11e bureau.

Les électeurs de Saône-et-Loire vont donc être appelés une seconde fois à donner leur opinion sur la politique suivie par le gouvernement ; et cette fois-ci ceux dont le vote a servi de prétexte à l'annulation, exerceront régulièrement leur droit de suffrage. Le gouvernement compte sans doute sur l'efficacité de l'arme nouvelle que les lois qu'il vient de présenter vont mettre entre ses mains. Nous attendons avec confiance le verdict du suffrage universel, et nous fondons notre espérance principalement sur ces actes auxquels le gouvernement croit emprunter de la force et de la stabilité.

Puisque la majorité du 13 mai veut une leçon de plus, le département de Saône-et-Loire ne faillira pas à la tâche démocratique qu'il a si bien comprise jusqu'à présent, et la leçon sera donnée.

Les trois premières heures de la séance ont été occupées par la suite de la discussion générale sur le budget. Nous comptions entendre M. Léon Faucher : c'est M. Ternaux qui a pris la tâche de dérouler à la tribune toute cette série de banalités dirigées contre ce socialisme fantasmagorique éclos dans la cervelle des patrons de l'*Assemblée nationale*, du *Constitutionnel* et autres journaux *ejusdem farinæ*. M. Ternaux avait préparé son discours de longue main, et il se composait de deux parties : une attaque directe à M. Mathieu (de la Drôme), qui avait énoncé l'année dernière la possibilité d'économiser 600 millions sur le budget, et un panégyrique du règne de Louis-Philippe.

Il a ajouté à ces deux thèses une prétendue réfutation du discours de M. Pelletier, et n'a prouvé qu'une chose, c'est qu'il n'avait compris aucune des propositions émises par le représentant socialiste.

M. Ternaux s'est écrié au début de son discours : « C'est un triste spectacle pour les véritables amis du pays que celui auquel nous avons assisté depuis deux ans, au commencement de l'ouverture de la discussion du budget. » — S'il y a quelque chose de triste au monde, c'est le spectacle de ces résistances insensées à la marche irrésistible de l'humanité, de cet aveuglement que tant de leçons répétées depuis soixante ans ne peuvent guérir.

M. Mathieu (de la Drôme) a fait une vigoureuse réplique à l'attaque personnelle que M. Ternaux avait dirigée contre lui. Il a montré que l'exagération du budget se rattachait étroitement au système de politique compressive adopté. Il a amené la droite à reconnaître et à proclamer que notre armée de 400 000 hommes et de 400 millions était entretenue, non pas en prévision des dangers extérieurs, mais contre ceux que la majorité du 13 mai appelle les ennemis du dedans ; il a pris acte de cet aveu : « L'armée saura, a-t-il dit, quel est le rôle que vous lui attribuez. »

Il a rappelé en terminant, que de 1830 à 1848, pendant ces dix-huit années de paix à tout prix, les dépenses de guerre s'étaient élevées à 6 ou 7 milliards, et qu'avec le tiers de cette somme bien employé, on aurait pu substituer une prospérité réelle à cette prospérité menteuse et toujours croissante qui a conduit la monarchie de juillet à l'abîme, et dont on ose encore aujourd'hui invoquer le souvenir.

La discussion du budget de 1850 promet d'être intéressante, et dans le fait, la question des impôts et des dépenses soulève naturellement toutes celles qui ont été mises à l'ordre du jour par la révolution de 1848.

L'Assemblée a nommé aujourd'hui dans ses bureaux les quinze commissaires chargés d'examiner le projet de loi contre la presse.

Il y a neuf commissaires favorables au projet et six contre, soit 261 voix contre 234.

Les bureaux se sont ensuite occupés du projet de loi sur les réunions électorales.

Il y a eu majorité pour adopter la mesure proposée.

Il y a donc toutes probabilités que les lois Rouher-Baroche passeront.

Voici les bruits qui circulent aujourd'hui dans les couloirs du palais législatif :

« Le gouvernement croyant que les lois sur la presse et les réunions électorales présentées dans la séance de jeudi, ne suffisent pas pour prévenir les éventualités de la situation, voudrait compléter une série de lois répressives commencée par les deux projets dont il a été question aujourd'hui dans les bureaux de l'Assemblée.

» On se demande s'il est vrai qu'on se soit occupé dans le conseil des ministres, tenu hier, d'une nouvelle loi tendant à enlever au jury ordinaire la connaissance et le jugement des délits commis par la voie de la presse, et s'il n'est pas question d'un jury tout spécial organisé de manière à répondre d'une manière satisfaisante aux exigences du pouvoir.

» Si ces bruits ont de la consistance il reste à savoir comment le nouveau projet sera accueilli par la majorité, qui paraît fatiguée du rôle que lui fait jouer le pouvoir exécutif. » (*Estafette.*)

La Sainte-Alliance des Modérés.

Au milieu des cris de colère que leur a arrachés l'élection du 10 mars, les journaux *modérés* se jettent sur tous les tons ce grave avertissement :

Hommes du passé, serrons nos rangs devant ce triomphe significatif des hommes du progrès ! Oublions nos rancunes et les motifs particuliers qui nous divisent dans l'assaut que nous donnons à la République. Remettons au lendemain de la victoire les luttes qui doivent décider un jour des diverses candidatures royales patronées par nous.

Cet effort de ralliement, cet appel à l'oubli momentané des rancunes, à l'ajournement des antagonismes indique combien d'éléments de désordre se masque sous cette dénomination du parti de l'*ordre*.

Soit ! orléanistes, légitimistes, cléricaux, impérialistes, serrez vos rangs, assemblez-vous tous une bonne fois pour en finir avec toutes les libertés, toutes les institutions qui vous gênent.

Coalisez-vous contre l'enseignement, libéraux de la Restauration que la lumière offusque !

Coalisez-vous contre le suffrage universel, cléricaux qui soutenez le règne absolu du mal dans le cœur de l'homme !

Coalisez-vous contre le droit au travail, rêveurs de monarchie qui préférez infliger au prolétaire l'humiliation coûteuse de l'aumône !

Coalisez-vous pour conserver l'inégalité des impôts à votre profit, les instruments de travail et les moyens de crédit en votre puissance exclusive !

Coalisez-vous pour couvrir la face de l'Europe de ces armées improductives destinées à perpétuer la ruine des contribuables et la mise en état de siège de l'activité humaine !

Puisque cette œuvre vous semble noble, puisque, dans votre croyance, l'humanité est destinée à végéter éternellement dans la souffrance ; puisque vous ne comprenez rien aux miracles de la science moderne, à la puissance de l'association, et que, pour vous, l'invention des machines n'annonce pas la rédemption prochaine du travailleur, c'est bien, coalisez-vous !

Mais examinons un peu si cette ligue anti-sociale a des chances de durée ; voyons si vous parviendrez jamais à faire un tout solide de ces matériaux hétérogènes qui composent votre pseudo-parti de l'ordre. Cela est difficile.

Si l'esprit de fraternité, si les études consciencieuses des esprits qui cherchent franchement, ardemment à concilier les intérêts de tous ne parviennent pas à jeter hors de vos rangs vos compagnons les plus jeunes et les plus intelligents, les souvenirs de la veille, les questions d'étiquette et d'amour-propre, les parts d'influence à obtenir dans la direction de votre politique suffiront bien à vous dissoudre.

Dès aujourd'hui déjà les légitimistes murmurent de la médiocrité de leur part dans vos candidatures électorales ; ils voient dans la *loi des maires* une manœuvre dirigée contre eux.

Les cléricaux protestent contre la nouvelle loi d'enseignement, qui fait des réserves à leur désir inextinguible d'omnipotence.

Les orléanistes, toujours voltairiens au fond de l'âme, s'inquiètent du retour du *parti-prêtre* et regrettent la méthode d'instruction de M. Cousin et de ses collègues de l'Université.

Les impérialistes murmurent sourdement contre l'ajournement indéfini de leur vieux projet.

Vous le voyez bien, votre union ne peut être solide, votre paix n'est qu'une paix plâtrée. Ce n'est pas assez d'apporter pour tout bagage dans le camp d'alliance votre rancune contre les idées nouvelles. O hommes pratiques de la vieille compression, votre apport commun d'égoïsme et de peur ne suffit pas à vous créer une foi commune ! Il ne suffit pas non plus, pour créer votre association de guerre, de serrer vos rangs dans un

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 24 MARS 1850.

CAUSERIES.

Paris ne mangera pas d'abricots cette année.

Voilà ce que lui coûteront les élections du 10 mars.

Le printemps semblait nous sourire : l'air était doux, le ciel bleu, le soleil chaud ; les troupiers sentimentalisaient avec les bonnes sur les bancs du Luxembourg ; les enfants jouaient au cerceau sous l'œil inattentif du sapeur et de sa payse ; les pierrots s'ébattaient dans l'herbe naissante ; les lorettes dépareillées venaient s'asseoir sous les marronniers des Tuileries, à l'affût des cœurs en disponibilité, et les giroflées de ma voisine étalaient glorieusement sur sa fenêtre leurs fleurs jaunes et brunes, désespoir des balcons d'alentour.

Par là-bas, dans la campagne, les arbres avaient pris au sérieux ce premier réveil de la nature ; impatients de réparer la stérilité de l'année précédente, les abricotiers s'étaient hâtés d'épanouir leurs bourgeons roses, et semblaient dire aux épiciers, par leurs mille fleurs souriantes : — Cette fois, bonnes gens, vous vendrez des confitures.

Malheureux abricotiers, vous ne pensiez pas aux élections du 10 mars !

Et les épiciers, y pensaient-ils ? Trop confiants épiciers, ils n'y songeaient pas. Sans quoi les rouges eussent-ils triomphé ?... Il n'est pas permis de le croire.

A peine ces votes écarlates eurent-ils été plongés dans l'urne que le soleil disparut sous les nuages, que la bise se mit à siffler, et que les marchands de combustibles se frottèrent les mains en signe de froid et d'allégresse.

Les pantalons garances retournèrent aux casernes, les enfants au logis, les bonnes à la cuisine, les pierrots à leur nid, les lorettes n'importe où, et ma voisine rentra ses giroflées.

Quant aux abricotiers, la gelée les a mordus au cœur, et l'on prétend même que les pruniers sont bien malades.

Parisiens, vous mangerez du raisiné, si la grêle consent à le permettre ; ça vous apprendra à protester contre les transportations sans jugement.

Ces bons Parisiens, ils sont là, grelottant dans les rues, le nez rouge, les mains enfouies dans les poches de leurs paletots, regardant en l'air, cherchant le soleil, interrogeant les girouettes, et se communiquant d'un air piteux cette unanime réflexion :

— Voilà l'hiver qui recommence ; c'est bien étonnant !

Ces gens-là s'étonnent des choses les plus simples.

Ils ne comprennent pas que ces frimats posthumes viennent nous punir d'avoir nommé Vidal, de Flotte et Carnot.

Les Parisiens se sont mal comportés ; les Parisiens n'auront pas de confitures.

Cette bise réactionnaire nous arrive en droite ligne du pays des Boyards.

C'est l'*Assemblée nationale*, amie intime de Nicolas, qui l'a prié de nous adresser cette mercuriale atmosphérique. Je ne parle que du journal. Oh ! Dieu, n'allons pas confondre la rue Bergère avec le palais Bourbon !

Si cette leçon ne suffit pas pour nous corriger de nos travers, le pape de toutes les Russies nous enverra des Cosaques.

Alors les Parisiens n'auront pas même du pain sec, vu que les Tartares le lui mangeront.

Français, rangeons-nous bien vite sous le drapeau de l'Union électorale, si nous voulons que le printemps s'avance.

Au nom des marmelades et des compotes, des pruneaux de Tours et des conserves de Bar, électeurs, à la prochaine élection nommons Bonjean, nommons Lahitte.

Il paraît, d'après les journaux honnêtes, que les élections du 10 mars continuent *de produire leur effet* : les riches serrent leur bourse ; les maîtres chassent leurs domestiques ; les patrons renvoient leurs employés.

Et ces bons journaux applaudissent et se frottent les mains.

Imprudents ! aveugles ! Quoi ! tandis que les journaux populaires prêchent partout la paix, l'accord, la conciliation, c'est vous, les organes de la conservation, vous les défenseurs de la propriété, comme vous osez vous qualifier, vous les apôtres de la modération, c'est vous qui venez agiter ces brandons terribles au milieu de nos dissensions politiques !

C'est vous qui encouragez les maîtres à jeter sur le pavé toutes ces bouches affamées ; c'est vous qui excitez les riches à ruiner les travailleurs et les marchands ; vous qui osez lancer au peuple ce défi incendiaire !

Mais que voulez-vous donc ?...

Au temps de la première révolution, dans la période de transformation légale et pacifique qui précéda ces déchirements affreux dont le souvenir nous glace encore d'épouvante, les feuilles modérées de cette époque engageaient comme vous les princes, les nobles et les riches à fermer leur bourse pour étouffer les idées nouvelles dans les préoccupations de la faim.

— Enserrez, leur disaient-ils, la révolution dans vos comptoirs et dans vos caisses. Punissez, en les affamant, ces petits bourgeois et cette plèbe insolente qui murmurent contre vos privilèges. Fermez vos coffres, ils tomberont à vos genoux.

Les capitalistes ont obéi, et l'on sait le reste.

Journaux honnêtes, feuilles modérées, est-ce pour ramener ces jours cruels, que vous vous efforcez de semer la haine entre les classes, et de pousser le peuple au désespoir ?

Je sais bien que vous dites : *Il faut en finir* ! Je sais bien que vous appelez de tous vos vœux cette lutte fratricide. Vous ne vous en cachez pas ; vous le dites tout haut. Mais êtes-vous donc sûrs d'être

instant de frayeur, comme des enfants qui tremblent en écoutant des contes d'ogres ou de fantômes. L'évidence de la vérité, en rassurant la France autour de vous, dissipera vos hallucinations. Bientôt l'effroi que vous voulez propager vous couvrira de ridicule. Vous vous séparerez en riant.

Supposons, cependant, que votre coalition puisse se former sérieuse et puissante ; comment pourrait-elle anéantir dans le cœur du peuple le sentiment de ses droits, et dans son esprit la lumière des idées nouvelles? Comment l'empêcherez-vous d'opposer à votre coalition une ligue bien plus redoutable?

Vous le savez, l'expérience de la compression n'est pas nouvelle ; la Restauration l'a tentée jadis plus hardiment que vous, avec plus d'ensemble et d'unité.

La vieille noblesse s'était massée autour du trône replacé sur ses bases divines ; elle lui formait une garde bien autrement fidèle et dévouée que votre gendarmerie actuelle. La nation était minutieusement surveillée et l'espionnage largement organisé. Les hommes *bien pensants* occupaient toutes les positions de la société, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées. L'instruction avait été confiée au clergé ; l'élection était dans les mains des gros propriétaires. Les chambres s'occupaient avec ardeur à resserrer le cercle des libertés ; on traquait la presse, on confessait l'armée, l'échafaud se chargeait des délits politiques. Toutes les traditions semblaient renaître et le passé rouvrir ses bras.

Eh bien! tout cet échafaudage de compression, construit patiemment par le seul parti politique dont la foi sincère puisse excuser la ténacité, toutes ces restaurations faites avec tant d'homogénéité sont tombées en un seul jour.

Et devant ce merveilleux exemple d'habileté sans succès, devant cette tentative vigoureuse de rétrogradation évanouie au simple souffle d'un parti politique, vous qui osez vous butter contre les améliorations économiques les plus urgentes, les plus salutaires, les plus simples, le lendemain d'une révolution sociale qui a passionné l'Europe entière, vous espérez réussir!

Non, votre coalition ne durera pas, parce que vous ne vous estimez ni ne vous aimez les uns les autres; elle ne réussira pas, parce que la compression, si puissante et si bien organisée qu'elle soit, ne peut aujourd'hui que fortifier l'idée persécutée et accélérer son triomphe.

Cette ligue monstrueuse d'égoïsmes et de peur commence d'ailleurs à être suspecte aux vrais amis de l'ordre. On est las de voir des ruinés entassées par les révolutions, et les oreilles, si longtemps attristées par les cris de détresse de vos goëlands politiques, recueillent avec une confiance qui va toujours croissant les chants d'espoir des infatigables pionniers du socialisme.

Une seule chose dépend de vous, de vos délibérations, et cette chose est une question d'humanité et d'honneur pour le dix-neuvième siècle.

Il dépend de vos actes de décider si le triomphe du socialisme sera une explosion révolutionnaire, une jacquerie, un cataclysme épouvantable, causé, déterminé, justifié par votre odieux système de compression ou de persécution;

Ou si ce triomphe sera graduel, pacifique, légal, d'autant plus conservateur et salutaire que vous y aurez concouru vous-mêmes par un changement immédiat de politique, et par des initiatives volontaires, de sages réformes, de promptes améliorations.

Vous avez le pouvoir de donner à une question de justice et de progrès social le caractère d'une subversion affreuse, ou d'un bienfait général, décisif.

Ce pouvoir, dans les circonstances où vous nous avez conduits, est en effet immense, mais c'est le seul que vous ayez.

Dans un discours dont les journaux modérés ont fait grand bruit, M. Donoso-Cortès, orateur catholique espagnol, s'exprimait dernièrement en ces termes :

Aujourd'hui, en Europe, toutes les voies, même les plus opposées, conduisent à la perdition. Les concessions perdent les uns, la résistance perd les autres. Où la faiblesse doit causer la mort, vous voyez des princes faibles ; où l'ambition doit amener la ruine, vous voyez des princes ambitieux ; où le talent même doit mener à l'abîme, Dieu place des princes doués de talents.

Et ce qui arrive avec les princes, arrive avec les idées.

Et ce qui arrive avec les princes et avec les idées arrive avec les hommes. Où un seul homme suffirait pour sauver la société, cet homme n'existe pas, ou bien, s'il existe, Dieu dissout pour lui un peu de poison dans les airs. Au contraire, quand un homme seul peut perdre la société, cet homme se présente, cet homme est porté par les bras des nations, cette homme trouve tous les chemins aplanis.

M. Donoso-Cortès a raison ; la vieille société se transforme, et les moyens auxquels les plus habiles ont recours pour l'empêcher, ne servent qu'à hâter sa ruine. Il ne dépend pas plus d'un seul homme que d'un parti politique, d'arrêter ce mouvement providentiel.

Comment se fait-il donc qu'après avoir constaté ces faits, l'orateur espagnol et le journal qui nous fournit cette citation, en concluent qu'il faut engager de nouveau la lutte et tenter une fois de plus la reconstruction de ce passé, qui s'écroule sans cesse en écrasant ses imprudents architectes; comment ne reconnait-il pas la main de Dieu dans cette décadence sociale, que rien ne peut arrêter?

Quand la fleur a pris tout son développement, elle tombe pour faire place au fruit ; les efforts du jardinier sont impuissants à la conserver. Il en est de même de la vieille société M. Donoso-Cortès et ceux qui le citent le comprendraient s'ils avaient la foi. S'ils croyaient réellement en Dieu, comme ils le prétendent, ils sauraient que l'humanité ne peut pas s'égarer avec obstination, et au lieu de se désoler, ils tressailleraient de joie en voyant notre société de souffrances et d'oppression s'acheminer vers un état moins imparfait, en voyant la vallée de larmes se transformer peu à peu en vallée de bénédiction.

Mais les hommes qui se présentent comme ayant le monopole de la foi ne croient pas en Dieu ; ils ne voient dans la transformation sociale que la perte de leurs priviléges ; obstinés dans le culte de la lettre morte, comme les juifs contemporains du Christ, ils voient l'œuvre de Dieu, et leur esprit reste fermé ; ils constatent les miracles du Messie et ne les comprennent pas.

L'*Assemblée nationale* trouve que le timbre proposé pour les brochures n'est pas assez fort. Le peuple pourra encore se procurer des feuilles socialistes pour 8 ou 10 centimes : ce n'est pas assez cher ; sous une République, il ne faut pas que le peuple trouve si facilement à éclairer son intelligence :

Mieux aurait valu un timbre unique plus élevé sur une ou dix feuilles, également sans graduation.

Un timbre de 50 centimes, par exemple, sur une feuille de la grandeur d'un journal. On aurait chance que les ouvriers n'achèteraient plus ces publications. Le journal honnête continue :

Qu'importe le timbre! Ayez plutôt un bon jury, un jury spécial.

Une commission prévotale, par exemple.

Quant aux projets du ministre, l'*Assemblée* les trouve trop anodins :

La société est malade, et, vous n'avez pas d'autre remède, vous ne trouvez qu'une politique de garnisaires et de gabeloux : — vous établissez l'octroi pour la pensée!

L'*Opinion publique* constate que tous les journaux légitimistes repoussent la loi contre la presse :

On voit que l'unanimité de la presse de droite est complète sur ces mesures, et que l'*Union*, la *Gazette de France* et l'*Opinion publique* partagent le même avis et n'ont qu'une même pensée. Nous ne doutons pas que toute notre presse de province ne réprouve comme nous les projets du ministère, et le devoir que remplit la presse de droite, nous sommes sûrs que nos amis de l'Assemblée tiendront à honneur de le remplir.

A propos de l'adresse du Comité démocratique des commerçants de Paris, appréciée dans nos colonnes, l'*Opinion publique* nous adresse les observations suivantes :

La *Démocratie pacifique* a beau dire, elle ne persuadera à aucun lecteur raisonnable que c'est aux mesures de bon ordre et de sûreté dont le parti modéré a pris l'initiative qu'il faut attribuer les maux dont se plaignent les signataires de l'adresse. Si l'Assemblée législative a repoussé toutes les mesures proposées par les socialistes, ce n'est pas par système, comme le soutient la *Démocratie pacifique* : c'est qu'elle a dû reconnaître, avec la majorité de la nation, que ces plans, si parfaits en théorie, n'étaient, après tout, que des utopies. Ces prétendus réformateurs n'ont-ils pas du reste été mis en demeure, bien des fois, d'agir au lieu de parler, et de prouver par un seul fait matériel la valeur intrinsèque de leurs doctrines?

Quelle a été leur réponse? Le silence ou l'insuccès. La *Démocratie pacifique* se rappelle-t-elle l'éphémère destinée de la Banque du Peuple?

Se souvient-elle aussi des essais infructueux de phalanstères, et du cours de fouriérisme en quinze leçons que M. Considerant se proposait de faire aux représentants ses collègues? Ces réformes, dont l'adresse parle si vaguement sans les préciser, ne sont-elles pas l'objet des études, des méditations et des votes de l'Assemblée législative, depuis le jour où cette Assemblée s'est réunie?

Que tous les bons citoyens s'abstiennent donc de réclamations stériles ; elles ont pour unique effet de jeter le trouble dans le pays, sans améliorer la situation, et de retarder l'accomplissement des réformes vraiment utiles et sérieuses.

En remerciant l'*Opinion publique* du ton confraternel de ces lignes, nous n'aurons que trois mots à lui répondre pour lui prouver le peu de fondement de ses objections.

Jamais les réformateurs socialistes *n'ont été mis en demeure d'agir au lieu de parler.*

Il n'y a jamais eu d'*essais infructueux du Phalanstère.*

Non seulement les amis et alliés politiques de l'*Opinion publique* n'ont pas accordé à M. Victor Considerant les séances du soir qu'il demandait pour l'exposition complète de la Théorie sociétaire, mais ils ne lui ont pas fait même l'honneur d'écouter, sans injures, le discours fort peu utopique dans lequel il exposait son système des quatre crédits.

Quant à la Banque du Peuple, que nous ne sommes pas chargés de défendre, il nous semble qu'il serait au moins loyal de reconnaître que cette banque ne fonctionnait pas encore lorsque la condamnation de M. Proudhon, à un an de prison, en a arrêté l'expérience.

Les adversaires du Socialisme sont parfaitement maîtres de refuser leurs concours aux expériences pratiques de ses doctrines; mais ils ne sont pas maîtres de dénaturer les faits et d'abuser l'opinion sur ce refus de concours.

Le *Pays* constate qu'aujourd'hui le parti de l'ordre en est réduit à

Passer en revue chacune de nos libertés pour savoir si elles ne révèlent pas un danger ; calculer chacune de nos ressources pour s'informer si elles ne récèlent pas une matière à nouvel impôt.

Mais le *Pays* se garde de voir dans ces faits la preuve que le gouvernement s'est engagé dans une fausse voie. Il soutient qu'il n'y a rien de mieux à faire qu'à continuer le système politique qui a produit de si beaux résultats, et s'emporte contre ceux qui soutiennent le contraire.

Puis il s'écrie triomphalement :

Vous parlez d'économies financières, de dégrèvements en faveur du peuple... Consultez les avertissements pour les contributions de 1850 qui viennent d'être distribués depuis deux ou trois jours : jamais les surtaxes n'ont été aussi lourdes, jamais elles n'ont autant pesé sur le petit contribuable.

Le *Pays* voudrait bien faire croire que ce sont les démocrates qui gouvernent. Nous concevons que ce serait un bon moyen de les déconsidérer. Par malheur ce sont les amis de l'ordre qui ont voté les contributions, les surtaxes, etc., ce sont eux qui ont rétabli l'impôt des boissons, malgré les efforts persévérants des démocrates.

N'intervertissons pas les rôles. Le parti démocratique a fait tout ce qui était en lui pour retenir le gouvernement sur la pente où il s'obstine à marcher. On n'a pas voulu l'entendre. Aux amis de l'ordre seuls la responsabilité des oppressions et des misères sous lesquelles nous gémissons.

L'exposé des motifs qui précède le projet de loi de M. Rouher contre la presse, invoque les mêmes considérations, les mêmes raisons d'Etat que celles sur lesquelles s'appuyaient les ordonnances de Juillet.

Ce sont les mêmes colères aveugles et la même confiance absurde dans les moyens d'entrave et de compression.

Messieurs, dit le ministre de la République honnête et modérée, le gouvernement ne saurait se dissimuler qu'une partie de la presse a subi depuis la révolution de février, une transformation grave. Elle s'est occupée un peu moins de politique, beaucoup plus d'organisation sociale. A partir de ce moment, elle est devenue plus violente dans ses attaques, plus audacieuse dans ses diffamations, plus prompte à mettre en mouvement les plus dangereuses passions. Il n'y a pas eu de principe qui n'ait été contesté, pas de vérité sainte qui n'ait été méconnue, pas d'acte vicieux ou criminel qui n'ait trouvé des justifications ou des panégyriques, et ces coupables erreurs ont été adressées de préférence aux parties les moins éclairées de la population.

C'est un devoir pour nous de combattre ce mal, de protéger la République et nos institutions contre ce danger. . . . .

Messieurs, disait le roi Charles X :

Il ne faut pas s'abuser, nous ne sommes plus dans les conditions ordinaires du gouvernement représentatif. Les principes sur lesquels il a été établi n'ont pu demeurer intacts au milieu des vicissitudes politiques ; une démocratie turbulente, qui a pénétré jusques dans nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections par le moyen de ses journaux et le concours d'affiliations nombreuses. La Constitution de l'Etat est ébranlée. Le droit comme le devoir d'en assurer le maintien est l'attribut inséparable de la souveraineté. « Nul gouvernement ne resterait debout sur la » terre, s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. » Ce pouvoir est préexistant aux lois, parce qu'il est » la nature des choses. » Ce sont là des maximes qui ont pour elles et la sanction du temps, et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe.

La seule différence morale entre ces deux manifestes, c'est que Charles X était sincère et conséquent avec son origine en mettant la sûreté du pouvoir au dessus de la charte, tandis que le pouvoir exécutif de notre République démocratique viole le plus simple bon sens en invoquant *la protection due à nos institutions républicaines* pour justifier une coupable et inutile atteinte à ces institutions fondamentales.

Quoi qu'il en soit, nous ne serons pas fâchés de voir le nouvel attentat à la liberté de la pensée, sanctionné par la majorité du 13 mai ; car l'expérience de quelques mois, mieux qu'une révolution de trois jours, prouvera son inanité autant qu'est déjà évidente son inconstitutionalité.

ELECTION DES VOSGES.

VOTES DE L'ARMÉE.

Sur 42 votans, la garnison de Rennes a donn

---

les plus forts, et savez-vous bien où s'arrêterait cette guerre désastreuse une fois commencée?

Propriétaires, rentiers, négociants, amis de l'ordre que ces faux défenseurs de l'ordre entraînent par la peur, ce n'est pas nous, ce sont eux que vous devez craindre ; n'écoutez pas ces hommes, défiez-vous de ces journaux : ils vous perdront.

Le lendemain de ces élections qui ont déchaîné tant de fureurs, j'ai vu vos femmes tremblantes, vos filles éplorées, et je n'ai pas eu la force de rire, parce que cet effroi, si ridicule pourtant, était trop sérieux pour ne pas me serrer le cœur.

Quoi! c'est nous que l'on redoute comme des bandits, comme des scélérats, prêts à donner le signal de la dévastation, du viol et du pillage!

Et nous sommes à Paris plus de cent mille brigands de cette espèce! et parmi toutes ces nobles mères, toutes ces douces jeunes filles, tous ces braves et honnêtes pères de famille, à qui ces feuilles envenimées viennent verser quotidiennement la peur et la haine, il ne s'élève pas une voix indignée pour leur dire : — Mais vous vous trompez! mais vous mentez! mais c'est impossible!

Et pourtant il arrive fréquemment à chacune de ces femmes, à chacun de ces hommes de rencontrer quelques-uns de ces horribles *rouges*, de ces formidables *socialistes*, soit dans les salons, soit parmi ses amis, soit même jusque dans sa famille.

On cause, on discute, on en vient souvent à tomber presque du même avis, et l'on finit par leur dire :

— Ah! si tous les vôtres vous ressemblaient, on n'aurait pas si peur, et il y aurait moyen de s'entendre.

Je maintiens qu'il y a chaque jour, dans Paris seulement, dix mille socialistes à qui s'adresse ce compliment-là...

Mais que voulez-vous faire contre ces terreurs chroniques que des journaux effrontés réveillent chaque matin en agitant leur épouvantail?

Pour ramener à nous l'opinion de ces esprits égarés, nous ne pouvons compter que sur les excès de nos ennemis. Hélas! ces malheureux vont si loin dans leur violence, qu'ils nous contraignent à trouver trop doux pour les caractériser, le nom d'adversaires.

C'est à ce titre que j'adresse mes remerciements les plus sincères à l'*Assemblée nationale.*

Tout ce que Paris contient de cœurs honnêtes frémit encore d'indignation au souvenir des dénonciations qu'a osé commettre ce *courageux* journal contre les négociants soupçonnés d'avoir voté pour les candidats socialistes.

Si cette ingénieuse tactique avait pu précéder les élections, nul doute que la liste démocratique l'eût emporté de dix mille voix de plus.

J'avoue que je m'attendais à bien des choses après ce vote si peu favorable à la réaction ; mais je n'avais pas prévu celle-là.

Zim, boum, ran tan plan! Démocrates de province, défiez-vous de ce refrain anarchique, qui vous ferait avoir toutes sortes de mauvaises raisons avec la justice de votre endroit.

Zim, boum, ran tan plan! empêche de dormir la police départementale. Chaque jour nous apporte l'écho de quelques nouvelles poursuites contre cette chanson que je m'abstiens de qualifier autrement, n'en connaissant que ce que j'ai l'avantage d'en citer.

Zim, boum, ran tan plan! quel affreux mystère est caché sous ces paroles, si innocentes en apparence?

Zim, atteinte à la propriété ; *boum*, attaque à la famille ; *ran tan plan*, outrage à la morale et à la religion.

Ce ne peut être que çà.

Quoiqu'il en soit, pour peu que les habitants de Quimper-Corentin ou de Beaumont-le-Vicomte, aient égaré la clé de leur logis, ou se trouvent, pour n'importe quelle cause, exposés à coucher à la belle étoile, ils n'ont qu'à chanter à voix assez haute : *zim, boum*, accompagnés de *ran tan plan*, et la gendarmerie ne se fera aucunement prier pour leur procurer gratis un abri momentané dans la prison de la localité.

Vous savez qu'une souscription est ouverte en ce moment dans les villes et les villages de l'Ouest, pour offrir une voiture à M. le comte de Chambord. Si vous ne le savez pas, apprenez-le!

Cette voiture est sans doute destinée à ramener M. le comte sur le trône de ses pères.

Le *Courrier de Nantes* nous offre un curieux échantillon de cette souscription.

Après les noms de sept représentants de la Loire-Inférieure, qui consacrent chacun une journée de leurs appointements au carosse du prince de leur choix, suivent des listes incroyables :

« M. et Mme Chancerelle, 2 fr. — Laurent, Amédée, Robert, Winceslas, Emile, Paul, Auguste, Charles, Léon et Henri Chancerelle, 5 fr. — Mlles Marie, Célédonie, Eugénie, Anna, Emma, Camille, Clémence, Berthe, Noëmi et Marie-Anne Chancerelle, 5 fr. »

Quelle avalanche de Chancerelle! Il y a des gens qui osent vanter le père Jacob, à propos de ses douze fils; que devient, hélas! la réputation du plus fécond de nos patriarches, en présence de cette fourmillière de Chancerelle?

Après les vingt-deux Chancerelle, viennent les Masureau, au nombre de dix-huit, suivis de onze Bernardeau.

Ne sont pas compris dans ce nombre les Chancerelle en nourrice, les Masureau au maillot et les Bernardeau en sevrage.

O terre de Bretagne! soit bénie ; grâce à toi, l'espèce humaine et la royauté légitime ne périront pas de si tôt.

Arrive enfin la famille des *Dupé*, qui clot dignement la liste :

« François Dupé, laboureur, 15 c. — Femme Dupé, 15 c. — François Dupé fils, laboureur, 10 c. — Louis Dupé fils, laboureur, 10 c. — Louis Dupé, 10 c. — Anne Dupé, 10 c. — Marie Dupé, 10 c. — Dupé fils, laboureur, 10 c. — Alexis Dupé, laboureur, 10 c. »

— Sont-ce bien tous les dupés? demande le *Courrier de Nantes.*

Cette question me semble insidieuse. Je charge M. Berryer d'y répondre.

EUGÈNE NUS.

au citoyen Guilgot, candidat républicain, 37 voix.
Failles, 3
Raoul, général, 1
Turck, 1

La garnison de Lille, sur 68 votans, a donné au citoyen Guilgot, 53 voix.
Raoul, 15

La garnison de Caen, sur 85 votans, a donné au citoyen Guilgot, 79 voix.
Raoul, 5
Billet blanc, 1

La rentrée du pape à Rome est annoncée dans le journal officiel. Pie IX arriverait la semaine d'après Pâques. Le chef des condottieri pontificaux, Genaranie, est chargé de faire dresser des arcs de triomphe, trophées, illuminations, etc. La censure continue à décimer les employés pontificaux.

— Aux élections du canton de Vaud, le candidat du gouvernement l'a emporté. Il a obtenu 4 200 voix contre 2 400 données au candidat des démocrates avancés, et 3 800 au candidat conservateur.

— L'ouverture du parlement d'Erfurth n'a offert aucune circonstance remarquable.

Assemblée nationale.

Séance du 23 mars.— Présidence de M. DARU.

M. SCHOELCHER dépose une pétition signée d'un grand nombre d'habitants de la Guadeloupe, qui demandent que l'Assemblée fasse faire une enquête sur les faits qui se sont passés à la Guadeloupe à l'époque des élections de 1849. Ils tiennent beaucoup à ce que les calomnies qui ont été déversées sur eux soient reconnues fausses.

M. MOREAU demande que la commission d'initiative parlementaire se hâte de déposer ses rapports sur diverses propositions émanant de la gauche.

La discussion générale du budget est reprise.

M. MORTIMER TERNAUX. Messieurs, c'est un triste spectacle pour les véritables amis du pays que celui auquel nous avons assisté depuis deux ans, au commencement de l'ouverture de la discussion du budget. Nous avons vu les utopies les plus insensées, les projets les plus dérisoires s'étaler complaisamment à la tribune nationale; et ces projets sont aussi contradictoires que les chiffres qu'on écrit sont aventureux.

C'est ainsi que M. Pelletier veut confisquer toutes les industries, tandis que M. Proudhon veut arriver à l'anarchie, c'est-à-dire à l'absence de tout gouvernement. M. Proudhon veut ainsi détruire tout budget, tandis que M Pelletier en demande un qui ne s'élève pas à moins de 1,799 millions.

M. Mathieu (de la Drôme) ne porte, lui, qu'à un milliard le budget de la république rouge. Ces messieurs, avant de monter à la tribune, devraient bien se mettre d'accord entre eux.

M. MATHIEU (de la Drôme). Etes-vous d'accord de l'autre côté sur toutes les questions?

M. MORTIMER TERNAUX. Ce désaccord donne déjà au pays un avant-goût de ce que serait la fortune publique si elle devait jamais avoir le malheur d'être remise entre leurs mains, fût-ce même un seul jour. (Très bien! à droite.)

Et d'ailleurs, nous le savons déjà par expérience, toutes ces utopies sont délaissées par leurs auteurs mêmes, quand il s'agit de faire quelque chose de pratique.

C'est ainsi que M. Mathieu (de la Drôme) annonçait posséder le moyen de réduire de 642 millions le budget de 1849. Mais loin de développer son système par chapitre, il demeure constaté qu'il a demandé un congé le jour même où il parlait des grandes économies.

M. MATHIEU (de la Drôme). Je demande la parole pour un fait personnel.

M. MORTIMER-TERNAUX. M. Mathieu (de la Drôme) est allé prononcer des discours devants ses électeurs qui l'ont applaudi et renvoyé siéger sur ces bancs.

Si M. Mathieu (de la Drôme) avait, comme nous assisté à toute la discussion du budget, nul doute qu'il n'eût fait adopter ses mesures économiques. Aussi ai-je le droit de lui reprocher d'avoir grevé le budget d'au moins 639 millions en ne se rendant pas à cette discussion, qui cependant a duré plus de deux mois. (Agitation à gauche. — Très bien! à droite.)

Aujourd'hui, il a eu un an pour préparer, pour rassembler ses matériaux. Je pense qu'il ne se bornera pas à débiter des banalités, et qu'il voudra enfin réaliser ses promesses de l'année dernière. Pour ma part, je ne l'en tiens pas quitte. Et au nom de ce peuple dont on parle tant de ce côté (la gauche), dont vous vous dites les défenseurs exclusifs, je vous somme de nous faire connaître pratiquement les moyens que vous avez de réduire le budget de plus de 642 millions. (Agitation à gauche. — Applaudissements à droite.)

En présence des charges de cette année, je lui demande de formuler nettement son système d'économie. S'il le refuse, je ne pourrai m'empêcher de qualifier très sévèrement sa conduite. (Exclamations à gauche.) Et je serai autorisé à dire que, si les utopies politiques de ce côté ressemblent à ses utopies financières, l'avenir de la France, si le pouvoir tombe entre ses mains, cet avenir n'est rien moins qu'assuré.

Voilà ce qu'on peut dire à coup sûr, et même sans examiner à fond les chimères qu'on nous a développées ici pendant une heure et demie. (Très bien! à droite.)

M. PELLETIER. J'avais bien raison de dire que vous ne me compreniez pas. (On rit à droite.)

M. MORTIMER TERNAUX. Je ne suis pas le seul. Aucun des journaux qui appuient l'extrême gauche ne fait l'éloge de ce discours. (Dénégations à gauche.)

Je les ai tous lus ce matin, et je parle avec connaissance de cause. Quant à moi, j'ai cru qu'il était de mon devoir de signaler l'aberration d'un esprit honorable, mais entraîné logiquement par ses prémisses à de pareilles énormités. M. Pelletier, en résumé, vous propose au nom de la liberté de tuer la liberté sous toutes ses formes. Son système et celui de ses honorables amis est la spoliation organisée sur la plus large échelle, et il procède en établissant les chiffres les plus fabuleux qui jamais aient été produits. Ainsi, il propose de déposséder les compagnies d'assurances au moyen d'une rente annuelle de 500 000 fr., et plus tard il évalue leurs produits à 600 millions.

M. PELLETIER. Vous voyez bien que vous ne me comprenez pas. C'est l'impôt sur le capital que j'ai évalué à ce chiffre. (Agitation.)

L'orateur continue et s'efforce de réfuter les chiffres groupés hier par M. Pelletier.

Et maintenant, ajoute l'honorable M. Mortimer-Ternaux, je dirai à M. Pelletier et à ses amis, qu'il y a quelque chose de plus déplorable que l'exploitation de l'homme par l'homme, c'est l'exploitation de l'homme par l'Etat. Vouloir faire de l'Etat le grand exploiteur de tous les travaux, le grand régulateur des salaires, du prix de l'argent, des contrats entre les citoyens, c'est vouloir établir une tyrannie cent fois plus insupportable que la tyrannie d'un seul homme. (Mouvement.) La tyrannie exercée collectivement est la pire de toutes: elle est sans entrailles, et n'a jamais d'oreilles pour les plaintes de ses victimes... Nous l'avons bien vu dans cette effrayante année de 93! (Mouvement prolongé à gauche.)

UNE VOIX A GAUCHE. Et la Saint-Barthélemy! (Allons donc! allons donc!)

M. MORTIMER-TERNAUX. Une société réglée par ces messieurs serait une société où l'inquisition serait érigée en système, où tout serait numéroté, étiqueté: hommes et choux, bêtes et gens, (On rit.) où personne ne pourrait à son gré changer sa résidence et passer d'un lieu à un autre, où toutes les paroles, tous les faits des citoyens seraient recueillis et consignés sur des registres, et Dieu sait ce qu'on y lirait! (On rit.)

Laissons ces folles utopies, dont je ne me suis que trop occupé, (Oui! oui!) et permettez-moi de discuter devant vous un document plus sérieux; je veux parler d'un manifeste signé par 135 membres de la gauche, et dernièrement inséré dans ses journaux. (Bruit.) Je ne veux pas répondre à la partie politique de ce manifeste, je m'occuperai seulement de la partie financière.

L'orateur critique longuement le manifeste de la Montagne. Il nous est impossible de le suivre dans ses développements.

J'ajoute, dit M. Mortimer Ternaux, que dans ce moment-ci vous parlez souvent des inquiétudes que vous font concevoir les préparatifs de guerre que vous croyez remarquer chez les puissances étrangères. Alors, si vous reconnaissez que vos craintes sont fondées, vous êtes trop patriotes pour vouloir que l'on diminue en rien les forces du pays, ou vos craintes ne sont à vos yeux que des craintes chimériques, et alors vous devriez en parler moins haut.

Ce n'est pas à dire pour cela que je ne proposerai pas de larges réductions sur le budget, porté à 1501 millions par le ministre, à 1,427 millions par la commission. Je dépasserai même les membres de la gauche dans une demande de réduction; mais je m'attacherai aux dépenses qui peuvent être réellement retranchées, et je n'attaquerai pas les dépenses absolument nécessaires.

J'espère que ceux qui ont fait tant de bruit pour leurs théories économiques viendront enfin établir que ces théories ne sont pas de vaines déclamations. Le temps des paroles inutiles est passé: des faits et des actes, voilà ce que veut le pays. (Très bien!)

M. MATHIEU (de la Drôme). M. Mortimer a dit qu'en mars 1849 je m'étais absenté au moment de la discussion des articles du budget, et que je l'avais fait pour aller solliciter les suffrages des électeurs. Je n'avais pas besoin de le faire, il me suffisait de dire que je ne m'étais pas trouvé en communauté de votes avec un grand nombre de membres de la majorité actuelle.

Ce qui m'a donné des suffrages, c'est la guerre insensée faite aux bonnets phrygiens, comme on l'a faite dernièrement aux arbres de la liberté, cette guerre à laquelle Paris a répondu comme vous le savez dans les récentes élections.

M. Mortimer Ternaux m'a sommé de venir dire encore sur quoi je voulais faire porter les économies dont j'ai parlé. Je vais en citer quelques-unes.

L'orateur indique les 400,000 francs de pensions aux anciens pairs et sénateurs, le douaire, les frais de l'expédition d'Italie, la réduction de l'armée, etc.

Je pourrais ajouter, dit-il, avec M. Pelletier, que vous avez un moyen de faire faire à l'Etat toute économie en ne donnant pas 164 millions à la compagnie du chemin de fer de Paris à Avignon. (Bruit.)

Permettez-moi d'achever par un calcul fort simple. De 1830 à 1848 les budgets réunis de la guerre se sont élevés à 6 ou 7 milliards. A quel danger ont-ils paré? N'aurait-il pas mieux valu en dépenser le quart à parfaire les lignes de chemins de fer, les canaux, les autres voies et communications, à secourir l'industrie parisienne et la classe ouvrière de cette grande cité? N'aurait-on pas ainsi étouffé plus sûrement l'émeute? La monarchie que vous regrettez serait encore debout si elle avait ainsi su comprendre un peu mieux la liberté et aimer moins la compression.

Plus tard, nous discuterons, ajoute l'orateur, avec M. Mortimer-Ternaux, chapitre par chapitre; si nous n'obtenons pas aujourd'hui les économies que nous désirons, nos deux systèmes se trouveront dans deux ans en présence de notre souverain à tous deux, et nous serons jugés. Quant à moi, loin de craindre le jugement, je l'appelle de tous mes vœux.

Un mot en terminant. On vous a dit souvent que c'est la bonne politique qui fait les bonnes finances. On peut donc dire également que c'est la mauvaise politique qui fait les mauvaises finances. Alors, par l'économie de votre budget, on peut affirmer que votre politique est détestable. (Agitation.)

M. CHASSAIGNE GOYON, au nom du 11e bureau, rend compte des élections qui ont eu lieu dernièrement dans le département de Saône-et-Loire. Le nombre des électeurs était de 154,344, sans y comprendre les votes de l'armée qui s'élevaient à 2,804 voix. 105,567 suffrages ont été émis. MM. Madier de Montjau aîné, Esquiros, Charassin, Buvignier, Charles Dain et Victor Hennequin ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. Le dernier a eu 61,116 voix, tandis que celui qui vient immédiatement après les candidats élus a plus de 16,000 voix de moins.

Plusieurs protestations et une lettre même du préfet de Saône et-Loire appellent l'attention de l'Assemblée sur plusieurs irrégularités.

Cinquante maires, dit M. le préfet, quatre-vingts selon la protestation, malgré les circulaires de l'autorité, ont négligé d'envoyer en temps utile le dernier tableau de rectification des listes électorales.

La commission n'a pas pensé que cette irrégularité, toute grave qu'elle soit, fût de nature à vicier l'élection, car 50 ou 80 communes rurales n'empêcheraient pas les candidats élus d'avoir toujours un grand nombre de voix au-dessus de leurs concurrents.

Mais une seconde irrégularité se remarque, et elle est plus importante.

Il est arrivé que 6,446 personnes ont voté qui n'avaient le droit de le faire qu'au 31 mars prochain. En effet, aux élections partielles de juillet 1849, le nombre des électeurs inscrits était de 147,888; or, la liste actuelle, qui doit être la même que celle de juillet 1849, et qui ne pouvait être augmentée qu'au 31 mars prochain, porte 154,744 électeurs; il y a donc évidemment 6,446 personnes inscrites avant le temps. M. le préfet croit que c'est là un résultat dû à l'inexpérience de quelques maires devant l'application d'une loi nouvelle. La commission regrette profondément ces faits; mais en les signalant aux sollicitudes de M. le ministre de l'intérieur comme un blâme sévère de l'Assemblée, elle ne croit pas devoir vous proposer l'annulation des élections de Saône-et-Loire, d'autant qu'en défalquant de nouveau les chiffres des inscrits avant le temps, les candidats auraient toujours plus de 10 mille voix de majorité.

A l'égard de l'un de ces candidats, une question a été soulevée; on a dit que M. Esquiros avait été condamné pour outrage à la morale publique et religieuse. En effet, M. Esquiros a été condamné à propos d'un livre intitulé: l'*Evangile du Peuple*, condamné le 30 janvier 1841 à huit mois de prison et 500 fr. d'amende.

Mais la loi électorale ne comprend pas dans les incapacités qu'elle signale le délit d'outrage contre la morale publique et religieuse par la voie de la presse. Et, en conséquence, le onzième bureau propose l'admission des quatre représentants élus dans le département de Saône-et-Loire. (Mouvements divers.)

M. RAVENEL combat les conclusions de la commission; il établit que les listes légales ne portaient que 147,000 électeurs, et qu'au dépouillement on a trouvé 156,000 votants. (Agitation prolongée.)

M. CHASSAIGNE-BOIGNON commente les articles de la loi électorale qu'on peut invoquer dans le cas actuel; il reconnaît les violations dont ces articles ont été l'objet; mais il rappelle les antécédents de l'Assemblée, qui a toujours reconnu la légalité des élections quand les votants qui ont pris part à ces élections, même irrégulièrement, n'étaient pas en nombre assez considérable pour changer le résultat matériel.

La voix du rapporteur, qui cherche à insister, se perd au milieu du bruit. Il quitte la tribune. On crie aux voix.

M. ROSELLI-MOLLET, au milieu du bruit, affirme que le chiffre de 6 048 n'a pas été vérifié par le préfet de Saône-et-Loire. Ce nombre a été établi par ce magistrat sur les anciennes listes.

L'orateur lit à ce sujet la lettre écrite par M. le préfet de Saône-et-Loire au président de la commission.

PLUSIEURS VOIX: La clôture! la clôture!

M. CROUSEILHES demande l'annulation de l'élection.

PLUSIEURS VOIX. Aux voix! — La clôture!

M. BOYSSET. La difficulté vient de ce que la question est mal posée. Une liste a été arrêtée aux termes de la loi. Sur cette liste, certains maires, mal à propos, je le reconnais, ont opéré des additions rectificatives, et cette liste a été l'élément de ces dernières élections: 6 000 électeurs ont voté qui ne devaient user de ce droit qu'au 31 mars. Je l'admets; mais, en nous reportant à la majorité obtenue par les candidats... (Interruption.) S'il n'y a pas eu d'autre irrégularité que celle-ci, on ne peut dire qu'il y a fraude. (Interruption.)

Il n'y a pas eu d'intimidation non plus. Blâmez la conduite des officiers municipaux, mais ne rendez pas les électeurs responsables des fautes de ces derniers. Si vous annulez les élections de Saône-et-Loire, qu'arrivera-t-il? Il faudra convoquer de nouveau le corps électoral. Sur quelle liste votera-t-on? Sur celle qui sera valable le 31 mars. Tous les électeurs qui ont voté illégalement voteront légalement. Cette fois, leur choix n'est pas douteux, et les élections auront le même résultat. (Agitation.)

M. RAVENEL a demandé l'annulation des élections de Saône-et-Loire.

M. LE PRÉSIDENT veut mettre cette proposition aux voix.

On lui crie de tous côtés: Non! mettez aux voix les conclusions de la commission qui sont la validité des élections.

Ces conclusions sont mises aux voix; elles sont repoussées à une grande majorité.

Les élections de Saône-et-Loire sont annulées.

La séance est levée à 6 heures et demie.

FAITS DIVERS.

Le bâtiment à vapeur en fer, le *Narval*, qui a apporté le dernier courrier de Civita-Vecchia, avait à bord, entre autres passagers, deux Romains condamnés aux travaux forcés à perpétuité par nos conseils de guerre. Ce sont des hommes du peuple. Ils subiront la peine au bagne de Toulon.

—Les établissements de bains froids de la Seine formés de trains de bateaux, quittent leurs quartiers d'hivers en amont du pont des Invalides, et remontent à leurs places d'été. En passant sous le pont de la Concorde, les cordes de hallage des bains Henri IV ont retiré de la rivière un cadavre d'homme noyé depuis deux mois environ. Ce corps a été transporté à la Morgue.

— Jusqu'ici les porteurs des halles n'avaient d'autres rapports avec la Préfecture de police que ceux exigés par les formalités à remplir pour obtenir leur médaille. Pour leur travail, ils étaient payés comme tous les autres commissionnaires, selon la longueur de leurs courses et le poids de leurs charges. M. Carlier ne veut plus qu'il en soit ainsi; ce sera à la Préfecture que les marchands paieront un droit de factage et les porteurs recevront un traitement fixe, le même que celui des sergents de ville. Voilà une organisation du travail dont se plaignent amèrement les parties intéressées, mais dont la police espère tirer les plus heureuses conséquences, surtout en matière électorale.

— On remarque sous l'arcade de la caserne des sapeurs-pompiers de la rue de la Paix, un nouveau modèle de boîte aux lettres. C'est une espèce de borne isolée en fonte, assez élégante de forme, et haute d'un peu plus d'un mètre. Ces mots, en lettres à relief et dorées: *Boîte aux lettres*, en indiquent l'usage. On dit que de semblables troncs vont être posés dans les différents quartiers de Paris.

— Un détenu politique, revenu de Brest, où il se trouvait sur le ponton la *Gurrière*, a perdu un paquet dans lequel on a trouvé une lettre à l'adresse du citoyen Louis Marle. — Le libéré est invité à se présenter à la mairie du 3e arrondissement, chez le concierge où le paquet a été déposé.

— Mlle Louise G..., élève du Conservatoire, et dont l'avenir musical promettait d'être brillant, vient d'être victime de cette nécessité de convenance de fortune à laquelle on sacrifie trop souvent les affections de cœur quand il s'agit de mariage.

Cette jeune personne était sur le point de contracter une union selon son cœur; sa famille avait agréé le prétendant, et pour profiter de cette faveur presque inattendue,—car l'amant n'avait que son cœur, tandis que la demoiselle avait de la fortune,— ce dernier était parti pour la province chercher lui-même ses papiers. Pendant ce temps, la famille de Mlle G... réfléchit et se refroidit. Il fut décidé que le parrain de la future interviendrait et ferait entendre raison à la jeune fille. Tout avait été si bien caché que pleine de confiance elle accorda au parrain le sourire sur les lèvres l'entretien qu'il demanda. Cet homme, comme s'il s'il se fût agi d'une chose sans importance, commença par railler sa filleule sur le choix qu'elle avait fait. Elle ne répondit rien... Enhardi par le silence, le parlementaire continua de plus belle et finit son discours par déclarer d'un air vainqueur que ce mariage ne se ferait pas. Alors Mlle G... jeta un cri et tomba à la renverse, une terrible révolution s'était opérée en elle; elle n'avait pu donner cours à tout ce qui s'était soulevé d'indignation dans son cœur froissé. Elle n'avait pu tout refouler. Une contraction nerveuse avait tordu sa langue, et pendant plus de douze heures elle resta sans pouvoir articuler une parole. Enfin elle put parler... mais elle n'avait recouvré cet organe que pour perdre la raison. Elle est folle!

— Le *Travail*, de Dijon, *journal des intérêts populaires*, condamné par ses deux derniers procès à six mille francs d'amende, quatre mois de prison, et deux ans de contrainte par corps, sans compter les frais, va cesser de paraître. Il sera remplacé par le *Peuple, journal de la révolution sociale*, qui aura la même périodicité.

— M. Leymarie, rédacteur de la *Province*, journal *chenu* du Limousin, avait insulté M. Ducoux dans son honneur et dans celui de sa famille à propos de sa candidature; M. Ducoux s'est présenté dans les bureaux de la *Province*, pour demander réparation à son rédacteur. Celui-ci ayant refusé de se battre, M. Ducoux l'a immédiatement assigné en police correctionnelle, et le diffamateur a été condamné.

Une défaite électorale et une condamnation correctionnelle en diffamation! Décidément le parti Chenu-Delahodde n'est pas heureux dans le Limousin.

ALGÉRIE. — L'*Atlas* annonce que les fonds nécessaires pour la fondation de la BOULANGERIE SOCIÉTAIRE ont été promptement réalisés, et que tout fait espérer que cette institution fonctionnera prochainement.

LE CHAMP DE BATAILLE DE L'INDUSTRIE. — On lit dans le *Franc-Parleur de la Meuse*:

« Un affreux malheur est arrivé à la filature de Fains. Une jeune fille de 18 ans, prise dans les rouages d'une machine, a eu le bras et la jambe horriblement broyés. Pour retirer la malheureuse ouvrière, on arrêta quelques minutes le travail de la filature, le temps de détacher les fragments d'os de l'engrenage. Tout l'atelier éprouvait une douloureuse émotion à la vue de la pauvre victime et de ses membres en lambeaux; mais ordre fut donné aussitôt de se remettre à l'ouvrage, avec signification d'amende si le travail n'était pas repris de suite. Heureuse civilisation que celle où le prolétaire n'a pas même un quart d'heure pour pleurer un des siens! On se demandait combien de temps aurait chômé la filature, si cet affreux malheur fût arrivé à un membre de la famille du propriétaire?

» Pourtant on dit que les chefs de l'établissement ont envoyé quelques secours, une livre de sucre et quelques chiffons pour panser les blessures. Le contre-maître a remis 5 fr. Cette invalide du travail a 18 ans, elle est la fille aînée d'une veuve, mère de cinq enfants, dont les quatre autres ne sont pas en âge d'aider leur mère.

»Les souffrances de cette malheureuse victime sont atroces et son état est désespéré. »

CONCERTS.

M. Louis Lacombe, notre jeune pianiste compositeur, dont le *Manfred*, il y a trois ans, a obtenu un si beau succès, fera exécuter, le mardi 26 mars, à 8 heures du soir, dans la grande salle du Conservatoire de musique, une nouvelle symphonie dramatique intitulée *Arva ou les Hongrois*, au bénéfice d'une maison de travail pour les ouvrières sans ouvrage. Les solos de cette importante partition seront interprétés par Mlle Valérie de Rupplin, MM. Gueymard, Portheant et Beauce. L'orchestre sera dirigé par M. Lacombe; les chœurs, par M. Dietsch.

Prix des billets: Premières loges et stalles de galerie, 10 fr.; deuxièmes loges, loges au rez-de-chaussée et orchestre, 8 fr.; parterre, 5 fr.; amphithéâtre, 5 fr. — S'adresser pour la location, chez M. Réty, au Conservatoire, 15, rue du Faubourg-Poissonnière, et chez M. Lacombe, 34, rue de la Victoire.

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 12. — Aujourd'hui dimanche, grand Concert vocal et instrumental dans lequel on entendra les principaux artistes de Paris. A 10 heures, grande tombola tirée par le général Tom-Pouce, ramené des Etats-Unis, par Isidore Lazarard (dit l'homme à la Poupée). Scène comique par M. Clément du théâtre des Folies-dramatiques. Le piano sera tenu par M. Savart. Prix: 1 f.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 3. — Aujourd'hui dimanche, 24 mars, à 8 h. 1/2, grand Concert vocal et instrumental, dans lequel on entendra pour la première fois, la *Révolte de Memphis*, chœur en 4 parties, chanté par les Enfants de Lutèce, au nombre de 80.—*Air de Pascarello*. par Mme Henri-Potier, de l'Opéra-Comique.—*Le Bénéfice de Berlinget*, nouvelle scène comique, dite par Mayer.—(Voir l'affiche pour les détails.)—Prix d'entrée: 50 c. Tribunes réservées, 75 c.

Spectacles du 24 Mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Mithridate, Gabrielle
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS.—Lucia di Lammermoor.
ODEON.—François le Champi, Colin, les Gardes.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Henri III, Louise.
VAUDEVILLE.—Les Quatre coins de Paris, les Saisons, les Secrets, Pas de fumée.
GYMNASE. — Les Bijoux, un Coup d'Etat, la Bossue, la Faction.
VARIETÉS. — Mlle Marguerite, la Mariée, Chercheuses d'or, Nisus.
THEATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, la Belle Cauchoise, Papillons, le Lièvre en sevrage.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulin, Oiseaux, Un de perdu.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Misel ou le lutin du foyer, Le sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT.

PARIS.............. Un an 30 f., Six mois 16 f., Trois mois 8 f.
DÉP. ET ÉTRANG.
(sans surtaxe)........ » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

Bourse du 23 mars 1850.

Affaires complètement nulles pendant la première heure; aux environs de deux heures, il s'est fait quelques opérations, mais en baisse.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
90 85	5 0/0 J. mars.	cpt.	90 95	90 [illegible]	90 [illegible]	90 45
90 90	5	fin c.	90 90	90 90	90 [illegible]	90 50
»» »»	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	4 0/0 J. sept....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
56 [illegible]	3 0/0 J. m....	cpt.	55 90	56 »»	55 [illegible]	55 95
56 »»	3	fin c.	55 [illegible]	55 »»	55 [illegible]	55 70
85 30	5 0/0 Piém...	cpt.	85 25	85 30	85 »»	85 »»
»» »»	5	fin c.	85 25	85 [illegible]	85 [illegible]	85 »»
2212 50	Banq. France	cpt.	2210 »»	2210 »»	2200 »»	2200 »»
757 50	Paris-Orléans.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	757 50
»» »»	Libérés....	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
510 »»	Rouen........	cpt.	515 »»	515 »»	[illegible]	512 75
515 »»	Libérés......	31 c.	»» »»	[illegible]	»» »»	515 »»
223 »»	Havre........	cpt.	225 »»	225 »»	222 50	222 50
»» »»	Libérés....	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	222 50

Préc. clôt.	CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
[illegible]	St-Germain....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	Versailles r. d.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
[illegible]	Versailles r. g.	cpt.	440 »»	[illegible]	[illegible]	425 »»
[illegible]	Mars.-Avign....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible]
[illegible]	Libérés....	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
415 »»	Bâle..........	cpt.	415 »»	415 »»	412 75	412 75
»» »»	Boulogne.....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	Libérés.....	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
430 75	Nord, j. juill..	cpt.	430 75	430 75	[illegible]	425 »»
435 75	300 payés...	31 c.	427 50	427 50	[illegible]	[illegible]
212 50	Centre.......	cpt.	210 »»	210 »»	202 50	202 50
210 »»	Libérés.....	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	202 50
325 »»	Bordeaux.....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible]
»» »»	175 payés...	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
240 »»	Nantes.......	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	238 75
»» »»	325 payés....	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
236 25	Strasbourg...	cpt.	236 25	236 25	232 50	232 50
236 25	325 payés....	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	232 75

Obligations.		
De la Ville, 4 0/0......	1300 »»	
— Nouvelles......	1160 »»	
De la Seine, J. juillet.	1070 »»	
Orléans, 4 0/0, 1847..	[illegible] »»	
— nouvelles, 1849.	970 »»	
Havre, Jouiss. mars..	»» »»	
— Nouvelles......	965 »»	
Rouen, 4 0/0.........	»» »»	
Liste civile........	[illegible] »»	
Canaux et valeurs diverses.		
Quatre-Canaux......	1065 »»	

Bons du Trésor......	4 1/2
Zinc: V.-Montagne.	3015 »/»
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 1840.	98 1/2
— 5 0/0 1842.	99 1/4
Espagne: dette nouv.	»» »/»
— dette [illegible]	36 1/2
Naples, Réc. Rothsc.	93 50
Rom. Empr. j. déc.	77 1/4
— Nouv. Empr.	76 1/2
Piémont. Obl. à 4 0/0.	»» »/»
— Obl. nouv à 0/0.	975 »»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

10e Année. N° 83. Lundi 25 Mars 1850

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les tarifs à la 4e page.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 24 MARS.

Liberté! Liberté!

Si tous les hommes étaient véritablement libres, l'égalité effective, conforme aux lois naturelles, s'établirait entre eux, et de la réalisation de ces deux premiers termes de la devise républicaine résulterait le développement du troisième, la fraternité.

Dans cet arbre à trois branches, c'est la Liberté qui forme évidemment le tronc. L'Egalité n'est que le libre essor également donné aux facultés de tous; et l'Egalité, ainsi fondée sur la Liberté complète, ne conduit pas plus au niveau parmi les hommes que parmi les arbres d'une forêt ou les plantes d'un parterre; dans le parterre comme dans la forêt, l'air, le sol et le soleil sont à la libre disposition de tous les végétaux, qui en absorbent chacun ce qui convient à sa nature, à sa force, et qui se développent inégalement, selon leur essence et leurs facultés diverses, sans qu'aucun puisse se plaindre de la part attribuée à son voisin, puisque chacun a pris au réservoir commun tout ce qui correspondait à ses besoins d'existence et de plein accroissement.

Quant à la Fraternité, elle ne peut être évidemment que le résultat de la Liberté et de l'Egalité. La Liberté est un droit, l'Egalité est un principe, la Fraternité est un sentiment. La Liberté et l'Egalité peuvent être, jusqu'à un certain point, du domaine de la loi; la Fraternité échappe à la fois aux prescriptions du législateur et aux préceptes du moraliste. On ne décrète pas l'amour; il est également superflu de le conseiller; mais on peut réaliser les conditions les plus favorables pour qu'il se développe. Or, la première de toutes ces conditions, c'est la Liberté. Tant que subsistera directement ou indirectement l'esclavage, il n'y aura pas de Fraternité possible entre les puissants et les faibles, entre les oppresseurs et les opprimés, entre les tyrans et les victimes.

Nous disons que la Liberté et l'Egalité peuvent être, *jusqu'à un certain point*, du domaine de la loi; nous avons des raisons graves pour faire cette restriction. Nous autres socialistes, à qui on reproche principalement de ne pas être des *hommes pratiques*, nous avons pour habitude de ne point nous payer de mots et de ne point nous contenter de formules abstraites. Nous envisageons les faits, et nous poussons l'utopie jusqu'à vouloir que les droits et les principes que tout le monde proclame, et dont personne n'ose plus contester les formules, cessent enfin d'être une lettre morte, et passent dans la réalité de la pratique sociale. Nous laissons aux politiques purs la puérile satisfaction de lire en tête de tous nos monuments la sainte devise de la République: *Liberté, Egalité, Fraternité*; d'inscrire en tête de tous nos codes, de toutes nos chartes, de toutes nos constitutions: « Tous les Français sont égaux devant la loi; » nous ne nous arrêtons pas à cette satisfaction purement intellectuelle; nous poursuivons et nous poursuivrons l'œuvre révolutionnaire jusqu'à ce que le droit et le principe étant réalisés, le sentiment d'amour qui doit relier tous les hommes entre eux et constituer enfin l'unité de la grande famille humaine, puisse librement se développer et s'enraciner dans tous les cœurs.

Mais cette œuvre révolutionnaire, nous la poursuivrons en socialistes, c'est-à-dire en hommes de science qui comprennent la suprématie de l'idée sur la force, et qui regardent la violence comme le plus imparfait et le plus dangereux des instruments d'émancipation. Pour nous, le moyen est identique au but: nous marchons à la conquête de la liberté effective, intégrale dans tous les ordres de relations sociales, et nous ne demandons, pour réaliser cette conquête, que la liberté de penser, la liberté de discuter. Contre l'erreur nous ne voulons pour arme que la vérité, contre les ténèbres que la lumière. Nous laissons à nos adversaires le monopole du mensonge, des calomnies, des violences qu'inspire la peur; nous leur abandonnons le triste et faible appui des sabres et des baïonnettes, sachant bien que les bras cesseront de se lever contre nous quand nous aurons gagné les intelligences et les cœurs.

Jusqu'à ce jour, dans tous les temps et chez tous les peuples, les institutions sociales n'ont eu pour but et pour effet que de légaliser les usurpations de la force; tout a été organisé en vue d'enchaîner la liberté, dans laquelle on n'a voulu voir que l'esprit de révolte et d'anarchie. Toutes ces sociétés reposant sur l'injustice, sur la spoliation des masses au profit de quelques privilégiés, ne pouvaient être préservées de la décomposition que par une force compressive plus ou moins énergique. On avait beau s'étayer de dogmes prétendus religieux, qui n'avaient d'appui que dans l'ignorance générale, le simple instinct des populations aurait suffi pour repousser l'ilotisme qu'on leur imposait, si la force brutale n'avait été là pour les contenir. Eh bien! en dépit des trois révolutions que nous avons déjà faites, malgré que le mot de liberté soit inscrit en tête de toutes nos lois depuis bientôt soixante ans, le nombre des citoyens véritablement libres en fait n'a pas beaucoup augmenté. C'est que, d'une part, l'ensemble des institutions qui nous régissent encore, n'est après tout qu'un héritage bien peu altéré des gouvernements monarchiques, et que, d'autre part, rien n'a été changé dans le régime économique des rapports sociaux. Il y a eu des déplacements de personnes; le nombre des oppresseurs a pu s'augmenter un peu; quelques privilèges nominaux ont été abolis, mais les privilèges de fait subsistent toujours; de nouvelles variétés se sont même créées sous le régime de la concurrence anarchique préconisée par les économistes, et la grande masse des prolétaires est encore aujourd'hui taillable et corvéable à merci, soumise entièrement au bon plaisir des quelques hommes qui distribuent à leur gré les places dans le grand atelier du travail.

De quelque part que l'on jette les yeux, on n'aperçoit que la dépendance et le servage; l'esclavage n'a rien perdu de sa rigueur pour avoir revêtu les formes hypocrites du prolétariat. La prétendue protection de la loi pour le pauvre est un mensonge. La justice qui se dit gratuite ne s'administre qu'à beaux deniers comptants; et si on ne peut plus suborner directement le juge, l'institution elle-même s'est environnée d'un rempart de frais qui n'en permet l'abord qu'aux riches; et pour la plupart des affaires qui dépassent le premier degré de juridiction, notamment, on n'est admis à faire valoir son droit qu'à la condition d'avoir préalablement déposé la somme correspondante aux frais présumés.

Dans l'ordre administratif, on sait ce qui se passe. Il est défendu à tout employé du gouvernement d'avoir une conscience. Il doit toujours être, en politique, de l'avis du ministre régnant. On comprendrait, à la rigueur, qu'il lui fût interdit de voter; mais on le contraint, sous peine de perdre son emploi, c'est-à-dire, souvent, sous peine de mort pour lui et sa famille, à penser aujourd'hui blanc, demain noir, selon que le système à l'ordre du jour le commande.

Et cela ne s'applique pas seulement aux agents de l'administration dont les fonctions se rattachent à la pensée gouvernementale; partout on retrouve le même abus de force, la même influence démoralisatrice: dans les finances, on traque les percepteurs et les contrôleurs; dans les travaux publics, les ingénieurs et conducteurs; dans l'enseignement, les instituteurs; dans l'armée, les officiers, les sous-officiers, et même jusqu'aux soldats qu'on envoie expier en Afrique ou dans les garnisons lointaines le crime de républicanisme; dans le clergé, le bon plaisir des évêques n'a pour ainsi dire pas de limites, et l'on tend de plus en plus à soumettre les inférieurs à la maxime des jésuites: *Perindè ac cadaver*.

Ce ne serait rien encore que toutes ces influences réunies qui s'exercent au sein des hiérarchies organisées dans le corps social. Après tout, dans la société telle qu'elle est faite aujourd'hui, la partie organisée tant bien que mal n'est qu'une faible fraction du grand tout; c'est un vingtième environ de la population, et si l'esclavage s'arrêtait là, on pourrait le déplorer sans doute, on ne pourrait le devoir impérieux d'y chercher et d'y apporter remède, mais la gangrène étant circonscrite, l'extirpation n'en paraîtrait ni difficile ni dangereuse. Malheureusement, il n'en est pas ainsi, et quand de la fraction gouvernante on passe à l'examen de la masse gouvernée, quand de l'ordre politique on passe à l'ordre économique, on y trouve des abus encore plus criants et d'autant plus invétérés que n'étant plus le résultat d'une organisation quelconque, ils ont longtemps échappé à l'œil des analystes, et sont passés dans les mœurs comme quelque chose d'inévitable, de fatal, résultant de la loi naturelle.

Là, le nombre des indépendants est bien petit. Les vieilles seigneuries, abolies en droit, existent toujours en fait. Quelques affranchis sont venus se joindre ou se substituer aux anciens maîtres, et comme jadis, c'est souvent l'oisif qui non-seulement vit aux dépens du travailleur, mais exerce sur lui un véritable droit de vie et de mort, puisqu'il peut à son gré lui donner ou lui retirer le travail. Jamais dépendance plus étroite, esclavage plus brutal ne se cachèrent sous les dehors hypocrites d'une liberté nominale. « Tu es libre de ne pas m'obéir, dit le maître à son ouvrier; mais je suis libre aussi, moi, de ne plus t'employer. »

Cela revêt toutes les apparences d'un contrat réciproque, et, en fait, cela se traduit par la plus monstrueuse de toutes les oppressions, car, l'ouvrier vivant au jour le jour, sans avances, sans épargnes, pressé par la faim dont le cri se fait entendre impérieux toutes les six heures, *n'est pas libre* de courir les hasards d'un autre travail, qu'il peut ne pas trouver, et en supposant même qu'il se sente le courage de braver personnellement les chances de famine, sa femme, ses enfants enchaînent sa volonté et le tiennent fatalement attaché à la glèbe.

Une seule voie est ouverte vers l'affranchissement, voie étroite, glissante, souvent semée de crimes et d'infamies, la voie de l'enrichissement. S'enrichir est devenu synonyme de s'affranchir; aussi, comme la liberté est le plus précieux des biens, comme toutes les forces de l'âme se tournent vers elle, et qu'il n'est pas de sacrifices qu'on ne soit disposé à faire pour la conquérir, il arrive que tous moyens sont jugés bons qui paraissent conduire à la fortune, et la démoralisation la plus profonde est la conséquence de ce système où tout repose, non pas sur le travail, non pas sur l'emploi régulier des facultés que la nature a réparties à chacun, mais sur la possession du signe représentatif de la richesse, sur la possession des écus.

Les vieilles légendes sont pleines d'histoires d'individus qui ont vendu leur âme à Satan pour posséder la richesse. Rien de plus vrai au fond; la plupart de ceux qui sont arrivés à concentrer dans leurs mains une masse considérable de produits créés par le travail d'autrui, n'ont pu le faire qu'en foulant aux pieds tous les sentiments divins de justice et de vérité, et qu'en sacrifiant au démon.

Si la richesse n'aboutissait qu'à procurer des jouissances à ceux qui sont parvenus, *per fas et nefas*, à la conquérir, il n'y aurait pas trop à s'en plaindre; mais malheureusement, dans les époques de pauvreté, de disette générale comme celles qu'a traversée l'humanité jusqu'à présent, les jouissances de quelques-uns sont fabriquées avec les souffrances du plus grand nombre. L'or est un sceptre redoutable auquel sont asservis tous ceux qui ne le possèdent pas. Au règne de la force a succédé celui de la richesse; on n'assomme plus avec la masse de fer, on écrase et on exploite avec la masse d'or.

C'est là que gît la source véritable de l'esclavage universel, de l'inégalité monstrueuse, contre lesquels proteste le sentiment public; c'est l'insuffisance des richesses et leur fausse répartition qui perpétuent, en dépit des formules légales, l'asservissement des masses, et entretient par suite, entre les classes diverses, ces haines terribles qui menacent incessamment la société tout entière d'un épouvantable cataclysme.

Jusqu'à présent, les privilégiés seuls se sont réservé le droit de faire la loi, et ils l'ont faite de façon à sauvegarder, à favoriser même leurs privilèges. Aujourd'hui que tout repose sur le suffrage universel, la loi est censée faite au nom de tous et dans l'intérêt de tous: or, aucune modification essentielle n'a encore été apportée, depuis 1848, dans notre système législatif: impôts, administration, justice, armée, travaux publics, éducation, etc., tout l'organisme social, en un mot, est resté ce qu'il était sous la monarchie; on n'a pas même tenté les réformes timides au nom desquelles les conservateurs d'aujourd'hui préludaient au renversement des conservateurs de 1847.

Les jeux de mots politiques ont fait leur temps; le peuple ne se laissera plus leurrer par des tours de prestidigitation gouvernementale comme ceux de 1830 et de 1848.

Il veut et il aura la Liberté.

Il veut et il aura l'Egalité.

Quand ce droit et ce principe seront réalisés, il tendra fraternellement la main à ses oppresseurs de la veille, car c'est de justice seulement qu'il a soif, et non pas de vengeance.

Nous savons bien, et nous l'avons dit plus haut, que la loi seule n'aura jamais puissance de donner à tous la Liberté réelle, d'assurer pour tous l'Egalité effective: mais elle peut beaucoup dans ce sens; elle peut surtout favoriser au lieu d'entraver, comme elle le fait, la création des institutions capables de réaliser l'une et l'autre; elle peut, en un mot, jeter la base de l'édifice républicain, et avant tout, déblayer le terrain de toutes les ruines féodales du passé. C'est vers cette œuvre que doivent se concentrer tous les efforts des législateurs démocrates.

ALLYRE BUREAU.

Mercredi nous commencerons la publication d'un écrit de Victor Considérant, sur la situation extérieure, ayant pour titre: LA DERNIERE GUERRE ET LA PAIX DEFINITIVE EN EUROPE.

Nous publierons ensuite plusieurs articles de notre ami sur la question la plus urgente à l'intérieur, la CONSTITUTION DES QUATRE CREDITS.

On lit dans la *Gazette de France*:

On se demande en province où est le gouvernement. Est-il à l'Assemblée? est-il à l'Elysée? Ce qui paraît certain, c'est que le *Times* a été bien informé en parlant d'un *comité de salut public* qui se réunit autour du président, et dans lequel se résolvent les grandes mesures dont huit commis, sous les vieux noms de ministres, sont ensuite les éditeurs.

Ce comité intime qui, dit-on, a les entrées des petits appartements, est composé de personnages influents qu'on nomme déjà les ROUÉS D'ÉTAT, et dont M. Thiers est le chef.

On ne peut en effet voir des hommes d'Etat dans ces épaves de tous les vieux régimes qui n'ont rien compris à leurs naufrages, et qui ne pensent qu'à construire un édifice sur le radeau où ils se sont réfugiés, au lieu de se diriger bien vite vers le port.

Simple rapprochement.

Relativement aux élections du Cher, le rapporteur du 4e bureau déclare que des irrégularités, des violations de la loi très regrettables ont été commises. Il constate néanmoins que le dernier élu l'emportant de 5,182 voix sur le candidat qui vient après lui, ces irrégularités n'ont pu modifier les élections. En conséquence, il conclut à l'admission des deux représentants, et à un blâme sévère contre les fonctionnaires qui ont violé la loi. L'Assemblée adopte sans aucune réclamation les conclusions du rapport, et l'élection de MM. de Vogué et Poisle-Desgranges, *candidats de l'ordre*, est validée.

Relativement aux élections de Saône-et-Loire, le rapporteur du 11e bureau signale des irrégularités et des violations de la loi de la part de plusieurs maires. Il constate néanmoins que la différence de plus de 10,000 voix, qui existe entre le dernier de la liste démocratique et le premier de la liste *modérée*, ne permet pas de penser que ces irrégularités aient pu influer sur le résultat définitif du vote. En conséquence, il conclut à l'admission des six représentants et à un blâme sévère contre les fonctionnaires qui ont violé la loi. La majorité du 13 mai repousse les conclusions du rapport, casse l'élection républicaine, et ne prononce aucun blâme contre les fonctionnaires.

L'Assemblée va avoir incessamment à se prononcer sur les élections du Haut-Rhin, où, à ce qu'il paraît, se sont produits des faits très graves et d'autant plus de nature à invalider le résultat, que le nombre des voix qui séparent les candidats élus de ceux qui suivent immédiatement est très faible.

Les candidats proclamés sont: en tête, M. Kestner, socialiste, et MM. Migeon et Dollfus, *modérés*.

Si la majorité du 13 mai veut être conséquente, voici le raisonnement qu'elle fera: « On nous signale des fraudes électorales qui peuvent avoir vicié l'élection; or, ces fraudes ne peuvent avoir été

commises que par les ennemis de la société, de la morale et de la religion, par les socialistes, en un mot : donc nous devons considérer comme loyalement acquis les votes qui se sont portés sur MM. Migeon et Dollfus, attendu que le parti *honnête* et *modéré* est incapable de faillir à l'honnêteté et à la modération ; mais pour assurer la répression des faits coupables qui se sont produits, nous devons casser l'élection de M. Kestner, attendu que les socialistes qui ont voté pour lui ont surabondamment prouvé qu'ils étaient capables de tout. »

Sérieusement, la jurisprudence électorale que tendrait à établir le vote relatif aux élections de Saône-et-Loire, aurait pour effet de rendre les fonctionnaires dont le dévouement ne connaît pas de limites, arbitres de toutes les élections. Il dépend absolument d'eux, en effet, d'introduire dans toutes les opérations des cas de nullité, en se réservant de les faire valoir ou de les laisser dans l'ombre, selon que le suffrage aurait donné la victoire à la cause de l'*anarchie* ou à celle de l'ordre.

Une élection vient d'avoir lieu dans une compagnie de la 10e légion, rue Saint-Dominique, 166 (Gros-Caillou), pour nommer un capitaine en second.

M. Fernand Foy, candidat des modérés, a obtenu 33 voix.

M. Ramon de la Croisette, chef comptable de l'Assemblée, porté par les démocrates, a réuni 103 suffrages.

Dans la même compagnie, pour la nomination d'un sergent-major, M. Debenne, candidat modéré, n'a obtenu que 13 voix, pendant que le citoyen Fondard, marchand de vin, démocrate, en obtenait 81.

Anarchie des journaux de l'ordre.

La *Patrie* a trouvé un moyen *légal* de faire réviser la Constitution en dehors des formes prescrites par elle.

Elle le trouve dans cet article :

La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français.

ELLE EST INALIÉNABLE ET IMPRESCRIPTIBLE.

Aucun individu, AUCUNE FRACTION DU PEUPLE ne peut s'en attribuer l'exercice.

« La souveraineté du peuple étant inaliénable, la Constitution ne l'engage qu'autant qu'il le veut bien, et il est très constitutionnel au pouvoir exécutif de provoquer une révision de la Constitution. »

Telle est la théorie du journal de l'ordre.

Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à une seule observation.

Si les délégués du peuple, président et Assemblée, ne sont pas obligés par la loi fondamentale, le peuple ne l'est pas davantage, sa souveraineté étant inaliénable et imprescriptible.

Si donc les délégués du peuple, qui sont une fraction de la nation, peuvent provoquer la révision de la Constitution en dehors des formes prescrites, une autre fraction du peuple peut invoquer le même droit.

Or, quels moyens efficaces possède la fraction du peuple qui reste en dehors du maniement des affaires, de consulter la nation ?

Le pétitionnement ?

Près d'un million de citoyens ont pétitionné contre le rétablissement de l'impôt des boissons, l'Assemblée l'en a-t-elle moins rétabli ?

La discussion par la presse ?

Les gouvernements ne l'écoutent que lorsqu'elle est de leur avis. Les journaux *modérés* eux-mêmes ont énergiquement combattu la pensée de présenter de nouvelles lois restrictives de la liberté d'écrire ; a-t-on tenu compte de leurs conseils ?

Le scrutin électoral ?

L'élection n'a lieu que sur la convocation du pouvoir exécutif ; ce moyen n'est donc qu'exceptionnellement à la portée du peuple.

Une élection n'est jamais une réponse catégorique ; on peut toujours l'interpréter.

Dans le cas où la réponse est trop précise, on la déclare factieuse, et on lui répond par des menaces.

Le seul moyen efficace que possède une fraction du peuple de consulter la nation, si l'on se place en dehors des garanties légales, ce serait donc l'insurrection.

Au droit réclamé par le pouvoir exécutif et l'Assemblée de provoquer une révision de la Constitution en dehors des formes légales, correspond pour les citoyens le droit d'élever des barricades.

La thèse de la *Patrie*, adoptée par l'*Assemblée nationale* et le *Pays*, justifie l'insurrection de juin, faite sous l'empire de la Constitution, sinon votée au moins présentée.

Si la thèse est vraie, les insurgés de juin exerçaient un droit en se soulevant, avant que toute la France pût être instruite de leur protestation et appelée à se prononcer entre eux et le gouvernement, on a *entravé l'exercice de leur droit*.

Et ainsi de toutes les insurrections passées ou à venir.

La conséquence est rigoureuse.

La théorie des journaux de l'ordre mène tout droit à la plus épouvantable anarchie.

Nous mettons en vente aujourd'hui un excellent petit livre de M. Eugène Bonnemère, auteur des *Paysans au dix-neuvième siècle*, sous le titre de : HISTOIRE DE L'ASSOCIATION AGRICOLE et SOLUTION PRATIQUE, *ouvrage couronné par l'Académie de Nantes*. Cet ouvrage, écrit par un propriétaire, approuvé par une académie provinciale, qu'on ne soupçonnera sans doute pas de vouloir la destruction de la propriété, de la famille et de la religion, arrive à toutes les conclusions du Socialisme et propose, comme solution pratique du grand problème du travail, l'*association libre et proportionnelle du capital, du travail et du talent*, sur double point de vue de l'histoire du passé et de la constitution de l'avenir. C'est un ouvrage qui mérite l'attention de tous les penseurs de notre époque de transition. (*Voir aux annonces.*)

Faites comme l'Empereur.

La *Presse* dit avec beaucoup de raison au président de la République : Vous représentez l'immobilisme et la compression, vous imitez la politique de Charles X et de Louis-Philippe, vous n'échapperez point à leur sort, si vous ne vous hâtez de rentrer dans les voies de la démocratie.

La *Patrie*, à son tour, dit au président : N'écoutez pas la *Presse*, elle extravague ; à l'en croire, deux politiques seulement seraient en présence, celle de Charles X et de Louis-Philippe, qui est la *faiblesse*, et celle de la révolution, qui est la *folie*.

Elle n'a point parlé d'une troisième politique, qui est la meilleure, celle de l'empereur Napoléon, qui est la *force*.

Que M. le président, continue la *Patrie*, brûle ses ouvrages, *juvenilia*, bien qu'ils aient pu contribuer à son élection, qu'il relise les écrits de l'empereur, il verra sa conduite tracée. Mais citons.

Dans certaines situations providentielles, gouverner est un devoir. Il y a des familles qui semblent dévouées à certaines missions. Bonaparte veut dire dompteur de révolution. Il n'y en a pas eu assez d'un pour venir à bout de l'hydre. Il en faut deux. Neveu de l'homme du 18 brumaire ! souvenez-vous que votre oncle fit *autrement* que Louis XVI et *qu'il enchaîna la révolution*.

Nous ne voyons pas l'histoire de l'empire comme la *Patrie*.

Napoléon n'enchaîna la révolution à l'intérieur qu'en la déchaînant à l'extérieur ; ses armées détruisirent la vieille Europe, le vieil empire d'Allemagne ; il abolit partout l'inquisition, la féodalité, sema en tous lieux des germes de liberté, de progrès, et servit ainsi cette grande révolution qui n'est pas française, mais universelle.

L'empire français fut tellement fécond pour les libertés européennes, qu'en 1792, avant d'avoir été visitées par nos armées, toutes les nations du nord marchaient aveuglément contre la France, coupable uniquement *de s'être donné une Constitution*.

En 1814, ces mêmes nations, plus éclairées, éclairées par notre contact, ne marchèrent contre la France qu'après avoir exigé de leurs souverains *des promesses de Constitution*.

Les campagnes de l'Empire activèrent le progrès de l'Europe. Ce fut la révolution à l'extérieur, et, le jour où Napoléon cessa d'employer victorieusement à ce but l'activité nationale, du jour où son épée se brisa dans ses mains, les fédérés entonnant dans les faubourgs de Paris les chants de 93, lui prouvèrent que la révolution vivait encore. Il a écrit à Sainte-Hélène qu'elle était loin d'être finie.

Le président de la République, en admettant qu'il fût Napoléon-le-Grand, ne pourrait donc entraver la révolution à l'intérieur que temporairement et à la condition d'une diversion des plus énergiques à l'extérieur, à la condition d'une guerre de géants contre les oppresseurs de l'Europe, la Russie et l'Autriche.

Mais le régime actuel, qui ne donne à la France, à l'extérieur, aucun champ d'activité, aucune gloire, et qui ne sort de son inertie que pour s'unir, comme à Rome, avec les forts contre les faibles, est loin d'offrir à l'activité du pays cet essor large et glorieux qui pourrait le rendre insensible pour un temps à la perte de toutes les libertés.

Le conseil donné par la *Patrie* au président, *faites comme l'Empereur*, ne peut recevoir aucune application ; c'est un non-sens ou une plaisanterie.

L'Assemblée législative vient d'annuler les élections de Saône-et-Loire.

Pour ôter tout prétexte à des mesures rigoureuses contre ce département, les enfants de Saône-et-Loire habitant Paris prient leurs concitoyens de conserver le calme le plus parfait et de se préparer activement à une nouvelle victoire dans la lutte électorale.

Le Travail et les Ecus.

L'*Assemblée nationale* continue à signaler l'existence d'un pacte de famine par les écus contre le travail :

Aussitôt, dit ce journal, que le triomphe des citoyens Carnot, Vidal et de Flotte a été connu, un grand nombre de commandes ont été retirées, des transactions commencées ont été rompues, les marchés n'ont eu que des vendeurs. Une baisse générale est venue frapper toutes les denrées, les adjudications n'ont point trouvé de soumissionnaires.

A ces affirmations réitérées de l'*Assemblée nationale*, nous répondons : Non, ces faits ne sont pas vrais ; ils ne peuvent pas l'être.

Comment ! parce que la population parisienne, usant de son droit constitutionnel, a élu tels ou tels représentants ; parce que, sous un gouvernement républicain qui s'affiche comme devant protéger les intérêts de tous, la majorité du peuple de Paris, renonçant désormais à toute idée de lutte armée, a formulé par ses choix le vœu constitutionnel de voir le gouvernement opérer certaines réformes auxquelles elle est intéressée, et suivre une ligne politique en rapport avec son origine, les hommes que contrarient ces réformes, que froisse cette politique, — non contents d'opposer leur vote à son vote, se croiraient en droit d'abuser de l'influence que le hasard leur a conférée pour punir cette population laborieuse d'avoir dit tout haut qu'elle souffre, et désigné le remède d'où elle attend sa guérison ; ils s'entendraient pour la frapper dans son existence, dans son pain !

Non, cela n'est pas, cela ne peut être. Les actes de cette nature qu'on nous rapporte sont des faits isolés, l'œuvre d'un petit nombre d'énergumènes de la modération. L'*Assemblée nationale* calomnie ses amis comme elle a calomnié ses ennemis. Le parti de l'ordre ne saurait prendre l'initiative d'une ligue aussi imprudente.

Car cette ligue en appellerait une autre. Ou le peuple, dans sa colère, chercherait à se venger sur ceux qui l'auraient opprimé, et par notre temps d'agitation, on sait qu'il peut toujours en trouver l'occasion ;

Ou il opposerait à la ligue des écus la ligue de la grève. Que deviendraient les amis de l'ordre, si la majorité de la population parisienne, si la partie active et industrieuse du pays leur déniait ses services ; si l'ouvrier de Rouen refusait ses draps, celui de Lyon ses tissus de soie ; si le cordonnier leur refusait ses chaussures et le boulanger du pain ; si le boutiquier, comme ils l'appellent, cessait tout à coup de faire affluer les marchandises dans ses comptoirs ?

Le travail, après un temps de transition assez court, peut se passer des écus ; les écus ne peuvent se passer du travail

Ecrivains du parti de l'ordre, ne forcez pas la partie de la nation qui produit à faire tout à coup ces réflexions, ménagez la transition ; elle peut s'opérer sans secousse, si vous ne l'entravez pas par vos résistances inopportunes. Vous serez impuissants à l'empêcher ; mais il dépend de vous et de vos amis de lui donner un caractère de violence qu'on peut éviter.

Croyez-nous, n'inventez plus de pacte de famine de la part de ceux qui possèdent ; ou, s'il existe en effet, n'en entretenez pas tous les jours la population. C'est là un jeu dangereux et qui pourra lui couter cher à tout le monde.

DIEU EST GRAND, ET MAHOMET, etc.

Le feuilleton de causeries, publié ce matin par l'*Assemblée nationale*, se termine ainsi :

La France a pour elle le dieu des armées là haut et le général Changarnier ici, et des nations se sont sauvées avec moins que cela.

Toujours la glorification de la force !

Les journaux de l'ordre prétendent que des démocrates ont quelquefois invoqué la *sainte guillotine*. Nous ignorons si ces deux mots ont jamais été accolés ensemble par quelque enfant perdu de la démocratie ; ce que nous affirmons, c'est qu'aucun journal démocratique ne s'est fait le complice de cette odieuse sanctification de la force. Il appartenait aux journaux modérés de donner ce scandale à la nation. On se rappelle que la *Patrie* s'écriait dernièrement, à propos des violences que la réaction se croit permises contre les socialistes : L'*épée* est *sainte !*

Et les journaux de l'ordre d'applaudir. C'est la même idée qui est exprimée en termes moins crus par l'*Assemblée nationale*. Au reste, cette sanctification de la violence est logique de la part du parti modéré. Les républicains de 93 ont employé la guillotine pendant quelques mois contre les ennemis de la France, ils ont eu tort : mais les aristocrates abusaient depuis trois mille ans de l'épée contre leurs ennemis personnels.

Les journaux légitimistes citent aujourd'hui une conversation de M. Henri V, dans laquelle le prétendant déclare que s'il était restauré, il se conduirait suivant les principes proclamés par Châteaubriand.

Nous voulons le croire. Mais les Bourbons, lorsqu'ils dominaient sur la France, renvoyaient Châteaubriand et donnaient leur confiance aux Chantelauze, aux Peyronnet, et autres Montalembert de l'époque.

Quand le président de la République sera rentré dans la vie privée, aux termes de la Constitution, il déclarera peut-être aussi qu'il s'est trompé en prenant pour conseillers irresponsables les hommes qui ont perdu Louis-Philippe, au lieu de s'entourer d'hommes de cœur et de progrès.

Mais on lui répondra comme aux Bourbons repentants : Il est trop tard !

Le *Napoléon* nous apprend aujourd'hui que, lorsqu'on a été honoré de six millions de suffrages, on peut très bien se permettre de faire contre la presse plus que n'ont fait la Restauration et la royauté de Juillet. D'ailleurs :

Réprimer la liberté de la presse ce n'est point blesser le sentiment national.

En effet, la révolution de 1830 l'a bien prouvé.

Il n'y a pas deux manières de marcher pour un gouvernement, poursuit le *Napoléon*, il faut que, sur sa route, il renverse les obstacles.

Renverser les obstacles ! mais c'est là un procédé de guerre ; c'est traiter le pays en ennemi. Il nous semble qu'il serait plus digne d'aplanir ces obstacles en donnant satisfaction à tous les intérêts, que de les attaquer par la violence.

Le *Napoléon* ajoute que « l'important est de savoir d'où l'on vient et où l'on va, » et que « toutes les mauvaises passions sont du côté des prétendus défenseurs de la liberté, tandis que toutes les bonnes sont du côté du pouvoir. »

Enfin, nous lisons plus loin que la politique présidentielle étant attaquée par tous les partis, il en résulte qu'elle est la meilleure possible !...

On lit dans la *Presse* :

On voudrait une bataille qui remplaçât ces deux mots : *majorité* et *minorité*, par ceux-ci : *vaincus* et *vainqueurs*.

On voudrait une bataille qui servît à couvrir le texte de la Constitution sous le régime de l'état de siège.

On voudrait que cette bataille eût lieu plus tôt que plus tard, et la raison qu'on en donne ingénument est celle-ci : Chaque année, l'armée libère 80,000 soldats aguerris et se recrute de 80,000 paysans plus ou moins suspects d'être infectés de socialisme.

Mais ce vœu ne s'accomplira pas.

...A moins qu'on ne tente de lui dérober l'arme qui le protège, le suffrage universel, le peuple est résolu à se reposer, jusqu'au 14 mai 1852, sur les lauriers de sa victoire du 15 mars 1850.

Il a compris que cette journée du 15 mars 1850 avait été une véritable révolution morale, tandis que le 27 juillet 1830 et le 24 février 1848 n'avaient été que deux insurrections victorieuses.

On lit dans la *Voix du Peuple* :

Nous sommes las de ces impudents défis.

Eh bien ! oui, nous les prenons au sérieux, et nous sommons la presse royaliste, qui nous les a jetés, de tenir parole et de maintenir l'enjeu.

Qu'on mette, dit la *Patrie*, la République aux voix, et nous promettons, si elle est votée, de courber la tête sous la décision du suffrage universel.

Soit ! Mettez dès ce jour tous les représentants de la majorité en demeure de donner leur démission, nous en ferons autant pour ceux de la minorité. Que cette démission individuelle devienne de fait collective et unanime, et que, dans ses grandes assises populaires, la nation tout entière prononce.

Vous nous en avez porté le défi, reculerez-vous maintenant ?

Point de mensonge et d'hypocrisie ! Point de circonlutions et d'ambages ! Que la question soit posée nettement, carrément et dans son inexorable alternative : *République ou monarchie*.

Les journaux honnêtes continuent à combattre les lois contre la presse, non par amour pour la liberté de la pensée, mais parce que ces lois seront funestes à eux et à leurs amis :

N'allez pas, s'écrie le *Constitutionnel*, par une loi préventive et aveugle, désorganiser le parti modéré et les journaux nombreux qui en sont l'armée et le drapeau !

Voici l'avis du journal tory, le *Times*, sur ces projets :

Les lois sur la presse, sur le droit de réunion même en temps d'élections, ne sont pas des mesures qui changeront la face du pays. Ce sont des infractions réelles à l'esprit de la Constitution, et nous craignons fort que l'on n'augmente par cette compression systématique le danger de la position plutôt que de l'améliorer, car tout ce luxe de mesures ne saurait faire accroître la confiance au gouvernement. Tout ennemis que nous sommes des mesures révolutionnaires, nous ne pouvons concilier avec des mesures provocatrices les principes du devoir et de la prudence.

La bourse même, toujours disposée à applaudir les mesures de réaction, se montre effrayée de ces projets. Depuis qu'ils ont été présentés, les fonds, qui étaient en hausse, n'ont pas cessé de baisser.

L'*Assemblée nationale* voudrait que les délits de presse fussent déférés à la haute cour. C'est ingénieux.

Le rapporteur de la commission chargée d'examiner la validité des élections de Saône-et-Loire a essayé de jeter un jour défavorable sur M. Esquiros, en rappelant le procès qu'il a subi en 1840, comme auteur d'une publication *immorale*. Personne n'a été dupe de ce prétendu grief ; car on sait que les procès faits aux écrivains, au nom de la morale, étaient et ont toujours été des procès politiques, et que par conséquent la condamnation ne fait pas tache. Ajoutons qu'il eût été de bon goût à M. le rapporteur de se dispenser de rappeler ce fait qui ne constituait pas un cas d'inéligibilité pour M. Esquiros. (*Evènement*.)

Revue de l'Extérieur.

Le retour du pape à Rome ne devait s'opérer qu'à la condition qu'il ne surviendrait rien de nouveau en politique. Il est possible que la nouvelle des élections du 10 mars l'engage à différer encore une fois ce départ, déjà tant de fois ajourné.

L'anarchie et la terreur continuent à régner dans les Etats romains. Les Autrichiens jouent auprès de la population le rôle de protecteurs contre les administrateurs du pape.

A la fin de 1850, l'honneur d'avoir renversé la République romaine aura coûté à la France 60 millions.

Le cardinal Antonelli a protesté, au nom du saint-père, contre la loi de constitution du clergé qui vient d'être adoptée par le parlement piémontais. Le cardinal se plaint que le pape n'ait été consulté qu'après que la loi a été promulguée. Il se plaint aussi fort amèrement que le nombre des fêtes ait été réduit à quatre par an, comme en France.

A Naples, le gouvernement vient de publier l'acte d'accusation dans le procès contre les chefs de la nouvelle société secrète. Les prévenus sont au nombre de 42, dit une correspondance. La société se nomme *Société de la grande Unité*, et doit continuer la secte des carbonari et celle de la *Jeune Italie*. La

formule du serment des républicains est ainsi conçue : « Sur le livre des Evangiles, sur un crucifix et
» sur un poignard ; au nom de Dieu et au nom sacré de l'Italie, je jure que voici ma croyance, voici mon exemple, voici mon arme. Je jure de me servir de toutes mes forces pour délivrer l'Italie de toute oppression intérieure et extérieure ; et si, pour élever le grand édifice de son union, il fallait ma tête, je la sacrifierais comme une pierre de ce grand édifice. Je jure de ne révéler jamais les noms de ceux qui composent mon cercle, pas même à ceux qui composent un autre cercle. Je jure d'obéir aveuglément à ce qui me sera commandé ; et, si je manque à mon serment, que ce livre m'accuse, que ce Dieu me condamne, et toi, frère, frappe-moi avec ce poignard. »

Au nombre des inculpés se trouve M. Carlo Pocrio, ancien ministre de la justice à Naples ; ce célèbre avocat a publié sa propre défense dans un mémoire rempli d'éloquence, plein d'entraînement et de conviction. Il proteste énergiquement contre l'accusation d'avoir fait partie d'une société secrète.

L'Autriche et la Prusse continuent à armer. Un nouveau contingent vient d'être ajouté à chaque régiment autrichien, porté maintenant à sept bataillons, et l'armée russe reçoit de nouveaux renforts.

On fait circuler en Prusse le bruit que l'empereur de Russie veut arriver à Berlin avec *quelques cosaques*, pour y rétablir l'ordre. Nicolas est attendu prochainement à Varsovie, et l'on croit que son arrivée serait le signal d'une concentration de troupes. Dans un ouvrage publié à Berlin, avec la coopération de la Russie à ce que l'on prétend, on déclare que ces armements sont dirigés contre le parlement d'Erfurth et les vues d'agrandissement de la Prusse.

Le projet signé à Munich pour la reconstitution de l'Allemagne, est arrivé à Berlin, appuyé par l'Autriche. Celle-ci, dans ses recommandations, insiste beaucoup sur l'admission de ses provinces slaves et italiennes dans l'empire de l'Allemagne. La Prusse répondra probablement en se plaçant au point de vue de l'Etat fédéré.

A la nouvelle des élections parisiennes, les fonds ont baissé à la bourse de Turin, mais les démocrates ont été saisis d'enthousiasme et d'espérance. On en jugera par les passages suivants de la *Concordia*.

C'est un grand évènement pour la Démocratie, il aura des conséquences européennes, ses ennemis ne se dissimulent même pas la portée du vote parisien. On avait tout fait pour l'empêcher, mais quand Dieu le veut, les hommes n'y peuvent rien, et ce vote qui inaugure un nouvel ordre de choses est vraiment providentiel. Le réveil de la Démocratie, dans ce mois de mars, est d'un bon augure pour les Italiens. En mars 1848, la Lombardie, et avec elle toute l'Italie, se levait pour protester contre l'oppression étrangère. En mars 1849, la bannière italienne succombait à Novarre, et à cette catastrophe commençait cette chaîne de malheurs et de honte de cette année de ténèbres. En mars 1850, le principe démocratique, dans le centre de l'Europe, proteste contre les infamies d'une réaction stupide et perverse. Réjouissons-nous et soyons prêts aux évènements. Comment se dérouleront-ils? personne ne peut le savoir; mais ce que nous pouvons dire, c'est que désormais la réaction n'a plus d'éléments de vie.

L'inauguration d'une politique démocratique de la part de la France, suffira à agiter toute l'Europe. La République française a une dette envers l'Italie ; elle doit rétablir la République romaine, et le rétablissement de la République romaine c'est la guerre avec l'Autriche.

L'*Italia*, journal de Gênes, exprime des sentiments analogues :

Les votes de cette armée sur laquelle les réactionnaires croyaient si bien compter, ont été donnés presque exclusivement aux candidats socialistes.

Ils avaient donc bien tort, ces hommes de peu de foi, de désespérer du triomphe de la démocratie, parce qu'ils l'ont vue courbée partout pendant les dernières années de la Révolution...

Quelles ont été, par le fait, les conséquences de la perte de Milan et de la défaite de Novarre? — D'ouvrir les yeux au plus grand nombre des Italiens trompés, et de leur apprendre combien était trompeuse la doctrine de ceux qui prêchaient qu'on pouvait avoir confiance dans les princes.

Et les exagérations de Pie IX, à quoi ont-elles servi? — A rendre pour jamais impossible l'abhorrée domination sacerdotale. — Et la défaite des Hongrois? — A faire connaître et apprécier l'importance du grand principe de la solidarité et de la fraternité des peuples. — Et les .... du gouvernement français? — A hâter de beaucoup d'années le triomphe du Socialisme.

Courage donc, ô patriotes italiens ; courage, ô peuples de toute l'Europe, l'avenir est à vous !

Revue des Départements.

Les projets de lois Baroche-Rouher, dits *lois de rancune*, ne sont pas encore connus dans toute la France ; mais les journaux des départements les plus rapprochés de Paris peuvent déjà donner une idée de l'impression que ces lois produiront dans la province. Pas n'est besoin de dire le sentiment unanime de la presse démocratique sur ces nouvelles atteintes à la plus chère de nos libertés ; nous n'avons à constater que l'attitude de la presse réactionnaire.

Les feuilles monarchiques sont toutes opposées aux projets de lois ; à vrai dire, c'est moins au nom de la liberté outragée qu'elles les combattent, qu'en vue de leurs intérêts menacés. Le *Courrier de la Somme* veut qu'on laisse toute liberté à la presse, « de telle » sorte que *ceux qui travaillent au bien* ne soient » pas arrêtés par de barbares entraves, et que *ceux* » *qui travaillent au mal* trouvent un juste châti» ment de leurs mauvaises actions. » Ce sont toujours ces mêmes hommes qui proposaient sous la Restauration de « supprimer la *mauvaise presse*. »

On retrouve les mêmes sentiments dans l'*Espérance de Nancy* et le *Journal de Lille*, « les lois ac» tuelles sont, selon eux, suffisantes, pour peu qu'on » sache les *appliquer vigoureusement*. »

Mais de tous les arguments plus ou moins égoïstes, trouvés par les journaux monarchiens le plus curieux est sans contredit celui-ci que nous lisons dans le *Mémorial de Rouen* :

« En exagérant [illegible] » dit cet honnête journal, « [illegible] averait [illegible] simplement les » charges des journaux bien [illegible] et qui, pour le » plus grand nombre, sont dévoués à la cause de » l'ordre. *On les forcerait ainsi à mettre en réserve* » *d'assez fortes sommes pour le jour où les socialistes* » *pourraient* METTRE LA MAIN DESSUS. (*Sic.*) »

Il n'y que les journaux honnêtes pour trouver de ces idées ; il ne nous serait jamais venu à la pensée de jeter un pareil soupçon à la face d'un parti, même du parti de ces pillards d'imprimerie qui volaient jusqu'aux faibles sommes renfermées dans les tiroirs d'un atelier.

Du reste, il ne faut pas trop en vouloir à ce pauvre *Mémorial* ; il reconnaît que l'oppression est un mauvais remède et demande qu'on *rende efficace la publicité des bonnes doctrines*. Il en est là ; il est forcé de revenir aux petits livres de la rue de Poitiers. Vous voyez bien qu'il faut plutôt le plaindre.

Puisque nous parlons du style honnête et modéré, nous ne pouvons passer sous silence cette expression de la *Gazette du Midi*, s'adressant aux commerçants de Paris : « ADORABLES BRUTES. » Voilà le beau langage, le langage honnête. Des hommes honorables ont usé avec indépendance de leur droit d'électeurs, oubliant même toute préoccupation d'intérêt dans un temps où la concurrence commerciale pervertit les meilleures natures, et ce sont d'*adorables brutes* pour ces feuilles légitimistes qui réclamaient hier, en faveur de leur prétendant, l'appel au vœu de la nation !

De tels excès sont odieux ; mais voici qui n'est que ridicule.

Le *Courrier du Hâvre* lutte de zèle terroriste avec les plus grandes feuilles de Paris. Les quais du Havre sont déserts, ses bassins vides, ses ouvriers sans travail. C'est la faute des élections de Paris..... et d'un vent de terre qui souffle depuis les premiers jours de mars avec une si désespérante persévérance que rien ne peut venir du large. — Ceci rappelle assez agréablement ce mot du *Ci-devant jeune homme* : « ..... Morte d'amour pour moi... et d'une fluxion de poitrine. »

Le *Courrier de Marseille* répète depuis trois jours : « Debout la province ! » Il s'agit d'une croisade contre Paris.

Le *Courrier de la Gironde*, le *Nouvelliste de Marseille*, l'*Alsacien*, le *Courrier d'Arras*, le *Salut public*, etc., signalent toujours, comme le plus urgent, le projet d'*épurer la population de Paris*.

Voici maintenant une appréciation d'un verdict du jury, faite par le *Mémorial de Rouen* :

« Un fait plus regrettable et qui vient de se passer à la cour d'assises du Morbihan, a grandement affligé ici tous les amis de l'ordre. Le jury de Vannes, composé en grande partie de légitimistes, a déclaré innocents les dix transportés de Belle-Isle, qui avaient été appelés devant lui, comme accusés du crime de rébellion contre les agens de la force publique. *Malgré les preuves de leur culpabilité, ils ont été déclarés non coupables.* Je dois ajouter, pour votre satisfaction et pour celle de tous les amis de l'ordre, que le verdict du jury a été sérieusement jugé à son tour par les citoyens de Vannes, qui ont accueilli par un morne silence la proclamation du jugement. »

De la Propriété en Irlande.

Sous ce titre : La Révolution sociale en Irlande, la *Revue britannique* donne de curieux détails, dans sa livraison de février, sur l'état de la propriété en Irlande.

En France, nous avons la malheureuse habitude de croire que la propriété est constituée par toute la terre, comme elle l'est généralement chez nous, où la loi a conféré à l'individu un droit personnel et absolu sur le lot de terre qu'il possède.

Nous oublions trop qu'à l'origine des sociétés le droit à la terre a toujours été collectif et non individuel, et qu'il n'est devenu individuel que par une série de transformations.

Et cependant il est resté parmi nous des traces de l'ancien droit terrien.

Ainsi il était de principe sous la monarchie que le domaine royal était inaliénable. Pourquoi? Parce qu'en effet le roi, représentant la nation, n'était point considéré comme propriétaire absolu, mais seulement comme simple détenteur au nom de la nation.

Ainsi encore les *biens communaux* sont l'expression du droit de la collectivité à la terre; cette nature de propriété est essentiellement contradictoire avec celle de la propriété individuelle qui a prévalu; aussi est-elle de jour en jour plus menacée d'absorption par la propriété individuelle.

En Irlande, où le peuple irlandais a été exproprié en masse par la conquête anglaise, s'est produit, en beaucoup d'endroits, un singulier phénomène, un dédoublement, en quelque sorte, de la propriété.

Mais laissons parler la *Revue britannique* :

« L'Irlande est toujours restée une *conquête* des Anglais, une possession anglaise habitée par deux races distinctes, la race des conquérants et la race des vaincus, celle-là privilégiée, celle-ci frappée de toute espèce d'incapacités légales. Or, perpétuer le privilège du conquérant n'est-ce pas perpétuer aussi le privilège du vaincu, qui est de n'admettre aucune prescription en faveur de la force seule? Et voilà pourquoi, après des siècles d'*occupation* la propriété n'est pas réellement acquise aux propriétaires actuels du sol, dont les titres remontent à des conquêtes ou à des spoliations successives prononcées sous un régime de lois d'exception. On peut dire que les ancêtres des héritiers actuels avaient eux-mêmes la conscience du vice de leur droit, puisque la plupart avaient pris des arrangements avec les expropriés, se contentant de recevoir d'eux une rente peu considérable, et les laissant demeurer sur leurs anciens domaines comme *tenanciers* ; ce qui explique comment dans plusieurs comtés d'Irlande les domaines reconnaissent encore *deux hérédités*, celle du propriétaire nominal et celle du fermier, hérédités également inaliénables d'après une coutume purement traditionnelle... »

« Au-dessus de toutes les difficultés de détail, la cause permanente de la mésintelligence des landlords et des cultivateurs est l'interprétation plus ou moins large de ce *tenant-right* (droit du tenancier), qui tend à faire reconnaître celui-ci comme le *co-propriétaire* héréditaire du domaine...

» Dans quelques parties de l'Ulster, à l'Est, le droit du tenancier se fonde principalement sur des améliorations faites par le tenancier, et dont il a la prétention de se faire indemniser s'il quitte la ferme de gré ou de force. Dans l'Ouest, ce droit se fonde nettement sur le droit de possession, et en quelque sorte de simple occupation, puisque tout fermier sortant, n'aurait-il passé qu'un an sur la ferme, exige de son successeur une somme, sous le nom de *bon plaisir* ou *bon vouloir* (*good-will*).

» M. Senior, autorité éminente en économie politique, a analysé toutes ces nuances, et il avoue entrevoir qu'un *certain intérêt dans le sol* a dû être reconnu au tenancier, lors de la première colonisation sous Jacques Ier. C'est sur cet intérêt que j'insiste plus que M. Senior, comme constituant un droit préexistant à toutes les améliorations et avances du capital faites par le tenancier. Lord G. Hill s'est vu forcé, à Gweedore, pour satisfaire ces convenances et remanier tout son domaine, de racheter, tantôt le *droit à la ferme*, tantôt le *bon plaisir* du paysan, à des prix exorbitants. »

A l'occasion de cette existence, en Irlande, d'une double propriété sur un même sol, l'auteur de l'article britannique rappelle un fait analogue qui s'est reproduit dans les Indes anglaises.

Avant la conquête par les Anglais, les rois du Bengale, comme propriétaires de la terre cultivée par les paysans, avaient établi, sous le nom de zemindars, une classe de percepteurs chargés de percevoir les impôts, à peu près comme nos anciens receveurs généraux. Lors de la conquête, les Anglais commirent, à l'égard de ces intermédiaires, une erreur analogue à celle des Français lorsqu'en Algérie ils considérèrent les *possesseurs* de la terre comme en étant les propriétaires à la façon française. Les Anglais prirent d'abord ces collecteurs pour de grands propriétaires et leur reconnurent tous les attributs de la propriété. [illegible], par suite des désordres de ces zemindars, il fallut procéder [illegible] expropriation pour payer leurs dettes, et aujourd'hui leurs terres appartiennent en propriété à des capitalistes de Calcutta qui occupent leur place et vivent en frélons, dit M. Stuart Mill, cité par la *Revue britannique*, sur le sol qui leur a été abandonné. Néanmoins les Anglais ayant fini par démêler le droit des tenanciers, ce droit a été maintenu, et les tenanciers ne paient qu'une rente fixe et immuable, ce qui constitue le double droit de la propriété au profit des propriétaires et des possesseurs ou fermiers, comme en Irlande.

En face de la situation de la terre irlandaise, plusieurs écrivains, et notamment M. Stuart Mill, insistent sur la nécessité d'une expropriation volontaire et forcée des grands propriétaires actuels au profit de la classe des paysans.

Notre but, dans cet article, ayant été spécialement de signaler un état particulier de la propriété telle qu'elle existe dans une partie de l'Irlande, nous n'entrerons pas dans la discussion de cette mesure d'expropriation. Nous ferons seulement observer qu'en consacrant la propriété individuelle soit des tenanciers actuels, soit des paysans, à qui la terre serait abandonnée, elle aurait pour résultat d'exclure de la propriété à la terre irlandaise tous ceux des Irlandais auxquels la dévolution actuelle n'en serait pas faite.

Expropriation pour expropriation, nous conseillerions plutôt, comme nous l'avons fait il y a plusieurs années, celle qui constituerait la Commune ou Paroisse *propriétaire* du sol, pour en distribuer la possession temporaire, plus ou moins longue, à des fermiers, et pour en appliquer les revenus, après le paiement de l'indemnité aux propriétaires actuels, aux besoins des habitants de la commune qui ne seraient pas investis de cette possession ou de ce fermage. De cette manière le *droit à la terre* serait reconnu à tous les habitants du sol, soit directement, soit indirectement.

NÉCROLOGIE.

ALEXANDRE DELHASSE.

L'Ecole phalanstérienne vient de perdre un de ses meilleurs, un de ses plus fervents disciples. Alexandre Delhasse, professeur de géologie et de minéralogie, était un de ces rares esprits qui comprennent de prime-saut les vérités nouvelles. Abordant sans préparation les ouvrages de Fourier, il lui suffit de quelques jours de lecture pour s'initier aux conceptions de cet immortel génie.

« Mes idées, écrivait-il à son frère au commencement de 1843, mes idées ont fait une complète évolution depuis environ un mois. J'ai lu ou pour mieux dire étudié Fourier dans *Fausse industrie*, et cet homme extraordinaire m'a si subitement convaincu de la vérité, de l'excellence, de l'efficacité de son système sociétaire, que j'ai passé immédiatement sous ses drapeaux..... Ce livre, que je repoussais et que je n'ai lu qu'à défaut d'autres, tant les détracteurs de Fourier m'avaient prévenu contre sa doctrine, ce livre m'a ôté, comme par enchantement, le bandeau épais qui me couvrait les yeux. Il m'a montré, à côté du néant des principes politiques que je soutenais encore il y a un mois à peine, la céleste harmonie des phalanges où l'homme suit enfin la voie que le Créateur lui a indiquée... Jamais je n'ai rien lu de pareil... »

Et plus loin :

« Je vois d'ici votre étonnement en m'entendant prononcer si souvent le nom du divin et sublime architecte, moteur de toutes choses, Dieu. Car vous ne devez pas avoir oublié que dans le temps j'ai nié la divinité, — athée et matérialiste que j'étais !..... Je raisonnais comme ces demi-savants qui, ne comprenant qu'à moitié, comprennent le plus souvent de travers. Il vaut beaucoup mieux, dans ce cas-là, ne pas comprendre du tout et croire sans examen, comme le vulgaire. Je me disais : Non! ce n'est pas Dieu qui gouverne le monde, ou il le gouverne mal ; car pourquoi ces ouragans, ces tempêtes, ces pluies abondantes, continuelles, là où il y a déjà submersion, tandis qu'ailleurs tout périt faute d'eau? pourquoi ces glaces éternelles des zônes froides, ces sables brûlants et mouvants d'Afrique? ces miasmes pestilentiels, et enfin ces myriades de maladies qui font si souvent de la vie un supplice?... Je ne devinais pas qu'il y avait beaucoup de notre faute dans tout cela... »

C'est par les côtés élevés de la Théorie qu'Alexandre Delhasse avait surtout été saisi. Dans cette même lettre il porte sa pensée vers les relations concordantes de l'ordre et de la liberté. Reconnaissant dans l'univers moral et intellectuel les mêmes harmonies, les mêmes convenances générales, que lui avait révélées l'étude de la nature physique, il remercie Fourier de l'avoir initié aux lois d'un ordre social qui accomplira sur la terre les conditions mêmes de l'harmonie universelle, et, bien qu'il n'eût encore lu que *Fausse industrie*, on voit qu'il possédait déjà l'ensemble de la doctrine.

Lorsqu'en 1845 Victor Considerant eut fait à Bruxelles une exposition publique de la théorie de Fourier, A. Delhasse publia, dans le *Débat social*, plusieurs articles, tant de compte-rendu que de polémique, où l'homme de foi s'appuie sans cesse sur le logicien.

Forcé à la retraite par une organisation débile, il rédigeait à Spa (Belgique), sa ville natale, un petit journal consacré à signaler et à combattre les abus du régime actuel.

Un soir, qu'il était assis près de sa mère, au foyer familial, il se sentit pris tout-à-coup d'une suffocation, et voulut aller respirer l'air extérieur. Un quart-d'heure après on le retrouva affaissé au pied du mur de la cour. On le crût évanoui, il était mort!

Le curé de Spa, prétendant agir d'après les ordres de l'évêque de Liége, qu'il avait consulté, d'après les suggestions de « personnes pieuses et bien pensantes, » refusa d'accompagner au champ du repos la dépouille mortelle de notre ami.

Sous quel prétexte? — Alexandre ne pratiquait pas, il est vrai, mais il était mort subitement, et la religion respecte d'ordinaire ce qui se passe entre Dieu et l'homme à ce moment suprême. Alexandre faisait-il parade d'athéisme? On vient de voir comment et par qui il avait été ramené à Dieu. Avait-il attaqué la religion? Jamais. — Pourquoi donc provoquer le scandale dans toute une ville, dans tout un canton? Pourquoi jeter la douleur au cœur d'une mère pieuse, affirmant que son fils lui montrait sans cesse Dieu voulant réaliser la justice et l'ordre sur la terre comme aux cieux?

Alexandre avait, lors des élections, attaqué le parti prêtre et signalé les empiétements du clergé. Il avait appris à quelques prolétaires, courbés sous le joug du travail répugnant, la loi de la Destinée humaine, et il avait planté dans des cœurs où elles germeront, l'Espérance et la Charité, si mal comprises par ceux qui les recommandent comme vertus théologales. De là ce refus de sépulture.

« Quel enseignement, s'écrie la *Nation*, quel enseignement pour ce peuple au milieu duquel vivait celui dont nous parlons, et qui l'a connu si bon, si noble, si plein d'une foi religieuse dans l'éternelle justice! Aussi voulait-on, au risque du scandale, lui ouvrir les portes de l'église ; et, lorsqu'il arriva au cimetière, ce fut un homme du peuple qui, au milieu de l'émotion et de l'indignation générale, récita sur la tombe les prières refusées par M. l'évêque de Liége.

» Nous n'avons pas besoin d'ajouter que Spa tout entier protesta dignement contre l'outrage impie fait à la mémoire de son plus digne citoyen. Les magistrats de la commune donnèrent eux-mêmes l'exemple par leur présence au convoi et en autorisant l'école de musique de la ville à faire partie du cortége.

» Plus de deux mille âmes suivirent le cercueil, remplissant, autour du démocrate persécuté dans sa tombe, le ministère de la religion. Jamais funérailles plus touchantes et plus solennelles à la fois ne frappèrent d'une plus profonde impression le peuple ardent des environs de Spa.

» Elles furent dignes de notre ami. Ajoutons que c'est au respect de sa mémoire que l'on dut de ne point voir des manifestations hostiles à l'intolérance épiscopale, troubler la marche funèbre et les derniers adieux de la ville et des campagnes à celui que Dieu a rappelé trop tôt à lui. »

Adieu, notre ami, ou plutôt à revoir! Nous savons que ton âme est calme et sereine ; car, pendant sa carrière terrestre, elle a eu pour unique but le bonheur de l'humanité. Aussi sera-t-elle récompensée là-haut à cause de ses œuvres, et ici-bas à cause des germes de progrès qu'elle a semés sur son passage et qui seront fécondés, qui même le sont déjà : nous en attestons tout ce que racontaient de tes consolantes doctrines les amis qui ont conduit au lieu du repos le vêtement périssable de ton âme immortelle!

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans la *Voix du Peuple* :

« On persécute de nouveau les corps spéciaux.

» Le citoyen Jules Bonnard, sapeur-pompier de la 5e compagnie (place Vendôme), a été pris lisant la *Voix du Peuple* par le sergent Goulard. Une fouille a été faite ensuite dans la cassette du citoyen Bonnard. Cette perquisition a amené la saisie d'un écrit intitulé *Droit au travail*, par E. de Girardin. En présence de ces deux faits, le citoyen Bonnard a été conduit à la prison du corps. Ce sapeur-pompier a fait plusieurs jours d'hôpital militaire dans cet intervalle ; après son rétablissement, il a été ramené à la prison. »

— On lit dans la *Liberté*, de Lille, du 17 :

« Une voiture hermétiquement fermée s'arrêtait hier matin à la porte du Palais-de-Justice, à l'heure de l'ouverture de l'audience civile. Quatre personnages en descendaient : d'abord une dame de quarante ans environ donnant le bras à un monsieur qui portait, attaché sur la poitrine, un objet en paille simulant assez bien une de ces larges décorations que l'on appelle crachat ; puis venaient deux autres messieurs à la mine grave et au maintien

mystérieux. Tous quatre ayant pénétré dans l'enceinte du palais, arrivèrent dans la salle du tribunal civil; toutefois, dans l'antichambre, le monsieur au crachat avait eu soin de dissimuler son insigne sous les plis de son pardessus.

» Toute cette scène muette avait vivement piqué la curiosité d'un curieux qui se trouvait sur le perron : il alla aux renseignements, voici ce qu'il apprit :

» La dame était folle ; il avait fallu user de ce stratagème pour l'amener au palais entendre prononcer son interdiction. La pauvre aliénée s'imaginait être accompagnée de l'empeur Napoléon II (le monsieur à la paille) qu'elle allait épouser ce jour même.

» Les suivants étaient deux grands officiers du palais qui allaient assister à la cérémonie, après laquelle devait se donner sur le lieu même un magnifique banquet. Ayant ainsi l'esprit occupé de cette importante action, la malade faisait trêve à ses extravagances, qui, paraîtrait-il, sont continuelles. Croyant entendre la lecture de son contrat de mariage, elle a écouté tranquillement le jugement du tribunal. On a pu ensuite l'emmener sans qu'elle se soit laissée aller à aucun excès de démence. »

— On lit dans le *Républicain du Gard* :

« On sait le bruit qu'a fait la presse royaliste de Nîmes, de Marseille et même de Paris des *graves désordres* qui avaient éclaté à Pont-Saint-Esprit.

» On avait donné à cette affaire de larges proportions, et vingt citoyens de cette ville comparaissaient la semaine dernière devant le tribunal correctionnel d'Uzès, où ils étaient défendus par Mᵉ Alphonse Gent, ancien constituant.

» Hélas! le grand échafaudage s'est écroulé sous la parole de l'avocat, et seize des *grands coupables* ont été acquittés; les quatre autres ont été condamnés, l'un à cinq jours, l'autre à trois jours de prison, et les deux autres à onze francs d'amende. — Croyez ensuite aux récits des journaux de la réaction. »

— Depuis quelque temps la presse monarchienne, de l'une et de l'autre nuance, est entrée dans une veine de franchise dont nous l'avons déjà félicitée. Nous ne laisserons échapper aucune occasion de lui rendre justice. Voici, par exemple, une expression adorable de naïveté que nous trouvons dans l'*Ordre, journal Chenu*, de Dijon.

Il s'agit du procès intenté à la *Bourgogne*, feuille légitimiste de Mâcon, *prévenue d'excitation au renversement de la République*. Et l'*Ordre* s'étonne des ARDEURS RÉPUBLICAINES du parquet de Mâcon contre un journal qui appartient à la presse modérée. *Presse modérée* est déjà bien bon; mais *ardeurs républicaines* est excellent.

— Il y a peu de jours, le président de la République et M. Thiers se seraient rencontrés à l'Elysée dans l'appartement de la grande duchesse de Bade.

M. Thiers aurait insisté sur la nécessité de ne pas attendre l'invasion de la gangrène pour se résigner à l'amputation. Interrogé sur le sens de ses paroles, M. Thiers aurait répondu, qu'il entendait par ces mots, qu'il fallait ne pas craindre de déchirer la Constitution. M. Changarnier, présent à cet entretien et interpellé à deux reprises par M. Thiers, aurait gardé le silence et laissé tomber l'interpellation.

Si cette opinion a, en effet, été émise par M. Thiers, comment la concilier avec les craintes de coups d'Etat qu'il a exprimées à deux reprises à la tribune? (*Presse.*)

— On écrit de Brou au *Courrier d'Eure-et-Loir* que les jeunes conscrits de Châteaudun ont traversé la ville, des rubans rouges à leurs chapeaux, en chantant des airs patriotiques et en criant : Vive Ledru-Rollin! Ce qui a fort mécontenté le maire de Brou, d'autant que les nouveaux soldats sont allés répéter leurs chants au pied des arbres de liberté.

— Le *Travailleur de l'Indre* raconte des faits semblables de tout ce département. Vendredi 22, au moment de leur départ de Châteauroux, les jeunes soldats ont fait entendre des chants républicains et les cris de vive la République! vive la Montagne! « Ceux qui nous suivent valent mieux que nous, » disaient-ils.

DIMANCHE DES RAMEAUX. — L'Eglise catholique célèbre avec pompe la fête de l'entrée triomphante à Jérusalem du fils du charpentier de Nazareth, le grand révolutionnaire salué dans ce jour avec enthousiasme par tout le peuple des faubourgs de la ville sainte. Puis, à cause de ce triomphe, les honnêtes réactionnaires du temps s'unirent, s'agitèrent, et firent un procès dont l'arrêt, décrété à l'avance, envoya au Golgotha le Sauveur du monde.

A l'exemple de la population des bas quartiers de Jérusalem, les fidèles se sont rendus dans nos temples, des palmes à la main, pour glorifier le triomphe si court du Christ sur la terre. Mais... n'est-il pas douloureux de penser que beaucoup de mains qui tiennent ces palmes repoussent de toutes leurs forces les hommes qui, au nom du Christ, demandent l'exécution des promesses qu'il a faites à l'humanité, et scellées de tout son sang? N'est-il pas permis de gémir en voyant une telle différence entre la parole et l'action? On chante : Hosannah! avec le peuple juif, et on juge et on agit comme le sanhédrin, Caïphe et Pilate. En vérité, les juifs ne pouvaient plus se reconnaître au milieu de nos chrétiens. — MM. de Montalembert et Fould ne sont-ils pas d'accord?

Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs la publication de l'*Histoire de la Révolution de 1848*, par DANIEL STERN; ce nouveau livre de l'auteur de l'*Essai sur la liberté* est appelé à un grand succès.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PARIS. . . . . Un an 30 f., Six mois 16 f., Trois m. 8 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. . . . » 33 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Daulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 25 Mars.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux roses.
ITALIENS. —
ODÉON. — François le Champi, Colin.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Les Quatre coins de Paris, les Saisons, Pas de fumée, l'Intérieur.
VARIÉTÉS. — Chercheuses d'or, Nisus, Colombine.
GYMNASE. — Les Bijoux, un Coup d'Etat, le Chaperon, le Cachemire.
THÉATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, la Belle Cauchoise, Papillons, le Lièvre en servage.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulin, Oiseaux, Un de perdu.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Misel ou le lutin du foyer, Le sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 84. Mardi 26 Mars 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois....
Six mois....
Un an....

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois.... 9 f.
Six mois.... 17 f.
Un an.... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION
proportionnelle
au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 25 MARS.

Assemblée nationale.

A la suite d'une discussion entre MM. Dufour nel et M. Mathieu (de la Drôme) au sujet de la conduite tenue par la majorité de l'Assemblée constituante à propos de l'économie de 150 millions qui serait résultée de l'adoption du projet du général de Lamoricière, celui-ci est monté à la tribune. L'honorable général est convaincu que les gouvernements, quels qu'ils soient, sont condamnés à faire de la compression pour ne pas être renversés, attendu que les maux dont souffre le peuple et qu'il croit être le résultat de la volonté du gouvernement proviennent *de la nature même des choses*. Nous voudrions bien savoir de *quelles choses* M. de Lamoricière entend parler? Est-il donc de ceux qui croient à l'éternité du mal, au Dieu vengeur continuellement irrité et à la vallée de larmes? M. de Lamoricière a terminé en appuyant sur l'impérieuse nécessité d'apporter un terme à une organisation militaire qui creuse tous les jours plus avant l'abîme du déficit.

Le reste de la séance a été très languissant. MM. Rioult de Neuville et Howyn-Tranchère ont prononcé chacun un très long discours; tous deux ont combattu la manie centralisatrice de l'État, manie qui tend à constituer en France un véritable communisme absorbant et oppresseur, et qui a pour premier effet de provoquer l'accroissement indéfini du budget. M. Howyn-Tranchère a dirigé contre toutes les entreprises industrielles du gouvernement une critique mordante et trop souvent appuyée sur des faits où l'inintelligence et le gaspillage le disputent au ridicule.

Les exemples cités par cet orateur ne prouvent rien sinon que beaucoup d'hommes qui ont la réputation d'être *très pratiques*, ont pour principal talent l'habileté de se faire nommer directeurs d'opérations qu'ils dirigent fort mal.

Les deux orateurs ont attaqué avec beaucoup de raison le *fonctionnarisme* dont les besoins électoraux de la monarchie constitutionnelle a provoqué le monstrueux développement en France.

L'élection du département des Hautes-Pyrénées a été validée.

Le vote de l'élection de l'Ardèche a été ajourné à demain, malgré les conclusions du 15e bureau et l'impatience d'une certaine de membres de la droite, qui ne voulaient pas permettre seulement que l'on vérifiât au ministère de l'intérieur si le même fait qui a motivé l'annulation de l'élection de Saône-et-Loire ne s'était pas produit dans l'Ardèche. Indépendamment de ce fait, il y en a d'autres qui sont tout au moins de nature à témoigner hautement de la moralité des moyens qu'emploient les *honnêtes* et *modérés* pour assurer le triomphe de leurs candidats.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la presse a nommé M. Molé président et M. de Larcy secrétaire.

On lit dans la *Gazette de France*:

De nombreux rapports des préfets sont arrivés aujourd'hui au ministère de l'intérieur, annonçant que des protestations vont être adressées au gouvernement sur les nouveaux projets ministériels. Ces protestations n'émaneront pas seulement de la presse départementale, mais d'un très grand nombre de citoyens professant les opinions les plus diverses.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin au palais de l'Elysée sous la présidence de Napoléon Bonaparte. On s'y est vivement entretenu des nouvelles reçues de la province. Un rapport a constaté que près de 250 journaux s'étaient ouvertement prononcés contre les derniers projets du gouvernement.

Une longue discussion se serait établie sur cet objet, dit l'*Estafette*; quelques ministres du cabinet n'auraient pas dissimulé l'inquiétude qu'ils éprouvaient sur le vote définitif, et auraient déclaré que les dispositions de l'Assemblée leur paraissaient tout-à-fait contraires aux vœux du pouvoir.

Un ministre aurait fait alors remarquer qu'il était trop tard pour retirer la loi; qu'une commission avait été nommée par l'Assemblée, et que les circonstances défendaient au pouvoir de faire preuve de faiblesse.

Selon les mêmes renseignements, on s'est décidé à laisser les choses suivre leur cours habituel, sauf à adopter les modifications que la commission ne peut manquer d'introduire dans la loi.

Ces modifications consisteraient dans le maintien du taux actuel du cautionnement et dans le remplacement du timbre proposé par le gouvernement par un timbre d'affranchissement, ainsi que cela se pratique en Angleterre.

Diverses délégations des sections électorales de la droite du département de la Seine se sont rendues ce matin chez plusieurs députés légitimistes pour les prier d'être leurs interprètes auprès de leurs collègues de la chambre, et leur ont remis la note suivante qui proteste contre les lois Rouher-Baroche:

Monsieur,

Les électeurs du droit national du département de la Seine se sont vivement émus à la présentation des projets de lois contre le droit de réunion et contre la liberté de la presse. Au moment où cette liberté, revendiquée hautement et constamment par la droite, est menacée, ils ont pensé, monsieur, qu'il est de leur devoir d'envoyer vers vous leurs délégués pour vous supplier de combattre énergiquement à l'Assemblée législative, en faveur d'un des droits les plus précieux de la nation, lequel est en même temps la sauve-garde de toutes nos libertés nationales.

Les délégués de la section électorale du droit national.

Suivent les signatures.

Cette protestation fait honneur aux légitimistes de Paris.

Comment la France, en 1792, parvint-elle à repousser de son territoire les Prussiens, les Autrichiens et les émigrés, qui l'attaquaient à la fois?

C'est parce que son armée, pleine d'ardeur patriotique, attaquait les positions ennemies au chant de la *Marseillaise*; c'est parce que nos soldats républicains combattaient au nom de la démocratie et non de la discipline, parce qu'ils soutenaient une cause comprise, aimée par eux, parce qu'ils étaient des citoyens et non des machines.

La France obtint cette armée dévouée en laissant jouir ses jeunes soldats de la plénitude des droits civiques; le soldat de 91 lisait tous les journaux, assistait librement aux réunions patriotiques, et s'y éclairait sur les intérêts de la patrie. Voici ce que l'Assemblée nationale décida le 1er mai 1791:

L'Assemblée nationale décrète que les officiers, sous-officiers et soldats de toutes les armes *sont libres*, hors le temps de leur service militaire, des appels, des exercices, et avant la retraite, d'*assister*, sans armes et comme les autres citoyens, *aux séances des sociétés* qui s'assemblent paisiblement dans les villes où ils sont en garnison ou en quartier.

C'est en admettant les soldats à la vie politique que la démocratie de 91 se créa des défenseurs et des sauveurs. Aujourd'hui, si les principes de compression, de séquestration, d'espionnage, par lesquels on veut gouverner l'armée, pouvaient prévaloir, si l'on pouvait étouffer dans l'armée le sentiment républicain, nous serions perdus comme les Piémontais à Novarre, au jour de la dernière lutte.

Il y a eu une forte baisse aujourd'hui à la Bourse. L'*Estafette* de ce soir l'explique ainsi:

Nous affirmons que des renseignements particuliers et fidèles nous autorisent à déclarer que la dépréciation des valeurs publiques provient surtout d'une grande spéculation arrêtée entre de grands financiers et dont le but est d'opérer sur la baisse, comme, il y a quelques jours encore elle opérait dans le sens inverse.

Une dépêche télégraphique, parvenue de Trieste le 17 mars, annonce que le ministère autrichien a donné l'ordre au général d'Aspre, qui est dans la Romagne, de marcher sur Rome avec trente mille hommes.

Si cette nouvelle est authentique, Rome serait à l'heure qu'il est, occupée par les troupes de l'Autriche.

L'annonce officielle du prochain retour du pape semblerait confirmer cette nouvelle. Cependant nous ne croyons pas que le corps d'armée autrichien destiné à *entrer* à Rome soit de la force qu'on lui attribue. Il est probable qu'un petit nombre seulement ira prendre position dans l'intérieur de la ville, et que le restant des troupes du général d'Aspre stationnera dans les bourgades environnantes. Le gros de ce corps d'armée occupe déjà Spolette, à vingt lieues de Rome. (*Estafette.*)

L'*Assemblée nationale* dit, à propos du projet de timbre:

On devrait ne pas voir dans l'intelligence un ballot à timbrer, mais une faculté que Dieu a donnée à l'homme, et que les gouvernements doivent diriger et réprimer.

Que les gouvernements cherchent à diriger l'intelligence, nous n'y trouvons pas à redire. Mais à quel titre s'arrogeront-ils le droit de la réprimer, tout en la proclamant une faculté donnée par Dieu à l'homme?

De deux choses l'une:

Ou Dieu a eu tort de donner à l'homme une intelligence qui serait entre ses mains une arme dangereuse, — et alors il n'est pas souverainement sage, ce qui revient à dire qu'il n'existe pas, et que l'univers n'a d'autre loi que le hasard;

Ou Dieu a eu raison de donner l'intelligence à l'homme, — et alors nul, quel qu'il soit, gouvernement ou individu, n'a le droit d'entraver le développement de cette faculté; nul n'a le droit de dénier à un citoyen quelconque les moyens d'instruction qui le mettent au courant de ce qui a été découvert et pensé avant lui, ni les moyens de discussion qui le mettent à même de se prononcer sur les questions qui partagent les esprits de ses contemporains.

Qu'on ne vienne pas poser en face du droit absolu de l'individu le droit de la société.

Ou la société paie les efforts que les individus font pour elle, en assurant à tous le libre exercice de leurs facultés physiques et morales;

Dans ce cas, elle est bien faite et n'a rien à craindre de la discussion.

Ou la société est compressive des facultés physiques et morales de tout ou partie des individus qui lui apportent leurs concours,

Dans ce cas, elle est destinée à être modifiée, et elle le sera, qu'on la discute ou non, car l'iniquité ne saurait être éternelle.

Si on la discute, les individus auront pu s'éclairer sur ce qu'il faut conserver, sur ce qu'il faut modifier, et sur la nature des modifications à introduire dans l'économie sociale.

Si l'on ne discute pas, la transformation n'en aura pas moins lieu; mais elle se fera par voie d'explosion, et les peuples n'ayant que des sentiments et non des idées, des aspirations et non des projets, seront exposés à s'agiter longtemps dans l'impuissance, la douleur et quelquefois le sang.

Les explosions violentes des sociétés, les pages sanglantes que les révolutions ont quelquefois laissées dans l'histoire, n'ont pas d'autre cause que la compression inopportune des idées, que la *répression de l'intelligence*.

La Bastille, les lettres de cachet, les persécutions contre les philosophes du dix-huitième siècle sont responsables des erreurs qu'a pu commettre la Convention.

Puissent les répressions de 1850 n'amener en 1852 que le triomphe pacifique de la démocratie!

Le Socialisme, c'est la conciliation (1)

Il est inutile d'insister sur la nécessité d'une synthèse du Socialisme, en vue des réformes les plus urgentes, cette nécessité est si impérieuse, elle est si généralement sentie, que tout mouvement démocratique est suspendu dans l'attente de la fusion, de l'unité.

Mais il ne suffit pas qu'une chose soit nécessaire, il faut qu'elle soit possible. Or, l'unité d'action du Socialisme ne peut se produire qu'à la condition non-seulement de rallier tous les éléments divergents et parfois hostiles des doctrines nouvelles, mais encore de tenir compte des intérêts légitimes de toutes les classes. Pour être considéré comme un véritable progrès social, le Socialisme ne doit pas représenter exclusivement un parti ou une classe de citoyens, substituer un genre de despotisme à un autre; il ne doit pas sacrifier brutalement les intérêts acquis aux intérêts nouveaux; il doit, à titre de science sociale, embrasser tous les éléments du problème, associer aux bienfaits de ses réformes tous les membres de la société.

S'il en était autrement, il ne vaudrait pas la peine de tant de courageux efforts.

Ne nous faisons donc pas illusion.

Grâce aux circonstances révolutionnaires où nous nous trouvons, il existe dans le camp des Socialistes, comme dans le camp de la Bourgeoisie conservatrice, des éléments extrêmes, hyperboliques, exclusifs, violents même, qu'il est radicalement impossible d'associer aujourd'hui et de faire entrer dans la même voie d'améliorations pratiques.

Quoique ces deux tendances extrêmes se transforment irrésistiblement et perdent chaque jour de leur puissance sur les esprits, elles subsisteront encore longtemps comme deux négations corollaires, comme deux réactions réciproques, qui s'impliquent et se combattent.

L'une s'appelle la réaction aveugle du capital contre les droits nouveaux du travail;

L'autre s'appelle la réaction aveugle du travail contre les droits acquis du capital.

Entre ces deux réactions, le mouvement réel, le progrès véritable se trouve paralysé.

Heureusement, l'incompatibilité de ces deux tendances extrêmes n'empêche en aucune façon la fusion ou au moins l'association des éléments assimilables et sympathiques du Socialisme; — au contraire, elle en démontre la nécessité.

Le Socialisme et la Bourgeoisie ont deux fractions extrêmes, séparées entre elles par un abîme infranchissable; partout ailleurs ils se touchent.

DANS LE SOCIALISME, IL Y A LE PARTI DES RÉFORMATEURS PUREMENT NÉGATIFS, ET LE PARTI DES SOCIALISTES ORGANISATEURS.

DANS LA BOURGEOISIE, IL Y A LE PARTI DES PARASITES ET LE PARTI DES PRODUCTIFS.

Cette distinction est de la plus haute importance. — Sans elle il n'y a pas de solution possible aux difficultés présentes; il n'y a pas de synthèse ni de conciliation à espérer.

En effet, on conçoit de suite que l'union doit se faire entre les Socialistes organisateurs et la Bourgeoisie productive, en laissant à l'écart, dans leur commune impuissance les révolutionnaires purement négatifs, et les parasites exploiteurs.

A nos yeux, les fractions extrêmes des deux partis ont un préjugé commun également fatal: elles sont plus jalouses du *pouvoir* que respectueuses envers la liberté; elles espèrent également *imposer* à la société, par la force gouvernementale, les réformes ou les abus que l'opinion publique ne consentirait pas librement, volontairement.

Ces deux fractions extrêmes nient la légitimité de tout le passé de l'humanité ou la légitimité de toutes ses espérances d'avenir.

Pour ceux-ci, toute propriété est une usurpation, qu'elle soit le résultat de l'agiotage, de la spoliation, de la conquête barbare ou le fruit légitime de cette économie, de cette prévoyance, de cette sage agglomération de capitaux qui ont préparé et favorisé l'affranchissement du peuple tout entier.

Pour ceux-là, toute réforme tendant, par une organisation meilleure du travail, à faciliter au peuple l'accès de la propriété, qu'elle soit pacifique ou violente, conciliante ou subversive, est un signe de barbarie, un crime de spoliation, un attentat aux institutions les plus saintes, c'est-à-dire à la propriété, à la famille, à la religion, etc.

Parce que les richesses ne sont pas réparties équitablement, c'est-à-dire proportionnellement au travail productif de chaque individu, — ceux-ci se croient autorisés à remonter à l'origine de toutes les fortunes, à méconnaître le droit qu'avait et qu'aura toujours l'homme de disposer des fruits de son travail; ils refusent de tenir compte du mobile le plus puissant de la production, l'amour de la propriété, et, se targuant de l'abus d'un principe pour nier le principe lui-même, concluent, pour tout remède, à cette oppression nouvelle de la liberté, qu'on appelle la *répartition égalitaire*.

Parce que jusqu'ici la constitution morcelée, anarchique, incohérente du travail agricole, industriel ou commercial, n'a pas permis de répandre le bien-être sur le plus grand nombre, — ceux-là se croient autorisés à traiter comme de folles et dangereuses utopies toutes les propositions de réforme économique, à refuser aux prolétaires les droits de progrès dont ils ont usé eux-mêmes, l'extension des bienfaits de propriété et

(1) Voir le numéro du 21 mars.

de famille, de conservation et de sécurité sociale qu'ils préconisent pour eux, et se targuant de la non expérimentation des théories nouvelles pour en nier la valeur, concluent à la conservation, de par la force brutale, *du privilége, de l'usure, de l'agiotage, du parasitisme et de l'exploitation*.

Heureusement, nous le répétons, ces deux genres d'opinions hostiles à tous ceux qui ne sont pas absolument prolétaires ou absolument oisifs, n'ont pas eu chance de rencontrer de croissantes sympathies dans un pays comme la France où plus des trois quarts des citoyens participent plus ou moins, bien ou mal à la propriété, où plus des trois quarts des propriétaires participent au travail comme leurs ouvriers.

La conscience publique a protesté, l'année dernière, contre les doctrines sociales qui ne pourraient se réaliser sans l'abolition de la propriété, et qui ne comptent pour le succès que sur l'autorité, sur la force brutale.

La conscience publique proteste non moins aujourd'hui contre les doctrines gouvernementales des conservateurs qui osent encore comprimer le droit de discussion, paralyser les libres réformes, persécuter les idées, et qui n'emploient également que l'autorité, la force brutale pour faire triompher leur système de salut social.

Ces deux fractions extrêmes ont déjà fait presque tout le mal qu'elles pouvaient faire, c'est au bon sens des masses, à l'intelligence des bons citoyens des deux classes et de tous les partis à y remédier promptement.

Aujourd'hui déjà le Socialisme organisateur, légal, celui qui ne demande, pour gagner la majorité des suffrages, pour conquérir l'opinion, d'autres armes que la libre discussion et la libre expérience, constitue réellement le parti socialiste. Quelles que soient encore les dissidences qui, sur le terrain abstrait, philosophique, séparent les systèmes et les écoles, du moment où l'immense majorité des socialistes s'entend pour répudier la force et pour considérer la liberté comme le véritable critérium du progrès, il peut y avoir unité d'action sur le terrain politique et synthèse du Socialisme pour les améliorations les plus urgentes.

C'est surtout, en ce moment, des progrès moraux de la bourgeoisie que dépendent ces améliorations. Il suffit, pour qu'elles s'opèrent, que la bourgeoisie laborieuse, productive, se dégage de l'oppression de la bourgeoisie parasite, usurière, comme le Socialisme organisateur se dégage des ténèbres du Socialisme subversif.

La fraction parasite de la bourgeoisie est celle qui, au lieu d'employer son intelligence et ses capitaux à des travaux de nature à augmenter la production et la richesse générale, fait servir ses facultés et ses richesses à des fonctions inutiles, superflues, et souvent oppressives, spoliatrices, telles que l'usure, l'agiotage, la spéculation intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

La tendance logique de la Révolution, la marche pacifique du progrès social exigent impérieusement la suppression ou la transformation profonde de ces fonctions sociales parasites et grugeuses. Entre le Socialisme et le parasitisme, aucune alliance n'est possible, l'antagonisme est une nécessité. Le peuple et la bourgeoisie productive ont le même intérêt à extirper ce vice social.

Il va sans dire qu'en attaquant ainsi le parasitisme, nous ne condamnons qu'une fonction sociale, qu'un rouage économique et ne frappons pas des individus. A Dieu ne plaise que nous réprouvions les hommes parce que les institutions dont ils profitent appellent de profondes modifications. Nous démontrerons dans ce travail, à quel point il est facile de transformer les capitaux parasites en capitaux productifs. Aujourd'hui nous affirmons seulement que la conservation du parasitisme des capitaux et des fonctions ne saurait pas plus entrer dans la synthèse du Socialisme que les négations subversives d'un communisme violent.

Débarrassée de la lèpre du parasitisme, la bourgeoisie reste en France ce qu'elle est depuis des siècles, l'élément initiateur le plus propre au progrès. Fille de ses œuvres, devant à sa science, à son talent, à son capital, à son propre travail comme au travail du peuple, toutes les conquêtes industrielles du temps moderne, il dépend d'elle de contracter avec le peuple une alliance assez féconde pour décupler les forces et les richesses de la production, pour vaincre la misère, affranchir les derniers esclaves et donner à l'ordre social, comme immuables garanties, le bien être et la liberté.

Les hommes de science, les agriculteurs, les manufacturiers, qu'ils soient simplement bourgeois ou simplement ouvriers, qu'ils soient à la fois capitalistes et travailleurs, sont les véritables arbitres du progrès social. Egalement dupes du parasitisme, ils ont également intérêt à l'avènement du Socialisme. Ils doivent tous se rallier sous ce drapeau, et c'est pour eux une question de conscience, d'honneur, de religion, d'humanité, de salut. En s'associant pour expérimenter, pour réaliser toutes les améliorations pratiques du Socialisme, ils font marcher l'humanité à la création de nouvelles merveilles de l'industrie, de nouveaux trésors de la science; — en se séparant, au contraire, en deux camps, pour écouter les alarmes vertigineuses du parasitisme ou l'inspiration des vengeances révolutionnaires, ils entraînent la société à une lutte barbare, à un cataclysme épouvantable.

Il est donc bien entendu que, lorsque nous parlons d'une synthèse des réformes sociales, et d'une alliance du prolétariat avec la bourgeoisie, nous ne parlons que des SOCIALISTES ORGANISATEURS et de la BOURGEOISIE PRODUCTIVE.

Heureusement, ces deux catégories constituent la France entière, la France active et laborieuse, moins quelques centaines de mille hommes.

Place donc à la raison et à la justice, au travail et à la liberté!

Plus de recours à la force brutale et plus de parasitisme!

Voilà les bases d'une synthèse du Socialisme, les conditions de son avènement définitif.

Ce point acquis, tout progrès devient possible. Le Socialisme réhabilité, mieux compris, n'excite plus ces terreurs folles qui égarent tant d'esprits aujourd'hui; il n'est plus la arme destinée à détruire la propriété, le capital, la famille, il est l'amélioration providentielle qui multiplie, qui vulgarise, au contraire, les bienfaits de la famille, de la production, du capital, qui unit indissolublement la bourgeoisie et le prolétariat, la propriété et le travail.

(*La suite prochainement*) FRANÇOIS COIGNET.

La *Patrie* s'écriait hier soir, à propos des lois contre la presse :

> Chose bizarre! la perte de la campagne entreprise par le gouvernement ne l'affaiblirait pas comme son succès!

C'est exactement l'opinion qu'exprimait un de nos amis, en apprenant la présentation de ces lois :

« Si elles sont rejetées, c'est bien ; si elles sont votées, c'est mieux ! »

La *Patrie* ajoute :

> Les journaux rouges trouveront deux cautionnements, quand les journaux de l'ordre auront de la peine à en trouver un.

Quelque pénible que soit un tel fait pour les journaux de l'ordre, nous le croyons très exact. La loi du timbre et de cautionnement tuera inévitablement beaucoup de feuilles modérées; elle ne tuera aucune des feuilles socialistes de Paris.

La *République* l'affirme comme nous :

> Il y a à Paris, dit-elle, six journaux démocratiques de différentes nuances qui sont : la *Voix du Peuple*, la *Démocratie pacifique*, le *National*, la *Presse*, le *Siècle* et la *République*. L'élévation du taux du cautionnement et le rétablissement du timbre n'en tuera aucun : ces six journaux seront les premiers à porter au Trésor les 26,000 francs que la nouvelle loi demande à chacun d'eux pour compléter leur cautionnement. Nous connaissons plusieurs journaux dits *modérés* :
>
> Il en est jusqu'à dix que nous pourrions citer qui seraient fort embarrassés d'en faire autant.

Nous voyons, en effet, que les attaques les plus vives contre ces lois partent des journaux réactionnaires. Les journaux démocratiques, soutenus par les sympathies de la nation, savent très bien que les moyens ne leur manqueront jamais de faire entendre la vérité au public.

L'*Assemblée nationale* le prouve très bien :

> Lors même, dit-elle, que l'on supprimerait les feuilles quotidiennes, les recueils hebdomadaires, l'opinion publique, la presse vivrait encore sous une autre forme, et dirigerait la marche de la nation par des brochures, par des livres.
>
> Les édits de la monarchie absolue, les lettres de cachet ont-ils empêché, avant la première révolution, les écrits philosophiques de s'imprimer à La Haye et de circuler sous le manteau dans toutes les classes de la société?
>
> Les lois de rancune, si elles sont votées, auront pour résultat de rendre patente à tous les yeux la haine que le gouvernement et la majorité professent pour la lumière; elles grossiront le parti socialiste de tous les amis de la liberté, à quelque nuance politique qu'ils se soient rattachés jusqu'ici, et si les journaux démocratiques ne plaçaient les principes au-dessus des intérêts, ils applaudiraient ardemment des projets si féconds pour eux en ruineuses conséquences.

L'*Union* dit à ce sujet :

> Singulière situation! Nul homme politique, consulté en détail, ne croit à l'efficacité des nouvelles mesures, et pourtant ces mesures trouveront, à ce qu'on assure, une majorité favorable. Explique qui pourra.

Le *Constitutionnel* semble douter de cette majorité. Il insinue que, dans ce cas, les ministres n'en devraient pas moins rester aux affaires.

> Un changement complet dans la loi sur la presse, dit-il ce matin, même un vote de rejet, n'ébranlerait pas l'autorité morale du gouvernement. Car enfin ceux qui n'adopteraient pas les moyens n'en approuveraient pas moins le but qu'on se serait proposé.

On voit que le *Constitutionnel* veut concilier son intérêt matériel avec son intérêt politique.

Le *Napoléon* s'applaudit de ce fait :

> Il est à remarquer que, jusqu'à présent, toutes les poursuites pour *offense envers le président de la République* ont été suivies de condamnations par le jury.

Cela n'est vrai que de la part du jury de la Seine; mais le *Napoléon* se garde bien de dire que ce jury, soumis à un double triage, n'est guère qu'une commission gouvernementale.

La presse légitimiste est fort mécontente du dernier numéro du *Napoléon* qui contenait des phrases fort dures à l'adresse de la Restauration :

> On parlait ces derniers jours, s'écrie-t-elle, de rapprochement et de conciliation, et l'on vient aujourd'hui jeter l'insulte à la fraction la plus nombreuse de l'Assemblée. Comme cela est politique!

La coalition de l'ordre s'était, en effet, serrée après l'élection du 13 juin, mais le grand parti renferme trop d'éléments hétérogènes pour que la concorde règne long-temps entre ses membres.

Les démocrates doivent rendre cette justice au *Napoléon*, qu'il possède un merveilleux talent pour venir jeter la pomme de discorde au milieu de leurs adversaires.

Le ministre de l'intérieur a adressé, le 22 mars, à 11 heures et demie du matin, la dépêche télégraphique suivante, aux préfets des départements :

> Les projets de loi sur la presse et sur les réunions électorales ont été présentés hier à l'Assemblée nationale, qui a pris immédiatement en considération la demande d'urgence.

Voici de quelles réflexions le *Courrier de la Gironde* fait suivre cette dépêche :

> Le recours à des mesures préventives contre la presse est une preuve d'inintelligence de la situation et d'un déplorable esprit de routine.
>
> La censure n'a pas sauvé Charles X; les lois de septembre n'ont rien fait pour la stabilité de Louis-Philippe. A quoi sert donc l'expérience, puisque de tels exemples ne sont pas compris!

L'*Ordre* publie aujourd'hui d'assez bonnes vérités à l'adresse du *Napoléon*, qui parlait hier du germe de vie contenu dans le gouvernement présidentiel :

> Les gouvernements en France, à l'époque où nous vivons, ne sauraient trouver un motif complet de sécurité dans leur origine; car l'ancienne monarchie, l'ancienne République, l'empire, la royauté restaurée, la royauté consentie, qui avaient les origines les plus diverses, ont péri successivement et avec une effrayante rapidité. Il n'a suffi à aucun d'eux, pas même aux plus forts et aux plus violents, de *renverser les obstacles sur leur route*; ils ont bien vu, une fois ces obstacles détruits, travailler à leur propre ruine.
>
> Chacun d'eux a cru et répété à son tour qu'il renfermait en lui *un germe de vie*, que tous les autres renfermaient en eux *un germe de mort*, et tous ont eu la même fin.
>
> Aucun n'a été avare de lois ni de mesures répressives. Ces lois et ces mesures ont eu sous les divers régimes à peu près les mêmes effets.

Election des Vosges.

Garnison de Marseille. — 161 votants.
Le citoyen Guilgot, socialiste, 124 voix.
Le général Raoulx, 20 voix.
Ferry, 15; — Braux, 3; — bulletins blancs, 5.
Garnison de Dijon (14e léger). — 20 votants
Le citoyen Guilgot, 15 voix.

LETTRE D'UN BOUTIQUIER.

La *Presse* publie une lettre qui lui est adressée par un de ces *boutiquiers* que l'*Assemblée nationale* s'est plu à dénoncer comme ayant voté pour les candidats de la démocratie aux dernières élections. Le signataire, comme plusieurs autres parmi ceux qui avaient été désignés nominativement, a voté au contraire pour les candidats de la réaction. mais il est loin de s'en vanter.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire qu'une partie de cette lettre :

> Je suis un de ces petits boutiquiers de Paris que l'on accuse d'avoir *voté rouge*. Or, mon vote a été pour les trois candidats de l'*Union électorale*, MM. FOY, LAHITTE et BONJEAN, et loin de m'enorgueillir de ce vote, je le regrette et j'en ai honte.
>
> Mon vote n'a pas été le vœu libre de ma conscience. Je n'ai pas en réalité voté pour vos candidats de l'*Union*, j'ai voté pour la tranquillité et pour l'ordre qui, me disait-on, étaient menacés si les *rouges avaient le dessus*. J'ai voté contre un nouveau 13 *juin*, et l'attitude des organes principaux de mon opinion, me fait amèrement regretter ma faiblesse.
>
> Sait-on où nous conduirait ce système de délation inauguré par les journaux de la réaction? Ne serait-ce pas nous forcer à nous abstenir, c'est-à-dire nous enlever tout droit politique? Car si les uns risquent de perdre leur clientèle en votant *rouge*, d'autres courent le même péril en votant *blanc*. Désigner à la haine des acheteurs certaines boutiques, n'est-ce pas encourager la concurrence déloyale?
>
> L'acte commis par les journaux de la réaction m'a ouvert les yeux, on veut constituer une nouvelle aristocratie qui disposera de nos votes et les achètera en sus de nos marchandises. Il nous sera défendu de protester contre les tendances du gouvernement.
>
> .... Mais ces grands seigneurs, qui nous menacent de nous ôter leur pratique, que nous ont-ils acheté depuis deux ans?
>
> Ces grands capitalistes, nos nouveaux feudataires, dont nous devons être les vassaux, comment sont-ils venus à notre secours?
>
> Le gouvernement s'est contenté de remettre l'impôt sur le vin, de détruire la gratuité des écoles spéciales, où nous avions l'espérance de pouvoir envoyer nos fils; il nous a plongés dans l'état de siége, et a troublé d'en haut la tranquillité publique que les factions ne menaçaient plus en bas. Il a enfin livré nos enfans aux jésuites.
>
> Qu'ont fait pour nous les grands seigneurs? Ils ont refusé de nous payer ce qu'ils nous doivent, sous prétexte de *République*, et, sous le même prétexte, ils ont suspendu toutes leurs commandes.
>
> ..... Minorité, nous acceptons les lois de la majorité; majorité, que l'on accepte les nôtres.
>
> Les pensées que j'exprime, monsieur, sont celles de tous mes confrères. Entre l'absolutisme et l'anarchie, il y a place pour la liberté. Nous l'avons conquise, nous saurons la défendre.
>
> Notre devise est une — ordre et liberté; nous ne voulons pas de l'une sans l'autre.
>
> UN BOUTIQUIER du 10e arrond,
> 20 mars 1850.

Les Exploits de M. d'Hautpoul.

La circulaire suivante, que nous empruntons à l'*Eclaireur républicain*, peut donner une idée de la manière dont la liberté — que la Constitution assure aux citoyens d'exprimer leurs opinions en se conformant aux lois, — est protégée par la République modérée; elle donnera aussi une idée de l'intelligence et de l'orthographe des hommes à qui l'on remet le droit d'attenter à la liberté des citoyens.

PRÉFECTURE DU PUI DE DOME.

CABINET DU (illisible).

Copie.

Les gendarmes devront constamment etres munis de cette feuille dans les tourné et corves jusqu'a nouvel ordres.

Clermont le 18 janvier 1850.

Monsieur Crevecœur prefet du Puy de Dome fet appel aux zele a la bonne volonte de chacun de vous et recommande une stricte execution des prescriptions suivantes auxquelle vous comprenez limportanse de la surveillance ce exercise sur les jeu du parti socialiste auxquelle vous orez lœil fixé sur eux et les oreille atantives sur les paroles qu'il diront que vous rencontrerez vous irez visiter les café auberges et bouchon aux quelle vous penserez quil yait des jean du parti socialiste vous leurs coserez de toutes natures et principalement sur le parti rouge et dans le cas ou il serait trouvé à parler de tel circonstance *ils doivent être immédiatement arretés et mis à la disposition du procureur de la Republique.*

Le Marechal des logis N..

Le marechal de logis

Les nouvelles d'Italie offrent peu d'intérêt. On ne savait pas encore à Rome le résultat des élections de Paris.

— On compte en ce moment, dans les Etats romains, environ 15 000 Français, 16 000 Autrichiens et 7 ou 8 000 hommes de troupes romaines, sous le nom de vélites.

— Le parlement d'Erfurth s'est ajourné jusqu'après les fêtes de Pâques, après avoir constitué le bureau des deux assemblées.

— Le cabinet prussien vient de rappeler son ministre à la cour de Stuttgardt. Il y a donc rupture complète de la Prusse avec le Wurtemberg. On dit que le gouvernement wurtembergeois, à qui une première dissolution a si mal réussi, aurait pris le parti de s'arranger de la nouvelle assemblée.

Dans la séance du 18, plusieurs orateurs ont blâmé de la manière la plus énergique le langage du discours du Trône envers la Prusse et les autres Etats qui ont adhéré au traité du 26 mai. Ces orateurs ont protesté contre ce langage en déclarant que le pays ne s'y associe pas.

Nous avons annoncé que l'Assemblée de la bourgeoisie de la ville de Brême avait persisté, à la majorité de 113 voix contre 103, et contrairement à la proposition du Sénat, dans la résolution de ne pas élire de députés au Parlement d'Erfurth. La minorité ne tenant aucun compte de ce vote, a décidé qu'elle nommerait seule le député. C'est ce qu'elle a fait, et elle a élu M. Duckwitz. On se demande s'il sera admis au Parlement.

La *Concordia* du 21 consacre son premier-Turin à commenter les élections de Paris. Nous traduisons quelques passages de cet article :

> Le peuple de Paris a parlé. Représentant de la nation, infidèle à votre origine et à vos serments, vous aviez caressé des espérances monarchiques, vous aviez relevé l'influence politique du clergé, combattu le développement des intelligences populaires en votant une loi d'ignorance, quand on attendait d'eux une loi d'instruction. Et nous vous envoyons Carnot, l'un des fondateurs de la République, le ministre de l'instruction publique sous le gouvernement provisoire.
>
> Vous avez prononcé l'anathème contre les études sociales, vous avez décidé que les nouvelles opinions économiques sont une hérésie, vous avez empêché de discuter, d'étudier, d'espérer la suppression de la misère. Et nous vous envoyons Vidal, notre tribun, l'adversaire de vos économistes, le secrétaire de Louis Blanc, le théoricien de la *répartition des richesses*.
>
> Vous avez déclaré infâmes les martyrs du socialisme; vous avez proscrit sans jugement et sans pitié vos ennemis politiques, et nous vous envoyons notre tribun de Flotte, un proscrit de juin, un héros des excommuniés...
>
> Qu'a répondu la majorité de l'Assemblée? Elle a répondu comme aurait fait Guizot... Les conservateurs se sont insurgés, et ce sont eux qui demandent une bataille... Mais contre qui combattraient-ils? Le peuple leur abandonne la place et le parlement; il les ajourne aux urnes électorales de mai 1852.

Assemblée nationale.

Séance du 23 mars. — Présidence de M. DUPIN.

M. DUFOURNEL. Je viens de rectifier une erreur involontaire, sans doute, de M. Mathieu (de la Drôme). On a dit que la loi de M. de Lamoricière, relative à l'organisation de la réserve, devait faire sur le budget une économie de 150 millions.

M. Jules Favre et M. Mathieu (de la Drôme) ont accusé la majorité d'avoir voté l'ajournement de cette loi après la discussion du budget. Voici la vérité : Lors de la seconde délibération, l'ajournement fut repoussé par 374 votants contre 325, et parmi ces derniers il n'y eut que 12 voix de la Montagne qui votèrent contre l'ajournement. (Rires à droite.)

Ceci est constaté au *Moniteur* du 25 avril.

M. MATHIEU (de la Drôme). Je crois que l'honorable M. Dufournel fait confusion; il y a deux votes. Il s'est d'abord agi de savoir si l'Assemblée se dissoudrait avant d'aborder la question de l'organisation de la force publique, et je répète que c'est la droite de l'Assemblée qui vota contre la discussion de cette loi, qui devait réaliser une économie de 150 millions.

M. DE LAMORICIÈRE. Je demande la parole. (Sensation.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Maintenant, lors de la seconde délibération, la question d'ajournement de la loi après le budget fut agitée, et alors mes amis ont bien pu penser que le budget devait être voté avant tout. Mais

pour la question de principe, je le redis encore, c'est la droite, qui s'opposa à la discussion de la loi.

M. DE LAMORICIÈRE. Messieurs, je ne comptais pas prendre la parole dans la discussion du budget, mais mon nom ayant été mis en cause, il faut bien que je monte à la tribune afin d'éclairer les faits.

Je crois qu'il y a confusion dans les affirmations contradictoires de MM. Dufournel et Mathieu (de la Drôme). On a d'abord posé à l'Assemblée, la question de savoir si avant de se dissoudre, elle se croirait en devoir de faire la loi sur l'organisation de la force publique. Cette question fut d'abord écartée, et je dois le dire, par la droite de l'Assemblée en général; cela se conçoit du reste, car on sait que l'opinion de la droite était que l'Assemblée constituante devait résigner ses pouvoirs le plus tôt possible.

Battue sur ce point, la commission, dont j'avais l'honneur d'être le rapporteur, demanda qu'au moins, pendant le temps qui restait libre à l'Assemblée, le projet de loi fût discuté avant le budget. C'est sur cette question que les attaques vinrent de tous les côtés, et que la Montagne vota pour l'ajournement.

Maintenant, pour les faits mêmes, je dois bien préciser ce que j'ai fait. Il ne faut pas oublier que l'économie de 150 millions dont je parlais n'avait pas rapport au budget de 1848, que des circonstances exceptionnelles avait grevé d'une manière extraordinaire. Le budget 1848 était de 430 millions; notre projet proposait sur 1849 une économie de 74 millions.

Le budget de 1849 se trouvait ainsi réduit à 356 millions. La commission des finances proposant une réduction nouvelle de 10 millions, c'était une économie de 80 millions réalisés sur le budget de 1849. L'effectif en hommes et en chevaux à entretenir était de 380,000 hommes et de 98,000 chevaux. Le budget actuel de 1850 descend à 326 millions de francs pour un effectif de 407 mille hommes et de 92 mille chevaux.

Il y a 27,000 hommes de plus que ce que nous demandons, et l'on conserve cependant le même nombre de chevaux, quoiqu'on ne fasse pas la même dépense. Mais ce qui a permis de conserver ainsi 27,000 hommes de plus et de ne pas augmenter les frais de l'administration provient de trois causes principales: d'abord, de l'abaissement du prix des fourrages et des céréales; puis de la diminution des essais de colonisation en Algérie, et enfin de l'abandon de plusieurs travaux extraordinaires.

Si l'on réduisait l'armée à 38,000 hommes, on obtiendrait une nouvelle économie de 312 millions, et l'on aurait ainsi un budget réduit à 316 millions.

M. FOULD. Permettez-moi une simple observation. La commission des finances réduit le budget à 319 millions.

M. DE LAMORICIÈRE. Cela ne fait rien à mon raisonnement, au contraire. (On rit.) On voit ainsi que l'on est arrivé à peu près aux économies que je proposais; mais ce que je dois me hâter d'ajouter, c'est qu'il n'est jamais entré dans ma pensée de désorganiser l'armée de Paris. C'est nous-mêmes qui l'avons mis sur le pied où elle est; tous les changements qui y ont été faits consistent dans le remplacement de quatorze mille hommes de garde mobile par un effectif analogue de troupes de ligne.

Du reste, qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions. Je ne me préoccupe pas outre mesure de ce qu'une partie de la population qui avait coutume d'émettre des votes plus modérés a voté dernièrement avec le parti extrême. Il y a derrière ce parti un certain nombre d'hommes qui se sont imaginé que le mal dont ils souffrent est le résultat de la volonté des gouvernements, tandis que ce mal provient, à mon sens, de la nature même des choses. Cela est si vrai que si, demain, les hommes que l'on désigne sous le nom de Montagne arrivaient au pouvoir, il leur faudrait l'armée de Paris, comme au ministère qui siége sur ces bancs. (Rires à droite. Agitation à gauche.)

VOIX A GAUCHE. Parlez donc en face! (Agitation extrême.)

D'AUTRES VOIX. Pourquoi vous adressez-vous à la Montagne?

M. LE PRÉSIDENT. On vote bien ou mal, mais il n'y a pas de Montagne ici... (Très bien! à droite.) Il y a une Montagne dans l'histoire; mais elle est baignée de sang! (Très bien!)

M. DE LAMORICIÈRE. Je disais que vous faisiez, je le crois, tout ce que vous pouviez pour maintenir cette position de la population de Paris dont je vous parlais. Mais, entendez bien, le jour venu où M. Mathieu (de la Drôme) et ses amis arriveraient au pouvoir, vos efforts seraient impuissants. Le peuple souffrant toujours, souffrant même davantage peut-être, se croirait trahi, parce qu'il attribue toujours ses maux à ceux qui le gouvernent, et oublie toujours que ces maux sont dans la nature des choses. (Mouvement.)

Messieurs, l'effectif nécessaire pour maintenir l'ordre est toujours minime en comparaison de ce qu'il doit être pour mettre l'armée à même de passer du pied de paix au pied de guerre, et pour maintenir au dehors l'honneur et la dignité du pays. Permettez-moi d'examiner avec vous quel était l'effectif de l'armée à Paris au moment de l'émeute de juin?

Eh bien, la garnison de Paris, au mois de juin, au moment où la bataille s'est engagée, montait à 25 mille hommes, auxquels il faut ajouter 12 mille gardes mobiles, ce qui fait 37 mille hommes. C'est avec ce total que la bataille a été gagnée; et rappelez-vous la différence des circonstances. Les ateliers nationaux étaient armés. Les ateliers nationaux n'existent plus, et tous les fusils qui étaient à leur disposition sont rentrés dans les arsenaux de Vincennes.

Il ne faut pas oublier que Paris fortifié, indépendamment de son importance politique, doit être un grand centre de défense militaire, et qu'il peut y avoir ainsi sur ce point un effectif supérieur à celui qui conviendrait pour maintenir l'ordre.

Pour arriver à mettre notre armée sur le pied de guerre, et ce pied de guerre est forcément de 500 mille hommes, sans un effort extrême, il faut maintenir pendant la paix des cadres dans lesquels on fait entrer les levées nouvelles, et cet effectif de cadres peut-il être moins de 400 mille hommes?

On vous a parlé tout à l'heure d'une réserve; on vous a dit avec raison que les projets qui vous avaient été soumis n'avaient pas été suffisamment étudiés. Un système de réserve doit être intimement lié avec le système du recrutement, et nous aurions attendu que l'Assemblée constituante eût émis son opinion sur notre recrutement pour développer notre système de réserve. Quoi qu'il en soit, en présence des charges qui pèsent sur le Trésor, il est important d'arriver à une solution, qui, toute imparfaite qu'elle soit, vaudrait mieux que le *statu quo* qui pèse sur nos finances.

M. de Lamoricière dit quelques mots de la fixation des cadres. Jusqu'à présent, cette fixation a été abandonnée à l'arbitraire du pouvoir exécutif, et la commission du budget était chargée d'examiner ce qui avait été fait dans le courant de l'exercice à ce sujet. L'honorable général ne reconnaît pas la compétence de cette commission, et il supplie le gouvernement et l'Assemblée de faire rentrer, dans le plus bref délai, dans le domaine de la loi la constitution des cadres; car c'est de là que dépend la fixation des dépenses du ministère de la guerre.

M. OUCHÉ DE CHAUVIGNY rend compte des opérations électorales du département de l'Isère.

M. Dupont (de Bussac) est admis.

M. RIOULT DE NEUVILLE. Messieurs, placés dans la discussion du budget entre les exigences des services publics, objets de vos préoccupations, et les souffrances des populations, dont votre sollicitude doit tendre à alléger les charges, il vous appartient de concilier ces deux grands intérêts, de réhabiliter dans l'opinion les contributions publiques, trop souvent considérées comme injustes et vexatoires, en les montrant indispensables pour maintenir la puissance, la grandeur de la France, pour assurer à tous protection et justice.

Par la réduction de toutes les dépenses dont la nécessité ne serait pas suffisamment justifiée, vous parviendriez à faire supporter avec résignation, par les contribuables, les sacrifices que vous ne pourrez éviter de demander à leur patriotisme.

La progression incessante des dépenses de l'Etat, des départements, des villes, des communes, devait finir par compromettre le crédit, par rendre insupportables les charges, qui, sous tant de noms, de formes différentes, accablent aujourd'hui les contribuables.

Personne ne peut nier les souffrances de l'agriculture, et par suite des millions de Français qui y sont attachés; les évènements politiques et le bas prix des produits agricoles ont aggravé, aggravent encore ces souffrances; mais elles remontent plus haut, elles sont la conséquence des impôts qui pèsent sur la propriété foncière.

Il y a, messieurs, dans cet état de choses, un péril incontestable, car il indispose le peuple contre le gouvernement, contre les institutions qui lui imposent ces charges. Je ne puis donc partager l'opinion de ceux qui croient trouver le salut du pays dans le maintien presque intégral des dépenses proposées comme nécessaires à l'action, à l'influence du gouvernement.

L'orateur proteste contre le système de centralisation administrative et l'armée d'employés, dont le nombre s'élève à cent vingt cinq mille.

Il est évident, dit-il, que, si l'on n'entre pas dans une voie de réductions et d'économies, plus large que celle qui est proposée par la commission, l'augmentation des dépenses de 1850 sur celles de 1837, actuellement de 354 millions, sera beaucoup plus considérable.

Il est également évident que le découvert ou déficit réel qui a été, en 1849, de 200 millions, sera encore de plus de 200 millions en 1850, sans compter l'imprévu, car il est déjà de 144,792,650 fr.

L'orateur établit que la conversion de la rente 5 pour 100 réaliserait une économie annuelle de près de 40 millions; il propose une retenue d'un dixième sur tous les traitements au-dessus de 1,500 fr. pour les six derniers mois de 1850, à moins qu'on ne préférât suspendre jusqu'au rétablissement de l'équilibre du budget les augmentations d'appointements accordées depuis 1837.

Il regrette que l'ajournement de la présentation de la loi organique municipale ne permette pas de s'occuper, cette année, des économies qui résulteraient d'une bonne loi de décentralisation; il critique l'abus qu'on a fait des entreprises des travaux par l'Etat; le système de concessions à des compagnies lui paraît préférable et moins compromettant pour nos finances.

Le ministère de l'agriculture et du commerce, dit-il, est une superfétation dispendieuse; des conseils composés d'hommes spéciaux me paraissent préférables sous tous les rapports à un ministère politique pour des intérêts qui redoutent d'être exposés à servir de moyens d'influence ministérielle.

Je comprends les nécessités qu'imposent l'état intérieur de la France, et l'attitude que nous devons garder en face de l'Europe en arme; c'est pourquoi l'effectif de 108 mille hommes proposé par le ministre de la guerre, ne me paraît susceptible de réduction que sur le nombre de troupes réclamé pour l'Algérie.

Je crois que le développement de notre marine pourrait être ajourné à des temps plus prospères, et que les dépenses pourraient être réduites à 82 millions (ce qui laisserait encore un excédant de crédit de 15 millions sur 1837) sans compromettre notre honneur et nos intérêts nationaux, sans compromettre la sécurité publique qui est intéressée au maintien de l'effectif de l'armée, à la réduction des impôts, mais qui n'a rien à gagner à ce que nous ayons constamment une flotte nombreuse à évolutionner dans la Méditerranée, y gaspillant en temps de paix les approvisionnements de nos arsenaux.

C'est à l'Assemblée, si elle veut acquérir une juste popularité et une influence si nécessaire pour préserver le pays des périls qui le menacent, à entreprendre les grandes réformes administratives, les grandes économies reconnues désirables par la commission du budget, mais qu'après un travail de six mois, elle ne s'est pas crue autorisée à proposer, réformes qui permettraient de s'occuper du dégrèvement de la propriété foncière. C'est une œuvre de patriotisme qui doit réunir tous les partis, la France a le droit de l'attendre de ses représentants.

M. COLLET rend compte des élections des Hautes-Pyrénées.

M. de Goulard est admis.

M. ROUHER, ministre de la justice, apporte un projet de loi relatif aux officiers décorés de la garde nationale.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur, dépose:

1° Un projet tendant à accorder des pensions viagères aux citoyens, officiers, sous-officiers et soldats blessés en février, en mai et en juin;

2° Un projet concédant une pension de mille francs à la femme du général Renault, laquelle pension de mille francs ne se confondra point avec sa pension de veuve d'officier général;

3° Enfin une autre allocation de 248,000 fr. pour distribution de secours aux blessés de février, de mai et de juin.

L'Assemblée, sur la demande de M. le ministre de l'intérieur, adopte l'urgence pour cette dernière loi, et renvoie les autres à l'examen des bureaux.

M. HOWYN-TRANCHÈRE. Je ne suis pas amateur des gros budgets, mais nous ne sommes pas dans une situation normale. Cependant je ne suis pas non plus un adorateur tellement idolâtre de l'Etat, que je ne trouve pas qu'il y ait beaucoup de choses à reprendre dans son organisation.

Je pense surtout qu'on donne trop à l'Etat et pas assez aux libertés municipales et par suite à l'initiative des citoyens. Je pourrais démontrer facilement que cette centralisation excessive nuit également à la prospérité et à la bonne administration du pays.

L'orateur s'élève contre l'organisation de l'instruction publique; la loi qui a été votée dernièrement ne fait qu'aggraver la situation. Il signale les inconvénients de l'Etat instituteur, de l'Etat professeur, de l'Etat astronome. Croit-on, par exemple, que l'instruction primaire ne serait pas mieux entre les mains des pères de famille qu'entre les mains de l'Etat? Croit-on que les grandes associations ne suffiraient pas amplement aux nécessités du professorat? L'école normale ne coûte-t-elle pas trop à l'Etat pour ce qu'elle rapporte? En effet, cette école coûte 3 millions pour un personnel d'élèves si peu nombreux qu'il y a deux professeurs pour un élève, et que chacun de ces élèves coûteraient plus de 2,500 fr. à l'Etat.

Passant aux travaux publics, l'orateur s'oppose à la centralisation de ces travaux entre les mains de l'Etat; la prodigalité, sinon la dilapidation, est le résultat de ce système, où l'on sacrifie tout au désir que chaque ingénieur conçoit et réalise, de faire son monument. (Très bien! à droite.)

Il arrive ensuite au ministère de l'intérieur et voit surtout là le mal qui dévore les finances du pays, c'est-à-dire la centralisation énorme qui pèse sur les contribuables.

Quant à l'administration de la guerre, il ne croit pas qu'on puisse en rien diminuer l'effectif de notre armée devant les nécessités présentes. Il est, à cet égard, de l'avis du rapporteur du budget, M. Berryer.

Mais, ajoute M. Howyn Tranchère, ce n'est pas à dire pour cela qu'on ne puisse déjà faire des économies notables. Pourquoi l'Etat se fait-il boulanger ailleurs qu'en campagne? pourquoi, dans les garnisons, ne prend-il pas les produits dont l'armée a besoin à la boulangerie civile? Le pain du soldat serait à la fois meilleur et moins cher.

Il en est de même de l'état de sellier, tailleur, armurier, qui pourrait bien plus souvent employer l'industrie particulière.

L'orateur pense que la commission du buget a sagement fait de proposer de retrancher du budget de 1850 le crédit spécial pour les colonies agricoles de l'Algérie.

M. Howyn Tranchère s'élève ensuite contre la centralisation de la marine. Il prouve que l'Etat constructeur et armateur fait plus de dépenses que s'il s'en remettait pour le grément et la construction des navires à l'industrie particulière.

En résumé, ajoute l'orateur, je ne saurais trop engager mes amis à s'élever contre les centralisations qui, entre autres inconvénients, ont celui de développer outre mesure ce te soif des fonctions publiques qui est la plaie de notre pays. (Très bien! très bien!)

Rappelons-nous, ajoute-t-il en terminant, ces belles paroles qu'on lit dans l'une de nos salles sur le piédestal qui porte la statue de l'un de nos grands hommes: L'ardent amour que j'ai pour mes sujets m'a rendu tout possible et tout honorable. L'amour que nous avons pour nos concitoyens doit être tout puissant pour nous donner la force d'accomplir notre pénible mission dans l'intérêt de tous. (Très bien!)

M. le rapporteur du 5e bureau rend compte des élections de l'Ardèche. Malgré des protestations et des demandes en renvoi déposées par MM. Laurent (de l'Ardèche) et Cazal au sujet des opérations électorales de ce département, la commission conclut à l'admission de M. de la Tourette, élu par l'Ardeche.

Ces protestations sont fondées sur les différences qui existaient, comme dans les élections de Saône-et-Loire, entre la liste des inscrits et celle des votants.

Après quelques observations de M. Cleyzat, l'Assemblée renvoie la suite de la discussion à demain.

La séance est levée à six heures.

On lit dans le *Démocrate de Saône et Loire*:

« Le procès du *Patriote* avait attiré, lundi dernier, une foule nombreuse, avide d'entendre l'énergique et éloquente parole de notre ami Charles Dain, l'un de nos six élus de Saône-et-Loire. Le succès oratoire de notre ami a été complet. Ceux de nos adversaires qui l'ont entendue n'ont pu se dispenser eux-mêmes, de rendre hommage à son beau talent.

» Ampleur de la forme, logique de l'argumentation, élévation constante de la pensée, pureté de l'expression, noblesse et dignité de l'attitude, puissance de la voix et du geste, telles sont les qualités oratoires dont Charles Dain a fait preuve, et qui ont tenu, pendant près de deux heures, suspendu à ses lèvres tout un auditoire ému, charmé, enthousiasmé.

» Mais ce dont la foule qui l'écoutait lui a particulièrement tenu compte, et ce dont elle le remercie publiquement par notre organe, c'est d'avoir tenu haut et ferme, devant la justice du pays, le drapeau de la démocratie-socialiste; c'est d'avoir noblement vengé le socialisme des insultes et des calomnies de ses ennemis; c'est enfin d'avoir vigoureusement, mais justement fustigé cette réaction royaliste qui se croit tout permis, qui, sous le vain prétexte qu'elle a la majorité dans le pays, se considère comme audessus de la Constitution et des institutions républicaines.

» Honneur donc à notre représentant Charles Dain! et honneur en même temps au jury de Saône-et-Loire qui a écouté la parole socialiste avec tant de sympathie, et dont le verdict rendu à l'unanimité a si bien répondu à l'attente des démocrates!

» Honneur aussi au peuple chalonnais qui, dans cette circonstance, a témoigné une fois de plus des nobles et généreux sentiments qui l'animent! Honneur à ce peuple qui a assisté à tout le débat dans l'attitude du plus religieux silence; qui a su comprimer son enthousiasme et attendre la levée de la séance pour faire retentir son cri de ralliement: VIVE LA RÉPUBLIQUE!

» Et maintenant le pouvoir comprendra-t-il que des procès de cette nature sont pour lui un échec et pour la démocratie une occasion de triomphe! »

Revue des Départements.

CALVADOS. — On lit dans le *Haro*, de Caen, du 23:

« Hier, le sergent Sclinger, du 55e, le voltigeur Laplache et le fusillier Sanglier ont été prévenus qu'ils partiraient pour l'Afrique. On les envoie sans doute aux isolés. Le sergent Sclinger a été sergent de grenadiers: il a été envoyé dans le centre, avec le même grade, pour avoir un jour parlé politique au poste. Ce militaire dans sa carrière n'aurait pas eu, nous dit-on, d'autre punition.

» Le fusillier Sanglier compterait quatorze jours de punition en quatre ans de service; et le voltigeur Laplache, *cinq jours*, en cinq années de service.

» Les opinions démocratiques de ces militaires sont donc les seuls motifs de la mesure qu'on vient de prendre contre eux.

« Ces trois militaires ont été enlevés cette nuit, à minuit, par cinq gendarmes à cheval et deux gendarmes à pied. Ils ont été conduits jusqu'à Langennerie, première étape sur la route de Falaise.

» Ce matin, en apprenant leur départ, les soldats de la caserne de Vaucelles ont fait des manifestations que nous regrettons, parce qu'elles pourraient entraîner de nouvelles mesures de rigueur; et, si nous avions quelque influence sur eux, nous les prierions à mains jointes de les cesser, *au nom de la République!*

» On comprend, ajoute le *Haro*, qu'en présence de ce qui passe, même au moment où nous écrivons, nous nous abstenions de toute réflexion, et que nous ne racontions rien de ce qui a eu lieu aujourd'hui à la caserne.

D'un autre côté nous lisons ce matin dans la *République*:

« On nous communique les fragments suivants d'une lettre de Caen, en date du 23 courant, adressée par un habitant de cette ville à un de nos amis:

» Je ne sais ce qui va se passer dans notre ville de Caen. Le colonel du 55e de ligne, mécontent de l'appoint que son régiment a fourni à la liste démocratique-socialiste du 10 mars, a fait diriger aujourd'hui sur l'Afrique trois hommes de ce régiment. Beaucoup d'habitants de la ville se proposaient de leur faire la conduite, après avoir improvisé une petite souscription qui a produit 150 fr. Mais, instruit des intentions des démocrates, le colonel a fait partir les trois hommes coupables de républicanisme à minuit et escortés de gendarmes.

» Les soldats alors n'ont pas cessé de chanter la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Un adjudant a été maltraité; le colonel n'a trouvé rien de mieux à faire, pour se tirer d'embarras, que de lever la consigne donnée par lui de retenir les troupes, ce qui a permis à un bataillon de se réunir *aux Quatre Colonnes*, sur la route de Falaise, en face de Courcelles. Que va-t-il résulter de tout cela? Je l'ignore; mais notre garnison chante la *Marseillaise* et autres airs patriotiques.

» Je termine là ce brouillon, écrit à la hâte, et vous promets d'autres renseignements, s'il y a lieu, comme tout me porte à le croire.

» Votre dévoué, ***. »

Le *Démocrate du Var* publie une nouvelle protestation adressée à l'Assemblée législative par les électeurs de La Garde, canton de Toulon.

Cette protestation constate que l'arrêté du préfet, du 23 février, ne fixait qu'une seule circonscription pour cette commune, et que malgré cela on a obligé les électeurs de voter, les uns à la mairie de La Garde, les autres au hameau du Pradet, circonscription nouvelle créée sans avis préalable; et enfin que, par suite de cette division, la liste des électeurs du Pradet n'ayant pu être déposée, suivant la loi, sur le bureau du scrutin, le pointage des votants n'a pu être effectué.

Outre cette violation flagrante des art. 1er, 2, 27, 28, 29 et 49 de la loi du 19 mars 1849, d'autres faits non moins graves sont signalés, tels que violence du président du bureau pour empêcher un électeur de voter, dépouillement du scrutin à la section, procès-verbal irrégulier, refus d'insertion des réclamations, et une foule d'infractions de détail encore plus grossières par leur forme et leur violence.

Il nous est impossible d'insérer toutes les protestations contre les fraudes qui ont entaché les élections du 10 mars en province, grace à l'habile multiplication des colléges qui favorise les abus d'influence et leur assure l'impunité.

Déjà hier nous avons dû renoncer à reproduire la réclamation concernant le vote de l'Arsenal. Nous avons exposé les faits il y a quelques jours. La pièce que publie le *Démocrate du Var* est une demande d'enquête à l'occasion de l'ordre illégal donné par l'autorité maritime de faire voter les ouvriers de l'Arsenal dans les ateliers, sous les yeux des directeurs, mesure qui a eu pour but de troubler le libre exercice du droit électoral de cette partie notable de la population toulonnaise et pour résultat de faire triompher, dans le Var, un des deux candidats de la résistance à une majorité de 900 voix.

AVEYRON. — On annonce que la garde nationale de Rhodez vient d'être dissoute. On ne dit pas en vertu de quel grave motif.

VENDÉE. — Tandis que le pouvoir, au risque d'occasionner la guerre civile, faisait abattre les arbres de liberté et enlever les couronnes d'immortelles du monument de la place de la Bastille, les paysans d'une commune de la Vendée, de ce pays jadis divisé par nos luttes politiques, donnaient à nos gouvernants une touchante leçon de conciliation.

Nous lisons dans le *National de l'Ouest*:

« Il y a eu, le 24 février, banquet et plantation d'un arbre de la liberté à Fouques, commune de Cugand (Vendée). L'arbre de la liberté a été porté au lieu de la plantation par quatre vieillards qui réunissaient sur leur tête un total de 307 ans. Ce qu'il y avait de remarquable, c'est que deux de ces vieillards étaient deux anciens républicains et les deux autres deux anciens chouans. L'un de ces deux derniers portait un drapeau tricolore. »

FAITS DIVERS.

Nous croyons pouvoir affirmer que le gouvernement s'occupe sérieusement du soin de former un camp sous les murs de Paris où camperaient toutes les troupes de la garnison. On espère soustraire ainsi le soldat aux influences de la démagogie socialiste et aux funestes prédications de la guinguette. (*Gazette de France.*)

— Les conscrits de Meulan (Seine-et-Oise) se sont également signalés le jour du tirage par leurs manifestations patriotiques.

— L'autre jour, au Marché-Couvert de Metz, une marchande d'œufs criait à tue-tête: *A un sou les blancs! à deux sous les rouges!* Vite un gendarme l'empoigne et la conduit au bureau central de la police. Mais comme après tout il ne s'agissait que d'une question de teinture, force fut bien de relâcher la marchande. Que l'*Assemblée nationale* se plaigne donc encore du manque d'énergie de l'autorité! — Quand décorera-t-on ce gendarme?

— Les incendies recommencent à désoler le centre de la France. Le journal du Loiret raconte sept sinistres qui ont eu lieu depuis le 14. Deux de ces incendies ont consumé quatorze hectares de bois.

— Les électeurs du Var viennent d'adresser à l'Assemblée législative une protestation longuement motivée contre les opérations électorales. Nous regrettons de ne pouvoir l'insérer, faute d'espace.

— On lit dans la *République*:

« Nous avions appris, il y a quelques jours, que notre ami et collaborateur Édouard Hervé avait été arrêté sur un mandat d'un juge d'instruction de Blois, où notre ami n'a jamais mis les pieds. Il devait partir le lendemain même pour Blois, et il ne nous a pas été permis de le voir au dépôt de la Préfecture de police. Le *Siècle* nous apprend aujourd'hui que Hervé est encore à Paris, détenu à Sainte-Pélagie. Cette nouvelle nous surprend. Comment se fait-il donc qu'il n'ait point été interrogé et que nous ne puissions pas le voir?

» La presse semi-officielle pourrait-elle nous répondre à ce sujet? »

— Dans un moment où les journaux de la réaction n'épargnent aucune injure aux ouvriers de Paris, il est de notre devoir d'enregistrer tous les faits qui sont de nature à les relever dans l'esprit public:

M. de G..., fils d'un premier président de cour d'appel, avait laissé tomber un portefeuille contenant pour 1,500 fr. de valeurs. Un ouvrier qui se trouvait près de lui, s'en apercevant, s'empressa de courir après M. de G... et de lui remettre son portefeuille.

En reconnaissance de cet acte de probité, M. de G... mit dans la main de cet ouvrier trois pièces de vingt francs, que celui-ci s'obstina à refuser, demandant, pour seule récompense, la protection de M. de G... pour lui faire obtenir du travail.

Ce brave ouvrier se nomme Pihonec. Il est fabricant de chaises et fauteuils, et demeure rue du Faubourg-Saint-Antoine, 23. Nous le recommandons à tous ceux qui croient à l'honnêteté du peuple. (*Presse.*)

— La souscription ouverte dans la *Tribune de la Gironde*, en faveur des instituteurs mis sans ressource pour cause de républicanisme, s'élève déjà à 2,000 fr.

— A la nouvelle du succès de la liste démocratique de la Seine, les démocrates de Chateaubriant ont rédigé l'adresse suivante :

« *Les démocrates de Châteaubriant aux démocrates de la Seine.*

» Honneur à vous, citoyens ! honneur au prolétariat et à la bourgeoisie ! honneur à l'armée ! union et fraternité ! Vive la République ! »

Ont signé cent citoyens de Chateaubriant, conseillers municipaux, officiers de la garde nationale, etc.

— On lit dans l'*Evénement* :

« Hier, à la première représentation de *Charlotte Corday*, on remarquait la présence inaccoutumée d'un grand nombre d'agents de la force publique. Les couloirs et les portes du foyer du Théâtre-Français étaient gardés par des sergents de ville. Cent vingt places de parterre et de seconde galerie avaient été distribuées à des hommes de police.

» Que signifiait tout ce luxe de force brutale dans le théâtre des lettres, au milieu de ce public d'élite qui venait juger la nouvelle œuvre d'un poëte ? C'est que M. Carlier avait été informé que la pièce de *Charlotte Corday* est une pièce politique, où l'éloge des institutions républicaines retentit à chaque vers. Il avait cru, en conséquence, à l'impatience du public, à des contestations violentes, peut-être à une collision brutale. Il avait donc pris ses mesures.

» Mais le public, par sa modération, par son attitude bienveillante et digne, a trompé les conjectures de M. Carlier. On n'a eu à déplorer aucune violence, si ce n'est pourtant celle dont les agents de la police ont usé envers les auteurs dramatiques qui, profitant de leur droit d'entrée, s'étaient installés sur des tabourets, à la porte de la galerie et de l'orchestre. Nous avons entendu ces messieurs, entr'autres M. Victor Séjour, M. Alexandre Laya, ancien inspecteur général des théâtres, qui se plaignaient vivement de la façon dont les agents les avaient expulsés, sous prétexte qu'il fallait que « le passage restât libre. »

» Décidément M. Carlier n'a pas de bonheur. »

— On nous prie d'annoncer que M. Vasse, professeur de dessin appliqué à l'industrie, fait en ce moment un cours dans la salle St-Hyacinthe de l'Assomption.

Son but est de donner au dessin, par une méthode nouvelle, un caractère industriel et professionnel. Nos lecteurs sont engagés à juger par eux-mêmes les ouvrages de l'auteur et de ses élèves. Ces ouvrages sont visibles tous les jours, de midi à cinq heures.

— La brochure de J. Mazzini, l'illustre triumvir romain, qui a paru au *Nouveau Monde*, 102, rue Richelieu, sous ce titre : *Le Pape au dix-neuvième siècle*, est lue avec avidité. Trois éditions de ce travail remarquable, où se trouve mise à nu, avec une logique irréfutable et une merveilleuse éloquence, l'impuissance de la papauté, ont été épuisées en huit jours.

DÉVOUEMENT ET SOLIDARITÉ. — On lit dans le *National de Saône-et-Loire*, qui paraît à Autun :

« Un accident affreux vient d'avoir lieu à l'usine à gaz de notre ville.

» Dans la nuit du 18 au 19 mars, un des chauffeurs, le sieur Boyer, s'aperçut que le gaz fuyait de l'une des cuves d'épuration. Plusieurs fois il visita la cuve, et ne put s'expliquer cette fuite.

» Lorsque le jour fut venu, il inspecta tous les siphons des cuves et des robinets hydrauliques, et il reconnut que les siphons étaient en bon état et qu'il n'y avait engorgement dans aucun d'eux ; on en conclut que l'engorgement ne pouvait exister que dans la partie horizontale des tuyaux qui conduisent le gaz dans le gazomètre. Le surveillant donna l'ordre au sieur Lamalle de descendre dans le puits qui contient ces tuyaux et d'ôter une vis placée au dessous du siphon qui est au fond de ce puits, afin que l'eau ammoniacale qui se trouve en cet endroit de l'appareil pût s'échapper.

» Toutes les précautions reconnues nécessaires en pareilles circonstances furent prises, et on recommanda à Lamalle, qui avait fait la même opération plusieurs fois déjà, d'agir avec la plus grande circonspection. Lamalle, qui entendait agir à sa guise, ne tint pas assez compte des avis qu'on lui donna. Il se rendit d'abord chez lui pour se munir d'une vrille, instrument qui ne devait lui être d'aucune utilité ; n'en ayant pas trouvé, il prit une alène piquée dans l'échelle du gazomètre et descendit auprès du tuyau engorgé, après qu'on lui eut passé une corde sous les deux bras.

Au lieu d'ôter seulement la vis, afin de permettre à l'eau ammoniacale de s'écouler (opération délicate, mais qui peut se faire sans que celui qui la pratique courre de risques, s'il veut y mettre de la prudence), il perça encore avec son alène la partie supérieure du siphon qui est en plomb. L'eau qui était dans le siphon et qui servait à *luter* le gaz, s'étant échappée par suite de cette opération, le fluide sortit avec force. Ce malheureux eut à peine le temps de crier au secours, et il s'affaissa asphyxié.

» Les personnes qui étaient au-dessus du puits s'efforcèrent de l'en retirer à l'aide de la corde, mais elles éprouvèrent une résistance qu'elles ne purent surmonter ; soit que cette corde se fût nouée à l'une des aspérités des tuyaux, soit que le corps du malheureux Lamalle se fût affaissé de telle façon sous le siphon et sous les conduits qu'on n'ait pu l'en extraire en tirant verticalement, on vit bientôt qu'il n'était possible de le délivrer de l'atmosphère viciée où il se trouvait qu'en descendant auprès de lui.

» Le chauffeur Boyer se dévoua ; il dégagea son compagnon, dont on ne remonta que le cadavre ; mais il ne put gravir l'échelle, et il retomba asphyxié à son tour. Un autre ouvrier nommé Volot descendit au secours de Boyer, qu'on retira ; comme lui, il sentit bientôt les forces lui manquer, et il s'affaissa au bas de l'échelle. Le sieur Chaussin, sans attendre alors qu'on lui ceignît les reins d'une corde, descendit rapidement dans la fosse empestée et put sauver Volot. Son courage lui coûta la vie, malgré les persistants efforts de Volot, qui exposa ses jours une seconde fois. On ne retira son corps qu'une heure après le dernier sauvetage. »

ERRATUM. — Dans notre numéro du 24 courant, en parlant du *Caméléon*, revue des modes, nous avons oublié de dire que le siége de l'administration était situé rue Neuve-Saint-Augustin, 6.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

[illegible]

DÉP. ET ÉTRANG. [illegible]

sans annexe [illegible]

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. [illegible], libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux [illegible], 4.

Bourse du 25 mars 1850.

La Bourse d'aujourd'hui a été fort mauvaise. La rente a ouvert à 90-40, en baisse de 10 c. sur la cote de samedi ; et, quoique ce prix ait paru d'abord assez ferme, les offres ont bientôt afflué de toutes parts et ont entraîné rapidement la rente.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
90 45	5 0/0 j. mars.	cpt.	90 50	90 50	88 75	88 85
90 50	5	fin c.	90 45	90 45	88 60	88 90
.. ..	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
72 ..	4 0/0 j. sept.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
55 65	3 0/0 j. m.	cpt.	55 50	55 50	54 25	54 25
55 70	3	fin c.	55 65	55 65	54 10	54 25
[illegible]	[illegible]	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	54 50
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	54 50
2200 ..	Banq. France	cpt.	2200 ..	[illegible]	2175 ..	2175 ..
750 ..	Paris-Orléans.	cpt.	755 ..	755 ..	750 ..	750 ..
.. ..	Libérés.....	50 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
513 75	Rouen.........	cpt.	510 50	510 50	505 ..	505 ..
515 ..	Libérés.....	50 c.	502 50	502 50	503 ..	503 ..
212 50	Havre.........	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
222 50	Libérés.....	50 c.	.. ..	.. ..	.. ..	220 ..
.. ..	St-Germain...	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Versailles r. d.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
125 ..	Versailles r. g.	cpt.	125 ..	125 ..	122 50	122 50
190 ..	Mars.-Avign...	cpt.	190 ..	190 ..	[illegible]	186 25
.. ..	Libérés.....	50 c.	.. ..	.. ..	.. ..	185 ..
113 75	Bâle..........	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	113 75
.. ..	Boulogne.....	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Libérés.....	50 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
425 ..	Nord. j. juill..	cpt.	425 ..	425 ..	410 ..	410 ..
425 ..	300 payés...	50 c.	422 50	422 50	410 ..	410 ..
302 50	Centre........	cpt.	302 75	302 75	302 50	302 50
302 50	Libérés.....	50 c.	302 75	302 75	302 50	302 50
395 ..	Bordeaux.....	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	390 ..
.. ..	175 payés....	50 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
256 75	Nantes.......	cpt.	[illegible]	[illegible]	257 50	257 50
.. ..	325 payés...	50 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
232 50	Strasbourg....	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
232 75	325 payés...	50 c.	[illegible]	[illegible]	230 ..	[illegible]

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0....	[illegible]	Bons du Trésor....	4 1/2
— Nouvelles....	1150 ..	Zinc, V. Montagne.	2800 ..
De la Seine, J. juillet.	1070 ..	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847..	990 ..	Belgique, 5 0/0 1840..	98 1/4
— nouvelles, 1848.	970 ..	— 5 0/0 1842..	99 1/4
Havre, [illegible]	[illegible]	Espagne : dette activ.	.. ..
— nouvelles......	[illegible]	— dette intér.	28 1/2
Rouen, 4 0/0....	[illegible]	Naples. Réc. Rothsc..	91 ..
Liste civile..........	[illegible]	Rom. Emprunt j. déc..	76 3/4
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Emp..	76 1/2
Quatre-Canaux.......	1050 ..	Piémont. Obl. à 4 0/0.	.. ..
		— Obl. nouv. 4 0/0.	965 ..

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 26 Mars.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Athalie, Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. — Don Pasquale.
ODÉON. — Représentation extraordinaire.
THÉATRE HISTORIQUE. — Antony, Louise.
VAUDEVILLE. — Les Quatre coins de Paris, les Saisons, Pas de fumée, l'Intérieur.
VARIÉTÉS. — Chercheuses d'or, Nisus, Colombine.
GYMNASE. — Les Bijoux, un Coup d'Etat, le Chaperon, le Cachemire.
THÉATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, la Belle Cauchoise, Papillons, le Lièvre en sevrage.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulin, Oiseau, Un de perdu.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] Année, N° 85. — Mercredi 27 Mars 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JEAN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 3, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 26 MARS.

La dernière Guerre,

ET LA PAIX DÉFINITIVE EN EUROPE.

I.

La prochaine guerre, qui sera la dernière, se fera, comme toutes les guerres, avec du canon, sans doute, mais, dans cette guerre, le canon ne tiendra qu'un rang subalterne.

Les principes, les sentiments et les idées seront l'artillerie décisive de cette lutte suprême.

Les préparatifs en sont gigantesques. Jamais l'Europe n'a porté un pareil poids de soldats. Du Rhin au Volga, les armées du despotisme couvrent la terre comme les vapeurs du matin.

Pour que ces armées se fondent en quelques heures aux rayons de la liberté, pour que la Démocratie sociale triomphe universellement et miraculeusement, il suffit d'une chose : c'est que la Démocratie ne se trahisse pas elle-même, qu'elle se montre partout fidèle à ces principes : Association et Liberté.

Aujourd'hui, plus véridiquement qu'au temps de l'assassin couronné qui donna son nom à Constantinople, un *labarum* brille au ciel de l'Europe, gage certain de victoire. Sur ce *labarum*, cinq mots sacrés sont écrits :

TOUS LES PEUPLES SONT FRÈRES.

C'est le principe de la Démocratie sociale, son idée supérieure, sa synthèse.

Ces mots sortent de l'Evangile.

C'est le principe chrétien, passé de l'ordre simple à l'ordre composé, la formule évangélique élevée à sa seconde puissance.

C'est la fraternité sociale, la fraternité des nations et des races, corollaire collectif de la fraternité des individus.

Tout est prêt pour une explosion européenne de cette religion nouvelle.

LES LEÇONS DE DIEU.

La Providence, qui est l'histoire en action, la loi vivante du développement de l'humanité, vient de faire aux peuples un cours complet ; rien n'y manque. Les leçons ont été rudes ; elles ont profité aux élèves. Peuples, bénissez les verges, leurs coups vous ont ouvert les yeux.

En 1831, la Pologne veut briser le joug moscovite. Malgré des prodiges d'héroïsme, elle dut reprendre ses fers. Ce fut justice. Cette révolution militaire et aristocratique avait dédaigné le peuple. L'aristocratie polonaise, les Czartoriski et consorts, refusèrent aux démocrates de décréter l'émancipation des serfs. Au lieu d'avoir affaire à un peuple, le czar n'eut qu'une armée à vaincre. Les conservateurs de l'esclavage retombèrent en esclavage. Ce fut justice. Vaincu, le parti aristocratique polonais a dû confesser sa faute.

Il proclame lui-même aujourd'hui, dans l'émigration, la légitimité de l'affranchissement des paysans. — Et d'une.

La Démocratie était maîtresse de Vienne le 6 octobre 1848. Dans les conditions qu'elle fit à l'Empereur, la Diète autrichienne sacrifia à des moyens termes l'affranchissement de l'Italie, et ne stipula que pour elle-même. La Démocratie a été vaincue à Vienne. — Et de deux.

La Diète de Francfort, qui voulait la liberté et l'unité de l'Allemagne, s'accommoda de la domination de l'Allemagne sur l'Italie. La Diète de l'unité allemande s'est misérablement évanouie. — Et de trois.

La Hongrie, qui voulait la liberté pour elle, n'avait pas toujours respecté celle des Slaves et des populations roumanes enclavés dans son empire. Kossuth lui-même, le grand Kossuth commit au début la faute de tergiverser sur l'affranchissement de l'Italie, et, un moment, fit à demi cause commune avec Radetzki. Les Slaves de Jellachich ont été les premiers agresseurs de la Hongrie, et la république hongroise a succombé sous les armes unies du slavisme russe et des égorgeurs de l'Italie. — Et de quatre.

Les Croates se sont mis, contre la Hongrie, au service du despotisme de la maison d'Autriche. Ils regimbent aujourd'hui dans les serres de l'aigle impériale. — Et de cinq.

Les Polonais et les Allemands, un moment unis en 48, cédant à des excitations machiavéliques contre lesquelles des démocrates devraient se tenir en garde, se divisent et se font une guerre fratricide dans le duché de Posen. Allemands et Polonais retombent sous le joug de leurs anciens maîtres. — Et de six.

Enfin, les représentants officiels de la révolution française de 48, de cette révolution qui avait charge de Peuples, qui avait révolutionné les autres Peuples, qui leur avait promis aide et appui, ces républicains officiels, mus par le sot espoir de se faire accepter dans la communion européenne des grands amis de l'ordre (féodal), ont trahi les engagements de la Révolution et livré les Peuples. Si bien que la République, aux mains de la réaction royaliste à l'intérieur, est enveloppée aujourd'hui par les forces coalisées de la réaction royaliste européenne. — Et de sept.

C'EST BIEN FAIT !

Tous les égoïsmes ont reçu leur châtiment, et chacun de ces châtiments est une leçon utile. Peuples, bénissez les verges ! vous avez manqué de charité sociale ; vous avez failli aux devoirs de solidarité ; vous avez faibli dans la foi, et vous avez été frappés de plaies cruelles. Ne dites pas que Dieu vous a abandonnés : vous vous êtes fort bien abandonnés vous-mêmes. Vous êtes instruits.

LA MORALE DES LEÇONS.

Les privilégiés, les aristocrates, les empereurs et les rois ont compris, eux, leur solidarité. Partout ils se sont entendus, concertés, soutenus. Ils ont agi en Europe comme un seul homme, et partout ils nous ont vaincus.

La formule de la Démocratie sociale, le mot sacré de l'Ordre nouveau, c'est ASSOCIATION, — Association des individus, des familles, des Peuples et des races.

Association implique Liberté pour tous et Fraternité de tous envers tous.

Tant que vous ne respectiez pas la liberté des autres peuples comme vous voulez que l'on respecte la vôtre ; tant que vous n'étiez pas prêts à secourir les autres peuples et à défendre leurs droits comme vos propres droits, vous n'étiez encore vous-mêmes que des aristocrates, des dominateurs, tout au moins des égoïstes. Vous n'étiez dignes ni de la Liberté ni de l'Association. Bénissez les verges de Dieu ! Elles vous ont appris que vous ne pouvez rien les uns sans les autres. Elles ont fait de tous les Peuples un seul Peuple, de toutes les Démocraties une seule Démocratie.

Un mot se lit aujourd'hui, de Berlin à Rome, tracé sur le sol européen en lettres gigantesques, avec des gibets, des tombes et des centaines de mille cadavres italiens, français, allemands, russes, hongrois, polonais ; ce mot est SOLIDARITÉ. C'est le résumé des sept leçons de la Providence, la morale de ses sept coups de verges.

Ce mot, il ne suffit pas qu'il soit écrit sur le sol sanglant, il faut qu'il soit gravé dans tous les cœurs.

Il faut plus ; il faut que tous les publicistes et tous les orateurs de la Démocratie universelle, tous ceux qui préparent par le Verbe la victoire de la Liberté, traduisent la foi dont ce mot est le symbole dans toutes ses formules concrètes, en déduisent et en vulgarisent toutes les applications.

Le but immédiat de la Démocratie, le fait magnifique qui jaillira du sein des peuples de l'ancien monde, sous l'inspiration du Socialisme, après le prochain ébranlement, c'est la constitution harmonique de l'Europe, l'Unité par la Liberté, la libre confédération de toutes les nationalités affranchies, petites ou grandes, et conséquemment l'inauguration de la Paix perpétuelle.

De quel droit un peuple prétendrait-il se soustraire à la tyrannie d'un autre peuple ou d'une maison princière, s'il entendait opprimer lui-même, sous quelque prétexte que ce fût, une nationalité quelconque, si faible que soit celle-ci ?

Arrière donc le prétendu droit historique, qui n'est que le droit féodal, le droit de conquête, l'oppression prolongée !

Victor CONSIDERANT.

(*La suite à demain.*)

Assemblée nationale.

Les deux premières heures de la séance ont été employées à la vérification des pouvoirs de M. de la Tourette, récemment élu dans l'Ardèche, et qui avait pour concurrent M. Carnot. Les faits les plus graves, manœuvres calomnieuses, actes d'intimidation, ont été produits à la tribune et appuyés par les déclarations d'un grand nombre de citoyens. La majorité du 13 mai a repoussé la demande d'enquête, sous prétexte que les faits allégués n'étaient pas prouvés. On aurait pu croire jusqu'à présent que les enquêtes avaient précisément pour but de rechercher la preuve des faits non suffisamment établis ; mais la majorité du 13 mai a changé tout cela. Au représentant qui flétrissait une affiche dans laquelle on présentait l'élection de M. Carnot comme devant, entre autres résultats, amener le rétablissement de la guillotine et l'avilissement du prix des cocons (l'Ardèche est un département séricicole), qui s'indignait de ce qu'une telle affiche eût été autorisée par le préfet, et presque partout placardée par les soins mêmes de l'autorité, l'honorable rapporteur du 14e bureau a répondu : « L'autre parti pouvait en faire autant. » O honnêteté et modération ! vous n'êtes que de vains mots !

On a repris ensuite la discussion du budget. A propos d'un passage du discours prononcé hier par M. de Neuville, M. Fould a éprouvé le besoin de venir rassurer l'Assemblée et le pays sur notre situation financière, dont il a fait le tableau le plus flatteur. Les découverts annoncés pour 1849 et 1850 seront beaucoup moindres qu'on ne le croyait ; le ministre croit pouvoir certifier que la dette flottante ne sera pas augmentée ; il affirme que, quant à lui, il n'éprouve en aucune façon le besoin de contracter un nouvel emprunt, qu'il ne demande aucune autorisation à cet égard, et que, quand bien même on lui laisserait cette faculté, il n'en ferait certainement pas usage. Bref, il a dissipé comme par enchantement les nuages amoncelés sur notre horizon financier, et nous a laissé entrevoir dans l'azur de la tranquillité intérieure l'astre tant cherché de l'équilibre du budget.

Malheureusement, M. Berryer, au nom de la commission du budget, est venu rembrunir un peu cet horizon trop limpide, et supplier l'Assemblée et le pays de se mettre en garde contre des

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 27 MARS 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE (1)

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

IV.

L'ORDONNANCE D'ALCOFRIBAS. — (Suite.)

Ils tardent bien à venir, disait le vieux Thomas, en s'agitant dans son fauteuil. Guillaume, va donc voir s'ils viennent... non, verse-moi d'abord de cette tisane dans mon hanap... Au diable l'imbécile, elle est trop chaude, il y en a de la froide dans cette cruche ; non, pas dans celle-ci, c'est l'eau de mon remède... Allons, bon ! voilà qu'il renverse tout dans la cendre ! oh ! le damné garde-malade !

— Pardienne ! murmurait tout bas le gros Guillaume, je sommes le métayer de la Devinière, et je ne sommes ni apothicaire ni médecin !

— Que parle-tu d'apothicaires ? dit le vieux goutteux qui détestait presque autant ce mot que celui de cabaretier. Je crois qu'il me dit des injures.

— Moi ! je crois qu'on frappe à la porte, et ce n'est pas malheureux, tant vous devenez quinteux et difficile. C'est sans doute frère Jean qui revient. Justement le voilà qu'il entre ; il avait donc la clef de la grande porte ! Un grand sorcier tout noir entre avec lui, les voici qui montent. Vous n'avez plus besoin de moi, je m'en retourne soigner mes bêtes.

— Va, et que le ciel te confonde ! tes bêtes ont plus d'esprit que toi. Décidément il faudra que frère Macé me trouve quelque valet intelligent ; je suis trop isolé ici. On m'enferme avec ce butor, on veut me faire mourir plus vite... Entrez, frère Jean, entrez, monsieur le médecin, et pardonnez si je ne me lève pas ; vous voyez que ce coussin et ces chiffons me tiennent par la jambe.

Avant d'entrer, maître François avait placé en équilibre sur son nez une large paire de lunettes vertes pour déguiser ses yeux. Il entra lentement et sans parler, prit le bras du malade, lui tâta le poulx, fit deux ou trois grimaces, haussa les épaules autant de fois, leva les doigts comme s'il écrivait en l'air, versa du contenu du pot à tisane dans le creux de sa main, le flaira, le goûta, jeta le reste en faisant une nouvelle grimace plus expressive que les autres ; puis, faisant signe à frère Jean, qui se tenait le menton pour ne pas rire, de lui avancer un fauteuil, il s'approcha d'une table, s'assit, posa les deux coudes sur la table, prit sa tête entre ses deux mains, et parut méditer profondément.

— Frère Jean, mon ami, dit tout bas le goutteux au moine qui s'était rapproché de lui, je me repens ou peu s'en faut d'avoir fait venir ce païen. M'est avis qu'il est en commerce avec le diable. Avez-vous vu comme sans rien dire il a deviné ma maladie et l'ânerie du médecin de Seuillé ? O le savant homme ! mais je crains qu'il n'y ait péché de le consulter ; j'ai peur qu'il ne m'en dise trop, et je tremble de l'interroger.

— Il n'a encore rien dit, observa frère Jean.

— C'est ce qui prouve son grand savoir : un ignorant aurait parlé tout d'abord. Mais croyez-vous qu'il n'ait rien dit ? N'avez-vous pas vu flamboyer ses lunettes, et sa grande moustache se mouvoir pendant qu'il me tâtait le pouls ? Ses doigts m'ont comme brûlé la main. Ce doit être le diable ou l'un de ses émissaires. Je voudrais bien lui dire de s'en aller. Arrière, Satanas ! Sainte Brigitte, priez pour nous !

— Si c'est le diable, c'est un bon diable ; je le connais, dit frère Jean.

Cependant, voici le docteur qui se lève, fait deux ou trois tours par la chambre, puis d'une voix magistrale : Qu'on emporte ces drogues, dit-il en montrant les tisanes, qu'on tire ces rideaux et qu'on laisse le soleil entrer.

Frère Jean se hâta d'accomplir l'ordonnance, et le soleil jaillissant à travers les treillis des fenêtres, inonda de son reflet d'or la chambre poudreuse et enfumée.

Faites apporter du linge blanc, du vin dans des flacons bien clairs et bien brillants, et des fleurs pour cette cheminée.

Le vieux Thomas ne revenait pas de sa surprise. On se moque de moi, se disait-il en lui-même. Il crut donc à propos d'interpeller le docteur en termes scientifiques, autant que le pouvait sa propre science d'apothicaire, sur les vertus des médicaments ; il balbutia même quelques barbarismes latins, ou du moins qui prétendaient au latinisme ; mais il fut si étourdi des réponses qu'il reçut en beau français plein d'expressions techniques, en latin cicéronien, et même en grec convenablement prononcé, qu'il s'inclina tout ébahi devant la science du docteur.

Cependant, par les soins de frère Jean, la chambre du malade avait pris un nouvel aspect ; une nappe blanche avait été étendue sur la table, des flacons brillants comme des rubis ajoutaient à l'éclat du linge la gaieté de leur reflet vermeil.

Des fleurs apportées par les enfants de Guillaume garnissaient la cheminée et les vieux bahuts. Le père Thomas demanda au médecin ce que signifiaient tous ces préparatifs.

— Il faut bien fêter votre guérison, dit le docteur, et rajeunir un peu cet appartement dont je vais rajeunir le maître.

— Vous allez me rajeunir ! dit le vieux Thomas.

— Voyez déjà, dit maître François, en décrochant et en lui présentant un assez lourd miroir qui était suspendu dans un coin de la chambre.

Le vieux Rabelais avait en effet les yeux plus brillants que de coutume, son front semblait se dérider, et le reflet des flacons posés sur la table auprès de lui semblait enluminer ses joues.

(1) Voir les numéros des 15, 16, 19, 20, 22 et 23 mars.

espérances qui pourraient bien être trompées. Le ministre, selon lui, n'avait pas assez tenu compte des crédits supplémentaires, des dépenses extraordinaires, etc., toujours menaçants tant que les exercices n'étaient pas clos, et il a maintenu comme très probables les prévisions de la commission d'après lesquelles le chiffre de la dette flottante devrait bientôt dépasser 600 millions. — Il sera certainement question de la thèse et de la contre-thèse ce soir aux environs de l'Opéra, et demain en face du Vaudeville.

La fin de la séance a été marquée par un incident extraordinaire. M. le président Dupin, après de longues hésitations, a donné lecture à l'Assemblée d'une proposition de M. Larochejaquelein tendant à remettre en question la République et à consulter la nation sur la forme de gouvernement qu'elle entend adopter définitivement.

M. Dupin a qualifié cette question d'excentrique et d'illégale, et ne s'est décidé à la lire que sur l'injonction de l'Assemblée.

M. de Parieu, ministre de l'instruction publique, l'a déclarée inconstitutionnelle et dangereuse.

La majorité l'a écartée par la question préalable.

Nous constatons avec plaisir que la gauche de l'Assemblée a réclamé unanimement la lecture de cette proposition, et n'en a pas été effrayée le moins du monde.

Certains que la République n'a rien à craindre de l'épreuve solennelle à laquelle M. de Larochejaquelein propose de la soumettre, nous ne pouvons que féliciter ce représentant légitimiste de sa courageuse franchise, et nous regrettons qu'une discussion approfondie n'ait pas fourni à la majorité l'occasion de dessiner sur ce sujet ses véritables sentiments.

Voici le texte de la proposition :

ARTICLE PREMIER.

La Nation sera consultée sur la forme du gouvernement qu'elle veut constituer définitivement. A cet effet, le premier dimanche du mois de juin 1850, il sera procédé au vote général dans la forme prescrite pour l'élection du président, en se conformant aux dispositions nouvelles sur les circonscriptions électorales.

ART. 2.

Chaque électeur déposera un bulletin sur lequel sera inscrit l'un des deux mots : *République* ou *Monarchie*.

ART. 3.

Si la majorité est acquise à la République, le résultat sera proclamé à la tribune de l'Assemblée législative par le président de la République.

ART. 4.

Si la majorité est acquise à la monarchie, le résultat sera proclamé par le président de l'Assemblée législative.

Dans ce cas seulement, il sera procédé, le premier dimanche du mois de juillet 1850, par le suffrage universel, à la nomination d'une Assemblée constituante, chargée des pleins pouvoirs de la nation.

ART. 5.

Le président de la République conservera le poupouvoir exécutif jusqu'au jour de la constitution définitive de l'Assemblée constituante.

Signé HENRI DE LAROCHEJAQUELEIN,
Représentant du Morbihan.

La séance a été levée au cri de VIVE LA RÉPUBLIQUE !

La *Patrie* annonce en ces termes la présentation prochaine d'une nouvelle loi Rouher-Baroche :

On nous assure que le ministère présentera demain une mesure dont on a beaucoup parlé depuis quelques jours, et qui a été accueillie avec faveur par toutes les nuances du parti de l'ordre. Il s'agit du projet de loi sur le domicile politique. Le but de cette mesure est de donner au gouvernement le pouvoir d'écarter de Paris une des portions les plus dangereuses de la population, et de rendre aux élections parisiennes leur sincérité, en soumettant le droit de voter à de sérieuses conditions de domicile.

Un vice essentiel.

Fourier expliquant les causes qui maintiennent les peuples dans la servitude, écrivait il y a cinquante ans :

« Si vous voulez soustraire le grand nombre à » l'oppression du petit nombre, cherchez l'art » de corporer le grand nombre, de lui donner » une puissance active *que ne soit jamais délé-* » *guée*. (Mass. 187. suppl.) » En même temps il décrivait un état social et politique tout nouveau, dans lequel la Commune, personnification toujours active des individus, se mouvant librement en elle, communiquait, sans rien perdre de sa liberté, avec les divers degrés, non pas du Pouvoir (car le mot serait impropre), mais de l'Administration supérieure, de l'Administration hiérarchique, depuis la Commune même jusqu'à la Capitale du Globe.

Depuis que Fourier a écrit ces lignes, l'expérience du régime prétendu représentatif ne nous a-t-elle pas appris quel danger recelait la délégation du droit de souveraineté? Les délégués se prennent pour des souverains eux-mêmes, et non point pour de simples mandataires. En vain leur crie-t-on de toutes parts que leur mandat est limité par la Constitution ; ils *interprètent* la Constitution.

Ainsi, dernièrement, dans la loi d'ignorance, nos délégués, les délégués du peuple, ont écrit : Au nom du peuple, nous décrétons que le peuple restera ignorant.

Aujourd'hui, le pouvoir exécutif, autre délégué du peuple, propose ceci : Au nom du peuple, décrétons que le peuple ne pourra entendre en réunions électorales les délégués qu'il investira du droit de le représenter, et qu'il ne pourra se réunir dans la Commune pour s'éclairer sur les affaires publiques.

Il propose encore ceci : Au nom du peuple, décrétons que les livres et les journaux seront timbrés, afin de les rendre plus chers, et que le peuple ne puisse les acheter et s'instruire.

Bien plus, le parti ultra-réactionnaire propose audacieusement de restreindre, d'abolir même le suffrage universel, et alors on décréterait : Au nom du peuple, nous, envoyés du peuple, décidons que le peuple est déchu du droit de suffrage.

Ces contradictions choquent le bon sens, et pourtant une partie s'en est déjà réalisée; une autre est en voie de réalisation. N'est-ce pas là une constatation formelle du désordre social, décoré par les aveugles du beau nom d'ordre social? N'est-ce pas là une indication pressante de la nécessité où se trouve la société de se reconstituer pacifiquement sur des bases nouvelles et qui soient en rapport avec la justice et les droits de tous les hommes?

La loi sur les maires, qui a montré jusqu'à quel point le gouvernement méconnaissait les véritables dispositions de l'Assemblée, ne sera pas retirée, comme on l'avait annoncé; elle arrivera devant l'Assemblée, qui refusera de la voter avec d'autant plus de facilité que la commission, qui s'est entourée des documents les plus précis, persiste à en demander le rejet.

Les rapports des agents du pouvoir, transmis à la commission sur cet objet, changent en puériles accusations les charges que le cabinet faisait peser sur le corps des municipalités. Ces documents prouvent péremptoirement que les abus signalés par le gouvernement sont imaginaires, et que la loi présentée par lui n'aurait d'autre but que de substituer à la légalité des nominations arbitraires incompatibles avec nos institutions actuelles. (*Estafette.*)

Où sont les agresseurs ?

Dans un récent article, la *Patrie* relève avec énergie certaines paroles qui auraient été prononcées par les ministres dans les bureaux de l'Assemblée lors de la discussion des lois contre la presse, et qui seraient celles-ci : « Les ministres n'ont pas dissimulé que la loi pouvait nuire, dans certaines circonstances, à la presse modérée; mais la certitude même de frapper leurs amis ne les a point arrêtés. L'agression, ont-ils dit, est toujours plus énergique que la défense, et les mauvais journaux se répandent plus facilement que les bons. »

La *Patrie* démontre que, depuis deux ans, la presse réactionnaire, loin de se tenir sur la défensive, a toujours eu au contraire l'avantage de l'attaque, et elle le prouve de nouveau en qualifiant d'*institutions funestes* les institutions que possède la France depuis deux ans, c'est-à-dire, probablement, le suffrage universel.

La *Patrie* a raison, car quels sont aujourd'hui les agresseurs? La République étant la forme politique du gouvernement français, les agresseurs sont les royalistes, et nous, républicains, nous ne nous tenons que sur la défensive.

On dit qu'à la gauche de l'Assemblée siège l'opposition. Rien de plus inexact. L'opposition est à droite; l'opposition est dans le parti qui, tout en influant le plus sur le gouvernement, tend à la destruction même de ce gouvernement.

Si la droite triomphe, le président est renversé, la République est détruite, la monarchie revient.

Donc le parti réactionnaire est non-seulement un parti d'opposition, mais un parti factieux.

Même assis sur les bancs ministériels, le parti royaliste serait un parti d'attaque, car il ne songe qu'à détruire la République : sans cela quelle serait sa raison d'être?

Donc aussi le véritable parti de gouvernement est le parti républicain, même lorsqu'il est hors des affaires; car, en se défendant contre le parti royaliste, contre un ministère royaliste, il défend la République.

La monarchie ne peut rentrer en France qu'en traversant un torrent de sang... Les véritables conservateurs, les hommes vraiment pacifiques sont donc les républicains qui veulent le maintien paisible de la République.

Une des principales causes de nos agitations réside dans cet malentendu qui fait considérer aujourd'hui les royalistes comme les hommes de gouvernement, et les républicains comme les hommes d'opposition. Nous remercions la *Patrie* d'avoir débrouillé ce mystère. En attaquant comme elle le fait le suffrage universel, elle reconnait elle-même que, loin d'être sur la défensive, elle est à l'attaque; cela est nét et franc, et nous l'aimons mieux.

Nous nous refusions à croire qu'une ligue de la richesse contre le commerce et le travail ait été formée à la suite des élections du 10 mars. Nous ne voulions voir dans les faits qui nous étaient dénoncés que l'œuvre d'un petit nombre d'énergumènes de la modération.

L'*Assemblée nationale* entasse les faits et les raisonnements pour nous prouver que la ligue existe bel et bien.

Tant pis!

Tant pis surtout pour les amis de l'*Assemblée nationale*. Que veut-on que nous puissions dire un jour au peuple irrité, si l'on nous enlève d'avance les excuses que nous invoquerions en faveur de ceux qui veulent le punir d'avoir voté selon la loi, selon sa conscience, selon son intérêt.

Mais il est fort singulier que, dans ce même article où elle cherche à constater l'existence d'un fait odieux, — que nous continuons, pour notre part, à révoquer en doute, — l'*Assemblée nationale* nous accuse de nous livrer « aux déclamations les plus menaçantes contre les riches. »

Nous n'avons menacé personne, nous nous sommes contentés d'indiquer le danger, et nous croyons avoir agi en amis des riches en cette occasion.

Quand un imprudent court tête baissée vers un précipice, quel est le véritable ami, de celui qui le flatte en lui disant : allez toujours! — ou de celui qui l'arrête en lui criant : prenez garde!

Nous persistons à dire que, si certaines classes se sont liguées pour punir la majorité du 10 mars, elles ont commis une imprudente provocation.

Le journal de feu M. de Falloux, le *Correspondant*, a paru hier pour la première fois, depuis les élections de Paris. Il se trouve un peu en retard pour donner son explication de ce vote qui l'a ahuri; il en imagine cependant une qui mérite d'être citée.

Lors des élections précédentes, dit-il, on pouvait croire que le défaut d'organisation dans le parti modéré, avait seul permis à quelques socialistes de se faire jour; mais cette fois, il est impossible d'invoquer cette faible consolation. Le parti royaliste a manœuvré comme un seul homme, et cependant il a été battu.

Après tout, Paris n'est pas la France, criait l'autre jour un des hommes de la droite. — Le *Correspondant* est d'avis différent. Paris est la France si vous voulez, mais Paris n'est pas Paris.

Les enfants de Paris ne vivent pas à Paris, ils se dispersent ou peuplent prématurément les cimetières. » Les citoyens qui votent à Paris sont tous des Bretons, des Bourguignons, des Normands, des Francomtois, des Picards, des hommes venus de tous les points de la France, tout ce qui a de l'ambition ou de l'énergie parmi la population de la République, — des étrangers enfin; — le mot y est. — Ce sont eux qui font les révolutions et qui déposent des votes socialistes dans l'urne.

Mais à ce compte, ô *Correspondant* que vous êtes, le fait serait bien plus significatif encore, car selon vous, les électeurs de Paris seraient tout simplement l'élite de la nation française, et le vote de 132 mille d'entre eux, à peser les voix et non à les compter, devrait largement faire contrepoids aux triomphes obtenus par la réaction dans les parties arriérées de notre territoire.

Quant à l'épithète d'*étrangers*, appliquée à des citoyens réunis de divers points de la France, c'est un *lapsus plumæ*; les écrivains du *Correspondant*, habitués à vivre au milieu des idées du moyen-âge, en ont conservé le style; ils se sont crus à l'époque où le Picard et le Normand se battaient contre le Français qui était un étranger pour eux.

C'est pour la même raison qu'ils représentaient la République romaine comme soutenue seulement par des étrangers.

Le *Pays* a enfin découvert pourquoi M. Carnot a obtenu 132,000 voix aux dernières élections. Ce n'est pas parce que le Socialisme a fait des progrès, la police des provocations, ni même parce que Paris est peuplé d'étrangers venus de tous les points de la France. — C'est parce qu'on a reconnu que malgré les épurations faites dans les mairies, des citoyens qui n'avaient pas le droit légal de voter, ont été cependant admis à déposer leur vote dans la boîte aux suffrages. Des recherches très approfondies ont été faites et dans Paris et dans la banlieue seulement, on a découvert que *dix ou douze* citoyens ont voté indûment. Il y a loin de 12 à 7,000; mais patience, on est à l'œuvre;

L'enquête continue, et il est probable qu'elle aura encore à consacrer de nouvelles infractions qui augmenteront ce premier nombre.

Un journal du parti intermédiaire, le *Crédit*, publie les lignes suivantes dont la justesse [illegible]

— Faites maintenant apporter de l'eau légèrement parfumée de menthe, continua le médecin, et lavez-vous en les mains et le visage. Dégagez votre tête et votre cou de ce bonnet et de ces linges, mettez un peu de vin sur ce mouchoir, et bassinez-vous-en les tempes et la paume des mains : aspirez l'odeur de ce flacon; n'êtes-vous pas déjà mieux? Pensez maintenant aux beaux jours de votre jeunesse : ils sont loin les gaillards! Vous souvenez-vous du temps où vous avez aimé celle qui devint madame Rabelais? Dieu la bénisse, la bonne chère âme! elle n'engendrait pas la tristesse. Vous rappelez-vous ses chansons, lorsqu'elle berçait sur ses genoux son gros joufflu d'enfant, son petit Franciot que vous aimiez tant voir, lorsqu'il prenait votre grand verre à deux mains et s'y plongeait le nez et les yeux pour humer la dernière goutte!

— Vous l'avez donc connue? dit le vieux Thomas tout étonné.

— La science fait connaître toute chose, dit gravement le médecin.

— Eh bien! vous devez savoir que le petit Franciot est devenu un mauvais sujet et un drôle que je ne reverrai jamais... et voilà ce qui me mettra bientôt en terre.... Aïe! aïe! je crois que ma goutte me reprend.

— Non, ce ne sera pas votre fils qui vous mettra en terre. Les moines de Seuillé ne veulent pas qu'il accomplisse ce devoir, dit le docteur en faisant semblant de lire la destinée dans la main gauche du malade.

— Frère Jean, vous avez parlé! s'écria alors le vieux Thomas.

— Ce n'est toujours pas dans mon intérêt, dit le moine. Mais en vérité, c'est qu'il m'est pénible de voir que frère Macé voudrait vous enterrer vivant. Moi je vous aime mieux que votre héritage.

— Vous avez donc fait votre testament? dit le docteur à maître Thomas. La mort, selon vous, ne venait donc pas assez vite? Vous l'appeliez de toutes les manières : cette chambre transformée en tombeau, ces médecines à faire vomir Satanas, votre confesseur toujours pendu à vos côtés comme un chapelet de sottises, et votre testament déjà remis peut-être entre les pattes de ce bon raminagrobis!...

— Non, pas encore, il est ici, dit le malade; mais j'ai promis sur le saint Evangile que je le lui remettrai quand il viendra me le demander.

— Fort bien. Or ça, maintenant, voulez-vous guérir ou mourir?

— Je veux guérir, si c'est possible, et le plus tôt qu'il se pourra.

— Vous conformerez-vous en tout point à mon ordonnance?

— Je le promets, car déjà il me semble que vous m'avez fait un grand bien.

— Je vous ordonne donc, dit maître François, de changer absolument de régime, et d'éloigner de vous tout ce qui peut sentir la maladie. Il faut changer d'air, de matelas, de fauteuil, de chambre, s'il se peut, et surtout de confesseur.

— Pourquoi de confesseur?

— Parce que, si je suis bien informé, le vôtre est malade et d'une mauvaise haleine. Vous pourrez le reprendre quand vous serez guéri; en attendant, vous avez frère Jean, qui est vermeil et bien nourri, vous pouvez le consulter sur vos scrupules de conscience.

— J'aimerais mieux quelqu'un de plus savant et de plus sévère, dit le vieux en faisant la moue.

— Eh bien! voulez-vous que je vous envoie un de mes grands amis qui voyage avec moi et qui se trouve en ce moment à Chinon? C'est le révérend père Hypothadée, professeur en théologie, qui se rend à Rome pour éclairer la conscience du pape, et matagraboliser la réconciliation des papefigues.

— Je le veux bien voir, et recommandé par vous il ne peut-être qu'un savant homme... Oh! si mon fripon de fils avait voulu étudier!

— Comment! votre fils n'étudiait pas! Mais j'avais entendu dire que les moines de la Basmette l'avaient chassé à cause de son grand savoir.

— N'en croyez rien, docteur; il s'est enfui après avoir commis des sacrilèges, et s'il est devenu savant, c'est dans la science des ivrognes. Qu'on ne me parle jamais de lui!

— Soit. Mais calmez-vous et tâchez de vous distraire. Penzez à la santé plutôt qu'à la maladie, à la vie plutôt qu'à la mort; ayez devant vous tant que vous pourrez les images de la jeunesse; évitez tout ce qui peut vous porter à l'impatience, et pour cela, au lieu de vous faire servir par le gros métayer Guillaume, écoutez ce que dit la Sainte-Ecriture quelque part, dans les livres sapientiaux : « Où la femme n'est point le malade languit. » Faites-vous soigner par une femme, et qu'elle soit jeune et gentille, pour mieux vous réjouir l'esprit. La beauté d'ailleurs est faite pour donner de bonnes pensées; c'est une image de Dieu et une confusion pour la laideur du diable.

— Mais que dira frère Macé?

— Ne m'avez-vous pas dit que vous vous en rapporteriez à mon docteur Hypothadée. Je vais le chercher et je le ramène. Je me charge aussi de vous trouver une garde-malade. J'espère que vous serez content de mon choix.

— Vous conduirai-je? dit frère Jean.

— Non, restez ici, et veillez à l'accomplissement de l'ordonnance. Puis, s'approchant de son oreille : prenez garde surtout que frère Macé n'arrive sur ces entrefaites.

— Ne craignez rien, dit frère Jean, je l'ai fait envoyer par le prieur au château du seigneur de Basché, sur un faux avis que le seigneur était malade et voulait se confesser à frère Pelosse. Je crois qu'il sera bien reçu; car vous connaissez le seigneur de Basché?

— Oui, oui, dit frère François, celui qui daube si bien sur les chicaneaux. Gare aux épaules de frère Macé.

A lui le soin de ses épaules; à vous le soin du bonhomme. Mais comment ramèneras-tu le docteur Hypothadée?

— Je l'enverrai seul. Frère Jean, mon bel ami, tu aurais dû le deviner.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

frapper tous les yeux :

Le Napoléon disait hier : « Quelle est l'opinion qui abuse de la liberté de la presse ? » Il nous semble que la réponse est bien simple.

Sommes-nous en République ? Alors ceux qui abusent de la liberté de la presse sont ceux qui présentent la République comme impossible, funeste, impie. Avons-nous une Constitution ? Alors, ceux qui abusent de la liberté qu'elle donne à la presse, sont les écrivains qui signalent cette Constitution comme un tissu d'absurdités. Avons-nous des pouvoirs dont la fonction et la durée sont déterminées légalement ? Alors, les écrivains vraiment condamnables sont ceux qui poussent au renversement de ces pouvoirs et à la suppression de ces fonctions, avant leur terme constitutionnel.

L'*Union* soutient ce matin que MM. Molé, Thiers, Montalembert et Berryer, désignés comme formant un *comité de salut public*, ne sauraient être responsables des conseils qu'ils donnent au gouvernement. Le président est responsable, aux termes de la Constitution, et ses ministres aussi ; le pays n'a rien à voir au-delà.

Ce n'est pas pour rien, on le reconnaît, que l'*Union* traite avec les jésuites. Que le gouvernement officiel se compromette en présentant des lois plus ou moins impopulaires, laissons-lui sa part de responsabilité, mais il ne faut pas que ceux qui le conseillent tout bas et qui l'excitent à se lancer dans cette voie fatale puissent plus tard, en reniant ses actes, se présenter pour recueillir son héritage. Le nom des chefs de la majorité du 13 mai est inséparable des lois de compression présentées à la suite des élections de Paris.

Un journal demande si en faisant présenter les lois contre les journaux, le comité de salut public s'est dit, comme les soldats envoyés par le pape et le roi de France contre les pauvres Albigeois : « Tuons-les tous, Dieu saura reconnaître les siens ? »

Le pape a joué de malheur avec la France ; aussi ne peut-on pas lui en vouloir de ses répugnances pour tout ce qui en vient.

On lui a envoyé des soldats pour restaurer son autorité ; ils se sont bien battus, presque aussi bien que s'ils avaient eu une bonne cause à soutenir ; mais une fois entrés dans Rome, ils se sont pris à railler le pouvoir qu'ils venaient restaurer, à faire de la propagande voltairienne dans cette cité si amoureusement protégée jusque-là par l'inquisition, contre tout ce qui pourrait porter atteinte à la virginité de son ignorance.

Pie IX a cherché alors à se rallier ces soldats par un autre moyen : il a inventé un ordre de chevalerie tout exprès ; il l'a appelé de son nom, l'ordre *piano*, et il l'a fait distribuer en quantités considérables à ses défenseurs. Mais les soldats sur qui l'honneur était tombé se sont bien gardés de se vanter de leur nouvelle qualité de chevaliers du pape, et le général Baraguay-d'Hilliers s'est vu obligé de faire insérer dans le journal officiel un ordre du jour pour commander aux soldats infligés de cette décoration d'avoir à s'en parer. Le général ne dit pas quelle peine sera infligée aux récalcitrants.

Revue de l'Extérieur.

Le pape a hésité, dit-on, en apprenant les élections de Paris, mais il a pensé qu'il était trop tard pour reculer ; seulement il a pris ses précautions pour pouvoir se sauver chez les Autrichiens *dans le cas d'un mouvement à Paris*.

Une lettre de Rome, du 15, dit qu'il sera accompagné à sa rentrée par le roi de Naples, Radetzky, Cordova, le général Baraguay-d'Hilliers et le général Nunziante. Les trois chapitres de Saint-Pierre, Saint-Jean et Sainte-Marie-Madeleine iront au devant de lui à trois mille de distance. La municipalité l'attendra à Albano. Il sera distribué aux pauvres du pain et de la viande, et il sera dégagé des effets du Mont-de-Piété.

A Lucques, nous dit la *Riforma*, des groupes se sont formés en apprenant le résultat des élections de Paris, et l'on a crié : Vive la république française ! vivent les rouges !

Le différend entre la Toscane et l'Angleterre est soumis à l'arbitrage du Piémont.

L'Autriche et la Prusse s'observent et se jalousent l'une l'autre, et aspirent à la domination de l'Allemagne. Les notes qu'elles échangent sont du reste tout à fait à la bienveillance et à l'amitié ; mais elles se portent en secret des coups terribles par la diplomatie. Il n'est nullement impossible, à voir la passion qu'elles y mettent, qu'elles n'en viennent aux mains et ne se détruisent l'une l'autre au profit de la démocratie.

Le *Moniteur prussien* publie une déclaration officielle sur les affaires du Schleswig. Elle est pacifique. Le journal du gouvernement prussien blâme la lieutenance générale de s'être écartée de l'état de choses créé par l'armistice, en se faisant rendre le produit des impôts.

Une dépêche télégraphique de Berlin, 24 mars, contient ce qui suit :

« Le cabinet de Berlin a répondu à déjà la note collective de la Bavière, du Wurtemberg et de la Saxe, en refusant catégoriquement toute négociation sur la base des propositions faites. Le gouvernement du Hanovre vient de sortir de son isolement et l'on peut considérer aujourd'hui son accession à la ligue du Midi comme un fait accompli. »

L'empereur d'Autriche s'apprête, dit-on, à se faire couronner dans le courant de l'été.

On parlait à Vienne, le 20 mars, d'ordres envoyés au corps d'armée de Bohême de se tenir prêt à marcher. L'*Assemblée nationale* continue à annoncer, comme elle le fait depuis six mois, qu'avant peu des corps seront échelonnés au-delà du Rhin de manière à pouvoir former, en peu de jours, une armée considérable d'observation.

Les lettres de Hongrie annoncent comme prochaine une nouvelle lutte des Slaves et des Hongrois contre les Autrichiens.

Assemblée nationale.

Séance du 26 mars. — Présidence de M. DUPIN.

L'Assemblée reprend la vérification des élections du département de l'Ardèche.

M. le rapporteur du 15e bureau a conclu hier à l'admission de M. de la Tourette, élu par ce département.

M. GLAIZAL reproduit les raisons qu'il a fait valoir dans la dernière séance. A ces raisons qui reposent sur la différence qui se trouve entre les listes qui ont servi à la dernière élection et celles de la précédente, je joindrai, ajoute l'orateur, un motif d'une nature plus grave. Je veux parler d'un libelle infâme publié en placard contre M. Carnot. Ce libelle a été affiché par les soins de l'autorité dans le moindre hameau du département, et dans un moment où il était impossible d'y répondre.

L'orateur tire de sa poche une affiche jaune qu'il déploie ; elle est ainsi conçue :

« Citoyens de l'Ardèche, les hommes qui n'ont pas voulu, au 10 décembre, nommer Louis-Napoléon Bonaparte (Interruption.), disent partout : Nommons Carnot ! la Tourette est un marquis, c'est un blanc... A bas les blancs ! (On rit.) Nous leur répondrons que si la Tourette est un marquis, Carnot est un comte. (Nouveau rire.) On ne nous prendra pas par des mots vides de sens aujourd'hui. Mais enfin quel est ce marquis de la Tourette ? C'est un ancien soldat, gendre de Labédoyère, l'ami de Napoléon. (On rit.) C'est un propriétaire de Tournon, qui fait travailler les ouvriers, et que la confiance de ses concitoyens a appelé au commandement de la garde nationale. Carnot est étranger au département, dont il ignore les besoins ; Carnot est le fils d'un régicide. (Agitation.) Carnot est l'ami politique de ces hommes qui déclarèrent l'impôt des 45 centimes. (Nouvelle agitation.) Carnot est l'ami de Louis Blanc, de Ledru-Rollin, de tous ces hommes qui ont été condamnés par la justice du pays. (Même mouvement.) Il est l'ami de ce Proudhon qui, dans son orgueil, se déclare plus juste que le Dieu de nos pères. (Rires ironiques à gauche.)

» Voulez-vous voir surgir la République rouge ? Voulez-vous le rétablissement de la guillotine (Exclamations à gauche), la ruine de notre industrie, les cocons à 1 fr. le demi-kilog. (Rire général) ; voulez-vous de nouveaux 45 c. ? Nommez Carnot ! (Nouveaux rires.)

M. GLAIZAL, continuant la lecture de l'affiche : « Voulez-vous la paix, l'ordre, de justes lois qui assurent le bien-être de tous, la famille, la religion, le respect de la propriété. »

UNE VOIX A GAUCHE. Et les cocons à un prix plus élevé. (On rit.)

M. GLAIZAL, achevant sa lecture : « Nommons La Tourette. » (On rit à gauche.)

L'injure ne peut pas prendre des formes plus outrageantes, ajoute M. Glaizal, et cependant cette affiche a été apposée avec la permission, par l'ordre de l'autorité. Une foule d'autres affiches du même genre ont été souffertes, autorisées par les agents du gouvernement. Permettez-moi de citer encore quelques documents. (Marques d'impatience à droite.)

M. GLAIZAL ajoute que l'affiche a fait le plus grand mal dans l'arrondissement d'Argentières à l'élection de M. Carnot. Le placard aurait été gardé par les agents de l'autorité, par les gardes champêtres. Dans certaines localités, dans certains bureaux, les gendarmes eux-mêmes ont substitué des bulletins La Tourette à la place des bulletins Carnot, et l'on était forcé de prendre les derniers, sous peine de ne pas trouver ensuite d'ouvrage.

M. DAHIREL. Je demande le dépôt de la lettre. (Agitation.)

M. GLAIZAL. La lettre est d'un conseiller général de l'Ardèche. (Bruit.)

On me dit la preuve ! la preuve ! Quand un maître aura dit à ses nombreux ouvriers : Votez pour tel candidat ou je vous chasse, comment en acquérir la preuve ?

A DROITE. On ne parle pas sans preuve.

M. GLAIZAL. Dans ce cas, on obtient la preuve par une enquête ; c'est ce qui est arrivé dans maintes circonstances dans l'Hérault, l'Ardèche, le Vaucluse, alors qu'il s'agissait des élections de M. Laissac, de M. Fayet, évêque d'Orléans, et de M. Gent. Quelques-unes de ces élections furent annulées.

A DROITE. Il y avait eu des protestations régulièrement constatées.

M. GLAIZAL. J'ai donné copie des lettres que je fis à la commission ; nous possédons les originaux. (Bruit.)

M. GLAIZAL signale encore une lettre adressée par un contrôleur des contributions directes du département de l'Ardèche, qui invite les maires à appuyer la candidature de M. de la Tourette, qui est le candidat de l'ordre, de la morale, de la famille, de la religion, qui protégera l'agriculture du département, tandis que l'autre candidat est l'ami d'un parti qui ne compte que des ambitieux.

M. DAHIREL. Le bureau n'a reçu aucune des protestations dont on parle.

M. GLAIZAL. Une des protestations provient du comité démocratique du département. (Ah ! ah ! à droite.)

L'orateur conclut pour la demande d'une enquête qui portera également sur les abus d'influence et sur le fait que des militaires auraient voté sans avoir été inscrits à temps.

M. DE LAGRANGE, rapporteur. Je répondrai brièvement. Je n'ai pas à m'expliquer sur l'affiche qu'on vous a lue. Je dirai seulement qu'on ne se gène pas du côté gauche pour nous adresser des attaques que je pourrais qualifier sévèrement. (Très bien ! à droite.) Ne va-t-on pas jusqu'à dire que nous sommes les ennemis de notre pays, jusqu'à nous appeler... Cosaques (Hilarité.) ! Quant au fait du contrôleur des contributions directes, qui accuse cet honorable fonctionnaire ? la lettre qu'on nous a remise est toute raturée ; une Assemblée peut-elle donner quelque créance à une pareille pièce (Nouveaux rires.) ? M. Glaizal, du reste, en accepte-t-il la responsabilité ?

M. GLAIZAL. Cette pièce est signée par un certain nombre de citoyens. La responsabilité appartient aux signataires.

M. DE LAGRANGE. Mais vous, vous ne l'acceptez pas. Je crois que l'Assemblée n'a pas à en tenir compte, et qu'une enquête n'amènerait aucun résultat sérieux. L'affiche qu'on accuse n'est que le fait d'une réponse à d'autres affiches. C'est de la liberté, mais ce n'est pas de la fraude. (Aux voix ! aux voix !)

A GAUCHE. Aucune affiche n'a été apposée par les démocrates ; on le leur a défendu.

La clôture est mise aux voix et prononcée.

Un scrutin de division, demandé par la gauche, a lieu sur la question d'enquête. Il donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	600
Majorité absolue,	301
Billets blancs,	193
Billets bleus,	407

L'enquête est rejetée.

Les conclusions de la commission, qui tendent à déclarer les élections de l'Ardèche régulières et à valider la nomination de M. de la Tourette sont adoptées.

La discussion du budget est reprise.

M. BAUDOT. M. Howyn-Tranchère m'a pris une partie de ce que je voulais dire. (On rit.)

L'orateur rappelle les crédits supplémentaires qui ont surchargé le budget dernier. S'il en est encore de même en 1850, nous dépasserons bien le chiffre posé par le gouvernement et réduit par la commission, en admettant même qu'il n'y aura pas de complication extraordinaire. Les dépenses, dans le projet du gouvernement, s'élèvent à 1 311 millions ; la commission veut les réduire à 1 127 millions, et les recettes évaluées par le ministre des finances à 1 260 millions, et par la commission à 1 251 millions. Pourront-elles atteindre le chiffre de la dépense à l'aide des impôts nouveaux ? Cela est fort douteux.

Il faut sortir de la voie funeste où nous sommes ; il faut diminuer les impôts qui sont lourds au peuple, comme l'impôt des boissons. La République est un gouvernement anonyme qui peut beaucoup plus que les autres pour faire des réformes. Utilisons la République pour faire ces réformes.

M. FOULD, ministre des finances, s'élève contre les assertions présentées hier par M. de Neuville sur le budget de 1850. Il soutient que la dette flottante ne sera pas, en 1850, de 622 millions. Le chiffre de découvert, en résumé, ne serait pas de 564 millions, mais de 532.

Le ministre ajoute que, par la question de l'emprunt, il ne pense pas que le gouvernement aura besoin d'user de l'autorisation ; que, du reste, il assure l'Assemblée qu'avant huit jours il apportera le budget de 1851. (Très bien !)

M. BERRYER, rapporteur du budget. M. le ministre des finances a parlé de la dette flottante, mais il s'est placé à cet égard à un autre point de vue que votre commission du budget.

M. le ministre des finances ne l'a examinée qu'au point de vue de l'impôt, tandis que nous avions, nous, à la considérer au point de vue des nécessités des services publics et à celui de la réduction de nos dépenses.

M. le ministre soutient que le déficit de 1849 ne sera pas de 250 millions. Comme M. le ministre, nous avions bien prévu que certains crédits pourraient n'être pas employés totalement, et qu'on pourrait les retrancher de l'exercice 1849 pour les reporter sur l'exercice suivant ; nous avions également prévu quelques excédents de recettes sur les impôts. Mais nous avons dû aussi tenir compte des crédits supplémentaires et extraordinaires qui ne manqueraient pas, comme d'habitude, et qui n'ont pas manqué d'être demandés ultérieurement et d'être imputables sur l'exercice 1849. Et le chiffre du déficit en est d'autant relevé.

C'est en tenant compte de ces doubles considérations que le chiffre de 290 millions nous a paru loin d'être exagéré pour l'assiette de notre dette flottante en 1849. Voilà l'explication de la différence qui existe dans notre appréciation et celle de M. le ministre, qui ayant actuellement sous les yeux tous les documents, peut être mieux renseigné que nous. Mais nous avons dû toujours procéder dans l'état où nous nous trouvons ; si le déficit est moindre, nous serons les premiers à nous en réjouir.

Nous nous sommes bien gardés d'exagérer les difficultés de notre position financière ; mais nous avons dû aussi n'en dissimuler aucune, afin que le pays et l'Assemblée connaissent bien le point où nous en sommes, afin que, n'obéissant pas aux intérêts de localité, nous ne nous laissions plus tomber dans l'exagération des dépenses extraordinaires. Eh bien, la vérité est que notre dette flottante, à la fin de 1850, arrivera à 600 millions, et nous craignons bien qu'elle ne dépasse encore ce chiffre.

M. FOULD. Je monte une seconde fois à la tribune pour déclarer que le gouvernement, ainsi que la commission, est décidé à entrer dans cette voie d'économies et de réformes indiquée dans le budget.

M. MAUGUIN entre dans des considérations assez étendues sur le problème de l'époque : l'organisation industrielle et commerciale.

M. LE PRÉSIDENT. Je préviens l'Assemblée que j'ai une proposition à lui communiquer, et je l'engage à ne pas quitter ses bancs. (Agitation.)

M. le président se lève, et d'une voix grave s'exprime ainsi : Votre règlement ne pose aucune limite au droit qu'ont les représentants de déposer des propositions, quelque soient les formes absolues dans lesquelles elles se présentent. Cependant, quand il est déposé telle proposition dont l'excentricité et l'illégalité est flagrante, et qui impliquerait la responsabilité du président, il ne peut prendre sur lui d'en ordonner l'impression et de lui faire suivre les formalités ordinaires du règlement. (Agitation.) Je ne prends rien sur moi. Cette proposition sera considérée comme non avenue si son auteur veut la retirer.

A GAUCHE. Il n'est pas présent !

M. LE PRÉSIDENT, après avoir regardé à droite. L'auteur n'est pas là. C'est à l'Assemblée à voir si elle veut que la proposition soit considérée comme non avenue.

A DROITE. La question préalable ! la question préalable !

A GAUCHE. L'Assemblée ne peut pas être consultée sur une proposition que nous ne connaissons pas.

Une vive agitation se produit pendant quelques instants.

M. LE PRÉSIDENT. On demande le renvoi à demain. (Non ! non ! à gauche. — L'agitation est extrême.)

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, M. le président a fait appel à une manifestation de l'Assemblée, au sujet d'une proposition inconstitutionnelle. Enoncer ce fait, c'est dire, pour nous qui connaissons la proposition, qu'il s'agit de troubler le pays et de faire peser sur les esprits une inquiétude plus grande encore que celle qui déjà n'arrête que trop les transactions. Nous vous demandons d'autoriser M. le président à la regarder comme non avenue. (Exclamations à gauche. — Hésitation à droite.)

M. CRÉMIEUX. Le sentiment qui anime M. le président et M. le Ministre de l'instruction publique est excellent, et nous l'approuvons ; mais la question sans doute ne peut pas être dans l'expression de ce sentiment. (Bruit.) L'un de nos collègues a déposé une proposition. Un grand nombre de représentants la connaissent... (Tous la connaissent. — Mais non !) Ou vous la connaissez, ou vous ne la connaissez pas. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas que les destinées de la France paraissent être à la merci d'un seul homme. (Interruption.)

Enfin la proposition est faite... Qu'on nous la lise ! Quand elle aura été lue, nous saurons ce que nous avons à faire. (Oui ! oui ! — La lecture !)

M. LE PRESIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle autorise son président à lire la proposition. (Exclamations à gauche !)

Je n'ai voulu prendre sous ma responsabilité ni la lecture ni l'impression de la proposition. (Nouvelle interruption.) Je consulte donc l'Assemblée pour savoir si la lecture aura lieu.

L'Assemblée, consultée, décide à une faible majorité que la proposition sera lue. (Vif mouvement de curiosité.)

M. LE PRÉSIDENT. Voici la proposition... (*Voir le texte à la première page.*)

(*Voir le texte à la première page.*)

VOIX NOMBREUSES A DROITE. La question préalable !

M. LÉO DE LABORDE. Je demande la parole. (Non ! non ! à droite. La question préalable !)

La question préalable est mise aux voix et votée par la droite ; la gauche s'abstient.

A GAUCHE. Vive la République !

La séance est levée à six heures.

L'*Evènement* rend compte en ces termes de l'élection qui a eu lieu aujourd'hui à l'Académie :

Nous ne nous trompions pas en annonçant que l'élection académique serait vivement disputée. Aujourd'hui, à midi, l'Académie s'est réunie pour procéder au remplacement de M. de Feletz. MM. de Lacretelle, Jay, Ancelot, étaient absents, et MM. Droz, Brifaut et Tocqueville étant malades, l'illustre compagnie n'était composée que de trente-trois membres.

La séance a commencé par la lecture des lettres des candidats. Un sourire a déridé le grave sénat littéraire au moment où M. le secrétaire perpétuel Villemain a lu la lettre de M. le candidat perpétuel Grimaud. Il y avait quatre candidats sérieux, MM. Alfred de Musset, Emile Deschamps, Montalembert et Nisard, sur lesquels il faut compter deux candidats littéraires, MM. Alfred de Musset et Emile Deschamps. Au premier tour de scrutin, les voix se sont réparties de la sorte :

M. de Musset	5
M. de Montalembert	12
M. Nisard	16

La majorité étant de 17, et aucun candidat ne l'ayant obtenue, on a procédé à un second tour, qui a donné le même résultat ; puis à un troisième. Les chiffres n'ont pas varié. Après cinq scrutins, toujours les mêmes, l'Académie a ajourné l'élection au mois de novembre. MM. de Montalembert et Nisard étaient deux candidats politiques ; la candidature de M. de Montalembert était patronée par M. Thiers, et celle de M. Nisard par M. Guizot. Les cinq membres qui ont voté invariablement pour M. de Musset sont MM. Alfred de Vigny, Empis, Cousin, Lamartine et Victor Hugo.

RÉBUS.

On lit ce matin en tête du *Dix Décembre* :

A partir du jeudi 28 mars, M. Emile Thomas prend la rédaction en chef du journal le *Dix Décembre*, qui se consacre désormais à la cause des améliorations populaires en se basant sur le dogme de la *liberté civile* et le principe de l'*autorité politique*.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 25 mars. — Présidence de M. Zangiacomi.

Affaire du journal le Temps. — *Attaques contre la Constitution et les institutions républicaines.* — *Apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale.*

Le 25 février dernier, M. Suquet, gérant du journal le *Temps*, était condamné par défaut, par la cour d'assises de la Seine, à trois ans de prison et 6 000 fr. d'amende, pour avoir, en publiant un article intitulé *Courrier de Versailles*, et dans lequel le rédacteur se plaint énergiquement de ce que les accusés de Versailles aient été jugés sans être entendus, commis les délits d'attaques contre la Constitution et les institutions républicaines, et d'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale.

M. Suquet ayant formé opposition à l'arrêt de la cour, l'affaire se représentait aujourd'hui devant elle.

M. SUIN, avocat-général, soutient la prévention et donne lecture de l'article incriminé, dont voici le commencement :

« 13 novembre 1849.

« Jugés sans avoir été entendus, condamnés sans avoir été défendus : ainsi se résume en quelques mots ce procès dans l'histoire. Le dénouement est digne de l'introduction. La haute-cour et le haut-jury sont au niveau de la chambre des pairs constitutionnelle. Comme furent traités Barbès, Raspail, Dupety, sont traités Barbès, Raspail, Guinard et les autres. Rien n'est changé, pas même le nom des accusés : les juges, les sentimens, les institutions sont aussi les mêmes. »

Puis le rédacteur s'écrie, dans le courant de l'article : *Vive la République démocratique et sociale !* et exprime le vœu de l'avènement de cette forme de gouvernement.

M. l'avocat-général conclut à la condamnation sans circonstances atténuantes.

M. DESMAREST explique que son client n'a eu ni pu avoir connaissance de l'article qui a été inséré dans le journal le *Temps* à son insu, et que, si M. Suquet avait connu cet article, il ne l'aurait pas laissé passer dans les termes dont les jurés ont eu connaissance. M. Suquet se trouve dans une situation à peu près semblable à celle de M. Xavier Durrieu, que le jury a récemment acquitté pour un fait analogue.

Le jury, ayant répondu affirmativement aux deux questions qui lui ont été posées, et, ayant reconnu l'existence de circonstances atténuantes, la cour, après en avoir délibéré, condamne M. Suquet à six mois de prison et 5 000 francs d'amende.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

On assure que trente bataillons de troupes spéciales, organisées à peu près comme les gendarmes mobiles, vont être créés à Paris pour garder cette capitale. (*Mémorial de Rouen.*)

— Une loi va être prochainement présentée pour organiser la garde nationale de la Seine. (*Idem.*)

— Monsieur Baroche, qui se fait aujourd'hui le plagiaire de M. Hébert, et se propose la suppression complète du droit de réunion, était, au mois de mars 1848, PRÉSIDENT *d'un club* établi au Palais-National.

Ce club admettait A L'UNANIMITÉ le citoyen Morel, ouvrier cordonnier, aujourd'hui transporté de juin, comme candidat à la représentation nationale.

M. Baroche était le membre le plus révolutionnaire du bureau. (*Presse.*)

— Il est dangereux d'aimer et d'aspirer aux liens du mariage avant de savoir quel numéro vous échoira lors du tirage pour l'armée, si vous n'avez à l'avance de quoi *acheter un homme*. M. Germain P... vient de se trouver dans cette position. — Il y avait promesse et accord de mariage entre lui et mademoiselle Eugénie ***. Mais avant d'aller à la mairie pour l'acte de mariage, Germain dut y aller pour savoir s'il serait soldat ou mari. Le sort le fit soldat. Il avait toujours espéré que le père de la prétendue le délivrerait du service, le cas échéant, et il revint à la maison un peu vexé mais non désolé.

Le malheureux!... La famille de mademoiselle Eugénie le plaignit beaucoup, c'est vrai, mais voilà tout. — On lui fit même entendre qu'on n'attendrait pas son congé. Un regard de son amante le rassura. — Et le lendemain, nos deux jeunes gens roulaient ensemble dans une citadine qui les déposa à la porte Maillot.

Le père avait aperçu le signe d'intelligence des deux amants, et, à deux heures d'intervalle, il arrivait à la même porte Maillot. Il cherche et trouve nos fugitifs attablés dans un cabinet particulier; ils avaient dîné, et pour dessert avaient bu d'une fiole de poison que le jeune homme, droguiste de son état, avait préparé. Des soins rapides furent donnés, et réussirent. Les grands parents arrivèrent, on délia les cordons de la bourse pour racheter M. Germain qui ne sera pas soldat, mais époux et garde national.

— Nous lisons dans une correspondance de Londres:

« Une découverte importante vient d'être faite par un ingénieur français qu'on nous dit être très proche parent de M. d'Hautpoul, le ministre de la guerre.

» Il s'agit de projectiles que chaque citoyen pourra confectionner en quelques instants, et dont les effets sont si terribles qu'un seul homme ainsi armé doit pouvoir mettre hors de combat *mille hommes* des mieux équipés selon les procédés ordinaires de la guerre.

» Des expériences vont être faites en présence de patriotes de toutes les nations qui se chargent de répandre dans toute l'Europe ce système de défense destiné à mettre le peuple le plus faible à l'abri de l'invasion des rois coalisés.

» On nous promet de promps et nombreux détails. »

— Grâce aux précautions prises par l'amirauté anglaise, et grâce aussi à la bonté de la Providence, le port du Havre va être délivré de l'interdit que font peser sur lui l'élection impie de MM. Vidal, De Flotte et Carnot... et l'influence trop constante des vents d'Est qui soufflent depuis le 1er mars. On lit dans le *Courrier du Havre*:

« Deux bâtiments, la corvette à vapeur le *Trident* et le vaisseau à voiles le *Superb*, de 80 canons, ont reçu de l'amirauté anglaise l'ordre de croiser à l'entrée de la Manche, pour venir en aide aux navires que la persistance des vents d'est retenait dans ce parage.

» La Providence dispose de moyens plus efficaces; elle est intervenue, à son tour, en faveur des navires attardés, en opérant, cette nuit, un changement atmosphérique des plus favorables aux arrivages de l'Occident. Le vent souffle du large avec force. Notre journal de lundi, sans aucun doute, annoncera que nos bassins, aujourd'hui tristes et déserts, se sont garnis de navires venus de tous les points du globe, et que, sur nos quais, le travail a repris son habituelle activité. »

NOUVELLE AGRICOLE. — On doit tout nouvellement à M. Masson, qui l'a rapporté de Hollande, un petit appareil très-simple, désigné sous le nom de *persillaire*, parce qu'il sert principalement à cultiver le persil dans les ménages. Il consiste en une colonne conique ou cylindrique, en poterie ou en tôle de zinc, et percée de nombreux trous dans toute sa hauteur; on la remplit de terre en faisant sortir par chaque trou un ou deux plans de persil. En supposant 90 trous à la colonne, et admettant que la consommation d'un jour absorbe le produit de trois trous, on voit qu'on pourra en cueillir pendant un mois avant de revenir au premier rang. Un mois suffit pour la production de nouvelles feuilles; un seul appareil peut donc ainsi fournir aux besoins d'une famille. Cet ingénieux ustensile pourrait servir de même au développement de beaucoup d'autres plantes utiles ou agréables, et notamment la barbe de capucin, l'oseille, la civette, l'estragon, un grand nombre de plantes bulbeuses à fleurs.

(*Glaneur du Haut-Rhin.*)

SOLIDARITÉ FRATERNELLE DES TRAVAILLEURS. — Nous avons déjà cité de nombreux traits de dévouement fraternel des travailleurs des champs, en faveur de leurs concitoyens malades ou persécutés par le pouvoir. C'est pour la démocratie socialiste, qui combat depuis longues années pour l'expansion des saintes doctrines de la solidarité humaine, un sujet d'espoir et un encouragement. La bonne semence n'est pas partout tombée sur la pierre ou parmi les ronces; une large part a été reçue par la bonne terre, elle a germé et rapporte déjà cent pour un, suivant la parole de l'Evangile. Donnez-lui le temps de croître; les persécutions, loin de l'étouffer, remuent le sol et le préparent. Ne faut-il pas que la charrue déchire la terre pour qu'elle devienne fertile!

Dans le Puy-de-Dôme, quarante prolétaires répondent à la persécution qui frappe un de leurs frères par un acte de dévouement. Ils quittaient dimanche, de grand matin, le bourg de Breuil, au chant de la *Marseillaise*, la bêche sur l'épaule et les vivres dans la besace, pour aller cultiver le champ d'un ami qu'une condamnation politique vient d'envoyer en prison.

L'autre semaine c'étaient les habitants de Beaumont et d'Aubière. Dans le même département et le même jour, d'autres condamnés de la commune d'Orcennette recevaient de leurs concitoyens le même témoignage d'affection.

Puis ce sont les habitants de Violès (Vaucluse) qui vont, au nombre de vingt-cinq, cultiver le petit domaine du citoyen Berbyer, qu'une longue maladie réduit à l'inaction, et par suite à la misère. Ceci se passait le 10 mars, et, comme le fait justement observer le *Démocrate de Vaucluse*, tandis que les démocrates de Paris remplissaient courageusement leur devoir d'électeurs au nom de la liberté, ceux de Violès donnaient un touchant exemple de fraternité.

Enfin, à Lauris une association s'est formée cet hiver entre les prolétaires, au nom de la fraternité aussi, pour que l'assistance mutuelle remplace l'aumône dégradante. Un des associés tombe malade, et pendant quinze jours les soins, les veilles se renouvellent avec le même zèle. La maladie terminée, la force n'était pas revenue au pauvre convalescent; pourtant la saison s'avançait. Dimanche, 10 mars, soixante démocrates donnaient en quelques heures à son champ la culture que le maître, trop faible encore, n'aurait pu lui donner d'un mois.

Le dimanche suivant, 17 mars, un bataillon de 150 travailleurs de Lauris allait gaîment, musique en tête, la pioche au côté, gagner le prix d'une adjudication pour le curage d'un fossé d'irrigation. Ils allaient enrichir leur caisse d'épargnes d'une somme de 150 francs, saintement destinée par eux à adoucir de nouvelles infortunes, à soigner de nouveaux malades. Honneur à ces braves démocrates!

HISTOIRE POLITIQUE DES ÉCOLES ET DES ÉTUDIANTS (1815-1830),

Par A. WATRIPON, avec une préface de Louis BLANC.

Ce livre, qui relate les belles traditions de nos grandes écoles, est à la fois un plaidoyer en faveur de la jeunesse, cette force vive délaissée par la politique de nos Gérontes et une protestation contre ce prolétariat que Félix Pyat a pittoresquement appelé la *misère en habit noir*.

Une introduction pleine de faits et d'aperçus nouveaux offre une étude consciencieuse sur les étudiants du moyen-âge, et réunit tous les charmes du roman sans manquer à la vérité de l'histoire.

Chez les éditeurs, 27, rue St-André-des-Arts. Un vol. in-8° de 160 pages. — Prix: 1 fr. 25 c.

THÉATRES. — CONCERTS.

Aujourd'hui, au Théâtre-Montansier, les deux charmantes pièces des *Vieux Papillons* et de *Florville*. On annonce pour demain une nouveauté en deux actes, intitulée: l'*Odalisque*.

— Ce soir, à l'Opéra, irrévocablement la dernière du *Prophète*.

— L'Ambigu voit renaître les beaux jours de ses plus brillants succès, avec sa *Notre-Dame de Paris*. — Le public accourt en foule applaudir la magnifique mise en scène, les luxueuses décorations et le talent des artistes interprètes de l'œuvre de M. Victor Hugo.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, 27 mars, à 8 h. 1/2, Grand Concert extraordinaire. — *Mademoiselle Marie et Je grelotte*, par Darcier. — *Aimez la Vierge*, *le Crédo républicain*, *Air du Serment*, par MM. Gozora, Lebrun et Mme Danterny. — A la demande générale, Mayer redira le *Bénéfice de Bertingot*, scène comique qui fait fureur. — Prix d'entrée: 50 c. Tribunes réservées, 75 c.

CASINO DES ARTS. — Aujourd'hui mercredi, Grand Concert vocal et instrumental, dans lequel on entendra MM. Littée, André, Dupire, Regnier, Mmes Cotteret, Marville, Pausselier et Gired. Intermède par Hermann père, célèbre prestidigitateur, qui imitera le cri des animaux et le chant des oiseaux. — Le piano sera tenu par M. Savart. — Prix: 1 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

DÉP. et ÉTRANG. sans surtaxe. . . . 24 . . . 17 . . . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Baulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 26 mars 1850.

La rente, qui avait fait hier soir 88-75 et 89-05, et ce matin 89-20 au passage de l'Opéra, a ouvert à 89-40 et a fléchi un peu d'instans à 88-80. Mais la baisse s'est ensuite arrêtée parce qu'il est survenu des demandes nombreuses de comptant, dont une partie avait lieu pour le compte des compagnies d'assurances et des compagnies tontinières qui ont en ce moment des capitaux à placer sur la rente. Les cours se sont relevés assez vivement à 89-85 au comptant, et à 89-80 à terme, et l'on est resté à 89-75 à terme.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
88 85	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 30	89 85	88 90	89 [illegible]
88 90	5 0/0	fin c.	89 40	[illegible]	88 80	89 75
» »	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	77 50	» »
» »	4 0/0 j. sept.	cpt.	» »	» »	» »	» »
54 25	3 0/0 J. m.	cpt.	54 75	55 50	54 60	55 [illegible]
54 25	3	fin c.	54 90	55 50	54 50	55 [illegible]
84 50	5 0/0 Piém.	cpt.	84 75	84 90	84 75	84 75
84 50	5	fin c.	84 50	84 75	84 50	84 75
2175 »	Banq. France	cpt.	2150 »	2150 »	2150 »	2175 »
750 »	Paris-Orléans.	cpt.	750 »	755 »	750 »	755 »
» »	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
505 »	Rouen........	cpt.	540 »	545 »	540 »	545 »
505 »	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	540 »
220 »	Havre........	cpt.	» »	» »	» »	225 »
» »	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
» »	St-Germain...	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	» »
122 50	Versailles r. g.	cpt.	122 50	125 »	122 50	125 »
196 25	Mars.-Avign...	cpt.	197 50	197 50	196 25	196 [illegible]
185 »	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
112 75	Bâle.........	cpt.	» »	» »	» »	112 75
» »	Boulogne.....	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
410 »	Nord, j. juill.	cpt.	416 25	425 »	416 25	422 [illegible]
410 »	300 payés...	31 c.	405 »	425 »	415 »	423 »
302 50	Centre.......	cpt.	» »	» »	» »	302 [illegible]
302 50	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
390 »	Bordeaux.....	cpt.	» »	» »	» »	225 [illegible]
» »	475 payés...	31 c.	» »	» »	» »	240 »
237 50	Nantes.......	cpt.	237 50	240 »	237 50	333 [illegible]
» »	225 payés...	31 c.	» »	» »	» »	333 [illegible]
328 75	Strasbourg...	cpt.	330 »	333 75	330 »	» »
330 »	325 payés...	31 c.	330 »	333 75	330 »	» »

VALEURS DIVERSES.

Obligations.		*Fonds étrangers.*	
De la Ville, 4 0/0......	1275 »	Bons du Trésor......	5 0/0
— Nouvelles......	1125 50	Zinc: V.-Montagne.	2800 »
De la Seine, J. juillet.	1070 »	Belgique, 5 0/0 1840..	99 1/2
Orléans, 5 0/0, 1847..	980 »	— 5 0/0 1842..	99 1/2
— nouvelles, 1849.	970 »	Espagne: dette activ..	» »
Havre, Jouiss. mars..	» »	— dette intér.	30 1/2
— nouvelles......	86 »	Naples. Réc. Rothsc..	93 »
Rouen, 4 0/0...........	» »	Rom. Empr. j. déc...	78 1/2
Liste civile...........	975 »	— Nouv. Empr.	78 »
Canaux et valeurs diverses.		Piémont. Obl. à 4 0/0.	» »
Quatre-Canaux.......	1000 »	— Obl. nouv. 4 0/0.	965 »

L'un des Gérants: FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 27 Mars.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODÉON. — Vous n'êtes que Marquis, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Antony, Louise.
VAUDEVILLE. — Les Quatre coins de Paris, les Saisons, Pas de fumée, l'Intérieur.
VARIÉTÉS. — Chercheuses d'or, Nisus, Colombine, le Cachemire.
GYMNASE. — Les Bijoux, un Coup d'Etat, le Chapeau.
THÉATRE MONTANSIER. — Embrassons-nous, la Belle Cauchoise, Papillons, le Lièvre en sevrage.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulins, Olivier, Un de perdu.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES. — Revue et corrigée, Caissière, Blanche.
THÉATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mirlitons.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 86. Jeudi 28 Mars 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.

DÉPARTEMENTS. Trois mois 9 f. Six mois 17 f. Un an 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION

RÉPARTITION

PARIS, 27 MARS.

La dernière Guerre,

ET LA PAIX DÉFINITIVE EN EUROPE (1).

II.

A LA BOURGEOISIE.

L'ORDRE FÉODAL EUROPÉEN.

Les rois, les maisons princières, les intérêts aristocratiques et le droit du canon, seuls jusqu'à nos jours, ont fait la carte politique du monde. Aussi le monde n'a-t-il connu qu'un ordre arbitraire, faux, opposé aux tendances naturelles des populations, par conséquent violent, par conséquent instable.

Un ordre, construit par le jeu des ambitions féodales et monarchiques, qui opprime les sympathies les plus saintes, les plus vivaces des peuples, est sans cesse miné par la conjuration des forces vives sur lesquelles il pèse. C'est la guerre en permanence, latente ou patente, c'est le DÉSORDRE servant de base à un ordre arbitraire.

Ce DÉSORDRE doublé de force, c'est pourtant ce que les meneurs de la réaction osent appeler aujourd'hui l'ORDRE EUROPÉEN !

Le maintien de cet ordre faux, compressif, arbitraire, exige, année commune, deux millions d'hommes armés en Europe et dévore deux milliards !

Dans les temps difficiles comme aujourd'hui, c'est plus de trois millions cinq cent mille soldats qu'il lui faut, et plus de trois milliards cinq cent millions qu'il absorbe !

Ce n'est pas tout. Ces trois millions cinq cent mille hommes, enrégimentés pour la tuerie, le service des pièces, le maintien de l'ordre violent, sont, en force et en activité, l'élite des populations laborieuses; ils perdent à ne pas produire au moins autant qu'ils dépensent pour s'exercer à détruire.

C'est donc plus de SEPT MILLIARDS, autrement dit soixante-dix fois cent millions, la rente d'un capital de 140 milliards, que l'agriculture, l'industrie, le commerce, la propriété et le travail sacrifient annuellement, en Europe, à quoi? — Au maintien de l'Ordre européen? — De quel Ordre européen? — D'un ordre européen selon les vœux et les intérêts des Prussiens, des Autrichiens, des Polonais, des Russes, des Slaves méridionaux, des Hongrois, des Français, des Italiens, de tous les peuples du continent enfin? — Nullement. Au contraire!

Eh pardieu! c'est précisément parce que l'Ordre européen des rois a contre lui tous les peuples qu'il faut sept milliards pour l'entretenir, pour le défendre, et qu'il faut trois millions cinq cent mille hommes pour l'imposer par violence aux populations qui conspirent incessamment contre cet ordre oppressif.

Si l'Ordre européen était conforme aux volontés et aux intérêts des peuples, s'il était l'expression même de la liberté, il se maintiendrait de lui-même. L'Ordre du despotisme coûte sept milliards aux peuples par an. L'Ordre de la liberté ne leur coûtera rien.

Ces trois millions cinq cent mille hommes, ces sept milliards sacrifiés annuellement par la propriété et le travail, ces milliers de forteresses à entretenir, ces milliers de bastions à couvrir de canons, ces arsenaux de guerre à remplir, tout cela pour les intérêts de la famille royale de Prusse, de la maison impériale d'Autriche, de sa majesté le czar de toutes les Russies, d'une quarantaine de princes, principules et principicules d'Allemagne, et de deux ou trois grands ou petits ducs en Italie... C'est bien la peine!

L'ORDRE DÉMOCRATIQUE EUROPÉEN. — UNE HYPOTHÈSE.

Ecoutez-moi un moment, ô vous débonnaires bourgeois de France et d'Allemagne. Je m'adresse à ceux d'entre vous qui se sont laissé prendre aux filets de la Réaction; écoutez-moi. Parlons net, sans passions, sans emportements. Tâchons de nous rendre compte des choses, de réfléchir et de raisonner un peu.

Tenez! je suppose qu'un Pouvoir supérieur, un génie céleste, un Archange, tout ce que vous voudrez de plus élevé dans l'administration de la République du bon Dieu, transporte aujourd'hui, tout vivants et avec les honneurs dus à leur rang, dans le giron du Très-Haut, les empereurs, rois, princes et ducs ci-dessus désignés, et avec eux leurs familles, leurs valets, leurs menins, leurs courtisans et tous ceux de leurs grands officiers qui voudraient les suivre... Soit quinze cents ou deux mille familles royales, féodales, aristocratiques, dont le continent se trouverait ainsi tout à coup privé.

A cette nouvelle, je vous entends :

« Quel événement! quel malheur! quelle situation! quel bouleversement! que va devenir » l'Europe! Plus de rois, plus de princes... La » société est détruite, les peuples sont perdus! »

Le premier étonnement passé, vous vous rassureriez un peu. Quelqu'un d'entre vous ne tarderait pas à dire :

« Ah bast! après tout la terre tourne toujours » sur son axe d'Occident en Orient; le soleil se » lève tous les matins aux heures de mon almanach; le grain mûrit, les arbres poussent, la » pluie tombe, tout comme devant. Le bon Dieu » l'a voulu, nous nous passerons de princes. Et, » ma foi! continuons nos affaires. »

Voici maintenant que l'Archange, son expédition terminée, nous revient, et parle à l'Europe en ces termes :

« Peuples!

» Vous étiez jusqu'ici gouvernés et parqués » comme d'augustes personnages entendaient » que vous deviez l'être pour les intérêts de leurs » maisons.

» Dès aujourd'hui, vous n'avez plus de listes » civiles à payer à ces illustres familles. C'est un » beau chiffre de millions que vous économisez. » Mais cela n'est rien. Il vous appartient de vivre en paix et en prospérité. Vous êtes libres.

» Faites l'ORDRE sur la terre.

» Distribuez-vous et groupez-vous selon vos » propres tendances, selon vos instincts de nationalité. Vous n'avez plus qu'à suivre vos affinités de races, de langages, d'intérêt, de religion. Vous êtes majeurs; faites vos affaires.

» Il n'y a plus qu'un droit pour la Constitution des Etats. Ce droit a pour formule : *Liberté absolue de chaque groupe de population*, » et implique *respect absolu de la liberté d'autrui*.

» De la liberté seule peut sortir un classement » parfait, un ordre naturel, et conséquemment » inaltérable. Si vous demandiez à Dieu de vous » classer lui-même, de régler l'ordre et la carte » politique de l'Europe, il ne pourrait que s'en » rapporter à vous; il vous répondrait : *Il y a dix-huit cents ans que je vous ai envoyé mon* » *Fils pour vous enseigner ma loi* : AMOUR et LIBERTÉ. Groupez-vous librement et confédérez-vous fraternellement. »

L'Archange ayant ainsi parlé, toutes les nationalités se dégagent et s'organisent par leur propre spontanéité.

L'Italie, la Hongrie, la Pologne, secouant leur triple suaire, se lèvent dans la plénitude de la vie et de l'indépendance.

L'Allemagne constitue son unité.

Les Roumains (12 millions de race latine), les Slaves méridionaux, les populations grecques, dégagés de la double pression russe et ottomane, constituent, de l'Adriatique au Dnieper, des Etats libres et confédérés.

De la Courlande à la Finlande, les riverains de la Baltique se réunissent à la famille scandinave dont ils ont été violemment disjoints.

En un mot, la carte politique de l'Europe se fait d'elle-même conformément aux affinités ethnographiques. Expression libre de la volonté des populations, elle offre enfin l'ordre vrai, l'ordre naturel, l'ordre libre, l'ordre pacifique, l'ordre stable.

Je vous entends dire :

« Très bien! mais il y faudrait l'Archange... » Je vous réponds :

« L'Archange est là..... Son nom est DÉMOCRATIE. »

LA CAUSE DU MAL.

Il faut comprendre l'histoire et la philosophie. Les éléments en sont aujourd'hui si simples, qu'il y aurait mauvaise volonté à en méconnaître les enseignements. Les voici en deux mots :

L'Europe a été barbare.

La Barbarie, c'est la guerre, la force, la conquête.

Le régime de la conquête s'est organisé sous le nom de régime féodal.

Le droit féodal, c'était, non pas le droit des peuples, le droit de tous, le DROIT enfin, mais bien le droit du plus fort, le droit violent des conquérants, c'est-à-dire la négation même du droit.

Les droits des conquérants se sont concentrés dans les familles aristocratiques, princières, impériales, royales.

La constitution monarchique de l'Europe n'était donc que le dernier terme, la synthèse du régime barbare, conquérant, féodal.

Or, grâce au progrès, à la Science, à l'industrie et à leurs deux principaux agents, l'imprimerie et la vapeur, l'idée, le droit et le travail ont gagné tout le terrain perdu par la force et par la guerre.

Tout était réglé, arbitrairement et violemment, par le jeu sanglant des armes, pour les intérêts d'ambition et de domination des familles féodales. Tout doit être désormais réglé par la liberté, pour les intérêts de travail et de bien-être des peuples.

L'Europe barbare, féodale, guerrière, avait une constitution monarchique, aristocratique, militaire.

L'Europe est devenue industrieuse. Il lui faut une constitution libre et pacifique.

Tout le mal vient donc de ce que la constitution barbare, féodale, s'impose encore par la force, par la pression de trois millions d'hommes armés, à l'Europe moderne, à l'Europe civilisée et industrieuse.

A l'Europe nouvelle il faut une constitution nouvelle.

LES INTÉRÊTS MODERNES.

Quels sont, je vous prie, les intérêts des peuples modernes? Quel est leur but d'activité? Sont-ils mus, comme jadis, par de brutales ambitions de conquêtes? *Etranger*, dans les langues modernes, signifie-t-il encore *ennemi*, comme dans les langues anciennes? Le peuple de France se sentirait-il possédé de la passion de subjuguer le peuple allemand, le peuple italien? Ceux-ci, à leur tour, rêvent-ils l'envahissement de la France? et ainsi des autres?

Nullement! Les peuples modernes veulent être libres et riches, travailler, produire, commercer entre eux. Ils se tendent les mains. Les temps sont bien changés! L'idée du droit a jeté des racines profondes dans l'humanité. Victimes séculaires de la force, les peuples invoquent le droit. L'Europe industrieuse a soif de paix, d'accord et de liberté!

Donc, propriétaires, industriels, commerçants, vous tous qui composez la bourgeoisie laborieuse et active de tous les pays, quand vous examinez l'état militaire de l'Europe; quand vous voyez du détroit de Gibraltar à la Néva, trois millions cinq cent mille hommes en armes; quand vous réfléchissez que cela vous prend annuellement sept milliards, si vous vous demandiez pourquoi tant de bataillons et de millions, vous pourriez vous répondre : « Nous payons ce » monstreux tribu de sept milliards pour donner » aux familles féodales les moyens de maintenir » violemment sur l'Europe industrieuse, sur l'Europe moderne, malgré les peuples, la vieille » constitution du pouvoir féodal, militaire, barbare, qui attribue les peuples à ces familles.

» Nous payons ou perdons annuellement sept » milliards pour entretenir la révolution en Europe; car tant que les peuples seront opprimés » par la constitution arbitraire qui les livre aux » familles impériales et royales d'Autriche, de » Russie et de Prusse, la liberté conspirera de » Rome à Varsovie, contre la domination violente de ces trois familles.

» Nous payons sept milliards, enfin, pour empêcher les instincts de liberté et toutes les forces vives de la société moderne, de donner à » la société moderne une constitution moderne, à » l'Europe industrieuse et civilisée, une organisation libre, stable et pacifique. »

Et maintenant, industriels, commerçants, propriétaires et bourgeois de toutes les patries, pourriez-vous dire quel grand intérêt vous avez à ce que la maison d'Autriche retienne, malgré eux, sous son joug, les Italiens, les Hongrois, les Polonais, les Croates, etc.?

Et quel grand intérêt vous avez à ce que la maison de Holstein Gottorp et les Boyards moscovites, retiennent malgré eux, sous leur joug, les Lithuaniens, les Finlandais, les Varsoviens, les Cosaques (qui détestent le joug russe, soit dit en passant), et pèsent sur les Valaques et les Moldaves!

Et quel grand intérêt encore vous avez à ce que trente ou quarante familles royales, ducales, archiducales ou grand-ducales, coupent l'Allemagne en trente ou quarante morceaux, entravent les rapports commerciaux des populations, et grugent celles-ci en prélevant sur elles des listes civiles véritablement fabuleuses!

Et quel intérêt vous avez à ce que le gouvernement exécré des prêtres soit imposé, par des baïonnettes et des gibets en permanence, à l'héroïque population romaine!

Pourriez-vous dire enfin quel intérêt vous avez à prolonger la révolution européenne, retarder d'une ou de deux années la chute du système féodal radicalement incompatible avec l'Etat moderne de l'Europe, à charger les soupapes pour provoquer les explosions, à vous compromettre très gravement en soutenant la cause perdue des familles de la conquête qui n'est pas votre cause, mais celle de vos ennemis et de vos maîtres?

Hommes de la bourgeoisie, conservez votre concours à la cause des familles féodales, vous voilà solidaires et compromis avec elles, en guerre contre les peuples avec elles, écrasés dans leur chute prochaine, inévitable.

Retirez leur votre concours; leur force tombe. Tout s'arrange pacifiquement, librement, fraternellement en Europe.

CE QUE VEUT LA DÉMOCRATIE SOCIALE.

Les démocrates ne veulent pas le désordre, comme les gens intéressés à ce que vous le croyez, vous le font accroire. Les démocrates veulent l'Ordre, l'Ordre vrai, naturel, libre et stable, l'Ordre européen conforme aux intérêts, aux besoins de l'Europe industrieuse; l'Ordre contre lequel il ne se fera plus de révolutions parce qu'il ne sera plus oppressif.

Mettez-vous du parti de cet Ordre-là.

Cessez de soutenir l'ordre violent, faux, impossible, l'ordre suranné de la conquête, le vieil ordre féodal que vos pères ont sapé par la base! faites-vous démocrates, et, je le répète, tout s'arrange pacifiquement, spontanément, fraternellement en Europe.

Les peuples indépendants et librement unis, travaillent, commercent, multiplient à l'infini les relations fécondes, et forment la grande confédération pacifique de la civilisation européenne, préludant ainsi à l'unité collective du monde. Les forteresses sont rasées, les remparts démolis, les frontières ouvertes, les armées licenciées ou converties en armées industrielles de la grande civilisation. Les sept milliards annuels du pied de guerre que l'Europe paie à ses maîtres pour le maintien de l'ordre féodal et de la révolution, font retour à la propriété, au travail, au commerce. La guerre, la conquête, la barbarie sont enterrées, et l'ère de l'industrie, de la liberté et de la paix s'ouvre sur la terre aux chants de reconnaissance et d'amour des peuples et des races à jamais réconciliées et unies!

Les budgets écrasants, les banqueroutes monstres, la conspiration européenne en permanence,

(1) Voir le numéro d'hier.

des révolutions chaque printemps, et la guerre, la guerre, toujours la guerre, cela serait-il plus de votre goût? préférez-vous que la lutte commencée depuis trois cents ans dans les esprits, par la science et l'industrie, contre la féodalité, glorieusement transportée par vos pères, les bourgeois de 89, sur le terrain civil et politique, il y a soixante ans, préférez-vous que cette lutte continue à déchirer les entrailles de l'Europe? qu'elle s'envenime par votre résistance? qu'elle se fasse implacable, surtout contre les traîtres de la révolution, et que le Peuple universel, au jour inévitable du jugement, vous écrase dans votre apostasie avec les tyrans et les tyranneaux dont l'égoïsme, la peur et la sottise vous auront fait les champions, les défenseurs et les complices.

Préférez-vous cela à la liberté générale, à l'organisation naturelle de la confédération européenne, à la dissolution définitive de la guerre et des armées, à la constitution du système pacifique de l'Europe industrieuse, aux flots de richesses dont la science, le travail, le commerce couvriront en quelques années le continent pour jamais uni et pacifié?

Je sais bien que l'annonce de cette magnifique métamorphose du monde, de cette constitution de l'ordre vrai, fondé sur la liberté même des peuples, a le privilège d'exciter les grimaces railleuses des sceptiques, des empiriques, c'est-à-dire des grands hommes politiques de la réaction, de ces folliculaires faméliques et de beaucoup de niais qui se laissent encore enfenouiller par les affreux petits rhéteurs composant l'armée vénale, haineuse et verbeuse des aristocrates et des jésuites.

Je sais cela; mais je sais aussi que le monde féodal, monarchique et barbare est mort. Je sais que le droit de la conquête et l'esprit de guerre ne sont plus ni l'esprit ni le droit de la société moderne. Je sais que tous les intérêts modernes de l'industrie, du commerce, du travail, de la liberté conspirent pour un ordre nouveau. Je sais que l'esprit de fraternité fermente dans les entrailles des nations, qu'une inextinguible ardeur d'indépendance les embrâse; que l'Italie veut être italienne, la Hongrie hongroise, la Pologne polonaise, les Slaves à eux, non à des maîtres étrangers; l'Allemagne à ses intérêts, à sa race, à son unité, non aux quarante sangsues princières qui la morcellent et la dévorent. Je sais que les Cosaques de l'Ukraine eux-mêmes abhorrent le joug des boyards et ensanglantent chaque jour l'ignoble knout moscovite qui les gouverne. Je sais que le vent de la liberté s'est levé sur l'Europe! je sais que l'esprit de libre examen mord, dissout, mine et sape par toute l'Europe tous les pouvoirs imposés, violents qui n'ont pas leurs racines dans le droit, leur consécration dans la souveraineté de la nation. Je sais que des peuples, qu'on croyait dégénérés, morts, ensevelis sous la pierre séculaire de l'oppression, se sont dressés fièrement à la face du monde, réclamant leur place au soleil de Dieu. Je sais que leur noble sang fume encore sur les calvaires de leurs nationalités reconquises! Je sais que si les oppresseurs ont pu sceller de nouveau sur eux la pierre sépulcrale, si ces peuples sont redescendus au sépulcre, ils y sont redescendus vivants, et que, sous peu, ils en sortiront vivants!... Et la prochaine résurrection, je le sais encore, ne sera plus une résurrection de peuples isolés, mais de peuples unis, la résurrection européenne! voilà ce que je sais.

Non! ce ne seront plus Rome, Milan, Venise, Vienne, Berlin, Pesth, Prague, Paris se levant sans s'entendre et se donner la main. Prochainement, au signal des rois du Nord ou, s'ils n'osent, au signal de la France démocratique reprenant légalement et régulièrement possession d'elle-même, ce sera la démocratie européenne se dressant toute entière, se levant, parlant et agissant comme un seul homme! Résurrection universelle, liberté de tous, liberté pour tous, libre confédération des peuples libres! Place au droit, place aux peuples, place aux races, place à l'Ordre, à l'Ordre moderne, à la paix des nations, à la constitution de l'Europe civilisée et industrieuse!...

IL FAUT EN FINIR.

Les organes de la réaction crient tous les jours qu'*il faut en finir*.

Ils ont raison.

Oui, IL FAUT EN FINIR! Voilà trois cents ans qu'a commencé la lutte de la liberté contre le despotisme. Depuis soixante ans, l'Europe n'est qu'une arène de sang et de révolutions, parce que le despotisme ne veut pas céder la place à la liberté. IL FAUT EN FINIR.

Il est certain, en effet, que l'industrie, le commerce, le travail et tout ce que l'on appelle les affaires ne sauraient marcher et prospérer au sein de cette anarchie, au milieu de ces éruptions sans cesse renaissantes du volcan de l'esprit moderne.

Féodalité, force brutale et Despotisme, — Liberté, Fraternité et Association, il y a guerre, guerre implacable entre ces deux formules. Il faut choisir!

Quand je dis qu'il faut choisir, je n'entends point qu'il soit possible que le passé arrête le présent et étouffe l'avenir; cela ne se peut pas. Le passé est mort: son esprit s'en est allé; son cadavre seul pèse encore sur la société moderne. Ce n'est qu'une question d'enterrement. Ce cadavre nous empoisonne, et il faut choisir entre une inhumation immédiate, paisible, régulière, ou le prolongement de la peste qui sort de ce cadavre, avec combats pendant les funérailles. Voilà ce que je veux dire.

C'est à la bourgeoisie française et à la bourgeoisie allemande à faire leur choix et à décider la question.

Bourgeois, laissez tomber le système féodal; retirez votre appui à la réaction européenne, c'est-à-dire à la cause des trois familles impériales et royales du nord et de la valletaille des princes et rois subalternes de l'Allemagne et de l'Italie; déclarez-vous pour l'ordre moderne, et TOUT SERA FINI!

La féodalité, le despotisme, l'esprit de domination et de conquête enterré, les armées licenciées, les impôts réduits de moitié, les peuples indépendants et unis, le droit de la force abattu, — la révolution européenne accomplie, les affaires, dans l'inébranlable système pacifique de l'Europe libre et confédérée, prendront des développements gigantesques, inouïs.

Industriels et commerçants, comprenez donc ceci:

Les nations libres sont des forces productives, des magasins de richesses sociales, des ateliers de travail et des comptoirs de commerce.

Les peuples asservis sont des forces révolutionnaires et des magasins à poudre toujours prêts à sauter.

Que l'Europe soit débarrassée de ses rois féodaux! elle n'est plus conquérante, elle rase ses places fortes, licencie ses armées, travaille, prospère.

Quelle soit libre! Elle n'est plus révolutionnaire; car elle n'est révolutionnaire que pour conquérir la liberté.

Industriels et commerçants, ceux d'entre vous que la réaction européenne a entortillés dans ses filets et qu'elle y retient encore, sont de grandes dupes. Vous laisser enrôler au service de l'ordre féodal pour faire durer quelque temps encore la révolution et la guerre en Europe, et pour retarder d'autant l'avènement de l'Ordre régulier, de l'Ordre du travail, de l'industrie et de la liberté! Vous? vous, les fils des bourgeois de 89, au service de vos ennemis de douze cents ans, et cherchant à rapiécer les guenilles féodales qu'ont si bien mises en morceaux vos pères?

Heureusement que vous vous instruisez! Les actes furieux, les lâchetés, les violences impuissantes des amis de la modération échevelée et de l'ordre féodal vous ouvrent les yeux! La dernière élection de Paris et les votes des départements sont là pour le dire. Bourgeois de France et d'Allemagne, il en est temps encore. En vous ralliant à la Révolution européenne qui vous a faits ce que vous êtes, que vous avez faite vous-mêmes, en assurant ses conquêtes, en l'accomplissant, en revenant à l'invincible parti de la liberté et des peuples qui est votre parti, vous pouvez encore conjurer les catastrophes, et faire avec les peuples, à coup d'opinions, ce que sans vous les peuples seront obligés de faire contre leurs implacables ennemis et contre vous-mêmes à coup d'insurrections.

Etes-vous pour la prolongation violente d'une organisation féodale, conquérante, militaire et barbare, superposée dans l'intérêt de quelques famille aristocratiques et princières, à l'Europe industrieuse et civilisée? ou pour une Constitution libre de l'Europe, pour la confédération pacifique des nations, pour l'établissement de l'Ordre convenant à la société moderne? C'est toute la question. Quel que soit votre choix, la destinée s'accomplira. Mais suivant ce que vous déciderez, vous serez vainqueurs avec elle ou elle sera victorieuse contre vous.

LA POLITIQUE MODERNE.

La grande politique n'est pas dans les bavardages de M. Thiers, de M. Molé, de M. Barrot et de toutes nos célébrités verbeuses.

Elle est dans le sentiment de la réalité vivante, dans la notion des besoins, des intérêts, des passions et des droits d'une époque.

Je dis que le premier démocrate venu, ouvrier, bourgeois ou paysan, dont la poitrine vibre quand on parle liberté et fraternité des peuples; qui est prêt à s'aller faire tuer, s'il le faut, pour la liberté de l'Italie, de la Hongrie, de la Pologne, pour la cause de la démocratie européenne enfin, je dis que celui-là, pour illettré qu'il puisse être, porte en lui cent fois plus de véritable science historique et politique que n'en contiennent toutes les têtes de nos poupées parlementaires. Celui-là, il est dans la réalité, dans l'histoire, dans la vie. C'est un homme en chair et en os, qui a du sang dans les veines, un cœur et une âme. Les autres sont des marionettes savantes, des automates de carton.

L'écolier qui sait que la terre et les planètes tournent sur elles-mêmes et autour du soleil, est cent fois plus fort en astronomie que ne l'étaient les plus habiles observateurs du ciel avant Copernik.

A bas le système féodal! à bas la conquête et ce qui reste du droit de conquête! à bas la guerre!

Hourra pour la liberté et la paix universelles, pour l'indépendance des nationalités et la confédération pacifique des peuples libres!

La vraie, la grande politique de l'époque est toute entière dans ce cri.

VICTOR CONSIDERANT.

(*La suite à demain.*)

Assemblée nationale.

Pour tous ceux qui connaissent l'intrépidité de M. de Larochejaquelein, son absence, à la séance d'hier, pendant que l'on donnait lecture de sa proposition, ne pouvait s'expliquer que par une surprise. C'est, en effet, ce qui résulte des explications qu'il a fournies aujourd'hui, au commencement de la séance. Ces explications, très franches, très nettes, très catégoriques (voir au compte-rendu), donnent à M. de Larochejaquelein le beau rôle parmi tous ceux qui partageant son opinion, désirant comme lui le retour de la royauté, n'osent pas démasquer leurs sentiments, et se bornent à faire à la République une guerre souterraine, sans dignité, sans courage et, Dieu merci, sans efficacité.

Ainsi qu'il l'a déclaré, M. de Larochejaquelein n'a fait que porter au grand jour de la tribune les propos qui sont tenus, les désirs qui sont exprimés dans les couloirs de l'Assemblée, dans les salons, partout enfin où l'on peut dire ce que l'on veut, sauf plus tard à le démentir si les circonstances l'exigent; il voulait que cette grave question qui, débattue dans les journaux, entretient dans le pays une inquiétude funeste, fût enfin vidée par un débat solennel. Nous regrettons vivement, pour notre part, que ce débat n'ait pas eu lieu, car beaucoup de représentants qui aiment peu la République n'auraient pas pu, sans mentir aux engagements formels qu'ils ont pris devant les comices électoraux, mettre en doute l'existence et la conservation de la République, et il ne serait peut-être pas trouvé cent membres qui eussent osé voter publiquement pour ce fameux appel à la souveraineté du peuple, mis en avant par des hommes dont on connaît le profond respect pour les droits du plus grand nombre.

On a procédé ensuite à la vérification de l'élection du Var.

On se rappelle que pour l'élection de Saône-et-Loire, 16,000 voix et plus de majorité n'ont pu garantir les élus de ce département contre les scrupules de légalité dont la majorité du 13 mai était saisie ce jour-là. Ces élus étaient tous socialistes. Or, ainsi que l'a dit un des organes de la presse honnête et modérée: « On ne discute pas avec les socialistes, on les supprime. »

Aujourd'hui, il s'agissait d'un vote où les suffrages s'étaient ainsi répartis: M. Siméon (*modéré*), 32,528; — M. Clavier (socialiste), 32,352; — M. de Clappiers (*modéré*), 32,187; — M. P. Suchet (socialiste), 31,335. Comme on le voit, la différence la plus grande n'atteint pas 1,200 voix. Or, il se trouve que dans le Var, comme dans Saône-et-Loire, un certain nombre d'électeurs inscrits seulement sur la liste de 1850, ont pris part au vote. D'autres violations de la loi ont également eu lieu. Le troisième bureau, chargé de la vérification, s'est livré à une série de calculs desquels il résulterait que M. de Clappiers prendrait la place de M. de Clavier. Toutefois il a eu la *modération* de ne proposer provisoirement que l'admission de M. Siméon, qu'une majorité de 341 voix mettait, selon lui, au dessus de toute contestation, et d'ajourner pour le deuxième nom jusqu'à l'arrivée de M. Clavier, qui est en route. En vain a-t-on rappelé à la majorité du 13 mai sa décision de samedi dernier. Elle s'est levée tout entière pour admettre M. Siméon, malgré les cris de la gauche qui réclamait le scrutin. Le bureau a déclaré l'élection validée, bien qu'il n'y ait pas eu de contre-épreuve. Quels que soient les faits que pourra produire M. Clavier, quelque démonstratifs et certains qu'ils puissent être, M. Siméon est admis, et l'on peut d'avance prévoir non-seulement que M. Clavier ne le sera pas, mais que les calculs du 3e bureau, qui donnent une majorité de *quatre* voix à M. de Clappiers seront déclarés irrécusables.

On a rapidement voté les budgets de la justice et des affaires étrangères. A propos des traitements des juges de paix, la question de l'espionnage général et mutuel organisé entre les membres des diverses hiérarchies de fonctionnaires, a été portée à la tribune par M. Jules Favre. Nous reviendrons sur ce grave sujet.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la presse a tenu aujourd'hui sa troisième séance.

D'après la physionomie de la discussion, on considérait aujourd'hui à l'Assemblée la question du cautionnement comme résolue négativement. La question du timbre n'a pas été discutée. La commission s'est ajournée à demain jeudi.

Le ministre des travaux publics, qui s'est rendu ce matin dans le sein de la commission du budget, a déclaré que le gouvernement maintenait le projet de loi sur le chemin de fer de Paris à Avignon, qui consacre le système de la ligue unique. Le ministre a annoncé, en outre, que dans le cas où la ligne unique serait rejetée, le gouvernement ferait connaître alors seulement les propositions qui lui étaient faites par d'autres compagnies.

(*Estafette.*)

L'*Assemblée nationale* déplore les agitations qui se manifestent dans plusieurs corps de l'armée. Nous les déplorons aussi. Mais d'où proviennent-elles? Si le pouvoir avait respecté dans le soldat la liberté de l'électeur, s'il avait compris qu'un électeur a le droit absolu de choisir ses lectures politiques, de former en toute liberté son opinion, d'accepter et de propager la liste de candidats qui lui convient, ces candidats fussent-ils des socialistes, la désaffection de l'armée ne serait pas aussi générale ni aussi profonde qu'aujourd'hui.

Mais on a destitué, emprisonné, déporté des militaires pour leurs votes et leurs opinions. L'Afrique est devenue pour les républicains de l'armée une colonie pénitentiaire. Deux soldats, pour n'en pas citer des centaines, Roche et Magnier, ont été traînés *aux isolés* pour avoir publié dans la *Démocratie pacifique* une lettre irréprochable, et qu'on ne pourrait incriminer devant aucune juridiction. Si l'armée abandonne la réaction, c'est après avoir supporté depuis quinze mois un régime d'arbitraire inouï.

Au surplus, l'*Assemblée nationale* n'a pas perdu toute espérance. On peut reconquérir l'armée, et notamment la garnison de Caen, par un moyen renouvelé de l'antique:

> Germanicus fit rentrer dans le devoir toute une légion dans les Gaules, parce qu'il l'appela du nom de *quirites* au lieu de *commilitones*; les légionnaires sentirent qu'ils n'étaient plus soldats, ils baissèrent la tête de honte, et de nobles pleurs leur inondèrent le visage.

A merveille! Qu'on appelle nos soldats *quirites*, c'est-à-dire bourgeois, et on les verra tous voter aux prochaines élections pour MM. Foy, Bonjean, Lahitte.

L'unanimité que M. de Larochejaquelein a trouvée hier parmi ses amis dans l'Assemblée, il la retrouve aujourd'hui parmi les organes de son parti.

Le journal de M. O. Barrot, l'*Ordre*, se montre bien un peu scandalisé du *rire homérique* qu'a éveillé sur tous les bancs ce projet de restauration monarchique. Il croit que la monarchie, après tout, méritait mieux que cette unanimité de dédain; mais enfin il trouve que M. de Larochejaquelein a manqué d'à-propos.

Quant aux journaux franchement monarchiques, ils ne dissimulent pas la mauvaise humeur que leur inspire cet acte de franchise qui a forcé leurs amis à confesser leur faiblesse et leur impopularité à la face du monde, — et qui impose silence à leurs propres fanfaronnades.

L'*Union* déclare la proposition inopportune et passe vite.

L'*Opinion publique* déclare que ce n'est pas tout d'en appeler au peuple; il faut encore que le peuple soit prêt à répondre à cet appel. Nous ne dirions pas mieux. Et d'ailleurs, ajoute l'*Opinion*, en fait de monarchie, le peuple pourra toujours demander laquelle, comme on l'a fait hier à l'Assemblée.

La forme républicaine a en effet cet avantage sur une monarchie quelconque, que les questions de personnes, qui sont tout pour une royauté, sont fort secondaires pour elle, qui se réserve toujours le moyen de congédier légalement ceux dont le pays n'est pas content.

L'*Assemblée nationale* elle-même, le journal absolutiste qui ne doute de rien, laisse échapper l'aveu suivant:

> La France n'est pas encore mûre pour la monarchie.

Encore est magnifique. Il nous semble que la France a gémi assez longtemps sous la monarchie pour n'avoir plus à s'instruire sur ses avantages.

La *Voix du Peuple* dit à ce sujet:

> Le vote de la majorité interdit aux journaux royalistes de parler désormais de royauté. C'est aujourd'hui que le mot de M. Ségur-d'Aguesseau: *La royauté a fait son temps*, et que les professions de foi républicaines des apostats de la réaction deviennent une vérité.
>
> Non, la République n'a plus besoin d'être mise aux voix. Les royalistes eux-mêmes sentent bien qu'elle est entrée dans la conscience du pays et qu'une nouvelle consultation ne ferait que lui donner plus de force.
>
> Oui, la royauté a fait son temps. Les royalistes eux-mêmes ont perdu en elle toute foi. Pour qu'une cause soit juste et ait des chances de succès, il faut qu'elle ait ses dévoués et ses fanatiques. Où sont-ils, les dévoués et les fanatiques de la royauté?
>
> Il en est jusqu'à deux: M. Léo de Laborde et M. de Larochejaquelein. Et encore!...

La *Voix du Peuple* ajoute:

> Les royalistes, qui reprochent aux républicains d'avoir, en 1848, fondé une République sans consulter le Peuple, ont, en 1830, fondé une monarchie sans faire cette consultation.

C'est la chambre convoquée par Charles X qui a nommé Louis-Philippe roi de France.

Charles X tombé, le Peuple était rendu à la plénitude de sa souveraineté. Les députés étaient comme le roi, ils n'étaient plus rien. C'était au Peuple convoqué dans ses comices à décider quelle devait être la forme de gouvernement.

Les députés qui se regardaient comme les héritiers du monarque déchu, et qui agirent comme tels, n'avaient point reçu mandat pour établir une dynastie nouvelle.

Ils furent donc véritablement des usurpateurs.

De la monarchie de juillet on peut dire avec raison ce mot tombé d'une plume policière, et appliqué à l'œuvre du suffrage universel : C'est une escroquerie !

L'*Union* se désole que les bonnes traditions se perdent :

Sous la Restauration, c'était un grand principe de la presse libérale, que tout soldat était suspect, et tout soldat armé était ennemi. Qui ne se souvient des tirades quotidiennes des journaux contre l'armée ? Que d'injures et de mensonges jusqu'à la révolte de 1830 ! et, à ce moment, que d'insultes et d'avanies pires que les meurtres !

Rien de tout cela maintenant.

Loin d'accuser le soldat, les démocrates le plaignent et l'aime ; ils ne le séparent plus du peuple d'où il est sorti, où il rentrera, et auquel son intérêt est intimement lié. Toutes les antipathies qui séparaient le soldat de l'ouvrier, le petit bourgeois du prolétaire vont s'affaiblissant chaque jour ; les barrières qui séparaient les professions, les classes de citoyens, les exploités de toute nature et de tous pays tombent les unes après les autres. On ne hait plus l'Anglais parce qu'il est né de l'autre côté de l'eau, le soldat parce qu'il porte un fusil et un uniforme, toutes les petites gens s'unissent et s'entendent. Que vont devenir les privilégiés qui avaient assis leur domination sur ces antipathies ? — Où allons-nous, mon Dieu ?

—Au règne de l'émancipation et de la fraternité !

M. Huard, officier au 14e léger, vient d'être mandé à Paris, et mis en non activité de service par retrait d'emploi.

Le crime de M. Huard est d'avoir, lors des dernières élections, écrit des bulletins portant les noms des candidats démocrates.

Nous croyons savoir que le ministre de la guerre sera interpellé sur la violation flagrante de la liberté des votes.

M. Huard est un officier distingué ; il compte vingt ans de service, plusieurs campagnes en Algérie et cinq blessures. Immédiatement avant les élections, il avait été proposé pour le grade de capitaine.

(*Evénement.*)

Revue de l'Extérieur.

Le journal de Rome nous apprend qu'une des conditions du retour du pape, c'est le remplacement à Rome de M. Baraguay-d'Hilliers par le général Levaillant, et la nomination du cardinal Dupont au poste d'ambassadeur près le saint-siège.

Un tribunal clérical vient de condamner monsignor Gazzola, rédacteur du *Positivo*, à la réclusion perpétuelle. M. Gazzola est coupable d'avoir publié à Rome, sous la République romaine, un journal dans lequel on soutenait énergiquement le pape, et où l'on engageait les Romains à n'opposer aucune résistance aux troupes françaises. Il est vrai que le *Positivo* s'avouait républicain. On l'en punit par la réclusion perpétuelle !

L'*Evénement* publiait hier soir une curieuse correspondance de Portici. Nous en extrayons un passage relatif aux projets de la sainte-alliance, à l'endroit du pape et du président de la République.

La scène se passe entre le cardinal Boromeo, M. d'Esterhazy, ambassadeur autrichien, et la comtesse de Spaur, la *madone de consolation*, qui n'a pas quitté le pape depuis le jour où il s'est enfui de Rome sous sa conduite :

. . . .

« — Mais, ma chère comtesse, ces choses ne peuvent encore se raconter qu'entre nous et pas trop haut, parce que, si elles étaient trop connues, elles pourraient réveiller chez M. Bonaparte quelque velléité, comme il cherche à s'en donner quelquefois les petits airs, que nous ne lui tolérons que parce que les symptômes en sont courts et peu inquiétants : au reste, aujourd'hui, ses *grandes idées napoléoniennes* sont tournées au *pacifique*, et nous sommes dans les meilleurs termes ; il est même notre *bon ami*, notre *cher allié*, et il *le sera* jusqu'à ce que nous lui ayons fait faire, à Genève, la besogne qu'il a su si bien faire pour nous à Rome. — C'est avec les soldats et les millions de la France que nous comptons encore étouffer ce petit nid de frelons démocrates en Suisse ! Après quoi nous saurons bien les pousser et les aider même à brûler entre eux le dernier et gros nid des frelons de Paris : c'est vous dire que nous comptons jusqu'au dernier acte du drame démocratique, sur la crédulité de.......; mais à la dernière scène de ce dernier acte, il sera envoyé à Washington pour y compléter ses études républicaines.

» — Je sais bien, mon cher comte, que tels sont les secrets projets de nos cours du Nord, et que c'est pour les mener à bonne fin que vous, Boutenief et mon mari, devez toujours vous concerter, etc. »

—Le roi de Naples continue ses persécutions contre les constitutionnels. Dans le dernier concile provincial des évêques de Naples, il demandait d'être relevé de son serment à la Constitution ; mais la demande fut repoussée à l'unanimité. Le roi, furieux, voulait faire emprisonner le supérieur du couvent des Lazaristes, qu'il accusait d'avoir déterminé ce refus ; le prélat a été obligé de se réfugier à Rome

On continue à faire signer, par tous ceux qui dépendent du gouvernement, des pétitions pour demander le retrait de cette Constitution, qui n'est pas appliquée, mais qui offusque toujours l'ombrageux souverain.

« C'est par une armée d'environ 10,000 hommes, dit une correspondance, que le royaume des Deux-Siciles est ainsi tenu, sous la plus barbare et la plus ignoble oppression, et cette armée n'est elle-même tenue en respect que par quatre régiments suisses, d'ensemble 6,000 hommes.

» Ainsi ce sont ces 6,000 Suisses qui retiennent seuls en prison plus de 33,000 hommes, et maintiennent dans une lâche obéissance une armée de 100,000 hommes et plusieurs millions d'habitants. »

— Le duc de Parme, pour punir les propriétaires qui se sont montrés hostiles à son autorité dans la guerre de l'indépendance, vient de rendre un décret qui leur interdit le droit de congédier leurs fermiers pour tout autre cas que pour refus de paiement.

— L'*Emancipation belge* résume ainsi la situation de l'Allemagne :

« La Prusse a rappelé ses envoyés du Hanovre et du Wurtemberg ; elle a donc ouvertement rompu avec ces deux États. Elle retire son patronage à la lieutenance générale du Schleswig. Elle s'est plaint hautement de la Saxe dans le message d'Erfurth. Enfin, elle garde le silence le plus profond sur la Bavière et sur l'Autriche. Ceci n'est qu'un côté du tableau ; voyons l'autre côté.

» Nous avons pu lire naguère le discours du roi de Wurtemberg ; il est à tous égards hostile à la Prusse.

» Nous avons remarqué le changement de ministère à Cassel. Ce changement a eu lieu par opposition à la politique prussienne.

» Enfin, nous nous demandons ce que font derrière le rideau l'Autriche et la Prusse. Comme le rideau est assez transparent, nous découvrons quelques mouvements, sur la signification desquels il est impossible de se méprendre.

» A Berlin, M. de Prokesch, l'envoyé autrichien, et M. Meydorff, l'envoyé russe, se concertent et agissent de manière à contrecarrer le parlement d'Erfurth, mais ils le font en sauvant les apparences.

» Reste à signaler l'attitude hostile des autorités révolutionnaires du Schleswig envers le Danemark, nonobstant les recommandations pacifiques du cabinet prussien.

» Le gouvernement hanovrien a prorogé les chambres jusqu'au 3 avril.

» Dans sa séance secrète du 23 mars, la seconde chambre badoise a adopté à l'unanimité, moins cinq voix, le projet relatif à l'envoi en Prusse des troupes badoises. »

— Les journaux suisses sont tous occupés d'une double réunion qui a dû avoir lieu le 25 dans le canton de Berne.

« Les conservateurs avaient convoqué à Munzigen, pour le 25 de ce mois, une réunion des délégués des communes qui devaient s'entendre sur les nouvelles élections intégrales à faire au mois de mai. Dans l'intervalle, il y a eu sur plusieurs points du canton des réunions partielles, et dans une de ces réunions, à Turnen, les libéraux se sont rencontrés avec les radicaux. Des discussions très vives ont eu lieu. Ils se sont alors décidés à convoquer une réunion populaire dans le même lieu et le même jour que les conservateurs.

La proclamation du comité central est signée par M. Stæmpfli, Stockmar et autres membres du gouvernement. Les conservateurs, qui avaient d'abord convoqué les délégués des communes, ont, dans les derniers jours, annoncé qu'ils convoquaient le peuple en masse à cette vaste réunion électorale.

LE SOCIALISME EN ESPAGNE.

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.

Madrid, 21 mars.

Aux dilapidations des finances, aux orgies nobilières, aux intrigues d'alcoves et aux attentats contre les libertés publiques, a succédé le rétablissement (en cachette) de l'inquisition et de ses menées. La guerre au Socialisme a déjà commencé, par la seule raison que les idées réformatrices prennent racine dans le pays où l'indépendance de la commune s'est conservé intacte au milieu des terreurs monarchiques. Coûte que coûte, le gouvernement détruit les germes socialistes venus de l'autre côté des Pyrénées, et dont le nom seul fait trembler, non seulement la théocratie cléricale, mais même les milliers d'oisifs vivant du gaspillage exercé à l'ombre d'un trône corrompu. Dans son impuissance pour détruire le peu de liberté qui reste à ce malheureux pays, le cabinet Narvaez s'est entouré de tous les hommes dont l'ignorance et le fanatisme ont été la cause primitive de la guerre fratricide qui a décimé la péninsule. Il a confirmé les grades des généraux carlistes qui ont été et seront toujours à la fois les ennemis acharnés des institutions libérales et de ce même trône que l'on veut préserver du Socialisme. Il a rétabli dans leurs diocèses ces évêques, types d'immoralité, qui se sont lancés dans la lutte un crucifix d'une main et le poignard de l'autre. De simples soldats de l'armée de don Carlos, des aventuriers de bandes indisciplinées, dernièrement ordonnés à Rome par l'omnipotence d'un pape, sont placés à la tête des paroisses rurales, et la délicate mission de la prédication est conférée aux moines échappés aux vengeances populaires de 1835.

Et pourquoi ce luxe de despotisme ? pourquoi ces conciliabules noirs tenus dans le palais de la reine Christine, *la mère des espagnols* ? Les coryphées du pouvoir le disent assez clairement. C'est pour détruire le *Socialisme* : et remarquez qu'en Espagne on comprend aujourd'hui sous ce nom toute idée de progrès et de civilisation. Je puis vous annoncer que les évêques ont promis au ministre de la justice *Arrazola* l'appui de tout le clergé pour soutenir les modérés au pouvoir, pourvu que ceux-ci souscrivent aux conditions suivantes :

1° Payer au clergé les traitements arriérés ;

2° Rétablir un couvent par province de chacune des communautés religieuses qui existaient en 1834;

3° Restituer les biens nationaux non vendus encore, et une contribution de 6 p. 100 sur les propriétés vendues.

Malgré la monstruosité de ces exigences, qui foulent aux pieds les décisions des cortès espagnoles et détruisent l'inviolabilité des contrats, on ne doute pas ici que le gouvernement ne les accepte, parce que la reine Christine s'y intéresse vivement. Déjà on a consenti à laisser prendre le voile à une cinquantaine de jeunes filles dans les monastères de Madrid et des provinces. Belle manière de favoriser la population d'un pays presque désert ! — M. Cordova, cet homme ignare, affublé du titre pompeux de général, appuie fortement les prétentions du clergé. Cette tâche lui a été imposée à Naples lorsqu'il alla baiser la mule du saint père, devant lequel les troupes de notre ridicule expédition de Rome eurent l'honneur de mettre bas les armes et les drapeaux royaux.

Vains efforts ! les progrès de la raison ou le socialisme, comme ces messieurs veulent bien l'appeler, se reproduisent partout comme les têtes de l'hydre. Tous les écrits de Paris sont traduits à Madrid et dans les départements, et lus avec avidité. Séville, Cadix, Saragosse, Valence et Malaga, à l'instar de Madrid, ont leurs cercles et leurs organes démocratiques. L'idée, comme la lumière, ne rencontre pas d'obstacles, et la jeunesse est animée d'un esprit excellent. Qu'importe après tout que quelques moines ignorants crient du fond des campagnes contre un système qu'ils ne comprennent pas et appellent les foudres du ciel contre *Proudhon* et *Girardin*, « ces fils de Voltaire envoyés par Satan pour faire damner le *genre humain* ! » — Le gouvernement lui-même est le premier effrayé du progrès des idées républicaines, et son système de compression (horrible pour le moment) n'aboutira qu'à des résultats contraires à ceux qu'il se propose.

Les démocrates de Madrid ont voté une adresse au peuple parisien pour le féliciter de sa victoire électorale. En voici les principaux passages :

Les démocrates de Madrid remercient leurs frères de France de la victoire obtenue le 10 mars sur les réactionnaires, sur les monarchiques.

Le parti socialiste espagnol tourne les yeux vers le sol classique de la liberté et des lumières, où la Providence a tout disposé pour la manifestation première du progrès, où luit toujours d'abord l'aurore boréale de la raison. Les Socialistes espagnols veulent participer, eux aussi, à ces bienfaisants rayons pour réaliser la paix durable qui permettra aux peuples de secourir tous ceux qui souffrent, et d'exiler à jamais de notre chère patrie l'empire de la force et du monopole.

Assemblée nationale.

Séance du 27 mars. — Présidence de M. DUPIN.

M. de Larochejaquelein demande la parole sur le procès-verbal et pour un rappel au règlement. Une vive agitation règne aussitôt dans l'Assemblée, et les représentants arrivent en foule dans l'enceinte législative.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Messieurs, je crois devoir à l'Assemblée des explications très nettes, très catégoriques sur les raisons de mon absence hier. Il serait, en effet, inconcevable qu'après avoir déposé une proposition comme celle que j'avais déposée sur le bureau de M. le président, si j'avais pu me douter qu'il en donnât lecture dans la séance, je me fusse absenté. Voici les faits tels qu'ils se sont passés.

Au commencement de la séance, vers deux heures, j'ai porté ma proposition sur le bureau de M. le président, qui, après en avoir pris lecture, très légèrement, je dois le dire...

M. LE PRÉSIDENT. Pas lecture !

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Connaissance... me dit (je me sert de l'expression même qu'il a employée) : « Mais c'est gros ! » (Rires et bruit.)

M. CHARLES ABATUCCI. Le mot est vrai.

UNE VOIX. Gros de tempêtes.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. J'ai répondu, je crois, que la situation est assez grave pour ne faire que des choses graves. M. le président alors me dit : « Remettez la proposition à M. Valette, secrétaire de la présidence, qui l'enregistrera et la fera imprimer. » Je l'ai remise à M. Valette. M. Valette fit venir l'imprimeur ; je me suis entendu avec l'imprimeur, pour qu'il ajoutât à la proposition des considérants très étendus qui l'explique parfaitement... (Rumeurs.) du moins à mon point de vue. (A la bonne heure !)

Je ne suis parti d'ici qu'à cinq heures un quart pour corriger les épreuves des considérants dont j'avais fait accompagner ma proposition. Personne ne m'avait prévenu, personne ne m'avait fait soupçonner la possibilité de la lecture de ma proposition ; et certes, si je m'étais douté qu'on pût la lire hier, je me serais présenté pour la défendre, ou du moins pour protester contre certaines expressions contre lesquelles je vous demande aujourd'hui la permission de protester. (Parlez ! parlez !)

J'ai pu me tromper, et si l'Assemblée nationale me dit que je me suis trompé, j'adhérerai complètement à sa décision.

M. FERVEL. L'Assemblée l'a dit hier.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Si elle l'a dit hier, il faut du moins que je m'en explique, et que je vous dise pourquoi je n'ai pas cru faire quelque chose d'inconstitutionnel.

Messieurs, il faut tenir compte du temps, du milieu dans lequel on vit ; il faut tenir compte de tout ce qu'on entend tous les jours, et de ce côté, et de ce côté (l'orateur indique la droite et la gauche) ; il faut tenir compte du mouvement de la presse, de ce qu'on lit tous les jours, et je demande si les questions que j'ai traitées ne sont pas traitées tous les jours ? Il faut se demander si les considérants dont j'avais accompagné ma proposition ne sont pas des considérants tirés des affirmations continuelles qui viennent de ce côté (la droite) ? Je suis moins fondé qu'un autre à venir dire : J'attaque la République, j'attaque la Constitution. Savez-vous pourquoi? C'est parce que je l'ai acceptée plus qu'un autre, plus vite qu'un autre, parce que, dans ce qui venait de tomber, je n'avais rien à regretter

UNE VOIX A GAUCHE. Très bien !

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Mais, messieurs, je ne l'ai pas acceptée en disant : Je suis républicain ; je l'ai acceptée en disant : Je reste ce que je suis ; mais je veux essayer ce que sera la République.

Je n'ai pas changé de nom ; malheureusement, j'ai voulu faire l'épreuve réellement, fidèlement, et je n'y ai pas manqué jusqu'ici ; et quand je vois que de tous côtés on s'occupe de la révision de la Constitution, quand on se demande quels moyens on pourrait employer pour y arriver, quand on se dit : Quel moyen légal y a-t-il d'arriver à la revision de la Constitution, si une minorité ne la veut pas ; et quand on se dit : « Où allons nous ? Nous sommes perdus ! »

Il m'a semblé, en présence de ces bruits de guerre civile, de coups d'Etat, auxquels je ne crois pas, de toutes espèces de combinaisons plus ou moins habiles, qu'il serait plus naturel, qu'il serait sincère, qu'il était plus dans l'intérêt général du pays, de venir immédiatement apporter ici cette question : Veut-on, oui ou non, la forme actuelle de gouvernement ? Si on la veut, qu'on en accepte toutes les conséquences ; si on ne la veut pas, qu'on le dise une fois pour toutes. (Agitation. — Quelques marques d'adhésion à l'extrême gauche.)

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à l'extrême gauche. Est-ce que vous l'approuvez, la proposition ? Reprenez-la. (On rit.)

M. MIOT. Nous approuvons M. de Larochejaquelein d'avoir la franchise de ses opinions.

M. EDMOND VALENTIN. Oui, certainement.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Il ne faut plus rester dans cet état de division qui met notre pays dans une situation si affreuse.

Eh bien ! messieurs, c'est pour sortir de cette situation d'anxiété qui est si fâcheuse, que j'ai dit : Appelons-en à la France, mais non pas à la guerre civile, ni à toutes les mauvaises passions.

Et quand on vient nous dire que les uns veulent la guerre civile et que les autres veulent l'étranger, il me semble qu'en présence de ma proposition il n'y a plus d'accusation de ce genre qui puissent subsister.

M. ROUHER, ministre de la justice. Au contraire.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Eh bien, c'est dans cette pensée que j'avais fait ma proposition.

J'ai lu l'article 1er de la Constitution, qui est ainsi conçu :

« La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français; elle est inaliénable et imprescriptible; aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice. »

Et alors, partant de cet article 1er qui pose le principe de la souveraineté, je me suis dit : Mais si on est dans cette inquiétude continuelle, la France périra ; appelons-en au souverain véritable, puisque le souverain véritable, suivant la Constitution, est le peuple souverain ; appelons-en au suffrage universel, et demandons-lui une bonne foi d'en finir.

UN MEMBRE A GAUCHE. On l'a fait, il faudra donc le faire tous les huit jours.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Vous me dites qu'on en a déjà appelé au peuple. Si on en a appelé, faites lever ce côté (la droite), qu'il le déclare ; il n'y aura plus de contestation ; qu'on vienne ici dire que la république a été le vœu de la France entière, alors ma proposition tombe ; mais quand toutes les choses dont je viens de parler se passent, pourrez-vous avoir ici les affirmations que je demande ? Je ne le crois pas. Vous savez le contraire. C'est pour cela que je demande au pays de répondre pour ceux qui ne veulent pas parler.

M. LÉO DE LABORDE. C'est vrai ! très bien !

M. COQUEREL. M. le président, est-ce que l'on peut développer une proposition sur laquelle on a adopté la question préalable ?

M. LAROCHEJAQUELEIN. Je n'ai pu faire quelque chose d'inconstitutionnel, je crois que j'étais dans mon droit ; et comme je suivais toutes les habitudes prises en déposant ma proposition sur le bureau du président, elle était renvoyée à la commission d'initiative. La commission faisait son rapport contraire ou favorable ; l'Assemblé décidait, et alors nous étions parfaitement dans la légalité. Au contraire, on a trouvé ma proposition si extraordinaire, qu'elle a été repoussée sans m'entendre et sans en connaître les motifs.

M. VIEILLARD. Oui !

UNE AUTRE VOIX, au fond de la salle. Si excentrique !

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Excentrique ! Je ne sais pas qui me dit le mot ; mais le mot est un engagement formel de ne jamais consentir à la révision de la Constitution, autrement qu'avec la majorité des trois quarts de l'Assemblée.

A GAUCHE. Mais oui ! mais oui ! très bien !

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. C'est la Constitution !

M. VICTOR LEFRANC. Nous l'espérons bien ! nous n'en doutons pas.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. C'est un engagement de protester contre toute attaque à la Constitution, si vicieuse qu'elle soit.

A GAUCHE. Sans doute.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. C'est une protestation à l'adresse de vos électeurs, auxquels vous dites : Vous m'avez envoyé pour faire ce qu'il y aurait de mieux pour le pays.

Eh bien ! j'ai reconnu que la République telle qu'elle est, et la Constitution de 1848 telle qu'elle est, sont le meilleur gouvernement et la meilleure Constitution qu'on puisse avoir.

QUELQUES VOIX. Pas du tout !

M. SOUBIES. Il y a la révision légale !

M. VICTOR LEFRANC. En 1852 !

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Eh bien ! par ma proposition, je faisais un appel à la nation, et je lui demandais de déclarer si c'était bien là la forme définitive de gouvernement qu'elle voulait. Vous repoussez ma proposition ; je ne sais pas si la nation pense comme vous, mais je crois qu'il y aura sur ces bancs (la droite) plus d'un regret d'avoir repoussé ma proposition.

J'ai rempli mon devoir, vous croyez avoir rempli le vôtre : ce sera au pays à juger. (Mouvements en sens divers.)

M. LE PRÉSIDENT. Le procès-verbal est adopté.

Une sensation profonde est la suite de ce discours.

Un rapporteur du 10e bureau rend compte des élections du département de l'Ariége. M. le général Pelet est admis comme représentant de ce département.

L'Assemblée, à une grande majorité, décide qu'il n'y aura pas de séance avant lundi prochain.

M. CHARLES DUPIN, au nom du 3e bureau, rend compte de l'élection du Var. (MM. Siméon et Clavier.)

Il résulte de l'examen des opérations électorales de ce département, qu'on a fait voter à tort des gardes-chiourmes de Toulon. Le chiffre des votants et le rang des candidats sur la liste ont été modifiés par cette annulation des votes. M. Siméon y conserve une majorité incontestable, mais M. Clavier paraît devoir céder la place à M. de Clappier.

La commission propose en résumé l'admission de M. Siméon, en ajournant sa décision au sujet de M. Clavier jusqu'à l'arrivée de ce dernier, qui pourra donner les explications capables d'éclairer la religion de la commission et de l'Assemblée.

M. ARNAUD (du Var). Messieurs, j'avais pensé que, devant l'arrivée prochaine de M. Clavier, le bureau aurait dû surseoir à ses conclusions. Du reste, de nombreuses causes de nullité peuvent être produites, et je demande l'ajournement du résultat total des élections. (Bruit.)

A DROITE. Citez des faits !

M. LE PRÉSIDENT. On demande d'une part l'ajournement de toutes les discussions, de l'autre la commission demande l'admission immédiate de M. Siméon.

M. LE GÉNÉRAL FABVIER soutient les conclusions du rapporteur.

L'ajournement général, mis aux voix, est adopté.

M. BAUDIN. Pour m'opposer à l'admission immédiate de M. Siméon, je n'ai qu'à rappeler ce qui s'est passé dans les élections de Saône-et-Loire.

Jusque-là, la jurisprudence de l'Assemblée avait été qu'un vice dans l'application de la loi électorale ne viciait pas l'élection quand les chiffres restaient toujours acquis aux candidats, indépendamment du vice électoral.

L'Assemblée en a décidé différemment dans les élections de Saône-et-Loire. Une atteinte portée à la permanance des listes électorales a été considérée comme une cause de nullité ; la même cause de nullité existe dans les élections du Var. Les élections du Var doivent être annulées.

M. CH. DUPIN soutient les conclusions de la commission, et prétend qu'il y a une différence capitale entre les élections de Saône-et-Loire et celles du Var.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'admission de M. Siméon.

A GAUCHE. On demande l'annulation ; mettez aux voix l'annulation !

M. LE PRÉSIDENT. Que ceux qui veulent admettre M. Siméon se lèvent.

Le plus grand nombre des représentants se lèvent. (Protestations et cris à gauche !)

A GAUCHE. On a demandé le scrutin de division et l'annulation ! (Agitation prolongée.)

M. SCHŒLCHER. La contre-épreuve n'a pas eu lieu.

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau constate le contraire. (Bruit à gauche.) L'Assemblée reprend son ordre du jour. (Tumulte à gauche.)

L'Assemblée passe à la discussion des articles du budget.

« Art. 1er. Des crédits sont ouverts jusqu'à concurrence de un milliard quatre cent vingt-sept millions huit cent quarante-cinq mille quatre cent quarante-sept francs, pour les dépenses ordinaires de l'année 1850. »

L'Assemblée vote successivement les chapitres inscrits au 1er tableau jusqu'au ministère de la justice.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY présente quelques observations sur le traitement des magistrats, traitement qu'il trouve trop élevé.

M. ROUHER, ministre de la justice, croit que l'examen de cette question serait prématuré.

M. ÉTIENNE, à propos de l'administration centrale (matériel), fait remarquer que, depuis la révolution de février, les installations des membres du gouvernement provisoire et de la commission exécutive ont coûté 778,000 fr.

M. CRÉMIEUX fait remarquer que les premières réclamations à ce sujet dataient de l'installation de la commission exécutive.

M. CAVAIGNAC. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun des membres de la commission exécutive n'ont emporté leurs meubles. (Ah !) Je ferai remarquer, en passant, que les personnes qui ont tenu des portefeuilles au 4 mai n'ont reçu ni fonds de première mise ni pension comme ministres d'Etat.

UNE VOIX A GAUCHE. Vous ne prenez pas note des dépenses qui se font à l'Elysée. (Murmures à droite.)

Après une discussion peu importante, les deux chapitres, administration centrale (personnel et matériel) sont adoptés.

CHAP. III. — Conseil d'Etat (personnel), 821 700 fr. — Adopté. Matériel, 40 003 fr. — Adopté.

CHAP. IV. — Tribunal des conflits. — Le ministre demande 12 000. La commission n'en alloue que la moitié.

Après quelques observations de M. Rouher, de M. Berryer et de M. Dupin lui-même, le chiffre de la commission est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. On logera le tribunal une autre fois. Aujourd'hui on veut le mettre dans la chambre administrative. (Rires.)

Cours et tribunaux.

Sur les articles relatifs aux cours et tribunaux, M. Raudot propose 3,557,000 fr. d'économie. Il voudrait qu'on revienne aux chiffres qui composaient le traitement des magistrats en 1845.

M. CRÉMIEUX examine ces divers traitements, et soutient qu'ils ne sont pas trop considérables.

M. ROUHER, ministre de la justice, soutient les observations de M. Crémieux.

Cour de cassation, 793,800 fr. — Adopté.

Cour d'appel, 5,235,900 fr. — Adopté.

Cours d'assises, 154,400 fr. — Adopté.

Tribunaux de première instance, 7,701,495 fr. — Adopté

Tribunaux de commerce, 179,900 fr.

M. ROUHER. Je demanderai à la commission d'ajouter un crédit de 800 fr. pour le traitement d'un greffier au tribunal de commerce de Channy (Aisne).

L'augmentation demandée par M. Rouher est accordée.

Tribunaux de police, 62,900 fr. — Adopté.

Justice de paix, 6,047,000 fr.

M. RAUDOT demande une réduction de traitement qui n'est pas adoptée.

Le chapitre est adopté.

M. DE SAINT-PRIEST. Plusieurs de nos collègues ont déposé une proposition relative à l'augmentation des traitements des juges de paix. En effet, depuis la suppression des vacations un grand nombre de ces magistrats modestes ont à peine de quoi vivre. Il n'y a donc pas lieu de réduire en rien leur traitement.

Le chiffre de la commission du budget est adopté.

Services de la justice en Algérie, 623,850 fr. — Adopté.

Frais de justice, 4,354,000 fr. — Adopté.

Dépenses diverses, 55,000 fr. — Adopté.

Ministère des affaires étrangères

Les divers chapitres de ce ministère sont adoptés sans discussion.

M. LE PRÉSIDENT. A lundi la discussion du budget de l'instruction publique.

La séance est levée à six heures.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes, et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

M. Gallot, gérant de la *Réforme*, qui comparaissait encore aujourd'hui devant la cour d'assises, a subi une nouvelle condamnation à huit mois de prison (lesquels se confondent avec la condamnation précédente) et à 2 000 fr. d'amende.

— D'après les bruits qui circulaient aujourd'hui à l'Assemblée, le départ de Mme la grande-duchesse de Bade et le voyage du président de la République, qui l'accompagnerait jusqu'à la frontière, semblent être définitivement résolus.

— Un honorable représentant résumait en ces termes les hauts faits du ministère d'action et des chefs de la majorité :

« Ils ont fait une loi sur l'instruction publique telle qu'ils n'osent la promulger ;

» Un projet de loi sur les maires tel qu'ils n'osent le discuter ;

» Un projet de loi sur la presse tel qu'ils n'osent plus le soutenir ;

» Un projet sur le chemin d'Avignon tel qu'ils ont dû le retirer.

» Y eut-il jamais aveu plus formel d'une impuissance absolue et sans example? »

(*République.*)

— Pressé par les réclamations des journaux et des représentants de la réaction, le gouvernement s'est enfin résolu à promulguer aujourd'hui dans le *Moniteur* la fameuse loi d'ignorance, dont il a déjà honte.

— On a distribué hier et envoyé à la 8e commission d'initiative parlementaire, une proposition de M. Pierre Leroux, portant qu'avant de passer à la discussion des lois proposées par le ministère sur la presse périodique, et en général sur l'imprimerie et la librairie, l'Assemblée nationale, par une discussion approfondie, s'enquière des idées et des doctrines contre lesquelles ces lois paraissent dirigées.

— Voici au rapport de plusieurs journaux comment se sont partagées hier les voix des académiciens :

Pour M. Nisard. — MM. Ségur, Dupin, Patin, Guizot, Saint Marc-Girardin, Viennet, Scribe, Baour-Lormian, Tissot, Vitet, Salvandy, Villemain, Dupaty, Flourens, Pongerville.

Pour M. de Montalembert. — MM. Thiers, Molé, Sainte-Beuve, Saint-Priest, Noailles, Pasquier, Rémusat, Ampère, Mérimée, Barante, Saint-Aulaire.

Pour M. de Musset. — MM. Victor Hugo, de Vigny, Cousin, Lebrun, Empis, Nisard.

On présume que M. de Lamartine, après avoir longtemps porté M. de Musset, a voté au dernier tour de scrutin, en faveur de M. Nisard.

— Les maisons de nouvelle construction sont en général de belle apparence, et il y a aussi progrès dans certains détails. Ainsi, les escaliers sont larges et commodes pour les maîtres, mais il n'en est pas de même de l'escalier de service, souvent sans air ni jour, et construit sur le modèle de celui de la colonne Vendôme. Hier, la bonne d'un crêmier de la rue Caumartin fut porter une commande dans une maison de la rue Neuve-des-Mathurins. Elle grimpa plusieurs étages par l'escalier de service et atteignit à tâtons, mais sans encombre, la cuisine où elle avait à faire. En descendant, elle se heurta à un angle de mur, perdit l'équilibre et roula dans ce trou noir. Aux cris que cette fille poussa on accourut ; il fallut se procurer de la lumière pour la trouver et la relever. Elle était grièvement blessée à la jambe. Des morceaux de chair avaient été enlevés par un angle de fer contre lequel cette malheureuse avait été précipitée.

— On lit dans le *Franc-Parleur*, du 25 :

« Les conscrits de la Meuse, de la classe 1848, sont partis ce matin pour rejoindre leurs régiments. Ils ont quitté nos murs en chantant avec enthousiasme le *Chant du Soldat* et le *Chant du Départ.* »

— Un jeune capucin, natif de Toulouse, récemment sorti du couvent des capucins de Marseille, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Carcassonne, à six mois d'emprisonnement, pour délit de vol. — Il avait volé une somme de 135 fr. dans une des malles de l'aubergiste où il logeait.

(*Fraternité de l'Aude.*)

— La chambre du conseil du tribunal de Strasbourg vient de renvoyer M. Suau de Varennes devant la chambre des mises en accusation de la cour de Colmar, sous la prévention d'*affichage d'écrits politiques.* (*Démocrate du Rhin.*)

LES DÉFENSEURS DE LA FAMILLE. — On lit dans le *Démocrate du Var* :

Deux ouvriers de l'arsenal, le père et le fils, portent les mêmes noms et les mêmes prénoms, mais n'habitent pas la même maison et sont loin d'avoir le même caractère.

L'un d'eux seulement, paraît-il, est inscrit sur la liste des électeurs de Toulon. Cependant, la carte d'électeur ayant été remise au fils avec indication de son nom, de ses prénoms et de son domicile, celui-ci a cru pouvoir user d'un droit acquis et incontestable en votant avec cette carte, non pas, il est vrai, comme l'a voulu la prescription illégale de l'autorité, à l'arsenal, mais au bureau que lui indiquait cette carte.

Le père, ne partageant pas les opinions indépendantes du fils, est entré dans une sainte colère en apprenant la désobéissance de son fils aux ordres de la sous-préfecture et de la marine, et, par un sentiment que nous ne savons comment qualifier, il est allé se plaindre de ce que ce fils s'était servi de sa carte et l'avait empêché de *donner une voix de plus aux bons*.

L'excellent père avait tort ; rien ne pouvait indiquer à son fils que la carte qui lui était délivrée sous ses nom et prénoms et à son domicile ne lui fut pas destinée.

Mais les autorités de l'Arsenal n'ont pas laissé passer cette belle occasion de se distinguer.

Le grain de sable est devenu une montagne et a soulevé l'indignation, les saintes colères de toutes les moralités immaculées des saints au milieu desquels les ouvriers ont le bonheur de vivre.

D'abord on a infligé au fils la peine réservée à tous ceux qui n'ont pas cru devoir respecter l'ordre arbitraire de M. le sous-préfet, — on l'a congédié.

Le lendemain, a paru dans les ateliers un ordre du jour qui « *honore* le père d'avoir eu l'admirable courage de dénoncer son fils et lui promet, en récompense de sa belle conduite, la bienveillante attention de ses chefs. »

Et puis comme ce n'était pas assez pour le fils de lui avoir enlevé son pain, on a fait une plainte à la justice et on a fait *incarcérer* ce malheureux comme *faussaire*.

Mais l'ordre du jour de la marine restera.

Nous le conserverons comme un ornement de l'autel que nous ne manquerons pas de dresser un jour, aux intrépides défenseurs de la famille aux intelligents interprètes de la circulaire d'Hautpoul.

La première livraison de la VEILLÉE PITTORESQUE vient de paraître. Une charmante *Nouvelle* de M. *Marie* AYCARD, et des articles aussi variés qu'intéressants par MM. SCRIBE, le docteur ANDRIEUX, *Francis* WEY, *Oscar* COMETTANT et *Gustave* DESNOIRESTERRES : telle est sa composition littéraire. En ce qui concerne les illustrations, l'impression, les dessins, la gravure, le format, il nous suffira d'ajouter qu'elle a pris rang tout d'un coup à côté des plus splendides publications de notre époque, soit en France, soit à l'étranger. (Voir aux annonces.)

THÉATRES. — CONCERTS.

Le théâtre Montansier donne aujourd'hui la première représentation de l'*Odalisque*, comédie en deux actes mêlée de couplets. Les trois rôles principaux sont remplis par Mlle Scriwaneck, MM. Levassor et Hyacinthe.

— Aujourd'hui jeudi, jour de Longchamps, grande réception du prince et de la princesse de COLIBRI au Jardin-d'Hiver. Leurs majestés lilliputiennes recevront tout Paris élégant et artistique à cette fête d'inauguration. — A 3 heures et demie, Polka royale du prince et de la princesse. — L'orchestre sera dirigé par Strauss.

— Toutes les familles s'apprêtent à fêter le Lundi de Pâques, en s'inscrivant à l'avance au Jardin-d'Hiver et au *Ménestrel* pour le troisième et dernier Bal d'Enfants du lundi 1er avril. Cette grande fête des *Œufs de Pâques* commencera à 2 heures par des rondes enfantines ; à 3 heures, nouvelle polka de Strauss, dansée au milieu d'une corbeille de fleurs, par la jeune Céline Montaland, du Théâtre-Français. En entrant, grande Tombola des *Œufs de Pâques*, pour laquelle chaque enfant recevra un numéro gagnant. L'orchestre Strauss exécutera, pour la première fois, les polka, valse et polka-mazurka des *Porcherons*.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

DEP. ET ÉTRANG.

sans surtaxe.... » [illegible] » 17 » [illegible]

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 27 mars 1850.

Les affaires ont eu encore de l'activité et les mouvements de la rente ont varié de 75 c. ; après début à 90-40, on est arrivé à 90-50 ; on est tombé à 89-75, puis on est remonté à 90-20, pour fermer à 89-80, avec 5 c. de hausse sur la clôture d'hier. Les escomptes de la veille ont continué aujourd'hui ; trois agents en ont fait pour 50 000 fr., et comme il y a eu constamment du déport entre le comptant et le terme, on s'attend à ce qu'il y en aura encore demain.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
90 85	5 0/0 J. mars.	cpt.	90 50	90 80	89 90	89 [illegible]
89 75	....	fin c.	90 40	90 50	89 75	89 80
77 50	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	4 0/0 J. sept....	cpt.	» »	» »	» »	» »
55 40	3 0/0 J. m.....	cpt.	55 95	55 95	55 40	55 [illegible]
55 50	....	fin c.	56 »	56 »	55 40	55 [illegible]
84 75	5 0/0 Piém....	cpt.	85 25	85 25	85 10	85 10
84 75	....	fin c.	» »	» »	» »	85 »
2175 »	Banq. France	cpt.	2190 »	2190 »	2180 »	2180 »
765 »	Paris-Orléans.	cpt.	760 »	760 25	760 »	760 »
» »	Libérés......	31 c.	760 »	770 »	760 »	770 »
515 »	Rouen.........	cpt.	525 »	525 »	520 »	520 »
510 »	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	520 »
225 »	Havre.........	cpt.	230 »	230 »	228 75	228 75
» »	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
» »	St-Germain...	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	180 »
125 »	Versailles r. g.	cpt.	130 »	135 »	130 »	135 »
196 25	Mars.-Avign...	cpt.	» »	» »	» »	196 »
» »	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
113 75	Bâle..........	cpt.	115 »	115 »	113 75	113 75
» »	Boulogne.....	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
423 75	Nord. j. juill..	cpt.	427 50	430 »	427 50	428 75
425 »	360 payés....	31 c.	427 75	430 »	425 »	425 »
302 50	Centre........	cpt.	» »	» »	» »	312 50
» »	Libérés......	31 c.	310 »	310 »	305 »	305 »
» »	Bordeaux.....	cpt.	» »	» »	» »	306 25
» »	475 payés....	31 c.	» »	» »	» »	» »
238 75	Nantes.......	cpt.	» »	» »	» »	238 75
240 »	325 payés....	31 c.	» »	» »	» »	» »
328 75	Strasbourg....	cpt.	335 »	338 75	338 »	337 50
333 75	325 payés....	31 c.	337 50	337 50	336 25	336 25

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 4 0/0......	1175 »
— Nouvelles......	1155 »
De la Seine, J. juillet.	1070 »
Orléans, 4 0/0, 1847..	900 »
— nouvelles, 1849.	1000 »
Havre, Jouiss. mars..	» »
— nouvelles......	870 »
Rouen, 4 0/0.........	» »
Liste civile.........	1000 »

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux.......	1085 »
Bons du Trésor.......	5 0/0
Zinc : V.-Montagne.	[illegible] »

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840..	[illegible]
— 5 0/0 1842..	[illegible]
Espagne : dette activ.	» [illegible]
— dette intér.	[illegible]
Naples. Réc. Rothsc..	[illegible] »
Rom. Empr. j. déc...	76 [illegible]
— Nouv. Empr.	76 [illegible]
Piémont. Obl. à 4 0/0.	» [illegible]
— Obl. nouv 4 0/0.	[illegible] »

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 28 Mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Relâche.
OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
ITALIENS. — Il Matrimonio segreto.
ODEON. — Relâche.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Relâche.
VAUDEVILLE. — Les Quatre coins de Paris, les Saisons, Pas de fumée, l'Intérieur.
VARIETÉS. — Chercheuses d'or, Colombine, la Marie Croque-Poule.
GYMNASE. — Monck, Mme de Cérigny.
THEATRE MONTANSIER. — 1re L'Odalisque.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mitons.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Misel ou le lutin du foyer, Le sonneur de nuit.

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 87. — Vendredi 29 Mars 1850.

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉPARTEMENTS. 9 f. 17 f. 32 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 28 MARS.

La dernière Guerre,

ET LA PAIX DÉFINITIVE EN EUROPE (1).

III.

A LA DÉMOCRATIE.

LA LIBERTÉ INTÉGRALE, PRINCIPE DE LA DÉMOCRATIE.

La dernière guerre sera la guerre de l'indépendance européenne. Elle anéantira le despotisme et tuera la guerre.

Pour que la Démocratie sociale ne commette pas de faute, pour qu'elle ne laisse aucune prise à la division dans ses rangs, et qu'elle ne s'aliène aucun groupe, aucun élément de nationalité, il faut qu'elle se pénètre profondément de son but supérieur et du caractère de la constitution européenne qui se dégagera de la dernière lutte.

Ce caractère, ce sera l'Unité, non plus l'unité forcée, l'unité violente, mais l'UNITÉ PAR LA LIBERTÉ.

Quand la France eut, en 92, à défendre la Révolution et les principes de l'ordre moderne contre la coalition au dehors et la trahison au dedans, elle dut s'organiser en guerre. Son unité dut être l'unité d'une armée.

Devant l'ennemi, le fédéralisme, c'est-à-dire les libertés locales, c'était la division, la faiblesse, l'envahissement de la France, la ruine de la Révolution.

Il fallait sauver la France et la Révolution. A ce besoin suprême, souverainement légitime, on sacrifia sans hésiter toutes les libertés : liberté communale, liberté départementale ; on supprima même les provinces. On fit bien.

Lorsque le système féodal sera détruit en Europe, les peuples libres, les armées dissoutes, les places fortes ouvertes, les remparts rasés, la guerre et l'esprit de conquête éteints, et qu'une Diète démocratique européenne aura dans ses attributions le règlement des rares difficultés internationales qui pourront survenir entre peuples — les libertés locales ressusciteront partout dans la sécurité générale, au sein de l'unité fédérative du continent.

C'est parce qu'ils ont conscience de cette grande Unité, libre et fédérative, que les vrais démocrates socialistes haïssent toute esprit de conquête, repoussent toute adjonction violente, et même toute ambition d'accroissement de territoire.

Quiconque en France, aujourd'hui, rêve pour la France, dans l'ébranlement prochain de l'Europe, un agrandissement quelconque, un pouce de terre pris à des voisins, celui-là peut être un impérialiste, un républicain de 1830 (école hybride qui n'existe plus) ; à coup sûr il n'est pas un démocrate, encore moins un démocrate socialiste.

Introduire un grain d'égoïsme dans le sentiment démocratique, c'est se faire empoisonneur public.

Le despotisme n'a plus qu'une force morale en Europe. Cette force est indirecte, et n'est pas à lui. C'est celle qu'il tire de l'antagonisme machiavéliquement entretenu, et attisé entre les peuples, des divisions et des irritations qu'il exploite.

Les maisons impériales d'Autriche et de Russie, les deux seuls ennemis sérieux de l'ordre moderne, ne subsistent qu'en opprimant, les unes par les autres, les nationalités diverses qu'elles opposent sans cesse et lâchent les unes sur les autres comme des bêtes de combat.

Diviser pour dominer, voilà la devise du passé, des intérêts monarchiques, de la barbarie.

S'unir pour être libres, voilà la devise de l'avenir, des intérêts démocratiques, de l'ordre vrai, du régime de paix, de travail, d'accord, de richesse générale et de fraternité.

Le premier parmi les peuples apôtres de la démocratie, c'est aujourd'hui le peuple français. Son caractère d'initiateur lui impose une loi, et c'est cette loi qui maintiendra sa grandeur. Il doit être le serviteur de tous les peuples, même des plus petits, surtout des plus petits.

(1) Voir les numéros des 27 et 28 mars.

Il est deux écoles grotesques dont les derniers débris, en France et en Allemagne, doivent tomber sous les sifflets combinés de la démocratie des deux peuples :

En Allemagne, l'Ecole historique et féodale, qui réclame l'Alsace, la Lorraine et les Pays-Bas. Démocrates allemands, sifflez vos don Quichottes teutons, vos farouches Gallophages.

En France, l'Ecole des culottes de peau, les cacochimes de l'Empire qui, prenant la guerre pour l'état normal de l'Europe moderne, parce qu'elle a été l'état normal de l'Europe barbare, croient sincèrement que la France ne saurait se passer des frontières des Alpes et du Rhin. Il leur faut Nice et la Savoie, Genève, les provinces Rhénanes et la Belgique, pour raison de sûreté. Et puis, cela fait bien sur la carte. M. Thiers en est. Démocrates français, sifflons ces vainqueurs.

Lorsque l'Allemagne aura constitué son unité par la République, que la Pologne, la Hongrie, l'Italie, les Slaves méridionaux seront libres et confédérés avec les Républiques démocratiques de France et de Germanie, qu'importeront, je vous prie, les questions de frontières ?

Il n'y aura plus de frontières armées et fermées.

Il y aura des groupements naturels et volontaires, de petits et de grands Etats, des provinces européennes unies, ouvertes aux rapports scientifiques, industriels, artistiques et commerciaux des peuples associés, et vivant en frères, indissolublement liés par un réseau gigantesque et infiniment ramifié de routes, de canaux, de chemins de fer, de communications de toutes sortes, formant de Cadix à Pétersbourg l'arbre veineux et artériel du grand corps européen. Dans ce corps, il y a des organes divers, il n'y a plus d'ennemis.

La démocratie sociale n'a que trois ennemis à combattre, la Tyrannie, la Guerre et la Misère. Ces trois furies sont sœurs et leurs destins sont liés. Abattez l'une, les deux autres tombent du même coup.

Proclamons donc hautement, radicalement, intégralement notre principe, LA LIBERTÉ ! la liberté sans réserve, la liberté par tous et pour tous, la liberté des faibles aussi bien que celle des forts, la liberté des faibles protégés par les forts.

LIBERTÉ INTÉGRALE, INTÉRÊT DE LA DÉMOCRATIE.

La liberté n'est pas seulement le principe primordial de la démocratie, c'est encore son intérêt le plus sérieux. *On a souvent besoin de plus petit que soi*, a dit excellemment le fabuliste, et, ronge-maille le rat peut quelquefois délivrer le lion du filet ou l'y laisser captif.

Quand la croisade du despotisme marchera sur le foyer de la démocratie sociale, elle entendra bien, malgré leur neutralité, passer sur le corps de la Suisse et de la Belgique.

S'il ne nous importe pas d'avoir la Suisse et la Belgique à nous, il nous importe beaucoup de ne les avoir contre nous ni l'une ni l'autre.

Bonaparte avait détenu la Belgique et violé la Suisse. Il avait pris à celle-ci Genève et Lausanne. Il avait donné Neuchâtel à l'un de ses lieutenants, et imposé à la diète le joug de fer de son protectorat. En 1814 et en 1815, la Belgique et la Suisse s'ouvrirent d'enthousiasme aux alliés. Ce fut bien fait. Bonaparte a eu dans les reins des balles suisses et des balles belges, des balles de tous les peuples qu'il a voulu dominer, quand il aurait pu les rendre libres. Certes, il les avait bien méritées ces balles, il pouvait être le Washington de l'Europe, il aima mieux étouffer la liberté, éventrer sa mère la République, se faire le gendre de l'empereur d'Autriche, fabriquer des ducs, des rois, des comtes, des barons, s'harnacher en Louis XIV et en Charlemagne, tout cela au dix-neuvième siècle, après 89, après 93 ! ! Que la démocratie lui pardonne, car il a compris ses fautes et confessé la Démocratie et la République universelle à Sainte-Hélène. Que les démocrates aussi comprennent bien les leçons de l'histoire. L'antipode de la démocratie c'est la violence. Plus rien contre le droit ! plus rien contre la liberté ! plus rien par la force, par la violence, — si ce n'est contre la violence et la force, cela va sans dire.

L'ordre démocratique qui est l'ordre des choses modernes, ne connaîtra qu'une puissance, la puissance de la liberté, l'ATTRAIT. Il doit abolir sur la terre toute loi de CONTRAINTE. Aussi, plus les peuples se démocratisent, plus toute contrainte leur devient odieuse.

Au moyen âge les peuples trouvaient tout simple qu'on les prît, qu'on les attachât ici ou là, qu'on les portât en dot de famille en famille, de couronne en couronne. Ils entraient dans les héritages, dans les marchés, dans les règlements d'affaires ou de guerre de Nos Seigneurs les conquérants féodaux. Ils étaient monnaie de princes, voilà tout, et passifs comme monnaie courante.

Aujourd'hui, ce n'est plus cela. Ils entendent être à eux-mêmes, s'appartenir exclusivement ; ils n'entendent plus obéir à personne ; ils veulent être leurs propres rois, leurs propres souverains, et ne relever d'autrui, qu'autrui soit un prince de droit divin ou un peuple étranger. Tous les peuples sont égaux, petits et grands, devant le droit moderne.

C'est pourquoi le peuple français, tout grand peuple initiateur qu'il soit en Europe, s'il ne se montrait entièrement, radicalement, absolument détaché de l'esprit du passé, dégagé de tout conquérantisme, de toute ambition territoriale, de toute pensée de contrainte ou de pression sur les peuples voisins, échouerait encore une fois dans son œuvre libératrice. C'est par la liberté, par la liberté seule qu'il doit faire les affaires de la liberté dans le monde. La liberté des peuples, c'est la liberté de Dieu, et tout attentat contre la liberté est un péché mortel.

L'Allemagne se tournait vers la France. Les vieilles haines étaient éteintes. Les deux grands peuples s'ouvraient l'un à l'autre et préludaient par leur rapprochement sympathique à la constitution du centre fédératif européen FRANCE-ALLEMAGNE. Arrive au pouvoir, le 1er mars 1840, M. Thiers. Le *Consulat* et l'*Empire* étaient dans son écritoire ; il en sortait des vapeurs de victoires et conquêtes. Ces vapeurs lui avaient monté au cerveau. Les Alpes et le Rhin lui faisaient tourner la tête. Dûment mystifié en Syrie par son magnanime ami et allié lord Palmerston, qu'il avait voulu y mystifier lui-même, il embouche la trompette, ordonne une levée de neuf cent mille hommes, fait sonner la charge par M. Léon Faucher et quelques autres chevaliers sans peur du journalisme. Louis-Philippe laisse faire, chante même la *Marseillaise*, tire ses fortifications de Paris du jeu, après quoi il chasse du ministère le petit vainqueur du Rhin (1).

(1) Il paraît que M. Thiers, bien que devenu, dit-on, marguillier de Notre-Dame-de-Lorette, sa paroisse, n'en nourrit pas moins ses idées conquérantes. Le *Courrier français*, journal rédigé sous son influence, contenait dernièrement une agression des plus décidées contre la Belgique. On y lisait entre autres choses :

« La Belgique, telle que l'a créée la révolution de » 1830, est devenue une tentation, une provocation » continuelle qui peut troubler la paix de l'Europe. » La Hollande la conquerrait en une quinzaine de » jours, la Prusse en huit jours, et la France en 24 » heures. *Elle est aussi tentante et aussi résistante* » *qu'un* PLUM-POUDING...

» *Nation sans nationalité*, *royaume sans autorité* » *royale*, *république sans peuple*, elle est incapable » de marcher autrement que comme ces impotents » qui se roulent dans un fauteuil mécanique.

» Jamais la Belgique n'a su ce qu'était l'indépen- » dance... Elle est dans une crise de *catalepsie*. Elle » a tout juste assez de sens pour savoir que, si elle » remue un doigt, il y a tout près d'elle trois » grands chirurgiens prêts à *la saigner*... »

Voilà comment les gens de l'école de M. Thiers entendent les droits des faibles. Vous vous sentez et vous vous affirmez nationalité, on vous répond : Non, vous n'êtes pas une nationalité, et la preuve, c'est que vous avez des voisins qui peuvent vous avaler d'une bouchée.

Que de telles doctrines apprennent du moins aux faibles qu'il n'y a de refuge et de véritable sécurité pour eux que dans les principes et la victoire du droit démocratique, dans le triomphe de l'école de la fraternité.

L'Empire en France, ce serait, de façon ou d'autre, l'ambition du Rhin et des Alpes, l'absorption de la Belgique et toutes les mauvaises traditions de *mon oncle*. On y marcherait par des coups de tête ou par de tortueuses combinaisons diplomatiques.

Hé bien ! il a suffi de ce ridicule accès de chauvinisme, de ce misérable tapage qui n'avait nul écho sérieux dans le pays, pour nous aliéner pendant plusieurs années l'Allemagne toute entière et changer, à nos portes, 40 millions d'amis en 40 millions d'ennemis. Est-ce vrai ?

A une autre époque, l'ancien *National*, qui était aussi un conquérant du Rhin, définissait dérisoirement la Belgique un *grand royaume situé dans les environs de Lille*, et parlait de n'en faire qu'une bouchée à la première occasion. J'étais en Belgique au moment où le *National* d'alors lançait ces sots articles. Je me rappelle l'effet. C'étaient quatre millions d'ennemis que le *National* donnait à la France en Belgique. Belle politique et joli cadeau !

Plus récemment, la stupide et odieuse affaire de *Risquons-Tout* ne fut-elle pas ce que l'on pouvait imaginer de mieux pour jeter la Belgique à la réaction européenne, et pour l'y maintenir, si cette échauffourée eût été un acte de gouvernement et non une aventure de cerveaux brûlés.

Et l'affaire de Chambéri ? On sait comment la population de cette ville, qui est pourtant française de langue, de mœurs, d'intérêts et de tendances, a reçu l'expédition armée qui prétendait la révolutionner pour le compte de la République française.

Non ! en permanence et en principe, la démocratie française déclare la guerre à la maison d'Autriche, parce que cette maison est en flagrant et permanent délit d'oppression sur l'Italie, la Hongrie et autres peuples.

Elle déclare la guerre, pour cause analogue, au czar, égorgeur de la Pologne. Voilà les ennemis, et, en supposant qu'elle ne soit pas attaquée la première, les cas d'initiative de guerre de la Démocratie française en Europe.

Dans les mêmes intérêts, pour le même but et le même principe, la Démocratie française proclame respect et au besoin défend l'indépendance des faibles et l'inviolabilité des neutres.

La Suisse et la Belgique veulent être neutres. C'est leur intérêt, leur droit et, de plus, leur devoir et leur mission.

La Suisse peut mettre 80,000 hommes sous les armes, défendre ou livrer son sol et ses passages.

La Belgique peut également mettre 80,000 hommes sous les armes, défendre ou livrer son sol et ses places fortes.

Ces deux Etats sont les deux boulevards de la France.

Si la France, à un moment quelconque, sous un prétexte quelconque, fut-ce celui de sûreté, commettait la faute et le crime de menacer la neutralité de l'un ou de l'autre de ces Etats, à l'instant cet Etat serait un boulevard ouvert à nos ennemis, une citadelle faisant, sur un front de 80 lieues, feu contre nous.

Qu'au contraire, fidèle au principe capital de la démocratie socialiste, la France proclame le droit souverain de ces Etats à la liberté, à l'indépendance nationale, et se porte forte pour leur inviolabilité, l'ennemi ne pouvant tenter rien de sérieux contre nous qu'en attentant à cette inviolabilité, dès que les armées de la coalition font mine de marcher sur les Alpes ou sur la Meuse, ces Etats attaqués tiennent pour nous et nous appellent.

CONCLUSION.

Egalité, Liberté, Fraternité !

Egalité des forts et des faibles devant la loi moderne, Liberté et Fraternité des Peuples : voilà l'esprit de la Démocratie sociale, sa formule, sa politique et son irrésistible puissance.

Nous sommes le parti de l'Ordre européen ! Nous sommes plus qu'un parti, nous sommes une Religion, le vrai Christianisme des individus, des peuples et des races, le vrai Catholicisme, le Catholicisme démocratique et social.

Satan, c'est *la guerre*, l'oppression, l'exploitation, la violence et la contrainte sous toutes leurs formes.

Dieu, c'est l'Amour et la Liberté. Sa loi, c'est l'Attrait. Son Verbe, c'est la voix des peuples qui veulent être libres et s'unir. Les temps sont venus, *Vade retro Satanas* !

Mazzini, Kossuth, Ledru-Rollin, et vous, chefs de la démocratie allemande, et vous tous, qui, de Cadix à Varsovie, évangélisez la Religion de l'Humanité, conspirons ensemble, conspirons éloignés et dispersés; conspirons en plein soleil! Les paroles des martyrs de la liberté, des proscrits de tous les pays, sont des paroles sacrées. Victimes expiatoires des fautes commises, des malentendus des peuples, de la violence de leurs oppresseurs, conspirons la paix du monde, l'indépendance et la fraternité des peuples! Que les peuples, longtemps désunis et hostilisés par l'ancien esprit barbare, par le machiavélisme des deux maisons impériales du Nord, et par les derniers échos de l'impérialisme français, se donnent réciproquement des gages par la voix de tous ceux qui parlent pour eux! Que chacun traduise dans sa langue les formules saintes de la démocratie sociale, dissipe les craintes réciproques, fasse briller la pensée de paix, de liberté pour tous, de solidarité européenne! Disposons les cœurs à la pratique du christianisme social. Confédération des peuples libres, fondation de l'ordre européen, paix perpétuelle, telle est l'Idéal de la démocratie moderne. Faisons éclater partout la révélation de cet Idéal, et l'Idéal d'aujourd'hui sera demain la Réalité.

Voilà notre conspiration. Les despotes se préparent à faire tonner le canon, c'est leur métier. Faisons tonner la fraternité, c'est le nôtre. Aux armes donc! aux armes! pour la dernière guerre. Nos armes sont, avant tout, nos principes, nos sentiments et nos idées. TOUS LES PEUPLES SONT FRÈRES. *Hoc verbo vinces.*

20 mars 1850.

VICTOR CONSIDERANT.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à midi au palais de l'Elysée sous la présidence de Napoléon Bonaparte.

On a cherché encore aujourd'hui à sortir de l'impasse où le gouvernement est entré en présentant les lois sur la presse. On a pensé d'abord aux amendements; mais un ministre a fait observer, fort judicieusement, que ce n'était là qu'un palliatif qui n'est pas de nature à satisfaire l'opinion publique.

On assure que la commission doit venir au secours du gouvernement par un contre-projet.

(*Gazette de France.*)

On annonce que la nouvelle de la nomination de M. Guilgot, candidat socialiste dans le département des Vosges, est parvenue aujourd'hui à Paris.

Nos lecteurs se rappellent que dans le numéro de la *Démocratie pacifique* du 25 décembre il a été publié un article intitulé : *La Présidence et les Cités ouvrières.*

Cet article de notre ami Victor Hennequin, qui en a revendiqué la pleine et entière responsabilité, a donné lieu, de la part du ministère public, à des poursuites par suite desquelles Victor Hennequin a été traduit devant le jury, sur l'inculpation des deux délits suivants : *excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République ; offense à la personne du président.*

Déclaré coupable *avec circonstances atténuantes*, Victor Hennequin, a été condamné à un an de prison et 5,000 fr. d'amendes, par arrêt de la cour d'assises de la Seine du 27 février dernier.

Par suite du pourvoi formé contre ledit arrêt, l'affaire venait aujourd'hui devant la cour de cassation, et Victor Hennequin a dû se constituer momentanément prisonnier.

Deux moyens avaient été présentés à l'appui du pourvoi, et ont été soutenus avec netteté et énergie par M. Hippolyte Duboy, avocat à la cour de cassation.

M. Moreau, conseiller, avait été chargé du rapport de cette affaire, ce qu'il a fait d'une façon tout-à-fait remarquable.

M. l'avocat-général Sevin, dans un réquisitoire dont nous devons proclamer l'impartialité, quoique nous ne puissions en accepter toutes les déductions légales, a conclu au rejet du pourvoi sur le premier moyen, et à la cassation sur le deuxième moyen.

La cour, après un délibéré de deux heures, a cassé la décision du jury et l'arrêt de la cour d'assises de la Seine et rendu notre ami Victor Hennequin à la liberté.

Demain nous reproduirons les termes du rapport et de l'arrêt dont les dispositions intéressent la presse au plus haut point.

L'union des diverses fractions du grand parti de l'ordre est une utopie. Elles s'étaient rapprochées pour l'élection du 10 mars, mais elles se dispersent après la défaite. Il n'y a, en effet, d'alliance possible qu'en présence d'un but commun ; or, ils n'ont pas de but commun, pas même la destruction de la République ; ils ne veulent que tout brouilller, afin de pêcher en eau trouble.

A dix jours de la grande bataille électorale, les troupes du grand parti de l'ordre tirent déjà les unes sur les autres. L'*Assemblée nationale* décochait hier ces lignes à l'adresse de M. Thiers :

On le prend bien haut dans quelques paroles insultantes jetées aux journaux modérés! Lorsqu'on a eu le malheur de fausser à d'autres époques les idées politiques de la société par des histoires révolutionnaires et un journalisme à peu près égal à ces histoires, on ne doit pas être si dédaigneux avec les feuilles qui se sont dévouées à la défense de l'ordre. La justice envers tous : on la doit!

Tant qu'on n'a dénoncé que les journaux démocratiques, beaucoup de gens n'y ont trouvé rien à dire ; mais on s'est mis à dénoncer les fonctionnaires, puis les officiers, puis les soldats, puis les ouvriers, puis les employés, puis les instituteurs, puis les orateurs de réunions, puis les chanteurs de couplets patriotiques, puis les pièces de théâtre soupçonnées de républicanisme, puis les commerçants ; on en est en ce moment à dénoncer les prédicateurs. Nous avons rapporté quelques-unes de ces dénonciations, mais elles se multiplient dans les journaux de l'ordre d'une manière peu rassurante pour le clergé resté fidèle à l'Evangile.

La *Gazette des Tribunaux* signalait, il y a quelques jours, M. Gautier, curé de Dourdan, comme s'étant livré à des prédications incendiaires. M. Gautier, dans une lettre de rectification, donne quelques passages du discours incriminé. Nous les reproduisons. A une époque où nous voyons tant de prétendus catholiques prendre la tête de la réaction, il est beau, il est honorable de voir un orateur chrétien rester fidèle aux traditions démocratiques de l'Evangile et de l'église primitive :

« Ainsi, riches du siècle, quand vous retenez l'aumône du pauvre, vous n'êtes pas seulement injuste envers les hommes, mais infidèle envers Dieu ; vous fraudez l'un de sa dette, et vous refusez à l'autre la reconnaissance de sa souveraineté.

» Vous avez le premier droit sur les biens qui sont entre vos mains, je le sais ; tout votre nécessaire est à vous : la droite raison le prescrit, la religion vous l'assigne, et jamais ce titre ne vous fut contesté ; mais ce qu'on a toujours enseigné dans l'Eglise comme un principe indubitable, c'est que votre superflu, c'est-à-dire tout ce qui tend à flatter les sens, à entretenir l'orgueil, à inspirer la mollesse, à nourrir la volupté, appartient aux pauvres comme une chose qui leur est scrictement due ; en sorte, dit saint Grégoire, que lorsque vous versez dans leurs mains des trésors dont ils sont privés, vous ne leur donnez pas ce qui est à vous, mais ce qui est à eux. Eh quoi! (c'est toujours le même docteur qui parle) ne peuvent-ils pas se présenter à vous l'Evangile à la main, en vous disant : *Redde quod debes*. Prenez cet Evangile, lisez, voilà le titre de votre dette, voilà la preuve de votre obligation ; par conséquent, en nous donnant, vous pratiquez moins un acte de charité qu'un acte de justice.

» Oui, dit saint Ambroise, parlant aux riches du siècle, ce que vous retenez en dehors de votre nécessaire, c'est l'aliment du pauvre, c'est son vêtement, c'est sa propriété ; et, ajoute le saint docteur, si c'est incontestablement un crime digne de la haine de Dieu et de ses vengeances éternelles que d'enlever aux riches les biens qu'ils possèdent, ce n'est pas une moindre injustice devant Dieu de refuser au pauvre ce qu'il attend de vous et ce que vous pouvez lui procurer. »

Le *Times* prétend que des réfugiés résidant en Suisse auraient formé le projet d'assassiner l'empereur d'Autriche, le pape et le président de la République française; ce projet, communiqué aux autres réfugiés, aurait été repoussé énergiquement par eux ; mais l'un de ceux qui l'avaient formé, allemand de nation, aurait persisté, et les autorités françaises l'auraient arrêté au moment où il se rendait à Vienne.

Nous ignorons ce qu'il y a de vrai dans ce récit, mais en admettant qu'il fût exact, il résulte de la version du *Times*, qu'il ne faut voir là que l'œuvre d'un homme isolé et désavoué d'avance par ceux de son parti.

Les journaux réactionnaires ont répété avec grand fracas cet *on dit* du journal anglais, et sonnent à ce propos la charge contre la Suisse. Il nous semble que ces commentaires n'ont qu'une médiocre opportunité au moment où le Piémont a soldé un misérable pour s'emparer de Mazzini mort ou vif,— au moment où l'Autriche vient d'être prise armant des émissaires chargés de s'emparer des réfugiés hongrois.

Le département de l'Yonne passe pour napoléonien. Cependant, si on veut juger à quel point l'idée démocratique et sociale est devenue fervente dans ce département, on n'a qu'à lire l'adresse suivante envoyée par les démocrates d Avallon aux membres du Comité démocratique socialiste de Saône-et-Loire, pour les féliciter de leur triomphe électoral du 10 mars. A cette adresse était jointe une médaille d'honneur portant en exergue ces mots : AUX DÉMOCRATES SOCIALISTES DE SAONE-ET-LOIRE, HOMMAGE DE LEURS CONCITOYENS AVALLONNAIS. Voici ce document :

Aux membres du Comité démocratique socialiste de Saône-et-Loire.

Citoyens,

La République est fière de ses enfants de Saône-et-Loire!... Elle les a vus marcher du même pas sous la bannière du Peuple ; elle a vu la France entière applaudir à leur triomphe! Où la concorde est-elle glorieuse, en effet, sinon dans les cœurs qui brillent du même amour pour la justice et la vérité?

Le spectacle de cette union invincible et de cet intelligent patriotisme a excité à la fois l'admiration et la reconnaissance publiques ; — et les démocrates avallonnais ont voulu en consigner le témoignage dans une médaille d'honneur qu'ils vous envoient. Veuillez la suspendre dans la salle de vos réunions électorales toutes les fois que vous serez appelés à exprimer le vœu du Peuple, afin qu'elle soit un souvenir permanent de votre unanimité démocratique, et une exhortation perpétuelle à persévérer dans les voies de la régénération sociale.

Courage, frères! courage et bonne espérance! Le temps des luttes tire à sa fin ; les préjugés s'effacent, les tyrannies s'écroulent ; partout les âmes généreuses sentent le besoin d'unir leurs effort pour détruire la misère et l'ignorance, ces mortels fléaux de la paix et de la liberté! Frères, bientôt nous saluerons le jour où tous les Français, pénétrés d[illegible] sentiment républicain n'auront plus à choisir leurs représentants pour combattre le passé, mais seulement pour féconder l'inépuisable sein de l'avenir, et attacher leur nom à l'œuvre du bonheur universel!

Recevez pour tous les démocrates de Saône-et-Loire l'hommage de nos sympathies et notre salut fraternel.

LES DÉMOCRATES AVALLONNAIS.

Avallon (Yonne), 23 mars 1850.

Aux manifestations du sentiment public, la réaction répond par la violence et la compression. A Paris, le vote électoral condamne sa politique, le ministère profite de l'avertissement pour bâillonner la presse ; c'est ainsi qu'il comprend la souveraineté du peuple.

A Vannes, le jury acquitte les transportés sans jugement ; on répond à ce verdict, à cet arrêt sacré de la justice du pays par un redoublement de rigueur envers les hommes qui en ont été l'objet et qui n'ont eu qu'un cri : *Des juges! des juges!*

Voici la lettre qu'adressent les accusés de Belle-Isle au rédacteur en chef du *National de l'Ouest* :

. . . .

Ce que vous ignorez, ce qu'on ne voudra pas croire, c'est que depuis notre acquittement on redouble de rigueurs à notre égard ; c'est que le préfet *Boulage* a répondu aux personnes qui désiraient nous voir : — « *Vous ne communiquerez point avec ces hommes ; ils sont morts désormais pour la société.*

Certes, nous n'avions pas l'espérance d'échapper aux souffrances que nos frères subissent en Afrique; mais nous ne nous attendions point à être isolés de tout, même de nos avocats, le lendemain de notre acquittement.

Voudrait-on nous punir d'avoir jeté de la lumière sur une affaire ténébreuse, malgré les efforts de nos adversaires; et l'administration voudrait-elle spécialement témoigner de son mépris pour le jury breton? — Les faits sont assez éloquents pour nous épargner tout commentaire.

Quoiqu'il en soit, du reste, nous ne cesserons de lever haut la tête et de crier à nos persécuteurs convaincus envers nous de mensonge : — *Pour les transportés calomniés, des juges ou la liberté!*

Salut et fraternité,

PIQUANT, L. CHAUTARD, FAIVRE, HUGELMANN, homme de lettres, ISIDORE, LANGPE, CHRISTOPHE, FRANÇOIS, TASSILIER, MERLIN, LEMASSUNO, GABIN.

PLUS GRAND QUE CASIMIR PERRIER.

M. Léon Faucher a ses flatteurs, et ces flatteurs l'appellent le Casimir Perrier de la nouvelle révolution.

Convaincu de cette vérité, M. Léon Faucher ne manque pas d'offrir ses services toutes les fois qu'il s'agit de *sauver* la France.

— Nous ne craindrons rien, lui disait un de ses chers collègues, tant que vous resterez le Casimir Perrier de la situation.

— Casimir Perrier n'était pas administrateur, répondit l'homme d'Etat moderne en se rengorgeant.

L'*Assemblée nationale* publie la charmante anecdote que voici, quoiqu'elle lui paraisse *impossible, tant elle est étrange* :

Il nous est rapporté un fait universitaire que nous croyons impossible, tant il est étrange Il paraîtrait que, dans un des grands collèges de Paris, un professeur donna pour sujet à un de ses élèves ce thème-ci : « Peindre la douleur et la juste indignation d'un ouvrier renvoyé par son propriétaire. »

Le jeune homme remplit son pensum et débuta par une sorte de petite harangue qui commençait par cette invocation ; *Propriétaire inhumain*. Le professeur effaça de sa main le mot *inhumain*, en disant : « Tous les propriétaires le sont ; c'est inutile. » Cet incident fut rapporté par l'élève à son père (qui est malheureusement propriétaire), et celui-ci vint se plaindre au proviseur qui, loin de faire droit, se servit d'un mot d'éloge pour le professeur : « Il a raison. » Le jeune homme a été retiré du collège par son père, qui ne veut pas d'un fils socialiste.

Nous désirons que ce fait soit démenti.

Dites encore que la loi de l'enseignement n'est pas nécessaire!

LES LOIS DE COMPRESSION.

Là où il n'y a pas eu de révolution, il est aisé de comprendre que le pouvoir soit rétif aux innovations et s'entoure de priviléges; mais là où il y a eu révolution, là où le peuple a renversé un *pouvoir odieux* pour ramener la gloire et la *liberté*, voir les *vaincus profiter de la victoire*, étouffer l'enthousiasme et *relever ce que le peuple avait détruit* dans sa colère, *c'est ce qui surpasse l'imagination et* CE QUI DOIT SERVIR DE LEÇON A LA POSTÉRITÉ. Le plus difficile n'est pas d'acquérir la liberté, c'est de la conserver; et comment la conserver, lorsque ceux qui devraient la défendre l'attaquent sans cesse? Ce n'est plus seulement la force brutale qui commande ou la trahison qui tue, *c'est un esprit de doctrine qui détruit tout ce qui est vital. C'est un esprit* qui, peu inquiet de l'avenir de la France, *a tout abandonné à la* PEUR D'UNE ANARCHIE qui n'était point à craindre, et d'une guerre que nous ne pouvions redouter. C'est une fausse idée d'utilité que celle qui sacrifie mille avantages réels pour un inconvénient ou imaginaire ou de peu d'importance. *Elle tendrait donc à priver les hommes du feu, parce qu'il incendie, et de l'eau parce qu'elle inonde.* Ah! pourquoi la révolution a-t-elle été FLÉTRIE *par des hommes qui, redoutant d'implanter l'arbre [illegible] liberté, ne veulent qu'en greffer des rameaux sur un trone que les siècles ont pourri et dont la civilisation ne veut plus.*

[illegible] se gé[illegible] que [illegible]marque en Europe vient d[illegible] ce que les peuples ont eu leurs souverains. T[illegible]ont [illegible]is, aucun n'a tenu. Les besoins que la civilisation a fait naître se font sentir dans tous les pays; partout les peuples demandent, partout les rois refusent; C'EST DONC A LA FORCE A DÉCIDER.

LOUIS-NAPOLEON BONAPARTE.

Revue de l'Extérieur.

Nous n'avons reçu de Berne ni lettres ni journaux depuis la réunion des deux assemblées. Mais si nous en croyons la *Patrie*, le gouvernement aurait reçu la nouvelle que tout s'y est passé dans le plus grand ordre.

Le *Républicain neuchâtelois* apprécie ainsi les élections de Paris.

« On peut dire sans exagération que le résultat des élections de Paris est de nature à produire un effet moral plus considérable que la révolution de février.

» Qu'était cette révolution aux yeux des conservateurs? que sont en général pour eux les révolutions, dès qu'ils se sont remis de la première impression de l'évènement? Pas autre chose que des surprises, d'heureux coups de main, des accidents qui auraient pu être conjurés avec un peu plus de sang-froid ou d'énergie. Ils se figurent en conséquence qu'une fois l'orage passé, il leur sera toujours facile de reprendre les positions perdues, et que, sauf certaines minimes concessions faites à l'esprit du temps, il n'y aura rien de changé à l'ancien ordre de choses.

» Mais quand, deux ans après, le *coup de main*, l'on vient à constater, par les résultats de l'exercice légal et régulier du suffrage universel, qu'il y a positivement à Paris une majorité de citoyens actifs acquise à la cause révolutionnaire, alors il n'y a plus moyen de se faire illusion ni sur le présent ni sur l'avenir. »

Le cabinet prussien vient de rendre publique la note par laquelle il a rappelé son ministre à la cour du roi de Wurtemberg. A la suite de l'insertion de cette note dans le *Moniteur prussien*, M. de Hugel, ministre du Wurtemberg à Berlin, a demandé et obtenu immédiatement ses passeports.

On considère à Berlin la résolution du cabinet prussien comme un acte de vigueur.

Suivant des lettres de Saint-Pétersbourg du 16, le danger d'une nouvelle guerre dans le Schleswig occupe sérieusement le cabinet russe, qui a résolu de s'opposer, par tous les moyens en son pouvoir, à la réalisation de ces craintes, et si l'on ne peut empêcher la guerre d'éclater, de prêter activement secours au Danemark.

— On parlait à Berlin, le 24 et le 25, d'une dépêche télégraphique par laquelle M. de Radowitz aurait exprimé le désir que le président du conseil et le ministre de l'intérieur revinssent promptement à Erfurth, pour assister à une conférence ayant pour objet la déclaration que doit faire, le 26, M. de Radowitz sur la position actuelle de l'Union vis-à-vis des grandes puissances.

Un envoyé de l'Autriche, M. Rio, est arrivé à Berlin, le 24, pour conférer sur les affaires de l'Etat fédéré restreint; mais il y a peu d'espoir de rétablir la bonne harmonie entre ces deux puissances.

— Le gouvernement wurtembergeois avait demandé à la diète l'autorisation de percevoir les impôts jusqu'en juin. Cette autorisation ne lui a été accordée que jusqu'à la fin d'avril. La résolution a été prise par 43 voix contre 47.

Une ordonnance, rendue à Prague le 20 mars, par l'empereur d'Autriche, ordonne le désarmement de toute la population, excepté de la garde nationale, par suite d'attaques nocturnes sur des sentinelles.

— L'empereur du Brésil Don Pedro a ouvert le 1er janvier la session des Chambres brésiliennes. Après avoir rappelé les services rendus par la garde nationale, l'armée et la marine, en aidant à la répression des troubles qui ont éclaté dans la province de Fernambouc, il annonce que des mesures énergiques sont prises pour mettre un terme aux actes partiels de résistance que rencontre encore l'autorité impériale sur quelques points de la contrée.

ANNIVERSAIRE DE FÉVRIER A NEW-YORK.— BANQUET NATIONAL. — *New-York*, 5 mars 1850.— Les républicains démocrates français de New-York ont célébré le 24 février, par un banquet, l'anniversaire de la glorieuse révolution française. Deux cents souscripteurs environ sont partis du lieu de la réunion; ils se sont rendus, musique en tête, accompagnés de la milice française à New-York, les gardes Lafayette, dans l'immense salle du Colysée, où les attendaient des tables abondamment servies. Le comité avait eu l'heureuse idée d'inviter à cette fête quelques exilés, victimes de la tyrannie, parmi lesquels on remarquait Ladislas Ujhazi, ancien gouverneur de Comorn, accompagné de son fils, de l'adjudant-général Pragay et de Mlle Apollonia Jagella, l'héroïne hongroise. La salle, décorée avec goût, offrait aux regards les drapeaux français, américain, hongrois et italien, ainsi que trois médaillons où on lisait les dates des 14 juillet 1789, 29 juillet 1830 et 24 février 1848.

A la fin du repas et après la lecture des toasts, plusieurs discours ont été prononcés, un entre autres, par le gouverneur de Comorn, qui, écouté avec la plus grande attention, a été salué à la fin par les applaudissements les plus vifs. Notre ami Brisbane, assistait à ce banquet et a porté le toast suivant : « *à la France qui a pour mission d'être la mère du Socialisme.* »

Cette fête a été magnifique et s'est passée de la manière la plus digne et la plus convenable.

A la Nouvelle-Orléans, les Français se sont égale-

ment réunis dans un banquet pour fêter l'anniversaire de la République française.

Les détails nous manquent sur cette fête.

LES TRANSPORTÉS EN ALGÉRIE.

On nous écrit de Bone, à la date du 15 mars :

« Les transportés sont arrivés à Bone avec un temps superbe; leur débarquement s'est opéré par le lazaret au Caserin, au milieu d'un déploiement de forces considérable. L'attitude des transportés a été digne à tous égards; leur premier cri, en quittant les frégates où ils avaient vécu 12 ou 15 jours, a été Vive le commandant! poussé par 225 voix républicaines, qui sans doute exprimaient ainsi leur gratitude pour les égards dont ils avaient été l'objet durant la traversée. Les chants succédèrent à ce cri de reconnaissance et d'adieu adressé aux équipages des vapeurs, et se continuèrent jusqu'à l'approche du débarcadère, où ils touchèrent la terre d'Algérie.

Lorsqu'ils furent tous à terre, ils furent dirigés sur la Casbah, par la route sinueuse qui y conduit, escortés par les troupes du 43e de ligne, dont une partie formait la haie sur leur passage, afin d'empêcher toute communication avec la population. Durant ce trajet, des hymnes républicains furent chantés en chœur par les transportés, avec ensemble et surtout avec âme; les citoyens qui assistaient à ce débarquement étaient visiblement émus, en songeant aux familles de ces hommes énergiques réclamant en vain des juges depuis près de deux ans, et qui n'ont obtenu que la loi de clémence de Ferdinand Barrot, c'est-à-dire la captivité la plus dure qu'on puisse imaginer.

» Les forçats sont dans de meilleures conditions que celle qui leur est faite dans le fort Casbah, où ils ne peuvent voir que le ciel et la terre de leur cour, entourée de murailles de 3 à 4 mètres de hauteur, percées par des créneaux plongeant dans l'intérieur du fort. Ainsi l'on ne s'est point contenté des murs de la forteresse qui ont dix à douze mètres de hauteur, on a construit ces doubles murs intérieurs percés de créneaux pour agir au besoin contre des hommes coupables seulement d'être républicains socialistes. Les socialistes vont faire imprimer les adieux des transportés publiés par la *Démocratie pacifique* du 1er mars, afin d'édifier la population de Bone sur les sentiments qui y sont noblement exprimés; car il est bon de vous dire que les réactionnaires de notre cité qui lisent l'*Assemblée nationale*, croient de bonne foi que les transportés sont des voleurs et des assassins. (Pauvres aveugles que conduisent des aveugles!) »

Revue des Départements.

LES LOIS DE RANCUNE ET LA PRESSE DE PROVINCE.

« La presse de province se trouve, en ce moment; sous une menace de mort, » dit l'*Océan* (de Brest), *journal du Droit national*. « Sans ses ordonnances sur la presse, Charles X ou son auguste descendant serait sur le trône de ses pères, et la France n'eût pas eu à traverser les phases révolutionnaires dont la présente n'a pas dit encore son dernier mot.

» Quant aux lois de septembre, ont-elles donc empêché la chute de la royauté de juillet ?

» ..... *Nous ne saurions le dissimuler à nos amis de la droite*: la province espère en eux. *Si la presse périssait par son vote, le pays ne lui pardonnerait jamais l'abandon de la plus précieuse de ses libertés.* »

Le *Courrier de la Gironde* est profondément attristé de l'inintelligence du gouvernement.

« ..... Les journaux modérés des départements, dit-il, porteront tout le poids de l'impôt du timbre et de l'élévation des cautionnements, beaucoup succomberont à la peine. Quelques feuilles démagogiques seront sans doute atteintes; mais les socialistes, privés de leur organe local, seront d'autant plus ardents à la propagande des journaux rouges de Paris et des pamphlets à un sou! Et qui fera de la propagande pour les journaux modérés? Personne ? Ces messieurs de la réunion du conseil d'Etat doivent savoir à quoi s'en tenir là-dessus. »

L'aveu est naïf de la part d'un si habile journal. Il constate, de la part du *grand parti de l'ordre*, bien peu de foi, bien peu de dévouement.

Les journaux réactionnaires de Nantes, le *Breton*, le *Courrier*, l'*Hermine*, l'*Alliance*, l'*Union bretonne*, sont unanimement opposés aux nouveaux projets de lois sur la presse; les feuilles légitimistes particulièrement les qualifient dans les termes les plus énergiques.

L'*Hermine* dit que c'est une violation de l'art. 8 de la Constitution, un *escamotage*.

« Avant de mettre des menottes à la presse, dit-elle, il faut que vous prouviez non seulement que la presse a franchi les limites posées par l'art. 8, mais encore que le bulletin des lois de répression vous laisse désarmés en face des excès qui stimulent votre ardeur. »

Et plus loin :

« Qui dit liberté dit force expansive et centrifuge: vous pouvez bien garotter un instant ce principe d'action; mais bientôt, brisant ses liens par la propre vertu de son activité, il s'échappera vainqueur, pour résigir contre ceux qui auraient trop rapproché d'eux-mêmes le centre du plus puissant des ressorts. »

Grand merci, messieurs! l'intérêt vous rend éloquents. *La presse rouge* ne dirait pas mieux.

Des souscriptions en faveur des instituteurs victimes des persécutions de l'autorité sont ouvertes dans presque tous les départements, par les soins des journaux démocratiques. Ces souscriptions se remplissent avec un remarquable empressement.

HAUTE-GARONNE. — On lit dans le *Réformateur de Toulouse* :

« Les opérations électorales du tribunal de commerce ont été marquées par des scènes tumultueuses.

» L'élection était fixée au mardi 19 mars, et les choses étaient arrangées de façon que la réaction se trouvât maîtresse du terrain, et que les électeurs de la campagne ne pussent pas prendre part au scrutin. En effet, on avait choisi d'abord un autre jour que le dimanche, et on avait imaginé un système de votation qui prolongeait au-delà de toute mesure, le séjour à Toulouse des patentés forains.

» Ceux-ci, du reste, contre toutes les prévisions, s'étaient rendus en grand nombre, et la réaction était sur les dents. Pendant les opérations du premier scrutin, les patentés forains ont fait entendre des réclamations; et la majorité du bureau était parfaitement de leur avis. Dès lors, grand embarras. M. le président Broustet n'a rien trouvé de mieux que de prendre les bulletins déjà déposés dans l'urne, de les brûler séance tenante, et de prononcer l'annulation du scrutin. »

Une protestation a été rédigée ; elle est signée de 5 à 600 électeurs commerçants de Toulouse et des environs.

— On lit dans le même journal :

« Voici ce qui s'est passé, en plein jour, à huit heures du matin, au vu et au su de tout le monde ;

» Un agent de notre administration sort de nos bureaux, portant sous son bras cent trois exemplaires du *Réformateur*. A peine a-t-il franchi le seuil de la porte, qu'un sergent-de-ville le saisit au collet, et le conduit au bureau du commissaire de police. Pas un cri n'avait été poussé par le porteur, pas un numéro n'avait été vendu et, qui mieux est, distribué. Or, savez-vous ce qui arrive dans le bureau du commissaire? On ne dresse pas de procès-verbal de contravention; et cela se comprend, la contravention n'existait pas. On n'interroge pas l'employé du *Réformateur*; on savait d'avance qu'il n'avait rien à dire. Mais on le congédie, et l'on retient, et l'on saisit, et l'on CONFISQUE les exemplaires du journal.

» L'administration du *Réformateur* cite le commissaire de police en référé par devant M. le président du tribunal, et demande... quoi?... la restitution immédiate des numéros saisis, et pas autre chose, laissant à la justice le soin de poursuivre la contravention si elle existe, et ne réclamant pas d'ailleurs un centime de dommages-intérêts.

» Et savez-vous enfin ce que fait M. le président? M. le président Darnaud se déclare incompétent. »

Les réflexions fort vives, on le conçoit, dont le *Réformateur* accompagnait ce narré du dommage qui le frappe et de l'atteinte portée en lui à la liberté de la presse, ont amené une saisie du journal, opérée cette fois sans les soins du parquet.

LOIR-ET-CHER. — Le *Courrier de Loir-et-Cher* signale deux faits graves qui se sont produits pendant les dernières élections de ce département et à propos desquels une instruction est commencée par le parquet, et il demande que cette instruction ne se borne pas à un simulacre d'enquête. A Chaumont-sur-Loire, le maire aurait cherché à pénétrer les secrets du vote avec si peu de ménagements que des interpellations publiques lui auraient été adressées. A Pont-le-Voy, le domestique d'un château, prié par trois paysans d'écrire leurs bulletins, aurait profité de l'ignorance de ceux-ci pour substituer le nom de M. Crosnier à celui de M. d'Etchegoyen, que ces braves gens désiraient nommer. Ces faits sont parfaitement prévus et justement punis par la loi électorale; et du moment qu'ils sont signalés par la rumeur publique, nous ne pouvons pas croire que la justice ne fasse pas tous ses efforts pour les faire constater judiciairement et en punir les auteurs.

DOUBS. — Le tribunal de Pontarlier, jugeant correctionnellement, a condamné, mercredi dernier, sur les poursuites du procureur de la République, le citoyen Victor Thomas, rédacteur-gérant de la *Fraternité*, à 350 francs d'amende, pour contravention à la loi sur la presse du 18 juillet 1828.

Le tribunal a, en outre, ordonné la *suppression* de la *Fraternité*.

Le citoyen Victor Thomas a interjeté appel du jugement.

Affaire de la Solidarité républicaine.

Par suite de l'arrêt de la Cour de cassation du 13 décembre 1849, l'affaire de la Solidarité républicaine revenait devant les assises du 12 de ce mois.

A l'appel de la cause, une remise a été demandée, mais le ministère public de M. Baroche s'y est refusé.

L'affaire a donc été jugée par défaut, et par conséquent ne tardera pas à reparaître.

En vérité, c'est un singulier procès que celui-ci. Nous avons sous les yeux le mémoire publié par M. Hippolyte Duboy, avocat à la cour de cassation, et, après l'avoir lu, il nous est plus difficile encore de comprendre.

Au surplus, ce procès n'est pas plus anormal que ceux faits chaque jour aux écrivains de la presse républicaine pour excitation à la haine et au mépris de la République.

Les membres du comité d'administration de la Solidarité républicaine sont donc prévenus : 1° d'avoir, en 1848 et 1849, fait partie d'une société ou réunion non publique, dont le but était politique, sans avoir préalablement obtenu la permission de l'autorité municipale, et d'avoir été chefs ou fondateurs de ladite réunion ou société; 2° d'avoir fait partie d'une société secrète et d'avoir été chefs ou fondateurs de ladite société.

Ainsi l'objet de la discussion sera donc le droit naturel, fondamental, garanti par la Constitution, le droit qu'ont les citoyens de s'associer librement. Dans quelles limites ce droit est-il enfermé? Quelles conditions le législateur a-t-il imposées à son exercice? Graves questions, qu'on est surpris de voir agiter moins de deux ans après une révolution faite en haine des entraves qu'on voulait apporter au droit de réunion!

Que deviendront les assertions du ministère public en présence des faits suivants, que nous extrayons du mémoire de M. Duboy :

« Vers la fin d'octobre, Delécluze écrit au procureur de la République pour lui annoncer qu'il travaille à former une association publique et qu'il lui fera passer les statuts avant leur publication.

Le 6 novembre, des exemplaires des statuts sont déposés au ministère de l'intérieur, à la préfecture de police, au parquet. Il en est répandu 300,000 dans le public. — Plusieurs journaux les insèrent dans leurs colonnes.

» On fait placarder dans Paris d'immenses affiches contenant le but, l'organisation de l'association, et les noms des soixante-dix membres du conseil général. Le dépôt en est effectué préalablement à la préfecture de police et au parquet.

Le 24 janvier, Delécluze écrit au préfet de police pour l'avertir que les bureaux de la Solidarité sont transférés faubourg Saint-Denis, n° 50. Sa lettre est, en outre, insérée dans les journaux la *Révolution* et la *Réforme*.

» En province, on enrôle publiquement les souscripteurs. Les hommes les plus honorables adhèrent aux statuts de la Solidarité: c'est M. le procureur général de Poitiers qui le déclare dans son rapport au garde des sceaux. La presse démocratique des départements fait, de toutes parts, un appel aux républicains. Dans certaines villes, on pousse même le scrupule jusqu'à prévenir l'autorité municipale de l'existence de l'association.

» Enfin, pour être membre de la Solidarité, il suffisait de passer au bureau et de se faire inscrire. Pouvait-on donner plus de facilités au gouvernement pour la surveillance de l'association!

Cependant la Société s'établit paisiblement. Au 12 décembre, un comité électoral qui s'était réuni dans les bureaux de la *Solidarité*, pour apurer ses comptes, est dissous par l'ordre de M. Dufaure; mais la Société n'est pas troublée et la tolérance la plus parfaite la protège jusqu'au 26 janvier, jour de la publication de la circulaire de M. Faucher, circulaire dont il fut obligé de retrancher une assertion par une note au *Moniteur* du 30 janvier.

Tant de publicité permet-elle de croire à la constitution d'une société secrète? Comprendrait-on des conspirateurs qui vont livrer leurs noms à la connaissance de l'administration, qui vont prévenir la police de leurs projets, qui enregistrent, pour ainsi dire, heure par heure, tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils écrivent, tous les adhérents qu'ils reçoivent; et qui, par dessus tout, gardent ces registres dans leur domicile où la justice viendra les saisir?

Une chose surtout nous frappe dans ce procès. Le 29 janvier 1849, un arrêté 27 personnes, que leurs fonctions ou le hasard avaient amenées dans les bureaux de la Solidarité, sous prétexte de complot contre la sûreté de l'Etat.

Après une information dans laquelle toutes les investigations les plus habiles et les plus complètes vinrent échouer devant la vérité, cette accusation fut repoussée par une ordonnance de non-lieu de la chambre du conseil.

Sur le second chef de prévention, celui de société secrète, le procureur de la République déclare ne point trouver ce délit dans l'affaire, et conclut au renvoi des prévenus sur ce point.

Voici, au contraire, que M. le procureur général y trouve le délit, et soutient la poursuite.

En vérité, Messieurs du parquet, il faudrait bien tâcher de vous entendre! Quoi donc, les articles de lois qui nous régissent dépassent et au-delà le chiffre d'un million; tous ces textes divers se contredisent et s'entrechoquent souvent, et il n'y a pas un de vous qui, la main sur la conscience, osât soutenir avoir une connaissance parfaite et précise de ces lois; et vous voulez que toutes vos subtilités légales soient connues de ceux qui, cependant, comme vous, n'en font pas leur métier!

Mais, à quoi donc la Solidarité républicaine a-t-elle dû le privilége d'attirer sur sa tête toutes les foudres du parquet? C'est, dit-on, une Société secrète et une réunion illicite.

Et le comité de la rue de Poitiers? et celui des Amis de l'Ordre, dont l'article 22 des Statuts *exige secret et obéissance absolue* de la part de tous les membres? Est-ce que les Statuts de ces associations ont été déposés au parquet et à la préfecture de police? Est-ce que leurs administrateurs ont été autorisés à se réunir? Non; rien de tout cela n'a eu lieu. Aucune poursuite n'a été tentée cependant; mais c'est parce qu'aucune poursuite ne pouvait l'être légalement. La Solidarité ne demande pas autre chose qu'à rester dans le droit commun.

Espérons que le jury fera justice des poursuites commencées par M. Baroche, car comme le dit le mémoire de M. Duboy :

« On ne peut, sans outrager le bon sens qualifier de secrète une société aussi publique que la *Solidarité*.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 mars, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

Les quinze personnes impliquées dans l'affaire légitimiste de la rue Rumfort, ont comparu hier et aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, sous la prévention de *société secrète*.

Sur un verdict affirmatif du jury, rendu ce soir, tous les accusés ont été condamnés à quinze et à dix jours de prison et aux frais.

— Le *Moniteur du soir* annonce que cinq militaires ont été arrêtés cet après-midi, près de la Bastille, pour avoir voulu déposer une couronne au pied de la colonne de Juillet.

— Quoique le temps ait été plus favorable aujourd'hui qu'hier, la promenade de Longchamps a offert peu d'animation, et il est permis de considérer désormais cette tradition comme oubliée et morte. Les Champs-Elysées présentent souvent le dimanche et dans la semaine une physionomie plus brillante et plus véritablement parisienne que dans ces jours autrefois consacrés au pèlerinage de l'élégance, du luxe et de la coquetterie.

Le seul spectacle réservé aux rares promeneurs qu'une vieille habitude conduit encore à Longchamps, se compose cette année de piquets de la garde républicaine à qui l'autorité impose une corvée au moins superflue. Quelques équipages ont bien sillonné la chaussée, mais les fiacres avaient la majorité à la file, à allure très rompus, ne gênait la vélocité ni des uns ni des autres. La police aurait pu s'épargner aussi la peine d'interdire quatre rangées de fiacres dans les contr'allées, car il n'y en avait pas une seule. (*Estafette.*)

— On lit dans le *Siècle* :

« Voici un exemple entre mille de la rigueur inintelligente et vexatoire avec laquelle s'exécute, dans Paris même, la loi sur le colportage des imprimés : on sait que depuis la révolution de février nombre de personnes ont pris l'habitude d'acheter chaque jour un journal chez l'un de ces petits marchands qui vivent du faible bénéfice qu'ils perçoivent sur la vente des journaux de toutes les opinions. D'autres personnes, trouvant plus commode de recevoir leur journal à domicile, se le font envoyer tous les matins, et ce sont d'ordinaire de jeunes enfants que l'on charge de ce soin. Croirait-on que les agents de police et les sergents de ville arrêtent et font provisoirement incarcérer ces enfants comme colporteurs non autorisés, par cela seul qu'ils portent quelques numéros dans le voisinage et parcourent ainsi chaque matin un trajet à peu près aussi long que celui de la rue du Croissant à la rue des Jeûneurs !

— On écrit de Paris à l'*Indépendance Belge*:

« La loi sur la déportation, qui devait être discutée très promptement, reste à l'état de rapport. Un légitimiste à qui je demandais, ce matin, pourquoi ce projet, accueilli par la majorité avec tant d'empressement, semblait condamné à un oubli volontaire, me répondit : « Que voulez-vous? Après les » élections du 10 mars, on a le droit de s'attendre » à tout. Aussi on ne se presse pas de voter une loi, » bonne en elle-même, c'est vrai, mais mauvaise si » on devait l'appliquer à ceux qui l'ont faite. Donc, » on regarde d'où vient le vent. »

— Les journaux rapportent souvent des exemples de combustion instantanée; le département de l'Allier vient d'en offrir un cas bien circonstancié. Dans une commune voisine d'Huriel (Allier) un vieillard âgé de 65 ans avait l'habitude de s'adonner avec excès aux liqueurs fortes; ces libations fréquentes l'avaient fait arriver peu à peu à un état complet d'abrutissement, qu'aggravait encore l'usage immodéré du tabac à fumer.

Il y a quelques jours, lorsqu'il allumait sa pipe avec un morceau de papier, on ne fut pas peu étonné de voir s'échapper de sa bouche des flammes bleuâtres. Son haleine, imbibée d'esprit alcoolique, avait pris feu. La combustion se propagea rapidement à l'intérieur, et au bout de quelques heures il expirait dans d'atroces souffrances. Cet exemple a paru faire une vive impression sur toutes les personnes témoins de cet étrange spectacle, et il ne s'est pas bu pendant la semaine un verre d'eau-de-vie dans la commune. (*Constitution de l'Allier.*)

— On lit dans un journal du Nord :

« Une épouvantable catastrophe vient d'arriver dans une des houillères du bassin de Flenu, à Quaregnon. Vendredi, vers onze heures du soir, un coup de feu grisou, occasionné, dit-on, par l'imprudence d'un mineur qui avait ouvert un instant sa lampe, a éclaté au puits Sainte-Marie-Joseph n° 1, du charbonnage du Rien-du-Cœur à Quaregnon. Quatre-vingt six ouvriers travaillaient dans cette fosse. Onze seulement, qui se trouvaient dans la partie supérieure, ont pu s'échapper sains et saufs. Tous les autres, au nombre de 75, ont probablement péri dans les galeries. Samedi, vers midi, quarante-six cadavres avaient déjà été remontés de la fosse.

» Le puits n° 1 est le moins important de tout le charbonnage. Si l'explosion avait eu lieu dans le puits voisin, n° 2, elle aurait fait quatre ou cinq cents victimes. »

— La douane de Lille a opéré à la station du chemin de fer, une saisie importante de tabac qu'un expéditeur belge cherchait à introduire en fraude. Le moyen employé était d'énormes blocs de pierre creusés, bourrés de la marchandise prohibée et mastiqués ensuite avec une habileté qui rendait impossible la découverte du joint.

Un chargement de ces blocs fut arrêté à la gare; les agents essayèrent si, à l'aide d'un marteau, ils s'appercevraient du vide; mais ces pièces étaient tellement remplies, qu'elles résonnaient comme si elles eussent été massives. On résolut néanmoins d'en briser une; et, après quelques coups de masse, on vit s'échapper des flancs de la pierre un torrent de tabac en poudre. Il y avait quatre de ces blocs, divisés en six cases chacun. Le tabac recueilli s'élève à 629 kilog.

Le wagon sur lequel cette fraude a été saisi se trouve confisqué; aussi les employés du chemin de fer, furieux d'être les premiers dupés, ont immédiatement cherché à connaître les expéditeurs. Par le télégraphe électrique, ils ont averti à la station d'Albert, pour laquelle les pierres étaient en destination, de surveiller les complices des fraudeurs, qui, sans doute, attendaient le convoi.

Nous ignorons si effectivement on a pu, de cette manière, rencontrer quelques-uns des coupables.

— On lit dans l'*Echo de Vésone* :

» Une affaire criminelle très grave préoccupe en ce moment le département de la Charente.

» Le curé d'une commune voisine d'Angoulême est accusé d'avoir entretenu des liaisons criminelles avec la femme d'un médecin.

» La servante aurait été renvoyée et aurait été indiscrète.

» A la suite de ses indiscrétions, elle aurait été rappelée par le curé, qui l'aurait reprise à son service. Elle n'aurait pas tardé à tomber malade. Le curé et la femme du médecin lui auraient donné exclusivement leurs soins.

» La fille est morte. Cette mort a été annoncée à la famille de manière à donner des soupçons. Cette circonstance, jointe à l'enterrement précipité de cette fille, a donné l'éveil à la justice. L'exhumation a eu lieu, et la présence de l'arsenic a été connue dans le corps de la victime.

» Le curé et sa complice sont inculpés d'avoir donné la mort à cette jeune fille pour ensevelir leur secret avec elle.

» Ce terrible drame a failli se dénouer par un suicide. Le mari, qui est un homme très honorable, et qui est convaincu de l'innocence de sa

femme, ne pouvant pas supporter le double déshonneur qui l'atteint, a proposé à sa femme et à son jeune enfant d'en finir avec la vie.

» La proposition fut acceptée, et un réchaud, placé dans la chambre à coucher des deux époux, allait les asphyxier tous les trois, quand le père, voyant son enfant suffoqué, ne put résister au sentiment de la paternité, qui le poussa à aller entr'ouvrir une porte. L'air s'introduisit dans l'appartement et les empêcha de succomber.

» L'instruction se continue avec activité.

NOUVEL EXPLOIT DE GÉRARD, LE TUEUR DE LIONS. — Ce célèbre chasseur, aujourd'hui sous-lieutenant au 3e de spahis, vient d'augmenter encore sa réputation par un prodigieux fait de chasse dont voici la relation écrite par lui-même :

« Constantine, le 7 février 1850.

« Mon cher ami,

» Deux lions, venus je ne sais d'où, parcouraient le cercle de Constantine, vivant aux dépens du prolétaire : ils se trouvaient dans le pays des Seguia lorsque j'y arrivai moi-même. C'était le 20 janvier dernier. Le douar qui m'avait reçu fut visité par eux pendant la nuit. Le lendemain, de bonne heure, je gagnais un des hauts plateaux de Zérazer, cette montagne où j'ai tué mes derniers lions en février 1849. Dix Arabes faisaient le bois du nord au sud ; dix autres venaient du sud au nord. Le rendez-vous était au milieu de la crête, sur un beau plateau.

» Les quêteurs du nord n'avaient rencontré que des voies surneigées. Ceux du sud, plus heureux, tombèrent sur le repaire des lions, qui furent étonnés qu'on les éveillât de si bonne heure. Ils allèrent se rembûcher non loin de là, en témoignant leur mauvaise humeur à leur manière.

» Le cheick des Seguia, qui vint au rapport, me dit que l'un des lions paraissait protéger l'autre et ne se serait pas le combat.

» J'arrivai près du repaire vers les deux heures de l'après-midi ; les lions ne l'avaient pas quitté. Un groupe d'Arabes, restés en observation, me dirent que l'un d'eux était sorti plusieurs fois du massif et avait témoigné de la colère.

» Après avoir fumé plusieurs pipes et fait placer en lieu de sûreté un officier du bureau arabe qui m'accompagnait, j'ordonnai à tous les Arabes, moins celui qui portait mes armes, de descendre la vallée, afin de ne plus inquiéter les lions.

» Cette manœuvre réussit. A peine avaient-ils disparu qu'un lion sortit du massif et se dirigea vers moi ; le second le suivait à cinquante pas ; ils arrivaient droit à moi. J'étais assis sur un rocher qui dominait la position, et auquel on parvenait par d'autres rochers coupés par des crevasses. L'Arabe qui portait mes armes était à côté de moi. Je pris la carabine Devisme et l'armai ; j'armai également la carabine de réserve à un coup et la laissai entre les mains de l'Arabe, après l'avoir rassuré et lui avoir dit de me la passer dès que j'aurais fait feu de mes deux coups. Le premier lion, ayant sauté sur les gradins inférieurs du rocher, me regarda. J'allais presser la détente, lorsqu'il se tourna vers son compagnon : ce mouvement me présenta si bien l'épaule droite, que je n'hésitai pas.

» Au coup de feu, il tomba en rugissant, fit un effort pour se relever et retomba ; il était hors de combat. Le second était déjà au pied du rocher, la queue au vent, le verbe haut ; il reçut le premier coup un peu en arrière de l'épaule, à dix pas de son camarade ; il fléchit, se releva, et d'un bond immense arriva sur le rocher même où je me trouvais. Prendre la carabine des mains de l'Arabe, ajuster le lion à la tempe, faire feu et le tuer sur place, à quatre pas, tout cela s'opéra par la protection de saint Hubert, notre patron, en moins de temps que j'en mets à vous le dire. Le coup de grâce fut donné au premier, et tout fut dit. » (*Écho d'Oran.*)

Les livraisons 1 et 2 de l'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par P.-F. TISSOT, membre de l'Institut, professeur au collége de France, suivie de l'HISTOIRE DE L'EMPIRE, DE LA RESTAURATION ET DU RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE, par CH. RIBEYROLLES, ex-rédacteur en chef de la *Réforme, proscrit*, est publiée en 150 livraisons à 25 cent., illustrées de 50 gravures sur acier par RAFFET, viennent de paraître chez les éditeurs Michel et comp., rue Saint-André-des-Arts, 27. Nous recommandons ce livre à tous les démocrates.

— M. Petin donnera tous les jours, à deux heures précises, une séance de démonstration de son système de direction aérienne, au Palais National.

Entrée, rue de Valois, 1.

— La guerre est aujourd'hui déclarée entre tous les fabricants de bougies, c'est à qui les vendra à meilleur marché. Or, chacun sait combien la BOUGIE DE LA PLATA l'emporte sur toutes les autres par sa supériorité; en effet, chaque soir la foule encombre le N° 51 de la galerie Vivienne, où le dépôt se trouve établi. Bientôt la bougie de la Plata éclairera tout Paris, en dépit de l'infecte et classique chandelle dont le règne est depuis longtemps passé.

THÉATRES.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin. — Aujourd'hui vendredi, relâche. — Mardi, la première représentation de *Toussaint-Louverture*, drame historique en 5 actes et en vers, avec cinq décors nouveaux et une mise en scène que l'on dit des plus brillantes et des plus pompeuses. *M. Frédéric-Lemaître*, le grand artiste que l'on n'a pas vu depuis longtemps, fera sa rentrée dans le rôle de *Toussaint*, et Mlle Léa Félix, sœur de Mlle Rachel, débutera par celui d'*Adrienne*.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	36 f.	[illegible] f.	9 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	33	17	[illegible]

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Boulard; libr. Bruxelles, Michel libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 28 mars 1850.

Le commencement de la Bourse était encore en hausse sur la cote d'hier. Quelques bons achats avaient eu lieu dans la coulisse, et le cours moyen était très demandé avant l'ouverture du parquet. On a en outre affiché un escompte de 17,500 fr. de rentes 5 0/0, lequel a contribué à raffermir le nouveau les inscriptions sur la place. Aussi la rente, qui était hier à 89 80, a remonté assez franchement à 90-15, et plus tard à 90-40. Mais, à partir de deux heures, de nouvelles offres ont fait rétrograder les cours ; on a fléchi lentement à 90-15. Mais un quart-d'heure avant la clôture, les demandes du comptant, provoquées par les escomptes, ont ramené à 90-35 à terme et à 90-50 au comptant.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
89 95	5 0/0 j. mars.	cpt.	90 30	90 50	90 15	90 50
89 90	5 0/0	fin c.	90 15	90 45	90 10	90 35
»» »»	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »
72 »»	4 0/0 j. sept.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	72 »»
55 90	3 0/0 j. m.	cpt.	55 85	55 9	55 80	55 90
55 40	3 0/0	fin c.	55 70	55 90	55 70	55 90
85 10	5 0/0 Piém.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	85 25
85 »»	5 0/0	fin c.	84 95	85 »»	84 95	85 »»
2180 »»	Banq. France	cpt.	2190 »»	2200 »»	2190 »»	2200 »»
760 »»	Paris-Orléans.	cpt.	712 50	770 25	762 50	767 50
770 »»	Libérés	31 c.	765 »»	767 5	765 »»	766 3

Préc. clôt.			1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
[illegible]	Rouen	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
530 »»	Libérés	31 c.	[illegible]	[illegible]	530 50	530 »»
[illegible] 75	Havre	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	330 »»
»» »»	Libérés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
[illegible]	St-Germain	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	380 »»
[illegible]	Versailles r. d.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	130 »»
135 »»	Versailles r. g.	cpt.	140 »»	142 »»	[illegible]	142 50
[illegible]	Mars.-Avign.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	190 »»
»» »»	Libérés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	190 »»
112 75	Bâle	cpt.	113 »»	115 »»	112 75	112 75
»» »»	Boulogne	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»»
»» »»	Libérés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
427 50	Nord. j. juill.	cpt.	430 50	430 »»	427 50	4?6 75
[illegible]	300 payés	31 c.	426 75	426 75	427 50	426 75
311 50	Centre	cpt.	312 50	312 50	310 »»	311 25
310 »»	Libérés	31 c.	312 50	312 50	310 »»	312 50
236 25	Bordeaux	cpt.	237 50	[illegible]	237 50	236 75
»» »»	475 payés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
238 75	Nantes	cpt.	236 75	[illegible]	238 75	237 75
»» »»	250 payés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
336 25	Strasbourg	cpt.	»» »»	336 75	336 25	336 25
336 50	335 payés	31 c.	»» »»	»» »»	»» »»	337 50

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, à [illegible]	[illegible]	Bons du Trésor	5 o/o
— Nouvelles	1135 »»	Zinc V.-Montagne	2300 »»
De la Seine, j. juillet	[illegible] »»	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	[illegible]	Belgique, 5 0/0 1840	99 o/o
— (nouvelles) 1849	995 »»	— 5 0/0 1842	99 o/o
Havre, Jouiss. mars	»» »»	Espagne, dette activ.	»» o/o
— nouvelles	970 »»	— dette differ.	36 7/8
Rouen, 4 0/0	[illegible]	Naples, Réc. Rothsch.	92 o/o
Liste civile	1000 »»	Rome, Empr. à déc.	76 3/8
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	77 o/o
Quatre-Canaux	[illegible]	Piémont, Obl. à 4 0/0.	»» o/o
		— Obl. nouv. 0/0.	9?? »»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 29 Mars.

VAUDEVILLE. — Les Quatre coins de Paris, les Saisons, Pas de fumée.
VARIÉTÉS. — Chercheuses d'or, Colombine.
GYMNASE. — Monck, Mme de Cérigny.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Savonnette.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Misel ou le lutin du foyer, Le comment du mal.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon, les Dettes criardes.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THÉATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Ouvrier, Cendrillon, la Barbe, les Mitrons.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] Année, N° 88. Samedi 30 Mars 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉPARTEMENTS. ... 9 f. ... 17 f. ... 32 f.

ASSOCIATION

[illegible]

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 29 MARS.

L'Agonie de la Réaction.

Au lieu de conseiller au pouvoir des concessions [illegible] urgentes par les élections du 10 mars, les journaux de la réaction redoublent d'intolérance, d'aveuglement et de fureur. L'*Assemblée nationale*, après avoir blâmé les nouveaux projets de loi contre la presse, non parce qu'ils violent toutes les libertés, mais parce qu'ils atteignent le commerce des feuilles honnêtes et modérées, soumet au gouvernement le projet suivant, exclusivement dirigé contre les feuilles démocratiques :

Art. 1er. Toute [illegible] de moins de [illegible] feuilles d'impression ne pourra être publiée sans au préalable être déposée [illegible] jours d'avance au parquet du procureur de la République.

Ce délai ne sera que de 24 heures, si l'auteur, imprimeur ou éditeur dépose un cautionnement de 3 000 fr. sur la demande du parquet.

Art. 2. Tout imprimeur dont les brochures auront été trois fois condamnées sera obligé de céder son brevet avec les mêmes formes qu'un office public.

L'auteur ou l'éditeur, [illegible], seront privés de tous droits d'éligibilité, de tout traitement et de toute fonction publique.

Art. 3. Les écrits politiques d'un condamné ou contumace ne pourront être publiés qu'avec la permission du tribunal qui les a condamnés.

Art. 4. Tout conseil donné pour la perpétration d'un attentat contre la religion, la famille, la propriété, appartiendra de plein droit à la juridiction qui doit connaître de l'attentat lui-même.

Art. 5. A la seconde condamnation, un journal sera suspendu.

Art. 6. Tout cautionnement est progressif; il reste fixé à 24 000 fr.; il sera augmenté de 10 000 francs à chaque condamnation subie par le journal.

Art. 7. Le règlement de ce dernier article rentre dans la juridiction des tribunaux ordinaires, qui suspendent ou suppriment le journal, en cas de non exécution.

Art. 8. Toute entreprise de journal est soumise à une patente de 10 000 fr. à Paris, de 5 000 dans les villes de 50 à 100 000 âmes et de 2 000 fr. dans les autres cités.

Nous n'attacherions aucune importance à cet accès de folie si la correspondance parisienne de l'*Emancipation* belge ne nous apprenait que les rêves de l'*Assemblée nationale* ont été pris en considération par la commission de la Presse.

Ainsi, il paraîtrait que la mesure de l'élévation du cautionnement après chaque condamnation, comme garantie rendue nécessaire par le délit, aurait des chances d'être adoptée.

La suspension après condamnation paraît aussi devoir être introduite dans la loi. Cette suspension prononcée contre un journal condamné pour délit de presse, serait une peine extrêmement grave, car elle le frapperait dans ses intérêts et l'empêcherait de reparaître même momentanément sous un autre titre, puisqu'il lui faudrait un nouveau cautionnement, et que dans cette lutte contre les lois il pourrait être frappé encore de suspension par les cours de justice.

Les journaux de la réaction se sentent vaincus : le triomphe européen de la démocratie est décidé, c'est une pure question de temps. Les journaux réactionnaires le comprennent, et leur désappointement tourne à la folie caractérisée. Le *Courrier de la Gironde* débute ainsi :

On nous a presque traités d'extravagants lorsque nous avons émis le vœu que le siége du gouvernement fût transféré hors de Paris. Il faut cependant bien le reconnaître devant l'expérience des faits, nous n'aurons en France ni d'ordre réel ni de véritable liberté tant que cette mesure ne sera pas adoptée.

La feuille visionnaire prend à partie les membres du gouvernement provisoire et leur reproche amèrement de ne pas avoir effectué le déménagement du pouvoir de Paris en province. Se figure-t-on les membres du gouvernement provisoire quittant Paris? Paris leur eût dit, comme à Charles X et à Louis-Philippe, une fois hors barrière : *Bon voyage!* puis il se fût donné un gouvernement nouveau, car Paris n'est pas dans la France un élément semblable aux autres, c'est la tête, il faut en prendre son parti.

Voici dans quels termes envenimés le *Courrier de la Gironde*, qui ne sera pas poursuivi, excite à la haine et au mépris du gouvernement de la République :

Mais il aurait fallu pour cela que les membres du gouvernement provisoire eussent été des patriotes dévoués au bonheur de la France, et non point d'ineptes charlatans, n'ayant pour tout mérite que leur audace. *Nous ne voulons pas dire par là que ces hommes d'Etat de contrebande eussent fondé la République en France, parce que ce tour de force nous paraît plus difficile que de faire pousser un arbre après l'avoir planté les racines en l'air*; mais du moins ils auraient ainsi fait preuve de quelque logique et de quelque sincérité.

Et plus loin :

Ayant à leur disposition le ramassis de vauriens qui pullulent dans les tapis francs du département de la Seine, les auteurs du grand crime politique du 24 février projetaient de dominer le pays par les baïonnettes avinées de leurs clubs.

Le *Courrier de Marseille*, qui ne sera pas poursuivi non plus, montre ce touchant respect pour la République et le suffrage universel :

Et lorsqu'il a été permis à une poignée de conspirateurs et de faubouriens de renverser la monarchie, de brûler un trône qui avait pendant quatorze siècles enfoncé ses racines dans le sol; lorsqu'ils se sont arrogés par la violence et la surprise le droit de proclamer la République et d'imposer à la France entière une forme de gouvernement qui la glaça de stupeur, la France n'aurait pas le droit à son tour de modifier une Constitution vicieuse dans son principe, funeste dans ses conséquences, et de réformer une loi électorale qui l'entraîne visiblement, fatalement, au fond de l'abîme!

Ou il faut que la France périsse dans les convulsions;

Ou il faut qu'elle se hâte de réviser la Constitution Marrast et de réformer la loi électorale, qui *n'est qu'un jeu de hasard dont les cartes biseautées livrent toutes les chances aux fripons politiques.*

Nous ne demandions pas sérieusement qu'on punisse les ennemis forcenés de la République, il nous suffisait d'obtenir la paix et la sécurité pour les citoyens qui la défendent. Sûrs de la blessure mortelle incurable faite aux priviléges par l'institution irrévocable du suffrage universel, nous sommes sans courroux contre la presse réactionnaire. Nous la plaignons sincèrement d'avoir une agonie aussi convulsive.

De bons chrétiens devraient mourir plus tranquillement.

SOUSCRIPTION NATIONALE

AU PROFIT DES INSTITUTEURS RÉVOQUÉS POUR CAUSE POLITIQUE.

L'appel que nous avons adressé, il y a quelques jours, aux amis de l'enseignement primaire, a été favorablement accueilli, non seulement à Paris, mais encore dans les départements. Partout des souscriptions s'organisent au profit des instituteurs calomniés et persécutés par la réaction monarchique. Des comités, semblables au comité central, s'établissent dans les chefs-lieux de département. Nous ferons connaître prochainement à nos lecteurs les premiers résultats de cette souscription, dont tous les républicains ont compris dès le premier moment l'importance et la nécessité.

Les versements sont reçus par tous les journaux républicains de Paris et des départements.

Classification des Idées du Socialisme (1).

Opérer une synthèse du Socialisme, c'est formuler la science sociale.

Pour formuler une science, il faut faire une classification préalable de tous les matériaux appartenant à cette science.

Une classification seule peut permettre de grouper les faits sociaux suivant leurs points similaires, et d'établir le rapport de ces groupes entre eux et avec les lois générales de la science.

Nous avons déjà eu occasion de le dire (2) et nous le répétons : c'est à ce défaut de classification, c'est à l'état confus, incohérent de leurs propositions les plus urgentes qu'il faut attribuer l'impuissance pratique des socialistes jusqu'à ce jour, la vulnérabilité de leurs projets et la majeure partie des préventions fâcheuses dont ils sont l'objet.

Pour ne pas tomber dans la même faute, nous devons éclairer notre marche par une classification méthodique des termes du problème social.

Le Socialisme, considéré comme science sociale, embrasse incontestablement toutes les institutions essentielles de la société : donc rien de ce qui se passe dans la société ne doit lui être étranger.

Or, dans la société, il y a deux ordres de faits bien tranchés, parfaitement distincts.

L'un embrasse tout ce qui a rapport à la forme légale des sociétés, à leur mécanisme administratif, à leur constitution gouvernementale; cet ordre de faits s'appelle *la politique*.

L'autre est le domaine des transactions libres, des forces actives, des institutions industrielles. Ces forces et ces institutions constituent ce qu'on appelle *l'économie sociale*.

Le Socialisme doit donc éclairer d'une égale lumière ces deux ordres de faits, et résoudre les questions de l'ordre politique comme celles de l'économie sociale. Si le Socialisme est réellement une science, et nous n'en doutons pas, il doit avoir, en politique comme en économie sociale, des principes simples, absolus, des lois positives, évidentes, hors de discussion et de contestation pour toutes les écoles.

Nous espérons démontrer que ces lois fixes, immuables existent, et qu'il doit suffire de les constater pour mettre un terme à cet état d'imprévu, d'anarchie, d'empirisme, de chaos dans lequel la politique et l'économie sociale se débattent.

Cette existence d'une science fixe en politique est généralement niée par les hommes d'Etat actuels. Pour eux, le mécanisme du gouvernement et de la société elle-même n'est qu'une question d'expédient, changeant avec les circonstances; chaque jour doit suffire à sa tâche, et la combinaison péniblement élaborée la veille réclame le même labeur le lendemain. C'est le double travail de Sysiphe et d'Encelade. La négation de tout principe politique est la source de toutes les convulsions. Si nos empiriques gouvernementaux avaient pu reconnaître qu'il y a des lois naturelles pour les sociétés humaines comme il y en a pour toutes les créations, ils auraient épargné aux peuples bien de stériles et douloureuses agitations.

En admettant que le Socialisme embrasse aussi bien la question politique que la question économique, nous avons les premiers termes d'une classification.

Donc, le premier devoir d'un Socialiste est de rechercher à quel ordre de faits appartient tel système ou tel projet de réforme; s'il est principalement politique, c'est-à-dire du ressort des lois, de l'administration générale du pays; s'il est principalement économique ou du ressort du libre arbitre individuel.

Cette première classification faite, il en reste d'autres à établir.

L'Humanité, dans son mouvement organique matériel, accomplit deux fonctions : elle produit,

(1) Voir les numéros des 22 et 26 mars.

(2) *Socialisme appliqué à la production, à la circulation et à la consommation*, en vente à la Librairie sociétaire. Prix : 25 c.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 30 MARS 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE (1)

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

V

LA QUENOUILLE DE PÉNÉLOPE.

Le docteur Rondibilis Alcofribas avait fait environ cent pas en longeant la muraille du clos de la Devinière, et il était arrivé au point où le chemin de Seuillé se croise avec celui de la roche Clairmaut, lorsqu'il vit venir à lui un quidam assez mal en point, qui paraissait être là pour attendre quelqu'un. Cet homme était « beau de stature et élégant en tous » linéaments du corps, mais tant mal en ordre, qu'il » semblait être échappé des chiens, ou mieux ressemblait un cueilleur de pommes du pays du Perche. » Maître François, que nous venons de citer ici, regarda attentivement cette figure, croyant bien y trouver quelque chose de connaissance; et de fait, le quidam avait, quant aux Rabelais, un air de famille si prononcé, qu'il eût été difficile de le méconnaître longtemps pour un des leurs. A part qu'il marchait un peu en poussant le ventre en avant et en laissant trimballer sa tête comme le silène de la Cave-Peinte; il avait dans toute sa personne un certain air de distinction mal gardée. Ses regards un peu ternes pouvaient passer pour très doux avec un peu de bonne volonté; et c'est ce qui expliquerait l'illusion de la pauvre Violette qui, en un beau jour de printemps, avait embelli ce garnement de toutes les tendresses de son âme, et s'était prise à l'aimer d'amour.

Nous avons déjà reconnu ce fripon de neveu qui tenait alors pour son oncle le cabaret de la Lamproie, ou plutôt qui le laissait gérer par cette grosse servante aux mains rouges, devenue maîtresse chez lui, au grand profit de frère Jean.

— Monsieur le docteur, dit-il en prenant un air câlin et en rajustant les boutons de son pourpoint, vous venez de la Devinière?

Vous m'avez vu sortir, dit maître François.

— Comment se porte mon oncle très honoré, messire Thomas Rabelais de la Devinière?

— Que n'entrez-vous lui demander à lui-même?

— On ne me laisserait jamais parvenir jusqu'à lui. Vous ne savez donc pas que le damné de frère Macé Pelosse... Mais vous ne connaissez pas peut-être père Macé Pelosse le grand zélateur, où je me donne au diable, de la religion de saint Benoît? Il s'est emparé de l'esprit de mon oncle et de sa porte, vous avez dû le voir; c'est un petit moineton jaunâtre et sournois, qui ne sort pas de la chambre du malade. Il a donné le mot au métayer Guillaume, qui est tout à sa dévotion depuis qu'en mourant sa femme se confessa au frère Macé; ce qui, je crois, la fit mourir huit jours plus tôt de la peste, tant le frère a mauvaise bouche. Vous comprenez cependant bien, monsieur le docteur, que je veux savoir des nouvelles de mon oncle, et que je ne voudrais pas le laisser mourir sans m'être réconcilié avec lui.

— Que lui avez-vous donc fait?

— Rien, sur mon honneur! Mais j'ai fait, je crois, quelque chose à une petite qu'il protégeait sans l'avoir jamais vue, bien qu'elle fût presque notre voisine. Mais vous devez bien savoir tout cela, docteur, puisque vous avez passé quelques instants chez elle, à la Roche-Clairmaut, avant de venir voir mon oncle. Tout se sait bien vite dans la campagne.

— Je suis allé en effet ce matin chez une belle jeune femme qui vient de mettre au monde, il y a un mois à peine, un enfant beau comme un Cupidon et vermeil comme un Bacchus. Est-ce vous qui en êtes le père?

— Mais... c'est selon. Cela dépendra beaucoup de mon oncle. Dites-moi cependant, est-il bien bas? a-t-il la fièvre? parle-t-il? garde-t-il le lit?

— C'est selon, dit à son tour le docteur en souriant, cela dépend beaucoup de son neveu qui le rajeunirait, dit-il (c'est de maître Thomas que je parle), si lui, le neveu, voulait prendre une conduite plus régulière. Mais parlons s'il vous plaît de cette pauvre Violette. Comment diable, grand mauvais sujet que vous êtes, avez-vous pu séduire et tromper une si sage et si bonne fille?

Bon!. ce n'est pas moi qui l'ai séduite. Je ne m'en flatte pas, et je la crois plus séduisante que moi de toutes manières. Quant à la tromper, je m'en suis bien gardé, et si je ne lui convenais pas, c'était elle-même qui se trompait. Ai-je pris un nez de carton pour aller la voir? ai-je exagéré l'élégance de mes braguettes? lui ai-je proposé de brûler ensemble des cierges devant saint Nytouche? point. J'ai voulu faire avec elle un transon de chère-lie. Mais je n'ai jamais pu lui égayer le cœur. En se laissant embrasser elle pleurait. Le soir, quand j'étais près d'elle et que je voulais batifoler, elle me faisait taire et passait des heures à regarder les étoiles en me serrant la main, tandis que de l'autre j'étouffais sur ma bouche des bâillements démesurés. En honneur, elle est bien gentille, mais elle est aussi par trop ennuyeuse.

— Que ne la laissiez-vous tranquille.

— Eh! que ne me laissait-elle en repos? est-ce ma faute à moi si pendant deux mois et demi ses yeux m'ont fait tourner la tête?

— Non, sans doute, mais c'est bien votre faute si vous l'avez abandonnée après l'avoir rendue mère.

— Eh bien, c'est ce qui vous trompe encore : je ne l'ai pas abandonnée; c'est elle qui ne veut plus me voir.

— Vous l'avez sans doute offensée?

— Oh! mon Dieu, non, elle s'est offensée elle-même en s'apercevant à la fin que je bâillais à n'y plus tenir quand je restais longtemps près d'elle.

— Elle a pensé alors qu'elle vous ennuyait.

— Probablement; et voyez l'injustice! Ennuyer

(1) Voir les numéros des 13, 16, 19, 20, 23, 26 et 27 mars.

elle consomme. Ces deux fonctions en ont engendré une troisième qui les relie entre elles, et qu'on appelle la circulation.

Ces fonctions de la société peuvent se classer ainsi :

PRODUCTION	*Agriculture.* *Manufacture.*
CIRCULATION	*Banque.* *Commerce.*
CONSOMMATION	*Ménage isolé.* *Ménage collectif.*

Ces trois fonctions, quoique liées dans leurs rapports généraux, sont essentiellement séparées, distinctes dans leurs bases. Chacune d'elles demande des institutions qui lui soient propres.

Par conséquent, tout système, tout projet de réforme économique doit pouvoir être appliqué bien clairement, bien nettement à chacun de ces termes. A défaut de cette spécialisation, tout devient confus et inintelligible.

En effet, il est facile de comprendre que la production puisse être réformée par l'association, sans que la consommation et la circulation éprouvent le moindre changement. Quand le pays serait couvert d'associations industrielles et agricoles, la banque et le commerce pourraient continuer leurs excès d'agiotage et de spéculation vénale à peu près comme aujourd'hui.

D'un autre côté, on pourrait changer de fond en comble le mode actuel de la banque et du commerce; on pourrait supprimer, au moyen de bonnes institutions, l'agiotage et la spéculation vénale, sans que pour cela le travail et le capital aient entre eux de plus équitables relations. Rien n'empêcherait la misère et la concurrence anarchique de ruiner et de décimer les travailleurs.

Enfin, la consommation elle-même pourrait, à la rigueur, être réformée par la cité ouvrière, par le ménage sociétaire, et atteindre à son maximum d'économie, sans qu'aucune des mauvaises conditions de la production et de la circulation actuelles fût changée.

Il est donc évident que tout système qui ne distingue pas la production, la circulation et la consommation et ne les réforme pas simultanément à une égale profondeur, est incomplet, insuffisant.

C'est pour avoir négligé cette distinction que la plupart des socialistes (nous en exceptons l'Ecole sociétaire) n'ont pu prévoir complétement l'opinion, et ont vu échouer leurs plus courageux efforts. Ils ont espéré résoudre le problème tout entier, tandis que leur théorie n'était réellement applicable qu'à un de ses termes.

Ainsi, M. Proudhon ne s'est point aperçu que le Banque du peuple, en cas même de succès, ne pouvait trancher que la question de la banque, c'est-à-dire de la circulation des signes d'échange, et qu'elle ne donnait aucune solution aux difficultés de la circulation des produits eux-mêmes, au commerce, à plus forte raison à la production et à la consommation.

Ou bien, si M. Proudhon s'est vu entraîné par les instances de ses amis, sinon par la logique, à annexer à son système particulier de banque l'ébauche d'institutions destinées à modifier les fonctions du commerce, de la production et de la consommation, il ne l'a fait que malgré lui et par des procédés confus, impraticables. Victime d'un mirage, dominé par le désir de faire entrer de force dans son projet de banque la solution de toutes les difficultés qui se dressaient peu à peu devant lui, il a dénaturé, en les subordonnant à la Banque du peuple, des réformes fondamentales qui ne peuvent appartenir qu'à des institutions parfaitement indépendantes de la question du crédit gratuit.

Quand il s'écriait avec orgueil : « Tout le socialisme est dans le Banque du peuple ! » M. Proudhon se trompait cruellement ; il n'y avait dans l'idée de cette banque qu'une parcelle du socialisme.

Il en est de même de M. Louis Blanc. Volontiers il se fût écrié aussi : « Tout le socialisme est dans l'association égalitaire des ouvriers entre eux. » Car il ne doutait pas que ce mode d'association fût la solution entière du problème économique. Eh bien! en admettant, ce qui est très contestable aujourd'hui, le succès de ce mode d'association, ce n'était là ni une solution de la question du crédit, ni celle du commerce, ni celle de la consommation, pas même celle de la production, mais tout au plus celle des quelques branches du travail manufacturier qui peuvent se passer d'usines et de capitaux. Quant à la grande industrie, quant à l'agriculture, elles demeuraient et elles demeurent complétement en dehors de ce mode d'association. Cette insuffisance est la principale cause de l'insuccès des théories de M. Louis Blanc.

Il résulte de ce qui précède que lorsqu'il s'agit d'étudier un système socialiste, après avoir distingué entre l'ordre politique et l'ordre économique, on doit, si ce système est de ce dernier ordre, opérer une sous-classification et le placer soit dans le domaine de la production, soit dans celui de la consommation, soit dans celui de la circulation.

Cette sous-classification ne suffit pas encore. Il faut en opérer une troisième, et reconnaître si ce projet de réforme est ou n'est pas immédiatement applicable, s'il est du présent ou de l'avenir.

Un système est applicable, il est du présent si, acceptant la société telle qu'elle est, il gagne l'opinion de la majorité, ou bien en réfère à l'expérience libre, et puise dans l'organisation même de cette société les éléments nécessaires pour l'élever à un état supérieur.

Il n'est pas immédiatement applicable, il est de l'avenir, s'il exige, pour être mis en pratique, des institutions et des usages différant essentiellement des usages et des institutions du monde actuel.

Cette distinction est, on le comprend, de la plus haute importance. En disséminant ses efforts sur des propositions impossibles, qui réclament la transformation préalable de la société, et dont l'avenir sera seul juge, le Socialisme s'expose à des complications terribles, à des réactions aveugles, et se voit forcé d'ajourner tous ses bienfaits. Au contraire, en concentrant toutes ses forces sur la transformation préalable de l'état des choses, il ouvre une carrière illimitée aux améliorations sociales, et prend la voie la plus directe, la plus sûre pour la réalisation complète de son idéal.

A la rigueur, l'ASSOCIATION elle-même, en tant que système général de réforme, est plutôt un idéal d'avenir qu'un procédé immédiat. Toute association pour être complète, normale, féconde et durable, exige une préparation préalable des esprits et du terrain. L'association, c'est la solidarité intime et directe entre les associés, la responsabilité réciproque d'homme à homme, supposant l'exercice de la volonté, la liberté de choix, la moralité des parties, et, par dessus tout, la sympathie qui doit exister entre eux. L'association est, sans doute, le moyen de son propre but ; mais il est clair que ce moyen ne peut conduire que graduellement au but définitif. Une société en proie, depuis des siècles, à la fourberie, à l'ignorance, au mensonge, au vol, à la méfiance des classes et à l'antagonisme des intérêts, a besoin, pour associer des éléments si hostiles, si dissemblables, d'une série de précautions transitoires, d'épreuves progressives et de garanties générales.

C'est en déterminant lui-même ces conditions de succès immédiat que le Socialisme dissipera toutes les alarmes, toutes les colères dont il est l'objet, et ralliera rapidement les suffrages de tous les hommes d'intelligence et de cœur.

Au moyen des trois procédés de classification que nous venons de decrire, nous examinerons rapidement les systèmes socialistes les plus connus, en indiquant ceux qui peuvent entrer dans une synthèse immédiate, et surtout ceux qui sont les plus pratiques. Nous préciserons ensuite cette synthèse.

FRANÇOIS COIGNET.

(La suite prochainement.)

Le gouvernement veut, à ce qu'il paraît, compléter la série des mesures compressives, commencée par les deux projets de loi sur la presse et les réunions électorales, projets qui, selon les bruits qui circulent, et dans l'attente de l'Assemblée ne permet pas de douter, sont loin d'être accueillis par la majorité comme l'espérait le pouvoir.

Un projet de loi sera prochainement présenté à la chambre. D'après ce projet, les correspondances autographiées et lithographiées seraient assimilées aux journaux, quant au timbre et au cautionnement. Cette mesure n'est en réalité dirigée que contre les deux ou trois correspondances indépendantes qui se publient à Paris, et que leur prix réduit permet aux journaux des départements de recevoir. (*Estafette.*)

Les Elections de Saône-et-Loire.

Le *Constitutionnel*, appelant à son aide l'arithmétique, s'efforce de prouver que l'élection du 10 mars a été un triomphe pour la réaction. Il met notamment en regard la majorité de quatorze mille voix que le parti démocratique vient d'obtenir dans Saône-et-Loire, et cette autre majorité de trente-quatre mille voix qu'avait obtenue le même parti aux élections générales du mois de mai. Puis il s'écrie que la société est sauvée!

Vraiment, ces honnêtes journaux de la réaction prennent leurs lecteurs pour de fameuses dupes!

Ainsi, pas de différence à établir entre les élections générales et des élections partielles.

Pas de différence entre le vote au canton, où tout électeur étranger à la localité jouit, jusqu'à un certain point, de sa liberté politique, et le vote à la commune, où le prolétaire, sous peine d'être chassé et mis sur le pavé par son *maître*, est obligé de voter comme l'entend et le veut le *Constitutionnel*.

Pas de différence entre l'autorisation et la prohibition d'afficher, entre l'exercice et la suppression du droit de réunion.

Mais que disons-nous? Si encore l'affichage était prohibé pour tous; si les réunions électorales étaient interdites à tous! Mais non. Suivant un récent arrêt de la cour de cassation, la loi qui autorise l'affichage durant toute la période électorale ne s'appliquerait qu'aux élections générales. Eh bien! cet arrêt ne frappe que les républicains, il respecte les royalistes! En voulez-vous la preuve? la voici :

Le placard suivant, *sur papier blanc*, se lisait dans les villes, bourgs et villages du département de Saône-et-Loire, sur tous les murs des édifices publics et même à la porte des mairies.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

Département de Saône-et-Loire.

ÉLECTION

DE SIX REPRÉSENTANTS.

COMITE CONSTITUTIONNEL DÉPARTEMENTAL.

CANDIDATS

OFFERTS

AUX SUFFRAGES PATIOTIQUES DES ÉLECTEURS :

1° LE GÉNÉRAL DAUMAS;
2° DARIOT;
3° CHAMBORRE;
4° LE COLONEL LAFOUGE;
5° D'ESTERNO;
6° BOUTELIER.

A chacun de ces noms faisait suite une biographie miniature, véritable chef-d'œuvre du genre.

Ainsi, deux délits étaient commis à la fois : celui d'affichage, et celui d'affichage sur papier blanc.

Pourquoi l'autorité n'a-t-elle pas poursuivi, elle qui eût certainement poursuivi les républicains s'ils se fussent rendus coupables du centième de chacun de ces délits? Pourquoi? Eh! mon Dieu! lisez : *République française,—Liberté, Egalité, Fraternité,*—DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE; — tout cela en caractères plus que majuscules. Ne voyez-vous pas que tout, dans cette affiche, était calculé pour donner à penser qu'elle émanait de l'autorité? L'autorité s'est montrée complaisante, et le *Constitutionnel* trouvera qu'elle a bien fait.

Elle a tout aussi bien fait, l'autorité, quand elle a empêché les républicains de tenir à Autun une réunion électorale, sous prétexte que c'était dimanche, jour de foire, *et qu'il y aurait trop de monde à la réunion*; prétexte adorable, prétexte évidemment adressé de Paris au maire d'Autun par le *Constitutionnel*.

Enfin elle a bien mieux fait encore, l'autorité, lorsque, ayant appris que le maire de Louhans avait concédé aux républicains, pour leur réunion électorale, une salle libre appartenant à la ville, elle a, dans la personne du sous-préfet, pris un arrêté pour révoquer l'autorisation municipale, et plus tard, dans la personne du préfet, suspendu le maire et l'adjoint, et cassé, si nous ne nous trompons, le conseil municipal lui-même.

Oui, sans doute, l'autorité a bien fait, et le *Constitutionnel* n'eût pas fait mieux.

O *Constitutionnel!* ô préfet de Saône-et-Loire! nous souhaitons que votre conscience vous soit légère!

La Vérité officielle.

Le citoyen Hervé, arrêté le 17 mars, sous le plus ridicule prétexte, vient d'être rendu à la liberté.

Sur les réclamations unanimes de la presse démocratique contre cette arrestation, le ministère fit insérer une note dans la *Patrie* du 27 pour justifier les procédés du parquet à l'égard du détenu.

Or, il n'y a pas une affirmation dans cette note qui ne contienne une *contre-vérité*. Nous allons le prouver.

Le sieur Hervé, disait la feuille officielle, a été arrêté en exécution d'un mandat d'amener de M. le juge d'instruction de Blois, *sous prévention de société secrète.*

Il s'agissait si peu de société secrète, que la pièce qui a motivé le mandat d'amener était un simple *prospectus imprimé*, relatif à l'organisation de *cours publics* dans les départements, et remontant à 10 mois, par conséquent, à une époque antérieure à la loi Dufaure contre les réunions publiques. De plus, le mandat du procureur de Blois était si peu explicite que le directeur de la prison de Sainte-Pélagie voulait placer le citoyen Hervé parmi les voleurs.

Le sieur Hervé, continue la *Patrie*, a fait connaître son intention d'être interrogé à Paris seulement cinq jours après son arrestation.

Autre inexactitude. Hervé a demandé à être interrogé à Paris le jour même de son arrestation. Pourtant, après avoir passé trois jours au dépôt de la préfecture et quatre jours à Sainte-Pélagie, il n'a comparu devant le juge d'instruction qu'au bout d'une captivité de sept jours. Le juge d'instruction de Paris n'a pas d'ailleurs cherché à dissimuler l'insignifiance des poursuites entamées par le parquet de Blois. Quelques minutes avaient suffi pour dissiper tous ces doutes.

Enfin, au dire de la *Patrie*, le sieur Hervé a été remis en liberté le 25, deux heures après la réception par le parquet de Paris de l'ordonnance de mise en liberté du procureur de Blois.

Des termes mêmes de cette note, il résulte que la captivité du citoyen Hervé a été prolongée au

---

les gens, c'est leur rendre un mauvais service ; mais leur en vouloir de l'ennui qu'on leur cause, n'est-ce pas faire payer l'amende à ceux qui sont battus?

— En vérité, dit à part lui maître François, ce garçon-là n'est pas si bête qu'on avait bien voulu me le dire.

— On vous a dit que j'étais bête, dit Jérôme qui avait entendu cette réflexion faite à demi-voix. Qui vous a dit cela, Violette peut-être? Si c'est elle, je le lui pardonne; elle n'a vu bien bête en effet quand je roucoulais l'amour à ses genoux comme une tourterelle malade ; et puis, quand j'allais la voir, j'avais toujours peur de sentir le vin, et je ne buvais pas. Or, quand je n'ai pas bu, je suis sot comme une cruche qui a perdu son anse. Mais, à propos de cruche, parlons de mon oncle s'il vous plaît.

— Jeune homme, songez bien que vous êtes de sa famille.

J'y songe beaucoup, et je m'inquiète fort de la santé du vieux père Thomas; car vous saurez que je fais valoir le cabaret de la *Lamproie* pour son compte, et que, tout bien réglé, il ne me reste pas un sou de bénéfice.

— Surtout quand vous venez de boire.

— Quand je viens de boire! Ah! voilà le grand mot lâché! Je vois bien qu'ils vous ont fait mon portrait, et que vous en savez long de nos affaires. Ainsi, à les entendre, je bois! tandis que je pousse la délicatesse jusqu'à me refuser à la Cave-Peinte une seule bouteille du vin de mon oncle!...

— C'est bien ce qu'on m'a dit. Mais on prétend aussi que vous êtes moins scrupuleux hors du logis, et que pour une bouteille que vous vendez chez vous, vous en buvez cinq dans les cabarets des environs.

— Cinq! oh, les calomniateurs, je ne procède jamais que par trois, six, neuf et douze ; ce sont des nombres sacrés, comme dit Paracelse.

—Vous connaissez les ouvrages de Paracelse? en vérité, vous m'étonnez!

— Je n'ai jamais lu Paracelse, comme bien vous pouvez croire, et je ne sais même pas ce qu'il était; mais j'ai trouvé quelques mots sur ce qu'il disait des nombres dans une page qui avait servi à envelopper, pour la garantir des oiseaux et des mouches, une grosse grappe de pinant.

—Voyez comme la science est toujours bonne à quelque chose!

— Sans doute, et je voudrais bien être aussi grand clerc que vous, ne fût-ce que pour savoir si mon cher oncle penserait déjà à faire un mot de testament.

— Je crois, entre nous, qu'il y pense, dit mystérieusement Alcofribas.

— Et il donne tout aux moines de Seuillé, n'est-ce pas? même la Devinière, même le cabaret de la Cave-Peinte, d'où je vais être chassé comme un intrus!

— Je ne sais rien de ses dispositions testamentaires; mais il demande à voir Violette Deschamps et son enfant qu'elle garde comme un beau petit Jésus, ne le laissant voir à personne. Je vais de ce pas chez elle pour la décider à venir. Je fais une indiscrétion en vous le disant, mais vous me paraissez un bon vivant et un bon buveur, et je me sens tout disposé à vous obliger.

Grand merci! docteur, nous boirons ensemble; et ce soir nous nous retrouverons bien, puisque je sais à quel endroit de Chinon vous avez pris logement, et que frère Jean est de vos amis ; je rentrerai aujourd'hui même à la Cave-Peinte exprès pour vous. Mais vous allez donc voir cette petite violette? Pauvre fille! elle est bien jolie, n'est-ce pas? un peu triste seulement, et des idées!... comme on n'en a pas. C'est à la croire folle; mais sa folie n'est pas amusante, c'est dommage; elle ne parle que par sentence; on la dirait ensorcelée. Je voudrais pourtant bien la revoir... et son enfant... Pauvre petit, que je n'ai pas même entrevu depuis qu'il est au monde... Écoutez, docteur, je veux que vous lui parliez pour moi; puisque mon oncle veut la voir, moi je veux ce que veut mon oncle. J'ai cessé de voir Violette parce que nos amourettes déplaisaient à mon oncle; il ne m'a pas encore pardonné, et le désespoir depuis ce temps-là m'emporte à travers tous les cabarets du pays. Je ne m'éloigne que de la Cave-Peinte, qui me rappelle trop vivement le souvenir de mon bon oncle... Mais est-il possible qu'il demande à voir Violette? il va lui faire quelque avantage pour me faire pièce et me narguer. Pauvre fille! j'ai toujours pensé à l'épouser cependant! elle ne le croit pas, et cela n'en est pas moins vrai. C'est cette grosse sotte de Mathurine aussi qui m'en a détourné. Ne veut-elle pas aussi que je l'épouse, celle-là! Que n'épouse-t-elle frère Jean? Je vais avec vous, docteur, allons à la Roche-Clairmaut, je veux revoir ma pauvre petite Violette.

— Elle ne voudra pas vous parler.

— Eh bien! vous lui parlerez pour moi. Promettez-lui...

— Quoi?

Que je l'épouserai si mon oncle lui donne une bonne part de son bien.

— Je pense qu'elle sera touchée de votre bon vouloir.

— Vous pouvez compter sur ma gratitude, docteur, si vous prenez mes intérêts dans cette affaire, ajouta le compère Jérôme en faisant mine de fouiller à son escarcelle.

— Fi donc! dit Alcofribas en passant dédaigneusement devant lui et en tendant la main derrière le dos comme un vrai médecin de comédie. Mais il n'y avait rien dans l'escarcelle du cabaretier, et il crut se tirer d'affaire en mettant sa main vide dans celle du docteur qui la retira brusquement en disant encore une fois : Fi donc! Puis maître François continua sa route en pressant le pas d'un air fâché, tandis que le cousin Jérôme le suivait à la piste en le suppliant de l'entendre.

— Vous serez hébergé tant qu'il vous plaira à la Lamproie, vous y serez comme chez vous, et eussiez-vous aussi peu d'argent qu'il y en a pour l'heure dans mes grègues et dans ma gibecière, on se tiendra pour bien payé et très honoré quand il vous plaira de partir.

— Je pars ce soir même, dit le docteur, et c'est messire Jean Buinard qui s'est chargé de mes dépens.

Se disputant ainsi, ils arrivèrent par delà le gué de Fresnay, au pied de la roche Clairmaut.

A. CONSTANT.

(La suite prochainement.)

mépris de toute légalité et de tout prétexte ; car il a été remis en liberté non le 25, mais bien le 27.

Il est inutile de qualifier de pareils faits.

Nous avons raconté comment, sur divers points de la France, les légitimistes avaient imaginé des souscriptions pour offrir à leur prétendant des chevaux, des objets d'art, etc. Mais le temps n'est plus où ils étaient assez nombreux en France pour acheter Chambord par souscription. Malgré tous les Dupé et autres Chanterelle qui ont apporté leurs décimes, le nombre des souscripteurs du peuple, et de la classe moyenne, auxquels on s'adressait spécialement, n'augmentait pas d'une manière sensible. Les meneurs ont compris qu'ils avaient jugé d'après leurs sentiments et non d'après ceux qui existent réellement dans les populations, et las enfin du rôle de la sœur Anne, ils ont pris le parti, pour sauver les apparences, de faire sortir le Dieu de la machine.

Les journaux légitimistes de ce matin publient une lettre datée de Venise du 10 mars, dans laquelle M. Henri V déclare qu'il ne lui est pas possible d'accepter les dons qu'on se propose de lui faire. La lettre se termine ainsi :

Que mes amis réservent donc pour un emploi plus utile, je le leur demande, toutes les ressources dont ils peuvent disposer.

Le bien qu'ils feront en France, en mon nom, sera la meilleure preuve qu'ils puissent me donner de leur affection, celle dont je leur saurai toujours le plus de gré.

Ce serait plus adroit en effet. Mais que les légitimistes suivent ou non ce conseil, qu'ils fassent du bien en détail en faisant du mal en masse, peu importe, ils n'en resteront pas moins en infime majorité dans le pays.

Les journaux légitimistes n'admettent pas que la monarchie puisse être mise aux voix ; ils s'indignent quand on leur parle d'une restauration opérée par les armées étrangères comme celle de 1815 en France, de 1847 en Portugal, de 1850 à Rome.

Nous comprenons très bien que les deux partis leur répugnent. La délégation de la monarchie à une famille par la majorité du pays d'aujourd'hui peut toujours être cassée par la majorité du lendemain. Une telle délégation n'offre aucune chance de stabilité et tue, dans son germe, l'hérédité monarchique.

Une restauration opérée par les armes étrangères est une note d'infamie qui tacherait à jamais le pouvoir avouant cette origine.

Le parti se prononcerait probablement avec la même énergie contre un coup de main qui lui livrerait Paris ou tout autre point important de la France, au moyen de la trahison et contre la volonté du pays.

Alors qu'espère-t-il ? Attend-ils que la nation aille pieds et mains liés se prosterner aux pieds de M. de Chambord, pour le prier humblement de la gouverner ?

Dans ce cas, son utopie n'a rien que de très inoffensif, et nous ne voyons pas pourquoi il ne la garderait pas éternellement.

L'*Univers* dit ce matin de l'église catholique :

... Quand elle était la mère et la reine de l'Europe, elle était en même temps la mère et la reine des sciences, des arts, et la bienfaitrice des peuples.

L'*Univers* semble médiocrement au courant de l'histoire ecclésiastique. S'il lui prenait fantaisie de la feuilleter, il verrait que depuis quatre siècles au moins, toute science, à son origine, a été tenue en suspicion par le catholicisme, que tout ouvrage contenant des découvertes nouvelles a été mis à l'index, depuis Abélard et Bacon, jusqu'à Fourier, en passant par Descartes, Malebranche, Leibnitz et Newton.

Les plus hautes découvertes, ajoute l'*Univers*, ont été faites pendant qu'elle avait la haute direction des intelligences.

De grandes découvertes ont été faites à cette époque, mais il n'est rien qu'elle n'ait employé pour les étouffer. Nous nous bornons à rappeler l'histoire de Galilée.

L'Eglise est-elle l'ennemie de la physique, de l'astronomie, de la géologie, de la zoologie, de la minéralogie, de la botanique, de la chimie et des machines à vapeur ?

L'Eglise a longtemps interdit l'étude de la physique et de la chimie comme entachées de magie, — l'astronomie comme inconciliable avec un passage de la Bible qui porte que la terre est stable et le sera toujours, — la géologie comme inconciliable avec la Genèse, qui veut que le monde ait été fait en six jours, — Grégoire XVI s'est énergiquement opposé à ce qu'on établit des chemins de fer dans ces Etats.

Plus tard, il est vrai, l'Eglise s'est ralliée à la science ; elle a accepté les conciliations offertes par la science à la Bible, conciliations qu'elle avait d'abord repoussées comme une impiété, mais c'est seulement quand la science a été si bien établie qu'il n'était plus possible de la contester.

L'Eglise n'a aucun intérêt à être ennemie des sciences, poursuit l'*Univers*; elle en a beaucoup à ne l'être pas, car les sciences bien dirigées contribuent à la gloire de Dieu en manifestant les merveilles de sa puissance.

Oui, le christianisme peut se concilier avec la science, mais le pseudo-catholicisme qui a fait alliance avec les gouvernements oppresseurs, et qui se pose aujourd'hui en bras droit de la réaction, a tout à y perdre, car la science qui met les forces du monde au service de l'humanité, c'est l'émancipation complète de ceux qui souffrent, c'est la chute de tous les pouvoirs oppresseurs, c'est la suppression de la misère, que les docteurs du pseudo-catholicisme ont déclarée éternelle.

Dans une lettre qu'il adresse à l'*Univers*, l'évêque de Chartres rappelle ces paroles du général Oudinot à une députation de Romains qui était venue le haranguer.

« Toutes les espérances de l'avenir reposent » sur l'armée et sur le clergé. »

L'avenir, pour le général Oudinot, c'est l'avenir de la réaction. Voilà en effet, où en sont les débris du vieux monde. La compression, ils n'ont pas d'autre espoir. L'armée, c'est la compression matérielle, qui s'impose au nom de la force ; le Clergé, c'est la compression morale, qui s'impose au nom de la foi.

Quant à la persuasion, à la discussion libre des idées, la réaction n'y compte plus. Elle rompt avec toute la tradition française pour remonter à Louis XIV et même plus haut. Or, au milieu du développement philosophique, scientifique, artistique, industriel du dix-neuvième siècle, une doctrine réduite à n'invoquer que la force et l'autorité est une doctrine morte.

D'autant plus que les deux armes qu'invoque la réaction sont elles-mêmes profondément travaillées par le progrès des idées, et qu'un jour ou l'autre elles lui éclateront dans les mains.

Ces deux forces ont leurs dissolvants en elles-mêmes :

Le clergé a l'Evangile basé sur les principes mêmes qui font la base du socialisme. Qu'il le lise attentivement, et il tournera le dos à la réaction.

L'armée sort du peuple, elle y rentrera ; elle s'y retrempe à chaque instant. Dans les élections, elle ne sépare déjà plus ses intérêts de ceux de ses frères du prolétariat.

Les deux colonnes de l'ordre tremblent furieusement sur leurs bases !

Si nous en croyons une correspondance du *National*, ce n'est pas en France seulement que le soldat se permet de n'être plus tout à fait une machine à tout faire dans les mains des gouvernements. En Autriche aussi les baïonnettes se piquent de devenir intelligentes. On écrit de Vienne, 16 mars :

Des grenadiers du régiment Mazzuchelli se sont mis en rébellion pour un motif qui, dit-on, n'a rien de politique. Une quarantaine d'entre eux ont été condamnés à la bastonnade ; mais on n'a pu trouver personne pour exécuter le jugement : les autres soldats s'y sont refusés net. Alors on a transféré ces quarante grenadiers à Presbourg, pour y être décimés. Là encore, m'écrit-on, point de complaisans, pas plus qu'à Vienne : les chefs, s'ils tiennent au supplice, seront obligés de fusiller eux-mêmes.

On lit dans la *Presse* :

Les membres de la commission à laquelle ont été renvoyés les deux projets de loi sur le cautionnement et le timbre des journaux, inclineraient, nous assure-t-on, en grande majorité, à adopter des conclusions, dont voici la substance :

« Que les circonstances ne sont pas d'une urgence si impérieuse qu'elles ne permettent pas d'attendre la présentation du projet de loi organique sur la presse, dont le gouvernement est invité à s'occuper sans perte de temps ;

» Qu'en conséquence, il y a lieu d'ajourner la discussion des deux projets de loi sur le cautionnement et sur le timbre. »

Nous lisons dans la *Nation*, journal démocratique de Bruxelles :

« Un fait assez curieux se remarque à l'université catholique de Louvain. Les professeurs jettent feu et flamme contre le Socialisme, les élèves le défendent avec une énergie et une ardeur égales aux colères de leurs *maîtres*.

» Voici les titres de quelques-unes des réponses aux attaques :

» 1. *Réponse à M. le professeur Thonissen*, par un Socialiste phalanstérien.

» 2. *L'Université catholique de Louvain. — Les Chrétiens et les Socialistes*, par un élève, avec ces épigraphes : *Delenda Carthago* (Caton), et le *Socialisme c'est l'Evangile* (Raspail).

» 3. *La bonne foi de M. Thonissen, examinée par un élève des jésuites.*

» 4. *L'Université catholique de Louvain et le Christianisme, ou Jésuitisme et Socialisme.*

» Nous rendrons compte de cette dernière brochure. »

Revue de l'Extérieur.

Les premières opérations du parlement d'Erfurth ont donné une grande majorité au parti libéral et constitutionnel. On sait que le parti démocratique a refusé de prendre part aux élections de cette assemblée. M. Simson, porté pour la présidence par la gauche libérale, a obtenu 93 voix, tandis que le prince de Hohenlohe, choisi par l'aristocratie pour candidat, malgré ses antécédents libéraux, n'en a obtenu que 63. La différence a été plus grande encore pour la nomination des vice-présidents. La majorité libérale a accordé deux secrétaires à la droite.

La *Gazette de Cologne* divise les membres de la diète en quatre partis : les réactionnaires ardents dont le nombre ne s'élèverait qu'à une vingtaine ; les ambitieux, moins nombreux encore ; le tiers-parti composé d'amis modérés de l'Etat fédératif, tous plus ou moins liés avec le ministre prussien. Ces trois partis ont voté jusqu'ici ensemble et forment la minorité de l'Assemblée.

La majorité, qui compte 90 membres, compose le parti allemand constitutionnel ; il propose l'adoption en bloc de la Constitution sans les réserves monarchiques et aristocratiques que la minorité serait disposée à y introduire.

Dans la séance du 26, M. de Radowitz a accepté, au point de vue prussien, l'état de la question allemande, et il a combattu les opinions émises par le gouvernement de Wurtemberg et les rois alliés à l'Autriche. Son discours a été applaudi par la gauche.

Le député polonais Dzialinsky s'est démis de son mandat en protestant.

On s'attend à une dissolution, soit des ministères, soit des assemblées de Wurtemberg et de Hanovre, qui sont en hostilité patente.

On ajoute que l'armée bavaroise va être mise sur le pied de guerre, que les troupes entretenues en Bohême par l'Autriche vont être renforcées. Quant à la Russie, on sait qu'elle entretient sur le Niemen, le Pregel, la Vistule et une partie de la Wartha, des troupes nombreuses, dans le double but d'effrayer ses voisins et d'empêcher tout commerce, tout transit d'idées et de marchandises entre l'Allemagne et la Russie.

Une correspondance prussienne prétend que celles de ces troupes qui stationnent vers les frontières de Prusse entreront prochainement dans le duché de Posen.

« Ce qui le prouve, ajoute cette correspondance, c'est l'opinion répandue parmi elles qu'elles sont appelées à rétablir l'ordre en Allemagne. Des officiers sont arrivés de Lomza, dans le gouvernement d'Augustowo, à quelques milles à l'Est d'Ostrolenka, et à Wruclawerk sur la Vistule, pour préparer la marche et la dislocation des troupes concentrées dans cette contrée.

» Des barques ont été louées à Wruclawerk pour transporter des provisions en descendant le fleuve. On parle aussi de mouvement de troupes vers Kalisch. »

Nous ignorons ce qu'il y a d'exact dans ces bruits, nous doutons cependant que la Russie prenne l'offensive : elle attendra le moment où les germes de guerre qui existent en Allemagne auront éclaté pour intervenir et se lancer dans cette dernière guerre, qui ne peut tarder beaucoup à s'engager entre l'absolutisme et la démocratie.

On sait que l'Autriche a frappé une contribution de guerre sur toutes les communes juives de la Hongrie. Cette contribution devait atteindre ceux que l'on accusait d'avoir pris part à l'insurrection et ceux qui s'étaient tenus en dehors. Après plusieurs mois de réclamations, le gouvernement autrichien a fini par se radoucir. Il a déclaré qu'il exempterait de la contribution .... ceux qui pourraient prouver leur *innocence*, sans, du reste, rien retirer de la contribution imposée à chaque commune. On comprend que ce prétendu acte de *clémence* est tout simplement une dérision. La preuve réclamée est impossible à faire.

Le gouvernement autrichien et l'aristocratie, sur laquelle il s'appuie, ont été stupéfaits des élections de Paris. Ils avaient pris au mot la proclamation de M. Carlier et les assurances des journaux modérés.

La double réunion électorale du canton de Berne s'est tenue à Munsigen, suivant le programme indiqué. Six à sept mille personnes s'y étaient rendues malgré la neige qui tombait de temps à autre. Beaucoup de discours ont été prononcés de part et d'autre, puis les deux assemblées se sont dispersées sans désordre.

Une querelle s'est élevée entre quelques étudiants après la levée des séances, mais l'incident n'a pas eu de suites graves.

On dit que le gouvernement toscan, poussé par l'Autriche, a refusé la médiation du Piémont dans son différend avec l'Angleterre.

Impôt sur les Chiens.

La deuxième délibération sur l'impôt contre la race canine est mise à l'ordre du jour de l'Assemblée. On nous communique sur ce sujet quelques observations que nous insérons volontiers :

Une commission vient d'être appelée à examiner attentivement la position sociale de la race canine ; elle doit, dit-on, se montrer très sévère, et n'accorder aux chiens le droit de vivre qu'à des conditions difficiles. Ce sera un beau triomphe pour M. de Remilly, leur persévérant adversaire, il verra enfin mettre en œuvre la pensée qui lui inspira tant de propositions avortées sous les assemblées précédentes.

Puisque l'attaque est vraiment sérieuse, on permettra bien quelques mots de défense en faveur de ces futurs proscrits, qui ne songeront même pas à réclamer l'avantage de l'avocat d'office.

C'est un nouveau genre de propriété qu'on impose, mais c'est une propriété vivante, rarement acquise par voie d'achat, et qui par cette raison est entre les mains du pauvre autant et plus que dans les mains du riche. Ces derniers seront atteints dans leur bourse et paieront le droit de conserver Terre-Neuve, chiens de chasse et King-Charles ; ce n'est pas là ce qui m'inquiète, mais par la même taxe les pauvres pourront être atteints d'une autre manière, et c'est là ce qui m'afflige.

Aux degrés inférieurs de la société, forcera-t-on les petites bourses à capituler péniblement avec un amusement et une jouissance souvent utiles ? Leur imposera-t-on la nécessité de bannir l'hôte si doux et si joyeux du foyer domestique ?

Si on veut établir un impôt, il ne devrait peser que sur les animaux *complètement de luxe* et appartenant à *des personnes aisées*.

Pour le pauvre, il n'a point de luxe ; s'il lui plait de garder un chien, on doit supposer qu'il a un motif de ne s'en point séparer à aucun titre, il ne doit pas être permis de le mettre dans l'impossibilité d'agir librement à cet égard.

Lorsqu'il y a pour le pauvre, pour les enfants du pauvre si peu de plaisirs *gratis*, leur marchandera-t-on le plaisir d'avoir un chien ? On objecte, il est vrai, que c'est une dépense à cause du pain consommé par ces animaux, mais en descendant aux menus détails, on découvrirait bientôt que, dans les villes surtout, les débris des grandes tables nourrissent les infimes commensaux des tables plus modestes, et que ce qu'ils ne consommeront pas ne peut guère profiter à personne

Supposera-t-on sérieusement aussi que la destruction de quelques chiens rendra le pain plus abondant et moins cher ? Des catégories doivent mettre en dehors de l'impôt les animaux essentiellement utiles, mais je ne puis m'empêcher de déplorer les froissements, les privations qui résulteront de tout ce qui s'y trouvera compris. C'est encore pour le riche seulement que le chien est un fainéant parasite. Ailleurs, il est presque toujours un serviteur, là où on ne peut en payer d'autres. Chez les gens peu aisés, c'est une distraction et plus qu'une distraction. Il garde l'échoppe, la petite boutique en plein vent, la charette, le siège du conducteur de voitures ; admettons encore quelques exceptions d'impôts en ce sens, il sera toujours impossible de spécifier les bons et doux services que rend à l'intérieur le chien de la maison. Il garde, il réchauffe, il amuse les pauvres enfants isolés, privés de caresses et de loisirs par les rudes travaux de la mère ; il égaie le retour de l'ouvrier près d'un foyer refroidi ; il avertit au moindre bruit celui qui se laisse gagner par le sommeil au milieu d'une veillée laborieuse.

Enfin, ce n'est pas sans dessein que Dieu a placé près d'eux l'homme, des animaux capables d'attachement et utiles à différents titres. Si les uns l'aident activement dans ses travaux, le chien qui s'attache à son sort, avec tant de persévérance, et qui retrouve sa trace par d'inexplicables instincts, semble entre tous particulièrement destiné à lui parler de dévouement et de tendresse ; sa douceur, en présence des mauvais traitements, sa patience, son attitude résignée ont sans doute aussi leur but et leur portée. C'est un exemple qui calme et appaise. On a vu des hommes violents, désarmés par une caresse, apprendre ainsi à ne pas brutaliser les êtres faibles placés sous leur dépendance.

N'est-il pas bien périlleux de ne ménager que ce qui semble strictement utile ? Aux beaux jours de la création, les animaux, les bois, les fleurs, tout avait été donné primitivement à l'homme ; qui saura ce qu'on peut rejeter impunément de tous ces dons ? Et pourtant ils semblent menacés de disparaître sous les efforts d'une civilisation exubérante.

Les pierres et les métaux arrachés des entrailles de la terre tendent à l'envahir et à remplacer ce qui vit ou végète à sa surface. Ne faut-il pas craindre de voir la pierre et le métal pénétrer dans les cœurs ? Redoutons d'y étouffer toute impression naïve ; il peut n'être pas sans danger d'éloigner trop rudement des déshérités de ce monde, les récréations calmes, naturelles à la portée de tous.

Pour moi, je ne saurais trop souhaiter, trop demander que la taxe projetée n'enlève, ni au pauvre infirme, ni à la vieille femme délaissée, ni à tous ceux que les humaines sympathies abandonnent, cette possession modeste, permise jusqu'ici à qui n'en a pas d'autres, cette joie et cette distraction innocente, cette douceur intime qui consiste à avoir un chien.

FAITS DIVERS.

M. le président de la République continue ses revues dans les casernes de Paris. Hier, il est allé visiter les bataillons du 30e régiment de ligne logés dans les casernes de la rue de la Pépinière et de la rue Saint-Lazare Quelques gamins couraient après la voiture en criant : Vive Napoléon ! mais ils n'ont pu réchauffer l'enthousiasme public qui était à la température de l'atmosphère.

— Cent trente représentants ont déposé, sur le bureau du président de l'Assemblée, une proposition ayant pour but de nommer une commission qui sera chargée de proposer les lois organiques sur le recrutement de l'armée et sur la constitution de la force publique.

— M. Malardier, représentant du peuple, a été extrait le 24 de la prison de la Roquette, et transféré à la prison de Nevers.

— La reprise du tirage de la loterie nationale des artistes aura lieu samedi 1er avril, au palais du Luxembourg, sous la surveillance de l'autorité.

Les portes seront ouvertes au public à onze heures.

— L'*Evénement* annonce que les administrations des chemins de fer du Nord, de Paris à Strasbourg, de Tours à Nantes, de Paris à Orléans, de Paris à Rouen, de Rouen au Hâvre, d'Orléans à Bordeaux, etc., ont décidé en principe la création d'un fonds commun destiné à l'établissement d'un sous-comptoir d'escompte, qui serait chargé de prêter sur dépôts d'actions de chemins de fer, et dont les attributions seraient analogues à celles des autres sous-comptoirs autorisés pour la librairie, les métaux, etc.

Chaque compagnie avancera 1 fr. par chacune des actions composant son capital social, et 50 c. par chacune de ses obligations d'emprunts. Ainsi, le Nord fournira une somme de 400 000 fr. ; Strasbourg donnera 250 000 fr. Les 22 compagnies existantes formeront de cette manière un capital de garantie de 1 200 000 fr. à 1 500 000 fr.

Ce sous-comptoir prêtera sur dépôts d'actions, à raison de deux tiers de la valeurs représentée par le cours de la Bourse. Il recevra, en outre, du déposant, contre la somme avancée, un billet à ordre à 90 jours. Ce billet sera passé par le sous-comptoir au comptoir national, lequel, de son côté, le négociera à la Banque de France.

Ainsi, les porteurs d'actions qui ont besoin de se procurer des fonds ne seront plus forcés de vendre leurs titres à tout prix, et de contribuer eux-mêmes à la dépréciation des cours, et ils éviteront en même temps les reports qu'ils sont obligés de subir tous les quinze jours.

— On sait qu'à Vienne et dans la Hongrie les pièces frappées par le gouvernement Républicain ont été transformées en joyaux par la population. Ces bracelets, écrit-on au *National*, ont pris décidément des proportions politiques. Furieux de leur vogue croissante, à tel point croissante, qu'une petite pièce de cinq sous hongroise s'achète 1 franc (je compte d'après notre monnaie française pour abréger), les officiers autrichiens se sont avisés de promener dans les rues de Pesth leurs chiens de chasse avec des colliers exactement conformes aux bracelets des dames hongroises. L'urbanité autrichienne ayant introduit des animaux, les Madgyars mirent à l'instant même un enjeu de même nature.

C'est un âne qu'ils choisissent. Ils lui font un collier, non de pièces d'argent, mais de ces banknotes autrichiennes qui valent 5 sous, et dont le papier virginal vous est connu ; ils ajoutent même généreusement des bandelettes aux oreilles et à la

queue. L'âne, poussé par certains moyens énergiques, arrive au galop sur la place d'armes, au moment de la parade. On arrête le *rebelle*, on remarque que les guirlandes qui ressemblent le moins possible à des fleurs; le *corpus delecti* est saisi; on dresse procès-verbal, et l'on se met à la recherche des délinquants. Les perquisitions ont été vaines jusqu'à présent; mais je voudrais bien m'en permettre une: que sont devenues toutes ces bancknotes, plus ou moins immaculées qui faisaient l'ornement du baudet?

PERSÉCUTIONS CONTRE LA PRESSE. — La *Voix du Peuple*, de Marseille, vient d'être condamnée, pour un seul chef d'accusation, et malgré l'admission de circonstances atténuantes, à quatre mois de prison, 1 000 fr. d'amende et à la SUSPENSION DU JOURNAL PENDANT DEUX MOIS.

Le *Bonhomme Manceau*, journal démocratique de la Sarthe, écrasé par les poursuites et les amendes, cesse de paraître. Une assemblée générale des actionnaires devait avoir lieu lundi prochain; le pouvoir a pris les devants, et un huissier est venu sommer le gérant de *payer de suite* la somme de 3 512 fr., montant de l'amende, décime et frais, résultant de l'arrêt de la cour d'assises de la Sarthe du 19 décembre dernier. Notre confrère est donc forcé d'interrompre sa publication.

M. le préfet de la Gironde vient d'interdire, par arrêté du 25 de ce mois, la vente et le colportage du journal la *Tribune de la Gironde* dans la ville de Bordeaux et dans toutes les communes du département.

GRANDE INONDATION EN CALIFORNIE. — Une lettre qui arrive de Californie contient les passages suivants:

« Ces redoutables fléaux, le feu et l'eau, viennent de faire bien des ravages en Californie. Les derniers arrivages nous avaient appris l'incendie de la moitié de San Francisco. L'*Alabama* a apporté à la Nouvelle-Orléans des nouvelles de San Francisco plus fraîches de 11 jours, c'est-à-dire jusqu'au 15 janvier; la ville de Sacramento a été entièrement submergée. Une seule maison, construite sur des pilotis élevés, n'était point atteinte par l'eau dont la hauteur était de 3 à 4 pieds. D'immenses troupeaux de bétail ont péri, l'inondation couvrait toute la vallée du Sacramento et variait de 20 à 50 milles en largeur, depuis la Sierra Nevada jusqu'aux montagnes de la côte. Ce désastre causera bien des misères, des privations, des maladies et des morts. La perte est estimée à un million de dollars; quant aux souffrances des habitants, on les représente comme effroyables; mais un des correspondants se console en disant que cette inondation, en détruisant les propriétés, entraînera aussi d'immenses quantités d'or.

L'*Alabama* a apporté pour 500,000 doll. de poudre d'or en fret. Les nouvelles que nous avons de ce navire nous sont venues par le télégraphe de la Nouvelle-Orléans; ses dépêches n'arriveront pas à temps pour le steamer anglais à Stockton: les Américains occupés aux mines avaient été attaqués par des bandes nombreuses de Chiliens. Il y a eu des morts des deux côtés, et quelques Américains, d'abord faits prisonniers, ont ensuite été relâchés. L'irritation de San Francisco est grande à ce sujet, et tous les rapports disent que les Chiliens seront attaqués à leur tour et chassés du pays. Les autres étrangers chercheurs d'or (de race espagnole) seraient, en ce cas, probablement expulsés. (*Morning-Advertiser.*)

La 2e édition de la *Vie politique de Ledru-Rollin*, par Napoléon Gallois, ancien rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe*, vient de paraître chez Dutertre, 20, passage Bourg-l'Abbé.—Prix: 75 cent.

SOCIÉTÉ DE L'UNION DES EMPLOYÉS TRAVAILLEURS DES CHEMINS DE FER.

Dimanche, 31 mars, de 10 heures à 3 heures, salle de la Fraternité, rue Martel, réunion générale des membres de la société. — Communication importante.

Les anciens actionnaires des chemins de fer de Paris à Avignon, de Tampoux à Hazebrouck, de Bordeaux à Cette, et toutes personnes ayant des intérêts dans les chemins de fer sont invités à s'y trouver.

Siége de la société, 13, rue des Champs-Elysées.

CONCERTS.

Aujourd'hui, samedi soir, dans la salle du Casino des Arts, aura lieu le dernier Assaut donné par l'élite des professeurs réunis. Cette soirée sera terminée par une lutte brillante dans laquelle paraîtra, pour la première fois, M. Charles-le-Toulousain, un des plus habiles lutteurs du Midi.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures et demie, grand Concert, dans lequel Darcier chantera la *Vigne* et les *Louis d'Or*, deux chansons favorites qu'il dit avec un talent si remarquable. Le *Soldat hongrois*, chanson de Jelachich, dite pour la première fois par Junca. — Romance des *Porcherons*, par Mme Danterny. — *Credo républicain*, par M. Lebrun. — Le *Bénéfice de Berlingot*, par Mayer.—Prix: 30 c. Tribunes réservées, 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS............ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe..... » 22 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Baulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 29 mars 1850.

La hausse qui avait commencé à la Bourse a paru devoir continuer dans la coulisse, et la rente a été négociée hier au soir à 90 70 au passage de l'Opéra, mais quelques fortes ventes avaient fait rétrograder les cours, ce matin, à 90 55 et à 90 45. Cependant de nouveaux efforts ont eu lieu au début du parquet pour faire remonter de nouveau la rente, qui a fait un moment 90 70. A ce prix, les offres sont devenues si nombreuses, que l'on a commencé à rétrograder. A deux heures, on a fléchi à 90 15, mais on est revenu assez facilement à 90 30. Le dernier cours était faible à 90 20, et il y avait beaucoup de ventes dans la coulisse.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours
90 50	5 0/0 J. mars.	cpt.	90 60	90 65	90 20	90 25
90 35	5	fin c.	» »	» »	» »	» »
» »	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	4 0/0 J. sept....	cpt.	» »	» »	» »	» »
55 90	3 0/0 J. m....	cpt.	56 10	56 15	55 90	55 90
55 90	3	fin c.	» »	» »	» »	» »
85 25	5 0/0 Piém...	cpt.	85 25	85 25	85 »	85 »
85 »	5	fin c.	» »	» »	» »	» »
2200 »	Banq. France	cpt.	2205 »	2205 »	2200 »	2200 »
767 50	Paris-Orléans.	cpt.	770 »	772 50	770 »	771 25
766 25	Libérés.....	31 c.	» »	» »	» »	» »
505 »	Rouen........	cpt.	» »	» »	» »	507 50
532 50	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
250 »	Havre........	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	250
» »	Libérés......	31 c.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	» »
» »	St-Germain....	cpt.	» »	» »	[illegible]	350 »
465 »	Versailles r. d.	cpt.	480 »	482 50	480 »	480 »
145 50	Versailles r. g.	cpt.	150 »	156 25	150 »	[illegible]
490 »	Mars-Avign....	cpt.	» »	» »	» »	490 »
490 »	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
413 75	Bâle..........	cpt.	415 »	415 »	413 75	413 75
» »	Boulogne......	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
438 75	Nord. j. juill.	cpt.	[illegible]	[illegible]	438 75	438 75
438 75	300 payés....	31 c.	» »	» »	» »	» »
311 25	Centre........	cpt.	» »	» »	» »	312 50
312 50	Libérés......	31 c.	» »	» »	» »	» »
398 75	Bordeaux......	cpt.	400 »	400 »	398 75	398 75
» »	175 payés....	31 c.	» »	» »	» »	» »
238 75	Nantes........	cpt.	» »	» »	» »	241 25
» »	325 payés....	31 c.	» »	» »	» »	» »
236 25	Strasbourg....	cpt.	240 »	240 »	236 75	240 »
237 50	325 payés....	31 c.	» »	» »	» »	» »

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4/00......	1275 »	Bons du Trésor........	5 0/0
— Nouvelles..........	1085 »	Zinc V.-Montagne.	2775 »
De la Seine, J. juillet.	1070 »	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1857..	» »	Belgique, 5 0/0 1840..	99 1/8
— nouvelles, 1850.	965 »	— 5 0/0 1842..	99 »
Havre, Jouiss. mars.	» »	Espagne: dette activ.	» »
— nouvelles.........	975 »	— dette intér.	29 1/4
Rouen, 4 0/0.........	» »	Naples Rec. Rothsc..	93 »
Liste civile...........	1000 »	Rom. Empr. J. déc..	77 1/2
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	76 »
		Piémont. Obl. à 4 0/0.	» »
Quatre-Canaux........	1082 50	— Obl. nouv. 5 0/0.	906 »

L'un des Gérants: FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 30 Mars.

ITALIENS —Maria di Rohan.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE.—Les Quatre coins de Paris, Pas de fumée, la Foire, un Monsieur.
VARIÉTÉS. — Chercheuses d'or, Colombine, la Mariée, Croque-Poule.
GYMNASE. — Monck, Coup d'État.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Poisson d'avril, Papillons, Embrassons-nous.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Misel ou le lutin du foyer, Le sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon, les Buttes criardes.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THÉATRE-NATIONAL.—Bonaparte.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 89. — Dimanche 31 Mars 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ELECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 3, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

[illegible]PARTEMENTS. . . . . 9 f. . . . . 17 f. . . . . 32 f.

[illegible] affranchies [illegible] reçues.

Voir [illegible] à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Demain, lundi de Pâques, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE ne paraîtra pas.

PARIS, 30 MARS.

Les Défenseurs de la Société.

Appeler *la société* la forme particulière de société dont ils profitent, tel est le sophisme éternel des oppresseurs de tous les temps.

Ces paroles de M. Louis Blanc sont d'une justesse absolue. Le vieux monde des castes, le monde primitif de l'Inde et de l'Egypte dont notre moyen-âge conservait encore l'empreinte, composait la société de races inégales, superposées les unes aux autres, distinguées par des priviléges gradués.

La caste sacerdotale occupait le premier rang honorifique ; — venaient ensuite les nobles ou guerriers,—puis les commerçants ou agriculteurs, qui sont les bourgeois,—enfin les esclaves ou prolétaires.

Le gouvernement des prêtres a défendu ses priviléges théocratiques comme s'ils étaient *la société*; les brames de l'Inde, le grand lama du Thibet, les grands-prêtres juifs, les papes de l'Occident ont prétendu imposer des lois aux souverains militaires, donner les couronnes et les retirer, mettre les royaumes en interdit, exploiter les richesses des états sous forme de dîmes, de bénéfices, d'indulgences, d'annates, et quand leur ambition, quand leur rapacité ont rencontré des obstacles, ils ont fulminé des excommunications, appelé sur leurs adversaires toutes les malédictions du ciel; en défendant leur suprématie temporelle, les papes de toutes les religions prétendaient soutenir *la société*.

A partir du jour où, par la fermeté des rois et souvent de rois très religieux, comme David, comme saint Louis, le pouvoir temporel des prêtres est devenu secondaire, les priviléges de la noblesse militaire, groupée autour des souverains, ont été considérés par cette noblesse comme *la société* même. Dans notre pays notamment, les gentilshommes descendant des Francs, des vainqueurs, ne payaient pas d'impositions pour leurs terres; les faire contribuer aux charges publiques, c'eût été désorganiser la *société*.

Cette immunité n'était pas leur seul avantage; ils prélevaient sur le travail des vilains des rançons multipliées sous les titres de cens, redevances féodales, champarts, agriers, dîmes inféodées, etc., etc., quelques-uns de leurs prétendus droits comme celui de *ravage* qui s'exerçait sur les prairies, avait des conséquences tellement désastreuses pour le cultivateur, que maintenant *ravager* veut dire détruire.

Le noble seul avait le droit de chasser, même les animaux nuisibles, A la fin du dix-huitième siècle encore, un délit de chasse pouvait conduire le roturier aux galères.

Il fallait être noble pour porter l'épaulette, même dans les armes spéciales. Charles Fourier ne put faire les preuves suffisantes pour entrer à Mézières, à l'école spéciale du génie.

Les nobles possédaient des majorats insaisissables qui perpétuaient l'aisance dans leur lignée, en ruinant leurs marchands et fournisseurs de la roture.

Les nobles prélevaient des péages sur les ponts, les routes, le four banal, le taureau banal; seuls ils pouvaient élever un pigeonnier sur leurs domaines; seuls (un décret de 91 en fait foi) ils avaient le droit *de girouette*. Nous ne parlons pas des priviléges avilissants exercés sur la personne des manants.

Cette oppression ridicule et monstrueuse en même temps, la noblesse qui en profitait la considérait comme *la société même*. S'il est vrai que les gentilshommes, membres de l'Assemblée constituante, abandonnèrent. dans un instant de généreux entraînement, les priviléges de leur ordre, l'enthousiasme du 4 août 1789 ne s'étendit pas à la noblesse tout entière, et ne fut pas exempt de repentir chez un grand nombre de ceux qui cédèrent à un élan théâtral.

L'irréprochable *Déclaration des Droits de l'Homme*, promulguée par l'Assemblée constituante, l'abolition des intolérables abus féodaux, l'extension des avantages sociaux comme des charges publiques à toutes les classes de citoyens, suffirent pour que le clergé et la noblesse vissent *la société* en péril. L'Assemblée constituante n'avait fait que proclamer avec une admirable modération des principes de justice éternelle, et déjà de nombreux ecclésiastiques prêchaient le mépris des nouvelles lois, et déjà les légions d'émigrés se concentraient à nos frontières, et déjà les émissaires des princes français sollicitaient l'Autriche et la Prusse de délivrer la France de ses institutions nouvelles. LA SOCIÉTÉ ÉTAIT EN PÉRIL.

Plusieurs siècles avant la révolution, le noble s'était délivré de la tutelle politique du prêtre, lui laissant comme consolation des bénéfices et des honneurs. En 89, le tiers-état ou la bourgeoisie s'est délivré de la tutelle politique des nobles ; la classe moyenne s'est fait place au soleil. Ses écrivains, ses doctrinaires vous démontreront péremptoirement que l'ancien régime constitué au profit des ordres privilégiés ne pouvait être la société complète et définitive.

Comment se fait-il pourtant qu'une partie de la classe moyenne retombe dans l'aveuglement des privilégiés qu'elle a vaincus?

La dernière des castes, celle des esclaves ou prolétaires, n'a pas encore sa place au banquet social : elle est nombreuse pourtant, et elle a conscience de son nombre ; elle est intelligente, généreuse, dévouée ; elle a conscience de sa puissance morale ; son tour est venu, il faut ouvrir les rangs afin qu'elle passe.

Que demandent ces tards venus? la *Liberté*, *l'Egalité*, *la Fraternité*. Ils demandent l'abolition des privilèges qui leur sont hostiles et qui font encore de la bourgeoisie une caste exclusive.

Ces privilèges, existent-ils? Interrogez ceux qui souffrent et qui se plaignent, ils vous renseigneront sur leur mal.

Vous dites que dans la société telle que l'a faite 89, il n'existe point de barrières; que l'ouvrier peut devenir ministre ou millionnaire sans rencontrer d'entrave légale.

Vous le dites, mais si la carrière est ouverte à tous, le point de départ est-il unique? En admettant même, et cela n'est pas, que dans le cours de la vie l'homme s'illustre et s'enrichisse dans la proportion de son mérite et de ses efforts, en admettant que tout acte de courage et de loyauté l'élève dans la hiérarchie sociale, que toute intrigue le flétrisse et l'abaisse, en admettant en un mot que la lutte une fois ouverte soit loyale, tous y apportent-ils les mêmes armes, les mêmes conditions de succès?

Voilà deux enfants arrivant au monde avec les mêmes droits, l'un possède en naissant la terre et les capitaux, les professeurs les plus éminents vont s'évertuer à féconder son intelligence ; l'autre en ce monde ne possède que la faim, tout au plus rencontrera-t-il l'occasion d'apprendre un état manuel incapable de le mettre à l'abri d'une souffrance perpétuelle.

La classe moyenne est privilégié, parce qu'elle possède héréditairement l'éducation et les capitaux. Généralisez l'éducation gratuite, professionnelle ; organisez le crédit, et vous aurez accompli pacifiquement la grande révolution qui est la tâche de notre époque.

Si vous résistez à une impulsion providentielle, si vous défendez en les appelant *la société* les privilèges de l'usure, de l'agiotage, de l'accaparement, de la concurrence anarchique, et tous les abus de la féodalité commerciale, vous ne réussirez pas mieux que les privilégiés de 89, décorant du nom d'ordre social tous les abus de la féodalité nobiliaire.

Echec aux Burgraves.

Voici un évènement grave. La *Patrie* elle-même traite de burgraves les chefs énervés de la majorité qui ne savent pas en finir avec le socialisme et la démocratie. Elle les accuse de sénilité, d'incapacité, de lâcheté même dans les termes les plus vifs :

Les chefs de la majorité sont des hommes déroutés : la révolution leur a fait perdre leur chemin ; comment nous montreraient-ils le nôtre? Ce sont des hommes fatigués ; comment auraient-ils le *feu sacré et le diable au corps nécessaires* aux acteurs des crises révolutionnaires? Dans un temps où il n'y a de puissance et de vie que dans les masses, où il faut répondre à toutes les palpitations des multitudes, eux, ils continuent à ne rien voir au delà de l'atmosphère épaisse et de l'étroite serre chaude des parlements. Dans un temps où la parole est devenue la chose la plus nauséabonde et la plus inféconde, où le pays ahuri jusqu'au vertige par les derviches hurleurs que le socialisme fait pirouetter devant lui, a soif de silence et d'action, eux ils ne pensent avoir agi que lorsqu'ils ont parlé.

Nous avons à notre tête des hommes qui n'ont pas foi dans le succès de notre cause, qui ne trouvent dans leur esprit aucune ressource pour réagir contre le mal, qui se laissent fasciner par le danger, au lieu de s'élancer contre lui ; des hommes qui croient qu'il n'y a rien à faire qu'à attendre ou le triomphe de la révolution socialiste ou un miracle, par cette simple raison qu'eux-mêmes ils ne savent, ne veulent ou ne peuvent rien faire.

Cette conclusion du fatalisme le plus impardonnable, nous l'avons recueillie l'autre soir, dans un salon, de la bouche d'un des hommes les plus distingués de l'Assemblée, d'un homme à qui il n'a manqué qu'un peu d'ambition pour avoir sa place parmi les Burgraves.

— Chaque révolution, nous disait-il, doit produire ses idées et ses hommes. Nous autres, nous ne pouvons rien ; nous sommes usés, nous n'avons à vous proposer que des vieilleries. Vous nous attaquez pour cela, et vous avez raison. Il faut donc que nos ennemis triomphent.

Et la *Patrie* de protester avec fureur contre cette conclusion inexorable. Oui, messieurs de la réaction, vous sombrez sous voile, vous coulez à fond. Mais aux jours de votre puisssance, vous avez montré à vos adversaires tant d'intolérance et de brutalité, qu'il est impossible de vous plaindre. Tâchez de vous résigner chrétiennement.

Grande Découverte électorale.

Eh bien ! oui, le parti modéré.— c'est le petit nom qu'il se donne — le parti modéré vient de faire une grande découverte.

Il s'y complait, il la caresse, il la dorlotte.

C'est l'article 27 de la Constitution, qui dit :

« La loi électorale déterminera les causes qui » peuvent priver un citoyen français d'élire et » d'être élu. »

Et là-dessus la grande-prêtresse du parti modéré, l'*Assemblée nationale*, exhale sa voix en ces termes.

« L'article 27 est très large et fort élastique ;

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 31 MARS 1850.

CAUSERIES.

L'administration de la *Démocratie* s'est empressée de me communiquer la lettre suivante, qui portait en tête de la suscription : Réclamations *fondées et très pressantes, par un épicier :*

FABRIQUE DE CHOCOLAT.

COMMERCE D'ÉPICERIES ET COMMISSION

VINS	DE J. V.....	LÉGUMES SECS
Eaux de-vie et Liqueurs.	*rue.....*	Thés et Bougies,
Sirops assortis.	CLOUTERIES, SAVONS, SOUDES, POTASSES.	Pâtes d'Italie.

« Je regrette, Monsieur, que dans un journal qui devrait se montrer tout-à-fait sérieux, surtout lorsqu'il s'agit des intérêts les plus graves du travail, de la propriété, de la famille, on ait eu l'imprudence d'accueillir en feuilleton un article qui semble ridiculiser, flétrir, conspuer un corps d'état, une branche de commerce utile, indispensable, et qui, peut-être, est appelée à rendre les plus grands services à la cause démocratique et sociale par ses relations fréquentes et obligées avec les êtres souffrants et malheureux.

Sans doute, Monsieur le citoyen Eugène Nus a chez son épicier, trop confiant ou trop crédule, un compte courant et arriéré qu'il ne peut solder? Car pourquoi viendrait-il, à propos des giboulées de mars, jeter à la face des épiciers une impudente satire? Croit-il par hasard que, dans le corps des épiciers, il ne s'en trouvera pas quelqu'un capable de comprimer les élans vaporeux de son cerveau vide de sens, parce que son estomac est probablement affamé !

. . . .

« *Trop confiants épiciers!...* » dit avec ingénuité votre feuilletonniste Il en sait sans doute quelque chose !.......

J'attends, au nom de tous les épiciers, mes confrères, une réparation solennelle à cette injure si légèrement jetée à la face d'un corps respectable et utile.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression bien sincère de ma parfaite considération.

J. V., épicier.

P. S. Vous me trouverez toujours disposé, Monsieur, à relever de semblables injures, dans l'intérêt et pour l'honneur du corps dont je fais partie.

Mes concitoyens comprendront facilement combien douloureusement a dû m'affecter une mercuriale aussi sévère.

Je ne me pardonnerais pas de m'être attiré cet anathème, si, en interrogeant ma conscience, je n'y trouvais le sentiment d'une innocence des plus raffinées.

Le sel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Je relis mon bavardage de dimanche dernier avec plus d'attention qu'il n'en mérite. Je me fais autant que possible procureur-général de l'épicerie à l'égard de l'article incriminé, et je n'y vois pas l'ombre d'un délit.

J'ai avancé que l'élection du 10 mars avait fait geler les abricots.

Cette opinion consciencieuse et désintéressée peut être contestée par la science; je le concède. Si l'Académie veut s'emparer de la question, je suis prêt à développer et à soutenir mes arguments.

Mais en quoi cette thèse purement scientifique porte-t-elle atteinte à l'honorable corps des épiciers?

J'aime les confitures en général, et celles d'abricots en particulier. C'est une faiblesse que je ne rougis pas d'avouer à mes contemporains. — Que l'histoire me la pardonne! Mais appartient-il bien aux épiciers d'être inexorables pour une erreur d'une âme trop sensible aux séductions de la compote et aux douceurs de la marmelade?

J'ai déploré pour eux et pour moi les tristes conséquences de ces frimats moscovites qui détruisaient dans sa floraison cet espoir de nos desserts. — Ce regret fraternel est-il donc un outrage?

Ah! le ciel m'est témoin que l'égoïsme est loin de mon âme, et que, si la malice de nos ennemis se fût déchaînée sur la réglisse au lieu de s'attaquer aux abricots, bien que j'aie peu de sympathie pour ce lénitif, j'aurais plaint avec non moins de compassion et d'attendrissement les épiciers qui la vendent et la gendarmerie qui la consomme.

— Trop confiants épiciers! me suis-je écrié ; en voyant ces mille fleurs roses s'épanouir souriantes aux branches des arbres printaniers, vous ne vous doutiez pas qu'une giboulée politique allait éteindre ce soleil aux doux rayons qui développait leurs arômes, et les livrer aux caprices de la brise meurtrière.

Trop *confiants* épiciers! voilà mon forfait, voilà l'épithète criminelle qui m'a valu cette rude semonce.

Hélas! dans quel siècle vivons-nous, que l'épicerie elle-même en soit venue à repousser, à maudire, à anathématiser comme d'impertinents railleurs, comme des calomniateurs injurieux les inoffensifs écrivains qui la croient capable de ressentir et d'exercer la confiance, cette douce vertu des âmes pures et des cœurs honnêtes. Où allons-nous? où allons-nous?

Je comprends jusqu'à un certain point la susceptibilité ombrageuse des épiciers.

M. Romieu leur a fait endurer des choses bien cruelles dans les jours de sa folle jeunesse, et la tradition des mauvaises plaisanteries de cet ancien préfet n'est pas encore complètement abandonnée par la bohême littéraire de cette époque.

Pourtant on ne saurait rendre tous les écrivains de ce siècle solidaires des erreurs d'un magistrat qui depuis... Mais alors il n'avait pas écrit l'histoire des Césars.

Quant à moi, la main sur ma conscience, devant les ballots de café, les pains de sucre, les boîtes de pruneaux et les tonneaux de cassonnade, je me déclare aussi innocent en pensée qu'en action de la moindre atteinte portée à la considération et au respect dus à ce corps vénérable qui nous dispense la canelle et les poires tapées.

Si je suis coupable de la moindre réticence, de la plus légère restriction mentale dans cette déclaration publique, que pour moi le moka se change en chicorée ; que le sel ne soit que du plâtre ; le poivre que de la terre pilée ; qu'on me fasse consommer en guise de cognac de l'eau pure colorée avec du caramel ; en place de vinaigre, de l'eau également pure rehaussée d'acide sulfurique ; que ma moutarde soit faite avec du blé de Turquie ; que mon chocolat ne soit qu'un affreux mélange de fécule de pommes de terre et de graisse de mouton ; que mon huile d'olive ne soit que du saindoux liquéfié ; mon miel que de la glucose ; ma cassonnade que du sable ; que mes cornichons soient colorés avec du vert-de-gris, et que, jusqu'à la consommation des siècles, je boive, au lieu de thé, d'affreuses infusions de feuilles de prunier sauvage colorées par le bois de campêche!...

M. J. V. réclame une réparation solennelle, au nom de tous les épiciers, ses confrères.

Sucre candi ! j'espère qu'en voilà une.

S'il n'est pas content de celle-là, il ne me reste plus qu'à endosser une chemise souffrée, à prendre en main un cierge jaune, et à m'en aller processionnellement, la corde au cou, faire amende honorable sur les escaliers de Notre-Dame de Paris.

Après quoi, on sera libre de me brûler sur un fagot de bois de réglisse, et de jeter mes cendres aux vents des quatre points cardinaux.

Je ferais ce sacrifice avec joie, s'il pouvait ramener la confiance.

Ceci posé, je déclare pardonner, dans toute la sin-

il promet une longue série d'exclusions.

» ... La liste des incapacités peut être longue.

» ... Pourquoi, en vertu de cet article, n'exclurait-on pas certaines catégories de citoyens qui n'offrent pas assez de garanties au vote ?

» ... L'Assemblée législative, en vertu de la Constitution, a le *droit immense* (*sic*) d'exclure ; qu'elle s'en souvienne. »

Telle est la découverte du parti modéré, mise au jour par l'*Assemblée nationale*, sous ce titre :

CE QUE VEUT LE PARTI MODÉRÉ.

« Les barbares, ajoute ce journal, ne sont pas » seulement à nos portes, ils sont dans notre » sein : partout sur la voie pour empêcher la » prospérité, la morale et la grandeur de la » France. »

Ainsi donc, pour *moraliser* la loi électorale, pour annihiler l'influence des *barbares*, pour sauver la France, le parti modéré demande des CATÉGORIES D'ÉLECTEURS, des CATÉGORIES D'ÉLIGIBLES.

Donnez au parti modéré des listes d'électeurs *probes et libres*, comme les listes du jury de Louis-Philippe, et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Il faut convenir que c'est là une etrange manière de raisonner. Eh! quoi! ne comprenez-vous pas encore que l'exclusion, l'inégalité *du droit*, conduisent inévitablement à l'antagonisme, aux révolutions, et que vos prétendus barbares, en dehors de la légalité et du scrutin, deviennent cent fois plus puissants et plus dangereux contre vous que dans l'exercice de leur droit actuel?

D'ailleurs, sur quoi baserez-vous vos exclusions, vos catégories ? Vous ne pouvez les fixer d'une manière générale que sur l'impôt ou le domicile.

Sur l'impôt ! Vous trouvez donc que les privilèges du capital n'ont pas encore soulevé assez de récriminations dans les masses ?

Et, aujourd'hui, ces récriminations seraient d'autant plus justes que c'est au nom seul de ces privilèges que vous viendriez DÉPOSSÉDER les citoyens d'un droit acquis?

Sur le domicile ! mais est-ce que la France n'est pas le domicile naturel et politique de tous les Français, et n'est-il pas souverainement ridicule de refuser à un Français le droit d'électeur parce qu'il sera aujourd'hui dans un département, demain dans un autre ?

Et, comme vous n'entendez probablement exclure que les *barbares*, comment déterminerez-vous le cens électoral auquel commence et où finit la barbarie ? Un domicile de six mois vous paraît fournir des barbares ; à un an, à deux ans, en fournira-t-il encore ?

Expliquez-vous, si vous le pouvez.

Il est vrai que l'*Assemblée nationale* ajoute : « Nous voulons des lois fortes, moins *matérielles* » que MORALES. »

Le droit d'élection devrait donc être accordé aux gens moraux. Or, comme contrairement au fait, on appelle moral par excellence l'homme qui va à confesse, faudra-t-il accompagner la carte d'électeur d'un billet de confession ?

Les rédacteurs de l'*Assemblée nationale* vont-ils à confesse ? seront-ils électeurs ?

Ils nous semblent passablement gens de sacristie, à en juger par le zèle plein de fiel et de dévotion avec lequel ils damnent leurs semblables ; mais de là à la pratique du confessionnal il y a encore loin.

Sur quoi donc appuyer des lois électorales plus morales que matérielles ?

Ce problème nous paraît difficile à résoudre.

Eh bien ! voilà pourtant à quelles billevesées passe son temps le grand parti de l'ordre ; les plaies de la société sont profondes et saignantes ; pour les guérir il faut de puissants remèdes : la misère ne s'extirpe pas avec des phrases. Et les *amis de l'ordre* se battent contre des impossibilités métaphysiques.

Au lieu de prévenir le mal qu'ils redoutent, ils jouent des pieds et des mains pour l'accroître. Ils espèrent eux, — les pygmées, — ils espèrent mettre une camisole de force à 35 millions de citoyens !

Elections de Saône-et-Loire.

On nous écrit de Châlon :

L'annulation de nos élections est un fait incroyable, inouï. Nous ne comprenons pas cette annulation, même avec les chiffres du préfet. Le bureau n'aura pas vérifié et s'en sera rapporté aux données du préfet, car il est impossible que l'augmentation de 6 000 électeurs provienne des 80 communes où les listes de 1850 ont servi. Il y a erreur de chiffres, c'est sûr. En effet, 80 communes peuvent, en moyenne, donner chacune 200 électeurs, soit en tout 16 000. Or, en 1849, ces mêmes communes ne fournissaient pas 10 000 électeurs seulement, l'augmentation annuelle n'étant que de 2 ou 3 0[0 tout au plus ; donc, au lieu d'augmenter de 6 000 noms, elles n'en ont pu donner que 3 ou 400 de plus, surtout avec les fonctionnaires actuels, qui retranchent tant qu'ils peuvent.

Nous voudrions bien voir les procès-verbaux et les listes ; nous sommes sûrs qu'il y a une erreur matérielle... Remarquez donc que, dans tout le département, il n'y a guère, chaque année, que six à sept mille jeunes gens atteignent vingt-un ans. Comment voulez-vous que dans quatre-vingts communes, c'est-à-dire le septième du département, il y ait augmentation, sur 1849, de six mille électeurs ; et puis, si tous les ans il en vient sept mille, il en meurt presque autant.

Cette erreur matérielle à l'aide de laquelle on a trompé l'Assemblée nous indigne. Il nous semble que la commission pouvait facilement découvrir la fraude.

En présence de ces réflexions si graves, fondées sur des calculs qui nous paraissent positifs, nous adjurons le gouvernement, s'il se respecte, de demander au préfet de Saône-et-Loire des explications sérieuses. L'honorable rapporteur du 11e bureau, M. Chassagne-Goyon, doit, de son côté, se livrer à une nouvelle vérification ; et s'il a été induit en erreur, il ne doit pas craindre de le proclamer à la tribune.

Les nouvelles que nous recevons du département de Saône-et-Loire témoignent d'une vive agitation causée par la connaissance de l'annulation des votes exprimés par ce département. Déjà les réunions partielles se forment, des adresses sont envoyées aux électeurs, et, selon nos informations, tout se prépare à une lutte plus vive et, dit-on, plus décisive que la dernière. Nous avons hâte d'ajouter que sur tous les points on recommande l'ordre et le calme, et qu'on se dispose à prendre l'attitude grave et solennelle qui s'est produite dans les dernières élections de Paris. (*Estafette.*)

Châteaubriand et la Monarchie.

Il y eut, sous la monarchie, un homme d'Etat qui rêva la conciliation des institutions du passé avec les idées modernes, et qui voulut souder, en donnant à la France l'initiative de toutes les généreuses entreprises, la vieille monarchie à la démocratie. Cet homme était Châteaubriand.

Mais la Restauration n'avait d'autre raison d'être que la nécessité de détruire le respect resté dans quelques âmes pour la royauté légitime et héréditaire; l'épreuve ne pouvait sans souffrances se prolonger indéfiniment. Les intrigants de tout genre qui se disaient les seuls hommes pratiques se placèrent entre Châteaubriand et la royauté ; ses plans grandioses furent traités d'utopies ; des ministres d'action furent chargés de le remplacer, et peu de temps après, Charles X prenait la route de Cherbourg.

Aujourd'hui, l'héritier exilé de ceux qui repoussèrent l'illustre écrivain annonce que s'il parvenait au gouvernement de la France, il suivrait la politique de M. de Châteaubriand. M. de Chambord peut être sincère en faisant cette déclaration ; mais Châteaubriand, s'il vivait, refuserait ses conseils à l'héritier des Bourbons : chaque page des *Mémoires d'Outre-Tombe* en fournit une preuve.

La révolution de 1830 lui donna occasion de constater que la France avait complètement perdu toute foi monarchique et aristocratique :

Dans cette insouciance du pays pour Charles X, il y a autre chose que de la lassitude ; il y faut reconnaître le progrès de l'idée démocratique et de l'assimilation des rangs. A une époque antérieure, la chute d'un roi de France eût été un événement énorme ; le temps a descendu le monarque de la hauteur où il était placé, il l'a rapproché de nous, il a diminué l'espace qui le séparait des classes populaires. Si l'on était peu surpris de rencontrer le fils de saint Louis sur le grand chemin, comme tout le monde, ce n'était point par un esprit de haine ou de système, c'était tout simplement par ce sentiment du niveau social qui a pénétré les esprits et qui agit sur les masses sans qu'elles s'en doutent.

Dans cet état des esprits il n'y a plus de monarchie possible. Celle de juillet n'est qu'un accident.

Les conséquences de la révolution de juillet seront mémorables, poursuit Châteaubriant. Cette révolution a prononcé un arrêt contre tous les trônes; les rois ne pourront régner aujourd'hui que par la violence des armes ; moyen assuré pour un moment, mais qui ne saurait durer : l'époque des janissaires successifs est finie.

Ceci est à l'adresse des adorateurs de l'épée,

Voici pour ceux qui parlent de la *catastrophe* de Février :

Ne cherchons pas si près de nous le moteur d'un mouvement placé plus loin : la médiocrité des hommes, les frayeurs folles, les brouilleries inexplicables, les haines, les ambitions, la présomption des uns, les préjugés des autres, les conspirations secrètes, les ventes, les mesures bien ou mal prises, le courage ou le défaut de courage ; toutes ces choses sont les *accidents*, non les *causes* de l'évènement. Lorsqu'on dit que l'on ne voulait plus des Bourbons, qu'ils étaient devenus odieux parce qu'on les supposait imposés par l'étranger à la France, ce dégoût superbe n'explique rien d'une manière suffisante.

Le mouvement de juillet ne tient point à la politique proprement dite ; il tient à la révolution sociale qui agit sans cesse.

Ces lignes et les suivantes ont été écrites avant 1840, à l'époque où la monarchie de juillet brillait de toute sa terne splendeur.

» Les conseils de la providence se découvrent dans le changement anti-monarchique qui s'opère. Que des esprits superficiels ne voient dans la révolution des trois jours qu'une échauffourée, c'est tout simple ; mais les hommes réfléchis savent qu'un pas énorme a été fait : le principe de la souveraineté du peuple est subsitué au principe de la souveraineté royale, la monarchie héréditaire changée en monarchie élective, le 21 janvier avait appris qu'on pouvait disposer de la tête d'un roi ; le 29 juillet a montré qu'on pouvait disposer d'une couronne. Or, toute vérité bonne ou mauvaise qui se manifeste demeure acquise à la foule. Un changement cesse d'être inouï, extraordinaire ; il ne se présente plus comme impie à l'esprit et à la conscience, quand il résulte d'une idée devenue populaire. Les Francs exercèrent collectivement la souveraineté, ensuite ils la déléguèrent à quelques chefs ; puis ces chefs la confièrent à un seul ; puis ce chef unique l'usurpa au profit de sa famille. Maintenant on rétrograde de la Royauté héréditaire à la royauté élective, de la monarchie élective *on glissera dans la République.* Telle est l'histoire de la société ; voilà par quels degrés le gouvernement sort du peuple et y rentre.

» Ne pensons donc pas que l'œuvre de juillet soit une surperfétation d'un jour ; ne nous figurons pas que la légitimité va venir rétablir incontinent la succession par droit de primogéniture ; n'allons pas non plus nous persuader que juillet mourra tout à coup de sa belle mort. Sans doute la branche d'Orléans ne prendra pas racine ; ce ne sera pas pour ce résultat que tant de sang, de calamité et de génie aura été dépensé depuis un demi siècle ! Mais juillet, s'il n'amène pas la destruction finale de la France avec l'anéantissement de toutes les libertés, juillet portera son fruit naturel : Ce fruit est la démocratie. Ce fruit sera peut-être amer et sanglant ; mais la *monarchie est une greffe étrangère qui ne prendra pas sur une tige républicaine.*

L'évènement s'est chargé de vérifier la plus grande partie des prédictions de Châteaubriand ; les autres auront le même sort :

Juillet, libre dans son origine, n'a produit qu'une monarchie enchaînée, ajoute encore Châteaubriand ; mais viendra le temps où, débarrassé de sa couronne, il subira ces transformations qui sont la loi des êtres ; alors il vivra dans une atmosphère appropriée à sa nature.

Et plus loin :

Je l'ai déjà dit, et je ne saurais trop le répéter : *Toutes les royautés mourront avec la royauté française.*

En effet, l'idée monarchique manque au moment même où manque le monarque; on ne trouve plus autour de soi que l'idée démocratique. Mon jeune roi emportera dans ses bras la monarchie du monde. C'est bien finir.

Voilà où en était arrivé, en présence des leçons de l'histoire, ce grand génie pour qui la monarchie avait été pendant quarante ans l'objet d'un culte exclusif et passionné; et aujourd'hui un tas de myrmidons, d'intrigants, d'apostats, monarchistes d'un jour, s'imaginent qu'ils vont faire reculer la France et l'Europe vers ces institutions usées, que le grand docteur de la légitimité a déclarées mortes pour jamais !

Quelle pitié ! dirions-nous, si dans ces tentatives il n'y avait des persécutions, des violences et du sang !

L'*Union* nous apprend aujourd'hui qu'elle n'est ennemie de l'insurrection qu'autant que l'insurrection tourne contre les siens. Comment, s'écrie-t-elle ce matin,

On vient nous dire : *Sur quoi comptez-vous*, à défaut du suffrage universel ? Est-ce le suffrage universel qui a fait 1830 ? Est-ce le suffrage universel qui a fait 1848 ?

Ainsi, le journal légitimiste compte sur une insurrection pour ramener son prétendant.

Nous prenons acte de l'aveu.

Pendant longtemps le parti de l'ordre s'était fait une loi de flatter la bourgeoisie ; il l'injurie tous les jours depuis qu'il voit que ses flatteries n'ont pas produit l'effet qu'il en attendait.

Le *Journal des Débats* est d'avis aujourd'hui que :

Il y aurait une belle croisade à tenter : la croisade du patriotisme (lisez royalisme) honnête et courageux contre *les langueurs, les infirmités du bourgeois.*

L'*Opinion publique* a fait une remarque qui ne manque pas d'intérêt.

Le peuple, dit-elle, a composé la majorité de l'Assemblée législative d'hommes se ratachant aux trois monarchies par lesquelles nous avons passé depuis soixante ans :

N'y a-t-il pas, dans cette conduite, de remarquables pressentiments de l'avenir, un instinct merveilleux de la solution ? N'y a-t-il pas quelque chose de touchant dans cette marque de confiance donnée,

---

cérité de mon cœur de démocrate-socialiste-phalanstérien, à M. J. V., ses allégations peu charitables, à l'endroit des comptes-courant qu'il me suppose chez l'épicier de mon voisinage.

Cet épicier, qui est une épicière, proteste avec énergie contre la *confiance* dont son confrère de la rue Saint-Victor l'a pu supposer capable en faveur d'un homme de lettres qui cherche à atteindre un autre but que celui de se faire des rentes, en écrivant dans un journal démocratique. Elle déclare ne m'avoir jamais fait crédit d'un cornet de poivre.

Et a signé pour copie conforme.

ANASTASIE COQUARDEAU,
veuve MICHONNET.

Ce qui ne m'empêche pas de tendre une main fraternelle à l'épicerie en général, et en particulier à M. J. V., qui me semble mu par d'excellentes intentions, quoiqu'un peu prompt à se laisser monter la moutarde au nez pour ce qui concerne la dignité de sa corporation.

Je suis convaincu, qu'après ces explications loyales, M. J. V. regrettera d'avoir écrit une lettre aussi épicée, et qu'il versera quelques gouttes d'eau de fleurs d'oranger sur les brûlures que m'a faites le piment de ses sarcasmes.

La peur continue d'envahir la société parisienne. Depuis que le *Napoleon*, ce Cassandre des culottes de peau modernes, rivalisant de jérémiades avec ses confrères de la modération quotidienne, à propos de l'élection du 10 mars, s'est écrié en vieux romain de la claque impériale : « *Les barbares sont à nos portes,* » la panique n'a fait que croître et se fortifier de toute la crédulité des niais, de toute la sottise des trembleurs, grâce à l'imbécillité spécialement affectée par la Providence à l'espèce humaine, grâce surtout à la rouerie des industriels politiques qui exploitent ce pauvre bétail.

On reste abasourdi devant les observations qui retentissent chaque jour à vos oreilles.

— Comment! madame, dit un monsieur d'âge, habit noir, paletot jaune, cravatte blanche et bottes vernies, — signes distinctifs : pas de cheveux et le ruban de la Légion-d'Honneur, — comment! madame, vous habitez un rez-de-chaussée ?

— Oui, monsieur, comme vous voyez.

— Et vous n'avez pas peur !

— Peur de quoi, monsieur ?

— Du pillage, madame.

— Mais, Monsieur...

— Permettez, madame. Il est évident que les bandits commenceront par dévaliser les rez-de-chaussée avant d'escalader les étages. C'est conséquent ; c'est logique.

— C'est donc pour cela que vous venez de vous loger au quatrième.

— Sans contredit, madame... Et, quand les socialistes arriveront sur mon pallier, je leur ménage une petite surprise.

— Quelle surprise, monsieur ?

— Voilà ce que c'est, madame. J'ai disposé une machine infernale dans ma commode. Aux premiers bruits, je place ce meuble en travers de ma porte ; et, quand les scélérats voudront forcer cette barrière, paf, je mets le feu aux poudres et je les fait sauter.

— Et vous, monsieur ?

— Moi, madame, je saute avec eux...

— Bien entendu ; mais la maison ?

— La maison sautera comme tout le monde ; il y a un baril de poudre dans ma commode.

— Alors, monsieur, si vous devez me faire sauter un peu plus tard, que m'importe d'être pillée un peu plus tôt.

— Bast ! dit un autre voisin, il y a un moyen bien simple d'échapper à ces cannibales.

— Et lequel, monsieur ?

— C'est d'avoir toujours trente mille francs en or dans son secrétaire. Aux premières rumeurs de l'émeute, on prend son or et l'on décampe.

— Pardon, objecte avec assez de bon sens le monsieur du quatrième, tout le monde ne peut pas avoir ainsi trente mille francs dans ses tiroirs.

— C'est un tort, répond le capitaliste.

Ces anecdotes ne sont pas imaginées à plaisir. Tout est exact jusqu'à la poudre, et j'ose dire que ces braves gens sont bien heureux qu'on l'ait inventée avant eux, sans quoi les maisons de Paris ne sauteraient pas de sitôt.

— Ah ! monsieur, disait un excellent propriétaire à un de mes amis qui venait de lui apporter son congé, vous me quittez pour aller loger au numéro 38, vous ne savez donc pas que la portière de cette maison est socialiste ?

L'autre jour, à l'orchestre du théâtre de la Montansier, un gros monsieur s'amusait beaucoup des excentricités de Grassot. Tout à coup il s'interrompt au milieu d'un éclat de rire, et dit d'un air sombre à son voisin :

— Dire que nous sommes là à rire comme des imbéciles, et qu'avant un an nous serons tous guillotinés.

— Bah ! répond l'autre, tu m'ennuies avec tes éternelles frayeurs ; tu dis toujours la même chose.

— Mon cher, dit le gros monsieur, je ne voulais pas le croire ; mais il me paraît évident que ma femme avait raison quand elle me disait avant-hier au soir : Ne remarques-tu pas, mon ami, que M. Ernest tourne au rouge depuis qu'il fréquente la maison de Madame ***, la femme du représentant montagnard ?

— Bon, se dit tout bas l'ami du gros monsieur, il paraît que Sydonie est jalouse. C'est utile à savoir.

Depuis quinze jours il n'est question, dans ce qu'on est convenu d'appeler le monde, que de l'équipée de M. de Larochejaquelein.

Tous ces matamores du royalisme qui pourfendaient la République dans leurs salons, entre une polka et un tour d'écarté, ne peuvent pardonner à l'honorable représentant breton cette courageuse franchise qu'ils taxent hautement de trahison.

— Je ne puis concevoir un pareil coup de tête, disait un jeune disciple de M. de Montalembert. Aller ainsi affronter en face ce qu'on veut renverser ; c'est contre toutes les règles de la tactique monarchique et catholique. On mine, on intrigue, on calomnie, on divise, et l'on crie au besoin vive la République, vive tout, vive n'importe quoi ; mais on ne vient pas ainsi mettre ses amis au pied du mur, pour les forcer à une honteuse reculade et les rendre la risée de l'Europe.

Quant à moi, je ne suppose pas le moins du monde que M. de Larochejaquelein ait eu l'intention de nuire à la République. — Bien au contraire.

M. de Larochejaquelein, qui est un homme d'esprit et de cœur, n'a pas voulu rester plus longtemps solidaire des indignes menées et de l'hypocrisie systématique qui déshonorent le parti royaliste aux yeux de la France et du monde.

Il a tenu à dégager sa responsabilité de cette compromettante cohue, et il a mis ces messieurs en demeure de se prononcer au grand jour, non qu'il comptât sur leur franchise ni sur leur courage, mais afin de sauver son honneur.

Doit-on attribuer à cet épisode politique, qui a jeté le trouble et la confusion dans les salons de Paris, ou bien à la rigueur obstinée de la température, l'absence presque complète des voitures armoriées à la promenade annuelle de Longchamps, ou encore, cette abstention des équipages aristocratiques à cette revue de la mode est-elle le résultat de la prétendue conspiration des écus dont l'*Assemblée nationale* continue plus que jamais d'entretenir le public ?

Quoi qu'il en soit, les humbles piétons, dont j'ai l'honneur de faire partie, ont constaté cette année la décroissance de cette solennité séculaire.

Pas de bœuf gras, pas de Longchamps ! malheureux Parisiens, que vous reste-t-il ?

Il vous reste M. Thiers et M. Taschereau, M. Montalembert, M. Faucher et M. Denjoy. — Franchement, ce n'est pas une compensation suffisante.

EUGÈNE NUS.

après la chûte de l'Empire, de la Restauration et de l'établissement de Juillet, aux partis politiques qui ont soutenu ces gouvernements ? A côté de la marque de confiance, n'y a-t-il pas une leçon ? Ce n'est pas un seul d'entre eux que le vote universel appelle ; il les appelle tous les trois.

Le suffrage universel s'est montré en cela plus intelligent que les partis. Nous vivons à une époque de démolition des vieilles idées et des institutions surannées. Il importait, pour ôter aux aveugles leurs dernières illusions, que les partisans de ces institutions fussent mis à même de montrer leur savoir-faire, afin que leur impuissance se trouvant complètement constatée, le pays ne fût plus arrêté dans sa marche vers la rénovation sociale, qui doit assurer le bien-être de tous.

Les trois partis monarchiques composent la majorité de l'Assemblée, le pays les contemple et pèse leurs œuvres ; en 1852, toutes les illusions seront tombées, il n'aura plus à s'en occuper.

L'*Assemblée nationale* pousse à l'émigration des capitaux et annonce la prochaine arrivée des armées étrangères destinées à mettre la démagogie (lisez la République) à la raison.

Est-ce que nous en sommes encore à 1792 ?

On lit dans l'*Estafette :*

Les idées républicaines font un progrès rapide sur tous les points de la France ; elles envahissent jusqu'aux départements de l'Ouest, qui avaient donné jusqu'ici des gages constants à la réaction monarchique. Les efforts de MM. les préfets et de leurs agents se brisent contre le flot qui monte, et les paysans de la Bretagne, de l'Anjou et de la Mouraine, fameux dans nos luttes politiques d'autrefois par leur entêtement monarchique, répudient aujourd'hui les traditions de la chouannerie. Sincèrement ralliés à la République, ils sont décidés à la défendre, et quoi qu'on fasse ils se vantent bien haut qu'en 1852 ils n'enverront à l'Assemblée que de vrais républicains.

Revue de l'Extérieur.

Si nous en croyons des correspondances de Berlin, la Prusse se déciderait enfin à négocier sur la question allemande, pour amener la conciliation des deux puissances prépondérantes.

Elle ne consentirait pas à laisser entrer dans la confédération de 1815 modifiée le nouvel empire autrichien tout entier comme membre de la confédération, parce qu'à ses yeux l'indépendance de l'Allemagne et celle de la Prusse pourraient être anéanties par cette accession.

La Prusse offrirait de revenir à son projet de l'année dernière, c'est-à-dire à une union qui serait représentée à l'extérieur comme unité dans les attributs de l'ancienne confédération, tandis qu'à l'intérieur elle formerait deux corps d'Etat distincts, qui suivraient chacun leur mouvement, mais seraient en communauté sous le rapport matériel par un libre accord.

On écrit de Munich, à la *Gazette allemande*, que les armements et le rappel des soldats en congé continuent sur une grande échelle.

La chambre des Etats du parlement d'Erfurth a nommé le 25 sa commission de constitution. Cette commission se compose de 25 membres, dont 16 ont signé le programme national de M. Bodelschwingh. L'acceptation en bloc est donc assurée au sein de cette commission.

On parle beaucoup d'une scission qui serait sur le point de se faire dans les rangs de la droite. D'un côté se trouve M. de Gerlach et les ultramontains qui s'opposent à toute transformation politique, et de l'autre M. Ulrich et les plus modérés qui acceptent la marche suivie par la Prusse, mais repoussent l'adoption en bloc de la constitution. Entre les deux se trouve M. Stahl, qui désire l'Etat fédéré, mais comme membre d'une plus grande confédération allemande.

Les travaux de la diète d'Erfurth excitent au plus haut degré l'attention publique à Vienne. La plupart des journaux y ont envoyé des sténographes.

Le général Moltke, commandant général du Jutland danois, vient de rappeler sous les drapeaux tous les soldats en congé. Les ordres sont ainsi conçus : « Tous les soldats en congé dans le Schleswig, de l'armée danoise, ont à rejoindre leurs compagnies ou à se rendre auprès des commandants à Kolding ou à Sonderbourg, qu'ils soient cantonés dans le Jutland, île d'Alsen ou celle de Fionie. »

La liste des Hongrois, poursuivis par la vengeance impériale, se grossit chaque jour de nouveaux noms. A Pesth seulement, on en compte jusqu'à deux mille dans l'ordre civil ; tous se trouvent provisoirement en liberté sous caution, à l'exception de trois ex-députés qui ont joué un rôle important dans la dernière révolution ; ce sont Nyary, Irinyi et le Valaque Murgu, qui sont enfermés au Neugebaude de Pesth, et qui doivent être jugés prochainement.

Les nouvelles d'Italie offrent peu d'intérêt. A Naples on poursuit les arrestations et les procès. Les dénonciateurs, qui se trouvaient partout le 15 mai, et sur le rapport desquels la plupart des arrestations ont été opérées, viennent d'être mis eux-mêmes en prison, de peur qu'ils ne s'avisent de parler.

Ils ne touchent qu'en tremblant aux aliments qui leur sont apportés, persuadés qu'on veut les empoisonner.

A Rome, on a arrêté, il y a quelques jours, toute la famille du célèbre sculpteur Rinaldi ; tous les membres de la famille, hommes, femmes, enfants, ont été conduits en prison.

Le gouvernement clérical continue à faire la guerre aux habits, aux chapeaux, aux barbes, aux cannes, aux chaînes de montre. Tout est pour lui l'indice d'une conspiration.

SITUATION DES VALAQUES.

Correspondance de la *Démocratie pacifique*.

Hermanstädt, 2 mars 1850.

Monsieur le rédacteur,

L'Autriche nous fait bien durement expier notre erreur lors de la guerre de Hongrie ! Alors les promesses, les flatteries, les décorations, rien ne coûtait à la cour de Vienne comme au czar pour exploiter nos anciens griefs contre les Hongrois, et nous entraîner à les combattre ; mais depuis que le péril a disparu, les paroles sont oubliées, et nos plaintes sont un objet de risée pour les officiers de l'empereur.

A peine l'œuvre de Georgey était-elle consommée que déjà nous pouvions nous apercevoir de la faute que nous avions commise en nous armant pour l'empereur. Janko, notre chef redouté pendant la guerre, a essayé après la paix de rappeler à l'Autriche ses promesses sacrées, mais vainement. L'Autriche n'a pas même daigné nous inviter à envoyer une députation à l'Assemblée générale de Vienne ! ce qu'elle accordait cependant à toutes les autres nationalités.

Pour quelques paroles un peu vives, pour de justes reproches, Janko a été accusé de tramer une rébellion et arrêté. Peu après, il a été rendu à la liberté ; mais désormais il n'y a plus d'illusion pour nous : nos vrais ennemis sont à Vienne.

Nous venons d'envoyer une députation à l'empereur ; Janko est à sa tête ; il devra rappeler les services rendus et demander justice ; non seulement justice pour nous, Valaques transylvains, mais encore pour nos frères les Valaques de la Bukovine, du Bannat, de Temesvar et de la Hongrie, qui ont été indignement trompés.

Sur sa route notre brave Janko est accueilli avec enthousiasme. Les habitants de la Grande-Oradie l'ont attendu trois jours dans la plus grande impatience ; puis, lorsqu'il est entré dans la ville avec le jeune major Bélint, la foule s'est précipitée à sa rencontre, en faisant retentir l'air d'acclamations les plus vives. Les Madgyares eux-mêmes, qu'il a combattus, l'estiment et rendent hommage à sa bravoure ; ils le nomment le *roi des montagnes* (*as a havasi kiraly*).

Pendant son séjour à la Grande-Oradie, Janko n'a cessé de recommander aux Valaques et aux Madgyars de vivre en frères et d'oublier leurs anciennes querelles. A son départ, la population presque entière l'a accompagné jusqu'au-delà des barrières de la ville.

Que résultera-t-il de ce voyage ? Nous l'ignorons ; mais si l'empereur a le pouvoir de nous refuser toute justice, ce qu'il ne peut empêcher, c'est que désormais les Madgyars et les Valaques confondent leurs causes.

Pour flatter le clergé valaque, ou peut-être pour plaire à la Russie, la cour de Vienne a autorisé notre évêque, André Chagouna, à réunir à Hermanstadt un concile. Depuis 1699, l'Autriche avait refusé aux évêques orthodoxes valaques le droit de tenir des conciles annuels comme ils le faisaient avant cette époque ; c'est la première fois, depuis 150 ans, que les chrétiens orientaux valaques soumis à l'Autriche, pourront délibérer légalement.

Le concile se réunira à Hermanstardt le 24 mars, il sera composé de 25 protopopes et de 30 capacités laïques ; il aura à délibérer sur les besoins de la religion et sur la question de l'instruction publique, mais il lui est défendu de rien arrêter, *ses vœux* devront être envoyés à l'Assemblée générale de Vienne, qui seule statuera définitivement.

Nous pensons que la cour de Vienne, en autorisant la réunion d'un concile orthodoxe valaque dans de pareilles conditions, n'a pas d'autre but que d'exciter parmi nous une exaltation religieuse, afin de rendre plus populaire le czar, notre co-religionnaire, ce qui faciliterait beaucoup la cession de la Transylvanie, du Banat et de la Bukowine à la Russie, comme cela est convenu entre Vienne et Saint-Pétersbourg, dès l'origine de la guerre de Hongrie ; l'Autriche se dédommagerait dans le centre de l'Europe, en Italie ou en Suisse.

A quelle époque ce projet sera-t-il mis à exécution ? c'est ce que nous ignorons encore, mais soyez bien convaincus qu'il se réalisera. La présence des Russes en Moldo-Valachie, les allées et venues de leurs agents parmi les populations valaques soumises à l'Autriche, les agents même que le général russe à Bucharest a envoyés dernièrement à Janko pour le pousser à prendre les armes, tout indique, tout révèle les plans austro-russes. L'Autriche ne demande pas mieux que d'être délivrée de ces populations valaques dont l'esprit d'indépendance est un constant péril pour elle. Quant à la Turquie, elle ne comprend pas jusqu'à quel point sa sécurité exige que les Moldo-Valaques soient affranchis des Russes. Le czar, lui, sait trop combien il importe au succès de son panslavisme que les populations valaques soient assimilées à son empire, et lui permettent de donner librement la main aux Slaves du Sud, ses amis, pour que notre asservissement complet ne s'accomplisse pas, à la plus grande satisfaction de la politique moscovite, et pour le plus grand danger de la liberté européenne, à moins cependant que la France rendue à elle-même ne jette son épée dans le plateau de la balance où pèsent les destinées des peuples !...

FAITS DIVERS.

Toute la presse départementale adresse des pétitions à l'Assemblée nationale contre le projet de loi de M. Baroche. Les journaux de l'ordre à Toulouse, la *Gazette du Languedoc*, le *Midi*, l'*Indépendant* et le *Journal de Toulouse*, se sont réunis pour adresser en commun une pétition aux représentants de la Haute-Garonne.

— Par dépêche arrivée à Cherbourg mardi soir, on demandait, dit-on, un bataillon du 28e de ligne, pour se rendre de suite, d'après l'itinéraire donné, jusqu'à Laval. On n'a pu disposer que de deux compagnies seulement, qui sont parties hier vers huit heures du matin, après avoir pris du pain pour quatre jours. Différentes versions circulent en ville au sujet de ce départ si précipité. Nous attendrons à avoir des renseignements positifs avant de les propager. (*Journal de Cherbourg.*)

— D'après les renseignements qui parviennent du département des Vosges, une imposante majorité paraît acquise à M. Guilgot, candidat de la démocratie.

— Les feuilles légitimistes ont recours à toutes sortes d'expédients pour remplir les listes de la *Souscription pour l'acquisition de deux chevaux offerts au comte de Chambord.* Nous avons déjà cité ces fabuleuses nomenclatures où une seule souscription de 5 fr. se répartit sur vingt-deux Chancerelle. Entre les nombreuses réclamations d'individus portés sur la liste à leur insu, nous remarquons aujourd'hui celle de M. Drouino, maître de poste.

M. Drouino avait envoyé 3 francs au journal la *Bretagne* pour un abonnement de trois mois, à partir du 1er mars. Le 17 mars, n'ayant pas encore reçu un seul numéro, il écrivit au gérant qui ne répondit pas. Enfin M. Drouino reçut un numéro de la *Bretagne* où il lut ce qui suit :

« *Souscription pour l'acquisition de deux chevaux offerts au comte de Chambord* : Drouino, maître de poste au Roc-Saint-André, 3 fr. »

M. Drouino réclame son trimestre d'abonnement et l'insertion de sa rectification.

— Le procès de notre confrère le *Démocrate franc-comtois* s'est dénoué devant le tribunal correctionnel de Besançon, le 23 mars. On se rappelle que ce procès avait lieu sur la plainte en diffamation portée par dix-sept prêtres, curés ou desservants du canton du Russey, à propos d'une lettre où se trouvaient relatés les mauvais traitements que ces dix-sept jeunes ecclésiastiques auraient fait subir, à la suite d'un dîner de corps, à un vénérable curé de leur canton, vieillard septuagénaire, qui aurait eu le tort d'être moins rétrograde qu'eux et de prendre au sérieux les préceptes de l'Evangile. La lettre racontait encore, mais sans nommer personne, que le vieillard aurait été plusieurs jours alité, par suite des violences exercées sur sa personne par les plus jeunes et les plus *modérés* de ses confrères. Dix-sept curés du canton voulurent donc se reconnaître comme désignés par la lettre, et déposèrent une plainte commune au parquet.

Le gérant du *Démocrate* a été condamné à cinq jours de prison et cent francs d'amende. Quatre des plaignants ont été déboutés de leurs conclusions avec dépens ; les autres ont obtenu deux cents francs de dommages et intérêts, et l'insertion du jugement dans six journaux de Franche-Comté, avec affiche dans les communes du canton de Russey.

Ajoutons que la lettre qui a motivé ce procès avait été empruntée par notre confrère à un journal de Paris, le *Démocrate franc-comtois* n'en ayant pas voulu prendre l'initiative.

— Un ordre de M. Romieu, commissaire extraordinaire de M. Louis Bonaparte à Strasbourg, vient d'arriver d'une manière inattendue à Nancy. Cet ex-préfet de Louis-Philippe prescrit de diriger sur Strasbourg les cinq Allemands réfugiés politiques, dont nous avons annoncé l'arrestation.

On doit naturellement conclure de cet ordre que l'intention de M. Romieu est de les livrer à leurs gouvernements. sinon, il eût été plus rationnel de les laisser à Nancy ou même de les interner plus loin.

Ces malheureux sont prévenus de leur sort, et pour les deux condamnés à mort c'est l'agonie qui commence.

Nous douterons jusqu'au dernier moment, pour l'honneur de notre pays, qu'une pareille infamie s'accomplisse.

(*Travailleur de Nancy.*)

—Par décision ministérielle, le 15e régiment d'artillerie (pontonniers) doit quitter Strasbourg pour se rendre à Auxonne. Ce corps est prévenu qu'il doit se tenir prêt à partir au premier ordre.

Ce régiment a son quartier ordinaire et naturel à Strasbourg, son champ de manœuvre est le Rhin. Il est en grande partie composé d'Alsaciens : c'est sans contredit le régiment qui donne le plus au commerce de Strasbourg.

Pourquoi donc l'envoie-t-on à Auxonne, où il lui est à peu près impossible d'exécuter ses manœuvres ? Pourquoi ce voyage qui, à cause de l'immense matériel des pontonniers, va coûter des sommes énormes ?

C'est que le 15e d'artillerie est républicain, et peut-être *infecté de socialisme*. De plus la ville de Strasbourg a voté le 10 mars pour les rouges, le ministère n'a trouvé rien de mieux pour prouver sa gratitude au 15e et à Strasbourg que de les comprendre dans la même vexation. Le ministère de la République n'a d'abord fait qu'imiter le ministère de Louis-Philippe qui, lui aussi, envoya le 15e d'artillerie à Auxonne pour le punir de ses opinions politiques.

(*Démocrate du Rhin.*)

— Voici la réponse des électeurs démocrates de Saône-et-Loire, à l'adresse de félicitations que leur ont envoyée les démocrates d'Avallon (Yonne) :

AUX DÉMOCRATES D'AVALLON.

Citoyens et frères d'Avallon,

La démocratie de Saône-et-Loire accepte avec reconnaissance le témoignage de fraternelle sympathie que vous venez de lui donner.

La médaille que vous nous avez envoyée sera précieusement conservée dans nos archives, et, chaque fois que notre comité central aura à se réunir, elle sera suspendue dans la salle de ses délibérations.

Démocrates avalonnais, vos frères de Saône-et-Loire sont unis avec vous dans le saint amour de la liberté et de la République. Ainsi que vous, ils sont animés de la conviction profonde que l'heure de la délivrance universelle ne saurait tarder à sonner ; et comme la vôtre, leur foi démocratique et sociale restera inébranlable.

Que si, néanmoins, il était besoin d'un encouragement pour raviver leur zèle, au moment où, pour eux, va se rouvrir la lutte électorale, cet encouragement, ils le puiseraient, soyez-en convaincus, dans la marque flatteuse d'estime que vous venez de leur adresser, et dont ils vous remercient par notre organe.

Agréez notre salut bien fraternel.

Pour les démocrates de Saône-et-Loire,
La rédaction du *Démocrate*.

Châlon, 25 mars.

Ouverture, jeudi 4 avril, de l'association fraternelle et égalitaire de l'épicerie, rue du Maure, 8, entrée rue Beaubourg et rue Saint-Martin, 98, en face le passage Molière.

LA GUERRE DES JÉSUITES, brochure sur l'enseignement, par Benjamin Gastineau, est en vente au dépôt des publications démocratiques, rue Coquillière, 15. — Prix : 10 centimes.

THÉATRES. —CONCERTS.

Mme Pauline Viardot a pu retarder d'un jour son départ pour Berlin, et, cédant au vœu général, elle chantera, le lundi de Pâques, irrévocablement, dans la dernière représentation du *Prophète*.

— Aujourd'hui dimanche, à l'Odéon, dernière représentation de *François le Champi*, par George Sand.

— L'Ambigu est décidément le théâtre qui accapare la vogue et la foule. Il est vrai que les admirables types créés par Victor Hugo, dans *Notre-Dame de Paris*, ont pour interprètes, Saint-Ernest, Chilly, Verner, Arnault, Fechter, Laurent, la toute gracieuse Mme Naptal-Arnault, et l'énergique Mlle Lucie.— La splendeur des décors et la mise en scène complètent les éléments du succès.

— M. le prince et Mme la princesse Colibri adressent toutes leurs excuses à la foule empressée qui s'est rendue à leur appel au Jardin-d'Hiver, Jeudi-Saint ; mais la crainte du mauvais temps avait engagé leurs Altesses liliputiennes à remettre leur fête d'inauguration au dimanche de Pâques. Les affiches du jour annonçaient dans tout Paris que les billets ou lettres d'invitation du Jeudi seraient reçus le Dimanche. Cette fois, sans remise, Dimanche de Pâques, à 2 heures, M. le prince et Mme la princesse Colibri arriveront en grande pompe au Jardin-d'Hiver avec toute leur suite et leur voiture à quatre chevaux.

CASINO DES ARTS, boulevard Montmartre, 12.—Aujourd'hui dimanche de Pâques, grande soirée artistique et concert à grand orchestre. Grande tombola d'enfants tirée par M. Isidore Lazare, dit l'homme à la Poupée. Concert imitatif du chant des oiseaux et des cris des animaux, et prestidigitation par Hermann père. L'orchestre sera dirigé par Manin-Baumès. Prix : 1 fr.

Succès et contrefaçon se suivent toujours de près. Cela se vérifie même à l'endroit des *Colibri*. Il y a les véritables et les faux *Colibri*. Les véritables sont les célèbres prince et princesse *Colibri*, qui donnent les soirées de l'Alhambra, hôtel des Princes, rue Richelieu, 95, rendez-vous de la fashion parisienne ; qui vont donner les matinées du Casino des Arts, et qui vont également se montrer bientôt au Jardin-d'Hiver, avec leur charmant équipage lilliputien.

— La *Bibliothèque historique* que nous annonçons et dont les livraisons se succèdent rapidement, n'est point un nouveau récit plus ou moins complet des évènements du *Consulat et de l'Empire*. Comme historiens, MM. Thiers, Norvins et Laurent (de l'Ardèche) ont rempli leur tâche, et il n'y aurait plus qu'à glaner après eux. La nouvelle publication est simplement un recueil de pièces inédites du plus haut intérêt échappées à leur investigation. C'est Napoléon, ce sont les contemporains peints par eux-mêmes ; ce sont les coulisses du grand drame national moderne ; ce sont les fils secrets trop longtemps cachés au public qui en ont fait mouvoir les brillants acteurs. C'est enfin le complément indispensable de toutes les histoires du *Consulat et de l'Empire*. Aussi un immense succès couronne-t-il cette nouvelle publication. Le bon marché ne fait encore que l'accroître.

—Parmi les nombreux promeneurs de Longchamps, on en remarqué cinq ou six dont le costume assez bizarre attirait tous les regards. On disait que ces hommes, dont la constitution physique semble irréprochable, font partie des associés travailleurs que la compagnie française et américaine de San-Francisco expédie en Californie.

SALLE DE LA REDOUTE, local des Francs-Maçons, rue Greuelle-Saint-Honoré, 45. — GRANDE FÊTE donnée par une réunion de Francs Maçons, au bénéfice d'un F.·. malheureux, le samedi 6 avril 1850, à 8 heures précises. GRAND CONCERT ; grande tombola franc-maçonnique ; jolis bouquets maçonniques offerts par des FF.·. à toutes Sœurs et Dames. Séance de Magnétisme par un F.·. ; pluie de bonbons et jouets pour les enfants. Tous les FF.·. pourront se décorer.

Bourse du 30 mars 1850.

Malgré la réponse des primes qui se faisait aujourd'hui, les affaires étaient peu actives, et après la réponse qui s'est faite à 89 85 (à 89 80 elles ont été levées), le mouvement de baisse a continué.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
9· 25	5 0/0 J. mars.	cpt.	90 20	90 ·0	89 80	89 90
90 20	5	fin c.	90 20	90 20	89 70	89 75
•• ••	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
•• ••	4 0/0 j. sept.	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
55 90	3 0/0 J. m.	cpt.	55 60	55 75	55 60	55 65
55 80	3	fin c.	55 50	55 80	55 50	55 60
85 ••	5 0/0 Piém.	cpt.	84 50	84 50	84 ••	84 ••
84 85	5	fin c.	84 50	84 50	84 ••	84 ••
2200 ••	Banq. France	cpt.	22·0 ••	220· ••	2200 ••	2205 ••
771 25	Paris-Orléans.	cpt.	770 ••	770 ••	76· 50	770 ••
771 25	Libérés	31 c.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
527 50	Rouen	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	52· ••
•• ••	Libérés	31 c.	525 ••	525 ••	520 ••	520 ••
230 ••	Havre	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	230 ••
•• ••	Libérés	31 c.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
380 ••	St-Germain	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	3·0 ••
18· ••	Versailles r. d.	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	180 ••
155 ••	Versailles r. g.	cpt.	155 ••	1·5 ••	150 ••	1·0 ••
19· ••	Mars.-Avign.	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	190 ••
•• ••	Libérés	31 c.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
113 75	Bâle	cpt.	11· 75	115 ••	113 75	11· ••
•• ••	Boulogne	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
•• ••	Libérés	31 c.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
428 75	Nord. j. juill.	cpt.	427 50	428 75	426 25	427 50
428 75	360 payés	31 c.	427 50	428 75	426 25	426 25
312 50	Centre	cpt.	312 50	312 50	311 25	312 50
•• ••	Libérés	31 c.	313 75	315 ••	313 75	315 ••
398 75	Bordeaux	cpt.	398 75	398 75	397 50	397 50
•• ••	475 payés	31 c.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
241 25	Nantes	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	240 ••
•• ••	325 payés	31 c.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
340 ••	Strasbourg	cpt.	340 ••	340 ••	338 75	338 75
338 75	325 payés	31 c.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••

VALEURS DIVERSES.

Obligations			
De la Ville, 1/00	•••• ••	Bons du Trésor	5 »/»
— Nouvelles	1152 50	Zinc : V.-Montagne.	2775 »/»
De la Seine, J. juillet.	1065 ••	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	••• ••	Belgique 5 0/0 1840	99 »/»
— nouvelles, 1849	965 ••	— 5 0/0 1842	99 »/»
Havre, Jouiss. mars	••• ••	Espagne : dette activ.	•• »/»
— nouvelles	860 ••	— dette intér.	29 1/8
Rouen, 4 0/0	••• ••	Naples. Réc. Rothsc.	93 »/»
Liste civile	995 ••	Rom. Empr. j. déc.	77 1/2
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	76 3/4
		Piémont. Obl. à 4 0/0.	••• »/»
Quatre-Canaux	1062 50	— Obl. nouv 4 0/0.	965 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 31 Mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Les Enfants d'Edouard, l'Avare.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS.—Il Barbiere.
ODEON.—François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE.—La Dame, la Foire, l'Homme aux souris (1re représentation), les Quatre Coins.
VARIÉTÉS. — Chercheuses d'or, Colombine, la Mariée, Croque-Poule.
GYMNASE. — Monck, Coup d'Etat.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Poisson d'avril, Papillons, Embrassons-nous.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulins, Henriette Deschamps.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 90. — Lundi-Mardi 1er et 2 Avril 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Lettres non affranchies ne sont pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 1er AVRIL.

Le châtiment de l'ignorance.

Voilà près de vingt ans que nous, disciples de Fourier, prêchons au monde la nouvelle science, la théorie de l'association universelle. Nous avons employé la parole et la plume, battu les chemins, parcouru les villes.

Nos efforts n'ont pas été stériles; des semences que nous avons jetées au loin beaucoup sont tombées dans la bonne terre; le nombre grandit chaque jour de ceux qui ont accepté nos idées, ou qui du moins s'en rapprochent, de ceux qui s'unissent à nous par le cœur et qui ont foi dans la régénération de l'humanité par le Socialisme.

Mais beaucoup d'hommes légers qui se croyaient graves, ont fermé l'oreille; les fils des pharisiens ont levé les épaules en entendant parler d'un monde nouveau, d'un monde de bonheur et d'harmonie; ils ont prétendu que nous étions fous, que la société ne pouvait changer, que d'ailleurs elle n'était pas mal organisée. Jetant leurs regards sur leurs habitations, sur l'aisance dont ils étaient entourés, ils nous ont dit : La misère n'existe pas.

Non-seulement ces hommes ont condamné nos doctrines, mais ils les ont condamnées sans les entendre; jamais ils n'ont voulu examiner, étudier, lire; jugeant les *rêveries du Socialisme* indignes d'occuper des personnages sérieux, ils se sont bornés, dans l'appréciation de notre théorie, aux analyses déloyales et aux citations falsifiées de leurs journaux.

Qu'est-il résulté pour eux de cette ignorance obstinée, de cet isolement volontaire où ils se sont tenus à l'égard de toute idée neuve, originale et puissante?

C'est que la société égoïste et corrompue dont ils ne voulaient pas voir les vices s'est écroulée un beau jour de février 1848 sur ses étais pourris; c'est que l'ébranlement s'est communiqué à l'Europe entière, et alors nos aveugles, ne comprenant ni les causes déterminantes ni les conséquences nécessaires de cette crise, ont pâli, frissonné jusqu'à la moelle des os, comme s'ils entendaient les trompettes du jugement dernier.

Depuis deux ans, leur ignorance volontaire du Socialisme est punie par les épouvantes qui les assiègent.

Depuis deux ans, ils prennent pour l'agonie du genre humain ces douleurs et ces déchirements qui sont les symptômes d'un enfantement plein de gloire.

Depuis deux ans, après avoir vu tomber, comme après un tremblement de terre, cet édifice social dont ils n'avaient pas aperçu le délabrement et les fissures, ils se sont efforcés d'en réunir, d'en relever les débris, parce qu'ils ignoraient le plan du temple merveilleux que l'humanité doit construire sur ces ruines.

Mais, à chaque instant, les pierres qu'ils avaient posées l'une sur l'autre sont de nouveau renversées; sentant l'inutilité de leur tâche, ils se désolent et disent : Voici l'antechrist; un abîme sans fond s'ouvre devant nous, l'avenir appartient au crime; voici les démons du meurtre et du pillage qui se dressent sur notre chemin, l'horison n'est plus éclairé que par les lueurs infernales de l'incendie.

Les infortunés! le désespoir et la colère, l'épouvante et la fureur se disputent leur âme, parce qu'ils n'ont pas voulu regarder ni écouter, parce qu'ils ont dédaigné la science nouvelle; ils sont punis de leur ignorance par une angoisse continuelle; ils ont repoussé la lumière, les voici livrés à tous les fantômes de la nuit, tandis que marchant d'un pas ferme, nous envisageons avec joie cet avenir qui les consterne.

Il en est temps encore, malheureux chez qui des intrigants sans pudeur excitent continuellement la terreur de l'avenir, la défiance de la providence, la haine aveugle contre vos frères, les serviteurs du progrès; prenez et lisez, étudiez consciencieusement ces théories sociales dont vous avez méconnu avant Février l'influence et les hautes destinées. Vous ne pouvez nier leur importance aujourd'hui; apprenez les secrets de l'avenir chez les maîtres du Socialisme; cherchez sincèrement, patiemment les idées de Fourier dans ses œuvres, dans celles de ses disciples, et non pas dans les diatribes des Zoïles. Éclairés comme nous, vous comprendrez bientôt que l'humanité marche à travers les dernières révolutions à l'association des individus, des peuples et des races, à l'anéantissement de la guerre, au triomphe de l'agriculture, de l'industrie et des arts, au règne de l'association sur le globe entier; hâtez-vous d'allumer le flambeau qui dissipera vos pénibles rêves, et vous rougirez de vos craintes passées; vous comprendrez que, dupes des vieux partis, vous avez été les jouets d'une crainte risible.

Lecteurs du *Constitutionnel*, de l'*Assemblée nationale*, du *Pays*, de la *Patrie*, du *Courrier français*, de l'*Ordre*, les rédacteurs de ces journaux entretiennent vos craintes pour en profiter et s'en rire; ils vous maintiennent dans un monde imaginaire, ils vous font redouter des maux créés par eux seuls; après vous avoir hissés sur leur cheval de bois, les yeux bandés, ils vous disent, comme on le disait au chevalier de la Manche. Voici la région des vents, voici la région du feu; prenez garde au froid, prenez garde à l'incendie; vous planez dans les airs, à mille pieds au dessus du sol; vous tomberiez tous dans les précipices, si nous n'étions pas là pour diriger votre monture avec une cheville magique.

Voilà ce qu'on vous crie, honnêtes lecteurs, et vous croyez être sous la garde de ces génies protecteurs dans la situation la plus critique. Otez un instant le bandeau qui vous aveugle; vous verrez immédiatement que vos sauveurs imitent le vent avec des soufflets, la foudre avec des étoupes embrasées, que le cheval de bois ne remue pas, et que vous êtes à trois pieds de terre.

Assemblée nationale.

On a discuté aujourd'hui le budget de l'instruction publique. L'Assemblée vote négligemment toutes les réductions proposées par la commission; seulement quand le ministre en cause hasarde quelques observations, il en résulte que la réduction combattue par le gouvernement est votée à l'unanimité.

Un seul incident a signalé cette séance. M. Mortimer-Ternaux avait proposé une réduction dont le véritable but était, ainsi qu'il le déclarait lui-même, de forcer le gouvernement à élever le prix des pensions dans les lycées nationaux. Cela était présenté sous forme d'économie de douze cent mille francs.

Le ministre a vivement combattu cette mesure qui ne tendait à rien de moins qu'à entraîner la dislocation de nos collèges au profit de certaines institutions, et à augmenter encore le nombre des citoyens exclus des bienfaits de l'instruction secondaire. M. Mortimer-Ternaux semblait s'étonner de ce que la gauche repoussait une économie; M. Charras lui a répondu que ce n'était pas sur le chapitre de l'instruction publique que la gauche entendait réduire les dépenses, et qu'il attendait la droite aux économies qui seraient proposées sur d'autres parties du budget, notamment sur le département de la guerre. La commission s'est déclarée neutre, et l'amendement de M. Ternaux a été repoussé.

Un autre membre aurait voulu voir réduire le nombre des chaires des facultés; et il n'avait pas tout à fait tort, car, ainsi qu'on l'a fait observer, il y a tels professeurs dont l'auditoire se compose d'un ou deux élèves, qui encore ne sont pas très assidus aux leçons. Mais ce membre a eu la maladresse de s'en prendre aux chaires de chimie, qu'il trouvait trop multipliées. M. Charles Dupin s'est chargé de lui apprendre qu'en matière industrielle il y a chimie et chimie, comme il y a fagot et fagot, et que la plupart des progrès de nos industries nationales étaient dus à l'heureux développement des applications de cette science féconde qui embrasse dans son vaste sein presque tous les phénomènes de la nature. La réduction a été repoussée.

Au commencement de la séance, M. le président Dupin a fait connaître l'option de M. Vidal pour le Bas-Rhin. A bientôt donc une nouvelle bataille électorale dans le département de la Seine.

La commission de la presse s'est réunie ce matin à onze heures dans un des bureaux de l'Assemblée. L'annonce qui avait été faite par les journaux que les rédacteurs en chef des journaux de Paris et de la province seraient entendus par la commission n'avait pas amené un nombre considérable de journalistes.

La presse parisienne était représentée par MM. Véron, Armand Bertin, Lubis, A. de Lavalette, Mirès. Les journaux de province avaient envoyé quelques représentants, parmi lesquels on remarquait MM. Nouvion et Vien.

Les délégués de la presse de province se sont tous prononcés de la manière la plus formelle contre les nouvelles mesures proposées par le pouvoir. Le timbre et le cautionnement ont été repoussés par tous les représentants de la presse départementale. M. Véron a pris ensuite la parole au nom de ses collègues, et a déclaré qu'il considérait le rétablissement de l'impôt du timbre comme une mesure vexatoire, et non comme une mesure conservatrice; qu'il adoptait l'idée du cautionnement, dût-on même le porter à cent mille francs.

Aucun des rédacteurs en chef des journaux opposants ne s'était présenté devant la commission.

Demain, la commission se réunira de nouveau et décidera probablement quelque chose. Elle s'est séparée aujourd'hui sans prendre aucune résolution.

(*Estafette.*)

Les lois d'amour.

Dans un de ces *premiers articles* qui sont imprimés en plus gros caractères que le reste du journal élyséen, et qui s'en distinguent, d'ailleurs, par un ton particulier d'arrogance et de présomption, le *Napoléon* trace ainsi le devoir de l'Assemblée nationale :

Que l'Assemblée, nous l'en conjurons, s'élève par son activité à la hauteur du péril. Qu'elle discute sans le moindre retard ce qui porte un caractère si décisif d'utilité pour le pays. Il ne peut être tranquillisé, répétons-le sans cesse, que par deux espèces de lois : les unes qui répriment les excès et préviennent les désordres, les autres qui donnent une juste satisfaction aux intérêts populaires. — Les représentants qui savent apprécier à la fois et la gravité de la situation et celle de leur mandat doivent, de tous leurs efforts, de toute leur sollicitude, hâter l'examen, d'une part, des lois sur *la presse*, sur *les réunions électorales*, sur *le jury*, sur *les maires*, sur *la déportation*; de l'autre, le budget de 1851 et les lois sur les caisses de retraite, sur les secours mutuels, sur les lavoirs publics, sur le crédit foncier. — Si toutes ces lois étaient votées en un mois, l'influence de l'*Assemblée et du gouvernement* ferait un progrès immense, et ils auraient *tous deux* bien mérité de la patrie.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 2 AVRIL 1850.

REVUE MUSICALE.

CONCERTS. — *Arva ou les Hongrois*, symphonie dramatique, par M. Louis Lacombe.

Si l'on en croyait les élégies furibondes des journaux *honnêtes* et *modérés*, les Parisiens ne seraient occupés, depuis le 10 mars, qu'à transporter ailleurs leurs penates épouvantés, et d'ici à peu de jours les cent trente mille *brigands*, dont les votes incendiaires ont assuré le triomphe de la liste *rouge*, seraient exposés à se trouver seuls dans la grande Sodôme que le feu du ciel n'aurait plus dès lors aucun motif pour épargner. Il paraît, en tout cas, que ces monstres de Socialistes ont un goût tout particulier pour le spectacle et les concerts, car d'une part les représentations théâtrales sont extrêmement suivies, et jamais les concerts ordinaires et extraordinaires n'ont été plus nombreux.

Concurremment à la société des concerts du conservatoire, qui depuis bien longtemps avait le monopole de l'exécution de la grande musique, il s'est créé l'année dernière et cette année deux sociétés qui siègent à la salle Sainte-Cécile, et qui trouvent le moyen de recruter un nombreux public au milieu de ce désert que signalent chaque jour la *Patr[illegible]* le *Constitutionnel*, l'*Assemblée nationale*, etc. [illegible]

La grande société philharmonique, qui [illegible] à pour chef Berlioz, a donné samedi son troisièm[illegible] devant une assistance nombreuse. Un [illegible] concert, [illegible] bile *maestro di capella* Dietsch, des fr[illegible] *[illegible]redo* de l'ha[illegible] symphonie de M. Gastinel, jeune [illegible] agments d'une [illegible]uréat de l'Institut, la marche des pèlerins de Berlioz, qu'on ne se lasserait jamais d'entendre, et l'ouverture de *Démophon*, formaient la base du programme. Le jeune violoniste Wieniawski, à peine échappé de la classe de Massart, et déjà virtuose renommé, a exécuté avec un merveilleux aplomb un air varié de sa composition, où nous avons seulement regretté de trouver plus de difficultés vaincues que de charme musical. Mme L. Massart, qui s'est acquis une si belle réputation déjà, sous le nom d'Aglaé Masson, a dit, avec une vigueur, une délicatesse, une netteté, un goût et une intelligence remarquables, ce délicieux *Concert-Stuck* de Weber, qui peut servir de pierre de touche aux connaisseurs pour distinguer parmi les pianistes ceux qui ne sont que d'admirables mécaniques et ceux qu'anime le véritable sentiment musical.

La société des concerts a vu, comme d'habitude, le public se presser dans la petite salle des Menus-Plaisirs, pour les deux concerts spirituels du vendredi-saint et du dimanche de Pâques, qui permettent à quelques personnes, en dehors des abonnés traditionnels, de s'asseoir pendant un instant à ce riche banquet musical, dont les élus sont si rares et si jaloux de leurs privilèges. Je n'ai pu assister qu'à la seconde de ces deux fêtes. Le programme en était irréprochable; il n'y manquait pas même la brièveté. La symphonie en *ut* mineur, les fameux fragments du septuor de Beethowen, un délicieux trio du même, pour deux hautbois et cor anglais, exécuté avec une rare perfection, par MM. Verroust, Triébert et un troisième dont le nom m'échappe, et qui mériterait cependant d'être cité, l'*O filii*, de Leisring, avec son délicieux effet d'écho, d'admirable *Ave verum*, de Mozart, et l'ouverture d'*Oberon*, ont tour à tour captivé, charmé, entraîné l'auditoire. L'exécution merveilleuse de tous ces morceaux a prouvé une fois de plus que la Société des Concerts peut défier longtemps encore toutes les concurrences. Cela ne veut pas dire qu'elle doive conserver toujours le monopole de la perfection; mais il faut du temps pour former une bonne masse d'exécutants : l'ensemble, dans un orchestre, ne s'obtient qu'au prix d'un très long exercice, et la Société des Concerts a pour elle ce que le temps seul peut donner, le bénéfice de l'âge.

Nous avons entendu, mardi dernier, dans cette même salle du Conservatoire une œuvre nouvelle de l'auteur de la symphonie de *Manfred*, M. Louis Lacombe. C'est encore une symphonie dramatique, intitulée *Arva ou les Hongrois*. Le titre aurait pu faire croire qu'il s'agissait d'une épisode des grands événements qui se sont accomplis l'année dernière dans cette héroïque et malheureuse contrée; mais le lieu où se passe la scène était à peu près indifférent pour le sujet choisi par l'auteur des paroles, et ce sujet n'avait d'autre but que de fournir au compositeur une série de situations variées et contrastées, dans les données ordinaires du drame lyrique.

M. Lacombe a prouvé dans cette œuvre, comme dans la précédente, qu'il entendait également bien le maniement des masses instrumentales et des masses vocales. Les parties symphoniques et les parties chorales de sa partition sont traitées avec une habileté qui dénote une plume sûre et facile. La marche des racoleurs est non-seulement un morceau bien fait, mais aussi, ce qui est plus rare, une inspiration très heureuse. Elle a été vivement applaudie et redemandée à grands cris par tout le public.

La troisième partie toute entière mérite d'être signalée. Elle n'a pas entraîné comme la marche, parce que le caractère mélancolique de la situation commandait un autre genre d'effet; c'est une élégie empreinte du sentiment le plus profond où se trouvent réunis mélodie pénétrante, harmonie expressive, instrumentation élégante.

Le duo, plein d'élan et de passion, qui termine la quatrième partie, a enlevé les applaudissements de toute la salle. Il couronne dignement cette partition, qui fait honneur au talent, à l'inspiration et à la conscience de son auteur.

Une première audition ne nous a pas permis de saisir dans leur ensemble, et surtout dans leurs détails, la plupart des fragments de l'œuvre de M. Lacombe; nous espérons qu'il la fera exécuter une seconde fois; elle gagnera beaucoup, nous en sommes convaincus, à avoir été un peu plus étudiée. Les exécutants de la grande société philharmonique qu'il avait pour interprètes sont certainement des artistes très habiles; mais il y a impossibilité complète à ce que des instrumentistes et des choristes s'identifient assez avec la pensée d'un compositeur pour la traduire convenablement après deux répétitions. Une partition comme celle d'*Arva* nécessiterait, pour être bien rendue, autant d'étude que celle d'un opéra, et tout le monde sait qu'après des répétitions, dont le nombre varie de douze à vingt et quelquefois plus, l'exécution d'un opéra, pour atteindre son maximum de perfection, exige encore deux ou trois représentations publiques. La situation des jeunes compositeurs est extrêmement scabreuse sous ce rapport. Lorsqu'on exécute l'œuvre d'un maître dont la réputation est depuis longtemps assise, le défaut d'effet est toujours attribué aux interprètes, et l'on cherche la pensée de l'auteur jusqu'à ce qu'on ait obtenu un résultat satisfaisant. Quand il s'agit au contraire d'un compositeur dont la réputation n'est pas consacrée dès le premier essai on porte jugement sur l'œuvre elle-même; les exécutants semblent être devenus impeccables, et tout retombe sur le pauvre auteur qui, le plus souvent, n'a pas reconnu lui-même son œuvre dans l'informe traduction qui en a été faite. Il faudrait envoyer ces juges, si pressés de condamner, aux premières représentations d'un opéra de Meyerbeer, d'Halévy, d'Auber, etc., ou d'une symphonie encore inconnue de Beethowen ou de Mendelsohm.

En attendant que nous puissions mieux juger de la nouvelle partition de M. Lacombe, dont beaucoup de détails ont dû nécessairement nous échapper, nous en avons assez compris pour le complimenter sincèrement et lui souhaiter une interprétation plus conforme à l'orchestre invisible sous la dictée duquel il écrit.

ALLYRE B.

Nous ne savons si les innovations que le *Napoléon* tient en réserve relativement aux secours mutuels, aux caisses de retraite, aux *lavoirs publics*, sont appelées à plus de vitalité que la cité ouvrière de la rue Rochechouart, et que cette *Banque de prêt d'honneur*, qui obtint du moins un succès de fou rire. Ce que nous savons, c'est que jamais la France ne sacrifiera, *même pour des lavoirs*, sa liberté, sa dignité, son développement intellectuel et moral, qui lui seraient brutalement enlevés par les mesures d'oppression et de terreur que le *Napoléon* appelle lois sur la presse, sur les réunions électorales, sur les maires, sur la déportation. LA DÉPORTATION, la mort dans des îles perdues, voilà ce que le *Napoléon* réserve à ses adversaires politiques, voilà ce qu'il réclame à titre d'urgence... Nous ne ferons pas de réflexions, nous contentant de protester contre l'étrange distinction que le journal bonapartiste établit entre *l'Ascemblée et le gouvernement*, non seulement l'Assemblée fait partie du gouvernement, mais elle en est l'élément dominant et le principe moteur. L'Assemblée ne peut être dissoute par le président, tandis qu'elle peut et doit mettre en accusation le président s'il foulait aux pieds la Constitution, qui a limité ses pouvoirs, c'est-à-dire s'il suivait trop à la lettre les conseils imprudents que le *Napoléon* lui a plus d'une fois donnés.

Parmi les institutions qui, au dire du *Napoléon*, sont de nature à relever le crédit du gouvernement, le journal de l'Elysée place la création d'un minist ère de police.

Le *Napoléon* est d'avis qu'après une révolution le gouvernement chargé d'en assurer et d'en dirigirer le cours, doit satisfaire à deux graves nécessités : contenir les mécontentements qu'elle a pu soulever, réaliser les espérances légitimes qu'elle a dû faire naître.

Il nous semble que jusqu'ici le gouvernement de la République modérée ne s'est pas montré trop fidèle à ce programme. Après cela peut-être, y a-t-il interversion de phrases, et faut-il lire : Le gouvernement doit comprimer les espérances qu'a dû faire naître la révolution, et caresser les mécontentements qu'elle a soulevés. Dans ce cas, les faits et les paroles seraient complètement d'accord.

Le *Napoléon* invoque ensuite en faveur de la création d'un ministère de la police l'autorité du Directoire. Le choix de cette autorité ne nous semble pas heureux. Les jugements sont partagés sur les actes de la Convention ; mais il n'y a qu'un avis sur les actes du Directoire.

Le *Napoléon* ajoute, en journal qui s'y connaît, qu'il y a beaucoup à prendre dans l'organisation de la police à Londres et dans l'institution des policemen. Il ne parle pas des constables.

Il ne faut pas, du reste, qu'on s'effraie de cette institution, elle ne serait que provisoire, comme la loi sur les maires, sur les instituteurs, sur l'ignorance, sur la presse, etc. Elle est *réellement indispensable*, d'ICI DEUX ANS, époque pendant laquelle *nous avons plus d'une épreuve à prévoir*.

Nous ne voyons, pour notre part, aucune *épreuve à prévoir* d'ici deux ans. Le peuple est décidé à rester calme, quoi qu'il arrive ; sa résistance passive à toutes les provocations dont il a éte l'objet depuis quelques mois, nous permet de compter sur lui pour l'avenir. Au reste, le *Napoléon* en sait peut-être plus que nous sur les projets des ennemis de la République.

Le *Napoléon* en veut beaucoup à la presse à bon marché :

Tous les hommes de bonne foi doivent reconnaître un fait positif : sur toute l'étendue de la France, c'est la presse à bon marché qui a produit le plus de maux.

Il ne faut pas que le peuple puisse lire trop facilement. Si on lui fait payer les journaux trop cher, il est exposé à ne savoir pas user du suffrage universel, mais tant pis pour lui.

La lecture des journaux est une jouissance de luxe qu'il faut faire payer. D'ailleurs, la presse devient par le fait une puissance dans la République, et la Constitution qui parle du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif, du pouvoir judiciaire, n'a jamais rien dit de celui-là ; donc il faut rétablir le timbre et doubler le cautionnement des journaux, en attendant qu'on puisse les supprimer. Faut-il donc tant de savoir pour crier : *Vive Napoléon !* Les plus ignorants sont ceux qui s'en tirent le mieux.

Le *Napoléon* nous apprend encore que les soldats boivent volontiers le vin des socialistes, mais que cela ne les empêchera pas de tomber sur eux à l'occasion.

Nous ignorons comment les intéressés prendront cette insulte à l'adresse de l'armée.

Le même correspondant ajoute qu'un jeune homme ayant rencontré M. Louis Bonaparte aux environs de Paris, lui demanda de lui toucher la main :

« Le president la lui tendit aussitôt, et le jeune homme de s'écr'er : « Eh bien ! maintenant, je vais » m'engager, je vous servirai fidèlement, car je me » souviendrai toute ma vie de vous avoir serré la » main. » Et il se retira en répétant à deux ou trois reprises : *Vive Napoléon* ! »

Louis-Philippe, en son temps, donnait aussi beaucoup de poignées de main.

Plus loin, le *Napoléon* vante les gouvernants qui administrent aux nations la liberté à petites doses. Le passage est curieux :

« Alors recommence la lutte éternelle de celui qui n'a pas contre celui qui a, lutte qui a commencé avec Abel et Caïn, et qui finira avec le monde, si le monde finit. Si elle s'arrête un instant, c'est que les besoins de la majorité du peuple ont produit leur homme aussi, et que cet homme, serrant le frein de la grande machine sociale, n'administre plus la liberté qu'à petites doses, et fait de l'homéopathie politique. »

Le lecteur remarquera dans ces lignes une preuve de plus que le *Napoléon* ne saurait avoir le caractère officiel qu'on s'est plu quelquefois à lui donner. M. le président de la République n'aurait jamais laissé écrire que la lutte entre celui qui a et celui qui n'a pas est éternelle, lui qui a autrefois écrit un livre sur les moyens d'arriver à l'*extinction du paupérisme*.

L'*Assemblée nationale* nous demande notre avis sur une brochure de M. Demontry, intitulée : *La Société, la Famille et le Crédit*, et principalement sur deux propositions suivantes, qui ont trait à l'exercice du suffrage.

L'*Assemblée* nous demande si nous croyons, comme M. Dementry :

1° Qu'on doive accorder au père de famille le droit de voter pour ses enfants, etc.

2° Qu'on puisse punir d'une amendé l'électeur qui négligerait ou refuserait d'user de son droit.

Nous n'avons pas encore lu la brochure de M. Demontry, mais nous pouvons dès aujourd'hui répondre négativement à l'*Assemblée nationale* sur les deux questions qu'elle nous pose.

Nous n'admettons pas que le père puisse jamais voter au nom de ses fils devenus hommes :

1° Parce que les intérêts de l'enfant sont très distincts de ceux du père, et quelquefois y sont complètement opposés ;

2° Parce que, dans la diffusion des connaissances qui s'opère aujourd'hui, il y a beaucoup de chances que le fils, surtout dans les classes inférieures, soit beaucoup plus à portée que son père de juger des besoins de la société ; parce que l'homme, en avançant en âge, est beaucoup plus disposé à se replier sur le passé qu'à se préoccupar des nécessités de l'avenir.

3° Parce que l'enfant, par cela seul qu'il fait partie de la société, a droit d'y faire entendre sa voix, et que la société lui doit, en échange de la puissance productrice et protectrice qu'il lui apporte, — l'éducation qui lui permette de faire respecter ses intérêts par la société et de mettre ses facultés au service de tous.

Nous n'admettons pas non plus que l'abstention en matière électorale puisse entraîner une punition quelconque.

On ne s'abstient de prendre part au scrutin que dans deux cas :

Ou l'on ne veut pas voter,

Et alors l'abstention est une protestation contre la manière dont la question est posée. Nous ne voyons pas à quel titre on violerait à cet égard la conscience des électeurs en les forçant de s'engager dans un dilemme dont ils repoussent également les deux termes.

Où l'on n'est pas suffisamment éclairé,

Et alors, le suffrage de l'individu qui se trouve dans cette catégorie est sans valeur aucune et ne saurait être compté sans fausser l'élection.

Qu'on ne nous dise pas qu'il en est qui s'abstiennent par paresse ou indifférence ; il n'en est rien ; ceux-là ou protestent ou ne sont pas suffisamment éclairés.

On ne peut obliger, par une pénalité, les citoyens à se présenter au scrutin ; ce serait violer la conscience des individus et fausser le résultat électoral.

Il faut que le scrutin soit ouvert à tous, et ne devienne obligatoire pour personne.

L'*Assemblée nationale* s'imagine que ces propositions de M. Demontry vont jeter la discorde dans le camp d'Agramont. La métaphore n'est pas neuve, mais elle n'en est pas plus juste.

L'*Assemblée nationale* juge des socialistes par les hommes de la réaction. Les modérés sentent que la discussion les tuera ; aussi, dès qu'ils aperçoivent une idée, s'élancent-ils dessus pour la comprimer et l'étouffer.

Les socialistes savent au contraire que la discussion fait leur force ; aussi, quand ils aperçoivent une idée, s'empressent-ils de la placer sur une tribune, à la vue et au jugement de tous, afin qu'on l'accepte si elle est bonne, qu'on la condamne si elle est *mauvaise*.

On lit dans le *National* :

Nous avons laissé passer, sans lui accorder la mention spéciale qu'elle méritait, une circulaire lue par M. Rouher dans la séance de mercredi dernier, et adressée aux procureurs-généraux de la République. Nous réparons cette omission, et nous citons textuellement, d'après le *Moniteur*, les instructions données par ce commis de M. Bonaparte :

« ... Je confie donc à votre zèle et à votre prudence cette appréciation raisonnée des caractères, de la tenue et de *la conduite politique* des magistrats amovibles placés sous votre direction.

» ... Je vous saurai gré aussi des renseignements que vous me donnerez sur les *fonctionnaires étrangers à votre administration*, et dont vous auriez été appelé à constater *le défaut d'instruction et les mauvaises tendances.* »

Délation, inquisition et anarchie, telle sera l'épitaphe du cabinet du 31 octobre.

M. Caussidière, victime de calomnies systématiques et *modérées*, vient d'adresser la lettre suivante à la *Patrie* :

Londres, le 30 mars 1850.

Je lis dans votre numéro du 26 mars la note suivante :

« Vous savez que le club des émigrés du 13 juin » se scinde en aristos et démocs Quatre des aristos, » parmi lesquels je vous citerai MM. Caussidière et » Louis Blanc, viennent de se donner à eux-mêmes, » et à huis-clos, un petit banquet à 50 fr. par tête. » Les autres émigrés, qui meurent de faim, ont pu » manger leur pain à la fumée ! »

Le Chenu de Londres qui vous a écrit ce qui précède, a menti d'une manière infâme. Je ne me suis donné aucun banquet à huis-clos de *cinquante francs par tête*, ni à moins, en compagnie de L. Blanc et Rattier ; à moins qu'il ne plaise à votre agent de qualifier de banquet les dîners que nous prenons à une table commune à un certain nombre de réfugiés : ces repas sont de trente-six sous par personne.

Après les volumes d'ordures publiés sur mon compte, je pouvais croire qu'on en avait fini avec moi ; puisqu'il n'en est rien, je préviens mes amis et ennemis que désormais je m'abstiendrai de répondre à toute attaque, car j'ai foi en l'avenir. Plus tard, tout s'éclaircira !

CAUSSIDIÈRE.

Revue de l'Extérieur.

Les armes autrichiennes ont été rétablies à Rome, le 21 mars, sur la maison du consul autrichien. Aucun incident n'a marqué cette exécution.

Les journaux d'Italie du 23 nous arrivent en deuil, ce jour étant l'anniversaire du désastre de Novare. Les troupes autrichiennes qui se trouvaient à Florence ont fêté ce jour par une fête militaire, tandis que les Toscans se pressaient dans les églises pour assister à un service funèbre.

Pareille chose est arrivée à Milan, mais là les réjouissances qui s'étalaient ont été accueillies sur quelques points par des sifflets. Les auteurs présumés de ces protestations ont été conduits en prison.

Un fait analogue s'est produit, le 15 mars, à Palerme. Un certain intendant Biglesi, étant au théâtre, s'avisa, sous je ne sais quel prétexte, de crier vive le roi ! Les spectateurs gardèrent le silence. Furieux que son cri n'eût pas trouvé d'écho, il le répéta plusieurs fois et d'un ton tellement provocateur, que le parterre se leva en masse en criant vive la constitution de 1812 ! vive la constitution de 1848 ! L'intendant sortit furieux, et revint avec des sbires, qui arrêtèrent 52 individus réputés les meneurs de cette protestation, et les conduisirent en prison.

Le sénat piémontais n'a pas encore commencé la discussion du projet de loi sur le clergé qui soulève tant d'irritation parmi les privilégiés. Mais de nombreuses pétitions pour et contre ont été présentées à cette assemblée. En entendant la lecture de ces dernières, dit l'*Opinione*, le public a ri, les sénateurs ont gardé le silence.

Les chambres de Munich et de Bade ont été prorogées. Ces dernières ont reçu dans leur dernière séance communication de la note du gouvernement prussien réclamant une idemnité de 7 millions et demi pour avoir rétabli l'ordre dans le grand duché. Cette communication a produit l'impression la plus décourageante.

Cette occupation prussienne du duché de Bade irrite fort le gouvernement wurtembergeois, et c'est, dit-on, une des causes qui l'ont engagé à se mettre sur le pied de guerre.

Le grand-duché d'Oldembourg vient, comme le Hanovre, de se séparer de la politique prussienne. Personne ne se préoccupe vivement de ce que fait le parlement d'Erfurth ; tout le monde sent que c'est là une institution mort-née, et approuve le parti démocratique de n'avoir pas voulu s'y faire représenter.

Le gouvernement autrichien poursuit le cours de ses condamnations. On écrit de Vienne, 25 mars, à l'*Indépendance belge* :

« Par suite du procès intenté contre lui, le général Hrabowsky, compromis dans la révolution de Hongrie, vient d'être condamné à dix ans de forteresse ; l'auditeur, qui portait la parole dans cette affaire, avait demandé la peine de mort. Après la lecture de la sentence portée contre lui, le vieux général, blanchi sous le harnais, et qui par son seul mérite s'est élevé du rang de soldat à la haute position qu'il occupait, a appelé la sollicitude de l'empereur sur le sort de sa jeune femme et de ses deux enfants réduits à la mendicité, et il a demandé la faveur de faire son temps dans la forteresse d'Olmütz, et d'y recevoir de temps en temps sa famille. Puis, il a détaché de sa poitrine la croix de Marie-Thérèse, la seule qu'il portât des seize ordres dont il est décoré, et il a prié le président du conseil de guerre de la remettre entre les mains de l'empereur, cette croix qu'il avait reçue de son aïeul lui-même sur le champ de bataille d'Aspern, en 1809. »

Le même correspondant ajoute plus loin :

« J'apprends de bonne source que le cabinet de Saint-Pétersbourg vient de faire remettre, par son chargé d'Affaire à Paris, M. de Kisseleff, une note énergique au gouvernement français, pour activer son zèle dans la médiation dont il s'est chargé relativement au différend anglo-grec. On se plaint, entre autres choses, que les bons offices de la France semblent se borner jusqu'à présent à conseiller au gouvernement grec « de s'acquitter de bonne grâce envers l'Angleterre. »

SUISSE.

Dans son numéro du 26 mars dernier, le *Constitutionnel* consacre quatre colonnes et demie à conspuer la première république de l'Europe moderne, et par droit d'ancienneté et par droit de conquêtes démocratiques et de progrès social ; il met au ban de la civilisation une population de deux millions trois cent mille âmes, une nation essentiellement pacifique, amie dévouée et fidèle alliée de la France ! Cette tactique n'est ni adroite, ni patriotique. Pourquoi chercher à nous aliéner de bons voisins, dont le corps nous servirait de rempart contre une invasion étrangère ?

Le *Constitutionnel* a depuis longtemps donné maintes preuves de sa haine contre la Suisse. Ce journal a la cataracte et l'entêtement d'un centenaire, sans en posséder l'expérience. Il s'est imaginé connaître ce pays, et il en raisonne à tort et à travers. Citons et jugons :

« La Suisse, commence-t-il, est devenue un foyer d'agitation révolutionnaire. »

Rien de plus faux. Depuis la nouvelle constitution fédérale et l'établissement du suffrage universel, aucun trouble ne s'est manifesté dans les cantons ; l'ordre et la liberté règnent sans obstacle ; le peuple paraît heureux et content des lois qu'il s'est données.

« La [illegible] contient le *Constitutionnel*, une minorité turbulente [illegible] force de passionner et d'entraîner une nation entière. »

Ici le *Constitutionnel* a raison. Quelques brouillons, qui ont démérité ou qui n'ont jamais joui de la confiance publique, ont essayé, ces jours derniers, par des menées coupables et qui frisaient l'émeute, de troubler le repos des populations ; ils ont déjà réussi à entraîner le conseil fédéral sur une pente glissante. Il faut de ces faits déduire deux conséquences, deux enseignements utiles : c'est que les passions de l'aristocratie sont encore plus dangereuses que celles des masses, et que les troubles politiques partent presque toujours d'en haut. Le *Constitutionnel* feint de l'ignorer. Au reste, la minorité, qu'il attaque si imprudemment, se compose de ses amis, de ses correspondants. Voilà quels sont les démagogues. Le *Constitutionnel* sait parfaitement que les radicaux sont en majorité dans l'Assemblée fédérale et dans tous les conseils du pays ; il sait parfaitement que les cantons de Vaud, Zurich et Berne, par exemple, n'ont envoyé dans leurs conseils que des radicaux, à peu d'exceptions près. S'il a entendu glorifier cette majorité libérale et frapper une minorité formée de quelques rétrogrades séditieux, nous sommes d'accord.

Le *Constitutionnel* prétend que la Suisse est travaillée par la propagande socialiste et par des professeurs de barricades. Il passe en revue les doctrines impies et subversives de la Jeune Allemagne, de la Jeune Italie, etc. Bref, on y prêche, suivant lui, dans les sociétés secrètes, dont elle est couverte, le libertinage, le vol, le pillage et l'incendie, et cela depuis 1830 !

Nous ne perdrons pas notre temps à suivre le *Constitutionnel* dans ses citations tronquées ; on ne juge pas un auteur par un passage détaché de l'ensemble, qui lui donne sa véritable signification. Nous dirons seulement à ce journal :

Il n'existe plus de sociétés secrètes en Suisse ; la liberté de la presse et la liberté de réunion les ont fait tomber. Lorsqu'elles existaient, pourquoi l'aristocratie qui était au pouvoir, les a-t-elle tolérées ? Elle ne les a donc pas trouvées dangereuses. Non, les vaines utopies, les idés creuses, l'athéisme et le communisme n'ont aucune prise sur l'esprit juste, réfléchi et positif du peuple helvétique. Il veut la liberté, mais il la veut sans licence. D'ailleurs, les productions de l'étranger ne germent pas sur son sol ; tout ce qui est exotique lui semble suspect : il ne l'adopte pas.

Si par socialisme le *Constitutionnel* entend la réalisation pacifique et progressive des améliorations sociales, la destruction des abus, l'émancipation du travailleur et son bien-être à effectuer, nous avouerons que le peuple suisse est presque tout entier socialiste dans ce sens ; nous n'y voyons pas grand mal. Chacun ici-bas cherche à diminuer le poids de ses peines et de ses souffrances ; cela semble assez naturel.

Que le *Constitutionnel* en prenne son parti ; quoi qu'il dise et quoi qu'on fasse, le vieux monde est ébranlé sur ses pieds vermoulus ; on aura beau faire du replâtrage, il s'écroulera en dépit de la force brutale, de la calomnie et de la ruse. Le torrent est lancé ; les jérémiades des journaux apostats ne l'arrêteront pas.

A. M...

Assemblée nationale.

Séance du 1er avril. — Présidence de M. DUPIN.

M. Vidal, représentant élu dans les départements du Bas-Rhin et de la Seine, écrit à M. le président pour lui déclarer qu'il opte pour le Bas-Rhin. (Mouvements divers.)

M. le président procède au tirage mensuel des bureaux.

M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, en conformité d'un décret du 3 octobre 1848, dépose le compte-rendu relatif à l'enseignement professionnel de l'agriculture.

M. BERRYER. Comme rapporteur du budget, je rappelle à l'Assemblée qu'une proposition a été faite par l'honorable M. de Salvandy... (rires) M. Piscatory, au sujet du rétablissement d'un consul à Syra.

L'honorable rapporteur expose que, devant les événements de la Grèce et la nécessité où la France se trouve d'entourer dans ce pays ses agents du plus de dignité possible, la commission du budget n'hésite pas à porter au budget une nouvelle somme de 10 000 fr. applicable au consulat de Syra. — Adopté.

L'Assemblée reprend ensuite la discussion du budget de l'instruction publique.

Administration centrale (personnel). Proposition ministérielle, 378 250 fr. Prososition de la commission, 367 250 fr.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, s'oppose à la réduction que demande la commission. La loi de l'enseignement exigera de grands frais à l'administration centrale, et d'un autre côté, le nombre des bureaux a déjà été diminué de beaucoup.

M. BERRYER maintient la rédaction faite par la commission.

Le chiffre réduit par la commission est adopté.

CHAP. II. — Matériel, 84,000 fr.

La commission propose une réduction de 4,000 fr.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, défend le projet primitif.

Le chiffre de 80,000 fr. est adopté.

CAAP. IV. — Services généraux de l'Université : 127,000 francs.

La commission propose 117,000 fr.

M. MORTIMER-TERNAUX propose de réduire le chiffre de la commission de 10,000 fr.

La réduction est adoptée.

Le chapitre, ainsi réduit, est adopté.

CHAP. VI. — Administration académique.

Sur l'observation de M. Berryer, que de nouvelles augmentations sont proposées par M. le ministre de l'instruction publique, par suite de la loi d'enseignement votée dernièrement, et que la commission n'a pu encore examiner ces augmentations, l'Assemblée réserve à une discussion ultérieure les chapitres 6, 16 et 19.

CHAP. VII. — Facultés de théologie, 120,160 fr.

Proposition de la commission, 112,160 fr.

Cette réduction de 8,000 fr. est justifiée ainsi par la commission du budget ; savoir : 1° Retranchement de deux traitements fixes de professeurs de théologie catho-

lique, 6,000 fr.; 2° suppression pour le budget rectifié de 900 fr. pour droit de présence des professeurs aux examens de théologie catholique; de 600 fr. pour appointements des employés; de 1,000 fr. sur les gages des gens de service; de 200 fr. sur le matériel de la Faculté de théologie protestante.

La commission rejette les deux augmentations portées au budget rectifié, l'une de 500 fr. pour traitement des gens de service de la Faculté protestante, et l'autre de 1,500 fr. pour le matériel de la Faculté catholique.

M. POUJOULAT s'élève contre la réduction proposée sur le traitement des professeurs de faculté de théologie catholique, tandis qu'on conserve le traitement intégral des professeurs de théologie protestante.

Après quelques mots échangés de nouveau entre M. Berryer et M. de Parieu, le chiffre du chapitre est porté à 15,660 fr.; 1,500 fr. pour le nouveau professeur de la faculté de théologie, et 2,000 fr. pour des dépenses de personnel à reporter sur le matériel.

M. DE PARIEU fait, en outre, observer que, pour les chapitres subséquents relatifs aux Facultés de droit et de médecine. Il lui faut 6,000 fr. pour des reports effectués de dépenses non employées, tant sur le personnel que sur le matériel, et transportées de l'un à l'autre titre.

Cette augmentation est adoptée.

CHAP. VIII. — Facultés de droit, 770,700 francs. — Adopté.

CHAP. IX. — Facultés de médecine, gouvernement, 737,100 fr.; commission, 694,440 fr.

M. CHAVOIX demande le maintien du chiffre présenté par le ministère.

M. BERRYER maintient le chiffre réduit du traitement du professeur à l'École de médecine.

M. TH. LESTIBOUDOIS insiste pour l'intégrité de ce traitement.

Le chiffre de la commission est adopté.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, comme revirement de crédits, demande une augmentation de 6,500 fr.

M. BERRYER n'accepte pas le chiffre de 6,500 fr. comme un déplacement de crédits, et maintient les réductions de la commission.

VOIX NOMBREUSES. C'est voté! (Silence du ministère.)

Faculté des sciences, gouvernement, 467,700 fr. — Commission : 461,000 fr.

Après quelques observations de M. Noël (de Cherbourg), M. Berryer consent à une augmentation de 4,000 fr. en faveur de M. Petit, comme directeur de l'Observatoire et professeur d'astronomie à Toulouse.

Le chiffre de la commission, augmenté de 4,000 fr., est adopté.

Faculté des lettres, 471,696 fr. — A la première extinction, M. Berryer demande qu'à Strasbourg, comme à Toulouse, les deux chaires de littérature grecque et latine soient réunies en une seule, dite de littérature ancienne.

Cette observation est accueillie par le ministre de l'instruction publique.

Le chiffre est adopté sous cette réserve.

Ecoles supérieures de pharmacie. — Gouvernement, 178,400 fr. Commission, 164,400 fr.

M. RAUDOT propose une réduction de 160,000 fr.: on ferait revenir l'enseignement aux facultés de médecine.

M. DE PARIEU. Je promets de faire examiner quelles sont les chaires qui peuvent être réunies aux facultés de médecine; mais je ne puis en ce moment accepter une réduction en masse.

M. COQUEREL. Ajoutez que ce serait imprudent de réunir les élèves en pharmacie avec les élèves en médecine. (Rires.)

M. RAUDOT insiste et demande le renvoi de son amendement à la commission.

Une première épreuve a lieu et semble douteuse.

La proposition de M. Raudot est rejetée et le chiffre de la commission est adopté.

Dépenses communes à toutes les Facultés, 71,100 fr.— Adopté.

Instruction secondaire (frais généraux), 87,000 fr. — Adopté.

CHAP. XV. — Instruction secondaire (lycées et collèges communaux), 2,329,200 fr.

La commission propose le chiffre de 2,319,200 fr.

M. MORTIMER-TERNAUX propose sur ce dernier chiffre une réduction de 300,000 fr.

Cette réduction s'applique aux derniers trois mois de l'année et correspond à une réduction de 1,200,000 fr. pour l'année. Elle porte en totalité sur le chiffre de 1,504,250 fr., qui forme l'art. 1er de ce chapitre.

M. MORTIMER-TERNAUX veut augmenter la pension de chaque élève interne et externe; 100 fr. de plus pour chaque interne, 80 fr. pour chaque externe faciliteront cette économie de 1 200 000 fr.

PLUSIEURS VOIX, à gauche. C'est un impôt sur les pères de famille.

D'AUTRES VOIX. Vous diminuerez le nombre des élèves des lycées et celui des lycées eux-mêmes.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. La proposition serait la destruction d'une certaine quantité d'établissements et la compromission de tous.

Les élèves, ainsi qu'on l'a objecté, diminueront, et notre économie, n'aboutirait à rien. Ce serait établir, au préjudice des établissements de l'État, une concurrence par dépréciation. M. de Parieu continue en disant que cet amendement est fait pour abaisser le niveau des connaissances et de l'instruction.

M. MORTIMER-TERNAUX défend son amendement. Cette facilité de l'instruction, ouverte devant les jeunes gens, n'est-elle pas un encouragement à l'ambition et à l'avidité des coureurs de places. (Exclamations diverses.)

M. CHARRAS. Citoyens représentants, l'amendement que vient de proposer M. Mortimer Ternaux n'est que la suite du système qui se poursuit depuis la Révolution de Février : c'est, sinon d'empêcher l'instruction de tous, du moins d'en rendre l'accès plus difficile aux familles pauvres, surtout pour ce qui concerne l'enseignement secondaire. Si l'on craint le désir immodéré des places, cela peut bien être pour quelques personnes la crainte immodérée qu'il n'y eût plutôt de nouveaux concurrents pour occuper les emplois publics. (Exclamations diverses.)

Savez-vous ce que représentera la réduction que l'on veut proposer? cette somme représente l'entretien de 500 chevaux dans les écuries qui ne font rien pour la fortune de la France ni pour le service de l'armée. Qu'on fasse des réductions sur tout autre chapitre; mais sur l'instruction publique nous n'en concevons pas de possible.

M. RAUDOT insiste pour l'adoption de l'amendement de M. Mortimer-Ternaux.

M. WALLON soutient que la réduction proposées par M. Mortimer n'est autre chose que la suppression des lycées et d'un grand nombre de pensions qui envoient leurs élèves assister aux leçons des collèges. Voter cet amendement, c'est décréter la suppression de l'enseignement public en France.

M. BERRYER. La commission, sous la question de réduction, a vu une question d'organisation du professorat et des pensions même, et elle ne croit pas qu'elle puisse aborder cette organisation même.

M. MORTIMER-TERNAUX. Je ferai de nouveau observer que mon amendement porte une réduction de 300,000 fr. sur le budget de 1850.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. Nous ne saurions accepter l'expérience d'une réduction qui ne serait certainement que la désorganisation des lycées, nous ne pouvons ainsi mettre en question l'existence d'un grand nombre d'intérêts privés et gouvernementaux.

L'amendement de M. Mortimer-Ternaux, mis aux voix, est rejeté, et le chiffre de la commission est adopté.

Les articles suivants sont adoptés sans discussion importante jusqu'au chapitre relatif aux Bibliothèques publiques, 197,300 fr.

M. MORTIMER TERNAUX s'élève contre le nombre trop considérable, à son sens, des employés de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique, ne consent pas à une réduction de 9,800 fr. relative à la suppression de l'émolument d'un secrétaire trésorier dans chacune des cinq bibliothèques.

M. BERRYER accepte une augmentation de 2,500 fr. pour le secrétaire trésorier de la bibliothèque Mazarine, qui a été pendant trente ans son bibliothécaire économe.

Le chiffre de la commission est adopté dans le sens indiqué par M. Berryer.

La suite de cette discussion est renvoyée à demain une heure.

La séance est levée à six heures.

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 1er avril 1840.

Citoyen rédacteur,

Depuis deux jours on lit sur tous les murs de Paris : M. WATRIPON EST UN MENTEUR, et cela dans une affiche annonçant un libelle de police. Je pourrais y voir une insulte et poursuivre son endosseur en diffamation, si l'injure venant de pareilles gens n'était pas honorable pour celui qu'elle semble atteindre. Seulement, il est bon de constater que le premier chenapan venu peut, *avec permission de l'autorité*, placarder un outrage à cent mille exemplaires, pourvu que ce soit contre un républicain. M. Carlier qui se pique de dignité, devrait savoir que la première condition pour un pouvoir qui veut être respecté, est de faire respecter ses administrés.

Du reste, je ne me plains pas : j'expose.

Ce n'est pas la liberté qui perdra le plus à la dégradation de l'autorité.

Qu'on ose donc, sur la foi d'un misérable qui met en doute la sincérité de ma déposition de la cour d'assise de la Seine, qu'on ose m'accuser de faux témoignage!..... J'en appellerai à la conscience des jeunes gens qui étaient avec moi le 23 février dans les bureaux de l'*Avant-garde*; ils viendront prouver la présence de M. Lagrange sur la rive gauche au moment où de faux historiens le mettent en scène sur le boulevard des Capucines.

Agréez, citoyen rédacteur, mes salutations fraternelles.

A. WATRIPON.

P. S. Les jeunes gens qui étaient dans les bureaux de l'*Avant-garde*, le 23 février 1848 au soir, sont priés de transmettre leur adresse à M. Joubert, éditeur de l'*Histoire des Ecoles*, 27, rue Saint-André-des-Arts.

Revue des Départements.

ÉLECTION DES VOSGES.

RÉSULTAT DÉFINITIF PROCLAMÉ A L'HÔTEL-DE-VILLE D'ÉPINAL.

CH. GUILGOT, candidat républicain, 33,544.
RAOUL, candidat de la préfecture, 26,705.
MATHIEU, 174.
Voix perdues, 1,442.

PUY-DE-DÔME. — Le *Prolétaire*, journal démocratique de Clermont-Ferrand, vient d'éprouver une quatrième saisie. Le même numéro, en annonçant cette nouvelle persécution du parquet, nous apprend que la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Riom vient de rendre un arrêt de non lieu dans le procès intenté sur l'avant-dernière saisie. Nous espérons qu'il en sera de même pour celle-ci.

DOUBS.— Nous constatons avec joie le succès qui accueille le *Démocrate Franc-Comtois*. A la date du 30 mars, le tirage de ce courageux journal atteignait 4,500 exemplaires, dont 1,350 abonnements, et 150 pour les dépôts et échanges.

Ce succès est d'autant plus important pour la démocratie, que notre confrère de Besançon a planté le drapeau de la liberté dans un pays où le parti clérical a une grande influence, et qu'il lutte avec énergie contre les tendances obscurantistes et despotiques. On se rappelle le procès, assez incompréhensible, qu'il a eu à soutenir, il y a quelques jours à peine, contre les dix-sept curés du canton de Russey.

EURE-ET-LOIR. — Les électeurs démocrates de Brou ont envoyé aux électeurs de Paris l'adresse suivante :

Aux électeurs de Paris!

« Citoyens,

« Honneur et reconnaissance à vous; vous avez bien mérité de la patrie, par votre noble conduite le 10 mars; vous avez montré que vous étiez fermement résolus à marcher dans les voies de la Constitution, à ne demander le progrès qu'au suffrage universel.

« Par votre incomparable sagesse et votre modération, vous avez déjoué bien des projets liberticides.

« Grâces à vous, la coalition impie qui menace le gouvernement de la République ne réussira pas; car bientôt, en 1852, l'immense majorité de la nation vous imitera, et elle revendiquera ses droits par les voies légales et pacifiques. Honneur à vous! pour nous avoir donné un noble exemple : nous le suivrons. »

(*Suivent les signatures*).

INDRE. — On lit dans le *Travailleur* :

« Le ministre des travaux publics vient d'accorder 1 500 fr. *pour assainir la Brenne*. A ceux qui voudront savoir ce qu'on peut et ce qu'on veut faire avec cette somme nous conseillons la lecture des lettres dont nous commençons la publication. — La commune de Villedieu va recevoir 1 400 fr. *pour réparer son église*; avec 100 fr. de plus on assainit la Brenne! O grands administrateurs des finances du peuple! »

La *Phalange* de 1840 à 1843 forme 7 volumes grand in-quarto, sur deux colonnes, comprenant la matière de 25 à 30 volumes in-8° très compactes. Toutes les questions sociales qui préoccupent aujourd'hui les esprits, et que les évènements survenus depuis 1848 ont mis à l'ordre du jour dans toute l'Europe, y sont débattues, et la plupart traitées à fond.

Nous sommes en mesure de livrer cette collection, qui a valu dans le temps et par abonnement plus de 80 fr., pour le prix de 30 fr.

Nous offrons en outre aux abonnés de la *Démocratie pacifique*, un rabais de 5 fr. sur ce prix, déjà si réduit.

FAITS DIVERS.

L'*Estafette* annonce ce soir que le journal la *Voix du Peuple* a encore été saisi aujourd'hui dans ses bureaux et à la poste. L'article qui a motivé cette nouvelle saisie, porte le titre : *Socialistes et malthusiens.*

— Le président de la République, accompagné du général d'Hautpoul, ministre de la guerre, et de MM. Edgar Ney et Lepic, ses officiers d'ordonnance, s'est rendu aujourd'hui au fort de Vincennes, où il a passé la revue et l'inspection de la garnison. La voiture du président de la République était escortée par un piquet du 2e dragons.

Le cortège a suivi les boulevards. La population qui se trouvait sur son passage n'a pas fait éclater cet enthousiasme que les journaux dévoués à M. Louis Bonaparte ne manqueront pas de consigner.

Si le silence implique une pensée de respect, la foule était très respectueuse. (*Estafette.*)

— Le télégraphe électrique sous-marin projeté entre Douvres et Calais, concédé à MM. Brett et Ce par le gouvernement français, marche vers le terme de ses travaux. La tour pour la batterie, les bureaux et les travaux généraux à Douvres sont presque finis. Les fils ou conducteurs isolés sont très avancés, et ils auront traversé tout le canal dans le courant du mois prochain.

— Le Congrès central des institutions progressives du crédit, dont les idées financières diffèrent de celles qui ont été adoptées par la majorité du Congrès central d'agriculture, se propose de soutenir ses idées dans une séance publique.

Cette séance aura lieu jeudi prochain, 4 avril, à une heure, sous la présidence de M. de la Moskowa, représentant du peuple, salle de l'Institut Polytechnique, passage Jouffroy, boulevard Montmartre.

Le Congrès y présentera et livrera à la discussion un projet de crédit foncier, créé et exécuté par l'État, *en bons hypothécaires ayant cours forcé.*

— Deux journaux seulement ont paru ce matin à Paris : la *Voix du Peuple* et la *République*.

— Deux tableaux d'une grande valeur ont été placés dans la grande galerie du Musée national du Louvre. L'un, peint par Valasquez en 1633, est un des plus beaux spécimens de la manière admirable qui fit la réputation et la fortune de ce grand maître à son retour d'Italie. Il n'offre tout simplement que le portrait d'un moine augustin, la main gauche appliquée sur la poitrine et de la main droite tenant la règle de son ordre. Il y a si peu de pâte, que le tableau paraît presque à nu.

Ce chef-d'œuvre a été placé entre un Paul Véronèse et le Jugement dernier du Tintoret.

L'autre nouveau tableau est un paysage d'Hobbéma, qu'on a placé entre un ravissant bouquet de fleurs, par Van-Huysum, et un grand Jean-de Heeme Hobbéma, ce maître naguère inconnu, dont les marchands ont pendant longtemps remplacé la signature par celle de Ruysdaël, n'était pas encore représenté au Louvre.

— Il y a dix-huit mois que la 11e légion de la garde nationale de Paris se trouva sans colonel, par suite de la démission de M. Edgard Quinet, représentant du peuple.

Rien n'annonçait que cet état de choses dût cesser, lorsqu'on a reçu, hier dimanche, l'avis que l'élection du colonel aura lieu dimanche prochain.

Il est difficile que ce bref délai permette des réunions préparatoires; et c'est sans doute pour les rendre impossibles que l'élection a été ainsi brusquée.

Nous apprenons que les républicains de la 11e légion ont offert la candidature au citoyen Mussot, lieutenant-colonel du 7e cuirassier, soldat de la vieille armée, mis récemment et prématurément à la retraite pour cause de républicanisme.

— Le *Siècle* raconte l'anecdote suivante :

« Il ne faut pas croire tout ce qu'on dit; mais il faut le savoir. Quelques jours après les élections du 10 mars, il y eut conseil à l'Elysée, conseil de ministres et d'intimes. Tel et tel personnage de circonstance jeta feu et flamme contre la bourgeoisie parisienne : « Ce peuple-là, dit l'un, a besoin d'un Robespierre, mais d'un Robespierre à cheval (le président monte très bien), et du sabre d'*un* Napoléon. » — « *De* Napoléon, repliqua modestement un des principaux auditeurs; au surplus, je ne vois pas la situation comme vous. Des reformes sont urgentes, des ameliorations nécessaires : la révolution s'est faite pour cela. Si la nation veut entrer dans la voie des réformes et des améliorations, qui donc a le droit, aurait la force de l'en empêcher?

La-dessus, le conseil se dissipa. — Tel ou tel personnage de circonstance courut chez un général que certains partis transforment souvent en ogre monarchiste, en général du Cirque, força la porte en s'écriant : Tout est perdu, *notre espoir, lui* enfin, il passe aux rouges! — Général, sauvez-nous une fois de plus.

» Une réunion fut provoquée; elle eut lieu à l'Elysée. Tous les burgraves y assistaient en grand costume : habit noir, etc. — M. Thiers y fut d'une vivacité qui, devant un homme dont la maxime ne serait pas *le monde est aux flegmatiques* (paroles attribuées à M. L.-N. Bonaparte), aurait été taxée d'impertinente. Le principal auditeur, pour toute vengeance, offrit le pouvoir à M. Thiers. Celui-ci s'inclina comme une victime obéissante, et dit : J'avais juré de n'avoir rien de commun avec la puissance après une révolution comme celle du 24 février; mais puisqu'il le faut....— Le principal auditeur ne se sentit pas encore blessé; M. Thiers, encouragé par M. Berryer, alla si loin, si loin..... que l'affaire finit par la nomination de M. Baroche.

L'article du *Napoléon* de dimanche dernier, sur les orléanistes qui ont fondé le socialisme et sur la légitimité rétablie par l'invasion étrangère, n'a été qu'une réplique tardive, honnête et modérée, à toutes les témérités de M. Thiers, chef des burgraves. »

— On écrit de Strasbourg à l'*Evénement* :

» Le comité central démocratique du Bas-Rhin a décidé hier, et malgré l'avis émis par MM. Delue et Maublanc, délégués du comité de Paris, que M. Vidal devra opter pour notre département.

» Les électeurs du Bas-Rhin ont mis en demeure les électeurs de Paris de protester contre, nous ne disons pas les lois, car il n'y a de loi véritable que ce qui est juste, mais les mesures qui détruisent les garanties les plus essentielles des individus. »

— Nous lisons dans le *Journal de l'Aisne* :

« Il faut un jury spécial, choisi hors du cercle de l'élection et du suffrage universel, et qui saura bien trouver dans l'arsenal des lois anciennes les armes que la loi nouvelle ne lui fournira pas, la suspension des journaux condamnés, et la suspension durement appliquée.

» Il faudrait que les tribunaux ne fussent pas peuplés d'hommes, nous ne dirons pas douteux, mais radicalement mauvais, qui sont le produit du gouvernement provisoire, et qui n'ont dû leur nomination qu'à de déplorables antécédents politiques. »

Les journaux du parti de l'ordre ne voudraient-ils pas par hasard des jurys et des tribunaux de leur opinion seulement qui ne frapperaient que sur les feuilles républicaines? Mais alors cela ne devrait plus s'appeler de la justice, mais tout simplement de la vengeance politique.

Le rétablissement du cens et des jurys spéciaux pour la presse, voilà maintenant ce que réclament les journaux de l'ordre!

— Quoi de plus joli que cet entrefilet du *Mémorial?*

« La ville de Sens (Yonne) vient de nommer son conseil municipal qui est rouge. Il y a six mois, M. Antoine Bonaparte avait eu, dans la même ville, une forte majorité. Depuis, qu'a fait le gouvernement? Il a laissé faire les rouges!

« Un murmure commence à s'élever de toutes les parties de la France, et ce murmure sera bientôt un cri de détresse : « LE GÉNÉRAL CHANGARNIER! »

— Samedi dernier, une pauvre fille du peuple, habitant le faubourg du Ménil, rendait le dernier soupir. C'était une de ces martyrs du travail qui meurent à 30 ans, consumées par ce mal terrible qui ne pardonne jamais. Toute courte et toute de privation, la vie de notre concitoyenne était signalée par une vertu et un dévouement à toute épreuve. En prélevant sur un mince salaire ce qu'il fallait pour sa subsistance journalière et celle d'une vieille mère infirme, elle avait trouvé moyen de consacrer une obole à la propagation de ces écrits qui, en enseignant l'organisation du crédit et du travail, disent au prolétaire d'espérer la fin de ses souffrances. La pauvre fille était socialiste. Le voile de la mort couvrait déjà ses paupières, et elle n'avait qu'un désir : celui d'être accompagnée à sa dernière demeure par ses frères en démocratie.

Les socialistes de Sedan répondirent avec empressement à cette prière. Une souscription fut immédiatement organisée par leurs soins pour subvenir aux frais de l'enterrement, et une foule considérable suivit dimanche, dans un silence religieux, le convoi de la dévouée démocrate.

Ce sont surtout les dévouements obscurs et modestes qu'il faut honorer. Merci à nos frères de l'avoir si bien compris!

Nous le disons avec bonheur, avec orgueil : les socialistes de Sedan donnent, chaque jour, de nouveaux exemples de la fécondité du principe de fraternité. Si nous devions enregistrer toutes leurs bonnes actions, les colonnes de notre journal n'y suffiraient pas. Nous aurions à signaler bien des douleurs appaisées, bien des larmes taries, bien des misères effacées. Pas un étranger, pas un réfugié, pas un malheureux ne passe au milieu de nous sans recevoir secours, aide, protection efficaces; pas un ne part sans être consolé, et cela par des hommes qui savent rehausser le bienfait par des paroles cordiales et une fraternelle poignée de main. Les socialistes de Sedan comprennent et pratiquent à merveille la solidarité humaine.

C'est ainsi que les républicains répondent à la calomnie. Ouvriers de Sedan, nous sommes fiers de servir la même cause que vous.

(*Républicain des Ardennes.*)

— On écrit de Naples au *National* :

« Voici une anecdote qui m'a été racontée par quelqu'un de la cour et qui fait déjà son chemin dans la ville.

Le pape avait résolu de donner, avant de partir, un pieux souvenir à la reine. Il fit commander à Rome un chapelet de pierres fines, dont chaque grain devait représenter une tête de saint magnifiquement sculptée, comme des artistes spéciaux savent le faire à Rome. Le précieux objet arrivé, le pape le bénit à trois reprises, le surcharge de force indulgences plénières, puis il l'envoie à la reine. La cour du nouveau Philippe II tomba d'admiration et de componction devant le saint chapelet. Revenue de son extase, on se l'arrache, on le baise; la jubilation est à son comble. Sur ces entrefaites, le prince de Torchiarola arrive. C'est une espèce de bouffon de la maison royale, mais en même temps le plus niais des habitués de la cour de Caserte. On lui parle du cadeau et de ses prodigieuses qualités. Il prie à genoux la reine de lui permettre, à lui aussi, de toucher à la sainte relique. On lui apporte le chapelet; il le baise, dit son *ave*, le baise encore, puis il commence à l'examiner dans ses détails. Tout à coup il poussé un cri d'horreur et laisse tomber à terre l'objet sacré. L'effroi se répand sur toutes les figures; la reine reste atterée, le roi fronce le sourcil, se lève, et d'un ton sévère, s'adressant au prince : « Qu'est-ce que cela signifie, monsieur? dit-il. — Ah! sire, c'est une abomination; vous êtes trompé! que Dieu vous sauve! répond le prince. — Expliquez-vous sans retard, reprend le roi. — Sire, dit le prince, ramassant le chapelet, regardez ces deux têtes. — Eh bien!... ce sont les têtes de saint Pierre et de saint Paul; êtes-vous aveugle? — Non, non, sire, ce ne sont pas les têtes des deux apôtres, ce sont les têtes de Mazzini et de Garibaldi, je les reconnais... » Un frisson général parcourt l'auguste assemblée; la consternation se peint sur tous les visages. La reine se lève et s'écrie : « Quelle abomination! ces têtes me font horreur! » Le roi croise les bras sur sa poitrine, s'approche lentement de la reine, l'embrasse au front et lui dit froidement, avec le sourire qui lui est habituel : « Rassurez-vous, madame; vous n'aimez pas ces têtes-là... Eh bien! *vous en aurez d'autres!* »

» Le lendemain, le procureur-général demandait les têtes de Poërio et de Settembrini. — Le cardinal Antonelli a expédié à l'instant l'ordre à Rome d'arrêter l'artiste auteur de cette mystification.

VIVE LA LIBERTÉ! — On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

« Nous apprenons que M. Lebeau, avocat, notre ancien maire, le représentant de notre canton au conseil général, le président de notre société d'agriculture, comparaîtra vendredi devant le tribunal correctionnel de Boulogne, convaincu du CRIME DÉTESTÉ d'avoir distribué à son domicile, à plusieurs de ses amis, quelques exemplaire de la *Bibliothèque du Peuple*, brochure non poursuivie, publiée par M. A. Marchais. C'est à ne pas y croire ; en forçant les conséquences d'un pareil système, on ira jusqu'à proscrire la distribution des livres comme étrennes du jour de l'an. »

Nous entrons dans un monde nouveau ; l'ancien ne peut plus nous convenir. En effet personne ne croit plus ni à la valeur des pratiques gouvernementales, ni à la vertu des formules religieuses, ni à l'efficacité de la morale actuelle. On ne croit plus qu'à la science.

Le Socialisme tend à s'emparer du gouvernement, de la religion, de la morale, pour les approprier à la société nouvelle. — Cependant, le Socialisme, par la divergence de ses écoles, montre qu'il n'a pu encore se systématiser. Il lui manque la science.

Du jour où le Socialisme sera devenu scientifique, le monde sera à lui. La Révolution n'est donc pas seulement économique, comme on l'a dit, c'est-à-dire *partielle* : elle est *universelle* ; elle est scientifique. Désormais aucune idée ne pourra plus prétendre s'introniser dans l'esprit humain, si la science ne lui en a ouvert la porte.

La COSMOSOPHIE, c'est le *Socialiasme systématisé*, c'est la philosophie appuyée sur des bases inébranlables et devenues *science exacte*, c'est la généralisation, en vue de l'avenir, des observations du passé ! c'est le redressement des fausses doctrines ; c'est *l'unification de toutes les sciences physiques et morales* : c'est l'avènement de l'explication universelle prédite par les philosophes.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.... » 22 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 1er avril 1850.

Il s'est fait très peu d'affaires ; il y a eu néanmoins un peu de hausse en liquidation. Le 3 0|0 s'est liquidé de 55-70 à 55-85 ; le 5 0|0 de 89-95 à 90-30 pour fermer à 90-20. Fin courant, le même mouvement s'est fait sentir ; les primes se traitaient sur le 5 0|0 de 90-40 à 90-85, dont 2 ; de 90-90 à 91-15, dont 1, et de 91-80 à 91-40, don 50 c. L'emprunt du Piémont s'est négocié en liquidation de 84-60 à 85-40 ; il y a eu hausse fin courant, et il reste en définitive à 85. Reports du comptant 3 0|0 de 22-1|2 à 12-1|2 ; 5 0|0 de 2-1|2 à 15 c. Emprunt du Piémont, de 32-1|2 à 40 c.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
89 75	5 0/0 J. mars.	cpt.	90 15	90 25	90 10	90 20
89 75	....	fin c.	90 40	90 40	90 05	90 30
»» »»	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	77 50
»» »»	4 0/0 J. sept....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	72 »»
55 80	3 0/0 J. d....	cpt.	55 75	55 85	55 70	55 85
55 60	....	fin c.	55 95	56 15	55 90	56 »»
84 »»	5 0/0 Piém...	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	84 »»
84 »»	....	fin c.	»» »»	»» »»	»» »»	84 »»
2205 »»	Banq. France	cpt.	2200 »»	2205 »»	2200 »»	2205 »»
770 »»	Paris-Orléans.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	770 »»
»»» »»	Libérés.....	31 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
525 »»	Rouen.........	cpt.	»»» »»	525 50	»»» »»	525 »»
230 »»	Libérés.....	31 c.	525 »»	525 »»	520 »»	520 »»
»»» »»	Havre.........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	230 »»
230 »»	Libérés.....	31 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
380 »»	St-Germain...	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	340 »»
177 50	Versailles r. d.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	180 »»
150 »»	Versailles r. g.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	150 »»
190 »»	Mars.-Avign...	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	190 »»
»»» »»	Libérés.....	31 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
116 »»	Bâle..........	cpt.	115 75	115 »»	113 75	115 »»
»»» »»	Boulogne......	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés.....	31 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
427 50	Nord. j. juill..	cpt.	427 50	428 75	426 25	427 50
425 25	360 payés...	31 c.	427 50	428 75	426 25	426 25
312 50	Centre........	cpt.	312 50	312 50	311 25	312 50
316 »»	Libérés.....	31 c.	313 75	315 »»	313 75	315 »»
397 50	Bordeaux......	cpt.	396 75	398 75	397 50	397 50
»»» »»	175 payés...	31 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
240 »»	Nantes........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	240 »»
»»» »»	325 payé....	31 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
338 75	Strasbourg....	cpt.	340 »»	340 »»	338 75	338 75
»»» »»	325 payés....	31 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

VALEURS DIVERSES.

Obligations.	
De la Ville, 5 0/0......	»»»» »»
— Nouvelles......	1130 »»
De la Seine, J. juillet.	1065 »»
Orléans, 5 0/0, 1847..	»»» »»
— nouvelles, 1849.	965 »»
Havre, Jouiss. mars..	»»» »»
— nouvelles.......	960 »»
Rouen, 4 0/0.........	»»» »»
Liste civile..........	980 »»
Canaux et valeurs diverses.	
Quatre-Canaux.......	1062 50
Bons du Trésor.....	5 »/»
Zinc : V.-Montagne.	2775 »»
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 1840..	99 »/»
— 5 0/0 1842..	99 »/»
Espagne : dette activ.	»» »/»
— dette intér.	29 1/8
Naples. Réc. Rothsc..	93 »/»
Rom. Empr. j. déc...	77 1/2
— Nouv. Empr.	76 3/4
Piémont. Obl. 5 0/0.	»»» »/»
— Obl. nouv 4 0/0.	965 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 2 avril.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Testament de César.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ODÉON. — François le Champi, la Jeunesse du Cid.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — La Dame, la Foire, l'Homme aux souris (1re représentation), les Quatre Coins.
VARIÉTÉS — Chercheuses d'or, Colombine, la Mariée, Croque-Poule.
GYMNASE. — Monck, Coup d'État, la Tasse cassée.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Poisson d'avril, Papillons, Embrassons-nous.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Camille Desmoulins, Henriette Deschamp.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Amour et Amourette, Roland, le Bouffe et le Tailleur, les 3 Domines.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 91. — **Mercredi 3 Avril 1850.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 AVRIL.

Assemblée nationale.

LE SERVAGE DES PRÊTRES.

La question de l'indépendance des membres inférieurs du clergé a été portée aujourd'hui à la tribune à propos d'un chapitre du budget des cultes. M. Jules Favre a demandé que, par un article spécial, l'Assemblée législative étendit aux cures des communes le privilége d'inamovibilité dont jouissent seuls les curés de cantons. Il est notoire que le régime introduit dans notre clergé par la loi organique de l'empire, a placé près de trente mille prêtres sous la dépendance la plus absolue. Lorsque la Révolution de Février vint faire briller aux yeux de tous les esclaves de notre société moderne, l'espoir radieux d'une émancipation prochaine, un cri général s'éleva de tous les points de la France ;. l'Assemblée constituante fut inondée de pétitions émanant de ces pauvres serfs que les princes de l'Eglise française retiennent dans le plus étroit vasselage. Beaucoup d'évêques, et des plus notables, se prononcèrent dans le sens de ces pétitions, revenant en cela aux doctrines qui ont toujours prévalu dans les conciles et dans la réglementation romaine de la discipline ecclésiastique.

Le comité des cultes de l'Assemblée constituante prit en très sérieuse considération des plaintes qui étaient trop générales pour ne pas être fondées, et il invita formellement le ministre à entamer des négociations avec le saint siége pour réaliser une réforme dont personne alors ne contestait ni l'opportunité ni l'urgence. Mais l'heure de l'émancipation n'était point encore arrivée pour les desservants, pas plusque pour les peuples, et l'arbitraire qui se déguise sous le nom de principe d'autorité, reprit bientôt tout son empire. Aujourd'hui, à vingt mois de distance, lorsque M. Jules Favre est venu proposer une mesure que tout le monde trouvait légitime en 1848, il a été accueilli plus mal encore qu'il ne l'aurait été, peut-être, par une chambre de la restauration.

Le ministre s'est plaint que l'on eût jeté inopinément dans la discussion, et sous forme d'amendement improvisé, une question de cette importance. Il a insinué que M. J. Favre avait sans doute eu en vue un autre public que l'Assemblée nationale. Mais, lui a-t-il dit, ces provocations seront perdues. M. Jules Favre a vivement répliqué et maintenu le droit qu'a tout représentant de parler au pays du haut de la tribune.

M. Poujoulat avait demandé la parole pour défendre le droit exorbitant des évêques; mais, en présence de l'impression produite par la parole incisive de M. Jules Favre, M. Berryer a craint quelque maladresse, ou tout au moins l'insuffisance de son collègue des Bouches-du-Rhône; il est monté à la tribune et dans une improvisation des plus éloquentes, des plus chaleureuses, il a noyé la question au milieu d'un flot de périodes pathétiques sur la religion, sur l'impiété des populations ; il a opposé à la liberté des prêtres la liberté de l'église ; il a fait le tableau des désordres qu'engendrerait l'immixtion imprudente du pouvoir civil dans les affaires de discipline ecclésiastique, feignant d'oublier que M. Jules Favre proposait précisément de rapporter une disposition civile contre laquelle a toujours protesté l'autorité spirituelle ; enfin, par la puissance de sa parole, il a entraîné l'Assemblée hors du terrain sur lequel M. Jules Favre avait placé la question ; il a montré, en un mot, la supériorité de l'art sur la logique, du sentiment et de la passion sur la raison et sur la justice. Son discours a été couvert d'applaudissements, qui revenaient de droit au grand artiste, et le vote immédiat au scrutin de division a consacré par 433 voix contre 142 la continuation de l'esclavage des 30 000 desservants et succursalistes qui sont chargés de porter au sein de nos communes la parole de liberté, d'égalité, de rédemption universelle.

La commission de la loi de la presse s'est réunie encore ce matin, à midi, pour délibérer sur les observations et réclamations des délégués de la presse.

La commission est, dit-on, de plus en plus embarrassée.

On ne parle de rien moins que d'une refonte totale du malencontreux projet ministériel.

(*Evènement.*)

L'élection du Haut-Rhin, dit l'*Estafette*, commence à préoccuper l'Assemblée. On s'étonne du retard qu'apporte la commission à faire son rapport. On dit que de très vives discussions se sont élevées dans le sein de la commission. Les protestations signalent des irrégularités de forme et élèvent des objections de fond.

On assure, dit la *Gazette de France*, que l'élection de M. Clavier et celle des trois représentants du Haut-Rhin couraient risque d'être annulées par suite d'une enquête.

C'est jeudi prochain que doit avoir lieu la deuxième délibération sur le projet de loi du chemin de Paris à Avignon. Le gouvernement est, dit-on, persuadé que son projet sera rejeté ; il est en cela d'accord avec la majorité de l'Assemblée.

On affirme que le gouvernement est résolu à attendre, pour fixer le jour des nouvelles élections, que l'Assemblée ait statué sur le projet de loi concernant les réunions électorales.

Le conseil des ministres, qui s'est réuni ce matin, a, dit-on, pris connaissance de nouvelles dépêches arrivées d'Italie, et qui annoncent le retour du pape dans sa capitale. On était un peu incrédule à l'Assemblée à cet égard, et on doit avouer que le doute est très naturel dans cette circonstance, car le saint-père a promis si souvent sans tenir, qu'on peut très bien ne pas croire, jusqu'à confirmation officielle de ce fait.

La Presse modérée et le Napoléon.

Le *Napoléon* est accueilli ce matin dans les journaux par un concert de sifflets unanime. Les attaques des journaux modérés ne sont pas les moins énergiques, au contraire.

Voici l'avis de la *Patrie* :

C'est avec un sentiment de *tristesse mêlé de pitié* que nous avons lu l'article du *Napoléon*, et la note injurieuse qui le complète.

Un journal de l'ordre qualifier ainsi un journal que l'on prétend inspiré par le président de la République ! c'est bien le cas de demander, avec l'*Union* : Où allons-nous ?

Ecoutez maintenant l'*Assemblée nationale*. Ce journal, après avoir cité ce qu'il appelle le *manifeste contre la presse*, s'exprime ainsi :

Est-il possible d'écrire une attaque plus maladroite, plus inopportune ? Est-il possible de pousser plus loin l'*oubli d'une élection inespérée?* de démasquer *plus tristement l'ignorance des sentiments et des mœurs de ce pays?*

Comme vous y allez, messieurs du grand parti ! Et le principe d'autorité, et le respect des grands noms, et les six millions de suffrages ! Vous oubliez donc que tout cela est en cause ! Sur quoi vivrez-vous quand vous aurez démoli ces *grands principes?* sur lesquels vous pivotez depuis si longtemps !

L'*Ordre* est tout aussi audacieux :

D'où revient donc ce pauvre journal de la présidence, s'écrie-t-il, qu'il nous donne pour des hardiesses et des nouveautés les vieilleries qui traînent dans tous les exposés et les rapports des ennemis aveugles de la presse depuis trente ans ?

Aveugles ennemis ! vous savez qu'en 1848 ces mots étaient gros d'une révolution, M. Odilon Barrot !

Et cependant votre journal ajoute :

On parle de *lois* à présent, lorsqu'on nous avait promis des *hommes* ! Et ces lois on va les prendre dans un vieil arsenal deux ou trois fois ruiné ! — Ah ! *si la volonté, la science et la force du gouvernement étaient quelque part*, où donc pourrait se rencontrer l'obstacle ?

Et plus loin :

Ainsi pensaient autrefois ceux qui, non contents de maudire l'art de Guttenberg et d'exercer la censure préalable, brûlaient souvent les livres et quelquefois leurs auteurs. — Quel a été le résultat de ces colères ? Vous le savez. — Imprudents ! ne saurez-vous donc jamais, pour tout secret de gouvernement, que vous mettre en révolte contre la pensée humaine ?

L'*Union* elle-même, journal très réservé et qui se pique de savoir vivre et de calculer, l'*Union* apporte aussi sa pierre !

L'Elysée vient de publier son message contre la presse. — Message anonyme, message non officiel sans doute, mais qui n'en a pas moins sa gravité, sa portée sérieuse. C'est, en effet, la feuille confidente, la feuille inspirée, le *Napoléon* d'hier dimanche, qui contient ce hardi mais imprudent manifeste.

Le *Napoléon*, cette fois, n'y va pas de main morte ; il ne s'inquiète pas de déguiser sa pensée : il pose nettement, carrément sa proposition : la presse est un pouvoir, une puissance extra-légale ; en conséquence la presse doit périr.

Et elle périra de par la loi nouvelle, soumise en ce moment à l'examen de l'Assemblée.

Nous voilà donc avertis, nous voilà éclairés (nous n'osons pas dire édifiés) sur le véritable esprit, sur les véritables desseins, sur les véritables tendances de certains politiques de l'Elysée. Pour eux, la loi nouvelle est une arme de mort. Tandis que les ministres ne demandent à s'en servir qu'à titre d'expédient contre la presse anarchiste, ils demandent à l'exploiter, à titre de niveau, contre toute la presse ; tandis que les ministres nous la présentent comme un tempérament apporté à la liberté, ils nous la dénoncent comme un bâillon qui doit étouffer cette liberté.

En vain chercheriez-vous à fléchir les hautaines et liberticides colères de messieurs de l'Elysée, en vain essaieriez-vous de leur demander grâce pour la presse modérée ; ces politiques éperonnés, ces petit *empereurs du dimanche*, ainsi qu'on les appelle, restent inexorables.

Il n'est pas jusqu'au journal diplomatique par excellence, au journal de tous les gouvernements un peu solides, les *Débats*, qui ne prennent part à l'attaque, et ses coups sont d'autant plus rudes qu'ils passent par-dessus le neveu pour atteindre l'oncle lui-même :

Il n'y a de remède radical que la suppression ou la censure. Oui, mais les censeurs eux-mêmes, qui les censurera ? Mais les dictateurs, les maîtres, quand vous leur aurez ôté le frein de la liberté, qui les empêchera de se perdre par leurs propres fautes ? On va très bien à l'abîme sans la liberté ; et nous ne serions pas obligés de remonter plus haut que le commencement de ce siècle pour le prouver par d'éclatants exemples.

Si l'on ne respecte pas le prestige de l'oncle, qui donc respectera-t-on ? Les journaux de l'ordre sont décidément trop anarchistes.

Les *Débats* ajoutent :

Le *Napoléon* le prend sur un ton très fier avec les journaux. Mais lui-même, qu'est-il donc ? Il n'a qu'à se demander où il a pris son mandat ; il saura où nous avons pris le nôtre. Notre droit, nous le tenons tous également de la Constitution ; notre mandat, nous l'avons puisé dans la faculté qui appartient à tout citoyen de publier un journal en se conformant aux conditions établies par les lois. Nos électeurs, ce sont nos abonnés. Notre pouvoir, quand nous en avons, nous le devons à la confiance de ceux qui nous lisent, à l'influence qu'on exerce naturellement en défendant une opinion, sur ceux qui partagent cette opinion. La presse est un pouvoir comme la parole est un pouvoir, comme le talent est un pouvoir, comme la raison est un pouvoir, et aussi, nous le reconnaissons parfaitement, comme la passion est un pouvoir. Les pouvoirs de ce genre-là s'appellent liberté ; ils sont la liberté même.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 3 AVRIL 1850.

COLLÉGE DE FRANCE.

COURS DE M. MICHELET.

DU ROLE DE LA FEMME AU XIXe SIÈCLE.

Pendant que tout s'agite, à l'heure solennelle où nous sommes, et remue sur la base ; pendant que la vieille société se démène comme une possédée de l'enfer et décrète de folie les propagateurs de l'idée nouvelle, — la Révolution suit son chemin, et la transformation sociale va préoccuper les esprits là même où la vieille société puisait sa sève autrefois.

Tout remue, tout s'agite, et, dans les idées qu'il expose au Collége de France, tout en s'enveloppant de mystères, M. Michelet, qu'il le veuille ou non, fournit un aliment précieux à l'étude des grandes questions qui nous absorbent, nous autres socialistes.

Ses auditeurs le savent bien : ce n'est pas seulement sa grave parole et son front soucieux que vont voir et entendre la jeunesse des écoles et les gens d'élite (l'élite de la vertu et du malheur, hommes ou femmes), qui se pressent nombreux à son cours. — Ce que l'on cherche au fond de ce qu'il dit, et ce que l'on attend, c'est bien la voix des nationalités opprimées que la France a laissées mourir et qui appellent toujours la France ; mais c'est surtout l'écho de cette voix intérieure qui est en chacun de nous, et qui fait dire à tout noble cœur : *Non, la France n'est pas morte ! la révolution vaincra !...*

Un mot, un geste, un regard de cet homme, tout est beau, tout est applaudi, tout frappe au cœur, si, sous le mot, le geste ou le regard, on découvre une pensée d'avenir, une lueur d'espérance...

Or, M. Michelet traite cette année *du rôle de la femme au dix-neuvième siècle* ; et c'est l'exposé de son cours que nous voulons présenter ici, c'est l'analyse des idées de ce cours que nous voulons faire aujourd'hui... A ce propos, on vient nous dire (ce sont des hommes du même camp, des amis) :

« Prenez garde, vous allez vous tromper ; en mettant vos instincts révolutionnaires et vos aspirations d'avenir sous l'invocation de la thèse que développe présentement le célèbre historien, vous pourriez — peut-être bien — faire comme jadis firent les derniers disciples de Jean-Jacques qui, cherchant toujours l'idéal de leur maître, écoutèrent les doux conseils de Sieyès pour tomber dans les bras du premier consul..

» Certes, le professeur du collége de France a droit d'être écouté, et son énergique parole n'est pas le vain prélude d'une insignifiante homélie sociale, non plus que le gage trompeur de liberticides intentions.

» Cependant, que veut-il nous apprendre ? — Nous le savons, dans la société que nous prépare l'avenir, à tous il sera donné des satisfactions que l'on n'a pas aujourd'hui ; et si l'homme, dans toutes les phases de l'existence qu'il accomplira au sein de cette société nouvelle, voit ses années jeunes et vieilles bercées par le bonheur, protégées par la justice, embellies par le plaisir, — la femme, sa compagne éternelle, partagera ses joies présentes, rira avec lui de ses douleurs passées.

» La femme, comme l'homme, a ses destinées ; elle est un être intelligent ; elle est, par conséquent, progressive ; l'avenir est ouvert devant elle ; la Révolution lui a fait des promesses, elle les tiendra.

» Mais est-ce à dire que nous devions désormais creuser dans le roc, travailler à notre édifice humanitaire, en partant de cet aphorisme social : *C'est la femme qui nous sauvera* ?

» Est-ce à dire que nous devions abandonner cette fibre mâle et sonore qui résonne au cœur du prolétaire chaque fois qu'on lui parle de république et de démocratie, de problèmes à résoudre, d'améliorations à obtenir, pour nous lancer dans je ne sais quelle sentimentalité féminine ?

» Est-ce à dire surtout qu'il faille transformer nos mères et nos filles en autant de *Théroigne de Méricourt* ou de *Dame Roland*, pour ensuite nous déclarer chevaliers servants de ces nouvelles citoyennes de nos pensées ?

Est-ce à dire enfin qu'il faille abandonner toute nos formules pour ne garder plus que la vôtre : *tout par la femme ?*.....

» Laissez donc, pourdieu ! (ajoute-t-on encore) la femme à son pot-au-feu et près du berceau de son enfant ; sa place est là, et nulle part ailleurs.

» Ne trouvez-vous pas que les questions du jour soient assez embarrassantes par elles-mêmes, sans venir y ajouter cet élément inconstant et variable, illusionnant et décevant.

» Croyez-vous que ce travail que nous a laissé la révolution ne soit pas suffisant comme il est ?

» Voyez notre chantier :

» Nous avons à maintenir la forme républicaine et le suffrage universel contre les efforts insensés d'une réaction sans pudeur et sans vergogne qui, depuis tantôt deux ans, enveloppe la statue de la liberté d'un menaçant nuage. Il faut dissiper, faire évaporer ce nuage.

» Nous avons à élucider la grave question du crédit dont la solution nous donnera l'amélioration du travail agricole et de l'industrie.

Nous avons à trouver la meilleure forme d'association entre les agents de la production.

» Nous avons à nous faire une idée vraie de la liberté, et à réaliser bientôt cette idée par l'organisation vraiment démocratique du gouvernement.

» Nous avons à agiter le problème de l'armée permanente dont le principe (*obéissance*) et l'organisation actuelle (*monarchique*) sont pris en flagrant délit de contradiction avec les principes les plus élémentaires de la démocratie, et dont le maintien provisoire est peut-être politique, patriotique et nécessaire en présence des éventualités extérieures.

» Nous avons à examiner, émonder ou couper toutes les branches de l'organisation administrative, judiciaire et fiscale ; et ce problème, le plus négligé de tous, n'est pas certes le moins important.

« Nous avons à faire un choix entre l'impôt sur le capital, l'impôt sur le revenu, et la transformation de tous les impôts en primes dues à de véritables services publics.

« Après avoir trouvé la condition de bien-être, nous avons à donner à nos citoyens une notion plus exacte de leurs droits politiques, du droit public et du droit privé, de leurs devoirs, de la justice et de la morale..... afin que, tout désormais, fonctionnant sans entrave, dans l'ordre social et dans l'ordre politique, la forme républicaine ne soit qu'une conséquence forcée de l'esprit foncièrement et radicalement démocratique.

« Enfin, sans nous arrêter à tant d'autres problèmes, aussi nombreux que sont nombreuses les manifestations intellectuelles et physiques de l'homme vivant en société, nous avons — grave et suprême question — à organiser de la base au sommet, de l'enfance à la vieillesse (car l'homme s'instruit toujours), l'instruction publique, l'éducation nationale. Et ce n'est pas là, croyez-le, une éphémère question

Qu'est-ce que le *Napoléon* veut dire avec sa puissance extra-constitutionnelle ?

L'*Univers* se permet de dire que l'article suivant, extrait du journal présidentiel, tient de l'églogue et du rébus, et, en le reproduisant, il laisse à ses lecteurs le soin d'en chercher le mot :

L'atmosphère et la politique offrent aujourd'hui dans leurs effets une singulière analogie. Il y a trois semaines, le printemps semblait déjà venu : la sérénité du ciel, l'éclat du soleil, les feuilles qui commençaient à poindre, les fleurs à se développer, tout nous faisait croire que l'hiver de 1850 avait disparu sans retour. Mais voilà qu'un vent glacial arrête subitement la végétation, les bourgeons se dessèchent, les fleurs se fanent, la terre se couvre de neige, tout ce qui fait la vie de la nature se trouve suspendu. Image fidèle des résultats produits par l'élection du 10 mars dans le monde politique, commercial, industriel de la France. Heureusement, malgré le retour inopiné du froid, nous pouvons dire : « L'hiver est fini et l'été approche. »

Nos lecteurs auront reconnu que la pensée de cet article n'appartient pas au *Napoléon*. Elle a été développée longuement dans un feuilleton publié par la *Démocratie* le dimanche de Pâques fleuries. Le feuilletoniste de la *Démocratie* avait trouvé l'idée bouffonne, le *Napoléon* l'a jugée digne d'être présentée sérieusement.

Nous lui en savons gré, et pour l'en remercier dignement, nous lui promettons d'égayer de temps en temps nos lecteurs en reproduisant textuellement quelques-uns de ses articles sérieux.

La Commune sociétaire.

M. de GIRARDIN.—M. PROUDHON.

La synthèse complète du Socialisme constituera la solution du problème social dans toute son étendue ; elle embrassera à la fois la politique, l'économie sociale, la religion, la morale, en un mot toutes les manifestations spirituelles ou matérielles de la vie sociale.

Cette synthèse complète, intégrale, absolue, s'incarnera, selon nous, dans l'ASSOCIATION COMMUNALE, type primaire de la société. La commune associée sera la base et le faisceau de toutes les institutions nouvelles. Là se simplifieront, se grouperont et s'harmoniseront facilement, librement, toutes les réformes dont la réalisation générale parait aujourd'hui impossible.

Selon notre conviction profonde, cette synthèse sociale, par l'organisation normale de la commune, existe déjà dans les travaux de Fourier.

Mais par synthèse du Socialisme, nous entendons aujourd'hui autre chose. Ce mot exprime, dans notre pensée, un ralliement des lumières et des forces vives du Socialisme pour la mise en application la plus simple des réformes les plus urgentes, dans le double domaine de la politique et de l'économie sociale.

Si les temps étaient calmes, si l'Europe entière n'était pas en révolution, si les efforts contradictoires que font les peuples et les gouvernements pour briser les vieilles institutions ou pour les conserver de force, n'avaient pas pour effet d'aggraver les douleurs sociales, nous continuerions à concentrer tous nos efforts vers l'expérience scientifique de l'association communale, certains que les résultats de cette expérience dissiperaient, dans trois ou quatre années, toutes les incertitudes, rallieraient toutes les espérances. Mais, dans les circonstances où nous nous trouvons, avec les préoccupations actuelles des esprits, il est impossible d'ajourner à deux ou trois ans l'œuvre des réparations sociales. La vieille société politique et économique réclame tout un ensemble d'améliorations générales, de nature à prévenir ses éboulements. Il faut qu'elle croie, qu'elle espère, et qu'elle goûte dès aujourd'hui le bienfait de certaines réformes pour avoir la force de se conserver et d'attendre des réformes plus radicales. Dans l'intérêt même du but que nous poursuivons, pour faire accepter par les esprits l'idéal complet du Socialisme, il est indispensable que les socialistes mettent dès aujourd'hui en jeu tout un système d'institutions progressivement ascendantes. Quand un homme se noie, il ne suffit pas de lui montrer un port de salut ; il faut avant tout lui tendre la main.

Il n'est pas douteux pour nous que des réformes successives et bien coordonnées peuvent non-seulement conjurer des cataclysmes imminents, mais encore nous conduire logiquement et inévitablement à l'association communale.

Plus les réformes préalables auront défriché et déblayé le sol actuel de la société, plus facilement pourront pénétrer dans ce sol les fondements de l'édifice nouveau.

C'est par cet impérieux besoin d'un secours immédiat, éprouvé par la société française, que s'expliquent la popularité et l'influence énormes dont ont joui, depuis deux ans, certains socialistes qui, certes, sont bien loin d'avoir une intelligence synthétique du problème social, mais dont les propositions ont le mérite incontestable de se trouver en rapport direct, immédiat, avec les nécessités ou les préoccupations du moment.

Voilà pourquoi des systèmes insuffisants ou erronés, plus négatifs que bienfaisants, ont conquis d'emblée la sympathie aveugle des masses impatientes, tandis que d'autres théories, plus complètes, plus vraies, plus justes, mais présentant un caractère moins exclusif et une application moins prompte, ne leur ont inspiré qu'indifférence ou scepticisme.

Aussi, laissant à part, en ce moment, la valeur intrinsèque des divers systèmes, n'hésitons-nous pas à déclarer que le Socialisme le plus utile et le plus fécond aujourd'hui est celui qui a pour objet les réformes les plus promptement réalisables.

C'est donc, au point de vue seulement du Socialisme transitoire, des réformes de transition, et non au point de vue d'une synthèse complète du Socialisme, que nous allons examiner les principales propositions émises par les deux publicistes les plus en faveur, MM. de Girardin et Proudhon.

Au point de vue politique, M. de Girardin propose la réforme du gouvernement, et M. Proudhon l'*an-archie* ou abolition de l'autorité.

Au point de vue économique, M. de Girardin propose l'impôt sur le capital ; M. Proudhon la gratuité du crédit.

Ces propositions, bonnes ou mauvaises, applicables ou non, intéressent les populations au plus haut degré, par cela seul qu'elles se rattachent à des questions pendantes, et traitent des rapports nouveaux à établir entre les gouvernés et les gouvernants, entre le capital et le prolétariat.

Les projets de réformes des deux publicistes ont des points de contact et des différences notables.

M. de Girardin personnifie en lui la bourgeoisie intelligente et progressive. Il en résulte naturellement que ses procédés, quoique hardis et audacieux, sont néanmoins conservateurs.

M. Proudhon a pour point de départ l'émancipation du prolétariat. Aussi ses procédés, malgré leurs transformations pacifiques et rassurantes, restent-ils empreints, dans la forme et dans l'opinion, d'un caractère plus révolutionnaire.

Quoiqu'il en soit, ces deux socialistes, partis des deux points extrêmes, s'accordent en ceci : Que les réformes sociales, loin de perpétuer la lutte entre les classes, ou de sacrifier l'une à l'autre, doivent présenter le meilleur mode de conciliation entre elles.

Ces tendances à la conciliation des classes, méritent à MM. de Girardin et Proudhon toute la reconnaissance du pays. Elles constituent à nos yeux ce qu'il y a de fondamental et d'incontestable dans leurs projets. Leurs propositions peuvent être et nous paraissent, en effet, sur plusieurs points erronées, incomplètes, et par conséquent impraticables ; mais, ce qui est vrai, salutaire et praticable, c'est l'effort de conciliation qu'elles provoquent entre la bourgeoisie et les prolétaires.

M. de Girardin voit le gouvernement livré à l'anarchie, réduit à l'impuissance par la lutte des vieux partis et par les tiraillements perpétuels entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Comme remède à cet état de choses, il propose la suppression des assemblées législatives permanentes, la concentration de l'autorité dans un plus petit nombre de mains, et comme contre-poids à ce pouvoir si énergiquement concentré, l'appel annuel au peuple.

Cette modification du pouvoir qui, autrefois, eût pu être considérée comme un progrès important, ne nous paraît pas aujourd'hui à la hauteur des circonstances. Ce n'est là que la simplification d'un système défectueux, ce n'est pas une réforme, ce n'est pas une solution. Loin de ramener le pouvoir à sa source directe et de l'identifier avec le pays, ce système tend à lui donner une existence à part, une constitution indépendante, et à exagérer le principe de délégation tout en le limitant. S'il évite les frottements quotidiens, permanents, entre le pouvoir parlementaire et le pouvoir exécutif, il rend les divergences et les conflits inévitables entre les deux pouvoirs, au bout de chaque année. Il a, de plus, le grave inconvénient de supprimer la grande voix de la tribune et d'arrêter l'œuvre d'initiation politique et d'enseignement européen qui en sort, sans garantir à l'activité morale du peuple un essor plus direct.

Jusqu'à ce jour, tous les gouvernements, sans exception, quelle qu'ait été leur forme, république, monarchie, oligarchie, ont été des gouvernements d'autorité, de contrainte, de compression, basés en droit ou en fait sur le principe de la soumission des majorités gouvernées aux minorités gouvernantes. Sous forme de délégation, plus ou moins directe et plus ou moins durable, s'est intrôné le droit orgueilleux d'imposer à l'universalité des citoyens des lois que l'immense majorité des citoyens n'aurait pas consenties au moment où elles ont été votées. Cette prérogative exorbitante, arbitraire, s'est retrouvée, même dans les pouvoirs électifs, qui, à peine élus, se sont crus maîtres de leurs électeurs et en droit de leur imposer toutes les décisions d'une majorité éphémère. De là, l'instabilité et le discrédit qui infirment les lois elles-mêmes. On ne saurait respecter des lois dans lesquelles on découvre l'aveuglement systématique d'un parti, et contre lesquelles l'opinion publique proteste avant même qu'elles ne soient promulguées. Plus les lois sont nombreuses, moins elles ont de force morale.

Mais pour remédier à cet état de choses, il ne suffit pas d'une simple modification dans la durée ou dans la forme de la délégation gouvernementale ; on ne peut corriger de tels vices que par l'intervention directe du peuple lui-même dans la gestion de ses propres intérêts.

Le peuple, considéré jusqu'à ce jour comme mineur, a toujours eu à subir une tutelle oppressive. Depuis 89, il est émancipé en principe, mais non en fait. Aujourd'hui seulement, il reconnaît l'abus qu'on a fait de sa confiance et acquiert la conscience de son véritable affranchissement. En raison même de ces déceptions accumulées, il devient susceptible, ombrageux, et ne veut obéir qu'à lui-même. Pour subir une loi, il faut qu'il soit convaincu que cette loi est bien l'expression libre et directe de la majorité du pays.

Il ne s'agit donc plus de rendre l'autorité plus ou moins paternelle, intelligente et progressive, il faut trouver le moyen de substituer le gouvernement de liberté au gouvernement d'autorité, le pouvoir de tous au pouvoir de quelques élus, et de garantir en même temps l'ordre le plus absolu, de sauvegarder tous les droits légitimes.

Cette nécessité a été récemment comprise par M. Proudhon ; si ce publiciste n'a pas formulé le moyen pratique du gouvernement de liberté, il en a au moins proclamé le vrai principe : LA SUBSTITUTION DU GOUVERNEMENT DE TOUS PAR TOUS AU GOUVERNEMENT DE TOUS PAR QUELQUES-UNS.

Il a compris et démontré qu'il ne devait plus y avoir une minorité gouvernant une majorité, mais bien des peuples tout entiers se gouvernant eux-mêmes.

Malheureusement, comme toujours, par l'exagération du mot et de la forme, M. Proudhon a nui à l'intelligence de sa propre pensée. Il a proposé l'*an-archie*, c'est-à-dire la suppression pure et simple du pouvoir d'autorité, sans se mettre en souci d'exposer le mode d'organisation d'un gouvernement de liberté.

Ce que M. Proudhon n'a point fait, nous essaierons de le faire.

Nous démontrerons, en outre, que les propositions économiques de MM. de Girardin et Proudhon, quoique opportunes et fondées en raison, laissent, au point de vue de l'application, non moins à désirer que leurs procédés politiques.

FRANÇOIS COIGNET.

(*La suite prochainement.*)

Il paraît qu'il s'agit en haut lieu, de la création d'un nouvel impôt, toujours dans le but d'empêcher, autant que possible, le pauvre de s'instruire. On lit dans la *Presse* :

A bout de ressources, le gouvernement ne sait plus à quel impôt se vouer ! Au lieu de simplifier les rouages, de diminuer les dépenses, de réformer le budget, le ministère d'action n'a qu'une pensée : conserver, multiplier, aggraver les impôts.

Les impôts de consommation, apparemment, ne sont pas encore assez nombreux ni assez lourds ; il est question d'établir un impôt sur le papier. Frapper l'instrument matériel qui sert à propager les idées, c'est une manière de se venger d'elles !

Les principaux libraires et marchands de papier de Paris ont été convoqués au ministère pour donner leur avis sur un projet d'impôt *sur le papier au sortir de la fabrique* ; et, malgré l'opposition unanime des industriels réunis, le ministère n'en est pas moins résolu de passer outre.

Impôt sur le papier, timbre sur les journaux, cautionnement, etc., etc., tout cela ne vaudra jamais le remède indiqué par M. Rœderer.

Le remède inventé par M. Rœderer, le voici :

« Sous le règne de François Ier, s'établirent l'in-
» quisition de la foi, la censure des livres, la prohi-
» bition des livres censurés ou non soumis à la cen-
» sure, la perquisition des livres non permis, la mê-
» me peine contre les possesseurs de livres déclarés
» hérétiques, que contre les hérétiques déclarés ; en-
» fin, et pendant plusieurs années, la PROHIBITION
» DE L'IMPRIMERIE.
» *Il avait trouvé le remède radical* (si vainement
» cherché de nos jours) *aux abus de la presse*. C'est
» à l'ABOLITION DE L'IMPRIMERIE *qu'il faut en ve-*
» *nir pour gouverner arbitrairement.* »

(RŒDERER, *Mémoires sur le règne de François Ier*, page 296.)

L'*Assemblée nationale* dit, au sujet de l'élection qui doit avoir lieu pour donner un successeur à M. Vidal :

Nous souhaitons que le gouvernement hâte lui-même cette épreuve ; il ne doit pas reculer, car de deux choses l'une : ou l'élection sera bonne et alors on constatera qu'un certain changement favorable à l'ordre et la conservation s'est opéré dans les esprits.

Ou bien l'élection sera mauvaise, et alors le gouvernement sera confirmé dans sa résolution de changer la loi électorale.

Les électeurs sont avertis ; s'ils sont bien sages et qu'ils choisissent quelque Bonjean, on pourra respecter la Constitution. — Mais s'ils s'avisent de choisir un socialiste, gare au suffrage universel !

Nice, 29 mars 1850.

Amis,

Voici, me dit-on, le sens précis de deux lettres qui arrivent ici.

L'une est d'un légitimiste. Il dit :

« Ce gouvernement tombe en quenouille. Que

---

d'actualité passagère, importante aujourd'hui, inutile demain : c'est le point de départ de notre avenir ; c'est la pierre d'assises de l'édifice que nous voulons élever...

« Toutes ces questions, et d'autres encore, se relient merveilleusement entre elles, sont les parties bien marquées d'un tout précis et certain, qui va s'englober dans une science glorieuse et consolante, vaincue, mais devant vaincre — LE SOCIALISME !

» Sous le même drapeau s'agitent bien des bannières ; à chacune correspond une solution différente, on n'est pas d'accord, on discute.

» Les préjugés, les vices, les impuretés du vieux monde, voyant leur fin prochaine, célèbrent par anticipation le jour des funérailles, et, en guise de bain d'eau lustrale, ils se vautrent impudiquement dans l'arbitraire, l'intimidation, l'oppression, la violence. — Le peuple frémit de colère ou de mépris ; son impatience est difficile à tenir.

» Du Nord, dit-on, viennent des bruits de guerre ; déjà peut-être les espions songent à se vendre, et les traîtres sont dans nos murs !... — Vous rappelez vous septembre ? Au jour dit nos pères étaient à la frontières, le fusil près du cœur, pieds nus, chantant l'hymne de la patrie, n'attendant pas l'ennemi, allant le chercher pour vaincre et vaincre encore. Demain peut-être ce sera notre tour ; la conduite des uns dicte celle des autres ; que pas un ne manque à l'appel !

» Eh bien, qu'en dites-vous ? c'est un TYRTÉE, citoyen, qu'il nous faut, et non une SOPHIE !

» Quoi ! vous choisissez ce moment des graves préoccupations de l'intérieur, des sombres menaces de l'extérieur, pour venir nous apporter les larmes, les soupirs et les ris d'une femme ?

» Vous n'y pensez pas, en vérité ! revenez plus tard, si vous voulez, quand le jour aura lui des innocents plaisir et des joies capricieuses. Nous verrons alors à faire germer les fleurs de nos jardins, et à dorer notre heureuse existence. L'heure de l'amour et des charmes intimes n'a pas sonné encore ; le vent souffle à la lutte terrible ; le bruit des armes pourrait effrayer nos timides compagnes, et si vous vous obstinez à toujours parler d'elles, dites-nous qu'elles soigneront nos blessés... »

— A cela je réponds :

A merveille ! citoyens. Quand je dis, avec Michelet, *il se faut occuper de la femme*, vous ne criez pas non ; mais vous *brisez le non* : c'est tout un ; je vais donc parler en conséquence.

Et, d'abord, vous m'annoncez des bruits de guerre. Quel que soit le fondement de ces bruits, doivent-ils nous ébranler ? Qu'ils viennent ces fiers ennemis ! nous irons tous à la frontière, hommes, femmes, enfants, combattre pour la patrie et pour l'humanité, faire triompher notre éternelle devise républicaine « qui enterrerait toutes les planètes de la voie lac- « tée plutôt que de périr. » Nous irons tous, pendant que les royalistes, s'ils l'osent, danseront des farandoles sur nos places désertes, et soupireront après le hulan.

Mais cela ne fait rien à l'affaire. Nous nous battrons demain, c'est possible ; en attendant, creusons paisiblement l'avenir ; à l'étude ! à l'œuvre ! car, enfin, nous serons vainqueurs, n'est-ce pas ? Et le lendemain de la victoire, nous reviendrons apparemment au point où nous en sommes.

Ainsi donc, la main sur la garde de notre épée, et l'œil sur la coalition monarchique. Discutons :

Je ne dis pas que c'est la femme qui nous sauvera ; c'est nous tous qui nous sauverons nous-mêmes. Or, la femme fait partie de nous tous.

Jusqu'à présent nous n'avons fait preuve, à l'endroit de cet être, que d'ingratitude et d'égoïsme ; et toujours, l'histoire le montre, nous avons pris nos préjugés du passé pour lui tailler son avenir. C'est à peine si le christianisme, en sortant la femme du gynécée païen pour la mettre dans le mariage catholique, a amélioré son triste sort ; et notre Code civil, le grand livre de la société moderne, ne parle d'elle que pour dire une sottise et faire une ineptie : la femme, quand elle n'est pas mariée, a la *jouissance* et l'*exercice* de ses droits civils ; lorsqu'elle est mariée, c'est-à-dire alors qu'elle est vraiment femme, elle n'en a que la *jouissance*.

Enfant, vous ne vous inquiétez pas de son éducation, et votre université n'a rien à démêler avec elle ; jeune fille, vous la prostituez souvent ; devenue mère, vous l'abandonnez ; je me trompe, si quelquefois vous avez un asile pour son bâtard, vous lui offrez, à elle, la borne de la rue pour mendier, ou la porte du lupanar pour aller vendre l'usufruit de son corps.

Depuis son berceau jusqu'à sa tombe, tout le long du calvaire (couvert de roses et d'épines) qu'elle gravit à genoux, elle ne marche que d'après vos ordres, elle n'obéit qu'à votre voix.

Pauvre, sa vie n'est qu'un silencieux sacrifice, qui a pris naissance dans la misère et va s'éteindre dans l'oubli. Son existence, à celle-là, dure comme l'éclair d'un orage.

Riche, elle consume ses jours dans une abrutissante hypocrisie, dans d'inquiètes futilités, ou dans un dévôt libertinage, vivant à contre-sens, et se comprimant le cœur pour s'ennuyer insouciante au bras d'un maître oisif ou s'endormir, benoîtement sur le missel d'un prêtre.

Riche ou pauvre, sa belle nature est toujours là, prête à renaître, et, arrivée au terme de sa carrière, si elle retrouve une caresse, c'est pour l'homme qui l'a flétrie ; s'il lui reste un sourire, c'est pour le maître qui l'a frappée.

Au bout de tout cela, ô mes concitoyens ! où est votre justice ?

Abandonnez, si cela se peut faire, abandonnez vos préjugés, vos routines, vos habitudes, et commencez à raisonner.

En vertu de quel droit imposez-vous vos ordres à la femme ? — Les traditions historiques et religieuses légitiment votre puissance. Dans l'histoire, l'homme a toujours dominé ; et le Christ a prononcé cette parole, que pour ma part je n'ai jamais bien comprise : *Femme, qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ?* (Notez qu'il adressait ces tendres paroles à SA MÈRE !) De plus, le mariage est d'institution divine, et toutes les lois s'accordent, dit-on, pour donner force au mari sur l'épouse ; avant que, dans le code civil, on eût écrit l'article 213, le bienheureux Saint Paul avait dit : *Les femmes doivent être soumises aux hommes....* — Vous allez ainsi bravement, exhumant vos motifs du passé, faisant autorité de vos habitudes, clouant le vivant sur le mort, pour légitimer l'état des choses et continuer vos iniquités.

Mais considérez les arguments de la philosophie et les preuves de la raison :

La différence du sexe de la femme et du nôtre n'est-elle pas une loi de Dieu et de la nature ? Et, en tout ce qui ne touche pas au sexe, n'a-t-elle pas les mêmes besoins, les mêmes facultés, les mêmes organes que vous ? Son intelligence ne vaut-elle pas la vôtre ? âme, esprit, raison, conscience, jugement, etc., n'a-t-elle pas tout cela comme vous ?

Il est inutile sans doute (et ce n'est pas d'ailleurs ici le lieu) de revenir sur ce que la science établit, et sur ce que tous les hommes savent.

Mais s'il est évident que l'homme et la femme sont faits pour s'unir ; qu'ils sont les deux aspects, les

faire ?... Pouvons-nous honorablement lui refuser les moyens qu'il nous demande pour se soutenir ? Faible, il sollicite un peu de force. Nous cédons, bien qu'à regret. Si nous lui refusions notre concours, il tomberait aussitôt. Alors on ne manquerait pas de nous accuser d'avoir travaillé au renversement du pouvoir républicain. »

Que c'est bien là l'erreur d'un bon homme, faible et peu éclairé par l'histoire, qui croit soutenir quand il renverse. La force, la compression, ne sont-ce pas là, désormais, les voies certaines de la ruine pour tous les gouvernements en ce monde qui se transfigure ?

La seconde lettre est d'un général en chef très fameux. Il dit :

« Nous attendons la bataille. La bataille seule peut sauver l'ordre et la société. Les chefs démocrates font bien tout ce qu'ils peuvent pour contenir leur parti ; mais les lois de compression et de rigueur que l'on va demander successivement et obtenir de l'Assemblée, qui fait ce que nous voulons, par peur, finiront par exaspérer les révolutionnaires. Nous aurons donc la bataille probablement vers le milieu d'avril. Je crois pouvoir compter sur l'armée. Et alors la transportation en masse nous débarrassera et nous sauvera. »

Voilà qui est clair et net.

La situation est de la plus extrême gravité.

Si les démocrates socialistes ont le malheur d'engager une lutte armée, de deux choses l'une :

Vaincus, ils voient reculer la civilisation ;

Vainqueurs, ils ne font triompher le progrès social qu'à travers un incendie universel.

Thiers et Changarnier battus, nous avons infailliblement affaire à Metternich et à Nicolas. Le monde est à feu et à sang.

Ne donnons pas cette joie aux Radetzki, Haynau, et compagnie ; n'ouvrons pas cette chance à l'autocrate russe et à tous ses vassaux, les Césars et Césariots.

L'heure est solennelle. Nous pouvons, si nous avons la patience et la fermeté, si nous avons le *vrai courage*, nous pouvons forcer les Césars à ne plus faire la guerre, et alors ils sont perdus, leur règne finit.

La guerre, comme le dit le hardi et brûtal généralissime, la guerre c'est la bonne affaire pour les dominateurs. Depuis six mille ans, les rois règnent et gouvernent avec la massue, la lance, le sabre et le canon. Nous qui voulons transformer ce monde de douleurs et fonder la paix universelle, nous ne devons pas, nous ne pouvons pas nous servir des armes qui ont servi à organiser la guerre et la tyrannie. A eux l'épée qui tue, à nous la parole seule, la parole qui vivifie.

Ne laissons pas recommencer jamais cette horrible confusion de la lutte entre le soldat et le peuple, entre le peuple et le peuple. Le soldat tirât-il le premier, ne ripostons jamais. S'il fait feu, obéissant avec douleur à la discipline diabolique, courons à lui en lui tendant les bras et en criant : « Mon frère, pourquoi frappes-tu ton frère ? pourquoi verses-tu ton sang et le nôtre au service de ces égoïstes dominateurs qui asservissent la terre et oppriment l'humanité ?... »

Qui tire sur un soldat n'a pas le cœur fraternel, n'a pas le cœur chrétien ; qui tire sur un soldat trahit, perd la cause de la démocratie.

Il est écrit : « *Quiconque frappera par l'épée périra par l'épée.* » Le grand mot de la politique est là. Tous les Césars, toutes les maisons royales ont incessamment couvert de leurs ruines éclatantes ce monde qu'ils écrasaient, parce que tous ont frappé avec l'épée.

Voici venir le jour de la résurrection du peuple : que le peuple contemple l'histoire ; que le peuple ait ce noble orgueil de ne point ressembler à ses dominateurs ! que le peuple ait cette gloire d'accomplir, sans verser une goutte de sang, la plus belle et la dernière des révolutions !

Peuple, noble peuple universel, jette tes armes, confie-toi en la parole qui est le glaive de l'Esprit-Saint : Aie confiance : quand le prince des princes de sang, le Varègue Nicolas, eût écrasé les Hongrois, il s'écria, en remettant au fourreau son épée toute dégoûtante de ce sang généreux : « *Dieu est avec moi !* » Oui, Dieu est avec lui, Dieu est sur lui, on le verra dans peu ! Et pour qu'arrive bientôt, devant l'humanité stupéfaite et consolée, cette dernière et solennelle ruine du plus fort des sabres, du plus orgueilleux des princes de proie et de sang, peuple, pauvre peuple, brise ton épée, et lève vers le ciel tes mains désormais pures comme ton cœur. Quand tu auras répudié le fer de Satan, alors tu sentiras que Dieu est avec toi. Dieu avec toi, pour te bénir et soulager tes souffrances séculaires ; non pas Dieu sur toi pour te punir et te réduire en poudre, comme il adviendra bientôt à l'autocrate, malgré sa cuirasse d'un million de pauvres esclaves armes, chair à canon dont vit le despotisme !

Peuple, sois calme, pacifique et plein d'espérance. Mets tranquillement la tête à la fenêtre : tu vas voir enfin passer la *révolution du ridicule.* Ce sera la dernière. Dans notre Gaule, on se relève toujours des champs de bataille ensanglantés, — jamais on ne renaît du ridicule !

D. LAVERDANT.

Les journaux étrangers ne nous apportent aujourd'hui rien de bien intéressant. Les correspondants romains ont peine encore à croire au retour du pape à Rome. Les uns lui prêtent le projet de rester à Terracine, les autres de se sauver à Ancône ou à Livourne, où l'attendraient les Autrichiens. On assure qu'après sa rentrée à Rome, s'il y rentre, les troupes françaises se retireraient en grande partie, pour faire place à cette légion de volontaires espagnols tant promise et qui ne vient pas.

La *Gazette du Weser* cite un document qui tendrait à prouver que l'armée prussienne est mise secrètement sur le pied de guerre.

Le ministère wurtembergeois recule, à ce qu'il paraît, à dissoudre une seconde fois la chambre des députés, bien que ce soit l'avis du roi.

Rosas a annoncé officiellement qu'il a repris ses bonnes relations avec l'Angleterre.

Assemblée nationale.

Séance du 2 avril. — Présidence de M. DUPIN.

On revient à la discussion du budget de l'instruction publique.

On était resté hier au crédit demandé pour l'Académie nationale de médecine. Le gouvernement propose 46,700 fr.; la commission réduit ce chiffre à 45,200 fr. On supprimerait un commis et un bibliothécaire. En outre, la dépense du matériel sera diminuée, en 1851, de 5,000 fr., en raison du prix du bail récemment passé pour la location d'un autre local destiné aux séances de l'Académie.

M. MAISSIAT demande le maintien du bibliothécaire, qui n'est appointé qu'à 1,500 fr., et qui est nécessaire pour la bibliothèque de l'Académie de médecine, qu'il a lui-même fondée.

M. BERRYER. Je reconnais les services du bibliothécaire actuel ; aussi l'économie de la commission ne portera-t-elle pas sur son traitement, mais sur des dépenses inutiles de l'Académie, comme celles des jetons de présence, que ne recevaient point les académiciens avant 1847.

L'article est adopté sous le bénéfice de cette observation.

Ecole des Chartres. — Gouvernement, 35,400 fr.; commission, 33,800 fr. — Adopté.

Ecoles spéciales des langues orientales vivantes, 55,000 fr. — Adopté.

Souscriptions, 120,00 fr. — Adopté.

Encouragements et secours aux savants et gens de lettres. — Gouvernement, 197,400 francs ; commissions, 180,000 fr.

Après quelques mots de M. Berryer, de M. C. Dupin et de M. de Poujoulat, la réduction proposée par la commission est adoptée.

Sociétés savantes, 35,000 fr. — Adopté.

Voyages et missions scientifiques ; lectures publiques du soir...

La réduction, sur ce chapitre, est de 50,000 fr.

M. BERRYER soutient cette réduction.

M. RICHARD demande si les missions scientifiques, dans l'intérêt de l'agriculture, sont données après avoir consulté l'Institut.

M. DE PARIEU répond qu'en ce qui concerne son ministère, l'Institut a été consulté.

M. F. DE LASTEYRIE demande le maintien du crédit porté pour l'école d'Athènes. Si cet établissement existe en dehors de la loi, un chapitre spécial peut être inscrit au budget.

M. BERRYER maintient les chiffres de la commission, et, en ce qui concerne l'école d'Athènes, on peut pourvoir aux dépenses avec le crédit actuel ; on peut même fournir aux frais de la mission donnée dernièrement pour aller consulter les différents dialectes de la Chine.

Après diverses observations échangées entre M. le ministre et M. Berryer, le chiffre de la commission est adopté.

CHAP. XXXV. — Recueil et publication de documents inédits, 150 000 fr. — La commission propose de réduire le chiffre à 120 000 fr.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE fait remarquer que chaque volume de cette publication a coûté 28 à 29 000 fr.; c'est fort cher, d'autant plus cher qu'il y a une entreprise analogue remise aux soins d'un corps tout à fait propre à la mener à bien : je veux parler de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Je viens, dit-il, appuyer la réduction proposée par la commission, et je dirai même qu'on n'a pas assez recherché quel pouvait être l'avenir de cette entreprise.

M. DE PARIEU. Je ne crains point qu'on fasse à l'entreprise le reproche d'inutilité, quand on saura que l'on s'occupe de publier l'histoire du tiers-état de M. Augustin Thierry.

Le chapitre 35, avec le chiffre réduit par la commission, est adopté.

Une discussion sans intérêt s'engage entre MM. Barthélemy, Berryer et Parrieu sur le chapitre 36 : Subvention aux caisses de retraite du ministère, 500,000 fr.

Ce chapitre, sur lequel il n'y a point de réduction proposée, est adopté.

CHAP. XXXVII. — Dépenses de l'instruction publique en Afrique, 179,200 fr.

La commission propose une augmentation de 10,000 f.

M. ÉMILE BARRAULT présente des observations générales sur nos possessions algériennes, et répond longuement aux attaques dirigées par M. Howyn-Tranchère contre les partisans de la colonisation. Cette digression soulève de fréquents murmures. Arrivant au chiffre du budget, l'orateur prétend qu'on a eu l'intention de satisfaire, par l'enseignement introduit en Algérie, des besoins factices et prématurés. Il ne s'agit, quant à présent, que d'y porter l'enseignement primaire. On peut donc réduire de 33,900 fr. le chiffre de ce chapitre.

L'orateur entre dans quelques détails sur l'Etat de l'instruction en Algérie. Dans le lycée d'Alger, la troisième classe compte douze élèves, il y en a neuf en seconde, six en rhétorique; quant à la philosophie, afin que le maître ne semble pas payé pour se faire la classe à lui-même, il y a un élève en tout. (On rit.)

L'année dernière, la Faculté de Montpellier a envoyé quatre professeurs pour procéder aux examens du baccalauréat, et il y avait cinq élèves à examiner. (Hilarité.) M. Barrault dit qu'il est temps de mettre un terme à ce qu'il appelle une *fantaisie* universitaire.

Il demande enfin que cette diminution qu'il propose profite d'autant à l'instruction primaire, et qu'on puisse, à la faveur de ces examens, établir la gratuité de l'instruction à Alger.

M. DE PARIEU. La loi organique de l'enseignement détermine qu'une loi interviendra pour régler les rapports de l'enseignement avec l'Algérie. Lors de cette réglementation, les observations de M. Emile Barrault seront prises en sérieuse considération.

M. DE RANCÉ n'est nullement de l'avis de son collègue dans la députation de l'Algérie, et s'oppose à la réduction proposée par l'honorable préopinant.

M. BERRYER. La commission n'a pas pensé qu'il y eût lieu à faire une réduction sur une création nouvelle ; elle a cru, au contraire, qu'il fallait d'abord attendre le résultat de l'expérience tentée depuis seulement deux ans. (Aux voix ! au voix !)

M. DUFAURE. Je demanderai à l'Assemblée de présenter quelques observations sur la réduction de 33,900 fr. demandée par M. Émile Barrault. L'adopter, ce serait reculer singulièrement dans la voie où l'on a voulu faire entrer l'Algérie.

En vérité, c'est vouloir rétablir ce que l'on nous proposait de défaire, c'est vouloir ramener le gouvernement militaire, c'est vouloir éloigner de l'Algérie les colons sérieux, les colons qui apportent les capitaux et le travail dans la colonie. Je prie l'Assemblée de rejeter la réduction. (Très bien ! très bien !)

M. ÉMILE BARRAULT. Je n'ai que deux mots à répondre. M. Dufaure se préoccupe de la partie aisée et riche de la population ; moi, je pense à la population qui y apporte ses bras. C'est surtout de celle-là dont j'ai à me préoccuper avant tout. (Réclamations diverses.)

M. RAUDOT demande qu'on supprime le secrétaire et deux inspecteurs de l'Académie d'Alger. Il ne trouve pas que ces fonctionnaires soient utiles dans une contrée où il y a peu d'établissements d'instruction publique

M. DE RANCÉ combat cette réduction.

M. DE KERDREL. Je modifierai l'amendement de M. Raudot, en ce sens que je conserverai l'inspection primaire, qui est utile pour les nécessités d'un enseignement disséminé sur des points très éloignés les uns des autres. Mais il n'en est pas de même pour l'instruction secondaire, qui n'a qu'un seul établissement, le collége d'Alger. Je demanderai donc la suppression d'un inspecteur secondaire, soit 5,000 fr. »

M. DE PARIEU. J'accepte la réduction limitée par M. de Kerdrel.

Le chapitre est adopté en ces termes, ainsi que le reste du budget de l'instruction publique.

L'Assemblée passe à la discussion du budget des cultes.

CHAP. 1er. — Personnel du bureau des cultes, 167,000 fr.

M. VALLON propose une réduction de 3,000 fr., qui atteindrait le secrétaire général qui fait fonction de directeur des cultes.

Une double épreuve paraît douteuse au bureau.

M. LE PRÉSIDENT. On va ouvrir un scrutin de division pour vous apprendre à voter. (On rit.)

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants,	579
Majorité absolue,	290
Billets blancs,	324
Billets bleus,	255

L'Assemblée adopte la réduction de 3 000 fr. demandée par M. Vallon. (Sensation.)

Le chapitre 1er, avec cette réduction, est adopté.

M. LE PRESIDENT interrompt la discussion pour informer l'Assemblée que le renouvellement intégral du bureau est soumis à l'ordre du jour de jeudi.

La discussion du budget est reprise.

Les chapitres 2, 3 et 4 sont adoptés sans réduction.

CHAP. V. — Frais et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial, 52,177,950 fr.

Chiffre de la commission, 32,135,450 fr.

M. JULES FAVRE demande que les prêtres succursalistes des desservants soient assimilés, pour la jouissance de la plénitude de leurs droits, aux curés des cantons. La législation actuelle prive de l'inamovibilité et met dans un état de servitude et de dépendance la moitié du clergé français, et c'est cet état qu'il faut faire cesser.

PLUSIEURS VOIX. Au budget ! au budget !

M. J. FAVRE soutient qu'à propos du budget on a toujours pu soulever les questions qui y afferent. Sous l'empire, qui avait voulu faire de la loi organique un instrument de règne, on comprend qu'il n'y ait pas eu de réclamation contre cet état de choses; mais aussitôt que la liberté de la tribune fut établie dans notre pays, les réclamations les plus vives, que l'on revint aux anciens canons de l'Eglise, furent adressées au pouvoir législatif; ces réclamations furent plus nombreuses encore à la suite de la révolution de février, car l'on croyait alors que l'Assemblée constituante était investie d'une mission souveraine ayant pour but de reconstruire la société. Plusieurs membres de la majorité actuelle, M. le ministre de l'instruction publique lui-même, pensaient ainsi. (On rit.) Il est vrai que plus tard ils se sont repenti d'avoir émis cette opinion ; mais qui sait, le moment n'est pas loin peut-être où ils se repentiront de ce repentir. (On rit à gauche. — On murmure à droite.)

M. Jules Favre continue et rappelle ce que fit le comité des cultes sous l'Assemblée constituante, au sujet de ces réclamations pour le retour des anciennes institutions de l'Eglise. Ce comité fut arrêté par un scrupule. Il crut qu'il ne pouvait soulever une question de discipline ecclésiastique sans faire intervenir le Saint-Siége.

Des négocirtions furent donc entamées avec le chef de la catholicité, ajoute l'orateur, mais, quand il s'agit de négociation, on tombe dans un labyrinthe pour lequel les Arianne du boulevard des Capucines n'ont pas le fil conducteur. (Allons ! allons !) Et nous ne savons ce que sont devenues ces négociations.

L'orateur appuie son opinion de citations prises dans les matières ecclésiastiques et dans les annales des conciles qui donnent une langueur extrême à son argumentotion et fait murmurer l'Assemblée d'impatience. L'orateur n'en continue pas moins. Il déclare qu'il veut opposer à cette tendance, à la peur et à l'inquisition qui caractérisent le gouvernement, l'application du droit commun.

Ce qui doit moraliser la nation sera accueilli toujours avec empressement par ce côté de l'Assemblée... (Bruit.) Voilà pourquoi nous voulons tendre la main à la Religion dans la personne de ses ministres courbés encore sous la servitude impériale. (Agitation extrême.)

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. Il existe dans le clergé, à ce moment, une hiérarchie et un gouvernement; et là, comme ailleurs, le principe de l'autorité est nécessaire. L'inamovibilité, pour moi, ne peut être que le résultat d'un grand nombre d'années et de vertus. Dans une loi organisée, on pourra éteindre peut-être l'inamovibilité. Jusqu'à ce moment, c'est vouloir porter atteinte au principe de l'autorité et de la hiérarchie.

On parle de servitude, de despotisme; on espère peut-être ainsi porter le désordre dans une classe respectable entre tous de la société, comme on l'a fait ailleurs; mais si on l'a espéré, je suis bien certain qu'on s'est trompé. (Très bien! très bien!)

M. JULES FAVRE répond quelques mots au ministre de l'instruction publique.

M. BERRYER ne parlera pas au nom de la commission. La commission n'a pas été saisie de l'amendement de M. Jules Favre. C'est donc en son nom propre et pour défendre son opinion personnelle qu'il se mêle au débat.

On nous parle au nom de la liberté, de l'égalité, ajoute l'orateur. Certes, ce sont là de grands principes; mais je l'avoue, j'ai bien peur que celui qui les a invoqués ne leur ait porté une grave atteinte. Que veut-il dire ? Quoi ! il nous a parlé au nom de 30 ou 40 mille prêtres dégradés dans leur rang de citoyens parce qu'ils se sont soumis volontairement à une autorité reconnue par leur institution. Quelle étrange confusion on a faite ici !

Quoi ! l'acceptation d'une succursale, quoi, une soumission toute de conscience, une soumission toute volontaire dégrade le prêtre de sa dignité de citoyen ! Mais vous l'oubliez donc, cette autorité devant laquelle le prêtre s'incline volontairement, je le répète, il ne peut s'y soustraire sous peine d'abjuration, et sans tomber dans l'apostasie. (Mouvement.) C'est que vous avez oublié que c'est ici une affaire toute de conscience ; c'est que vous avez confondu le devoir du prêtre et le droit du citoyen !

Et que parlez-vous donc de liberté ? Il y a une servitude, dites-vous... Non, il y a une obéissance volontaire. Ah ! je sais bien qu'il y a quelques exceptions ; je sais que quelques hommes, en petite quatité, ont marché dans ces voies que vous indiquez... Mais je sais bien aussi quelle a été l'issue de cet égarement : presque tous sont sortis violemment de l'Eglise. (Mouvement.)

Eh bien ! si vous aimez, comme moi, les libertés du pays, respectez la première et la plus auguste de toutes, respectez la liberté de l'Eglise, car la liberté de l'Eglise, c'est la liberté de la conscience. (Très bien ! très bien !)

L'Eglise est souveraine dans sa discipline : vous pouvez la proscrire si elle vous importune. (Exclamations à gauche.) J'aime à le croire qu'un exemple assez fatal à

---

deux parties d'une même unité; s'il est évident qu'ils forment une *indivi-dualité* constante, de sorte qu'il y ait et doive y avoir association éternelle entre l'un et l'autre pour un but commun, pour une destination commune.... Que deviennent alors, je vous le demande, vos subtilités historiques, religieuses et autres ?

Sans doute, la mission de l'homme et de la femme ne s'accomplit qu'en tant qu'on les considère comme formant deux sexes opposés; et, au point de vue de chaque sexe, il n'y a pourtant que rapports et différences, « tellement, que c'est peut-être une des » merveilles de la nature, a dit Rousseau, d'avoir » pu faire deux êtres si semblables, en les constituant si différemment ;.... en ce qu'ils ont de commun, ils sont égaux ; en ce qu'ils ont de différent, » ils ne sont pas comparables.... »

Mais cela n'est pas une objection ; l'harmonie, au contraire, naît de ces rapports et de ces différences ; et parce que, dans leurs modes attractifs, l'homme témoigne de la force — ou de l'énergie, — la femme, de la faiblesse — ou de la douceur, — il n'en faut pas conclure la prédominance de l'un des deux sur l'autre.

Que, par le groupement de leurs facultés respectives, de leurs qualités, de leurs goûts, de leurs passions, etc., on donne à chacune des deux parties de l'être, de l'*individualité*, une physionomie spéciale, une mission particulière, une marche secondaire dans la destinée générale, — voilà simplement ce qu'on peut et ce qu'on doit tirer de l'étude de l'homme et de la femme, de l'examen de leur nature.

C'est remonter bien haut pour prouver que les droits de la femme, dans la société, sont égaux et identiques à ceux de l'homme, et pour faire application à son existence et à son rôle social des principes éternels de morale et de justice.

Nous avons bien le droit, cependant, de maintenir ces réflexions, quand on songe que certains écrivains s'occupent encore de bâtir toute une doctrine, pour établir la supériorité de l'homme sur la femme; quand on songe surtout qu'autrefois, au concile de Caen, l'âme de la femme lui a été contestée à une forte minorité, et que les successeurs directs des saints évêques qui jugeaient ainsi, aspirent encore à la direction générale de notre beau pays de France.

Quoi qu'il en soit, on ne conteste plus, en général, que la femme soit l'égale de l'homme.

Comment donc se fait-il que des hommes qui ont la noble prétention de faire succéder un nouvel ordre social à un autre, négligent ou aient l'air de négliger la moitié de la société sur laquelle ils expérimentent, et la moitié de la société qu'ils veulent former ?

Au point de vue de l'idée nouvelle, en thèse absolue, tout le monde reconnaît que, pour la femme comme pour l'homme, les réformes sont urgentes. Mais les uns reculent devant l'opportunité ; les autres, devant la routine, le préjugé, le ridicule.

De ces derniers, je n'en parle pas, à peine sont-ils socialistes. Quant aux premiers, je leur dirai ceci, à savoir : que l'opportunité même nous fait un devoir d'agiter ce problème.

L'abondance des questions à l'ordre du jour n'est qu'un absurde faux-fuyant. Un peu plus, un peu moins de travail, il nous importe peu. Il ne faut pas rire ici d'un rire de vieillard, et nous accuser de témérité. Les esprits sont audacieux par le temps de révolution qui arrive, et le mot de Térence est plus vrai que jamais :

Homo sum, et nihil humanum à me alienum puto.

Il y aurait cent mille questions de plus à résoudre, que la question de la condition des femmes devrait passer la première. Je le prouve en deux mots :

On se dissimule peu aujourd'hui, et on en sera mieux convaincu bientôt, que le seul ennemi, le seul adversaire qui reste à l'idée sociale, c'est le CATHOLICISME. Bonnes gens, il ne faut pas se signer de frayeur : *le catholicisme n'est pas le christianisme*, et c'est l'*anti-socialisme*. Les preuves sont certaines, et nous aurons sans nul doute occasion de les développer dans la suite de ce travail. Nous reviendrons là-dessus. Qu'il nous suffise de dire à cette heure que le catholicisme ne vaut que par la femme. Le fait est constaté.

Aujourd'hui, comme en 92, la femme est contre-révolutionnaire ; c'est le prêtre qui en est la cause.

La femme, dans nos campagnes, c'est encore l'Eglise, c'est le confessionnal ; femme et prêtre, c'est tout un.

Le catholicisme est fort contre la révolution ; il a quarante mille chaires, cent mille confessionnaux qui travaillent en ce sens. — Tant qu'il aura le même appui, son seul appui, la femme, il sera fort, il sera invincible ; tirez vous-mêmes la conclusion...

Si la femme est contre-révolutionnaire, si la femme est le point d'appui du catholicisme, c'est sa fausse éducation qui le veut ainsi, c'est son isolement, son abandon, c'est l'injustice des hommes sur la terre qui lui fait chercher un idéal dans le prêtre et des joies mystiques dans le ciel.

Savez-vous comment la première révolution a été vaincue ?

On est en août, on est en septembre 1792; la révolution va prendre l'invasion à la gorge; la Gironde et la Montagne sont d'accord; Danton et Vergniaud, Robespierre et Roland se donnent la main; Marat lui-même se tait; la bataille de Valmy est gagnée; nos armées victorieuses vont courir à Jemmapes; le monde se donne à la France; la France est ivre d'espérance et de sécurité... Mais voici que la guerre civile éclate; voilà que le royalisme a donné son coup de poignard; la plaie est faite; on va l'irriter; et si elle disparaît un moment, c'est pour bientôt reparaître...

Or, l'illustre professeur qui nous occupe ici, l'a dit, femme et prêtre, c'est là tout : la Vendée, la guerre civile, la contre-révolution.

Supposez que nous ne parlons pas de 92, que nous sommes en 1850, et que nous allons gagner la bataille de Valmy. . . . .

Lors donc que l'on refuse de s'occuper du sort de la femme, on ne fait montre que d'inconséquence et de témérité. Au point de vue de la logique de l'idée, au point de vue du succès de la révolution, tout nous fait un devoir d'aborder franchement la question; — d'un côté, le socialisme ne doit rien laisser à l'écart de ce qui peut intéresser l'humanité; d'autre part, nous pouvons revenir aux dangers du passé, et, dans cette prévision, il n'est pas mauvais de combattre à l'avance la cause de ces dangers.

Ceux qui sont indignés du sort du prolétaire, doivent connaître aussi le sort de la fille du peuple. Et si, le cœur attristé de l'aspect de tant de misères, ils demandent hautement, pour l'un un sort plus doux, une vie plus humaine, — pour l'autre, ils doivent, de toute rigueur, exiger la disparition de cette lèpre infâme, plus hideuse cent fois que toute autre misère. — Nous voulons dire, la PROSTITUTION !

La suite prochainement.

BERNIS REYNAUD-LESCURE.

été donné dans notre pays pour que vous ne le recommenciez pas. Il fut un temps où une réunion de législateurs voulut faire la constitution de l'Eglise. Vous savez le fruit de la constitution civile, et quelle a été l'issue sanglante entre le droit de l'Eglise et la loi civile. Vous avez horreur de l'invasion qui a été faite alors dans les droits de l'Eglise, et vous ne voulez pas la séparation complète de l'Eglise avec la société civile.

Et maintenant j'arrive à la question même. Vous dites qu'on peut toucher à la loi organique. Peut-être. Mais remarquez bien que si vous touchez d'un côté à un article, vous toucherez bientôt à tous. Je reconnais que la loi organique qui existe depuis 50 ans a seule dit que les curés seraient inamovibles, mais que les desservants ne le seraient pas.

Or, depuis 50 ans l'évêque a institué les prêtres dans la limite d'une autorité subordonnée. Ce sera donc vous qui allez les restituer aux curés, qui allez leur donner une autorité indépendante, et cela à l'encontre de l'autorité des évêques.

Et par qui seront nommés les desservans? car vous ne vous arrêterez peut-être pas à leur inamovibilité, et voudrez changer la constitution de l'Eglise entière. Vous les ferez peut-être nommer par le suffrage universel!

A GAUCHE. Pourquoi pas!

M. BERRYER. Je ne veux pas croire qu'on puisse de bonne foi demander le suffrage universel pour l'élection des prêtres.

Vous me répondrez peut-être : Et la primitive Eglise. La primitive Église! Etes-vous dans les mêmes conditions? Alors c'étaient des hommes qui ne craignaient pas, dans leurs sentiments d'union, de se faire les esclaves des uns et des autres, qui mettaient en commun leurs propres biens.

Alors, les chrétiens étaient prêts à tout souffrir, à mourir même pour leur sainte religion. Le suffrage des chrétiens pour l'élection des prêtres n'avait alors rien que de naturel. Aujourd'hui, où se trouverait la garantie d'une bonne élection? Sera-ce aux incrédules, aux impies, à ceux qui ne croient pas ou qui s'inquiètent peu de conformer leur conduite à leur croyance, que vous allez confier l'élection du prêtre? (Très bien! très bien!)

En descendant de la tribune, M. Berryer reçoit les félicitations d'un grand nombre de représentants et les embrassements de quelques uns.

On met l'amendement de M. Jules Favre aux voix. Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votans	575
Majorité absolue	288
Billets blancs	142
Billets bleus.	433

L'Assemblée n'adopte pas la proposition de M. Jules Favre.

La séance est levée à six heures trois quarts.

FAITS DIVERS.

Voici la liste des affaires qui seront jugées par la Cour d'assises pendant la première quinzaine d'avril, sous la présidence de M. le conseiller Partarieu-Lafosse :

Le 2, Porcé, détournement par un commis salarié; Gallienne, vol avec escalade la nuit, dans une maison habitée; Grosset, vol et tentative de vol avec effraction. Le 3 et jour suivants, Leveille, Bénard et seize autres accusés, vols et tentatives de vols avec fausses clés et effraction. Le 8 Lechartier, faux en écriture privée; Couturier et fille Loisier, vol avec fausse clé; Duc, détournement par un commis salarié. Le 9, Charbonné, délit de presse, journal la *Fueille du Peuple*; Prevost, Monteil et femme Monteil, vol commis la nuit, avec escalade, dans une maison habitée. Le 10, Laugrand et Proudhon, délit de presse, journal la *Voix du Peuple*; Poulet, attentat à la pudeur sur une jeune fille âgée de moins de onze ans. Le 11 et le 12, Husson, complicité de vol avec escalade et effraction; Delescluze, Pillette, Buvignier et autres, affaire de la *Solidarité républicaine* (société secrète). Le 13, Pluche et Combe, vol conjointement la nuit avec effraction; Boiron et Lardé, vol par un domestique et recel. Le 15, Chenel, vol avec escalade, la nuit; Pancin, Eugène Sue et Toussenel, délit de presse, écrit intitulé : *les Veillées du Peuple*.

—Le célèbre botaniste De Candolle, un des plus grands savants de l'Europe, va quitter Genève; on assure que l'offre lui a été faite par le ministre de l'instruction publique de venir se fixer à Paris, où une chaire lui serait donnée au Jardin-des-Plantes.

—La veille du jour où la *Voix du Peuple* de Marseille a été condamnée à Aix, plusieurs personnes étaient traduites en cour d'assises pour avoir proféré le cri de : Vive Henri V!

Le tribunal a acquitté!!!

—Voici une anecdote qui nous paraîtrait incroyable, si elle n'était attestée par ceux-là mêmes qui y ont joué le principal rôle.

Le 2 février, à neuf heures du soir, par une belle nuit étoilée, MM. Bovier-Lapierre et Odru, professeurs au collége du Pont-de-Beauvoisin, étaient occupés dans un champ à étudier les constellations; ils étaient munis d'une carte céleste et d'une lanterne. Tout-à-coup, ils sont appréhendés aux corps par deux douaniers.

Les professeurs veulent s'expliquer, démontrer qu'ils s'occupent très pacifiquement de l'étude des *constellations*.

Des *constellations!* reprend un douanier, c'est précisément ce que nous cherchons : *les constellations sont défendues par ordre supérieur*, et nous vous arrêtons!

Ce qui fut dit fut fait; nos deux astronomes furent ramenés à la ville et déposés au poste, où messieurs de la douane tinrent secrètement un conseil sur la capture importante qu'ils venaient de faire, et bien que les deux prisonniers fussent connus de plusieurs douaniers, on redoubla de surveillance.

Cependant on consentit enfin à les conduire avec de grandes précautions chez le commandant de la place. Le lieutenant de douane annonça en entrant que les préposés avaient saisi deux *conspirateurs* en flagrant délit. Le commandant avait déjà donné l'ordre de les remettre aux mains de la gendarmerie, mais bientôt il parla lui-même aux deux prisonniers, et tout fut expliqué; il donna l'ordre de les mettre en liberté. (*Glaneur du Haut-Rhin.*)

LE RENDEZ-VOUS DES SATISFAITS. — Nos gouvernants républicains fraient on ne peut mieux chez Mme de Lieven, avec les hommes d'état qui ont attiré la révolution du mépris sur la monarchie de Louis-Philippe et sur toutes les monarchies en même temps. Le correspondant parisien de l'*Indépendance belge* décrit ainsi cette promiscuité politique :

« Toute la haute diplomatie, le marquis de Normanby, M. Firmin Rogier, votre spirituel envoyé, les ministres des puissances du Nord et de l'Allemagne, le prince de Wurtemberg, se rencontrent dans ce salon avec MM. d'Hautpoul, Achille Fould, etc. M. de Lahitte a pu y voir M. de Salvandy, M. Molé s'y retrouve avec M. Guizot. A côté de MM. de Barante, de Saint-Aulaire, vous y découvrez M. de Lansdorff qui tient à l'un de ces deux diplomates par des liens de famille et dont un article, inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, a préoccupé récemment toute la presse.

» On assure qu'un des ministres actuels, dont les services remontent à la Restauration aurait dans une singulière hallucination du passé, devenue une application au temps présent, dit à un de ses collègues datant politiquement de la même époque, et qu'il voyait s'entretenir avec M. Guizot : « Vous avez tort, mon cher ami, de parler avec les libéraux; cela compromet. »

CONCERTS.

SOCIÉTÉ DE L'UNION MUSICALE. Nous avons plus d'une fois entretenu nos lecteurs des Concerts dirigés par M. Seghers, et donnés le dimanche, à deux heures, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée d'Antin. Le but de ces concerts, exécutés par un orchestre nombreux et par des chœurs, est d'initier le public parisien aux œuvres des grands maîtres. Pendant la saison musicale qui va finir, la *Société de l'Union* a composé son répertoire de morceaux empruntés à Beethoven, à Mozart, à Gluck. Le succès de cette œuvre qui commence a prouvé que les admirateurs de la belle et grande musique deviennent nombreux chez nous, et que la salle du Conservatoire est insuffisante à les contenir. Le dernier Concert de l'*Union musicale*, pour cette année, aura lieu dimanche prochain; nous indiquerons le programme dans le courant de la semaine.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9.— Aujourd'hui mercredi 3 avril, à 8 h. 1/2, grand Concert dans lequel M. Darcier chantera, pour la première fois, le *Beau Nicolas* et *Je grelotte*, scène comique qui fait fureur chaque soir.— Romance des *Porcherons*, par Mme Danterny. — *Credo républicain*, par Lebrun. — *Bénéfice de Berlingot*, par Mayer. — Et pour la première fois le *Forban*, par Junca. — Prix d'entrée : 50 c. Tribunes réservées, 75 c.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 26 f., Six mois 14 f., Trois mois 8 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; [illegible] Michel-et-Peyron; Rouen, [illegible]; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 2 avril 1850.

Affaires lourdes et tendance prononcée à la baisse vers la fin de la Bourse. On s'entretenait déjà de l'élection future qui doit avoir lieu dans quarante jours à Paris.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
90 30	5 0/0 J. mars.	cpt.	90 25	90 25	89 50	89 60
90 30	5	fin c.	90 25	90 25	89 45	89 65
» »	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	77 50
» »	4 0/0 j. sept....	cpt.	» »	» »	» »	» »
55 90	3 0/0 J. jui....	cpt.	55 90	55 90	55 50	55 50
56 »	3	fin c.	55 70	55 70	55 50	55 60
84 60	5 0/0 Piém...	cpt.	84 40	84 45	84 »	84 15
85 »	5	fin c.	84 30	84 30	84 10	84 25
2200 »	Banq. France	cpt.	2200 »	2200 »	2185 »	2185 »
770 »	Paris-Orléans.	cpt.	» »	» »	» »	770 »
» »	Libérés.....	15 c.	» »	» »	» »	» »
522 50	Rouen.........	cpt.	520 »	520 »	515 »	515 »
525 »	Libérés.....	15 c.	» »	» »	» »	» »
» »	Havre........	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés.....	15 c.	» »	» »	» »	» »
380 »	St-Germain...	cpt.	» »	» »	» »	380 »
477 50	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	» »
147 50	Versailles r. g.	cpt.	147 50	148 75	147 50	148 75
190 »	Mars.-Avign...	cpt.	190 »	190 »	187 50	187 50
» »	Libérés.....	15 c.	» »	» »	» »	» »
446 25	Bâle..........	cpt.	445 »	446 25	445 »	446 25
» »	Boulogne.....	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés.....	15 c.	» »	» »	» »	» »
427 50	Nord. j. juill..	cpt.	423 75	423 75	423 75	423 75
423 75	300 payés...	15 c.	423 75	423 75	423 75	425 »
315 »	Centre........	cpt.	315 »	316 25	315 »	316 25
316 25	Libérés.....	15 c.	» »	» »	» »	» »
397 50	Bordeaux.....	cpt.	» »	» »	» »	395 »
» »	175 payés...	15 c.	397 50	397 50	396 25	396 25
241 25	Nantes........	cpt.	» »	» »	» »	238 75
» »	325 payés....	15 c.	» »	» »	» »	237 50
337 50	Strasbourg....	cpt.	338 75	338 75	335 »	335 »
338 75	325 payés....	15 c.	» »	» »	» »	337 50

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0......	1272 50	Bons du Trésor.....	5 »/»
— Nouvelles......	1127 50	Zinc : V.-Montagne.	» »
De la Seine, J. juillet.	1065 »	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847..	» »	Belgique, 5 0/0 1840..	99 »/»
— nouvelles, 1849.	960 »	— 5 0/0 1842..	99 »/»
Havre, Jouiss. mars..	» »	Espagne : dette activ.	» »/»
— nouvelles......	960 »	— dette intér.	29 1/4
Rouen, 4 0/0......	» »	Naples. Réc. Rothsc..	93 »/»
Liste civile..........	990 »	Rom. Empr. j. déc...	78 1/2
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	74 1/4
Quatre-Canaux......	1060 »	Piémont. Obl. à 4 0/0.	» »/»
		— Obl. nouv 4 0/0.	940 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 3 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Stella.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ODEON.—François le Champi, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE.—La Dame, la Foire, l'Homme aux souris la Restauration des Stuarts.
VARIETÉS. — Chercheuses d'or, Colombine, la Mariée, Croque-Poule
GYMNASE. — Monck, Coup d'Etat, le Chaperon.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Embrassons-nous, Papillons.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.
THEATRE DU LUXEMBOURG — Amour et Amourette, Roland, le Bouffe et le Tailleur, les 5 Dominos.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.— Le Sourd, W mba, l'Homme à la poupée le Chien de la veuve Langlumé. Policinelle, Fantasm.
SALLE BONNE-NOUVELLE —Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime. jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 92. Jeudi 4 Avril 1850.

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . 11 f. Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . 9 f. Six mois . . . . 17 f. Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION ... et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 3 AVRIL.

Assemblée nationale.

LE VOTE DE CONFIANCE.

La séance d'aujourd'hui a été pleine d'orages; M. Jules Favre, continuant la tradition des parlements constitutionnels, a pris texte de l'article des fonds secrets du ministère de l'intérieur pour attaquer de front la politique gouvernementale, politique qu'il a résumée dans cette formule justifiée par des circulaires qui resteront célèbres : « Espionner partout, espionner toujours, espionner tout le monde. »

Pendant plus d'une heure, avec cet atticisme de langage, cette convenance parlementaire dont il sait mieux que personne revêtir les critiques les plus violentes, M. Jules Favre a tenu le ministère au pilori. « On vous intitule cabinet de l'action, leur a-t-il dit, vous n'êtes que le cabinet de la police. Votre véritable chef, c'est M. Carlier, — et quel homme est-on allé choisir pour remplir ce poste que l'ancienne royauté avait toujours soin de confier à une des plus hautes notabilités du pays, afin du moins de relever la fonction par le fonctionnaire? On est allé chercher dans les escouades qui ont opéré sur la place publique. »

M. Jules Favre, après avoir esquissé en traits brûlants le tableau de cette politique de honte inspirée par la peur et l'impuissance, a terminé en demandant au ministère s'il comptait retenir encore longtemps sous le régime de l'état de siége les cinq départements qui gémissent sous ce joug depuis bientôt un an, et il a signalé quelques-unes des conséquences monstrueuses de l'exercice du pouvoir illimité donné à l'autorité militaire.

Tout ce discours a été semé d'interruptions violentes de la part des membres de la droite, ce qui a fourni à M. Daru, qui, à ce qu'il paraît, n'entend que de l'oreille gauche, l'occasion de rappeler à l'ordre plusieurs membres de la Montagne. Les clameurs ont même été si persistantes à un certain moment, que M. J. Favre a dû se décider à quitter la tribune, où il n'est remonté que sur l'invitation pressante d'un grand nombre de ses collègues.

Quelques instants après, un tumulte inexprimable éclatait auprès du banc où siége M. Chassaigne-Goyon. Une altercation assez vive paraissait engagée entre ce représentant et M. Duché, qu'entouraient un grand nombre de représentants accourus dans l'hémicycle. M. Denjoy demandait avec obstination à être entendu sur un rappel au règlement, avant même que M. Jules Favre ne terminât son discours. Force a été cependant au fougueux député de la Gironde de respecter le règlement auquel il voulait rappeler l'Assemblée, en laissant continuer l'orateur.

Après avoir, contrairement encore au règlement, disputé la tribune au ministère des finances qui voulait déposer un projet de loi, M. Denjoy a pu enfin prendre la parole. Je viens, a-t-il dit, signaler à l'Assemblée un grave scandale qui s'est produit tout à l'heure. Je suis remonté à la source, et voici les faits. — A ce moment il part de la gauche une apostrophe extra-parlementaire qui motive contre son auteur, M. J. Miot, un arrêté de censure. — M. Denjoy reprend son rapport, et pour un homme qui se disait si bien renseigné, qui était remonté à la source, il ne joue pas de bonheur. Dès sa quatrième phrase il est violemment interrompu par des membres de la droite et de la plaine, témoins directs de la scène qui avait eu lieu, et il est obligé de rétracter une de ses allégations. Plus tard il résulte des explications fournies par MM. Chassaigne-Goyon et Duché, que M. Denjoy, qui se croyait assez sûr des faits pour invoquer, contre un de ses collègues, l'application d'un des articles les plus sévères du règlement, avait, très involontairement sans doute, mais très évidemment, dénaturé ces faits, et il est ressorti clairement qu'au fond de tout ce tapage il n'y avait qu'un malentendu qui, partout ailleurs que dans cette atmosphère si chargée d'électricité de l'Assemblée législative, eût été expliqué et se serait évanoui en deux mots.

Indépendamment des *rectifications* apportées à son récit par les parties intéressées elles-mêmes, M. Denjoy, pour prix du zèle qu'il avait déployé, dans le seul but assurément de mettre un frein aux habitudes de violence qui tendent à s'introduire dans l'Assemblée, n'a recueilli que des marques très prononcées de désapprobation de la droite, une *rectification* de M. d'Hautpoul, et un rappel au règlement de M. Chasseloup-Laubat. Si M. Denjoy est vraiment animé du désir de voir régner le calme dans les discussions parlementaires, nous l'invitons sincèrement à y intervenir le plus rarement possible; car, très involontairement sans doute, il est un de ceux dont les paroles manquent rarement de provoquer une de ces tempêtes qui ont pour effet déplorable d'aigrir les esprits et de déconsidérer l'Assemblée où elles se produisent.

Enfin, malgré l'inertie automatique de M. le vice-président Daru, toute cette agitation s'est calmée, et M. Baroche a pu répondre à M. Jules Favre. Les traits de la critique avaient pénétré si profondément que M. Baroche a trouvé le moyen d'être, à son tour, vif, heureux dans la forme, quelquefois éloquent et parfois même spirituel. Tous ceux qui admettent que la politique de compression est la meilleure de toutes les politiques, que l'emploi de la force est le seul moyen de salut, que la circulaire par laquelle M. Carlier a signalé son entrée aux affaires est un modèle de convenance et de dignité, qu'il n'y a rien de plus propre à assurer la sécurité publique, à cimenter l'union entre les citoyens, à provoquer le retour du travail, du crédit et de la confiance, que de mettre hors la loi tous les socialistes, c'est-à-dire quelque chose comme le tiers au moins de la population française, que de maintenir l'état de siége aux départements qui en jouissent, et de l'étendre à ceux où on s'aviserait de trouver à redire à cet ensemble de mesures de salut public, tous ceux-là, disons-nous, ont dû trouver le discours de M. Baroche excellent. Aussi la majorité du 13 mai l'en a-t-elle récompensé par de chaleureux applaudissements et de nombreuses félicitations. *Quatre cent quarante* membres contre cent soixante-quinze ont déclaré, au scrutin de divison, qu'ils donnaient une pleine et entière adhésion à la noble et intelligente politique du ministère.

— Sur la demande de M. Rouher, l'Assemblée a décidé que la loi sur la déportation serait portée en tête de l'ordre du jour. C'est encore un ajournement pour la question du chemin de fer de Paris à Lyon.

La République et l'Agriculture.

Les républicains seuls et non les royalistes, soit avoués, soit honteux, peuvent améliorer le sort des travailleurs en général, des agriculteurs en particulier.

Si les améliorations sociales appartiennent exclusivement à l'initiative des républicains, ce n'est pas seulement parce que toute réforme conçue dans l'intérêt général doit être fondée sur les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, et contraire aux priviléges qui sont l'essence de la monarchie;

C'est aussi parce que les républicains seuls, considérant la question politique comme résolue, admettant la Constitution sans arrière-pensée, dirigent toute l'activité de leur esprit vers la solution des questions sociales.

Les royalistes, au contraire, se préoccupent avant tout des moyens de ressusciter la royauté; ils ajournent après la *Restauration* toute innovation féconde, et verraient avec déplaisir se réaliser immédiatement des améliorations capables d'attacher le travailleur à la République.

Le républicain démocrate seul peut être aujourd'hui un réformateur sincère.

Toutes les branches de l'activité humaine ont droit à sa sympathie, et l'agriculture avant toutes les autres.

L'agriculture est la fonction qui occupe le plus grand nombre de citoyens.

— C'est elle qui fournit les denrées indispensables à la vie; elle ne peut chômer ou languir sans que la population périsse.

Elle fournit la matière première à toutes les industries qui, sans elle, ne sauraient exister.

S'ils avaient une influence immédiate sur les destinées du pays, que feraient pour l'agriculture les socialistes, c'est-à-dire les républicains sérieux qui veulent la République avec ses conséquences sociales?

Proportionnant à l'importance réelle de chaque service public la part prise au budget par ce service, ils augmenteraient le budget de l'agriculture aux dépens de la guerre, de la justice, de l'administration improductive, des cultes, sources de dépenses qui peuvent subir des réductions considérables.

Le budget de l'agriculture serait consacré :

A multiplier les concours pour les bestiaux, les fruits de la terre; à récompenser les nouvelles productions ou importations de bétail, de céréales, de fruits, de légumes;

A développer l'enseignement agricole pratique;

A créer des ingénieurs imprimant à l'agronomie française une direction générale.

Les républicains socialistes donneraient à l'agriculture une représentation locale correspondant aux chambres de commerce, aux conseils de manufactures.

Ils encourageraient les associations agricoles créées pour faire des essais de machines nouvelles, de procédés nouveaux, multiplier les bibliothèques agronomiques, propager les semences et les espèces d'animaux utiles.

Les républicains socialistes attaqueraient l'usure par l'organisation du crédit; réformeraient la législation hypothécaire et mettraient le propriétaire foncier en mesure d'obtenir facilement, et moyennant un intérêt peu élevé, des prêts auxquels sa terre servirait de gage.

Une banque nationale, soustraite à l'action directe du gouvernement, aux caprices des ministères, surveillée dans ses opérations par une commission de l'Assemblée nationale, multiplierait ses comptoirs dans la France entière;

Elle prêterait non sur la terre seulement, mais sur les denrées.

Dans chaque commune importante, serait organisé un comptoir où l'agriculteur pourrait déposer les denrées dont il n'a pas encore trouvé le placement.

Dans ces entrepôts, les blés, les vins, les autres produits pourraient être, plus sûrement que dans les chaumières, conservés dans des caves, celliers, magasins, construits suivant les règles de l'art.

Le comptoir communal, par suite de ses relations étendues, pourrait trouver des acheteurs aux denrées qui lui auraient été confiées, sans démarches coûteuses pour le propriétaire; le comptoir, dirigé par une agence que la commune aurait élue, verserait entre les mains du propriétaire le prix de ses denrées après la vente, et en attendant la vente, lui avancerait une partie de ce prix, se trouvant suffisamment garanti par le dépôt de valeurs d'une consommation certaine.

Le comptoir communal pourrait en outre approvisionner d'étoffes et d'objets mobiliers de toute espèce, les cultivateurs qui le chargeraient de cette commission; s'adressant directement aux fabriques, et pour des marchés assez considérables, l'agence communale obtiendrait tous les objets au meilleur compte possible, sans avoir besoin de rétribuer tous ces marchands qui achètent pour revendre, et qui forment aujourd'hui une longue chaîne de parasites entre le producteur et le consommateur.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 4 AVRIL 1850.

LE SEIGNEUR
DE LA DEVINIÈRE [1]

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

V.

LA QUENOUILLE DE PÉNÉLOPE.—(Suite)

— Restez à distance, dit vivement maître François, je parlerai pour vous, mais n'approchez pas : voici la cabane de Violette; elle est assise sur le seuil.

En effet, la jeune mère était assise devant sa porte, son petit enfant dormait couché sur ses genoux, abrité du soleil par un petit lange bien blanc. Elle filait avec précaution sa quenouille, en chantant à demi-voix un Noël dont le refrain était :

Dormez petit,
Dormez mignon,
Dormez gentil
Petit poupon.

Elle sourit mélancoliquement en voyant revenir le docteur. Quant à Jérôme, il s'était caché derrière un gros arbre.

— Eh bien! dit le docteur, nous devenons donc moins sauvage? nous prenons un peu de soleil, et nous ne cachons plus le petit Jésus que voilà au fond de notre maisonnette.

— Non, dit Violette avec douceur, je sais bien maintenant que personne ne veut me le prendre. J'avais peur dans les premiers jours qu'un homme ne prétendît être le père de mon enfant, ce qui eût été un grand mensonge, car c'est le bon Dieu qui m'a donné mon enfant à la suite d'un beau rêve que j'ai fait. Je suis encore ce que j'étais avant, puisque je n'ai pas aimé d'homme, et qu'aucun homme ne m'a aimée! Tout ce qui est resté vrai de mon joli songe d'amour, c'est toi, mon bel enfant chéri! et Violette effleura de ses lèvres le front paisible de son enfant.

Maintenant, ajouta-t-elle, pourquoi le cacherais-je? je n'ai pas honte de lui; j'en suis fière! Il faut bien que je le montre au soleil pour que le soleil le réchauffe et le caresse. Tout le ciel doit l'aimer et lui faire gracieux accueil, puisque c'est l'enfant du bon Dieu.

— Ma chère Violette, dit maître François un peu ému, ne seriez-vous pas bien aise de donner un nom à ce petit ange?

— Oh certainement! dit naïvement la mère; je veux le faire baptiser. Si j'ai tardé jusqu'à présent, c'est que je craignais de parler à M. le curé, car je ne comprends jamais rien à ce que les prêtres me disent, et il me semble toujours qu'ils me regardent comme une folle.

— Je suis prêtre et je vous comprends. Je me charge du baptême, mais ce n'est pas de cela que je voulais vous parler. Vous savez que devant la loi un enfant, pour être légitime, doit porter le nom de son père.

— Nous l'appellerons donc *Amour trompé*, dit tristement la jeune femme... Oh! non cependant, pas trompé; puisque c'était mon enfant que je désirais! Si ce cher mignon doit porter le nom de son père, il faudra lui donner le plus joli de tous les noms du bon Dieu.

— Je vois que vous ne pardonnez pas à celui qui vous a trompée. Mais s'il était repentant, et qu'il voulût vous épouser, le refuseriez-vous?

— Qui donc? dit Violette, comme sortant d'un rêve.

— Moi, dit alors Jérôme, en sortant tout à coup de sa cachette, et en se jetant assez gauchement aux genoux de la jeune femme.

— Mon enfant, prenez garde! ne touchez pas à mon enfant, dit-elle, en se levant avec précipitation.

— Imbécille! dit maître François, vous avez tout gâté; qui vous priait de venir ici?

Violette était rentrée dans sa cabane et avait refermé sa porte.

— Eh bien! tant pis! disait Jérôme; il faut que je lui parle. Et il frappait en appelant : Violette! ma chère petite Violette!

— Que me voulez-vous, monsieur Jérôme, dit une voix de l'intérieur.

— Vous demander pardon, Violette, et faire ma paix avec vous.

— Je n'ai rien à vous pardonner, et ne suis en guerre avec personne. Laissez-moi travailler et allez-vous-en.

— Violette, ma pauvre Violette, j'ai bien des torts envers toi, mais je veux tout réparer. Je reconnaîtrai ton enfant.

— Comment reconnaîtriez-vous mon enfant? Vous ne m'avez jamais connue, et moi, lorsque j'ai cru vous reconnaître, c'est que je vous prenais pour un autre.

— Vous voyez bien qu'elle bat la campagne, dit alors le cousin en se retournant du côté d'Alcofribas.

Le docteur ne l'écoutait pas et se promenait devant la porte en tenant sa longue barbe dans une de ses mains, et murmurait tout bas : « Sublime, sublime nature! bizarre exception qui confirme la règle!... Combien tu vas me faire mépriser les femmes!

— Ne craignez rien et ouvrez-nous, Violette, dit-il enfin à son tour; si Jérôme vous est désagréable, il s'en ira.

Violette ouvrit tout à coup la porte, mais elle ne tenait plus son enfant; elle l'avait déposé sur son lit et avait fermé les rideaux.

Elle parut sur le seuil de sa cabane avec un visage calme,

[1] Voir les numéros des 15, 16, 19, 20, 22, 26, 27 et 28 mars.

La vraie République établirait une assurance nationale, garantissant tous les habitants des campagnes contre l'incendie, l'inondation, la grêle, les contagions des troupeaux, etc.

Elle organiserait un système de contributions fondé sur le paiement des services rendus par l'Etat et ne demandant rien à la partie de la population qui ne possède que l'absolu nécessaire.

Elle abolirait la conscription, ne voulant garder que fort peu de troupes permanentes, et leur assurant assez d'avantages pour qu'elles puissent se recruter par des engagements libres.

La République véritable ne se contenterait pas de favoriser le travail de la terre par des récompenses, des distinctions honorifiques, par l'enseignement pratique, par le crédit organisé.

Il y a des améliorations urgentes sur lesquelles l'action de l'Etat peut et doit être directe.

La valeur productive du sol français pourrait être augmentée dans une immense proportion, par des travaux que la propriété morcelée accomplirait difficilement aujourd'hui.

Le défrichement inintelligent et l'incurie ont dépouillé un grand nombre de nos montagnes des forêts qui les abritaient et qui alimentaient des sources vivifiantes; ces montagnes dénudées, privées de la terre végétale, que les racines des arbres ne retenaient plus, sont restées impropres à toute culture.

Il faut reboiser.

Dans certaines parties de la France, des inondations périodiques dévastent les cultures, emportent même les habitations.

Il faut endiguer, régulariser les cours d'eau.

D'autres portions du sol demeurent arides, attendant inutilement l'eau fécondante, richesse perdue que nos fleuves entraînent jusqu'à la mer.

Il faut entreprendre de grands travaux de canalisation et d'irrigation méthodique.

Ailleurs, il faut dessécher les marais, cultiver les landes.

Que toutes les communes dans lesquelles ces grands travaux seraient entrepris avec avantage en adressent un état détaillé à la préfecture; que dans chaque département la statistique des reboisements, irrigations, dessèchements de marais, cultures de landes, soit établie, avec le concours des principaux agronomes et du corps des ponts-et-chaussées; que tous ces documents soient centralisés au ministère des travaux publics.

Que les communes et les grands propriétaires y joignent le devis de la part qu'ils pourraient prendre dans les frais exigés par ces améliorations fécondes.

Avec ces renseignements il serait facile de dresser un tableau général des entreprises qui peuvent augmenter la valeur du sol, on saurait bientôt quelles sont les parties de cette œuvre les plus urgentes, les moins onéreuses, les plus utiles à exécuter d'abord.

La seule publicité donnée à cette grande enquête éveillerait le zèle des associations libres.

Mais l'Etat pourrait les seconder en utilisant, pour la production, cette grande force militaire qui est une dépense sans compensation en temps de paix.

Les réductions de l'armée, résolues par la démocratie, ne sauraient dispenser la France d'entretenir un noyau d'armée permanente.

Transformez par degré cette armée destructive en armée industrielle et productive.

N'est-il pas évident que l'on pourrait, sans avances exceptionnelles de la part de l'Etat, former à titre d'essai plusieurs bataillons mobiles d'agriculteurs, complétés par les chevaux, ustensiles et charrois nécessaires, en faisant entrer dans ce nouveau cadre une partie des nouvelles recrues?

Nous ne développerons pas ici cette idée, nous l'indiquons seulement.

En dehors de ces mesures, l'Assemblée nationale peut être mise en demeure de donner immédiatement aux campagnes un gage de sa sympathie.

L'agriculture ne saurait prospérer tant que les bénéfices réalisés par le travail des champs appartiendront à l'oisif des villes.

L'agriculture ne saurait prospérer tant que le fermier restera sans avenir, exposé à se voir chassé de la ferme à de courtes échéances, ne profitant jamais de l'augmentation de valeur qu'il a donnée à la terre, obligé de payer aux propriétaires une dîme d'autant plus forte que par ses sueurs il aura su rendre le sol plus fertile.

Respectons la propriété, donnons au capital sa part dans les produits de la terre, mais n'admettons plus ce principe monstrueux qui assure à l'oisif et à l'absent la plus-value donnée au terrain par le travail infatigable.

La propriété du travailleur est la plus sacrée de toutes.

Augmentons la durée légale des baux.

Que la terre soit évaluée lorsque les fermiers entrent en jouissance et que l'augmentation de valeur, s'il en existe à la fin du bail, leur soit assurée.

Dès lors, l'existence du cultivateur cessera d'être précaire, et l'énergie de ses efforts pour l'amélioration du sol sera proportionnée à la stabilité de son établissement.

Toutes les mesures que nous venons d'indiquer, même réunies, combinées entre elles, ne produiraient pas, dans l'intérêt des campagnes, d'aussi heureux et d'aussi puissants résultats que la réalisation sur une grande échelle d'un seul principe, l'*association appliquée à l'agriculture.*

Mais l'association ne se décrète pas, elle est essentiellement volontaire. Non seulement nous ne conseillerons jamais, mais dans la mesure de nos forces nous empêcherons toujours que les habitants des campagnes soient obligés par la loi de s'associer entre eux.

A chacun sa liberté, à chacun sa chose.

Introduire dans nos mœurs l'Association par décret, ce serait rendre impopulaire et compromettre pour longtemps la formule de l'avenir.

L'Association ne doit pas être imposée, mais seulement donnée en exemple. Si l'initiative des particuliers ne suffit pas, l'Etat peut et doit encourager la création de colonies modèles, d'associations agricoles, offrant l'exemple de l'économie dans les approvisionnements, de l'unité dans l'emploi des capitaux, des machines, du travail de la terre combiné avec tous les genres d'enseignement, avec l'industrie et les arts.

De pareils types ne s'imposeront pas; ils seront imités suivant la mesure des avantages qu'ils auront pu réaliser.

La transformation de l'agriculture dans l'intérêt du cultivateur en particulier et du pays en général, est la tâche principale de la démocratie socialiste; elle n'y faillira pas.

M. Thiers, jugeant en souverain des doctrines qu'il ne connaît pas, a pu dire dans un livre de parti :

Les socialistes ne se sont pas occupés d'agriculture,

Parce que l'association en agriculture est impossible.

Les socialistes, au contraire, ont porté leurs méditations sur l'agriculture avec plus d'intérêt et d'activité que sur toutes les autres applications de l'activité humaine.

Parce que c'est en agriculture que le morcellement et la concurrence anarchique sont le plus désastreux; parce que c'est en agriculture que l'Association, souveraine de l'avenir, établira le plus glorieusement son empire.

VICTOR HENNEQUIN.

Nos adversaires politiques seront nécessairement vaincus.

Leur prétention est d'enchaîner le mouvement intellectuel de l'humanité; autant vaudrait essayer d'arrêter le mouvement de la terre.

Pour réussir, c'est-à-dire pour immobiliser l'état social actuel, ils ont besoin de prouver au peuple que la société, telle qu'elle est, est bien faite.

Voilà ce que l'on peut démontrer aux riches, voilà ce que l'on ne prouvera jamais aux pauvres.

Les pauvres sont aujourd'hui l'immense majorité de la nation.

Cette immense majorité est armée du suffrage universel; dans le combat électoral elle doit vaincre à coup sûr la minorité privilégiée.

Que les masses comprennent leurs intérêts, qu'elles sachent distinguer leurs amis, et l'émancipation pacifique de tous les déshérités est infaillible.

C'est une pure question de temps.

Abrégeons le délai par cet accord et cette énergie que nos adversaires nous reconnaissent.

Le Vote à la Commune.

Lorsque l'Assemblée constituante de 1789 posa les premières bases du nouveau droit électoral, elle décida que les *citoyens actifs*, les électeurs d'alors se réuniraient en assemblées primaires, non par commune, mais par canton.

Pourquoi voulait-on que l'électeur des petites communes fît le voyage du chef-lieu de canton?

C'était pour qu'il trouvât dans un rassemblement plus nombreux une plus grande somme de lumière; c'était surtout afin de le délivrer des influences de clocher, des intrigues, obsessions, intimidations exercées par les puissants du village.

Ce motif est parfaitement exprimé dans l'instruction du 8 janvier 1790 publiée par l'Assemblée nationale. Nous citons :

> La principale raison qui a déterminé l'Assemblée nationale à préférer les assemblées primaires par canton aux simples assemblées par paroisse ou communauté, c'est que les premières étant plus nombreuses déconcertent mieux les intrigues, détruisent l'esprit de corporation, affaiblissent l'influence du crédit local, et par là assurent davantage la liberté des élections. Les citoyens des campagnes ne regretteront pas la peine légère d'un très petit déplacement, en considérant qu'ils acquièrent à ce prix une plus grande indépendance dans l'exercice de leur droit de voter.

En effet, dans la commune le cultivateur est sous l'œil du riche, qui peut lui donner ou lui enlever le travail, sous la constante surveillance du prêtre, auxiliaire habituel du grand propriétaire, allié du gouvernement toutes les fois que le gouvernement, comme aujourd'hui, devient rétrograde.

Les puissants de la localité peuvent connaître facilement les votes, les récompenser et les punir.

Ajoutons que le paysan, dans la commune, manque de renseignements sur les événements, les partis, les candidatures; qu'il est très facile d'entraver son éducation politique; que, dans la commune, on trouve aujourd'hui peu d'hommes en état d'accomplir avec une parfaite régularité les opérations électorales; qu'elles peuvent y être compromises par des illégalités, fruit de l'inexpérience ou de la trahison et du calcul; que les simples cultivateurs ont rarement une position assez indépendante et une assez grande connaissance des lois pour exercer sur les membres des bureaux et les scrutateurs cette surveillance si facile dans les centres de populations considérables.

Lumière et liberté, voilà ce que l'électeur trouve au chef-lieu de canton; les rapports de la population avec les centres intellectuels sont nécessairement favorables à la cause de la démocratie, du progrès politique et social. Aussi la Constitution républicaine de 1848, continuant les traditions de la première Assemblée constituante, avait-elle posé comme règle générale le vote au chef-lieu de canton.

L'Assemblée législative, élue le 13 mai 1849, à la fin du ministère Faucher, a remplacé le canton par des *circonscriptions électorales*, qui, rendant aux influences de clocher toute leur énergie, opposent un obstacle à l'émancipation, à l'éducation politique du peuple [illegible] les départements, et sont destinés à réaliser tous les effets aristocratiques et rétrogrades du vote à la commune.

Cette innovation a déjà porté ses fruits. Dans le département de Saône-et-Loire, par exemple, la réaction, quoique toujours vaincue, a vu grossir la minorité qu'elle avait précédemment obtenue; soit par inexpérience des maires, soit défaut de surveillance de la part des démocrates, des irrégularités qui n'eussent pas été commises au chef-lieu de canton ont fourni des armes à la réaction pour faire annuler des élections républicaines.

La démocratie doit profiter de ces leçons.

Nos adversaires ne peuvent plus triompher par aucun moyen. D'ici à peu de temps l'esprit démocratique et même la science sociale auront pénétré jusque dans les moindres hameaux; les influences locales seront minées, et le vote à la commune lui-même ne servira plus la cause du passé.

Mais un obstacle temporaire a été mis dans les roues du char républicain, les démocrates doivent redoubler d'énergie.

Dès à présent, dans tous les départements, à commencer par ceux qui prévoient des élections prochaines, l'action démocratique doit se reporter du canton dans la petite circonscription électorale; que le progrès politique et social ait son représentant dans la moindre commune, que les opérations électorales y soient surveillés; les persécutions, les destitutions, les délations, favoriseront notre propagande bien plus tôt qu'elles ne pourront y nuire. La Providence couronne l'activité et le dévouement; elle ne laissera pas inachevée l'œuvre qu'elle a si bien commencée en 1789, en 1830 et en 1848.

L'annulation si peu attendue des élections de Saône-et-Loire a produit une émotion profonde dans ce département. La presse modérée ose à peine chanter victoire; elle croit devoir justifier cette mesure par des chiffres qu'il est facile de ramener à leur juste valeur.

Il importe d'édifier, sur cette élection, l'opinion du pays, qui juge en dernier ressort.

Après avoir clairement établi que le nombre des électeurs ayant voté sans droit n'a pu s'élever qu'à douze cents, deux mille au plus, tandis que les élus de la démocratie ont obtenu dix-sept mille voix de majorité, le *Démocrate de Saône-et-Loire* demande comment et pourquoi des poursuites ne sont pas dirigées contre les auteurs de ces fraudes; il en conclut qu'elles ne peuvent être imputées à des fonctionnaires républicains, car ces poursuites ne se seraient pas fait attendre.

Notre confrère pose ensuite cette question, qui mérite qu'on s'y arrête :

> Comment se fait-il que, dans les premiers jours qui ont suivi le 10 mars, et même dans la semaine qui a précédé, longtemps avant que le résultat du scrutin fût connu, le bruit ait couru, à Mâcon et sur d'autres points du département, *que nos élections seraient annulées si elles tournaient en faveur des rouges?...*

D'un autre côté, le *Journal de Saône-et-Loire*, feuille monarchienne, organe de la préfecture, assure que les élections de Saône-et-Loire auraient été entachées de bien d'autres irrégularités, et que le chiffre des électeurs introduits *frauduleusement* dans les listes qui ont servi à l'élection ne serait pas de six mille seulement, comme l'a prétendu M. de Chassaigne-Goyon, mais bien de douze mille.

Douze mille!... Mais si la feuille préfectorale est si bien informée, le préfet doit l'être encore mieux, et alors qu'a donc fait M. le préfet P. Leroy? Quelle surveillance a-t-il exercée? Pourquoi n'a-t-il pas provoqué une enquête pour rechercher les coupables? Pour que *douze mille électeurs* aient été *introduits frauduleusement*

— Je ne crains pas monsieur Jérôme, dit-elle; pourquoi me ferait-il du mal? Nous ne sommes rien l'un à l'autre. Pourquoi pense-t-il encore à moi, quand je ne pense plus à lui?

— C'est que je m'inquiète de vous, dit effrontément l'ivrogne. Il faut bien que vous viviez, et votre quenouille ne peut suffire pour vous et votre enfant.

— Monsieur, répondit Violette, ne me faites pas rougir en me rappelant que j'ai reçu autrefois quelques secours de votre oncle. Il a dû regretter de n'avoir pu me les apporter lui-même. Toutefois, je ne vous reproche rien; ce qui est arrivé, Dieu l'a permis. Quant à vous, permettez-moi de ne plus vous connaître.

— Mais enfin, comment pourrez-vous élever cet enfant, si vous n'avez pas un mari? Et comment ferez-vous pour que votre fils ne soit pas toute sa vie... un bâtard?

— Un bâtard! dit la jeune femme avec hauteur. Les bâtards sont les enfants qui font rougir leurs mères, les enfants des femmes qui se sont vendues à des hommes qu'elles n'aimaient pas! Les bâtards, ce sont les enfants qui font horreur à leurs mères elles-mêmes. Le mien est légitime, car je l'aime et j'en suis fière! J'ai eu assez d'amour pour justifier et ennoblir sa naissance. Cet amour, je le donnais à qui ne pouvait le recevoir ni même le comprendre; il m'est donc resté tout entier! J'aimerai mon enfant pour deux. J'ai sans doute un amant ou un mari quelque part, dans le ciel peut-être : je ne sais, mais je sens qu'il existe, puisque j'aime de tant d'amour! C'est à celui-là qu'appartient l'âme qui est sortie de mon âme, c'est lui qui adoptera cet enfant de moi toute seule, cet enfant qui m'est venu comme je m'oubliais en songeant à mon véritable bien-aimé. Vous riez, monsieur Jérôme, et vous ne comprenez rien à ce que je dis. Vous voyez bien que vous n'êtes pas le père de mon enfant, et que je n'ai jamais pu être rien pour vous!

— La pauvre petite a la fièvre, dit tout bas Jérôme au docteur; c'est une suite de ses couches probablement, car avant elle était loin de parler ainsi. C'était une jeune fillette toute douce et toute timide.

— En effet, dit maître François, je la trouve un peu exaltée. Retirez-vous, croyez-moi; votre vue lui fait mal; nous ferions peut-être mieux vos affaires en votre absence.

— Je me recommande à vous et je m'en vais. Adieu donc, méchante Violette.

— Merci, monsieur Jérôme, et ne vous dérangez plus pour moi.

Le cabaretier de la Cave-Peinte s'éloigna lentement, et maître François se rapprochant de la jeune mère :

— Enfant, lui dit-il, où avez-vous puisé ces idées étranges? et pourquoi êtes-vous sans pitié pour un homme que vous pourriez peut-être rendre meilleur? je vous le confesse, j'ai pensé au respect qu'on doit à la Vierge Marie en vous voyant si fière de bien aimer votre cher enfant, et je vous crois pure de cœur et vierge d'âme, ce qui vous anoblit comme femme et comme mère. Pourquoi donc ne seriez-vous en tout semblable au divin modèle des femmes? Au lieu de mépriser les petits que ne les grandissez-vous en les élevant sur vos bras? Je vous le dis, Violette, vos idées sont folles, parce qu'elles sont à moitié sublimes; vous avez voulu être amante et vous n'avez été que mère, vous l'étiez même pour celui qui n'était pas digne de vous, car semblable à la femme qui aime le petit enfant, lorsqu'il ne peut encore ni penser à elle ni la connaître, vous revêtiez la pauvreté de son naturel de toutes les richesses du vôtre; est-ce donc parce que la misère de votre protégé a paru plus grande que vous avez dû cesser d'être généreuse envers lui? un amour comme le vôtre, Violette, ne se trompe jamais que lorsqu'il se lasse. Vous ne pouvez peut-être plus être l'amante de Jérôme, mais vous pourriez encore être sa mère, et étendre jusque sur lui un peu de cet amour que vous avez pour votre enfant.

— Si Jérôme était malheureux, abandonné ou malade, dit Violette en baissant la tête et en essuyant une larme, je me dévouerais volontiers pour lui.

— Je le crois sans peine, vous devez être le bon ange de ceux qui souffrent.

— Les gens des environs me consultent assez volontiers quand ils sont malades; je ne saurais dire si c'est qu'ils me supposent un peu sorcière. Mais je leur donne simplement les conseils qui me viennent au cœur, et je suis heureuse de leur être utile.

— Eh bien! si je vous proposais de remettre la paix dans la conscience d'un vieillard, de réconcilier une famille, de guérir peut-être un malade, viendriez-vous avec moi?

— J'irais : car vous avez gagné toute ma confiance.

— Venez donc chez le seigneur de la Devinière. Chemin faisant je vous expliquerai pourquoi... ou plutôt attendez-moi ici, car il faut d'abord que je retourne à Chinon, et que j'y change de costume; dans une heure je serai ici, et je vous prendrai avec moi; nous tâcherons de faire en sorte que votre journée ne soit pas perdue.

— Oh! que cela ne vous inquiète pas, lorsque je perds un jour à visiter des malades ou à pleurer, je regagne en veillant la nuit ce que j'ai perdu le jour.

— Voilà pourquoi vous êtes souffrante, chère enfant, vous usez le fil d'or des Parques sur la quenouille de Pénélope. Laissez-moi vous parler en père; je suis prêtre et j'en ai le droit; je suis médecin et vous m'avez consulté; je suis homme enfin, et vous m'avez tout ému; aussi, devant vous seule, et pour la seule fois de ma vie peut-être, je dépose le masque de la plaisanterie et de risée que je me suis fait pour dérober la franchise de mon visage à la malveillance des hommes; plus tard nous nous connaîtrons peut-être mieux, et si je puis alors vous faire rire avec moi, je viendrai pleurer avec vous. Je vais revenir déguisé en théologien, et j'aurai bien du malheur si vous ne riez pas un peu de mon costume et de ma tournure. Je vous dirai, en cheminant avec vous vers la Devinière, pourquoi je suis forcé de faire cette mascarade. C'est par devoir d'amour filial.

— Eh bien! donc, je vais vous attendre, dit Violette, et j'irai avec vous où vous me conduirez.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

dans les listes électorales, il faut que cette fraude se soit opérée sur une vaste échelle.

M. le préfet de Saône-et-Loire endosse une lourde responsabilité devant la conscience publique!

La *Patrie* pousse un cri de désespoir :

Il y a des gens qui croient encore qu'il y a une *majorité* dans l'Assemblée législative, et qui pensent que cette majorité suffit à sauver la France. Détrompez-vous. Ce que l'on appelle la majorité dans l'Assemblée législative est un composé de forces qui se neutralisent, qui n'obéissent à aucune impulsion commune, qui ne savent pas se concerter sous une direction identique, qui ne peuvent et ne veulent rien finir, — Sachez-le bien, il n'y a pas de majorité.

Il y a des gens qui croient qu'il existe des chefs de la majorité, c'est-à-dire des hommes dont les conseils débrouillent le chaos où s'obscurcit l'avenir de la France, des hommes qui savent où ils nous mènent, par quel chemin ils doivent nous conduire, et dont l'autorité est obéie. C'est un rêve. Les chefs doutent des soldats, les soldats méconnaissent leurs chefs. Sachez-le bien, il n'y a pas de chefs de la majorité.

Il y a des gens qui croient qu'il y a un ministère, que ce ministère gouverne, c'est-à-dire embrasse dans une même pensée les intérêts généraux, les besoins et les périls de la société, et combine dans un même effort les nécessités de la répression du mal et du progrès vers le bien. Erreur. Il y a des ministres qui expédient, tant bien que mal, les affaires de leurs départements isolés. — Mais sachez le bien, il n'y a pas de cabinet.

Tout cela est vrai, très vrai; la plupart des journaux modérés qui reproduisent ces lignes en conviennent avec douleur; mais, ce qu'il y a de plus désolant pour eux, c'est que cette situation est sans remède pour le parti de l'ordre.

La *Patrie* ajoute :

Diogène cherchait un homme. Nous cherchons une tête qui gouverne. Quand nous l'aurons trouvée, nous la couronnerons d'abord; nous lui demanderons son nom ensuite.

Les hommes de la tradition nationale que la *Patrie* compte pour alliés pourront se trouver choqués de ces paroles; mais elles sont logiques au point de vue où s'est placée la réaction.

Cependant cette couronne que la *Patrie* offre d'un ton si désespéré, il ne se trouvera personne pour la ramasser. La réaction, en s'obstinant à ne faire que de la résistance et à refuser toute satisfaction aux besoins des masses, la réaction est acculée dans une impasse d'où il lui est complètement impossible de sortir sans faire une volte-face et se convertir au progrès. Les fortes têtes du parti, les burgraves de la situation en sont venus à confesser leur impuissance. Que de plus jeunes, de plus aventureux se mettent à l'œuvre, ils ne feront que rendre le dénouement plus prompt et hâter la dissolution du vieux monde de privilèges et de guerres. «L'homme qui gouverne,» dit la *Patrie*, est la plus folle des utopies. Le temps de ces hommes est passé. Il n'y a plus de place en France que pour des gérants élus et subordonnés, ayant mission d'obéir à l'opinion et administrer les affaires du corps social pour le plus grand intérêt, non pas d'une caste, mais de tous les citoyens.

L'*Assemblée nationale* continue à formuler des lois d'amour. Voici quelques-uns de ses projets d'aujourd'hui :

Liste des électeurs dressée par le maire de chaque commune, épurée par la magistrature, le sous-préfet, le préfet.

Autrement dit, le gouvernement choisirait lui-même ses électeurs un à un. Si, après cela, il se faisait encore des élections socialistes, il faut avouer qu'il aurait du malheur.

Ceci serait la violation la plus complète, la plus radicale de la Constitution.

Eh bien! que le gouvernement l'essaie, et il verra. Le Socialisme est partout aujourd'hui. L'*Assemblée nationale* elle-même avoue que le tiers des fonctionnaires publics est infesté de cette peste. Qu'on les remplace, il en surgira d'autres. *Quis custodiet custodes?*

On lit dans le *Constitutionnel* :

La commission de la presse s'est réunie aujourd'hui. Voici les points, assure-t-on, sur lesquels elle est d'accord jusqu'à nouvel ordre :

La conservation du cautionnement au taux actuel, et la nécessité pour les journaux qui auraient subi une condamnation d'acquitter sous les trois jours le montant tant de l'amende que des frais, afin que le cautionnement soit toujours intact.

OUTRAGE A LA MORALE... PHILIPPISTE.

On lit dans la *Voix du Peuple*, journal de Marseille :

M. Ravinel est un représentant très *honnête*, très *modéré* et très *moral*, à ce qu'il paraît. Ce monsieur est venu déclarer à la tribune de l'Assemblée législative que notre ami Alphonse Esquiros était indigne de figurer dans la représentation nationale, parce qu'il avait été condamné, sous le règne éminemment *moral* de Louis-Philippe, comme coupable d'attentat à la morale publique. L'accusateur a eu la loyauté d'ajouter que cet attentat avait été commis par la voie de la presse.

La condamnation à laquelle l'*honnête* représentant a fait allusion porte sur l'un des écrits d'Esquiros, intitulé : l'*Evangile du Peuple* !

Esquiros a été, sous le dernier règne, un des écrivains précurseurs d'une révolution dont le caractère devait surtout être social; tous ses écrits, l'*Evangile du Peuple* surtout, révèlent la pensée du philosophe réformateur, et c'était là, sous la monarchie, un titre incontestable pour aller en cour d'assises.

Tout le monde a lu l'*Evangile du Peuple*, et chacun peut juger en connaissance de cause les prétendues attaques à la morale publique qu'il contient. — C'était un livre dangereux pour la royauté, dangereux pour les privilégiés, dangereux pour les usuriers, dangereux pour les exploiteurs de toute espèce; or, ces gens-là représentaient la morale publique sous la monarchie de Louis-Philippe! On devait donc condamner Esquiros. M. Ravinel n'a qu'un tort, c'est d'avoir oublié une date, celle du 24 février!

Revue de l'Extérieur.

La *Gazette de Voss* nous apporte de nouveaux détails sur la rupture qui a éclaté entre la Prusse et le Wurtemberg. Le roi de Prusse se montre fort indigné. Ni le rappel de Stuttgardt de M. Sidow, ni le renvoi de Berlin de M. Hugel n'ont pu l'appaiser.

On veut exiger du roi de Wurtemberg qu'il se rétracte, et l'on ne craint pas de dire à Berlin que, si le roi de Wurtemberg n'accorde pas cette satisfaction, l'affaire entrera dans une phase à laquelle ce prince ne pensait pas en prononçant son discours.

On sait que la cause de ce différend est l'occupation par les troupes prussiennes du duché de Bade. Le roi de Wurtemberg avait espéré, après la révolution, s'emparer de ce duché dans lequel un gouvernement monarchique est complètement impuissant à se maintenir sans l'appui des troupes étrangères. L'Autriche appuie les réclamations du Wurtemberg, et le Wurtemberg fait des armements.

La *Gazette d'Augsbourg*, habituellement favorable à l'Autriche, vient d'accueillir une correspondance qui indique comme transaction l'abandon, au profit de la Prusse, de tous les petits Etats, depuis Leipsick jusqu'à Francfort. A cette condition, à ce qu'il paraît, la Prusse entrerait dans l'alliance proposée par le traité de Munich.

L'acte solennel de la cession des principautés de Hohenzollern à la Prusse a dû être signé avant la fête de Pâques.

Mais, d'un autre côté, le projet d'union allemande patroné par la Prusse a peu de succès.

Le Hanovre a opéré sa retraite avec éclat; — le grand-duché d'Oldenbourg suit son exemple; — la Hesse-Electorale est décidée à en faire autant; — le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin n'a adhéré que conditionnellement et sous des réserves expresses; — le grand-duché de Mecklembourg-Strélitz, sous des réserves encore plus formelles; — l'Etat de Hambourg, sous des réserves telles qu'elles rendaient son entrée définitive pour ainsi dire impossible; — l'Etat de Lubeck de même; — l'Etat de Brême également; — la sortie du royaume de Saxe est considérée comme positive; — on connaît la position décidée et négative de la Bavière; — celle encore plus hostile et péremptoire du Wurtemberg; — enfin l'Autriche étale au grand jour une opposition plus vive, plus prononcée, inquiétante même au dire de quelques-uns, pour la paix, non seulement de l'Allemagne, mais de l'Europe entière.

Une insurrection de paysans vient d'éclater en Suède, dans l'Œland septentrional contre les maîtres forestiers et les chasseurs royaux.

Il paraît que l'insurrection bosniaque gagne du terrain; 2,000 hommes de troupes turques auraient été chassés de la forteresse de Banjaluka par les insurgés.

Les nouvelles apportées par les journaux d'Italie n'offrent aucun intérêt.

Un journal de Thielt (Belgique) dit que l'évêque du diocèse vient d'adresser aux curés sous ses ordres un mandement autographié, en latin, pour leur prescrire de refuser les sacrements aux abonnés, lecteurs, imprimeurs et distributeurs de journaux libéraux.

L'*Impartial*, de Bruges, qui reproduit cette nouvelle, ajoute que, d'après ce qui se passe sur tous les points de la Belgique, il a lieu de croire cette nouvelle fondée.

Assemblée nationale.

Séance du 8 avril.—Présidence de M. N. Daru, vice-président.

A une heure et demie, la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des cultes.

CHAP. V.—Traitement et indemnités des membres du chapitre et du clergé paroissial, 32,135,450 fr. Le gouvernement proposait 32,177,950 fr. La commission explique ainsi sa réduction :

« Il a été érigé cent succursales nouvelles en 1848; le nombre des nouvelles érections n'a été, en 1849, que de cinquante. La commission a pensé qu'il ne pourrait être érigé en 1850 que cent nouvelles succursales, au lieu de 150 portées dans les prévisions du budget. Il résulte de cette de cette diminution une réduction de crédit, pour les nouvelles créations, de 42,500 fr. »

MM. Faure (Rhône), Doutre, Benoît, Greppo, Bory, Raspail, Joigneaux, demandent de réduire d'un million cinq mille francs le crédit de 32,135,450 fr. proposé par la commission. Cette réduction tomberait sur les chapitres diocésains.

Cet amendement est rejeté.

Les chapitres VI à XVII sont adoptés.

M. CRÉMIEUX propose de porter à 800 fr., au lieu de 700, le traitement des 19 rabbins communaux,	1,900
Porter à 700 fr. au lieu de 600 le traitement de quinze rabbins communaux,	1,500
Porter à 600 fr. au lieu de 500 le traitement d'un rabbin communal,	100
Porter à 500 fr. au lieu de 400 le traitement de 43 ministres officiants,	4,300
Total,	7,800

M. CRÉMIEUX. La proposition que je présente est le complément des propositions que j'ai faites annuellement depuis 1846, et qui ont été favorablement accueillies par les Assemblées législatives.

Il y a dix-neuf rabbins communaux qui ne coûtent que 700 fr., et je ferai remarquer que toute espèce de commerce leur est interdit. (On rit.)

L'année prochaine, je demanderai 100 fr. de plus, et si en 1853 je ne suis pas élu, je remettrai la défense de cette cause à mon ami M. Lopès-Dubec ou à M. le ministre des finances. (Hilarité.)

L'augmentation proposée par M. Crémieux est adoptée après une épreuve douteuse. (Sensation.)

Le chapitre 18 est adopté avec cette augmentation.

Le directeur des beaux-arts étant présent, on passe immédiatement à la discussion du budget des beaux-arts.

M. DE CASTILLON a présenté l'amendement suivant :

« Il sera distrait de l'allocation portée à ce chapitre, en faveur du Conservatoire de musique de Paris, une somme de 1,500 fr. qui sera affectée au paiement d'un traitement de pareille somme accordé au directeur du Conservatoire de Toulouse. »

Après quelques mots de M. Gasc, l'amendement est retiré et le chapitre XII, relatif aux établissements des beaux-arts, portant un crédit de 454,000 francs est adopté.

L'Assemblée revient ensuite au chapitre Ier, — Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale, 664,900 fr.

M. LÉON DE MALEVILLE. Il y a un fait que je ne puis m'empêcher de proclamer, c'est l'insuffisance réelle des employés du ministère de l'intérieur. (Rires.) On sait bien ce que je veux dire; je parle de l'insuffisance du nombre des employés du ministère de l'intérieur.

M. SAUTEYRA demande que les appointements du secrétaire général du ministre de l'intérieur soient réduits de 15 000 à 12 000 fr.

Combattue par MM. Baroche et Berryer, cette proposition n'est pas adoptée.

Le chapitre avec le chiffre de la commission est adopté.

L'Assemblée suspend la discussion du bubget pour entendre un rapport sur les élections des Vosges.

M. Guilgot, sur les conclusions du rapport présenté par M. Malbois, est admis.

La discussion du budget de l'intérieur est reprise.

M. JULES FAVRE, sur le chap. 8 (dépenses secrètes de sûreté générale, 832,000 fr.), demande une réduction de 32,000 fr. (Sensation.)

Dans les gouvernements, dit l'orateur, qui ont précédé celui-ci, la demande de fonds secrets était une occasion de discuter la politique intérieure et extérieure du gouvernement. (Bruit.) C'est un vote de confiance qu'on vous demande, et que nous sommes en droit de refuser au ministère.

Je le refuserai, quant à moi, en vue de sa tendance policière. Cette tendance est expliquée par des craintes exagérées. Interrogez les faits, et dites-nous si le personnage le plus important dans le gouvernement des affaires n'est pas le préfet de police? (Agitation extrême.) J'en trouve la preuve dans ce qui suivit un récent évènement. On fit alors un appel au patriotisme de ceux qui ici avaient vieilli dans les affaires; on voulut substituer au ministère actuel ce qu'on nommait alors un grand ministère; ce grand ministère, nous l'attendons. (On rit à gauche.) A défaut du grand ministère, contentons-nous du petit, car il n'y a jamais eu d'administration qui ait plus aidé pas ses actes au triomphe de la démocratie!

On l'a institué le cabinet de l'action, mais je crains bien que dans l'histoire il ait un autre nom et qu'il n'y soit institué le cabinet de la police. Son premier acte, le plus éclatant, le plus significatif, a été la nomination du préfet de police et la proclamation de ce magistrat.

Il était d'usage constant dans l'ancienne monarchie de choisir pour préfets de police les hommes les plus remarquables dans l'Etat. On sentait ainsi le besoin de relever la fonction par le fonctionnaire. Les traditions n'ont pas été suivies; on ne prend plus pour préfets de police les hommes les plus respectés de la magistrature.

A DROITE. Et Caussidière! (Rires à droite.)

M. JULES FAVRE. L'attaque peut être spirituelle, mais elle s'applique à un vaincu, à un absent.

A DROITE. Défendez-le!

M. JULES FAVRE. Dès lors qu'elle s'adresse à un absent, l'attaque n'est pas française, et je suis dispensé par là même d'y répondre. Il s'est passé une chose sans exemple : on a été chercher le préfet de police dans le sein des escouades qui ont opéré sur la voie publique.

Qu'est-il résulté d'un pareil système? Le premier acte du nouveau magistrat a été une dénonciation publique, non pas contre les malfaiteurs, mais contre des opinions. C'est ainsi qu'on a écrit sur tous les murs de la capitale: Vigilance et rigueur contre le Socialisme. (Très bien! à droite.—Agitation à gauche.) Messieurs, ayez au moins la dignité du législateur. (Bruit et tumulte.) « Le Socialisme, continue M. le préfet, c'est l'immoralité, c'est le désordre menaçant toutes les familles et tous les intérêts. » (Très bien! à droite.)

Si la prudence et la réflexion avaient tenu la plume, le magistrat d'une cité n'aurait pas déclaré la guerre à une opinion, c'est-à-dire jeté un brandon de discorde. Car le mot Socialisme est trop commode pour n'y pas comprendre tous les adversaires. Proclamez que le Socialisme est un monstre, et qu'il doit se produire une ligue pour l'écraser. (Approbation à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT, à la gauche. Suivez donc le conseil de M. Jules Favre; ayez la dignité du législateur. (Explosion d'indignation à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Testelin, je vous rappelle à l'ordre!

M. BAUDIN. Vous êtes d'une partialité révoltante!

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre!

M. BAUDIN. Je demande la parole!

M. LE PRÉSIDENT. Vous l'aurez!

M. BAUDIN. Je crois bien que je l'aurai!

M. BERTHOLON. Faites donc taire les interrupteurs.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre.

M. BERTHOLON. Je demande la parole.

M. J. FAVRE. C'est vouloir diviser la société en deux camps, en déclarant infâmes ceux que vous appelez, sans les définir, les socialistes et les rouges. (Agitation nouvelle.)

N'est-il pas certain que vous avez confondu dans cette dénomination, pour les perdre, des hommes de discussion. (Interruption à droite.) Malgré vos interruptions, je défie que quelqu'un ici puisse venir mettre en opposition mes actes et mes opinions. (Tumulte prolongé.)

UNE VOIX A DROITE. Et le 16e bulletin! (Exclamation à gauche. — L'irritation est extrême.)

M. J. FAVRE. L'interrupteur sait bien que le 16e bulletin n'est pas mon œuvre. (Allons donc!) Ayez donc au moins le courage de vos actes! — Le tumulte est à son comble. M. Jules Favre semble vouloir quitter la tribune. L'on crie à gauche : Restez! continuez! la tribune n'est pas libre!)

UNE VOIX A DROITE. Il faut avant tout que l'orateur respecte l'Assemblée.

En ce moment, un violent tumulte éclate au centre droit. On remarque au banc inférieur MM. Duché, Chassaigne-Goyon et Piscatory engagés dans une violente contestation. Les huissiers accourent et s'empressent autour de ces honorables membres. M. le président est debout et agite vainement sa sonnette. Le désordre est extrême.

M. DENJOY. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à l'orateur qui est à la tribune, vous parlerez ensuite.

VOIX A DROITE. La discussion a été interrompue par la violence. L'Assemblée a été insultée. (Tumulte nouveau.)

M. LE PRÉSIDENT. Je maintiens la parole à M. Jules Favre. (Explosion de murmures à droite.)

M. JULES FAVRE. Au moment où s'est produit l'incident, je répondais à l'une de ces interruptions qui m'ont jeté, depuis que je suis à la tribune, dans des digressions involontaires; je disais que l'acte qu'on me reprochait n'était pas de moi. (Dénégations à droite.)

M. Jules Favre, au milieu d'une agitation difficile à rendre, raconte les effets de ce qu'il nomme la tendance policière du gouvernement. On a retiré à un commissionnaire sa médaille, et son droit de vendre à une pauvre femme étalagiste, parce qu'ils avaient été porter une couronne aux morts de Février.

Les devanciers de M. Carlier, ajoute l'orateur, se montraient plus libéraux, plus humains, plus généreux que lui. J'ai défendu une pauvre femme qui, à la suite d'une querelle avec un sergent de ville, avait perdu le droit d'étaler. Je demandai une entrevue à M. Delessert, alors préfet de police, et ce magistrat, quoiqu'il sût à merveille que cette femme avait figuré à Lyon comme républicaine, non-seulement lui fit rendre sa permission, mais encore mit pour elle 20 fr. dans la main de celui qui avait pris sa défense. (Mouvement.) Voilà comment un digne magistrat compatit au malheur du peuple.

A DROITE. C'est pour cela que vous l'avez remplacé par M. Caussidière! (Agitation prolongée.)

L'orateur continue l'exposition des attentats ministériels. La sainteté du domicile n'est plus respectée. Un citoyen du département de Seine-et-Oise a été appréhendé chez lui, conduit à Paris, et de là dirigé sur Dijon, la chaîne au cou. Arrivé là, on le renvoya sans l'interroger; et, pour répondre à l'opinion publique justement indignée, on annonce au *Moniteur* qu'une enquête serait faite. Où en est cette enquête?

M. Jules Favre cite aussi la circulaire du préfet du Puy-de-Dôme; il rappelle que cinq départements sont encore sous le coup de l'état de siége. En vertu de quelle loi?

M. Jules Favre rappelle cette loi et la commente. Cette loi, dit-il, n'autorise pas le maintien de ces rigueurs, et il est clair que vous voulez ruser la loi..., (A l'ordre! à l'ordre!)

M. Jules Favre explique sa pensée au milieu d'une agitation extrême.

M. DENJOY monte à la tribune pour s'expliquer sur un rappel au réglement relatif à l'incident entre MM. Duché et Chassaigne-Goyon.

Tout à l'heure, un outrage a été adressé à l'Assemblée dans l'un de ses membres.

J'ai été à la sourcee même, et je suis sûr de ne me pas tromper en rapportant les faits comme je vais le faire..

L'un de nos collègues, M. Duché, se dirigeait de la tribune vers l'extrémité de la salle.

A GAUCHE. Est-ce que vous êtes agent de police. (Vive agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Une interruption aussi inconvenante doit être réprimée par l'Assemblée elle-même, et non pas seulement par le président. En conséquence, je propose de rappeler à l'ordre, avec inscription au procès-verbal, l'interrupteur qui se l'est permise.

L'art. 115 prononce la censure contre tout représentant qui se permet des injures contre l'un de ses collègues. Mais auparavant, je dois donner la parle à l'interrupteur, s'il la demande.

M. Miot se dirige vers la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. Demandez-vous la parole comme avocat ou en votre nom?

M. MIOT. Je demande la parole en mon nom, citoyens représentants.

PLUSIEURS VOIX. Allez! allez! Mais parlez donc!

M. MIOT. Un incident regrettable s'est produit dans l'Assemblée; l'un de nos collègues, le citoyen Duché a crut qu'une injure lui était adressée; il s'est livré à un mouvement un peu vif que plusieurs de nos collègues ont regardé probablement à tort comme une provocation. Quand M. Denjoy est monté à la tribune, il m'a paru qu'il y venait pour signaler l'un de nos collègues à la rigueur de l'Assemblée. (Oui, oui!) Emporté par un sentiment généreux pour défendre l'un de nos collègues que je croyais ainsi attaqué, j'ai demandé à M. Denjoy si c'était une fonction de dénonciateur qu'il venait de remplir à cette tribune.

L'Assemblée consultée applique la censure à M. Miot.

M. DENJOY. Je continue. M. Duché, se tournant vers la droite en lui montrant le poing, dit à M. Ségur-d'Aguessau : Respectez la tribune! M. Chassaigne-Goyon lui répondit : Respectez-vous vous-mêmes! M. Duché se dirigeant alors vers lui, lui a porté le poing presque sur le visage. (Exclamations diverses. — L'ordre du jour!)

Je reconnais que j'ai commis une erreur dans le récit des faits, et je serais désolé de quitter la tribune sans l'avoir réparé. (Tumulte à gauche.) Il me semble, messieurs, que quand ainsi j'obéis à la loyauté, on ne devrait pas m'interrompre.

M. Chassaigne-Goyon n'a pas dit : « Respecte-vous vous-mêmes; » mais respectez-nous vous-mêmes. » Maintenant, il y a eu scandale dans l'Assemblée; la séance a été interrompue, et je demande l'application du réglement.

L'art. 120 porte : « La censure avec exclusion temporaire du lieu des séances est prononcée contre tout membre qui aura, en séance publique, fait appel à la violence. » Est-ce que la violence n'est pas manifeste? Il faut que l'Assemblée ne rappelle pas ces temps où l'on se traitait en pleine Assemblée de scélérats et de brigands. Et ce n'est pas au moment où tout dernièrement le premier magistrat de la République a été insulté, qu'il faut ne pas faire respecter notre propre dignité.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Je dois ajouter que M. Denjoy a été mal informé quand il a déclaré que le président de la République avait été insulté; j'avais l'honneur d'accompagner M. le président de la République, et aucun cri n'a été proféré contre lui. (Très bien! très bien!)

Après quelques mots d'explication de la part de MM. Chassaigne-Goyon et Duché, l'Assemblée passe à l'ordre du jour au milieu d'une vive agitation.

M. FOULD, ministre des finances, dépose le projet du budget de 1851.

L'Assemblée, consultée, décide ensuite que la discussion du budget continuera.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur, répond à M. Jules Favre.

Un nom a été prononcé ici; c'est le nom d'un vaincu, a dit M. Jules Favre; c'est le nom d'un condamné par la justice du pays! (Applaudissements à droite.) Il est absent, a ajouté l'orateur. Etait-il présent, le magistrat que vous avez traduit à votre barre?

On a ensuite interpellé le gouvernement sur l'état de siége de la 6e division militaire. Le gouvernement est décidé à maintenir l'état de siége, précisément parce que la tranquillité de ces contrées dépend de l'état de siége.

On a attaqué le général Gémeau, on l'a nommé, et le nommer, c'était le défendre. (Très bien!) Il a maintenu l'ordre public en usant des droits du pouvoir légal, mais extraordinaire, qu'il a reçu de l'Assemblée et du gouvernement.

Nous sommes, dit-on, un petit ministère, mais nous aurions quelque vanité à voir l'acharnement qui nous attaque. (Très bien! à droite.)

Nous serons remplacés quand nous devrons l'être; et sans établir de comparaison avec personne, nous dirons que jamais on ne trouvera des hommes plus décidés à faire respecter énergiquement les lois et la Constitution. (Très bien! à droite.—Rires à gauche.)

M. BAUDIN monte à la tribune pour signaler différents actes d'arbitraire qui auraient eu lieu dans la 6e division militaire.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. ROUHER, ministre de la justice, demande la mise à l'ordre du jour de demain de la première délibération sur la loi de déportation, dont le rapport est fait depuis plus de deux mois, et qui est présenté depuis plus de cinq mois.

La proposition de M. le garde-des-sceaux est acceptée, contrairement à l'avis de M. Jules Favre qui demande la priorité pour le chemin de fer d'Avignon.

L'amendement de M. Jules Favre, consistant dans le retranchement de 32,000 fr. au chapitre des fonds secrets de l'intérieur, est mis aux voix et rejeté.

La séance est levée à sept heures.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Pays* :

» Notre brave général Changarnier, passant en revue, l'autre mois, la garde républicaine, lui a dit d'une voix ferme et accentuée :

» Vous remplacez la garde municipale ;
» Vous ne ferez pas mieux ;
» Vous ferez aussi bien ;
» Au surplus, cette fois vous serez bien commandés. »

— On lit dans le *Siècle* :

« On parlait aujourd'hui à la Bourse, de la revue passée inopinément hier à Vincennes par le président de la République et de l'arrivée également *inopinée* du général Changarnier, sur le champ de manœuvre. Pendant que le président s'y rendait par les boulevards, le général Changarnier accompagné d'un nombreux état-major, suivait la ligne des quais, et d'après les on-dit, le président aurait été très étonné en voyant celui-ci déboucher sur le polygone de Vincennes ; il s'en serait suivi une légère explication. Mais le général aurait, respectueusement du reste, déclaré au président que sa qualité de commandant en chef de la première division l'obligeait de diriger toute les évolutions militaires qu'il pourrait plaire au président d'ordonner, celui-ci, par suite de l'article 50 de la Constitution, ne pouvant les commander en personne. Pour notre compte, nous n'ajoutons aucune foi à ce bruit. »

— Le *Moniteur* publie le rapport de la commission d'organisation de l'Institut national agronomique de Versailles à M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Suit le tableau d'organisation des différentes chaires : de physique terrestre et de météorologie, — de chimie appliquée à l'agriculture, — de zoologie appliquée à l'agriculture, — de botanique et de physiologie végétale, — de génie rural, — d'économie et de législation rurale, — de sylviculture, — de zootechie, — d'agriculture. La commission émet le vœu que le certificrt d'aptitude comporte la connaissance : de la langue française, — de l'arithmétique jusqu'aux proportions, et l'usage des tables de logarithme inclusivement, — de la géométrie élémentaire, d'après les méthodes les plus simples, — des éléments de la trigonométrie rectiligne nécessaires à la résolution des triangles, — des éléments de dessin linéaire, — des éléments d'histoire naturelle, de physique et de chimie, dans les limites analogues à celles des examens pour le baccalauréat ès-sciences physiques.

Il y aura deux genres d'auditeurs aux cours de l'école : les deux élèves et les auditeurs libres.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce ayant décidé, sur la proposition du conseil de perfectionnement, qu'un cours gratuit de dessin d'ornement, spécialement appliqué à l'industrie, serait fait au Conservatoire, le jeudi de chaque semaine, de neuf heures à midi, le public est prévenu que l'ouverture de ce cours aura lieu le 11 avril courant, à neuf heures du matin.

Pour être admis à le suivre, les élèves devront être âgés de quatorze ans au moins. Ils se feront inscrire sur un registre ouvert chez le concierge du Conservatoire, en indiquant la profession à laquelle ils se destinent.

Les inscriptions seront reçues jusqu'à la fin du mois d'avril.

— Il a été question aujourd'hui dans un bureau de l'Assemblée, sous forme de conversation seulement, du projet de ministère de police tant recommandé par le *Napoléon*. On s'accorde à dire qu'il n'appartient pas au pouvoir exécutif de créer un ministère nouveau, et que l'Assemblée devrait être saisie de cette proposition. — Chaque interlocuteur a émis sa pensée sur cette nouvelle création, on a parlé même du candidat. Si M. Carlier eût entendu l'avis des plus modérés, il engagerait certainement ses amis à ne plus le mettre sur le tapis ; il n'envierait pas une place sur la sellette ministérielle.

— Le 10 janvier dernier, une affiche jaune, intitulée : *Scandale de la loterie*, et signée Victor Boutod, éditeur des almanachs liégeois, fut placardée avec profusion sur les murs de la capitale. Malgré les réclamations auxquelles elle donna lieu de la part de M. Bixio, représentant du peuple, retiré depuis plusieurs années du commerce de la librairie, réclamations insérées dans plusieurs journaux, une seconde affiche, ayant pour titre seulement : *Scandale*, mais conçue dans les mêmes termes, parut le surlendemain. Par suite de cette double publication, M. Bixio se décida à porter plainte en diffamation contre l'auteur et contre MM. Beaulé et Maignant, imprimeurs, comme s'étant rendus complices du même délit.

Victor Bouton a été condamné hier à six mois de prison ; conjointement avec Beaulé et Maignant, à 1 000 fr. d'amende, et tous trois solidairement à 4 000 fr. de dommages intérêts.

— On lit dans le journal d'*Indre et Loire*, feuille de l'ordre :

« Les troupes de l'empereur *Nicolas* sont sur le
» pied de guerre, et, *au premier signal*, elles pour-
» raient se mettre en mouvement. La Russie a l'œil
» ouvert sur le socialisme, afin d'être en mesure de
» le combattre, si jamais il se rendait maître du pou-
» voir à Paris, soit par la force brutale, soit par l'ef-
» fet du suffrage universel. »

Et dans sa correspondance parisienne du 30 mars :

« *Comme toujours*, le général Changarnier a abor-
» dé carrément la question au milieu de son état-
» major qu'il avait réuni un de ces derniers jours.
» Après avoir raconté à ses nombreux officiers les
» tentatives criminelles faites contre la discipline de
» l'armée et après leur avoir indiqué les moyens de
» les réprimer, l'énergique général a terminé, assu-
» re-t-on, en ces termes :
» *Je sais parfaitement ce qui se passe dans les dif-*
» *férents corps de l'armée ; je sais quels sont les sous-*
» *officiers, les officiers, les officiers-supérieurs, et*
» *même les officiers-généraux* qui, à un moment
» d'émeute, sont disposés à méconnaître leurs de-
» voirs et à passer à l'ennemi ; mais je veux aussi
» que ces officiers sachent qu'au premier coup de
» fusil et à la première hésitation, *je les ferai fusil-*
» *ler* à la tête de *mes* troupes ; car en marchant à
» *l'émeute*, je veux être certain que je ne les laisse-
» rais pas derrière moi.
» Ces paroles, qui m'ont été transmise par un
» témoin de cette émouvante scène, ont produit sur
» les officiers qui entouraient le général, une sen-
» sation profonde qui ne s'arrêtera pas là. Il est à
» croire qu'elle feront sérieusement réfléchir ceux
» qui en étaient l'objet. »

OFFENSE AU PRÉSIDENT. Le bruit s'est répandu que le président de la République avait été récemment insulté au faubourg Saint-Antoine. D'après l'*Estafette*, l'insulte se serait bornée à des acclamations nourries en l'honneur de la République.

On sait que tous les ans, aux fêtes de Pâques, il se tient, dans le haut du faubourg Saint-Antoine, un marché au pain d'épices. Lundi, une foule considérable, que l'on portait approximativement à 30 000 individus, encombrait le lieu où se tient ordinairement ce marché.

En revenant de la revue militaire, M. Louis Bonaparte traversa la place de la barrière du Trône et le faubourg Saint-Antoine. A son aspect, les cris de : Vive la République ! éclatèrent avec un ensemble remarquable.

Le président et son entourage parurent vivement impressionnés de cet accueil. Le jeu des physionomies est facile à remarquer dans des circonstances semblables ; aussi remarqua-t-on que les personnages dont se composait le cortège du président témoignèrent une contrariété assez vive, surtout lorsque quelques hommes du peuple, s'approchant même du carrosse présidentiel, appuyèrent la démonstration par ces mots : « Nous ne voulons que la République ! »

THÉATRES. — CONCERTS.

Dimanche prochain, 7 avril, sixième et dernier Concert de l'Union musicale, salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin. On y entendra la 6e symphonie de Mozart (en ré majeur), un air chanté par Mme ***, le concerto (en sol mineur) de Mandelsohn, exécuté par Mme Pleyel, le Chœur des Pirates, de M. Rebe ; une ouverture nouvelle du même auteur ; une scène de Gluck (Orphée aux Enfers), chantée par M. Barbot ; l'ouverture de Coriolan, de Beethowen.

L'orchestre sera dirigé par M. Seghers.

— La magnifique épopée de *Notre-Dame-de-Paris* amène chaque soir 3 000 fr. de recette à l'Ambigu. — Succès légitime et spectacle splendide.

Bourse du 3 avril 1850.

La baisse a fait de nouveaux progrès, et il règne une sorte de découragement parmi les spéculateurs. Un grand nombre d'entre eux s'imaginent qu'après avoir eu une période de hausse qui a fait monter la rente, en quatre ou cinq mois, à des cours exagérés, nous pourrons bien être entrés, depuis quelque temps, dans une période de baisse. Aussi, les capitalistes les plus prudents songent, les uns après les autres, à se mettre en dehors de toute spéculation, et la rente, n'étant plus soutenue par leurs achats, fléchit peu à peu à chaque Bourse.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
89 60	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 40	89 50	89 ..	89 50
89 65	5	fin c.	89 40	89 45	89 ..	89 45
77 50	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 J. sept.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
55 50	3 0/0 J. d.	cpt.	55 40	55 40	55 ..	55 40
55 60	3	fin c.	55 45	55 50	55 ..	55 50
84 15	5 0/0 Piém.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	82 ..
84 25	5	fin c.	84 ..	84 ..	83 75	83 90
2185 ..	Banq. France	cpt.	2170 ..	2175 ..	2170 ..	2170 ..
770 ..	Paris-Orléans.	cpt.	765 ..	765 ..	760 ..	760 ..
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
515 ..	Rouen	cpt.	... ..	... ..	... ..	512 50
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	513 ..
... ..	Havre	cpt.	... ..	... ..	... ..	230 ..
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
380 ..	St-Germain	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	272 75
148 75	Versailles r. g.	cpt.	148 75	148 75	147 50	147 50
187 50	Mars.-Avign.	cpt.	... ..	... ..	... ..	187 50
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
116 25	Bâle	cpt.	116 25	116 25	115 ..	115 ..
... ..	Boulogne	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
433 75	Nord. j. juill.	cpt.	431 25	425 ..	417 50	425 ..
425 ..	360 payés	15 c.	421 25	425 ..	417 50	425 ..
316 25	Centre	cpt.	315 ..	316 25	315 ..	316 25
... ..	Libérés	15 c.	315 ..	316 25	315 ..	315 ..
395 ..	Bordeaux	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
396 25	175 payés	15 c.	... ..	... ..	... ..	[illegible]
238 75	Nantes	cpt.	237 50	237 50	236 25	236 25
237 ..	325 payés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
335 ..	Strasbourg	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	333 75
337 50	325 payés	15 c.	... ..	... ..	... ..	[illegible] 75

VALEURS DIVERSES.

Obligations.	
De la Ville, 4 0/0	1272 50
— Nouvelles	1120 ..
De la Seine, J. juillet.	.... ..
Orléans, 4 0/0, 1847	... ..
— nouvelles, 1849.	... ..
Havre, Jouiss. mars	... ..
— nouvelles	960 ..
Rouen, 4 0/0	... ..
Liste civile	995 ..
Canaux et valeurs diverses.	
Quatre-Canaux	1060 ..

Bons du Trésor	5 0/0
Zinc : V.-Montagne.	.... 0/0
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 1840	96 7/8
— 5 0/0 1842	96 7/8
Espagne : dette activ.	.. 0/0
— dette intér.	29 1/4
Naples. Réc. Rothsc.	92 0/0
Rom. Empr. j. déc.	78 1/4
— Nouv. Empr.	74 1/4
Piémont. Obl. à 4 0/0.	... 0/0
— Obl. nouv 4 0/0.	... 0/0

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 4 avril.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Polyeucte, Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ODÉON. — François le Champi, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — La Dame, la Foire, l'Homme aux souris la Restauration des Stuarts.
VARIÉTÉS. — Chercheuses d'or, Colombine, Croque Poule.
GYMNASE. — Monck, Coup d'Etat, la Tasse cassée.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Embrassons-nous, Papillons.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

ABONNEMENT.

PARIS.
Un an. . . 18 f. »
Six mois. . 9 »
Trois mois. 4 50

DÉPARTEMENTS.
Un an. . . . . . 30 f.
Six mois. 16
Trois mois. . . . 9

LE DRAPEAU DU PEUPLE

JOURNAL QUOTIDIEN

SEUL ORGANE DES PRINCIPES CHRÉTIENS, DÉMOCRATIQUES ET SOCIAUX,

Vient d'être mis en société, au capital de 50,000 fr., par acte authentique passé, le 20 mars 1850, devant Me Trépagne, notaire à Paris. Chaque action est de 100 fr., au porteur ; elle donne droit à 5 pour 100 d'intérêt et à une part proportionnelle dans les bénéfices. Les actions sont, à volonté, remboursables par un nombre d'abonnés équivalent.

ON SOUSCRIT DÈS A PRÉSENT AU BUREAU DU JOURNAL. ENVOYER UN MANDAT DE POSTE OU DE COMMERCE A L'ORDRE DU DIRECTEUR.

BUREAUX : RUE JACOB, 3.

APPRÉCIATION DU DRAPEAU DU PEUPLE

Par la VOIX DU PEUPLE et la TRIBUNE LYONNAISE.

« Le DRAPEAU DU PEUPLE : tel est le titre d'un journal dont nous recevons aujourd'hui le premier numéro, et qui promet à la Démocratie socialiste un nouvel auxiliaire. Qu'il n'espère pas cependant être par elle accueilli sans défiance : des antécédents déplorables, les traditions de plusieurs siècles, des faits récents d'une éclatante signification ont rendu fort difficile la tâche que s'impose le *Drapeau du Peuple*, dont la plupart des articles sont signés par des abbés. On se défie à bon droit des doctrines et des prêtres catholiques, surtout depuis que les unes et les autres ont été représentées, pour ainsi dire, *officiellement*, à l'Assemblée nationale, par les hommes que vous savez ; dans la presse, par des journaux tels que l'*Univers religieux*, la *Voix de la Vérité*, l'*Ami de la Religion*, etc.

» Il est vrai que le *Drapeau du Peuple* se pose en antagoniste déclaré et de ces journaux et de ces hommes ; il est vrai que, dans la question religieuse, il se place avant tout sur le terrain de la liberté et de la discussion, en même temps qu'il déclare le *salaire du clergé contraire au principe démocratique de la liberté de conscience, odieux pour les religions qui le reçoivent et dangereux pour la liberté* ; il est vrai que, dans la question politique, il proclame pour l'avenir, avec la souveraineté de tous et de chacun, la République démocratique et sociale, à l'ombre du drapeau rouge, comme symbole d'unité et de fraternité ; il est vrai que, dans la question sociale, il affirme le droit au travail et à tous les fruits du travail, le droit de propriété qui en résulte, l'abolition de l'usure, c'est-à-dire de l'*intérêt du capital* sous toutes ses formes, le maintien sacré de la famille, la liberté complète de l'association à tous les degrés, etc.

« A ces signes, nous reconnaissons assurément le *Drapeau du Peuple* pour un des nôtres ; nous l'accueillons avec joie dans nos rangs ; mais il n'aura pas fait peu de chose s'il parvient à faire taire la méfiance et à démontrer, comme il s'en flatte, qu'il y a concorde et sympathie entre ces principes et les doctrines du catholicisme. Nous l'attendons à l'œuvre et nous lui souhaitons un heureux succès. »

(*Voix du Peuple.*)

« Un journal quotidien a paru avec cette devise : *Christianisme, Démocratie, Socialisme.*

» Nous ne pouvons qu'applaudir à cette œuvre nouvelle et grandiose ; car la fondation d'un journal religieux et démocrate est un événement dont les suites sont incalculables.

» Disons-le bien haut : à nos yeux, la démocratie n'a de base réelle que par le sentiment religieux. Religion et démocratie sont synonymes.

» Nous n'analyserons pas le programme du *Drapeau du Peuple* ; nous le publierons dans un prochain numéro, non à titre de réclame pour un journal qui n'en a certes pas besoin, mais comme un résumé de doctrine démocratique, comme enseignement, et les lecteurs nous en sauront gré.

» Ses rédacteurs sont de rudes jouteurs que le ciel nous envoie. Que les démocrates suivent l'inspiration de ces hommes d'élite, et le jour où tous, sans exception, comprendront la nécessité du sentiment religieux, à compter de ce jour, la République sera impérissable. *La République est un droit divin* ; nous le prouverons aux plus incrédules. «

(*Tribune lyonnaise.*)

APPEL

AUX DÉMOCRATES.

CITOYENS !

Vous savez ou vous devez pressentir aisément les difficultés qui sont venues assaillir l'œuvre du DRAPEAU DU PEUPLE à sa naissance. Ce journal posant les principes les plus radicaux de la triple question DÉMOCRATIQUE, RELIGIEUSE et SOCIALE, a dû nécessairement attaquer dans leur base tous les abus et soulever contre lui toutes les colères. Elles ne lui ont pas manqué, ces colères, et elles se sont traduites en persécutions de toute nature, en obstacles de toute sorte qu'il a fallu vaincre pour arriver au succès. Et cependant, nous devons le dire, si nous avons subi les effets d'une malveillance et souvent d'une fureur, s'exprimant par des paroles de vague déclamation, nul, jusqu'à ce jour, n'est descendu dans la lutte des doctrines pour contester sérieusement nos principes DÉMOCRATIQUES et SOCIAUX, ou pour signaler une erreur religieuse dans nos écrits. Nous aimons à proclamer ce résultat comme un des motifs qui nous encouragent le plus à persévérer dans notre œuvre.

Enfin, le DRAPEAU DU PEUPLE va poursuivre régulièrement sa publicité. Désormais appuyé sur une SOCIÉTÉ, il groupera autour de lui des sociétaires nombreux et dévoués qui le soutiendront aisément.

A vous donc qui voulez le triomphe complet, pacifique, régulier de la DÉMOCRATIE et du SOCIALISME, *s'appuyant sur les grands principes de la religion*, à vous de venir à notre aide dans cette œuvre immense de progrès et d'avenir !

A vous, qui voulez la conciliation sérieuse de toutes les classes, de tous les partis, de tous les intérêts légitimes, et qui ne comprenez pas cette conciliation en dehors du droit et de la vérité radicale, absolue ; à vous aussi de venir à notre aide, car nous sommes les défenseurs de cette vérité, seule base de la réconciliation universelle !

A vous, qui aimez le peuple, qui vous préoccupez vivement de ses besoins, des droits, de son affranchissement, et qui comprenez ses grandes destinées, à vous de venir également à notre aide, car nous voulons être les amis et les avocats du peuple !

A vous encore, qui comprenez la puissance des croyances religieuses sur les peuples, à vous de venir nous aider à unir ces croyances aux progrès de l'époque, et à faire cesser la guerre aveugle, insensée, que des hommes égarés ou coupables veulent déclarer à la liberté moderne au nom de la pensée religieuse, à vous de venir nous aider à concilier dans l'esprit des masses la DEMOCRATIE, le SOCIALISME et la RELIGION, et à préserver ainsi le monde des convulsions les plus terribles.

A vous tous de venir vous associer à nos efforts en devenant membres de la SOCIETE DU DRAPEAU DU PEUPLE, la souscription d'une ou plusieurs actions, vous faisant observer que votre versement peut n'être qu'une simple avance de fonds, puisque les actions peuvent être remboursées par les abonnements que vous pourriez prendre au journal.

Du reste, le succès de notre publication repose sur toutes les garanties possibles. Expression des doctrines tout à la fois les plus avancées et les plus graves ; accueilli avec une bienveillance marquée par la presse démocratique au milieu de laquelle une place spéciale et vide encore lui est réservée ; appelé par une foule d'esprits éminents qui en sentent la portée, bien venu du peuple qui lui a témoigné sa sympathie de toutes manières et surtout en achetant à 20,000 les numéros parus ; s'appuyant sur une organisation puissante de propagande en province, et, nous osons le dire, sur le dévouement éprouvé de ses rédacteurs et de ses administrateurs, le DRAPEAU DU PEUPLE ne peut périr !

1[re] Année. N° 93. Vendredi 5 Avril 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE ÉCHANGE, ÉLECTION. UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

PARIS. — Trois mois . . . . 6 f. — Six mois . . . . 11 f. — Un an . . . . 20 f.

DÉPARTEMENTS. — Trois mois . . . . 9 f. — Six mois . . . . 17 f. — Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues. Voir les détails à la 4e page.

Bureau, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 AVRIL.

Assemblée nationale.

Conformément au vœu du gouvernement exprimé hier par l'organe de M. Rouher, la loi de déportation a pris la tête de l'ordre du jour, et l'on a commencé aujourd'hui la première délibération. On comprendra que nous ne puissions pas donner cours aux sentiments que nous inspire non-seulement ce projet de loi en lui-même, mais le soin qu'a pris le ministère de le faire mettre en discussion au moment où les esprits sont aigris par une défaite électorale et surexcités par les préparatifs d'une nouvelle lutte solennelle. Nous livrons ce procédé à l'appréciation de tous ceux pour qui l'honnêteté et la modération ne sont pas un masque sous lequel grimacent la haine et la vengeance.

Deux orateurs seulement ont pu prendre la parole dans cette séance, dont la plus grande partie avait été absorbée par le renouvellement du bureau. M. Farconet a fait un excellent discours plein de cœur et plein de raison. « Au lieu de faire des lois de ce genre, a-t-il dit à la majorité, que n'entrez-vous, si peu que ce soit, mais franchement, loyalement dans la voie des réformes ? que ne faites-vous du bon Socialisme, du Socialisme honnête et modéré ? Tandis que nous voyons toutes les monarchies qui nous entourent adopter et mettre en pratique des idées dont la seule proposition provoque ici vos anathèmes, là les chemins de fer par l'Etat, ici l'impôt progressif, ailleurs l'éducation gratuite et obligatoire, nous, en République, nous en sommes réduits à cette désespérante dissertation qu'on nous a distribuée l'autre jour sous le titre de l'*assistance publique*, belle création qui nous a fait remercier le ciel que les hôpitaux aient été inventés, car certes ils eussent été déclarés impossibles ? »

M. Farconet a parlé avec une excessive modération ; il a cherché franchement à émouvoir et à convaincre ; mais ses efforts ont été perdus.

M. Rodat, rapporteur de la commission, a provoqué de vives approbations sur les bancs de la droite, en récitant une simple paraphrase du rapport imprimé, qui, on le sait, ajoute au projet ministériel la rétroactivité, c'est-à-dire, conclut à la déportation effective des prisonniers actuellement renfermés à Doullens. M. Rodat a fait de Nouka-Hiva une description enchanteresse ; frais ombrages, doux ruisseaux, climat délicieux et salubre, sol fertile, etc. C'était vraiment à donner envie de faire un complot pour y aller aux frais de l'Etat.

M. Rodat trouve toute simple et toute naturelle cette exorbitante pénalité qui cumule, pour le premier degré de déportation, l'emprisonnement dans une forteresse avec l'exil à 4,500 lieues de la patrie !

La discussion a été renvoyée à demain. M. Victor Hugo doit, dit-on, prendre la parole contre le projet. Cela nous vaudra sans doute un magnifique discours, mais qui ne modifiera en rien les dispositions de la majorité.

M. Rouher a présenté aujourd'hui un projet de loi relatif à la réforme hypothécaire. Il a été suivi à la tribune par M. Fould, qui a déposé le budget des recettes et des dépenses de 1851, et a donné lecture de l'exposé des motifs. Les besoins de la prochaine élection font que, dans ce moment-ci, tout va pour le mieux sous le meilleur des ministères possibles. La confiance renaît, la prospérité recommence à croître, grâce au calme et à la tranquillité dont jouit le pays, etc. Tout cela ressemble peu aux exposés de motifs des nouvelles lois relatives à la presse et aux réunions électorales. Le nouveau budget des dépenses n'est porté qu'à 1,283 millions. Nous attendons la suite.

Elections.

Le *Moniteur* publie ce matin les ordonnances qui appellent pour le 28 avril, les collèges électoraux de la Seine et de Saône-et-Loire, à élire : ceux de la Seine, un représentant en remplacement de M. Vidal qui a opté pour le Bas-Rhin, et ceux de Saône-et-Loire, à recommencer les opérations électorales annulées par l'Assemblée.

Art. 2. Les maires des communes où, conformément au troisième paragraphe de l'art. 23 de la loi du 15 mars 1849, il y a lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée le 31 mars 1850, publieront, cinq jours avant celui de la réunion des électeurs, un tableau comprenant lesdites modifications.

Art. 3. Les électeurs militaires et marins en activité de service seront convoqués selon le mode prescrit par l'article 62 de la loi du 15 mars, de telle sorte que le résultat de leurs opérations puisse parvenir, le 1er mai prochain, au plus tard, au préfet du département.

La commission formée pour examiner le projet de loi tendant à supprimer les clubs ou les réunions électorales, a reçu du gouvernement les documents d'après lesquels elle prétend établir la nécessité de la mesure.

On pense que le rapport sera déposé dans le courant de la semaine prochaine.

La commission de la presse entendra demain les délégués des journaux des départements. Elle prendra une résolution définitive et hâtera son travail de manière à déposer son rapport jeudi prochain.

D'après les bruits qui circulaient aujourd'hui dans les couloirs, l'Elysée voudrait mettre à exécution le projet annoncé dans le *Napoléon* de dimanche dernier, relatif à la création d'un ministère de la police. Le projet de loi qui autoriserait cette contrefaçon d'une institution de l'empire, serait présenté dans un bref délai à la sanction de l'Assemblée, avec demande d'urgence.

Un seul point arrête encore le cabinet, et ce point est grave. On ne sait pas sur quel candidat fixer un choix définitif. Il avait été question de M. Victor Foucher, mais il a été rejeté comme trop modéré. M. Péril a été écarté pour le même motif. Reste M. Carlier. Malgré le discours de M. Jules Favre, ou plutôt à cause de ce discours, il est probable que le préfet de police sera investi d'un portefeuille, et viendra siéger dans l'Assemblée aux bancs du *ministère*, s'il plaît à la majorité de lui en octroyer la permission. (*Estafette.*)

Le Rêve de la Réaction.

Les honnêtes et modérés se sentent perdus si le calme persiste. Ils caressent en ce moment deux projets dont le succès pourrait, pour quelque temps, rétablir leur crédit en France et en Europe :

Une émeute à Paris, qui, comprimée par le gouvernement, rallierait autour de lui tous les peureux ;

Une guerre contre l'Allemagne, qui rendrait le même service aux monarchies et aristocraties de l'Europe, en rapprochant de leurs souverains les peuples, effrayés des allures conquérantes de la France.

Le premier de ces vœux, celui d'une émeute à Paris, est dans la bouche de tous les réactionnaires.

Le second se trouve formulé dans la correspondance suivante, datée de Berlin, 2 avril, et publiée par plusieurs journaux :

Dans les cercles politiques, il est question d'une conversation intéressante que M. de Persigny aurait eue avec l'ambassadeur autrichien.

Dans un entretien sur les complications intérieures de la France, M. de Persigny aurait émis franchement l'opinion que dans l'état actuel des choses il ne voyait plus d'autre salut pour la France que dans une guerre étrangère, laissant entrevoir en même temps que les provinces rhénanes devraient dédommager éventuellement la France. M. de Prokesch lui aurait répondu qu'il se méprenait fort sur les dispositions des gouvernements allemands, et qu'il n'y avait pas de moyen plus sûr que celui-là pour rétablir l'accord intérieur de l'Allemagne, et d'unir tous ces gouvernements contre l'ennemi commun pour la défense de l'intégrité de son territoire. »

Ces moyens ne sont rien moins qu'infaillibles. Les amis de Louis-Philippe disaient le 23 février en se frottant les mains : nous aurons une journée. On sait ce qui arriva le lendemain.

Il n'y aurait rien d'impossible à ce que les démocrates allemands, c'est-à-dire la grande majorité de ceux qui avoisinent la France, accueillissent nos soldats en amis et prissent parti pour eux contre leurs souverains détestés.

Mais ni l'un ni l'autre de ces souhaits ne se réalisera. Le peuple de Paris ne fera pas d'émeute, sûr qu'il est de vaincre par le scrutin ; la France ne permettra pas que, sous un prétexte à trouver, on s'attaque à une nation amie comme l'Allemagne.

La réaction est perdue, quoi qu'elle fasse ; mais il ne faut pas que les démocrates lui fournissent l'occasion de tomber dans le sang ni même dans la boue ; il faut qu'elle s'évanouisse au milieu des sifflets.

Il y a un moyen bien simple d'en arriver là ; c'est de la laisser faire tout ce qui pourra lui plaire.

Son passé depuis le 10 décembre nous répond de l'avenir.

On entend aujourd'hui par *état de siége* l'arbitraire le plus absolu, la confiscation de toutes les libertés constitutionnelles, et cela pendant un temps illimité, en l'absence de toute guerre étrangère ou civile.

En 1791, au moment où les Prussiens, les Autrichiens et les émigrés investissaient nos frontières, la loi ne voyait dans l'état de siége la suppression d'aucun droit constitutionnel, mais seulement l'attribution temporaire des fonctions civiles aux commandants militaires. Nous lisons dans la loi du 10 juillet 1791, article 10 :

Dans les places de guerre et postes militaires, lorsque ces places et postes seront en *état de siége*, toute l'autorité *dont les officiers civils sont revêtus par la Constitution* pour le maintien de l'ordre et de la police intérieure, passera au commandant militaire, qui l'exercera exclusivement sous sa responsabilité personnelle.

La Liberté de l'Eglise.

Tous les journaux de la réaction attribuent à M. Berryer un triomphe éclatant sur M. Jules Favre dans la question de l'inamovibilité des desservants.

M. Jules Favre avait pourtant de son côté la vérité, la justice ; il est possible que M. Berryer ait eu des gestes plus harmonieux, et dans la voix des cordes plus vibrantes.

Attribuons à M. Berryer la palme de la déclamation, de la pantomime, de la musique ; quant à celle du raisonnement, il est impossible de la lui laisser après avoir lu son discours au *Moniteur*.

M. Jules Favre proteste contre la situation précaire faite à de pauvres desservants, qui sont privés de leur pain, de leur honneur même aussitôt qu'ils manifestent dans leurs actes ou dans leurs opinions la moindre velléité d'indépendance.

Pour repousser une proposition d'une justice aussi manifeste que l'assimilation des desservants aux curés au point de vue de l'inamovibilité, de quel argument M. Berryer s'est-il servi ? A-t-il justifié un arbitraire intolérable, une iniquité monstrueuse ?

Il s'est purement et simplement retranché

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 5 AVRIL 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE (1)

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

VI.

LES SENTENCES D'HYPOTHADÉE.

Une heure ne s'était pas écoulée que maître François ayant changé de barbe, s'étant coiffé d'un chaperon quelque peu gras et remplaçant ses lunettes par un garde-vue de taffetas, vêtu, comme Janotus de Bragmardo, d'un liripipion à l'antique, portant sous le bras un gros et gras in-folio qui plus fort sentait, mais non mieux que roses, arriva chez Violette Deschamps et lui expliqua de son mieux le personnage d'Hypothadée, qu'il allait faire près du vieux Thomas. La confiance s'était déjà établie entre elle et lui, car les âmes au-dessus du vulgaire se comprennent dès qu'elles se rencontrent. La jeune femme expliqua à l'homme d'esprit pourquoi elle se tenait habituellement renfermée, ne parlant à personne, parce que personne ne parlait comme elle. Maître François apprit alors que le pauvre manouvrier Deschamps n'était pas né dans ces belles campagnes de la Touraine, et que son langage et ses manières vulgaires avec les profanes cachaient dans l'intimité de ses entretiens avec sa fille la plus parfaite distinction ; mais qu'il l'avait toujours instruite à ne tenir aucun compte de ce qui était dans le monde, se préoccupant seulement de ce qui devait être. Violette n'en savait pas davantage, et son père avait sans doute un secret qu'il avait emporté en mourant.

— Je crois le deviner, dit maître François ; c'était sans doute un de ces hommes que l'esprit d'avenir tourmente, et qui ont peur d'eux-mêmes. Mais pourquoi, lui qui savait si bien prendre l'apparence des idées communes, ne vous apprenait-il pas à vivre au milieu de ce monde ?

— Il le voulait, dit Violette, mais j'aimais mieux les idées de mon père, et puis il ne croyait sans doute pas mourir si tôt.

— Pauvre digne homme ! murmura maître François, livré aux angoisses de la pensée et aux fatigues du travail, il ne devait pas compter sur la durée de sa chandelle ; il la brûlait par les deux bouts.

Chemin faisant pour la métairie de la Devinière, maître François aussi se confiait à Violette, et lui parlait de ses projets pour l'avenir. Il n'avait qu'un but, la liberté de sa conscience ; qu'un espoir, l'indépendance de sa pensée. Il espérait parvenir, à force d'adresse, à l'impunité de l'intelligence et du talent. Violette était vivement émue et pressait doucement son enfant contre sa poitrine ; car on peut bien avoir supposé déjà que le marmot n'avait pas été laissé seul dans la cabane.

— D'ailleurs, disait maître François, je veux lui donner le baptême. Nous trouverons pour lui sans doute un parrain à la Devinière. Je veux porter bonheur à ce que vous aimez le mieux.

En arrivant chez le vieux Rabelais, maître François, devenu le docteur Hypothadée, donna à sa voix une lenteur solennelle et un accent un peu nazillard qui le déguisaient parfaitement, et l'empêchaient de ressembler en rien à celle du médecin Alcofribas.

Si l'on me demande où il avait pris ces divers déguisements, je répondrai que frère Jean les avait empruntés, moyennant une pistole, chez un fripier de Chinon, et les avait portés lui-même secrètement au logis de la Cave-Peinte, dans la chambre de maître François.

Le révérend père Hypothadée fut donc reçu par frère Jean, qui le conduisit à la chambre du malade ; quant à Violette, on la fit asseoir dans une chambre du rez-de-chaussée, en attendant que le vieux Thomas voulût la voir. Le métayer Guillaume ne comprenait rien à tout cela, et se demandait si on allait remettre son propriétaire en nourrice. Toutefois, il ne disait rien, pensant que tout se faisait d'accord avec les moines de Seuillé, puisque frère Jean des Entommeures semblait diriger toute l'affaire, il prenait donc tout en patience, et profitait de l'ordre qu'il avait reçu d'exhiber du vin de la cave et de remplir les flacons du meilleur, pour goûter un peu si le piot se conservait bien et ne sentait pas le moisi.

Pendant l'absence un peu longue de maître François, frère Jean avait égayé les esprits du vieux goutteux en lui racontant des histoires à rire. Il lui avait dit, entre autres, celle de ce paysan qui fut médecin malgré lui, et qui guérit la fille du roi rien qu'en se grattant le haut des jambes devant un feu clair, puis rassembla tous les malades de la ville et leur fit crier à tous qu'ils étaient guéris, rien qu'en leur proposant de brûler le plus malade d'entre eux, et de mettre sa cendre en tisane pour la guérison des autres. Le vieux Thomas riait à gorge déployée, car l'accès de goutte était passé ; et l'assurance du docteur, qui avait promis de le rajeunir, l'aspect nouveau de sa vieille chambre, le grand air ivre de soleil et tout parfumé des senteurs de la belle saison, le souvenir de son jeune temps, et je ne sais quelle envie, dont le vieillard s'étonnait lui-même, de secouer l'ennui qu'avaient appesanti sur sa tête embéguinée les capucinades de frère Pelosse, tout cela regaillardissait le bonhomme, et, comme rien n'est meilleur pour les goutteux que de se distraire et de rire, comme la maladie de vieillesse s'aggrave toujours par le chagrin, il s'ensuivait naturellement que l'ordonnance de Rondibilis opérait déjà des merveilles.

Dieu nous protège, frère Jean, mon grand ami, dit l'ex-apothicaire, en essuyant au coin de son œil une larme de gaieté ; je vois bien maintenant que le docteur, votre ami, est un grand homme, et qu'il ne guérit pas ses malades par des balivernes ; je crois que les bons pères de Seuillé ne vendangeront pas encore cette année dans le clos de la Devinière. Buvez à ma santé, mon bon frère ; si j'osais, j'en boirais une goutte : mais, à propos de goutte, je ne veux pas fâcher la mienne. Elle passera, mon gros ami, elle passera, notre père en Dieu, et alors nous ferons chère-lie ! frère Macé n'en aura rien. Mais voilà bien longtemps que le docteur Alcofribas tarde à

(1) Voir les numéros des 15, 16, 19, 20, 22, 26, 27, 28 et 4 mars.

dans la *liberté de l'Eglise.*

Il faut que le mot de liberté soit bien puissant sur le cœur de l'homme pour que toutes les théories du despotisme cherchent à se parer de ce nom sacré en l'usurpant.

On sait ce que signifie *liberté d'enseignement* pour M. de Montalembert : démolition de l'Université, révocation arbitraire des instituteurs, privation pour ces malheureux du droit au travail, règne des jésuites. La *Liberté* revendiquée par M. Berryer, au nom de l'Eglise catholique, est de même nature.

La liberté de l'Eglise, ce serait le droit de ne reconnaître aucune liberté, de frapper sans en rendre compte à personne, pas même à la victime, de pauvres prêtres qui ont sacrifié tout autre avenir au service des autels; la liberté, ce serait le droit d'oppression sans contrôle et sans limite.

Combien de fois le mot de liberté n'a-t-il pas été profané de la même manière?

Quand des hommes généreux dénonçaient les horreurs commises sur les esclaves nègres, les détentions arbitraires, les flagellations, les quatre-piquets, est-ce que les souteneurs de l'esclavage ne répondaient pas : *Respectez la liberté du maître?*

Quand les Socialistes parlent du salaire insuffisant pour alimenter l'ouvrier et sa famille, quand ils montrent dans la mansarde ou dans la cave destinée aux travailleurs, l'enfant usé avant l'âge, la femme souvent poussée à se vendre elle-même; quand ils réclament la participation du travail aux bénéfices du capital, est-ce qu'on ne leur dit pas : *Respectez la liberté de l'industrie !*

Lorsque le peuple romain, après s'être délivré du vieil arbitraire sacerdotal par un élan unanime, par la plus légitime des révolutions modernes, eût été remis violemment et perfidement sous le joug par les armes françaises, lorsque des voix nombreuses s'élevèrent pour réclamer au moins quelques garanties, quelques institutions libérales en faveur de ce peuple qui avait doublement conquis son émancipation par ses votes et par son sang, que répondirent les absolutistes? *Respectez la liberté du souverain pontife!*

Il est impossible au parti, ou plutôt aux partis coalisés dont M. Berryer est l'organe, d'employer le mot de liberté, si ce n'est pour farder le despotisme. Voilà ce que le monarchisme a toujours fait, ce qu'il fera toujours.

S'il est vrai que toute liberté, que toute concession à l'esprit nouveau soit incompatible avec les lois constitutives de l'Eglise, M. Berryer devait compléter cette idée, et conclure qu'un corps incompatible avec la démocratie moderne, ne saurait être plus longtemps alimenté par une République démocratique.

M. Jules Favre demandait qu'on fît quelques pas sur la route du progrès. M. Berryer ne pouvait le devancer qu'en allant au but, et en proposant la suppression du budget des cultes.

SUPPRESSION DU BUDGET DES CULTES.

A propos de la réforme de détail soumise à l'Assemblée par M. Jules Favre, qui demandait récemment l'inamovibilité des desservants, la *Presse* indique au législateur, dans les termes qu'on va lire, la véritable solution définitive des questions relatives au catholicisme :

Le principe démocratique n'est point d'organiser la position financière de tel ou tel prêtre, d'augmenter ou de diminuer le traitement des curés ou des évêques; c'est de déclarer que le traitement et le budget sont supprimés pour tous et à tous les degrés de la hiérarchie.

Le principe démocratique, en un mot, c'est de proclamer la séparation complète et définitive de l'Eglise et de l'Etat, autrement la liberté absolue de conscience et des cultes.

Que la religion soit mise au rang des systèmes scientifiques, philosophiques, socialistes, et le prêtre sera obligé de s'unir aux libéraux, aux démocrates, aux socialistes, pour revendiquer et défendre toutes les libertés publiques, toutes les libertés du citoyen.

Nous ne nous faisons pas illusion, le budget des cultes à notre époque est un budget anormal. Il n'est plus dans les conditions qui lui permettent de vivre. Il est un obstacle au progrès religieux, politique et social, car il est le pivot d'une foule d'institutions qui sont hostiles et antipathiques au progrès. Nous croyons apercevoir le [illegible] qui doit l'emporter.

Eh bien! ne serait-il pas temps de préparer les voies à cette réforme, et par suite à une transformation politico-religieuse?

Rappelons-nous que ce qui n'est pas résolu à l'avance et à temps par la discussion, l'est toujours ensuite et trop tard par la violence.

C'est parce que les réformes se font toujours attendre que les révolutions ne finissent jamais.

On lit dans la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* :

Une mesure, qui se rattache à la fois aux préoccupations dont je vous ai parlé et à l'élection qui doit avoir lieu, était aujourd'hui, à l'Assemblée, l'objet de toutes les préoccupations : c'est la razzia qui doit se faire sur les repris de justice, les gens non domiciliés ou sans moyen d'existence avoué, les étrangers dont la position peut ne pas sembler régulière, et l'on évaluait, mais d'une manière exagérée, à vingt mille le nombre de ces éliminations. Les troupes seront consignées pour le jour où aura lieu l'expédition, tout à fait inopinée.

Le correspondant de l'*Indépendance belge* nous paraît bien informé, car la *Patrie* de ce matin nous annonce en ces termes le commencement d'excursion de la razzia des prétendus repris de justice :

Le gouvernement s'est décidé à faire exécuter les règlements de police relatifs aux gens sans aveu ou sans domicile qui surabondent à Paris. Dans la journée d'hier, quinze cents individus appartenant à cette catégorie ont été expulsés. La *Patrie* espère que ces épurations nécessaires ne s'arrêteront pas là.

Congrès central de l'agriculture.

La session de 1850 du Congrès central de l'Agriculture vient d'être close après une durée de douze jours.

Cette réunion annuelle n'a rien d'officiel. Elle se compose de délégués nommés par les différens comices agricoles, soit sur des offres volontaires, soit d'après des inspirations de coteries agricoles ou politiques; elle ne peut donc avoir la prétention de représenter sincèrement les intérêts de l'agriculture en France. Toujours est-il que renfermant dans son sein beaucoup de nos célébrités agronomiques et un bon nombre de grands propriétaires fonciers, elle forme une réunion dont l'importance ne saurait être contestée. Sa mission est d'exprimer des vœux, de formuler des demandes dans l'intérêt de l'agriculture, et d'agir par là sur l'opinion et sur les pouvoirs publics. Il manque à cette assemblée un élément indispensable, sans la présence et l'assentiment duquel toutes les délibérations et décisions ne peuvent avoir le caractère de sincérité désirable. Nous voulons parler du fermier, du petit cultivateur, du véritable travailleur agricole qui n'étaient nullement représentés à ce congrès. Il est fort à souhaiter que cet élément soit admis dans les assemblées futures, en proportion convenable; mais pour cela, il faudrait régulariser le mode d'élection; il faudrait aussi que les comices pussent indemniser les délégués petits cultivateurs dont pas un ne pourrait supporter de sa bourse les frais de voyage à Paris, de séjour et de retour.

Tel qu'il est aujourd'hui, ce congrès ne représente, dans sa majorité, que la puissante coterie des grands propriétaires du sol. Aussi l'esprit dominant y est-il franchement et foncièrement réactionnaire; et la peur du Socialisme, ce cauchemar qui rend aveugles et furieux la plupart des possesseurs de terres, de maisons et de capitaux, a-t-elle régné souverainement pendant cette session.

M. Dupin aîné en a fait l'inauguration par un discours qu'il n'a pu s'empêcher d'humecter de ses larmes, au moment où il retraçait la désolation et l'abomination du Socialisme envahissant le cœur de la France. — Il est dur, en effet, pour un champion émérite du vieux libéralisme, après avoir, pendant quarante années, déclamé contre le trône et l'autel les traits les plus acérés de son éloquence taquine, [illegible] de voir qu'au dessus des ruines des royautés écroulées, des croyances détruites, et malgré tous les efforts de cette bourgeoisie dont on croyait avoir incontestablement assuré la domination, s'élève jeune, ardent et vivace, le Socialisme, bientôt vainqueur.

Les questions portées au programme de cette année étaient du plus haut intérêt. Voici l'énumération des principales : *Morcellement de la propriété. Déboisement des forêts et des terres incultes. Reboisement. Assainissement des terres humides. Irrigations. Industries qui peuvent venir en aide à l'agriculture. Réserves des céréales. Organisation de la police rurale : gardes champêtres et cantonniers. Production de la viande. Crédit foncier. Education agricole.*

Chacune des questions de ce vaste programme a donné lieu à un débat animé. Les séances se tenaient au Luxembourg, dans l'ancienne chambre des pairs. Malgré l'appareil et la solennité de cette tribune, les orateurs n'ont pas manqué aux discussions, et plusieurs ont fait preuve d'un véritable talent. — Mais il ne pouvait résulter de ces débats autre chose que des solutions mesquines et impuissantes, entachées de l'esprit exclusif et égoïste du propriétaire foncier. Tous ces hommes sont sincères et pleins de bonne volonté, sans doute; mais l'intérêt particulier les domine; la peur présente et future du Socialisme les aveugle, et, privés des lumières de la science sociale et du sentiment de la solidarité générale, ils se laissent entraîner à des résolutions incohérentes et confuses. — Toujours la même manie de réglementer, légiférer, d'entasser prescriptions sur prescriptions, lois sur lois, codes sur codes, cahos sur confusion. — Toujours des intérêts particuliers en hostilité évidente avec l'intérêt général. Aucune grande vue d'ensemble, et, malgré quelques bonnes tendances et d'honorables mais impuissantes velléités, aucune concentration, aucune condensation de vues et d'actions. — Toujours du gaspillage et de l'éparpillement de forces! Partant, toujours lutte et misère!...

Pour nous, disciples de Fourier, toutes ces questions qui se croisaient et se heurtaient dans le sein du congrès, si épineuses et si inconciliables aux yeux de ses membres, nous apparaissaient d'une solution simple, facile et généreuse pour tous, en nous plaçant au point supérieur de l'association intégrale dans la commune et de la solidarité générale.

Où trouver, en effet, autre part que dans la commune associée, une solution meilleure et plus conciliante de toutes les questions dont nous avons fait plus haut l'énumération, et dont l'examen constituait la tâche de cette session du congrès central de l'agriculture? — N'est-ce pas la commune associée qui peut seule mettre un terme à ce déplorable morcellement du sol, source de contestations et de procès sans fin, de pertes immenses?

Là point de haies, de clôtures, d'entraves de toutes sortes. Le terrain est exploité, non plus suivant des caprices et des divisions infinies et arbitraires, mais avec ensemble, suivant les convenances naturelles. La montagne, la colline, la plaine, la vallée reçoivent les plantes, les cultures, les soins appropriés. Où trouver autre part plus d'intelligence, de zèle, de facilité pour les irrigations, les assainissements, les reboisements, les défrichements, lorsque l'égoïsme particulier, aveugle et obstiné, ne vient plus, la loi à la main, s'interposer à chaque tentative? Où trouver, autre part que dans la commune associée, la police rurale plus facile et plus efficace, quand tous les intérêts, unis et combinés, ne laissent plus le champ libre au voleur effronté, au maraudeur nocturne, aux empiètements et dégradations de tous genres?

Quelle commune peut mieux et plus aisément assurer l'établissement et l'entretien de ses routes, préparer et former des réserves de céréales, adopter les industries qui doivent servir de complément à ses cultures, donner de plus solides garanties au crédit qui doit servir à féconder et à développer sa richesse agricole et industrielle; quelle commune enfin peut mieux veiller à la moralité et à l'instruction pratique de sa jeune population?

Voilà ce que le congrès n'a pas vu ou n'a pas permis de voir, et surtout voilà ce qu'il n'eût pas permis de discuter; car l'assemblée de cette année s'est montrée bien moins tolérante sous la République que les assemblées de 1846 et 1847 sous la monarchie, alors que nos amis pouvaient exposer, au milieu de l'attention et de l'approbation générales, quelques-unes des solutions de la science sociale sur les problèmes en discussion. Mais aujourd'hui, malheur à l'utopiste qui eût osé aborder franchement et sur toutes ses faces cette large et féconde question de la commune associée; il eût bien vite été ramené au terre à terre de la vérité... de la réalité... de la possibilité... de la praticabilité... par les grands économistes, légistes et agronomes qui ont présidé l'assemblée, et dont pas un ne saurait penser sans effroi à quel degré déplorable d'avilissement et de barbarie serait réduite cette pauvre France si elle n'avait plus le bonheur de les avoir pour conseils, pour guides, pour représentants, pour présidents de ses assemblées délibérantes, etc.

Dans une des premières séances de la session qui vient de finir, la question du morcellement était sur le tapis. Bien des remèdes confus et contradictoires étaient exposés, et on avait peine à s'entendre. Un membre du congrès, M. Aristide Dumont, monte à la tribune et s'avise de proposer l'association entre cultivateurs d'une même commune comme remède à l'extrême division parcellaire du sol. Il fallait voir comme les gros bonnets de l'économisme et de la culture se prirent à sourire de pitié à cette utopique fantaisie de l'orateur; et M. Dupin aîné, assis presqu'à nos côtés, disait à ses voisins en haussant les épaules : « Nous y voilà! le phalanstère! »

Oui, monsieur, le phalanstère, ou la commune associée, si vous aimez mieux; car c'est tout un. Là seulement se trouvent la vérité, la réalité, la possibilité, la praticabilité, toutes ces choses dont vous êtes un si grand apôtre. L'utopie, c'est de croire à la persistance du cahos actuel, à la perpétuité de la misère, du chacun chez soi, chacun pour soi, tous contre un, un contre tous. L'utopie, c'est de soutenir et de patroner comme les plus énergiques stimulants du progrès social, cette concurrence effrénée, cette divergence et cette hostilité de vues, d'idées, d'intérêts, d'action et de forces qui, pour nous socialistes, sont la source des procès, des haines, des luttes, des crimes, de toutes les misères sans nombre qui se répandent sur la surface de la terre. Là est l'utopie, la dangereuse et fatale utopie qui fascine et aveugle les classes privilégiées, et qui leur fait rejeter avec haine et mépris le problème de l'association intégrale dans la commune.

Il faudra bien cependant en venir là. Le temps marche; et l'idée sociale, que ce siècle est chargé de faire prévaloir et de réaliser, se propage et s'infiltre dans les masses. Ce ne sont ni les conciliabules, ni les congrès de tous les intéressés de la vieille exploitation sociale qui pourront arré-

---

revenir; n'aurait-il plus trouvé à Chinon le révérend Hypothadée?

— Je crois plutôt qu'il est fatigué, et qu'il se repose : voilà bien du chemin qu'il fait aujourd'hui. Ou bien, peut-être, il aura été arrêté à Chinon par quelque autre goutteux de bon aloi. Il faut bien partager avec ses frères les ressources que Dieu nous envoie, et vous êtes trop bon chrétien pour vouloir du soulagement pour vous seul. Mais je crois que le voici; ne bougez, je vais lui ouvrir.

Un moment après, frère Jean introduisait Hypothadée.

— Que la paix soit dans cette maison, dit en entrant le théologien, d'une voix grave et lente; je viens de la part de mon docte confrère le docteur Rondibilis Alcofribas, qui est resté à Chinon pour soigner le maître de l'auberge de la Lamproie, atteint soudainement d'apoplexie.

— Quoi! dit le vieux Thomas, mon neveu! le malheureux est-il en danger? Voilà pourtant la suite de son inconduite. Le docteur le croit-il en danger?... J'avais bien prévu que tout cela finirait mal. Allons! je n'aurai plus besoin de le déshériter, et s'il en meurt je lui pardonne.

— Puisse le bon Dieu, notre Seigneur, ne point vous pardonner vos péchés à une si dure condition, dit en saluant Hypothadée.

— Monsieur notre maître, reprit le bonhomme Rabelais, je vous ai fait mander pour que vous me tiriez de toute perplexité d'esprit, afin que la nature opère sans obstacle pour ma guérison, selon le bon vouloir de notre docteur Rondibilis. Et d'abord, dites-moi si vous ne pensez pas que du bien amassé pendant toute la vie d'un homme lui soit une lourde charge à sa mort?

— La mort nous décharge de tout, excepté de nos mauvaises actions et de nos mérites.

— Hélas! mon père, c'est précisément cela qui m'effraie. Quand je mourrai, j'aurai été riche, et notre Seigneur a crié : Malheur aux riches! C'est pourquoi je pensais à me dépouiller de tout avant de mourir, afin de sauver ma pauvre âme par la vertu de pauvreté.

— Lisez saint Paul, il vous dira que la pauvreté volontaire n'est rien sans la charité qui la vivifie.

— C'est bien pour cela que j'ai résolu de faire la charité de tous mes biens aux pauvres moines de Seuillé.

— Voilà une charité qui me semble peu charitable.

— Pourquoi donc?

— Vous voulez vous sauver par la pauvreté en risquant de perdre les bons moines par la richesse.

— Mais, que voulez-vous que je fasse? Je ne veux plus entendre parler de mon vaurien de fils, et j'ai un neveu qui est un mauvais drôle; l'enrichir serait mettre l'argent du bon Dieu dans l'escarcelle du diable.

— L'argent du bon Dieu, dites-vous! Oh! oh! qu'est ceci? Ne savez-vous pas comment Notre-Seigneur appelle le dieu de l'argent? il le nomme *Mammona*, et en fait le dieu de l'iniquité. Je ne connais, pour moi, d'autre argent du bon Dieu que les trente deniers au prix desquels on le vendit, et qui servirent ensuite à ouvrir l'auberge de la mort; c'est Haceldama, le champ du sang, la sépulture des étrangers.

Que dites-vous donc à votre tour, mon père? Quoi! l'argent appartient au diable! Mais n'est-ce pas l'argent qui paie la pompe des églises et les sacrements qu'on y donne? car s'il est défendu de vendre les sacrements, on les donne gratuitement à ceux qui font volontairement quelque aumône à la sainte Eglise. Or, afin que les fidèles ne soient pas embarrassés, les tarifs sont fixés d'avance, et tout se fait pour la gloire de Dieu.

— Je n'en disconviens pas; car, en ma qualité de théologien ordinaire du pape, je suis avant tout l'enfant soumis de l'Eglise. Judas a été un grand criminel de vendre son Maître, parce que l'Eglise infaillible n'avait pas encore autorisé ce commerce. Il exerçait sans lettre-patente. D'ailleurs, maintenant, comme vous dites, on ne vend plus Jésus-Christ, on le donne pour de l'argent, et c'est bien différent; et puis, à cet échange tout généreux, c'est la sainte Eglise qui perd, puisque l'argent n'est que fumier du diable, pour lequel elle nous donne le bon Dieu et toutes ses grâces.

Vous dites bien, maître Hypothadée; oh! que vous dites bien! Partant, vais-je donner certainement tout mon argent aux bons moines, puisque l'argent n'est que fumier de Satanas : la question n'était que de savoir si, pour mon salut, volontiers ils se feraient les palefreniers du diable. Frère Macé m'a déjà rassuré sur ce point.

— Voyez la charité du saint homme! Mais ne craignez-vous pas d'en abuser, messire Thomas? Est-il charitable, encore une fois, de mettre son prochain en péril? N'avez-vous pas peur que cet argent ne pèse sur la conscience du frère Macé?

— Oh! tant s'en faut; qu'au contraire il acceptera volontiers pour son couvent, non-seulement tout mon argent comptant, mais encore la Devinière et jusqu'au revenu de l'auberge de la Lamproie; il assure que plus le couvent devient riche de biens, plus les frères sont pauvres d'esprit, et que c'est là réellement ce que le Sauveur recommande.

Frère Macé est, à ce que je vois, un connaisseur en fait de pauvretés d'esprit. Il aime mieux que les moines se grisent que de penser à mal, et il tire merveilleusement la conclusion de l'argument *qui bene bibit bene dormit.* Revenons à votre neveu : le voilà donc bel et bien déshérité?

— Et c'est juste, n'est-ce pas? un ivrogne!

— Un débauché!

— Oui, qui séduit les petites filles.

— Et qui ne les épouse pas.

— Ah bien, oui! il ne lui manquerait plus que de vouloir les épouser.

— Il ne lui manquerait que cela pour être excusable, n'est-ce pas? En effet, le mariage répare l'offense faite à Dieu et aux parents.

— Des parents! ah bien, oui! la donzelle n'en a pas; c'est une orpheline.

— A laquelle vous avez servi de père; on m'a raconté cette histoire. Mais est-il bien vrai que vous ne l'ayez jamais vue?

— Qui?

— La petite Violette Deschamps.

— Je l'ai vue toute petite, et je ne croyais pas alors qu'elle grandirait pour me faire tout ce chagrin! Depuis, elle n'est pas venue une seule fois à Chinon ni à la Devinière; mon fripon de neveu se chargeait de m'en donner des nouvelles, mais il me cachait bien celles qui le concernaient, le paillard! Bref, ils m'ont bien trompé, les sournois.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

ter l'essor des espoirs heureux que Dieu et la science ont fait naître dans ce siècle. Que peuvent, en effet, contre la force et le droit toutes ces voix impuissantes et désolées, qui n'ont de clameurs et de cris que pour les regrets, et pas une acclamation pour l'espérance !

Le règne de l'antique malédiction va finir. Les populations ont à jamais répudié comme impie la croyance à la féodalité, à la perpétuité de la misère qu'on leur avait faussement imposée au nom du ciel. Elles acceptent avec ardeur la foi nouvelle qui proclame l'universalité et la bonté de la Providence, le droit pour tous au bien-être et au bonheur, même en ce monde. Partout, sur la terre, se prêche et s'organise une immense et sainte croisade contre l'erreur et la misère, au cri, béni cette fois, de « *Dieu le veut !* »

Nous, qui des premiers avons élevé la bannière de l'affranchissement social, nous qui, par les voies pacifiques de l'étude et de la science, avons aplani la route et montré le but, nous continuerons à marcher du même pas, sans rancune comme sans violence, mais avec plus de confiance encore, vers l'avenir. Là est la force, la justice, la gloire ; là aussi est le bonheur !

Voici le projet de loi formulé ce matin par l'*Assemblée nationale* pour en finir légalement avec le suffrage universel :

Art. 1er. Conformément à l'article 25 de la constitution, le suffrage reste direct et universel.

Art. 2. Conformément à l'article 27 de la constitution, sont privés de la faculté d'être élus ou électeurs :

1° Tous ceux qui ne résident pas dans la commune depuis un an ;

2° Tous ceux qui ne justifient pas d'appartenir par le travail à une industrie, à la culture, à un atelier, ou enfin à une parcelle de propriété ;

3° Tous ceux qui ont subi un jugement criminel ou correctionnel en matière ordinaire ou politique ;

4° Les individus graciés repris dans une nouvelle émeute ;

5° Tous ceux qui feront partie des clubs ou sociétés secrètes.

Art. 3. L'élection a lieu dans chaque commune.

Art. 4. Le scrutin secret est maintenu; toutefois, tout bulletin imprimé est nul ; l'électeur qui ne sait pas écrire doit s'adresser au bureau et faire écrire son vote.

Art. 5. Les listes électorales doivent être dressées deux mois avant l'élection.

Art. 6. Le préfet, de concert avec le président du tribunal, le juge de paix et le maire, désignent un conseil de révision pour épurer les listes.

Art. 7. Le procureur de la République, le préfet, le sous-préfet et le maire, peuvent éliminer les électeurs incapables ; leur décision sera exécutoire provisoirement, sauf le recours légal devant les tribunaux.

DISPOSITION SPÉCIALE.

A Paris, le procureur-général, le procureur de la République et le préfet de police sont chargés de l'épuration des listes.

Dans les chefs-lieux de département, le préfet et le procureur de la République ont les mêmes attributions.

On lit dans le *Moniteur* :

Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, a fait saisir aujourd'hui le journal mensuel la *Voix de Dieu et du Peuple sensé* (numéro d'avril 1850), à raison d'un article de ce journal, intitulé : *A bas la République !*

Le sieur Fleury, gérant du journal, est inculpé du délit d'attaque contre les institutions républicaines et la Constitution.

Cette poursuite a lieu de nous étonner ; jusqu'ici on n'avait encore poursuivi pour attaques à la République que des journaux républicains. Il faut espérer que l'avocat-général trouvera des circonstances atténuantes dans le royalisme bien prononcé du journal, et demandera qu'il en soit quitte pour une semonce.

A moins cependant que l'article : *A bas la République !* n'ait été un prétexte, comme semblent l'insinuer quelques journaux, et que la véritable cause de la saisie ne fût une insinuation glissée dans les lignes suivantes, extraites de la susdite *Voix de Dieu* :

LE PREMIER SUFFRAGE UNIVERSEL.

Ponce-Pilate était faible de caractère et il manquait d'expérience, ainsi que les faits se chargèrent de le prouver. Cette mollesse et cette inexpérience firent que, cédant à la pression des émeutiers de Jérusalem, *il institua le suffrage universel*, dans l'espoir de sauver un innocent, qu'il n'osait protéger ouvertement.

Ce premier usage authentique du vote de tous eut pour objet de choisir, entre notre Seigneur Jésus et le larron Barrabas, lequel échapperait au supplice.

Le peuple, souverain un jour, élut le voleur Barrabas, le gracia et le rendit à la société.

Ponce-Pilate, stupéfait du résultat du vote, se lava les mains.

Le suffrage universel a choisi pis encore depuis.

Le *Napoléon* a remarqué qu'il est une accusation qui fait toujours condamner son homme.

Quant au suffrage universel exercé par les émeutiers de Jérusalem, nous ferons observer à la *Voix de Dieu* que Jésus-Christ avait été arrêté sur la motion des honnêtes et modérés d'alors ; le clergé, l'aristocratie, les marchands d'argent de Jérusalem le signalaient au peuple comme un séditieux qui venait renverser la religion, la famille et la propriété. Les bourgeois qui n'avaient pas eu l'occasion d'entendre les paroles du maître crurent leurs perfides conseillers, et, sur leur prière, donnèrent la préférence à un voleur sur le rédempteur des opprimés, sur le saint qui venait apporter au monde la religion de la fraternité, de l'égalité et de la liberté.

Cette déplorable erreur n'est pas la seule que les honnêtes et modérés aient fait commettre à la foule tenue par eux dans l'ignorance ; mais ces erreurs ne durent qu'un temps. Le condamné, attaché au gibet par le parti clérical et l'aristocratie judaïque, était, quelques siècles après, proclamé le sauveur du monde par les peuples reconnaissants.

Il en sera du Socialisme comme du christianisme son père.

Le *Moniteur catholique*, journal de l'archevêché, dit que plusieurs évêques sont décidés à ne « prendre aucune part à l'élection de ceux d'en- » tre eux qui doivent être délégués au conseil » supérieur créé par la loi d'ignorance, et à décli- » ner l'honneur de cette délégation, si elle leur » était offerte. »

L'*Univers* publie, d'un autre côté, une lettre d'un desservant déclarant que la position des curés de campagne ne sera pas tenable si les habitants peuvent supposer qu'ils seront pour quelque chose dans les révocations ou les suspensions d'instituteurs. Il a, pour sa part, signé une pétition présentée, à l'unanimité, par les habitants de sa commune pour demander le maintien d'un instituteur sur le point d'être révoqué, non par sympathie, mais parce qu'il n'aurait pu refuser sous peine des plus amères *tribulations*.

Tels sont les premiers pas de la loi de MM. de Falloux et de Montalembert sur le terrain de la pratique !

L'*Opinion publique* est fort scandalisée de l'irrévérence grande avec laquelle la *Patrie* a parlé de ses dieux, les monarques héréditaires.

Nous nous engageons, s'écrie la feuille légitimiste, à ne plus demander à la *Patrie* ce qu'elle est; nous savons qu'elle n'est rien, et ce sera la partie officielle du *Moniteur* qui nous apprendra chaque matin quelles seront, pour les vingt-quatre heures, les opinions de la *Patrie*.

Mais la *Patrie* n'en continue pas moins à faucher à coups de cravache toutes les hautes têtes de son parti, et frapper à tour de bras sur

Les Burgraves,
Leur état-major,
Le mécanisme parlementaire.

Allez toujours, messieurs de la réaction; nos sympathies vous accompagnent.

Assemblée nationale.

Séance du 4 avril.—Présidence de M. BEDEAU, vice-président.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée ; cette opération est terminée à 3 heures.

On procède ensuite simultanément à la nomination des vice-présidents et des secrétaires.

Cette seconde opération est terminée à 4 heures moins un quart.

Voici le résultat du scrutin pour la nomination du présidet de l'Assemblée :

	Nombre des votants	558
	Majorité absolue	280
MM.	Dupin a obtenu	384 voix.
	Michel (de Bourges)	155

M. LE PRÉSIDENT. Je dois prévenir l'Assemblée que M. de Rancé a déposé une demande d'interpellations à adresser au ministre de la guerre, au sujet des expulsions qui ont eu lieu dans les colonisations depuis le mois d'octobre dernier.

M. le ministre de la guerre a-t-il quelques observations à faire? (Silence au banc des ministres.)

QUELQUES VOIX. A demain ! à demain !

AUTRES VOIX. Après le budget !

AUTRES VOIX. Au budget de l'Algérie.

L'Assemblée, consultée, décide que les interpellations sont renvoyées lors de la discussion du budget de l'Algérie.

M. CHARRAS. On n'a pas besoin de permission pour cela.

M. DE RANCÉ. Je prie l'Assemblée de noter son vote, afin que lors de la discussion du budget de l'Algérie, mes interpellations ne paraissent pas venir hors du projet.

VOIX NOMBREUSES. C'est entendu.

M. ROUHER, ministre de la justice, présente un projet de loi relatif à la réforme hypothécaire.

Ce projet, après quelques observations de M. de Vatimesnil et sur la demande de M. le ministre, est renvoyé à la commission déjà nommée sur proposition faite sur le même sujet par M. Pougard.

M. FOULD, ministre des finances, dépose le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1851, et donne connaissance à l'Assemblée de l'exposé des motifs.

Il résulte de cet exposé que le ministère de la guerre descendra à 320 millions, et qu'en somme le budget des dépenses ne sera plus que de 1,283 millions.

Des changements importants auront lieu sur les contributions directes. La propriété foncière sera dégrevée de 27 millions par suite du retranchement de 17 cent. sur les centimes additionnels.

D'un autre côté, l'impôt des portes et fenêtres sera assis sur des bases plus proportionnelles à la fortune.

Ensuite, les obligations et quittances soumises à l'enregistrement seront dégrevées également de la moitié. Mais des impôts nouveaux ou remaniés donneront une recette de 48 millions. En outre, le plomb de chasse, les poudres, les sels employés dans les fabriques de soude et les cartes à jouer, seront imposés nouvellement ou surimposés.

La loi sur les sucres sera remaniée dans l'intérêt des classes pauvres comme dans l'intérêt de notre navigation coloniale. Le budget des recettes sera arrêté à un milliard 292 millions. Il en ressortira un excédant de recettes d'environ 8 millions. Le déficit sur le budget précédent, 1850, ne sera plus que de 475 millions environ ; à l'ouverture de 1851 la dette flottante ne sera que de 400 millions, et ce dernier exercice ne pourra que diminuer cette dette.

L'Etat trouvera une ressource dans la vente de plusieurs forêts de la liste civile, réunies à celles du domaine national. Cette vente aura l'importance de 80 000 hectares et de 50 millions. Quelques autres domaines sans valeur réelle seront également vendues et produiront 6 millions au Trésor.

Le ministre termine en déclarant que la prospérité commence à renaître, puisque, malgré la surcharge des 45 centimes, les recettes en retour ne sont que d'un demi-douzième sur 1849. Il faut espérer que l'ordre se continuera, et l'ordre fera plus pour la confiance et la prospérité que les plus habiles combinaisons. (Très bien !)

Le projet sera renvoyé à l'examen des bureaux.

M. Dupin est monté au fauteuil pendant la lecture de M. le ministre des finances.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la déportation.

M. FARCONNET combat le projet, qui, dit-il, est une nouvelle tentative faite pour réaliser cette peine nominale qui figure dans nos codes, mais qui n'a jamais été qu'un nom sans application. En France, on tient au sol par trop de racines. C'est une peine qui n'est pas française. (Très bien! à gauche.)

La déportation, comme on la propose, est pire qu'une tombe, c'est l'enfer ; car ce serait la prison dans l'exil, la prison sous un soleil tropical, sur un sol volcanique, parmi les anthropophages... Ah! si l'on eût su que c'était là que devait aboutir la philanthropie de ceux qui nous gouvernent, on n'eût pas détruit l'échafaud en 1848. (Très bien!) La loi serait une aggravation de peine dont le gouvernement déchu n'a pas voulu, et le projet de 1837 était une œuvre d'humanité, en comparaison de celui qu'on vous apporte.

L'orateur cite le rapport fait en 1832 sur la réforme du code pénal; le rapport de M. Dumon signale aussi l'inefficacité et le draconisme de cette effroyable peine de la déportation. Il rappelle aussi les termes du projet de 1837 qui désignait l'île de la Réunion comme lieu de déportation. La vie y eût été supportable, elle est impossible dans les Marquises : la mortalité y est telle que, d'après les termes du rapport, il est à craindre que toute population en disparaisse.

Je repousse, ajoute l'orateur, je repousse cette pénalité comme inutile, comme superflue. Je crois fermement que, dans un avenir prochain, il n'y aura personne qui ne comprenne que, sous le suffrage universel, l'appel à la violence est une véritable absurdité. Si jamais la souveraineté du peuple était sérieusement menacée, n'avez-vous pas pour la défendre le refus de l'impôt, que l'on peut nommer l'insurrection civilisée.

Rappelez-vous la déclaration que vous avez signée le 13 juin 1849. N'avez-vous pas juré que l'Assemblée serait la gardienne de la République, et qu'elle défendrait la constitution jusqu'à la mort quand elle serait attaquée?

Avec des déclarations semblables, le temps des complots touche à sa fin. Il dépend de vous que ce terme ne soit pas retardé. Il faut pour cela un peu de bonne volonté pour les réformes, dans les limites du possible. (Approbation.) Voyez ce qui se passe autour de nous : chaque jour les monarchies font du socialisme au premier chef : là ce sont les chemins de fer remis aux mains de l'Etat; ici c'est l'impôt progressif et l'enseignement gratuit et obligatoire, et nous, en République, nous en sommes réduits à cette dissertation qu'on nous a distribuée l'autre jour sous le titre de l'*Assistance publique*, belle création qui nous a fait remercier le ciel que les hôpitaux aient été inventés, car certes ils eussent été impossibles avec l'assistance telle qu'on la comprend. (Très bien ! à gauche.)

Messieurs, croyez-moi, faites du bon socialisme, du socialisme honnête et modéré, pour tuer le mauvais. (Mouvement.) Le peuple se contente de peu, il se contentera du peu que vous ferez, se réservant la faculté de vous changer quand le moment sera venu. (On rit.)

La loi est superflue. Permettez-moi de l'espérer, vous aurez bien aussi vos jours d'oubli, de pardon, de conciliation ; vous ne mettrez pas au rebut le droit d'amnistie. Il y a eu sous l'ancien gouvernement des condamnations à la déportation qui se sont réduites à quatre ou cinq ans de prison... perpétuelle. (On rit.) Pourquoi n'en serait-il pas de même sous le régime actuel; et voyez, s'il devait en être ainsi, que de dépenses, de frais, de travaux pour rien ?

Mais, direz-vous, s'il n'y a pas de déportation, qu'y aura-t-il? Eh! mon Dieu! il restera tout ce qu'il y avait avant ce projet. Vous avez aboli la peine de mort en matière politique, eh bien! pour ceux qui voudraient renverser nos institutions, la mort restait, sinon comme peine, du moins comme chance. Contentez-vous d'y joindre la considération du crime politique. (Bruit.) Laissez faire l'opinion publique : ce seraient vos rigueurs qui relèveraient cette espèce de délits. Il y a une autre observation à faire valoir contre le projet; il implique la conservation des îles Marquises; car les conservera-t-on?

A-t-on quelque intérêt à les conserver ? Est-il bien sûr même qu'elles soient encore dans notre souvenir ? Il est permis d'en douter en lisant le rapport. Il faudrait donc une discussion préalable à la discussion du projet de loi, pour savoir savoir si ce lieu désigné pour la déportation est encore disponible.

Ce projet, en un mot, n'est plus dans nos mœurs, dans nos idées. Ce serait une cruauté inutile. Les enfants de ceux qui ont démoli la Bastille en 1789 ne la reconstruiront pas à 4,500 lieues de la France, et n'oublieront pas que celui qui fit construire la Bastille en fut le premier habitant. (Sensation.)

M. RODAT, rapporteur. Selon le préopinant, ce ne serait qu'une cruauté, qu'une aggravation de la peine de mort même, car on transporterait les déportés sur un sol mortel, seulement habité par des cannibales.

L'orateur relève ces assertions, en même temps que le reproche mal fondé de rétroactivité qu'on veut faire peser sur les idées de la commission.

Il rappelle ensuite qu'autrefois MM. Eusèbe Salverte et Odilon Barrot soutenaient que la détention perpétuelle était une peine moins morale et plus cruelle que la déportation.

On a cité l'opinion de M. Barbé-Marbois. M. Barbé-Marbois n'était pas opposé au principe ; il déclarait seulement que la peine de la déportation était inapplicable. Aujourd'hui qu'elle l'est devenue, M. Barbé-Marbois serait d'un autre avis.

M. DUPETIT-THOUARS. Je demande la parole.

M. RODAT. Remarquez en outre qu'il importe d'écarter bien loin de la cité les chefs de partis qui, en restant dans la patrie, conservent toujours leurs mauvaises influences sur ceux qu'ils ont entraînés. La peine de la déportation importe à la sécurité de tous les citoyens honnêtes, de tous les pères de famille. (Très bien ! à droite.)

Le préopinant a dit que la loi serait inutile, que le crime politique tend à disparaître devant le suffrage universel. Tant mieux? Mais nous pouvons craindre que l'on ne soit pas désarmé pour toujours. D'ailleurs, les lois répressives doivent être sévères pour être plus efficaces par une terreur salutaire.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat pour la nomination des vice-présidents :

Nombre des votants, 584; majorité absolue, 293.

Ont obtenu : MM. Bedeau, 358; Daru, 313; de Vatimesnil, 179; Léon Faucher, 195; Benoist d'Azy, 186; Jules de Lasteyrie, 176; Léon de Malleville, 136; Mathieu (de la Drôme), 157; Baune, 152; Emmanuel Arago, 159.

MM. Bedeau et Daru ayant seuls obtenu la majorité absolue, sont proclamés vice-présidents.

Le même nombre de votants existe pour les secrétaires.

Sont nommés comme ayant obtenu la majorité absolue, MM. Arnaud (de l'Ariége), avec 462 voix; Lacaze, 401; Chapot, 390; Bérard, 386; Peupin, 383; Heeckeren, 347.

M. MARC DUFRAISSE monte à la tribune pour répondre à M. Rodat.

VOIX DIVERSES. A demain ! à demain !

La suite de la discussion sur la déportation est renvoyée à demain une heure.

Elections.

Le Comité démocratique-socialiste se réunira ce soir vendredi, 5 avril, à sept heures précises, salle Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui une revue de plusieurs régiments d'infanterie a été passée au Champ-de-Mars par M. le président de la République ; cette revue a été suivie d'exercices à feu.

— Le décret qui fixe au 28 avril l'élection dans le département de la Seine n'était pas attendu ce matin. Des membres du conseil électoral de l'Union se plaignent de cette rapidité mal entendue. Ces messieurs ne sont pas prêts ; la discorde est dans le camp, et personne ne veut céder. Les légitimistes réclament l'honneur d'être battus dans la personne de M. d'Arbouville.

La société du *Dix-Décembre* veut à toute force que M. Bonjean fournisse une seconde course, malgré sa chute dans la 10e légion pour gagner les épaulettes de capitaine ; et enfin, M. Lahitte a donné assez de preuves de fidélité comme ministre, pour qu'on lui accorde une petite place au soleil de la majorité, lorsque le temps sera venu d'une démission plus ou moins éclatante. Chacune de ces branches du grand arbre de la rue de Poitiers veut que le Parisien mange sa pomme. Il nous paraît difficile d'opter.

— Le 22 mars, un petit ballon tombait aux environs de Châteaubriant, et à ce ballon était attachée une lettre indiquant que son propriétaire était M. Green, de Londres, le célèbre aéronaute. M. Green priait, dans sa lettre, les personnes dans le voisinage desquelles tomberait son aérostat, de vouloir bien lui faire connaître l'heure et les circonstances de sa descente. De Londres à Châteaubriant, le ballon de M. Green a mis environ quinze heures.

— La réaction s'amuse. Voici une plaisanterie que nous trouvons dans plusieurs journaux du parti.

Un almanach, qui a paru nouvellement contient les indications d'adresses suivantes :

Les citoyens :

Lamartine, rue des Quatre-Vents, 20.
Michel (de Bourges), rue des Mauvaises-Paroles.
Antony Thouret, rue du Grand-Hurleur, 1.
Leroux (Pierre), rue de Charenton.
Lagrange (Charles), avenue de Bicêtre.
Carnot, rue Geoffroy-l'Asnier.
Belletier (de Tarare), rue de la Chopinette.
Nadaud (Martin), rue du Plâtre.
Deflotte, rue des Boucheries.

Les généraux :

Cavaignac, rue Montorgueil.
Lamoricière, rue Serpente.
D'Hautpoul, rue de l'Homme-Armé.
Changarnier, rue Saint-Sauveur.

— Un voyageur arrivant ce soir (mercredi 3) de Limoges, nous annonce qu'au moment où il quittait cette ville, hier 2 avril, la population était dans l'agitation par suite du bruit qui s'était répandu que plusieurs actes d'insubordination avaient eu lieu dans la caserne du régiment d'infanterie en garnison dans cette ville. (*Opinion publique.*)

— La section du chemin de fer de Tours à Poitiers est à la veille d'être terminée. Une lacune peu considérable existe encore, et, si les crédits le permettent, la section entière sera achevée au mois de mai sans solution de continuité entre ces deux villes. Aux environs de Tours, on emploie, en ce moment, plus de 2,000 ouvriers aux terrassements et aux remblais.

La section d'Angoulême à Libourne est aujourd'hui terminée : de Libourne à Bordeaux, l'état du chemin est en grande voie d'avancement, mais l'activité des opérations se ralentit par suite de l'insuffisance des ressources financières. La chambre de commerce de Bordeaux a adressé des réclamations à l'administration centrale au sujet de la lenteur apportée dans l'exécution des travaux, lenteur très préjudiciable aux intérêts commerciaux de cette ville.

— Nous avions d'abord hésité à reproduire le fait suivant ; mais comme un nombre considérable de journaux l'ont publié sans qu'il ait été démenti, nous devons le considérer comme constant :

Un grand malheur vient d'arriver à Saint-Germain près Marthon.

La femme de M. X....., médecin, entretenait depuis trois mois des relations intimes avec le curé de cette commune. La servante du curé connaissait ces relations. Le curé ayant voulu la renvoyer, elle lui répondit que s'il la mettait dehors, il en serait fâché.

Le curé consulta alors Mme X..... sur ce qu'il avait à faire, en presence du danger dont l'indiscrétion de cette fille les menaçait, et on convint qu'il fallait l'empoisonner. On lui administra donc une dose de poison suffisante pour tuer au moins 40 personnes, et cette malheureuse succomba dans d'horribles convulsions.

Aussitôt qu'elle fût morte, le curé se hâta de l'enterrer, et écrivit vite aux parents de cette fille qu'elle était morte et enterrée. Mais ceux-ci, surpris de n'avoir pas été avertis, se rendirent à Saint-Germain où ils s'efforcèrent d'abord inutilement d'obtenir des informations; mais la justice intervint et fit son devoir. Aujourd'hui le curé et la dame X..... sont en prison.

Cette dame est proche parente d'un représentant du peuple, avocat à la cour de cassation.

(*Tribune de la Gironde*)

— Nous lisons dans la correspondance particulière de l'*Indépendance* belge, au sujet de la fête qui se célèbre pendant les quinze jours qui suivent la Pâque :

« Les années 1848 et 1849 avaient été entièrement manquées pour cette Bohême ; mais celle de 1850 s'annonce sous les auspices les plus favorables ; il y a eu là, dimanche et lundi, une affluence dont on avait quasi perdu le souvenir. Un vieillard plus qu'octogénaire me disait qu'il fallait remonter ou plutôt rétrograder au règne de Louis XVIII, pour retrouver l'équivalent d'une foule aussi considérable. Le bonheur était écrit sur la figure de tous ces Bilbequets en plein vent. Plusieurs ont épuisé en un jour la provision de pain d'épices, de macarons, de massepains et de colifichets qu'ils croyaient suffisante à la consommation publique de deux semaines. »

La même correspondance ajoute plus loin :

« Les gens pour qui l'avenir a plus de charmes que le passé vont trouver à se satisfaire. Voici qu'un prophète allemand, qui vivait en 1646, prend la peine de leur annoncer l'avènement, *au mois d'août* 1850 (la date est précise), du MONARQUE FORT attendu

par les fidèles, et pour qu'il ne reste aucun doute, les événements qui doivent précéder celui-là sont expliqués et prédits tout du long.

— Hier soir, à 8 heures, en vertu d'un mandat signé Broussais, s'opérait, dans l'imprimerie de Lemercier, rue de Seine, la saisie d'une pierre lithographique et de dix épreuves tirées d'un dessin représentant l'enlèvement des couronnes dans la nuit du 24 février, et ayant pour titre : *Profanation.*

Cette image, due à l'inspiration de la citoyenne Goldsmid, avait été autorisée, à 2 heures, par M. le ministre de l'intérieur, sur le vu des épreuves dont le dépôt est exigé par la loi.

Par contre, le portrait d'Henri V, *rex Francorum* s'imprime et circule librement sans que le parquet y trouve à redire. Il est vrai que la légende est en latin.

— Un fait déplorable, dû à l'imprudence ou à la négligence d'un aide pharmacien vient de se passer à Strasbourg. Un médecin crut devoir prescrire de la *Santonine* (principe vermifuge extrait de *Semen-contra*) à une petite fille âgée de 8 à 9 ans.

L'aide-pharmacien se trompa d'étiquette, et sans s'assurer de l'exactitude de sa substance, donna, au lieu de *Santonine*, de la *Strychnine*, principe alcaloïde très vénéneux, extrait de la *noix vomique*. Après la première dose, l'enfant se plaignit presque immédiatement de mal de dos, et puis survinrent tous les autres symptômes qui caractérisent l'empoisonnement par la *Strychnine* ; une heure après, l'enfant était mort. Une enquête aura lieu.

(*Glaneur du Haut-Rhin.*)

Le **Franc-Maçon** continue à mériter son succès ; les derniers numéros de ce recueil contiennent des articles d'un grand intérêt. Nous citerons aussi ses spirituels comptes-rendus des fêtes maçonniques, bals, concerts, etc., donnés depuis quelque temps.

— L'Association égalitaire des OUVRIERS TAILLEURS de l'Union, légalisée au tribunal de commerce le 16 septembre 1848, déjà composée de 50 travailleurs, prévient sa nombreuse clientèle que le siège de l'établissement est transféré 33, faubourg Saint-Denis, au coin de la rue de l'Echiquier, 1.

Afin de ne laisser aucun doute sur la constitution légale de cette association, les statuts sont à la disposition du public.

HABILLEMENTS SUR MESURE ET FAITS D'AVANCE.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS............ Un an 32 f., Six mois 17 f., Trois mois 9 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 4 avril 1850.

Les affaires étaient difficiles au début ; le découragement est toujours grand parmi les spéculateurs importants ; on s'occupait du règlement des comptes de liquidation.

A TERME. Le 3 0[0 s'est relevé de 15 c., à 55 65, et le 5 0[0 de 30 c., à 89 70, après avoir fait 89 05 ; les primes, fin courant, sur le 3 0[0, de 56 à 56 25, dont 50 c. ; sur le 5 0[0, de 89 60 à 90 10, dont 2 ; de 90 05 à 90 50, dont 1, et de 94 90 à 91, dont 50 c. L'emprunt du Piémont s'est relevé de 10 c., à 84. Reports, du comptant, 3 0[0, de 10 à 07 c. 1[2 ; 5 0[0, de 05 à 10 c. Emprunt du Piémont, 10 c.

AU COMPTANT. Le 3 0[0 a fait 55 15 au plus bas, et fermé à 55 50, plus haut cours, avec reprise de 10 c. sur la clôture d'hier ; le 5 0[0 a débuté à 89 plus bas cours, il a fait ensuite 89 65 à deux reprises, pour fermer à 89 60, avec hausse de 10 c. sur le dernier cours d'hier ; le 4 0[0 a fait 74 ; les actions de la Banque ont encore tombé de 5 fr., à 2170 fr. ; elles étaient tombées auparavant à 2167 50 ; les obligations de la ville de Paris, nouvelles, de 1132 50 et 1130 ; l'emprunt de la Suisse, 1060, baisse de 5 fr.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
89 50	5 0/0 j. mars.	cpt.	89 »»	89 65	89 »»	89 70
89 40	5 0/0	fin c.	89 10	89 70	89 05	89 70
»» »»	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	4 0/0 j. sept.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	74 »»
55 40	3 0/0 j. d.	cpt.	55 30	55 50	55 15	55 50
55 50	3 0/0	fin c.	55 30	55 65	55 30	55 65
84 »»	5 0/0 Piém.	cpt.	84 »»	84 »»	83 90	84 »»
83 90	5 0/0 Piém.	fin c.	83 90	84 »»	83 90	84 »»
2175 »»	Banq. France	cpt.	2170 »»	2170 »»	2167 50	2170 »»
760 »»	Paris-Orléans.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	747 50
»»» »»	Libérés	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
512 50	Rouen	cpt.	512 50	515 »»	512 50	515 75
515 »»	Libérés	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	540 »»
230 »»	Havre	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	St-Germain	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	365 »»
175 75	Versailles r. d.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
147 50	Versailles r. g.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	147 50
187 50	Mars.-Avign.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	185 »»
»»» »»	Libérés	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
115 »»	Bâle	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Boulogne	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
422 75	Nord, j. juill.	cpt.	421 50	423 75	421 25	422 75
425 »»	300 payés	15 c.	421 25	423 75	421 25	422 75
316 25	Centre	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	315 »»
315 »»	Libérés	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
395 »»	Bordeaux	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	390 »»
»»» »»	475 payés	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
236 25	Nantes	cpt.	236 25	236 25	235 »»	235 »»
»»» »»	325 payés	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	235 »»
332 75	Strasbourg	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	332 50
333 75	325 payés	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	332 50

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 5 0/0	»»»» »»	Bons du Trésor	» »/»
— Nouvelles	1130 »»	Zinc : V.-Montagne	2760 »/»
De la Seine, j. juillet	1060 »»	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	960 »»	Belgique, 5 0/0 1840	98 7/8
— nouvelles, 1848	»»» »»	— 5 0/0 1842	98 7/8
Havre, jouiss. mars	»»» »»	Espagne : dette activ.	22 1/2
— nouvelles	900 »»	— dette intér.	29 1/4
Rouen, 4 0/0	775 »»	Naples, Réc. Rothsc.	»» »/»
Liste civile	900 »»	Rom. Empr. j. déc.	78 3/8
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 »/»
		Piémont, Obl. à 4 0/0	»»» »/»
Quatre-Canaux	1060 »»	— Obl. nouv. 4 0/0	940 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 5 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Stella, Freyschütz.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPERA-COMIQUE. — La Fée aux roses.
ITALIENS. — Le Selam.
ODEON. — François le Champi, Georges Dandin.
THEATRE HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris la Restauration des Stuarts, Un Monsieur.
VARIETES. — Deux Dames, la Vie de Bohême, Chercheuses d'or.
GYMNASE. — Mauck, Coup d'Etat, une Femme.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Embrassons-nous, Papillons.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Le Sourd, Wamba, l'Homme à la poupée, le Chien de la veuve Langlumé, Polichinelle, Fantasia.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

1e Année. N° 94. | 1re Samedi 6 Avril 1850.

VOS CHINES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 5 AVRIL.

Assemblée nationale.

LA LOI DE DÉPORTATION.

Pendant quelque temps, après la Révolution de Février, nous avons vu avec regret M. Victor Hugo, témoignant des hésitations, des défiances en présence de la République nouvelle, manifestant en faveur des soi-disant défenseurs de l'ordre des illusions qui nous paraissaient trop prolongées.

Mais voici que, dans plusieurs occasions solennelles, M. Victor Hugo vient de prouver que ses défiances comme ses illusions avaient été honorables, comme tout ce qui est profondément sincère ; que jamais l'amour du progrès et de la liberté n'avait faibli dans son âme.

Le révolutionnaire en littérature, l'ardent ami des réformes sociales, l'auteur de *Marion Delorme*, de *Claude Gueux*, du *Dernier jour d'un Condamné*, s'est retrouvé tout entier dans l'orateur qui a récemment stigmatisé la loi d'ignorance, qui a flétri plus énergiquement aujourd'hui la loi de déportation, cette restauration hypocrite de la peine de mort en matière politique.

Le discours de M. Victor Hugo, plusieurs fois honoré par les interruptions furieuses de la droite et par les applaudissements de la gauche, a tué d'avance une loi monstrueuse, et doit ajouter à l'illustration de son auteur. Nous n'analyserons pas ici ce discours ; nous engageons nos lecteurs à porter un œil attentif sur le procès-verbal de la séance.

M. Rouher, ministre de la justice, a eu le triste courage de défendre un projet de loi qui serait, dans les intentions du gouvernement, la destruction de ses ennemis par l'exil, cumulé avec les tortures de la détention perpétuelle.

Voilà ce que serait le projet de loi si de pareils excès dans la répression ne devaient pas éclairer tous les électeurs et rendre la liberté aux proscrits par une réaction salutaire de l'opinion et par un changement prochain dans la direction politique.

M. Rouher a montré fort peu de talent, mais beaucoup de fiel. Ne lui en voulons pas trop, plaignons-le. Mesurons la responsabilité de chacun à ses facultés, à sa nature.

M. Emmanuel Arago a lu la protestation la plus énergique, la plus éloquente que l'inhumanité du projet de loi puisse inspirer à une conscience indignée; cette protestation est un discours prononcé par M. Odilon Barrot, en 1835, alors que les ministres de Louis-Philippe proposaient, comme ceux de l'ancien prisonnier de Ham, d'enfermer les républicains dans des forteresses situées au-delà des mers. M. Barrot est cependant l'un des auteurs du nouveau projet. Il est des accommodements avec le ciel, comme avec la Constitution et la liberté des Romains.

M. l'amiral Dupetit-Thouars, comme s'il portait à la tribune un journal de bord, s'est étendu sur la description des Marquises, la salubrité de ce petit paradis terrestre, les degrés de latitude et de longitude où il se trouve, sa température attestée par le thermomètre Réaumur, les vents alisés qui le rafraîchissent. On eût dit que l'amiral était chargé de déterminer la majorité à faire ce délicieux voyage.

Une seconde lecture a été autorisée ; la loi sera probablement votée. C'est naturel ; les actes antérieurs de l'Assemblée devaient conduire à ce résultat. La majorité connaît les règles du syllogisme, elle sait très bien que la conclusion doit toujours être conforme aux prémisses.

Mais le pays méditera le discours de M. Victor Hugo. C'est une compensation réelle au vote.

Dix membres sur quinze se sont prononcés, dans la commission de la loi sur les maires, contre le projet de loi ministériel.

La loi sur la presse a rencontré si peu de sympathie dans l'Assemblée, que la commission a cru devoir l'amender profondément.

La loi sur l'augmentation de solde des sous-officiers a eu un sort, moins heureux : elle a disparu devant l'opposition formelle de la majorité.

La loi sur le chemin de Paris à Avignon ne sera pas, dit-on, adoptée, comme le gouvernement l'avait supposé.

Voici donc quatre lois d'une importance incontestable, quatre lois dont le pouvoir désirait vivement l'adoption et qui vont être repoussées ou modifiées par l'Assemblée; ce qui n'empêche pas certains journaux d'annoncer que le pouvoir exécutif et la majorité sont unis par la confiance la plus étroite et la mieux justifiée. (*Estafette.*)

Le Rhône et le chemin de fer de Châlon-sur-Saône à Avignon.

Depuis neuf ans, nous avons constamment fait ressortir l'énorme faute que commettrait le gouvernement s'il établissait, avant de satisfaire des intérêts plus pressants, une ligne ferrée parallèle à la Saône et au Rhône, sur une longueur de plus de 400 kilomètres.

Au mois d'octobre dernier, en revenant encore sur cette question, en présence de la situation du trésor et des affaires commerciales nous avons indiqué que le meilleur moyen d'en finir *momentanément* avec le chemin de Paris à Marseille, ce serait d'adopter les propositions suivantes :

« Hâter le complet achèvement et la *bonne* exploitation des lignes de Paris à Châlon et de Marseille à Avignon ;

» 2° Attendre les résultats de l'exploitation de » ces deux lignes, qui ne coûteront pas moins de » 300 millions ;

» 3° Offrir à nos habiles constructeurs de ba» teaux à vapeur une prime de *deux millions* » pour le meilleur et le plus rapide système de » remorquage applicable en toute saison à la » Saône et au Rhône, depuis Châlon jusqu'à » Avignon ;

» 4° Démolir et reconstruire les ponts qui s'op» posent à la libre navigation de ces fleuves, etc., » etc. ;

» Réduit pendant quelques années à ces condi» tions, le trajet de Paris à Marseille ne répon» drait pas moins aux *besoins actuels* que si l'on » dépensait immédiatement 200 autres millions » pour joindre par voie de fer Châlon et Avi» gnon. »

Nous voyons avec plaisir que l'Assemblée nationale vient d'être saisie d'une proposition analogue présentée par M. Proudhon, au nom d'une maison de Lyon.

La *Compagnie batelière*, formée pour faire le trajet de Châlon à Avignon ne demande à l'Etat qu'une somme de 1,500,000 fr., plus une garantie d'intérêt de 5 0/0 sur un capital également de 1,500,000 fr.

Les dépenses d'entretien et d'amélioration de la voie navigable, également à la charge de l'Etat, ne devront pas excéder *dix* millions.

De son côté la compagnie s'oblige :

1° A transporter les soldats ou colons, armes, chevaux et bagages en raison d'*un* centime par homme et par kilomètre, de *deux* centimes par cheval ou par 1,000 kilogrammes de bagages ;

2° En cas de grands transports militaires, ces transports seront exécutés par corps de 10 mille hommes, en *deux* jours à la descente et *cinq* jours à la remonte, entre Châlon et Avignon.

3° Le tarif pour les voyageurs et les marchandises sera, par kilomètre sur la Saône, de 3 c. par tête ou par 1,000 kilogrammes ; — sur le Rhône, de 4 ou 3 c. par tête selon la place; de 5 ou de 4 c. selon la classe des marchandises.

4° La vitesse sera :

De Châlon à Lyon, 144 kilom. de 6 à 7 heures.
De Lyon à Châlon, d° de 8 à 9 heures.
De Lyon à Avignon, 250 kilom. de 10 heures.
D'Avignon à Lyon, d° de 20 heures.

Le trajet de Paris à Marseille n'excédera pas 28 à 30 heures, et de Marseille à Paris 38 heures.

La *Compagnie batelière* ne demande pas de privilège.

On comprend les immenses avantages qu'offre ce projet, qu'il soit exécuté par la Compagnie batelière ou par l'Etat, sur le projet d'exécution *immédiate* du chemin de fer entre Châlon et Avignon.

Il y a plus, nous croyons que la *Compagnie batelière* n'a pas tenu assez compte dans ses calculs de la vitesse qu'on pourra obtenir dans le trajet de Paris à Marseille, si les tronçons de Paris à Châlon et de Marseille à Avignon ont été aussi bien exécutés qu'ils doivent l'être *proportionnellement* au prix qu'ils auront coûté. La vitesse que l'on pourra obtenir sur ces chemins serait de 56 à 68 kilomètres à l'heure, comme celle des *express-trains* en Angleterre ; ce qui compenserait en bonne partie la moins grande rapidité de la voie fluviale.

Ajoutons que quelques mois suffiraient pour la réalisation d'un projet dont l'ensemble des dépenses n'atteindrait même pas la MOITIÉ de celles qu'on veut gaspiller pour la traversée seule de Lyon, c'est-à-dire pour exécuter 6 kilomètres de voie ferrée à raison de SEIZE MILLIONS par lieue.

Bon marché de transport, réalisation immédiate, économie pour l'Etat, tout concourt à résoudre la question du trajet entre Paris et Marseille par la *voie mixte* de terre et d'eau.

Espérons que l'Assemblée législative, qui se préoccupe quelquefois des intérêts matériels, — à défaut de l'initiative ministérielle, — saura enfin résoudre cette question de la manière la plus économique et la plus prompte.

Nous invitons les représentants qui désirent s'éclairer sur cette question à lire les *Considérations arithmétiques présentées par les compagnies des bateaux à vapeur du Rhône*; — faits irrécusables réunis en quelques pages.

La loi sur la police doit être assez modérée pour ne pas blesser l'individu qu'elle atteint. Il ne faut pas qu'il ait à regretter l'institution d'un pouvoir constitué pour son avantage, et que les précautions prises en sa faveur soient plus insupportables que les maux dont elles doivent l'affranchir.

(*Loi sur la procédure criminelle du 21 octobre 1791*).

La Majorité du 13 mai.

Le *National* fait ce matin un curieux rapprochement.

Le 22 janvier dernier, l'Assemblée discutait le décret relatif aux transportés. M. Testelin monte à la tribune et rapporte que la veille, pendant le scrutin, un membre de la droite aurait dit au ministre de l'intérieur, en frappant avec véhémence sur son banc :

Nous venons de condamner ces hommes une seconde fois à la déportation; dites au Président de la République que s'il s'avise d'en gracier encore un seul, il verra ce que nous ferons.

M. de Kerdrel, désigné par M. Testelin, monte à la tribune.

PLUSIEURS MEMBRES. Ne répondez pas !

M. DE COISLIN. *C'est de l'espionnage?*

M. DE MALEVILLE. *C'est chez M. Carlier qu'on agit comme cela !*

Nous copions le *Moniteur*. Une discussion s'engage, à la suite de laquelle M. Testelin est rappelé à l'ordre.

Avant-hier, M. Denjoy interrompant la discussion du budget, s'élance à la tribune et dénonce M. Duché. La droite et la gauche l'interrompent à la fois.

M. DENJOY. L'honorable M. Duché se dirigeait de la tribune vers l'extrémité de la salle.

M. MIOT. *Est-ce que vous êtes un agent de police?* (Exclamations à droite. — Cris à l'ordre ! à l'ordre !)

M. LE PRÉSIDENT. Une interruption aussi inconvenante et aussi injurieuse doit être réprimée par l'Assemblée elle-même, et non pas seulement par son président.

Je propose, en conséquence, à l'Assemblée de rappeler à l'ordre, avec inscription au procès-verbal, l'interrupteur qui se l'est permise.

Mais la droite réclame la censure et la privation de traitement contre M. Miot, et ces peines sont prononcées.

Les faits sont identiques.

Dans le second cas, l'injure part de la gauche et va frapper un membre de la droite.

L'auteur de l'injure est censuré et privé de son traitement.

Dans le premier, l'injure part de la droite et va frapper un membre de la gauche.

Cette fois ce n'est plus l'insulteur, c'est l'insulté qui est rappelé à l'ordre.

La Foire au pain d'épice.

Le *Constitutionnel* publiait hier un article de quatre ou cinq colonnes contre les démocrates, les socialistes, les sociétés secrètes, les transportés mis en liberté, les *rouges* et les électeurs de Paris qui ont voté pour eux, et enfin contre les combattants de février, ces combattants au service desquels il s'est empressé de mettre douze mille francs le lendemain de leur triomphe.

Cet article avait pour prétexte le récit de l'accueil fait au président de la République lundi dernier à la barrière du Trône, à l'endroit où se tenait la foire au pain d'épice.

Nous avons voulu attendre avant de nous expliquer sur ce récit, persuadés que la vérité ne pourrait manquer de se faire jour sur les incroyables exagérations du journal qui s'est créé la spécialité du canard effrayant.

Les protestations en effet n'ont pas tardé à se produire, et elles sont venues des journaux modérés eux-mêmes, de la *Patrie*, de l'*Ordre*, etc. On sait que M. d'Hautpoul avait démenti d'avance ces exagérations portées à l'Assemblée nationale par M. Denjoy. Voici les paroles de M. d'Hautpoul d'après le *Moniteur* :

Je déclare que le fait énoncé à la tribune par l'honorable préopinant *est complètement inexact.* J'avais l'honneur d'accompagner M. le président de la République ; *aucune injure n'a été proférée contre lui.*

D'après les récits qui nous arrivent de divers points, d'après le récit même du *Constitutionnel*, débarrassé des palabres, voici ce qui paraît s'être passé.

La foire au pain d'épice avait attiré à la barrière du Trône une foule considérable. Le *Constitutionnel* dit cent mille personnes, la *Patrie* n'en compte que vingt mille, et ce dernier nombre est certainement encore trop fort. M. Louis Bonaparte traversa la foire en calèche découverte pour se rendre à Vincennes. Aucun cri favorable ni défavorable ne fut proféré. Le soir, comme c'est l'habitude pour ces sortes de fêtes, la foule était beaucoup plus nombreuse ; le cortège du président fut entouré, on cria, à ce qu'il paraît : Vive la République ! pas d'empire ! pas d'empereur ! pas de prétendants ! Nous ne voulons que la République ! la République démocratique !

Ce qui paraît très positif, c'est que le président ne fut pas insulté, et qu'il put continuer tranquillement son chemin sans autre difficulté que celle de fendre la foule, compacte sans doute, mais qui ne l'était pas beaucoup plus qu'elle ne l'avait été la veille au même lieu et qu'elle ne devait l'être le lendemain.

Ajoutons que cette promenade à Vincennes à l'insu, disait-on, du général Changarnier, qui, averti par M. Carlier, s'était empressé d'aller rejoindre le président de la République, avait bien pu réveiller ces bruits de coup d'Etat que les articles du *Napoléon* ont la grande maladresse d'accréditer, et que par conséquent la foule a pu mettre plus d'animation dans son langage.

Si nous vivions sous un gouvernement réellement républicain, cette manifestation du peuple en faveur de la République, l'action de ces hommes s'avançant, dit-on, jusqu'auprès de la voiture présidentielle pour crier : Nous ne voulons que la République ! pas de prétendant ! toute cette scène enfin que l'on représente comme l'œuvre de perturbateurs, eût été considérée comme une force nouvelle apportée au gouvernement, comme une protestation contre les factions qui tendent à le renverser et à remplacer le président par un roi ou par un empereur. Si après la révolution de Juillet, au moment où la Vendée faisait mine de s'agiter en faveur de la branche aînée des Bourbons, vingt mille citoyens de Paris eussent entouré Louis-Philippe en criant : A bas les carlistes ! pas de légitimité ! les journaux dynastiques n'eussent pas manqué de chanter des dithyrambes sur l'inviolable attachement du peuple à la monarchie nouvelle, et ils auraient eu raison. Comment se fait-il qu'aujourd'hui une manifestation analogue, une protestation contre toute tentative révolutionnaire soit considérée comme une injure au chef du pouvoir exécutif ?

L'*Evènement* disait hier soir à ce sujet :

S'il était vrai que la démonstration eût pris le caractère de l'outrage, nous n'hésiterions pas à la blâmer. Mais puisqu'il paraît prouvé que le calme du peuple est resté digne de sa force, le président de la République, qui avait trouvé, lors de son élection et dans diverses autres circonstances, le faubourg Saint-Antoine si favorable, n'a-t-il pas dû réfléchir à tout ce qu'il y avait de significatif et délinquent dans cet avertissement sans menace?

Voici la version du *Bulletin de Paris* :

Il y avait dans cette manifestation du faubourg Saint-Antoine, au dire des généraux et des personnes de l'escorte, *plus de cent mille individus hommes et femmes, dont la plupart n'étaient que des curieux, mais dont les sentiments, quoique n'étant pas exprimés séditieusement, n'en valaient guère mieux.* Tous ces détails, racontés dès avant-hier à l'Assemblée par le ministre, par le général Changarnier, par le colonel Rey, l'ont vivement impressionnée.

Nous ne voyons pas ce que les amis de l'ordre peuvent gagner à exagérer ainsi l'impopularité du chef de l'Etat, impopularité qui est d'ailleurs leur propre ouvrage.

Nous trouvons dans la correspondance de l'*Indépendance belge* les détails suivants, dont nous lui laissons la responsabilité :

On m'affirme que si le peuple du faubourg fut ému de la contenance froide et ferme du président, le président qui, vous le savez, est amoureux de popularité, fut péniblement affecté de l'attitude du peuple. On prétend... (je ne vous raconte tout ceci que comme des bruits ayant cours, mais non pas comme des faits incontestables.) On prétend que le soir à table, Louis Napoléon aurait dit que la tâche était au-dessus de ses forces, et que si la situation ne s'améliorait pas, il abandonnerait la partie. Une parente, — cette fois, ce n'était plus la grande-duchesse Stéphanie, — aurait vivement appuyé cette ré-

oslution, qu'elle aurait trouvée sage et patriotique : « Votre présence pouvait être le salut, aurait-elle » dit, mais elle devient un embarras, retirez-vous. » On vous a accusé d'ambition, prouvez que vous » n'aviez dans le cœur qu'un sincère dévouement » au pays, et laissez à d'autres, plus heureux, plus » habiles ou plus forts, le soin de sauver la société! »

Deux jours à peine se sont écoulés depuis que les rumeurs dont je me fais l'impartial écho se sont répandues dans un certain monde, et déjà elles y ont donné lieu aux commentaires les plus opposés. Ici elles ont fait éclater de profonds désespoirs, là elles ont ranimé des espérances bien près de s'éteindre.

Les espérances dont parle le correspondant ont trait à une restauration orléaniste. Il faut avouer qu'elles viennent là bien à propos! Mais il est écrit que les monarchiens n'apprendront jamais rien.

A monsieur le rédacteur de la *Démocratie*.

Les membres du comité des commerçants, fabricants, propriétaires et ouvriers, en nous priant de vouloir bien insérer le manifeste suivant, profitent de cette circonstance, pour protester énergiquement contre les insinuations préjudiciables que les journaux réactionnaires veulent faire peser sur eux.

Ils mettent ces mêmes journaux au défi de prouver qu'aucun d'eux ait jamais failli à l'honneur, ou manqué à ses engagements.

Le comité des Commerçants, Fabricants, Propriétaires et Ouvriers.

A LEURS CONFRÈRES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS.

Messieurs et chers concitoyens,

La part que nous avons prise à l'élection du 10 mars a excité toutes les fureurs de la réaction. Des journaux, organes d'ambitions insatiables, nous ont accusé de prêcher la guerre civile, de propager les doctrines subversives. Ces attaques nous mettent dans la nécessité de répondre, en formulant nos idées. Nous opposerons la vérité à la calomnie. N'est-ce pas le meilleur moyen de faire triompher la justice?

Vous avez le respect de la propriété, l'amour de la famille; vous êtes tous intéressés au maintien de l'ordre et de la paix publique, parce que la moindre agitation de l'océan politique menace d'engloutir à la fois les fruits de vos travaux et de détruire vos plus légitimes espérances. Vous ne cherchez point la fortune dans les luttes des partis; vous désirez simplement du travail et la reprise des affaires. Voilà pourquoi nous nous adressons à vous.

Nous entendons conserver la République et le suffrage universel. Nous sommes opposés à toute tentative de restauration, parce qu'une restauration, d'ailleurs impossible, serait la guerre civile, le plus grand fléau des peuples; nous ne chercherons pas non plus à confisquer les droits que d'autres n'exerceraient pas.

Nous demandons l'exécution loyale de la Constitution, mère de tous les pouvoirs publics, protectrice de tous les intérêts, seule ancre de salut commun.

Nous repoussons les actes contraires à la liberté des peuples, de la presse, des réunions, des cultes et de l'enseignement, contraires à la liberté individuelle, à l'inviolabilité du domicile, à l'égalité devant la loi, aux franchises municipales et locales.

Nous voudrions le retrait des projets de loi sur la presse, c'est dire que, nos sympathies sont acquises aux journaux démocrates, et que nous les soutiendrons de tout notre pouvoir; nous voudrions, la suppression des tribunaux exceptionnels, militaires ou autres, nous aurions désiré le rejet de la loi sur l'enseignement; nous réclamons l'élection du conseil municipal de Paris et des maires.

Remarquez bien que notre répulsion ne frappe que des mesures contraires au texte et à l'esprit de la Constitution, si bien en harmonie avec nos demandes.

Voici notre plan relativement à l'économie sociale.

Nous blâmerons l'énorme budget qui nous dévore avec si peu de profit pour la nation; nous condamnerons la féodalité des fonctionnaires trop payés, les fonctions inutiles, la vénalité des charges.

Nous rejetterons l'inégalité sous toutes les formes. Comprenez-vous, par exemple, que le crédit public et particulier soit remis aux mains d'une compagnie financière, armée d'un privilége? Nous parlons de la banque de France.

Nous ne voudrions pas le maintien des impôts à niveau inflexible, tels que: douanes, octrois, timbre, contributions indirectes, sur quelque produit qu'ils soient établis: vins, esprits, sucres, etc.

De même, nous demandons la suppression des impôts mal répartis, comme les patentes, les contributions des portes et fenêtres, les prestations en nature.

Mais nous voudrions que tout impôt fût établi pour l'utilité commune, que chacun y contribuât en proportion de ses facultés et de sa fortune; c'est dire que nous voudrions un impôt unique.

Il importe qu'il pèse également sur tous et sur chacun; nous n'aurions plus alors les vexations de l'exercice, la visite domiciliaire ou aux barrières, et nous verrions disparaître ces armées de préposés, douaniers ou commis, qui sont une vexation permanente pour un peuple libre.

Nous réclamons la pleine et entière liberté du travail, de l'industrie, du commerce, l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, la création d'écoles d'arts et métiers dans tous les départements, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, des institutions de prévoyance et de crédit, des institutions agricoles sérieuses, des associations volontaires, l'organisation de travaux pour les bras inoccupés, celle de l'assistance pour les faibles; toutes choses promises par l'art. 13 de la Constitution.

Nous demandons, comme institutions de crédit, la création d'une banque nationale, ayant des comptoirs généraux dans chaque département, des comptoirs particuliers dans chaque canton. Cette banque, chargée du recouvrement de l'impôt, gérée par des administrateurs élus, serait encore société d'assurances mutuelles, et offrirait de sérieuses garanties contre la faillite.

Tels sont, messieurs et chers concitoyens, nos principes et nos vœux. Les uns trouveront que nous allons trop loin. Qu'ils se rappellent que nous sommes restés dans les limites de la loi; que, ne pas donner tout ce qu'elle promet, c'est ébranler la Constitution, seul et dernier boulevard contre la guerre civile. D'autres nous trouveront timides; qu'ils se souviennent du passé, qu'ils le comparent au présent, et le présent à l'avenir, pratiquant nos réformes. Ils comprendront combien les peuples ont été lents à former leur idéal et à le réaliser!

Le passé a besoin d'être ménagé, si nous voulons éviter de ressentir les convulsions de son agonie.

En définitive, il est digne des amis de la liberté de ménager toutes les situations, en marchant au progrès. La tyrannie n'est pas aussi scrupuleuse, elle renverse violemment tous les obstacles; son principe, c'est la force; le nôtre, l'équité, la légalité.

Et maintenant que nos adversaires nous connaissent, oseront-ils encore insulter, en les calomniant, les hommes qui se sont réunis dans un but de conservation, de progrès et surtout de conciliation.

Unissez-vous de même, et bientôt vous verrez refleurir le commerce, l'industrie, l'agriculture, les arts et les lettres. Secondez la réaction, et nous serons tous précipités dans un gouffre de discordes, de misère et d'ignominie.

Pour le Comité, les membres du bureau :

CROCÉ-SPINELLI, joaillier et propriétaire, vice-président. — LHERMINIER, négociant. — J.-B.-H. MUNIER, chimiste. — E. BRETON, homme de lettres. — L.-E. VOISIN, ouvrier layetier. — LOMBARDA, graveur et propriétaire. — GUINIER, fabricant. — DULAC, tailleur. — GAVEAU, marchand de vin.

Au rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Paris, 5 avril 1850.

Cher citoyen et ami,

Je prends la liberté de vous dénoncer encore deux expulsions faites par M. Carlier : ce sont celles de nos amis Frédéric Crûger (de Kœnigsberg) et, Ernst Dronke (de Coblentz), docteur en droit. Ces deux réfugiés allemands étaient depuis plusieurs mois à Paris et s'occupaient de travaux littéraires. Dronke avait été, avant 1848, longtemps à la forteresse de Wesel (Prusse rhénane) et était honorablement connu par son livre sur Berlin; après s'être échappé il devint co-rédacteur de la nouvelle *Gazette rhénane* (Cologne). Frédéric Crûger avait été rédacteur de plusieurs journaux, dernièrement du journal démocratique de Dantzig (Prusse); avant 1848, il était collaborateur du journal allemand de Bruxelles, et il entendit de la bouche de M. Louis Bonaparte le propos suivant : « Si jamais la république me rappelle en France, je me contenterai d'être un simple citoyen. »

Les deux expulsés m'ont chargé de dire en leur nom un adieu fraternel aux démocrates de la France.

Salut et fraternité. H. EWERBECK.

Assemblée nationale.

Séance du 5 avril.—Présidence de M. BEDEAU, vice-président.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination des deux vice-présidents de l'Assemblée qui restent encore à élire. Cette opération est terminée à deux heures et demie. Le dépouillement se fait dans l'un des bureaux voisins du lieu des séances.

M. Dupin succède au fauteuil à M. Bedeau.

Le rapporteur des élections du Haut-Rhin a la parole.

M. VERNHETTE rend compte des élections du Haut-Rhin. Malgré plusieurs irrégularités constatées dans cette élection, malgré les protestations qu'elles ont soulevées, le 7e bureau a conclu à la validation.

L'Assemblée ayant renvoyé à demain la discussion, nous ajournons les détails à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin pour la nomination des deux vice-présidents.

Nombre des votants, 397; majorité absolue, 199.

Ont obtenu : MM. Léon Faucher, 165; de Vatisménil, 186; Benoist d'Azy, 147; Jules de Lasteyrie, 124; Léon de Malleville, 103.

Aucun de ces représentants n'a obtenu la majorité absolue.

Il est décidé que le scrutin sera repris à la séance de demain.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance reste pendant quelques instants suspendue.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à la déportation.

M. Victor Hugo a la parole. (Vif mouvement d'attention.)

M. VICTOR HUGO. Messieurs, parmi les journées de février, journées qu'on ne peut comparer à rien dans l'histoire, il y eut un jour admirable, ce fut celui où cette voix souveraine du peuple qui, à travers les rumeurs confuses de la place publique, dictant les décrets du gouvernement provisoire, prononça cette grande parole : « La peine de mort est abolie en matière politique. » (Très bien!)

Ce jour-là, tous les cœurs généreux, tous les esprits sérieux tressaillirent. Et en effet, voir le progrès sortir immédiatement, sortir calme et majestueux d'une révolution toute frémissante; voir surgir au-dessus des masses émues le Christ vivant et couronné; voir du milieu de cet immense écroulement de lois humaines se dégager dans toute sa splendeur la loi divine (bravo); voir la multitude se comporter comme un sage; voir toutes ces passions, toutes ces intelligences, toutes ces âmes, la veille encore pleines de colères, toutes ces bouches qui venaient de déchirer des cartouches, s'unir et se confondre dans un seul cri, le plus beau qui puisse être poussé par la voix humaine : clémence! c'était là, messieurs, pour les philosophes, pour les publicistes, pour l'homme chrétien, pour l'homme politique, ce fut pour la France et pour l'Europe un magnifique spectacle. Ceux mêmes que les événements de février froissaient dans leurs intérêts, dans leurs sentiments, dans leurs affections, ceux mêmes qui gémissaient, ceux mêmes qui tremblaient, applaudirent et reconnurent que les révolutions peuvent mêler le bien à leurs explosions les plus violentes, et qu'elles ont cela de merveilleux qu'il leur suffit d'une heure sublime pour effacer toutes les heures terribles. (Sensation.)

Du reste, messieurs, ce triomphe subit et éblouissant, quoique partiel, du dogme qui prescrit l'inviolabilité de la vie humaine, n'étonna pas ceux qui connaissent la puissance des idées. Dans les temps ordinaires, dans ce qu'on est convenu d'appeler les temps calmes, faute d'apercevoir le mouvement profond qui se fait sous l'immobilité apparente de la surface; dans les époques dites époques paisibles, on dédaigne volontiers les idées; il est de bon goût de les railler. Rêve, déclamation, utopie! s'écrie-t-on. On ne tient compte que des faits, et plus ils sont matériels, plus ils sont estimés; on ne fait cas que des gens d'affaires, des esprits *pratiques*, comme on dit dans un certain jargon, (Bravo.) et de ces hommes positifs, qui ne sont, après tout, que des hommes négatifs. (Très bien!)

Mais qu'une révolution éclate, les hommes d'affaires, les gens habiles, qui semblaient des colosses, ne sont plus que des nains; toutes les réalités qui n'ont plus la proportion des événements nouveaux s'écroulent et s'évanouissent, les faits matériels tombent et les idées grandissent jusqu'au ciel! (Mouvement.)

C'est ainsi, c'est par cette soudaine force d'expansion que les idées acquièrent en temps de révolution, que s'est faite cette grande chose : l'abolition de la peine de mort en matière politique.

Messieurs, cette grande chose, ce décret fécond qui contient en germe tout un code; ce progrès qui était plus qu'un progrès, qui était un principe, l'Assemblée constituante l'a adopté et consacré. Elle l'a placé, je dirai presque au sommet de la Constitution, comme une magnifique avance faite par l'esprit de révolution à l'esprit de civilisation; comme une conquête, mais surtout comme une promesse, comme une sorte de porte ouverte qui laisse pénétrer au milieu des progrès obscurs et incomplets du présent, la lumière sereine de l'avenir.

Et, en effet, dans un temps donné, l'abolition de la peine capitale en matière politique doit amener et amènera nécessairement, par la toute puissance de la logique, l'abolition pure et simple de la peine de mort. (Bravos à gauche.) Eh bien! messieurs, cette promesse, il s'agit aujourd'hui de la retirer! cette conquête, il s'agit d'y renoncer; ce principe, c'est-à-dire la chose qui ne recule pas, il s'agit de le briser : cette journée mémorable de février, marquée par l'enthousiasme d'un grand peuple et par l'enfantement d'un grand progrès, il s'agit de la rayer de l'histoire. Sous le titre modeste de *loi sur la déportation*, le gouvernement nous apporte et votre commission vous propose d'adopter un projet de loi que le sentiment public, qui ne se trompe pas, a déjà traduit et résumé en une seule ligne, que voici : *La peine de mort est rétablie en matière politique*. (Dénégations à droite. — Bravos à gauche.)

Ici, les auteurs du projet, les membres de la commission, les honorables chefs de la majorité se récrient et disent : « Il n'est pas question de cela le moins du monde. Il y a une lacune dans le code pénal, on veut la remplir, rien de plus; on veut simplement remplacer la peine de mort. » N'est-ce pas? C'est bien là ce qu'on a dit? On veut donc simplement remplacer la peine de mort, et comment s'y prend-on? On combine le climat... Oui! quoi que vous fassiez, messieurs, vous aurez beau chercher, choisir, explorer, aller des Marquises à Madagascar, et revenir de Madagascar aux Marquises, aux Marquises que M. l'amiral Bruat appelle le *tombeau des Européens*, le climat du lieu de déportation, sera toujours, comparé à la France, un climat meurtrier, et l'acclimatement, déjà très difficile pour des personnes libres, satisfaites, placées dans les meilleures conditions d'activité et d'hygiène, sera absolument impossible pour de malheureux détenus. (C'est vrai! Bravo à gauche.)

Je reprends. On veut donc simplement remplacer la peine de mort. Et que fait-on? On combine le climat, l'exil et la prison : le climat donne sa malignité, l'exil son accablement, la prison son désespoir, au lieu d'un bourreau, on en a trois. La peine de mort est remplacée. (Profonde sensation.) Ah! quittez ces précautions de paroles, quittez cette phraséologie hypocrite; soyez du moins sincères et dites avec nous : La peine de mort est rétablie! (Bravo! à gauche.)

Oui, rétablie; oui, c'est la peine de mort! Et, — je vais vous le prouver tout-à-l'heure, — moins terrible en apparence, plus horrible en réalité! (Bravo!)

Mais voyons, discutons froidement. Apparemment vous ne voulez pas faire seulement une loi sévère, vous voulez faire aussi une loi exécutable, une loi qui ne tombe pas en désuétude le lendemain de sa promulgation? Eh bien! pensez ceci :

Quand vous déposez un excès de sévérité dans la loi, vous y déposez l'impuissance. (Oui! oui! c'est vrai!) Vouloir faire rendre trop à la sévérité de la loi, c'est le plus sûr moyen de ne lui faire rendre rien; savez-vous pourquoi? C'est parce que la peine juste a, au fond de toutes les consciences, de certaines limites qu'il n'est pas du pouvoir du législateur de déplacer.

Le jour où, par votre ordre, la loi veut transgresser cette limite, cette limite sacrée, cette limite tracée dans l'équité de l'homme par le doigt même de Dieu, la loi rencontre la conscience qui lui défend de passer outre. D'accord avec l'opinion, avec l'état des esprits, avec le sentiment public, avec les mœurs, la loi peut tout. En lutte avec ces forces vives de la société et de la civilisation, elle ne peut rien. Les tribunaux hésitent, les jurys acquittent, les textes défaillent et meurent sous l'œil stupéfait des juges. (Mouvement.) Songez-y, messieurs, tout ce que la pénalité construit en dehors de la justice s'écroule promptement, et, — je le dis pour tous les partis, — eussiez vous bâti vos iniquités en granit, à chaux et à ciment, il suffira pour les jeter à terre d'un souffle (Oui! oui!), de ce souffle qui sort de toutes les bouches, et qu'on appelle l'opinion. (Sensation.) Je le répète, et voici la formule du vrai dans cette matière : toute loi pénale a de moins en puissance ce qu'elle a de trop en sévérité. (C'est vrai!)

Mais je suppose que je me trompe dans mon raisonnement, raisonnement, remarquez-le bien, que je pourrais appuyer d'une foule de preuves. J'admets que je me trompe; je suppose que cette nouveauté pénale ne tombera pas immédiatement en désuétude. Je vous accorde qu'après avoir voté une pareille loi, vous aurez ce grand malheur de la voir exécutée. C'est bien. Maintenant permettez-moi deux questions : Où est l'opportunité d'une telle loi? où en est la nécessité?

L'opportunité? nous dit-on. Oubliez vous les attentats d'hier, de tous les jours, le 15 mai, le 23 juin, le 13 juin? La nécessité? Mais est-ce qu'il n'est pas nécessaire d'opposer à ces attentats, toujours possibles, toujours flagrants, une répression énorme, une immense intimidation? La révolution de février nous a ôté la guillotine. Nous faisons comme nous pouvons pour la remplacer; nous faisons de notre mieux. (Mouvement prolongé.)

Je m'en aperçois. (On rit.)

Avant d'aller plus loin, un mot d'explication.

Messieurs, autant que qui que ce soit, et j'ai le droit de le dire, et je crois l'avoir prouvé, autant que qui que ce soit, je repousse et je condamne, sous un régime de suffrage universel, les actes de rébellion et de désordre, les recours à la force brutale. Ce qui convient à un grand peuple intelligent, ce n'est pas l'appel aux armes, c'est l'appel aux idées. (Sensation.) Pour moi, et ce doit être, du reste, l'axiome de la démocratie, le droit du suffrage abolit le droit d'insurrection. C'est en cela que le suffrage universel résout et dissout les révolutions. (Applaudissements.)

Voilà le principe, principe incontestable et absolu, j'y insiste. Pourtant, je dois le dire, dans l'application pénale, les incertitudes naissent. Quand de funestes et déplorables violations de la paix publique donnent lieu à des poursuites juridiques, rien n'est plus difficile que de préciser les faits et de proportionner la peine au délit. Tous nos procès politiques l'ont prouvé.

Quoiqu'il en soit, la société doit se défendre. Je suis sur ce point pleinement d'accord avec vous; la société doit se défendre, et vous devez la protéger; ces troubles, ces émeutes, ces insurrections, ces complots, ces attentats, vous voulez les empêcher, les prévenir, les réprimer. Soit. Je le veux comme vous.

Mais est-ce que vous avez besoin d'une pénalité nouvelle pour cela? Lisez le code. Voyez-y la définition de la déportation. Quel immense pouvoir pour l'intimidation et pour le châtiment!

Tournez-vous donc vers la pénalité actuelle! remarquez tout ce qu'elle remet de terrible entre vos mains!

Quoi! voilà un homme! un homme que le tribunal spécial a condamné! un homme frappé pour le plus incertain de tous les délits, un délit politique, par la plus incertaine de toutes les justices, la justice politique! (Rumeurs à droite.)

Messieurs, je m'étonne de cette interruption. Je respecte toutes les juridictions légales et constitutionnelles; mais quand je qualifie la justice politique en général comme je viens de le faire, je ne fais que répéter ce qu'a dit dans tous les siècles la philosophie de tous les peuples, et je ne suis que l'écho de l'histoire. (Applaudissements à gauche.)

Je poursuis.

Voilà un homme que le tribunal spécial condamne.

Cet homme, un arrêt de déportation vous le livre; remarquez ce que vous pouvez en faire, remarquez le pouvoir que la loi vous donne! Je dis le code pénal actuel, la loi actuelle, avec sa définition de la déportation!

Cet homme, ce condamné, ce criminel selon les uns, ce héros selon les autres : car c'est là le malheur des temps. (Explosion de murmures à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand la justice a prononcé, le criminel est criminel pour tout le monde, et ne peut être un héros que pour ses complices. (Bravos à droite.)

M. VICTOR HUGO. Je ferai remarquer ceci à M. le président : le maréchal Ney, jugé en 1815, a été déclaré criminel par la justice. Il est un héros pour moi, et je ne suis pas son complice. (Longs applaudissements à gauche.)

Je reprends : Ce condamné, ce criminel selon les uns, ce héros selon les autres, vous le saisissez, vous le saisissez au milieu de sa renommée, de son influence, de sa popularité; vous l'arrachez à tous, à sa femme, à ses enfants, à ses amis, à sa famille, à sa patrie; vous le déracinez violemment de tous ses intérêts et de toutes ses affections; vous le saisissez encore tout plein du bruit qu'il faisait et de la clarté qu'il répandait, et vous le jetez dans les ténèbres, dans le silence, à on ne sait quelle distance du sol natal! (Sensation.) Vous le tenez là, seul, en proie à lui-même, à ses regrets, s'il croit avoir été un homme nécessaire à son pays, à ses remords, s'il croit avoir été un homme fatal. Vous le tenez là, libre, mais gardé. Nul moyen d'évasion, gardé par une garnison qui occupe l'île, gardé par un stationnaire qui surveille la côte, gardé par l'Océan, qui ouvre entre ces hommes et la patrie un gouffre de quatre mille lieues. Vous tenez cet homme là, incapable de nuire, sans échos autour de lui, rongé par l'isolement, par l'impuissance et par l'oubli, découronné, désarmé, brisé, anéanti!

Et cela ne vous suffit pas! (Mouvement.)

Ce vaincu, ce proscrit, ce condamné de la fortune, cet homme politique détruit, cet homme populaire terrassé, vous voulez l'enfermer! Vous voulez faire cette chose sans nom qu'aucune législation n'a encore faite, joindre aux tortures de l'exil les tortures de la prison! multiplier une rigueur par une cruauté! (C'est vrai!) Il ne vous suffit pas d'avoir mis sur cette tête la voûte du ciel tropical, vous voulez y ajouter encore le plafond du cabanon! Cet homme, ce malheureux homme, vous voulez le murer vivant dans une forteresse; à cette distance, il nous apparaît avec un aspect si funèbre, que vous qui la construisez, oui, je vous le dis, vous n'êtes pas sûrs de ce que vous bâtissez-là, et que vous ne savez pas vous-mêmes si c'est un cachot ou si c'est un tombeau! (Mouvement prolongé.)

Vous voulez que lentement, jour par jour, heure par heure, à petit feu, cette âme, cette intelligence, cette activité, cette ambition soit ensevelie toute vivante, toute vivante, je le répète, à quatre mille lieues de la patrie, sous ce soleil étouffant, sous l'horrible pression de cette prison-sépulcre, se torde, se creuse, se dévore, désespère demande grâce, appelle la France, implore l'air, la vie, la liberté, et agonise et expire misérablement! Oh! c'est monstrueux! (Profonde sensation.) Ah! je proteste d'avance au nom de l'humanité!

Ah! vous êtes sans pitié et sans cœur! Ce que vous appelez une expiation, je l'appelle un assassinat! (Longues acclamations à gauche.)

Mais levez-vous donc, catholiques, prêtres, évêques, hommes de la religion qui siégez dans cette Assemblée, et que je vois au milieu de nous; levez-vous, c'est votre rôle! Qu'est-ce que vous faites sur vos bancs? Montez à cette tribune, et venez, avec l'autorité de vos saintes croyances, avec l'autorité de vos saintes traditions, venez dire à ces inspirateurs de mesures cruelles, à ces applaudisseurs de lois barbares, à ceux qui poussent la majorité dans cette voie funeste, dites-leur que ce qu'ils font là est mauvais, que ce qu'ils font là est détestable, que ce qu'ils font là est impie! (Oui! oui!) Rappelez-leur que c'est une loi de mansuétude que le Christ est venu apporter au monde, et non une loi de cruauté; dites-leur que le jour où l'Homme-Dieu a subi la peine de mort, il l'a abolie (Bravo! à gauche.); car il a montré que la folle justice humaine pouvait frapper plus d'une tête innocente, qu'elle pouvait frapper une tête divine. (Sensation.)

Dites aux auteurs, dites aux défenseurs de ce projet, dites à ces grands politiques que ce n'est pas en faisant agoniser des misérables dans une cellule, à quatre mille lieues de leur pays, qu'ils apaiseront la place publique; que, bien au contraire, ils créent un danger, le danger d'exaspérer la pitié du peuple et de la changer en colère. (Oui! oui!) Dites à ces hommes d'être humains! ordonnez-leur de redevenir chrétiens! Enseignez-leur que ce n'est pas avec des lois impitoyables qu'on défend les gouvernements et qu'on sauve les sociétés; que ce qu'il faut aux temps douloureux que nous traversons, aux cœurs et aux esprits malades, ce qu'il faut pour résoudre une situation qui résulte surtout de beaucoup de malentendus et de beaucoup de définitions mal faites, ce ne sont pas des mesures de représailles, de réaction, de rancune et d'acharnement, mais des lois généreuses, des lois cordiales, des lois de concorde et de sagesse, et que le dernier mot de la crise sociale où nous sommes, je ne me lasserai pas de le répéter, non! ce n'est pas la compression, c'est la fraternité, car la fraternité, avant d'être la pensée du peuple, était la pensée de Dieu! (Nouvelles acclamations.)

Mais continuons. Je presse de plus près encore l'idée de votre citadelle, ou de votre forteresse, puisqu'on choque votre sensibilité en appelant cela une citadelle. (On rit.)

Quand vous aurez institué ce pénitentiaire des déportés, quand vous aurez créé ce cimetière, avez-vous essayé de vous imaginer ce qui arriverait là-bas? avez-vous la moindre idée de ce qui s'y passera? Vous êtes-vous dit que vous livriez les hommes frappés par la justice politique à l'inconnu? Etes-vous entrés avec vous-mêmes dans le détail de tout ce que renferme d'abominable cette idée, cette affreuse idée de la réclusion dans la déportation? (Murmures à droite.)

Tenez, en commençant, j'ai essayé de vous indiquer et de caractériser d'un mot ce que serait ce climat, ce que serait cet exil, ce cabanon. Je vous ai dit que ce seraient trois bourreaux. Il y en a un quatrième que j'oubliais, c'est le directeur du pénitentiaire. Vous êtes-vous rappelé Jeannet, le bourreau de Sinnamari? (Mouvement.) Vous êtes-vous rendu compte de ce que serait, je dirais presque nécessairement, l'homme quelconque qui acceptera, à la face du monde civilisé, la charge morale de cet odieux établissement des îles Marquises, l'homme qui consentira à être le fossoyeur de cette prison et le geôlier de cette tombe. (Long mouvement.)

Vous êtes-vous figuré, si loin de tout contrôle et de tout redressement, dans cette irresponsabilité complète, avec une autorité sans limite et des victimes sans défense, la tyrannie possible d'une âme méchante et basse? Messieurs, les Sainte-Hélène produisent les Hudson Lowe. (Bravo!) Eh bien! vous êtes-vous représenté toutes les tortures, tous les raffinements, tous les désespoirs qu'un homme qui aurait le tempérament de Hudson Lowe pourrait inventer pour des hommes qui n'auraient pas l'auréole de Napoléon?

Ici, du moins, en France, à Doullens, au Mont-Saint-Michel....

L'orateur s'interrompant. (Mouvement d'attention.) Et puisque ce nom m'est venu à la bouche, je saisis cette occasion pour annoncer à M. le ministre de l'intérieur que je compte prochainement lui adresser une question sur des faits monstrueux qui se seraient accomplis dans cette prison du mont Saint-Michel. (Chuchottements.

A GAUCHE. Très bien!

L'orateur reprend. Dans nos prisons de France, à Doullens, au mont Saint-Michel, qu'un abus se produise, qu'une iniquité se tente, les journaux s'inquiètent, l'Assemblée s'émeut, et le cri du prisonnier parvient au gouvernement et au peuple, répercuté par le double écho de la presse et de la tribune. Mais, dans votre citadelle des îles Marquises, le patient sera réduit à soupirer douloureusement. Ah! si le peuple le savait! (Très bien!) Oui, là, là-bas, à cette épouvantable distance, dans le silence, dans cette solitude murée, où n'arrivera et d'où ne sortira aucune voix humaine, à qui se plaindra le misérable prisonnier? qui l'entendra? Il y aura entre sa plainte et vous le bruit de toutes les vagues de l'Océan. (Sensation profonde.)

Messieurs, l'ombre et le silence de la mort pèseront sur cet effroyable bagne politique.

Rien n'en transpirera, rien n'en arrivera jusqu'à vous, rien!... si ce n'est de temps en temps, par intervalles, une nouvelle lugubre qui traversera les mers, qui viendra frapper en France et en Europe, comme un glas funèbre, sur le timbre vibrant et douloureux de l'opinion et qui vous dira : Tel condamné est mort! (Agitation.)

Ce condamné ce sera, car à cette heure suprême on

ne voit plus que le mérite d'un homme, ce sera un publiciste célèbre, un historien renommé, un écrivain illustre, un orateur fameux. Vous prêterez l'oreille à ce bruit sinistre, vous calculerez le petit nombre de mois écoulés, et vous frissonnerez. (Long mouvement. — A gauche : Ils riront!)

Ah ! vous le voyez bien! c'est la peine de mort ! la peine de mort désespérée ! c'est quelque chose de pire que l'échafaud! c'est la peine de mort sans le dernier regard au ciel de la patrie ! (Bravo! à gauche.)

Vous ne le voudrez pas! vous rejetterez la loi ! (Mouvement.) Ce grand principe, l'abolition de la peine de mort en matière politique, ce généreux principe tombé de la large main du peuple, vous ne voudrez pas le ressaisir. vous ne voudrez pas le reprendre furtivement à la France qui, loin d'en attendre de vous l'abolition, en attend de vous le complément ! Vous ne voudrez pas raturer ce décret, l'honneur de la Révolution de Février ! Vous ne voudrez pas donner un démenti à ce qui était plus même que le cri de la conscience populaire, à ce qui était le cri de la conscience humaine ! (Vive adhésion à gauche.)

Je sais, messieurs, que nous tirons de ce mot, la conscience, tout ce qu'on en doit tirer, selon nous, nous avons le malheur de faire sourire de bien grands politiques. (A droite : C'est vrai ! — A gauche : ils en conviennent !) Dans le premier moment, ces grands politiques ne nous croient pas incurables ; ils prennent pitié de nous ; ils consentent à traiter cette infirmité dont nous sommes atteints, la conscience, et ils nous opposent avec bonté la raison d'Etat. Si nous persistons, oh ! alors ils se fâchent ; ils nous déclarent que nous n'entendons rien aux affaires, que nous n'avons pas le sens politique, que nous ne sommes pas des hommes sérieux, et... comment vous dirais-je cela ? Ma foi ! ils nous disent un gros mot, la plus grosse injure qu'ils puissent trouver ; ils nous appellent poëtes ! (On rit.)

Ils nous affirment que tout ce que nous croyons trouver dans notre conscience, la foi au progrès, l'adoucissement des lois et des mœurs, l'acceptation des principes dégagés par les révolutions, l'amour du peuple, le dévouement à la liberté, le fanatisme de la grandeur nationale, que tout cela, bon en soi sans doute, mène, dans l'application, droit aux déceptions et aux chimères, et que sur toutes ces choses il faut s'en rapporter, selon l'occasion et la conjoncture, à ce que conseille la raison d'Etat. La raison d'Etat ! ah ! c'est là le grand mot! Et tout-à l'heure je le distinguais au milieu d'une interruption.

Messieurs, j'examine la raison d'Etat : je me rappelle tous les mauvais conseils qu'elle a déjà donnés. J'ouvre l'histoire : je vois dans tous les temps toutes les bassesses, toutes les indignités, toutes les turpitudes, toutes les lâchetés, toutes les cruautés que la raison d'Etat a autorisées ou qu'elle a faites. Marat l'invoquait aussi bien que Louis XI ; elle a fait les 2 septembre après avoir fait la Saint-Barthelemy ; (Mouvement.) elle a laissé sa trace dans les Cévennes, et elle l'a laissée à Sinnamary; (Nouveau mouvement.) c'est elle qui a dressé les guillotines de Robespierre, et c'est elle qui dresse les potences de Haynau ! (Très bien! très bien!) Ah! mon cœur se soulève! Ah! je ne veux moi, ni de la politique de la guillotine, ni de la politique de la potence, ni de Marat, ni de Haynau, ni de votre loi de transportation ! (Bravos prolongés.) Et quoi qu'on fasse, quoi qu'il arrive, toutes les fois qu'il s'agira de chercher une inspiration ou un conseil, je suis de ceux qui n'hésiteront jamais entre cette vierge qu'on appelle la conscience, et cette prostituée qu'on appelle la raison d'Etat ! (Immense acclamation à gauche.)

Je ne suis qu'un poëte, je le vois bien !

Messieurs, s'il était possible, ce qu'à Dieu ne plaise, ce que j'éloigne pour ma part de toutes mes forces, s'il était possible que cette Assemblée adoptât la loi qu'on lui propose, il y aurait, je le dis à regret, il y aurait un spectacle douloureux à mettre en regard de la mémorable journée que je vous rappelais en commençant, ce serait une époque de calme défaisant à loisir ce qu'a fait de grand et de bon, dans une sorte d'improvisation sublime, une époque de tempête. (Très bien !) Ce serait la violence dans le sénat, contrastant avec la sagesse dans la place publique. (Bravos à gauche.) Ce seraient les hommes d'Etat se montrant aveugles et passionnés là où les hommes du peuple se sont montrés intelligents et justes. (Murmures à droite.) Oui, intelligents et justes ! Messieurs, savez-vous ce que faisait le peuple de février en proclamant la clémence ? Il fermait la porte des révolutions. Et savez-vous ce que vous faites en décrétant les vengeances ? Vous la rouvrez. (Mouvement prolongé.)

Messieurs, cette loi, dit-on, est destinée à ne régir que l'avenir. Ah ! puisque vous prononcez ce mot, l'avenir, c'est précisément sur ce mot et sur ce qu'il contient que je vous engage à réfléchir. Voyons, pour qui faites-vous cette loi? Le savez-vous? (Immense agitation sur tous les bancs.)

Messieurs de la majorité, vous êtes victorieux en ce moment, vous êtes les plus forts, mais êtes-vous sûrs de l'être toujours? (Longue rumeur à droite.)

Ne l'oubliez pas, le glaive de la pénalité politique n'appartient pas à la justice, il appartient au hasard. (L'agitation redouble.) Il passe au vainqueur avec la fortune. Il fait partie de ce hideux mobilier révolutionnaire que tout coup d'Etat heureux, que toute émeute triomphante trouve dans la rue et ramasse le lendemain de la victoire, et il a cela de fatal, ce terrible glaive, que chaque parti est destiné tour à tour à le tenir dans ses mains et à le sentir sur sa tête. (Sensation générale.)

Ah ! quand vous combinez une de ces lois de vengeance (Non! non! à droite) que les partis vainqueurs appellent lois de justice dans la bonne foi de leur fanatisme (Mouvement.), vous êtes bien imprudents d'aggraver les peines et de multiplier les rigueurs. (Nouveau mouvement.) Quant à moi, qui ne sais pas moi-même, dans cette époque de trouble, l'avenir qui m'est réservé, je plains d'une pitié fraternelle toutes les victimes actuelles, toutes les victimes possibles de nos temps révolutionnaires. Je hais, et je voudrais briser tout ce qui peut servir d'arme aux violences. Or, cette loi que vous faites est une loi redoutable qui peut avoir d'étranges contre-coups; c'est une loi perfide dont les retours sont inconnus.

Et peut-être, au moment où je vous parle, savez-vous qui je défends contre vous ? C'est vous. (Profonde sensation.)

Oui, j'y insiste, vous ne savez pas vous-mêmes ce qu'à un jour donné, ce que, dans des circonstances possibles, votre propre loi fera de vous ! (Agitation inexprimable. Les interruptions se croisent.)

Vous vous récriez de ce côté, vous ne croyez pas à mes paroles. (A droite : Non ! non !) Voyons. Vous pouvez fermer les yeux à l'avenir; mais les fermerez-vous au passé ? L'avenir se conteste, le passé ne se récuse pas. Eh bien ! tournez la tête; regardez à quelques années en arrière. Supposez que les deux révolutions survenues depuis vingt ans aient été vaincues par la royauté ; supposez que votre loi de déportation eût existé alors, Charles X aurait pu l'appliquer à M. Thiers, et Louis-Philippe à M. Odilon Barrot. (Applaudissements à gauche.)

M. ODILON BARROT se levant, Je demande à l'orateur la permission de l'interrompre.

M. VICTOR HUGO. Volontiers.

M. ODILON BARROT. Je n'ai jamais conspiré; j'ai soutenu le dernier la monarchie ; je ne conspirerai jamais, et aucune justice ne pourra pas plus m'atteindre dans l'avenir qu'elle n'aurait pu m'atteindre dans le passé. (Très bien ! à droite.)

M. VICTOR HUGO. M. Odilon Barrot, dont j'honore le noble caractère, s'est mépris sur le sens de mes paroles. Il a oublié qu'au moment où je parlais, je ne parlais pas de la justice juste, mais de la justice injuste, de la justice politique, de la justice des partis. Or, la justice injuste frappe l'homme juste, et pouvait, et peut encore frapper M. Odilon Barrot. C'est ce que j'ai dit, et c'est ce que je maintiens. (Réclamations à droite.)

L'orateur reprend :

Quand je vous parle des revanches de la destinée et de tout ce qu'une pareille loi peut contenir de contre-coups, vous murmurez. Eh bien! j'insiste encore ! et je vous préviens seulement que si vous murmurez maintenant, vous murmurez contre l'histoire. Ecoutez !

De tous les hommes qui ont dirigé le gouvernement ou dominé l'opinion depuis soixante ans, il n'en est pas un, pas un ! entendez-vous bien ? qui n'ait été précipité, soit avant, soit après ; tous les noms qui rappellent des triomphes rappellent aussi des catastrophes, l'histoire les désigne par des synonymes, où sont empreintes leurs disgrâces : tous, depuis le captif d'Olmutz, qui avait été Lafayette, jusqu'au déporté de Sainte-Hélène, qui avait été Napoléon. (Mouvement.)

Voyez et réfléchissez. Qui a repris le trône de France en 1814 ? L'exilé d'Hartwell. Qui a régné après 1830? Le proscrit de Reichenau, redevenu aujourd'hui le banni de Claremont. Qui gouverne en ce moment ? Le prisonnier de Ham. (Profonde sensation.) Faites des lois de proscription maintenant! (Bravo ! à gauche.

Ah ! que ceci nous instruise! Que la leçon des uns ne soit pas perdue pour l'orgueil des autres !

L'avenir est un édifice mystérieux que nous bâtissons nous-mêmes de nos propres mains dans l'obscurité, et qui doit plus tard nous servir à tous de demeure. Un jour vient où il se referme sur ceux qui l'ont bâti. Ah ! puisque nous le construisons aujourd'hui pour l'habiter demain, puisqu'il nous attend, puisqu'il nous saisira, sans doute, composons-le donc cet avenir, avec ce que nous avons de meilleur dans l'âme, et non avec ce que nous avons de pire, avec l'amour et non avec la colère !

Faisons-le rayonnant et non ténébreux ; faisons-en un palais et non une prison !

Messieurs, la loi qu'on vous propose est mauvaise, barbare, inique. Vous la repousserez, j'ai foi dans votre sagesse et dans votre humanité. Songez-y au moment du vote. Que les hommes mettent dans une loi l'injustice; Dieu y mettra la justice, et il frappera avec cette loi ceux qui l'ont faite. (Mouvement général et prolongé.)

Un dernier mot, ou, pour mieux dire, une dernière prière, une dernière supplication.

Ah ! croyez-moi, je m'adresse à vous tous, hommes de tous les partis qui siégez dans cette enceinte, et parmi lesquels il y a sur tous ces bancs tant de cœurs généreux et tant d'intelligences élevées, croyez-moi, je vous parle avec une profonde conviction et une profonde douceur, ce n'est pas un bon emploi de notre temps que de faire des lois comme celle-ci. (Très bien ! c'est vrai !) Ce n'est pas un bon emploi de notre temps que de nous tendre les uns aux autres des embûches dans une pénalité terrible et obscure, et de creuser pour nos adversaires des abîmes de misère et de souffrance où nous tomberons peut-être nous-mêmes. (Agitation.)

Mon Dieu ! quand donc cesserons-nous de nous menacer et de nous déchirer ? Nous avons pourtant autre chose à faire !

Nous avons autour de nous les travailleurs qui demandent des ateliers, les enfants qui demandent des écoles, les vieillards qui demandent des asiles, le peuple qui demande du pain, la France qui demande de la gloire ! (Bravo ! à gauche. — On rit à droite.)

Nous avons une société nouvelle à faire sortir des entrailles de la société ancienne, et quant à moi, je suis de ceux qui ne veulent sacrifier ni l'enfant ni la mère. (Mouvement.) Ah! nous n'avons pas le temps de nous haïr ! (Nouveau mouvement.)

La haine dépense de la force, et, de toutes les manières de dépenser de la force, c'est la plus mauvaise. (Très bien ! Bravo!) Réunissons fraternellement tous nos efforts, au contraire, dans un but commun, le bien du pays. Au lieu d'échafauder péniblement des lois d'irritation et d'animosité, des lois qui calomnient ceux qui les font (Mouvement.), cherchons ensemble, et cordialement, la solution du redoutable problème de civilisation qui nous est posé, et qui contient, selon ce que nous en saurons faire, les catastrophes les plus fatales ou le plus magnifique avenir. (Bravo ! à gauche.)

Nous sommes une génération prédestinée, nous touchons à une crise décisive, et nous avons de bien plus grands et de plus effrayants devoirs que nos pères. Nos pères n'avaient que la France à servir, nous, nous avons la France à sauver. (Bravo! bravo!) Non, nous n'avons pas le temps de nous haïr! (Mouvement prolongé.) Je vote contre le projet de loi ! (Acclamations à gauche et longs applaudissements. La séance est suspendue pendant que tout le côté gauche en masse descend et vient féliciter l'orateur au pied de la tribune.)

M. ROUHER, ministre de la justice. S'il est un devoir que nous ayons à remplir, c'est celui de sauver la société, de préserver la sécurité sociale. (Très bien ! très bien! Vive approbation à droite.)

Quand j'ai entendu cette antithèse passionnée, ces expressions ardentes précédées de cette singulière préface : « Je veux parler froidement ; » quand j'ai entendu ce magnifique langage, je me suis rappelé malgré moi certaine fable de Lafontaine.

Lorsque j'ai entendu tous ces artifices de langage, lorsque j'ai entendu l'honorable préopinant vous dire que vous forgiez une arme à deux tranchants, j'ai reconnu avec tristesse qu'on faisait appel au plus vil et au plus lâche des sentiments, on vous demandait la défection aux intérêts de la société, on vous disait de vous protéger vous-mêmes. (Mouvements divers.)

Nous protéger nous-mêmes ! Nous n'avons pas le droit d'y songer. Et d'ailleurs, cette loi ne nous sera jamais applicable, elle ne sera jamais applicable à aucun membre de cette Assemblée. (Oh ! oh !)

Mais que demandons-nous ? sommes-nous en dehors de la légalité ? est-ce la déportation judiciaire que nous voulons ? Non, c'est la déportation politique. Eh bien ! cette arme n'est pas nouvelle, elle existait en 93, et le tribunal révolutionnaire en était armé. En 93, on transportait dans la Guyane française. Si c'est de ce passé que vous voulez nous faire peur, nous y sommes résignés d'avance, et nous l'attendons avec une conscience calme. (Agitation.)

M. MATHIEU (de la Drôme). C'est du courage inutile.

UN MEMBRE DE LA GAUCHE. Nous vous défendrions, vous le savez bien. (Très bien !)

M. ROUHER, ministre de la justice. Permettez-moi, maintenant, d'entrer dans l'examen même de la loi, et de remarquer si elle convient pour les délits qu'elle est chargée de réprimer.

L'orateur fait allusion aux évènements de juin et aux hommes qui peuplaient alors les barricades. La détention perpétuelle n'est pas, selon lui, une peine efficace pour ces hommes.

N'est-il pas vrai, s'écrie-t-il, que le condamné se rit de votre peine, qu'il se convertit en héros? N'est-il pas vrai que les condamnés se mettent sur un piédestal dans des publications démagogiques pour lesquelles il est impossible de les poursuivre et de les punir de nouveau, parce que la pénalité a été expulsée à leur égard ?

UNE VOIX. Vous accusez le président.

L'orateur insiste sur l'insuffisance de la détention perpétuelle; puis il déclare qu'il importe surtout d'assurer la sécurité de la rue, ce qui ne peut se faire qu'avec une pénalité plus efficace que celle dont le pouvoir est armé par la loi.

UNE VOIX. Prononcez la peine de mort abolie en février.

M. ROUHER. Permettez-moi de dire qu'il n'est pas un de ces bouleversements accomplis par la force, dont le souvenir ne m'inspire un profond effroi pour l'avenir. (Mouvements divers.) J'ai entendu un jour à cette tribune, un homme faire l'aveu qu'il avait conspiré pendant vingt années de sa vie, puis déclaré qu'après la proclamation de la République, toute conspiration lui paraissait odieuse, et moi je dis avec lui : Oui, c'est odieux ! (Mouvements divers.)

M. CHARLES LAGRANGE. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. ROUHER. Oui, c'est odieux ! (Interruption.)

VOIX NOMBREUSES A GAUCHE. Et Strasbourg et Boulogne?

M. ROUHER. On parle de Boulogne et de Strasbourg. (Oui! oui!) Est-ce que dans ces circonstances la justice du pays est restée impuissante? est-ce qu'une condamnation n'est pas intervenue ? (Interruption.)

M. CHARRAS. Comment ! à Strasbourg ?

M. ROUHER. Est-ce que vous ne vous rappelez plus les paroles que l'homme auquel vous faites allusion a prononcées sur le seuil de son ancienne prison, quand il témoignait son profond repentir de l'attentat qu'il avait commis. Cet homme, il a depuis racheté son passé. (Rires ironiques à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Le gouvernement actuel est républicain, mais il ne trouve même pas grâce devant vous, parce que c'est le gouvernement. (Rires à droite.)

M. ROUHER. Comment! un criminel a ensanglanté le sol de la nation, et vous voulez que la justice se contente de le bannir ! Mais, le bannissement, messieurs, c'est, vous le savez, la propagande organisée contre votre pays. (Mouvements divers.)

Vous avez parlé de la douleur morale des déportés, de cette douleur morale qui, suivant vous, est une aggravation de peine (Rumeurs); mais cette douleur morale, n'est-ce pas la punition de leurs crimes; n'est-ce pas le commencement de ce repentir qui peut un jour attirer sur eux le pardon de la patrie ; cette douleur morale, c'est la juste punition de celui qui, en attisant le feu de la guerre civile, ont décimé les familles. (A droite : Très bien ! très bien !)

Je ne dirai plus qu'un mot.

On a dit que la loi qui vous est proposée compromettait le droit de grâce ; il n'en est rien, messieurs, les condamnés arriveront plus rapidement à un repentir sincère (Murmures à gauche.), et celui qui est appelé à exercer le droit de grâce n'aura peut-être plus à regretter de s'être laissé aller à un élan de générosité. (Approbation à droite.)

M. Emmanuel Arago et M. Ch. Lagrange se présentent en même temps à la tribune et demandent simultanément la parole.

M. LE PRÉSIDENT. La parole appartient à M. Emmanuel Arago.

M. LAGRANGE insiste et adresse à M. le président quelques paroles que nous ne pouvons entendre au milieu du bruit. M. le président le rappelle coup sur coup deux fois à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Emmanuel Arago.

M. EMMANUEL ARAGO combat le projet de loi, et repousse les divers arguments présentés par M. le ministre de la justice.

M. L'AMIRAL DUPETIT-THOUARS donne quelques renseignements tendant à établir la salubrité des îles Marquises. (La clôture ! la clôture !)

M. PERRINON combat la clôture.

La clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division a été demandé sur la question de savoir s'il y a lieu de passer à une deuxième délibération. Ceux qui seront d'avis qu'il soit passé à une deuxième délibération mettront un billet blanc; ceux qui seront d'un avis contraire mettront un billet bleu. — M. Ch. Lagrange a la parole. (Explosion de rires dans toute l'Assemblée.)

M. CHARLES LAGRANGE monte à la tribune, et en descend après avoir échangé au milieu du bruit quelques mots avec M. le président.

Il est procédé au scrutin, qui donne le résultat suivant :

Votants,	648
Majorité,	325
Pour,	431
Contre,	217

L'Assemblée a décidé qu'il y avait lieu de passer à une deuxième délibération.

La séance est levée à six heures et un quart, après quelques mots de M. Charles Lagrange, qui réclame la parole pour demain.

Ordre du jour du samedi 6 avril 1850

A une heure, séance publique.

Scrutin de ballotage entre MM. Léon Faucher, de Vatimesnil, Benoist-d'Azy et Jules de Lasteyrie, pour la nomination de deux vice-présidents.

Deuxième délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon.

Revue des Départements.

MODÈLES DE STYLE HONNÊTE ET MODÉRÉ.

On lit dans la correspondance parisienne du *Courrier de la Gironde* :

« *La clique du 24 février* se félicite du vote émis
» au sujet de la proposition de M. de Larochejacquelein, etc...

» On annonce que le ministre de l'intérieur va
» *déployer de l'énergie*. On annonce toujours, et nous
» voyons peu de chose. *Il vaudrait mieux agir, et*
» *annoncer ensuite*. Toutefois, *les bandits remisés à*
» *Paris* commencent à être inquiets. Bon symp-
» tôme !

» Si nous ne vous envoyons pas beaucoup de bon-
» nes nouvelles, nous en recevons d'excellentes de
» Bordeaux. *Votre parti modéré est, comme le nôtre,*
» *un troupeau de moutons* ; mais votre préfet est un
» excellent berger. Ah ! si nous en avions quatre-
» vingt-six de cette trempe ! *Nous avons appris avec*
» *satisfaction la dissolution de la garde nationale*
» *de Libourne*. QUAND DISSOUDRA-T-ON TOUTES
» LES GARDES NATIONALES DE FRANCE? A quoi
» servent les gardes nationales, si ce n'est à inquié-
» ter, paralyser la troupe, et à armer l'émeute, com-
» me cela se pratique chez nous?

» Agréez, etc. »

Nous avons déjà constaté avec plaisir la franchise de langage qu'affecte depuis quelque temps la réaction ; nous renouvelons nos félicitations au *Courrier de la Gironde*, à l'égard de la nouvelle voie dans laquelle il est entré. « *La clique du 24 février*, » pour désigner les fondateurs de la République, du suffrage universel, cela est bien plus franc que « *la surprise de février*. » Il est vrai que « *Agir d'abord et annoncer ensuite*, » est moins loyal, mais cela est bien racheté par le « *troupeau de moutons du parti modéré*, » et par cette ébouriffante question : « *Quand dissoudra-t-on* TOUTES *les gardes nationales de France?* »

Autre correspondance du même.

Paris, 24 mars 1850.

Messieurs, les rouges nous annoncent la bataille comme inévitable. Ils se partagent même d'avance les fruits de la victoire.

Les nouveaux amnistiés ne se sont pas contentés du scandale qu'ils ont fait à Rouen : *ils se sont promenés dans Paris, en bonnet rouge, etc., excitant partout l'horreur et le dégoût*...

L'Université est dans un accès permanent de frénésie.

Pauvre Université !

Parlons un peu du *Courrier de Marseille*. Ce journal se donne depuis quinze jours une peine infinie pour effrayer le *troupeau de moutons*.

Voici un spécimen des premiers-Marseille qui sont venus coup sur coup, chaque jour depuis les élections de la Seine, réjouir son frère le *Courrier de la Gironde* et navrer les pauvres *moutons* marseillais :

« 17 mars. — *Aux départements.*

» Debout la province! debout! Paris vient de s'agenouiller devant l'idole de fange du socialisme; mais heureusement Paris n'est pas la France ! »

« .... Le remède, c'est une *organisation* à la fois *habile* et sage du suffrage universel. »

Et il finit par ces mots en gros caractères :

» L'ORGANISATION DU SUFFRAGE UNIVERSEL !

» LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION ! »

18, 19 et 20 mars, même article en d'autres termes.

Du 21 au 25, *Te Deum* : « Notre idée marche, l'*Assemblée nationale*, cet admirable journal, nous prodigue ses généreux encouragements. »

26 mars :

« Au feu ! au feu ! »

Le pays brûle de l'incendie du Socialisme. Les *moutons* marseillais pensent mourir de malepeur.

Suit le refrain ordinaire :

« LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION !

» L'ORGANISATION DU SUFFRAGE UNIVERSEL ! »

27 Mars :

« Il faut choisir !...

» Oui, il faut choisir entre l'ordre et le chaos ! entre la vie et la mort !...

» Il faut choisir !

» Ou modifier ou plutôt la loi qui est vicieuse ; ou accepter avec résignation les désastres qu'elle doit un jour laisser échapper de ses flancs.

» D'un mauvais arbre on ne peut pas attendre de bon fruit ; d'une institution dissolvante, on ne peut pas attendre la conservation, la sécurité et le bien-être !...

» LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION !

» L'ORGANISATION DU SUFFRAGE UNIVERSEL ! »

28 Mars :

« Le salut est dans nos mains ?

» Oui, le salut est dans nos mains !...

» Que la province le veuille !...

» Départements, levez-vous donc !..

» RÉVISION DE LA CONSTITUTION !

» ORGANISATION DU SUFFRAGE UNIVERSEL ! »

29 mars :

« ASSURANCE MUTUELLE DES DÉPARTEMENTS
» CONTRE LES RÉVOLUTIONS !... Qu'est-ce que Pa-
» ris ? Paris est par excellence le foyer des révolu-
» tions !... etc , etc.

» RÉVISION DE LA CONSTITUTION !

» ORGANISATION DU SUFFRAGE UNIVERSEL ! »

Cet article, *Assurance mutuelle*, devait paraître, si nous sommes bien informés, le lendemain de l'article : *Au feu ! au feu !* Il y a sans doute eu erreur ou bien oubli.

Et voilà comme on sauve la société...

FAITS DIVERS.

On assure, dit l'*Evénement*, que, dans le dernier conseil des ministres, la question de la suppression du journal le *Napoléon* a été de nouveau posée par les membres du cabinet, et résolue négativement par le président de la République.

— Dans le rôle des pétitions présentées à l'Assemblée nationale et distribuées hier aux représentants, il en est un grand nombre contre la loi de l'enseignement.

Des détenus de la maison centrale de Fontevrault réclament contre la fausse interprétation de divers articles du réglement, qui serait faite par le directeur de cette prison.

Parmi les pétitions grotesques, figure celle d'un sieur Pruss, qui demande que l'Assemblée se proroge pendant un mois et fixe à Bourges le lieu de ses séances. Il demande, en outre, qu'une partie des gardes nationales de province soit mobilisée.

— On parle dans les couloirs du palais de l'Assemblée d'un dîner de trente couverts offert par le président de la République aux membres des commissions de la presse et des reunions électorales. Deux ou trois membres seulement auraient manqué à l'appel, M. de Larcy entre autres. On a entamé la question politique vers la fin du dîner, et la majorité aurait promis son concours et son appui; un seul, M. Béchard, aurait déclaré formellement qu'il repousserait de toutes ses forces le projet de loi sur la presse. J'agirai ainsi, aurait-il dit, parce que ma conscience, ma raison, et ma dignité de Français me l'ordonnent. Cette sortie aurait mis fin à la conversation.

— Si un ministère de police est accordé au gouvernement, M. Fialin, dit de Persigny, sera le lauréat. M. Carlier ne peut et ne doit pas sortir de la rue de Jérusalem, disait un habitué de l'Elysée, *le prince* connaît les convenances. On espère ainsi vaincre les répugnances de la majorité.

— On s'entretient beaucoup des démarches et des projets des orléanistes. Mme la duchesse d'Orléans doit se rendre à Londres pour y conduire son fils aîné, afin qu'il fasse sa première communion. Cet acte religieux n'est, dit-on, qu'un voile dont on se servira pour couvrir des menées dont les fils se renouent autour des Burgraves de Paris dans les salons de Mme de Liéven. On assure qu'une démarche a été faite ces jours-ci à l'Elysée par certains hommes qui se croient maîtres de la situation. On aurait offert au président de la République une position élevée, des sommes fabuleuses, et jusqu'à une alliance, à la condition qu'il céderait la place. La réponse faite à ces ouvertures aurait été très ferme et de nature à débouter les négociateurs qui, cependant, ne se seraient point découragés et auraient dit tout gaillardement : Qu'il veuille ou ne veuille pas, c'est égal. — Bonnes gens ! vous comptez sans votre hôte : le Peuple; et vous compterez deux fois. Février 1848 est donc bien loin que vous n'y pensiez plus ?

— Le *Moniteur* publie ce matin la convention postale conclue entre la France et la Suisse.

— On écrit de Vannes à la *Presse*, le 28 mars :

« Nos feuilles de délivrance arrivent le 3 courant, à bord de notre vaisseau la *Guerrière* ; le comman-

dant nous prévient, le 12, que nous partons le lendemain matin. Nous débarquons; arrivés à terre, nous pensions aller à la préfecture, pour que l'on nous délivrât notre itinéraire de route, et marcher librement. Il n'en était rien. On nous a remis à la gendarmerie, pour être conduits de brigade en brigade, *avec des chaînes, comme des voleurs*; sur la route, nourris avec du pain et de l'eau; le matin 80 centilitres de bouillon maigre trempé avec notre pain noir; couchés aujourd'hui dans un caveau, demain dans un grenier, et sans couverture. Il y a quinze jours que nous sommes partis de Brest, et nous n'avons fait que 200 kilomètres, parce qu'il faut attendre les correspondances dans les prisons; de la sorte il nous faudra près de quatre mois de trajet. Nous avons réclamé au sous-préfet de Pontivy, il nous a dit lui-même de nous adresser au préfet de Vannes, ce que nous avons fait par une lettre. Sa réponse verbale par le retour du commissionnaire de la prison a été celle-ci: « Qu'il n'avait pas le temps d'écouter nos observations. »

— On lit dans le *Siècle* :

« On s'entretenait à l'Assemblée d'un fait qui, s'il se confirme, fait peser sur M. le ministre de la guerre et sur le gouvernement tout entier une grave responsabilité. Un régiment en garnison à Limoges se serait révolté à la suite d'un acte d'arbitraire analogue à tous ceux que nous signalons depuis plusieurs jours. Un adjudant sous-officier de ce régiment aurait été dénoncé comme ayant voté pour la liste républicaine lors des dernières élections; le colonel a voulu le punir pour ce fait qui ne ressort assurément d'aucun pouvoir humain. La punition, infligée si injustement à ce militaire, aurait été l'occasion de quelques désordres, de quelques manifestations bruyantes. Le ministre jugera sans doute nécessaire de démentir ou de publier les faits dans toute leur sincérité, car il importe de ne pas laisser se propager des bruits inexacts qui pourraient aigrir les esprits et porter atteinte à la discipline de l'armée. »

CE QU'IL EN COUTE POUR MOURIR EN CALIFORNIE. — Un habitant de New-York, dont le frère est mort récemment à Sacramento, vient de recevoir, de l'hôpital de cette ville, un compte de 880 dollars, dont les détails sont assez curieux. On y voit portés, en première ligne, 775 dollars pour 36 jours de soins, dont 7 jours à 24 dollars et 29 jours à 20 dollars, d'où il paraît qu'on peut être malade à divers prix. Viennent ensuite: 16 dollars pour le lavage et l'ensevelissement du corps, 60 dollars pour le cercueil, 20 dollars pour le creusement de la fosse, — durant un orage, a soin d'ajouter ce compte éminemment consciencieux; — enfin 4 dollars pour le corbillard, et 5 dollars pour le conducteur.

Il résulte de là que, s'il en coûte cher pour vivre en Californie, il n'est guère meilleur marché d'y mourir. A ce taux, les successions californiennes ne sont pas près d'acquérir la célébrité dont jouirent si longtemps les successions d'Amérique; et, pour peu que le défunt ait fait une maladie prolongée, les héritiers feront bien de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire. (*Courrier des Etats-Unis.*)

VENTE DE RELIQUES. ESCROQUERIE. — Une dame trop confiante, la veuve Herbaut, propriétaire à Saint-Omer, avait acheté pour la somme exorbitante de 900 fr. des brimborions dont voici la liste:

Les objets vendus consistaient en six petites reliques, dont cinq de Saint Paloméle, une croix en cuivre, un tombeau reliquaire renfermant un morceau de la vraie croix; dans le tombeau cinq reliques, une de Saint-Vincent-de-Paul, quatre des quatre évangélistes, deux grands reliquaires renfermant neuf reliques chacun; parmi ces reliques on a trouvé une relique de Saint Michel-Archange, pur esprit qui n'a pu laisser par conséquent aucune relique; un morceau de la robe de la vierge, qui est de toile d'emballage; couronne de notre seigneur.

Le docteur en médecine, appelé devant le tribunal de police correctionnelle pour visiter ces objets, déclare qu'un petit sépulcre lui fut présenté: il contenait cinq reliques; la première intitulée de saint Vincent-de-Paul, portion de l'occipital, qui appartient à l'espèce humaine, la deuxième de saint Marc, la troisième de saint Luc, la quatrième de saint Jean et la cinquième de saint Mathieu. J'ai conclu, dit-il, que ces cinq esquilles appartenaient au seul et même os; deux autres reliques, intitulées saint Jean-de-Dieu et saint Laurent, ont aussi la même origine; le morceau de la vraie croix n'était autre qu'un morceau de palissandre.

Après l'audition des témoins à charge et à décharge, le ministère public requiert toute la sévérité de la loi contre le prévenu: Me Courtois, avocat, a présenté la défense du prévenu.

Duquesnoy est condamné à un an de prison et 50 fr. d'amende.

Trop longtemps l'histoire a été un thème, plus ou moins heureusement choisi, sur lequel des écrivains se sont plu à retracer, non les faits d'une époque, mais leurs idées, leurs raisonnements et parfois leurs folles imaginations. Il n'y a qu'une seule histoire vraiment digne de ce nom, c'est celle qui jaillit des documents inédits, importants, curieux, authentiques, qu'un modeste éditeur explique et ne commente pas. Tel est le but que se sont proposé et qu'ont atteint dès leurs premières livraisons, les rédacteurs de la *Bibliothèque historique du Consulat et de l'Empire*, que nous recommandons à nos abonnés. (*Voir aux Annonces.*)

THÉATRES. — CONCERTS.

La salle Montansier ne désemplit pas, et cela est naturel, parce que la foule est toujours là où est la foule.

— La *Société tutélaire et paternelle*, qui vient de se fonder pour le *placement des orphelins dans les colonies agricoles*, organise une grande Fête de bienfaisance, dans laquelle on entendra Mme PLEYEL, avant son départ de Paris, et, pour cette fois seulement, l'ode-symphonie du DÉSERT, exécutée par 280 artistes sous la direction de FÉLICIEN DAVID lui-même. Le *Désert*, qui n'a pas été entendu depuis cinq ans, suffirait seul à attirer tout Paris à cette solennité, où la coopération aussi spontanée que désintéressée de Mme Pleyel ne venait assurer une magnifique recette à la *Société tutélaire et paternelle des Orphelins*. Nous publierons incessamment le programme complet de cette belle fête musicale, qui aura lieu au *Jardin-d'Hiver*, le lundi 15 avril, de deux heures à cinq heures de l'après-midi. On peut s'inscrire à la mairie du 1er arrondissement, au *Jardin-d'Hiver* et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne.

— A la demande générale, dimanche prochain, 7 avril, de 2 à 5 heures, 2e Grande Fête du Prince et de la Princesse COLIBRI, au *Jardin-d'Hiver*. — A 3 heures et demie, le *Bourgeois-Gentilhomme*, scène excentrique par le prince Colibri, et à 4 heures, POLKA redemandée du Prince et de la Princesse. Pour cette fête, le Jardin-d'Hiver sera orné de la belle décoration du grand Bal de l'*œuvre de Saint-Antoine*.

SALLE DE LA REDOUTE, local des Francs-Maçons, rue Grenelle-Saint-Honoré, 45. — GRANDE FÊTE donnée par une réunion de Francs-Maçons, au bénéfice d'un F∴ malheureux; le samedi 6 avril 1850, à 8 heures précises. GRAND CONCERT: grande tombola franc-maçonnique; jolis bouquets maçonniques offerts par des FF∴ à toutes Sœurs et Dames. Séance de Magnétisme par un F∴; pluie de bonbons et jouets pour les enfants. Tous les FF∴ pourront se décorer. — Prix des places: 50 c., 1 fr. et 2 fr.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, 6 avril, à 8 heures et demie, grand Concert populaire. A la demande générale, Darcier redira sa nouvelle chanson le *Beau Nicolas*, qui a fait fureur mercredi dernier. — Le *Bénéfice de Berlingot*, nouvelle scène comique par Mayer. — Les *Bateliers*, duo pour deux basses, de Mecatti, chanté, pour la première fois, par Junca et Lebrun. — La *Batelière*, les *Emigrants*, par Mmes Danteruy et Gozora. — Prix d'entrée: 30 c.; tribunes réservées, 50 c.

JARDIN D'HIVER. — Aujourd'hui samedi, 6 avril, grande fête de nuit au bénéfice des pauvres ouvrières sans travail, par les administrateurs de l'œuvre de Saint-Antoine. Au milieu d'un bal qui réunira toutes les notabilités, une riche tombola sera tirée: elle se compose de cinq lots de bijoux que l'œuvre offre gratuitement à tous les souscripteurs: 1° Une parure; 2° une bague entourée de brillants, une montre de prix avec sa chaîne d'or; 3° un riche bracelet; 4° une magnifique garniture de cheminée; 5° un superbe tableau, chef-d'œuvre d'horlogerie mécanique. Le prix du billet est de 10 fr. pour une personne; 15 fr. pour un cavalier et une dame. On trouve des billets à l'administration de l'œuvre, boulevard Bonne-Nouvelle, 24, et au Jardin-d'Hiver.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 2[illegible] f. Six mois 1[illegible] f. Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 5 avril 1850.

Les affaires ont été assez agitées; au début, par suite du découvert qui s'était formé depuis quelques jours, les achats ont continué, mais au taux de 90-15; des réalisations importantes ont fait tomber les cours à 89-40 pour fermer en définitive à 89-50 avec 20 c. de baisse sur la clôture d'hier. Les opérations se font sous l'influence de deux ou trois meneurs; les spéculateurs sérieux et les forts capitalistes restent toujours à l'écart.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
89 60	5 0/0 J. mars.	cpt.	90 ..	90 ..	89 40	89 50
89 70	5	fin c.	90 15	90 15	89 40	89 50
.. ..	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
71 ..	4 0/0 J. sept.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
55 50	3 0/0 J. d.	cpt.	55 75	55 75	55 50	55 55
55 65	3	fin c.	56 ..	56 ..	55 60	55 60
84 ..	5 0/0 Piém.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
84 ..	5	fin c.	84 10	84 10	84 ..	84 ..
2170 ..	Banq. France	cpt.	2175 ..	2185 ..	2175 ..	2185 ..
771 50	Paris-Orléans.	cpt.	717 50	721 25	717 50	717 25
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
513 75	Rouen	cpt.	... ..	... ..	... ..	512 50
510 ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Havre	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
365 ..	St-Germain	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
147 50	Versailles r. g.	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
185 50	Mars.-Avign.	cpt.	183 75	183 75	180 ..	180 ..
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Bâle	cpt.	107 50	107 50	106 25	107 50
... ..	Boulogne	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
423 75	Nord. j. juill.	cpt.	425 ..	425 ..	420 ..	420 ..
423 75	360 payés	15 c.	426 25	428 25	420 ..	420 ..
315 ..	Centre	cpt.	316 25	317 50	316 25	317 50
... ..	Libérés	15 c.	315 ..	316 25	315 ..	316 25
395 ..	Bordeaux	cpt.	395 ..	395 ..	393 75	393 75
... ..	175 payés	15 c.	... ..	... ..	... ..	395 ..
235 ..	Nantes	cpt.	... ..	... ..	... ..	235 ..
335 ..	325 payés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
333 50	Strasbourg	cpt.	333 75	335 ..	332 50	332 50
332 50	325 payés	15 c.	333 ..	333 75	332 50	332 50

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 4 0/0	.... ..
— Nouvelles	1105 ..
De la Seine, J. juillet.	1060 ..
Orléans, 4 0/0, 1847	980 ..
— nouvelles, 1849.	960 ..
Havre, Jouiss. mars	760 ..
— nouvelles	860 ..
Rouen, 4 0/0	... ..
Liste civile	995 ..

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux	1060 ..
Bons du Trésor	. ./.
Zinc : V.-Montagne.	2710 ./.

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840	98 7/8
— 5 0/0 1842	99 ./.
Espagne : dette activ.	.. ./.
— dette intér.	29 3/4
Naples. Réc. Rothsc.	93 ./.
Rom. Empr. J. déc.	78 3/4
— Nouv. Empr.	78 ./.
Piémont. Obl. à 4 0/0.	975 ./.
— Obl. nouv 4 0/0.	940 ./.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 6 avril.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS —
ODÉON. — François le Champi, Georges Dandin.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, Un Monsieur.
VARIÉTÉS — Deux Dames, la Vie de Bohême, Chercheuses d'or.
GYMNASE. — Monck, Coup d'Etat, l'Article 213.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Embrassons-nous, Papillons.
PORTE-SAINT-MARTIN — 1re Tous aint-L uverture
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THÉATRE-NATIONAL. — Bonaparte.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 95. Dimanche 7 Avril 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Les détails à la 4e page

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 AVRIL.

Anniversaire de la Naissance de Charles Fourier.

Le 7 avril 1772 naquit à Besançon l'homme qui devait formuler les principes définitifs de la science sociale.

Obligé de se livrer, dans une position secondaire, au commerce qui, dans son état actuel d'anarchie et de parasitisme, est le fléau, le ver rongeur de la société, Fourier a pu étudier de près les plaies du monde actuel; le tableau continuel du mensonge et de la fraude, a mûri dans son esprit la conception d'une société harmonique, seule digne des aspirations de l'homme comme de la bonté de la Providence.

Prenant pour point de départ, comme Descartes, *le doute absolu*, Fourier a douté de cette civilisation qu'on nous présente comme le dernier terme du progrès; la voyant accompagnée de déceptions sans nombre, fondant l'opulence de quelques-uns sur la misère des masses, sur l'exploitation des travailleurs, il a douté de son excellence, de sa nécessité, de sa permanence indéfinie; écartant alors de lui les vains palliatifs imaginés par les sciences trompeuses: politique, philosophie, économie politique, théologie, il a cherché le salut de l'humanité dans un principe dont la puissance n'a jamais été contestée, mais qui jamais non plus n'a eu sur la terre une application complète, le principe de l'Association.

Fourier demande que l'Association soit réalisée, non pas dans des branches d'industrie séparées les unes des autres, mais dans la Commune, élément constitutif du pays, dans la Commune qui réunit dans son sein l'agriculture, l'industrie, le travail domestique, le commerce, l'enseignement, les sciences et les arts.

Association libre et volontaire de tous les éléments producteurs, Association du capital, du travail et du talent dans la Commune, tel est le résumé de sa théorie.

Aux avantages matériels incontestables, aux économies certaines que doit produire la solidarité, l'unité dans les approvisionnements, dans le travail, dans la consommation, Fourier a joint l'idée toute puissante du *travail attrayant*.

Oui, le travail est nécessairement attrayant, lorsqu'il est conforme à la nature de l'homme, en rapport constant avec ses aptitudes et ses vocations développées dès l'enfance.

Le travail est attrayant, quand il est secondé par les machines, exercé par des réunions d'hommes sympathiques, poétisé par le luxe des ateliers, par la musique, par les insignes corporatifs, par toutes les séductions que l'humanité a su réaliser d'instinct quand elle a voulu déguiser l'horreur de la fonction la plus antipathique à notre nature, celle de la guerre.

Fourier s'est élevé au dessus de tous les économistes, au dessus de tous les législateurs, quand il a rattaché les principes de l'association et du travail attrayant aux lois de l'Attraction et de la Série, qui sont les manifestations de Dieu, les lois immuables du mouvement universel. Aussi pouvons-nous dire avec joie, nous qui adhérons à la science nouvelle par l'intelligence et par le cœur, que le problème social est résolu, qu'il existe un port où l'humanité pourra se réfugier quand elle le voudra, quand elle sera lasse des orages.

Les disciples de Fourier n'apportent dans la propagation de ses découvertes aucune prétention personnelle; ils n'aspirent pas au titre d'inventeurs; ils se sont respectueusement inclinés devant la révélation du génie, comme Fourier lui-même s'était incliné devant la nature.

Notre foi repose sur des principes scientifiques. Aussi, les révolutions qui ont détruit tant d'illusions, démenti tant de croyances présomptueuses, ont-elles apporté une confirmation nouvelle à toutes nos convictions.

Quand nous avons commencé à propager la science sociale, les questions relatives à l'organisation industrielle n'étaient pas neuves; plus d'une pierre avait été taillée pour cet édifice dont Fourier seul a tracé le plan complet; mais la politique obtenait encore le premier rang dans les préoccupations publiques, l'opinion se partageait entre les légitimistes, qui voyaient le salut du pays dans le retour à l'hérédité monarchique;

Les orléanistes, qui croyaient l'ère des révolutions à jamais fermée par l'avènement de la classe moyenne, substituant son monopole politique à celui des aristocraties vaincues;

Les républicains formalistes que nous combattions; parce que l'imitation de la première République française et de ses luttes composait trop exclusivement leur programme, et dont nous serions encore les contradicteurs s'ils n'avaient complété les généreuses traditions de la Démocratie par l'adoption d'un principe nouveau, celui du Socialisme.

La statistique de l'opinion est-elle aujourd'hui la même?

N'est-il pas vrai que le Socialisme, dédaigné il y a quinze ans, admis tout au plus comme une force auxiliaire, mais subalterne, par les radicaux politiques, tient aujourd'hui la bannière à laquelle tous les hommes de progrès sont obligés de se rallier?

Admettre avec nous que les questions sociales sont les premières, que le temps est venu de consacrer le droit au travail, d'organiser toutes les industries, de les organiser par l'Association, n'est-ce pas constater le progrès immense qui a été fait dans les esprits par nos idées et par nos formules?

En dehors de nos rangs, des hommes dévoués ont contribué aux conquêtes du Socialisme. Nous serons équitables envers Louis Blanc, qui arbora le premier le drapeau socialiste dans la sphère officielle; pour Proudhon, cet éminent écrivain, à qui nous ne reprocherons pas de vieilles injustices, et qui a porté si utilement l'attention publique sur la nécessité d'organiser le crédit populaire et de démolir les anciennes théories gouvernementales.

Nous ne refuserons sa part d'éloges ni à Cabet, ni à Pierre Leroux, ni aux Saint-Simoniens qui ont de bonne heure affronté courageusement les préjugés et mis à l'ordre du jour les problèmes relatifs à la constitution nouvelle de l'industrie.

Mais où est le point de ralliement de tous ces efforts, si ce n'est dans la commune organisée par l'association et le travail attrayant? Quelle école offre une synthèse aussi complète? Quelle idée peut dispenser de réaliser celle-là?

Nous en avons la conviction profonde: de la même manière que tous les partis attachés à la cause du progrès se sont réunis et confondus sous une bannière que pendant longues années nous avons portée presque seuls, sous la bannière du Socialisme, toutes les écoles du Socialisme arriveront, par la puissance de la logique et par l'impulsion providentielle des événements, aux formules du travail attrayant et de la commune sociétaire.

Soyons confiants dans l'avenir. Les rigueurs officielles, qui nous avaient épargnés jusqu'en 1848, commencent à nous éprouver aujourd'hui. Nous comptons des amis nombreux dans la prison, dans l'exil. Considerant, Cantagrel, Vauthier, Tandon, bien d'autres encore, sont séparés de nous; la circulation de nos publications est entravée. Telle est la part actuellement faite à la liberté de réunion, que, le 7 avril 1850, nous n'avons pu même songer à célébrer par un banquet public la naissance de notre maître. Pouvions-nous espérer le triomphe sans souffrances? pouvions-nous espérer que le caractère supérieur et conciliant de notre théorie serait compris par des hommes qui n'ont jamais voulu en faire l'étude ou qui ont parcouru nos livres, aveuglés préalablement par une malveillance systématique?

L'hostilité d'un pouvoir qui s'en va, comme la sympathie croissante de la démocratie qui arrive, sont un gage de succès pour notre cause. Résignons-nous au présent, les regards tournés vers l'avenir.

La majorité du 13 mai a montré aujourd'hui autant de compacité pour valider les élections si contestées du Haut-Rhin, qu'elle en avait mis, il y a dix jours, pour invalider celles de Saône-et-Loire.

En cela, la majorité du 13 mai s'est montrée parfaitement conséquente avec elle-même.

Dans l'élection de Saône-et-Loire, il s'agissait de 17,000 voix de majorité acquises à des candidats socialistes et d'une simple irrégularité commise par des maires, irrégularité sans influence sur le résultat électoral.

Dans l'élection du Haut-Rhin, il s'agissait au contraire d'une simple majorité de 188 voix obtenue par M. Migeon, candidat réactionnaire, sur M. Jænger, candidat socialiste, et contestée par des nombreuses protestations adressées à l'Assemblée.

D'après ces protestations, le nombre des votants aurait dépassé, dans quelques circonscriptions, celui des électeurs inscrits; des manœuvres d'intimidation flagrante auraient été employées par le préfet du Haut-Rhin et par le sous-préfet de Béfort, ici un citoyen porteur de bulletins socialistes a été arrêté et conduit en prison, là, des ouvriers auraient été contraints de voter comme leurs maîtres; plus loin, un maire aurait ouvert des bulletins de vote; enfin, de fausses signatures des généraux Vast-Vimeux et Montholon ont été apposées au bas d'une proclamation dirigée contre les socialistes et les rouges.

La majorité du 13 mai a jugé que tout cela n'était pas assez prouvé ou assez sérieux pour ébranler les 188 voix acquises à M. Migeon, candidat modéré, sur M. Jænger, candidat socialiste. Elle a donc sanctionné l'opération électorale, par 420 voix contre 209.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Le Comité démocratique-socialiste, dans sa séance du vendredi 5 avril, a décidé que le peuple serait immédiatement convoqué dans les comices électoraux, afin de procéder à la nomination d'un nouveau comité pour l'élection du 28 avril.

Le peuple comprendra la haute importance de cette élection. Le Comité recommande avec instance aux électeurs démocrates socialistes la plus grande exactitude à ces réunions.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Nomination des délégués au Comité démocratique-socialiste.

1er *Arrondissement*.— Aujourd'hui dimanche, 7 avril, à sept heures du soir, gymnase Triat, allée des Veuves.

2e *Arrondissement*. — Mardi 9 avril, à sept heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

3e *Arrondissement*.— Aujourd'hui dimanche, 7 avril, à une heure précise de l'après-midi, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

5e *Arrondissement*.— Lundi 8 avril, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

7e *Arrondissement*. — Aujourd'hui dimanche, 7 avril, salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin. La séance commencera à midi et sera levée à 4 h.

8e *Arrondissement*.— Lundi 8 avril, à 7 heures du soir, rue de Charonne, 95.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 7 AVRIL 1850.

CAUSERIES.

Capricieuse fantaisie, emporte-moi sur tes ailes fantastiques dans les espaces imaginaires, loin des sots et des méchants, des mouchards et des gendarmes, des tambours et des trompettes, des pédants et des jésuites, des voleurs et des banquiers, loin des journaux honnêtes et des brochures modérées, loin des vaudevilles réactionnaires et des séances de l'Assemblée nationale!

Loin, bien loin surtout de cette fiévreuse politique qui vous tord les nerfs, vous tourmente le cerveau et vous brûle le sang...

Avez-vous jamais rêvé que vous colonisiez une île sauvage, un petit bouquet d'arbres et de fleurs oublié par la civilisation sur l'immensité des mers?

Vous étiez là, avec les élus de votre cœur, une joyeuse et bonne compagnie, chassant, pêchant, vagabondant, sans port d'armes, sans permis, sans passeport, sans maire, sans adjoint, sans garde champêtre; creusant la terre, semant le blé, cueillant les fleurs, récoltant les fruits, adorant Dieu du fond du cœur, libre comme l'oiseau du ciel, comme le faon des forêts, comme le chevreau des montagnes.

O Robinson Crusoé, vieil ami de ma jeunesse, combien j'ai envié tes culottes de peau de chèvre et ton chapeau d'écorces de palmier!

L'Anglais égoïste et froid t'a jeté seul dans ton île déserte; un Français n'eût pu se résoudre aussi facilement à te condamner aux douleurs de l'isolement, pauvre Robinson! Il t'eût donné des amis et une compagne; et quel joli ménage sociétaire vous auriez fait là-bas!

O Robinson! tu aurais peut-être sauvé le monde. Ton exemple eût gagné tous les cœurs, éclairé tous les esprits, et nous ne serions pas réduits, au milieu du dix-neuvième siècle, à prêcher vainement les joies de la fraternité et les bienfaits de l'association à ces intelligences abruties par le fatalisme philosophique et religieux, aigries par l'antagonisme des passions et des intérêts, qui se défient des hommes et doutent de Dieu.

Vivre insoucieux et libre dans quelque oasis parfumée, loin du chaos social et de la tempête politique; ne plus lire une page imprimée ou manuscrite; ne plus toucher à d'autres plumes qu'à celles de l'oiseau tremblant que vous caressez dans vos mains avant de le rendre à son nid de mousse; ne plus entendre parler de M. Carlier ni de M. Baroche, de M. Thiers ni de M. Denjoy, ni de M. Faucher ni de M. de Montalembert. — Quel rêve!

— Eh! citoyen, me répondrez-vous, si c'est là votre idéal, qui vous empêche de le réaliser? Vos feuilletons ne sont pas déjà si amusants, et il restera après vous assez d'autres pauvres d'esprit abusant de leurs plumes d'oie pour fatiguer les gens paisibles. Soyez tranquille, on ne fera pas de manifestation pour vous retenir.

— Monsieur, vous êtes bien dur à mon égard; mais j'ai appris à être indulgent pour l'ingratitude de mes semblables. D'ile déserte, il n'en reste plus; l'Angleterre a tout pris. D'ailleurs, monsieur, je suis Français, je tiens au sol qui m'a vu naître.

— Que venez-vous donc nous chanter alors, avec votre Robinson?

— Monsieur, ne m'en veuillez pas! C'est le rapport de M. Rodat sur les délices de la déportation qui a fait rayonner dans ma tête tous ces reflets des folles rêveries de ma jeunesse.

Ce rapporteur m'a monté l'imagination pour les îles Marquises.

— *Liberté, égalité, fraternité* et DÉPORTATION! Je ne connais plus que ça.

Ah! monsieur, si vous aviez entendu cela! Bernardin de Saint-Pierre, Châteaubriand, tous les poëtes descriptifs de l'ancien et du Nouveau-Monde ne vont pas à la cheville du chantre de Nouka-Hiva.

Nouka-Hiva, nom harmonieux! Nouka-Hiva, terre bénie! qui nous dira la fraîcheur de tes ombrages, le murmure de tes ruisseaux sur leur lit de roseaux et de fleurs; qui nous dira ton ciel bleu, ton air parfumé, ton sol fertile, tes fraîches vallées, tes riantes collines, tes forêts ombreuses, et le chant de tes bengalis!

C'est ainsi que M. Rodat, au long nez, récitait les charmes de cette terre privilégiée.

Et l'auditoire émerveillé suspendait son âme aux lèvres du poëte;

Et chacun recueillait avidement cette douce et gracieuse éloquence, coulant de sa bouche inspirée, comme le miel fondu par les rayons de l'astre du jour coule goutte à goutte du creux de l'arbre où les abeilles l'ont déposé, tout le long du tronc raboteux;

Et, dans cette immense assemblée, on eût entendu l'imperceptible frémissement des ailes de l'insecte étourdi qui va se prendre aux toiles de l'araignée;

Et quand le barde de la déportation interrompait ses chants pour humecter son larynx d'un peu d'eau adoucie par le jus raffiné de la canne à sucre, et parfumée avec l'essence des fleurs de l'arbre qui produit les pommes d'or, un frémissement électrique circulait sur les banquettes et dans les tribunes, et chacun disait à voix basse:

— Ce n'est pas un mortel; ce n'est pas M. Rodat; c'est Orphée rappelé sur la terre pour charmer les monstres du socialisme; c'est Apollon qui a quitté de nouveau son char de feu, pour venir garder les moutons de la rue de Poitiers.

O Nouka-Hiva! ô monsieur Rodat!! — ô Muses, réjouissez-vous! Un poëte nouveau vient d'éclore au sein de l'Assemblée législative!

Après cette description séduisante, il y eut parmi tous les spectateurs un grand sentiment d'inquiétude.

On craignit un moment que la majorité de la représentation nationale, dans le premier élan de son enthousiasme pour le séjour enchanteur des îles Marquises, ne se votât d'urgence à elle-même la déportation en masse, afin de se récompenser enfin de ses fatigues et de ses labeurs.

O France! ô ma patrie! je déplorais déjà ta destinée. Que serais-tu devenue, abandonnée de tous ces génies qui font en même temps ta gloire et ton bonheur?

Heureusement pour le pays que le sentiment du dévouement à la République l'a emporté dans l'âme de ses représentants sur la séduction des jouissances bucoliques, et l'on a renvoyé la chose à une seconde délibération.

Ce jour-là, que l'on ferme la bouche à M. Rodat, ou je ne réponds de rien.

Quant à vous, républicains, quant à vous, démocrates, quant à vous, socialistes, bénissez à jamais la déportation dans ses bienfaits!

La déportation, c'est l'Eden ramené sur la terre... Nouka-Hiva, c'est la terre promise... moins les philistins.

— Et que faut-il pour jouir de toutes ces merveilles?

— Messieurs, mesdames, ça ne coûte que la bagatelle d'une émeute. Entrez, entrez, suivez le monde, prenez vos billets!

Il est bien entendu que c'est la déportation au deuxième degré qui doit nous procurer toutes ces délices.

Mais, quand on fera cette fameuse razzia de socialistes dont on nous menace depuis si longtemps, et qui devient tous les jours, à ce que l'on assure,

Une proclamation, publiée ce matin par les journaux modérés, nous apprend que le candidat de la réaction pour les prochaines élections est M. Fernand Foy. Le comité explique ainsi les motifs de sa détermination :

L'élection du 28 avril étant la suite et le complément de l'élection du 10 mars, il n'y a pas lieu de soumettre à une nouvelle élection préparatoire le choix du candidat à présenter.

Nulle élection préparatoire d'ailleurs, quelque nombreuse qu'on la suppose ou qu'on l'espère, ne pourrait exprimer aussi complètement le vœu de la majorité des électeurs du parti modéré que le scrutin du 10 mars.

Demander un candidat à une nouvelle élection préparatoire, serait demander à une fraction des électeurs ce que le parti modéré tout entier a consacré il y a moins d'un mois.

En conséquence, M. *Fernand* FOY, porté le premier sur la liste du parti modéré par 125,643 électeurs, est le seul candidat de l'*Union électorale* pour l'élection du 28 avril.

La commission de la presse a entendu de nouveau aujourd'hui les délégués de la presse départementale, qui ont remis à son président un manifeste énergique contre le projet d'élever le cautionnement et de rétablir le timbre.

La commission se réunira demain dimanche, à onze heures, pour prendre une résolution définitive.

On s'est entretenu dans les couloirs de l'Assemblée de l'œuvre ministérielle de M. Fould, touchant le budget. Plusieurs représentants ont fait observer que ce n'était qu'une œuvre de prestidigitation dont on ne tarderait pas à découvrir la ruse.

(*Gazette de France.*)

La nomination des deux vice-présidents est terminée, et MM. Jules de Lasteyrie et Léon Faucher ayant réuni la majorité relative, ont été élus. Les légitimistes sont furieux de ce résultat, qui compose le bureau tout entier de l'Assemblée d'orléanistes reconnus.

Quelques-uns des membres de la droite qui représentent le parti du *droit national* se montraient fort blessés de cette victoire des amis de la branche cadette.

(*Estafette.*)

La Conscience de M. Odilon Barrot.

On sait ce qu'est devenue la grande réputation de probité politique de M. Odilon Barrot depuis ses discours contradictoires sur l'expédition romaine. Mais voici qui achève de le peindre.

Nous empruntons au *Moniteur* le discours prononcé par M. Odilon Barrot, en 1835, contre la déportation combinée avec la détention. Ce discours a été lu hier, par M. Emmanuel Arago, à l'Assemblée nationale :

Messieurs, c'est une triste gloire que d'inventer un *nouveau supplice*, et d'enrichir le code pénal d'une peine que n'avaient pas même imaginée nos devanciers.....

Lorsque vous dénaturez la déportation au point de la combiner avec la détention, de mentir au sens grammatical des mots, à la nature des choses, de faire une déportation dans une prison, dans les fers, ce n'est plus la déportation.

Ce n'est plus la déportation. Inventez un autre mot, puisque vous inventez un nouveau supplice.

Quoi! déporter un homme dans une prison, hors du territoire français, à Pondichéry, à Cayenne, sur les côtes d'Afrique! Ce ne sera pas assez de transporter cet homme en lui laissant la liberté de ses mouvements, la liberté de l'air et du ciel? vous le transportez dans une prison, dans un autre hémisphère, sur une plage déserte; lorsque sa famille ne peut pas l'y suivre, lorsqu'il n'a pas l'aspect du ciel de sa patrie, de sa famille! Mais c'est une complication dont aucun gouvernement despotique ne s'est avisé jusqu'à présent! Le *carcere duro* d'un gouvernement voisin, qui n'est pas renommé pour son humanité dans la distribution des peines, est une détention dans la patrie, une détention sur le sol européen, une détention avec des communications avec ses semblables, une détention sous un ciel et avec un climat qui n'est pas inclément, qui n'est pas mortel.

Mais la déportation avec détention, sous un climat mortel, c'est plus que la mort instantanée, *c'est la mort par supplice*! Voulez-vous que l'on dise de votre législation ce qu'on disait des évêques du moyen-âge : qu'ils avaient imaginé ce singulier moyen de se mettre d'accord avec leurs scrupules religieux, de ne pas tuer, mais d'assommer? (Mouvement.) Vous ne tuerez pas, vous ferez lentement périr!

Assez d'innovations dans nos codes; mais, je vous en supplie, épargnez-nous celle-là!

Je vous en supplie, ne renchérissez pas sur les rigueurs du code pénal de l'Empire; n'inventez pas de nouveaux supplices; n'imprimez pas cette flétrissure et cette tache à la législation qui naît d'une assemblée qui représente notre glorieuse et humaine révolution.

Nous qui avons été si grands et si généreux contre nos ennemis, faut-il que nous dépassions toutes les bornes de la rigueur et de la sévérité anciennes? Faut-il que nous allions établir des prisons sur la côte d'Afrique? Faut-il que nous imaginions cette combinaison cruelle de la détention et de la déportation, c'est-à-dire de *tous les supplices moraux et physiques à la fois?*

M. EMMANUEL ARAGO. Est-il possible, citoyens, je vous interroge tous, de rien dire qui soit plus écrasant pour le projet de loi sur la déportation que ce beau discours prononcé le 20 août 1835 par M. Odilon Barrot?

Que la *raison d'Etat* porte les mêmes hommes qui ont dit ces paroles ou les ont applaudies, à voter aujourd'hui ce qu'ils condamnaient de la sorte, cela regarde leur conscience; je ne le comprends pas. Et j'avoue que, tout-à-l'heure, lorsque j'écoutais de ma place M. le ministre de la justice, ayant sous mes yeux le discours de M. Odilon Barrot, j'ai été confondu de l'entendre nous dire : Cette loi que je vous propose est l'œuvre de mon prédécesseur, de M. Odilon Barrot. (Oh! oh!)

Comment! comment! les hommes politiques que, chaque jour, on nous offre en exemple nous donnent de pareils spectacles! Oh! s'ils ont une école, une école morale, je déclare bien haut que je n'en suis pas, que je n'en serai jamais! (Rires à droite.)

A DROITE. Tant mieux!

M. EMMANUEL ARAGO. Tant mieux, me criez-vous! Tant mieux pour ma conscience et pour ma dignité! (Applaudissements à gauche.)

Il est inutile d'ajouter qu'après cette écrasante citation, M. Barrot n'a pas demandé la parole.

UNION DU GRAND PARTI DE L'ORDRE.

Les capitaines Fracasse du *Pays* font aujourd'hui une charge à fond contre les *impuissants* du gouvernement, en particulier sur MM. d'Hautpoul, Dumas et Bineau.

Suivent quelques épigrammes plus ou moins courtoises contre l'Elysée. L'article finit en annonçant que l'heure de la lutte entre la réaction et le Socialisme sonnera bientôt, et qu'alors la France,

Sans *consulter l'esprit de parti ni les souvenirs de temps qui ne sont plus*, remettra sa confiance AU PLUS DIGNE.

L'*Assemblée nationale* tourne ses colères contre le comité de l'Union électorale qui a pour président le propriétaire de la *Patrie*. Elle se montre très mécontente du choix de M. Ferdinand Foy comme candidat de l'ordre aux prochaines élections, et provoque à la révolte.

Les journaux légitimistes ne sont pas moins irrités. Ils considèrent M. Foy comme une déclaration de guerre aux monarchistes, variété branche aînée. L'*Opinion publique* s'exprime ainsi :

Personnellement, M. Foy nous est parfaitement inconnu, nous le mettons hors de cause. Mais nous connaissons la pensée qui détermine à présenter aux suffrages des électeurs parisiens ce candidat sans antécédents, simplement porteur d'un nom. Cette pensée nous est hostile dans le passé, dans le présent, dans l'avenir. Elle est allée chercher, elle a trouvé, avec une sagacité merveilleuse, ce qui pouvait symboliser le mieux sa persévérante hostilité.

Les écrivains légitimistes attaquent ce matin, dans leurs journaux, la loi sur la déportation, mais cela ne les empêchera pas de la voter au scrutin. Cette conduite est passée depuis deux ans à l'état d'habitude chez eux. Ils parlent souvent contre les lois de compression, mais ils ne manquent jamais de voter pour.

Un homme d'Etat, au dire du *Siècle*, appelait hier cette loi : l'hypocrisie de la guillotine.

Ce n'est autre chose, en effet, comme l'a dit énergiquement Victor Hugo, que l'assassinat légal substitué au meurtre légal.

Nous lisons dans plusieurs journaux :

Par arrêté de M. le général Gemeau, en date du 31 mars, la publication, la vente et le colportage des brochures intitulées : *Berger de Kravan*, d'Eugène Sue; —*Jésus-Christ devant les conseils de guerre*, de Victor Meunier; — *La Propagande, c'est la révolution*; — *Plus d'Octrois, plus de Droits réunis*; — *Deux jours de condamnation à mort d'Armand Barbès*, sont interdits dans la 6e division.

On annonce que l'illustre général prendra prochainement une détermination semblable à l'égard de l'*Evangile* et même des *Œuvres de M. Louis Bonaparte*. Quant à ses propres œuvres, le général Gemeau s'est déjà exécuté. Tous les journaux qui avaient reproduit sa fameuse proclamation de 1848 sur les arbres de liberté ont été saisis par son ordre à la poste des départements sur lesquels s'étend sa juridiction.

« Paris, cette fois, doit se réhabiliter : c'est une dernière épreuve que l'on fait du suffrage universel dans sa confusion. Après cette épreuve, il faut songer à le réformer. »

L'*Assemblée nationale* notifie à la France que l'élection du 28 avril est la dernière qui doive se faire avec le suffrage universel :

Le *Constitutionnel* persiste à soutenir qu'il n'a rien exagéré en ce qui concerne les faits de la foire au pain d'épice.

D'un autre côté, on écrit de Paris à l'*Indépendance belge* :

Ce journal ne paraît pas avoir eu une connaissance exacte des faits. Habitant du faubourg, je puis vous faire connaître la vérité. Les ouvriers ont crié *Vive la République* et rien de plus. Peut-être quelques braillards, quelques mauvais sujets, quelques ivrognes aussi étaient-ils au milieu des groupes qui entouraient la voiture du prince; mais l'aspect de la foule n'a pas été un instant factieux; la curiosité jouait dans tout cela le principal rôle, croyez-le bien! Et le faubourg Saint-Antoine aura été bien étonné ce matin en apprenant par le *Constitutionnel* les dangers imaginaires qu'a courus M. Louis-Napoléon Bonaparte.

La même correspondance nous apprend que les meneurs de la réaction comptent sur la loi de déportation pour irriter les esprits.

Il pourrait donc se faire que nous fussions beaucoup moins loin d'un mouvement populaire qu'on ne le croit généralement.

L'*Univers* prétend que les desservants jouissent de la plus entière liberté. L'évêque peut, il est vrai, les arracher à toutes leurs relations, les faire voyager incessamment d'un bout du diocèse à l'autre, et même les mettre en interdit, le tout sans avoir à en rendre compte à personne et sur un simple caprice; mais le desservant a toujours la liberté de refuser son obéissance. C'est une affaire de conscience, dit l'*Univers*.

Oui, de conscience, et de vie ou de mort.

Le desservant a le droit de désobéir; mais alors son traitement, qui généralement compose toute sa fortune, son traitement est supprimé. Il a le droit de désobéir comme il a le droit de mourir de faim.

Qu'un desservant ait la fantaisie de se déclarer socialiste, dit l'*Univers*, rien ne l'en empêche; seulement on le met en interdit.

Traduction :

« Tu as pleine liberté de t'en aller, dit un personnage de vaudeville à son prisonnier; seulement, si tu fais un pas, je te tue! »

On a vu, ajoute la feuille principale, des exemples de membres du clergé qui ont eu le courage de braver la misère pour pouvoir avouer hautement leurs opinions. — Sans doute, mais cet héroïsme ne peut être qu'une minime exception.

Au reste, les chefs du parti réactionnaire sont très logiques en cherchant à maintenir l'esclavage du clergé inférieur. S'il en était autrement, le socialisme aurait bientôt envahi l'Eglise. On ne se trouve pas impunément tous les jours face à face avec l'Evangile, cette base divine du socialisme.

La *Patrie* dénonce ce soir en ces termes quelques défectionnaires de son parti sur la loi de transportation :

Nous croyons devoir enregistrer les noms de quelques membres appartenant aux diverses nuances du parti modéré qui se sont séparés de la majorité sur le vote de la loi de transportation.

Parmi ceux qui se sont abstenus, nous avons remarqué MM. le colonel Laborde, Briffault, de la Moscowa, Edgar Ney, Vieillard, Ferdinand Barrot.

MM. Bouhier de l'Ecluze, Larochejaquelein, Favreau, général Saint-Priest, Cazalès, de Sèze, Alfred Nettement, Grelier du Fougeroux, d'Havrincourt, Lacroux, de l'Epinay, de Melun (Ille-et-Vilaine), de Sesmaisons, Thomine-Desmasures.

MM. Arbey, Barre, Benoît, Champy, Boinvilliers, Bravard-Verrières, Coquereau, Dumas, Leroy-Beaulieu, Paulmier, Pécoul, Piquet, de Rancé, de Rémusat, de Tracy, Valette.

Parmi ceux qui ont voté contre la loi, nous ne nous attendions pas à rencontrer les noms de MM. Gavini, le général Fabvier, le général Montholon, le général Vast-Vimeux et Ferdinand de Lasteyrie. Nous avons été moins surpris de voir sur la liste des adversaires de la loi le général Cavaignac, M. Mauguin et M. de Lamartine.

Revue de l'Extérieur.

L'*Osservatore romano* que nous recevons aujourd'hui ne nous apprend rien de nouveau sur le retour du pape; mais, en enregistrant le résultat des élections du 10 mars, il s'écrie dans un beau mouvement biblique :

« Vergogna alla popolazione parigina! »

On annonce que le pape, en arrivant à Rome, rétablira les choses à peu près comme elles étaient avant son départ, excepté qu'il n'y aura pas de garde civique : les Autrichiens n'en veulent pas. Le gouvernement aurait, dit-on, témoigné le désir que cette institution fût respectée, mais tout porte à croire que la volonté du gouvernement autrichien l'emportera, en raison des services qu'il n'a pas rendus à Pie IX.

Le pape a dû partir le 6 de Portici; il s'arrêtera en chemin à Terracine, Frosinone et Velletri, de manière à ne parvenir à Rome que le 16.

La note du cardinal Antonelli et la protestation de l'épiscopat piémontais contre la loi déjà adoptée par la chambre des députés, et qui abolit les immunités ecclésiastiques, ont produit, comme on devait s'y attendre, le plus déplorable effet sur l'opinion. L'archevêque de Turin Fransoni ne peut plus sortir sans être sifflé, et il est probable, dit l'*Opinione*, qu'il lui faudra une escorte de cavalerie pour aller dire sa messe.

Une nouvelle note autrichienne est arrivée à Francfort, relativement à la constitution de l'Allemagne. Cette note, dit un journal d'outre-Rhin, « si on la rapproche du discours de M. de Radowitz, ne laisse plus aucun espoir d'un arrangement amiable entre les cabinets de Vienne et de Berlin. »

Cette note aura sans doute pour effet d'arrêter le

---

de plus en plus indispensable pour le repos du gouvernement, la reprise des affaires et le bien-être général; quand, dis-je, on procédera à cette déportation en masse de tous les mauvais sujets de la démocratie, j'espère bien qu'on se bornera à nous appliquer le second degré de la peine, attendu que les citadelles de Nouka-Hiva ne suffiront pas, à beaucoup près, pour contenir toute cette foule de scripants dont je m'honore de faire partie.

Alors ceux d'entre ces repris de justice qui auront quelque teinture des belles-lettres, pourront mettre en action, sous ce ciel fortuné, les idylles de Théocrite, et les églogues de Virgile, et toutes les voix capables d'écorcher le latin chanteront en chœur sous ces frais ombrages, en s'accompagnant sur un pipeau rustique :

O melibœe, RODAT *nobis hæc otia fecit.*

Pardon, pauvres condamnés, pardon, frères malheureux! si j'ose me livrer à ces plaisanteries, en présence du sort affreux qui vous menace, c'est que je sens dans mon cœur la conviction que cette menace ne doit pas se réaliser; c'est qu'il est impossible qu'une Assemblée française accueille cette loi de vengeance et de mort.

Non! la majorité des représentants de cette noble France feront justice de la violence et de la fureur de quelques fanatiques. Non! l'Assemblée législative ne se déshonorera pas aux yeux de l'humanité présente et de l'humanité future, en rétablissant la torture politique, quand le peuple a renversé l'échafaud.

Et s'ils votent cette loi anti-humaine, cette loi impie, dans l'égarement de leurs folles terreurs et de leurs aveugles colères, ils n'oseront pas, ils ne voudront pas, ils ne pourront pas l'appliquer à leurs malheureux collègues condamnés avant la promulgation de cette monstrueuse pénalité.

Ah! quoi qu'il arrive, calmons notre indignation, étouffons nos ressentiments! Prenons ces âmes égarées en pitié et non en haine, et jurons tous qu'au jour de notre victoire, comme qu'elle vienne, le premier acte de la démocratie triomphante sera de briser encore cet instrument terrible des vengeances politiques, afin de nous préserver nous-mêmes des entraînements de la haine, et de ne pouvoir même être tentés de tourner cette arme meurtrière contre ses imprudents inventeurs.

Malgré toutes ces précautions pour museler l'anarchie, la peur n'en continue que de plus belle à faire d'affreux ravages parmi les abonnés des plus enragés organes de la modération.

Cette fatale contagion a envahi la province. Hélas! il serait trop tard maintenant pour établir un cordon sanitaire contre le *Constitutionnel*, le *Pays*, la *Patrie* et autres *Assemblées nationales*...

Un de mes amis qui vient de faire une tournée commerciale dans le centre et dans le midi de la France, me racontait sur les folles terreurs de la réaction, des choses à faire dresser les cheveux.

— Monsieur, lui disait une dame de Lyon, vous êtes rouge, vous êtes socialiste...

— Mon Dieu, oui, madame...

— Eh bien, monsieur, quand la révolution arrivera, promettez-moi de m'accorder une grâce...

— Quelle grâce, madame?

— Voici ce dont il s'agit, Monsieur; j'ai une répugnance invincible pour la pendaison.

— Je conçois cela, madame...

— N'est-ce pas, Monsieur. Eh bien, le jour où les socialistes triompheront, je vous supplie d'employer tout votre crédit pour que je sois guillotinée et non pas pendue.

— En vérité, madame, lui répondit en riant le démocrate, vos désirs sont trop modestes pour qu'on se refuse à les exaucer.

— Sans plaisanterie, je puis compter sur vous pour m'obtenir cette faveur.

— Assurément, madame, et je serai bien malheureux si mon crédit ne va pas jusque-là.

Mon ami m'a assuré que cette dame qui le sait homme de parole, est beaucoup plus tranquille depuis qu'elle a reçu cette promesse.

Voilà pourtant le genre de préoccupations qui tourmentent le peu de cervelle que possèdent ces pauvres gens ahuris par la lecture de leurs journaux.

Et nous socialistes, nous persécutés, calomniés, abreuvés d'injures et d'outrages, nous qu'on signale comme des bêtes féroces à la haine et à la fureur des *honnêtes gens*, nous qu'on défie au combat, nous qu'on menace sans cesse du fusil, de l'emprisonnement et de l'exil, nous marchons calmes et souriants au milieu de cette tempête de colères aveugles et de provocations intensées, pleins de foi en Dieu, d'espérance dans l'avenir, et de confiance dans cette idée.

Non que nous ignorions les dangers qui nous menacent, les vengeances qui peuvent nous atteindre; — Eh! mon Dieu, on ne prend pas la peine de nous dissimuler le sort qui nous attendrait, si l'on avait enfin une victoire telle qu'on la désire, telle qu'on la cherche depuis si longtemps! — Mais parce que nous sommes prêts à faire le sacrifice de notre liberté, de nos jours même, s'il le faut, pour la sainte cause de l'humanité et de la justice.

Comparez l'attitude des deux partis, et dites où est le droit, où est l'équité, où est la véritable force.

Ces braves gens craignent les révolutions. Je ne les blâme pas de cette frayeur; je dirai même plus, je la partage. Les révolutions entraînent après elles des souffrances et des misères qui pèsent souvent sur toute une génération.

Mais ce n'est pas de nous qu'il dépend d'éviter ces commotions désastreuses. La réaction seule peut agir efficacement pour cela.

A l'œuvre donc, conservateurs! que la peur éclaire votre esprit et pénètre votre cœur, à défaut du sentiment et de l'étude!

Forcez vos chefs à entrer dans la voie des réformes pacifiques et du progrès régulier!

Criez-leur qu'au bout de cette résistance obstinée dans laquelle ils se complaisent avec un entêtement stupide, il y a un abîme où tout peut périr.

Nous ferons chorus avec vous, et nous leur donnerons avec joie un coup de main pour tirer leur char de l'ornière.

Ils aiment le pouvoir, qu'ils le gardent; nous n'ambitionnons, nous autres, ni les titres ni les émoluments. Nous ne voulons que la liberté et que la justice, pour les faibles comme pour les forts, pour les riches comme pour les pauvres.

Mais du moins qu'ils l'exercent, ce pouvoir, dans l'intérêt et pour le bonheur de la France, et, puisqu'ils se disent hommes d'*action*, qu'ils agissent un peu pour le pauvre peuple qui les paie.

Si non, le pauvre peuple, les voyant toujours là-haut, se croisant les bras et fermant les yeux à sa misère et les oreilles à ses plaintes, se mettra un beau jour à ébranler le pied de l'échelle, et, ma foi, gare dessus, et gare dessous!

EUGÈNE NUS.

C'est aujourd'hui dimanche 7 avril, de deux à cinq heures, que le prince et la princesse COLIBRI feront leur deuxième entrée royale au Jardin-d'Hiver, dans leur ravissant équipage lilliputien. Le *menuet Pompadour* et le *Bourgeois-Gentilhomme* seront exécutés par le prince et la princesse COLIBRI, qui termineront la fête par leur délicieuse polka, qui seule suffirait à réunir tout Paris au Jardin-d'Hiver. A deux heures, fanfares et orchestre de Strauss. La salle sera ornée de la belle décoration du grand bal de l'Œuvre Saint-Antoine.

age que M. de Radowitz voulait faire à Vienne ur tenter un dernier effort auprès de l'Autriche.

Nous avons parlé de l'existence d'une note adressée à la Prusse par la Russie sur les affaires allemandes. La *correspondance autrichienne* en fait connaître la substance :

« La question y est traitée en général aussi simplement que possible. On y reconnaît que les traités de 1815 donnent aux Etats allemands le droit incontestable de constituer l'Allemagne par un accord entre eux. Mais si cette union n'avait pas lieu, et que l'un ou l'autre des Etats allemands continuât d'exploiter les embarras de l'Allemagne, et de construire avec les débris de l'ancienne confédération l'édifice de sa propre grandeur, les traités de 1815 seraient violés, et les puissances étrangères auraient le droit de s'immiscer dans les affaires de l'Allemagne. »

Le dernier ministère issu des évènements de 1848 qui se soit maintenu au pouvoir, celui de Mecklembourg-Schwerin, vient de tomber. Pendant longtemps il avait joui d'une grande influence sur l'esprit du jeune grand-duc. Après l'avoir brouillé avec son cousin, le duc de Strelitz, et avec toute la noblesse de sa cour, il l'avait amené à former par les armes une réunion de la noblesse qui tenait ses séances à Rostock, et à soutenir devant la commission fédérale de Francfort le conflit qui en fut la conséquence.

Les élections étant venues assurer une grande majorité au parti démocratique, le jeune duc, la Prusse aidant, s'est effrayé tout à coup et s'est brouillé avec ses ministres, qui lui ont offert leur démission. Un ministère de l'époque qui a précédé la révolution a été chargé de composer un cabinet,

La cour d'assises de Hanau commence, la semaine qui vient, le procès des citoyens accusés d'avoir tué MM. d'Auerswald et Lychnowski.

On nous écrit de Bucharest, 23 mars :

(Correspondance de la *Démocratie pacifique*).

« L'Assemblée générale de la Valachie est supprimée, on vient de la remplacer par un *Divan général* composé des membres de la cour de cassation, des présidents des autres tribunaux de Bucharest et des ministres, tous gens dépendant du gouvernement et dont le mandat n'aura aucune sanction électorale du pays. Ce divan sera présidé par le ban Georges Philippeser, homme dévoué à la Russie.

» Les officiers russes ayant constamment oublié de payer les objets de consommation qu'ils prenaient à nos paysans depuis qu'ils occupent le pays, ceux-ci ont adressé leurs réclamations au gouvernement. Ces plaintes spontanées de nos paysans sont parvenues à Constantinople à notre envoyé auprès de la sublime Porte, Aristarqui, qui s'efforce de les cacher ou de les défigurer, afin de ne pas contrarier la politique des Russes dont il est l'âme damnée. »

On nous écrit de Saxe (Moldavie), 16 mars :

(Correspondance particulière.)

« Fuat-Effindi a reçu du gouvernement un cadeau de 600,000 fr., et de notre hippodar un présent de 156,000 fr., pour le récompenser des bons offices qui ont eu pour résultat de placer la Molda-Valachie complètement sous la dépendance de la Russie. Ce diplomate turco-russe est parti pour Bucharest après un séjour de quatorze jours dans notre ville. »

Assemblée nationale.

Séance du 6 avril. — Présidence de M. BEDEAU, vice-président.

L'on procède à un scrutin de ballotage entre MM. Léon Faucher, de Vatimesnil, Benoist d'Azy et de Lasteyrie, pour la nomination de deux vice-présidents.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des élections du Haut-Rhin.

M. CASSAL combat les conclusions du rapport entendu hier. Il demande l'annulation des élections du Haut-Rhin, par le même motif qui a fait casser les élections de Saône-et-Loire. L'orateur signale les faits graves qui se sont produits en faveur de ce qu'il nomme la liste blanche. Les autorités ont été d'une partialité révoltante ; et dans le besoin qu'ils avaient du succès, les réactionnaires sont allés jusqu'au faux ! (Oh !)

L'orateur donne de longues explications sur la différence qui existe entre les listes de 1849 et de 1850. La différence est de 2,000 votants au moins entre les listes; on peut en conclure, comme dans les élections de Saône-et-Loire, que la permanence des listes n'a pas été observée.

M. Cassal signale d'autres violations des garanties électorales. Il y a, à l'entendre, des faits d'intimidation privée et des faits d'intimidation officielle. On a arrêté un citoyen porteur de bulletins, et on l'a conduit à Altkirch la chaîne au cou. (Exclamations à droite.) Ce n'est pas tout : pour forcer les ouvriers à voter comme leurs seigneurs et maîtres (Explosion de murmures à droite.), et pour s'assurer qu'ils avaient obéi aux ordres donnés, on avait fait imprimer ces bulletins dont les lettres repoussaient tellement, qu'on pouvait, au toucher, connaître les noms qui y figuraient; à ce point que les ouvriers, pour s'affranchir de cette précaution inquisitoriale, collaient sur ce premier bulletin celui qui devait porter dans l'urne la véritable expression de leur choix. (Murmures négatifs.) Vous avez beau nier, cela est plus facile que de bonnes raisons, ainsi qu'on l'a dit.

M. HECKEREN. Et l'on a dit aussi que, lorsqu'on calomniait, il en restait toujours quelque chose. (Murmures à gauche.)

M. CASSAL continue. Quinze instituteurs ont été destitués. L'on a destitué aussi des maires, dont un avait 80 ans. (On rit.) Enfin un homme qui s'était institué de son autorité privée le grand électeur de ce département, n'a pas craint de mettre le nom du général Montholon au bas d'une proclamation dirigée contre les socialistes et les rouges.

L'orateur donne lecture de cette circulaire, qui excite une vive irritation dans l'Assemblée.

Différents passages provoquent des cris d'indignation de la gauche et des rires approbateurs de la droite.

M. Cassal termine sa lecture en nommant la personne à qui l'on attribue cette circulaire : M. Suau de Varennes.

Une autre circulaire, ajoute l'orateur, a été adressée à l'armée ; si la première finit par une infamie, la seconde commence par une lâcheté: Elle attaque les représentants du Haut-Rhin qui ont été condamnés par contumace pour les affaires du 13 juin. C'est s'attaquer à des hommes dans le malheur.

M. LE PRÉSIDENT. Le malheur n'est pas dans la condamnation, il est avant tout dans les faits.

A GAUCHE. Ils ne sont pas jugés.

M. LE PRÉSIDENT. La loi et la justice les attend. (Rires d'approbation à droite.)

M. CASSAL continue à parler de la circulaire du général Montholon; il affirme que le préfet empêcha d'abord le colportage des circulaires démocratiques, et ce n'est que le 7 mars que le colportage a été permis. On a été jusqu'à emprisonner les distributeurs de bulletins. C'est encore ce qui est arrivé à un soldat du 8e de ligne, un enfant de 19 ans, nommé Schmitt, qui pour avoir distribué quelques bulletins démocratiques, a été mis en prison à la rue du Cherche-Midi, puis transporté dans un bataillon d'Algérie, après des mauvais traitements qui, selon M. Cassal, auraient eu pour but de le prendre par la faim.

M. VALENTIN se lève en gesticulant, et est sur le point de faire rappeler à l'ordre.

L'orateur rappelle encore la lettre de M. Migeon, adressée à un aubergiste de Mulhouse.

M. JULES MIGEON. Je demande la parole.

M. CASSAL termine en demandant l'annulation des élections.

MM. les généraux Vast-Vimeux et Montholon déclarent qu'ils sont complètement étrangers aux circulaires distribuées sous leurs noms par M. Suau-Varennes.

M. HECKEREN. Je laisse la discussion des chiffres à M. le rapporteur. Je reviens aux allégations qu'on prétend avoir influencé les élections du Haut-Rhin. Je dis d'abord un mot de M. Suau de Varennes; j'en puis d'autant mieux parler que j'ai vu les choses. M. Suau de Varennes s'est présenté comme devant remplir une mission importante au nom du comité bonapartiste napoléonien. J'ai demandé ce que c'était que ce comité. On m'a dit qu'il était représenté par les généraux Wast-Vimeux et Montholon. M. le général Montholon m'a dit lui-même que M. Suau de Varennes était son agent habituel dans les élections, et qu'il comprenait parfaitement la manière de manier cette partie-là. (Mouvement mêlé de rires.)

Que M. Montholon n'ait pas mis sa signature au bas des bulletins, je n'ai pas à me prononcer là-dessus. (Exclamations à gauche.) Eh ! messieurs, dès lors que M. Suau de Varennes était dans l'habitude d'être le fondé de pouvoir du comité napoléonien, et par conséquent de M. Montholon, on pouvait bien croire qu'il fût autorisé à signer les circulaires. (Mouvement.) L'orateur, entrant ensuite dans l'examen des faits électoraux, déclare qu'il s'est passé bien plus de choses violentes de la part des socialistes que de la part du comité constitutionnel. On dit que le préfet du Haut-Rhin ne voulut pas permettre la circulaire des socialistes. Quoi d'étonnant, messieurs les socialistes, je leur rends le nom que les démocrates leur donnaient dans les élections, posaient la question électorale entre la République et la Monarchie.

Que disait-on dans cette circulaire : « Si vous votez pour la liste des blancs, vous voterez pour les Cosaques. » On vous a parlé d'attaques dirigées par la presse contre les candidats socialistes; nous avons à vous citer une pièce qui vaut l'autre au moins ; je l'extrais du journal la *République du Peuple*...

L'orateur donne lecture de cet article intitulé : *Ce que sont nos adversaires*, et dans lequel on signale les *culottes de peau* de l'Empire, les *perruques* de la Restauration, les *agioteurs* du gouvernement de Juillet comme le personnel des ennemis de la République. Ces gens là, dit-on dans cet article, ne seront contents que lorsque la France aura à la jambe droite un jésuite et à la jambe gauche un gendarme.

Ces gracieusetés ont été signées du secrétaire du comité socialiste, ajoute l'orateur. Et je demande aux hommes de bonne foi de tous les partis : Est-on bien venu à dire que la liberté de la presse a été entravé, lorsque l'on appartient à un parti qui emploie un langage aussi violent et aussi grossier? (Très bien! à droite.)

Mais on joignit l'action à la parole. Un nuage de lettres anonymes s'abattit sur les comités du département où l'on soupçonnait des adversaires aux socialistes.

A Thann, nous avons vu des individus armés de bâtons, conduits par des chefs d'atelier, se précipiter dans les brasseries et violenter les électeurs en leur arrachant leurs bulletins. Mais ce n'est pas tout, en sortant de là, on est allé bras dessus, bras dessous, couvrir de sang les noms affichés opposés aux socialistes. Puis la nuit se passe dans des chants et des cris de mort à la porte de ceux qui devaient voter contre eux.

Savez-vous ce qui arriva dans ma localité? Des individus sont venus me menacer par leurs cris. On leur a mis la main dessus, et il a fallu que j'intervienne pour les faire relâcher. (Mouvement.)

On m'a accusé d'avoir péroré le jour des élections. Ah! cela est vrai! (On rit.) J'ai péroré, parce qu'il n'est pas permis à un homme qui se respecte de garder aujourd'hui une position équivoque. (Approbation générale.) Parce que lorsqu'on a arboré un drapeau, il faut le tenir d'une main ferme. (Nouvelle approbation.)

M. POUJOULAT. Mais il ne faut pas le remettre aux mains d'un escroc. (Violente interruption.)

M. HECKEREN. Votre interruption n'est pas heureuse. Nous ferez-vous croire que nous aurons peur? Peur de qui? Peur de quoi? Peur de vous?... En Alsace, les élections ont été ce qu'elles seront toujours... On s'est battu; mais il n'y a rien eu de ce que vous dites ; l'*intimidation* est un nom qu'on n'y connaît pas. Des batailles, il y en aura toujours, mais il n'y aura jamais que cela. (Sensation prolongée. — Vive approbation à droite.)

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. Il est impossible que des agents de l'autorité soient attaqués comme ils l'ont été sans que nous prenions la parole pour les défendre.

M. Baroche revient sur la circulaire dans laquelle le préfet du Bas-Rhin voulait qu'on effaçât des expressions inconstitutionnelles. Le délai apporté dans la publication de cette pièce a été abrégé par la décision du ministre ; et, comme on vous l'a dit, l'opposition s'était fort bien passée de l'autorisation. D'ailleurs on a poursuivi aussi bien d'un côté que de l'autre ces infractions à la loi.

Quant à l'arrestation dont on vous a parlé, je dirai qu'en effet un homme a été arrêté parce qu'il distribuait sur la place publique, je ne dis pas des listes, mais des journaux, malgré l'arrêté ministériel. On vous a parlé ensuite d'une adresse au bas de laquelle se trouvaient des signatures qu'on aurait supposées. On a dirigé des poursuites contre ceux qu'on a soupçonnés de s'être rendus coupables de ce fait.

A GAUCHE. De ce faux!

M. BAROCHE. Enfin, l'on vous a rapporté ici le fait de l'arrestation d'un sous-officier de la garnison de Paris. Quatre sous-officiers ont été cassés pour leur indiscipline, et conduits, par l'ordre de M. le ministre de la guerre, à leur destination et dans les formes qu'on ne relève que lorsqu'elles sont appliquées aux militaires qui ont voté pour nos amis.

Vous avez entendu les plaintes du sous-officier, voilà ce qu'on trouve ensuite :

« Quelle admirable générosité de la part de nos ennemis! Mais qu'ils continuent, ils ne feront que grandir notre haine contre eux, et nous avons tous juré de ne jamais baisser la tête sous le joug du pacha des Tuileries...

» Qu'ils triomphent, lorsque le jour sacré de la vengeance sera arrivé... (Cris d'indignation à droite. — Longue interruption.)

Voilà comme de certains hommes indignes d'appartenir à l'armée comprennent la fraternité, et ce sont eux qui trouvent des défenseurs ici.

M. PÉAN. Vous semez la haine. (Tumulte prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Péan, je vous rappelle à l'ordre. (Nouveau tumulte.)

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. Oui, vous avez raison, monsieur, il y a des hommes qui sèment la haine par leurs discours et par leurs écrits. (Vous, vous ! à gauche.) Mais que ces hommes n'espèrent pas briser cette salutaire garantie de la discipline militaire. Leurs efforts échoueront contre la fidélité de notre brave armée. (Agitation extrême.)

MM. Chauffour et Valentin, en uniforme, avec les épaulettes de sous-lieutenant, se trouvent ensemble à la tribune et se disputent la parole. (Hilarité.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Valentin a la parole.

M. VALENTIN, sous-lieutenant des chasseurs de Vincennes. J'appelle l'attention de l'Assemblée sur plusieurs faits de corruption électorale qui se sont produits dans plusieurs corps de l'armée; ils peuvent peser d'un grand poids dans la détermination que vous avez à prendre.

Appelé à aborder pour la première fois la tribune nationale, je ne saurais me défendre d'une grande émotion, et je dois faire appel, non à votre bienveillance, ce serait avoir une prétention trop élevée, mais à votre justice, qui est le droit de chacun comme le devoir de tous.

M. LE PRÉSIDENT. Silence dans les rangs. (Rires.)

M. VALENTIN signale les faits qui se seraient passés au mois de mars, à propos des élections du Haut-Rhin; des personnes auraient dans les casernes prôné officiellement la candidature de M. E. Dolfus et de M. Migeon.

Le citoyen ministre de la guerre, ajoute M. Valentin, n'aurait donc pas dû avoir la légèreté imprudente dont il a fait preuve en niant des faits qui se sont produits devant plus de cinq cents témoins. (Exclamations.) Les faits doivent vous faire voir que les élections du Haut-Rhin ne peuvent passer sans qu'une enquête les ait éclaircis.

MM. de Vast-Vimeux et Montholon déclarent de nouveau qu'ils sont étrangers aux circulaires électorales.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance à l'Assemblée du résultat du scrutin pour la nomination de deux vices-présidents.

Le nombre des votants était de 381, la majorité de 196. M. Léon Faucher a obtenu 216 voix et M. de Lasteyrie 211. M. Jules de Lasteyrie écrit à M. le président en le priant de faire agréer sa démission de vice-président de l'Assemblée, qui appréciera les motifs de cette démission. M. Léon Faucher accepte la vice-présidence.

M. CHAUFFOUR veut parler sur les élections du Haut-Rhin.

M. LE PRÉSIDENT. M. Chauffour a la parole contre la clôture.

M. CHAUFFOUR. Si vous fermez la discussion, c'est que vous voulez mettre un éteignoir sur la vérité. Quant à nous, nous ne l'acceptons pas!

L'Assemblée, consultée, prononce la clôture.

M. CASSAL. J'ai à m'expliquer pour un fait personnel. La lettre dont M. Baroche a lu la fin à la tribune avait été confiée par moi à un sténographe du *Moniteur*, qui l'avait demandée pour copier ce que j'avais lu.

M. CASSAL. C'est par je ne sais quel abus de confiance (Interruption à droite.), que la lettre a été communiquée, quoique, je le déclare, j'eusse autorisé cette lecture si elle m'avait été demandée. Cette lettre peut d'ailleurs être parfaitement expliquée. (Bruit.) Ceux qui ne le comprendraient pas ne réfléchissent pas qu'il s'agit d'un jeune homme de 19 ans.

M. BAROCHE. M. Cassal a lu une lettre : a-t-il eu tort de la lire ou a-t-il eu raison, je n'ai pas à m'en expliquer ; mais enfin cette lettre ayant été lue, j'ai voulu la connaître tout entière. Je l'ai demandée au sténographe du *Moniteur* auquel elle avait été remise.

A GAUCHE. Confiée. (Bruit.)

L'incident n'a pas d'autre suite.

M. MIOT demande à interpeller le gouvernement sur les retards des élections de deux conseillers généraux à nommer dans la Nièvre.

Les interpellations auront lieu lundi, sur le consentement de M. Baroche.

On procède au scrutin sur les conclusions du 7e bureau, tendant à valider les élections du Haut-Rhin.

Le résultat est celui-ci :

Nombre des votans	629
Majorité absolue	315
Billets blancs	420
Billets bleus.	209

Les élections sont validées.

L'Assemblée adopte ensuite au scrutin de division deux projets de crédit.

L'un est relatif à une somme de 40,000 fr. applicable au service du chemin de fer de Paris à Sceaux, et pour des travaux à exécuter sur d'autres chemins.

L'autre concerne un crédit supplémentaire pour les exercices clos de 1846 et 1847.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Associations ouvrières.

Nous avons déjà parlé du *syndinat des cuisiniers* du département de la Seine, et nous avons dit que son but était de former une caisse mutuelle et indivisible dont les fonds sont destinés, 1° à des achats en gros faits au profit de tous les associés ; 2° à venir en aide aux associations culinaires qui auraient besoin d'un crédit momentané ; 3° à ouvrir ou à créditer des établissements dont les chances de succès auraient été reconnues.

On nous communique le compte-rendu de ce syndicat, et cette institution nous paraît assez morale, assez utile pour que nous en extrayons les passages suivants :

« Quinze associations ont contribué à sa fondation : 1° rue Simon-le-Franc, 19; 2° rue du Temple, 35; 3° rue des Fossés-St-Germain-l'Auxerrois, 24; 4° rue Phélipeaux, 17; 5° rue Quincampoix, 72; 6° rue du Cimetière-St-Nicolas, 19; 7° rue de la Fontaine-Molière, 4; 8° rue du Faubourg-St-Denis, 23; 9° rue Galande, 32; 10° Cour des Bleus; 11° barrière de l'Etoile, 21; 12° rue de la Heaumerie, 5; 13° rue du Faubourg-du-Temple, 58; 14° chaussée du Maine, 36; 15° rue Richelieu, 22 (association de *pâtissiers*, succursale de la rue Simon-le-Franc.)

Une seule association a refusé de continuer ses versements; elle a dû, aux termes du règlement, perdre tous ses droits et être rayée de cette liste. La plaque et le tableau du syndicat lui ont été retirés. C'est l'association située passage de la Trinité, *Cour des Bleus*.

Les recettes générales de ces quinze associations ont été, du 1er janvier au 15 mars 1850, de 299,474 francs.

Sur cette somme, le syndicat a reçu. .	1,397 f.	37
Les dépenses ont été de	1,036	35
Reste en caisse. . .	361	02

Un différend assez grave s'était élevé entre un associé et une association. Le syndicat a eu le bonheur de concilier les deux parties.

Le syndicat a loué un magasin rue Lenoir-Saint-Honoré, au coin de la rue au Lard, et aussitôt que les travaux d'installation seront opérés, les associés cuisiniers qui font le service des halles porteront les marchandises achetées, à ce magasin, qui servira d'entrepôt et de siège. Il sera ouvert tous les jours, depuis sept heures jusqu'à onze heures du matin.

Les achats en commun vont commencer immédiatement, ce qui aura l'avantage de laisser plus de bénéfices aux associations adhérentes, et de livrer aux consommateurs d'excellents produits. Une étude approfondie des prix des diverses denrées et de leur qualité a été faite par le syndicat. Plusieurs propositions importantes lui ont été adressées par des cultivateurs et des propriétaires de vignobles. Le syndicat est même près de traiter avec une association de vignerons qui doit se former dans le Bordelais, pour une partie de vins considérable. Il y a lieu d'espérer que d'ici peu de temps les associations adhérentes cesseront d'acheter en détail.

Enfin, voici la conclusion de ce compte-rendu :

« Nous avons la ferme conviction d'amener à bien l'œuvre naissante que nous avons entreprise. Les sentiments qui nous animent nous donneront la force nécessaire pour l'accomplir, et si nous réussissons, ce qui est probable, ce sera une excellente réponse à ceux qui croient que la fraternité n'existe que dans les livres ou dans l'imagination de quelques rêveurs. Nous la pratiquerons, et elle nous rendra au centuple, en satisfactions morales et en résultats matériels, les sacrifices que nous aurons faits pour elle. Le moment est venu où la pratique doit marcher en même temps que la théorie. L'œuvre du syndicat est de donner la preuve continuelle de cette vérité.

Citoyen rédacteur,

Je compte sur votre sympathie pour vouloir bien insérer dans votre journal de demain la réclamation suivante, que j'adresse à la *Patrie*.

Salut fraternel.

Le gérant de l'association des ouvriers tailleurs de Clichy,

PH. BÉRARD.

Paris, 6 avril 1850.

A Monsieur le rédacteur en chef de la PATRIE.

On me communique aujourd'hui même un article de votre numéro de dimanche dernier, qui reproduit une correspondance de l'*Indépendance belge*. Je ne veux pas qualifier les faits avancés par le correspondant, et je dois croire, par bienséance, qu'en vous faisant l'écho et le reproducteur de faits erronés, vous avez été trompé.

L'association des ouvriers tailleurs occupe, rue du Faubourg Saint-Denis, 23, le même local depuis plus de quinze mois, c'est-à-dire antérieurement à l'établissement de la *Banque du Peuple*, et l'association des tailleurs n'a jamais été sous la protection du citoyen Proudhon. Chacun sait sous les auspices de qui elle fut fondée, et vous oubliez vous-même les attaques que vous avez dirigées assez souvent contre elle et son patronage.

La discorde ne règne pas parmi nous, ainsi que l'affirme le correspondant de l'*Indépendance belge*; c'est le contraire qui est vrai, car une entente fraternelle a toujours existé dans notre association, où chaque membre obéit à un intérêt générateur et non individuel, égoïste. Les principes d'association sont appliqués par des hommes qui ont le sentiment du devoir et du dévouement, qui veulent conquérir l'affranchissement du salariat et marchent avec abnégation dans ce chemin de la vérité.

Le correspondant de l'*Indépendance belge* dit encore que nous avons perdu nos illusions et que notre agonie est prochaine ; cela est encore contraire à la vérité, car la prospérité de notre établissement est constante et progressive, grâce au concours des démocrates et des bourgeois, qui comprennent leur véritable intérêt; nous voyons augmenter de jour en jour nos travaux, et nos relations commerciales s'étendent même dans les départements, où déjà nous avons une nombreuse clientèle.

Nous ne redoutons pas la concurrence des grands établissements que vous citez, car dans l'association il n'y a ni patron ni capitaliste à satisfaire, il n'y a que des travailleurs laborieux qui ne cherchent qu'à vivre et non à jouir, et qui n'ont pas à semer au dessous la misère pour récolter l'or et les jouissances. Le salaire, loin d'être infime, ne fait qu'augmenter de plus en plus, en raison de nos opérations nombreuses, et, quoi qu'en dise le coorespondant, l'*institution monarchique* des grands établissements qu'il cite ne l'emportera pas plus sur l'*institution démocratique* de l'association, que la monarchie ne l'emportera sur la République.

Nous n'avons jamais annoncé dans les journaux *rouges* que nous déménagions pour raison d'agrandissement ou toute autre cause ; nous laissons ces réclames aux habiles, et nous renvoyons à sa véritable adresse l'épitaphe commerciale qui termine l'article reproduit. Notre établissement est assez vaste: 200 associés peuvent y travailler à l'aise. Nous vous engageons à visiter nos magasins, et, pour que vous ne fassiez pas, comme le correspondant belge, confusion avec d'autres établissements, nous nous empressons de bien vous donner notre adresse : *Rue du Faubourg-Saint-Denis*. 23, *au premier, au fond de la cour*. Là, messieurs les rédacteurs de la *Patrie*, pourront se convaincre matériellement de l'erreur du correspondant et juger de l'intention qui a dicté son article. Nous laissons à votre conscience le soin de l'apprécier, et nous comptons sur elle pour l'insertion de notre réclamation.

Agréez, etc.

Pour l'association fraternelle des tailleurs de Clichy,

Le gérant, PH. BÉRARD,

Meulan, 2 avril 1850.

Mon cher rédacteur,

Je venais chercher deux jours de repos au village et y respirer l'air de la liberté, qui se raréfie de plus en plus à Paris, — et voilà que je tombe au milieu de mouchards, d'agents de police, de commissaires et de gendarmes.

De jeunes publicistes ont formé à Mézy, près Meulan, l'*Association des libres penseurs*; ils écrivent loin des bruits de la ville, et ils éditent des brochures démocratiques ; la première a paru sous ce titre : *Le Dieu des riches et le Dieu des pauvres*. Aussitôt le grand persécuteur de l'IDÉE, qui, malgré lui, de toutes parts rayonne et s'étend, le héros des arbres abattus et des tombes profanées, a saisi l'occasion d'un exploit nouveau. La police de Seine-et-Oise ne suffisant pas aux haines de M. Carlier contre de *libres penseurs*, il nous envoya de son pachalik de la rue de Jérusalem, samedi, un mouchard qui s'assit *fraternellement* à la table de nos trop confiants amis, — hier, un officier de paix et un sergent de ville qui, assistés de deux gendarmes, ont arrêté et conduit à Paris le citoyen Jules Clédat, l'un des membres de l'association naissante. On se perd en conjectures sur les motifs d'une aussi étrange arrestation. Je dois ajouter que M. Vassal, l'officier de paix, s'est conduit avec une politesse et une convenance parfaites. Le citoyen Moulinard, l'imprimeur des *libres penseurs*, avait déjà passé, préventivement, trois jours dans les prisons de Paris.

Ces persécutions excitent le zèle patriotique de nos amis, qui marcheront plus résolument vers leur but ; elles ont ému la paisible population de Meulan, et chacun se demande avec douleur où s'arrêteront les *modérés* dans leurs excès d'oppression et de violence. Hélas! ils ne s'arrêteront qu'au fond de l'abîme où la fatalité les pousse.

Salut fraternel. Hippolyte MAGEN.

FAITS DIVERS.

Le conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce tiendra sa séance d'ouverture demain dimanche, 7 avril, à midi, au Luxembourg.

— M. de Persigny (Fialin) est arrivé ce matin à Paris. Il a été, dit l'*Estafette*, reçu au débotté par M. le président de la République, avec lequel il a eu une longue et secrète conférence. M. de Persigny a ensuite assisté au conseil des ministres qui a été tenu ce matin à l'Elysée-National.

— La 9e commission d'initiative parlementaire a été chargée de l'examen d'une proposition de M. le général de Grammont, relative à l'établissement d'une banque foncière en France.

Cette banque, dont la durée serait de 60 ans, serait destinée à être, pour la propriété, ce qu'est actuellement la banque de France pour les valeurs immobilières.

— On écrit de Morteau, le 30 mars :

« Dimanche dernier, 24 mars, 50 centimètres de neige venaient de tomber, et le lendemain 25 devaient avoir lieu tous les déménagements annuels. Il n'y avait pas de rue praticable.

» Comme ce ne sont pas les riches qui déménagent, puisqu'ils ont des maisons à eux, cette circonstance du temps contrariait fort les pauvres locataires.

» Eh bien! de grand matin, les démocrates de Morteau ont attelé un grand nombre de chevaux à la *herse de neige*, et ont balayé toutes les rues pour faciliter le transport des pauvres ménages.

» N'est-ce pas là un exemple louable de fraternité? » (*Démocrate Franc-Comtois.*)

— Le nommé G., de la commune de Brousseau, avait été arrêté, samedi dernier, comme inculpé de vol de blé. On le conduisait à la maison d'arrêt de Périgueux. Au moment où gendarmes et prisonnier traversaient le Pont-Neuf, G. franchissant rapidement le parapet se précipita dans l'Isle, où il trouva bientôt la mort qui devait le soustraire au déshonneur et aux tortures que subit l'homme dont les enfants manquent du nécessaire.

Le malheureux G. laisse cinq jeunes enfants et une femme agonisante. Avec notre société telle qu'elle est organisée, ces pauvres petits parias sont destinés presque à augmenter le chiffre de la population mendiante, provisoirement, et plus tard celle des prisons. (*Républicain de la Dordogne.*)

— On lit dans le *Démocrate du Rhin* :

La 1re colonne du 15e d'artillerie (pontonniers) est partie de Strasbourg lundi dernier, à 5 heures du matin. Plus de deux mille citoyens sont allés leur faire la conduite. Une seconde colonne est partie mardi. Ce régiment sera remplacé dans notre ville par l'état-major et un bataillon du 19e de ligne, en ce moment en garnison à Schlestadt.

Le départ des pontonniers coïncide, comme on voit, avec celui de M. Magnan, l'un de ceux, assure-t-on, qui auraient recommandé le 15e d'artillerie à la sollicitude du gouvernement.

On raconte à ce sujet une petite anecdote :

La veille de leur départ, les officiers du 15e allèrent en corps rendre leur visite d'adieux aux autorités. Lorsqu'ils se présentèrent chez le général Magnan, on leur dit tout simplement que le général n'y était pas. Les mêmes officiers ayant, dans la journée, rencontré le général en bourgeois, aucun ne le salua : on ne dit pas si M. Magnan en fut très flatté.

Disons pourtant une chose qui est plus consolante pour les pontonniers, accusés d'anarchie, comme bien s'entend, que la mauvaise humeur du général. Le commandant de place étant allé au quartier du 15e pour lui faire ses adieux, déclara qu'il regrettait d'autant plus l'éloignement de ce régiment qu'il n'avait qu'à lui faire des éloges peur son excellente discipline.

Le colonel des pontonniers répondit qu'il prenait acte des paroles du commandant de place, parce qu'elles étaient pour lui une consolation d'autant plus chère que son régiment avait été calomnié.

Nous faisons comme le colonel, nous enregistrons, afin qu'on sache bien que ce n'est pas le mal qu'on poursuit et qu'on traque aujourd'hui, mais tout ce qu'il y a de bon et de généreux.

— On lit dans l'*Union républicaine de l'Yonne* :

« Nous avons à signaler la recrudescence des persécutions contre l'armée et l'envoi en Afrique, comme il y a quelques mois, de nos soldats les meilleurs et les plus intelligents : Hélas! il fallait s'y attendre après les dernières élections où les votes patriotiques de l'armée ont sauvé la France des coups d'Etat et par conséquent de la guerre civile.

Hier mardi, un détachement, composé en majeure partie de sous-officiers et de caporaux, a traversé notre ville escorté par plusieurs gendarmes. Ils chantaient, avec une parfaite harmonie et un pieux enthousiasme, *la marche républicaine* ; on eût dit un cœur d'orphéonistes. Allez, braves soldats, nobles citoyens martyrs d'une sainte cause, la France et la République vous tiendront compte, un jour, bientôt peut-être, de ce que vous aurez souffert pour elles.

— M. le préfet Mognitot vient d'interdire la distribution et la vente du *Bien du Public*, d'Auch.

— On lit dans l'*Echo de Frontière* :

« L'arrivée de Mlle Rachel à Valenciennes mérite d'être racontée. Cette artiste n'était partie de Paris que le dimanche, jour même de cette représentation ; elle jouissait en cela du bénéfice des chemins de fer. Venant de traverser Douai qu'on a surnommée l'Athènes du nord, arrivant à Valanciennes, patrie de Clairon et de Duchesnois, où l'art dramatique est justement apprécié, l'idée de quelqu'hommage préparé pour sa réception pouvait très bien se présenter à son esprit ; aussi ne fut-elle pas très étonnée lorsque, paraissant au débarcadère de Valenciennes, elle s'aperçut qu'on s'informait de sa personne et qu'on s'enquérait avec instance pour la distinguer des gens qui arrivaient. Un Monsieur, vêtu de noir (costume ordinaire de cérémonie), se présenta à elle un papier à la main. Nul doute qu'un poëte du crû avait voulu être le premier à aborder l'épouse du roi Thésée, pour lui remettre des vers de sa façon. Le poulet est accueilli, on l'ouvre ; ô surprise! c'est une sommation judiciaire !....

» Le monsieur, tout de noir habillé, n'était autre qu'un huissier vêtu au désir de la loi; son papier se trouvait être une signification, que malgré la solennité du dimanche pascal, le président avait permis, vu l'urgence, qu'on délivrât à l'actrice voyageuse, au nom de M. Bertéché, qui élève la prétention, en qualité de directeur privilégié, de venir prendre part à la recette. Mlle Rachel, habituée aux débats judiciaires, a fini par recevoir en souriant ce compliment anodin :

« A. Maîtresse de ses sens,

» Et comme habituée à de pareils présents. »

— Sur la route du Portel, près Boulogne, un cordonnier vient de civiliser un singulier animal! Il fait tourner un rouet par un *porc*, et l'animal n'est pas enfermé; mais chaque jour, assis à son poste, il tourne sans résistance, le plus naturellement du monde, le bienheureux rouet. (*Progrès d'Arras.*)

CONCERTS.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, 8 avril, à 8 heures 1/2, grand concert populaire. — Chants, avec le concours de Mme Henri Potier, de l'Opéra-Comique : MM. Mayer, Junca, Gozora, Lebrun. — *Marche républicaine*, *Marche du Peuple*, par les Enfants de Lutèce, au nombre de 80 exécutants. — *Un Ménage complet*. — Grande Tombola de lots sérieux, faite par Mayer. — Prix d'entrée : 50 c. Tribunes réservées : 75 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 30 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Baulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 6 avril 1850.

Les affaires étaient généralement froides, pas d'engagements ; on attendait le résultat de la décision sur le chemin de fer de Paris à Avignon. Comparativement au dernier cours d'hier, le 3 0/0 ferme en hausse de 10 c., à 55-70; le 5 0/0 avec hausse de 10 c., à 89-60; les primes se traitaient, fin courant, sur le 5 0/0, de 89-70 à 89-90 dont 2 ; de 90-20 à 90, dont 1, et de 90-60 à 90-80, dont 50 c. L'emprunt du Piémont ferme, comme hier, à 84. Reports du comptant 3 0/0, 15 c.; 5 0/0, du pair à 05 c.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
89 50	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 35	89 65	89 35	89 65
89 50	....	fin c.	89 30	89 60	89 30	89 60
» »	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
71 »	4 0/0 j. sept....	cpt.	» »	» »	» »	» »
55 51	3 0/0 J. d....	cpt.	55 45	55 70	55 40	55 70
55 60	....	fin c.	55 45	55 70	55 35	55 70
84 »	5 0/0 Piém...	cpt.	» »	» »	» »	» »
84 »	....	fin c.	» »	» »	» »	84 »
2185 »	Banq. France	cpt.	2160 »	2167 50	2160 »	2165 »
721 25	Paris-Orléans.	cpt.	721 25	721 25	720 »	720 »
» »	Libérés.....	15 c.	» »	» »	» »	» »
512 50	Rouen........	cpt.	» »	» »	» »	510 »
» »	Libérés......	15 c.	» »	» »	» »	» »
» »	Havre.........	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés......	15 c.	» »	» »	» »	» »
» »	St-Germain...	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Versailles r. g.	cpt.	» »	» »	» »	142 50
180 »	Mars.-Avign...	cpt.	175 »	175 »	172 50	172 50
» »	Libérés......	15 c.	» »	» »	» »	» »
107 50	Bâle.........	cpt.	» »	» »	» »	107 50
» »	Boulogne.....	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés.....	15 c.	» »	» »	» »	» »
420 »	Nord. j. juill..	cpt.	420 »	421 25	420 »	421 25
420 »	360 payés...	15 c.	420 »	421 25	420 »	421 25
317 50	Centre........	cpt.	316 25	320 »	316 25	320 »
316 25	Libérés.....	15 c.	317 50	320 »	316 25	320 »
393 75	Bordeaux.....	cpt.	395 »	395 »	392 50	392 50
395 »	175 payés...	15 c.	» »	» »	» »	393 75
235 »	Nantes........	cpt.	235 »	235 »	231 25	231 25
» »	325 payés....	15 c.	» »	» »	» »	» »
332 50	Strasbourg....	cpt.	333 75	333 75	330 »	331 25
332 50	325 payés....	15 c.	331 25	331 25	330 »	330 »

VALEURS DIVERSES.

Obligations.	
De la Ville, 4 0/0......	1275 »
— Nouvelles......	1125 »
De la Seine, J. juillet.	1060 »
Orléans, 4 0/0, 1847..	960 »
— nouvelles, 1849.	» »
Havre, Jouiss. mars..	» »
— nouvelles......	860 »
Rouen, 4 0/0..........	» »
Liste civile...........	990 »
Canaux et valeurs diverses.	
Quatre-Canaux.......	1065 »

Bons du Trésor.....	» 0/0
Zinc : V.-Montagne.	2710 »/»
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 1840..	98 7/8
— 5 0/0 1842..	98 3/4
Espagne : dette activ.	» »/»
— dette intér.	30 1/8
Naples. Réc. Rothsc..	» »/»
Rom. Empr. J. déc...	78 3/4
— Nouv. Empr.	78 »/»
Piémont, Obl. à 4 0/0.	» »/»
— Obl. nouv 4 0/0.	940 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 7 avril.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Le Testament.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ITALIENS.—Lucie.
ODEON.—Le Martyre de Vivia, Planète et Satellite. Georges Dandin.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE.—L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, Un Monsieur.
VARIETÉS. — Les Associés, Croque-Poule, Colombine, Cherchense d'or.
GYMNASE. — Monck, Coup d'Etat, Mme de Cérigny.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Embrassons-nous, Papillons.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Camille Desmoulins.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL. — Le Sourd, W mba, l'Homme à la poupée le Chien de la veuve Langlumé, Polichinelle, Fantasm.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs, à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

12e Année. N° 96. **Lundi 8 Avril 1850.**

PARIS. Trois mois. 6 f. Six mois. 11 f. Un an. 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. 9 f. Six mois. 17 f. Un an. 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle du capital, du travail et du talent.

PARIS, 7 AVRIL.

De l'élection prochaine à Paris.

Le comité démocratique du Bas-Rhin, en engageant M. Vidal à opter pour ce département, et en laissant à la démocratie de la Seine l'honneur de soutenir un nouvel engagement électoral avec la réaction, a fait preuve d'un intelligent et généreux patriotisme.

Il appartient, en effet, à Paris plutôt qu'à Strasbourg, de relever l'injurieux défi que la politique actuelle a paru jeter à l'opinion en faisant mépris de la leçon du 10 mars.

Non-seulement la démocratie en général n'a qu'à gagner, pour son édification propre, aux fréquents appels à l'opinion, aux applications fréquentes du principe du suffrage universel, qui constitue la véritable souveraineté politique; mais encore la démocratie parisienne doit être particulièrement heureuse de saisir de telles occasions de faire contraster sa calme dignité avec les violentes menées de ses adversaires.

De l'aveu même des ennemis du socialisme, la conduite du comité démocratique de la Seine, depuis sa formation en février jusqu'à son abdication dans la journée d'avant-hier, a été un modèle de discipline et de sagesse.

Nous sommes persuadés que les délégués nouveaux, choisis en ce moment par les démocrates pour préparer l'élection du 28 avril, apporteront à cette opération le même esprit de dignité et de conciliation républicaine.

L'élection du 28 avril sera plus difficile que celle du 10 mars, parce que, limitée à un candidat, portant sur le nom d'un seul homme, elle ne saurait satisfaire plusieurs nuances de l'opinion démocratique.

En raison de cette difficulté plus grande, le maintien d'une stricte discipline sera plus remarquable, la victoire sera plus éclatante.

Nous croyons qu'il sera possible d'atteindre ce but, si, avant que le nouveau comité délibère sur les candidats et fasse son choix définitif, ce comité a pu être éclairé par la libre expression de l'opinion démocratique dans les journaux et dans les quelques réunions qui sont permises.

En s'engageant à se ranger à la décision du comité, aussitôt qu'elle aura été prise, les journaux ont le droit et le devoir d'influer, comme organes de l'opinion, sur les préparatifs de l'élection, et d'opérer un premier examen des candidatures.

Ce droit et ce devoir deviennent surtout indispensables lorsqu'il s'agit, pour une population comme celle de la Seine, d'un seul représentant à élire, lorsque, d'autre part, le travail préparatoire de l'opinion éprouve tant d'entraves dans les réunions électorales.

Nous engageons donc nos confrères de la presse démocratique à discuter dès aujourd'hui franchement et librement l'élection du 28 avril dans leurs colonnes, afin que la grave détermination du nouveau comité soit prise en parfaite connaissance de cause.

En ce qui nous concerne, nous prêchons d'exemple en déclarant que nous sommes sympathiques à la candidature de M. de Girardin.

Nous pensons que cette candidature, par le sentiment général et par les circonstances politiques, a acquis une opportunité nouvelle et convient particulièrement à l'élection du 28 avril.

Nous croyons que dans la circonstance actuelle, il est impossible de trouver un nom qui puisse, au même degré, réunir ces trois avantages principaux :

1° Obtenir, à titre de socialiste, de nombreux suffrages dans la bourgeoisie;

2° Représenter plus nettement la protestation de la capitale contre les ministres actuels, leurs nouvelles lois liberticides et leurs vaines provocations à l'émeute;

3° Enfin forcer la majorité du 13 mai, par des questions nettement, énergiquement posées, de démasquer ses véritables intentions et de faire savoir au pays si elle veut réellement le despotisme et l'arbitraire plutôt que la justice et la liberté, des révolutions nouvelles plutôt que du progrès social.

M. de Girardin, avec l'influence que lui donnent ses antécédents libéraux et conservateurs, l'importance de son journal et l'attention du pays, est l'homme qui nous paraît devoir le mieux remplir ces trois nécessités du moment.

C'est à ces titres surtout que nous recommandons sa candidature aux méditations calmes des électeurs et des membres du nouveau comité.

Avons-nous besoin de dire qu'en cela nous n'obéissons à aucune espèce de considérations étrangères à l'intelligence de la situation et à l'intérêt de la cause démocratique et sociale? M. de Girardin n'est pas un des nôtres et n'a aucun rapport avec nous. Quoique socialiste aujourd'hui bien prononcé, il n'est d'aucune école. Nous l'avons combattu, il y a deux ans, nous le combattrons peut-être encore, mais en rendant constamment justice au courage et au talent avec lesquels il défend ses libres opinions. Nous ne nous faisons pas illusion sur son compte, au point de croire qu'il lui suffira d'arriver à l'Assemblée pour mettre en pratique ses idées de réformes gouvernementales, politiques, administratives, et pour changer radicalement la situation. Non! M. de Girardin se brisera dix fois ou donnera dix fois sa démission, plutôt que d'opérer à lui seul un tel miracle.

Mais quand, avec l'énergique persévérance qui le caractérise, ne ferait que fournir au pays une démonstration plus éclatante de l'incapacité, de l'apostasie et de l'aveuglement des hommes d'Etat actuels; quand il ne ferait à la tribune que ce qu'il fait dans son journal, son élection nous paraîtrait essentiellement utile. Ses efforts seront de nature à servir autant notre cause par leur infructuosité que par leur succès. Il ne réussira sans doute pas à ébranler l'aheurtement fatal de la majorité du 13 mai, mais il réussira très probablement à dissiper les derniers doutes dans l'esprit des confiants électeurs qui ont formé cette majorité.

M. de Girardin est révolutionnaire par tempérament; il est devenu socialiste et républicain par suite de ses études et de ses expériences politiques; il s'est fait beaucoup d'ennemis dans chaque parti en raison des allures indépendantes de son caractère et des progrès même qu'il a accomplis sur ses propres convictions. Rallié aujourd'hui au parti démocratique, comme au dernier terme de ces progrès, il ne saurait le trahir sans se perdre. On peut juger, par les efforts que font les journaux de l'ordre pour le séparer de nous, de l'importance qu'il y a pour la démocratie à utiliser ce renfort. En présence d'une seconde bataille à livrer à la réaction et des projets de loi qui menacent la presse, les réunions électorales et le suffrage universel, l'élection de M. de Girardin sera une protestation non moins directe, non moins énergique que celle de M. de Flotte l'a été contre la transportation sans jugement, et celle de M. Carnot contre la loi d'enseignement.

Donc, sans illusion, sans parti pris, avec la seule intention d'éclairer la décision du comité, décision que nous nous engageons d'avance à respecter et à défendre, nous convions les électeurs et leurs délégués à bien peser les motifs de leur vote, à faire abstraction des mesquines considérations d'hommes et de parti, à tenir compte du sentiment général, de la question de liberté, qui domine toutes les questions, et à juger si la politique la plus élémentaire ne nous fait pas un devoir de nous rallier au nom de M. de Girardin pour nous assurer une nouvelle victoire.

Le gouvernement, dit la *Patrie*, a reçu de M. le contre-amiral Tréhouart la dépêche télégraphique suivante :

« Civita-Vecchia, le 5 avril.

» Je reçois à l'instant de M. de Rayneval et du commandant du *Vauban* la nouvelle que le pape est parti de Portici hier, à une heure du soir, pour se rendre à Caserte, et de là à Rome, en voyageant à petites journées. »

La Répression.

L'*Assemblée nationale* soutenait hier, et la *Patrie* répète aujourd'hui, que la répression violente est l'essence des républiques, et que la monarchie se maintient sans l'emploi de ces moyens extrêmes et de tous ces sacrifices de la liberté.

Nous pourrions renvoyer les journaux honnêtes à l'histoire et au récit des répressions atroces accomplies par la royauté, non pas seulement aux époques barbares, mais depuis deux siècles, leur rappeler les massacres des Cévennes, accomplis par l'ordre de Louis XIV, les proscriptions, les embastillements, les tortures infligées sous le règne de Louis XV, la terreur royaliste de 1815, tout aussi sanglante que celle de la Convention, et dont on n'a moins parlé que parce qu'elle portait sur des têtes plus vulgaires, mais souvent beaucoup plus honorables. Nous pourrions rappeler les atrocités commises par les Bourbons de Naples, les cruautés de Haynau dans la Hongrie, etc., etc.

Nous pourrions répondre que le fait allégué par les journaux honnêtes, fût-il complètement exact, prouverait en faveur de la démocratie.

Quels sont, en effet, les ennemis de la République? Les royalistes. Si le gouvernement républicain a plus à réprimer que la royauté, c'est que les royalistes sont de plus habiles intrigants, de plus audacieux artisans de discordes que les démocrates ennemis de la royauté.

Or, cette ardeur infatigable qu'ils emploient à reconquérir leurs priviléges quand ils sont hors du pouvoir, ils l'emploient à les conserver et à en user au grand dommage du plus grand nombre, quand ils s'abritent sous un gouvernement monarchique. Donc, il importe que le gouvernement ne soit pas mis dans les mains de leurs amis, et la répression qui les frappe est une juste répression de leur égoïsme envahisseur.

Voilà ce que l'on aurait à conclure si le fait rapporté par l'*Assemblée nationale* était exact.

Mais il n'en est rien.

Qu'avons-nous vu après février? Les hommes du privilége ne sont pas venus ouvertement combattre la République. Ils se sont dit plus républicains, plus socialistes que les autres, afin de se faire accepter; puis, quand ils se sont vus en nombre, ils se sont coalisés contre ceux-là même qui les avaient choisis. Ils ont apporté au gouvernement de la République les procédés de répression, de compression, de proscription, qu'ils avaient mis en œuvre sous les royautés, et ils les ont tournés contre les républicains; sous le manteau de la République, ils se sont pris à agir en royalistes. Puis ils crient que la République est obligée de se montrer féroce, de sévir impitoyablement contre ses fondateurs, si elle ne veut être condamnée à périr.

Ce n'est pas la République qui sévit, ce sont ses ennemis acharnés qui se sont emparés de son nom pour la rendre odieuse. Celui qui porte le ravage dans le troupeau, ce n'est pas le berger, c'est le loup qui s'est traîtreusement revêtu de ses insignes.

Le peuple se soumet cependant; les iniquités devant lesquelles il eût renversé dix monarchies, il les supporte non sans se plaindre, mais sans se révolter, parce qu'il a confiance dans le principe républicain, parce qu'il sait que ces iniquités sont l'œuvre, non pas des institutions, mais de certains hommes dont il lui sera facile de faire justice; il se révolterait contre une monarchie qui confisque son initiative et rend son erreur irréparable; il attend sous une République, parce qu'il a conscience de son droit et de sa force.

Voilà pourquoi le peuple est patient et ne répond à aucune provocation, voilà pourquoi les actes de compression peuvent s'entasser indéfiniment de la part d'un gouvernement républicain de nom, aristocratique de fait, tandis qu'une monarchie qui se les permettrait serait brisée en mille pièces.

Ne dénaturons pas les faits. La monarchie, l'aristocratie ont pour principe l'autorité, et pour moyen nécessaire la compression.

La République démocratique a pour principe la liberté et pour moyen nécessaire la libre expansion de toutes les facultés, le libre exercice de tous les droits.

Les républicains vainqueurs en février, loin de procéder par la proscription ou la vengeance, se sont empressés d'abattre l'échafaud politique; ils n'ont exercé aucune poursuite pour cause d'opinion.

Si leurs successeurs ont rempli les prisons et l'exil de penseurs et de citoyens démocrates; si en ce moment ils cherchent à relever hypocritement l'échafaud politique brisé par leurs devanciers, c'est qu'ils ont cessé d'être républicains.

Leurs fautes sont à eux, et le principe républicain n'est pas responsable de ce que font ses ennemis.

Encore le Napoléon.

En deux passages de son dernier numéro, le *Napoléon* prête aux socialistes un projet affreux, sacrilége, une profanation bien autrement coupable que l'enlèvement des couronnes consacrées aux morts de la Bastille :

On prétend que les socialistes, non contents d'attaquer le président de la République, veulent diriger leur acharnement contre les souvenirs de l'Empire.

Nous ne trempons en rien dans le complot dénoncé par le *Napoléon*. Bien loin de nourrir une haine acharnée contre l'empereur, nous déclarons sans hésiter qu'il fut un homme supérieur, exceptionnel, providentiel même, et qu'il porta très haut la gloire de la France.

Mais nous croyons qu'il ne fut pas infaillible, et qu'il a droit, comme tous les personnages historiques, à une part de blâme.

Il y a deux phases dans sa vie : général républicain il défend la démocratie, humilie l'Autriche, abolit plus d'un gouvernement despotique, et crée de nombreuses républiques dans cette Italie où son neveu, depuis, a détruit une république pour rétablir un gouvernement absolu.

Dans la seconde partie de sa vie, Napoléon devenu aristocrate, lasse par degrés la France et s'aliène l'Europe; il commet contre la représentation nationale un attentat sans excuse, imagine pour son sacre impérial des magnificences puériles imitées depuis par Soulouque, rétablit une noblesse, impose à des peuples nombreux ses parents et ses alliés pour monarques, répudie la femme qui l'avait accepté pauvre et peu connu, pour solliciter la main d'une archiduchesse, rêve absolutisme et dynastie, convertit de gré ou de force en départements français l'espace qui s'étend de la Baltique aux bouches de Cattaro. Dans la seconde phase de sa vie, Napoléon soulève contre lui tous les peuples; l'empire attire deux fois de suite la honte et le malheur de l'invation étrangère sur cette France que la République en avait préservée.

Non vraiment, nous n'admirons pas l'empereur Napoléon au même degré que le général Bonaparte. Une considération seule excuse l'empereur; c'est par condescendance pour la puérile vanité de ses parents qu'il se laissa engager dans les errements monarchiques; *mes plus grands ennemis sont dans ma famille*, disait-il, parole profonde que le *Napoléon* (journal) aurait dû reproduire et méditer.

Cette influence de la famille de Napoléon sur sa politique est étrange, car, au point de vue de la capacité, cette famille était médiocre. Comme si elle s'était épuisée en produisant Napoléon-le-Grand, elle n'a donné en dehors de lui que des personnages très secondaires. Toute montagne suppose des vallées, et le nom de Napoléon Bonaparte, depuis que l'empereur a cessé de l'illustrer, est loin de porter avec lui la présomption d'un mérite exceptionnel.

C'est pourtant ce nom, ce nom seul, que le journal élyséen ne craint pas de nous offrir comme le salut de la France.

Quand la Révolution de Février remit tout en question, les formes politiques et les principes sociaux, le pays, au milieu de ses déchirements, invoqua le nom de Napoléon. L'héritier de ce grand nom était dans l'exil : la France, par un mouvement électrique et unanime, alla l'y chercher pour lui confier ses destinées et lui mettre en mains le pouvoir.

Ç'a été un grand pas dans la reconstruction sociale dont l'œuvre se poursuit en ce moment. Ce ne peut être assurément l'affaire d'un jour.

Nous croyons, avec le journal élyséen, que la reconstruction sociale opérée à l'aide du nom de Napoléon, ne saurait être l'affaire d'un jour, mais il faut que ce soit en maximum l'affaire de deux années.

Les pouvoirs du président expirant dans ce délai, et ne pouvant lui être continués ni conférés à ses proches parents, aux termes de la Constitution, si la reconstruction sociale n'est pas achevée en 1852, à l'aide du nom de Napoléon, nous devrons essayer de la continuer à l'aide d'un nom quelconque.

L'article dont nous venons de citer quelques lignes est intitulé les *Socialistes et l'Empire*. C'est un de ces premiers-paris du *Napoléon*, imprimés en gros caractères, et qui font tant de tort à la politique du président, bien que des malveillants n'aient pas craint d'en attribuer la rédaction à lui-même.

Les Instituteurs et la Cour de Cassation.

La cour de cassation vient de donner une preuve nouvelle d'indépendance et d'impartialité. Elle a décidé, par un arrêt du 6 avril, que la loi du 11 janvier 1850, interdisant aux instituteurs révoqués la faculté d'exercer leur profession dans la même commune ou dans les communes limitrophes, n'était sanctionnée par aucune peine;

Que dans le silence de la loi nouvelle, il était impossible d'appliquer à l'instituteur qui en transgresse les prescriptions, les pénalités édictées par la loi surannée du 28 juin 1833;

Que, par conséquent, l'instituteur révoqué, s'il ouvre une école privée dans la même commune ou dans les communes limitrophes, ne peut être légalement frappé d'aucune peine.

Cette question, toute transitoire, puisque la loi du 11 janvier 1850 se trouve révoquée par la loi générale sur l'enseignement, se présentait dans les circonstances suivantes :

Quelques jours avant la présentation de la loi sur les instituteurs, le sieur Dauphin, instituteur communal à Argentan, envoya au préfet sa démission, et ouvrit dans la même commune, avec l'approbation des autorités municipales, une institution privée.

Après la promulgation de la loi, M. le préfet, qui n'avait pas accepté la démission de M. Dauphin, rendit une décision par laquelle il le suspendait pour six mois de ses fonctions d'instituteur communal, et lui faisait enjoindre, en conformité de l'art. 6 de la loi du 11 janvier 1850, de fermer immédiatement son institution privée. Le sieur Dauphin ayant refusé d'obtempérer à cet ordre de l'autorité administrative, procès-verbal fut dressé contre lui ; mais un jugement de première instance, confirmé par arrêt de la cour de Bourges du 1er mars 1850, le renvoya de la prévention, par le motif que la loi du 11 janvier n'avait réprimé par aucune sanction pénale, les infractions qui pouvaient être commises contre ses dispositions. Pourvoi du procureur général près la cour d'appel de Bourges ; mais la cour, après délibéré en la chambre du conseil, a rejeté le pourvoi.

Le conseiller-rapporteur dans cette affaire était M. Vincens Saint-Laurent. L'arrêt a été rendu contrairement aux conclusions de M. l'avocat-général Sevin, mais conformément à la plaidoirie de M. Hyppolite Duboy. M. Duboy, qui, dans l'affaire de notre ami Victor Hennequin, a déjà obtenu une décision si favorable à la presse entière, acquiert ainsi des titres nouveaux à la reconnaissance de la démocratie.

Nous nous attendons à voir les journaux réactionnaires traiter de *rouges* MM. les conseillers de la cour de cassation.

A M. Emile de Girardin. (1)

CE N'EST PAS LE GOUVERNEMENT QU'IL IMPORTE D'ORGANISER, C'EST L'ÉTAT.

Depuis cinq mille ans, le monde se débat sous l'étreinte des gouvernements d'autorité ; depuis cinq mille ans, tous les gouvernements religieux ou laïques, absolus ou représentatifs, qui, pour s'emparer de la puissance, ont commencé par se déclarer défenseurs des intérêts des peuples, ont fini par devenir oppresseurs, et n'ont gouverné que pour eux-mêmes ou dans l'intérêt égoïste d'une classe, d'un parti, d'une caste de privilégiés.

Les peuples se sont enfin lassés d'obéir toujours sans être consultés ; ils se sont vus forcés périodiquement de redresser avec violence les erreurs ou les iniquités de leurs prétendus mandataires, et depuis soixante années surtout un combat incessant entre les deux principes d'autorité et de liberté ébranle la vieille société.

Il n'y a plus de moyens termes aujourd'hui. Ce combat doit avoir sa fin. Tout homme doit être pour ou contre la liberté, pour ou contre l'autorité, c'est-à-dire pour le gouvernement de tous par quelques-uns ou pour le gouvernement de tous par tous.

En vain cherche-t-on à décorer d'un vernis de libéralisme le principe d'autorité ; en vain s'efforce-t-on à prévenir ses abus par d'ingénieuses combinaisons, un principe est plus fort que tous les artifices. Dès qu'on veut faire de l'autorité en dehors de la sanction directe des peuples, on est fatalement oppresseur, on est obligé de s'appuyer sur la force, on est hostile à l'esprit du siècle.

Personne plus que vous, monsieur, n'a été fidèle, audacieux et hardi dans la défense des libertés publiques, personne n'a fait d'aussi louables et d'aussi courageux efforts pour pousser le parti conservateur, la bourgeoisie entière et les gouvernements dans la voie des réformes et des progrès salutaires ; cependant, à votre insu, vous êtes encore sur un point un homme du passé ; la base de votre système est encore l'autorité : vous paraissez considérer encore le peuple comme mineur, c'est-à-dire comme incapable de gérer directement ses propres intérêts.

C'est une erreur à nos yeux ; mais une erreur facile à réparer. Un homme logique et courageux comme vous l'êtes, ne s'arrêtera pas à mi-chemin. Vous vous arrêterez d'autant moins que vous avez admis depuis longtemps les véritables bases du gouvernement démocratique par excellence. Plus positivement libéral que beaucoup de vieux républicains, vous entendez incarner dans les mœurs comme dans les lois la liberté absolue de la parole, de la presse, de réunion, d'association, etc. Or, avec ces libertés, il n'y a d'autre gouvernement possible que le gouvernement de tous par tous. Mais, en approfondissant la question, vous reconnaîtrez que donner simplement la liberté sans lui créer au préalable un mécanisme qui puisse l'utiliser et la coordonner, c'est déchaîner une force de nature non-seulement à briser tout gouvernement d'autorité, mais encore à faire trembler sans cesse la société sur ses bases.

Vous n'êtes pas allé jusqu'au fond du problème. Comme la plupart des hommes politiques de notre époque, vous paraissez croire que les désordres et l'anarchie dans lesquels la France se débat depuis soixante ans ne proviennent que de l'absence d'un bon gouvernement. Vous paraissez convaincu qu'une autorité intelligente, quelle que soit sa base, pourrait à elle seule tarir la source du mal, réconcilier la pauvreté et le prolétariat, combler le gouffre du déficit par une meilleure répartition des impôts, et enfin conduire la France dans la voie de ses glorieuses destinées.

A nos yeux, cette foi, tout honorable qu'elle est, constitue une erreur profonde. Cet idéal de gouvernement libéral, progressif et en même temps fort et tout-puissant, ne peut être atteint par une autorité déléguée à quelques hommes. Tout pouvoir désormais dont les lois ne seront pas l'expression de vœux déjà émis par le peuple et qui n'agira pas sous la dictée même de la majorité réelle du pays, sera, de sa nature instable, incapable ou oppresseur. Il comprimera, par nécessité de position et sans pouvoir garantir au pays un ordre véritable. Ne s'appuyant pas constamment sur le peuple entier, il manquera constamment de point d'appui. Quand, par l'intervention divine elle-même, un homme fort, religieux, extraordinaire, se mettrait à la tête du gouvernement et n'accepterait l'autorité qu'en vue du bien général, cet homme épuiserait ses forces dans une lutte inégale. Forcé d'opter entre les partis et paralysé par leurs exigences contradictoires, il ne pourrait réaliser des formes fondamentales. Il rencontrerait comme obstacles insurmontables les coalitions des privilégiés et des intérêts alarmés, les prétentions illimitées des droits nouveaux et des souffrances accumulées.

CE N'EST PAS LE GOUVERNEMENT QU'IL IMPORTE D'ORGANISER, C'EST L'ÉTAT.

L'Etat, c'est-à-dire le peuple tout entier, l'ensemble des citoyens.

Le peuple n'est rien aujourd'hui, il n'est qu'une machine à voter. Tous les trois ou quatre ans, sous prétexte de souveraineté, il dépose dans l'urne un morceau de papier sur lequel sont écrits les noms d'hommes qu'il ne connaît souvent pas, et qu'il charge d'une besogne indéterminée qui ne les intéresse pas directement eux-mêmes. Cela fait, le peuple abdique sa souveraineté et demeure soumis à sept cent cinquante fractions de royauté, qui se croient en droit de le gouverner, de le comprimer, de le contraindre, et qui n'hésitent pas à employer la force contre le véritable souverain, si ce souverain ose prétendre qu'on ne fait pas ses affaires comme il l'espérait.

Voilà ce qu'on appelle aujourd'hui le suffrage universel, la République.

Tout cela n'est que mensonge. Nous sommes bel et bien en monarchie, c'est-à-dire soumis à un pouvoir unique d'autorité. Le peuple ne s'immisce pas réellement dans la gestion de ses propres affaires ; IL RESTE MINEUR.

Eh bien ! monsieur, votre projet de réforme du gouvernement, tout progressif qu'il est en intention, ne change pas cet état de choses.

En effet, supposons que demain le gouvernement actuel, las de se heurter contre les murs de l'impasse dans lequel il s'est fourvoyé, vous appelle à son secours et vous charge de réaliser votre plan de gouvernement.

Vous voilà ministre dirigeant, pivot de tout le mouvement politique ; vous êtes assisté d'un ministre des dépenses et d'un ministre des recettes, et secondé par autant de receveurs généraux qu'il y a de fonctions administratives.

D'un autre côté même, l'Assemblée nationale consent à ne plus confectionner les lois ; elle consent à ne se réunir qu'une fois par an pour voter le budget et pour vous continuer le pouvoir, si vous avez bien gouverné.

Enfin, vous avez sous vos pieds un peuple à qui vous donnez subitement la liberté absolue.

Vous voilà, en apparence, libre de faire le bonheur de la France ; la politique creuse n'absorbe plus votre temps ; tous les obstacles paraissent levés.

Eh bien ! monsieur, de deux choses l'une :

Ou votre gouvernement simplifié voudra opérer des réformes, — ou il ne le voudra pas.

S'il ne veut pas en opérer, vous comprenez que le peuple, en possession de libertés absolues, en aura promptement fait justice.

Si, au contraire, vous voulez réformer le mal social, vous serez probablement frappé d'impuissance, même avant d'avoir agi ; vous verrez tous ceux qui profitent des abus, tous ceux qu'atteindraient ou que pourraient atteindre vos réformes, tous les privilégiés, en un mot, s'unir contre vous dans une coalition formidable, faire le siège de votre gouvernement, en appeler de votre autorité à la souveraineté directe du peuple, et remettre en question, au bout de l'année, tout ce que vous aurez cru trancher définitivement.

Depuis le simple soldat jusqu'au maréchal de France, depuis le garde champêtre jusqu'au ministre de la police, depuis le clerc d'huissier jusqu'au président de la cour de cassation, depuis le colporteur jusqu'au grand spéculateur, depuis le prêteur à la petite semaine jusqu'au haut baron financier, tous, tous, se rendant solidaires, se tourneront contre vous, et vous frapperont de toutes armes.

La méfiance, la calomnie, les faux bruits, les mensonges empoisonnés, les alarmes aveugles s'attacheront à vos actes et à votre personne, vos intentions, vos mesures et vos paroles seront dénaturées ; vos projets seront discrédités.

Que pourriez-vous, seul, contre tant de haines intéressées ou absurdes, contre une aussi formidable ligue de prétentions confuses et rivales, contre cette permanente conspiration aux millions de têtes ?

Vous ferez appel à la France, vous lui demanderiez son aide et son appui, vous conjureriez les Français de vous soutenir dans votre courageuse entreprise.

La France ne pourrait vous entendre, le peuple français ne pourrait vous secourir, car il ne serait pas directement intéressé à la question ; car vous vous seriez vous-même séparé de lui ; car le pays est habitué à considérer l'intérêt des gouvernants comme contraire à celui des gouvernés ; car vous seriez L'AUTORITÉ !...

Faute d'organisation de sa propre souveraineté, faute d'un moyen régulier d'intervention dans la gestion de ses propres affaires, le peuple français, égaré par des suggestions perfides, découragé par les lenteurs, fatigué de promesses, vous abandonnerait, et quelques mois après votre avènement au pouvoir, il vous faudrait en descendre honteux, découragé, menacé, proscrit peut-être, et poursuivi comme despote ou comme utopiste dangereux.

Consultez l'histoire. Depuis soixante ans, vingt gouvernements se sont succédés, et certes, parmi eux, il y en avait de forts, de bien intentionnés ; qu'ont-ils pu faire ? Rien !

Peut-on nier le bon vouloir de Louis XVI ?

Niera-t-on la simplicité du gouvernement de Robespierre ?

Contestera-t-on la force et la gloire de Napoléon ?

Soutiendra-t-on que les Bourbons aînés et cadets n'eussent pas été heureux d'asseoir leur dynastie sur l'amour du peuple ?

Pourquoi donc tous les gouvernements ont-ils succombé ?

Parce qu'ils étaient L'AUTORITÉ ; parce que les peuples n'étant jamais consultés directement et sérieusement, ne pouvant que se défier ou obéir, refusaient un point d'appui aux gouvernements et rendaient leur chute quelquefois d'autant plus accélérée qu'ils étaient moins en mesure d'appuyer leurs véritables projets.

N'en avons-nous pas un exemple éclatant sous les yeux ?

Le gouvernement de la France est aujourd'hui présidé par un homme qui a souffert dans les prisons et dans l'exil, qui a étudié les questions sociales, qui a publié des travaux et proposé des solutions sur les misères des masses ; cet homme a été choisi comme président de la République française par six millions d'électeurs, qui connaissaient ses antécédents, qui le savaient plus ou moins socialiste ; la gloire et le prestige seuls de son nom paraissaient devoir signaler son administration par des réformes courageuses et toutes populaires ; jamais bill de confiance et d'espoir ne fut accordé avec autant d'unanimité par un peuple à l'élévation d'un homme politique.

Eh bien ! le président de la République, arrivé au pouvoir, a vu le vide autour de lui ou ne s'est plus senti en communion directe avec le pays. Il n'a pu trouver dans la France aucun appui solide, aucun soutien constant contre les intrigues des vieux partis. Obsédé par quelques hommes, paralysé par des influences occultes, dominé par la coalition des privilégiés que menacent les réformes populaires, il n'a pu entreprendre la plus inoffensive de ces réformes. Fatalement, contrairement à son intérêt évident et à l'engagement moral pris envers six millions d'électeurs, malgré l'évidence d'une impopularité croissante et d'une chute inévitable, il a été forcé de briser avec ses antécédents, de brûler les dieux qu'il avait adorés et de se livrer aux ennemis de sa personne et de sa gloire.

Pour que le président actuel de la République eût pu répondre à tout ce qu'on attendait de lui, pour qu'il eût pu réaliser toutes les améliorations démocratiques qu'il était dans son intérêt de faire, il eût fallu que la nation, que l'Etat tout entier fût démocratiquement organisé lui-même ; il eût fallu que les six millions de suffrages qui l'ont élu eussent pu inspirer, déterminer et sanctionner chacun de ses actes.

Ce que n'ont pu faire Louis XVI, Robespierre, Napoléon-le-Grand, Charles X, Louis-Philippe, Louis-Napoléon Bonaparte, quel homme se sentirait aujourd'hui capable de le réaliser ?

Songez-y bien, monsieur, la France démocratique n'a aujourd'hui aucune espèce d'organisation, la France n'est qu'un pêle-et-mêle d'individualités inquiètes, de débris et de germes s'écrasant les uns les autres, se superposant dans des luttes violentes, cherchant un équilibre nouveau, renversant le lendemain l'échafaudage de la veille et refusant tout appui, toute durée, toute liberté d'action au pouvoir qui, à titre seulement de délégué, se croit en droit de se détacher du pays lui-même ou de lui imposer des lois.

Il faut donc le reconnaître, le projet de réforme gouvernementale que vous avez proposé n'est pas seulement difficile à réaliser, il est insuffisant. En temps ordinaire, dans des circonstances calmes, il pourrait être un grand perfectionnement, car il n'entre pas dans notre pensée de nier d'une manière absolue tout libre arbitre aux autorités déléguées ; mais, dans le temps actuel, avec les exigences croissantes des besoins nouveaux, sous le régime des libertés illimitées que vous entendez rendre aux peuples, il ne peut y avoir d'autre gouvernement libéral et réformateur que celui qui résultera de l'intervention constante et directe du peuple lui-même dans les affaires gouvernementales.

De même qu'aujourd'hui beaucoup d'ouvriers préfèrent gagner un moindre salaire en sauvegardant les principes si chers de l'association, de la solidarité fraternelle, de même le peuple français préférerait souffrir, en se gouvernant directement lui-même, plutôt que de souffrir un gouvernement d'autorité, fût-il le meilleur.

Tant qu'il y aura séparation et lutte entre les principes d'autorité et de liberté, il n'y aura ni autorité, ni liberté, ni ordre véritable en France. Il faut que ces deux principes s'identifient dans l'organisation même de la souveraineté nationale, il faut que la liberté se gouverne elle-même dans la commune, dans le canton, dans le gouvernement, dans la nation entière, pour que ses propres décrets constituent à ses yeux tout le prestige d'une autorité souveraine.

Toute autre combinaison éclectique, ingénieuse, ne sera qu'un compromis dangereux, qu'un despotisme déguisé, qu'une compression fatale de la majorité par la minorité.

Si donc, Monsieur, vous voulez être à la hauteur des besoins et des [illegible] du siècle, vous devez compléter votre œuvre, et après avoir admis la liberté entière, admettre l'exercice entier et constant de cette liberté dans la gestion gouvernementale.

Il appartient à vous, Monsieur, qui haïssez le despotisme sous quelque forme qu'il se cache ; à vous qui avez déjà tant fait pour la liberté, dont le talent et le courage sont devenus proverbiaux, à vous qui exercez une influence si grande sur l'opinion, de creuser le problème jusqu'au fond et de formuler le véritable mode d'organisation démocratique de l'autorité par la liberté.

J'exposerai bientôt moi-même, dans la mesure de mes faibles forces, ce que j'entends par ces mots : LE GOUVERNEMENT DE TOUS PAR TOUS.

FRANÇOIS COIGNET.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voir les numéros des 21, 26, 30 mars et 3 avril.

La candidature de M. Fernand Foy continue à être vivement attaquée, non pas dans les journaux socialistes, qui ont toute autre chose à faire, mais par les feuilles amies de l'ordre. Dix-sept journaux avant le 10 mars avaient adhéré à l'*Union*. Le nombre des adhérents s'est réduit à cinq, et encore !

L'*Assemblée nationale* et la presse légitimiste persistent dans leur scission et engagent leurs amis à faire tout ce qui sera en leur pouvoir pour empêcher M. Foy d'être nommé.

De mieux en mieux.

L'*Assemblée nationale* cherche à réhabiliter le gouvernement de Louis-Philippe :

Nous vivions naguère sous un régime paisible, avec des idées pratiques de gouvernement, des consolations pour toutes les infortunes ; avec la religion, la famille, la propriété ; avec des dogmes précis, des croyances élevées, un de ces régimes que le temps avait éprouvés.

Ils ont détruit tout cela ! grands génies du siècles !

Où donc celui qui a écrit ces lignes vivait-il en 1846 et 1847, à l'époque où s'opérait dans les esprits cette révolution du mépris, qui a fait du mouvement de 1848 une embrassade générale au lieu d'une bataille ?

Les journaux de l'ordre nous apprennent aujourd'hui que le général Castellane a été l'objet, à Niort, d'une manifestation injurieuse. Quand il a fait son entrée solennelle dans la ville, la population a eu l'audace de crier : Vive la République ! On a aussi fait entendre la *Marseillaise*, et dans la rue où le général est descendu, des groupes de promeneurs ont chanté une chanson dont voici le refrain :

Bon, bon, vignerons,
Aux prochaines élections,
Il faut, campagnards,
Nommer des Montagnards !

« Ce chant, continue un journal modéré du lieu, n'a pas duré moins de dix minutes, et n'a cessé, nous assure-t-on, que sur les instances du maire, M. Giraud, et de son adjoint, M. Lasnonnier. Ajoutons que l'artillerie de la garde nationale a couronné la fête en défilant sous les fenêtres du général, au cri de *vive la République* ! poussé d'une manière assez significative. Une voix s'est écriée : *Et sociale !* Dans la foule, pas une protestation contre un pareil désordre ! »

Les journaux de l'ordre ne reviennent pas de ce que sous un gouvernement républicain, il puisse être permis de saluer un fonctionnaire de l'Etat de manifestations aussi mal sonnantes, et de faire à sa barbe une adhésion aussi audacieuse à la République.

La *Patrie* assure que pendant tout le discours prononcé hier par M. Valentin, l'Assemblée a éprouvé le sentiment le plus pénible.

Cette attitude est ordinaire à la majorité de l'Assemblée toutes les fois qu'elle se trouve en face d'un homme de cœur qui ose lui dire la vérité. Le mot de la *Patrie* est un éloge de l'orateur.

Plusieurs journaux de département, le *Mémorial de Rouen* entre autres, profitent du fait de la foire au pain d'épice pour demander que le gouvernement et l'Assemblée soient transportés hors de Paris, dans une ville où la population soit peu nombreuse. Le *Mémorial* ne nomme pas Saint-Cloud.

Les révolutionnaires ne combattront jamais un tel projet. Il ne dépend pas d'un gouvernement d'empêcher que Paris soit la capitale et le centre des forces vitales de la France. Pour conserver son ascendant et sa force, le gouvernement a

besoin de Paris, mais Paris n'a pas besoin du gouvernement.

Nous lisons ce soir dans l'*Estafette* :

S'il faut en croire les renseignements qui nous parviennent, des correspondances, reçues de plusieurs départements par divers membres de la majorité, témoigneraient une assez vive inquiétude au sujet des derniers projets de loi présentés par le ministère.

Les correspondances en question, émanées de personnes bien informées et parfaitement en mesure d'apprécier les dispositions des esprits, constatent l'étonnement profond qu'on éprouve en voyant le gouvernement persister à soutenir des mesures qui réveillent les plus fâcheux souvenirs, et que le calme dont nous jouissons rend tout-à-fait superflues, et dont la seule menace a déjà eu pour effet d'arrêter le mouvement des affaires dans plusieurs localités importantes.

Ces observations paraîtraient avoir exercé quelque influence sur les déterminations d'un certain nombre de représentants qui ne sont pas suspects d'un zèle exagéré pour le maintien de la Constitution et de la République. Les hommes sérieux de toutes les opinions comprendront-ils ce qu'il y a de juste et d'élevé à la fois dans ces paroles que prononçait avant-hier à la tribune M. Victor Hugo : « Nous n'avons pas le temps de nous haïr; les travailleurs demandent du pain; la France demande de la gloire. Il faut résoudre pacifiquement le grand problème de la civilisation, au lieu de nous entre-déchirer. »

Revue de l'Extérieur.

Les prisons pontificales viennent de rendre une de leurs victimes. Mgr Gazzola s'est évadé du château Saint-Ange, d'accord, à ce qu'il paraît, avec le pape et son gouvernement. On écrit à ce sujet au *National* :

« Monsignor Gazzola, prêtre respecté, honoré et probe s'il en fut jamais, était devenu pour le gouvernement pontifical un véritable embarras. Il était depuis quelques jours condamné à perpétuité, et devait, assure-t-on, être transféré à Corneto, un des bourgs les plus malsains de la Maremme, pour y subir sa détention. Cela équivalait à un arrêt de mort pour M. Gazzola, dont la santé, déjà fort ébranlée, n'eût pas tardé à succomber entièrement au milieu des miasmes pestilentiels qu'on l'envoyait respirer. L'opinion publique s'est émue, et la commission pontificale, contre laquelle rejaillissait directement tout l'odieux de cette triste affaire, aurait, assure-t-on, consenti à fermer les yeux sur l'évasion de l'ancien rédacteur en chef du *Positivo*. »

Cette évasion s'est opérée dans la nuit du 27 au 28.

On attend toujours Pie IX à Rome.

Les détails suivants sont tirés de la correspondance romaine des *Débats* :

« L'armée française formera la haie ou occupera par détachements les diverses rues traversées par le cortège. Le programme de la réception officielle qui lui sera faite à la porte de Saint-Jean-de-Latran par le corps municipal et le clergé n'est point encore arrêté. On sait toutefois que le pape arrivera entre midi et deux heures, et qu'il a formellement interdit toute espèce d'arc de triomphe, d'illumination des monuments publics et autres démonstrations semblables payées par le budget de la ville. Le jour même de son entrée, S. S. fera publier quatre ou cinq *motu proprio* réglant la consulte d'Etat, le régime municipal et autres améliorations promises par le *motu proprio* de septembre 1849. On croit aussi que la monnaie frappe en ce moment des pièces de 2 pauls, avec un exergue commémoratif de sa rentrée, et qu'elles seront distribuées au peuple pendant la traversée des rues. »

Un ordre du général Baraguay-d'Hilliers vient de prescrire aux sentinelles d'avoir à rendre les honneurs militaires aux cardinaux, archevêques et évêques. Les prélats de ces deux dernières catégories, est-il dit dans l'ordre, se reconnaîtront *au cordon doré ou à la couronne verte ou d'or* qu'ils portent autour de leur chapeau, et les cardinaux *aux pompons rouges que leurs chevaux portent sur la tête.*

Cet ordre s'appuie sur un règlement de Louis XV, en date de 1768.

— Il paraît que la Russie s'emploie pour réconcilier la Prusse et l'Autriche. On prétend même que la Prusse serait disposée à reculer. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Radowitz, qui était allé à Berlin pendant les vacances de Pâques, est revenu à Erfurth beaucoup moins ardent que d'abord.

La commission de la chambre du peuple a terminé, le 2, la révision de la partie politique du projet. La seule modification essentielle qu'elle a cru devoir adopter, c'est celle de l'art. 76. Cet article, combiné avec un alinéa du mémoire du 11 juin, n'accordait au président de l'Union un *veto* indépendant de celui du collège des princes que pour la révision de la Constitution. La commission lui a reconnu ce *veto* même pour la législation habituelle.

L'élection du colonel de la 11e légion a eu lieu aujourd'hui. Le candidat démocrate, le citoyen Mussot, a obtenu 1,880 voix ; M. Guilhem, candidat de la réaction, en a obtenu 2,659.

En présence des éliminations considérables et illégales qui ont eu lieu dans la 11e légion, *réduite de 17,000 hommes à 5,000*, éliminations qui ont porté exclusivement sur l'élément démocratique, sur les ouvriers, sur des citoyens suspects d'un républicanisme sincère, en présence de ces éliminations, disons-nous, ce résultat nous paraît très significatif. On est obligé de reconnaître que si le colonel élu est bien l'expression de la majorité des citoyens inscrits sur les contrôles, il n'est pas le représentant de la majorité de ceux qui devraient être gardes nationaux, et qui ont été, nous le répétons, écartés par des motifs extra-légaux.

Beaucoup d'irrégularités ont été commises. Ainsi, des citoyens ont voté n'étant pas inscrits; tandis que d'autres gardes nationaux, dont nous pourrions donner les noms et adresses, et qui ont monté tout récemment leur garde, se sont vus refuser leurs cartes, sous prétexte d'oubli.

L'autorité municipale a été obligée de reconnaître la justice de ces dernières réclamations ; mais, par des motifs inexpliqués, elle n'a pas cru devoir y satisfaire.

Il faut remarquer en outre que le citoyen Mussot entièrement inconnu au 11e arrondissement, n'a eu que six jours pour produire sa candidature, et que les réunions préparatoires qui doivent être faites, au terme de la loi, ainsi que la publication par l'autorité des noms des candidats, ont été refusées.

L'administration municipale avait eu soin de laisser ignorer jusqu'au lundi 1er avril, les projets d'élection. Elle a pris les gardes nationaux à l'improviste.

Pourquoi aussi a-t-on borné la mesure de réélection à la 11e légion, lorsque la 5e et la 6e légion sont privées également de leurs colonels depuis si longtemps ?

VARIÉTÉS.

SUR L'ESPRIT IRRÉLIGIEUX DES MODERNES.

Nous avons extrait de la *Phalange* et fait tirer à part le remarquable traité de Fourier : *Sur l'esprit irréligieux des modernes*, en y joignant les *Dernières analogies*, écrites par Fourier, en 1831. (*Voir aux annonces.*)

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs un extrait du premier traité :

Sectes rivales, qui avez amené le genre humain à craindre, haïr et nier un Dieu, superstitieux et philosophes, vous avez reçu le châtiment que vous méritiez. Vous vous êtes perdus les uns par les autres; la fortune et l'opinion vous ont disgraciés, et si la civilisation se prolonge, vous serez de plus en plus basculés tour à tour et persécutés dans les nouvelles révolutions dont vous avez semé les germes.

Peuples, qui cherchez le bonheur, n'êtes-vous pas en pleine démence quand vous l'espérez d'une de ces deux sectes? Fatigués des inquisiteurs, de leurs massacres et des auto-da-fé de la superstition, vous vous êtes jetés dans les bras de cette philosophie, qui pour son coup d'essai couvre un grand empire d'échafauds, sur lesquels vos philosophes, après avoir fait périr la famille régnante et l'élite des citoyens, se sont immolés entre eux. Après une telle épreuve, décidez, si vous le pouvez, quel est le plus absurde, le plus sanguinaire de vos deux guides, la superstition et la philosophie.

Il est pour vous un troisième écueil : c'est le calme passager, l'illusion qu'il produit. Parfois les fureurs sociales semblent se calmer ; chaque parti s'en attribue l'honneur et promet la félicité durable. C'est un leurre. Désormais, le volcan ne s'arrêtera que pour préparer d'autres éruptions. Votre calme apparent ressemble aux intermittences de la fièvre, et jamais la périodicité du mal ne fut plus constante qu'aujourd'hui, où la Civilisation, depuis 1789, a ouvert sous vos pas 16 nouveaux écueils, qui n'existaient pas alors. Les instants de calme, ces bonaces politiques, ne sont plus que les entr'actes du volcan. La matière des révolutions est plus incandescente que jamais ; les passions plus exaspérées, plus irréconciliables que jamais.

Voyez dans ces trois fléaux qui vous poursuivent, la superstition ou obscurantisme, la philosophie et l'illusion d'intermittence, le travestissement des trois vertus théologales. En effet :

1° Qu'est-ce que la superstition et ses illusions, sinon un abus de la foi, une spéculation des intrigants sur la crédulité religieuse et sur l'inclination des humains pour le ralliement à Dieu?

2° Qu'est-ce que les prestiges philosophiques, sinon l'abus de la charité, l'intrigue revêtue du masque de philantropie et de patriotisme pour déchirer et asservir les peuples ?

3° Enfin, qu'est-ce que vos illusions de bonheur dans les moments d'intermittence ? un abus de l'espérance, un abandon coupable aux systèmes civilisés qui ne vous procurent un instant de repos que pour vous apporter de nouvelles tortures plus imminentes que jamais

Ainsi votre confiance ne s'attache qu'aux trois simulacres des trois vertus théologales. Vous êtes dupes des charlatans de toute espèce. Faites un effort pour sortir de l'abîme. Abandonnez en masse tous ces charlatans dont vous êtes victimes depuis 3,000 ans. Recourez à Dieu seul par l'étude de l'attraction, son interprète éternel, et n'espérez ni bonheur ni stabilité sous des codes qui viendront de l'homme seul. Embrassez de bonne foi ces vertus dont vous n'encensez que l'ombre. Livrez-vous à la foi, mais à la foi en un Dieu charitable, magnanime et rempli d'une égale sollicitude pour toutes les nations.

Vous refusez de faire la facile épreuve de l'Attraction ; chaque année de délai vous coûte des millions de victimes par la guerre, par l'indigence. Dieu pouvait-il mieux punir votre tiédeur qu'en vous abandonnant à la législation versatile des philosophes, des superstitieux, des conquérants, qui dans leur frénésie sont depuis 3,000 ans les aveugles instruments de l'opprobre que Dieu devait imprimer sur les lois des hommes?

Faites l'essai du code divin, alors commencera pour vous la nouvelle Jérusalem annoncée par vos prophètes.

C'est en vain que vous fatiguerez Dieu de vos suppliques. Ce n'est pas à des sacrifices, à des simulacres de confiance qu'il accorde sa protection ; il repousse ces fantômes de piété. Il veut des cœurs dévoués, confiants. Il veut la foi et l'espérance aux révélations divines dont la théorie de l'attraction est le seul organe. Tant que vous restez sourds aux oracles de ce divin interprète, tant que vous croyez à des suggestions injurieuses pour Dieu, comme le dogme de l'enfer, vous n'êtes que des rebelles, fardés de fidélité ; votre foi est outrageante pour le Dieu de paix et de miséricorde qu'elle assimile au bourreau. Votre encens à ses yeux est un encens souillé. Il vous abandonne à l'influence de ces dogmes qui vous font bourreaux de vous-mêmes et métamorphosent vos sociétés en armées de bêtes féroces, acharnées à se torturer par la spoliation, la calomnie, le massacre. Ces fournaises éternelles, cet enfer dont vous attribuez à Dieu l'horrible invention, c'est vous-même qui les créez en ce monde, et Dieu vous punit en faisant naître de vos lois les horreurs que vous attribuez aux siennes.

Vous demandez à Dieu sa protection : elle vous est assurée dès l'instant où vous voudrez en faire usage, mais vous n'aurez que la protection d'un Dieu bienfaisant et non d'un tigre altéré de sang. Cessez d'exiger que Dieu se transforme en bourreau pour complaire à vos superstitieux qui ont fait de lui un bourreau de l'humanité. Il ne sera jamais qu'un Dieu de paix et de générosité : sa protection est toute à vous, pourvu que vous imploriez un Dieu juste, charitable, ami de tous les humains, sans distinction de sauvages, barbares ou civilisés.

N'est-ce pas lui qui les a tous créés? Pourquoi voulez-vous qu'il en plonge l'immense majorité dans des brasiers éternels pour complaire à quelques prêtres féroces de l'âge moderne ? Je vous entends répondre que vous n'exigez pas des cruautés. Mais si vous consentez à envisager Dieu comme père commun des hommes, pourquoi ne voulez-vous pas que le régime de bonheur, le système social composé par lui, soit applicable aux barbares et sauvages, comme à vous, civilisés ? Vous n'êtes que les plus jeunes de la grande famille et vous imitez ces aînés qui voulaient envahir tout le patrimoine et réduire tous leurs frères et sœurs à la misère.

A leur exemple, vous voulez plonger dans les fournaises éternelles tous les barbares et sauvages, bien plus nombreux et plus anciens que vous. Si vous désavouez cette intention, désavouez donc aussi vos sectes qui la consacrent dans leurs dogmes et dans leurs cultes, vos philosophes qui font des codes applicables à la Civilisation exclusivement et à un seul de ses empires, vos superstitieux qui damnent tous les barbares et sauvages, et avec eux la majorité des civilisés !

S'il en était quelques-uns d'exceptés des bienfaits du code divin, comment pourriez-vous voir l'œuvre et la révélation de Dieu dans ce système qui n'établirait pas le bonheur universel, dans un bonheur simple qui ne s'étendrait pas à l'une et l'autre vie et qui serait par cela seul indigne de deux êtres de nature composée, tels que Dieu et l'homme ?

Et quel espoir pourriez-vous fonder sur Dieu si, tel que vous le dépeint la superstition, il se plaisait à vous torturer en cette vie par les privations pour éprouver si vous serez digne de lui dans une autre ? D'où présumiez-vous que votre mort dût être le terme de ses délais, et qu'après vous avoir livrés dans ce monde aux privations, à la hache des bourreaux, il ne continuât pas dans l'autre monde à s'acharner sur vous, comme sur les 600 millions de sauvages et barbares dont vous prétendez que le supplice éternel sera pour Dieu une éternelle jouissance?

A vous en croire, Dieu jouira prodigieusement des tortures éternelles de ces malheureux, déchirés pour n'avoir pas été instruits de l'existence du culte romain.

Il serait libre de faire cesser leurs souffrances du moment qu'il n'y prendrait aucun plaisir ; mais en vertu de vos dogmes, elles ne finiront jamais ; jamais Dieu ne sera rassasié ni assouvi de leurs épouvantables tourments. Vils cannibales, qui depuis dix-huit cents ans outragez la divinité par de pareilles calomnies, s'il était vrai qu'elle tirât vengeance des outrages que lui font les hommes, ne devrait-elle pas vous foudroyer à la vue des peuples et dans ces temples mêmes où vous ravalez l'Être suprême au dessous des plus odieux bourreaux, et comment un globe qui a toléré et tolère encore cette dégoûtante calomnie contre la divinité s'étonnerait-il de n'avoir pas pénétré les décrets de Dieu sur les destinées sociales ?.....

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Le comité démocratique-socialiste, dans sa séance du vendredi 5 avril, a décidé que le peuple serait immédiatement convoqué dans les comices électoraux, afin de procéder à la nomination d'un nouveau comité pour l'élection du 28 avril.

Le peuple comprendra la haute importance de cette élection. Le comité recommande avec instance aux électeurs démocrates socialistes la plus grande exactitude à ces réunions.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Nomination des délégués au Comité démocratique-socialiste.

2e *Arrondissement.* — Mardi 9 avril, à sept heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

4e *Arrondissement.* — Mardi 9, à 7 h. du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

5e *Arrondissement.* — Lundi 8 avril, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

6e *Arrondissement.* — Mercredi 10, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

8e *Arrondissement.* — Lundi 8 avril, à 7 heures du soir, rue de Charonne, 95.

10e *arrondissement.* — Mardi 9, à 7 h. 1/2 du soir, rue du Bac, 75, salon de Mars.

11e *Arrondissement.* — Mercredi 10, à 7 h. 1/2 du soir, rue du Bac, 75, salon de Mars.

12e *Arrondissement.* — Aujourd'hui lundi 8, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des travailleurs.

Belleville et Romainville. — Mardi, 9 avril, à sept heures du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant-Jardinier.

La Villette. — Mardi, 9 avril, à sept heures du soir, rue de Flandres, 116.

Montmartre. — Aujourd'hui lundi, à sept heures du soir, salle de l'Hermitage, entre la barrière des Martyrs et la barrière Pigale.

La Chapelle Saint-Denis, Aubervilliers et Lacourneuve. — Mardi, 9 avril, à 7 heures précises du soir, rue d'Alger, 7, atelier Peyronnet.

Charenton, Saint-Maurice, Maison-Alfort, Créteil et Basménil. — Mardi 8 avril, à 7 heures du soir, rue des Carrières, 70.

Montrouge. — Mardi 9 avril, à sept heures du soir, à l'Association des Cuisiniers de la barrière du Maine.

Neuilly, les Thernes, Passy et *Auteuil.* — Aujourd'hui lundi, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, à Neuilly.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse, Pierrefite, Stains et *Dugny.* Mardi 9 avril, à 7 heures du soir, salon Gauthier, cours Benoit, à Saint-Denis.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui, vers une heure, les nombreux passants qui traversaient la rue de Seine s'arrêtaient pour voir défiler devant eux un nombreux détachement de dragons à cheval, ayant le sabre au poing, et se dirigeant au grand trot vers le palais du Luxembourg. Personne ne pouvait s'expliquer ce luxe guerrier, lorsque bientôt on vit apparaître, dans une calèche découverte, le président de la République, en costume de général, décoré du grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Près de lui étaient plusieurs officiers et M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce. De nombreuses voitures suivaient celle du président, et un détachement de dragons fermait la marche du cortège.

M. le président de la République se rendait au palais du Luxembourg pour assister à l'ouverture du conseil général d'agriculture, des manufactures et du commerce. (*Estafette.*)

— L'*Intérêt public*, de Caen, nous apprend que malgré la lettre de M. le comte de Chambord, les souscriptions sont toujours ouvertes pour le cheval Isabelle. Voici comment il s'exprime :

« Si nous sommes bien informés, *le Roi*, craignant » que tous les départements n'imitent les quatre » souscriptions ouvertes pour lui témoigner le zèle » et le dévouement des légitimistes, a voulu diriger » dans une intention purement bienfaisante les ma» nifestations politiques que ses amis ont élevées à » travers les ruines de la patrie. »

— Les démocrates de Saméon, canton d'Orchies, viennent de remplacer leur arbre de liberté, mort depuis sa plantation, par un jeune peuplier vigoureux. Il est décoré de deux drapeaux, portant, l'un l'inscription : République française, l'autre la devise : Liberté, Egalité, Fraternité. Ces drapeaux, garnis de franges tricolores, sont attachés à l'arbre par des bandelettes aux couleurs nationales élégamment disposées.

La gendarmerie d'Orchies est accourue immédiatement sur les lieux pour procéder à une enquête. Il paraît que l'arbre de la liberté de Saméon menaçait l'ordre social, la société, la propriété, etc.; mais il n'en poussera pas moins. (*Id.*)

— La guerre aux arbres de liberté a recommencé dans plusieurs départements. A Chaource (Aube), une scie modérée et anonyme ayant coupé aux trois-quarts l'arbre démocratique, les paysans se sont vu refuser l'autorisation de le remplacer; ils l'ont planté sur une propriété particulière.

— Voici le texte de l'adresse envoyée par les démocrates de Chartres aux électeurs démocrates de Paris :

« Frères,

» Nous vous remercions : vous avez donné par votre vote, aux enfants de la démocratie, un gage de sécurité dans le présent et d'espoir dans l'avenir.

» Trois noms qui nous sont chers, parce qu'ils résument nos vœux les plus impérieux, sont, grâce à vous, sortis de l'urne électorale.

» Dans l'un, CARNOT, nous voyons une protestation vivante contre la loi qui prive les enfants du peuple des bienfaits de l'éducation sans laquelle il n'y a pas d'égalité sociale réelle.

» Dans le second, VIDAL, nous trouvons l'expression de liberté ! En effet, frères, un peuple est-il libre si le droit de penser tout haut lui est incessamment contesté? Tous les progrès accomplis depuis l'enfance du monde jusqu'à nos jours ne sont-ils pas les faits de la pensée plus ou moins librement exprimée, mais amenant sans cesse à elle de nouveaux adhérents et de nouveaux apôtres?

» Et enfin le troisième nom, si sagement choisi par vous, DEFLOTTE, ne nous dit-il pas qu'il n'y a point de FRATERNITÉ sans justice, et que la justice est le premier besoin d'une nation égale et libre, comme la fraternité est son premier vœu.

» Frères, encore une fois, nous vous remercions ! Puisse votre sublime unanimité être un exemple profitable pour les grands centres de population et pour nos riches campagnes !

» Puissent les élus du 10 mars nous enseigner par la pratique que les trois mots de notre devise ne sont pas de vains sons !

» Et puisse surtout la fraternité nouvelle prouver à nos ennemis et à nos détracteurs que la République a beaucoup d'Abel, mais pas un Caïn!

» Union et persévérance.

» Vive la République démocratique et toutes les conséquences sociales qui doivent en faire une réalité, au lieu du songe malencontreux qui nous oppresse aujourd'hui ! »

(*Suivent les signatures.*)

— On lit dans la *Sentinelle du Jura* :

« Mardi, 26 mars, et mercredi 27, VINGT-HUIT instituteurs ont été mandés devant M. le préfet du Jura, en exécution de la loi du 11 janvier 1850.

— Les 48 danseuses viennoises ont failli être victimes, à Orléans, d'un incendie qui a éclaté mardi soir dans l'une des chambres qu'elles occupaient à l'hôtel du Loiret. A ce propos, le *Journal du Loiret* raconte de tristes détails sur la dureté de la discipline avec laquelle elles sont traitées par leur directrice. Il paraît que ces pauvres petites filles sont battues sans pitié; des personnes ont été témoins de ces scènes de brutalité et en ont été révoltées. On exige aussi de ces pauvres enfants, en dehors du théâtre, un travail excessif. C'est ainsi que les voyageurs de l'hôtel, après avoir arrêté l'incendie dont nous venons de parler et faisant leur ronde pour s'assurer que tous les feux étaient bien éteints, ont trouvé dans une autre chambre plusieurs de ces petites danseuses occupées à coudre des chemises. Il était environ deux heures du matin. Ainsi, voilà de pauvres enfants qui avaient dansé toute la soirée, qui s'étaient couchées après minuit, qui le lendemain devaient partir pour Blois, et à qui l'on imposait pour tâche de travailler à l'aiguille pendant la nuit. Les voyageurs ont exigé que ces jeunes filles se couchassent, malgré les ordres donnés par leur directrice, et ils ont hautement exprimé l'indignation que leur inspirait un pareil régime appliqué à des enfants.

Il existe une commission chargée de surveiller le

travail des enfants dans les manufactures. Il ne serait pas mal peut-être d'introduire la même surveillance dans ces sortes de manufactures artistiques où l'enfance est si durement exploitée.

— On lit dans le *Républicain de Loir-et-Cher* :

Monsieur le rédacteur,

» Voudriez-vous me permettre de demander à M. le procureur de la République, par l'intermédiaire de votre journal, ce qu'il pense aujourd'hui de la *Propagande orale*. Cette société a-t-elle jamais existé, oui ou non ?

Oui ; mais alors pourquoi M. le procureur de la République m'a-t-il cru plus coupable que le citoyen Hervé ? pourquoi ai-je fait vingt-quatre jours de prévention ? pourquoi n'ai-je pu sortir de prison que sous une caution de 500 francs ?

Non ; alors que M. le procureur se contente de mes vingt-quatre jours de prévention et qu'il me rende mes cinq cents francs ; je ne puis pas demander moins.

E. LAFORIE.

Agréez, etc. Rédacteur de la *Solidarité démocratique de Loir-et-Cher*.

1er avril 1350.

— M. le marquis de Magnitot, préfet d'Auch, a envoyé à Vic-Fezensac, un commissaire de police qui n'a rien eu de plus pressé que de saisir dans les cafés le *Journal pour rire*. Cette petite ville est, à ce qu'il paraît, *rouge* en majorité. Donc, si quelque chose nous étonne, c'est qu'on agisse si modérément, et qu'on ne mette pas Vic-Fezensac en état de siége ; il serait bon aussi d'en expulser militairement tous les étrangers. On sait que les républicains, les *rouges*, sont tous des étrangers. Ces gens-là n'ont point de patrie ; ne chantent-ils pas :

« Les Peuples sont pour nous des Frères ! »

— Voici à quels procédés électoraux le clergé des Hautes-Pyrénées a eu recours pour assurer l'élection du candidat légitimiste.

C'est l'une des allocations quasi textuelles qu'un desservant de Tarbes a adressée à ses ouailles :

« Ne votez pas, disait-il pour M. Deville, parce que le père, s'il avait réussi au 13 juin, nous aurait fait guillotiner tous. Il avait fait préparer, pour le département des Hautes-Pyrénées, sept guillotines, dont une seule pouvait abattre seize têtes à la fois. »

Les ouailles effrayées, pouvaient-elles ne pas se ranger sous le bâton protecteur du berger Goulard.

(*Eclaireur des Pyrénées.*)

— M. Neveux est bien, comme le dit le *Courrier de la Gironde*, un préfet modèle. Entre autres entreprises, il s'est mis en tête d'empêcher qu'on lise la *Tribune*. Un jour il s'avise d'en interdire la vente à Bordeaux et en même temps il fait saisir les exemplaires que portaient les distributeurs. Quoi ! les employés du journal chargés de le remettre au domicile des abonnés ? Précisément : affaire de colportage. — En vérité, il serait plus digne, plus loyal, plus brave surtout, de la part du pouvoir, d'interdire directement un journal, que de donner ces continuelles entorses au bon sens et à la loi. M. Neveux a dû rendre la permission de colportage qu'il avait retirée, c'est un recul, et par conséquent une honte pour l'autorité ; mais on s'en console en pensant à la fatigue, au découragement que ces incessantes taquineries doivent amener chez les démocrates. Qu'on se détrompe. L'esprit humain, et particulièrement l'esprit français, est ainsi fait que la persécution l'excite au lieu de l'abattre ; elle appelle d'ailleurs l'intérêt public sur le parti menacé, et loin d'éclaircir les rangs elle les grossit.

Au reste, notre courageux confrère de Bordeaux va poursuivre devant les tribunaux l'*excellent Berger* de la Gironde ; et l'on verra s'il est encore des juges à Berlin.

— On écrit de Londres, le 1er avril :

« Les noms des navires qui sont destinés à aller à la découverte de l'expédition de sir John Francklin au pôle arctique ont été changés en ceux-ci : *Resolute*, *Assistance*, *Pioneer* et *Intrepide*. Les deux premiers seront montés par 60 hommes d'équipage ; les deux derniers par 30. Tous ces navires sont actuellement en armement à Woolwich et à Blackwall.

» D'un autre côté, lady Francklin a frété deux petits bâtiments, l'un qui porte son nom ; l'autre, nommé *Sophia*, armés en transports et destinés à charger des approvisionnements pour trois ans. La *Sophia* est en réparation à Dundee ; la *Lady Francklin* à Aberdeen.

» Un officier de la marine royale a offert de conduire en même temps une expédition qui prendrait la voie de terre et opèrerait sur la glace. Enfin, un armateur des Etats-Unis arme deux navires pour les joindre à ceux qui feront voile d'Angleterre. »

Le bruit qui avait couru, il y a quelque temps, qu'on avait retrouvé les traces de sir John Francklin et de ses équipages, s'est complètement évanoui. Les primes offertes (quelques-unes atteignent 20 000 livres sterling) à ceux qui donneraient quelque indication précise à cet égard n'ont produit encore aucun résultat. On conserve néanmoins l'espérance que l'expédition du hardi navigateur n'est qu'égarée, et que les précautions prises par les navires envoyés à la découverte aboutiront à bonne fin.

On sait que des aérostats doivent être lancés dans les airs, et de là, répandre dans les glaces une grande quantité de papiers de couleur, par lesquels avis serait donné aux voyageurs égarés que des secours leur arrivent. L'amirauté vient de décider que ces avis seraient imprimés sur des satins de couleurs brillantes et d'assez grande dimension pour que les indigènes soient tentés de les ramasser et de les utiliser comme ornements. C'est, en effet, le meilleur moyen de répandre vite la nouvelle de la présence des bâtiments en quête de l'expédition.

LA VENGEANCE D'UN BOURBON. — On écrit de Naples au *National* :

« Voici ce qui est arrivé à Capoue, le dimanche des Rameaux. Pendant le carême de l'année dernière, le moine déchaussé qui prêchait dans l'église de Sainte-Marie vint un jour à parler des rois. Après avoir fait le tableau d'un bon roi, il fit celui d'un roi mauvais, et dit qu'autant le premier était une bénédiction pour le peuple, autant le second était un fléau, et, emporté par son sujet, rappela la fameuse maxime de saint Thomas, que « *licet occidere regem tyrannum* » (il est permis de tuer un tyran).

» Le commissaire de police le dénonça immédiatement au cardinal Serra, qui appela à l'instant le moine. Celui-ci ne nia pas, mais il dit qu'il n'avait fait que soutenir la doctrine d'un des plus grands docteurs de l'église, et que si on devait envoyer quelqu'un en prison, c'était le *docteur angélique* saint Thomas. Le cardinal, placé entre un saint et un commissaire de police, eut la faiblesse de donner raison au premier, et renvoya le moine. La colère du ministre des cultes et des courtisans fut à son comble. On fit des remontrances au pape contre le cardinal, on l'appela anarchique, républicain et pis encore. Celui-ci, qui est un homme entier et résolu, loin de reculer devant les clameurs, tint bon, et, cette année, a invité le même moine à prêcher de nouveau le carême dans l'église métropolitaine de Capoue.

» Le pape alors intervint et fit prier le cardinal Serra de révoquer l'ordre, ce qui fut fait, et le prêtre déchaussé alla prêcher dans une autre église de Capoue. Mais il advint que, le dimanche des Rameaux, le prédicateur de la métropolitaine tomba malade. Le chapitre se trouva dans le plus grand embarras ; impossible de se passer du sermon, d'autant plus qu'on avait annoncé que le roi devait venir faire ses dévotions à Capoue et entendre le prédicateur. Ne pouvant pas trouver d'autres orateurs, à bout de ressources, on dut recourir au pauvre moine déchaussé de l'année précédente, le seul prédicateur disponible sur le moment.

» Inutile de dire si on l'admonesta d'importance, et si on lui défendit de nommer même saint Thomas. Le moine monte en chaire, fait son signe de croix, se mouche, prend une bonne prise de tabac, et il allait commencer, lorsqu'il entend du bruit derrière lui. Croyant que c'était le bedeau qui l'avait accompagné, il le touche de son pied pour l'avertir de se tenir tranquille, mais il se sentit riposter par un genou vigoureux. Il se retourne, et voit derrière lui, les bras croisés, debout et menaçant, un commissaire de police en costume, que le préfet ou intendant avait placé là pour arrêter le moine, s'il s'écartait des ordres reçus. Celui-ci, sans s'émouvoir, se retira un peu de côté, pour laisser voir à tout le monde le commissaire de police, et commença incontinent une homélie sur l'oubli des injures et le pardon de ses ennemis.

» On le laisse finir ; mais, descendu de la chaire, on le garotte et on le mène en prison. Le bon moine ayant demandé le motif de cette mesure arbitraire, le commissaire répond que le sermon était une insulte au roi. C'est vrai, dit l'homme de Dieu, punissez-moi, j'ai offensé le roi parce que j'ai parlé d'oubli et de pardon. Le roi est d'une famille qui n'oublie et ne pardonne jamais : que la volonté de Dieu soit faite !

» Il est dans la prison militaire. Le cardinal le réclame, mais on croit qu'on ne le lui restituera pas. »

Les Veillées du Peuple,

JOURNAL MENSUEL DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE,

Par Proudhon, Eugène Sue, Auguste Blanqui, Toussenel, Esquiros, Lachambeaudie, Victor Avril, Fulgence Girard, Pardigon, Em. Barthélemy, Pierre Béraud, Louis Ménard, Achaintre, Chardon, etc., etc. — Par an : Paris, 5 fr., départements, 7 fr. étranger, 10 fr. ; un numéro : Paris, 50 c., départements, 60 c.

Sommaire du deuxième numéro : I. Nos procès. — II. Note sur mon procès, par Eugène Sue. — III. M. Duchignon, ou la propriété !! la famille !! la religion !! (Un boudoir chez Mme de Saint-Léobard), par Eugène Sue. IV. Ne criez pas Vive l'empereur ! par Colfavru. — V. L'insurrection de Juin au faubourg du Temple les 23, 24, 25 et 26 juin. Réconciliation du Peuple et de la bourgeoisie. Barricades du faubourg Saint-Marceau ; causes de l'insurrection ; barricades du faubourg du Temple ; organisation de la défense ; premier combat ; parlementaires et prisonniers ; deux hommes pour un bataillon ; entrevue avec le général Lamoricière ; abandon des barricades ; arrestations, par Emmanuel Barthélemy, condamné des conseils de guerre. — VI. Le socialiste et le partageux, par Pierre Béraud. — VII. Le premier pas de la réaction (suite et fin) ; encore Lamartine ; la régence ; inquiétude du Peuple ; Raspail ; proclamation de la République ; le premier club ; le drapeau rouge et le drapeau tricolore ; Blanqui à l'Hôtel-de-Ville, par Fulgence Girard. — VIII. Chronique politique. — IX. Lettre de Londres, par Pardigon, proscrit. — X. Au vieux monde, par Charles Weinez. — XI. Littérature contre-révolutionnaire, par Victor Avril.

En vente au bureau, rue des Bons-Enfants, 32. — Dépôt : bureau de vente de la *Voix du Peuple*, rue Notre-Dame-des-Victoires, 14 ; Gabrielle, libraire, passage du Saumon ; Ballard, à la Propagande socialiste, rue des Bons-Enfants, 1.

Au bureau du journal on trouvera aussi, à partir du samedi 6 avril, un magnifique PORTRAIT DE BLANQUI, lithographié, prix 1 fr.

Nota. — L'administration prévient le public qu'à la fin du mois, elle sera en mesure de fournir les premiers numéros aux citoyens à qui il en manquerait.

Le 3e numéro est sous presse, et paraîtra du 15 au 20 avril.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 24 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.... » 33 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 8 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Les Huguenots.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Phèdre.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODEON. — Le Martyre de Vivia, Planète et Satellite, Georges Dandin.
THEATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, Un Monsieur.
VARIETES. — Les Associés, Croque-Poule, Colombine, la Chercheuse d'or.
GYMNASE. — Monck, Coup d'Etat, Mme de Cérigny.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillons, Garde, Voyage.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint l'Ouverture.
THEATRE DU LUXEMBOURG — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Le Sourd, Wamba, l'Homme à la poupée, le Chien de la veuve Langlumé, Polichinelle, Fantasm

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 97. Mardi 9 Avril 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois . . . . . 8 f. Six mois . . . . . 16 f. Un an . . . . . 30 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 avril, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 8 AVRIL.

Assemblée nationale.

La grande question soulevée à propos du chemin de fer de Paris à Avignon a été aujourd'hui l'objet d'une discussion solennelle qui sera continuée demain.

M. Grévy a nettement posé la thèse de l'exécution par l'Etat et de l'exploitation à son profit. Il a démontré qu'il n'y avait point de milieu entre sa proposition et le projet du gouvernement, puisque, au dire de la commission, aucune compagnie n'acceptera des conditions inférieures à celles qui sont posées dans ce projet. Or, ces conditions, on le sait, se résument ainsi : 1° Concession de 99 ans; 2° Abandon, à titre gratuit, de tous les travaux exécutés, montant à 154 millions; 3° Abandon de tout le produit des sections actuellement exploitées ou qui pourront l'être, jusqu'à l'achèvement du chemin, ce qui, pour 4 ans ou 4 ans et demi, présente une valeur d'environ 30 millions; 4° Enfin, garantie, par l'Etat, d'un minimum d'intérêt de 5 pour cent pour les actions de la compagnie concessionnaire.

M. Grévy a fait un excellent discours très net, très clair et très précis. Il a fait comprendre à tous ceux qui n'ont aucun intérêt à penser autrement, qu'en fait les compagnies, en échange des subventions énormes qu'on leur accorde, n'apportent ni argent, ni crédit ; car l'argent, elles sont forcées de le puiser à la même source qui alimente les emprunts de l'Etat, et leur crédit n'est après tout que le crédit de l'Etat qu'elles exploitent à leur profit.

En somme, la compagnie se fait donner quelque chose comme 180 millions ; elle garde pour elle toutes les chances de bénéfices pendant 99 ans, et, moyennant la garantie de 5 0/0 d'intérêt, fait endosser à l'Etat toutes les chances de pertes. De plus, prévoyant les cas où l'Etat voudrait racheter, elle stipule pour le rachat les conditions suivantes : On prendra le revenu des sept dernières années; on en défalquera le produit des deux années les plus mauvaises ; on calculera la moyenne du rendement des cinq années les plus productives, et cette moyenne sera le chiffre de l'annuité que l'Etat devra payer à la compagnie pendant tout le temps que la concession aurait eu encore à courir ; et, ce n'est pas tout encore, cette moyenne ne pourra pas être inférieure au revenu de la dernière année, tout cela, bien entendu, sauf remboursement de la valeur du matériel. C'est le cas de le dire : Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre, et véritablement dans ce temps où toute morale est résumée dans ce mot : *enrichissez-vous*, les compagnies seraient bien sottes, puisqu'elles se trouvent avoir affaire à un gouvernement de si bonne composition, de ne point profiter d'une aussi excellente occasion de gagner gros sans risque de rien perdre.

On appelle ces sortes de spéculations l'industrie privée. M. Grévy a fait justice de cet abus de langage, et il a arraché le masque honnête dont cherchent à se couvrir les honteux tripotages de bourses qui ont provoqué tant de scandales et de ruines dans les dernières années du règne de Louis-Philippe.

MM. Léon Faucher et Raudot se sont fait les défenseurs du projet; M. L. Faucher a même revendiqué l'honneur d'avoir posé les premières bases de ce marché.

Ce sont toujours les mêmes raisons. L'Etat ne sait pas construire, et il sait encore moins exploiter. Pour M. Raudot, l'exploitation des chemins de fer par l'Etat mène droit au communisme.

MM. Lestiboudois et d'Olivier, bien que partisans des compagnies, en thèse générale, ne peuvent point se résoudre à voir l'Etat se ruiner en acceptant des conditions aussi exorbitantes que celles du projet, et ils se rallient à l'amendement de M. Grévy. M. de Lamartine a demandé la continuation à demain. Il se propose de traiter la question *in extenso*, et d'appuyer les conclusions de la commission.

Aujourd'hui, à l'Assemblée, le bruit s'est répandu que la nouvelle de l'empoisonnement du pape est arrivée à Paris. Pie IX avait été empoisonné, disait-on, pendant le voyage, dans un remède qu'on lui avait préparé.

D'après des renseignements pris ce soir au ministère des affaires étrangères, cette nouvelle est absolument controuvée.

Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France* :

« On donnait comme certain aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée, que la commission sur les clubs avait décidé, d'accord avec le gouvernement, que le rapport sur la loi concernant les réunions électorales ne serait pas présenté à la chambre avant le 28 avril.

» Dans le conseil des ministres tenu *ad hoc*, le gouvernement a reconnu qu'il se trouvait suffisamment armé par les lois existantes. »

Puisque le gouvernement se sent suffisamment armé, pourquoi donc a-t-il présenté les projets de loi Rouher-Barroche ?

La commission de la presse a tenu aujourd'hui une séance de trois heures sans qu'il ait été pris de résolution. D'après les bruits qui ont circulé aujourd'hui dans les couloirs, le gouvernement serait dans l'intention de retirer définitivement ce malencontreux projet. On attendrait pour cela le 20 avril, afin de jeter quelque faveur sur l'élection du 28.

(*Gazette de France.*)

Election du 28 avril.

Un registre de candidatures pour l'Assemblée nationale est ouvert au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 *ter*.

Les candidats devront se conformer aux conditions suivantes :

1° En cas de double élection, le candidat devra laisser l'option au comité;

2° Tout candidat non élu par le comité s'engage à se désister de sa candidature.

Nota. Tout citoyen qui fera une présentation, doit être muni de l'engagement écrit du candidat à se conformer aux conditions ci-dessus.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril, est ouverte au siége du comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 *ter*.

Un Gouvernement fort.

Hier, à la séance d'ouverture du conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce, M. Louis Bonaparte a prononcé un discours rapporté ce matin par divers journaux. Après avoir déploré les agitations révolutionnaires — qui l'ont porté à la présidence de la République — M. Louis Bonaparte fait des vœux pour la constitution d'un gouvernement fort.

C'est aussi le vœu que forment chaque jour les journaux modérés.

Il semblerait, à les entendre, qu'un gouvernement de cette nature se décrète comme une loi de compression. C'est le gouvernement qui se donne à lui-même sa propre force.

Le pouvoir du 10 décembre a fait un usage beaucoup plus large, beaucoup plus fréquent de la force et des moyens de compression, de délation, d'intimidation, qu'aucun gouvernement libéral de l'Europe depuis vingt-cinq ans.

Et cependant il est le plus faible de tous.

Est-ce, comme on l'insinue, parce que le chef du pouvoir exécutif doit, aux termes de la Constitution, résigner ses fonctions en 1852, sans pouvoir à aucun titre les reprendre?

Loin de là : c'est cette courte échéance qui lui laisse, au contraire, toute cette force dont il use avec si peu d'intelligence.

S'il devait durer indéfiniment, on l'attaquerait, on tenterait de le renverser ; il n'a que quelques années à vivre, on le tolère.

Il eût pu chercher dans les sympathies ce qu'il ne doit qu'à la tolérance ; il ne l'a pas voulu.

Un gouvernement fort ce n'est pas celui qui possède le plus de baïonnettes et de moyens de répression : c'est celui qui se fait le mieux obéir.

Il fut un temps peut-être, quand la force était seule souveraine, où un gouvernement pouvait être obéi parce qu'il se faisait craindre et non parce qu'il se faisait aimer.

Mais ce temps est bien loin, et il ne reviendra plus. Un gouvernement, aujourd'hui, ne peut espérer d'être obéi qu'à la condition d'être la résultante des forces diverses du pays, d'incarner les idées et de servir les intérêts de tous, ou au moins du plus grand nombre.

La Restauration avait une certaine force parce qu'elle apportait la paix et qu'elle s'appuyait sur la noblesse et le clergé.

Le gouvernement de juillet avait une certaine force parce qu'il s'appuyait sur la bourgeoisie enrichie.

Le gouvernement provisoire avait une grande force parce qu'il s'appuyait sur le peuple, et c'est ce qui lui a permis de faire ce qu'aucun gouvernement n'avait tenté avant lui, de se maintenir pendant deux mois sans aucune protection matérielle et par le seul ascendant de la force morale.

Le gouvernement de l'élu du 10 décembre s'est présenté avec toutes les conditions nécessaires pour obtenir un immense ascendant. Un président temporaire de république est beaucoup plus puissant qu'un roi. M. Louis Bonaparte n'avait qu'à se montrer conséquent avec les principes émis par lui-même à une autre époque.

Si loin d'avoir acquis cet ascendant, le gouvernement du dix décembre va chaque jour déclinant dans l'opinion ; si l'auréole attachée, dans l'esprit du peuple, au souvenir de l'empereur va s'effaçant de plus en plus ; si enfin le gouvernement se sent de plus en plus faible malgré son luxe de baïonnettes, et son arsenal de lois de compression, il ne doit s'en prendre qu'à lui seul.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 9 AVRIL 1850.

LES

LIVRES NOUVEAUX.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER, par Alfred DELVAU, secrétaire intime de Ledru-Rollin, tome 1er (1).

Châteaubriand a dit en parlant de la révolution de 1840 :

« Il n'est révolution si prodigieuse qui, décrite de minute en minute, ne se trouvât réduite aux plus petites proportions. Les événements sortent du sein des choses, comme les hommes du sein de leur mère, accompagnés des infirmités de la nature. Les misères et les grandeurs sont sœurs jumelles, elles naissent ensemble; mais quand les couches sont vigoureuses, les misères, à une certaine époque, meurent, les grandeurs seules vivent. Pour juger impartialement de la vérité qui doit rester, il faut donc se placer au point de vue d'où la postérité contemplera le fait accompli. »

Et plus loin :

« Un siècle n'aurait pas autant mûri les destinées d'un peuple que les trois derniers soleils qui viennent de briller sur la France. »

Ces réflexions sont applicables à toutes les révolutions. Ce n'est pas sur les détails qu'il faut les juger ; ce n'est pas quand on vit au milieu qu'on peut en apercevoir la grandeur. La révolution accomplie par le christianisme, toute prodigieuse qu'elle nous semble à distance, perd, vue dans les écrivains de l'époque, beaucoup de ses proportions gigantesques. La révolution de Février n'échappe pas à la loi commune. De près, elle a ses infirmités à côté de ses grandeurs, ses mesquineries à côté de ses gloires. Mais il importe de bien voir les unes et les autres, les gloires, pour y puiser le courage de poursuivre l'œuvre commencée, les infirmités, afin de les éviter dans les phases subséquentes du grand mouvement d'émancipation populaire.

Le pays doit donc toutes ses sympathies aux écrivains qui ont pris la peine de recueillir ces faits au milieu desquels nous avons vécu, mais dont nous ne connaissons que des détails, et de les placer, chacun à son point de vue, sous les yeux de ses contemporains. C'est ce qu'ont fait successivement plusieurs des auteurs de ce grand drame : c'est ce que vient de faire à son tour M. Delvau, avec un grand talent et une intelligence remarquable des hommes et de la situation.

Dans le premier volume, le seul qui soit en vente, l'auteur esquisse d'abord à grands traits l'histoire de ce gouvernement de juillet, de plus en plus menteur à son origine à mesure qu'il avançait en âge. Il rappelle les hontes de la politique extérieure, et les infamies de la politique intérieure sous le règne de la branche cadette. Il rappelle l'intervention en faveur de la reine de Portugal contre son peuple; les remontrances au pape, qui se permettait de trouver mauvais que les Autrichiens eussent occupé Ferrare ; et les sympathies non équivoques professées pour le jésuitique Sonderbund. Il peint les scandales des dernières années ; la chambre qui vota l'indemnité Pritchard ; et cet autre assemblée introuvable, qui se déclarait satisfaite des explications ministérielles et de la corruption officielle. Il rappelle ces procès scandaleux éclatant l'un sur l'autre, comme les pièces d'un feu d'artifice ; le vol et l'assassinat constatés dans les régions mêmes du pouvoir ; les exécutions de Buzançais ; l'injure jetée au front de la minorité opposante; le dernier discours de Louis-Philippe, si radieux d'optimisme, couronne de fleurs qu'il plaçait sur son front au moment où il allait glisser dans l'abîme. Et enfin, ces banquets enthousiastes, soupapes de sûreté par où s'exhalait le trop plein de l'indignation du pays, et que le gouvernement royal fit fermer, au risque d'une explosion qui ne se fit pas attendre.

L'un des chefs de cette agitation des banquets était M. Odilon Barrot. M. Delvau trace de lui un portrait non flatté. Les événements ont, du reste, surabondamment prouvé que ceux qui en 1848 refusaient leur sympathie au chef de l'opposition dynastique, étaient bien inspirés. Celui qui a pu, étant ministre, engager sa parole que l'expédition d'Italie n'était pas dirigée contre la république romaine, et qui a conservé son portefeuille après que la république romaine a été détruite par le canon français, cet homme-là a porté un coup mortel à la foi que certaines personnes pouvaient encore conserver en sa probité politique. Mais M. Odilon Barrot n'est plus ministre, il ne le redeviendra jamais, nous l'espérons bien, et nous ne reproduirons pas le portrait qu'en fait M. Delvau; nous aimons mieux extraire de son livre, en l'élaguant quelque peu, le récit de cette nuit du 23 au 24 février, où sonnait le glas funèbre de la monarchie :

« Lorsque la nouvelle du changement de ministère fut connue, beaucoup se réjouirent et donnèrent à la manifestation de leur joie une forme exubérante et paisible. Les gardes nationaux fraternisèrent avec les troupes de ligne, et celles-ci avec les ouvriers insurgés. Des barricades, abandonnées par l'agression, furent délaissées aussi par la défense. Il y eut des épanchements et des clameurs d'enivrement et de fête, et la nuit étant venue on alluma des feux de joie dans les rues et des lampions aux fenêtres. Des groupes nombreux parcoururent les rues en chantant la *Marseillaise* et en criant : *Vive la réforme*. Le spectacle était touchant, et je me rappelle avec attendrissement les larmes que je vis couler sur les mâles figures des soldats déchargés d'un rude devoir, délivrés d'un épouvantable remords. »

Mais si quelques personnes étaient satisfaites de ce changement de ministère, les combattants étaient plus exigeants.

» Pendant que la démocratie retournait à ses barricades, les bandes folles de la population, animées par ce sentiment d'enthousiasme qui saisit au cœur les enfants et le peuple... se ruaient dans les rues devenues tumultueuses, en poussant des hourras de joie en faveur de la réforme et des cris de colère contre le ministère. De forts détachements de gardes nationaux les précédaient ou les suivaient, en chantant des chants patriotiques et agitant des torches...

» A dix heures une colonne de citoyens, d'ouvriers et de gardes nationaux sans armes, s'avançait, tumultueuse, mais animée d'intentions pacifiques, alors ruisselant de lumières et de formes humaines. Cette colonne compacte venait de la rue de Charonne, et elle avait traversé, au milieu de fraternelles acclamations, toute la ligne des boulevards dans le plus grand ordre et la plus parfaite harmonie. Un officier de la garde nationale semblait la commander ; il était précédé de plusieurs ouvriers portant des torches de résine. Lagrange n'était point à leur tête, comme on l'a dit ; il se dirigeait à cette heure vers la place de l'Odéon..... Coupée un instant par un bataillon de grenadiers que les alarmistes avaient été quérir, elle s'était reformée après de fraternels échanges de poignées de mains, et elle arriva sans encombre sur le boulevard des Capucines, devant l'hôtel du ministère des affaires étrangères..... L'hôtel avait depuis la veille une garnison respectable, grossie depuis 4 ou 5 heures par deux compagnies du 14e de ligne, qui au premier bruit avant-coureur de l'approche de la colonne s'étaient placées devant l'hôtel le fusil au bras et chargé. La foule avança néanmoins, de puissantes poitrines entonnèrent les hymnes républicains, répétés bientôt par des milliers de voix. Le colonel de la ligne s'approcha de la tête de la colonne et lui intima l'ordre de reculer. L'or-

(1) Blosse, cour du Commerce, 7 ; Garnier frères, Palais-National, galerie Montpensier ; librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

Une modification des institutions ne ferait que lui ôter le peu de force qu'il n'ait pas encore gaspillée.

Voici les principaux passages du discours de M. Louis Bonaparte.

Au lieu de se lancer dans de vaines théories, les hommes sensés doivent unir leurs efforts aux nôtres, afin de relever le crédit en donnant au gouvernement la force indispensable au maintien de l'ordre et du respect de la loi.

Tout en prenant les mesures générales qui doivent concourir à la prospérité du pays, le gouvernement s'est occupé des classes laborieuses. Les caisses d'épargne, les caisses de retraite, les caisses de secours mutuels, la salubrité des logements d'ouvriers, tels sont les objets sur lesquels, en attendant la décision de l'Assemblée, le gouvernement appellera votre attention.

Une réunion comme la vôtre, composée d'hommes spéciaux, aussi éclairés, aussi compétents, sera fertile, j'aime à le croire, en heureux résultats. Exempts de cet esprit de parti qui paralyse aujourd'hui les meilleures intentions et prolonge le malaise, vous n'avez qu'un mobile, l'intérêt du pays.

Examinez donc avec le soin consciencieux dont vous êtes capables les questions les plus pratiques, celles d'une application immédiate. De mon côté, ce qui sera possible, je le ferai avec l'appui de l'Assemblée. Mais je ne saurais trop le répéter : Hâtons-nous, le temps presse ; que la marche des mauvaises passions ne devance pas la nôtre ! »

Le conseil général de l'agriculture et du commerce a tenu sa deuxième séance, aujourd'hui 8, sous la présidence de M. le ministre du commerce.

Il a terminé l'organisation de ses bureaux. — MM. Dupin, Passy et Tourret, ancien ministre, ont été nommés vice-présidents.

La section de l'agriculture a choisi M. Decazes pour président, M. de Torcy pour vice-président.

La publicité des séances a été adoptée à l'unanimité.

La question des sucres et celle des lins ont été mises à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

Menace aux Electeurs et à la Constitution.

Dans son dernier numéro, le *Napoléon* s'occupe de la prochaine élection de Paris, et menace les habitants de supprimer la loi électorale actuelle, s'ils protestent par leurs votes, ainsi qu'ils l'ont déjà fait le 10 mars, contre la loi qui livre les instituteurs à l'arbitraire, contre la guerre inintelligente déclarée à la science sociale et contre les transportations sans jugement.

Liberté, humanité, progrès, justice, voilà ce que signifiaient les élections du 18 mars. Qu'arriverait-il, suivant le *Napoléon*, si les élections du 28 avril voulaient dire la même chose ?

Une loi électorale qui continuerait à produire de tels résultats serait jugée ; et c'est alors que la société proclamerait, à son tour, la *réforme*. *La Constitution n'a posé que le principe de l'élection.* C'est une loi qui en a fixé les conditions et le mode. C'est à une loi nouvelle qu'on serait en droit de demander des précautions, des garanties contre de pareilles *surprises*. Un représentant du Morbihan proposait, il y a peu de jours, de mettre aux voix la République ou la monarchie. C'était trop tard. Mais ce qu'on va mettre aux voix, le 28 avril prochain, à Paris, c'est *le Socialisme et la loi d'élection*. Le vote du 28 avril condamnera l'un ou l'autre.

Nous ferons cette simple observation, que la Constitution a posé autre chose que *le principe de l'élection*. Elle nous assure le vote universel et direct, la représentation par département, au moyen du scrutin de liste, l'exclusion, en règle générale, du vote à la commune, principes auxquels l'Assemblée législative ne pouvait toucher sans usurpation.

Le *Napoléon* comprend au surplus que la Constitution n'est pas favorable à ses [illegible], car il en demande la *révision* par un [illegible].

La question si délicate de la révision de la *Constitution* a été mise à l'ordre du jour par [illegible] mêmes, et l'urgence en est déclarée chaque matin par les journaux qui s'étaient d'abord [illegible] les partisans les plus obstinés d'un *respect judaïque* pour *la lettre* de cette constitution.

Respect *judaïque*, est assez joli ; que pensez-vous de judaïque ? Evidemment il faut conclure de ce mot que le *Napoléon* ne s'abaisse pas jusqu'à subir la Constitution dans sa lettre ; méprisons la lettre matérielle, la lettre qui tue. Gloire à l'esprit qui vivifie ! Au lieu de judaïser, interprétons.

Qu'on interprète si l'on veut, bien que suivre la lettre soit plus sûr ; mais il y a des interprétations tellement subtiles qu'elles dépassent absolument nos lumières. Depuis le 12 juin 1849, nous nous mettons la tête à la torture pour comprendre comment le général Oudinot a respecté *la liberté des Romains* en détruisant chez eux, par la force, la République et le suffrage universel pour y substituer, sans faire appel aux votes de qui que ce soit, le gouvernement absolu du pape. Evidemment il n'y a pas là violation de la Constitution, l'Assemblée législative l'a décrété ; il y a interprétation seulement, c'est l'esprit au lieu de la lettre ; mais nous ne comprenons pas cet esprit. Si, au contraire, la France s'était abstenue d'intervenir dans les affaires des Romains, en admettant qu'elle ne voulût pas défendre leurs institutions calquées sur les nôtres, nous aurions compris sans aucun effort l'harmonie de cette conduite avec notre loi fondamentale.

Avec des interprétations comme celle que nous venons de rappeler, il est difficile qu'une Constitution soit gênante ; le *Napoléon* se trouve gêné cependant, puisqu'il publie ces lignes :

Que tous les bons esprits, que les hommes intelligents des partis les plus divers, recherchent donc de bonne foi et indiquent avec netteté les articles de la Constitution qui leur paraissent susceptibles d'*amélioration*. Cette discussion théorique et fructueuse remplacerait utilement, dans les journaux, des déclamations passionnées et stériles. L'intérêt public y convie les bons citoyens.

Nous n'aurions pas proposé la révision de la Constitution ; mais pour répondre à l'appel du journal élyséen, nous lui proposons la suppression des articles qui attribuent l'élection du président au pays entier et qui donnent à ses pouvoirs une durée forcée de quatre années, au lieu d'en faire le mandataire essentiellement révocable de l'Assemblée nationale.

Le *Napoléon*, un peu surpris de la vive riposte que ses attaques contre la presse, viennent de lui attirer de la part de tous les journaux, modère un peu son langage sur cette question ; toutefois, il ne peut s'empêcher de dire que les journaux sont dangereux en France, parce que *la pensée des écrivains s'impose aux lecteurs*.

O journal élyséen, vous êtes vous-même la réfutation de votre dire. Est-il un lecteur au monde qui se laisse imposer *votre pensée* ?

On lit dans le *Moniteur* :

Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine a fait saisir la *Voix du Peuple* d'hier samedi, 6 avril, à raison d'un article intitulé : *Budget de* [illegible].

La prévention [illegible] contre le gérant de ce journal est celle d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République. (*Communiqué.*)

La *Voix du Peuple* s'exprime ainsi, au sujet de cette saisie faite hier de son numéro de la veille :

Cet article est une critique [illegible] de l'exposé des motifs du budget de 1851, présenté par M. Fould.

Qui se venge ici ?

Est-ce qu'il y a dans la loi un article qui dit que les ministres sont inviolables dans leurs personnes et infaillibles dans leurs conceptions ?

Nous voulons le savoir.

Qu'est-ce que M. Fould ? Un banquier que le hasard a fait ministre, un commis que M. Louis Bonaparte mettra à la porte demain, lui et son projet de budget, sans que seulement la France sourcille.

Afin que notre droit de critique soit bien constaté, nous le répétons encore :

Le projet de M. Fould est déplorable ; c'est un gaspillage des deniers de l'Etat.

Le projet de M. Fould fait argent des dernières ressources de la France.

Si le projet de M. Fould est exécuté, il ne restera plus à notre malheureux pays que les deux yeux pour pleurer sa misère.

Voilà ce que nous avons dit.

La saisie dont nous sommes l'objet nous fait un devoir de le démontrer d'une manière complète.

Nous ferons cette démonstration devant nos lecteurs ; nous la ferons devant les jurés ; nous la ferons devant le pays.

M. Fould n'aura pas perdu pour attendre.

Cette saisie est la cinquième dont la *Voix du Peuple* ait été victime en moins de deux mois !

Et le gouvernement qui trouve ainsi le moyen, et en si court espace de temps, d'intenter cinq procès au même journal, ne se croit pas encore suffisamment armé ; il réclame des lois exceptionnelles contre la presse !...

Entre Amis.

Le *Napoléon* attaque l'Assemblée législative ; l'*Assemblée nationale* attaque l'Union électorale ; la *Gazette* attaque l'*Union* ; l'*Opinion publique* attaque la *Gazette* ; l'*Ordre* malmène la *Patrie* ; la *Patrie* fait une guerre acharnée aux chefs de la majorité, qu'elle ridiculise sous le nom de Burgraves ; l'*Univers* raille l'Elysée ; les légitimistes et les orléanistes de l'Assemblée se disputent une nomination de vice-président, et M. Jules de Lasteyrie se voit obligé de donner sa démission pour faire place à un ami de la légitimité. La guerre n'est encore que dans les couloirs et les bureaux de l'Assemblée, dans les réunions de représentants ; mais en revanche elle y est vive et ardente.

Quant à la polémique entre les journaux de l'ordre, nous en avons donné quelques échantillons. Mais nous ne sommes pas au bout.

Voici comment le *Pays* traite aujourd'hui le journal de la présidence :

Dimanche dernier nous avons gardé, sur le *Napoléon*, un silence complet. Nous voulions être indulgent. Aujourd'hui *ce pamphlet* continue *ses dangereuses publications*. Il prétend toujours donner *des leçons*. Qu'il en reçoive donc à son tour, celle du *Pays*.

Six articles principaux garnissent ses colonnes : ils ont pour but de célébrer les gloires de l'Empire, de donner des conseils sur l'élection prochaine, de bavarder sur la Constitution, de signaler l'impatience de [illegible] la loi sur la presse, et d'appeler l'attention sur les repris de justice. [illegible] absurde, [illegible] et le vrai s'y mélangent [illegible] de la manière la plus extraordinaire. [illegible] camarilla seule [illegible] secret de publications semblables. Les gloires de l'Empire avaient leur raison [illegible] dans l'indépendance que nous cherchons vainement. [illegible]-il aujourd'hui ? L'ombre ne [illegible] l'absence de [illegible] [illegible] son avis sur l'élection du [illegible] avril, après qu'il a perdu par ses fautes celles du [illegible] mars.....

Attaquer la presse modérée est une absurdité.

Signaler la présence des repris de justice à Paris, c'est jeter à l'[illegible], œuvre élyséenne, le blâme le plus prononcé [illegible]

Après cette courte analyse, nous jetterons sur l'œuvre hebdomadaire de la camarilla *le voile de la pitié*.

N'oublions pas que le journal qui s'exprime ainsi passe, à tort ou à raison, pour avoir des rapports intimes avec le général Changarnier.

Décidément on ne citera plus le camp d'Agramont pour désigner une réunion labourée par les discordes et les luttes intestines ; on dira : *le camp modéré*.

Nous avons reçu ce soir de M. Emile de Girardin la lettre suivante :

« Monsieur et honorable confrère,

» Vous avez pris ce matin l'initiative de ma candidature ; ce n'est pas pour vous en remercier que je vous écris. Pourquoi vous en remercierais-je ? Est-ce que l'ardeur qui me pousse à la lutte n'a pas pour mobile le dévouement le plus pur et le plus absolu à la cause du peuple, que j'ai toujours considérée comme étant celle de la civilisation ? Le sentiment qui m'anime est celui du soldat qui aspire à monter l'un des premiers à l'assaut. Du soldat qui se conduit [illegible] dit-on qu'il [illegible] ? » dit-on qu'il « *s'impose* ? » Non, on dit qu'il *s'expose*.

» C'est un reproche, j'en conviens, que je ne crains pas de mériter.

» Plus ma personnalité s'accuse en apparence, et, en réalité, plus elle s'efface, car plus elle se dégage de toute considération secondaire, de tout calcul étroit.

» J'oublie le nom que je porte pour ne me plus souvenir que du drapeau que je défends, drapeau sur lequel est écrit :

» *Ordre par la liberté, stabilité par le progrès.*

» La conviction profonde du danger qu'il court est l'unique motif qui me précipite en avant.

» Je croirais déserter si je me tenais à l'écart. L'objet de cette lettre, c'est de répondre à ces trois lignes de votre article : « M. de Girardin est révolutionnaire par tempérament ; il est *devenu* socialiste et républicain par suite de ses études et de ses expériences politiques. »

Je réponds :

» Je suis en avril 1850 ce que j'étais en avril 1847 : *conservateur progressiste*. En avril 1847, je voulais conserver la monarchie constitutionnelle ; en avril 1850, je veux conserver la République démocratique.

» Le 24 février 1848, j'ai été, lorsque tant d'autres fuyaient, le dernier à essayer de sauver la monarchie constitutionnelle, que j'avais avertie toujours et flattée jamais ! Si la République démocratique était menacée de périr, il n'est pas de péril que je ne courusse, pas de sacrifice que je ne fusse prêt à faire pour la sauver.

» Je ne suis pas *devenu* socialiste ; je l'ai toujours été. On peut remonter aussi haut qu'on le voudra dans ma vie d'écrivain ; si haut que l'on remonte, on en trouvera la preuve.

---

dre était à peine donné, et cette masse épaisse de citoyens avait eu à peine le temps de se décider à un mouvement quelconque, que les fusils s'abaissaient et qu'une détonation, venue peut-être des groupes, provoquait de la part des soldats une décharge générale qui allait porter la stupeur, la désolation et la mort dans cette foule inoffensive.

» Quand le bruit de cette mousquetterie se fut évanoui avec la fumée, on entendit un autre bruit, moins égal, mais plus terrible encore ; c'étaient les cris de désespoir des blessés, des amis qui cherchaient leurs amis dans les sillons de sang ; les cris de rage et d'imprécation des mourants qui appelaient à la vengeance. Et bientôt la foule, un instant foudroyée, se retira, et s'éparpillant dans toutes les directions, poussa ce cri formidable et sinistre de nos guerres civiles : *Aux armes ! aux armes !* Ceux qui étaient restés sur le lieu de cette boucherie inutile, le coup de grâce de la royauté, voulurent compter leurs victimes ; ils en trouvèrent trente-sept. Il y eut des sanglots de douleurs et des sanglots de colère. Les larmes des vivants allèrent rafraîchir les plaies béantes des morts... Mais après les regrets et les larmes, vinrent les imprécations, après le désespoir, la vengeance ! Un tombereau fut amené sur le théâtre de cet assassinat ; les cadavres y furent entassés tout palpitants et chauds encore des dernières convulsions de l'agonie, de vigoureux bras s'attelèrent aux brancards, et, précédé de torches aux reflets rougeâtres, le funèbre cortége se mit en marche. Salué sur son passage par des acclamations passionnées, il s'avança, sombre comme un mausolée de chair humaine, lent comme la justice, mais terrible comme elle, au bruit des armes et du tocsin, dont les lourdes volées allaient réveiller au fond des cœurs les sentiments qui y couvaient depuis longtemps... La masse noire du tombereau, éclairée par les reflets sanglants des torches du cortége, que dominait de toute sa hauteur une femme, nouvelle Théroigne de Méricourt qui, les cheveux épars, les seins nus, appelait aux armes ; ces fantômes vivants escortant et soulevant par intervalles ces fantômes morts en poussant de rauques cris de vengeance ! ces armes dont les crosses raisonnaient sur le pavé des rues, dont l'acier reluisait, jaune et chaud comme l'éclair aux lueurs des flambeaux ; tout cela formait un spectacle d'un grandiose étrange, un tableau digne de Callot, de Rembrand ou de Salvator Rosa...

» Au bout de deux heures, la capitale entière connaissait le sombre événement ; au bout de deux heures, les barricades avaient de nouveaux soldats recrutés parmi ceux qui l'instant d'auparavant eussent cherché à les renverser et fusillé leurs défenseurs..... »

Le lendemain Louis-Philippe était en fuite avec sa dynastie, et la République était proclamée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, — malgré le mauvais vouloir et les répugnances de la majorité du gouvernement provisoire, républicains de la veille qui ne l'étaient plus le lendemain, et que le défaut d'études sociales, en présence des populations moins ignorantes qu'eux sous ce rapport, plaçait dans la position la plus fausse. Parmi ceux-là quelques-uns se sont repentis depuis, mais leur résistance, alors, fut désastreuse ; elle paralysa l'action du gouvernement, qui, investi par le hasard d'un pouvoir bien plus fort qu'une royauté, se borna presque uniquement à des réformes stériles ou inopportunes, perdit en tiraillements intérieurs un temps précieux pour l'action, et prépara les voies à cette réaction qui pèse encore sur nous.

Parmi ceux que M. Delvau malmène le plus se trouve Lamartine. Nous ne saurions être complètement de son avis ; certes, nous n'entreprendrons pas d'excuser l'auteur des *Girondins*, lorsque, dans son *Conseiller du Peuple*, il vient faire le procès aux instituteurs persécutés par la réaction, ou lorsqu'il promet, dans ses discours, le sang des socialistes aux sillons de Saône-et-Loire. Nous ne défendons pas ses votes. Mais il serait injuste de ne pas reconnaître que la belle *Histoire des Girondins* a contribué pour une large part à l'explosion de février ; que le Manifeste à l'Europe, magnifique de calme et d'énergie, contenait un programme politique dont l'exécution prompte eût émancipé l'Italie de l'Autriche, maintenu la République hongroise et constitué la République allemande. La science a manqué à Lamartine ; lorsqu'il vit la foule venir à lui, il la grisa de sa parole, comme il s'en grisait lui-même ; trop souvent disposé, comme le dit George Sand, à faire de belles phrases, sauf à voir ensuite ce qu'il faut mettre dedans, il refusa de rien apprendre du peuple, dont il se disait le serviteur. Son cœur cependant ne le trompait pas, et sa poésie fut souvent à la hauteur de la situation. Le mouvement de solidarité qui le rapprocha de Ledru-Rollin, au moment où ses collègues abandonnaient le ministre de l'intérieur, prouve que, s'il ne savait pas, il aurait marché avec ceux qui l'entouraient, si ceux-ci avaient possédé la science de la réorganisation sociale. »

Après avoir tracé de Blanqui un vigoureux portrait, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, M. Delvau raconte pour la millième fois cette histoire des ateliers nationaux, œuvre de cette partie du gouvernement provisoire qui ne comprenait pas les réformes sociales ; armée terrible qu'on grossissait pour l'opposer aux ouvriers qui recevaient au Luxembourg les leçons de Louis Blanc, et dont la dissolution subite, en déchaînant dans Paris une guerre épouvantable, est venue si puissamment en aide à la réaction anti-socialiste. — L'historien blâme aussi le gouvernement provisoire de sa timidité envers cette magistrature qui, après avoir condamné les républicains sous Louis-Philippe, les condamne encore sous la République. Il est vrai qu'alors elle flattait le peuple, qui n'y prenait pas garde, et lançait des mandats d'amener contre les sieurs Guizot, Hébert et Duchâtel.

L'historien n'est pas moins sévère pour le maladroit impôt des 45 centimes, et à ce propos il rappelle avec détail l'histoire de ces fameux amis de l'ordre, l'un banquier et aujourd'hui ministre de l'Elysée, qui pressait le gouvernement provisoire de faire banqueroute ; — l'autre, banquier aussi, et propriétaire du journal la *Patrie*, qui voulait qu'on mandât au ministère de l'intérieur tous les riches personnages, et qu'on les y tînt enfermés jusqu'à ce qu'ils eussent fourni une somme suffisante pour faire face aux dépenses de la République, s'obligeant, du reste, à organiser lui-même le guet-à-pens.

Ledru-Rollin occupe, comme on doit s'y attendre, une large place dans ce récit, mais non une place exagérée, et malgré les liens d'amitié qui l'attachent à l'organisateur du suffrage universel, M. Delvau ne dissimule pas plus les erreurs de Ledru-Rollin que celles de ses collègues.

M. Delvau se déclare socialiste, et il l'est en effet par le sentiment. Mais le chapitre de son livre qu'il consacre à expliquer le caractère social de la Révolution de 1848, est fort incomplet et contient plus d'une erreur. La classification qu'il présente des écoles socialistes, est surtout très vicieuse.

Le Socialisme est un genre qui se subdivise en plusieurs espèces. Il y a le Socialisme communiste ; le Socialisme de Louis Blanc, qui veut l'Etat initiateur ; le Socialisme de Proudhon, qui place l'initiative dans les gouvernés et non dans les gouvernements, et pose en thèse la liberté absolue ; le Socialisme éclectique, qui choisit des détails dans divers systèmes, — et enfin, le Socialisme de Fourier, qui au moyen du travail attrayant et de l'association communale, concilie la liberté absolue avec l'ordre absolu, et donne satisfaction à ce qu'ont de pratique les tendances communistes, tout en posant pour base la répartition proportionnelle, aux forces vives apportées par chacun des associés à la production.

M. Delvau malmène fort la Bourgeoisie. En ce qui regarde l'aristocratie des écus, la finance, ses reproches sont fondés, mais il aurait dû les épargner à la petite bourgeoisie dont les intérêts se confondent avec ceux du peuple, et qui, sauf exception sous l'influence de circonstances extraordinaires, a toujours tendu à s'en rapprocher. Sous Louis-Philippe elle votait avec l'opposition comme elle vote aujourd'hui avec les socialistes.

Après nous avoir raconté la fête funèbre des citoyens morts pour la République et la fête de la Fraternité aux Champs-Elysées, le volume que nous avons sous les yeux s'arrête au seuil de l'Assemblée nationale, et se termine par le récit de cette journée où les représentants du peuple acclamaient la République sur le péristyle du palais législatif, et déclaraient à l'unanimité que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie.

On a pu juger, par la citation que nous avons faite, de la manière de M. Delvau ; il procède par grands traits, sans cependant négliger les détails ; les citations, les allusions rapides s'entassent sous sa plume avec une érudition un peu confuse, mais qui donne beaucoup d'intérêt au récit. Son *Histoire* offre un tableau large, vigoureux et coloré des premières phases de ce grand mouvement populaire qui doit émanciper le monde. Le public attendra avec impatience la publication des autres volumes.

J. FLEURY.

» Que l'on ouvre la *première* page du *premier* volume du *Journal des Connaissances utiles*, année 1831, on y trouvera la question sociale posée en ces termes :

« Résoudre enfin ce problème de civilisation posé aux gouvernements par les peuples, à savoir : que tout homme intelligent, moral et laborieux, avec HUIT HEURES par jour d'un travail NATIONNEL, puisse se nourrir substantiellement, loger sainement, vêtir convenablement sa famille, en assurer l'avenir et le présent, profiter d'un loisir de six heures pour s'instruire utilement et élever honorablement ses enfants dans la profession à laquelle il devra son bien-être. »

» On peut différer d'avis sur le chemin le plus court et le plus sûr pour atteindre ce but, mais depuis vingt ans que je l'ai ainsi marqué, qui a été au-delà et qui l'a porté plus loin?

» En aucune circonstance m'a-t-on vu, moi, renier le socialisme?

» Vingt articles de la *Démocratie pacifique*, publiés de 1840 à 1848, où il est rendu justice aux efforts et aux tendances de la *Presse*, sont là pour attester quelles furent toujours mes idées et mes sympathies.

» Lorsque le *National* attaquait le socialisme, la *Presse* le défendait.

» Le lendemain de la révolution de février, lorsque de tous côtés on se coalisait pour exclure les chefs du socialisme, que faisait et que disait la *Presse* ?

» Elle disait, le 13 avril 1848 :

» *L'aristocratie de la démocratie* n'a négligé de prendre aucune des positions dont elle pouvait s'emparer ; de plus, elle n'a négligé d'exclure ni M. Raspail, ni M. Cabet, ni M. Pierre Leroux, ni M. Proudhon, aucun des écrivains avec lesquels il aurait fallu discuter. Les exclure a paru plus facile et plus sûr. Nous eussions, nous, fait tout le contraire ; ce sont précisément ces candidats que nous eussions placés en tête de notre liste, si nous en avions publié une... »

» Elle insérait une lettre de M. Pierre Leroux, repoussé comme socialiste, à Limoges, par les représentants officiels du gouvernement républicain.

» Mon drapeau a pu changer de place souvent, mais il n'a jamais changé de couleur, ce qui est différent. Je ne suis pas *devenu* socialiste, je l'ai toujours été.

» Recevez, etc.

» EMILE DE GIRARDIN. »

Nous lisons dans la *Liberté* :

On a été étonné de voir la plupart des représentants qui sont plus personnellement attachés à la présidence s'abstenir de voter la loi sur la déportation ou voter contre elle. Parmi les premiers on voit MM. Briffaut, colonel de Laborde, de la Moscowa, Edgard Ney, Vieillard et Ferdinand Barrot qui était ministre de l'intérieur, il y a trois semaines! parmi les derniers on distingue M. Gavini et M. de Montholon. Quand le gouvernement propose et soutient énergiquement des lois de résistance contre l'anarchie, on peut trouver surprenant que les représentants, amis particuliers du président, ne les votent pas.

Les représentants amis du président qui ont refusé de voter la loi de déportation se sont fait honneur personnellement, mais nous ne pouvons croire qu'il soit entré dans leur pensée de préserver ainsi la popularité du président, compromise dans cette affaire ; un pareil calcul serait ridicule. Le pays sait parfaitement que la loi de déportation n'aurait pas été présentée et soutenue par les ministres-commis, si M. Louis Bonaparte s'y était opposé. Il sait encore que le *Napoléon*, fidèle écho de l'Elysée, insistait récemment dans un premier Paris sur l'adoption des lois dirigées contre la presse, les réunions électorales, les maires et la déportation, présentées comme des mesures d'une extrême urgence.

Le *Pays* publie ce matin un curieux article, et dont nous ne pouvons priver nos lecteurs :

Le saint-père rentrant à Rome, s'écrie-t-il, la papauté rendue au Vatican, l'immoralité anarchique livrée au néant qui l'appelle, tels sont les résultats de cette expédition de Rome, attaquée avec tant de fureur et de mauvaise foi! Tels sont les heureux effets de la politique suivie par le cabinet tombé le 31 octobre.

Immense événement pour le monde!

Heureuse récompense pour de hautes et honorables intelligences éloignées aujourd'hui de la scène ministérielle!

Ces hommes travaillaient pour la France. Elle recueille le prix du sang qu'elle a perdu.

Que l'honneur en revienne à la France. Aucun d'eux ne nous désavouera.

Le *Pays* et ses amis du ministère déchu sont trop généreux. La France n'accepte pas le cadeau qu'ils lui font. La restauration du gouvernement clérical sur les ruines de la république romaine est bien leur œuvre, et les conditions dans lesquelles ils l'ont accomplie sont trop profondément empreintes de jésuitisme et de folie pour qu'ils soient admis à en faire aussi audacieusement hommage à leur patrie! Leur nom ne peut plus être séparé de cette triste page de nos annales.

P. S. La *Patrie* prétend ce soir que le pape se rend à Bologne et refuse d'entrer à Rome. Ceci ajouterait encore au triomphe des amis du *Pays*.

On lit dans la *Presse* :

Le 9 mars 1848, les directeurs du COMITÉ ÉLECTORAL DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE adressaient aux électeurs une circulaire où nous lisons la péroraison que voici :

« Notre programme peut se résumer par un seul mot : LA LIBERTÉ.

» A Dieu ne plaise que nous entendions exclure ou négliger les deux autres termes de la devise nationale. *L'égalité* et la *fraternité*, sorties, comme la liberté, des entrailles du christianisme, nous sont aussi chères qu'à tous autres Français ; mais elles n'ont pas été, comme la liberté, victimes des plus amères déceptions. On peut affirmer sans crainte qu'elles ne courent en ce moment aucun danger.

» Depuis soixante ans le mot de LIBERTÉ *figure dans nos constitutions*. Il est plus que temps de FAIRE ENTRER LA CHOSE DANS NOS LOIS, dans *nos mœurs*, dans nos cœurs, et de lui imprimer l'irréfragable sanction de la souveraineté nationale, exercée dans toute sa plénitude.

» Cette LIBERTE, nous la voulons franche, sincère, absolue.

» La révolution qui vient de s'effectuer serait la plus honteuse et la plus criminelle des déceptions, si elle ne donnait à la France TOUTES les LIBERTES que nous avons si longtemps et si vainement réclamées.

» JURONS DONC de n'accorder nos suffrages qu'aux hommes qui nous garantiront TOUTES LES LIBERTES du chrétien et du citoyen.

» LIBERTE de conscience et des cultes.
» LIBERTE de la science et de la pensée.
» LIBERTE de la presse et de la parole.
» LIBERTE du domicile et du foyer domestique.
» LIBERTE d'éducation et d'enseignement.
» LIBERTE du travail et de l'industrie.
» LIBERTE de l'individu et de la propriété.
» LIBERTE d'association et de réunion.
» LIBERTE EN TOUT ET POUR TOUS.

» *Signé* :
» CH. DE MONTALEMBERT,
» président du comité.
» H. DE VATIMESNIL, vice-président.
» H. DE RIANCEY, secrétaire. »

» Lorsque nous demandons la liberté des cultes, la liberté de la pensée, la liberté de la presse et de la parole, la liberté du domicile, la liberté d'enseignement, la liberté du travail, la liberté de l'individu, la liberté d'association et de réunion, nous ne faisons donc que demander, en avril 1850, ce que demandaient en mars 1848, MM. de Montalembert, de Vatimesnil, de Riancey, au nom du comité électoral de la liberté religieuse.

» Donc, de deux choses l'une : ou MM. de Montalembert, de Vatimesnil et de Riancey avaient tort en 1848, ou nous avons raison en 1850. »

La correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* est assez consciencieuse, malgré ses tendances réactionnaires, pour apprécier ainsi la partialité de cette majorité qui a validé les élections du Haut-Rhin :

Malgré les irrégularités nombreuses signalées dans l'élection, malgré les contradictions des rapports du préfet du Haut-Rhin et le faible chiffre de la majorité électorale, qui n'était, selon quelques calculs, que de 44 voix, malgré le désaveu que MM. Vast-Vimeux et Montholon ont fait d'une circulaire distribuée en leur nom aux électeurs, la droite a eu la faiblesse de se déjuger en respectant pour le Haut-Rhin les irrégularités qui avaient invalidé à ses yeux l'élection de Saône-et-Loire : 450 voix contre 209 ont rendu ce triste verdict.

Assemblée nationale.

Séance du 8 avril. — Présidence de M. DUPIN aîné.

L'Assemblée procède au scrutin pour la nomination d'un vice-président en remplacement de M. Jules de Lasteyrie, nommé dans la dernière séance, mais aussitôt démissionnaire.

Cette opération est terminée à deux heures, le dépouillement a lieu dans l'un des bureaux voisins de l'enceinte législative.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon.

Les amendements sont présentés en abondance. Nous parlerons d'abord des contre-projets, et premièrement de ceux qui demandent que le chemin de fer soit exécuté par l'Etat.

M. GRÉVY propose cet amendement :

« Art. 1er. La construction du chemin de fer de Paris à Avignon sera achevée par l'Etat. »

L'orateur examine les raisons qui ont pu décider le gouvernement et la commission à apporter et à défendre le projet.

Le gouvernement est hors d'état d'achever la ligne, a-t-on dit.

La compagnie nouvelle apportera-t-elle de l'argent? Nullement. Elle en trouvera comme le gouvernement en eût trouvé, par un emprunt. Et elle ne fera cet emprunt que sur le gage qu'on va mettre en ses mains, la concession.

Cet emprunt sera donc conclu sur le crédit, sur la responsabilité de l'Etat et à ses dépens, puisqu'il en paiera les intérêts.

Cet emprunt, la compagnie le réalisera-t-elle à des conditions moins onéreuses que l'Etat? Non l'argent lui coûtera plus cher que s'il l'eût fait lui-même.

M. Grévy fait des calculs d'après lesquels il résulte que le gouvernement empruntera à 10 0/0 pour 99 ans ; c'est un emprunt écrasant pour lui, et qui ne sera pas moins lourd pour le public.

Les actions portent intérêt de 5 0/0, avec part dans les bénéfices ; les obligations sans part de bénéfice, mais ayant un intérêt qui s'élèvera peut-être à 7, à 8, attireront à elles les capitaux et feront une concurrence dangereuse à l'Etat si celui-ci a besoin d'avoir recours à l'emprunt pour rembourser la Banque de France ou pour faire face à ses besoins. Ce papier couvrira la place pendant quatre ans et demi, et les allèchements qu'il présente nuiront à tous les efforts que l'Etat pourra faire pour appeler à lui les capitaux.

Et qu'a-t-on dit encore? Toutes les combinaisons où le gouvernement peut entrer, en restant seul dans cette affaire, aboutissent forcément à l'emprunt, et c'est pour éviter l'emprunt qu'il demande à se jeter entre les bras de la compagnie ; mais j'ai prouvé que la compagnie n'était pas autre chose que l'emprunt.

La seconde raison qu'on fait valoir en faveur du projet est celle-ci : L'on ranimera le travail, et la confiance reviendra en voyant des capitaux aussi immenses s'engager dans des travaux d'aussi longue haleine. Est-ce que les travaux cesseraient si le gouvernement gardait l'affaire? car, sachez-le bien, il ne s'agit pas de savoir si le chemin sera achevé, mais bien par qui il sera achevé. (C'est vrai!) Mais la compagnie, ajoute-t-on, terminerait en quatre ans, et il en faudrait dix au gouvernement. Pourquoi donc dix ans, si l'Etat fait un emprunt et a l'argent nécessaire pour pousser les travaux?

D'ailleurs, n'oubliez pas que ces travaux n'ont pas cessé ; ils ont continué grâce à l'Etat. Et permettez-moi de rappeler cette singularité qui s'est produite dans la discussion. Quand on voulait faire reprendre la concession, que disait-on? L'état seul peut continuer les travaux. Et que dit-on maintenant qu'il s'agit de favoriser une nouvelle compagnie? L'industrie particulière peut seule en venir à bout. (On rit.)

La vérité n'a point ce double langage. Interrogez l'expérience ; qu'elle réponde. Quels chemins de fer ont été exécutés entièrement par les compagnies? Quelles compagnies ont mené à bien leurs entreprises? Qu'ont-elles fait? Elles ont posé les rails et fourni le matériel, et encore il y en a qui n'ont pu en venir à bout.

On fait valoir encore cet argument : l'Etat fait construire plus chèrement. Soit, mais il fait construire plus solidement et mieux. Pour tout dire, ce que je comprends, c'est l'exécution par entreprise, mode qui donne des travaux qu'on admet ou qu'on rejette après examen.

L'orateur termine ensuite les raisons qui doivent militer pour ne pas donner le chemin aux compagnies. Comment, en définitive, l'Etat ne trouverait-il pas dans les choses faites ce que la compagnie y trouvera, selon M. le rapporteur? Quand il s'agit de la garantie de l'Etat, l'exploitation donne des produits suffisants ; quand il s'agit d'un emprunt par l'Etat, ces mêmes produits ne sont plus rien. Comment concilier ce double langage de la commission? Voilà comment, dans cet incroyable projet, dit M. Grévy, les intérêts de la fortune publique seront sauvegardés.

On ajoute que l'Etat recevra une part des bénéfices quand les dividendes dépasseront 10 pour cent. C'est un leurre que cette part de bénéfices ; car on sait bien que les compagnies ne partagent pas avec l'Etat. En un mot, vous êtes certains que le chemin produira des bénéfices énormes, et alors vous êtes bien coupables de faire à la compagnie des conditions si onéreuses pour l'Etat, et d'aliéner le chemin pour 99 ans ; on doit être persuadé du contraire, et alors ce n'est qu'un leurre qu'on offre au public pour l'allécher. (Mouvement.)

Si la concession est onéreuse dans le présent pour l'Etat, elle l'est bien encore plus dans l'avenir ; en effet, toutes les compagnies viendront à la fin demander ce que l'on accorde à l'une d'elles, et on ne saurait raisonnablement refuser à toutes ce que l'on accorde librement à celle-ci.

M. DUFAURE. Je demande la parole.

M. J. GRÉVY. On nous objecte que nous voulons, nous, la gratuité des tarifs, et on nous a jeté le reproche de communisme, reproche banal sous lequel se cache trop souvent l'appel à l'égoïsme.

Ce que nous voulons, c'est qu'on puisse abaisser les tarifs avec le temps et la concession de 99 ans, c'est l'immobilité des tarifs décrétée au moment où l'industrie des chemins de fer est encore naissante, et quand l'avenir fera peut-être disparaître la nécessité du combustible. C'est enchaîner l'avenir du progrès industriel lui-même dans un intérêt égoïste. Alors que tous les gouvernements se sont réservé la révision des tarifs, le gouvernement français seul a eu l'imprudence de ne point user d'un droit semblable ; l'Angleterre elle-même s'est réservé cette révision. (Murmures au banc de la commission.)

M. BERRYER. En Angleterre, toutes les concessions sont perpétuelles.

A GAUCHE. Nous ne sommes pas Anglais!

M. JULES GRÉVY. Quand on cite l'Angleterre comme faisant des concessions perpétuelles, il faudrait que la citation fût complète. Oui, en Angleterre, toutes les concessions sont perpétuelles ; mais l'Angleterre n'a pas donné un schelling aux compagnies, tandis que l'on propose de donner 71 0/0 aux compagnies françaises. J'ajoute que l'Angleterre a réellement réservé la révision des tarifs ; le parlement force la main aux compagnies, ainsi qu'il n'a pas hésité à le faire dernièrement à l'égard des trains parlementaires.

Jetez les yeux sur les gouvernements du continent : la Belgique est maîtresse de tous ses chemins de fer, et elle en use d'une manière si intelligente et si utile, que, tout dernièrement, par la révision de leurs tarifs, elle vient de conjurer une crise commerciale dont elle pouvait craindre de ne pouvoir se tirer. L'Allemagne tend à reprendre partout ses concessions ; il n'est pas jusqu'à l'Autriche qui, malgré la gêne de ses finances, ne prenne sur les ressources qui lui restent pour racheter les chemins de fer.

Et c'est quand l'Europe entière vous donne cet exemple, que vous commettez la faute incalculable d'aliéner nos chemins de fer? Je vous adjure d'y réfléchir avant de vous engager ainsi dans l'aliénation de l'avenir, de la prospérité et de la sécurité du pays.

Il y a des choses qui ne peuvent appartenir à l'industrie privée. A-t-on jamais pensé que les ports, que les rivières, que les grandes routes dussent lui appartenir?

Eh bien! les chemins de fer ne sont-ils pas les voies de communication destinées à remplacer les grandes routes? Est-ce bien pour l'industrie privée que les compagnies travaillent? N'est-il pas avéré que leur but principal est non pas de gagner peu à peu et tranquillement un argent honnêtement et prudemment gagné dans l'exploitation d'un chemin, mais bien au contraire de faire une rapide fortune dans l'agiotage scandaleux du commerce des actions? Est-ce là la marche d'un esprit d'industrie?

M. LÉON FAUCHER. Lors de mon court passage au ministère des travaux publics, j'ai pris l'initiative de la combinaison qui vous est soumise en ce moment.

Les deux premiers besoins de notre gouvernement sont de développer le travail, comme aussi de rétablir l'ordre dans nos finances.

Or, ce dernier point ne saurait être obtenu si l'on consacre l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Non, le travail, pas plus que l'ordre de nos finances, ne peut être protégé que par l'industrie particulière. L'exploitation des chemins de fer ne saurait être remise entre les mains de l'Etat. Je le dis hautement, l'Etat ne peut, ne doit pas accepter cette exploitation.

Pour démontrer sa première assertion, M. Leon Faucher s'appuie sur les charges qui pèsent sur l'Etat. C'est ouvrir de plus en plus le gouffre du déficit, c'est vouloir réaliser cette prédiction d'un des plus honorables et des plus illustres orateurs d'au-delà des Pyrénées, que les gouvernements constitutionnels sont destinés à périr par la banqueroute.

Je crains bien, ajoute M. Léon Faucher, que si l'on adopte la proposition de M. Grévy, on ne tende forcément en France à réaliser dans les faits les paroles de M. Donoso Cortès.

L'Etat ne peut pas exécuter ce chemin ; je dirai plus, il ne le doit pas. Qu'est-ce qu'une entreprise de chemin de fer? c'est une des opérations les plus compliquées de l'industrie et du commerce, et il n'est pas bon que l'Etat s'en mêle, car il se mettrait ainsi à la place de tout le monde.

L'orateur examine ensuite quel serait le résultat d'un emprunt par l'Etat pour achever le chemin. Ce serait au taux actuel de la rente, une opération à 6, et par conséquent un intérêt de 18 millions. Qu'avez-vous pour faire face à cette dépense? On répond : et le revenu du chemin de fer. Tirerez-vous de l'exploitation le même produit qu'on compte? je ne le crois pas.

On a dit que cette exploitation pourrait monter à 18 ou 20 millions, on a oublié la concurrence que feront à ce chemin les voies navigables.

La concurrence entre les deux emprunts, si toutefois l'Etat était obligé d'y avoir recours, n'est pas à craindre.

L'orateur combat avec chaleur les attaques dirigées contre les administrations qui fonctionnent à la tête des chemins de fer. Ces administrations ont tenu avec une exemplaire loyauté tous leurs engagements.

En un mot, les chemins d'Orléans, de Rouen, de Strasbourg, n'ont donné à personne le droit de dire que leurs administrateurs aient manqué à leurs engagements ; l'on est mal venu à se faire le détracteur d'une industrie honorable ; et j'ai cru devoir protester contre ces allégations injustes.

M. LESTIBOUDOIS parle en faveur de l'amendement de M. Grévy.

M. le président fait connaître le résultat du scrutin pour la nomination du 4e président.

Nombre des votants, 391. M. Jules de Lasteyrie, 325 ; M. de Vatimesnil, 22 ; voix perdues, 20.

M. Jules de Lasteyrie est proclamé vice-président.

M. RAUDOT combat l'amendement de M. Grévy, comme menant directement à la ruine de l'Etat.

M. D'OLLIVIER. J'ai déposé un amendement qui demande que le chemin de fer soit exécuté pour l'Etat, mais qu'il soit exploité par des compagnies fermières. C'est ce qui vous indique que j'appuierai l'amendement de M. Grévy, tout en soutenant le mien.

M. DE LAMARTINE. La question qui est soumise en ce moment à l'appréciation de l'Assemblée, a reçu de tels développements, que je me propose moi-même d'entrer dans l'examen de tous les arguments qui ont été produits, ainsi que dans celui de la question elle-même. J'ai l'intention de soutenir le projet de la commission ; (Mouvement.) mais l'heure tardive ne me permettrait pas de suivre les développements que comporte le sujet...

VOIX DIVERSES. A demain! à demain!

La suite de la discussion est renvoyée à demain à une heure.

La séance est levée à six heures.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Le comité démocratique-socialiste, dans sa séance du vendredi 5 avril, a décidé que le peuple serait immédiatement convoqué dans les comices électoraux, afin de procéder à la nomination d'un nouveau comité pour l'élection du 28 avril.

Le peuple comprendra la haute importance de cette élection. Le comité recommande avec instance aux électeurs démocrates socialistes la plus grande exactitude à ces réunions.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Nomination des délégués au Comité démocratique-socialiste.

2e *Arrondissement*. — Mardi 9 avril, à sept heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

3e *Arrondissement*. — Jeudi 11 avril, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

4e *Arrondissement*. — Mardi 9, à 7 h. du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

6e *Arrondissement*. — Mercredi 10, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

7e *Arrondissement*. — Aujourd'hui mardi, 9 avril, à 7 heures du soir, salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin.

9e *Arrondissement*. — Mardi 9 avril, à 7 heures du soir, boulevard Bourdon, 13, magasin des fourrages.

10e *Arrondissement*. — Mardi 9, à 7 h. 1/2 du soir, rue du Bac, 75, salon de Mars.

11e *Arrondissement*. — Mercredi 10, à 7 h. 1/2 du soir, rue du Bac, 75, salon de Mars.

Belleville et Romainville. — Mardi, 9 avril, à sept heures du soir, chaussée Ménilmontant, 35, local du Galant-Jardinier.

La Villette. — Mardi, 9 avril, à sept heures du soir, rue de Flandres, 116.

La Chapelle Saint-Denis, Aubervilliers et Lacourneuve. — Mardi, 9 avril, à 7 heures précises du soir, rue d'Alger, 7, atelier Peyronnet. La Chapelle-Saint-Denis.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse, Pierrefite, Stains et *Dugny*. Mardi 9 avril, à 7 heures du soir, salon Gauthier, cours Benoit, à Saint-Denis.

Charenton, Saint-Maurice. — Mardi 9 avril, à 7 heures du soir, aux Carrières, rue des Carrières, 70.

Montrouge. — Mardi 9 avril, à sept heures du soir, à l'Association des Cuisiniers de la barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Creteil, Maisons-Alfort et Bonneuil. — Mercredi, 10 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Voisin, marchand de vin, Grande-Rue, 80, à Creteil.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Aujourd'hui mardi, 9 avril, à 7 heures du soir, à Grenelle, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, rue Croix-Nivert.

Bercy. — Mercredi, 10 avril, à 7 heures du soir, rue Foulager, 9.

Asnières et Genevillers. — Mercredi, 10 avril, à 7 heures de soir, chez le citoyen Ollivier Dérelle à Asnières.

Montrouge. — Les mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine, à 7 heures du soir, chez les Cuisiniers réunis, rue de la Gaieté, barrière Mont-Parnasse.

Boulogne. — Mercredi 10 avril, à 7 heures du soir, route de la République, à Boulogne, salon de la Chaumière.

Batignolles-Monceaux. — Aujourd'hui mardi 9, avril, à 7 heures du soir, au Grand-Saint-Martin, rue de Lévis.

Les citoyens élus délégués de la banlieue contractent l'engagement formel de s'occuper également de toutes les communes qui concourent à leur élection.

FAITS DIVERS.

La propriété du journal la *Réforme* a été aujourd'hui adjugée au prix de 4 000 fr.

L'adjudicataire est M. Isidore Buvignier, ancien constituant.

— Huit caissons chargés de munitions de guerre et escortés par de l'infanterie, ont encore traversé Paris aujourd'hui.

— Les journaux du matin avaient annoncé pour aujourd'hui une revue générale au Champ-de-Mars, de toutes les troupes de la garnison de Paris, revue qui devait être passée par M. le général Changarnier. En effet, tout était prêt, et les différents postes ne devaient être relevés qu'après cette revue. Tout à coup le général en chef a changé d'avis, et à 11 heures un contre-ordre a été donné ; les uns disent que les quelques gouttes de pluie de ce matin sont cause de ce changement, d'autres prétendent que M. le président de la République s'est opposé à cette revue.

— On écrit de Belle-Ile-en-Mer, le 30 mars, au *Journal de Lorient* :

« Les travaux qui doivent transformer les baraques où étaient les insurgés de juin en prison d'Etat, vont commencer et devront marcher avec une grande activité.

» Le gouvernement aurait l'intention, dit-on, d'y mettre 400 détenus politiques les plus dangereux. »

Nous sommes bien aises d'apprendre que la peine des pontons reste une institution permanente de la République moderne ; mais on devrait bien nous faire savoir où on compte prendre les 400 détenus politiques qu'on destine à remplacer les insurgés de juin?

— Le *Spectateur*, journal *honnête* de Dijon, signale de nombreux incendies dans le département

de la Côte-d'Or. A l'exemple d'autres feuilles amies de l'ordre, il met ces sinistres sur le compte des socialistes. Ce procédé n'est pas neuf, mais il est *honnête et modéré.*

— Ils sont fous de fureur. Voici que le maire de Jégun (Gers), sur l'avis du préfet d'interdire l'entrée du cimetière à une modeste croix de bois noir portant cette inscription :

« Ci-gît Jean Calvairac, ouvrier menuisier, décédé à Jégun le 6 février 1850. Il fut bon père, » bon époux, bon citoyen. Il succombe aux fatigues de la propagande populaire, et sa dernière » pensée fut pour la République Démocratique !... » Passant, qui que tu sois, donne un regret à sa » mémoire, car il est pour toi, puisqu'il est mort » en servant la cause de tous ! »

— L'ordre du jour suivant a paru dans le *Moniteur* du 31 mars, et a été lu dans toutes les garnisons de la République :

ORDRE A L'ARMÉE.

» Le ministre de la guerre s'empresse de porter à la connaissance de l'armée la belle conduite du caporal Bernard (Auguste), du 2e léger.

» Le 20 mars dernier, plusieurs anarchistes, portant un drapeau rouge, entraient à Besançon par la porte d'Arènes, en poussant des cris séditieux ; le caporal Bernard n'hésita pas à se précipiter sur ces hommes, et grâce à la fermeté et à l'intelligence dont il fit preuve, il parvint à arrêter le porteur du drapeau rouge et à mettre ses complices en fuite.

» Le ministre de la guerre, heureux de témoigner sa satisfaction pour les actes de courage et de dévouement qui lui sont signalés, a décidé que le caporal Bernard serait immédiatement nommé sergent. »

Ne coirait-on pas que le caporal Bernard a sauvé la France? Le *Démocrate Franc-Comtois* s'est chargé de rétablir les faits dans toute leur insignifiance :

« Le 20 mars, a cinq heures et demie du soir, quatre ouvriers charpentiers s'étaient rendus à St-Ferjeux pour y conduire des matériaux ; après une halte au cabaret, et, à ce que l'on dit, après de nombreuses libations, ils reprirent la route de Besançon en chantant des chansons patriotiques ; après chaque refrain, ils criaient : *A bas les blancs ! vive les rouges !* et sans aucune intention politique, ils attachèrent à un montant de leur charette une cravate où le rouge dominait.

» Ils étaient déjà dans la ville lorsque le caporal, nous assure-t-on, averti par un agent de police de Saint-Ferjeux, se mit à la poursuite des *anarchistes*, en joignit un qui s'était arrêté dans une ruelle du quartier de Charmont, pour satisfaire un besoin, et le somma de le suivre au corps-de-garde ; l'ouvrier, après quelques observations, le suivit sans résistance. Le lendemain on arrêta les trois autres ouvriers, et, après vingt-quatre heures de prison, M. le juge d'instruction les fit mettre en liberté, *ne trouvant même pas dans ce fait un délit de simple police.*

Jadis on portait à l'ordre général de l'armée les Latour-d'Auvergne, les Cambronne, les Lasalle, les Escoffier ....

NOUVEAU BULLETIN DES EXPLOITS DE M. LE PRÉFET DE L'ALLIER. — Nous lisons dans la *Constitution* de Moulins :

« Par arrêté de M. le préfet de l'Allier, ont été suspendus de leurs fonctions : les sieurs : 1° Gilbert, adjoint au maire de Saint-Pourçain ; 2° Martinet, adjoint au maire de Souvigny ; 3° Rollet, adjoint au maire de Barrais-Bussolle ; 4° Chaumont, adjoint au maire de Theil ; 5° Beaujon, maire de Domérat ; 6° Guy, maire de Voussac ; 7° Dechaud, adjoint au maire de Voussac ; 8° Clément, adjoint au maire de St-Hilaire ; 9° Déchaux, adjoint au maire de Saligny ; 10° Micot, maire de Murat.

— Voici d'autres révocations dans le même département à la date des dernières nouvelles :

Révocation du maire de Vilhein et de l'adjoint de Couleuvre, par décret présidentiel.

Dissolution du conseil municipal de Couleuvre par décret présidentiel du 28 mars.

Suivent enfin les révocations de trois débitants de tabac, de deux éclusiers et de deux percepteurs.

Honneur aux honnêtes modérés de l'Allier ! Voilà un département où la démocratie socialiste va faire de rapides progrès.

CONCERTS.

La nouvelle symphonie dramatique de M. Le Lacombe, *Arva ou les Hongrois*, qui a obtenu un si brillant succès le 2 avril dernier, sera exécutée une seconde fois samedi prochain, 13 avril, dans la salle du Conservatoire.

S'adresser pour la location, à M. RÉTY, au Conservatoire, rue du faubourg Poissonnière, n. 11.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS........ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.... » 22 » 12 » 6

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Hauiard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 8 avril 1850.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
89 55	5 0/0 j. mars.	cpt.	89 70	89 70	89 40	89 55
89 30	5	fin c.	89 50	89 80	89 45	89 55
»» »»	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	4 0/0 j. sept.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
55 70	3 0/0 j. d.	cpt.	55 60	55 80	55 50	55 50
55 70	3	fin c.	55 70	55 70	55 50	55 55
84 »»	5 0/0 Piém.	cpt.	84 25	84 25	84 15	84 25
84 »»	5	fin c.	84 30	84 30	84 15	84 25
2165 »»	Banq. France	cpt.	2160 »»	2160 »»	2150 »»	2150 »»
720 »»	Paris-Orléans.	cpt.	720 »»	720 »»	715 »»	715 »»
»» »»	Libérés......	15 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
510 »»	Rouen........	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	510 »»
»» »»	Libérés......	15 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	Havre........	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	Libérés......	15 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	St-Germain...	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	565 »»
»» »»	Versailles r. d.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
142 50	Versailles r. g.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	142 75
172 50	Mars.-Avign...	cpt.	172 50	172 50	170 »»	172 50
»» »»	Libérés......	15 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
107 50	Bâle.........	cpt.	106 25	107 50	106 25	106 25
»» »»	Boulogne.....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	Libérés......	15 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
421 25	Nord. j. juill.	cpt.	421 25	421 25	418 75	420 »»
421 25	300 payés...	15 c.	420 »»	420 »»	418 75	420 »»
320 »»	Centre.......	cpt.	321 25	321 25	320 »»	321 25
320 »»	Libérés......	15 c.	320 »»	321 25	320 »»	320 »»
392 50	Bordeaux.....	cpt.	392 50	392 50	390 »»	390 »»
393 75	175 payés...	15 c.	»» »»	»» »»	»» »»	393 75
231 25	Naples.......	cpt.	230 »»	230 »»	227 50	227 50
»» »»	225 payés...	15 c.	230 »»	230 »»	219 75	[illegible]
[illegible]	Strasbourg...	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
330 »»	225 payés...	15 c.	330 »»	330 »»	[illegible]	330 »»

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0.....	1275 »»	Bons du Trésor.....	4 7/8
— Nouvelles.....	1125 »»	Zinc : V.-Montagne.	2710 »/»
De la Seine, j. juillet.	1050 »»	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847..	990 »»	Belgique, 5 0/0 1840..	98 7/8
— nouvelles, 1849.	»» »»	— 3 0/0 1842..	98 3/4
Havre, Jouiss. mars..	»» »»	Espagne : dette activ.	»» »/»
— nouvelles.....	960 »»	— dette intér.	30 1/8
Rouen, 4 0/0........	»» »»	Naples. Réc. Rothsc..	»» »/»
Liste civile.........	1000 »»	Rome, Empr. j. déc...	78 3/4
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 »/»
Quatre-Canaux.......	1068 »»	Piémont. Obl. à 4 0/0.	»» »/»
		— Obl. nouv. à 0/0.	940 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 9 avril.

THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
ITALIENS. — Maria di Rohan.
ODEON. — Le Martyre de Vivia, Planète et Satellite, Georges Dandin.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, Feu d'artifice.
VARIÉTÉS. — Les Associés, Croque-Poule, Colombine, Chercheuse d'or.
GYMNASE. — Menck, Coup d'État, Mme de Cérigny.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillons, Garde, Voyage.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint l'Ouverture.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 98. Mercredi 10 Avril 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . 5 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 avril, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 9 AVRIL.

Assemblée nationale.

CHEMIN DE LYON.

Le virement de M. de Lamartine en faveur des compagnies financières a été le fait principal de la séance. Nous n'accompagnerons pas M. de Lamartine dans cette voie nouvelle, où il a le malheur de se trouver côte à côte avec M. Faucher et tous les agioteurs : car, après tout, le fond véritable de la pensée de M. Lamartine est ceci : « Il faut donner du travail aux ouvriers, et ne pas retarder l'achèvement du chemin. » Et pour lui la concession à une compagnie n'est que la forme assez mauvaise de cette pensée.

Or, pour satisfaire les véritables désirs de M. de Lamartine, est-il nécessaire d'abandonner le chemin à une compagnie, avec une prime de 180 millions et une aliénation de 99 ans? Nullement.

Les travaux se poursuivent avec activité; vers la fin de cette année le chemin sera établi jusqu'à Dijon, en 1852, il débouchera sur Châlons. Pourquoi donc faire immédiatement une concession?

En ce moment, il n'y a pas autre chose à faire qu'à autoriser le gouvernement à continuer les travaux. Quand le chemin sera achevé jusqu'à Lyon, ou même jusqu'à Châlons, alors seulement on décidera quel en sera le propriétaire définitif.

Nous savons que cet ajournement ne fait pas l'affaire des agioteurs, pressés d'exploiter les primes de bourse et les sottises gouvernementales. Tant mieux. En ajournant, nous économisons l'argent de l'Etat que ces maraudeurs mettraient dans leur poche; nous économisons en même temps celui des braves et bons actionnaires qui seraient encore une fois dévalisés sur cette même route de Lyon comme l'ont été tous leurs prédécesseurs.

Malheureusement, un fort parti protége ces agioteurs dans l'Assemblée, c'est le parti orléaniste. Ce parti n'a au fond d'autre principe que celui de l'amour de l'argent. La spéculation, la prime, la hausse, la baisse, le report sont pour lui un élément naturel. S'il n'y avait pas d'affaires à tripoter, ce parti n'existerait plus. C'est lui qui représente spécialement *les vexés de février*, les vexés de bourse, les vexés d'antichambres ministérielles, les vexés des petites entrées de faveur chez le roi, la reine, les princes; les vexés d'amour-propre trompé, et de politique à courte-vue. Rouvrez à tous ces gens-là l'agiotage à la Bourse, et ils se croiront presque revenus au règne de Louis-Philippe. Faut-il que la France paie aussi cher le plaisir de ranimer l'illusion de ces pauvres *vexés*? Ma foi, non.

De l'Election du 28 avril.

Deux journaux démocratiques, la *Voix du Peuple* et le *National*, émettent aujourd'hui leur avis sur l'élection du 28 avril.

La *Voix du Peuple*, après avoir rappelé qu'en juillet 1849 et en mars dernier, c'est-à-dire il y a un mois, elle a été des premiers à appuyer la candidature de M. de Girardin, et tout en annonçant que pour les élections générales de 1852, M. de Girardin sera de nouveau sur sa liste, déclare que pour ce qui est de l'élection du 28 avril, M. de Girardin ne saurait être son candidat. Elle finit par poser publiquement et directement la candidature de M. Dupont (de l'Eure).

Le *National*, sans se montrer aussi explicite, fait pressentir que sa sympathie est également acquise au président du gouvernement provisoire; car il déclare que l'élection du 28 avril doit être avant tout une invincible AFFIRMATION *de la Révolution de Février elle-même.*

Nous croyons que la Démocratie n'a qu'à gagner à ce que les organes des différentes nuances de l'opinion républicaine posent ainsi franchement, nettement leur avis sur l'élection du 28 avril, avant que le comité démocratique prenne une décision; et nous nous félicitons d'autant plus d'avoir provoqué cette franchise, que nos confrères de la *Voix du Peuple* et du *National* paraissent aussi bien déterminés que nous à respecter et à soutenir cette décision du comité, quelle qu'elle soit.

A la rigueur, quand l'élection du 28 avril, au lieu d'être une leçon nouvelle pour le gouvernement, serait une leçon pour la démocratie, elle ne perdrait pas de sa valeur. En ce qui nous touche, nous tenons beaucoup plus à ce que l'opinion démocratique marche et s'éclaire elle-même, qu'à la voir sacrifier le moindre de ses scrupules dans d'inutiles efforts pour faire marcher le gouvernement.

Quoi qu'il arrive, l'élection du 28 avril n'aura pas l'importance de celle du 10 mars, et ne saurait en effacer l'effet moral.

Nous pouvons donc dire franchement notre pensée sur la candidature de M. Dupont (de l'Eure), comme nous l'avons dite sur celle de M. de Girardin.

A la première impression, le nom de M. Dupont (de l'Eure), ne rencontre aucune opposition morale, aucune résistance passionnée. Il commande l'estime et le respect des partis, comme un souvenir honorable pour l'homme qui le porte et pour le pays qui l'a longtemps adopté. Mais ce nom répond à une situation passée et non pas à la situation présente. C'est un souvenir, ce n'est pas une espérance. Il dit à peine République, il ne dit pas Socialisme. Il signifie : nous ne voulons plus de Louis-Philippe, il ne signifie pas: nous voulons telle ou telle réforme économique, telle ou telle liberté absolue.

Au premier aspect, cette candidature paraît bonne, parce qu'elle ne soulève aucune résistance, parce qu'elle était complètement inattendue, parce qu'elle n'a pas assez de vie et de force pour passionner qui que ce soit. Mais, pour peu qu'on y réfléchisse, après le triomphe électoral du 10 mars, après l'élection de MM. Carnot, Vidal et de Flotte, cette candidature apparaît comme un anachronisme ou une reculade. Elle manque d'importance, de signification, d'enseignement, d'actualité et de portée. Elle n'apprend rien à la bourgeoisie et elle n'apprend rien aux prolétaires. Elle ne change absolument rien à la situation. Elle a l'immense inconvénient de ne pas exciter *à priori* l'intérêt de cent électeurs démocrates et de ne pas causer d'ombrage à un seul homme de l'Elysée ou de la majorité du 13 mai.

Si l'Union électorale de la rue de Poitiers était habile, elle eût porté M. Dupont (de l'Eure), comme des hommes du tiers-parti lui proposaient de porter M. Tourret; c'eût été de sa part un signe de progrès et de conciliation qui aurait pu, jusqu'à un certain point, désarmer l'opposition démocratique et calmer l'antagonisme des deux camps électoraux; mais parce que la rue de Poitiers a refusé de faire ce pas significatif vers le progrès, vers la consécration complète de la République, nous ne voyons pas qu'il y ait le moindre avantage, le moindre honneur pour la démocratie socialiste à faire elle-même un pas en arrière pour relever les candidatures qui auraient pu convenir à la rue de Poitiers.

Il y a deux ans, le nom de M. Dupont de l'Eure, comme ceux de MM. Lamartine et Arago, avait une signification des plus utiles et des plus importantes, celle d'attirer à la République de fait, à la République improvisée et purement politique, la confiance et les suffrages de la bourgeoisie entière. Ce fut alors un titre de gloire pour ces éminens citoyens.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de faire accepter la République de fait, la République improvisée et purement formaliste, à la Bourgeoisie entière. La bourgeoisie laborieuse qui constitue les neuf dixièmes de cette classe, ne demande pas mieux que la République se maintienne et se conserve. Il n'y a que la minime, mais remuante fraction de la haute bourgeoisie financière qui menace réellement les institutions politiques et constitutionnelles de février. Aujourd'hui, le plus sûr moyen de paralyser ces menées hostiles, c'est de faire accepter par la bourgeoisie laborieuse, par la vraie bourgeoisie les réformes économiques et sociales qui peuvent seules enraciner la République politique, cimenter l'union des classes et déterminer de véritables progrès. Qui peut plus, peut moins. Si nous engageons aujourd'hui la bourgeoisie dans le mouvement socialiste, la République ne pourra plus être remise en question; car les moindres améliorations de crédit, d'impôt et de production que propose le socialisme, doivent avoir pour effet de rendre la République inattaquable, invulnérable, immuable, éternelle.

La République politique n'est que la charpente de l'édifice démocratique. Le Socialisme en est à la fois le ciment, la toiture, la distribution intérieure, l'économie générale, la destination utile, le luxe et le confort.

Faites, à chaque élection, que la bourgeoisie comprenne cette vérité, et bientôt, revenue de ses folles alarmes, par intérêt autant que par patriotisme, elle s'empressera de concourir à la construction de l'édifice républicain.

C'est à ce point de vue surtout que nous avons émis un avis favorable à la candidature de M. de Girardin.

C'est précisément parce que M. de Girardin est un ancien conservateur monarchiste, le publiciste le plus influent de la bourgeoisie, socialiste avant d'être républicain, mais devenu républicain par expérience et par logique, que nous le croyons l'homme le plus propre à faire faire, en ce moment, à la bourgeoisie laborieuse et intelligente, le dernier pas qu'elle doit faire pour entrer dans le mouvement socialiste et réformateur.

Si M. de Girardin ne joignait pas à cette intelligence profonde des questions sociales qu'il a prouvée avant Février et aux services réels qu'il rend à la cause démocratique depuis un an, les antécédents bourgeois, monarchiques et conservateurs qu'on lui reproche en ce moment, nous déclarons qu'il nous paraîtrait moins propre à opérer dans l'esprit de la bourgeoisie le progrès salutaire que nous en attendons.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 10 AVRIL 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE (1)

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

VI.

LES SENTENCES D'HYPOTHADÉE. — (Suite.)

— Comment aussi chargiez-vous votre neveu, un jeune homme, un mauvais sujet, de voir chez elle votre petite protégée? N'était-ce pas envoyer le loup dans la retraite de la brebis?

— Mon Dieu, nous autres bonnes gens de la Touraine, nous ne croyons au mal que quand il est arrivé

— Mais alors le réparez-vous?

— Quoi réparer? et que voulez-vous que je répare? l'honneur d'une fille? c'est un bijou qui ne se raccommode jamais. D'ailleurs chacun doit répondre de ses fautes, et j'ai assez des miennes.

— Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, disent les patenôtres.

— Mais... en tout ceci personne ne m'a offensé, que je sache.

— Eh bien! alors, pourquoi vous chargez-vous de punir?

— Mon bien est à moi, monsieur notre maître, et j'en puis faire ce qui me plaît, dit ici le vieux Thomas impatienté.

— Fort bien, messire; voilà qui est parlé. Et si tous les pénitents disaient de même, point ne serait besoin de tant de docteurs pour diriger les consciences. Je fais ce que bon me semble; voilà qui répond à tout en matière de morale. Le bon Dieu ne dirait pas mieux. Vous n'aviez pas besoin, en ce cas, de nous faire venir; je vais, s'il vous plaît, retourner à Chinon et je vous renverrai le médecin.

— Ne vous fâchez pas, voyons : je veux faire de ce qui est à moi le meilleur usage possible; et puisque tout nous vient de Dieu, c'est à Dieu que je voudrais rendre ce qui m'est venu de lui. Je sens bien que lui seul est le grand propriétaire, et que nous sommes ses petits fermiers. Quand nous mourons il nous fait rendre gorge, et nous n'emportons rien qu'un vieux drap, quand notre héritier nous le donne. Cela est bien triste, docteur!

— Oui, triste pour le mauvais riche, et consolant pour le pauvre Lazarus qui doit avoir son tour et se réjouir, tandis que l'autre va pleurer et grincer des dents; tout cela est dit en parabole et se réalisera en vérité; c'est pourquoi les sages qui prévoient l'avenir ont horreur du bien mal acquis, et aiment mieux vivre dénués de tout que de mourir voleurs.

— Est-ce donc qu'à votre avis, notre maître, tous les riches sont des voleurs?

— Oh non! car vous savez qu'il en entre dans le royaume du ciel autant qu'il passe de chameaux par le trou d'une aiguille. Ceci est parole d'Evangile.

— Voler c'est prendre ce qui appartient aux autres.

— Ou le garder.

— Mais bien des riches n'ont rien pris à personne.

— Beaucoup gardent du superflu, tandis que les pauvres manquent du nécessaire. Que diriez-vous d'un frère qui gaspillerait le reste de son pain après avoir mangé, tandis que son frère à côté de lui mourrait de faim?

— Je dirais que c'est un mauvais cœur, mais il serait dans son droit.

— Peut-être. Mais si son frère expirant se redressait dans le délire d'une dernière convulsion et voulait étrangler son bourreau avant de mourir, que diriez-vous de celui-là?

— Ah mon Dieu! vous me faites peur! mais je dirais que c'est une bête féroce, qu'il faut l'enchaîner et le pendre.

— Avec tous ses complices?

— Sans doute, s'il en avait.

— Fort bien. Il faudrait pendre alors avec l'assassin celui qui l'aurait exaspéré et provoqué au crime; mais le malheureux affamé serait déjà mort et se soucierait peu de la potence; resterait, monsieur, le beau mangeur qui aurait de l'argent pour se payer une corde neuve. Il aurait bien mieux fait de donner du pain à son frère.

— Docteur Hypothadée, il me semble que ces propos ont je ne sais quoi qui sent l'hérésie. Cependant me voilà tout perplexe et tympanisé. Je ne veux point arriver à la porte du ciel avec une bosse de chameau. Je donne tout aux pauvres, et les vrais bons pauvres ce sont les moines, ils prieront pour le repos de mon âme.

— Et ils boiront votre bon vin à votre résurrection future.

— Amen! Je ne pourrai alors leur faire raison... C'est une triste chose que la mort! Ah! le docteur Rondibilis! Où est le docteur? voilà que je revieillis; je crois que mes accès de goutte vont me reprendre.

— Pourquoi aussi pensez-vous sans cesse à ces diseurs de *Requiem*? Ne vous semble-t-il pas que placer votre héritage entre leurs mains, c'est comme si vous donniez d'avance votre mesure au fossoyeur? Donnez ou plutôt restituez à Dieu votre fortune, rien de mieux; mais si vous aimez encore un peu la vie, pourquoi cherchez-vous votre Dieu sous la figure de la mort? Vive la jeunesse, la santé, la beauté, la vie! ce sont les vraies images de Dieu! Regardez ce soleil, le prenez-vous pour un hérétique? Il est catholique si jamais on le fut, car est-il quelque chose de plus universel que la lumière? Eh bien! lui trouvez-vous le visage blafard de frère Macé? Ne rit-il pas mieux que frère Jean? n'est-il pas resplendissant et vermeil? Tous les jours il se rajeunit et s'éveille, comme un beau petit enfant, dans les linges blancs de dame Aurora, qui le fait jouer avec des roses et lui passe entre les boucles naissantes de ses cheveux d'or une main toute humide de rosée; la rosée est la sève des roses; leur nom atteste leur parenté, et la dive rosée du flacon fait refleurir les joues et les lèvres des vieillards. Les roses de la jeunesse sont belles à voir aussi sur les joues des jeunes filles et des petits enfants. Que ne faites-vous comme le bon Sauveur qui aimait à se voir entouré de bambins et de jeunes mères. On dit que des femmes le suivaient partout, et qu'il embrassait les petits enfants. Cela me rappelle que je ne suis pas venu seul, et qu'une jeune femme attend en bas qu'il vous plaise de lui parler. C'est maître Alcofribas qui l'a choisie et qui vous l'envoie pour vous soigner. Il a préféré pour cela à tout

(1) Voir les numéros des 15, 16, 19, 20, 22, 26, 27, 28, 4 et 5 mars.

Ce sont précisément ces antécédents qui mettent M. de Girardin en position d'être plus heureux que beaucoup d'autres dans ses efforts pour continuer l'œuvre de conciliation et d'union commencée le 10 mars entre les hommes de cœur de la bourgeoisie et du prolétariat.

Le nom de M. de Girardin donnerait à cette alliance entre la bourgeoisie et le prolétariat un caractère socialiste, tandis que le nom de M. Dupont (de l'Eure) ne pourrait lui donner qu'un caractère purement politique.

Le lendemain du 28 avril, la mission électorale et républicaine de M. de Girardin commencerait réellement, tandis que le rôle politique de M. Dupont (de l'Eure) serait d'autant plus fini qu'il l'est déjà.

Dans le nom que la *Voix du Peuple* et le *National* présentent comme une AFFIRMATION de la République, nous ne voyons qu'une affirmation historique et nullement une affirmation du présent, encore moins une affirmation de l'avenir.

Nous croyons qu'il y a plus de justice et de progrès pour des démocrates socialistes à honorer, à récompenser dans un conservateur, dans un monarchiste de la veille, le courage d'une conversion éclatante en faveur de la démocratie sociale, qu'à glorifier dans un vieillard la fidélité aux principes d'une république purement formaliste et nominale.

Après cela, si on veut faire, dans une élection comme celle du 28 avril, abstraction complète des idées actuelles, des tendances et des projets du candidat, abstraction encore de son influence politique, de la légitimité de son ambition, de son courage et de son talent, pour ne discuter que ses antécédents, ses fautes, ses erreurs et les antipathies personnelles qu'il soulève, nous avouons que nous ne discuterons pas.

Si, contre nos habitudes, nous soutenons un peu vivement cette candidature, c'est avant tout, qu'on le sache bien, parce que cette discussion présente aux démocrates socialistes une excellente occasion de dépouiller le vieil homme de parti et de se dégager des mille petites misères d'amour-propre ou d'intérêt de coterie qui ont malheureusement tant d'influence sur les évènements; c'est encore parce qu'il s'agit pour des journalistes de juger d'une manière désintéressée la candidature d'un journaliste et du journaliste le plus influent de Paris.

Comme hommes, comme phalanstériens et comme organe, nous ne tenons pas le moins du monde à ce que M. de Girardin soit nommé représentant de la Seine, le 28 avril, et qu'il aille essayer de braver les interruptions furieuses de la droite, plus courageusement que ne le font MM. Jules Favre et Emmanuel Arago : nous ne comprenons même pas ce que M. de Girardin, comme homme et comme publiciste célèbre, peut y gagner lui-même; il y a plutôt raison de prévoir qu'il peut y perdre beaucoup. Mais, s'il faut dire le fond de notre sentiment, nous tenons à défendre cette candidature jusqu'à la décision du comité, parce qu'il nous semble qu'elle soulève contre elle beaucoup plus de préjugés, de préventions personnelles et de petits ressentiments, que d'objections fondées, d'arguments solides, ou de considérations élevées.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Bonaparte.

Parmi les questions d'opportunité qui ont été agitées, le projet de loi sur le domicile civil et politique a particulièrement attiré l'attention du cabinet.

On assure que le gouvernement est résolu à user de rigueur envers tous ceux qui n'auraient pas une résidence fixe, et dont le séjour dans les grandes villes est une cause de troubles et d'agitations.

(*Gazette de France.*)

La loi de déportation a pourtant paru quelque peu violente à certains représentants de la droite.

Des membres de la majorité ont présenté un amendement tendant à détruire le principe de rétroactivité introduit dans la loi.

Voici le texte de cet amendement signé par MM. Favreau, de Laboulie, de Castillon, de La Rochette, de Surville, L. de Laborde, [illegible] des Vignes, Desmars, Dufougerais, de Lescours, de Neuville, Chapot, Monet, Chauvin, Coislin, Ladoucette :

Art. 1er. Dans tous les cas où la peine de mort est abolie par l'art. 5 de la Constitution, cette peine est remplacée par celle de la déportation.

L'île de Noukaïva, l'une des Marquises, sera le lieu de déportation.

Les condamnations prononcées à partir de la promulgation de la présente loi y seront subies conformément au § 1er de l'art. 19 du code pénal.

Cet amendement est un adoucissement au projet de loi présenté par le gouvernement, en ce que le code pénal n'autorise la déportation que sans réclusion aux lieux de la déportation.

La *Voix du Peuple* vient encore d'être saisie. Le ministère public a aperçu quatre délits dans trois articles de son numéro d'hier. Voici la note communiquée par le parquet aux journaux de l'ordre :

Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine a fait saisir aujourd'hui la *Voix du Peuple*, à raison de trois articles insérés dans le supplément hebdomadaire de ce journal; le premier, intitulé : *Revue politique et parlementaire de la Semaine*; le deuxième, intitulé : *Courrier des départements*; le troisième, ayant pour titre : *la Comédie sociale*.

Le sieur Laugraud, gérant de la *Voix du Peuple*, est inculpé, à l'occasion de ces articles, des quatre délits suivants : 1° attaque contre les droits et l'autorité de l'Assemblée nationale; 2° excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République; 3° excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres; 4° outrages publics aux ministres d'un culte salarié par l'Etat.

Le *Siècle* voit là une revanche que le parquet veut prendre contre le journal socialiste, dont les procès antérieurs se trouvent périmés aux termes du jugement rendu par la cour de cassation dans l'affaire de la *Démocratie pacifique*.

NOUS L'IRONS DIRE A ROME.

Grande nouvelle! L'*Union électorale*, qui ne propose guère aux choix des électeurs que des bonapartistes ou des orléanistes, et à qui les journaux de Henri V reprochent de ne pas faire une part assez large à la nuance monarchique particulière dont ils sont les organes, l'*Union électorale* vient d'apposer une affiche sur les murs de Paris. En proposant aux électeurs la candidature de M. Foy, l'*Union* déclare qu'elle s'est constituée uniquement pour défendre la République, la Constitution, l'Assemblée nationale et le président issu du suffrage universel. Serions-nous donc revenus en février 1849, à cette époque où les royalistes l'emportaient sur les démocrates par la chaleur de leurs démonstrations républicaines. Vous verrez que l'*Union* chargera son candidat de voter contre les dernières lois de compression et de restaurer la république romaine.

ENTRE AMIS.

Voici le portrait que le *Courrier de la Gironde* trace de ses bons amis les honnêtes et modérés.

Ah! *modérés, modérés!* que le premier qui vous a donné ce nom avait deviné juste!

Modéré! c'est-à-dire nonchalant, c'est-à-dire insoucieux, mou, lent, inerte, inattentif, paresseux, timide, craintif, — et quelquefois pour ne pas dire le plus souvent, — peureux, poltron et lâche.

La loi des maires peut être considérée comme enterrée. Nous lisons dans plusieurs journaux :

La commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la nomination des maires, a terminé ce soir son travail. Elle a conclu, à la majorité de dix voix contre cinq, au rejet pur et simple du projet de loi et de tous les amendements qui s'y rattachent. M. de Laboulie a été nommé rapporteur. M. Baroche, ministre de l'intérieur, a très énergiquement combattu les conclusions de la commission.

Le *Siècle* publie les lignes suivantes sur la grande revue qui n'a pas été passée hier :

Une grande revue devait avoir lieu aujourd'hui, par les ordres de M. le général Changarnier, transmis hier dimanche soir à 5 heures. — N'était-ce pas la contre-partie de la revue de Vincennes?

Le conseil des ministres s'est réuni, dit-on, ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. L.-N. Bonaparte. — Nous lisons dans le *Moniteur* du soir :

« La grande revue qui devait avoir lieu aujourd'hui au champ de Mars a été contremandée à cause du mauvais temps. »

N. B. Le 37e de ligne, divisé en petits pelotons sur un seul rang, a fait l'exercice au champ de Mars par un temps magnifique.

Nous croyons savoir que M. le général Changarnier a été appelé ce matin au conseil des ministres, et que, pour éviter tout conflit, il a bien voulu reconnaître que le temps n'était pas favorable.

Plusieurs journaux modérés publient la note suivante :

Le président et le vice-président du comité central de l'*Union électorale*, sur leur demande, ont été entendus aujourd'hui par le comité de la presse modérée.

A la suite d'une discussion sur l'adoption de M. Fernand Foy comme unique candidat de l'*Union*, la presse modérée, tout en regrettant la suppression du scrutin préparatoire, a reconnu qu'il serait trop tard pour faire une appel aux électeurs.

La presse modérée a décidé qu'elle se réunirait ultérieurement pour examiner les questions qui se rattachent à l'organisation de l'*Union électorale*. »

Les journaux légitimistes sont, du reste, étrangers à cette décision, car ils persistent dans leurs attaques, et l'un d'entre eux, l'*Opinion publique*, fait suivre la note officielle des lignes suivantes :

Une candidature est jugée, et la situation est clairement établie, quand ceux-là même qui recommandent cette candidature aux électeurs déclarent qu'il est à regretter qu'on ne puisse pas en présenter une autre.

On sait que la *Patrie* est un journal honnête et modéré, défenseur de la morale, de la vertu, de la propriété, de la société, de la famille et de la religion.

On sait que M. Victor Bouton, auteur d'affiches électorales contre les socialistes, n'est pas moins zélé que la *Patrie* pour la religion, la famille, la société, la propriété, la morale et la vertu.

On sait enfin que M. Gisquet, ancien préfet de police de Louis-Philippe, a figuré dans un procès retentissant, dans le cours duquel ses relations avec une dame de Nieul ont été le sujet de commentaires fâcheux.

Ces prémisses posées, nous laissons nos lecteurs juges de l'avis suivant inséré complaisamment dans les colonnes de la *Patrie* :

« M. Victor Bouton désire connaître l'adresse de Mme de Nieul, et s'entendre avec elle au sujet de sa correspondance avec M. Gisquet, qu'il a entre les mains.

» S'adresser rue de l'École-de-Médecine, 20. »

Revue de l'Extérieur.

Les journaux d'Italie ne nous apportent et ne peuvent rien nous apporter au sujet de la fausse nouvelle répandue hier à l'Assemblée législative par un cousin du président de la République, M. Antoine Bonaparte, sur l'empoisonnement du pape par quelqu'un de son entourage; mais ils continuent à prétendre que Pie IX ne se rend à Rome qu'avec la plus vive répugnance, et qu'il pourrait bien se diriger sur Bologne.

Un fait grave se passe en ce moment dans le duché de Mecklembourg-Schwerin. On sait que le ministère a donné sa démission en masse, par suite de l'abandon de la part du duc des principes fondamentaux de la révolution de mars et de l'acceptation du compromis proposé par la commission fédérale de Francfort, au moyen duquel les droits anciens du corps de la noblesse sont virtuellement admis et reconnus comme subsistant encore malgré la révolution. Le grand-duc, n'osant dissoudre immédiatement la chambre des représentants, y a fait porter une ordonnance qui la proroge à trois mois.

L'Assemblée, le bureau en tête, ont déclaré comme l'Assemblée nationale française de 89, qu'ils n'obéiraient pas à cette ordonnance, et qu'ils ne quitteraient la salle des séances que par la force des baïonnettes.

On se rappelle que l'Assemblée a été nommée tout récemment à une immense majorité.

C'est dire assez que l'agitation est très-grande dans le pays.

Cet acte audacieux du grand-duc de Mecklembourg, pourrait bien être le signal d'une nouvelle révolution.

Le nouveau ministère est ainsi composé :

M. de Bulow, autrefois sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères dans le ministère prussien, puis ambassadeur à Hanovre, président du conseil, chargé des portefeuilles de l'intérieur et des affaires étrangères. M. Brook, ministre des finances. M. Schrotter de Tock, ministre de la justice.

La Prusse semble décidément ajourner ses projets de conquête en Allemagne et vouloir se réconcilier avec l'Autriche. Il ne s'agirait plus de constituer un grand état fédéré de toute l'Allemagne.

« Dans le comité de la chambre populaire, dit une correspondance, M. de Radowitz a fait allusion à l'attitude menaçante des grandes puissances. La Russie et l'Autriche ne s'opposeraient pas à un accroissement de la puissance prussienne par plusieurs petits Etats. Mais d'une part on cherche de ce côté à restreindre autant que possible cet accroissement et amener de nouvelles défections, et d'autre part on exige catégoriquement que l'état fédératif restreint ne prenne pas une importance de nation allemande, ne devienne pas le premier noyau autour duquel se grouperont tôt ou tard tous les Etats allemands.

» Les déclarations des commissaires montrent incontestablement un penchant à céder, et le plus grand nombre des députés ne voyant la force de l'Etat fédératif que dans son principe national fondamental; un vif mécontentement règne depuis quelques jours, et l'on conçoit de nombreuses inquiétudes. »

Il paraît qu'on va former un camp de troupes de l'Allemagne méridionale, à la frontière de Bade et du Wurtemberg. On parle aussi de la formation de plusieurs petits camps dans l'intérieur de la Bavière. Une grande masse de troupes russes continue à se concentrer en Pologne.

La Russie a averti le gouvernement turc que les

---

autre une jeune et belle nourrice, parce que celle-là sait comment il faut soigner un vieillard qui soigne un petit nourrisson; et puis, d'ailleurs, il s'agit de vous rajeunir, et c'est un petit frère de lait que le docteur va vous donner. Le révérend dom Buinard veut-il bien dire à la jeune dame de monter?

— Appelez-moi frère Jean des Entommeures, dit dom Buinard, je ne réponds qu'à ce nom-là.

Un moment après la jeune femme était introduite; sa beauté et sa modestie parurent faire une vive impression sur le vieux Rabelais, qui dans sa jeunesse avait passé pour aimer beaucoup les femmes. Violette s'empressa près du vieillard, se souvenant qu'il lui avait autrefois voulu du bien; mais elle se garda bien de lui dire son vrai nom, car maître François lui avait fait la leçon en route, et s'était emparé complètement de son esprit.

Le vieux ne sentit pas sans tressaillir d'aise ses petites mains délicates lui soutenir la tête, en arrangeant ses coussins derrière son dos; Hypothadée, pendant ce temps, tenait le poupon dans ses bras et déridait son front magistral en le berçant, comme eût fait une bonne nourrice.

Il me semble, dit le père Thomas, que je vois la beate Vierge Marie venir elle-même à mon secours, et que pour remuer mes coussins, elle a donné son fils à garder à M. saint Joseph.

— Saint Joseph est de trop dans l'affaire, dit le faux Hypothadée, je ne suis ni charpentier, ni marié, ni... rien de ce qu'était le grand saint Joseph. Mais la jeune femme que voici est vraiment l'image vivante de la mère de Dieu, et cet enfant! qu'en dites-vous, bonhomme Rabelais? N'est-il pas joli comme un vrai bon Dieu nouveau né? Voilà une image de Dieu plus gracieuse que frère Pelosse!

— Je conviens avec vous que frère Pelosse n'est pas beau, et je vois que vous le connaissez. Mais, grand Dieu! j'y pense; il va revenir! Que dira-t-il? Voilà de belles équipées! Comment l'empêcher de rentrer et lui expliquer pourquoi le docteur Alcofribas... Mais frère Jean s'en chargera, n'est-ce pas, frère Jean? Et vous, monsieur notre maître Hypothadée, vous qui avez une langue dorée, je compte sur vous pour l'apaiser. Tenez, prenez cette clé, ouvrez ce tiroir, prenez dans le coin à droite un paquet de parchemin, c'est mon testament. J'ai juré de le lui remettre; nous le lui donnerons quand il viendra, et il consentira volontiers à tout.

VII.

LA VENDANGE DU DIABLE.

On en était sur ces menus propos, lorsque, dans le clos même de la métairie, un bruit horrifique se fit entendre. C'étaient des cris étouffés renforcés par des tumultes confus de grelots et de sonnettes; des voix qui n'avaient rien d'humain se mêlaient à tout ce tapage : Hho! hho! hho! brrrourrrs, rrrourrrs, rrrourrrs! Hou, hou, hou! A l'aide! au secours! drelin din din! Une fumée sentant le souffre et la résine entrait en même temps par les fenêtres.

— Qu'est ceci? s'écria le vieux Rabelais.

Violette courut à son enfant.

— Le voici, ne craignez rien, dit maître François; je ne sais ce que signifie cette farce. Tenez bien votre poupon; je sors et vais voir ce que c'est.

— Grand saint Benoît! dit frère Jean, qui s'était mis à la fenêtre; c'est frère Massé Pelosse assailli par une légion de diables; ils le poursuivent dans le clos comme ceux du mystère de la tentation pourchassent le compagnon de saint Antoine.

— Maître François faisait signe de l'œil à frère Jean pour savoir si cette plaisanterie venait de lui; mais dom Buinard paraissait franchement et naïvement étonné d'abord, puis le rouge de la colère lui monta au visage.

— Ils saccagent la vigne! s'écria-t-il. Attendez, attendez, brigands de diables, je vous donnerai sur les oreilles et je vous applatirai les cornes. Où est mon bâton de la croix?

— Frère Jean! frère Jean! à mon secours! miséricorde! criait d'une voix langoureuse et désespérée frère Pelosse, cerné par les diables et trébuchant à travers les ceps en renversant les échalas.

— Frère Jean, mon ami, disait le vieux Thomas, maître Hipothadée, mon père spirituel, voyez ici mon gros livre d'heures, apportez-le moi, fermez bien la porte, restez près de moi, et récitons ensemble alternativement les Psaumes de la pénitence.

— Pénitence! dit frère Jean; il sera temps de la faire quand le piot nous manquera l'année prochaine. Vive Dieu! le beau clos de la Devinière! La vigne qui alimente la Cave-Peinte, le meilleur vin de la Touraine! les diables ne le ravageront pas impunément; je le jure par les houzeaux de saint Benoît! Maître Hypothadée, restez ici pour rassurer maître Thomas; mettez-vous seulement à la fenêtre et regardez-moi faire, vous allez voir comme j'entends les exorcismes.

Ce disant, il met son froc en bandoulière, empoigne son bâton de la croix qui était en cœur de cormier, se précipite hors de la chambre, et presque au même instant on le voit tomber dans le clos comme la foudre. Les diables qui poursuivaient frère Macé étaient tout caparaçonnés de peaux de loup, de veaux et de béliers, passementées d'os de mouton, de têtes de chiens, de ferrailles, de chaines et d'ustensiles de cuisine; ils étaient ceints de grosses courroies auxquelles pendaient de grosses cymballes de vaches et des sonnettes de mulets, ils tenaient en main et agitaient en l'air de longs bâtons noirs pleins de fusées; d'autres portaient de longs tisons allumés sur lesquels ils jetaient de temps en temps de pleines poignées de souffre et de résine en poudre. C'étaient les gens du seigneur de Basché qui, à l'instigation de leur maître, faisaient cette momerie, et étaient venus attendre le moine sur la route de Seuillé, près du clos de la Devinière, dans lequel le frère Macé cherchait vainement un refuge. Ils étaient donc là, piétinant la vigne, cassant les bourgeons, renversant les ceps, en fumant et en faisant jaunir le pampre, lorsque frère Jean, plus formidable que Samson armé de la mâchoire d'âne, se rua sur eux sans dire gare, et frappant à tort à travers, lourd comme plomb et dru comme grêle, envoya les premiers qu'il rencontra la tête en bas et les pieds par-dessus la tête, ratisser les cailloux avec leurs dos. Frère Pelosse plus mort que vif était tombé la tête contre terre et n'osait plus lever la tête, frère Jean des Entommeures enjamba bravement par-dessus lui et donna avec une nouvelle furie sur les malheureux diabletaux, qui commençaient à lâcher pied et à regarder du côté de la porte. Le bâton de la croix tournoyant en l'air comme l'aile d'un moulin, semblait frapper partout à la fois, de ci, de là, d'estoc, de taille, sur les têtes, sur les bras, sur les jambes, sur les bedaines rembourrées de filasse, sur les griffes qui portaient les torches et les brandons, faisant voler le bois en éclats et le feu en nuages d'étincelles; aux uns il accrochait en passant leur nez postiche et découvrait le visage camus d'un pleutre; aux autres il abattait les cornes, et enlevant leur perruque de crin, il mettait à nu le crâne chauve d'un cuisinier dont la femme avait des amants. Les sonnettes tintaient sec sous les horions, comme des armures à l'assaut lorsqu'il pleut des buches et des pierres; l'un s'enfuyant en tenant à deux mains sa tête; l'autre sautillant sur une jambe et faisant piteuse grimace, s'en allait criant son genou; l'autre s'esquivait à quatre pattes et recevait du pied de frère Jean un argument *a posteriori*; un autre qui voulait monter sur un arbre, se croyait embroché par le terrible bâton, qui l'atteignait au défaut de son haut de chausses; c'était une déroute générale! Jamais diables ne furent si bien rossés.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

armements qu'elle fait sur une vaste échelle, ne s'adressent pas à la Turquie, mais la Porte n'en prend pas moins ses précautions, et elle continue ses armements.

Nous trouvons ce qui suit dans la correspondance turque des *Débats* :

« Tous les réfugiés ont quitté Chumla. Les Hongrois, les seuls qui s'y trouvaient encore, sont arrivés à Constantinople le 17 sur un paquebot de l'Etat, et ont, sans s'arrêter, continué leur route pour Guemlik, ils se rendront de là par terre à Kutaya, lieu de leur internement. Le général Dembinsky, qui se trouvait parmi eux, attendra à Brousse qu'il ait été statué sur sa nationalité : car, ainsi que je vous l'ai écrit, les Autrichiens veulent qu'il soit interné comme sujet de l'Autriche, tandis que le général, invoquant sa qualité de sujet de l'empereur de Russie, demande à s'éloigner de la Turquie. Tous les Polonais réfugiés ont été transportés à Malte sur un paquebot de l'Etat, et de là ils seront parfaitement libres de prendre telle direction qu'ils jugeront convenable. »

SUISSE.

LA SOLIDARIER DES PEUPLES,

L'assemblée fédérale helvétique vient de se réunir après trois mois de séparation.

Les événements considérables qui se sont succédés depuis cette époque donnent au discours du président Escher une très haute importance.

Dans ce discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, nous trouvons des pensées de la plus haute élévation ; et en renouvelant l'appel qu'il adressait à la dernière session du conseil national par ces mots : « HOMMES DU PROGRÈS, SERREZ VOS RANGS ! » le président Escher parle en ces termes de l'idée républicaine, de la solidarité des peuples :

» Lorsque nous voyons qu'en Europe un parti jetant ses réseaux sur tous les pays, s'est conjuré pour étouffer la démocratie et arriver par là à l'oppression des peuples, est-ce qu'alors le lien naturel de l'intérêt commun de résistance pour sauvegarder des droits inaliénables, n'acquiert pas par lui-même et nécessairement une nouvelle force? Le parti qui nous est hostile, la réaction européenne, est partout bien organisé suivant l'impulsion d'un plan uniforme : il est prêt à frapper. En revanche les peuples sont peu ou point du tout unis pour la défense de leurs intérêts communs. Serait-ce pour cela que l'idée de la solidarité des peuples devrait être tournée en ridicule comme une utopie, produit de quelques cervaux oisifs? Ou ne serait-ce pas plutôt que la vraie base de la solidarité des peuples et la nécessité de cette solidarité n'ont pas en général été suffisamment reconnues, et que l'on n'a pas assez fait pour arriver à la constater?

» L'idée de la solidarité des peuples est donc, selon moi, une des plus belles dont nous soyons redevables aux penseurs politiques de notre époque. Je vais encore plus loin, et je dis que tous ceux qui s'intéressent aux efforts des peuples en faveur de la liberté, qui sentent leur cœur se serrer en voyant les victoires que la réaction a remportées dans sa marche infatigable et triomphante, que ceux-là trouvent encore, sur le champ de bataille de la démocratie européenne, dans l'idée de la solidarité des peuples, quelques compensations à l'amère déception qu'ils ont éprouvée dans leurs plus belles espérances.

» ..... Et si la réaction osait jamais porter une main criminelle sur cet autel sacré, sur la Suisse libre, ceux qui partout sont associés à la sainte cause de la liberté des peuples n'auraient plus que le même sentiment, le sentiment que l'on porte atteinte au refuge le plus sacré de la liberté, que l'on ne rêve pas seulement la ruine de la Suisse, mais aussi celle de la démocratie. Et ce n'est pas seulement à la Confédération à relever le gant, mais aussi à tous ceux qui ne veulent pas que la liberté des peuples soit bannie de la partie du monde qu'ils habitent. »

Assemblée nationale.

Présidence de M. DUPIN aîné.

Séance du 9 avril.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. de Lamartine.

M. DE LAMARTINE. Messieurs, les passions particulières et politiques qui nous agitent et nous divisent quelquefois doivent disparaître dans des questions comme celle-ci, afin que nous puissions conserver le sang-froid qui doit présider à ces hautes discussions ; cependant il est une passion qui m'a toujours dominé depuis le 24 février, c'est celle de donner du travail au peuple, de favoriser l'activité nationale dans l'industrie de notre pays. Aussi, je m'empresse de répondre à l'honorable orateur, auquel je m'adresse spécialement, à l'honorable M. Grévy, que, quelque soit le système qui doive prévaloir, je voterai le système quelconque qui devra faire achever notre grande ligne de chemins de fer de l'Océan à la Méditerranée.

On pourrait s'étonner que je vienne combattre le système de l'exécution par l'Etat, alors que, la chambre se le rappelle peut-être, j'ai été le premier qui ai défendu ce système, alors que j'ai fait voir le premier le danger politique qu'il y avait d'inféoder à ces compagnies, c'est-à-dire à des êtres collectifs, et cela à longue durée, à longue échéance, les voies de communication, les grands artères de viabilité du sol.

Mais n'avons-nous donc rien obtenu? n'y a-t-il eu rien de changé? N'avons-nous pas fait prendre en considération quelques-unes de nos raisons contre l'exécution par les compagnies? Nous avons transigé sur notre système d'exécution par l'Etat ; les avantages que l'on faisait aux compagnies n'ont pas été maintenus ; les concessions à perpétuité ont été éludées dans leurs principales dispositions, puisque l'Etat peut racheter les compagnies, et que le cahier des charges donne à l'Etat le droit de correction.

M. Grévy peut-il nier les faits accomplis? peut-il empêcher que les compagnies, c'est-à-dire vingt-deux êtres collectifs, n'aient pas sillonné et ne sillonnent pas encore le territoire? Et êtes-vous dans une situation qui vous permette de surcharger l'élasticité déjà si amortie de notre crédit public, pour pouvoir achever par l'Etat cette grande ligne de l'Océan à la Méditerranée et pour pouvoir donner des subventions aux lignes rivales?

Après le discours de M. Léon Faucher, je ne veux rien ajouter à ce qu'il a dit de nos finances. 250 millions pèsent non-seulement sur votre crédit, mais sur votre impôt même ; et pouvez-vous surcharger votre impôt, alors que votre agriculture succombe déjà sous les sacrifices les plus considérables?

Pendant que nous hésitons encore, que se passe-t-il dans le monde? que se passe-t-il en France? Entendez le cri unanime qui s'élève de tous les intérêts enchaînés par cette attente! Voyez Marseille qui contemple avec anxiété Trieste qui, par la loi de l'habitude du transit, accapare cet afflux de richesses que l'Orient apporte dans nos parages! Ecoutez les plaintes de ces millions de travailleurs qui, aux portes de leurs usines fermées, appellent le signal qui doit y rallumer les feux et remettre les marteaux en mouvement! Calculez ces innombrables services qui vont ranimer toutes nos forces endormies dans cette stagnation où vous ne pouvez laisser notre pays sans le plus grand danger.

Quand l'Assemblée le jugera convenable, je serai prêt à rentrer dans la discussion des détails, car cette question, j'ai passé dix ans à l'étudier. (Légers rires.) Cette grande ligne de Paris à Avignon surtout, a fixé mon attention, mais je me contenterai aujourd'hui de répondre à quatre ou cinq observations présentées hier par l'honorable M. Grévy.

A quoi bon ces récriminations, disait-il dans la dernière séance, est-ce que nous attaquons l'établissement du chemin de fer? Tous ceux qui ont combattu à la tribune la construction des chemins de fer ont tenu le même langage ; toujours on a répondu comme vous à ceux qui apportaient des projets : Nous voulons la loi, mais nous la voulons autrement que vous, et comme aujourd'hui cette déclaration était accompagnée d'une suite de projets, de contre-projets qui encombraient la voie de chimères impossibles, et détournaient les esprits du seul moyen réalisable. (Très bien!)

On vous disait également hier : Ainsi, vous allez ruiner l'État! et mettre à sa charge la satisfaction d'intérêts égoïstes et immoraux...

Messieurs, s'il me fallait, en arithméticien, supputer chacune des allocations portées aux devis de ces travaux, peut-être trouverais-je des exagérations dans quelques chiffres ; et pourtant, depuis 1840, nous avons tant de déceptions dans les affaires de ce genre, qu'il ne faudrait pas s'arrêter à de semblables apparences. Mais l'affaire fût-elle plus onéreuse encore, il ne faudrait pas hésiter.

Je voudrais bien que M. Grévy m'expliquât en économiste ce qu'il entend par la spéculation, par l'agiotage, par le commerce.

Quant à moi, je n'ai jamais vu qu'il y eût immoralité de la part de l'État et des compagnies, dans la création et dans la mise en circulation de valeurs sur lesquelles la confiance ou l'espérance peuvent prélever un escompte.

Et après tout, que nous importe que l'écu qui va vivifier le pays ait séjourné et ait profité aux caisses de tel ou tel banquier, pourvu que cet écu soit venu se mêler à toutes les entreprises nationales, pour en hâter l'exécution!

La pensée de tous les hommes qui combattent le projet, quelle est-elle? N'est-ce pas de faire un appel à tous les petits capitaux?... Mais on n'y pense pas quand on fait valoir une pareille prétention! Demandez-vous si ce sont les petites bourses qui ont des sacrifices suffisants à faire pour satisfaire aux besoins de chaque jour.

Peut-on compter sur eux pour parfaire la somme dont on a besoin? non, c'est aux grands capitaux, c'est aux grands réservoirs où ils sont entassés, qu'il faut demander ce qui doit procurer le pain et l'alimentation des travailleurs, et vous êtes convaincus, j'en suis sûr, que vous ne les trouverez que par le système de la commission.

J'entre dans la discussion spéciale. C'est, nous dit-on, 110 ou 100 millions que vous proposez de donner à la compagnie, puisque cette somme a été consacrée aux travaux exécutés! messieurs, pour répondre à cette objection rappelez-vous les erreurs qui ont été commises par l'évaluation de ces premiers travaux, ces erreurs peuvent être évaluées à 120 ou à 130 millions.

Ce n'est donc pas cette somme que vous donnez à la compagnie, mais vous la faites sortir de votre poche pour payer cette erreur. Maintenant, ajoute M. de Lamartine, on parle des 99 ans de concession. Messieurs, j'en appelle à vos consciences, n'êtes-vous pas de mon avis, et ce qu'il y a de moins cher à donner, n'est-ce pas le temps? Vous pensez comme moi que si la création du chemin de fer doit bénéficier surtout dans l'avenir, l'avenir aussi doit en supporter le fardeau.

M. de Lamartine examine ensuite la question du minimum d'intérêt. C'est, selon lui, un engagement sans conséquence.

Messieurs, de quoi nous plaignons-nous depuis deux ans? De l'invention du socialisme, quoiqu'elle ne date pas de février 1848, mais bien de juillet 1830. (Mouvements prolongés.)

UNE VOIX. C'est bien vrai! C'est de là que date l'atteinte à la propriété!

M. DE LAMARTINE. Cette doctrine la présente sous deux noms : le socialiste, qui ne veut pas d'autre titre, et le communisme, flétri par tous les gens de bien.

De quoi se compose le socialisme? De trois éléments ; d'abord des chimères produites depuis plus de 3,000 ans, et qui depuis 3,000 ans n'ont pas eu un jour, une heure de réalisation... enfin de passions humaines et d'instincts, enfin de misères et de souffrances réelles.. (Sensation.)

Pour les doctrines qui ne sont que des chimères, nous remettons le soin de les faire disparaître aux lumières de mon pays... Plus on les exposera au grand jour, au grand air, et plus vite ces miasmes s'évaporeront. (Très bien! très bien!)

Oui, ces fantômes n'ont de valeur que par la crainte qu'ils inspirent à des esprits trop timides... La discussion, qui est le salut des gouvernements républicains, suffira pour en faire justice. (Très bien!)

Oui, des éléments qui constituent le socialisme, les mauvaises doctrines tomberont au fond, les tendances salutaires s'y dégageront et produiront pacifiquement l'amélioration et le progrès. (Très bien!)

Si nous reconnaissons, en frappant nos poitrines, qu'il existe de véritables souffrances, des misères réelles, reconnaissons aussi qu'elles sont dues à l'absence d'activité et de travail, et qu'il n'y a qu'un seul remède à opposer à ce mal, à ces envies qui ne sont jamais assouvies, à ces colères qui sont toujours allumées : ce remède consiste à créer une diversion puissante, qui occupe le peuple, car un peuple occupé est toujours un peuple raisonnable, car c'est celui-là surtout qui ne met pas en doute les bénéfices de l'organisation sociale! (Très bien! très bien!)

Avez-vous calculé l'impulsion prodigieuse que produira immédiatement le vote de votre loi pour mettre en mouvement tous les capitaux et tous les travailleurs?

M. Lamartine fait connaître approximativement les sommes qui seront mises en circulation, tant pour l'expropriation des terrains, tant pour les travaux de terrassement, la construction des gares ; quatre cent mille ouvriers doivent y trouver du travail. En un mot, c'est une trêve, la trêve de Dieu, car c'est la trêve du travail. (Très bien!)

Luther a écrit quelque part : « Le cœur de l'homme » est une meule qui se broie elle-même quand on ne » lui donne rien à mordre. » (Mouvement.)

Vous avez eu la sagesse de ne pas donner à ce peuple en révolution la société à moudre et l'Europe à broyer au milieu des flots de sang. Eh bien! vous lui devez ce que la nécessité commande, la terre et la pierre à aplanir et à broyer. Vous lui devez la France à rendre viable, les deux mers à unir. Votez la loi ; alors, soyez-en sûrs, réunis autour de l'autel de la patrie, nous pourrons nous vanter d'avoir remporté la plus belle, la plus grande des victoires, la victoire sur l'oisiveté, sur la misère et sachez-le bien, la victoire sur la misère et sur l'oisiveté, c'est la victoire sur les factions. (Applaudissements.)

Messieurs, on dit qu'il y a des hommes qui ont prêté contre la société le serment d'Annibal, d'autres qui, en face de ces changements qui troublent leurs habitudes, qui blessent leurs affections, se sont engagés contre eux dans le serment de Coriolan. Je ne crois pas à ces exagérations ; pour les réduire aux termes de la justice, de la raison, il y a dans ce peuple une masse de bon sens qui me rassure.

Quelles que soient nos divisions, nous sommes ici tous nationaux, tous patriotes, tous nous voulons améliorer la société mais en la conservant. (Très bien!)

M. CRÉMIEUX. Messieurs, la question générale qui s'agite en ce moment est bien de savoir si l'État doit faire les chemins de fer ; mais la question spéciale est de savoir si l'Etat achèvera le chemin de fer, ou si la compagnie peut faire autrement et mieux que ne peut le faire l'État. C'est la seule question à examiner en effet dans le moment actuel.

M. de Lamartine dit qu'il s'agit de donner immédiatement du travail à 400 000 ouvriers ; mais est-ce la compagnie qui occupe réellement les ouvriers? Est-ce que l'État ne pourra pas occuper ces 400 000 ouvriers? quels avantages la compagnie donnera-t-elle de plus? L'Etat fera comme la compagnie, il emploiera les ouvriers et fera marcher les industries métallurgiques. L'Etat aura tout autant de frais que la compagnie, et il aura tous les éléments de la compagnie.

Comment les reproches faits aux compagnies ont-ils été détruits? M. de Lamartine n'a pas répondu à M. Grévy. M. Léon Faucher, surtout, dit que le chemin de fer de Paris à Avignon ne peut être fait par l'Etat ; mais quel avantage trouve-t-il à le faire faire par une compagnie. La partie la plus importante de la ligne est celle qui va de Paris à Châlons ; au mois de mars 1851, elle doit être terminée jusque-là ; la Saône et le Rhône peuvent nous permettre d'attendre, pour la suite de la ligne, que l'état de nos finances soit plus prospère. Vous rachetez 154 millions de travaux exécutés ; il vous en reste à faire 230 millions ; et ainsi vous abandonnez 150 millions, pour ne pas faire 230 millions de travaux exécutés, en même temps que vous garantissez l'intérêt.

L'orateur développe ensuite ses arguments contre le projet à l'égard des 99 ans que doit durer la concession. Il attaque la garantie donnée par l'Etat en faveur de l'intérêt de l'argent demandé par les compagnies. Enfin il combat l'agiotage auquel les compagnies ont donné lieu, et ces temps où des pairs de France en étaient en quelque sorte les patrons en acceptant que leurs noms servissent d'enseigne aux compagnies.

Je m'étonne donc que M. de Lamartine ne sache pas quelles choses dissemblables sont renfermées dans ces mots d'agiotage, de spéculation et de commerce ; et, permettez-moi de vous le dire, si vous n'apercevez pas ces différences si peu difficiles à saisir, vous avez besoin d'étendre bien plus avant les études que vous avez faites sur l'économie sociale. (Rires.)

Et vous-même, monsieur de Lamartine, ne vous rappelez-vous donc plus vos paroles de 1844 sur l'agiotage? « L'agiotage, disiez-vous, c'est la plaie de nos jours, c'est la lèpre qu'il faut faire disparaître. » Alors, monsieur de Lamartine, vous connaissiez donc ce que c'est que l'agiotage?

Et maintenant, si une chose m'a affligé encore plus dans le discours de M. de Lamartine, c'est de l'avoir entendu juger nos doctrines dont il ne précise en aucune façon la nature.

L'orateur s'élève, en terminant, contre les lois d'urgence qui ont été votées et que l'on prépare ; il les accuse de jeter dans le pays la défiance et la division. Cette digression excite des murmures d'impatience ; on crie à droite ; Assez! assez!

M. CRÉMIEUX. Je m'arrête, puisque vous le demandez, et je termine en vous disant qu'il vous faut inaugurer une nouvelle politique d'affaires, et ne pas suivre les errements de la politique de juillet, si vous ne voulez pas que nous rentrions dans ces abîmes financiers dont nous avons tant de peine à sortir tout à fait. Ne dépassez pas nos devanciers dans leur politique avilissante pour aboutir à la même catastrophe. (Murmures divers.)

M. VITET, rapporteur, résume la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. J'avertis l'Assemblée que le scrutin de division a été demandé sur l'amendement de M. Grévy, qui engage la question absolue du chemin de fer par l'Etat.

Après quelques mots de M. Morellet, qui réclame contre la clôture, et de MM. Victor Lefranc et Darbley, qui demandent que la question de la continuation provisoire de l'exploitation du chemin par l'Etat soit réservée, l'Assemblée prononce la clôture et déclare que la question absolue posée par l'amendement de M. Grévy est seule soumise au scrutin de division.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants,	648
Majorité absolue,	325
Billets blancs,	205
Billets bleus,	443

L'amendement n'est pas adopté.

Une discussion s'engage sur l'ordre dans lequel sont produits ces divers amendements qui restent encore.

MM. V. Lefranc, Jules Favre et Darblay demandent successivement la priorité pour celui de ce dernier représentant.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Le chemin de fer de Paris à Avignon sera exécuté et exploité par l'Etat de Paris à Châlon. »

Malgré les observations de M. Darblay, son amendement sur la réclamation de M. Bineau est renvoyée à la commission.

La séance est levée à cinq heures et demie.

ELECTIONS DU 28 AVRIL.

Un registre de candidatures pour l'Assemblée nationale est ouvert au Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter.

Les candidats devront se conformer aux conditions suivantes :

1° En cas de double élection, le candidat devra laisser l'option au Comité ;

2° Tout candidat non élu s'engage à se désister de sa candidature.

Nota. Tout citoyen qui fera une présentation doit être muni de l'engagement écrit du candit à se conformer aux conditions ci-dessus.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Le comité démocratique-socialiste, dans sa séance du vendredi 5 avril, a décidé que le peuple serait immédiatement convoqué dans les comices électoraux, afin de procéder à la nomination d'un nouveau comité pour l'élection du 28 avril.

Le peuple comprendra la haute importance de cette élection. Le comité recommande avec instance aux électeurs démocrates socialistes la plus grande exactitude à ces réunions.

Les délégués récemment nommés au comité démocratique-socialiste sont convoqués pour jeudi 11 avril, à sept heures du soir, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Nomination des délégués au Comité démocratique-socialiste.

3° *Arrondissement.* — Jeudi 11 avril, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

6° *Arrondissement.* — Mercredi 10, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

8° *Arrondissement.* — Mercredi 10 avril, à 7 heures du soir, rue de Charonne, 95.

11° *Arrondissement.* — Mercredi 10, à 7 h. 1/2 du soir, rue du Bac, 75, salon de Mars.

Creteil, Maisons-Alfort et Bonneuil. — Mercredi, 10 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Voisin, marchand de vin, Grande-Rue, 80, à Creteil.

Bercy. — Mercredi, 10 avril, à 7 heures du soir, rue Soulages, 9.

Asnières et Genevillers. — Mercredi, 10 avril, à 7 heures de soir, chez le citoyen Ollivier Dérelle, à Asnières.

Boulogne. — Mercredi 10 avril, à 7 heures du soir, route de la République, à Boulogne, salon de la Chaumière.

Clichy. — Jeudi, 11 avril, à 7 heures du soir, route de la Révolte, Salle de Bellevue.

Les Prés Saint-Gervais, Pantin, Bobigny, le Bourget, Bondy, Dramy et Noisy-le-Sec. — Jeudi, 11 avril, à 7 heures et demie du soir, rue de Bagnolet, 6, aux Prés-Saint-Gervais.

Saint-Ouen et la Gare Saint-Ouen. — Mercredi, 10 avril, à 7 heures et demie du soir, à la salle de bal de Saint-Ouen, rue Saint-Denis, chez le citoyen Roger.

La Chapelle Saint-Denis, Aubervilliers et Lacourneuve. — Les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, et les dimanches à midi, atelier Peyronnet, et rue d'Alger, 7, à la Chapelle-Saint-Denis.

Montmartre. — Mercredi, 10 avril, à sept heures et demie du soir, à l'Hermitage, entre la barrière des Martyrs et la barrière Pigale.

Les citoyens élus délégués de la banlieue contractent l'engagement formel de s'occuper également de toutes les communes qui concourent à leur élection.

Aujourd'hui mercredi 10 avril, à 7 heures du soir, réunion électorale du comité des commerçants, fabricants, propriétaires et ouvriers, salle Valentino, rue Saint-Honoré.

Le comité, sur le refus qui lui a été fait de la salle Montesquieu, s'est vu forcé de porter le siége de la réunion à la salle Valentino.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie ce matin un décret ainsi conçu :

Art. 1er. Il sera passé une inspection générale des services administratifs en Algérie.

Art. 2. M. le général de division Rambaud est chargé de cette inspection générale.

M. le sous-intendant militaire Dufour lui est adjoint pour la mission dont il s'agit.

— On écrit du département d'Indre-et-Loire que tous les honnêtes gens sont indignés de la mesure qui vient d'être prise contre la presse par le préfet de ce département, qui interdit aux marchands de journaux de Tours et des autres villes la vente de la *Démocratie pacifique*, de la *Voix du Peuple*, de la *République* et des autres feuilles républicaines de Paris ou de la localité. Qu'entend-on par *liberté de la presse* aujourd'hui?

— Le discours de M. Victor Hugo, contre la loi de déportation, vient d'être tiré à cent mille exemplaires dans une édition populaire dont le prix est de CINQ CENTIMES. On en trouve des exemplaires rue Notre-Dame-des-Victoires, 11.

— On écrit de la Cerdagne (Pyrénées orientales), le 4 avril, à l'*Emancipation de Toulouse* :

« Les démocrates cerdans, désirant fêter le triomphe des candidats socialistes parisiens, ont voulu faire un banquet ; mais, pour ne pas contrevenir à la loi qui prohibe les réunions, ni à l'arrêté du préfet Dulimbert qui interdit les banquets dans toute l'étendue du département des Pyrénées-Orientales, ils se sont donné rendez-vous à Puycerda (Espagne), le lundi de Pâques.

» Parmi les citoyens qui assistaient à ce repas démocratique, où a régné la plus franche cordialité, on remarquait les membres du conseil général du canton, divers maires, adjoints, conseillers municipaux, capitaines et officiers de la garde nationale de différentes communes de la Cerdagne. Plusieurs toasts ont été portés, entr'autres, un : Aux électeurs parisiens, un à l'Armée! et un à la Fraternité universelle! »

Ainsi, voilà des Français qui vont chercher dans un pays monarchique la liberté qui leur manque sous le régime de la République modérée.

— Une jeune dame demeurant rue du Wauxhall, recevait habituellement la visite d'un officier ; il y a quelques jours on remarqua avec surprise qu'il fermait les persiennes de l'appartement à l'heure de la matinée où on les ouvre d'ordinaire. Une demi-heure après, les voisins entendant de sourds gémissements partir de la chambre, avertirent le commissaire de police de la section de la douane. On enfonça les portes et on trouva l'officier et la jeune femme étendus sans mouvement sur le lit. Un Réchaud de charbon était allumé au milieu de la pièce qu'il remplissait de ses vapeurs délétères,

On crut d'abord à un suicide concerté. En effet, l'officier, rappelé à la vie par de prompts secours, reconnut que, placé dans une fausse position par sa folle passion, il avait résolu de se donner la mort, et qu'il avait fait partager ses funestes idées à sa maîtresse ; mais celle-ci, revenue à elle à la suite d'un traitement énergique, déclara qu'elle n'avait jamais eu la pensée d'un suicide ; que l'officier avait sans doute versé un narconique dans la boisson qu'elle avait prise le matin, et qu'il avait profité de son sommeille pour faire les préparatifs de leur commune asphyxie.

L'officier a été mis à la disposition de la justice militaire sous la prévention de tentative d'assassinat.

LES ORPHELINS. *Adieux des transportés.* — Sous ce titre, Mme Goldsmith, qui consacre avec tant de succès son crayon à la cause républicaine, vient de publier une lithographie d'un effet saisissant. Nous en donnerons une idée à nos lecteurs par une description sans commentaire.

La mer occupe le fond du dessin ; deux bateaux à vapeur s'éloignent chargés de proscrits dont la contenance est pleine de noblesse. Sur le premier plan, des femmes et des enfants en pleurs tendent inutile-

ment les bras à ces pères, à ces maris qui s'éloignent pour toujours peut-être, sans avoir obtenu de les défenseurs de la famille la garantie d'un jugement régulier. Plusieurs femmes paraissent accablées par le désespoir; mais quelques-unes d'entre elles et le principal groupe d'enfants se rallient autour d'une figure de la République qui les soutient, les console et élève son flambeau pour que les exilés puissent le voir longtemps. L'attitude de la République est interprétée par cette citation de l'Evangile placée au bas de l'estampe : *Allez et instruisez toute la terre.*

On distingue sur la haute mer un autre symbole d'espérance. C'est une barque portant l'enfant Jésus, la vierge et Joseph allant dans cette terre africaine d'où ils sont revenus glorieux.

CONCERTS.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, 10 avril, à 8 heures 1/2, grand Concert extraordinaire, donné avec le concours de MM. Darcier, Mayer, Gozora, Méric, Samary frères, Alexis Collongues, Mme Ricci. — *Le Beau Nicolas*, par Darcier. — *Vive la France!* par Méric. — Solos de violoncelle et violon, par MM. Collongues et Samary. — Nouvelles scènes comiques par Meyer. — Prix d'entrée : 50 c. Tribunes réservées : 75 c.

Bourse du 9 avril 1850.

Il s'est fait très peu d'affaires; les spéculateurs n'osent pas s'engager, soit qu'ils se préoccupent des élections, soit qu'ils attendent le résultat de la discussion sur le chemin de fer de Lyon.

En définitive et comparativement aux derniers cours de la veille, le 3 0/0 ferme avec baisse de 5 c. à 55 60 et le 5 0/0 avec 5 c. de hausse à 89 60; les primes, fin courant, sur le 3 0/0 de 55 90 à 56, dont 50 c.; sur le 5 0/0 89 60 à 89 85, dont 2; de 89 90 à 89 20, dont 1, et de 90 40 à 90 65, dont 50 c. L'emprunt du Piémont est retombé de 25 c. à 84 25.

Report du comptant, 3 0/0 pair; 5 0/0 du pair à 65; emprunts piémontais, 10 c.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
89 55	5 0/0 j. mars.	cpt.	89 30	89 60	89 30	89 60
89 55	5	fin c.	89 25	89 60	89 25	89 60
» »	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	4 0/0 j. sept.	cpt.	» »	» »	» »	» »
55 50	3 0/0 j. d.	cpt.	55 45	55 60	55 45	55 60
55 65	3	fin c.	55 30	55 90	55 30	55 60
» »	5 0/0 Piém.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	5	fin c.	» »	» »	» »	» »
2150 »	Banq. France	cpt.	2150 »	2150 »	2150 »	2150 »
715 »	Paris-Orléans.	cpt.	715 »	715 »	715 »	715 »
» »	Libérés	15 c.	» »	» »	» »	» »
510 »	Rouen	cpt.	512 50	512 50	512 50	512 50
» »	Libérés	15 c.	» »	512 50	» »	» »
» »	Havre	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés	15 c.	» »	» »	» »	» »
» »	St-Germain	cpt.	» »	» »	[illegible]	360 »
» »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	[illegible]	» »
142 75	Versailles r. g.	cpt.	142 75	» »	» »	142 75
172 50	Mars.-Avign.	cpt.	172 50	175 »	172 50	175 »
» »	Libérés	15 c.	» »	» »	» »	» »
106 25	Bâle	cpt.	106 25	106 25	106 25	106 25
» »	Boulogne	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés	15 c.	» »	» »	» »	» »
420 »	Nord. j. juill.	cpt.	420 »	420 »	420 »	420 »
420 »	360 payés	15 c.	» »	420 »	» »	» »
321 25	Centre	cpt.	318 75	318 75	318 75	318 25
320 »	Libérés	15 c.	320 »	320 »	318 75	318 75
390 »	Bordeaux	cpt.	390 »	390 »	382 50	382 50
» »	175 payés	15 c.	» »	» »	» »	» »
227 50	Nantes	cpt.	225 »	230 »	225 »	228 75
» »	325 payés	15 c.	» »	» »	» »	» »
330 »	Strasbourg	cpt.	330 »	331 25	330 »	330 »
330 »	325 payés	15 c.	» »	330 »	» »	» »

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 5 0/0	1270 »
— Nouvelles	1132 75
De la Seine, J. juillet.	1060 »
Orléans, 5 0/0, 1847	960 »
— nouvelles, 1849	» »
Havre, Jouiss. mars	» »
— nouvelles	960 »
Rouen, 5 0/0	» »
Liste civile	1000 »

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux	1065 »
Bons du Trésor	à 7/8
Zinc : V.-Montagne.	2710 »/»

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840	96 7/8
— 5 0/0 1842	98 3/4
Espagne : dette activ.	» »/»
— dette intér.	30 1/8
Naples. Réc. Rothsc.	» »/»
Rom. Empr. j. déc.	78 3/4
— Nouv. Empr.	78 »/»
Piémont. Obl. à 5 0/0.	» » »/»
— Obl. nouv. à 0/0.	940 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 10 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Les Huguenots.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Andromaque, — Caprice
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons,
ITALIENS. —
ODEON. — Le Martyre de Vivia, Planète et Satellite. Georges Dandin.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, Feu d'artifice.
VARIÉTÉS. — Les Associés, Croque-Poule, Colombine, Chercheuse d'or.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

ABONNEMENT.

PARIS.
Un an. . . 20 f. »
Six mois. . 10 »
Trois mois. 5 »

BUREAUX : RUE JACOB, 3.

DEPARTEMENTS.
Un an. . . . 30 f.
Six mois. . . 16
Trois mois. . 9

LE DRAPEAU DU PEUPLE

JOURNAL QUOTIDIEN, SEUL ORGANE DES PRINCIPES CHRÉTIENS, DÉMOCRATIQUES ET SOCIAUX,

Vient d'être mis en société, au capital de 50,000 fr., par acte authentique passé, le 20 mars 1850, devant Me Trépagne, notaire à Paris. Chaque action est de 100 fr., au porteur; elle donne droit à 5 pour 100 d'intérêt et à une part proportionnelle dans les bénéfices. Les actions sont, à volonté, remboursables par un nombre d'abonnés équivalent.

ON SOUSCRIT DÈS A PRÉSENT AU BUREAU DU JOURNAL. ENVOYER UN MANDAT DE POSTE OU DE COMMERCE A L'ORDRE DU DIRECTEUR.

APPRÉCIATION DU DRAPEAU DU PEUPLE

Par la VOIX DU PEUPLE et la TRIBUNE LYONNAISE.

« Le DRAPEAU DU PEUPLE : tel est le titre d'un journal dont nous recevons aujourd'hui le premier numéro, et qui promet à la Démocratie socialiste un nouvel auxiliaire. Qu'il n'espère pas cependant être par elle accueilli sans défiance : des antécédents déplorables, les traditions de plusieurs siècles, des faits récents d'une éclatante signification ont rendu fort difficile la tâche que s'impose le *Drapeau du Peuple*, dont la plupart des articles sont signés par des abbés. On se défie à bon droit des doctrines et des prêtres catholiques, surtout depuis que les uns et les autres ont été représentées, pour ainsi dire, *officiellement*, à l'Assemblée nationale, par les hommes que vous savez; dans la presse, par des journaux tels que l'*Univers religieux*, la *Voix de la Vérité*, l'*Ami de la Religion*, etc.

» Il est vrai que le *Drapeau du Peuple* se pose en antagoniste déclaré et de ces journaux et de ces hommes; il est vrai que, dans la question religieuse, il se place avant tout sur le terrain de la liberté et de la discussion, en même temps qu'il déclare le *salaire du clergé contraire au principe démocratique de la liberté de conscience, odieux pour les religions qui le reçoivent et dangereux pour la liberté*; il est vrai que, dans la question politique, il proclame pour l'avenir, avec la souveraineté de tous et de chacun, la République démocratique et sociale, à l'ombre du drapeau rouge, comme symbole d'unité et de fraternité; il est vrai que, dans la question sociale, il affirme le droit au travail et à tous les fruits du travail, le droit de propriété qui en résulte, l'abolition de l'usure, c'est-à-dire de l'*intérêt du capital* sous toutes ses formes, le maintien sacré de la famille, la liberté complète de l'association à tous les degrés, etc.

« A ces signes, nous reconnaissons assurément le *Drapeau du Peuple* pour un des nôtres; nous l'accueillons avec joie dans nos rangs; mais il n'aura pas fait peu de chose s'il parvient à faire taire la méfiance et à démontrer, comme il s'en flatte, qu'il y a concorde et sympathie entre ces principes et les doctrines du catholicisme. Nous l'attendons à l'œuvre et nous lui souhaitons un heureux succès. »

(*Voix du Peuple.*)

« Un journal quotidien a paru avec cette devise : *Christianisme, Démocratie, Socialisme.*

» Nous ne pouvons qu'applaudir à cette œuvre nouvelle et grandiose; car la fondation d'un journal religieux et démocrate est un évènement dont les suites sont incalculables.

» Disons-le bien haut : à nos yeux, la démocratie n'a de base réelle que par le sentiment religieux. Religion et démocratie sont synonymes.

» Nous n'analyserons pas le programme du *Drapeau du Peuple*; nous le publierons dans un prochain numéro, non à titre de réclame pour un journal qui n'en a certes pas besoin, mais comme un résumé de doctrine démocratique, comme enseignement, et les lecteurs nous en sauront gré.

» Ses rédacteurs sont de rudes jouteurs que le ciel nous envoie. Que les démocrates suivent l'inspiration de ces hommes d'élite, et le jour où tous, sans exception, comprendront la nécessité du sentiment religieux, à compter de ce jour, la République sera impérissable. *La République est un droit divin*; nous le prouverons aux plus incrédules. «

(*Tribune lyonnaise.*)

APPEL AUX DEMOCRATES.

CITOYENS!

Vous savez ou vous devez pressentir aisément les difficultés qui sont venues assaillir l'œuvre du DRAPEAU DU PEUPLE à sa naissance. Ce journal posant les principes les plus radicaux de la triple question DÉMOCRATIQUE, RELIGIEUSE et SOCIALE, a dû nécessairement attaquer dans leur base tous les abus et soulever contre lui toutes les colères. Elles ne lui ont pas manqué, ces colères, et elles se sont traduites en persécutions de toute nature, en obstacles de toute sorte qu'il a fallu vaincre pour arriver au succès. Et Cependant, nous devons le dire, si nous avons subi les effets d'une malveillance et souvent d'une fureur, s'exprimant par des paroles de vague déclamation, nul, jusqu'à ce jour, n'est descendu dans la lutte des doctrines pour contester sérieusement nos principes DÉMOCRATIQUES et SOCIAUX, ou pour signaler une erreur religieuse dans nos écrits. Nous aimons à proclamer ce résultat comme un des motifs qui nous encouragent le plus à persévérer dans notre œuvre.

Enfin, le DRAPEAU DU PEUPLE va poursuivre régulièrement sa publicité. Désormais appuyé sur une SOCIÉTÉ, il groupera autour de lui des sociétaires nombreux et dévoués qui le soutiendront aisément.

A vous donc qui voulez le triomphe complet, pacifique, régulier de la DÉMOCRATIE et du SOCIALISME, *s'appuyant sur les grands principes de la religion*, à vous de venir à notre aide dans cette œuvre immense de progrès et d'avenir!

A vous, qui voulez la conciliation sérieuse de toutes les classes, de tous les partis, de tous les intérêts légitimes, et qui ne comprenez pas cette conciliation en dehors du droit et de la vérité radicale, absolue; à vous aussi de venir à notre aide, car nous sommes les défenseurs de cette vérité, seule base de la réconciliation universelle!

A vous, qui aimez le peuple, qui vous préoccupez vivement de ses besoins, des droits, de son affranchissement, et qui comprenez ses grandes destinées, à vous de venir également à notre aide, car nous voulons être les amis et les avocats du peuple!

A vous encore, qui comprenez la puissance des croyances religieuses sur les peuples, à vous de venir nous aider à unir ces croyances aux progrès de l'époque, et à faire cesser la guerre avengle, insensée, que des hommes égarés ou coupables veulent déclarer à la liberté moderne au nom de la pensée religieuse, à vous de venir nous aider à concilier dans l'esprit des masses la DEMOCRATIE, le SOCIALISME et la RELIGION, et à préserver ainsi le monde des convulsions les plus terribles.

A vous tous de venir vous associer à nos efforts en devenant membres de la SOCIETE DU DRAPEAU DU PEUPLE, la souscription d'une ou plusieurs actions, vous faisant observer que votre versement peut n'être qu'une simple avance de fonds, puisque les actions peuvent être remboursées par les abonnements que vous pourriez prendre au journal.

Du reste, le succès de notre publication repose sur toutes les garanties possibles. Expression des doctrines tout à la fois les plus avancées et les plus graves; accueilli avec une bienveillance marquée par la presse démocratique au milieu de laquelle une place spéciale et vide encore lui est réservée; appelé par une foule d'esprits éminents qui en sentent la portée, bien venu du peuple qui lui a témoigné sa sympathie de toutes manières et surtout en achetant à 20,000 les numéros parus; s'appuyant sur une organisation puissante de propagande en province, et, nous osons le dire, sur le dévouement éprouvé de ses rédacteurs et de ses administrateurs, le DRAPEAU DU PEUPLE ne peut périr!

13e Année. N° 99. Jeudi 11 Avril 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (S. JEAN.).

PARIS.

Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.

Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 10 AVRIL.

Elections de Saône-et-Loire.

Le comité électoral démocratique de ce département recommande de nouveau à tous ses concitoyens électeurs, et notamment à ceux de l'armée, les noms des six candidats qu'une majorité de *dix-sept mille voix* n'a pu protéger contre le vote de la majorité du 13 mai :

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
BUVIGNIER (Isidore), ex-représentant.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

Assemblée nationale.

CHEMIN DE LYON.

Un amendement de M. Darblay proposait d'autoriser le gouvernement à continuer lui-même les travaux et d'ajourner à l'année prochaine toute solution relative à la propriété du chemin. Cet amendement n'a été rejeté qu'à la majorité de 44 voix.

Cette faible majorité indique que la lumière commence à se faire, au milieu des ténèbres de l'Assemblée. Espérons qu'à la troisième lecture du ridicule projet de concession, soutenu par la commission, les spéculateurs de bourse trouveront diminué le nombre de leurs défenseurs, et que l'Assemblée s'arrêtera à temps sur la pente fatale où on l'entraîne.

M. Berryer peut revendiquer une grande part dans le triste succès obtenu aujourd'hui par nos agioteurs. Mais sur quoi s'appuyait-il principalement ? sur l'intérêt des ouvriers. Ces ouvriers, il faut les faire vivre, il faut les faire travailler ; donc, jetons 180 millions à la tête des spéculateurs, et abandonnons-leur le droit de former de redoutables compagnies au capital de 300 millions, disposant en maîtres absolus de l'existence de 20,000 employés, sans quoi nos ouvriers mourraient de faim ! — C'est bien là le cas de dire que les ouvriers font vivre leurs maîtres. Sous cet hypocrite motif de travail à donner aux ouvriers, les capitalistes se font allouer des priviléges exorbitants, et rivent les fers du travailleur. Est-ce là la mise en œuvre des principes républicains ?

Non, nous n'avons encore de la République que le nom. Les idées sociales peuvent seules donner de la vie à la forme républicaine ; sans elles, elle deviendrait plus oppressive que la forme monarchique ; sans elles, la civilisation marcherait à la réalisation complète de la féodalité mercantile qui s'élabore depuis trente ans à l'abri des idées purement négatives du libéralisme bourgeois.

En attendant, il y aura demain grande fête à la Bourse, en l'honneur du vote de ce jour ; quelle joie parmi les banquiers, agents de change, courtiers, tripoteurs et journalistes réactionnaires, du nouveau tour joué à la République !

La commission de la loi sur la presse se réunit demain ; cependant on peut considérer comme certain que son rapport ne sera déposé que d'ici à quelques semaines.

Il serait question aujourd'hui d'abandonner complètement le projet du gouvernement, et de se borner à transformer la pénalité applicable en matière de délit de presse dans le sens suivant :

L'amende et la prison seraient supprimées dans la plupart des cas ; on leur substituerait la suspension temporaire, qui varierait dans chaque procès entre huit jours et un mois. (*Moniteur du soir.*)

La Question unique.

L'*Union* déplore les agitations morales dont Paris offre constamment le spectacle. Elle ne pense pas que le gouvernement tel qu'il est constitué soit assez fort ; elle veut une autorité qui tire sa puissance d'elle-même :

Ce n'est que sous une loi d'autorité que Paris échappera à ces alternatives bizarres d'opinion, de popularité, d'anarchie, de despotisme, qui sont toute l'histoire de la révolution. Voilà ce que les hommes d'ordre doivent comprendre.

L'autorité que réclame l'*Union* existait en 1789, est-ce qu'elle a empêché la première révolution ?

Elle existait en 1830, est-ce qu'elle a empêché de faire la seconde ?

Rétablissez-la demain, vous aurez créé un grand nombre de mécontents et de conspirateurs ; mais en vérité quelle solution aurez-vous donnée à la question essentielle ? quelle garantie aurez-vous apportée contre l'agitation révolutionnaire ?

Vous ferez de la compression comme les autres ; vous voyez où cela mène.

La question essentielle est celle de la suppression de la misère.

Tant que vous ne serez pas parvenus à garantir à *tous* les citoyens sans exception le bien-être et la liberté absolue, l'autorité, de quelque nom qu'on la nomme, aura contre elle tous les citoyens froissés dans leur bien-être et leur liberté, c'est-à-dire tous les adversaires actuels du gouvernement, et de plus ceux qui l'appuient encore par ignorance et que le temps éclairera.

Tant qu'il y aura misère et oppression quelque part, tout gouvernement, royauté héréditaire ou élective, république ou monarchie, sera sous le coup d'une révolution, — violente, s'il emploie la compression et ferme les soupapes, — pacifique et par voie de scrutin, s'il consent à marcher avec l'opinion.

La présence à Paris d'un roi parasite payé fort cher, et d'une cour dévorante n'y feront rien. Le temps du repos et des douces quiétudes est passé pour vous, messieurs du privilége, le terrain s'éboule sous vos pieds ; les appuis que vous croirez trouver ne serviront qu'à rendre votre chute plus éclatante.

Dans l'état des esprits et par ce temps de discussion universelle, croire sérieusement à la restauration du principe d'une autorité non révocable, à volonté, par le peuple, et s'imaginer que cette autorité, s'il était possible de la rétablir, couperait court aux agitations et aux révolutions, c'est, — nous ne nous permettrions pas d'écrire le mot, si un des plus illustres parmi les vôtres, Châteaubriand, ne vous l'avait déjà appliqué, — c'est une niaiserie.

On peut éluder plus ou moins longtemps une question de métaphysique ou de constitutionalité, mais la question de la misère est de celles qui une fois posées n'attendent pas ; il faut les résoudre ou périr.

On fait la partie magnifique à M. de Girardin. Il en profite d'une manière généreuse.

Après avoir énuméré les gages qu'il a donnés au Socialisme, il termine en ces termes son article de ce matin :

« On me fait la partie trop belle pour que je ne m'empresse pas de l'accepter, et pour qu'il m'en coûte d'ajouter à ces titres un titre de plus.

» Après quinze jours de voyages infructueux, de correspondances actives, de recherches pénibles, de combinaisons laborieuses ayant pour objet d'écarter à tout prix ma candidature, dont on connaissait exactement le degré de consistance, d'habiles meneurs qui, le 10 mars dernier, lorsqu'il y avait trois candidats à présenter, ne s'étaient pas souvenus que M. Dupont (de l'Eure) avait été le président du gouvernement provisoire, se le sont rappelé tout à coup.

» C'est ce nom, aujourd'hui, que, pour me rejeter en arrière, on met en avant, sans se préoccuper des rudes épreuves et des luttes périlleuses que, d'ici à deux ans, la France, la République démocratique, l'Assemblée nationale et les partis auront vraisemblablement à traverser.

» Déjà, dans la mémorable séance du 25 novembre 1848, consacrée aux fameuses explications de M. le général Cavaignac, les mêmes metteurs en scène avaient fait apparaître et intervenir, comme le *Deus ex machinâ*, le vénérable M. Dupont (de l'Eure), pour proposer l'ordre du jour suivant :

« *L'Assemblée nationale, persévérant dans le décret du 28 juin 1848, ainsi conçu : Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif,* A BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE, *passe à l'ordre du jour.* »

» Cet ordre du jour, c'était l'approbation solennelle de la mise de Paris en état de siége ; c'était l'approbation de la transportation de douze mille citoyens sans jugement ; c'était l'approbation de la sequestration d'écrivains qu'on n'avait que cette manière de condamner au silence ; c'était l'approbation de la suspension des journaux, sans tenir compte ni de la question de propriété, ni de la considération des travailleurs privés de leur salaire ; c'était enfin l'approbation de la doctrine du *National*, déclarant que sous la République, les journaux devaient s'abstenir de toute critique, et ne procéder que par voie de démonstration.

» Aussi, l'ordre du jour proposé par M. Dupont (de l'Eure) fut-il voté par 503 membres contre 34, et parmi ces derniers, on remarque Victor Hugo, en cette circonstance, comme toujours, fidèle à la cause de la liberté et du peuple.

» J'oublie, je veux oublier cet ordre du jour qui fut un acte de complicité ; je ne me souviens, je ne veux me souvenir que de l'âge vénérable du candidat qu'on a réussi à découvrir, pour me l'opposer.

» Devant la candidature d'un vieillard de quatre-vingt-trois ans, ma candidature s'efface sans qu'il m'en coûte aucun regret.

» A vous qui me l'opposez, la responsabilité, dans les circonstances où nous nous trouvons, de l'avoir présentée ; à moi, qu'elle écarte, le mérite de l'accueillir, mais sous la réserve expresse que ce concours prêté à la candidature de M. Dupont (de l'Eure) n'impliquera de ma part aucune approbation donnée à son ordre du jour du 25 novembre 1848, lequel a absout tout ce que j'avais condamné, glorifié tout ce que j'avais flétri : — Transportation sans jugement ; justice exceptionnelle ; arrestation arbitraire ; suspension des journaux ; confiscation de propriété ; violation de toutes les libertés ; justification de tous les excès de pouvoir. »

Nous disions hier qu'après la leçon du 10 mars, une candidature comme celle de M. Dupont (de l'Eure) convenait beaucoup mieux à l'Union électorale de la rue de Poitiers qu'à l'Union démocratique et socialiste. Voici quelques lignes du *Crédit* de ce matin qui expriment le même sentiment, et qui reprochent au comité de l'Union électorale de ne pas s'être servi du nom de M. Dupont (de l'Eure) *pour combattre le parti Socialiste* :

« Si, mieux inspiré, animé d'intentions plus droites, et prenant son parti en brave sur la vitalité du régime républicain, le comité de l'*Union électorale* avait proposé franchement au choix des électeurs des noms également rassurants pour l'ordre et pour la liberté, comme ceux de MM. Tourret, Marie, Senard, Goudchaux, Dupont (de l'Eure) et tant d'autres, la défaite du parti socialiste était certaine. »

Une objection.

« Comment réaliser un progrès au milieu d'une crise révolutionnaire ? » s'écriait dernièrement un journal de l'ordre, dans le but de justifier ses amis de leur incurable inaction.

Quand le pays est calme, on répond que des réformes auraient pour effet de troubler le pays, et qu'il faut les ajourner.

Lorsqu'il s'y manifeste quelque agitation, on prétend que céder à la pression de l'opinion publique, ce serait montrer de la faiblesse ; il faut attendre que le calme soit rétabli.

Le calme renaît-il, le premier argument rede-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 11 AVRIL 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE [1]

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

VI.

LES SENTENCES D'HYPOTHADÉE. — (Suite.)

Le champ de bataille était jonché de masques, de tisons éteints, de torches brisées, de cornes fracassées ; les fuyards jetaient bas leurs peaux de bêtes pour courir plus vite, plusieurs saignant du nez et se barbouillaient toute la figure en voulant s'essuyer : quelques poignets furent foulés, quelques os meurtris, quelques cervelles étonnées ; il n'est point de victoire sans carnage, quand c'est la force qui triomphe ! frère Jean avait vraiment l'air d'un Alcide. Rouge et le front ruisselant d'une noble sueur, les yeux étincelants d'éclairs, la bouche superbe et souriante de dédain, il respectait la vigne souffrante dans les plus grands efforts de sa colère, et savait diriger ses coups pour ne pas atteindre la jeune branche à demi brisée. On assure qu'il fut moins attentif pour le dos de frère Pelosse, et qu'en le protégeant de trop près, il laissa quelquefois son bâton lui effleurer les côtes : le pauvre Macé, qui mourut huit jours après des suites de son saisissement, n'a jamais parlé de cette circonstance et se trouva alors trop heureux d'être délivré, pour chicanner ainsi sur les excès de zèle du moine et sur les anicroches du bâton libérateur.

Voici maintenant, si vous voulez le savoir, comment était survenue cette algarade.

Le seigneur de Basché était un viveur, une espèce de comte Ory, qui conservait les traditions de Villon, et faisait refleurir l'école des compagnons de la franche lipée. Grand dépensier, il mangeait comme Panurge son blé en herbe, et ne payant jamais ses dettes, il avait souvent maille à partir avec les chicanneaux. Ceux qui voudront savoir comment il les traitait n'ont qu'à relire attentivement les chapitres 13, 14 et 15 du quatrième livre de *Pantagruel*. Il vivait aussi assez mal avec les moines de Seuillé, avec lesquels il avait procès, mais s'il en était un qu'il détestât par-dessus tous, c'était sans contredit ce malencontreux frère Macé. On peut juger de son étonnement et en même temps de sa maligne joie lorsque ce moine, trompé par un faux message de frère Jean, arriva au château de Basché, et dit qu'il venait pour entendre la confession du seigneur. Les valets voulurent d'abord le chasser en lui riant au nez, mais le sieur de Basché ouvrit lui-même sa porte, et fit entrer le moine dans son cabinet ; puis, sous prétexte d'aller se préparer dans l'oratoire, il vint réunir ses gens dans la cour, leur dit de se déguiser en diable et d'aller attendre le moine près du clos de la Devinière ; rentrant ensuite près du frère Macé, il s'excusa de se confesser, alléguant que les diables le tourmentaient et chassaient de sa mémoire le souvenir de ses péchés.

— Si vous vouliez vous dévouer à ma place et répondre pour moi aux mauvais esprits, ils trouveraient à qui parler, et ils seraient obligés de s'enfuir dans la mer Morte. Car jamais n'oseraient-ils assaillir un si saint personnage ! — Frère Macé, flatté dans son amour-propre de saint homme, s'engagea un peu inconsidérément ; le seigneur de Basché alors le remercia, le festoya, ordonna qu'on le fît manger et boire, et dans ses aliments fit mêler des poudres capables d'exagérer les effets naturels de la peur qu'il avait préparée au pauvre frocard, puis il le renvoya très satisfait, et ne s'attendant à rien moins qu'à ce qu'il devait rencontrer.

Tandis que frère Jean abattait ainsi les puissances de l'enfer, le vieux goutteux, tout tremblant, disait au faux docteur Hypothadée : Donnez-moi l'absolution, notre maître, ils vont venir chercher ma pauvre âme ! Oh ! que ne prennent-ils plutôt celle de frère Macé ! Mon pauvre clos ! mes belles vignes ! je me repens, *confiteor* ; j'ai mal fait de donner mon bien à ces moines. Voyez quelle compagnie ils amèneront dans mon clos, et pour qui sera la vendange ! Approchez-vous, ma belle, protégez-moi, avec votre petit enfant innocent ! Maître Hypothadée, sauvez-nous ! je refais mon testament en votre faveur, si vous exorcisez ces diables, je ne veux faire tort à personne : Convertissez mon coquin de neveu, et je lui donnerai sa part, seulement, pour Dieu, délivrez-nous.

— Voulez-vous, dit maître François, faire tout ce que je vous dirai ?

— Dites vite, et que ces diables s'en aillent. Ah ! mon Dieu, j'entends des cris et des lamentations ; ils tordent sans doute le cou à frère Jean et à frère Macé.

— Prenez ce petit enfant dans vos bras ; vous croyez, n'est-ce pas, à la vertu de l'innocence contre l'enfer ?

— J'y crois, j'y crois ! mais faites vite.

— Qu'allez-vous donc faire ? dit Violette.

— Vous allez voir, répondit Hypothadée ; c'est un charme infaillible pour chasser le diable des maisons, et y faire entrer la grâce de Dieu. Maître Thomas, récitez-nous votre *credo*.

— Volontiers.

Et le vieux Thomas prononça toute la formule.

Maître François, s'approchant alors d'une aiguière, y trempa ses doigts, et, les secouant trois fois sur le front de l'enfant :

— Thomas-François, dit-il, je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Puis, reprenant le nouveau baptisé des bras de son parrain improvisé, et l'élevant comme une sainte image :

— Voilà, dit-il, comment le bon Dieu se fait voir aux hommes ; adorez le frère nouveau-né du Sauveur !

En ce moment le bruit avait cessé dans le clos, tous les diables étaient en fuite, et frère Jean s'occupait à faire bassiner avec de l'eau-de-vie les contusions de frère Macé, auquel, pour certaines raisons, il fallait aussi faire changer la chemise et les chausses.

Le vieux Thomas était attendri jusqu'aux larmes ;

---

[1] Voir les numéros des 15, 16, 19, 20, 22, 26, 27, 28, mars, 4, 5 et 10 avril.

vient de saison, et l'on ajourne encore.

Si Louis XV l'eût voulu, le peuple n'aurait jamais songé à prendre la Bastille.

Si Louis XVI eût exécuté fidèlement son mandat constitutionnel, il eût épargné à la France les violences de 93.

Les chefs des peuples sont responsables de toutes les erreurs, de tous les crimes que les peuples ont pu commettre pour sauvegarder leur existence, pour réaliser les progrès dont leurs gouvernements ne voulaient pas prendre l'initiative.

Mais les privilégiés de toutes les époques ne daignent pas s'en occuper.

Ils aiment mieux faire courir à leur pays les chances d'une révolution ;

Parce qu'une révolution peut se faire attendre, et que c'est autant de gagné pour eux ;

Parce qu'une révolution violente appelle ordinairement une réaction qui peut leur rendre un pouvoir de quelques jours.

Les souffrances du présent, les désastres de l'avenir, peu leur importe. Ils s'écrient comme Louis XV : « Après moi le déluge ! »

Et le déluge arrive.

Quant à l'impuissance prétendue des époques révolutionnaires à réaliser les réformes et les améliorations sociales, la réponse est dans l'histoire.

Feuilletez les annales de la France de 1789 à 1794 ; — c'est tout un monde qui sort du chaos ; c'est la société moderne qui éclot et se dégage de l'antique esclavage du clergé et de la noblesse ; c'est l'ordre qui se fait au milieu d'une vieille société de désordre et d'oppression. Il a été réalisé plus de réformes utiles en ces cinq années que pendant les cinq derniers siècles.

Il n'en saurait être autrement. Les révolutions sont l'explosion des idées, des sentiments mûris dans les époques de calme ; le gouvernement qui surgit de cette explosion est forcé de réaliser ces idées, de donner satisfaction à ces sentiments ; s'il ne le fait pas, la nation le brise et poursuit son chemin jusqu'à ce qu'elle trouve son incarnation.

L'*Assemblée nationale* propose aujourd'hui la création d'une nouvelle pairie, formée de grands propriétaires et de notabilités orléanistes et légitimistes.

Interprétations nouvelles de la Constitution.

Les attaques au suffrage universel se succèdent avec une audace croissante. En attendant que les ministres d'action osent entrer ouvertement en campagne contre le principe fondamental de la Constitution républicaine, l'initiative parlementaire provoque la bataille. Voici un colonel de gendarmerie, ancien conservateur du régime de Louis-Philippe, qui propose de décréter :

Article premier.

Nul ne peut être électeur s'il n'a résidé DEUX ANS dans la commune où il veut exercer ce droit.

Cet article décréterait non seulement l'immobilisme politique des institutions, mais encore celui des citoyens. A ce compte, les trois quarts des citoyens qui exercent des professions libérales, ou que le mouvement des affaires déplace fréquemment, ne seraient plus considérés comme Français et perdraient, de fait, leurs droits électoraux.

Mais cela ne suffit pas :

Art. 3.

Seront exclus de la liste des électeurs :

1° Ceux qui ne pourront justifier qu'ils font partie d'une entreprise agricole, industrielle ou commerciale ;

2° Ceux qui se livreraient à la mendicité ou au vagabondage.

Ceci veut dire que tous les citoyens qui ne sont pas agriculteurs, manufacturiers ou commerçants ne seraient plus électeurs.

Le colonel de gendarmerie va plus loin encore. Outre les deux années de résidence dans la même commune, il exige des ouvriers la présentation d'un certificat de leur patron constatant qu'ils sont attachés à leur atelier depuis un an. C'est le texte de l'art. 4 que voici :

Art. 4.

Les ouvriers travaillant à une des industries désignées dans l'article précédent, feront constater, par un certificat de leur patron, qu'ils y sont attachés depuis un an au moins.

Cette attestation sera revêtue du visa de l'autorité.

Art. 5.

Seront également exclus :

1° Ceux qui auraient subi une condamnation *correctionnelle* ou criminelle ;

2° Les individus qui, après avoir été graciés, après transportation, seraient pris dans une émeute ;

3° Les soldats condamnés devant un conseil de guerre ou ayant été poursuivis comme réfractaires, *insoumis* ou retardataires ;

4° Les militaires envoyés par punition dans les compagnies de discipline.

On sait en vertu de quels motifs politiques les militaires sont souvent considérés aujourd'hui comme *insoumis* et expédiés en Afrique.

On peut deviner aussi dans quel esprit est conçu l'article suivant :

Art. 6.

Les électeurs appartenant aux armées de terre ou de mer, voteront pour le département où ils sont nés ; leurs votes seront envoyés au chef-lieu de ce département dans un paquet cacheté ; ils seront jetés dans l'urne et confondus avec les autres bulletins.

Enfin, M. le colonel Lespinasse propose de punir militairement les électeurs qui croiraient devoir s'abstenir de voter.

Art. 8.

Tout citoyen régulièrement inscrit sur les listes électorales qui, sans motif légitime, n'aura pas voté, sera puni d'une amende de 5 à 10 pour 100 du chiffre des contributions directes qu'il paie en France.

La récidive sera punie d'une amende de 10 à 15 pour 100 des mêmes contributions.

Pour la troisième fois, il sera privé de ses droits civiques de 2 à 5 ans.

C'est sans doute bouffon ; mais, à quelques modifications près, la majorité du 13 mai est bien capable de prendre la proposition au sérieux.

Puisque la réaction est si bien lancée, elle ne doit pas s'arrêter et ne saurait aller trop loin.

D'autre part, M. Bourbousson, représentant de Carpentras, trouve déplaisant qu'on consulte le pays pendant la législative pour remplacer les représentants décédés ou démissionnaires, et propose le remède suivant :

En cas de vacance par option, décès, démission ou autrement, il ne sera pourvu à ces vacances que lorsque le nombre total des représentants du peuple se trouvera réduit à sept cents.

Il n'y aura d'exception à cette disposition qu'en faveur des départements dont la députation se trouvera réduite de moitié.

Dans ces deux cas, les collèges électoraux intéressés seront réunis dans le délai de quarante jours.

Les mémoires posthumes de Châteaubriand sont fertiles en rapprochements, en renseignements curieux. Nous trouvons dans la partie publiée aujourd'hui dans le feuilleton de la *Presse*, le portrait suivant des chefs du parti orléaniste qui forment aujourd'hui l'élite du parti modéré à l'Assemblée législative :

L'Etat est devenu la prime des ministériels de profession et de cette classe qui voit la patrie dans son pot-au-feu, les affaires publiques dans son ménage : il est difficile, madame, que vous connaissiez de loin ce qu'on appelle ici le *juste-milieu* ; que Son Altesse Royale se figure une absence complète d'élévation d'âme, de noblesse de cœur, de dignité, de caractère ; qu'elle se représente des gens gonflés de leur importance, ensorcelés de leurs emplois, affolés de leur argent ; décidés à se faire tuer pour leurs pensions : rien ne les en détachera ; c'est à la vie et à la mort : ils y sont mariés comme les Gaulois à leurs épées, les chevaliers à l'oriflamme, les huguenots au panache blanc de Henri IV, les soldats de Napoléon au drapeau tricolore ; ils ne mourront qu'épuisés de serments à tous les régimes, après en avoir versé la dernière goutte sur leur dernière place. Ces eunuques de la quasi-légitimité dogmatisent l'indépendance en faisant assommer (1832) les citoyens dans les rues, et en faisant entasser les écrivains dans les geôles ; ils entonnent des chants de triomphe en évacuant la Belgique sur l'injonction d'un ministre anglais, et bientôt Ancône sur l'ordre d'un caporal autrichien.

Une Caricature.

Nous avons remarqué récemment, au vitrage d'un marchand d'estampes près du Louvre, une caricature que nous avions cru d'abord dirigée contre les socialistes, et fabriquée par nos honnêtes et modérés pour les besoins politiques du temps actuel.

Cette image est intitulée : *Le renard politique*, ou *Ils sont trop verts*. On y voit un chef de l'opposition, dont le visage est un portrait sans doute, s'écriant : Je ne veux point de révolution, d'anarchie, ni de pillage.

Tout en prononçant ces paroles rassurantes, il dirige ses regards et même sa main vers une treille élevée. On lit sur les feuilles de vigne et sur les grappes : Egalité, Liberté, 93, Révolution, Anarchie, Meurtre, Pillage, etc.

Avec plus d'attention, nous avons reconnu que cette estampe symbolique date de la Restauration ; l'homme qui joue le rôle du renard est un libéral d'alors ; dans son chapeau, déposé près de lui, on distingue deux journaux quiétaient le cauchemar de la monarchie légitime, la *Minerve* et l'*Indépendant*. Pour atteindre aux grappes qu'il convoite, l'ennemi du gouvernement s'exhausse sur une échelle dont chaque échelon représente une des lois votées sous l'influence libérale ; il a déjà gravi le barreau intitulé *loi d'élection*, puis la *loi de recrutement*, *la liberté de la presse*, considérée en 1820, ainsi qu'aujourd'hui, comme la mère de tous les crimes, avec sa sœur, la loi électorale ; mais un dernier échelon, le *rappel des proscrits* (on dirait maintenant *l'amnistie*), se brise sous le pied du libéral, ainsi arrêté dans son ascension criminelle.

On le voit, les hommes qui défendaient la Restauration par le crayon et par la plume ne marchandaient pas aux libéraux ou *libérés* ce reproche d'aspirer au meurtre et au pillage, que l'on pourrait croire imaginé par la passion politique pour les socialistes d'aujourd'hui. Tous les pouvoirs que l'opinion condamne s'efforcent d'en étouffer les manifestations ; et, pour justifier les mesures odieuses qu'ils prennent contre la liberté, tous viennent dire l'un après l'autre : Nous n'agirions pas ainsi contre des adversaires politiques ; mais nous avons en face de nous des criminels, des ennemis de toute société, des malfaiteurs qui aspirent à l'incendie, au meurtre, au pillage, etc., etc.

Cette tactique, employée à toutes les époques, depuis le commencement du monde, contre les représentants du progrès, est tellement usée, que le genre humain ne devrait plus s'y laisser prendre. Il est juste de dire qu'elle n'a jamais sauvé le régime qui s'en est servi.

Revue de l'Extérieur.

Les journaux et correspondances de l'Allemagne ne s'occupent guère que de la reculade de la Prusse au parlement d'Erfurth, et ils se demandent si le parlement passera à la démocratie, ou s'éteindra dans le ridicule. Ce dernier résultat est le plus probable.

Le sénat de Turin a commencé le 5 la discussion du projet de loi relatif à l'abolition des juridictions ecclésiastiques. La majorité de la commission conclut énergiquement à l'adoption ; mais la minorité le repousse : 1° Parce que, à son avis, on n'a pas épuisé auprès du Saint-Siége tous les moyens de négociations qui pouvaient faire obtenir son assentiment ; 2° Parce que l'Eglise possède depuis longtemps les priviléges qu'on veut abolir, et qu'ils sont reconnus par des concordats avec le Saint-Siége. La discussion s'est ouverte par un discours du ministre de la justice, qui a soutenu éloquemment le projet ; un autre orateur, M. Robert d'Azeglio, qui a parlé dans le même sens, a invoqué, comme argument principal, divers manifestes et actes officiels de Pie IX.

Les préparatifs que l'on faisait à Rome pour recevoir le pape sont suspendus.

Cependant on écrit de Portici, 4 avril, à l'*Evénement* :

« Aujourd'hui, à midi, Sa Sainteté a quitté Portici, pour rentrer dans ses Etats ; les voitures de voyage sont parties ce matin pour Caserte.

» Un convoi spécial du chemin de fer conduit Sa Sainteté avec sa suite à Caserte, où l'auguste voyageur passera la nuit.

» Outre le cardinal Antonelli, les prélats et officiers de la cour pontificale, le saint Père est accompagné du cardinal Dupont et de M. Micara.

» Demain S. S. continuera son voyage, accompagné par le roi de Naples jusqu'aux frontières de ses Etats.

» S. S. séjournera à Sessa, à Terracine, à Frosinone et à Velletri.

» On assure que le cardinal Antonelli est nommé préfet des sacrés palais : on ne connaît pas encore le nom de son successeur, comme ministre d'Etat. »

Assemblée nationale.

Présidence de M. DUPIN aîné.

Séance du 10 avril.

M. Guilgot est reçu définitivement comme représentant du département des Vosges, après production des pièces qu'il n'avait pas jusqu'alors soumises à l'Assemblée.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon.

La parole est à M. Darblay pour développer son amendement ainsi conçu :

« Provisoirement, le chemin de fer de Paris à Avignon sera achevé jusqu'à Châlons par l'Etat. »

M. DARBLAY. Je n'ai jamais compris que, quand une situation devient moins bonne, ce soit le moment où l'on se hâte de traiter des affaires d'une importance et d'une étendue considérables. C'est ce moment qu'on commande la prudence et non la témérité. Depuis que le crédit est projeté, on a fait prévaloir cette idée, que le gouvernement ne pouvait faire le chemin de fer, c'est-à-dire qu'il est à la discrétion des compagnies ; et on peut vouloir que les chemins de grande communication soient remis entre les mains des compagnies d'une manière immédiate, et cela pour quatre-vingt-dix-neuf ans, avec garantie d'intérêt pour quatre-vingt-dix-neuf ans et l'abandon de 154 millions. On a beau dire que les 154 millions sont dépensés, il n'en est pas moins vrai qu'on abandonne un travail exécuté, productif, ce qui est plus que de perdre de l'argent.

Et encore, avec qui discutons-nous ? La compagnie anonyme n'est connue ni dans sa position, ni dans sa dénomination spéciale ; nous ne savons même pas si nous aurons réellement une compagnie. C'est là une chose qui est restée complétement dans l'éventualité.

M. de Lamartine a parlé de la nécessité de donner des travaux aux ouvriers ; eh bien ! notre amendement pourvoit immédiatement à cette nécessité ; car il n'y a pas d'interruption dans le chemin avec l'Etat, tandis que la loi adoptée, il faut nécessairement que des travaux soient arrêtés pour donner le temps à la compagnie de se constituer ; il y aurait aussi nécessairement un moment de désorganisation dont les ouvriers souffriront.

Notre amendement continue le chemin ; et d'abord il faut que l'on connaisse bien l'affaire que nous proposons. La section actuellement faite de Paris à Tonnerre est de 197 kilomètres ; la section, également faite, de Dijon à Châlon, est de 65 kilomètres ; en tout 265 kilomètres achevés, qui produisent plus de 6 millions nets, pour ce qui regarde les voyageurs ; les marchandises donneront probablement autant.

Il faut remarquer, toutefois, que la section de Dijon à Châlon, par suite de l'isolement où elle est, est plutôt à charge qu'à bénéfices pour l'Etat ; les 6 millions nets ne doivent être considérés que comme le produit des 197 kilomètres de Paris à Tonnerre. Reste la lacune de 119 kilomètres de la section de Tonnerre à Dijon : en tout 384 kilomètres qui, avec les calculs les plus certains, donneront au moins 8,640,000 fr. de bénéfices nets. La dépense, d'après les mêmes calculs, pour exécuter ces 119 kilomètres à achever, n'est que de 46 millions ; la cham-

---

il criait miracle, et s'inclinait du mieux qu'il pouvait devant le petit ange que lui présentait maître François.

— Vous voyez, lui dit le docteur, qu'il vient de sauver votre vigne, et que les diables n'y sont plus. Maudiriez-vous votre neveu, s'il vous avait rendu un tel service avec une pareille innocence?

Ah! le drôle! répondit le père Rabelais, que n'est-il encore un petit enfant innocent comme celui-ci! Dire que je l'ai vu naître!... Et ici la voix du vieillard s'attendrit..... Je croyais qu'à défaut de mon vaurien de fils ce serait lui qui me fermerait les yeux... Me voilà seul maintenant... et je ne veux plus entendre parler ni de mon fils, ni de mon neveu, ni de frère Macé... Quel est le père de ce chérubin?

— Son père est mort, dit Violette, en baissant les yeux.

— Eh bien, je l'adopte!... pour qu'il continue à protéger ma maison contre l'enfer. N'est-ce pas, maître Hypothadée? Je suis déjà son parrain, et je ne veux pas m'en défendre; je ferai plus, je serai son père adoptif. Je ne sais pourquoi il me plaît, et il me semble que mon cœur est tout remué à sa vue. D'ailleurs, il a chassé le diable de céans, il est juste que la maison soit un jour à lui. Je l'avais bien donnée à ce damné frère Pelosse, qui vient d'amener tout l'enfer.

Je vous approuve, dit Hypothadée, faites vite, car les diables reviendraient peut-être. Ecrivons en deux mots votre volonté, pour mettre tous vos biens sous la sauve-garde de la sainte enfance. Tenez, voici du vélin et de l'encre ; moi je ferai l'acte de baptême.

— Ecrivez vous-même, je signerai, dit le vieux Thomas. J'ai eu tant de peur de ces diables, que j'ai la main toute tremblante.

Maître François se mit à écrire.

— Un instant, dit Thomas Rabelais en se ravisant, de qui cet enfant est-il le fils?

— De Dieu, dit gravement Hypothadée. De Dieu, qui vient de l'adopter pour le baptême, et de maître Thomas Rabelais, qui l'adopte par religion, et pour sanctifier sa vie, en élevant un enfant de Dieu, qui a reçu le baptême entre ses bras. Tenez, voici l'acte, signez.

— Mais frère Jean ne revient pas, observa le vieillard.

— C'est que les diables ne sont peut-être pas encore bien éloignés, ou peut-être le gardent-ils en otage.

En ce moment on frappa assez fort à la porte de la chambre. Le vieux Thomas tressaillit.

— Le verrou est-il mis? dit-il d'une voix effarée. N'ouvrez pas, ce sont eux.

— Qui est là? dit Hypothadée.

— C'est frère Macé et sa compagnie, répondit du dehors frère Jean en contrefaisant sa voix.

— Arrière! arrière la compagnie! s'écria le vieux goutteux. Je me voue à la sainte Vierge, représentée par cette jeune mère, je donne tout à ce petit ange, et que son innocence nous protège. Donnez vite, je vais signer.

— Mais ouvrez donc, criait le frère Macé avec un accent plaintif.

— Vite maintenant, mon père, donnez-moi l'absolution, dit le vieillard ; j'ai satisfait pour mes péchés, que me reste-t-il encore à faire?

— Bénir votre nièce et embrasser votre petit-neveu. Votre bien ne sortira pas de votre famille.

— Qu'est-ce à dire? s'écria le vieux Thomas tout ébahi.

— Mais ouvrez donc! êtes-vous morts? criait à son tour frère Jean de sa voix naturelle.

— Ah, c'est notre ami frère Jean, dit Hypothadée. Nous sommes en paix avec Dieu et avec les hommes. Maintenant nous pouvons ouvrir.

A. CONSTANT.

(*La suite à demain.*)

Société tutélaire et paternelle pour le placement des orphelins dans les colonies agricoles. *Grande fête musicale de bienfaisance* donnée au Jardin-d'Hiver, le lundi 15 avril, de 2 à 5 heures de l'après-midi, dans laquelle on entendra Mme Pleyel, avant son départ de Paris. Et pour cette fois seulement l'ode-symphonie en trois parties du *Désert*, exécutée par 280 artistes, sous la direction de Félicien David. Chœurs, orchestre, solos et grandes déclamations. PREMIÈRE PARTIE.—L'entrée du désert.—Chant du désert.—Glorification d'Allah.—L'apparition de la caravane.—Marche de la caravane.—La Tempête au désert.—Le calme renaît et la caravane reprend sa marche.—DEUXIÈME PARTIE.—L'étoile de Vénus.—Hymne à la nuit.—Fantaisia arabe.—La danse des Almées.—La liberté au désert.—La rêverie du soir.—Sommeil.—TROISIÈME PARTIE.—Le lever du soleil.—Le chant du Muezzin.—La caravane reprend sa marche et disparaît au loin.—Chant du désert.—Glorification d'Allah.—PROGRAMME. Fragment de la deuxième symphonie en mi, de Félicien David. Hymne à l'harmonie, chœur sans accompagnement, de Félicien David, exécutée pour la première fois. Concerto de Weber, exécuté par Mme Pleyel, avec grand orchestre. Les Hirondelles, et le Chant du soir, de Félicien David. Andante et Tarentelle, exécutés par Mme Pleyel. Le Désert, ode-symphonie en trois parties, de Félicien David, poëme d'Auguste Colin.

Première liste des dames patronesses de la fête : Mesdames la comtesse Jules d'Aoust, Henry Arnoul, de Behague, la comtesse de Belbeuf, Marie Belmontet, la marquise de Béthisy, la comtesse Léon de Béthune, Emilie Bernard, la comtesse de Bonvouloir, la comtesse de Courval, la comtesse de Circourt, la comtesse de Clarement, Damicourt de Vergennes, Debray, la baronne Deslandes, Despeaux, Desprez, Dubreca, Duffié, la comtesse A. de Férandy, Férez, la chanoinesse de Forceville, la baronne Foucher, la marquise de Gabriac, la comtesse Desgrigny, Hautefeuille, la comtesse d'Haussonville, la baronne Lydie Istroff, la comtesse de Jouffroy, Nathalie Jourdain, la marquise de Laforce, la marquise de Lauriston, la comtesse de Merlement, la comtesse J. Mac-Mahon, Magne, Charles de Mévil, la baronne de Montfort, Elise Moreau, Nougon de Berty, Nomephile du Nouy, la comtesse de Rougrave. Siauve, Souchard de la Varenne, la baronne de Staël, la baronne de Sivrac, la marquise de Turenne, Thierry, Vassel-Fréville, la comtesse de Vauvineux, la duchesse de Valmy, la vicomtesse Walsh. Une prochaine affiche complétera le programme de cette grande solennité et les noms de la 2e liste des dames patronesses chez lesquelles on pourra également se procurer des billets. Prix d'entrée : 5 francs; Stalles numérotées, 10 francs.

Pour le conseil d'administration,
Honoré ARNOUL.
Le maire du 1er arrondissement,
FROTTIN.

Les billets se délivrent actuellement chez Mesdames les Patronesses, à la mairie du 1er arrondissement, au Jardin-d'Hiver, et au Ménestrel, 2 bis, rue Vivienne. Pour cette fête de bienfaisance, toutes entrées de faveur et celles d'actionnaires sont suspendues.

ble a à considérer si elle veut faire une dépense de 40 millions pour avoir un bénéfice certain de 8,640,000 francs.

L'affaire que la commission vous propose est détestable pour nos finances ; celle que je vous propose est bonne, est certaine ; je prie l'Assemblée de l'adopter.

M. BERRYER. Le projet de loi qui vous est soumis présente à résoudre une des questions les plus importantes, car elle met en jeu les intérêts les plus grands du pays. Il y a douze ans que je persiste à dire que la ligne de la Méditerranée à l'Océan est la plus importante de toutes, et j'ai dit constamment que cette exécution des chemins de fer devait avoir lieu par les compagnies.

La commission vient de se concerter sur l'amendement. L'avis que je viens défendre est donc celui de la majorité, qui vous propose de rejeter l'amendement de M. Darblay.

Examinons d'abord quels seront les revenus de cette section. Je n'en sais rien. Il n'y a pas une année d'expérience ; le 1er mars a présenté des recettes de 25,000 fr. par jour ; ces recettes ont baissé depuis ; elles sont maintenant de 18,000 fr. par jour ; recette brutte, 180,000 fr. par semaine. Voici les recettes actuelles. Cela fait, si je ne me trompe, 6,700,000 fr. par an. (Dénégations diverses.—Nous sommes dans les mauvais mois !) Si nous voulons nous placer en dehors des incertitudes, des évaluations qui nous ont toujours trompés jusqu'à présent ; si nous voulons nous renfermer dans des données positives, il faut bien citer les résultats des neufs mois d'exploitation, et ces résultats sont ce que j'ai dit. (Interruption.)

Il en est ainsi, et jamais l'administration publique n'aura à son service l'intelligence, l'activité et les ressources fécondes que trouvent les administrations privées. Je repousse donc le parallèle.

Je dirai maintenant, sur l'amendement, que la proposition n'est pas autre chose que le triomphe du provisoire. L'amendement de M. Grévy, qui voulait nettement la construction par l'Etat, est infiniment préférable, selon moi, à l'amendement de M. Darblay. (Agitation.)

Par cela même que l'amendement de M. Darblay ne recouvre pas un système, à moins qu'il soit l'expression de ce plan qui voulait la ligne de fer de Paris jusqu'à Châlons, complétant le parcours par la navigation sur les bateaux à vapeur jusqu'à Marseille, où l'on trouverait le chemin de Marseille à Avignon. (Interruption.)

Quoi ! dans ce pays qui a tant de ressources, qui ne s'arrête même pas devant le mot impossible, on nous condamnerait à avoir des sections aussi restreintes, quand à côté de nous, de Trieste à Ostende, la ligne est à peu près complète ! L'ajournement dans cette question de vie ou de mort pour notre pays!oui, l'ajournement, car il n'y a pas autre chose dans la proposition! L'ajournement, quand il s'agit d'assurer chez nous le passage des richesses de l'Inde à l'Angleterre, à la Hollande, à la Belgique!... Ah! pour ceux qui s'effraient de prendre une résolution, qui veulent attendre, qui hésitent, balancent et ne savent dire ni oui ni non, rien de plus commode qu'un ajournement!

L'orateur examine ensuite la question au point de vue financier. La commission a voulu diminuer les dépenses à la charge de l'Etat ; mais il faudra nécessairement mettre à la charge du budget ce que coûtera l'achèvement de la section de Paris à Dijon. Comment y pourvoira-t-on ? Par l'impôt ; il n'y a pas d'autre moyen.

On nous dit : « Vous n'avez pas de compagnie. » Sans doute, et nous n'avons pas voulu en avoir. Quel a été le grand vice des choses passées ? C'est qu'on appelait des compagnies quand on discutait les conditions ; c'est qu'avant que le choix fût fait, des promesses d'actions étaient négociées, et que des luttes s'engageaient entre les compagnies pour savoir quelle serait l'adjudicataire... C'était ainsi que s'établissait le jeu, l'agiotage, si vous aimez mieux, et voilà ce que nous avons voulu prévenir. La spéculation est toute naturelle quand il y a une réalité, il n'y a plus que du jeu et de l'agiotage quand on spécule sur des fictions, sur de simples promesses. (Agitation.) La commission a donc eu des raisons morales et honnêtes pour discuter le projet dans l'absence d'une compagnie.

Je reviens à la question même qui nous agite, et je dis qu'il vaudrait mieux que l'Assemblée revînt sur son vote d'hier et acceptât l'amendement de M. Grévy plutôt que de consentir à l'adoption de celui de M. Darblay.

L'honorable orateur soutient ensuite que l'amendement de M. Darblay est un ajournement au moins pour deux ans de la confection sur toute la ligne du chemin de fer.

Ensuite si, après avoir discuté les conditions d'une ou plusieurs compagnies et celles du cahier des charges, vous ne pouvez aboutir à des conditions qui vous paraissent assez favorables, vous rejetterez la loi et vous reviendrez encore au système de M. Darblay, c'est-à-dire que vous maintiendrez le crédit de 30 millions primitivement porté au budget de 1850, et que la commission du budget a retranché dans l'espérance que la combinaison du ministre pourrait être acceptée par l'Assemblée. Nous vous demandons donc de rejeter l'amendement actuel et de discuter la loi. Si vous ne croyez pas devoir l'adopter, il sera toujours temps de revenir au point de départ de M. Darblay.

Ce discours est suivi d'une agitation prolongée. La séance est interrompue de fait pendant quelques minutes.

M. DARBLAY. Je déclare faire les réserves les plus expresses pour maintenir l'exactitude des chiffres que j'ai produits. Quand mon tour de parole sera arrivé, j'établirai cette exactitude d'une manière péremptoire.

M. VICTOR LEFRANC. L'orateur que vous venez d'entendre a appuyé surtout sur la nécessité de faire le plus tôt possible la grande ligne de transit de l'Océan à la Méditerranée : je n'ai jamais été d'une autre opinion.

Parlant de la dépense du chemin de fer, l'orateur voudrait que les stations fussent provisoires, afin de les modifier selon les nécessités du commerce. Puis, examinant les chiffres produits par M. Berryer pour la donnée de l'exploitation, il soutient que les chiffres de bénéfices augmenteraient avec le prolongement de la ligne. Si le chemin de Tonnerre à Paris a produit 25 000 fr. les premiers jours par les voyageurs, et 18,000 fr. par les marchandises, il faut bien admettre, comme pour tous les autres chemins, qu'avec le prolongement de la ligne, le chemin donne un tiers de plus de bénéfices.

On ajoute, dit l'orateur, que l'amendement renferme une pensée secrète ; il n'en renferme pas d'autre que celle de faire rejeter une loi mauvaise. On n'ajourne que la concession, on n'ajourne pas le chemin.

M. DE LAMARTINE. Je demande la parole. (Mouvement.)

Voyez, ajoute M. Lefranc, voyez dans quelle position vous placez la France. Voilà le vendeur qui se met à la discrétion de l'acheteur. Et qu'arrive-t-il si avec votre loi vous ne trouvez pas, cependant, de capitalistes qui l'acceptant. C'est le crédit de la France que vous voulez ainsi traîner et que vous allez faire périr sur la place publique. Cette loi, messieurs, si on l'accepte, c'est trop donner ; si on la refuse, c'est trop souffrir ! (Murmures divers.)

Que l'Etat ne se conduise pas ainsi en fils prodigue, qu'il fasse comme les propriétaires de notre temps, qui attendent des jours meilleurs pour vendre leurs propriétés. Un gouvernement n'a jamais le droit d'escompter ainsi l'avenir du pays, l'avenir vous reprocherait vivement d'avoir dissipé sa fortune pendant 99 ans.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. L'amendement de M. Darblay propose à l'Assemblée de revenir sur le vote qui a écarté le principe posé par M. Grévy : l'exécution et l'exploitation par l'Etat. (Dénégations.) L'amendement de M. Darblay, c'est l'exécution et l'exploitation par l'Etat. (Bruit.) Comme M. Berryer, je crois que la proposition que l'on vous propose est pire que la première. (Bruit. Interruption.)

M. le ministre des travaux publics continue son argumentation au milieu du bruit.

M. ANDRÉ dit que plus d'une fois la minorité de la commission contre le projet de loi avait été de 12 contre 13, et qu'il était même arrivé une ou deux fois que la majorité était acquise au rejet. Ce n'est pas quand, ainsi que le dit M. Lamartine, les opinions ont été alternatives sur un projet, que le projet peut être accepté par l'Assemblée.

Du reste, si l'amendement de M. Darblay est adopté, loin d'être une entrave à l'achèvement du projet, il ne fera que l'activer, car l'Assemblée peut être certaine alors qu'il ne se passera pas deux mois sans qu'une nouvelle compagnie se soit formée. (Mouvement.)

M. Darblay paraît à la tribune, où il est accueilli par un tumulte de voix qui l'empêchent d'abord de faire entendre un seul mot.

M. LACROSSE. Je demande à être entendu avant la clôture !

M. DARBLAY. On ne peut prononcer la clôture sans me permettre de rectifier les chiffres produits par M. Berryer. (Bruit.) Je veux prouver que des offres ont été faites par des compagnies sérieuses, et qu'elles n'ont pas été communiquées à la commission du budget. (M. Bineau proteste de sa place.)

La clôture est prononcée et le scrutin de division, qui a lieu sur l'amendement de M. Darblay, donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	672
Majorité absolue,	337
Billets blancs,	314
Billets bleus,	358

L'amendement n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Jamais l'Assemblée n'a été si nombreuse.

La séance est levée à six heures, dans une vive agitation.

Demain, à deux heures, séance publique.

TROUBLES A ROUEN.

On lit dans le *Journal de Rouen* :

SUSPENSION DES REPRÉSENTATIONS DU JUIF-ERRANT.

Notre ville, ordinairement si calme, a vu hier soir sa tranquillité troublée. De huit à onze heures, les abords du Théâtre-des-Arts étaient entourés d'un cordon de troupes ; une foule compacte était repoussée vers les rues adjacentes, les boutiques étaient fermées, et une vive agitation se manifestait par les cris : *A bas les jésuites! Le Juif-Errant ! le Juif-Errant !* Une question de théâtre s'était tout-à-coup transportée dans la rue ; la cité était accidentellement troublée, parce que l'on n'avait pas su prendre une décision suffisamment intelligente, entre les prétentions de quelques siffleurs et la majorité du public, pour que tout se passât dans l'intérieur du théâtre.

Le Juif-Errant avait été annoncé par affiches jusqu'à dimanche soir; on avait été surpris en apprenant que cette pièce était suspendue, en voyant annoncer à la place *Quand l'amour s'en va*, *Gabrielle* et *l'Oiseau de passage*, et l'on est venu témoigner d'un mécontentement d'autant plus vif que l'on pensait voir, derrière cette suspension de l'autorité mal informée, une fâcheuse satisfaction donnée à des menées de parti.

Dès six heures, la salle était occupée par une certaine quantité de ceux qui, jeudi ou vendredi, avaient applaudi le *Juif-Errant*, sifflé systématiquement, on le sait, par une *douzaine* de spectateurs *au plus*. Comment se fait-il que raison ait été donnée par l'autorité à cette minorité infime? Pourquoi le jugement du plus grand nombre n'a-t-il pas été respecté? Voilà ce que tout d'abord le public a demandé à M. Lenoble, commissaire de police de service. M. Lenoble, sans répondre à ces questions, a dit que le *Juif Errant* avait été suspendu, qu'il ignorait pour combien de temps, mais qu'il savait que les troubles et les violences de la première représentation avaient motivé cette mesure. Les spectateurs ont alors protesté contre ces prétendues violences, et ont soutenu que la représentation de vendredi n'avait été troublée que par les quelques rares, mais persévérans siffleurs. Après ces explications, le commissaire de police a invité le public au silence ; mais le public s'est mis à siffler et a déclaré que la majorité en avait bien le droit maintenant, puisque vendredi on avait laissé la minorité libre d'interrompre le spectacle à sa volonté.

Il n'y a pas de logique contre la logique. Aussi il n'a rien été répondu à cela, si ce n'est qu'en cette circonstance la police n'avait qu'à exécuter les ordres qui lui avaient été donnés. La protestation est devenue de plus en plus bruyante. Le spectacle était commencé. Bientôt une escouade de gardes municipaux a envahi le parterre, et plusieurs personnes ont été arrêtées et entraînées violemment hors de la salle.

Le bruit n'en est devenu que plus considérable et plus persistant, avec cette différence que, ne sifflant plus, on se contentait de rire bruyamment et d'applaudir à tout rompre. Mais le silence seul était permis au public. Cent hommes environ, sac sur le dos, baïonnettes au fusil, ont commencé l'évacuation du parterre au milieu des cris : *A bas les jésuites! vive la ligne* ! Le parterre une fois évacué, la salle s'est tout à fait dégarnie, et les artistes ont fini par jouer devant les banquettes.

L'agitation n'avait fait que changer de place. Les alentours du théâtre étaient occupés par une foule considérable. De partout s'élevaient les plus énergiques protestations. Des renforts de troupe sont alors arrivés ; les soldats du 4e léger et les dragons ont occupé militairement la place du Théâtre.

Les communications ont été interrompues entre les rues de la Savonnerie, des Charrettes et Grand-Pont, et, dans cette dernière rue, des charges ont été faites par la cavalerie. Nous espérons que personne n'aura été blessé. Nous savons seulement qu'une vingtaine de personnes ont été arrêtées et que, parmi elles, se trouvaient de très honorables négocians de notre ville, qui ont le malheur de ne pas aimer l'arbitraire, et surtout l'arbitraire en faveur des jésuites.

A onze heures, le spectacle était terminé, et les rassemblements ne se sont prolongés que quelque temps encore.

Telles sont les déplorables conséquences de la suspension d'une pièce qui vient d'être jouée au Havre et à Elbeuf, sans y avoir blessé aucune susceptibilité et sans avoir causé d'autre incident que quelques bonnes recettes pour les théâtres de ces villes.

Pendant le spectacle, la foule avait demandé le *Tartufe*. Le chef-d'œuvre de Molière devait être joué aujourd'hui. Nous apprenons que la représentation en est ajournée à demain.

Voici de nouveaux détails que nous trouvons dans le *Journal de Rouen* de ce matin :

L'agitation causée à Rouen par la suspension des représentations du *Juif-Errant* a continué hier au soir, 9 avril.

Cette agitation a été moins vive dans l'intérieur du théâtre ; mais elle a été plus bruyante au dehors, à partir seulement de neuf heures environ. Jusque-là une foule assez calme et très considérable a stationné encore sur la place du Théâtre, occupé cette fois par la gendarmerie, ainsi que dans les rues des Charrettes, de la Savonnerie et Grand-Pont.

Il y avait peu de monde au théâtre. Quelques personnes se promenaient au parterre, et parmi elles on eût pu distinguer plus d'agents de police que de spectateurs. Aussi la moindre manifestation, un sifflet, un applaudissement, une toux intempestive, un geste malencontreux, étaient-ils suivis d'une arrestation immédiate.

Le commissaire de police, interpellé sur la question de savoir si le *Juif-Errant* serait rejoué jeudi, a répondu : « L'autorité décidera. » Bientôt après, les arrestations ont recommencé, et une partie du public a de lui-même évacué le parterre.

A cette nouvelle, les rassemblements du dehors, déjà moins considérables, se sont reformés, et les cris : *Le Juif-Errant ! A bas les jésuites !* sont partis de quelques groupes. La gendarmerie s'étant mise à balayer au trot la place du Théâtre et les rues adjacentes, ce mouvement a été suivi d'une forte agitation, de protestations de plus en plus bruyantes, de chants patriotiques, de vociférations s'élevant de toutes parts, qui ne se sont guère apaisées que sur les dix heures, à la sortie du théâtre.

Mais quelque temps après de nouvelles arrestations ont été faites, et l'agitation a repris de nouveau la foule ; elle s'est précipitée en face de l'entrée des coulisses, et a demandé les prisonniers qui avaient été renfermés dans le vestibule. Quelques bonnes paroles d'un commissaire de police ont fini par calmer cette dernière émotion.

Ce matin, sur les onze heures, le maire et ses adjoints se sont rendus avec le général à la préfecture.

Il est à désirer qu'une résolution conciliatrice ait été prise dans cette réunion.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, on joue ce soir *Tartufe*.

Revue des Départements.

Tandis que les feuilles monarchiennes qui se disent seules « honnêtes et modérées, » redoublent de fureur, se répandent en invectives et poussent à la guerre civile, la presse démocratique des départements, comme celle de Paris, montre un calme, une dignité qui témoignent de sa force et de sa foi profonde en l'idée qu'elle représente. La plupart de nos confrères, sans s'inquiéter des invectives ou des provocations qui tombent à leurs pieds, continuent à exposer les grands principes d'une république vraiment démocratique, veillant au bien être de tous les citoyens, et organisant la liberté absolue dans toutes les relations sociales ; ou bien à discuter les grands problèmes partiels à l'ordre du jour : ASSOCIATION, CRÉDIT, TRAVAIL, etc.

Nous citerons l'*Aveyron républicain*, dont l'influence s'est étendue dans son département et y produit les plus heureux résultats ; le *Travailleur de Nancy*, qui publie de nombreux extraits de la *Réforme du commerce*, de François Coignet ; la *fraternité de l'Aude*, où nous lisons une série de lettres aux habitants des campagnes. « L'organisation du crédit, d'après les idées émises tour à tour par F. Vidal, et F. Coignet ; le *National de l'Ouest*, ce vétéran de la démocratie, *l'Association Rémoise*, qui joint la pratique à la théorie, et sous la direction de laquelle les associations se multiplient et se solidarisent de telle sorte qu'à Reims, elles n'en forment plus qu'une, ayant sa boulangerie, sa boucherie, ses magasins divers où elle trouve les objets de nécessité première au prix de revient et purs de toute fraude, le *Socialiste de la Côte-d'Or*, dont le succès grandit chaque jour, et qui fait marcher de front, sous la plume de notre ami Victor Meunier, son enseignement plein d'élévation, et sa critique incisive ; tant d'autres enfin, dont le nom ne vient pas en ce moment sous notre plume, mais que nos lecteurs connaissent bien par les citations que nous en faisons, et les encouragements que nous leur avons donnés.

Mais, ce n'est plus seulement la presse démocratique et socialiste qui se groupe autour du progrès : tous les journaux vraiment honnêtes abandonnent un parti qui se perd par son aveuglement et se déshonore par ses violences. Le *Journal de Rouen*, le *Journal du Havre*, la *Revue de la Marne*, sont entrés dans l'opposition.

D'autres les suivront, qui, conservateurs par nature, sont restés attachés au pouvoir, et ne tarderont pas à s'appercevoir que ce pouvoir n'est rien moins que conservateur.

Dès à présent, que reste-t-il à ces amants du passé, dont la funeste influence pèse à la fois sur le gouvernement et sur la France ? L'appui de quelques feuilles énergumènes, unies par la seule haine de la République ; défenseurs exigeants et peu fidèles, qui se jalousent et se haïssent entre eux, presque autant qu'ils haïssent la démocratie ; qui s'occupent moins de soutenir le pouvoir que de l'entraîner à sa perte par des sentiers déjà couverts de ruines où il trébuche à chaque pas sur quelque débris d'un passé abhorré. De sorte qu'on pourrait leur appliquer avec raison ce mot de Montesquieu sur les financiers : « Qu'ils soutiennent le gouvernement, comme la corde soutient le pendu. »

Pendant ce temps, le peuple observe et juge. Tout lui est enseignement, ses fautes et ses victoires. Il sent que le bien est devant lui, sans savoir précisément quelle distance l'en sépare ; mais il a souvenir des misères passées, et s'avance lentement, irrévocablement vers l'avenir promis et préparé par les siècles.

ELECTIONS DU 28 AVRIL.

Un registre de candidatures pour l'Assemblée nationale est ouvert au Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter.

Les candidats devront se conformer aux conditions suivantes :

1° En cas de double élection, le candidat devra laisser l'option au Comité ;

2° Tout candidat non élu s'engage à se désister de sa candidature.

Nota. Tout citoyen qui fera une présentation doit être muni de l'engagement écrit du candidat à se conformer aux conditions ci-dessus.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter.

La réunion des délégués récemment nommés au comité démocratique-socialiste, qui devait avoir lieu rue Saint-Spire, impasse de la Grosse Tête, se tiendra RUE LAMARTINE, 23, SALLE DES CONCERTS, à 7 heures du soir.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Le comité démocratique-socialiste, dans sa séance du vendredi 5 avril, a décidé que le peuple serait immédiatement convoqué dans les comices électoraux, afin de procéder à la nomination d'un nouveau comité pour l'élection du 28 avril.

Le peuple comprendra la haute importance de cette élection. Le comité recommande avec instance aux électeurs démocrates socialistes la plus grande exactitude à ces réunions.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Nomination des délégués au Comité démocratique-socialiste.

3e *Arrondissement.*— Jeudi 11 avril, à 7 heures du soir, salle de la Fraternite, rue Martel, 9.

4e *Arrondissement.*— Vendredi 11 avril, à 7 h. du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

10e *Arrondissement.*— Les mardis et jeudis, à 7 h. du soir, rue du Bac, 75, salon de Mars.

11e *Arrondissement.*— Les mercredis et samedis, à 7 h. 1/2 du soir, rue du Bac, 75, salon de Mars.

La Chapelle Saint-Denis, Aubervilliers et Lacourneuve. — Les mardis et jeudis, à 7 heures du soir, et les dimanches à midi, atelier Peyronnet, et rue d'Alger, 7, à la Chapelle-Saint-Denis.

Les Prés Saint-Gervais, Pantin, Bobigny, le Bourget, Bondy, Drancy et Noisy-le-Sec. — Jeudi, 11 avril, à 7 heures et demie du soir, rue de Bagnolet, 6, aux Prés-Saint-Gervais.

Charonne, Montreuil, Bagnolet, Rosny et Villernomble. — Jeudi 11 avril, à 7 h. du soir, chez le citoyen Dayet, marchand de vin, barrière de Montreuil, 1, à Charonne.

Les citoyens élus délégués de la banlieue contractent l'engagement formel de s'occuper également de toutes les communes qui concourent à leur élection.

Les associations fraternelles des ouvriers cordonniers-bottiers actuellement établies

1° Place du Louvre, 26 ;
2° Rue du Cadran, 15 ;
3° Rue de la Réole, 6 ;
4° Rue Rambuteau, 57 ;

S'empressent d'annoncer à la démocratie qu'elles ont opéré une fusion entre elles, et qu'elles sont reconstituées légalement, sous le titre définitif d'ASSOCIATION GÉNÉRALE ET FRATERNELLE DES ASSOCIATIONS RÉUNIES DES OUVRIERS CORDONNIERS-BOTTIERS.

Le siége administratif est situé rue de la Réole, 6.

Les magasins de vente sont : place du Louvre, 26 ; rue Rambuteau, 57, et rue du Cadran, 15.

Tous les associés, en réalisant cette union fraternelle, font appel à leurs frères de la corporation qui restent encore isolés ; ils espèrent qu'ils seront compris, et à cet effet des registres sont ouverts au siége administratif pour y recevoir leur adhésion.

— Le siége de l'Union des Associations est transféré rue Michel-le-Comte, 37. Le bureau est ouvert de 10 heures du matin à 5 heures du soir, et de 7 à 10 heures.

— L'association fraternelle des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes a besoin de s'adjoindre immédiatement un bon professeur de mathématiques.

S'adresser au siége de l'association, rue Bréda, n° 21.

— Les ouvriers appartenant aux diverses corporations du cuivre et du bronze, sont invités à se réunir, dimanche 14 avril, à 9 heures précises du matin, rue Martel, salle de la Fraternité, où il leur sera donné connaissance du rapport et du projet d'acte d'association élaboré par la commission nommée à l'assemblée du 4 novembre dernier.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 avril, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

Deux procès de presse, le procès intenté à M. Proudhon pour délit d'offense au président de la République, et le procès intenté à MM. Eugène Sue et Toussenel, pour un écrit intitulé les *Veillées du Peuple*, ont été rayés du rôle.

Il paraît que le récent arrêt de la cour de cassation dans l'affaire de la *Démocratie pacifique* n'est pas étranger à cette décision. On assure, en effet,

que la chambre des mises en accusation avait négligé de statuer en temps utile.

Une affaire qui devait venir aujourd'hui même, celle de la *Feuille du Peuple*, a été également rayée du rôle pour le même motif, nous assure-t-on. (*Presse.*)

— La police a fait cette nuit une descente dans les garnis les plus mal famés de Paris. On a procédé à l'arrestation d'une foule d'individus signalés à l'autorité comme se livrant à une industrie illicite. (*Gazette de France.*)

— On assure que M. Odilon Barrot a rompu en visière avec les Burgraves, après une discussion très animée avec l'un d'entre eux.

L'ancien chef de l'opposition constitutionnelle a même fait, dit-on, une grave démarche en haut lieu pour faire donner le portefeuille de l'intérieur à M. Dufaure. (*Estafette.*)

—M. Victor Considerant, dit l'*Indépendance belge*, est passé samedi par Namur. Il se rendait à Bouillon, où il doit aller résider. Le gouvernement a assigné un lieu de résidence aux condamnés politiques français, c'est ainsi que M. Etienne Arago séjournera à Spa.

— Les bons pères jésuites vont s'installer définitivement à Valenciennes. Le journal de la congrégation annonce l'ouverture de leur établissement pour le 15 avril courant.

Nous reviendrons sur ce sujet dans l'un de nos plus prochains numéros. (*Républicain du Nord.*)

— Dimanche dernier, la garde nationale de Saint-Amand a été passée en revue par l'autorité municipale. Cette revue, qui devait avoir lieu depuis assez longtemps, n'avait été arrêtée définitivement qu'après une longue hésitation. On connaissait l'esprit démocratique de la milice citoyenne, et M. le maire, en particulier, ne se souciait pas de lui donner l'occasion de manifester ses sentiments patriotiques. Mais l'autorité municipale n'avait rien perdu pour attendre. A peine arrivée devant le front de bataille, elle est accueillie par un cri formidable de : *Vive la République* ! Ce cri sort de toutes les bouches et ne cesse de retentir pendant la durée de la revue, qui fut enlevée au pas de course. (*Républicain du Nord.*)

Hérault. — Deux lieutenants du 35e viennent d'être mis aux arrêts, pour avoir laissé manger à leurs compagnies la soupe grasse le vendredi-saint... Pauvres militaires! vous serez bientôt obligés, après l'appel du soir, de réciter en dix temps et dix mouvements votre chapelet, si vous voulez conserver les bonnes grâces de vos gouvernants! (*Montagnard du Midi*).

COMMENT ON SAUVE LA FRANCE (suite). — Le jour de Pâques, la ville de Bourbon-Lancy était en émoi, des bruits de conspiration et une foule de gendarmes circulaient dans la ville. Bientôt apparaissent le juge-de-paix et le commissaire de police; une maison est cernée par la force armée, et l'on surprend, *flagranti delicto*, huit citoyens occupés à..... *manger une salade d'œufs rouges*.....

M. DUCOUX CONTRE M. BOUTON. — Le tribunal correctionnel (6e chambre), présidé par M. Martel, était saisi hier de la plainte en diffamation portée par M. Ducoux, ancien préfet de police, représentant du peuple, contre M. Victor Bouton. Il s'agissait d'un article publié dans les *Profils révolutionnaires*, dont ce dernier est l'auteur et l'éditeur.

Le prévenu n'a pas comparu. M. Ducoux a persisté dans sa plainte, qui a été développée par son avocat, Me Théodore Bac.

Le tribunal a condamné par défaut M. Victor Bouton à trois mois de prison, 100 fr. d'amende et à 4 000 fr. de dommages et intérêts.

AFFRANCHISSEMENTS POUR LA BELGIQUE.—Nous rappelons que toute lettre affranchie de France pour la Belgique coûte 40 centimes, et qu'en conséquence toute lettre jetée à la poste en France pour cette destination doit porter un timbre de 40 c. ou deux timbres de 20 c. A défaut de quoi le timbre insuffisant est perdu. Le poids de chaque lettre simple est de 7 grammes 1/2. Entre 7 grammes 1/2 et 15 grammes, il faut doubler le nombre des timbres. Tous les timbres au-dessous de 80 cent. pour une lettre pesant plus de 7 grammes 1/2 sont considérés comme nuls et non avenus.

Malgré le grand nombre d'Histoires de la Révolution de 1789, on s'accorde généralement à dire qu'aucune ne peut satisfaire le peuple. La plupart ne sont que d'ignobles réquisitoires contre les *brigands*, c'est-à-dire, contre la nation. Quelques autres ayant entrepris la réhabilitation de ces événements, l'ont fait avec maladresse. D'ailleurs, aucune n'a abordé le fond de l'histoire, c'est-à-dire l'analyse des travaux de l'Assemblée constituante, et des réformes véritablement sociales de la Convention. Le citoyen Villiaumé, l'un des défenseurs de nos amis, les accusés de Versailles, vient de publier l'*Histoire de la Révolution de 89*. Grâce à son style énergique et lucide, il a pu, sans nuire à l'effet dramatique ni refroidir son récit, traiter toutes les questions organiques. Il a montré, par le simple exposé des faits combien cette révolution tant calomniée était nécessaire et par quelles causes elle est devenue si terrible. Le premier volume qui a paru aujourd'hui contient l'histoire de la Constituante.

On y trouve aussi les révélations les plus curieuses sur Danton, sur Marat, sur Louis XVI et sur le fameux massacre de Nancy, si peu connu. Nous savons que les quatre volumes de cette histoire sont sous presse, de sorte que le lecteur sera certain de n'avoir pas un livre incomplet. Le début du citoyen Villiaumé promet un vigoureux défenseur de plus à la cause nationale.

THÉATRES. —CONCERTS.

L'Opéra vient de donner une reprise des *Huguenots* qui a tout l'attrait et toute l'importance d'une nouveauté. Chœur, orchestre, mise en scène, tout a été réappris et recomposé. Deux débuts intéressants au plus haut degré ont eu lieu : celui de Roger et celui de Mme Laborde qui, dans le rôle de Marguerite, a montré un talent de premier ordre. L'accueil fait à Mme Laborde, les applaudissements du public, qui a redemandé l'air du deuxième acte, prouvaient que sa grande réputation était bien légitimement acquise.

Ce soir, à l'Opéra, la 2e représentation des *Huguenots*.

— Ce soir, à l'Odéon, 6e représentation du *Martyre de Vivia*, mystère en trois actes, en vers, de M. Reboul, de Nîmes, et 6e représentation de *Planète et Satellites*, comédie en quatre actes, en prose, de M. Méry.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN. — Ce soir, *Toussaint-Louverture*, par M. de Lamartine. M. Frédéric Lemaître remplira le rôle de Toussaint, et Mlle Lia Félix celui d'Adrienne.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 10 avril 1850.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
[illegible]	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 40	89 60	89 40	89 40
[illegible]	5 0/0	fin c.	89 45	89 65	89 40	89 40
» »	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	77 50
» »	4 0/0 j. sept.	cpt.	» »	» »	» »	» »
55 50	3 0/0 J. d.	cpt.	55 55	55 70	55 55	55 60
55 60	3 0/0	fin c.	55 5[illegible]	55 70	55 50	55 50
84 »	5 0/0 Piém.	cpt.	84 10	84 10	83 90	84 »
84 »	5 0/0	fin c.	84 05	84 05	84 »	84 »
2150 »	Banq. France	cpt.	» »	» »	» »	2150 »
715 »	Paris-Orléans.	cpt.	» »	» »	» »	715 »
» »	Libérés	15 c.	» »	» »	» »	713 »
512 50	Rouen	cpt.	512 50	512 50	510 »	511 25
512 50	Libérés	15 c.	» »	» »	» »	510 »
» »	Havre	cpt.	220 »	220 »	217 50	217 50
» »	Libérés	15 c.	» »	» »	» »	» »
» »	St-Germain	cpt.	» »	» »	[illegible]	» »
» »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	» »
143 75	Versailles r. g.	cpt.	143 75	» »	» »	» »
172 50	Mars.-Avign.	cpt.	» »	» »	» »	[illegible]
» »	Libérés	15 c.	» »	» »	» »	[illegible]
106 25	Bâle	cpt.	106 25	106 25	105 »	105 »
» »	Boulogne	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés	15 c.	» »	» »	» »	» »
420 »	Nord. j. juill.	cpt.	420 »	420 »	418 75	420 »
420 »	360 payés	15 c.	» »	» »	» »	420 »
318 75	Centre	cpt.	320 »	320 »	318 75	318 75
318 75	Libérés	15 c.	» »	» »	» »	318 75
382 50	Bordeaux	cpt.	381 25	381 25	376 75	380 »
» »	475 payés	15 c.	381 25	381 25	376 75	378 75
228 75	Nantes	cpt.	227 50	228 75	227 50	228 75
» »	325 payés	15 c.	228 75	228 75	227 50	227 50
230 »	Strasbourg	cpt.	230 »	230 »	225 »	226 25
230 »	225 payés	15 c.	230 »	230 »	225 »	225 »

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 4 0/0	1270 »
— Nouvelles	1132 50
De la Seine, J. juillet.	1060 »
Orléans, 4 0/0, 1847	» »
— nouvelles, 1849.	» »
Havre, Jouiss. mars	» »
— nouvelles	960 »
Rouen, 4 0/0	» »
Liste civile	995 »

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux	1065 »
Bons du Trésor	5 0/0
Zinc : V.-Montagne.	2715 »

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840	90 »
— 5 0/0 1842	» »
Espagne : dette activ.	» »
— dette intér.	30 1/8
Naples. Réc. Rothsc.	» »
Rom. Empr. j. déc.	80 »
— Nouv. Empr.	78 3/8
Piémont. Obl. à 4 0/0.	» »
— Obl. nouv 4 0/0.	935 »

L'un des Gérants : FERDINAND-GUILLON.

Spectacles du 11 avril.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux roses.
ITALIENS.—Il Barbiere.
ODEON.—Le Martyre de Vivia, Planète et Satellite, Georges Dandin.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE.—L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts. Feu d'artifice.
VARIETES.—Les Associés, l'idée fixe (1re représentation.) Chercheuse d'or.
GYMNASE. — Monck, Coup d'Etat, — la Famille, — Diviser.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillon, Chambre à deux lits.—le Lion et le Rat.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Toussaint l'Ouverture.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 100. Vendredi 12 Avril 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATTH.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois..... 6 f. Six mois..... 11 f. Un an..... 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois..... 9 f. Six mois..... 17 f. Un an..... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 11 AVRIL.

Assemblée nationale.

CHEMIN DE LYON.

Malgré les efforts réunis de la commission du chemin, de celle du budget et du ministre des travaux publics, l'Assemblée a adopté aujourd'hui le principe d'un amendement proposé par M. Combarel de Leyval, qui pose comme base des concessions à faire, la séparation du chemin en deux compagnies, l'une de Paris à Lyon, l'autre de Lyon à Avignon.

En adoptant cette division, l'Assemblée a voulu éviter de créer une puissance industrielle aussi considérable que l'aurait été une seule compagnie exploitant la ligne entre Paris et Avignon, puissance qui aurait été encore plus formidable, si selon toutes les probabilités, cette compagnie eût été dirigée par les mêmes notabilités financières qui détiennent les chemins de Paris à Calais et en Belgique.

Se figure-t-on, en effet, quelle prépondérance eût acquise cette réunion de hauts industriels, qui se serait trouvée maîtresse de toute la ligne de Calais à Marseille,—à Marseille, disons-nous, puisque la section d'Avignon à Marseille est de fait entre les mains de ces banquiers de Paris, par la dépendance plus ou moins avouée où son directeur principal est placé vis-à-vis de M. Rothschild.

Demain on continuera la discussion sur la suite de l'amendement de M. Combarel; il contient des dispositions toutes nouvelles relativement au mode et aux conditions de la concession. Quoique la portion de cet amendement votée aujourd'hui l'ait été à une grande majorité, on ne peut rien préjuger sur le sort définitif du surplus de cet amendement et de ce qui reste du projet du gouvernement. Tout le monde financier va être mis en grand émoi; les intrigues se croiseront dans tous les sens et amèneront des complications sans nombre.

Rien de plus naturel. Du moment où les grands travaux d'intérêt public, qui ne devraient pas sortir des mains du gouvernement, représentant l'intérêt général, sont abandonnés aux intérêts privés, ces intérêts privés effacent nécessairement l'intérêt général, et par leur puissance et leur activité, tendent dans toute délibération des affaires publiques à faire prévaloir leurs prétentions, qu'ils appellent des droits, sur les considérations légitimes, qui devraient seules diriger le maniement des affaires de la République.

C'est donc encore un temps de désordre à passer; il peut être plus ou moins abrégé par une compréhension plus ou moins longue des principes socialistes, auxquels il est seul donné puissance d'accorder l'intérêt général avec l'intérêt privé. Travaillons donc sans cesse en vue de faire mieux comprendre ces principes, et ne nous rebutons point des difficultés d'une pareille œuvre; elle demande de la patience, une longue patience.... Nous sommes patients, parce que nous avons la foi.

Election du 28 avril.

La candidature de M. de Girardin, que les évènements et le mouvement général de l'opinion avaient posée de manière à passionner ses partisans et ses adversaires de tous les partis, a tout à coup disparu pour faire place à la candidature la plus inattendue, la plus inerte, la plus froide, la plus incapable d'exalter qui que ce soit.

Il y a dans cette brusque péripétie, dans ce contraste de la passion à l'indifférence, du chaud au froid, du mouvement à l'inertie, du bruit au silence, de la réalité à l'ombre, un phénomène psychologique dont l'intérêt moral dépasse certainement de beaucoup l'intérêt politique de l'élection du 28 avril.

En ce moment, l'esprit public, à Paris, en France et même en Europe, est excité à se rendre compte des causes et des raisons de ce phénomène.

Il faut que l'esprit public devine ces causes et ces raisons, car elles ne sauraient lui être révélées publiquement par aucun journal de Paris.

Cette étude psychologique réclame plus de jours et plus de réflexions qu'il n'en faudra au comité démocratique et socialiste de la Seine pour prendre une décision quelconque, et au peuple pour voter.

Pourquoi ceux qui avaient pris depuis un an l'initiative de la candidature de M. de Girardin, et qui avaient le plus contribué à lui donner le baptême socialiste, l'ont-ils abandonnée à la minute même où elle paraissait acquérir le plus d'importance politique et d'opportunité?

Pourquoi cet abandon a-t-il eu lieu, sans qu'aucune discussion approfondie l'ait justifié, sans qu'aucune explication publique, directe, rationnelle, sérieuse, évidente, acceptable en ait été donnée?

Pourquoi les hommes et les organes qui, à la grande surprise du pays, ont exhumé le nom de M. Dupont (de l'Eure) pour l'opposer à celui de M. Emile de Girardin, ont-ils cru devoir apporter dans cette opération plus de tactique et de prudence que d'audace et de discussion?

Pourquoi, après la victoire nettement significative et essentiellement socialiste du 10 mars, une fraction du Socialisme paraît-elle vouloir réagir sur elle-même et désirer un simple succès numérique sur un nom qui lui sera disputé par les ennemis même du Socialisme, et qui aurait d'autant moins de signification politique qu'il réunirait plus de suffrages?

Pourquoi, après avoir posé hardiment le drapeau de la conciliation de la Bourgeoisie et du Prolétariat sur le terrain économique et social, sur le sommet des questions de liberté absolue de la presse, de réunion, d'association, des réformes du crédit, de l'impôt, de l'armée, de la production, de la consommation et de la circulation, les socialistes qui passent pour les plus avancés, paraissent-ils disposés à abandonner ce terrain et ce drapeau, et à désarmer même à l'égard de la réaction actuelle, pour ne donner à leur vote du 28 avril que le triste caractère d'un hommage à la majorité réactionnaire du gouvernement provisoire?

Pourquoi cet hommage posthume à la république formaliste et nominale, lorsque l'union électorale de la rue de Poitiers affiche elle-même sur les murs de Paris qu'elle accepte la forme et le nom de l'établissement républicain.

Ces questions, nous le répétons, sont plutôt du domaine de la psychologie, c'est-à-dire de la science des passions humaines, que de celui de la politique des principes et des grands intérêts.

Elle contient un enseignement que le peuple ne saisira peut-être que dans quelques mois, mais qui doit, dès aujourd'hui, fort intéresser les observateurs attentifs.

Quoi qu'il en soit, nous nous félicitons encore d'avoir provoqué des explications qui, bien qu'insuffisantes, ont dessiné les passions et les possibilités du moment. La candidature de M. de Girardin, en raison même de sa priorité, de son actualité et de l'énergie des sentiments contradictoires qu'elle soulevait, embarrassait le libre arbitre des électeurs et de leurs délégués. Elle faisait d'ailleurs un bruit fatiguant pour certains esprits. Il fallait la soumettre à une épreuve critique avant la réunion du comité pour qu'elle ne s'imposât pas à ses délibérations et ne pût survivre à sa décision contraire. Aujourd'hui, le comité est parfaitement libre.

M. de Girardin, nous en sommes convaincus, ne s'est pas seulement désisté devant le vieillard octogénaire qu'on lui a opposé, il s'est désisté entièrement pour l'élection du 28 avril. Le comité pourra donc délibérer avec autant de calme que de liberté. Il est probable même que la candidature de M. Dupont (de l'Eure) ne l'embarrassera pas non plus; car cette candidature, ayant eu pour unique motif de résurrection de contrecarrer celle de M. de Girardin, devra perdre de son exigence en perdant de son à-propos. Quand il serait vrai, ce que nous nous refusons à croire, que des mandats impératifs aient été donnés à des délégués pour soutenir l'adversaire de M. de Girardin, ces mandats seraient sans valeur directe et personnelle pour M. Dupont (de l'Eure), puisque la candidature de M. de Girardin n'existe plus. Si M. Dupont (de l'Eure) emporte donc les suffrages du comité, ce sera uniquement à ses mérites personnels, à ses véritables titres qu'il les devra. L'élection y gagnera ainsi plus de sincérité.

Seulement, il est à peu près certain que le candidat définitif n'incarnera pas la situation.

Les journaux honnêtes et modérés font très bon accueil à la candidature de M. Dupont (de l'Eure); et plusieurs déclarent que leur parti l'eût très bien acceptée. C'est, entre autres, l'avis de l'*Union* (monarchique) :

Certes, nous n'avons, pour notre part, dit-elle, rien à objecter, absolument rien, contre la candidature du vénérable citoyen de tous les côtés gauches qui ont paru en France depuis l'Empire. Nous aimons assez ces figures, nous ne disons pas antiques, mais sempiternelles, images permanentes de l'insignifiance et de la stérilité des opinions révolutionnaires.

L'*Univers* dit :

Pour le parti socialiste, porter M. Dupont (de l'Eure), ce n'est pas de la politique, c'est de l'effacement. Nous constatons le fait sans nous en plaindre d'ailleurs.

L'*Opinion publique*, dans un assez long exposé des faits, s'exprime ainsi :

La *République* est assez de l'avis de la *Démocratie pacifique*, et le *Siècle* est de celui du *National*. De quel côté se rangera M. Proudhon? Nous le supposions plus socialiste que républicain; mais la *Démocratie* avait parlé, la *Voix du Peuple* devait contredire. Jalousie de métier s'en mêlant, nous avons vu surgir dans les colonnes de la *Voix du Peuple* la candidature de... M. Dupont (de l'Eure). Nous ne nous y attendions pas en 1850.

Une grande réunion a eu lieu hier soir au Conseil-d'Etat; 220 membres environ s'y étaient rendus.

M. Thiers est monté le premier à la tribune. L'honorable membre a fait un tableau de la situation du pays, au fond de laquelle il n'a vu qu'une société menacée d'une jacquerie socialiste, si l'on ne prenait pas sur-le-champ des mesures énergiques.

L'honorable orateur a terminé son allocution en disant qu'il était plus que jamais disposé à se rapprocher de la majorité, et il a mis en demeure les légitimistes de se prononcer sur la politique à suivre dans des circonstances aussi impérieuses.

M. Berryer a répondu à M. Thiers que son parti se rallierait toujours à la majorité dans les questions d'ordre, mais non dans celles qui pourraient compromettre sa politique.

M. Piscatory a vivement blâmé l'amendement présenté il y a quelques jours par plusieurs membres de la droite, concernant la transportation, par la raison que cet amendement, par un semblant de générosité, peut jeter de l'odieux sur la majorité de l'Assemblée.

La réunion s'est ajournée à une autre séance pour prendre une résolution définitive sur la situation; elle a décidé qu'elle combattrait la loi du timbre sur le transfert des rentes.

(*Moniteur du soir.*)

L'Economie politique du Gouvernement.

I.

QUESTION AGRICOLE. — LES SUBSISTANCES.

« C'était la première fois (7 avril)
» que le chef du pouvoir venait po-
» ser ouvertement, en présence de la
» France et de l'Europe, la question
» économique, agricole et commer-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 12 AVRIL 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE (1)

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

VIII.

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU TESTAMENT.

Frère Jean, en attitude de triomphateur romain, son bâton de la croix sur l'épaule et soutenant d'une main le malheureux frère Pelosse, entra dans la chambre, faisant un grand bruit de fanfares. Baoum! baoum! Turlututu! tutu! tutu! Place au vainqueur des Philistins et à son armée! Ne regardez pas pour cela la mâchoire de frère Macé; pour vaincre les diables d'enfer nous n'avons pas joué de la mâchoire: c'est le bâton de la croix qui les a chassés avec l'aide des bonnes prières de maître Thomas ici présent et du grand docteur Hypothadée!

— Von, von, vrelou, von; von, bredouillait frère Macé, voulant parler et craignant de cracher ses dents.

— Arrière! arrière! criait le vieux Thomas; vous sentez le roussi. Ne me touchez pas, vous sortez des griffes du diable!

—Dieu nous soit en aide, dit maître François; tenez, buvez ce verre de vin frais, notre frère, cela vous raffermira le cœur et vous déliera peut-être la langue. Mais frère Macé ayant aperçu Violette et son enfant, fit mine de vouloir sortir, et, comme personne ne le retenait, il revint sur ses pas, se laissa tomber lourdement dans un fauteuil avec des soupirs à ébranler les solives, joignit les mains en levant vers le ciel des regards désespérés, et regarda maître Thomas avec fureur.

— Voyez, voyez, docteur Hypothadée, notre maître, il est encore ensorcelé! il a respiré des diableteaux; il me semble que j'en vois sortir par ses yeux, par son nez et par ses oreilles. Ne le quittez pas, frère Jean, tenez-le bien; j'ai peur qu'il ne se jette sur nous! Onc je ne vis un aussi vilain chrétien. Il va nous donner quelque sort. Maître Hypothadée, chantez-lui un mot d'exorcisme. Il doit être devenu hérétique pour que le diable s'attache ainsi à lui. Faites-lui baiser mon reliquaire.

— Eh non, disait maître François, frère Macé est bon chrétien, il a renoncé à Satan, à ses pompes et à ses œuvres; il a fait vœu et le fait encore de chasteté, d'obéissance et de pauvreté; n'est-il pas vrai, monsieur mon frère?

Frère Macé fit signe de la tête que c'était vrai.

— Que lui voulaient les mauvais esprits? continua le docteur Hypothadée, il n'est ni payen ni juif et croit à la sainte Ecriture. Il respecte l'Ancien Testament et croit à toutes les promesses y contenues; mais il préfère le Nouveau, et adhère de tout son cœur à tous les articles qu'il renferme, n'est-il pas vrai, frère Macé?

Frère Macé s'étranglant pour dire oui, et crachant du sang deux ou trois fois, fit encore signe de la tête que c'était vrai.

— L'Ancien Testament, dit le docteur Hypothadée, n'est qu'une figure des biens à venir; c'est la cédule des promesses dont se sont rendus indignes ceux auxquels elles étaient faites. Le second, c'est la réconciliation du père avec sa famille, c'est l'adoption de l'homme nouveau, c'est l'enfant de la femme rendu légitime par la destruction du péché originel; vous le croyez comme moi, et vous l'approuvez de tout votre cœur, n'est-il pas vrai, frère Macé?

— C'est... c'est vrai!... toussa frère Pelosse qui s'était décidé à avaler un verre de vin.

— Oh bien, dit le révérend Hypothadée, je vois que nous nous entendons et que vous êtes bon chrétien. Je vous le fais dire, pour rassurer maître Thomas au quel votre aventure d'aujourd'hui avec les diables semble avoir causé des scrupules. Moi, je ne doute pas de vous, car je vous connais de réputation et je suis sûr que ce que je viens de dire sur les deux Testaments, vous seriez prêt à le signer.

— De mon sang, grogna frère Macé en cherchant une seconde fois la salive rouge de ses gencives.

— Je le crois certes de tout mon cœur; mais nous le prouverons à ceux qui pourraient en douter, afin que cette affaire de diablerie, qui va faire bruit dans le pays, ne cause à personne de scandale, en faisant à tort suspecter la foi d'un très-vénérable religieux. Or, sus! voici ce que j'écris et ce que vous allez signer :

« Moi, frère Macé Pelosse » (et à mesure que maître François prononçait ces paroles, il les écrivait sur le revers même du parchemin que le vieux Rabelais venait de signer) « religieux et procureur de l'abbaye de Seuillé, afin que personne ne suspecte mes intentions, déclare en présence de..... etc. (ici étaient nommées les personnes présentes), que je crois à l'existence de deux testaments, l'Ancien et le Nouveau : je reconnais que l'Ancien était une figure et contenait des promesses et des menaces d'un père qui voulait ramener ses enfants; je crois que le Nouveau Testament a abrogé l'Ancien, et a rendu à l'enfant de l'homme pécheur, lavé par le Baptême des péchés de son père, tous les droits à l'héritage du père de famille, en le faisant membre de la société des chrétiens et de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, dans la foi de laquelle je veux vivre et mourir. »

Que dites-vous de cette formule?

— Je la signe les yeux fermés, baragouina frère Pelosse, à la gloire de saint Benoît et à la confusion de tous les diables.

— Amen! dit maître François en lui tendant le parchemin et en lui présentant la plume.

— Frère Macé relut la profession de foi des yeux et la signa.

Le vieux Thomas qui avait compris tout cet apole-

(1) Voir les numéros des 15, 16, 19, 20, 22, 23, 27, 28, mars, 4, 5, 10 et 11 avril.

» ciale au point de vue de la généra-
» tion de tous les systèmes qui ont
» prévalu depuis le commencement
» du siècle.
» .....Le conseil général d'agricul-
» ture a été profondément ému en
» écoutant un pareil programme. »
Le Dix Décembre du 9 avril 1850.

Le chef du pouvoir et M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, viennent d'émettre leurs idées économiques sur les questions agricoles, manufacturières et commerciales; il est, croyons-nous, d'une haute importance d'analyser la valeur ou l'insignifiance des principes qu'ils professent sur des matières d'un aussi grand intérêt.

La question agricole se présente la première. Voici à quelles causes le discours du président attribue les souffrances de l'agriculture :

« La France, dit-il, ne possède pas aujourd'hui » trop de blé; mais le manque de foi dans l'ave- » nir paralyse les transactions (*Applaudissements.*) » maintient le bas prix des denrées premières, et » cause à l'agriculture une perte immense, hors » de toute proportion avec certains remèdes in- » diqués. »

Analysons les deux propositions que renferme ce paragraphe.

1re Proposition. — *La France ne possède pas aujourd'hui trop de blé.*

C'est naïf. — En effet, la France non seulement ne possède pas *aujourd'hui* trop de blé, mais sa production a été jusqu'ici de beaucoup inférieure à la consommation normale telle qu'elle devrait être.

Pour que la population française pût se nourrir de blé, il faudrait que la production s'accrût de *moitié en sus*, c'est-à-dire qu'au lieu d'être de 70 millions d'hectolitres, elle s'élevât à 105 millions. Mais passons.

2e Proposition. — *Le manque de foi dans l'avenir paralyse les transactions, maintient le bas prix des denrées premières, et cause à l'agriculture une perte immense.*

Cette proposition est fausse de tout point et renferme des idées économiques qu'on ne saurait trop combattre.

Dans leurs paroles et dans leurs actes, les administrateurs d'un grand pays comme la France doivent considérer avant tout l'intérêt de l'ensemble des populations. Or, l'intérêt de la généralité des citoyens consiste dans le bas prix des denrées premières qui servent à l'alimentation. Le blé, les céréales formant la base de l'alimentation, devraient constamment être à bon marché.

Il est donc fort heureux que le manque de foi dans l'avenir paralyse les transactions, en admettant que telle en soit la cause.

Quel avantage peut-il y avoir pour la généralité de la population à ce qu'il existe un *système de transactions* dont la pensée et le but consistent à renchérir le blé?

Nous n'en voyons aucun.

La chute de ce *système de transactions* peut, il est vrai, causer une perte considérable aux propriétaires terriens; mais en quoi peut-il nuire à l'agriculture, c'est-à-dire à la production?

Que le prix de l'hectolitre de froment, d'après les mercuriales des marchés régulateurs, soit en moyenne de 14 fr. 1 c., comme il l'a été à la fin de mars dernier, ou du triple ou du quadruple, cela ne fait pas pousser un grain de plus.

Le *système de transactions* qui renchérit le blé autant que les années de mauvaises récoltes, est en définitive un système désastreux. C'est la spéculation, l'accaparement, le monopole, le monopole pour lequel Louis XV comptait un trésorier sous le titre de *trésorier des grains au compte du roi.*

Que pendant plusieurs années la récolte soit bonne en Europe, et la véritable cause de la détresse de l'agriculture apparaitra dans toute sa nudité; elle consiste tout entière dans l'*exorbitante élévation des baux.*

Que tous les propriétaires dont les baux ont été passés à raison de 19 fr. l'hectolitre de blé, les abaissent à 14 fr., comme nous pourrions en citer UN généreux exemple, et les immenses pertes de l'agriculture disparaîtront. C'est là le nœud de la question et non point le manque de foi dans l'avenir.

Nous le demandons, quel plus grand bienfait pourrait-il arriver à l'agriculture, c'est-à-dire à la production et aux producteurs, que de ne plus voir la spéculation se mêler de l'achat et de la vente des grains?

Le mystère ne plane pas sur la production et la consommation du froment; on connaît les départements qui en produisent le plus ou qui en consomment le plus; les routes de l'exportation d'un département dans un autre sont connues; l'habitude est prise, on sait où on doit déverser le trop plein, et dût-on charroyer les 70 millions d'hectolitres de froment que produit la France, la question se réduirait à une entreprise de transport et non point à une affaire de spéculation.

Le bas prix des grains, comme le bas prix en toute chose, est un heureux effet, le plus heureux peut-être de la révolution de février.

Bien pauvres d'esprit sont les hommes de gouvernement qui ne comprennent pas ce fait.

Le règne de corruption de Louis-Philippe avait surexcité démesurément la soif brûlante du lucre. ENRICHISSEZ-VOUS! s'écriaient les ministres du roi corrupteur.

Et les hommes avides d'assouvir cette soif de l'or se précipitaient à la curée.

Ils élevaient de leurs mains rapaces un monde factice entre la masse des producteurs et celle des consommateurs : le monde de la spéculation et du faux crédit.

La spéculation, l'usure, l'agiotage versèrent leur poison dans les plus lointains canaux des transactions commerciales, et les matières premières, comme les objets fabriqués, se trouvèrent constamment hors de proportion avec les salaires ou les petits revenus de la grande masse des producteurs et des consommateurs.

Le monde factice de la spéculation et du faux crédit maintint son équilibre tant que le calme plat de la corruption régna sur la nation; mais dès que la vague sociale commença à s'agiter sous le vent purificateur de la révolution, l'équilibre manqua à l'édifice de l'agiotage, et il s'écroula.

Tout ce qui vivait par ce monde financier factice périt avec lui. La valeur d'emprunt des choses descendit à une valeur moins chimérique, la richesse publique et individuelle prit un niveau plus normal, le niveau proportionnel avec les faibles ressources de la grande majorité des populations productrices et consommatrices.

Voilà la vérité.

Or, la Révolution du mépris a imprimé au sol social une force d'oscillation qui tend à détruire sans cesse les efforts des prestidigitateurs du faux crédit, les menées des escrocs de la fortune publique et privée.

L'oscillation du sol social ne s'arrêtera que lorsque la société aura reconnu les droits du travail, lorsqu'elle aura rendu impossibles les spéculations éhontées, les accaparements déloyaux, les monopoles meurtriers.

Jusque-là, la richesse sociale ne prendra pas le développement qu'elle doit atteindre. La misère ne sera pas détruite, la Révolution restera en permanence.

La mitraille et le canon, la déportation et les tortures ne rétabliraient pas l'*ordre* de Louis-Philippe.

La violence des mesures réactionnaires ne désarmera pas la Révolution.

La puissance révolutionnaire sera toujours plus forte que la réaction.

La Révolution est dans les masses, la réaction n'est que dans quelques intérêts alarmés.

La révolution du mépris a donc rapproché la société de l'état normal qu'elle doit atteindre pour se reposer dans sa gloire et dans son bien-être.

C'est-là une vérité élémentaire qu'il est douloureux de ne pas voir partagée par *tous* les hommes de gouvernement.

A l'exception des financiers, nous avons *tous* souffert, mais ces souffrances auront produit un heureux résultat.

Le bien-être des masses surgira de cette crise : il surgira d'autant mieux que la crise aura été plus forte.

Les masses productives de la richesse agricole, comme les masses productives de la richesse manufacturière, y trouveront le bon marché des choses les plus essentielles à la vie, et quoi qu'on dise, le travail producteur ne s'arrêtera pas; la consommation le suivra, mais travail et consommation ne seront plus audacieusement exploités par la spéculation. La spéculation en grand est morte et bien morte.

En avant donc! que la réaction continue à user ses forces dans des mesures puériles quant aux résultats, et elle aboutira à ces deux conséquences infaillibles :

Diminution considérable sur les baux des fermes et des maisons;

Diminution considérable sur le prix des objets fabriqués.

La réaction, en imprimant au sol social une oscillation contraire à celle de la Révolution, continue donc à maintenir l'agitation salutaire qui détruit de fond en comble la *spéculation financière*, la spéculation qui renchérit sans produire, la spéculation qui exploite producteurs et consommateurs.

Le bas prix de toutes les denrées une fois établi, ranimera le travail agricole et le travail manufacturier.

Nous souhaitons que le chef du pouvoir et M. Dumas finissent pas comprendre cette vérité.

Le *Pays* emprunte ce matin à un journal de province une note où l'on prétend que les démocrates mettent le feu aux propriétés, en ajoutant que c'est la mise en cours d'une théorie des insurgés de juin 1848 : *Vainqueurs le pillage, vaincus l'incendie.*

Cet emprunt est plus que maladroit, et le *Pays* sera, nous n'en doutons pas, vertement tancé par son patron.

Les paroles citées par le *Pays* ne sont rien moins qu'authentiques. Elles ont été mises en circulation par le *Constitutionnel*, conjointement avec l'histoire des têtes coupées, de gardes mobiles sciés en deux, et autres inventions honnêtes et modérées. Dans tous les cas, elles n'auraient pu être proférées que par un de ces enfants perdus, comme il s'en trouve dans tous les partis, et dont les partis ne sont pas responsables.

Mais, en revanche, il est une menace d'incendie honnête et modérée, d'incendie contre Paris tout entier, très bien établie celle-là, et émanée non pas d'un enfant perdu de la modération, mais d'un général occupant une haute position, d'un des chefs du parti honnête, d'un personnage qui passe pour tenir de fort près au *Pays*. Nous n'en rappellerons pas les termes peu parlementaires. Personne ne les a oubliés.

Pour le plaisir de lancer une calomnie infâme contre un parti qui comprend près de la moitié de la France, le *Pays* a oublié un proverbe trop connu, et qu'il nous permettra cependant de lui rappeler.

Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu.

Revue de l'Extérieur.

M. Temme, accusé de haute trahison pour affaire politique, faisant partie du parlement de Stutgard, a été jugé le 7 à Munster. Le jury l'a déclaré non coupable.

Une foule immense, qui attendait avec anxiété la décision du jury, a accueilli cette nouvelle par des cris et des transports de joie. Le peuple a dételé la voiture de l'accusé et l'a traînée jusqu'à sa maison. L'air national d'Arndt a été ensuite chanté sous ses fenêtres; après quoi la foule s'est séparée dans le plus grand ordre.

On prête au gouvernement prussien le projet d'aller faire une expédition de Rome, ou, si on l'aime mieux, un dix-huit brumaire contre l'Assemblée démocratique de Mecklembourg-Schewerin, illégalement dissoute par le grand duc.

Rien d'important d'Italie. Il n'est pas de moyens auxquels le gouvernement n'ait eu recours pour déterminer les habitants de Rome à faire leurs pâques; les promesses, les menaces, la prison même ont été employées tour à tour. Le parti clérical trouve que la dissolution ne va pas assez vite!

En revanche, les correspondances sont riches en détails rétrospectifs sur les personnages qui entourent le saint-père, et principalement sur l'ambitieux et ignorant cardinal Antonelli, qu'elles montrent dans un déshabillé peu édifiant. On pourra en juger par la citation suivante :

« C'était en 1837. Monsignor Antonelli, alors simple prélat à Mantelleto, était délégat à Viterbe. Un cercle politique, composé de jeunes gens, se réunissait souvent, à l'insu de la police, chez un professeur de philosophie. On y parlait d'indépendance, d'unité italienne, de réformes, de liberté, de patrie.

» Les pères de quelques-uns de ces jeunes gens, alarmés des conséquences de ces réunions pour l'avenir de leurs fils, allèrent un jour en informer le délégat, en le priant d'y mettre un terme.

» Monsignor Antonelli les accueillit avec les paroles les plus flatteuses, les loua de leur zèle, et leur promit son concours plus actif et plus indulgent. Il ne mettait qu'une condition à cette indulgence, c'était d'être informé le plus promptement possible de tout ce qui pouvait concerner ces réunions, de leur but, de leurs statuts, de leurs ramifications, et de leurs rapports avec les autres sociétés de l'Italie, des noms de leurs membres et correspondants. On lui accorda tout ce qu'il demandait.

Quelque temps après, Viterbe fut cerné par un épais cordon de troupes pontificales; tous les jeunes gens qui avaient, de près ou de loin, quelque rapport avec le cercle libéral, furent arrêtés, remis entre les mains des carabiniers, attachés à la queue des chevaux, et traînés à Rome dans les cachots du saint-office et du fort Saint-Ange.

» Quelques jours après, ils étaient condamnés, qui à dix ans, qui à vingt ans de détention, qui à perpétuité. Des pères se tuèrent de désespoir, des mères devinrent folles. Mais monsignor Antonelli fut promu, de la petite délégation de Viterbe à celle de Macerata, qui est la première des Etats pontificaux. Grégoire XVI était trop bon appréciateur du mérite pour ne pas récompenser un dévouement qui s'annonçait si bien. »

Une lettre de Rome, du 3 avril, porte que les arcs de triomphe que l'autorité avait fait élever à Velletri et à Valmontone, pour le prochain retour du pape, ont été brûlés par la population.

D'après une autre lettre de Bologne, monsignor Bedini, commissaire pontifical, aurait quitté cette ville le 2 dans le plus strict incognito. On dit que ce départ se rapporte à une grave détermination prise par le pape et qui ne tardera pas à être connue.

Assemblée nationale.

Présidence de M. NAPOLÉON DARU, vice-président.

Séance du 11 avril.

L'Assemblée adopte sans discussion quatre projets d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a successivement rejeté l'amendement de M. Grévy, qui demandait l'exécution totale du chemin de fer par l'Etat, et celui de M. Darblay, qui voulait provisoirement cette exécution pour le chemin de Paris à Châlon-sur-Saône. Les principes portant sur l'exécution par l'Etat et sur l'ajournement de la ligne de Paris à Avignon sont donc par là même rejetés. Restent un grand nombre d'amendements sur la manière de faire exécuter le chemin par l'industrie privée. La question qui me paraît tout dominer, c'est l'exécution par une ou plusieurs compagnies. L'amendement de MM. Combarel de Leyval, Desmaroux et Randoing me semble, dans cet ordre, avoir la priorité.

En voici le texte :

« Le ministre des travaux publics est autorisé à concéder, sur soumissions cachetées, aux clauses et condi-

---

gue ne put se retenir de rire.

— Nous nous en tiendrons donc à ce que dit le Nouveau Testament, dit-il en regardant Violette.

— Sans préjudice, toutefois, du respect qu'on doit à l'Ancien, dit frère Pelosse avec effort.

— Certainement, dit Hypothadée, et prenant sur le prie-Dieu auprès du lit deux gros livres reliés en parchemin gothique, il mit dans l'un la donation faite précédemment de tous les biens du vieux Thomas aux moines de Seuillé, et dans l'autre l'écrit en faveur du fils de Violette, signé par Rabelais le père et contresigné par le frère Macé Pelosse.

— Respect à l'Ancien Testament, dit-il en présentant le premier volume au procurateur de Seuillé, nous croyons l'honorer comme il le mérite, en le remettant entre vos mains. Quant à nous, le Nouveau Testament nous suffit, ajouta-t-il, en remettant le second volume avec l'écrit qu'il contenait entre les mains de Violette.

Frère Macé, se doutant un peu tard de quelque chose, ouvrit précipitamment la Bible qu'on venait de lui remettre : le premier testament de Thomas Rabelais en tomba, à la stupéfaction du moine. Les éclats de rire des assistants lui firent deviner tout le reste. A cette vue, à cette pensée, il oublie toutes ses douleurs; il se lève, il verdit, ses yeux jettent des flammes; il ne sait à qui s'en prendre d'abord; maître Thomas est effrayé d'avance du sermon que son ancien confesseur va faire.

— Frère Jean, vous m'avez trompé! s'écrie enfin Pelosse avec explosion...

Mais, à ce premier mot, il s'arrête, il se tord, il se replie sur lui-même.

— Ah! je suis empoisonné, s'écrie-t-il d'une voix qui sort à peine du gosier.

— Vous ne l'êtes pas seul, dit frère Jean en faisant mine de se boucher le nez, et c'est moi-même qui me serai trompé quand j'ai cru tout à l'heure vous avoir fait changer de linge.

— Emmenez-le! emmenez-le! cria tout le monde tout d'une voix.

— Maintenant, dit maître François ou maître Hypothadée, comme nous voudrons l'appeler, ouvrons à notre tour le livre que nous avons choisi, et faisons une petite lecture.

Ouvrant alors le volume à l'endroit qu'il avait marqué en y glissant l'extrait de baptême du petit François, il lut avec une voix distincte et les plus douces inflexions l'histoire de l'enfant prodigue. Le vieux Rabelais l'écoutait attentivement, et essuya même une larme qui glissait au coin de son œil.

— Merci, dit-il à maître Hypothadée en lui serrant la main; je comprends ce que vous voulez dire; vous êtes véritablement un homme de Dieu, et vous m'avez mis aujourd'hui en grande paix avec moi-même. Vous m'avez rendu un fils à la place du mien qui s'est perdu; je vous en remercie, et je me sens joyeux comme le père de famille de la parabole. Je me crois rajeuni de dix ans, et le docteur Rondibilis avait raison lorsqu'il parlait de me rajeunir. Mais pourquoi donc ne vient-il pas? On dit qu'il soigne mon neveu qui est mourant. Envoyez quelqu'un à Chinon dire à mon neveu qu'il meure en paix et que je lui pardonne; mais sur toute chose qu'on me ramène ici le docteur Rondibilis Alcofribas.

— Je dois vous dire la vérité, reprit humblement Hypothadée : ce n'est pas auprès de votre neveu qu'est occupé en ce moment mon savant ami le médecin Alcofribas; il soigne dans un galetas de Chinon un pauvre voyageur arrivé dernièrement de l'Anjou dans le plus piteux équipage; c'est un pauvre orphelin de la religion qui l'a méconnu, et de la maison paternelle qui le repousse; c'est un enfant prodigue qui demande à quelle condition il pourrait espérer le pardon de son père.

A ce discours, le front du vieillard s'était rembruni :

— Qu'il me prouve son repentir par une conduite meilleure, dit-il, et je le recevrai peut-être; qu'il étudie et qu'il devienne un médecin comme Rondibilis, ou un théologien et un sage comme Hypothadée, et je le recevrai à bras ouverts!

— Qu'à cela ne tienne, dit maître François.

Aussitôt, jetant bas sa coiffure de sorboniste et sa robe de dessus, il tire de sa poche une barbe blanche et des besicles, voilà le docteur Rondibilis, dit-il; vous venez de voir Hypothadée, et maintenant, ajouta-il en ôtant le reste de son accoutrement et sa barbe postiche, voici le pauvre François Rabelais, qui se jette aux pieds de son père, dont il n'a pas mérité le courroux.

Que fit alors maître Thomas? justement ce qu'avait fait bien avant lui le père de l'enfant prodigue. Il pleura de joie, ouvrit ses bras, et embrassa tendrement son fils. Tous les assistants étaient émus de cette scène comme il convenait de l'être; frère Jean pleurait en riant et se versait un grand verre de vin, lorsqu'un nouveau personnage qu'on n'attendait pas se précipita dans la chambre, et resta tout ébahi et comme pétrifié devant ce groupe de reconnaissance mutuelle, de paternelle joie et de réjouissance filiale.

A. CONSTANT.

(*La suite prochainement.*)

Les spectacles s'alternent avec un rare bonheur à l'Opéra. Après la reprise des *Huguenots* et le début si brillant de M. Laborde, *Freyschutz*, chanté d'une façon si remarquable par le ténor Massot; *Stella*, le ballet nouveau dansé par Mme Cerito et St-Léon, terminera le spectacle.

— Ce soir, à l'Odéon, l'*Eclat de rire* et septième représentation de *Planètes et Satellites*. Demain samedi, solennité littéraire à ce théâtre, pour le bénéfice d'un artiste. Première représentation de la reprise d'un grand drame de M. Félix Pyat, *Diogène*. M. Deshayes et Mme Laurent, qui ont créé avec tant de talent Jean Bonnin et Madeleine, de *François le Champi*, rempliront les rôles de Diogène et d'Aspasie; Mme Deshayes jouera celui de Loïs.

On annonce pour samedi prochain, à l'Odéon, la reprise du DIOGÈNE, de FÉLIX PYAT. C'est une bonne nouvelle pour le monde littéraire et pour les nombreux amis de l'auteur. Les rôles principaux seront joués par Deshayes (Diogène), Moreau-Sainti (Alcibiade), Mmes Laurent (Aspasie) et Deshayes (Loïs). Cette reprise aura tout l'intérêt d'une première représentation.

— Tout Paris a lu *Notre-Dame-de-Paris*, l'admirable livre de Victor Hugo, et tout Paris veut aller voir à l'Ambigu les types impérissables et les péripéties dramatiques de cette odyssée si splendidement mise en scène.

tions des cahiers des charges annexés à la présente loi :

» 1° Le chemin de fer de Paris à Lyon, moyennant remboursement à l'Etat d'une somme qui ne pourra être moindre de 60 millions;

» 2° Le chemin de fer de Lyon à Avignon, moyennant une somme payée par l'Etat, qui ne pourra être supérieure à la somme de 50 millions.

» Les deux compagnies concessionnaires seront distinctes l'une de l'autre et leurs administrations demeureront indépendantes. »

M. DESMAROUX développe cet amendement et l'appuie par cette considération principale qu'une compagnie unique ne tarderait pas à peser sur tout le commerce de transit d'une manière fâcheuse; il importe que le monopole ne soit pas remis entre les mains d'une seule compagnie, et qu'au contraire, le principe d'une concurrence loyale soit sauvegardée en remettant le chemin entre les mains de deux compagnies indépendantes.

M. VITET, rapporteur, combat l'amendement; la commission ne repousse pas absolument la dualité de la concession, mais elle veut que, s'il y a deux compagnies, elles soient solidaires entre elles, de manière que l'Etat n'ait rien à perdre devant la différence des lignes et des administrations, et que, si l'une prospère et l'autre est en mauvaises affaires, il soit toujours couvert. D'un autre côté, cette solidarité des compagnies ou l'unité de la concession peut seule assurer l'Etat et le pays que le chemin sera terminé dans tout son parcours. La division de la concession, c'est presque certainement l'arrêt de la ligne dans la traversée de Lyon; c'est ce que le gouvernement ne veut pas. Quant au monopole que l'on craint, les chemins voisins du Centre et de Saint-Etienne n'ont rien à craindre devant les dispositions du cahier des charges, qui sauvegardent l'intérêt des populations du centre comme celui des tiers.

Enfin, il vaut mieux que la garantie de l'Etat porte sur tout le chemin que sur deux divisions séparées de ce même chemin; et d'ailleurs les subventions de l'Etat, tant pour l'intérêt garanti que pour le minimum du revenu, seront toujours plus faibles pour une compagnie ou pour deux compagnies solidaires dans un parcours dont les bonnes et les mauvaises chances se compensent, que par deux compagnies concessionnaires de deux sections dont les chances peuvent être diverses.

M. BINEAU, ministre des travaux publics, combat l'amendement Combarel. La pensée d'une compagnie unique a déterminé le cabinet précédent et a critiqué le ministre actuel, et tous ont pensé que le seul moyen d'attirer à l'industrie privée les capitaux, c'est de leur donner la garantie d'intérêt; en effet, il n'y a pas de a pas de moyen plus efficace et moins onéreux pour le trésor ?

Or, la nécessité de la garantie entraîne le principe de l'unité de la commission. La ligne se compose de deux sections bien distinctes : la première, celle de Paris à Lyon, aura des résultats très beaux comme bénéfices; la seconde, celle de Lyon à Avignon, est fort douteuse quant aux produits. (Interruption.) Dans la première discussion comme dans celle-ci, j'ai reconnu que la navigation de la Saône et du Rhône était la plus belle que nous ayons en France, quoiqu'il y ait encore quelques lacunes; mais enfin cette voie navigable sera une concurrence redoutable pour le chemin de fer, et je dois constater qu'il y a là une cause d'incertitude et d'infériorité pour les recettes.

Eh bien, si vous divisez la concession en deux, comment parviendriez-vous à un partage égal de la subvention ? Comme cela, la garantie d'intérêt serait effective pour l'une des deux sections et nulle pour l'autre.

Nous avons persisté dans cette pensée de l'unité de concession, surtout après avoir fait disparaître tout ce qui pouvait alarmer les intérêts des populations du Centre et de l'Ouest par des dispositions que vous connaîtrez dans la discussion des articles du cahier des charges.

En effet, de quoi se plaignaient ces populations ? ou plutôt de quoi leur faisait-on peur ? car on n'a rien négligé pour éveiller leurs alarmes... (Interruption.)

M. le ministre des travaux publics continue et conclut au rejet de l'amendement.

M. BÉCHARD s'efforce de ramener la discussion sur le seul point en litige, à savoir s'il y aura une ou deux compagnies, et fait sentir à l'Assemblée que c'est d'abord cette question qu'elle doit décider.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement engage trois questions : la division de la concession à deux ou plusieurs compagnies; le mode de la concession par adjudication et soumission cachetée, et la question de la subvention. Les auteurs des divers amendements demandent que les deux dernières questions soient réservées : MM. Combarel de Leyval, Desmaroux et Randoing y consentent. Je mets donc seulement aux voix la division de la concession.

Les divers représentants épars dans la salle se hâtent de reprendre leur place. Quelques voix demandent le scrutin de division. M. Wallon monte à la tribune, puis en descend. M. Berryer y arrive.

A GAUCHE. La clôture! la clôture!

M. LE PRÉSIDENT. On a toujours la parole pour poser la question.

La gauche réclame; l'Assemblée est consultée et maintient la parole à M. Berryer.

M. BERRYER. La commission du budget n'a pas fait une obligation de la concession à une compagnie unique. Elle a posé l'alternative d'une compagnie unique ou de deux compagnies, mais solidaires l'une de l'autre, pour l'achèvement du chemin et l'accomplissement du cahier des charges.

L'amendement veut qu'il n'y ait pas d'alternative, qu'il y ait deux adjudications distinctes, indépendantes. Examinons donc quelle est la valeur de cette demande. Et d'abord, les deux compagnies, comme la compagnie unique, demandent 99 ans de jouissance, la garantie d'intérêt de 5 0/0 et l'abandon des travaux. Il y a identité jusque-là.

La différence est que, dans le système des deux compagnies, la garantie d'intérêt porte sur 275 millions, tandis que dans celui d'une compagnie unique ou de deux compagnies solidaires, la garantie ne porte plus que sur 260 millions. L'amendement fournit immédiatement 60 millions au gouvernement, mais il conserve un intérêt de 8 pour cent privilégié. Mais à ce taux on trouverait 130 millions aussitôt; c'est ce que nous ne pouvons vouloir, parce que ce serait un péril nouveau pour les finances du pays. (Agitation prolongée.)

M. COMBAREL soutient qu'il ne s'agit pas de l'intérêt de l'Etat. On veut favoriser la compagnie unique qui se présentera; on veut que le gouvernement soit dans sa dépendance, et c'est pour cela qu'on a accueilli avec tant de faveur tous ceux qui se sont présentés; c'est pour cela qu'on a pris dans la commission l'engagement de n'adopter aucun amendement. (Bruit prolongé.)

Plus qu'un mot : Si on laisse au gouvernement la faculté de prendre deux compagnies, il n'en usera pas, je l'annonce d'avance. (Rumeurs prolongées.)

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Le gouvernement n'est lié par aucun engagement, je l'ai déclaré déjà : le gouvernement est libre. Le ministre, a dit M. Combarel, n'usera pas de la faculté qu'on lui laisserait. Que l'Assemblée décide que la concession sera partagée en deux compagnies indépendantes, mais solidaires. (Longue interruption), j'accepterai au nom du gouvernement. Quand je parle de solidarité, je n'entends parler que de l'exécution, parce que nous voulons que le chemin s'exécute, non seulement dans sa bonne partie, mais dans celle qui l'est moins. Je suis donc prêt à admettre l'intervention de deux compagnies indépendantes, à la condition que ces deux compagnies s'engageront solidairement à l'exécution de la ligne entière. (Interruption prolongée.)

M. RANDOING. Je viens simplifier mon amendement, qui avait paru être accueilli favorablement, quand le rapporteur est venu effaroucher l'Assemblée. (Assez! assez!) Du reste, je ne comprends pas la solidarité de deux compagnies sans que l'administration soit en même temps solidaire. Est-ce là ce qu'entend la commission ? Alors ce n'est qu'une compagnie unique avec quelque chose de pire. (Bruit.)

M. VITET. Ce n'est pas nous qui avons introduit la solidarité dans la question; ce sont les personnes mêmes qui ont proposé deux compagnies qui ont également proposé la solidarité.

M. le rapporteur lit la soumission de MM. Barthelong, etc.

Il faudrait donc que l'amendement fût sous-amendé en ce sens qu'il y aura deux compagnies distinctes, indépendantes, mais ayant entre elles solidarité pour l'exécution du chemin qui devra être fait conformément aux termes du cahier des charges.

M. COMBAREL DE LEYVAL soutient que le mot de solidaire ne peut pas se trouver dans la convention; car en terme de commerce solidarité veut dire association de plusieurs.

M. le président va mettre aux voix par division l'amendement de M. Combarel.

M. BINEAU, ministre des travaux publics, demande que le sous-amendement de M. Vitet... (Bruit.)

M. MAUGUIN demande qu'on conserve la priorité pour l'amendement de M. Combarel; on reviendra ensuite à l'amendement de M. Vitet, dans les idées de M. Bineau.

L'Assemblée est consultée sur la première partie de l'amendement de M. Combarel de Leyval. Il est adopté à une assez grande majorité.

La commission du budget devra faire un autre cahier des charges.

L'Assemblée se sépare dans une vive agitation.

La séance est levée à 6 heures 3/4.

Cour de Cassation.

Voici le texte de l'arrêt rendu le 28 mars dernier par la Cour de cassation sur la plaidoirie de M. Duboy, dans l'affaire de M. Victor Hennequin, gérant de la *Démocratie pacifique* :

« La cour,

» Ouï M. Auguste Moreau, conseiller, en son rapport; Me Duboy, avocat à la Cour, en ses observations à l'appui du pourvoi, et M. Sevin, avocat-général en ses conclusions :

» Vidant le délibéré par elle ordonné en chambre du conseil;

» Vu les articles 7, 8, 9, 10 et 11 de la loi du 28 mai 1819, relative à la poursuite des crimes et délits commis par la voie de la presse;

» Attendu que des dispositions combinées des articles 8 et 11 de la loi précitée, il résulte qu'en cas de saisie, le juge d'instruction doit faire son rapport dans les huit jours à partir de la notification du procès-verbal qui la constate, et que, faute par la chambre du conseil d'avoir prononcé dans les dix jours, la saisie est périmée de plein droit; qu'enfin, la péremption de la saisie, lorsqu'il s'agit d'un simple délit, entraîne la péremption de l'action publique;

» Attendu qu'en abrégeant ainsi les délais et en attribuant à leur inobservation des conséquences aussi rigoureuses, la loi a eu pour objet de donner à la propriété littéraire la garantie d'une décision émanant, non pas seulement du juge chargé de l'instruction, mais du tribunal, statuant en chambre du conseil;

» Que, dès lors, il ne suffit pas que la chambre du conseil prononce dans les dix jours sur la régularité de la saisie dans sa forme; qu'elle doit rechercher et déclarer si les éléments de criminalité qui peuvent ressortir de l'écrit qui lui est déféré justifient la saisie;

Attendu que, dans l'espèce, le procès-verbal constatait la saisie des numéros du journal la *Démocratie Pacifique* du 21 novembre 1849, édition du soir, et 22 novembre, édition du matin;

» Que l'ordonnance de la chambre du conseil, en date du 29 novembre, s'est bornée à déclarer les saisies valables, attendu qu'elles étaient régulières et qu'elles avaient été régulièrement notifiées;

» Qu'en ne statuant que sur la forme de la saisie, sans examiner si l'article incriminé pouvait présenter les caractères d'un délit et motiver ainsi la saisie et la continuation de l'instruction contre les inculpés du délit de publication, elle n'a pas satisfait au vœu de l'art. 11 de la loi du 26 mai 1819;

» Que l'ordonnance de la même chambre, qui, à la date du 12 décembre suivant, a prononcé sur la prévention, a été rendue en dehors du délai fixé par l'art. 11 précité;

» Qu'en cet état, *la péremption de la saisie était acquise de plein droit au prévenu, et que la péremption de l'action publique en était la conséquence légale*;

» Que dès lors, en maintenant définitivement la saisie et en condamnant Antoine-Victor Hennequin aux peines prononcées par la loi, la cour d'assises de Paris a formellement violé l'art. 11 de la loi du 26 mai 1819;

» Attendu qu'il devient superflu de statuer sur le moyen tiré de l'application de la peine;

» Casse et annule l'arrêt rendu par la cour d'assises de Paris, le 27 février dernier, ensemble les questions posées au jury et les réponses qui y ont été faites; et, pour être de nouveau statué sur la prévention prononcée par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, le 4 janvier 1850, renvoie Antoine-Victor Hennequin et les pièces du procès devant la cour d'assises du département de Seine-et-Marne, à ce déterminée par délibération en chambre du conseil;

» Ordonne que le présent arrêt sera imprimé et transcrit en marge de l'arrêt cassé;

» Ordonne la restitution de l'amende.

» Ainsi jugé et prononcé en l'audience publique de la cour de cassation, chambre criminelle, le 28 mars 1850. »

Les termes de cet arrêt, fondé sur *la péremption de l'action publique*, ne permettent pas de supposer qu'une condamnation ultérieure puisse intervenir à la cour d'assises de Seine-et-Marne, devant laquelle la Cour de cassation a dû renvoyer l'affaire. L'arrêt du 28 mars a mis en lumière une nullité radicale qui se reproduisait dans un certain nombre de procès de presse, et qui a déterminé le ministère public à les abandonner. On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Par suite de cet arrêt, le parquet a dû examiner l'état des procédures engagées contre plusieurs journaux et autres écrits, et la régularité des procédures commencées a paru entachée de la même nullité, notamment pour l'action dirigée contre les sieurs Laugrand, gérant de *la Voix du Peuple*, et Proudhon, signataire d'un article dont le jury devait connaître aujourd'hui. Une ordonnance de M. le président des assises a ajourné « d'une manière indéfinie » le jugement de cette affaire.

C'est par le même motif que l'affaire de la *Feuille du Peuple* n'a pas été appelée à l'audience d'hier.

CONTINUATION DES TROUBLES DE ROUEN.

L'agitation a continué hier soir au théâtre. On donnait le *Tartufe*, ainsi que l'avait demandé le public et comme fiche de consolation de la suspension du *Juif-Errant*. Les beaux vers de Molière ont été applaudis à faire crouler la salle. On conçoit que les allusions n'ont pas manqué : le *Juif-Errant* n'était qu'un coup de bâton, le *Tartufe* était un coup de massue. Deux sifflets isolés ont essayé de protester; ils ont soulevé l'indignation générale, et le commissaire a déclaré que tout siffleur serait arrêté. Une voix a fait observer que si on l'avait fait vendredi dernier, on aurait évité toute espèce de troubles. Ces deux vers :

Nous vivons sous un règne et sommes dans un temps
Où par la violence ont fait mal ses affaires.

Ont été couverts de bravos frénétiques et bissés. Mais après le *Tartufe* les cris : « Le Juif-Errant ! » ont recommencé, et la suite du spectacle a été continuellement troublée.

Au dehors il y avait des rassemblements tumultueux. Des troupes nombreuses occupaient les points principaux. Les arrestations faites par la police rendaient les clameurs plus énergiques. Quelques charges ont été faites. Vers minuit, une averse a enfin dispersé les rassemblements. Les autorités civiles et militaires se sont réunies, et à une heure du matin une proclamation arrêtant la fermeture des théâtres et la clôture de l'année théâtrale a été communiquée aux journaux.

Un homme qui avait un pistolet à la main, poursuivi par la foule, a été forcé de se réfugier dans un café. Arrêté par le peuple, il a déclaré appartenir à la police. Le pistolet était chargé et amorcé.

Le *Journal de Rouen* publie deux lettres d'honorables négociants compris dans les arrestations, et qui protestent contre les lignes suivantes du *Mémorial*, où l'on reconnaît l'esprit honnête et modéré de la réaction :

« On avait dit que, dans les arrestations opérées
» lundi, se trouvaient des commerçants de la ville.
» Nous devons donner à cette nouvelle un démenti
» formel; deux individus seulement pouvaient ré-
» clamer le titre de négociants, et encore ces indi-
» vidus sont *deux repris de justice*. C'est la mora-
» lité ordinaire de ces sortes de choses. »

Nous lisons dans ce dernier journal que ses bureaux ont failli être envahis par la foule irritée, qui est venue en assiéger les portes et s'est répandue dans les escaliers. Pareille aggression a menacé l'*Impartial*, feuille légitimiste. Ces deux journaux ont été préservés par l'arrivée de la force armée.

Les Transportés à Bône.

M. le général de Saint-Arnaud, dans son dernier voyage à Bône, a visité les transportés. Voici le compte-rendu de cette visite, extrait d'une lettre d'un transporté communiquée à l'*Atlas* :

Le général Saint-Arnaud nous a rendu visite le 15 mars et nous a tenu à peu près ce langage. Je m'abstiens de tout commentaire :

« Messieurs, a dit le général aux détenus, rassemblés en cercle autour de lui,

Je vous prie de faire le plus grand silence pour écouter mes paroles afin de vous les rappeler dans votre intérêt.

Faites bien attention qu'il dépendra de votre conduite (*sic*) de rendre bonne ou mauvaise la *position que vous vous êtes faite*.

Et, d'abord, il faudra ici abandonner les *illusions*, les fausses et folles idées qui vous ont perdus et séparés de vos familles, de vos enfants.

Plus rien de tout cela ici.

Il ne vous reste plus qu'à vous soumettre à *la loi qui vous a justement condamnés*. (Murmures.)

Tout citoyen doit respect à la loi. (Nouveaux murmures.)

UNE VOIX. Il n'y a pas de loi en dehors du droit.

DE TOUTES PARTS. Nous n'avons pas été jugés. Des juges!... des juges!...

LE GÉNÉRAL. La loi est plus forte que les juges. C'est la loi qui fait les juges. (Nouvelle explosion de cris.)

DE TOUTES PARTS. La France jugera.

LE GÉNÉRAL. Vos vociférations ne me font pas peur. Vous avez affaire à des hommes habitués à ne reculer devant rien... pour accomplir leur devoir, et quand ils rencontrent des obstacles, ils les surmontent et les brisent. (Le général tient en main une canne et gesticule.) Et ce ne sera pas *devant des gens comme vous* qu'ils reculeront.

DE TOUS CÔTÉS. Nous sommes des hommes d'honneur.

LE GÉNÉRAL. Et moi, je vous dis que vous êtes des hommes de rien. (Explosion de cris d'indignation.)

UN GRAND NOMBRE DE VOIX. Citoyens, en présence de pareilles insultes, nous devons nous retirer.

Tous les détenus se retirent aux cris de : *Vive la République démocratique et ....* !

Le général est interdit. Il fait signe : quelques détenus s'arrêtent dominés par la curiosité ou par le désir de confondre la calomnie.

LE GÉNÉRAL. Je sais qu'il y a parmi vous 400 hommes de cœur, des pères de familles, qui regrettent de s'être laissés entraîner, et qui subissent, malgré eux, l'influence d'une cinquantaine de meneurs.

DE TOUS CÔTÉS. Il n'y a de meneurs que les royalistes.

LE GÉNÉRAL. Mais vous voyez bien que c'est la République qui vous a condamnés et chassés de France.

UNE VOIX. Non, c'est la vengeance de la royauté fardée et déguisée en République.

Ainsi parla le général de Saint-Arnaud. Il visita ensuite nos sections, où il fut accueilli par un silence morne et glacial. Une heure après il montait à cheval, emportant en croupe une leçon qui le suivra loin sans doute.

Une lettre de Bône donne d'autres détails pleins d'intérêt :

Au moment où le général mettait en doute que les transportés fussent des gens d'honneur, l'un d'eux sortit des rangs avec une croix de la Légion-d'Honneur sur la poitrine, et la montrant avec fierté : « Général! cette croix, c'est l'empereur lui-même qui me l'a donnée sur le champ de bataille de Wagram; j'étais officier avant que vous ne fussiez sous les drapeaux! » Un second fut reconnu par le colonel Dumontet comme le fils d'un ancien colonel de l'empire, ami intime de son père et de toute sa famille.

La protestation de ces deux transportés, revendiquant le titre d'hommes d'honneur, et s'appuyant sur des témoignages irrécusables, a profondément ému tous les assistants.

Déjà, toute la population de Bône, au moment du débarquement, avait été profondément touchée à la reconnaissance inattendue de deux frères, l'un transporté, l'autre brigadier d'artillerie en garnison à Bône. Ce fut un spectacle déchirant que de voir ces deux frères, se jetant dans les bras l'un de l'autre en pleurant, et ne pouvant se dire un seul mot, tant leur émotion était profonde.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 avril, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

ELECTIONS DU 28 AVRIL.

Un registre de candidatures pour l'Assemblée nationale est ouvert au Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter.

Les candidats devront se conformer aux conditions suivantes :

1° En cas de double élection, le candidat devra laisser l'option au Comité;

2° Tout candidat non élu s'engage à se désister de sa candidature.

Nota. Tout citoyen qui fera une présentation doit être muni de l'engagement écrit du candidat à se conformer aux conditions ci-dessus.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter.

Les délégués récemment nommés au comité démocratique-socialiste, sont convoqués pour aujourd'hui vendredi 12 avril, à 7 heures du soir, rue LAMARTINE, 23, SALLE DES CONCERTS.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Le comité démocratique-socialiste, dans sa séance du vendredi 5 avril, a décidé que le peuple serait immédiatement convoqué dans les comices électoraux, afin de procéder à la nomination d'un nouveau comité pour l'élection du 28 avril.

Le peuple comprendra la haute importance de cette élection. Le comité recommande avec instance aux électeurs démocrates socialistes la plus grande exactitude à ces réunions.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Nomination des délégués au Comité démocratique-socialiste.

Batignolles-Monceaux. — Samedi 13 avril, à 7 h. du soir, au Grand-Saint-Martin, rue de Lévis, 19.

Colombes. — Samedi 13 avril, à 7 h. du soir, salle de bal, chez le citoyen Chabert.

Puteaux, Courbevoie et Suresne. — Samedi 13 avril, à 7 h. du soir, salle Roblin, quai National, à Puteaux.

Les citoyens élus délégués de la banlieue contractent l'engagement formel de s'occuper également de toutes les communes qui concourent à leur élection.

1er *Arrondissement*. — Samedi 13 avril, 7 h. du soir, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

4e *Arrondissement*. — Vendredi 12 avril, à 7 h. 1/2 du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

7e *Arrondissement*. — Vendredi 12 avril, à 7 h. du soir, salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin.

10e *Arrondissement*. — Les mardis et jeudis, à 7 h. 1/2 du soir, rue du Bac, 75, salon de Mars.

11e *Arrondissement*. — Les mercredis et samedis, à 7 h. 1/2 du soir, rue du Bac, 75, salon de Mars.

Réunions électorales.

La Chapelle Saint-Denis, Aubervilliers et Lacourneuve. — Les mardis et jeudis, à 7 h. 1/2 du soir, et les dimanches à midi, atelier Peyronnet, et rue d'Alger, 7, à la Chapelle-Saint-Denis.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 33, à l'association des cuisiniers, local du Galant-Jardinier.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures et demie du soir, à l'Hermitage, entre la barrière des Martyrs et la barrière Pigale.

Boulogne. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salon de la Chaumière, route de la République, à Boulogne.

AVIS.

Les membres de l'association démocratique des AMIS DE LA CONSTITUTION tiendront leurs réunions électorales les lundis et vendredis de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Une souscription est ouverte au secrétariat de l'association, pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril.

COMITÉ ÉLECTORAL TYPOGRAPHIQUE SOCIALISTE.

Les délégués de la typographie nouvellement élus sont priés de se réunir le dimanche 14 courant, rue Frépillon, 24, cour Saint-Martin, à 9 heures du matin.

FAITS DIVERS.

Une grande revue de troupes a eu lieu aujourd'hui au Champ-de-Mars, par le président de la République. Les troupes formant la division Guillabert, composées de cinq régiments de ligne, de trois bataillons de chasseurs à pied, des 2e dragons et 5e lanciers, étaient sous les ordres des généraux Lorey et Canrobert.

Le président de la République a distribué 25 décorations, entre autres, la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur au colonel Lapeyre, du 41e de ligne; la croix d'officier, au commandant du 6e bataillon de chasseurs, et au capitaine Letellier, du 2e dragons.

La tenue des troupes était magnifique, malgré une pluie battante.

— On annonce comme très prochaine l'arrivée à Paris de M. le général Baraguay-d'Hilliers, commandant supérieur de l'armée française à Rome, revenant d'Italie.

— La plaisante dénomination de *burgraves*, appliquée par un membre de l'Assemblée aux anciens chefs des vieux partis et aux meneurs de la majorité, était déjà populaire; elle a reçu aujourd'hui sa sanction presque officielle.

M. Bineau était à la tribune, parlant de façon à faire regretter son prédécesseur lui-même, l'honorable M. Lacrosse, le moins écouté des orateurs; la droite se livrait à des conversations bruyantes, lorsqu'une voix a crié : « Silence au banc des burgraves! » Cette interruption a eu un très grand succès. Le burgrave Piscatory et le burgrave de Malleville ont seuls gardé un sérieux en rapport avec leur haute dignité. (*Siècle.*)

— L'hospice de Bicêtre est sous le coup d'une émeute; ses vieux pensionnaires sont en proie à une vive agitation qui rend à ceux mêmes que l'âge à le plus abattus, toute leur énergie. Une mesure administrative qui supprime, à partir du 15 avril, la sortie libre et journalière, soulève les réclamations unanimes des deux mille vieillards de l'établissement.

On se demande pourquoi l'administration apporte des entraves à la liberté de ces pauvres gens. Si quelques indisciplinés ont enfreint les règlements, si quelques-uns rentrent le soir dans un état de surexcitation regrettable, ils constituent une majorité imperceptible. Pourquoi rendre toute la communauté responsable des fautes individuelles? Nous avons entendu affirmer qu'on avait voulu la punir moins de son inconduite que de ses votes constamment démocratiques; mais nous ne pouvons croire que l'ardeur réactionnaire aille jusqu'à persécuter des républicains que leur âge et leur position devraient mettre à l'abri de toute persécution.

Les vieillards de Bicêtre ont adressé au président de la République une requête qui, nous l'espérons, sera écoutée. L'insubordination, l'immoralité, le suicide même, ont été, depuis cinquante ans, les résultats inévitables de toutes les mesures rigoureuses prises contre les administrés de l'hospice de la vieillesse. Qu'on les laisse donc achever en paix leur carrière! qu'on n'ajoute pas aux misères inséparables de la vieillesse les supplices d'une inutile séquestration!

— Depuis la représentation de la *Restauration des Stuarts*, cet acte de foi monarchique découpée dans les mémoires de Chenu, M. Eugène Guinot, qui, tout en fabriquant sa pièce, publiait dans le *Siècle* des causeries hebdomadaires, a cessé de faire partie de la rédaction de ce journal.

— L'histoire de la fondation du cercle Richelieu sera curieuse à écrire. Jamais enfantement ne fut plus pénible, et rien n'est moins certain que l'avènement définitif de ce cénacle de *Margraves*. La question politique, la raison d'être avait été cependant assez nettement posée dans une des premières séances par M. Coquerel. Il s'agissait de s'appuyer nettement et résolument sur la Constitution et la République. Tant de hardiesse a commencé d'effrayer les consciences que troublait déjà quelque peu le patronage d'un pasteur protestant. Aussi a-t-on chargé M. Piscatory d'atténuer les formules un peu tranchantes de M. Coquerel, et rien, dit-on, ne peut se comparer au discours réparateur de l'ancien Philhellène. C'était une négation générale, un amoindrissement tellement complet de l'idée politique qui avait, pendant quelques jours, présidé à la formation du cercle, que plusieurs membres ont proposé sa dissolution immédiate, avant qu'il succombât sous le poids du ridicule. On s'est cependant déterminé à le laisser vivre encore quelques instants, et ce soir le bureau a dû être installé.

Cette installation est à elle seule toute une comédie et des meilleures. D'abord, c'était le hasard qui devait présider à ces nominations; puis enfin, comme le hasard pouvait amener quelques noms significatifs qui eussent également par hasard assuré un patronage politique au nouveau-né, on s'est déterminé à appeler au bureau les noms les moins... les plus... vraiment la politesse arrête notre plume; enfin, des noms assez peu illustres, assez peu considérables pour ne donner aucune signification au cercle Richelieu, et pour le rendre aussi inoffensif que possible; nous allions dire innocent. C'est à ce singulier résultat qu'après trois séances et des discussions sans fin, en sont arrivés les Margraves. Nous sommes forcés de convenir que les Burgraves sont moins comiques. (*National.*)

— Six soldats au 18e de ligne, casernés à Saint-Denis, viennent d'être victimes de leur dévouement à la République; ils ont été arrêtés et envoyés en Afrique, et on ne leur a pas même donné le temps d'annoncer cette triste nouvelle à leurs parents et amis.

Des témoins oculaires nous assurent que les soldats ayant fait une modeste collecte qui s'élevait à la somme de quinze francs, ce secours fraternel a été saisi et confisqué au préjudice des 6 condamnés.

Le citoyen Bernard, l'un d'eux, d'après une lettre que nous avons sous les yeux, s'attendait à être envoyé en Afrique. Il y a quelques jours, un officier le traita de conspirateur, en lui reprochant d'avoir distribué des bulletins de vote dans le régiment.

Bernard lui répondit :

« Mon officier, vous en avez distribué aussi ! »

« Oui, répondit-on, mais ce n'étaient pas les mêmes. »

— L'élection du commandant de la garde nationale de Saint-Jean-d'Angély (Charente), a donné la victoire au parti démocratique. Sur 518 votants, M. Dufour, candidat républicain, a obtenu 449 suffrages. Ce résultat est d'autant plus frappant, que St-Jean-d'Angély est un des foyers les plus actifs de la propagande dite napoléonienne, qui a eu une grande influence dans les dernières élections de la Charente.

— La souveraineté du peuple sera un leurre tant que l'indépendance des électeurs ne sera pas consacrée par la reconnaissance du droit de vivre, du droit au travail.

On écrit de Vic-Bigorre à la *Constitution des Pyrénées* :

« Il s'est passé, à la suite des dernières élections, un fait qui a soulevé l'indignation de toute la ville. Un pauvre diable dénué de toute ressource, et depuis longtemps malade, avait été admis à l'hospice. Le jour de l'élection, on alla le trouver pour l'engager à donner son vote à M. Goulard.

» Il se rendit donc, clopin clopant, jusqu'à l'urne électorale. Mais en route quelque rouge (ils sont si diables, les rouges!) souffla sans doute sur son bulletin et le transforma.

» Il est certain du moins que, quelques jours après, le pauvre diable recevait de vifs reproches pour son vote rouge et était chassé de l'hospice.

» Il est aujourd'hui sur la rue, mendiant son pain de porte en porte. La ville de Vic a été indignée de cet acte d'inhumanité, dont on signale tout haut les auteurs. »

— Le citoyen Luc, instituteur à Saulmory (Meuse), vient de perdre sa jeune compagne. On attribue cette mort à toutes les vexations, à toutes les tracasseries auxquelles son mari est en proie depuis longtemps.

Nos lecteurs se rappellent que déjà nous avons eu à raconter la fin malheureuse de la femme de l'instituteur de Mortincourt, devenue folle par suite des persécutions exercées contre son mari, et morte quinze jours après sa révocation.

PERSÉCUTION CONTRE LES INSTITUTEURS. — DÉVOUEMENT. — Voici un nouvel exemple des odieuses persécutions dirigées contre les instituteurs. Nous garantissons la fidélité de tous les détails qui suivent :

Il y a quelques mois, l'instituteur de Chalautre-la-Grande, M. Perrin, fut révoqué en même temps que beaucoup de ses confrères, comme entaché de socialisme. Obligé, pour nourrir sa famille, de chercher ailleurs des occupations, il laissa son jeune fils à M. X., instituteur de ses amis, qui se chargea de continuer son éducation et de lui servir de père. A peine informée de cet acte de dévouement, l'autorité s'empressa de signifier à M. X. qu'il eût à opter entre sa révocation ou le renvoi de l'enfant. M. X. n'hésita pas, il accepta la révocation.

Mais ce n'est pas tout. M. Perrin était un proscrit qu'il fallait frapper dans toutes ses affections. Il eut le malheur d'être embrassé à la suite d'un discours prononcé à l'époque des élections du 13 mai, par un autre instituteur, père de deux enfants. Or, embrasser un homme soupçonné de socialisme, c'est prouver qu'on est socialiste soi-même. La révocation du nouveau coupable ne se fit donc pas attendre; et comme le malheureux père, exempté par la loi du service militaire, avait encore deux ans à faire pour terminer l'engagement de dix ans exigé des instituteurs, il reçut au bout de peu de jours une feuille de route pour rejoindre son régiment.

A la nouvelle d'une si odieuse persécution, M. X., l'instituteur déjà frappé pour son dévouement, et qu'aucun lien de famille n'enchaînait, ne consulta que son cœur, alla trouver la famille désolée de son confrère, et obtint de lui l'honneur de partir à sa place. (*Eclaireur du Puy-de-Dôme.*)

L'ASSOCIATION FRATERNELLE ET SOLIDAIRE DES OUVRIERS MAÇONS ET TAILLEURS DE PIERRE, rue Geoffroy-Lasnier, 11, a l'honneur de prévenir ses clients et ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'au 15 avril son siège et ses bureaux seront transférés rue Saint-Victor, 155, pour cause d'agrandissement.

Elle entreprend les travaux à des prix très modérés, et offre toutes les garanties désirables. L'importance de son matériel et le grand nombre de ses membres lui permettent d'entreprendre tous les travaux qui lui seront confiés.

PETITE CORRESPONDANCE.

Cherchell.—M. G.—Reçu les 100.— Fait l'application de conformité.—Rem.
Guadalajara.—M. S. P. — Nous v. avons écrit hier par voie angl.—Affect. compl.
Rio-Janeiro.—M. D.—Nous v. avons écrit hier par voie angl.—Affect. compl.
St-Brie.—M. B. D.—Reçu. — Rem. — Nous v. av. écrit avant-hier à v. ad. ordin.
Mézières.—M. R.—Reçu les 20 et fait.
Aumale.—M. V.—Reçu les 10 et fait l'envoi par la poste.—Votre ab. est échu du 31 mars.
Châlon-s.-S.—M. L.—Reçu les 89-20. — Appliq. de conformité. — Remis les livres.—Affect. rem. à tous.
Cette. — M. H.—Reçu les 33.—Expéd. les livres demandés.—Affect. rem. à tous.
Nîmes. — M. D. — Reçu les 70. — Pris note du tout.— Les livres vont partir.
Orléansville. — M. R. Reçu les 30. — Appliq. d'accord.— Nous v. écrivons.
Mons de Locle. — Me R. D. — Reçu les 70. — Appliq. d'accord. — Pris note. — Nous adress. les Bull. 11, 12 et 13.—Remerc. frat. à tous.
La Rochelle. — M. M. — Reçu les 45.—Rem.
Commercy. — M. V. — Reçu les 32. — Appliq. de conform. — Affect. compl.
Château-Thierry. — M. T. — Reçu v. lettre. — Pris note. — Nous recevr. avec plaisir l'envoi annoncé.—Nous v. rem. d'avoir dém. un bruit qui n'a rien de fondé.
Châtellerault. — M. P. — Reçu les 150 et fait l'appl. indiquée par M. H. — Rem.

THÉATRES. — CONCERTS.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. — M. de *Lamartine* et M. *Frédéric Lemaître*, un grand poète et un grand auteur, quel puissant attrait pour faire accourir tout Paris aux représentations de *Toussaint-Louverture!* Mlle Lia-Félix seconde dignement l'illustre auteur et l'éminent artiste.

—Dimanche prochain, 14 avril, au *Jardin-d'Hiver*, à la demande d'un grand nombre de familles, troisième grande fête du prince et de la princesse COLIBRI, qui paraîtront dans plusieurs scènes nouvelles. Les fanfares annonceront l'ouverture de la fête; à deux heures, l'harmonie militaire et les chœurs se succéderont jusqu'à cinq heures. — Cette troisième grande fête du prince et de la princesse COLIBRI étant dédiée aux familles, il sera réservé pour les enfants des places spéciales sur l'estrade. Leurs altesses Lilliputiennes arriveront à trois heures au *Jardin-d'Hiver* dans leur carrosse attelé de quatre chevaux avec chasseur et cocher.

CASINO-PAGANINI. — Vendredi 12 avril, à huit heures du soir, grand Concert donné par Mlle F. Molidow, cantatrice des théâtres de Covent-Garden, à Londres, et de Vienne; on y entendra Mme Roulle; M. Fortini, première basse des théâtres de la Scala et de Madrid; M. Malezieux, pour la chansonnette; le ténor italien Teseo, le jeune violon Pazetti, et autres artistes distingués. Il y aura un brillant orchestre.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS	Un an 30 f.,	Six mois 16 f.,	Trois mois 8 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	33	17	9

PAYS A SURTAXE :

Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Baudard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 11 avril 1850.

Stagnation complète dans les affaires; il n'y a eu qu'un faible mouvement de 15 c. sur la rente pendant toute la bourse. Le 3 0/0 ferme avec 5 c. de reprise sur le dernier cours d'hier, à 55 55, et le 5 0/0 comme hier, à 89 40. A 3 heures 1/2, on faisait 89 35. Les primes fin courant, sur le 5 0/0, de 90 5 à 89 90 dont 1, et de 90 50 à 90 25 dont 50 c.; fin prochain, de 90 60 à 90 50 dont 2, et de 91 05 à 91. L'emprunt du Piémont reste comme précédemment, à 84. Reports du comptant, 3 0/0 et 5 0/0 du pair à 65.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dr cours.
89 40	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 50	89 55	89 40	89 45
89 40	5	fin c.	89 50	89 50	89 45	89 40
77 50	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 j. sept.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
55 60	3 0/0 J. d.	cpt.	55 50	55 70	55 50	55 55
55 50	3	fin c.	55 55	55 60	55 50	55 55
84 ..	5 0/0 Piém.	cpt.	84 ..	84 05	84 ..	84 05
84 ..	5	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
2150 ..	Banq. France	cpt.	2150 ..	2160 ..	2150 ..	2160 ..
715 ..	Paris-Orléans.	cpt.	715 ..	715 ..	712 50	712 50
715 ..	Libérés	15 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
541 25	Rouen	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	542 50
510 ..	Libérés	15 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
217 50	Havre	cpt.	217 50	217 50	215 ..	215 ..
.. ..	Libérés	15 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	St-Germain	cpt.	.. ..	.. ..	[illegible] ..	.. ..
.. ..	Versailles r. d.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Versailles r. g.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	143 75
182 50	Mars.-Avign.	cpt.	187 50	190 ..	187 50	188 75
182 50	Libérés	15 c.	.. ..	.. ..	.. ..	190 ..
105 ..	Bâle	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	105 ..
.. ..	Boulogne	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Libérés	15 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
420 ..	Nord. j. juill.	cpt.	420 ..	420 ..	417 50	417 50
420 ..	300 payés	15 c.	425 ..	420 ..	417 50	417 50
318 75	Centre	cpt.	320 ..	320 ..	318 75	318 75
318 75	Libérés	15 c.	.. ..	.. ..	.. ..	318 75
380 ..	Bordeaux	cpt.	380 ..	385 ..	380 ..	385 ..
276 75	175 payés	15 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
220 75	Nantes	cpt.	217 50	227 50	225 ..	226 25
227 50	225 payés	15 c.	.. ..	.. ..	.. ..	225 ..
326 25	Strasbourg	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	326 25
325 ..	325 payés	15 c.	.. ..	.. ..	.. ..	325 ..

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0	.... ..	Bons du Trésor	5 0/0
— Nouvelles	1122 ..	Zinc : V.-Montagne	.... 0/0
De la Seine, J. juillet	.... ..	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	990 ..	Belgique, 5 0/0 1840	96 7/8
— nouvelles, 1849	835 ..	— 5 0/0 1842	96 7/8
Havre, Jouiss. mars	.... ..	Espagne : dette activ.	.. 0/0
— nouvelles	.... ..	— dette intér.	36 1/8
Rouen, 4 0/0	.... ..	Naples. Réc. Rothsc.	91 50
Liste civile	995 ..	Rom. Empr. j. déc.	79 3/8
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 1/8
Quatre-Canaux	1065 ..	Piémont. Obl. à 4 0/0	960 0/0
		— Obl. nouv 4 0/0	935 0/0

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 12 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Stella, Freychutz.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS.—
ODEON.—Planète et Satellite, l'Eclat de rire, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE.—L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, Feu d'artifice.
VARIETES.—Les Associés, l'idée fixe, Chercheuse d'or.
GYMNASE. — Mosch, Coup d'Etat, le Tasse, le Bal.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillon, Chambre à deux lits.—le Lion et le Rat.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Toussaint l'Ouverture.
THEATRE DU LUXEMBOURG.— Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 101. Samedi 13 Avril 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 12 AVRIL.

Aux Electeurs militaires.

ÉLECTIONS DE SAONE-ET-LOIRE.

CANDIDATS DÉMOCRATES.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
BUVIGNIER (Isidore), ex-représentant.
DAIN (Charles), ex-représentant.
MENNEQUIN (Victor), publiciste.

Assemblée nationale.

DE LA DOMESTICITÉ.

Pour l'honneur de l'Assemblée nationale, nous ne nous appesantirons pas sur le déplorable spectacle de désordre et de confusion qu'elle a présenté aujourd'hui après avoir prononcé l'ajournement, devenu nécessaire, de la discussion sur le chemin de Lyon. Arrivons sans tarder à la proposition de M. Nadaud.

Ce représentant demandait l'abrogation de l'article 1781 du code civil qui dispose qu'en cas de difficultés, relativement aux gages et salaires entre les maîtres et leurs domestiques et ouvriers, les maîtres sont crus sur leur affirmation.

Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer que sous Napoléon, les lois exprimaient sans détour les rapports sociaux alors existants, et qu'on n'en était pas encore venu en ce temps-là à cette hypocrisie parlementaire qui cherche, tout en tournant la loi au profit des intérêts d'une classe de citoyens, à la faire mentir dans ses termes, et à lui prêter des idées d'égalité ou de justice que ses dispositions mêmes ont pour but de comprimer ou de détruire. L'article 1781 du code civil est une nouvelle preuve de notre assertion. En disant que le maître sera cru sur son affirmation contre l'affirmation contraire du domestique ou de l'ouvrier, il constate nettement un fait réel de la société d'alors : la supériorité d'une classe sur une autre, la supériorité des maîtres de tous degrés sur les serviteurs de tous degrés.

Depuis, sous le régime monarchique constitutionnel et sous la République, on a prétendu que l'égalité étant inscrite dans une charte ou une constitution, il n'y avait plus de classes; que maîtres, ouvriers et domestiques étaient tous frères, tous égaux, etc. Ce sont là de pures moqueries.

Si, depuis la promulgation du code civil, la constitution polique a changé, la constitution sociale, elle, n'a pas changé. Or cette constitution sociale implique nécessairement des maîtres et des domestiques, des maîtres et des ouvriers; c'est-à-dire, d'une part des hommes dirigeant le travail et en retirant les profits les plus étendus, d'autre part des hommes travaillant sous la direction et pour le compte d'autrui, et ne retirant de leur travail que l'entretien appelé salaire ou gages.

Ces salariés ne sont point des esclaves; non, ils n'appartiennent à personne individuellement; mais pris en masse, le prolétariat, ou classe des salariés, subit un esclavage indirect. Il est le serviteur ou l'esclave collectif de l'autre collectivité appelée richesse, noblesse, aristocratie de tout rang.

Et même une portion du prolétariat, sans devenir tout à fait esclave, se rapproche cependant, autant que possible, de l'esclavage personnel, lorsqu'elle abandonne l'atelier de travail proprement dit et se voue au service d'un maître, au service domestique.

L'esclave collectif appelé domestique est évidemment dans une position morale (nous ne dirons pas matérielle), inférieure à celle de l'esclave collectif appelé ouvrier. Les raisons en sautent aux yeux; nous n'avons pas à les expliquer.

Le code Napoléon n'exprimait donc qu'un fait, la supériorité plus ou moins acceptée d'une classe sur une autre, en produisant l'art. 1781. Mais depuis ce temps, les idées, sinon les faits, ont marché. Cette supériorité, qui n'a pas cessé en fait, est contestée en droit. La vieille société est plus ébranlée, le peuple commence à comprendre que de la liberté il n'a guère que l'étiquette, et qu'au fond il n'est qu'un esclave collectif. C'est cela qui fait qu'il est non seulement républicain, mais socialiste.

Demandez à un simple républicain comment il faut abolir la domesticité, ce brave homme vous regardera d'un air tout ébahi; il ne comprendra pas votre question et vous fera une réponse qui aboutira toujours à ceci : la domesticité ne peut pas être abolie.

Faites la même question à un socialiste, il vous proposera des moyens, vous indiquera des vues plus ou moins justes, plus ou moins chimériques; mais il conviendra franchement que la domesticité ou service personnel salarié, constituant une infériorité du serviteur vis-à-vis le maître, dénote un vice social, une infraction à la loi de liberté, d'égalité et de fraternité, et qu'il faut arriver à l'abolir.

Qui du simple républicain ou du socialiste a raison? Evidemment le socialiste, car le républicain se contente trop facilement d'une illusion, tandis que le socialiste cherche la réalité. En croyant à l'éternité de la domesticité, le républicain se résigne beaucoup trop vite à se faire servir par ses frères; le socialiste, au contraire, en croyant à la destruction de la domesticité, fait un acte de foi admirable à la fraternité, puisqu'il croit à la nécessité d'une solution réputée jusqu'ici inaccessible.

Nous pourrions même aller plus loin, et dire que c'est là une pierre de touche qui peut servir à distinguer les socialistes les uns des autres, et faire connaître quels sont les vrais socialistes; mais ceci nous mènerait trop loin et nous forcerait d'entrer dans des détails par trop étrangers à la discussion de ce jour.

Nous nous contenterons de dire que dans cette discussion, M. Nadaud, en venant porter à la tribune cette parole de l'Evangile : « Ne vous appelez pas maîtres entre vous, car il n'y a qu'un maître qui est dans le ciel, et vous êtes tous frères, » M. Nadaud s'est montré socialiste, et franchement socialiste, puisqu'il indiquait une iniquité sociale, la domesticité, et a dû attirer sur lui les fureurs de la droite. — Tandis que M. Chauffour, en venant critiquer simplement l'article 1781, en faisant ressortir le privilège contradictoire qu'il constitue au profit d'une classe, en demandant la réforme, s'est montré, lui, bon républicain, mais rien de plus, et a pu parvenir à se faire écouter de cette même droite, si intelligente à découvrir ses véritables adversaires, à sentir quels sont ceux dont les aspirations et les vues sont la condamnation complète du vieil ordre social qui s'écroule sous nos yeux.

Pour ne pas déplaire à M. Chauffour et pour le remercier de n'être que républicain, la droite a bien voulu consentir à prendre en considération la proposition de M. Nadaud. Quand l'adoptera-t-elle? Jamais.

Nous lisons ce soir dans l'*Evènement* :

On s'est vivement entretenu dans les couloirs d'une nouvelle très grave, et que nous donnons sous toutes réserves. Il paraîtrait qu'un bataillon du régiment de ligne, en garnison à Angers, se serait révolté, aux cris de : *Vive la République démocratique!*

Un ordre, parti par le télégraphe, a cassé tous les officiers et dissous le bataillon.

La *Gazette de France* rapporte la même nouvelle en ces termes :

Le gouvernement a reçu ce matin la nouvelle qu'un bataillon du 47e de ligne, qui vient de quitter Nantes pour tenir garnison à Angers, a été accueilli dans cette dernière ville par des acclamations bruyantes, qui ont entraîné des actes d'insubordination.

Ces faits regrettables ont décidé le gouvernement à prendre des mesures de rigueur. Le général Castellane a reçu l'ordre de se transporter immédiatement sur les lieux, et il a licencié, dit-on, les compagnies coupables d'indiscipline.

La République et le Suffrage universel.

La République est-elle au-dessus ou au-dessous du suffrage universel?

Cette question oiseuse, incompréhensible, qu'on n'a pas pu résoudre il y a six semaines, parce qu'elle était mal posée et qu'on devait la croire abandonnée comme une absurde équivoque, est devenue ces jours-ci, au sein des premières réunions électorales, un moyen habile de diviser ou de transformer la majorité socialiste du 10 mars.

Avec cette question ainsi posée, on peut interloquer les meilleurs logiciens et les plus dévoués démocrates; car nous défions bien les plus sincères d'y répondre autrement que par des subtilités.

En effet, on ne peut supérioriser la République au suffrage universel, ou le suffrage universel à la République qu'en séparant métaphysiquement deux choses identiques, inséparables.

Ceux qui prennent la République pour le principal et le suffrage universel pour la conséquence, pour l'accessoire, ont tort; car sans le suffrage universel, organisé non-seulement pour nommer des représentants, des délégués, mais pour voter même ou sanctionner directement des lois, il n'y aura jamais de véritable République.

Ceux qui, d'autre part, semblent admettre que le suffrage universel est tout, et qu'il peut fonctionner véritablement, utilement ailleurs que dans une République démocratique, s'abusent non moins lourdement, car il ne peut dépendre d'une majorité quelconque de priver légitimement un seul citoyen de sa part de souveraineté et de l'exercice des droits en vertu desquels elle se constitue elle-même majorité.

Que veut dire le mot RÉPUBLIQUE pour tous les démocrates? Assurément il ne signifie pas autre chose que SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.

Et par le mot SUFFRAGE UNIVERSEL, que peut-on entendre également si ce n'est l'exercice même de la SOUVERAINETÉ DU PEUPLE?

Donc, demander si la République est au-dessus ou au-dessous du suffrage universel, ce n'est autre chose que demander si la souveraineté du peuple est supérieure ou inférieure à elle-même; c'est-à-dire tout bonnement une absurdité.

Demandez plutôt que le suffrage universel devienne une vérité complète en s'organisant en tout et pour tout, dans tous les ordres de fonctions politiques, gouvernementales, administratives, militaires, judiciaires, religieuses, agricoles, industrielles, commerciales, — et vous aurez la vraie république!

Demandez plutôt que la République devienne une vérité universelle en s'organisant en tout et pour tout dans tous les ordres de fonctions politiques, gouvernementales, administratives, militaires, judiciaires, religieuses, économiques, industrielles, — et vous aurez le véritable suffrage universel!

En vérité, quand, après deux mois de logomachie, nous entendons encore des discussions qui visent à être graves se perdre dans une pareille équivoque sans pouvoir jamais conclure, nous ne pouvons nous empêcher de songer avec tristesse aux docteurs grecs de Constantinople disputant sur la nature de la lumière du Thabor pendant que les Turcs prenaient la ville d'assaut.

Il n'y a qu'une seule chose, sentez-le bien, sinon au dessus, au moins au fond de la République et du suffrage universel, une chose essentielle, fondamentale, qui constitue à la fois la souveraineté du peuple et la souveraineté de chaque citoyen, c'est la LIBERTÉ. Et quand nous disons Liberté, nous entendons LIBERTÉ ABSOLUE, liberté du suffrage, de la presse, de la pensée, de la conscience, de réunion, d'association, de travail, de production, de consommation, de progrès de toutes sortes.

Demandez donc avant tout à vos candidats s'ils veulent la LIBERTÉ ABSOLUE; car la liberté mitigée n'est pas la liberté; ce n'est que la plus ou moins de despotisme.

Demandez-leur s'ils veulent voir le peuple vraiment souverain, c'est-à-dire vraiment libre, exerçant ses droits, sans avoir à craindre que le prolétaire et sa famille meurent de faim le lendemain du jour où il aura voulu se montrer indépendant.

Est-ce que ce mot de *République* consacre à lui seul tous ces droits? — Non, puisqu'on a cru nécessaire d'y ajouter *démocratique*, montrant assez par là qu'il peut y avoir des républiques aristocratiques, despotiques, etc. — Non, puisque le peuple y a joint de plus cet autre mot significatif, devenu aujourd'hui séditieux.

Est-ce que l'état de siége indéfini, les transportations sans jugement ne sont pas l'œuvre de républicains, d'hommes qui ont combattu vingt ans pour la République, — et contre le socialisme?

Est-ce que nous avons aujourd'hui la souveraineté du peuple, de fait? Peut-on sans dérision appeler souverain un peuple qui ne saurait ni se réunir, ni dire ce qu'il pense, ni s'éclairer de la pensée d'autrui; un peuple qui voit toutes ses libertés..... *interprétées*? — Et pourtant nous sommes en République.

Demandez donc à tout citoyen qui postule un mandat ou une délégation populaire, s'il est :

— Non pas seulement pour la RÉPUBLIQUE;

— Non pas seulement pour la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE;

Mais pour la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE AVEC TOUTES SES CONSÉQUENCES SOCIALES qui feront de la souveraineté du peuple une vérité.

Voilà le véritable terrain où peuvent se rencontrer les démocrates conséquents, sincères, les démocrates socialistes, et non sur une vaine question de forme politique à jamais vidée sur les barricades de février.

LES ÉLECTEURS MILITAIRES.

Pourquoi l'armée donne-t-elle aux candidats de la démocratie une majorité toujours croissante?

C'est parce que le soldat est constamment froissé dans sa dignité de lecteur, parce qu'on cherche à lui imposer d'autorité les candidats ministériels. Une inquisition permanente l'entrave dans le choix de ses lectures politiques, de ses relations privées; on le persécute pour des distributions de listes démocratiques, pour des opinions, pour des votes. Sa liberté de citoyen lui est contestée avec tant d'arrogance qu'il éprouve le besoin de la démontrer par ses suffrages. Voici dans quels termes le *Moniteur de l'armée* déclare aux soldats de la Seine et de Saône-et-Loire ce qu'ils manqueraient à leurs *devoirs constitutionnels, à l'ordre, aux lois, à l'honneur*, en votant contrairement aux vœux de MM. d'Hautpoul, Baroche, de Montalembert, et à ceux de la gendarmerie nationale :

Qu'on ne vienne pas dire ici qu'il y a deux hommes dans le soldat : l'homme du devoir et celui de la conscience; que le premier doit remplir ses devoirs constitutionnels, quand il est sous les armes; mais qu'en dehors du service il est libre d'y manquer. Ces subtilités socialistes peuvent séduire les esprits faux, les hommes égarés, mais elles n'ont point d'accès près des consciences fermes, des âmes honnêtes, des esprits justes. L'ordre et les lois sont d'ailleurs obligatoires dans toutes les conditions pour les bons citoyens; et comme l'honneur est au premier rang dans les sentiments de l'armée, nous maintenons qu'il n'y a pas un seul soldat, digne de ce nom, qui se fasse deux consciences : prêt à détruire d'un côté ce qu'il défendrait de l'autre. Ce rôle serait absurde autant que blâmable.

Cette mercuriale, bien qu'appuyée sur une citation tronquée et mal comprise de la *Voix du Peuple*, ne séduira pas les militaires et ne leur fera pas considérer comme des amis ceux qui brisent à chaque instant la position des officiers, et qui envoient les soldats et sous-officiers aux isolés, en Afrique, pour avoir servi, dans les élections, la cause de l'opposition. L'armée ne se résignera pas à cet esclavage politique; c'est en votant avec la démocratie qu'elle peut en amener le terme.

Les Enfants de Saône-et-Loire

résidant à Paris,

A leurs frères les électeurs démocrates du département de Saône-et-Loire.

Le 10 mars dernier, votre vote avait répondu à notre attente, à l'espoir de tous les républicains démocrates; votre patriotisme éclairé avait fait justice des arrière-pensées monarchiques cachées sous les noms de la liste prétendue de l'ordre, et une majorité de plus de 16 000 voix avait envoyé d'intrépides défenseurs du peuple siéger à l'Assemblée législative, sur les bancs que les six exilés de Saône-et-Loire avaient laissés vacants depuis le 13 juin 1849.

Honneur et merci à vous!

Mais votre victoire était trop éclatante; comme le soleil, elle a eu son éclipse, éclipse momentanée, nous en sommes certains.

On a contesté la légalité du nombre de vos votes, et, malgré les conclusions favorables d'une commission d'examen, malgré votre volonté si énergiquement exprimée, la majorité, c'est-à-dire la droite de l'Assemblée nationale, a annulé ce que vous aviez fait le 10 mars.

Voilà pourquoi vous êtes appelés à voter une seconde fois le 28 courant.

On ne craint pas d'user votre patience, de fatiguer votre courage et de vous arracher à vos travaux si utiles, pour vous faire expier une faute qui n'est pas la vôtre et qui implique, de la part de l'administration, au moins une négligence, si nous n'osons rien dire de plus.

Déjà la coterie ambitieuse des soi-disant honnêtes et modérés, sortant de sa stupeur, se remet en campagne électorale pour tenter un dernier effort que votre patriotisme déjouera.

Déjà, comme toujours, elle combat avec ses armes favorites : l'intimidation, le mensonge, la calomnie!

C'est contre la calomnie surtout que nous venons nous inscrire en faux.

On cherche à vous tromper, à vous inspirer des doutes sur les capacités, sur les sentiments d'honneur et de loyauté des six élus du 10 mars.

Ecoutez bien, citoyens électeurs :

Quiconque cherchera à vous insinuer des soupçons contre le caractère intègre des six candidats démocrates est un calomniateur !

Quiconque vous dira que vous ne pouvez plus voter pour ces citoyens, est un imposteur.

Entendez-vous, électeurs, nos frères.

Vous êtes souverains : agissez dans la plénitude de votre toute-puissance électorale.

Paris et la France démocratique avaient applaudi à votre choix du 10 mars.

Ce choix, vous pouvez très légalement le renouveler le 28 ; vous le devez même, à une majorité plus imposante.

Ainsi, vous prouverez que ce que veulent les démocrates, ils le veulent toujours, décidés à vaincre tout obstacle au développement des intérêts politiques et sociaux.

Citoyens électeurs, vous entendrez encore dans vos réunions électorales les paroles de dévouement, les discours fraternels des candidats maintenus par le comité central. Nous connaissons leurs cœurs. Ils seront auprès de vous les interprètes fidèles de notre profonde sympathie. Nous nous portons garants de leur attachement inaltérable au principe républicain de février dans sa marche la plus progressive.

Au 28 avril, faites de nouveau acte de bons citoyens. Votez pour :

Alphonse ESQUIROS,
MADIER DE MONTJAU aîné,
Isidore BUVIGNIER,
Frédéric CHARASSIN,
Charles DAIN,
Victor HENNEQUIN.

Et surveillez attentivement la garde des urnes et le dépouillement des scrutins.

En attendant le jour du triomphe, méfiez-vous des calomnies, et crions tous ensemble :

Vive la République démocratique !... avec toutes ses conséquences sociales !

Salut et fraternité.

Au nom des enfants de Saône-et-Loire résidant à Paris.

Les citoyens délégués :

Latour (Saint-Gengoux.—Claude Blondet (Tournus. — Tête (Péronne). — Roux (Leynes). — Louis Marie (Mâcon).—P. Mamès (Mâcon). — Cisset, docteur (Autun). — Philibert Ménot (Autun).—Moncharmont (Autun). — Achille Meuley (Couches). —Petitjean (Grande - Verrière).—Desvignes (Epinac).— Junier (Saint-Laurent-d'Andenay).—Chanut (Saint-Marcel) — Dumont (Buxy). — Billard (Varennes-le-Grand).—Paul Préaud (Marcigny). — Chevalier (La Clayette). — Laugrand père et fils (Charolles).—Jean-Marie Bernard (Charolles). — Chevalier (Charolles). — Jacquet (Charolles). — Comte (Colombier). — Pierre Aubin (Marcigny),— Château (de Vrouze). — Lesne (Saint-Etienne).—Jules Beauchamp (Pierre).

Paris, 12 avril 1850.

Nous croyons devoir ne pas refuser place dans nos colonnes à la lettre suivante :

Paris, le 11 avril 1850.

Monsieur le rédacteur,

On lit dans le dernier numéro du *Napoléon* l'entrefilet suivant :

« On assure que M. Emile de Girardin a positivement promis à la *Voix du Peuple* que le cautionnement, fût-il porté à cent mille francs, serait fourni à cette feuille par lui et ses amis. »

Les journaux royalistes et impérialistes ont reproduit avec empressement cette bourde de l'*empereur des dimanches*, dans le but évident de mettre M. Emile de Girardin, cet esprit si éminemment pratique, sur la même ligne que M. P.-J. Proudhon, surnommé à tort ou à raison le grand démolisseur du parti républicain socialiste.

On a vu, par l'attitude que vient de prendre le journal de M. Proudhon, la *Voix du Peuple*, contre la candidature du célèbre publiciste qui rédige et dirige le journal la *Presse*, quelle confiance on doit avoir dans les assertions du journal élyséen. N'importe, Bazile a atteint son but.

Par cette tactique *honnête et modérée* on a voulu faire croire à certains électeurs républicains, mais timides et irrésolus, que M. de Girardin était disposé à se jeter tête baissée dans les voies les plus extrêmes, et à se traîner à la remorque de M. Proudhon. Ce n'est pas tout : on espérait encore, en inventant et propageant ce mensonge, éveiller la juste susceptibilité des rédacteurs de la *Voix du Peuple* contre le rédacteur de la *Presse*, et partant semer la zizanie entre ces deux vaillants champions de la cause démocratique et sociale.

Ce calcul machiavélique a-t-il réussi? C'est ce que tous les démocrates impartiaux apprécieront.

Agréez l'assurance de mes sentiments fraternels,

F. V. D...

Le *Dix Décembre* regrette que le président n'ait pas *chassé* l'Assemblée nationale après son élection :

Le président cherchait un point d'appui. S'il avait le 10 décembre, profitant de l'appel magnifique et s'élevant sur le pavois qui lui était offert, chassé la Constituante, arraché la France aux avocats, aux affreux rhéteurs, aux *hommes politiques* dont elle était la proie ; en une dictature de six mois relevé l'honneur du pays, institué la liberté, fondé la République : il se serait basé sur le vœu du peuple, peut-être.

Le *Dix Décembre* continue :

Hors de ce remède héroïque, il ne lui restait que cette ressource, digne d'un homme de bien : ramener à lui les antagonismes des chefs de parti, des hommes d'Etat, gouverner avec eux par la Constitution, arriver au progrès par la conciliation, et remplir le vœu du peuple en ne faisant qu'un bras et qu'un cœur avec ceux qui légalement partageaient son pouvoir.

Le président l'a essayé, tout lui a failli ; car il avait supposé qu'il n'y avait pas en France un homme qui osât préférer l'intérêt de sa coterie, le triomphe de son parti, la satisfaction de son amour-propre, au bonheur de la France et à l'intérêt du peuple.

Et il s'était trompé, tous les partis ont trahi sa confiance.

Tous les partis ! il nous semble que le président n'a demandé le concours que d'un seul, le parti modéré. Et l'on vient s'étonner que des légitimistes et des orléanistes aient mal servi la République !

Le parti légitimiste publie dans l'*Opinion publique* son contre-manifeste, en réponse à celui de l'*Union électorale*. En voici les principaux passages :

Convaincus qu'ils ont consciencieusement épuisé tous les moyens de conciliation, et que les concessions d'un grand parti ne peuvent jamais aller jusqu'à l'abandon de ses convictions et de sa dignité, les membres du *Comité central électoral de la droite* ont décidé que si, à leurs yeux, le vote en faveur d'un candidat socialiste serait un acte coupable, contre lequel ils protestaient énergiquement d'avance, les électeurs *légitimistes* du département de la Seine devaient, en présence de la persistance du comité central de l'*Union électorale*, refuser leurs suffrages à la candidature de M. Fernand Foy.

Toutefois, le *Comité central électoral de la droite* est disposé à appuyer toute autre candidature qui offrirait aux amis de l'ordre des garanties suffisantes, et qui ne se produirait pas avec le même caractère d'hostilité qu'on a voulu donner, pour l'élection du 28 avril, au *nom* du candidat de l'*Union électorale*.

On lit dans le *Siècle* :

La discorde est au camp des Burgraves. Déjà M. Molé et M. Odilon Barrot se sont mutuellement foudroyés d'un regard olympien. Il paraît que la réunion du conseil d'Etat a été terrifiée hier par des défits et des gros mots échangés entre l'Hector de la branche aînée et l'Achille de la branche cadette. M. Berryer, chef des Burgraves blancs, et M. Thiers, chef des Burgraves rouge-Orléans, ont failli se provoquer en combat singulier. M. Thiers a eu, dit-on, cette désinvolture de paroles et de gestes qui a rendu célèbre le souvenir de Grandvaux. M. Berryer a été incisif, mais il a conservé la dignité qui convient aux princes légitimes ; il se serait borné, dit-on, à rappeler le souvenir du traître Deutz et de l'épisode de Nantes. On attribue divers motifs à cet incident grave et burgrave ; mais les motifs, quels qu'ils soient, ne sont ici que des prétextes pour couvrir la division profonde, la scission irréparable qui s'est produite entre les royalistes légitimistes et les royalistes quasi-légitimistes.

Le *Patrie*, journal semi-officiel, publiait hier les lignes suivantes :

Ce qu'il fallait faire après le 10 mars, et ce qu'on n'a pas fait, il faut le faire après le 28 avril.

Nous n'avons pas l'espoir que les Burgraves le fassent.

L'initiative qu'ils n'ont pas, il faut que la France la prenne, par la voix unanime de ses journaux, par des pétitions impératives, *par des préparatifs de résistance morale et* MATÉRIELLE.

Puisque l'initiative gouvernementale ne vient plus d'en haut, qu'elle vienne d'en bas. Que le peuple se sauve lui-même, puisque ses chefs sont sans énergie et sans foi !

Il y a, dans l'histoire, des exemples de ces mouvements instinctifs qui s'emparent d'une nation et la font se lever à l'approche d'un danger, sous le commandement, non d'un homme, mais d'un sentiment ou d'une idée. Il faut que la France civilisée se lève ainsi à l'approche de la barbarie. Son souffle puissant et fécond enfantera peut-être les chefs qui lui manquent.

Si ce n'est pas là à la fois une excitation à la haine et au mépris du gouvernement et un appel à l'insurrection, à la guerre civile, qu'est-ce donc?

La commission du projet de loi sur les caisses d'épargne a tenu hier une dernière séance, à laquelle assistait M. le ministre des finances.

Rien ne sera changé aux conditions qui régissent actuellement cette institution populaire, et le projet de loi se bornera à réglementer la compensation due aux porteurs des anciens livrets consolidés en rentes.

Situation politique de nos Colonies.

Les dernières nouvelles des Antilles sont satisfaisantes en ce qui touche l'ordre matériel et la reprise des travaux. Néanmoins, les élections municipales, faites pour la première fois à la Guadeloupe, ont révélé des sentiments hostiles qui, dans certaines classes de la société coloniale, survivent encore à l'émancipation. Ainsi, bien que, dans chaque commune, la population de couleur qui forme la majorité, ait fait une large place dans les conseils municipaux à l'élément blanc, les anciens privilégiés se sont presque tous abstenus de voter, et ceux qui malgré cette dédaigneuse abstention se sont vus désignés par les suffrages de leurs concitoyens, ont envoyé leur démission. A la Pointe à Pitre et à la Basse-Terre, les deux principales villes de la Guadeloupe, ce système a été surtout adopté. Au contraire, dans plusieurs autres localités moins importantes, et à cause de cela, sans doute, moins divisées d'opinions, la fusion s'est heureusement opérée. Cependant, partout les nouveaux citoyens ont fait les concessions les plus grandes. On peut en juger par cet exemple :

A la Pointe, dix conseillers sur vingt-quatre, et, à la Basse-Terre, huit sur vingt-deux, avaient été choisis parmi les blancs, quoique ceux-ci ne forment au plus que le douzième des habitants de la colonie. En présence de tels faits, on ne saurait justifier la conduite des partisans de l'ancien régime. L'intérêt du pays devrait passer avant de ridicules prétentions ; les meneurs ne peuvent ignorer, d'ailleurs, que mépriser aujourd'hui le suffrage universel, c'est aller contre le principe même de l'ordre, dont ils se proclament les défenseurs exclusifs. Comment veut-on que la confiance renaisse chez les affranchis quand on leur montre un pareil dédain ? On parle sans cesse de prétendues haines de castes ; agir ainsi, n'est-ce pas un moyen de les exciter ?

Déjà, lors des élections pour l'Assemblée législative, une coterie que rien n'arrête, s'était efforcée de fausser les résultats du scrutin ; n'y pouvant réussir, elle avait spéculé sur des malheurs publics pour faire invalider les pouvoirs des élus ; vaincue une seconde fois, elle accuse maintenant les noirs et les mulâtres de vouloir se substituer à la classe blanche, parce que ceux-ci veulent exercer leurs droits ; elle crie à l'oppression, parce que ses coryphées n'ont plus le monopole des emplois publics !

Nous avons dit que la majorité avait tout fait pour arriver à la conciliation ; les réélections qui viennent d'avoir lieu au chef-lieu de l'île en sont une nouvelle preuve. En raison de la démission d'un grand nombre de ses membres, le conseil municipal de la Basse-Terre ayant été dissous, les électeurs durent, le 3 mars dernier, procéder à un autre scrutin, dont le packet anglais du commencement de ce mois nous a apporté les résultats. Cette fois encore, la classe de couleur a persisté dans sa modération : huit blancs ont obtenu ses suffrages, quatre d'entre eux ont immédiatement refusé d'accepter les fonctions qu'on leur conférait. C'est chez eux parti pris. Quant aux quatre autres, ils sont alliés à des familles de couleur. Le prétexte dont les premiers coloraient leur refus, était la nomination de deux citoyens dont l'influence est considérable sur les émancipés, et qui par cela seul sont antipathiques aux ex-maîtres. On reprochait à l'un d'eux, M. L. Sénécal, d'être sous le coup de poursuites judiciaires, et à l'autre d'avoir subi une condamnation, sans dire, bien entendu, que les faits incriminés étaient des faits politiques. Voilà la bonne foi des modérés coloniaux ! Afin de mettre en demeure le parti de la résistance, l'honorable M. Sénécal s'est sacrifié. C'est de sa part un grand acte de désintéressement, dont tous les démocrates doivent lui savoir gré. Néanmoins, jusqu'à présent, il n'y a eu que deux démissions de retirées, et le gouverneur, par suite du refus de concours des colons, a nommé un mulâtre maire de la Basse-Terre, comme il en a déjà désigné un pour la Pointe-à-Pître. En ces circonstances, M. Fiéron a montré la plus grande impartialité : nous nous faisons un devoir de le reconnaître.

Rapprochés de ce qui se passe à la Martinique, ces faits sont significatifs. Ils prouvent que certains planteurs ont conservé les traditions de l'esclavage. L'aristocratie de la peau s'appuie toujours sur le préjugé de couleur ; les partis ont changé de nom, il est vrai, mais il est peut-être bon de remarquer à ce sujet que les noirs sont accusés de communisme, tandis que les mulâtres sont simplement traités de socialistes. A ce compte, la catégorie politique à laquelle on appartient dans nos départements coloniaux, s'établirait d'après la nuance de l'épiderme. C'est une ressource qui manque à nos réactionnaires métropolitains.

Vainement les rétrogrades protesteraient contre l'accusation de vouloir ressusciter le système des castes. Depuis que le colonel Fiéron reçoit chez lui tous les habitants sans distinction d'origine, les blancs non fonctionnaires s'abstiennent d'y paraître. Il en est de même à la Martinique. Dernièrement, à un bal donné par le directeur de l'intérieur de cette colonie, l'entrée du commissaire central, qui est mulâtre, porta le trouble au milieu de la société blanche. « On l'a déjà remarqué, dit l'*Avenir*, auquel nous empruntons ce fait, les femmes ont, dans les crises politiques, une appréciation soudaine et de généreuses manifestations. Mme Félix de la Calle a hérité en ligne droite des qualités des femmes gauloises, elle a voulu témoigner à cet homme qu'elle sentait l'insulte, et la lui a renvoyée. Oui, c'est pour ne pas danser sous ses yeux qu'elle est sortie, en ne dissimulant aucunement le motif de son départ. » L'*Avenir* ajoute que ceci est seulement *une question de personne* ; dans ce cas, on peut s'étonner, sans doute, de voir que ces questions de personne surgissent précisément à propos de tous les hommes connus pour leur dévouement aux idées abolitionistes, c'est-à-dire à la régénération politique et sociale de la race nègre.

Ces détails peuvent ne pas avoir une grande importance pour ceux qui ignorent les mœurs coloniales ; cependant, vis-à-vis d'une population justement jalouse de ses droits, chacun comprendra que des actes de ce genre sèment une vive irritation.

C'est tout à la fois l'égalité qu'on lui conteste dans la vie politique et dans la vie privée.

Ce regrettable antagonisme trouve partout des aliments. Ainsi, les émancipés, à propos du réquisitoire de M. Poyen, second substitut du procureur-général, qui réclamait la mise en liberté de trois blancs accusés d'assassinat sur la personne d'un nègre pendant les troubles de Marie-Galante, disent que lorsqu'il s'est agi des autres prévenus de couleur, ce même magistrat s'est trop souvenu de son origine créole. En retenant l'affaire, malgré la demande du parquet, la chambre d'accusation semble, au reste, donner quelques fondements à cette observation. Quoi qu'il en soit, comme les débats publics ont dû s'ouvrir le 11 sur ces regrettables événements, nous ajournons nos réflexions. Espérons que les colons de bonne foi sentiront enfin la nécessité d'un rapprochement sérieux, car la division de la société coloniale amènerait fatalement la ruine de nos établissements d'outre-mer.

Assemblée nationale.

Présidence de M. NAPOLÉON DARU, vice-président.

Séance du 12 avril.

M. DE SAINT-PRIEST dépose une pétition d'un grand nombre d'habitants du département du Gers, qui demandent l'organisation du crédit foncier.

Cette pétition sera renvoyée à la commission chargée du projet de loi relatif à la réforme hypothécaire.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur, dépose divers projets d'intérêt local.

M. RENOUARD, rapporteur du 5e bureau, conclut à la validation des élections dernières de l'île de la Réunion.

MM. Greyland et Barbaroux sont admis.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. L'Assemblée a décidé hier qu'elle diviserait la ligne de Paris à Avignon en deux concessions distinctes et indépendantes l'une de l'autre. Il convient donc d'établir deux cahiers des charges distincts. Le gouvernement s'occupe de la confection de ce travail. Il peut être prêt d'ici à peu de temps, et la commission pourrait très prochainement s'en occuper. En attendant, je pense qu'il convient d'ajourner la discussion jusqu'au moment où les cahiers des charges auront été présentés. (Agitation.) Quatre ou cinq jours suffiront.

M. BERRYER. Messieurs, en ordonnant le renvoi à la commission, vous nous mettriez dans une situation tout-à-fait impossible. L'amendement des deux concessions a été adopté hier, c'est introduire des changements et dans le mode d'adjudication et dans le mode de réparation. La commission ne peut pas résoudre les questions jusqu'à ce que l'Assemblée ait fixé les idées d'après lesquelles ces différentes choses seront réglées. Nous travaillerions, on peut le dire, sans base, et nous nous exposerions à faire un travail qui ne serait pas dans les vues de l'Assemblée.

M. MAUGUIN partage l'avis de M. Berryer. Il faut que les questions générales soient décidées avant de s'occuper des détails.

Après une discussion sans importance, l'Assemblée, consultée, ajourne le projet.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. BERRYER, rapporteur du budget, demande de renvoyer à lundi la discussion du buget du ministère de l'intérieur.

L'Assemblée, consultée, approuve l'ajournement proposé par M. Berryer.

Sur la proposition de M. Lebeuf, l'Assemblée ajourne à vendredi prochain la deuxième délibération sur les projets de loi relatifs aux caisses de retraite et de secours mutuels.

M. LESTIBOUDOIS demande également qu'on ajourne la discussion du projet de loi tendant à régler le commerce de l'Algérie avec la France.

M. DE LAMORICIÈRE demande la parole.

M. BENOIST D'AZY, rapporteur de la commission de la caisse des retraites. Je n'étais pas présent alors que l'on a appelé cette loi à l'ordre du jour. Je dois déclarer que je suis prêt à soutenir la discussion.

M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce, déclare qu'il est également prêt.

M. BOUVATIER. Mais l'Assemblée ne saurait être prête.

L'Assemblée est consultée, et décide qu'elle discutera immédiatement la loi sur les caisses de retraite.

M. MICHAUX. La loi que vous voulez discuter est une loi très importante ; elle est un premier pas fait en faveur des classes laborieuses. Vous ne voudrez pas qu'on dise que vous ne travaillez pour elles que quand vous ne pouvez pas travailler pour d'autres.

Après quelques mots de M. Benoist d'Azy et de M. Crémieux, l'Assemblée décide de nouveau que la loi sur la caisse des retraites sera ajournée à vendredi.

Vient ensuite la discussion de la prise en considération de la proposition de M. Nadaud, tendant à l'abrogation de l'art. 1781 du code civil.

M. NADAUD soutient que cet article, qui donne en justice force à l'affirmation du maître relativement à la quotité des gages et aux à-comptes payés à l'ouvrier, est un outrage à la fraternité, et divise la société entre les maîtres et les serviteurs, ou plutôt entre les maîtres et les esclaves.

Quelques cris à l'ordre accueillent cette allégation.

M. Nadaud continue, malgré ces murmures, et cite le rapport de M. Chégaray qui établit une distinction au détriment du serviteur à gage et de l'ouvrier.

Est-il croyable, ajoute-t-il, que ce soit au dix-neuvième siècle qu'un magistrat qui a rempli des emplois élevés ose tenir un pareil langage...

VOIX A DROITE. Quel langage ? Citez donc.

M. NADAUD. Je ne crois pas me montrer offensant envers M. Chegaray en rappelant ce qu'il a dit de la confiance qu'on devait prêter aux affirmations du maître. J'ai dû m'indigner qu'on osât humilier ceux qui, souvent sont plus honnêtes et plus moraux que leurs maîtres. (Exclamations à droite.)

Nous devons protester contre ces distinctions, car les citoyens égaux devant le suffrage universel, doivent l'être aussi devant la loi. (Très bien ! à gauche.) Beaumarchais a dit : (Ah !) Aux vertus que vous exigez des domestiques, est-il beaucoup de maîtres qui soient dignes d'être valets ! » (Assez !) Et l'un des disciples du Christ... (Oh !)

M. COQUEREL. Passer de Beaumarchais au Christ, cela méritait bien une transition.

VOIX A GAUCHE. Nous ne sommes pas ici au sermon. (L'agitation est extrême.)

M. NADAUD. L'article dont nous demandons la réforme va dans le sens du système de la loi du plus fort qui jusqu'à présent a réglé la société.

D'après M. Troplong, les classes supérieures doivent se servir de leur intelligence pour opprimer les classes inférieures... (Interruption prolongée à droite.)

M. Nadaud quitte tout à coup la tribune.

VOIX A GAUCHE. C'est une indignité ! nous constatons que la tribune n'est pas libre.

M. LE PRÉSIDENT invite M. Nadaud à continuer ses développements.

M. NADAUD. Je remonte à la tribune pour constater un fait, que je ne serai jamais au nombre de ceux qui se font un jeu des paroles et des opinions de leurs collègues ; je constate que je n'ai pu dire un mot sans être interrompu ; que je suis resté dans la Constitution ; que je n'ai offensé personne, et que je proteste contre ce que vous avez fait. (Très bien ! à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Je constate que j'ai offert à M. Nadaud de reprendre la parole.

A GAUCHE. C'est une dérision ! Si les développements recommencent, les interruptions reprendront !

M. LE PRÉSIDENT. J'invite M. Nadaud à reprendre la parole pour développer sa proposition. M. Nadaud refuse de parler, je donne la parole à M. Chegaray, rapporteur.

M. CHEGARAY soutient les conclusions du rapport : le rejet de la proposition.

M. CHAUFFOUR. Je dois d'abord, messieurs, vous rap-

peler que l'abrogation de l'art. 178 est tellement commandée par nos mœurs, comme aussi par le droit constitutionnel de la République, que, sous l'Assemblée constituante, un de ses vice présidents, qui n'était pas des plus exaltés, a dit de l'art. 178, qu'il ne voulait pas lui faire l'honneur de le discuter.

Le comité de législation voulut d'abord modifier cet article; mais ensuite au moment de la discussion, son honorable président, M. Valette peut le dire, le comité de législation voulut l'abrogation de l'article 1781, puisqu'il se proposait de demander que l'on revînt simplement au droit commun.

Et sur quoi M. le rapporteur actuel se base-t-il pour maintenir l'article 1781? Sur ce que le domestique fait en quelque sorte partie de la famille. Mais est-ce que le père est cru sur son affirmation quand il s'agit de contestations entre un père et son fils? Pourquoi le domestique n'aurait-il pas une existence aussi indépendante que celle du fils vis-à-vis du père? L'article 1781 est donc complétement en dehors de nos mœurs et du principe de l'égalité devant la loi.

M. CHAUFFOUR prie l'Assemblée de ne pas perdre de vue le point de départ de la proposition : l'art. 1781 du code civil contient une disposition contraire au principe de l'égalité des citoyens devant la loi. Il y a là du moins un sérieux sujet d'étude, et il le recommande à l'attention de l'Assemblée.

M. DUFOURNEL. M. Nadaud a parlé de patrons et d'esclaves... On l'a interrompu très vivement, il est vrai, et pourquoi? parce qu'il prêtait à un magistrat illustre des paroles odieuses. (C'est vrai!)

Je compte des ouvriers dans ma famille, et je n'en suis pas assez éloigné pour ne pas connaître les traditions qui se transmettent de père en fils dans ces classes honorables... Ces citoyens, depuis 89 égaux devant la loi, savent bien qu'ils ne peuvent devoir qu'à l'industrie, au travail, à l'ordre, leur bien-être, et qu'un partage des biens, quand même on parviendrait à l'exécuter... (Exclamations à gauche. — Il ne s'agit pas de cela! à la proposition! assez!)

M. Dufournel quitte la tribune.

M. CHARAMAULE soutient la proposition.

On procède a un scrutin de division. Il donne le résultat suivant :

Nombre des votants	612
Majorité absolue,	307
Billets blancs,	361
Billets bleus,	251

L'Assemblée prend la proposition de M. Nadaud en considération. (Mouvement.)

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Bravard-Veyrières, relative aux concordats par abandon, au dépôt au greffe de tout projet de concordat, ainsi que du compte à rendre par les syndics en cas d'union, enfin à une plus complète publicité en matière de faillite.

Après une discussion sans intérêt, la proposition est prise en considération.

L'Assemblée met le budget à l'ordre du jour de lundi.

La troisième délibération sur la proposition de M. de Melun, concernant les logements insalubres, est mise à l'ordre du jour de demain.

Même décision pour la deuxième délibération sur le projet de loi concernant les appareils et les bâtiments à vapeur, et pour la deuxième délibération sur la proposition portant impôt sur la race canine.

A six heures la séance est levée.

AFFAIRE DE LA SOLIDARITE REPUBLICAINE.

L'affaire de la *Solidarité républicaine*, après plusieurs remises, s'est débattue hier et aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine.

Deux prévenus seulement, MM. Isidore Buvignier et Hizay, se sont présentés et ont été défendus par Me Madier de Montjau.

Après les débats, le jury a rapporté un verdict de culpabilité à l'égard des deux prévenus sur toutes les questions. Des circonstances atténuantes ont été admises en faveur du citoyen Hizay.

La cour a condamné Buvignier à un an de prison, 500 fr. d'amende, et l'a privé *pendant cinq ans de ses droits civiques*. Hizay a été condamné à six mois de prison, 100 francs d'amende avec privation pendeux ans des droits civiques.

Les prévenus qui faisaient défaut ont été condamnés à deux ans.

Nous reviendrons demain sur cette affaire.

ELECTION DU 28 AVRIL.

Un registre de candidatures pour l'Assemblée nationale est ouvert au Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter.

Les candidats devront se conformer aux conditions suivantes :

1° En cas de double élection, le candidat devra laisser l'option au Comité;

2° Tout candidat non élu s'engage à se désister de sa candidature.

Nota. Tout citoyen qui fera une présentation doit être muni de l'engagement écrit du candidat à se conformer aux conditions ci-dessus.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Le comité démocratique-socialiste, dans sa séance du vendredi 5 avril, a décidé que le peuple serait immédiatement convoqué dans les comices électoraux, afin de procéder à la nomination d'un nouveau comité pour l'élection du 28 avril.

Le peuple comprendra la haute importance de cette élection. Le comité recommande avec instance aux électeurs démocrates socialistes la plus grande exactitude à ces réunions.

RÉUNIONS ÉLECTORALES.

Nomination des délégués au Comité démocratique-socialiste.

Batignolles-Monceaux. — Samedi 13 avril, à 7 h. du soir, au Grand-Saint-Martin, rue de Lévis, 19.

Colombes. — Samedi 13 avril, à 7 h. du soir, salle de bal, chez le citoyen Chabert.

Puteaux, Courbevoie et Suresne. — Samedi 13 avril, à 7 h. du soir, salle Roblin, quai National, à Puteaux.

Les citoyens élus délégués de la banlieue contractent l'engagement formel de s'occuper également de toutes les communes qui concourent à leur élection.

Réunions électorales.

1er *Arrondissement.* — Samedi 13 avril, 7 h. du soir, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

5e *Arrondissement.* — Samedi 13 avril, à 7 h. du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

6e *Arrondissement.* — Samedi 13, à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

10e *Arrondissement.* — Les mardis et jeudis, à 7 h. 1/2 du soir, rue du Bac, 75, salon de Mars.

11e *Arrondissement.* — Les mercredis et samedis, à 7 h. 1/2 du soir, rue du Bac, 75, salon de Mars.

12e *Arrondissement.* — Les mardis et vendredis, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des travailleurs.

La Chapelle Saint-Denis, Aubervilliers et Lacourneuve. — Les mardis et jeudis, à 7 h. 1/2 du soir, et les dimanches à midi, atelier Peyronnet, et rue d'Alger, 7, à la Chapelle-Saint-Denis.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 33, à l'association des cuisiniers, local du Galant-Jardinier.

Montmartre. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 heures et demie du soir, à l'Hermitage, entre la barrière des Martyrs et la barrière Pigale.

Boulogne. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salon de la Chaumière, route de la République, à Boulogne.

Montrouge. — Les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Association des Cuisiniers de la barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Neuilly, les Thernes, Passy et *Auteuil.* — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Genevillers. — Tous les dimanches, à 2 heures de relevée, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Aujourd'hui samedi 13 avril, à 7 heures du soir, 2e réunion électorale du comité des commerçants, fabricants, propriétaires et ouvriers, salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin.

COMITÉ ÉLECTORAL TYPOGRAPHIQUE SOCIALISTE.

Les délégués de la typographie nouvellement élus sont priés de se réunir le dimanche 14 courant, rue Frépillon, 24, cour Saint-Martin, à 9 heures du matin.

AVIS.

Les membres de l'association démocratique des AMIS DE LA CONSTITUTION tiendront leurs réunions électorales les lundis et vendredis de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Une souscription est ouverte, au secrétariat de l'association, pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 avril, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

On assurait aujourd'hui à l'Assemblée que M. Guizot était allé faire une visite à M. Dupin. L'ex-ministre de Louis-Philippe aurait eu une très longue conférence avec le président de l'Assemblée.

— Le président de la République est parti aujourd'hui pour Versailles, accompagné du ministre de la guerre et de ses aides-de-camp. Après avoir reçu les autorités de la ville, il a passé en revue les troupes sous les ordres des généraux Cavaignac et de Grouchy.

Une nouvelle distribution de croix a été faite, après laquelle le président est revenu à Paris. Arrivé au rond-point des Champs-Elysées, un des chevaux de sa voiture s'est abattu. Quelques individus ont profité de ce moment pour faire retentir aux oreilles de M. le président les cris de Vive la République démocratique et sociale!

— Le *Progrès de Rennes* insère l'adresse suivante :

A nos frères les démocrates de Rennes.

Au nom de tous les démocrates du 11e léger, les délégués soussignés vous prient d'agréer leurs regrets. Ils se rappelleront toujours avec bonheur les relations de fraternelle amitié qu'ils ont eues avec vous. Absents, ils seront avec vous par le cœur et par la pensée, ils se joindront d'intention à tout ce que vous ferez pour l'intérêt du peuple; ils ont apporté leur concours, en ce qui dépendait d'eux, à cette œuvre glorieuse, ils le feront encore toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Que tous les démocrates soient unis, car l'heure suprême approche peut-être. Dissiper l'ignorance, retremper les courages, réclamer les améliorations possibles, préparer enfin le progrès des institutions sociales, telle est actuellement votre tâche, vous n'y faillirez pas. Comptez en tout temps sur notre sympathie.

Vive la République!

(suivent les signatures.)

— Le 11e léger, qui tenait garnison à Rennes, vient d'être dirigé sur l'Afrique. Comme ce régiment n'était rentré en France que depuis fort peu de temps, on attribue cette mesure à ce qu'il aurait voté en masse pour la liste démocratique.

— On lit dans le *Démocrate de l'Ouest* :

« Un bataillon du 11e léger, qu'on dirige sur l'Afrique, *pour cause de républicanisme*, a quitté Angers. Ces braves soldats, durant les deux jours qu'ils ont passé ici, n'ont cessé de parcourir nos rues en chantant la *Marseillaise*, les *Girondins*, le *Chant des soldats* de Pierre Dupont. Ce régiment traverse nos campagnes en faisant retentir les mêmes chants, les mêmes cris d'allégresse, en faveur de la République.

» Que gagne le gouvernement à ces châtiments qu'il impose à l'armée? à ces mutations de troupes? Il charge le soldat de porter dans les villages l'idée démocratique, et l'ouvrier des champs qui reconnaît ses fils sous l'uniforme militaire fraternise avec eux, et s'instruit de ses droits en songeant à ces jeunes hommes qu'on persécute pour avoir accompli le leur.

» Les ouvriers de notre ville ont accompagné jusqu'à une lieue d'Angers le 1er bataillon du 11e léger.

» En quittant nos murs, les soldats ont affectueusement serré la main de leurs frères de l'atelier, et sont partis en bon ordre aux cris de : *Vive la République!* et en chantant la *Marseillaise*. »

— Le 44e a quitté Perpignan, dit le *Populus* de Narbonne, escorté d'une affluence considérable de citoyens. Ce régiment, sincèrement dévoué à la République, va expier sous les ordres du général Castellane l'inexcusable tort que lui reproche la réaction, celui d'avoir voté rouge.

C'est aux cris de *Vive la République!* que ce régiment a fait ses adieux à Narbonne.

— Nous lisons dans le *Républicain* de Metz ce fait dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« Il y a quelques jours, MM. les officiers de place furent convoqués chez le général commandant la division. Il s'agissait de leur faire connaître des instructions importantes du gouvernement.

» Ces instructions consistaient en ceci : Chaque officier de place est tenu d'*observer* les faits, gestes et paroles de ses subordonnés, et même des personnes étrangères à son service. Cette surveillance doit s'exercer en tous lieux et tous les jours, dans les établissements militaires, au théâtre et dans les cafés.

» Un rapport par huitaine ou par quinzaine, contenant tout ce qu'auront pu recueillir les yeux et les oreilles, sera adressé à l'autorité supérieure.

» C'est avec un sentiment marqué de mécontentement et de répugnance que ces braves officiers ont accueilli cette communication. Quelques-uns mêmes n'ont pu dissimuler leur indignation, et l'un d'eux a demandé, dit-on, sa retraite motivée sur l'indignation du rôle que le pouvoir veut imposer à des hommes habitués jusqu'à présent à servir plus glorieusement le pays.

» On nous assure, en outre, que les supérieurs de ces officiers ont fait de vains efforts pour obtenir le retrait des motifs de la demande de retraite. Il est peu probable qu'ils y parviennent. »

— On lit dans le *Républicain de Loir-et-Cher* :

« Ces jours derniers, le 22e régiment de ligne a passé à Blois.

» Les braves soldats de ce régiment ont été condamnés à faire 300 lieues pour avoir *voté en faveur des rouges*. Cette punition aura pour effet de rendre beaucoup plus républicains encore les soldats du 22e.

» Ces nobles paroles qu'ils nous ont fait entendre en font foi : « La mort elle-même ne nous empêchera pas de voter pour les candidats de notre choix. » Un officier nous a dit : « On nous envoie en Bretagne pour nous punir; mais on ne réussira qu'à nous faire démocratiser cette vieille patrie de la féodalité. »

» On a remarqué que l'administration, qui se proclame si haut le rempart de la *religion*, a fait voyager le *jour de Pâques* de pauvres soldats à demi morts de fatigue.

» Il n'y a que les fonctionnaires qui sont las de ne rien faire qui jouissent des vacances de Pâques. »

— Un détachement de cuirassiers venant de Condé a fait avant-hier son entrée dans Valenciennes en chantant la *Marseillaise*. Ce n'est qu'à la porte que les chants ont cessé, et pour cause.

(Républicain du Nord).

— On lit dans le *Haro* de Caen :

« Un de nos confrères, le *Patriote du Jura*, annonce que le brigadier de gendarmerie du Cardon, bourg de ce département, en faisant sa tournée, demanda au maire d'un village la statistique des habitants qui avaient fait leurs Pâques, en ajoutant que telles étaient ses instructions.

» Voici un fait analogue :

» Depuis une quinzaine de jours qu'a lieu le départ des jeunes soldats, de nombreux détachements traversent nos routes, en chantant des airs patriotiques. Samedi un détachement de 50 à 60 hommes, partis de La Rochelle, allant à Dieppe, a traversé Saint-Pierre-sur-Dives en chantant la *Marseillaise*.

» Au moment où le détachement allait quitter le bourg, un gendarme s'est présenté à l'officier qui le commandait et lui a demandé ses nom, prénoms et le numéro de son régiment. L'officier a paru très surpris de la question; cependant il a satisfait à la demande du gendarme, et après avoir commandé le départ, et hors du bourg, il dit à ses conscrits : « Vous êtes libres, chantez si vous voulez! » et les conscrits se sont mis en route en chantant les *Girondins*.

« Autrefois toute l'armée eût réclamé contre cette inquisition des gendarmes... mais la circulaire d'Hautpoul! »

— On lit dans le *Populus* de Narbonne :

» A la nouvelle de sa révocation, l'instituteur de Sahorre, nommé Llopet, tombe malade et meurt, le 28 mars 1850.

Ce Llopet obtint à 19 ans le premier numéro sur un grand nombre de concurrents, devant la commission d'examen des Pyrénées-Orientales; M. Dumon l'a souvent signalé comme un des meilleurs instituteurs du 3e arrondissement. Plusieurs élèves de Llopet se sont présentés à différentes époques, à l'Ecole normale de Perpignan, et ont mérité des bourses. Llopet est regretté de tous les habitants. »

Le mercredi, 24 avril, à sept heures et demie précises du soir, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60, un nouveau Cours de Musique vocale et d'harmonie. — Des places spéciales sont réservées aux femmes et aux enfants.

THEATRES. — CONCERTS.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN. — *Toussaint-Louverture*, drame en 5 actes, en vers, par M. de Lamartine. M. Frédéric-Lemaître est rappelé, chaque soir, par la salle tout entière. — La pièce, qui ne commence qu'à 7 heures et demie, finit maintenant à 11 heures et demie.

— Dimanche prochain, 14 avril, à deux heures, Concert extraordinaire donné par l'Union musicale, au bénéfice de la veuve et des enfants de M. Manéra, fondateur et chef d'orchestre de la Société. On entendra : 1° 51e symphonie d'Haydn; 2° Mélodie, chantée par Mlle Dobrée; 3° Chœur d'Echo et Narcisse, de Gluck; 4° Concerto pour le piano (en sol mineur), de Mendelssohn, exécuté par Mme Pleyel (redemandé); 5° La Pénitence, mélodie avec orchestre de Beethoven, chantée par M. Wartel; 6° Solo, par Mme Pleyel; 7° Air d'Armide, de Lulli, chanté par M. Barbot; 8° Ouverture du roi Etienne, de Beethoven, exécutée pour la première fois à Paris.

L'orchestre sera dirigé par M. Seghers.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 12 avril 1850.

Le vote d'hier a été escompté en baisse par les spéculateurs, qui faisaient déjà hier soir 89-10. Ce matin, il y a eu un peu de reprise; mais à partir de deux heures, le mouvement de baisse a recommencé, et la rente ferme en définitive avec 75 c. de baisse sur la clôture précédente, à 88-65.

Après trois heures, on a fait courir le bruit que le ministère se retirait, et qu'un acte d'indiscipline grave venait de se passer dans un régiment en garnison à Angers; cela a suffi pour faire retomber la rente à 88-40. Le 3 0/0 a fléchi de 65 c. à 54-90. Les primes fin courant, sur le 3 0/0 à 55-60, dont 50 c.; sur le 5 0/0 à 87 dont 2; de 89-55 à 89-01, dont 1, et de 89-90 à 89-40 dont 50 c.; fin prochain, 89-80 dont 2; de 90-40 à 90-20 dont 1 fr. et à 90-70 dont 50 c. L'emprunt du Piémont est retombé de 25 c. à 83-75. Reports du comptant 3 0/0 du pair à 2 1/2; 5 0/0 pair.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
89 45	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 30	89 30	88 65	88 65
89 40	5	fin c.	89 25	89 25	88 60	88 65
»» »»	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	4 0/0 J. sept....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
55 60	3 0/0 J. d....	cpt.	55 30	55 25	54 90	54 90
55 53	3	fin c.	55 40	55 40	54 95	54 90
84 05	5 0/0 Piém...	cpt.	84 »»	84 »»	83 85	83 85
84 »»	5	fin c.	»» »»	»» »»	»» »»	83 75
2160 »»	Banq. France	cpt.	2160 »»	2160 »»	2150 »»	2150 »»
712 50	Paris-Orléans.	cpt.	712 »»	712 50	705 »»	705 »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
512 50	Rouen........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	510 »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
215 »»	Havre........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
[illegible]	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
[illegible]	St-Germain....	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	[illegible]
»»» »»	Versailles r. d.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	165 »»
[illegible] 75	Versailles r. g.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	142 50
168 75	Mars.-Avign...	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	167 50
190 »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
105 »»	Bâle.........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	105 »»
»»» »»	Boulogne.....	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
417 50	Nord. j. juill..	cpt.	417 50	417 50	415 »»	416 25
418 75	400 payés...	15 c.	417 50	417 50	416 25	416 25
[illegible] 75	Centre.......	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	[illegible]
[illegible] 75	Libérés.....	15 c.	322 50	322 50	321 25	321 25
[illegible]	Bordeaux.....	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	[illegible]
»»» »»	175 payés...	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	[illegible]
[illegible] 25	Nantes.......	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	[illegible]
235 »»	325 payés...	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
[illegible] 25	Strasbourg....	cpt.	325 »»	326 25	323 75	323 75
325 »»	325 payés...	15 c.	325 »»	325 »»	323 75	323 75

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 4 0/0......	1270 »»
— Nouvelles......	1130 »»
De la Seine, J. juillet.	»»»» »»
Orléans, 4 0/0, 1847..	»»» »»
— nouvelles, 1849.	935 »»
Havre, Jouiss. mars..	»»» »»
— nouvelles......	»»» »»
Rouen, 4 0/0..........	775 »»
Liste civile..........	993 »»

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux.......	»»»» »»
Bons du Trésor.....	5 0/0
Zinc : V.-Montagne.	2725 »/»

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840..	99 »/»
— 5 0/0 1842..	99 »/»
Espagne : dette activ.	»» »/»
— dette intér.	29 3/4
Naples. Réc. Rothsc..	90 »»
Rom. Empr. j. déc...	»» »/»
— Nouv. Empr.	78 1/8
Piémont. Obl. à 4 0/0.	»»» »/»
— Obl. nouv 4 0/0.	»»» »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 13 avril.

OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. — Maria di Rohan.
ODEON. — Planète et Satellite, l'Eclat de rire, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, la Dame de trèfle.
VARIÉTÉS. — L'idée fixe, Colombine, Chercheuse d'or.
GYMNASE. — Coup d'Etat, le Chaperon, la Petite Charbonnière.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillons, le Mari, la Perle.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint l'Ouverture.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

ABONNEMENT. PARIS. Un an. . . 20 f. » Six mois. . 10 » Trois mois. 5 »

BUREAUX : RUE JACOB, 3.

DEPARTEMENTS. Un an. . . . . 30 f. Six mois. . . . . 16 Trois mois. 9

LE DRAPEAU DU PEUPLE

JOURNAL QUOTIDIEN, SEUL ORGANE DES PRINCIPES CHRÉTIENS, DÉMOCRATIQUES ET SOCIAUX,

Vient d'être mis en société, au capital de 50,000 fr., par acte authentique passé, le 20 mars 1850, devant Me Trépagne, notaire à Paris. Chaque action est de 100 fr., au porteur ; elle donne droit à 5 pour 100 d'intérêt et à une part proportionnelle dans les bénéfices. Les actions sont, à volonté, remboursables par un nombre d'abonnés équivalent.

ON SOUSCRIT DÈS A PRÉSENT AU BUREAU DU JOURNAL. ENVOYER UN MANDAT DE POSTE OU DE COMMERCE A L'ORDRE DU DIRECTEUR.

APPRECIATION DU DRAPEAU DU PEUPLE

Par la VOIX DU PEUPLE et la TRIBUNE LYONNAISE.

« Le DRAPEAU DU PEUPLE : tel est le titre d'un journal dont nous recevons aujourd'hui le premier numéro, et qui promet à la Démocratie socialiste un nouvel auxiliaire. Qu'il n'espère pas cependant être par elle accueilli sans défiance : des antécédents déplorables, les traditions de plusieurs siècles, des faits récents d'une éclatante signification ont rendu fort difficile la tâche que s'impose le *Drapeau du Peuple*, dont la plupart des articles sont signés par des abbés. On se défie à bon droit des doctrines et des prêtres catholiques, surtout depuis que les unes et les autres ont été représentées, pour ainsi dire, *officiellement*, à l'Assemblée nationale, par les hommes que vous savez; dans la presse, par des journaux tels que l'*Univers religieux*, la *Voix de la Vérité*, l'*Ami de la Religion*, etc.

» Il est vrai que le *Drapeau du Peuple* se pose en antagoniste déclaré et de ces journaux et de ces hommes ; il est vrai que, dans la question religieuse, il se place avant tout sur le terrain de la liberté et de la discussion, en même temps qu'il déclare le *salaire du clergé contraire au principe démocratique de la liberté de conscience, odieux pour les religions qui le reçoivent et dangereux pour la liberté* ; il est vrai que, dans la question politique, il proclame pour l'avenir, avec la souveraineté de tous et de chacun, la République démocratique et sociale, à l'ombre du drapeau rouge, comme symbole d'unité et de fraternité ; il est vrai que, dans la question sociale, il affirme le droit au travail et à tous les fruits du travail, le droit de propriété qui en résulte, l'abolition de l'usure, c'est-à-dire de l'*intérêt du capital* sous toutes ses formes, le maintien sacré de la famille, la liberté complète de l'association à tous les degrés, etc.

« A ces signes, nous reconnaissons assurément le *Drapeau du Peuple* pour un des nôtres; nous l'accueillons avec joie dans nos rangs ; mais il n'aura pas fait peu de chose s'il parvient à faire taire la méfiance et à démontrer, comme il s'en flatte, qu'il y a concorde et sympathie entre ces principes et les doctrines du catholicisme. Nous l'attendons à l'œuvre et nous lui souhaitons un heureux succès. »

(*Voix du Peuple.*)

« Un journal quotidien a paru avec cette devise : *Christianisme, Démocratie, Socialisme.*

» Nous ne pouvons qu'applaudir à cette œuvre nouvelle et grandiose ; car la fondation d'un journal religieux et démocrate est un événement dont les suites sont incalculables.

» Disons-le bien haut : à nos yeux, la démocratie n'a de base réelle que par le sentiment religieux Religion et démocratie sont synonymes.

» Nous n'analyserons pas le programme du *Drapeau du Peuple* ; nous le publierons dans un prochain numéro, non à titre de réclame pour un journal qui n'en a certes pas besoin, mais comme un résumé de doctrine démocratique, comme enseignement, et les lecteurs nous en sauront gré.

» Ses rédacteurs sont de rudes joûteurs que le ciel nous envoie. Que les démocrates suivent l'inspiration de ces hommes d'élite, et le jour où tous, sans exception, comprendront la nécessité du sentiment religieux, à compter de ce jour, la République sera impérissable. *La République est un droit divin* ; nous le prouverons aux plus incrédules. «

(*Tribune lyonnaire.*)

APPEL AUX DEMOCRATES.

CITOYENS!

Vous savez ou vous devez pressentir aisément les difficultés qui sont venues assaillir l'œuvre du DRAPEAU DU PEUPLE à sa naissance. Ce journal posant les principes les plus radicaux de la triple question DÉMOCRATIQUE, RELIGIEUSE et SOCIALE, a dû nécessairement attaquer dans leur base tous les abus et soulever contre lui toutes les colères. Elles ne lui ont pas manqué, ces colères, et elles se sont traduites en persécutions de toute nature, en obstacles de toute sorte qu'il a fallu vaincre pour arriver au succès. Et Cependant, nous devons le dire, si nous avons subi les effets d'une malveillance et souvent d'une fureur, s'exprimant par des paroles de vague déclamation, nul, jusqu'à ce jour, n'est descendu dans la lutte des doctrines pour contester sérieusement nos principes DÉMOCRATIQUES et SOCIAUX, ou pour signaler une erreur religieuse dans nos écrits. Nous aimons à proclamer ce résultat comme un des motifs qui nous encouragent le plus à persévérer dans notre œuvre.

Enfin, le DRAPEAU DU PEUPLE va poursuivre régulièrement sa publicité. Désormais appuyé sur une SOCIÉTÉ, il groupera autour de lui des sociétaires nombreux et dévoués qui le soutiendront aisément.

A vous donc qui voulez le triomphe complet, pacifique, régulier de la DÉMOCRATIE et du SOCIALISME, *s'appuyant sur les grands principes de la religion*, à vous de venir à notre aide dans cette œuvre immense de progrès et d'avenir!

A vous, qui voulez la conciliation sérieuse de toutes les classes, de tous les partis, de tous les intérêts légitimes, et qui ne comprenez pas cette conciliation en dehors du droit et de la vérité radicale, absolue ; à vous aussi de venir à notre aide, car nous sommes les défenseurs de cette vérité, seule base de la réconciliation universelle!

A vous, qui aimez le peuple, qui vous préoccupez vivement de ses besoins, des droits, de son affranchissement, et qui comprenez ses grandes destinées, à vous de venir également à notre aide, car nous voulons être les amis et les avocats du peuple!

A vous encore, qui comprenez la puissance des croyances religieuses sur les peuples, à vous de venir nous aider à unir ces croyances aux progrès de l'époque, et à faire cesser la guerre aveugle, insensée, que des hommes égarés ou coupables veulent déclarer à la liberté moderne au nom de la pensée religieuse, à vous de venir nous aider à concilier dans l'esprit des masses la DEMOCRATIE, le SOCIALISME et la RELIGION, et à préserver ainsi le monde des convulsions les plus terribles.

A vous tous de venir vous associer à nos efforts en devenant membres de la SOCIETE DU DRAPEAU DU PEUPLE, la souscription d'une ou plusieurs actions, vous faisant observer que votre versement peut n'être qu'une simple avance de fonds, puisque les actions peuvent être remboursées par les abonnements que vous pourriez prendre au journal.

Du reste, le succès de notre publication repose sur toutes les garanties possibles. Expression des doctrines tout à la fois les plus avancées et les plus graves ; accueilli avec une bienveillance marquée par la presse démocratique au milieu de laquelle une place spéciale et vide encore lui est réservée ; appelé par une foule d'esprits éminents qui en sentent la portée, bien venu du peuple qui lui a témoigné sa sympathie de toutes manières et surtout en achetant à 20,000 les numéros parus ; s'appuyant sur une organisation puissante de propagande en province, et, nous osons le dire, sur le dévouement éprouvé de ses rédacteurs et de ses administrateurs, le DRAPEAU DU PEUPLE ne peut périr !

19e Année. N° 102. Dimanche 14 Avril 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 13 AVRIL.

Aux Electeurs militaires.

ÉLECTIONS DE SAONE-ET-LOIRE.

CANDIDATS DÉMOCRATES.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
BUVIGNIER (Isidore), ex-représentant.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

Assemblée nationale.

INTERPRÉTATION DES LOIS.

Une loi, et surtout une loi politique, n'est qu'une lettre morte, et n'a d'autre valeur que celle que veulent bien lui reconnaître les dépositaires de la souveraineté. Nous en avons eu aujourd'hui un nouvel exemple.

Vainement de profonds théoriciens cherchent-ils à établir de solides garanties par la loi en faveur des droits et des libertés de la nation. Dans une société aussi mal construite que la nôtre, et, pour tout dire, dans une société en décadence comme est la nôtre, où tous les éléments entrant en dissolution se combattent entre eux, il semble n'y avoir d'autre loi que l'empire passager d'un parti.

Le droit de réunion est consacré par la Constitution; qu'est devenu le droit de réunion? Il s'est trouvé peu à peu réduit aux assemblées préparatoires des élections. Eh bien! en dépit de la loi, il vient d'être chassé de cet asile, et le droit de réunion est à présent totalement anéanti, ou, ce qui revient au même, livré en entier au bon plaisir de l'autorité!

Le ministre de l'intérieur, M. Baroche, a pris sur lui de fermer d'autorité plusieurs assemblées électorales préparatoires qui se tenaient à Paris en vue des élections du 28 avril. Interpellé à la tribune au sujet de cet acte arbitraire, il lui a suffi de dire qu'il croyait ces réunions dangereuses pour que l'Assemblée l'approuvât et lui donnât un bill d'indemnité.

En quoi ces réunions étaient-elles dangereuses? Le peuple de Paris ne donne-t-il pas depuis longtemps des preuves sans cesse renouvelées de sa modération et de sa longanimité? Malgré d'incessantes provocations ne s'est-il pas constamment montré plus sage et plus véritablement ami de l'ordre que les prétendus conservateurs?

Les réunions préparatoires de ces jours derniers ont-elles donné lieu à la moindre agitation? Nullement; hors des lieux des séances on ne s'est pas seulement pas aperçu de leur existence.

Mais il y a été dit des choses terribles!... Et quelles sont donc ces choses terribles? M. Baroche en a cité aujourd'hui à la tribune quelques-unes, recueillies avec grand soin des procès-verbaux dressés par les commissaires de police. Ces citations n'étaient que ridicules et frivoles. L'esprit de parti peut seul donner de l'importance à ces excentricités qui naissent forcément dans les grandes réunions populaires. Est-on tenu de ne parler dans ces réunions que le langage que l'on parle à l'Académie? Et s'il s'y dit quelques sottises, ne s'en dit-il pas ailleurs, et dans des réunions qui ont la prétention d'être plus graves. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans les réunions populaires on ne conspire pas contre la République, et que l'on n'y manifeste pas l'intention de la renverser et de ramener les rois, comme on le fait ailleurs hautement et en toute liberté.

Et au surplus, sur quoi s'appuie M. Baroche? sur les rapports des commissaires de police. Sont-ils toujours exacts? Rendent-ils toujours d'une manière vraie la pensée des orateurs? M. Jules Favre a fait rire aux dépens de M. Baroche, en rétablissant le sens d'un passage incriminé par ce ministre qui en avait fait grand bruit à la tribune.

« On attaque la propriété dans ces clubs, avait dit M. Baroche, et la preuve la voici : le rapport du commissaire de police constate qu'on a reproché à un membre de l'une de ces réunions *d'être propriétaire!* »

« Le ministre, a répondu M. Jules Favre, se trompe, ainsi que son commissaire; on a reproché à cette personne d'user *gratuitement* d'un atelier du gouvernement *quand, il est lui-même propriétaire*, c'est-à-dire quand il peut avoir un atelier dans sa propre maison. »

Et voilà cependant une des fadaises sur lesquelles M. Baroche s'appuyait pour porter atteinte à l'usage du suffrage universel. Tous ces pauvres réactionnaires ont la tête si troublée de frayeur qu'ils se font peur à eux-mêmes. Hier c'était M. Dufournel qui, terrifié par les livres de la rue de Poitiers, venait se lamenter à la tribune sur les *partageux* inventés par ces fameux petits livres. Aujourd'hui, c'est M. Baroche et son commissaire qui, effrayés à leur tour par le vaudevilliste réactionnaire, auteur de *la Propriété c'est le vol*, s'imagine que l'on accuse et que l'on condamne les gens *comme propriétaires!*

Mais, quand même il eût été dit dans les réunions électorales des paroles beaucoup plus graves, des paroles criminelles, est-ce une raison d'entraver l'exercice du suffrage universel en fermant ces réunions? S'il s'est prononcé des paroles criminelles, poursuivez-en les auteurs, et traduisez-les devant la justice. Mais fermer ces réunions pour quelques phrases, plus ou moins mal faites, qui ne sont point poursuivies, qui n'ont point transpiré au dehors, et dont on ne retrouve les traces plus ou moins altérées que sur le procès-verbal de votre commissaire, c'est une monstruosité!

Nous le disons avec une conviction entière, ce ne sont pas les classes populaires qui, en ce moment troublent la société; car elles savent que le suffrage universel amènera avec le temps les améliorations profondes que réclame leur situation, et une transformation radicale et bienheureuse de la forme sociale. Mais ceux qui troublent le pays en ce moment sont ceux-là, et ceux-là seuls, qui, soit de propos délibéré et dans des intérêts monarchiques, soit parce que la peur leur tourne la tête, ne rêvent que compression, et, mettant la République en question, empêchent la confiance de renaître et de se continuer dans les affaires, nuisent à toute stabilité.

Nous sommes dans une société vieillie qui approche de sa fin ou de sa mort. Le problème social est celui-ci : Arriver à la transformation, au rajeunissement de cette société, et éviter ainsi les convulsions terribles de l'agonie. Le problème est-il susceptible d'être résolu? Nous le croyons. Parce que la vieille société romaine n'a pu échapper à ces convulsions agonisantes, malgré les germes admirables de régénération déposés en elle par le christianisme, parce qu'elle a péri et n'a pas su se transformer, nous ne croyons pas le même sort fatalement réservé à toute société en décadence. Il y a là une question de conduite, de bonne conduite, de sagesse, de science, d'inspiration.

Par malheur, les chefs des sociétés ne nous semblent pas pénétrés des sentiments nécessaires pour dissiper cette crise redoutable. Sous ce rapport, nous avons plus confiance aux masses; aussi est-ce sur elles que nous fondons notre espoir. Sera-t-il trompé? Nous l'ignorons; mais, certes, toute sagesse qui ne s'appliquerait qu'à entraver la transformation, qu'à replâtrer le passé et le présent, serait une fausse sagesse, instrument d'une destruction plus rapide et plus désastreuse.

Il paraît certain, dit la *Gazette de France*, que le changement de ministère dont il est question n'aura lieu qu'après les élections du 28 avril et le vote du budget.

Cette résolution résulte de la réponse qui a été faite aux Burgraves par le président de la République.

L'*Estafette* rapporte en ces termes le même bruit :

On s'occupe encore aujourd'hui de remaniements ministériels; on croit cependant que ces bruits sont prématurés. Le nom de M. de Lamartine était colporté comme devant faire partie du nouveau cabinet. On groupait autour de ce nom quelques personnages dont le dévoûment au président est connu.

Le gouvernement a reçu la dépêche télégraphique suivante du ministre de France à Naples :

Naples, 9 avril.

Le pape est entré à Terracine le 6 au soir, où il a reçu un accueil de très bon augure, et d'où il est reparti hier de grand matin pour Frosinone.

Suppression des réunions électorales.

Le gouvernement a saisi l'Assemblée d'un projet de loi qui interdit les réunions électorales; l'Assemblée a, sur la demande des ministres, déclaré qu'elle statuerait d'urgence sur ce projet; mais la majorité a décidé qu'elle ne s'en occuperait qu'après les élections du 28 avril.

Le ministère, qui comptait sur cette loi, s'est mis à l'œuvre pour trouver un équivalent à l'arme légale qu'on lui refuse. Une ordonnance du M. Carlier a interdit les réunions électorales de Salon de Mars (10e arrondissement, de l'Ermitage (à Montmartre), de Charenton-le-Pont et de Châtillon.

L'interdiction, dit le *Journal des Débats*, a été faite en vertu de l'art. 1er de la loi du 19 juin 1849, concernant les clubs et autres réunions publiques; elle est motivée, pour le Salon de Mars, Montmartre et Charenton, sur les discours séditieux ou de nature à exciter à la haine les citoyens les uns contre les autres, qui y ont été prononcés dans les dernières réunions, et, pour Châtillon, *par les risques qu'elles y ont occasionnées dans les premiers jours du mois de mars dernier.*

La loi précitée autorise, en effet, le gouvernement à fermer les réunions quand elles seront une cause de trouble; mais où donc la tranquillité a-t-elle été troublée? nulle part. On le reconnaît implicitement puisqu'on n'en parle pas. Quant aux discours, il existe une pénalité contre les orateurs, mais c'est aux tribunaux seuls qu'il appartient de l'appliquer; si pas une poursuite n'a été intentée, c'est une preuve irréfragable que les orateurs se sont tenus en deçà des limites de la discussion légale.

Quant à la fermeture de la réunion de Châtillon, le 13 avril, sous prétexte qu'avant les élections du 10 mars elle a été l'occasion de quelques troubles dans cette commune, il suffit de mentionner ce motif pour en faire justice.

L'interdiction des réunion électorales est donc un acte d'arbitraire et d'illégalité qui n'a aucune sorte d'excuse. C'est tout simplement un de ces actes de provocation que le gouvernement lance

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, DIMANCHE 14 AVRIL 1850.

CAUSERIES.

Quant à moi, je n'ai pas besoin d'attendre la troisième délibération, pour être convaincu que le chemin de Lyon sera concédé à une ou deux compagnies quelconques.

En avant, spéculateurs! Boursicotiers, à la rescousse!

Banquiers, agents de change et courtiers marrons, montez à la Bourse et rendez grâces aux dieux!

Les bons temps de l'agiotage sont revenus.

Marchons, combattons, achetons, vendons, tripotons, plumons l'actionnaire!

Un personnage fort répandu dans l'industrie, et à qui son habileté bien connue a valu le grade de chevalier dans cette partie-là, disait en se frottant les mains, après le vote contre l'amendement Darblay :

— Décidément, je commence à me réconcilier avec la République.

Un autre s'écriait, à propos du discours de M. de Lamartine :

— Voilà une action qui rachète bien des erreurs. O poète! pourquoi êtes-vous venu traîner dans cette flaque impure le pan de votre blanche tunique? Est-il donc si difficile de ne pas faire un discours, quand on s'est tû pendant si longtemps?

Quelle impérieuse nécessité vous a contraint de pincer une corde de votre lyre en faveur de l'agiotage, contre lequel elle résonnait si noblement autrefois, et de sacrifier à une pareille cause le dernier reflet d'auréole que le *Conseiller du Peuple* n'eût pas éteint encore autour de votre nom?

Pleurons nos anges déchus! Pleurons nos gloires tombées!

Quant à moi, je maudis les chemins de fer qui ont causé tant de désastres. Je renonce à ces boîtes disgracieuses, l'une à l'autre enchaînées, où l'on entasse les hommes comme des paquets, sans air, sans lumière, sans soleil; je méprise ces noires locomotives, dragons haletants, aux sifflements sinistres, qui vous entraînent avec la rapidité de la foudre, sans permettre à votre regard de se reposer sur la campagne fugitive, en vous cahotant sur leurs lignes de fer, et vous crachant au visage de la fumée et de la suie.

A bas les sombres tunnels et les routes poudreuses! à bas ces prisons de bois, ces chaudières bouillantes et ces charbons enflammés, vrais ustensiles de démons!

Je ne connais plus qu'une route où un homme qui se respecte puisse décemment se mettre en voyage : c'est le grand chemin des oiseaux et des anges, devenu enfin le grand chemin de l'humanité victorieuse du dernier élément qui osât se soustraire à sa puissance; c'est cette vaste plaine azurée qui enveloppe les continents et les mers...

Hourra pour la navigation aérienne!

Oh! se sentir doucement balancé là-haut, planant sur tout un hémisphère; voir bien bas, bien bas sous ses pieds les forêts chevelues, les plaines bariolées, les mers immenses et les montagnes au front neigeux!

Regarder passer les villes et les empires, les flottes et les armées dans ce panorama qui a pour cadre les limites du globe, et se rapprocher ainsi de Dieu par la pensée, en voyant combien il doit être grand, puisque les mondes sont si petits!

— Mais, monsieur...

— Monsieur, ne m'interrompez pas! je suis monté, comme vous le voyez, sur le ton du plus haut lyrisme. Si vous coupez le fil de mon inspiration, je retombe à terre, et je n'ai pas de parachute.

— Eh! l'ami, cassez-vous le nez; peu nous importe. Mais ne venez pas nous monter la tête pour des chimères, avec ces phrases ampoulées qui ont l'air de se moquer de nous.

— D'abord, monsieur, ni moi ni mes phrases ne nous moquons de personne. Nous sommes bien trop parfaitement élevés pour cela. Quant à ces chimères, ô homme de peu de foi! qui vous dit qu'elles ne soient pas à la veille de devenir des réalités?

O monsieur! quand je contemple en imagination ces flottes merveilleuses, filant, rapides comme l'oiseau, à travers les vagues invisibles de l'air; transportant en un jour des milliers de voyageurs de Paris à Pékin, et de Moskou à Rio-Janeiro; forçant les peuples à s'unir, les barrières à tomber, les douanes à disparaître; explorant tous les points du globe, et portant des armées de travailleurs partout où le sol inculte appelle les bras de l'homme; partout où les richesses enfouies réclament le travail humain pour se répandre dans le monde; partout où l'industrie languissante demande assistance et renforts!

Est-ce que cela ne vous semble pas magnifique, prodigieux, immense?

Est-ce que vous ne sentez pas, est-ce que vous ne comprenez pas que cette gigantesque découverte va changer la face du monde?

Eh bien! cette découverte, il y a deux ans qu'un homme prétend l'avoir faite; il y a deux ans qu'un inventeur, un homme sérieux, érudit, déclare avoir résolu enfin le merveilleux problème de la navigation aérienne, et cette découverte est inconnue encore. Elle n'a été ni examinée, ni discutée, ni acceptée, ni combattue.

Oh! nous sommes une grande nation.

Après cela, vous me direz que nous avons une Académie des sciences, avec laquelle les savants du globe sont fiers d'échanger des ports de lettres; un corps d'ingénieurs comme n'en voit pas en Europe, et une école polytechnique qui sert de modèle aux pays circonvoisins.

Je suis loin de soutenir le contraire; mais j'engage de toute mon âme les inventeurs qui ont le malheur de naître sur cette terre bénie de la routine, de l'indifférence et de la sottise, à s'expatrier bien vite, et à chercher un sol moins peuplé de savants officiels et de fameuses corporations.

Il est évident que la France y gagnera encore, attendu que les inventions qui végéteraient pendant cinquante ans incomprises, dédaignées ou négligées dans son noble sein, expérimentées tout d'abord dans une autre patrie, s'importeraient parmi nous longtemps avant l'époque où nous eussions jugé convenable de les examiner, si elles fussent restées enfouies dans les cartons de nos illustres académies et dans les murs de nos spirituelles cités.

Je suis Français, mon pays avant tout. Je n'hésite pas à faire cette déclaration solennelle; mais si j'avais inventé quelque chose de grand, je me hâterais de me nationaliser autre part, en Angleterre par exemple, bien que je déteste la cuisine de cette île britannique; voire même en Russie, si Nicolas jugeait à propos de m'y offrir l'hospitalité moscovite.

Un inventeur appartient à l'humanité; il n'est pas responsable du hasard qui l'a fait éclore sous un degré de latitude plutôt que sous un autre, et, du moment où il reconnaît que le pays qui l'a vu naître est assez stupide pour lui refuser examen et assistance, il vole le reste de l'univers, en subissant le crétinisme de ses concitoyens.

C'est ce que j'ai dit jeudi dernier à M. Petin; c'est ce que je ne crains pas de lui répéter aujourd'hui de vive plume.

Mais M. Petin n'entend pas raison sur ce chapitre; M. Petin est Français, et, en cette qualité, il a résolu que le premier navire aérien construit d'après son système s'élèverait d'abord dans les couches d'air qui enveloppent sa belle patrie.

J'honore ce sentiment national, bien que j'ose le qualifier de chauvinisme, et je souhaite de toute mon âme que l'insouciance française à l'endroit de ces sortes de choses, ne soumette pas la patience de cet inventeur à une trop rude épreuve.

Dans les premiers jours de l'année 1849, M. Petin a fait l'exposition de son système dans les salons de la *Démocratie pacifique*; le 27 janvier, notre ami

de temps à autre contre la population parisienne; mais nous avons l'assurance que celle-ci échouera comme les autres. Le peuple protestera, mais il restera calme. Le scrutin lui fera justice au moins en 1852.

Le bureau de la réunion électorale de Montmartre nous communique la protestation suivante :

Par ordre du *préfet de police*, le droit de réunion électorale vient d'être enlevé aux électeurs démocrates de Montmartre ; les motifs qui ont dicté à M. Carlier cet acte inqualifiable, sont basés sur le rapport du commissaire de police qui a prétendu que l'on s'occupait dans nos réunions de questions étrangères aux élections.

Le bureau proteste énergiquement au nom du comité électoral tout entier, comme il a déjà fait à l'occasion du discours prononcé par le citoyen Michel (de Bourges), contre les imputations calomnieuses d'un agent subalterne de l'autorité qui deux fois en l'espace de quelques semaines, s'est fait l'instrument de nos adversaires politiques, en trahissant la vérité.

La gravité d'un pareil attentat nous dispense de tous commentaires. Des interpellations seront faites aujourd'hui même à l'Assemblée par nos amis de la Montagne.

Salut fraternel.

Les membres du bureau :

Marcel Deschamps, président. — Delaurier, vice-président. — Lemaitre et Carrel, secrétaires. — Juvien, trésorier.

La *Patrie* annonce que l'autorité a fait fermer ce soir le club électoral de la rue Martel et ceux de la banlieue.

M. Baroche a présenté à l'Assemblée un projet de loi relatif à la célébration de l'anniversaire du 4 mai.

Dans l'exposé des motifs qui précède le projet, on remarque le passage suivant :

Nous venons vous demander les moyens de célébrer dignement un tel anniversaire. D'après les projets qui ont été préparés, la place de la Concorde serait le théâtre d'une vaste décoration architecturale, et deviendrait pendant la nuit le centre d'une grande illumination qui se continuerait le long de l'avenue des Champs-Elysées. Grâce au concours de la ville de Paris, qui a voulu contribuer aux dépenses de cette fête, le crédit que nous sommes obligés de vous demander pourra ne pas dépasser deux cent mille francs : c'est le chiffre qui a été alloué l'année dernière pour la célébration de l'anniversaire du 4 mai.

Deux cent mille francs sont demandés par le ministre de l'intérieur pour pourvoir aux dépenses nécessitées pour cette fête.

Les journaux d'Angers que nous avons reçus aujourd'hui ne contiennent rien sur le bruit qui a couru hier à Paris. Cependant nous lisons ce soir dans l'*Evénement* :

Les bruits qui avaient couru hier sur l'insurrection d'un bataillon de ligne, à Angers, paraissent se confirmer aujourd'hui.

Les détails précis manquent encore, principalement sur les causes du mouvement. Les lettres particulières parlent d'un sergent d'un autre régiment, du nommé Hurvoix, ancien candidat de Maine-et-Loire, qui, en congé dans le département, y aurait fait de la propagande démocratique, et qu'on aurait envoyé en Afrique.

Puis une manifestation légitimiste assez ridicule aurait soulevé dans la ville une émotion à laquelle le bataillon du 47e ne serait pas resté étranger. Il aurait pris vivement parti pour les républicains, et les officiers, le chef de bataillon lui-même, se seraient associés à ses sentiments. Le colonel, accouru de Nantes, aurait été assez mal reçu dans une revue; enfin, l'artillerie de la garde nationale serait entrée en armes dans la caserne, pour soutenir le bataillon au besoin.

On ajoute que tous les officiers, moins trois, ont été mis en retrait d'emploi, et que le bataillon va être envoyé aux compagnies disciplinaires d'Afrique.

Affaire de la Solidarité républicaine.

Il y a quinze jours, la cour d'assises de la Seine jugeait une affaire de société illégale. L'association poursuivie avait ses capitaines, ses lieutenants, son aumônier, et elle était restée complètement secrète. Un hasard avait seul mis la police sur la voie.

Les accusés furent condamnés de *un mois à six jours de prison*.

D'amende, de privation des droits civiques, pas l'ombre.

Ce société se composait de légitimistes qui voulaient *relever le drapeau blanc dans le cas d'un mouvement populaire*, et s'appelait la *Légion de Saint-Hubert*.

Hier, le même tribunal avait à statuer sur une accusation semblable; mais cette fois la société ne s'était pas cachée; elle avait affiché sur les murs de Paris ses satuts et le nom de ses adhérents.

Les accusés ont été condamnés. M. Buvignier *à un an de prison, 500 fr. d'amende et à cinq années de privation des droits civiques*; M. Hizay *à six mois de prison, 100 fr. d'amende et deux ans de privation des droits civiques*.

Cette société se composait de démocrates qui se proposaient pour but la conservation de la République, et s'appelait la *Solidarité républicaine*.

Plusieurs journaux de l'ordre commentent ce matin cet arrêt. Nous lisons, entre autres, dans l'*Assemblée nationale* :

Nous publions à la fin du journal le résultat de l'affaire de la *Solidarité républicaine*. Nous devons faire remarquer qu'il résulte de l'arrêt qui a été prononcé, que M. Buvignier ne pourra être réélu le 28 de ce mois dans le département de Saône-et-Loire.

L'*Assemblée nationale* se presse trop de chanter victoire. La manœuvre peut être habile, mais elle a déjà échoué une fois.

Notre ami Victor Hennequin, condamné par la cour d'assises au mois de février dernier, n'en a pas moins été élu le 10 mars, avec ses cinq collègues, par ces mêmes électeurs qu'on cherche à influencer aujourd'hui, à une majorité immense sur les candidats de la réaction. Les électeurs de Saône-et-Loire ne sont pas de ces hommes qu'on lasse ou qu'on intimide. La réaction en sera avec eux pour ses peines ; l'élection du 28 avril le prouvera, nous en avons la certitude, comme l'a prouvé l'élection du 10 mars.

Des renseignements puisés à bonnes sources nous permettent d'annoncer que, contrairement aux bruits absurdes mis en circulation, les transactions commerciales prennent de jour une nouvelle extension, qu'une activité remarquable a lieu dans les fabriques, et que depuis longtemps on n'avait compté à Paris un nombre aussi considérable d'étrangers.

C'est principalement dans le haut commerce que se fait remarquer cet heureux mouvement. Nous devons à la vérité de dire que le commerce de détail ne profite pas encore de cette recrudescence d'affaires dont il doit infailliblement tirer avantage.

(*Estafette.*)

Souscription nationale

EN FAVEUR DES INSTITUTEURS RÉVOQUÉS.

La lettre suivante nous paraît bien digne de la publicité :

Au citoyen rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Tissage de Moquedieu, 8 avril 1850.

Citoyen rédacteur,

Les ouvriers tisserands de la fabrique de Moquedieu, près Nonancourt (Eure), à la première nouvelle de la souscription ouverte en faveur des instituteurs révoqués, se sont empressés de se cotiser et de vous envoyer la petite offrande qu'ils consacrent au soulagement des victimes d'une aveugle réaction.

Les instituteurs sont à nos yeux les plus utiles soldats de la démocratie, puisqu'ils combattent son ennemi le plus redoutable, l'ignoranse.

A ceux qui donnent la lumière au peuple, le peuple doit l'obole de la fraternité.

Les instituteurs que l'on poursuit sont généralement les plus capables de donner à nos enfants l'instruction qui doit en faire des hommes laborieux et libres. Nous repoussons de toutes nos forces l'enseignement des jésuites.

Que ne sommes-nous moins pauvres, nous ferions davantage.

Nous prions Dieu, dans sa grande et inappréciable bonté, de protéger la République et de favoriser la réalisation de toutes ses conséquences sociales.

Pour la commission,

Letellier (Charles), Hure.

Navet Simon, 25 c.; Letellier Charles, 25 c.; Lallier Eugène, 50 c.; Dupuis Honoré, 25 c.; Leguay Narcisse, 25 c.; anonyme, 50 c.; Bernage Louis, 25 c.; Dupuis François; 50 c.; Fleury Constant, 50 c.; Dupuis Constant, 25 c.; Avice Louis, 25 c.; Bipis François, 25 c.; Guincette Victor, 25 c.; Goubert Thomassin, 25 c.; Mongruel Louis, 25 c.; Lamorange François, 25 c.; Huré Narcisse, 25 c.; Henoré Jean, 25 c.; Marchand-Victor, 50 c.; Verger Fulgence, 25 c.; Marchand Constant, 25 c.; Vender Phileas, 25 c.; Black Jacques, 25 c.; Bossu Pierre, 50 c.; Gachelin Victor, 25 c.; Bregé Nicolas, 25 c.; Vender Alexandre, 25 c.; Puard Charles, 25 c.; Boucher Jean, 25 c.; Levitre Pierre, 25 c.; Brumant Louis, 25 c.; anonyme, 25 c.; Dupré Pierre, 50 c.; Marck Jean, 25 c.; Charlier Nicolas, 25 c.; Rigaut François; 25 c.; Sellier Charles, 25 c.; Banel Louis, 25 c.; Tresse Nicolas, 25 c.; Verger père, 25 c.; Brout Jean-Baptiste, 25 c.; anonyme, 30 c.; Gueroche Pierre, 25 c.; Duclos Joseph, 25 c.; anonyme, 25 c.; Petit Thomas, 25 c, S... B..., 50 c.; Germain Grenier, 50 c.; Lelard, 25 c.; Marmion Jacques, 39 c.; Girard Masson, 25 c.; Fromant Antoine, 25 c.; Bernage Noël, 50 c.

Nous publierons demain le premier relevé général des souscriptions.

Il paraît que dans une des réunions du cercle de la rue Richelieu, M. Thiers a fait une déclaration d'adhésion à la République.

Grand émoi s'est produit dans le camp réactionnaire à la suite de ces paroles, rapportées hier matin par le journal de M. Barrot. La *Patrie*, qui semble s'être créée le dissolvant du parti modéré, signifie nettement son congé à M. Thiers, *républicain de la veille* déguisé, qui n'a pas le droit de combattre dans les rangs de l'armée de l'ordre.

Elle se félicite ainsi de voir les casse-cou monarchistes débarrassés de ce balancier de vieux chefs politiques, qu'elle a ridiculisé sous le nom de Burgraviat :

Mis en demeure de choisir entre la perdition par la temporisation et le salut par l'énergie, affranchis de l'illusion qui leur a fait croire jusqu'au dernier moment qu'ils étaient commandés lorsqu'ils ne l'étaient pas, débarrassés d'un *caput mortuum* qui les troublait dans le conseil et les paralysait dans l'action, le parti modéré et la majorité se constitueront sur des bases plus solides, se prépareront à la lutte par l'organisation morale et matérielle, et courron au but avec plus d'élan.

L'*Assemblée nationale* n'est pas du même avis; elle est attristée de voir la majorité se disloquer; elle fait la leçon aux amours-propres impatients, et voudrait qu'on finit d'abord avec les républicains, sauf à se battre après la victoire.

Le vieux *Journal des Débats* prend le parti des vieillards; il admoneste gravement les journaux modérés qui font des épigrammes contre la majorité, et termine en déclarant qu'il *adhère complètement à la motion de M. Thiers*.

Le *Constitutionnel* ne souffle pas un mot de cette discussion. Il consacre sa première page à la reproduction d'un fragment de M. Granier de Cassagnac sur les causes qui ont amené la première révolution.

L'*Ordre* publie la correspondance suivante sur les faits d'Angers, qu'on a qualifiés de rébellion militaire :

Un bataillon du 47e était de passage à Angers ; il est entré dans cette ville par un faubourg habité par les démocrates du pays ; les soldats ont été entourés et conduits à la mairie où ils allaient chercher leurs billets de logements; puis les démocrates se sont emparés d'eux, leur ont payé à boire, et le soir, soldats et démocrates se sont promenés dans les rues de la ville et sur les boulevarts, en criant : *Vive la République démocratique!*

Si tout s'est borné là, nous ne concevons pas comment on a fait tant de bruit de cette affaire. Nous ne sachons pas qu'il existe loi ni règlement qui interdise à un citoyen quelconque de pousser le cri constitutionnel : *Vive la République démocratique!* au contraire.

Le *Pays*, pour toute réponse aux observations que nous lui avons adressées au sujet d'un illustre chef militaire qui a menacé de mettre le feu à Paris (nous employons le terme poli), nous assure qu'il n'a aucun rapport avec le général Changarnier.

Affaire du Mont-Saint-Michel.

La *Presse* publiait, il y a quelques jours, une lettre datée du Mont-Saint-Michel, dans laquelle on attribuait au directeur de cette prison, un acte d'incroyable cruauté.

Le directeur, suivant le correspondant de la *Presse*,

N'avait pas vu, dans la privation de nourriture, le piquet, le piton le cachot, les fers aux pieds avec les menotes aux mains derrière le dos, des moyens suffisants de répression ; il avait voulu ajouter à cette abominable nomenclature des instruments de son invention. Et un nommé Ruchaud ou Pinchaud, soldat, détenu dans la maison centrale de Mont-Saint-Michel, était mort dans son cachot, à la suite des tortures qu'on lui faisait subir, ainsi qu'à une vingtaine d'autres détenus, regardés comme les principaux fauteurs de la révolte du 27 février dernier.

L'accusation était tellement grave, qu'avant de publier cette lettre, nous avions voulu attendre les explications, qui ne pouvaient manquer d'intervenir.

Quelques jours après, en effet, le *Moniteur* contenait une note annonçant qu'un des membres du conseil général de la Manche avait été envoyé au Mont-Saint-Michel, et qu'il résultait des informations par lui prises, que les allégations de la *Presse* à l'égard de tortures infligées

---

Barral rendait compte dans le journal de cette exposition, et terminait en ces termes une rapide description de la machine détaillée par l'inventeur :

Nous pensons que le plus bel éloge que nous puissions faire de cet appareil, c'est d'en faire comprendre la possibilité, pour nous parfaitement démontrée.

On a encouragé bien des inventions présentant moins de garanties que celle de M. Petin. Il mérite que l'on ne passe pas à côté de sa locomotive aérienne, sans qu'on y réfléchisse. L'avenir de la navigation aérienne est certainement dans les idées qu'il a développées et coordonnées.

Plus tard, l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale consacrait, dans son journal, à la découverte de M. Petin, un long et élogieux rapport rédigé par M. Reverchon, l'un des membres de cette Académie.

Plusieurs autres journaux en ont parlé encore. Tout cela n'a pas mis en émoi le moins du monde nos savants officiels et nos hommes d'Etat, et M. Petin s'est décidé à faire chaque jour une exposition publique de son système, dans l'espoir de convaincre à la longue un nombre d'auditeurs assez considérable pour parfaire, en se cotisant, la somme de deux cents mille francs nécessaire à la construction de sa machine.

Cette exposition gratuite et publique a lieu tous les jours de deux à quatre heures dans une salle du Palais-National (entrée par la rue de Valois).

M. Petin en est déjà, je crois, à sa soixantième séance. — Il n'y a pas de raison pour que cela finisse.

Voilà un courage et une persévérance que j'honore, mais que je serais incapable d'imiter.

Bourgeois, ouvriers, artistes, savants non appointés, puisque c'est à vous que s'adresse, en désespoir de cause, l'inventeur de la locomotion aérienne, allez entendre et discuter cette grande découverte qui peut influer si puissamment sur les destins du monde!

Et vous, journalistes mes confrères, vous dont la mission est d'écouter partout les voix nouvelles qui révèlent quelque chose à la terre, et de vous faire l'écho de ces voix, pour en propager dans tous les esprits, dans toutes les consciences, les paroles de progrès, les promesses d'avenir, rendez-vous aussi à cet appel qui vous est adressé par un pauvre savant inconnu ; et, si sa parole vous convainc, si ses démonstrations vous convertissent, aidez-le de toute votre puissance dans cette tâche ingrate et laborieuse à laquelle il s'est résigné par amour pour la vérité, par enthousiasme pour la science, par dévouement pour son pays!

A propos des inventeurs et des savants, il ne sera pas inutile de raconter l'anecdote suivante qui se rattache à une importante découverte de nos jours:

Il y a bientôt vingt ans, un pauvre ouvrier du Havre vint s'établir à Paris, dans une de ces petites cabanes de planches établies sur le bord de la Seine, en face du Louvre.

Cet homme apportait avec lui une barque en miniature qu'il faisait voguer et manœuvrer le long du rivage, à l'aide d'une vis attachée à sa poupe.

Cet homme, c'était Sauvage, l'inventeur de l'hélice.

Des savants furent appelés pour apprécier la vertu de cette découverte, et déclarèrent avec leur aplomb habituel que l'hélice, bonne pour faire marcher un pareil joujou, était impuissante pour une barque capable de porter seulement un homme.

Le capitaliste, à qui s'était adressé l'inventeur, ferma sa bourse après cet arrêt solennel, et Sauvage retourna dans son pays, remportant son petit bateau sous son bras.

Quelques années plus tard, à force de privations et de sacrifices, il était parvenu à construire un canot sur lequel il naviguait fièrement aux yeux des badauds ébahis.

La science, appelée de nouveau, condamna encore l'invention, sous prétexte que l'hélice échouerait nécessairement, si on l'adaptait à des navires de dimension ordinaire.

Nouveau refus d'argent, nouvelles déceptions, nouvelle opiniâtreté de l'inventeur qui enfin, au bout de plusieurs années, offrait à l'examen intelligent de ses souverains arbitres un grand bateau remplissant toutes les conditions voulues, et remontant bravement les courants sous la puissante impulsion de l'hélice à jamais triomphante.

Cette fois les savants découvrirent la découverte, et l'hélice fut adoptée avec acclamations par les ingénieurs de l'Etat.

Mais ces messieurs se gardèrent bien d'imiter servilement l'invention de l'ignorant charpentier.

L'hélice de Sauvage n'avait qu'une aile; celle des savants en eurent tout d'abord cinq.

Ça marcha très mal. Après beaucoup de délibérations, on se décida à supprimer une branche; cela fonctionna un peu mieux; puis on en retrancha une seconde; cela fonctionna mieux encore. Nous en sommes restés pour le quart d'heure à l'hélice à trois ailes qui préside aux évolutions de la frégate la *Pomone*.

Il y a beaucoup à parier que, dans quelque temps, un grand mathématicien découvrira que l'hélice à deux ailes est supérieure encore à celle qui en possède trois, et plus tard même, un académicien quelconque pourra bien finir par découvrir le dernier perfectionnement dont est susceptible cette précieuse machine, à savoir le retour à la branche unique, à l'hélice primitive de l'inventeur.

Quand je vous disais que la France est une grande nation !

Passons à un autre ordre de sottises humaines, et voyons un peu manœuvrer les ficelles de la comédie électorale qui se joue en ce moment sous nos yeux.

L'intrigue est parfaitement bien embrouillée, avec péripéties et coups de théâtre dont les amateurs de l'imprévu doivent se déclarer satisfaits.

Tout faisait espérer que M. de Girardin obtiendrait enfin l'assentiment des parents de la demoiselle.

La protection de l'oncle Proudhon lui semblait à jamais assurée.

On se rappelle, en effet, avec quelle ardeur et quelle obstination ce personnage si important dans l'action, malgré les inconséquences et les boutades qui rompent parfois l'unité de son rôle, avait inventé tout à coup et défendu ce nouveau prétendu, pour faire pièce aux soupirants choisis par le parti démocratique, dans l'acte qui fut joué en juillet 1849.

On peut même avouer que cette tactique contribua beaucoup, en ce temps-là, à faire échouer l'espérance des candidats et les efforts de la démocratie qui les soutenait.

Aujourd'hui que la voix publique s'accordait pour convenir que M. de Girardin était le seul prétendant qui eut des chances, chacun se disait que l'oncle Proudhon allait être bien heureux de voir enfin son favori agréé par tous les membres de la famille.

On croyait qu'il n'y avait plus qu'à chanter le couplet au public et à baisser le rideau.

Ah! bien oui, pas du tout. C'est justement ici qu'est la grande surprise. A ce moment décisif, l'oncle Proudhon fait volte-face, brouille les amants, enchevêtre les fils et introduit un nouveau futur dans la maison.

Pourquoi ce revirement subit?

— Avez-vous vu *Geneviève*, une charmante pièce du Gymnase, dans laquelle un père, jaloux de l'estime, de la confiance, de la soumission de sa fille, lui refuse obstinément tout époux qui pourrait avoir sur son esprit ou sur son cœur une influence capable de balancer le crédit paternel?

Eh bien! on dit tout bas qu'il y a des oncles capables d'aimer leur nièce comme ce père-là aimait sa fille.

Quant au grand-papa *national*, qui n'a jamais pu pardonner au jeune soupirant d'avoir élevé, dans le temps, une boutique au rabais en face de la sienne, il laisse agir l'oncle et le pousse en avant, dans la crainte de compromettre leur protégé commun par des démarches qui paraîtraient trop peu désintéressées ; mais ses allusions et son silence même disent clairement à la jeune personne :

— Ma fille, suivez les conseils de votre oncle ; lui seul a mis la main sur le mari qu'il vous faut.

Quoiqu'il en soit, il y a en tout ceci quelque chose de peu consolant : c'est que, de tous les compétiteurs, il est probable que nul ne sera élu, et que, comme en juillet 1849, nous aurons pour dénouement, au lieu d'un succès, une chute.

Ce qui prouvera que, dans les comédies de ce genre, s'il faut de l'intrigue, pas trop n'en faut.

Eugène Nus.

aux détenus, n'avaient aucune sorte de fondement :

Le prisonnier n'a eu à subir ici ni la privation de nourriture, ni le piton, ni le piquet, ni les menottes aux mains derrière le dos, ni l'essai d'un instrument inventé par la direction.

Ruchaud était un homme d'un caractère violent et sombre. Mis en cellule pour sa participation à la révolte du 27 février dont parle la *Presse*, il n'a pas voulu se résigner à subir une punition justement méritée. Ayant obtenu qu'on lui laissât les mains libres, il a profité de cette liberté pour se pendre à l'aide d'une corde formée, comme le dit le journal, avec des morceaux de sa chemise.

La réponse du correspondant de la *Presse* ne s'est pas fait attendre. Présent à la prétendue enquête faite par un conseiller de préfecture et l'architecte du département, il en avait mandé d'avance les détails à la *Presse*. Ces fonctionnaires se sont installés chez le directeur, et les employés, menacés de destitution, n'ont osé parler pour la plupart.

Un employé, ajoute le correspondant, m'a raconté qu'on venait de lui interdire l'entrée de la maison centrale, ce qui lui faisait perdre sa position, parce qu'il avait refusé, dans la crainte de les faire punir, de nommer les détenus qui l'avaient renseigné sur tout ce qui s'était passé, se réservant, disait-il, de les désigner plus tard, si on avait à les entendre devant les tribunaux. Cet employé se trouve en contact journalier avec les détenus. On ne lui a pas fait signer sa déposition. Le gardien en chef, qui a déclaré que tous les faits articulés dans ma lettre étaient vrais, est menacé de perdre sa position. Les autres employés qui ont été entendus se sont probablement renfermés dans un prudent silence.

Le correspondant maintient les horribles détails qu'il a donnés dans sa précédente lettre. Cette lettre était anonyme ; la seconde est signée.

Je pense donc, s'écrie-t-il en parlant énergiquement du directeur, qu'il doit regarder mon nom au bas de cette seconde lettre comme un défi que je lui porte devant les tribunaux ; car, s'il ne prouve pas que je suis un calomniateur infâme, pour lequel il n'y aurait pas de lois assez sévères, personne ne voudra croire à sa réhabilitation. Il faut qu'il m'écrase, en faisant retomber sur moi toute l'indignation et le mépris que j'ai appelés sur lui, avant qu'il lui soit permis de relever la tête.

En attendant qu'il ose accepter ce défi, il devra expliquer à M. le ministre pourquoi il n'a pas fait constater par le juge de paix de Pontorson le suicide de l'infortuné Ruchaud ? En pareil cas, la loi lui en faisait une obligation ;

Pourquoi le médecin n'a pas fait l'autopsie du cadavre : son procès-verbal aurait pu alors empêcher toutes les suppositions fâcheuses qui ont eu lieu ;

Pourquoi cet employé — qui est humain et a la conscience de ses devoirs — n'a pas visité une seule fois Ruchaud, pendant le long séjour qu'il a fait au cachot, ni les autres détenus qui y étaient retenus depuis la même époque (27 février) ;

Pourquoi ces malheureux sont encore en punition. Il est vrai qu'on les a fait sortir des cachots pour les enfermer dans les cellules ; mais ils ont les deux bras passés dans une camisole de force, espèce de veste en forte toile fermée par derrière, et dont les deux manches sont cousues et réunies en avant aux extrémités, de manière à rendre impossible l'usage des mains.

Le directeur craint peut-être avec raison d'autres cas de suicide ; on en compte déjà plusieurs dans la prison du Mont-Saint-Michel depuis qu'il la dirige. Il en est un surtout dont il devrait garder le souvenir, c'est celui du nommé Buffard, autre condamné militaire, qui s'est pendu dans sa cellule. Après lui avoir mis les fers aux pieds et les menottes aux mains derrière le dos, il avait été jeté dans le cachot le plus meurtrier, celui que le directeur a fait établir sous la crypte de l'église, et auquel il a voulu qu'on donnât son nom ; ce cachot est taillé dans le roc, il n'est éclairé par aucune ouverture, l'air n'y pénètre qu'à travers les joints de la porte et le trou de la serrure.

Quand le malheureux Buffard s'y vit enfermé, il poussa des cris affreux ; le directeur, qui en était sans doute importuné, ne trouva rien de mieux, pour le rappeler au sentiment de la résignation, que de lui administrer vingt-cinq coups de nerf de bœuf. Le gardien qui fut chargé de cette exécution a obtenu depuis de l'avancement, et c'est ce même premier gardien qui semble être devenu, pour son directeur, une espèce de Tristan.

Dans le courant de l'année dernière, les nommés [illegible]cot et Paulet, condamnés militaires, ont profité du peu de liberté qui leur était laissé pendant la promenade pour se précipiter du grand préau sur le rocher (d'une hauteur de plus de vingt-cinq mètres) ; l'un s'est horriblement fracturé, l'autre n'a survécu que peu d'instants à cette effroyable chute ; mais il était évident que tous les deux espéraient y trouver la mort, car ils n'avaient aucune chance possible d'évasion.

L'extrême surveillance dont on entoure les détenus politiques ne me permet pas d'affirmer qu'ils soient aussi maltraités que les autres condamnés ; cependant, il y a à peine deux mois que cinq d'entre eux avaient pris la résolution de se laisser mourir de faim dans leur cachot. Ils étaient restés quatre jours sans toucher à leurs aliments, supportant avec le plus grand courage les terribles souffrances qui précèdent ce genre de mort ; mais le cinquième jour, l'un d'eux ayant parlé à ses camarades de leurs femmes et de leurs enfants, cet appel aux sentiments et aux devoirs de la famille fit retrouver à ces malheureux assez de résignation pour attendre des jours meilleurs.

EYRAUD.

Ce simple récit est plus éloquent que toutes les réflexions que nous pourrions faire. Nous aurons d'ailleurs occasion d'y revenir, car nous espérons que la tribune de l'Assemblée ne restera pas muette en présence de ces atrocités d'un autre âge.

Le sénat piémontais a adopté à la majorité de 51 voix contre 29, dans la séance du 8, le projet de loi qui abolit les privilèges et tribunaux ecclésiastiques.

Le ministère anglais a failli voir la majorité lui échapper dans la séance de la chambre des communes, mardi. Il s'agissait de la suppression de l'impôt sur les fenêtres. Un amendement de lord Duncan, ayant pour but de faire déclarer exemptes de l'impôt les maisons ayant moins de douze fenêtres, n'a été rejeté qu'à trois voix de majorité.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Dupin aîné.

Séance du 13 avril.

Plusieurs projets de loi d'intérêt local sont adoptés sans discussion.

L'ordre du jour amène ensuite la troisième délibération sur la proposition de M. de Melun, concernant les logements insalubres.

M. THÉOPHILE ROUSSEL propose, sur l'article 1er, un amendement qui est rejeté.

L'art. 2 reste voté comme dans les autres délibérations, sauf les additions suivantes :

« La présidence appartient au maire ou à l'adjoint. La commission se renouvelle tous les deux ans par tiers ; les membres sortant seront indéfiniment rééligibles.

» A Paris, la commission se composera de douze membres. »

Les art. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sont maintenus.

« Art. 11 (nouveau). Lorsque, par suite de l'exécution de la présente loi, il y aura lieu à résiliation de baux, cette résiliation n'emportera en faveur du locataire aucuns dommages-intérêts. » — Adopté.

M. ROUSSEL présente un amendement à l'art. 12, qui consiste à obliger les propriétaires bâtissant sur des emplacements où il y aurait eu des logements insalubres, à les construire sur des plans déterminés par le conseil municipal.

M. H. BIANCEY repousse cette disposition, que l'Assemblée rejette.

L'art. 12 est adopté.

M. SAINT-ROMME demande que le produit des amendes édictées par la présente loi soit versé au bureau de bienfaisance de la localité dans laquelle la contravention aura été commise, et appliquée aux mêmes besoins de la localité.

La commission approuve, et l'Assemblée adopte la proposition de M. Saint-Romme, qui deviendra le dernier article de la loi.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant les appareils et les bâtiments à vapeur. (2e délibération.)

M. LACROSSE, rapporteur, explique en ces termes le but du projet soumis à l'Assemblée :

La vapeur, ce puissant moyen d'action que l'industrie doit à la science, reçoit chaque jour des applications plus nombreuses, plus variées. Avec elle se développent les dangers que présente l'emploi de ce redoutable auxiliaire de la puissance de l'homme. Un défaut de prévoyance coupable, une cupidité aveugle font négliger l'emploi des précautions que la prudence de l'administration a déterminées dans l'intérêt de la sûreté publique. C'est un devoir d'humanité pour le gouvernement de provoquer une répression plus efficace de ces infractions aux règlements qui peuvent avoir des conséquences si funestes pour la vie des hommes, et d'assurer, par une pénalité plus sévère, l'exécution complète des prescriptions administratives.

C'est ce devoir que le projet accomplit en proposant des peines sévères contre l'imprévoyance.

Les changements et les articles où ils sont introduits sont successivement adoptés.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Goldenberg, Remilly, Dufournel, etc., tendant à l'établissement d'une taxe sur la race canine (2e délibération).

« Art. 1er. À partir du 1er janvier 1850, il sera établi, au profit des communes, une taxe sur tous les chiens autres que ceux alaités par leur mère.

» Sera seul excepté le chien de l'aveugle indigent. »

M. SAUTEYRA. Je dois d'abord faire observer qu'alors que l'on parle tant de décentralisation, on fait un projet qui tend encore à resserrer la centralisation. (Rires nombreux.) Vous riez, messieurs ; je parle sérieusement. En effet, vous dites bien que l'impôt sera établi au profit des communes ; mais vous ne laissez pas aux communes la faculté de l'établir suivant leurs nécessités.

D'un autre côté, pourquoi imposez-vous d'abord les chiens plutôt que les chevaux ? (On rit.)

VOIX DIVERSES. Et les chats ? (Nouveaux rires.)

M. SAUTEYRA. Eh! messieurs, si vous imposez aujourd'hui les chiens, vous serez obligé de suivre la voie, et vous imposerez tous les objets de luxe.

En vérité, je vous le dis, cet impôt est tout à fait anti-démocratique.

A DROITE. Ce sont les démocrates qui l'ont proposé !

M. SAUTEYRA. Croyez-vous, du reste, que l'impôt produira beaucoup? Détrompez-vous, si vous avez cette persuasion. Dans les communes pauvres, on se privera des animaux même les plus nécessaires, et l'impôt sera nul ; et dans les grandes villes l'impôt sera d'une perception plus difficile que ne le serait l'impôt sur le revenu.

M. BESAL, rapporteur, répond que l'impôt actuel n'est que le corollaire obligé d'un impôt sur la chasse.

Les articles du projet de loi sont successivement adoptés.

Après une épreuve douteuse, l'Assemblée décide qu'il y a lieu de passer à une troisième délibération sur le projet de loi.

M. LE PRÉSIDENT. M. Baune demande à interpeller M. le ministre de l'intérieur sur l'ordre qu'il a donné de faire fermer les réunions électorales de Montmartre, Charenton, 10e et 11e arrondissements.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. Je suis aux ordres de l'Assemblée. (Tout de suite ! tout de suite !)

L'Assemblée décide que les interpellations auront lieu immédiatement.

M. BAUNE. Les réunions sont dans la loi, elles sont nécessaires à un bon choix. Les dernières n'ont présenté aucun inconvénient (rumeurs), et pourtant, à l'approche des élections, et au moment où ils voulaient se réunir pour se concerter sur les choix à faire, des citoyens paisibles ont été troublés dans l'exercice de leurs droits ; la ville n'est donc pas libre de manifester son opinion et de l'éclairer par la discussion des noms des candidats ; nous qui avons eu la prétention de donner au gouvernement une leçon... (Rumeurs à droite.—Approbation à gauche.) Nous avons l'intention de la répéter. (Nouveau mouvement.)

Vous devez, comme nous, respect à la loi ; et quand ces réunions présenteraient quelque inconvénient, vous ne pouvez les empêcher. (Allons donc !) Comment ose-t-on jeter ainsi un défi à la population parisienne ? Nous défendons le droit électoral ; vous l'attaquez. Nous sommes donc les seuls conservateurs. (On rit.)

M. Baune rappelle les antécédents de M. le ministre de l'intérieur. Il ne doute pas que lui, qui s'est montré le défenseur éloquent du droit de réunion dans les événements qui déterminèrent l'explosion de la colère populaire en février 1848, donnera une réponse satisfaisante à cette interpellation.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. Messieurs, l'honorable préopinant disait tout-à-l'heure que lors des élections du 10 mars dernier on avait donné une leçon au gouvernement, et qu'on se proposait de lui en donner une autre le 28 avril. Je ne sais trop ce que l'on veut dire, car les élections de mars ont amené ce résultat que, sur trente représentants qui votaient contre le gouvernement, dix ont été nommés qui sont venus renforcer le parti de la majorité.

J'arrive à la question qui m'est posée par M. Baune.

D'abord le gouvernement avait-il le droit d'interdire les réunions publiques alors que la tranquillité publique est intéressée dans cette interdiction ? La réponse ne peut pas être douteuse.

Dans une circonstance identique à celle-ci, dans la discussion de la loi du 19 juin 1849, M. Dufaure disait que l'on respecterait les réunions véritablement électorales, qu'on n'apporterait aucune gêne, aucune entrave à la liberté des élections ; mais que pour les réunions électorales sous le manteau desquelles se cachaient de véritables clubs, je le déclare hautement, ajoutait M. Dufaure, nous userons du droit qui nous est conféré par la loi du 19 juin 1849.

Messieurs, nous nous en référons à ces paroles de M. Dufaure ; c'est là le commentaire le plus net de la loi du 19 juin 1849.

D'abord, dès lors qu'on appelle dans les soi-disant réunions électorales des femmes, des enfants, et un personnel étranger aux élections, ce ne sont pas des réunions électorales réelles. Ensuite, cette nomination de délégués n'est pas autre chose que le suffrage à deux degrés, interdit par la Constitution. (Marques d'étonnement.)

Est-ce là ou n'est-ce pas là une élection à deux degrés? On a des réunions d'élections préparatoires pour nommer, non des candidats à la représentation nationale, mais des délégués; et comme il peut y avoir 200 délégués, les réunions préparatoires se multiplient. Et quelles doctrines y professe-t-on ?

Voici ce que je lis dans l'un des procès-verbaux :

« Un artiste distingué s'est présenté comme délégué. (Il s'agit de M. Etex.) »

Voici ce qu'on lui a reproché, et cela d'une manière violente ; on lui a reproché d'avoir obtenu la croix d'honneur; de posséder de vastes établissements; on a été jusqu'à lui faire un crime d'être propriétaire. (Exclamation à gauche.) L'Assemblée a beau être étonnée, cela est malheureusement positif; les procès-verbaux le constatent, et l'artiste n'a pas été nommé.

Je le demande à l'Assemblée, peut-on tolérer qu'on fasse à un citoyen un crime d'être propriétaire ? Ce n'est pas tout, l'artiste a cru devoir se disculper de ce crime.

Sérieusement, pourra-t-on croire dans notre pays que nous en soyons arrivés à ce point qu'un individu croie devoir ainsi se disculper, et un ministre peut-il tolérer plus longtemps la continuation d'un pareil scandale ? (Mouvement prolongé et approbations nombreuses.)

Ecoutez-en un autre : Il dit qu'en 1830 il est allé à la chasse aux gendarmes, et qu'en février il est allé à la chasse aux municipaux. (Cris d'indignation à droite.) Il a arboré le premier le drapeau rouge à l'Hôtel-de-Ville ; il est bon tireur et saura bien distinguer les oreilles rouges des oreilles blanches. (Interruption.)

Celui qui s'est excusé d'être propriétaire n'a pas été choisi ; celui dont vous avez entendu la profession de foi a été nommé délégué. (Exclamations.)

Ecoutez, ce n'est pas tout. M. l'abbé Châtel a paru ensuite et a été accueilli par de frénétiques applaudissements. Il a fait d'abord un grand éloge du socialisme, est s'est occupé ensuite de théocratie : selon lui, le christianisme qu'il faut pratiquer n'est pas celui qu'on annonce dans la chaire.

Le bien-être matériel, la bonne chère, il n'y a pas autre chose ; s'il y a un Dieu au nom duquel on soutienne le contraire, il n'est qu'une idole, et il ne voudrait pas ressembler à ce dieu là. Et le procès-verbal ajoute que le sieur Châtel s'est retiré couvert des plus frénétiques applaudissements.

Cela s'est passé deux fois dans cette réunion électorale. Peut-être aurions-nous bien fait de l'interdire après la première séance. (Oui, certainement.) Mais enfin, avons-nous eu tort de l'interdire après la seconde. (Non, non.)

Quant à la commune de Montmartre où la police était faite par un individu à cravate rouge et à brassard rouge (Rires à gauche.), là un orateur a lu un discours contre les réactionnaires. (Eh bien !) Il a dit que la majorité de l'Assemblée était détestable, que ce qu'elle faisait était détestable. (Rires approbateurs à gauche.) Il a dit : cette majorité, nous voulons la remplacer. (Il n'y a pas de mal à cela !)

Un autre orateur s'est écrié qu'après le 10 mars, le gouvernement était en guerre ouverte avec le peuple, et que le peuple comptait déjà ses martyrs. « Ils sont dans les prisons, » a ajouté l'orateur. Vous savez qui sont ces martyrs, dit M. le ministre. (A gauche : Oui ! oui ! ce sont des martyrs !) Comment s'étonner que l'on entende dans une réunion populaire des discours semblables, si dans cette Assemblée l'on entend une pareille apologie ! (Tumulte extraordinaire.)

M. LE PRÉSIDENT. L'approbation de ces hommes est une complicité avec eux. (Exclamations à gauche.) Vous foulez toutes les lois, tous les jugements.

M. BAROCHE. Les hommes qu'on nomme des martyrs ont été des factieux et punis comme tels. Je me dispenserai de qualifier ceux qui approuvent des factieux.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas plus de dix voix qui ont fait l'interruption. J'ai absous le reste de l'Assemblée. (Interruption violente.)

M. BAROCHE. Ceux qui sont dans l'exil ont été frappés par les lois du pays.

A GAUCHE. Et les transportés !

M. BAROCHE. Les transportés?... Vous voulez parler des factieux que l'Assemblée constituante et celle-ci ont condamnés (Ils n'ont pas été jugés ! — Des juges! des juges ! — Interruption prolongée — Ils ont eu des juges! — Non! non! des juges! — Tumulte effroyable.)

N'oubliez pas, vous qui reproduisez ici ce cri, n'oubliez pas le dernier vote de l'Assemblée. (Interruption violente à gauche.) Ce qui a été fait à l'égard de ces hommes est légal. (Non ! non !)

Eh bien, respectez le suffrage universel qui s'exprime surtout par la voix de la majorité.

Je reviens aux soi-disant réunions électorales. Nous avons interdit la réunion de Charenton et je vous dirai pourquoi.

UNE VOIX A GAUCHE. Vous ne citez que les faits d'agents provocateurs.

M. BAROCHE. Ce sont des agents provocateurs... Je m'attendais à l'interruption.

UNE VOIX A GAUCHE. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne prenez pas cela pour un fait personnel, je pense. (Hilarité.)

M. BAROCHE. Il peut y en avoir ; mais, enfin, parmi ceux-là, il y en a eu qui ont été nommés délégués. (On rit à droite.)

Libre à mes adversaires de dire que ces procès-verbaux sont menteurs... J'ai recommandé aux agents qui les font de se montrer exacts et sincères, et je crois fermement à leur loyauté. Je crois que leurs paroles sont la vérité.

J'ajouterai que si chaque fois que je ferai fermer une de ces réunions, je suis interpellé ici, je m'y résigne. En effet, je ne souffrirai pas que des rumeurs semblables continuent et entretiennent au sein de Paris l'agitation.

M. JULES FAVRE. Il y a des choses infiniment sérieuses dans ce que vous a dit l'orateur. Il en est d'autres qui ne le sont pas. Dans ces dernières, je rangerai la satisfaction du ministère au sujet des élections du 10 mars. Je la trouve un peu tardive et un peu forcée peut-être. (Bruit.) Surtout quand je la compare à ce qui fut dit à ce sujet. Si ces élections vous ont charmés à ce point, pourquoi donc ces entraves au droit électoral et ce bâillon sur la bouche de la liberté ?

Il fallait nous dire quels dangers considérables vous ont contraints à prendre d'aussi tristes mesures contre la liberté. Il y a là une question de droit et de politique. En examinant la question de droit, peut-on dire que la loi dont on argue permet d'interdire toutes les réunions?

Cela est-il vrai légalement, moralement, honnêtement? Qu'a fait M. le ministre après le vote du 10 mars ? Il a annoncé des lois qui devaient assurer le salut public ; et après une mise en scène aussi solennelle, à quoi a-t-il abouti ? Cette panacée qui devait sortir du portefeuille ministériel devait se borner à appliquer la législation existante aux réunions électorales ; ce n'était pas une innovation.

Messieurs, c'est ici, je le répète, une question de bonne foi, une question d'honnêteté. La loi n'était pas, je le répète, applicable aux réunions électorales.

L'orateur soutient que le suffrage universel ne peut s'exercer sans la liberté des réunions électorales.

Pourquoi d'ailleurs les personnes dont on rapporte les excentricités ne sont-elles pas poursuivies? Ne savez-vous pas que l'immense complot du 29 janvier s'est évanoui devant une poursuite sérieuse?

Croyez-vous donc d'ailleurs que les agents de police aient le don d'infaillibilité? Je puis reconnaître à la police toutes les vertus, mais je ne saurais lui reconnaître celle de l'infaillibilité.

Qu'est-ce, par exemple, que cette accusation ridicule qu'un artiste aurait été évincé de la délégation démocratique, parce qu'il aurait été propriétaire ! Et d'abord est-ce qu'il n'y a pas des délégués qui sont affligés de 40,000 fr. de rente.

Du reste, l'agent chargé de recueillir les discours des réunions électorales s'est tout simplement trompé par omission. Il a dit *propriétaire ;* il aurait dû ajouter : *propriétaire d'un atelier*, et il aurait compris qu'on faisait à l'artiste reproche d'être propriétaire d'un atelier et d'occuper un atelier de l'Etat. C'est pourquoi l'artiste disait qu'il avait un grand nombre d'ouvrages non vendus, et que du reste ses ateliers étaient sur le point d'être vendus.

Si l'on avait voulu avoir des élections avec des combats, on n'agirait pas autrement. On dirait une sorte de provocation morale ; mais j'espère que la population ne sortira néanmoins pas de l'attitude pacifique qui fait sa force. Je ne finirai pas de dire qu'il est douloureux de voir ceux qui ont été les adulateurs du triomphe du peuple se faire aujourd'hui ses persécuteurs, quand le vent de la fortune a tourné ailleurs. (Agitation.)

M. BAROCHE. On a fait allusion à ma conduite en 1848; on met tous les jours une pancarte à mon sujet dans certain journal; cela me fait peu de chose. On dit que j'ai été vice-président d'un club ; mais c'est un club où vous n'étiez pas, où les honnêtes gens seuls se trouvaient réunis sous la présidence de M. Goudchaux.

Du reste, quant aux réunions interdites, j'userai du droit que me confère la loi; j'interdirai les réunions en même temps que je ferai poursuivre les hommes qui se sont rendus coupables de paroles immorales ou inconstitutionnelles.

L'Assemblée, consultée, passe à l'ordre du jour sur les interpellations.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 avril, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

ELECTION DU 28 AVRIL.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, — et au bureau de la *Voix du Peuple*.

Réunions électorales.

1er *Arrondissement*. — Lundi 15 avril, à 7 h. du soir, salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359.

Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359.

Les mardis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

4e *Arrondissement*. — Lundi 15 avril, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

8e *Arrondissement*. — Les lundis, mercredis et vendredis, à 7 h. 1/2 du soir, rue de Charonne, 95.

12e *Arrondissement*.—Les mardis et vendredis, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des travailleurs.

La Chapelle Saint-Denis, Aubervilliers et Lacourneuve. — Les mardis et jeudis, à 7 h. du soir, et les dimanches à midi, atelier Peyronnet, et rue d'Alger, 7, à la Chapelle-Saint-Denis.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 33, à l'association des cuisiniers, local du Galant-Jardinier.

Boulogne. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salon de la Chaumière, route de la République, à Boulogne.

Montrouge. — Les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Association des Cuisiniers de la barrière Montparnasse, rue de la Gaîté, 25.

Neuilly, les Thernes, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Genevillers. — Tous les dimanches, à 2 heures de relevée, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

COMITÉ ÉLECTORAL TYPOGRAPHIQUE SOCIALISTE.

Les délégués de la typographie nouvellement élus sont priés de se réunir le dimanche 14 courant, rue Frépillon, 24, cour Saint-Martin, à 9 heures du matin.

AVIS.

Les membres de l'association démocratique des

AMIS DE LA CONSTITUTION tiendront leurs réunions électorales les lundis et vendredis de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Une souscription est ouverte au secrétariat de l'association, pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril.

FAITS DIVERS.

Depuis quelques jours la partie du *Moniteur* qui contient le compte-rendu de la séance de l'Assemblée est affichée sur les murs de Paris.

— Le *Constitutionnel* et ses confrères, qui rapportent, commentent et amplifient chaque jour les discours prononcés dans les réunions électorales, se sont bien gardés de faire part à leurs lecteurs du fait suivant.

Mercredi soir, dans la réunion électorale du 6e arrondissement, un citoyen qui se présentait pour remplir les fonctions de délégué au Comité démocratique-socialiste, et qui, sans doute, avait pris au sérieux les récits du *Constitutionnel*, de la *Patrie* et des autres feuilles à correspondants anonymes, fit sa profession de foi en ces termes : « Je ne voterai jamais pour celui qui possède, parce que celui qui possède ne peut s'occuper du bonheur du Peuple. »

Dans l'auditoire, qui se composait de plus de trois mille citoyens, presque tous ouvriers domiciliés dans le 6e arrondissement, *pas une main* ne se leva pour appuyer la candidature du malencontreux orateur, et lorsqu'il descendit de la tribune, l'assemblée entière applaudit à sa déconvenue.

Voilà bien le peuple tel que nous le connaissons et que nous l'aimons; il est vrai que ce n'est pas le peuple tel que nous le représentent le *Constitutionnel*, la *Patrie*, le *Pays* et leurs véridiques correspondants. (*Voix du Peuple.*)

— Nous avons parlé, en février, d'une légère agitation qui s'était manifestée à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche), pendant la soirée du 24 février. Quelques jeunes gens avaient dansé autour de l'arbre de la liberté, au chant de la *Marseillaise*, aux cris de Vive la République ! L'un deux, le sieur Milan, prévenu d'avoir crié: Vive la république sociale, avait été appréhendé au corps par le commissaire de police en personne.

Il n'y avait eu aucune opposition, aucune résistance à l'autorité; quelques agents de police avaient suffi pour rétablir l'ordre; la foule s'était dispersée sans protestations, et le lendemain le calme le plus profond régnait à Saint-Hilaire. Cependant le préfet de la Manche, dit le *Siècle*, M. le marquis de Tanley, qui tient à mettre son zèle en relief, dirigea sur ce bourg plusieurs brigades de gendarmerie, le procureur de la République de Mortrin s'y rendit avec un juge d'instruction, et des mandats d'amener furent lancés contre les sieurs Rageot, horloger, Merlin, coutelier, Paquet, charpentier, et Moitié, cultivateur.

On avait lieu de croire que ces estimables artisans seraient renvoyés à leurs travaux après une courte admonition ; mais nous apprenons que, par ordonnance de la chambre des mises en accusation, ils sont renvoyés devant la cour d'assises. Non content de ce résultat, M. de Tenlay vient d'obtenir du président de la république un décret ordonnant la dissolution et le désarmement de la garde nationale de Saint-Hilaire !

— Le citoyen Rondeau, cultivateur de Maine-et-Loire, ancien élève de l'École polytechnique, à l'initiative intelligente duquel la *Démocratie pacifique* a ouvert ses colonnes, et qui est le promoteur d'une pétition d'une haute portée pour les cultivateurs, a prononcé le discours suivant sur la tombe d'un ouvrier typographe, décédé à Angers, le 1er avril. Nous reproduisons ces paroles à cause des pensées élevées qu'elles expriment :

Républicains,

Souffrance et espoir, voilà la vie de l'excellent citoyen que nous venons de perdre.

Espoir, souffrance, c'est notre vie à tous, la vie du Peuple, la vie du travail

Depuis six mille ans, l'humanité souffre et espère. La souffrance éternelle est-elle donc dans les vues de Dieu ?

Non, citoyens.

Les coteaux ne manquent pas à la vigne, les plaines aux moissons, les vallées aux prairies.

Dieu a créé l'abondance, la misère règne : l'humanité ne suit pas les lois de Dieu.

Dieu a dit à l'homme : *Cherches, tu trouveras.* Nous, citoyens, qui avons foi en l'avenir, nous qui espérons, cherchons, nous trouverons.

L'étude révèlera les lois sociales.

Courage, nous touchons à la vérité.

La vérité chassera la misère.

Déjà à travers les ténèbres la vérité commence à percer. L'agonie de la misère va commencer : elle sera peut-être longue et terrible cette agonie ! — Plusieurs d'entre nous succomberont avant sa fin. — Il ne sera pas donné à tous de toucher à la terre promise, mais qu'importe, si nous pouvons dire : j'ai aidé à frayer la route.

Adieu ! digne fils du Peuple ! tu as rempli ta mission : *tu as souffert et espéré!*

De ta tombe tu nous cries encore : *frères! courage et espoir.*

Adieu, et vive la République !

— On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* (Angers), du 9 :

« Les prescriptions de la circulaire d'Hautpoul à la gendarmerie commencent à se faire sentir dans nos campagnes. La semaine dernière, l'adjoint d'une commune d'un des cantons de l'arrondissement de Saumur a reçu la visite des gendarmes de la brigade voisine, qui lui ont demandé de leur dire :

» 1° Combien il y avait de républicains dans la commune?

» 2° Quels ils étaient?

» 3° Quels étaient ceux des habitants qui fussent abonnés à des journaux?

» 4° Quels étaient ces journaux?

» 5° Quelles personnes les lisaient?

» 6° Enfin, quels étaient les électeurs qui, au 10 décembre, avaient voté pour le général Cavaignac?

» L'adjoint, qui est un brave cultivateur de la commune, répondit catégoriquement qu'il n'était point obligé d'être l'auxiliaire de la police, et que si MM. les gendarmes avaient besoin de renseignements, ils eussent à les prendre ailleurs. »

— L'association industrielle des ouvriers ferronniers de Vrignes-aux-Bois est enfin légalement constituée : l'acte de société est passé par-devant notaire. Toutes les circonstances concourent pour prédire à cet essai une longue durée et une prospérité toujours croissante. Destinée par sa nature même à prendre de jour en jour plus de développement, à s'étendre graduellement dans toutes les communes des Ardennes qui possèdent des ateliers de ferronnerie, cette association, dont le règlement intérieur est des plus fraternels, est appelée à donner un nouvel essor à l'industrie. Devenus associés de salariés qu'ils étaient, c'est-à-dire devenus libres après avoir été esclaves, les ouvriers gagneront rapidement en habileté et en bonne volonté. C'est avec bonheur que nous les voyons entrer dans la voie féconde qui s'ouvre devant eux.

(*Association rémoise.*)

— Les ouvriers appartenant aux diverses corporations du cuivre et du bronze sont invités à se réunir dimanche, 14 avril, à 9 heures précises du matin, rue Martel, salle de la Fraternité, où il leur sera donné connaissance du rapport et du projet d'acte d'association soumis à l'assemblée du 4 novembre dernier.

— Il a été trouvé ce soir à sept heures, près de l'Institut, un sac (cabas), contenant une bourse et d'autres objets.

La personne qui l'a perdu peut se présenter au bureau de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, où il lui sera remis.

— M. Dumesnil-Michelet, suppléant de M. Quinet, ouvrira son cours, au collége de France, le mardi 16 avril, à une heure. Il traitera des rapports de la France et de l'Italie dans les arts et les littératures.

CONCERTS.

C'est demain lundi, 15 avril, à deux heures de l'après-midi, qu'aura lieu au *Jardin-d'Hiver* la grande fête musicale de bienfaisance, dans laquelle on doit entendre, indépendamment de Mme PLEYEL qui jouera pour la dernière fois de la saison, l'ode-symphonie du *Désert*, exécutée par 280 artistes, sous la direction de Félicien David. Les *soli* seront chantés par le nouveau ténor belge, M. CORNÉLIS, qui obtient en ce moment de si beaux succès à Paris; les strophes déclamées par Mlle Amélie JOUVENTE, charmante artiste du Théâtre-Français, dont les débuts sont prochains. Rappeler à nos lecteurs que cette fête, donnée sous le patronage de nos dames du monde, a pour but le placement des orphelins dans les colonies agricoles, c'est assurer la plus brillante foule à ce rendez-vous de bienfaisance, et au reste le programme est par lui-même un attrait plus que suffisant pour fixer le succès. S'adresser pour les billets encore disponibles, à la mairie du premier arrondissement, chez mesdames les patronesses, au *Jardin-d'Hiver*, et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne.

PANORAMA (Champs-Elysées). — Enfin, les bâtiments qui occupaient le grand carré ont disparu, le terrain est nivelé, et le bel édifice du Panorama se présente de nouveau en vue de la promenade des Champs-Elysées, d'où l'on aperçoit des groupes de curieux se détacher et se diriger vers cet édifice. On peut voir et revoir le magnifique tableau dont le public sera bientôt privé. Que de regrets se préparent les personnes qui auront trop ajourné leur visite à la *bataille d'Eylau*, que M. le colonel Langlois a représentée avec tant de vérité! Jamais le courage du soldat français n'a été mis avec plus de succès, par le génie de l'empereur, à une aussi rude épreuve.

SALLE BONNE-NOUVELLE. — Un spectacle tout à fait extraordinaire est offert aux nombreux habitués de ce charmant théâtre. Tout ce que Paris renferme de merveilles paraîtra dans cette représentation. Mlle Prudence et le nain suffiraient déjà pour remplir la salle. On y ajoute encore un célèbre danseur de corde et le fameux Valentin, dit l'Homme à la Poupée.

La *Bibliothèque historique* que nous annonçons, et dont les livraisons se succèdent rapidement, n'est point un nouveau récit plus ou moins complet des événements du *Consulat et de l'Empire*. Comme historiens, MM. Thiers, Norvins et Laurent (de l'Ardèche) ont rempli leur tâche, et il n'y aurait plus qu'à glaner après eux. La nouvelle publication est simplement un recueil de pièces inédites, du plus haut intérêt échappées à leur investigation. C'est Napoléon, ce sont les contemporains peints par eux-mêmes; ce sont les coulisses du grand drame national moderne; ce sont les fils secrets trop longtemps cachés au public qui en ont fait mouvoir les brillants acteurs; c'est enfin le complément indispensable de toutes les histoires du *Consulat et de l'Empire*. Aussi un immense succès couronne-t-il cette nouvelle publication. Le bon marché ne fait encore que l'accroître.

— La **COSMOSOPHIE** ou le **SOCIALISME UNIVERSEL**, par H. LECOUTURIER, n'est pas seulement un livre nouveau, c'est une doctrine nouvelle basée sur les données les plus incontestables des sciences. Son succès grandit de jour en jour; de nombreux adhérents lui arrivent de toutes parts. Le socialisme a enfin trouvé sa formule; il s'est conquis une place au monde. 1 vol. in 8°, prix : 5 fr. chez l'auteur, quai Napoléon, 7.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 13 avril 1850.

La rente est tombée hier soir, au passage de l'Opéra, à 88-15 ; ce matin elle avait un peu repris, et l'on faisait 88-35 avant la bourse; on a débuté au parquet à 88-45, et les opérations de la coulisse ont amené les cours à 88-25 ; mais à ce taux des achats ont occasionné une reprise de 40 c., et après avoir fait 88-65, on ferme à 88-50.

Il ne circulait aucun bruit digne d'être mentionné. En définitive et comparativement à la clôture d'hier, le 3 0/0 ferme avec 50 c. de baisse à 54-80, et le 5 0/0 avec 15 c., à 88-50. Les primes fin courant sur le 3 0/0 55-40, dont 50 c.; sur le 5 0/0 88-80 dont 2; de 88-80 à 89-40 dont 1, et de 89-25 à 89-60 dont 50 c.; fin prochain, de 89-50 à 89-85 dont 2, et de 90 à 90-25 dont 1. L'emprunt du Piémont, comme hier, à 83-75, après début à 83-50. Reports du comptant, 3 0/0 pair; 5 0/0 du pair à 05 c.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
88 65	5 0/0 j. mars.	cpt.	88 50	88 70	88 25	88 45
88 65	5 0/0	fin c.	88 45	88 65	88 25	88 50
.. ..	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	76 75
.. ..	4 0/0 j. sept.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	70 ..
54 90	3 0/0 j. d.	cpt.	54 70	54 85	54 50	54 85
54 90	3 0/0	fin c.	54 80	54 80	54 60	54 85
83 85	5 0/0 Piém.	cpt.	83 50	83 85	83 70	83 75
83 75	5 0/0	fin c.	83 50	83 15	83 50	83 75
2150 ..	Banque France	cpt.	2140 ..	2150 ..	2130 ..	2140 ..
705 ..	Paris-Orléans.	cpt.	705 ..	705 ..	695 ..	695 ..
... ..	Libérés	15 c.	700 ..	700 ..	... ..	700 ..
510 ..	Rouen	cpt.	505 ..	510 ..	505 ..	510 ..
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	510 ..
... ..	Havre	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
365 ..	St-Germain	cpt.	... ..	... ..	... ..	365 ..
165 ..	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	160 ..
142 50	Versailles r. g.	cpt.	... ..	... ..	... ..	142 50
177 50	Mars.-Avign.	cpt.	180 ..	180 ..	178 75	178 75
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	180 ..
105 ..	Bâle	cpt.	105 ..	106 25	105 ..	106 25
... ..	Boulogne	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
416 25	Nord, j. juill.	cpt.	415 ..	415 ..	412 75	412 75
416 25	400 payés	15 c.	415 ..	415 ..	412 75	412 75
320 ..	Centre	cpt.	317 50	317 50	315 ..	315 ..
320 25	Libérés	15 c.	315 ..	317 50	315 ..	315 ..
390 ..	Bordeaux	cpt.	387 50	387 50	385 ..	385 ..
390 ..	475 payés	15 c.	... ..	... ..	... ..	387 50
226 25	Nantes	cpt.	226 25	226 25	225 ..	226 25
... ..	325 payés	15 c.	226 25	226 25	225 ..	226 25
323 75	Strasbourg	cpt.	325 ..	325 ..	323 75	322 75
323 75	325 payés	15 c.	325 ..	325 ..	323 75	323 75

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 4 0/0	.... ..
— Nouvelles	1126 25
De la Seine, J. juillet.	1060 ..
Orléans, 4 0/0, 1847	965 ..
— nouvelles, 1849.	955 ..
Havre, Jouiss. mars	700 ..
— nouvelles	760 ..
Rouen, 4 0/0	750 ..
Liste civile	990 ..

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux	1065 ..
Bons du Trésor	5 0/0
Zinc : V.-Montagne.	.... o/o

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840	99 o/o
— 5 0/0 1842	99 o/o
Espagne : dette activ.	.. o/o
— dette intér.	29 3/4
Naples. Réc. Rothsc.	90 ..
Rom. Empr. j. déc.	79 5/8
— Nouv. Empr.	78 1/8
Piémont. Obl. à 4 0/0.	975 o/o
— Obl. nouv 4 0/0.	.... o/o

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 14 avril.

THEATRE DE LA NATION. — La Favorite, la Vivandière.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle, Tisserand.

OPÉRA-COMIQUE. — Haydée, le Moulin.

ITALIENS. —

ODEON. — Le Sicilien, Diogène.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.

VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, les Quatre coins.

VARIETÉS. — Colombine, Croque-Poule, l'Humoriste, les Chercheuses d'or.

GYMNASE. — Coup d'Etat, le Bal, Monk, la Femme.

THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillon, le Mari, Poisson d'avril.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint l'Ouverture.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.

AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.

GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.

FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.

CHOISEUL. — Le Sourd, Pierrot, l'Anguille de Melun, le Garçon d'honneur.

SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 103. Lundi 15 Avril 1850.

VOS SIMUS FRATRES ESSE (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 6, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 14 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
BUVIGNIER (Isidore), ex-représentant.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

Election de Paris.

Le candidat désigné aujourd'hui par le Comité démocratique de la Seine, pour l'élection du 28 avril, en remplacement de M. Vidal, est M. EUGÈNE SUE.

Cette désignation a eu lieu, à la suite d'une longue délibération, dont nous publions plus loin le compte-rendu.

Elle sera certainement accueillie avec plaisir par tous les républicains socialistes, par tous les hommes de foi et de progrès.

En ce qui nous concerne, nous nous en félicitons de tout cœur.

M. Eugène Sue qui, depuis deux ans, à plusieurs reprises, avait refusé obstinément la même candidature pour se livrer tout entier à l'achèvement d'une étude historique toute populaire, toute socialiste, n'a plus hésité à l'accepter, lorsqu'il s'est agi, dans l'opinion de ses amis, de remédier à de déplorables divisions et de favoriser le ralliement des diverses nuances de l'opinion républicaine et socialiste.

Cette décision du Comité démocratique, tranche toutes les difficultés, et nous fait espérer, pour le 28 avril, une éclatante victoire.

Le nom de M. Eugène Sue ne soulève aucune inimitié de parti. Il possède une popularité européenne. Il est nettement, éloquemment démocratique et socialiste. A tous ces titres, il sera adopté par toute la population progressive et généreuse de Paris.

PROTESTATION

DU COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS DE LA SEINE.

Le comité démocratique-socialiste pour les élections du 28 avril 1850, pour le département de la Seine,

Considérant que le décret du 28 juillet-2 août 1848, porte dans son dernier article :

« Les dispositions du présent décret ne sont pas applicables aux réunions électorales; »

Considérant que cette disposition suppose nécessairement une différence légale entre les clubs et les réunions électorales; que, sans reconnaître la constitutionnalité du décret de 1848 qui donne au pouvoir le droit de supprimer les clubs, il est certain que les réunions électorales sont évidemment mises hors des dispositions de cette loi de suppression; qu'en effet le droit de réunion est un de ces droits que la Constitution déclare antérieurs et supérieurs à la loi, qu'il en est ainsi devant le suffrage universel, base de la République, qui ne peut s'éclairer que par les discussions, et que les discussions sur les candidatures et par voie de conséquence sur les circonstances politiques dont les candidats à la représentation nationale doivent être l'expression, ne peuvent avoir lieu sans réunions électorales; qu'ainsi les actes du pouvoir ministériel qui ferment les lieux des réunions électorales sont arbitraires et attentatoires à la Constitution;

Le Comité déclare qu'il proteste.

Il apprend au peuple les atteintes à la plus précieuse de ses libertés, et, s'appuyant sur la force morale que la République donne à ceux qui ont le bonheur de vivre sous des institutions populaires, il recommande au peuple de montrer le calme et la modération qui conviennent à sa souveraineté.

Le vote du 28 avril répondra.

Le triomphe du scrutin, vengera le droit de réunion.

Paris, le 14 avril 1850.

LES MEMBRES DU COMITÉ.
(Suivent 232 signatures.)

La Misère et l'Autorité.

L'*Union* nous demande pourquoi, au lieu de réclamer la suppression de la misère, nous ne demandons pas la suppression de la paresse, du vice, de la débauche, de l'imprévoyance, de la bêtise?

Mais c'est bien ainsi que nous l'entendons.

Du moment où vous serez parvenu à extirper la misère d'une société, vous en aurez par là même extirpé la paresse, le vice, la débauche, la bêtise, qui sont non pas les causes, mais les produits forcés de la misère.

Supprimez la misère, et chacun pourra recevoir une éducation appropriée à ses facultés, et la bêtise sera supprimée, même chez les moins heureusement doués.

Supprimez la misère, et l'homme, n'étant plus forcé de se courber dès l'enfance sur un travail monotone, isolé, en opposition avec ses goûts, ses forces et ses facultés, soit qu'il épuise les muscles comme les travaux du manouvrier, soit qu'il fatigue l'intelligence comme les études si souvent répugnantes de l'écolier, — l'homme perdra le dégoût du travail physique, conséquence des conditions défavorables dans lesquelles on l'accomplit, et le dégoût du travail intellectuel, conséquence d'une éducation imparfaite, — vous aurez supprimé la paresse.

Supprimez la misère, et les hommes n'étant plus dépravés par l'oisiveté de bon goût, comme les classes aristocratiques, ni par les tortures et des privations de tout genre comme les classes populaires, se livreront avec bonheur aux amusements honnêtes qu'il sera facile de multiplier et de diversifier suivant les goûts de chacun, — vous supprimerez le vice et la débauche.

La suppression de la misère par l'organisation attrayante du travail, — elle est impossible autrement, — entraîne la suppression de tous les vices, ceux qui résultent de la faim et ceux qui naissent de l'oisiveté.

L'*Union* place l'imprévoyance du travailleur parmi les causes de la misère. L'*Union* sait fort bien que le salaire est généralement calculé sur ce qui est nécessaire, indispensable pour que le salarié ne meure pas de faim, et que celui de la femme est généralement au-dessous de cette limite. C'est une amère dérision d'imposer au travailleur, sollicité d'ailleurs par mille appétits qu'il lui est impossible de satisfaire, une retenue sur ce salaire minime, pour la vieillesse et les époques de chomage. S'il en est qui parviennent à réaliser cette retenue, c'est qu'ils sont doués d'une vertu complètement inaccessible à l'immense majorité des hommes.

L'imprévoyance coupable est dans notre organisation sociale, qui possède des forces immenses pour assurer le bonheur de tous ses membres, et ne sait que les gaspiller sans assurer le bonheur de personne, pas même de ces privilégiés qui la défendent d'une manière si désespérée.

Quoi qu'en puisse dire l'*Union*, la présence d'un parasite de plus aux Tuileries ne changera rien, absolument rien à cette situation.

Nous avions demandé à l'*Union* pourquoi le principe d'autorité qui existait apparemment sous l'ancienne monarchie n'a pas empêché la révolution de 89.

L'*Union* nous répond que l'autorité n'existait pas en 1789, sans quoi elle eût fait elle-même la révolution.

Ici nous avouons ne pas comprendre.

Le parti légitimiste se pose au nom d'un principe : l'hérédité royale.

Or, si le principe est bon, la personne du roi est complètement indifférente. Homme de valeur ou crétin, honnête ou souillé de tous les vices, le roi légitime est toujours le roi légitime, et un pays doit être aussi heureux sous un mauvais prince que sous un bon.

Admettre que le caractère du roi puisse influer sur le résultat, c'est nier le principe héréditaire, c'est ouvrir la porte au principe électif.

Il n'y a pas de milieu :

Ou c'est le principe qui est fécond, et alors il doit porter ses heureux fruits, quelque puisse être le roi;

Ou les heureux résultats de la monarchie sont dus à la personne même du roi, et alors le principe n'a plus de valeur.

Il est bien plus logique alors que la nation, au lieu de s'en rapporter au hasard de la naissance, choisisse elle-même les magistrats qu'elle chargera de diriger sa politique; et que pour le cas d'un mauvais choix, elle se réserve la possibilité de les remplacer quand elle en sera mécontente.

Que l'*Union* y prenne garde, sa théorie sur l'insuffisance de Louis XVI la mène droit à la République.

M. Proudhon et M. de Girardin.

La *Voix du Peuple* montre aujourd'hui, contre M. Emile de Girardin, un acharnement qui ne nous paraît pas plus logique que généreux.

Evidemment, c'est à l'homme qu'elle en veut.

Hier, ce journal, pour toute raison de sa défection subite à l'égard du socialisme de M. de Girardin et de sa brusque conversion en faveur de la république formaliste et modérée de M. Dupont (de l'Eure), imprimait les lignes suivantes :

> Nous renouvelons une déclaration que nous croyons nécessaire : c'est que, quel que soit le candidat admis par le comité démocratique-socialiste, il sera le candidat de la *Voix du Peuple*.
>
> Mais, avant que le comité n'ait prononcé, nous ne nous sommes pas crus obligés à *plus de discrétion* que les autres. M. de Girardin a posé sa candidature; la *Démocratie pacifique* l'a prônée. *Pourquoi n'aurions-nous pas eu, nous aussi, notre initiative?*
>
> C'était notre droit; nous en avons usé. C'était notre devoir; nous l'avons rempli.

Nous n'avons pas relevé ces lignes embarrassées de la *Voix du Peuple*, parce qu'elles nous paraissaient plutôt une défaite que l'expression claire et suffisante de la vérité.

La seule clarté qui ressorte de ces lignes, c'est que la *Voix du Peuple*, obéissant à un petit esprit de rivalité de journal, se serait crue en *droit* et en *devoir* d'*inventer*, de *patroner* la candidature de M. Dupont (de l'Eure), parce que la *Démocratie pacifique prônait* celle de M. de Girardin.

Pour plusieurs motifs, nous ne pouvons prendre cette petite raison au sérieux.

D'abord, nous avons donné depuis un an trop de gages de bonne confraternité à la *Voix du Peuple* pour qu'il nous soit possible d'admettre que nous ayons en cette circonstance effarouché, par une *indiscrétion*, sa susceptibilité de journal.

En second lieu, la *Voix du Peuple* sait parfaitement que l'initiative de la candidature socialiste de M. de Girardin n'appartenait pas à la *Démocratie pacifique*, mais bien à la *Voix du Peuple*. Elle le sait si bien qu'elle s'en glorifiait encore tout récemment dans l'article même où elle exhumait, au grand étonnement du parti socialiste, le nom de M. Dupont (de l'Eure).

Enfin, la rédaction collective de la *Voix du Peuple* sait à merveille que la veille encore du jour où la *Démocratie* a mis un article favorable à la candidature de M. de Girardin, la *Démocratie* avait toutes espèces de raisons de croire que la *Voix du Peuple* approuverait cet avis et s'y associerait.

Il est si peu probable que de petites jalousies de métier ou de préséance aient déterminé la *Voix du Peuple* à se séparer tout à coup de la *Démocratie pacifique*, dans cette circonstance, que tout l'honneur de la priorité en faveur de M. de Girardin, nous le répétons, lui revenait de droit, et que les deux journaux socialistes étaient depuis un an également disposés à défendre la candidature de M. de Girardin contre *les jalousies de métier et les ressentiments de concurrence qu'elle pourrait soulever ailleurs.*

S'il reste quelque doute à cet égard, nous le dissiperons en réitérant à la *Voix du Peuple* l'assurance formelle que nous serons toujours heureux et empressés de nous associer à ses initiatives, quand ses initiatives nous paraîtront favorables à la cause sociale, et surtout à la conciliation de la Bourgeoisie et du Prolétariat.

En cela, nous aurons peu de mérite; car on sait très bien que nous ne sommes que les humbles propagateurs de la découverte d'un homme de génie. Nous n'avons pas la prétention d'avoir inventé un système, et encore moins celle d'avoir dirigé à nous seuls le mouvement socialiste depuis deux ans.

Il faut donc trouver ailleurs le secret de la disgrace subite de M. de Girardin dans l'esprit de la *Voix du Peuple*.

Puisque ce secret n'est pas dans la rivalité d'amour-propre des deux journaux socialistes, il peut bien se trouver dans la rivalité de bruit et d'éclat des deux individualités, les plus brillantes, les plus mobiles et les plus célèbres de la presse parisienne.

Le bruit général qui attribue à M. Proudhon seul l'initiative et l'autorité de cette disgrace de M. de Girardin, est en conformité parfaite avec plusieurs de ses antécédents personnels.

M. Proudhon a inventé, en juillet de l'année dernière, la candidature de M. de Girardin, sans doute parce que cette initiative était alors inattendue, et d'autant plus remarquable qu'elle a divisé le parti et qu'elle ne pouvait avoir de succès.

M. Proudhon a bien pu retirer, le 9 avril 1850, cette candidature, parce que ce retrait devait produire d'autant plus d'effet qu'il était plus inattendu, et que la candidature paraissait avoir plus d'opportunité.

Si l'élection socialiste du 10 mars a réussi avec une entente parfaite et une discipline admirable, ce n'est peut-être pas la faute de M. Proudhon, car il était au secret.

Cependant, de ce que M. Proudhon a l'habitude de changer d'avis aussitôt que son avis est partagé, la *Démocratie pacifique* et la *Voix du Peuple* n'en peuvent mais.

Ce qui le prouve, c'est que la *Voix du Peuple* tombe ce matin dans une foule d'inconséquences, d'équivoques et de subtilités pour faire expier à M. de Girardin l'audace d'avoir pris au sérieux une candidature qu'elle a elle-même inventée et prônée.

La *Voix du Peuple*, dans un article de quatre colonnes, débute par dire que M. de Girardin a retiré hier, dans la *Presse*, le désistement de sa candidature, et qu'il a ainsi manqué à sa parole, tandis que rien de semblable n'a paru résulter, pour le commun des martyrs, de l'article de M. de Girardin.

La *Voix du Peuple* reproche à M. de Girardin de ne pas montrer le même respect et la même vénération pour les votes de M. Dupont (de l'Eure) sous la Constituante, que pour son grand âge, de manquer d'humilité, de résignation, de charité, de justice à l'égard de ses adversaires, et elle ajoute que l'élection du 28 avril doit porter sur l'*idée et non sur l'homme*; — tous ces reproches peuvent être justes; mais nous ne voyons pas en quoi la *Voix du Peuple* prêche d'exemple aujourd'hui.

Enfin, après avoir reproché encore à M. de Girardin d'avoir fait de l'*adresse* et des *sophismes*, la *Voix du Peuple* soulève encore la fameuse question : *La République est-elle au dessus ou au dessous des majorités?* elle déclare que M. de Girardin ne l'a pas encore comprise; que ses explications ne sont qu'un *leurre*, et qu'enfin, dire à la Bourgeoisie de préférer M. de Girardin à M. Dupont (de l'Eure), c'est lui dire : « Retirez-vous, vous n'êtes plus des nôtres; allez à la réaction qui vous appelle; vous ne faites, vous ne ferez jamais partie de la République. »

N'en déplaise à la *Voix du Peuple*, et dussions-nous aussi être exclus de *sa République*, à elle, nous prétendons que M. de Girardin, dans les lignes suivantes publiées hier, est dix fois plus clair, plus fort logicien, plus socialiste, plus démocrate plus foncièrement républicain, et même plus proudhonien que la *Voix du Peuple* ne l'a été dans toute cette fameuse polémique :

> Si, avec la liberté absolue, telle que je l'entends, telle que je la veux, l'existence de toute monarchie *patrimoniale* ou *nominale* est impossible, à quoi bon ériger la solution en problème et mettre en doute une certitude?
>
> C'est un contresens. Dites que la conséquence de la Liberté absolue, c'est la République démocratique, je ne vous contredirai pas; mais ne dites point que la conséquence de la République, c'est la Liberté, car l'histoire vous donnerait cent démentis.
>
> Si la République avait partout et toujours eu pour conséquence la Liberté, je n'insisterais pas sur la nécessité d'une définition écartant toute prétexte, toute équivoque; mais c'est parce que trop souvent la République a été le règne de l'arbitraire, que je termine par cette conclusion : — Au-dessus du suffrage universel, je placerai la République, si vous la définissez ainsi : La République c'est la Liberté.
>
> Donc plus de prétexte! plus d'équivoque! plus de dissentiment!
>
> Au-dessus de la Liberté absolue je ne mets rien, car je déclare imparfait et condamné tout gouvernement qui, pour exister, a besoin de lui porter la plus légère atteinte.
>
> Ce n'est pas au principe à se plier à la conséquence; c'est à la conséquence à se plier au principe; ce n'est donc pas à la Liberté à se plier à la forme de gouvernement; c'est à la forme de gouvernement à se plier à la Liberté.
>
> C'est à ce mot de Liberté que je ramène tout : progrès, suffrage universel et République.

En effet, nous mettons bien au défi les plus forts républicains de la veille de résoudre la question d'une manière plus socialiste et plus conforme surtout aux théories émises par M. Proudhon depuis un an.

Nous les défions de tirer des quatre colonnes de pathos publiées par la *Voix du Peuple* de ce matin, la moindre pensée aussi démocratique,

aussi intelligente et aussi nette que celle-ci :

AU-DESSUS DU SUFFRAGE UNIVERSEL, JE PLACERAI LA RÉPUBLIQUE SI VOUS LA DÉFINISSEZ AINSI : LA RÉPUBLIQUE C'EST LA LIBERTÉ.

A un homme qui a défendu constamment la cause de la liberté sous la monarchie, et qui la voit gravement compromise sous la République, peut-on demander une profession de foi plus républicaine ? nous ne le pensons pas.

Si le mot seul de *République*, comme le prétend la *Voix du Peuple*, signifie *le dogme de toutes les libertés*, l'homme qui veut toutes les libertés doit lui paraître le meilleur républicain.

Et si, sous un gouvernement Républicain, la liberté n'existe pas de fait, le meilleur républicain est bien certainement celui qui se préoccupe avant tout et surtout d'obtenir cette liberté.

Et quand la *Voix du Peuple*, dans cette expression de M. de Girardin : *liberté des vocations, liberté des professions*, ne voit que du *verbiage*, nous soupçonnons encore la *Voix du Peuple* d'être moins socialiste et moins républicaine que M. de Girardin.

Et quand la *Voix du Peuple* veut bien apprendre à M. de Girardin ce que c'est que la liberté dans la définition suivante, elle fait bien certainement du *verbiage* à son tour :

La liberté, en soi, est une spontanéité, une virtualité, une tendance, un instinct, quelque chose qui se meut et s'élance, mais qui est parfaitement indifférent à toute détermination ou direction bonne ou mauvaise.

La liberté, en deux mots, est tout et n'est rien; tout, parce que sans elle l'action est impossible, la vie ne peut apparaître ; rien, parce que si vous lui ôtez toute détermination, si vous la séparez des conditions de progrès, d'équilibre, etc., elle n'est plus qu'arbitraire, hasard, contradiction.

La *Voix du Peuple* a peut-être voulu dire que la liberté, pour être une vérité absolue, réclame un milieu social plus favorable, une organisation propre à favoriser également l'unité et la variété de ses essors. Si c'est là sa pensée, elle a tort d'en faire un argument contre M. de Girardin ; car, en réclamant toutes les libertés de progrès et de réformes, et, entre autres, la liberté d'association, M. de Girardin entend bien favoriser la meilleure organisation possible de la liberté.

Pour que la liberté trouve elle-même ses *conditions d'unité*, de *progrès*, d'*équilibre*, etc., il faut qu'elle existe déjà et puisse obéir à sa propre tendance vers l'*unité*, le *progrès*, l'*équilibre*, etc.

Il faut la liberté d'association pour pouvoir faire de l'association de libertés.

Si quelqu'un est d'ailleurs en droit de critiquer M. de Girardin parce qu'il s'en tient à la défense du principe de liberté, et ne formule pas de conditions organiques, ce n'est certainement pas M. Proudhon, ce n'est certainement pas la *Voix du Peuple*, car ce célèbre publiciste et ce journal, en passant tous les principes au creuset de la critique, se sont scrupuleusement abstenus jusqu'ici de formuler les meilleures conditions pratiques de leur application.

Il n'y a donc pas de générosité et de justice à M. Proudhon à abîmer ainsi M. de Girardin après l'avoir exalté.

Si M. de Girardin a le tort de faire trop de bruit, de frapper souvent trop fort sur le timbre de l'attention publique, est-ce bien à M. Proudhon à le lui reprocher ?

Si M. de Girardin est plutôt un grand agitateur publiciste qu'un homme d'État et qu'un homme de science, est-ce que M. Proudhon n'a pas la même vertu et le même défaut ?

Si M. de Girardin a le tort d'avoir un grand talent qui justifie son ambition, est-ce que M. Proudhon n'en possède pas un au moins égal pour justifier sa renommée ?

Si M. de Girardin est mobile, susceptible et ombrageux, est-ce que M. Proudhon n'a pas les mêmes taches dans son soleil ?

S'il est fâcheux, d'autre part, que la *Presse* soit plutôt le journal d'un homme, d'un écrivain célèbre, que l'organe d'un parti, est-ce qu'il n'est pas également très regrettable pour nous que la *Voix du Peuple* soit plutôt l'organe d'une individualité changeante que l'organe d'une politique sociale bien arrêtée ?

Que diable ! messieurs, il y a bien assez de place dans l'opinion du monde pour vos deux individualités célèbres et pour leurs deux journaux.

Cessez de vous reprocher les mêmes défauts, en considération de vos égales qualités.

Nous voulons bien vous applaudir ensemble et tour à tour, mais, en notre qualité d'humbles disciples d'un homme de génie mort dans l'oubli, nous ne pouvons épouser toutes vos petites querelles d'hommes vivants.

Mettez-vous d'accord, croyez-nous, et vous n'y perdrez rien l'un et l'autre en influence, en gloire, en immortalité.

Le *Napoléon* ne se fait remarquer aujourd'hui par aucune de ces excentricités qui en rendent la lecture si divertissante. Il se contente de s'extasier à toutes les lignes sur la profondeur du génie de son homonyme, d'insinuer que les journaux rendront à jamais impossible la restauration de l'ordre, et de charger à fond les légitimistes, qui ne se souviennent plus que la France a fait quatre révolutions pour chasser les Bourbons :

Ah ! ce sont bien toujours ces mêmes hommes qui appelaient l'empereur Napoléon l'*ogre de Corse*, et qui, sous la protection des Cosaques, précipitèrent sa statue du haut de la colonne Vendôme ! Où en seraient donc ces incorrigibles, si le président de la République, nourrissant, à leur exemple, un esprit de rancune et de représailles, eût gardé le ressentiment, nous ne dirons pas de luttes loyales comme celles dont ils font un crime au général Foy, mais des outrages et des tentatives dont leur faction s'est souvent rendue coupable !

Mais le *Napoléon* est bon prince, et les tribunaux de la République consentiront à fermer les yeux, mais à une condition, c'est qu'à la mollesse et à l'indécision qui paralysent en ce moment l'action de la majorité découragée, succède la franchise et l'énergie des premiers jours :

Qu'il ne soit pas dit qu'en se succédant les révolutions ne nous ont rien appris, et ne nous ont corrigés de rien.

Ce qui console le *Napoléon*, c'est qu'il se trouve encore quelques hommes, le nombre en est fort restreint, il est vrai, mais enfin, il existe encore des Français qui ont conservé pure l'adoration fétichiste du nom de l'empereur. La preuve, c'est que, dans une visite que le président a faite dernièrement dans les environs de Paris, « un vieux capitaine, qui compte les plus hauts services, s'est trouvé mal au moment où le neveu de Napoléon lui a attaché sur la poitrine l'étoile de la Légion-d'honneur. »

Quel dommage que les hommes de cette trempe soient si rares et si vieux ! Jusqu'où n'irait-on pas avec de tels hommes !

Mais la jeunesse est vouée corps et âme aux idées nouvelles, sous l'uniforme comme sous la blouse ou le paletot.

Les autres journaux de l'ordre ne sont pas moins mélancoliques. Le *Constitutionnel* déplore, comme le *Napoléon*, les doutes et les défaillances, même des membres les plus courageux du parti modéré ; mais il arrive à une conclusion que le *Napoléon* était probablement loin de prévoir :

Fort heureusement, dit le vieux journal, la République n'est pas responsable, à nos yeux, de ce que nous souffrons sous ses commencements. Aussi n'avons-nous jamais attaqué la République en elle-même. Le *National*, par parenthèse, est bien bon de trouver qu'en déclarant notre intention formelle de ne défendre la société que sur le terrain de la République, nous disons quelque chose de nouveau. Nous n'avions qu'un scrupule, en le disant : c'était celui de répéter une déclaration que nous avons cent fois faite, et de répondre par un rabâchage de protestations sincères à l'éternel rabâchage des menteuses accusations de royalisme dont il poursuit les modérés.

Les lecteurs habituels du *Constitutionnel* ont dû être singulièrement déroutés ce matin en lisant cette déclaration à laquelle, quoiqu'il en dise, le journal de M. Véron les avait fort mal préparés.

Ainsi, le fait est acquis, le *Constitutionnel* suit M. Thiers dans son évolution républicaine. Cette défection des habiles est peu rassurante pour le parti monarchiste.

L'*Opinion publique* adresse un appel chaleureux à ces trois fractions du parti de l'ordre : elle les engage à se réunir sur un terrain neutre..... celui de la légitimité. Les orléanistes et les bonapartistes en ont évidemment autant à son service.

Le *Dix Décembre* passe en revue les officiers, sous-officiers et caporaux, etc., du grand parti de l'ordre, et il déclare que pas un d'eux n'aime la liberté, l'ordre et le progrès.

Les hommes de liberté, d'ordre et de progrès, dit le journal de l'Elysée, préfèrent l'intérêt du pays à celui d'une coterie, d'un système ou d'une idée : ils ont à cœur de sauvegarder l'honneur national ; ils aiment le peuple et s'efforcent de l'entourer de leur sollicitude, de leurs conseils, de leur aide fraternelle ; ils ne craignent pas la diffusion des lumières, ni celle du progrès, ni celle du bien-être ; ils ne fondent pas leurs espérances sur le vide ou sur la compression ; leur fortune sur l'épuisement public, la baisse des salaires et l'enchérissement des denrées ; ils n'écrasent pas le pauvre de leur luxe, et n'anéantissent pas son avenir par des agitations criminelles et ambitieuses ; ils ne le perdent pas par des maximes trompeuses et des théories grosses de promesses mensongères.

Cherchez parmi les hommes parlementaires ou politiques, burgraves ou margraves qui dirigent le parti prétendu modéré, si vous en trouvez un SEUL qui réponde à cette définition, nous dirons que nous sommes aveugles, car nous avons regardé et nous n'en avons pas vu.

Châteaubriand et le parti légitimiste.

Les journaux légitimistes nous citent à chaque instant la politique de Châteaubriand ; ils rappellent que le comte de Chambord a pris l'engagement solennel de mettre en pratique les principes de Châteaubriand. Nous doutons fort que le prince ait su toute la portée de l'engagement qu'on lui fait prendre. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses amis ne lui permettraient pas de le remplir.

Il nous serait facile de démontrer à grand renfort de citations que Châteaubriand ferait aujourd'hui tout le contraire de ce que fait le parti légitimiste. Nous nous contenterons de quelques-unes extraites du dernier de ses grands ouvrages, les *Etudes historiques*.

Châteaubriand a condamné la papauté temporelle. Nous citons :

Le christianisme devint politique au moyen-âge par une nécessité rigoureuse : quand les nations eurent perdu leurs droits, la religion, qui seule alors était éclairée et puissante, en devint la dépositaire. Aujourd'hui que les peuples les reprennent, ces droits, la papauté abdiquera naturellement les fonctions temporelles, résignera la tutelle de son grand pupille arrivé à l'âge de majorité. Déposant l'autorité politique dont il fut justement investi dans les jours d'oppression et de barbarie, le clergé rentrera dans la voie de la primitive église, etc. (*Etudes historiques*, préface.)

Il est évident que Châteaubriand à l'Assemblée législative eût combattu les doctrines de M. de Falloux et de M. de Montalembert, qu'il eût conseillé au pape d'abdiquer, et que, dans aucun cas, il n'eût prêté les mains à l'expédition romaine.

Plus loin, il se prononça pour l'abolition du salariat.

Le serf, dit-il, devenu vassal, ne fut plus qu'un soldat armé, et les armes délivrent ceux qui les portent. Du servage on a passé au salaire, et le salaire se modifiera encore, parce qu'il n'est pas une entière liberté. (*Ibid.*)

La modification du salariat, dans le sens de la liberté, c'est l'association et l'organisation du travail.

Châteaubriand espère que les gardes nationales généralisées remplaceront les armées permanentes.

On retournera, dit-il, aux levées du moyen-âge ; le ban et l'arrière-ban plébéiens remplaceront le ban et l'arrière-ban nobles. (*Ibid.*)

Il y a loin de là à l'adoration du sabre et à la glorification de l'armée employée contre la liberté intérieure.

Quant à la doctrine monarchique elle-même, Châteaubriand est loin de l'orthodoxie ; il aime à constater que les peuples ont le droit de juger leurs rois. Il traite même fort irrévérencieusement Henri IV, ce roi ingrat et gascon, promettant beaucoup et tenant peu, qui eut le bonheur de disparaître à propos, et dont les amis n'eurent pour récompense que l'honneur d'avoir partagé sa mauvaise fortune.

Pour un personnage qui a la prétention de représenter un droit en dehors de la volonté nationale, se placer sous le patronage d'un écrivain aussi peu respectueux envers le principe de ce droit, aussi entaché de libéralisme et même de Socialisme, c'est implicitement se renier soi-même, et faire très bon marché du principe que l'on invoque.

La politique de Châteaubriand est complètement incompatible avec les prétentions hautement avouées du parti légitimiste; si ce parti se rallie à ces idées, il se place dans le droit commun, et chacun de ses membres n'a plus d'autres droits à invoquer que sa valeur personnelle.

Le Socialisme en Espagne.

Malgré la proscription dont Narvaez frappe les idées sociales, ou peut-être à cause de cette proscription, la propagande socialiste se poursuit en Espagne avec une ardeur que le succès justifie. Les publications socialistes se multiplient à Madrid, tantôt sous forme de gros volumes, telle que la Réfutation de M. Thiers sur la propriété, de journaux politiques, comme *el Peblo*, de journaux scientifiques et de doctrine, comme *la Associacion*, publiée sous la direction de M. Fernando Garrido, ou sous la forme de brochures populaires. Nous signalons, entre autres, dans cette catégorie un excellent petit ouvrage du directeur de *la Associacion*, publié sous ce titre : *Lettre de l'apôtre socialiste au peuple espagnol*, où les bases du socialisme sont exposées avec une grande netteté dans un très petit nombre de pages.

La Associacion a été fondée sous les auspices et aux frais de M. Ordaz de Avecilla, jeune et brillant avocat du barreau de Madrid, député de l'extrême gauche aux cortès. Avant d'arriver à la chambre, où il forme avec MM. Oreuse, Gasco et quelques autres dont les noms nous échappent, le noyau démocratique et socialiste, il avait consacré son éloquence au service de la presse, et les nombreux acquittements obtenus par lui devant le jury n'ont pas peu contribué à faire supprimer cette institution à la restauration de 1843.

Elu plusieurs fois député, malgré les intrigues et les intimidations, il s'est fait remarquer à la chambre par la lucidité de sa parole et l'énergie de ses convictions démocratiques. Ayant osé, dans une séance récente, prendre la défense de la reine opprimée par Narvaez, il souleva un orage effroyable, et peu s'en fallut que la majorité ne l'expulsât, comme la chambre française de 1823 expulsa Manuel.

M. Avecilla a sacrifié à la cause de la démocratie espagnole la plus grande partie de sa fortune et sa position personnelle. Mais, à l'époque de ses débuts, le parti démocratique n'existait pas ; les plus avancés, désignés sous le nom de progressistes, ne voyaient rien au-delà de l'idéal de nos vieux libéraux.

Maintenant le parti démocratique est constitué et déjà puissant, et le Socialisme, totalement inconnu en Espagne voilà deux ou trois ans à peine, se propage avec une rapidité de nature à prouver que l'Espagne, qu'on avait pu croire morte sous la férule cléricale et le sabre, que la péninsule ibérique n'était qu'endormie, et qu'elle ressuscitera à la liberté le jour où le grand cri d'émancipation sera de nouveau poussé par l'Europe.

Ces résultats ont de quoi dédommager M. Avecilla et ses courageux amis de leurs efforts et de leurs sacrifices.

Nous lisons dans le *Démocrate de l'Ouest*, journal d'Angers :

Le bruit courait à la Bourse, hier, que le régiment en garnison à Angers s'était révolté. Inutile d'ajouter que ce bruit est dénué de tout fondement.

Nous avons raconté, d'après le même journal, les faits qui ont donné lieu à ce bruit. Il s'agissait simplement, nos lecteurs doivent s'en souvenir, de chants républicains, la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, et les chansons de Pierre Dupont, répétés par les soldats du 11e de ligne, pendant leur marche vers l'Afrique, où on les dirige pour cause de républicanisme.

Montrouge, 14 avril 1850.

Au citoyen rédacteur en chef du journal la *Démocratie pacifique*.

Citoyen,

La réunion électorale de Montrouge est interdite de par la volonté suprême du préfet de police. Les injonctions faites au pouvoir par la réaction commencent à porter leur fruit ; le citoyen Carlier vient de commencer sa croisade contre les comices électoraux, digne corollaire de celles contre les arbres de liberté et contre les hommages rendus aux héroïques victimes de nos dissensions civiles. C'est toujours le même système de provocation, l'expression désespérée d'un pouvoir aux abois. Cependant nous ne pouvons laisser passer sans protestations la jésuitique qualification de *club*, donné à la réunion électorale de Montrouge, pour avoir le prétexte de l'interdire, sans aucun avertissement préalable, alors surtout que d'après la déclaration à nous faite par le commissaire de la commune, notre réunion avait toujours été *calme* et *dignement tenue*.

Au nom du peuple gravement blessé dans sa souveraineté, nous déclarons ne voir dans cette mesure arbitraire et illégale, qu'une provocation indigne, à laquelle le peuple ne répondra pas.

Salut fraternel.

Les membres du bureau,
A. CAPÉ, président ; BERRYER, vice-président ; JULIEN, secrétaire ; GERMAIN, secrétaire ; BÉRANGER, assesseur ; DENOUAL, assesseur ; MOUCHET, trésorier.

CONCLAVE

DU COMITE DEMOCRATIQUE-SOCIALISTE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

ELECTION DU 28 AVRIL.

RÉUNION TENUE RUE DE CHARONNE.

Séance de nuit, du 13 au 14 avril. — Présidence du citoyen Deluc.

La séance est ouverte à minuit et demi. Il y a 227 délégués présents et cinq absents.

Il est procédé au classement et au placement des délégués de chaque arrondissement.

L'appel nominal a lieu et constate la présence de tous les délégués.

Des commissaires sont nommés pour la police de la salle.

Il est donné lecture d'une lettre du citoyen Erdan, élu délégué dans le 12e arrondissement, qui déclare donner sa démission à cause d'une difficulté de domicile qui a été soulevée à son égard.

Les pouvoirs de plusieurs délégués élus dans la banlieue sont reconnus.

LE CIT. PRÉSIDENT. Plusieurs propositions ont été faites, complètement étrangères à l'élection ; je demande à l'Assemblée si elle veut s'occuper d'autre chose que de l'élection. (Non! non!)

L'Assemblée décide qu'elle ne s'occupera d'aucune proposition étrangère aux élections, et que la prise en considération des candidatures se fera sans discussion et au quart des voix au moins.

LE CIT. DAMETH propose que, dans la discussion des candidatures prises en considération, la clôture ne puisse pas être prononcée avant que tous les délégués inscrits *pour* et *contre* aient été entendus.

LE CIT. CHEMIN demande qu'aucun orateur ne puisse être entendu plus de dix minutes. (Non! non !)

LE CIT. DAMETH repousse cette proposition.

LE CIT. CLAYS adopte la proposition Dameth, à la condition qu'aucun orateur ne sera admis à prendre deux fois la parole sur la même question.

Les citoyens Magen (Hippolyte) et Bonhomme sont encore entendus.

LE CIT. BÉLUZÉ demande que la clôture ne puisse être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

PLUSIEURS VOIX. La clôture ! la clôture !

LE CIT. CRÉMIEUX a la parole contre la clôture.

La clôture n'est pas prononcée.

LE CIT. CRÉMIEUX. Nous sommes dans des circonstances très graves ; nous allons accomplir un acte très important ; il faut que toutes les opinions se fassent jour ; car s'il doit y avoir des dissidences, nous sommes tous animés par des convictions républicaines, et nous regretterions profondément de n'avoir pas écouté un orateur qui aurait un argument sérieux à nous présenter. Je demande donc que la clôture ne puisse pas être prononcée, même à la majorité des deux tiers des voix : ce sont là des coups de majorité auxquels nous ne devons pas nous habituer ; tout le monde doit être libre. J'adopte la proposition du citoyen Dameth. (Très bien.)

LE CIT. GIBAUT est entendu contre le citoyen Crémieux.

La proposition du citoyen Dameth est mise aux voix et adoptée par 114 voix contre 86.

L'Assemblée décide que le vote de chaque délégué sera signé, et que le candidat définitif sera soutenu par tous les membres.

LE CIT. PRÉSIDENT. Il est bien entendu que le candidat définitif ne pourra être élu qu'à la majorité absolue. (Oui! oui !)

Il est donné lecture de l'adresse suivante envoyée au Comité :

« SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE DES AMIS DE LA CONSTITUTION.

« *Aux citoyens membres du Comité démocratique-socialiste du département de la Seine.*

» Frères et concitoyens,

» Il y a quelques semaines, à la veille d'une grande bataille, nous sommes venus vous offrir notre concours avec une pleine confiance que le succès a glorieusement justifiée. Certains que votre choix ne portera jamais que sur un patriote inébranlablement dévoué à défendre envers et contre tous la

République et le suffrage universel, seul instrument et seule garantie des réformes sociales auxquelles nous aspirons comme vous, avec vous, nous renouvelons aujourd'hui entre vos mains l'engagement de concourir de tous nos efforts au triomphe du candidat qui sortira de votre urne démocratique. Celui qui pourrait, dans un pareil moment, refuser de sacrifier à la patrie ses prétentions, ses préférences, ses tendances particulières, celui-là ne serait pas un citoyen !

» Délégués de la Seine, la France, l'Europe ont les yeux sur vous ; vous tenez dans vos mains la cause de la liberté européenne. Victorieuse par vous, la démocratie, rentrée en possession de l'autorité morale, vogue à pleines voiles vers les grandes élections de 1852, qui doivent lui rendre l'autorité de fait : la contre-révolution, atteinte d'une si profonde blessure le 10 mars, est frappée de mort le 28 avril.

» Vaincue, au contraire, songez aux conséquences d'une défaite ! La Révolution perd tout ce que l'admirable bon sens du peuple, tout ce que vos choix si intelligents du 10 mars lui ont fait regagner de terrain.

» Entendez, citoyens, entendez cette voix qui vous crie de toutes parts : « *Vaincre, vaincre encore !* »

» Cette immense responsabilité qui pèse sur vous, notre cœur nous répond que vous la porterez dignement. Les forts, les résolus, les hommes à convictions vigoureuses vous suivront partout ; mais vous saurez rallier en un seul faisceau tout ce qui ne veut pas retourner au passé, tout ce qui s'écarte avec dégoût du honteux drapeau de cette coalition contre-révolutionnaire qu'ont infantée l'hypocrisie et la peur. L'Europe révolutionnaire, qui attend avec angoisse votre décision, ne vous demandera pas qui vous aurez choisi, dans quelle nuance de la démocratie vous aurez choisi votre élu ; elle demandera : « Les républicains sont-ils vainqueurs ? l'union monarchique est-elle vaincue et dispersée ? »

» Que le génie de la patrie vous inspire !

» *Vive la République !*

» Salut et fraternité !

» *Les membres du bureau* :

FLOCON (Ferdinand), DAUPHIN, CHATEL jeune, FAVIÈRE, MARCHAIS, GUY-BARAULT, DELANDE, RÉTIF, CHARTIER et LETULLE. »

LE CIT. PRÉSIDENT. Nous avons reçu une autre adresse, mais elle désigne un nom. (L'ordre du jour.)

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Il est décidé que tous les candidats devront souscrire aux conditions suivantes posées par le bureau du Comité :

« 1° En cas de double élection, le candidat devra laisser l'option au comité.

» 2° Tout candidat non élu s'engage à se désister de sa candidature. Tout citoyen qui fera une présentation devra être muni de l'engagement écrit du candidat à se conformer à ses conditions. »

L'assemblée déclare qu'il n'y aura pas de discussion générale.

Voici les noms des candidats qui se sont fait inscrire au siège central du Comité : *Barnouvin*, homme de lettres ; *Louis Chaussel*, journalier ; *Jean Lebert*, ouvrier sellier ; *Dupont* (de l'Eure), ancien représentant ; *Marenda*, négociant ; *d'Alton-Shée*, ancien pair de France ; *Luc Desage*, typographe ; *Houel-Delest*, tailleur ; *Duval* ; *Baillet*, capitaine ; *Malapert*, avocat ; *Camille Dutheil* ; *Pionnier*, homme de lettres ; *Mottet*, fabricant de formes à chapeau ; *Coulomb*, sous-officier ; *Heurtaux*, maréchal-des-logis au 4e régiment des chasseurs d'Afrique.

LE CIT. PRÉSIDENT. Que les délégués qui ont des candidats à faire inscrire le disent.

Les candidats nouveaux désignés par le Comité sont les citoyens *Emile de Girardin*, rédacteur en chef de la *Presse* ; *Eugène Sue*, homme de lettres ; *Demay*, lieutenant des chasseurs de Vincennes ; *Pujot*, sous-officier ; *Montagne*, ouvrier tailleur de limes ; *Jean Daniel*, soldat au 23e de ligne ; *Cabet*, rédacteur du *Populaire* ; *Villegardelle* ; *Malarmet*, monteur en bronze ; *Forestier*, ex-colonel de la sixième légion de la garde nationale de Paris ; *Ferdinand Flocon*, rédacteur en chef de la *Feuille du Peuple* ; *Dahnmann*, officier révoqué ; *Audry de Puyraveau*, ancien représentant du peuple.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on prendra en considération les candidats qui n'ont pas pris par écrit l'engagement de se conformer aux conditions posées par le bureau de l'ancien Comité.

Le Comité décide que l'on pourra prendre en considération des candidats qui n'auraient pas souscrit à l'engagement de se conformer aux conditions posées par le Comité, pourvu toutefois que le délégué présentant le candidat se porte fort de son adhésion aux conditions posées par le Comité.

Les noms des candidats sont mis dans un chapeau et tirés au sort pour statuer sur la prise en considération.

Sont prises en considération les candidatures des citoyens *Audry de Puyraveau*, par 122 suffrages ; *Dahnmann*, capitaine, par 75 suffrages.

Le nom du citoyen *Flocon* étant sorti, le président annonce qu'il s'est désisté de toute candidature, mais qu'il ne lit pas sa lettre, parce qu'elle renferme la désignation d'une autre candidature. (Très bien !)

Le tirage continue.

Sont prises en considération les candidatures des citoyens *Coulomb*, sous-officier envoyé aux *isolés d'Afrique*, par 151 suffrages ; *Pujot*, sous-officier, également envoyé aux *isolés d'Afrique*, par 141 suffrages ; *d'Alton-Shée*, ancien pair de France et président du premier comité socialiste, par 120 suffrages ; *Cabet*, rédacteur du *Populaire*, par 191 suffrages ; *Heurtaux*, maréchal-des-logis au 4e régiment des chasseurs d'Afrique, par 155 suffrages ; *Montagne*, ouvrier tailleur de limes, par 109 suffrages ; *Luc Desage*, typographe, par 106 suffrages ; *Malarmet*, ouvrier monteur en bronze, par 146 suffrages ; *Villegardelle*, homme de lettres, par 90 suffrages ; *Dupont* (de l'Eure), ancien représentant du peuple, par 111 suffrages ; *Jean Daniel dit Henri*, soldat au 23e de ligne, par 180 suffrages ; *Eugène Sue*, par 164 suffrages ; *Emile de Girardin*, par 74 suffrages ; *Demay*, lieutenant de chasseurs à pied, par 102 suffrages.

Ne sont pas prises en considération les candidatures des citoyens *Forestier*, ex-colonel de la 6e légion de la garde nationale de Paris, acquitté de Versailles ; *Pionner*, homme de lettres ; *Mottet* ; *Malapert*, avocat ; *Duval*, ouvrier horloger ; *Barnouvin*, avocat à la cour d'appel ; *Louis Schaal*, ouvrier graveur ; *Marenda*, négociant ; *Baillet*, ex-capitaine de la garde mobile ; *Jean Lebert*, ouvrier sellier ; *Houel-Delest*, ouvrier tailleur ; *Camille Dutheil*, homme de lettre, et *Bejot*.

Les noms des seize candidats pris en considération sont remis de nouveau dans un chapeau.

La séance est suspendue pendant dix minutes et reprise à quatre heures un quart.

On procède à la discussion des candidats dont le nom est tiré au sort.

1° VILLEGARDELLE, homme de lettres

LE CIT. DAMETH, soutient la candidature du citoyen Villegardelle, qui, dit-il, a été l'un des premiers écrivains à prendre courageusement la défense du socialisme ; son caractère est franc et loyal, et son talent, comme écrivain, a été justement apprécié.

LE CIT. MICHIELS repousse la candidature du citoyen Villegardelle, par ce motif qu'il professe des opinions trop avancées pour le temps où nous vivons, et que d'autres candidats que lui auront plus de chances de succès.

LE CIT. CHARDON s'étonne de ce que le citoyen Michiels repousse la candidature du citoyen Villegardelle comme trop avancée, et déclare qu'il votera pour ce candidat, quoi qu'il en soit, persuadé que la majorité le repoussera.

LES CIT. VONCKEN, FRANÇOIS VIDAL sont encore entendus sur la candidature du citoyen Villegardelle.

2° DAHNMANN, capitaine.

LE CIT. PHILIPPE FAURE propose ce candidat et cite à l'appui les paroles prononcées par lui, le 24 février dernier, à la tête de sa compagnie : » Si quelquelqu'un attaque la République, je lui brûlerai la cervelle. » Le citoyen Dahnmann a été destitué à la suite de ce fait.

LE CIT. MATHIEU repousse cette candidature, attendu que le citoyen Dahnmann n'est pas assez connu, et que d'ailleurs il ne personnifie pas un principe.

LE CIT. CHARLES CELLIER définit les caractères généraux de l'élection du 28 avril ; il croit que le moment est opportun pour les candidatures militaires ; car, si le Comité choisit un socialiste pur, les bourgeois ne le porteront pas sur leurs bulletins ; si, au contraire, il choisit un républicain simple, les ouvriers ne voteront pas pour lui. (Rumeurs diverses.) En conséquence, il demande que le Comité adopte la candidature du citoyen Dahnmann, capitaine, qui a montré un grand courage dans une situation très délicate et très difficile. D'ailleurs, le Comité n'a pas oublié que trois sous-officiers, représentants du peuple, sont tombés dans la journée du 13 juin. (Applaudissements.)

LE CIT. BLONDIN croit qu'une candidature militaire n'aurait aucune chance de succès.

LE CIT. MICHIELS lit un discours en faveur du principe des candidatures militaires. L'Assemblée entend encore le citoyen Langevin.

3° PUJOT, sous-officier.

LE CIT. PHILIPPE FAURE annonce qu'ayant été, dans le conclave du précédent comité, la cause d'une scène involontaire à l'occasion de la candidature du citoyen Pujot, il tient à déclarer qu'il a reçu aujourd'hui même une lettre dans laquelle ce sous-officier affirme qu'il n'a été cassé que pour cause politique, et qu'il a été acquitté à l'unanimité sur une accusation de détournement de fonds.

4° DANIEL dit HENRI, soldat au 23e de ligne.

LE CIT SEDAILLE. Citoyens, aux dernières élections, nous avons protesté par la nomination du citoyen de Flotte contre la transportation sans jugement. Aujourd'hui, je crois que nous devons également protester de la manière la plus énergique contre la transportation en Afrique des soldats qui ont le courage de voter pour les républicains. Jusqu'à présent nous avons nommé des sous-officiers ; eh bien ! il faut, pour que le vote soit encore plus significatif, que nous nommions un simple soldat. Je vote pour le citoyen Daniel, car il est utile de prouver à l'armée que nous lui sommes reconnaissants du courage qu'elle a montré depuis quelque temps. (Bravos.)

LE CIT. AUGUSTIN PHILIPPE combat non pas la candidature personnelle du citoyen Daniel, mais le principe de la nomination d'un militaire ; il pense que la protestation du 28 avril doit être plutôt socialiste que politique.

LE CIT. VICTOR SELLIER raconte qu'ayant assisté à une réunion de vingt-trois délégués de l'armée, il a eu l'honneur de voir le citoyen Daniel dit Henri ; c'est un jeune homme fort intelligent, qui lui a paru rempli d'avenir, mais qui n'est pas assez avancé pour représenter dignement le parti socialiste.

LE CIT. LOUIS LEFEBVRE réfute les paroles prononcées par l'honorable préopinant ; il connaît aussi le citoyen Daniel, et il sait qu'il professe des opinions très avancées acquises par des études laborieuses. D'ailleurs, un fait répond aux allégations du citoyen Sellier, c'est que Daniel, dit Henri, a été choisi comme candidat par ses collègues de l'armée, qui doivent le connaître mieux que personne.

Les citoyens *Adolphe Roux* et *Ribert* sont entendus. Ce dernier donne lecture d'une lettre adressée au Comité par le citoyen Daniel, lettre dans laquelle il fait l'exposée de ses principales idées socialistes.

Les citoyens *Voncken*, *Bordes*, *Polino*, *Sablonnier*, *Achille Baille*, *Choquin*, *Fleury*, *Quibel*, *Laureau*, prennent successivement la parole *contre* et *pour* la candidature du citoyen Daniel.

LE CIT. CRÉMIEUX fait observer que dix-huit orateurs ont déjà été entendus sur cette question, et qu'il serait convenable de s'arrêter là et de passer à la discussion d'autres candidatures.

Plusieurs délégués proposent à l'Assemblée de revenir sur la décision qu'elle a prise de ne pas prononcer la clôture avant que tous les orateurs inscrits n'aient été entendus. (Rumeurs diverses.)

L'Assemblée maintient sa première décision après avoir entendu deux délégués. (Vive agitation.)

Quelques membres de la minorité dans le dernier vote se retirent immédiatement dans les salles voisines ou dans la cour.

Les délégués qui sont restés en séance demandent l'appel nominal et la publication du nom des absents. Les membres qui sont sortis rentrent peu à peu ; la séance est reprise.

Le citoyen Faure est encore entendu. Tous les autres orateurs inscrits renoncent à la parole. (Bravos.)

5° Heurtaux, maréchal-des-logis au 4e chasseurs d'Afrique.

Personne ne demande la parole sur cette candidature.

6° Cabet, rédacteur du *Populaire*.

LE CIT. BELUZE. Citoyens, lorsque nous avons proposé la candidature du citoyen Cabet, ce n'était pas dans l'intention de la soutenir. Nous voulions seulement provoquer une manifestation en faveur d'un socialiste. Vous avez fait cette manifestation, nous vous en remercions au nom du citoyen Cabet. (Triple salve d'applaudissements.)

7° D'ALTON SHÉE, ancien pair de France.

LE CIT. LARGER ne prend pas la parole avec l'intention de faire réussir la candidature du citoyen d'Alton-Shée ; mais il tient à déclarer que ce citoyen lui a dit n'avoir jamais parlé à M. Léon Faucher, non-seulement dans la rue Saint-Lazarre, mais ailleurs.

LE CIT. BAUNE déclare qu'il regarde le citoyen d'Alton-Shée comme un homme précieux, énergique et dévoué ; il engage le Comité à voter pour lui.

LE CIT. RATOUIS défend également la candidature du citoyen d'Alton-Shée. Les citoyens *Lefevre*, *Armand Lévy*, *Garnier*, *Philippe Faure*, *Magot*, prennent la parole sur la candidature du citoyen d'Alton-Shée.

8° EUGÈNE SUE, homme de lettres.

LE CIT. MONPIOU propose la candidature du citoyen Eugène Sue, qu'il regarde comme un nom sur lequel doit avoir lieu la conciliation des bourgeois et des prolétaires.

LE CIT. PIERRE DUPONT repousse le citoyen Eugène Sue, par cette raison qu'il est plus un homme littéraire qu'un homme politique.

LE CIT. AUGUSTIN PHILIPPE réfute les paroles du préopinant et vote pour le citoyen Eugène Sue, parce qu'il a démasqué tous les vices, signalé toutes les plaies de la vieille société et recherché les remèdes à apporter au souffrances du peuple.

LE CIT. MATHIEU. Je n'ai qu'un mot à dire, c'est que le citoyen Eugène Sue a formellement déclaré qu'il n'accepterait aucune candidature pour cette législature.

LE CIT. FRANÇOIS VIDAL. Eugène Sue désire ne pas être porté ; cependant, si le Comité lui imposait en quelque sorte la candidature, je crois qu'il l'accepterait, (Bravos.)

LE CIT. CARON. Je déclare que, pour ma part, je voterai pour le citoyen Eugène Sue précisément à cause de son dévouement.

LE CIT. FRANÇOIS VIDAL. Le citoyen Eugène Sue est de ceux qui croient que le dévouement n'a pas besoin de récompense. (Bravos !) Il ne faudrait donc pas voter pour lui s'il n'y avait que cette raison. (Très bien ! très bien !)

Plusieurs orateurs sont encore entendus en faveur de la candidature d'Eugène Sue.

LE CIT. JULES MIOT. Je suis heureux de voir l'assemblée se réunir sur un nom. Pour ma part, je n'ai qu'un mot à dire, c'est que le citoyen Eugène Sue a écrit ceci :

« Personne n'a droit au superflu quand chaçun n'a pas le nécessaire. » (Applaudissements.)

LE CIT. BELUZE combat la candidature d'Eugène Sue, par la raison que son Socialisme n'a pas une moralité assez austère. (Rumeurs.)

LE CIT. AMABLE LEMAITRE. Vous n'avez pas oublié que j'avais posé au citoyen de Girardin la question de savoir s'il plaçait la République au dessus du suffrage universel ; vous savez comment il y a répondu. Voici l'opinion du citoyen Eugène Sue sur cette question si importante :

« C'est une hérésie que de soutenir que la souveraineté nationale peut s'abdiquer : tout gouvernement qui n'est pas la République basée sur le suffrage universel constitue plus ou moins, mais toujours, une abdication de la souveraineté populaire. »

LE CIT. DEVILLE, qui avait l'intention de porter M. de Girardin, déclare se rallier à la candidature d'Eugène Sue. (Brovos prolongés.)

LE CIT. RICHARD déclare qu'après être venu pour voter en faveur de Dupont (de l'Eure), il se rallie à la candidature d'Eugène Sue. (Tonnerre d'applaudissements. Vive la République !)

Les citoyens Polino et Vidal sont entendus.

LE CIT. CRÉMIEUX demande la permission de lire une lettre d'Eugène Sue dans laquelle il donne son opinion sur un candidat. (Non ! non !)

LE CIT. ARMAND LÉVY. On n'a pas lu la lettre du citoyen Flocon, on ne doit pas lire celle du citoyen Eugène Sue. (Très bien !)

LE CIT. CRÉMIEUX prononce encore quelques paroles.

PLUSIEURS VOIX. Nous demandons la lecture de la lettre du citoyen Eugène Sue. (Non ! non !)

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Crémieux ne veut plus lire la lettre ; je ne comprends pas qu'on insiste pour la lui faire lire. (Très bien ! très bien.)

LE CIT. CRÉMIEUX déclare en effet qu'il ne veut pas lire la lettre d'Eugène Sue dont il avait parlé.

LE CIT. LECAER proteste contre la candidature d'Eugène Sue,

LE CIT. RIBERT se joint à lui et redemande la lecture de la lettre d'Eugène Sue qui est entre les mains du citoyen Crémieux. (Vive agitation.)

Les cit. CHAUTARD et CHARLES CELLIER demandent que le citoyen Crémieux lise la lettre d'Eugène Sue.

L'assemblée décide que la lettre ne sera pas lue.

LE CIT. AUBRY. On a dit qu'Eugène Sue n'accepterait la candidature que si un démocrate, Dupont (de l'Eure), ou un socialiste, E. de Girardin, n'étaient pas portés. Quant à moi, je ne voterai jamais pour un homme qui porterait Dupont (de l'Eure) et Girardin.

LE CIT. ARSÈNE MEUNIER défend Eugène Sue en démontrant que l'on peut fort bien avoir de la vénération et du respect pour Dupont (de l'Eure).

Plusieurs citoyens sont entendus sur la candidature d'Eugène Sue.

La séance est suspendue de nouveau pour le déjeuner.

A la reprise la discussion continue sur les candidatures.

9° LUC DESAGES, ouvrier typographe.

Personne ne demande la parole sur cette candidature.

10° COULLOMB, sous-officier au 42e de ligne.

LE CIT. LARGER soutient le principe de la nomination d'un militaire.

LE CIT. LANGEVIN repousse la proposition du citoyen Larger ; il aurait voté pour un soldat contre Dupont (de l'Eure) et contre de Girardin ; mais il s'est rallié à la candidature du citoyen Eugène Sue.

Les citoyens *Chautard*, *Javelot*, *Michiels*, *Barbaste*, *Lefortier*, *Blaise* et *Bertrand* sont entendus sur la candidature du citoyen Coullomb.

11° AUDRY DE PUYRAVEAU, ancien représentant du peuple.

LE CIT. BERRIER-FONTAINE soutient la candidature du citoyen Audry de Puyraveau.

LE CIT. FLEURY est entendu

12° MONTAGNE, tailleur de limes.

LE CIT. LAFOSSE a la parole.

13° DUPONT (de l'Eure), ancien représentant du peuple.

LE CIT. VONCKEN déclare qu'étant venu dans l'intention de soutenir Dupont (de l'Eure), il abandonne cette candidature, et prie ses amis d'en faire autant. (Très bien !)

LE CIT. HIPPOLYTE MAGEN. Je venais combattre la candidature du citoyen Dupont (de l'Eure), dont je vénère le grand âge et les services rendus au pays ; je venais la combattre par des raisons toutes politiques. Puisqu'elle n'est pas soutenue et qu'on la retire, je renonce à la parole. (Très bien ! très bien !)

LE CIT. ARSÈNE MEUNIER. Je crois être l'interprète de Dupont (de l'Eure) lui-même, que j'ai vu hier, en retirant sa candidature. (Très bien ! très bien !)

Tous les orateurs inscrits déclarent renoncer à la parole.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Ch. Cellier a la parole.

UNE VOIX. Alors il faut entendre tous les orateurs qui ont renoncé à la parole. (Agitation tumultueuse.)

Le citoyen Ch. Cellier reste à la tribune.

LE CIT. PRÉSIDENT. Il est évident que si le citoyen Cellier veut prendre la parole, tous les orateurs qui se sont retirés auront le droit de parler avant lui. (Rumeurs diverses.)

LE CIT. HIPPOLYTE MAGEN fait une proposition ainsi conçue :

« Sur une candidature retirée, l'Assemblée a le droit d'interdire la parole à tout orateur. »

La proposition du citoyen Magen est adoptée.

14° MALARMET, monteur en bronze.

LE CIT. CARON appuie la candidature du citoyen Malarmet.

15° ÉMILE DE GIRARDIN, rédacteur en chef de la *Presse*.

LE CIT. PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu du citoyen Emile de Girardin une lettre dont voici le texte :

« Je prends les deux engagements suivants :

» 1° En cas de double élection, de laisser au Comité démocratique-socialiste l'option ;

» 2° De me désister de ma candidature si je ne suis pas le candidat désigné par le Comité.

» La présente déclaration sera déposée par les délégués auxquels je la remets pour le cas où, par suite de débats ou de votes que je ne puis déterminer mais que je dois prévoir, il serait utile de faire revivre ma candidature qui ne s'est effacée qu'éventuellement devant un seul nom : celui de Dupont (de l'Eure), président du gouvernement provisoire.

» Le 13 avril 1850.

» Signé : EMILE DE GIRARDIN. »

LE CIT. DEVILLE. Citoyens, nous étions venus avec l'intention de soutenir M. Emile de Girardin ; mais nous nous trouvons en face d'une candidature plus conciliante, et nous retirons sa candidature.

L'assemblée décide qu'il n'y aura pas de discussion sur la candidature du citoyen Emile de Girardin à cause de ce retrait.

16° DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied,

LE CIT. BENOIT justifie le citoyen Demay d'une accusation d'improbité qui avait été lancée contre lui, et prouve, par le récit de plusieurs actes, qu'il a prêché le Socialisme.

Tous les orateurs inscrits renoncent à la parole.

LE CIT. RIBERT repousse la candidature de Demay, non pas pour des questions personnelles, mais parce qu'il a un grade trop elevé.

Aucun orateur n'étant plus inscrit, les candidatures sont épuisées.

Il est procédé au vote définitif. Chaque délégué vient déposé son bulletin signé lorsqu'il est appelé par le secrétaire.

Le dépouillement a lieu à haute voix devant toute l'assemblée et donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	227
Majorité absolue,	114
Le citoyen Eugène Sue a obtenu	143 voix.
Le citoyen Jean Daniel, dit Henri,	80
Le citoyen Villegardelle,	2
Le citoyen Audry de Puyraveau,	2

En conséquence, le citoyen Eugène Sue, ayant réuni la majorité absolue, est proclamé candidat du Comité démocratique socialiste de la Seine à l'Assemblée nationale législative pour l'élection du 28 avril. (Tonnerre d'applaudissements.)

Le président déclare que la séance est levée (il est une heure un quart) ; on se sépare au cri de : *Vive la République* !

Nous rappelons, à la fin de ce compte-rendu, que tous les délégués, quel que soit le candidat pour lequel ils ont voté, se sont engagés d'honneur à soutenir le candidat définitivement choisi.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les délégués au Comité démocratique-socialiste des élections de la Seine se réuniront aujourd'hui lundi 15 avril, à sept heures du soir, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 7.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, et au bureau de la *Voix du Peuple*.

Réunions électorales.

1er *Arrondissement*. — Les lundis et vendredis, à 7 h. du soir, salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359. Les mardis et samedis, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

4e *Arrondissement*. — Lundi 15 avril, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

12e *Arrondissement*.—Les mardis et vendredis, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des travailleurs.

La Chapelle Saint-Denis, Aubervilliers et Lacour

neuve. — Les mardis et jeudis, à 7 h. du soir, et les dimanches à midi, atelier Peyronnet, et rue d'Alger, 7, à la Chapelle-Saint-Denis.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 33, à l'association des cuisiniers, local du Galant-Jardinier.

Boulogne. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, salon de la Chaumière, route de la République, à Boulogne.

Neuilly, les Thernes, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Hurst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Genevillers. — Tous les dimanches, à 2 heures de relevée, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

La Villette. — Mardi, 16 avril, à sept heures du soir, rue de Flandres, 116.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Aujourd'hui mardi, 16 avril, à 7 heures du soir, à Grenelle, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, rue Croix-Nivert.

AVIS.

Les membres de l'association démocratique des AMIS DE LA CONSTITUTION tiendront leurs réunions électorales les lundis et vendredis de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Une souscription est ouverte, au secrétariat de l'association, pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 avril, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Paris vient de renvoyer devant la cour d'assises de la Seine M. Libri, ancien rédacteur des *Débats* et de la *Revue des Deux Mondes*, membre de l'Académie des sciences et ancien inspecteur des bibliothèques publiques, comme accusé de nombreuses soustractions de livres et de manuscrits dans ces bibliothèques. (*Droit.*)

— Par décret du 30 mars 1850, M. le général de brigade Niel, chef du service du génie, et M. Gaillard, sous-intendant militaire, chef du service des subsistances militaires et des hôpitaux au ministère de la guerre, ont été nommés commissaires près l'Assemblée nationale, pour la discussion du budget de 1850, en remplacement de MM. Coffinières et Daganan, désignés par le décret du 15 septembre 1849.

— M. le président de la République a été hier au Palais National, visiter les plans des halles. Les cris de : Vive la République! l'ont partout accueilli sur son passage. Un cri isolé de : Vive Napoléon ! a été aussitôt étouffé sous les acclamations les plus énergiques en faveur de la République. L'opinion publique continue ainsi à se révéler au premier magistrat sans mystère et sans ambiguité. (*National.*)

— M. J. Allix ouvrira aujourd'hui lundi, à midi, rue de Richelieu, 92, un nouveau cours gratuit de lecture rationnelle pour les enfants qui ne savent pas lire. Ce cours aura lieu tous les jours et sera terminé en quinze séances d'une heure. S'adresser rue de Richelieu, 92.

ÉLECTION DU VAR. — On lit dans le *Démocrate* : « Dans son rapport sur les élections du Var, M. Charles Dupin s'exprime ainsi :

« Nous avons sous les yeux un CERTIFICAT du » MAIRE de Toulon, qui constate *qu'à dater du* 10 » *mars*, aucun des gardes chiourmes *n'était inscrit* » *sur la liste de la commune.*

» On a constaté que neuf gardes chiourmes *seulement appartiennent au département du Var, et* » *pas un seul de ces neuf ne figure sur les listes per-* » *manentes de* 1849. » (*Moniteur* du 28 mars.)

» En lisant sur le *Moniteur* les lignes qui précèdent, nous ne pouvions en croire nos yeux, persuadés comme nous l'étions, que, contrairement au *certificat* délivré par le maire, plusieurs des gardes chiourmes étaient inscrits sur les listes électorales de 1849. Nous avons vérifié le fait et nous en avons acquis la certitude matérielle. Nous avons tenu entre nos mains les copies des listes officielles.

» M. le maire a par conséquent certifié des faits complétement inexacts. Nous l'avons fait remarquer dans notre dernier numéro. Nous pensions d'après cela qu'il jugerait à propos de donner des explications. Elles importaient à l'honneur de l'homme et à la dignité du magistrat.

» Au lieu d'explications publiques indispensables, M. le maire s'est empressé de défendre de communiquer à l'avenir les listes électorales qu'on avait commencé à examiner.... »

THÉATRES.

Aujourd'hui, à l'Odéon, 3e représentation de *Diogène*, drame en 5 actes de Félix Pyat. Aux deux premières représentations on a refusé plus de mille spectateurs; le succès a été immense. Des bouquets et des couronnes ont été jetés sur le théâtre. M. Deshayes et Mme Laurent ont été redemandés au milieu des bravos de la salle enthousiasmée.

Le JOURNAL POUR RIRE, qui vient de donner près de cinq cents dessins comiques dans les trois premiers mois de 1850, prépare une foule de caricatures sur les hommes et les choses du jour. La matière est abondante, et tout nous promet de bonnes drôleries, de bonnes malices, comme savent si bien les dessiner Bertall, Nadar, Edmond Morin et les autres artistes de ce piquant journal. Le JOURNAL POUR RIRE est devenu un besoin pour tous les gens d'esprit. C'est le seul des journaux comiques qui sache se faire accepter par les opinions les plus divergentes. C'est aussi le seul qui compte huit mille abonnés.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

TARIF DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	24 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	53	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	60	35	16

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, B. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 15 avril.

THÉATRE DE LA NATION. — La Favorite, la Vivandière.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Mlle de Belle Isle. — Le Moineau de Lesbie.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODÉON. — Le Sicilien, Diogène.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, les Quatre coins.
VARIÉTÉS. — Colombine, Croque-Poule, l'Humoriste, les Chercheuses d'or.
GYMNASE. — Coup d'Etat, le Bal, Monk, la Femme.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillon, le Mari, Poisson d'avril.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint l'Ouverture.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THÉATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Le Sourd, Pierrot, l'Anguille de Melun, le Garçon d'honneur.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 104. Mardi 16 Avril 1850.

NOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois . . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 15 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
BUVIGNIER (Isidore), ex-représentant.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

Assemblée nationale.

Un incident a été soulevé au commencement de la séance par M. Mathieu (de la Drôme) au nom de la gauche, à propos du vote qui, samedi soir, a coupé court à la discussion soulevée par les interpellations relatives aux réunions électorales. Il ne pouvait s'agir, pour la minorité, que d'une protestation, car le président de l'Assemblée et la majorité sont trop bien d'accord pour qu'il pût être question de revenir sur une discussion étouffée à leur mutuelle satisfaction, et un nouvel ordre du jour a bientôt fait justice des réclamations.

M. Dupin a profité adroitement de l'occasion pour imputer à la gauche la lenteur avec laquelle se discutent les lois. Vous verrez que si gouvernement, ministres et majorité du 13 mai n'ont rien su faire pour satisfaire aux besoins, aux aspirations du pays, c'est encore à la Montagne que l'on devra s'en prendre; et au fait, si personne ne faisait d'opposition, tout n'irait-il pas pour le mieux? S'il n'y avait personne pour dire que tout va mal, ne nagerions-nous pas dans un océan de bien-être? »

On a ensuite repris la discussion du budget.

M. Morellet a demandé, au nom de la moralité publique, la suppression totale des fonds de la police secrète. Il devait s'attendre à ne pas être écouté, et cet honneur ne lui a pas manqué.

Le chapitre de la subvention des théâtres a soulevé quelques discussions; mais on n'a point traité à fond cette grande question, où les priviléges jouent encore un si grand rôle, et où la liberté est tout entière à conquérir. Un membre de la droite est venu se plaindre de ce que l'impôt prélevé sur les sueurs du travailleur agricole servait à alimenter les théâtres de Paris. Ce membre avait raison; il y a quelque chose de profondément inique à ce que les plaisirs du riche soient payés par les privations, par les souffrances du pauvre; mais cela ne veut pas dire qu'un pays comme la France n'ait pas un intérêt, non seulement de gloire et d'honneur, mais aussi un intérêt matériel, direct, à favoriser l'épanouissement des beaux arts; cela veut dire seulement que le budget devrait être prélevé sur ceux qui, ayant du superflu, peuvent se procurer les avantages et les jouissances qui résultent de l'emploi des deniers publics.

M. Malleville a réclamé, par amendement, une subvention pour le Théâtre-Italien; cette demande, appuyée par le ministre et bien accueillie par l'Assemblée, a été renvoyée à la commission. Le théâtre du Cirque-Olympique, théâtre populaire, n'a pas été aussi heureux, et la proposition de le subventionner a été immédiatement repoussée.

M. Versigny a porté la parole au nom des jeunes compositeurs français, et demandé qu'une clause spéciale fût introduite pour obliger l'Opéra-Comique à donner vingt actes nouveaux chaque année, ainsi que le prescrit le cahier des charges de ce théâtre. Le ministre de l'intérieur a bien voulu accepter les observations de M. Versigny à titre d'avertissement de veiller à l'exécution du cahier des charges, mais il a repoussé la disposition. L'administration de l'Opéra-Comique continuera à n'en faire qu'à sa guise. Pour toutes les compagnies ou entreprises financières, les cahiers des charges sont des programmes de l'Hôtel-de-Ville, qu'on s'empresse d'oublier aussitôt que les avantages implorés sont obtenus.

La séance s'est terminée par un vote qui, contrairement à l'avis de la commission franchement défendu par M. Berryer, a supprimé les 300,000 francs de secours accordés aux condamnés politiques des gouvernements déchus. La majorité a manqué de courage et de logique en ne supprimant pas également les secours aux combattants de Juillet et de Février; mais l'occasion se représentera bientôt, lors de la discussion du budget du 1851.

Sur la demande expresse de M. le ministre de la justice, l'Assemblée a mis à l'ordre du jour de jeudi prochain la deuxième délibération sur la loi de déportation.

Bonne réclame électorale pour M. Eugène Sue.

Le *Siècle* et le *National* donnent avec empressement leur adhésion à la candidature de M. Eugène Sue. Ces deux journaux publient en même temps une lettre de M. Dupont (de l'Eure), dans laquelle l'honorable vétéran du parti républicain se désiste de toute candidature.

La *République* place le nom d'Eugène Sue en tête de ses colonnes.

La *Presse* et la *Voix du Peuple* enregistrent également la décision du comité.

Quant aux journaux modérés, ils se livrent à une incroyable fureur. Pour l'*Assemblée nationale*, M. Eugène Sue, c'est le renversement de toutes les lois divines et humaines.

Le *Pays* se trouvait mal à l'aise en combattant M. Dupont (de l'Eure); mais il s'en donne à l'aise avec M. Eugène Sue, qui pour lui représente le *vol légal*. Comprenne qui pourra.

L'*Univers* déclare que cette candidature le ramènera à voter pour M. Fernand Foy, malgré ses répugnances.

Quant aux gros bonnets du parti, le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats*, ils s'abstiennent. Le second mentionne le fait sans commentaires; le premier n'en parle même pas.

La situation est des plus embarrassantes, en effet, pour ces deux journaux, qui ont fait la réputation socialiste d'Eugène Sue, et qui naguère encore ne tarissaient pas en éloges sur le compte du vigoureux écrivain qui leur a valu tant d'abonnés!

Les journaux réactionnaires du soir annoncent comme un fait à peu près certain la disgrâce de M. Fernand Foy, et proposent de substituer à sa candidature celle de M. Leclerc, capitaine de la garde nationale, qui, ayant vu tomber son fils aîné percé de balles, devant une barricade, dans les fatales journées de juin 1848, fut chercher chez lui son second fils et retourna avec lui au combat.

C'est sans doute là le *moyen héroïque* dont parlait ce matin l'*Assemblée nationale*.

La *Patrie* naturellement approuve fort cette idée et déclare, ce soir, que l'élection de M. Leclerc serait une *réponse à la glorification de l'insurrection que le socialisme a cherchée dans l'élection de M. de Flotte*.

La *Patrie* se trompe sciemment. Le Socialisme n'a pas vu dans M. de Flotte un insurgé de juin, mais bien un *transporté sans jugement*, et c'est uniquement pour protester contre ce défaut de justice, contre ce défaut de jugement, que la majorité de la population parisienne l'a élu.

En évoquant directement le souvenir de cette lutte sanglante par le nouveau choix qu'elle veut faire, la réaction va, au contraire, réveiller de funestes ressentiments, et compromettre l'œuvre de conciliation et d'union que l'élection du 10 mars avait commencée.

Nous lisons ce soir dans l'*Estafette* cette petite série de bruits intéressants:

L'article du *Constitutionnel* a produit aujourd'hui une vive sensation à l'Assemblée. Les velléités impérialistes qu'on y remarque ont été l'objet de vives discussions. On se demandait au palais législatif si nous nous trouvions plus près qu'on ne le pensait de ces *grands actes* dont on menace depuis quelque temps la minorité..... de l'Assemblée.

— La réunion du conseil d'Etat a tenu samedi une séance fort orageuse. Le projet sur la déportation était à l'ordre du jour. La réunion, après avoir entendu divers orateurs et les auteurs de quelques amendements, a décidé, à la presque unanimité, qu'elle appuierait les conclusions de la majorité, c'est-à-dire que la rétroactivité serait appliquée aux condamnés du 15 mai et du 13 juin!

— On assure que la commission de la loi sur les maires, par un singulier revirement, s'est décidée à demander à l'Assemblée un vote favorable au ministère.

— Il est fort question d'une réunion *secrète* de représentants de la majorité. Cette réunion aurait eu lieu dans un bâtiment appartenant à l'Etat, et dont le nom est encore un mystère.

On s'est préoccupé dans cette réunion de la loi électorale en vigueur et des changements qu'il serait urgent d'y apporter.

On a discuté la question de savoir s'il faudrait porter à vingt-cinq ans l'âge voulu pour jouir des droits électoraux; cette question a été résolue par l'affirmative.

On a agité également la question du cens électoral, réduit à 10 ou 20 fr.

L'Economie politique du Gouvernement,

OU LA TRAME MANQUE AU MÉTIER.

Nous avons lu et relu le discours de M. Dumas sur les intérêts agricoles, manufacturiers et commerciaux. Ce discours courtisanesque, ampoulé, visant à l'effet, aussi nul dans le fond que prétentieux dans la forme, est un modèle de ce genre absurde qui caractérise si bien le ministère de l'action.

M. Dumas nous a fait regretter M. Cunin-Gridaine!

Le croirait-on? vis-à-vis des intérêts immenses qui se rattachent à la question agricole-commerciale, M. Dumas n'a émis ni rappelé aucun des grands principes qui dominent l'ensemble des intérêts matériels d'une nation telle que la France.

S'agit-il de relever l'agriculture, de donner un nouvel essor à la production? M. Dumas appelle à son secours la spéculation dans l'achat et la revente des grains: — « Pour la ranimer, dit-il, il » n'y a qu'une manière, c'est le maintien énergique de l'ordre. »

A la panacée de la FORCE et de la manière de s'en servir, M. Dumas ajoute, sans l'expliquer, un remède qu'il croit souverain pour faire renchérir le froment. « Une bonne organisation de la boulangerie, dit-il, contribuerait à diminuer de tels désastres (le bas prix des grains)! » Comprenne qui pourra.

S'agit-il de la marine? M. Dumas ne parle ni de nos colonies, ni des sucres, ni de traités de commerce; il réduit la question maritime à un abaissement dans le prix des matières nécessaires aux constructions navales, sans s'occuper des matières à transporter.

C'est puéril.

S'agit-il de la production et de l'industrie de

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 16 AVRIL 1850.

THÉATRES.

PORTE-SAINT-MARTIN. *Toussaint Louverture*, drame en cinq actes et en vers, par M. de Lamartine. — ODÉON. Reprise de *Diogène*, drame en cinq actes, avec prologue, de M. Félix Pyat. — Le *Martyre de Vivia*, mystère en trois actes, par M. Reboul. — *Planètes et Satellites*, comédie en quatre actes, de M. Méry. — VARIÉTÉS. *Une idée fixe*, vaudeville en deux actes, de MM. Michel Masson et Lefranc.

C'est une grosse affaire que les débuts tragiques d'un homme aussi illustre que M. de Lamartine. Les quinze ans d'hésitations qu'il a laissé s'écouler avant de se décider à faire représenter son œuvre nous prouvent que lui-même l'avait compris.

Depuis longtemps déjà, *Toussaint Louverture* était promis à la curiosité générale; des fragments en circulaient dans les salons; la *Revue des Deux-Mondes* en avait inséré des tirades complètes. Le Théâtre-Français avait même, il y a quelques années, reçu la pièce et s'apprêtait à la représenter. Mais le poète, revenant sur ses résolutions, se reprenait à craindre, à douter du succès, et *Toussaint Louverture* rentrait dans l'ombre.

Cette fois nous ne savons quelle considération a ouvert enfin la main de M. de Lamartine, mais nous commençons par le remercier de sa dernière décision.

C'était une pensée vraiment hardie de chercher à attirer l'intérêt sur cette race noire, esclave encore presque partout à l'époque où M. de Lamartine couvait son œuvre. C'était une noble action, car si cette épopée dramatique eût été livrée au public avant février, il n'est pas douteux qu'elle ait pu contribuer à précipiter le grand acte de justice de l'émancipation dans nos colonies.

La pièce se ressent des différents printemps qu'elle a traversés avant de donner ses fruits. Chaque lune a laissé un anneau concentrique dans son aubier. Au milieu de ces beaux vers d'idylle que chante Adrienne, et de ces accents dramatiques qui font tressaillir dans la bouche de Frédéric Lemaître, on trouve de vieux vers du siècle de la Restauration, contournés, surchargés d'épithètes inutiles et d'inversions passées de mode.

Il eût été si facile de les restaurer en leur donnant la clarté énergique et sobre des vers modernes. C'est une œuvre à la fois tardive et hâtée, qui, avant de s'échapper de la main de l'artiste, avait encore besoin de ses soins, ne fût-ce que pour recevoir un cachet d'homogénéité.

Au lever du rideau, on voit au milieu de campagnes chaudes et dorées, les nègres célébrant leur indépendance par des chants patriotiques et des danses.

Adrienne, nièce de Toussaint et sa fille adoptive, est triste au milieu de la joie générale. Elle regrette Albert, l'aîné des deux fils que le général noir a donnés en ôtage à la France, et raconte, dans des vers qui rappellent les plus mélodieuses harmonies du poète, les mélancolies de son jeune cœur.

O mornes du Limbé, vallons, anses profondes,
Où l'ombre des forêts descend auprès des ondes,
Où la liane en fleurs, tressée en verts arceaux,
Forme des ponts en l'air pour passer les oiseaux!
Galets où, les pieds nus, cueillant les coquillages,
J'écoute de la mer les légers babillages!
Bois touffus d'orangers qui, respirant le soir,
Parfumez mes cheveux comme un grand encensoir.
. . . .
. . . . . Mais vos bois, vos montagnes, vos eaux,
Vos lits d'ombre ou de mousse au fond de vos berceaux,
Vos aspects les plus beaux, dont mon œil est avide,
Me laissent toujours voir quelque chose de vide,
Comme si de ces mers, de ces monts, de ces fleurs
Le corps était ici, mais l'âme était ailleurs!

Ces plaintes poétiques de la jeune mulâtresse sont interrompues par l'émotion que produit une flotte signalée à l'horizon. La liberté d'Haïti est menacée; voici le baptême de sang qui vient consacrer la régénération de ce pauvre peuple.

Toussaint ne paraît pas dans ce premier acte. Pendant que ses concitoyens se réjouissent, il travaille. On signale la lueur de sa lampe, qui veille pour le bonheur du peuple, dit un de ses généraux, pour son oppression future, prétend un autre.

Ce premier acte est un brillant prologue; au second commence véritablement la pièce. Nous entrons chez Toussaint-Louverture.

Le dictateur nègre est troublé de doutes religieux sur la légitimité de la suprême puissance: Dieu est-il avec lui comme autrefois avec le libérateur des Hébreux? Il va demander cela au Christ.

Mais tout-à-coup il se renverse mordu au cœur par une idée terrible, le dieu qu'il invoque est un blanc.

Au milieu de cette grave méditation il apprend l'arrivée de la flotte française. 40,000 hommes viennent couvrir sa patrie de larmes et de sang. Toussaint donne les ordres de défense et relève le courage de ses généraux; mais resté seul, ses doutes et ses hésitations le reprennent. Ses enfants sont en otage, risquera-t-il de les perdre? Un moine qui lui a prédit autrefois sa mission libératrice et qui s'est donné pour tâche de tomber toujours au moment de l'hésitation, vient relever son courage. *Je suis père*, dit Toussaint, *Dieu ne l'était-il pas?* reprend le moine en lui montrant le divin crucifié.

Cependant le débarquement s'est opéré, la ville est au pouvoir des Français; le chef est forcé à l'action. Cet acte est plein de grandes beautés.

Ces doutes de l'homme sur lui-même avant d'engager la lutte suprême, font un effet profond sur le spectateur; mais reconnait-on bien dans ses hésitations qui doivent revenir souvent dans le cours du drame le Toussaint-Louverture qui répondait ainsi au premier consul:

« Saint-Domingue, est-il dit dans votre lettre, tend à l'indépendance. Et pourquoi ne le ferait-elle pas? Les Etats-Unis d'Amérique firent de même, et, avec l'aide de la France monarchique ils réussirent. Mais il y a des défauts dans notre Constitution, je ne l'ignore pas. Quelle institution humaine en est exempte? Cependant je défierais le système imposé par vous à la République que vous gouvernez, de montrer plus d'égards pour la liberté individuelle ou générale, pour la liberté de la parole et des actions. Le poste élevé que je remplis n'est pas de mon choix; il m'a été imposé par des circonstances impérieuses. *Je n'ai point renversé une Constitution, j'ai juré de la maintenir.* J'ai fait cesser la sédition, j'ai apaisé la révolte, j'ai rétabli la tranquillité et j'ai fait sortir l'ordre du sein de l'anarchie. Avez-vous, citoyen consul, d'autres titres ou de meilleurs au poste que vous occupez... Vous offrez la liberté aux nègres et vous dites que dans toutes les contrées où vous avez été, vous avez donné la liberté aux peuples qui ne l'avaient pas... Les rapports qui me sont parvenus ne s'accordent pas avec cette assertion... Le pouvoir que je tiens a été aussi légitimement acquis que le vôtre; et rien que le vœu prononcé du peuple de Saint-Domingue ne me forcera à le quitter. »

Quel style fier et énergique! Il y a dans ces quelques lignes la forme brève et claire de l'homme supérieur et la conscience énergique du régénérateur d'un peuple. Il est fâcheux que M. de Lamartine se soit cru obligé de sacrifier la fermeté antique de son héros pour amener une variété dans les situations.

Le troisième acte nous montre les français occu-

la soie, dont la valeur monte à 300 millions? M. Dumas reste perplexe devant l'intérêt des producteurs qui veulent vendre à des prix élevés, et devant celui des fabricants qui veulent acheter la soie grège ou moulinée à bon marché.

S'agit-il de l'industrie du fer et surtout des grandes usines à la houille? M. Dumas, sans s'inquiéter du reste, demande pour elle des rails, c'est-à-dire des chemins de fer.

En revanche, M. Dumas parle des montagnes de l'Oural, de l'Altaï, de la chaîne du Jenisseï, des plaines de Perne et de la Sibérie.

Mais revient-il à la France, il tombe dans des naïvetés telles que celles-ci. Il s'agit de l'assainissement du sol arable.

« Des études faites sur les lieux, des expérien-
» ces qu'elles ont provoquées, résulte la preuve
» qu'au moyen de rigoles d'assainissement, on
» peut améliorer pour la culture et pour l'hy-
» giène les localités où elles sont pratiquées. »

Quelle découverte, grand Dieu!

M. Dumas a voulu faire aussi de la couleur locale, et comme il prononçait son discours dans l'ancienne chambre des pairs, il a décoché ce trait à l'endroit du Socialisme :

« Après avoir entendu, dans cette salle même, les
» doctrines les plus insensées s'imposer comme un
» remède aux douleurs du vieux monde, après les
» *avoir vues disparaître au premier souffle de la li-*
» *bre discussion*, n'est-il pas étrange qu'elles
» aient été remplacées, dans les préoccupations pu-
» bliques, par quelques formules qui ne sont qu'un
» résumé des travaux du conseil général de 1845 :
» le crédit foncier, le crédit agricole, la caisse de
» retraite et de secours mutuels; comme si, lorsque
» nous avons traversé les heures de délire que des
» théories d'économie politique tristement célèbres
» ont fait connaître à la France, les idées d'hier
» sont déjà si loin de nous, qu'elles ont tout le prix
» d'une découverte pour ceux qui les ressaisissent,
» toute la fraîcheur de la nouveauté pour ceux qui
» en entendent l'énoncé. »

L'élection du 10 mars a fourni à M. Dumas un autre trait d'esprit, il s'est écrié avec un douloureux accent :

« L'industrie du coton avait repris partout une
» situation prospère, et rien n'annonçait qu'elle dût
» être troublée.
» Pourquoi ne m'est-il pas permis d'affirmer au-
» jourd'hui que cette situation si rassurante est
» toujours la même? Ce tableau, que je m'abstiens
» de développer, mais qui témoignait d'une marche
» rapide vers la prospérité industrielle la plus géné-
» rale et la mieux raffermie; au fond, ce tableau est
» toujours vrai sans doute, mais les commandes se
» sont ralenties. l'inquiétude a remplacé la sécurité,
» et il faudra quelque temps à l'industrie pour se
» remettre du *contre-coup qu'elle vient de subir.* »

Cependant, malgré sa haine contre le socialisme, M. Dumas s'occupe, dit-il, de l'assainissement des habitations des paysans. « Le Loiret possédera bientôt quelques modèles de chaumières en briques cuites dont la construction, faite sous les yeux mêmes des habitants de la Sologne, est à leur profit, m'a semblé le meilleur enseignement à leur offrir. » Rien de mieux que cette amélioration, si elle est réellement mise en pratique et si on lui donne un développement *proportionnel* aux besoins de nos populations rurales.

On le voit, malgré toute notre bonne volonté, il nous est impossible de nous appuyer sur le discours d'un ministre d'action pour comprendre et faire saisir au lecteur les principes d'économie politique du gouvernement.

Aucune idée de grande administration ne germe dans ces cerveaux ministériels : ils laisseront la France se perdre et s'abîmer dans la misère sans qu'une pensée organisatrice vienne de leur part ouvrir un nouvel horizon à l'activité de 36 millions d'hommes.

Il est vrai qu'ils s'occupent à *sauver* la société, la religion, la propriété et la famille.

Les visionnaires!!

Le Parti de l'Ordre.

Le *Napoléon* cravachait hier les légitimistes; les légitimistes regimbent. On lit aujourd'hui dans l'*Opinion publique* :

Le *Napoléon* s'étonne de notre opposition à la candidature de M. Foy. D'après ce journal, infaillible sans doute comme son titre, nous sommes des *incorrigibles*, nous mériterions que le président de la République nous fît sentir *le poids de ses rancunes*, nous avons *oublié que la France a fait quatre révolutions pour chasser les Bourbons* : nous sommes, en un mot, une fraction obstinée à nous tenir en dehors de l'*Union électorale*, et volontiers le *Napoléon*, à défaut d'autre correction plus impériale, nous priverait de notre qualité de Français pour avoir osé vouloir être des électeurs libres. Nous ne répondrons pas au *Napoléon*. L'évènement répondra pour nous, et peut-être plus tôt et tout autrement que le *Napoléon* ne le suppose. Qui vivra verra!

Cette candidature de M. Foy, patronée si chaudement par l'Elysée, continue à soulever de vifs mécontentements dans le parti de la modération et de l'honnêteté.

M. Foy, sommé de renoncer à sa candidature, a refusé de s'exécuter.

L'*Assemblée nationale* déclare qu'en présence de cette obstination, il faudra prendre un *parti héroïque*.

La division qui s'est manifestée parmi les électeurs modérés a pénétré jusque dans le sein de l'Assemblée, en y jetant le germe des plus funestes dissensions pour l'avenir. Un acte d'abnégation personnelle peut écarter ces périls; si de mauvais conseils faisaient manquer à ce devoir de patriotisme, les circonstances difficiles où nous nous trouvons ne pourraient-elles justifier, lorsqu'il en est temps encore, l'emploi de mesures héroïques?

Non seulement les membres du parti modéré ne sont pas d'accord entre eux, mais les individus de ce parti ou du moins les organes de ces individus, disent tour à tour blanc ou noir, selon le moment. Ainsi, on lisait hier dans le journal de l'Elysée, à quelques lignes de distance seulement :

Le sol s'est raffermi sous nos pas.
Est-ce que le danger ne croît pas de jour en jour?

L'*Assemblée nationale* qui depuis deux ans n'a pas cessé un jour d'appeler les foudres de l'absolutisme étranger contre la France républicaine, met la dague au poing, aujourd'hui que ses paroles semblent avoir trouvé quelque écho :

La *Gazette nationale* de Berlin publie, dit-elle, un plan de campagne de la coalition contre la France; elle fait mouvoir des armées immenses contre notre pays.

Elle ajoute que la France ne pourrait mettre en ligne que des forces très limitées, qui ne seraient pas en mesure de résister à l'invasion.

Si l'Europe partage ces illusions étranges, elle se trompe : la France est toujours ce peuple énergique qui se lèverait tout entier pour repousser l'invasion.

A propos de la condamnation prononcée sous le règne de Louis-Philippe contre l'auteur de l'*Evangile du peuple*, condamnation qu'un rapporteur de l'Assemblée invoquait dernièrement pour obtenir l'annulation des élections de Saône-et-Loire, la *Presse* rappelle qu'en cette circonstance M. Esquiros avait été défendu par M. Ferdinand Barrot; elle cite une lettre de l'ex-ministre de M. Louis Bonaparte à son client, dans laquelle il s'applaudit de s'être trouvé en compagnie de M. Esquiros, *aux prises avec les colères de ce bon M. Partarieu-Lafosse*.

La *Presse* ajoute.

M. Partarieu Lafosse, ainsi traité par M. Ferdinand Barrot, est le même qui appliquait hier à M. Buvignier la peine de cinq années de prison, de 500 francs d'amende et de CINQ ANS D'INTERDICTION DES DROITS CIVIQUES.

En 1840, M. Ferdinand Barrot plaide pour l'auteur de l'ÉVANGILE DU PEUPLE, traduit devant 12 jurés.

En 1850, M. Ferdinand Barrot, l'un des chefs du parti de la Peur, vote contre l'auteur de l'ÉVANGILE DU PEUPLE, élu par 61 000 électeurs.

Quelle inflexibilité de principes!

A l'appui de la doctrine que nous soutenons en matière de liberté de la presse, quel argument plus décisif que le rapprochement de ces deux faits : — Condamnation par sept jurés du même écrivain élu plus tard par 61 000 électeurs.

Est-ce que sept jurés, même douze, si vous le préférez, sont plus infaillibles que 60 000 électeurs? Est-ce que les uns et les autres, électeurs et jurés, ne sortent pas des mêmes rangs? Est-ce que la loi impose aux jurés des conditions qu'elle n'impose pas aux électeurs? Est-ce que 60 000 électeurs pèsent moins en savoir et en conscience que sept jurés?

Souscription nationale

AU PROFIT DES INSTITUTEURS RÉVOQUÉS POUR CAUSE POLITIQUE.

L'appel fait à la France en faveur de ces victimes a été entendu. Le nombre des souscripteurs continue à s'accroître dans les départements aussi bien qu'à Paris. Nous croyons devoir commencer à indiquer aujourd'hui à nos lecteurs les premiers et heureux résultats déjà obtenus :

Sommaire des recettes effectuées aux bureaux des journaux :

National, 519 f. 75 c. — *Siècle*, 242 f. 25 c. — *Presse*, 91 f. 95. — *Démocratie pacifique*, 95 f. — *République*, 705 f. — *Voix du Peuple*, 1,023 f. 65. c. — *Feuille du Peuple*, 81 f. — *Feuille du Village*, 134 f. 25 c. — *Education républicaine*, 112 f. 50 c. — *Emancipation de l'enseignement*, 901 f. — *Association rémoise*, 260 f. 25 c. — *Républicain des Ardennes*, 100 f. 35 c. — *Propagateur républicain*, Charleville, 31 f. 70 c. — *Travailleur de Nancy*, 262 f. 20 c. — *Républicain de Lot-et-Garonne*, 487 f. 70 c. — *Constitution du Loiret*. 43 f. 75 c. — *Constitution de la Charente*, 117 f. 95 c. — *Républicain de la Dordogne*, 707 f. 50 c. — *Démocrate d'Eure-et-Loire*, 7 f. — *Progrès d'Indre-et-Loir*, 446 f. 25 c. — *Courrier de Loir-et-Cher*, 5 f. 25 c. — *Emancipation de Toulouse*, 287 f. — *Tribune de la Gironde*, 2,861 f. 55 c. — *Franc-Parleur de la Meuse*, 5 f. — *Constitution des Pyrénées*, 1,597 f. — *Républicain des Côtes-du-Nord*, 35 f. — *Ami du Peuple* (Loiret), 97 f. 45 c. — *Courrier républicain de la Côte-d'Or*, 22 f. 25 c. — *Ami de la Constitution* (Charente-Inférieure), 212 f. 85 c. — *Voix du Peuple* (Marseille), 156. 1er *versement* des membres du comité central de souscription, des membres de la Montagne et des membres de l'extrême gauche de l'Assemblée législative, 1004 f. — Total 12,654 fr. 82 c.

Noms des membres du comité et des représentants du peuple, inscrits sur cette première liste, et qui ont concouru à ce premier versement :

Carnot, Pascal Duprat, Ennery, Mathieu (Drôme), Th. Bac, E. Quinet, Hochstuhl, Goudchaux, Michel (de Bourges), Agricol Perdiguier, Victor Hennequin, L. Duras, E. Barest, A. Darimon, L. Perrée, E. de Girardin, Marie aîné, Ch. Martin, F. Flocon, P. Joigneaux, Arsène Meunier, Valentin, Laboulaye, Sommier, Penières, Burgard, Brives, Denayrouse, d'Etchgoyen, Salvat, Tamisier, Cassal, Constant Tournier, Baune, Guisard, Rouet, Miot, Delavalade, Moreau, Bancel, Rigal, Delbrel, Breymand, Fourgassier, Vidal, Besse, Favand, Huguenin, Guiter, Saint-Féréol, Ceyras, Bard, Chouvy, Curnier, Pons-Tande, Crémieux, Clément, Duché, Ronjat, Chovelon, Maigne, Bajard, Rey (Drôme), Sauteyras, Versigny, Cholat, Farconet, F. Reymond, Crepu, Durand Savoyat, Vignes, Rouaix, Dupont de-Bussac, Laurent, Michot-Boutet, Léon Crestin, Richardet, Rochut, Racouchot, Salmon (Meurthe), Testelin, Richard (Cantal), Sartin, Rantion, Dussoubs, Laclaudure, Lafon, Lasteyras, Madé, Nadaud, Martin, Pierre Leroux, Jules Leroux, Renaud, Viguier, Terrier, Ducoux, Raspail, Ch. Lagrange, Bandsept, Faure (Rhône), Forel, Delbecque, Muhlenback, Arnaud (Arriège), Westercamp, Millotte, Greppo, Benoît (Rhône), Doutre, Arago (E.), Parfait (N.), Barthélemy (Eure-et-Loir), Sage, Chamiot, Fawtier, Chaufour, Péan, Latrade, Vidal, Pelletier, Bouvet, Auguste Mie, Gérard, Gindriez.

NOTA. *On continue de souscrire aux bureaux de tous les journaux républicains de Paris, des départements et au bureau central, rue des Vieux-Augustins*, 37.

Bureaux succursalistes où l'on reçoit les offrandes au profit des instituteurs révoqués pour cause politique, comme aux bureaux des journaux républicains.

Becquerel, rue de Cléry, 82. — Baumbach, rue Portefoin, 5. — Lecomte Minor, faubourg Saint-Antoine, 1. — [illegible], rue de Reuilly, 28. — Noguez, rue des Moulins, 2[illegible]. — Rainot, rue du Temple, 12. — [illegible]llard, faubourg du Temple, 128. — Blanchard, place Henri IV, à Suresne. — Carette, rue de Paris, 14, à Boulogne. — [illegible], rue de Bercy, 74, à Bercy. — Meissonnier, rue des Trois-Frères, 1, à Montmartre. — Nourry, boulevard de l'Etoile, 29, aux Thermes. — Association, rue du Roule, 3. — Id. faubourg Saint-Martin, [illegible]. — Id. rue du Cadran, 8. — Id. faubourg Saint-[illegible]ine, 69. — Id. rue des Gravilliers, 18. — Id. rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. — Id. faubourg du Temple, 33. — Id. chaussée du Maine, 26. — Id. rue Saint-Denis, à Puteaux. — Id. boulevard Belleville, barrière des Trois-Couronnes. — Pernot, marchand de vin, à [illegible]. — Gindriez, rue Saint-Louis, aux Batignolles. — Byerlé, rue Creusolle, 12, à Belleville. — Sarazin, café de la Terrasse, à Asnières. — Orenge, rue Hoche, 11, à Versailles. — Marcel Deschamps, boulevard Pigale, 44, à Montmartre. — Poulet, route de la Révolte, 27, à Clichy-la-Garenne. — Chaudeau, Grand'Rue, 2, à Passy.

Revue de l'Extérieur.

Les journaux italiens ne nous apprennent rien de nouveau sur le voyage du pape.

Le *Times* a des lettres de Caserta du 4 avril, qui annoncent l'arrivée dans le port de Naples de l'escadre des Etats-Unis, composée de l'*Indépendance*, de 56 canons; du *Cumberland*, de 50; du *Saint-Lawrence*, de 50, et le steamer *Mississipi*. La flotte française est également à l'ancre dans le port de Naples, et le correspondant du *Times* suppose que la flotte anglaise, dont on annonçait l'arrivée après la solution de l'affaire grecque, ne viendra pas aussi longtemps que ces forces navales étrangères resteront devant la ville, et qu'en conséquence ces dernières conserveront leur position actuelle. Du reste, le gouvernement napolitain serait disposé à soumettre à une décision arbitrale les questions qui forment l'objet des réclamations de la Grande-Bretagne.

Il n'y a rien de certain encore au sujet du renouvellement du pouvoir intérimaire créé à Francfort, de concert entre l'Autriche et la Prusse; tout porte à croire que ce renouvellement aura lieu sans beaucoup de difficulté, et qu'il donnera une notoriété plus complète au rétablissement des relations amicales du roi de Prusse avec l'empereur d'Autriche.

Les journaux publient une proclamation adressée par le général Willisen, au moment où il a pris le commandement des troupes du Schleswig. Cet ordre du jour entretient les troupes de la nouvelle campagne à entreprendre comme d'une chose décidée et qui va recevoir sa très prochaine exécution.

On prétend à Kiel que, pendant cette tentative, l'armée du Schleswig-Holstein resterait concentrée sur l'Eider, afin de le franchir en cas de refus de la part du cabinet de Copenhague.

Voici, au dire d'une correspondance de Londres, quelles sont les conditions proposées par M. Gros et acceptées par M. Wyse pour le règlement du différend entre la Grande-Bretagne et la Grèce :

Le gouvernement du roi Othon paierait immédiatement les indemnités réclamées par l'Angleterre; aussitôt après le paiement ou l'acceptation de cautions solvables, les navires grecs séquestrés par l'amiral Parker seront rendus à leurs propriétaires; la question relative aux îlots Cervi et Sapienza sera réservée pour être déférée à une conférence formée par les trois puissances protectrices de la Grèce.

Assemblée nationale.

Présidence de M. DUPIN aîné.

Séance du 15 avril.

M. Mathieu (de la Drôme) a la parole sur le procès-verbal.

M. MATHIEU (de la Drôme). Vous savez qu'à la séance de samedi, l'on adressa à M. le ministre de l'intérieur des interpellations au sujet de la suspension de quelques réunions électorales. M. le ministre de l'intérieur était à la tribune pour la deuxième fois. Trois membres de la gauche avaient demandé la parole pour lui répondre.

---

pés aux dispositions de l'attaque. Toussaint, caché dans une hutte avec sa nièce Adrienne, épie leurs mouvements.

Cet acte est le mieux charpenté de la pièce. Il y a là des situations vraiment fortes, un intérêt puissant. Le chef noir voit ses enfants, il les entend et ne peut les serrer dans ses bras, sans se trahir et perdre sa cause.

Conduit devant le conseil du général Leclerc comme un vagabond dont l'expérience et les renseignements peuvent être utiles aux français; on l'interroge, sur lui-même. Il se laisse aller à répandre son âme avec une éloquence trop vraie, trop naturelle pour ne pas se trahir mille fois aux yeux du conseil qui cependant ne devine rien.

Malgré cette petite nécessité de théâtre qui fait passer les généraux pour des niais, la scène est ici à la hauteur du génie du poète. Nous voudrions pouvoir citer ce magnifique dialogue, et noter les accents de Frédéric Lemaître. Cette scène suffirait seule à faire affluer longtemps les curieux à la Porte-Saint-Martin.

Quant au quatrième acte, nous n'en parlerions pas si nous n'avions à féliciter sérieusement Mlle Lia Félix de la manière franchement passionnée, de la vérité avec laquelle elle rend une ravissante scène d'amour qui seule fait supporter ce mélodramatique hors d'œuvre.

Enfin, le cinquième acte nous ramène Toussaint prêt à écraser l'armée française sous les rochers qui le cachent lui et les siens. Ici une nouvelle lutte, plus déchirante que les premières, est livrée dans le cœur de Toussaint entre les sentiments patriotiques et les sentiments paternels. Ses deux fils lui sont rendus par les Français; mais l'un d'eux ne comprenant pas la légitimité de la lutte, retourne vers les ennemis de sa famille. Ici les forces du père succombent, il s'évanouit, et là encore les premiers coups partis des rangs français parviennent seuls à le rappeler à sa mission de vengeur.

Au total, *Toussaint-Louverture* n'est pas une œuvre ordinaire. Il y a, comme dans tout ce que fait M. de Lamartine, la touche d'un grand poète. On l'ira voir longtemps, et l'on félicitera son illustre auteur d'avoir été plus hardi à présenter ce carton grandiose, cette large esquisse, que ne l'a été jadis Châteaubriand pour son *Moïse*.

DIOGÈNE. — *Diogène* a été repris d'une manière triomphante, samedi dernier, à l'Odéon. Cette pièce, une des plus originales et des plus vigoureusement pensées de notre théâtre moderne, n'a rien perdu de sa fraîcheur ni de son actualité en vieillissant. C'est une véritable grêle qui tombe sur le vieux monde... d'Athènes.

La salle était comble; si elle n'a pas croulé cette fois sous les trépignements enthousiastes de ses milliers de spectateurs, elle est à l'épreuve de toutes les pièces à succès.

M. Deshayes a dépouillé avec une merveilleuse facilité l'enveloppe impassible du Jean Bonnin de Georges Sand, pour prendre le caractère à éclats passionnés du philosophe cynique. Il a été parfaitement secondé par Mme Laurent, qui remplissait le rôle d'Aspasie.

C'était une représentation à bénéfice. Un pieux sentiment de fraternité y attirait la foule, en même temps que la haute renommée du drame déjà tant applaudi jadis, c'est-à-dire que les places étaient trop rares pour avoir été livrées aux claqueurs. Les bravos étaient donc bien sincères; ces hommages et ces interruptions frénétiques venaient bien réellement de cœurs émus; les fleurs qui jonchèrent la salle à plusieurs reprises n'étaient pas officielles.

Que ces triomphes aillent donc réjouir dans l'exil l'âme de notre cher proscrit!

Que ces bravos sonores retentissent jusqu'à Lausanne et portent à Félix Pyat le souvenir et l'espérance.

LE MARTYR DE VIVIA. — Il y a huit jours l'Odéon présentait au public une affiche toute neuve : Le *Martyr de Vivia*, mystère en 3 actes, par M. Reboul, le boulanger poëte, et *Planète et Satellites*, comédie en 4 actes, de M. Méry. Nous avions cru naturellement qu'en évoquant les souvenirs de la naissance du christianisme, en nous reportant à cette époque où la vieille société payenne agonisante sentait ses flancs déchirés par l'enfantement d'un monde nouveau : le poëte aurait dû trouver dans cette ancienne histoire des renseignements précieux pour l'histoire contemporaine. Mais il n'en était rien : l'œuvre de M. Reboul n'est qu'une lourde amplification en 3 actes, dont les vers sont assez corrects pour mériter un second prix ou un accessit à un élève de rhétorique, mais qui ne présente ni intérêt dramatique, ni profondeur de vues, ni élévation de sentiments.

PLANÈTES ET SATELLITES. — La comédie de M. Méry est remplie de ces fusées d'esprit qui caractérisent le talent fécond de cet écrivain; les traits comiques dont il a semé sa pièce appartiennent au genre des charges dites de l'atelier, et sous ce rapport son œuvre tient plus à la famille des vaudevilles qu'à celle des comédies; quoi qu'il en soit, c'est trop gai, trop vif, trop pétillant, c'est trop amusant, en un mot, pour qu'on ait envie de critiquer; on a trop ri pour ne pas être entièrement désarmé. La planète, mise en scène par M. Méry, est une veuve douée de toutes les qualités attractives, jeunesse, beauté et richesse; aussi est-elle environnée d'un nombreux cortège de satellites; mais l'envie a braqué sur elle son télescope et s'efforce d'y découvrir et surtout d'y signaler des taches, et la pauvre planète, pour échapper à ces investigations, est obligée de se réfugier une seconde fois derrière les nuages de l'hyménée. En semant cette donnée de détails piquants, et parfois grotesques, et en habillant le tout d'un dialogue spirituel, M. Méry est parvenu à en tirer quatre actes qui, ainsi que nous l'avons dit, vous tiennent en trop bonne humeur pour qu'on soit tenté de les éplucher.

UNE IDÉE FIXE. — Nous sommes dans une étude de notaire fort attrayante. Afin de trouver des clercs imberbes, le directeur a pris de jolies femmes. Certes, M. Arnal, qui joue le rôle du premier clerc, n'aurait pas à se plaindre, s'il avait là un rôle plus original à remplir. Le nom du martyr qu'il représente, est Simonnet, son idée fixe c'est l'amour d'une marquise.

Cette marquise est le jouet d'un *grec* qui prend le titre de prince. Elle vient à l'étude de Simonnet emprunter 25,000 francs, destinés aux exigences de son prince-escroc. Or, elle a été précédée par sa mère, qui vient prier le premier clerc de lui faire un placement à usure. Les sommes offertes et demandées sont donc à peu près les mêmes. La fille empruntera à neuf pour cent de sa mère. Heureusement que l'indignité de l'amant se découvre; le drôle est démasqué et la jeune marquise reprend tristement le chemin de la vertu.

Il y a dans cette pièce de jolis détails, des quiproquos assez amusants et de la bonne gaieté. Si cette pièce avait un autre commencement et une autre fin, elle pourrait très bien, grâce à Arnal, faire son chemin.

Nous n'oublierons pas de parler aussi d'un tout petit rôle de villageoise joué d'une manière charmante par Mlle Virginie. Il nous semble, à nous, que si comme Simonnet, nous avions eu à choisir entre l'amour de la marquise et celui de cette Jeannette au teint si frais, aux dents si blanches, à l'entrain si naturel, la pièce n'aurait pu avoir deux actes, car nous aurions fait notre choix dès le premier.

ANTONY MÉRAY.

Parmi ces membres, M. Baudin avait reçu cette réponse de M. le président : C'est bien, vous aurez la parole, et cependant, après cette promesse, la discussion fut close lorsque M. le ministre de l'intérieur eût quitté la tribune. (C'est vrai !) Messieurs, c'est un fait extrêmement grave. (Rires à droite.) Il est certain que toujours l'on a eu la parole pour répondre à un ministre, afin de pouvoir contrôler ses assertions. C'est ce que je voulais faire, ayant annoncé que j'avais à produire des faits qui prouvaient l'intervention de la police dans les réunions électorales, et cependant M. le président s'est hâté d'étouffer la discussion. (Murmures à droite. — Bravos à gauche.)

Je ne l'accuserai pas d'avoir violé le règlement, mais d'avoir mis en oubli les usages parlementaires, qui ont cent fois consacré le droit de répondre aux ministres. (Très bien ! à gauche.) Il faut savoir une bonne fois, une fois pour toutes, si ce droit existe ou non. Nous ne sommes pas habitués, nous, membres de la minorité, aux bons procédés de M. le président (Approbation à gauche.) mais toutes les fois que nos droits seront violés, nous viendrons protester en face de l'Assemblée nationale, du pays. (Approbation bruyante à gauche. — Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis laisser passer sans protestation les paroles que vous venez d'entendre, ni permettre qu'on mette ainsi en jeu la responsabilité du président. On dit que l'on voulait parler après les ministres. Je dois constater d'abord que le ministre n'a pu guère faire un discours, car les paroles qu'il a prononcées, semées d'interruptions aussi incessantes que celles qu'une partie de l'Assemblée lui a adressées samedi dernier, n'ont plus le caractère d'un discours ; ce n'est plus qu'un dialogue entrecoupé par un nombre trop considérable d'interruptions.

Oui, il est vrai que MM. Joly, Mathieu (de la Drôme), Victor Lefranc, Baune et Baudin ont demandé la parole. Il est vrai même qu'à ce dernier, qui n'a cessé d'interrompre, j'ai répondu : Vous aurez la parole, pour que l'interruption n'allât pas plus loin... (Rires à droite ; rumeurs à gauche.)

Qu'est-il arrivé ? Aussitôt après que M. le ministre fut descendu de la tribune, la volonté de fermer la discussion s'est manifestée de toutes parts, du moins dans la majorité de l'Assemblée. (Bruit à gauche.)

M. BAUDIN. Personne n'a demandé l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. C'est ce qui vous trompe ; l'ordre du jour a été demandé.

Quant à cette interprétation du règlement, qu'on doit toujours avoir la parole après un ministre, je vous déclare qu'aucune loi écrite ne reconnait cette disposition. Il est vrai que très souvent il peut paraître convenable, utile, nécessaire, que l'on parle après un ministre.

Mais, je le crois encore, jamais cette disposition n'a été écrite dans aucun reglement, et je ne pense pas qu'il soit absolument nécessaire qu'elle y existe. Du reste, l'Assemblée est souveraine, et elle peut fermer la discussion quand elle veut.

A GAUCHE. Vous n'avez pas consulté l'Assemblée !

A DROITE. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

M. BAUDIN. J'ai demandé la parole pour un rappel au règlement, pour un fait personnel. (Bruit.) M. le président, je vous adjure de faire respecter mon droit:

M. LE PRÉSIDENT. Que voulez-vous que je fasse ? (Se tournant vers la droite.) Je vous supplie de ne pas interrompre. (Le bruit continue.)

A DROITE. L'orde du jour ! l'ordre du jour !

M. BAUDIN d'une voix irritée : Je ne comprends pas comment on demande l'ordre du jour quand il s'agit de jouir du bénéfice du règlement.

A DROITE. L'ordre du jour ! l'ordre du jour ! (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT adresse quelques paroles à l'orateur.

M. BAUDIN. Pouvez vous m'empêcher de parler pour un fait personnel ?

M. LE PRÉSIDENT. Mais il n'y a rien de personnel dans ce qui a été dit.

M. BAUDIN. Vous avez dénaturé un fait, monsieur !

Une nouvelle altercation s'engage, au milieu du bruit, entre M. Baudin et le président.

M. LE PRÉSIDENT. Mais je vous répète qu'il n'y a aucun fait personnel dont vous ayez à vous plaindre.

M. BAUDIN. Vous avez dit que vous ne me donniez la parole que pour faire cesser mes interruptions. Or, j'avais l'intention réelle de répondre au ministre. Le *Moniteur* dit plusieurs fois que je prononce des paroles qui n'arrivent pas jusqu'à lui. Eh bien ! je vais vous dire les paroles que j'ai prononcées...

VOIX NOMBREUSES. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

M. le président cède enfin à la volonté de l'Assemblée, et met aux voix l'ordre du jour, qui est adopté à une très grande majorité.

M. BAUDIN. Je proteste contre la violation du règlement. J'ai le droit de protester. Je proteste...

(Le reste des paroles de M. Baudin se perd dans le tumulte qui règne dans l'Assemblée.)

M. CH. LAGRANGE demande qu'on mette à un ordre du jour prochain le projet de loi relatif à la compensation due aux porteurs des livrets de caisses d'épargne, par suite du remboursement primitif en rentes au cours de 80.

M. CH. DUPIN. Le rapport sera déposé prochainement et l'urgence demandée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. BERRYER, rapporteur du budget, revient sur un chapitre réservé du budget de l'instruction publique. Il s'agit de la classification des recteurs des académies, et de la répartition des traitements de ces officiers de l'administration académique.

La commission propose de diviser les recteurs en trois classes : dix-huit à 6 000 fr. ; vingt-quatre à 5 000 fr. ; quarante-trois à 4 500 fr.

Quant aux inspecteurs, la commission propose de les diviser en une classe à 3 000 fr. d'appointements qu'ils ont touché jusqu'en 1810. Quant aux secrétaires, la commission propose d'adopter pour eux la division introduite dans le corps des recteurs d'académie : dix-huit à 2 000 fr. ; vingt-quatre à 1 800 fr., et trois à 1 500 fr.

La discussion est renvoyée à demain sur ce chapitre, ainsi que sur le suivant.

Quant au chap. XIX (culte en Algérie), M. le ministre de l'instruction publique avait demandé 10 000 fr. de frais de traversée pour le besoin des cultes. La commission a demandé que ces 10 000 fr. fussent retranchés du budget de la guerre. On a fait droit à cette demande.

On revient au budget de l'intérieur.

M. BERRIER demande que l'on ajoute au budget un chapitre 1er bis de 25,000 fr. pour dépenses temporaires des employés hors cadre.

Ce chapitre 1er bis est adopté.

CHAP. V. — Dépenses secrètes et ordinaires de sûreté générale, 882,000 fr. — Adopté.

Les chapitres suivants sont adoptés.

M. SAUTEYRA, sur le chapitre VII (Dépenses générales du personnel des gardes nationales, 112,000 fr.) demande que ce chiffre soit réduit à 82,000 fr.

L'orateur veut faire peser une partie de la réduction sur le général commandant la garde nationale du département de la Seine, sous le prétexte que ce général est membre de l'Assemblée nationale.

M. BERRYER répond que le général commandant la garde nationale de la Seine n'est pas membre de l'Assemblée nationale.

M. SAUTEYRA. Comment ! M. le général Changarnier n'est pas commandant de la garde nationale ! (Mais non, vous vous trompez ! c'est le général Perrot ! — Rires ironiques à gauche.) Je voudrais bien qu'on n'équivoquât pas sur les mots. (Mais c'est vous qui équivoquez !) Pour nous, le commandement réel est dans les mains que j'ai dites... (Rires et bruit.) Quant à l'autre, il ne commande que ce qu'on lui dit de commander... (Allons donc ! assez !)

Le chapitre est adopté.

Les chapitres suivants, jusqu'au chapitre XIV, sont adoptés.

M. LARABIT, sur le chapitre XV (ouvrages d'art et décorations d'édifices publics, 900,000 fr.), demande où en est le projet du monument à Carnot, décrété par l'Assemblée constituante. Carnot organisa la victoire et offrit le grand exemple d'un républicain rallié à l'empereur pour la défense du territoire. (Ah ! ah ! à gauche. Agitation.)

M. BAROCHE. Un crédit sera demandé dans ce but.

Chapitre XVIII. — Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts, 211 000 fr.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE demande que l'on dépose à la bibliothèque de l'Assemblée nationale un exemplaire des ouvrages subventionnés par le ministre de l'intérieur.

M. BAROCHE. Des ordres seront donnés à l'avenir dans ce sens.

Le chapitre 18 est voté sous le mérite des réserves de M. le rapporteur.

CHAP. XIX. — Indemnités annuelles et secours accordés à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves, 137 000 fr. — Adopté.

CHAP. XX. — Subvention aux théâtres nationaux. Gouvernement, 1 274 000 fr. ; commission, 1 273 000 fr.

M. RAUDOT demande une réduction de 274 000 fr. Il pense que lorsque les villes de France se saignent à blanc pour subventionner leurs théâtres, Paris peut bien payer ceux qui vivent dans son sein. Du reste, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de donner la liberté des théâtres.

M. BERRYER, rapporteur de la commission du budget. D'abord il faut excepter trois théâtres avec lesquels le gouvernement est lié par des traités sanctionnés par les assemblées qui nous ont précédés.

On nous dit que c'est une subvention accordée à la ville de Paris, qui peut bien se suffire à elle-même comme les autres grandes cités de la France. Eh ! messieurs, il faut bien le reconnaître, qu'est-ce donc que Paris ? C'est la capitale de la France, c'est la tête de la France dans tout ce qui concerne la littérature et les beaux-arts.

N'est-ce pas Paris qui donne la palme de l'intelligence ? N'est-ce pas lui qui est le dispensateur de la gloire littéraire ? N'est-ce pas l'idée d'avoir la consécration de Paris qui encourage les travaux de tous les nobles esprits qui se trouvent dans les départements ! En Europe comme en France, il n'y a pas de succès certain sans que Paris n'y ait donné la sanction de ses applaudissements.

Je n'ai pas besoin de dire comment vos théâtres sont un moyen d'attirer un grand nombre d'étrangers, et l'argent que nous donnons ainsi aux théâtres est recouvré d'un autre côté dix et vingt fois, en même temps que nous conservons ce qui a toujours fait l'honneur de notre pays. (Très bien ! très bien !)

Le scrutin de division a été demandé sur l'amendement de M. Baudin.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	618
Majorité absolue,	310
Billets blancs,	228
Billets bleus,	390

L'amendement est repoussé.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT dépose un rapport sur des crédits relatifs aux ports de la Méditerranée.

M. ROUHER, ministre de la justice, demande la mise à l'ordre du jour de jeudi la discussion du projet de loi sur la déportation. (Opposition à gauche.)

M. NADAUD demande que la discussion ne soit mise à l'ordre du jour qu'après la discussion du budget des travaux publics.

La discussion de la loi sur la déportation sera mise à l'ordre du jour de jeudi.

M. MALLEVILLE demande une subvention de 60,000 fr. pour le Théâtre-Italien. Ceux qui s'intéressent au progrès de l'art musical en France se rappellent que le Théâtre-Italien était rétribué autrefois d'une subvention de 70,000 fr. Grâce à ses succès, il crut pouvoir se passer de cette subvention et le gouvernement la retira. Les choses et les temps ont changé ; et une lettre du ministre de l'intérieur qu'a remplacé M. Baroche, lettre adressée à la commission du budget, a constaté les efforts faits par l'honorable directeur.

Le ministère à qui la commission s'adressa répondit : Demandez le chiffre d'une subvention pour ce théâtre, et nous le soumettrons à l'Assemblée.

Je rougis comme Français, ajoute l'orateur en terminant, de penser que la France et Paris doivent le maintien du Théâtre-Italien à un artiste étranger. (Approbation.)

M. KERDREL propose de prendre 30 000 fr. sur l'Odéon, et de les appliquer au Théâtre-Italien ; ce serait faire acte de bon goût et de moralité. (Très bien.)

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur, déclare ne pas repousser l'amendement de M. Malleville.

Les amendements de MM. Maleville et Kerdrel sont renvoyés à la commission.

M. SAUTEYRA demande que l'on vienne aussi au secours de deux théâtres populaire. Il propose à ce sujet une addition de 50 000 fr. au chapitre.

L'amendemeet de M. Sauteyra n'est pas renvoyé à la commission.

M. VERSIGNY propose l'article additionnel suivant :

« Le directeur du théâtre national de l'Opéra-Comique sera tenu de faire représenter annuellement vingt actes ; faute par lui de se conformer à la précédente disposition, il sera, sur la subvention de 240,000 fr. opérée une retenue de 15,000 fr. par acte non représenté. »

L'amendement n'est pas pris en considération.

Les chapitres suivants, relatifs à diverses subventions ou à des secours à divers titres, ne donnent lieu à aucune discussion importante, excepté pour ce qui regarde la subvention aux condamnés politiques (300,000 fr. au lieu de 500,000 fr.) et secours aux combattants de juillet 1830 et février 1848 (75,000 fr. au lieu de 150,000.)

M. MORIN. Je n'admets pas les subventions aux condamnés politiques ; que les amis politiques subventionnent leurs amis, très bien, mais je ne comprends pas qu'on subventionne les condamnés par les lois du pays.

M. BERRYER. Je comprends parfaitement qu'on s'élève contre les souvenirs de nos luttes politiques ; mais il n'en est pas moins vrai que, dans un pays bouleversé si souvent et tour à tour par les dissensions politiques, il y a eu des victimes de nos passions, de manque de sagesse, de modération de la société. C'est une dette que nous avons contractée envers les victimes ; elle doit être payée.

UNE VOIX à droite. C'est un encouragement au mépris des lois.

M. BERRYER. Ce n'est pas un encouragement au mépris des lois, c'est un avertissement à la société ; et c'est pour qu'il n'y ait plus de traces de nos luttes civiles que nous demandons un changement de nom et la réunion des divers chapitres sous la dénomination de *Secours à divers titres*, ainsi répartis :

Aux condamnés politiques	300,000 fr.
Aux combattants de juillet 1830 et de février 1848.	75,000
Pour frais de repatriement.	40,000
Total. . . .	415,000 fr.

M. MORIN demande la suppression de ce qui concerne les condamnés politiques.

M. JOLY soutient que l'on ne doit pas rayer le titre du chapitre. Il faut maintenir les droits des condamnés politiques, non à une aumône, mais à une récompense. (Exclamation à droite.) L'orateur cite la loi de décembre 1830. La commission cherche à rayer les souvenirs de notre histoire moderne. Si l'on confond dans un seul chapitre les condamnés politiques avec les indigents, qui fera la répartition ? Ce sera remettre aux mains arbitraires du pouvoir le sort des condamnés et des combattants de Juillet et de Février ; il faut que les sommes votées aillent à leur destination, mais il faut pour cela que les limites de ces allocutions soient nettement posées.

Les deux révolutions qu'on cherche à faire oublier sont également glorieuses, et personne n'est en droit de leur imposer un stygmate de honte ; elles sont éclatantes comme le soleil. Bien aveugle qui ne les reconnaît pas. (Allons donc !)

M. MORIN insiste pour la suppression du chapitre applicable aux condamnés politiques. Il demande qu'on cesse de donner une prime à l'insurrection et aux conspirations.

Le chapitre relatif aux indigents est adopté.

La réduction de 300,000 fr., pour les condamnés politiques, réduction demandée par M. Morin, est adoptée après une épreuve douteuse et au milieu d'une vive agitation.

Les 115,000 fr. restant sur le chapitre sont adoptés.

La suite du budget est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, — et au siège de tous les journaux démocratiques.

Réunions électorales.

1er *Arrondissement.* — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

6e *Arrondissement.* — Les mercredis et samedis à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

7e *Arrondissement.* — Mardi 16 avril, à 7 heures du soir, salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin.

12e *Arrondissement.* — Les mardis et vendredis, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des travailleurs.

La Chapelle Saint-Denis, Aubervilliers et Lacourneuve. — Les mardis et jeudis, à 7 h. du soir, et les dimanches à midi, atelier Peyronnet, et rue d'Alger, 7, à la Chapelle-Saint-Denis.

Montrouge. — Les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Association des Cuisiniers de la barrière Mont-Parnasse, rue de la Gaieté, 25.

Neuilly, les Thernes, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Genevillers. — Tous les dimanches, à 2 heures de relevée, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

La Villette. — Mardi, 16 avril, à sept heures du soir, rue de Flandres, 116.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Aujourd'hui mardi, 16 avril, à 7 heures du soir, à Grenelle, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, rue Croix-Nivert.

Batignolles-Monceaux. — Les mardis et vendredis, à 7 h. 1/2 du soir, rue de Lévis, 19, salle du Grand-Saint-Martin.

Creteil et Bonneuil. — Mardi, 16 avril, à 7 heures du soir, Grande-Rue, 80, à Creteil, chez le citoyen Voisin.

Courbevoie et Puteaux. — Jeudi 18 avril, à 7 h. du soir, rue de Colombes, 12, salle du Grand-Vainqueur, à Courbevoie.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Pierrefite, Stains et *Dugny.* — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, cour Benoit, salon Gauthier, à Saint-Denis.

AVIS.

Les membres de l'association démocratique des AMIS DE LA CONSTITUTION tiendront leurs réunions électorales les lundis et vendredis de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Une souscription est ouverte, au secrétariat de l'association, pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril.

AUX LITHOGRAPHES.

Les lithographes sont convoqués en assemblée générale pour le mardi 16 avril, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8, à 7 h. 1/2 précises du soir. Nous recommandons instamment à nos confrères la plus rigoureuse exactitude.

Les membres de l'ancien comité.

Les citoyens qui désirent surveiller les opérations électorales du 10e arrondissement, sont priés de passer à présent chez le citoyen Preyat, cour du Dragon, 10, tous les jours de 6 h. du matin à 5 heures du soir.

Le comité des commerçants, fabricants, ouvriers et propriétaires, se réunira, mercredi 17 avril, à 7 h. du soir, salle Valentino, rue Saint-Honoré.

Le Comité démocratique-socialiste proclamera ce soir, mardi 16 avril, à 7 heures du soir, à la salle de la Fraternité, rue Martel, le nom du candidat à l'élection du 28 avril.

Le Peuple est invité à garder le plus grand calme.

FAITS DIVERS.

Le président de la République est parti aujourd'hui pour Soint-Germain où il va passer une revue et faire une distribution de croix.

— Les jeunes gens qui font leurs études dans le département de la Seine, et qui désirent se présenter au concours d'admission aux écoles polytechniques et de Saint-Cyr, doivent se faire inscrire dès à présent à l'Hôtel-de-Ville. Les listes seront définitivement closes, savoir : pour l'école de Saint-Cyr, le 1er mai prochain ; pour l'école Polytechnique, le 18 du même mois.

— La bibliothèque Sainte-Geneviève va être décidément installée cette année dans le nouvel édifice que M. Labrosse vient de lui construire, place du Panthéon, devant le collège Sainte-Barbe et sur l'emplacement de l'ancien couvent de Montaigu.

— La température printanière dont nous jouissons à Paris depuis quelques jours fait sentir partout sa douce et salutaire influence. Les nouvelles qui nous parviennent de points fort divers font espérer que le tort causé aux biens de la terre par les froids tardifs de mars se trouve en grande partie réparé. Dans le Midi, où le dommage semblait surtout devoir être sensible, on commence à s'apercevoir qu'il ne sera pas aussi grave qu'on l'avait craint d'abord. La végétation y a pris enfin son essor, et l'on peut se rendre aujourd'hui un compte plus exact de l'état des choses. Ainsi, dans Lot-et-Garonne, certains arbres fruitiers, tels que les pêchers, les abricotiers, les amandiers, ont beaucoup souffert, mais les autres espèces, ainsi que la vigne, ont heureusement été épargnées. Les pruniers, cette branche si importante de la production locale, promettent encore une récolte abondante.

En Bourgogne, où la température est descendue jusqu'à 10 degrés au-dessous de 0, l'aspect des campagnes est on ne peut plus rassurant. Le blé se présente sous de belles apparences ; les prairies artificielles n'ont aucunement souffert. Le Nord a, comme de raison, été moins éprouvé que le Midi ; lors de la recrudescence de l'hiver, la végétation n'y était pas assez avancée pour redouter les atteintes de la gelée. Aussi, conçoit-on les meilleures espérances pour les récoltes de l'année. Dans l'Aisne, les arbres à fruits sont chargés de boutons ; les blés, les seigles, les avoines grandissent à vue d'œil, le vigneron, qui presse ses travaux, croit à une belle récolte. Dans le Nord, également, les blés et les colzas, qu'on avait cru perdus, sont magnifiques.

— L'Académie des beaux-arts (section d'architecture) a procédé hier au remplacement de M. Debret.

Au premier tour de scrutin, sur 36 votants, M. Blouet a obtenu 13 suffrages, M. Hittorff 10, M. de Joly 8, M. Gilbert 5.

Enfin, au troisième tour de scrutin, M. Blouet a réuni 22 suffrages, M. Hittorf 12, M. de Joly 3. En conséquence, M. Blouet a été nommé, dans la section d'architecture, en remplacement de Debret.

— Plusieurs journaux ont parlé des travaux qui s'exécutent, en ce moment même, dans le jardin du Luxembourg.

Le travail actuel consiste à continuer dans toute la longeur des terrasses du jardin. la balustrade en pierre commencée sous l'empire, lors de l'agrandissement du jardin, du côté de l'allée de l'Observatoire. L'exécution de ce projet, trop longtemps ajournée, permettra de placer sur la tablette de la balustrade un grand nombre de vases en marbre qui, dans l'état actuel, se trouvent perdus et enterrés dans la partie supérieure des talus du parterre. Ces vases seront, pendant l'été, garnis de plantes exotiques, et contribueront puissamment à l'ornement du jardin.

Des plantations régulières d'arbres à fleurs remplaceront les arbres actuellement plantés sans symétrie, et dont les racines ont accéléré la ruine des petites clôtures en fer treillagé qui servaient de défense aux talus gazonnés. La balustrade aura en outre l'avantage, par ses proportions grandioses, de dessiner nettement dans tout son parcours la forme gracieuse des terrasses qui servent d'enceinte au grand jardin.

— Le procès des assassins de la comtesse de Gorlitz est terminé. En voici le résultat d'après la correspondance de la *Gazette des Postes*, datée de Darmstadt, le 11 avril :

« Le jury a rendu ce soir, à huit heures, son verdict dans l'affaire Stauff-Gorlitz. Il a résolu affirmativement, à l'unanimité, toutes les questions concernant le principal accusé.

» Il a résolu également affirmativement, toutes les questions concernant les deux coaccusés, prévenus simplement de recel, mais en reconnaissant qu'ils ne savaient pas que Stauff eût acquis les objets recélés par l'assassinat et le pillage.

» Stauff a été condamné à la peine la plus élevée de notre code pénal, aux travaux forcés à perpétuité.

» Ses coaccusés n'ont été condamnés qu'à quelques mois de prison. »

— Le journal anglais l'*Examiner* publie des détails curieux sur une organisation militaire qui paraîtra fort nouvelle en Europe, et qui fonctionnait avec succès dans les Etats d'un souverain de l'Afrique occidentale. Le roi de Dahomey, un des alliés de l'Angleterre en ce pays, entretient un corps de troupes de 80 000 combattants, dont la moitié se compose de femmes.

Le roi nègre a, dans cette réserve féminine, une confiance absolue. Il en fait sa garde particulière. Ce sont ses meilleures troupes, celles sur lesquelles il compte le plus, qu'il ménage pour les occasions décisives, et qu'il emploie pour monter à l'assaut des forts ennemis, ce dont elles s'acquittent avec autant d'adresse que de courage. Ce sont de très belles femmes, de la taille de cinq pieds deux à trois pouces, et auxquelles seulement le mariage est interdit, dans l'intérêt du service. Il paraîtrait que tout récemment le roi de Dahomey a fait prier S. M. britannique de vouloir bien lui expédier une cargaison de capsules destinées aux fusils de ses amazones, pour la première chasse aux esclaves ; et la demande, au grand étonnement des abolitionnistes, aurait été gracieusement accueillie. C'est du moins ce qu'atteste la déposition du capitaine Winniet, de la marine royale, ex-gouverneur du fort du Cap, déposition consignée au dernier volume de l'enquête ouverte sur la traite des noirs, devant un comité de la chambre des lords.

SOLIDARITÉ. — On écrit de Suèvres, 10 avril, au *Courrier de Loir-et-Cher* :

« Il se passe dans ce moment-ci à Suèvres, un acte de fraternité qui mérite la publicité, ne fût-ce que pour servir d'exemple.

» Le citoyen Jean Montenol, vigneron à Suèvres, père de sept enfants en bas âge, vient de perdre un doigt. Ne pouvant se faire soigner chez lui, par suite de la misère où il est réduit, ce malheureux, après cinq mois de souffrances insupportables, s'est fait placer à l'hospice de Blois, où il est encore aujourd'hui. Sa pauvre femme ne peut subvenir aux besoins de ses enfants, ni au travail dont Montenol est chargé pour cultiver les trois ou quatre arpents de vigne et terre dont il a entrepris les soins.

» Les citoyens Ragault-Mingourd, Rottier-Chanveau et Gouache-Rabin se sont entendus pour faire le travail des propriétés confiées à ses soins.

» Cet acte de la part d'honnêtes vignerons, qui, comme Montenol, sont pauvres et pères de famille, mérite d'être signalé. »

— La semaine passée, un voiturier, revenant de Lyon, fut tout étonné, en approchant de Saint-Claude, d'entendre tout près de lui les vagissements d'un enfant. Il écoute attentivement, en jetant un coup-d'œil scrutateur sur ses chariots, et aperçoit un panier suspendu au train du dernier. Plus de

doute, les cris sortent du ce panier. Il le découvre et trouve une belle petite fille qui ne faisait point partie de son chargement, et qu'il a remise, à son arrivé, à l'autorité locale. (*Patriote jurassien.*)

— Les condamnés politiques de Saône-et-Loire, qui étaient détenus au nombre de dix dans la prison de Dijon, ont été emmenés par la voiture cellulaire, pour être transférés à Clairvaux.

— On lit dans le *Démocrate Franc-Comtois* de Besançon :

« Le 13e régiment d'artillerie, en garnison dans notre ville, a fait ces derniers jours l'accueil le plus fraternel au 15e régiment (pontonniers) venant de Strasbourg et se rendant à Auxonne.

» Nous avons entendu, chose étrange! des cris de: Vive la République! retentir dans notre ville si paisible, et nous avons pensé que le poison du socialisme avait dû passer par là. »

DOUCEURS DE LA RÉGIE. — On lit dans la *Constitution du Loiret* :

Nous avons parlé d'un ouvrier dont la régie a fait vendre les meubles et les effets pour une somme de 46 fr. Voici les faits :

« Le nommé Lépinard, ouvrier tailleur, honnête et laborieux, d'Orléans, auquel un labeur incessant ne suffit pas pour élever sa famille, avait eu la pensée de vendre du vin en détail. Tandis qu'il était à l'établi, sa femme était au comptoir. Il devait 46 fr. à la régie et manquait de l'argent nécessaire pour payer immédiatement cette somme. On le menaça d'une saisie. L'ouvrier ne trouva rien de mieux pour arrêter les poursuites, que d'écrire au ministre des finances. Point de réponse. Là n'est pas la question. La saisie fut opérée. Lépinard, qui n'obtenait rien de l'administration, ne sachant à qui s'en prendre, s'adressa directement au président de la République. La veille de la vente, on lui répond de l'Elysée que sa pétition a été renvoyée au ministre des finances, comme objet rentrant dans ses attributions.

» Fort de cette réponse Lépinard se présente dans les bureaux de la régie et demande un délai de quelques jours. On le renvoie, pour la forme, de bureau en bureau. A moins qu'il ne paie, on vendra ses meubles le lendemain. Ce n'est pas tout. Parmi les objets saisis se trouvent vingt gilets qui ne lui appartiennent pas; il les réclame, mais vainement.

» Le jour de la vente arrive. Lépinard parvient à trouver 46 fr. Il s'empresse de les porter chez l'huissier avec 10 fr. en sus, quelle n'est pas sa surprise, quand à la place de la somme qu'il apporte on lui réclame 70 fr., sous peine, s'il ne les donne, de voir opérer la vente. Que faire? Le malheureux au désespoir demande un sursis. On veut bien cette fois le lui accorder, mais à la condition qu'il donnera 10 fr. de plus, 10 fr. pour un délai de huit jours.

» L'honnête ouvrier était à bout d'efforts. Tant d'exigences ont lassé son courage. La mort dans l'âme et de guerre lasse, il a dû laisser vendre ses meubles ! »

— **L'ASSOCIATION FRATERNELLE DES OUVRIERS LITHOGRAPHES** qui vient de se constituer sur les bases les plus larges du progrès social, et *adhérente à l'Union*, a son siège cour des Bleus, rue Saint-Denis, 268, et rue Grenéta, passage de la Trinité.

Etant composée de lithographes de toutes les spécialités elle est à même de satisfaire à toutes les demandes, quel que soit le genre des travaux, aux prix les plus réduits.

Elle fait appel au concours des citoyens qui voudront bien lui accorder leur confiance.

AVIS. — *Ordre et progrès*. Le cours philosophique sur l'Histoire générale de l'Humanité, professé gratuitement par M. Auguste Comte, aura lieu, comme de coutume, avec une entière publicité, tous les dimanches, *à midi précises*, à partir de dimanche prochain, 21 avril, jusqu'au 13 octobre, dans la même salle que l'an dernier (ancienne salle de Physique, X, 3e étage), au Palais-National, 8, rue Masséna (ci-devant Montpensier), au (X).

Ce cours est surtout destiné à donner au peuple une juste idée de l'intime liaison du présent avec l'ensemble du passé, pour concevoir sans utopie l'avenir social, autant qu'une saine théorie historique permet de le déterminer.

PETITE CORRESPONDANCE.

Château-Thierry.—M. T.—Reçu les 15.—Fait.—Rem.
Marseille.—M. S.—Reçu v. lettre.—Pris note.—Nous recevr. avec plaisir l'envoi annoncé.—Nous v. remerc. d'avoir dém. un bruit qui n'a rien de fondé.
Saumur.—M. B.—Reçu les 52.—Fait l'appl. de conform.—Affect. rem. à tous.
Dijon.—M. *.—Reçu les 6.—Rem. à tous deux.
Tours.—M. J.—Reçu les 16.10.—Pris note.—Rem.
Niort.—M. G.—Reçu les 17.
Marmande.—M. C.—Reçu les 19.—Affect. compl.
Bone.—M. B.—Nous av. bien reçu vos lettres et les 209. Nous v. écrirons incess.—Rem. frat. à tous.—Nous déplorons vivement avec v la perte cruelle de n. ami de Dj.
Montpellier.—M. B.-D.—Reçu les 26.20.—Appliq. suiv. l'indic. de M. V.—Nous all. v. expéd. les liv.—Avez-vous reçu n. dern. du 8 cour.?—Pris note du surpl.—Affect. compl. et rem. à tous.
Mulhouse.—M. J.—Reçu les 300.—Affect. rem.—Nous all. v. écrire.
Boulogne-S.-Mer.—M. L.—Reçu les 9, et fait.

THEATRES. —CONCERTS.

Ce soir, à l'Odéon, quatrième représentation de *Diogène* dont la reprise a produit un effet prodigieux sur la foule qui assistait à la 1re représentation. Ce grand ouvrage de M. Félix Pyat sera donné tous les jours sans interruption, même le dimanche.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN. — Dire que le drame de *Toussaint-Louverture* est de M. de Lamartine et qu'il est joué par M. Frédéric Lemaître et par Mlle Lia Félix; c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de cet ouvrage. Ce soir la huitième représentation.

— F. Delsorte et son élève Darcier, annoncent un concert pour le 20 avril, à huit heures du soir, dans la salle de M. Herz, rue de la Victoire. Ces deux noms suffisent pour attirer la foule et dispensent de tout détail de programme.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 24 f., Six mois 12 f., Trois mois 6 f.
DEP. et ETRANG. sans surtaxe. . . . . 32 . . . 17 . . . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Hauiard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 15 avril 1850.

La rente s'est maintenue hier de 88-50 à 88-45. Ce matin, elle était un peu plus faible, et depuis le début du parquet jusqu'à trois heures et demie, elle a constamment tendu vers la baisse. Comparativement aux derniers cours de samedi, le 3 0|0 a fléchi de 40 c., à 55-10; le 5 0|0 de 65 c., à 87-85. Les primes se traitaient, fin courant, sur le 5 0|0, de 88-60 à 88-45, dont 2, de 88-80 à 88-60 dont 1, et de 89-40 à 88-90 dont 50 c.; fin prochain, à 89-40 dont 2, de 90 à 89-90 dont 1, et à 90-60 dont 50 c. L'emprunt du Piémont a baissé de 25 c., à 83-50, cours unique. Reports, du comptant, 3 0|0 et 5 0|0 du pair à 5 c.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
88 45	5 0/0 J. mars.	cpt.	88 30	88 35	87 80	87 80
88 50	....	fin c.	88 25	88 50	87 80	87 85
76 75	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
70 »»	4 0/0 j. sept....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
54 85	3 0/0 J. d....	cpt.	54 60	54 65	54 25	54 40
54 80	....	fin c.	54 60	54 65	54 35	54 40
83 75	5 0/0 Piém...	cpt.	83 60	83 60	83 60	83 50
83 75	....	fin c.	»» »»	»» »»	»» »»	83 50
2140 »»	Banq. France	cpt.	2100 »»	2105 »»	2095 »»	2095 »»
955 »»	Paris-Orléans.	cpt.	695 »»	695 »»	685 »»	685 »»
700 »»	Libérés....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	690 »»
540 »»	Rouen........	cpt.	507 50	507 50	505 »»	550 »»
510 »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Havre.........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	210 »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
365 »»	St-Germain...	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
[illegible] »»	Versailles r. d.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	180 »»
[illegible] 50	Versailles r. g.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	156 »»
178 75	Mars.-Avign...	cpt.	175 »»	178 »»	172 50	172 50
180 »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
106 25	Bâle.........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	103 75
»»» »»	Boulogne.....	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
412 75	Nord. j. juill..	cpt.	411 25	411 25	408 75	408 75
415 »»	400 payés...	15 c.	412 75	413 75	407 50	407 50
315 »»	Centre.........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	315 »»
315 »»	Libérés.....	15 c.	316 25	316 25	315 »»	315 »»
385 »»	Bordeaux......	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	385 »»
387 50	175 payés...	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	385 »»
236 25	Nantes.........	cpt.	225 »»	225 »»	222 50	222 50
226 25	325 payés....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	2 5 »»
323 75	Strasbourg....	cpt.	325 »»	325 »»	322 50	322 50
323 75	325 payés....	15 c.	323 75	323 75	322 50	322 50

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 4 0/0.......	1270 »»
— Nouvelles.......	1125 »»
De la Seine, J. juillet.	1065 »»
Orléans, 4 0/0, 1847..	»»» »»
— nouvelles, 1849.	965 »»
Havre, Jouiss. mars..	»»» »»
— nouvelles.......	»»» »»
Rouen, 4 0/0..........	995 »»
Liste civile...........	990 »»

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux.......	1065 »»
Bons du Trésor.....	5 0/0
Zinc : V.-Montagne.	2710 »/»

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840..	99 »/»
— 5 0/0 1842..	99 »/»
Espagne : dette activ.	»» »/»
— dette intér.	29 5/8
Naples. Réc. Rothsc..	91 »»
Rom. Empr. J. déc...	79 »/»
— Nouv. Empr.	78 »/»
Piémont. Obl. à 4 0/0.	»»» »/»
— Obl. nouv 4 0/0.	»»» »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 16 avril.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.— Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Monténégrins
ITALIENS. — Il Barbiere.
ODEON.—Diogène, l'Acte de naissance.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE.—L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, la Dame de Trèfle.
VARIÉTÉS.— Colombine, une Idée fixe, les Chercheuses d'or.
GYMNASE.— Coup d'Etat, Monk, Princesse et Charbonnière.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillon, le Sous-Préfet s'amuse (1re rep.)
PORTE-SAINT-MARTIN.—Toussaint l'Ouverture.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.— Le Sourd, l'ouvrier, le Petit Chaperon.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

13e Année. N° 105. Mercredi 17 Avril 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JEAN).

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . 11 f. Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . 9 f. Six mois . . . . 17 f. Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 16 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
BUVIGNIER (Isidore), ex-représentant.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

Assemblée nationale.

L'Assemblée, après deux discours de MM. Berryer et Lamartine, a ajouté au budget de l'instruction publique une allocation de 60,000 fr. comme subvention au Théâtre-Italien.

Un orageux incident a terminé cette séance. MM. Schœlcher, Charras et Joly, revenant sur le vote d'hier, qui supprime les 300,000 fr. de secours aux condamnés politiques, ont proposé de faire régulariser et inscrire au grand livre les pensions aux condamnés politiques et aux combattants de Juillet et de Février.

Ces honorables représentants ont insisté malgré qu'il y eut chose jugée, malgré la question préalable et les interruptions de la droite, non pas en vue d'un succès possible, mais pour mettre les représentants issus du suffrage universel, conquis par deux révolutions en demeure de révéler leurs véritables sentiments sur la légitimité deces révolutions.

Le scrutin de division leur a répondu en votant définitivement la question préalable à 406 voix contre 205.

Nous nous permettrons de recommander à la Montagne le calme, la confiance et la modération.

Elle sait aujourd'hui à quoi s'en tenir, qu'elle imite donc le peuple et qu'elle attende comme lui le grand scrutin de 1852 !

Le gouvernement, dit la *Presse*, vient de recevoir une dépêche télégraphique datée de Rome le 13 avril. Elle annonce que le pape est entré la veille à Rome, à quatre heures du soir. Il aurait été reçu, ajoute ce journal, avec les plus vives acclamations.

Une Pensée fixe.

Nous avons fait remarquer la réserve du dernier numéro du *Napoléon*, mais cette réserve n'était pas un symptôme d'amendement. Les articles qui ont été jugés trop compromettants pour le *Napoléon*, ont été envoyés : l'un au *Moniteur du soir*, qui l'a inséré tel quel, et l'autre au *Constitutionnel* qui se l'est approprié !

Le *Moniteur du soir* soutient que la Constitution doit être refaite de la base au sommet, et cela parce qu'elle pose la dualité dans le gouvernement de la République, tandis que l'unité est indispensable.

Nous en demandons bien pardon au *Moniteur du soir*, mais son allégation n'a aucune sorte de fondement. La Constitution pose en principe l'unité dans le gouvernement ; ce sont les bonapartistes seuls qui ont voulu y voir et qui y ont fait entrer la dualité. La Constitution place au sommet du gouvernement une assemblée unique et souveraine dans les limites de la Constitution, qui ne reçoit la loi de personne et qui l'imprime à tous les rouages de la machine administrative.

Il n'y a là dedans aucun germe de dualité ni de conflit.

Au-dessous, la Constitution a placé un fonctionnaire chargé de faire les honneurs de la République, de la symboliser dans les solemnités, de promulguer la loi, de servir d'intermédiaire entre les puissances et l'Assemblée, en un mot, de tout ce qui concerne le cérémonial et la représentation. Pour donner à cette charge inférieure la dignité dont elle pouvait avoir besoin, elle a chargé le suffrage universel d'élire ce fonctionnaire; — nous avons toujours pensé qu'elle a eu tort, et beaucoup, qui ne le pensaient pas alors que la Constitution fut votée, en conviennent maintenant, — mais peu importe, nous ne critiquons pas, nous racontons. C'est de cette élection qu'est sorti le président de la République. M. Louis Bonaparte, en acceptant les fonctions qui lui étaient offertes, a prêté serment de se conformer à ce que la Constitution attendait de lui ; il est étrange que de ces fonctions honorables sans doute, mais un peu subalternes après tout, on prétende faire un pouvoir égal ou même supérieur à l'Assemblée nationale.

M. Louis Bonaparte était libre de ne pas accepter ; il ne manquait pas de candidats qui n'auraient pas mieux demandé que de se dévouer à sa place. Il s'est engagé à rester fidèle à la Constitution, il est d'autant plus obligé de tenir sa promesse que la Constitution n'a pas été déclarée immuable, que, dans deux ans, elle peut être révisée régulièrement, sans révolution, et que s'il est vrai que la France partage l'avis des amis du président, rien ne lui sera plus facile que de revenir sur ses décisions premières.

Le *Constitutionnel* est du même avis que le *Moniteur du soir*. Mais il est plus réservé dans l'expression de sa pensée. Il a, du reste, tout à fait oublié que la veille il déclarait se rallier à la République. Le *Constitutionnel* voudrait aussi la dictature pour l'élu du 10 décembre, et il ne semble pas fort éloigné d'accepter comme moyen de *solution* une révolution de palais.

L'article du *Constitutionnel* a produit hier une vive sensation dans le monde honnête et modéré, et une baisse de 1 fr. 50 c. à la bourse. La camarilla élyséenne a pu se renseigner depuis longtemps sur les sentiments qu'elle inspire au peuple. Elle sait maintenant à quoi s'en tenir sur les sympathies des hauts financiers.

Les journaux modérés sont du reste unanimes ce matin à dauber sur les malencontreux confidents de l'entourage présidentiel. L'*Assemblée nationale* et le *Pays* se font remarquer entre les plus vigoureux adversaires d'une dictature bonapartiste.

Tous, les *Débats* en tête, conjurent les fractions ennemies qui composent leur parti de se modérer et d'attendre.

Mais ces fractions, qui voient leurs espérances s'écrouler chaque jour devant le progrès incessant des idées démocratiques et sociales, ne paraissent pas disposées à attendre, et tout annonce qu'elles se dévoreront les unes les autres sans que la démocratie ait autre chose à faire qu'à les regarder par la fenêtre.

Le *Siècle* termine ainsi un article sur la nouvelle palinodie du *Constitutionnel* :

Prendre tous les masques, tous les costumes, et finalement la redingote grise, le petit chapeau, tel est le spectacle que donne le *Constitutionnel*. Mais spectacle de la foire et qui ne réussirait pas même dans une ville de cinquième ordre, qui tomberait platement à Strasbourg et à Boulogne.

M. Eugène Sue et la Réaction.

La candidature de M. Eugène Sue contrarie vivement les honnêtes et modérés. On peut en juger par l'acharnement avec lequel ils la combattent. Le *Journal des Débats* y consacre deux articles. Et vraiment ce n'est pas trop pour persuader à ses lecteurs que l'écrivain tant vanté jadis dans ses colonnes, l'auteur prôné de ces *Mystères de Paris* dont il fut si heureux de servir la primeur à ses abonnés, a perdu subitement tout droit à l'estime, à la sympathie, et doit être évincé de la représentation nationale à tout prix.

Le *Constitutionnel* est beaucoup plus embarrassé encore, car ses rapports avec Eugène Sue sont bien plus récents; il ne saurait oublier que ses abonnés qui l'abandonnaient, ne lui sont revenus que grâce à la collaboration du romancier socialiste. Aussi, dans son énumération des ouvrages du candidat démocrate, se garde-t-il de citer le *Juif errant*, *Martin l'Enfant trouvé* ni les *Sept Péchés capitaux*. Il ne nomme que les *Mystères du Peuple* et le *Berger de Kravan*.

L'*Assemblée nationale* discute avec son urbanité et sa réserve ordinaire, la formule développée dans *Martin* :

Nul n'a droit au superflu tant que tous n'auront pas le nécessaire.

Le journal absolutiste se livre à ce propos à une foule de déclamations contre les partageux, que les feuilles réactionnaires ont seules créés, et en faveur du superflu, chose si nécessaire.

L'*Assemblée nationale* feint d'attribuer aux socialistes la pensée de vouloir supprimer le luxe: combien de fois faudra-t-il donc répéter que cette pensée n'a jamais été la leur. — Ce qu'ils ne veulent pas, c'est la faim pour les uns et le luxe pour les autres ; ils veulent le *luxe pour tous*, et ils indiquent le moyen de le créer.

Les journaux religieux s'en donnent à cœur joie contre les journaux libéraux qui après avoir édité, vanté et patroné Eugène Sue, se croient aujourd'hui obligés de le renier.

Le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, dit le *Moniteur catholique*, sont obligés d'enregistrer la candidature de Eugène Sue à la représentation nationale: Pourquoi M. Eugène Sue ne serait-il pas, en effet, candidat? Le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* n'ont-ils pas fait tout ce qui était en leur pouvoir pour mettre M. Sue en lumière, en publiant, l'un les *Mystères de Paris*, l'autre le *Juif errant* ?

Et l'*Opinion publique* :

A cette époque, Eugène Sue vous servait d'enseigne ; aujourd'hui, le voici votre épouvantail. Croyez-nous, devant ce juste retour des choses d'ici-bas, on peut courber la tête et confesser ses torts sans craindre de pousser trop loin l'humilité.

Les journaux raillés ont une réponse toute prête. A cette époque, les romans socialistes d'Eugène Sue faisaient affluer l'argent dans leurs caisses: — ils épuisaient pour lui toutes les hyperboles du dictionnaire. Les peureux leur apportent aujourd'hui leurs écus pour qu'ils combattent le socialisme : — ils combattent le socialisme; — leurs convictions sont restées les mêmes. L'amour de leur cœur s'appelle toujours Mammon.

Le *Crédit* contient sur la candidature de M. Eugène Sue des réflexions qui ne manquent pas de justesse.

La candidature de M. Eugène Sue a été adoptée par 143 voix, tandis que celle d'un caporal d'infanterie n'en a obtenu que 80. Celle-ci était une protestation contre l'inquisition administrative, civile et militaire, au moyen de laquelle nos hommes d'Etat croient qu'on peut gouverner un peuple, le peuple français particulièrement, au XIXe siècle ! Cette candidature devait donc être séduisante, et cependant c'est M. Eugène Sue qui l'a emporté, d'un très grand nombre de voix. Pourquoi? Nous le demandons aux plus fougueux et aux plus aveugles réactionnaires euxmêmes.

Parce que cette protestation contre la police, comme base du gouvernement de la France à notre époque, est purement négative, et que, par elle même elle n'aurait d'autre résultat que de porter le sentiment d'indiscipline dans la société toute entière.

Et parce que M. Eugène Sue est le représentant des hommes qui cherchent passionnément et publiquement des solutions positives, pour les grands problèmes d'améliorations populaires et d'organisation sociale qui agitent le monde.

En deux mots, c'est le socialisme révolutionnaire, conspirateur et batailleur qui portait le caporal, et lui a donné 80 voix; tandis que c'est le socialisme qui a la prétention de réaliser pacifiquement des réformes sociales, et qui y travaille au grand jour de la publicité, qui a triomphé, et a obtenu 143 voix.

Si nous n'avions pas la conviction profonde que les améliorations populaires, contenues en germe dans l'article 13 de la Constitution, ne pourront se réaliser que par le concours loyal des hommes qui, depuis Février, se sont efforcés, au contraire, d'en combattre la réalisation ; si nous ne sentions pas de toute notre âme que ces améliorations, voulues de Dieu, préparées par le travail des siècles, ne doivent pas être obtenues par la violence, ni même par la puissance brutale du nombre, entre M. Eugène Sue et M. Fernand Foy, notre choix serait bien vite fait : nous voterions immédiatement pour M. Eugène Sue.

L'étude, la science, sous toutes ses manifestations, offusque le parti honnête et modéré. Ses amis de l'Assemblée viennent de voter une loi qui abaisse singulièrement le niveau des études ; mais ce n'est pas assez : les journaux cléricaux demandent chaque jour la suppression des examens et des grades pour les études universitaires. Voici maintenant que la *Patrie* s'en prend aux mathématiques enseignées à l'école polytechnique. Les mathématiques sont suspectes de socialisme, témoin le nombre considérable d'adhérents que les idées d'organisation et de progrès trouvent chaque jour parmi ceux qui les ont étudiées. La *Patrie* demande une réforme sous ce rapport dans le programme de l'école.

Ainsi la *Patrie* a remarqué que la logique pure conduit au socialisme, tout aussi bien que le sentiment.

C'est là, si nous ne nous trompons, un des plus beaux éloges que le socialisme ait depuis longtemps arrachés à la bouche de ses ennemis, et c'est avec bonheur que nous en prenons acte.

M. Proudhon.

L'article que nous avions publié hier sous le titre : M. PROUDHON ET M. DE GIRARDIN, a causé à M. Proudhon quatre colonnes d'irritation.

Nous confessons volontiers avoir voulu piquer au vif M. Proudhon ; mais nous n'avions pas cru lui faire autant de mal.

Nous en sommes presque au regret ; car après l'épanchement de ce que nous avions sur le cœur à son endroit, et après surtout la décision du Comité socialiste, qui nous parait trancher admirablement les difficultés, nous n'éprouvons plus nous-même la moindre amertume contre M. Proudhon.

Nous lui pardonnons volontiers d'avoir brouillé les cartes, il y a huit jours, puisque le Comité démocratique-socialiste a eu le bon esprit de les remettre en ordre et de donner à la candidature du 28 avril, le caractère franchement socialiste, et cependant très conciliateur que nous lui souhaitions.

M. Proudhon trouvera la mesure du calme parfait de nos sentiments à son égard, dans le loyal empressement que nous mettons à reproduire sa réponse, quoiqu'elle nous ne soit parvenue que par la *Voix du Peuple*.

A peine nous permettrons-nous de relever par des notes, quelques assertions saillantes de sa réponse.

Nous laissons volontiers nos lecteurs juges du fond de cette réponsee, car ils doivent savoir aujourd'hui que M. Proudhon, quand il a tort, a absolument le même talent que quand il a raison.

C'est là un point sur lequel tout le monde reconnait que M. Proudhon est conséquent avec lui-même.

Voici sa lettre :

AU RÉDACTEUR DE LA *Démocratie pacifique*.

Conciergerie, 15 avril 1850.

Monsieur et cher confrère,

Votre numéro de ce matin contient un long article dans lequel, à propos de la candidature de M. de Girardin, vous établissez malignement, sinon avec esprit, que je suis et ne puis être autre chose qu'un JALOUX (1). C'est la *Démocratie pacifique* qui, depuis une semaine, a fait cette découverte. La JALOUSIE ! voilà, en définitive, et d'après les travaux les plus récents de la critique, le mal qui me tourmente : c'est à cela que se réduit le déluge de calomnies et d'abominations répandues sur ma tête par toutes les vipères socialistes et réactionnaires.

Je vous remercie, monsieur et cher confrère, de m'avoir fait connaître ce précieux résultat de vos recherches. J'en ferai, je vous le promets, mon profit, pour l'amendement de ma vie, et pour le salut de mon âme. Mais comme cette inculpation de jalousie de votre part ne me paraît à moi qu'un prétexte de déconsidérer, avec ma personne, la politique et les idées de la *Voix du Peuple*, vous trouverez bon que je relève le propos, non pour faire mon apologie, mais pour découvrir votre déloyauté. Vous sentez bien que je ne suis pas homme à me chagriner, parce que quelques imbéciles répèteront, après vous, que je suis pétri de jalousie et d'orgueil, moi, qui reçois encore tous les jours, de Paris comme des départements, des lettres avec cette adresse : A P.-J. PROUDHON, *l'ennemi personnel de Dieu !*

Qui, moi ! jaloux de M. de Girardin ! Mais, mon honorable confrère, vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites, parce que cela est tout bonnement absurde.

Pourquoi donc, si je suis jaloux, ai-je, le 8 juillet 1849, *inventé*, c'est votre propre expression, la candidature de M. de Girardin? Tandis que j'étais, pour ainsi dire, aux oubliettes, je travaillais à ériger à M. de Girardin un piédestal; je me faisais accuser, pour le servir, de trahison par les démocrates. Singulière conduite pour un homme ayant le vilain défaut que vous lui reprochez, n'est-il pas vrai ?

Pourquoi, si je suis jaloux, ai-je popularisé le premier, de toutes mes forces, et avec le plus parfait désintéressement, le projet d'impôt de M. de Girardin, mettant cette conception en parallèle avec la Banque du Peuple, dont l'idée m'est toute personnelle? Est-ce à ce nouveau trait que vous avez reconnu l'infernale jalousie qui me dévore ?

Pourquoi, si je suis jaloux, la *Voix du Peuple* a-t-elle pris mainte fois la défense de M. de Girardin contre ses envieux, vanté ses talents et rappelé ses services ? Vit-on jamais ambitieux de popularité en user de la sorte avec son rival, répondez-moi ?

Pourquoi, si je suis jaloux, aux dernières élections, la candidature de M. de Girardin a-t-elle été surtout appuyée par la *Voix du Peuple*, soutenue de son influence ? Pourquoi, jusqu'au 9 avril, jour où fut posée dans la *Voix du Peuple* la candidature

(1) M. Proudhon ne voit que ce reproche de jalousie dans notre article, il s'y attache des deux mains et le secoue mille fois dans sa réponse.

Nous n'avons pas même écrit ce mot qui ne rendrait pas fidèlement notre pensée.

Nous avons voulu établir surtout que M. Proudhon était un phénomène d'individualité, d'originalité, de mobilité, de versatilité, et qu'il aurait d'autant plus tort de reprocher à M. de Girardin un excès d'individualisme qu'il y excelle plus que lui.

de Dupont (de l'Eure), celle de M. de Girardin avait-elle rencontré encore, dans la rédaction de ce journal, de nombreuses sympathies, si ce n'est que mes collaborateurs et mes amis participaient à mes sentiments pour sa personne? Comment, enfin, est-ce seulement le 9 avril, — il y a six jours! — que je suis devenu jaloux de cette célébrité, à laquelle j'ai tant contribué pour ma part, et qui maintenant, selon vous, me porte ombrage? (1)

Tout cela, monsieur et cher confrère, est stupide; M. de Girardin le désavoue; vous-même n'en croyez rien; il y a donc autre chose.

Vous êtes surpris, dites-vous, que la *Voix du Peuple*, changeant d'opinion à l'égard de M. de Girardin, sans rien perdre de ses sentiments pour lui, ait cherché, tout-à-coup, en vue de l'élection du 28 avril, à faire prévaloir un autre nom, une notabilité d'un autre ordre? Et, avec cette charité qui anima de tout temps les sectaires, vous attribuez à une basse envie du directeur ce qui n'était que le résultat de la polémique du journal et des circonstances extérieures.

Puis, donc, qu'il faut procéder avec vous par articles, voici quels ont été les motifs de la *Voix du Peuple*. Je les résume, afin qu'ils servent au public de leçon pour l'avenir, et à la *Voix du Peuple* de réserves, à tout évènement.

1° *Motif de doctrine.*

Depuis la fameuse séance où M. de Girardin fut appelé à faire, devant le Comité démocratique, sa profession de foi, la question : *Si la République est au-dessus ou au-dessous du suffrage universel*, avait été agitée entre les deux journaux, la *Voix du Peuple* et la *Presse*. Malgré tous nos efforts, nous ne pûmes ramener notre adversaire à ce que nous regardons comme la base de la Constitution et le dogme fondamental de la République. Il est constant aujourd'hui, et plus encore par la dernière déclaration de M. de Girardin que par tout ce qu'il avait écrit précédemment, qu'il prend pour la liberté absolue l'arbitraire absolu; qu'il ne reconnaît pas de lois sociales antérieures à la volonté humaine (2); de telle sorte le suffrage universel, qui, selon nous, a pour règle le progrès, selon M. de Girardin, au contraire, n'aurait pas de loi. Le suffrage universel, à ses yeux, c'est le despotisme transporté du roi au peuple, le pouvoir absolu de faire et défaire, lier et délier, avancer et rétrograder, dire et se contredire. Ainsi entendue, la liberté est la négation de la liberté même; la République n'est plus l'ordre sortant du développement éternel de l'Humanité; c'est une organisation factice, que le peuple est toujours le maître de modifier et changer de fond en comble, au gré de ses caprices et des théories qui obtiennent plus ou moins sa faveur.

A cet égard, j'ose dire qu'il y a chose jugée : l'opinion démocratique s'est prononcée contre M. de Girardin. L'exclusion donnée à sa candidature était la conséquence forcée de cette proposition, universellement admise dans les réunions électorales : *Oui la République est au-dessus du suffrage universel.*

Je conçois, monsieur et cher confrère, que vous ne partagiez point mon opinion; car il appert des efforts que vous faites pour réfuter la doctrine de la *Voix du Peuple*, que vous vous rangez à l'avis de M. de Girardin; et en cela vous êtes fidèle à l'esprit de votre école, et à tous vos antécédents. Ce n'est pas d'aujourd'hui que votre indifférence politique s'est fait connaître : pendant dix-huit ans, vous avez fait la guerre à l'idée républicaine; pendant dix-huit ans vous vous êtes proposés à Louis-Philippe, à M. Molé, à M. Guizot, au parti conservateur, pour débarrasser la France de la peste démocratique, et conjurer le cataclysme de Février (1). Il me souvient encore de ce jour où vous traitiez la République de *requin*. Nos idées, à nous, sont tout autres; nous ne sommes pas de la même école. La même raison qui, depuis plus de dix ans, vous rattache à M. de Girardin, est celle qui, dans la circonstance actuelle, nous a séparés de lui. Vous êtes, — et c'est votre droit, que je ne conteste point, — vous êtes, dis-je, des républicains d'occasion. Nous sommes, nous, des républicains de principe; comme vous, nous conformons nos actes à nos doctrines. Y a-t-il raison à vous, pour cela, de m'accuser de jalousie.

2° *Motif d'opportunité.*

La *Voix du Peuple* vous l'a dit : depuis les élections du 10 mars, la situation a changé. Qui ne le voit? La bourgeoisie, jusqu'à présent en majorité réactionnaire, s'inquiète et s'ébranle; le gouvernement lui-même, après un premier éclat, hésite; l'influence de l'*Union électorale* est à bas; la majorité parlementaire, le vrai pouvoir du moment, semble revenir. La masse réactionnaire est prête à passer sous le drapeau républicain, pour peu que nous lui rendions la transition facile : un nom tel que celui de Dupont (de l'Eure) eût été suivi de 50 000 voix. il fallait, dans cette situation, généraliser de plus en plus, et pousser en avant la révolution : la *Voix du Peuple* crut atteindre ce double but en posant la candidature de Dupont (de l'Eure).

Dupont (de l'Eure) était la républicanisation, d'un seul coup, du libéralisme de 1815 et de l'opposition de 1830, c'est-à-dire de l'immense majorité bourgeoise. C'était de plus un progrès, puisque, par cette élection, la France, franchissant d'un seul bond la réaction des deux dernières années, se retrouvait exactement au lendemain de février (2).

Qu'on reproché à cette candidature d'avoir été inopportune, prématurée, trop hardie : autant on en disait, aux élections du 13 mai, de l'idée de fusion que nous produisions déjà, et qui fut, Dieu sait avec quelle intelligence, ajournée à l'année suivante, au 70 mars. Sans cet ajournement, nous n'eussions pas subi peut-être la honte, le ridicule du 13 juin. Mais, en face de considérations aussi sérieuses, pouvez-vous, j'en appelle à votre conscience, m'accuser de jalousie? (3)

3° *Motif de convenance.*

La Bourgeoisie, disait la *Voix du Peuple*, a voté, en signe de réconciliation, pour l'ex-transporté Deflotte; que le Prolétariat vote à son tour pour Dupont (de l'Eure); ainsi, dans le scrutin du 28 avril, nous ensevelirons les haines de Juin; nous rendrons impossibles le retour des guerres civiles.

Qu'on puisse, à une considération de cet ordre, en opposer d'autres plus graves, je veux bien, pour un moment, l'admettre; mais quoi! était-ce à M. de Girardin, l'organe favori de la bourgeoisie conservatrice et timorée, de se faire le champion des vaincus de Juin? Etait-ce à lui, quand la plaie saigne encore, d'y jeter le sel et le vinaigre? Qui donc, sans lui, se fût souvenu de ce fatal ordre du jour du 25 novembre? Oh! certes, nous savons qu'il est difficile de faire embrasser l'exécuteur et la victime; et c'est pour cela que nous voulions, avant de les unir, jeter le bandeau sur leurs yeux. L'humeur taquine de M. de Girardin a tout perdu. Il nous manquera, au scrutin, 50,000 voix; ajoutez que, malgré la déclaration généreuse de Deflotte, la réconciliation des classes est redevenue un problème. *Il y a de la haine au fond de la candidature d'Eugène Sue; Dieu veuille qu'il n'y ait pas encore du sang* (1)! — Cette haine, c'est M. de Girardin qui l'a rallumée; ce sang, c'est lui qui l'aura répandu. *Il ne doit rien à la République*, prétend il; je souhaite de tout mon cœur qu'elle ne lui doive pas un jour une bataille.

Non, monsieur et cher confrère, je n'éprouve à l'égard de M. de Girardin, ni jalousie ni malveillance. Je lui ai donné, depuis tantôt deux ans, trop de preuves d'estime, pour que ni lui ni personne ait le droit de me prêter vis-à-vis de lui de tels sentiments.

M. de Girardin s'est trompé, telle est du moins mon opinion, et sur les principes et sur les choses; voilà pourquoi la *Voix du Peuple* a repoussé sa candidature.

Ce qu'a fait ensuite M. de Girardin est, qu'il me permette de le lui dire, une mauvaise action. Il s'en apercevra plus tard, lorsque le ressentiment populaire une fois assouvi, aura fait place à la froide raison, et que la nuit du 14 avril, où les délégués du Peuple rejetèrent la candidature de Dupont (de l'Eure) aura produit ses conséquences.

Sur tous ces points, monsieur le rédacteur, comme sur ma prétendue jalousie, vous êtes aussi bien renseigné que moi-même; et si j'ai le malheur d'être complétement séparé de vous quant aux idées, je ne doute pas le moins du monde qu'au fond de votre cœur vous ne rendiez hommage à la loyauté de la *Voix du Peuple*, ainsi qu'à la mienne. Qu'est-ce donc qui vous pousse, après coup, à réveiller une controverse désormais sans objet? Il faut que je le dise, pour l'édification complète du public, d'autant mieux que vous ne m'estimeriez pas, si je vous laissais croire que je suis dupe.

Ce qu'a voulu la *Démocratie pacifique*, par sa ridicule diatribe, c'est d'entretenir, c'est de propager parmi les prolétaires l'idée déjà ancienne que la Démocratie Socialiste n'a pas de plus grands ennemis, d'interprètes plus dangereux et plus perfides que le citoyen Proudhon et les rédacteurs de la *Voix du Peuple* (2).

C'est dans ce but, quà propos de la candidature de M. de Girardin, qui, à vous entendre, eût été adoptée sans la *Voix du Peuple*, vous rappelez que c'est moi qui, en produisant une liste de candidature, aurais-je empêché le succès du 8 juillet?

Mais, monsieur, si vous êtes si bien renseigné sur cette fameuse liste, pourquoi ne dites-vous pas qu'elle eût pour complices la plupart de mes co-détenus? qu'elle fut écrite dans la chambre de M. Allyre Bareau (3), l'un de vos gérants, sous la dictée de M. Toussenel, l'un de vos disciples, en présence de M. Vidal, l'un de vos amis, dont le nom figurait sur ladite liste, à côté de celui de M. de Girardin?

Pourquoi, si c'était là un acte de scission condamnable, M. Allyre-Bureau l'a-t-il, au moins tacitement, approuvé? pourquoi ne l'a-t-il pas dénoncé sur l'heure et le lendemain?

Pourquoi M. Vidal a-t-il accepté cette candidature scissionnaire?

Pourquoi M. de Girardin s'est-il empressé de publier une liste, monument de trahison contre la République démocratique et sociale?

Pourquoi depuis lors, à chaque fois que l'émission de cette liste m'a été reprochée, ni M. de Girardin ni M. Toussenel, ni M. Vidal, ni M. Allyre Bureau, je ne parle pas des autres, n'ont-ils jamais revendiqué leur part de responsabilité? Pourquoi ne sont-ils pas venus faire connaître les raisons qui nous dirigeaient tous alors, et justifier mon individualité sottement calomniée? Pourquoi? Ah! c'est qu'il est commode d'accepter sous bénéfice d'inventaire une initiative dangereuse, en se réservant de la désavouer si le succès fait défaut, c'est que le courage est chose rare, surtout quand il a devant lui, pour adversaires, le soupçon et l'impopularité!

Je n'en dirais pas davantage. Vous avez voulu en rappelant les élections manquées du 8 juillet, me rendre responsable de la défaite possible du 28 avril. Je vous remercie de cette charitable attention. J'ai promis d'accepter sans discussion le candidat du Comité : je l'accepte et ne le discute pas. Je me flatte même que l'honorable M. Eugène Sue saura donner à sa candidature la signification que j'eusse voulu donner à celle de Dupont (de l'Eure); j'en ai pour gage la lettre, restée inédite, dans laquelle le grand romancier se déclarait, dit-on, prêt à renoncer à la candidature en faveur de l'ancien président du gouvernement provisoire. En tous cas, le temps ne me manquera pas pour dire toute ma pensée, et sur le conclave, et sur le candidat, et sur l'élection. Vous ne perdrez rien pour attendre : quand à présent je me tais (4).

Je suis, etc., P.-J. Proudhon.

---

(1) Nous avons exprimé sur cette contradiction étrange le même étonnement qu'exprime M. Proudhon, et nous n'avons pu nous l'expliquer que par la manie historique et presque théâtrale qu'a M. Proudhon de changer d'avis sitôt que son avis est partagé. Cependant, nous ne disconvenons pas que cette explication est *stupide*. Aussi ne l'avons-nous répétée qu'après tout le monde et à notre corps défendant.

(2) Nous avouons que nous n'avons pas été aussi difficiles, aussi scrupuleux envers M. de Girardin que M. Proudhon l'a été tardivement. L'année dernière, avant, pendant et après les initiatives électorales, prises par M. Proudhon en faveur du rédacteur en chef de la *Presse*, nous éprouvions quelques doutes sur les convictions démocratiques et républicaines de M. de Girardin. Mais, après les gages nombreux de dévouement, d'intelligence, d'étude et de courage donnés par la *Presse* à la cause démocratique et sociale, depuis un an, ces doutes se sont entièrement dissipés. M. de Girardin a pris, depuis cette époque, une position critique et affirmative tellement nette, qu'il nous paraît dans l'impossibilité de trahir la cause de la liberté et de la souveraineté du peuple sans perdre la dernière parcelle de son crédit, le dernier de ses amis et le dernier de ses lecteurs. Nous avons trouvé en dernier lieu ses explications sur la question : *Si la République est au-dessus du suffrage universel* d'autant plus claires que la question était très-mal posée et qu'il n'a pas cessé de mettre au-dessus même de toute contestation les libertés fondamentales dont la vraie république démocratique doit être la synthèse et le dogme.

Loin d'admettre que M. de Girardin *prend pour la liberté absolue, l'arbitraire absolu*, nous croyons au contraire qu'il ne répugne à mettre le mot de *République* au-dessus de toutes les libertés que parce que ce mot, dans le passé et dans le présent, a souvent servi de masque à l'*arbitraire*.

D'ailleurs, nous le laissons repousser lui-même le reproche de vouloir *un suffrage universel qui n'ait pas pour règle le progrès, qui soit le despotisme transporté du roi au peuple, despotisme que le peuple soit toujours maître de modifier et de changer de fond en comble au gré de ses caprices, etc.*

Il nous semble que s'il y a un remède contre ce despotisme du peuple, c'est surtout dans la consécration de ces libertés individuelles, absolues que réclame M. de Girardin, et dont la théorie ne peut être abandonnée par M. Proudhon qui l'a professée avec un grand éclat depuis un an.

Quand aux *lois sociales antérieures et supérieures à la volonté humaine*, nous serions bien obligés à M. Proudhon de nous faire savoir ce qu'il entend par ces paroles, lui qui a jusqu'ici abîmé Dieu devant l'homme et reconnu tout récemment que la *liberté absolue*, l'*attrait*, la *tendance*, constituent la véritable loi.

(1) Il y a plus que du dépit et de la colère dans ce reproche adressé à l'école sociétaire et à la *Démocratie pacifique* d'avoir voulu, sous Louis-Philippe, *débarrasser la France de la peste démocratique et d'avoir essayé de conjurer le cataclysme de février*, il y a là une puérile injure.

Il est cependant vrai que nous avons combattu les républicains de la veille dix ans avant que M. Proudhon ne s'en mêlât, et que nous avons fait tout notre possible pour éviter une révolution en février. Alors déjà nous pensions, comme M. Proudhon l'a écrit depuis, que la véritable révolution se fait dans les idées et que les républicains formalistes de la veille n'étaient pas en état de faire une révolution qui profitât au peuple.

L'évènement nous a donné tellement raison que M. Proudhon s'en est targué jusqu'à écraser mille fois de ses foudres les hommes de l'ancien *National* et du gouvernement provisoire, et qu'il s'en targuait encore, il y a huit jours, pour démontrer que MM. Thiers, Molé et consorts étaient les meilleurs révolutionnaires de notre temps.

Robespierre avait dit, avant lui, que *les plus grands criminels sont ceux qui font des révolutions qui ne profitent pas au peuple*.

Cependant, nous ne sommes pas allés aussi loin et nous croyons avoir donné à la révolution de février et aux fondateurs de la République un coup de main un peu plus énergique et un appui plus généreux que ceux qui leur viennent de la *Voix du Peuple* depuis le 9 avril.

Nous laissons d'ailleurs à l'avenir et à un avenir très prochain le soin de proclamer quel est le plus franchement démocratique de notre républicanisme d'*occasion* ou du fameux républicanisme de la veille.

(2) Après l'accueil que l'opinion et le comité démocratique ont fait à la candidature de M. Dupont (de l'Eure), il ne serait pas généreux à nous de discuter la *républicanisation* de ce nom et le *progrès qu'il y aurait eu pour la France à se retrouver exactement au lendemain de février*.

(3) Certainement M. Proudhon n'encourt pas sur ce point le reproche de *jalousie*, il mérite plutôt l'éloge qu'on doit à un retour de justice et d'estime envers des hommes qu'il avait trop maltraités. Seulement, M. Proudhon est extrême dans ses retours de générosité comme dans ses boutades d'anéantissement. Etant allés moins loin que lui dans la critique des républicains de la veille, il nous permettra de ne pas le suivre aussi loin dans son accès de tendresse.

(1) Ici, il ne s'agit plus de nous, et M. Proudhon nous permettra de laisser échapper un cri d'indignation. Ce qu'il a écrit à cet endroit sur la candidature de M. Eugène Sue, le doute qu'il émet sur le caractère conciliateur de cette candidature, la haine et le sang qu'il place au fond, tout cela est indigne, horrible, odieux... ce serait plus encore, s'il n'y avait là le délire d'un orgueil blessé. Le parti que la réaction va tirer demain de ces lignes, et l'impression qu'elles produiront sur la généreuse population de Paris, suffiront pour les faire expier amèrement à M. Proudhon, qui, nous aimons à le croire, doit déjà les regretter. Et M. Proudhon parle du *sel et du vinaigre* de M. de Girardin!... Non! M. Proudhon n'est pas jaloux, il est quelquefois fou, et c'est ce qui l'excuse.

(2) Nous connaissons trop, et nous estimons trop nos confrères de la *Voix du Peuple*, et M. Proudhon lui-même, dans ses moments lucides, pour prendre au sérieux une pareille insinuation.

(3) Des lettres que MM. Allyre Bureau et Alphonse Toussenel ont adressées aujourd'hui à M. Proudhon, et que nous publions plus loin, répondent péremptoirement à ce passage, et prouvent que l'imagination paralyse quelquefois la mémoire dans le cerveau de M. Proudhon.

(4) Nous sommes très désireux de connaître le fond de la pensée de M. Proudhon et de discuter avec lui tous les griefs qu'il peut avoir encore contre nous.

Mais au nom de l'intérêt général de la cause républicaine et socialiste, en souvenir aussi de la bonne confraternité qui a existé entre la *Voix du Peuple* et la *Démocratie pacifique* depuis un an, nous le prions en grâce d'ajourner toute colère et tout débat jusqu'au 28 avril.

Ne voulant pas mériter le reproche d'avoir compromis par des irritations personnelles une position électorale que le Comité a admirablement sauvée, nous nous refuserons courageusement à toute polémique avec M. Proudhon jusqu'à la fin du mois.

Voici la lettre que notre ami et collaborateur Allyre Bureau a adressée aujourd'hui au rédacteur de la *Voix du Peuple* :

Monsieur et cher confrère,

Dans la lettre que M. Proudhon adresse ce matin à la *Démocratie pacifique*, par l'intermédiaire de la *Voix du Peuple*, je suis personnellement mis en cause.

Il y est dit :

1° Que la contre-liste produite à l'occasion des élections du 8 juillet, par M. Proudhon, a été écrite *dans ma chambre*, sous la dictée de M. Toussenel, en présence de M. Vidal.

2° Que j'ai approuvé, *au moins tacitement*, cet acte de scission avec le comité démocratique et socialiste d'alors.

3° Que si, depuis lors, et chaque fois que l'émission de cette liste a été reprochée à M. Proudhon, je n'ai point revendiqué ma part de responsabilité, ç'a été de ma part un manque de courage.

J'ai plusieurs raisons à alléguer pour contester l'exactitude de cette narration.

La première de ces raisons, qui pourrait peut-être me dispenser de produire les autres, est celle ci : *Je n'étais point à la Conciergerie*, mais bien depuis plus de quinze jours à la Force, à l'époque où il a pu être question de la liste susdite. Il est donc matériellement impossible qu'elle ait été rédigée *dans ma chambre*, sous la dictée de M. Toussenel, et en présence de M. Vidal, avec lesquels je n'ai jamais eu le plaisir de partager les loisirs de la prison.

Secondement, si j'avais été à la Conciergerie, je me serais joint, sans aucun doute, à ceux qui n'approuvaient pas les choix du comité démocratique socialiste d'alors, mais j'aurais aussi, comme je l'ai fait à la Force, très vivement combattu toute idée de faire acte quelconque de scission dans les circonstances graves où se trouvait alors la démocratie parisienne.

En troisième lieu, si j'étais moins ignoré, je pourrais me dispenser de dire que je n'ai jamais donné et que je ne donnerai jamais à personne le droit de me contester le courage de mes opinions; tous ceux qui me connaissent savent que je ne suis point homme à désavouer ma participation à un acte quelconque parce que les conséquences en peuvent devenir dangereuses.

Agréez, je vous prie, mes salutations fraternelles.

Allyre Bureau.

Mon cher Proudhon,

Vous avez la mémoire fort courte, ce qui vous expose quelquefois à dire ce qui n'est pas, et à affirmer le lendemain le contraire de ce que vous avez écrit la veille. C'est un vice de nature que je déplore, et que je ne blâme pas, mais dont vous ne vous défiez pas assez.

Ainsi, vous racontez ce matin, dans la *Voix du Peuple*, l'histoire de votre malencontreuse intervention dans les élections de juillet 1849, d'une façon si étrange, que vous feriez réellement douter de votre bonne foi, si vous n'aviez pour vous l'excuse du défaut en question.

Avant de rectifier les faits et de relever vos erreurs, j'ai besoin de vous prévenir que ce n'est pas comme rédacteur de la *Démocratie pacifique* que je prends ici la parole, mais bien comme inculpé directement par vous de complicité dans un de vos actes impolitiques les plus irréfléchis.

J'avais besoin d'établir cette distinction, parce qu'il m'est impossible d'accepter la qualification de disciple du rédacteur de la *Démocratie* que vous m'attribuez. Il y a quatre ans que je n'appartiens plus à la rédaction de ce journal et que je n'ai plus rien à voir en ses querelles. Et vous devez connaître les motifs de ma rupture avec mes anciens frères d'armes, dont je suis demeuré l'ami. Vous savez que j'ai le malheur de considérer la Bible, cette même Bible que le citoyen J. P. Proudhon appelle *un hymne sans fin de charité et de justice*, comme la boite de Pandore, d'où se sont échappés tous les maux qui pèsent sur l'humanité, la misère, l'ignorance, l'oppression des castes, l'imposture, etc. Or, n'ayant pu réussir, malgré tous mes efforts, à entraîner les disciples de Fourier dans une croisade contre les juifs, ces rois maudits de notre époque, j'ai renoncé à marcher avec eux.

Mais je m'aperçois que les détails de ces démêlés d'intérieur ne doivent avoir pour le public qu'un intérêt médiocre, et je passe outre aux élections de juillet.

Vous êtes accusé, si je ne me trompe, *d'avoir empêché le succès de ces elections*, par la présentation intempestive d'une liste de candidats, que vous auriez fabriquée à vous tout seul et qui aurait eu le tort d'être une protestation contre celle du comité électoral socialiste.

Et vous dites, répondant à cette accusation :

Mais, monsieur, si vous êtes si bien renseigné sur cette fameuse liste, pourquoi ne dites-vous pas qu'elle eut pour complices la plupart de mes co-détenus? qu'elle fut écrite dans la chambre de M. Allyre Bureau, l'un de vos gérants, sous la dictée de M. Toussenel, l'un de vos disciples, en présence de M. Vidal, l'un de vos amis, dont le nom figurait sur ladite liste, à côté de celui de M. de Girardin?

Pourquoi, si c'était là un acte de scission condamnable, M. Allyre Bureau l'a-t-il, au moins, tacitement approuvé? pourquoi ne l'a-t-il pas dénoncé sur l'heure et le lendemain?

Pourquoi M. Vidal a-t-il accepté cette candidature scissionnaire?

Pourquoi M. de Girardin s'est-il empressé de publier une liste, monument de trahison contre la République démocratique et sociale?

Pourquoi depuis lors, à chaque fois que l'émission de cette liste m'a été reprochée, ni M. de Girardin, ni M. Toussenel, ni M. Vidal, ni M. Allyre Bureau, je ne par-

le pas des autres, n'ont-ils jamais revendiqué leur part de responsabilité ? Pourquoi ne sont-ils pas venus faire connaître les raisons qui nous dirigeaient alors, et justifier mon individualité sottement calomniée ? Pourquoi ? Ah ! c'est qu'il est commode d'accepter sous bénéfice d'inventaire une initiative dangereuse, en se réservant de la désavouer si le succès fait défaut. C'est que le courage est chose rare, surtout quand il a devant lui, pour adversaires, le soupçon et l'impopularité !

Vous avez fini, n'est-ce pas ? Eh bien ! mon cher Proudhon, ne vous en déplaise, tout ce que vous venez de déblatérer là ne prouve qu'une chose, à savoir que le défaut de mémoire est le pire des inconvénients en matière de polémique. Exemple :

Vous demandez pourquoi le rédacteur de la *Démocratique pacifique ne dit pas que votre liste a été écrite dans la chambre de M. Allyre Bureau, sous la dictée de M. Toussenel.*

– Le rédacteur de la *Démocratie pacifique* interpellé répond :

Je n'ai pas dit que la liste du citoyen Proudhon a été écrite dans la chambre du citoyen Allyre Bureau; par la raison toute simple que le citoyen Allyre Bureau était détenu à la Force en juillet 1849, c'est-à-dire à l'époque où la liste a été écrite à la Conciergerie, et que par conséquent le citoyen Bureau ne pouvait habiter ce dernier domicile, à moins de posséder la faculté d'*ubiquité* qui fut accordée autrefois comme grâce spéciale au bienheureux François-Xavier de Loyola.

Vous avez tant de ressources dans l'esprit, mon cher ami, qu'il ne vous sera pas difficile de prouver que cette réponse n'est pas sérieuse. Je ne vous cache pas cependant qu'elle ne manquera pas de valeur auprès d'une foule de gens simples et faciles à contenter comme moi. Je ne crains même pas de trop m'avancer en affirmant que si vous aviez prévu cette réponse évasive, vous vous la seriez évitée ; car vous n'êtes en tout ceci coupable que d'un oubli des noms, des dates et des faits.

J'arrive à ma question. Pourquoi demandez-vous encore, pourquoi le citoyen Toussenel *n'a-t-il jamais revendiqué sa part de responsabilité* dans la confection d'une liste de candidats *écrite sous sa dictée ?*

Hélas, mon bon ami, parce que je n'ai aucune part de gloire à revendiquer dans vos fautes, et parce que je me trouve assez riche de mon propre fonds, en pareille matière, pour me passer de voler le bien d'autrui. Mais à qui diable entendez-vous faire accroire que le citoyen J.-P. Proudhon ait jamais écrit quoi que ce soit sous la dictée du citoyen Toussenel ! Il est assez connu, ce me semble, que le citoyen Proudhon s'inspire plus volontiers de ses susceptibilités personnelles que de la raison d'autrui.

A la rigueur, mon cher Proudhon, le citoyen Toussenel pouvait se contenter de vous répondre qu'il n'a jamais mis les pieds dans la chambre d'Allyre Bureau, pas plus que dans la vôtre, qu'il ne vous a jamais dicté la moindre liste de candidats, qu'il a blâmé la démarche inconsidérée que vous avez faite, loin de vous l'avoir soufflée... et que, par conséquent, sa délicatesse l'oblige à vous abandonner totalement le mérite de votre œuvre.

Mais comme vous n'en tiendriez compte, j'userai généreusement de la supériorité de ma mémoire sur la vôtre, pour venir en aide à vos paresseux souvenirs et rétablir les faits. Voici donc la vérité et toute la vérité.

La liste des candidats du comité électoral socialiste de juillet n'obtint pas l'approbation unanime des détenus politiques de la Conciergerie. Le citoyen Proudhon et le citoyen Toussenel, entre autres (je n'en nomme pas vingt autres), exprimèrent le regret de ne pas voir figurer sur cette liste le nom de M. Emile de Girardin, qu'ils regardaient déjà à cette époque comme un des hommes de la situation. Ils trouvèrent également étrange que le comité des délégués n'eût pas fait aux nombreux détenus politiques du temps, l'honneur de les consulter avant de prendre une détermination définitive. Ces plaintes furent plus ou moins vives, plus ou moins accentuées, mais j'affirme, et j'ai cent témoins à faire entendre pour mon affirmation contre la vôtre, mon cher Proudhon, que pas un des mécontents ne vous chargea de donner un corps à ces plaintes par une protestation, ou, ce qui revient au même, par la présentation d'une liste rivale.

La preuve que vous n'avez obéi en cette circonstance qu'à la seule inspiration de votre mauvaise humeur et que vous n'avez écrit cette liste sous la dictée de personne, c'est que tous les détenus, moi compris, désapprouvèrent hautement votre conduite qui ne nous fut révélée, du reste, que par la publication de votre liste dans la *Voix du peuple*. Il y a plus, il fut question de répondre publiquement à votre acte par un désaveu formel ; et si ce désaveu, qui était écrit déjà, n'a pas été envoyé aux journaux, vous ne pouvez avoir oublié que c'est à l'intervention du citoyen Toussenel et à celle de ses amis que vous avez dû ce bill d'indemnité. Or, vous me laisserez vous dire que si je vous avais réellement dicté cette fameuse liste, comme vous l'affirmez aujourd'hui, vous n'auriez pas attendu dix mois pour vous débarrasser sur moi d'une partie de la responsabilité que vous aviez encourue.

Je le répète : un certain nombre de détenus politiques de la Conciergerie n'ont pas été complètement satisfaits de la composition de la liste de juillet, mais nul n'a songé à protester contre les choix du Comité, par un acte d'indiscipline, et vous n'aviez pas pas le droit de prendre nos murmures pour levier de votre insurrection.

Un peu de courage et de bonne volonté, voyons, citoyen Proudhon, déclarez franchement que dans cette circonstance, comme dans dix autres de votre existence orageuse, vous avez voulu essayer la portée de votre influence personnelle, et tout le monde vous croira.

Vous m'avez proclamé dans vos *Confessions* le plus spirituel des écrivains socialistes ; c'était bien le moins que je vous rendisse un peu de franchise en échange de tant de galanterie.

Vous me permettrez de ne pas me défendre de votre dernière accusation de couardise ou de peur de l'impopularité, et de vous renvoyer, pour toute réponse, au compte-rendu de la séance qui s'est tenue, il y a huit jours, au salon de Mars, pour la nomination des délégués du 10e arrondissement.

Salut et fraternité.

A. TOUSSENEL,
Républicain du lendemain et socialiste de la veille.

Revue de l'Extérieur.

Le pape a dû entrer à Rome le 13 avril. Toute manifestation a été défendue pour éviter qu'il s'en fasse de peu sympathique à la restauration pontificale. Le pape ne parcourrait pas le centre de la ville, il traverserait seulement les quartiers populaires sur lesquels il espère reconquérir un peu de ce prestige qu'il a perdu pour jamais.

L'Autriche renforce ses corps du Voralberg et de la Bohême. La Russie a mis sur le pied de guerre les divisions de réserve des trois corps d'infanterie qui sont en Pologne. On construit des baraques en bois le long des frontières.

Le *Moniteur* prussien annonce dans sa partie non-officielle qu'il est question de faire passer le général de Willisen devant un conseil de guerre pour avoir pris du service à l'étranger sans autorisation préalable de son gouvernement.

M. de Willisen, dit un journal belge, fut envoyé, en 1848, dans le duché de Posen par le gouvernement prussien. Ayant manifesté trop de sympathie pour les populations polonaises, il fut rappelé et se retira à Paris. C'est là que sont venus le trouver les agents de la lieutenance-générale du Schleswig. On dit qu'il a accepté toutes les conditions qui lui étaient faites, mais après avoir envoyé sa démission de général à Berlin.

La chambre populaire d'Erfurth a adopté, dans sa séance du 13, à la majorité de 125 voix contre 89, une proposition de M. Patow portant que la chambre décidera par deux votes séparés l'adoption en bloc et la révision subséquente de la constitution, mais que ces deux résolutions seront transmises simultanément au conseil d'administration.

Deux ministres prussiens, avaient, à diverses reprises, combattu cette proposition, dont l'adoption est un échec pour la Prusse.

Assemblée nationale.

Présidence de M. DUPIN aîné.

Séance du 16 avril.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des chapitres réservés du ministere de l'instruction publique, et relatifs aux crédits nécessaires pour la nouvelle organisation des académies départementales.

M. H. WALLON s'élève contre les réductions que la commission propose sur les chiffres demandés par M. le ministre de l'instruction publique.

M. BERRYER. La commission a expliqué hier les raisons qui lui ont fait demander des économies sur les traitements des recteurs et des inspecteurs. Les recteurs ne seraient que de trois classes. Le chiffre que nous proposons est de 283,000 fr. pour le reste de l'année, et pour l'année entière de 619,333 fr.

M. WALLON voudrait que ce chiffre fût augmenté de 57,000 fr. et qu'on permît ainsi la conservation des classes et des traitements actuels des inspecteurs et des recteurs.

M. DE LARIEU, ministre de l'instruction publique, accepte cet amendement.

L'Assemblée, consultée sur l'amendement de M. Wallon, en décide le rejet.

M. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY propose une réduction nouvelle de 77,000 fr. qui porterait sur les secrétaires d'académie, dont le traitement se trouverait confondu dans les frais de bureau et les frais de journée des recteurs.

M. BERRYER combat l'amendement.

M. RAUDOT appuie l'amendement de M. Sauvaire-Barthélemy. Le secrétaire du recteur n'est pas un fonctionnaire public qui remplace le recteur comme le fait le secrétaire général d'une préfecture à l'égard du préfet. Le secrétaire d'académie n'est qu'une plume qui doit rentrer dans les frais de bureau. (Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT Je mets aux voix la réduction de 77,000 fr., que M. Sauvaire Barthélemy propose sur le traitement des secrétaires.

Une première épreuve est déclarée douteuse.

Une nouvelle épreuve est déclarée douteuse. Le scrutin de division est ordonné et donne le résultat suivant :

Nombre des votants	598
Majorité absolue.	390
Billets blancs.	258
Billets bleus.	340

L'amendement est rejeté.

CHAP. XVI. — Inspection de l'instruction primaire, gouvernement, 830,800 fr. ; commission, 620,133 fr.

Le chiffre de la commission est mis aux voix et adopté,

Sur le chapitre XVII, M. le ministre de l'instruction publique demande un nouveau crédit d'un million à ajouter aux deux millions que la commission propose de donner pour parfaire le traitement des instituteurs.

Après quelques observations de M. Berryer, ce chapitre est renvoyé à la commission du budget.

CHAP. XX. Subvention aux théâtres nationaux, 1 million 273 francs.

M. BERRYER, rapporteur, parle sur l'amendement de M. de Malleville. Cet amendement, on se le rappelle, avait pour but d'accorder une subvention de 70,000 francs au Théâtre Italien. L'orateur fait ressortir l'importance musicale de cette scène lyrique.

La commission pense qu'il conviendrait, je ne dirai pas de soulager M. Ronconi dans ses pertes, mais du moins de lui donner, pour l'avenir, la force morale qu'une administration théâtrale trouve dans l'assurance d'une subvention qui garantit aux amateurs que la location des loges ne sera pas interrompue par la chute de la direction. Si vous accordez la subvention, elle ne sera payée que de six mois en six mois, après que les engagements du directeur auront été tenus par lui. La commission, à l'unanimité, a pensé qu'il n'était pas possible de refuser les 60 000 fr. demandés par l'amendement de M. Léon de Maleville.

M. RAUDOT. J'examine la question au point de vue politique. Le Théâtre-Italien n'est-il pas un théâtre aristocratique ? Ne craignez vous qu'on incrimine notre vote et qu'on ne dise dans les campagnes : Si les riches ont besoin d'un théâtre, pourquoi ne le subventionnent-ils pas de leur argent ?

M. DE LAMARTINE. L'honorable préopinant, au grand étonnement de cette Assemblée, a transporté une question d'art sur le terrain de la politique. Il est allé jusqu'à en faire une question d'aristocratie. Je suis persuadé que la France républicaine reconnaîtra toujours comme une de ses gloires ce qui honore une nation, l'art et l'intelligence, car la nation ne répudiera jamais ce qui fait seulement l'aristocratie acceptée de tout le monde, l'aristocratie que l'on acquiert par les travaux, par l'étude, par le génie, par tout ce qui donne la gloire à un homme, par tout ce qui honore une nation.

Je n'ai pas été moins surpris de faire intervenir l'économie politique au point de vue où il la considère. Que M. Raudot me permette de lui dire, depuis le commencement de cette législature, il a toujours montré une grande, une méritoire sollicitude pour les intérêts des contribuables; nul n'a fait paraître plus que lui de vigilance sur les chiffres de notre budget, et dans beaucoup de circonstances, il nous a prouvé qu'il avait réellement les matières de l'économie politique; mais alors qu'il a parlé de l'économie politique des compagnies, cette économie m'a paru être aussi en défaut ; que cette économie politique urbaine qui s'est fait connaître déjà par tant d'aberrations, et que je ne me laisserai jamais répudier à cette tribune. (Rumeurs à gauche.)

J'appellerai votre attention sur la question économique, et je vous dirai ce que vous savez déjà, qu'en matière de théâtre, presque tout se résume en une chose éminemment utile. La subvention donnée aux théâtres, c'est une subvention donnée à des travaux et à des travaux aussi féconds, aussi productifs que tout autre.

Les travaux des théâtres n'occupent pas moins de 80,000 ouvriers de toute sorte : peintres, architectes, costumiers, etc.; ce sont les théâtres qui font la vie et le mouvement d'une infinité d'artistes, et le Théâtre-Italien participe autant et plus que tout autre dans ce mouvement.

Je ne quitterai pas la tribune sans dire quelques mots d'éloge en l'honneur des artistes de toute nature qui travaillent à Paris : ils ont été des modeles d'abnégation, de patience et de patriotisme malgré leurs souffrances

Dans ces jours difficiles que nous avons traversés, il n'en est pas un qui ait manqué à l'appel quand il s'agit de combattre pour l'ordre et pour nos institutions. Laissez-leur donc une place dans cette société qu'ils illustrent et dans cette capitale qu'ils ont aidé à sauver. (Bruits divers.)

Quant à la dernière considération que l'orateur a fait valoir, je répondrai en disant que je brave en plein soleil les accusations que notre vote ferait peser sur nous. Non, je ne crains pas que le pays nous reproche de faire payer à la province les plaisirs de Paris, et au pauvre les plaisirs du riche. Le pays aime la gloire et l'illusion, et c'est le cas de dire, ou jamais, qu'il est toujours assez riche pour les payer

Le chiffre de 60 000 francs d'augmentation pour subvention au Théâtre-Italien est mis aux voix et adopté à une majorité douteuse.

On passe au scrutin de division sur l'ensemble de ce chapitre.

En voici le résultat :

Nombre des votants	584
Majorité absolue	293
Billets blancs	362
Billets bleus	222

L'Assemblée a adopté le chapitre; par conséquent la subvention de 60 000 francs au Théâtre-Italien est votée.

Le chapitre XX, subventions pour construction de ponts à péage sur différents chemins vicinaux, 400,000 francs, est adopté après une discussion sans intérêt.

M. SCHŒLCHER revient sur les articles 26 et 27, articles repoussés hier avec la subvention de 650,000 francs alloués aux condamnés politiques, propose de reprendre le chiffre originaire de 650,000 fr., et de la continuer comme rentes viagères au grand livre de la dette publique.

M. Schœlcher commence à développer son amendement. Il est interrompu par les cris de la droite : La question préalable !

VOIX A GAUCHE. Le scrutin de division !

La question préalable est mise aux voix et adoptée.

M. Schœlcher reste à la tribune et veut parler.

VOIX A DROITE. On a voté la question préalable ; la question préalable coupe court à la discussion.

M. CHARRAS. La question est grave. Il s'agit de savoir s'il y a ici des représentants issus du suffrage universel conquis par deux révolutions, qui nient la légitimité de ces deux révolutions.

Nous avons demandé le scrutin de division sur l'amendement de M. Schœlcher ; vous avez voulu l'écarter par la question préalable, et pourtant le pays à intérêt à savoir l'opinion de chacun ici (Tumulte extraordinaire) sur deux révolutions légitimes. (Dénégations bruyantes à droite.)

M. LÉO DE LABORDE, avec une grande énergie. Non ! non ! la nation n'a été consultée ni sur l'une ni sur l'autre. (Agitation extraordinaire.)

M. CHARRAS. La France n'a pas été consultée ! me dit M. Léo de Laborde. Qu'il interroge donc ses amis, ils lui diront les motifs qui les ont empêché de faire en 1830 ce que nous voulions, nous, c'est-à-dire consulter le pays ! Quand, en 1848, la France a été consultée, la République a été acclamée par l'Assemblée constituante. (Non ! non !) Les hommes qui m'interrompent pour me crier : Non ! l'ont acclamée comme les autres. (Interruption.)

Je demande, au nom de l'opposition, au nom de la sincérité, que chacun veuille bien faire connaître au pays sa pensée sur les deux révolutions.

M. DUFAURE. Le motif qu'avait donné M. Morin (de la Drôme) était la majesté de la chose jugée, qui nous ordonne dans tous les temps que la condamnation était juste. (Bruit.) Ce n'était pas la condamnation des deux révolutions; c'était le respect que nous devons attacher plus que jamais à croire que la décision des tribunaux était la vérité même. C'est le principe de l'autorité de la justice qui a fait voter hier l'Assemblée, et l'on ne saurait le prendre dans le sens que voudrait lui donner M. Charras. (Nouveau bruit à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand les circonstances sont délicates, le plus grand silence devrait régner.

M. DUFAURE. Tout ce que M. Charras demande serait contre sa pensée même ; on mettrait en question l'état actuel de la société elle-même et la puissance de l'Assemblée au moment où des journaux que l'on disait avoir des rapports avec le gouvernement, et cela sans doute à tort, attaquent l'Assemblée et feraient croire à ces coups d'Etat que j'ai dû démentir si souvent, et que mon honorable successeur démentirait, sans doute, lui-même vingt fois par jour, s'il était nécessaire de le faire. Je n'ai pas voulu laisser dire que l'Assemblée prête elle-même à l'idée de ces coups d'Etat.

M. LE PRÉSIDENT. M. Léo de Laborde a la parole pour s'expliquer sur son rappel à l'ordre.

M. LÉO DE LABORDE. Afin de ne pas passionner le débat, je ne dirai rien des deux révolutions de 1830 et de 1848, mais je ne dirai rien des deux époques, le pays n'a pas été consulté.

M. LE PRÉSIDENT. On se fait rappeler à l'ordre pour pouvoir parler. Je devrais avoir fait à votre égard ce que j'ai fait pour M. Lagrange, ne vous donner la parole qu'après le vote, à la fin de la séance. (Rumeurs diverses.)

M. DE LABORDE. On a dit que l'on n'avait pas voté ouvertement contre les 300,000 francs pour les condamnés politiques, j'ai prouvé le contraire ; voilà pourquoi j'ai été rappelé à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'aviez pas le droit d'interrompre ; aucune interruption ne saurait être permise.

M. CHARRAS. M. Dufaure a trouvé très commode, je ne dis pas très habile, de m'accuser d'avoir dénaturé le sens du vote de l'Assemblée ; je n'ai voulu rien autre chose qu'éviter l'équivoque.

M. SEGUR-D'AGUESSEAU. Je demande la parole. (Bruit prolongé.)

M. Charras continue au milieu du bruit.

M. Dufaure a dit : Respect aux juges ! Il oublie que quelquefois le respect aux juges est le respect aux bourreaux. (Tumulte prolongé.)

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur, cherche à rappeler l'Assemblée à la question. Selon lui, la question préalable devait terminer la discussion ; la question préalable a été votée ; il n'y avait pas de raison pour que la discussion continuât. (L'ordre du jour !)

Une partie de l'Assemblée se lève pour quitter la salle.

M. Lagrange paraît à la tribune. (Tumulte extraordinaire.)

M. LE PRÉSIDENT. Il faut que l'Assemblée reste en place et ne se sépare pas avant d'avoir reconnu les droits du président et ce qu'il a fait pour les soutenir.

M. le président rappelle ce qui s'est passé, et annonce qu'une nouvelle proposition de M. Joly, dans le sens de celle de M. Schœlcher, a été déposée, et qu'il y a une demande de scrutin de division sur la question préalable, en cas qu'elle soit de nouveau invoquée.

M. Lagrange, qui est resté à la tribune, s'adresse au président et l'interpelle. On crie à droite : L'ordre du jour ! la clôture !

M. LAGRANGE demande la parole contre la clôture.

M. KERDREL. L'Assemblée ne doit pas être consultée sur un ordre du jour, puisqu'elle se déjugerait.

M. LE PRÉSIDENT met l'ordre du jour aux voix.

M. LAGRANGE interrompt le vote. (A l'ordre ! à l'ordre !)

L'Assemblée, à une grande majorité, adopte l'ordre du jour.

On continue la discussion du budget.

M. JOLY développe sa nouvelle proposition, qui n'est, à quelques différences près, que la reproduction de celle de M. Schœlcher.

On procède au scrutin de division sur la question préalable. Une vive agitation règne dans l'Assemblée

La question préalable est adoptée.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	611
Majorité absolue	306
Billets blancs	406
Billets bleus	205

M. LE PRÉSIDENT. La question préalable sur la proposition de M. Joly est adoptée. Nous prendrons le chapitre suivant du budget; celui-ci est suffisamment développé. (Rires.)

La séance est levée à six heures trois quarts

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, — et au siège de tous les journaux démocratiques.

Réunions électorales.

1er *Arrondissement*. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

3e *Arrondissement*.— Mercredi 17 avril à 7 heures du soir, rue Martel, 9, salle de la Fraternité.

4e *Arrondissement* — Mercredi 17 avril, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

6e *Arrondissement*. — Les mercredis et samedis à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

9e *Arrondissement*. — Mercredi 17 avril, à 7 heures du soir, rue de Charonne, 95, ex-ecole du Commerce et de l'Industrie.

12e *Arrondissement*.—Les mardis et vendredis, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des travailleurs.

La Chapelle Saint-Denis, Aubervilliers et Lacourneuve. — Les mardis et jeudis, à 7 h. du soir, et les dimanches à midi, atelier Peyronnet, et rue d'Alger, 7, à la Chapelle-Saint-Denis.

Montrouge. — Les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Association des Cuisiniers de la barrière Mont-Parnasse, rue de la Gaieté, 25.

Neuilly, les Thernes, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnieres et Genevillers. — Tous les dimanches, à 2 heures de relevée, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Batignolles-Monceaux.— Les mardis et vendredis, à 7 h. 1/2 du soir, rue de Lévis, 19, salle du Grand-Saint-Martin.

Courbevoie et Puteaux. — Jeudi 18 avril, à 7 h. du soir, rue de Colombes, 12, salle du Grand-Vainqueur, à Courbevoie

---

Les citoyens qui désirent surveiller les opérations électorales du 10e arrondissement, sont priés de passer dès à présent chez le citoyen Prevat, cour du Dragon, 10, tous les jours de 9 h. du matin à 5 heures du soir.

Le comité des commerçants, fabricants, ouvriers et propriétaires, se réunira, mercredi 17 avril, à 7 h. du soir, salle Valentino, rue Saint-Honoré.

FAITS DIVERS.

Il y a eu ce matin réunion du comité de la presse modérée dans les salons de Chaix, rue Bergère : plusieurs représentants y ont assisté, entre autres MM. Bérard, Hœckeren, Hovyn-Tranchère, Chapot, Léo de Laborde, Favreau, Desèze, Vesin, Clary, Soult de Dalmatie, etc On y a arrêté définitivement la candidature de *M. Leclerc*. Un des membres les plus influents de l'Union électorale s'est écrié alors : « C'est une affaire décidée ; rendons-nous immédiatement à l'Union électorale avant que les têtes se montent pour M. Fernand Foy. »

Les légitimistes ont été les plus ardents pour appuyer cette candidature. (*Estafette.*)

— Nous nous empressons de réparer un oubli, en mentionnant que le compte-rendu du conclave du comité démocratique-socialiste a été emprunté par nous à la *République*, qui l'a fait elle-même sténographier.

— Un journal donne les renseignements suivants sur le programme de la fête du 4 mai :

La place de la Concorde sera décorée. L'obélisque recevra à sa base une vaste décoration de style égyptien en harmonie avec le monument. Les noms des savants et des généraux illustres de l'expédition d'Egypte y seront mêlés à ceux des grandes batailles d'Aboukir, des Pyramides, etc., etc.

Aux quatre angles de la place, sur les petits ponts qui la relient aux fossés des Tuileries, s'élèveront des arcs de triomphe ornés de bannières et de fleurs, et consacrés aux arts, aux sciences et aux lettres, à l'industrie et au commerce, à l'agriculture. Douze grandes colonnes lampadaires, surmontées de statues symboliques, s'élèveront sur la place ; à leur base des groupes de génies supporteront de larges vasques chargées de fleurs. Les colonnes seront reliées entre elles par des candélabres ornés eux-mêmes de guirlandes de fleurs. Cette ligne sera coupée par des mâts ornés de trophées et de bannières. Le Garde-Meuble, la rue et le pont de la Concorde, la chambre des représentants et la Madeleine, les deux fontaines de la place, recevront une décoration en harmonie avec l'ensemble, qui a surtout le caractère d'une fête de mai, fête des fleurs. Le soir, la place, les Champs Elysées seront illuminés d'une façon splendide, au moyen de fleurs lumineuses. Trois feux d'artifice seront tirés aux frais de la ville de Paris, devant l'arc de triomphe, sur la place du Trône et au Luxembourg.

THEATRES. —CONCERTS.

L'Opéra donne ce soir *Freyschutz*, chanté d'une façon si supérieure par le ténor Masset, et *Stella*, le ballet nouveau dansé par Mme Fanny Cérito et St-Léon. Ces deux ouvrages réunis maintiennent les recettes au taux le plus élevé.

— Aujourd'hui, au théâtre Montansier, première représentation de le *Sous-préfet s'amuse*, comédie en deux actes, joué par MM. Ravel, Derval, Grassot, Loménil, Amant, l'Héritier, Mmes Aline, Pauline, etc.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN.— Des vers comme sait les faire M. de Lamartine, des situations saisissantes que M. Frédérick-Lemaître, parfaitement bien secondé par Mlle Lia-Félix et par tous les autres artistes, fait valoir avec son grand talent, une mise en scène splendide et des décors magnifiques, voilà ce que présente le drame de *Toussaint Louverture*. C'est le plus grand succès que l'on ait vu depuis longtemps.

— Le concert d'Amédée Pellegrin, l'habile violoniste, aura lieu le 27 de ce mois dans la salle Pleyel. Nous ne doutons pas des sympathies du public ce jour-là; les noms de ceux qui lui prêteront leur concours sont déjà une garantie de succès.

— Ce soir, à l'Odéon, 5e représentation de *Diogène* de Félix Pyat. Hier, il y avait même foule et même enthousiasme qu'à la première représentation.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS...... Un an 3[illegible] f., Six mois 1[illegible] f., Trois mois 6

DEP. ET ETRANG. sans surtaxe...... 32 ...... 17 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 16 avril 1850.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
87 88	5 0/0 J. mars.	cpt.	87 90	88 50	87 90	88 30
88 65	....	fin c.	87 95	88 50	87 95	88 50
•• ••	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
•• ••	4 0/0 j. sept....	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	70 ••
54 40	3 0/0 J. d....	cpt.	54 55	54 75	54 55	54 75
54 40	....	fin c.	54 55	54 65	54 55	54 65
81 50	5 0/0 Piém...	cpt.	[illegible]	85 ••	83 50	81 ••
83 50	....	fin c.	[illegible]	84 75	83 50	83 73
2095 ••	Banq. France	cpt.	2085 ••	2090 ••	2075 ••	2080 ••
685 ••	Paris-Orléans.	cpt.	682 50	687 50	682 50	687 50
690 ••	Libérés.....	15 c.	••• ••	••• ••	••• ••	680 ••
505 ••	Rouen.........	cpt.	501 50	503 75	500 ••	503 75
••• ••	Libérés.....	15 c.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
210 ••	Havre.........	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	205 ••
••• ••	Libérés.....	15 c.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
••• ••	St-Germain...	cpt.	430 ••	452 50	4?0 ••	4?9 50
450 ••	Versailles r. d.	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
435 50	Versailles r. g.	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	430 ••
172 50	Mars.-Avign...	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
••• ••	Libérés.....	15 c.	••• ••	••• ••	••• ••	170 ••
103 75	Bâle..........	cpt.	103 75	105 ••	103 75	105 ••
••• ••	Boulogne.....	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	••• 75
••• ••	Libérés.....	15 c.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
408 75	Nord. j. juill..	cpt.	408 75	410 ••	405 ••	410 ••
407 50	400 payés...	15 c.	407 50	412 50	406 25	412 50
315 ••	Centre........	cpt.	310 ••	311 25	310 ••	311 25
315 ••	Libérés.....	15 c.	310 ••	312 50	310 ••	312 50
385 ••	Bordeaux.....	cpt.	385 ••	386 25	385 ••	386 25
385 ••	475 payés...	15 c.	382 50	385 ••	382 50	385 ••
222 50	Nantes.......	cpt.	223 75	223 75	221 25	[illegible]
223 ••	325 payés....	15 c.	••• ••	••• ••	••• ••	222 50
322 50	Strasbourg....	cpt.	••• ••	••• ••	••• 50	320 ••
320 50	325 payés....	15 c.	321 25	321 25	318 75	320 ••

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0......	1270 ••	Bons du Trésor.....	5 0/0
— Nouvelles......	1125 ••	Zinc : V.-Montagne.	2710 •/•
De la Seine, J. juillet.	1065 ••	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847..	983 ••	Belgique, 5 0/0 1840..	99 •/•
— nouvelles, 1849.	955 ••	— 5 0/0 1842..	99 •/•
Havre, Jouiss. mars..	••• ••	Espagne : dette activ.	22 1/2
— nouvelles......	••• ••	— dette intér.	32 5/8
Rouen, 4 0/0.........	7[illegible] ••	Naples. Réc. Rothsc..	[illegible] ••
Liste civile..........	9[illegible]0 ••	Rom. Empr. j. déc...	79 •/•
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 •/•
Quatre-Canaux.......	1068 ••	Piémont. Obl. à 4 0/0.	975 •/•
		— Obl. nouv 4 0/0.	985 •/•

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 17 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Stella, Freyschutz.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle, Deux ménages.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS. — Le Selam.
ODEON.—Diogène, l'Acte de naissance.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE.—L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, la Dame de Trèfle.
VARIETÉS.— Colombine, une Idée fixe, les Chercheuses d'or.
GYMNASE.— Coup d'Etat, Monk, Princesse et Charbonnière.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillon, le Sous-Préfet s'amuse (1re rep.)
PORTE-SAINT-MARTIN.—Toussaint l'Ouverture.
THEATRE DU LUXEMBOURG — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de huit.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.

A partir du 1er janvier 1850, les annonces de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sont reçues à l'Agence de Publicité,

dirigée par

MM. LA[illegible] et Ce, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, 38, *place de la Bourse*.

NOUVEAU TARIF DES ANNONCES :

De 1 à 4 annonces dans le mois 50 cent. la ligne.
De 5 à 9 » » 40 » »
De 10 ou 1 seule de 150 lig. 30 » »
Réclames............ 1 f. 50 » »

Les *Annonces judiciaires* ou concernant les *appels de fonds* et les *convocations d'actionnaires*, sont comptées indistinctement à 1 fr. la ligne.

ABONNEMENTS et INSERTIONS à tous les journaux français et étrangers.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 106. Jeudi 18 Avril 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 17 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
BUVIGNIER (Isidore), ex-représentant.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

Assemblée nationale.

La séance a commencé par une demande d'autorisation de poursuites contre M. Laboulaye, représentant du Bas-Rhin, accusé d'un délit créé par les fameux et sincères partisans de la liberté d'enseignement, le délit d'avoir tenu, sans autorisation, une école de répétition.

Puis s'est engagée une discussion sur les secours accordés aux réfugiés étrangers. La commission proposait une réduction de 400 000 fr. Cette réduction a été adoptée par la majorité habituelle. Elle a voulu ainsi donner une leçon aux amis de la liberté dans les pays étrangers, et leur apprendre qu'ils doivent supporter avec une éternelle patience le joug antique auquel sont astreints tous les peuples, au profit des rois et des aristocraties féodales.

Au milieu de la séance, le ministre de la guerre a donné communication à l'Assemblée d'un accident horrible arrivé à Angers au moment où un bataillon d'infanterie traversait un pont suspendu dont les chaînes se sont brisées. Cet évènement dont les détails serrent le cœur et attristeront la France entière, a coûté la vie à plus de 200 soldats. Nous publions plus loin ces douloureux détails.

L'Autorité et la Misère.

L'*Union* revient à la charge sur la question de l'autorité et de la misère.

Parlons net. Les peuples ne sauraient plus se contenter de réponses banales :

Il est possible d'extirper la misère ;

La société peut garantir à tous les citoyens à la fois le bien-être et la liberté la plus complète.

Le simple bon sens nous suffit pour comprendre que ce résultat peut être obtenu par l'association intégrale des intérêts, des forces productrices dans la commune et par une organisation attrayante du travail.

Si la société le *peut*, elle le *doit*.

Il n'y a donc qu'une seule question à poser à ceux qui se présentent pour régénérer la France.

Abolirez-vous la misère ?

Si vous répondez, oui, on pourra examiner vos moyens et savoir si vous n'imposez pas de trop grands sacrifices à la liberté.

Cette question nous l'avons posée à l'*Union* monarchique.

Elle nous répond qu'il faut d'abord restaurer le principe d'autorité, ce principe profondément ébranlé, dès le dernier siècle, par les philosophes, puis battu en brèche par les libéraux et par les socialistes, principe qui fait qu'on est obéi dès qu'on a commandé et par cela seul qu'on s'appelle le roi ou le monarque.

Nous pourrions répondre à l'*Union*, que, dans la société actuelle, déjà l'autorité ne saurait plus être un principe, c'est un mandat, un acte de confiance à l'égard de certains hommes ou de certaines idées, c'est un fait, et rien de plus.

L'autorité, comme la comprend l'*Union*, a existé entre les mains des hommes dont les légitimistes se disent les continuateurs, pourquoi ces prédécesseurs l'ont-ils laissée se perdre deux fois ?

Pourquoi eux-mêmes ne l'ont-ils pas reconquise ?

Le *Constitutionnel* a raison : Faites des royalistes et vous aurez un roi.

Supposons cependant l'autorité rétablie comme l'entend l'*Union*, sera-ce assez pour le parti légitimiste ?

Non pas, il réclamera encore une large part de notre liberté.

Mais avec ces conditions passablement dures promet-il au moins d'abolir la misère ?

Pas le moins du monde. L'*Union* nous déclare ce matin qu'une restauration pourrait adoucir la misère, mais qu'elle ne la supprimerait pas.

Adoucir la misère ! c'est-à-dire l'entretenir !

C'est bien la peine, en vérité, de nous ravir la liberté et de nous montrer la perspective d'une révolution nouvelle pour nous conduire à de si piètres résultats.

Gardez votre principe d'autorité.

Le principe de liberté suffira désormais à l'extirpation du mal social et à la conquête des destinées heureuses.

AFFREUSE CATASTROPHE A ANGERS.

Nous lisons dans le *Précurseur d'Angers* :

Nous venons d'être témoins d'un horrible désastre qui marquera sinistrement dans les annales angevines.

Ce matin, à onze heures et demie, le 3e bataillon et l'état-major du 11e léger, arrivaient faire étape à Angers. Le bataillon marchait en colonne par peloton et à très faible distance les uns des autres. Au moment où l'état-major arrivait sur la culée de gauche, du côté du château, les colonnes de la culée droite oscillèrent, et s'abîmant avec un horrible fracas, entraînèrent le tablier et avec lui les trois quarts peut être du bataillon qui se trouvait en ce moment engagé presque en entier sur le pont.

Les câbles de la culée gauche avaient tenu bon et le tablier avait formé une rampe escarpée sur laquelle glissèrent, dans un lamentable pêle-mêle, des compagnies entières qui vinrent écraser de leur choc les pelotons précipités au fond de la rivière.

Du côté de l'abattoir, il ne restait, croyons-nous, que le dernier peloton de voltigeurs qui n'était pas encore engagé sur le pont.

Nous renonçons à décrire la scène qui suivit.

La pluie tombait à torrents, et peu de personnes se trouvaient rassemblées sur le lieu du sinistre. Des cris navrants partaient des deux rives, auxquels répondaient les appels déchirants des malheureux soldats que la vague engloutissait.

Le vent soufflait du bas de la rivière, et rendait le sauvetage extrêmement difficile. Cependant des mariniers, des gens de cœur, des ouvriers accourus en toute hâte, se précipitèrent dans des barques; mais la vague paralysait tous les efforts, et chaque minute de retard se comptait peut-être par la vie de cinquante hommes qui disparaissaient,

On a cependant réussi à sauver un grand nombre de ces malheureux.

En tête du bataillon, marchait un peloton de voltigeurs; à la suite, les sapeurs, les tambours et la musique; c'est au moment où celle-ci quittait le pont qu'a eu lieu la chute. Le lieutenant-colonel, qui suivait à cheval, a été précipité, mais sa monture l'a sauvé ! Nous avons vu après l'évènement une cymbale de musicien arrêtée sur la rampe du pont.

Toute la population est sur le quai, de tous côtés on apporte des couvertures, des matelas, on s'arrache les blessés, les naufragés de ce terrible désastre; chacun voudrait pouvoir témoigner par ses soins et les égards envers ceux qui survivent, la part que notre cité tout entière prend à ce grand malheur qui coûte à la France plus de soldats que la prise d'une redoute.

Parmi le nombre de ceux qu'on sauve, bien peu sont sains et saufs. On comprend l'effet qu'ont dû produire les sabres et les bayonnettes dans cette effroyable conflagration.

Il y a eu des actes de dévoûment admirables que nous tâcherons de recueillir, pour aujourd'hui nous n'en citerons que deux,

Un soldat qui venait d'être sauvé, s'est débarrassé de ses vêtements, et, se jettant à l'eau, à volé au secours de ses camarades.

Un ouvrier chapelier, Turgis, auquel de récents procès politiques ont fait une sorte de notoriété, s'est courageusement jeté à la nage au milieu de cet épouvantable pêle-mêle et est revenu chaque fois en arrachant une victime à la mort.

Nous arrêtons là les renseignements. Nous voulons que notre journal soit prêt à l'heure du départ du courrier, afin que la voix publique à Paris ne grossisse pas et surtout ne dénature pas cette poignante catastrophe.

Une enquête se fera sur les causes de cet accident.

Voici comment les faits étaient racontés aujourd'hui dans l'Assemblée, par les généraux Lamoricière et Tartas :

Le 3e bataillon du 11e léger, le même régiment auquel on avait attribué faussement des faits d'insubordination, traversait le pont de fil de fer construit sur la Basse-Maine.

Une précaution ordonnée par les règlements fut malheureusement négligée : les soldats s'avancèrent sur le pont en marquant le pas. Cinq compagnies entières s'y trouvaient déjà engagées, quand tout à coup les chaines de suspension rompirent, le tablier du pont s'affaissa dans la Maine, très profonde en cet endroit.

On évalue à 400 le nombre des soldats qui ont été précipités dans la rivière. L'appel du soir a constaté l'absence d'à-peu-près 200 hommes. Des enfants, des femmes qui accompagnaient la musique ont également péri. On n'a pas encore retrouvé tous les morts. Cette nouvelle a été apportée ce matin à Paris, au ministère de la guerre, par courrier extraordinaire.

Nous devons remercier le *Napoléon*, le *Moniteur du soir* et le *Constitutionnel* de l'appui que leurs articles apportent à la candidature de M. Eugène Sue.

Des déclarations récentes pouvaient faire croire que la conservation du gouvernement républicain était hors de question. L'*Union électorale* venait de proclamer son respect pour la République ; elle avait désigné pour l'élection prochaine celui de ses candidats qui semblait le moins compromis dans le parti de la réaction. M. Thiers avait proclamé fort haut qu'il tenait à la République ; tout cela avait rassuré les esprits confiants, et aux prochaines élections il pouvait arriver que beaucoup de citoyens républicains de cœur, mais modérés par tempérament, prissent le parti de s'abstenir ou même de voter pour le candidat de l'honnêteté.

Certains journaux dangereux amis de l'Elysée ont profité de ce moment d'appaisement dans l'opinion pour sonder les esprits sur l'opportunité d'un coup d'Etat, en en propageant de nouveau le bruit.

Ces menaces surgissant tout à coup ont donné une signification plus précise au vote qui se prépare. Elle prouvent que si l'opposition anti-républicaine s'appaise dans certaines régions secondaires, elle subsiste plus vive et plus dangereuse au contraire dans d'autres. En présence des doctrines étranges qui se produisent, de ces attaques incessantes contre la stabilité de la République, de ces signes précurseurs d'une révolution nouvelle descendant sur le pays qui se calmait, les plus tièdes comprendront qu'il serait coupable de ne pas fortifier la République en apportant leur suffrage au candidat de la démocratie.

La candidature de M. Leclerc est saluée ce matin avec enthousiasme par les journaux légitimistes.

L'*Opinion publique* l'appelle candidature de conciliation. L'*Union* s'écrie :

Une immense adhésion saluera le nom de M. Leclerc. L'opinion publique a devancé le scrutin : elle le rend pour ainsi dire inutile. *Ce sera une élection par acclamation.*

Le parti légitimiste est toujours le parti des illusions. Le *Pays* se charge de désabuser l'*Union*. Le langage de cet autre organe du parti honnête est même très dur à l'endroit des patrons de la candidature nouvelle. On en jugera :

L'*intrigue* qui s'est élevée contre la candidature de M. F. Foy croyait, hier et ce matin, toucher au succès.

Nous espérons, ce soir, qu'elle est vaincue.

Insensés ceux qui n'ont en vue *que leurs rancunes* ou *leurs ambitions puériles.*

Insensés ceux qui discutent des noms, se divisent sur des souvenirs ou se bercent de vains espoirs à l'aide desquels ils appellent de petits moyens !

Insensés ! car ils oublient les leçons du passé, méconnaissent les nécessités du présent et compromettent l'avenir.

Insensés !

Tout cela peut être vrai, mais ce n'est pas aimable entre modérés. Le *Pays* continue :

A la suite des conciliabules tenus rue Bergère, l'Union électorale, forte de la conscience d'un devoir accompli, d'un devoir à accomplir, s'est réunie, et, dans les scrupules de sa conscience, fait appel à une élection préparatoire : elle déjoue ainsi les *petites ruses*, les *petits calculs.*

Suit une décision du comité de l'*Union électorale*, déclarant qu'en présence des divisions qui se sont produites, le comité se décide à faire un appel à la population parisienne, et qu'un vote provisoire décidera entre MM. Foy, Leclerc, Marie (des ateliers nationaux), etc., etc.

Le *Pays* déclare ensuite qu'il n'a aucun grief particulier contre M. Leclerc ; il n'en veut qu'à l'intrigue qui patrone cette candidature :

La soutenir aujourd'hui, ce serait donner raison à la *Gazette de France*, à la défection du parti de l'ordre que ce journal a organisée.

Les électeurs ne le voudront pas.

Ils inscriront sur leurs bulletins le nom de F. FOY.

On voit que l'*acclamation* commence à perdre de son unanimité.

Un autre journal, qui se rattache aussi au parti de l'ordre quoiqu'il s'en sépare sur quelques points, le *Crédit*, juge très sévèrement la candidature de M. Leclerc :

Le seul argument que nous ayons rencontré à l'appui de cette candidature est celui-ci ; Ils ont nommé M. de Flotte, *donc* nous devons nommer M. Leclerc.

Or, chaque jour, les mêmes journaux s'écrient sur tous les tons : « La nomination de M. de Flotte est une infamie, une provocation à la guerre civile, une excitation à la haine des citoyens entre eux, un appel à la vengeance. » Eh bien, faut-il répondre à cette *infamie* par une excitation à la guerre civile, à la haine, à la vengeance ? Evidemment non, car c'est là l'usage des barbares : œil pour œil, dent pour dent, tête pour tête ; avec ces mœurs-là on va tout droit à 93.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que de pareilles idées viennent de gens qui se prétendent chrétiens par excellence !

La candidature de M. Leclerc, quelque mérite personnel qu'il puisse avoir, quels que soient son dévouement à l'ordre et son courage, serait la faute la plus déplorable que les conservateurs pussent commettre.

La *Patrie*, en revanche, fait chorus avec les journaux légitimistes. M. Delamarre s'est empressé de donner sa démission de président de l'*Union électorale*, et son journal s'écrie :

En juin, M. DE FLOTTE et M. LECLERC étaient chacun d'un côté de la barricade.

A nous, tous ceux qui marchaient contre les barricades.

A vous, tous ceux qui les défendaient.

Que la séparation se fasse et que *Dieu prononce* !

Ne trouvez-vous pas que le nom de Dieu vient ici fort à point à propos de ce souvenir de guerre civile ?

La *Patrie* ajoute :

On est en droit de penser que le *Siècle* se ralliera à la candidature de M. Leclerc.

Un représentant, qui nous a autorisé à nous servir de son nom, nous racontait ce matin que M. Leclerc avait été conduit par M. Perrée au général Cavaignac après les journées de juin ; M. Perrée, le présentant au général et à plusieurs membres de l'Assemblée, s'écriait avec émotion : Voilà un héros !

M. Perrée n'a pas fait attendre sa réponse. On lit ce matin dans le *Siècle* :

Cette candidature, nous la repoussons de toute la force de nos convictions, de notre énergie, de notre patriotisme, et plus que d'autres nous avons le droit de le faire, car celui qui écrit ces lignes a eu l'honneur, non pas de présenter au général Cavaignac le grand citoyen qui venait d'accomplir un sacrifice aussi beau que ceux dont l'histoire nous a conservé le souvenir, mais comme magistrat, comme interprète de toute une population, de rendre un solennel hommage à un si glorieux dévouement, le jour où il conduisit le deuil du jeune et héroïque Leclerc, le fils de l'homme honorable dont le nom est livré aujourd'hui en pâture aux meneurs des partis.

C'est parce que nous ne rétractons aucune de nos paroles, c'est parce que nous savons tout ce qu'il y a eu d'abnégation, de patriotisme, dans le dévouement de ce malheureux père, que nous nous affligeons profondément de voir, après deux ans, évoquer un pareil souvenir.

Le *Siècle* continue, après avoir cité les termes d'une affiche non signée placardée hier pour recommander la candidature de M. Leclerc :

Quiconque a fait son devoir dans ces abominables journées, nous comprendra.—Admirons la conduite de M. Leclerc, exaltons-la ! La République a besoin de bons, de courageux citoyens.

Mais que deux ans après nos jours de deuil, on évoque le souvenir de ces luttes civiles, qu'on ravive ces haines et ces douleurs, qu'on ressuscite les chocs sanglants de nos guerres civiles, qu'on affiche en grosses lettres le nombre des balles qui frappèrent un héroïque enfant, et qu'on fasse du cadavre du fils et de l'héroïsme du père un marchepied pour les partis inquiets et violents !... Non ! la conscience publique proteste contre ces manœuvres indignes ! elle proteste contre cette violation d'une tombe glorieuse ! elle proteste contre cet appel brutal fait aux mauvaises passions, à la haine, à la colère, à la guerre civile !

Cette affiche est un acte de mauvais citoyen, et la preuve, c'est que personne n'a eu le triste courage d'en prendre publiquement la responsabilité.

Le *Siècle* résume ainsi la situation :

Voici donc les deux camps :

Dans le camp républicain, on veut la constitution, le suffrage universel et la paix.

Dans le camp opposé, on veut l'inconnu, précédé par un coup d'Etat, c'est-à-dire par le déchaînement de toutes les passions, de tous les partis, et la guerre civile et sociale.

Le *National* se prononce avec autant d'énergie que le *Siècle* :

A ceux qui, au nombre de 130 000 scellèrent, au 10 mars, le pacte fraternel de l'oubli des journées de juin, ils répondent par un appel irritant à la guerre civile.

A ceux qui invoquaient la commune concorde ils

opposent la haine et la vengeance.

La bourgeoisie et le peuple, dans un sentiment unanime de conciliation et de paix, ont renversé les barricades pour se tendre la main. Nos adversaires essaient de les relever; ils n'y réussiront pas: les électeurs du 10 mars se retrouveront unis dans la même pensée au scrutin du 28 avril.

Et après avoir reproduit les lignes que nous avons empruntées à la *Patrie*, le *National* ajoute :

Voilà où en sont nos adversaires. Eh bien ! grâce à eux, s'il manquait une signification précise, hier encore, à la candidature de M. E. [illegible], elle est à l'heure qu'il est toute trouvée.

Nous le proclamons bien haut : l'élection du 28 avril sera une protestation contre la GUERRE CIVILE !

Nous nous associons de tout cœur à ces nobles et généreuses réflexions du *Siècle* et du *National*.

On lit dans l'*Estafette* :

Cinq heures. — L'Union électorale ne veut pas céder un pouce du terrain sur lequel elle s'est placée. Seulement sa position se trouve modifiée, d'abord par le refus de M. Marie d'être porté sur la liste, ensuite par les désistements de MM. Persil, d'Arbouville, Bonjean et de Chabrol, qui lui sont parvenus aujourd'hui.

Quoiqu'il en soit, elle a décidé, il y a une heure, qu'un scrutin de ballotage aurait lieu entre MM. Fernand Foy et Leclerc.

Le comité de la presse modérée a répondu à cette résolution en déclarant qu'il passerait outre, qu'il porterait directement la candidature de M. Leclerc, et qu'enfin il refuserait toute publicité aux communications de l'Union électorale.

Élections de Saône-et-Loire.

La réaction fournit aux électeurs de Saône-et-Loire l'occasion d'un nouveau triomphe.

Elle a espéré qu'on pouvait lasser leur patriotisme républicain, abattre leur constance en leur imposant une nouvelle épreuve électorale.

Elle s'est trompée.

L'élection du 10 mars signifiait :

Affirmation de la République démocratique et des améliorations sociales contenues en germe dans l'article 13 de la Constitution;

Protestation contre le renversement de la République romaine et l'abandon de la cause des peuples;

Protestation contre le rétablissement de l'impôt des boissons et le maintien de l'injuste système qui fait porter la plus forte part des charges sur la classe la plus pauvre;

Protestation contre l'inquisition d'Hautpoul, les proclamations Carlier, les visites domiciliaires des gendarmes, les dénonciations, les calomnies, et autres procédés *honnêtes*;

Protestation contre la guerre d'extermination par la faim, déclarée aux instituteurs;

Protestation contre l'état de siége indéfini;

Protestation, au nom de la souveraineté du peuple menacée, tantôt ouvertement, tantôt d'une manière détournée et jésuitique, par les meneurs de la réaction monarchique; menacée dans la République, que les organes de cette réaction insultent librement chaque jour; menacée dans la Constitution qui la consacre, et qu'on *interprète* sans cesse suivant les besoins du moment; menacée enfin dans toutes les libertés du citoyen.

Telle était la signification du vote du 10 mars.

Telle sera encore celle de l'élection du 28 avril. Et de plus elle viendra apporter au scrutin du 10 mars la consécration d'une nouvelle majorité, d'un nouvel acte de la souveraineté nationale.

Les électeurs de Saône-et-Loire ne se déjugeront pas.

Au défi que leur porte la réaction, ils répondront par une majorité plus imposante encore. Ils prouveront qu'ils sont, au 28 avril, ce qu'ils étaient au 10 mars : républicains-démocrates, confiants dans l'avenir promis parce qu'ils sentent qu'il dépend d'eux de le réaliser à l'aide du merveilleux et invincible instrument, de l'arme pacifique et toute puissante du suffrage universel.

Nous le répétons :

Voter pour les candidats démocrates, c'est voter contre l'impôt des boissons, contre l'enseignement livré aux jésuites, contre l'abandon aux agioteurs des ressources du pays, contre les investigations de la police qui troublent la paix du foyer ; c'est voter contre les calomnies de la réaction, contre les attaques à la République, à la Constitution, au suffrage universel; c'est voter pour l'ordre, la paix et la prospérité publique, contre le règne du sabre et de la force brutale.

S'abstenir ce serait reculer devant la réaction, donner la main aux monarchiens et aux Cosaques.

Les électeurs de Saône-et-Loire n'oublieront pas le cri de triomphe poussé par les feuilles monarchiennes, à la nouvelle de l'anullation de leurs élections, et il y répondront par une seconde victoire !

A ces feuilles qui réclament chaque jour la *réforme*, c'est-à-dire l'ABOLITION du *suffrage universel*, ils opposeront une confirmation plus éclatante de la puissance du suffrage universel.

A ces coryphées de la royauté qui demandent sans cesse la *révision de la Constitution*, c'est-à-dire le RENVERSEMENT DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE, ils répondront par un nouvel acte de leur royauté populaire !

ADRESSE DE LA MONTAGNE

AUX ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE.

Paris, le 10 avril 1850.

Citoyens de S.-et-L. !

L'Assemblée nationale en frappant de nullité vos élections du 10 mars, vous a obligés à de nouvelles élections.

A vous de réitérer énergiquement l'expression de votre volonté souveraine.

La Montagne, qui, depuis une année, n'a cessé de suivre avec un vif intérêt vos luttes glorieuses, nous charge de vous exprimer son estime pour vos sentiments si profondément démocratiques et pour votre ferme attitude.

Elle compte sur Saône-et-Loire.

Sans inquiétude sur le résultat du scrutin qui va s'ouvrir, nous nous bornons à vous convier à ce nouveau combat provoqué par nos adversaires.

Que pas un démocrate ne fasse défaut à l'appel, et que cette fois encore, comme toujours, l'énergie de votre foi républicaine apparaisse éclatante à la réaction consternée !

Salut fraternel.

Pour la Montagne,

Les présidents et secrétaires :

MICHEL (de Bourges). E. BAUNE. JOLY. MATHIEU (de la Drôme). A. TESTELIN. C. BERTHOLON. SAINT-FERÉOL.

L'Association en Agriculture.

M. LOUIS BLANC.

M. Louis Blanc emploie les longues heures de l'exil à des études persévérantes et courageuses sur les questions qui intéressent le plus profondément le sort du peuple, l'avenir de la Démocratie.

Nous sommes heureux de constater qu'à l'exception d'un seul point, l'intervention de l'Etat dans l'organisation du travail, ses études le conduisent aux mêmes solutions que nous propageons depuis plusieurs années.

Les deux dernières livraisons du *Nouveau Monde* contiennent sur l'organisation du travail dans les campagnes des articles qui démontrent :

1° Qu'il n'est de salut pour les campagnes que dans l'adoption du système de la grande culture ;

2° Que c'est à l'application du système contraire, au morcellement excessif du sol, que doit être attribué le dépérissement de l'agriculture en France ;

3° Qu'il faut établir en France le système de la grande culture en le combinant non pas avec le principe de l'individualisme, mais au contraire avec celui de l'association et de la *propriété collective*.

Pour atteindre ce but, M. Louis Blanc propose de fonder des ateliers sociaux agricoles dirigés d'après les règles qui ont été indiquées dans l'organisation du travail pour les ateliers sociaux industriels.

Il repousse à ce propos le reproche de vouloir mettre l'Etat à la place de la société, et de donner à faire au premier toute la besogne de la seconde ; il déclare qu'il n'attribue à l'Etat qu'un rôle d'initiateur et non de monopoleur ; il demande cependant que l'Etat fonde des ateliers sociaux, fournisse aux travailleurs des instruments de travail et rédige des statuts industriels ayant force et puissance de loi.

« Cela veut-il dire, s'écrie M. Louis Blanc, que l'Etat doit se faire spéculateur, entrepreneur d'industrie? Qui ne sent qu'on nous combat ici sur un terrain qui n'est pas le nôtre? Qu'on relise notre projet, et on verra que c'est en dehors de l'Etat que se fait la répartition des bénéfices; il n'est donc dans notre système ni monopoleur, ni spéculateur. Il est vrai que nous le faisons intervenir administrativement dans l'atelier social durant la première année de la fondation. Mais pourquoi confondre la base d'un système avec ce qui n'est qu'un moyen de le mettre en mouvement.

Quoique M. Louis Blanc réduise dans ces lignes l'intervention de l'Etat à une simple tâche de fondation et de mise en train, nous différons nettement, essentiellement avec lui sur ce moyen de procéder.

Nous avons toujours pensé, et nous croyons de plus en plus, qu'en plein dix-neuvième siècle, une transformation sociale ne peut s'opérer réellement, avantageusement que par la libre spontanéité des individus, par le libre groupement des intérêts en jeu, et non par l'action légale de l'Etat.

Toute légifération, toute rédaction légale de statuts sur des associations qui doivent être volontaires et rester libres pour être véritablement fécondes, — nous paraîtrait à la fois maladroite, arbitraire, oppressive, dangereuse, impraticable ou éphémère.

Dans les conditions actuelles des esprits, des intérêts et des libertés, tout ce qui sera ou paraîtra seulement imposé par l'Etat à la société, dans la sphère du travail, tout ce qui ne pourra être modifié à chaque instant par les parties intéressées, sera considéré comme mauvais précisément par que cela sera ou paraîtra imposé.

Il est d'autant plus impossible de *faire la loi à la société* et aux individus sur de telles matières essentiellement libres, que la société et les individuo n'entendent même plus que la loi intervienne dans les libertés politiques et réglemente ces libertés, soit au nom d'une révolution, soit au n'une réaction.

En dehors du crédit, des chemins de fer, des assurances, de l'administration et des grands travaux d'intérêt public qui rentrent dans la fonction de circulation générale et d'organisme central, naturellement dévolus à l'Etat, nous n'admettons pas d'intervention directe, responsable et légale de sa part dans l'œuvre de la transformation économique.

Les écrivains socialistes ou réactionnaires qui se prétendent plus partisans de la liberté que nous, et qui s'efforcent de nous confondre avec M. Louis Blanc sur cette question de l'intervention de l'Etat sur la réforme industrielle, sont donc des ignorants ou des hommes de mauvaise foi.

Mais si nous différons avec M. Louis Blanc sur ce point important, nous sommes très empressés de reconnaître que sur tout le reste, il n'y a pas de principes contradictoires entre nous.

Dans les associations agricoles qu'il propose de faire instituer par l'Etat, M. Lsuis Blanc propose comme bases constitutions, les dispositions suivantes, qui font la part à l'intérêt du capital dans les produits généraux :

« Après le prélèvement du prix des salaires, de l'intérêt du capital, des frais d'entretien et de matériel, le bénéfice serait ainsi réparti :

» Un quart pour l'amortissement du capital fourni par l'Etat ;

» Un quart pour l'établissement d'un fonds de secours destiné aux vieillards, aux malades, aux blessés, etc. ;

» Un quart à partager entre les travailleurs, proportionnellement au nombre des journées de travail ;

» Un quart, enfin, pour la formation d'un fonds de réserve affecté à la réalisation du principe de mutuelle assistance et de solidarité entre les ateliers sociaux. »

Là où la théorie de Fourier propose d'accorder au capital comme au travail une part proportionnelle au concouro et aux bénéfices ; mais laisse les parties libres de fixer amiablement les termes de cette répartition ; le système de M. Louis Blanc n'accorde au capital qu'un intérêt fixe, et au travail qu'un salaire déterminé, et parait leur imposer cette loi comme une constitution.

Entre Fourier et Louis Blanc, nous ne voulons pas que ce soit l'*autorité* de l'Etat qui décide, mais bien la *liberté* des citoyens.

Sauf ce second point de dissidence, M. Louis Blanc énumère les avantages de l'association agricole dans des termes identiques à ceux que nous avons souvent employés :

« L'étendue de chaque exploitation rendant possible la séparation des tâches et la distribution des travaux selon la spécialité des aptitudes, il en résulterait un manifeste accroissement de richesses.

» A l'économie de main-d'œuvre dérivant d'une judicieuse répartition des emplois, viendrait s'ajouter l'économie des attelages, à cause de la grandeur même des surfaces mises en labour.

» Chacun ayant sa part de la propriété collective et des jouissances, prix d'un labeur fécond, personne ne se trouverait désintéressé dans l'œuvre de la production, et l'ardeur qui naît des excitations de l'intérêt personnel se combinerait avec les avantages propres aux systèmes de la grande culture.

» Dans les ateliers sociaux agricoles, chacun étant son maître et n'ayant de supérieurs que ceux qu'il aurait jugés lui-même de son intérêt d'avoir pour tels, la dignité d'aucun travailleur n'aurait à souffrir ni de la domination féodale, ni du despotisme de l'usure.

» Un seul bâtiment pouvant être construit pour les familles associées, il est clair qu'elles seraient logées, et à bien meilleur marché, et infiniment mieux.

« Dans le régime des ménages séparés, il faut pour la préparation des aliments autant de foyers, et, pour les soins domestiques, autant de personnes qu'il y a de familles : le régime de l'association, au contraire, a cela de précieux qu'il fournit le moyen d'économiser, tout en les fécondant, les forces humaines et les forces de la nature. Ce qui est nécessaire pour l'alimentation, le chauffage, l'éclairage de cinquante familles séparées, l'est-il également pour l'alimentation, le chauffage, l'éclairage de cinquante familles associées ? Evidemment non. Donc l'accroissement des richesses et du bien-être est une conséquence directe de ce dernier régime.

Nous avons dit quel fatal empire la petite culture livrait à la routine : ici rien de semblable, puisque les plus intelligents seraient appelés à diriger les travaux, et que leur intelligence serait servie par de suffisantes ressources.

On a vu combien, dans l'état actuel des propriétés rurales, il était difficile, impossible même, de varier convenablement les cultures et de les approprier aux différentes natures de terrain : dans le régime d'association, rien de plus aisé.

Aujourd'hui, dans les campagnes, nous l'avons prouvé, l'atelier fait inévitablement concurrence à l'école ; le paysan pauvre aime mieux envoyer ses enfants là où on les paie que là où on les instruit, et cela par suite de l'énormité des charges qui l'écrasent ; d'ailleurs, n'eût-il qu'une vache à faire garder, ne faut-il pas quelqu'un qui la garde? Dans l'atelier social agricole, au contraire, chacun étant riche de la richesse commune, et vingt personnes pouvant suffire à la besogne qui en réclame cent aujourd'hui, plus de honteux et brutal impôt levé par l'industrie sur la santé des enfants, plus d'obstacle invincible mis au développement de leur intelligence. »

On voit que M. Louis Blanc comprend aujourd'hui comme nous tous les avantages de l'association agricole. Sous les noms d'*ateliers sociaux agricoles*, de *variétés des cultures*, *bâtiment unique d'association*, *direction intelligente des travaux*, il exprime les idées qui sont rendues dans les ouvrages de l'Ecole Sociétaire par les mots *phalanges communales*, *communes associées*, *phalanstère*, *série des fonctions et des cultures*, *rôle électif et dirigeant du talent dans tous les groupes du travail*.

M. Louis Blance va plus loin encore. Dans les lignes suivantes qui terminent son étude sur les associations agricoles, il n'hésite pas à rendre hommage au génie de Fourier et de proclamer qu'il a foi, lui aussi, dans le TRAVAIL ATTRAYANT :

Solitaire, le travail mène à la mauvaise humeur à l'ennui ; collectif, il devient attrayant et ressemble quelquefois à une fête. La vie en grandes réunions, voilà un des moyens de résoudre cet important problème posé par Fourier avec autant d'autorité : rendre le travail attrayant. Car, à ceux qui, prenant pour les lois de la nature humaine les faits engendrés par les vices d'une civilisation fausse, affirmeraient que le travail est répugnant par essence, quelle réponse victorieuse n'aurions-nous pas à faire? La destination de l'œil est de voir ; son plaisir est de regarder. La destination de l'oreille est d'entendre ; son plaisir est d'écouter. Si, au lieu d'être une jouissance, l'exercice de nos facultés était une douleur, il n'y aurait dans les lois de la nature qu'oppression et folie. Heureusement il n'en est rien ; et s'il arrive, en une foule de cas, que l'homme ne trouve pas son plaisir dans le travail, bien que sa destination soit d'en vivre, c'est parce que les conditions sociales du travail sont mauvaises ; c'est parce qu'il est ou forcé, ou excessif, ou mal rétribué, ou solitaire, ou en désaccord avec les aptitudes particulières du travailleur. Réformez la société, vous n'aurez plus à calomnier la nature !

» S'AGIT-IL de la surveillance à exercer sur les enfants, de l'éducation à leur donner, des secours à administrer aux malades, des ressources à rassembler pour le temps de la vieillesse, des précautions à prendre contre les accidents imprévus, c'est à peine s'il est nécessaire d'indiquer combien, sous tous ces rapports, le régime de l'atelier agricole serait préférable au régime actuel de division et d'isolement.

» Ajoutez à cela les garanties de sécurité résultant, pour les cultivateurs associés, de la constitution d'un fonds de mutuelle assistance, employé à faire concourir au soulagement de toute association en souffrance, la prospérité de celles qui seraient en progrès.

» Tel est, présenté sèchement et d'une manière succincte, le tableau des heureux effets qu'on aurait à attendre du système proposé. Et comment, dès lors, n'y aurait-il pas rayonnement et absorption volontaire? Lorsqu'on verrait se produire, au sein des associations agricoles, tout ce que la propriété collective comporte de fécond et d'attrayant ; lorsque, au lieu de cette foule de chaumières sales, obscures, infectes, où le régime d'individualisme parque une à une ses victimes, on verrait s'élever de vastes et somptueux bâtiments pleins d'air, accessibles au soleil, distribués en autant de logements particuliers qu'il y aurait de familles, avec salles de lecture et de réunion, cuisines et buanderies communes, bibliothèques, salle d'asile, école, riants jardins ; lorsque, au lieu de se harasser et de se ruiner à cultiver des grains de qualité inférieure, des choux, des haricots, des pommes de terre, la population agricole serait distribuée et employée de manière à tirer du sol le meilleur parti possible ; lorsque ces infortunés paysans au chevet desquels vient s'asseoir, chaque nuit, le fantôme du percepteur, hommes libres qui ont la pauvreté pour tyran, propriétaires qui sont la propriété vivante d'un prêteur sans entrailles, se trouveraient transformés en cultivateurs indépendants, par cela seul qu'ils ne seraient plus isolés, et deviendraient riches par la vraie science de la richesse ; lorsque, en un mot, les exploitations par familles associées montreraient réunis le mode de culture le plus favorable à l'essor de la production et le mode d'encouragement le plus propre à stimuler, en le moralisant, le zèle du producteur, la Révolution aurait-elle beaucoup de peine à se faire accepter par ceux qui aujourd'hui, faute de la connaître, calomnient d'avance son avénement, et renvoient dans la région des chimères les esprits avides de ses bienfaits ? »

Revue de l'Extérieur.

Nous n'avons encore sur le voyage du pape que des correspondances en style officiel, et par conséquent sans aucun intérêt. Le nonce du pape à Turin a quitté cette ville, par suite de l'adoption de la loi qui abolit les priviléges du clergé.

Un journal anglais avait fait mention d'une note de l'Autriche à la Prusse ; il en avait publié la substance, qui était presque l'équivalent d'une déclaration de guerre. La *Gazette d'Augsbourg* assure que rien de semblable n'existe.

L'Autriche se borne à dire qu'elle attend l'adoption du projet de constitution par le parlement d'Erfurth pour savoir en quoi ce projet de constitution est contraire aux traités. Ce n'est qu'alors que le langage de l'Autriche commencera à devenir menaçant ; mais en même temps c'est parce que le cabinet prussien comprend parfaitement cette situation, qu'il évite avec toute espèce de soin les résolutions qui pourrrient précipiter un dénouement.

On croit, ajoute le journal belge auquel nous empruntons ces lignes, qu'il existe une nouvelle déclaration de la Russie, portant qu'elle ne veut pas s'immiscer dans les affaires d'Allemagne, mais qu'elle croit bon de donner des conseils, dans l'intérêt commun de toutes les puissances.

L'opinion déjà émise que toutes les difficultés que la question allemande soulève ne peuvent être aplanies que par un congrès, s'accrédite. Ce congrès aurait pour spectateurs deux ou trois cent mille Russes, la baïonnette au bout du fusil.

L'Autriche va contracter un nouvel emprunt de cent vingt millions de florins.

Vingt-cinq notables de la Hongrie (entre autres le comte Appony, le baron Josika, le comte Szechenyi, etc.) ont remis ces jours derniers à l'empereur un mémoire contenant des représentations sur les dernières mesures adoptées en Hongrie, contrairement aux sentiments du peuple et à ses plus chères convictions.

Les nouvelles du Mexique, du 13 février, parlent de la découverte et de la répression d'une nouvelle tentative de révolution en faveur de Santa-Anna. Une capitation de 1 fr. 35 c. par mois a été imposée dans toute l'étendue de la république sur tous les individus âgés de 18 ans révolus. Le général Canales est mort à Mexico.

Assemblée nationale.

Présidence de M. LÉON FAUCHER (vice président).

Séance du 17 avril.

M. BELTING DE LANCASTEL dépose une pétition demandant l'abaissement du taux légal de l'intérêt.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre transmise

par M. le ministre de la justice, et par laquelle M. le procureur-général de la cour d'appel de Colmar demande à l'Assemblée de vouloir bien autoriser la continuation des poursuites commencées contre M. Laboulaye pour avoir ouvert une école sans autorisation. (Bruit à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. La demande de M. le procureur-général de la cour d'appel de Colmar sera renvoyée à l'examen des bureaux qui seront convoqués demain pour nommer une commission spéciale.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

CHAP. XXVIII. Secours aux étrangers réfugiés en France. — Gouvernement : 1,600,000 fr. — Commission 1,200,000 fr.

M. JOLY. Je viens parler en faveur des réfugiés politiques; je viens demander que la France conserve son ancien renom d'hospitalité. De tout temps le palais des rois s'est ouvert à de royales infortunes, de tout temps les citoyens français ont imité en cela l'exemple donné par les rois de France, et ont donné généreusement un asile à des malheurs qui, pour être moins éclatants n'en sont pas moins réels. Aussi trouvé-je déjà le crédit de 1,600,000 fr. trop restreint pour tant d'infortunes à soulager; et cependant la commission propose de réduire ce somme à 1,200,000 fr. Serait-ce donc qu'elle veut donner la sanction de l'Assemblée au système suivi par le gouvernement à l'égard des réfugiés politiques ?

Il y avait à Paris, M. Ivan Golowine. Même avant la Révolution de Février, ce réfugié politique était toléré, et depuis la Révolution il a été expulsé de Paris.

Ce qui me touche, ajoute l'orateur, c'est le mode de son expulsion. Il s'était muni d'un passeport anglais. On a retenu cette pièce à la préfecture de police, et on l'a remplacée par un passeport français portant cette observation : « M. Golowine a été expulsé du sol français. » (Ah! assez!)

M. Joly racente aussi le fait des réfugiés hongrois, qui ont été forcés de quitter la retraite qu'ils avaient choisie. Des Polonais n'ont pas été mieux traités par la police.

Après le non succès des affaires de Bade, la même inhospitalité a signalé la police républicaine; et depuis l'expédition de Rome, le citoyen Charles Bonaparte Canino...

M. Canino, arrivé à Marseille, avait reçu l'avis de ne pas poursuivre son voyage; il passe outre, et à Bourges, il fut entouré d'agents de police, qui le dirigèrent sur Orléans, ne lui permirent pas de séjourner à Paris, et l'entraînèrent au Havre, où il a été embarqué pour l'Angleterre. Ceci résulte d'une lettre que l'honorable proscrit a adressée au président de l'Assemblée nationale.

Qu'ont-ils fait en France, ceux que vous expulsez de ce sol libre, de ce sol hospitalier? Quand ont-ils troublé l'ordre? (Agitation.) Quand et contre qui ont-ils conspiré? (Nouveau mouvement.) Non, vous ne pouvez citer aucun fait de ce genre. Vous n'avez voulu que rabaisser l'honneur et la dignité de la France en mettant des proscrits à la discrétion de ceux qui voudraient vous changer en gendarmes de la sainte alliance. (Approbation à gauche.) Il faut qu'il y ait des motifs très puissants pour justifier une pareille conduite. Vous allez invoquer la raison d'Etat, n'est-ce pas? cette grande prostituée sans cœur et sans entrailles, à ce point de faire taire la voix du sang et les affections de famille.

Hier une voix, qui ne se sépare que bien rarement de la majorité, a fait entendre à la tribune de bien nobles paroles. M. Dufaure parlait des anxiétés du pays en lisant des articles de journaux recevant ordinairement leurs inspirations du pouvoir.

Ces journaux, en dirigeant d'incessantes attaques contre la République, la souveraineté de l'Assemblée et la Constitution, évoquent ces fantômes de coups d'Etat qui alarment le pays, et rendent nécessaire une déclaration du ministère. Il ne l'a pas faite pourtant; il n'a pas fait son devoir, et chacun jusqu'à présent a fait le sien ici. Ainsi, quand une imprudente provocation descendit naguères du haut de cette tribune...

(En ce moment, M. de Larochejaquelein entre dans la salle. Tous les regards se dirigent sur lui. M. de Larochejaquelein salue M. Joly et lui fait signe qu'il a mal à la gorge et ne pourra lui répondre aujourd'hui. — Une vive agitation accompagne cet incident.)

M. JOLY. Ainsi que je le disais, quand une proposition pour le moins imprudente, mais, je le reconnais, faite avec cette loyauté qui caractérise son auteur... (M. de Larochejaquelein salue.—Hilarité.) C'est une chose sérieuse messieurs...

M. JOLY. L'Assemblée, en repoussant cette proposition, a rempli son devoir. M. Dufaure a rempli le sien en rappelant que lorsqu'il était au pouvoir, il avait protesté toujours contre ces craintes de coups d'état, et qu'il ne doutait pas que les ministres actuels ne suivissent son exemple. Nous partagions cette pensée; et quand nous avons vu M. le ministre de l'intérieur monter à la tribune, nous nous attendions à une protestation de ce genre. Notre espérance fut trompée; M. le ministre de l'intérieur a gardé le silence. (Bruit.) J'espère qu'aujourd'hui il répondra à ces interpellations. (Non! non! ne répondez pas!)

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. M. Joly nous demande compte, non pas même de nos actes, mais de certains articles de journaux...

VOIX A GAUCHE. De votre silence d'hier!

M. BAROCHE. De mon silence même... En vérité, l'interpellation, je l'avoue, me place dans un singulier embarras.

Quand le pouvoir parle, on lui demande des actes, quand il agit, on lui demande des paroles, puis on s'en prend à son silence. En vérité, c'est une situation qui ne peut être faite à aucun pouvoir, quel qu'il soit. (Bruit à gauche.)

Et du reste ces prétendues accusations de coups d'Etat périodiques, qui n'ont d'autre but que celui d'agiter le pays, par qui sont-elles produites?

A GAUCHE. Par le *Napoléon!* par le *Napoléon!*

M. BAROCHE. Elles sont produites par les ennemis du pouvoir, par ceux qui ont intérêt à entretenir l'agitation dans le pays. (Bruit.)

Je vous le redis, le gouvernement n'est responsable que de ses actes; il n'a pas d'autre responsabilité, et il ne peut reconnaître que celle-là; il laisse aux journaux les opinions qu'ils soutiennent à leurs risques et périls, mais nullement au nom du gouvernement.

Ceux qui parlent de coups d'état et les imputent au gouvernement commettent un délit; quand ils disent que ces coups d'état sont dans la pensée du pouvoir exécutif, ils commettent une offense contre le président de de la République, et le gouvernement repoussera toujours des attaques de ce genre; il actionnera les journaux qui s'en rendront coupables, comme aujourd'hui le *National*, qui a positivement accusé le pouvoir, est poursuivi. (Agitation et rires à gauche.)

Et maintenant, je viens au chiffre de 1 600 000 fr. demandé d'abord par le gouvernement, et que la commission réduit à 1 200 000 fr. Nous acceptons cette réduction; car sans vouloir nous constituer les gendarmes de la sainte alliance, comme le dit M. Joly, il y a assez de misères dans notre pays pour que nous ne dépensions pas inutilement les ressources de la France.

Et maintenant, à propos du chiffre du budget relatif aux réfugiés, on nous demande compte de ce qui s'est passé sous nos prédécesseurs. Nous pourrions ne pas répondre, mais nous répondrons que, pour ce qui regarde M. Golowine, il avait participé activement sur la presse et autrement dans les affaires du 13 juin. On a dû éloigner un étranger qui se mêlait dans nos dissensions civiles, et l'on a bien fait. (Et Bonaparte! et Bonaparte!)

On a fait une allusion directe à un membre de la famille de M. le président de la République. M. Charles Bonaparte a été éloigné de la France : on a eu raison.

M. PIERRE BONAPARTE. On a eu tort. (Bruit.)

M. BAROCHE. On a eu raison, parce que l'on craignait de donner encore de nouveaux aliments aux passions.

Je n'insiste point longtemps, car je crois que la conscience de l'Assemblée me donne raison. (Très bien!)

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. J'ai une communication douloureuse à faire à l'Assemblée. (Mouvement.) Un bataillon du 11e léger arrivait pour prendre garnison à Angers quand il a été victime d'une catastrophe en traversant le bras de rivière qui sépare les deux villes sur le pont en fil de fer qui y est construit. Les chaînes ont manqué d'un côté (Sensation.) et l'inclinaison a fait tomber quatre compagnies dans le fleuve. (Mouvement d'horreur.) Ces quatre compagnies passaient avec armes et bagages. Les habitants d'Angers ont été très empressés et ont montré le plus grand zèle pour porter du secours à nos malheureux soldats. Mais la pluie tombait par torrent, l'ouragan avait la plus grande violence, et les bateaux n'ont pu arriver en temps utile. (Sensation profonde.) Nous ne savons pas encore quel est le nombre des victimes, mais on peut craindre qu'il ne soit porté à deux ou trois cents. (Exclamations d'horreur.)

En présence de cet affreux malheur, le président de la République a été douloureusement ému, et un de ses officiers d'ordonnance est parti spontanément pour offrir quelques secours. Mais là ne se borne pas le devoir du gouvernement. Il vous présentera un projet de loi pour venir au secours des mères et des veuves qu'auront laissé les victimes de cette catastrophe. (Très bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. Je dois dire que l'Assemblée s'associe à l'impression douloureuse qui ressort des paroles que M. le ministre de la guerre vient de faire entendre à cette tribune. Le projet dont il a parlé sera renvoyé dans les bureaux quand il sera présenté.

M. DE LA MOSKOWA parle contre la réduction de la commission à l'égard des réfugiés politiques. Il appuie son opinion sur la nécessité de secourir les Polonais, qu'on trouvera toujours prêts à marcher dans les rangs des soldats français, si jamais l'épée de la France a besoin de sortir de son fourreau.

M. BAUNE s'élève contre la même réduction, il soutient également que les réfugiés peuvent être des bras utiles pour la France. On n'en a pas fini avec les rois de l'Europe, dit-il.

J'avais demandé à faire des interpellations à ce sujet; on m'a renvoyé après la question du Chili. (On rit.)

L'orateur, revenant à la question, pense qu'un vote d'ensemble répondrait aux instincts généreux du pays et nous replacerait, vis-à-vis des peuples amis, dans cette position de générosité et d'hospitalité que nous avons si longtemps gardée et qui fait l'honneur de la nation française.

La discussion est fermée.

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. le ministre donne son assentiment à la réduction de 400 000 fr. proposée par la commission, ce qui réduit le chapitre 28 (étrangers réfugiés) au chiffre de 1 200 000 fr.

On demande le scrutin de division sur ce chapitre.

En voici le résultat :

Nombre des votants	619
Majorité absolue.	310
Billets blancs.	412
Billets bleus.	207

L'Assemblée adopte la réduction.

Les chapitres suivants sont adoptés.

CHAP. XXXIII. — Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.

M. DABAUX combat le système d'abonnement; il reproduit quelques allégations desquelles il résulterait que certains préfets ont un personnel fictif qui émargerait au profit de l'administrateur, et au détriment des véritables employés.

(De violentes rumeurs accueillent ces révélations.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'orateur à s'abstenir d'apporter à cette tribune des faits sans preuve et qui contribueraient à jeter l'odieux sur l'administration française.

MM. Latrade, Delebecque, Charras et Aubry proposent l'amendement suivant :

« Avant le 1er janvier 1850, le ministre de l'intérieur présentera un projet de loi ayant pour but l'organisation du service des préfectures et des sous-préfectures. Les préfets et les sous-préfets rendront un compte détaillé de l'emploi fait par eux pendant l'exercice 1850, de la totalité des fonds d'abonnement porté au chapitre 23 du budget de l'intérieur; ce compte sera mis sous les yeux de l'Assemblée législative.

M. BERRYER soutient le système des abonnements et défend le chiffre du chapitre.

M. LATRADE répond à M. le rapporteur. Il a entendu dire que M. le préfet de l'Isère gagne 1,000 fr. par mois sur les frais d'abonnement. (Interruption.)

Après une discussion à laquelle prend part M. Dufaure, l'amendement avec la réduction qu'il proposa n'est pas adopté. Celui de la commission est approuvé.

M. BAROCHE. Je demande une augmentation de 18,000 francs pour frais d'abonnement des sous-préfets au *Moniteur*.

A GAUCHE. Envoyez-leur le *Napoléon*; cela coûtera moins cher.

M. BAROCHE soutient qu'il y a nécessité pour les sous-préfets d'avoir le *Moniteur* dans lequel seul se trouve les rapports divers sur les projets de loi.

Une première épreuve a lieu et est déclarée douteuse. On remarque qu'une partie de la gauche se lève pour l'augmentation. Une seconde épreuve est également douteuse. Le scrutin de division résout la question en ces termes :

Nombre des votants	597
Majorité absolue	299
Billets blancs	275
Billets bleus	322

L'augmentation de 18,000 fr. demandée par M. le ministre de l'intérieur n'est pas adoptée.

Demain, à deux heures, séance publique.

Deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la déportation.

FAITS DIVERS.

On annonce que quelques troubles ont éclaté à Saumur où se trouve maintenant le général de Castellane. Des cris ayant été proférés par des groupes nombreux en présence de cet officier général. L'ordre a été donné à la troupe de disperser les rassemblements. (*Estafette.*)

— M. Michelet rouvrira son cours, au collége de France, demain jeudi, 18, à une heure.

— Dernièrement, à la foire de Couleuvre (Allier), un paysan sortant d'un cabaret, s'arrêta devant un étalage ou se balançaient une foule de pantalons de couleurs variées; et, comme le marchand le pressait outre mesure pour lui en faire prendre un où le blanc dominait, notre homme impatienté s'écria : *Non, non, point de blancs! A bas les blancs! Vive les rouges!* Il n'en fallut pas davantage pour que deux bons gendarmes l'arrêtassent *au nom de la loi*. Comme cette rigueur avait excité des murmures dans la foule, quatre autres citoyens sont allés rejoindre le premier en prison le lendemain; ils y sont sans doute encore.

— Veut-on connaître le respect que certains chefs de l'armée professent pour la République et la révolution de février? Voici un curieux et instructif ordre du jour du général Forest. Nous le publions sans commentaires.

La gravure dont il est question représente des armes brisées et des soldats fraternisant avec le peuple (le général Forest dit : des démagogues). Nous lui laissons la responsabilité de son style et de ses appréciations :

« PLACE DE PARIS. — 1re DIVISION.

» Ordre du jour de la brigade.

» Une lithographie *infâme* est, dit-on, gratuitement distribuée aux soldats de la garnison; elle représente des armes brisées et renversées au pied de la colonne de la Bastille, et des militaires s'abandonnant au *déshonneur* dans les perfides étreintes des démagogues. Cette scène de fraternité, empruntée sans doute aux *douloureux souvenirs des saturnales* de Février, a pour inscription : A bas les armes entre frères, plus de sang, plus de larmes. Ce n'est pas seulement une provocation, c'est une insulte à l'adresse de l'armée.

» Le général en chef signale cette grossière manœuvre à l'attention des chefs de corps et au bon sens de la troupe; il ne doute pas qu'elle ne soit accueillie avec une indignation unanime, et dans le cas où les colporteurs de cette lithographie la présenteraient aux troupes, il espère et ordonne même qu'ils soient châtiés à coups de bâton.

« Le général, FOREST. »

L'ordre a été donné par les chefs de corps de faire la lecture dudit ordre à trois appels consécutifs. (*Voix du Peuple.*)

ENCORE LE DÉLIT DE COLPORTAGE. — On lit dans le *Progrès* d'Arras :

« Le parti royaliste n'est qu'à demi-content. Le tribunat de Boulogne vient de rendre son jugement dans l'affaire de M. Lebeau, avocat à Calais, membre du conseil général, accusé d'avoir distribué, chez lui, des brochures politiques, non poursuivies. Le tribunal a condamné M. Lebeau, contre lequel le ministère public avait réclamé l'amende et *quarante jours de prison*, en 200 fr. d'amende. M. Lebeau va, nous dit-on, appeler de ce jugement. Il a raison, c'est avec de la persistance, au prix même d'une condamnation, que nous obtiendrons justice ou que nous ferons réformer cette odieuse loi sur le colportage, la vente et la distribution des écrits politiques. »

— On lit dans le même journal :

« Aux dernières élections du 10 mars, les militaires sont appelés à voter, l'officier supérieur président du bureau donne des bulletins royalistes.

— Pardon! mon... (qu'importe le grade!) dit un soldat, mais il doit y avoir deux candidats, et nous voudrions bien les connaître.

— C'est juste, répondit l'officier, aussitôt, il fit connaître les noms des deux candidats.

On passa au scrutin.

— Maintenant, vous pouvez vous en aller, mes enfants, dit l'officier.

— Mais, dit encore le même soldat, mon... (passons le grade) nous avons mis les bulletins dans l'urne, et nous ne serions pas fâchés de savoir ce qui en sortira.

Il n'y avait rien à répliquer. On dépouilla le scrutin, et sur 13 votants, 11 furent acquis au candidat républicain.

Avis au militaires du Pas-de-Calais, quand va venir, dans quelques jours, l'élection de Paris! »

On demande à l'Association pour la vente des beurres, etc., rue Saint-Honoré, 40, un ou plusieurs adhérents pour cause d'agrandissement.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, — et au siége de tous les journaux démocratiques.

Réunions électorales.

1er *Arrondissement*. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

6e *Arrondissement*. — Les mercredis et samedis à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

12e *Arrondissement*.—Les mardis et vendredis, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des travailleurs.

Montrouge. — Les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Association des Cuisiniers de la barrière Mont-Parnasse, rue de la Gaîté, 25.

Neuilly, les Thernes, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Genevillers. — Tous les dimanches, à 2 heures de relevée, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Batignolles-Monceaux.— Les mardis et vendredis, à 7 h. 1/2 du soir, rue de Lévis, 19, salle du Grand-Saint-Martin.

Courbevoie et Puteaux. — Jeudi 18 avril, à 7 h. du soir, rue de Colombes, 12, salle du Grand-Vainqueur, à Courbevoie.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse, Pierrefite, Stains et Dugny. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, cour Benoit, salon Gauthier, à Saint-Denis.

Saint-Ouen et la Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, rue Saint-Denis, maison Roger, à Saint-Ouen.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Les mardi, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, à Grenelle.

Puteaux, Courbevoie et Suresne. — Samedi 20 avril, à sept heures du soir, quai National, à Puteaux, salle Roblin.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 33, à l'association des cuisiniers, local du Galant-Jardinier.

La Villette. — Samedi, 20 avril, à sept heures du soir, rue de Flandres, 116.

Creteil, Maisons, Alfort et Bonneuil. — Vendredi, 19 avril, à 7 heures du soir, Grande-Rue, 80, à Créteil, chez le citoyen Voisin.

Colombes. — Samedi 20 avril, à 7 h. du soir, salle de bal, chez le citoyen Chabert.

AVIS.

Les membres de l'association démocratique des AMIS DE LA CONSTITUTION tiendront leurs réunions électorales les lundis et vendredis de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Une souscription est ouverte, au secrétariat de l'association, pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril.

Les citoyens qui désirent surveiller les opérations électorales du 10e arrondissement, sont priés de passer dès à présent chez le citoyen Preyat, cour du Dragon, 10, tous les jours de 6 h. du matin à 9 heures du soir.

AUX LITHOGRAPHES.

Les citoyens qui, dans la réunion générale du 16 avril, se sont engagés à recueillir les souscriptions, sont invités à les porter, dans le plus bref délai, au siége du comité démocratique socialiste, rue Coquillière, 12 ter, où un registre spécial a été déposé à cet effet.

Pour les renseignements, s'adresser à l'association fraternelle des lithographes, cour des Bleus, rue Saint-Denis, 268.

Nos confrères sont invités à déployer la plus grande activité.

— *Les membres de l'ancien comité.*

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier.— M. B. D.— Reçu.— Rem. — L'ami T. va vous écrire.

Alger.— M. H. E.— Reçu les 100, ainsi que l'env. précéd.— Nous vous écriv.— Affect. compl. à tous.

Saulieu.—M. L.—Votre obs. est parfait. juste. — Les Y avaient été portés au créd. de L. de Constant. — Nous rectif. — Affect. compl.

THEATRES.

Le magnifique drame : *Notre-Dame de Paris* fait toujours *flores* à l'Ambigu. Tout Paris veut voir et revoir cette grande composition scénique et littéraire.

— Après une brillante et fructueuse campagne d'hiver en Belgique, la grande troupe équestre des Champs-Elysées doit rentrer samedi prochain, 20 du courant, au Cirque national, où tout se prépare pour ses curieux exercices. La foule ne manquera pas au rendez-vous.

Bourse du 17 avril 1850.

On s'entretenait vivement aujourd'hui de la candidature de conciliation de M. Leclerc; et sur le bruit répandu que M. Fernand Foy avait donné sa démission, la rente est arrivée promptement à 88 80; mais, à ce taux, des spéculateurs ont voulu réaliser leur bénéfice de la veille, et ces ventes ont fait rétrograder les cours.

En définitive et comparativement à la bourse d'hier, le 3 0/0 ferme avec 20 c. de hausse, à 55-05; le 5 0/0 avec 5 c. de baisse à 88-45.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
88 85	5 0/0 J. mars.	cpt.	88 55	88 75	88 35	88 35
88 50	5 0/0	fin c.	88 65	88 80	88 30	88 45
»» »5	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
70 »»	4 0/0 J. sept....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
54 75	3 0/0 J. d....	cpt.	55 05	55 20	55 »»	55 »»
54 85	3 0/0	fin c.	55 10	55 20	55 »»	55 05
84 »»	5 0/0 Piém...	cpt.	84 »»	84 10	84 »»	84 »»
83 75	5 0/0	fin c.	84 »»	84 10	84 »»	84 »»
2080 »»	Banq. France	cpt.	2090 »»	2100 »»	2090 »»	2095 »»
687 50	Paris-Orléans.	cpt.	692 50	695 »»	690 »»	[illegible]
690 »»	Libérés.....	15 c.	692 50	693 75	690 »»	690 »»
502 75	Rouen.......	cpt.	507 50	510 »»	507 50	507 50
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	510 »»
205 »»	Havre.......	cpt.	205 »»	206 25	205 »»	205 »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	St-Germain...	cpt.	455 »»	460 »»	455 »»	460 »»
452 50	Versailles r. d.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
130 »»	Versailles r. g.	cpt.	130 »»	140 »»	130 »»	140 »»
»»» »»	Mars.-Avign...	cpt.	172 50	176 25	172 50	176 25
170 »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
105 »»	Bâle.........	cpt.	105 »»	105 »»	103 75	103 75
»»» »»	Boulogne.....	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
410 »»	Nord. j. juill..	cpt.	412 50	413 75	410 »»	410 »»
412 50	400 payés...	15 c.	412 50	412 50	410 »»	[illegible]
311 25	Centre.......	cpt.	315 »»	316 25	315 »»	316 25
312 50	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	317 50
386 25	Bordeaux.....	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	[illegible]
385 »»	475 payés...	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
222 50	Nantes.......	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	[illegible]
222 50	325 payés....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	[illegible]
310 »»	Strasbourg....	cpt.	321 25	322 50	321 25	[illegible]
320 »»	325 payés....	15 c.	320 »»	321 25	320 »»	[illegible]

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, à 0/0......	»»»» »»	Bons du Trésor.....	5 0/0
— Nouvelles.......	1127 50	Zinc : V.-Montagne.	»»»» »/»
De la Seine, J. juillet.	»»»» »»	*Fonds étrangers.*	
Orléans, à 0/0, 1847..	»»» »»	Belgique, 5 0/0 1840..	99 »/»
— nouvelles, 1849.	»»» »»	— 5 0/0 1842..	99 »/»
Havre, Jouiss. mars..	»»» »»	Espagne : dette activ.	»» »/»
— nouvelles......	»»» »»	— dette intér.	[illegible] 3/8
Rouen, à 0/0.........	»»» »»	Naples. Réc. Rothsc..	[illegible] 50
Liste civile...........	990 »»	Rom. Empr. j. déc...	78 3/8
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	77 1/2
Quatre-Canaux.......	1060 »»	Piémont. Obl. à 4 0/0.	975 »/»
		— Obl. nouv. 4 0/0.	»»» »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 18 avril.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ITALIENS.— Il Barbiere.
ODEON.—Diogène, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE.—L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, la Dame de Trèfle.
VARIETÉS.— Colombine, les Chercheuses d'or, Croque-Poule.
GYMNASE.— Coup d'Etat, Monk, Princesse et Charbonnière.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillons, le Sous-Préfet s'amuse.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Toussaint l'Ouverture.
THEATRE DU LUXEMBOURG.— Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

ABONNEMENT. PARIS. Un an. . . 20 f. — Six mois. . 10 — Trois mois. 5

BUREAUX : RUE JACOB, 3.

DEPARTEMENTS. Un an. . . . . 30 f. — Six mois. . . . . 16 — Trois mois. 9

LE DRAPEAU DU PEUPLE

JOURNAL QUOTIDIEN, SEUL ORGANE DES PRINCIPES CHRÉTIENS, DÉMOCRATIQUES ET SOCIAUX,

Vient d'être mis en société, au capital de 50,000 fr., par acte authentique passé, le 20 mars 1850, devant Mᵉ Trépagne, notaire à Paris. Chaque action est de 100 fr., au porteur ; elle donne droit à 5 pour 100 d'intérêt et à une part proportionnelle dans les bénéfices. Les actions sont, à volonté, remboursables par un nombre d'abonnés équivalent.

ON SOUSCRIT DÈS A PRÉSENT AU BUREAU DU JOURNAL. ENVOYER UN MANDAT DE POSTE OU DE COMMERCE A L'ORDRE DU DIRECTEUR.

APPRÉCIATION DU DRAPEAU DU PEUPLE

Par la VOIX DU PEUPLE et la TRIBUNE LYONNAISE.

« Le DRAPEAU DU PEUPLE : tel est le titre d'un journal dont nous recevons aujourd'hui le premier numéro, et qui promet à la Démocratie socialiste un nouvel auxiliaire. Qu'il n'espère pas cependant être par elle accueilli sans défiance : des antécédents déplorables, les traditions de plusieurs siècles, des faits récents d'une éclatante signification ont rendu fort difficile la tâche que s'impose le *Drapeau du Peuple*, dont la plupart des articles sont signés par des abbés. On se défie à bon droit des doctrines et des prêtres catholiques, surtout depuis que les unes et les autres ont été représentées, pour ainsi dire, *officiellement*, à l'Assemblée nationale, par les hommes que vous savez ; dans la presse, par des journaux tels que l'*Univers religieux*, la *Voix de la Vérité*, l'*Ami de la Religion*, etc.

» Il est vrai que le *Drapeau du Peuple* se pose en antagoniste déclaré et de ces journaux et de ces hommes ; il est vrai que, dans la question religieuse, il se place avant tout sur le terrain de la liberté et de la discussion, en même temps qu'il déclare le *salaire du clergé contraire au principe démocratique de la liberté de conscience, odieux pour les religions qui le reçoivent et dangereux pour la liberté* ; il est vrai que, dans la question politique, il proclame pour l'avenir, avec la souveraineté de tous et de chacun, la République démocratique et sociale, à l'ombre du drapeau rouge, comme symbole d'unité et de fraternité ; il est vrai que, dans la question sociale, il affirme le droit au travail et à tous les fruits du travail, le droit de propriété qui en résulte, l'abolition de l'usure, c'est-à-dire de l'*intérêt du capital* sous toutes ses formes, le maintien sacré de la famille, la liberté complète de l'association à tous les degrés, etc.

» A ces signes, nous reconnaissons assurément le *Drapeau du Peuple* pour un des nôtres ; nous l'accueillons avec joie dans nos rangs ; mais il n'aura pas fait peu de chose s'il parvient à faire taire la méfiance et à démontrer, comme il s'en flatte, qu'il y a concorde et sympathie entre ces principes et les doctrines du catholicisme. Nous l'attendons à l'œuvre et nous lui souhaitons un heureux succès. »

(*Voix du Peuple.*)

« Un journal quotidien a paru avec cette devise : *Christianisme, Démocratie, Socialisme.*

» Nous ne pouvons qu'applaudir à cette œuvre nouvelle et grandiose ; car la fondation d'un journal religieux et démocrate est un événement dont les suites sont incalculables.

» Disons-le bien haut : à nos yeux, la démocratie n'a de base réelle que par le sentiment religieux. Religion et démocratie sont synonymes.

» Nous n'analyserons pas le programme du *Drapeau du Peuple* ; nous le publierons dans un prochain numéro, non à titre de réclame pour un journal qui n'en a certes pas besoin, mais comme un résumé de doctrine démocratique, comme enseignement, et les lecteurs nous en sauront gré.

» Ses rédacteurs sont de rudes jouteurs que le ciel nous envoie. Que les démocrates suivent l'inspiration de ces hommes d'élite, et le jour où tous, sans exception, comprendront la nécessité du sentiment religieux, à compter de ce jour, la République sera impérissable. *La République est un droit divin* ; nous le prouverons aux plus incrédules. »

(*Tribune lyonnaise.*)

APPEL AUX DEMOCRATES.

CITOYENS !

Vous savez ou vous devez pressentir aisément les difficultés qui sont venues assaillir l'œuvre du DRAPEAU DU PEUPLE à sa naissance. Ce journal posant les principes les plus radicaux de la triple question DÉMOCRATIQUE, RELIGIEUSE et SOCIALE, a dû nécessairement attaquer dans leur base tous les abus et soulever contre lui toutes les colères. Elles ne lui ont pas manqué, ces colères, et elles se sont traduites en persécutions de toute nature, en obstacles de toute sorte qu'il a fallu vaincre pour arriver au succès. Et Cependant, nous devons le dire, si nous avons subi les effets d'une malveillance et souvent d'une fureur, s'exprimant par des paroles de vague déclamation, nul, jusqu'à ce jour, n'est descendu dans la lutte des doctrines pour contester sérieusement nos principes DÉMOCRATIQUES et SOCIAUX, ou pour signaler une erreur religieuse dans nos écrits. Nous aimons à proclamer ce résultat comme un des motifs qui nous encouragent le plus à persévérer dans notre œuvre.

Enfin, le DRAPEAU DU PEUPLE va poursuivre régulièrement sa publicité. Désormais appuyé sur une SOCIÉTÉ, il groupera autour de lui des sociétaires nombreux et dévoués qui le soutiendront aisément.

A vous donc qui voulez le triomphe complet, pacifique, régulier de la DÉMOCRATIE et du SOCIALISME, *s'appuyant sur les grands principes de la religion*, à vous de venir à notre aide dans cette œuvre immense de progrès et d'avenir !

A vous, qui voulez la conciliation sérieuse de toutes les classes, de tous les partis, de tous les intérêts légitimes, et qui ne comprenez pas cette conciliation en dehors du droit et de la vérité radicale, absolue ; à vous aussi de venir à notre aide, car nous sommes les défenseurs de cette vérité, seule base de la réconciliation universelle !

A vous, qui aimez le peuple, qui vous préoccupez vivement de ses besoins, des droits, de son affranchissement, et qui comprenez ses grandes destinées, à vous de venir également à notre aide, car nous voulons être les amis et les avocats du peuple !

A vous encore, qui comprenez la puissance des croyances religieuses sur les peuples, à vous de venir nous aider à unir ces croyances aux progrès de l'époque, et à faire cesser la guerre aveugle, insensée, que des hommes égarés ou coupables veulent déclarer à la liberté moderne au nom de la pensée religieuse, à vous de venir nous aider à concilier dans l'esprit des masses la DEMOCRATIE, le SOCIALISME et la RELIGION, et à préserver ainsi le monde des convulsions les plus terribles.

A vous tous de venir vous associer à nos efforts en devenant membres de la SOCIETE DU DRAPEAU DU PEUPLE, la souscription d'une ou plusieurs actions, vous faisant observer que votre versement peut n'être qu'une simple avance de fonds, puisque les actions peuvent être remboursées par les abonnements que vous pourriez prendre au journal.

Du reste, le succès de notre publication repose sur toutes les garanties possibles. Expression des doctrines tout à la fois les plus avancées et les plus graves ; accueilli avec une bienveillance marquée par la presse démocratique au milieu de laquelle une place spéciale et vide encore lui est réservée ; appelé par une foule d'esprits éminents qui en sentent la portée, bien venu du peuple qui lui a témoigné sa sympathie de toutes manières et surtout en achetant à 20,000 les numéros parus ; s'appuyant sur une organisation puissante de propagande en province, et, nous osons le dire, sur le dévouement éprouvé de ses rédacteurs et de ses administrateurs, le DRAPEAU DU PEUPLE ne peut périr !

19 Année. N° 107. — Vendredi 19 Avril 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JEAN.)

PARIS. Trois mois . . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an . . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT. — RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 18 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
BUVIGNIER (Isidore), ex-représentant.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

Aux Démocrates-Socialistes

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Citoyens,

Devant le nom du vénérable Dupont (de l'Eure), présenté aux électeurs comme l'affirmation et la consécration de la République et de la Révolution de Février, j'avais d'abord refusé la candidature.

Vos délégués m'ont fait l'honneur de me désigner à vos suffrages, parce qu'ils ont pensé que mon nom pourrait rallier toutes les nuances du parti républicain. J'accepte ce mandat comme un devoir, et je l'accepte avec reconnaissance. Si vous me jugez digne de vous représenter, mon patriotisme et mon dévouement seront à la hauteur de la mission que vous m'aurez confiée.

Un mot sur mon passé.

Il est des hommes qui ont le bonheur de rencontrer de prime-abord la vérité, sans avoir à traverser **l'erreur**; d'autres moins heureux, et je suis de ce nombre, ont à réagir contre les préjugés de leur époque, contre l'influence du milieu où ils ont vécu, et n'arrivent à la connaissance des vrais principes sociaux, qu'avec le temps, par l'étude et par l'expérience.

Voilà pourquoi, il y a vingt ans, au début de ma carrière d'écrivain, j'ai méconnu les principes auxquels je devais plus tard vouer ma vie, les principes que j'ai propagés et défendus depuis dans de nombreux écrits. **Ce n'est, vous me rendrez cette justice, ni le calcul ni l'ambition qui ont dicté ma conduite; et je n'ai pas attendu le lendemain de la lutte pour passer dans les rangs des démocrates socialistes.**

Démocrate, je professe que la République et le suffrage universel sont au-dessus du caprice des majorités. La majorité n'a pas plus le droit d'aliéner la souveraineté du Peuple, que l'homme n'a le droit d'aliéner sa liberté.

Socialiste, je n'appartiens spécialement à aucune **école. Les théoriciens agitent les questions de pure doctrine et formulent à leur manière les principes abstraits de la science sociale. Je me suis tracé un autre rôle; je me suis efforcé de populariser les idées générales du Socialisme et ce qu'il y avait de pratique dans chaque école.**

Je suis socialiste de cœur, parce que j'ai vu les cruelles souffrances et les mâles vertus du peuple; parce que j'ai vu l'artisan et le paysan manquer de pain par le chômage; vivre à peine, eux, leurs enfants et leurs femmes, d'un salaire insuffisant et incertain; parce que j'ai vu le vieillard, épuisé par l'âge et le travail, mourir sans asile dans une effroyable misère; parce que j'ai vu l'agriculteur, l'industriel et le commerçant ruinés, leurs familles dans le désespoir, par suite de la vicieuse organisation du crédit.

Je suis socialiste de raisonnement, parce que je suis convaincu de l'insuffisance de la charité, de l'aumône, et de tous les palliatifs; il faut détruire jusqu'au germe du paupérisme, il faut résoudre à tout prix ce redoutable problème de la misère.

Dans la Constitution de 1848, à laquelle doivent se rattacher sincèrement tous les bons citoyens, il y a un article qui contient, en germe, la plupart des améliorations présentement réclamées par les Socialistes; c'est l'article 13. Il est ainsi conçu :

« **La Constitution garantit aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie.**

» **La société favorise et encourage** *le développement du travail* **par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre le patron et l'ouvrier,** *les institutions de prévoyance et de crédit, les institutions agricoles, les associations volontaires*, **et l'établissement par l'Etat, les départements et les communes, de travaux publics propres** *à employer les bras inoccupés*; **elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressource, que leurs familles ne peuvent secourir.** »

Cet article, loyalement, largement exécuté, garantit à chacun le travail, l'éducation, le crédit, et, par suite, le bien-être, l'indépendance, la sécurité du présent et du lendemain; cet article, loyalement exécuté, rend possibles toutes les réformes sociales et peut clore à jamais l'ère des révolutions violentes.

Prolétaires et bourgeois, cultivateurs, industriels, soldats, commerçants, tous enfants de la même famille, nous sommes forcément solidaires, sinon dans la prospérité, du moins dans la détresse et le malheur. L'avenir nous dédommagera du présent : paix, conciliation, espérance, oubli des luttes fratricides, car la patrie pleure également tous les enfants qu'elle a perdus.

Les ennemis de la République profitent seuls de nos divisions. Unissons-nous, travaillons de concert à notre bonheur commun et à l'affermissement de la République!

EUGÈNE SUE.

19 avril 1850.

Assemblée nationale.

LA DÉPORTATION.

Il ne peut pas y avoir le moindre doute au sujet de l'adoption, par l'Assemblée, de la loi sur la déportation. La seule chose que l'on puisse raisonnablement espérer, c'est que la majorité reculera devant le monstrueux principe de rétroactivité que, contrairement aux termes du projet présenté par le gouvernement, la commission a introduit dans cette loi. On aura beau entasser tous les sophismes de légalité et de jurisprudence pour établir que l'application de la loi nouvelle aux condamnés de mai 1848 et de juin 1849 n'implique point rétroactivité, dans le sens légal du mot, cette disposition n'en aurait pas moins, aux yeux de tout le monde, un caractère odieux de vengeance et de proscription personnelle qu'une loi ne doit jamais avoir.

Mais aujourd'hui, il s'agissait simplement de savoir si la France serait ou non dotée d'un lieu de déportation destiné aux condamnés pour complots ou attentats politiques. M. Jules Favre avait présenté un amendement tendant à substituer la peine du bannissement à temps ou à perpétuité, à celle de la déportation. M. Jules Favre n'avait vraisemblablement pas l'espoir de faire adopter son amendement; mais il en a fait le texte d'un des plus vigoureux discours qu'il ait prononcés à la tribune. Il a flétri énergiquement cette doctrine barbare d'après laquelle la société aurait le droit de se venger et de punir.

Mais c'est surtout dans la seconde partie de son discours que M. Jules Favre s'est élevé à une grande hauteur. Il a démontré de la façon la plus saisissante que l'agitation du pays, contre laquelle un gouvernement impuissant ne savait invoquer que les mesures compressives, était due à trois causes : 1° aux inquiétudes légitimes soulevées par ces attaques journalières que dirigent contre nos institutions des hommes et des journaux qui passent, à tort ou à raison, pour exprimer la pensée du gouvernement; 2° au refus systématique et obstiné de donner satisfaction aux besoins les plus impérieux, aux instincts les mieux manifestés du pays; 3° enfin, au spectacle de la mobilité et de l'inconsistance avérée de ces hommes qui, après avoir provoqué une révolution au nom des réformes et de la liberté, ne savent, comme ceux qu'ils ont renversés que bâillonner la liberté et reconstituer l'ancien parti des bornes. Jamais la parole de l'incisif orateur n'avait été plus nerveuse. Mais toute éloquence devait échouer devant l'aveugle parti pris de la majorité.

Après un discours empâté de M. Rouher, qui a prudemment *dédaigné* les attaques de M. Jules Favre, et s'est appuyé principalement, pour combattre sa proposition, sur la nécessité de respecter l'arche sainte du code pénal, dont l'économie, à ce qu'il paraît, aurait été entièrement bouleversée par l'amendement proposé; après une chaleureuse réplique de M. Mathieu (de la Drôme), à chaque instant interrompu par les exclamations et les murmures de la droite, pressée de voter, une immense majorité a repoussé cet amendement par assis et levé.

Il ne s'agissait plus, après cela, que de voter l'article premier. Mais des difficultés ont été soulevées par M. Charamaule, au grand dépit de la majorité, au sujet d'une nouvelle rédaction proposée par la commission. D'après cette rédaction, les condamnés, indépendamment de l'exil à 4,500 lieues, de l'incarcération dans une *enceinte fortifiée* (synonyme euphonique de forteresse), devront être *soumis à un régime disciplinaire*. On a demandé des explications. Plusieurs membres, M. de Lamoricière entre autres, qui ne demandent pas mieux que de voter la loi, ne veulent cependant pas laisser trop de marge à l'arbitraire de l'administration. MM. Rodat et Baze ont protesté des sentiments de profonde sollicitude dont la commission était animée pour les déportés. Mais les explications fournies par eux n'ont pas paru satisfaisantes, et malgré les cris d'impatience de la droite, la discussion sur l'article 1er a été renvoyée à demain.

Comme M. Baroche l'a annoncé en pleine **séance**, le *National* **a été bien réellement saisi hier.**

Ce qui nous paraissait déjà incroyable comme menace était un fait.

Le *National* **a été saisi parce qu'il s'est élevé contre les nouveaux bruits et les nouvelles menaces de coups d'Etat répandus par des journaux qui tiennent de près au gouvernement, à savoir le** *Napoléon*, **le** *Moniteur du soir* **et le** *Constitutionnel*.

Le *National* a été saisi par ordre de M. Baroche, parce qu'il s'était étonné de ce que M. Baroche, provoqué la veille par M. Dufaure à rassurer l'opinion et à désavouer le langage alarmant des journaux semi-officiels, avait gardé le plus complet silence.

M. Baroche a saisi le *National* pour lui apprendre qu'en sa qualité de ministre, il n'est responsable que des poursuites encourues par les journaux démocratiques, et nullement des délits que peuvent commettre des journaux dévoués au gouvernement, comme le *Napoléon*, le *Moniteur du soir* et le *Constitutionnel*.

Le *National* est ainsi pris pour un voleur parce qu'il a crié *au voleur !*... et il est prévenu :

1° D'offense envers le président de la République;

2° D'attaque contre les droits qu'il tient de la Constitution;

3° D'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

De telle sorte que c'est offenser le président, la Constitution et la République que de reprouver les attaques dirigées par le *Napoléon*, le *Moniteur du soir* et le *Constitutionnel* contre la Constitution, la République et l'Assemblée elle-même.

Une partie des journaux de l'ordre continuent à acclamer la candidature de M. Leclerc.

Il résulte de leurs explications que M. Leclerc n'a pas été choisi en raison de ses opinions politiques.

M. Leclerc est décoré de juillet, et les orléanistes le repoussent. MM. Thiers et Piscatory combattent sa candidature avec énergie. Le *Pays* la désavoue et qualifie ses prôneurs d'intrigants.

Par contre, M. Leclerc, récompensé pour avoir contribué à la chute de la Restauration, est patroné avec ardeur par les légitimistes. C'est M. Lourdoueix de la *Gazette* qui, dit-on, a mis le premier cette candidature en avant.

M. Leclerc professe, dit-on, des opinions républicaines, et les journaux monarchiques, l'*Assemblée nationale*, la *Patrie*, le *Constitutionnel* rivalisent d'ardeur avec les feuilles légitimistes pour faire prévaloir son nom, tandis que l'*Ordre*, qui se donne pour l'organe des républicains modérés, tient bon pour M. Fernand Foy.

Au reste, l'*Assemblée nationale* elle-même déclare que M. Leclerc n'a pas été choisi à **cause de ses opinions, mais à cause de ses actes en juin 1848.**

Interpellé sur ses opinions, nous dit un autre journal modéré, M. Leclerc a répondu qu'il défendrait à l'Assemblée l'opinion qu'il a *défendue devant les barricades.*

Depuis qu'ils ont exhumé cette candidature, les journaux de l'ordre ne parlent plus que d'insurrection réprimée, de coups de fusil et de coups de cravache.

Le caractère de la candidature nouvelle est là tout entier.

Ainsi, les légitimistes abandonnent le drapeau intact de la légitimité; les fougueux du parti absolutiste renoncent à leurs prétentions; après avoir crié bien haut qu'il faut prendre un candidat qui caractérise énergiquement la haine que leur inspire jusqu'au nom de la République, ils reculent tout à coup : ils abjurent leurs espérances, ils se rallient sur un nom qui ne présente aucun principe politique. Pour tous ces sacrifices ils n'exigent qu'une condition, une seule, que ce nom signifiera : guerre civile!

Divisés sur la plupart des points, ils se rallient dans une pensée de haine!

Ah! que c'est bien là le parti de l'impuissance et de la colère, le parti qui ne peut vivre qu'à la condition de voir la discorde déchirer les citoyens, et qui sent le sol s'ébranler sous ses pas, dès qu'un sentiment de progrès, de fraternité et de conciliation se fait jour dans les âmes!

Deux années ont passé sur ces jours déplorables où l'on vit des hommes animés des mêmes sentiments, des concitoyens en communion d'idées, s'entr'égorgeant par un funeste malentendu. **Les plaies commençaient à se cicatriser, ils y portent le fer pour les rouvrir et les faire saigner encore : ils y versent le vinaigre pour exaspérer de nouveau les esprits, et, en semant de nouveaux germes de discorde, prolonger de quelques jours une domination d'impuissance et d'oppression.**

La personne du candidat est complètement en dehors du débat, ils le déclarent eux-mêmes; il faut accepter la question comme ils la posent.

En choisissant Eugène Sue, les démocrates ont voulu cimenter l'union de la bourgeoisie et du prolétariat. Les amis de l'ordre répondent : guerre civile!

C'est à la nation à juger et à choisir.

Une affiche placardée ce matin sur les murs de Paris, annonce que les électeurs modérés sont convoqués pour dimanche à se prononcer dans une élection préparatoire entre MM. Foy et Leclerc.

Cette affiche n'est pas exempte d'une certaine amertume.

Les patrons de la candidature de M. Leclerc combattent vivement cette résolution, qui nous semble cependant assez plausible. Un certain nombre des membres de l'*Union électorale* ont donné leur démission.

Mais deux journaux du parti modéré restent fidèles à l'*Union électorale* et à son candidat, l'*Ordre* et le *Pays*. Le rédacteur en chef de cette dernière feuille a même, à cette occasion, adressé sa démission de membre du comité de la presse modérée à ses confrères de la rue Bergère.

L'*Ordre* s'exprime ainsi :

Qu'il nous soit permis de déplorer l'espèce de violence avec laquelle on semble vouloir enlever un résultat que pourrait assurer le concours de tous les bons citoyens, si un scrutin préparatoire s'ouvrait, comme le propose ce soir, *nous* dit-on, l'*Union électorale*, entre les deux candidats qui restent en présence, M. Fernand Foy et M. Leclerc.

Et le *Pays* :

Nous devons protester avec énergie contre de pareilles tendances. Nous ne pourrions laisser consacrer un tel précédent sans signaler ses dangers et *stigmatiser la conduite d'une minorité qui oserait prétendre à imposer sa loi*. Que M. F. Foy n'ait point les sympathies de la *Gazette de France*, de l'*Union*, de l'*Opinion publique* ou de l'*Assemblée nationale*, qu'importe si la majorité pense que son nom doit rallier au parti de l'ordre le plus grand nombre de voix possible?

Plus loin, le *Pays* accuse le comité de la presse modérée de mensonge et de déloyauté, et il qualifie d'intrigue la mise au jour de la candidature de M. Leclerc. Il ajoute :

En lisant ce soir les journaux défectionnaires, tous les hommes de bon sens s'écrient : C'est un scandale public!

L'*Assemblée nationale* à son tour accuse l'Union électorale de *manœuvres coupables*. Nous citons :

A l'issue de la séance, un membre du bureau de l'Union s'est présenté chez M. Leclerc, et il a obtenu une lettre d'adhésion en lui disant que cette demande lui était adressée d'accord avec la RÉUNION GÉNÉRALE de la rue Bergère.

Chacun comprend que le nom de M. Leclerc, placé le troisième sur la liste de l'Union pour l'élection d'un seul candidat, ne donnerait aucune espèce de chance de succès.

En arrachant à M. Leclerc une lettre par laquelle il s'engageait à se retirer si le scrutin préparatoire ne lui était point favorable, on lui tendait un piége, qu'il n'a pu reconnaître qu'en voyant apparaître la liste des six noms.

M. Leclerc s'est empressé d'écrire à l'Union électorale de considérer la première lettre comme non avenue.

On reconnaît dans cette *manœuvre* un zèle coupable; il y aurait encore plus de déloyauté à vouloir en réclamer publiquement le bénéfice.

Le *Crédit* s'exprime ainsi sur les patrons de M. Leclerc :

Ils veulent donc être implacables, impitoyables!

les malheureux! Comment, c'est là le mérite qu'ils s'efforcent de se donner aux yeux du pays, pour s'arroger le droit de gouverner la France au dix-neuvième siècle?

Encore s'ils s'étaient montrés puissants jusqu'ici pour concevoir et réaliser de nobles et glorieuses entreprises; si, depuis deux ans, ils avaient au moins loyalement tenté la plus petite partie des améliorations populaires promises par la Constitution; s'ils ne s'étaient pas au contraire opposés sans cesse sourdement, ouvertement même, à toute réalisation de ces promesses solennelles!

Mais qu'ont-ils fait? Rien. Qu'ont-ils seulement promis de faire? Rien.

Le pouvoir exécutif ne le proclame-t-il pas chaque jour, et plus encore en ce moment même, par ses organes les plus dévoués?

Tout ce qui est défendu par la police aux républicains socialistes est permis par elle aux réactionnaires honnêtes et modérés.

Ce qui est considéré comme désordre de la part des premiers est conforme à l'ordre de la part des seconds.

Hier soir, mercredi, dans tous les théâtres, des citoyens modérés se sont permis de faire pleuvoir du haut de la salle un déluge de bulletins imprimés portant le nom et les états de service de M. Leclerc, candidat de la réunion dite générale des électeurs bien pensants.

Cette distribution intempestive a été accueillie, surtout à l'Odéon, par une huée de sifflets, et la soirée, si calme jusqu'alors, est devenue des plus tumultueuses.

Un employé du théâtre fut forcé, en l'absence de tout officier de paix, de mener l'auteur de ce désordre devant le commissaire de police; et comme cet employé se plaignait chaleureusement de ce qui venait d'arriver, le commissaire lui répondit : *Calmez-vous, cela n'en vaut pas la peine.*

La réponse du commissaire de police eût-elle été la même si, au lieu du *candidat de l'ordre* (comme ces Messieurs l'intitulent), les bulletins eussent porté le nom d'Eugène Sue?

La candidature de M. Leclerc est particulièrement poussée et exploitée par les légitimistes, qui font évidemment abstraction de ses services sous l'Empire, de sa décoration de Juillet, et même de son héroïsme plus romain que français en juin 1848, pour le faire servir d'instrument à leur haine contre les orléanistes, dont la domination dans l'*Union électorale* les offusquait en leur imposant M. Fernand Foy.

En invoquant l'ordre, les légitimistes trouvent ainsi les moyens de briser la discipline du parti modéré, de faire une véritable émeute électorale, de raviver toutes les discordes; enfin, de poursuivre avec un nouveau succès l'attaque contre la République, si glorieusement commencée par l'art perfide de M. de Falloux, dont le nom se rattache fatalement à l'affreuse guerre civile de 1848.

Ce parti est certainement bien habile à brouiller les cartes; mais nous ne voyons pas finalement qu'il y gagne beaucoup.

CATASTROPHE DU PONT D'ANGERS.

NOUVEAUX DÉTAILS.

Voici les nouveaux détails que nous rapporte le *Précurseur de l'Ouest* sur cet affreux évènement :

Le pont suspendu de la Basse-Chaîne compte douze années d'existence, et il a été, il y a un an à peine, l'objet d'une réparation complète pour laquelle la caisse municipale a sacrifié 36,000 fr. Il n'a qu'une travée d'une largeur de 100 mètres; et les câbles de suspension sont portés sur des colonnes en fonte.

C'est le câble d'amont qui s'est rompu sous le poids de la charge. La rupture a eu lieu dans la chambre d'amarre. Il en est résulté un mouvement d'inflexion de ce côté du tablier; par un instinct naturel plus prompt que la pensée, les soldats se sont portés sur le côté opposé à celui qui fléchissait; l'autre câble s'est alors rompu, et le tablier, avec tout ce qu'il portait, a été précipité dans la rivière.

A l'autre extrémité du pont, le désastre a été moins grave. Les câbles de gauche ayant tenu, le tablier de ce côté, suspendu entre l'eau et la pile, a fait, pendant quelques temps, une sorte de radeau qui a permis à un grand nombre d'hommes de se maintenir et d'attendre des secours. Le dernier rang des clairons est seul tombé ou plutôt a glissé au bas de la pente, se rejetant sur la musique et celle-ci sur la compagnie de grenadiers. Il y a eu là encore beaucoup de blessés, mais tous ceux qui ont pu rester sur le tablier ont été en grande partie sauvés. De ce nombre est le lieutenant-colonel qui s'est laissé glisser au bas de son cheval, et qui en a été quitte pour une blessure au visage.

Au moment de la catastrophe, la scène était poignante.

D'une pile à l'autre, la rivière, dans toute la largeur du pont, était couverte d'une foule compacte de malheureux soldats se débattant dans les angoisses de l'agonie ou s'épuisant en efforts désespérés pour échapper à la mort qui les environnait de toutes parts. Si le temps avait été calme, peut-être eût-on réussi à sauver le plus grand nombre de ces infortunés. Mais le vent du sud-ouest soufflait avec une horrible violence. La Maine, fouettée par l'ouragan, se creusait en vagues profondes, chaque flot qui atteignait la ligne des naufragés détachait de la masse un groupe de victimes, qu'il enveloppait de son tourbillon. De ceux-là bien peu sont reparus.

Nous avons suivi pendant plusieurs minutes, avec l'anxiété de la douleur et la rage de l'impuissance, un de ces groupes, sorte de grappes humaines, à laquelle la vague imprimait une forme qui variait au caprice de ses évolutions. Chaque pli de la vague était comme un linceul qui ensevelissait, homme à homme, le nombre décroissant des soldats entraînés... Un dernier restait, que son sac soutenait hors de l'eau... Nous le vîmes couler à dix pas d'une barque qui allait le sauver!

Les actes de dévouement ont été nombreux et admirables.

Nous avons cité déjà hier Turgis; on nous signale encore un lieutenant de voltigeurs, M. Lou, qui s'est précipité dans les flots et a sauvé dix des naufragés.

Le gendarme Reinch; on lui attribue le salut de quinze naufragés.

Un tambour-maître du 47e s'est précipité dans la rivière et a sauvé cinq soldats. Il est aujourd'hui malade des suites de ses fatigues.

M. Rousseau, charpentier en bateaux, a successivement arraché à la mort sept soldats; le huitième est mort au moment où il touchait le rivage.

M. Prontière a pu retirer dans son bateau trois soldats. Deux sont morts pour ainsi dire entre ses bras.

Un marinier, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, en a ramené douze au rivage.

Dix heures du matin. — L'appel vient d'avoir lieu dans la cour de l'Académie. Des trois premières compagnies, dont chacune s'élevait à 117 hommes, il ne reste que 14, 16, 19 hommes. L'appel a constaté qu'il manquait *deux cent dix-neuf hommes* dont le sort n'est pas connu. Ajoutons à cela qu'il y a à l'hôpital trente-trois morts constatés et reconnus et 30 blessés. La perte du bataillon serait donc de deux cent quatre-vingt-deux hommes; mais il y a lieu d'espérer que quelques-uns des soldats recueillis chez les habitants, n'ont pas été compris dans l'effectif de l'appel. Nous espérons encore que le désastre, si effrayant qu'il soit, ne sera pas aussi considérable qu'on pouvait le craindre; mais il est immense encore.

Midi. — Déjà, depuis ce matin, 70 cadavres ont été retrouvés, parmi lesquels ceux de quatre officiers: un capitaine, un lieutenant et deux sous-lieutenants.

Le porte-drapeau a été retiré, tenant encore entre ses mains crispées le glorieux fardeau que la mort même n'avait pu lui faire abandonner.

On a retrouvé deux citoyens, mais jusqu'à présent on n'a pas retrouvé d'enfant.

Les médecins ont constaté que sur vingt cadavres, dix-neuf environ portent les marques d'affreuses blessures.

Un soldat a été retiré avec le fusil qui le traversait d'outre en outre.

Toutes les baïonnettes qu'on retrouve sont faussées et bosselées. Des canons de fusils ont été retirés ployés en forme d'arcs.

Une heure. — Le premier bateau conduit à l'hôpital et qui vient d'être déchargé à l'instant, contenait 68 cadavres.

Il y a, comme nous l'avons dit, 5 officiers tués ou noyés.

Ce sont MM. Doré, capitaine; Cottez, lieutenant; Carette, sous-lieutenant porte-drapeau; Forgues, sous-lieutenant; Lebrick, sous lieutenant.

Deux autres officiers sont blessés, mais leur état n'inspire pas de sérieuses inquiétudes.

Deux heures. — Le nombre des cadavres retirés dans la journée s'élève à 123.

A 11 heures, un de nos amis a vu retrouver les cadavres d'une bonne et des deux enfants qu'elle conduisait.

Les dernières nouvelles, parvenues ce soir à l'Assemblée, portent à 281 le nombre des cadavres retrouvés.

— Nous apprenons, par une correspondance particulière d'Angers, qu'il n'y a qu'une voix dans la population pour blâmer l'ordre donné tout à coup par l'autorité, à ces malheureux soldats, de changer l'itinéraire habituel et d'abandonner la route ordinaire qui passe par le grand pont de pierre, pour prendre la passerelle de la Basse-Chaîne; car on avait envoyé cet ordre à l'improviste et lorsqu'ils étaient déjà en route.

Et tout cela pour éviter que la population leur fit la conduite, et que peuple et soldats ne criassent ensemble : Vive la République!...

La *Patrie* de ce soir publie les passages suivants d'une lettre du lieutenant-colonel du 11e léger :

Avant d'entrer dans le faubourg de la ville, je fus abordé par un aide-de-camp du général Duzer, qui m'apportait l'ordre de me rendre à Angers par le pont suspendu, afin d'aller m'établir sur la place de l'Académie, où le général se proposait de passer ma troupe en revue. J'avais à peine repris ma marche en colonne par section, que le temps, si beau jusqu'alors, tourna tout à coup à la tempête : vent furieux et pluie battante. Il était onze heures et demie.

Ce fut sous ces sombres auspices que je m'engageai sur ce pont fatal, après avoir fait taire la musique et rompre la cadence du pas, ainsi que cela se pratique en pareil cas. Le vent était si fort qu'il soulevait et abaissait le tablier du pont, et que j'avais de la peine à me tenir à cheval.

A peine la section d'avant-garde, les sapeurs, et la plupart des musiciens avaient-ils touché la rive opposée que tout à coup un horrible craquement se fait entendre, et que le tablier du pont se dérobe sous nos pieds.

A l'exception de la tête de colonne et des deux dernières sections, tout le reste du bataillon suit le mouvement du tablier et se trouve précipité dans l'eau.

Ah! mon général, quel déchirant spectacle! Jamais on n'en vit de plus navrant. Ma pauvre jument se renverse, me laisse dans l'eau, et, se relevant aussitôt, manque de m'écraser. Je me relève à mon tour et je veux la rattraper; mais le capitaine Desmarest, mon adjudant-major, qui marchait derrière moi et à qui je dois la vie dans ce moment suprême, me saisissant par le bras, m'attire brusquement vers le bord (marche du pont (j'avais déjà de l'eau jusqu'aux aisselles); puis, aidé de quelques soldats, il me pousse, m'enlève et parvient à me faire entrer dans un petit bateau, où un habitant, ancien soldat, me reçoit dans ses bras, presque évanoui.

De là je gagne un bateau de blanchisseuses, et enfin le rivage.

J'étais donc sauvé, mais trop vivement préoccupé du sort de mes enfants, mes amis et mes camarades, pour songer à accepter les secours qui m'étaient offerts avec empressement par les habitants et les officiers de la garnison.

A pareille époque, il y a 37 ans, ce brave militaire échappa par miracle à une semblable catastrophe, au pont de l'Elster, à Leipsick.

Nous avons rapporté, d'après les bruits qui circulaient hier sur les bancs mêmes de l'Assemblée, que lors de la traversée du pont d'Angers par le 11e léger, une précaution ordonnée par les règlements avait été négligée, et que les soldats s'étaient avancés sur le pont en marquant le pas.

Nous nous empressons de dire qu'à l'instant même on vient de nous communiquer une lettre de M. Simonnet, lieutenant-colonel de ce régiment, écrite une heure après l'évènement, et dans laquelle il affirme avoir ordonné à la musique de s'interrompre et à son bataillon de *rompre le pas.*

En mettant sous les yeux de nos lecteurs les détails que nous avions pu recueillir, notre intention n'a pas été de préjuger la cause de cette triste catastrophe, et nous sommes heureux de rectifier une erreur qui pouvait nuire à la réputation d'un ancien militaire. L'enquête ordonnée par le ministre de la guerre ne peut manquer de faire connaître la véritable cause de ce malheur.

TROUBLES A SAUMUR.

Pendant qu'à Angers un bataillon entier s'abîmait dans le fleuve, des scènes de désordres avaient lieu à Saumur; des femmes, des enfants étaient refoulés par des charges de cavalerie, et plusieurs citoyens étaient blessés grièvement.

Voici une lettre que nous empruntons au *Précurseur de l'Ouest* :

Saumur, 16 avril 1850.

Je vous écris sous l'impression d'une scène épouvantable qui vient de se passer à l'instant (midi), en face de l'école de cavalerie. Au moment où le général Castellane passait en revue dans la cour de l'Ecole, le deuxième bataillon du 11e léger, qui vient d'arriver, des cris nombreux de : *Vive la République! Vive le 11e* se sont fait entendre à plusieurs reprises. A peine ces mots étaient-ils prononcés, qu'une compagnie de ligne est sortie de la cour, s'est rangée le long de la grille et a fait évacuer la parti comprise entre cette dernière et les barrières vertes qui entourent le Chardonnet. Alors, le public refoulé derrière ces barrières, a crié de nouveau : *Vive la République!* et a entonné le *Chant du Départ.*

A ce moment, trois roulements se font entendre. C'étaient les sommations qu'on faisait. Aussitôt après, la compagnie a chargé à la baïonnette, tandis qu'un détachement de cavalerie sabrait de son côté.

Il m'est impossible de vous dépeindre cette scène, seulement, figurez-vous douze à quinze cents personnes poursuivies ainsi à travers le Chardonnet. Des femmes, des enfants ont été renversés et foulés aux pieds, plusieurs citoyens ont été grièvement blessés. Je suis dans l'impossibilité de vous en dire le nombre en ce moment. La charge ne s'est arrêtée qu'à l'entrée des rues Beaurepaire et Saint-Nicolas. A ce moment on commençait à fermer les maisons. Un fait grave s'est passé devant plusieurs personnes qui l'attesteraient très bien. Un soldat qui agissait trop brutalement a été menacé par un de ses camarades, qui lui reprochait de frapper des gens sans défense. Bien d'autres faits isolés se sont passés, mais la plupart ne sont pas assez certains pour que je puisse les avancer. La population est indignée contre M. de Castellane. J'ai entendu plusieurs militaires, que je pourrais citer, dire que cette scène était infâme. L'effervescence est grande parmi la classe ouvrière.

On me dit à l'instant que cet acte inqualifiable a été provoqué par un cri de : *A bas le général Castellane!* qui aurait été proféré par la foule. Je n'y trouvais au milieu, je n'ai pas entendu ce cri, j'ai demandé depuis à plusieurs personnes, aucune ne l'a entendu. Je crois bien, et ceci est certain, que ce sont plutôt les cris républicains qui ont provoqué cet acte de brutalité sans exemple, car tout le monde était parfaitement inoffensif.

A une heure, des détachements de cavalerie parcourent la ville en tous sens, en invitant les groupes qui se sont formés dans diverses rues à se disperser. C'est ce qu'on fait généralement. Le général, venant de Poitiers a été reçu, à son arrivée à Saumur, par l'Ecole en grand costume. On a tiré le canon. Le général a reçu, dans le grand salon de l'École, la visite des autorités civiles et militaires de la ville. C'est après cette réception qu'est arrivé le bataillon du 11e et la scène que je vous rapporte plus haut. Je vous transmets ces détails, pensant qu'ils pourront vous être utiles au milieu de mille versions qui vont probablement circuler à Angers Demain, si je puis me procurer des renseignements sur les blessés, je vous les adresserai.

P. S. On a dit à l'instant qu'un ouvrier du quartier des Ponts, atteint de deux coups de baïonnette à la tête, a été transporté à l'hôpital, et qu'on désespère de ses jours.

L'heure me presse, je suis dans l'impossibilité de vérifier ce fait. On dit aussi qu'il y a une quinzaine de blessés grièvement. Demain je vous renseignerai à ce sujet. »

M. Proudhon emploie un moyen tout simple, mais plus efficace que loyal, pour avoir raison devant son public : c'est de supprimer les réponses de ceux avec lesquels il discute. La *Voix du Peuple* publie ce matin une réplique à M. Toussenel, qui, dit-elle, nous a été adressée. Nous ne l'avons pas reçue. D'ailleurs, il eût paru logique et convenable à tout le monde que la publication des lettres de MM. Allyre Bureau et Toussenel, envoyées avant-hier à la *Voix du Peuple*, précédât la réplique de M. Proudhon.

Notre ami Allyre Bureau qui avait déjà écrit hier à la *Voix du Peuple* pour réclamer d'une manière toute amicale l'insertion immédiate de sa rectification, a cru devoir lui adresser aujourd'hui la lettre suivante :

Monsieur et cher confrère,

Je ne puis accepter comme équivalent de l'insertion de ma lettre, la réponse de M. Proudhon à la lettre (également non insérée dans votre journal) de M. Toussenel. Dans cette réponse, M. Proudhon ne paraît pas être encore suffisamment éclairé sur le fait de ma non-présence à la confection de la contre-liste du 8 juillet 1849. Je ne sais si vous lui avez donné communication des quelques lignes que je vous ai écrites avant-hier. En tout cas, M. Proudhon a sans doute le droit de ne s'en rapporter qu'aux *écritures publiques* portant date certaine pour la constatation des *faits historiques*, et s'il tient véritablement à se convaincre de l'erreur de sa mémoire en ce qui me concerne, il n'a qu'à faire compulser le registre d'écrou de la Force.

Au surplus, le but de ma lettre était moins d'éclairer M. Proudhon lui-même que de mettre la vérité sous les yeux du public, et je tiens plus que jamais à ce que votre journal qui a publié la narration dont je conteste l'exactitude, publie également la rectification que j'ai dû en faire.

Je ne pense pas que vous vous refusiez plus longtemps à un acte aussi simple et aussi élémentaire de justice et de loyauté. Il me répugnerait trop d'être forcé d'en venir à la voie des sommations judiciaires, et il m'est déjà très pénible d'employer ces expressions dans une simple lettre.

Agréez, etc.

ALLYRE BUREAU.

M. Toussenel écrit de son côté à la *Voix du Peuple*. Ce journal, nous en sommes convaincu, ne persistera pas plus longtemps dans un mode de discussion qui peut être commode, mais qui pèche gravement contre l'équité et les convenances.

Nous avons reçu de M. Louis Krolikowski, mandataire de M. Cabet, copie d'une réponse qu'il fait à l'article publié hier par la *Voix du Peuple*, contre M. Cabet et les communistes.

M. Krolikowski nous prie, au nom de la solidarité qui relie toutes les écoles socialistes, de reproduire cette réponse, qui n'a pas encore obtenu l'insertion qui lui est due dans la *Voix du Peuple*.

Nous regrettons de ne pouvoir donner cette nouvelle preuve de solidarité aux hommes de cœur qui défendent M. Cabet contre les attaques dont il est l'objet pendant son absence; mais il nous semble que la publicité du journal qui a produit l'attaque doit suffire, en cette circonstance, à la réponse, et il nous paraît impossible que les rédacteurs de la *Voix du Peuple* lui refusent cette publicité.

ETAT DES ESPRITS EN ESPAGNE.

On nous écrit de Madrid, 11 avril :

Vos derniers articles, monsieur, ont irrité la bile de nos *burgraves*, car nous avons aussi nos burgraves en ce beau pays des Espagnes. M. Carlier, votre édile parisien, doit être très flatté de ce qui se passe ici. Le cabinet en masse, présidé par le matamore *Narvaez*, s'est présenté dernièrement à la reine pour lui exposer, au nom de la société en danger et de leurs portefeuilles menacés, que s'ils venaient à être remplacés, ce TERRIBLE SOCIALISME entrerait par un trou des Pyrénées et envahirait tous les états si savamment régis autrefois par la sainte inquisition. — Qu'est-ce que c'est que le socialisme? demanda naïvement la jeune reine. — Madame, répondit le grand sabreur, le socialisme est un gouvernement d'hommes qui dévorent les femmes, les enfants, les propriétés et les archevêques.—Ah! c'est juste, dit la reine; ma très chère mère Christine et le *Charivari* m'ont dit cela dernièrement.

Ceci vous étonne, monsieur; c'est pourtant la vérité, sauf les teintes satiriques ajoutées par la maligne population. Vous le comprendriez aisément si vous jetiez un coup d'œil sur les antécédents des hommes qui nous gouvernent. On chercherait, la lanterne de Diogène en main, quelqu'un de plus incapable dans toute la Péninsule, que l'on ne le trouverait pas. Si ces messieurs ont pris à cœur de démolir le prestige monarchique en Espagne, ils réussissent à merveille. Je laisse de côté leur chasse aux publications socialistes, leurs infructueuses saisies de journaux français à la poste, l'odieux détournement des lettres adressées aux écrivains de Paris (on en est arrivé à sommer tous les directeurs de poste d'Espagne, de saisir et de remettre au gouvernement toutes les lettres qui ont le malheur de porter les noms de *Girardin, Proudhon*, etc., etc.) Je laisse encore de côté la défense faite aux écrivains socialistes d'employer le mot de *socialisme*, même pour *combattre* cette doctrine, et les tracasseries de la police envers tous les cercles où la jeunesse se réunit. Ceci ne peut pas arrêter l'idée ni empêcher les écrits de se répandre dans tous le pays, par des moyens que nous ne devons pas mettre à la connaissance du gouvernement. Mais je m'arrêterai sur un point important, qui vous fera comprendre toute notre situation.

Le gouvernement actuel n'a d'autre appui que la force matérielle de l'armée, et la propagande antisocialiste faite par les anciens moines. En un mot, il a fait rétrograder la nation à l'état où elle se trouvait en 1835; il met en jeu les mêmes causes qui provoquèrent alors un soulèvement général. Voilà donc toute notre révolution, tout le sang versé, tous les efforts du parti libéral, sacrifiés aux ambitions personnelles de sept ministres ignares. Mais de l'excès du mal naît le bien. Chaque diatribe des moines (gens détestés dans le pays), fait surgir des socialistes; ces gens ont organisé comme arme de guerre contre les idées nouvelles, plusieurs associations de bigots, telles que celle de *Notre-Dame de l'oubli, Ste-Philomène*, etc. Pas un jeune homme n'a voulu y entrer; je dis plus : malgré les pompeuses promesses des missionnaires, malgré la rémission de tous les péchés offerts au nom du pape, malgré les menaces et les cajoleries de ce gouvernement liberticide, il ne s'est pas trouvé dans toute cette terre classique du catholicisme, le nombre suffisant pour former une compagnie de volontaires pour composer la légion espagnole au service du saint-père... Tirez les conséquences.

La loi du progrès est dans la nature : il n'y a que nos hommes d'État qui soient assez aveugles pour

méconnaître que l'ère du fanatisme religieux doit faire place à celle des réformes. Le peuple espagnol oppose à la forme brutale du gouvernement, le calme et la modération que donnent la foi en l'avenir; et à la propagande ascétique des moines il répond par le progrès des idées réformatrices, sous le drapeau duquel je puis vous certifier que la plus grande partie de la jeunesse se trouve déjà rangée. Le gouvernement a beau épuiser les mesures de rigueur et de brutalité, supprimer les journaux démocrates, abolir le jury, fermer les cercles, se jeter dans les bras des fils de l'inquisition, conserver l'état de siége; rien n'y fait. Le mécontentement contre cette théocratie a éclaté même en haut lieu. Le roi, jeune homme élevé dans les idées françaises, ancien élève du lycée Henri IV de Paris, s'est formellement déclaré l'ennemi d'un ministère qui a été jusqu'à le séparer de sa femme et qui s'éternise dans le commandement, malgré la volonté royale. Il s'est réconcilié avec la reine, et c'est en vain que Narvaez se livre à toute sorte de flatteries pour obtenir ses bonnes grâces.

Voilà notre situation : force brutale, restauration d'abus, les finances délabrées, les moines rétablis, la reine Christine et le cabinet Narvaez luttant corps à corps avec le progrès des idées, avec la majorité de la nation, qui ne consentira pas à perdre ses libertés conquises au prix de son sang, et avec une grande partie de l'aristocratie éclairée, le roi en tête, qui veulent au moins pour l'Espagne une monarchie constitutionnelle avec toutes ses conséquences.

Un mot encore. Le gouvernement n'a pas osé lever l'état de siége de Barcelonne et de la Catalogne. Valence est dans le même cas, et à Séville (résidence du duc de Montpensier) sept mille jeunes gens se sont réunis au cercle socialiste; aussi ce cercle a été fermé.

Assemblée nationale.

Séance du 18 avril. — Présidence de M. DUPIN.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la déportation.

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'importance de la loi qu'on discute. M. J. Favre a présenté un amendement qui, s'écartant le plus du système présenté par la commission, doit venir le premier en discussion.

M. JULES FAVRE fait connaître et développe son amendement, ainsi conçu :

» Art. 1er. Quiconque se sera rendu coupable d'un des crimes ou attentats politiques... sera puni de la peine du bannissement hors du territoire de la République, soit à temps, soit à perpétuité.

» Art. 2. La présente loi sera applicable aux individus qui ont été condamnés pour crimes ou attentats politiques depuis le 4 mai 1848.

M. Jules Favre fait la critique des lois exceptionnelles. Ce sont des lois de circonstance, des œuvres de l'esprit de parti. Faire perdre ce caractère à la loi qui vous est proposée, tel doit être notre but.

L'orateur rappelle que le peuple a brisé en même temps le trône et l'échafaud.

L'article 5 de la Constitution consacre ce progrès de l'humanité et de la civilisation. Pourquoi ceux qui croient encore à l'utilité des sacrifices sanglants ne sont-ils pas venus protester au moment du vote de cet article contre l'erreur qu'on allait commettre.

L'orateur cite quelques exemples qui prouvent que la conscience publique n'a jamais confondu les crimes politiques avec les autres.

Quel est le devoir de la société dans les discussions civiles? C'est de faire intervenir la loi, et la justice ne doit pas frapper si sévèrement que le coupable devienne un martyr. Voilà ce qui fait que l'appréciation de la peine correspondant au délit est des plus délicates.

La règle pénale des barbares, c'est de proportionner la peine à la criminalité; mais c'est là un principe qui heureusement n'est plus dans les mœurs de notre civilisation, et qui n'irait pas à moins qu'à rétablir toutes les tortures qui ont disparu, et qui ne seront jamais rétablies par une assemblée française.

Non; aujourd'hui les règles pénales doivent s'attacher à établir une suffisante expiation, à apporter l'amendement et la moralisation chez le coupable.

L'expiation est-elle trop douce? Pour cela, messieurs, il ne faut pas oublier comment le crime politique doit être défini, et quelle en est la portée.

Non! non! la captivité perpétuelle, loin de me paraître, comme à M. le ministre de la justice, trop douce, me semble encore trop excessive, dangereuse, et c'est pour cela que je propose de modifier cette peine que vous voulez aggraver, vous, par la transportation d'un condamné, mais dans la transportation de la prison, c'est-à-dire que vous voulez enlever au condamné jusqu'à la consolation de voir la terre de France à travers vos barreaux. Oui! il faut plus encore à M. le ministre, il lui faut l'agonie du condamné à 4,000 lieues de la France! (Agitation.)

Tout cela est sauvage, impie! tout cela est dangereux. Le bannissement que je propose suffit. Est-ce une peine illusoire? Elle est écrite dans le code pénal; elle consiste dans l'interdiction du sol natal. Que l'on dise aux hommes qui se sont révoltés contre les lois du pays: Puisque vous les avez trouvées trop dures, n'en réclamez plus l'appui; allez chercher d'autres lois? Est-ce que cela ne suffit pas? Ah! quiconque aime son pays sait la misère, la douleur, l'amertume de la vie qui se passe loin de la patrie! Croyez-moi bien, quand je propose de fermer la France au coupable de délits politiques, je suis aussi sévère qu'il convient; je crains même d'aller au delà des limites de la justice.

Vous avez dit que la captivité sur le territoire national devait être remplacée par une peine plus dure, parce qu'elle ne rassurait pas suffisamment la société.

Cette objection serait spécieuse si les bannis emportaient avec eux des ressources capables de fomenter les passions qu'ils ont emportées avec eux, mais il n'en serait pas ainsi. Ils se trouveraient sous le ciel étranger, sans amis, sans appui, et les soins de gagner leur pain par les occupations de l'industrie la plus laborieuse, les empêcheraient bien de se perdre dans des trames nouvelles.

Vous direz aussi, n'est ce pas, que vous voulez intimider la société, qu'il faut qu'il en soit ainsi. Mais j'appelle de ceux qui gouvernent aujourd'hui une explication catégorique.

Voyons, répondez; quels sont les désordres que vous avez à signaler? où l'avez-vous vue cette société si révoltée qu'on ne puisse la dompter que par la force? Manque-t-elle de foi, de croyance?

Est-ce que le parti démagogique est descendu sur la place publique et compromet sa sûreté? (Agitation.) Elle est profondément troublée, cette société, dites-vous? je n'ai vu, moi, de trouble et de terreur que dans la région du pouvoir. Quand cette cité a manifesté son opinion par le choix de ses commettants, cette terreur s'est suffisamment manifestée à moi dans des articles de journaux où on lisait : « Les barbares sont à notre porte.»

Je veux que ces frayeurs soient réelles. Quant à moi, je le déclare, si, malgré les protestations de l'humanité et de la civilisation contre le retour d'un régime de violences et de persécutions, on essayait de le rétablir, j'en serais le premier atteint, car je m'élancerais entre les bourreaux et les victimes pour couvrir celles-ci de mon corps. (Mouvements divers.)

Mais il n'en est rien; vous le savez.

S'il en est ainsi, si la place publique est tranquille, si les partis sont désarmés, s'il n'y a de trouble que dans les esprits, à qui la faute? Qui menace incessamment nos institutions? Qui refuse de satisfaire aux besoins, aux instincts du pays? Qui donne le spectacle de la mobilité des opinions? Ne sont-ce pas les hommes qui prétendent régler les destinées de ce pays?

Je me tourne du côté du parti que vous nommez révolutionnaire : qu'est-ce que j'y trouve? le parti bien arrêté de défendre la Constitution, non comme le dernier terme de la sagesse humaine, mais comme l'expression de la victoire de la liberté. Mais de l'autre côté, est-ce que je rencontre la même sagesse? Est-ce qu'avant hier un homme considérable dans cette Assemblée et qui dit toujours dans ses discours plus qu'il ne semble dire, n'a pas cru devoir à cette tribune protester contre ce système qui consiste à adorer officiellement ce qu'on maudit dans le huis-clos des rancunes particulières? (Agitation.) Qu'a-t-on répondu à cette voix qui pressait le pouvoir de désavouer ces feuilles qui veulent ouvrir un horizon politique sans bornes devant celui qu'ils cherchent à mettre en opposition avec la souveraineté de l'Assemblée?

On refuse également de satisfaire aux intérêts légitimes de la France. Est-ce qu'en 1848 il n'y a pas eu des déclarations que la révolution devait toucher aux profondeurs sociales? Est-ce que Napoléon, sur le rocher de Sainte-Hélène, n'a pas pas dit : « Le vieux monde est à bout, le nouveau n'est pas encore assis »

Qu'a-t-on fait pour donner au peuple ce qu'il avait droit d'attendre? On a arraché au conseil d'Etat le projet sur la réforme hypothécaire, avant qu'il ne fût complètement élaboré. Je ne m'élève pas contre cette précipitation, je pense même qu'elle aurait pu être plus grande. Voilà donc le seul projet qui témoigne du désir qu'a le gouvernement de donner satisfaction aux nouveaux intérêts sociaux; car je ne parle point du projet sur les caisses de retraite et les secours mutuels : c'est un projet tout simplement impossible, d'après la manière dont il a été conçu; je parle encore moins de ce fameux rapport sur l'assistance, qui n'est rien autre chose qu'une déclaration publique d'impuissance. (Mouvement.)

Ah! messieurs, comprenez mieux votre pays, croyez bien que la politique du progrès serait plus féconde et véritablement plus conservatrice que toute cette politique de répression; que le président de la République entre généreusement comme il l'aurait déjà fait s'il n'était entouré des hommes d'expédient qui ont perdu le dernier gouvernement, qu'il entre généreusement dans la politique d'initiative et d'idées; là est le salut de la France et sa propre puissance à lui-même.

C'est comme cela, messieurs, que l'on agit sur le cœur de la France; il faut se confier à elle et elle se donne à vous! Il ne faut pas surtout qu'on lui fasse des lois contraires à l'humanité, et c'est surtout pour cela que je repousse votre loi.

Croyez-le bien, messieurs, la loi du progrès est une loi éternelle, et il vaut mieux entrer largement dans cette voie providentielle que d'opposer une digue d'un jour au cours d'un fleuve qui doit briser tous les obstacles, que de perdre surtout un temps précieux pour le pays dans la discussion de lois et de mesures sanglantes qui suffiraient pour déshonorer une époque. (Applaudissements à gauche.)

M. ROUHER, ministre de la justice. Je me trouve, messieurs, dans un assez grand nombre d'embarras pour répondre à M. Jules Favre, qui, à propos de son amendement, est encore rentré dans ces interminables luttes qu'il nous faut chaque jour soutenir pour expliquer les actes du gouvernement.

On nous parle tous les jours d'articles de journaux que nous n'écrivons pas, et dont nous déclinons chaque jour la responsabilité comme la direction; on veut ainsi semer la division entre les grands pouvoirs de l'Etat, quand le président de la République, quand le gouvernement a déclaré et a prouvé maintes et maintes fois qu'il voulait marcher d'accord avec l'Assemblée, faire le bien avec elle et arriver au progrès. Mais auparavant, il faut consolider l'ordre, et ensuite on arrivera au progrès effectif, au progrès possible à chaque génération.

M. le ministre discute ensuite les assertions de M. Jules Favre : or la loi n'est pas exceptionnelle, ni une loi de circonstance; c'est une loi qui nous est commandée par la constitution, dès lors qu'elle a rayé la peine de mort.

M. le ministre déclare de nouveau que le gouvernement s'occupe après les lois qui doivent consolider l'ordre des lois qui doivent assurer le progrès. Il n'admet pas surtout qu'on puisse dire que le crime politique soit moindre que le crime de droit commun. Aux juges appartient le soin d'examiner la différence dans la criminalité; aux législateurs d'édicter les peines qui doivent intimider les factieux. (Très bien!)

M. le ministre de l'intérieur établit que, ainsi qu'il l'a déjà fait dans une première discussion, l'amendement du coupable est impossible dans la détention sur le sol de la France. La loi actuelle a surtout été inspirée par cette certitude. Il invite l'Assemblée à la voter. (Mouvement.)

La séance est un instant suspendue.

M. MATHIEU (de la Drôme) se rallie à l'amendement de M. Jules Favre. Le bannissement, selon lui, suffit de reste pour punir les crimes politiques. Croyez-moi, ajoute l'orateur, le parti démocratique a désarmé (Rires de doute.) devant le suffrage universel, il a donné sa démission de l'émeute (Même mouvement.), et à ceux qui désirent des émeutes, je réponds hardiment : Vous n'en aurez pas!

UNE VOIX. Et juin 1848!

M. MATHIEU (de la Drôme). J'entends qu'on me parle de juin 1848; mais nous sommes en 1850, on l'oublie.

Est-ce que vous n'avez pas compris que ces journées de juin étaient la conséquence de l'ébranlement de février, et que plus cette époque s'éloigne, plus ce mouvement perd de sa force. Allez! quand Blanqui, du fond de sa prison, écrit ces mots : « Le bulletin de vote, voilà la cartouche à l'usage des patriotes, aujourd'hui... » (Mouvement.)

Enfin, et écoutez bien ceci, si des conspirateurs incorrigibles continuent leurs pratiques, ce n'est pas dans nos rangs qu'ils se trouveront.

M. le ministre de l'intérieur n'a pas oublié, dans son discours, d'attaquer les doctrines socialistes. L'occasion se présentera bientôt, je l'espère, de discuter ces doctrines; et, croyez-le bien, je ne leur ferai pas défaut. Ce que je puis dire à présent, c'est que si les socialistes arrivaient au pouvoir, ils ne marcheraient pas sur les traces du ministère. (On le sait bien! — Rires et bruit.)

Ils aboliraient toute loi de répression et de compression. (Rires de doute.)

Ils prendraient pour base de leur administration la liberté et la conciliation; (Même mouvement) et s'ils ne le faisaient pas, ils tomberaient comme vous tomberez; car n'oubliez pas cette parole de l'Evangile : « Celui qui se sert de l'épée périra par l'épée. » Et le peuple qui a désarmé! Et le peuple qui a donné sa démission de l'émeute! — (Rires et bruit.)

Je suis un barbare en ma qualité de socialiste, et M. le ministre de l'intérieur est un civilisé. Nous ne pouvons guère nous comprendre l'un et l'autre; mais pour les barbares comme pour moi, le droit de punir est une usurpation sacrilége sur la puissance de Dieu. (Exclamations à droite.) et punir n'est pas autre chose que se venger; une loi de déportation ne peut être votée que par des hommes de passion, une loi de déportation est un instrument de vengeance! (Aux voix! aux voix!)

L'amendement de M. Jules Favre est rejeté, par assis et lever, à une grande majorité.

L'on passe à la discussion de l'article 1er du projet.

« Art. 1er (1er et 2e paragraphes). Dans tous les cas où la peine de mort est abolie par l'art. 5 de la Constitution, cette peine est remplacée par celle de la déportation dans une enceinte fortifiée, désignée par la loi hors du territoire continental de la République, et où les condamnés seront soumis à un régime disciplinaire.

» L'enceinte contiendra un terrain assez étendu pour que les déportés puissent y jouir de toute liberté compatible avec la nécessité d'assurer la garde de leurs personnes. »

M. CHARAMAULE fait remarquer les différences qui existent entre cette nouvelle rédaction et l'ancienne. L'on a ajouté au premier paragraphe ces mots : « Où les condamnés seront soumis à un régime disciplinaire. » Que veut-on dire par des expressions aussi vagues? N'est-ce pas livrer les condamnés à l'arbitraire administratif?

M. RODAT, rapporteur, répond que ces mots : « Le régime disciplinaire, » qui offusquent tant M. Charamaule, ne sont pas nouveaux dans le vocabulaire pénal; ces mots figurent dans l'autre loi sur la déportation. Ainsi que dans l'autre loi, nous avons voulu soumettre les déportés à des appels au séjour en commun.

M. LAMORICIÈRE demande la division. Il ne faut pas laisser de vague dans les lois. Qu'est-ce qu'une enceinte fortifiée? Paris a une enceinte fortifiée. Une tour est une enceinte fortifiée. (Dénégations.) Une redoute est une enceinte fortifiée. Ce sont des expressions vagues : j'en veux d'autres. Je demande la division, afin que nous puissions voter la déportation, ce que je ferai; ensuite le régime disciplinaire, ce que je repousserai, enfin l'enceinte fortifiée, dont je ne veux pas jusqu'à ce que je sache ce que c'est que la vallée de Waithau. (On rit.)

M. FAVREAU. Nous n'insistions pas sur un amendement que nous avions déposé, après les améliorations que nous croyions introduites dans l'art. 1er par la commission. Mais après avoir entendu M. le rapporteur pour ma part, je ne puis pas avoir la même opinion. Je pensais qu'avec le système disciplinaire il ne s'agissait que de mesures de sûreté pour empêcher l'évasion; mais dès lors qu'on peut entendre le casernement absolu, nous reprenons notre amendement.

M. BAZE. La liberté du détenu de respirer dans l'air libre est complètement réservée par la commission. Les explications données à la tribune par le rapporteur d'une loi doivent suffire pour l'interprétation.

A GAUCHE. C'est ce qui n'a jamais servi à rien.

M. BAZE. Nous avons également entendu que la vallée entière de Waithau constituerait l'enceinte fortifiée désignée par la loi.

M. EMM. ARAGO. (La clôture! la clôture!) Je demande à prouver qu'il faut expliquer cathégoriquement les choses dans la loi.

L'Assemblée, consultée, décide que la discussion continue, puis elle la renvoie à demain.

La séance est levée à six heures et demie.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, — et au siége de tous les journaux démocratiques.

Réunions électorales.

1er *Arrondissement.* — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

4e *Arrondissement.*—Vendredi 19 avril, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

5e *Arrondissement.* — Vendredi 19 avril, à 7 h. du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

6e *Arrondissement.* — Les mercredis et samedis à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

7e *Arrondissement.* — Vendredi 19 avril, à 7 h. du soir, salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin.

9e *Arrondissement.* — Samedi 19 avril, à 7 heures du soir, magasin des fourrages, boulevard Bourdon, 13.

12e *Arrondissement.*—Les mardis et vendredis, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des travailleurs.

Montrouge. — Les mardis, jeudis et vendredis, à 7 heures du soir, à l'Association des Cuisiniers de la barrière Mont-Parnasse, rue de la Gaieté, 25.

Neuilly, les Thernes, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnieres et Genevillers. — Tous les dimanches, à 2 heures de relevée, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Batignolles-Monceaux.— Les mardis et vendredis, à 7 h. 1/2 du soir, rue de Lévis, 19, salle du Grand-Saint-Martin.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse, Pierrefite, Stains et Dugny. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, cour Benoit, salon Gauthier, à Saint-Denis.

Saint-Ouen et la Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, rue Saint-Denis, maison Roger, à Saint-Ouen.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Les mardis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, à Grenelle.

Puteaux, Courbevoie et Suresne. — Samedi 20 avril, à sept heures du soir, quai National, à Puteaux, salle Roblin.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 33, à l'association des Cuisiniers, local du Galant-Jardinier.

La Villette. — Samedi, 20 avril, à sept heures du soir, rue de Flandres, 116.

Creteil, Maisons, Alfort et Bonneuil. — Vendredi, 19 avril, à 7 heures du soir, Grande-Rue, 80, à Créteil, chez le citoyen Voisin.

Colombes. — Samedi 20 avril, à 7 h. du soir, salle de bal, chez le citoyen Chabert.

Clichy. — Samedi, 20 avril, à 7 heures du soir, route de la Révolte, Salle de Bellevue.

Charonne, Montreuil, Baynolet, Ménilmontant, Rosny et Villernomble. — Samedi 20 avril, à 7 h. du soir, rue de l'Eglise, salle Beausse, à Montreuil.

AVIS.

Les membres de l'association démocratique des AMIS DE LA CONSTITUTION tiendront leurs réunions électorales les lundi et vendredi de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Une souscription est ouverte, au secrétariat de l'association, pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril.

AUX LITHOGRAPHES.

Les citoyens qui, dans la réunion générale du 16 avril, se sont engagés à recueillir les souscriptions, sont invités à les porter, dans le plus bref délai, au siége du comité démocratique socialiste, rue Coquillière, 12 ter, où un registre spécial a été déposé à cet effet.

Pour les renseignements, s'adresser à l'association fraternelle des lithographes, cour des Bleus, rue Saint-Denis, 268.

Nos confrères sont invités à déployer la plus grande activité.

Les membres de l'ancien comité.

Le comité des commerçants, fabricants, ouvriers et propriétaires, se réunira, samedi 17 avril, à 7 h. du soir, salle du Casino, passage Jouffroy.

Les citoyens qui pourront s'engager à surveiller les opérations électorales dans leur section sont invités à se faire inscrire chez les citoyens dont les noms suivent :

2e Arrondissement. — Audry, rue Bellefond, 38, Gentil, passage Choiseul, 73.

4e Arrondissement. — Dugit, rue des Déchargeurs, 9.

5e Arrondissement. — Brocard, rue de la Grande-Truanderie, 11; Blaise, rue de la Charité, 6.

7e Arrondissement. — Dessales, rue des Enfants-Rouges, 13.

10e Arrondissement. — Pregat, cour du Dragon, n° 10.

Les délégués au comité démocratique socialiste des élections de la Seine, se réuniront aujourd'hui, 19 avril, à sept heures du soir, rue St-Spire, impasse de la Grosse-Tête.

Revue des Départements.

CÔTE-D'OR. — Nous avons annoncé l'apparition d'un nouvel organe de la démocratie dans la Côte-d'Or, le *Peuple*, destiné à remplacer le *Travail*, de Dijon, tombé sous les poursuites du parquet. L'administration du *Peuple* a envoyé à ses confrères la note suivante :

« Par suite de nouvelles tracasseries du préfet de la Côte-d'Or, la publication du journal le *Peuple* se trouve encore retardée de quelques jours. Ni nos lecteurs ni les royalistes ne perdront rien pour attendre. Qu'ils y comptent! »

SARTHE.— On écrit de Bonnétable :

« La démocratie vient de remporter ici une victoire complète dans l'élection qui vient d'avoir lieu pour la nomination d'un membre du conseil général.

» Le citoyen E. Girard, maire de Bonnétable, a obtenu 1 464 voix, et le candidat des royalistes, M. Paignard, notaire, n'en a obtenu que 686. »

En avril 1848, le citoyen Girard voyait sa vie menacée par une émeute qu'avaient suscitée les honnêtes modérés de l'endroit; aujourd'hui, ce courageux citoyen remplace à la fois comme maire et comme conseiller général un M. Lorette, arrivé à l'Assemblée constituante sur les ailes de la réaction qu'il avait servie assez activement contre la candidature de Ledru-Rollin, et qui l'en a récompensé en le faisant sous-préfet à Montélimart.

Les démocrates du canton de la Fresnaye ont été moins heureux. Ils avaient aussi à élire un conseiller général en remplacement de Ledru-Rollin, et ils avaient porté leur choix sur le citoyen Cornu, ex-instituteur de la Fresnaye, que la réaction a révoqué, sans doute à cause de son mérite reconnu. Le candidat modéré, M. d'Aillères, l'a emporté de deux ou trois cents voix, grâce, nous écrit-on, à certaines influences exercées sur les gardes et les nombreux ouvriers de la forêt de Perseigne. Nous regrettons vivement cet échec, à raison de la protestation significative qui devait ressortir du succès.

VAUCLUSE. — Le *Démocrate de Vaucluse* raconte, d'après une lettre de Cavaillon, les hauts faits des royalistes de cette localité. La faction henriquinquiste est toute-puissante, grâce à l'appui que lui prêtent les agents du pouvoir soi-disant républicain.

Le lundi de Pâques, à la suite d'un bal donné au cercle dit *des honnêtes gens*, et où l'orchestre avait fréquemment redit l'air *vive Henri IV*, accompagné des cris de *vive le roi!* les légitimistes, qui avaient passé la journée dans un enthousiasme croissant, se promenèrent le soir par les rues, aux cris de *vive Henri V! vive le roi!* Enfin, une bande de six à huit de ces amis de l'ordre, profitant de l'obscurité, se rua sur un ouvrier qui passait paisiblement dans la rue de la Couronne. Ce jeune homme reçut un coup de poignard qui lui fit une large et profonde blessure à la cuisse. La police n'intervint que le lendemain, encore est-il fort à craindre que la victime ne soit mise en accusation pour provocation; cela s'est déjà vu à Cavaillon pour deux citoyens qui, battus, n'en ont pas moins payé l'amende et la prison, accusés qu'ils étaient d'avoir provoqué, *à eux deux*, une bande de 150 royalistes!

Il est vrai que ces deux citoyens étaient républicains.

BASSES-PYRÉNÉES.—M. Jules Cambacérès, préfet des Basses-Pyrénées, vient d'interdire, par arrêté du 10 avril, le colportage et la distribution des journaux dans tout le département. M. C. de Feuillade, rédacteur de l'*Eclaireur*, annonce formellement l'intention de résister par la force à l'arbitraire.

NECROLOGIE.

Djidjeli, 27 mars 1850.

Un vide s'opère aujourd'hui dans nos rangs; nous venons de perdre un ami, un frère. Le citoyen Henri, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion-d'Honneur, nous est enlevé à l'âge de trente-huit ans, au milieu d'une carrière jusqu'ici dignement parcourue.

C'était un noble cœur, une belle intelligence, une forte trempe de Breton, un homme aux convictions profondes. La démocratie perd en lui un apôtre plein de ferveur et de zèle, la marine un officier des plus distingués et par son savoir et par ses éminentes qualités. Nul ne porta plus haut que lui l'amour de la famille, nul ne fut plus dévoué que lui à la cause de l'humanité. C'est un soldat de moins dans la phalange, c'est un martyr de plus du Socialisme.

Henry avait déjà ressenti, il y a trois mois, les premières atteintes de la cruelle maladie à laquelle il devait succomber. Sa constitution naturellement faible et délicate avait été encore profondément altérée par l'habitude d'un travail trop continu, par les veilles, les contentions d'esprit, de longues et pénibles navigations; mais le dernier coup, le véritable coup de mort lui a été porté par la nouvelle de sa disgrâce, fruit d'une délation honnête et modérée. Pauvre

victime, quel triste sujet de réflexions que ta mort! Mais non, que Dieu me garde de faire entendre des paroles trop acerbes quand ta tombe n'est pas encore fermée! Ton âme est d'ailleurs satisfaite, tu emportes avec toi l'estime et les regrets de tous les gens de cœur. Quant à moi, s'il m'a été donné de fermer les yeux, s'il m'est encore permis de te dire un dernier adieu, je ne t'oublierai jamais, tu vivras éternellement dans ma mémoire. Adieu, ombre chérie, repose en paix, dors du sommeil que Dieu donne aux braves qui ont bien vécu sur terre. Adieu, Henry, adieu!

Puissent mes paroles apporter quelque soulagement à l'affliction de ta noble et malheureuse femme si rudement éprouvée, depuis deux mois, sur la rive inhospitalière d'Afrique.

X.

FAITS DIVERS.

Les journaux du soir annoncent que l'Union électorale vient de décider :

Premièrement, qu'il n'y aurait pas de scrutin préparatoire;

Secondement, que le comité de l'Union acceptait la démission offerte par M. Foy;

Troisièmement, que M. Leclerc serait le seul candidat du parti de l'ordre à l'élection du 28 avril.

— Le président de la République est parti aujourd'hui pour Angers, afin d'aller porter des consolations aux malheureuses victimes échappées à la catastrophe du pont de la Maine, et des récompenses à ceux qui les ont secourues.

Nous ne pouvons qu'applaudir au sentiment qui a inspiré ce voyage.

— La nouvelle du désastre d'Angers a vivement ému la population. Le second bataillon de la treizième légion, commandé par M. Léon Vallée, de service aujourd'hui à l'Assemblée législative, voulant donner à l'armée un témoignage de sympathie, a pris spontanément dans tous les postes l'initiative d'une souscription destinée à venir en aide aux familles des militaires victimes de cet affreux évènement.

— M. de Darcy a, dit-on, décidément donné sa démission de sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur. On assurait aujourd'hui dans les couloirs, qu'elle était motivée sur le peu de sympathie qui existait entre lui et M. Baroche. (*Evènement.*)

— En vertu d'un arrêté rendu par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, le 15 avril courant :

L'ouverture de l'exposition des produits des manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvail aura lieu dimanche prochain, 21 avril, dans les appartements du Palais-National, situés au premier étage de l'aile de Valois, et durera jusqu'au 8 mai suivant.

L'exposition sera ouverte au public tous les jours de la semaine, les dimanches et fêtes, de dix à quatre heures.

Le mardi de chaque semaine, seulement, il sera perçu à l'entrée une rétribution de 50 cent. par personne, au profit de plusieurs œuvres de bienfaisance. (*Moniteur.*)

— Le quartier-général de la 1re division militaire sera transféré, lundi prochain 23 avril, dans l'après-midi, de l'hôtel de la rue de Lille, 1, à celui de la place Vendôme, 9, où le service et l'expédition des affaires reprendront immédiatement et sans interruption. (*Idem.*)

— On lit dans la *Constitution* d'Orléans, de ce matin :

» BOURGES. — Hier soir un détachement du régiment d'artillerie devait partir pour Vierzon, où quelques troubles s'étaient manifestés parmi la compagnie du train des équipages qui s'y trouve en cantonnement. Plusieurs arrestations ayant été faites, le calme s'est rétabli, et le détachement d'artillerie a reçu contr'ordre. »

THEATRES.

La troupe du cirque des Champs-Elysées nous est rendue, après six mois de succès passés en Belgique à Bruxelles et à Gand, où elle a excité un enthousiasme sans égal. La réouverture du cirque des Champs-Elysées aura lieu demain samedi, 20 avril.

Bourse du 18 avril 1850.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
88 35	5 0/0 J. mars.	cpt.	88 80	89 35	88 80	89 35
88 45	5	fin c.	88 75	89 20	88 75	89 25
»» »»	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	4 0/0 j. sept....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	80 50
55 »»	3 0/0 J. d....	cpt.	55 40	55 75	55 35	55 55
55 05	3	fin c.	55 40	55 75	55 30	55 55
84 »»	5 0/0 Piém...	cpt.	84 20	84 50	84 »»	84 20
84 »»	5	fin c.	84 »»	84 25	84 »»	84 25
2095 »»	Banq. France	cpt.	2110 »»	2125 »»	2110 »»	2125 »»
693 »»	Paris-Orléans.	cpt.	693 »»	700 »»	695 »»	700 »»
690 »»	Libérés.....	15 c.	695 »»	700 »»	693 »»	700 »»
507 50	Rouen.......	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	510 »»
510 »»	Libérés......	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
205 »»	Havre.......	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	210 »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	St-Germain...	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
160 »»	Versailles r. d.	cpt.	165 »»	165 »»	162 75	162 75
140 »»	Versailles r. g.	cpt.	137 50	140 »»	137 50	140 »»
176 25	Mars.-Avign...	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	180 »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
103 75	Bâle.........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	105 »»
»»» »»	Boulogne.....	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
410 »»	Nord. j. juill..	cpt.	412 50	416 25	412 50	416 25
410 »»	400 payés...	15 c.	412 50	416 25	412 50	416 25
316 25	Centre.......	cpt.	317 50	317 50	316 25	316 25
317 50	Libérés.....	15 c.	316 25	317 50	316 25	317 50
385 »»	Bordeaux.....	cpt.	385 »»	387 50	385 »»	387 50
»»» »»	175 payés...	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
223 50	Nantes.......	cpt.	223 50	224 50	222 50	225 »»
222 50	325 payés....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
321 75	Strasbourg....	cpt.	323 75	325 »»	322 50	325 »»
321 25	325 payés....	15 c.	322 50	323 75	322 50	323 75

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0......	»»»» »»	Bons du Trésor.....	5 0/0
— Nouvelles......	1130 »»	Zinc V.-Montagne.	»» » »/»
De la Seine, J. juillet.	1060 »»	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847..	950 »»	Belgique, 3 0/0 1846..	99 1/4
— nouvelles, 1848.	»»» »»	— 5 0/0 1842..	99 1/4
Havre, Jouiss. mars..	700 »»	Espagne : dette activ.	»» »/»
— nouvelles......	»»» »»	— dette inter.	29 3/4
Rouen, 4 0/0.........	»»» »»	Naples, Rec. Rothsc..	»» »»
Liste civile.........	990 »»	Rom. Empr. j. déc...	78 1/2
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	77 3/4
		Piémont. Obl. à 4 0/0.	»»» »/»
Quatre-Canaux.......	1065 »»	— Obl. nouv 4 0/0.	»»» »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 19 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Les Huguenots.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Lucrèce, le Moineau.
OPÉRA-COMIQUE.—
ITALIENS.—
ODEON.—Diogène, le Sicilien.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE.—L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, la Dame de Trèfle.
VARIETÉS. — Relâche.
GYMNASE.—Coup d'Etat, Monk, Princesse et Charbonnière.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillons, le Sous-Préfet s'amuse.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Toussaint l'Ouverture.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES —Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL. —Bonaparte.
CHOISEUL.— Le Sourd, l'Ouvrier, le Petit Chaperon.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. No 108. Samedi 20 Avril 1850.

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . . 11 f. Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 19 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

CANDIDATS DÉMOCRATES.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
BUVIGNIER (Isidore), ex-représentant.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

UNE SOUSCRIPTION pour les VICTIMES DE LA CATASTROPHE D'ANGERS est ouverte dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, no 2.

Assemblée nationale.

LA DÉPORTATION.

L'économie de notre code pénal ne sera pas dérangée, les légistes, les jurisconsultes peuvent se rassurer. La peine de la déportation, qui *remplace la peine de mort*, aura deux degrés; les condamnés politiques ne seront pas seulement arrachés à leur patrie, à leur famille, transportés par de là les mers, à 4,500 lieues de la France, ils seront de plus renfermés dans une enceinte fortifiée, où ils *jouiront* de toute la liberté *compatible* avec la nécessité de prévenir leur évasion. Aucune raison de prudence, de justice et d'humanité n'a pu prévaloir contre le parti pris de la majorité.

M. de Lamartine a vainement essayé de faire revenir sur le choix du lieu. Dans une magnifique improvisation, il a fait vibrer toutes les cordes de la sensibilité, il a invoqué la pitié pour les familles au moins, sinon pour ceux envers lesquels on veut se montrer inexorable; il a profondément ému tout le monde... hormis la majorité du 13 mai, qui, par ses murmures, ses interruptions impatientes, et parfois même ses rires, l'a forcé de renoncer au développement des idées humaines, religieuses, que sa conscience lui avait commandé de porter à la tribune. M. de Lamartine a fait tout son possible pour éviter de passionner ce débat; il s'est fait humble, suppliant; il a abondé autant qu'il l'a pu dans le sens répressif du projet de loi; il a combattu seulement cette aggravation de la distance, d'autant plus monstrueuse qu'elle est inutile, et que, loin de concourir à l'amendement du coupable, elle ne peut provoquer chez lui que le désespoir, en brisant d'un seul coup tous les liens qui le rattachent au monde, en lui enlevant tous les éléments de consolation, d'adoucissement qui seuls pouvaient réagir sur son intelligence et sur son cœur. La majorité n'a rien voulu entendre. Parler d'humanité quand il s'agit de condamnés politiques, cela semble, à ses yeux, faire acte de complicité séditieuse.

M. l'amiral Cécile s'est naïvement étonné que l'on trouvât considérable une distance de 4,500 lieues. En vérité, s'est-il écrié, il semble que la France ne soit pas une nation maritime! M. l'amiral en parle bien à son aise, pense-t-il donc que les familles et les amis des déportés auront à leur disposition les escadres du gouvernement et le traitement de campagne des officiers commandants de flotte?

M. l'amiral Cécile s'est étonné aussi que l'on s'inquiétât des moyens de communication entre les déportés et la mère-patrie. Les Marquises, a-t-il dit, placées sur la route de la côte *Noroud*, de l'Amérique à la Chine, de la Californie à la Nouvelle-Zélande sont destinées à devenir, *avec le temps*, un des points les plus fréquentés du globe! En attendant, c'est M. Dupetit-Thouars, un autre amiral, qui le constate, la rade de Vaïthau ne voit pas plus de deux ou trois navires par an. Que M. l'amiral Cécile nous permette d'espérer qu'avant les temps prédits par lui, la France, au risque de troubler un peu l'économie du code pénal, aura effacé cette triste et honteuse page de ses lois. La majorité du 13 mai fait en ce moment de l'histoire, pour nous servir d'une expression qu'affectionnait autrefois le général Cavaignac. Le peuple aussi en a fait le jour où il brisait en même temps le trône et l'échafaud politique.

La France ne peut pas s'écarter longtemps de ses généreuses traditions, et entre les deux voies caractérisées, l'une par l'abolition de la peine de mort, l'autre par la déportation dans une enceinte fortifiée à 4500 lieues de la patrie, son choix ne peut pas être douteux.

La candidature de M. Leclerc a été créé par les légitimistes, et par le journal l'*Assemblée nationale*, chez qui siége le comité électoral chargé de soutenir cette candidature.

Les légitimistes rêvent l'abolition de la République et le retour de la branche aînée des Bourbons.

L'*Assemblée nationale* provoque sans cesse à l'abolition de la République et du suffrage universel.

Quel est donc le républicain qui oserait voter pour le candidat des légitimistes et de l'*Assemblée nationale*?

M. Fernand Foy, poussé à bout par les inventeurs de la candidature de M. Leclerc, a fini par donner son désistement, et l'*Union électorale*, renonçant au projet d'une élection préparatoire qui eût prononcé entre les deux candidats, déclare se rallier à M. Leclerc.

Cette nouvelle, annoncée par les journaux d'hier soir, a été fort mal accueillie dans le parti des républicains modérés et des orléanistes. On se plaint énergiquement des légitimistes, qui, tout en ne formant qu'une fraction très minime, ont réussi par leur persistance à refuser leur concours à un candidat désigné par la majorité des suffrages aux élections du 10 mars, à briser cette majorité et à imposer leur candidat au parti modéré tout entier. On les blâme surtout du refus qu'ils ont fait de se soumettre à la décision du scrutin et de voter pour M. Foy, dans le cas où M. Foy eût obtenu le plus de voix dans l'élection préparatoire. Beaucoup de ces électeurs annoncent hautement leur intention de donner une leçon à ces outrecuidants du parti légitimiste, et à voter pour M. Foy ou tout autre candidat, afin que l'impuissance des amis de Henri V soit bien et dûment constatée.

Le fait est qu'en tout ceci, les légitimistes ont joué leurs alliés du parti de l'ordre.

Le *National* traite la question électorale du 28 avril avec une noblesse de sentiments et une force de logique dont la démocratie entière doit lui savoir gré. Nous reproduisons les principaux passages de son article de ce matin:

Tout le monde se souvient de la lettre de M. Deflotte, du langage de chacun des organes de la presse démocratique. Que disions-nous, ou plutôt que disait avec nous le parti républicain tout entier? — « La candidature de Deflotte ne signifie pas haine des classes, mais réconciliation des classes. Le triomphe de cette candidature, par les efforts combinés de la bourgeoisie et du prolétariat, sera, entre le prolétariat et la bourgeoisie, le gage de l'oubli du passé, le gage d'un avenir de paix et de mutuel concours. Votez donc pour Deflotte, vous tous qui, dans un jour funeste, étiez des deux côtés des barricades! et, en scellant ainsi votre pacte de famille, votez pour l'union contre la discorde, pour l'amour contre la haine, pour la paix civile contre la guerre civile, pour l'ordre contre la subversion. »

Et aujourd'hui que dit la contre-révolution, en présentant son candidat? — « Mon candidat, c'est un appel à ces souvenirs que vous voudriez effacer; mon candidat, c'est la vivante négation de cette alliance que vous vouliez cimenter; mon candidat, c'est un défi, c'est la lutte, c'est la guerre! Votez donc pour lui, pour l'éternisation des souvenirs de juin, pour l'antagonisme sans fin et sans trêve, vous *seuls* qui étiez de ce côté-ci des barricades. Et que les autres sachent que c'est à jamais la guerre entre eux et vous! »

Au langage que nous tenons, au langage que tiennent nos adversaires, on peut juger où est le véritable patriotisme, où est l'esprit de désordre.

Eh bien! nous qui, dans ces journées à jamais néfastes, avons fait une perte cruelle; nous dont l'ami, le noble et généreux Dornès, a le premier proclamé, sur les barricades tonnantes, cette pensée d'union, pour laquelle il a donné son sang, sans avoir pu, hélas! la voir acceptée des deux partis aujourd'hui heureusement réconciliés, nous avons le droit d'élever une voix sévère contre cette odieuse tactique de nos ennemis. Nous avons le droit de flétrir, de répudier ces impitoyables provocations à la division des classes, aux haines civiles, aux luttes armées, qui en sont les inévitables conséquences.

Au nom de ces sentiments de fraternité qu'on outrage, au nom de cette nécessité de concorde qu'on méconnaît, au nom du peuple entier, au nom de tous les citoyens, de quelque côté des barricades qu'ils aient pu être à une triste époque, nous persistons dans l'œuvre commencée par Dornès en juin, continuée par nous depuis; nous en appelons de tout ce qui veut diviser à tout ce qui veut réunir; nous proclamons, comme au 10 mars, une candidature de pacification; nous combattons une candidature de provocation. Et en cela, nous agissons de concert avec tous les organes de la presse indépendante: la *Voix du Peuple*, le *Siècle*, la *République* et la *Démocratie pacifique*.

Les efforts de nos adversaires tendent à changer les bulletins en cartouches, nos efforts à changer les cartouches en bulletins.

Le suffrage universel ne peut pas être le complice des fauteurs de guerres civiles.

Le *Siècle* se montre choqué que M. Eugène Sue ait adressé sa lettre *aux démocrates socialistes* et non aux *républicains en général*. M. Eugène Sue s'est contenté de copier le titre du comité qui l'a désigné aux électeurs. C'est sous ce même titre de démocrates socialistes que les trois élus du 10 mars, M. Carnot comme les autres, ont été recommandés aux électeurs parisiens dans les colonnes même du *Siècle*. Notre confrère d'ailleurs n'a qu'à relire la lettre de M. Eugène Sue, il verra que si l'étiquette n'est pas assez compréhensible, les déclarations de la lettre même donnent toute satisfaction à la nuance du parti républicain qui se personnifie dans le *Siècle*.

Les réserves faites ce matin par le *Siècle* sont donc le résultat d'un malentendu. Nous espérons qu'en y réfléchissant il reconnaîtra que sa susceptibilité, tout honorable qu'elle est, n'est pas suffisamment justifiée.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, SAMEDI 20 AVRIL 1850.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE (1)

(Second extrait des Chroniques du joyeux Curé de Meudon.)

IX.

LA DOT DE LA DIVE BOUTEILLE.

Le bruit de l'invasion des diables dans le clos de la Devinière s'était déjà répandu au loin à la ronde, et le neveu de maître Thomas en avait été instruit un des premiers. Il n'ignorait pas non plus la présence de Violette Deschamps et de son fils près du malade, car il ne s'éloignait guère ce jour-là de la demeure de son oncle, attiré qu'il était par je ne sais quelle odeur de testament qui le mettait en appétit. Il profita donc du moment où le métayer Gros-Guillaume, encore tout bouleversé de ce qui venait d'avoir lieu, se départait malgré lui de ses habitudes de sauvagerie, et laissait entrer dans le clos la foule des voisins accourus au bruit du combat; il en profita, dis-je, pour se glisser entre les curieux et arriver inaperçu jusqu'à la chambre de son oncle, où il entra précisément comme le père et le fils s'embrassaient.

— Et moi donc? et moi? cria Jérôme. M'est avis que j'arrive à propos, et puisque l'on s'embrasse ici, point n'ai-je besoin de pleurer longtemps mes péchés et de crier miséricorde. Ah! sainte bouteille! comme le docteur est rajeuni! Enchanté de vous voir, cousin; je ne vous aurais pas reconnu. Eh bien! mon oncle, à mon tour maintenant! Ne voulez-vous pas m'embrasser?

— Arrêtez, monsieur, dit le vieux Rabelais, moitié sévère, moitié pleurant et riant à la fois d'avoir revu son fils, car le sentiment paternel venait de s'éveiller et de se manifester d'autant plus vivement dans son cœur, qu'il l'avait plus longtemps comprimé; arrêtez, dit-il à son neveu en lui montrant Violette; mettez-vous d'abord à genoux devant cette charmante femme et tâchez d'obtenir son pardon, si vous voulez avoir le mien.

— En vérité, mon oncle, je n'ai pas d'autre désir; et elle peut vous dire que je lui ai offert de l'épouser; elle m'a refusé avec mépris: que voulez-vous que je lui dise?

— A genoux, te dis-je, et demande-lui pardon.

— Je n'ai rien à pardonner à monsieur, dit Violette; s'il croit faire quelque chose pour moi en m'épousant, j'ai le droit de le remercier et de ne pas accepter ce qu'il regarderait comme un bienfait. J'aime à donner plus que je ne reçois, et je n'accepterai jamais la main d'un homme à qui je ne pourrais pas donner mon cœur en échange. Le monde dira que je suis déshonorée parce que je ne rachèterai pas son estime au prix de la mienne, mais j'en crois plus ma conscience que le monde, et je me chagrinerai peu d'être déshonorée pour lui si je suis honorée par elle.

Entends-tu, vaurien, comme elle parle? Mais c'est donc une fée ou une princesse déguisée que ce trésor de petite femme-là? Imbécile! qui avait trouvé une si joli bague à son doigt et qui l'a perdue!

— Je ne la méritais pas, dit le vaurien un peu attendri.

— Voilà du moins une bonne parole dit le vieux Thomas.

— Pardieu! aussi, pourquoi est-elle si sévère après avoir été si bonne, continua Jérôme? elle a plus d'esprit que moi, je le vois bien. Je n'en suis pas moins un bon enfant; s'il ne tenait qu'à me mettre à ses genoux pour faire la paix, je le ferais bien tout de suite; mais j'ai déjà essayé et je n'ai pas réussi. Le docteur, ou plutôt le cousin, car je vois bien que c'est la même personne... le cousin donc m'avait promis de parler pour moi...

— Et c'est ce que j'ai fait, dit maître François; Violette m'a répondu que si vous étiez malheureux et abandonné de tout le monde elle se dévouerait encore à vous.

— Tu as dit... Vous avez dit cela, mademoiselle Violette? Oh! tenez, croyez-moi si vous voulez, je suis mauvais sujet, c'est possible; mais je n'ai pas un mauvais cœur!... Pourquoi ne voulez-vous pas vous appeler madame Rabelais? vous savez bien comme le monde est bête. Si ce n'est pas pour moi, faites cela du moins pour vous. Je vous laisserai tranquille tant que vous voudrez, et je n'entrerai même jamais chez vous si vous ne me le permettez pas... Tenez voyez-vous... bon... voilà maintenant que les larmes me viennent aux yeux... je suis donc bête aussi, moi? Eh bien, tant pis: j'ai le temps d'être un chenapan, je veux être honnête aujourd'hui... Voyez-vous, il faut que je vous le dise... j'avais d'abord des idées intéressées en vous parlant de mariage; car vraiment je suis un cuistre et je n'ai jamais su ce que vous valiez... Eh bien! tenez aujourd'hui, Violette, rien que de vous voir si douce et si belle, avec ce pauvre chérubin qui devait m'appeler son père... cela me bouleverse tout le cœur... Faites de moi ce que vous voudrez, Violette, et que mon oncle vous donne tout; vous en méritez encore davantage! si vous voulez mon nom, je vous le donnerai; mais vous serez libre de me jeter à la porte comme un chien crotté, si je ne répare pas par ma conduite tous mes torts envers vous... Violette, votre main seulement en signe de pardon, et qu'il me soit permis d'être père au moins une fois et d'embrasser notre cher enfant.

Violette pleurait et regardait maître François.

— Acceptez du moins sa promesse, dit en souriant l'ex-médecin Rondibilis, et donnez-lui un peu de temps pour se corriger. Puisque vous êtes meilleure que lui, c'est vous qui lui devez de l'indulgence: le bon Dieu nous attend bien, lui: pourquoi n'attendriez-vous pas Jérôme?

— Eh bien, c'est cela, dit le vieux Thomas, corrige-toi, mon garçon, et nous verrons plus tard. Mme Violette n'a pas besoin de toi, d'ailleurs, pour donner un nom à son poupon: il s'appelle François-Thomas Rabelais, entends-tu? et si tu n'as pas digne de lui servir de père, c'est moi qui vous être le sien. Tâche de bien faire à la Lamproie, surveille un peu plus ta pharmacie, mais sache bien que tout cela appartient à Mme Violette qui t'y donnera part si tu deviens sage. Fais en sorte, enfin, qu'elle puisse encore t'aimer. Car pour lui donner un mari en peinture, merci pour elle, mon gros; le mariage donne toujours des droits, et plutôt que de la fiancer à un coureur et à un ivrogne, je l'épouserais

(1) Voir les numéros des 15, 16, 17, 20, 23, 25, 27, 28, mars, 9, 10, 11 et 12 avril.

Les MYSTÈRES DU PEUPLE,

PAR EUGÈNE SUE (1).

A ces trois mots : *Mystères du Peuple*, tout homme de cœur et d'intelligence sent un douloureux frisson parcourir ses membres. Il voit devant lui se dresser le tableau des infinies misères qui ont pesé sur le peuple, ce grand martyr des oligarchies gouvernementales.

Les *Mystères du Peuple*, c'est l'histoire écrite avec les larmes et le sang des prolétaires ; — c'est le rude labeur que les classes infimes ont entrepris à toutes les époques et sous tous les climats pour arriver au bonheur par la liberté ; — c'est la révolution permanente, agissant sans cesse, ne s'arrêtant jamais, des opprimés contre les oppresseurs ; — c'est la guerre des agrégations populaires, émiettées et dispersées, contre les oligarchies compactes et organisées ; — c'est la plèbe luttant contre la caste sacerdotale, le patriciat, la noblesse et les parvenus de la richesse ; — c'est le travail livrant mille combats contre l'usure qui le dévore et le tue.

Les *Mystères du Peuple* dévoileront toutes les turpitudes des grands, toutes les tortures des petits : les systèmes de compression établis avec un art infernal pour réduire les peuples à l'esclavage, au servage, pour les retenir dans la domesticité ; l'avilissement des masses par l'ignorance, leur dégradation par la misère ; l'exploitation des hommes par la faim, des femmes par la prostitution.

Mais, parallèlement à la tyrannie des oligarchies exploitantes, tirant profit de tout pour se vautrer dans le luxe et les orgies, surgira l'esprit de liberté ; il se développera et grandira dans les masses déshéritées par l'égoïsme. La mesure comble fera déborder le vase ; la guerre s'allumera entre le peuple et la caste gouvernementale.

Dieu sera du côté du peuple, et le Christ dira : *Vous êtes tous frères !*

Les puissants de la terre repousseront le pacte de fraternité ; ils redoubleront d'efforts pour conserver dans leur mains un pouvoir sacrilège. Vivant de la vie du jour, ils ne penseront pas au lendemain.

Et le lendemain verra la révolte du peuple ! Le peuple triomphant inscrira sur ses bannières un droit conquis sur l'égoïsme des oligarchies.

C'est ainsi que de révolution en révolution, de sacrifice en sacrifice, le peuple arrivera à la destruction complète des privilèges oligarchiques et à incarner dans les faits la devise :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Telle est la pensée dominante du nouvel ouvrage d'Eugène Sue ; c'est ainsi qu'il comprend l'histoire et qu'il en résume le triste enseignement par ces mots empreints de douleur :

« Il n'est pas une réforme religieuse, politi-
» que et sociale, que nos pères n'aient été forcés
» de conquérir de siècle en siècle, au prix DE
LEUR SANG. »

L'inspiration de l'artiste anime la pensée de l'historien.

Pour retracer la *vie d'une famille de prolétaires à travers les âges*, il remontera assez haut dans les siècles pour qu'aucune douleur du peuple ne reste dans l'ombre, pour qu'aucun vice des oligarchies ne passe dans l'oubli.

Il remontera à l'an 57 avant Jésus-Christ (696 de Rome), a cette époque où l'ancien monde ploie sous le joug de la puissance romaine, où un nom d'homme remplit le monde, où César, déjà grand, grandit encore en foulant la Gaule sous ses pieds.

A cette heure, la terre des Gaules et ses fiers guerriers qui avaient pesé sur les destinées de Rome, ressentaient l'influence de la civilisation méridionale que leur envoyaient Marseille, le Languedoc et le Dauphiné : une transformation sociale s'opérait dans le sein de la vieille Gaule ; la Celtique et la Belgique conservaient seules leurs traditions primitives, leur fier esprit d'indépendance.

Là où passe l'épée du conquérant, germe la révolte ; la Gaule soumise c'est la Gaule en ébullition.

L'esclavage mûrit la liberté.

A l'ouest, la Bretagne mystérieuse prend les armes ; à l'est, depuis l'Escaut jusqu'à la Saône, les Gaulois se soulèvent la même nuit ; et proclament la guerre sainte : les Romains sont massacrés. Mais la fortune de César l'emporte sur celle de tout un peuple. Les Gaulois succombent encore, pour reparaître plus terribles et mieux aguerris ; ils se retirent dans les forêts livrant tout aux flammes et laissant un désert autour des Romains.

Une révolte aussi profonde, une détermination aussi héroïque poussent César dans une autre voie. Le joug romain sera allégé, la ruse et la corruption remplaceront la domination par la force et les franches allures des armes.

Des légions gauloises serviront d'auxiliaires à César, et elles seront à ses côtés à la conquête de Rome.

Pendant que César passera le Rubicon, les vices exorbitants, monstrueux de Rome reflueront vers la Gaule.

Ils viendront agraver la position du menu peuple gaulois, qui, déjà esclave par la conquête, aura à subir les capricieux raffinements de maîtres plongés dans les délires de la luxure, dans la sentine de dévergondages inouis.

Eugène Sue fait passer sa *famille de prolétaires* à travers toutes les douleurs, tous les martyres qu'une société basée sur l'esclavage, la délation, la prostitution et le faste fait peser sur les classes inférieures ; d'une société qui jette en pâture aux classes privilégiées le labeur des hommes, la beauté des femmes, l'innocence des enfants.

Ces hideux tableaux de Rome et de la Gaule romaine rencontreront plus d'un incrédule ; cependant l'auteur a dû arrêter sa plume devant des détails historiques que notre éducation ne saurait soutenir sans déchirer le livre qui les lui présenterait.

Eh bien ! nous le répétons, toutes les douleurs que renferment ces détails, retombaient sur les prolétaires, sur les classes infimes de la population : celles-ci étaient devenues les os et la chair dont on nourrissait les débordements des grands ; elles étaient le sang généreux dont on emplissait les coupes des orgies.

Jusqu'à présent Eugène Sue n'a conduit ses lecteurs que vers la fin du règne d'Auguste, au commencement de l'ère chrétienne. Nous suivrons plus tard l'auteur dans sa marche à travers les âges.

Eugène Sue fait précéder les *Mystères du Peuple* d'une introduction où il retrace d'une manière saisissante et dramatique la *révolution du mépris* et les premiers 15 ou 18 mois de la République de 1848.

C'est une très heureuse pensée d'avoir réuni les deux extrêmes de l'histoire d'une famille de prolétaires : les générations de la même famille se trouvent ainsi représentées, à dix-neuf siècles de distance, à la révolte des Gaulois contre César et à la révolution du peuple contre Louis-Philippe.

La conception seule des *Mystères du Peuple* place M. Eugène Sue à la tête des écrivains modernes ; car, à notre époque, on doit juger du mérite d'un auteur par son inspiration de justice et par le talent avec lequel il popularise les principes, les vérités, les faits, les idées qui hâtent le développement de l'éducation des masses.

Le cadre qu'Eugène Sue s'est tracé, dans le vaste champ de l'histoire, rendra son œuvre aussi attrayante qu'instructive, aussi vraie que dramatique, aussi exacte que pittoresque.

Historien des souffrances populaires, il poursuit courageusement la nouvelle voie qu'il vient d'ouvrir à ses travaux. Si le peuple et la moyenne bourgeoisie, cette première branche du peuple émancipé, comprennent leur devoir envers lui, comme nous l'espérons, ils jetteront le nom de leur plus dévoué défenseur dans l'urne électorale, et Paris aura la gloire d'avoir élu l'*historien du peuple*.

Pendant que la majorité réactionnaire du 13 mai, par peur, par ignorance ou aveuglement, poursuit la confection d'un code liberticide, Eugène Sue poursuit l'historique des causes des révolutions passées, présentes et futures. Il montrera qu'à toutes les époques le peuple n'a eu recours aux révolutions que poussé à bout par la tyrannie des castes privilégiées ; il absoudra le peuple, il lui donnera confiance dans sa force morale.

Peut-être les législateurs finiront-ils par ouvrir les yeux à la lumière de la Vérité, peut-être comprendront-ils que l'administration par la Liberté est préférable au gouvernement par l'Autorité ; peut-être se convaincront-ils que l'antagonisme des intérêts est une forme sociale imparfaite, et que l'association seule peut garantir l'ordre.

Alors, — mais seulement alors, — la société sera sauvée ; les révolutions, devenues impossibles, n'agiteront plus convulsivement les peuples et n'affligeront plus l'humanité, car les efforts de TOUS convergeront vers le même but : le bonheur social.

(1) En vente rue Nôtre-Dame-des-Victoires, 32, près la Bourse. — Paris.

La loi exceptionnelle de juillet 1849 interdit la vente des journaux sur la voie publique. Mais la porte d'une boutique, le couloir d'une maison, l'intérieur d'une porte cochère sont-ils la voie publique ?

M. Carlier prétend que oui, et grâce à cette *interprétation*, il interdit aux *marchands de journaux* républicains d'étaler leurs marchandises dans un lieu de leur domicile où elle frappe les yeux du public.

Mais le bon sens dit : non, avec trop d'évidence pour que la question puisse être un moment douteuse devant les tribunaux, si M. Carlier persiste et force les marchands de l'y porter.

Nous engageons donc les marchands de journaux à ne pas se laisser intimider par les menaces et à user du droit accordé à tout marchand de mettre sa marchandise en évidence, quand cette marchandise n'offre aucun danger pour la morale publique et n'y est pas une occasion de désordre.

L'*Evènement* publiait hier soir les lignes suivantes qui lui étaient écrites de la prison de Doullens :

« Le bruit vient de se répandre dans la prison, par le directeur, du prochain départ des condamnés à la déportation pour Belle-Isle, où ils seront tenus en partance. »

L'*Evènement* ajoute :

« *Nous n'y pouvons croire ; nous n'y croyons pas.* »

Pourquoi donc l'*Evènement* n'y croirait-il pas ?

Depuis le bombardement de Rome républicaine par les républicains français, tout est possible.

La *Voix du Peuple* a été saisie aujourd'hui. La *Patrie* annonce cette saisie en ces termes *communiqués* :

Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui à la poste et dans ses bureaux le journal la *Voix du Peuple*, à l'occasion de la publication d'un article signé Proudhon intitulé : *Elections du 28 avril — A la Bourgeoisie*, et relatif à la catastrophe d'Angers.

Le gérant du journal et l'auteur de l'article sont poursuivis pour, 1° excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République ; 2° excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres ; 3° provocation adressée aux militaires de l'armée de terre dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs. (*Communiqué.*)

Une affiche portant en gros caractères ces mots : *Hier orgies, turpitudes, saturnales, demain peut-être le règne de la terreur, il faut en finir, appel à la garde nationale par M..., ancien officier supérieur*, a été placardée sur les murs de Paris.

Elle soulevait généralement le mépris ou l'indignation de la foule.

La *Patrie* annonce ce soir que des poursuites sont intentées contre les imprimeurs et l'afficheur, et que l'affiche sera arrachée par les soins de M. le préfet de police.

M. Prosper de Chasseloup-Laubat a été nommé rapporteur de la loi sur le cautionnement et le timbre des journaux.

La commission, chargée d'examiner le projet de loi sur la révocation des maires par le pouvoir exécutif, s'est réunie aujourd'hui pour prendre une décision définitive.

Après avoir repoussé les amendements qui ont été présentés, la commission a résolu qu'elle combattrait le projet du gouvernement.

M. de Laboulie, chargé du rapport, présentera prochainement son travail à l'Assemblée.

Le *Démocrate de l'Ouest*, d'Angers, nous arrive ce matin, portant, sur la quatrième page, l'avis suivant, encadré de noir :

Le *Démocrate de l'Ouest* a été saisi ce soir, à trois heures et demie, à la poste et dans ses bureaux. Il avait cru de son devoir de raconter l'horrible malheur dont le 3e bataillon du 11e léger a été victime hier. Les lignes qu'il y avait consacrées n'étaient qu'un récit de la catastrophe, récit douloureux assurément, mais exact et fidèle, conforme, sans nul doute, aux versions officielles, car les versions officielles sont conformes, nous le supposons, à la vérité.

Alors, pourquoi saisir ?

La vérité effraie-t-elle donc nos administrateurs ?

Redoute-t-on la lumière ?

Craint-on que la question de responsabilité ne soit éclairée ?

Nous souhaitons que la conscience de tous soit aussi tranquille que la nôtre.

Le *Précurseur de l'Ouest*, d'Angers, a été également saisi mercredi pour son article intitulé : *Une Enquête*, relatif au désastre du pont d'Angers. C'est la première fois, depuis dix ans qu'il existe, que le *Précurseur* est saisi.

Nous lisons ce soir dans le *Précurseur*, d'Angers :

P. S. Le temps nous manque pour rendre compte de l'imposante et triste cérémonie, à laquelle avec toute notre ville nous venons d'assister. 181 officiers, sous-officiers et soldats du 11e léger viennent d'être enterrés avec une effusion de douleur publique, dont le souvenir restera dans toutes les mémoires. — A demain les détails.

---

plutôt moi-même.

— Vivat, le père Thomas ! dit frère Jean. Nous danserons tous à sa noce.

— Je crois, en vérité, que j'y danserai aussi, dit le père Rabelais, tant je suis regaillardi en me retrouvant en famille. Oh ! mes vauriens d'enfants ! Mon Franciot ! ma belle petite Violette, que j'aimerais tant depuis longtemps, si je l'avais connu plus tôt ! et toi mon poupon nouveau-né ! Vous voilà tous vermeils, bien portants et le sourire sur les lèvres ; comment serais-je encore malade ? Nous n'allons plus nous quitter, n'est-ce pas ? C'est pourtant ce pauvre François qui nous a tous rendus heureux ! Et moi qui écoutais les rapports de ces faux moines de la Basmette ! Voyez comme il a grandi, le vaurien ; et comme il a l'air malin ! Il me ressemble un peu, n'est-ce pas, mais il ressemble davantage à sa mère. Savez-vous qu'il est médecin comme saint Thomas, et théologien comme Hypocrate... Non... si fait... Je ne sais plus ce que je dis et j'embrouille tout, tant je suis joyeux ! Embrasse-moi encore mon grand enfant.

Çà, que ferons-nous pour lui ? Hélas ! on ne peut ni le marier ni le doter ; mais puisqu'il n'est plus au couvent, on peut lui donner quelque chose.

— J'y compte bien, dit maître François : donnez-moi tous votre amitié. Quant à rester ici, ce n'est point possible ; je suis connu dans le pays, non pas de figure, mais de nom, les moines pourraient m'y poursuivre. D'ailleurs je suis médecin sans avoir pris mes degrés, et je ne veux pas qu'un âne approuvé par quelque faculté peu difficile vienne me traiter de charlatan. Je pars demain pour Montpellier, où j'espère que je ferai honneur à ma famille et à mon nom. Si vous voulez me prouver votre bon vouloir, accordez-moi seulement à perpétuité une petite place à la Cave-Peinte et ici, à la Devinière ; mais conservez-moi toujours une bouteille du meilleur et du plus frais.

— Nous n'y manquerons point, dit Jérôme ; et je veux que la bouteille soit faite exprès et demeure toujours exposée comme une relique au plus notable endroit de la cave. Je la ferai garnir de ciselures et de peintures ; elle sera célèbre dans tout Chinon, et, avant qu'il soit quelques années, je veux qu'elle fasse des miracles.

— Elle en fera, dit frère Jean ; elle réconciliera les parents divisés d'intérêt, elle rajeunira les vieillards, gaudira et regaillardira l'humeur des goutteux, rapprochera les amoureux, voire même en viendra-t-elle peut-être jusqu'à ressusciter les morts ! Elle consolera les veufs et sera la femme des célibataires ; mais c'est le clos du père Thomas qui fournira la dot.

— L'idée est belle, dit maître François, et la Cave-Peinte doit désormais être plus célèbre que le sanctuaire d'Apollon Delphien ; car c'est le bon vin qui découvre la vérité, et partant il rend des oracles. Soit donc la dive bouteille ma fortune et ma fiancée ! Elle a des embrassements qui ne trompent jamais, ses amours ne manquent jamais de chaleur, son glou glou, jamais de franchise. C'est à ses douces vapeurs que je laisserai le soin de dissiper les nuages de la sience et de la philosophie. Le vin n'est-il pas fils de la lumière ? N'est-ce pas là le rayon du soleil rendu potable que cherchaient tous les alchimistes ?

Lorsque de tout les semences premières
Dormaient encor sous un limon bourbeux,
Quand du chaos le manteau ténébreux
Flottait sur l'eau des froides grenouillères,
Survint l'amour, qui grisa le chaos
Et de nectar lui barbouilla la trogne.
Le vieux dormeur alors devint ivrogne,
Et de la terre il sépara les eaux.
Pour les garder plus longtemps sans les boire,
Il les sala, si l'on en croit l'histoire.
Ainsi naquit cet abîme des mers,
Qui vit plus tard naître Vénus, plus belle
Que son azur, et souvent plus cruelle
Que la tourmente et les gouffres amers.

— Encore une surprise ! s'écria le vieux Rabelais émerveillé. Mon fils n'est pas seulement théologien et médecin, il est encore poète, et fait des vers aussi jolis que ceux de maître Villon !

— Je fais, dit maître François, bien davantage ; je sais faire de la ficelle, tresser du jonc, tailler la vigne, égouter le fromage et écaler des noix. Mais à ce propos, n'est-il pas temps de mettre la table ? Nous allons dîner en famille, et mon estomac sera antidoté pour mon voyage de demain. Monsieur mon très honoré père voudra bien être le roi du festin, Violette en sera la reine et frère Jean sera sommelier !

FIN DU SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE.

A. CONSTANT.

ARVA ou LES HONGROIS,

Symphonie en quatre parties, avec chœurs et solos, composée par LOUIS LACOMBE (2e exécution).

Comme nous nous y attendions, la deuxième exécution de la symphonie de L. Lacombe a été beaucoup plus satisfaisante que la première, et le succès a été complet. Les applaudissements se sont étendus à un bien plus grand nombre de morceaux qui, mieux interprétés, ont été naturellement mieux compris et mieux appréciés. Les interprètes eux-mêmes ont ressenti le contre-coup de l'effet produit par la première partie, et leur exécution s'en est ressentie. Un effet de carillon qui avait passé inaperçu la première fois, a été très remarqué et très applaudi ; il en est de même de toute la partie symphonique, qui correspond à la fête de village.

Les danses, les jeux, tous les ébats pittoresques d'un fête champêtre sont mis en relief dans ce morceau avec une rare habileté d'instrumentation ; c'est aussi neuf de forme que frais de coloris.

La marche des racoleurs qui ouvre la seconde partie a été mieux dite et plus applaudie encore que la première fois ; on a dû la recommencer au milieu des bravos enthousiastes du public.

Nous avons dit déjà que la 3e partie tout entière méritait d'être signalée. Nous répétons aujourd'hui que c'est une des plus belles pages musicales que nous ayons entendues.

Une exécution lourde et dépourvue de nuances ne nous avait pas permis de juger le premier morceau de la 4e partie, intitulé le *Calme de la Nuit* ; mais, à la deuxième audition, tout le monde a pu apprécier comme nous le mérite de ce tableau, et une double salve d'applaudissements a payé le mérite du compositeur et le mérite de l'orchestre.

Toute la grande scène qui suit, entre Arva et le chef des Bohémiens, au milieu de l'orage, est traitée avec autant de conscience que de talent et de bonheur. Le duo entre Arva et Ludwig, admirablement rendu cette fois, a été bissé. Enfin le beau final, conçu à la manière allemande, plein de grandeur et de sonorité, a soulevé une dernière et triple salve d'applaudissements qui s'adressaient à l'œuvre tout entière, et dont, cette fois du moins, les exécutants ont pu revendiquer leur part.

Les deux partitions capitales que L. Lacombe a mises au jour, lui assignent un rang des plus honorables parmi nos compositeurs. Après les sacrifices considérables qu'il a dû faire par deux fois pour se mettre en communication avec le public, il mérite assurément de prendre place parmi ceux auxquels on s'adresse et sur lesquels on compte pour faire fructifier les entreprises particulières qui ont le monopole des plaisirs publics. Puisse-t-il, plus heureux que beaucoup d'autres, obtenir ce qu'il mérite.

ALLYRE B.

On lit dans le *Socialiste de la Côte-d'Or* :

La démocratie dijonnaise vient de remporter une nouvelle et décisive victoire sur la coalition d'usuriers, de jésuites et de cosaques qui se qualifie impudemment du nom de parti de l'ordre.

Sept conseillers municipaux étaient à élire.

Les sept candidats démocrates ont été élus.

Sur 5,341 votants, 3,147 voix ont été données aux candidats français ; 3,147 se sont prononcés contre l'obscurantisme, contre l'invasion, contre le gouvernement de la police.

Entre le dernier des élus et celui des candidats battus qui a obtenu le plus de suffrages, il y a 700 voix !

La démocratie a voté avec un tel ensemble, qu'entre le premier et le dernier de ses candidats, il n'y a eu que 146 voix de différence.

Le préfet, M. Pagès, reculait l'élection depuis plusieurs mois, malgré les réclamations incessantes de la presse. On doit croire qu'il a choisi son moment, et, comme on voit, il n'a pas perdu pour attendre.

De plus, on avait eu l'attention d'effacer 1,700 noms des listes électorales. Il est probable que cette mesure honnête n'avait pas été prise contre les *honnêtes gens*. L'habileté administrative est, comme on voit, une grande chose ; nous engageons l'administration à persévérer dans cette voie.

On lit dans le *Courrier républicain de la Côte-d'Or* :

Le bruit s'est répandu à Dijon que M. le préfet Pagès vient de partir pour Paris, où il aurait à rendre compte au ministère du beau succès électoral qu'il a obtenu dimanche dernier, grâce à son administration et à ses journaux.

Pauvre préfet !...

Les journaux italiens continuent à se montrer sobres de détails intéressants sur le pape. Pie IX et le roi de Naples se sont embrassés au moment de se séparer avec une affection telle que les personnes présentes n'ont pu retenir leurs larmes, au dire des journaux officiels de Naples.

Suivant la *Riforma*, Pie IX, rentré à Rome, ferait une loi municipale, rétablirait une consulte pour délibérer sur les finances et publierait une loi sur l'administration de la justice civile et criminelle, et sur l'organisation provinciale. Le papier-monnaie serait retiré de la circulation. Il n'y aurait ni constitution ni amnistie.

Assemblée nationale.

Séance du 19 avril. — Présidence de M. DUPIN.

M. DE PANNAT donne lecture d'un projet de résolution dont il demande l'urgence, portant un crédit éventuel et extraordinaire de 20 000 fr. sur l'exercice de 1850, pour avances à faire aux membres de la commission d'enquête sur l'état de la marine, enquête ordonnée par la loi du 30 octobre 1849.

Cette résolution est immédiatement votée.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la déportation.

M. RODAT fait connaître les modifications que la commission a introduite dans le projet. Voici les changements dans l'article 1er, après ces mots : « Où les condamnés seront soumis à un régime disciplinaire. » Elle propose d'ajouter ; « Un règlement d'administration publique déterminera les conditions de ce régime. »

Voici la nouvelle rédaction de l'art. 4, proposée par la commission :

« La vallée de Vaïthau, aux îles Marquises, formera l'enceinte désignée pour l'application de l'art. 1er de la présente loi. »

L'honorable rapporteur fait connaître à l'Assemblée que la position de cette vallée de huits cents hectares, bordée d'un côté par la mer et de l'autre par les contreforts infranchissables d'une chaîne de rochers, convient, sous tous les rapports, à la destination qu'on veut lui donner.

M. RODAT combat ensuite les allégations qui ont été produites dans la séance d'hier.

M. EMM. ARAGO examine l'art. 1er. Il s'agit de bien déterminer la peine spéciale, d'invention moderne, que le gouvernement veut substituer à la peine de mort, et si cette substitution ne laisse pas une déplorable facilité à l'arbitraire.

L'orateur s'engage dans la définition de la forteresse et de la citadelle ; la forteresse et la citadelle ont été abandonnées par la commission, qui s'en tient maintenant à l'enceinte fortifiée ; or, on vous l'a dit hier, l'enceinte fortifiée peut s'étendre très loin, comme autour de Paris par exemple, ou n'avoir que des dimensions fort restreintes, puisqu'une tour est une enceinte fortifiée.

M. DE RANCÉ. Mais non, c'est une erreur.

M. EMM. ARAGO. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est M. le général de Lamoricière.

M. DE RANCÉ adresse de vives dénégations à l'orateur.

Une certaine agitation accompagne cette altercation.

Quelques voix à gauche demandent qu'on rappelle M. de Rancé à l'ordre.

L'honorable M. de Rancé monte au fauteuil du président et se fait inscrire pour répondre à M. Emmanuel Arago.

Hier, ajoute M. Arago, on parlait d'affecter la vallée toute entière de Vaïthau à l'enceinte fortifiée désignée dans l'article 1er. (Bruit). Vous n'avez pas eu cette idée auparavant, la preuve, c'est qu'un article du code pénal déterminait les formalités pour communiquer au dehors du lieu de détention. Vous déclarez que cet article est applicable à la loi actuelle : or, avec qui voulez-vous que les déportés communiquent au dehors de la vallée de Vaïthau, si ce n'est avec les sauvages ? Et vous n'avez pas pensé réglementer sans doutes les rapports des déportés avec les sauvages.

Vous aviez donc réellement eu l'idée d'une prison ; vous y avez renoncé, je vous en félicite ; mais il faut le dire nettement et l'inscrire aussi nettement dans la loi.

C'est encore ce que je demande à l'égard du régime disciplinaire.

On comprend le régime disciplinaire dans une maison centrale où l'on est caserné à de certaines heures ; mais dans une vallée de 800 hectares, où l'on doit être libre de vaguer à son aise, pourvu qu'on ne sorte pas, qu'est-ce que le régime disciplinaire ? Ne sera-ce pas trop souvent une occasion de nouvelles tortures dont les malheureux déportés ne pourront se plaindre à l'administration éloignée de 4,000 lieues.

D'un autre côté, savez-vous ce que c'est que la vallée de Vaïthau aujourd'hui ? Il y a trois ans que les Français s'en sont retirés ! Savez-vous si les fortifications construites d'abord existent encore ?

Il n'existe peut-être même plus rien des casernements nécessaires aux soldats. Alors vous engloutirez encore six ou sept millions dans la vallée de Waïthau ; nous sommes si riches !

Ah ! messieurs, réfléchissez-y pendant qu'il en est temps, ne vous préparez pas des regrets éternels. Remarquez qu'il peut se faire qu'après un examen plus sérieux, la vallée de Vaïthau ne sera pas reconnue possible, et alors que ne pourra pas être l'enceinte fortifiée ?

L'orateur dit en terminant qu'il ne propose pas une nouvelle rédaction de l'article 1er, mais qu'il en demande le rejet, parce qu'il déshonorerait notre Code.

Puis il fait le tableau des douleurs de l'exil, qu'il trouve suffisante pour les crimes politiques. L'exil, dit-il, savez-vous ce que c'est ?

« L'exil est un martyre continuel ; ce n'est pas la mort » douce sur le sol de la patrie, mais c'est la mort par » consomption pour arriver à un tombeau désert. »

Ces phrases sont tirées d'un livre qui s'appelle : *L'Idée napoléonienne*. (Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT. MM. Favreau et Lamoricière, pour faire voter l'Assemblée par division, rédigent ainsi l'article 1er.

« Dans tous les cas où la peine de mort est abolie par l'article 5 de la constitution, cette peine est remplacée par celle de la déportation dans un lieu désigné par la loi hors du territoire continental de la République.

» Un règlement d'administration publique déterminera les mesures de police auxquelles seront soumis les députés... (Rire général.) les déportés.

» Le lieu de déportation contiendra un terrain assez étendu pour que les déportés puissent y jouir de toute la liberté compatible avec la nécessité d'assurer la garde de leurs personnes. »

M. de Lamartine se dirige à la tribune et y rencontre M. Rouher, ministre de la justice, auquel il cède la parole.

M. ROUHER, ministre de la justice. Je viens m'opposer à l'ordre de discussion proposé par M. de Lamartine. Il ne faut pas oublier la portée de la loi : ce but est l'établissement de deux degrés dans la déportation ; ces différences entre ces deux degrés consistent dans des mesures disciplinaires, et parmi celle-ci figure en première ligne le séjour dans l'enceinte fortifiée.

M. DE LAMARTINE. Je suis prêt à reconnaître, avec M. le ministre de la justice, qu'il n'y a pas de connexité entre l'acceptation du principe établi par la loi et la fixation du lieu où elle sera appliquée. Je laisserai donc voter, ainsi que le demande M. Rouher, me réservant de parler sur le lieu de la déportation.

M. DE LAMORICIÈRE. Voici, selon moi, l'ordre logique de la discussion : L'Assemblée remplacera-t-elle la peine de mort par la déportation ? La déportation sera-t-elle subie dans une enceinte fortifiée ? Ensuite, l'Assemblée pourra passer à l'espèce de régime auquel seront soumis les déportés.

Je dirai à ce sujet que « régime disciplinaire » sont des mots trop vagues ; je proposerai donc que la surveillance des déportés soit le but et la base du règlement de l'administration publique, qu'on laissera faire au conseil d'Etat. Je propose donc de rédiger ainsi ce paragraphe :

« Un règlement d'administration publique déterminera les mesures de police qui seront applicables aux déportés qui conserveront la liberté compatible avec les nécessités de la garde de leur personne. »

Que l'Assemblée se prononce donc sur le premier point : la déportation dans une enceinte fortifiée. Après, M. de Lamartine parlera du lieu de déportation ou de toute autre chose. (On rit.) Ensuite l'Assemblée aura à s'occuper du régime auquel seront soumis les déportés.

Après une discussion confuse, l'art. 1er est mis aux voix par division.

Le premier paragraphe : Le principe de la déportation remplaçant la peine de mort aux termes de l'art. 5, de la Constitution, est adopté à une très grande majorité ; le deuxième paragraphe, sur l'enceinte fortifiée, est également adopté après une épreuve douteuse.

Sur le dernier paragraphe (le régime disciplinaire), l'amendement de M. de Lamoricière est adopté.

On demande le scrutin de division sur l'ensemble de l'article.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	666
Majorité absolue	334
Billets blancs	436
Billets bleus	230

L'Assemblée a adopté l'article 1er.

M. BAUNE demande à interpeller le ministre des affaires étrangères sur le discours que sir John Russel aurait prononcé dans la séance du 1er mars dernier.

M. LAHITTE, ministre des affaires étrangères. L'Assemblée comprendra que je ne saurais répondre à une interpellation relative aux paroles d'un ministre à la tribune anglaise.

L'Assemblée déclare qu'il n'y a pas lieu d'indiquer un jour pour les interpellations.

M. LAGRANGE propose le paragraphe additionnel suivant à l'art. 1er de la loi sur la déportation :

« Avant la fixation définitive du lieu de transportation, un plan de la localité proposée par le gouvernement à ce sujet sera soumis à l'Assemblée, avec un devis des travaux à y exécuter pour en faire une *enceinte fortifiée* et la rendre propice à l'habitation en famille.

M. LARABIT. Le gouvernement aura à demander un crédit pour l'enceinte fortifiée : l'amendement est inutile.

M. DUPETIT THOUARS. Messieurs, la connaissance parfaite que j'ai des localités ne me permet pas de me taire. La nature a tout fait pour les fortifications de Vaïthau ; il ne s'agit plus que de construire quelques blockaus.

Du reste, les déportés, pourvu qu'on leur donne toute la vallée pour lieu d'emprisonnement, n'y seront pas malheureux ; nos soldats y ont vécu très bien de la culture des jardins ; l'Assemblée peut sans crainte voter l'île de Waïthau comme lieu de déportation ; elle ne vote pas un lieu de mort.

L'amendement de M. Charles Lagrange est mis aux voix et rejeté.

On passe ensuite à la continuation de l'amendement de la commission Lamoricière :

« La vallée de Vaïthau, aux îles Marquises, est déclarée lieu de déportation pour l'application de l'article 1er de la présente loi. »

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE présente et développe l'amendement suivant :

« L'enceinte contiendra un terrain de quatre cents hectares au moins, et dans tous les cas assez étendu pour que les déportés puissent y jouir de toute la liberté compatible avec la nécessité d'assurer la garde de leur personne. »

L'amendement de M. Bouhier de l'Ecluse est mis aux voix et rejeté.

M. DE LAMARTINE. Toute la loi, selon moi, est dans le choix du lieu de la déportation.

Je ne suis pas monté à cette tribune par un esprit d'opposition radicale, sachez-le bien. Je reconnais qu'il y a dans le système de la déportation un progrès énorme dont l'humanité doit se féliciter.

Je le répète, la question de la déportation en elle-même est un progrès immense, car c'est un pas vers l'abolition de la peine de mort en matière civile.

Hier, quand M. le ministre de la justice nous parlait de la différence qui existe entre les crimes politiques et les crimes civils, quand il couvrait d'une réprobation plus grande les crimes de la première espèce, je me suis surpris avec mes premières impressions. J'ai cru longtemps comme lui que le crime politique devait être plus sévèrement jugé que les autres, et je m'étonnais de voir l'opinion publique plus indulgente envers ces délits. Je regardais cette indulgence comme un paradoxe de l'intérêt public.

Hier seulement, une pensée m'a frappé et m'a apporté l'explication de ce mystère, et je demande à la communiquer à l'Assemblée. (Marques d'attention.)

Pourquoi un crime qui a une telle portée, me disais-je, comment un homme qui brûle une cabane, laisse-t-il un homme plus flétri que celui qui met le feu à une nation ? Hier, je le répète, en entendant M. le ministre de la justice, je me suis expliqué cette anomalie. C'est que ces crimes n'attaquent que les gouvernements, c'est-à-dire à des choses discutables et transitoires. (Exclamations à droite. Interruption.)

Il n'y a rien dans ma pensée qui ne soit conforme à votre sens intime. (Mais si !)

A Dieu ne plaise que je prétende, par cette différence, atténuer ici la réprobation que méritent ceux qui s'attaquent à des gouvernements qui font une partie essentielle de la nature d'une nation. Mais enfin vous ne pouvez pas vouloir, dans la défense du gouvernement, inventer autre chose que ce qui existe.

Je dis que vous voulez la préservation, mais vous ne voulez pas le supplice, et je crains que le supplice ne soit dans le lieu de déportation désigné par la commission. L'île de Vaïthau et l'enceinte fortifiée de Vaïthau, sont, à mes yeux, un supplice par la distance même. (Bruit.) Vous voulez des conditions de sécurité pour l'ordre social, de non évasion par les condamnés, d'intimidation nécessaire pour ceux qui seraient tentés de l'imiter. Eh bien ! est-il nécessaire de porter ce lieu de déportation à 4,500 lieues de la patrie et de la famille, c'est-à-dire de toutes les occasions de consolation. Ne pensez pas à eux si vous voulez, mais à leur famille, qui est leur partie vivante, leur partie digne d'intérêt, car c'est la partie innocente. (Très bien ! à gauche.)

Ce n'est pas une question politique, ce n'est pas une question d'opposition ; le sentiment qui m'a fait monter à la tribune, c'est un sentiment philosophique, c'est un sentiment religieux, l'idée de ne pas faire rétrograder les peines dans un pays qui s'acheminait à des pénalités plus douces et à la moralisation des coupables. Vous ne voulez pas la mort immédiate du transporté ; vous ne voulez pas le séparer de tout souvenir, de toute tendresse, comme je le disais à une autre occasion ; vous ne voulez pas faire de l'homme qu'une simple machine à respirer, qu'une machine à souffrir. (Très bien ! à gauche. — Rires à droite.)

J'entends dire : Et nos soldats ; j'allais y venir. Et d'abord, messieurs, je dois rappeler que j'ai combattu autrefois contre l'occupation de ces îles, occupation inutile et que je ne croyais pas devoir être si funestes, et qui, d'ailleurs, ont été la cause de plus d'une maladie chez nos soldats. (Interruptions à droite.)

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à la gauche qui se plaint des interruptions : Vous voulez empêcher un discours de M. de Lamartine de produire une vive émotion.

M. DE LAMARTINE. Que le gouvernement le sache bien, je ne suis, je le répète, nullement mu par une pensée d'opposition, je veux seulement lui éviter de faire une chose redoutable pour la société elle-même. (Bruit.) Je ne veux pas de cette distance qu'il faut sept, huit, dix mois pour parcourir. (Nouveau bruit.)

Eh ! messieurs, l'humanité ne se calcule pas par jour, par heure, par minute, mais par la facilité que le transporté peut avoir de donner et de recevoir des nouvelles pour ce qui concerne sa famille. (Nouveau bruit.) Il me semble que des juges devraient avoir plus de patience en pensant à celle qu'il faudra aux malheureux condamnés. (Très bien à gauche !)

Messieurs, souvenez-vous de ce qui peut arriver dans un voyage si lointain : des naufrages, des incendies possibles ; souvenez-vous de ce qui s'est passé sur la *Méduse* (Bruit.) Quels cris de réprobation contre le gouvernement si un pareil malheur était arrivé à des vaisseaux transportant des condamnés politiques. (Bruit.) Messieurs, j'étais monté à la tribune pour vous conjurer d'examiner tout impartialité, avec un sentiment de progrès moral et religieux qui rendent quelquefois les révolutions maganimes. Vous l'avez rendu pénible, vous me forcez à quitter la tribune.

Puisque je ne peux dire qu'un mot, je le dirai. Je n'ai pas eu la pensée, à Dieu ne plaise ! d'apporter la moindre irritation, alors surtout que je faisais appel au cœur de l'Assemblée. Je le disais en commençant, je le redis en finissant, la société, depuis longues années, marche dans cette double voie, dans le respect de la vie de l'homme et l'adoucissement des peines, dans le respect, en un mot, de la civilisation et de la religion. Je voulais vous dire de prendre garde de sortir de cette voie.

Et je me rappelle un jour glorieux pour moi comme pour le peuple : il y eut des hommes qui, au moment d'une révolution incandescente, ne craignirent pas de présenter l'abolition de la peine de mort. Ils se félicitèrent devant Dieu ; ils se dirent : La République ne dût-elle avoir que cette seule chose, elle aura eu son jour ; elle aura apporté son tribut à l'humanité ; elle aura payé son tribut à Dieu !

Quand vous aurez envoyé des généraux à 4,500 lieues. (Bruit.) On me dit quels généraux ! L'histoire nous fournit de trop malheureux exemples ; Carnot, Barbé-Charbois, Barthélemy, le vainqueur de la Hollande, n'ont-ils pas été condamnés à la déportation ? Eh bien ! moi, je vous le dis en finissant : quand vous aurez fait une loi qui permettra d'envoyer des généraux, des orateurs, à 4,500 lieues d'ici, vous n'aurez pas le même sentiment dans la conscience que celui que nous avons eu alors que le peuple a aboli la peine de mort. (Mouvements divers.)

M. L'AMIRAL CÉCILE. Je crois que M. de Lamartine propose un autre lieu de déportation, Cayenne...

M. DE LAMARTINE. Je n'ai pas proposé Cayenne ; je me proposais d'indiquer les plateaux de Cayenne et une vallée de l'Atlas propre à un lieu pénitentiaire et à la déportation politique, indiquée par le maréchal Bugeaud.

Puisque la discussion ne m'a pas été possible, je demande seulement le renvoi à la commission pour un nouvel examen du lieu de déportation.

M. L'AMIRAL CÉCILE soutient que l'île de Waïthau seule réunit les conditions les plus convenables pour un lieu de déportation.

L'Assemblée ferme la discussion et déclare qu'il n'y a pas lieu à un nouvel examen de l'endroit de déportation, et désigne l'île de Waïthau comme le lieu de la déportation politique, dans le cas où la peine de mort aurait été prononcée par le code pénal.

La séance est levée à six heures et demie dans une vive agitation.

Demain, à deux heures, suite de la discussion.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, — et au siége de tous les journaux démocratiques.

Réunions électorales.

1er *Arrondissement.* — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

2e *Arrondissement.* — Samedi 20 avril, à 7 heures du soir, salle d'Antin, cité d'Antin, rue de Provence et rue de la Chaussée-d'Antin.

Et le lundi 22 avril, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

4e *Arrondissement.* — Samedi 20 avril, à 7 heures du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré.

6e *Arrondissement.* — Les mercredis et samedis à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

9e *Arrondissement.* — Samedi, 20 avril, à 7 heures du soir, magasin des fourrages, boulevard Bourdon, 13.

12e *Arrondissement.* — Les mardis et vendredis, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des Travailleurs.

Neuilly, les Thernes, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Genevillers. — Tous les dimanches, à 2 heures de relevée, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Batignolles-Monceaux. — Les mardis et vendredis, à 7 h. 1/2 du soir, rue de Lévis, 19, salle du Grand-Saint-Martin.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains et *Dugny.* — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, cour Benoist, salon Gauthier, à Saint-Denis.

Saint-Ouen et la Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, rue Saint-Denis, maison Roger, à Saint-Ouen.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Les mardis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, à Grenelle.

Puteaux, Courbevoie et Suresne. — Samedi 20 avril, à sept heures du soir, quai National, à Puteaux, salle Roblin.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 33, à l'association des Cuisiniers, local du Galant-Jardinier.

La Villette. — Samedi 20 avril, à sept heures du soir, rue de Flandres, 116.

Colombes. — Samedi 20 avril, à 7 h. du soir, salle de bal, chez le citoyen Chavart.

Clichy. — Samedi 20 avril, à 7 heures du soir, route de la Révolte, Salle de Bellevue.

Charonne, Montreuil, Baynolet, Ménilmontant, Rosny et Villemomble. — Samedi 20 avril, à 7 h. du soir, rue de l'Eglise, salle Beausse, à Montreuil.

Bercy. — Samedi 20 avril, à 7 heures du soir, à la Chaumière, 72, port de Bercy.

AVIS.

Les membres de l'association démocratique des AMIS DE LA CONSTITUTION tiendront leurs réunions électorales les lundi et vendredi de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Une souscription est ouverte, au secrétariat de l'association, pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril.

Le comité des commerçants, fabricants, ouvriers et propriétaires, se réunira, samedi 17 avril, à 7 h. du soir, salle du Casino, passage Jouffroy.

Les citoyens qui pourront s'engager à surveiller les opérations électorales dans leur section sont invités à se faire inscrire chez les citoyens dont les noms suivent :

1er Arrondissement. — Voignier, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77.

2e Arrondissement. — Audry, rue Bellefond, 28, Gentil, passage Choiseul, 73.

4e Arrondissement. — Dugit, rue des Déchargeurs, 9.

5e Arrondissement. — Brocard, rue de la Grande-Truanderie, 11 ; Blaise, rue de la Charité, 6.

7e Arrondissement. — Dessales, rue des Enfants-Rouges, 13.

8e Arrondissement. — Lefèvre, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 58. Bardet, marchand de vin, place des Vosges, près la mairie.

10e Arrondissement. — Preyat, cour du Dragon, n° 10.

12e Arrondissement. — Lebègue, rue Mouffetard, 24, ancien 28.

FAITS DIVERS.

Le candidat républicain au grade de chef de bataillon, pour l'élection qui aura lieu dimanche prochain, 21 avril, dans la XIe légion, est le citoyen *Henri Martin*.

— Les modifications suivantes viennent d'être apportées dans les grands commandements militaires :

Le général Baraguay-d'Hilliers, commandant en chef l'armée d'Italie à Rome, depuis le retour du général Rostolan, membre de l'Assemblée législative et en mission, est rappelé en France. Il est remplacé en Italie par le général de division Gémeau, commandant supérieur de la zone militaire de l'Est.

Le général Castellane, commandant la zone de l'Ouest, le remplace à Lyon ; lui-même laisse le commandement de Bordeaux au général Loiret d'Arbouville. Le général Magnan, membre de l'Assemblée, considéré comme en mission, va prendre à Strasbourg le commandement de la 4e division militaire, laissé vacant par le départ du général d'Arbouville.

— Une ordonnance, insérée au *Moniteur*, règle que l'indemnité à laquelle auront droit à l'avenir les juges des concours d'agrégation ouverts à Paris pour l'enseignement secondaire, est fixée uniformément à la somme de 10 fr. par séance.

— Le *Courrier des Etats-Unis* annonce que, sur les réclamations de notre ministre à Washington, le gouvernement américain a décidé que les navires français saisis à San-Francisco, pour contravention aux lois de douanes, seraient rendus. Par conséquent, les capitaines sont autorisés à descendre leurs marchandises à terre.

— On lit dans la correspondance parisienne du *Courrier de la Gironde* que l'auteur de certains articles du *Constitutionnel* « qui ont produit *le plus grand effet* et qui indiquent *une solution à la situation présente*, » est M. Granier de Cassagnac.

— Nous lisons dans la *Voix du Peuple* de Marseille :

« L'iniquité est consommée. Il y a peu de jours, la malle-poste de Paris a emporté dans ses flancs la lettre officielle de M. le préfet des Bouches-du-Rhône, demandant à M. le ministre de l'intérieur la dissolution de 35 compagnies de la garde nationale de Marseille. Cette dissolution, il n'en faut pas douter, sera ordonnée par M. Baroche, et le président de la République, abusé par le rapport infidèle de nos autorités locales, sanctionnera de sa signature cette inqualifiable sentence.

» Quel est donc le crime de ces compagnies ainsi vouées à la réprobation de M. le préfet des Bouches-du-Rhône ? Elles ont poussé une fois le cri COUPABLE de : *Vive la République !*

» On n'attendait pas moins de M. Suleau. »

— Le *Propagateur* publie une lettre d'un de ses abonnés, qui se plaint de ce que le curé de Deville a refusé l'absolution à sa fille, parce qu'elle lit le... *Propagateur*.

— Un ancien frère ignorantin de Sedan passe samedi prochain aux assises sous l'accusation d'*attentat aux mœurs*.

— On lit dans la *Tribune du Jura* :

« Le 22e régiment de ligne, qui a quitté dernièrement Lons-le-Saunier pour Lorient, a reçu en route l'ordre de se rendre en Afrique, où il a déjà séjourné dix ans, et d'où il n'était de retour que depuis quatre années. La promenade de deux cents lieues qu'on avait infligé d'abord à ce brave régiment pour le punir et tâcher de le guérir de son républicanisme, n'a pas été jugée un moyen assez puissant »

— Le *Courrier du Lot* rend compte de faits assez graves qui se seraient passés à Cahors mercredi dernier. Nous devons faire observer que le *Courrier du Lot* est la feuille de la préfecture :

« Sur l'ordre qui lui avait été donné par M. le procureur de la République, M. le commissaire de police Jaffus se rendit au café du Palais-National où se faisaient entendre des clameurs tumultueuses qui avaient amené au dehors un assez grand rassemblement. Il entra, afin de faire cesser le vacarme, et il trouva plusieurs sous-officiers du 58e ; deux d'entre eux étaient montés sur des chaises et chantaient des chansons séditieuses dont une cinquantaine de sous-officiers des 58e et 44e régiments répétaient le refrain avec une grande animation.

» Dans un moment de calme, le commissaire de police enjoignit à la réunion de cesser de telles vociférations, et fit observer que des militaires, gradés surtout, ne devait pas donner l'exemple du désordre. A cela, des sous-officiers du 58e répondirent qu'ils voulaient chanter et que cela ne le regardait pas ; tandis qu'au contraire des sous-officiers du 44e régiment, nouvellement arrivé à Cahors, ont convenablement répondu à l'autorité et se sont retirés.

» Trois sous-officiers du 58e ont proféré des cris séditieux en passant devant le commissaire de police, et un sergent l'insulta en ces termes : « C'est une infamie que cette canaille de commissaire de police nous ait empêché de chanter, lorsque nous sommes en République ; » et il se mit à crier à plusieurs reprises : « Vive la République démocratique et sociale ! A bas les blancs ! Nous en ferons bientôt justice, et de toi aussi, commissaire ! »

» Le commissaire répondit au sergent que s'il continuait, il le ferait arrêter. Celui-ci l'en défia, et à l'instant même il fut saisi et remis entre les mains des sergents de ville. Mais à peine les agents de sûreté publique avaient-ils fait quelques pas, que quatre individus de cette ville firent tous leurs efforts pour empêcher qu'on ne conduisit le sergent à l'Hôtel-de-Ville.

» Voyant qu'ils n'y pouvaient parvenir, ils allèrent prévenir les autres sous-officiers, qui accoururent et mirent le sabre à la main. L'un d'eux, sergent-major, voulut porter par derrière un coup de sabre au commissaire de police ; le garde champêtre para le coup. Alors ce sous-officier se serait écrié : « Il y aura malheur si vous emmenez notre camarade. » les cinq autres sous-officiers ayant fait la même menace, sabres levés sur les sergents de ville, le commissaire de police, pour éviter l'effusion du sang, commanda à ses agents de leur livrer le sergent, qui se nomme Besulier, et appartient au 2e bataillon, 6e compagnie. Ce sergent, et un autre nommé Bernier, ont été le lendemain mis en état d'arrestation »

— On lit dans la *Tribune de New-York*, du 2 avril :

Le procès du professeur Webster, accusé du meurtre du docteur Parkman, s'est terminé dans la nuit de samedi à dimanche. Le jury a rendu un verdict de culpabilité. Les débats ont duré onze jours. Pendant tout le cours des débats, l'accusé a fait preuve d'un sang-froid remarquable. L'accusation contre le professeur Webster était basée sur la supposition que le Dr. Parkman se trouvait chez le premier à 2 heures, le jour de sa disparition. Le docteur ne reparut plus depuis, et des restes de cadavre qui ont été trouvés dans le collège, ont été reconnus pour appartenir au docteur. Bien plus, les billets, qui avaient été la source des difficultés survenues entre les deux partis, ont été trouvés entre les mains du professeur Webster, quoiqu'il soit prouvé qu'il n'avait pas le moyen d'en rentrer en possession.

L'avocat de l'accusé s'est forcé de détruire l'identité des restes du Dr. Parkman ; il a cherché à prouver l'*alibi*.

La délibération du jury a duré trois heures. A onze heures il est rentré avec un fatal verdict. Le professeur Webster a entendu sa condamnation lundi. L'exécution aura lieu au jour qui sera désigné par le gouvernement de l'Etat.

Le résultat du procès a été communiqué à Cambridge à la famille de M. Webster, dans la matinée de dimanche. Mme Prescott, la mère de l'illustre historien et sœur utérine de Mme Webster, a porté elle-même la triste nouvelle. Elle a produit dans la famille une affreuse douleur ; il semblait qu'on n'avait pas eu la moindre idée de ce qui arrivait. Cette malheureuse famille remplit l'air de ses cris et de ses lamentations. De tous côtés, cependant, elle est l'objet de la sympathie et de la pitié. Lundi matin, les principaux habitants de Cambridge lui ont adressé une lettre de condoléance, signée du président Everett, du professeur Spades, des professeurs de l'Université, et d'un grand nombre d'autres personnes. Impuissante consolation à l'heure d'une inexprimable détresse !

PETITE CORRESPONDANCE.

Besançon. — M. L. — Reçu les 143-50. — Appliq. d'accord. — Nous attend. les détails pour les 43-50 de R. — Affect. rem.

Channy. — M. B. — Votre observ. est juste. — Vos changements de domicile avaient occasionné l'erreur. — Nous rectif., et v. compte est nivelé.

Prades. — M. G. — La dernière lettre que nous av. reçue de vous nous est parv. le 23 mars avec les 9 fr.

Largentière. — M. J. — Reçu les 22-35. — Rem.

THEATRES. — CONCERTS.

Ce soir, à l'Odéon, huitième représentation de *Diogène*, de M. Félix Pyat. Un second bureau de location est ouvert chez M. Bernard-Latte, marchand de musique, boulevart des Italiens, à l'entrée du passage de l'Opéra.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN. — Quand on a vu *Toussaint-Louverture*, on désire y retourner pour entendre encore les beaux vers de M. de Lamartine et applaudir M. Frédéric Lemaître, si dramatique dans le rôle du héros noir. Mlle Lia-Félix donne aussi à sa suave figure d'Adrienne un sentiment et une énergie vraiment remarquables.

CIRQUE NATIONAL DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — Aujourd'hui samedi, 20 avril, l'ouverture, à 8 heures.

— Demain dimanche, 21 avril, le prince et la princesse Colibri feront leurs adieux aux nombreux habitués de leurs palais du *Jardin-d'Hiver*. Leurs Altesses lilliputiennes paraîtront dans leurs trois scènes principales : le *Menuet Pompadour*, la *Polka royale* et le *Bourgeois gentilhomme*. De deux à cinq heures, l'orchestre Strauss exécutera les morceaux favoris de son nouveau répertoire ; entre les deux parties de la Fête, physique amusante pour les enfants par le prestidigitateur Delion.

SALLE DE LA FRATERNITÉ. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures et demie, concert populaire dans lequel on entendra le *Beau Nicolas*, composé et chanté par Darcour ; le *Credo républicain*, par Lebrun ; deux chansonnettes par Mlle Léontine, de la Gaîté ; pour la rentrée des Enfants de Paris, les *Charpentiers* et les *Journaux du soir*, deux chœurs nouveaux, Romances par Gozora et Mme Danteiny. Prix : 30 c, et 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Bsulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 19 avril 1850.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
89 35	5 0/0 j. mars.	cpt.	89 90	89 90	89 40	89 50
89 25	....	fin c.	89 75	89 85	89 45	89 50
»» »»	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
55 60	4 0/0 j. sept.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
55 65	3 0/0 j. d....	cpt.	55 90	55 90	55 70	55 70
55 55	....	fin c.	55 90	56 »»	55 65	55 65
84 20	5 0/0 Piém...	cpt.	84 40	84 40	84 15	84 15
84 25	....	fin c.	84 40	84 40	84 15	84 15
2125 »»	Banq. France	cpt.	2130 »»	2127 50	2125 »»	2125 »»
700 »»	Paris-Orléans.	cpt.	702 50	705 »»	702 50	705 50
700 »»	Libérés.....	15 c.	703 75	705 »»	702 50	702 50
310 »»	Rouen........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	310 »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
210 »»	Havre........	cpt.	212 50	212 50	210 »»	210 »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	St-Germain...	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	350 »»
163 75	Versailles r. d.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	163 75
140 »»	Versailles r. g.	cpt.	140 »»	142 50	140 »»	142 50
180 »»	Mars.-Avign...	cpt.	180 »»	182 50	180 »»	182 50
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
103 »»	Bâle..........	cpt.	106 25	106 25	105 »»	105 »»
»»» »»	Boulogne.....	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
416 25	Nord, j. juill..	cpt.	418 75	420 »»	417 50	417 50
416 25	400 payés....	15 c.	418 75	421 25	417 50	417 50
316 25	Centre........	cpt.	320 »»	320 »»	318 75	318 75
317 50	Libérés.....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
387 50	Bordeaux.....	cpt.	390 »»	390 »»	387 50	387 50
»»» »»	475 payés....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	320 »»
225 »»	Nantes........	cpt.	226 25	227 50	226 25	227 50
»»» »»	325 payés....	15 c.	227 50	227 50	226 25	226 25
325 »»	Strasbourg....	cpt.	327 50	327 50	326 25	326 75
325 75	325 payés....	15 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 4 0/0......	1270 »»
— Nouvelles......	1182 50
De la Seine, J. juillet.	1060 »»
Orléans, 4 0/0, 1847..	»»» »»
— nouvelles, 1848.	955 »»
Havre, Jouiss. mars..	700 »»
— nouvelles......	860 »»
Rouen, 4 0/0........	790 »»
Liste civile.........	990 »»

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux......	1065 »»
Bons du Trésor.....	4 1/2
Zinc : V.-Montagne.	2790 »/»

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840..	100 »/»
— 5 0/0 1842..	100 »/»
Espagne : dette activ.	»» »/»
— dette intér.	29 3/4
Naples. Réc. Rothsc..	»» »»
Rom. Empr. j. déc...	76 »/»
— Nouv. Empr.	»» »/»
Piémont. Obl. à 4 0/0.	960 »/»
— Obl. nouv. 4 0/0.	930 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 20 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Représentation extraord.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Songe d'une nuit d'été.
ITALIENS. — Lucrèce Borgia.
ODEON. — Diogène, le Sicilien.
THEATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Restauration des Stuarts, la Dame de Trèfle.
VARIETÉS. — Nisus, Croque-Poule, la petite Fadette.
GYMNASE. — Coup d'Etat, Monk, Princesse et Charbonnière.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillon, le Sous-Préfet s'amuse.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint l'Ouverture.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13 Année. N° 109. — Dimanche 21 Avril 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 20 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

CANDIDATS DÉMOCRATES.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
BUVIGNIER (Isidore), ex-représentant.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

Aux Electeurs

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES AMIS DE LA CONSTITUTION.

Concitoyens !

Nous vous avons fait entendre notre voix, il y a quelques semaines, à la veille d'une grande et heureuse journée ; nous faisons un nouvel appel à votre patriotisme, dans une situation plus grave encore.

Les élections du 10 mars ont mis à nu, les mauvaises passions, les coupables desseins qui couvaient dans le sein de la réaction, tout en lui ôtant la force de réaliser ses vœux ; l'élection du 28 avril va confirmer la victoire populaire, ou nous en arracher les fruits ; elle va réduire définitivement à l'impuissance les ennemis de la République, ou leur rendre l'audace de mettre leurs actions d'accord avec leurs paroles.

Que chacun oublie ses préférences : le vénérable Dupont (de l'Eure) nous a tracé à tous notre devoir par ce seul mot : UNION ! UNION !

En présence des périls publics, nul n'a le droit de se séparer ; nul n'a le droit de s'abstenir : quiconque veut sincèrement le maintien de la République, du suffrage universel, de la Constitution, insolemment menacés, ne saurait hésiter à voter pour le candidat démocratique, pour EUGÈNE SUE.

L'écrivain qui, depuis que l'étude des misères du peuple l'a converti, bien avant février, à la démocratie et au progrès social, n'a jamais regardé en arrière ; l'écrivain qui naguère a combattu avec tant de vigueur le vieil ennemi du développement populaire et de la liberté, le *jésuitisme*, ce prétendu fantôme, redevenu si vite une sinistre réalité ; l'écrivain qui, aujourd'hui, vulgarise pour le peuple les patriotiques leçons de notre histoire nationale sous le voile d'ingénieuses fictions, — EUGÈNE SUE, — était un des candidats les plus aptes à resserrer entre la bourgeoisie et le prolétariat, entre les deux moitiés du peuple désormais inséparables, ce lien qu'a noué le 10 mars et que les efforts d'insensés provocateurs de guerre civile ne parviendront point à briser.

Ouvriers et bourgeois, travailleurs de la ville et de la campagne, vous avez même respect pour les croyances sincères, même aversion du fanatisme et de l'hypocrisie ; vous avez protesté ensemble, par le choix de Carnot, contre la guerre de Rome et contre la destruction de l'enseignement national ; vous protesterez de nouveau, par un choix significatif, contre le système qui réinstalle en ce moment la théocratie dans Rome, sur les débris sanglants de la souveraineté du peuple, de cette souveraineté qu'on a frappée à l'étranger pour se venger des hommages qu'on est forcé de lui rendre en France : de cette souveraineté qui renaît partout et toujours, que nul ne peut anéantir, et qui ne peut *s'abdiquer* elle-même, comme l'a si nettement proclamé Eugène Sue.

Ouvriers et bourgeois, par l'élection de de Flotte, vous vous êtes donné la main sur cette fosse sanglante que les journées de Juin avaient ouverte au cœur de la cité ; vous repousserez une candidature qui tendrait à la r'ouvrir, pour en faire sortir de nouvelles haines et de nouvelles discordes.

Songez-y bien, les institutions démocratiques ne sont pas seules menacées ; l'ordre matériel, la sécurité de tous courent les mêmes périls. Un échec électoral des républicains, dû à des malentendus, à des abstentions, à des scissions quelconques, exalterait jusqu'à la démence les factieux qui, en ce moment même, jetant l'alarme dans les esprits et la perturbation dans les intérêts, réclament ouvertement le renversement de la Constitution.

Si nous restons victorieux, au contraire, nos adversaires, qu'on en soit assuré, reculeront de nouveau, et nous continuerons d'avancer vers cette grande période de 1852, où la Démocratie française reprendra possession d'elle-même.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !
VIVE LA CONSTITUTION !

Délibéré en assemblée générale, et adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,

Le Président,
FERDINAND FLOCON.

L'un des Secrétaires,
FAVIÈRE.

M. Eugène Sue vient d'adresser la lettre suivante aux journaux démocratiques :

Monsieur le rédacteur,

Plusieurs électeurs du département de la Seine veulent bien m'écrire pour me demander si ma profession de foi s'adresse *exclusivement* aux électeurs démocrates socialistes. Mes remerciements de l'honneur qu'ils m'avaient fait en me désignant à la candidature par la voix de leurs délégués, ne pouvaient s'adresser qu'aux démocrates socialistes.

Mais je croyais, par ces mots de mon manifeste : *Je n'ai accepté la candidature que dans l'espoir que mon nom pourrait concilier peut-être toutes les nuances du parti républicain*, avoir suffisamment indiqué que j'osais solliciter les suffrages de toutes les fractions de l'opinion républicaine, au nom de mon ferme vœu de maintenir la République et la Constitution.

Agréez, etc. EUGÈNE SUE.
Paris, 20 avril 1850.

Assemblée nationale.

UN PEU D'HUMANITÉ.

Tout l'intérêt de la séance d'aujourd'hui, séance qui s'est prolongée jusqu'à sept heures et demie, est dans le vote qui l'a terminée. Trois cent soixante-cinq voix contre trois cent une ont déclaré que la loi de déportation, que l'on discute en ce moment, ne serait applicable qu'aux *crimes* commis à partir de sa promulgation. Cette loi perd donc le caractère particulier de vengeance, de proscription personnelle que n'avait pas craint de lui donner la commission, d'accord en cela avec le ministère actuel, sur les sentiments duquel nous avions pris le change jusqu'aujourd'hui, lui attribuant à tort la pensée de l'article 6 du projet proposé par le ministère de M. Odilon Barrot.

C'est à M. O. Barrot que l'on doit reporter en grande partie l'honneur de cette victoire de la justice et de l'humanité sur la passion politique.

Le discours prononcé par lui nous a prouvé une fois de plus cette vérité démontrée de nos jours par de nombreux et saisissants exemples, que la bonté de la cause fait la moitié de l'éloquence.

Il fallait que le cabinet tînt beaucoup à l'application de cette loi aux condamnés actuels, car M. Baroche, ministre de l'intérieur, se défiant sans doute de l'éloquence de son collègue de la justice, n'a pas craint de se faire l'organe passionné de la rétroactivité, poursuivant ainsi l'œuvre qu'il avait accomplie à Versailles, en qualité de procureur de la République près de la haute cour.

Nous devons cependant rendre justice à M. Baroche : il n'a point accepté le faux-fuyant proposé par MM. Vesin et Vatimesnil, qui voulaient que l'Assemblée s'abstînt et laissât le pouvoir judiciaire seul juge de la question de rétroactivité. M. Baroche a franchement insisté pour que la question fût franchement posée, franchement résolue, et il a été franchement battu.

En entendant successivement M. Odilon Barrot et M. Baroche, on a pu mesurer le chemin parcouru par le pouvoir exécutif dans la période qui sépare ses deux chefs de cabinet. Jusqu'où sera-il possible d'aller dans cette voie?... C'est ce que l'avenir ne tardera pas sans doute à nous apprendre. Les élections du 10 mars ont déjà pu faire préjuger du sentiment de la nation. Les élections du 28 avril, dans la Seine et dans Saône-et-Loire, seront, nous n'en doutons pas, un deuxième avertissement dans le même sens.

Nous avons pleine confiance dans le bon sens du pays, et jamais on ne nous verra désespérer du suffrage universel, quelles qu'aient pu être, quelles que puissent être encore ses erreurs et ses fautes.

Le parquet a fait saisir hier la *Voix du Peuple* pour la septième fois. L'article incriminé était de M. Proudhon.

En mentionnant cette saisie, nous nous sommes abstenus de toutes réflexions, quoique la rapidité avec laquelle ces poursuites contre la presse se succèdent soit de nature à en inspirer de bien tristes.

Mais nous ne pouvons consigner sans protestation le raffinement de rigueur qui a suivi cette saisie. L'autorité ne s'est pas bornée à diriger une nouvelle action judiciaire contre le journal et contre M. Proudhon, déjà prisonnier, elle a voulu infliger immédiatement à ce dernier un châtiment disciplinaire. M. Carlier est venu au secours du parquet et a donné l'ordre de transférer M. Proudhon à Doullens.

Cet ordre a été exécuté ce matin à sept heures. Avant que le citoyen Proudhon eût pu prévenir ses amis et mettre ordre à ses affaires, il était enlevé par deux officiers de paix et transféré par un convoi du chemin de fer du Nord.

Cet acte de colère brutale contre un écrivain déjà privé de sa liberté et qu'on arrache à ses dernières relations d'amitié et de famille, donne bien la mesure de la modération qui nous gouverne.

Ce n'est pas seulement cruel, c'est puéril et maladroit.

Avant de partir, le citoyen Proudhon a rédigé une protestation qui nous est communiquée, mais à laquelle nous regrettons de ne pouvoir donner place aujourd'hui dans nos colonnes.

Les patrons de M. Leclerc impriment tous les jours que sa candidature continue à être accueillie par un immense enthousiasme ; mais ils n'en croient rien.

La preuve, c'est qu'ils publient une note conçue dans les mêmes termes pour supplier leurs amis de ne faire de réunions ni publiques ni particulières pour s'occuper de cette candidature.

Le fait est que, si des réunions de ce genre avaient lieu, des électeurs ne sauraient trop à quoi s'en tenir sur ceux que le *Pays*, qui cependant accepte la candidature, appelle cruement des intrigants.

La candidature sortirait entière des réunions légitimistes. Mais les légitimistes ne forment qu'une très mince fraction de la population parisienne.

Les républicains modérés et les orléanistes réclameraient énergiquement contre ce choix, qui annule leur influence. On en viendrait peut-être à se compter, et Dieu sait ce qui en résulterait !

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 21 AVRIL 1850.

CAUSERIES.

Décidément les légitimistes sont des malins, et les orléanistes ne sont pas forts.

Ces malheureux partisans de la moins aînée des deux branches se sont laissé jouer comme des conscrits par les amis de M. Henri V.

C'en est fait, l'Union électorale est déconfite ; ses membres sont dispersés, ses registres livrés à l'épicier du coin, et son candidat deux fois infortuné s'arrache quelques cheveux devant le portrait de son père, en répétant tout bas les phrases les plus virulentes décochées jadis par le soldat orateur contre les cafards ultramontains et les marquis de Carabas.

Vain désespoir ! inutiles souvenirs ! Les hommes noirs et les marquis se vengent enfin de l'opposition de quinze ans et de la révolution de Juillet.

Les murs de Froshdorf ont tressailli depuis les fondations jusqu'au faîte.

Ça vous apprendra, philippistes, à dégommer les Chabrol et à évincer les d'Arbouville.

Les voilà manche à manche. Par égard pour l'amour-propre des deux partis, c'est le peuple qui jouera la belle.

Cependant les orléanistes grincent des dents et cherchent à mordre. Heureusement qu'on va leur donner un chemin de fer à grignoter pour occuper leurs incisives. — Pauvres actionnaires, prenez garde à vous !

En attendant, citoyens, votons pour LECLERC ! Lui seul peut sauver la France.

Cette candidature improvisée avec tant d'éclat par la coalition des hauts banquiers et des sommités légitimistes a soulevé dans Paris d'étranges rumeurs.

D'une part, les exaltés, les furieux de l'ordre poussaient des cris de joie à l'aspect de cette affiche qui faisait flamboyer autour de ce nom inconnu l'auréole sanglante de la guerre civile, réveillait les haines éteintes, rallumait les colères apaisées, et jetait brusquement au milieu de la lutte pacifique du scrutin ce cadavre percé de dix-sept balles fratricides.

D'un autre côté, les hommes de paix, les cœurs vraiment modérés, les âmes véritablement honnêtes du parti conservateur se détournaient avec dégoût de cette proclamation incendiaire, qui faisait à ce père malheureux un marchepied du corps saignant de son fils, et ils repoussaient avec indignation la solidarité de cette candidature qui déshonorait leur cause.

Quant aux démocrates, un instant irrités de cet acharnement de leurs ennemis, ils souriaient bientôt de mépris, et plaignaient cet homme qui livrait ainsi son nom pour mot d'ordre, et son deuil paternel pour drapeau aux fureurs des partis.

Bientôt les meneurs de cette honteuse intrigue ont reconnu qu'ils avaient frappé trop fort sur la fibre de la conscience publique, et l'affiche des DIX-SEPT BALLES a disparu.

Maintenant M. Leclerc n'est plus qu'un brave et honnête citoyen, que son titre de négociant recommande au choix du commerce de Paris et sa qualité de garde national aux sympathies de la milice civique, en même temps que ses services dans l'armée le signalent à l'attention des culottes de peau, et sa croix de Juillet à la confiance des partisans de la dernière royauté déchue.

D'un autre côté, on rassure les royalistes du droit divin au sujet de cette croix séditieuse, en leur insinuant que M. Leclerc ne l'a obtenue que pour avoir empêché la révolution de 1830 de pénétrer dans le village qu'il habitait en ces temps de douleur. Enfin, il n'est pas jusqu'aux pompiers dont on ne cherche à caresser l'amour-propre, en leur apprenant que ce candidat a été autrefois capitaine dans leur partie.

Ces messieurs ont trouvé là, comme on le voit, une candidature élastique qui se prête merveilleusement à toutes les exigences du jour.

Mais, quoi qu'ils fassent, cette candidature n'a et ne peut avoir qu'une seule et sinistre signification : — Guerre civile !

Cette candidature, quel que soit du reste le caractère personnel de l'homme qu'elle pousse en avant, c'est la dernière expression, c'est la signification vivante de cette fraction violente et haineuse du parti réactionnaire, qui s'écrie tous les jours par l'organe de ses journaux, par la voix de ses orateurs :

— Il faut en finir !

Ils prétendent répondre ainsi à l'élection de Deflotte.

Dans la pensée hautement, longuement expliquée de tous ceux qui l'ont soutenue, la candidature de Deflotte était un gage d'oubli, de réconciliation et de paix : la vôtre est une candidature de vengeance, de haine et de sang.

Deflotte était une victime de la transportation sans jugement.

En soutenant sa candidature, le peuple et la Bourgeoisie ont protesté contre cette mesure sans exemple dans notre histoire et sans excuse dans nos mœurs.

En votant pour Deflotte, la démocratie a pris l'engagement solennel de s'opposer énergiquement à ce que de pareils faits pussent se renouveler, quels que soient les évènements de l'avenir.

Deflotte voulait dire : *Pas d'arbitraire !* Lui-même a écrit qu'il renoncerait à sa candidature, si elle pouvait signifier autre chose que réconciliation, accord et oubli.

Dans la pensée, dans l'expression de ses prôneurs, *Leclerc* veut dire : *Pas d'oubli ! pas de pitié !*

Cette candidature nous ramène au lendemain des barricades ; ils n'ont pas craint de le dire eux-mêmes :

A nous, tous ceux qui marchaient contre les barricades !

A vous, tous ceux qui les défendaient !

Que la séparation se fasse, et que DIEU *prononce !*

Oui, que Dieu prononce entre les artisans de discordes et les hommes de paix ; entre ces misérables fous dont les provocations et les fureurs tendent

C'est pour ne pas avoir cette occasion de se compter que les patrons de la candidature Leclerc ont refusé le scrutin préparatoire que leur proposait l'Union électorale.

Mais les journaux de l'intrigue,— nous copions toujours le *Pays*, journal très honnête et très modéré — les journaux de l'intrigue ne craignent-ils pas que, si les dissidents orléanistes ne se comptent pas avant le scrutin, ils se comptent pendant? Nous avons, pour notre part, entendu beaucoup d'électeurs modérés, mais non légitimistes, déclarer que c'était bien leur intention.

Après tout, cela les regarde plus que nous.

On lit dans un journal :

La composition de la réunion de la rue Bergère indique assez que ce n'est pas aux passions du peuple, mais à son bon sens, à son patriotisme que s'adresse la candidature de M. Leclerc.

A Dieu ne plaise que nous contestions le sens et le patriotisme de la réunion de la rue Bergère! Elle s'est établie sous le patronage de l'*Assemblée nationale*.

Le *Constitutionnel* publie un long article pour prouver que le nom de M. Leclerc ne signifie pas guerre civile.

Le *Constitutionnel* parle pour lui; mais il n'a fait qu'accepter cette candidature. Nous aimons mieux nous en rapporter à ceux qui l'ont inventée. La *Patrie* et l'*Assemblée nationale* n'ont pas songé à en cacher le caractère sanglant.

Ceux qui ont fait les barricades de juin, s'est écriée la *Patrie*, et ceux qui les ont attaquées, sont mis en présence :

Que la séparation se fasse, et que Dieu prononce!

Il nous semble que la déclaration de guerre est catégorique.

L'*Assemblée nationale* n'est pas moins catégorique ce matin. La candidature de M. Leclerc est une *tête de Méduse opposée à l'insurrection*; l'élection du candidat aura pour effet *d'engager la garde nationale à marcher avec l'armée en cas de barricades*, etc., etc. C'est partout le souvenir et la phraséologie de la guerre, l'appel à la bataille, le défi militaire jeté à la face de la démocratie.

En un mot, c'est l'*ordre à coups de fusil*, comme le dit très bien la *République* :

Le père qui, non content d'avoir vu couler à ses côtés le sang d'un de ses fils, est allé chercher le second pour l'offrir en holocauste au démon de la guerre civile, était le candidat prédestiné des gens qui parlent chaque jour de monter à cheval, qui gourmandent et flétrissent la mollesse de leurs chefs, qui rêvent l'extermination de leurs adversaires, et qui, trop peu confiants dans leurs propres forces, nous expliquent chaque matin sur la carte le sens des manœuvres russes et la tactique des armées de la coalition.

On lit dans le *Siècle* au sujet de cette candidature :

« Agir par la Bourse pour la candidature de M. Leclerc; voilà une partie du plan des meneurs.

» M. Leclerc a été présenté hier au président de l'Assemblée législative, qui n'avait jamais songé à l'inviter peut-être.

» M. Leclerc a remplacé aujourd'hui, aux yeux de certaines gens, toute l'ancienne garde mobile.

» Promener M. Leclerc, chez lequel la douleur est inséparable du souvenir de son héroïsme, le promener de salon en salon comme une curiosité, comme une découverte d'hier, lui qu'on a oublié pour quatre élections successives, n'est ni sérieux ni politique.

» Nous demandons aux partis grâce pour M. Leclerc. Pitié, pitié pour lui! »

On lit dans le *National* :

On a répandu le bruit aujourd'hui à Paris, et notamment à la Bourse, que la candidature de l'honorable M. Dupont (de l'Eure) était de nouveau posée. Cette manœuvre, dont il est aisé de comprendre le but, ne saurait réussir en présence de la déclaration suivante, que nous nous croyons en droit de faire.

L'honorable M. Dupont (de l'Eure) entend rester dans les termes de la lettre qu'il a bien voulu nous adresser, et c'est sans son aveu que l'on opposerait son nom à celui du candidat républicain.

Le *National* commente ensuite avec chaleur la lettre de M. E. Sue, puis il ajoute :

On ne pouvait faire des déclarations plus fermes et plus catégoriques, on ne pouvait prendre des engagements plus positifs. L'élu du comité a complètement justifié le choix éclatant dont il a été l'objet. Tous ceux qui sont véritablement démocrates, tous ceux qui sont véritablement socialistes, en d'autres termes, tous ceux qui veulent l'ordre, tous ceux qui veulent le progrès, voteront pour lui. On ne saurait comprendre, de la part de qui que ce soit, une *abstention*.

Notre confrère espère, comme nous, que le *Siècle* ne persistera pas dans la réserve qu'il s'est imposée. La manière dont il combat la candidature de M. Leclerc nous donne lieu de croire qu'il ne voudra pas, par son abstention, contribuer à l'élection du candidat des légitimistes.

Le *Journal des Débats* convient que « c'est une affreuse guerre que la guerre civile, » et que « rien ne serait plus patriotique que d'en étouffer, s'il était possible, jusqu'au souvenir, » mais enfin il y a des exceptions, et il croit que, pour cette fois seulement, il faut voter avec enthousiasme pour un candidat qui n'a d'autres titres que d'avoir figuré dans une guerre civile.

Il paraît, du reste, médiocrement rassuré sur le succès, et il recommande à tous ses amis d'être exacts au scrutin.

SERAIT-CE UN CANARD?

En voici bien d'un autre! La *Voix du Peuple* prétend que les faits invoqués pour justifier la candidature de M. Leclerc ne seraient rien moins qu'exacts. Nous lui laissons la responsabilité des détails qu'elle donne à cet égard; mais nous les reproduisons, car ils ne peuvent manquer de soulever un débat instructif :

Si nous devons en croire des témoignages certains, authentiques, tout est controuvé dans le récit pompeux qui défraie depuis trois jours toutes les feuilles monarchiques, et voici la vérité :

Il n'est pas vrai que le fils aîné de M. Leclerc, candidat de l'ordre, ait été criblé de *dix-sept balles*, comme on l'imprime en toutes lettres sur tous les murs de Paris.

Il n'est pas vrai que M. Leclerc soit allé chercher son second fils, lui ait remis le fusil de son frère, et soit retourné avec lui pendant cinq jours au combat.

Cela était tout simplement impossible, et voici pourquoi : M. Camille Leclerc, alors clerc chez M. Fremin, notaire, rue de Lille, était parti, la veille, faire un inventaire dans le quartier des Invalides, et ne put rentrer chez lui qu'après les événements.

Il n'y a donc rien de vrai que ce fait : M. Leclerc emportait son fils aîné blessé d'une balle, et était arrivé de la porte Saint-Denis près de la rue Saint-Claude, quand une seconde balle vint l'achever dans ses bras. Il atteignit enfin le domicile de Georges Leclerc, maison des bains, rue Poissonnière, 33, où il resta avec son épouse auprès du cadavre, jusqu'au moment où il fut enterré, et ne prit plus aucune part au combat, ni seul, ni avec son second ou son troisième fils, qui l'un et l'autre étaient absents au moment de la mort de leur frère.

Qu'on raie donc de l'affiche :

Les dix-sept balles;

Et l'héroïsme du père ramenant au combat son autre fils.

Tout cela est un pur roman, imaginé par les véridiques journaux qui ont inventé les mobiles sciés, les dragons mutilés, les gardes nationaux empoisonnés.

Tels sont les renseignements qui nous ont été fournis spontanément par des témoins parfaitement désintéressés.

Rien de plus facile que d'en vérifier l'exactitude.

Nous en appelons à M. Leclerc lui-même. Il est impossible qu'il ne réponde pas d'une manière précise et catégorique aux questions que soulèvent les renseignements que nous lui transmettons. Il est impossible, si ces faits sont exacts, comme nous avons tout lieu de le croire, qu'il laisse exploiter la mort de son fils par des meneurs politiques, et qu'il souffre qu'on continue à lui attribuer l'honneur d'un fait qui serait controuvé.

Enfin nous terminerons par cette dernière question :

M. Léon Trinquesse, premier commis de M. Leclerc, n'est-il pas le neveu de M. Carlier, préfet de police?

Le correspondant de l'*Emancipation belge*, journal très catholique et très modéré, fait les réflexions suivantes sur la candidature de M. Leclerc :

La candidature d'Eugène Sue est sortie régulièrement du *conclave*; mais celle de Leclerc, d'où vient-elle? De la presse modérée. Où a-t-elle puisé sa compétence? où siège-t-elle? Dans l'imprimerie Chaix.

La candidature Leclerc a réuni, dit-on, les suffrages de 300 membres de l'Assemblée. Elle sort donc de la salle des conférences ou des couloirs du Palais-Bourbon? Qui l'a conçue primitivement? C'est M. Heckeren (du Haut-Rhin), disent les uns; c'est M. de Larochejaquelein, disent les autres. C'est un terrain de conciliation, exposent ceux-ci, allèguent ceux-là! Et moi, je dis que c'est un terrain de *luttes, de revanche et de rancunes*...

La candidature Leclerc est une machine de guerre légitimiste pour renverser la candidature Fernand Foy.

La candidature Leclerc est une personnalité contre Piscatory, fondateur de la réunion de la rue de Richelieu.

La candidature Leclerc, c'est une surprise opposée à la candidature Fernand Foy, emportée d'assaut par l'*Union électorale*.

Nous empruntons cette citation au *Pays*, journal qui recommande M. Leclerc.

LE SORT DES PROSCRITS.

On nous écrit de Lausanne, 18 avril, les douloureuses lignes qu'on va lire.

La politique fédérale de la Suisse porte ses tristes fruits. On sait que, par son arrêté du 16 juillet 49, le gouvernement helvétique avait expulsé les principaux réfugiés allemands. On sait que, pour justifier cet arrêté devant l'Europe démocratique, ce gouvernement se disait forcé de sacrifier les chefs, afin de garder les masses, afin d'assurer l'asile aux réfugiés prolétaires, à ceux qui en avaient le plus besoin. Eh bien! maintenant, sous prétexte d'association, les soldats ont le même sort que les chefs; les prolétaires sont chassés à leur tour. Un d'entre eux, Guillaume Schmitt, jeune ouvrier badois, d'un caractère et d'une conduite irréprochables, soldat de la dernière révolution, menacé de mort dans son pays et compris dans l'ordre d'expulsion, ne sachant plus que devenir désormais, s'est tué de désespoir. C'est le pendant du cadavre du mont Saint-Michel.

Cette mort a produit à Lausanne une sensation profonde. Les funérailles ont été célébrées dans la journée du dimanche avec une religion vraiment républicaine. Tous les réfugiés d'Allemagne, d'Italie et de France, auxquels s'étaient joints des citoyens suisses, ont rendu les derniers devoirs au mort, et l'ont escorté jusqu'au cimetière. Le cercueil, de sapin noir, était porté par deux Allemands, deux Italiens et deux Français.

Quand le corps eut été déposé dans la tombe, les ouvriers allemands ont fait entendre un chant funèbre d'une mélancolie inexprimable. Ce corps attendant la terre, les têtes nues, les cœurs émus, tous les yeux remplis de larmes, ce chant d'adieu inspiré par l'amitié et la liberté, écouté avec une douleur et une espérance démocratique...

On ne saurait rendre l'effet de cette scène touchante et imposante à la fois qui se passait au-dessus du lac Léman, entre les Alpes de la Savoie et les montagnes de la Suisse.

Après le chant, le docteur Engelmann, un compatriote du mort, un des hommes les plus remarquables de l'émigration prussienne, ex-commandant de la garde nationale de Breslau, et compris lui-même dans l'ordre d'expulsion, a prononcé en allemand des paroles pleines de sensibilité et d'énergie qui ont augmenté l'émotion et l'enthousiasme des assistants. Nous regrettons de ne pouvoir citer tout ce discours, qui est entré dans les cœurs parce qu'il sortait du cœur même de l'orateur. Après avoir dépeint tout à la fois la vie et la malheureuse position de son pauvre compatriote, il s'est écrié : « C'est un profond sentiment de mépris pour ceux qui ont taché l'honneur d'un pays libre, de dégoût pour une vie où il ne trouvait rien que misère, qui l'a poussé à quitter ce monde matériel. Ce n'est pas à nous de lui jeter la pierre, comme font ces prêtres hypocrites qui, possédant les biens de ce monde, damnent le malheureux dont la patience s'est lassée d'attendre le jour de justice et de délivrance. Nous avons rempli notre devoir de juges en jetant sur la faute de notre malheureux ami le manteau de l'amour fraternel.

. . . .

» C'est surtout à vous, travailleurs mes frères, à vous dont la mort a plus particulièrement frappé les rangs, c'est à vous, qui avez eu si souvent l'honneur de vous sacrifier avec une noble abnégation à la plus noble des causes, c'est à vous de ne pas vous lasser et de lutter courageusement pour la délivrance de tous les peuples. »

Puis, le citoyen Félix Pyat a prononcé, pour l'émigration française, le discours suivant :

« Citoyens,

» L'émotion que nous éprouvons tous près de cette fosse, n'est pas seulement la douleur que des frères éprouvent à la séparation d'un frère. Il s'y mêle malgré nous un sentiment contre ceux qui ont causé cette mort forcée, prématurée, et qui en doivent compte aux hommes et à Dieu.

» Car si tu as désespéré, pauvre prolétaire, si tu t'es couché avant l'heure, fatigué de la lutte et de la persécution, ce n'est pas ta faute; c'est la faute des persécuteurs, de ceux qui poursuivent la République en nous jusqu'à la mort. Non, ce n'est pas là un suicide, j'en atteste Dieu qui te juge, soldat de la démocratie; ce meurtre, ce n'est pas toi qui l'as commis, c'est la royauté avec ses complices. Encore un cadavre à mettre dans le martyrologe des peuples, dans le réquisitoire contre les rois! Au nom de la solidarité des peuples, qui nous fait t'accompagner tous ici, Suisses, Allemands, Italiens et Français, au nom de la solidarité des peuples; qui me fait te parler pour tes amis de France, dans une autre langue, mais dans la même pensée que tes amis d'Allemagne; au nom, dis-je, de cette solidarité qui est notre foi, tu as cru, tu devais croire que tout républicain a droit de vivre sous toute République; que la Suisse appartenait à tout champion de la liberté, et que tu n'avais que des concitoyens sur une terre libre!!! Hélas! à ceux qui t'ont refusé un asile, tu as demandé une tombe.

» Voilà l'hospitalité que cette terre t'accorde! Maintenant, du moins, tu ne seras pas expulsé!

» Le plus grand génie de ton pays, ton compatriote et le nôtre par la liberté, Luther, a dit : « Heureux les morts, car ils reposent. » Je dis, moi : Heureux s'ils ont mérité, comme toi, de se reposer! Adieu!

» Quant à vous, citoyens, courage et patience! C'est assez d'une mort, d'une protestation si douloureuse contre l'expulsion des réfugiés. Jurons sur cette victime, sur ce martyr, d'être concitoyens de l'exil; proscrits partout, errants toujours, de n'avoir d'autre patrie que la grande route, d'autre abri que la voûte du ciel, ni trêve ni repos tant que nous n'aurons pas fait pour la grande patrie la République universelle. »

La chambre des Etats du parlement d'Erfurth fait cause commune avec la chambre populaire. Dans sa séance du 17, elle a, par 72 voix contre 29, adopté la proposition de M. de Patow, c'est-à-dire la constitution en bloc, sauf à présenter ensuite ses observations sur les détails.

— La réunion d'un congrès paraît être l'expédient autour duquel vont se rallier la plupart des gouvernements.

— Le clergé catholique de la Prusse continue de refuser la prestation de serment sans conditions à la constitution. A Breslau, à Aix-la-Chapelle, à Munster, à Dusseldorf, il résiste. A Posen, les prêtres attachés aux établissements publics ont voulu, avant de se soumettre au serment, consulter l'archevêque. Le président supérieur de la province a demandé des instructions au gouvernement.

— La *Gazette de Vienne* du 14 publie 48 arrêts du conseil de guerre d'Arad, dont 22 arrêts de mort,

---

chaque jour à ramener ces luttes horribles, et ceux qui cherchent à jeter sur ces affreux souvenirs le voile de l'oubli, et à rendre impossible le retour de ces criminels combats, en répandant dans tous les cœurs les sentiments de concorde, de fraternité et d'espérance commune.

Entre ceux-là que Dieu prononce!

Dieu! ah! si cette justice suprême dont les voies nous sont inconnues, répondait à l'appel des hommes; s'il vous semblait possible que ce Dieu que vous ne craignez pas d'invoquer, descendit parmi nous, pour juger en dernier ressort ces débats funestes, vous vous garderiez de prononcer son nom.

Et nous, nous qui nous sentons purs de tout égoïsme, de toute haine, de toute pensée de vengeance; nous qui ne nous sommes jetés dans cette lutte pénible que par amour pour l'humanité, nous qui ne réclamons que la justice pour tous, nous appellerions le divin juge avec confiance, avec ardeur, et nous attendrions son arrêt sans trouble et sans pâleur au front.

Qu'il vienne donc enfin le jour de cette justice solennelle et absolue!

— M. Leclerc, on dit que vous êtes honnête homme; on assure que votre cœur est animé de bons désirs et de patriotiques sentiments; l'action remarquable, sublime selon les uns, barbare selon les autres, qui vous vaut le triste honneur qu'on vous décerne aujourd'hui, est empreinte d'une sauvage grandeur à laquelle on ne peut refuser une certaine admiration, à défaut de sympathie.

Il est des âmes moins rudement trempées que celle des Brutus, que ces sacrifices contre nature effraient et révoltent, et qui placent ces dévouements cruels bien plus près du crime que de la vertu.

Mais, quels que soient l'éloignement et l'horreur de nos mœurs pour ces hauts faits des temps païens et barbares, nul n'a le droit de condamner ou d'absoudre des actes qui relèvent de la seule conscience.

Ce qu'on a le droit de déplorer, en dehors de toute préoccupation politique, c'est que des meneurs sans honte et sans pitié osent exploiter la douleur d'un père au bénéfice des passions de leur parti.

Ce qu'on a le droit de blâmer, c'est que vous, homme de bien, d'ordre et de paix, vous qu'on nous dit partisan de la République, vous prêtiez votre nom pour enseigne, pour ralliement aux factions monarchiques, aux partis haineux et violents qui font appel chaque jour à la guerre civile; c'est que vous, combattants de Waterloo, vous ayez accepté une candidature inventée et patronée dans les bureaux d'un journal plus cosaque que Français, qui, chaque jour, menace notre pays de la colère de Nicolas!..

Etrange caprice du sort! C'est une petite intrigue de coterie qui vient jeter dans Paris ce brandon de discorde! C'est pour faire pièce à l'Union électorale que ces messieurs de la légitimité ont ramassé cette candidature trempée dans le sang de juin.

Et ils l'ont jetée triomphalement à la tête de leurs rivaux, sans s'inquiéter des éclaboussures.

Que leur importait de mettre le feu aux poudres, pourvu que M. Fernand Foy disparût de l'affiche, et que M. Chabrol fût vengé!

Honneur à ces bons citoyens!

Ce pauvre M. Rodin est fort mécontent de la candidature d'Eugène Sue. Nini Moulin a reçu une gratification énorme pour attaquer dans son journal l'élu de la démocratie, avec la verve qui caractérise cet écrivain carnavalesque et religieux.

Jacques Ferrand qui, malgré son voltairianisme bien connu, s'était déjà rapproché quelque peu de la sainte confrérie pour le bien du parti honnête, transporté de fureur à la nouvelle de la décision du comité démocratique, est allé trouver immédiatement l'abbé d'Aigrigny, qui lui a donné l'absolution de ses peccadilles et a signé avec lui un traité d'alliance offensive et défensive dans l'intérêt des bonnes mœurs et de la pieuse compagnie de Loyola.

En apprenant que le délégué Cabrion avait fait triompher son candidat dans le comité des rouges, Pipelet a pris son chapeau tromblon et a couru offrir ses services au comité de la presse modérée. Anastasie elle-même se charge de distribuer les bulletins de l'ordre à domicile.

Fleur-de-Marie, priez pour votre protecteur; Rigolette, chantez pour lui vos plus jolis couplets; douce et pauvre Mayeux, parlez à vos frères pour celui qui a célébré les humbles vertus de la fille du peuple, et vous, mademoiselle de Cardoville, plaidez hautement la cause de l'adversaire implacable de l'hypocrisie, du chaleureux défenseur de la liberté et de la dignité de la femme, et soutenez la candidature de notre ami jusque dans les salons de madame de Saint-Dizier.

Il sortira du scrutin le nom de l'écrivain populaire qui a fait pénétrer dans toutes les régions du monde civilisé les principes sacrés de la charité sociale. Amis de la concorde et du progrès, nous nous rallierons tous autour de ce candidat dont la plume éloquente a toujours prêché la fusion des partis et l'union des cœurs honnêtes.

A une candidature de provocation et de haine, nous répondrons par une élection de pardon réciproque et d'amour.

Et Paris montrera une fois de plus à cette réaction aveugle et brutale qui cherche à nous diviser pour affermir son pouvoir sur nos discordes, que le temps des violences et des luttes désastreuses est à jamais passé, et que nous voulons tous, prolétaires et bourgeois, marcher ensemble, unis par la confiance et par l'amitié, dans les voies fécondes des réformes pacifiques.

Paix et travail, espoir et accord! voilà la devise qu'il faut tracer sur le labarum de la société nouvelle, société de justice et de fraternité à laquelle toutes les nobles âmes aspirent.

Peuple, c'est par ce signe que tu vaincras.

EUGÈNE NUS.

---

par strangulation ou par les armes, avec confiscation de tous les biens. Toutes ces condamnations ont été commuées en 16 ou 20 années de forteresse. Les autres condamnés subiront la peine de la forteresse, dont la durée varie de 3 à 14 ans. En Servie, 3 Madgyars ont été condamnés à mort, 2 prêtres de Temeswar à 12 années, et un magistrat à 15 années de forteresse.

—On écrit de Constantinople, le 2 avril, que l'Autriche a repris ses relations avec la Porte.

Le *Démocrate de l'Ouest* raconte, dans les termes suivants, un acte dont le récit mérite assurément d'être accueilli :

Un soldat du 3e bataillon du 11e léger, du nom de Debuizer, avait dernièrement été puni par un capitaine de ce régiment pour avoir chanté dans un banquet des hymnes républicains. Debuizer, excellent nageur, était parvenu à se sauver de l'effroyable cataclysme dont nous avons été témoin, quand, à peine sur le bord, harassé lui-même de fatigue, il aperçoit le capitaine contre lequel on le croyait animé d'une haine profonde, qui se débattait au milieu des flots. Debuizer, n'écoutant que l'inspiration de son cœur, n'hésite pas un instant ; il s'élance au secours du capitaine, et est assez heureux pour le saisir dans ses bras. Se sentant soutenu, le capitaine reprend ses sens et s'écrie : « Debuizer, oublions tout ce qui s'est passé entre nous ; sauvons-nous tous deux ! » Le brave soldat a sauvé son capitaine.

Nous empruntons au *Siècle* les lignes suivantes :

Le citoyen Turgis, ouvrier chapelier, impliqué depuis deux ans dans plusieurs procès politiques, notamment dans l'affaire de l'école des Arts-et-Métiers, et contre lequel le ministère public requérait les peines les plus sévères en l'accusant d'être *un mauvais citoyen, dangereux pour la société* (sic), s'est jeté cinq fois de suite à la nage au milieu d'un horrible mélange de vagues, de poutres et de mourants, et chaque fois a eu le bonheur de ramener un vivant au rivage.

Le *Moniteur* annonce que le ministre des travaux publics vient d'instituer une commission chargée d'étudier de nouveau toutes les question relatives au mode de construction et d'épreuves à l'usage des ponts suspendus, et de proposer toutes les améliorations qu'il lui paraîtrait utile d'apporter aux précautions actuellement en usage.

Le nombre des absents du malheureux bataillon du 11e léger est décidément de 219 ; 181 ont été enterrés le 19, dans la même fosse. La ville d'Angers a commandé un monument funéraire. Il y a cinq officiers parmi les morts. Le nombre des blessés est de 57. Leur état n'inspire aucune inquiétude.

On continue les recherches dans la rivière pour découvrir les 38 manquants. Deux agens de police qui se trouvaient sur le pont, au moment de l'accident, pour empêcher les dernières sections de la colonne d'avancer sur le pont, ont péri. Ce sont les seuls civils qui se trouvent au nombre des victimes.

Assemblée nationale.

Séance du 20 avril. — Présidence de M. DUPIN.

L'Assemblée décide que la discussion du budget de 1851 sera mis à l'ordre du jour de jeudi dans les bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la déportation.

M. BOURZAT DE L'ÉCLUSE demande que la vallée entière de Walthau forme l'enceinte fortifiée désignée par l'art. 1er. — Rejeté.

M. CRETON. J'avais présenté un système contraire à celui de la commission ; M. le président a oublié de faire mettre aux voix mon amendement. Je me réserve de le reprendre lors de la troisième délibération.

« Art. 2. En cas de déclaration de circonstances atténuantes, si la peine prononcée par la loi est celle de la déportation dans une enceinte fortifiée, les juges appliqueront celle de la déportation... (Simple sans doute, ajoute M. le président) ou celle de la détention. » — Adopté.

« Art. 3. La condamnation à la déportation n'emporte point la mort civile : elle entraine la dégradation civique.

» De plus, tant qu'une loi nouvelle n'aura pas statué sur les effets civils des peines perpétuelles, les déportés seront en état d'interdiction légale, conformément aux articles 29 et 31 du code pénal.

» Néanmoins, hors le cas de déportation dans une enceinte fortifiée, les condamnés auront l'exercice des droits civils dans le lieu de déportation.

» Il pourra leur être remis, avec l'autorisation du gouvernement, tout ou partie de leurs biens.

» Sauf l'effet de cette remise, les actes par eux faits dans le lieu de déportation ne pourront engager ni affecter les biens qu'ils possédaient au jour de leur condamnation, ni ceux qui leur sont échus par succession ou donation. »

M. VALETTE demande qu'on sépare nettement les deux degrés de déportation, afin qu'il soit bien entendu que la déportation, quelle qu'elle soit, n'aura pas les effets de la mort civile.

M. LE PRÉSIDENT. Alors on dira : « Dans tous les cas, la condamnation à la déportation n'entraine point la mort civile. »

M. PIERRE LEROUX. J'avais demandé à introduire dans le projet cet article 3 :

« Les femmes et les enfants des individus ainsi transportés hors du territoire seront admis à partager le sort de leurs maris et de leurs pères. »

Je demande maintenant que cet article soit voté et discuté d'abord.

M. LE PRÉSIDENT. Je croyais que cet article était en dehors de la pénalité ; il me semblait qu'il fallait d'abord régler la peine, ensuite on aurait examiné les adoucissements qu'on veut y apporter.

M. RODAT et M. PIERRE LEROUX qui est resté sur l'escalier de la tribune, engagent une altercation dont nous n'entendons que les mots : oui et non.

L'amendement de M. Pierre Leroux est réservé.

L'article 4, avec la rédaction nouvelle, est adopté.

« Art. 4. La vallée de Vaïthau, aux îles Marquises, est déclarée lieu de déportation pour l'application de l'article 1er de la présente loi. » — Adopté.

» Art. 5. Le gouvernement déterminera les moyens de travail qui seront donnés aux condamnés, s'ils le demandent.

» Il pourvoira à l'entretien des déportés qui ne subviendraient pas à cette dépense par leurs propres ressources. »

M. FAVREAU a proposé et développe cet amendement :

« Les condamnations prononcées à partir de la promulgation de la présente loi, seront subies dans le lieu de déportation, conformément au paragraphe 1er de l'article 17 du Code pénal. »

M. Favreau rappelle que dans le projet primitif se trouvait un art. 6 n'appliquant la peine qu'aux crimes commis postérieurement à la promulgation. Cet article a disparu dans le travail de la commission, et l'on a ajouté au projet un art. 7, ou disposition transitoire portant que les condamnés placés actuellement sous le régime transitoire de l'art. 17 du code pénal devront être conduits à Noukahiva. (Commencement d'agitation.)

Il nous est impossible de voter cet article. Ce serait déclarer que la loi a été faite en vue de tel ou tel individu, et, je le demande, est-ce là l'office du législateur ? Non ; le premier caractère d'une loi pénale est de s'adresser au crime, et au criminel jamais. A une autre époque aussi on a fait des lois pour les appliquer à des individus. La conscience publique a flétri ces lois, et, j'en suis sûr, l'Assemblée ne voudra pas faire une loi de ce genre. (Très bien !)

Quand la loi, moins cet article 7, qu'on vous propose, aura été votée, elle sera appliquée ou non, et les tribunaux seront là pour prévenir les fausses applications qu'on en voudra faire. (Interruption !)

L'on me dit que cela ne se peut sans que la commission retire son article, je le sais bien, et c'est ce que je demande. Car, je le répète, avec cet article l'intervention des tribunaux est impossible.

M. LE PRÉSIDENT. J'invite la commission à garder le silence.

M. FAVREAU. Puisqu'on n'accepte pas ma proposition de tout renvoyer à l'autorité judiciaire, je viens au fond de la question, au principe de la non rétroactivité, si nécessaire dans ce qui regarde les peines.

L'honorable orateur entre dans l'examen de la modification qu'a reçue en 1841 la peine de la déportation. Le code de 1810 parlait de la déportation et ne parlait d'aucune peine pour la remplacer. Aussi arrivait-il que la détention perpétuelle étant substituée administrativement à la déportation, les condamnés pouvaient se plaindre judiciairement. C'est à cette situation anormale, extra-légale, qu'un amendement de M. Odilon Barrot (absent depuis la discussion de cette loi) a voulu pourvoir, et le 4e paragraphe de l'art. 17 du Code pénal est intervenu en ces termes :

« Tant qu'un lieu ne sera pas désigné pour la déportation, la peine de la déportation sera changée en détention perpétuelle. »

Et c'était là une commutation réelle ; car, substituez le mot *provisoirement* à ces mots : « Tant qu'un lieu ne sera pas désigné, » et alors que signifie l'amendement ? Si la perpétuité est provisoire, quelle chose sera définitive. Non, messieurs, ce n'est pas du provisoire simple, c'est la substitution d'une peine à une autre.

Et d'ailleurs, messieurs, ajoute M. Favreau, pourquoi s'arrêter à cette discussion de textes ? N'est-il pas évident que dans l'opinion publique et dans l'opinion du jury, l'application de la peine influe beaucoup sur la condamnation ? Messieurs, il ne suffit pas que la loi procède de la justice, il faut qu'elle ait jusqu'à l'apparence même de la justice.

M. VESIN. Plusieurs membres de cette Assemblée envisagent la question sous le rapport des principes et de séparation des pouvoirs. Nous n'avons aucun titre pour réformer un arrêt. Des tribunaux ont condamné à la peine de la déportation, cette peine va être réalisée ; nous ne pouvons empêcher qu'on ne l'applique dans sa nouvelle forme, car nous ne sommes pas constitués en tribunal de clémence, et nous n'avons pas reçu mission pour interpréter un arrêt.

La question de compétence domine la question ; je ne puis, comme législateur, décider que telle doit être la portée d'un arrêt. Cette interprétation doit être réservée au pouvoir judiciaire tout seul. Maintenant il existe, selon moi, un moyen terme pour éluder cette difficulté, c'est de n'accepter ni l'amendement de M. Favreau, ni la disposition transitoire écrite par la commission dans le projet. Ainsi, je voudrais qu'on soumît l'article 7 à un vote par division. Ceux qui seraient d'avis de laisser au pouvoir judiciaire le droit d'interprétation s'arrêteraient à ce paragraphe : « Lesquels seront conduits à Nou-Kahiva. » (Agitation.) Et l'on aurait ainsi l'opinion de ceux qui sont opposés à cette mesure, soit qu'ils l'envisagent comme contraire au principe de rétroactivité, soit qu'ils veulent prévenir des conflits de pouvoir. (Parlez donc aussi de ceux qui veulent de la franchise avant tout !) A qui entendez-vous appliquer ce reproche ? (A vous ! — Agitation extrême.)

M. LE PRÉSIDENT. Chacun apporte dans cette discussion sa conscience et sa sincérité, et personne n'est en droit de soupçonner ses collègues d'en manquer. (Bruit prolongé.)

M. VESINS. Ce qu'il y a de plus honorable pour une grande Assemblée, c'est de se tenir sur le véritable terrain des principes. C'est là la seule chose admissible, et vous ne pouvez faire que le législateur se change en réformateur d'arrêt, et vous n'avez que le moyen que j'indique pour résoudre cette difficulté.

M. SABATIER-LAROCHE reprend l'article du gouvernement qui déclare que la loi n'est pas applicable aux crimes commis antérieurement à sa promulgation.

M. ROMAIN DESFOSSÉS, ministre de la marine, dit que l'île de Walthau a été préférée à Zaondsi et à Pamenzy par raison de plus de salubrité.

M. DE VATIMESNIL. Je suis, jusqu'à un certain point de l'opinion de M. de Vesins, nous sommes incompétents pour résoudre une question de non-rétroactivité ; elle doit être résolue par les tribunaux.

A GAUCHE. Par quel tribunal, et comment ?

M. DE VATIMESNIL. Comment, par un référé devant la justice de la part des condamnés qui seraient envoyés au lieu de déportation. Par quel tribunal ? Non pas par la cour de cassation, comme le pense à tort M. de Vesins, par la haute cour. (Réclamations à gauche.) Vous dites que la haute cour n'existe pas ! La haute cour existe toujours ; les magistrats changent, les personnes changent, mais la juridiction ne change pas.

Du reste, nous ne voulons qu'une chose : c'est que la question ne soit pas jugée législativement, mais judiciairement ; et pour cela nous retrancherons seulement ces mots de l'article 7 : *lesquels devront être conduits à Nouka-Hiva.*

L'orateur soutient que les amendements seuls sont contre le principe de rétroactivité. En effet, pour examiner au fond la question même, il n'y a pas de rétroactivité possible après un arrêt, la condamnation et l'arrêt sont partis intégrans. Ni le condamné, ni le gouvernement, n'ont le droit de changer l'arrêt, que la condamnation soit favorable ou non.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. Messieurs, l'Assemblée comprend sans doute que si je monte à la tribune après l'honorable orateur qu'elle vient d'entendre, ce n'est pas pour chercher à répondre aux raisons qu'il a fait valoir, mais pour lever l'incertitude et tout doute sur l'opinion du gouvernement. (Attention !) Le gouvernement déclare, par ma bouche, qu'alors même que l'Assemblée croirait devoir rejeter l'article 6 du projet primitif et l'article de la commission, il n'hésiterait pas à se prononcer sur le sort des hommes condamnés antérieurement à la loi. (Nouveau mouvement d'attention.)

Le gouvernement, en acceptant le projet de la commission, a déclaré formellement son avis. Voici la pensée du gouvernement : Quand même la loi serait muette, il croit que la loi doit leur être appliquée, et je déclare que, chargé de l'application de la loi, je la leur appliquerais immédiatement. (Agitation extrême.)

M. ODILON BARROT. Personne plus que moi n'admire le courage et la franchise, et je regrette sous ce rapport de ne pouvoir donner mon adhésion au ministre qui descend de la tribune.

Dans quels précédents avez-vous pu puiser le courage de soutenir votre thèse ? Vous invoquez le précédent de la juridiction de la haute cour. Quelle similitude y a-t-il entre ces deux questions ? Est-ce qu'il s'agissait de peine à appliquer ? est-ce que nous n'étions pas dans le vrai domaine du législateur ? est-ce que nous n'usions pas du droit qu'il a toujours de déterminer les juges et les formes de juridiction ? est-ce que, comme vous, nous voulions faire rétrograder la peine pour atteindre un fait ultérieur à la réalisation de cette peine ?

Venant ensuite à l'application de la loi, M. Odilon Barrot déclare qu'il a en effet présenté la loi, mais qu'il n'avait jamais eu la pensée de donner à la loi autre chose qu'un caractère préventif, et non pas celui d'une répression, d'une vengeance sur le passé. Jamais il n'aurait ainsi menti à ses vieilles convictions, non seulement d'homme politique, mais de jurisconsulte.

L'évidence de la non-rétroactivité n'est rien moins que réelle. On m'a reproché de ce côté (la gauche) d'avoir présenté la loi. J'avais accepté le principe de la loi seulement, ajoute M. Odilon Barrot, et ce péché date de 1831. On proposait alors la suppression de la déportation. Je m'opposai à cette suppression.

L'orateur examine ce qui s'est passé à l'égard de son amendement en 1831. Il n'a voulu que faire cesser une situation anormale. La peine de la déportation fut maintenue, mais elle ne devait être maintenue que nominalement tant qu'un lieu de déportation ne serait pas établi. La commission de la chambre des pairs modifia cet amendement, dont le sens resta toujours le même.

Le gouvernement proposait la suppression de la déportation ; il ne faut pas l'oublier. La réserve n'a été faite que pour l'avenir ; mais tant que la déportation n'avait pas de lieu désigné, elle n'était qu'une réserve dans la loi ; la réalité, c'est la détention ; c'est là la seule peine réalisable possible. Le juge ne peut porter qu'une peine réalisable et non une peine impossible.

Une peine se compose d'un ensemble d'expiations, de rigueurs déterminées. La désignation, la distance du lieu, comme les formes de la peine, font partie de la peine elle-même. Toutes les lois diraient que vous pouvez faire rétroagir une telle peine, que je vous dirais, ajoute M. Odilon Barrot, que vous ne le pouvez sans porter une atteinte profonde à la religion de la loi. (Sensation.)

Il faut que la peine soit d'avance bien déterminée. On ne saurait subir une double peine, une sorte de monstre amphibie, qui n'existe pas dans nos codes, et que ni accusés, ni juges, ni jurés ne connaissaient à l'avance. (Nouvelle sensation et interruption prolongée.)

J'ai déjà dit que c'était un contre-sens énorme que de porter de pareilles questions de rétroactivité devant une Assemblée. En effet, il n'est ni dans la justice ni dans notre droit d'enlever une telle question à l'indépendance et au calme d'un juge qui ne reconnaît que les principes, les principes qui n'ont pas de passion, mais qui sont la vérité comme la sauvegarde des citoyens.

La loi ne doit pas être une loi de circonstance : c'est une loi qui sauvegarde la sécurité publique, et qui, par un vaste système pénitentiaire, éloigne loin de nous ces éléments impurs qui fermentent au sein de nos cités.

Enfin, termine M. Odilon Barrot, quand vous proposez une faveur pour des accusés, vous pouvez la voter ; c'est pour cela qu'en inscrivant que la loi ne s'appliquerait absolument qu'à l'avenir, nous ne violons aucun droit, et qu'au contraire nous faisons acte d'une bonne politique, d'une politique conciliatrice et tendant à calmer les esprits, en ne permettant pas même que la discussion fût soulevée pour une aggravation contre les accusés.

Toutefois, je ne me fais pas illusion ; nous vivons dans un temps où les passions trouvent le moyen de tourner le bien contre vous. Faisons ce qui est juste, parce que cela est juste. Pour la société elle-même, respectons cette justice ; en restant ainsi dans les limites du droit nous aurons plus de force contre les dangers qui la menacent encore. (Très bien !) C'est peut-être une justice excessive, mais il vaut mieux, dans cette matière, aller au-delà que de rester en-deçà. (Très bien !)

C'est pour ce motif que je vous demande de voter l'ancien article 6, qui ne préjuge rien des justes sévérités contre l'avenir, mais qui donne une idée plus grande de votre désir de justice. Croyez-le bien, d'ailleurs, notre pays, notre société ne sont pas encore si malades que la raison, la justice, la modération, unie à la fermeté, ne doivent tôt ou tard triompher. (Très bien ! très bien !)

Ce discours est suivi de la plus vive agitation.

M. BAZE. La commission a le droit d'être entendue, elle ne l'a pas encore été.

PLUSIEURS VOIX. Parlez ! — Non, à lundi !

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur, répond que le projet de la commission est devenu le projet du gouvernement. L'article 6, dont la commission demande la suppression, est donc abandonné par le gouvernement.

M. CHARAMAULE. C'est une désertion ! (Agitation extrême.)

M. BAROCHE. Votre interruption n'est pas polie pour le ministère d'abord et pour l'Assemblée ensuite.

M. le ministre de l'intérieur soutient, contrairement à M. Barrot, que la peine de la déportation a été définie en 1831, et qu'il ne s'agissait plus que de déterminer par la loi le lieu de déportation.

C'est ce que la loi actuelle détermine ; elle ne fait que compléter la loi antérieure, qui disait que : « tant qu'il n'y aurait pas un lieu de déportation, » la peine sera subie dans une prison du territoire, « si l'arrêt de condamnation le porte. »

A GAUCHE. Eh bien ! l'arrêt de condamnation porte-t-il une prison hors du territoire ?

M. BAROCHE continue à soutenir que la loi actuelle est applicable aux condamnés antérieurs à sa présentation.

M. LE PRÉSIDENT. Voici l'ancien article 6 du gouvernement, qui résume les quatre amendements qui ont été présentés dans le même sens :

« La présente loi n'est applicable qu'aux crimes commis postérieurement à sa promulgation. »

Le scrutin de division a été demandé sur cet article.

L'Assemblée procède à cette opération au milieu de l'agitation la plus vive.

En voici le résultat ;

Nombre des votants	666
Majorité absolue	334
Billets blancs	365
Billets bleus	301

L'Assemblée adopte l'ancien article 6.

La séance est levée à sept heures et demie.

Lundi, à deux heures, séance publique. Suite de la discussion du budget.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, — et au siége de tous les journaux démocratiques.

Réunions électorales.

1er *Arrondissement.* — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

2e *arrondissement.* — Lundi 22 avril, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

6e *Arrondissement.* — Les mercredis et samedis à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

12e *Arrondissement.*—Les mardis et vendredis, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des Travailleurs.

Neuilly, les Thernes, Passy et *Auteuil.* — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Genevillers. — Tous les dimanches, à 2 heures de relevée, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Les mardis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, à Grenelle.

Batignolles-Monceaux.— Les mardis et vendredis, à 7 h. 1/2 du soir, rue de Lévis, 19, salle du Grand-Saint-Martin.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains et Dugny. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, cour Benoist, salon Gauthier, à Saint-Denis.

Saint-Ouen et la Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, rue Saint-Denis, maison Roger, à Saint-Ouen.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 33, à l'association des Cuisiniers, local du Galant-Jardinier.

Vaugres. — Lundi 22 avril, à 7 heuaes du soir, chez le citoyen Gaillard, marchand de vins, rue Saint-Martin.

Charonne, Montreuil, Bagnolet, Ménilmontant, Rosny et Villemomble. — Mardi 22 avril, à 7 h. du soir, rue de Flandres, 116.

Gentilly. — Mercredi 23 avril, à 7 heuaes du soir, à l'Association des Travailleurs, rue de la Glacière, 16.

Les citoyens qui pourront s'engager à surveiller les opérations électorales dans leur section sont invités à se faire inscrire chez les citoyens dont les noms suivent :

1er Arrondissement. — Voignier, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77.

2e Arrondissement. — Audry, rue Bellefond, 28, Gentil, passage Choiseul, 73.

3e Arrondissement. — Rue du Cadran, 15.

4e Arrondissement. — Dugit, rue des Déchargeurs, 9.

5e Arrondissement. — Brocard, rue de la Grande-Truanderie, 11 ; Blaise, rue de la Charité, 6.

6e Arrondissement. — Leblond, libraire, rue Rambuteau, 75 ; Binet, rue Neuve-Saint-Martin, 18.

7e Arrondissement. — Dessales, rue des Enfants-Rouges, 13.

8e Arrondissement. — Lefèvre, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 58. Bardet, marchand de vin, place des Vosges, près la mairie.

9e Arrondissement. — Rue du Pont-de-la-Réforme, 9 ; bureau de l'*Homme libre*, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

10e Arrondissement. — Preyat, cour du Dragon, n° 10.

11e Arrondissement. — Jetot, rue de la Harpe, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

12e Arrondissement. — Lebègue, rue Mouffetard, 24, ancien 28.

AVIS.

Les membres de l'association démocratique des AMIS DE LA CONSTITUTION tiendront leurs réunions électorales les lundi et vendredi de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Une souscription est ouverte, au secrétariat de l'association, pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril.

FAITS DIVERS.

Hier, malgré l'heure avancée à laquelle le président de la République est arrivé à Paris, il y a eu conseil des ministres à l'Elysée.

Le projet de loi sur la déportation a été de nouveau examiné, et la majorité du cabinet a résolu de soutenir et d'appuyer dans son entier les amendements proposés par la commission, et de repousser les adoucissements à cette loi draconienne proposés par quelques membres de la droite. (*Estafette.*)

—Le *National* dit, contrairement aux assertions du *Moniteur*, que M. Bonaparte a été accueilli à Angers par des cris enthousiastes et unanimes de : Vive la République démocratique !

— Les courses de la Société d'encouragements commencent demain dimanche, 21 avril, à deux heures, au Champ-de-Mars, et tout fait espérer que cette première journée sera des plus brillantes par le nombre et le mérite des chevaux engagés, qui tous ou presque tous partiront ; car ils appartiennent à des propriétaires différents. Cinq prix seront disputés ; en voici l'indication :

Bourse de 1,000 fr. Neuf chevaux engagés.

Prix de l'administration des haras, 2,000 fr. Onze chevaux engagés.

Prix de l'Esplanade, 1,000 fr. Dix chevaux engagés.

Prix de la ville de Paris, 6,000 fr. Huit chevaux engagés, parmi lesquels on remarque, *Vergogne, Fragoletta, Luche* et *Geneviève de Brabant*.

La journée sera terminée par une course de haies, dans laquelle cinq chevaux doivent courir ; deux d'entre eux, *Reichstadt* et *Austerlitz*, déjà connus par de nombreux succès, *Eglantier*, vainqueur dans une course de hacks, à Saint-Germain ; puis *Perle du Nord* et *Colreagh*, tous deux importés récemment d'Angleterre pour disputer ce prix.

— M. Pierre Giraud, cardinal-archevêque de Cambrai, est mort le 17 avril, à l'âge de 59 ans.

— M. le cardinal-archevêque de Lyon vient de convoquer les évêques suffragants du siége de Lyon à un concile provincial, qui se réunira le 30 juin, aux Chartreux. Le chapitre de Lyon a délégué deux de ses membres pour assister à ce concile; ce sont MM. Lyonnet et Cattet.

Les évêques suffragants de l'archevêché de Lyon sont MM. les évêques d'Autun, de Langres, de Dijon, de Saint-Claude et de Grenoble.

— On lit dans l'*Union républicaine* de l'Yonne :

« Un nouveau et très nombreux détachement de militaires envoyés en Algérie comme suspects ou convaincus de républicanisme, est arrivé à Auxerre vendredi dernier, toujours sous l'escorte de la gendarmerie. Au premier rang marchaient, la tête haute, sept ou huit beaux sous-officiers. Presque tous avaient sur leur bonnet de police l'emblème de la liberté phrygienne. Au moment où ces braves jeunes gens atteignaient la porte de la prison, une centaine de citoyens se trouvaient attendant l'audience, rassemblés sur la place du Palais-de-Justice. De leurs poitrines et de celles des militaires s'est alors spontanément élancé le cris de *Vive la République* ! puis une collecte fraternelle a été improvisée. »

JÉSUS-CHRIST EN PRISON, S'IL VOUS PLAIT. — Le journal l'*Indépendant du Midi* est poursuivi pour avoir publié en premier-Lodève un article tiré de l'Évangile !... Décidément Victor Meunier n'avait pas si grand tort.

THÉATRES. — CONCERTS.

Ce soir, à l'Odéon, spectacle demandé, 9e représentation de *Diogène*, de M. Félix Pyat. On commencera par *Planète* et *Satellites*, de M. Méry. Il y aura foule à ce théâtre.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. Aujourd'hui dimanche, au bénéfice des blessés et des familles des victimes de l'accident du pont d'Angers, la première représentation de la reprise de *Jean Calvin, ou les Libertins de Genève*, drame en 5 actes et 8 tableaux. On commencera par un vaudeville et par le ballet des *Meuniers*.

AMBIGU. — Aujourd'hui le drame nouveau *Notre-Dame de Paris*, cette grande conception de Victor Hugo, avec sa luxueuse mise en scène, ses décors admirables et l'élite des artistes qui ont fait obtenir un si brillant succès à cette œuvre grandiose. — Le bureau de location sera ouvert depuis 11 heures jusqu'à 6 heures.

— Le quatrième Concert de la grande société philharmonique de Paris aura lieu mardi soir, 23 avril, dans la salle Sainte-Cécile.

L'ouverture d'*Athalie*, de Mendelsohn, exécutée pour la première fois à Paris ; la première partie du *Faust* de M. Berlioz, comprenant la marche hongroise, et la marche des Hébreux du *Moïse* de Félicien David ; l'invitation à la valse de Weber, instrumentée par M. Berlioz, forment la base du programme, sur lequel brillent en outre les noms de MM. Roger, A. de Kontzki, Jacquart, et de Mmes Ernesta Grisi et Laborde.

— Demain, dimanche soir, dans la salle Sainte-Cécile, grand Concert au bénéfice des pauvres d'Arcueil et des orphelins du choléra. Mlle Rachel, Mme Dorus-Gras, MM. Baroilhet, Roger, Goria, Lecieux, Offenbach prêteront leur concours à cette belle soirée, pour laquelle le prix des billets est de 3 fr. et de 5 fr.

— Aujourd'hui dimanche, de 2 à 5 heures, dernière grande fête du prince et de la princesse COLIBRI, au Jardin-d'Hiver.

Physique amusante et pluie de bonbons pour les enfants. — Orchestre Strauss.

Bourse du 20 avril 1850.

Les affaires ont perdu de leur activité, et les spéculateurs ont continué leurs réalisations, pour ne pas rester deux jours avec leurs rentes.

En définitive, le 3 0|0 ferme avec 10 c. de baisse, à 55-55, et le 5 0|0 avec 20 c., à 89-30. On peut remarquer qu'il y a un départ de 10 c. entre les clôtures du terme et du comptant. Les primes, fin courant, sur le 5 0|0, de 89-95 à 89-70, dont 1, et de 90-40, à 90-10, dont 50; fin prochain, 56-85, dont 1, sur le 3 0|0; sur le 5 0|0, à 90-30, dont 2, et de 91-10 à 91, dont 1. — L'emprunt du Piémont a baissé de 30 cent., à 83-85. Reports, du comptant, 3 0|0, de 02 1|2 à 05; 5 0|0, pair.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
89 55	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 65	89 65	89 30	89 40
89 50	5	fin c.	89 50	89 65	89 25	89 30
.. ..	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	77 ..
.. ..	4 0/0 J. sept....	cpt.	69 5	69 50	69 ..	69 ..
55 50	3 0/0 J. d....	cpt.	55 65	55 75	55 50	55 55
55 65	3	fin c.	55 65	55 75	55 55	55 55
84 15	5 0/0 Piém...	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	84 ..
84 15	5	fin c.	84 ..	84 ..	83 65	83 85
2125 ..	Banq. France	cpt.	.... ..	.... ..	.... ..	2125 ..
702 50	Paris-Orléans.	cpt.	710 50	715 ..	710 ..	715 ..
702 50	Libérés.....	15 c.	... ..	... ..	... ..	710 ..
510 ..	Rouen........	cpt.	... ..	... ..	... ..	510 ..
... ..	Libérés.....	15 c.	... ..	... ..	... ..	310 ..
210 ..	Havre........	cpt.	213 ..	215 ..	210 ..	210 ..
... ..	Libérés.....	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
351 ..	St-Germain...	cpt.	... ..	... ..	... ..	350 ..
163 75	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	160 ..
142 50	Versailles r. g.	cpt.	... ..	... ..	... ..	145 ..
182 50	Mars.-Avign...	cpt.	... ..	... ..	... ..	185 ..
... ..	Libérés.....	15 c.	... ..	... ..	... ..	185 ..
105 ..	Bâle.........	cpt.	105 ..	106 ..	103 75	103 75
... ..	Boulogne.....	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés.....	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
417 50	Nord. j. juill..	cpt.	417 50	418 75	416 25	417 50
417 50	400 payés...	15 c.	417 50	417 50	416 25	417 50
318 75	Centre......	cpt.	... ..	... ..	... ..	317 50
320 ..	Libérés.....	15 c.	... ..	... ..	... ..	320 ..
287 50	Bordeaux.....	cpt.	... ..	... ..	... ..	290 ..
... ..	175 payés...	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
327 50	Nantes.......	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
328 25	325 payés....	15 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
326 25	Strasbourg....	cpt.	327 50	330 ..	327 50	330 ..
... 75	325 payés....	15 c.	... ..	330 ..	327 50	330 ..

VALEURS DIVERSES.

Obligations.	
De la Ville, 4 0/0........	.... ..
— Nouvelles.......	1132 50
De la Seine, J. juillet.	1060 ..
Orléans, 4 0/0, 1847.....	960 ..
— nouvelles, 1849.	951 ..
Havre, Jouiss. mars..	700 ..
— nouvelles.......	560 ..
Rouen, 4 0/0...........	780 ..
Liste civile...........	995 ..
Canaux et valeurs diverses.	
Quatre-Canaux.......	1065 ..

Bons du Trésor.....	.. ./.
Zinc : V.-Montagne.	2700 ./.
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 1840..	100 3/8
— 5 0/0 1842..	100 3/8
Espagne : dette activ.	.. ./.
— dette intér.	29 7/8
Naples. Réc. Rothsc..	94 ..
Rom. Empr. j. déc...	78 7/8
— Nouv. Empr.	78 1/8
Piémont. Obl. à 4 0/0.	... ./.
— Obl. nouv 4 0/0.	... ./.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 21 avril.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle, Tisserand.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. — Il Barbiere.
ODEON. — Diogène, Planète.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Nichée, le Baiser, la Propriété.
VARIÉTÉS. — Nisus, Croque-Poule, la petite Fadette.
GYMNASE. — Coup d'Etat, Monk, Princesse et Charbonnière.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillons, le Sous-Préfet s'amuse.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Jean Calvin, les Meuniers.
THEATRE DU LUXEMBOURG — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Le Sourd, l'Ouvrier, le Petit Chaperon.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 110. Lundi 22 Avril 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 21 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

CANDIDATS DÉMOCRATES.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.
COLFAVRU, homme de lettres.

La Sensibilité des Persécuteurs.

M. de Vatimesnil a dit hier, en terminant son discours :

« C'est mon vœu le plus cher que l'état du pays devienne tel que, sans péril aucun pour la sécurité publique, nous puissions suivre les sentiments de notre cœur, et vous verrez si nous serons les derniers à nous jeter du côté de l'humanité. On vous a dit à cette tribune, il n'y a pas longtemps, que l'émeute avait désarmé. Eh bien ! *quand les doctrines perverses et subversives auront désarmé aussi*, il n'y aura plus qu'une seule famille en France, et alors nous ouvrirons tous nos bras pour y recueillir ceux contre lesquels les tribunaux ont été obligés de sévir. »

C'est de règle depuis la plus haute antiquité : les persécuteurs sont toujours les meilleurs gens du monde ; ils répugnent à la violence, ils ont le cœur très sensible, et c'est avec le plus profond regret qu'ils sont contraints à l'emploi des châtiments par la perversité de ceux qu'ils persécutent.

Qui donc oserait mettre en doute l'exquise sensibilité des juges de Socrate, condamné à la ciguë pour ses doctrines perverses et subversives, des juges et des bourreaux du Christ, crucifié pour ses doctrines perverses et subversives? Qui donc oserait accuser de cruauté les conservateurs du paganisme, livrant aux bêtes les premiers chrétiens ; les membres du concile de Constance, faisant brûler Jean Huss ; les persécuteurs de Luther, de Galilée, de Colomb, etc. ; les saints religieux et les pieux généraux de la croisade contre les Albigeois ; les fauteurs et les meurtriers de la Saint-Barthélemy ; les ordonnateurs des dragonnades, et tant d'autres, qui ont su mettre avec tant de courage les intérêts supérieurs de la société au-dessus de leurs sentiments d'humanité ?

Non, M. de Vatimesnil et ses amis ne sont pas plus cruels que les pharisiens de Jérusalem, que les proconsuls de Dioclétien qui, eux aussi, avaient pour vœu le plus cher de faire renoncer le Christ et les apôtres aux doctrines perverses et subversives avec lesquelles ils bouleversaient l'ancien monde, et leur auraient ouvert les bras s'ils avaient consenti à sacrifier aux dieux de la société d'alors. M. de Vatimesnil et ses amis sont fidèles aux traditions honnêtes et modérées de ceux qui exilaient et emprisonnaient les philosophes du dix-huitième siècle, dont les doctrines perverses et subversives préparaient 89 et ses conséquences ; de ceux qui, sous la Restauration, poursuivaient les libéraux dont les doctrines perverses et subversives préparaient 1830 ; qui, sous Louis-Philippe, poursuivaient les républicains, et qui, sous la République, persécutent les socialistes.

Nous en sommes aux regrets pour la sensibilité de M. de Vatimesnil et de ses amis ; mais il n'est malheureusement point dans la nature des doctrines vertueuses ou perverses, subversives ou conservatrices, de désarmer, comme un homme ou un corps d'armée peuvent le faire. Les doctrines se produisent, sont acceptées ou repoussées, se propagent ou s'éteignent, s'étendent ou disparaissent, sans qu'il puisse être donné à aucune force matérielle, à aucune volonté humaine d'en arrêter le développement ou d'en étouffer le germe. En un mot, l'idée ne peut être combattue que par l'idée ; la vérité seule peut vaincre l'erreur.

Pour comble de malheur, l'histoire du passé toute entière est là pour témoigner que prison, exil, déportation, gibet, supplices de toutes sortes, ont inévitablement pour effet de redoubler la force de propagande des doctrines combattues à l'aide de ces moyens. Il faut donc que M. de Vatimesnil et ses amis en prennent leur parti, et se résignent à voir indéfiniment ajourné l'accomplissement de *leur vœu le plus cher*. Les doctrines perverses et subversives de 1850 ne désarmeront pas plus que leurs devancières. Seulement, nous osons affirmer en leur nom que, le jour où elles auront triomphé, elles n'armeront point à leur tour contre les novateurs de l'avenir, comme l'ont fait invariablement toutes celles du passé, parce que leur fondement véritable, le terme sans lequel elles n'ont plus aucune raison d'être, est la LIBERTÉ.

Nous détachons du discours prononcé par M. Odilon Barrot, dans la séance d'hier, le passage suivant qui caractérise nettement l'inqualifiable position que la commission et le ministère voulaient faire prendre à l'Assemblée législative en lui faisant appliquer la loi de déportation aux condamnés actuels :

« Nous savions bien que le législateur a le droit de faire tout ce qui peut bénéficier à des citoyens, à des accusés. Mais nous n'avions jamais imaginé que le législateur pût aggraver par une disposition la situation d'accusés qui gémissent dans des prisons. »

Et plus loin :

« Jamais une pareille pensée n'est approchée des conseils dans lesquels j'ai eu ma place. »

L'initiative de cette pensée revient à la commission dont M. Rodat est le rapporteur. Le ministère a eu le triste honneur de s'y rallier et de s'en porter le chaleureux défenseur à la tribune.

A propos de la polémique électorale, tous les lecteurs ont pu faire une remarque.

L'attaque est fort vive de part et d'autre, mais elle ne procède pas de la même façon.

Les journaux démocratiques discutent les opinions, ils attaquent quelquefois les meneurs, mais la personne même des candidats, ils la respectent.

Pas un journal n'a jusqu'ici dénigré la personne de M. Leclerc.

S'il a été dit que M. Fernand Foy n'a d'autre titre que le nom de son père, ce sont les journaux modérés qui l'ont imprimé ; les journaux démocratiques n'ont pas daigné en parler.

Les journaux du parti de l'ordre, au contraire, ne s'attaquent jamais aux idées, mais aux personnes. S'ils parlent quelquefois des opinions de leurs adversaires, ce n'est pas pour les discuter, c'est pour les travestir.

Mais, en revanche, ils font pleuvoir sur le candidat de leurs adversaires les épigrammes et les insultes. Ils fouillent dans l'intérieur de sa vie privée, et ils ne s'épargnent, pour le faire descendre dans l'opinion, ni les insinuations déloyales ni les calomnies.

On se rappelle leurs attaques insultantes à l'encontre des élus du 10 mars ; ils les poursuivent aujourd'hui contre le candidat de la Démocratie. Des personnalités, des outrages, leur polémique ne sort pas de là.

Cette différence de procédés correspond, du reste, à la situation des deux partis.

Les démocrates sont les hommes de l'idée. Ce qui les anime, c'est l'amour du progrès. Les hommes sont pour eux la chose secondaire.

Les modérés sont les hommes du fait. Ils n'ont pas d'idée à faire prévaloir. Toute la question pour eux se résume dans le triomphe de tels ou tels individus, dans la conservation de tel intérêt.

Quand il n'y a ni dignité ni grandeur dans le but, comment n'y aurait-il pas mesquinerie et déloyauté dans les moyens ?

Mais les hommes calmes, qui savent se placer à distance et juger avec impartialité, apprécieront la conduite des uns et des autres. Ils jugent de l'arbre par ses fruits, de la vérité et de la dignité d'une cause par les procédés qu'elle inspire à ses défenseurs.

Nos amis Charles Dain et Victor Hennequin, candidats dans le département de Saône-et-Loire, nous adressent la lettre suivante qui dénonce un nouvel acte d'arbitraire dont la conscience publique sera juge :

Chauffailles, Saône-et-Loire, 1[illegible] avril 1850.

Monsieur le rédacteur,

Nous vous signalons un nouvel acte qui doit contribuer à faire connaître à quel point la liberté électorale est foulée aux pieds sous le régime actuel.

Récemment élus dans le département de Saône-et-Loire, et candidats de la démocratie dans ce département depuis l'annulation des élections par l'Assemblée nationale, nous avons jugé indispensable de nous présenter aux électeurs pour renouveler devant eux notre profession de foi, et détruire tous les faux bruits qu'on aurait pu mettre en circulation sur notre compte.

Dans la commune de Chauffailles, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Charolles, l'autorité avait été prévenue par nos amis, dès la veille, qu'une réunion électorale aurait lieu. Elle n'avait fait aucune objection en donnant le récépissé de la déclaration.

Aujourd'hui cependant, à peine étions-nous rendus au lieu indiqué, dans une maison particulière, avec une centaine d'électeurs, que M. le juge de paix Marcout est entré dans la salle suivi d'un adjoint au maire et d'une brigade de gendarmerie. L'un de nous, Victor Hennequin, avait prononcé ces simples paroles : « Citoyens, nous devons vous éclairer sur la mission que nous venons remplir près de vous, » lorsque le juge de paix l'a interrompu pour lui déclarer *qu'étant étranger au canton de Chauffailles*, il n'avait pas le droit de s'y faire entendre ; que le droit de provoquer des réunions électorales et d'y parler n'appartenait qu'aux habitants de *la localité*. M. le juge de paix était tellement décidé à étouffer notre voix qu'il ne nous a pas même laissé parler pour établir notre droit de nous faire entendre comme candidats ; alléguant ses instructions, il a donné aux gendarmes l'ordre de dissoudre la réunion.

On ne discute pas avec la violence. Nous nous sommes retirés, ne voulant être l'occasion d'aucun conflit ; mais nous dénonçons la conduite inqualifiable du juge de paix à l'indignation publique, n'entendant pas, au surplus, nous borner à cette simple protestation.

Agréez, monsieur le rédacteur, etc.

CH. DAIN, VICTOR HENNEQUIN,
Candidats dans le département de Saône-et-Loire.

Le *Napoléon* oublie aujourd'hui sa grande colère contre les légitimistes, et ses ardentes sympathies d'il y a huit jours pour M. Fernand Foy ; il se rallie à la candidature de M. Leclerc.

Le *Napoléon* cherche aussi à se réconcilier avec l'Assemblée législative ; il se défend de l'avoir attaquée, mais son amende honorable ressemble beaucoup à une offense.

Nous n'avons jamais eu, dit-il, la pensée d'attaquer la majorité. La majorité est un pouvoir dont le gouvernement *ne peut se passer* : le plus grand intérêt du gouvernement est d'être *appuyé, secondé*, par elle, et apparemment on ne nous accusera pas de méconnaître ou de trahir cet intérêt.

L'Assemblée devra se trouver bien fière de cet aveu. Le subalterne ne refuse pas l'*appui* de son supérieur ; le bras admet qu'il a intérêt à être servi par la tête ; l'exécuteur de la loi déclare qu'il consent à être secondé par celui qui fait la loi. C'est d'une outrecuidance magnifique.

Le même journal publie plus loin la statistique suivante qui est une sanglante condamnation de l'organisation actuelle de l'industrie :

Il résulte des tables de mortalité en Angleterre une donnée *curieuse*, savoir : que le soldat combattant sur la tranchée d'une ville assiégée, ou sur le champ de bataille en présence du plus brave de ses ennemis, est exposé à moins de chances de mort que l'habitant de certaines villes manufacturières d'Angleterre, telles que Manchester, Liverpool, etc. La chance de mort au siége d'Anvers était comme 1 à 68 ; au siége de Badajos, comme 1 à 54 ; à la bataille de Waterloo, 1 à 30. Pour l'ouvrier de Liverpool, la chance de mort est comme 1 à 19 ; pour le tisserand de Manchester, comme 1 à 17 ; pour le coutelier de Scheffield, comme 1 à 14.

Le *Constitutionnel* publie aujourd'hui le 3e article de sa *solution* attribuée à M. Granier de Cassagnac. Celui-ci est adressé aux orléanistes. Il leur conseille de combattre comme simples soldats dans le grand régiment de l'ordre. A cette condition ils seront forts. Mais ils ne seraient que de faibles généraux.

La principale cause, aux yeux du *Constitutionnel*, de l'impuissance des orléanistes dans les circonstances actuelles, c'est l'amour respectueux qu'ils professent pour la légalité. Nous citons :

Ainsi, le parti orléaniste qui n'a pas pu suffire à sa tâche ancienne, suffirait encore bien moins à sa tâche nouvelle, si la Providence lui remettait aujourd'hui le gouvernement. Il apporterait à la société peu de secours et beaucoup d'embarras. Ses traditions de modération, d'indulgence, de légalité, de mesure, le rendraient surtout impropre à la besogne de ce temps, qui est *de contenir par la force les principes désorganisateurs et révolutionnaires*, jusqu'à ce que la discussion, la raison publique et le temps en aient fait justice.

Le *Constitutionnel* dit plus loin :

Il y a de certaines œuvres violentes, qui ne peuvent être efficacement entreprises et réalisées que par de certaines mains, et pour lesquelles les partis modérés et les gouvernements réguliers sont sans autorité et sans force. Il faut des pouvoirs anormaux pour faire les choses anormales.

Ainsi le gouvernement, selon le cœur du *Constitutionnel*, doit procéder par l'illégalité, la violence et la guerre.

C'est au pays à juger des sympathies que mérite une cause qui ne peut être gagnée que par ces moyens.

Voici en quels termes le *Courrier de la Gironde*, journal ultramontain et ennemi passionné de la République, caractérise la conduite de ceux de ses amis ou de ses alliés qui siégent au pouvoir et dans l'Assemblée nationale :

Les hommes politiques les plus considérables s'usent au service d'une situation déplorable, dont la perpétuelle HYPOCRISIE met sans cesse en contradiction leurs paroles avec leurs actes, leurs *espérances secrètes* avec leurs déclarations publiques, leur existence entière avec leurs convictions nouvelles. De là, pour la France, un incroyable état de malaise, d'incertitude, de marasme.

Ce journal ajoute :

...... La République coûterait déjà assez cher à la France si, après trois ans de calamité et de décadence, elle lui promettait au moins l'avenir. Cet avenir ne lui appartient malheureusement pas. Il n'a jamais été plus inconnu, quoique l'inévitable résultat des institutions de Février soit facile à prévoir. Mais il est encore de nobles cœurs qui sentent que l'énergie d'un jour pourrait tout rétablir, et qui perdent enfin patience à voir le pays mourir peu à peu. Ceux-là demandent au gouvernement de comprendre qu'il n'y a rien de possible avec l'œuvre de Février, que le moment est venu de dire ce qu'on veut, et qu'il faut se hâter, se hâter d'agir.

Nous, nous disons que la France est parfaitement maîtresse de son avenir, si au lieu de céder à ces suggestions de guerre civile et de renversement de la République, la bourgeoisie aborde franchement et sans arrière-pensée, sans *hypocrisie*, l'essai du régime républicain, seul possible désormais dans notre pays. Le mal n'est pas dans l'institution de la République, comme le prétend le *Courrier de la Gironde*, il réside tout entier dans l'incertitude de la bourgeoisie, qui se laisse influencer par les menées et les prétentions légitimistes, et n'ose pas suivre la voie logique tracée par la grande révolution de 1789.

Le *Siècle* continue à faire ressortir avec beaucoup de justesse et d'énergie le caractère de la candidature de M. Leclerc :

Nommer aujourd'hui un candidat qui n'a d'autre titre que celui de s'être battu en juin, c'est réveiller à plaisir des souvenirs de guerre civile, c'est protester contre ces idées de paix, d'union, de conciliation, si nécessaires pour notre malheureuse patrie, et que nous travaillons avec tant d'ardeur à propager dans l'esprit du peuple.

Quand nous demandons qu'on oublie ces fatales journées, qu'on les relègue dans les profondeurs de l'histoire, qui donc pourrait dire qu'il y a dans nos paroles, qu'il y a dans nos pensées la moindre trace d'un remords ou d'un repentir? Nous le disions avant les élections de mars, et nous sommes prêts à le répéter aujourd'hui : Nous n'avons rien à faire oublier, rien à nous faire pardonner. C'est pour cela qu'il ne nous en a jamais coûté, à nous qui nous sommes battus en juin, d'oublier et de pardonner. L'oubli, l'oubli complet, l'oubli sans arrière-pensée, — voilà ce que nous demandons à tous, voilà pourquoi nous repoussons tous ceux qui veulent nous faire souvenir.

Que M. Leclerc, comme soldat du parti légitimiste, ait cru devoir accepter le fardeau cruel qu'on voulait lui imposer, libre à lui ! mais que des hommes de parti viennent, sans remords, réveiller sa douleur que le temps commençait à amortir ; qu'ils se plaisent à amplifier dans des affiches ampoulées le nombre des balles qui ont frappé ce malheureux jeune homme ; qu'ils forcent ce père à baisser la tête à tous les coins de rue pour ne pas avoir à lire ces lignes fatales, c'est une barbarie que nous ne pouvons comprendre. Et ils parlent de la famille ! si ce n'est par eux-mêmes, du moins par leurs parents, par leurs amis, ils n'ont donc jamais pu apprendre ce que c'est que la douleur d'un père ! Si nous avions des réunions électorales, si nous vivions de la vie d'un peuple libre, ils traîneraient donc Leclerc de salle en salle, ils le feraient monter sur leurs tréteaux, ils le forceraient à répéter vingt fois les détails de cette affreuse journée !

Ah ! laissons cela ! c'est horrible !

L'article publié hier par la *Voix du peuple* sur M. Leclerc a soulevé quelques protestations embarrassées dans les journaux de l'ordre, mais les démentis catégoriques se font attendre.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Crédit*.

Est-ce vrai? n'est-ce pas vrai? Nous voudrions, pour M. Leclerc lui-même, que le récit de la *Voix du Peuple* fût le véritable; c'est moins spartiate, mais c'est français: c'est brave et bon, c'est touchant et courageux, c'est simple et droit comme la vérité. Mais comment M. Leclerc peut-il donner un démenti à ses fanatiques admirateurs, à ceux qui font de lui un héros païen sans entrailles, un Brutus?

Le même journal établit avec beaucoup de logique que la candidature de M. Leclerc est la glorification de la répression.

Il se déclare autorisé formellement à déclarer que le général Cavaignac n'accepte nullement cette candidature.

Il conseille pour sa part à ses amis de s'abstenir.

Le *Pays* nous apprend aujourd'hui que le système de rétroactivité de la loi de déportation, soutenu hier par M. de Vatimesnil, était le système de la *raison* et de l'*impartialité*!

Le *Dix Décembre* se désole de l'adoption de l'amendement. Suivant M. Emile Thomas, la rétrocétivité de la loi était un acte de *bonté* et d'*humanité*!...

Cent soixante quatre membres de l'Assemblée législative, appartenant tous au côté droit, et la plupart au parti légitimiste, quelques-uns au parti orléaniste, ont déposé aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée une proposition tendant à ce que les 200,000 francs destinés à la fête commémorative du 4 mai soient distribués aux soldats blessés dans la catastrophe d'Angers, et aux familles de ceux qui ont succombé.

Le but évident de cette proposition est de supprimer la fête anniversaire de la reconnaissance de la République par la Constituante.

L'*Evènement* dit que l'inspiration du projet est de M. Giraud, que l'on désignait sous le nom de compère Giraud dans les premières années du règne de Louis-Philippe.

Si on veut, du reste, se convaincre que le sentiment qui a inspiré cette proposition est antipathique à la République, on n'a qu'à lire la liste des signataires. Parmi ces signataires brillent les noms de MM. Denjoy, de Montalembert, Poujoulat, de Ségur d'Aguesseau, général de Grammont, de Vatimesnil, de Granville, Le Verrier, Vezin, de Caulaincourt, Rodat, de Keridec, de Keranflech, de Querohênt, du Couëdie, de Lancastel, de Kerdrel, de Vendœuvre, de Heeckeren, de Cambacérès, etc., etc.

Catastrophe d'Angers.

Les funérailles des victimes ont eu lieu avec le concours de toute la garde nationale, de la garnison, de toute la ville enfin. Vingt-cinq chars de deuil portaient les cercueils. Le premier contenait ceux des officiers; les cordons en étaient tenus par le colonel, le lieutenant-colonel et deux capitaines. Le lieutenant-colonel, qui s'était arraché de son lit pour rendre les derniers honneurs à ses camarades, a dû bientôt y renoncer. On l'a emporté presque évanoui. Un autel était dressé devant le portail de la cathédrale. Après un service solennel, le cortége s'est dirigé vers le cimetière, à travers une population accourue de tous les lieux voisins.

Un jeune sergent-major, qui marchait derrière le premier char, était surtout l'objet de la pitié générale par ses larmes et ses gestes de désespoir; on se disait tout bas son nom en pleurant: c'était le frère de l'infortuné porte-drapeau sous-lieutenant Carrette. La seule compagnie du bataillon échappée au naufrage, moins trois soldats et un caporal de voltigeurs, marchait sous le commandement d'un chef de bataillon du 47e de ligne.

Le champ du repos s'est trouvé trop petit pour contenir le cortége.

Il a fallu deux heures moins le quart pour l'enlèvement des cercueils et leur placement dans la vaste tranchée qui avait été ouverte. Des précautions dignes d'éloges ont été prises pour le classement des bières.

A la tête de chacune d'elles est placé un piquet portant un numéro d'ordre. Ces numéros seront reportés sur un registre officiel et spécial avec les mentions de l'état civil de chaque décédé.

Au moment où le *cent quatre-vingt-deuxième* cercueil a été descendu dans la fosse, un frémissement d'horreur a couru dans la foule; les dernières prières de l'église ont été prononcées, et le préfet, M. Besson, a prononcé un discours. Après lui est venu le maire d'Angers. Le colonel du 11e léger, M. Thomas, a jeté le dernier un suprême adieu à ses compagnons d'armes.

Puis la foule s'est séparée dans le même recueillement solennel avec lequel on l'avait vue venir. Pas un trouble, pas un accident n'a signalé cette grande et lugubre manifestation populaire.

Le *Démocrate de l'Ouest*, d'Angers, a été saisi de nouveau. Deux saisies en deux jours!

Voici quelques nouveaux actes de dévouement que nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs:

Les premiers naufragés avaient été recueillis dans les maisons du triste quartier dit du port Ligny. Ces maisons, pour la plupart, sont habitées par des pêcheurs, des écaillères, des mariniers, tous pauvres gens dans un état voisin de la misère. Eh bien! dit un narrateur non suspect, le *Journal de Maine-et-Loire*, les plus pauvres étaient les plus charitables; ils ont mis le peu qu'ils possédaient au service des malheureux soldats avec l'hospitalité la plus empressée.

Un des médecins manquait des objets nécessaires pour frictionner un asphixié: De la laine, s'écriait-il, de la laine! Une femme du peuple détache sa jupe, la déchire, et la lui remet aussitôt.

Une mendiante rencontre un soldat blessé à la figure emmené par un citoyen qui, occupé de le soutenir, ne songeait pas à essuyer son sang qui coulait; elle s'arrête, tire son mouchoir, elle le passe sur la blessure du soldat et le lui remet dans la main.

Une sœur de Saint-Vincent de Paule s'est avancée dans l'eau jusqu'à la ceinture pour tendre la main à un malheureux que la vague poussait vers elle. La courageuse fille a eu le bonheur de le sauver.

Au dernier appel du 11e léger, il manquait 41 hommes dont le sort était inconnu; il y a peu de chances aujourd'hui pour qu'on retrouve autre chose que leurs cadavres. C'est donc à 223 hommes qu'il faut porter le chiffre total des victimes de la catastrophe du pont suspendu.

Des correspondances publiées par les journaux italiens disent que le pape a fait distribuer 25 000 fr., afin d'obtenir des applaudissements à sa rentrée. Les phrases embarrasées du *Journal de Rome* portent à croire que Pie IX n'a pas recueilli d'applaudissements en dehors de ceux des prêtres et des employés.

Si nous en croyons une dépêche télégraphique de la *Gazette d'Augsbourg*, la rentrée de Pie IX à Rome aurait été signalée par l'explosion d'une sorte de machine infernale.

Si le fait était vrai, il eût été immédiatement mentionné par les dépêches télégraphiques arrivées directement de Rome à Paris.

Nos lecteurs seront curieux de connaître les noms des 301 représentants qui, dans la séance d'hier, ont voté pour que la déportation aux Marquises fût infligée aux citoyens déjà condamnés pour délits politiques. Nous les reproduisons d'après le *Moniteur*:

Achard (le général), Ancel, d'Audigné de la Chasse, Anglès, Arrighi de Padoue (le général), d'Aubermesnil, Aimé (Charles),

De Balzac, de Barbançois, Baroche, Bavoux (Evariste), Baze, Béchard, Benoist d'Azy (Gard), Bérard, Berger, de Bernardi, de Berset, Bertrand (Marne), Bertrand (Yonne), Betting de Lancastel, Beugnot, Bigot, Bigrel, Blavoyer, de Blois, Bocher, Boissié, de Botmiliau, Bouchet de Grandmay, Bourdon, Bréhier, Briffault, de Broglie, de la Broise, de Bryas, Bucher de Chauvigné, Buflet, de Bussières.

Callet, de Cambacérès, Camus de la Guibourgère, Carteret, de Casabianca, Casimir Périer, de Caulaincourt, Cécile (le vice-amiral), Cesbron-Lavau, Champanhet, Changarnier, Chaper, de Charencey, Charner, de Chasseloup-Laubat (le général), de Chasseloup-Laubat (Prosper), Chazaud, de Chazelles, Chégaray, Clary, du Coëtlosquet, de Coislin, Collas de la Motte, Cordier (Calvados), de Crouseilhes, Curial, Cuverville.

Dahirel, Dalbis du Salze, de Dampierre, Darblay, Dariste, Daru, David (Ferdinand), Debrotonne, Defontaine, Defourment, Delessert, Demante, Denis, Denjoy, Depasse, Desèze, Desjobert, de la Devansaye, Dieuleveult, Dollfus, Douay, Dubois (Amable), Ducouëdic, Dufour, Dumas, Dupetit-Thouars, Dupin (Charles), Dupont-Delporte.

Eschasseriaux, Etcheverry, Etienne, Evain.

Faucher (Léon), de Faultrier, Ferré de Ferris, de Flavigny, Fornier de Saint-Lary, Fortoul, Fould (Achille), Fouquier d'Hérouel, Fournier, Francoville, Fréchon, Fremy, Fresneau.

Gain, Gasc, Gaslonde, Gasselin (de Fresnay), Gérard Léon (Loir-et-Cher), Germonière, Gillon, de Girard (Gustave), de Girardin (Ernest), Giraud (Augustin), Godelle, de Goulard, Grammont, de Grammont (le général), de la Grange (Gironde), de Granville, de Grasset, Grelier du Fougeroux, de Greslau, Grimault, Gros, de Grouchy (le général).

D'Havrincourt, Hébert, de Heeckeren, Hennecart, Hennessy, d'Hérambault, d'Hespel, Heurtier, d'Houdetot, Houël, Hovyn de Tranchère, d'Hunolstein, Husson (le général).

Janvier, Journu, Junyen.

De Kéranflech, de Kératry, de Kerdrel (Ille-et-Vilaine), de Kerdrel (Morbihan), de Kéridec, de Kermarec, Kolb-Bernard.

Labordière, de Labruguière, Lacave, Lacaze, Lacrosse, de Lafosse, de Lagrange (Gers), de Lagrené, Lainé, de Lariboisière, Larrabure, de Lasteyrie (Jules), Laurenceau, Lauriston (le général), de Laussat, Lebeuf (Louis), Leconte Louis (Côtes-du-Nord), Le Flo (le général), Legrand, Legros-Devot, Lemarois, Lemulier, Lepeletier d'Aunay, Lepic, Leroy-Beaulieu, de Lespérut, Levavasseur, Le Verrier, de Limairac, Lopès-Dubec, Louvet, Loyer, de Luppé.

Magnan (le général), Malbois, de Maleville, Manescau, Manuel, Mareau (Théodore), Martel, Martin de Villers, Mathieu-Bodet, Mathieu de la Redorte, Mazé-Launay, Mège, de Mérode, Michaut (Meurthe), Migeon, Mimerel, Molé, Monnier (Morbihan), de Montalembert, de Montebello (Napoléon), de Montigny, de Morny, de Mortemart, Moulin, de Moustier, Murat (Lucien).

De Neuville-Ney (Edgar), de Noailles-Mouchy, Noblet, Noël (de Cherbourg), Normant des Salles.

D'Olivier, d'Ornano (le général), Oudinot (le général).

De Parieu, Pascal (Frédéric), Pécoul, de Persigny, Pervinquière, Pidoux, Piquet, de Plancy (Oise), Plichon, Poisle-Desgranges, Pongérard, Porion, Postel, Poujoulat, Proa, Prudhomme.

De Querhoënt.

De Rancé, Rapatel (le général), de Ravinel, Régnault de Saint-Jean-d'Angely (le général), Remilly, Renouard, de Rességuier, Reybaud (Louis), de Riancey (Henri), Richier, Rodat, Roger (du Nord), Rogé (le général), Romain-Desfossés, de Roquefeuil, de Roquette, Rouget-Lafosse, Rouher, Rouillé (Emile), Roux-Carbonnel.

De Saint Georges, de Saint-Germain (Hervé), de Saint-Priest (le général), Sainte-Beuve, de Salis, Sauvaire-Barthélemy, de Ségur d'Aguesseau, de Seré (Henri), de Sesmaisons, Siméon, Simonot, Sonis, Souillié, Soult de Dalmatie, de Staplande, Symphor-Vaudoré.

De Talhouet, Talon, Tartas (le général), Taschereau, Terneaux (Mortimer), Thuriot de la Rosière, de Linguy, Tirlet, de la Tourette, Tripier de Lozé, Tron.

De Vatimesnil, de Vandeuvre, de Vergeron, Vernhette (Maurice) (Aveyron), Vesin, de Villeneuve, Vitet, de Vogué.

Wartel-Deretz, de Wendel.

L'Association en Agriculture.

« Les nations ne peuvent se lancer dans l'inconnu, crient aux socialistes les partisans du passé; jamais rien de semblable à ce que vous proposez n'a existé ou du mois n'a jamais prospéré: pour que vos projets eussent des chances de succès, il faudrait refaire la nature humaine. »

Nous pourrions répondre que ce reproche de vouloir refaire la nature humaine, adressé à des hommes qui réclament pour l'humanité l'usage de la liberté absolue, est assez mal placé dans la bouche d'hommes qui prêchent chaque jour et sur tous les tons la compression, la mortification, l'éternité de la guerre et de la misère, le culte de l'épée et la peur de l'enfer. Il nous semble qu'entre deux systèmes, l'un incompatible avec ces mesures de compression et d'intimidation, l'autre qui déclare ne pouvoir vivre sans ces mesures, ce n'est pas le premier qui cherche à *refaire l'humanité*.

Nous pourrions ajouter que la nouveauté des réformes proposées ne prouve rien contre elles. Celui qui proposa le premier d'employer la force d'un cours d'eau à moudre le grain au lieu des forces musculaires de l'esclave; l'inventeur qui mit en mouvement les machines dans les manufactures, les voitures sur les chemins, les vaisseaux sur les mers au moyen de cette force inaperçue contenue dans la fumée, n'eurent pas besoin de prouver qu'ils étaient dans la tradition. Il leur suffit de montrer que leur projet n'était que la mise en œuvre de forces données par la nature.

Mais l'objection qu'on nous fait de rompre avec la tradition n'est pas même fondée. L'association telle qu'elle est proposée par l'Ecole phalanstérienne n'est pas une création, ce n'est qu'un perfectionnement. La commune sociétaire de Charles Fourier n'est autre chose, au fond, que l'association en commandite, appliquée à l'agriculture, à l'industrie, c'est-à-dire toutes les forces vives de la population communale combinées de manière à produire le plus possible dans les conditions les plus attrayantes, avec répartition proportionnelle au concours en capital, travail et talent.

Non seulement ce mode d'association ne fait subir à la propriété agricole que la transformation actionnaire, sociétaire qu'a déjà subi naturellement la propriété manufacturière et commerciale, en vue des grandes entreprises et des progrès de l'industrie, mais encore elle a, dans l'histoire, des précédents nombreux et des plus significatifs.

Les ébauches de cette organisation ont pleinement réussi au moyen-âge. Des associations d'agriculture couvraient une grande partie de la France aux XVe, XVIe, XVIIe siècles, et y ont subsisté jusqu'à la fin du XVIIIe.

L'origine des associations agricoles remonte, en quelques endroits, au moment où l'esclave se fit serf, et leur organisation devint peu à peu un fait général par toute la France, par toute l'Europe. Nous pourrions en montrer la preuve dans les lois et coutumes des diverses provinces de la France. Nous n'aurions qu'à copier un excellent travail de M. Eugène Bonnemère, couronné par l'Académie de Nantes, et publié sous ce titre: *Histoire de l'association agricole et solution pratique* (1). Nous nous bornerons à extraire de ce livre les citations les plus explicites, renvoyant pour les détails à l'ouvrage où nous avons puisé:

« Les serfs laissaient pour unique héritage à leurs enfants la misère et les hasards d'une vie de travail, que rien ne garantissait et qu'il fallait mériter comme une aumône. Alors, sous l'inspiration de leur faiblesse et de leur désespoir, ils se groupèrent, s'unirent, s'associèrent et demandèrent la possession du sol, non plus individuellement et isolés, mais réunis en agrégations de familles. Les seigneurs y consentirent, car ils y trouvaient leur avantage. Jamais de chômage en effet dans le travail, jamais de fuite, une plus grande économie, au contraire, plus de travail, plus de revenus par suite à pouvoir exiger. Mais en même temps la possession devint permanente et immortelle; le père léguait à son fils, avec sa chaine allégée, la certitude de devoir à son labeur une existence assurée. Cette possession indéfinie équivalait presque à la propriété elle-même, c'était le droit au travail, et du droit de détenir indéfiniment à celui d'acquérir pour lui-même, il n'y avait pas loin. Et désormais si les seigneurs continuèrent à mettre le serf en prison, à *tort et à droit*, comme parle Beaumanoir, ce ne fut plus qu'un membre de moins dans la grande famille associée, et l'existence de la femme, des enfants, cessant d'être subordonnée à la captivité de l'époux ou du père, la fraternité humaine commença à porter ses fruits.

» Ainsi l'esclave, en entrant dans la famille, premier élément de l'association, avait fait un premier pas vers la liberté et la propriété. L'association des familles entre elles l'affranchit encore et lui donna en fait la propriété.

» En présence de ces faits historiques, dit M. Bonnemère, que devient cette critique banale, — que l'association détruit la liberté, la famille, la propriété. Ayant, au contraire, créé tout cela, je ne vois pas qu'elle doive nécessairement être incompatible avec leur existence.

» Ces associations existaient tacitement, *taisiblement*, forcément même, par le seul fait de la demeurance commune d'*un an et jour*. Les associés prenaient le nom de Parsonniers, du vieux mot français parçon. On vivait, on mangeait ensemble, au même *chanteau*, au même pain, *compani*,—compaing, copain, comme on dit encore dans certaines écoles,—*à commun pot, sel et dépense*. La coutume de Berry demande qu'il y ait eu *demeurance et dépense commune*; celle du Bourbonnais, *mixtion de biens*; celle du Poitou, *que chacun d'eux ait apporté ses biens au fait commun de l'hôtel*. Généralement *toutes franques personnes usans de leurs droits*, devenaient *uns et communs en biens meubles, héritages et conquets*. Quelques coutumes, cependant, celles de Châteauneuf en Themerais, de Chartres, de Dreux, veulent qu'il y ait *lignage entre parsonniers*. Celles d'Orléans, de Montargis, exigent une convention notariée ou sous signature privée, et la communauté n'atteint pas les immeubles et héritages, à moins de stipulation spéciale. Du reste, des conditions particulières pouvaient modifier les droits de chacun; ainsi, dans la coutume de l'Auvergne (chap. 15): « Tous pactes et convenances, tant de succéder qu'autres quelconques, soient mutuelles ou non, mises et apposées au contrat d'association universelle faite et passée par personnes capables à contracter, non malades, sont bonnes et valables, et saisissent les contrahants à ladite association ou leurs descendants. »

» Bien plus dans la Marche, la communauté n'existait pas entre époux, « si elle n'est stipulée dans le contrat de mariage nommément et expressément, » Et cependant Julien Brodeau, dans ses commentaires, en 1724, nous dit que « cette coutume approuve et autorise les communautés et sociétés entre parents et étrangers, et ce *pour l'entretennement des familles*. » De sorte qu'aujourd'hui que nous vivons sous l'empire du morcellement et de l'individualisme, que nous ne voyons nulle part l'association, que nous n'y croyons pas dans l'avenir, et que nous ignorons son existence dans le passé, nous la repoussons parce qu'elle détruit la famille; et alors que l'association et la communauté existaient et qu'on les voyait à l'œuvre, on les favorisait précisément pour l'*entretiennement des familles*.

Les adversaires mêmes de l'association, ajoute M. Bonnemère, appuient ce fait de l'autorité de leur témoignage, et M. Troplong, à la page 49 de sa préface des Commentaires sur les sociétés civiles, a dépeint l'esprit de familles et l'esprit d'association se développant parallèlement au moyen-âge. Qu'ont donc de sérieux tous ces grands mots et toutes ces terribles accusations? *Verba et voces*! Palabres et vaines paroles qui tombent devant l'étude des faits. »

Ces associations agricoles se rapprochaient généralement beaucoup plus de la communauté confuse et obligée que de la coopération libre avec répartition proportionnelle au concours.

« Cependant, d'autres fois, dit M. Bonnemère, c'était une véritable association du capital et du travail, comme dans la coutume du Poitou: « La société se peut faire que l'un des associés y confie son bien et son travail, et que l'autre n'y confie que son bien ou son travail seulement. » La coutume de l'évêché et comté de Verdun reconnaît également l'association avec inégalité d'apport. Ce caractère de proportionalité est encore indiqué dans les commentaires du jurisconsulte Moulin sur la même coutume.

M. Guy-Coquille s'exprime ainsi au sujet des associations agricoles du Nivernais:

« Selon l'ancien établissement du MÉNAGE DES CHAMPS, en ce pays de Nivernais, lequel ménage des champs est le vrai siége des bordelages, plusieurs personnes doivent être assemblées en une famille pour démener ce ménage, qui est fort laborieux, et consiste en plusieurs fonctions en ce pays, qui de soy est de culture malaisée; les uns servent pour labourer et pour toucher les bœufs, animaux tardifs, et communément faut que les charrettes soient tirées de six bœufs, les autres pour mesner les vaches et les jeunes juments en champs, les autres pour mesner les brebis et les moutons, les autres pour conduire les porcs. Ces familles ainsi composées de plusieurs personnes, qui toutes sont employées chacun selon son âge, sexe et moyens, sont régies par un seul, qui se nomme maître de communauté, élu à cette charge par les autres, lequel commande à tous les autres, va aux affaires qui se présentent es villes, es foires et ailleurs; a pouvoir d'obliger ses parsonniers en choses mobilières qui concernent le fait de la communauté, et lui seul est nommé es roles des tailles et subsides; par ces arguments, se peut cognoître que ces communautez sont vraies familles et colléges qui, par considération de l'intellect, sont comme un corps composé de plusieurs membres, combien que les membres soient séparez l'un de l'autre; mais par fraternité, amitié et liaison économique font un seul corps... »

« En ces communautez, on fait compte des enfants qui ne savent encore rien faire, pour l'espérance qu'on a qu'à l'avenir ils se feront; on fait compte de ceux qui sont en vigueur d'âge, pour ce qu'ils font; on fait compte des vieux, et pour le conseil et pour la souvenance qu'on a qu'ils ont bien fait. Et ainsi de tout âge et de toutes façons, ils s'entretiennent, comme un corps politique qui, par subrogation, doit durer toujours. Or, parce que la vraie et certaine ruine de ces maisons de village est quand elles se partagent et se séparent, par les anciennes lois de ce païs, tant es ménages et familles de gens serfs, qu'es ménages dont les héritages sont tenus à bordelages, a été constitué pour les retenir en communautez, que ceux qui ne seroient en la communaute, ne succéderaient aux autres, et on ne leur succéderoit aussi... »

De Laurière, dans ses notes sur les *Institutes* de Loisel, donne aussi quelques détails sur les associations du Nivernais:

« Dans ces sortes de communautés, chacun a son emploi, les uns servent à labourer ou à toucher les bœufs, les autres mènent les vaches et les juments aux champs, les autres sont pour les porcs; chacun est employé selon son sexe, son âge et ses moyens. Elles sont régies et gouvernées par un seul, qui est nommé le maître de la communauté, lequel est élu par tous les autres. Il leur commande à tous; il va, pour les affaires qu'ils ont, aux villes, aux foires et ailleurs; il a le pouvoir d'obliger ses parsonniers en choses mobilières qui concernent le fait commun; et c'est lui seul qui est employé sur les rôles des tailles et autres subsides. » Liv. Ier, tit. Ier, règle 74, note 4.

On voit dans cette exploitation, où chacun travaille selon son âge, son sexe ou ses moyens, où le plus digne est élevé à la dignité supérieure, le germe de cette organisation du travail contre laquelle on a épuisé tant d'injures sans la comprendre.

Le Grand d'Aussy, conservateur à la biblio-

---

(1) Un volume in-12, Dusacq, librairie agricole, 26, rue Jacob; librairie sociétaire, 29, quai Voltaire. Prix: 1 f. 50.

thèque nationale et si connu par sa traduction de *Fabliaux*, visita le Nivernais l'année qui précéda la prise de la Bastille. Il s'exprime ainsi à l'endroit de ces associations :

« Autour de Thiers et en pleine campagne sont des maisons éparses habitées par des sociétés de paysans dont les uns s'occupent de coutellerie, tandis que les autres se livrent au travail de la terre. »

Ainsi, voilà le travail industriel uni au travail agricole comme dans la commune associée de Fourier.

« Outre ces habitations particulières et isolées, il en est d'autres plus peuplées dont la réunion forme un petit hameau, et dans lesquelles la communauté est plus intime encore. »

Entre autres détails, Legrand d'Aussy ajoute plus loin :

« ... Toutes les fois que leur ouvrage n'exige point qu'ils soient séparés, ils travaillent ensemble ; il y a pour les repas un lieu commun, c'est une grande et vaste cuisine tenue très proprement... Dans la cuisine on a pratiqué une niche, qui forme, en quelque façon chapelle, et qui contient un Christ et une Vierge. Là, tous les soirs, après le souper, on fait la prière en commun, mais cette prière n'a lieu que le soir. Le matin chacun fait la sienne en particulier, parce que, la plupart des travaux étant différents, les heures du lever le sont aussi. »

La plupart de ces associations qui ne laissaient pas une part suffisante à la spontanéité de l'individu, ont disparu à l'époque de la révolution; elles ont disparu non pas précisément en raison de leurs imperfections particulières, mais par l'effet d'un mouvement général qui s'opérait à cette époque. La liberté individuelle comprimée dans l'Eglise, dans le couvent, dans la seigneurie, dans les corps de métiers, dans les catégories de la population, dans l'Etat, fit alors une immense explosion. Tous les liens furent brisés comme des entraves; chacun voulut entrer en possession de toute sa liberté, et ne vit pas qu'en beaucoup de cas il dépassait le but, et qu'il marchait droit à l'isolement et à la guerre industrielle des riches contre les indigents. Pour échapper à une solidarité souvent tyrannique, on se jeta dans le morcellement et l'égoïsme, non moins oppressifs, non moins funeste; on se grisa de libertés sans s'apercevoir que la liberté ne saurait réellement exister en l'absence d'une organisation solidaire qui la garantisse. Mais il est dans l'esprit humain, tel que les circonstances sociales l'ont fait, de réagir convulsivement sur lui-même et de ne se passionner que pour une idée exclusive à la fois.

Cependant, quelques-unes de ces associations ont survécu. M. Dupin aîné, dans une brochure qu'il a publiée sous ce titre : *Excursion dans la Nièvre*, a décrit une association de ce genre, existant en 1840, à Saint-Benin-des-Bois, arrondissement de Nevers. Il a raconté avec complaisance les merveilles de la petite association des Jault, et a fait en regard la critique du morcellement agricole.

« A Jault, a-t-il dit en concluant, c'est l'aise, la gaieté, la santé; aux Gariots, c'est la tristesse et la pauvreté. »

« Je crois surtout, dit plus loin M. Dupin, que, pour l'exploitation des fermes, il serait plus utile aux paysans de rester ensemble. Une nombreuse famille suffit par elle-même à l'exploitation ; trop faible, il faut y suppléer par des valets, et ces mercenaires qu'il faut payer fort cher, emportent le plus net du produit, et n'ont jamais, pour la culture et le soin du bétail, la même attention que les maîtres de la maison. Ajoutez que les enfants restent avec leurs père et mère, reçoivent tout à la fois les leçons et les exemples de leurs parents. Séparés d'eux mis au service trop jeunes, la corruption s'en empare, et bien souvent la misère les atteint. »

Oui, oui, M. Dupin, l'anti-socialiste, M. Dupin, le collaborateur du *Messager de la Semaine*, a vanté les avantages de l'association agricole tout comme l'eût pu faire un socialiste.

Et si l'on doute que ces associations agricoles fussent réellement répandues autrefois dans toute la France, on n'a qu'à lire les lignes suivantes d'un autre pourfendeur du Socialisme, M. Troplong :

« L'association de tous les membres de la famille sous le même toit, dans un même domaine, dans le but de mettre en commun leur travail et leur profit, est *le fait général, caractéristique*, depuis le midi de la France jusqu'aux extrémités opposées. » — (*Commentaires des sociétés civiles. — Préface*, page 7.)

M. Troplong aurait pu ajouter que le fait existait dans toute l'Europe. Walter Scott nous montre des associations du même genre existant encore dans le nord de la Grande-Bretagne. On lit dans un chapitre du *Monastère* :

« La résidence de ces vassaux de l'Eglise était ordinairement un petit village ou hameau formé par trente ou quarante familles, qui se servaient mutuellement d'aide et de protection. Les habitants possédaient ordinairement le terrain en commun, bien qu'à proportions variées, suivant la diversité des concessions... Toute la corporation participait indistinctement aux travaux, et le produit était distribué, après la récolte, selon les droits respectifs de chacun.

» Dans les terres un peu éloignées, on faisait de temps en temps une récolte, après quoi on les abandonnait à l'influence des éléments jusqu'à ce que les principes épuisés de la végétation fussent rétablis. Ces portions de terrains étaient à la disposition de qui voulait les prendre.

» Il y avait encore de vastes terrains marécageux, qui présentaient souvent des pâturages bien fournis, où les troupeaux de tous les habitants venaient paître en commun pendant tout l'été. Un berger de la ville était chargé de les conduire régulièrement chaque matin et de les ramener chaque soir... Voilà de ces choses qui font lever les mains et ouvrir de grands yeux à nos agriculteurs modernes; et cependant ce même mode de culture n'est pas entièrement tombé en désuétude dans quelques cantons reculés vers le nord de la Grande-Bretagne, et *on peut le voir en pleine vigueur et constamment suivi* dans l'archipel des îles Shetland. »

Il nous serait facile d'ajouter encore à ces autorités, mais nous croyons qu'elles suffisent à montrer que l'organisation sociétaire de l'atelier agricole a des antécédents dans le passé industriel de l'humanité; que ceux qui la proposent se tiennent dans la tradition, qu'il s'agit pour eux, non pas de créer complètement à neuf, mais de développer ce mode d'association sur une large échelle, et de l'améliorer en donnant toutes les garanties possibles à la liberté individuelle, à l'émulation des intérêts, à l'éclosion des vocations, en profitant enfin des immenses conquêtes dont la science s'est enrichie depuis un demi siècle, pour rendre le travail aussi attrayant qu'il a été jusqu'ici pénible et répugnant.

Nous n'ajouterons qu'un mot :

Conçoit-on qu'en présence de ces faits européens, en présence du soin constant qu'ont tous les réformateurs sociaux de placer l'industrie agricole au premier plan de leurs projets de réformes, M. Thiers ait eu l'aplomb d'affirmer dans son livre sur la propriété « que l'association est complètement inapplicable en agriculture, et que jamais les socialistes n'ont songé à faire cette application ! »

On voit que l'illustre burgrave a des raisons toutes personnelles pour demander qu'on restreigne autant que possible l'enseignement de la lecture. C'est le seul moyen de laisser quelque crédit à ses livres.

Voici la protestation que M. Proudhon a rédigée et envoyée aux journaux avant son transfèrement à Doullens.

Protestation

DU CITOYEN P.-J. PROUDHON.

D'après la loi et les règlemens, tout individu condamné à la peine de l'emprisonnement pour une durée qui excède un an, peut être transféré dans une maison centrale.

Jusqu'à présent cette disposition était restée inappliquée vis-à-vis des détenus politiques pour délit de presse; et l'on avait vu sous la monarchie des condamnés à plus de cinquante années de prison, rester à Paris, près de leurs amis, de leurs affaires, de leurs familles.

C'était une tolérance que les mœurs, l'opinion imposaient, et qui semblait acquise aux écrivains.

Pour la première fois, le ministre, en m'envoyant à Doullens, sort de l'exception. Rigoureusement il est dans le droit : aussi je ne l'accuse pas. Est-il également dans l'équité, surtout dans la raison? Je le nie.

Après la mise au secret que je subis pendant sept jours, et ma translation de Sainte-Pélagie à la Conciergerie, comprenant que vis-à-vis du pouvoir la parole m'était à peu près interdite, je pris, vis-à-vis de M. le préfet de police, l'engagement de m'abstenir de toute critique des actes du gouvernement. C'était plus que je ne devais : je le crus nécessaire à ma sécurité. Ai-je manqué à ma parole? C'est contre cette imputation que je proteste.

Hier, je publie dans la *Voix du Peuple* un article sur les élections : est-ce là une attaque contre le pouvoir? est-ce que le suffrage universel lui appartient? Les élections sont les assises populaires où le gouvernement paraît en rapporteur, non en juge : pourquoi me défendrait-il de parler?

Je recommande une candidature, non pas opposée au gouvernement de la République, mais aux *vieux partis* qui déchirent la République. Les candidatures sont-elles du gouvernement ou du Peuple?

Cette candidature que je préconise, je l'appuie sur des motifs de réconciliation et de paix; je prêche pour elle le pardon des injures; je fais acte d'une modération si grande et si méconnue, hélas! que je suis signalé pour ce fait aux soupçons populaires. Le gouvernement a-t-il le droit de m'empêcher de parler de paix? Est-il établi pour fomenter la guerre civile, la discorde?

Pour augmenter l'horreur des haines entre les citoyens, je m'empare d'une catastrophe déchirante, et qui, après quarante-huit heures, me bouleverse encore l'esprit et les sens. Je la montre comme la conséquence de ces haines fatales contre lesquelles je proteste depuis vingt-deux mois. Je n'accuse pas le gouvernement, à qui il appartient de diriger comme il l'entend les corps de troupes ; je déplore l'influence à laquelle il est soumis, la pression qui s'exerce à son égard et sur laquelle les électeurs vont être appelés à prononcer souverainement. Au fond, je demande que le pouvoir secoue la servitude qui l'accable, comme je supplie les citoyens de déposer leurs rancunes. Où est le parjure? où est le crime? Le gouvernement est-il le gouvernement d'un parti ou le gouvernement de la République? Est-il tenu d'obéir à des influences atroces? Est-ce l'offenser que de lui dire : Brisez ce joug, ce joug infâme?

On dira peut-être que, tout en déplorant l'épouvantable submersion de 400 de nos frères, j'ai voulu, indirectement, insinuer que le pouvoir en était la cause volontaire; qu'il y avait une infernale machination. Il faut qu'ils aient l'âme bien noire, ceux qui me prêtent la pensée d'une telle calomnie.

Non, encore une fois, je n'accuse pas le pouvoir; je déplore l'influence malheureuse qui le subjugue, influence qu'il déteste autant que nous peut-être, mais influence qu'il seconde, avec une complaisance et dans des vues que je ne qualifie point, que je n'approfondis pas.

Ah! j'ai trop défendu la liberté, la justice, la modération, le progrès. Je devais voir mon œuvre le 22 de ce mois brisée par le désaveu, par les malédictions des partis extrêmes; je devais être victime du dévouement le plus éclairé, le moins fanatique, dont un citoyen ait jamais donné l'exemple.

Prolétaires, à qui je ne parlerai plus, souvenez-vous que par ce mot : *réconciliation des classes*, je n'entendais pas seulement la fusion des cœurs, le retour à la sympathie, à l'affection réciproque ; j'entendais tout un système de solutions des problèmes économiques; je voulais la Révolution, non point par un écart, mais par le développement philosophique des institutions et des lois.

La science sociale, selon moi, n'est point la science d'une organisation sans antécédents ; c'est la science du développement, du progrès.

Les solutions qu'elle fournit ne font aucune distinction du prolétaire ni du bourgeois; elles embrassent indifféremment tous les intérêts, toutes les classes : elles sont au-dessus des antagonismes, absolues comme la vérité même.

C'est là le sens profond de cette *Réconciliation* que je vous prêchais, au risque de vos méfiances et de la déconsidération de mes idées comme de ma personne.

Prolétaires, Bourgeois, je remplissais un devoir difficile ; je faisais une tâche amère. J'ai bu, jusqu'à la lie, présenté tour à tour par des mains qui se repoussaient, le calice d'amertume. Le pouvoir m'arrête dans mon œuvre : Je lui pardonne.

Adieu ! Je succombe sans peur et sans reproche.

P.-J. PROUDHON.

Revue des Départements.

JURA. — Nous avons reçu le premier numéro de la *Tribune du Jura*, journal socialiste de Lons-le-Saulnier. Ce premier numéro contient un article intitulé : CHRISTIANISME ET RÉVOLUTION, où se manifestent les idées les plus élevées. Nous en citons les lignes suivantes :

« Plus que jamais l'idée mène le monde ; les faits se sont élevés au niveau de la pensée qui les domine. Que sont, en effet, aujourd'hui, les coups de canons? Des idées qui retentissent d'un bout à l'autre de l'Europe. Que sont les armées en bataille? Des principes en face. Si partout les nations tressaillent, attentives au bruit des chocs; si partout les hommes disparaissent sous la grandeur du but qu'ils poursuivent, c'est que partout, au fond de toutes les luttes, la même question d'avenir s'agite ; c'est que la révolution palpite dans les fibres les plus secrètes du cœur humain ; c'est qu'enfin la lutte suprême est engagée entre l'autorité et la liberté, entre le privilège et l'égalité, l'antagonisme et la fraternité, le passé et l'avenir, le néant et la vie, en un mot, entre la FORCE et la JUSTICE.

» ..... M. de Montalembert s'est écrié : LA SOCIÉTÉ S'EN VA! Oui, l'autorité, c'est-à-dire le despotisme physique et moral, s'en va, la royauté de l'or disparaît, le prestige chancelle, la fatalité de la misère s'évanouit, en un mot, le jésuite et le gendarme tombent. A ce cri de hibou chassé par la lumière, nous répondons, nous, avec le christianisme, la philosophie et la science : L'HUMANITÉ ARRIVE !

» ROULE, ROULE RÉVOLUTION !..... »

La *Tribune* remplace provisoirement le *Jura*, autre journal socialiste qui n'a pu continuer sa publication.

Nous souhaitons longue vie et succès au nouvel organe de la démocratie jurassienne.

DORDOGNE. — A la *Ruche populaire* de la Dordogne, tombée sous les coups du pouvoir, succède la *Nouvelle Ruche*. « Uno avulso, non deficit alter ! » La rédaction de la *Nouvelle Ruche* est confiée au citoyen Numa Dufraisse, le courageux rédacteur de l'ancienne *Ruche*.

Mais, à peine le nouveau journal a-t-il vu le jour, que déjà le parquet poursuit le *spécimen*; on devait s'y attendre. Et pourtant, ce premier numéro se renfermait dans des termes pleins de modération. Qu'importe, après tout; si le parquet veut attirer l'intérêt sur la feuille démocratique, peut elle s'en plaindre? Les hommes courageux qui la dirigent, ne sont-ils pas d'ailleurs à l'épreuve de la persécution? Ne peuvent-ils pas se dire : « On nous craint donc bien?... »

BASSES-ALPES. — Nous signalons aussi l'apparition, à Digne, d'un organe de la démocratie-socialiste, l'*Indépendant*. Plusieurs numéros ont déjà paru. Nous sommes heureux de voir le drapeau du progrès et de la liberté, arboré tour à tour sur tous les points de la République.

CORSE. — Le citoyen Padovani, avocat et l'un des rédacteurs du *Progressif de la Corse*, avait le mois dernier ouvert au public des salons de lecture. La déclaration légale avait été déposée à la mairie et visée par le maire. Le citoyen Padovani avait donc acheté un mobilier considérable. Malheureusement pour lui, M. Padovani est républicain ; et M. Giucega, sous-préfet de Bastia, aime peu les républicains. Ce magistrat honnête et modéré a donc ordonné la clôture du salon littéraire sous prétexte que..... qu'importe le prétexte? Les agents du pouvoirs en ont à foison, et quand ils n'en ont pas ils en trouvent. De fait, le citoyen Padovani a fait partie d'une réunion fondée en janvier et dissoute en mars par le préfet; il s'ensuit nécessairement qu'il ne peut ouvrir un établissement industriel : on comprend cela facilement pour peu qu'on soit honnête et modéré. Mais M. Padovani proteste, il demande justice, il prétend que la confiscation ayant été abolie, le sous-préfet outrepasse ses droits... Ces républicains sont vraiment d'une effronterie !.....

Appelé à statuer, le 6 avril, sur la demande de Padovani contre le sous-préfet, le maire et le commissaire de police, le tribunal civil de Bastia s'est déclaré incompétent sur le motif que ces trois agents n'ont pu être personnellement traduits devant les tribunaux judiciaires, avant que les poursuites ne fussent autorisées par le conseil d'Etat.

M. Padovani n'abandonne pas la poursuite; il espère toujours que justice sera faite.

Nous lui souhaitons courage; car la lutte contre l'arbitraire doit être surtout difficile dans ce pays de Corse, trop oublié par nous et qui, cependant, a eu tant d'influence sur les destinées de la France.

— On lit dans le *Progressif* :

« Un incident, qui a signalé la représentation de jeudi soir, au théâtre de Bastia, pourra fournir la preuve que le peuple de la Corse n'est pas tellement affriandé d'empire qu'on voudrait le faire croire. On jouait une pièce portant pour titre : *Le Fils de Cromwell*, ou *les Républicains et les Royalistes*. C'était une succession de conspirations honnêtes et modérées au bout desquelles le Protecteur, environné de trahisons, abdique le pouvoir suprême en faveur de Charles II. — Au moment où ce prétendant comparaissait sur la scène pour recevoir la récompense de ses complots et prendre possession du trône, une avalanche de huées et de sifflets accueillit aussitôt le malencontreux monarque, et Sa Majesté fut forcée de rentrer piteusement dans les coulisses. »

—Le monopole des annonces judiciaires, aboli par le gouvernement républicain, est rétabli dans ce ressort par les soins de M. le procureur-général.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, — et au siége de tous les journaux démocratiques.

Réunions électorales.

1er *Arrondissement*. — Les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

2e *arrondissement*. — Lundi 22 avril, à 7 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

6e *Arrondissement*. — Les mercredis et samedis à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

12e *Arrondissement*.—Les mardis et vendredis, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des Travailleurs.

Neuilly, les Thernes, Passy et *Auteuil*. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Gennevillers. — Tous les dimanches, à 2 heures de relevée, et samedi 27 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, à Grenelle, rue Croix-Nivert.

Batignolles-Monceaux.— Les mardis et vendredis, à 7 h. 1/2 du soir, rue de Lévis, 19, salle du Grand Saint-Martin.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains et Dugny. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, cour Benoist, salon Gauthier, à Saint-Denis.

Saint-Ouen et la Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, à la salle de bal de Saint-Ouen, rue Saint-Denis, chez le citoyen Roger.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 35, à l'association des Cuisiniers, local du Galant-Jardinier, à Belleville.

Vanvres. — Lundi 22 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Gaillard, marchand de vins, rue Saint-Martin.

Charonne, Montreuil, Bagnolet, Ménilmontant, Rosny et Villemomble. — Mardi 23 et mercredi 24 avril, à 7 h. du soir, rue de Flandres, 116.

Gentilly, Arcueil, Villejuif, Chevilly, Rungis, l'Hay, Ivry et la Gare.—Mercredi 23 avril, à 7 heures du soir, à l'Association des Travailleurs, rue de la Glacière, 16.

La Villette. — Mardi 23 avril, à sept heures du soir, rue de Flandres, 116.

Les citoyens qui pourront s'engager à surveiller les opérations électorales dans leur section sont invités à se faire inscrire chez les citoyens dont les noms suivent :

1er Arrondissement. — Voigniet, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77.

2e Arrondissement. — Audry, rue Bellefond, 38; Gentil, passage Choiseul, 73.

3e Arrondissement. — Rue du Cadran, 15.

4e Arrondissement. — Dugit, rue des Déchargeurs, 9.

5e Arrondissement. — Brocard, rue de la Grande-Truanderie, 11; Blaise, rue de la Charité, 6.

6e Arrondissement. — Leblond, libraire, rue Rambuteau, 75; Binet, rue Neuve-Saint-Martin, 18.

7e Arrondissement. — Dessales, rue des Enfants-Rouges, 13.

8e Arrondissement. — Lefèvre, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 58. Bardet, marchand de vin, place des Vosges, près la mairie.

9e Arrondissement. — Rue du Pont-de-la-Réforme, 9; bureau de l'*Homme libre*, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

10e Arrondissement. — Preyat, cour du Dragon, n° 10.

11e Arrondissement. — Jetot, rue de la Harpe, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

12e Arrondissement. — Lebègue, rue Mouffetard, 24, ancien 28.

AUX LITHOGRAPHES.

Les citoyens qui, dans la réunion générale du 16 avril, se sont engagés à recueillir les souscriptions, sont invités à les porter, dans le plus bref délai, au siége du comité démocratique socialiste, rue Coquillière, 12 ter, où un registre spécial a été déposé à cet effet.

Pour les renseignements, s'adresser à l'association fraternelle des lithographes, cour des Bleus, rue Saint-Denis, 268.

Une liste de souscription en faveur des victimes d'Angers est ouverte chez le citoyen Blachette, rue du Havre, 3, à la Villette.

FAITS DIVERS.

Le domicile de M. Odilon Barrot, dit l'*Evénement*, a été ce matin assailli par une foule de personnages qui sont allés porter leur carte chez l'ancien ministre de la justice.

— On lit dans le *Clamor publico* de Madrid, 16 avril :

« Le bruit court que le président de la République française a demandé en mariage une des infantes, sœurs du roi.»

— Sur l'invitation des commissaires de police, un certain nombre de vendeurs-stationnaires de journaux ont dû déjà se présenter à la préfecture de police pour y faire renouveler leurs permissions. Là, les nouvelles permissions qu'on leur délivre portent

qu'ils devront se borner à vendre le *Moniteur du soir*, la *Patrie* et la *Gazette de France*.

On nous a montré vingt de ces pièces. « Nous faisons poliment observer alors, racontent la plupart des marchands, que nous vendons d'ordinaire cent *Evènement* contre dix *Patrie*, cinq *Moniteur* et quatre *Gazette*, et nous demandons qu'on veuille bien ajouter l'*Evènement* et l'*Estafette* à la liste. On nous répond : Si les agents trouvent sur votre étalage un seul numéro de l'*Evènement*, votre permission vous sera immédiatement retirée. »

Oh! oh! monsieur Carlier, si ces faits étaient vrais, savez-vous bien qu'ils seraient graves?

Savez-vous bien que vous oseriez, sous la République, ce que n'ont tenté ni la monarchie de Juillet, ni même la restauration, qui ont toujours laissé vendre librement les journaux du soir, qu'ils fussent ou non de l'opposition?

Savez-vous bien que la loi est une et égale pour tous? que le droit ne varie pas selon la couleur d'un journal, et que de telles exclusions constitueraient tout simplement des monopoles et des priviléges tels que la Révolution de 89 n'en a pas combattu de plus excessifs?

Savez-vous bien enfin que ce n'est pas seulement la liberté, mais aussi la propriété que vous violeriez là ?

Par bonheur, il y a des juges à Berlin et des représentants à l'Assemblée! (*Evènement*.)

— Hier, à la Bourse, dit le *Siècle*, les cours ont continué à fléchir à mesure que la confiance dans le succès de la candidature Leclerc allait en diminuant. On se demandait si les meneurs de cette candidature l'avaient réellement prise au sérieux, et les partisans raisonnables qui lui restent en étaient à déplorer la manière dont elle est conduite. On s'entretenait aussi beaucoup de l'article publié par la *Voix du Peuple* et des révélations qui y sont renfermées; et surtout de cette remarque que le premier commis de M. Leclerc est neveu de M. Carlier, le préfet de police?

Des achats considérables avaient été faits au commencement de la semaine, en vue d'impressionner l'opinion publique et d'attribuer à la candidature Leclerc l'amélioration fictive qui résultait de ces achats. On dit que quelques spéculateurs, qui se sont mis à la suite de ce mouvement, éprouveront des pertes importantes.

— Au moment où M. Dupin a proclamé le résultat du vote sur la rétroactivité, M. Baroche a dit très haut au groupe de représentants qui s'était formé devant le banc du ministère : « Je donne ma démission. »

Les trois ou quatre ministres qui se trouvaient là ont ajouté : « Nous en faisons autant. »

Nous sommes persuadés que M. Baroche et ses collègues ne tiendront pas leur parole. (*National*.)

— L'archevêque de Paris a fait chanter un *Te Deum* dans toutes les églises de son diocèse pour célébrer la restauration de Pie IX.

— Parmi les autographes de la dernière vente de M. Christie, il s'en trouvait un du célèbre Franklin. C'était une lettre adressée à un nommé Desportes. En voici le contenu : « Je vous envoie ci-joint un billet de dix louis d'or. Je n'ai pas la prétention de vous donner beaucoup; je vous prête seulement cette somme. Lorsque vous retournerez dans votre pays, je ne doute pas que vous n'entrepreniez quelque travail qui vous mettra à même de payer vos dettes. Dans ce cas, si vous rencontrez un honnête homme dans la détresse, vous vous acquitterez envers moi en lui remettant cette somme de dix louis, en lui imposant de la rendre à son tour, lorsqu'il sera à même de le faire, et aux mêmes conditions. J'espère que cet argent passera ainsi dans plusieurs mains avant de rencontrer un homme assez bas pour en arrêter la marche. C'est là un tour de ma façon pour faire le plus de bien possible avec peu d'argent. Je ne suis pas assez riche pour faire beaucoup de bien. Il me faut donc user de ruse pour tirer bon parti du peu que j'ai. »

— On lit dans l'*Indépendant du Midi* :

« Deux de nos concitoyens condamnés dans l'affaire du complot du 18 mai, Jean Châlier fils et Dallard, ont été extraits depuis quelques jours des prisons d'Aix, pour être conduits à la prison cellulaire de Montpellier.

» Après huit jours de voyage, et une marche longue et pénible, les fers aux mains, en compagnie de scélérats et sous la conduite de la correspondance de gendarmerie, les deux condamnés dont nous venons de parler sont arrivés à Lunel. Malheureusement on a su que leur famille et leurs nombreux amis désiraient, à leur entrée en ville, donner à ces deux malheureux enfants, quelques gages d'estime et d'affection. Eh bien! pour leur enlever cette faible compensation de tant de malheurs, on les a fait attendre deux jours dans les prisons de Lunel, et aujourd'hui, au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'après les avoir conduits en vue de Montpellier, un ordre préfectoral a encore changé leur destination. Nous ne savons plus ni le jour ni l'heure de leur arrivée. Quelques-uns de nos coreligionnaires sont encore auprès d'eux, et quoique l'on fasse, ils rentreront toujours à Montpellier accompagnés d'un certain nombre d'amis.

Du reste, depuis ce matin le faubourg de la boucherie et la route de Nismes étaient couverts de troupes. Un commissaire de police, plusieurs agents, le chef d'escadron de gendarmerie, une compagnie du 35e, un détachement de sapeurs conducteurs du génie à cheval et deux compagnies à pied de la même arme, stationnaient sur cette route. C'était donc beaucoup de bruit pour rien! »

— On lit dans le *Progrès de l'Aube* :

« M. Bertrand, le maire de Nogent-sur-Seine, est destitué, destitué quand sa démission est donnée; on ne peut plus atteindre le fonctionnaire qui a disparu, on met l'homme au pilori de la révocation. Ce n'est plus de l'administration, c'est de la rancune et de la plus grossière espèce. On frappe un adversaire à terre, et pourquoi? Parce qu'il a voulu faire respecter les restes d'un citoyen condamné à la voirie par le desservant. M. Bertrand est un bien grand coupable : il s'est figuré que les desservants pouvaient être remplacés aux termes de la loi par l'autorité civile. Il est bien heureux; du temps de Jean Hus, de Coligny ou des Albigeois, il n'aurait pas pesé la valeur d'un boisseau de cendres, et l'on n'aurait pas donné de sa personne la valeur d'une chevrotine d'arquebuse. »

SOULOUQUERIES NOIRES. — On mande d'Haïti, le 8 février :

« L'empereur Faustin Ier vient de quitter sa capitale pour aller passer huit jours au Petit-Goâve, sa ville natale. Le but de cette excursion était la célébration d'un service funèbre pour le repos des âmes de son père et de sa mère, et le mariage de deux vieux noirs, père et mère de l'impératrice, qui, ne se doutant pas de la fortune future de leur fille, ne s'étaient pas encore mis en peine de la bénédiction nuptiale.

» Une douzaine de régiments formant environ mille hommes; les princes et princesses du sang, les ducs, comtes, barons, chevaliers; les dames d'atours, les chevaliers de la chapelle impériale, les pages, presque tous les employés civils et militaires, se trouvaient réunis au Petit-Goâve, pour donner à cette fête une grande solennité.

» La corvette française la *Naïade*, ayant à bord plusieurs consuls et étrangers, est venue mouiller devant cette ancienne capitale de la partie française qui, depuis 48 ans, n'avait pas vu de navire de guerre. Pendant le service funèbre, le bâtiment a fait à l'empereur la gracieuseté de mettre ses vergues en pantenne, en signe de deuil, et de tirer une foule de coups de canon, ce qui a singulièrement flatté la vanité des noirs, et a peut-être contribué à aplanir quelques difficultés pendantes depuis quelques jours.

» Après le service, l'empereur s'est rendu à une habitation située à quelques lieues de la côte. C'était là qu'avaient été enterrés son père et sa mère. A l'heure de minuit, l'empereur et l'impératrice sont sortis de leur maison, seuls, sans gardes, accompagnés seulement par les hommes ayant foi dans les cérémonies du Vaudoux. L'impératrice marchait devant, tenant un coq à la main. Les prêtres de cette religion portaient le mouton et le cabri, dont le sang mélangé devait servir à préparer le wangha.

» Arrivés au cimetière, les prêtres, au moyen de charmes particuliers, sont parvenus à fixer dans un vase d'eau les âmes des parents de Soulouque. L'âme de sa mère a pris la parole et a dit aux sacrificateurs qu'elle les remerciait de la cérémonie qu'ils venaient exécuter, mais qu'il ne fallait pas s'inquiéter à leur sujet, parce qu'elles étaient bien dans l'autre monde. C'est alors qu'on a égorgé les trois animaux, que Soulouque a bu de leur sang, et qu'il a fait les signes cabalistiques. Puis ensuite on a enterré le vase contenant les âmes qui, certainement maintenant doivent reposer en paix.

» Les fêtes du Petit-Goâve ont failli se terminer d'une façon tragique : le prince Anulysse-Ulysse, à la suite de quelques contrariétés au sujet d'un uniforme de général dont il s'était affublé sans titre, a saisi l'empereur à la gorge et se disposait à l'étrangler bel et bien, lorsque le *porte-arquebuse impérial*, les ministres, chambellans, etc., sont parvenus à s'en rendre maîtres. On ne sait encore quel sort lui est réservé. »

C'est mercredi 25, à sept heures et demie du soir, que M. ÉMILE CHEVÉ ouvre chez lui, rue St-André-des-Arts, 52, un nouveau COURS DE MUSIQUE VOCALE ET D'HARMONIE.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 30 f., Six mois 16 f., Trois mois 8 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Baulard, libr.; Bruxelles, Michel libr., Marché aux Bois, 1

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 22 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Les Huguenots
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Mlle de Belle-Isle, le Caprice.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Songe d'une Nuit d'été.
ITALIENS. —
ODEON. — Diogène, Planète.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Nichée, le Baiser, la Propriété.
VARIÉTÉS. — Nisus, Chercheuses d'or, Colombine.
GYMNASE. — Suzanne, Héloïse et Abeilard, la Femme qui se jette par la fenêtre.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillons le Sous-Préfet s'amuse.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint l'Ouverture.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Le Sourd, l'Ouvrier, le Petit Chaperon.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13 Année. N° 111. Mardi 23 Avril 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 22 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

CANDIDATS DÉMOCRATES.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
COLFAVRU, avocat, publiciste.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

Nous recevons de Châlon-sur-Saône la note suivante :

« Le lendemain de sa condamnation aux assises, le citoyen Buvignier, voulant éviter une réélection probable, se hâta d'envoyer son désistement de la candidature si certaine que lui offrait le département de Saône-et-Loire. Le congrès général, dans sa séance du 18 avril, a désigné aux suffrages des électeurs de ce département le citoyen

COLFAVRU.

AVIS AUX FRÈRES DE L'ARMÉE.

Assemblée nationale.

Aux yeux de tous ceux qui ont gouverné jusqu'à présent et de ceux qui gouvernent aujourd'hui, la plus précieuse prérogative du pouvoir, c'est le droit de faire de l'arbitraire. Chaque fois qu'une mesure législative est proposée, qui pourrait limiter les privilèges dont l'administration est si jalouse, les ministères régnants la repoussent avec la plus vive énergie, et ils sont soutenus en cela par tous les partisans de ce qu'on appelle le pouvoir fort. Cette prétention n'est autre chose que la vieille queue de l'antique absolutisme, queue bien longue et bien difficile à arracher puisqu'elle a résisté à soixante ans de période révolutionnaire, et ne paraît pas encore près de céder.

Aujourd'hui, il s'agissait d'introduire dans la loi de déportation un article précis consacrant, pour les familles des condamnés, la faculté d'aller rejoindre leur chef sur la terre d'exil, et imposant au gouvernement le devoir de fournir les moyens de transport aux familles indigentes. La commission et le ministère ont vivement combattu cette disposition. En vain a-t-on invoqué le droit sacré des familles, l'un de ceux qui servent de masque au parti des *honnêtes modérés*. Pour M. Rodat, le droit de police est supérieur au droit de la famille ; pour M. Rouher, le gouvernement doit être seul arbitre en cette matière ; comment oserait-on mettre en doute les sentiments d'humanité du gouvernement ! Il y a plus, l'administration doit pouvoir veiller avec une paternelle sollicitude à ce que certaines familles ne se laissent pas emporter par les élans irréfléchis d'un dévouement imprudent !

Voyez-vous le gouvernement se faisant juge du plus ou moins d'intérêt qu'une femme, des enfants auront d'aller rejoindre, celle-ci son mari, ceux-là leur père ? Comme si le motif déterminant d'une pareille démarche n'était pas l'affection, le lien du cœur, chose que le gouvernement n'a pas sans doute la prétention de savoir peser, apprécier à sa juste mesure ! Et ce sont les hommes qui osent afficher de pareilles doctrines qui accusent tous les jours les Socialistes de vouloir absorber toutes les libertés individuelles, substituer partout l'arbitrage du pouvoir au libre arbitre des citoyens. En vérité, nous ne sachons pas un seul utopiste assez insensé pour avoir jamais proposé un pareil communisme gouvernemental. M. de Lamartine s'est généreusement, vigoureusement élevé contre une aussi monstrueuse théorie. « Vous voulez donc, s'est-il écrié, établir une sorte de *maximum* sur les sentiments les meilleurs, les plus respectables ? En voulant être plus sage que la nature, prenez garde d'agir contre la nature ! »

A ce moment il s'est produit un incident qui a failli soulever une tempête, mais qui a promptement dégénéré en scène des plus comiques. M. de Mornay est monté à la tribune sous prétexte d'apporter une proposition conciliante, mais, en fait, avec l'intention de donner une leçon à M. de Lamartine et de fournir un témoignage éclatant de son dévouement à la branche cadette des Bourbons. « J'ai besoin, a-t-il dit, de protester contre les imputations d'inhumanité qu'on n'a pas craint d'adresser à la majorité dont j'ai l'honneur de faire partie. A-t-on le droit de parler d'humanité à cette tribune quand on a concouru un bouleversement de la société tout entière ? » — A cette apostrophe un immense hourrah s'élève : les cris : à l'ordre ! éclatent avec fureur ; M. Dupin ne bouge. Le tumulte, ne rencontrant aucun obstacle, ne tarde pas à s'apaiser, et M. de Mornay reprend : « Avant de conseiller la pitié aux autres, il fallait avoir pitié de la société, il fallait avoir pitié de cette malheureuse famille qu'on a précipitée du trône... » Ici la gauche comprend qu'il n'y a plus à se fâcher ; elle éclate de rire et applaudit à outrance. La majorité dont M. de Mornay a l'honneur de faire partie, et qui compte dans ses rangs bon nombre de membres encore moins orléanistes que républicains, la majorité se montre peu sympathique à cette effusion de regrets, et après quelques mots très obscurs sur la question, M. de Mornay regagne sa place au milieu d'une reprise sonore d'applaudissements.

Nous ne trouvons, quant à nous, rien à redire au pieux sentiment d'amour que M. de Mornay porte à son roi, et nous osons lui affirmer qu'il ne se trouvera jamais en France un gouvernement républicain assez barbare pour lui refuser la faculté d'aller consoler dans son exil la malheureuse famille dont il pleure la chute.

M. de Lamartine a eu la politesse de prendre au sérieux l'attaque de M. de Mornay, tout en ayant le bon goût de n'y pas répondre. La discussion s'est prolongée encore quelque temps, et finalement l'opinion gouvernementale a triomphé. 361 défenseurs de la famille ont repoussé l'amendement qui consacrait le droit des familles. Il faudra, comme l'a dit M. Rouher, que le condamné implore ; ce sera pour lui le commencement du repentir !

Le projet de la commission portait un dernier article qui relevait les condamnés à la déportation de la mort civile. La commission a prétendu que, puisqu'on avait repoussé la rétroactivité de la loi en ce qui touchait le fait de la transportation, on ne pouvait pas appliquer cette rétroactivité en ce qui concernait la mort civile. En vain plusieurs orateurs, et notamment M. Mauguin, ont-ils fait remarquer qu'il était consacré en principe dans toutes les écoles, dans tous les traités de droit que si la loi ne pouvait pas rétroagir pour aggraver une peine, elle devait toujours rétroagir quand il s'agissait d'un adoucissement, la majorité a donné raison à la commission qui a regagné ainsi une partie de ce qu'elle avait perdu samedi, et qui d'ailleurs ne se considère pas encore comme battue sur la question du transfert à Nouka-Hiva des condamnés actuels ; car M. Baze a annoncé qu'il faisait toutes réserves pour la troisième délibération. Quant à la question de la mort civile, il y a une proposition sur laquelle un rapport est déjà fait, et qui conclut à faire disparaître entièrement de nos codes cette peine monstrueuse.

Dans le cours de la séance, M. d'Hautpoul a présenté une demande de crédit de 150 000 fr. pour les soldats blessés et les familles des soldats morts par suite de l'épouvantable catastrophe d'Angers.

A la fin de la séance, M. Pascal Duprat a demandé à interpeller le ministre de l'intérieur sur les actes arbitraires qui se sont passés à l'occasion de la vente des journaux. M. Baroche a répondu immédiatement, de sa place, que le gouvernement avait le droit d'interdire la vente dans les rues pour tel ou tel journal et de la permettre pour tel autre. La majorité a renvoyé les interpellations à UN MOIS.

M. Piscatory écrit aux journaux modérés pour déclarer que s'il eût assisté samedi à la séance de l'Assemblée nationale, il eût voté pour l'article qui donnait à la loi de déportation un effet rétroactif.

Nous lui donnons acte de son courage.

Désarroi du parti de l'ordre.

Quand nous montrons l'impuissance, le désarroi, l'inconsistance de cette coalition de vexés de Février qui s'intitulent le grand parti de l'ordre, on peut supposer que nous la jugeons en adversaires, que nous plaçons nos espérances ou nos désirs à la place de la réalité. Mais ce désarroi profond des hommes qui s'obstinent à tourner le dos au progrès, l'impuissance radicale des ennemis de la République et du Socialisme est mise à nu de la façon la plus nette par un organe même du grand parti de l'ordre, et par celui de ses organes le plus positif, le plus réservé, et le plus habile sans contredit, le *Journal des Débats*.

Nous reproduisons les principaux passages de cet article, en regrettant que le défaut d'espace nous oblige à en sacrifier une partie.

L'article a pour objet de recommander l'union aux trois partis monarchistes, en leur montrant l'impuissance où ils sont de réaliser leurs utopies.

L'empire n'est pas menacé, puisqu'il n'est plus ; la branche aînée de la maison de Bourbon non plus puisqu'elle est à Frohsdorff ; la branche cadette non plus, puisqu'elle est à Claremont. Ces trois causes, celle du parti bonapartiste, celle du parti légitimiste, celle du parti orléaniste, ne sont donc point en jeu ; elles sont en ruine, hélas ! et non plus en péril.

..... Il n'y a aucun motif puissant d'être le parti d'une dynastie particulière. Nous aimerions autant, en vérité, être Frondeurs ou Mazarins, Ligueurs ou Béarnais, Armagnacs ou Bourguignons, et prendre dans l'histoire nous ne savons quel vieux drapeau. Cela ne serait pas plus étranger au temps où nous vivons et aux nécessités que nous subissons.

Vous vous réservez l'avenir, dit le vieux journal à ses alliés, mais l'avenir, l'aurez-vous ?

N'est-ce pas vraiment un pacte ridicule, en face des ennemis que nous avons, de nous promettre mutuellement de ne rien faire contre notre avenir impérial ou monarchique ? — Eh ! cet avenir que nous nous assurons si singulièrement par nos promesses de neutralité, cet avenir, l'aurons-nous ? — Ne faites rien pour empêcher le retour de la monarchie légitime. — Soit ! Mais vous, à votre tour, ne faites rien pour empêcher le retour de la monarchie constitutionnelle. — Ni vous non plus, bien entendu, pour empêcher l'avènement de l'empire. — Oui, mais en attendant, personne ne fait rien pour la défense commune...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 23 AVRIL 1850.

THÉATRES.

VARIÉTÉS. *La petite Fadette*, comédie en deux actes avec couplets de MM. Anicet-Bourgeois et Lafont. — THÉATRE MONTANSIER : *Le Sous-Préfet s'amuse*, comédie en deux actes, mêlée de couplets, par MM. Bayard et Warner.

LA PETITE FADETTE. — Le délicieux roman de George Sand qui porte ce titre, a été parfaitement arrangé pour la scène par MM. Annicet-Bourgeois et Lafont. C'est de leur part une nouvelle preuve d'habileté dramatique et de bon goût d'avoir donné une sœur à la délicieuse comédie de *François le Champi*.

Une chose nous a choqué cependant, c'est d'avoir vu jeter leurs noms seuls aux applaudissements du public. Que diraient les statuaires si la signature de leurs œuvres, si la paternité de leurs types était réclamée exclusivement par les praticiens ?

Quoi qu'il en soit, le nom de George Sand est inséparable de cette charmante création ; il est décidément acquis à la scène française. Les cent vingt ovations qui, pendant six mois, ont accueilli chaque soir *François le Champi* à l'Odéon sont à peine interrompues et voici une nouvelle série de triomphes pour elle aux *Variétés*.

Heureuses Variétés ! Depuis la vie de Bohême, cette cantate si pétillante, si pleine de verve, si gaie et si triste, chantée par M. Henri Murger en l'honneur de la grande loi d'attraction, vous cherchiez en vain une œuvre qui sortît de la routine et tranchât sur la banalité. Voilà votre souhait accompli ; la *Petite Fadette* vient chasser les refrains connus pour quelques mois, et donner aux cerveaux des faiseurs le temps de se rafraîchir.

La nouvelle pièce est un véritable cadeau de printemps ; elle a une odeur de luzerne, de marguerite et de bassins d'or. A nous, qui ne pouvons pas aller voir les campagnes d'avril, George Sand nous envoie notre portion de prairie et de montagne toute parée. Si nous pouvions aimer davantage notre romancier favori, ce serait là une belle occasion.

Pourquoi personne ne peint-il mieux les paysans qué George Sand ? Pourquoi tous ses portraits en ce genre sont-ils des chefs-d'œuvre ; c'est que l'auteur de la *Mare au Diable* est un de ces grands cœurs qui attendent la régénération de la société et cherchent dans le voisinage de la nature les germes de vérité et de force que ne lui offrent pas les échantillons frelatés de nos villes.

La Fadette est une pauvre fille qui n'a pas de père légal. Elle habite avec sa grand-mère, bonne vieille qui guérit hommes et bêtes au moyen de recettes de famille, et qui passe pour sorcière comme les anciens bienfaiteurs de l'humanité. Cette mauvaise réputation rejaillit sur sa petite-fille, dont le nom est un diminutif de farfadet.

Au lever du rideau, il fait nuit ; Landry cherche un bélier égaré. Un feu follet ou farfadet qu'il aperçoit vient le glacer d'effroi. — C'est la Fadette, pense-t-il, qui se joue encore de moi. En effet, la jeune fille n'est pas loin ; elle entre en scène cherchant au clair de lune le trèfle à quatre feuilles. Elle rassure Landry, et promet de lui faire retrouver son bélier, s'il veut se soumettre à une condition qu'elle lui fera connaître à l'heure et au lieu qu'elle choisira.

Le jour qui se lève est celui de la fête patronale, où les villageois se livrent à toutes les fantaisies de la bourrée ; Landry s'apprête à y prendre part avec sa promise, lorsque le bruit des huées annonce Fadette dans un costume impossible. Elle vient réclamer la condition du pacte, et obliger Landry à l'accepter pour unique danseuse. Le pauvre garçon hésite, puis cède, et finit par s'apercevoir qu'elle a une main très fine, des yeux sans pareils, et qu'elle danse mieux que toutes les autres. Il prend donc hardiment son parti, et venge séance tenante, en roulant les insolents sur la scène, toutes les insultes faites à sa protégée.

Plus tard, l'amour change les manières *garçonnières* de Fadette ; elle met plus de recherche dans sa toilette, et Landry finit par l'aimer comme un fou. Cependant, son père est un homme qui tient à l'argent ; or, pour remettre Landry dans le droit chemin, il lui vient compter que s'il n'a pas la dot de Madelon pour faire un paiement obligé, il tombera dans la misère. Voilà le pauvre amoureux contraint de revenir à Madelon par amour filial.

Heureusement que Fadette, apprenant cet embarras, apporte devant le vieux fermier avare un panier de cuisine qui, tout compte fait, se trouve contenir 42 000 fr. économisés par sa grand'mère sur le prix de ses cures. Ah ! *je n'ai pas de préjugés*, dit alors le père de Landry ; sorcière ou non, Fadette, *tous les riches sont égaux*.

Dans cette comédie si pleine d'observations, de verve et de sentiments, le premier et le plus fort des collaborateurs de Georges Sand, est certainement Mlle Thuillier. Il faut la voir riante, espiègle et folle dans les premières scènes, puis tendre, passionnée et vibrante d'amour dans les dernières. Il est impossible de comprendre l'effet produit par cette physionomie si éminemment expressive dans toutes les phases de ce drame aux mille émotions, si on n'en a pas été témoin.

LE SOUS-PRÉFET S'AMUSE. Nous commencerons, s'il vous plaît, notre critique par un petit essai d'hygiène à l'usage de deux charmantes et spirituelles artistes du Théâtre-Montansier : Mesdames Pauline et Aline Duval. Que ces dames me pardonnent, il s'agit du corset.

Il nous a semblé que pour elles, l'idéal de la taille était encore celle de la guêpe ou la coupe du sablier. Si cela était, ce serait un grand tort : le système de la compression perd chaque jour de son crédit dans les esprits ; chaque jour aussi l'on comprend mieux les avantages de la libre expansion. Est-ce aux femmes, aux femmes artistes surtout, ces adorables génies de l'attrait et de la fantaisie, de prolonger le règne de la contrainte qui a si longtemps gâté l'œuvre de Dieu ? Les corps de fer qui emprisonnaient nos aïeules et les prédisposaient aux syncopes et à la pâmoison ont été remplacés, avec une intention libérale, par les corsets. Il ne faut donc pas faire jouer à ces derniers, le rôle de ces anciens bourreaux de la beauté.

Que gagne-t-on, du reste, à cette exagération, quand on a une taille élégante et fine comme vous, mesdames ? quelques pouces de pression l'appauvrissent et la font supposer maigre. Ce n'est pas tout ; la circulation du sang se fait mal à travers cet étau de soie ; les deux portions de votre gracieuse personne ne sont plus en rapport suffisant de vie, et tôt ou tard la nature se venge.

Voyons maintenant la chose au point de vue de l'art. Eut-il été possible de faire entrer dans ce brodequin de torture les formes si harmonieuses de la Vénus de Milo, au temps où le sculpteur grec les modelait en marbre ? Et si, après plusieurs vigoureux essais, on eût réussi à faire obéir son corps flexible au tiraillement du lacet, aurait-elle conservé cette pureté de lignes, ce galbe idéal de la structure féminine que nous admirons tous ? J'en doute. C'est là une grave considération que je livre à votre perspicacité. Y aviez-vous jamais réfléchi ?

Cette petite querelle au corset, que je vous fais ici, mesdames, beaucoup d'autres que vous, et de moins interressantes, peuvent en prendre leur part. Pour moi, j'avoue franchement que je préfère de beaucoup les flottantes draperies qui laissent respirer Aspasie, Laïs et Phrynée, dans *Diogène*, à ces cercles étroits qui mettent, dans nos salons et sur nos théâtres, les jolies femmes en état de siége.

Cela dit, revenons à notre sous-préfet. Ce fonctionnaire est un gaillard de l'école Romieux et Lautour, que l'on a ressuscitée sous la République, aux dépens de l'école d'administration. Annibal doit sa nomination à ses antécédents joyeux, à la condition, cependant de n'y plus donner suite devant le monde ; aujourd'hui que le chef de la *loge des lions* s'est fait ermite, il faut l'imiter ostensiblement. Ainsi fait Ravel, c'est-à-dire notre sous-préfet ; il *parle politique avec le procureur du roi qui l'assomme, morale avec le curé qui l'endort et boit de l'eau devant le monde.*

Et si encore nous faisions quelque chose pour nous approprier l'avenir, si encore il y avait un parti qui conspirât pour lui-même (ici nous forçons à dessein notre pensée pour la bien faire comprendre), nous nous consolerions et nous dirions : Allons, tout le monde n'est pas inerte et impuissant sous le prétexte d'être prudent ; soit ! Mais il n'en est pas ainsi ; personne ne veut s'approprier l'avenir, mais tout le monde veut interdire l'avenir à son prochain. Personne ne fait rien pour soi, mais tout le monde fait quelque chose contre son allié. De tous les succès, celui que nous travaillons le moins à créer, c'est le nôtre, celui que nous travaillons le plus à empêcher, c'est celui du voisin. Nous craignons moins de voir réussir contre nous qu'à côté de nous. Personne n'est ambitieux, malheureusement : tout le monde est jaloux, et de là l'impuissance universelle.

Oui, si nous n'y prenons garde, nous sommes en train d'assister à l'impuissance des gens de bien.

... Quiconque a trois pensées risque de n'avoir pas une action ; telle est en ce moment l'histoire du parti modéré.

Les *Débats* nous expliquent ensuite cette attitude de gens qui tout haut crient qu'ils veulent conserver cette même République contre laquelle ils déversent tant de haine dans les conversations particulières.

Chose bizarre ! demandez à chaque parti le sacrifice de la République ; si c'est à son propre profit, il y consent de grand cœur ; si c'est au profit du prochain, il s'y oppose de toutes ses forces, et pour empêcher le prochain d'arriver, il a toute l'énergie qui lui manque pour arriver lui-même. C'est l'énergie des eunuques, ces terribles et implacables gardiens de la stérilité.

En désespoir de cause, le *Journal des Débats* conseille à ses amis de se rallier franchement à la République, à une République bien entendu compatible avec les priviléges que les vieux partis tiennent avant tout à conserver.

Puisque nos jalousies réciproques ne peuvent pas se passer de la République, que faire donc, dirons-nous à nos amis du parti orléaniste, du parti légitimiste, du parti bonapartiste ? que faire, ô les plus honnêtes et les plus inconséquents des hommes, qui voulez la République contre le prochain, et qui n'en voulez pas pour vous ?... Que faire, sinon donner à la République, qui est inévitable, les institutions qui peuvent défendre et conserver la société, c'est-à-dire ôter à la République son mal et son danger en France et en Europe, l'accommoder à la nature de notre civilisation faire enfin la République de nos mœurs et de nos intérêts.

Les *Débats* finissent par une sortie contre les légitimistes :

Pendant dix-huit ans, ils ont travaillé à renverser la monarchie constitutionnelle de juillet, pensant qu'ils relèveraient par cette chute la monarchie légitime ; ils ont vu, au lieu de la monarchie légitime, arriver la République. En travaillant aujourd'hui contre la République conservatrice qu'il faut organiser, qu'ils craignent de travailler contre la société ! Leur premier effort a produit la République ; leur second effort produirait le Socialisme. Ils sont puissants, en effet, mais puissants pour faire ce qu'ils ne veulent pas.

Qu'ils le veuillent ou non, le Socialisme n'en surgira pas moins. Il dépend seulement des conservateurs qui nous gouvernent de le faire surgir peu à peu, régulièrement, par des améliorations pacifiques et légales, ou de déterminer, par leurs mesures de compression, une explosion terrible des réformes nouvelles. Nous formons les vœux les plus ardents, les plus sincères, pour qu'ils évitent l'explosion en ouvrant la soupape au progrès régulier. Dans leur intérêt, pour leur honneur même, autant que pour l'honneur du siècle, ils ne doivent plus hésiter.

Quoi qu'il en soit, il est curieux de constater la conclusion où arrivent les habiles du parti de l'ordre, après tant de hauteurs et de bruyantes déclarations de guerre contre la République.

La dictature Carlier a empêché même la réunion électorale du comité des commerçants, fabricants et propriétaires de Paris. La protestation suivante, signée des membres du bureau de ce comité, en appelle à l'opinion publique :

LE COMITÉ DES COMMERÇANTS, FABRICANTS, PROPRIÉTAIRES ET OUVRIERS A SES CONCITOYENS.

Messieurs et chers concitoyens,

Il faut renoncer à l'espoir de nous réunir en un lieu quelconque, pour nous consulter et nous entendre sur l'élection du 28 avril.

La salle Montesquieu, qui nous avait été promise, nous a été refusée.

La salle Valentino, dont le prix de location avait été payé d'avance, pour la réunion du 17 courant, nous a été fermée. Nous avions requis le ministère d'un huissier pour faire sommation au propriétaire de nous donner les clefs de la salle ou pour constater son refus.

Arrivé sur les lieux, l'huissier y a trouvé un officier de paix qui, accompagné d'agents, dissipait le nombreux public qui s'était rendu à notre appel, et, intimidé par cet appareil, il s'est retiré sans exercer son ministère.

Un référé fut introduit... Le président déclara : « qu'attendu les discussions soulevées par le propriétaire de la salle, il renvoyait Crocé Spinelli à se pourvoir en principal... *après l'élection* sans doute. »

La salle du Casino, passage Jeoffroy, avait été retenue et payée d'avance, pour la soirée du 20 avril. Instruits par le syndic, qu'il lui était enjoint de ne pas nous livrer la salle, sans que nous fussions munis d'une autorisation du préfet de police, nous introduisîmes un second référé.

Après avoir interpellé le syndic, M. le président déclara :

« Attendu *que la salle du Casino n'est pas refusée au sieur Crocé Spinelli pour une réunion électorale, s'il est muni d'une autorisation du préfet de police*, dit qu'il n'y a pas lieu à référer. »

Or, comme il est impossible d'obtenir la susdite autorisation, de la nécessité de laquelle d'ailleurs la loi ne dit pas un mot, en présence de tant de difficultés, et après avoir épuisé tous les moyens, le Comité des commerçants renonce aux réunions électorales.

L'intelligence des électeurs pénétrera le motif de toutes ces tracasseries.

Le commerce, le boutiquier surtout appréciera les intrigues *extra légales* de la réaction, il méprisera ses défis, ses incessantes provocations. Il saura opter entre les rancunières menaces du parti de la peur, et la modération des amis du progrès, et par son vote intelligent en faveur de M. EUGÈNE SUE, il préviendra l'effroyable catastrophe qui ne pourrait manquer de surgir, le jour où l'on oserait mettre en péril la République, le suffrage universel et la Constitution. Les commerçants sauront enfin assurer le triomphe de l'*ordre*, en ôtant toute chance de succès aux prétentions inconstitutionnelles des vieux partis monarchiques.

Pour le comité,

Les membres du bureau :

CROCÉ SPINELLI, président ; LHERMINIER, vice-président ; BRETON, secrétaire ; CONTE, LOMBARDA, RICHARD, GUINIER, GAVEAU, HETTHIER, membres du bureau.

M. Carlier n'est pas un phénomène propre à la France ; les modérés sont les mêmes partout. Les autorités cléricales de Rome, représentants de la religion de paix et de fraternité, viennent de publier, à propos de la rentrée de Pie IX, une proclamation qui ne serait pas désavouée rue de Jérusalem. Nous en citons quelques passages.

Les magistrats cléricaux s'adressent aux républicains de Rome, c'est-à-dire à l'immense majorité de la population :

Le monde catholique vous a fait la guerre et vous a foudroyés de ses canons, et vous êtes tombés par milliers victimes d'un délire qui vous avait inspiré l'enfer pour vous attirer plus tôt dans ses gouffres... *Très scélérate canaille !!! scelleratissima canaglia !!!*... Les tableaux pathétiques de vos souffrances ne nous touchent guère... Si des misérables se trouvent encore dans les administrations et parmi les troupes, c'est parce que les censures n'ont pas encore terminé leurs opérations... Mais advienne que pourra... Nous saurons vous attaquer toujours, en tout lieu, vous disperser, vous détruire, et cela pour la plus grande gloire et pour le triomphe de l'Évangile du Christ, du pontife son vicaire, et de tous ceux qui aiment l'ordre, la félicité, la vraie liberté... »

Rome, 9 avril 1850.

Les Electeurs

SOUS LA SURVEILLANCE DE LA GENDARMERIE.

Sous ce titre la *Presse* publie la lettre suivante d'un lieutenant-colonel chef de légion, en date du 3 mars 1850 :

Capitaine,

» D'après la lettre *confidentielle* du ministre de la guerre, vous donnerez l'ordre à chaque lieutenant de votre compagnie de m'adresser sans aucun retard :

1° Le nombre total des électeurs soit CIVILS ou MILITAIRES ;

2° Celui des électeurs qui voteraient pour un candidat MODÉRÉ ;

3° Celui des électeurs qui voteraient pour un candidat du parti ROUGE :

Les relevés doivent être fait par lieutenance de gendarmerie et faits avec le plus grand soin.

Le lieutenant-colonel chef de légion.

« Avec de telles instructions données, demande la *Presse*, que devient le secret des votes, que devient le suffrage universel, que devient la Constitution ? combien de temps la majorité parlementaire sanctionnera-t-elle de pareilles actes ? Combien de temps la France les supportera-t-elle ?

Sous le règne des rois Charles X et Louis-Philippe, de pareils actes eussent soulevé de toutes parts la conscience publique ! »

Nous croyons savoir de bonne source que l'inquisition d'Hautpoul est allée plus loin encore pour les élections de dimanche prochain 28 avril. A la surveillance des soldats par les gendarmes, on a cru devoir ajouter la surveillance politique des soldats par les caporaux et sous-officiers.

Mais toutes ces précautions seront aussi inutiles qu'elles sont vexatoires, arbitraires et maladroites.

On lit dans le *Crédit* :

« Ils étaient bien véridiques les journaux qui prétendaient que la candidature Leclerc avait fait vibrer toutes les fibres sensibles de la majorité parlementaire, jusques et y compris MM. Cavaignac, Dufaure, Lamoricière et Bedeau. Hier, nous avons publié le démenti de l'honorable général Cavaignac. Le *Moniteur*, sous une autre forme, contenait implicitement le désaveu de MM. Dufaure, Lamoricière et Bedeau, en nous apprenant qu'ils ont tous les trois voté avec M. Cavaignac pour l'amendement Odilon Barrot. Est-il admissible que tous ceux qui n'ont pas voulu faire de l'intimidation avec la rétroactivité s'amusassent à en faire avec le fusil de M. Leclerc ? »

Le *Socialiste de la Côte-d'Or* félicite en ces termes la démocratie parisienne du choix qu'elle a fait d'Eugène Sue pour son candidat à l'élection du 28 avril :

Nous nous réjouissons vivement de la candidature franchement socialiste arrêtée par les délégués de la Seine. Ceux-ci ont montré une grande intelligence de la situation.

Le choix d'un homme dont le nom est populaire, dont la réputation est européenne, qui, comme la France n'est d'aucun parti, qui n'est que Français, c'est-à-dire républicain-socialiste, ce choix intelligent, vraiment national, est un gage vraiment assuré de victoire.

Honneur aux délégués de la Seine !

Vive la République démocratique avec ses conséquences sociales !

Nous recevons la lettre suivante au sujet de la candidature de M. Leclerc.

[illegible] avril 1850.

A M. le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

« [illegible] lignes [illegible] dans votre estimable journal.

Il y a cinq jours je suis allé voir mon collègue de juillet, le citoyen Leclerc, qui m'a dit :

« Que le fait qu'on lui attribuait d'être revenu » chercher son second fils et de lui avoir remis le » fusil de son frère, *était entièrement faux*.

» En 1848, a-t-il ajouté, j'ai cherché à plusieurs » reprises à faire rectifier cette version *mensongère*, » version qui avait été insérée d'abord dans les » journaux de Lyon avant ceux de Paris, et je suis » prêt encore à contredire cette version en tout » point. »

De plus, il ajouta :

« On est venu me trouver, me faire envisager le » *besoin*, la *nécessité* d'accepter la candidature du » 28 avril, et j'ai cru devoir accepter. »

Je ne lui fis aucune observation. Nous nous quittâmes en nous serrant la main.

Aujourd'hui, en présence des faits erronés et fantastiques que se plaisent à colporter les journaux de la réaction, j'aurais pensé que le citoyen Leclerc aurait rétabli la vérité.

Puisqu'il ne l'a pas fait encore, je crois devoir donner de la publicité à une partie de notre conversation.

Salut et fraternité,

CH. POLINO,
Ex-officier de l'armée, délégué du 2e arrondissement, passage Saulnier, 22.

P. S. Je puis ajouter, comme avis à l'adresse des membres de l'Union électorale, que le citoyen Leclerc, leur candidat, soldat de Waterloo et de juin 1848, était un homme d'action aussi en 1830, et ce par tempérament. (Voir le dossier des récompenses nationales de 1830.)

A la suite de cette lettre nous devons rapporter une autre lettre publiée par la *Patrie* et signée d'un grand nombre de gardes nationaux de la compagnie de M. Leclerc ; dans laquelle après avoir raconté la mort du fils aîné de M. Leclerc, on ajoute :

M. Leclerc père déposa son fils dans une maison de la rue Saint-Claude. Ce fut là que son deuxième enfant, Camille, vint le rejoindre. Peu d'instants après, tous deux venaient prendre place dans les rangs de la compagnie ; en vain les camarades de M. Leclerc le pressèrent de quitter une scène aussi douloureuse, il répondit à leurs instances : « Mon fils et moi nous devons rester au milieu de vous, c'est là notre place. » En effet, pendant la durée de la lutte, le père et le fils ne quittèrent l'habit de garde national que pour rendre avec nous les derniers devoirs au malheureux Georges.

Voilà, monsieur le rédacteur, la vérité sur ces pénibles souvenirs.

La commission municipale a, dans sa séance de vendredi dernier, approuvé un projet qui lui a été soumis, au nom du ministre des travaux publics, par M. le préfet de la Seine, et qui consiste dans la conversion en chaussée empierrée, du pavage des boulevards intérieurs, depuis la Madeleine jusqu'à la place de la Bastille, et la rue du Faubourg Saint-Antoine jusqu'à la barrière du

---

Il dort encore d'un profond sommeil, et son cabinet est déjà envahi par des gens affairés. C'est le procureur du roi qui vient lui parler complot ; c'est le brigadier de gendarmerie qui vient lui signaler une émeute en germe, c'est le journaliste de l'endroit qui vient lui vendre sa conscience. Ce journaliste est un de ces libéraux de l'opposition d'autrefois, séparés des conservateurs par une nuance imperceptible, qu'une place, quelquefois même un simple bureau de tabac, parvenait à effacer ; c'est un de ces hommes si ahuris de trouver aujourd'hui une opposition qui a remplacé les appétits par des idées.

— Que fait donc notre sous-préfet ? où est-il ? — Sans doute occupé d'un travail sérieux ? — Ou bien à sabler du champagne avec quelques farceurs, hasarde le journaliste. — *Nous n'avons pas de farceurs dans notre ville, monsieur*, dit d'un ton superbe le gendarme. — Il m'a accompagnée à la messe, messieurs, dit la sœur du sous-préfet, qui mène la barque politique de son frère, et dans ce moment il termine un rapport très pressé.

Les fâcheux sortis, entre Ravel, qui prend assez tranquillement les soucis de l'administration. Une seule chose trouble sa quiétude, ce sont les critiques acérées du journaliste ci dessus. Or, il y a une caserne de gendarmerie à construire ; les fonds sont prêts, il ne manque que le terrain, et l'oncle du satané folliculaire touchera les fonds destinés à l'emplacement de la caserne, et son neveu paiera ce service en articles dithyrambiques en l'honneur du sous-préfet. Tout va bien, grâce à la sœur d'Annibal.

Pendant qu'il est en train de rédiger le rapport de cette affaire, entre Poleska. C'est une lorette qui a gagné, on ne sait comment, une maison dans ce trou de province et qui vient la proposer pour loger les gendarmes. La Parisienne est charmante : c'est Mme Aline Duval. Annibal est séduit ; on parle d'amis communs, on essaie de nouveaux pas de danse, et le marché est conclu.

Survient un lieu de passage dans la petite ville ; il tombe dans les bras du sous-préfet et de sa maîtresse de danse, et parvient à entraîner le magistrat à une partie de champagne qui doit durer toute la nuit.

A peine sont-ils éloignés que le cabinet d'Annibal est de nouveau envahi par le procureur et le brigadier, qui ont transformé, pour les besoins de leur avancement, la partie de plaisir en banquet politique.

Au second acte, le digne sous-préfet est surpris par l'autorité, et malgré ses explications, la présence de Poleska, que le gendarme a vu danser à la sous-préfecture, donne des doutes sur le magistrat. On va dresser procès-verbal, mais sous prétexte de constater la qualité du corps du délit, Annibal-Ravel et Rousseau-Grassot déguisé en garçon, grisent la justice et la force publique ; la garde nationale survient commandée par le journaliste. L'affaire est de plus en plus ténébreuse. Heureusement, le *Moniteur* réconcilie tout le monde en apportant une liste de nominations où tous sont inscrits.

C'est très amusant, et l'on rit bien. En peut-il être autrement avec des entrains pareils à ceux des spirituels artistes que nous avons signalés ?

Nous ne reprochons qu'une chose à l'auteur, mais elle est capitale : c'est l'abus de ce classique champagne. M. Bayard raffole du champagne, ce vin essentiellement frelaté ; il en parle sans cesse, absolument comme un petit clerc, un bonnetier parvenu, ou le fameux critique J. J.

Oh ! Lucullus et Brillat-Savarin ! que pensent les ombres de vos voûtes palatines d'un tel manque de discernement et de goût ?

ANTONY MÉRAY.

Le *Songe d'une nuit d'été*, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Rozier et Leuven, musique de M. Ambroise Thomas.

Nous nous bornons aujourd'hui à enregistrer le nouveau succès obtenu par M. Ambroise Thomas à l'Opéra-Comique.

Cette nouvelle partition ne se distingue pas seulement par la correction, l'élégance coquette et l'originalité naturelle qui caractérisent le style de son auteur ; on y trouve aussi, comme dans ses ouvrages les mieux réussi, des inspirations très heureuses sur lesquelles nous nous ferons un devoir de revenir, avec plus de détails que nous ne pourrions en donner aujourd'hui.

Le poème de M. Rozier, qui met en scène Shakespeare, Falstaff, la reine Elisabeth, est à la fois intéressant et favorable à l'inspiration musicale. Seulement on en pourra retrancher avec avantage quelques langueurs.

M. Couderc, qui faisait sa rentrée après huit ans d'absence, nous est revenu ce qu'il était autrefois, comédien intelligent et plein de feu, très remarquable comme acteur et suffisant comme chanteur. Mlle Lefèvre, qui a hérité du rôle principal, laissé vacant par Mme Ugalde, si déplorablement atteinte d'une maladie du larynx, a obtenu un succès que le nom et le talent de celle qu'elle remplaçait rendent bien honorables. Bataille est un admirable Falstaff. Mlle Grimm et M. Boulo ont droit à une part du succès. Le *Songe d'une nuit d'été* est fixé jusqu'à l'hiver au moins sur l'affiche de l'Opéra-Comique ; nous aurons donc tout le temps de nous occuper de cet ouvrage.

— Les concerts se disputent les nombreuses salles consacrées à ce genre de divertissement. Il faudrait n'avoir absolument rien autre chose à faire pour en entendre seulement la moitié ; et cependant, si l'on en croyait les journaux de l'*ordre*, Paris serait en proie à un tel désordre moral causé par la peur, que toute manifestation artistique serait devenue impossible.

Cela n'a pas empêché Delsarte et son élève Darcier de réunir, par la seule attraction de leur deux noms, un nombreux public dans la salle de M. Herz samedi dernier. Un simple piano et deux hommes en habit noir venant tour à tour chanter, l'un quelqu'une de ces belles pages dues au génie de Gluck, de Spontini ou de Chérubini, l'autre de simples chansonnettes, ont suffi pour remplir d'intérêt toute une soirée. Quiconque n'a pas entendu Delsarte interpréter, avec sa voix voilée mais pleine de puissance et de magnétisme, les récitatifs de Gluck, ignore jusqu'où peut atteindre la puissance de la déclamation lyrique. Pour notre part, nous déclarons que jamais, avec tous les prestiges réunis de la scène, de l'orchestre, du costume, des décorations, aucun chanteur ne nous a impressionné au même point que Delsarte parvient à le faire dans les conditions simples dont nous venons de parler, et par la seule magie de son accent dramatique. Il y a longtemps que nous avons eu occasion de le dire : Il n'y a pas un seul homme en France qui soit aussi digne que Delsarte de constituer au Conservatoire, une véritable école de déclamation lyrique.

Nous apprécions vivement les qualités qui distinguent son élève Darcier, mais nous voudrions lui voir mieux employer son remarquable talent. Les chansonnettes qui composent son répertoire sont à la musique ce que les couplets de vaudeville sont à la poésie. Nous concédons volontiers que M. Darcier les relève autant que cela est possible par la façon dont il sait les dire ; mais nous aimerions mieux l'entendre interpréter avec la même supériorité des œuvres d'une plus grande valeur.

Hier dimanche, la salle Sainte-Cécile était consacrée à une bonne œuvre : il s'agissait d'un concert au bénéfice des pauvres d'Arcueil et des orphelins du choléra. Les noms de Mlle Rachel, de Mmes Dorus-Gras et Laborde, de MM. Baroilhet, Offenbach, Lecieux, brillaient sur le programme ; l'excellente musique du 27e régiment de ligne formait l'orchestre, et les soldats ont de plus chanté avec beaucoup d'ensemble deux chœurs du répertoire des orphéonistes.

On ne peut qu'applaudir doublement à cette participation de nos braves soldats à une œuvre d'art et de bienfaisance.

La grande représentation donnée samedi dernier à l'Opéra, au bénéfice de Baroilhet, a été très brillante, mais un peu longue, car elle ne s'est terminée qu'à deux heures du matin.

ALLYRE B.

Trône. La commission municipale a stipulé que la dépense à la charge de la ville n'irait pas au delà de 339,000 fr., et que le surplus serait supporté par l'État.

Le principal motif de cette mesure et de la participation de l'État, motif qu'on n'avoue pas tout haut, est dans le désir d'empêcher qu'au cas d'émeute on puisse construire des barricades.

Assemblée nationale.

Séance du 26 avril. — Présidence de M. Dupin.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la déportation.

M. LE PRÉSIDENT. M. Pierre Leroux a présenté la disposition suivante :

« Les femmes et les enfants des individus ainsi transportés hors du territoire seront admis à partager le sort de leurs maris et de leurs pères. »

M. Savatier-Laroche en a présenté une autre dans le même sens et qui est ainsi conçue :

« Dans tous les cas, les femmes, ascendants et descendants des déportés, seront autorisés, sur leur demande, à accompagner leurs époux, fils et père. »

M. Heurtier enfin rédige ainsi un article additionnel dans le même esprit :

« Les familles des condamnés à la déportation auront la faculté de se transporter au lieu de déportation, aux frais du gouvernement en cas d'indigence, et elles y séjourneront aux conditions qui seront établies par un règlement d'administration publique. »

Mais M. Savatier-Laroche a un autre article qui devrait passer avant ces différentes dispositions. Il s'applique à l'art. 6, voté dans la dernière séance.

« Néanmoins il sera loisible aux individus qui auraient été condamnés antérieurement à la déportation de réclamer, en ce qui les concerne, l'exécution de la présente loi. »

M. Savatier-Laroche retire ce dernier amendement.

M. PIERRE LEROUX développe son article additionnel. Lors de la discussion de la loi de transportation, l'Assemblée constituante, respectant les droits de la famille, adopta une disposition semblable à celle que je propose. Vous ne voudrez pas, en pleine République, ordonner ce que l'Assemblée constituante, sous la pression des faits les plus graves, n'a pas voulu décréter, c'est-à-dire la séparation de ceux que la loi devait atteindre, des plus chers objets de leur affection.

La commission, dans son rapport, a déclaré qu'on ne s'opposerait pas à la réunion des déportés à leurs familles ; mais cela ne suffit pas, il faut que le principe soit inscrit dans la loi; d'ailleurs le rapport ne s'explique pas sur ce fait : à qui incomberont les frais de ce déplacement des familles pour retrouver leur chef ?

M. BODAT, rapporteur, répond que le conseil-d'État d'abord, et la commission ensuite ont pensé qu'on ne pouvait pas inscrire la réunion en droit absolu, et qu'il fallait s'en rapporter entièrement au gouvernement sous ce rapport.

M. P. LEROUX insiste. Il dit que la loi est entachée d'un grand caractère d'hypocrisie. Ainsi, d'un côté, on veut conserver au déporté ses droits civils, et de l'autre on veut lui enlever le droit de s'entourer de sa femme et de ses enfants, et ce sont les défenseurs de la famille, ce sont des chrétiens qui proposent une pareille énormité... Ils oublient donc que l'Évangile a dit : Vous ne pouvez séparer ce que Dieu unit ! (Mouvement.)

Est-il possible de voir plus de contradictions que dans cette misérable loi dont les auteurs ont perdu avant-hier le plus grand privilége, quand une majorité de C voix leur a enlevé ceux qu'ils voulaient pourtant atteindre. (Agitation.) Des droits civils, grand Dieu! à ceux qui, pour obtenir le maintien du plus saint, du plus sacré de tous, aura besoin d'implorer le bon plaisir du gouvernement il s'est déclaré l'ennemi, ou du Hudson Lowe de cette autre Sainte-Hélène.

On oublie qu'on a voulu tenter une grande innovation judiciaire; on oublie qu'en maintenant les droits civils à ces condamnés, le mariage subsiste, que la femme ne peut se marier, et cependant vous les tiendrez pour toujours séparés! Ai-je droit de dire que votre loi n'est qu'un tissu de contradictions?

M. HEURTIER. Voici le texte de l'amendement que j'ai présenté :

« La femme et les enfants des condamnés à la déportation auront la faculté de se transporter au lieu de déportation, ou de s'y faire transporter en cas d'indigence.

» Néanmoins, ils ne pourront s'établir dans l'intérieur de l'enceinte fortifiée que dans les conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique. »

C'est là un amendement qui résume l'opinion de la minorité de la commission, qui a pensé, à l'encontre de la majorité, que les droits civils étant conservés au condamné, et par là même le mariage subsistant, et tous ses droits avec lui, la réunion de la famille avec le condamné doit être un droit et non une faculté laissée au bon plaisir du gouvernement ou du directeur de la colonie pénitentiaire.

M. [illegible], ministre de la justice. Le gouvernement est de l'opinion [illegible] de la commission ; il pense que [illegible] au gouvernement qu'appartient de régler la communication du dehors avec les condamnés.

Ne pensez-vous pas que le gouvernement ne peut pas, dans certaines circonstances données, avoir à arrêter l'imprudence des dévouements? (Rumeurs à gauche.) Comment, vous ne permettrez pas de dire qu'il peut être dans l'intérêt des enfants et de la famille innocente de ne pas laisser aller une jeune femme et les enfants même dans un pays lointain ! (Nouveau bruit.) Je dis qu'il peut y avoir des dévouements irréfléchis que le gouvernement doit arrêter dans une bonne pensée. (Nouveau bruit.) La femme n'a pas seulement ses devoirs de femme, elle a aussi des devoirs maternels, des devoirs filiaux. Est-ce que jamais le gouvernement pourra, dans ces circonstances, examiner les choses à son point de vue et non à celui de la famille elle-même ? (Bruit à gauche.) Je comprends vos murmures ; mais je ne parle pas seulement pour vous qui ne croyez jamais qu'il puisse y avoir rien de bon dans le gouvernement. Le gouvernement ne voudra jamais aggraver la position du chef de famille, mais son action pourra être toute de bienveillance en retenant sur le sol de la patrie, pour un certain temps, les membres de la famille d'un condamné.

M. DE LAMARTINE. Un mot de M. le ministre de la justice m'a appelé à la tribune. Ce mot a soulevé une certaine émotion dans une partie de l'Assemblée. (Dénégations diverses.) Quant à moi j'en ai été vivement impressionné. M. le ministre de la justice a dit qu'il était dangereux d'inscrire dans une législation pénale une mesure qui autoriserait ces imprudences et ces témérités où se laisseraient entraîner les familles des déportés.

Messieurs, rappelez-vous que toute législation qui veut se montrer plus sage que la nature risque d'être une législation contre la nature. (Très-bien ! à gauche.) Eh bien! je ne veux pas que vous établissiez un maximum sur les meilleurs sentiments ! (Mouvements en sens divers.)

Messieurs, je voudrais bien qu'on fît abstraction des actualités en discutant cette loi, et que nous y missions avec le sang-froid du législateur, le sentiment qui vibre dans les fibres du cœur humain, et en voulant préserver la société, admettons dans cette préservation tout adoucissement compatible avec le grand intérêt. Eh bien! au lieu d'éloigner la famille comme on vous le propose... (Mais non, il ne s'agit pas de cela !)

Sur quoi discutons-nous ? que demandent les amendements ? Ne s'agit-il pas de revendiquer pour la famille d'un déporté le droit d'aller entourer son mari, père de ses soins, de ses consolations et de ces éléments de moralisation qu'on ne trouve qu'en elle ?... La commission dit qu'elle le veut ; eh bien! qu'elle se range donc du côté de l'amendement de M. Heurtier ! (Agitation.)

Prenez-y garde, vous votez une loi plus sévère que celle qui conduit les déportés de la Hollande dans la Nouvelle-Angleterre, et les condamnés de la Russie sous le climat meurtrier de la Sibérie, car les familles de ces exilés peuvent les accompagner et s'associer à leur sort.

Rappelez-vous qu'un homme qui vit changer les angoisses de sa longue captivité en des jours de gloire, et s'en fit des titres à la reconnaissance publique, Lafayette, put adoucir cette captivité dans la compagnie de sa femme, de ses filles, descendues dans son cachot. (Mouvements divers.)

On me répond que c'était un proscrit, et qu'il ne faut pas faire peser sur la France l'odieux de cette captivité. C'est vrai, mais plus tard la prison de M. Lavalette et le donjon de M. de Polignac ont présenté l'éclatant exemple de ces dévouements que vous voulez empêcher aujourd'hui.

PLUSIEURS VOIX. Allons donc !

M. ROUHER, ministre de la justice. Le gouvernement ne pense pas qu'il soit salutaire d'interdire à tout jamais les communications entre le déporté et sa famille.

Il y a un point de vue qui domine cette discussion : l'intérêt social. Eh bien, nous pensons qu'il importe que le condamné *demande* au gouvernement l'autorisation d'avoir auprès de lui sa femme et ses enfants. (Bruit.) Ce sera le commencement de son repentir. (Exclamations à gauche.)

Est-ce à dire que nous ne comprenons pas le grand élément de moralisation qui naîtra dans ce rapprochement ? Non, mais cette mesure n'est pas de nature à être écrite dans une loi pénale. Laissez au gouvernement la faculté d'accorder cette autorisation ; laissez au gouvernement le soin d'apprécier les convenances dans l'intérêt de la famille elle-même. (Rires ironiques à gauche.) Est-ce à dire que vous croyez que le gouvernement pourrait abuser de cette faculté. (Oui, oui, à gauche.) Vous savez bien que non. (Nouvelles interruptions.)

D'ailleurs, par la voix des interpellations, ne pourrez-vous pas toujours obtenir l'exposé des motifs qui décideront le gouvernement à l'accorder ou à le refuser ? (On rit à gauche.)

M. DE MORNAY. D'abord, je dirai que je ne puis laisser prendre à personne le monopole de l'humanité et des nobles inspirations. (Bruit à gauche. — Approbation à droite.) Le sort des condamnés a éveillé ici la sollicitude de tous. (Rumeurs de doute à gauche.) Mais, je le demande, est-ce bien à M. de Lamartine qu'appartient ce rôle, et est-on bien venu à prendre exclusivement en main les droits de l'humanité quand on a concouru au bouleversement d'une société tout entière ? (Exclamation à gauche. — A l'ordre ! à l'ordre ! — Interruption. — Tumulte prolongé.)

M. DE MORNAY. C'est la main sur la conscience que je parle. Je respecte les opinions, et j'ai le droit d'exiger le même respect pour les miennes. (Bruit.)

Sans doute il est permis de faire un appel à la pitié, à l'humanité ; mais pour avoir le droit de faire un reproche d'inhumanité à personne, il aurait fallu aussi avoir de la pitié pour la société. (Bruit à gauche.)

Je demande pardon à l'Assemblée de m'être écarté de la question ; mais devant les paroles de M. de Lamartine, il m'a été impossible de dominer le sentiment qui m'agitait. Je ne veux pas avoir le monopole de l'humanité, mais je ne saurais non plus reconnaître à personne le droit de le prendre. Il me semble que quand on a invoqué la pitié pour des hommes qui ont bouleversé la société, on n'aurait pas dû être sans pitié pour cette société, pour des familles victimes de sanglants bouleversements, et surtout pour une famille illustre qu'on a précipité du trône. (Applaudissements à droite. — Silence à gauche. — Agitation.)

Je demande encore une fois pardon à l'Assemblée d'avoir obéi à un sentiment de reconnaissance, qui n'est du reste qu'un sentiment de dignité pour moi, de dignité pour la majorité à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. (Mouvements divers à droite. — Agitation à gauche.) Il y a des crimes qui sont punis par la loi, mais il se trouve aussi des fautes pour lesquelles il y a le châtiment de l'opinion publique. (Sensation.)

Pour revenir à l'amendement, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de concilier l'intérêt de l'humanité avec l'intérêt gouvernemental, et par exemple n'y aurait-il pas la possibilité de faire un règlement d'administration publique *tellement sévère*, qu'il rendrait plus difficiles et moins nombreuses les demandes de réunion aux condamnés? (Mouvements divers.)

M. DE LAMARTINE répond en quelques mots très modérés aux paroles provocatrices de M. de Mornay ; puis il ajoute : Quant à l'amendement, nous ne revendiquons point le monopole de l'humanité ; au contraire, nous conjurons la majorité de moins céder à certaines timidités produites par le souvenir des situations actuelles, et de ne pas craindre d'inscrire dans la loi que la famille pourra suivre le déporté ; car, ne l'oubliez pas, messieurs, au milieu des discordes qui frappent toutes les institutions, la famille est encore la dernière ressource de notre état social, et c'est dans le sentiment de la famille que la société trouvera son salut.

Un dernier mot en finissant : souvenez-vous de Napoléon à Sainte-Hélène.

M. LE GÉNÉRAL REGNAULT DE SAINT-JEAN D'ANGELY. C'est un blasphème. (Mouvements divers.)

M. DE LAMARTINE. Un honorable membre vient de me dire : c'est un blasphème. Je m'attendais à cette exclamation. (Mouvement d'étonnement.) J'allais prononcer le mot ; j'allais dire que si l'on comparait des malheurs particuliers avec de grandes infortunes on commettrait un blasphème; mais que cependant, héros ou hommes ordinaires sont faits également de chair et de sang, et qu'à Napoléon aussi, bien qu'à MM. Lafayette et Polignac, la possibilité d'une réunion avec sa famille aurait été un adoucissement à de bien grands malheurs, et que la privation de cette consolation était bien cruelle.

M. BAZE, au nom de la commission, soutient qu'il est inutile d'inscrire l'amendement de M. Heurtier dans la loi.

M. HEURTIER. Après les paroles de M. le garde des sceaux, j'insiste pour mon amendement.

M. PIERRE LEROUX demande qu'on mette d'abord aux voix celui qu'il a présenté. (La clôture ! la clôture !)

M. BAZE. Je le répète, l'amendement de M. Heurtier est adopté en principe par la commission ; mais elle le repousse comme superflu. Nous ne devons pas avoir l'air de prendre des sûretés les uns contre les autres, ni surtout contre le gouvernement de notre pays, alors qu'il s'agit d'humanité.

M. HEURTIER. Je déclare que si le gouvernement entend l'application de la loi dans le sens de mon amendement, je le retire.

M. ROUHER, ministre de la justice, fait une déclaration dans ce sens.

On vote sur l'amendement de M. Heurtier, repris par les membres de la gauche.

Le scrutin de division résout la question en ces termes :

Nombre des votants,	662	
Majorité absolue,	332	
Billets blancs,	302	
Billets bleus,	361	(Sensation)

L'amendement est rejeté, et l'on décide qu'il sera passé à une troisième lecture de ce vilain projet de loi.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre, dépose sur le bureau de M. le président un projet de loi portant demande d'un crédit nouveau, 150 000 fr., pour venir au secours des familles des militaires qui ont péri à Angers. (Marques d'adhésion.)

M. PASCAL DUPRAT demande à interpeller le ministre au sujet d'actes arbitraires relatifs à la vente publique des journaux.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. La question est soumise aux tribunaux. Il s'agit de savoir si l'on peut vendre les journaux dans la rue sans l'autorisation de M. le préfet de police. La question, je le répète, est soumise aux tribunaux.

M. LE PRÉSIDENT. L'interpellation doit avoir lieu sur la portée politique de la mesure.

M. BAROCHE. Le ministre, en interdisant la vente de tels ou tels journaux, a usé du droit que lui donne la loi. (Dénégations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Le ministre n'a pas plus que l'interpellateur le droit d'entrer dans le débat. Je consulte l'Assemblée sur l'indication d'un jour.

A DROITE. Après le budjet.

A GAUCHE. Avant les élections.

A DROITE. A un mois.

L'Assemblée décide que les interpellations seront renvoyées à un mois.

La séance est levée à six heures et demie.

Comité démocratique et socialiste des Élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Le comité démocratique-socialiste des élections de la Seine, dans sa séance du 19, a souscrit pour une somme de 200 fr., en faveur des familles des soldats du 11e léger qui, dirigés sur l'Afrique, par suite de leur dévouement à la cause démocratique, ont péri dans l'affreuse catastrophe d'Angers.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, — et au siége de tous les journaux démocratiques.

Les délégués au comité démocratique socialiste des élections de la Seine, se réuniront aujourd'hui mardi 23 avril, à 7 heures du soir, rue St-Spire, impasse de la Grosse-Tête. — Présence obligatoire.

Réunions électorales.

6e *Arrondissement*. — Les mercredis et samedis à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

9e *Arrondissement*. — Mardi, 23 avril, à 7 heures du soir, magasin des fourrages, boulevard Bourdon, 13.

12e *Arrondissement*. — Les mardis et vendredis, à 7 h. du soir, rue de la Glacière, 16, boulevard de la Glacière, à l'Association des Travailleurs.

Neuilly, les Thernes, Passy et *Auteuil*. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Genevillers. — Tous les dimanches, à 2 heures de relevée, et samedi 27 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, à Grenelle, rue Croix-Nivert.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains et *Dugny*. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, cour Benoist, salon Gauthier, à Saint-Denis.

Saint-Ouen et la Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, à la salle de bal de Saint-Ouen, rue Saint-Denis, chez le citoyen Roger.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 35, à l'association des Cuisiniers, local du Galant-Jardinier, à Belleville.

Charonne, Montreuil, Bagnolet, Ménilmontant, Rosny et Villemomble. — Mardi 23 et mercredi 24 avril, à 7 h. du soir, rue de Flandres, 116.

Gentilly, Arcueil, Villejuif, Chevilly, Rungis, l'Hay, Ivry et la Gare. — Mercredi 23 avril, à 7 heures du soir, à l'Association des Travailleurs, rue de la Glacière, 16.

La Villette. — Mardi 23 avril, à sept heures du soir, rue de Flandres, 116.

Maisons-Alfort, Creteil et Bonneuil. — Jeudi 25 avril, à 7 heures du soir, Grande-Rue, à Maisons-Alfort, chez le citoyen Laurent.

Issy, Vaugirard, Grenelle et Venvres. — Samedi 27 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Coffin, place des Maronniers, à Issy.

Clichy. — Jeudi 25 avril, à 5 heures du soir et samedi 27, à 7 heures du soir, route de la Révolte, salle de Bellevue.

Courbevoie et Puteaux. — Jeudi 25 avril, à 7 h. du soir, rue de Colombes, 12, salle du Grand-Vainqueur, à Courbevoie.

Colombes. — Samedi 27 avril, à 7 h. du soir, salle de bal, chez le citoyen Chavart.

Les citoyens qui pourront s'engager à surveiller les opérations électorales dans leur section sont invités à se faire inscrire chez les citoyens dont les noms suivent :

1er Arrondissement. — Voignier, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77.

2e Arrondissement. — Audry, rue Bellefond, 38; Gentil, passage Choiseul, 73.

3e Arrondissement. — Rue du Cadran, 15.

4e Arrondissement. — Dugit, rue des Déchargeurs, 9.

5e Arrondissement. — Brocard, rue de la Grande-Truanderie, 11 ; Blaise, rue de la Charité, 6.

6e Arrondissement. — Leblond, libraire, rue Rambuteau, 75 ; Binet, rue Neuve-Saint-Martin, 18.

7e Arrondissement. — Dessales, rue des Enfants-Rouges, 13.

8e Arrondissement. — Lefèvre, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 58. Bardet, marchand de vin, place des Vosges, près la mairie.

9e Arrondissement. — Rue du Pont-de-la-Réforme, 9 ; bureau de l'*Homme libre*, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

10e Arrondissement. — Proyat, cour du Dragon, no 10.

11e Arrondissement. — Jetet, rue de la Harpe, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

12e Arrondissement. — Lebègue, rue Mouffetard, 24, ancien 28.

AUX LITHOGRAPHES.

Les citoyens qui, dans la réunion générale du 16 avril, se sont engagés à recueillir les souscriptions, sont invités à les porter, dans le plus bref délai, au siége du comité démocratique socialiste, rue Coquillère, 12 ter, où un registre spécial a été déposé à cet effet.

Pour les renseignements, s'adresser à l'association fraternelle des lithographes, cour des Bleus, rue Saint-Denis, 268.

Une liste de souscription en faveur des victimes d'Angers est ouverte chez le citoyen Blachette, rue du Hâvre, 3, à la Villette.

Nous soussignés, membres du bureau des réunions électorales démocratiques-socialistes du premier arrondissement :

Vu l'arrêté du préfet de police en date du 20 avril courant qui interdit ces réunions ;

Attendu qu'il est contraire à la vérité que *des discours séditieux de nature à exciter la haine des citoyens les uns contre les autres* aient été prononcés ;

Attendu que cette interdiction est une atteinte à la souveraineté du Peuple et à la Constitution ;

Faisant appel à la conscience de tous les auditeurs qui ont assisté à ces réunions ;

Déclarons protester avec toute l'énergie que donne le droit contre les imputations calomnieuses servant de prétexte à cet acte arbitraire et contre la violence faite aux électeurs du 1er arrondissement.

Nous attendons avec confiance le jour du scrutin qui vengera le suffrage universel outragé.

Vive la république démocratique!

Paris, le 21 avril 1850.

Les membres du bureau :

GERAUX, THONNELIER, ALLIX LEBOURBET, TIRREMARCHE.

Les délégués du 1er arrondissement adhèrent à la protestation ci-dessus.

BAILLY, BERRIER-FONTAINE, ALEXANDRE BUISSON, BOULLENGER, DELACROIX, KESLER, LECLERQ, A. MARCHAIS, MARTELET, MAGEN, PORROCHE, RICHARD.

FAITS DIVERS.

M. Eugène Bareste, rédacteur en chef, gérant du journal la *République*, vient de porter appel du jugement rendu contre lui, sur la plainte du sieur Ernest Grégoire, par le tribunal correctionnel (6e chambre), pour refus d'insertion.

— On lit dans le *Siècle* :

« M. le préfet de police ne permet que la vente du journal la *Patrie*. On assure que le propriétaire de cette feuille est le parent de M. le préfet de police ; dès lors, on comprendrait le monopole.

— La *Presse* raconte que M. de Girardin, averti que des agents de police avaient lacéré plusieurs numéros de l'*Evènement* trouvés entre les mains d'une marchande, se rendit à l'endroit indiqué, et fit constater, en présence de nombreux témoins, que la police qui autorisait la vente de la *Patrie*, de la *Gazette de France* et du *Moniteur du soir*, interdisait la vente de l'*Evènement* :

« De quel droit ? demande la *Presse*.

» Est-ce donc que la loi, en France, n'est pas la même pour tout le monde ?

» Il faut que M. Carlier s'explique.

» Il peut, s'il le veut, interdire la vente de tous les journaux sur la voie publique ; mais il ne peut créer de privilége ; il ne peut autoriser la vente de tel journal et prohiber la vente de tel autre, car il n'appartient qu'au jury de déclarer un journal dangereux et qu'aux tribunaux de le condamner.

» Si M. Carlier persiste à créer des priviléges et des exclusions, la question sera portée à la tribune ; elle sera portée devant les tribunaux ; elle sera portée devant le conseil-d'Etat.

» C'est à la presse, et à la presse modérée surtout, qu'il appartient de donner l'exemple de la résistance légale.

» Cette tâche, l'*Evenement* saura la remplir. »

— On faisait hier la remarque au passage de l'Opéra que, huit jours après les élections du 10 mars, il y avait de nombreux paris proposés pour le succès de la liste de l'Union électorale ; aujourd'hui les parieurs du parti modéré étaient complètement absens, et cependant la candidature Leclec a été vivement patronée par la spéculation. Mais, depuis jeudi, jour du grand enthousiasme, il est incontestable qu'elle a baissé à la bourse de 5 0/0.

— Un incident a beaucoup amusé les curieux qui étaient allés voir hier les courses du Champ-de-Mars.

La course était engagée entre trois jockeis : un blanc, un bleu et un rouge. Dès le premier tour ils se sont trouvés distancés ; le rouge a pris la tête, et les deux autres sont restés en arrière. Bravo ! bravo ! criait la foule. Il en sera ainsi aux élections de dimanche prochain !

En effet, le rouge est arrivé le premier au but au milieu des applaudissements. Le bleu est arrivé le dernier devancé par le blanc.

— La grande Société philharmonique de Paris vient de prendre l'initiative d'une cérémonie funèbre qui sera célébrée, à l'occasion du désastre d'Angers, dans une des principales églises de Paris. On y exécutera le *Requiem* de Berlioz.

— Par ordonnance du 17 courant, M. de Rayneval a été nommé ministre plénipotentiaire de France à Rome.

— M. Delmas, préfet de la Haute-Garonne, vient d'être appelé aux fonctions de secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

— Par arrêté en date du 20 de ce mois, M. de Guizard, ancien préfet et ancien directeur des bâtimens et monuments publics, etc., est nommé chef de la division des beaux-arts en remplacement de M. Charles Blanc.

— Hier, à deux heures, a eu lieu dans la salle du Cirque des Champs-Elysées le second Concert de l'Orphéon. Cette fois, le président de la République a assisté à cette solennité musicale. Une triple salve d'applaudissements et les cris enthousiastes de Vive la République ! ont accueilli son apparition ; quelques voix timides ont essayé d'y joindre le cri de : Vive le président ! Ces faibles cris ont été aussitôt dominés par un cri unanime et énergique de : Vive la République ! (*National.*)

— Le citoyen Emile Ollivier a comparu le 18

courant devant le tribunal de Draguignan, sous la prévention d'avoir ouvert une réunion politique, qualifiée club par le ministère public.

La défense, présentée par Mᵉ Pascal d'Aix et Mᵉ Pastoret, avec un talent remarquable, a eu un plein succès.

Le citoyen Emile Ollivier et ses co-prévenus ont été acquittés aux applaudissements de la foule, et au cri de : Vive la République !

— La police continue partout ses tracasseries aussi stupides qu'odieuses. A Montpellier, la semaine dernière, un enfant se brûle assez grièvement en approchant d'une chandelle un peu de poudre de chasse.

Vite une dénonciation : il y a un dépôt, une fabrique de poudre dans cette maison, — les rouges y travaillent nuit et jour, — c'est leur arsenal.

On fait une visite domiciliaire, on fouille le lit de l'enfant malade, des suites de son imprudence on va jusqu'à déranger l'appareil posé sur ses blessures, pour constater la nature et la gravité. Enfin, ne voulant pas s'en aller les mains vides, la police emporta une dixaine de balles et deux pistolets, dont l'un est sans chien.

Le procureur du roi et le juge d'instruction, accompagnés d'un médecin, présidaient à cette perquisition. Nous empruntons ces faits au récit plus détaillé de l'*Indépendant du Midi*.

— On écrit de Saint-Amand, 13 avril, au *Républicain du Nord* :

« Encore les frères de la doctrine chrétienne! Quand donc n'aurons-nous plus à enregistrer les faits et gestes de ces hommes noirs? Cette fois, c'est avec l'honnête concours de la police que ces messieurs travaillent.

» Avant-hier, à sept heures du soir, le jeune Delattre (Jules), âgé de 12 ans, apprenti typographe, arrivait, avec quatre ou cinq autres élèves, à la classe d'adultes, lorsque deux des frères ignorantins, apostés derrière la porte, le saisissent violemment en disant : « Nous le tenons, ce gredin-là. » Puis le conduisant dans une chambre de l'établissement, et aidés des autres frères, ils le terrassent et le frappent à coups redoublés durant plus d'un quart-d'heure. Le malheureux enfant, coupable tout au plus d'irrévérence, nous dit-on, demande grâce à grands cris, lançant à ces fougueux hommes de Dieu cette apostrophe pleine d'à-propos : « Vous voulez donc imiter les exploits de votre confrère du Quesnoy! Il n'en fallait pas tant pour exciter leur bile. Ce n'est pas tout, pendant cette scène de sauvagerie, les *bons frères* avaient fait requérir la police, et bientôt deux agents arrivèrent qui conduisirent incontinent le pauvre enfant tout meurtri, et les vêtements déchirés, à la maison de dépôt, d'où il n'est sorti que le lendemain, à neuf heures du matin.

» Cependant, les parents, avertis de ce qui se passait, se rendirent chez le commissaire de police, qui, malgré leurs justes instances, refusa de leur remettre l'enfant.

» Nous le demandons, peut-il être permis à six ou sept énergumènes d'assommer de coups un enfant? et la police doit-elle prêter main-forte à l'exercice de violences coupables, en aggravant encore les supplices qu'il arrive, trop fréquemment, aux ignorantins de faire subir aux pauvres enfants confiés à leurs soins? »

Un de nos amis, M. J. P. Durand, vient de publier une petite brochure sous le titre : *petit Catéchisme politique et social*. C'est une exposition familière et succincte, mais en même temps complète des principes démocratiques et des réformes sociales. Ce petit écrit, destiné spécialement à l'éducation politique des classes peu instruites, nous paraît digne d'atteindre son but. (Voir aux annonces.)

PETITE CORRESPONDANCE.

Agen. — M. B. — Reçu. — Pris note. — Il n'y a aucun inconvénient à garder la position act.

Boulogne-sur-Mer. — M. G. — Reçu les 48. — Appliq. suiv. l'int. des souscript. — Compl. affect.

Orléans. — M. S. L — Reçu les 40. — Affect rem.

Cherbourg. — M. M. — Reçu les 45. — Appliq. sur votre indication. — Rem.

THEATRES. — CONCERTS.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. — Aujourd'hui la 13ᵉ représentation de *Toussaint-Louverture*, l'œuvre si poétique de M. de Lamartine. M. Frédéric Lemaître est rappelé deux fois chaque soir par toute la salle émue et enthousiasmée, et Mlle Lia Félix se montre ravissante de grâce, de sensibilité et d'énergie dans le rôle d'Adrienne.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. Un an 30 f., Six mois 16 f., Trois mois 8 f.
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe. 32 17 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 9; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Maulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 22 avril 1850.

Hier, au passage de l'Opéra, la rente se tenait de 89-10 à 89-20; ce matin elle est tombée à 89-05; mais au parquet elle a ouvert à 89-20, et après variations de 89-10 à 89-35, elle ferme à 89-20, avec 10 c. de baisse sur la clôture de samedi. On remarque que la coulisse se tient constamment de 10 à 15 cent. au-dessous du parquet.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
89 40	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 25	89 30	89 10	89 20
89 20	....	fin c.	89 10	89 25	89 10	89 20
77 ..	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	76 ..
66 ..	4 0/0 J. sept.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
55 45	3 0/0 J. d.	cpt.	55 50	55 65	55 45	55 50
55 55	....	fin c.	55 45	55 60	55 40	55 45
84 ..	5 0/0 Piém.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	84 ..
82 85	....	fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	84 ..
2125 ..	Banq. France	cpt.	.... ..	.... ..	.... ..	2115 ..
718 ..	Paris-Orléans.	cpt.	730 ..	730 ..	728 75	728 75
710 ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	730 ..
540 ..	Rouen	cpt.	... ..	... ..	... ..	510 ..
510 ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	507 50
210 ..	Havre	cpt.	... ..	... ..	... ..	210 ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
35 ..	St-Germain	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
160 ..	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	160 ..
145 ..	Versailles r. g.	cpt.	... ..	... ..	... ..	143 ..
185 ..	Mars.-Avign.	cpt.	... ..	... ..	... ..	180 ..
183 ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..

Préc. clôt.			1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
103 75	Bâle	cpt.	105 ..	105 ..	103 75	103 75
... ..	Boulogne	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
417 50	Nord. j. juill.	cpt.	416 25	417 50	416 25	417 50
417 50	400 payés	30 c.	416 25	417 50	416 25	417 50
517 50	Centre	cpt.	... ..	... ..	... ..	520 ..
330 ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
[illegible]	Bordeaux	cpt.	... ..	... ..	... ..	231 25
... ..	475 payés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
335 25	Nantes	cpt.	... ..	... ..	... ..	325 ..
... ..	250 payés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
330 ..	Strasbourg	cpt.	330 ..	330 ..	328 75	328 75
330 ..	250 payés	30 c.	330 ..	330 ..	328 75	330 ..

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0	.... ..	Bons du Trésor	5 0/0
— Nouvelles	1132 50	Zinc : V.-Montagne.	2700 ./.
De la Seine, j. juillet	1060 ..	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	960 ..	Belgique, 5 0/0 1840	100 3/8
— nouvelles, 1849	... ..	— 5 0/0 1842	900 3/8
Havre, Jouiss. mars	... ..	Espagne : dette activ.	.. ./.
— nouvelles	... ..	— dette intér.	30 ./.
Rouen, 4 0/0	780 ..	Naples. Réc. Rothsc.	.. ./.
Liste civile	900 ..	Rom. Empr. j. déc.	76 1/8
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	75 3/8
		Piémont. Obl. à 4 0/0.	... ./.
Quatre-Canaux	1070 ..	— Obl. nouv. 4 0/0.	900 ./.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 23 avril.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Songe d'une Nuit d'été.
ITALIENS. —
ODEON. — Diogène, François le Champy.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Nichée, le Baiser, la Propriété.
VARIÉTÉS. — Nisus, Chercheuses d'or, Petite Fadette.
GYMNASE. — Suzanne, Héloïse et Abeilard, la Femme qui se jette par la fenêtre.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillon, le Sous-Préfet s'amuse.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint l'Ouverture.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Amour et Amourette, l'Habit fait le Moine, le Sonneur de nuit.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Le Courrier de Lyon.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Le Sourd, l'ouvrier, le Petit Chaperon.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19 Année. N° 112. Mercredi 24 Avril 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . 11 f. Un an . . . . 20 f.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois . . . . 17 f. Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 23 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

CANDIDATS DÉMOCRATES.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
COLFAVRU, avocat, publiciste.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

Le Budget de l'Agriculture.

L'Assemblée législative a commencé aujourd'hui la discussion générale du budget de l'agriculture. Il convient donc de jeter un coup-d'œil sur l'ensemble des crédits demandés dans l'intérêt d'une industrie qui occupe 25 millions de travailleurs, et qui opère sur un capital foncier de 60 milliards. Certes, si l'étendue des sacrifices réclamés par l'Etat devait se mesurer à l'importance des services auxquels ils s'appliquent, le budget de l'agriculture serait un des plus considérables.

Toutefois, il n'en est rien. La propriété territoriale qui supporte 426 millions de contributions directes, reçoit à peine 6 millions dans la répartition des recettes; en voici les détails tels qu'ils résultent du projet actuellement en discussion :

Ecoles vétérinaires.	784 300 f.
Enseignement professionnel. .	2 596 340
Encouragements.	700 000
Haras.	1 556 400
Remontes, primes et courses.	1 100 000
Total.	6 737 040

La commission du budget propose de réduire cette somme de 435 760 fr., c'est-à-dire de la faire descendre à 6 301 280 fr. Avant de nous occuper de cette réduction, reprenons rapidement l'ensemble des chapitres.

Le premier, relatif aux écoles vétérinaires, comparé à celui du dernier exercice, renferme une augmentation de 248 000 fr. destinés à faire face au renouvellement du trousseau des élèves. Cette somme n'est qu'une avance dont le Trésor doit se rembourser par un excédant de recettes sur le prix de la pension. La note qui précède le budget ne parle pas des modifications éventuelles que l'organisation des écoles d'agriculture doit faire subir aux écoles vétérinaires. Si, en effet, il convient de donner à nos médecins vétérinaires des connaissances agricoles, basées sur la pratique, pourquoi les fermes régionales ne deviendraient-elles pas les écoles préparatoires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse? Mais alors n'y aurait-il pas lieu de revoir le programme de ces trois écoles, d'en élaguer tout ce qui fait double emploi avec le programme des fermes régionales, d'abréger la durée des études et de les réduire aux sciences médicales et chirurgicales? Comment les docteurs qui tiennent dans leurs mains les destinées de l'agriculture n'ont-ils pas songé à cette transformation?

Le second chapitre embrasse l'enseignement professionnel, ce qui comprend l'institut de Versailles, les écoles régionales, les fermes-écoles, les chaires d'économie rurale, les colonies agricoles, l'inspection, les bergeries et les vacheries nationales. C'est sur ce chapitre, dont les crédits demandés s'élèvent à 2,596,340, que la commission prépare une réduction de 435,760, savoir : 277,660 fr. sur les écoles régionales, et 158,100 francs sur l'institut de Versailles. La première de ces sommes était destinée à fonder une cinquième école régionale. Mais comme l'administration n'est point encore fixée sur le lieu où cet établissement doit être installé, la commission retire le crédit et recommande au ministre de placer la nouvelle école dans un département du Midi.

Quant à l'institut de Versailles, déjà il a absorbé des sommes considérables. Des achats de bestiaux, d'instrumens aratoires, de collections, de livres ont été faits qui ont épuisé les crédits votés en 1849. Aujourd'hui le ministre demande 598,100 fr. qui doivent servir à compléter le matériel, à l'appropriation des bâtiments pour interner les élèves. Mais la commission, tout en approuvant l'institut de Versailles, a rejeté les dépenses qui auraient pour objet de pourvoir à l'établissement d'un internat et à l'extension des cultures. Si ces modifications sont admises par l'Assemblée, l'institut qui devait avoir trois fermes n'en aura aucune. Que deviendront alors les bestiaux qui s'y trouvent réunis à grands frais de tous les points de la France et même de l'étranger. C'est trop où pas assez. Il faut supprimer entièrement l'institut de Versailles ou le laisser à sa véritable destination. Dans tous les cas, un blâme sévère est dû aux hommes qui, chargés d'exécuter la loi par laquelle un vaste enseignement agricole était fondé, n'ont fait preuve que de mauvais vouloir et en ont ajourné les bienfaits.

Avant de quitter Versailles, disons un mot des concours pour la nomination des professeurs. Ces concours, ordonnés par la loi, avaient été réglés par des arrêtés ministériels, dont les jurys n'ont pas toujours tenu compte. Ainsi, pour la chaire de zootechnie il devait y avoir trois épreuves : l'une sur les titres antérieurs, l'autre orale, la troisième pratique. Le jury, de sa propre autorité, a jugé convenable de supprimer l'épreuve sur les titres antérieurs et l'épreuve pratique. L'arrêté ministériel voulait avec raison que la chaire fût donnée à un praticien consommé. Qu'a fait le jury? Il a, des huit candidats, choisi celui qui remplissait le moins les conditions du programme. Des irrégularités non moins choquantes ont été commises pour le concours de zoologie, auquel n'assistaient que deux concurrents; et surtout pour le concours de chimie, qui n'a pas donné de résultats, malgré la supériorité forcément et itérativement constatée d'un des candidats, qui a le malheur de déplaire à M. Dumas. On peut dire que le jury, dans ses choix, n'a point agi avec indépendance, qu'il s'est beaucoup plus préoccupé des opinions politiques des candidats que de leurs titres scientifiques. Le concours de Versailles est une tache de plus que la réaction s'est imprimée au front. N'y aura-t-il pas à l'Assemblée quelque homme de cœur qui, dans la séance de demain, osera interpeller le ministère sur des faits certainement plus scandaleux que tous ceux que la monarchie avait produits dans ce genre?

En résumé, le budget de l'Institut de Versailles et des écoles régionales dépasse un million, tandis que celui des fermes-écoles s'élève à la moitié de cette somme. Les écoles régionales et l'institut de Versailles sont établis pour les grands propriétaires; on leur fait une riche dotation. Quant aux fermes-écoles, qui doivent être les écoles primaires des travailleurs agricoles, on leur mesure avec parcimonie l'obole indispensable.

L'exposé des motifs du décret du 3 octobre, portait qu'en 1849 il serait créé cent fermes-écoles et que les années suivantes on en établirait 50. Eh bien! la réaction, qui avait voté contre le décret, n'a pas souffert qu'on l'exécutât. Aujourd'hui, lorsqu'il devrait y avoir 150 fermes-écoles, il en existe à peine 70! La commission du budget pense qu'il faut attendre. Attendre quoi donc? Est-ce que les prolétaires agricoles n'attendent pas depuis des siècles qu'il plaise aux heureux de leur tendre une main secourable et de leur donner une petite place au soleil de l'instruction! Pourquoi dès lors ne demanderait-on pas compte aux membres de la majorité de la manière si peu chrétienne dont elle interprète le décret de la Constituante?

Nous passons sur les chaires d'économie rurale et sur les colonies agricoles, pour nous occuper des inspecteurs d'agriculture, qui prennent au budget 32 000 fr. On sait donc au juste ce que coûtent ces fonctionnaires, mais on sait moins bien ce qu'ils rendent. Créés pour faire connaître au gouvernement les besoins et les ressources de notre agriculture, en 1846 les inspecteurs ne purent prévenir à temps M. Cunin-Gridaine de la mauvaise récolte. Il est vrai qu'alors ils étaient de véritables sinécuristes, se promenant par toute la France à raison de 1 fr. 25 par kilomètre, visitant les fermes aux flambeaux et faisant imprimer l'*Agriculture française* aux frais des contribuables!

Que n'a-t-on pas dit, sous Louis-Philippe, sur l'inutilité de ces prétendus agronomes qui veulent inspecter ce qu'ils ne connaissent pas? Malgré l'insistance de M. Cunin-Gridaine, la chambre n'avait jamais voulu les reconnaître officiellement. D'où vient donc qu'après une révolution faite, dit-on, contre les abus, nous voyons figurer au budget le nom des inspecteurs d'agriculture? Aurait-on renouvelé tout ce personnel dont les anciens satisfaits n'osaient entendre parler. Si ce sont toujours les mêmes hommes, pourquoi les traiter autrement qu'on ne le faisait sous la monarchie? Au lieu de réduire les crédits demandés pour l'enseignement, la commission n'aurait-elle pas dû supprimer les allocations des inspecteurs et les reporter sur les fermes-écoles? Avec 32 000 fr. on aurait quatre fermes-écoles qui rendraient des services, tandis que les inspecteurs, tant qu'ils ne seront pas mieux choisis, seront plutôt nuisibles qu'utiles.

Aujourd'hui, les quatre premiers chapitres du budget de l'agriculture ont été adoptés sans contestation. La discussion n'a commencé qu'au chapitre 5, au sujet de la réduction demandée par la commission. Cette réduction a été combattue par M. Lanjuinais, qui a spirituellement défendu l'institut de Versailles contre les critiques trop plaisantes de M. Howyn-Tranchère.

Demain, nous l'espérons, la discussion sera plus sérieuse.

Au commencement de la séance le crédit de 200,000 fr., demandé par le gouvernement pour la célébration du deuxième anniversaire du 4 mai, a été votée sans débat.

A propos du chapitre du budget de l'Intérieur relatif aux prisons, M. Jules Favre a interrogé M. Baroche sur les faits qui se seraient passés au Mont-Saint-Michel, et dont les journaux, et surtout la *Presse*, ont fait un récit plein des détails les plus graves dont ils ont maintenu la véracité. On sait qu'il s'agit d'un malheureux soldat qui aurait subi des tortures à la suite desquelles il serait mort.

M. Baroche a repoussé aujourd'hui ces accusations comme un tissu de calomnies. Il a affirmé que le prisonnier dont il est question s'est suicidé dans la prison; que le règlement ne lui a pas été appliqué dans toute sa rigueur, et que le correspondant qui a produit ces accusations contre le directeur de la prison est un ancien employé révoqué par lui.

Votes de l'Armée.

Les premiers votes de l'armée sur l'élection de la Seine nous parviennent. Ils peuvent donner une idée de l'effet qu'a produit sur l'esprit de nos soldats la politique suivie depuis le 10 mars.

A Orléans, hier lundi, à sept heures du matin, les militaires enfants de Paris ont été appelés à voter. Voici le résultat certain de ce vote.

Au 24e léger, deux bataillons à Orléans. — 55 votants.

Eugène Sue. . .	48
Leclerc.	5
Bulletin blanc. .	1
Bulletin nul. . .	1
Total égal. . .	55

Au 27e régiment de ligne, il y a eu *unanimité* en faveur d'Eugène Sue.

Le progrès de l'opinion, ajoute notre correspondant, est immense partout.

Nous lisons dans l'*Evènement* :

L'héroïsme de M. Leclerc perd un peu de ses proportions grandioses et romaines. Tout l'effet de la réclame était dans cet acte à la Brutus, d'un père qui, voyant tomber un de ses fils entre ses bras, va chercher son second fils, lui donne le fusil du mort et le ramène aux barricades.

Or, aujourd'hui, pressé par les questions de la *Voix du Peuple*, le parti modéré lui-même est obligé d'avouer qu'il manque à ce fait si vanté, d'être vrai, et que ce n'est pas le père qui est allé chercher le second fils, mais le second fils qui est venu rejoindre son père. Tout le côté Brutus disparaît.

Il reste un homme de courage, qui a malheureusement le tort de rappeler le triste souvenir d'une insurrection sanglante. Le nom de M. Eugène Sue signifie intelligence, réputation, instinct de l'avenir, étude des besoins du temps, amélioration du sort de tous, et, peut-être, réconciliation de toutes les classes; le nom de M. Leclerc signifie barricades.

Les vrais amis de l'ordre n'hésiteront pas entre le candidat du progrès et le candidat de la guerre civile.

M. Carlier.

Si les meneurs de la réaction avaient la franchise et le courage de leur opinion, ils eussent choisi M. Carlier pour leur candidat à l'élection du 28 avril. M. Carlier devrait être, en effet, pour eux l'homme de la situation. Son nom signifie arbitraire, partialité, fureur contre le Socialisme, coups de main, expédients, etc.

M. Carlier est la dernière incarnation en France de l'esprit de police et du bon plaisir de l'autorité : c'est le vrai ministre du règne. Il traite les lois, l'Assemblée, les ministres nominaux, comme Richelieu et Mazarin traitaient Louis XIII. Il leur fait sanctionner ou couvrir tous ses actes, certain qu'il est *indispensable*, et qu'on aurait beaucoup à redouter si on s'aliénait ses services.

Cet homme s'est mis dans la tête qu'au moyen de manœuvres occultes, de petites taquineries, de petites entraves policières, il pourrait, tout en conservant certaines apparences de la légalité, lasser le courage des hommes de progrès, supprimer de fait et peu à peu la liberté de la presse, les réunions et les banquets, dégoûter le peuple de la politique, intimider les faibles et irriter les plus fougueux à coups d'épingle, jusqu'à ce que, par un acte d'emportement, ils parussent eux-mêmes s'insurger contre l'ordre, et lui fournissent l'occasion d'une répression armée qui faciliterait un empiètement du pouvoir.

Dans le cercle de cette idée fixe, M. Carlier révèle un véritable génie. Il est persévérant autant que rusé, impassible autant que patient. En vain les mécomptes s'accumulent-ils, en vain démasquent-ils ses pièges; en vain le peuple, par son attitude calme, déjoue-t-il tous ses projets; en vain toutes ses habiletés passent-elles pour des maladresses; en vain même les hommes qu'il sert lui envoient-ils souvent la honte des désaveux : il redouble de vigilance et de zèle, comme un homme qui aime son art avant tout, qui a foi en lui-même, et qui poursuit d'autant plus le succès, que le succès paraît le trahir désormais.

M. Carlier a fort à cœur de venger son mécompte du 10 mars; il fait des efforts inouïs pour le réparer le 28 avril. Il est pour beaucoup dans le choix de la candidature Leclerc. Il espère, au moyen de ce nom, ramener les commerçants et les fabricants qui ont fait défection le mois dernier, et *allumer*, par un souvenir de guerre civile, la garde nationale de Paris et de la banlieue. Ce n'est certainement pas mal jouer. Malheureusement, pour venir en aide à la fortune, il a recours à ces petites supercheries de métier dont il ne peut pas se défaire, et qui lui ont cependant beaucoup nui il y a un mois. Il croit qu'en fermant les réunions électorales, sans prétexte plausible, il nuira à la candidature de ses adversaires, et ramènera à lui les parieurs. Il se figure qu'en empêchant des journaux comme l'*Evènement* de se vendre le soir sur les boulevarts, pendant que la *Patrie* est *colportée et criée* dans les rues, il intimidera M. de Girardin, et réussira à indisposer la bourgeoisie contre M. Eugène Sue. Il imagine encore qu'en ordonnant à ses agents de tolérer à l'endroit de M. Leclerc les petites libertés telles que distributions publiques de bulletins en plein théâtre, affiches élogieuses, toutes choses qui sont interdites aux socialistes, il convaincra la population de l'honnêteté de sa politique. Mais c'est là précisément où le génie de M. Carlier se perd dans ses propres profondeurs, et se dévore lui-même.

M. Carlier a le tort d'avoir une trop triste opinion du cœur humain en général, et, en particulier, des sentiments de la bourgeoisie parisienne. La peine qu'il se donne pour lui plaire, pour la gagner à sa politique, est précisément ce qui l'indispose contre elle. Ces petits boutiquiers qu'on a tant menacés et injuriés après le 10 mars, n'aiment pas qu'on triche au jeu en leur faveur. Ils sont assez simples pour tenir à l'impartialité en matière de lois, de règlements et de libertés publiques. Ils sont, au fond, beaucoup plus *honnêtes* que la police ne le suppose. Nous en connaissons, pour notre part, plusieurs qui paraissaient, il y a quelques jours, disposés à voter pour M. Leclerc, mais qui sont bien résolus à combattre cette candidature, depuis qu'ils la voient servie avec tant de zèle par la police. A leurs yeux, l'interdiction mise à l'étalage et à la vente des journaux démocratiques, paraît aussi arbitraire, sinon aussi odieuse, que l'enlèvement des couronnes. Ces bourgeois se rappellent qu'ils ont fait des révolutions pour beaucoup moins, et ils tiennent compte au peuple de son admirable patience. Le bourgeois de Paris est ainsi fait, qu'il ne tolère pas l'iniquité et les petites vexations, quelles qu'en soient les victimes. M. Carlier ne leur fera pas entendre raison.

Mais, n'importe! nous maintenons qu'il y a ingratitude de la part de la réaction à ne pas envoyer M. Carlier à l'Assemblée nationale. Il nous est impossible de ne pas admirer le courage avec

lequel ce magistrat poursuit et recommence son œuvre d'Encelade. Pour qu'il espère, à lui seul, triompher, par la ruse, d'une révolution comme celle qui s'opère, il faut qu'il soit richement doué. Le génie de M. Carlier éclipse certainement le grand courage du général Changarnier. M. Carlier sera le dernier des préfets de police, comme Louis-Philippe est le dernier roi des Français. Les traditions de l'habileté vont se perdre avec lui.

Quel dommage que cet homme se trompe d'époque et dépense tant de ruse, tant de peine pour ménager à son pays de nouvelles convulsions !...

La Vente des Journamx et la Police.

Le *Pays* annonce avec bonheur les persécutions de M. Carlier contre les journaux républicains. On lit ce matin dans ce journal :

Les ordres du préfet de police relatifs à la défense de vendre l'*Evènement* sur la voie publique s'exécutent avec rigueur. Ce soir, une marchande de journaux qui se tenait à la sortie du passage Verdeau, dans le faubourg Montmartre, ayant été surprise contrevenant à cette défense, a été immédiatement arrêtée. Quelques groupes se sont formés, mais en peu d'instants ils se sont dissipés sans nécessiter l'intervention de la force publique.

Voici la version de la *Presse* sur le même fait :

Ce soir, à neuf heures, une jeune fille portant un paquet de numéros de l'*Evènement* a été *empoignée* au passage Verdeau par quatre agents de police et conduite au poste.

Au reste, les agents de M. Carlier ne se donnent pas même la peine de chercher des prétextes. L'*Evènement* leur déplaît ; non-seulement ils le poursuivent sur la voie publique, où ils peuvent s'autoriser d'un prétexte ; mais ils le pourchassent dans les maisons où ils n'ont aucun prétexte de s'introduire. La *Presse* rapporte encore le fait suivant :

Un dépôt de l'*Evènement* avait été établi chez M. Bernard-Latte, marchand de musique, boulevard des Italiens.

Ce soir, à dix heures, un commissaire de police s'est présenté chez M. Bernard Latte, et a opéré la saisie des numéros de l'*Evènement* déposés *dans son magasin*.

Nous espérons que les propriétaires de *l'Evènement* sauront obtenir justice de ce *vol* audacieux de la police.

Un journal de la majorité, un journal légitimiste, l'*Opinion publiqme*, établit trèsclaisement, à l'encontre de M. Baroche, l'illégalité des prétentions du préfet de police :

On sait que la vente des journaux sur la voie publique ne peut avoir lieu qu'en vertu d'autorisation données aux vendeurs par M. le préfet de police. Personne n'ignore pourquoi : l'autorité préfectorale a la police de la voie publique, et ce droit de police peut s'exercer de deux manières ; d'abord par le droit de refus d'autorisation aux vendeurs qui ne lui paraissent pas aptes à la recevoir ; ensuite par l'interdiction absolue de la vente des journaux sur la voie publique, en raison des circonstances générales de la situation. Hors de là, nous ne comprenons pas comment l'autorité préfectorale pourrait exercer son droit en se conformant aux principes du droit commun. L'interdiction exceptionnelle d'un journal est une peine imposée en matière de presse, et il ne saurait y avoir de peine imposée et subie qu'en vertu d'un jugement. Nous avons cru qu'il appartenait aux journaux qui soutiennent habituellement le gouvernement de rappeler, dans cette circonstance, les principes dont il serait dangereux de s'écarter, car il ne faut jamais que la surveillance administrative prenne, aux yeux des population, le caractère de l'arbitraire et de l'exclusion politique.

La *République* avait contesté à M. Carlier la légalité de ses persécutions contre la presse.

M. Carlier a répondu par la citation d'un jugement rendu le 17 avril dernier par le tribunal de police correctionnelle de la Seine, dont il a requis l'insertion en tête de la *République*.

Dans le dispositif de ce jugement, on lit les lignes suivantes :

« Attendu qu'aux termes de l'article 6, l'état de » colporteur, *vendeur*, ou distributeur d'imprimés » ne peut être exercé à Paris sans autorisation du » préfet de police, etc. »

L'art. 6 de la loi du 27 juillet 1849 est *falsifié* dans ces lignes. Voici le texte entier de l'article :

« Tous distributeurs ou colporteurs de livres, é» crits, brochures, gravures ou lithographies, de» vront être pourvus d'une autorisation qui leur » sera délivrée, pour le département de la Seine, » par le préfet de police, etc. »

On voit que le mot *vendeur* ne s'y trouve pas. Il a été intercalé dans le dispositif du jugement. Il reste à savoir par qui. Mais ce point ne peut tarder à s'éclaircir. C'est fort ingénieux, sans doute ; mais c'est un peu..... policier.

Allez toujours, Monsieur Carlier ! Vous avez irrité le peuple par l'enlèvement des couronnes de la Bastille, il vous a répondu le 10 mars. Vous irritez la bourgeoisie en lui enlevant ses journaux du soir, elle vous répondra le 28 avril.

Les Comités électoraux démocratiques réunis

DE LA TYPOGRAPHIE, DE LA LITHOGRAPHIE, DES COMMERÇANTS, PROPRIÉTAIRES, ETC.

AUX TRAVAILLEURS.

Citoyens électeurs,

Nous sommes appelés, le 28 avril, à faire acte de souveraineté par suite de l'option du citoyen Vidal.

Les mêmes causes qui, le 10 mars, nous faisaient un devoir impérieux de voter avec ensemble, subsistent encore aujourd'hui.

Comme alors, nous avons en présence une réaction implacable et aveugle qu'il faut vaincre, une alliance monstrueuse de monarchistes qu'il faut dissoudre.

Le comité central démocratique-socialiste a fait un choix auquel nous devons tous nous rallier. Que le nom d'EUGÈNE SUE sorte victorieux de l'urne électorale, et la République sera désormais assise sur des bases inébranlables !

Notre vote doit être une preuve d'union, notre calme une marque de force. Laissons à nos adversaires la honte d'évoquer de sanglants souvenirs, de rappeler de funestes journées.

L'écrivain qui a si bien peint les douleurs du peuple, les misères sociales, du travailleur; l'homme qui a arraché le masque à cette secte hypocrite qui traîne à sa suite la discorde et la haine ; l'homme enfin qui, un des premiers, a réclamé l'institution de salles d'asile, de crèches, et caisses de retraite pour les travailleurs des villes et des campagnes, ne peut être qu'un des plus ardents défenseurs des idées progressives.

Que nos bulletins portent le nom d'EUGÈNE SUE, et surtout, frères, pas d'abstention, pas de négligence, pas de division !...

Citoyens, union, discipline, et le triomphe des candidats de la démocratie est assuré !

Vive la République démocratique !

Le comité électoral litographique,
Louis Combes, secrétaire-comptable ; Girard, trésorier ; H. Molenaars ; Champion, écrivain ; Jules, écrivain ; H. Theriez ; Trohel, écrivain ; Adrien Langer ; Victor Kœbel ; Valleix ; Villars ; Cobourg.

Le comité électoral typographique,
Senget, correcteur, président ; J. Gautherot, fondeur, vice-président ; Sougy, compositeur, trésorier ; Arnaud, imprimeur ; Kauffer, ouvrier employé aux machines ; Petit, fondeur ; A. Fichon, compositeur ; J. Coitey, id. ; Rousseau, id., secrétaire.

Pour le comité des commerçants, etc.,
Croce-Spinelli, joallier, président ; Guinier, fabricant, vice-président ; Lherminier, commerçant, id. ; Hettier ; Conte : Breton, secrétaire.

Au rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Paris, 19 avril 1850.

Monsieur le rédacteur,

Il est une considération qui semble avoir échappé à la pénétration de messieurs les royalistes : c'est que la candidature si fastueusement acclamée par tous leurs organes ne peut avoir aucune signification en faveur de leur parti, dont elle annonce au contraire la dissolution complète.

Que prouverait, en effet, le succès de la candidature de M. Leclerc ? que Paris réprouve l'insurrection de juin ? Mais cette question, résolue depuis longtemps, ne peut raisonnablement être posée aujourd'hui. Il n'est pas un honnête homme, sous quelque bannière qu'il se range, qui ne déplore ce fatal malentendu, qui arma les uns contre les autres des républicains, des travailleurs, des petits bourgeois, unis, au fond, d'intérêts et de sentiments, mais exaspérés par les calomnies les plus odieuses, ou égarés par la misère et le désespoir.

Je n'ai pas pu voir, sans un sentiment d'amer chagrin, évoquer le fantôme de ces sinistres journées d'où nous séparent déjà tant de douleurs. Assez et trop de luttes fratricides épouvantèrent nos cités ; les républicains ne veulent plus d'autres armes que leurs votes pour vider leurs différents. Tel a été le sens de la candidature de de Flotte. Il est triste de voir le parti qui s'arroge le monopole de la modération, raviver les plaies causées par la guerre civile.

Pour nous, déclarons-le hautement, nous ne pouvons accepter la question ainsi posée. Loin d'être un symbole de haine, un brandon de guerre, le nom d'Eugène Sue est un appel à la propagande pacifique, au triomphe de l'intelligence. Le peintre vigoureux des misères et des inquiétudes sociales est aussi le père de Fleur-de-Marie, de Gabriel, d'Agricol, de la Mayeux, ces types doux et énergiques où respire un sentiment si vrai, si profondément humain. Eugène Sue n'est pas de ceux qui glorifient la sainteté de l'épée, mais de ceux qui proclament l'inviolabilité du droit et l'amour de la véritable vertu : la Fraternité.

Le parti royaliste est en pleine dissolution, car sa candidature, appuyée exclusivement sur des haines vieilles de deux années qui valent deux siècles, est dépourvue de toute couleur politique. La vieille enseigne de l'ordre, qui amorça tant de dupes, a été rebadigeonnée pour cacher l'étiquette monarchique qui commençait à trop se découvrir. On votera pour l'ordre !

Mais vous n'y songez pas, messieurs ! l'ordre aujourd'hui c'est le suffrage universel, c'est la Constitution, c'est la République !!! Vous allez donc consolider vous-mêmes l'objet de toutes vos haines ! Où sont les bonapartistes, les orléanistes, les légitimistes ? Montjoie et Saint-Denis ! Ils ont fourré leur drapeau dans leur poche, tout penauds qu'ils sont de n'avoir pu s'accorder sur un nom significatif.

Le parti royaliste a vécu.

Requiescat in pace !

Je termine en riant de tout mon cœur de l'apparente bonne foi avec laquelle nos tartufes mêlent la Providence dans tout ceci. Quelle singulière providence que celle qui interviendrait juste à propos pour endosser la responsabilité de la loi de déportation !...

Salut fraternel.

G. DE V.

L'*Ordre* engage ce matin les hommes de cœur du parti modéré à se séparer du gouvernement pour l'empêcher de tomber dans l'abyme où il court sous la direction des casse-cou de la violence et de la réaction.

Nous sommes convaincus que si, dans la dernière Chambre des députés, en 1847 et 1848, quarante ou cinquante membres seulement s'étaient détachés de la majorité (et il y en avait un plus grand nombre alors qui n'approuvaient pas la lutte à outrance et soutenue par le gouvernement), la monarchie constitutionnelle n'aurait pas péri en France. — Mais on disait aux dissidens : « Voulez-vous donc vous séparer des collègues qui ont constamment marché avec vous ? » Et ils se laissaient intimider. — Le ministère, de son côté, disait à ses amis les plus prudents : « Voulez-vous donc que je me sépare du *gros de la majorité* ? » — Et c'est ainsi qu'on s'est laissé acculer à des extrémités redoutables, que le trône s'est écroulé et que la société tout entière a été mise en péril. — L'expérience nous a instruits ; aussi, prêts à seconder le pouvoir dans toutes les mesures, même les plus énergiques, qui nous paraîtront justes et nécessaires, nous ne donnerons jamais notre assentiment, sous l'impulsion des plus furieuses clameurs, à celles qui n'auraient pas à nos yeux ce double caractère de la nécessité et de la justice.

Pie IX à Rome.

On nous écrit de Rome :

.... N'acceptez que sous bénéfice d'inventaire les récits des feuilles romaines, ni ceux qui ne manqueront pas d'être adressés aux journaux réactionnaires de Paris sur la rentrée du pape à Rome.

Les rues par où devait passer le cortège ont été, par l'ordre du gouvernement, semées de sable jaune, ou *pozzolano* ; des tapisseries ont été placées audevant des édifices, et des lanternes de couleur ont été allumées le soir ; mais le tout a été fait par ordre et sans enthousiasme.

Au moment de l'arrivée du pape, une foule considérable s'est portée dans les lieux par où il devait passer. Le temps était magnifique, les cloches sonnaient *a stormo*, les canons éclataient en joyeuses détonations, les fanfares officielles remplissaient l'air, le peuple romain a-t-il jamais su résister à l'attrait d'une fête ?

Eh bien ! malgré toutes ces séductions, la grande masse du peuple est restée froide. La livrée des grandes maisons et les hommes de la bande de Genaraccio ont seuls salué la rentrée du pape de quelques vivats, et réclamé la bénédiction pontificale. Il y a deux ans on aurait, en pareil cas, dételé la voiture du pontife : mais cette fois personne n'y a même songé. Il y a deux ans, lorsque Pie IX traversait les rues de Rome, il était obligé de s'arrêter à chaque instant et de donner sa bénédiction du haut d'une *loggia* pour satisfaire aux vœux du peuple. Cette fois, après 18 mois d'absence, on ne la lui a pas demandée, pas même lorsqu'il est arrivé à l'église de Saint-Pierre.

S. S. n'a guère été saluée que par les 800 espions soldés, les 2 ou 3 000 sbires à pied et les valets de grande maison chargés par leurs maîtres de crier et d'applaudir.

Pie IX a été vivement choqué de cet accueil, non pas seulement comparativement à celui qu'on lui faisait autrefois, mais au souvenir des lazzaroni de Naples, implorant sa bénédiction lorsqu'il venait d'assister au miracle de saint Janvier.

« Ils ne m'ont pas voulu pour père, s'est-il écrié, eh bien, ils m'auront pour souverain. *Non m'hanno voluto padre, m'abbiano sovrano.* » Je tiens ces paroles de quelqu'un qui les a entendues sortir de la bouche même de l'ami du roi Bomba.

La voiture du pape était escortée, d'un côté par le général Baraguay-d'Hilliers, de l'autre par le prince Alfieri, capitaine des gardes nobles. (Le prince Barberini, général de ce corps, ne saurait monter à cheval.)

Notre correspondant plaçait ici quelques détails sur la cérémonie officielle. Comme ils ne diffèrent en rien de ceux qui ont été publiés par les journaux, nous ne croyons pas devoir les reproduire.

La correspondance romaine des journaux italiens sont complètement d'accord avec la nôtre. Celle de la *Concordia* dit que l'illumination du soir a été très maigre et ne peut se comparer à celle qui eut lieu pour fêter le retour de Pie VII. Les édifices publics étaient splendidement illuminés ; mais aux maisons particulières, tout se bornait à quelques lampions d'une demi-bajoque. Les ordres de la police n'ont pu rien obtenir de plus.

Ces récits sont peu d'accord avec ceux des journaux officiels, mais ils sont évidemment plus près de la vérité.

Nous ferons remarquer, au reste, que le correspondant du journal des *Débats* ne croit lui-même que fort peu à la sincérité de l'enthousiasme qu'il accuse, ni à la solidité de la restauration papale.

On lisait ce matin dans la correspondance romaine de ce journal :

« A voir le calme, je dirais presque l'indifférence, qui semblaient régner dans la ville pendant les jours précédents, j'étais certainement loin de m'attendre à cette espèce d'explosion. La joie et l'enthousiasme ont jailli tout à coup comme une source d'eau vive qui se fraie un passage à travers la terre. Il peut y avoir dans ce peuple si artiste, si sensualiste, si extérieur, l'influence du soleil, l'amour du théâtre, tout ce que vous voudrez ; mais à coup sûr il y avait autre chose encore.

Et plus loin :

» Etait-ce un feu de joie ? était-ce un simple feu de paille ? Je ne saurais le dire. Nous le verrons bientôt. Nous verrons si le sentiment s'éteindra comme les lampions. Hélas ! c'est un si singulier peuple !... Mais est-ce bien à nous à trouver les autres singuliers ? Nous aussi n'avons-nous pas eu nos lampions suivis de nos batailles ? Mais, comme le disait cet ancien, à demain les affaires ! Il sera toujours temps. »

La tranquillité de Vienne a été troublée le 10 avril, par la faute de l'autorité, comme toujours. De nombreux *honved*, ou miliciens hongrois, arrêtés par la police, avaient été déposés dans la cour d'une caserne avec leurs femmes et leurs enfants, et l'on avait oublié de leur donner des vivres. Ils se plaignirent d'abord à leurs gardiens, puis voyant que leurs réclamations restaient inutiles, ils élevèrent la voix ; les passants entendant le tumulte se rassemblèrent aux environs, entassèrent différents objets, et l'un d'eux parvint à atteindre le haut du mur. Dès qu'on sut ce qui se passait, des vivres furent apportés en toute hâte et lancés aux prisonniers ; mais l'autorité dont la négligence coupable était ainsi constatée, les trouvèrent mauvais ; un jeune garçon qui lançait du pain reçut un coup de sabre de la sentinelle. La foule grossit aussitôt, des attroupements se formaient déjà sur plusieurs points. On fit intervenir les troupes qui sabrèrent ou arrêtèrent ceux qui leur tombaient sous la main. Des détachements de cavalerie furent lancés au grand galop par les rues et à dix heures le calme était rétabli.

Une correspondance du même jour, adressée à l'*Indépendance belge*, contient ce qui suit :

« On dit que la commission composée de délégués de toutes les provinces de l'empire, et chargée d'indiquer au gouvernement les moyens propres à réorganiser la banque et à remédier à notre position financière et surtout monétaire, a proposé, comme seul moyen efficace, de frapper d'un *emprunt forcé* toute la monarchie. J'apprends maintenant que ce bruit n'est pas sans fondement. L'emprunt en question serait de 120 millions de florins, à répartir sur toutes les provinces, à raison de leurs moyens respectifs, et cette somme, jointe à celle de 30 à 35 millions que doit procurer l'émission des 49 379 actions de la Banque en réserve, devrait servir à mettre la Banque en état de reprendre ses paiements en espèces. »

— Une dépêche télégraphique de Zara, en Dalmatie, annonce que les insurgés de Bosnie ont chassé tous les fonctionnaires turcs. Le visir de Trawnick aurait été remplacé par le pacha de Herzegowine.

Assemblée nationale.

Présidence de M. JULES DE LASTEYRIE, vice-président.

Séance du 23 avril.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit pour la célébration de l'anniversaire du 4 mai 1848.

Ce projet est ainsi conçu :

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1850, un crédit extraordinaire de 200 000 fr., pour la célébration du deuxième anniversaire de la proclamation de la République française par l'Assemblée nationale, qui aura lieu le 4 mai 1850.

» Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par l'art. 1er ci-dessus au moyen des ressources affectées aux besoins de l'exercice 1850.

« Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi.

Aucune discussion n'a lieu contre l'adoption du projet, qui, aux termes des règlements sur les lois de crédit, est soumis au scrutin de division, dont le résultat est celui-ci :

Nombre des votants,	492
Majorité absolue,	247
Billets blancs,	451
Billets bleus,	41

Le projet est adopté.

La discussion du budget est reprise.

L'Assemblée est restée au chapitre 34 du ministère de l'intérieur : Inspection administrative des services départementaux, 111 000 fr.

M. RAUDOT propose une réduction de 40,000 fr. sur ce chapitre.

L'honorable représentant appuie sa réduction sur la nécessité de rendre moins considérable la centralisation administrative ; les inspecteurs de bienfaisance ne sont que des sinécuristes qui vivent aux dépens des pauvres. (Mouvements divers.)

M. MATHIEU BODET justifie le chiffre de la commission.

M. PAULIN GILLON soutient l'amendement de M. Raudot, par cette considération que la plupart des inspecteurs de bienfaisance et des hospices sont complètement inutiles ; ils ne servent le plus souvent qu'à entraver la bonne administration des hospices et des bureaux de bienfaisance.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. Si les inspecteurs ne servent à rien, ce n'est pas la diminution du crédit qu'il faut voter, c'est la suppression entière. (Appuyé ! à gauche.) Il s'agit d'une institution sérieuse ; discutons-la sérieusement.

M. le ministre cherche ensuite à prouver que cette inspection ne peut être remise aux soins des préfets et des sous-préfets, et que l'on ne peut compter sur des inspecteurs gratuits pour maintenir l'ordre dans cette branche de l'administration. Cette économie serait préjudiciable aux intérêts du Trésor, et lui coûterait beaucoup plus que la somme dont on veut le faire bénéficier.

M. RAUDOT. Je trouve, dans les paroles de M. Dufaure, au mois de novembre 1848, ces mots : « Il est très vrai que sous l'ancien gouvernement, l'inspection des bureaux de bienfaisance était devenue une sorte d'asile politique. » Alors la commission de l'Assemblée nationale demandait la suppression des inspecteurs ; M. Dufaure parvint à maintenir le crédit, en déclarant qu'un règlement interviendrait qui empêcherait la faveur de se glisser dans la collation des postes d'inspecteur, et qu'on exigerait des candidats qu'ils se fussent déjà fait connaître par des travaux relatifs aux matières qu'ils auraient à inspecter.

Cependant, puisqu'on donne l'administration comme une chose excellente, je dois dire qu'il est tels inspecteurs que je pourrais nommer qui ont été pourvus de cet emploi sans jamais avoir rien fait de spécial aux établissements qu'ils doivent visiter.

Ils sont si peu nécessaires, qu'en 1849 on a envoyé les inspecteurs s'occuper des établissements agricoles de la Hollande et de la Belgique.

M. DUFAURE. Quel usage a-t-on fait des inspecteurs en 1849 ? a demandé l'honorable préopinant. Je répondrai que d'abord ces inspecteurs ont fait leur tournée ; puis ensuite, comme il s'agissait, en ce temps-là, de la fondation des colonies agricoles, M. le ministre de l'agriculture comprit l'intérêt qu'il y aurait à étudier le régime des établissements de ce genre fondés, car les hommes capables sur lesquels s'arrêta son choix étaient en même temps des inspecteurs généraux de bienfaisance, et je puis dire maintenant qu'ils ne pouvaient mieux choisir.

Lorsque les résultats de cette mission seront soumis à l'Assemblée, quand elle sera saisie du projet qui se prépare, elle verra quels profits l'on a retirés de leur travail.

Je pourrais, ajoute M. Dufaure, vous citer des exemples de l'utilité de ces inspections. Dernièrement encore, on a découvert, dans une comptabilité de ce genre, de graves erreurs qui ne s'élevaient pas à moins de 868 000 fr.

A GAUCHE. Combien cette découverte a-t-elle coûté à l'Etat ? (On rit.)

M. DUFAURE répond ensuite que ce n'est pas là une aggravation de la centralisation ; celui qui contrôle n'agit pas. Il répète que l'inspection dont on demande la suppression est un instrument nécessaire, indispensable de l'administration. (Aux voix !)

L'amendement portant réduction de 40 000 fr. sur chapitre 34 n'est pas adopté.

Le chapitre 34 est adopté.

CHAP. XXXV. — Dépenses ordinaires des condamnés plus d'un an de détention, renfermés dans les maisons centrales de force et de correction, ou autres prisons, réparations des bâtiments, mobilier, etc., 6 000 000 fr.

M. JULES FAVRE. Je ne veux pas m'élever contre le crédit, je veux d'abord demander qu'on s'occupe de la réglementation de nos prisons et du système pénitentiaire étudié par l'Assemblée constituante.

J'ai ensuite deux questions à porter devant l'Assemblée. Il s'agit premièrement de la situation spéciale des prisons du département de la Seine. Dans la France entière ce sont les préfets qui ont la haute main sur les prisons, d'après la loi de pluviôse an VIII. C'est un arrêté des consuls qui remit la police des prisons au préfet de police à Paris ; l'ordonnance de janvier 1819 fit plus : elle donna à cet agent du gouvernement l'administration même des maisons de force. Je ne crois pas que cela soit une bonne chose que d'aller ainsi contre la loi générale posée dans la loi de pluviôse an VIII, et dans l'art. 105 du code pénal, postérieur à l'arrêté des consuls, qui n'était d'ailleurs qu'une réglementation et non la loi même.

N'y a-t-il pas, en effet, quelque danger à ce que le magistrat qui a droit de police judiciaire soit chargé de la police même des établissements où sont enfermées des personnes qu'il a fait poursuivre et interner ?

Il y a encore plus : M. le préfet de police s'arroge le droit d'avoir des rapports spéciaux qui ne passent pas par le canal des directeurs et des administrateurs de prisons. N'est-ce pas là une chose dangereuse et qui va contre les principes de la hiérarchie et du bon ordre ? Ensuite, ne serait-il pas utile qu'il y eût une division, une direction spéciale des prisons au ministère de l'intérieur ? Ces observations ne sont pas de moi ; elles ont été faites par les hommes les plus compétents, par M. Bérenger lui-même, qui trouvait cette division absolument nécessaire devant les travaux si considérables du ministre de l'intérieur.

Je ne descendrai pas de cette tribune sans dire un mot, mais un seul mot, d'un fait qui a ému la France tout entière. (Mouvements divers.)

Quelle que soit la dissidence qui existe entre les opinions et celles de certains journaux, nous avons été émus d'un fait qui s'est produit dans la presse et qui serait arrivé à l'une de nos maisons centrales. (Mouvements divers.) Une enquête a été faite ; mais comment cette enquête a-t-elle été faite ? Par un conseiller de préfecture de la localité. Et l'on a dit que cette enquête avait été incomplète. Peut-être que si une direction supérieure eût existé au ministère de l'intérieur, la nécessité d'une enquête n'aurait pas été si évidente. Toutefois l'enquête n'a pas été faite avec assez de soin pour qu'elle ne se continue pas d'une manière plus sérieuse. (Bruit à droite.)

M. BAROCHE. J'attendais avec impatience que M. Jules Favre me donnât l'occasion de répondre à ce qui avait préoccupé l'attention publique. Je puis dire que dans les faits auxquels il a fait allusion, et notamment dans celui qui regarde le chef d'une maison centrale, la maison centrale du Mont-Saint-Michel, il n'y avait rien de vrai, et que toutes ces accusations étaient un tissu de mensonges et de calomnies.

Le condamné Ruchau, ainsi qu'il résulte de l'enquête minutieusement faite par un conseiller de préfecture, après avoir menacé de mort un gardien et lui avoir même fait courir de graves dangers, avait été mis dans un cachot ; ce qui est arrivé de malheureux, c'est qu'il s'est suicidé. Mais ce suicide ne peut être imputé à ce qu'il aurait été soumis à des tortures insupportables. Il y a même plus : sur ce qu'il s'était plaint d'être malade, on lui avait ôté les menottes, et cette indulgence est une des causes du suicide, qu'une plus rigoureuse observation des règlements aurait empêché.

Quant à une machine nouvelle pour les menottes qu'on aurait imposée à Ruchau, cela est vrai comme le reste. La machine a d'ailleurs été essayée sur deux autres détenus, et même sur le conseiller de préfecture (Rires.) ; et il résulte de ces essais que cette machine est plus humaine que les menotes ordinaires.

Quant à la barre transversale et aux autres instruments de supplice dont parle la *Presse*, cela est également faux : le condamné n'a été soumis qu'aux fers réglementaires, dont le poids est de 12 livres. (Mouvements divers.) Ce n'est pas moi qui ai fait les règlements ; mais ils subsistent, et tant qu'ils ne sont pas changés ils ont force de loi.

Ainsi, toutes ces accusations de barbarie n'ont rien de vrai ; ce n'est là qu'une allégation mensongère venue d'un employé révoqué par le directeur, et qui a voulu exercer une odieuse vengeance contre son ancien chef.

M. EMM. ARAGO demande si l'on se sert encore des *impasses*, c'est-à-dire des cachots humides et sans air où il est impossible de vivre sans contracter bientôt des maladies mortelles.

M. BAROCHE. On ne se sert plus de ces *impasses*, de ces oubliettes. Et le cachot *noir*, *affreux* dans lequel a été enfermé Rocheau, est la cellule n° 8, construite par le calomniateur signataire de l'article de la *Presse*.

Cette cellule, d'après le rapport de M. le conseiller de préfecture, a plusieurs ouvertures par lesquelles le gardien renouvelle l'air toutes les deux heures, et qui donnent assez de clarté pour que le détenu qui y remplaçait Rucheau au moment de la visite d'enquête, pût y lire un roman de Walter Scott. Voilà toute la vérité. Vous voyez, messieurs, que j'avais raison de traiter de calomnieux tout le récit fait par la presse. Je voudrais avoir ici tous les mots de ce récit, ma réponse à chacune des allégations serait tout aussi catégorique. (Très bien ! très bien !)

M. Jules Favre paraît à la tribune.

On demande de plusieurs côtés la clôture.

M. J. FAVRE. J'ai fait sentir aussi la nécessité de réunir dans une division toutes les affaires qui ont rapport aux prisons en France. M. le ministre n'a pas répondu à ce sujet.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur, de sa place, répond que ces affaires sont sous la direction d'un chef de bureau, et que cela suffit quant à présent.

M. J. FAVRE continue au milieu des cris : la clôture ! Forcé par ces murmures de quitter la tribune, il regagne sa place en interpellant la droite, qui crie : A l'ordre !

Les chapitres qui complètent le ministère de l'intérieur sont adoptés sans discussion.

L'on passe à la discussion du ministère de l'agriculture et du commerce.

Les deux premiers chapitres sont adoptés.

Sur le troisième chapitre (subventions à deux caisses de retraite), la commission a proposé une suppression de 1,500 fr.

Après une discussion confuse, le chapitre est renvoyé à la commission.

CHAP. IV. — Ecoles vétérinaires, 784 300 fr.

M. LAUSSAT demande que ce chiffre soit réduit à 535 750. C'est le chiffre porté au précédent budget, pourquoi cette différence ?

Après une réponse de M. Berryer, rapporteur, le chiffre de la commission est adopté.

CHAP. V. — Enseignement professoral de l'agriculture, 2,596,840 fr.

La commission propose de réduire ce chiffre à francs 2,031,580.

M. LANJUINAIS résume les diverses attaques qu'on a dirigées contre l'établissement agricole qu'il a été chargé d'inaugurer comme ministre de l'agriculture et du commerce. Depuis que la loi du 3 octobre 1848 a été appliquée, cinq ministres se sont succédé au ministère de l'agriculture et partagent la responsabilité de ce qui a été fait dans l'esprit de la loi.

Parmi les adversaires de cette innovation, M. Howyn-Tranchère s'est montré le plus acharné et l'a combattue par toutes les armes, sans négliger celle de la plaisanterie ; et vous voici arrivés à cette élégie où l'on a raconté les tristesses d'un baudet que l'on a consolé aux dépens des contribuables. (On rit.) Cela peut être fort joli, mais par malheur cela n'est pas vrai, et le *Charivari* qui n'a pas, que je sache, de prétention à la science agricole, avait le premier exploité cette plaisanterie, et c'est dans le *Charivari* que notre honorable collègue a pris son esprit. (On rit.)

Mais il a perfectionné son emprunt, car il a conclu de la tristesse du baudet et des moyens tentés pour le consoler, que le gouvernement était pris en flagrant délit de gaspillage ; car, selon lui, le gouvernement avait placé auprès de la bête malade son ancien maître, qu'on rétribuait d'une pension de 1,500. Etranger au ministère de l'agriculture depuis six mois, j'ai dû m'informer de ce qui s'était passé à ce sujet : j'ai appris qu'il y avait un palefrenier, non pour une seule bête, mais pour quatorze ; que le fils du vendeur de l'âne avait en effet rempli cette place, mais qu'on lui donnait pour cela 460 fr. par an, et que lorsqu'il avait quitté l'établissement on l'avait remplacé par un autre à qui l'on ne donnait que 360 fr.

M. Lanjuinais soutient que son prédécesseur a eu d'excellentes raisons pour se déterminer à acheter les vaches sauvages. C'est une race fort distinguée : ces vaches ont la propriété de changer très facilement les aliments en graisse, et s'arrangent le mieux des fourrages les moins parfaits. Ces bestiaux ont passé l'hiver dehors, et ils se trouvent en meilleur état que les autres.

L'orateur défend la pensée du gouvernement. Il faut, ajoute-t-il en terminant, dire nettement ce que l'on veut ; on parle de renfermer la théorie à Versailles, et de ne point enseigner la pratique de l'agriculture. Mieux vaudrait supprimer tout simplement l'institut agronomique de Versailles ; car il en est de l'agriculture comme de la mécanique, on peut l'enseigner théoriquement, mais on ne la sait jamais réellement qu'avec l'enseignement pratique, et je pense que vous voudrez le conserver. (Très bien ! très bien !)

M. DUMAS. Les principes développés par mon honorable prédécesseur sont entièrement adoptés par moi. L'école pratique doit être annexée à l'école théorique ; tout ce que je demande, d'accord avec la commission du budget, c'est que l'institut agronomique soit un externat, et je ne consens qu'à la réduction de 100 000 fr. portant sur cet objet ; la réduction de 50 000 fr., qui en engage une autre, ne saurait être admise par le gouvernement.

M. HOWIN-TRANCHÈRE. Messieurs, quoiqu'on ait contesté mes chiffres avec une bonne grâce infinie, je tiens à prouver que je n'ai pas été aussi exagéré que mon origine gasconne rappelée devant vous pourrait le faire croire.

L'honorable orateur soutient qu'un grand nombre de ses chiffres sont exacts. Le baudet dont il a parlé n'est pas le seul à Versailles. (Rires.) J'ai dit, ajoute-t-il, qu'il a coûté 4,000 fr. ; sur le prix du baudet, je me suis trompé, mais à mon avantage. (Nouveaux rires.) Si j'en crois d'autres renseignements, l'étalon de race asine aurait coûté 5,500 fr. (Bruit. — Assez ! assez !)

Je vous abandonne le baudet et je passe aux vaches anthropophages. On sait bien que quand j'ai dit que les vaches mangeaient leur berger, c'était une exagération qu'auraient dû comprendre des bachelières qui n'ont pas oublié la vieille histoire de Diomede mangé par les chevaux.

L'orateur entre ensuite dans l'examen de l'administration de la ferme-modèle de Versailles ; il s'élève contre le gaspillage de l'agriculture administrative. Ce n'est pas tant le principe de l'institut agronomique que la mauvaise direction et la dilapidation des agents inférieurs.

Ce que l'on ne conçoit pas, c'est qu'alors qu'on avait un homme si compétent pour l'établir directeur de Versailles, on n'ait pas offert cette direction à l'homme habile qui comprend si bien l'agriculture, à l'honorable M. Tourret.

M. VEZIN s'oppose à toute réduction sur les fermes destinées à l'école pratique, à l'école d'application de l'Institut agronomique de Versailles.

M. BERRYER, rapporteur. Il y a cinq amendements présentés ; il s'agit d'un essai. La commission a voulu que l'expérience se prononçât en dernier ressort sur cette tentative.

De ce qu'il y a eu des fautes faites, elle n'a pas conclu qu'il fallait renoncer à l'institution de Versailles. Quatre fermes régionales ont été établies, et la commission n'a pas voulu que les expériences agricoles se fissent dans un seul de ces établissements. L'institut de Versailles peut être d'une grande utilité, mais il faut qu'il se renferme davantage dans les études théoriques.

Il y aurait imprudence à se lancer, à l'origine d'un établissement, dans l'application en grand de ces théories à la pratique.

Cette pratique doit se développer successivement et à mesure que la théorie se fondra.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures et demie.

Catastrophe d'Angers.

Le *Précurseur de l'Ouest* publie aujourd'hui un curieux article, intitulé *les Compensations*, que nous croyons devoir donner à nos lecteurs, en leur faisant remarquer que ce journal appartient à la nuance modérée de l'opinion démocratique.

M. le président de la République est venu à Angers apporter des secours aux blessés et des récompenses à ceux dont le courage et le zèle ont empêché la catastrophe d'être plus terrible et plus complète qu'elle ne l'est. Mais, comme nous le pressentions l'autre jour, il n'a rien su, il n'a rien vu par lui-même. Il a passé sur le lieu de la scène ; il est allé aux hospices, mais entre lui et le désastre s'est interposé l'action officielle, et il est parti d'Angers en donnant une seule croix de chevalier à la population civile d'Angers.

Nous avons raconté les prodiges d'intrépidité et d'abnégation de nos concitoyens ; nous avons relaté les hauts faits de nos mariniers, mais ce que nous n'avons pas dit, ce que tout le monde ici eût pu lui dire, c'est l'élan de charité qui en moins d'une demi-heure avait conduit plus de dix mille de nos concitoyens sur le théâtre du désastre ; ce qu'il n'a pas su, c'est la résolution de ceux qui, arrivés des premiers, se sont jetés au milieu du péril pour sauver les victimes ; s'il eût voulu récompenser la dixième partie des actes de courage accomplis dans cette périlleuse occasion, ce n'est pas une croix qu'il eût donnée, c'est vingt !

Au nombre de ceux qu'on a si déplorablement oubliés, il est un brave travailleur que la population tout entière avait désigné, c'est Turgis. La ville sait ce qu'il a fait, et avec quel succès il s'est dévoué au salut des victimes. Tout le monde l'a vu, sans chemise et un simple pantalon sur le corps, se précipiter au milieu de cette eau glacée et à cinq reprises plonger et revenir en ramenant chaque fois un soldat au rivage…

Turgis a des opinions qui déplaisent, on le sait ; mais on y voyait aussi une occasion pour l'administration de montrer son impartialité. Pourquoi s'inquiéterait-on de la couleur de l'opinion de Turgis ? Avant de se dévouer à la mort, Turgis a-t-il demandé à ceux qu'il allait sauver s'ils étaient ou non démocrates ?

Turgis n'a pas été décoré, mais il y a eu compensation. Le lendemain du jour où il avait si noblement accompli son devoir d'homme de cœur, il recevait une assignation à comparaître devant la cour d'appel, à propos de l'accusation relative à cette belle équipée du 24 février, accusation dont un jugement du tribunal de police correctionnelle d'Angers l'a bien et dûment acquitté.

Qu'on dise donc que la coïncidence n'est pas heureuse !

Il nous faut décidément nous convertir au système de M. Azaïs. Les compensations sont la loi du monde.

Turgis sauve cinq hommes et n'est pas décoré, voilà l'injustice ; mais M. Besson, préfet d'Angers, est nommé commandeur de la Légion-d'Honneur : voilà la compensation !

TROUBLES DE SAUMUR.

L'*Armoricain* de Brest publie dans son numéro du 20 la dépêche télégraphique qu'on va lire.

« Tours, le 16 avril 1850, à 4 h. 1/2 du soir.

» *Le lieutenant-général commandant supérieur, à M. le général commandant le Finistère.*

Saumur, à Midi.

Je viens de passer la revue du deuxième bataillon du 11e léger. Des groupes s'étaient formés pendant que je parlais aux sous-officiers, criant : *Vive la République ! Vive le 11e léger !* Les sommations ont été faites ; les carabiniers de ce bataillon, avec un peloton de l'Ecole, ont chargé les rassemblements à la baïonnette, et les ont dissipés à l'instant même.

Brest, le 18 avril 1850.

Le directeur du télégraphe,
Signé : DE VIMONT.

Cette dépêche est de la plus haute importance ; elle détermine le caractère de la manifestation spontanée qui a eu lieu à Saumur. De l'aveu du général Castellane il n'a pas été proféré de cris séditieux ; à moins que ce ne soit celui de *vive la République!* qui ait motivé l'emploi de la force et l'usurpation des pouvoirs civils par l'autorité militaire ?…

Comme le fait très bien remarquer le *National de l'Ouest*, cette dépêche prouve :

1° Que les feuilles *honnêtes* ont calomnié comme toujours.

2° Que les charges n'ont été provoquées que par le cri parfaitement légal de *vive la République !* et cet autre, parfaitement innocent, *vive le 11e léger !*

Les blessés sont donc en droit de poursuivre en dommages-intérêts le général de Castellane.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 avril, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettant aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, — et au siége de tous les journaux démocratiques.

Réunions électorales.

6e *Arrondissement.* — Les mercredis et samedis à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

7e *Arrondissement.* — Mercredi 24 avril, à 7 h. du soir, salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin.

9e *Arrondissement.* — Jeudi, 25 avril, à 7 heures du soir, magasin des fourrages, boulevard Bourdon, 13.

Neuilly, les Thernes, Passy et Auteuil. — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Genevillers. — Samedi 27 avril, à 7 h. du soir, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, à Grenelle, rue Croix-Nivert ; et samedi, 27 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Collin, place des Marronniers, à Issy.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains et Dugny. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, cour Benoist, salon Gauthier, à Saint-Denis.

Saint-Ouen et la Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, à la salle de bal de Saint-Ouen, rue Saint-Denis, chez le citoyen Roger.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 35, à l'association des Cuisiniers, local du Galant-Jardinier, à Belleville.

Charonne, Montreuil, Bagnolet, Ménilmontant, Rosny et Villemomble. — Mercredi 24 avril, à 7 h. du soir, rue de Flandres, 116.

Gentilly, Arcueil, Villejuif, Chevilly, Rungis, l'Hay, Ivry et la Gare. — Mercredi 24 avril, à 7 heures du soir, à l'Association des Travailleurs, rue de la Glacière, 16.

Maisons-Alfort, Creteil et Bonneuil. — Jeudi 25 avril, à 7 heures du soir, Grande-Rue, à Maisons-Alfort, chez le citoyen Laurent.

Clichy. — Jeudi 25 avril, à 5 heures du soir et samedi 27, à 7 heures du soir, route de la Révolte, salle de Bellevue.

Courbevoie et Puteaux. — Jeudi 25 avril, à 7 h. du soir, rue de Colombes, 12, salle du Grand-Vainqueur, à Courbevoie.

Colombes. — Samedi 27 avril, à 7 h. du soir, salle de bal, chez le citoyen Chavart.

Bercy. — Vendredi 26 avril, à 7 heures du soir, à la Chaumière, 72, port de Bercy.

Les citoyens qui pourront s'engager à surveiller les opérations électorales dans leur section sont invités à se faire inscrire chez les citoyens dont les noms suivent :

1er Arrondissement. — Voiguier, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77.

2e Arrondissement. — Audry, rue Bellefond, 38 ; Gentil, passage Choiseul, 73.

3e Arrondissement. — Rue du Cadran, 15.

4e Arrondissement. — Dugit, rue des Déchargeurs, 9.

5e Arrondissement. — Brocard, rue de la Grande-Truanderie, 11 ; Blaise, rue de la Charité, 6.

6e Arrondissement. — Leblond, libraire, rue Rambuteau, 75 ; Binet, rue Neuve-Saint-Martin, 18, et rue et salle Frépillon, jeudi 25 avril, à 7 heures du soir.

7e Arrondissement. — Dessales, rue des Enfants-Rouges, 13.

8e Arrondissement. — Lefèvre, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 58. Bardet, marchand de vin, place des Vosges, près la mairie.

9e Arrondissement. — Rue du Pont-de-la-Réforme, 9 ; bureau de l'*Homme libre*, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

10e Arrondissement. — Preyat, cour du Dragon, n° 10.

11e Arrondissement. — Jetot, rue de la Harpe, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

12e Arrondissement. — ……, rue d'Ulm, 30 ; Lebègue, rue Mouffetard, 24, ancien 28.

AUX LITHOGRAPHES.

Les citoyens qui, dans la réunion générale du 16 avril, se sont engagés à recueillir les souscriptions, sont invités à les porter, dans le plus bref délai, au siége du comité démocratique socialiste, rue Coquillère, 12 ter, où un registre spécial a été déposé à cet effet.

Pour les renseignements, s'adresser à l'association fraternelle des lithographes, cour des Bleus, rue Saint-Denis, 268.

Le comité de la lithographie invite les corporations à se réunir le vendredi 26 avril, à 7 heures précises du soir, impasse de la Grosse-Tête, salle St-Spire, pour communication importante.

Le comité compte sur le dévouement de tous les lithographes.

Une liste de souscription en faveur des victimes d'Angers est ouverte chez le citoyen Blachette, rue du Hâvre, 3, à la Villette.

FAITS DIVERS.

On assurait aujourd'hui que M. le général Gemeau était remplacé à Lyon par le général Castellane.

Il paraît que, malgré son zèle, M. Gemeau a été considéré comme trop faible et trop peu zélé.

(*Evénement.*)

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« La commission de la presse doit arrêter demain ses travaux. Le directeur de la *Patrie* et le directeur du *Constitutionnel* ont été entendus ce matin au sein de cette commission et y ont discuté le système du *timbre-poste* qui avait été l'objet des délibérations de la commission et l'avait partagée à peu près par moitiés. Ils ont établi que si l'on croyait devoir faire peser un impôt sur la presse, le *timbre-poste* serait le moins défavorable à la pratique de la presse, sans nuire aux intérêts du trésor.

Ils ont surtout insisté, au point de vue politique, pour que la direction des postes, dans l'état actuel des choses comme dans le cas de l'adoption du *timbre-poste*, n'admît au départ que les journaux directement envoyés par les éditeurs des journaux.

Le ministère et la commission de la presse ont d'ailleurs rivalisé de zèle pour rechercher les moyens les plus efficaces pour la défense de la société, sans porter une trop grande perturbation dans le régime de la presse périodique. »

— Le *Constitutionnel* annonce que MM. Wolowski, Thiers, Desrotours, de Chaulieu, Fourtanier, Boinvilliers et Estancelin, regrettent de n'avoir pu voter en faveur du principe de rétroactivité de la loi sur la déportation. Nous accomplissons le triste devoir de clouer leurs noms à côté de ceux de leurs collègues.

— Les correspondances de Constantinople nous apprennent que M. Jules Janin et M. le président de la République viennent de recevoir du gouvernement turc la décoration du Nichan-Iftikar.

Le *Napoléon* de dimanche annoncera probablement cette nouvelle à son public.

— M. Letourneux, ancien procureur-général près la cour d'appel de Riom, et depuis président de chambre à la cour de Rouen, vient de mettre fin à ses jours par un suicide ; il s'est coupé la gorge avec un rasoir, dans son cabinet.

(*Constitution de l'Allier.*)

— Le fait suivant nous paraît assez curieux pour être porté à la connaissance de nos lecteurs.

Mme Hourseaux, femme d'un cultivateur de Fontenaille, près Nangis (Seine-et-Marne), s'était rendue, le samedi 13 mars, au marché de cette dernière ville. Elle alla réclamer à la poste deux journaux, le *National* et la *Démocratie pacifique*, qu'elle savait lui être adressés de Paris par son fils. Ces journaux lui furent remis. En sortant du bureau de poste, elle rencontra une personne de sa connaissance, à laquelle elle prêta, pour quelques instants, l'exemplaire du *National*.

Aussitôt deux gendarmes s'approchèrent d'elle et

lui déclarèrent procès-verbal pour délit de colportage de journaux dans la ville de Nangis, sans être munie d'une autorisation du préfet de Seine-et-Marne.

On avait tout d'abord pensé que messieurs les gendarmes voulaient faire une mauvaise plaisanterie pour effrayer Mme Hourseaux; mais leur procès-verbal était sérieux. En effet, Mme Hourseaux a été citée mercredi dernier devant le tribunal de première instance de Provins, pour avoir à se justifier du délit dont elle était accusée.

Me Rivière, qui devait porter la parole dans cette affaire, n'ayant pas pu se rendre à Provins, avait écrit à M. le président du tribunal pour demander la remise de l'affaire à un autre jour, mais le tribunal a cru devoir passer outre, et a condamné, par défaut, Mme Hourseaux à 25 fr. d'amende et un mois de prison.

Voilà comment les agents de la force publique entendent la liberté, voilà le triste résultat de la circulaire de M. le ministre de la guerre à la gendarmerie.

Nos adversaires s'imaginent peut-être, en employant de semblables moyens, ramener à leurs opinions ceux qu'ils tourmentent ainsi; mais heureusement ils produisent l'effet contraire, et font pour nous la propagande la plus active. Tout le canton de Fontenaille, qui connait cette affaire, est indigné, et une souscription y est ouverte pour faire face aux frais qu'entraînerait une condamnation, si, par impossible elle devait être confirmée en appel.

(*National.*)

— On lit dans l'*Echo de l'Ouest*, de Poitiers :

« Le second bataillon du 11e léger est depuis hier dans notre ville. Ces braves soldats ont été accueillis avec le même empressement, avec les mêmes marques de sympathies que leurs frères d'armes du premier bataillon dimanche dernier; mais entre ces deux dates si rapprochées, un immense malheur a eu lieu, et l'enthousiasme patriotique qu'excite partout son passage le régiment martyr, était mêlé d'une sombre tristesse.

» En serrant la main de ces pauvres soldats, il semblait qu'on eût sous les yeux des hommes arrachés à la mort, et l'épouvantable catastrophe d'Angers était le seul et unique objet de toutes les conversations. Soldats et citoyens s'accordaient à demander une enquête sérieuse et sévère. La récompense des dévoûements ne doit pas détourner l'attention de ce point: l'enquête! l'enquête! »

CHATEAUROUX. — Par un décret du président de la République, notre commune est *imposée d'office pour* 300 *fr.* que le conseil municipal avait refusés à la fabrique de Saint-Christophe.

(*Travailleur.*)

— On lit dans le *Démocrate d'Eure-et-Loir* :

DREUX. — « Grand complot contre la sûreté de l'Etat! Quelques républicains s'étant trouvés par hasard réunis dans l'auberge du citoyen Vivien, habitant de Saint-Lubin-de-la-Haye, ont osé boire jusqu'à neuf heures du soir et chanter des couplets patriotiques.

» Aucun d'entre eux n'était sorti des bornes d'une simple gaîté, et l'on rentra chez soi bien tranquillement.

» Mais le citoyen Vivien a la réputation d'être un *rouge*, ce qui signifie un anarchiste, un anthropophage. La justice a jeté un cri d'alarme; la patrie était en danger! A cette nouvelle, sous-préfet, procureur, juge de paix, sont sur pied; ils viennent accompagnés de 15 gendarmes *seulement*, faire chez l'inoffensif et paisible aubergiste une visite domiciliaire qui n'a duré que de six heures jusqu'à dix heures du soir. La maison a été mise sens dessus dessous par les zélés alguazils. Qu'y a-t-on trouvé? Quatre lettres particulières insignifiantes. Mais il fallait une saisie pour sauver la société. »

INCENDIE DE LA CATHÉDRALE DE SARRAGOSSE. — On écrit de Sarragosse, le 7 avril :

« Un accident déplorable a bouleversé ce matin toute notre population, au moment où, suivant l'usage, la procession du Saint-Sacrement allait sortir solennellement de toutes les paroisses pour porter le viatique aux malades. L'affluence était immense, surtout à la métropole; la procession était précédée par un corps de musiciens et accompagnée par un piquet de grenadiers. A peine était-elle sortie de l'église que le ciel se couvrit d'un nuage tellement épais que la ville fut ensevelie dans les ténèbres; la pluie qui commençait à tomber força la procession à rentrer dans l'église; on entendit un long roulement de tonnerre, suivi d'une violente explosion semblable à celle d'une grosse pièce d'artillerie : c'était la foudre qui tombait sur la tour de la cathédrale, s'introduisait par une des ouvertures du clocher, et signalait ainsi sa terrible présence au sein de l'église.

» Le jeune fils du carillonneur, qui était à quelque distance de son père, n'a éprouvé qu'une forte commotion : le père, qui était suspendu à la sonnerie, a été asphyxié et est tombé sans vie du haut du clocher sur les dalles de l'édifice. La foudre, en disparaissant, a mis le feu à la charpente du dôme de la tour; le vent qui soufflait avec violence a activé l'incendie, et tous les efforts de la population n'en ont pu arrêter les progrès.

» A trois heures, le sacrifice était consommé; le dôme était complètement dévoré, et alors seulement on put commencer à prendre des mesures pour arrêter l'incendie au dedans du monument et pour l'empêcher de se répandre au dehors. L'église cathédrale de Saragosse était l'un des plus célèbres et des plus remarquables monuments de la capitale de l'Aragon. »

CONCERTS.

La salle Sainte-Cécile a voulu clore dignement la série de ses brillantes fêtes des vendredis, en donnant sa solennité de clôture au bénéfice des victimes de la catastrophe d'*Angers*. C'est donc avec plaisir que nous annonçons pour vendredi prochain une magnifique fête, accompagnée d'une riche *tombola* organisée par les soins de *Désiré*, dont le talent en cette spécialité n'a point de rival à Paris. Nous engageons donc les habitués de cette jolie salle à s'associer en masse à cette œuvre de bienfaisance, tout en se procurant les agréments d'une délicieuse soirée qui se prolongera jusqu'à minuit.

Prix d'entrée : 3 fr. pour un cavalier et une dame.

— Un curieux spectacle sera offert aux promeneurs du *Jardin-d'Hiver*, jeudi prochain 25 avril, de 3 à 5 heures. Le Géant du Café-Mulhouse ayant témoigné le désir de convier le beau monde parisien à un grand Festin, dont il se fait personnellement les honneurs, au *Jardin-d'Hiver*, il a été immédiatement procédé à ce piquant banquet, qui s'effectuera au bruit des fanfares et des cascades. La table sera servie à 4 heures. Sa hautesse, le roi des Géants, se rendra en grande pompe au *Jardin-d'Hiver*, par l'avenue des Champs-Elysées. Le prix d'entrée reste fixé à 2 fr. par personne et demi-place pour les enfants. Billets de famille, 6 fr. pour 4 personnes.

— Le CHATEAU DES FLEURS va rouvrir, avec de notables améliorations, ses jolis bals des lundis, mercredis, vendredis. Redressement complet du macadam, corbeilles aériennes pour l'éclairage, profusion de fleurs naturelles et de fleurs lumineuses, embellissement de la salle de danse, des parterres et promenades, tels sont ses éléments de succès et ses attraits pour la nouvelle saison. C'est Pilodo qui dirigera l'orchestre des fêtes dansantes qui alterneront avec celle du Jardin Mabille. Les dimanches sont consacrés à de grands concerts bouffes. Vendredi prochain, 26 avril, réouverture et bal d'inauguration. — Prix d'entrée : 2 fr.

JARDIN MABILLE. — Inauguration samedi prochain, 27 avril, reprise des soirées musicales et dansantes. Agrandissement considérable, promenades et illuminations nouvelles, fantaisies, polkas, valses, redowas et scotishs, répertoire inédit de l'orchestre Pilodo; établissement d'un grand tir au pistolet. Eclairage extraordinaire. Grande fête de réouverture. — Prix d'entrée : 3 fr.

SALLE DE LA FRATERNITÉ. — Aujourd'hui mercredi, à huit heures et demie, Grand concert, dans lequel on entendra Darcier dans le *Beau Nicolas* et *Est-ce tout?* composés par lui; Mayer dans deux nouvelles scènes comiques; Junca, Gozora, Lebrun et Mme Danterny. Plus de deux mille personnes assistent chaque jour à ces concerts, qui peuvent rivaliser avec les plus belles fêtes musicales. Prix : 50 et 75 cent.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	22	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	52	28	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 23 avril 1850.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS ET CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der. cours.
89 20	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 35	89 50	89 30	89 45
89 30	5	fin c.	89 30	89 50	89 25	89 45
76 »»	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	76 50
»» »»	4 0/0 J. sept.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
55 50	3 0/0 J. d.	cpt.	55 40	55 60	55 35	55 60
55 45	3	fin c.	55 60	55 75	55 60	55 70
84 »»	5 0/0 Piém.	cpt.	84 »»	84 10	»» »»	84 10
84 50	5	fin c.	84 »»	84 10	»» »»	84 10
2110 »»	Banq. France	cpt.	2100 »»	2105 »»	2100 »»	2100 »»
725 75	Paris-Orléans.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» 75	»»» »»
730 »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
510 »»	Rouen	cpt.	510 »»	510 »»	507 50	507 50
507 50	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
215 »»	Havre	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	212 50
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	St-Germain	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	350 »»
160 »»	Versailles r. d.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	160 »»
145 »»	Versailles r. g.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	140 »»
160 »»	Mars.-Avign.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	160 »»
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
103 75	Bâle	cpt.	105 »»	105 »»	103 75	105 »»
»»» »»	Boulogne	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
417 50	Nord. j. juill.	cpt.	417 50	417 50	416 25	416 25
417 50	400 payés	30 c.	416 25	416 75	417 50	417 50
320 50	Centre	cpt.	322 50	325 »»	322 50	313 »»
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	325 »»
391 50	Bordeaux	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	390 »»
»»» »»	175 payés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
225 »»	Nantes	cpt.	225 »»	225 »»	223 75	223 75
»»» »»	325 payés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
328 75	Strasbourg	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	336 75
330 »»	325 payés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	336 75

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 4 0/0	»»»» »»
— Nouvelles	1130 »»
De la Seine, J. juillet.	1060 »»
Orléans, 4 0/0, 1847	»»» »»
— nouvelles, 1849.	985 »»
Havre, Jouiss. mars	700 »»
— nouvelles	»»» »»
Rouen, 4 0/0	»»» »»
Liste civile	»»» »»

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux	1070 »»
Bons du Trésor	5 0/0
Zinc : V.-Montagne.	»»»» »/»

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1846	100 3/8
— 5 0/0 1842	100 3/8
Espagne : dette activ.	»» »/»
— dette intér.	»» »/»
Naples. Réc. Rothsc.	95 »/»
Rom. Empr. j. déc.	79 »/»
— Nouv. Empr.	78 3/8
Piémont. Obl. à 4 0/0.	»»» »/»
— Obl. nouv 4 0/0.	»»» »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 24 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Débuts de Mme Alboni.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODEON. — Plantés, Diogène.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Nichée, le Baiser, la Propriété.
VARIETÉS. — La Mariée, la Petite Fadette. — Croque-Poule.
GYMNASE. — Le Chaperon, Princesse et Charbonnière, Héloïse et Abeilard.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillons, le Sous-Préfet s'amuse.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint l'Ouverture.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Le Courrier de Lyon.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Vautrin.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 118. Jeudi 25 Avril 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
. . . mois . . . . . 9 f.
. . . . 17 f.
. . . . 32 f.

. . . non affranchies . . . pas reçues.

. . . détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 24 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

CANDIDATS DÉMOCRATES.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
COLFAVRU, avocat, publiciste.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

Assemblée nationale.

BUDGET DE L'AGRICULTURE.

L'Assemblée nationale a poursuivi aujourd'hui, au milieu de l'inattention générale, les banquettes étant à moitié vides, la discussion du budget de l'agriculture. C'est une chose vraiment triste que de voir les représentants d'une nation essentiellement agricole, avoir si peu d'égards pour la première industrie du peuple!

Hier, on avait adopté, presque sans discussion, les quatre premiers chapitres; aujourd'hui les chapitres V et VI ont occupé toute la séance. Malgré le bruit des conversations particulières, la discussion a été vive et animée.

C'est surtout à l'occasion du chapitre relatif à l'enseignement professionnel de l'agriculture que les rancunes de la droite se sont manifestées. La droite, qui en 1848 repoussait l'enseignement agricole, voulait aujourd'hui, par un refus de crédit, annuler le décret de la Constituante. Telle était la prétention de M. Raudot qui est venu étaler à la tribune des arguments indignes d'un homme sérieux. Il faut ne pas l'être en effet pour oser dire que l'enseignement de l'agriculture est un danger social! Il faut être fou pour voir dans cet enseignement le fantôme du communisme.

M. Darblay s'est montré moins rétrograde et moins peureux. Il s'est contenté de critiquer l'organisation de l'institut de Versailles, et il l'a fait avec raison. M. de Laussat est allé plus loin que M. Darblay : il a dit formellement que l'administration n'avait pas exécuté le décret tel que l'avait compris la Constituante. Il a démontré qu'à l'heure qu'il est, plus de 1,200 mille francs avaient été dépensés à Versailles d'une manière inintelligente. M. de Laussat aurait bien pu dire autre chose; mais, à la tribune, toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire.

On pense bien que l'administration n'a pas manqué de défenseurs, et même d'apologistes. M. Maissiat est venu refaire à la tribune de l'Assemblée, le discours qu'il a prononcé au congrès de l'agriculture, il y a quelques jours. Il a cherché à établir l'utilité de l'institut de Versailles, chose qu'aucun esprit intelligent ne conteste. Mais ce que les véritables amis du progrès déplorent, c'est la manière dont cette idée est mise à exécution. Voilà un point sur lequel M. Maissiat n'a eu garde de s'expliquer.

M. Salvat, sans s'occuper de l'organisation de l'Institut de Versailles, a fait ressortir avec chaleur l'utilité de l'enseignement agricole. C'est au nom des intérêts les plus chers à notre pays qu'il proposait de ne tenir aucun compte des réductions demandées par la commission. Alors M. Dumas, ministre de l'agriculture, est monté à la tribune pour y maintenir les allocations inscrites au budget; d'une voix lamentable il a supplié l'Assemblée de ne pas lui retirer les crédits dont il avait besoin pour les écoles régionales, et surtout pour l'institut de Versailles. Mais, après un résumé de M. Berryer, rapporteur, l'Assemblée a voté les réductions proposées par la commission.

De toutes les manœuvres réactionnaires qui remettent sans cesse en question les quelques bienfaits de la Révolution de Février, il ressort un enseignement que les cultivateurs ne devront pas perdre de vue lorsque les élections générales seront venues. Il est triste de voir des représentants nommés par les populations rurales, faire une guerre incessante à toutes les institutions qui pourraient améliorer leur sort. M. Raudot a démontré, chiffres en main, que les écoles d'agriculture coûteraient cher à l'État et ne lui rendraient presque rien. Mais M. Raudot n'a pas tenu compte de l'augmentation considérable de richesses que les écoles d'agriculture doivent procurer. L'État sera en perte, dites-vous! Soit! mais ne prenez-vous pour rien l'instruction que le peuple en retirera? Si l'instruction industrielle est le capital le plus précieux d'une nation, les gouvernements qui dépensent quelques millions pour faire l'éducation du peuple ne font-ils pas un placement avantageux? Allez, allez, messieurs de la réaction! vos colères contre l'enseignement agricole ne sont qu'une manifestation nouvelle de vos rancunes contre nos institutions républicaines. Sachez-le bien! les cultivateurs que vous voulez pitoyablement tenir dans l'ignorance et sous la domination tyrannique de l'usure, et les propriétaires eux-mêmes que vous privez obstinément de tout système de crédit foncier, vous connaissent maintenant, et ils vous rendent bien toute la justice que vous méritez.

L'Enseignement électoral.

Ce n'est pas inutilement que le pays s'agite, de temps à autre, pour nommer quelques représentants et révéler les nouvelles tendances du pays aux majorités gouvernantes.

Cette agitation morale n'est jamais stérile.

Le peuple gagne toujours dans ces épreuves électorales une expérience nouvelle des hommes et des choses, un sentiment plus complet de ses droits et des entraves qu'ils rencontrent.

Les gouvernants eux-mêmes ont beau récuser ces témoignages partiels de l'opinion qui les blâme, ils sont forcés d'en tenir compte malgré eux.

Ceux qui inclineraient à croire que le succès démocratique et socialiste des élections du 10 mars à Paris, n'a pas produit son effet dans les régions gouvernementales, s'abuseraient bien.

Cet effet a été des plus profonds, des plus réels.

Il s'est produit d'abord d'une manière inverse, c'est-à-dire par des cris désespérés de colère, de fureurs ministérielles, par des annonces et des présentations de nouvelles lois répressives et liberticides.

Pendant quelques jours, les têtes les plus ardentes de la réaction ont cru qu'en contestant l'élection de de Flotte, en provoquant et irritant le rassemblement du peuple sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en menaçant d'entraves et d'atteintes nouvelles le suffrage universel, le droit de réunion électorale, la liberté de domicile politique, en jurant d'exterminer la presse à coups de timbre et de cautionnements, on parviendrait à entraîner le peuple à quelque violence, et à détruire l'effet moral de son vote du 10 mars.

Pendant quelques jours, il a semblé que, loin de consolider l'ordre et la République, ce vote du 10 mars les compromettait.

Ce n'était là qu'une apparence fausse d'un moment.

Ce vote du 10 mars a produit surtout une impression salutaire sur la majorité.

Pendant que les plus fougueux modérés, les casse-cou du parti pestaient, tempestaient et provoquaient de plus belle, — les modérés, prudents, circonspects et véritablement amis de l'ordre, réfléchissaient et méditaient.

C'est à ces réflexions, à ces méditations prudentes sur le scrutin du 10 mars qu'on doit la détermination prise par un certain nombre de conservateurs de résister aux emportements aveugles des ministres, et de refuser de souscrire à tous leurs projets de lois de rancune.

C'est l'effet du 10 mars qui a fait prendre à la plupart des légitimistes de l'Assemblée et à plusieurs orléanistes même la résolution de refuser leur concours à la loi sur les maires, à la loi sur le rétablissement du timbre et l'augmentation du cautionnement des journaux.

C'est l'effet du 10 mars qui a désillé le fanatisme réactionnaire de M. Thiers, et l'a poussé, en homme bien avisé, à confesser sa conversion en faveur de la République, et à prier tous ses alliés des diverses nuances monarchiques, d'imiter sa résignation.

C'est l'effet du 10 mars qui a encore amené les membres du comité de l'Union électorale à parler pour la première fois, dans une affiche placardée sur les murs de Paris, de *leur respect pour la République, de leur désir de maintenir la Constitution.*

C'est enfin l'effet du 10 mars qui a inspiré à M. Odilon Barrot le courage de briser ouvertement avec les funestes égarements de ses successeurs aux affaires, et de faire repousser par l'Assemblée la haineuse pensée de rétroactivité introduite dans la loi sur la déportation.

Si l'éloquente protestation exprimée par l'élection de MM. Carnot, Vidal et de Flotte n'avait pas triomphé, le 10 mars, sur l'expression monarchique des noms de Fernand Foy, Lahitte et Bonjean, les meneurs de la réaction se seraient crus autorisés par l'opinion à donner libre carrière à la coalition de leurs intrigues dynastiques, à leurs projets de coups d'État ou d'appel au pays, et nous serions probablement, à l'heure qu'il est, dans les convulsions d'une guerre civile.

En dépit de toutes les colères des ambitieux, de toutes les sottes frayeurs propagées par eux, nonobstant les menaces de pacte de famine et d'émigration envoyées par la *Patrie* et l'*Assemblée nationale* à l'adresse des commerçants qui ont voté selon leur conscience le 10 mars, l'ordre n'a pas été un instant troublé, le peuple ne s'est pas départi de son calme, les affaires ont partout repris une activité croissante. Pourquoi? Parce que la conservation de l'ordre dépend aujourd'hui de l'affermissement de la République, parce que le peuple a acquis une confiance nouvelle dans le suffrage universel, parce que l'activité des affaires a tout à gagner elle-même au triomphe des idées de progrès sur les idées de rétrogradation.

Or, si l'on veut que l'ordre, la légalité, le progrès régulier, la sagesse du peuple et l'activité des affaires l'emportent définitivement sur tous les dangers d'usurpation et sur toutes les chances d'insurrection, de révolution qui en dépendent, il faut compléter le 28 avril ce qu'on a commencé le 10 mars; il faut, par une nouvelle manifestation éclatante de l'opinion républicaine, convaincre le pouvoir exécutif et la majorité du 13 mai que le pays ne veut absolument pas retourner en arrière, mais jouir au contraire de toutes les améliorations régulières et pacifiques dont la promesse est écrite dans la Constitution.

Que les électeurs du 10 mars donnent d'une manière plus imposante encore, cette signification de progrès à leur vote de dimanche prochain, et ils ne tarderont pas à voir la partie sage et prudente de l'opinion conservatrice revenir d'absurdes illusions et résister elle-même, pendant qu'il en est temps encore, à ce fatal système d'intimidation, de compression, de provocation et d'arbitraire qui depuis un an accumule tant de haines dans les cœurs et tant de nuages à l'horizon.

L'*Indépendance belge*, journal réactionnaire, établissait hier, d'après sa correspondance parisienne, que les démocrates sont sûrs de l'emporter aux élections du 28 avril, mais à une condition, c'est qu'il n'y aura pas d'abstentions.

L'*Indépendance* croit que ces abstentions donneront des chances au candidat de la réaction.

L'empressement que mettaient dès aujourd'hui les citoyens à retirer leurs cartes électorales nous fait espérer que les calculs de la réaction échoueront sur ce point, et que tous les démocrates s'empresseront de prendre part au scrutin pour en faire sortir le nom d'EUGÈNE SUE.

On ne croit pas du tout en haut lieu au succès de la candidature Leclerc, et la campagne de M. Carlier contre les journaux pourrait peut-être s'expliquer par un mot sorti de la bouche du bras droit d'un ministre très dévoué à l'Elysée. On déplorait devant lui la maladresse de M. Carlier, qui assure l'élection d'Eugène Sue. — Eh bien! répondit-il, il ne nous faut peut-être qu'une mauvaise élection pour que les rouges se grisent et nous livrent bataille — Le peuple ne connait plus d'autre bataille que celle du scrutin.

(*Estafette.*)

Nous sommes ingouvernables!

La France est un pays ingouvernable; nous répète-t-on sans cesse. C'est là, il faut l'avouer, une sanglante ironie.

La Révolution de Février 1848 a été provoquée par une violation du droit de réunion; — qui s'en douterait aujourd'hui, bien que ce droit soit inscrit dans la Constitution!

Et l'on dit que nous sommes ingouvernables!

Le lendemain de sa victoire, le peuple émancipait la presse, détruisait le monstrueux arsenal des lois de septembre, abolissait timbre et cautionnement; — aujourd'hui nous en sommes à regretter les lois de septembre; le cautionnement est rétabli depuis longtemps, le timbre va l'être, assure-t-on.

Et l'on prétend que nous sommes ingouvernables!

Toutes les révolutions se sont faites au cri de : *A bas la gabelle! Plus de droits réunis!* Chacun des gouvernements qui se sont succédé en a promis l'abolition à son avènement; la Constituante l'a décrétée, mais la Législative les a rétablis. Et l'impôt des boissons, du sel, de la viande, de tous les objets de nécessité première, et tous ces impôts ironiquement appelés DROITS RÉUNIS, ont résisté à soixante années de révolutions.

Pourtant l'on nous accuse encore d'être ingouvernables!

Le peuple est souverain, dit-on; mais chaque citoyen français peut être à toute heure, de jour ou de nuit, impunément relancé jusques dans sa demeure par les gendarmes; il n'y a plus de liberté du foyer, la police a le droit de voir partout; tel citoyen languit en prison pour avoir donné à un voisin un livre ou un journal. Là c'est une feuille politique qui ne peut paraître faute d'un imprimeur osant s'en charger; ici, ce sont les journaux républicains dont la vente est proscrite, tandis qu'on autorise celle des feuilles qui demandent ouvertement le renversement de la République et de la souveraineté populaire; ailleurs, c'est la gendarmerie qui s'établit à demeure dans une imprimerie pour en surveiller les travaux; partout c'est la police organisée de haut en bas et de bas en haut; les autorités sous la surveillance de la gendarmerie, des maires destitués parce qu'ils ont déplu à tel brigadier, des citoyens arrêtés, conduits de brigade en brigade, de prison en prison liés et garottés, détenus pendant des mois entiers, puis relâchés, comme ils avaient été pris, sans motif avoué.

Et l'on dit que les Français sont ingouvernables!

Un marchand a dans sa boutique des journaux contre lesquels il n'existe aucune poursuite : la police entre dans la maison, s'empare des journaux, et le marchand se laisse voler sans opposition.

Et nous sommes ingouvernables!

Et l'on nous propose l'Angleterre pour exemple; comme si chez nos voisins l'autorité pourrait jamais oser impunément, contre un citoyen, la moindre des violations de la liberté individuelle que nous souffrons si patiemment! Comme si chaque Anglais ne se croirait pas obligé de prêter, en pareil cas, main forte à l'individu contre l'agent du gouvernement, au nom de la légitime défense, au nom de la liberté!

Pourtant, citoyens, ce n'est point à votre colère que nous faisons appel, mais à votre bon sens. Nous avons de plus que l'Angleterre le suffrage universel. Plus d'un demi siècle d'expérience nous a fait voir la stérilité des révolutions sanglantes; aujourd'hui un simple bulletin de vote est plus efficace contre les abus, qu'une balle. C'est par le scrutin qu'il faut vaincre. Mais, pour dieu! ne nous laissons plus égarer par des phrases creuses, et n'ayons qu'une ambition : la conquête pacifique, définitive, irrévocable de la liberté. Et avec la liberté nous aurons tout par surcroît. Un peuple libre peut seul se dire souverain.

Une loi assujétit au timbre toutes les affiches qui n'entrent pas dans certaines catégories très restreintes.

Les affiches électorales ne rentrent en aucune façon dans ces catégories et doivent par conséquent être timbrées.

Le comité démocratique s'est soumis à cette formalité fiscale; toutes ses affiches sont timbrées.

Pas une de celle des amis de l'ordre ne porte l'empreinte constatant qu'elles ont acquitté l'impôt.

Pour quatre grandes affiches différentes, formant un total de douze mille non timbrées, annonçant la candidature de M. Leclerc, et affichées aujourd'hui dans le département de la Seine, c'est, dit l'*Estafette*, une perte de 1,200 fr. pour le Trésor.

Toujours l'égalité devant la loi.

Et impartialité de M. Carlier!

Elections de Saône-et-Loire.

La majorité s'est trompée si elle a cru, en annulant les élections de Saône-et-Loire, voir remplacer les six démocrates élus par six champions des anciens partis. Ce département est celui qui porte avec le plus de fermeté le drapeau du progrès. On ne comprend pas plus là qu'à Paris le sentiment de la peur que cherchent à populariser les grands acteurs politiques des monarchies déchues.

Au 10 mars, en refusant d'envoyer des collègues de sa couleur à cette majorité qui les lui de-

mandait, Saône-et-Loire, comme Paris, a répondu qu'on était las en France de voir fabriquer à l'Assemblée des lois de réaction et de compression; que le pays refusait de sanctionner plus longtemps les mesures anti-constitutionnelles proposées chaque jour par les patrons des prétendants.

Ce vote était à la fois un témoignage de sympathie donné aux instituteurs persécutés, une protestation contre cet état de siége qui, depuis un an, écrase en pleine paix un dixième de la population française. C'était un signe évident que nos loyaux Bourguignons ne comprennent pas plus que le reste de la France la nécessité d'aggraver le code pénal, cette besogne ne leur paraissant nullement en rapport avec la générosité sublime des vainqueurs de Février.

Il leur semblait triste de voir les hommes du vieux monde s'efforcer de remplacer tout ce qui fait grandir le cœur de l'homme par tout ce qui le rétrécit.

Cette liste républicaine, acclamée à 17 000 voix de majorité, contenait un avertissement à ces tristes politiques, qui renient tous leurs antécédents. Pauvres gens, en effet! Ils ont commencé par calomnier le peuple, par supposer à cette magnanime démocratie du dix-neuvième siècle, dévorée par l'esprit de fraternité, des intentions de pillage et de meurtre. Ils ont forgé, dans un but de tactique, un monstre imaginaire; puis ils se sont mis à trembler devant lui.

Et maintenant, ils voient ce fantôme dans toutes les espérances de la nation, dans toutes les paroles d'avenir, qui retentissent dans les réunions, dans tous les projets d'amélioration qui s'élaborent dans les feuilles républicaines. Ils empêchent les orateurs du peuple de lui verser l'espérance; ils dissolvent les réunions où les candidats exposent des idées positives, ils saisissent les journaux qui discutent les moyens réguliers du progrès.

Si au moins, à l'abri de ce formidable rampart de défense, auquel ils ajoutent chaque jour un nouveau bastion, ils se mettaient enfin à songer aux intérêts de tous, s'ils pensaient à attaquer tous ces abus, tous ces priviléges, toutes ces misères, constatées par leurs propres écrivains, et qui ont produit la dernière révolution... Mais non! rien de semblable n'a lieu.

Les fermiers attendent une loi nouvelle qui protége plus efficacement la propriété de leur travail.

Les vignerons demandent qu'on lève les mille taxes qui empêchent leurs vins de circuler et de se vendre sans entrave dans ce marché de 36 000 000 de consommateurs formé par la patrie.

Les commerçants et petits propriétaires, toujours dévorés par l'usure, ne voient pas venir les moyens de crédit qui les soulageraient.

Tous attendent cette éducation gratuite formellement promise après la victoire et l'accomplissement de toutes les autres promesses de Février. Tous s'indignent de ne trouver dans les projets mis à l'étude, que des lois contre la liberté de la presse, des lois contre le droit de réunion, des préparatifs d'entraves au suffrage universel.

En cassant le résultat de ce scrutin où la volonté populaire était si nettement formulée, la réaction a sans doute compté sur le savoir-faire de ses fonctionnaires et de ses gendarmes.

Le succès est possible, s'est-elle dit, si l'on sait employer la nouvelle loi sur le vote à la commune, composer adroitement les bureaux, influencer les nombreux citoyens dont les intérêts sont à la merci de leurs maîtres, intimider le commerce, comme on l'a essayé à Paris, entraver les réunions préparatoires, faire circuler d'adroites calomnies, se servir enfin de toutes sortes de moyens *honnêtes* et ingénieux du même genre; le succès est possible et il faut le tenter.

Les électeurs de Saône-et-Loire sauront, nous n'en doutons pas, répondre à ces calculs de manière à ce qu'on n'essaye plus de les renouveler.

Si les efforts que fait M. Carlier à Paris pour modifier la majorité du 10 mars sont dignes d'admiration, ceux que tente le préfet de Saône-et-Loire, M. Leroy, pour changer la couleur de dix-huit mille suffrages du rouge au blanc sont encore bien plus remarquables.

Il n'y a pas de grandeurs qui puissent récompenser un tel zèle, car le fanatisme seul peut l'inspirer.

Voici de nouveaux renseignements sur les libertés dont on jouit dans Saône-et-Loire :

Charolles, 21 avril 1850.

Citoyen rédacteur,

Deux candidats adoptés pour la seconde fois par la démocratie dans le département de Saône-et-Loire réclament le secours de votre publicité contre les abus du pouvoir dont ils sont victimes, et qui tendent à la confiscation de toute liberté électorale.

Partis de Paris pour éclairer les électeurs en exposant devant eux nos opinions constamment travesties en notre absence, nous avions résolu de visiter spécialement l'arrondissement de Charolles. Sur la route de Châlon-sur-Saône à Charolles, et spécialement à Joncy, nous avons pu faire nos professions de foi devant des réunions d'électeurs sans qu'il en soit résulté le moindre trouble. La sous-préfecture n'avait pas encore donné ses ordres.

Partis de Charolles, le jeudi 18, pour visiter plusieurs communes, nous avons été devancés par un gendarme à cheval, et voici comment furent suivies les instructions dont il était porteur.

A Chauffailles, le juge de paix Marcout, pénétrant avec l'adjoint et une brigade dans le lieu de la réunion, nous coupa la parole avant que nous eussions prononcé une phrase entière, et fit disperser les assistants par la gendarmerie, en alléguant cet unique motif que nous étions *étrangers au canton de Chauffailles*.

A Laclayette, le même jour, le maire, M. Couet, interrompt l'un de nous, Victor Hennequin, à la moitié de sa profession de foi, en lui déclarant que la réunion est un club et qu'elle doit être dissoute. M. le maire soutient ensuite à Charles Dain que la réunion n'est pas légale, parce que les citoyens qui ont fait pour la tenir la déclaration voulue par la loi n'ont pas été *nommés par les électeurs*. A l'appui de cette thèse très neuve, M. le maire ne fait valoir aucun argument, si ce n'est l'entrée des gendarmes, qui dispersent les assistants et s'attachent à notre suite pendant toute la soirée.

A Digoin, où nous allons le vendredi 19, le maire nous autorise à parler en présence d'une brigade de gendarmerie et d'un commissaire de police la plume à la main. Nous faisons tranquillement nos professions de foi, sans même réclamer contre l'appareil peu constitutionnel qui nous entoure. La séance se passe dans le plus grand ordre.

Hier, samedi 10, une réunion devait avoir lieu au chef-lieu de l'arrondissement, à Charolles; la déclaration légale avait été faite au maire. A huit heures du soir, de nombreux électeurs attendaient l'ouverture de la séance. Un commissaire de police paraît dans la salle avec des gendarmes. Nous pensions qu'il venait nous écouter, et verbaliser au besoin. Nous y étions résignés; mais à peine le président, M. Bonissond, avait-il déclaré la séance ouverte, que le commissaire de police, ceignant son écharpe, s'écrie : « Toutes réunions politiques sont interdites par la loi; les seules réunions électorales » autorisées sont celles qui ont pour objet de déterminer les candidatures. Chacun sait qu'aux » dernières élections, les réunions électorales ont » servi de prétexte à des expositions de doctrines. » *Rien ne prouve* que la réunion présente aurait un » caractère différent. D'ailleurs, *messieurs les Socialistes* de Saône-et-Loire ont déjà choisi leurs » candidats et distribué leurs bulletins. En conséquence, la réunion actuelle n'a aucun motif légitime et légal, et je la déclare dissoute. »

Aux réclamations qui s'élèvent, M. le commissaire répond par l'argument du juge de paix de Chauffailles et du maire de La Clayette : « Gendarmes, faites votre devoir. » Quelques assistants sont empoignés; l'un d'eux, accusé d'avoir crié : *On nous provoque!* est retenu, jeté en prison; l'irritation devient extrême. Cependant, les électeurs outragés et violentés dans l'exercice de leur droit se contiennent et se retirent sans engager de conflit.

La conscience publique jugera ces faits. Devant le principe de légalité, qui ne permet à aucune autorité de fermer des réunions électorales, principe confessé implicitement par M. Baroche lui-même, le jour où il a demandé une loi nouvelle contre ces réunions, des despotes subalternes font pourchasser et traquer insolemment les candidats portés par une opinion qui a obtenu jusqu'à ce jour la majorité dans un département. On nous empêche de faire connaître nos principes, au moment où l'élection n'a pas encore prononcé entre les deux listes qui lui sont offertes; au moment où nos adversaires font afficher sur papier tricolore, non pas leur nom seulement, mais leur éloge; au moment où des pamphlets imprimés, colportés en toute licence, livrent nos personnes et nos opinions, non pas à la discussion, mais à l'injure!

Ajoutons que les électeurs attendaient des renseignements sur un candidat récemment admis sur la liste, le citoyen Colfavru.

Supprimer par la force, comme on vient de le faire dans l'arrondissement de Charolles, des réunions consacrées la veille des élections aux professions de foi de deux candidats, c'est commencer la guerre contre le suffrage universel.

Pour la défense des droits constitutionnels méconnus en nos personnes, nous appelons le secours de la presse, nous en appellerons peut-être un jour du haut de la tribune nationale, et en attendant que justice soit faite, nous infligeons le châtiment de la publicité à MM. Marcout, juge de paix de Chauffailles; Couet, maire de La Clayette; Pougy, sous-préfet de Charolles; et Pierre Leroy, préfet de Saône-et-Loire, que nous devons considérer, jusqu'à preuve contraire, comme l'instigateur de ces scandales.

CH. DAIN, — VICTOR HENNEQUIN.

Il y a huit jours, on lisait en grosses lettres sur tous les murs de Paris :

CANDIDAT DE L'ORDRE.

La garde nationale, l'armée, le commerce, l'atelier, sans distinction, doivent se réunir et porter leurs suffrages sur l'héroïque garde national qui, en juin, armait son second fils du fusil tombé des mains de son fils aîné, frappé de DIX-SEPT BALLES.

Qui donc oserait se croire plus digne des suffrages de la grande cité, que cet héroïque et courageux enfant de Paris, que M. Leclerc, cette protestation vivante de l'ordre contre l'anarchie?

Il est évident qu'à ce moment-là la candidature de M. Leclerc n'avait d'autre raison d'être que ce fait d'un père prenant le fusil tombé des mains d'un de ses fils, percé de dix-sept balles, pour en armer son second fils, qu'il envoyait le remplacer sur la brèche.

Or, de ce bel échafaudage, sur lequel on avait placé le malheureux combattant de juin, il n'est rien resté d'héroïque, de surnaturel.

Le fils de M. Leclerc n'a pas été percé de sept balles, mais de trois.

M. Leclerc, en 1848, s'est constamment défendu du trait d'héroïsme qu'on lui attribue. Il l'a nié dans la conversation relatée dans la lettre de M. Polino que nous avons publiée mardi; il l'a nié dans une lettre écrite par lui-même à Lyon et, insérée dans les journaux de l'époque.

Enfin, sommé depuis quelques jours de s'expliquer sur ce fait, il consent ce matin à rompre le silence; mais il évite soigneusement de répondre catégoriquement.

Son fils, M. Camille Leclerc, n'a pas nié moins énergiquement, et l'on nous assure qu'il y a quelques jours encore il était disposé à répéter cette dénégation. Nous lisons à ce sujet dans la *Voix du Peuple* :

« L'aveu de M. Camille Leclerc a été fait et réitéré à vingt reprises différentes devant ses camarades et amis, les clercs des deux études Fremin et Esnée, rue de Lille et boulevart Saint-Martin, 45, qui nous ont attesté, verbalement et *par écrit*, la vérité des faits que nous avons rapportés et *qu'ils tiennent de la bouche de M. Camille Leclerc lui-même*. Voici l'attestation écrite du principal d'entre eux, dont nous donnerons le nom et l'adresse, si l'on ose contester son témoignage :

Monsieur le rédacteur,

Tout ce que les journaux modérés ont publié dernièrement dans l'intérêt de la candidature de M. Leclerc est complétement inexact. M. Leclerc (Georges) n'est point tombé percé de dix-sept balles, mais bien de deux ou trois. M. Leclerc père N'EST POINT RETOURNÉ AU FEU *avec son second fils*; *il est resté, au contraire, auprès du corps de son fils aîné*, au domicile de ce dernier M. Camille Leclerc, au moment où son frère aîné mourait, était à faire un inventaire pour l'étude Fremin, du côté des Invalides. Ce n'est que dans la soirée qu'il a pu regagner le domicile de son frère aîné, où IL EST RESTÉ AVEC TOUTE SA FAMILLE *jusqu'au moment où il leur a été possible de faire inhumer leur fils et frère.*

Tous ces renseignements, JE LES CERTIFIE, car JE LES TIENS DE M. CAMILLE LECLERC, qui a travaillé dans notre étude, et qui, alors, n'avait pas intérêt à dire le contraire de la vérité. Plusieurs jeunes gens, qui étaient alors à l'étude, pourraient au besoin vous garantir les mêmes faits.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes très humbles salutations. B..... (1)

En présence de ce double aveu des deux seules personnes en cause, les gardes nationaux prétendront-ils savoir mieux que M. Leclerc et son fils eux-mêmes ce que ceux-ci ont fait?

La *Voix du Peuple* va plus loin. Elle prétend que les balles qui ont frappé Georges Leclerc n'étaient pas des balles d'insurgés, mais des balles de gardes nationaux tirant confusément, ainsi que cela s'est fait tant de fois dans les journées de juin, entre autres pendant cette triste alerte de la place du Carrousel.

La *Voix du Peuple* ajoute, que telle a toujours été le sentiment d'une partie de la compagnie.

Interpellant ensuite directement quelques-uns des signataires de la lettre, la *Voix du Peuple* leur pose plusieurs questions précises, et termine ainsi :

MM. Leloup et Grimau ne peuvent se dispenser d'y répondre catégoriquement.

Nous avons déjà l'aveu explicite et formel
De M. Leclerc père,
Et de M. Camille Leclerc.

Il ne nous reste plus qu'à avoir l'aveu même des gardes nationaux signataires de la lettre. Nous ne désespérons pas de l'obtenir.

M. Leclerc, après six jours de silence, a compris qu'enfin il y avait pour lui nécessité de parler. Voici sa lettre que nous trouvons dans plusieurs journaux honnêtes de ce matin, dans le *Corsaire* entre autres :

Mes chers concitoyens,

Je n'ai pas recherché la candidature, je l'ai acceptée dans une pensée d'ordre et de conciliation.

Je me serais tu devant des calomnies qui n'auraient attaqué que mon caractère politique; mais du moment qu'on essaie de s'en prendre à mon honneur, le silence ne m'est plus permis.

Je laisse à mes amis, à ceux qui me connaissent, le soin de rétablir, partout où elle serait altérée, la vérité sur le fait douloureux qui a attiré sur moi l'attention publique.

Mais c'est mon devoir, un devoir qu'il ne m'est permis de confier à personne, de déclarer comme je le déclare ici solennellement, que je mets au défi qui que ce soit d'articuler un fait de nature à entacher ma probité commerciale ou ma considération privée.

Je n'ai pas la prétention d'être un héros, mais j'ai le légitime orgueil d'être un honnête homme.

Agréez, etc.

A. LECLERC.

Personne, que nous sachions, n'a jamais attaqué l'honneur de M. Leclerc. Personne n'a jamais attaqué sa personne qui a été laissée en dehors de tout débat. Sa probité commerciale, sa considération privée n'ont rien à voir ici. Aucun journal n'a songé à mettre ces choses en doute, personne ne s'en est occupé. La question n'est pas là.

On lui a demandé : L'acte d'héroïsme sur lequel on a échafaudé votre candidature, est-il vrai ou non?

Il a refusé de répondre.

La conclusion est facile à faire.

Il résulte donc de tout ceci que M. Leclerc a figuré en juin 1848 dans les rangs de la garde nationale, et que son fils a été tué à ses côtés.

Le Brutus tombe, l'homme reste
Et le héros s'évanouit.

Il est arrivé à M. Leclerc ce qui est arrivé à beaucoup d'autres gardes nationaux qui n'ont jamais songé à réclamer l'honneur de figurer à l'Assemblée législative, et qui seraient fort étonnés de se voir transformés en héros.

M. Leclerc ne s'est pas expliqué sur ses opinions politiques. La chose avait pourtant bien son importance.

La *Patrie* a posé cette candidature comme une déclaration de guerre, comme un prélude à lutte armée et au jugement de Dieu :

A nous tous ceux qui marchaient contre les barricades!
A vous, tous ceux qui les défendaient!
Que la séparation se fasse, et que DIEU *prononce.*

La *Gazette* soutient que la candidature de M. Leclerc veut dire : Appel au peuple entre la République et la monarchie.

Née dans les bureaux d'un journal légitimiste, acclamée par les journaux absolutistes, patronée par M. Carlier, elle avait pris au début une couleur très hostile à la République.

Mais il paraît que le terrain n'a pas été trouvé favorable pour engager la lutte, car le langage des prôneurs s'est singulièrement radouci. On en jugera par l'affiche suivante, apposée ce matin sur les murs de Paris :

CANDIDAT DE L'ORDRE ET DU TRAVAIL, A. LECLERC, ENFANT DE PARIS,

Soldat de l'Empire, blessé à Waterloo en combattant pour la France; garde national, héroïque défenseur de l'ordre, commerçant intègre et laborieux.

La candidature de M. LECLERC *signifie : Conciliation des partis, progrès régulier, circulation des capitaux, reprise du travail, meilleur avenir pour tous.* (Suivent les signatures.)

Nous voudrions bien savoir comment l'exhumation de luttes sanglantes, que tout le monde voudrait oublier, signifie conciliation des partis; comment le prochain rétablissement de la monarchie, vu dans cette candidature par les journaux legitimistes, signifie progrès régulier. Nous ne serions pas moins curieux qu'on nous expliquât quel rapport ont les barricades de juin 1848 avec la circulation des capitaux, la reprise du travail et la préparation d'un meilleur avenir pour nous?

Derrière la candidature de M. Leclerc, il y a du sang, des larmes, un spectacle de désolation et d'horreur.

Il y a devant la négation du progrès un bill d'indemnité donné à la police, l'approbation des persécutions sous laquelle gémit la France progressive, une victoire pour les intrigants dynastiques.

Il paraît qu'il se distribue des bulletins de vote portant le nom de Fernand Foy. Certains journaux dénoncent dans ce fait une intrigue des démocrates.

Il est beaucoup d'électeurs modérés qui refusent de passer sous les fourches caudines du légitimisme, et qui ne veulent ni pour le présent, ni pour l'avenir, recevoir la loi de cette fraction de leurs alliés. Ceux-là se proposent de protester en votant pour M. Foy. Nous ne voyons pas là d'intrigue. Dans tous les cas, les démocrates n'y sont certainement pour rien.

Le *National* fait la réflexion suivante à propos des votes du 24e léger qui, comme on sait, ont été donnés à peu près tous à M. Eugène Sue :

Le 24e léger a combattu dans les rues de Paris, en juin 1848. La guerre civile a fait dans ses rangs bien des victimes. Cependant, il repousse la candidature de M. Leclerc. Pourquoi? C'est qu'il ne veut plus de guerre civile, c'est qu'il ne veut pas pour représentant, d'un homme qui est patronné par les factions monarchistes coalisées, c'est-à-dire, qui est hostile à la République.

Ce brave régiment donne par son vote une leçon digne et sévère à ceux qui étalent chaque jour en public le cadavre du fils de M. Leclerc, et battent la grosse caisse de la réclame et de la vengeance, beaucoup moins au bénéfice de son père qu'au profit d'un parti implacable dans ses haines.

Puisse cette leçon n'être pas perdue!

M. Carlier poursuit sa persécution contre les journaux démocratiques.

Un préfet de police sous la Restauration avait songé, comme M. Carlier, à en interdire la vente dans la rue. M. Odilon Barrot flétrissait ainsi sa conduite à la chambre des députés, dans la séance du 6 février 1834. Nous copions le *Moniteur* :

Sous la Restauration, un préfet de police, devenu célèbre, avait dit : « La rue et la place publique » sont à moi, car ce sont la rue et la place publique, et je suis la police. En conséquence, un journal qui n'est pas dans mon opinion, je vous défends de le vendre et de le distribuer. »

Le conflit s'était élevé entre deux journaux du soir, l'*Etoile*, qui représentait l'opinion du pouvoir, et une autre feuille, qui représentait l'opposition.

PLUSIEURS VOIX. C'était le *Pilote!*

M. ODILON BARROT. Eh bien! il n'y a pas un des hommes, même ceux qui siégent au banc des ministres, QUI N'AIT ÉTÉ RÉVOLTÉ DE CETTE INDIGNITÉ!

Je m'oppose à ce que vous faites, parce que je déclare avec confiance qu'IL Y A LA UNE ATTEINTE GRAVE ET PROFONDE A LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

On lit dans le *National* :

Les propriétaires de l'*Evénement* doivent voter une médaille d'honneur à M. Carlier; grâce à l'interdiction qui a été faite aux marchands de journaux de vendre cette feuille du soir, l'*Evénement* a dû faire, hier, un tirage extraordinaire, qui a été enlevé en quelques instants. En revanche, le débit des journaux réactionnaires la *Patrie*, la *Gazette* et le *Moniteur du soir*, a été nul; à dix heures, quelques pauvres marchands n'avaient pas *étrenné*.

Définitivement la candidature des *dix-sept balles* baisse d'une manière si sensible, qu'il n'y en aura plus trace dimanche prochain.

La *Presse* rappelle ce matin les dispositions le-

---

(1) La signature est en toutes lettres, et c'est la rédaction de la *Voix du Peuple* qui l'a *provisoirement* enlevée par des considérations toutes personnelles.

gales relatives à la vente des journaux :

La loi, dit-elle, n'interdit pas la VENTE des journaux.

Ce que la loi ne défend pas est permis.

Marchands de vins, épiciers et tous autres commerçants peuvent donc ajouter à leur commerce le débit des journaux.

La seule précaution qu'ils aient à prendre, mais qu'ils ne sauraient prendre trop strictement, c'est de ne vendre que DANS L'INTÉRIEUR de leur boutique.

Si on leur demande à acheter le journal, il ne faut pas qu'ils manquent de recommander à l'acheteur d'*entrer*. S'ils lui livraient le journal en s'avançant sur le seuil de la porte, ils s'exposeraient à se faire arrêter comme ayant vendu sur la voie publique.

Ils ne doivent pas exposer *extérieurement* les journaux.

Mais ils peuvent les exposer *intérieurement*, en les laissant voir derrière le vitrage de leur boutique.

La *Presse* rappelle ensuite les dispositions du code pénal (art. 184) qui déclare passible d'un emprisonnement de six jours à un an et d'une amende de 16 fr. à 500 fr. tout agent de police qui s'introduira dans le domicile d'un citoyen contre le gré de celui-ci, hors les cas prévus par la loi et suivant les formalités qu'elle a prescrites.

La *Presse* cite encore les art. 114 et 115 du même code qui déclarent punissable de la dégradation civique et du bannissement tout fonctionnaire qui se sera rendu coupable de quelque acte arbitraire; puis elle ajoute :

A tout acte arbitraire la résistance légale n'est pas seulement un droit, elle est un devoir.

M. Carlier abuse, depuis quelques jours, du droit que lui accorde la loi de faire des rectifications dans les journaux; mais ce moyen ne laissera pas de lui devenir coûteux, pour peu qu'il continue sur le même pied. On lit ce matin dans la *République* :

M. Carlier, préfet de police, ayant refusé de payer hier, au reçu de la quittance qui lui a été présentée, la somme de 279 fr., prix établi d'après le tarif de nos annonces, des frais d'insertion de sa lettre publiée en tête du numéro de la *République* du 22 avril courant, nous lui avons fait aujourd'hui sommation, par ministère d'huissier, d'avoir à acquitter ce prix d'insertion. Demain nous ferons connaître à nos lecteurs la réponse qui aura été faite à notre sommation par M. le préfet de police.

La *République* ajoute que le soir elle a refusé d'admettre une autre insertion de M. Carlier avant qu'il eût acquitté le prix de la première.

Le *Courrier de la Gironde* ne partage pas l'enthousiasme de ses frères en réaction à l'endroit de M. Leclerc :

On nous permettra, dit-il, à nous, qui sommes de Bordeaux, de ne pas donner dans de pareilles sornettes. Dire que l'élection de M. Leclerc constate la fusion des partis, c'est dire un mensonge, et pas autre chose. M. Leclerc n'est pas un pacificateur, c'est un neutre. Ce qui fait sa force en ce moment, ce n'est pas son autorité, c'est son manque d'autorité. M. Leclerc sera nommé, nous l'espérons; mais, une fois M. Leclerc nommé, les prétentions légitimistes seront-elles moins grandes, les défiances orléanistes moins profondes, les colères socialistes moins ardentes? Nous voudrions bien que l'on nous fît le plaisir de dire ce qu'il y aura de réellement changé à la situation actuelle, quelle difficulté sera tranchée, quel embarras aura disparu.

Paris, 24 avril 1850.

Citoyen rédacteur,

Nous vous prions de donner la plus grande publicité à la note suivante :

On a refusé leurs cartes d'électeurs à un grand nombre de citoyens rayés des listes électorales, bien qu'ils n'aient pas quitté leur arrondissement, ni même changé de domicile.

Une commission permanente, pour le 11e arrondissement, est formée au bureau du journal l'*Atelier*, rue Pavée Saint-André-des-Arts, 11, pour recevoir et appuyer toutes les réclamations relatives aux radiations.

Salut et fraternité, Pour la commission,

PASCAL,

Lieutenant-colonel de la 11e légion,

Paris, le 24 avril 1850.

Citoyen,

Le préfet de police empêchant la vente des journaux chez les marchands de vin, je crois devoir prévenir les citoyens qu'ils trouveront les journaux du jour et du soir, chez le citoyen Lebland, libraire, rue Rambuteau, 75.

Salut et fraternité, LEBLAND.

Les correspondances de Rome, publiées dans les journaux italiens, sont unanimes. Le pape a été accueilli très froidement à Rome. Le *Nazionale* dit que les femmes seules ont manifesté quelque joie et imploré la bénédiction papale. « Pie IX était de très mauvaise humeur, et il refusa de s'arrêter un moment à Saint-Pierre, pour adorer la relique de la croix. »

Suivant la *Riforma*, journal de Lucques, suspendu comme réactionnaire pendant la République, « la foule était nombreuse, il y avait des visages heureux, mais il y avait beaucoup plus de personnes attirées par la curiosité, la crainte et l'espérance.

» Les acclamations furent peu nombreuses. »

Les destitutions continuent à Rome comme avant l'arrivée du pape. Une *Adresse du Peuple au Pape*, imprimée clandestinement à Rome, et distribuée dans la foule, a produit le plus grand effet. Il paraît qu'elle retraçait les crimes du gouvernement clérical. Nous n'en pouvons juger, la *Tribuna* de Gênes, qui la reproduisait, ayant été saisi.

Assemblée nationale.

Présidence de M. DUPIN. — Séance du 24 avril.

La discussion du budget de l'agriculture et du commerce est reprise.

CHAP. V. — Enseignement professionnel de l'agriculture. — Gouvernement : 2,566,340 fr.; commission : 2,031,580 fr. — Cette réduction porte sur l'internat proposé d'abord par le gouvernement et sur une moins grande dépense dans la pratique de l'agriculture à l'Ecole professionnelle de Versailles.

M. RAUDOT propose la suppression de tout le crédit relatif à l'enseignement professionnel de l'agriculture. L'agriculture administrative ne sera jamais qu'une cause de perte pour l'Etat, en même temps qu'un danger social. Les fermes-écoles que l'on a transformées en grandes écoles régionales entre les mains de leurs directions, libres de leurs mouvements, n'ont rien produit à leurs propriétaires.

C'est ainsi que la ferme modèle de Grendjouand et plusieurs autres dont les domaines avaient été donnés par le roi Charles X, et qui ont reçu des élèves, n'ont formé aucun agriculteur véritablement sérieux, et ont obtenu de tels résultats que leurs directeurs étaient sur le point de mettre la clé sous la porte, l'Etat est venu acheter leur établissement pour les transformer en écoles régionales.

Croit-on que l'Etat sera plus heureux quand, au lieu d'agir directement pour leur compte, ces administrateurs agiront pour le compte du gouvernement, dont le budget est si facilement transformé en machine à expériences ruineuses? Il n'y a pas d'agriculture productive autre que l'agriculture pratique et indépendante de toutes ces expérimentations gouvernementales qui n'aboutissent qu'à vider la poche des contribuables.

Les jeunes gens que vous appellerez, ajoute M. Raudot, recevront une telle éducation agricole que, 19 sur 20 au moins, ne sauront faire que de l'agriculture ruineuse.

Savez-vous où vous allez, en définitive, avec vos écoles professionnelles? Vous êtes en plein socialisme. (Bruit à gauche.) En effet, messieurs, que diriez-vous si l'Etat, ne se bornant pas à avoir des écoles des Arts et Métiers, se faisait lui-même manufacturier, et vous demandait quelques millions pour établir diverses manufactures, sous le prétexte qu'il est nécessaire de joindre la pratique à la science de l'école? Vous vous élèveriez vivement contre de pareils projets; et c'est cependant ce que vous faites à l'égard de l'agriculture. (Très bien! à droite.) C'est-à-dire que vous marchez, à propos de l'agriculture, dans la grande voie du Socialisme.

Messieurs, la société est en ce moment partagée entre les socialistes et les anti-socialistes. Or, je n'ai pas besoin de définir le socialisme; tout le monde sait ce que c'est

A GAUCHE : Mais non! mais non!

AUTRES VOIX. C'est l'exclusion des privilèges!

A DROITE. C'est le despotisme de l'ignorance!

M. RAUDOT. Le Socialisme n'est rien autre chose que l'Etat devenant le producteur général, afin, dit-on, que tous jouissent également des biens de ce monde. Le Socialisme veut changer de plus en plus le rôle de l'Etat, de manière que tout gouvernement, toute société succombe sous ce faix et roule de chute en chute jusqu'aux plus profonds, jusqu'aux plus douloureux abîmes de l'anarchie!

En 1848, un correspondant de l'Institut, section des sciences industrielles et agricoles, ne soutenait-il pas que c'était dans le mauvais état, dans la misère profonde de l'agriculture qu'il fallait chercher la cause de la révolution de 1848; qu'on la trouverait encore et surtout dans l'extrême division de la propriété? Et savez-vous quelle fut la conséquence de son discours! C'est que, pour sauver la France, il fallait, un peu plus tôt, un peu plus tard, arriver à faire l'Etat propriétaire de tout le sol français. (Mouvements divers.)

M. RAUDOT. La personne qui a tenu ce discours, qui a posé ces conclusions, est un homme connu, très connu: c'est M. Ramon de la Sagra. (Bruit divers.) Eh! messieurs, M. Ramon de la Sagra a trouvé alors dans le congrès des gens de son avis, et il y en a malheureusement encore plus d'un dans le reste de la société.

Prenez garde cependant, messieurs, de donner à ces ingénieurs agricoles vos champs à cultiver et plus certainement votre budget à dévorer; je vous prie d'y bien réfléchir. (Mouvements divers.)

M. MAISSIAT répond aux arguments employés par l'honorable préopinant, et par M. Hovyn-Tranchère contre l'institution agronomique de Versailles. La science agricole commence à naître; elle doit contribuer puissamment au bien-être de l'homme. Dans cette science, au point où elle en est, il se trouve beaucoup de vérités; mais elles ne sont pas reliées entre elles, il faut organiser la science agricole, et jamais occasion plus favorable ne s'est présentée pour le tenter.

Quant à l'Institut agricole de Versailles, dans son ensemble, il n'est pas d'établissement de ce genre qu'on puisse lui comparer, et il faut dans cette appréciation faire la part des difficultés qui exercent une création nouvelle, et des ébranlements qui naissent toujours du changement des ministres.

L'orateur entre dans de longs détails à ce sujet au milieu de la complète inattention de l'Assemblée. Il conclut en appuyant le chiffre du gouvernement.

M. DARBLAY. Il y a des économies en agriculture, celle qui, en produisant peu, se contente du produit qui résulte de ce peu, et l'autre qui consiste à tirer de la terre les plus grands produits possibles, dans l'intérêt général, sans négliger l'intérêt que le capitaliste doit retirer de l'argent qu'il y place. (Rire et bruit.)

L'orateur examine les résultats des différentes écoles d'agriculture: Quand il arrive à l'école de Grignon, on lui objecte les pertes que cet établissement a supportées.

M. Darblay entre dans de longs détails sur l'origine et sur les différentes phases de cette école. Elle a rempli d'avance ses engagements, et les dix-sept ans de durée que la compagnie a devant elle sont libres de tout fermage à payer.

M. DE SAINTE-BEUVE lit un passage d'un compte-rendu sur l'exécution de la loi du 3 octobre 1848. Ce compte-rendu n'est pas aussi favorable que le discours de l'honorable M. Darblay à l'école de Grignon, qui, d'après ce rapport, est à la charge de la société qui l'administre. Elle s'est soutenue à grand peine, malgré les subventions du gouvernement.

M. DARBLAY repousse les attaques contre un établissement dont il est administrateur.

Les pertes que signale le compte-rendu, dit-il, viennent de ce que l'école a réduit sa pension à 850 fr. et a pris des boursiers à ce taux. Or, peut-on dire que ce soit-là une subvention?

M. Darblay, revenant à la question, conclut à l'adoption du chiffre porté au budget.

M. LE PRÉSIDENT. Le chapitre 8 est divisé en trois articles, sur lesquels il y a des augmentations et des diminutions; il faut donc les séparer et voter sur chacun :

1° Institut national agronomique,	595,400 fr.
2° Ecoles régionales d'agriculture,	1,052,240
3° Fermes écoles,	626,500
4° Chaires d'agriculture,	15,000
5° Colonies agricoles,	30,900
6° Inspection de l'agriculture,	52,000
7° Bergeries nationales,	142,000
8° Vacheries nationales,	80,000
	2,596,340 fr.

M. RAUDOT demande la suppression du chapitre entier, je mets aux voix cet amendement. (Rejeté.)

M. SALVAT a proposé l'amendement suivant :

« La somme de 127,000 francs applicable à la création de 30 nouvelles fermes-écoles, et celle de 158,000 francs, affectée tant à la création d'un internat d'élèves dans l'Institut national agronomique de Versailles qu'à l'exploitation de trois fermes annexes de cet établissement pour l'enseignement pratique de l'agriculture, retranchées par la commission du chapitre 5 du ministère de l'agriculture et du commerce, y seront rétablies, comme au projet du gouvernement. »

Après quelques observations de M. le président, M. Salvat se borne d'abord à développer ce qui regarde l'Institut national agronomique de Versailles.

M. SALVAT soutient qu'un grand établissement d'instruction professionnelle de l'agriculture est nécessaire pour une industrie qui est tellement en retard dans notre pays, que le produit comparé d'un hectare en France et en Angleterre est, dans cette dernière contrée d'un tiers plus fort que dans la première. Pour arriver à rétablir l'équilibre, que faut-il? De l'instruction et un capital qui ne sera pas improductif; car il sortira de l'établissement agricole des hommes qui offriront leurs services aux agriculteurs ou qui feront prospérer l'agriculture sur leurs propres terres. Et de cette manière on suivra les errements de l'Assemblée constituante, qui voyait dans l'agriculture la planche de salut de la société, en même temps que peu à peu on pourra faire cesser ces disparates, tels que ceux dont je suis témoin dans mon pays qui touche à deux contrées diverses, d'un côté à une contrée de vignerons qui, devant la division de la propriété vivent assez à leur aise, et de l'autre à cette malheureuse Sologne dont le sol appartient à de grands propriétaires, à l'insouciance desquels on pourrait attribuer le mauvais état du pays, autant qu'à l'incurie des habitants. (Rumeurs diverses.)

M. DE LAUSSAT. Les grandes familles dont vous voulez parler font plus de bien que personne.. (Très bien!)

M. DE COISLIN. Vous ne parlez pas en agriculteur, mais en agitateur.

M. SALVAT. L'Angleterre accordait dernièrement 75 millions pour des améliorations à la propriété foncière, et vous vous rappelez quelle tempête a soulevée la proposition de mon honorable ami M. Thouret, demandant un crédit de dix millions pour l'amélioration de la propriété foncière. Ce n'est pas ainsi qu'on encouragera l'agriculture en France.

Moi aussi je suis allé à Versailles, et je ne sais pas si c'est l'effet de mon esprit, mais j'ai trouvé plus à blâmer qu'à admirer. J'ai trouvé là l'ébauche d'un grand établissement d'utilité publique tel qu'il convient à la république d'en fonder. Je me disais à part moi : le visiteur verra ainsi devant lui deux époques; l'une qui a eu sa gloire, l'autre qui aura son avantage; j'ai moins pensé aux prodigalités du présent qu'à ceux du passé, je songeais qu'un esprit morose et qui ne raisonnerait que dans un système mesquinement économique et non dans l'intérêt du beau qui est aussi l'intérêt de la France, ce pays si intelligent entre tous, pourrait dire qu'on aurait pu mieux dépenser les deniers de l'Etat, qu'à les employer à faire bâtir un palais qui, aujourd'hui, n'est habité par personne. (Rumeurs à droite.)

M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce, consent à la suppression de 100,000 fr. relative à l'internat de l'Institut agronomique de Versailles qui ne sera plus qu'un externat; mais il ne peut consentir à la réduction de 58,000 fr. de plus, car il faut bien que les frais nécessaires à l'école pratique soient donnés par le budget.

M. BERRYER. On ne saurait engager les deniers de l'Etat dans des dépenses considérables, sans être assuré, par une heureuse expérience, des avantages qu'il est possible d'en obtenir. La commission du budget ne diminue, du reste, que la dépense annuelle du crédit relatif à l'instruction professionnelle de l'agriculture, et non le crédit voté par la loi de l'Assemblée constituante. C'est dans cette seule intention que la commission réduit le crédit actuel de 564 660 francs.

Après quelques observations de M. Laussat contre les prodigalités qui résulteront de l'institut agronomique de Versailles, le chapitre V est adopté dans les termes proposés par la commission.

CHAP. VI. — Encouragements à l'agriculture, 700,000 fr.

M. DE LAUSSAT propose de porter à 500,000 fr. le chiffre de 30,000 fr. consenti par la commission pour les irrigations.

M. BERRYER combat cette augmentation.

L'amendement est rejeté, et le chapitre VI adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Chapitre VII, les haras.

VOIX DIVERSES. A demain! à demain!

La séance est levée à 6 heures moins un quart.

Demain, à deux heures, séance publique.

Suite de la discussion du budget.

Monsieur le rédacteur,

L'arbitraire emprunte les formes les plus variées, les plus inconnues, les plus incroyables. Jamais, en aucun temps, sous aucun régime, on ne vit rien de pareil. On se plaint des attentats dont la presse est victime aux coins des rues de Paris; mais qu'est-ce que cela auprès de ce qui se passe en province, surtout dans les localités où la publicité du journalisme n'est pas là pour tenir en respect les agents de l'autorité?

Voici un fait dont j'ai été témoin oculaire et que me certifie, aujourd'hui même, M. Poulens, un des membres de notre association.

Il y a à Meulan (Seine-et-Oise) un imprimeur qui depuis deux mois a entrepris les publications des *Libres Penseurs*. Deux brochures : *Le Dieu des Riches et le Dieu des Pauvres, Jean Mouton et le Percepteur*, sont sorties de ses presses. Aucune instruction n'instrumente contre ces brochures, aucun délit ne les a signalées, aucune poursuite n'est dirigée contre les auteurs, elles circulent sous l'œil des parquets.

Mais où la loi elle-même se déclare impuissante, l'arbitraire sait se déclarer compétent. Voici qu'en vertu d'un ukase du préfet de Versailles, un gendarme est venu signifier à l'imprimeur que désormais il se tiendrait en permanence dans l'imprimerie; qu'à toute heure, à toute minute, à tout instant, il entendait être admis à visiter, inspecter, scruter presses, tiroirs, placards, armoires, cartons, etc., etc., de la cave au grenier, à l'effet de rendre compte régulièrement à M. le préfet de tout ce qui se passe, se fait, se dit, s'imprime, s'élabore dans la maison. Et en effet, fidèle au mot d'ordre, le gendarme se tient à peu près en permanence au logis du *suspect*, de sorte qu'on ne peut se coucher, se lever, s'habiller, vaquer aux soins du ménage, sans avoir cet agréable fonctionnaire sur les talons. Il est poli, du reste, autant que peut l'être un homme de son espèce, et il habitue les enfants à la vue de l'uniforme. Cela les aguerrit de bonne heure et pourra leur servir plus tard.

Pourquoi ne pas généraliser, en le perfectionnant, le système adopté à l'égard de la presse par M. le préfet de Seine-et-Oise? On pourrait ordonner que partout les imprimeries seront transportées au siège de la gendarmerie départementale, et ajouter les fonctions d'imprimeur à celles de brigadier sous le contrôle du sous-préfet et du curé. Voilà une idée; je la donne à M. Carlier pour la mettre avec les siennes.

Mais en attendant, notre imprimeur demande ce qu'il doit faire pour s'affranchir de cette situation, pour se soustraire à ce procédé, qu'il appelle une violation flagrante du domicile, de la famille et de la propriété. Moi, monsieur, pour toute réponse, je lui expédie un bâton par les messageries. Si vous connaissez un expédient plus simple et plus légal, je vous serai infiniment obligé de nous l'indiquer par la voie de votre journal.

J'avais bien l'intention de vous parler des prouesses de certain juge de paix du voisinage qui, dans toutes ces affaires rivalise de zèle avec le gendarme; mais, si je le nommais dans votre journal, il en serait enchanté et s'en servirait pour son avancement.

Recevez, etc., P. DUGERS.

Paris, le 22 avril 1850.

Progrès des associations.

Nous avons reçu aujourd'hui, par le *Propagateur des Ardennes*, l'Acte de Société et le règlement de la société Ferronnière de Vrignes-aux-Bois.

Le bureau provisoire de *l'association ouvrière* de Sédan a fait afficher dimanche dernier ses statuts. Cette association prend l'engagement d'ouvrir des relations avec les autres *associations fraternelles* déjà existantes, et avec celles qui naîtront à l'avenir.

ÉPICERIE SOCIÉTAIRE D'AUTRECOURT. — Dimanche dernier a eu lieu la seconde assemblée générale. Le compte-rendu constate que l'*Epicerie Sociétaire*, ouverte il y a trois mois, et après avoir débité de bonnes marchandises à bon marché, a réalisé un bénéfice de 177 fr. 75 c., tous frais prélevés. Quand on sait que la somme des actions ne montait qu'à 159 fr., on est d'abord surpris d'un pareil résultat, et l'on comprend tout de suite les progrès que fait le socialisme dans nos communes rurales, quand il est mis en pratique par des citoyens probes et désintéressés.

NORD. — On lit dans le *Républicain du Nord* :

« L'arrondissement de Valenciennes ne néglige aucune des réformes sociales qui tendent à améliorer le sort des classes pauvres et augmenter le bien-être des ouvriers : le principe de l'association, si décrié depuis deux ans, va commencer à y être mis en application. Nous ne pouvons qu'engager nos concitoyens à persévérer dans cette voie, au bout de laquelle les attend le succès. Ainsi, à Saint-Amand, nous voyons une brasserie sociétaire qui a pour but de donner la bière la meilleure au plus bas prix possible; à Préseau, une sucrerie fondée par des charpentiers, maçons, ouvriers, agriculteurs, est en voie de construction. Les ouvriers qui l'édifient l'exploiteront eux-mêmes.

» A Valenciennes, une boucherie sociétaire est sur le point de se monter. Les citoyens qui ont eu l'idée de cette œuvre démocratique vendront, dit-on, au prix de revient, c'est-à-dire 35, 40 et 50 c. le kilog.

» Déjà, à Lille, où une semblable société fonctionne, les bouchers ont été forcés de faire subir à leurs prix une forte réduction.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

UNE SOUSCRIPTION pour subvenir aux frais de l'élection du 28 avril est ouverte au siége du Comité démocratique-socialiste, rue Coquillière, 12 ter, — et au siége de tous les journaux démocratiques.

Les délégués au Comité démocratique-socialiste des élections de la Seine se réuniront aujourd'hui jeudi 25 avril, à sept heures du soir, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 7.

Les délégués de la banlieue sont invités à se trouver à la salle Saint-Spire une heure plus tôt.

Réunions électorales.

6e *Arrondissement.* — Les mercredis et samedis à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

9e *Arrondissement.* — Jeudi, 25 avril, à 7 heures du soir, magasin des fourrages, boulevard Bourdon, 13.

Neuilly, les Thernes, Passy et *Auteuil.* — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Genevillers. — Samedi 27 avril, à 7 h. du soir, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Samedi 27 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Coffin, place des Maronniers, à Issy, et vendredi 26 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, rue Croix-Nivert, à Grenelle.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains et *Dugny.* — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, cour Benoist, salon Gauthier, à Saint-Denis.

Saint-Ouen et la Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, à la salle de bal de Saint-Ouen, rue Saint-Denis, chez le citoyen Roger.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 35, à l'association des Cuisiniers, local du Galant-Jardinier, à Belleville.

Maisons-Alfort, Creteil et Bonneuil. — Jeudi 25 avril, à 7 heures du soir, Grande-Rue, à Maisons-Alfort, chez le citoyen Laurent.

Clichy. — Jeudi 25 avril, à 7 heures du soir et samedi 27, à 7 heures du soir, route de la Révolte, salle de Bellevue.

Courbevoie et Puteaux. — Jeudi 25 avril, à 7 h. du soir, rue de Colombes, 12, salle du Grand-Vainqueur, à Courbevoie

Colombes. — Samedi 27 avril, à 7 h. du soir, salle de bal, chez le citoyen Chavart.

Bercy. — Vendredi 26 avril, à 7 heures du soir à la Chaumière, 72, port de Bercy.

Les citoyens qui pourront s'engager à surveiller les opérations électorales dans leur section sont invités à se faire inscrire chez les citoyens dont les noms suivent :

1er Arrondissement. — Voignier, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77.

2e Arrondissement. — Audry, rue Bellefond, 38; Gentil, passage Choiseul, 73.

3e Arrondissement. — Rue du Cadran, 15.

4e Arrondissement. — Dugit, rue des Déchargeurs, 9.
5e Arrondissement. — Brocard, rue de la Grande-Truanderie, 11; Blaise, rue de la Charité, 6.
6e Arrondissement. — Leblanc, libraire, rue Rambuteau, 75; Binot, rue Neuve-Saint-Martin, 18, et rue et salle Frépillon, jeudi 25 avril, à 7 heures du soir.
7e Arrondissement. — Dessales, rue des Enfants-Rouges, 13.
8e Arrondissement. — Lefèvre, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 58. Bardet, marchand de vin, place des Vosges, près la mairie.
9e Arrondissement. — Rue du Pont-de-la-Réforme, 9; bureau de l'*Homme libre*, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.
10e Arrondissement. — Preyat, cour du Dragon, n° 10.
11e Arrondissement. — Jetot, rue de la Harpe, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine.
12e Arrondissement. — . . . ., rue d'Ulm, 30; Lebègue, rue Mouffetard, 24, ancien 28.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 avril, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

Le bruit court qu'après la discussion du budget et des lois sur les maires, les clubs et la presse, l'Assemblée se prorogera pendant six semaines.

— Le bruit court que la garnison de Saint-Germain, qui compte 75 soldats nés à Paris, a ainsi voté :

Eugène Sue, 70 voix. — Leclerc, 5 voix.

— Les militaires de la garnison de Paris ont voté, dit-on, aujourd'hui pour la députation de Saône-et-Loire.

— On annonce comme devant paraître prochainement un nouvel organe démocratique, sous le titre de : L'ANARCHIE, *journal de l'ordre*.

— MM. Berryer, Auberge et Chassaigne ont écrit pour demander à être inscrits au nombre des représentants du peuple qui ont voté pour le principe de rétroactivité dans la loi de deportation.

— On s'entretenait aujourd'hui de la profonde animosité qui divise les chefs orléanistes et légitimistes, depuis que ces derniers ont fait aux premiers la mauvaise plaisanterie de faire évincer M. Fernand Foy au profit de M. Leclerc, et on disait que cette animosité ne tarderait pas à faire explosion.

— M. de Castellane est arrivé dimanche à Angers. Il a été reçu par toutes les troupes de la garnison et salué de cinq coups de canon. A midi, il a reçu le corps d'officiers de la garde nationale; le colonel a prononcé quelques mots, où il offrait au général le concours de la garde nationale angevine pour faire respecter la Constitution, maintenir et exécuter les lois de la République. En guise de réponse, M. de Castellane a débité un discours contre les *partageux*, où il a prouvé *arithmétiquement* que si l'on effectuait le partage, il ne resterait que *soixante-quatre francs* à chaque citoyen. Il a ajouté sa péroraison habituelle : « qu'il saurait défendre l'ordre comme il l'a défendu sur tous les champs de bataille de l'Europe. » Cette allocution a obtenu la satisfaction ou du moins les sourires de MM. les officiers.

LA PÉNALITÉ DE L'AVENIR. — Nous lisons dans le *National de l'Ouest* du 15 :

« Ce matin, à cinq heures, dix jeunes garçons détenus en vertus de condamnations prononcées par le tribunal de police correctionnelle, ont été extraits de la prison de Nantes pour être conduits à la colonie agricole de Mettray. On leur a fait prendre le bateau à vapeur jusqu'à Angers, puis le chemin de fer jusqu'à Tours.

Voici l'âge de ces dix enfants: un a 8 ans; un, 9 ans; un, 11 ans; deux, douze ans; deux treize ans; un, 14 ans, et un quinze ans.

M. Demetz, fondateur de la colonie, était arrivé à Nantes lundi pour accompagner lui-même les élèves qu'on devait lui confier; il était accompagné d'un de ses sous-chefs, jeune homme d'environ vingt ans, et qu'il appelle un de ses fidèles. Le jeune sous-chef a toute la confiance de son directeur: c'est lui qui est chargé de tous les détails du voyage et de payer les dépenses de la route. En sortant de la prison, les dix jeunes détenus ont été confiés libres à M. Demetz; une escorte n'était pas nécessaire : aucun d'eux n'avait l'intention de s'évader. Il fallait voir leur joie quand on leur a annoncé qu'ils allaient à Mettray, quand on leur a donné le costume et la chaussure de l'établissement, que M. Demetz avait eu soin d'emporter avec lui. Mettray était pour eux un Eldorado!

Hier, M. le préfet et la commission de surveillance se sont réunis à la prison, pour ordonner les préparatifs du départ. Dans la soirée, les parents des nouveaux élèves de la colonie de Mettray ont été prévenus, et ce matin ils ont pu embrasser leurs enfants au moment où ils se mettaient en route. Leur joie égalait celle de leurs enfants, car ils avaient la certitude que l'avenir effacerait des fautes de jeunesse, et qu'avec l'instruction qu'ils vont recevoir et l'habitude du travail qu'ils vont contracter, l'avenir n'a plus pour eux rien d'inquiétant.

Il n'y avait que quatre jeunes détenus prêts à être envoyés à Mettray, mais M. Demetz ayant annoncé qu'il s'était disposé à en emmener dix, M. le préfet s'est fait un devoir de compléter ce nombre, bien convaincu que le ministre ne refuserait pas d'approuver cette disposition.

Pendant son court séjour à Nantes, M. Demetz a visité plusieurs de ses anciens élèves établis, mariés à Nantes et pères de famille, qui tiennent une conduite honorable, et sont autant de preuves irrécusables des bons résultats que donne l'œuvre éminemment philanthropique et conséquemment socialiste créée par M. Demetz.

La colonie agricole de Mettray compte maintenant au moins 500 élèves. Devenus hommes, les enfants qui y entrent en sortent avec des habitudes laborieuses, des moyens assurés de vivre en travaillant et des sentiments de moralité qui leur assurent partout un favorable accueil; c'est toujours une excellente recommandation pour un jeune homme quand il peut dire : Je sors de la colonie de Mettray! »

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, l'Italie, Egypte, Grèce	40	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 24 avril 1850.

Avant la bourse, sur le bruit répandu qu'il y aurait des escomptes pour 100 000 fr., la rente est arrivée facilement à 89-50, mais à l'ouverture du parquet, on a appris que les escomptes ne s'élevaient qu'à 22 500, et cela a suffi pour amener un peu de refroidissement.

En définitive, le 3 0[0 ferme avec 25 c. de baisse, sur le dernier cours d'hier, à 55-45; le 5 0[0 avec 20 c. de baisse à 89-20.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
89 45	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 40	89 40	89 15	89 15
89 40	....	fin c.	89 40	89 40	89 15	89 20

76 50	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	4 0/0 j. sept.	cpt.	» »	» »	» »	» »
55 60	3 0/0 J. d.	cpt.	55 55	55 55	55 25	55 50
55 70	....	fin c.	55 50	55 65	55 25	55 45
84 10	5 0/0 Piém.	cpt.	» »	» »	» »	84 »
84 10	....	fin c.	» »	» »	» »	» »
2110 »	Banq. France	cpt.	» »	» »	» »	2105 »
» 75	Paris-Orléans.	cpt.	720 »	720 »	717 50	717 50
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	720 »
507 50	Rouen	cpt.	505 »	505 »	501 25	502 50
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	500 »
212 50	Havre	cpt.	» »	» »	» »	212 50
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
350 »	St-Germain	cpt.	» »	» »	» »	» »
160 »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	160 »
140 »	Versailles r. g.	cpt.	» »	» »	» »	140 »
180 »	Mars.-Avign.	cpt.	» »	» »	» »	177 50
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
105 »	Bâle	cpt.	103 75	105 »	103 75	105 »
» »	Boulogne	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
416 25	Nord. j. juill.	cpt.	416 25	416 25	415 »	415 »
417 50	400 payés	30 c.	416 25	416 25	415 »	415 »
325 »	Centre	cpt.	320 »	320 »	318 75	318 75
325 »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
390 »	Bordeaux	cpt.	» »	» »	» »	390 »
» »	175 payés	30 c.	» »	» »	» »	» »
223 75	Nantes	cpt.	223 75	223 75	222 50	222 50
» »	225 payés	30 c.	» »	» »	» »	222 75
328 75	Strasbourg	cpt.	327 50	327 50	325 »	325 »
328 75	325 payés	30 c.	326 25	326 25	325 »	325 »

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 4 0/0	1270 »
— Nouvelles	1120 »
De la Seine, J. juillet	1060 »
Orléans, 4 0/0, 1847	» »
— nouvelles, 1849	950 »
Havre, Jouiss. mars	» »
— nouvelles	860 »
Rouen, 4 0/0	» »
Liste civile	995 »

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux	» »
Bons du Trésor	4 7/8
Zinc : V.-Montagne	2700 »

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840	100 3/8
— 5 0/0 1842	100 3/8
Espagne : dette activ.	» »
— dette intér.	30 »
Naples. Réc. Rothsc.	93 »
Rom. Empr. j. déc.	79 3/8
— Nouv. Empr.	78 3/8
Piémont. Obl. à 4 0/0.	940 »
— Obl. nouv 4 0/0.	915 »

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 25 avril.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Songe d'une Nuit d'été.
ITALIENS.—Il Barbiere.
ODEON. — Représentation extraordinaire au bénéfice de Deshayes.
THEATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — L'Homme aux souris, la Restauration, le Baiser.
VARIÉTÉS. — La Petite Fadette, l'Idée, les Chercheuses d'or.
GYMNASE. — Suzanne, Princesse et Charbonnière, Héloïse et Abeilard.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillon, le Sous-Préfet s'amuse.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Toussaint l'Ouverture.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Le Courrier de Lyon.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Vautrin.
FOLIES.—Revue et correctifs, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.— L'Argnille, Gentil-Hussard, Rats et Biscuits Polichinelle, Fantasmagorie.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux sériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 114. — Vendredi 26 Avril 1850.

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.

DÉPARTEMENTS. 9 f. 17 f. 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 25 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

CANDIDATS DÉMOCRATES.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
COLFAVRU, avocat, publiciste.
DAIN (Charles), ex-représentant.
JENNEQUIN (Victor), publiciste.

La fermeture illégale des réunions électorales ayant tari la source des revenus du Comité, nous recommandons à l'attention sérieuse des citoyens, la souscription ouverte rue Coquillière, 12 *ter*, pour subvenir aux frais de l'élection.

Assemblée nationale.

BUDGET DES HARAS.

La discussion s'est ouverte aujourd'hui sur le budget des haras et s'est prolongée toute la séance. Les crédits demandés pour les étalons nationaux ont été votés; quant aux crédits affectés aux courses et aux primes pour encouragements, ils ont donné lieu à un débat qui ne sera vidé que demain.

Dans le cours de la séance, des attaques nombreuses et bien justifiées se sont produites contre l'administration des haras, et les procédés qu'elle emploie pour l'amélioration de nos races chevalines.

M. de Laussat, défenseur de l'industrie particulière, proposait une réduction assez forte sur les crédits demandés pour les établissements nationaux. Il soutenait justement que l'administration des haras, avec sa riche dotation, faisait une rude concurrence à l'industrie particulière et la jetait dans le découragement. De son côté, M. Richard (du Cantal), auteur d'un amendement qui tendait à la suppression des courses, établissait avec l'autorité que donne le savoir, que l'administration, en voulant introduire partout le pur sang, avait *empoisonné nos races*. M. Richard disait que l'administration était engagée dans une fausse route; que le cheval de guerre, tel qu'elle le produisait avec ses étalons, était incapable de supporter les fatigues d'une longue campagne.

En effet, le cheval de guerre doit être robuste, sobre, patient : le pur sang, au contraire, est délicat, d'un entretien difficile, emporté outre mesure. Le cheval de guerre doit être constitué de manière à ménager ses forces et à ne les dépenser qu'avec mesure; le pur-sang, au contraire, est formé de façon à dépenser dans quelques minutes toutes les forces d'une journée. Le pur sang ne vaut donc rien pour la remonte de notre cavalerie. Vainement M. Baucher est-il venu lire à la tribune un rapport émané du conseil supérieur des haras, attestant que les régiments en garnison à Paris étaient parfaitement montés. Cette assertion ne pouvait valoir à nos yeux, car le conseil supérieur, se trouvant en partie composé d'agents de l'administration, ne doit pas être cru sur parole.

M. Richard ne s'est point borné à démontrer les dangers du pur sang, il a encore établi que l'administration n'avait jamais eu de système arrêté en ce qui concerne l'amélioration de nos races; et des faits précis qu'il a rappelés, ont paru produire quelque impression dans l'Assemblée.

MM. Baucher, d'Havrincourt et de Dampierre se sont efforcés de réhabiliter le pur sang et ses patrons. Ils ont trouvé extraordinaire qu'on osât toucher à une administration qui, depuis 1806, a dépensé plus de 100 millions à la France, et n'a pu encore lui donner assez de chevaux pour remonter sa cavalerie. M. Baucher s'est cru obligé de combattre le système des étalonniers proposé par M. de Laussat, système inventé par Colbert, en 1665, et qui n'a cessé de fonctionner qu'en 1791. Sous l'empire de ce système, la France possédait plus de 3,000 étalons, et ne dépensait pas plus de 1400 mille livres.

En 1806, on abandonna les idées de Colbert pour le système des haras au compte de l'Etat. Or, qu'est-il arrivé? c'est qu'aujourd'hui l'Etat dépense deux fois plus qu'avant 89, et qu'il a deux fois moins d'étalons. Comment en serait-il autrement, lorsqu'il faut payer un nombreux personnel de bureaucrates, d'inspecteurs, de directeurs, d'agents comptables, sans parler de l'école du Pin qui à elle seule absorbe 50,000 et ne fournit que deux employés.

Faut-il s'étonner après cela que les hommes spéciaux viennent à la tribune signaler les vices de l'organisation actuelle et en demander la réformation!

Un point important serait de mieux encourager les juments poulinières. N'est-il pas ridicule, en effet, de voir l'administration préoccupée seulement des étalons, sans songer que les poulinières communiquent à leurs produits les vices dont trop souvent elles sont affectées. Que dirait-on d'un laboureur qui, après s'être procuré des graines excellentes, les sèmerait dans une mauvaise terre? En ne faisant rien pour les juments poulinières, l'administration ressemble à ce laboureur. Son imprévoyance explique pourquoi, malgré les sacrifices du Trésor, nos races vont toujours en se dégradant.

Si demain l'Assemblée voulait adopter l'amendement de M. Richard, sans rien ajouter aux charges du budget, elle ferait faire un grand pas à la question chevaline.

Les deux Candidatures de Paris.

Que veulent les électeurs consciencieux et véritablement honnêtes?

Ils veulent certainement faire diversion aux scandaleuses intrigues des vieux partis.

Ils veulent que leur suffrage signifie : respect des lois, maintien de la Constitution, progrès régulier, conciliation des classes, oubli et réprobation des guerres civiles, protestation contre l'arbitraire, contre toute pensée d'usurpation et tout projet d'insurrection.

Ils veulent encourager le peuple à persévérer dans la patience, dans le travail, dans l'admirable attitude qu'il observe depuis un an.

Ils veulent que le pouvoir ne s'abuse pas sur la force dont il dispose, et ne compromette pas par ses propres égarements, par des provocations irritantes, par une partialité funeste, une tranquillité achetée au prix de tant de déchirements politiques, de tant de douleurs privées.

Ils veulent que la majorité du 13 mai, pendant les deux années de pouvoir qui lui restent, ne se refuse pas à toute idée de progrès, à toute amélioration populaire, et épargne au pays une explosion qui serait plus terrible encore que celles de 1830 et de 1848.

Ils veulent surtout que le nom de leur candidat à la représentation nationale ne rallume aucune haine près de s'éteindre, ne réveille dans le cœur des masses souffrantes aucun ressentiment, et complète, sans l'exagérer, l'avis salutaire que les élections du 10 mars ont donné au gouvernement.

Eh bien! les citoyens consciencieux et vraiment honnêtes n'ont qu'à comparer les manœuvres des deux partis électoraux, depuis quinze jours, pour reconnaître de quel côté se trouvent le fanatisme politique, les haines implacables, les intrigues des meneurs, les petits moyens de charlatanisme et d'intimidation.

Entre la manière régulière et paisible dont la candidature d'Eugène Sue s'est produite et la façon brutale, arbitraire, irritante, dont la candidature Leclerc est sortie toute chaude des bureaux de l'*Assemblée nationale*, il y a un rapprochement de passions politiques bien fait pour édifier les plus indifférents.

Entre la popularité européenne de l'écrivain qui, depuis vingt ans, a fait vibrer une corde de charité, de générosité dans les cœurs des citoyens de toutes les opinions politiques et la triste popularité de guerre civile que des meneurs acharnés veulent donner inopinément à la douleur d'un père, il est impossible que les hommes de conservation intelligente hésitent longtemps.

Entre tous les petits services que M. Carlier croit devoir rendre à cette dernière candidature et les toutes petites entraves ingénieuses qu'il oppose aux réunions et aux journaux qui sont favorables à la première, il y a un enseignement fort instructif pour les amis de l'impartialité, de la justice et de l'égalité de tous les citoyens devant la loi.

Des deux candidatures de Paris pour le 28 avril, quelle est celle qui réveille des souvenirs sanglants, qui excite et irrite des passions assoupies, qui est exploitée avec intrigue, mensonge, calomnies, exagérations de toutes sortes, et qui, dans la crainte de perdre ses chances, n'ose dire à quelle nuance d'opinion elle appartient réellement?

Quelle est celle qui se révèle nettement par des œuvres, qui constitue une des gloires de notre littérature, qui commande au moins l'estime de tous, dont la célébrité résiste aux attaques haineuses, et peut se passer de prôneurs; qui signifie réellement oubli du passé, espérance dans l'avenir, progrès pacifique, conciliation des partis et des classes, qui donne autant de gages de légalité à la bourgeoisie que de gages de dévouement aux prolétaires?

Quelle est celle surtout qui, par son succès, peut déterminer le gouvernement à entrer dans une voie plus prudente, plus salutaire, plus constitutionnelle, et le convaincre du péril qu'il y aurait à pousser plus loin un système d'intimidation et d'inquisition contre lequel l'armée elle-même proteste énergiquement?

Quelle est, au contraire, celle dont le triomphe serait présenté par les ennemis de la République comme un démenti au scrutin du 10 mars, comme un encouragement aux arrières-pensées de coups d'Etat, comme une victoire de M. Carlier, comme une approbation des perfides manœuvres employées encore par les journaux extrêmes de la réaction pour remettre en question la forme de gouvernement?

Nous laissons la conscience publique juge de ces questions.

Si cette conscience publique se manifeste librement le 28 avril, l'esprit de police et de réaction ne l'emportera certainement pas sur l'esprit de progrès et de légalité.

Le bataillon du 24e léger en garnison à Blois a voté hier. Sur 19 militaires appartenant au département de la Seine, 17 ont donné leurs voix à M. Eugène Sue.

(*Courrier de Loir-et-Cher.*)

La correspondance *réactionnaire* de l'*Indépendance belge* contient aujourd'hui les réflexions suivantes, à propos des atteintes portées à la liberté de la presse :

N'est-ce pas une chose digne de remarque que la régularité ponctuelle avec laquelle les pouvoirs ou les partis que nous voyons lutter depuis la révolution de Février, se sont ou perdus ou compromis dès qu'ils ont touché aux principes?

Or, la liberté de la presse est un principe, et je crains beaucoup que la persécution qui s'attache à deux journaux du soir (dont je ne partage ni ne justifie les tendances et les opinions), ne trouve de tristes représailles dans l'élection du 28 avril. Plus je me renseigne depuis hier, et plus j'éprouve que dans le monde (je ne vous parle même pas de la petite bourgeoisie), non pas le monde républicain, mais le monde logique, qui veut l'ordre et la sécurité, on est péniblement affecté de cette atteinte à la légalité des droits de la pensée et de l'industrie, de cette étrange application de l'autorité qui tolérerait toute espèce d'attaque à la forme du gouvernement, pourvu que la personnalité des gouvernants soit respectée, et qui ferait, au besoin, dépendre l'autorisation des vendeurs de journaux de tous les changements de rédaction et d'influence, si possibles et si fréquents dans la presse contemporaine.

Les Titres d'Eugène Sue.

La candidature d'Eugène Sue pose hardiment l'idée nouvelle, non-seulement devant la France, mais devant l'Europe qui s'est passionnée toute entière pour les travaux de l'illustre écrivain socialiste.

On n'a pas oublié quelle sensation profonde produisirent ces vastes épopées modernes où se cotoient les misères et les grandeurs de nos sociétés dans toute leur vivante expression, où les maux qui les rongent contrastent si puissamment avec les éléments de vitalité et d'abondance renfermés dans leur sein.

On se rappelle avec quel intérêt les opprimés de tous les pays accueillirent ces grandes lueurs d'espérance qui illuminent les pages de ses livres, et les tableaux consolateurs qui y abondent; avec quelle sympathie les heureux du monde s'intéressèrent eux-mêmes à cette analyse palpitante des douleurs de notre société!

La mémoire de tous a conservé vivants les types de tous ces grands coupables si tenaces, si indomptables devant la force et la répression, si promptement régénérés par le bienfait et l'esprit de fraternité.

Certes, dans un temps où le rire et la pitié insolente accueillaient les idées sociales, c'était au moins de la hardiesse pour un poëte en vogue, de remplir les journaux des *satisfaits*, des premiers tableaux de rénovation et de solidarité. C'était presqu'une folie à Eugène Sue d'expliquer aux agioteurs les cités ouvrières si largement esquissées dans la fabrique de M. Hardy, de faire vivre sous les yeux des privilégiés l'association agricole, cette idée si nouvelle encore aujourd'hui, réalisée dans les *Mémoires de Martin* par le repentir de M. Duriveaux.

C'était s'y prendre de bonne heure pour donner un démenti à M. Thiers, soutenant quelques années plus tard, à la tribune de la *Constituante*, que l'agriculture n'était jamais entrée dans les études des socialistes. Déjà à cette époque, les chauffoirs publics, le droit à la justice gratuite pour le pauvre, le droit au travail, à l'instruction, tout ce qui devait bientôt devenir la préoccupation générale, absorbaient l'attention de l'auteur des *Mystères de Paris*, du *Juif errant* et de *Martin*.

Ainsi patronées et mêlées à des actions palpitantes d'intérêt, les grandes pensées de la France du dix-neuvième siècle recommencèrent le tour du monde, comme autrefois les aspirations du dix-huitième siècle, traduites par Voltaire et Rousseau.

De nombreuses éditions des Œuvres d'Eugène Sue parurent à la fois dans toutes les capitales. A Londres, vendus chaque soir, en même temps que les comptes-rendus des séances du parlement, ses émouvants feuilletons étouffaient le bruit stérile de la politique. En Espagne, la lecture de ces études sociales faisait prendre en pitié les vieilles *Saynetes* diplomatiques qui s'y jouaient alors pour aboutir à des unions princières. En Suisse et en Belgique, le *Juif-Errant* valut à son auteur des récompenses populaires, plus précieuses mille fois que les hochets jetés par la fantaisie des rois. En France, une médaille d'or lui fut offerte, frappée, au moyen de souscriptions minimes et nombreuses, provenant surtout de l'agriculteur et de l'ouvrier.

Et depuis la révolution, loin de s'effrayer, de retourner en arrière, comme il est arrivé à plusieurs dont l'âme timide a douté du peuple, Eugène Sue a redoublé d'étude et d'activité pour faire partager à tous ceux qui souffrent, sa foi ardente dans l'avenir. Il s'est efforcé plus que jamais de faire comprendre que la misère peut être vaincue et que les intérêts peuvent être conciliés. Au milieu des insultes et des calomnies du parti de la modération à outrance, il n'a pas cessé de flétrir les hypocrisies, et d'attaquer les iniquités du vieux monde.

Le *Berger de Kravan* et les *Mystères du Peuple*, sont venus témoigner encore que ce généreux écrivain a voué toutes les forces de son âme à la démocratie.

Cette candidature signifie donc bien : soif du progrès, gloire du travail, espoir du peuple, réconciliation du prolétaire et de la bourgeoisie.

Ce nom est celui que l'Europe entière compte voir sortir de l'urne le 28 avril.

Les Patrons de la candidature Leclerc.

Des affiches apposées au coin des rues tendent à effacer le caractère primitif de la candidature de M. Leclerc, mais il ne faut pas s'y laisser tromper.

Elle est née d'une pensée hostile à la République.

Elle est patronée exclusivement par les ennemis de la République

Si elle triomphait, elle serait présentée comme une manifestation contre la République.

L'Union électorale mettait en avant M. Foy. Les légitimistes lui ont signifié qu'ils ne voteraient pas pour lui, et l'ont sommée d'accepter M. Leclerc.

L'inventeur de la candidature de M. Leclerc, c'est M. Lourdoueix, de la *Gazette de France*. Il l'avoue lui-même dans son journal.

Or, la *Gazette de France* nous annonçait à la fois, hier soir, que ses amis de Paris voteront *avec enthousiasme* dimanche prochain pour M. Leclerc, et que ses amis de province accueillent avec un *enthousiasme* non moindre la proposition de M. de Larochejaquelein, tendant à rappeler immédiatement Henri V sur le trône de ses pères.

La candidature de M. Leclerc a été acceptée avec l'ardeur que l'on sait par le comité de la rue Bergère.

Or, le comité de la rue Bergère a pour secrétaire, quasi pour président, M. Heeckeren; et M. Heeckeren est un des 41 monarchistes inflexibles

de l'Assemblée législative qui, il y a quelques jours, votaient contre la célébration de la fête anniversaire de la reconnaissance de la République par l'Assemblée constituante.

Voilà pour les parrains de la candidature de M. Leclerc.

Les journaux qui le soutiennent avec le plus d'ardeur après les journaux [illegible]mistes, sont l'*Assemblée nationale* et la *Patrie*.

L'*Assemblée nationale*, le journal de la compression et de l'absolutisme, de l'intimidation commerciale et des Cosaques :

L'*Assemblée nationale*, qui, ce matin encore, menace la population parisienne d'un nouveau pacte de famine, si elle ne vote pas pour son candidat :

Que les ouvriers, s'écrie cet organe de l'absolutisme, que les commerçants, en un mot que tous les travailleurs en soient bien avertis !

Les alternatives de hausse et de baisse qui se manifestent à la Bourse sont un indice certain :

Que si M. Leclerc n'était pas nommé, il y aurait immédiatement :

Une baisse énorme sur toutes les valeurs ;

La cessation de la plupart des transactions commerciales ;

Une panique qui ferait fuir les étrangers de Paris et avec eux le luxe et l'argent qu'ils répandent en abondance.

Voilà pourquoi il faut voter pour M. Leclerc !

L'*Assemblée nationale* avait déjà proféré de semblables menaces à propos de l'élection du 10 mars ; les faits ne lui ont pas donné raison. En dépit des bruits alarmants d'émigration et de cessation de commandes, inventés et propagés par les organes extrêmes de la réaction, les affaires, loin de se ralentir, ont pris un nouvel essor. Il n'y a eu d'exception que pendant les quelques jours où les articles du *Napoléon* et du *Constitutionnel* ont fait craindre un coup d'Etat. — Mais il n'en faut pas moins tenir compte à l'*Assemblée nationale* de l'intention qui la pousse à renouveler les mêmes bruits et les mêmes menaces en faveur du candidat patroné par elle.

Quant à la *Patrie*, on n'a pas oublié en quels termes le journal de la sainte épée, des coups d'Etat, de la provocation et de la guerre civile a salué la candidature de M. Leclerc :

A nous tous ceux qui marchaient contre les barricades !

A vous, tous ceux qui les défendaient !

Que la séparation se fasse, et que DIEU *prononce !*

La *Patrie* ne s'est pas démentie depuis cette déclaration. C'est toujours au nom de la guerre civile, de la compression et de l'absolutisme qu'elle continue à patroner la candidature de M. Leclerc.

Ce matin encore, à côté de recommandations en faveur de cette candidature et d'invectives contre ceux qui la combattent, on trouve un réquisitoire des plus violents, non pas contre les abus de la presse, mais contre la liberté de la presse elle-même. La *Patrie* ne veut plus de journaux, plus de discussion, plus d'élaboration d'idées, mais bien l'obéissance passive de la part du peuple, le fouet de Louis XIV dans le parlement.

Il paraît du reste que si la *Patrie* ne professe pas un grand amour de la liberté, elle ne se dédommage pas par celui de la moralité. On en pourra juger par la lettre suivante, adressée à ce journal, et que nous communique M. Bocage :

A Monsieur Delamarre, directeur-propriétaire du journal la PATRIE.

Paris, 23 avril 1850.

Monsieur le directeur,

Vous m'avez fait l'honneur d'envoyer chez moi un de vos co-propriétaires et un de vos rédacteurs.

Ces messieurs m'ont offert, *en votre nom*, un traité par lequel on me donnerait une somme de....., afin de pouvoir vendre votre journal dans l'intérieur du théâtre de l'Odéon.

J'ai fait observer à ces messieurs que l'*Entr'Acte*, le *Journal de Paris*, le *Moniteur du soir*, avaient toujours été en possession de ce droit.

Vos mandataires, rappelant alors à mon souvenir la bienveillance que la *Patrie* m'avait toujours témoignée, ont insisté ; ils ont désiré savoir si j'avais donné ma signature. J'ai répondu non ; mais j'ai ajouté que les administrateurs de ces trois journaux comptaient sur ma parole.

Depuis l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec ces messieurs, il n'est sorte d'attaques que la *Patrie* n'ait dirigées contre ma personne et mon administration, plusieurs fois, et notamment dans votre numéro de lundi dernier, on a signalé mes opinions républicaines à l'attention du pouvoir.

J'attache peu d'importance aux injures qui me sont adressées à la fin de l'article. J'ai voulu seulement, pour en constater les causes, vous prier de ne pas mettre en oubli la visite qui m'a été faite, le traité qui m'a été proposé *en votre nom*, par l'auteur même de l'article.

J'attends de votre loyauté et de mon droit, l'insertion de cette lettre dans votre prochain numéro.

J'ai l'honneur de vous saluer, monsieur.

BOCAGE.

Directeur du théâtre national de l'Odéon.

S'il s'agissait d'un journal démocratique, la *Patrie* qualifierait d'une forme peu parlementaire ce procédé et elle aurait raison.

Dans tous les cas, ce document vient à propos pour faire apprécier les patrons de la candidature Leclerc.

Les autres journaux de l'ordre n'ont fait qu'accepter cette candidature ; quelques-uns l'ont subie.

Le *Constitutionnel* et les *Débats* s'y sont ralliés, et ils l'acceptent avec toutes ses conséquences.

En vérité, lorsqu'on voit le journal de M. Bertin, ce vieux défenseur de la liberté de la presse, traîné à la remorque de la *Patrie*, qui avoue audacieusement qu'il faut se débarrasser des journaux pour se débarrasser plus tard de la République, on se sent pris d'un sentiment de pitié et de dégoût.

Les électeurs de Paris n'associeront leurs votes ni à de misérables défaillances ni aux ridicules fureurs des casse-cou du parti modéré.

L'*Ordre* et le *Pays*, qui représentent les républicains modérés et les orléanistes, ont subi la candidature légitimiste de M. Leclerc, et c'est en rongeant leur frein qu'ils lui prêtent l'appui de leur publicité, ne voulant pas, disent-ils, prendre sur eux de diviser le parti modéré ; mais ils ne se dissimulent pas la signification fâcheuse et anti-républicaine que le patronage des légitimistes et de l'*Assemblée nationale* donne à cette candidature.

Quelques-uns des prôneurs de M. Leclerc adoucissent aujourd'hui leur voix, et cachent leur véritable pensée sous le masque de la conciliation et du dévouement à la République ; mais qu'ils réussissent, que le nom de M. Leclerc sorte de l'urne, vous les verrez jeter leur masque d'emprunt et crier tout haut en chœur, comme les indiscrets le font dès aujourd'hui : « Guerre à la République ! guerre à la liberté ! »

En présence d'une lutte qui s'annonce ainsi, il n'y a pas de place pour les opinions intermédiaires.

Le nom de Leclerc dit par la bouche de ses patrons : Réaction, compression, guerre civile, monarchie.

Le nom d'Eugène Sue dit : Progrès, conciliation, République, liberté.

Le moment n'est pas d'écouter des préférences ou des répugnances, car ce qui s'abstiendra d'un côté fortifiera l'autre d'autant.

La question est nettement posée : toute abstention serait une trahison ; il faut choisir.

On lit dans l'*Opinion publique* :

Pour le *National*, la *République*, la *Démocratie pacifique* et la *Voix du Peuple*, que penser de la manière dont ces journaux comprennent le caractère français, lorsqu'ils nous dénient, après les témoignages que nous avons produits, le droit de signaler M. Leclerc comme le type de la vertu civique, et de dire au peuple de Paris : Honore-toi en le nommant ton représentant !

Les patrons de la candidature de M. Leclerc, journaux et membres du comité de la rue Bergère, ont affiché, publié sous toutes les formes, et plusieurs le répètent encore aujourd'hui, que le fils aîné de M. Leclerc a été percé de 17 balles, que lui-même a pris le fusil tombé des mains de ce fils et l'a remis à un plus jeune, et que tous deux sont retournés au feu ensemble.

Les journaux démocratiques ont prouvé par une foule de témoignages que le fils aîné de M. Leclerc n'a reçu que trois balles, et non dix-sept ; que M. Leclerc n'a pas envoyé son second fils combattre à la place du premier, puisqu'il était en ce moment à faire un inventaire ; que la compagnie dont il faisait partie lui-même n'est pas retournée au feu, et que M. Leclerc, après les funérailles de son fils, a continué de faire son service de garde national, mais dans la rue Saint-Joseph, où il demeure, et non auprès des barricades.

Ainsi il n'est absolument rien resté de toutes les réclames que ce seul fait : Un fils de M. Leclerc a été tué à ses côtés frappé de trois balles.

Quoi qu'en disent l'*Opinion publique* et les journaux de sa couleur, il nous semble qu'il n'était nullement inutile de démolir pièce à pièce tout cet échafaudage de mensonges sur lequel les prôneurs légitimistes et absolutistes avaient élevé cette candidature. Mais nous concevons que les honnêtes et modérés, surpris en flagrant délit de tromperie et de charlatanisme, ne soient pas de notre avis.

On lit dans le *Crédit* :

On se souvient de cette séance de l'Assemblée législative où, cédant à une très mauvaise inspiration, M. d'Hautpoul adressa à la Montagne cette parole qui souleva un si violent orage : *Si vous voulez descendre dans la rue, nous sommes prêts.*

L'indignation de l'Assemblée tout entière se manifesta par une vive rumeur, et peu s'en fallut que le ministre n'encourût le rappel à l'ordre, juste récompense d'une si déplorable provocation.

La candidature de M. Leclerc est, à nos yeux, une provocation parfaitement identique.

Le même journal ajoute plus loin :

Que peut donc vouloir M. Carlier ? Il fait revivre de vieilles formules légales de perquisition, d'inquisition. Est-ce qu'il songerait à des visites domiciliaires ? Il ne manquerait plus que cela !

Les couronnes de la Bastille l'empêchent donc de dormir ? Ces pauvres arbres de la liberté le poursuivent comme des fantômes de moulins à vent ; c'est vraiment du don quichotisme policier !

Déjà la petite persécution contre l'*Evènement* avait paru un acte de monomanie ; mais voilà le magistrat de l'ordre dans la cité qui, dans une proclamation affichée aujourd'hui sur tous les murs de Paris, rappelle les lois et règlements défendant d'avoir chez soi des armes ou poudre de guerre, ou même plus de 2 kilog. de toute autre poudre. Et cet avis vient au moment des élections ! C'est pis que de la monomanie, c'est de la folie presque furieuse, car c'est un moyen de communiquer la fureur par contagion.

La Liberté des Votes et l'Impartialité du Pouvoir.

On lit dans le *National de l'Ouest*, du 23 avril :

Ce matin, tous les électeurs militaires de la Seine en garnison à Nantes ont reçu, sous une bande moitié imprimée, moitié manuscrite, et portant leur nom, leur grade, le numéro de leur régiment, de leur bataillon, de leur compagnie, cette circulaire, dont nous reproduisons jusqu'à la typographie :

UNION ÉLECTORALE

POUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Paris, ce 18 avril 1850.

Le Comité Central aux électeurs ;

Les électeurs militaires du département de la Seine n'ont pu, jusqu'à présent, recevoir pour le jour de l'élection les bulletins de vote de l'*Union électorale*. C'est certainement à cette circonstance que sont dus les votes inexplicables de l'armée en faveur des hommes qui n'ont su que la combattre et l'abreuver d'injures et d'humiliations.

Les électeurs du département de la Seine ont adopté la candidature de M. A. Leclerc, ancien soldat blessé à Badajos et à Waterloo, et négociant honorable.

M. Leclerc, garde national, après avoir eu son fils tué à côté de lui, au mois de juin 1848, en attaquant les barricades, a été chercher son second fils pour continuer le combat.

Les membres du bureau du COMITÉ CENTRAL :

MM. DUPÉRIER, président. — TARBÉ DES SABLONS, vice-président. — HIP. BONTEMPS, COSSE, A. GADART, LABBÉ, LAMOUROUX, PIAT, SÉNAC, DESCHAMPS, assesseurs. — HUILLIER, J. DE WAILLY, ANDRIOSCHE, TRONCHON, secrétaires. — CASIMIR BLONDEL, trésorier.

On pourra voter avec le bulletin ci-contre, qui devra être séparé de cette page.

Imprimerie Schiller, rue du Croissant, 12.

BULLETIN DE VOTE.

A. LECLERC.

Après les désignations minutieuses portées sur la bande de cette circulaire, on ne peut douter qu'elle n'émane du ministère de la guerre, ou du moins que tous les renseignements nécessaires pour l'inscription des adresses n'aient été pris dans ses bureaux.

Quoique portant la suscription de l'Union Electorale, cette circulaire porte donc un cachet officiel, et devient un acte du gouvernement.

Nous demandons, en présence de ce fait, ce que devient le principe d'égalité, de liberté des votes, de neutralité du pouvoir dans les opérations du scrutin ?

Le pouvoir aurait-il fourni au comité démocratique-socialiste, pour faire parvenir à l'armée le nom de son candidat, M. Sue, les mêmes facilités qu'il a données à l'*Union Electorale* pour y faire parvenir le nom de son candidat, M. Leclerc ? Evidemment non.

Où est donc la sincérité du suffrage ?

Où est donc sa vérité, quand, sous le couvert d'un ministère, le pouvoir donne toute faculté de circulation à un mensonge, comme celui du trait héroïque du candidat de l'Union, et s'en rend en quelque sorte le répondant et le complice ?

La *Presse* a raison ; sous Charles X, sous Louis-Philippe, on n'eût pas vu pareille chose ; les ministres ne l'eussent pas osé, les chambres ne l'eussent pas souffert, l'opinion l'eût empêché !

Charles X a régné six ans et Louis-Philippe dix-sept.

Combien la réaction compte-t-elle vivre ?

Rien n'use comme l'arbitraire et n'ébranle comme l'excès d'audace, en matière de gouvernement.

Les pouvoirs ne sont jamais tombés pour avoir trop observé les règles de la justice, celles de la moralité politique : c'est-à-dire pour avoir trop respecté, dans ce qu'elle a de plus respectable, la conscience publique ;

Ils sont tous tombés, au contraire, pour avoir violé les unes, et outragé sans pudeur l'autre.

Le pouvoir verra encore en cette circonstance qu'il atteindra le résultat contraire à celui qu'il attend.

L'*Union Electorale* attribue ingénuement les votes de l'armée, dans les élections du 10 mars, au non emploi du moyen dont elle use si largement : elle aura la preuve que son comité est un autre hospice des quinze-vingts, et que, si elle est aveugle, si la véritable cause, le véritable sens de ces votes lui échappe, les électeurs militaires y voient pour elle et pour eux.

Un dernier mot : la circulaire de l'*Union* ne renferme pas seulement un mensonge, elle renferme aussi une attaque, une calomnie, une excitation à la haine de l'armée contre les derniers élus, et par conséquent contre les électeurs, contre le suffrage universel ; le ministre de la guerre le savait-il, en avait-il connaissance, quand il a fourni à l'*Union* les moyens de répandre cette attaque, cette calomnie, cette excitation, parmi les électeurs militaires, de façon à ce qu'il n'y en eût pas un seul qui ne la reçût ?

Nous n'ajouterons aucune réflexion à celles du *National de l'Ouest*.

La pièce dont le *National de l'Ouest* publie le *fac-simile*, nous était déjà parvenue hier à Paris d'un autre point de la France.

Nous la tenons à la disposition de ceux qui douteraient de son authenticité.

La Maladie de la Peur.

Une triste épidémie fait depuis deux ans d'effroyables ravages dans les rangs d'une des classes de la société française. Cette maladie, que les médecins pourraient appeler la *frénésie peureuse* (*pavor freneticus*), est ainsi jugée par le *Semeur* :

La peur ne peut que perdre. D'ailleurs, à force de parler du péril on le crée. Quand on fait résonner la corde de l'effroi dans les cœurs, comme on le fait depuis deux ans, on travaille à détendre, à briser les fibres de la vie morale, et on a raison de craindre, car tout est perdu. Des prophètes de malheur, tels que M. Donozo-Cortès, jettent la semence des tristes évènements qu'ils annoncent. En vérité, nous ne savons pas si, dans le moment actuel, ceux qui tremblent ne sont pas aussi à craindre que ceux qui font trembler.

Le *Semeur* ajoute ces paroles, que nous accueillons avec sympathie :

Nous croyons maintenant qu'il y a dans cette épouvante générale une belle mission à accomplir pour les hommes qui ont des convictions religieuses : c'est de montrer la sérénité d'une espérance ferme dans les destinées de la vérité et de la société ; c'est de répudier aussi bien les impatiences passionnées que les regrets chagrins, et de prouver que la foi en Dieu ne tolère d'incrédulité d'aucune sorte. On peut sans illusion, sans fermer les yeux sur ce que la crise actuelle a de sérieux, de menaçant, croire pourtant au progrès, au développement de la société à travers même les plus grandes épreuves...

Les Proscrits expulsés de Suisse.

Nous recevons de Londres la lettre suivante, avec prière à tous les organes de la démocratie française de la reproduire. La détresse qu'elle exprime, l'appel qu'elle contient, ne manqueront pas d'échos, nous en sommes sûrs :

Au rédacteur en chef de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Londres, 17 avril 1850.

Citoyen,

Les délégués élus par les réfugiés polonais démocrates expulsés de Suisse et réunis à Londres, viennent réclamer de votre patriotique bienveillance l'insertion dans vos colonnes de la note suivante :

« Nous avertissons nos frères polonais de France que, chassés de l'asile précaire que la Suisse avait d'abord donné à ceux d'entre nous qu'avaient épargnés les balles absolutistes en Posnanie, en Hongrie, en Italie, à Bade, nous nous sommes trouvés jetés sur le pavé de Londres, ignorant la langue, sans travail, sans ressources et sans pain. Plusieurs d'entre nous souffrent encore de leurs blessures. Nous avons fait appel aux sociétés des diverses émigrations démocratiques. La Société française démocratique nous a déjà répondu en nous donnant son local pour nos réunions et en procurant du travail à plusieurs.

» Les Socialistes allemands et les Hongrois ont également fraternisé avec nous de tout cœur.

» Nos frères de France se réjouiront avec nous de cette fraternelle solidarité dans nos malheurs, si généreusement acceptée, et réclameront, nous en sommes sûrs d'avance, leur part dans le soulagement de nos souffrances.

» *P. S.* Notre nombre s'élève aujourd'hui à quarante-cinq ; nous savons par des avis certains qu'il va atteindre le chiffre de cent cinquante.

» Adresser 46, Rathbone-Place (Oxford-Street).

» Siége de la *Société française démocratique sociale*.

» Salut et fraternité.

» FREUND, KOMOROWSKI, LEWONDAWSKI, délégués de la société.

» XAVIER FIJEWSKI, proscrit de 1831, socialiste, (Pour copie conforme).

De l'Avenir de la Souveraineté temporelle des Papes,

D'APRÈS M. DE CHATEAUBRIAND.

A M. le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur le rédacteur,

Au moment où le pape vient de rentrer dans Rome et de reprendre, sous la protection des baïonnettes étrangères, le pouvoir temporel, dont la monstrueuse union avec l'autorité spirituelle est si compromettante pour la vérité évangélique, et assimile le successeur de Pierre au czar de Russie, au moment où les coryphées du parti clérical croient que tout est terminé, et que la restauration du roi de Rome est à jamais cimentée, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler un passage oublié des *Etudes historiques* de Châteaubriand, dans lequel l'illustre écrivain montre l'avenir de la papauté temporelle, comme naguère il faisait voir, dans les colonnes même de votre estimable journal, la loi historique nous conduisant, par son développement régulier, à la démocratie. Je me permets de vous transcrire ce passage de l'homme de génie, habitué à observer avec impartialité les évènements et à y puiser l'intelligence de la marche logique et progressive de l'humanité. Vous avez cité dernièrement une partie de ce passage, mais il mérite d'être reproduit tout entier.

« ... Je ne crois pas, dit Châteaubriand, que la papauté doive être une espèce de pouvoir dictatorial planant sur de futures républiques. Selon moi, le christianisme devint politique au moyen âge par une nécessité rigoureuse : quand les nations eurent perdu leurs droits, la religion, qui seule alors était éclairée et puissante, en devint la dépositaire. Aujourd'hui que les peuples les reprennent, ces droits,

papauté abdiquera naturellement les fonctions temporelles, résignera la tutelle de son grand pupille arrivé à l'âge de majorité. Déposant l'autorité politique dont il fut justement investi dans les jours d'oppression et de barbarie, *le clergé rentrera dans les voies de la primitive Eglise*, alors qu'il avait à combattre la fausse religion, la fausse morale et les fausses doctrines philosophiques. Je pense que l'âge politique du christianisme finit; que son âge philosophique commence; que la papauté ne sera plus que la source pure où se conservera le principe de la foi prise dans le sens le plus rationnel et le plus étendu. *L'unité catholique sera personnifiée dans un chef vénérable représentant lui-même le Christ, c'est-à-dire les vérités de la nature de Dieu et de la nature de l'homme.* Que le souverain pontife soit à jamais le conservateur de ces vérités auprès des reliques de saint Pierre et de saint Paul. » (*Etudes ou Discours historiques*, par M. de Châteaubriand, t. I. Préface, p. 121, 122 de l'édit. in-18 de Ledentu, 1834.)

Oui, *la papauté abdiquera les fonctions temporelles*, qui n'ont plus aujourd'hui de raison d'être, et qui ne sont plus qu'un obstacle à la propagation des principes chrétiens; oui, *le clergé rentrera dans les voies de la primitive Eglise*, par la raison qu'il a dévié de sa mission et que l'Evangile, livre de vie, base de tout ordre social vrai, harmonique, devra nécessairement recevoir son application dans ce monde.

Le clergé a dévié de sa mission, car il fait alliance avec tous ces partis morts qui tombent sous le poids de leur corruption, car il est en opposition constante avec le progrès et les aspirations légitimes des peuples, car son cœur ne vibre plus à la manifestation des sentiments généreux et pleins de véritable conciliation. Voyez, pour n'en citer que quelques exemples, ces prêtres, ces évêques qui siègent dans nos assemblées politiques; ils n'ont jamais une parole d'amour, de miséricorde, d'humanité à opposer aux actes violents et manifestement injustes de la réaction. Qu'ont-ils fait lors de la discussion pour l'abolition de la peine de mort? Ils se sont tus. Dans toutes les occasions où il leur appartiendrait surtout d'interposer leur ministère de paix et de mansuétude, ils se montrent au moins indifférents s'ils ne se rangent pas du côté des partisans de la compression à tout prix. Qu'ont-ils répondu à cette éloquente et magnifique apostrophe que leur adressait ces jours-ci M. Victor Hugo, à propos de cette loi inique de la déportation, qui n'est, comme on l'a si bien dit, que le rétablissement hypocrite de la guillotine pour les délits politiques? Rien! rien! Eux, les représentants d'un Dieu d'amour et de miséricorde; eux, qui doivent avoir horreur du sang et des tortures, ils sont demeurés impassibles sur leurs bancs, ils ont été implacables avec les plus implacables! Et l'église officielle aurait encore la vie en elle? Non! quand le cœur a cessé de battre, il n'y a plus que la mort à attendre.

Nous ne parlerons pas de ces prétendus catholiques qui ne tendent à rien moins qu'à s'attribuer le monopole des principes chrétiens qu'ils faussent pour les exploiter, orgueilleux pharisiens qui n'ont plus que la haine dans le cœur, l'insulte à la bouche, l'absolutisme et la compression brutale pour refuge! Ceux-là sont morts aussi... S'ils possédaient la vie, s'ils aimaient la vérité, n'est-ce pas de leurs rangs qu'on devrait voir surgir quelque parole généreuse et d'avenir? Au lieu de cela, ils sont tranchants, provocateurs, haineux, durs; ils se font les avocats de la corruption et des abus les plus criants; ils proposent de sang froid les mesures les plus iniques; ils se font les échos des plus grossières calomnies, travertissent à plaisir les doctrines qu'ils ne veulent pas comprendre, enveniment la lutte, poussent à la guerre... Et ils osent encore se dire chrétiens! Quelle dérision! quelle insulte à l'Evangile!

Toutes ces iniquités doivent être effacées; ces déviations cruelles pour l'humanité, outrageantes pour les lois éternelles d'ordre et d'harmonie, doivent disparaître. Les peuples désabusés aspirent à la vie normale: ils veulent enfin le règne de la justice et de la vérité.

Nous sommes heureusement arrivés à cette époque solennelle de rénovation sociale, et il faudra bien que le vrai christianisme ait sa réalisation ici-bas, car, comme l'a dit un autre profond penseur, ami de Chateaubriand:

.... « Il s'agit aujourd'hui de décider si l'idée de » justice et de charité, apportée sur la terre par le » Christ, sera substituée à l'idée de fausseté et d'é» goïsme dans la politique; si tous les hommes con» sentiront à voir dans les autres hommes des frè» res et des amis, ou à y trouver toujours des es» claves et des maîtres; si le Verbe divin, en un » mot, descendra dans nos cœurs et l'Evangile dans » nos lois... (M. de Ballanche, *Revue européenne*.) »

Or, le plus grand obstacle à l'accomplissement de ce règne de la vérité et de la justice se trouve dans l'alliance du catholicisme officiel avec tous les despotismes: donc, à moins d'admettre que l'Evangile est une lettre morte donnée par dérision aux hommes, le clergé devra briser ces alliances monstrueuses *pour rentrer dans les voies de la primitive église*, et la papauté *abdiquera les fonctions temporelles* pour ne plus s'occuper (et quelle mission bien autrement excellente et supérieure à celle qu'elle s'est donnée!), pour ne plus s'occuper, disons-nous, que de la conservation et de l'expansion du *principe de la Foi prise dans le sens le plus rationnel et le plus étendu.*

Si ces quelques lignes peuvent avoir, pour le moment, l'utilité que je leur suppose, je vous prie, monsieur le rédacteur, de vouloir bien leur accorder une place dans votre feuille, et je vous offre, en même temps, l'assurance de mes sentiments fraternels.

Un catholique sincère de vos abonnés.

Paris, ce 23 avril 1850.

Assemblée nationale.

Présidence de M. DUPIN. — Séance du 25 avril.

M. FÉLIX DE SAINT-PRIEST. Je demanderai à l'Assemblée de vouloir bien remettre à l'ordre du jour de demain les propositions relatives au recrutement militaire, qui sont émanées de l'initiative parlementaire.

M. GERMONIÈRE demande qu'on mette également à l'ordre du jour de demain le projet de loi relatif aux heures d'ouverture des bureaux de douanes. Ce serait la première délibération.

M. BENJAMIN DELESSERT désirerait que le projet relatif à l'indemnité accordée aux porteurs des livrets de caisses d'épargne convertis en rentes, vienne à l'ordre du jour de l'Assemblée avant le 1er mai prochain.

M. LE PRÉSIDENT. Ce qu'il y a de plus important, c'est que nous achevions le budget de 1850; les améliorations et les réductions qui y ont été introduites ne sont exécutoires qu'après le vote définitif du budget. Je m'oppose donc à ce que l'on change l'ordre du jour, et je demande au contraire à l'Assemblée de réserver les développements d'une longue discussion au budget de 1851, auquel il importe d'arriver promptement, afin que le dégrèvement de 27 millions qui est promis puisse profiter le plus tôt possible aux contribuables. (Approbations nombreuses.)

M. BINEAU, ministre des travaux publics. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi demandant un crédit de 20,000 fr., applicable aux frais d'exploitation du chemin de fer de Bordeaux à la Teste, qui est en ce moment sous le séquestre.

La discussion du budget est reprise.

CHAP. VII. — Haras. Dépôts d'étalons, 1,556,400 fr.

M. LAUSSAT réunit ce chapitre avec celui qui suit: Encouragements à l'industrie particulière, en réduisant le 1er chapitre à 500,000 francs, et en augmentant le 2e de 200,000 fr.

M. DHAVRINCOURT défend l'administration des haras. Abandonner la production et l'éducation chevaline aux efforts des particuliers, c'est risquer de compromettre le maintien de nos races françaises.

M. LAUSSAT insiste et appelle l'intérêt de l'Assemblée sur sa proposition, qui favoriserait l'industrie particulière et atteindrait une administration fertile en abus de tout genre.

M. BOCHER. L'honorable M. Berryer avait répondu d'avance à la proposition de notre collègue M. Laussat. Pour l'année 1850, en effet, l'achat des étalons avait été autorisé d'avance par la chambre, de sorte que pour arriver à la réduction, il faudrait vendre une partie des étalons, et c'est ce que l'Assemblée ne voudra pas sans doute devant les besoins de l'armée. Mais la pensée principale de l'amendement est la défiance qui existerait dans le pays à l'égard de l'administration des haras. Dans cette erreur, il y a à la fois injustice et danger. L'insuffisance de nos chevaux de remonte ne provient pas seulement de l'administration; il y a ensuite danger de semer le découragement de manière à ce qu'on puisse dire que notre remonte ne pourra jamais être effectuée par l'administration des haras.

L'honorable orateur soutient que le système de primes serait moins économique même que l'administration des haras, car, d'un côté, l'entretien des étalons ne revient qu'à 855 fr. Dira-t-on que l'administration fait de l'usurpation? Ce reproche tombe devant l'offre gratuite que l'administration fait des étalons aux éleveurs du pays.

On accuse encore l'administration de tenir trop à l'élève pur sang anglais.

Or, les faits répondent encore à cette assertion: sur 302 étalons pur sang, le pur sang anglais n'y entre que pour le chiffre de 192. Si le pur sang arabe n'est pas employé plus souvent, cela provient du manque de fonds.

Messieurs, dit en terminant M. Bocher, je pense donc que vous ne voudrez pas détruire une administration qui date de 1639, c'est-à-dire du moment où la grande aristocratie tombait et où l'action du gouvernement devait nécessairement y être substituée. Vous aurez, j'en suis certain, un peu de justice pour les personnes et beaucoup de persévérance pour l'institution. (Très bien! Très bien!)

Après quelques mots de M. de Charencey, l'amendement de M. de Laussat est rejeté et le crédit de la commission adopté.

M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce, dépose un projet de loi relatif à un report de crédit sur les chapitres qui concernent l'enseignement professionnel.

M. DE VATIMESNIL. J'ai l'honneur de déposer un rapport sur la proposition de M. Pougeard, relative à la réforme hypothécaire et le projet de loi concernant les priviléges et hypothèques. Ce rapport sera suivi de plusieurs autres pour ce qui regarde les articles du code de procédure se rattachant au régime des hypothèques.

La discussion du budget recommence.

CHAP. VIII. — Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière. Gouvernement, 1 400 000 fr.; commission, 1 200 000 fr.

M. LEMULLIER propose une augmentation de 300 000 francs au chiffre des primes, et de diminuer d'autant le chapitre des courses.

M. GASC lit son rapport sur le projet de loi relatif à un crédit demandé pour secours aux blessés et aux familles des victimes de la catastrophe d'Angers.

L'urgence est déclarée à l'unanimité.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Messieurs, nous avons à déplorer la perte de 140 hommes. En votant un crédit de 160 000 fr., les deux tiers de leurs familles pourront être secourus; mais je ne veux pas arrêter l'attention de l'Assemblée sur une question de chiffres. (Marques d'attention.) C'est une question bien plus grave que je veux soulever devant vous. (Parlez!) Messieurs, sur tous les bancs, aussi bien à gauche qu'à droite, on s'est associé avec une égale sincérité à la douleur publique, et je ne doute pas qu'on ne s'associe également à l'indignation, à l'amertume qu'excitent les odieuses accusations qu'on ose élever contre le gouvernement. (Exclamations diverses.)

Nous avons tous ici à défendre l'honneur du pays, et quand on ose porter des accusations aussi infâmes contre le gouvernement dont nous avons notre part, notre devoir à tous est de protester contre de pareilles infamies. (Mouvement.)

Je demande que la somme de 150 000 fr. soit portée à 160 mille; mais je veux surtout qu'il soit bien établi que de la part de l'Assemblée il y a une démonstration unanime de l'indignation qu'elle a ressentie contre les accusations infâmes que quelques personnes n'ont pas craint de faire peser sur le gouvernement de leur pays. (Agitation prolongée.)

M. OUDINOT, montant vivement à la tribune. Je demande à l'Assemblée de voter immédiatement le projet de loi. Le gouvernement est au-dessus de semblables calomnies. (Très bien! très bien!)

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Il y a des calomnies qui partent de trop bas pour pouvoir atteindre le gouvernement. (Très bien! très bien!) Il ne s'est donc pas préoccupé de celles-là. Seulement le procureur de la République, près le tribunal d'Angers, a immédiatement exercé des poursuites contre un misérable folliculaire qui n'a pas craint... (A droite: Très bien! très bien! — Vive agitation à gauche.) contre un misérable folliculaire qui n'a pas craint, à propos de ce douloureux évènement, d'attaquer le préfet de Maine-et-Loire et les autorités placées au-dessous de lui. (Très bien!)

Nous pouvons différer en politique, mais à gauche comme à droite, on porte trop haut encore le sentiment de l'honneur national, et nous respectons encore trop les uns et les autres pour qu'une semblable pensée ait jamais arrêté un instant l'esprit de personne dans cette Assemblée, pour que le gouvernement ait jamais pu craindre rien de pareil de la part de qui que ce soit dans cette enceinte. (Très bien! très bien!)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je demande à dire un mot. (Aux voix! aux voix!)

Messieurs, les dernières paroles de M. le ministre tendraient à faire croire que j'ai pu attribuer à quelques-uns de mes collègues les paroles que j'ai dites.

De toutes parts: Mais non! mais non! — Aux voix!

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Certes, messieurs, vous savez, au contraire, que j'ai pris à témoin toute l'Assemblée, et j'en avais le droit, car à partir des bancs les plus élevés de la gauche jusqu'aux bancs les plus élevés de l'autre côté, je n'ai entendu qu'un cri d'indignation contre d'aussi infâmes accusations. (Très bien! aux voix!)

Je retire mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT. La calomnie sera jugée au dehors comme elle est condamnée au dedans. Je mets aux voix le projet du gouvernement:

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre 1850 (chapitre XVII du budget), un crédit extraordinaire de 150,000 francs pour secours d'urgence à donner aux familles des militaires du 11e régiment d'infanterie légère qui ont péri victimes de la catastrophe du pont d'Angers, ainsi qu'aux militaires qui ont été blessés d'une manière grave dans ce déplorable évènement. Il sera rendu un compte spécial de l'emploi de son crédit.

L'article 1er est adopté.

« Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par l'art. 1er ci-dessus, au moyen des ressources afférentes à l'exercice 1850. » — Adopté.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble du projet; il donne le résultat suivant:

Nombre des votants	657
Majorité absolue	329
Billets blancs	657
Billets bleus	000

Le projet est adopté à l'unanimité.

La discussion du budget est reprise.

M. DE DAMPIERRE s'élève contre l'amendement de M. Lemullier supprimant l'allocation de 300,000 fr. pour les chevaux de course.

M. RICHARD (du Cantal) soutient au contraire que les chevaux de course anglais ne font qu'empoisonner les races françaises. Les Anglais ont créé un cheval de jeu comme ils ont créé un coq de combat.

Les pur-sang anglais, dit un livre que j'ai sous les yeux, coûtent presque autant que l'entretien d'un fils de famille. (On rit.)

M. DE LAMORICIÈRE. Je proteste! je proteste!

M. RICHARD. Ce n'est pas moi qui le dis, mais l'administration des haras même dans le livre. Qu'arrive-t-il pour la provenance de ces étalons soumis à ces soins si minutieux, qu'on va jusqu'à les envelopper dans la flanelle?

L'orateur cite divers produits d'étalons célèbres dans les purs-sangs anglais que l'on a dû envoyer aux eaux thermales pour délicatesse de poitrine, pour maladie de nerfs. (Nouveaux rires.)

En général, selon l'orateur, les chevaux de pur sang anglais, les chevaux d'hippodrome, ne peuvent qu'être nuisibles aux bonnes races françaises, ainsi qu'il est arrivé pour les races du Morvan qui ont complètement disparu depuis qu'on a voulu les soumettre au croisement du sang anglais.

La suite de la discussion est renvoyée à demain une heure.

La séance est levée à six heures.

Il nous revient de plusieurs arrondissements que des difficultés sans nombre sont faites aux électeurs qui viennent réclamer leurs cartes. Nous engageons les citoyens qui auraient à se plaindre de nouveaux refus à exiger la communication de la liste dressée cette année et arrêtée définitivement le 31 mars dernier; puis, si leur nom se trouve parmi les inscrits, à recourir au ministère d'un huissier pour se faire rendre justice.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Délivrance des cartes électorales.

Un arrêté du préfet annonce que la délivrance des cartes individuelles a commencé mercredi 24 avril dans toutes les mairies du département de la Seine. Nous réitérons l'invitation que nous avons déjà faite aux électeurs de se présenter immédiatement dans leurs municipalités pour se faire remettre les cartes qui leur reviennent.

Réunions électorales.

8e *Arrondissement.* — Les mercredis et samedis à 7 heures du soir, salle des Folies, à Belleville.

7e *Arrondissement.* — Vendredi 27 avril, à 7 h. du soir, salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin.

Neuilly, les Thernes, Passy et *Auteuil.* — Les lundis et vendredis, à 7 heures du soir, au jardin de Provence, avenue de la République, 8, chez le citoyen Durst, près la barrière de l'Etoile.

Asnières et Genevillers. — Samedi 27 avril, à 7 h. du soir, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Grenelle, Vaugirard, Issy et Vanves. — Samedi 27 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Coffin, place des Maronniers, à Issy, et vendredi 26 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Devert, salon de la Victoire, rue Croix-Nivert, à Grenelle.

Saint-Denis, Ile Saint-Denis, Epinay, Villetaneuse, Pierrefitte, Stains et *Dugny.* — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, cour Benoist, salon Gauthier, à Saint-Denis.

Saint-Ouen et la Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, à la salle de bal de Saint-Ouen, rue Saint-Denis, chez le citoyen Roger.

Belleville et Romainville. — Les mardis et vendredis, à 7 heures du soir, chaussée Ménilmontant, 35, à l'association des Cuisiniers, local du Galant-Jardinier, à Belleville.

Clichy. — Samedi 27, à 7 heures du soir, route de la Révolte, salle de Bellevue; et chez le citoyen Bausse, restaurateur à Montreuil (sous bois), place de Montreuil, Rosny, Bagnolet, Villemoble.

Colombes. — Samedi 27 avril, à 7 h. du soir, salle de bal, chez le citoyen Chavart.

Bercy. — Vendredi 26 avril, à 7 heures du soir, à la Chaumière, 72, port de Bercy.

Les citoyens qui pourront s'engager à surveiller les opérations électorales dans leur section sont invités à se faire inscrire chez les citoyens dont les noms suivent:

1er Arrondissement. — Voignier, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77.

2e Arrondissement. — Audry, rue Bellefond, 38; Gentil, passage Choiseul, 73.

3e Arrondissement. — Rue du Cadran, 15.

4e Arrondissement. — Dugit, rue des Déchargeurs, 9.

5e Arrondissement. — Brocard, rue de la Grande-Truanderie, 11; Blaise, rue de la Charité, 6.

6e Arrondissement. — Lebland, libraire, rue Rambuteau, 75; Binet, rue Neuve-Saint-Martin, 18, et rue et salle Frépillon, jeudi 25 avril, à 7 heures du soir.

7e Arrondissement. — Dessales, rue des Enfants-Rouges, 13.

8e Arrondissement. — Lefèvre, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 58; Bardel, marchand de vin, place des Vosges, près la mairie.

9e Arrondissement. — Rue du Pont-de-la-Réforme, 9, bureau de l'*Homme libre*, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

10e Arrondissement. — Preyat, cour du Dragon, n° 10.

11e Arrondissement. — Jetot, rue de la Harpe, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

12e Arrondissement. — ...., rue d'Ulm, 30; Lebègue, rue Mouffetard, 24, ancien 28.

AUX LITHOGRAPHES.

Les citoyens qui, dans la réunion générale du 16 avril, se sont engagés à recueillir les souscriptions, sont invités à les porter, dans le plus bref délai, au siége du comité démocratique socialiste, rue Coquillère, 12 ter, où un registre spécial a été déposé à cet effet.

Pour les renseignements, s'adresser à l'association fraternelle des lithographes, cour des Bleus, rue Saint-Denis, 268.

Le comité de la lithographie invite les corporations à se réunir le vendredi 26 avril, à 7 heures précises du soir, impasse de la Grosse-Tête, salle St-Spire, pour communication importante.

Le comité compte sur le dévouement de tous les lithographes.

Une liste de souscription en faveur des victimes d'Angers est ouverte chez le citoyen Blachette, rue du Hâvre, 3, à la Villette.

Citoyen rédacteur,

Nous vous prions de donner la plus grande publicité à la note suivante:

On a refusé leurs cartes d'électeurs à un grand nombre de citoyens, rayés des listes électorales, bien qu'ils n'aient pas quitté leur arrondissement ni même changé de domicile.

Une commission permanente est établie, pour le 11e arrondissement, au bureau du journal l'*Atelier*, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, 11, pour recevoir et appuyer toutes les réclamations relatives aux radiations.

Salut et fraternité. Pour la commission,

Le lieutenant-colonel de la 11e légion.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 avril, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, au palais de l'Elysée. On y a, dit-on, débattu la question s'il y aurait ou non une revue pour le 4 mai.

La majorité du conseil a déclaré cette revue inopportune.

— La *Patrie* affirmait hier soir que les affiches patronesses de la candidature Leclerc avaient été accueillies avec enthousiasme par la population ouvrière du 12e arrondissement. La meilleure preuve de la vérité de cette assertion, c'est qu'il ne restait pas trace, hier au soir, de ces affiches sur les murs du 12e arrondissement.

— On annonce, dans les cercles les mieux informés, que M. de Persigny ne retournera à son poste à Berlin qu'après l'élection du 28 avril, et dans le cas où le candidat du gouvernement serait nommé.

Si le candidat du progrès l'emportait, M. de Persigny serait chargé de réparer l'échec du gouvernement et de composer un nouveau cabinet.

(*Evènement.*)

— Nous sommes en position de donner en entier le mouvement officiel qui vient de s'opérer dans le corps diplomatique.

Le temps de la mission du général Baraguay-d'Hilliers étant sur le point d'expirer, M. de Rayneval est nommé ambassadeur près le saint-siége.

Il est remplacé à Naples par M. Wolowski, qui laisse le poste de Florence à M. de Montessuy, aujourd'hui ministre à Hanovre.

La mission de celui-ci sera remplie par M. de Ferrière, actuellement premier secrétaire à Saint-Pétersbourg.

Voici le mouvement parmi les secrétaires:

M. de Talleyrand est nommé premier secrétaire à Saint-Pétersbourg; M. de Menneval, premier secrétaire à Vienne; et M. de Guitaut, second secrétaire à Madrid.

(*Evènement.*)

— Le *Démocrate Franc-Comtois* publie la lettre suivante, qui n'a pas besoin de commentaire:

« Besançon, le 22 avril 1850.

» Monsieur le rédacteur,

» Je viens d'être condamné, par la cour d'appel de Besançon, à 15 jours de prison et à 25 francs d'amende, pour avoir communiqué à deux personnes une brochure de Louis Blanc, dans laquelle j'avais lu, avec le plus grand plaisir, une démonstration de cet écrivain constatant que jamais les socialistes n'ont demandé le *partage des biens*. Je me trouve frappé par une condamnation qui, du moins, venge le socialisme d'une calomnie dès longtemps lancée par la réaction.

» Je ne puis être un *partageux*, je paie 250 fr. d'impôt foncier, ce qui suppose chez moi une petite fortune que j'ai gagnée à la sueur de mon front.

» C'est en vain que, devant le tribunal correctionnel de Vesoul et devant la cour, j'ai exprimé les idées qui précèdent; je devais succomber sous la pénalité d'une loi qui ne permettrait pas même aux curés des paroisses, si la loi leur était rigoureusement appliquée, de donner un catéchisme

à leurs ouailles sans l'autorisation préalable d'un préfet.

» Agréez, etc.

NANCEY, propriétaire à Vesoul. »

— Nous lisons dans le *Courrier de Loir-et-Cher* :

« Les citoyens Samureau, Ch. Gouté et Brasse, se sont présentés hier devant le tribunal de police correctionnelle de Blois, par suite d'une citation qui leur avait été donnée pour cette audience. M. le substitut du procureur de la République a demandé la remise de ces deux affaires à quinzaine. M. Rancougne, cité comme témoin par le ministère public, n'ayant pas comparu. Nous ignorons pour quelle cause les citoyens Gouté (Charles) et Brasse n'ont pas été jugés. On sait qu'ils sont prévenus de distribution, sans autorisation préfectorale, de brochures phalanstériennes.

» Le citoyen Samureau est prévenu d'un crime bien plus grave : il a salué avec affectation, et en souriant, notre jeune et irritable préfet. Il lui a fait l'injure de lui offrir des bulletins portant le nom du citoyen d'Etchegoyen. »

— Le gérant du journal *la Nouvelle Ruche*, dont nous annoncions l'apparition il y a quelques jours, vient d'être condamné par la cour d'assises de la Dordogne, à trois mois de prison et 1,500 d'amende.

— Le *Républicain de la Dordogne* de dimanche dernier a été saisi à la poste et dans ses bureaux ; l'article incriminé est relatif au désastre du pont d'Angers.

— L'*Iverlan register and Pricecurrent* de Victoria, du 26 février 1850, dit que sir J. Franklin a été découvert par une expédition anglaise dans l'ilot du prince Régent, où les glaces l'avaient retenu pendant près de quatre ans. On a sauvé l'équipage.

EXPÉDITION DE SIR J. FRANKLIN. — Une lettre du capitaine Sawyers, commandant le vaisseau anglais le *Harding*, en date à Whempoa (Chine), du 23 février 1850, dit qu'un des officiers de l'expédition de sir J. Franklin, arrivé aux îles Sandwich, aurait déclaré que l'expédition était en sûreté.

LA PROCLAMATION DU ROI. — Tel est le titre d'un article que publiait hier l'*Intérêt public* de Caen. Cet article, sur la candidature de M. Leclerc, se termine ainsi :

« Maintenant, après la victoire du 28 de ce mois, » que les hommes nouveaux appelés à diriger les » destinées du pays ne s'arrêtent pas sur la voie de » notre régénération. Qu'ils osent poser légalement » à la France cette question solennelle : Voulez- » vous le crime ou la vertu, — la liberté ou l'escla- » vage, — la mort ou la vie, — la prospérité ou la » ruine publique ?

» La France se hâtera de rendre [son verdict, et » nous, ses enfants dociles, nous acclamerons sa » volonté et nous ferons respecter sa décision, après » avoir béni la Providence d'avoir inspiré la disso- » lution des vieux comités, puisque cette dissolu- » tion conduit infailliblement, par l'appel au peuple, » *à la proclamation légale du Roi.* »

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE... ROYALISTE. — Nous trouvons que c'est assez, que c'est beaucoup trop comme cela, *et nous ne voulons plus de la République du tout.*

Or, la République n'existe parmi nous qu'en vertu de la Constitution qui nous est imposée. C'est donc à la Constitution qui, heureusement, peut être révisée en tout ou en partie, que nous nous en prendrons pour nous débarrasser de la République, et nous aurons grand soin que cette fameuse Constitution soit révisée, non pas seulement en partie, mais en tout, c'est-à-dire *renversée de fond en comble.* (*Courrier de la Somme.*)

Cet article n'a pas été poursuivi par le procureur de la République, ou, d'office, par le procureur-général.

L'auteur de cet article est M. Noution, décoré comme rédacteur du *Courrier de la Somme*, et pour de pareils articles, par M. L.-N. Bonaparte, président de la République française.

(Note de la *Revue de la Marne*.)

PETITE CORRESPONDANCE.

Chartres.—M. R. L. T. B.—Reçu les 30.—Appliq. suiv. votre indic.—Affect. rem. à tous trois.

Toulon.—M. B.—Reçu les 135.—Affect. rem.—Nous v. écriv.

Saulieu.—M. L.—Reçu les 20.—Rem.

Guadalajara.—M. S. P.—Nous all. v. répondre.—Affect. compl.

THEATRES. — CONCERTS.

La première représentation de Mlle Alboni a eu lieu hier à l'Opéra. La grande artiste a excité un enthousiasme impossible à décrire. La salle entière a redemandé le duo du *Barbier* et le *brindisi* de *Lucrezia Borgia*. Le second des trois concerts que doit donner Mlle Alboni, sera exécuté ce soir. *Stella*, le ballet nouveau, dansé par Mlle Fanny Cerrito et Saint-Léon, terminera le spectacle.

— Cédant au désir qui lui a été exprimé par un grand nombre d'étrangers, l'administration du théâtre de l'Odéon donnera ce soir *François le Champi*, de George Sand. Le spectacle commencera par le *Martyr de Vivia*, du poëte de Nîmes, Jean Reboul. Demain samedi, *Diogène*, de Félix Pyat. Tous les journaux ont déjà annoncé que ce théâtre répète activement le *Chariot d'enfant*, traduction du théâtre indien, par MM. Méry et Gérard de Nerval.

PORTE SAINT-MARTIN. — Le succès de *Toussaint Louverture* se maintient grand et fructueux. Tous les soirs la salle est comble pour applaudir les beaux vers de M. de Lamartine et le talent de M. Frédérick-Lemaître.

— Le prince Colibri ayant appris que le Géant du café Mulhouse s'était rendu au *Jardin-d'Hiver* et y avait tenu des propos sur son compte, lui en a fait demander raison. C'est dimanche prochain, au *Jardin-d'Hiver* même, de 2 à 5 heures, qu'aura lieu cette piquante rencontre ; les armes seront la boxe et l'épée, dans lesquelles le prince Colibri excelle. Tous les nombreux habitués du *Jardin-d'Hiver* seront les témoins de cette affaire, qui se terminera par un grand festin dont Son Altesse Lilliputienne et Sa Hautesse le roi des Géants se feront personnellement les honneurs. — Le programme de la fête sera complet : harmonie militaire, chœurs, danses du prince et de la princesse Colibri, promenade du Géant, théâtre de physique amusante et pluie de bonbons pour les enfants.

La *Californienne*, la plus ancienne des compagnies formées pour l'exploitation des mines d'or de la Californie, celle qui, par la confiance qu'elle a inspirée au public, a pu réunir le plus de capitaux, a choisi le port d'Anvers comme lieu d'embarquement du troisième convoi de travailleurs qu'elle dirige vers les *placers* de la Californie. Cette Compagnie avait effectué ses précédents départs par le Havre, et nos armateurs avaient tant à se plaindre de la stagnation des affaires, avaient espéré qu'ils seraient exclusivement chargés de toutes ses expéditions.

— Un fait très grave se produit en ce moment et semble passer inaperçu à travers nos préoccupations égoïstes : nous voulons parler de l'émigration en Californie. La France, il ne faut plus se le dissimuler, a désormais de très sérieux intérêts à protéger sur ce point du globe, et le moment n'est pas loin, sans doute, où le gouvernement comprendra que ce sujet est digne de son attention. En attendant, des compagnies nombreuses dirigent ce mouvement. Parmi ces compagnies, l'AURIFÈRE se fait remarquer par son organisation forte et intelligence ; une expédition nombreuse est sur le point de mettre à la voile ; elle est commandée par un officier distingué, M. Bonjouan de Lavarenne, qui compte les plus honorables services, tant en France qu'à notre armée d'Afrique ; à côté de ce nom si rassurant pour l'avenir de l'expédition, vient se placer celui de M. Mac-Carthy, connu de toute l'Europe savante. Avec le secours de tels hommes, le succès est infaillible.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe	24	12	6
PAYS A SURTAXE : Belgique	30	16	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	40	24	12
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	15
Espagne, Portugal, Gibraltar	34	20	11
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	60	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Moulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 25 avril 1850.

Les affaires étaient peu actives ; on se préoccupe beaucoup des élections, et les spéculateurs paraissent disposés à ne pas rentrer dans la route avant le 28 avril.

Le 3 0/0 et le 5 0/0 ferment comme hier, après des variations insignifiantes. Les primes, fin courant, sur le 3 0/0, de 55-10 à 55, dont 50 ; sur le 5 0/0, de 89-80 à 89-55, dont 2 ; de 89-70 à 89-90, dont 1, et de 90 20 à 90 05, dont 50 ; fin prochain, de 90 35 à 90 20, dont 2 ; à 91 dont 1, et de 91 70 à 91 60, dont 50 c. Reports d'une liquidation à l'autre, sur le 3 0/0, de 15 c. ; sur le 5 0/0, de 10 c. à 07 1/2 ; emprunt du Piémont, 37 1/2.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
89 15	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 25	89 35	89 20	89 20
89 20	....	fin c.	89 20	89 35	89 20	89 10
»» »»	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	4 0/0 J. sept.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	60 »»
55 40	3 0/0 J. d.	cpt.	55 50	55 60	55 50	55 50
55 45	....	fin c.	55 50	55 55	55 45	55 45
84 »»	5 0/0 Piém.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	83 90
»» »»	....	fin c.	»» »»	»» »»	»» »»	83 90
2165 »»	Banq. France	cpt.	»»»» »»	»»»» »»	»»»» »»	2165 »»
717 50	Paris-Orléans.	cpt.	715 »»	717 50	715 »»	717 50
730 »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
562 50	Rouen	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	[illegible]
560 »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	560 »»
212 50	Havre	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	210 »»
»»» »»	Libérés	25 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	St-Germain	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
160 »»	Versailles r. d.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	160 »»
140 »»	Versailles r. g.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
177 50	Mars.-Avign.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	175 »»
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
105 75	Bâle	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	105 »»
»»» »»	Boulogne	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
415 »»	Nord. j. juill.	cpt.	416 25	416 25	415 »»	415 »»
415 »»	400 payés	30 c.	416 25	416 25	415 »»	415 »»
316 75	Centre	cpt.	»»» »»	320 »»	315 75	315 75
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
390 »»	Bordeaux	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	390 »»
»»» »»	175 payés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
221 25	Nantes	cpt.	220 »»	222 50	220 »»	221 25
222 50	325 payés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
335 »»	Strasbourg	cpt.	335 »»	336 25	335 »»	[illegible]
335 »»	325 payés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	335 75

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0	»»»» »»	Bons du Trésor	4 7/8
— Nouvelles	1121 25	Zinc : V.-Montagne.	2700 »/»
De la Seine, J. juillet.	»»»» »»	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	»»» »»	Belgique, 5 0/0 1840	100 1/8
— nouvelles, 1849.	980 »»	— 5 0/0 1842	100 3/8
Havre, Jouiss. mars	700 »»	Espagne : dette activ.	»» »/»
— nouvelles	»»» »»	— dette intér.	29 7/8
Rouen, 4 0/0	775 »»	Naples. Réc. Rothsc.	98 »/»
Liste civile	935 »»	Rom. Empr. j. déc.	79 1/8
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 1/2
Quatre-Canaux	»»»» »»	Piémont. Obl. à 4 0/0.	960 »/»
		— Obl. nouv 4 0/0.	925 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 26 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Débuts de Mlle Alboni.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Mlle de Belle-Isle, le Caprice.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ITALIENS. —
ODÉON. — François le Champi, le Martyre de Vivia.
THEATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — La Dame, la Restauration, le Baiser.
VARIETÉS. — La Petite Fadette, la Mariée, Colombine.
GYMNASE. — Princesse et Charbonnière, Héloïse et Abeilard, l'Ambassadeur.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillons, le Sous-Préfet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint l'Ouverture.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Le Courrier de Lyon.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 115. Samedi 27 Avril 1850.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureau, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION
libre et volontaire
du capital, du travail et du talent.

REPARTITION
proportionnelle
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 26 AVRIL.

ÉLECTIONS DU 28 AVRIL.

CANDIDATS DÉMOCRATES.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

SAONE-ET-LOIRE.

ESQUIROS (Alphonse), publiciste.
MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
COLFAVRU, avocat, publiciste.
DAIN (Charles), ex-représentant.
HENNEQUIN (Victor), publiciste.

La fermeture illégale des réunions électorales ayant tari la source des revenus du Comité, nous recommandons à l'attention sérieuse des citoyens, la SOUSCRIPTION, pour subvenir aux frais de l'élection, ouverte rue Coquillière, 12 *ter*, à la *Voix du Peuple*, et aux bureaux de tous les journaux démocratiques.

Délivrance des cartes électorales.

Un arrêté du préfet annonce que la délivrance des cartes individuelles a commencé mercredi 24 avril dans toutes les mairies du département de la Seine. Nous réitérons l'invitation que nous avons déjà faite aux électeurs de se présenter immédiatement dans leurs municipalités pour se faire remettre les cartes qui leur reviennent.

Il nous revient de plusieurs arrondissements, que des difficultés sans nombre sont faites aux électeurs qui viennent réclamer leurs cartes. Nous engageons les citoyens qui auraient à se plaindre de nouveaux refus à exiger la communication de la liste dressée cette année et arrêtée définitivement le 31 mars dernier; puis, si leur nom se trouve parmi les inscrits, à recourir au ministère d'un huissier pour se faire rendre justice.

On a refusé leurs cartes d'électeurs à un grand nombre de citoyens rayés des listes électorales, bien qu'ils n'aient pas quitté leur arrondissement ni même changé de domicile.

Une commission permanente est établie pour le 11e arrondissement au bureau du journal l'*Atelier*, rue Percée-Saint-André-des-Arts, 11, pour recevoir et appuyer toutes les réclamations relatives aux radiations.

Spéculation sur les Farines

SOUS PRÉTEXTE D'ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE.

On sait que la fécondité des trois dernières années combinée avec les importations considérables provoquées par la disette factice de 1846 et 1847, a produit un avilissement tel dans le prix des céréales, que les fermiers et les cultivateurs trouvent à peine dans les prix qui leur sont offerts l'équivalent des dépenses qu'ils ont dû faire pour assurer les récoltes ; d'où résulte pour eux une véritable ruine. Remarquons en passant que le bas prix des céréales n'est préjudiciable aux fermiers qu'en raison du prix exagéré des baux imposés par les propriétaires. Ceux-ci s'arrangent en effet de façon à ce que pour eux il ne puisse pas y avoir d'années mauvaises, et les prix de fermages étant calculés sur une certaine valeur de l'hectolitre de blé, il arrive naturellement que cette valeur n'étant pas atteinte, le fermier en est pour son travail et ses dépenses, souvent même pour ses épargnes.

[illegible] en ce moment tous les producteurs de céréales jettent les hauts cris d'un bout de la France à l'autre ; l'occasion paraît bonne à certains spéculateurs pour organiser *un coup* sur les farines, tout en se donnant l'air de venir au secours de ceux dont les plaintes sont si légitimes. Savoir combiner le relief moral d'une bonne œuvre avec les bénéfices matériels d'une opération fructueuse, c'est le suprême de l'art. Voici donc ce qui aurait été imaginé :

Les très rares magasins généraux organisés à la suite de deux décrets du gouvernement provisoire, pour venir en aide aux manufacturiers et aux négociants, en leur livrant un crédit sur dépôt de marchandises, seraient ouverts aux farines, les dépositaires recevraient des reconnaissances transmissibles par voie d'endossement et la banque s'engagerait à escompter ces sortes de *warrants* jusqu'à concurrence de 15 millions.

Au premier abord cette mesure paraît entrer à pleine voile dans les eaux du Socialisme ; car une des principales mesures réclamées au nom des intérêts de la production agricole, c'est, on le sait, la création de comptoirs communaux, ou tout au moins cantonnaux, destinés à protéger les cultivateurs contre les manœuvres des spéculateurs qui s'entendent si bien à acheter au plus bas prix pour revendre ensuite le plus cher possible. Mais examinons un peu ce qui pourra se passer avec l'organisation très-restreinte des magasins généraux dont nos cultivateurs, au fond de leurs campagnes ne soupçonnent pas même l'existence.

Il est à craindre que les spéculateurs, en achetant les céréales à bas prix, pour les négocier dans les entrepôts crédités par la Banque de France, produisent bientôt un renchérissement dans le prix des grains et profitent ensuite de ce mouvement de hausse pour vendre plus cher aux consommateurs (1).

Ce genre de tripotage est fort connu à la bourse, où les mouvements provoqués de hausse et de baisse alternatives constituent le principal moteur de la pompe aspirante qui remplit les réservoirs des hauts agioteurs. Il a plus d'une fois servi à rendre très productives, pour une certaine classe d'industriels, des actions qui n'avaient de valeur que celle du chiffon de papier sur lequel elles étaient imprimées, et ils l'appliqueraient avec une merveilleuse facilité à une denrée aussi sérieuse que la farine.

L'effet certain de la réalisation de ce projet sera de rendre le pain plus cher sans aucune espèce de profit pour le producteur. Le *Constitutionnel* lui-même, qui prône beaucoup cette combinaison, et qui se ferait presque socialiste pour la soutenir, laisse échapper quelques aveux qui démontrent clairement que la spéculation seule y trouvera son compte. « N'est-ce pas surtout, dit-il, à l'absence de la *spéculation* que l'on doit attribuer l'avilissement du prix des céréales ? » Plus loin : « Une mesure comme celle qui vient d'être adoptée (elle ne l'est pas encore, mais elle le sera sans aucun doute) peut redonner quelque essor à la *spéculation*, en lui offrant de nouveaux moyens de crédit. »

C'est donc la spéculation qui profitera. Or, qu'est-ce que la spéculation ? C'est l'instrument à l'aide duquel celui qui ne produit pas exploite le producteur et rançonne le consommateur; c'est une opération qui n'ajoute pas un fétu à la véritable richesse publique, — laquelle ne se compose et ne peut se composer que des produits émanant soit des forces de la nature soit de l'emploi des facultés humaines,— mais qui, dans la fausse organisation actuelle, produit de très beaux bénéfices, et pour cette cause, est beaucoup plus recherchée par les habiles que le travail productif, attendu que l'on aime mieux recueillir sans avoir labouré ni semé que de labourer et semer pour que d'autres recueillent.

Nous ne comptons pas le moins du monde que nos observations puissent empêcher l'opération de se faire ; elle est trop dans les conditions de la société actuelle pour ne pas réussir pleinement ; mais nous avons tenu à dire ce que nous en pensions, afin que nos lecteurs soient mis en garde contre ce faux air d'*organisation du crédit* que l'on voudrait donner à cette œuvre de pure spéculation.

L'organisation vraie du crédit se reconnaîtra à d'autres œuvres que celle-là, et comme elle aura pour effet de tuer sans retour la spéculation, l'agiotage, l'accaparement, l'usure, et de tarir la source des bénéfices de la haute et petite banque, elle aura pour adversaires naturels et acharnés ceux qui soutiennent aujourd'hui la mesure dont il est question.

(1) Les manœuvres d'agiotage, précisément en ce qui concerne les farines, se trouvent merveilleusement bien expliquées dans un petit dialogue entre Raffle, Craque, Doublemain et autres spéculateurs, placé à la suite du traité du *Mécanisme de l'agiotage*, écrit par Fourier en 1817.

L'Assemblée nationale a terminé aujourd'hui le budget de l'agriculture et du commerce. Il n'y a eu débat que sur l'amendement de M. Richard (du Cantal), qui conclut à la suppression des courses et à l'allocation de 300,000 fr. en primes aux juments poulinières.

Après un discours fort intéressant de M. de Lamoricière, une réplique courte, mais substantielle, de M. Richard (du Cantal), et quelques paroles de MM. Charencay et Rochet, l'Assemblée a voté les crédits tels qu'ils avaient été fixés par la commission. Elle a ensuite adopté sans incident remarquable le budget des manufactures et du commerce.

Rendez-nous la Censure.

On lit dans le *Journal des Débats* :

La Cour de cassation, chambre criminelle, a décidé aujourd'hui que la prohibition de vendre, de distribuer ou de colporter des journaux ou autres écrits imprimés, sans autorisations du préfet de police à Paris, est absolue, aux termes de la loi de 1849, et que cette vente sans permission de l'autorité compétente est aussi illégale dans l'intérieur d'une boutique, qu'elle le serait à l'étalage extérieur ou sur la voie publique.

Les *Débats* ne donnent pas le texte de l'arrêt. Il nous est impossible de croire qu'il n'y ait pas ici quelque erreur.

Si la police devait être investie du droit que lui attribue les *Débats*, beaucoup mieux vaudrait rétablir purement et simplement la censure.

En effet, il existe des lois très sévères sur la presse. Les magistrats chargés de les faire exécuter sont plus sévères encore que les lois, témoin les nombreux procès qu'ils perdent devant le jury ; la législation accorde à ces magistrats le droit de saisir provisoirement tous les écrits qui leur semblent répréhensibles, et ce droit ils en usent largement, comme bien l'on sait. La législation leur laisse de plus la faculté d'abandonner plus tard une poursuite non fondée, mais qui a eu pour résultat de faire perdre son actualité à une publication qui leur déplaisait.

Dans les conditions où la répression se trouve placée, il est évident que si un journal, si un livre n'est pas saisi et poursuivi, c'est que l'œil le plus attentif n'a pu y trouver l'ombre d'un délit.

Si l'écrit ne contient rien de répréhensible, si la *marchandise* n'a rien que de légal et d'innocent, à quel titre, en vertu de quelle loi, de quel principe pouvez-vous en interdire la vente?

En vertu de quel droit privez-vous l'éditeur du journal ou du livre, de faire ce qu'il entendra de la propriété créée par lui, alors qu'il s'est soumis à toutes vos lois ?

Si l'on interdit aujourd'hui la vente de tel ou tel journal auquel on ne saurait reprocher aucun délit, on aura, par la même raison, le droit d'interdire la vente de tout livre qui ne conviendra pas à l'autorité, quelque innocent qu'il soit aux yeux de la loi. Rien, par conséquent, n'empêchera, par exemple, un préfet de police, s'il est lié avec un éditeur, d'interdire la vente de tout ouvrage qui fera concurrence à la spéculation de son ami.

Du moment où l'on admet que la vente d'une publication innocente aux yeux de la loi, peut être interdite par un caprice de l'autorité, il n'y a plus de liberté de la presse.

Dès l'instant où l'on admet que le caprice d'un préfet de police peut interdire le débit d'une marchandise qui se trouve dans les conditions légales, il n'y a plus de propriété.

Car ce qu'on fait aujourd'hui pour un journal ou pour un livre, pourquoi ne le ferait-on pas demain pour toute autre propriété ?

Ceci nous mène tout simplement au despotisme des vieilles monarchies de l'Asie.

Nous ne pouvons croire que la Cour de cassation ait voulu cela, nous ne pouvons croire que le *Journal des Débats* ait fidèlement rapporté sa décision.

Autrement nous réclamerions la censure de préférence.

La censure tue la liberté, mais elle respecte la propriété.

La censure est exercée par des hommes responsables et souvent capables, et non par un personnage de police.

La censure, enfin, est une institution franche et qui avoue ce qu'elle veut. Elle tue la liberté, mais elle le dit tout haut. Les persécutions contre la vente des journaux ont le même résultat, avec l'hypocrisie de plus.

Encore une fois, le *Journal des Débats* aura pris les désirs de M. Carlier pour une autorité légale. Nous n'en sommes pas là, deux ans après la révolution de Février, deux mois après l'élection du 10 mars.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons à la veille du jour où le peuple parisien, lui aussi, va rendre un arrêt.

En présence de toutes les iniquités dont nous sommes témoins, une protestation éclatante et unanime est indispensable. Nous espérons que les dissidents le comprendront à la fin, et que toutes les voix de la Démocratie se réuniront sur le candidat qui signifie liberté, légalité, République et progrès.

Le journal la *Voix du Peuple* a encore été saisi dans l'après-midi à la poste et dans ses bureaux. L'article qui a motivé cette nouvelle saisie porte le titre : *Organisation de la famine.*

La *Patrie*, pressée par la *Voix du Peuple*, reconnaît ce soir que le neveu de M. Carlier, M. *Trinquesse*, est bien, comme on l'a dit, commis chez M. Leclerc depuis cinq ans.

On affirme que dans certaines casernes de Paris, des mesures auraient été prises pour forcer les soldats à voter à bulletins ouverts. Si ce cas se présentait, nous n'avons qu'un conseil à donner à nos frères de l'armée ; qu'ils protestent, et l'on n'osera pas passer outre. Leur droit strict de voter à bulletins pliés et fermés est inscrit dans la loi ; il ne peut pas même être contesté.

Elections militaires.

On lit dans le *Démocrate du Var* :

Les électeurs militaires du 10e régiment de ligne, en garnison à Toulon, ont voté samedi, à huit heures du matin.

M. Eugène Sue a obtenu	31 voix.
M. Leclerc,	17
Voix perdues,	7
Total des votants,	55

Garnison de Péronne. — Dépôt du 39e de ligne.

Votants,	21
Eugène Sue,	15
Leclerc,	4
Billets blancs,	2

Garnison d'Angers.

Les électeurs de la Seine du 2e bataillon du 47e de ligne ont voté hier. Voici le résultat recueilli par les efforts insensés de l'Union électorale :

Votants,	17
Eugène Sue,	15
A. Leclerc,	1
Bulletin blanc,	1

Ces militaires avaient reçu la circulaire de l'*Union*, reproduite par nous hier, et comme leurs frères de Nantes, ils en ont donné communication au journal républicain, le *Démocrate de l'Ouest*, auquel nous empruntons ces chiffres, et qui publie aussi la fameuse et bien inutile circulaire.

Aujourd'hui, dit l'*Evènement*, il n'était question à l'Assemblée que d'une lettre de M. Fernand Foy, dans laquelle il proteste contre l'avis que plusieurs journaux lui font donner aux électeurs en faveur de la candidature de M. Leclerc.

M. Foy déclare n'avoir autorisé personne à se servir de son nom; il adresse, sur ce point, une réclamation énergique aux journaux modérés, en les sommant de l'insérer, ainsi que la lettre suivante, qu'il a adressée, le 18, à l'*Union électorale*.

En voici les termes :

« Messieurs,

» Vous me demandiez, hier, si je maintenais ma candidature ; j'ai eu l'honneur de vous répondre affirmativement, et j'en ai dit les raisons dans la lettre dont je joins ici copie. Vous témoignerez certainement, au besoin, que je n'étais en cela, conseillé par aucune considération personnelle. Je n'ai cessé de répéter que, quelles que fussent mes convictions, la résolution de l'*Union électorale* dicterait ma conduite.

» Aujourd'hui, messieurs, vous me demandez mon désistement; je retire ma candidature, et je m'abstiens d'exprimer une opinion sur des faits que le pays jugera.

» F. FOY. »

On lit ce soir dans l'*Evènement* :

Epargnons avec délicatesse un remords à M. Carlier. S'il a voulu tuer l'*Evènement*, avertissons-le, sans rancune, que l'*Evènement* ne s'est jamais mieux porté. Les abonnés nous arrivent en foule, et le chiffre de notre tirage a presque doublé.

Nous remercions de cet empressement généreux le public qui a su protester si vite et si bien contre l'excommunication odieuse dont on prétendait nous frapper. Nous remercions de leur loyal appui nos confrères de la presse indépendante, qui ont bien compris que, dans de telles questions, tous les journaux étaient solidaires. Nous remercions enfin M. Carlier, dont la persécution nous fait une si éclatante réclame.

Dans ce pays de liberté, l'arbitraire de la police, en voulant nous mettre au ban, n'aura fait que nous mettre à la mode.

Aujourd'hui, on donnait pour certain, au palais, que la vente des journaux serait interdite dans les boutiques dont les propriétaires ne seraient pas munis d'autorisation de la police.

Seulement on attendrait, pour cette *razzia* nouvelle, que les élections fussent terminées.

D'après l'*Estafette*, M. Carlier aurait préludé

dès aujourd'hui à l'exécution de l'arrêt de la cour de cassation en faisant signifier par ses agents aux boutiquiers, marchands de vin et marchands de journaux en boutique d'avoir à cesser tout commerce de journaux, à peine de procès-verbal immédiat en cas de contravention.

On nous écrit de Cusset (Allier) :

Notre conseil municipal avait été dissous par l'autorité préfectorale ; des élections nouvelles ont eu lieu la semaine dernière, et les 23 candidats du parti républicain ont été nommés par une majorité de 718 voix sur 1332. M. le préfet de Maupas, qui espérait sans doute remplacer la majorité républicaine de l'ancien conseil par une majorité réactionnaire, n'aura donc réussi qu'à donner l'unanimité à l'opinion qu'il voulait combattre.

La même leçon électorale vient d'être donnée au préfet de Vaucluse.

On écrit de ce département.

La ville de Pertuis (Vaucluse), dont le conseil municipal avait été dissous par arrêté du pouvoir exécutif, en date du 10 janvier, vient de procéder à l'élection de sa nouvelle municipalité.

Malgré les machinations odieuses du pouvoir qui, pour assurer le succès de la liste réactionnaire, a voulu que ces élections se fissent d'après la loi électorale de 1831, la démocratie a obtenu un éclatant triomphe.

Sur 1,200 votants, la liste démocratique a réuni 1,100 suffrages ; la liste contraire, le surplus.

Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance qui réduit à une seule division l'armée expéditionnaire d'Italie. Elle est ainsi conçue :

Art. 1er. Le corps d'armée expéditionnaire en Italie est réduit à une division.

Le général de division Gémeau, commandant supérieur des 5e et 6e divisions militaires, est nommé au commandement de cette division d'occupation.

Le général de division Baraguay-d'Hilliers, commandant le corps expéditionnaire, est autorisé à rentrer en France pour siéger à l'Assemblée nationale.

Art. 2. Le général de division de Castellane est nommé au commandement de la 6e division militaire, dont le chef-lieu est Lyon. Il prendra, en outre, le commandement de la 5e division (chef-lieu Besançon), en remplacement du général de division Gémeau.

Art. 3. Le général de division Gues-Viller, commandant la 1re division du corps expéditionnaire en Italie, est nommé au commandement de la 5e division militaire (chef-lieu Besançon), en remplacement du général Hatry, appelé à d'autres fonctions.

Art. 4. La nomination du général de division d'Arbouville au commandement de la 4e division militaire est révoquée. Cet officier général est nommé au commandement de la 12e division militaire (chef-lieu Bordeaux), en remplacement du général de division Castellane. Il prendra, en outre, le commandement supérieur des 11e et 14e divisions militaires, dont les chefs-lieux sont Bayonne et Nantes.

La 15e division militaire, qui était placée sous le commandement supérieur du général Castellane, sera remise sous la seule autorité du général de division qui la commande.

Le général Castellane, avant de partir pour son nouveau commandement, continue à faire des siennes pendant son inspection dans l'Ouest. Nous avons raconté sa visite à Saumur. Il a signalé son passage à Angers en condamnant à partir pour l'Algérie et en frappant de diverses punitions les débris du 11e léger, victime de la catastrophe. On nous communique, sur cette visite, une lettre en date du 25 avril, adressée par une dame d'Angers à une dame de Paris. Nous en extrayons les passages suivants :

« ... Vous allez savoir les détails de la revue passée par M. le général Castellane, revue qui laissera des souvenirs parmi la population angevine. La garde nationale, au grand complet, a salué le général de cris énergiques de vive la République ! Les débris du malheureux 11e ont cru pouvoir suivre cet exemple et ont aussi crié vive la République ! en défilant. — Alors, *sur place*, le général a consigné les soldats, mis les officiers aux arrêts, et nous venons tout à l'heure de voir passer quatre malheureux soldats du 11e qui, sous l'escorte de gendarmes, sont conduits de brigade en brigade pour rejoindre les prisonniers de Poitiers et aller retrouver en Algérie le bataillon de disciplinés. On leur a épargné la honte des fers et des menottes... Je ne fais aucun commentaire sur ces faits, vous les ferez pour moi.

Nous lisons dans un journal :

Il paraît que la commission, dite de la presse modérée, de la garde nationale et des représentants, a nommé une commission exécutive, chargée de préparer le succès de la candidature Leclerc, et d'assurer cette élection. Les choix se sont, dit-on, portés sur MM. de Coëtlogon, rédacteur en chef du *Corsaire*, Sala, rédacteur de l'*Opinion publique*, et Clary, représentant du peuple.

Pauvre candidature ! inventée par un légitimiste, acclamée par les absolutistes, patronée par M. Carlier ! il ne lui manquait plus que d'être placée sous la protection du *Corsaire !*

Si avec de tels patrons la population parisienne la renie, il faut avouer qu'elle sera bien difficile !

L'*Opinion publique* s'évertue à prouver ce matin que M. Leclerc doit être le candidat des républicains et que son nom signifie : Conservation de la République.

Nous remercions le journal légitimiste de sa sollicitude pour la République, mais il nous a donné le droit de le suspecter quelque peu.

Sire renard, sans peine on vous croirait,
Mais par malheur vous n'avez point de queue.

On lit dans l'*Assemblée nationale* :

Dans plusieurs arrondissements, d'honorables citoyens se sont déjà entendus pour stimuler le zèle des électeurs qui n'ont pas encore retiré leurs cartes ; nous engageons vivement les amis de l'ordre à se concerter tous dans leurs sections respectives pour organiser ainsi partout une mesure semblable.

Dimanche matin, ils devront relever les noms des électeurs qui n'auraient pas retiré leurs cartes ;

Dimanche soir, les noms de tous ceux qui, ayant retiré leurs cartes, n'auraient pas encore déposé leur vote.

L'abstention est une désertion. Rester loin du scrutin sans motifs impérieux, c'est volontairement concourir à donner l'avantage à ses adversaires.

Nous espérons que les amis du progrès, de la République et de la liberté ne montreront pas, pour assurer les conquêtes de la révolution, moins de zèle que les ennemis de la République pour défendre les restes de leurs privilèges.

Cependant nous ne les menaçons pas, comme l'*Assemblée nationale*, *de relever leurs noms*.

On lit dans la *République :*

Les mesures arbitraires de M. Carlier contre les marchands de journaux sont suivies de tristes, de déplorables résultats. Plusieurs pères de famille arrêtés illégalement restent enfermés plusieurs jours à la préfecture de police ; d'autres voient leurs journaux lacérés par les agents, au mépris de la loi qui déclare inviolable le domicile de tout citoyen.

On nous communique un fait beaucoup plus regrettable. Il y a quelques jours, le citoyen Boulanger, marchand de journaux à Saint-Denis, fut arrêté et conduit en prison comme prévenu du délit de colportage ; à peine l'eut-on relâché que, réduit au désespoir et ne sachant plus comment se procurer des moyens d'existence, il se précipita dans le canal St-Martin. On a repêché son cadavre, qui a été exposé et reconnu à la Morgue. Boulanger a été enterré aux frais des marchands de journaux.

On écrit de Rome que la municipalité romaine sera dissoute sous peu de jours. Le pape, qui à son arrivée était d'humeur étrange (*strano*), est tombé dans une profonde mélancolie. Non-seulement personne n'est admis auprès de lui sans l'assentiment de son entourage, mais les lettres qu'on lui adresse sont d'abord examinées par Antonelli.

L'*Observatore romano* et la *Gazette de Spener* parlent à la fois de la prochaine arrivée à Rome d'un corps d'Autrichiens.

Les journaux italiens demandent si c'est ainsi que la France aurait préservé Rome de l'occupation autrichienne.

Le mystère qui enveloppe la politique du gouvernement prussien touche peut-être à son terme. L'Autriche avait proposé d'ouvrir un congrès pour la reconstitution du pouvoir intérimaire à Fancfort. Le cabinet prussien repousse cette proposition. L'Autriche demande que la Prusse n'adhère pas à la constitution votée par le parlement d'Erfurt. Le cabinet prussien veut y adhérer ; voilà du moins ce que nous rapportent les correspondances des journaux allemands.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Léon Faucher. — Séance du 26 avril.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1850.

M. le président. L'Assemblée a commencé hier la discussion du chap. 8 (remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière). La commission demande à cet effet un crédit de 1 200 000 fr., dans lequel est comprise une somme de 300 000 fr. pour les courses, que M. Richard propose de reporter aux primes à donner aux meilleures juments poulinieres.

M. de Charencey serait parfaitement d'avis d'augmenter de 300 000 fr. les primes pour les meilleures juments poulinières ; mais il ne saurait être d'accord avec M. Richard pour la suppression des courses, qui exercent une heureuse influence sur l'élevage des chevaux de luxe et des chevaux nécessaires à l'armée.

M. Richard (du Cantal). (Aux voix ! aux voix !) Je dois relever une assertion de M. de Charencey. Il a parlé des courses avant 1789 ; mais je n'ai jamais parlé contre les courses de ce genre, mais contre les courses actuelles. (Aux voix ! aux voix ! la clôture !)

L'Assemblée est consultée sur la clôture. L'épreuve est douteuse.

M. le président. Dans le doute, la discussion continue.

M. Richard (du Cantal) monte à la tribune et y rencontre M. le général Lamoricière ; pendant quelques instants, les deux honorables représentants montent et descendent tour à tour de la tribune ; enfin M. Richard se décide à laisser parler M. le général Lamoricière.

M. de Lamoricière. Je viens à l'amendement de M. Richard.

Pour en comprendre la portée, il faut se ressouvenir du rapport que M. Richard a fait sous l'Assemblée constituante. Il ne veut pas simplement la suppression d'un crédit pour les courses, il veut qu'on reporte ce crédit sur les primes d'encouragement ; en un mot, il veut conserver les épreuves, seulement il s'élève contre le mode des épreuves des courses actuelles. Alors il faudrait que M. Richard se bornât à adresser des observations à M. le ministre de la guerre pour changer le mode des courses. Quant à moi, je viens soutenir même que ce mode est celui qui doit continuer à être suivi.

Et d'adord, je dois m'élever contre ce système, qui consisterait à croire que des chevaux qui demandent des soins spéciaux, à être entourés de flanelle, si l'on veut, soient impropres à donner de bonnes productions. Je le renverrais à l'un des ministres qui siègent sur ces bancs, et il lui dirait que les composés n'ont pas toujours les mêmes propriétés que les composants. (Très bien !)

Ainsi, le cheval de chasse anglais, si beau par ses formes herculéennes en même temps que par sa vitesse, est le produit de cette sauterelle, de cette flèche, comme l'appelle M. Béchard, en un mot, du pur sang anglais.

C'est ainsi que ces gros mulets qui nous ont rendu tant de services en Afrique et par leur force et par la sûreté de leur marche, proviennent de baudets tels que celui qui excitait dernièrement l'hilarité de l'Assemblée. C'est que ce baudet vient de l'ancienne race d'Egypte, et il est si cher parce qu'il est rare, parce qu'il est difficile à vivre. Il coûte cinq ou six mille francs, et cependant c'est un âne ! (Rire général.) Ces baudets sont les types de nos races de mulets de Poitou. Eh bien ! le pur sang anglais ne peut-il aussi, par le croisement, produire un bon cheval de service ? C'est ce qui a été fait pour le cheval de chasse anglais.

On parle de l'étalon oriental ; mais ne faudrait-il pas également le soigner ? Je comprends parfaitement que devant l'idée des personnes qui demandent partout des économies, on ait voulu flatter cette idée en demandant des réductions. Je conçois encore qu'on ait fait appel à ceux qui sont également contraires au pur sang anglais et au pur sang arabe. C'est ainsi qu'on s'attire des partisans.

M. Richard. Je demande la parole.

M. de Lamoricière. Plusieurs officiers généraux ont signé l'amendement de M. Richard ; mais je crains bien qu'il en soit à cet égard comme des généraux d'artillerie, qui savent parfaitement bien se servir de lames et de canons dont ils ne connaissent aucunement la fabrication. Je crains bien que les officiers de cavalerie qui ont signé l'amendement ne soient plus capables de bien se faire tuer sur leurs chevaux que savants sur la manière dont on élève les chevaux.

L'honorable général entre ensuite dans l'examen des diverses races de chevaux. Celui-là seul qui nous manque, c'est le cheval carossier, c'est-à-dire le cheval à deux fins, qui est aussi celui qui convient à la cavalerie de ligne. Ce cheval n'est pas en suffisante quantité en France.

Je le répète, ajoute M. de Lamoricière, ce qui nous manque, c'est le cheval à deux fins. D'abord, presque toute la cavalerie, en France, est remontée par cette race, et après les pertes que nous avons faites dans nos guerres, il n'est pas étonnant qu'elle ait autant perdu. En résumé, elle n'existe pas dans le pays. Si elle existait, le commerce n'irait pas chercher ses chevaux à l'étranger.

L'honorable général établit par ses calculs que nous ne sommes pas en état de faire face aux besoins de notre armée, surtout quand elle passe de l'état de paix à l'état de guerre. D'ailleurs, n'oublions pas que dans ce cas l'étranger nous fermerait ses frontières.

L'orateur démontre également l'utilité des courses de chevaux, et déclare, en terminant, qu'il vote pour le maintien du crédit et pour son emploi, d'après les leçons de l'expérience.

M. Richard (du Cantal) insiste pour la suppression des 300,000 fr. applicables aux courses.

Après quelques mots de MM. de Lamoricière et Oudinot, la réduction est repoussée.

M. Rochut demande une augmentation de un million neuf cent mille francs pour être appliquée à l'industrie poulinière. Il développe son amendement.

L'amendement de M. Rochut est mis aux voix et rejeté.

CHAP. IX. — Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais, 635,685 fr. — Adopté.

CHAP. X. — Conservatoire et écoles des arts et métiers. — Gouvernement, 1,165,000 fr. ; commission, 1,151,000 fr.

M. Corne propose de revenir au crédit primitif du gouvernement.

M. Raudot propose, au contraire, un retranchement d'un million dix mille francs.

Je demande, dit-il, qu'on supprime des écoles qui aujourd'hui sont hors de proportion avec les besoins du travail national. Je ne veux pas qu'il y ait encore de nouveaux malheureux dans notre pays, de nouveaux mécontents, et par cela même de nouveaux artisans de révolution. (Mouvements divers.)

M. Corne soutient, contrairement à l'opinion de M. Raudot et à celle de la commission, que les meilleurs ouvriers sont sortis des écoles des arts et métiers. Treize cents élèves de ces écoles peuplent l'industrie de nos grandes lignes de chemins de fer. Les grands chefs d'industrie, comme MM. Derosne et Cail, déclarent avec le gouvernement, en 1849, que les meilleurs ingénieurs industriels sortent des écoles du gouvernement.

Il est vrai que jusqu'en 1832 on avait suivi une mauvaise voie en s'appliquant à un trop grand nombre d'industries. Mais aujourd'hui, sous la direction imprimée par M. Arago, on est entré dans une voie meilleure et plus profitable ; la plus grande place est donnée à la grande mécanique, à tout ce qui regarde les bâtiments à vapeur et aux chemins de fer, qui exigent la science unie à la pratique.

M. Raudot répond que le plus grand nombre des élèves des écoles des arts et métiers sont moins bons que les ouvriers qui sortent des ateliers particuliers. On se plaint de ce que nos chemins de fer sont encombrés d'ingénieurs anglais ; mais d'où viennent ces ingénieurs ? Ils ne viennent pas des écoles, il n'y en a pas en Angleterre ; ils viennent de l'industrie privée.

M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, réplique qu'il n'est pas exact de dire que les élèves des Arts-et-Métiers ne trouvent pas à s'employer ; il en manque, au contraire ; l'industrie des bâtiments à vapeur en a besoin d'un plus grand nombre. Quant aux écoles qu'on dit ne pas exister en Angleterre, il y en a en Irlande et même en Angleterre. Et d'ailleurs, il n'y aurait guère de familles en France qui pussent supporter les frais nécessaires pour l'éducation des ouvriers dans les grandes usines, frais qui ne vont pas à moins de 8 à 10,000 fr.

Quant à la suppression d'une école des Arts-et-Métiers, nous avions d'abord eu cette idée devant la situation de cette école (celle d'Angers) ; les 11,000 francs de réduction étoient un avertissement à l'administration. Les choses ont changé depuis ; tout est réparé, et nous vous demandons de rétablir le crédit primitif, ajoute M. Dumas.

M. Berryer, rapporteur de la commission du budget. Je regrette que M. le ministre n'ait pas fait plus tôt les recherches dont il vient de vous parler, recherches qui, il le paraît, ont modifié entièrement les dispositions de son esprit, quand il devait nous donner les explications dont nous avions besoin. M. le ministre partageait alors l'avis de la commission sur la position fâcheuse des élèves des écoles des Arts-et-Métiers admis dans nos usines : ils n'y trouveraient pas l'accueil sur lequel ils croyaient pouvoir compter. C'est que l'application de ces jeunes gens sortis des écoles des Arts-et-Métiers ne répondait pas à ce qu'on pouvait attendre d'eux après des années consacrées à la théorie.

M. le ministre reconnaissait qu'il y avait une de ces écoles de trop ; il nommait même celle qu'il voulait supprimer. Voilà, je le répète, ce qui nous a décidés à réduire le chiffre du chapitre.

Assurément, l'Etat doit aider le développement de l'industrie ; mais il ne faut pas qu'il soutienne avec son argent des écoles qui ne répondent pas à ses besoins et à ses progrès. (Très bien.)

Maintenant M. le ministre vient nous dire qu'il a reçu des documents nouveaux qui l'ont fait changer d'idée. Comme la commission n'a pu les contrôler, elle persiste dans ses conclusions. (Très bien !)

M. Dumas, ministre du commerce, répond à M. Berryer. Le programme d'études nouvellement introduit dans les écoles d'arts et métiers contient de très grandes améliorations ; l'enseignement qu'on y donne dans les cours est tout à fait à la hauteur de l'état industriel du pays. Quand le ministre a eu à s'expliquer devant la commission, l'école d'Angers était dans un état fâcheux ; sa suppression était demandée par les autorités locales elles-mêmes. Mais depuis, par un mouvement opéré dans le personnel de l'école, elle peut rendre de grands services. Le ministre demande en terminant le maintien du chiffre primitif.

La discussion est terminée.

L'amendement de M. Raudot n'étant pas appuyé, n'est pas mis aux voix.

M. le président veut mettre aux voix le chiffre réduit par la commission. On lui crie de mettre aux voix la réduction.

M. le président invoque les précédents de l'Assemblée.

Après une discussion confuse, on demande le scrutin de division sur le chapitre réduit par la commission.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	635
Majorité absolue	318
Billets blancs	358
Billets bleus	277

L'amendement, c'est-à-dire la réduction proposée par la commission, est adopté.

Frais de surveillance des sociétés tontinières, 20 000 francs. — Adopté.

Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales, 37 500 fr.

M. Repellin demande que ce chiffre soit porté 60 000 fr. Cette augmentation donnera la faculté faire profiter la classe ouvrière et les indigents du bienfait des eaux thermales. Les 22,500 fr. qui ont été retranchés reporteraient la subvention au chiffre du budget avant 1848.

L'amendement n'est pas pris en considération.

Secours pour pertes matérielles et évènements malheureux, 1,[illegible],000 fr.

Après quelques mots de M. Joret, qui s'élève contre l'insuffisance de ce crédit devant les pertes nombreuses éprouvées par l'agriculture, le chapitre est mis aux voix et adopté.

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique.

M. Eugène Sue.

La *Patrie*, à bout d'expédients et ne sachant comment mordre la candidature d'Eugène Sue, s'est avisée de fouiller la collection de la *Démocratie pacifique*, et a poussé l'audace et l'habileté jusqu'à extraire d'une étude toute élogieuse, publiée par nous en 1844 sur le grand écrivain, quelques phrases qui, perfidement détachées, tronquées et jésuitiquement groupées, ne dénoncent, pour toute qualité dans Eugène Sue, que le goût du luxe.

Evidemment, la pensée qui a guidé la *Patrie* dans ce tripotage de citations est celle-ci : Tâchons d'exciter la *basse envie* du peuple contre le luxe d'art et de bon goût du grand artiste qu'il a pris pour candidat, et pour cela n'épargnons pas le luxe de rouerie et de méchantes insinuations.

La *Patrie* s'est d'abord trompée en ce sens qu'elle a prêté au peuple ses propres sentiments. Le peuple n'est pas jaloux de l'art et du luxe, car c'est lui qui les crée. Le peuple proteste tout au plus contre le luxe insolent des *oisifs*, des *banquiers*, des *agioteurs*, des *usuriers* et des *corrompus* qui l'exploitent. Mais il est si peu disposé à envier la fortune acquise par le travail, la fortune des artistes qui s'inspirent du beau, du juste, du vrai, et qui vouent leur talent à la cause de l'humanité, qu'il concourt avec bonheur lui-même, par sa reconnaissance, par son enthousiasme, par son obole, par ses dons, par ses médailles d'or, à la gloire de l'art ainsi compris.

En lui prêtant d'aussi bas instincts de cupidité, la *Patrie* a donc injurié et calomnié le peuple.

Mais il y a mieux. Le fanatisme politique qui l'aveugle a fait tomber ce journal dans une inconséquence ridicule. C'est au moment même où il menace les commerçants et les ouvriers qui voteraient pour Eugène Sue, de voir cesser le *luxe des honnêtes gens*, les *dépenses des riches*, ses amis, qu'il fait un crime au candidat socialiste d'être un homme de goût et de luxe ! Aberration et dérision !

Sans doute la *Patrie* voudrait bien qu'il pût ressortir de cette puérile attaque, de cette méchante insinuation, que le luxe couvre l'égoïsme chez M. Eugène Sue comme chez bien d'autres ; que l'artiste, comme le banquier, vit pour lui seul, que son cœur est fermé aux plaintes, aux souffrances de la misère ; mais, grâce à Dieu ! il n'est pas nécessaire de relever une telle assimilation.

S'il est un homme en France, — dans ce pays où le peuple entier est artiste, où l'industrie s'élève elle-même à la perfection de l'art, — qui soit complètement à l'abri d'un tel reproche, c'est bien certainement l'auteur des *Mystères de Paris*, du *Juif Errant*, de *Martin ou l'Enfant trouvé*, des *Sept Péchés capitaux* ; c'est bien certainement l'écrivain célèbre qui, plusieurs fois depuis la Révolution de Février, a refusé l'honneur d'une candidature pour achever les immenses études qu'exigeait ce monument démocratique appelé les Mystères du Peuple !

La *Patrie* en sera pour ses frais de critique à l'endroit du luxe insolent, si toutefois ses patrons les lui pardonnent.

Mais puisque l'habile journal a bien voulu fouiller dans nos archives, et nous rappeler, en les tronquant, en les dénaturant, à quel endroit se trouvent les éloges les plus éclatants que nous ayons adressés à l'illustre romancier, nous serons vraiment heureux de remettre sous les yeux de nos lecteurs cette appréciation historique.

Le public pourra juger par les citations suivantes des titres que M. Eugène Sue avait, déjà en 1844, à la sympathie des démocrates. Quoique vieilles de six ans, ces citations nous tiendront lieu de tout autre article biographique. Il ne s'agissait, cependant alors, que de l'appréciation de la seconde œuvre socialiste d'Eugène Sue : le *Juif errant*, publié par le *Constitutionnel*. Que de titres plus démocratiques encore M. Eugène Sue n'a-t-il pas conquis depuis ! Nous citons notre feuilleton du 3 novembre 1844 :

M. Eugène Sue est né à Paris, le 10 décembre 1804. L'impératrice Joséphine et le prince Eugène Beauharnais ont été sa marraine et son parrain. La famille Sue, très ancienne, est établie depuis plusieurs siècles à Lacolme, près de Cannes, en Provence. Elle y est encore représentée par M. Sue, officier supérieur en retraite, grand oncle de l'écrivain.

L'arrière grand-père de M. Eugène Sue, Pierre, son aïeul Joseph, et son père Jean-Joseph ont été des chirurgiens ou des médecins renommés. Joseph Sue a laissé des travaux d'anatomie considérables, et c'est à lui que l'Ecole médicale française dut la vulgarisation de la pathologie de Gaubius, qui succéda à celle de Boerhaave. Joseph et Jean-Joseph, tous deux gradués de l'Université d'Edimbourg, ont fait connaître en France, par de nombreuses traductions, les travaux de l'Ecole médicale d'Ecosse. Le père de notre auteur a publié de nombreux ouvrages et fait des études curieuses sur le supplice de la décollation et sur les effets du galvanisme. Il était médecin en chef de la garde impériale dans la

campagne de Russie. Il a fait généreusement don à l'Académie des Beaux-Arts d'une magnifique collection d'anatomie comparée et d'objets d'histoire naturelle, formée dans sa famille par quatre générations de médecins distingués. Ce musée, d'un grand prix, forme galerie au palais des Beaux-Arts.

M. Eugène Sue lui-même, suivant le vœu de son père, entra dans la carrière médicale. Il a été, en qualité de chirurgien, attaché à la maison militaire du roi; puis à l'état-major de l'armée d'Espagne, en 1823; puis, dans la même campagne, au 7e régiment d'artillerie. Il s'est trouvé ainsi au siége de Cadix, à la prise du Trocadéro et à celle de Tarifa. En 1824, M. Eugène Sue quitta le service de terre pour celui de mer. Il fit plusieurs navigations en Amérique; après avoir parcouru les Antilles, il revint dans la Méditerranée et visita la Grèce. En 1828, il était sur le vaisseau le *Breslaw*, au combat de Navarin. Au retour de cette campagne, ayant renoncé au service et à la médecine, dont l'exercice n'avait aucun attrait pour lui, il rentra à Paris, où, grâce à d'assez beaux revenus qu'il tient de l'héritage paternel, il put mener une vie heureuse et brillante. Son occupation favorite, après le plaisir, était alors la peinture, qu'il étudiait chez son ami Gudin.

En 1830, un ancien camarade de l'artillerie dit à M. Eugène Sue: « Les romans de Cooper ont mis l'Océan à la mode: tu devrais bien nous écrire tes souvenirs du bord, et créer le roman maritime en France. » L'idée plut à notre auteur. Il quitta le pinceau, prit la plume et publia *Kernock-le-Pirate*. Trouvant la chose amusante, et encouragé par le succès, il continua d'écrire, suivant la fantaisie d'un esprit vif et fécond. Ainsi parurent successivement de nombreux ouvrages, que l'on peut distribuer dans l'ordre suivant:

Romans maritimes: *Kernock-le-Pirate*, *Plick et Plock*, *Atar-Gull*, la *Salamandre*, la *Vigie de Koat-wen*.

Histoire maritime: *Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, *Abrégé de l'Histoire de la Marine militaire de tous les peuples*.

Romans historiques: *Latréaumont*, *Jean Cavalier*, *Létorières*, le *Commandeur de Malte*.

Romans de mœurs: *Arthur*, la *Coucaratcha*, *Dy-lertan*, l'*Hôtel Lambert*, *Mathilde*, etc.

Drames: *Latréaumont*, la *Prétendante*, et plusieurs mélodrames à grand effet. (MM. Dinaux et Legouvé ont concouru à ces œuvres dramatiques.)

Romans philosophiques et sociaux: Les *Mystères de Paris*, le *Juif errant*.

Les premiers ouvrages de M. Eugène Sue annoncent un esprit très dégagé de préjugés, une nature sympathique et ardente. Au milieu de la fantaisie du conteur, parfois même à côté du paradoxe, on reconnaît toujours l'observateur bien doué, qui voit autour de lui le mal et constate le triomphe de la perfidie et de la violence. Dans le conteur insouciant, il y a déjà le sentiment vague de la subversion sociale. Enfin, l'instinct d'une âme généreuse inspira à M. Eugène Sue son beau livre des *Mystères de Paris*.

M. Eugène Sue est d'*un caractère très bienveillant, plein d'aménité et de naturel. Il est simple et ne* POSE *jamais, qualité rare chez les artistes célèbres de notre temps. C'est une nature à la fois pleine de franchise et de finesse, de bonhomie et de tact* (1)..

Il y a évidemment deux phases dans l'existence de M. Eugène Sue. La première est achevée, la seconde commence et avec honneur. En lui, il y a deux hommes: le premier, aventureux et insouciant, même dans ses écrits, de belle humeur, préoccupé de bien vivre, exclusivement adonné au monde et à ses pompes; le second, laborieux, méditatif, préoccupé de l'idée, dévoué au peuple, aux âmes souffrantes, à l'humanité. Cette transformation, manifeste par les œuvres de l'écrivain, paraît concorder avec un changement notable dans les sentiments et les habitudes de l'homme. Nous en trouvons l'aveu dans un document émané de M. Sue lui-même. C'est un fragment d'une lettre à un ami absent. Notre indiscrétion donne aux paroles familières de M. Eugène Sue une publicité à laquelle elles n'étaient certainement pas destinées.

« Vous vous étonnez de ma *transformation littéraire*;... mais voici un fait aussi singulier. J'ai aimé, vous le savez, passionnément les chevaux, les exercices violents, l'escrime, la natation, le pugilat; j'ai été pendant quatre ou cinq ans un des plus enragés compagnons de chasse du prince de Wagram, qui avait la plus belle et la meilleure meute de France; tout cela ne m'empêchait pas de ne jamais manquer l'Opéra ou les Italiens, et d'aller ensuite dans le monde jusqu'à trois ou quatre heures du matin, et de trouver pourtant encore le temps d'écrire. Mais depuis deux ou trois ans, à cette habitude de vie bruyante a succédé chez moi un penchant irrésistible à la retraite, un besoin impérieux de travail et de méditation. » . . . .

Ce changement, remarquons-le bien, n'est pas une réaction vulgaire. L'homme du monde heureux ne brise pas ce qu'il a encensé; il ne tonne pas contre le monde après en avoir goûté les voluptés. Il admire et recommande toujours les joies expansives et les fêtes brillantes de la vie. Mais tout à coup une lumière semble avoir frappé son âme: il a vu combien d'êtres innombrables étaient privés de ces biens dont le petit nombre jouit; ayant eu sa part du plaisir, il veut prendre sa part de la douleur, du moins par la sympathie et le dévouement, et il s'incline pieusement vers les âmes éprouvées, opprimées et brisées, pour étudier leur mal, et pour leur porter le remède bien plus encore que la consolation. Voilà comme nous comprenons les conversions, voilà les transformations religieuses comme Dieu les veut dans notre siècle.

Dans le *Juif errant*, dès l'abord, apparaît la généreuse pensée qui guida l'auteur des *Mystères de Paris*. Le livre est dédié à M. Camille Pleyel, artiste aimable et distingué, industriel honorable et intelligent, qui travaille avec zèle à améliorer la condition de ses ouvriers. Dans la dédicace, M. Sue annonce qu'il va s'occuper du sort du peuple, *du droit au travail*. « Cette question brûlante de l'*organisation du travail*, dit-il, dominera bientôt toutes les autres, parce que, pour les masses, c'est une question de vie ou de mort (2). » Ainsi, même source d'inspiration que dans les *Mystères*, la charité, la compassion pour le peuple. Mais ici, le champ paraît beaucoup plus vaste.

La vue du poète s'est étendue, son vol embrasse un plus large espace; il s'élève et cherche à dominer le monde; il plane sur l'humanité entière. C'est la race humaine, condamnée encore et courbée douloureusement sur le sein tourmenté de la terre dont il vient prêcher la rédemption.

Lorsque Jésus, portant sa croix, se traînait vers le Calvaire, brisé par les injures et par les tortures, pliant sous le faix de l'instrument du supplice, il s'arrêta au seuil d'un pauvre savetier, et lui demanda la grâce de se reposer. « Marche, marche! » lui cria durement cet homme, l'homme du peuple, ingrat et cruel envers celui-là même qui venait pour affranchir le peuple, le pauvre, l'esclave. « C'est toi, répondit avec tristesse et sévérité le Christ, c'est toi qui marcheras jusqu'à la consommation des siècles.» Depuis ce jour, dit la tradition mystérieuse, le Juif marche incessamment à travers les siècles, errant et désolé, représentant de la race qui fit mourir l'Homme-Dieu, symbole de la race innombrable des pauvres, qui ne trouvent pas de seuil où reposer leur corps endolori, pas d'asile, pas d'espérances, pas de pitié pour leurs maux, pas de force pour secourir ceux qu'ils aiment, dénués, impuissants et désespérés. Tel est le *Juif errant*, la grande figure fantastique que M. Eugène Sue pose au centre de son œuvre comme le symbole de la destinée mauvaise et de la punition, comme le lien miraculeux de la terre et du ciel.

Le poète suppose que, dans le monde présent, disséminés sur les divers degrés de l'échelle sociale, existent sept descendants d'une sœur bien-aimée du savetier de Jérusalem. Dans ces figures diverses, sont résumées, typifiées les vertus et les dégradations, les splendeurs et les misères de la race humaine, et, sur ces êtres, qui sont pour lui toute famille et tout amour, le Juif veille avec une ardente sollicitude. C'est l'humanité tout entière, dans son abandon, dans sa faiblesse, dans ses efforts, dans ses espérances, dans ses rêves; c'est la race luttant contre ses épreuves laborieuses, incessamment menacée de ruine, et qu'un secours de la Providence semble sauver et soutenir sans relâche pour un grand but ultérieur.

Tous ces individus, frères par le sang, mais si profondément divisés dans le monde faux où nous vivons, le prince Djalma, la patricienne Adrienne de Cardoville, M. Hardy, le bourgeois, le prêtre saint, Gabriel, Rose et Blanche les orphelines, l'ouvrier presque dégradé et dont le nom bizarre et répugnant symbolise l'état de nudité et de désordre, tous sont destinés à s'unir un jour, à reconstruire la famille et l'unité humaine suivant les lois de Dieu. De leur accord doivent résulter le salut du monde, la consommation des siècles maudits, la rédemption de l'espèce, le repos enfin du grand ancêtre, de l'homme universel, le Juif. Un ordre providentiel les convoque à un jour donné, dans une rue obscure de Paris, cerveau bouillonnant du monde; ils vont se rapprocher, se connaître, se lier; à leur disposition sera mis un trésor, et de ce trésor ils seront appelés à faire un usage de haute charité sociale. Aux descendants du Juif impitoyable et déicide, maintenant possesseurs des richesses, il est commandé d'entreprendre l'œuvre de l'organisation du travail, d'essayer la constitution harmonique du monde, l'association dans l'amour universel.

Contre ces forces isolées et dont l'union tend à l'ordre vrai et à la liberté, se présentent les forces déjà associées pour l'ordre faux et pour la compression. Le poète voulant démontrer la puissance de l'association, soit pour le mal soit pour le bien, a cherché dans l'histoire le fait de combinaison le plus énergique des forces humaines. Assurément aucune œuvre n'a encore été constituée aussi vigoureusement et n'a été aussi forte dans le monde que l'œuvre des jésuites. Assurément aussi cette corporation n'a pas toujours fonctionné en bien, et, s'il convient de l'honorer pour ses succès dans la propagation de la foi chez les barbares, pour ses travaux de colonisation, il faut en même temps reconnaître que, dans le vieux monde, son action a été particulièrement et en réalité démoralisante. Le jésuitisme, c'est l'esprit de ténèbres et de compression, c'est le faussement et l'étouffement de la nature humaine.

M. Eugène Sue a donc saisi cette association sourdement puissante, et il l'a mise aux prises avec tous les éléments de l'émancipation humaine: la foi et la charité pure et tolérante dans Gabriel, — l'activité intelligente et le libre examen dans M. Hardy, — le charme naïf et l'expansion enfantine et droite dans Rose et Blanche, — l'enthousiasme généreux dans Djalma, — l'insouciance désordonnée et l'ardeur du sang et de la jouissance matérielle dans Couche-tout-nu, — l'esprit d'émancipation et de raffinement délicat dans Adrienne Cardoville. Isolés, morcelés, tous ces éléments menacent d'être étouffés et détruits; l'esprit du mal, usant de sa force organisée, cherche à les tenir séparés et divisés, et à accaparer au profit de l'œuvre ténébreuse les trésors destinés à entreprendre l'œuvre de vérité et de clarté. Seuls, un secours miraculeux, une intervention de la Providence, peuvent dérouter l'intrigue ténébreuse, et conserver aux sept enfants de la Juive les moyens de leur réunion et de leur association pour le bonheur du monde.

Après nous avoir patiemment exposé, d'un trait dur et impitoyable, en un tableau attristant et terrible, la puissance de l'association pour le mal, M. Eugène Sue, dans la suite de son livre, nous initie à la grandeur souveraine de l'association pour le bien; il lève à nos yeux charmés un coin du voile de l'avenir, et nous révèle une belle image de l'ordre vrai, des destinées heureuses et prochaines.

. . . .

Plus loin, dans un feuilleton du 24 novembre 1844, notre collaborateur défendait Eugène Sue contre les colères des jésuites sans robe ou de longue et de courte robe. Les passages suivants, que nous extrayons de ce feuilleton, sont encore pleins d'actualité et d'à-propos:

Parmi les sacrificateurs et les dévorants, il en est un seul, peut-être, auquel l'Esprit du mal ne pourra pas dire: « Caïn, mon fils, qu'as-tu fait de ton frère? » C'est Eugène Sue. Aussi l'auteur du *Juif errant* traite-t-il à un point de vue nouveau, et élève-t-il singulièrement la question du jésuitisme, en la portant sur le terrain des passions individuelles et sociales. Le jésuitisme, pour lui, c'est tout ce qui nie l'attraction et la liberté, tout ce qui fausse, comprime, étouffe la nature humaine. Un des philosophes qui régentent la France aujourd'hui, partisan passionné de l'autorité, de l'intimidation, a écrit et répété *qu'il fallait une compression à l'homme moral, comme il faut à l'homme physique le poids immense de l'atmosphère*. Ce paradoxe moral, cette savante absurdité, ne sont-ils pas le fruit même du principe jésuitique? Que de jésuites, bon Dieu! à droite, au centre, à gauche. Qui n'emploie les voies tortueuses au profit du principe exclusif de l'autorité, au mépris des droits de la liberté? La compression et le mensonge ne sont-ils donc que sur les marches de l'Eglise, et n'avons-nous pas, bien loin des parvis sacrés, où du moins l'encens et la prière montent au ciel, n'avons-nous pas le procureur du roi et le gendarme, les professeurs de philosophie e de morale, les Académies et la presse obscurantes, la police et les fonds secrets, et la tribune nationale, hélas! d'où descendent tant de lois liberticides, tant de mensonges amalgamés avec les erreurs?....

Observez donc les faits et appréciez mieux l'idée de l'écrivain. Eugène Sue, dans le journal du voltairianisme, confesse l'Evangile et le Christ; Eugène Sue, au sein d'une société matérialiste, confesse la vie éternelle; Eugène Sue, au milieu des athées, confesse la Providence toujours présente, montre le ciel s'intéressant au progrès de l'humanité, intervenant pour sauver les bons et détourner les coups des méchants ou égarés.

. . . .

Et vous, chrétiens, catholiques, qui prétendez faire de la critique au point de vue religieux, vous lui reprochez le mélange du surhumain et du réel! Vous acceptez le merveilleux pour les histoires à distance, et le repoussez dans les faits présents; vous voulez bien des miracles, aux temps anciens, dans la Judée, et vous en trouvez l'idée déplacée aujourd'hui? Vous ne voulez pas qu'on enseigne que Dieu, qui s'est manifesté à la terre dans les siècles passés, peut se manifester encore, car il veille toujours sur ses enfants! Mettez donc un peu de lumière, un peu d'unité dans vos croyances, avant de méconnaître ceux qui glorifient la Charité et l'Esprit.

Savez-vous une chose? vous, les prétendus hommes de foi, vous êtes pleinement imbus de matérialisme, vous avez, sans vous en douter, sucé le lait voltairien. Comment! vous qui avez tant injurié le scepticisme, au lieu de vous réjouir lorsque dans une tribune d'où ne descendaient que l'indifférence ou le doute, au lieu de bénir Dieu, quand de l'art vrai, divin, révélateur, vient un enseignement nouveau, vous protestez, vous vous endormez dans une idée de fossile religion. Allez! vous êtes bien morts; vous êtes morts pour la charité, car vous ne sentez pas remuer votre âme aux peintures désolées de la douleur humaine; vous êtes morts pour la foi, car vous riez à qui vous parle de vie immortelle et de Providence: vous êtes morts à l'espérance, car l'œil cloué dans la matière, vous ne croyez au salut ni ici-bas ni par le ciel! Allez, achevez de descendre au cercueil, et que le froid linceul de l'oubli couvre bientôt vos tristes fantômes!

Cependant, voici que l'art renaît à la vie, et qu'à ses premiers bégaiements l'âme des hommes répond par un frémissement prolongé. Cet écrivain qui étale les plaies hideuses en parlant d'amour, d'association, de vie éternelle, cet écrivain soulève autour de lui tous les esprits. L'Europe entière, les mondes transatlantiques recueillent sa parole. Est-ce comme un chant dont on se berce mollement; est-ce en souriant doucement au conteur merveilleux? Non, tout est passion autour de ces livres nouveaux. Depuis deux ans, chaque jour apporte au poète, de tous les coins civilisés du monde, une correspondance animée, contradictoire, étrange. Les uns (anonymes d'ordinaire), prodiguent l'injure; quelques-uns signent leur parole haineuse; les autres bénissent, comblent d'encouragements et de témoignages de reconnaissance. C'est l'esprit de ténèbres et l'esprit de lumières, c'est l'ange qui se réjouit, c'est le démon qui se débat sous l'étreinte rigoureuse. La jeunesse s'exalte, le cœur des femmes surtout a tressailli. Elles sentent que leur cause, la cause des êtres faibles et exploités, est sérieusement adoptée par celui qui a si chaleureusement défendu Fleur-de-Marie et la Mayeux, la beauté naïve et la pudeur flétrie, la beauté de l'âme brisée dans le corps souffrant.

Oui, elles sont toutes pour vous, poète; continuez, continuez. Toute la jeunesse est pour vous; à vous, et d'une profonde sympathie, nous tous qui rêvons des mondes meilleurs; à vous, tous ces jeunes esprits, marchant d'un pas plus ou moins avancé, mais pleins de confiance toujours dans l'émancipation des pauvres, des enfants et des femmes, dans la rédemption définitive du monde. Ayez, vous aussi, confiance dans votre œuvre; laissez crier les méchants, inquiets de leur joug menacé, et éperdus; laissez les envieux injurier et les sots médire innocemment. Suivez votre route; montez, montez toujours par la pensée. Entrez de plus en plus dans les mondes nouveaux, et répandez la parole de vérité sur le monde attentif. A vous peut-être est réservé l'honneur d'être l'un des plus puissants instruments de la transfiguration humaine.

. . . .

Enfin, nous croyons devoir citer les dernières lignes d'une appréciation de *Martin ou les Mémoires d'un enfant trouvé*, qui a été publiée le 13 janvier 1847 dans nos colonnes. Ces lignes dessinent nettement le but honorable que poursuit le grand écrivain socialiste:

M. Sue est arrivé au point où l'homme vraiment sérieux va droit à son but, sans s'inquiéter ni de ses amis ni de ses ennemis. Ce but, le voici: Montrer à la bourgeoisie, par des tableaux d'une touche poétique, l'état véritable de notre société, l'intéresser à la classe déshéritée de l'humanité, et enfin lui prouver qu'il n'y a nulle sécurité, nul bonheur, nulle jouissance pour le riche, aussi longtemps qu'il y aura des pauvres et de la misère, et, partant, du vice et des crimes. Les moyens de conviction que M. Sue emploie sont tout ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé dans l'homme. C'est avec son génie, avec son cœur, avec l'éloquence irrésistible de l'âme que M. Sue ébauche, dessine et peint. Dans toutes ses figures circule du sang rouge, sain et vivant, mais dans plusieurs figures capitales, comme dans Claude Gérard, espèce de vicaire savoyard du prolétariat, le poète livre toute son âme, toute sa vie, toutes ses idées les plus généreuses. M. Sue, par ses romans sociaux, a donné le coup de grâce à l'*art pour l'art*. Déjà il entraîne après lui M. de Balzac qui, dans ses *Parents pauvres*, daigne descendre de son trône de sapin aristocratique pour entrer dans la cabane du malheureux. Il entraînera tôt au tard M. Dumas et ses autres compagnons de jeunesse. Par cela seul, M. Sue a gravé son nom dans les fastes de la postérité. Avons-nous besoin de dire que par son génie et par son cœur M. Sue est un des premiers écrivains et romanciers de l'Europe? A quoi bon? M. Sue est complètement indifférent à l'éloge personnel, il a une mission, il la remplit tous les jours, il la remplira jusqu'au bout.

(1) Ces lignes soulignées ont été charitablement omises dans les phrases mêmes de cet alinéa, que la *Patrie*, journal *honnête*, présente comme une citation textuelle.

(2) Nous rappelons que ceci était écrit en 1844.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Réunions électorales.

7e *Arrondissement*. — Samedi 27 avril, à 7 h. du soir, salle Molière, passage Molière, rue Saint-Martin.

9e *Arrondissement*. — Samedi, 27 avril, à 7 heures du soir, magasin des fourrages, boulevard Bourdon, 13.

Asnières et Genevillers. — Samedi 27 avril, à 7 h. du soir, chez le citoyen Olivier Dérelle, à Asnières.

Grenelle, *Vaugirard*, *Issy et Vanves*. — Samedi 27 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Coffin, place des Maronniers, à Issy.

Saint-Ouen et la Gare Saint-Ouen. — Les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, à la salle de bal de Saint-Ouen, rue Saint-Denis, chez le citoyen Roger.

Clichy. — Samedi 27, à 7 heures du soir, route de la Révolte, salle de Bellevue; et chez le citoyen Bausse, restaurateur à Montreuil (sous bois), place de Montreuil, Rosny, Bagnolet, Villemoble.

Colombes. — Samedi 27 avril, à 7 h. du soir, salle de bal, chez le citoyen Chavart.

Creteil, *Maisons-Alfort et Bonneuil*. — Samedi, 27 avril, à 7 heures du soir, chez le citoyen Voisin, Grande-Rue, 80, à Créteil.

Les citoyens qui pourront s'engager à surveiller les opérations électorales dans leur section et qui ont des réclamations à faire sur la distribution des cartes électorales, sont invités à se faire inscrire chez les citoyens dont les noms suivent:

1er Arrondissement. — Voignier, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77.

2e Arrondissement. — Audry, rue Bellefond, 38; Gentil, passage Choiseul, 73.

3e Arrondissement. — Rue du Cadran, 15.

4e Arrondissement. — Dugit, rue des Déchargeurs, 9.

5e Arrondissement. — Brocard, rue de la Grande-Truanderie, 11; Blaise, rue de la Charité, 6.

6e Arrondissement. — Lebland, libraire, rue Rambuteau, 76; Binet, rue Neuve-Saint-Martin, 18, et rue et salle Frépillon, jeudi 25 avril, à 7 heures du soir.

7e Arrondissement. — Dessales, rue des Enfants-Rouges, 13.

8e Arrondissement. — Lefèvre, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 58. Bardet, marchand de vin, place des Vosges, près la mairie.

9e Arrondissement. — Rue du Pont-de-la-Réforme, 9, bureau de l'*Homme libre*, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

10e Arrondissement. — Preyat, cour du Dragon, n° 10.

11e Arrondissement. — Jetot, rue de la Harpe, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine, et chez le citoyen Hourmann, rue de Vaugirard, 11.

12e Arrondissement. — . . . ., rue d'Ulm, 30; Lebègue, rue Mouffetard, 24, ancien 28.

Une liste de souscription en faveur des victimes d'Angers est ouverte chez le citoyen Blachette, rue du Hâvre, 3, à la Villette.

FAITS DIVERS.

M. Contencin, préfet de l'Yonne, est nommé directeur de l'administration des cultes, en remplacement de M. Durieu, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— L'Académie de médecine a procédé à l'élection d'un membre dans la section de pathologie chirurgicale. M. Ricord a été nommé par 59 suffrages sur 97 votants; M. Larrey, son compétiteur, a réuni 32 voix.

— M. Goldenberg, représentant du Bas-Rhin, a donné sa démission.

— La Bourse, qui d'abord avait si bien accueilli la candidature Leclerc, a changé d'avis depuis quelques jours. On y regrette maintenant l'abandon de la candidature de M. Foy. Les parieurs en faveur du succès modéré, nombreux les premiers jours, ont complètement disparu, ou, si l'on parie encore, c'est pour le triomphe du candidat socialiste.

— On ne parle dans un certain monde, que de suppression d'écoles, que de réorganisation de corps.

Il est plus que jamais question de dissoudre les pompiers, et de les remplacer par un autre corps composé d'hommes *bien pensans*, c'est-à-dire dévoués à la réaction. Les sapeurs-pompiers, par leur excellente tenue, leur rigoureuse discipline, et surtout par leur dévoûment, n'ont jamais cessé de mériter l'estime et la reconnaissance des parisiens; mais ils sont soupçonnés de républicanisme, et la réaction réclame cette hécatombe.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui un décret que nous publions plus bas, décret qui dissout l'école si nationale du Val-de-Grâce; elle sera fermée le 1er mai; le gouvernement ne temporise pas. Cette résolution a causé un grand émoi dans Paris.

On parle aussi de supprimer l'école Normale; les jésuites deviennent de jour en jour plus influents.

Enfin, pour clôturer dignement cette série de réorganisation et de suppressions, l'école Polytechnique va être réorganisée et transférée à Meudon.

Cette nouvelle nous paraît si étrange que nous n'y ajouterions pas foi si nos hommes d'Etat ne nous avaient pas habitués depuis longtemps à l'arbitraire, au ridicule et à l'illégalité.

(*République*.)

— On nous signale de Vendôme un fait tellement incroyable, que nous avons eu besoin de preuves matérielles pour y ajouter foi. — Est-il question d'une chose sérieuse, ou d'une tentative de filouterie? c'est ce que nous nous demandons consciencieusement. — Voici le fait : Des agents plus ou moins avoués de l'élection Cresnier vont colportant, auprès des *honnêtes et modérés*, une liste de souscription aux frais de cette candidature avariée. Eh, quoi! le quart-d'heure de Rabelais dure encore, et nos grands seigneurs du royalisme, dont les noms se sont étalés sur tant d'affiches et de circulaires, font quêter de porte en porte, pour faire payer par la plèbe électorale de leur parti, les frais de leur glorieuse défaite? Oh! ceci n'est pas royal! On assure que plusieurs des burgraves du fameux comité, jurent, mais un peu tard, qu'on ne les y prendra plus.

— La commune de Vineuil (Loir-et-Cher) vient de perdre son poète populaire, la citoyenne Marie-Anne Bellier, simple vigneronne, dont les poésies rustiques, mais empreintes d'une rare élévation de sentiments, étaient bien connues dans le Loir-et-Cher. Elle est morte à l'âge de 31 ans. Plus de 300 citoyens ont accompagné dimanche dernier ses dépouilles au lieu du repos. Le citoyen Sylvain Amiot a prononcé un adieu aussi simple dans la forme que démocratique dans le fond. Nous en citons quelques paroles :

« ... Cette femme que nous pleurons tous ici fut bonne mère et bonne épouse; elle fut plus encore, car elle fut RÉPUBLICAINE! Dans les dernières années de sa vie, elle consacra ses heures de repos à écrire pour la sainte cause de l'humanité et l'amélioration des classes souffrantes.

» Nous avons vu, à un banquet fraternel de notre commune, plus d'une larme couler et plus d'un cœur s'attendrir à la lecture de l'un de ses ouvrages qui était entièrement dédié à la République; elle recommandait au Peuple, dans sa victoire, l'esprit de paix et la générosité.... »

L'esprit de fraternité et de solidarité se répand de plus en plus, chaque jour, dans les campagnes. La maladie de Marie-Anne Bellier a fourni aux habitants de Vineuil l'occasion de faire l'application de ce principe du Socialisme : Pendant que son mari, ancien artilleur de la marine, était retenu auprès de son lit de douleur, les habitants de Vineuil se sont concertés pour que ses vignes et ses champs ne souffrissent pas de son inaction forcée. Ils ont, à tour de rôle, taillé ses vignes, cultivé ses champs et planté ses pommes de terre. Une foi politique qui inspire de pareils sentiments, est assurée de triompher de tous les obstacles de l'égoïsme et de la mauvaise foi.

— Le *Travailleur de Nancy* publie une liste de souscription de la commune de Flavigny en faveur des instituteurs révoqués pour cause politique.

En tête de cette liste, dont le montant s'élève à la somme de 88 fr. 80 cent., figurent le maire et tous les membres du conseil municipal. Honneur, dit notre confrère, à ces honorables citoyens, qui ont cru devoir protester contre les mesures de compression et d'arbitraire dans la voie desquelles s'engage le pouvoir actuel. Leur position officielle rend leur protestation plus imposante.

CONCERTS.

SALLE DE LA FRATERNITÉ. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures 1[2, *Darcier* chantera le *Beau Nicolas* et la *Musette neuve*, avec accompagnement de hautbois. Les *Charpentiers* et les *Journaux* de 1848, deux chœurs nouveaux d'Ad. Adam et Saint-Julien, exécutés par les Enfants de Paris au nombre de 80. Junca, Lebrun, Gozora, Mlle Marville complètent ce brillant Concert, qui sera terminé par les *Cris de Paris* et le *Jour de l'an*, scènes comiques dites par *Mayer*. — Prix : 30 et 50 c.

— Demain dimanche, 28 avril, à 2 heures et demie, Concert vocal et instrumental donné par Mlle E. RODRIGUES, dans les salons de Mme veuve Manera, rue Fléchier, 2.

Des artistes distingués prêtent leur concours à cette charmante matinée musicale, à laquelle nous convions tous les dilettantes. — Prix du billet : 5 francs.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. .... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. .... 22 .... 17 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 2; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 26 avril 1850.

Affaires de plus en plus languissantes; la rente n'a eu que deux cours, mais les primes continuent de se tenir fermes. Le 3 0[0 ferme avec 5 cent. de hausse, à 55-50, et le 5 0[0 à 89-25. Les primes fin courant, sur le 3 0[0, 56, dont 50 c.; sur le 5 0[0, de 89-55 à 89-45, dont 2; de 89-80 à 89-70, dont 1, et de 90-20 à 90-05, dont 50 c.; fin prochain, de 90 25 à 90-20, dont 2; de 91 à 90-80, dont 1, et de 91-70 à 91-55, dont 50 c. Reports du comptant, 3 0[0 et 5 0[0, pair: d'une liquidation à l'autre, 3 0[0, 15 c.; 5 0[0, de 10 à 7 1[2.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
89 30	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 25	89 35	89 25	89 25
89 30	....	fin c.	89 30	89 30	89 25	89 25
	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.				76 50
	4 0/0 J. sept....	cpt.				
55 50	3 0/0 J. d....	cpt.	55 55	55 55	55 50	55 50
55 45	....	fin c.	55 50	55 55	55 50	55 50
83 90	5 0/0 Piém....	cpt.				84
83 90	....	fin c.				83 90
2105	Banq. France	cpt.				2105
717 50	Paris-Orléans.	cpt.	716 25	718 75	716 25	718 75
	Libérés.....	30 c.				
505	Rouen.........	cpt.	505	507 50	505	545
300	Libérés.....	30 c.	302 50	305	302 50	300
210	Havre.........	cpt.				210
	Libérés.....	30 c.				
	St-Germain...	cpt.				
160	Versailles r. d.	cpt.				150
	Versailles r. g.	cpt.	138 75	140	138 75	140
175	Mars.-Avign...	cpt.	173	177 50	175	175
	Libérés.....	30 c.				
105	Bâle...........	cpt.				105
	Boulogne......	cpt.				
	Libérés.....	30 c.				
415	Nord. J. juill..	cpt.	415	416 25	415	416 25
415	400 payés...	30 c.	415	416 25	415	416 25
315 75	Centre.........	cpt.				
	Libérés.....	30 c.				
390	Bordeaux......	cpt.				390
	175 payés...	30 c.				390
222 50	Nantes........	cpt.				221 50
	325 payés....	30 c.				
325	Strasbourg....	cpt.	325	325	323 75	325
326 25	325 payés....	30 c.				

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0......	1270	Bons du Trésor.....	4 7/8
— Nouvelles......	1130	Zinc : V.-Montagne.	2700
De la Seine, J. juillet.	1060	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847..	980	Belgique, 5 0/0 1840..	100
— nouvelles, 1849.	980	— 5 0/0 1842..	100
Havre, Jouiss. mars..	700	Espagne : dette activ.	
— nouvelles......		— dette intér.	30
Rouen, 4 0/0......	775	Naples. Réc. Rothsc..	92 25
Liste civile...........	993	Rom. Empr. J. déc...	79 3/8
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 1/4
		Piémont. Obl. à 4 0/0.	980
Quatre-Canaux.......	1075	— Obl. nouv 4 0/0.	975

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 27 avril.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Songe d'une nuit d'été
ITALIENS.—Lucrèce Borgia.
ODEON. — Planète,—Diogène.
THEATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — La Dame, la Restauration, le Baiser.
VARIETÉS. — Colombine. — l'Humoriste. — Tout-Serein, —la Clôture.
GYMNASE. — Princesse et Charbonnière, Héloïse et Abeilard, l'Ambassadeur.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, Papillons, le Sous-Préfet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Toussaint l'Ouverture.
THEATRE DU LUXEMBOURG — Le Courrier de Lyon.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Vautrin.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.— L'Anguille, Gentil-Hussard, Rats et Biscuits, Polichinelle, Fantasmagorie.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 1

19e Année. N° 116. Dimanche 28 Avril 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . 6 f.
Six mois . . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
. . . . 9 f.
. . . . 17 f.
. . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

DEMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

AVIS.

La DEMOCRATIE PACIFIQUE reçoit dans ses bureaux, à partir d'aujourd'hui, des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la Banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, va être organisé. Nous donnerons incessamment les adresses des bureaux-succursales où seront reçus ces abonnements.

PARIS, 27 AVRIL.

ÉLECTION DU 28 AVRIL.

CANDIDAT DÉMOCRATE.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

AVIS.

Les CARTES D'ÉLECTEURS seront distribuées encore aujourd'hui DIMANCHE et demain LUNDI, jusqu'à midi.

Assemblée nationale.

On a commencé aujourd'hui la discussion du budget de la guerre.

M. Mathieu (de la Drôme) a pris texte de ce budget pour mettre en présence les deux doctrines de gouvernement : celle qui se base sur la compression et la force brutale, et celle qui entend fonder l'ordre sur la liberté en ne faisant appel qu'à la force morale.

A propos du chapitre des états-majors, la question du costume militaire adopté par M. le président de la République, et des nombreux aides-de-camp dont il s'entoure, a été incidemment portée à la tribune, et a soulevé de violents murmures de la part de ceux qui ne peuvent s'habituer à voir discuter les actes de celui qu'ils se plaisent à appeler le chef de l'Etat.

M. d'Hautpoul ayant dit, entre autres choses, que le président, en sa qualité de chef de la garde nationale, avait le droit de porter l'uniforme de général, M. Charras a nettement répliqué, la Constitution à la main, que M. le président de la République n'avait pas plus droit à l'uniforme qu'à la toge. Personne n'a répliqué, et l'on a passé outre.

L'article relatif à la gendarmerie a motivé une discussion assez longue, dans le cours de laquelle M. le ministre de la guerre a annoncé l'intention d'augmenter prochainement de 458 le nombre des brigades, afin d'en pouvoir donner une à chaque canton. Il est certain que si la France devait être soumise longtemps encore au système qui pèse sur elle, nous ne tarderions pas à voir tout le gouvernement s'absorber dans la police et toute la force publique se transformer en gendarmerie. Qui sait encore si ces moyens de prévention, de répression, de compression et d'intimidation, paraîtraient suffisants pour rassurer les hommes qui regardent comme ennemis jurés de la société tous ceux qui ne pensent pas absolument comme eux sur toutes matières, et osent trouver que la liberté dont on jouit aujourd'hui en France n'est pas tout à fait suffisante ?

Déjà, dans la séance d'aujourd'hui, l'Assemblée, à une majorité de 424 voix contre 199, a adopté un crédit de 1,140,000 fr. pour la création d'un nouveau bataillon de gendarmerie mobile.

M. de Grammont, un de ces hommes qui ont du moins le mérite d'être franchement de leur opinion, a annoncé aujourd'hui à la tribune que l'Assemblée aurait bientôt à délibérer sur la grave question de savoir si, pour assurer le salut de la France, il ne conviendrait pas de transporter le siège du gouvernement ailleurs qu'à Paris. Cette motion, accueillie avec beaucoup de réserve par la droite, a paru émouvoir d'une façon toute particulière M. Léo de Laborde, qui s'en est expliqué avec M. de Grammont dans un *à parte* assez animé pour provoquer l'attention et le binocle de M. Dupin. Cette petite scène, qui a suspendu un instant la séance, s'est dénouée dans un éclat de rire général.

M. d'Hautpoul, effrayé des conséquences très prochaines que pourraient avoir les idées *un peu avancées* de M. de Grammont, est monté gravement à la tribune pour déclarer que « *le gouvernement ne peut accepter l'idée de transporter le* SIÈGE DE CETTE ENCEINTE *partout ailleurs.* » L'Assemblée a paru très joyeuse de cette réponse.

L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES AMIS DE LA CONSTITUTION adresse aux républicains de toutes les nuances un dernier appel pour la lutte qui s'ouvre aujourd'hui. Deux candidatures sont en présence : l'une, qui signifie réformes sociales, respect à la Constitution, progrès pacifique et régulier ; l'autre, qui crie : réaction, violences, bouleversements, désastres !

Devant une question ainsi posée, quel citoyen pourrait hésiter à donner sa voix au candidat démocratique, à EUGÈNE SUE ?

(*Communiqué.*)

On lit dans l'*Evènement* :

Nous n'avons pas besoin de recommander aux électeurs démocrates d'exercer demain leur droit avec calme et dignité, de résister, s'il y a lieu, à toutes les provocations et à toutes les invitations au désordre, et de déjouer toutes les manœuvres et tous les leurres.

On placardera, dit-on, dans la matinée, à Paris et dans la banlieue, des affiches annonçant que M. Dupont (de l'Eure) n'a pas retiré sa candidature, et invitant tous les vrais modérés à voter pour lui. Le bon sens des électeurs ne se laisserait pas tromper à cette ruse grossière. Le seul candidat du progrès est M. EUGÈNE SUE.

L'*Estafette* annonce le même piège dans les lignes suivantes :

Si nous sommes bien informés, un nouveau piège serait tendu cette nuit à la bonne foi des électeurs républicains. On dit que d'immenses placards doivent être apposés sur tous les murs de Paris pour annoncer que l'honorable M. Dupont (de l'Eure) reprend sa candidature ; on veut à tout prix diviser les voix du parti démocratique. Le bon sens public fera, nous n'en doutons pas, justice d'une pareille manœuvre.

La seule Pensée qui les rallie.

La seule idée qui parvienne encore à rallier les patrons des divers prétendants et toutes les fractions de la réaction monarchique, est évidemment une idée de rancune, de colère, de répression.

La candidature Leclerc n'a qu'un titre, qu'un mérite, celui d'incarner bien ou mal cette idée.

M. Leclerc voudrait lui-même combattre cette pensée que cela ne changerait rien aux passions qui exploitent sa candidature et à la signification politique qui lui est imposée.

Ceci est un fait évident, irrécusable, tous les maladroits efforts qu'on fait pour l'effacer ne le rendent que plus patent.

L'énergie de la coalition réactionnaire ne se ranime que pour exhumer un souvenir de guerre civile.

La seule volonté forte qui galvanise encore les tronçons des vieux partis est une volonté de *lutte* contre le progrès.

Les partisans de l'ordre basé sur le privilège ne se sont unis un instant que pour donner un aliment nouveau à la peur et à la division des classes.

Ils n'ont plus qu'un lien entre eux, qu'un sentiment commun : le regret de ce passé morne et léthargique, où l'égoïsme de quelques-uns étouffait les plaintes de tous, où les vérités les plus utiles étaient cachées sous le boisseau de l'ignorance, où l'oppression de la force brutale triomphait des aspirations de justice et de liberté.

Sont-il victorieux par le fait d'une répression de l'émeute, ou par un égarement de l'opinion, les voilà aussitôt divisés, se jetant réciproquement à la face des récriminations haineuses, se disputant aigrement les résultats exclusifs de leur victoire.

Qu'ils reviennent, au contraire, au sentiment de la réalité, qu'ils s'aperçoivent des progrès irrésistibles de la démocratie nouvelle, oh ! alors, ils se rapprochent par l'effet de la peur, et s'efforcent avec ensemble de faire partager au pays tout entier les aveugles et absurdes terreurs qui les dominent.

Pour inspirer aujourd'hui cette sainte frayeur à la Bourgeoisie parisienne, et l'empêcher de serrer encore la main du prolétaire dans l'urne, ils n'ont trouvé rien de mieux que d'étaler devant elle le tableau sanglant des cadavres de juin 1848.

Cette habile et lugubre manœuvre réussira-t-elle ?

Nous ne le pensons pas.

Les hommes de cœur de la bourgeoisie qui, le 10 mars, n'ont pas reculé devant les noms de MM. Carnot, Vidal et de Flotte, pour avertir le pouvoir qu'il fait fausse route et consacrer l'oubli réciproque de nos sanglantes dissensions, ne reculeront certainement pas devant le nom d'Eugène Sue, qui ne réveille que des souvenirs d'émotions généreuses et des espérances de paix. Pour toutes les classes, pour tous les partis, pour les riches, les pauvres, les femmes et les enfants eux-mêmes, ce nom signifie : Progrès légal, inspirations d'humanité, gloire du travail, illustration nationale, fraternité et poésie.

Le succès électoral du nom d'Eugène Sue ne peut que faire oublier les horreurs de juin et nos hai-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE, DIMANCHE 28 AVRIL 1850.

CAUSERIES.

C'était un canard, concurrent ingénieux du serpent de mer et du veau à deux têtes.

Ce géant électoral, haut de huit pieds dix pouces au-dessus du niveau de la mer, était tout simplement monté sur des échasses, et cette fameuse candidature, fruit incestueux des amours de la *Gazette de France* et de l'*Assemblée nationale*, n'était qu'une immense mystification destinée à rassembler les badauds devant les bagatelles de la porte du droit divin, et à leur faire déserter la barraque où l'Union électorale exécutait ses tours de souplesse.

— Cr....ds de légitimistes ! s'est écrié Bilboquet, à la nouvelle de cette invention qu'il admire, mais qui l'humilie.

Le fait est que ces messieurs se sont joliment moqués de nous avec leur Brutus.

Les gaillards ont de l'esprit. — Qui s'en serait douté ?

Et dire que, moi aussi, j'ai donné tête baissée dans leurs dix-sept balles et dans leur anecdote renouvelée de l'histoire ancienne !

Ma parole d'honneur, ils auraient affiché que leur candidat s'était accroché par les dents aux pavés des barricades, à l'instar du nommé Cynégire, troupier d'Athènes, que j'aurais été assez modéré pour les croire.

Ah ! je partage l'humiliation de Bilboquet.

Mais aussi, qui pouvait supposer qu'un comité de la presse honnête, qu'une réunion de représentants modérés et autres personnes également recommandables se seraient imaginés de faire avaler une semblable couleuvre à la bourgeoisie parisienne ?

Et puis le silence gardé par le candidat n'était-il pas une preuve presque suffisante à l'appui de la véracité des faits, en vertu de cet adage généralement adopté par la sagesse des nations :

— Qui ne dit mot, consent.

Ne devait-on pas raisonnablement penser que, si tous les détails énoncés n'eussent pas été de la plus scrupuleuse exactitude, un honnête homme, comme chacun, ami ou adversaire, se plaît à désigner M. Leclerc, se serait empressé d'écrire aux journaux une lettre à peu près conçue en ces termes :

« Monsieur le rédacteur,

» Je suis le candidat de la *Patrie*, de l'*Assemblée nationale* et autres, c'est déjà bien assez. Je ne veux pas être par dessus le marché le candidat du mensonge et du canard. Le coup cruel qui m'a frappé dans ces funestes journées de juin m'attire la sympathie de tous les bons cœurs, de toutes les âmes honnêtes, à quelque parti qu'ils appartiennent. Je ne m'exposerai pas à perdre cette sympathie des braves gens, en permettant qu'on entoure mon malheur d'une fastueuse auréole d'héroïsme dont la fausseté reconnue compromettrait aux yeux de tous la dignité de ma douleur paternelle. Si je m'abstenais de réfuter les assertions erronées de mes imprudents prôneurs, je craindrais d'en paraître l'inventeur, ou tout au moins le complice, et je ne veux pas qu'un pareil soupçon puisse m'atteindre. Je ne suis pas un Brutus ; je suis un père, et j'aime mieux cette qualité que la première. Sublime ou barbare, l'action que l'on m'attribue n'a pas été commise par moi, et je le déclare hautement, dans l'intérêt de la vérité, dans l'intérêt de ma considération.

» Agréez, etc. »

M. Leclerc n'a pas écrit cette lettre ; M. Camille Leclerc, son second fils, qui, lui aussi, était en cause, n'a pas réclamé non plus contre l'inexactitude des affiches et des journaux de l'honnêteté.

Le doute n'était pas permis. Le moindre soupçon eût été une injure à l'encontre du grand parti de l'ordre, et j'ai toujours trop profondément vénéré cet estimable parti, pour me permettre une telle irrévérence à son égard.

Voilà pourquoi j'ai pris le Brutus au sérieux ; pourquoi j'ai dépensé, samedi dernier, quelques heures de mon temps et quelques gouttes de mon encre à discuter sérieusement le mérite de ce sacrifice imaginaire.

Que la France me le pardonne !

Quant à moi, je ne pardonnerai jamais à ma perspicacité naturelle de s'être ainsi laissé mettre en défaut.

Oserai-je continuer désormais à me moquer des sottises de mes semblables ? — Bah ! je l'oserai tout de même.

Bourgeois parisiens, il faut en prendre notre parti. Ces honnêtes gens nous ont volés comme en pleine bourse. Ce n'est pas la première fois que cela leur arrive, et, si j'osais vous offrir une consolation, je vous affirmerais que ce ne sera pas la dernière.

Tâchez un peu d'y apporter vos écus, pour voir !

Enfin, c'est égal. Du moment que le nom de M. Leclerc signifie *circulation des capitaux*, nous ne pouvons nous dispenser de lui consacrer nos suffrages.

Voilà un brave homme qui ne se doutait guère que son nom de famille dût avoir un jour une signification si imposante.

Ce que c'est que de nous.

Dans le cas où Paris ne répondrait pas à l'espoir des royalistes en votant pour cette circulation, ces messieurs réservent à l'ancienne capitale de la France un châtiment redoutable, dont la menace est déjà affichée sur sa tête, le long des colonnes concaves du boulevard.

Il s'agit tout simplement de transporter le siège du gouvernement au milieu des pruneaux de la Touraine.

Cette idée, que j'ose qualifier d'ingénieuse, après avoir roulé pendant longtemps dans les journaux les plus monarchiens de la république modérée, vient enfin d'être formulée en brochure, au prix modique de cinquante centimes par exemplaire.

L'affiche n'insère pas le nom de l'auteur. J'en suis fâché pour lui et pour moi ; car je tiendrais à connaître tous les hommes remarquables dont ma patrie a le droit d'être fière.

Cette brochure est intitulée : *Paris tuera la France !* Un beau titre, qui attire l'œil de loin et provoque la curiosité.

Je souhaite sincèrement que les pièces de dix sous abondent sur le comptoir de l'éditeur. Il faut bien que tout le monde vive.

Il s'agit donc de déménager le gouvernement, et de transporter à Tours le législatif et l'exécutif, sans compter le judiciaire, qui suivrait nécessairement ses deux collègues ;

> Quand on est si bien ensemble,
> Pourrait-on jamais se quitter !

Je voudrais bien savoir de quel crime les Tourangeaux ont pu se rendre coupables envers l'auteur de cette brochure.

Car enfin il est des âmes bien nées pour lesquelles certains avantages matériels ne sauraient compenser d'autres désagréments, et les habitants du jardin de la France sont trop favorisés du ciel pour désirer assister aux séances de l'Assemblée délibérante.

Enfin, n'importe ! La ville de Paris, devenue veuve de toute espèce de pouvoir, s'arrangera comme elle l'entendra, et sera même libre de proclamer la République, pour peu que cela lui semble agréable.

Les chemins de fer et les télégraphes prendront la route de Tours, au lieu de venir aboutir à l'ancienne Lutèce.

On bâtira là-bas un Elysée pour le président, des ministères pour ses commis, un Palais-Bourbon pour l'Assemblée, des Tuileries pour le général Changarnier, et, ma foi ! vogue la galère !

nes politiques ; tandis que le nom de Leclerc, en dépit des intentions de ce malheureux père, rappellerait toujours ces tableaux de sang et d'affreuses discordes.

Votes de l'Armée.

Les enfants de Paris, en garnison à Dijon, ont voté hier.

68 citoyens ont pris part au vote dans le 14e léger. Les voix se sont réparties de la manière suivante :

Eugène Sue,	52
Leclerc,	13
Billets blancs,	3

La seule irrégularité dont nous ayons connaissance est celle-ci : Un tableau, portant le nom du candidat des coups de fusil, écrit à la craie, avait été publiquement exposé. Un musicien s'approcha du tableau, et effaça le nom ; aussitôt un officier intervint, et lui reprocha son action. Mais le musicien, sans se laisser intimider, répondit qu'aucun nom ne devait être écrit, ou que ceux des deux candidats devaient l'être également. La chose n'alla pas plus loin. Il y a progrès. (*Socialiste de la Côte-d'Or.*)

GARNISON D'ARRAS

7e et 9e léger (régiments incomplets), 2e régiment du génie (beaucoup moins incomplet).

Votants,	78
Eugène Sue,	64
Leclerc,	12
Billets blancs,	2

GARNISON DE MONTMÉDY.

Seine. (Votants, 14.) — Eugène Sue, 13. — Leclerc, 1.

GARNISON DE RUEIL, 37e de ligne.

Saône-et-Loire. (81 votants.) — Liste démocratique : Alphonse Esquiros, 55. — Madier de Montjau, 55. — Isidore Buvignier, 50. — Frédéric Charassin, 55. — Charles Dain, 55. — Victor Hennequin, 55. — Billets nuls, 5.

Liste de l'Union : Billault, 16. — Dariot, 19. — Benoist, 16. — D'Esterno, 16. — Laforge, 16. — Boutellier, 16.

GARNISON DE LILLE.

Saône-et-Loire. (Votants, 9.) — Liste démocratique, 6 voix. — Liste royaliste, 2 voix. — Voix perdues, 1.

L'armée continue donc à voter avec la démocratie. Honneur à elle !

Une haute inconséquence.

Si l'Elysée était logique et reconnaissant, il devrait voter de toutes ses mains pour Eugène Sue ; car c'est à Eugène Sue que revient l'honneur d'avoir, le premier, propagé dans les esprits les deux seules idées populaires, démocratiques, dont l'Elysée ait eu la velléité de patronner la réalisation.

L'institution des CITÉS OUVRIÈRES, à laquelle M. Louis-Napoléon s'était honorablement associé, mais qui est tombée sous l'indifférence et le mauvais vouloir de son entourage réactionnaire, est une des améliorations sociales dont Eugène Sue a exposé le plan et la réalisation, sous le titre de MAISON COMMUNE, dans le *Juif Errant*, en 1844, et qu'il a recommandé le plus instamment aux bons sentiments de la classe riche.

Le projet de banque du PRÊT D'HONNEUR, que l'Elysée a publié dans le *Moniteur*, il y a deux mois à peine, et dont il n'est plus question depuis, est également une bonne pensée socialiste, exposée tout au long dans le 8e volume des *Mystères de Paris*, page 312, édition de 1845, sous ce titre : ÉTABLISSEMENT DE LA BANQUE DES TRAVAILLEURS SANS OUVRAGE.

L'adoption officielle de ces deux idées socialistes par l'Elysée, constitue les seuls gages de reconnaissance qu'il ait donnés aux six millions d'électeurs du 10 décembre.

Si le patronnage officiel de ces deux améliorations bien simples était sérieux, comment se fait-il donc que l'Elysée repousse la candidature de l'écrivain célèbre qui les a popularisées en Europe?

Pourquoi combattre, dans une des gloires littéraires de la France, les bonnes pensées auxquelles on a rendu solennellement hommage, auxquelles le chef du pouvoir exécutif a dû, lui-même, en deux circonstances, le retour de la sympathie et de la confiance des masses souffrantes ?

Pourquoi condamner en matière électorale ce qu'on a paru adopter au fond du cœur ?

Nous soumettons cette naïve question aux véritables amis de M. le président de la République française.

La *Patrie* publie ce soir, à l'adresse des traînards ou des scrupuleux de son parti, la petite menace suivante :

« On disait aujourd'hui que mardi on afficherait dans les mairies la liste des électeurs qui se seraient abstenus de prendre part au scrutin. »

Ces gens-là ne respectent pas même la dignité et la liberté de leurs amis.

Bonne foi de la PATRIE.

Dans une scène des *Mystères du Peuple*, qui se passe quelques jours avant la Révolution de Février 1848, Eugène Sue fait dire à l'un des personnages de son roman :

Eh ! eh ! vois-tu, Georges, tôt ou tard, il faut en revenir à cette bonne vieille petite mère, l'insurrection... comme en 89... comme en 1830... comme demain, peut-être.

Eh bien ! ce soir, la *Patrie*, en reproduisant ces lignes, les donne comme *émanant d'Eugène Sue lui-même*, et s'appliquant, non pas à l'époque qui a précédé la Révolution de Février, mais à *la situation actuelle* ; et pour faire oublier la signification provocatrice qu'elle a dès le premier jour attribuée à la candidature de M. Leclerc, elle cherche à faire considérer le candidat socialiste comme un provocateur de guerre civile.

O honnêteté des hommes de la modération et des coups de fusil !

LA VEILLE D'UNE ÉLECTION.

Aujourd'hui 27 avril on lit dans *l'Assemblée Nationale* :

« Nous avons foi dans l'intelligence des commerçants et des propriétaires de Paris. Nous les croyons au moins fort éclairés sur le sentiment de leurs intérêts. C'est donc avec eux que nous voulons entrer dans un simple et amical examen. »

LE LENDEMAIN D'UNE ÉLECTION.

On lit dans *l'Assemblée Nationale* du 18 mars :

« De la part des boutiquiers de Paris aucune chose ne devrait plus surprendre. La bêtise du boutiquier de Paris n'est égalée que par sa naïveté. — Pour la clairvoyance, la taupe est un lynx auprès d'un boutiquier de Paris, etc. »

Un mot d'ordre a été accepté par tous les journaux de la réaction ; ce matin c'est à qui d'entre eux s'effacera le plus ; ils ont tous des flatteries pour l'ouvrier, pour le commerçant, pour la moyenne bourgeoisie, pour les royalistes de toutes nuances ; les plus ardents monarchistes se sentent épris d'un profond amour pour les républicains ; ce serait une véritable idylle sans les invectives contre Eugène Sue et les socialistes, qui continuent à pleuvoir de plus belle.

Pour peu qu'on les en pressât, ils désavoueraient M. Carlier, ils mettraient à néant toutes les lois de compression votées ou à voter par l'Assemblée, et feraient amende honorable de cette série furibonde d'articles contre le progrès, la démocratie et la République qu'ils publiaient naguère.

Mais si le scrutin par hasard venait leur donner la victoire, on les verrait aussitôt, nouveaux Sixte-Quint, jeter les béquilles de l'humilité et du républicanisme, qui leur auraient servi à triompher, provoquer aux coups d'Etat, au renversement de la République, à la guerre civile, forts de l'appui qu'ils croiraient avoir trouvé dans le pays. Oubliant leurs dernières génuflexions, ils s'empresseraient — et ils seraient dans leur droit — de rendre à la candidature de M. Leclerc le caractère de rancune et de menace qu'ils y ont attaché dès l'abord, et qui sait jusqu'où l'ivresse du succès pourrait les entraîner au détriment de la loi, de la liberté et de la Constitution !

Après le 10 mars, ils ont menacé, mais ils avaient peur, ils s'en sont tenus aux menaces. Encouragez-les par un succès, ils mettront leurs menaces à exécution, au risque de déterminer une révolution nouvelle.

La victoire du candidat socialiste sera un contrat d'assurance contre ces projets de désordre.

On écrit de Paris à l'*Indépendance belge*, journal réactionnaire :

Si la candidature Leclerc réussit, il faudra s'attendre à une joie folle et démesurée dans les partis de l'ordre. Les opinions sont toujours partagées sur l'issue de l'épreuve. La banlieue, qui n'a pas été représentée suffisamment dans le comité d'où est sortie la candidature Leclerc, paraît ne se résigner que de mauvaise grâce à abandonner M. Foy, pour qui on sait sa tendresse. En résumé, il est impossible d'asseoir sur le résultat une prévision sérieuse.

Si la bonne harmonie règne entre la majorité et l'Elysée — pour le moment — les rapports entre les légitimistes et les orléanistes ne cessent pas d'être aigres, et cette discussion ne manquera pas d'opérer la scission la plus complète.

Les organes ardents du parti de l'ordre continuent à poursuivre M. Odilon Barrot de leurs attaques à propos du vote qu'il a obtenu à l'Assemblée en faveur de la non-rétroactivité de la loi de déportation. Encore un acte pareil, et M. Barrot sera traité de rouge et d'ennemi de la famille et de la propriété.

Pauvre M. Barrot, commence-t-il à connaître à quels hommes il a sacrifié sa vieille renommée d'intégrité ? commence-t-il à comprendre qu'il n'a été pendant neuf mois que le Raton des Bertrands de la réaction et de l'absolutisme ?

Cela viendra nécessairement un jour ; mais il est dans sa nature d'arriver toujours trop tard.

Après avoir annoncé sa nouvelle saisie, la *Voix du Peuple* se contente d'ajouter pour toute réflexion :

Que voulez-vous que nous disions ?

En effet, dans les termes où les questions sont posées, les réflexions des journaux sont inutiles. Le public les fait lui-même et plus énergiques que le parquet ne les tolérerait si l'on s'avisait de les imprimer.

Spéculation sur les Farines,

SOUS PRÉTEXTE D'ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE.

On lit ce matin dans le *Moniteur* :

Personne ne conteste à la presse la faculté de discuter et de combattre les actes du gouvernement.

Mais le gouvernement a le droit et le devoir de maintenir la presse dans les bornes d'une polémique loyale, et de ne pas souffrir qu'en dénaturant avec perfidie les institutions les plus droites, les mesures les plus utiles, on vienne jeter dans les esprits des ferments d'inquiétude et d'agitation.

Le décret du 21 mars 1848, rendu par le gouvernement provisoire, porte :

« Art. 1er. Il sera établi, à Paris et dans les autres villes où le besoin s'en fera sentir, des magasins généraux où les négociants et les industriels pourront déposer des matières premières, les marchandises, les objets fabriqués dont ils seront propriétaires. »

Aux termes de l'art. 3, il doit être délivré aux déposants des récépissés transférant la propriété des objets déposés et transmissibles par voie d'endossement.

Qu'a fait le gouvernement actuel ? Il a appliqué *aux farines* les dispositions générales du décret précité.

Cette mesure a pour but de faire jouir l'industrie de l'agriculture d'une institution qui a été établie en faveur de toutes les industries.

Elle aura pour résultat, dans la pensée du gouvernement, de donner un moyen de crédit aux propriétaires, aux fermiers, à ceux qui vivent des produits de la terre, et qui sont obligés aujourd'hui, pour se procurer les ressources les plus indispensables, de vendre à vil prix les denrées dont ils sont encombrés.

Peut-elle avoir le moindre inconvénient, au point de vue des subsistances ? On ne peut le supposer sans mauvaise foi. Si la récolte prochaine est abondante, ce ne sera pas le renchérissement qu'il faudra redouter ; si elle fait défaut, il est bien évident que les approvisionnements conservés dans les magasins feront une compensation utile, et concourront à empêcher l'exagération des prix.

En attendant, l'agriculture, qui souffre, cessera d'être l'objet d'une exclusion que rien ne saurait justifier.

N'est-il pas inconcevable que cet acte du gouvernement ait été attaqué et blâmé précisément par les organes de la presse qui demandent avec le plus d'insistance, et presque toujours de la manière la plus hasardée, des *institutions de crédit*.

(*Communiqué.*)

Nous savions bien que l'on s'*étonnerait* de voir l'opération sur les farines attaquée par les organes de la presse qui demandent avec le plus d'insistance des *institutions de crédit*, tout comme nous nous *étonnons* de voir cette opération si chaudement adoptée et soutenue par les organes de la presse qui combattent avec le plus d'ardeur toutes ces institutions. Nous avons dit hier tout ce que nous pensions de cette spéculation. Pour ne pas risquer de dépasser *les bornes* que le gouvernement entend mettre à la polémique *permise* contre ses actes, nous nous contentons de reproduire les lignes suivantes empruntées au *Crédit* moins suspect que nous d'opposition systématique :

Comme nous le disions hier, le Comptoir d'escompte paraît avoir eu la sagesse de comprendre quelle responsabilité terrible l'*opération des farines* ferait encourir au gouvernement qui l'a provoquée et aux établissements de crédit qui l'exécuteraient. On nous assure que le Comptoir d'escompte, sans refuser absolument son concours à une opération si vivement solicitée par le ministre des finances et si promptement acceptée par la Banque de France, pose une limite à ce concours, dans des termes qui feront réfléchir, nous l'espérons, le gouvernement et la Banque de France. Le conseil du Comptoir d'escompte aurait décidé, si nous sommes bien informés, que ce concours cesserait, *dès que le prix du pain serait augmenté d'un sou par kilogramme*.

Il était difficile de faire d'une manière plus claire, et en même temps plus réservée, la critique de cette funeste mesure. Nous pensons que le gouvernement et la Banque de France comprendront le sens et la portée de cette décision. Le Comptoir d'escompte consent bien à subir sa participation presque forcée à une opération ayant pour effet d'*élever le prix du pain* ; mais il pose une limite à ce renchérissement obtenu par des moyens factices et exceptionnels, par un procédé financier favorable à la spéculation et au monopole, et il s'écrie : Nous n'irons pas plus loin !

Il en est temps encore, nous conjurons le gouvernement et la Banque de revenir sur ce fatal projet ; l'opinion publique ne s'en est pas encore trop émue, mais nous sommes dans un moment où les mauvaises pensées peuvent avoir un cours bien rapide ; nous sommes au paroxisme de la fièvre électorale, et vraiment il est impossible de comprendre comment des hommes raisonnables ont pu lancer au milieu des partis irrités cette inflammable question du pain, qui ne se montre que trop facilement à la surface de

---

Mais qu'arrivera-t-il?

Il arrivera qu'au bout d'un temps très court, la ville de Tours, complètement démocratisée par la fréquentation trop intime de nos gouvernants, criera nécessairement : *Vive la République !* sur le passage des pouvoirs, et donnera toutes ses voix aux socialistes.

Alors un nouvel écrivain monarchiste publiera une nouvelle brochure de dix sous, intitulée : TOURS TUERA LA FRANCE !

Ensuite de quoi, le gouvernement déménagera de nouveau, pour aller s'établir à Pézénas.

Aussitôt que Pézénas sera devenu rouge, par le même procédé, les pouvoirs chercheront un nouvel asile, et de déménagement en déménagement, de province en province, de bourgade en bourgade, M. Baroche et M. d'Hautpoul, M. Berryer et M. Thiers, M. Faucher et M. Deujoy finiront par faire adorer dans toute l'étendue de la France les principes du socialisme qu'ils ont tant concouru à propager dans cette bonne ville de Paris.

Cette opération, pour être un peu longue, n'en serait pas moins efficace.

Cependant, comme le socialisme marche assez bien sans cela, je crois que nous pouvons nous en passer.

Mais, si le gouvernement nous quitte, pour Dieu, qu'il nous laisse M. Carlier !

— Carlier ou la mort !

Ce préfet de police me vexe, mais il m'amuse.

Si quelque chose doit recommander le pouvoir qui nous gouverne à l'admiration de la postérité, c'est d'avoir inventé M. Carlier.

M. Carlier a fait de la police un art, et s'est élevé, dans l'exercice de cet art, aux dernières limites de la fantaisie.

Il a des caprices qui vous saisissent et des imaginations qui vous transportent.

Personne n'a poussé plus loin que lui le mépris de toutes les règles établies par ses devanciers. M. Carlier a inauguré la police romantique. M. Carlier fait école.

On prétend même qu'il en fait beaucoup, et qu'il les entasse les unes sur les autres. — Mais ce sont là propos de mauvaises langues que je l'engage à mépriser.

Le bruit court que c'est à M. Carlier que revient l'invention de la candidature Leclerc, qui signifie, comme nous l'avons vu, circulation des capitaux.

M. Lourdoueix, rédacteur en chef de la *Gazette de France*, à qui l'on attribue généralement l'initiative de cette candidature, n'aurait été ainsi que le *Numa Pompilius* dont M. Carlier se serait fait l'*Egérie*.

M. Lourdoueix se serait borné à éditer les inspirations de la voix cachée qui lui soufflait tout bas le nom de M. Leclerc, des mystérieuses profondeurs du bois sacré de la rue de Jérusalem, *lucus hyerosolimæ*.

J'en suis fâché pour M. Lourdoueix, mais j'en suis bien glorieux pour M. Carlier.

Il est vrai que j'en suis moins flatté pour M. Leclerc.

Mais enfin, s'il est nommé, que nous importe, après tout, à nous autres amis de l'ordre, pourvu que les capitaux circulent.

Et qu'est-ce que cela peut faire à M. Leclerc lui-même ? Quand on est patroné par l'*Assemblée nationale*, on n'a pas le droit d'avoir des scrupules.

L'essentiel est que M. Leclerc soit nommé.

Le sera-t-il ? ne le sera-t-il pas? Voilà l'alternative qui tient en suspens les capitaux frétillant dans les caisses.

— S'il l'était !... — Oui, mais s'il ne l'était pas !... Cruelle incertitude !

— Bah ! il le sera... — Qui sait ? peut-être ne le sera-t-il pas.

— Vous croyez...

— Moi, je ne crois rien... et vous?

— Dam ! à moins qu'Eugène Sue ne l'emporte.

— Eugène Sue ! Est-ce que c'est possible ?

— Si c'est impossible, alors ce sera M. Leclerc.

— Ah ! monsieur, que le ciel vous entende.

— Monsieur, espérons qu'il m'entendra.

Pour en revenir à M. Carlier, on s'étonne que ce grand fonctionnaire choisisse toujours les moments qui semblent le plus inopportuns pour exécuter ses charmantes fantaisies.

Le fait est qu'il y a quelque chose de très ambigu dans la conduite de cet homme d'Etat.

Après les épisodes des arbres de liberté et des couronnes de la Bastille qui ont si puissamment contribué à faire nommer MM. Carnot, Vidal et de Flotte, voici venir l'invention de la chasse aux journaux, qui ne peut avoir pour résultat que de contribuer non moins puissamment à l'élection d'Eugène Sue.

Comment et pourquoi M. Carlier, qui devrait avoir tant de motifs pour favoriser la candidature de la circulation des capitaux, agit-il précisément de manière à influencer la bourgeoisie parisienne en faveur du candidat de la démocratie ?

Je ne me donne pas comme assez fort pour éclaircir ce mystère ; mais, si je m'intéressais le moins du monde au gouvernement de nos jours, je lui demanderais :

— Etes-vous bien sûr de M. Carlier ?

Comme je ne m'y intéresse pas du tout, je m'abstiens de lui poser cette question.

Quant à la démocratie, je l'engage fortement à faire des vœux pour que M. Carlier reste au pouvoir. Nous aurons besoin de lui aux élections prochaines.

Samedi, 4 mai, Paris va célébrer la fête des fleurs.

Vous vous imaginiez peut-être qu'il devait être question, ce jour-là, de la consécration de la République par le suffrage universel.

Allons donc ! dans ce joli mois de mai, peut-on fêter autre chose que le retour de Flore, que la bienvenue de la saison des amours et des bouquets, des papillons et des zéphyrs ?

— Cette fête, dit le programme, A SURTOUT *le caractère d'une fête de mai, fête des fleurs*.

Aussi on en a mis partout. En revanche, on ne voit la République nulle part.

Je ne trouve pas qu'il y ait trop de fleurs ; mais je trouve qu'il n'y a pas assez de République.

Et puis, à la fête des fleurs, je préfèrerais la fête des fruits.

Quant à celle-là, ce ne sont pas ces messieurs qui nous la donneront jamais ; bien au contraire.

Enfin, va pour la fête des fleurs, quoique cette idée bucolique me semble un peu trop imitée du directoire.

Je consens à tout, pourvu qu'on me montre M. Baroche orné de guirlandes de roses, et que M. Carlier couronne une rosière.

La *Patrie* et l'*Assemblée nationale* s'apprêtent, dit-on, à briguer cet honneur virginal.

Cette décoration champêtre aura lieu, comme de coutume, sur la place de la Concorde.

L'obélisque s'est trouvé là fort à propos pour fournir l'occasion de mêler à la fête des fleurs le souvenir de l'oncle Napoléon.

Ce monolithe, en sa qualité d'Egyptien, pouvait servir, jusqu'à un certain point, à rappeler la fameuse campagne d'Egypte, l'un des plus beaux titres de gloire que M. Louis-Napoléon Bonaparte puisse offrir à l'admiration de ses contemporains.

On s'est empressé de profiter de cette circonstance, et l'*obélisque recevra à sa base une vaste décoration de style égyptien, où les noms des savants et des généraux illustres de l'expédition d'Egypte seront mêlés à ceux des grandes batailles d'Aboukir, des Pyramides, etc., etc.*

C'est ainsi qu'aux riants attributs de Flore, on unira les trophées de Bellone.

Il est bon de rappeler de temps en temps le souvenir de la gloire des morts. Cela nous fait mieux apprécier l'impuissance des vivants.

EUGÈNE NUS.

dans les discordes civiles.

Aucune des maladresses commises avant le 10 mars, aucune de celles qui abondent depuis quinze jours, ne serait comparable à celle-ci ; aucune d'elles ne pourrait être considérée, d'après des motifs plus plausibles, comme une excitation, sinon volontaire, tout au moins très positive en fait, au désordre, à la haine entre les citoyens, à la guerre civile.

. . . .

Depuis l'entrée de M. Fould aux affaires, nous n'avons cessé de dire et de démontrer que ses antécédents politiques sous la monarchie, son ancienne profession et même sa religion étaient des obstacles à ce qu'il pût être utilement mis à la tête des *finances* du pays ; maintenant c'est lui qui se charge de prouver que son nom seul est un obstacle à la réalisation de mesures qu'il croit pourtant utiles et nécessaires. La *Voix du Peuple* ne demande-t-elle pas aujourd'hui si M. Fould, *facteur de la Halle aux grains et aux farines*, est le frère de M. A. Fould, ministre des finances ?

Ce n'est pas son frère, mais c'est son cousin.

Comment ! lorsque de semblables rapprochements sont possibles, ne s'arrête-t-on pas devant toutes les autres raisons, d'ailleurs si fortes, qui défendent à un ministre des finances de toucher en ce moment aux farines, pour faire hausser leur prix et par conséquent rendre le pain plus cher ? C'est de l'aveuglement, du vertige, de la folie !

Nous croyons devoir encore extraire d'un excellent article du *Siècle* de ce matin les lignes suivantes qui dessinent à merveille le danger de la mesure que le *Moniteur* préconise :

Aujourd'hui, que propose-t-on ? Sans doute ce n'est pas une modification à la législation existante : c'est seulement une facilité donnée au commerce, *à la spéculation* ; puisqu'on a dit le mot, nous pouvons bien le répéter. Eh bien ! c'est là ce que nous attaquons énergiquement. Comment ! le gouvernement prend en main la tutelle de l'agiotage, et cela pour faire hausser le prix des farines, sous prétexte de venir au secours de l'agriculture ! Mais qui donc en profitera, si ce n'est, comme nous le disions hier, les habiles avertis à l'avance, qui, peut-être au moment où nous parlons, ont déjà fait des achats considérables, dans l'espérance d'une hausse qu'ils trouveront bien le moyen de faire naître, quitte à exploiter, quinze jours après, la baisse, comme ils auront exploité la hausse quinze jours auparavant ?

. . . .

Est-ce que le gouvernement ignore les scandaleux tripotages dont le carreau de la halle est tous les jours le théâtre ? Est-ce qu'il ne connaît pas les fortunes qui se sont faites dans le commerce des farines, les ruines épouvantables que l'agiotage a entraînées ? Est-ce qu'il ne sait pas qu'une hausse de UN CENTIME sur le cours des mercuriales suffit quelquefois pour élever le prix du kilogr. de pain de *un centime* ? Ne sait-il pas que cette différence représente à elle seule plus de 78,000 fr. par quinzaine, prélevés au profit de quelques spéculateurs sur la population parisienne ?

Nous ne nous étions pas complètement trompés en mettant en doute l'exactitude des *Débats* relativement à la sentence de la cour de cassation ; elle est loin de donner à M. Carlier les droits qu'il s'est empressé de s'attribuer. Nous lisons à ce sujet dans la *Presse* :

L'arrêt d'hier ne dit pas un mot de la vente des journaux.

L'espèce soumise à la cour de cassation soulevait simplement la question déjà jugée de savoir si la vente de livres ou brochures, faite par un individu non libraire, à son propre domicile, sans autorisation du préfet, constitue le fait de colportage ou de distribution, prévu et puni par l'art. 6 de la loi du 27 juillet 1849.

C'est donc à une vente d'ouvrages de librairie que la cour de cassation a fait l'application de la loi du 27 juillet, et non à une vente de journaux ; or, si l'on veut se rappeler que cette loi est divisée en deux parties distinctes, dont l'une s'applique au *colportage des* ÉCRITS ET IMPRIMÉS, l'autre aux JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES, on reconnaîtra avec nous que la question de savoir si l'article 6, qui se trouve dans la première partie, peut être légalement applicable aux feuilles périodiques, est encore entière et n'a nullement été résolue, ainsi qu'on s'est empressé de l'annoncer.

Il paraît que M. Carlier a déjà fait son profit de cette fausse interprétation donnée à l'arrêt d'hier : — Des agents se sont présentés chez quelques-unes des personnes qui ont bien voulu se charger de la vente des journaux mis à l'index, en leur déclarant que cette vente était désormais interdite par suite de cet arrêt ; — M. Carlier nous prouve par là qu'il n'est pas aussi fort en droit qu'en police ; autrement il n'ignorerait pas qu'un arrêt n'a point la valeur d'une loi, et que celui rendu hier par la cour suprême, eût-il la portée qu'on lui prête, ceux-là seuls contre lesquels il a été rendu lui doivent obéissance ; — quant aux autres, ils ont encore le droit de se faire juger.

La lettre suivante, adressée par Eugène Sue à la *Patrie*, confirme et complète les renseignements biographiques que nous avons publiés ce matin sur sa personne :

A M. le rédacteur de la *Patrie*.

Monsieur,

Je lis dans la *Patrie* d'aujourd'hui, sous ce titre : *Simple question à M. Sue*, un article contenant ces passages : « Nous serions curieux d'avoir quelques renseignements sur la carrière de M. Sue ; » et plus loin : « Les électeurs de Paris auraient quelque intérêt à savoir *pourquoi* et *comment* M. Sue a quitté le service.

» Vous m'adressez une question, monsieur. J'attends de votre impartialité l'insertion de ma réponse.

Voici quelle a été ma carrière militaire : Après trois ans de service en France, j'ai été, sur ma demande, envoyé en Espagne comme sous-aide major, attaché à la division de M. le général Bourbon-Busset, que je rejoignis à Madrid, et qui partit de cette ville pour Puerto-Réal, où ce corps d'armée prit part au combat du Trocadero. Après cette affaire, qui décida la reddition de Cadix, j'ai été attaché au 2ᵉ régiment d'artillerie, et envoyé à Veser, lors du siége de Tarifa. Revenu en France avec l'armée d'occupation, j'ai obtenu d'entrer dans la marine avec un grade supérieur à celui que j'avais dans l'armée de terre.

Embarqué à bord de la corvette *le Rhône*, sous les ordres de M. le commandant Guérin des Essards, après dix-huit mois de navigation aux Antilles, j'ai passé à bord du vaisseau le *Breslaw*, commandé par M. le capitaine de la Bretonnière. J'ai fait, à bord de ce vaisseau, la campagne du Levant, qui s'est terminée par le combat de Navarin. De retour en France après cette bataille, j'ai trouvé des lettres de mon père qui me rappelait auprès de lui, sa santé étant déjà profondément altérée. Au moment où j'ai quitté le *Breslaw*, M. le capitaine de la Bretonnière, glorieusement blessé sous son pavillon, voulut bien m'écrire une lettre où il m'exprimait ses regrets de me voir renoncer à ma carrière, et sa cordiale satisfaction de mes services pendant la campagne.

Telle a été ma carrière, monsieur ; voilà *pourquoi* et *comment* j'ai quitté le service. Vos amis gouvernent, monsieur ; ils ont à leur disposition les dossiers du ministère de la guerre et de la marine ; qu'ils les compulsent, ils y trouveront la preuve que j'ai obscurément, mais honorablement servi pendant huit ans, dont cinq années de campagne.

Agréez, etc. EUGÈNE SUE.

Paris, 26 avril 1850.

Assemblée nationale.

Présidence de M. DUPIN. — Séance du 27 avril.

L'Assemblée passe au vote d'un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 325,407 fr. 60 c. sur l'exercice 1849, pour les frais de justice criminelle de la Haute-Cour de Versailles.

Le projet de loi est adopté.

L'Assemblée reprend la discussion du budget des dépenses. Elle en est arrivée au ministère de la guerre.

M. MATHIEU (de la Drôme.) Messieurs, vous voulez des économies, vous en demandez tous les jours : je viens vous en indiquer et de considérables ; mais j'aurais besoin de quelques moments d'attention.

Depuis vingt ans, depuis la révolution de juillet, l'Europe présente un spectacle étrange, un spectacle inouï dans l'histoire. Les puissances de l'Europe entretiennent des armées nombreuses, non pas pour se combattre, mais pour s'observer. Les puissances ont, en un mot, imaginé quelque chose de plus coûteux que la guerre, c'est la paix armée.

En Russie, l'autocrate, devant les nécessités de son armée d'observation, n'a pas assez des mines des monts Ourales ; il devient emprunteur, il devient le sujet du banquier. En Autriche, il y a une création de papier-monnaie qui va se dépréciant chaque jour, et qui bientôt aura une telle valeur que la monarchie ne pourra plus reprocher à la République les assignats.

En Prusse, nous voyons un roi qui donne une constitution à son peuple pour avoir de nouveaux impôts ; la charte prussienne n'est qu'un nouveau moyen de battre monnaie : il vend à ses sujets la liberté, quitte peut-être à reprendre la chose quand il en aura touché le prix. (Vives dénégations sur un grand nombre de bancs à droite.)

Et la France, que fait-elle ? Depuis la révolution de juillet, la France a consacré à la paix armée quelque chose comme sept milliards.

Il y a en Corse des habitants qui, au lieu de cultiver des terres qui ne demandent qu'à produire beaucoup, passent leur temps à s'observer mutuellement, à se barricader les uns contre les autres. C'est là une existence de sauvages, dites-vous. Croyez-vous que les gouvernements de l'Europe soient beaucoup plus sages, mieux avisés, mieux civilisés ? Ne vaudrait-il pas mieux, dans l'intérêt de leur propre sécurité, qu'ils voulussent bien encourager les arts utiles, les arts de la paix, que de forger des armes de guerre qui, heureusement, se rouillent de nos jours ou servent uniquement aux parades du Champ-de-Mars. (Mouvements divers.)

Le cabinet et les membres de la commission assurent qu'ils sont parvenus à établir à peu près l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses. Nous verrons à la fin de l'année à quoi aboutiront ces efforts.

Quoi que vous fassiez, vous n'arriverez à cet heureux résultat qu'avec le désarmement.

Ce n'est pas avec des chiffres anciens que vous ferez de bons budgets, c'est avec des idées nouvelles.

Point de guerre jusqu'à cette collision suprême et terrible prédite du haut du rocher de Sainte-Hélène et dans les pages des *Mémoires d'Outre-Tombe*, et qui s'engagera une dernière fois entre la justice et les priviléges, entre les peuples et les rois. Alors notre brave armée sera l'avant-garde de la liberté des peuples, et jusqu'à présent elle n'a pu les servir qu'avec des bulletins de vote et en bravant les circulaires du ministère de la guerre et les compagnies de discipline en Algérie. (Mouvement.)

A quoi vous a servi votre armée ? ajoute l'orateur. Vous vous en êtes servis pour étouffer la République à Rome ; vous y avez rappelé le pape. (Très bien ! à droite. — Rires ironiques à gauche.)

Nous verrons si le trône que vous avez rétabli sera solide... En attendant, jetons un voile sur cette expédition de Rome... (Mais non ! c'est la gloire de la France ! à droite. — Allons donc ! à gauche.)

Quant à moi, je voudrais que ce voile fût assez épais pour cacher à la postérité le sang qui a coulé dans cette occasion. (Nouvelles dénégations à droite. — Bruit prolongé.) Quoi qu'il en soit, si l'Europe était en armes contre nous, ce ne serait pas une armée de 400 000 hommes qu'il faudrait pour répondre à son défi : il faudrait une levée en masse... L'on verrait alors les bataillons sortir tout armés du sol, et nous verrions revenir le temps des quatorze armées de la République. (Agitation prolongée.)

Ainsi, c'est pour maintenir l'ordre, n'est-ce pas ? que vous entretenez 400,000 hommes sous les armes ! Qu'est-ce que l'ordre ? Peut-il être autre chose que la conséquence d'un ordre de choses fondé sur la justice ? (Sensation.) Sans ces conditions, l'ordre à établir est une chose impossible, l'ordre à maintenir est un problème insoluble.

Si vous supposez la guerre civile, si vous la prolongez dans votre pensée, croyez-vous que vous serez toujours vainqueurs ! Vous flattez-vous que vous ne serez jamais défaits ? Eh bien ! rappelez-vous bien qu'en un jour, une heure de défaite dans la rue, c'est une révolution nouvelle. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est le renversement de la République que vous annoncez.

M. MATHIEU (de la Drôme). Je cherche à démontrer que l'ordre ne peut se maintenir que par de bons votes, par de bonnes lois, et je vous demande cette défense pour la société.

M. LÉO DE LABORDE. C'est nous-mêmes qui nous défendrons. (Rires ironiques à gauche.) Essayez et vous verrez ! (Nouveaux rires à gauche.) Ce sera quand vous voudrez. (Nouveaux mouvements.)

M. MATHIEU (de la Drôme.) Je vais plus loin : je suis convaincu que si Louis-Philippe n'avait pas eu une armée aussi considérable, il serait encore aux Tuileries. (Bruits divers.)

C'est qu'alors il eût écouté les vœux du pays, qui se faisaient jour dans les banquets patriotiques, si éloquemment traduits par MM. Baroche, Barrot, Malleville ; et nous leur en gardons une profonde reconnaissance. (Hilarité à gauche.) Oui, Louis-Philippe eût pu, en faisant quelques concessions, en abaissant le cens électoral, retarder l'avènement de la République d'un quart de siècle. C'est ainsi qu'en Angleterre il n'y a pas de révolutions dans la rue, parce qu'elles se font dans le parlement.

En France, au contraire, le pouvoir se plaît à irriter l'opinion publique.

L'orateur rappelle la destruction des arbres de liberté, l'enlèvement des couronnes de la Bastille, l'état de siége maintenu indéfiniment sans aucun motif. Puis il s'écrie :

Un jour, un ministre ne craint pas de dire du haut de cette tribune : Vous pouvez descendre dans la rue quand vous voudrez, nous sommes prêts ! Vous savez aussi bien que moi qu'il ne suffit pas que vous soyez prêts. Vous étes prêt, M. de Polignac aussi était prêt, M. Guizot aussi était prêt, qu'en est-il advenu cependant ? (Mouvements divers.)

Toutes les fois, d'ailleurs, que le peuple a pris les armes contre un gouvernement, il y a été provoqué par les fautes de ce gouvernement. (Nouvelles rumeurs.)

M. GODELLE. Voilà comment on excuse les barricades et les massacres. (Bruit à gauche. — Très bien ! à droite.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Mais nous ne nous préoccupons pas seulement de l'intérêt de l'avenir ; nous nous préoccupons aussi de l'intérêt, du bien-être de la génération actuelle, et c'est pour cela que nous déplorons le système qui attirera fatalement dans son sein de nouvelles luttes, de nouveaux combats. (Rumeurs diverses.) Croyez-le bien, messieurs, nous sommes arrivés à une époque où l'on ne doit plus compter pour gouverner que sur la force morale, c'est-à-dire sur la sympathie des peuples.

M. LE PRÉSIDENT. La discussion générale est fermée, « Art. 1ᵉʳ......

M. DE GRAMMONT. La postérité refusera de croire qu'en 1850, après le rétablissement de la République, qui devrait être le règne de la loi, l'Assemblée nationale délibérait en présence des baïonnettes. Si l'on pervertissait moins le peuple, nous n'aurions pas besoin des cent mille hommes qui nous entourent, et le budget serait soulagé d'autant, de cette formidable garde dont l'Assemblée ne peut se passer devant les souvenirs du 15 mai, du 24 juin 1848 et du 13 juin 1849.

Ce qu'il faudrait pour obvier à toutes ces causes de désordres qui fermentent autour de nous, ce serait, à l'exemple des Etats-Unis, de transporter le siége du gouvernement dans une ville où le peuple vous entourerait assez de son respect pour que vous permettiez à l'armée de remplir ses principaux devoirs et de voler à la défense de nos frontières, sur lesquelles la politique de l'Europe peut nous appeler bientôt. (Mouvement prolongé.)

Je vous engage donc, messieurs, je ne saurais trop vous engager à réfléchir sérieusement sur les considérations que je viens de développer devant vous.

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Je n'ai rien à répondre à M. Mathieu (de la Drôme), à l'égard du budget de la guerre, il en a fort peu parlé. Du reste, pour toutes les divagations dans lesquelles il est entré, je n'ai qu'une réponse à faire, c'est que le gouvernement est toujours disposé à faire respecter partout la Constitution et la République.

Et maintenant, qu'il me soit permis de dire quelques mots à ce qu'a dit M. le général de Grammont. Le gouvernement ne peut pas accepter la pensée de transporter le siége de cette enceinte partout ailleurs. (Mouvements divers.)

On passe à la discussion des articles du budget de la guerre.

CHAP. Iᵉʳ. — Administration centrale, personnel, 1,698,300 fr. — Adopté.

CHAP. II. — Matériel, 285,000 fr. — Adopté.

CHAP. III. — Frais généraux d'impression, 248,000 fr. — Adopté.

CHAP. IV. — Etats-majors, 14,516,001 fr.

M. CHARRAS propose une réduction de 36,660 fr. applicable au traitement de deux officiers généraux employés à Paris.

L'amendement est rejeté.

M. DE CHARENCEY dépose un rapport sur la demande en autorisation de poursuites contre M. Laboulaye.

M. LE COLONEL LEMERLIER propose l'amendement suivant :

« Une réduction de 30,000 fr. est proposée, indépendamment de celle de 42,190 fr. demandée par la commission du budget, à la première section, chap. 4, Etat-Majors, art. 1ᵉʳ, Traitement des maréchaux. »

Il s'élève contre le grand nombre d'aides-de-camp qui seraient donnés aux maréchaux.

Après une réponse de M. d'Hautpoul, l'amendement est rejeté.

M. CHARRAS propose une réduction de 14 000 fr., applicable aux officiers d'état-major, dont il veut réduire le nombre. Et, à ce propos, il demande s'il est bien nécessaire que des officiers d'état-major soient attachés au service du président de la République. (Bruit.)

Je demande, continue M. Charras, si aux Etats-Unis le président de la République, qui, comme en France, est un magistrat civil, prend le costume de général, et s'il ne reste pas habillé comme un simple citoyen ?

Avant le 10 décembre, un seul candidat militaire se présentant à la présidence, je demande à celui des candidats civils qui siége dans cette Assemblée s'il aurait jamais pensé à prendre le costume de général ? (Mouvement prolongé.)

On m'interrompt pour me dire que je manque aux convenances : je ne fais que rappeler l'observation de la loi.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre, répond que l'état-major de l'armée de Paris est en rapport avec sa force.

Maintenant je demanderai s'il est bien digne, bien honorable de venir mettre en scène le chef de l'Etat... (Dénégations bruyantes à gauche. — Agitation prolongée.) Je croyais qu'étant le premier magistrat du pays, il était le chef de l'Etat... (Mais non ! mais non ! c'est l'Assemblée. — Tumulte prolongé.)

Une voix à gauche : Pourquoi porte-t-il les épaulettes de général ?

M. D'HAUTPOUL. M. le président de la République est chef de la garde nationale, et à ce titre il peut en porter l'uniforme et les insignes. (Non ! non ! à gauche.) Des attaques aussi puériles n'ont pas besoin d'être réfutées. (On rit à gauche.) Enfin on a fait du scandale à propos du budget, c'est ce qu'on voulait ; mais l'orateur aurait bien dû se dispenser d'entrer dans cette voie.

M. CHARRAS. Il n'y a pas de scandale à rappeler les dépositaires du pouvoir à l'observation des lois.

Je le soutiens, la Constitution en main, M. le président de la République n'a pas plus le droit de s'habiller en général de la garde nationale que de prendre la toge de procureur-général de la République. (Applaudissements à gauche. — Mouvement prolongé.)

La réduction demandée par M. Charras est repoussée.

MM. Cavaignac et de Lamoricière se lèvent contre la réduction sur le chapitre 5, gendarmerie.

M. LE GÉNÉRAL FABVIER demande ce qu'est devenue une pétition d'un officier de gendarmerie sur les droits des officiers de gendarmerie, méconnus dans la création d'un nouveau cadre de gendarmerie mobile proposé par M. le ministre de la guerre.

M. BERTRAND répond qu'il est prêt à faire son rapport sur cette pétition.

L'Assemblée, consultée, décide que le rapport de la pétition sera fait vendredi prochain.

M. CHARRAS demande, sur le chiffre de ce chapitre, une réduction de 2,250 fr. A propos de cette réduction, l'orateur met M. le ministre de la guerre en demeure de faire rentrer à Versailles les deux bataillons de gendarmerie mobile qui se trouvent maintenant à Paris. Ces deux bataillons avaient Versailles pour garnison, et il n'y a pas de raison pour qu'ils n'y retournent pas. (Agitation prolongée.)

M. LAYDET s'élève contre les corps privilégiés et rappelle les inconvénients qu'ont entraînés la création des gardes-du-corps, de la garde royale, de la garde municipale. (Agitation. Tumulte prolongé.)

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Les gendarmes n'ont pas d'autre privilége que celui de défendre l'ordre. (Et l'armée ! et l'armée !) Je ne dis rien qui puisse blesser l'armée, car l'armée sait très bien que les rangs de la gendarmerie lui sont ouverts. (Bruit.)

Chacun juge la question d'opportunité de la présence de ces bataillons à Paris à son point de vue ; à notre point de vue, ils doivent y rester, et nous les y maintiendrons. (On rit.)

M. LAMORICIÈRE soutient qu'on ne peut à l'occasion d'un chapitre du budget, improviser la création d'un cadre. Ce serait consacrer le plus fâcheux antécédent ; l'on pourrait ainsi, et par voie d'amendement, porter les atteintes les plus graves à la constitution de notre armée.

M. VALENTIN, qui a demandé la parole, veut parler de sa place.

A DROITE. A la tribune ! à la tribune !

M. Valentin se rassied.

VOIX A DROITE. Ah !

M. TESTELIN, à la droite. Vous êtes des insolents. (Exclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Testelin, je vous rappelle à l'ordre, je devrais faire davantage. (Tumulte à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Testelin, le réglement est formel ; il prononce la censure contre ceux qui insultent leurs collègues. Vous avez la parole pour vous expliquer.

M. TESTELIN. Je demande qu'il soit bien constaté que je n'ai pas insulté l'Assemblée. Quand M. Lamoricière était à la tribune, M. Valentin a demandé la parole. Quand le général a quitté la tribune, M. Valentin s'est levé pour dire : Je voulais présenter les mêmes observations que M. de Lamoricière vient de soumettre à l'Assemblée (On rit), et maintenant ce n'est pas à l'Assemblée, mais bien à un petit nombre de membres du côté droit qui ont hué M. Valentin que mes paroles se sont adressées. (Agitation prolongée.)

Après un débat, auquel prennent part le rapporteur du budget, le ministre de la guerre et le général Cavaignac, la discussion est fermée.

Le renvoi à la commission est demandé et rejeté.

Un scrutin de division a lieu sur le crédit de 1,140,000 fr. demandé pour la création d'un nouveau bataillon de gendarmerie mobile. Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votants	623
Majorité absolue	312
Billets blancs	424
Billets bleus	199

L'Assemblée adopte le crédit de 1,140,000 fr., ainsi que l'ensemble du chapitre V.

La séance est levée à six heures 1/4.

Lundi, à une heure, séance publique. Suite de la discussion du budget de la guerre.

---

13 JUIN. — *UN NOUVEL ACQUITTEMENT.*

Le jury des Basses-Pyrénées vient de rendre un verdict d'acquittement en faveur de l'*Eclaireur*, poursuivi pour la reproduction de quelques lignes de la brochure de Ledru-Rollin. L'accusation a porté les débats sur le terrain de l'expédition romaine ; elle a fourni l'occasion d'un nouveau triomphe à la démocratie.

L'*Eclaireur* avait dit : L'EXPÉDITION ROMAINE EST UNE VIOLATION DE LA CONSTITUTION ! et le jury des Basses-Pyrénées, comme trente autres jurys, a déclaré que cette parole n'était pas coupable.

Près d'une année s'est écoulée depuis la manifestation du 13 juin, le pape est rentré dans Rome sous la protection des baïonnettes du gouvernement du 10 décembre ; et le pays proteste encore. C'est que ce souvenir pèse lourdement sur le cœur de la France.

Les nations sont solidaires.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 avril, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4ᵉ page.

Comité démocratique et socialiste des Elections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les délégués au comité démocratique socialiste des élections de la Seine, se réuniront aujourd'hui dimanche 28 avril, à 7 heures du soir, rue St-Spire, impasse de la Grosse-Tête. — Présence obligatoire.

Les citoyens qui ont des réclamations à faire sur la distribution des cartes d'électeurs, sont invités à se présenter chez les citoyens dont les noms suivent :

1ᵉʳ Arrondissement. — Voignier, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77.

2ᵉ Arrondissement. — Audry, rue Bellefond, 38 ; Gentil, passage Choiseul, 73.

3ᵉ Arrondissement. — Rue du Cadran, 15.

4ᵉ Arrondissement. — Dugit, rue des Déchargeurs, 9.

5ᵉ Arrondissement. — Brécard, rue de la Grande-Truanderie, 11 ; Blaise, rue de la Charité, 6.

6ᵉ Arrondissement. — Lebland, libraire, rue Rambuteau, 75 ; Binet, rue Neuve-Saint-Martin, 18, et rue et salle Frépillon, jeudi 25 avril, à 7 heures du soir.

7ᵉ Arrondissement. — Dessales, rue des Enfants-Rouges, 13.

8ᵉ Arrondissement. — Lefèvre, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 58. Bardet, marchand de vin, place des Vosges, près la mairie.

9ᵉ Arrondissement. — Rue du Pont-de-la-Réforme, 9, bureau de l'*Homme libre*, de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

10e Arrondissement. — Preyat, cour du Dragon, n° 10.

11e Arrondissement. — Jetet, rue de la Harpe, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine, et chez le citoyen Hourmann, rue de Vaugirard, 11.

12e Arrondissement. — ...., rue d'Ulm, 30; Lebègue, rue Mouffetard, 24, ancien 28.

FAITS DIVERS.

Le général Changarnier a passé aujourd'hui, au Champ-de-Mars, une grande revue de l'armée de Paris.

Cinq brigades occupaient ce vaste plateau, sous le commandement du général de division Neumayer.

Cette exhibition des forces militaires, la veille des élections, est au moins intempestive.

— Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. Napoléon Bonaparte. On assure qu'une division sérieuse a éclaté depuis quelques jours au sein du cabinet, au sujet du désir exprimé par le président de mettre le colonel Vaudrey à la tête du comité d'artillerie.

Il paraît que le général d'Hautpoul s'est opposé à la nomination du colonel Vaudrey, qui est un des officiers d'ordonnance du président.

Le conseil a été partagé sur cette question. MM. Dumas et de Parieu ont refusé de prendre part à cette scission.

On assure que le général Lahitte profiterait de cette circonstance pour déposer sa démission avec le reste de ses collègues.

Le président de la République attendrait le résultat des élections pour former un nouveau cabinet.

(*Evènement.*)

— M. le capitaine d'artillerie Garnier, directeur de l'*Union agricole* du Sig, s'est cassé la jambe, le 5 avril, dans une chute de cheval. On espère que cet accident n'aura pas de suites plus fâcheuses.

— On lit dans l'*Echo de l'Ouest*, de Poitiers :

« Nous apprenons que six malheureux soldats du 11e léger, en prison dans notre ville pendant plusieurs jours *pour avoir donné une poignée de main aux patriotes d'Angers*, sont partis le 22, à 6 heures du matin, ayant, comme ils étaient venus, les menottes aux mains! La gendarmerie ne leur fait pas connaître leur itinéraire. Il est à craindre pour eux que cet excès de rigueur ne leur soit infligé jusqu'à Toulon, sinon plus loin! Nous sommes de plus en plus convaincus, que ces persécutions brutales sont de nature à démocratiser l'armée entière.

— On nous apprend que des troubles assez graves viennent d'avoir lieu à Chauvigny pour la même cause. Des soldats du 11e léger, conduits comme des malfaiteurs devant la population indignée, ont communié avec elle dans ce cri séditieux : Vive la République! L'autorité locale a cru alors de son devoir de sévir brutalement. Est-ce ainsi qu'avec un peu de pudeur le pouvoir devrait se conduire à l'égard des débris du régiment-martyr? (*Idem.*)

— M. Friedman, réfugié allemand, du grand-duché de Bade, a été arrêté avant-hier, 22 avril, pour avoir crié : Vive la République!

On nous assure qu'il doit être reconduit de brigade en brigade jusqu'à la frontière. Ce fait nous paraît si monstrueux, que nous serions heureux d'avoir à le démentir. (*Idem.*)

LE FRÈRE LÉODORIEN. — *Attentat aux mœurs.* — *Dix ans de réclusion.*

La cour d'assises des Ardennes a condamné samedi dernier un frère de la doctrine chrétienne coupable d'attentats aux mœurs, commis ou tentés sur la personne d'un de ses élèves qui n'aurait pas atteint l'âge de onze ans.

Cet homme a fait son noviciat dans cette même maison de Toulouse, si célèbre depuis les crimes de Léotade. De là il fut envoyé successsivement à Paris, à Epernay et à Sédan. C'est dans cette dernière ville que Jérôme Fayet, en religion frère Léodorien, se rendit coupable des turpitudes qui l'amenaient samedi sur les bancs de la cour d'assises.

Nous avons assisté à ces tristes et hideux débats, qui se sont déroulés pendant dix heures entières devant un auditoire épouvanté. La loi nous interdit de les reproduire, et nous en sommes heureux, car jamais nous n'avons ressenti de notre vie une plus pénible impression, surtout en entendant le coupable au moment de sa sentance, invoquer contre ses juges le nom sacré de la divinité.

La justice l'a chatié ; il est condamné à dix ans de réclusion et à la surveillance de la haute police pendant toute sa vie.

Et maintenant ce n'est pas une vaine passion qui dicte nos paroles, mais une conviction sacrée.

Jamais nous ne confierons un frère ou un enfant à une corporation de célibataires.

(*Propagateur républicain des Ardennes.*)

THEATRES. — CONCERTS.

Aujourd'hui dimanche, à l'Opéra, par extraordinaire, *Robert-le-Diable*. Demain lundi, *Lucie* pour les débuts de Mme Laborde.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. — Les représentations de *Toussaint-Louverture* se suivent et se ressemblent, c'est-à-dire, même succès pour le poète, M. de Lamartine, et mêmes braves à l'artiste de talent, M. Frédérick Lemaître.

— Aujourd'hui, au Théâtre-Montansier, 3e représentation de *Traversin et Couverture*, parodie en quatre actes de *Toussaint-Louverture*, jouée par l'élite de la troupe. Reprise du *Club champenois*, par Levassor, qui y remplit quatre rôles.

SALLE SAINTE-CÉCILE. — Ce soir, clôture définitive des charmantes soirées d'hiver. A bientôt l'inauguration *des splendides journées de Rambouillet*. — Prix d'entrée : 2 fr.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, 28 avril, à 8 heures et demie, grand Concert. — Darcier chantera le *Beau Nicolas* et la *Musette neuve*, avec accompagnement de hautbois. — Les *Charpentiers* et les *Journaux en 1848*, deux nouveaux chœurs d'Ad. Adam et de Saint-Julien, exécutés par les Enfants de Paris, au nombre de 80. — Junca, Lebrun, Gozora, Mme Marville, complèteront cette brillante soirée, qui sera terminée par une grande Tombola, tirée par Mayor, qui chantera le *Jour de l'An* et la *Symphonie burlesque*, deux scènes comiques. — Prix : 50 c.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	64	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 27 avril 1850.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
89 35	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 30	89 65	89 30	89 60
89 25	5 0/0	fin c.	89 20	89 65	89 30	89 65
76 50	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	4 0/0 J. sept.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
55 60	3 0/0 J. d.	cpt.	55 65	55 80	55 60	55 75
55 50	3 0/0	fin c.	55 60	55 90	55 60	55 80
84 »»	5 0/0 Piém.	cpt.	83 85	84 »»	83 90	84 »»
83 90	5 0/0	fin c.	83 90	84 »»	83 85	84 »»
2105 »»	Banq. France	cpt.	2110 »»	2125 »»	2110 »»	2125 »»
718 75	Paris-Orléans.	cpt.	717 50	717 50	715 »»	715 »»
»» »»	Libérés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
565 »»	Rouen	cpt.	567 50	570 »»	567 50	[illegible]
»» »»	Libérés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
210 »»	Havre	cpt.	210 »»	210 »»	[illegible]	206 25
»» »»	Libérés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
350 »»	St-Germain	cpt.	345 »»	345 »»	340 »»	340 »»
»» »»	Versailles r. d.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	160 »»
140 »»	Versailles r. g.	cpt.	137 50	140 »»	137 50	140 »»
175 »»	Mars.-Avign.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	180 »»
»» »»	Libérés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
105 »»	Bâle	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	105 »»
»» »»	Boulogne	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	Libérés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
416 25	Nord. j. juill.	cpt.	416 25	417 50	416 25	417 50
416 25	400 payés	30 c.	416 25	417 50	416 25	417 50
»» »»	Centre	cpt.	321 25	322 50	321 25	321 50
»» »»	Libérés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
390 »»	Bordeaux	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	390 »»
»» »»	175 payés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
322 50	Nantes	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	322 50
»» »»	325 payés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
325 »»	Strasbourg	cpt.	325 »»	327 50	325 »»	327 50
323 05	325 payés	30 c.	325 »»	327 50	325 »»	327 50

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0	1270 »»	Bons du Trésor	5 0/0
— Nouvelles	1120 »»	Zinc : V.-Montagne.	2700 »/»
De la Seine, J. juillet.	1060 »»	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	[illegible] »»	Belgique, 5 0/0 1840	100 »/»
— nouvelles, 1849.	950 »»	— 5 0/0 1842	100 »/»
Havre, Jouiss. mars	700 »»	Espagne : dette activ.	22 1/2
— nouvelles	560 »»	— dette intér.	37 1/2
Rouen, 4 0/0	775 »»	Naples, Réc. Rothsc.	[illegible]
Liste civile	995 »»	Rom. Empr. j. déc.	79 3/8
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 1/4
		Piémont. Obl. à 4 0/0.	960 »/»
Quatre-Canaux	1675 »»	— Obl. nouv 4 0/0.	925 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 28 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Robert le Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Athalie, les Folies amoureuses.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons
ITALIENS. — Maria di Rohan, Il Barbiere.
ODEON. — Diogène. François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, le Feu d'artifice, les Quatre Coins, la Propriété.
VARIÉTÉS. — Colombine, — l'Humoriste, — Tout-Serein, la Clôture.
GYMNASE. — Princesse et Charbonnière, Héloïse et Abeilard, Nisus, Mignonne.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, le Sous-Préfet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint Louverture.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Le Courrier de Lyon.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Vautrin.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — L'Anguille, Gentil-Hussard, Rats et Biscuits Polichinelle, Fantasmagorie.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 117. Lundi 29 Avril 1850.

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois..... 6 f.
Six mois..... 11 f.
Un an..... 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS.
...ois..... 9 f.
...s..... 17 f.
..... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

AVIS.

La DEMOCRATIE PACIFIQUE reçoit dans ses bureaux, à partir d'aujourd'hui, des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la Banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, va être organisé. Nous donnerons incessamment les adresses des bureaux-succursales où seront reçus ces abonnements.

PARIS, 28 AVRIL.

ÉLECTION DU 28 AVRIL.

CANDIDAT DÉMOCRATE.

SEINE.

EUGÈNE SUE.

Avis très important.

Les CARTES D'ÉLECTEURS se distribueront encore, dans les mairies, aujourd'hui lundi jusqu'à trois heures du soir.

Comité Démocratique-Socialiste des Élections

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les fermetures illégales des réunions électorales ayant tari la source principale des revenus du Comité démocratique-socialiste, nous rappelons à l'attention sérieuse des citoyens la SOUSCRIPTION, pour subvenir aux frais de l'élection, ouverte rue Coquillière, 12 ter, à la *Démocratie pacifique*, et aux bureaux de tous les journaux démocratiques.

Les citoyens qui ont des réclamations à faire sur la distribution des cartes d'électeurs sont invités à se présenter chez les citoyens dont les noms suivent :

1er arrondissement. — Voignier, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 77.

2e arrondissement. — Audry, rue Bellefond, 38, Gentil, passage Choiseul, 83.

3e arrondissement. — Rue du Cadran, 15.

4e arrondissement. — Dugit, rue des Déchargeurs, 9.

5e arrondissement. — Brocard, rue de la Grande-Truanderie, 11, Blaise, rue de la Charité, 6.

6e arrondissement. — Lebland, libraire, rue Rambuteau, 75. Binet, rue Neuve-Saint-Martin, 18.

7e arrondissement. — Dessales, rue des Enfants-Rouges, 13.

8e arrondissement. — Lefèvre, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 38. Bardet, marchand de vin, place des Vosges, près la mairie.

9e arrondissement. — Rue du Pont de la Réforme, 9, bureau de l'*Homme libre*, de 9 heures du matin à 8 heures du soir.

10e arrondissement. — Preyat, cour du Dragon, 10.

11e arrondissement. — Jetot, rue de la Harpe, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine, et chez le citoyen Hourmann, rue de Vaugirard, 11.

12e arrondissement. — Rue d'Ulm, 30, et chez le citoyen Lebègue, rue Mouffetard, 24, ancien 28, pour recevoir et appuyer les réclamations.

L'opération électorale a commencé aujourd'hui dans l'ordre le plus parfait, et se continuera demain lundi jusqu'à quatre heures.

L'empressement des électeurs paraît égal à celui qu'ils ont montré déjà le 10 mars.

Nous engageons instamment les électeurs républicains qui n'auraient pas encore exercé leur droit à le faire demain.

Les scrutins seront fermés à quatre heures, et les votes seront dépouillés immédiatement dans toutes les sections.

Le recensement général des votes exprimés dans les douze arrondissements de Paris et les huit cantons ruraux du département de la Seine, pour l'élection d'un représentant du peuple, aura lieu le jeudi 2 mai prochain, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, en séance publique. La séance sera ouverte à huit heures du matin, sous la présidence du doyen des maires de Paris,

Votes de l'Armée.

SEINE.

GARNISON DE CHARTRES.

13 électeurs de la Seine : Eugène Sue, 6. — Leclerc, 5. — Billets blancs, 2.

GARNISON DE ROUEN.

4e léger, 89 électeurs de la Seine : Eugène Sue, 66. — Leclerc, 19. — Billets blancs, 4.

Quant au département de Saône-et-Loire, nous écrit notre correspondant, le scrutin ayant donné une majorité considérable à la liste socialiste, on le tient très secret.

La circulaire de l'*Union électorale* a été distribuée à profusion dans toutes les casernes de Rouen ; recommandée spécialement par les chefs de corps, elle a fourni à un officier l'occasion de faire une allocation très chaude en faveur du candidat de l'ordre. Les soldats ont accueilli cette allocution en criant en masse : *Des rouges ! des rouges !*

GARNISON DE BORDEAUX.

45 électeurs de la Seine (ils n'ont été avertis que dix minutes avant le vote ; la loi exige deux jours) : Eugène Sue, 36. — Leclerc, 8. — Billet blanc, 1.

GARNISON DE TOULOUSE.

11e d'artillerie, 29 électeurs de la Seine : Eugène Sue, 21. — Leclerc, 6. — Billets blancs, 2.

4e d'artillerie, 36 électeurs de la Seine : Eugène Sue, 24. — Leclerc, 9. — Billets blancs, 3.

GARNISON DE BAYONNE.

2e bataillon du 45e de ligne, 47 électeurs : Eugène Sue, 29. — Leclerc, 3. — Billets blancs, 15.

TOULON.

3e rég. d'infanterie de marine, 36 électeurs : Eugène Sue, 28. — Leclerc, 6. — Billets blancs, 2.

(15 militaires de la Seine n'ont pu voter parce que leur inscription sur les listes électorales de la Seine n'était pas identique avec leur inscription sur les contrôles du corps.)

GARNISON DE PARIS.

61e de ligne, 90 votants. — Eugène Sue, 63. — Leclerc, 27.

2e de ligne, 143 votants. — Engène Sue, 112. — Leclerc, 31.

3e de ligne, 82 votants. — Eugène Sue, 52 — Leclerc, 27. — Bulletins nuls, 3.

GARNISON DE RUEIL.

57e de ligne, 89 votants. — Bulletins blancs, 4. — Eugène Sue, 58. — Leclerc, 37.

GARNISON D'ARRAS

7e et 9e léger, 2e régiment du génie, 78 votants. — Eugène Sue, 64. — Leclerc, 12. — Billets blancs, 2.

GARNISON DE SÉDAN.

23e léger, 21 votants. — Eugène Sue, 17. — Leclerc, 4.

GARNISON DE LANGRES.

21e et 14e léger, bat. d'adm. votants 61. — Eugène Sue, 46. — Leclerc, 9. — Bulletins blancs, 6.

GARNISON DE SAINT-OMER.

Votants 23. — Eugène Sue, 18. — Leclerc, 3. — Billets blancs, 2.

GARNISON DE CAHORS.

58e et 44e de ligne, votants 12. — Eugène Sue, 7. — Leclerc, 5.

GARNISON DE CAEN.

Votants, 38. — Eugène Sue, 33. — Leclerc, 5.

GARNISON DE NANTES.

Votants, 78. — Eugène Sue, 59. — Leclerc, 19.

SAONE-ET-LOIRE.

GARNISON DE NIMES.

67e de ligne, 185 électeurs : Liste démocratique, 172. — Liste réactionnaire, 9. — Billets blancs, 4.

GARNISON DE LYON.

219 électeurs : Liste démocratique, 193. — Liste réactionnaire, 26.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à onze heures à l'Elysée. Des rapports adressés à M. Carlier par ses agens secrets ont été communiqués au conseil par les soins de M. Baroche ; il paraîtrait que leur teneur n'est pas de nature à contenter le pouvoir. Ils confirment ce que l'on dit dans toute la ville quant au succès probable du parti avancé. Des dépêches arrivées ce matin même de Rome ont également été communiquées au conseil. Des dissensions assez graves se seraient élevées entre le pape et une fraction du sacré collége appuyée et soutenue par l'Autriche. (*Estafette.*)

De nombreuses protestations ont été faites dans les diverses sections électorales contre deux articles additionnels introduits dans la loi électorale par M. le préfet de la Seine. Aux termes de ces articles : 1° le dépouillement des votes devrait être fait par le bureau seulement, toutes les fois que le chiffre des représentants ne dépasse pas trois ; 2° l'entrée de la section électorale serait interdite au moment du dépouillement, à tout électeur qui n'en ferait pas partie.

Chose étrange, ces paragraphes additionnels sont appuyés de longues citations d'un discours de M. Salmon, dont l'opinion n'a pas prévalu dans l'Assemblée constituante.

C'est principalement dans la 11e section du 12e arrondissement qu'a été faite la protestation la plus énergique. (*Idem.*)

L'idée fixe.

Le *Napoléon* nous apprend aujourd'hui ce que ses patrons voudraient bien faire, ce qu'ils tenteraient probablement si l'élection d'aujourd'hui répondait à leurs vœux.

Son premier-Paris a pour titre : *Les premiers actes du consulat*, et il débute ainsi :

L'époque à laquelle le premier consul prit la direction des affaires peut, sous beaucoup de rapports, se comparer à la nôtre. Il n'est donc pas sans utilité de rechercher par quels moyens il sauva la France. — Rien ne les indique mieux que la suite des décrets et des arrêtés rendus depuis le jour où elle lui confia le pouvoir. Ils établissent l'analogie la plus frappante entre ces temps et ceux où nous vivons.

Suit l'énumération de ces mesures, qu'on nous représente comme applicables à l'époque actuelle :

C'est d'abord, le 18 brumaire, la destitution des municipalités parisiennes, remplacées par des commissaires du gouvernement. C'est déjà fait.

Le 20, 62 membres sont exclus du corps législatif.

Comme l'Assemblée est aujourd'hui plus nombreuse, on pourrait évidemment, — en cas de 18 brumaire — porter ce nombre à cent et quelques.

Le même jour, deux commissions législatives remplacent l'Assemblée unique, dispersée à coups de baïonnettes. Les séances de ces commissions ne sont pas publiques.

Le 25, arrêté des consuls portant que 38 individus opposés au gouvernement sortiront du territoire continental de la République. Ils seront tenus de se rendre à Rochefort pour être de là transportés dans la Guyane française.

Vingt-quatre autres se rendront à La Rochelle, pour être conduits dans tel endroit du département de la Charente qu'il plaira au ministre de la police d'indiquer.

Les individus dénommés dans ces deux articles seront dessaisis de l'exercice de tout droit de propriété, et remise ne leur en sera faite qu'après justification de leur arrivée dans le lieu qui leur est désigné.

Comme commentaire, le *Napoléon* déplore, dans un article subséquent, que l'Assemblée n'ait pas voté la rétroactivité de la loi sur la déportation ; il se permet même de dire à ce propos, parlant par respect, que l'Assemblée, en cette occasion, a manqué de sens politique et commis une faute grossière. Il espère, du reste, qu'à la troisième lecture l'Assemblée passera par dessus les petits scrupules de légalité. Nous poursuivons la citation :

27 nivôse. Arrêté réduisant le nombre des journaux qui pourront être publiés à Paris à treize, qui sont désignés nominativement.

Le ministre de la police veillera à ce qu'il ne soit imprimé aucun nouveau journal dans aucun département de la République.

Seront supprimés sur-le-champ tous les journaux qui inséreront des articles contraires au respect dû au pacte social.

Le pacte social, c'était, avant le 18 brumaire, la République avec le directoire — depuis que les représentants du peuple avaient été jetés par les fenêtres et remplacés par des commissaires du gouvernement ; le pacte social, c'était la République avec trois consuls, dont deux comparses, et l'organisation qui préparait l'empire ; plus tard le pacte social c'était S. M. l'empereur.

Quant aux droits que la nation et les citoyens tiennent de la nature et de leur rapprochement, il n'en était plus question. La France avait un maître.

30 nivôse. Installation du gouvernement aux Tuileries.

22 floréal. Arrêté qui enjoint aux préfets nouvellement installés de procéder à la nomination des maires.

5 Messidor. Arrêté concernant l'organisation de la gendarmerie à pied.

On sait que l'Assemblée a voté hier 1,140,000 francs pour la création d'un nouveau bataillon de gendarmerie mobile.

Cette énumération, qui occupe près de quatre colonnes, se termine par ces mots :

Ainsi, le plus grand génie des temps modernes jugea que, pour sauver la société de l'anarchie, il fallait des lois de répression, des lois d'organisation, des lois d'assistance.

Plus loin nous lisons encore :

La période consulaire offre avec notre temps certaines ressemblances qu'il n'est pas permis de dédaigner, quand on songe aux immenses résultats qu'obtint presque instantanément le génie puissant qui avait pris la mission de sauver la France.

Tout le numéro du *Napoléon* d'aujourd'hui tourne autour de la pensée d'un 18 brumaire. Il n'est pas jusqu'à l'histoire de la République de Saint-Marin qui ne vienne lui fournir un prétexte à insinuations. Le *Napoléon* nous apprend que la susdite république, après divers essais plus ou moins heureux, a fini par confier ses destinées à *deux consuls*.

Nous n'attachons pas au *Napoléon* plus d'importance qu'il n'en mérite ; mais il faut convenir qu'il est fort impolitique pour lui, au moment où les journaux de l'ordre se répandent en déclarations républicaines pour capter quelques voix à leur candidat, de venir se jeter en travers, et de montrer le drapeau du consulat et du 18 brumaire. Il faut avouer que M. Louis Bonaparte a là de bien maladroits amis.

TACHEZ DONC DE VOUS ENTENDRE.

On lit ce soir dans la *Gazette de France* :

Aujourd'hui dimanche, bien avant l'ouverture du scrutin, une grande quantité de bulletins portant le nom de Leclerc avaient été répandus dans plusieurs endroits sur la voie publique. Il faut que ceux qui emploient de pareils moyens pour combattre une candidature qui les gène comptent bien peu sur le bon sens public.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

Les boulevards offraient aux passants le plus curieux spectacle. Des milliers de bulletins portant le nom du candidat de la démagogie gisaient sur le pavé, comme le triste avant-coureur de la prochaine déconfiture du parti anarchique.

Les dernières affiches lancées par les royalistes contre Eugène Sue reprochent au candidat socialiste d'être RICHE.

Les auteurs de cette affiche sont eux-mêmes les possesseurs du sol et des richesses. Il y a seulement cette différence entre eux et le candidat socialiste, que celui-ci veut la richesse pour tous et qu'ils ne la veulent que pour eux.

Mais ne faut-il pas qu'ils soient bien à bout de moyens pour chercher ainsi à soulever la haine contre les riches dans le but de faire échouer une candidature qui leur déplaît ?

Ils n'ont donc pas peur, les imprudents, que cette haine, une fois qu'ils l'auront soulevée, au lieu de se tourner contre leur adversaire, ne se tourne contre eux !

Nous avions annoncé hier que la matinée d'aujourd'hui verrait afficher sur les murs de Paris quelques placards conçus de manière à diviser ou à ébranler les électeurs démocrates. Ces placards ont paru en effet. En voici un d'autant plus perfide qu'il a les apparences de l'impartialité :

DÉMOCRATES, ABSTENONS-NOUS !

Eugène Sue a écrit sur la misère et vit dans l'opulence.

Leclerc est un brave soldat, mais non législateur.

Ne servons plus d'échelon à personne !
Abstenons-nous !

Un patriote désillusionné.

Le piège est trop grossier. Les démocrates *désillusionnés* qui seraient disposés à s'abstenir ne prendraient pas tant de peine pour avoir des imitateurs.

Le parti de la modération et des coups de fusil est désespéré de la tournure que prennent les opérations électorales. Nous en voyons la preuve dans les appels désespérés de ses journaux et les petites manœuvres de tout genre auxquelles il a recours.

Dans beaucoup de quartiers, dans le 10e arrondissement entre autres, tous les électeurs inscrits ont reçu une lettre nominative de l'Union électorale, avec force bulletins de vote.

Les journaux du parti arrivent à leurs abonnés bourrés de bulletins au nom de Leclerc. On a même trouvé moyen de faire distribuer de ces bulletins dans les exemplaires du *Crédit*, qui se plaint vivement ce matin de cet abus de confiance.

L'*Assemblée nationale* adresse un cri suprême de détresse aux ouvriers, aux cultivateurs de la banlieue, aux petits commerçants, aux propriétaires, au haut commerce, aux artistes et gens de lettres. Elle cherche à démontrer à tous qu'ils n'ont pas de plus grand ennemi que l'apôtre de l'association agricole, le vulgarisateur des projets de réforme économique, l'écrivain dont les énergiques peintures ont forcé les aveugles et les frivoles d'ouvrir les yeux sur les souffrances du pauvre et de l'opprimé, et dévoilé les iniquités du privilège, les mystères d'oppression cachés sous les hypocrisies du jésuitisme.

Le *Constitutionnel*, oubliant qu'il fut l'éditeur du *Juif Errant* et de *Martin l'Enfant trouvé*, conjure, au nom de la France, ses lecteurs de voter pour Leclerc.

M. Eugène Sue, dit-il, n'a jamais construit de barricades. Mais *il transforme le roman en bélier contre l'ordre social. M. Eugène Sue a introduit tous les mensonges socialistes dans les fictions du romancier. Si le monde était fait tel qu'il le peint, l'insurrection de juin serait, en quelque sorte, un fait moral.*

Le *Constitutionnel* oublie que, trois années durant, il n'a rien négligé pour persuader à ses lecteurs que le monde est bien tel qu'Eugène Sue l'a représenté, et qu'à cette époque il s'extasiait sur la vérité des peintures de l'illustre romancier. Et il avait raison ; c'est précisément à cette réalité poignante des peintures d'Eugène Sue, qui s'étalaient à son rez-de-chaussée, que le *Constitutionnel* a dû de voir les lecteurs qui l'abandonnaient lui revenir, et tolérer sa politique.

Eugène Sue a peint ce qui est ; ce n'est pas sa faute si les tableaux qu'il a retracés blessent la vue des égoïstes.

Le *Constitutionnel* fait suivre cet article d'une lettre signée Rohaut de Fleury, architecte, dans laquelle le peuple parisien est averti que s'il s'avise de voter pour Eugène Sue, certain propriétaire, qu'il ne nomme pas, ne fera pas bâtir une maison, ainsi qu'il en avait formé le projet ; le tout afin d'avertir *les ouvriers que leur sort est lié à celui des honnêtes gens.*

Les ouvriers n'avaient pas besoin de cette déclaration pour sentir qu'ils sont beaucoup trop liés par ceux qui s'intitulent les honnêtes gens.

Un autre journal de l'ordre insinue que c'est *avec une page des Mystères de Paris ou du Juif Errant qu'a été bourré le fusil qui a envoyé à la mort Georges Leclerc.*

Les pages des *Mystères de Paris* et du *Juif Errant* sont des feuilles du *Journal des Débats* et du *Constitutionnel*. L'*Union* partagerait-elle l'avis de la *Voix du Peuple*? Croirait-elle que Georges Leclerc n'a reçu de balles que celles des gardes nationaux ses voisins? Dans tous les cas, cette insinuation du journal légitimiste contre ses alliés est ou bien perfide ou bien maladroite.

Au reste, cette incartade est bien digne du journal qui prétendait hier qu'Eugène Sue avait insulté l'ouvrier en représentant la fille du peuple comme fatalement vouée par la misère à servir de proie à la prostitution.

La *Patrie* présente une *récapitulation* des plus curieuses :

M. Leclerc est le représentant le *plus exact et le plus complet* de la population parisienne.....

C'est le bourgeois libéral de 1830, qui se lève contre l'arbitraire, comme il se lève contre l'anarchie.

La *Patrie* n'y prend pas garde. Elle nous avait représenté jusqu'ici son candidat comme ayant été décoré pour avoir rétabli l'ordre après la révolution de 1830. Maintenant elle en fait un insurgé de juillet? Que vont dire les légitimistes qui l'ont inventé?

La *Patrie* continue :

C'est le garde national de juin qui accomplit bourgeoisement un acte héroïque, et qui donne sa vie et ses fils à son pays, aussi simplement qu'il donne dans sa boutique une rame de papier à un chaland.

Doucement, ô *Patrie*; il nous semble que vous faites trop bon marché d'un de vos trois dadas. Et la famille?

Ouvriers, bourgeois, gardes nationaux de Paris, cet homme est votre émanation, il est vous-même, *voterez-vous contre vous?*

Hein! qu'en dites-vous de la chute?

Quant au *Journal des Débats*, il conteste à Eugène Sue d'être Français, et ce parce qu'Eugène Sue a, dans les *Mystères du Peuple*, prétendu que les conquérants avaient enlevé à la nation gauloise le sol qu'elle possédait, ce qui entache de vol la propriété nobiliaire. Nous serions curieux que les *Débats* voulussent bien nous expliquer l'origine de la propriété nobiliaire autrement que par la conquête.

Au reste, les *Débats*, dont la rédaction avait le privilège de fournir la monarchie de juillet d'hommes politiques, refuse de reconnaître cette qualité à Eugène Sue, parce qu'il n'est qu'un littérateur.

Les joueurs de bourse du passage de l'Opéra ne sont pas moins désespérés que leurs journaux. Nombre de leurs amis, jusqu'ici fidèles à l'Union, votent pour Eugène Sue, et, ce qui est plus significatif encore, toutes les somnambules s'accordent à dire que les démocrates l'emporteront!

L'arrêt prononcé par la cour de cassation avant-hier, quoique n'ayant pas la portée que M. Carlier s'est efforcé de lui donner, n'en reste pas moins très hostile à la liberté de la presse et à la liberté de l'industrie. Le *Droit* a publié contre les conséquences de cet arrêt une consultation d'avocats très remarquable de précision et de logique.

Après avoir rappelé le rapport de la loi invoquée et la discussion qui s'est établie à l'Assemblée sur cette question, le *Droit* ajoute :

Pas une seule fois il n'y est question des *ventes de journaux*; pas une seule fois il n'y est question des *vendeurs à domicile*, auxquels le rapporteur a préalablement déclaré *que l'article ne s'applique point*.

Et quand l'Assemblée a voté une loi *sur le colportage*, quand il lui a été dit et expliqué que la formule : *tous distributeurs et colporteurs*, n'avait et ne pouvait avoir d'autre sens, voilà qu'on vient nous dire aujourd'hui que cette formule soumet à l'autorisation les *vendeurs à domicile*!

S'il était possible qu'une telle interprétation pût prévaloir, ce ne serait plus l'Assemblée nationale qui ferait les lois, ce seraient les tribunaux qui les créeraient sous prétexte de les appliquer, et qui les créeraient avec un sens précisément contraire à la volonté nettement exprimée des législateurs.

Assurément la question *de la libre vente des journaux* est, à tous égards, une question sérieuse.

Assurément, lorsque, de l'aveu de tout le monde, la loi de 1834 ne soumettait les ventes à l'autorisation que *sur la voie publique*, la prétention de les y assujétir d'une manière absolue, en quelque lieu et sous quelque forme qu'elles puissent se faire, valait bien la peine d'une proposition expresse, d'une discussion spéciale, d'une loi nettement formulée.

Il faut croire que si cette proposition avait surgi, il se serait trouvé des hommes assez intelligents pour apercevoir qu'il ne s'agissait là de rien moins que d'une atteinte énorme portée à la liberté du commerce et de l'industrie, et d'une atteinte non moins grave portée à la liberté de la presse, par la création d'un régime intolérable d'arbitraire et d'entraves de cette nature.

Et il faut croire aussi que la tribune nationale n'aurait pas été muette, et qu'une discussion solennelle aurait sauvé le droit, ou l'aurait au moins énergiquement défendu!

Mais non. Toutes ces choses se sont faites, et personne ne s'en est aperçu.

L'Assemblée nationale, sans en avoir eu le moindre soupçon, et en croyant s'occuper exclusivement du colportage des livres dans les campagnes, a mis le commerce des journaux, dans tous ses modes et dans toutes ses formes, à la discrétion complète de l'autorité!

Voilà où il faudrait arriver pour admettre une solution contre laquelle s'élèvent à la fois le texte et la pensée manifeste de la loi.

Cette solution, nous ne la regardons pas comme possible; et si elle se produisait, nous aimons à croire que le gouvernement ne voudrait pas en profiter, et qu'il aurait la loyauté de porter le débat devant l'Assemblée, pour lui demander un vote donné, cette fois, en connaissance de cause sur la question.

Le *Siècle* n'a pas cru devoir adhérer complètement à la candidature de M. Eugène Sue, retenu qu'il est par un engagement d'honneur. Mais il envie la liberté de ceux qui peuvent suivre les inspirations de leur conscience ; il fallait qu'une protestation fût faite, il l'a faite, ses lecteurs doivent se considérer comme libres et voter pour Eugène Sue.

Tel est le résumé de ses articles d'hier et d'aujourd'hui.

Nous devons constater aussi qu'il a chaque jour, et quelquefois très spirituellement, vengé le candidat socialiste des attaques des amis de l'ordre.

L'*Union* croit que la pensée de transférer le siége du gouvernement hors de Paris est peut-être prématurée, mais le journal légitimiste est d'avis qu'elle doit être prise en très grande considération.

On lit dans un journal de l'ordre :

D'après le cours fixé ce soir à la Halle aux farines, le prix du pain subira, pour la première quinzaine de mai, une nouvelle baisse d'UN centime par kilogramme, ce qui réduira le prix du pain de 2 kilogrammes à 50 CENTIMES.

Il est à remarquer que depuis seize ans, c'est-à-dire que depuis le mois d'avril 1834, le pain n'a jamais été à si bon marché.

C'est pour mettre un terme à cette anomalie que les spéculateurs patronés par M. Fould, protégés par le *Moniteur* et le *Napoléon*, se sont mis à l'œuvre. La spéculation des hauts banquiers sur les farines aura bientôt rétabli les choses dans l'état et relevé le prix du pain, au grand détriment des acheteurs, mais sans que les producteurs agricoles en bénéficient d'un centime.

M. Fould, ministre des finances, a fait démentir solennellement par le *Moniteur* qu'il fût le frère de M. Isidore Fould, facteur à la Halle aux grains, engagé dans la spéculation sur les farines. Le *Moniteur* a dit vrai, M. Isidore Fould n'est pas le frère du ministre, il n'est que son cousin-germain, ce qui est très différent.

Un journal publie la généalogie suivante de la famille Fould :

M. B.-L. Fould père, chef de la dynastie des Fould, a eu quatre enfants, dont trois fils :

1° M. Benoît Fould, député satisfait sous Louis-Philippe ;

2° M. Louis Fould, qui ne s'est jamais occupé de politique ;

3° M. Achille Fould, ministre actuel des finances.

M. B.-L. Fould père avait un frère qui a eu plusieurs fils ;

1° M. Isidore Fould, facteur à la Halle aux grains;

2° M. Eugène Fould, facteur à la Halle aux farines jusqu'au 17 février dernier.

Par conséquent, M. Achille Fould, ministre des finances, est le cousin-germain de ces deux derniers.

Nous appelons l'attention de tous les républicains sur la lettre suivante :

Paris, le 28 avril 1850.

Citoyen rédacteur,

On a divisé la société en deux camps, on a scié nos arbres de liberté, on a enlevé les couronnes que nous avions déposées sur la tombe de nos martyrs, on a attenté enfin à toutes nos libertés ; — on veut aujourd'hui anéantir celle qui est la garantie de toutes les autres, la *liberté de la presse*.

Mais le peuple ne cédera à aucune des provocations qui lui sont adressées ; il a entre les mains une arme dont il commence à savoir se servir ; il ne descendra pas dans la rue, où on l'appelle tous les jours ; il se rendra tout simplement dans les sections pour déposer son bulletin dans l'urne.

J'approuve complètement l'idée émise ce matin par plusieurs organes de la démocratie d'ouvrir une souscription dont le montant sera employé à l'envoi gratuit des *journaux démocratiques* à Paris, dans la banlieue, et dans les départements, puisque le peuple n'aura plus désormais la faculté de les acheter tous les jours.

Je vous prie donc de m'inscrire pour une somme de *cinquante francs*, que la commission, qui sera sans doute organisée à cet effet, voudra bien faire toucher chez moi.

Tous les républicains s'empresseront certainement de répondre à l'appel qui leur est fait.

Salut fraternel.

L. MONDUIT,
73, rue de Vaugirard (chef de bataillon de la 11e légion).

On lit dans le *Siècle* :

On nous assure que ce soir les chefs de plusieurs maisons de commerce de la rue des Bourdonnais ont longtemps agité la question de savoir s'ils voteraient ou s'abstiendraient dans l'élection du 28.

Les inconvénients des deux candidatures en présence ont été mûrement examinés ; on a constaté que le principal danger venait surtout de la coalition des trois partis qui n'ont d'autre but, comme chacun le sait, que celui de reviser la Constitution, de renverser la République et de remettre tout en question. A la suite d'une discussion très calme, un grand nombre de personnes auraient résolu de voter pour M. Eugène Sue.

On lit dans le *National* :

Les journaux royalistes ont annoncé, avec leur jactance ordinaire, que les comités de l'Union électorale avaient fait imprimer et publier plus de 40 000 exemplaires de chaque affiche au profit de la candidature de M. Leclerc. Nous constatons que les 400 ou 500 mille affiches de l'Union électorale ne sont point timbrées, et qu'à 10 centimes par affiche, c'est une perte réelle pour le trésor de 4 à 5 mille francs. En revanche, les affiches du Comité démocratique-socialiste sont toutes timbrées. Le Comité a prudemment agi en cette circonstance, car le fisc n'a d'indulgence que pour le candidat de l'Union. Il est vrai que si le trésor fait le sacrifice du timbre, M. Leclerc fait peut-être le sacrifice du papier. Ce que c'est que le commerce!

Restauration du Pouvoir temporel du Pape.

Quegli ch'usurpa in terra il luogo mio,
Fatto ha del cimiterio mio cloaca
Del sangue e della puzza.

DANTE.

Celui qui usurpe ma place sur la terre, a fait de mon tombeau un cloaque de sang et de pourriture.

Rien n'ira bien en Europe, tant que nous n'aurons point renversé la MACHINE de Rome.

HENRI IV.

Les journaux des partis qui n'ont rien oublié et rien appris viennent de chanter un hosanna en chœur pour la rentrée du pape à Rome.

Pour eux, « la restauration de S. S. est l'événement le plus considérable de l'époque ; car, » ajoutent-ils, tous les droits se rattachent à l'autorité du pape ; la force morale des sociétés » vient de Rome. En soutenant l'autorité du » pape, le gouvernement français a rendu un » immense service à l'ordre européen (1). »

Examinons.

Le pape, en quittant Rome furtivement, dans la nuit du 24 novembre 1848, abdiquait de fait le pouvoir temporel ; reconduit à Rome par la force brutale des baïonnettes étrangères, il perd moralement le pouvoir spirituel.

Voilà la vérité. — En admettant que « la force morale de l'autorité vienne de Rome, » — cette force ne saurait résulter uniquement de la présence *matérielle* du pape au Vatican.

Or, la papauté s'est suicidée. Elle a été ensevelie dans le linceul sanglant dont l'intervention étrangère a recouvert le siége pontifical.

Le pape n'est plus qu'un homme : l'auréole sainte s'est évanouie ! Il ne représente ni le principe d'une religion toute d'amour et de charité, ni la loi de justice d'un chef d'Etat.

La papauté, comme dit le Dante, s'est vendue aux grands et aux puissants ; elle a, par avarice, par cupidité et par soif de richesses, foulé aux pieds les bons, exalté les méchants.

Puttaneggiar co' regi a lui fù vista.
Che la vostra avarizia il mondo attrista,
Calcando i buoni e sollevando i pravi.

C'en est fait.

Le retour du pape à Rome, c'est le triomphe de la camarilla cardinalesque, c'est la victoire des diplomates retors ou *innocents*, tels que M. de Spaur ou M. d'Harcourt ; — voilà tout.

Mais en jouant le pape, en le faisant paraître et disparaître sur le tapis vert de leurs intrigues, qu'ont-ils fait ces prestidigitateurs politiques? Ils ont fait de la plus grande autorité morale de l'histoire, un instrument de parti, un fantôme d'autorité.

Représentants d'une politique égoïste et brutale, vous avez voulu rendre le pouvoir spirituel solidaire du pouvoir temporel. Recueillez les fruits de votre œuvre ; — vous avez d'un seul coup tué les deux puissances pontificales.

A Rome, avant la fuite du 24 novembre, nul ne songeait à amoindrir le pouvoir spirituel de la papauté; on s'étonnait seulement que le pape temporel, après avoir *librement* remis une partie de l'administration du pays dans les mains d'une chambre des députés et d'une chambre des pairs (1er mai 1848), et après que ces deux corps législatifs eussent déjà voté QUATRE-VINGT-SIX lois administratives, n'eût pas sanctionné UNE seule de ces lois (1).

L'étonnement parait assez juste. Qu'auraient dit les plus fougueux réactionnaires, les plus tenaces conservateurs du règne de Louis-Philippe s'il eût laissé dormir dans les cartons quatre-vingt-six lois votées d'après les formes légales?

Les chambres elles-mêmes eussent consommé la *révolution du mépris*; car un pouvoir ne saurait outrager plus ouvertement ses administrés.

Quelles puissances occultes empêchaient donc le pape temporel de sanctionner ces lois? La camarilla cardinalesque et son digne acolyte en robe courte, le comte Rossi.

Souteneurs d'une politique machiavélique et abrutissante, ils voulaient, par tous les moyens possibles, arrêter à l'intérieur le mouvement de réformes administratives, à l'extérieur le mouvement de l'indépendance italienne. Ils pactisaient d'un côté avec l'Autriche, de l'autre avec une administration où le vol et les iniquités de tous genres sont organisés en faveur de l'aristocratie cléricale.

La ténacité de la camarilla avait soulevé des mécontentements infinis ; mais la haine qui poursuivait la camarilla ne poursuivait pas le pape : loin de là, la haine du peuple ne s'adressait qu'au ministre dirigeant. Le peuple, en novembre 1848, avait grand espoir de voir le pape entrer enfin ouvertement et loyalement dans la ligue contre l'Autriche et dans les réformes administratives.

La vieille diplomatie européenne voulut exploiter à son profit les hésitations du pape et la mort de Rossi.

Le gouvernement français reniant sa propre origine, sa mission émancipatrice, méconnaissant les droits sacrés du peuple romain, intervint ; s'appuyant sur la force brutale, il renversa la République ; il cria au triomphe, et crut protéger le pape. Mais les boulets avaient détruit Papauté et République.

On connait le reste.

Mais ce que l'on feint d'ignorer dans les régions gouvernementales et dans le camp de la réaction, c'est la position affreuse que le pouvoir temporel, administré par les exploiteurs de l'Eglise, a faite à trois millions d'hommes.

Ce qu'il est bon que l'on connaisse en ce moment, c'est le genre de politique et le genre de gouvernement que la France, au prix de son honneur, de son sang et de ses trésors, vient de restaurer à Rome.

« Rien n'ira bien en Europe, tant que nous » n'aurons point renversé la machine de Rome, » disait Henri IV à l'envoyé de Danemark. Paroles profondes et prophétiques ! Que contenait donc la machine de Rome?

SPOLIATION. IMPIÉTÉ.
CORRUPTION. MISÈRE.
INIQUITÉ. IGNORANCE.

Le pouvoir temporel spoliateur.

Par les traités de paix des 20 mai 1814 et 20 novembre 1815, la France s'engagea à payer à l'Europe toutes ses dettes de guerre, montant à 343 millions.

La convention du 25 avril 1818 (2) accordait « aux individus, aux communes, aux établissements particuliers quelconques » des Etats-Romains, créanciers de la France, la somme de 29 millions de francs.

Que sont devenus ces 29 millions, remis dans les mains *sacrées* du parti clérical de Rome, et les intérêts depuis 1818? Les créanciers l'ignorent.

N'est-ce pas là un vol manifeste, un abus de confiance inouï, une sainte escroquerie !

Répondez !

Certes, on n'accusera pas d'intempérance de langage le célèbre jurisconsulte Charles Armellini qui, en s'adressant, le 7 février 1842, à la *Congrégation de révision*, présidée par le cardinal Brignole, et parlant au nom des anciens créanciers de la France, dit aux gouvernants de

(1) *Assemblée nationale*, Lettres de Londres, 17 avril 1850.

(1) Voir le *Compte-rendu* publié à cette époque à Rome par les soins des secrétaires de la chambre, où l'on trouve le résumé de ces quatre-vingt-six lois *non* sanctionnées par le pape.

(2) Voir le rapport du ministre, prince de Richelieu, au *Moniteur* de cette époque.

Rome : « Lorsque vous traitez le juste et l'in- » juste d'une façon aussi élastique et variable, » permettez-moi de penser que vous ne *croyez* » *pas à l'existence de la Morale et de la Justice.* »

Vaines paroles ! — Ni l'affreuse misère dans laquelle sont tombées des centaines de familles, ni le désespoir des veuves et des orphelins implorant sans cesse la restitution des sommes que le gouvernement français avait confiées aux mains de l'aristocratie cléricale ;—rien n'a prévalu contre l'avarice, la rapacité de ces détenteurs frauduleux.

A la tête de chaque branche d'administration il y a un cardinal. Lorsqu'un sujet romain a une créance envers le gouvernement ou envers le cardinal, il doit d'abord le citer, et pour cela signer un acte dans lequel on trouve ces mots : « Sup- » pliant (*oratore*) très humble de V. E. révérendis- » sime, prosterné pour baiser le bas de votre pour- » pre sacrée, puisse V. E. permettre à l'huissier » (*cursore*) de pénétrer dans votre palais pour » vous présenter ma plainte. »

Et, en effet, le créancier doit se prosterner, et baiser réellement le pan de la robe de son débiteur pourpré.

Si le créancier obtient la permission d'assigner le cardinal-trésorier, il le retrouve président le tribunal qui doit en juger.

Aussi les créanciers envers l'Etat pontifical sont-ils rarement payés, à moins de l'intervention de quelque belle favorite.

On retrouve le même déni de justice dans les affaires civiles. Après avoir obtenu un arrêt contre un cardinal ou un prélat, on ne peut l'exécuter sans sa permission. Aussi voit-on souvent des prélats, condamnés à payer, vendre tous leurs biens AVANT de permettre l'exécution. — A ce sujet, il arrive souvent des choses comiques et odieuses. Un jour, un prélat Nardi met sous clef dans sa maison l'huissier Selvaggi, pendant que le prélat *vole* ses créanciers en faisant sortir de chez lui les objets précieux. Un autre jour, des *cursori*, poussés à bout, arrêtent sur la voie publique le prélat Pentini, et lui enlèvent sa voiture et ses chevaux. Par parenthèse, ce Pentini était encore, le 16 novembre 1848, le substitut ou secrétaire intime de Rossi.

Il y a plus, et comme à Rome les choses sacrées couvrent toujours les turpitudes profanes commises par le parti clérical, il arrive souvent qu'un évêque intervient pour protéger un débiteur contre le créancier. Le moyen est facile, l'évêque n'a qu'à signer un papier, sans formalité aucune, par lequel il déclare le débiteur *sindic di terre sainte* (sindaco di terra santa) ; ce titre rend le débiteur sacré ; le créancier est alors obligé de l'assigner devant ce même évêque, ou son vicaire, qui ne dépendent d'aucune autorité supérieures (1).

Dans les chancelleries des évêchés il n'existe aucun contrôle ; les documents peuvent être enlevés, substitués ; les arrêts changés en vertu de ces paroles de la loi qui porte : L'Evêque est souverain dans son diocèse (*AEpiscopus in sua diocesi est pontifex*).

Le pouvoir temporel corrupteur.

Ces faits exorbitants prouvent les mille et mille abus que produit nécessairement la politique du bon plaisir clérical.

La corruption sort de tous les pores de cette administration. On la trouve partout dans l'administration communale.

On compte dans les Etats romains environ 2,700 communes, formant 22 provinces ou *délégations*. Chaque délégation est administrée par un prélat souvent choisi parmi les jeunes élèves de *l'académie ecclésiastique*, jeunes gens renommés pour leur vie licencieuse. Léon XII et Grégoire XVI avaient ordonné la fermeture de cet établissement. Voilà les *saints* prélats auxquels on livre l'administration des provinces ; ils y trouvent d'autres hommes non moins corrompus, les *conseillers* (consultori) nommés par le cardinal secrétaire d'Etat, et choisis parmi les ennemis les plus déclarés des lumières, parmi les séides de la caste cléricale.

Les conseillers communaux sont nommés par le gouvernement de Rome. L'élection n'est donc pour rien dans les conseils communaux, même depuis le fameux *ultimatum* de 1831, imposé au pape par les puissances étrangères, en vue de réformer les criants abus de ces administrations.

Il est, par exemple, encore défendu aujourd'hui en 1850, de connaître les résolutions prises par le Conseil (les débats sont secrets) avant qu'elles n'aient reçu l'approbation du prélat, chef de province.

Les budgets communaux ne sont jamais publics. Les taxes communales sont des plus arbitraires, et gaspillées par des mains infidèles.

Il s'en suit que le pape, le cardinal, secrétaire d'Etat, le prélat délégué, voulant enrichir un favori, le nomment conseiller, ancien (*anziano*), gonfalonier ou maire, percepteur (*esattore*) d'une commune.

Les taxes communales et provinciales sont à l'infini lourdes et vexatoires. Le doctorat même est soumis à une taxe communale !

En un mot, les provinces et les communes des Etats romains sont livrées aux exactions d'une nuée de proconsuls au petit pied, qui tirent profit de tout, corrompent tout autour d'eux, exemptent d'impôt leurs favoris, et pompent la richesse du pays.

(1) Les mêmes privilèges, accolés au titre de syndic de terre sainte, s'étendent au *camerlingue ou administrateur des hôpitaux*, au *primicier du sacrement (santissimo)* et à mille autres.

Un citoyen s'avise-t-il de parler réforme, la persécution cléricale s'acharne sur lui, il n'a plus qu'à s'exiler.

On trouve donc sur tous les points du territoire romain des souteneurs soldés de l'aristocratie cléricale, intéressés à défendre une administration désastreuse pour la généralité, mais lucrative pour eux.

Le pouvoir temporel inique.

La législation criminelle engendre également des injustices, des abus monstrueux. Le prévenu que l'on veut perdre ne trouve aucune garantie. Des interrogatoires sont écrits de *mémoire* par le juge d'instruction. Il est même des milliers d'infortunés dans les prisons et les bagnes romains qui ont été condamnés sans voir le juge, sans la constatation des témoins. L'espace nous manque pour rappeler toutes les iniquités qui se commettent envers les condamnés. L'innocent est souvent sacrifié à la légèreté des juges d'instruction, à la débauche, à la rancune d'un magistrat.

Aussi, nous rappelons-nous une pétition adressée à l'Assemblée constituante romaine, en mars 1849, qui demandait la révision de tous les procès de 10 000 condamnés ou prévenus qui se trouvent soit au bagne soit dans les prisons.

Nous ne parlons pas des prévenus politiques ; l'aristocratie cléricale ne les reconnaît pas pour des hommes !...

Le pouvoir temporel impie.

Les choses sacrées, au bout desquelles il y a de l'argent, ne sont même pas respectées par les vampires de l'oligarchie cléricale. Citons un seul exemple. La prière, cette consolation des âmes pieuses, cette espérance des âmes bourrelées, la prière est méconnue et outragée, comme bien d'autres pratiques religieuses.

Voici un fait. — Une sacristie se trouve dans l'obligation de dire mille messes, par exemple, pour l'âme d'un défunt. Elle n'en fait officier que cent. A la fin de l'année on demande une dispense à la *fabrique de Saint-Pierre* pour les autres neuf cents messes. Moyennant finance, la dispense est accordée. Dans cet escompte des neuf cents messes ou des 1,500 francs, les deux sacristies trouvent leur intérêt *temporel* ; mais que devient la sainteté de l'acte religieux ?

Nous ne parlerons pas des vols commis par l'administration cléricale au préjudice des hôpitaux et des autres établissements charitables.

Le pouvoir temporel pourvoyeur de misère et d'ignorance.

On comprend qu'un gouvernement, une administration basés sur la vénalité, la concussion, le favoritisme, l'iniquité, doit produire d'un côté l'opulence, de l'autre la misère.

La richesse du pays, en effet, se trouve concentrée dans les mains d'une oligarchie cléricale de cinq cents à six cents cardinaux, prélats, archevêques, évêques, vicaires, archi-prêtres, chanoines de basiliques et cathédrales, et dans celles de deux à trois cents de leurs créatures.

Ce *millier* d'oligarches, jésuites à robe longue ou à robe courte, exploitent et absorbent à leur profit le travail de trois millions d'hommes.

Ce millier d'exploiteurs ont à leur solde une foule de valets, clients ou domestiques dont ils disposent à leur gré.

C'est cette valetaille, engraissée aux frais des revenus de l'Eglise et des revenus de l'Etat, qui forme, sans compter les mouchards de mille couleurs, cette partie de la population de Rome, toujours prête à crier : Vive le gouvernement du pape !

C'est cette population *servile* et ce personnel policier que M. d'Harcourt et consorts ont pris pour le peuple romain.

Le peuple romain est l'antipode de ce ramassi de *braci* sans épées, de souteneurs de mauvais lieux : le peuple romain, quoique pauvre, sent sa dignité, il vit dans les traditions de la liberté ; il aime la religion, mais il repousse une administration cléricale souillée de tous les vices, pourvoyeuse de misère et de prostitution.

L'aristocratie cléricale a-t-elle des entrailles pour les simples prêtres ? Non ! C'est dans ce pays seul que se voit le triste spectacle de prêtres déguenillés, pourrissant dans la misère.

Cette misère s'étend sur tout le territoire, l'ignorance la suit, et si les Romains n'avaient pas pour eux leur beau ciel et les ardents rayons de soleil, ils seraient certes le peuple le plus abruti de la chrétienté.

La restauration temporelle du pape, déjà précédée de la restauration cléricale, opérée par les trois cardinaux Vannicelli, della Genga, Altieri, ne peut donc être que la restauration des iniquités civiles, politiques et administratives, la restauration d'une oligarchie, d'un millier de personnes absorbant la vie de trois millions de citoyens.

Puisque Pie IX, en s'appuyant sur sa popularité, après son avènement, n'a pas eu la force d'extirper de tels vices héréditaires, de telles traditions de corruption, ce n'est pas au moment où il s'appuie sur la réaction monarchique, sur la protection de l'Autriche et l'amitié du roi Bomba, qu'il pourra opérer de telles réformes.

Ce n'est pas d'ailleurs par quelques *règlements*, par quelques mesures de détail, que l'on détruit l'œuvre d'iniquité de dix siècles.

Il faut couper l'arbre dans sa racine : il a assez produit de fruits amers.

Pie IX, ou pour mieux dire la camarilla cardinalesque et diplomatique qui l'entoure, n'a pas voulu comprendre que le temps était venu de séparer le spirituel du temporel ; de purifier l'Eglise des turpitudes qui la souillent, du *virus des richesses* qui la dénature, la corrompt et l'avilit.

La papauté l'apprendra à ses dépens, l'aristocratie cléricale aura à subir ses jours de représailles. Elle l'aura voulu.

La révolution prochaine emportera tous les droits et privilèges que s'est arrogés la cléricale oligarchie. La papauté temporelle et l'aristocratie qu'elle a nourrie dans son sein disparaîtront. La religion régénérée ne relèvera plus que de l'Evangile, et appellera les peuples à la LIBERTÉ, à l'EGALITÉ, à la FRATERNITÉ.

Anniversaire du 7 avril.

La Belgique jouit de plus de libertés réelles que la France. Sur plusieurs points de ce royaume, la célébration de l'anniversaire de la naissance de Fourier a eu lieu comme de coutume, tandis que les libertés policières dont nous jouissons en France, sous la République napoléonienne, ne nous permettent pas d'aussi pieuses et inoffensives manifestations. En fait de réunions et de banquets, M. Carlier est bien moins libéral que M. Delessert.

On nous écrit de Louvain que la commémoration qui a eu lieu le 7 du courant dans cette ville, a été plus nombreuse et plus fraternelle que jamais.

Voici l'énoncé des principaux toasts qui y ont été portés :

A CHARLES FOURIER !

A VICTOR CONSIDERANT, disciple de Fourier !

A VICTOR HENNEQUIN ! C'est à la suite de sa brillante exposition ici que s'est organisée notre phalange ; à Victor Hennequin et à la prospérité de la Phalange de Louvain !

A LA PROPAGANDE !

A LA FEMME ! A cette bonne compagne que Dieu a donnée à l'homme pour qu'il la protège et l'entoure ; à cet ange d'amour que nous avons relégué au rang de l'esclave, et par qui doit se réaliser le règne de la justice sur la terre !

A LA JEUNE GÉNÉRATION !

A L'ORDRE VÉRITABLE ! à l'Ordre par la liberté et non par la compression ; par la franchise et non par l'artifice ; par la fraternité et non par le bourreau !

A L'EMANCIPATION INTELLECTUELLE DU MONDE ! à l'instruction de tous les degrés ! Devant l'instruction du peuple, toutes les oppressions, toutes les tyrannies tomberont comme par enchantement.

A LA BELGIQUE ! A ce pays si propre à l'essai d'un premier Phalanstère et si bien disposé pour mener cet essai à bonne fin !

A L'ORGANISATION DU TRAVAIL ! Organisation qui doit en faire un plaisir pour tous !

AUX RELATIONS TRANSATLANTIQUES ! Ces relations, encore si imparfaites, doivent un jour ne faire qu'une famille des peuples des deux hémisphères ; boire aux relations transatlantiques, c'est boire à la paix universelle, à la fraternité humaine, à la solidarité des peuples du monde ! (1)

Voici le texte de quelques-uns de ces toasts :

A FOURIER !

Frères et amis,

A Fourier ! notre tribut d'admiration et de reconnaissance ! Ces sentiments s'éveillent énergiquement dans notre âme pour l'audace et la sublimité de son génie, pour ses travaux opiniâtres, pour sa résignation et ses souffrances dans ce monde de sceptiques et d'égoïstes.

Cet homme fut un des fanaux que Dieu place à d'énormes distances sur l'océan des générations.

Lorsque le monde payen croulait de toutes part, le Christ apparut sur les ruines et planta l'Evangile, arbre de liberté et d'amour : de même, lorsque l'édifice moderne vacille sur sa base vermoulue, Fourier surgit du milieu du désastre, tenant en mains le guidon qui doit sauver le monde. C'est lui qui, après de longues et religieuses études de la nature, se présente à l'humanité et ose lui dire : « Voilà ta destinée ; voici ta route ! »

Le génie de cet homme a pénétré la volonté de Dieu et a dérobé la formule de la création.

Les vérités nouvelles, arrachées par lui au domaine de l'inconnu, donnent le vertige par l'audace de la conception. Aussi le sarcasme et le scepticisme les ont-elles accueillies.

Fourier ne pouvait faire exception dans la série des grandes figures de l'humanité.

A quel génie n'a-t-on pas dit : Insensé ! A quelle découverte n'a-t-on pas dit : Impossible ! L'injustice qui empoisonna Socrate, tortura le Christ, Galilée et Colomb, ne pouvait pas épargner Fourier !

Hommage et vénération à cet homme dont toute la vie fut consacrée au bien-être de ses semblables, et à qui la société n'a offert qu'un breuvage d'amertume !

Il mourut pauvre et seul, lui dont le cœur eût voulu embrasser l'humanité dans un fraternel amour, et qui lui a ouvert une ère de bonheur !

Que ce sublime exemple de courage, d'amour et d'humanité soit pour nous à la fois un enseignement et une consolation dans les moments d'épreuves !

Groupons-nous donc aujourd'hui autour du berceau du révélateur des destinées humaines ; réjouissons-nous à la bienfaisante lumière qu'il répand sur nos misères sociales, et pleins de reconnaissance, disons : « Gloire au Très-Haut, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! car la paix est désormais possible.

Espoir donc et confiance dans l'œuvre de Fourier ! Chaque jour a son lendemain : *Non si male nunc et olim sic erit.*

A Charles Fourier ! au révélateur des destinées humaines !

A LA PROPAGANDE !

Pour tout homme qui se croit en possession d'idées destinées à faire marcher l'humanité dans la voie du bonheur, c'est un devoir et un bonheur de les propager.

La propagande, c'est la vulgarisation des idées par les journaux, par les livres, par les conversations particulières, par tous les moyens enfin que Dieu et le progrès humanitaire ont mis à notre disposition. Par la propagande ce qui n'est connu que de quelques rares individualités, pénètre dans la conscience de tous et ne tarde pas à se réaliser.

La propagande c'est la nécessité inhérente aux idées nouvelles de liberté, d'association et de bonheur. Le despotisme sous toutes les formes, lui, n'a pas besoin de propagande ; il s'appuie sur la force, il n'a que faire de la persuation : il s'impose.

Pourtant, lorsque je porte un toast à la propagande, ce n'est pas seulement à la propagande de nos idées ; c'est à la propagande de toutes les idées de tous les systèmes, de toutes les doctrines. Que nos adversaires propagent leurs principes (s'ils en ont), tant mieux ! Qu'ils s'agitent et qu'ils discutent pour éclairer les masses à leur manière, tant mieux ! Nous n'aurons pas à nous en plaindre, soyez-en convaincus. Une fois connues et éclaircies, leurs opinions ne s'étendront pas. Souvenez-vous de la rue de Poitiers !

Quant à nous, Messieurs, qui avons le bonheur de connaître et d'aimer la science sociale, travaillons sans relâche à la faire pénétrer partout ! Suivons l'exemple de ceux qui nous ont faits ce que nous sommes : Socialistes ! Suivons la voie que nous avons suivie jusqu'à ce jour, et redoublons d'efforts. Il faut que, lorsque sonnera l'heure de la résurrection sociale, chacun de nous puisse se dire avec fierté : « Et moi aussi j'ai apporté une pierre à l'édifice de la Démocratie sociale universelle ! »

A la propagande !

A LA JEUNE GÉNÉRATION !

Si nous voulons ramener l'âge d'or, le règne de l'harmonie au sein des peuples et de l'humanité, occupons-nons de l'enfance avec une constante et intelligente sollicitude. Les hommes qui ont déjà vécu longtemps au milieu de nos sociétés subversives, sont peu propres à comprendre et à adopter les relations sociales que Fourier a si heureusement conçues, et qui suffiront pour donner le bonheur à l'espèce humaine. A force de vivre dans une vallée de larmes et de douleur, l'homme finit par composer avec le mal et par rejeter l'espoir d'un meilleur avenir.

Adressons-nous donc, si nous voulons atteindre notre but, à ceux qui sont les plus près de la nature, à ceux qui n'ont pas encore subi la fatale et délétère influence d'une société dévoyée et corrompue, et servons-nous des mains innocentes de l'enfance pour nous ouvrir les portes du temple de l'harmonie !

Nous aurons agi en hommes prudents et réfléchis, nous aurons bien mérité de nos contemporains et des générations futures, si nous nous occupons de conduire la jeune génération actuelle au seuil du monde nouveau. Que les hommes dévoués agissent avec ensemble et persévérance ; que les hommes qui possèdent l'amour de l'enfance et qui ont l'aptitude nécessaire pour s'occuper de son éducation, s'assistent, s'entr'aident, à l'effet de mettre au service du progrès cette jeune armée, vaillante et pacifique.

Si nous ne pouvons travailler nous-mêmes à l'édifice social dont il nous a été donné de connaître le plan, préparons du moins les matériaux à la génération qui s'avance. Nous entrevoyons la terre promise, dévouons-nous au bonheur de nos enfants !

A la jeune génération !

(1) Ce dernier toast a été porté par un marin qui a vu les deux mondes.

FAITS DIVERS.

Une affiche placardée aujourd'hui porte qu'en vertu d'un jugement du tribunal de première instance, la Cité ouvrière de la rue Rochechouart, achevée aux deux tiers, sera vendue à l'enchère et par expropriation, le 15 mai prochain, à l'audience des criées, sur la mise à prix de 100,000 francs.

On se rappelle que M. le président de la République avait souscrit pour 50,000 francs d'actions de cette entreprise.

— Les Anglais ont flétri comme nous les exécutions militaires, les bastonnades, les fustigations que les proconsuls autrichiens ont infligées à la Hongrie et à l'Italie rebelles. Ils auraient pu réserver quelque peu de leur indignation pour les procédés du gouverneur des îles Ioniennes à l'encontre des révoltés qu'il avait à punir. On lit dans le *Times* du 24 :

« D'un relevé des condamnations prononcées dans les îles Ioniennes pendant l'année 1849, et déposé à la chambre des communes, il résulte que deux écrivains, les docteurs Zerpo et Monferrato, ont été expulsés de Céphalonie. Le nombre des personnes jugées par la cour martiale est de 65. Parmi ces individus, 44 ont été condamnés à mort, 21 ont été exécutés, 16 ont vu leur peine commuée, et 7 ont été graciés ; en outre, 2 ont été transportés, 7 condamnés à l'emprisonnement. Pour un de ces derniers, la peine a été mitigée, et pour 2 autres il y a eu remise entière ; 11 personnes ont été condamnées à des punitions corporelles et à l'emprisonnement ; 4 ont subi la double peine ; 7 ont été exemptées de la peine corporelle. Un condamné à la transportation et à une peine corporelle a été seulement transporté ; 2 ont été acquittés, et 1 renvoyé par suite de vice de forme dans le jugement.

» Le nombre des individus fouettés à Céphalonie en 1839 a été de 84, dont 4 condamnés par la cour martiale, et 76 soumis à cette punition en vertu du 143e article de guerre. Quatre hommes parmi les 76 ont été condamnés à mort par la cour martiale pour s'être montrés en armes avec d'autre rebelles. Au lieu de la peine de mort, ces quatre hommes ont reçu cinquante coups de fouet sur la place publique de deux villages où ils avaient commis leur crime. Le total des coups de fouet donnés a été de 2,987. Cinquante coups étant le nombre le plus élevé et six le plus bas.

— Le *Précurseur de l'Ouest* fait les observations suivantes :

« Il y a des gens qui ont le triste privilège d'apporter avec eux le trouble et la discorde. M. de Castellane est du nombre de ces personnes si malheureusement douées.

» Il arrive à Tours, et désorganise, par sa seule présence, la préfecture et l'état-major de la garde nationale.

» Il arrive à Saumur, et compromet l'armée et l'école dans une démonstration contre la population.

» Il arrive à Angers ; par une mesure odieuse et maladroite, il blesse la généreuse susceptibilité des habitants, et insulte, par un procédé brutal, à la

douleur de la France entière.

» Est-ce que M. de Castellane aurait pour mission de faire les affaires de la République? Il est impossible de mieux s'y prendre, et nous l'en remercierions, si nous ne savions que le pétulant vieillard fait de la propagande, comme M. Jourdain fait de la prose, — sans le savoir! »

AFFAIRE DES TROUBLES A ÉPERNAY. — La démocratie vient d'obtenir à Epernay un nouvel et éclatant triomphe, grâce à la parole habile et patriotique de Me Rivière du barreau de Paris.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les manifestations qui ont eu lieu dans cette ville les 25 et 26 février dernier, et le déploiement de forces que l'autorité avait jugé à propos de faire à ce sujet. Croyant avoir à comprimer une émeute formidable, elle avait en effet convoqué de tous les poins de l'arrondissement une nombreuse escouade de gendarmes, qui arrivaient tout juste à temps pour constater que la ville jouissait, sans s'en douter, de la sérénité la plus profonde.

Examen fait des procès-verbaux, on jugea que les circonstances signalées pourraient être qualifiées tout au plus de *tapage nocturne*, et qu'elles étaient du ressort du tribunal de simple police. Aussi, poursuite devant le juge de paix de dix-huit citoyens ouvriers, accusés d'avoir troublé le repos public en chantant, et sentence condamnant les uns à la prison qui s'élevait jusqu'à quatre jours; les autres coupables, ceux qui avaient chanté moins fort sans doute, ou qui avaient eu le bonheur d'être enrhumés, à une simple amende.

L'affaire fut renvoyée, par voie d'appel, au tribunal correctionnel d'Épernay; elle venait lundi dernier, 22. L'accusation donnait à cette affaire des proportions énormes. Elle a cru devoir répliquer à l'éloquent plaidoyer du défenseur.

« Me Rivière a exprimé, par un mouvement d'éloquence, qui de nouveau a électrisé tout l'auditoire, combien le tribunal devait s'estimer heureux d'avoir à renvoyer à leurs ateliers et à leurs familles des citoyens coupables seulement d'avoir fait répéter par les échos d'Epernay, ce cri pacifique qui résume et caractérise l'esprit national de notre temps; « A la » cartouche de nos pères, substituons la carte d'é» lecteur. »

Après une courte délibération, le tribunal a rendu un jugement qui renvoie tous les prévenus, à l'exception de trois qui demeurent seulement condamnés à une simple amende de quinze francs.

Ce jugement a été accueilli par le silence le plus profond. L'auditoire attendait suivant la recommandation que M. le président en avait faite, que le tribunal se fût retiré de la salle d'audience. Alors seulement un cri immense et prolongé de : Vive la République! s'est fait entendre. Des cris de : Vive Rivière! Vive le défenseur des ouvriers! se sont mêlés aux cris de vive la République.

Ce procès, qui avait attiré une foule immense, a produit une grande sensation. Elle a été très favorable à la cause populaire.

DÉVOUEMENT D'UN FORÇAT. — On lit dans un journal du midi :

« Un grand gaillard de 5 pieds 7 pouces, gros et fort à l'avenant, s'ennuyait au bagne de Toulon, où il avait encore de longues années à faire. Il réussit à tromper la surveillance et il s'évade. Il arrive en pleine campagne, il respire l'air, le soleil, l'espace. Il se sent vivre, il a doublé ses facultés, il est libre, il est loin, il est sauvé. Le voilà en face d'une petite ferme; il va entrer pour demander un morceau de pain... ou le voler, si on le lui refuse. Il s'arrête en voyant un pauvre paysan qui pleure à chaudes larmes, entouré de sa femme et de ses enfants.

— Qu'avez-vous? dit le forçat.

— On va tout vendre chez nous, je ne puis payer ma ferme, il me manque 40 francs.

— Il faut les emprunter ou les..., le forçat n'achève pas, sa pensée se fond dans une meilleure sensation, il se sent ému.

— J'ai cherché partout; je suis ruiné, perdu! Ah! mes pauvres enfants! Et toute la famille de pleurer à sanglots.

— Ne vous désolez pas, dit le forçat, il y a 50 fr. pour celui qui ramène un forçat. Je suis un forçat évadé, passez-moi une corde autour des reins et ramenez-moi au bagne.

Qui pourrait peindre la surprise du paysan à ces paroles inouïes à force d'être sublimes? Il refuse, il ne veut pas croire; puis il assure, avec son gros bon sens, que lui, chétif, petit, ne sera pas cru, lorsqu'il dira qu'il ramène prisonnier un hercule comme celui qui est devant lui.

Mais le forçat a ouvert son cœur au dévouement; il s'y est purifié. Il dit encore une fois adieu à l'espoir et à la liberté, et il reprend le chemin du bagne.

A sa rentrée, un cri de triomphe et de surprise s'élève parmi la chiourme; on compte les cinquante francs de prime au paysan, en lui faisant mille questions exprimant l'étonnement et le doute qu'un si frêle petit homme ait pu s'emparer du gaillard qu'il ramène en laisse, comme un chien docile. Puis, quand le paysan assure qu'il a des *moments de grande force* et que c'est bien lui qui a opéré cette fameuse prise, on le congédie et on va raconter l'histoire au directeur. Celui-ci fait venir le forçat, et, à force de questions, il l'amène à confesser la vérité.

Plus surpris encore, en écoutant ce simple récit qu'il ne l'avait été de l'arrestation de son prisonnier, le directeur a écrit à l'instant au ministre de la justice pour lui demander de commuer sa peine.

THEATRES.

Ce soir, à l'Odéon, *François le Champi*, de George Sand. On commencera par *Planète et Satellites*, de M. Méry. Très incessamment, 1re représentation du *Chariot d'enfant*, traduction du théâtre indien.

Le *Franc-Maçon*, revue mensuelle, rédigée par M. Dechevaux-Dumesnil, publie une série d'articles de M. Henri Delaage sur la philosophie sociale et religieuse enseignée par les mages et les hyérophantes dans les sanctuaires de l'Orient. M. Delaage devient un des collaborateurs du *Franc-Maçon* et contribuera à son succès.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 25 f., Six mois [illegible] f., Trois mois [illegible] f.
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 29 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Lucie, Stella.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice, les Rendez-Vous.
ITALIENS. —
ODEON. — François le Champi.
THEATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, les Quatre Coins, la Propriété, la Dame de trèfle.
VARIETÉS. — Tout Serein, la Clôture, Fadette Mignonne.
GYMNASE. — Héloïse et Abeilard, Mlle de Liron, la Demoiselle à marier.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, le Sous-Préfet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Représentation extraord.
THEATRE DU LUXEMBOURG — Le Courrier de Lyon.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Vautrin.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 118. Mardi 30 Avril 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS.
. . . . . 9 f.
. . . . . 17 f.
. . . . . 32 f.

. . . non affranchies . . . pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

AVIS.

La DEMOCRATIE PACIFIQUE reçoit dans ses bureaux, à partir d'aujourd'hui, des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la Banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, va être organisé. Nous donnerons incessamment les adresses des bureaux-succursales où seront reçus ces abonnements.

PARIS, 29 AVRIL.

ÉLECTION DE LA SEINE.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

EUGÈNE SUE.	**127,195**
LECLERC.	**116.474**
Différence en faveur du candidat socialiste.	**10,721**

Il reste à connaître le dépouillement de 8 petites sections de la banlieue qui ne peuvent modifier sensiblement le résultat définitif.

Paris.

RÉSULTATS COMPLETS DES ARRONDISSEMENTS.

PREMIER ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 5,695 | Leclerc, 10,904

2e ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 7,505 | Leclerc, 11,125

3e ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 5,615 | Leclerc, 6,132

4e ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 4,390 | Leclerc, 3,759

5e ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 11,144 | Leclerc, 6,345

6e ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 12,407 | Leclerc, 7,417

7e ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 6,888 | Leclerc, 4,531

8e ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 11,252 | Leclerc, 3,985

9e ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 4,066 | Leclerc, 2,897

10e ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 6,962 | Leclerc, 9,792

11e ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 5,448 | Leclerc, 6,022

12e ARRONDISSEMENT.
Eugène Sue, 10,100 | Leclerc, 5,437

TOTAL DES ARRONDISSEMENTS :

EUGENE SUE, **91,482.** LECLERC, **80,346**

Banlieue.

RESULTATS CONNUS.

12e ARRONDISSEMENT.

Canton de Sceaux (moins Bourg-la-Reine et Châtenay).
Eugène Sue, 3,558. | Leclerc, 5,054.

Canton de Villejuif (moins Lhay et Chevilly).
Eugène Sue, 3,396 | Leclerc, 3,537

Canton de Charenton (complet).
Eugène Sue, 2,262 | Leclerc, 2,649

Canton de Vincennes (moins Villemomble).
Eugène Sue, 860 | Leclerc, 1,957

14e ARRONDISSEMENT.

Canton de Saint-Denis (moins Pierrefitte, et Villetaneuse).
Eugène Sue, 3,746 | Leclerc, 2,871

Canton de Courbevoie (moins Courbevoie).
Eugène Sue, 1,340 | Leclerc, 1,378

Canton de Neuilly (complet.)
Eugène Sue, 7,491 | Leclerc, 7,978

Canton de Pantin (moins Bondy et Noisy-le-Sec.)
Eugène Sue, 6,406 | Leclerc, 4,514

TOTAL DE LA BANLIEUE.

EUGENE SUE **29,039** LECLERC **29,530**

ARMÉE (TERRE ET MARINE).

Résultats connus.

Eugène Sue, 6,674 | Leclerc, 6,598

Dans ces chiffres sont compris les votes des invalides et de la garde républicaine.

La *Patrie* pressentait déjà, dans la journée, la défaite électorale de son parti. A l'exaltation de la confiance a succédé en vingt-quatre heures l'affectation de l'indifférence. On peut en juger par l'amertume des lignes suivantes que ce journal publie ce soir :

Nous l'avons dit : nous sommes peu touchés de l'issue de l'élection. M. Eugène Sue serait nommé représentant de Paris, — nous ne verrions dans cet incident qu'un épisode de plus ajouté au mardi-gras révolutionnaire, pour parler comme M. Proudhon, que la France supporte depuis deux ans, et dont la clôture ne peut venir que d'en haut.

L'Assemblée a adopté, au commencement de la séance, un projet de loi concernant les caisses d'épargne, et portant que les sommes allouées aux porteurs de livrets pour différences dans le taux de consolidation, en vertu de la loi du 21 novembre 1848, seront exigibles de la part des porteurs de livret à compter du 1er juin prochain.

L'Assemblée a ensuite repris le budget de la guerre, et s'est arrêtée à la discussion du chapitre IX.

L'article du *Napoléon* sur la comparaison du Directoire et de l'époque actuelle, et l'opportunité d'un 18 brumaire égale beaucoup ce matin la presse parisienne. Dans les extraits que nous avons donnés hier de cet impayable numéro, nous avons oublié un passage curieux. Nous le rétablissons.

« Au sortir de nos convulsions révolutionnaires, le Charlemagne du dix-neuvième siècle voulut donner à son œuvre de *restauration sociale* la plus AUGUSTE DES CONSÉCRATIONS : il appela sur sa tête et sur la France la bénédiction de la papauté. Le successeur des Grégoire et des *Zacharie* vint *sacrer à Notre-Dame* la révolution fait homme.

« De nos jours nous voyons un AUTRE NAPOLÉON *défendre et restaurer le* PAPE. C'est sous le gouvernement de l'*héritier de l'empereur* que la France a employé sa puissance à raffermir l'institution et l'unité catholiques. Il y a là *quelque chose de providentiel qui fait songer et réfléchir.*

Hein ! que dites-vous de ce rapprochement des deux Charlemagne et des deux Napoléon, le tout entremêlé de la restauration papale et du sacre de l'empereur à Paris, et de ce quelque chose providentiel qui fait songer et réfléchir ? Il faut avouer que la nation est bien difficile si elle ne se laisse pas persuader par ces insinuations.

Au reste, les journaux démocratiques ne sont pas les seuls qui raillent le *Napoléon*. Les journaux légitimistes n'y manquent pas, ni même les autres feuilles du parti coalisé de l'ordre. Nous lisons entre autres dans *le Pays* :

« Lancer ainsi dans le public de pareils souvenirs, est-ce répondre au besoin de repos qu'éprouve la France ? Nous ne le pensons pas.

» Prétendre qu'il existe la moindre ressemblance entre *notre temps* et la *période consulaire*, est-ce connaître l'esprit de la France ? Nous ne le pensons pas davantage.

» Quelle ressemblance, d'ailleurs, trouver entre les lois de répression, d'organisation et d'assistance, qui ont rendu le gouvernement consulaire à jamais célèbre, et le système de taquinerie, d'inertie et d'impuissance suivi depuis le 31 octobre ?

Des lois d'organisation et d'assistance, nous les demandons vainement depuis six mois. En 1800, le premier consul en a pris l'initiative.

» Invoquer en faveur des petites mesures, proposées par le ministère et combattues par nous, le souvenir de la suppression arbitraire d'une partie de la presse, de l'exclusion violente de 62 membres du corps législatif, et de la déportation, par ordonnance, de 38 individus *opposés au gouvernement*, est un pauvre moyen gouvernemental : bien plus, c'est une maladresse au moment où l'Assemblée se refuse à accorder l'impôt du timbre sur les journaux, et où, pour éviter le reproche de rétroactivité, elle repousse, de la loi sur la déportation, les dispositions si énergiquement développées par M. Baroche.

» Quelle analogie établir entre ces hommes dont le premier consul discerna le mérite et utilisa les connaissances, et ceux dont un acte de favoritisme a fait des ministres, sans pouvoir leur communiquer ni initiative, ni intelligence, ni grandeur ?

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 30 AVRIL 1850.

THÉATRES.

GYMNASE. *Héloïse et Abeilard*, vaud. en deux actes de MM. Scribe et Michel Masson. Débuts de Mlle Wolf. — THÉATRE MONTANSIER. *Traversin et Couverture*, parodie en quatre actes de MM. Varin et Labiche.

HÉLOISE ET ABEILARD. Puisqu'il s'agit aujourd'hui de M. Scribe, nous l'avouerons franchement, nous ne lui avons pas encore pardonné son dernier libretto du *Prophète*. Nous avons encore sur le cœur de lui avoir vu sacrifier les socialistes allemands du seizième siècle aux passions et aux préjugés des réactionnaires français du dix-neuxième.

Eriger en duperie l'enthousiasme pour la vérité, faire des fripons, de ces vigoureux apôtres qui bravaient la misère et les supplices pour expliquer la grande pensée du Christ, pour dégager le verbe d'amour des superstitions et des iniquités qui l'obscurcissaient, c'était une triste tâche en vérité.

O monsieur Scribe ! ce n'est pas beau de pousser le respect humain jusqu'à mettre sa conscience à la mode, et d'écraser les socialistes morts parce que la force brutale s'abat sur les socialistes vivants. Dans quelques années vous vous repentirez amèrement d'avoir gâté votre première œuvre, vous regretterez, croyez-moi, de n'avoir pas eu le courage de votre opinion.

Lundi dernier, en écoutant votre vaudeville grivois, en constatant le talent avec lequel vous rameniez sans cesse et en mille variantes la pensée du spectateur sur la cruelle mutilation d'Abeilard, je me suis demandé si la culture de l'équivoque, si les caprices de la gaieté avaient tué en vous le respect des choses saintes. Le cœur de l'homme est bien assez vaste cependant pour contenir l'enthousiasme et le rire.

Je ne suis pas moraliste, Dieu merci ! et j'aurais accepté de M. Michel Masson tout seul les jolies gravelures d'*Héloïse et Abeilard*, joyeusement et sans arrière-pensée. Mais vous voir cultiver avec tant d'amour ces bouffonneries grivoises, ces charmantes banalités, après vous avoir vu abandonner avec tant d'insouciance la cause des opprimés de la vieille Allemagne et parodier ainsi les martyrs de la fraternité, c'était là un contraste qui, malgré moi, troublait ma bonne humeur.

Vous me faisiez l'effet d'un vandale qui, après avoir abattu les palmiers et les chênes, s'imagine d'arroser les champignons.

Nous sommes à Milan, chez le docteur-dentiste Mordatella, qui a pour cuisinière l'héritière d'une grande famille et de deux millions. Cela est fort, d'autant plus fort, que le frère de ce dentiste conduisait la malle qui a versé la famille de la noble enfant, et qu'après la catastrophe il a confié à ce lourdaud de Mordatella l'héritière restée accrochée à une ronce, avec les pièces qui constatent ses droits et ses titres à n'être pas exclusivement artiste en macaroni.

L'avocat Zanone, plus rusé que le maître de la cuisinière millionnaire, vient lui parler de cette curieuse affaire. Il est l'agent de la famille, qui, selon l'usage dans notre honnête société, ne craindrait pas d'apprendre la perte complète de la petite parente, sur laquelle elle est restée modérément inquiète depuis quinze ou seize ans. La confirmation de cette triste espérance permettrait à ces braves seigneurs d'entrer en possession de l'héritage, dont l'avocat aurait une part et le dentiste un éclat.

— Fameuse occasion ! pense alors le dentiste, de savoir enfin ce qu'est au juste ma cuisinière Loysa ! Ce n'est du reste pas difficile, il n'y a qu'un portefeuille à ouvrir ; il l'ouvre, il reconnaît la vérité, et se résout à demander la main de sa servante.

A la bonne heure. Voilà un petit prologue bien romanesque, bien fantastique, bien incroyable, auquel on reconnait sans peine le génie du célèbre inventeur des oncles d'Amérique. Cela posé, voyons à qui reviendront les 2 millions et l'enfant perdue dans la cuisine de Mordatella.

La pauvre petite cuisinière, qui regarde par la fenêtre, à ses moments d'ennui, a trouvé un amant dans la maison d'en face. Cet amant est un premier grand prix de musique se rendant à Rome. Il s'introduit chez le docteur, sous le nom d'un de ses neveux. Il est reçu à bras ouverts par le vieil amant de Loysa, qui lui prête un livre pour le distraire, pendant qu'il va travailler les mâchoires de ses clients.

Or, ce livre est précisément l'histoire d'Héloïse et d'Abeilard. L'artiste Astyanax Robichon voit dans les premiers chapitres de cette touchante légende une analogie frappante avec son amour pour Loysa et son introduction en fraude dans la maison de Mordatella ; mais arrivé au chapitre du désastre de l'infortuné philosophe, il jette le livre et commence à trembler. Cependant Mlle Wolf en Loysa est d'une si délicieuse coquetterie, elle minaude si adorablement que mon étourdi d'Astyanax oublie ses terreurs et se fait surprendre aux pieds de la jeune orpheline.

Une première fois il se sauve, mais une seconde, le dentiste qui a fermé toutes les portes le menace d'une opération qu'Astyanax prend pour la véritable. Il s'agit tout simplement d'enlever de la part d'un père inquiet deux dents à son neveu pour l'empêcher de devenir un guerrier et un héros.

Dans sa terreur le premier grand prix écrit ses craintes sur un morceau de papier. Le billet tombe aux pieds de l'avocat Zanone ; celui-ci qui désire pouvoir fouiller les papiers du frère de l'ex-courrier des dépêches, fait jeter Mordatella en prison, et après avoir constaté l'existence de l'héritière, il l'engage à prendre le voile afin que son existence n'entrave pas ses premiers desseins

Au second acte Astyanax enjambe les murs du couvent où se trouve sa maîtresse, et se fait resurprendre courtisant non plus seulement Loysa mais encore la femme de l'avocat. Cette fois il sera pour le moins brûlé à petit feu.

Par bonheur pour lui l'arrestation de Mordatella a fait du bruit, les craintes exprimées dans le billet du premier grand prix ont été traduites par les journaux en fait réel et avéré ; au lieu donc de le jeter aux fagots on lui offre 4 000 francs, et on le prie de chanter au *salut* un motif religieux de son invention.

Le plaisant de l'affaire, c'est la mine désappointée des deux femmes.

— Ah ! si vous êtes Astyanax, avait dit l'avocat, je vous laissé volontiers avec mon épouse.

— *Comprenez-vous cela ?* demande l'artiste à la jeune femme.

— *Pardine !* répond celle-ci d'un air furieux.

Il n'a pas de peine à prouver la fausseté de la chose ; mais un moment après il faut chanter. Astyanax qui trouve Loysa sous sa main, la met à sa place dans la tribune voilée, et tout le monde est ravi de sa voix de soprano, excepté la femme de l'avocat, qui, en revenant près du pauvre garçon, a repris son air furieux, et lui dit d'un ton d'aigre reproche :

— *C'était donc vrai, monsieur ?*

Enfin, après bien des quiproquos et des incertitudes, le grand-duc intervient pour rendre sa liberté, sa fortune et son nom à la petite cuisinière de Mordatella. L'*intégralité* d'Astyanax Robichon est également reconnue, et la pièce est ponctuée par le mariage obligé.

Cette gaudriole spirituelle a été très spirituellement jouée. Mlle Wolf a été acceptée avec joie par le parterre du Gymnase, et c'était justice.

Nous avions, du reste, auprès de notre stalle deux hommes graves en habits noirs qui répétaient constamment, ou en parlant de l'un ou de l'autre des acteurs : *Il a, ou elle a de la planche.* L'air dont ils prononçaient ce gros mot nous a fait supposer que c'était une parole d'éloge ; nous souhaitons qu'elle puisse, malgré son épaisseur, être agréable à ceux auxquels elle était adressée.

Faute d'espace, à mardi le compte-rendu de *Traversin et Couverture*.

ANT. MÉRAY.

Le canton de Saint-Amand (Cher), vient d'avoir à élire un conseiller-général, en remplacement de Félix Pyat. M. Eugène Rollet, candidat démocrate socialiste, a obtenu 1,904 voix, contre 841, données à son concurrent M. de Coulogne, candidat légitimiste, auquel s'étaient ralliées toutes les nuances du grand parti de l'*ordre*.

On élabore en ce moment, à l'Élysée, un vaste projet tendant à modifier profondément le personnel des hauts emplois administratifs.

Ces modifications doivent paraître lorsque le résultat des élections sera proclamé à l'Hôtel-de-Ville.

Outre le remaniement ministériel, qui est devenu inévitable, nous croyons savoir que M. Berger, préfet de la Seine, insiste pour obtenir un successeur. On parle de M. Edouard Thayer, directeur général des postes, pour le remplacer.

(*Événement.*)

La liberté dans Saône-et-Loire.

Châlon-sur-Saône, 27 avril 1850.

Aux rédacteurs de la Démocratie pacifique.

Messieurs et amis,

Je vous ai déjà informés de plusieurs illégalités flagrantes et de scandaleux abus de pouvoir, dont les candidats de la démocratie ont été victimes dans le département de Saône-et-Loire. Ce que vous savez déjà n'est rien auprès de ce qui me reste à raconter,

Après avoir pris l'initiative dans l'annulation des élections de Saône-et-Loire, M. Pierre Leroy se sentait engagé, plus que tout autre préfet, à obtenir des élections favorables au pouvoir ; mais comment agir sur un département où la démocratie est en possession depuis longtemps d'une majorité formidable? Bâillonner les candidats de ce parti, les empêcher de faire des prosélytes en exposant leurs opinions dans les réunions électorales; les empêcher même de répondre en public aux attaques dirigées contre leurs personnes et leurs doctrines, par de nombreux pamphlets dont nous rapportons des exemplaires : cette marche parut habile. La loi présentée par M. Baroche contre les réunions électorales, donnant à l'administration la faculté de les interdire arbitrairement, était attendue avec impatience.

Cette loi n'ayant pas encore été votée, l'autorité préfectorale de Saône-et-Loire a résolu d'agir comme si elle existait déjà, et d'escompter les intentions de l'Assemblée nationale.

Empêcher à tout prix les candidats de la démocratie d'exposer leurs doctrines, tel fut dès notre arrivée dans le département le mot d'ordre administratif. On le suivit à la lettre dans l'arrondissement de Charolles, visité par moi, en compagnie de Charles Dain.

Si nous avons pu d'abord nous faire entendre dans quelques localités, c'est que les ordres de la sous-préfecture n'y étaient pas encore parvenus ou n'y avaient pas été compris ; mais, arrivés à Charolles, nous n'avons jamais fait une excursion aux environs de cette petite ville sans être devancés par un gendarme, qui enjoignait aux autorités locales d'étouffer notre voix. Toute base légale faisant défaut, on appuyait cette prétention de prétextes contradictoires. Suivant le juge de paix Marcout, nous sommes étrangers au canton de Chauffailles ; nous ne parlerons pas. Suivant le maire Conet, les citoyens qui ont fait la déclaration nécessaire pour la tenue de notre réunion n'avaient pas été *nommés par les électeurs*. Suivant M. Pougy, sous-préfet de Charolles, représenté par son commissaire de police, les réunions électorales n'ont plus de motif une fois que les candidatures sont arrêtées. — Les candidats démocrates ne parleront pas, telle est toujours la conclusion de ces arguties détruites les unes par les autres.

Après la dispersion par les gendarmes d'une réunion parfaitement légale à Charolles, nous renonçâmes, dans la crainte des collisions, à provoquer des réunions publiques. Le dimanche 21 avril, je me rends seul à Parey. Connaissant les ordres donnés à l'autorité locale, je me contente de serrer la main à de nombreux amis. Le lundi 22, je pars pour la petite commune de Saint-Yan, ne voulant y visiter qu'une ou deux maisons particulières. On me supposait probablement d'autres intentions, car un commissaire de police, parti de Parey, arrive à Saint-Yan quelques instants avant moi, entre dans une auberge, et là, pour intimider les paysans, il ceint son écharpe et tire de sa poche deux pistolets, qu'il dépose et laisse en exhibition sur une table. Qu'on fasse une enquête, et les témoins ne manqueront pas pour constater cette démonstration ridicule.

Arrivé le même jour à Marcigny, j'y retrouve Charles Dain, nous nous arrêtons dans un café, de nombreux villageois sont accourus des environs et remplissent la salle ; mais la police notifie au maître de la maison que, s'il se forme des groupes autour de notre table, que si nous élevons la voix pour prononcer une allocution, l'établissement sera fermé sans préjudice de poursuites en police correctionnelle.

Revenus à Charolles dans la nuit du 22 au 23, nous nous rendons à Genelard.

Même affluence de la part des démocrates ; mais deux gendarmes sont arrivés de Charolles. Le maire pénètre avec eux dans l'auberge où nous nous trouvons, et où nul ne s'occupait de politique ; il veut faire sortir les femmes et les enfants, sous prétexte que des paysans attablés et buvant de la bière, constituent une réunion électorale.

Je me rends à Percy, les gendarmes suivent, toujours porteurs des ordres qui interdisent les réunions. Mais le maire, craignant de froisser aussi la population, consigne les gendarmes dans une auberge, prenant sur lui la tranquillité de la commune et répondant qu'elle ne sera pas troublée. J'arrive le soir à Toulon-sur-Arroux, en compagnie d'un démocrate, M. Ducrot.

Ici se place le plus grave abus de pouvoir dont j'aie été témoin pendant mon voyage, la plus inexcusable, VIOLATION DE DOMICILE.

M. Ducrot me conduit dans un café où se trouvaient attablées vingt personnes seulement; sur nos pas entrent six gendarmes, cinq de Toulon, un de Charolles, précédés d'un commissaire de police, ils viennent s'asseoir non loin de nous et se font servir à boire en nous écoutant.

Alarmée de cette visite, la maîtresse de l'établissement nous prie vers dix heures de nous retirer. M. Ducrot engage dix-huit personnes à le suivre, s'imaginant que dans sa demeure la liberté de la conversation serait respectée.

A peine s'était-on assis dans la maison de M. Ducrot que les six gendarmes, précédés par le commissaire de police et un juge de paix, entrent dans la salle et s'alignent contre le mur.

L'indignation des assistants fut extrême ; contenant la mienne, je déclarai au juge de paix qu'il commettait une violation de domicile et qu'il encourait une responsabilité fort sérieuse.

Le juge de paix *Dupuis* me répondit que le procureur de la République (M. Noblesse, de Charolles) avait interdit toute réunion politique sans faire d'exception en faveur des maisons particulières.

Cette réponse n'était pas de nature à calmer l'irritation des assistants ; je les adjurai de se tenir prêts à témoigner un jour de cette violation de domicile, de cette profanation du foyer qui se commettait devant eux. Cette déclaration faite, mon désir eût été que chaque personne étrangère à la maison se retirât immédiatement, afin d'ôter tout prétexte à la présence des gendarmes, d'abréger une scène pénible pour tous, et de ne pas faire tomber sur des agents subalternes la responsabilité des ordres odieux qu'ils avaient reçus.

Je parlai dans ce sens, mais je n'ai pas le droit de condamner la susceptibilité du maître de la maison qui ne voulut pas voir ses invités se retirer devant les gendarmes : on résolut de boire et de chanter toute la nuit. Le juge de paix et les gendarmes, fort ennuyés de leur sot rôle, demeuraient debout épiant vainement quelque délit politique.

Ils restèrent ainsi jusqu'à deux heures du matin. J'étais allé me coucher dès le commencement de cette scène. — Pourquoi ne partez-vous pas, disait-on à l'un des gendarmes ? Nous sommes ici pour observer *ce monsieur de Paris*. — Mais il est couché. — Il pourrait se relever. — Mais on ne parle point de politique, — on en parlerait si nous partions.

Tout honnête citoyen qui n'a jamais rien eu à démêler avec la justice, comprendra l'indignation de M. Ducrot, voyant sa maison envahie nuitamment par des gendarmes, puni par cette avanie du crime d'avoir hébergé un candidat que la police voulait isoler en tout lieu de la population, par un cordon sanitaire infranchissable !

La colère comprimée ne se traduisit toutefois que par des manifestations inoffensives ; les gendarmes furent laissés debout près de quatre heures; voyant qu'on ne leur offrait aucun siège, ils firent apporter des chaises d'un café voisin ; après leur départ on jeta dans la rue ces chaises, vestige de l'envahissement, une d'elle se trouva cassée; on m'assure que la justice locale instrumente gravement sur les débris.

Un des gendarmes ayant exprimé ou plutôt murmuré le désir de *se rafraîchir*, un seau d'eau fut tiré et placé devant lui.

Voilà ce qu'on m'a dit ce matin, car je n'assistai pas à cette partie de la scène. Mais j'ai vu les gendarmes sortir à deux heures seulement, et si ces intrus ne furent pas reçus d'une manière cordiale, on conviendra qu'ils n'avaient pas droit à une hospitalité fort expansive. Deux femmes se plaignent d'avoir été traitées de *charlatanes*, d'avoir essuyé deux démentis, d'avoir vu une main levée sur leur visage; l'une d'elles est la maîtresse de la maison, le gendarme qu'elles accusent de ces faits est étranger à la brigade de Toulon; je ne ferai pas à son nom les honneurs de la publicité.

M. Noblesse, procureur de la République de Charolles, a-t-il donné l'ordre de soumettre à cette révoltante inquisition les maisons particulières, ou, comme je le croirais plutôt, M. le juge-de-paix Dupuis a-t-il péché par excès de zèle, je l'ignore; ce que je sais bien, c'est que cette visite domiciliaire de quatre heures, motivée par la seule présence d'un candidat, exaspéra la population ; que pendant la nuit, des femmes en assez grand nombre franchirent la porte restée ouverte derrière les gendarmes, comme pour venir constater le scandale de leurs propres yeux ; de semblables spectacles n'intimident point, ils créent seulement des rancunes.

Lorsque je partis de Toulon le lendemain matin, deux gendarmes montèrent à cheval et suivirent ma voiture. Je m'arrête à Percy, les gendarmes s'arrêtent dans la même auberge que moi, pénètrent dans la même salle, boivent de la bière pour se donner une contenance et m'observent, se plaignant entre eux de se fatiguer à me suivre. Ne voyant pas un ennemi dans le gendarme, victime comme nous d'une administration tracassière, dans le gendarme à qui j'aurais voulu épargner les déboires de la nuit précédente ; j'offre à l'un d'eux du feu pour allumer sa pipe, il paraît touché de l'attention; mais quand je quitte Percy, les deux chevaux de la gendarmerie sont tirés de l'écurie et commencent à trotter sur ma trace. A Genelard, on entre encore dans la même auberge que moi, et la force armée se verse de nouveau la bière à grands flots. M. le sous-préfet Pougy, n'indemniserez-vous pas ces braves gens pour tant de corvées et tant de bière ?

De Genelard, je reprends la route de Charolles, mon escorte en fait autant. A Charolles seulement a fini ce cauchemar de chapeaux à cornes et d'aiguillettes. Faire garder à vue un candidat comme un malfaiteur, c'est ainsi qu'on entend la dignité des électeurs et le respect des lois dans l'arrondissement de Charolles, administré par M. Pougy.

J'ajourne à une prochaine lettre d'autres faits graves ; des témoins nombreux apparaîtraient si l'on voulait contester les détails consignés dans celle-ci.

VICTOR HENNEQUIN.

Votes de l'Armée.

SEINE.

GARNISON DE CHATEAUROUX.

41 électeurs de la Seine : Eugène Sue, 32. — Leclerc, 8. — Billets blancs, 1.

GARNISON DE ROCHEFORT.

75e de ligne, 21 électeurs de la Seine : Eugène Sue, 17. — Leclerc, 2. — Billets blancs, 2.

GARNISON DE LILLE.

26e de ligne, 152 électeurs de la Seine : Eugène Sue, 93. — Leclerc, 54. — Deflotte, 1, — Victor Hugo, 1. — Billets blancs, 3.

34e de ligne, 27 votants. — Eugène Sue, 25. — Leclerc, 2.

25e de ligne, infirmiers, élèves de l'Hôpital-Militaire, officiers sans troupes, 26 votants. — Eugène Sue, 13 — Leclerc, 12. — Bulletins nuls, 1.

RÉCAPITULATION. — Votans, 205. — Eugène Sue, 131 voix. — Leclerc, 68. — Deflotte, 1. — Victor Hugo, 1. — Bulletins blancs, 4.

GARNISON DE VALENCIENNES.

34e de ligne (autre détachement), 52 électeurs de la Seine : Eugène Sue, 42.

9e cuirassiers : Eugène Sue, 7. — Leclerc, 14.

GARNISON DE QUESNOY.

Un correspondant annonce que l'unanimité est en faveur du candidat socialiste.

Le *Messager du Nord* signale des manœuvres d'intimidation exercées dans la garnison de Lille; le succès obtenu en est rehaussé.

GARNISON DE MONTPELLIER.

1er régiment du génie, 75 votants. — Eugène Sue, 67. — Emile de Girardin, 2. — Leclerc, 1. — Bulletins blancs, 5.

GARNISON DE SAINT-BRIEUC.

55e de ligne, 18 votants. — Eugène Sue, 16. — Leclerc, 2.

GARNISON DE STRASBOURG (résultat partiel).

5e d'artillerie ; Eugène Sue, 78. — Leclerc, 9.

17e léger : Eugène Sue, 136. — Leclerc, 10. — Billets blancs, 14. — Voix perdues, 3.

TOULON.

Frégate à vapeur le *Cacique* : Votants, 12. — Eugène Sue, 9. — Leclerc, 3.

GARNISON DE TOULON.

18e régiment de ligne. — Votants, 55. — Eugène Sue, 41. — Leclerc, 7. — Voix perdues, 7.

GARNISON D'ALBI.

4e de ligne et 4e escadron du train d'artillerie. Votants, 20. — Eugène Sue, 13. — Leclerc, 5. — Voix perdues, 2.

GARNISON DE THIONVILLE.

Votans, 52. Eug. Sue, 32, — Leclerc, 18. — Dupont (de l'Eure), 1. — Billet blanc, 1.

GARNISON DE RHODEZ.

Votants, 19. — Eugène Sue, 18. — Leclerc, 1.

GARNISONS DE CHARTRES ET DE CHATEAUDUN.

Nous trouvons dans la *Patrie*, dit le *Glaneur*, les votes des garnisons de Chartres et de Châteaudun pour l'élection de Paris, qui a lieu aujourd'hui 28 avril. Les voici :

Garnison de Chartres : Leclerc, 5. — Eugène Sue, 6. — Billets blancs, 2.

Garnison de Châteaudun : Leclerc, 6. — Eugène Sue, 0.

Nous avons entendu dire que, en ce qui concerne Chartres, ce chiffre donné par la *Patrie* n'était pas exact ; au lieu de 6, ce serait 16 voix qu'aurait obtenues M. Eugène Sue.

Voici de nouveaux chiffres pour la Seine que nous donnons d'après la *Patrie* de ce soir :

GARNISON DE PARIS.

Gendarmerie mobile casernée à l'Assomption, votans : 48. Leclerc, 48.

Nota. — Il n'y que les parisiens qui ont voté.

Votes des invalides. — Votants, 2,205. — A. Leclerc, 1532. — Eugène Sue, 645. — Voix perdues, 28.

Garde républicaine. — Votans, 1,324 : Leclerc, 1,239. — Eugène Sue, 61. — Bulletins blancs, 24.

GARNISON DE SEDAN.

4e hussards. — Votants, 24. — A. Leclerc, 24. — Eugène Sue, 0.

GARNISON DE SAINT-OMER.

73e de ligne. — Votants, 63. — Leclerc, 58. — Eugène Sue, 4. — Billet blanc, 1.

GARNISON DE POITIERS.

Leclerc, 25. — Eugène Sue, 4.

GARNISON DE BESANÇON.

Leclerc, 62. — Eugène Sue, 40.

GARNISON DE PERPIGNAN.

Leclerc, 8. — Eugène Sue, 3.

GARNISON D'ALENÇON.

2e compagnie des sous-officiers vétérans : Leclerc, 33. — Eugène Sue, 0.

SAONE-ET-LOIRE.

GARNISON DE TOULOUSE.

4e d'artillerie, 40e de ligne, dépôt de chasseurs à pied, votants, 16 : Liste démocratique, 15. — Liste réactionnaire, 0. — Bulletin blanc, 1.

11e d'artillerie, train des parcs et gardes du génie, votants, 19 : Liste démocratique, 16. — Liste réactionnaire, 1. — Bulletins blancs, 2.

GARNISON DE MONTPELLIER.

1er du génie, votans, 24 : Liste démocratique, 17. — Liste réactionnaire, 2. — Bulletins blancs, 5.

GARNISON DE THIONVILLE.

Votants, 5. — Liste république, 5.

La Loi divine.

Il y a quelques jours, on lisait dans le *Siècle* :

A l'époque où nous vivons, tout paraît possible. Aussi, après tant d'autres entreprises que nous avons vu s'accomplir, un journal annonce-t-il sérieusement le projet formé aux Etats-Unis pour l'établissement d'un télégraphe électrique entre l'Amérique et les grandes capitales de l'Europe. La ligne suivie passerait par le détroit de Behring, traverserait la Sibérie et se ramifierait sur notre continent à partir de Moscou.

Que la société formée pour l'établissement de cette entreprise existe ou n'existe pas, que le projet en soit plus ou moins sérieux, peu nous importe en ce moment ; car, pour nous, nous sommes certains que cette magnifique ligne télégraphique existera un jour ou l'autre sur une plus vaste échelle.

Elle existera parce qu'il *faut* qu'elle existe. Elle est nécessaire aux relations des diverses nations du globe ; elle est nécessaire à la fondation de l'unité de la race humaine, à la création de la véritable Humanité.

Et n'est-il pas merveilleux ce concert entre Dieu et la créature, par lequel ils concourent tous deux à l'établissement de l'ordre divin qui doit régner sur la terre ? Dieu ne veut pas être seul créateur ; il appelle l'homme à travailler avec lui ; il lui livre la matière, et c'est à l'homme à en faire sortir les vertus cachées.

Ce qui est vrai de l'ordre matériel, est aussi vrai de l'ordre spirituel. L'Humanité, qui n'est pas sortie de l'état d'enfance, qui même, pourrait-on dire, n'existe pas encore, puisque ses diverses parties ne sont pas parvenues jusqu'à ce moment à se relier entre-elles ; — l'Humanité sera régie plus tard par un code émané de la volonté divine, et conforme aux besoins, aux instincts, aux passions, à toute l'organisation humaine. Mais ce code, Dieu ne le lui impose pas ; il ne sera appliqué que lorsque l'homme lui-même en aura découvert les lois, et aura ainsi, par la ratification libre et intelligente de ces lois, concouru à sa création.

Une puissance immense a été donné à l'homme par Dieu : celle de régir la terre. Dieu a lui-même débrouillé le chaos matériel, en laissant à l'homme le soin de faire la découverte et l'emploi de toutes ces forces matérielles remises à sa gestion. Lui-même a disposé les éléments spirituels et sociaux ; mais il a voulu que, pour les tirer du chaos, où les enserre une forme sociale incohérente, l'homme sût prononcer à son tour le *fiat lux !*

La *Presse* publie, sur la question de la vente des journaux, une longue consultation signée de M. Langlais, membre *réactionnaire* de l'Assemblée législative. En voici les conclusions.

C'est pour nous l'évidence même, que la vente des journaux dans les bureaux d'abonnement et dans les boutiques, n'est prohibée ni par les lois de la librairie, ni par la loi de 1849. Le colportage est soumis à l'autorisation. Telle est la pensée manifeste de la loi. La police revendique un droit exorbitant, inconnu jusqu'à nous, un droit impossible. L'établissement de ce régime d'arbitraire, qui mettrait dans sa main le commerce des journaux, dans tous ses modes et sous toutes ses formes, valait bien un texte formel, un vote spécial ; il ne saurait être le résultat d'une surprise ou d'un malentendu. Or, non seulement le législateur n'a pas donné expressément à la police le droit d'interdire la vente des journaux à domicile, mais il a proclamé, en termes formels, par l'organe du rapporteur de la commission, que « *l'article 6 ne s'applique point aux vendeurs à domicile.* — Que demande-t-on de plus clair ! Le droit des propriétaires de la *Presse* est donc certain, et nous avons la confiance qu'il serait reconnu par les tribunaux.

Voici, d'après l'*Evènement*, la liste des nouvelles permissions des vendeurs de journaux autorisés par la préfecture de police :

1. La Patrie.	10. Corsaire.
2. Le Moniteur du soir.	11. Dix Décembre.
3 Gazette de France.	12. L'Ami du Peuple.
4. Pays.	13. L'Ordre.
5. Courrier.	14. L'Univers religieux.
6. Débats.	15. La Messag. de la Sem.
7. Constitutionnel.	16. Villes et Campagnes.
8. L'Union.	17. L'Opinion publique.
9. Assemblée nationale.	18. La Liberté.

On n'a pas cru nécessaire de comprendre le *Moniteur universel* et le *Napoléon* dans cette liste.

Les journaux que la police n'autorise pas et ne reconnaît pas, les journaux indépendants, sont donc :

Charivari.	National.
Crédit.	Presse.
Démocratie pacifique.	République.
Estafette.	Siècle.
Evènement.	Voix du Peuple.

La première liste ne contient que des journaux royalistes.

La seconde contient tous les journaux appartenant à une nuance quelconque du parti républicain.

Et nous sommes en l'an II de la République démocratique de 1848.

SUR QUEL TON PEUT-ON SE HASARDER A CRIER ; *VIVE LA RÉPUBLIQUE ?*

Cette question est plus sérieuse qu'elle n'en a l'air ; il y va en effet de la prison.

Turgis, ce brave chapelier d'Angers qui a sauvé pour sa part cinq soldats dans la douloureuse catastrophe du pont de la Basse-Maine, et qui n'a, bien entendu, pas été décoré, Turgis, le jour même où il a montré tant de dévouement, trouvait, en rentrant chez lui, une assignation. Il avait à répondre, le 20 avril, devant la cour d'appel d'Angers, du crime d'avoir crié *vive la République !* avec cette circonstance aggravante que c'était le 24 février dernier.

L'avocat-général Taigny a abandonné l'accusation contre Turgis ; mais le citoyen Priou, épicier, coupable du même crime, a été condamné à 20 jours de prison. La raison qu'a fait valoir le ministère public, c'est que ce simple cri de vive la République ! peut devenir séditieux, *suivant le ton sur lequel on le profère.*

Ceci prouve catégoriquement que le plus sage

est de ne jamais crier vive la République ! vu qu'on n'est pas toujours sûr d'attrapper le ton convenable. Il y a des gens qui ont l'oreille si dure.

Quant au cri de *vive le roi* ! c'est autre chose ; il n'a rien de répréhensible, que nous sachions, pour messieurs des parquets de la République, sur quelque ton qu'on le prononce. On décore même, à l'occasion, les gens qui le disent volontiers.

On peut donc être tranquille sur ce point et se former une opinion. La *probable* est que, si l'on éprouve le besoin de crier *vive* quelque chose, le moins dangereux est de crier *vive le roi !* Cela est même de bon *ton* parmi les *honnêtes gens*.

SIMPLE RAPPROCHEMENT.

On emprisonne des citoyens et l'on transporte en Afrique les soldats qui crient :

Vive la République !

On décore un journaliste qui écrit :

« *Nous ne voulons plus de République !..., Pour nous débarrasser de la République, nous aurons grand soin que la Constitution soit, non-seulement révisée en partie, mais renversée de fond en comble.* »

La *Presse* est revenue hier sur les actes de barbarie accomplis par le directeur de la maison du Mont-Saint-Michel, contre les prisonniers confiés à sa garde. On lit dans ce journal :

Nous avons eu entre les mains et sous les yeux les pièces qui établissent la vérité de ce qu'a avancé M. Jules Favre. Nous allons en citer deux : l'une est signée par un gardien, l'autre est écrite et signée de la main même du directeur de la prison, M. Regley :

« Le gardien Coliette soussigné, certifie qu'au moment où il a retiré les fers au détenu Marié, la chair s'est enlevée de manière à laisser apercevoir les nerfs.

» Mont-Saint-Michel, le 15 avril 1850.

» Signé : COLIETTE. »

ORDRE DU DIRECTEUR AU GARDIEN-CHEF.

« Voir si tous les hommes ont des menottes *derrière le dos*, ou au moins des fers aux pieds.

» S'il y a des menottes trop grandes ou trop faibles, en faire faire de plus fortes et bien serrées.

» Le directeur, signé : REGLEY. »

Suit une lettre de M. Eyraud dont nous reproduisons les principaux passages :

Vingt détenus militaires ont été mis en même temps que Ruchaud dans les cachots et non dans les cellules ; tous ont eu les fers aux pieds avec les menottes aux mains derrière le dos, ou les bras passés en arrière dans les anneaux de l'horrible instrument inventé par le directeur.

Il est constaté, par les feuilles alimentaires de chaque jour, que, pendant leur séjour dans les cachots, ils n'ont reçu que du pain et de l'eau. Aux termes des règlements disciplinaires, ils avaient droit à la pitance et à la soupe. Une fois tous les cinq jours, l'inspecteur prescrivait sur la feuille alimentaire la fourniture de ces aliments ; mais on m'a affirmé que le directeur ne le permettait pas.

J'ignore dans quels termes est conçu le certificat des médecins, mais je puis affirmer qu'ils ont demandé à faire l'ouverture du cadavre de Ruchaud, et que le directeur s'y est opposé formellement.

Je sais également que le directeur a refusé au médecin l'autorisation de visiter les détenus dans leurs cachots ; qu'il n'a pu les voir qu'après le suicide de Ruchaud, et que, s'il était interrogé devant les tribunaux, il déclarerait que, malgré les soins qu'on leur prodigue, ils porteront longtemps la trace des odieux traitements qu'ils ont subis, et que, pour quelques-uns d'entre eux, l'empreinte des fers sera peut-être ineffaçable.

Les noms des détenus mis au cachot en même temps que Ruchaud sont les suivants : Bréchot, Ferron, Nègre, Etienne, Legrand, Pommier, Deslande, Nitzel, Roser, Berger, Stachy, Gillet, Boffa, Voger, Paillard, Augard, Hurlaux, Jousset et Noblet. — Total : 20.

Le correspondant de la *Presse* n'a pas été, comme l'a dit M. le ministre, renvoyé, révoqué, expulsé de la prison. Il n'y a de vrai dans cette récrimination que la défense qui lui a été faite de pénétrer dans l'intérieur de la maison centrale, par arrêté ministériel du mois de juillet 1849, époque à laquelle on transféra dans cet établissement une trentaine de détenus politiques.

Suivent diverses attestations, toutes très honorables pour le révélateur de ces iniquités.

Revue de l'Extérieur.

Les correspondances romaines nous racontent comment les 10,000 hommes de troupes françaises sont à Rome, ont reçu à Rome la bénédiction du saint-père, et comment des chapelets ont été distribués à quelques-uns d'entre eux, ainsi qu'aux vieilles femmes de Rome.

Le général Baraguey-d'Hilliers n'a adressé au pape que quelques paroles; mais en revanche Pie IX a répondu par un long discours. Il paraît que le discours n'a pas été rapporté en entier par les journaux de Rome. Voici ce qu'on écrit à ce sujet au *National* :

Après avoir adressé ses remerciements à l'armée pour le dévouement dont elle a fait preuve envers le saint siége, etc., le saint pontife a fait des protestations papales d'attachement et de reconnaissance envers la France ; jusque-là tout va bien. Mais voici mieux :

« De même, a-t-il ajouté, que l'ordre se trouve établi dans les Etats européens où il a été si déplorablement troublé depuis deux ans, de même j'espère voir bientôt l'hydre de l'anarchie écrasé dans ce ROYAUME DE FRANCE, de tout temps si attaché et si cher à la sainte Eglise romaine. »

Ceci est *textuel* :

« *Speriamo di vedere ben presto l'idra dell' anarchia schiacciata in questo* REGNO DI FRANCIA... »

« Je n'ai pas besoin de vous dire que le mot de *République française* n'a pas souillé une seule fois ses lèvres, et, en revanche, le mot de *regno di Francia* lui venait à la bouche à chaque instant. Etait-ce un regret ? Etait-ce une espérance ? ou plutôt n'était-ce point l'un et l'autre ? »

Après cet échange de compliments, les généraux qui en avaient reçu l'ordre se sont approchés du pape et ont baisé son anneau. Les états-majors et les officiers du corps ont ensuite défilé en faisant la même cérémonie ; mais un très-grand nombre ont pris le parti de s'esquiver pour éviter cette faveur insigne.

L'*Opinione* annonce qu'une proclamation du maréchal Radetzky, en date du 16 avril, invite les habitants du royaume lombardo-vénitien à souscrire à un emprunt *volontaire* de 120 millions de livres (cent millions de francs) pour mettre le gouvernement à même de retirer de la circulation les bons du trésor (dont plus de la moitié sont restés dans les caisses de l'Etat, la population s'étant toujours refusée à les accepter.) Le nouvel emprunt sera au pair et portera 5 p. c. d'intérêt ; les versements devront se faire en dix termes mensuels. Si d'ici au 3 mai prochain l'emprunt n'est pas couvert par les souscriptions volontaires, le gouvernement se réserve de procéder à un emprunt forcé, sans être tenu d'y attacher les avantages qu'il accorde aux souscripteurs de l'emprunt volontaire.

Une scène fort curieuse s'est passée à Madrid le 22 et le 23 avril. Le roi don Paco, excité par son confesseur et par le parti absolutiste, a voulu profiter de l'état de grossesse de la reine Isabelle pour la contraindre à renvoyer Narvaez. La reine Isabelle a fait mettre aux arrêts son mari, qui menaçait de quitter le palais au moment de l'accouchement, et de rendre ainsi publique l'histoire scandaleuse qui court à Madrid depuis longtemps. Le pauvre roi n'a été délivré des mains des hallebardiers qu'en jurant obéissance à sa femme, à ses favoris et à Narvaez. Le P. Fulgencio a reçu, comme fiche de consolation, l'évêché de Cordoue.

Narvaez continue à faire saisir et même à supprimer les journaux. La *Civilisazion* de Séville, *El Padre de familia* de Barcelone ont été supprimés. Le *Clamor* et la *Patria* viennent d'être saisis, ainsi qu'une brochure que nous annoncions dernièrement à nos lecteurs : *Défense du Socialisme*, aussi modérée dans la forme qu'énergique dans le fond.

Mais le jeune parti des démocrates socialistes n'en est que plus ardent, et les deux journaux qu'il publie, *el Pueblo* et la *Associacion* conquièrent chaque jour de nouveaux adhérents. Nous devons aussi mentionner le *Contribugante*, journal d'économie politique publié à Palencia par M. Oreuse, député aux cortès.

Le Portugal a aussi ses journaux démocratiques. Les journaux *o Patriota*, *a Revoluçaõ de Septembro* et l'*Ecco popular*, se sont déclarés ouvertement socialistes, et combattent vigoureusement l'exploitation du faible par le fort, du pauvre par l'usurier ; ils prêchent le droit au travail, l'association libre et volontaire, la répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ces principes, nous écrit un correspondant, sont aussi ceux de l'*Ecco dos Operarios*, journal hebdomadaire portugais ; de la *Libertade de pensamento*, et de quelques autres publications périodiques ou non.

— Dans sa séance du 25, la chambre populaire d'Erfurt a voté un article additionnel à la constitution, qui a pour but de donner plein pouvoir à la diète de l'empire sur les assemblées représentatives des Etats particuliers. L'article a été voté par 159 voix contre 69. La droite, le centre et une partie de la gauche ont constitué cette majorité.

Les correspondances de Berlin font mention d'inquiétudes qui se répandent à Berlin, dans les cercles élevés, sur la situation de la France. « On y affir-» mait, le 25 avril, dit l'*Emancipation belge*, que le » ministre de Prusse à Paris venait d'annoncer au » cabinet qu'on pouvait considérer comme des évè-» nements prochains et probables un conflit entre » le gouvernement du président et les rouges, la » translation hors de Paris du siège du gouverne-» ment et de l'Assemblée. »

— Un correspondant de Berlin, de la *Gazette de Cologne*, affirme que la protestation de l'Autriche contre les conventions militaires de la Prusse avec les petits Etats, n'a pas été officiellement communiquée au gouvernement prussien. Il ajoute même que ce document ne l'a pas été non plus à la commission fédérale de Francfort.

A quoi s'amuse la cour de Rome.

Le *Journal de Rome* nous apporte le résultat des derniers travaux du comité catholique pour la conservation de l'ignorance, connu sous le nom de Sacrée Congrégation de l'Index. La congrégation enveloppe dans la proscription dont elle a déjà frappé Bacon, Pascal, Milton, Martial, Leibnitz, Descartes, Malebranche, Jules César, Locke, Montesquieu, B. Constant, Sismondi, Lamartine, Kant, Bentham, saint Chrysostôme, Mignet, M. Beugnot Fourier, Considerant, Victor Hugo, etc., etc., l'œuvre nouvelle d'un des plus ardents défenseurs de la république modérée, d'un représentant qui vote habituellement avec M. de Montalembert, le *Christianisme expérimental* de M. Athanase Coquerel.

Elle prohibe également divers ouvrages de politique et d'éducation : *Consolations à l'Italie*, — Lettres philosophiques de la marquise Waddington — Sur la Constituante romaine, — les deux souverainetés, le pouvoir temporel des papes, etc.

Lesdits ouvrages seront accolés dans l'index aux livres suivants, déjà prohibés depuis longtemps :

Grammaire italienne-anglaise (en italien).
Méthode pour étudier la géographie.

Deux dictionnaires grecs :

Lexicon græcum novum, *Genevæ*, 1564, et *Scapulæ*.
Lexicon græco-latinum.
Geographia universalis.
Catéchisme républicain en italien, par Botazzi, prêtre, professeur et philosophe (1804).
Le jeune homme instruit dans les principes de la démocratie représentative et les devoirs du citoyen (en italien.)
Mare liberum, etc. (Dissertation sur la question de savoir si les Anglais ont droit ou non à la possession exclusive de la mer.)
Biographie des jeunes personnes, par Mme Dufresnoy.
Dictionnaire historique de Chaudon et Delandine.
Astronomie des Dames, par Lalande.
Le Newton des dames, ou dialogues sur la lumière, les couleurs, l'attraction, etc., (en italien).
Morceaux choisis, extraits des auteurs classiques italiens.
Les traductions italiennes de la Bible.

Et une multitude d'autres ouvrages suspects au même titre de vouloir le renversement de la famille, de la propriété et de la religion.

Tout citoyen qui lira ou possèdera ces ouvrages, est, on le sait, tenu de les porter à l'évêque ou au curé, sous peine de péché mortel et d'excommunication, sans préjudice des autres peines temporelles qu'il plaira à l'évêque de lui infliger.

Voilà à quoi la cour de Rome passe son temps en plein dix-neuvième siècle, au moment où tant de problèmes de vie et de mort pour les peuples et la religion sont posés devant le grand tribunal de l'opinion !

Assemblée nationale.

Présidence de M. DUPIN. — Séance du 29 avril.

A une heure la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les caisses d'épargne.

M. BENJAMIN DELESSERT, dans le rapport qu'il a fait sur cette mesure, détermine ainsi l'objet du projet actuel, qui se borne à la réglementation des livrets de compensation :

« Par le décret du 7 juillet 1848, l'Assemblée constituante avait ordonné la consolidation en rentes 5 0\0, au taux de 80 fr., de tous les dépôts aux caisses d'épargne antérieurs au 25 février. Mais ce taux avait été établi sur un prix exagéré et accidentel des fonds publics ; la rente ne tardait pas à baisser, et chaque déposant, soit qu'il vendît, soit qu'il gardât son livret, subissait une perte considérable. »

« L'Assemblée constituante, voulant compléter son œuvre de réparation, décida par le décret du 21 novembre 1848, que les déposants aux caisses d'épargnes dont les livrets avaient été consolidés en rentes au taux de 80 francs, recevraient un livret spécial, dit de compensation, où ils seraient crédités de la différence en capital entre 71 fr. 60 c. et 80 fr. La situation alors gênée du trésor et la langueur du travail indispensable pour chiffrer la compensation afférente à plus de 700,000 livrets, firent ajourner la réalisation immédiate de cette mesure équitable, et l'Assemblée constituante ordonna que le montant de la compensation ne serait remboursable qu'à une époque ultérieure qui serait fixée dans une nouvelle loi sur les caisses d'épargne, à présenter en 1849. Ainsi la disposition à laquelle se réduit maintenant le projet de loi, n'est que la simple exécution du décret de l'Assemblée constituante. »

Voici le texte du projet de loi :

« Article unique. A partir du 1er mai 1850, les sommes portées sur les livrets spéciaux, en exécution de l'art. 1er de la loi du 21 novembre 1848 seront assimilées, pour la disponibilité, aux sommes portées sur les livrets ordinaires. »

Sur la demande de M. Fould, ministre des finances, la date à laquelle les livrets de compensation deviendront exigibles est fixée au 1er juin prochain.

L'article, ainsi modifié, est adopté.

M. FOULD, ministre des finances. D'accord avec la commission, je propose l'article additionnel suivant ; c'est une simple formalité de comptabilité :

« Le remboursement en capital et intérêts, jusqu'au 1er juin 1850, sera imputé sur les ressources de la dette flottante, et le montant sera ajouté aux découverts ou avances du Trésor. »

Cet article est également adopté, ainsi que l'ensemble de la loi.

La discussion du budget du ministère de la guerre est reprise.

L'Assemblée s'est arrêtée dans la séance de samedi, après le vote qui doit accroître d'un bataillon la gendarmerie mobile.

M. DE LAMORICIÈRE demande que le chiffre du crédit déjà voté soit précédé d'un article unique ainsi conçu :

« Il sera créé un deuxieme bataillon de gendarmerie mobile. »

M. BERRYER, rapporteur de la commission, s'y oppose. La proposition de M. Lamoriciere est écartée.

CHAP. VI. — Garde républicaine, 2 307 374 fr. — Adopté.

CHAP. VII. — Recrutement et réserve, 470 000 fr. — Adopté.

CHAP. VIII. — Frais généraux de justice militaire ; gouvernement, 378 000 fr. ; commission, 368 000 fr.

M. CHARRAS demande le rétablissement au crédit des 10 000 fr.

Cette proposition est combattue par M. Berryer et rejetée.

Le chap. VIII est adopté dans les termes présentés par la commission.

CHAP. IX. — 1re partie. Solde et abonnements payables comme la solde, 115 037 036 fr.

2e. Vivres et chauffage, 29 376 516 fr.

3e. Hôpitaux, 13 818 132 fr.

4e. Service de marche, 3 581 352 fr.

M. SAVATIER LAROCHE propose une réduction de cent millions sur le crédit de 304 348 fr. ouvert au budget de la guerre en 1850 sur l'effectif de l'armée — Rejeté.

M. FRANCISQUE BOUVET propose à l'Assemblée une réduction de 18,000 francs sur le budget de la guerre, qui serait réalisée en renvoyant, dès le 13 mai prochain, dans leurs foyers, les soldats de la classe 1843. — Rejeté.

L'assemblée passe à la discussion des articles qui composent le chapitre IX (effectif de l'armée).

M. DE LAMORICIÈRE parle sur l'article 1er (infanterie). Il fait ressortir de nouveau l'intérêt de respecter le maintien des cadres de l'armée par rapport à l'état des officiers.

M. de Lamoricière s'occupe ensuite de demander le maintient du chiffre de 156,320 fr., dont la commission demande la diminution, en se proposant de réduire les trois compagnies dont le bataillon d'ouvriers a été augmenté.

L'honorable général affirme que le besoin d'avoir du pain pour l'armée est une nécessité dont l'absence démoraliserait jusqu'au soldat français. Les officiers de manutention sont donc nécessaires pour l'avenir de l'armée en campagne, et c'est parce que je vois poindre l'idée de se passer de manutention militaire, ajoute M. de Lamoricière, que je m'élève contre cette tendance de prendre toujours le pain aux boulangers civils.

M. de Lamoricière maintient que le pain de froment pur était, à poids égal, de meilleure qualité et surtout plus nourrissant, fabriqué par l'administration de la guerre, que chez les boulangers civils.

D'un autre côté, dès lors qu'on prendrait le pain chez le boulanger civil, on pourrait craindre d'abord que le soldat qui recevrait son argent pour acheter du pain, n'en réservât quelque chose pour une autre destination, et ne fût ainsi moins bien nourri qu'il ne doit l'être. Et puis la solde changerait suivant la différence des mercuriales et des localités : et je demande, ajoute M. de Lamoricière, je demande au commissaire du gouvernement, s'il pourrait suffire à toute la complication de comptabilité qui résulterait de ces changements de solde.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre, expl que les motifs qui ont déterminé le gouvernement à supprimer trois compagnies du bataillon d'ouvriers. La situation des finances a fait penser qu'il fallait réformer toute mutilité dispendieuse dans l'armée ; quant aux autres suppressions faites dans l'armée, le gouvernement a agi dans la plénitude de son droit. Il n'a pas commis d'injustice envers les officiers qui se trouvent sans emploi par suite de ces suppressions ; la position de ces officiers est prévue par la loi, il n'y a donc là rien de contraire à la constitution et à la loi.

Quant à l'alimentation de la troupe, M. le ministre assure que les essais faits dans ce genre ont le plus heureux succès ; que le soldat pouvant acheter son pain et sa viande, mange son pain meilleur, avec plus de plaisir, et peut varier sa nourriture et sortir un peu de ce ordinaire, infiniment trop prolongé, de soupe et de bœuf bouilli.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE demande le maintien de quatre escadrons de guides, la commission ayant proposé la suppression des cinq existants, puis de trois seulement. Il demande, pour ce maintien, la somme de 50,450 fr.

Deux épreuves successives sont déclarées douteuses.

Le scrutin de division est ordonné, et donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	576
Majorité absolue,	289
Billets blancs,	261
Billets bleus,	315

L'amendement de M. le général de Lamoriciere n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Les deux escadrons pour demain.

M. DE LAMORICIÈRE. Nous en demanderons trois.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, à une heure, séance publique.

Nous recevons la lettre suivante avec prière d'engager nos confrères à la reproduire :

Monsieur le rédacteur,

Nous venons vous donner connaissance d'un arrêté du préfet de l'Aisne en date du 19 avril 1850 ainsi conçu :

Laon, le 19 avril 1850.

Nous, préfet du département de l'Aisne,

Vu le rapport du sous-préfet de Saint-Quentin, en date du 18 de ce mois, duquel il résulte que, le 14 dans la nuit, une réunion troublant la paix et la sécurité des citoyens a eu lieu à Fresnoy-le-Grand, dans le cabaret du sieur Crapet, premier adjoint de cette commune, et que parmi les individus présents à cette réunion figurait le sieur Braconnier, maire.

Vu l'art. 3, § 4, de la loi du 21 mars 1831, et l'art. 10, § 2, du décret du 3 juillet 1848,

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Les sieurs Braconnier, maire, et Crapet, premier adjoint de la commune de Fresnoy-le-Grand, sont suspendus de leurs fonctions.

Art. 2. Le sous-préfet de Saint-Quentin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon lesdits jour et an, etc.

Nous jurons sur l'honneur que les faits qui nous sont reprochés, sont de toute fausseté, et la plus grande partie de notre population pourrait confirmer ce que nous avançons. Nous nous étonnons beaucoup que M. Berger, sous-préfet de Saint-Quentin, ait accueilli une simple dénonciation contre nous avec autant de faveur, sans prendre de plus amples informations. Serait-ce parce que nous sommes des ouvriers connus pour nos idées républicaines ? Nous le croyons.

Agréez, monsieur le rédacteur, nos saluts fraternels,

BRACONNIER, maire suspendu.
CRAPET-LELONG, adjoint suspendu.

Fresnoy-le-Grand, le 22 avril 1850.

COMMENT ON SAUVE LA PATRIE.

(Suite.)

Nouvel exploit de M. de Cambacérès, préfet des Basses-Pyrénées. — Il s'agit de marionnettes, oui, d'ombres chinoises séditieuses. Ces ombres retraçaient les grandes scènes de nos révolutions, la prise de la Bastille et toutes nos libertés conquises à coup de fusil et au prix de notre sang le plus généreux, hélas ! — On y entendait la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*. Ordre a été donné à ces anarchistes de carton de déguerpir de la ville de Bayonne, et au plus vite. Ah ! si elles eussent représenté la *Prise du Trocadéro*, et chanté : *Vive Henri IV ! Charmante Gabrielle !* voire *Partant pour la Syrie* ; elles y seraient encore, ces ombres séditieuses. Mais non, ces marionnettes ont préféré menacer la sécurité d'une ville, et d'une ville de guerre encore !

— Au reste, il y a émulation entre les préfets pour faire... *de ces choses-là*. Hier, nous lisions qu'un facteur rural, de nous ne savons plus quelle localité, venait d'être destitué comme affilié à une société séditieuse. Ce brave homme faisait partie d'une de ces associations musicales, fondées à l'imitation des chanteurs béarnais qui ont parcouru la France, et qui portent de même, depuis des années, le nom de *Chanteurs montagnards*. C'est dans ce mot *Montagnards* qu'est tout le crime.

C'est pourquoi il est question d'interdire en province les représentations de la *Dame blanche*, où l'on chante ce fameux chœur :

Les montagnards, les montagnards,
Les montagnards sont réunis.

Et l'on fera sagement.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

Hier, à une heure avancée du soir, les commissaires de police ont été, dit-on, réunis à la préfecture sous la présidence de M. Carlier.

Cette réunion a été de longue durée. Quant aux mesures qui y ont été prises, on ignore quelle importance elles peuvent avoir.

— On assure que la commission de la presse a rejeté, à la majorité de *huit* voix seulement contre *sept*, le projet d'établir un droit de timbre-poste sur les journaux. Un pareil vote, comme on voit, ne préjugerait encore rien. On croit que le timbre-poste prévaudra.

— Un escadron de guides a stationné toute la journée sur la place Vendôme. Des estafettes partaient de temps en temps pour porter à l'Elysée le résultat des élections de la banlieue.

Un ouvrier, voyant tout ce mouvement, s'est écrié : « Il paraît qu'au rebours des autres ces gens-là sont pressés d'apprendre les mauvaises nouvelles. »

— On a remarqué aujourd'hui plus d'agitation dans Paris qu'il n'y en a eu hier. C'est au singulier article du *Napoléon* qu'on attribue cette animation que rien ne faisait pressentir.

Cet article, commenté partout, a profondément ému la population de Paris, et a, selon le dire de beaucoup de personnes, diminué les chances que l'on comptait en faveur de M. Leclerc.

— Le sergent-fourrier et le lieutenant de la compagnie des pompiers de Vaudrey, tous deux membres du conseil municipal, écrivent au *Démocrate Franc-Comtois* que le curé desservant leur paroisse, a signalé en chaire, le 7 avril, la compagnie des pompiers comme étant composée d'hommes fort peu dignes de leur mission, en ce qu'ils n'avaient pas tous fait leurs Pâques, s'en croyant préalablement dispensés par l'uniforme.

— Deux ouvriers se rencontrent à la porte d'une section électorale.—Eh bien! dit l'un, as-tu *astiqué* ton fusil ce matin? — De quoi! de quoi! répond l'autre, un peu étourdi de cette interpellation. — Mais oui, réplique le premier en sortant de sa poche son bulletin de vote, voilà le mien qui est astiqué, et je vais le mettre au râtelier. — Tu as raison, ce n'est plus le fusil qu'il nous faut, c'est la bourre pour y écrire le vote.

— On lit dans le *Républicain de Lot-et-Garonne* :

« Hier matin 24 ont été extraits de la maison d'arrêt d'Agen, pour être dirigés sur Bordeaux, le sergent-major Bernier et le sergent Béjuliez, du 58e, compromis dans l'affaire de Cahors.

» Partis d'Agen à 2 heures du matin ils sont arrivés à Port-Sainte-Marie à 6 heures. La nouvelle de leur arrivée fut bientôt connue, et en moins de 10 minutes trois ou quatre cents personnes furent réunies sous les croisées de la caserne où les chants patriotiques furent entonnés ; après une heure d'attente ils furent dirigés sur Aiguillon.

» Dire les marques de sympathie qu'ils reçurent de cette brave population démocratique, est impossible : femmes, filles, c'est à qui leur pressera la main ; et pendant 5 kilomètres, les plus vives expansions du cœur leur ont été témoignées.

» Ces braves sous-officiers ne pouvant, à cause de leur émotion, remercier les habitants du Port de ce bon accueil, en ont chargé un de leurs amis qui se trouvait là, et la démonstration s'est séparée aux cris de : *Vive la République démocratique* ! *Vive la Constitution* ! »

— On lit dans la *Presse* :

» La question de la vente des journaux, si étrangement interprétée par la police de Paris, et qui divise si profondément les magistrats et les jurisconsultes, va être posée devant l'Assemblée, qui, ayant fait la loi du 27 juillet 1849, doit être, mieux que personne, en mesure de lui assigner son véritable sens. M. Pascal Duprat vient de déposer, dit-on, sur le bureau du président, une proposition tendante à faire déclarer, comme interprétation, que les journaux et écrits périodiques vendus en boutique sont exceptés des dispositions de l'article 6, et à limiter l'autorisation préfectorale aux marchands et non à la marchandise, c'est-à-dire que les préfets n'auraient pas le droit d'autoriser, en vertu de leur libre arbitre, la vente de tel journal ou à interdire la vente de tel autre.

— Voici cependant deux tribunaux, ceux de Pontoise et de Versailles, qui ont refusé de donner à la loi sur le colportage une nouvelle extension que requérait le ministère public.

Ces deux tribunaux ont décidé que le fait d'avoir reçu par la poste et sous bande six exemplaires d'un journal pour divers abonnés, auxquels ils auraient été ensuite distribués par le destinataire, ne constitue pas un fait de colportage, et ne peut être frappé en vertu de la loi du 27 juillet 1849.

Maintenant reste à savoir si cette interprétation ne paraîtra pas trop large aux tribunaux, et si la cour de cassation voudra bien la consacrer. (*Idem.*)

— Depuis quelque temps, vraiment, la presse n'est pas heureuse devant la cour suprême. Hier encore une question neuve vient d'être résolue contre elle. On sait que l'art. 373 du code d'instruction criminelle accorde à tout individu condamné par une cour d'assises trois jours francs pour se pourvoir en cassation ; mais la loi du 27 juillet 1849, après avoir donné au ministère public la faculté de *faire citer directement* à trois jours, devant la cour d'assises, le gérant d'un journal incriminé, porte (art. 21) que le pourvoi en cassation devra être formé dans les 24 heures.

Il semble, dès lors, que l'abréviation du délai n'a lieu que lorsqu'il y a citation directe, mais que, si les poursuites sont exercées par les voies ordinaires de l'instruction, on rentre dans le droit commun, et qu'un gérant de journal a, dans ce cas, comme tout autre condamné trois jours pour se pourvoir. La cour de cassation n'en a pas jugé ainsi : d'après son dernier arrêt, la loi de juillet 1849 s'applique aux deux cas ; et, dans l'un comme dans l'autre, c'est dans les vingt-quatre heures que le pourvoi doit être formé. (*Idem.*)

— L'association des écrivains-rédacteurs et teneurs de livres prévient les démocrates que son siège est transféré, à partir du 1er Mai prochain, faubourg Saint-Martin, 83.

L'association demande deux ou trois teneurs de livres pour être sociétaires. Inutile de se présenter si l'on ne connaît pas parfaitement la pratique.

— On vient de mettre en vente à la propagande socialiste, 1 ; rue des Bons Enfants, *Traité du devoir de l'homme et du citoyen*, expliqués par leurs rapports collatératifs avec les droits naturels sociaux et politiques ; par L. P. Biche Gardon. Un fort volume in 8°, 2 fr. 50.

La propagande vient aussi de publier un opuscule du même auteur : *Le Socialisme invulnérable*, science secrète du peuple, dialogues entre un capitaliste et un industriel ; par le même auteur. Brochure grand in 32, au prix de 10 cent.

On peut aussi se procurer ces ouvrages à la librairie phalanstérienne ; quai Voltaire, 29.

ENCORE UNE SOCIÉTÉ SECRÈTE. — A Millau (Aveyron), les ouvriers ont de temps immémorial l'habitude de se réunir au cabaret le samedi soir et d'y passer quelques heures ensemble moyennant une dépense de deux ou trois sous. Quelques-uns y apportent leur souper. Puis on chante, et parmi les chants les plus aimés, viennent la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, la *République des Paysans*. Le sous-préfet de l'arrondissement, M. Dejoux (il mérite bien qu'on le nomme), a vu là une société secrète, et même deux, ma foi !

Les procès-verbaux de la gendarmerie ont accru la clientèle des cabarets persécutés, si bien que la réunion a fini par s'élever à deux cents personnes. La police en a choisi quatorze pour les mettre en accusation, et la ville de Millau a eu aussi son procès politique. La défense a soulevé une question d'incompétence, et les prévenus, sortant de l'audience, ont fait défaut. C'était le 18 avril.

Tous les ateliers de cette ville étaient vides, une partie des campagnes était accourue pour assister à cet incroyable spectacle, inconnu pour eux depuis 1815.

Un fait remarquable a signalé l'audience : le procureur de la République a reproché à un accusé le cri de Vive la République *démocratique* ! M. le procureur ne veut pas de République *démocratique* ; il a au moins la franchise de le dire.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Égypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Baudard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 29 avril 1850.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
88 60	5 0/0 J. mars.	cpt.	89 45	89 50	88 95	89 ..
89 05	....	fin c.	89 45	89 45	88 80	88 90
.. ..	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 J. sept.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
55 75	3 0/0 J. d.	cpt.	55 75	55 75	55 25	55 25
55 80	....	fin c.	55 70	55 70	55 20	55 30
84 ..	5 0/0 Piém.	cpt.	83 75	83 75	83 50	83 50
84 ..	....	fin c.	83 85	83 85	83 50	83 50
2125 ..	Banq. France	cpt.	2123 ..	2125 ..	2120 ..	2125 ..
715 ..	Paris-Orléans.	cpt.	... ..	... ..	... ..	715 ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
510 ..	Rouen	cpt.	510 ..	510 ..	505 ..	505 ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
206 25	Havre	cpt.	... ..	... ..	... ..	205 ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
340 ..	St-Germain	cpt.	... ..	... ..	... ..	342 50
160 ..	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	157 50
140 ..	Versailles r. g.	cpt.	140 ..	140 ..	137 50	137 50
180 ..	Mars.-Avign.	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
105 ..	Bâle	cpt.	105 ..	105 ..	103 75	103 75
... ..	Boulogne	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
417 50	Nord. j. juill.	cpt.	417 50	417 50	412 50	412 50
417 50	400 payés	30 c.	417 50	417 50	411 25	411 25
322 50	Centre	cpt.	322 50	322 50	321 25	321 25
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
390 ..	Bordeaux	cpt.	388 75	388 75	387 50	387 50
... ..	175 payés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
221 50	Nantes	cpt.	221 25	221 25	220 ..	220 ..
... ..	325 payés	30 c.	... ..	... ..	... ..	220 ..
327 50	Strasbourg	cpt.	326 25	326 25	325 ..	325 ..
327 50	325 payés	30 c.	325 ..	325 ..	323 75	323 75

VALEURS DIVERSES.

Obligations.	
De la Ville, 4 0/0	.... ..
— Nouvelles	1130 ..
De la Seine, J. juillet	.... ..
Orléans, 4 0/0, 1847	... ..
— nouvelles, 1849	950 ..
Havre, Jouiss. mars	... ..
— nouvelles	... ..
Rouen, 4 0/0 1847	... ..
Liste civile	995 ..
Canaux et valeurs diverses.	
Quatre-Canaux	1040 ..

Bons du Trésor	4 1/2
Zinc : V.-Montagne.	.... o/o
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 1840	100 1/4
— 5 0/0 1842	100 1/4
Espagne : dette activ.	.. o/o
— dette intér.	29 3/4
Naples. Réc. Rothsc.	93 25
Rom. Empr. j. déc.	79 1/4
— Nouv. Empr.	78 1/4
Piémont. Obl. à 4 0/0.	990 o/o
— Obl. nouv 4 0/0.	... o/o

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 30 avril.

THEATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Polyeucte.—Moineau.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Songe d'une Nuit d'été.
ITALIENS.—Maria di Rohan.
ODÉON. — Viv.a, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, les Quatre Coins, la Propriété.
VARIÉTÉS. Tout Serein, la Clôture, Fadette Mignonne.
GYMNASE. — Héloïse et Abeilard, Mlle de Liron, la Demoiselle à marier.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, le Sous-Préfet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Toussaint Louverture.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Le Courrier de Lyon.
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Vautrin.
FOLIES —Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THÉATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.—L'Anguille, Gentil-Hussard, Rats et Biscuits Polichinelle, Fantasmagorie.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année, N° 119. Mercredi 1er Mai 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOAN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
. . . . 9 f.
. . . . 17 f.
. . . . 32 f.

Lettres non affranchies ne sont pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

AVIS.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE reçoit dans ses bureaux, à partir d'aujourd'hui, des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la Banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, va être organisé. Nous donnerons incessamment les adresses des bureaux-succursales où seront reçus ces abonnements.

PARIS, 30 AVRIL.

Le dernier avis salutaire.

Le succès électoral du 28 avril est un succès purement et nettement socialiste; mais le socialisme qui vient de triompher dans la personne d'Eugène Sue, a cela d'heureux, qu'il est le socialisme de tous les gens de cœur, le socialisme de sentiment et d'organisation, le socialisme qui aime, espère, croit, touche, console et rassure.

Il y a évidemment, aux yeux de l'Europe entière, plus de religion que de politique, plus d'affirmation que de critique, plus de conciliation que d'opposition dans cette victoire des Idées nouvelles.

Pour s'en effrayer, il faut n'avoir aucune espèce de foi dans la providence, aucune intelligence de notre époque, aucune charité évangélique dans le cœur.

Pour exploiter cette élection comme un sujet d'alarmes, comme un danger public, il faut être corrompu ou fanatique, méchant ou absurde. C'est cependant ce que s'efforcent de faire ce matin plusieurs organes de la réaction.

Il est écrit que plus le peuple se montrera calme, modéré, intelligent, patient et constitutionnel, plus certains meneurs de la réaction monarchique se montreront outrés, violents, aveugles, et factieux.

Plus la force morale de l'opinion proteste contre leurs égarements d'une manière éclatante, pacifique et légale, plus l'exaspération de la défaite les pousse au vertige de la folie.

Heureusement cette exaspération et cette folie paraissent à leur dernier paroxisme. Les malheureux, en jouant l'épouvante, ont usé la peur, comme ils ont usé le pouvoir, la loi, l'infaillibilité papale, la discipline militaire, la police, l'hérédité dynastique, le prestige des grands noms, toutes choses qu'ils voulaient conserver et sauver.

Aujourd'hui leurs menaces n'irritent plus le peuple. Ils sont dans l'impossibilité morale et matérielle de les mettre à exécution. Le coup d'Etat qu'ils tenteraient, l'émeute qu'ils provoqueraient, n'auraient plus, ils le sentent bien, la moindre chance de réussite. La révolution qui en surgirait serait unanime autant qu'irrésistible. Ils ne la tenteront plus. S'il existe encore dans leur coalition quelques hommes assez fous pour la braver, il n'y a plus, grâce à l'avertissement du scrutin, d'armée pour les suivre. L'égoïsme qui inspire leur colère, commande leur prudence.

Soutiendraient-ils encore que la Révolution de février fut une surprise? Mais la consécration éclatante et croissante que cette Révolution trouve dans les scrutins, l'hommage qu'ils se voient forcés de lui rendre eux-mêmes dans leurs actes officiels, dans leurs candidatures, dans leurs manifestations publiques, les levées révolutionnaires qu'ils recrutent chaque année, sont là pour répondre.

Répéteront-ils encore que la République n'est pas le gouvernement qui convient à la France? Mais ils n'ont qu'à jeter les yeux sur la stérilité de leurs propres efforts monarchiques depuis deux ans, et sur les manifestations du pays depuis l'écrasement de la République romaine, pour se convaincre qu'ils ont eux-mêmes républicanisé la France à tout jamais.

Oseront-ils prétendre, en mai 1850, comme en mai 1848, que le Socialisme n'est qu'un accident révolutionnaire; l'écume d'une insurrection; une vaine chimère que l'appareil de la force armée, des proscriptions et des persécutions, suffit pour faire disparaître! Mais ils ont dû voir que ce sont précisément ces appareils de force brutale, ces proscriptions et ces persécutions qui ont donné au Socialisme toute la ferveur d'une religion nouvelle.

Imprimeront-ils demain ce que le *Napoléon* imprimait avant-hier dimanche, à savoir que le vote du 10 mars était une *mystification*, ou au moins une *surprise*! Mais, après le contraste qui s'est produit entre l'émeute électorale d'où est sortie la candidature Leclerc et la calme manifestation du comité socialiste qui a porté Eugène Sue, après les frais inouïs d'habileté, de partialité policière, de charlatanisme et d'injures, dépensés en pure perte par leurs journaux, après le triomphe plus éclatant encore du Socialisme pur dans le scrutin d'hier, il n'est pas possible que de *surprise en surprise* ils ne soient pas revenus au sentiment de la réalité.

Pensent-ils aujourd'hui, comme hier, que le génie arbitraire de M. Carlier vaut mieux pour faire aimer l'autorité et pour désarmer le Socialisme que le respect scrupuleux des libertés garanties par la Constitution? Personne ne les croira; car, de l'aveu des hommes sincères de toutes les opinions, de tous les partis, c'est précisément aux taquineries puériles ou revoltantes de ce préfet agitateur que l'autorité doit la perte de son dernier prestige et que les socialistes ont dû le 28 avril, comme le 10 mars, l'appoint des quelques mille voix flottantes dont ils doutaient.

Que leur dépit s'exhale donc en paix pendant quelques jours. Mais s'ils tiennent réellement à éviter au pays les horreurs de la révolution la plus radicale, la plus terrible, pour Dieu et pour l'honneur du dix-neuvième siècle! qu'ils profitent cette fois de la leçon. Eux, dont les besoins sont satisfaits, qu'ils imitent donc la patience de ceux qui souffrent. Au lieu de menacer ce suffrage universel et cette liberté de la presse qui constituent les dernières soupapes de sûreté des droits méconnus et des misères comprimées, qu'ils les bénissent au contraire comme les seuls moyens d'ordre, de conservation qui restent au vieux monde dans sa transformation providentielle, qu'ils les respectent comme les seules garanties du calme et de la modération des masses: qu'ils se pressent d'ouvrir toutes ces issues régulières et légales à la vapeur de colères et de ressentiments qu'ils ont si maladroitement condensée.

En se hâtant de revenir au scrupuleux respect de la Constitution, et de décréter eux-mêmes toutes les améliorations sociales qui rentrent dans les prorogatives des majorités gouvernantes, ils pourraient désarmer d'avance le scrutin de 1852, et ménager au progrès la transition la plus douce, la plus régulière.

S'ils persistent, au contraire, dans l'aheurtement et dans la compression, il ne dépendra plus d'eux ni de personne d'endiguer ou de modérer le torrent des aspirations démocratiques qui couvrira l'Europe entière.

Après le dernier avertissement du 28 avril, à eux seuls la responsabilité des évènements qui vont suivre!

Les Progrès du Socialisme.

Les opérations électorales qui viennent de s'accomplir montrent d'une manière éclatante le progrès du Socialisme parmi la population parisienne.

Aux élections du 10 mars, le chiffre des électeurs votant s'élevait, comme nous l'avons dit, à 260.128.

Le candidat le plus favorisé de la liste réactionnaire obtenait 125,642 suffrages.

Si les 250,000 électeurs qui ont pris part au scrutin du 28 avril se fussent partagés dans la même proportion que le 10 mars, M. Leclerc eût dû obtenir 120,000 voix.

En prenant pour point de comparaison le chiffre des votes donnés à M. Vidal, qui, aux élections de mars, représentaient plus spécialement le Socialisme, le candidat démocratique eût dû obtenir moins de 124,000 suffrages.

Or, le candidat de la réaction n'a obtenu que 119,125 voix.

La candidat socialiste en a obtenu 128,007.

C'est donc près de *neuf mille* voix conquises dans Paris par le Socialisme depuis six semaines.

Mais les conquêtes du Socialisme sont beaucoup plus considérables.

On sait, en effet, que 22,000 radiations ont été opérées sur les listes électorales qui ont servi de base à la dernière élection.

Ces 22,000 radiations ont porté, si nous en croyons les déclarations multipliées des journaux de l'ordre, presque uniquement sur des citoyens qui votaient avec les démocrates.

Admettons cependant qu'un tiers de ces radiations ait porté sur des réactionnaires; c'est leur faire la part belle.

Il reste encore 15,000 voix enlevées par cette opération au parti démocratique, et que par conséquent il lui a fallu remplacer.

Qu'on les ajoute et qu'on juge!

Ce progrès de la démocratie socialiste a porté à peu près sur tous les points de Paris. Il n'y a d'exception que pour le 4e, le 9e et le 11e arrondissement. Le 4e a donné 500 voix, le 9e 129, et le 11e 121 voix de moins au candidat socialiste, dans l'élection actuelle, que dans celle du 10 mars; mais dans tous les autres le progrès s'est manifesté d'une manière très sensible.

Suivant les calculs du *Siècle*, le Socialisme a gagné, depuis l'élection du 10 mars, dans le 1er arrondissement, 40 voix; dans le 2e, 454; dans le 3e, 165; dans le 5e, 882; dans le 6e, 1,185; dans le 7e, 197; dans le 8e, 432; dans le 10e, 289, et 957 voix dans le 12e; total: 850 voix perdues, 4,601 voix gagnées.

Mais c'est surtout dans la banlieue que le pro-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 1er MAI 1850.

LES

LIVRES NOUVEAUX.

Perfectionnement physique de la race humaine, ou Moyen d'acquérir la beauté d'après les procédés des mages de Chaldée, des philosophes hermétiques, d'Albert-le-Grand, de Paracelse et des principaux thaumaturges des siècles écoulés, par Henri DELAAGE (1). — *Cours d'Hygiène et de Prophylaxie à l'usage des gens du monde et des maisons d'éducation*, par le docteur A. WAHU (2). — *Annuaire de médecine et de chirurgie pratiques pour 1850*, Résumé des travaux pratiques les plus importants publiés en France et à l'étranger pendant l'année 1849, par le même (3).

M. Delaage s'est épris d'un bel amour pour la magie, la théurgie, la sorcellerie, l'alchimie, l'astrologie; il se plaît au milieu des initiations et des sciences occultes; pour peu que vous voulussiez bien l'en prier, il vous expliquerait les procédés d'évocation de la pythonisse d'Endor, et les mystères de la grande marmite ensorcelée de Théocrite, et les arcanes contenues dans la ratatouille des trois sorcières qui donnèrent à un autre Soulouque la funeste pensée de se faire roi d'Ecosse.

M. Delaage espère trouver dans cette veine de la vénérable antiquité des procédés applicables au temps présent. Loin de nous l'idée de le décourager de ses recherches; nous avouerons cependant notre scepticisme à cet endroit. Aux temps antiques, la science, obligée de se cacher pour échapper aux Montalembert du temps, était réduite à s'entourer de mystère, à se masquer sous des symboles plus ou moins transparents, et une grande partie de l'activité qu'on eût pu employer à faire des découvertes, s'absorbait nécessairement dans la recherche des moyens de les dissimuler. Les méthodes d'investigation manquaient d'ailleurs, et la science marchant au hasard des hypothèses pouvait difficilement arriver à de grands progrès. Le peu que l'on avait acquis ne laissait pas de produire un puissant effet sur les masses ignorantes; mais il est grandement permis de se défier de ces impressions et des appréciations vagues des narrateurs. Rien n'a été l'objet de plus mirobolantes hyperboles, que la science musicale d'Orphée. Or, la science d'Orphée ne s'est pas perdue, elle s'est transmise en se perfectionnant à ses successeurs. Le temps n'en a pas tellement détruit les monuments perfectionnés, que nous ne puissions pas nous faire une idée de la musique des Grecs aux époques les plus brillantes de leur civilisation, et ces monuments nous donnent une triste idée de ce que devait être l'art tant vanté des Orphée et des Linus.

Un autre fait doit nous tenir singulièrement en garde contre ce que les historiens nous rapportent des doctrines et des sociétés occultes.

Le christianisme, aux premiers âges, se vit forcé, en présence de la persécution, de prendre les allures d'une société secrète, et d'affecter les dehors des doctrines occultes. Nous savons maintenant ce qui se disait et ce qui se passait dans les catacombes où ces premiers ennemis de la famille, de la propriété et de la religion se retiraient pour célébrer leurs mystères et conspirer le renouvellement de la société. Quelques prières récitées avec ferveur, des conférences sur Dieu, sur la fraternité et l'égalité, un repas en commun, un baiser de paix échangé entre les fidèles, tel était le programme à peu près complet de ces réunions souterraines.

Eh bien! cherchez le récit de ces réunions dans les écrivains de l'époque restés étrangers aux dogmes nouveaux. Les élucubrations de la rue de Poitiers, les inventions honnêtes et modérées des furibonds de la réaction contre les socialistes, ne sont rien auprès de ce qu'on nous rapporte des chrétiens. Les accusations portent sur les mêmes points, mais les langues modernes ont plus de pudeur que les anciennes, et il nous serait impossible de traduire ces récits dans un journal. Nous dirons seulement que le marquis de Sade, dans ses luxurieuses fantaisies, s'est souvent contenté de copier les détails que les hommes d'ordre de l'empire romain nous ont laissés sur ces réunions fraternelles des chastes disciples du Christ.

Le christianisme ayant prévalu, ses doctrines sont patentes; mais quelle idée pourrions-nous en avoir si, comme les autres écoles scientifiques et religieuses, — la religion et la science n'étaient à l'origine qu'une seule et même chose, — le christianisme eût disparu du monde sans léguer aucun écrit intelligible à la postérité, — comme les mages, les philosophes hermétiques, et même les pythagoriciens?

Qu'on ne l'oublie pas d'ailleurs, les savants de la renaissance, ceux dont procèdent les modernes investigateurs des lois naturelles, étaient initiés à ce que la tradition avait conservé, en dehors des livres, sur la doctrine et les procédés occultes; ils ont pris cet acquis pour point de départ, et il est permis de croire que ce qu'il y avait de solide et de pratique dans ce legs de la science antique a passé plus tard dans la science moderne par cet intermédiaire.

Au reste, c'est probablement au fond l'avis de M. Delaage, car s'il revient souvent avec amour sur les noms des mages, des thaumaturges, des philosophes hermétiques, il est, en revanche, excessivement sobre et vague en ce qui touche leurs doctrines. Cette sobriété, cachée sous d'abondantes métaphores, fatigue même singulièrement le lecteur qui, alléché par le titre, compterait sur des faits précis et appuyés d'autorités. M. Delaage nous promet d'autres ouvrages sur le même sujet; espérons qu'il donnera aux traités subséquents la netteté et la précision scientifique que nous regrettons de ne pas trouver dans celui-ci.

Au reste, ses remarques sur la beauté des formes et sur les causes morales qui les produisent, n'ont nul besoin de s'appuyer sur les sciences occultes pour être d'une justesse incontestable. L'intelligence, les sentiments, le milieu physique et moral dans lequel on vit influent puissamment sur les formes de l'homme. Chaque siècle, chaque classe d'individus a son type, facile à reconnaître dans les œuvres d'art, dans les physionomies et les allures.

Le caractère du génie grec est tout entier dans les statues qu'il nous a laissées. Ce qui frappe dans ce type, ce n'est ni l'élévation de l'intelligence ni le charme du sentiment; ce n'est pas la tête qui attire le regard, c'est l'ensemble du corps, c'est l'harmonie des formes, l'heureuse proportion de toutes les parties. On sent que la gymnastique physique a dû oc-

(1) Un vol. in-18. — Paul Lesigne, galerie Vivienne, 46.
(2) Un vol. in-12. — Germer-Baillière, 17, rue de l'Ecole-de-Médecine.
(3) Un vol. in-32. — Même librairie.

grès est remarquable, dans la banlieue, jusqu'ici l'espoir de la réaction. Pas un socialiste des cantons ruraux n'a passé à l'ennemi; mais l'armée démocratique s'est accrue, à cette élection, de plus de 5,000 recrues de la banlieue.

Voici les chiffres comparatifs que nous empruntons également au *Siècle*. Canton de Vincennes, suffrages socialistes nouveaux, 975; canton de Pantin, 1,542; canton de Villejuif, 382; canton de Sceaux, 654; canton de Courbevoie, 437; canton de Saint-Denis, 630; canton de Neuilly, 1,165; canton de Charenton, 149.

Les deux opinions se balancent aujourd'hui dans la banlieue.

Par ce progrès obtenu en moins de sept semaines, on peut juger du mouvement que notre système de réaction, s'il se continue, imprimera aux idées nouvelles d'ici au scrutin de 1852.

On assure qu'une députation des membres de la cour de cassation, de la cour d'appel et du tribunal de première instance de la Seine se serait rendue ce matin à l'Elysée, et y aurait fait entendre ses remontrances au chef du pouvoir exécutif sur les tendances de quelques hauts fonctionnaires.

(*Evénement*.)

Les Votes de l'Armée.

Quelques journaux modérés, en comparant les votes de l'armée le 10 mars et le 28 avril, en concluent que l'armée abandonne le socialisme et se convertit à la cause de l'ordre.

Lors même que l'armée aurait donné, cette fois, proportionnellement, moins de voix aux candidats socialistes qu'aux dernières élections, il n'en faudrait assurément rien conclure, tant il a été pris de précautions, tant on a prodigué les punitions et les obstacles pour empêcher le soldat de voter en toute liberté de conscience; mais nous sommes obligés d'enlever encore cette consolation aux trembleurs du parti modéré.

Dans les votes de l'armée, on a compris les votes des invalides et de la gendarmerie. Or, on sait que ces deux corps, le second surtout, par position, sont toujours dévoués au gouvernement. Dans ces deux corps, les voix se sont ainsi réparties :

Votes des invalides. — Votants, 2,205 : A. Leclerc, 1532. — Eugène Sue, 645. — Voix perdues, 28.

Garde républicaine. — Votans, 1,324 : Leclerc, 1,239. — Eugène Sue, 61. — Bulletins blancs, 24.

Or, les votes de l'armée, y compris les invalides et les gendarmes, se répartissent ainsi : Eug. Sue, 6,674; Leclerc, 6,598.

Il en résulte que l'armée, proprement dite, l'armée active, a voté comme il suit : Eug. Sue, 5,968; Leclerc, 3,827.

Différence en faveur du candidat socialiste, 2,114 voix.

Ainsi l'armée est socialiste dans le rapport de 5 à 3.

Qui donc gardera les gardiens?

On assure, dit l'*Estafette* de ce soir, que le gouvernement vient de recevoir la nouvelle du succès complet du parti démocratique dans le département de Saône-et-Loire.

L'attitude des journaux de l'ordre est aujourd'hui curieuse à observer.

La *Patrie* et l'*Assemblée nationale* menacent, comme on le verra plus loin.

Le *Pays* récrimine.

Si le parti modéré a été vaincu, c'est la faute de « cette déplorable intrigue qui a substitué le nom de Leclerc à celui de Foy; de cette misérable coterie qui s'intitule pompeusement comité de la rue Bergère; de ces fous qui ne regardent la presse que comme une mine bonne à exploiter; de ce comité d'intrigue, de passion et de sottise, que le *Pays* a repoussé loin de lui avec une vertueuse indignation; la faute surtout de ce *journal épileptique* qu'on nomme l'*Assemblée nationale*, etc., etc.» Nous prions nos lecteurs de croire que nous citons textuellement. Il n'est que des modérés pour avoir de ces colères.

Ce n'est pas, du reste, que nous entendions protester contre les qualités que le *Pays* attribue à ses coreligionnaires.

Au reste, le *Pays* n'a qu'à analyser le vote; il reconnaîtra que son parti eût été tout aussi complètement battu sur le nom de Foy que sur celui de Leclerc, et probablement encore mieux. C'est une consolation qu'il lui est facile de se donner.

Le *Constitutionnel* et les *Débats* s'avouent vaincus, ils semblent en prendre leur parti et parlent de toute autre chose.

Les journaux légitimistes cherchent pour la plupart à croire qu'ils ne sont pas vaincus encore. Ce parti a toujours été celui des illusions.

L'*Opinion publique* convient cependant de l'échec, mais elle se console en se rendant la justice que n'ayant rien négligé pour assurer le succès de son candidat, elle a fait son devoir.

Nous ne pouvons lui accorder pour notre part le bill d'impunité qu'elle se décerne. Ce n'est jamais le devoir de personne de secouer comme elle l'a fait quinze jours durant le drapeau de la guerre civile sur la tête de la population parisienne.

Le seul journal des bonapartistes qui paraisse quotidiennement enregistre les faits sans exprimer un avis; comment parler, en effet, lorsque la veille on a imprimé, d'après le *Napoléon*, que Paris allait prendre une revanche éclatante de la *mystification du 10 mars*?

Les bonapartistes se rattachent comme leurs aînés du droit divin au parti des incurables. Ils en sont toujours au rêve. La réalité leur heurte les yeux, ils s'emportent contre la vérité, et ils poursuivent leur rêve.

La *Patrie* et la *Gazette* de ce soir ne donnent pas un seul chiffre. La *Gazette* accuse les orléanistes d'avoir fait manquer l'élection, comme les orléanistes du *Pays* accusent les légitimistes.

La *Patrie* somme le gouvernement de ne pas laisser les amis de l'ordre *l'arme au pied*, et elle réclame instamment la bataille.

Le *Moniteur du soir* ne dit pas un mot de l'élection.

VAINES MENACES.

Voici en quels termes l'*Assemblée nationale*, hier si doucereuse à l'endroit des commerçants et boutiquiers de Paris, exhale de nouveau ses vaines fureurs contre eux après la défaite :

La victoire du 28 avril appartient aux communistes. Il est inutile de contester cette vérité, mais faut-il désespérer de l'avenir? N'est-il pas temps de *réaliser la* LIGUE DU SALUT PUBLIC !

Il est impossible ce soir de dire toutes nos impressions!

S'il y a des commerçants qui ont voté pour le citoyen Sue, ils verront bientôt dans leurs boutiques le résultat de cette belle victoire.

S'il y a des propriétaires qui ont donné leur voix au candidat socialiste, qu'ils se rappellent que la propriété est du superflu!

Paris vient de prendre sur lui une fatale responsabilité.

Demain les étrangers fuiront cette cité; demain les fabriques verront diminuer les commandes; demain les propriétés auront perdu un cinquième de leur valeur: demain la plupart des opérations commencées seront suspendues; demain les fonds publics auront subi une baisse considérable; *demain les commis, les employés qui ont voté rouge perdront leur position*; demain l'inquiétude, la tristesse rayonneront sur tous les points de la France.

Que les démocrates entonnent des chants de victoire.

Leur triomphe est un deuil pour la France.

Que les révolutionnaires nous disent quel sera le lendemain d'une telle victoire.

Nous repoussons toute pensée sinistre, nous ne voulons point tirer aujourd'hui les conséquences de l'élection du 28 avril, mais nous avons la conviction *que le mois de mai 1850 doit marquer sa place dans les annales révolutionnaires.*

La majorité de la population de Paris a voulu donner une nouvelle leçon. Avant peu de jours peut-être elle reconnaîtra ce que coûtent de pareilles leçons!

La *Patrie* en appelle à M. Carlier et menace immédiatement le suffrage universel.

SOYONS PRÊTS, dit-elle, AGISSONS.

Soyons prêts, dans le gouvernement, dans l'Assemblée, dans la presse, dans le pays.

Soyons prêts sur tous les terrains où nos adversaires nous appellent, nous menacent ou nous défient.

L'élection est finie. Agissons.

Il faut réduire les communistes à l'impuissance.

Il faut les combattre par les lois, par l'application des lois, par la forte organisation et la marche résolue du parti social.

Les lois! c'est la tâche du gouvernement et surtout de l'Assemblée. C'est la tâche des chefs de la majorité et des orateurs qui entraînent les votes. Que le gouvernement et les chefs de la majorité avisent donc sérieusement aux lois véritablement urgentes; qu'ils renoncent aux lois inutiles et ne songent qu'aux lois efficaces. Il y a aujourd'hui une loi à relever et une loi à présenter. La première est la loi sur la déportation; que les chefs de la majorité fassent que l'Assemblée revienne, à la troisième lecture, au système de M. de Vatimesnil. La seconde est la loi électorale. Chaque épreuve nouvelle démontre plus fortement ce qu'il y a d'insensé et de coupable à laisser la France se galvauder dans l'anarchie actuelle du suffrage universel. On nous assure qu'une loi électorale va être présentée. Il faut que cette loi organise le suffrage universel sur la durée sérieuse et sur une garantie authentique du domicile politique.

L'application des lois! Que la vigoureuse initiative prise par M. le préfet de police serve d'exemple à tous les fonctionnaires; et que le gouvernement se décide enfin à épurer les cadres de l'administration, des mauvais instruments que la révolution de février y a introduits. M. Carlier vient de prouver que la société ne manque pas de lois pour se défendre contre ceux qui emploient tous les moyens pour la détruire. Nous reviendrons sur l'appréciation des mesures prises récemment par M. le préfet de police. Il nous suffit de les signaler en ce moment pour montrer ce qu'un homme de foi, de courage et de dévouement peut tirer de la ferme application des lois.

Les journaux modérés se plaignent beaucoup des abstentions. A leur compte, l'élection d'Eugène Sue serait due uniquement à l'abstention de 100,000 électeurs qui n'auraient pas pris part au scrutin.

C'est une illusion que nous ne voulons pas leur laisser.

D'abord ils exagèrent singulièrement le nombre des abstentions.

Au 10 mars, sur 353,509 électeurs inscrits, 260,198 seulement ont pris part au scrutin.

Ainsi, 93,311 électeurs ont refusé ou négligé de prendre part aux opérations électorales.

Le nombre des électeurs inscrits n'est plus que de 307,000.

Si l'on s'était abstenu dans la même proportion que le 10 mars, plus de 80,000 électeurs auraient déserté le scrutin.

Or, le nombre des votants est supérieur à 250,000; et, par conséquent, le chiffre des abstentions ne dépasse pas 57,000.

Les électeurs ont donc mis beaucoup plus d'empressement à prendre part au scrutin électoral le 28 avril que le 10 mars.

Dans tous les cas, il y a loin de là aux 100,000 abstentions qu'enregistrent les journaux de l'ordre.

Mais quand le chiffre indiqué par eux serait aussi exact qu'il l'est peu, est-ce qu'ils en seraient plus en droit de revendiquer pour eux le bénéfice de ces abstentions?

Ceux qui s'abstiennent sont de trois sortes.

1° Les négligents. De ceux-là, il y en a dans les deux partis. Ils se balancent.

2° Les ignorants. Ceux-là n'appartiennent à aucun parti. Leur présence au scrutin n'étant déterminée que par des motifs complètement étrangers à la politique, ne servirait qu'à vicier l'élection. C'est le plus grand nombre de ceux qui s'abstiennent.

3° Les protestants. Ceux-là se trouvent aussi des deux côtés de l'arène. Mais, dans les élections qui viennent d'avoir lieu, ceux qui se sont abstenus par protestation appartiennent pour la plupart au parti démocratique.

La candidature de M. Leclerc a été acceptée par toutes les nuances de la réaction. Pas un journal du parti qui ne l'ait patronée et recommandée de toutes les forces de sa publicité.

Y a-t-il eu la même unanimité du côté des socialistes? — Non pas.

Deux journaux républicains se sont abstenus; deux autres, et des plus répandus ont inscrit le nom d'Eugène Sue en tête de leurs colonnes, mais ils n'ont pas écrit un seul mot pour le recommander. Ce nom faisait donc des mécontents, et ces mécontents ont dû s'abstenir.

Ainsi les abstentions raisonnées ont dû, selon toutes les apparences, se produire dans le parti démocratique en beaucoup plus grand nombre que du côté opposé.

Quant aux autres, nous avons montré qu'il n'y avait pas lieu de s'en occuper.

Le chiffre des voix réunies sur M. Leclerc indique donc d'une manière très approximative, le nombre des citoyens de Paris qui, pour des raisons diverses et opposées, se rattachent *aujourd'hui* à ce qu'on appelle si mal à propos le parti de l'ordre.

Le parti de la réaction n'a rien ou à peu près rien à réclamer parmi les 188,000 électeurs qui ont voté pour le candidat socialiste ou qui ont pris le parti de s'abstenir.

Les incartades du *Napoléon* continuent à être durement qualifiées par la presse modérée. On lit dans l'*Ordre* :

Tous les hommes sensés se sont émus de la publication malencontreuse de ces articles, et les amis personnels que le président de la République compte à l'Assemblée législative n'étaient pas les moins affligés. On assure que les ministres eux-mêmes ont fini par comprendre qu'ils ne pouvaient pas honorablement supporter la position qui leur était faite par ce journal, confident plus ou moins intime, mais très peu discret, des pensées et des projets de l'Elysée. Il passait tantôt pour constant à l'Assemblée qu'ils avaient posé l'alternative de leur retraite ou de l'abandon du *Napoléon*.

La nouvelle suivante, que nous trouvons ce soir dans le petit *Moniteur*, se rapporte sans doute à ces bruits :

« On annonce une modification prochaine dans le journal le *Napoléon*.

» M. Paul Dupont, imprimeur, rue de Grenelle, en deviendrait l'éditeur. »

Le *Siècle* raconte à ce sujet l'anecdote suivante :

Hier, à l'Assemblée, M. le général Changarnier seul conservait sa verte allure et son faux air de jeunesse, que semblait assaisonner une pointe de malicieuse ironie. On sait toute la réserve diplomatique de l'honorable général; aujourd'hui il allait presque jusqu'à l'expansion, et s'approchant de l'un des membres de la gauche modérée avec lequel il n'a cependant pas de fréquentes relations : « Eh bien! dit-il, on veut décidément vous déporter, mais rassurez-vous! on vous laissera peut-être la faculté de choisir le lieu de votre exil, car, après tout, nous sommes *bon prince*! » — Cette interpellation était la critique spirituelle d'un passage de l'article du *Napoléon*. — Et le général s'est éloigné en faisant un geste qui signifiait : Que de folies!

M. Pascal Duprat a déposé une proposition relative à la vente des journaux à domicile et sur la voie publique.

Elle est ainsi conçue :

Les dispositions de la loi du 27 juillet 1849, relatives aux distributeurs et colporteurs d'écrits, ne

---

cuper une large place dans l'éducation des Grecs.

Dans les statues modernes, ce n'est plus la beauté du corps qui saisit, c'est l'expression de la tête, c'est la beauté morale et intellectuelle. En effet, la gymnastique moderne porte presque exclusivement sur l'intelligence et le sentiment. Nous sommes, sur ce point, de l'avis de M. Delaage : la civilisation chrétienne n'a pas détruit la beauté physique; elle l'a déplacée.

Mais n'y a-t-il rien de plus à faire? M. Delaage maudit le mouvement de la renaissance; nous ne saurions nous associer à ce jugement. Sans doute, pour nous la beauté intellectuelle qui se révèle dans les têtes modernes est supérieure à la beauté purement physique de la Grèce, mais elle ne la remplace pas, elle n'en dispense pas. La renaissance, qui a réagi en faveur de l'antique contre l'austérité chrétienne, était parfaitement motivée; les deux mouvements ont produit leur genre de beauté; l'idéal est maintenant de les marier et de donner pour couronnement à la beauté physique du corps, développée par le paganisme, la beauté morale et intellectuelle développée sous la loi évangélique et les progrès de la société moderne; n'excluons pas, combinons.

Continuons à développer l'âme, mais développons aussi le corps : à la gymnastique intellectuelle ajoutons la gymnastique matérielle. Que l'enfant ne soit plus astreint à pâlir tout le jour sur une étude qu'on ne sait pas lui rendre attrayante, sur un travail prématuré qui ne saurait le passionner, tandis qu'il éprouve le besoin de développer son jeune corps par des travaux matériels; que l'homme fait ne soit pas condamné à dépérir dans une attitude uniforme devant un bureau, tandis que d'autres sont condamnés à un travail purement physique qui épuise leur corps, sans donner d'aliment à leur intelligence. Ce qui rendra la beauté à l'espèce humaine, c'est la succession chez le même individu du travail manuel au travail intellectuel, c'est la gymnastique appliquée à la fois aux membres et à l'esprit. Hors de là pas de beauté persistante dans l'espèce humaine; les races aristocratiques elles-mêmes, à qui la possibilité d'échapper à un travail abrutissant a permis de conserver une certaine beauté relative, perdront à leur tour cet avantage, atrophiées par l'oisiveté physique et l'abus de plaisirs énervants, si elles n'arrivent à exercer également la double série de facultés qu'elles ont reçues de la nature.

Ces conclusions qui résultent du livre de M. Delaage, nous les retrouvons en grande partie dans le *Cours d'hygiène et de prophylaxie* du docteur Wahu.

Il y a en effet parenté étroite entre la santé et la beauté, elles s'engendrent l'une l'autre, et se développent par les mêmes moyens. Que les travaux soient organisés de manière à ce que l'on puisse passer de l'action physique à l'action intellectuelle, l'hygiène publique complètera l'œuvre de régénération de la race humaine, en écartant les causes de maladie et de contagion. Pour atteindre ce but, elle devra être érigée en fonction publique, et le médecin qui en sera investi, rétribué non en raison des malades qu'il aura soignés, mais de ceux qu'il aura préservés. Si le médecin est payé par la commune, et si son traitement s'élève en raison de la diminution des infirmités, au lieu de laisser les maladies se produire pour avoir à les guérir ensuite, il s'appliquera à les épargner à ses concitoyens; il écartera les causes d'insalubrité, inspectera la fabrication des aliments, fera dessécher les marais, planter des arbres qui renouvellent l'oxygène absorbé par les hommes et les animaux; il préviendra les cas de contagion, et veillera sur l'hygiène de la commune avec une sollicitude d'autant plus vive que son intérêt sera d'accord avec l'intérêt général.

Sous l'empire d'un tel régime, les maladies diminueraient nécessairement dans une proportion rapide, surtout si la commune était organisée de manière à garantir à tous les habitants les jouissances du bien-être; la santé publique ne tarderait pas à retrouver cet heureux équilibre qu'elle a perdu sous l'influence des abus du travail et de l'oisiveté.

En attendant une organisation qui introduise la sincérité dans l'exercice de la médecine, en attendant ces grandes institutions communales chargées d'assurer la santé publique, on ne saurait trop répandre les préceptes de l'hygiène privée. Une infinité de maladies seraient arrêtées dans leur germe, si ces préceptes étaient suffisamment connus, et s'ils pouvaient toujours être mis en pratique.

Le livre de M. Wahu contribuera utilement à les faire connaître; il est court et substantiel; pas de redites ni de bavardages; des phrases courtes, lucides et faciles à se graver dans la mémoire. Il a, de plus, l'avantage sur beaucoup d'autres traités du même genre, de pouvoir être mis sans inconvénient dans les mains de tout le monde, et d'être admissible dans les maisons d'éducation.

Quant à la pratique des préceptes, nous devons reconnaître qu'elle n'est pas à la portée de tous. Il ne dépend pas de l'ouvrier de renoncer à une profession insalubre, ni du pauvre qui gagne à peine assez pour ne pas mourir de faim, de choisir pour sa nourriture ce qui convient le mieux à son estomac; pour ses vêtements, ce qui est le plus approprié à son tempérament et à sa profession. Le pauvre ne sera l'égal du riche devant la santé que par une réforme sociale.

Le cours de M. Wahu est divisé en six livres. Le premier traite des agents qui entourent l'homme et dont il subit incessamment les influences, l'air, l'électricité, la lumière, les eaux, le sol, le climat, les habitations. Le second comprend les aliments et les boissons; le troisième s'occupe des vêtements et des soins de propreté; le quatrième, des excrétions; le cinquième des mouvements musculaires, de la marche et de la gymnastique; enfin, le sixième traite de l'hygiène des sens. Chacune de ces divisions est traitée avec les développements qu'elle réclame.

M. Wahu a eu également la pensée de réunir en un petit volume in-32 les principales observations médicales faites en France et à l'étranger pendant l'année qui vient de s'écouler. Cet inventaire annuel des travaux et des découvertes de la médecine et de la chirurgie est indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'art de guérir, et peut les dispenser de feuilleter de fastidieuses collections, grâce à une grande clarté de classification et à l'heureuse disposition des matières. L'annuaire de 1850 contient plusieurs mémoires fort curieux; nous citerons entre autres : des remarques sur le choléra de 1849, des articles sur le traitement de la manie par les bains à hautes doses, sur l'apoplexie nerveuse, sur des sangsues artificielles, sur un forceps pneumatique, sur l'emploi du chloroforme dans les névralgies, de l'opium à hautes doses dans la méningite cérébro-spinale, etc., etc.

J. FLEURY.

La direction de l'Ambigu, cédant aux demandes qui lui sont adressées, ajourne à jeudi prochain, 2 mai, la 1re représentation des *Chevaliers du lansquenet*, la délicieuse création d'Alexandre Dumas. Aujourd'hui, irrévocablement, la dernière représentation de *Notre-Dame de Paris*. Dernier avis aux retardataires.

seront pas applicables aux vendeurs à domicile ou marchands en boutique.

L'autorisation exigée par la loi du 16 février 1834 pour la vente des journaux sur la voie publique, ne pourra être accordée que d'une manière générale, sans privilège ni exception pour aucune feuille.

M. Créton vient de renouveler sa proposition ayant pour but d'autoriser les membres des deux familles de Bourbon à rentrer en France.

On se rappelle que cette proposition a été rejetée, il y a six mois, par l'Assemblée, par les légitimistes, et sur un discours de M. Berryer, qui s'efforça de prouver combien il était nécessaire à la paix publique de conserver les vieux partis.

La liberté dans Saône-et-Loire.

Aux rédacteurs de la Démocratie pacifique.

Messieurs et amis,

Si la gendarmerie a empêché les candidats démocrates de Saône-et-Loire de se mettre en communication avec les électeurs, de faire publiquement et librement leurs professions de foi, de soumettre leurs doctrines au seul juge compétent, qui n'était pas M. Pierre Leroy ni M. Baroche, mais le peuple seul, ces abus de pouvoir n'échapperont pas à la publicité en attendant complète justice. Je ne laisserai dans l'ombre aucune des illégalités dont j'ai été témoin ou victime; mais aujourd'hui j'interromps ce récit pour vous signaler la mauvaise foi avec laquelle des faits publics sont travestis dans le *Journal de Saône-et-Loire*, reproduits par quelques journaux royalistes de Paris.

Dans Saône-et-Loire, l'autorité préfectorale a étouffé systématiquement la voix des candidats démocrates. Nous avons vu des réunions, conformes à la Constitution, à la loi et déclarées d'avance aux maires, brusquement dispersées par la police au moment où les électeurs étaient rassemblés, et avant que le moindre discours, avant qu'une parole de notre part pût servir de prétexte. De telles violences pouvant causer une vive irritation chez des campagnards, qui arrivaient de plusieurs lieues pour nous entendre et nous juger, nous nous sommes constamment efforcés, depuis l'expérience faite à Charolles, de calmer les populations, de dissoudre à l'avance les rassemblements qu'elles auraient pu former, de dissuader les cultivateurs de venir à des réunions changées en déceptions par la police. Comment donc le *Journal de Saône-et-Loire* peut-il imprimer sérieusement les lignes suivantes :

Les pérégrinations des candidats socialistes dans notre département *sont loin d'avoir produit les effets que ces messieurs en attendaient.* Les populations des campagnes commencent à apprécier à sa juste valeur le mérite des promesses dont on les a bercées.

Si nos principes avaient été de nature à mécontenter les populations des campagnes ; si elles avaient été lasses de nos promesses, la préfecture nous aurait laissés parler; l'indifférence ou l'indignation publique auraient fait justice de nous, c'eût été pour le parti de la préfecture un succès de bon aloi; mais les populations ont été dispersées, c'est-à-dire outragées et violentées comme nous-mêmes. Le parti qui nous avait présentés comme des *partageux*, des ennemis de la propriété, de la famille, de tout ordre social, n'a pas voulu nous laisser une occasion de réduire à néant ces calomnies.

A Charolles, dit le *Journal de Saône-et-Loire*, la vigoureuse action de l'autorité a su faire rentrer les socialistes dans le respect de la loi.

A Charolles on n'a pu nous faire *rentrer* dans le respect de la loi, dont nous n'étions pas sortis, puisque la gendarmerie a dispersé les assistants avant que nous eussions dit une seule parole.

A Paray, les prédicateurs rouges ont senti le terrain manquer sous leurs pieds; ils ont quitté la ville sans oser s'exposer à l'accueil peu sympathique que leur préparaient les ouvriers.

A Paray, où je me suis présenté seul. J'ai reçu des nombreux ouvriers et paysans que j'ai pu voir un accueil très sympathique ; mais, prévenu des intentions de la police, je n'ai point provoqué de réunion publique. J'ai cédé à une pensée de modération, à une horreur des conflits, dont le parti de l'*ordre* aurait dû me tenir compte.

A Saint-Christophe une réunion était annoncée, mais elle n'a pas eu lieu, *faute d'auditeurs.* Deux ou trois paysans que la curiosité attirait attendaient l'heure de la représentation. Elle sonna, et le citoyen Dain parut à la fenêtre du cabaret où il était descendu avec ses amis, et annonça qu'il n'y aurait pas de séance.

A Saint-Christophe les gendarmes se sont opposés à ce que Dain fit sa profession de foi ; il n'a paru que pour engager les assistants à se retirer. Toujours même système d'attribuer à l'indifférence du public ce qui est l'effet de l'arbitraire et de la violence. Mais voici la plus remarquable de ces *inexactitudes* volontaires :

A Marcigny, les candidats, voyant que leurs déclamations ordinaires étaient trop usées pour qu'elles pussent être renouvelées avec succès, ont donné un autre cours à leur imagination, Ils ont présenté aux cultivateurs la réjouissante perspective d'un ruisseau de vin de Champagne et de l'indemnité du milliard s'ils votaient pour leur liste. Inutile de dire que l'appât était par trop grossier. Le bon sens de nos paysans en a fait prompte justice.

Je me trouvais avec Dain à Marcigny; si j'avais été libre d'y parler, je n'aurais entretenu mes auditeurs ni de vin de Champagne, ni de milliard; mais le fait est qu'à Marcigny PAS UNE PAROLE N'A ÉTÉ PRONONCÉE PAR NOUS EN PUBLIC. J'en appelle au témoignage du commissaire de police qui nous a constamment surveillés et qui s'est assis en permanence à côté de nous. O véracité d'un journal honnête !

A Tournus, malgré l'animation des discours, les attaques contre l'autorité et tous les lieux communs réchauffés, *la séance a été bonne encore pour l'ordre*, car on a vu le citoyen Boysset, le président du club et le seul orateur de nos représentants, *ne pas même pouvoir achever un discours.*

Ici, le droit de rétablir la vérité contre la calomnie appartient à Boysset, qui n'a pas plus été respecté comme représentant, que nous ne l'avions été comme candidats ; mais déclarer qu'un orateur n'a pas pu achever son discours, quand on a pour l'interrompre employé la force, cette audace étonne, même de la part du *Journal de Saône-et-Loire.*

Malheureusement les réunions socialistes ne provoquent pas seulement des scènes burlesques; elles occasionnent le plus souvent des dangers pour la paix publique, et, sans la fermeté et l'énergie des autorités locales, nous aurions eu à déplorer de graves désordres sur plus d'un point du département.

A Joncy, à Digoin, dans les localités où par exception nous avons pu nous faire entendre, l'ordre a été parfaitement respecté ; mais partout où l'autorité a voulu agir au mépris de tous les droits, la paix publique a couru quelques dangers. Elle eût été troublée plus d'une fois si les exhortations des candidats et de leurs amis n'avaient réparé le mal causé par la police. Celle-ci, plus d'une fois, a paru nous savoir gré du zèle que nous mettions à disperser les groupes irrités de son intervention. *Vous ferez plus que nous*, disait un gendarme à la Claytte.

De coupables excitations et l'oubli de toutes les règles ont eu lieu aussi à Digoin.

J'ai fait ma profession de foi à Digoin sans y prononcer un mot contre le gouvernement actuel, bien que mon droit de candidat, parlant pendant la période électorale, eût été de critiquer, même énergiquement, la politique du président et celle de la majorité.

Je me suis borné à faire le tableau des améliorations que je voudrais voir accomplir *dans l'intérêt de l'agriculture.* Il est vrai que j'ai célébré la République, que je l'ai mise au-dessus des monarchies, que j'ai vivement engagé mes auditeurs à la chérir, à s'y attacher. Voilà sans doute ce que le journal royaliste appelle *de coupables excitations et l'oubli de toutes les règles.*

Esquiros rectifiera la fin de l'article où le *Journal de Saône-et-Loire* le met en scène. Je me contente d'opposer aux faits qui me concernent la dénégation la plus absolue. Le *Journal de Saône-et-Loire* est apprécié dans le département à sa juste valeur ; on ne lui répond pas ; mais je n'ai pu voir sans protestation quelques journaux de Paris se faire l'écho des contre-vérités les moins honnêtes et les plus immodérées.

VICTOR HENNEQUIN.

Les journaux autrichiens de l'Italie développent unanimement cette thèse : que le pape doit résigner le pouvoir temporel, ou au moins l'administration temporelle, et faire gouverner par un ministère responsable.

Les destitutions continuent à Rome de plus belle, et la commission de censure fonctionne toujours.

Si nous en croyons la *Correspondance lithographiée* de Berlin, la légation autrichienne à Berlin aurait demandé au gouvernement prussien l'extradition de tous les Hongrois qui, après avoir pris part à l'insurrection, se sont réfugiés dans la capitale prussienne. Cette extradition devrait avoir lieu, en vertu d'un cartel de 1834, pour tous ceux qui ont à satisfaire au service militaire en Autriche. Tous les autres réfugiés devraient être seulement expulsés de la Prusse. Le gouvernement prussien n'aurait pu se soustraire à la première demande, si les Hongrois, appartenant à cette catégorie, n'avaient heureusement quitté la Prusse. Mais, quant à la seconde, le cabinet prussien a déclaré n'avoir aucun motif d'expulser ces réfugiés tant qu'ils ne troublent pas l'ordre dans le pays.

Les libraires de Vienne ont reçu du gouvernement militaire l'avis que « si l'on découvre chez eux des ouvrages dangereux, leur commerce sera suspendu pour toute la durée de l'état de siége. C'est une imitation de M. Carlier.

Assemblée nationale.

Présidence de M. DUPIN. — Séance du 30 avril.

La plus vive agitation règne jusqu'à deux heures et un quart dans l'Assemblée, qui se préoccupe visiblement du résultat des élections.

Enfin M. Berryer, rapporteur du budget, monte à la tribune, et la discussion du budget de la guerre est reprise.

M. BERRYER. Avant de reprendre le budget de la guerre, je demanderai à l'Assemblée de voter divers articles en retard sur le budget du ministère de l'agriculture et du commerce.

Il s'agit d'abord d'un crédit supplémentaire de 1,346 f. à ajouter à ce qui concerne les caisses de retraite à ce ministère;

Puis de 20,219 fr. 94 c. pour arriérés de frais d'impression dûs sur les exercices 1846 et 1847.

Ces deux articles sont adoptés.

Le budget de la guerre est repris. Hier on a, comme l'on sait, rejeté un crédit pour quatre escadrons de guides. M. le général Oudinot demande que l'on en conserve trois.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Je demande à l'Assemblée de voter 87 800 fr. nécessaires pour le maintien de trois escadrons de guides. Assez de positions ont été compromises, il me semble que ce ne serait pas agir inconsidérément que de garder trois escadrons, au moins jusqu'à la discussion prochaine des lois organiques de l'armée ; alors on pourra étudier la question d'une manière approfondie.

La proposition de M. le général Oudinot est mise aux voix ; une première épreuve paraît douteuse ; à la seconde épreuve, M. le président déclare la proposition adoptée.

Solde de l'artillerie : commission, 13,217,848 fr.

M. LE RAPPORTEUR. Le crédit, porté au budget primitif pour 13,875,231 francs, doit être augmenté de 665.810 francs, par suite de l'élévation générale de l'effectif. La commission réduit, sur les allocations extraordinaires en cas de rassemblements de troupes, 21,346 francs; plus, sur l'ensemble de l'article, 201,847 fr.

M. AYMÉ demande le rétablissement de ce dernier crédit, dont la suppression porte principalement sur le train des parcs d'artillerie.

La commission, d'accord avec M. le ministre de la guerre, pense qu'avec la suppression de deux escadrons du train des parcs, il resterait encore 32 compagnies, au lieu de 48 existant actuellement. Les cadres seraient encore suffisants.

M. le rapporteur maintient la réduction de la commission du budget.

M. DE LAMORICIÈRE insiste, au contraire, pour l'adoption de l'amendement de M. le capitaine Aymé. Du reste, il ne fait pas d'opposition au ministère, il ne fait que soutenir les intérêts de l'armée.

Aujourd'hui, d'ailleurs, ajoute l'orateur, à quoi bon faire opposition au ministère? maintenant qu'il est constitutionnel de gouverner en dehors de la majorité de l'Assemblée?

On s'occupe beaucoup aujourd'hui des votes de l'armée, on devrait moins s'occuper de ce que pense l'armée, on devrait même ne pas savoir comment elle vote, ainsi que cela s'est passé lors de l'élection à la présidence de la République ; personne n'a su qui avait voté pour M. le général Cavaignac ou pour M. le président de la République, et il était bon que personne ne le sût, comme il serait bon qu'aucun parti ne sût comment elle vote encore. (Mouvements divers.)

Non, messieurs, ne vous préoccupez pas comment vote l'armée ; l'armée, quels que soient ses votes, respectera et fera toujours respecter la loi. C'est ainsi qu'à Waterloo beaucoup se sont battus vaillamment qui n'avaient pas voté l'article additionnel à la Constitution de l'empire ; beaucoup se sont fait tuer en juillet 1830, qui n'approuvaient pas les ordonnances, et ceux qui ont combattu le dernier ministère de la monarchie de juillet ont été aussi les derniers à la défendre. (Mouvement.)

L'armée fera toujours son devoir; mais il ne faut pas pour cela exhumer les scènes déplorables d'un autre âge pour nous faire croire à des coups d'état, qui, je l'espère bien, n'existeront pas. (Sensation prolongée.) Je ne sais pas si le journal auquel je fais allusion (le *Napoléon* de dimanche dernier) a des rapports intimes avec tel ou tel personnage, je ne le sais pas; je dis même mieux, je ne tiens pas à le savoir; c'est dire que je ne le demanderai pas au gouvernement. Les ministres actuels, s'ils étaient obligés de nous le dire, seraient peut-être plus embarrassés que nous. (Rires d'approbation.)

Cette digression, messieurs, n'a, croyez-le bien, d'autre but que de vous rappeler qu'il est moins opportun aujourd'hui qu'en tout autre temps de toucher aux lois constitutives de notre armée; respectez pour l'armée la loi qu'elle se charge de défendre pour vous. Examinez d'une manière spéciale ce qui tient à son intérêt le plus vif, à son existence même, et ne venez pas presque à l'improviste résoudre des questions qui ont une telle gravité.

Que diriez-vous, messieurs, si un homme d'épée venait tout à coup vous présenter la suppression de quatre cours d'appel ? M. le rapporteur qui, avant d'être représentant, avant d'être député, s'est occupé spécialement de jurisprudence, se lèverait aussitôt de son banc pour vous dire et vous dire justement : N'allez pas si vite, messieurs; respectez les magistrats.

Eh bien, moi, qui ait fait une étude spéciale de ce qui concerne l'armée, je vous dis : Respectez les droits du soldat.

Messieurs, vous le savez, au milieu des bouleversements et des ruines accumulés dans les malheureuses agitations de notre politique, deux choses sont encore restées debout : la magistrature et l'armée. Messieurs, respectez ces grandes institutions! la magistrature chargée d'appliquer la loi, et l'armée chargée de la défendre.

Messieurs, ajoute M. de Lamoricière, je vous en conjure, respectez les lois constitutives de l'armée, et mettez-y, quand il s'agit de les modifier, toute la réserve, toute la mesure possible. Comptez que l'armée défendra la loi, quelles que soient les injures dont elle a été l'objet. (Exclamations à droite : Quelles injures? Parlez donc!) J'ai voulu dire les soupçons. (Nouvelles interruptions.) J'ai voulu dire que j'avais entendu émettre des inquiétudes sur les opinions de l'armée. (Agitation.) Et je réponds à ceux qui s'inquiètent, que l'armée respectera la loi, qu'elle ne veut point de coups d'Etat, qu'ils sortent des discordes de la rue ou de tout autre source. (Applaudissements à gauche. — Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. La gloire de l'armée est de n'avoir jamais posé de conditions au pouvoir, pas plus à la tribune qu'ailleurs. (Applaudissements à droite.—Mouvement prolongé.)

M. LAMORICIÈRE. Je serais désespéré qu'un mot qui m'est échappé empêche l'Assemblée de comprendre mes intentions. (Bruit et murmures.) Comment peut-on s'imaginer que je viendrais ici poser des conditions pour l'armée ? (Interruption.)

Moi aussi je pourrais demander à M. le président : Qu'est-ce que cela signifie ? et faire comme ceux qui me criaient tout à l'heure : Expliquez-vous ! Mais non ; j'aime mieux répéter ce que je vous ai dit du dévouement de l'armée aux grands corps de l'Etat quand ils seront unis dans le maintien de la constitution et pour l'interprétation de la loi, qui lui donne la force et la vie; et dans ce dévouement, croyez-le bien, elle ne marchandera ni son sang ni son obéissance. (Très bien!)

L'orateur rentre dans la discussion, il s'étonne de nouveau, lorsqu'une commission est organisée pour dire son opinion sur les graves matières abordées par la commission du budget, que sans seulement prendre l'avis du conseil d'artillerie, l'on propose à l'Assemblée de se décider à ce sujet, à l'improviste et sans discussion préalable et sérieuse, par un amendement au budget.

L'orateur conclut en demandant le maintien du chiffre porté au budget.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Nous savions tous, sans que M. de Lamoricière prît la peine de nous le dire, que le président de la République est responsable, et qu'il est en son droit en choisissant ses ministres et en présidant son conseil. (Bruit.) Nous concevons aussi les différences qui existent entre la situation des ministres sous la constitution républicaine et sous l'ancienne charte. M. le président de la République choisit son ministère, il est dans son droit; le préopinant l'a reconnu, mais il ajoute que le ministère se passe au besoin de la majorité.

Je lui répondrais que le ministère a l'honneur de faire partie de la majorité, qu'il partage avec elle la conviction profonde de la gravité de la situation et de la nécessité d'y porter remède. Le ministère demande à s'associer à tous les efforts qu'on fera pour amener le perfectionnement de notre société.

Voix à gauche : Et la République ?

M. D'HAUTPOUL. Je prononcerai aussi ce mot avec grand plaisir, avec autant de plaisir que vous. (Rires à gauche.)

Nous ne reculons pas devant le progrès, sachez-le bien, mais nous ne voulons pas qu'il soit mêlé à ces espoirs chimériques, à ces utopies irréalisables dont l'on flatte les masses. Le progrès, à notre avis, doit être accompagné de la prudence, de la modération. La République que nous voulons peut seule le réaliser.

Maintenant, je m'associe entièrement aux éloges que M. de Lamoricière a adressés à notre armée, (Bruit.) Il a parlé en son nom. M. de Lamoricière est un de ses chefs distingués; comme tel, il le pouvait, mais ce droit appartient à tous ses collègues. (Très bien !)

M. de Lamoricière a cru devoir parler aussi de certains bruits plus ou moins vrais (Ah! ah!), plus ou moins menaçants qui sont en l'air et qu'on ne trouve nulle part...

M. ANTHONY THOURET. Lisez le *Napoléon* du dimanche. (On rit.)

M. D'HAUTPOUL. Je réponds à cette interruption que je ne connais de journal officiel que le *Moniteur.* Nul autre journal ne peut se présenter comme l'interprète des opinions ou des projets du gouvernement.

M. le ministre répète que, dans l'absence de la loi organique qui règlera la constitution de l'armée, l'Assemblée, en discutant le budget, peut statuer sur le maintien ou sur la suppression des cadres. D'ailleurs, l'Assemblée a déjà tranché la question par son vote d'hier et d'avant-hier.

M. AYMÉ insiste pour l'adoption de l'amendement.

M. BERRYER reproduit les raisons qu'il a déjà données.

L'amendement n'est pas adopté.

Sur l'article relatif aux vivres la commission propose une réduction sur les employés augmentés depuis le 25 août 1840, et propose de revenir au cadre de 1838. L'économie qui en résulte est de 93,500 fr. environ.

M. AYMÉ combat cette réduction, à laquelle le ministre consent et l'Assemblée donne son approbation.

CHAP. III — Hôpitaux (personnel), 4,131,671 fr. — Traitement des malades, 9,686,461 fr.

M. DUCOUX. Je viens appeler l'attention de l'Assemblée sur la position des chirurgiens militaires. Ceci devient opportun depuis la dernière ordonnance de M. le ministre, qui brise les écoles d'instruction des hôpitaux.

L'honorable représentant entre dans des considérations générales sur la chirurgie militaire. Il demande pour les chirurgiens de l'armée l'assimilation aux autres officiers. Il reconnaît que le ministre a bien fait de supprimer les écoles d'hôpitaux militaires, dont les études étaient bien moins élevées, bien moins sérieuses que celles des Facultés. Mais ce n'est pas une raison pour briser simplement et sans compensation aucune la carrière de 80 jeunes gens qui avaient donné tant de preuves de dévouement lors de la dernière invasion du choléra. On ne saurait leur reprocher d'actes d'indiscipline, à moins qu'on appelle ainsi les idées républicaines d'un étudiant.

M. SOUBIÈS. Le peu d'accord qui existait entre les professeurs et les élèves est si peu réel, que les élèves ont fait à leurs frais sténographier, puis autographier tous les discours de leurs professeurs, et que les professeurs eux-mêmes déclarent que jamais l'accord n'a été plus grand que cette année.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre, maintient l'excellence de la mesure qu'il a prise à l'égard du Val-de-Grâce et des autres hôpitaux d'instruction.

M. DUCOUX insiste sur ses précédentes observations.

M. CHARRAS. Je demande à l'Assemblée s'il lui paraît convenable que quatre-vingt-dix jeunes gens, après trois ans d'études, des droits qu'ils pouvaient croire acquis, et la possibilité où ils étaient dans trois mois d'arriver, avec le concours, aux grades supérieurs, soient brisés dans tout avenir. Je soumets cette question comme une simple réflexion digne de l'attention de l'Assemblée.

M. BERRYER. L'Assemblée ne pourrait voter qu'une approbation ou une improbation, mais la question ne touche en rien aux chiffres du chapitre.

Le chapitre 9 est adopté, ainsi que le demande la commission.

Les chapitres 10, 11 et 12 sont adoptés sans discussion.

Chap. XIII. — Remonte générale, gouvernement, 6,156,550 fr. — Commission, 4,567,800 fr.

MM. PONSTANDE et RICHARD (du Cantal) proposent d'augmenter le chapitre de la somme de 1,000,000 fr.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE propose de conserver le crédit d'un million, et pour équilibrer la dépense on procéderait par réformes anticipées.

Le chapitre est renvoyé à la commission.

M. LE GÉNÉRAL DE GRAMMONT. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée une pétition de M. Bontoux, conseiller honoraire de la cour royale... (Rires à gauche.) à la cour de Grenoble, qui demande la translation du gouvernement hors de Paris. (Rires à droite. — Applaudissements à gauche.)

Le chapitre concernant le harnachement, la solde de non-activité et de réforme, les dépenses temporaires, la subvention aux fonds de retraite, le dépôt général de la guerre, le matériel de l'artillerie et les poudres et salpêtres, sont adoptés sans discussion importante.

Sur le chapitre du génie, M. de Bussières demande une augmentation de 200,000 fr. pour des travaux de fortification du port de Cherbourg.

M. BERRYER fait observer que les réductions ont été adoptées au budget rectifié.

Le chapitre relatif au matériel du génie est adopté.

Demain, à une heure, séance publique. Suite de la discussion.

La séance est levée à six heures.

Guerre à la Presse.

Le *Travailleur de l'Indre*, du 27, a été saisi, sous la prévention d'OFFENSES ENVERS LA PERSONNE DU CHEF DE LA CHRÉTIENTÉ !...

Ce procès est le deuxième qu'on intente à notre courageux confrère.

L'article incriminé est extrait du journal l'*Italia*; il a déjà été reproduit par d'autres journaux qui n'ont pas été poursuivis. Dans tous les cas, et en droit, nous demandons au nom de qui M. le procureur de Châteauroux exerce ses poursuites ? si c'est en vertu de ces vieilles lois que le lendemain de Février le peuple croyait détruites de fait, et qu'on a fait revivre depuis en les aggravant? Sur ce terrain même, nous ferons observer à messieurs du parquet de Châteauroux, que la loi du 26 mai 1819, article 3, et celle du 25 mars 1822, article 17, disent formellement que la poursuite pour offenses contre la personne des souverains et chefs des gouvernements étrangers, « n'aura lieu que sur la plainte ou à la requête du souverain ou du chef du gouvernement qui se croira offensé. »

Or, la saisie du *Travailleur* a eu lieu le jour même où l'article a paru ; M. le procureur du roi a donc agi de son propre chef. L'inextricable arsenal où sont entassées les lois décrétées depuis un demi-siècle contre la presse ne suffit pas même aux parquets de la république modérée.

Nous voilà donc revenus au bon temps des procès politiques.

Nous sommes tranquilles sur l'issue de cette affaire. Comme le jury du Loiret, celui de l'Indre fera bonne justice de ces retours vers la Sainte-Inquisition.

PROCÈS AU DÉMOCRATE FRANC-COMTOIS.—PROCÈS A LA FRATERNITÉ DE PONTARLIER.

Il y a quelques jours à peine que le *Démocrate* avait à se défendre en police correctionnelle ; la *Fraternité* est en instance devant la cour, sur l'appel du jugement de Pontarlier, qui a récemment prononcé sa suppression. Ces persécutions n'étaient que le prélude d'autres poursuites déjà méditées.

La *Fraternité* aura deux procès à vider aux assises qui s'ouvrent lundi.

Le *Démocrate*, à son tour, a reçu aujourd'hui, vingt-six avril, à sept heures du soir, une assignation à *bref délai*, pour comparaître mardi prochain devant le jury du Doubs, à l'occasion d'un article publié dans le n° du VINGT-TROIS FÉVRIER, et intitulé : OU VEUT ALLER LA RÉVOLUTION? D'après les termes de l'assignation, nous nous serions rendus coupables d'attaques *contre le gouvernement de*

la République et d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.

Le numéro incriminé porte en tête ces mots :

DEVANT UN COUP D'ÉTAT, REFUS DE L'IMPOT ; PAS DE CONSTITUTION, PAS D'ARGENT.

Voilà donc la guerre qui commence pour nous, dit e *Démocratie*, cette guerre ne nous effraie pas.

Au reste, quoi que fasse le pouvoir, il ne nous fermera pas la bouche. Dussions-nous un jour succomber, la démocratie franc-comtoise ne se passera pas d'organe : qu'on le sache bien, nous avons avec nous la vérité, la justice et le droit. Le jour où ces grands principes seraient mis en danger, ce jour-là nous verrions se lever la Justice du Peuple.

FAITS DIVERS.

On écrit d'Athènes, le 9 avril : « Mme Trivulce de Belgiojoso est partie pour Constantinople ; douze émigrés lombards sont partis avec elle. »

— Des diamants d'une très grande valeur ont été trouvés par un enfant de huit ans, qui les a remis à la veuve Poulot, sa mère, ouvrière en linge, demeurant rue Neuve-Saint-Roch, 18. Cette honnête ouvrière s'est empressée d'en faire le dépôt entre les mains du commissaire de police du quartier du Palais-National. On ne saurait trop signaler des actes d'une si haute probité.

— On écrit de Doullens :

« M. P.-J. Proudhon est arrivé à Doullens samedi 13, à huit heures du soir. Il est descendu à l'hôtel des Quatre-Fils-Aymon, où il est resté pendant une heure environ. Les agents qui l'accompagnaient l'ont ensuite conduit à la citadelle. Il y occupe une chambre particulière dans le bâtiment appelé Infirmerie, et ne communique qu'avec Mme Proudhon, qui est aussi à Doullens depuis mercredi. »

— On lit dans le *Toulonnais* :

« Nous sommes depuis plusieurs jours sans nouvelles de l'ouest de l'Algérie. Les derniers avis reçus de la province d'Oran portent la date du 10 avril ;

» Le prochain arrivage de ces contrées est attendu avec impatience, à cause des évènements dont la partie est du Maroc était dernièrement le théâtre. On est surtout curieux de savoir si l'empereur Abdherramann dispose de forces suffisantes pour arrêter l'insurrection, ce qui est du reste au moins fort douteux.

» En ce moment, toutes les mesures sont prises dans la province d'Oran pour faire respecter nos frontières, et l'on ne doit avoir aucune crainte pour la sécurité de nos possessions.

Les lettres que nous recevons de nos stations du Levant nous font espérer la prompte conclusion du différend anglo-grec. Elles portent, en outre, que la tranquillité règne partout dans ces contrées.

» L'ambassadeur autrichien à Constantinople a renoué ses relations avec le divan, par suite de l'arrangement de l'affaire concernant les réfugiés hongrois.

» La sous-commission d'enquête de la marine arrivera à Toulon dans les premiers jours de mai. »

— Hier a été posée une affiche qui annonce l'adjudication de l'entreprise des travaux à exécuter pour macadamiser le boulevard, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille, et les rues Saint-Antoine et Faubourg-Saint-Antoine.

— On annonce que M. Darcy, naguère secrétaire-général du ministère de l'intérieur, est nommé préfet de Toulouse.

M. Saladin, ancien préfet du gouvernement de Louis-Philippe, est nommé à une des préfectures qu'il y aura lieu de pourvoir par suite du remaniement qui s'élabore en ce moment.

— M. de Falloux est de retour de son voyage en Italie. Il assistait aujourd'hui à la séance de l'Assemblée.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Le président de la République vient, sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, d'ordonner l'envoi au conseil d'Etat de deux projets de loi élaborés par la commission des affaires coloniales, présidée par M. de Broglie.

» L'un de ces projets concerne le régime de la presse, l'autre la répression du vagabondage et du maraudage aux colonies.

» La commission coloniale achève actuellement la préparation d'un projet de loi organique sur le gouvernement et l'administration des colonies, et sur leur régime financier.

» Elle s'occupera ensuite de deux projets sur les immigrations et les engagements de travail, et sur l'organisation judiciaire, en ce moment préparés par deux sous-commissions. »

— A la séance d'hier M. le ministre de la guerre a essayé de lutter contre M. de Lamoricière, et nous devons convenir que le ministère était dans ses bons jours. Jamais le vieux général n'avait attaqué la langue française avec plus d'intrépidité, et jamais les convenances parlementaires n'avaient été plus impitoyablement sabrées. Le général d'Hautpoul, malgré ces dispositions, ne croit pas à une guerre *éminente*, et c'est pour cela qu'il veut congédier les soldats qui ne sont d'*aucune espèce de sécurité* pour le pays. Le ministre d'ailleurs ne propose pas de pareilles réductions *à propos de bottes*, et comme l'assemblée se récrie à cette expression de corps de garde, le ministre déclare qu'il est prêt à retirer cette épithète si elle est inconvenante.

Malgré ses préoccupations la chambre a beaucoup ri à cette harangue de M. d'Hautpoul.

(*Siècle.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Guadalajara. — M. S. P. — Reçu les 500 appliq. de conform. — Nous faisons v comm. et veill. à ce que vos instruct. soient exact. suiv. — Compl. affect. et rem.

Colmar. — M. G. — Reçu les 32. — Fait le renouv. affect. compl.

Charost. — M. L. — Reçu les 80. — Rem. — A. D. va vous rép.

D. — M. V. — Reçu les 100. — On vous répond. — Mille amit.

Hans. — M. C. — Reçu les 45, appliq. suiv. v. indicat. — Rem.

Luxeuil. — M. L — Reçu les 22-35. — Nous all. vous rép. Rem.

Paris. — M. O. V. — J'ai une lettre de Charost à vous communiquer. A. B.

THEATRES. — CONCERTS.

Ce soir, à l'Opéra, les *Huguenots*; Roger remplira le rôle de Raoul, Levasseur, celui de Marcel; Mme Laborde, dont le succès s'est encore agrandi dans *Lucie*, continuera ses débuts par le rôle de Marguerite.

— Ce soir, à l'Odéon, *François le Champi*, de George Sand, précédé de *Planète et Satellites*, de M. Méry. Très incessamment, 1re représentation du *Chariot d'enfant*, drame en 5 actes et 7 tableaux, traduit des chefs-d'œuvre du théâtre indien.

PORTE SAINT-MARTIN. — Le nom de M. de Lamartine et celui de M. Frédéric-Lemaître doivent être, et sont en effet un attrait irrésistible pour amener tout Paris aux représentations de *Toussaint Louverture*.

Bourse du 30 avril 1850.

La Bourse a fermé aujourd'hui, *au comptant*, à 86-95 pour le 5 0|0, et à 54-10 pour le 3 0|0.

C'est une baisse de 2 fr. 5 c. pour le premier fonds et de 1 fr. 25 pour le second sur le cours d'hier.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
89 ..	5 0/0 J. mars.	cpt.	87 20	87 55	86 60	86 95
89 0	5	fin c.	87 40	87 60	86 65	86 90
.. ..	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 J. sept.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
55 25	3 0/0 J. d.	cpt.	54 20	54 40	54 ..	54 10
55 50	3	fin c.	54 10	54 30	53 90	54 ..
88 50	5 0/0 Piém.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	88 ..
83 50	5	fin c.	83 ..	83 50	82 70	82 75
2125 ..	Banq. France	cpt.	2100 ..	2100 ..	2070 ..	2070 ..
715 ..	Paris-Orléans.	cpt.	705 ..	705 ..	700 ..	700 ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	[illegible]
505 ..	Rouen	cpt.	500 ..	500 ..	497 50	497 50
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
203 ..	Havre	cpt.	... ..	... ..	... ..	200 ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
315 [illegible]	St-Germain	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
157 50	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	150 ..
137 50	Versailles r. g.	cpt.	... ..	... ..	... ..	135 ..
... ..	Mars.-Avign.	cpt.	172 50	173 75	172 50	173 75
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	172 50
103 75	Bâle	cpt.	... ..	... ..	... ..	103 75
... ..	Boulogne	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
412 50	Nord. j. juill.	cpt.	405 ..	405 ..	402 50	402 50
411 25	4?0 payés	30 c.	406 25	406 25	[illegible]	402 50
321 75	Centre	cpt.	... ..	... ..	... ..	315 ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	315 ..
[illegible]	Bordeaux	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	175 payés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
220 ..	Nantes	cpt.	217 50	217 50	215 ..	217 50
... ..	325 payés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
325 ..	Strasbourg	cpt.	320 ..	32? ..	317 50	317 50
322 75	325 payés	30 c.	320 ..	320 ..	317 50	317 50

VALEURS DIVERSES.

Obligations.	
De la Ville, 4 0/0	.... ..
— Nouvelles	1125 ..
De la Seine, J. juillet	1037 50
Orléans, 4 0/0, 1847	... ..
— nouvelles, 1842	950 ..
Havre, Jouiss. mars	... ..
— nouvelles	855 ..
Rouen, 4 0/0 1847	... ..
Liste civile	990 ..
Canaux et valeurs diverses.	
Quatre-Canaux	1070 ..

Bons du Trésor	5 0/0
Zinc : V.-Montagne	.... 0/0
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 1840	100 1/4
— 5 0/0 1842	100 1/4
Espagne : dette activ.	.. 0/0
— dette intér.	29 7/8
Naples. Rec. Rothsc.	95 25
Rom. Empr. j. déc.	79 0/0
— Nouv. Empr.	78 0/0
Piémont. Obl. à 4 0/0.	978 0/0
— Obl. nouv 4 0/0.	910 0/0

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 1er mai.

THEATRE DE LA NATION. — Les Huguenots.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ODÉON. — Planète. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, les Quatre Coins, la Propriété.
VARIÉTÉS. — Fadette Mignonne. Colombine.
GYMNASE. — Héloïse et Abeilard, Mlle de Liron, la Demoiselle à marier.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, le Sous-Préfet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint Louverture.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Le Courrier de Lyon.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Vautrin.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL. — Bonaparte.
CHOISEUL. — Le Sourd, Orgueil, Titi, Polichinelle.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 120. Jeudi 2 Mai 1850.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les [illegible] ne seront pas rendus.

Bureaux, [illegible], rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

AVIS.

La DEMOCRATIE PACIFIQUE reçoit dans ses bureaux, à partir d'aujourd'hui, des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la Banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, va être organisé. Nous donnerons incessamment les adresses des bureaux-succursales où seront reçus ces abonnements.

PARIS, 1er MAI.

AU PEUPLE !

La proclamation des votes aura lieu aujourd'hui jeudi, 2 mai.

Que le peuple s'abstienne, comme au 15 mars, de se rendre sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Ne compromettons pas, amis, la victoire que nous venons de remporter !

On lit dans l'*Estafette* :

Le gouvernement reçoit à l'instant (quatre heures) des dépêches de Mâcon.

La liste démocratique passera tout entière. Il reste encore à connaître les résultats de quelques sections qui ne peuvent rien changer au résultat.

On annonce pour la liste républicaine une majorité de vingt à vingt-cinq mille voix.

L'Assemblée législative a terminé aujourd'hui le vote du budget de la guerre.

Le chapitre relatif aux écoles de Saint-Cyr et Polytechnique a été ajourné jusqu'après la discussion de la proposition de M. Baraguay-d'Hilliers.

L'Assemblée s'occupera demain du projet sur l'expédition de Rome.

Les Doléances.

L'*Union* plaint beaucoup les commerçants et financiers dont les affaires se trouvent entravées par suite de l'élection d'Eugène Sue, la baisse des fonds à la Bourse, et les terreurs, qui à l'entendre, se sont emparées de certaines gens.

Mais qui donc l'*Union* espère-t-elle tromper avec ces doléances ? Cette dépréciation momentanée des affaires, qui l'a annoncée d'avance, qui l'a conseillée et amenée ? Ces terreurs, si elles existent, qui les a inventées, fomentées, propagées ?

Le peuple de Paris a-t-il pris une attitude menaçante ?

Pas le moins du monde. Jamais, les journaux de l'ordre en conviennent eux-mêmes, il n'y avait eu autant de calme dans la rue que les jours de l'élection. Dimanche dernier, malgré l'inclémence de la température, une foule immense se pressait sur les promenades publiques. Tous les visages respiraient la joie et l'espérance.

Les meneurs modérés ont cherché à exploiter contre Eugène Sue la haine des riches. Les déshérités de la société ont regardé l'affiche modérée avec pitié quand ils ne l'ont pas déchirée, et ils sont allés voter pour Eugène Sue.

Après la victoire, vous avez entendu quelques chants de joie, quelques cris épars de : Vive la République ! mais l'ordre a-t-il été troublé sur quelque point de la cité ? Avez-vous vu de la haine sur le visage des vainqueurs ?

Après les persécutions que vous leur faites souffrir, ils auraient bien le droit de haïr peut-être. Eh bien, ils dédaignent de tourner les yeux vers le passé, ils ne haïssent pas, ils espèrent !

Ils espèrent en eux, ils espèrent dans les institutions ; pour ôter tout prétexte à leurs ennemis, le bonheur du triomphe, ils l'ont renfermé en eux-mêmes, afin d'y puiser de nouvelles forces pour s'assurer dans l'avenir de nouvelles et aussi pacifiques victoires.

Les opprimés sont patients ; il y a tant de siècles qu'ils souffrent ; ils attendront que leur jour arrive, et avec d'autant plus de patience que ce jour est plus voisin.

Avez-vous vu trembler la petite bourgeoisie ? Nullement. Elle prend sa part du triomphe, parce que ce triomphe est aussi son œuvre, parce qu'elle a compris que vous êtes ses ennemis implacables, et qu'elle est lasse de vous servir de marchepied ?

Qui donc a peur aujourd'hui ?

Les lecteurs de l'*Assemblée nationale*, de la *Patrie*, de l'*Union*, du *Constitutionnel* : là est la grande fabrique de terreur qui s'expédie ensuite dans Paris, dans les départements, à l'étranger.

Ces terreurs sont l'œuvre d'un infiniment petit nombre d'agioteurs et de privilégiés, qui se voient menacés dans leurs privilèges surannés, dans leurs immorales spéculations, et qui, voyant que la lumière se fait autour des iniquités dont ils profitent, autour des immoralités qu'ils exploitent, ont pris le parti d'évoquer autour d'eux une fantasmagorie ridicule pour faire peur aux niais et se rallier parmi eux un certain nombre de partisans.

Que ces agioteurs et leurs journaux disparaissent du jour au lendemain, et l'on ne verra plus ni ces émigrations, ni ces retraites de capitaux, ni ces paniques ridicules, et le travail et le commerce poursuivront leur œuvre de production et de distribution des richesses sociales.

Le socialisme, mieux connu, cessera d'effrayer les ignorants, et tous ceux qui souffrent des vices sociaux, c'est-à-dire l'immense majorité des habitants de notre globe, loin de voir en lui un ennemi, le salueront comme un libérateur et un sauveur.

L'immense majorité, la presque unanimité des hommes a intérêt au triomphe du Socialisme. La majorité des habitants de Paris l'a compris, les uns par la science, le grand nombre par cet instinct d'attraction que la Providence a mis au cœur de l'homme vers ce qui doit lui apporter le salut. Le nombre de ceux qui s'y rallient va croissant chaque jour. La comparaison des votes doit vous l'avoir appris. Les élections du 10 mars et du 28 avril vous ont prouvé que la population parisienne est bien décidée à marcher vers le progrès en dépit de vos intrigues ; elle a rompu solennellement avec vous ; elle ne veut consacrer votre domination ni par une abdication volontaire entre vos mains, ni par une halte dans le sang qui retremperait pour quelque temps votre puissance. C'est vous, vous seuls qui troublez la paix publique. Le pays n'a que faire de vos hypocrites doléances sur des souffrances dont vous seuls êtes la cause.

On lit dans la *Patrie* :

Nous croyons faire un sensible plaisir aux auxiliaires modérés et candides des communistes, en leur apprenant que le plan de l'insurrection est fait, et que les premières barricades doivent envahir le 2e arrondissement sur la rive droite, la rue Dauphine sur la rive gauche, avec le Palais-Royal pour communication. Ce n'est pas neuf, mais c'est... instructif pour ceux qui aiment tant donner des leçons au pouvoir ! A la vérité, ces gens-là ne peuvent pas être instruits.

Nous croyons devoir prévenir la *Patrie* que l'art. 4 de la loi du 29 juillet 1849, sur la presse, est ainsi conçu :

« La publication ou reproduction faite de mauvaise foi, de nouvelles fausses....., lorsque ces nouvelles seront de nature à troubler la paix publique, sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de cinquante francs à mille francs. »

Après cela, la *Patrie* se croit sans doute autorisée à penser que les lois ne sont pas faites pour tout le monde.

Ne dit-elle pas ailleurs que les *communistes* doivent être attaqués à outrance par tous les moyens, *légaux* ou *illégaux* !....

Une affiche de M. le préfet de police, qui règle les dispositions de sûreté publique pour la fête du 4 mai, a été placardée aujourd'hui. Le paragraphe qui donne à certaines voitures le droit de circuler librement sur les chaussées ne place celle de M. le président de l'Assemblée nationale législative qu'au cinquième rang, après celles du président de la République, du vice-président, des maréchaux de France et du corps diplomatique.

Nous sommes curieux de savoir comment M. Dupin, si chatouilleux sur les prérogatives de l'Assemblée, accueillera cette décision de M. Carlier.

Hier, à l'Assemblée nationale, au moment où le général Lamoricière constatait que l'armée ne seconderait pas le gouvernement s'il lui prenait fantaisie de faire un coup d'Etat, M. Dupin l'a interrompu pour lui dire que la plus grande gloire de l'armée était de n'avoir jamais fait de conditions au gouvernement.

M. Lamoricière a répliqué, sa réponse s'est en partie perdue dans le bruit ; mais nous supposons que M. Lamoricière a répondu à M. Dupin quelque chose comme ceci :

« Votre doctrine, M. le président, est une insulte à l'armée ; car l'armée est une force intelligente, et non un ramassis de brutes. L'armée doit soumission entière à ses chefs, mais seulement dans la limite de la légalité. Il est un pouvoir supérieur à la discipline, c'est la loi ; un devoir supérieur à celui de l'obéissance militaire, c'est le respect de la Constitution. »

Deux représentants légitimistes, obéissant à ce sentiment d'à-propos qui caractérise leur parti, ont déposé bruyamment hier deux pétitions sur le bureau de l'Assemblée, l'une pour demander l'appel au peuple, rejeté par les amis de M. de Larochejaquelein, et l'autre la translation du gouvernement dans une autre ville que Paris.

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE, JEUDI 2 MAI 1850.

PAUVRE JEANNE !

I.

De tous les pays du monde, la Bretagne est assurément le plus riche en traditions superstitieuses, en légendes fantastiques, en us et coutumes religieux. Elle a su vieillir sans prendre de rides et sans oublier. Le souvenir de son passé, c'est là sa vraie religion. Semblable à ces grands chênes de la forêt, que la tempête a cent fois battus sans les jamais briser, elle a vu s'écrouler autour d'elle, comme autant d'arbres frappés de la foudre, monarchie, empire, restauration. Les hommes ont changé, les gouvernements se sont succédé, les révolutions se sont faites, les idées ont marché... elle a gardé sa croyance, elle est restée debout au milieu du cataclysme destructeur ou novateur... elle s'est souvenue. Fille aveugle, peut-être, elle a voulu garder pure la foi de ses pères. Jugeant, dans la naïveté de ses croyances, que rien ne peut valoir la religion des aïeux, de même que pour certaines natures poétiques et rêveuses rien ne vaut l'humble toit de chaume qui a abrité leurs jeunes ans, la grossière écuelle de bois où elles ont bu, pour la première fois, l'eau du ruisseau qui mouille le seuil paternel.

Or, il arrive à la religion d'être, à son insu, complice du préjugé populaire, d'ériger les superstitions les plus avérées en croyances fondamentales, et, vraiment, elle qui est la poésie de Dieu, peut bien protéger les superstitions qui sont les poésies du peuple.

Pour ma part, je trouve à ce point de vue, la pratique de certaines coutumes catholiques pleine de sentimentalité mystique ; c'est ainsi que je garderai toute ma vie le souvenir d'une cérémonie bien ancienne, — bien naïve, — qui se renouvelle chaque année en Bretagne.

La fête des Rogations !

C'est une sorte d'*Avent* qui précède le jeudi de l'Ascension. Pendant trois jours le clergé sort en procession, se dirige vers quelque chapelle, quelque croix voisine, et là, fait une oraison pour obtenir de Dieu de bénir les productions de la terre.

Dans les villes, cette fête n'en est pas une, ou bien n'est qu'une parade, et je ne sais pourquoi je me suis toujours imaginé que celui qui avait voulu naître dans une étable et mourir en croix, entre deux larrons, devait fort peu tenir aux chandeliers d'argent, aux surplis brodés, aux draps de brocart et d'or. Il me paraît juste de ne pas adorer Dieu comme on adore les hommes.

En Bretagne, la fête des Rogations est vraiment une fête, dans l'acception la plus naïve du mot, une véritable fête de Dieu, avec un pauvre prêtre en souquenille de ratine et un clergeon en surtout de blancheur plus que douteuse, tous deux récitant, d'une voix lamentable, les litanies des saints et de la Vierge ; seulement, le paysan, du haut de sa montagne, et le marin, du fond de son bateau, la vieille femme et la jeune fille, la mère et la veuve, tous, en un mot, accourent à l'appel de ces deux voix enrouées comme aux accents de la plus douce harmonie. Puis, se rangent sur deux files : le cortége se met en marche à travers monts et vallées, bruyères et prairies, jusqu'à ce qu'il ait rencontré, dans quelque coin de terre, sur quelque pan de rocher ou sable de grève, un symbole de foi et d'espérance, une croix de bois ou une image de saint.

Alors, la prière commence au milieu d'un recueillement que trouble seul, de loin en loin, un chant de pâtre, un bêlement d'agneau, un cri de fauvette.

Le ciel est bleu et le soleil apparaît à l'horizon comme un sourire de Dieu ; l'encens ne brûle pas sur l'autel, mais l'aubépine suspend sa première fleur à l'églantier ; le prêtre n'a point de tapis moëlleux où s'agenouiller, mais le gazon est émaillé de paquerettes et de campanules.

C'était donc le second jour des rogations. Je ne sais plus par quel hasard je rencontrai la procession et la suivis. Nous marchâmes environ une heure ; après quoi, nous arrivâmes sur une grève celtique qui a nom : AL-LEW-DREZ. A droite, s'élevait un roc à pic, aride, froid, nu comme un jour d'hiver ; à gauche, battait la mer que tourmentait le vent. Vers le milieu du roc et sur un pan glissant, escarpé, abrupte, s'élevait une croix de pierre, une croix grossièrement formée de trois tronçons de granit, la croix d'AL-LEW-DREZ.

Le prêtre et son clergé montèrent seuls. Les fidèles restèrent sur la grève, d'où ils reçurent pieusement leur bénédiction, puis rentrèrent gaîment chez eux en faisant retentir les airs du pastoral *lo, lan, la, lo, lan, la,* que la *Closerie des Genêts*, de ce pauvre Frédéric Soulié, a rendu si populaire à Paris.

Lorsque la plage fut déserte, l'idée me vint de gravir, à mon tour, ce triste rocher, et à mon grand bonheur, je m'en tirai beaucoup mieux que n'avaient fait le prêtre et son clergeon.

Tout d'abord, arrivé au sommet du roc, mes yeux se noyèrent au loin dans l'horizon liquide déployé sous la grève, mais bientôt, examinant les lieux et les objets qui m'entouraient, je pus distinguer, sous le socle même de la croix, une fissure de forme tumulaire, et sur l'un de ses angles, je lus ces deux mots, gravés à la main et rongés par le temps :

« PAUVRE JEANNE ! »

C'est l'histoire de *Pauvre Jeanne* que je vais vous raconter.

II.

Vers le milieu du siècle de Louis XV, le 15 août 1750, le comte Alexis de Monsoreau se réveilla fort ennuyé, en son beau et magnifique manoir de Saint-Brieuc, situé à une lieue environ de la petite ville de ce nom, dépendante de son aimable chatellenie.

C'était un très charmant seigneur que le très désœuvré seigneur de Monsoreau ; aussi M. de Lusti-

ELECTIONS DE L'ARMÉE.

Nous recevons, sous la date de Fougères (Ille-et-Vilaine), 28 avril 1850, la lettre suivante que nous nous empressons d'insérer ; elle n'a pas besoin de commentaire :

Citoyen rédacteur,

Il est du devoir de tous les amis de la justice et de la légalité de signaler à la presse indépendante toutes les entraves apportées soit au droit de réunion, soit — ce qui est bien plus grave — au droit de vote.

Les électeurs de la Seine appartenant à la 11e batterie du 9e régiment d'artillerie en garnison à Fougères (Ille-et-Vilaine), n'ont pu voter malgré leurs instances. Cependant le texte formel de la Constitution et de la loi électorale en faisait une stricte obligation au capitaine Lefebvre. Comment expliquer ce mépris de la loi?

Salut et fraternité.

Un de vos abonnés.

Les deux Napoléon et le pouvoir temporel du Pape.

> Rien n'est bien en Europe, tant que nous n'aurons point renversé la machine de Rome.
>
> HENRI IV.

Napoléon au faîte de la puissance, lorsqu'il tenait l'Europe palpitante sous la pointe de son épée, lorsque tout ployait sous sa loi, reconnut que « les prétentions temporelles du pape s'oppo- » saient à la réalisation de la tranquillité et du » bien-être de ses peuples. »

L'empereur cherche d'abord dans la conciliation des moyens de transaction pacifique. Vains efforts ! — « Le mélange d'un pouvoir spirituel avec une autorité temporelle » s'opposait à toute salutaire réforme. Il fallut séparer la matière de l'esprit; la convoitise des richesses du pur amour, de la charité évangelique : Napoléon dota le pape et réunit le patrimoine du saint-siége à l'empire ; — c'est-à-dire qu'il étendit sur ces pays l'administration de la France; Rome devint « la seconde ville impériale (1). »

Et, qu'on le remarque bien, cet acte solennel dont Napoléon devait sentir toutes les conséquences, l'empereur l'accomplit neuf ans après que l'Etat de l'Eglise eut été rendu à Pie VII, cinq ans après que Pie VII eut sacré le conquérant à Paris.

Napoléon n'accomplit donc pas cet acte légèrement ; son vaste génie en comprenait la portée politique, religieuse et sociale.

C'est ainsi que Napoléon, sans connaître peut-être la lettre de la pensée d'Henri IV, en réalisait l'esprit *en renversant la machine de Rome.*

C'était en 1809.

Quarante ans plus tard, et après trente-cinq ans de règne de quatre nouveaux papes (Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX), les mêmes abus existant toujours dans l'administration cléricale, malgré les velléités de réforme du dernier élu, il arriva que le pouvoir temporel du pape tomba de lui-même.

C'était en 1848.

Les Etats-Romains se donnent une administration temporelle, respectant la religion et ne touchant en rien au pouvoir spirituel de la papauté.

Eh bien ! c'est dans ces circonstances, c'est sous la présidence républicaine et par la volonté personnelle de l'héritier de l'empereur, que le sang et les trésors de la France sont consacrés à la restauration du pouvoir temporel du pape.

Or, nous le demandons, existe-t-il une analogie quelconque entre l'acte accompli par « l'héritier de l'empereur » et celui de Napoléon-le-Grand ?

Evidemment non ! Cependant les *puristes* des traditions napoléoniennes, ceux qui prétendent conserver le feu sacré de l'époque impériale, publient dans le *Napoléon* les lignes qu'on va lire.

Il est impossible de pousser plus loin le travestissement, la parodie des actes de l'empereur. En lisant ces lignes sur la rentrée du pape dans Rome, on se demande dans quel monde d'absurdités et de contradictions vit le *Napoléon*, car en vérité on ne saurait pousser plus étrangement l'histoire, on ne saurait plus cruellement ternir la mémoire de l'empereur, que vient de le faire le *Napoléon*.

Que le lecteur juge.

Nous mettons en présence les nobles et énergiques paroles de l'homme qui, en brisant le pouvoir temporel du pape, appelait Charlemagne son auguste prédécesseur, et celles du *Napoléon*.

MAI 1809.	AVRIL 1850.
Considérant que, lorsque Charlemagne, empereur des Français et notre auguste prédécesseur, fit donation de plusieurs comtés aux évêques de Rome, il ne les leur donna qu'à titre de fief et pour le bien de ses Etats, et que, par cette donation, Rome ne cessa point de faire partie de son empire;	C'est un événement. Le pape, qu'une faction révolutionnaire avait prétendu bannir pour toujours du Vatican, y est rentré. L'institution séculaire qui couronne l'édifice de la religion catholique s'est trouvée plus forte que l'esprit démagogique qui avait conspiré sa ruine. Elle avait d'ailleurs pour appui l'épée de la France.
Que, depuis ce mélange d'un pouvoir spirituel avec une autorité temporelle a été, comme il l'est encore, une source de discussions, et a porté trop souvent les pontifes à employer l'influence de l'un pour soutenir les prétentions de l'autre; qu'ainsi les intérêts spirituels et les affaires du ciel, qui sont immuables, se sont trouvés mêlés aux affaires terrestres, qui, par leur nature, changent selon les circonstances et la politique du temps.	Ce n'est pas une des choses les moins instructives de notre temps, que de voir la France jouer un rôle important dans cette page de l'histoire de la papauté. La France était présente au berceau; nous la retrouvons apportant son assistance au milieu des épreuves et des transformations douloureuses que la papauté traverse de nos jours.
Que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armées, la tranquillité et le bien-être de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre empire avec les prétentions temporelles du Pape, n'a pu se réaliser ;	Quand les premiers papes eurent à se défendre, tant contre les Grecs que contre les Lombards, ils appelèrent les Francs. Pépin et Charlemagne, non-seulement protégèrent les papes; ils constituèrent temporellement la papauté, et lui ouvrirent cette immense carrière qu'elle a fournie avec des fortunes diverses, mais à travers laquelle Rome et la France n'ont jamais été sérieusement séparées. C'est la gloire originaire de la France d'être restée puissance catholique en tenant toujours la tête des idées et de la civilisation; elle doit cette gloire à son double génie de pro-
Nous avons décrété et nous décrétons. *(Suivent les sept articles du décret qui règlent la réunion du patrimoine du saint-siége à l'empire, et la dotation du pape.)*	

grès et de conservation. Au sortir de nos convulsions révolutionnaires, le Charlemagne du dix-neuvième siècle voulut donner à son œuvre de restauration sociale la plus auguste des consécrations : il appela sur sa tête et sur la France la bénédiction de la papauté. Le successeur des Grégoire et des Zacharie vint sacrer à Notre-Dame la Révolution faite homme.

De nos jours, nous voyons un autre Napoléon défendre et restaurer le pape. C'est sous le gouvernement de l'héritier de l'Empereur que la France a employé sa puissance à raffermir l'institution et l'unité catholiques. Il y a là quelque chose de providentiel qui fait songer et réfléchir.

Oui, le *Napoléon* dit vrai : il y a dans l'acte « de l'héritier de l'empereur quelque chose de providentiel qui fait songer et réfléchir. »

Après les révolutions de 1830 et de 1848, il ne restait plus qu'un nom qui parût posséder un certain éclat d'autorité.

Il est dans les vues de la Providence que toute autorité héréditaire disparaisse du monde.

La politique des ministres « de l'héritier de l'empereur » a accompli cet acte de déchéance morale d'autorité.

Il y a là, en effet, quelque chose, qui fait songer et réfléchir.

(1) M. de Tournon fut nommé préfet de Rome; — le duc Braschi, neveu de Pie VI, maire ; — M. Laconidec, procureur-général impérial; — M. Ortoli, avocat-général; — Miaulis, gouverneur-général, etc., etc.

La plus curieuse appréciation de l'élection parisienne est celle que publie ce matin l'*Univers*.

La défaite est claire, dit-il, entière, incontestable de quelque façon qu'on y regarde; il n'y a point de calculs, point de ressources d'esprit qui puissent la déguiser ou seulement l'atténuer.

Suit un éloge magnifique du candidat modéré :

Le candidat modéré était le meilleur que l'on pût choisir : un homme de bien, un bon citoyen, suivant toute la force du mot, un enfant du peuple entré dans la bourgeoisie par la porte d'honneur, un grand caractère dans une grande simplicité, inoffensif d'ailleurs, et n'ayant pas même attaqué la République; tel, enfin, que toutes les fractions d'opinion, parmi ceux qui tiennent encore à un ordre social quelconque, ont dû se rattacher à lui, et l'ont fait, et que personne, dans la bigarrure infinie du parti modéré, n'a pu le rejeter que par stupidité pure. Cette candidature si bien inventée a été soutenue avec toute l'ardeur et toute la science possibles. L'effort pour la faire réussir a été constant, vigilant, unanime.

Et ainsi de suite pendant une demi-colonne.

En revanche, le candidat socialiste est présenté comme un monstre de perversion et d'iniquité. On reconnaît à ce portrait la rancune cléricale. ini Moulin n'a pas pardonné à son peintre.

Eh bien ! malgré tout ce qu'il y avait de favorable d'un côté, continue le journal dévot, malgré tout ce qu'il y avait de défavorable de l'autre, c'est le candidat socialiste qui l'a emporté !

M. Sue l'emporte sur M. Leclerc à une majorité de 10,000 voix.

Il n'y a pas deux manières d'expliquer ce fait ; il ne faut pas le rejeter sur la sottise et sur la lâcheté des abstenants. Sots ou lâches, les abstenants sont le butin des socialistes, et tout ce qui s'appelle le parti de l'ordre doit les compter contre lui.

Les socialistes, plus ardents, plus résolus, mieux disciplinés, que les modérés, *sont aussi plus nombreux dans Paris, et c'est un terrible indice de la force qu'ils ont ailleurs.*

L'*Univers* voit dans l'élection un blasphème contre Dieu :

Daigne Dieu, dans sa clémence, mépriser ce défi ! Nous tremblons qu'il ne l'accueille et qu'il n'y réponde.

Puis, après une apostrophe foudroyante contre les *Débats* et le *Constitutionnel*, qui se sont servis de la plume socialiste d'Eugène Sue comme d'une amorce auprès de leurs abonnés, l'*Univers* termine en citant un passage de l'Apocalypse, où l'on prédit la fin prochaine du règne de la Bête.

Nous ne chicanerons pas l'*Univers* sur l'à-propos de cette prédiction.

Voici le syllogisme qui fait le fond d'un article publié par la *Patrie* :

« La majorité qui a nommé Eugène Sue, représente le communisme.

» Or, nous devons combattre à outrance, et tous les jours, toutes les minutes, *par tous les moyens légaux ou illégaux*, le communisme.

» Donc,..... »

Il est inutile de formuler la conclusion ; la *Patrie* propose purement et simplement de mettre hors la loi les 130 000 électeurs de la Seine qui ont voté pour Eugène Sue. Puis, poursuivant son argumentation modérée, l'honnête journal ajoute :

Si le communisme est le plus fort, nos attaques seront punies de mort, cela est vrai.

Mais si nous ne l'attaquons pas, si nous le laissons triompher paisiblement, le communisme étant la ruine de la société, nous périrons avec elle.

Donc, lors même qu'on nous prouverait que nous ne sommes pas assez forts pour vaincre le communisme, ce ne serait pas une raison pour ne pas l'attaquer. L'attaque nous laisse une chance. Les gros bataillons sont souvent vaincus. Mais la temporisation ne nous laisse aucune chance. Le communisme inauguré, la société n'est plus.

Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter dans la lutte contre le communisme. Il y a lieu de la continuer avec plus d'énergie, de résolution et d'espérance que jamais.

La plupart des autres journaux modérés, et notamment l'*Assemblée nationale*, brodent le même thème.

Une semblable attitude de la part des organes du grand parti de l'*Ordre* n'est certes pas de nature à rassurer les capitalistes, les industriels et les commerçants ; car enfin, si les républicains-socialistes ont renoncé définitivement et consciencieusement à l'emploi de la violence, on ne peut pas espérer pourtant qu'ils se laisseront *attaquer à outrance, par tous les moyens légaux ou illégaux*, sans opposer de résistance. C'est donc la guerre civile que veut et qu'annonce la *Patrie*?

A-t-on besoin de chercher une autre cause à la dépréciation des fonds publics? Et s'il arrivait, ce que nous ne croyons pas, que les transactions sérieuses s'arrêtassent, qui donc faudrait-il en accuser ?

Les industriels, les commerçants, tous les bourgeois, producteurs et travailleurs ne comprendront-ils pas enfin de quel côté sont les provocateurs de troubles et de révolutions ?

L'*Assemblée nationale* et l'*Ordre* nous apprennent que le suffrage universel ayant deux fois de suite à Paris donné la majorité aux candidats socialistes, le suffrage universel doit être impitoyablement retranché de la Constitution.

Cependant, au dire de l'*Ordre*, cela ne suffirait pas ; il faudrait encore rappeler M. Barrot au ministère :

Que font ou plutôt que laissent faire les hommes qui siégent depuis sept mois au banc des ministres, si bien intentionnés qu'ils soient d'ailleurs? Ordinairement rien. Quand ils proposent ou font quelque chose, c'est quelque mesure impolitique, fausse ou inutile. Et puis, à côté d'eux, au-dessus et au-dessous d'eux, tout le monde se passe ses fantaisies, sans s'inquiéter de ce qu'ils en pensent. Ce sont des articles comme ceux du *Napoléon* de dimanche qui rappellent le 18 brumaire et les décrets arbitraires qui ont suivi cette journée ; ce sont des mesures de police tracassière et sans portée, comme celles qui, en interdisant la vente des feuilles de l'opposition du soir, les ont fait rechercher avec beaucoup plus d'empressement et de curiosité.

Ces reproches sont fort mérités sans doute; mais est-ce au journal de M. Barrot à adresser de tels reproches à ceux qui ont succédé à son patron ? Voudrait-il nous faire oublier l'état de siége d'une partie de la France, les lois de compression sous lesquelles nous étouffons, et surtout cette expédition romaine qui restera à jamais attachée au cabinet Barrot comme un stygmate ineffaçable ?

Voici, d'après le *Constitutionnel*, comment se seraient réparties les voix perdues dans les douze arrondissements de Paris :

Dupont (de l'Eure),	317
Foy,	163
Girardin,	38

A la Voix du Peuple.

Nous prévenons la *Voix du Peuple*, qu'à partir d'aujourd'hui 1er mai 1850, nous ne laisserons plus passer sans protestation une seule des petites insinuations sournoises, par lesquelles elle s'efforce, depuis quelque temps, de comprendre les disciples de Fourier, les propagateurs de la théorie phalanstérienne, parmi les *socialistes qui veulent l'absorption de l'individu dans l'Etat*, parmi les *communistes gouvernementalistes* qui substituent le *pouvoir incarné dans un homme*, dans une *convention ou dans un comité de salut public quelcon-*

---

gny, le complaisant du roi, l'avait-il prié de vouloir bien passer six mois dans ses belles terres de Bretagne.

A la vérité, c'était en été, mais il venait de débuter à l'Opéra une certaine Fidéline, dont Louis XV était naturellement fort amoureux; et le comte de Monsoreau partageait avec les comtes de Clermont et de Mérange, et le petit duc de Lauzun, la réputation de prélever des *droits superbes* sur la vertu des dames du corps de ballet; quoiqu'il en soit, d'ailleurs, des hypothèses et de la médisance, ce qu'il y a de certain, c'est que le comte Alexis de Monsoreau était un fort galant cavalier, portant avec une délicieuse crânerie l'épée à coquille ciselée, le petit chapeau bordé d'argent ; ce qu'il y a de non moins certain encore, c'est qu'il était jeune, bien pris de sa personne, brave, spirituel, galant, et que depuis trois longs mois, lui qui ne passait jamais de suite plus de huit jours en Bretagne, il habitait très assidument son château de Saint-Brieuc.

Or, le 15 août 1750, sa seigneurie M. le comte Alexis de Monsoreau se réveilla de fort mauvaise humeur, se leva, contre son habitude, sans l'aide de son valet de chambre, passa brusquement sa robe de chambre, ajusta à peine sa perruque irisée, puis ouvrit avec grand fracas les deux fenêtres de son appartement, lequel, soit dit en passant, était somptueusement décoré. Après tant d'exploits, M. le comte tira vigoureusement un cordon de sonnette qui se trouvait à portée de sa main et s'enfonça dans un vaste et moëlleux fauteuil.

Un valet parut.

— Qu'on aille me chercher maître Urbain, ordonna le comte d'une voix brève, en tourmentant l'innocente broderie de son mouchoir de la plus fine dentelle.

Le valet s'inclina, sortit, et, quelques minutes après, une sorte d'intendant, grand, maigre, sec, jaune, parût sur le seuil de la porte.

— Savez-vous, monsieur, que je suis fort mécontent de vous ? fit d'abord le comte.

— Monseigneur... balbutia l'intendant.

Écoutez-moi — reprit Alexis — lorsque le roi m'ordonna, il y a trois mois, de me retirer dans mes terres de Bretagne, je me souvins que j'avais quelque part, du côté de Saint-Brieuc, un castel démantelé, ruiné, usé, par toutes les luttes qu'y ont soutenues mes nobles aïeux, nobles ancêtres qui comprenaient la gloire à leur manière. J'arrivai et il me fallut, je crois, quinze jours pour faire de ce cadavre un assez bon vivant. Je le traitai en valet de bonne maison, dont la livrée est frippée; je lui achetai une nouvelle livrée, je lui donnai un aspect plus galant en le rajeunissant; et lorsque je le crus assez façonné aux belles manières pour avoir l'honneur de me recevoir, lorsqu'il eut perdu quelque peu ses façons soldatesques, je vins solennellement et magnifiquement m'y installer. Les murs avaient été grattés et les plafonds blanchis, les lambris redorés et les peintures rafraîchies. Seul vous n'aviez pas changé.

En revanche, maître Urbain changea grandement de figure en entendant le comte lui parler ainsi.

— Vous aviez, continua celui-ci sans s'inquiéter de la mine piteuse de son intendant, non pas les soixante ans que vous vous donniez, mais bien l'âge de mon manoir; vous étiez plus cassé que le plus vieux de mes buffets, plus sec de visage que le plus ancien de mes parchemins, mais vous apparteniez au manoir corps et âme, aussi bien que le chien du foyer appartient à la famille, vous faisiez partie des corniches et des bas-reliefs, vous étiez incrusté partout; en un mot, vous aviez été le plus dévoué des valets de feu M. le comte, mon père, et l'on ne pouvait pas plus vous séparer du manoir que séparer le manoir de vous. Je vous retrouvais dans ses légendes, dans ses récits terribles, dans ses jours de splendeurs et dans ses jours de décadence; néanmoins, j'aurais pu vous chasser, car je n'aime ni les sermons ni les figures sévères... Je préférai vous garder...

— Monseigneur..., — hasarda maître Urbain.

Alexis l'interrompit.

— Ecoutez encore, monsieur : je n'ai pas fini, dit-il. Ma mère était une sainte femme ; elle vous aimait, et, par l'une de ses dernières volontés, elle vous nomma intendant de ce manoir qui tombait en ruines. Lorsque je vins habiter ma terre de Saint-Brieuc, mon premier soin fut aussi de vous maintenir dans une fonction dont vous aviez bien toutes les qualités et tous les défauts. Il y a plus, je vous donnai à choisir parmi mes appartements celui qui serait le plus à votre convenance, et je vous offris la première place à ma table. Vous voyez, monsieur, que je sais respecter les vœux de ceux qui m'ont aimé, et qu'il y a parfois du bon chez moi.

— Beaucoup de bon ! — ajouta maître Urbain avec onction.

— Soit ! — reprit le comte. — Mais il y a surtout du mauvais, beaucoup de mauvais. Je suis libertin.

— Monseigneur.....

— Querelleur.....

— Monseigneur....

— Joueur.....

— Monseigneur.....

— Ferrailleur.....

— Monseigneur.....

— Ah ! au fait, s'écria tout à coup le comte impatienté par les doléances de maître Urbain — c'est agir sagement que de m'interrompre, car si j'énumérais tous mes défauts, je parlerais jusqu'à demain et je suis pressé. Donc, maître Urbain, je vous ai fait mander pour vous dire que je m'ennuyais souverainement, et pour savoir de vous de quelle manière mon noble père s'y prenait, chaque matin, pour tâcher d'atteindre chaque soir ?...

(La suite au prochain numéro.)

MÉPHIS.

La grande Société philharmonique de Paris, avec le concours des diverses institutions musicales de la capitale, exécutera vendredi prochain 3 mai, dans l'église Saint-Eustache, la messe de *Requiem* de M. Berlioz, sous la direction de l'auteur. Le produit du prix des chaises et de la quête est destiné aux familles des victimes du désastre d'Angers. Cette cérémonie commencera à onze heures du matin.

— Ce soir, 2 mai, de 7 1/2 à 11 heures 1/2, salle du Casino des Arts, boulevard Montmartre, 12, près le passage Jouffroy, grand Assaut-Concert, donné par Lebouclier, au bénéfice des parents victimes de la catastrophe d'Angers; plusieurs artistes distingués ont bien voulu, pour cette bonne œuvre, prêter leur concours à M. Lebouclier, qui assure à MM. les amateurs une soirée fort intéressante.

que, à l'initiative volontaire, directe et spontanée des citoyens.

Nous prévenons ce journal que chaque fois qu'il reproduira des insinuations pareilles, il recevra de notre part, à côté du démenti le plus fraternel possible, le défi le plus formel et le plus direct de démontrer en quoi sa théorie de la liberté absolue, est plus libérale que la théorie de Fourier, en quoi même elle diffère de cette dernière?

Pour base à cette explication qui ne souffrira aucune espèce d'ambiguïté, nous lui demandons de justifier immédiatement par une démonstration quelconque ce que signifient ces lignes glissées dans la *Voix du Peuple* du 17 avril, à propos de la dictature icarienne de M. Cabet:

« N'est-ce point là qu'aboutissent les rêveries désopilantes du fouriérisme, si longtemps hostiles à toute idée de communauté, mais qui aujourd'hui, *pour quiconque connaît le personnel et les inclinations nouvelles de l'Ecole, concluent toutes au communisme.* »

Aujourd'hui, à propos du succès de la candidature de M. Eugène Sue, au fond de laquelle M. Proudhon voyait, il y a trois semaines, de la *haine* et du *sang*, et contre laquelle il annonçait une défection de 50 000 voix, la *Voix du Peuple* publie les lignes suivantes :

« Deux partis, deux idées, deux principes étaient en présence : la République et la Monarchie;

» La République, c'est-à-dire la souveraineté de chacun; la liberté en tout, partout et pour tous, liberté de la presse, de l'association, de l'enseignement, du domicile, du travail, du crédit, du commerce et de l'industrie, liberté religieuse, civile et politique, négation de l'Etat, du communisme gouvernemental, de la dictature, sous quelque forme et de quelque manière qu'elle se produise ;

» La monarchie, c'est-à-dire le communisme, le pouvoir incarné dans un homme ou dans un peuple, roi, empereur, dictateur, convention, comité de salut public, *Icarie ou phalanstère*, le gouvernementalisme, l'Etat se substituant à l'initiative volontaire; directe et spontanée des citoyens, en un mot, négation de la souveraineté individuelle, de la liberté dans l'ordre moral, politique, économique et social.

» Paris, ou plutôt la France entière, par la voix de sa capitale, a prononcé. Elle a condamné toutes les utopies royalistes ou dictatoriales, elle a repoussé tout communisme gouvernemental ou révolutionnaire. Elle a dit République, souveraineté des citoyens, négation du gouvernementalisme par un seul ou plusieurs, liberté complète, absolue, en tout, par tout et pour tous.

» Là est toute la signification du vote du 28 avril. Là est toute sa moralité sa grandeur. »

Pour procéder par ordre, nous demanderons d'abord à la *Voix du Peuple* pourquoi, dans ces lignes, elle assimile encore, sous prétexte de monarchie et de gouvernementalisme, le phalanstère à l'Icarie?

Quand la *Voix du Peuple* aura répondu sur ce point, nous la prierons de nous expliquer comment elle concilie ce qu'elle dit aujourd'hui de la République, qu'elle définit la *souveraineté de chacun*, la *liberté en tout, partout et pour tous*, avec ce qu'elle disait le 14 et le 16 avril des *lois sociales antérieures à la volonté humaine et des conditions de progrès, d'équilibre, etc., sans lesquelles la liberté n'est plus qu'arbitraire, hasard, contradiction*.

Il nous importe beaucoup de voir la pensée qui s'agite entre ces deux définitions se formuler nettement, car nous soupçonnons cette pensée d'être parfaitement inintelligible à elle-même, ou parfaitement identique aux formules de ces lois naturelles d'attraction et d'ordre sériaire que la *Voix du Peuple* paraît mettre au nombre des *rêveries désopilantes du Fouriérisme*.

La *Voix du Peuple* a d'ailleurs tout à gagner à faire comprendre ce qu'elle entend par les conditions de *progrès et d'équilibre de la liberté absolue*, car, en s'en tenant jusqu'ici, comme M. Proudhon, pour toute formule de liberté, au mot : AN-ARCHIE, elle a créé plus de partisans au gouvernementalisme qu'à la liberté, au point de laisser croire pendant quelque temps à M. Carlier lui-même qu'elle avait reçu mission de faire détester le Socialisme.

Aujourd'hui que l'élection est terminée à notre satisfaction commune, et que la personnalité de M. Proudhon ne peut plus nuire à la fraternité du débat, nous serons heureux de voir nos confrères de la *Voix du Peuple* exposer nettement leur système de liberté, et substituer envers nous la discussion franche, complète, à l'insinuation vague, indéterminée.

Assemblée nationale.

Présidence de M. NAPOLÉON DARU, vice-président.

Séance du 1er mai.

A une heure la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu par M. Heckeren, et adopté sans réclamation.

M. le président procède au tirage mensuel des bureaux. Cette opération est terminée à deux heures.

L'Assemblée adopte sans discussion deux projets d'intérêt local, dont l'un autorise le département du Rhône à s'imposer extraordinairement, pendant trois ans, à partir de 1851, trois centimes additionnels au principal de quatre contributions directes ; le produit en sera consacré aux travaux d'achèvement et d'amélioration de routes départementales actuellement classées.

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi qui a reçu la sanction du conseil d'Etat, et qui est relatif aux douanes de l'Algérie et au commerce entre cette colonie et la France. — Adopté.

Je propose à l'Assemblée de renvoyer ce projet à la commission chargée de préparer les lois sur l'Algérie

La discussion du budget est reprise.

Le chapitre 27, relatif aux écoles militaires, est réservé jusqu'après la discussion de la proposition de M. le général Baraguay-d'Hilliers concernant ces écoles.

CHAP. XXVIII. — Invalides de la guerre, gouvernement : 2,751,500 fr. Commission : 2,728,724 fr.

M. LE RAPPORTEUR. La commission n'a pas pensé que le traitement du gouverneur des Invalides pût être porté à 60,000 fr., quand il n'a été, d'après les votes des précédents budgets, que de 40,000 fr. La commission maintient le traitement à ce dernier chiffre.

M. CHARRAS. Je fais à cet égard des réserves pour une proposition qui tendra à imputer au ministre qui a permis de porter le traitement du gouverneur des Invalides à 60,000 fr., en 1849, l'excédant qui a dépassé le chiffre de 40,000 fr. porté au budget de cet exercice.

Le chap. 78 est adopté.

CHAP. XXIX. — Gouvernement et administration générale de l'Algérie, 771 000 fr.

M. DE RANCÉ. Vous savez, messieurs, que par suite d'une décision de l'Assemblée, une commission composée de quatre représentants et de diverses autres personnes, fut chargée de faire une inspection des colonies agricoles de l'Algérie. C'est par suite de cette inspection et des plaintes dont j'ai été dépositaire, que je viens demander des explications sur les exclusions dont ont été frappés plusieurs colons.

Voici la manière dont on procède avec eux ; vous verrez que ces décisions ont été exécutées sans donner de certaines garanties à ces malheureux, sans qu'on consentît seulement à les entendre dans les explications qu'ils avaient à donner et qui auraient pu excuser leur conduite. Nous nous étions plaints une première fois, et, depuis le retour de la commission, depuis le mois de septembre, les mêmes rigueurs se sont reproduites. De nombreuses expulsions ont été prononcées, et les formes dans lesquelles ces expulsions ont été faites n'ont pas encore été changées. Un colon qui, à tort ou à raison, a donné des sujets de mécontentement, est inopinément appelé chez le gouverneur de la colonie, et là il apprend qu'il va etre expulsé. On lui remet des vivres pour lui et pour sa famille, et on lui donne quarante-huit heures pour quitter la colonie.

Quand ces malheureux sont arrivés sur le littoral, ils reçoivent l'ordre de s'embarquer immédiatement pour la France. C'est en vain que quelques-uns d'entre eux ont fait observer que, n'appartenant plus au régime colonial, ils pouvaient rester comme les autres citoyens français qui séjournent en Algérie.

Et remarquez-le bien, je ne veux pas convenir que les expulsions ont été injustement prononcées, c'est-à-dire qu'elles ont atteint des hommes remplissant complétement toutes les conditions de l'engagement contracté avec l'Etat. Ce dont je me plains, c'est que les individus atteints l'ont été sans enquête, sans qu'ils puissent présenter leur défense, sans qu'ils fussent prévenus de l'acte de rigueur qu'on allait exercer à leur égard.

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que le plus grand nombre de ces colons, dans la ferme résolution de ne plus revenir en France, avaient fait tous leurs efforts pour s'établir convenablement en Algérie ; qu'ils avaient vendu leur mobilier : que leurs parents s'étaient exténués pour les aider dans leur nouvel établissement ; qu'arrivés dans leur colonie, ils avaient épuisé toutes leurs ressources pour leur installation et la culture de leurs champs, et qu'ils se sont trouvés sans aucune espèce de ressource en revenant en France; et pourtant ils avaient abandonné sur ce terrain, qui devait etre pour eux une nouvelle patrie, des moissons et des ressources dont d'autres ont profité. Aussi ils se sont trouvés dans le dénuement le plus complet.

Que l'on frappe le coupable et l'indigne ; je ne blâme point l'acte en lui-même, je voudrais qu'il fût entouré de garanties légales. Je supplie donc M. le ministre de la guerre de vouloir bien ordonner que des enquêtes soient ordonnées, et que pour les individus injustement atteints, la réintégration soit prononcée. J'en connais qui, je le répète, ont été forcés d'abandonner des champs bien cultivés, et ont été contraints de subir un nouvel exil, ayant entre leurs mains d'excellents certificats signés par leurs compatriotes et leurs camarades. C'est pour ceux-là que je m'adresse à la justice de l'Assemblée et de M. le ministre de la guerre. (Très bien!)

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Quand on a voulu faire des colonies agricoles, on a pris dans toute espèce d'état, excepté dans la classe des agriculteurs. Aussi qu'est-il arrivé? Devant des espérances chimériques, la foule a été nombreuse, et ils n'ont pas trouvé l'Eldorado qu'ils espéraient. Les soldats du génie ont défriché un sol couvert de palmiers-nains dont les racines pénétraient jusqu'à dix pieds sous terre ; ils l'ont fait avec beaucoup de dévouement, car ils travaillaient pour des frères. Mais que faisaient les colons? Ils se croisaient les bras. On leur avait fait entendre qu'on les nourrirait pendant trois ans sans rien faire, et ils n'ont rien fait. Puis, quand le travail a paru indispensable, le découragement s'est emparé d'eux : beaucoup sont morts, et d'autres ont dû être éloignés.

J'entre maintenant dans ce qui concerne spécialement les interpellations. Je remercie d'abord l'honorable M. de Rancé d'avoir dit que si j'avais su les actes d'atrocité, de barbarie qui se seraient produits, je ne les aurais pas soufferts. Mais ce qui me fait tout d'abord penser que de tels actes n'ont pas existé, c'est que nos honorables prédécesseurs ne les auraient pas soufferts plus que nous. Non, aucun acte de barbarie n'a été commis. Ce qui est arrivé, c'est que des hommes qui devaient être des colons laborieux n'ont voulu rien faire; qu'ils se sont ennuyés d'etre hors de Paris, et qu'on leur a donné toutes facilités pour revenir à Paris. Des enquêtes sérieuses ont été faites, et nous avons la certitude que rien de mal ne s'est passé dans les colonies agricoles de la part de notre administration, ni, à plus forte raison, de nos officiers.

M. HENRI DIDIER soutient que sous les généraux Cavaignac et de Lamoricière jamais on n'a voulu donner des illusions aux colons algériens. Ces honorables généraux, au contraire, leur ont dit à chaque départ que si le sol de l'Afrique était riche, il ne pouvait leur rien produire sans un travail opiniâtre et énergique ; c'était moins une propriété à cultiver simplement qu'une propriété à faire entièrement.

L'honorable représentant déclare ensuite que les colons n'ont pas été tous pris dans les arts ; au contraire, un grand nombre d'agriculteurs de la banlieue de Paris en ont fait partie. Et les colons n'ont été rien moins que ce que dit M. le ministre de la guerre.

M. REYBAUD, l'un des commissaires de la Constituante, à travers les euphémismes habituels de son style, laisse parfaitement comprendre que les directeurs ont commis des abus d'autorité : ils se sont trop préoccupés de la mauvaise réputation de révolutionnaires qui précédait les colons venus de Paris ; ils auraient dû être des hommes plus faits, ayant passé l'âge des passions, et la rigueur du régime militaire aurait été adoucie pour des hommes habitués à vivre sous l'empire du droit commun.

L'orateur s'élève ensuite contre l'illégalité de l'expulsion, de l'éviction même à laquelle ont été soumises des familles entières qui, après avoir vendu leurs propriétés en France, avaient cru se créer une existence en Algérie. Cette illégalité ressort de la loi du 19 septembre 1848, qui avait établi que les lois d'expulsion et d'éviction n'existeraient pour le gouvernement qu'autant que le colon n'aurait pas eu sa concession en rapport au bout de trois années.

C'est ce qu'avait bien compris M. le général Cavaignac, alors qu'il définissait les attributions du gouverneur, et donnait une sorte d'administration civile à l'Algérie ; les droits d'éviction et d'expulsion furent exceptés dans ces attributions, ou du moins n'y furent pas compris.

M. D'HAUTPOUL maintient ses précédentes déclarations ; loin d'attaquer l'administration militaire, on devrait plutôt la remercier d'avoir donné tous ses soins au bien-être des colons envoyés en Algérie, sans avoir les premiers éléments de ce qui peut constituer une colonie.

M. DE RANCÉ. Beaucoup de colons ont laissé leurs terres ensemencées, des plantations en bon état, leurs maisons accrues de bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole; était ce trop demander que ceux qui réclament contre ces rigueurs excessives obtiennent que leur conduite soit soumise à une enquête ? (C'est vrai !) Vous comprenez que je ne demande pas que cette enquête soit faite par les directeurs qui ont appliqué ces mesures aussi légères, mais par des juges en état de chercher et de reconnaître la vérité.

Pour ceux dont l'enquête prouvera la moralité et le travail ; pour ceux qui, par exemple, ont laissé un hectare défriché et ensemencé, croit-on qu'une indemnité serait une chose exorbitante et non méritée ? Je suis convaincu que si les faits reprochés à ces colons eussent été soumis à l'appréciation du ministre de la guerre, les punitions infligées auraient été bien moins sévères, et que ces colons seraient encore en Algérie. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Rancé n'a fait aucune proposition ; les interpellations sont décidées.

Le chap. 29 est adopté.

CHAP. XXX.—Services indigènes en Algérie, 7 460 700 fr.—Adopté.

CHAP. XXXI.—Service maritime en Algérie. 582 000 fr.—Adopté.

CHAP. XXXII. — Administration provinciale en Algérie, 695,300 fr. — Adopté.

CHAP. XXXIII. — Services financiers en Algérie, 1,277,445 fr.

M. LE GÉNÉRAL DAUMAS demande qu'on revienne au chiffre du buget de 1849, 718,67[illegible] fr. pour le personnel, et 582,440 fr. pour le matériel. L'honorable général insiste sur la nécessité des opérations topographiques et de la conservation des forêts en Algérie.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU soutient la nécessité du crédit demandé par le gouvernement. Il est utile qu'il y ait des géomètres pour les concessions à l'égard desquelles les plans sont nécessaires. Il ne faut pas seulement un service topographique militaire, mais aussi un service topographique civil.

D'un autre côté, le manque de personnel dans la conservation des forêts empeche la bonne exploitation des domaines forestiers de l'Algérie; c'est pour cela que des fonctionnaires forestiers sont d'une utilité évidente pour diriger la surveillance faite par des indigènes, qui là ne peuvent encore qu'être de simples gardiens.

M. BERRYER maintient les réductions de la commission.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC maintient l'utilité des géomètres pour discerner les propriétés indigènes des propriétés européennes. L'Algérie n'est pas un terrain vague, mais un terrain qui a des habitants. Le personnel du cadastre actuel ne suffit pas seulement à toutes les opérations nécessitées par une colonisation sérieuse.

Quant aux conservateurs des forêts, lors même qu'il serait vrai que les forêts algériennes ne donnent en ce moment aucun revenu, il faudrait qu'il y eût des agents forestiers précisément pour faire que les forêts algériennes puissent être ménagées de manière à devenir productives.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre, parle dans le même sens que MM. Bedeau et Cavaignac.

La réduction de la commission est rejetée et le chiffre du gouvernement adopté.

CHAP. XXXIV. — Expropriations en Algérie. — Gouvernement, 400 000 fr., commission, néant.

M. LE GÉNÉRAL DAUMAS demande le rétablissement du crédit, qui est voté malgré l'opposition du rapporteur.

CHAP. XXXV. Colonies agricoles en Algérie : gouvernement, 10,000,000 ; commission, [illegible],500,000 fr.

M. BERRYER maintient la réduction devant l'état peu satisfaisant et incomplet des quarante-deux colonies ou villages agricoles de l'Algérie; il est inutile de continuer des dépenses pour douze nouveaux villages. Elle continue le crédit pour les quarante-deux autres, plus ou moins habités.

M. RAUDOT. Je demande la suppression du crédit total ; la colonisation par l'Etat est la destruction de la colonisation réelle de l'Algérie que vous votez à grands frais.

M. BERRYER. Nous avons un engagement d'honneur ; nous avons envoyé des colons en Algérie en leur faisant certaines conditions, en leur promettant certains avantages pendant trois ans. Nous devons remplir notre engagement, et pour cela le crédit de 4 500 000 fr. est nécessaire.

Ce crédit est adopté dans les termes demandés par la commission.

Le reste du budget de la guerre est adopté sans discussion. Les chap. XIII et XXIII, qui ont été réservés, seront discutés demain.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre, demande qu'on vote demain le projet de crédit relatif à l'expédition de Rome.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Si nous sommes bien informés, M. Briffault, rédacteur en chef du *Napoléon*, et gérant de ce journal, se serait retiré. M. Briffault partirait pour une mission. Le journal le *Napoléon*, passant en des mains nouvelles, ne donnerait plus de prétextes à des attaques contre d'autres personnes que ses éditeurs. »

— Nous lisons dans le *Nazionale* de Florence :

« TRAPANI (Sicile). — Le premier ténor de notre théâtre a reçu la fâcheuse nouvelle de la mort de sa mère ; malgré sa douleur, l'autorité le contraignit à chanter, sous peine d'être jeté dans l'horrible prison de la Colombara. Les gendarmes napolitains l'accompagnèrent en scène ; mais, arrivé à l'air : *O bell' alma innamorata ! — Ne congiunga il nume in ciel*, il se perça du poignard qu'il avait à son côté ; on s'empressa de le secourir : il était mort. »

— Nous apprenons à l'instant, d'une manière positive, que le soldat Daniel (Henri) du 22e de ligne, candidat proposé au Comité démocratique-socialiste, a été arrêté ce matin et conduit à l'Abbaye.

— Aymé, qui au mois de janvier, empoisonna plusieurs personnes avec des gâteaux saupoudrés d'arsenic, a été exécuté ce matin à la barrière Saint-Jacques.

— Le ministre de la marine a reçu des nouvelles graves du Sénégal. On parle d'attaques faites par les indigènes de la côte ferme contre les habitants de Saint-Louis. Le gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Baudin, est absent pour une expédition dans le haut du fleuve, et les agresseurs ont profité de cette circonstance pour accomplir plus facilement leurs projets hostiles.

— Nous lisons dans le *Siècle* l'anecdote suivante :

« Dans une caserne de Paris, on fit assembler les soldats vers sept heures du matin, et on leur dit : « Voici des bulletins imprimés. » (Ces bulletins portaient Leclerc.) On ajouta : « Que ceux qui veulent écrire leurs bulletins rompent les rangs. » C'était le plus clair de la manœuvre. »

— On lit dans le même journal :

« Nos lecteurs se rappellent le vote mémorable par lequel l'Assemblée a décidé que la loi de déportation ne serait applicable qu'aux crimes commis postérieurement à sa promulgation. Mais « l'avare Achéron ne lâche point sa proie ; » il reste une troisième lecture à faire de la loi de déportation. Voici qu'un légitimiste, M. de Ravinel, propose de supprimer l'article qui a été voté après une discussion si solennelle. M. de Ravinel dit que cet article porte une atteinte véritable à la chose jugée.

» On est presque décidé à demander le vote au scrutin secret cette fois. Et c'est le parti légitimiste qui se dit le gardien de tout ce que le caractère français a de chevaleresque et de loyal, qui songe à favoriser les apostasies par la demande du scrutin secret ; c'est le parti légitimiste, qui a conspiré pendant dix-huit ans contre la monarchie de Louis-Philippe, qui a vu une princesse de la branche aînée prisonnière politique à Blaye, c'est ce parti qui veut faire rétroagir une loi de vengeance contre des condamnés politiques. Ah ! vieux parti, ceux qui pouvaient douter encore de votre mort, n'en douteront plus demain ! »

— Un décret du 27 avril modifie le régime administratif du Théâtre-Français.

Par décret du 27 avril le président de la République a, sur la proposition du ministre de l'intérieur, nommé M. Arsène Houssaye administrateur du Théâtre de la République.

— Voici un fait qui répond suffisamment, ce nous semble, aux menaces de l'*Assemblée nationale* et de la *Patrie*.

Ce matin, à la garde montante, la 4e légion, en partant de la cour du Louvre, son point de réunion, a joué la *Marseillaise*, immédiatement suivie des *Girondins*, puis du *Chant du départ*, sans intervalles de tambours. Cette manifestation républicaine, inspirée par la victoire électorale que la démocratie parisienne vient de remporter, a causé une certaine émotion dans le quartier, et particulièrement à la caserne de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, dont les soldats sont accourus aux fenêtres ou sur la place. Car — chose pénible à dire ! — par ce temps de *république modérée*, c'est un évènement que d'entendre nos vieux airs républicains, ces chants immortels qui ont donné à la France les seules victoires dont elle puisse s'énorgueillir devant les nations ! Ils sont devenus séditieux comme sous la Restauration, et blessent l'oreille de la police.

Honneur donc à la 4e légion ! à ces vrais commerçants de Paris, qu'il ne faut pas confondre avec la coterie des agioteurs sans foi ni patrie !

— On écrit à la *Concordia* :

« Le 14 avril on a vu promener dans Rome un empereur (*imperatore*) assis dans un carrosse des cardinaux. Il a été escorté jusqu'au Vatican par les baïonnettes françaises.

» Cet empereur est un enfant de douze ans qui, dans l'église de Pianto, a récité tout d'un trait au milieu de ses condisciples la doctrine chrétienne. Aussitôt il a été élu empereur de la doctrine. Cette dignité dure une année. Il revêt la pourpre, il a un budget, et il demande des grâces au pape. Le jour de son élection, il s'est rendu auprès du pape. La voiture de cardinal qui le transportait était ornée d'un drap rouge. »

— M. le ministre de la marine a fait mettre à l'ordre du jour de l'armée de mer la lettre suivante si honorable pour un officier qui semblait plein d'avenir, M. Alexandre Suchet, frère du représentant du peuple, condamné par la haute cour de Versailles :

A M. le préfet maritime, à Toulon.

M. le gouverneur du Sénégal me rend compte, dans les termes suivants, de la mort de M. Suchet, lieutenant de voltigeurs, en détachement du 3e régiment d'infanterie de la marine, employé dans la colonie.

« M. le lieutenant Suchet, de la compagnie des voltigeurs, vient de succomber à un accès de ces fièvres si pernicieuses du Sénégal, victime de son dévouement et de son zèle infatigable. Cet officier, à toutes les qualités, toutes les vertus qui distinguent l'homme du monde et le bon soldat, unissait un courage et un sang froid dignes des plus grands éloges. Il avait su mériter l'amitié, l'estime de ses chefs, comme l'attachement de ses subordonnés.

» Je venais de le proposer pour le grade de capitaine, après notre affaire du Dimar, et, plus tard, à mon inspection générale de 1849.

» M. Suchet est mort dans un des postes avancés du fleuve ; il peut être considéré comme ayant péri sur le champ de bataille, car quelques jours auparavant, déjà atteint du mal auquel il a succombé, il avait attaqué avec cinq ou six soldats de son poste trente-deux toucouleurs embusqués dans le village de Richard-Toll, leur avait pris cinq hommes et dix-sept chevaux.

» Dans cette affaire, il avait reçu une blessure à la main.

» Je vous prie de donner des ordres pour que cette lettre de M. le gouverneur du Sénégal soit mise à l'ordre du jour des troupes de la marine à Toulon, en y ajoutant le témoignage de ma satisfaction pour le dévouement du lieutenant Suchet, et l'expression des regrets que laisse au département de la marine la mort prématurée de ce brave officier.

» Le ministre de la marine,

» ROMAIN-DESFOSSÉS. »

— *Devonport.* — Nous inscrivons l'extrait suivant d'une lettre reçue mercredi par M. George Tucker, demeurant rue Pembroke-Street. Elle est datée de Hong-Kong, 27 février, et émane du fils de M. G. Tucker, maître adjoint à bord du vaisseau de S. M. *Hastings* : « Nous venons de recevoir, par un baleinier américain, la nouvelle de l'arrivée de sir John Francklin et de ses équipages aux îles Sandwich. Aussitôt après avoir jeté l'ancre, les bâtiments de l'expédition ont salué l'île qu'ils avaient quittée il y a cinq ans. Ils avaient découvert une passe par le nord-ouest, et seront sans doute restés arrêtés dans les glaces de cette passe pendant trois années entières. Le capitaine du baleinier nous a dit que sir John Francklin avait envoyé son premier lieutenant en Angleterre par l'isthme de Panama avec ses dépêches. »

(*Sun* du 29, d'après le *Devonport-Independent*.)

Aunay-le-Château. — On ne doit jamais désespérer de rappeler à la vie des corps qu'une mort subite a paru frapper sans retour ; il peut arriver que des soins empressés et continus amènent des résultats inespérés. En voici une preuve.

Un valet de charrue d'Auxi-le-Château venait de tomber frappé d'apoplexie ; on l'entoure, et l'on se dispose à rapporter à la commune ce que l'on pensait n'être plus qu'un cadavre. Un voyageur passe au loin ; il s'informe, et, au galop de son cheval, à travers champs, il se transporte auprès du cadavre. Il croit y reconnaître un reste d'existence, et avec des jarretières il serre les deux bras et en ouvre les veines. Le sang ne coulait pas d'abord, mais des frictions continues le firent affluer au bout de quelque temps, et, après cinq quarts d'heure, le malade était rappelé à la vie. Maintenant cet homme est complètement guéri ; il a repris son travail ordinaire.

Ce trait n'est pas le seul que l'on pourrait citer dans la vie de M. W. à l'éloge de son humanité.

(*Pilote de la Somme.*)

— On nous écrit de Guise, le 25 avril :

« Voici un trait d'humanité qui mérite d'être cité. Hier, dans la matinée, un huissier de cette ville, le citoyen V..., était appelé à opérer l'expulsion d'une famille indigente. En entrant avec ses recors dans le pauvre logis, il fut frappé de la position désastreuse de ces infortunés lorsqu'il vit quatre enfants sur un grabat, femme et enfants mourant de faim, tous pleurant et gémissant. L'huissier donna l'argent qu'il avait en poche à la pauvre mère, qui le remercia avec effusion. L'un des recors lui dit ensuite : « Si vous n'avez pas de gîte, venez chez moi, je vous logerai. » C'est ce qu'il fit. »

(*Guetteur de Saint-Quentin.*)

— On lit dans le *Guetteur de Saint-Quentin* :

« En attendant qu'on trouve le moyen de détruire l'ivrognerie, source de dépravation, de ruines et de crimes, M. A. Chevalier, membre de l'académie de médecine, vient de signaler un procédé fort simple pour faire cesser immédiatement l'ivresse, et pour prévenir par conséquent les excès auxquels elle peut donner lieu.

» Ce procédé consiste en un liquide composé d'acétate d'ammoniaque et d'eau sucrée dans les proportions suivantes : eau sucrée 100 grammes ; acétate d'ammoniaque 15 décigrammes.

» M. A. Chevalier propose d'établir des dépôts de ce liquide dans tous les postes militaires, de manière à pouvoir le faire prendre aux hommes ivres rencontrés sur la voie publique, ou troublant le repos public dans les cabarets. On épargnerait ainsi à ces malheureux une foule de délits et même de crimes dont ils sont plus tard responsables aux yeux de la loi. »

— Sous ce titre : *Question du moment, — République, — Suffrage universel, — Monarchie*, M. Julien Lemer vient de publier en une seule brochure deux lettres adressées l'une à M. Emile de Girardin, et l'autre à M. Henri de la Rochejaquelein. L'argumentation vive et la logique serrée de ces deux écrits sont de nature à jeter une nouvelle lumière, tant sur les points de droit que sur les points de fait de ces questions brûlantes. Nous recommandons à nos lecteurs cette brochure qui est en vente dans tous les dépôts de journaux.

Un Dialogue à l'Elysée par quelqu'un qui n'y est pas encore allé, tel est le titre d'une satire piquante qui vient de paraître à la libraire Michel et Joubert, rue Saint-André-des-Arts, 27.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. .... Un an 2[illegible] f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. ... 32 17 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

Bourse du 1er avril 1850.

Depuis la clôture du parquet d'hier, la rente a encore éprouvé de nombreuses oscillations. Le 5 0/0, resté au parquet à 86-90, était, à quatre heures et demie, descendu à 86-60 ; le soir, il descendait encore à 86-35, et fermait à 86-65. Ce matin, il débutait dans la coulisse à 86 55, et de ce cours il s'élevait à 87 fr. C'est à ce cours que l'ouverture du parquet s'est faite ; mais le parquet n'a pas ratifié de prime abord cette amélioration, et après être resté quelque temps à 86-90, le 5 0/0 retombait à 86-60 ; puis, après un assez long temps de faiblesse à ce cours, il s'est tout à coup élevé à 87-50.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
86 65	5 0/0 j. mars.	cpt.	87 ••	87 50	86 70	87 50
86 90	5	fin c.	87 ••	87 40	86 60	87 [illegible]
•• ••	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
•• ••	4 0/0 j. sept....	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
54 70	3 0/0 j. d....	cpt.	54 ••	54 50	53 90	54 50
54 ••	3	fin c.	54 10	54 50	53 85	54 50
83 ••	5 0/0 Piém...	cpt.	•• ••	•• ••	•• ••	82 75
82 75	5	fin c.	82 50	82 80	82 50	82 50
2070 ••	Banq. France	cpt.	2070 ••	2080 ••	2070 ••	2080 ••
700 ••	Paris-Orléans.	cpt.	700 ••	702 50	700 ••	702 50
700 ••	Libérés.....	30 c.	700 ••	702 50	700 ••	702 50
497 50	Rouen.......	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	500 ••
••• ••	Libérés.....	30 c.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
200 ••	Havre.......	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	200 ••
••• ••	Libérés.....	30 c.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
••• ••	St-Germain...	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
150 ••	Versailles r. d.	cpt.	150 ••	152 50	150 ••	152 50
135 ••	Versailles r. g.	cpt.	135 ••	140 ••	135 ••	140 ••
172 75	Mars.-Avign...	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	170 ••
••• ••	Libérés.....	30 c.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
103 75	Bâle.........	cpt.	103 75	105 ••	103 75	105 ••
••• ••	Boulogne.....	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
••• ••	Libérés.....	30 c.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
405 50	Nord. j. juill..	cpt.	406 25	410 ••	403 75	410 ••
405 ••	400 payés...	30 c.	405 ••	410 ••	405 ••	410 ••
315 ••	Centre.......	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	315 ••
315 ••	Libérés.....	30 c.	••• ••	••• ••	••• ••	312 50
••• ••	Bordeaux.....	cpt.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
••• ••	175 payés...	30 c.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
217 50	Nantes........	cpt.	220 ••	221 25	220 ••	221 25
••• ••	325 payés....	30 c.	••• ••	••• ••	••• ••	••• ••
317 50	Strasbourg....	cpt.	316 25	320 ••	316 25	320 ••
317 50	325 payés....	30 c.	317 50	320 ••	317 50	320 ••

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, à 0/0.......	1265 ••
-- Nouvelles......	1122 50
De la Seine, j. juillet.	•••• ••
Orléans, à 0/0, 1847..	••• ••
-- nouvelles, 1847.	••• ••
Havre, Jouiss. mars..	••• ••
-- nouvelles......	••• ••
Rouen, à 0/0 1847....	[illegible] ••
Liste civile...........	990 ••

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux.......	1070 ••
Bons du Trésor.....	5 •/•
Zinc : V.-Montagne.	•••• •/•

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840..	100 1/8
-- 5 0/0 1842..	100 1/8
Espagne ; dette activ.	•• •/•
-- dette intér.	30 1/4
Naples. Réc. Rothsc..	95 ••
Rom. Empr. j. déc...	79 •/•
-- Nouv. Empr.	77 3/4
Piémont. Obl. à 4 0/0.	••• •/•
-- Obl. nouv à 0/0.	••• •/•

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 2 mai.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Lucrèce, le Moineau.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Songe d'une nuit d'été.
ODEON. — Planète. - François le Champi.
THEATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, les Quatre Coins, la Propriété.
VARIETÉS. — Fadette Mignonne. Colombine.
GYMNASE. — Héloïse et Abeilard, Mlle de Liron, la Demoiselle à marier.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, le Sous-Préfet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Toussaint Louverture.
THEATRE DU LUXEMBOURG — Le Courrier de Lyon
AMBIGU-COMIQUE.—Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Vautrin.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.— Le Sourd, Orgueil, Titi, Polichinelle.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 121. Vendredi 3 Mai 1850.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
. . . . . 17 f.
. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

AVIS.

La DEMOCRATIE PACIFIQUE reçoit dans ses bureaux, à partir d'aujourd'hui, des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la Banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, va être organisé. Nous donnerons incessamment les adresses des bureaux-succursales où seront reçus ces abonnements.

PARIS, 2 MAI.

Proclamation de M. Eugène Sue.

Le recensement général des votes a eu lieu ce matin, à huit heures, à l'Hôtel-de-Ville ; il était terminé à neuf heures et demie.

Un grand concours de troupes, composées d'un détachement des treize légions de Paris, d'une compagnie du génie, d'une batterie d'artillerie, des 3e, 30e et 72e régiments de ligne, sous les ordres du général Jullien, occupait les abords de l'Hôtel-de-Ville.

Le peuple, sauf quelques individus épars, s'était abstenu d'assister à la proclamation officielle du représentant qu'il vient d'élire.

Cette proclamation a donc été faite sans aucun incident remarquable, par M. Monnin, maire du 6e arrondissement, et doyen des maires de Paris.

Voici le résultat officiel du dépouillement du scrutin :

Electeurs inscrits. . . .	324,390
Votants.	246,329
MM. Sue.	127,812
Leclerc. . . .	119,706

Les cris trois fois répétés de *Vive la République* ont accueilli cette proclamation, et les citoyens présents se sont ensuite dispersés dans le plus grand calme.

Assemblée nationale.

LES FRAIS D'OCCUPATION DE ROME.

La discussion du crédit relatif à l'entretien de notre corps expéditionnaire en Italie, a renouvelé les tempêtes déjà tant de fois soulevées par cette fatale question. Sans vouloir revenir sur le fond même des débats antérieurement tranchés, mais non vidés, par la majorité du 13 mai, M. Emmanuel Arago a énergiquement repoussé, au nom de l'Assemblée constituante, toute solidarité dans l'œuvre de restauration qui vient de se consommer à Rome. La commission, dans son rapport, a trouvé commode de dire que le but de l'expédition romaine avait toujours été de rétablir la puissance temporelle du pape.

Nous avons toutes raisons d'apprécier l'habileté avec laquelle certains hommes savent présenter des faits, interpréter des textes de la façon qui leur semble la plus avantageuse pour la thèse qu'ils défendent; mais, en vérité, nous n'aurions pas osé prévoir une semblable falsification de l'histoire contemporaine, quand tant de faits, tant de malheurs en ont buriné tous les détails en traits ineffaçables au fond de toutes les consciences. Interpelant ensuite directement le rapporteur et le ministre des affaires étrangères, M. Emmanuel Arago a demandé qu'ils voulussent bien éclairer l'Assemblée sur l'état actuel des choses, expliquer si notre expédition avait eu pour effet de grandir, ou tout au moins de sauvegarder notre influence en Italie, et si, en imposant aux Romains, par la force de nos armes, un gouvernement dont ils ne voulaient plus, nous avions au moins stipulé quelques garanties pour ce peuple héroïque replongé par nous sous la tyrannie cléricale. M. Gustave de Beaumont, sûr de l'appui de la majorité, s'est borné à dire qu'il ne comprenait pas que l'on voulût encore, pour la cinquième ou sixième fois, raviver une question éteinte. Une question éteinte ! oh ! non, que M. Gustave de Beaumont, la majorité du 13 mai, et tous ceux qui, plus ou moins ouvertement, plus ou moins hypocritement, ont concouru à cette œuvre d'iniquité, que tous ceux-là le sachent bien, cette question n'est pas éteinte, le souvenir en est toujours saignant au cœur de tous ceux qui comprennent la dignité de la France et la grandeur de sa mission. L'expédition de Rome est un acte que nous pourrons peut-être racheter un jour, mais que nous n'effacerons jamais de l'histoire ; il importe que la responsabilité toute entière en reste attachée à ceux qui l'ont commis, malgré le sentiment public, malgré le vote formel de l'Assemblée constituante.

La majorité, au surplus, ne se dissimule pas l'impopularité qui s'attache à cet acte, et elle a cru en étouffer le souvenir en étouffant la discussion. Elle n'a pas même permis au ministre des affaires étrangères de répondre aux questions posées par M. Arago, afin de pouvoir interdire la parole à M. Jules Favre. Néanmoins, elle n'a pu empêcher M. Favand de porter à la tribune l'expression vigoureuse et accentuée de son indignation profonde. M. Favand, ancien membre de l'Assemblée constituante, qui avait voté contre l'expédition, et qui, en qualité de chef de bataillon, a dû suivre son régiment en Italie, est un de ceux qui sont entrés à Rome en frémissant du rôle odieux que la discipline militaire leur imposait. En écoutant M. Favand, on a pu comprendre tout ce qu'ont dû souffrir les républicains français forcés de prendre part à l'égorgement de la République romaine. M. Oudinot, en réponse à M. Favand, a prétendu que la garnison et la population de Rome n'avaient aucun sentiment d'hostilité contre l'armée française, et étaient venues spontanément prier le général en chef de porter au pied du saint-père l'expression de leur dévouement et de leur amour. Comment M. Oudinot explique-t-il donc alors la longue résistance qu'il a rencontrée et les six mois qui se sont écoulés entre la prise de Rome et la rentrée de son souverain tant adoré selon lui ? M. Oudinot s'est ensuite donné la tâche facile de défendre l'honneur et le courage de notre armée, que nul n'avait attaqués, et M. Favand moins que personne. Personne ne prendra le change. Non, l'honneur de notre armée n'est point en cause. Elle a obéi, comme la discipline lui en faisait un devoir ; il ne reste pour elle que le souvenir des fatigues qu'elle a subies, des dangers qu'elle a héroïquement affrontés ; à elle toute la gloire, à ceux qui ont provoqué cette guerre fratricide la responsabilité devant la génération actuelle et devant l'histoire.

M. Favand a énergiquement protesté contre le sens donné à ses paroles par le général Oudinot. N'y avait-il pas un membre de la droite qui, sous prétexte du respect dû à la discipline, apostrophait M. Favand et ne voulait pas lui permettre de démentir son général ? Il ne manquerait plus que d'introduire à l'Assemblée nationale le dogme de l'obéissance passive.

Le crédit a été voté par 462 voix contre 198.

Le reste de la séance a été employé à la continuation du budget.

Les chiffres des élections de Saône-et-Loire ne sont pas encore arrivés à Paris.

Mais il est certain que les candidats démocratiques ont réuni tous une formidable majorité.

(*Evénement.*)

Dans l'élection qui vient de s'accomplir à Paris, il ne faut pas seulement compter comme acquis à la démocratie les 128,000 électeurs qui ont voté pour Eugène Sue, la cause démocratique peut en outre revendiquer une bonne moitié de ceux qui ont voté pour M. Leclerc sous l'empire de menaces et d'obsessions de toutes sortes. C'est le cas du grand nombre des fonctionnaires inférieurs des administrations, des employés, serviteurs, etc.

L'*Assemblée nationale* nous apprend ce matin qu'une maison de commerce de Paris, celle des Villes de France, ayant appris que quelques-uns de ses commis avaient voté pour Eugène Sue, les a jetés immédiatement sur le pavé. Inutile d'ajouter que l'*Assemblée nationale* trouve parfaitement légitime cette manière d'obtenir des voix pour le candidat de la modération.

Voici, au rapport du journal épileptique, — on sait que cette épithète n'est pas de nous, mais d'un journal allié de l'*Assemblée nationale*, — la lettre qui a été adressée par le propriétaire des *Villes de France* à l'un de ses commis :

Lundi, 29 avril 1850.

Monsieur,

La question électorale est devenue à nos yeux une lutte qui aura pour résultat le salut ou la perte de la société.

Tout employé qui, par son vote, contribue à la ruine du pays en général et du commerce en particulier, nous est désormais hostile, et par suite nous ne pouvons le conserver.

Tel est le motif qui nous détermine à vous annoncer qu'à partir de ce moment vous cessez de faire partie de notre maison.

Nous avons l'honneur de vous saluer,

Le directeur des *Villes de France* est assurément dans son droit, le droit du plus fort. — Mais que les commerçants honnêtes et modérés y prennent garde ! ce sont des socialistes qui produisent les marchandises qu'ils débitent à l'aristocratie : si les socialistes, à leur tour, refusaient de travailler pour eux !...

Cette mise au ban, de la part des producteurs, n'est pas d'aussi difficile exécution qu'on pourrait le croire, et il ne faudrait peut-être pas beaucoup d'actes de ce genre pour qu'on soit amené à en essayer.

Le producteur peut très bien se passer du concours de l'intermédiaire et du capitaliste ; le capitaliste ne peut pas se passer de celui du travailleur. Si le travailleur se laisse exploiter par les parasites, c'est qu'il le veut bien. Il est au moins fort imprudent de lui faire sentir trop rudement le joug qu'il consent encore à supporter.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 3 MAI 1850.

PAUVRE JEANNE!

II.

(Suite.)

Maître Urbain, dont les souvenirs étaient un peu confus, se gratta l'oreille un instant.

— Monseigneur, — répondit-il enfin, — monsieur le comte, votre père, aimait beaucoup la lecture...

— Je l'aimerai aussi... quand j'aurai son âge.

— Il était très adroit chasseur...

— Ah ! ah ! — Et quel gibier chassait-il ?

— Dam ! monseigneur, — répondit naïvement maître Urbain, — cela dépendait beaucoup des saisons...

Alexis partit d'un grand éclat de rire, puis se croisant sérieusement les bras :

— Monsieur Urbain, — dit-il, — avez-vous jamais aimé dans votre vie ?...

— Une fois, monseigneur... — répondit l'intendant en soupirant.

— Eh bien ! maître Urbain, c'est une fois de trop ; c'est une fois de plus que je n'ai aimé. Voilà pourquoi je vous demandais quel gibier chassait mon père, parce que moi, je ne comprends et ne suis habile qu'à la chasse aux jolies filles. C'est un divertissement de grand seigneur. Or, il me vient, pardieu, un magnifique projet en tête. C'est aujourd'hui la fête patronale de Saint-Brieuc, il y aura là danse et mâts de cocagne, tir au pistolet et joûte sur l'eau... Je veux qu'il y ait fête aussi au château !... Je couronnerai une rosière... s'il s'en trouve une, par hasard !... Ce soir, j'ouvrirai le bal avec elle ; demain, je la doterai ; après-demain, je la marierai... Voilà de l'occupation pour trois jours !...

Et vraiment, Alexis de Monsoreau n'était pas homme à renoncer à une idée, surtout quand elle lui paraissait burlesque, excentrique.

Il fut donc publié à son de tambour, dans toute la châtellenie, que le seigneur de Monsoreau doterait la plus sage de ses vassales, celle qu'il aurait jugée digne de porter la couronne virginale de rosière. Et, le même jour, quelques heures après, dans la chapelle du manoir, commençait la cérémonie dont l'annonce avait surpris bien des gens et mis en jeu bien des ambitions.

Le ciel était d'un bleu superbe, et la cloche fêlée du manoir jetait sa voix rauque et enrhumée à la brise tiède et douce qui la portait poétiquement au loin dans la vallée. Aussi, bien que la chose se fût faite promptement, les sentiers étaient-ils encombrés de jolies filles au minois frippon, à la robe blanche flottante ; et l'on eût jamais osé penser qu'une paroisse si renommée par ses nombreux baptêmes pût fournir autant de rosières.

Toujours est-il que le comte fut étonné plus que personne, et pour cause, du grand nombre de vierges que lui avait envoyées le tambour. Il eût même été fort embarrassé si, d'un commun accord, le bailli, l'intendant et les jeunes gars de l'endroit, n'eussent désigné, comme la seule, ou du moins comme la plus digne de porter la couronne de rosière, Jeanne, la chevrière.

— Bravo Jeanne ! — dit l'un — quand son vieux père s'en revint tout mutilé de l'armée du roi, elle le veilla pendant six mois de suite, sans se reposer ; on ne la voyait jamais sortir qu'un instant, le dimanche, pour aller faire bruler des chandelettes de cire jaune à l'autel de madame la Vierge... Et quand le père fut mort, elle vendit sa croix d'or pour lui acheter une croix de bois et un peu de terre.

— Pauvre Jeanne ! — fit un autre — quand sa mère avant de mourir aussi, devint infirme et paralytique, il n'y avait ni pain noir, ni bruyère sous l'humble toit de chaume, et Jeanne, de sa petite main et de sa douce voix, s'en alla mendier de porte en porte, mendier la pauvrette !

— La bonne fille ! — ajouta un troisième — aujourd'hui qu'elle n'a plus ni père, ni mère, c'est elle qui élève ses deux sœurs et les nourrit, et pour cela faire elle s'est engagée comme chevrière chez un vieux ladre du pays qui la fait mourir de faim, sous prétexte qu'il lui donne chaque mois un petit écu d'argent.

— Pauvre Jeanne ! — répétèrent en chœur le bailli, l'intendant et les jeunes gars.

— Et si jeune !

— Et si belle !

— Et si sage !

Quant aux filles, elles ne dirent mot, elles se contentèrent de passer trois ou quatre fois de l'incarnat le plus vif au blanc le plus pâle.

C'était en dire assez.

— Mais... — objecta le comte qui pensait connaître toutes celles de ses vassales qui étaient jeunes et jolies, — je ne vois pas ici cette sage et belle Jeanne dont vous me parlez.

— Dam ! monseigneur, le vieux Kërouan, chez qui elle est chevrière, est un mauvais riche ; il ne croit ni à Dieu, ni à ses saints, ni à madame la Vierge, ni au diable... Et il fait travailler la pauvre innocente les dimanches et jours de fêtes chômées.

Alexis eut un mouvement de généreuse compassion, ou seulement peut-être d'égoïste curiosité.

— Eh bien ! dit-il, qu'on aille chercher Jeanne la chevrière ; c'est elle que je veux couronner, c'est elle que je doterai.

Certes, ce n'était que justice ; mais pour le comte c'était de plus un moyen de se tirer d'embarras sans faire de jalouses, puisqu'il ne faisait pas de préférée entre les vierges présentes, et que Jeanne lui était inconnue.

— Je ferai observer à sa seigneurie, dit timidement le bailli, que la pauvre fille n'a sans doute pas de robe blanche, et que l'étiquette du cérémonial exige...

— Monsieur, répondit Alexis heureux d'étaler un peu de beaux sentiments, la toilette des honnêtes gens, c'est leur honneur, et leur honneur vaut bien notre cérémonial !

M. Carlier poursuit sa croisade contre les journaux.

Avant-hier c'étaient les porteurs de l'*Evénement* que l'on arrêtait dans les bureaux mêmes du journal.

Ce matin la police a cerné tout le quartier où s'impriment les journaux, et quand les vendeurs qui s'étaient chargés de servir d'intermédiaires pour la distribution des abonnements à la semaine se sont présentés pour passer, des agents de police se sont emparés de leurs journaux et de leurs personnes.

Les journaux qu'ils venaient d'acheter ont été lacérés, et eux-mêmes ont été conduits en prison.

La police les a privés à la fois de leur propriété et de leur liberté.

Le but de ces actes d'agression est évident, on veut irriter les esprits afin de pousser à cette émeute dont les journaux modérés entretiennent leurs lecteurs depuis deux jours, et que le gouvernement attend, au dire du *Constitutionnel* de ce matin, pour avoir un prétexte de faire réviser la Constitution. Mais M. Carlier n'a pas la main heureuse. Il ne réussira pas plus à provoquer une émeute qu'il n'a réussi à faire nommer des candidats modérés le 10 mars et le 28 avril.

Le peuple sait ce que ses ennemis attendent de lui, et comment ils se préparent à exploiter une protestation quelconque de sa part ; il sera patient, parce qu'il est fort. Il sait que son impassibilité désespère les ardents de la modération ; il les attendra. S'il doit être porté une main sacrilège sur la Constitution, il faut que le parti modéré commette cet attentat sans prétexte et sans excuse.

Patience donc, à nous tous qui souffrons ; le présent est difficile, mais l'avenir est à nous.

Il paraît que le mot socialisme a cessé d'effrayer, car les journaux de l'épée sainte renoncent à ce mot et appellent indifféremment *communistes* tous les hommes du progrès.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs que nous ne saurions, pour notre part, accepter ce mot comme expression de nos doctrines. Mais le mot importe peu. Appelez le socialisme communisme si cela vous convient, appelez-nous même des voleurs comme le *Dix Décembre* qui soutient que s'il n'y a pas eu de méfaits dans Paris pendant les élections, c'est que les voleurs étaient occupés à voter pour Eugène Sue. — Tout cela nous importe peu. Les appellations inexactes, injurieuses, ridicules, ne tuent que les partis sans vitalité. Les noms honorables sont impuissants à sauver les partis qui se perdent eux-mêmes.

Quelle plus belle qualification que celle d'honnête et de modéré ? Eh bien ! elle est aujourd'hui devenue une dérision, et les enfants ne la prononcent plus sans rire.

Quelle plus odieuse appellation que celle de *gueux*. Les Espagnols, oppresseurs de la Flandre, la jetèrent comme une insulte aux Flamands armés pour conquérir leur indépendance. Les insurgés la ramassèrent et la transformèrent en un titre de gloire. Les gueux affranchirent leur pays.

Le *Moniteur* nous apprend ce matin qu'une commission vient d'être chargée de chercher quelles restrictions pourraient être apportées à la loi électorale, afin d'empêcher les électeurs de voter pour les socialistes.

Cette commission, nommée par le président de la République, est exclusivement composée de légitimistes, d'ex-ministres de Louis-Philippe.

En font partie : MM. Benoist d'Azy, représentant du peuple ; Berryer, id.; Beugnot, id.; de Broglie, id.; Buffet, id.; de Chasseloup-Laubat, id.; Daru, id.; Léon Faucher, id.; Jules de Lasteyrie, id.; Molé, id.; de Montalembert, id.; de Montebello, id.; Piscatory, id.; de Sèze, id.; le général de Saint-Priest, id.; Thiers, id.; de Vatimesnil, id.

On voit que le suffrage universel est en bonnes mains.

Voilà où nous en sommes seize mois après l'élection de M. Louis Bonaparte.

La Disgrâce de Paris.

Il y a depuis quelques jours dans les feuilles réactionnaires un concert d'injures et d'imprécations contre Paris. Paris, à les entendre, est le réceptacle de tous les vices, de toutes les iniquités, de toutes les turpitudes. Ceux qui fréquentent plus spécialement le théâtre reproduisent les imprécations de Camille contre Rome ; ceux qui ont étudié au séminaire donnent la préférence aux imprécations de l'Apocalypse contre Babylone ; mais il y a unanimité chez les uns et les autres pour invoquer un châtiment terrible contre la capitale de la France, contre la cité-reine de la civilisation et des lumières, contre la capitale intellectuelle du monde.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ceux des journaux de l'ordre qui vomissent le plus d'injures contre la population parisienne, sont précisément les mêmes qui, la veille de l'élection, se montraient le plus rampants devant elle, et lui adressaient le plus de cajoleries.

C'est l'histoire de ces mendiants, dégradés par les duretés d'une société sans cœur, qui jettent des pierres à ceux qui ne leur font pas l'aumône.

Ces journaux reviennent chaque jour, et avec plus de persistence, sur la *nécessité* de porter ailleurs qu'à Paris le siége du gouvernement, afin de *punir* les Parisiens de leur opiniâtreté à réclamer le progrès et les réformes sociales.

Qui donc les journaux modérés croient-ils effrayer par ces menaces ?

Rien assurément n'a pu donner aux journaux de l'ordre le droit de supposer que les Parisiens tiennent beaucoup à rester sous la domination de MM. Carlier, Changarnier et consorts.

Que le gouvernement actuel ait la fantaisie de les quitter, les Parisiens ne chercheront pas à les retenir.

Quand Charles X a jugé à propos de s'éloigner, ils l'ont laissé partir.

Personne n'a songé à retenir Lous-Philippe.

Paris s'est passé d'eux ; il se passera de ceux qui seront tentés de les imiter.

Quoi que l'on puisse faire, Paris restera la tête et le cœur de la France.

Que le bras se révolte contre lui, vous verrez toutes les forces vives des départements accourir pour le protéger.

Tout gouvernement qui quitte Paris est un gouvernement perdu.

Tout gouvernement qui voudra se faire respecter et aimer dans Paris sera contraint, vauille ou non, d'agir dans le sens du progrès, de respecter la liberté et les lois.

La loi peut sembler dure aux intrigants et conspirateurs de haut parage, mais ils doivent reconnaître que c'est la loi.

UNE MANIFESTATION IMPOSANTE.

Nous avons raconté que M. Léo de Laborde a déposé avant-hier une pétition pour demander la translation du gouvernement dans toute autre ville que Paris,

Le *Moniteur*, en enregistrant cette pétition, annonçait qu'elle était couverte de *cent mille signatures*.

Cent mille signatures ! la chose devenait grave, mais le *Moniteur*, quoique journal officiel, ne dit pas toujours la vérité, au contraire.

Voici, en effet, ce qu'on lit ce matin :

La pétition déposée hier par M. Léo de Laborde, était couverte de *cinquante signatures* et non de *cent mille*, comme on l'a imprimé par erreur.

Cette rectification ne s'est pas faite spontanément. Les journaux d'hier soir soutenaient que les *cent mille* signatures devaient être réduites à *quatorze* seulement, et taxaient fort rudement le charlatanisme du déposant.

Cette dernière version nous semble plus probable. Encore faut-il savoir comment ont été obtenues ces signatures. La pétition, si nous sommes bien informés, émane de quelques membres d'un cercle légitimiste d'Orange, qui l'ont signée du nom de leurs collègues, sans prendre la peine de les consulter. Ceux-ci, avertis par les journaux, se sont empressés de réclamer pour la plupart. Le *Républicain de Vaucluse* consacrait, il y a quelques jours, deux de ses pages à enregistrer ces réclamations.

Vous verrez qu'en allant au fond, on trouvera que les cent mille pétitionnaires devront être réduits de quelque chose comme de 99,999.

Nous avons réuni en brochure les articles de VICTOR CONSIDERANT, publiés dans la *Démocratie pacifique*, sous le titre de : *La dernière guerre et la paix définitive en Europe*.

Ce n'est point à nous qu'il appartient de faire l'éloge ni de l'auteur ni de l'œuvre. L'actualité du sujet et le nom de l'écrivain attireront suffisamment l'attention du public sur ces quelques pages prophétiques.

(Voir aux annonces.)

Un Procès imprévu.

En revenant du département de Saône-et-Loire, notre ami Hennequin a été fort étonné d'apprendre qu'il était cité en police correctionnelle, à la requête d'un nommé Ernest Grégoire. Dans la citation, M. Grégoire se plaint d'avoir été diffamé par la *Démocratie pacifique* dans ses articles des 23, 28, 29 octobre et 6 novembre 1849, relatifs au procès de Versailles, où il a comparu comme témoin à charge, et où son attitude a été défavorablement appréciée par un grand nombre de journaux.

Tirant largement parti de ce fait que la signature de Victor Hennequin paraissait en octobre et en novembre 1849 au bas de la *Démocratie pacifique*, le nommé Grégoire semble croire que notre gérant s'est amusé à rédiger le compte-rendu du procès de Versailles et à diriger contre sa personne des imputations calomnieuses, conduite d'autant plus coupable de notre part, que M. Grégoire aurait, à ce qu'il déclare, acquis des titres à notre reconnaissance, en procurant à notre collaborateur et ami Cantagrel les moyens de quitter la France. Pour nous punir de nos diffamations ainsi aggravées d'ingratitude, et à titre de réparation pour sa considération compromise, M. Grégoire ne demande pas moins de QUATRE MILLE FRANCS. Le public appréciera.

Victor Hennequin ne s'est jamais occupé et ne s'occupera jamais du sieur Grégoire. Les comptes-rendus du procès de Versailles publiés dans la *Démocratie pacifique* sont dus à la plume d'un rédacteur qui assistait aux audiences et en qui nous devions avoir toute confiance.

Si des impressions défavorables au sieur Grégoire ont été produites par les débats, la *Démocratie pacifique* ne saurait en être responsable. Ces impressions ont été le fruit de dépositions publiques dont le sieur Grégoire a si bien reconnu la portée à l'audience même, qu'il a réclamé du président la permission de parler pour établir qu'il n'appartenait pas à la police.

La *Démocratie pacifique* a retracé les incidents des audiences sans animosité contre le sieur Grégoire, qui lui est parfaitement indifférent, mais avec une indépendance complète à son égard, attendu que notre ami Cantagrel, bien loin de considérer Ernest Grégoire comme ayant facilité son départ, a toujours vu en lui le seul témoin à charge qui ait déterminé sa condamnation.

Si nous avions injustement blessé M. Grégoire en octobre et novembre 1849, une susceptibilité honorable et sincère n'aurait pas attendu six mois pour se faire jour. Au lieu de prendre la voie de ces procès en diffamation, dans lesquels la preuve des faits articulés n'est pas admise, et qui, par conséquent, n'apportent point de réparation complète à l'honneur offensé, il y a longtemps que M. Grégoire se serait justifié ou aurait tenté de le faire par des lettres dont notre journal ne pouvait refuser l'insertion.

Bien que Victor Hennequin n'ait vu les assignations de toute nature pleuvoir sur lui que depuis le jour où le parti démocratique l'a choisi pour candidat dans le département de Saône-et-Loire, il lui répugnerait de voir dans la tardive réclamation de M. Grégoire une machination politique.

Mais il n'a pu s'empêcher de remarquer que cette plainte surannée, accompagnée d'une demande de *quatre mille francs*, prend le caractère d'une spéculation que la magistrature ne voudra pas sans doute autoriser. M. Grégoire vient d'obtenir hier un jugement par défaut contre M. Hennequin, condamné à un mois de prison, à 500 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans trois journaux ; mais une décision par défaut n'engage ni la magistrature elle-même ni la conscience publique, devant laquelle nous portons cette affaire et qui doit la juger en dernier ressort.

Une bonne Inspiration.

Nous avons remarqué hier, dans le *Moniteur du soir*, sous ce titre : AUX CLASSES MOYENNES, un article qui jure avec tout ce que publient les organes attachés à la politique de réaction, car il tend à dégager de l'élection du 28 avril un enseignement favorable au progrès, et à pousser le gouvernement dans la voie des améliorations salutaires.

Cet article commence ainsi :

L'élection du 28 avril, répétant l'élection du 10 mars, est un trait de lumière qui doit dissiper, à ses sombres clartés, bien des illusions et bien des rêves. Ceux qui ont pu se bercer du vain espoir que la vague mugissante de la démocratie, après s'être brisée contre des lois de résistance et de répression, reculerait d'elle-même, sans laisser d'autre trace de son passage qu'un peu d'écume sur la rive, doivent être enfin désabusés et trompés ; il serait maintenant insensé de conserver encore cette croyance. Il y aurait folie à ne pas comprendre que derrière cette vague il y a une idée forte et vraie qu'on peut, qu'on doit diriger, afin qu'elle ne s'égare pas, mais qu'on ne tuera pas plus qu'en 1789 il n'eût été possible d'anéantir l'idée invincible et indestructible que la révolution apportait avec elle.

Après avoir établi qu'entre les classes moyennes et les classes ouvrières il n'existe plus de ces barrières infranchissables, de ces inégalités civiles et politiques qui séparaient autrefois les classes moyennes des classes supérieures, après avoir démontré qu'il suffit aujourd'hui, pour cimenter l'union indissoluble des classes, d'incarner dans les faits économiques l'égalité de droits déjà gravée dans les mœurs et dans les lois, le *Moniteur du soir* termine par cette exhortation intelligente et généreuse :

Ce que le Tiers était à la Noblesse, en 1789, les classes ouvrières le sont aux classes moyennes en 1850. Elles ne sont plus ignorantes, ni de leur valeur qu'elles ont comprise, ni de leur force qu'elles ont reconnue. A leur tour, elles se placent sur le terrain du droit, non pour conquérir des principes dont la légitimité est désormais hors de cause, mais pour en obtenir en leur faveur une application de plus en plus large et bienfaisante. Se refuser à reconnaître en elles une puissance avec laquelle il est juste de compter, ce serait répéter, en 1850, la faute immense commise, en 1789, par la Noblesse. Ce serait peut-être renouveler les mêmes luttes et recommencer les mêmes épreuves.

La Noblesse avait posé ses colonnes d'Hercule,

Le bailli s'inclina, et la moralité publique, représentée par une dizaine de gars frais et joufflus, cria bravo.

Une heure après, Jeanne franchissait d'un pas tremblant le perron du manoir.

Jeanne avait seize ans et les plus beaux yeux du monde, de longs yeux bleus bien tendres, bien expressifs et aussi limpides que l'azur d'un beau ciel d'été, de ces yeux qui feraient croire à deux âmes, parce que chacun d'eux semble en porter une en lui. Sa bouche était douce, artistement coupée, et lorsque ses lèvres souriaient fraîchement, elles laissaient voir un écrin de trente-deux charmantes petites perles... Ses cheveux, d'un blond un peu vague et vaporeux, relevés vers le milieu par un réseau d'humble cotonnade verte, étaient capricieusement enroulés autour de son front, à la fois candide et intelligent, dont ils faisaient ressortir ainsi toutes les lignes et toute la pureté. Son nez, d'une coupe hardie, sans être sévère, complétait ce ravissant visage, formé de douceur, d'intelligence et de naïveté, d'esprit, de beauté et de grâce.

Jeanne n'était donc pas seulement une jolie fille, mais un quelque chose de céleste, de divinement poétique, tenant à la fois de la femme, de l'ange et du sylphe : du sylphe pour la poésie, de la femme pour l'amour, de l'ange pour la pureté.

Si Shakespeare eût connu Jeanne, la chevrière d'Al-Lew-Drez, il en eût fait l'Ophélie de son *Hamlet*, et Victor Hugo, sans doute, l'entrevit en rêve le jour où il créa cette adorable fille de Bohême qu'il appela *Esmeralda* !...

Lorsque Jeanne entra dans la chapelle, elle était toute rouge d'émotion, toute tremblante de reconnaissance, et le comte Alexis de Monsoreau fit peu d'attention à elle. Mais lorsque après la messe maître Urbain présenta au seigneur de Saint-Brieuc le coussin de velours rouge chamarré d'or sur lequel était placée la couronne virginale de roses blanches, lorsque la chevrière, pâle et belle de candeur, vint s'agenouiller timidement devant lui, Alexis sentit au fond de son cœur je ne sais quel frémissement inconnu qui ressemblait à du bonheur, mais un bonheur nouveau, intime, extatique.

Et pourtant, contre son habitude, il n'avait point encore regardé Jeanne ; mais il lui semblait qu'à l'approche de cette jeune fille le ciel pour lui descendait sur terre. C'était un concert de douces voix parlant à son âme, et toute la poésie éteinte ou endormie en son cœur se réveilla fraîche et souriante. La chapelle s'anima sous son regard errant, et se para de mille fleurs... car il commençait à se souvenir, et le souvenir, c'est la vie qu'on donne aux morts.

Alexis songea à sa mère, à ses premières années passées si calmes et si tranquilles, au milieu de ses bruyères et de ses grèves bretonnes, années exemptes de souffrances et de déceptions. Il pensa que là où frappait fièrement le talon de sa botte éperonnée s'était humblement posé le genou de sa mère ; il se souvint que ce même coussin de velours rouge, que lui présentait maître Urbain, son père l'avait tenu, ainsi que lui, quelques années auparavant, et que cette cérémonie, qu'il avait commencée dans une pensée sacrilége, lui qui n'était qu'un débauché, certains de ses aïeux l'avaient accomplie saintement, et une larme roula sur sa joue... Il pouvait encore aimer puisqu'il savait pleurer !...

Alexis avait oublié tout ce qui l'entourait. Une voix caressante comme une brise de mai et douce comme un baiser de mère le ramena sur la terre, bien qu'elle fût toute céleste elle-même.

Cette voix, c'était la douce voix de Jeanne, de Jeanne qui, depuis quelques minutes, agenouillée devant Alexis, attendait en vain la couronne promise.

— Monseigneur... murmura-t-elle timidement.

Elle s'était aperçue de la muette contemplation du comte aux chuchottements de ses compagnes ; elle avait levé les yeux sur lui juste au moment où ses paupières laissaient tomber leur première larme, et assez à temps, la pauvrette, pour la recueillir dans son cœur.

Alexis tressaillit, puis détournant machinalement ses yeux fixés vers le ciel, il regarda Jeanne.

En cet instant, Jeanne était d'une beauté pudique, si parfaitement suave, qu'on eût cru voir une vierge de Raphaël, éclairée qu'elle était alors par un des reflets du soleil descendant des vitraux plombés de la chapelle.

Alexis n'était guère habitué qu'aux beautés de Paris, de Versailles et de Trianon, beautés de convention, poudrées, mouchetées, parfumées, ambrées, et, en face de cette beauté si vraie dans sa naïve simplicité, si correcte dans sa douceur ingénue, si imposante dans sa candeur, il se sentit pris tour à tour d'extase et d'admiration, d'amour et de respect.

— Jeanne ! Jeanne ! mon enfant ! — dit-il d'une voix qu'il s'efforça de rendre calme et froide — vous êtes belle comme l'a été ma mère... soyez vertueuse comme elle le fut elle-même.

Et il posa la couronne de roses blanches sur le front de la jeune fille dont le regard était si chaste qu'il put supporter celui d'Alexis sans rougir.

— Monseigneur... je tâcherai — répondit Jeanne ingénuement, et elle tendit son front à Alexis, qui, selon l'usage, y appuya ses lèvres.

Pour le comte de Monsoreau, ce baiser fut de feu.

— Jeanne ! — reprit-il — vous viendrez demain matin au manoir... je vous y accepte comme chevrière.

Puis, s'adressant à l'intendant qui se tenait raide, immobile, debout, près du bénitier :

— Maître Urbain ! — ajouta-t-il, — suivez moi !

Et il quitta précipitamment la chapelle sans attendre les remercîments et les bénédictions de Jeanne.

(*La suite au prochain numéro.*)

MÉPHIS.

Ce soir, à l'Opéra, *Lucie*, pour la continuation des débuts de Mme Laborde, et la reprise du *Diable à quatre*, pour la rentrée de M. Petipa et de Mme Plunkett.

— Ce soir, à l'Odéon, *François le Champi*, de Georges Sand, précédé de *Vicia*, de M. Reboul, de Nîmes. Très incessamment, 1re représentation du *Chariot d'enfant*, drame en 5 actes et 7 tableaux, chef-d'œuvre du théâtre indien.

elle ne voulut pas les reculer. La bourgeoisie les recula de vive force. A son tour, celle-ci a posé les siennes, qu'à leur tour aussi les classes ouvrières veulent reculer. Soyons plus sensés et plus intelligeuts que les classes supérieures ne l'ont été naguère. N'attendons pas qu'on porte sans nous ses colonnes d'Hercule au-delà des bornes de la raison et de la vérité. Aidons nous-même à les déplacer, afin de les maintenir dans les limites de la justice. En un mot, faisons ce que n'ont pas su faire, en 1789, les hommes du privilège; imitons l'aristocratie anglaise, faisons la part du feu pour sauver la maison. C'est en ouvrant ses rangs à tout ce qui s'élève, c'est en absorbant dans son sein toutes les nouvelles forces qui surgissent autour d'elle, qu'elle sait éviter toutes les révolutions violentes.

Deux fois avertis par la voix du suffrage universel, relevons-nous sous les coups répétés d'une double défaite, fort, de notre intelligence et de notre raison, grands par le dévouement et le courage.

Laissons la colère aux cœurs endurcis par l'orgueil et l'égoïsme; laissons la défaillance aux âmes détendues par la peur et la lâcheté. Point de passions, point de faiblesses.

Ne nous abandonnons pas, si nous ne voulons pas que Dieu nous abandonne. Trève à nos regrets, trève à nos plaintes. Ce n'est pas en gémissant sur les dangers qui se révèlent à nous, graves et menaçants, que nous détournerons la foudre et que nous préviendrons la tempête. C'est en nous résignant avec sagesse, avec loyauté, à suivre l'humanité dans les voies où l'entraîne l'invariable loi du progrès, de la logique et de la justice, où la pousse enfin la marche de la civilisation. Ce ne sera pas faiblir devant le danger, ce sera grandir à la hauteur des circonstances.

Voilà une de ces bonnes inspirations de sagesse politique, comme le pays en a vainement cherché dans les actes et dans les paroles de ses gouvernants depuis le 10 décembre. Voilà le premier symptôme isolé d'une courageuse conversion que les hommes de cœur de tous les partis seraient disposés à applaudir, à encourager de toutes leurs forces.

Est-ce le signe précurseur d'une transformation morale dans les régions du pouvoir?

N'est-ce pas plutôt le cri perdu d'une conscience d'écrivain, qui gémit de l'égarement du pouvoir qu'il sert et qui s'efforce de l'arrêter au bord de l'abîme?

Ne serait-ce pas encore tout bonnement une de ces petites tactiques de concession que les habiles ne dédaignent pas d'employer pour donner le change à leurs adversaires et dissimuler les projets les moins avouables?

Par la tendance de nos propres désirs et pour l'honneur du gouvernement, nous voudrions nous arrêter à la première hypothèse. Cependant, en remarquant que cette bonne inspiration du *Moniteur du soir* ne trouve ce matin aucune confirmation, aucun écho dans les autres organes qui tiennent de près à l'Elysée ou aux chefs de la majorité du 13 mai, il nous est impossible d'en tirer une conséquence sérieuse et rassurante pour le bien public.

Si cette bonne inspiration l'avait emporté hier dans les conseils du pouvoir, il n'est pas probable que M. Carlier eût osé ce matin renouveler sa razzia contre les porteurs et les distributeurs des journaux démocratiques.

Le *Constitutionnel* nous donne enfin aujourd'hui la *solution* si longtemps attendue. Le prestige qui s'attachait au nom du président s'est considérablement affaibli, le *Constitutionnel* en convient; mais enfin il en reste encore quelque chose, non pas à Paris, parce que Paris est une ville d'opposition, et qui d'ailleurs a l'inconvénient de renfermer les pairs qui ont condamné autrefois M. Louis Bonaparte pour ses tentatives de Strasbourg et de Boulogne (*sic*); — c'est ce reste d'autorité qu'il faut sauver pendant qu'il en est temps encore.

Sans doute — et ceci est à l'adresse des orléanistes et des légitimistes, — il ne s'agit pas d'une solution définitive, il s'agit seulement de gagner une dizaine d'années. Dix ans de despotisme — le *Constitutionnel* le croit — suffiraient probablement à rassurer les esprits; on verrait après s'il y aurait lieu de rappeler la branche aînée ou la branche cadette pour leur confier le gouvernement de la France.

Pour en arriver là, il faudrait évidemment sauter par-dessus la Constitution; mais enfin l'Assemblée législative fait preuve d'une habileté assez grande dans l'inrerprétation de la loi fondamentale pour qu'on puisse encore attendre d'elle ce nouveau service en faveur de M. Louis Bonaparte: d'autant plus qu'en prolongeant illégalement ses pouvoirs pour dix ans, elle pourrait profiter de l'occasion pour perpétuer le sien pendant le même laps de temps, perspective qui ne laisse pas d'avoir son charme. Les esprits scrupuleux, les révolutionnaires pourraient bien voir là une usurpation; mais on les laisserait dire. Il faut bien donner aux pouvoirs le temps de faire le bonheur du pays.

Une seule chose leur manque pour sauver la société, c'est le temps. Que ces deux pouvoirs prennent donc du temps! Parce qu'en en prenant pour faire les affaires publiques, ils en donneront au pays pour faire les affaires privées.

Le *Constitutionnel* aurait pu indiquer comme gage de ce que l'Assemblée et le président feront pour le bonheur de la France pendant les dix ans qu'il s'agirait de leur accorder, ce qu'ils ont fait depuis seize mois; mais il n'a probablement pas pensé que ce fût une raison bien déterminante.

Ces dix années de répit, continue-t-il, l'Assemblée les doit bien aux agitateurs, spéculateurs, gens de bourse et privilégiés de toutes sortes, en échange de ce qu'ils ont fait pour elle. Après il en arrivera ce qui pourra. Il est *impossible* qu'on leur refuse cela, sous prétexte de quelques textes, de quelques dates fixées par les auteurs de la Constitution!

On le voit, la solution du *Constitutionnel*, ou plutôt de M. Granier de Cassagnac, n'est rien de moins qu'un projet de révolution dans les régions supérieures.

Qui préservera donc l'Elysée des perfides conseillers qui conspirent sa perte?

La *Presse* démontre ce matin, dans un excellent article, que l'exercice du suffrage universel est désormais la meilleure et la plus solide garantie de l'ordre public et du calme du peuple.

Malheur à qui porterait atteinte à cette garantie fondamentale.

L'article de la *Presse* se termine ainsi:

Si le renouvellement de l'Assemblée actuelle présente peu de danger, en quoi donc l'élection du nouveau président de la République ferait-elle courir à la société un péril plus grand? La France serait-elle donc tellement dépourvue d'hommes qu'elle n'en pût trouver un pour succéder à M. Louis-Napoléon Bonaparte? Pour être président de la République, est-il donc nécessaire d'être doué de facultés extraordinaires? Voyez ce qui se passe aux Etats-Unis! Qu'était M. Polk, sous la présidence duquel s'est accomplie l'annexion du Texas? Un ancien ouvrier sellier. Qu'était lui-même Washington? Un ancien arpenteur-géomètre, un ancien régisseur de domaines.

S'il est vrai, s'il est incontestable que la France n'aura que l'embarras du choix entre MM. Changarnier, Cavaignac, Victor Hugo, Lamartine, Thiers, etc., à moins qu'elle ne préfère renoncer à l'institution de la présidence; s'il est attesté par les faits que le peuple est plus conservateur que vous, de quoi donc avez-vous peur?

Auriez-vous peur que le Progrès ne prît la place de l'Abus?

Où serait le mal que le Progrès gouvernât? N'y a-t-il pas assez longtemps que règne l'Abus?

Le parlement d'Erfurt vient de clore sa session avec aussi peu de bruit qu'il l'avait commencée. La session de ce parlement a été close le 29 avril. Les feuilles libérales sont mécontentes de ce brusque enterrement de la diète par les ordres du gouvernement prussien. Pour nous, qui n'avons jamais éprouvé de sympathie pour cette assemblée bâtarde, nous avouons que cette clôture nous touche médiocrement.

— Si nous en croyons les correspondances de l'*Univers*, les soldats français se ruinent à acheter des chapelets qu'ils font bénir par le pape, afin d'en gratifier leurs mères et leurs sœurs à leur retour en France.

— Le *Statuto* de Florence, du 28 avril, résume ainsi la constitution de mars 1848, donnée aux Etats romains par l'assemblée constituante que les canons français ont dispersée:

« Egalité devant la loi; toutefois les tribunaux ecclésiastiques sont conservés de fait; les immunités des biens de l'Eglise sont conservés en droit. Liberté civile et politique; toutefois la liberté du culte, de la conscience est proscrite, le saint-office est conservé, la censure ecclésiastique est maintenue. Conseils délibérants; toutefois ils sont incompétents en ce qui touche les matières ecclésiastiques et les affaires mixtes, et il leur est défendu de s'immiscer dans la politique étrangère. Responsabilité des ministres; toutefois le sacré-collège est le seul juge compétent pour les ministres ecclésiastiques (art. 46). La sanction souveraine a lieu dans le consistoire des cardinaux. Constitution; toutefois elle est suspendue pour tout le temps de la vacance du saint-siége.

» Voilà, ajoute le journal, le *statuto* qu'à la tribune française on a dit être incompatible avec la liberté de l'Eglise et la nature spirituelle du pouvoir exercé par le pape. »

— Les journaux d'Italie nous manquent aujourd'hui, à l'exception de ceux de Venise et de Milan.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Dupin. — Séance du 9 mai.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. CHARLES DUPIN rend compte, au nom du troisième bureau, d'une élection ajournée dans le département du Var.

Le résultat est celui-ci: M. Clavier, 32,141 suffrages, et M. de Clappier, 32,116.

En conséquence, le 3e bureau propose l'admission de M. Clavier (candidat socialiste) comme représentant du département du Var.

Ces convictions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 2,629,910 francs pour complément de dépenses sur le pied de guerre du corps expéditionnaire de la Méditerranée pour les six premiers mois de 1850.

M. E. ARAGO. Je ne viens pas faire un discours; je ne veux pas renouveler des débats solennels sur l'affaire de Rome; personne n'en a perdu le souvenir, mais il est impossible qu'on exalte en cette enceinte la restauration par les armées françaises du prince temporel des Etats de l'Eglise, sans qu'une voix proteste contre cet acte si contraire à l'esprit démocratique et à la véritable tendance du principe républicain.

L'orateur envisage les résolutions du congrès de Gaëte, de ce congrès qui se forma pour la bonne entente à maintenir entre Naples, l'Espagne, l'Autriche et la République française: les résultats de ces bons rapports sont des faits accomplis, ajoute M. Arago.

Que, par la volonté des hommes qui la gouvernent et du consentement de l'Assemblée constituante, la France eût prodigué le sang de ses soldats, et les millions de son trésor, je ne m'en plains pas: nous sommes las de nous plaindre. Mais je ne puis endurer qu'on imprime dans un rapport une phrase semblable:

« Notre intervention en Italie, dit le rapport de la commission, son objet, son but, ses conditions ont été caractérisés dans de solennelles discussions et ne sont plus à délibérer. Ce but, c'est la restauration de l'autorité temporelle du Saint-Père dans les Etats pontificaux et le maintien de notre influence en Italie. »

Oui, il est impossible que nous laissions passer des choses semblables sans protester, sans rappeler les promesses, les engagements pris par le cabinet d'alors sans écarter de l'Assemblée constituante une responsabilité qui ne doit pas peser sur elle. Oh! certes, l'Assemblée constituante fut trop faible en écoutant les paroles parties des bancs ministériels. Mais elle n'a pas voulu le siége, la prise de Rome et la restauration du prince temporel des états de l'Eglise.

L'orateur rappelle les paroles de M. Odilon Barrot, alors président du conseil: « Nous n'allons pas soutenir la République romaine, disait-il ce jour-là; mais personne ne pourra dire non plus que nous allons l'attaquer. »

Qu'avez-vous fait cependant? qui a étouffé la république? qui a ramené le pape à Rome?

Ces choses dites sur le passé, voyons si le présent, si l'avenir sont aussi couleur de rose que nous l'annonce M. le rapporteur de la commission.

L'orateur revient au rapport de M. Gustave de Beaumont, en cite des passages, et demande, après ces citations, quelles mesures le gouvernement a prises pour que la France soit satisfaite. En rendant au pape ses Etats temporels, quelles sont les garanties qu'elle a prises au sujet des institutions qui vont régir le peuple romain?

Quand il s'agit de cet intérêt puissant, voyez la placidité de la commission. Pour nous rassurer, elle nous dit sérieusement: Le retour du saint-père aura la valeur d'une institution. (Exclamations à gauche.)

Ah! comment a-t-on pu écrire ces lignes? Comment a-t-on pu se laisser aller à la méconnaissance de tous les devoirs, de tous les principes qu'on devait respecter et maintenir?

Le retour du pape vaut une institution! Est-ce que nous ne savons pas le passé, est-ce que le saint père ne revient pas à Rome entouré des mêmes hommes? Est-ce qu'il n'a pas dans son cortége le cardinal Antonelli, dont vous savez les faits et gestes? Est-ce là une institution libérale, par hasard, lui, le type du gouvernement clérical, le plus odieux de tous? (Applaudissements à gauche.) Ce retour n'annonce-t-il pas le rétablissement de l'inquisition? (On rit à droite.) N'est-ce pas la consécration du système de l'intimidation? N'est-ce pas le triomphe du triumvirat rouge des cardinaux?

Voix à droite: Ce n'est pas ce rouge-là qui est le plus menaçant.

M. EMM. ARAGO. Oh! si la commission pouvait nous dire que depuis la rentrée du Saint-Père à Rome les persécutions ont cessé; que les prisons du château Saint-Ange sont moins pleines; que les recherches de la police pontificale ne vont pas jusque dans le sein des familles épier les secrets; que les femmes ne sont pas emprisonnées pour avoir exprimées un sentiment affectueux pour ceux qui sont morts pour la patrie, je pourrais dire avec vous que le retour du pape a, sinon la valeur d'une institution, du moins est un apaisement pour d'abominables douleurs. (C'est vrai!)

Au contraire, jamais les persécutions n'ont été plus nombreuses sur les victimes qu'elles déciment. (Rumeurs à droite.) D'après nos documents, rien n'est réparé depuis le retour du pape à Rome. Peut-être ne lui permet-on pas d'entendre les plaintes des victimes qui versent toutes les larmes de leur corps, ainsi que dit l'Ecriture: *Lacrymas lacrymabuntur*. (Rires à droite.)

Maintenant je passe à un autre ordre d'idées. (Nouveaux rires.) Je m'étonne vraiment de ces rires.

Voix à droite: On ne rirait pas si vous parliez sérieusement.

L'orateur examine et demande comment on pourra sortir de Rome. La commission déclare ceci: « Loin de nous la pensée de soulever ici des questions d'influence étrangère en Italie. » C'est-à-dire, ajoute M. Emmanuel Arago, qu'on déserte la pensée même qu'on disait présider à l'expédition romaine. C'est-à-dire que nous avons joué notre partie, que la France républicaine a joué sa partie dans la croisade des rois contre la liberté de l'Italie. (Très bien! à gauche.) Qu'est-ce, en effet, que cette pacification de l'Italie, sinon l'étouffement de tout sentiment d'indépendance et de liberté? (Bruit à droite.)

La commission ajoute que les peuples sont enchantés du rétablissement du pape. La commission aurait pu dire les rois, mais non pas les peuples. On confond les gouvernements populaires et ceux qui supportent encore les rois, pour s'en débarrasser bientôt. (Rumeurs à droite.)

L'orateur termine en déclarant que l'on regrettera peut-être dans l'avenir le service qui a été rendu au pape de le réintégrer dans les Etats de l'Eglise. Vous en avez fait, dit-il, un petit prince de la terre: il en courra les chances. (Rires à droite.)

M. de Beaumont monte à la tribune.

A droite: Aux voix! aux voix! ce n'est pas la peine.

M. G. DE BEAUMONT. Messieurs dans le rapport que j'ai eu l'honneur de faire, la commission a déclaré qu'elle croyait la question romaine désormais résolue. Et quel que soit le talent de M. Arago... (Rires et bruit.) quel que soit le talent de M. Arago et la violence de son langage, il ne saurait dépendre de lui de raviver des questions éteintes. (Bruit à gauche.) Quelles que soient, dis-je, les violences que l'on voudra montrer, quelques protestations que l'on élève à cette tribune ou sur ces bancs, on ne pourra pas faire que le but, le caractère, les circonstances de l'expédition de Rome n'aient été définis dans des débats solennels, qu'il n'y ait eu dans ces débats de solutions solennellement créées, et par là même qu'il ne soit complètement inutile de renouveler de pareils débats.

Je conçois que M. Arago persiste dans les sentiments qu'il a manifestés toujours contre l'expédition de Rome. Mais il permettra bien, je pense, à la majorité de cette Assemblée de persister également dans des sentiments favorables au résultat de cette expédition.

Oui, nous l'avons dit franchement comme ressortant de tous les votes de cette Assemblée, que le véritable but de l'expédition romaine consistait à la fois dans le maintien de notre influence en Italie et le rétablissement du Saint-Père sur son trône pontifical. C'est le résultat que nous avons obtenu, que nous avons voulu; soyons franc, car il n'y a de question nette et honorable que celle qui est posée sincèrement.

A gauche: Ce n'est pas ainsi que l'avait posée M. Barrot.

M. DE BEAUMONT. C'est ainsi que nous l'avons posée, nous. J'ose dire que l'influence de la France en Italie a été bienfaisante et salutaire.

Et nous ne serions point intervenus dans ces questions, si elles n'avaient pas dû, dans notre pensée, obtenir la solution qu'elles ont obtenue. (Bruit à gauche.) Si les honorables membres qui siègent de ce côté ne veulent pas me permettre de parler, je cède à leur volonté, je descends de la tribune. (A gauche: Parlez! parlez!) Je ne prétends pas rentrer dans une question vidée, et mériter ainsi le reproche que j'adressais tout-à-l'heure à M. Emmanuel Arago; je ne veux que relever la protestation qu'il a cru devoir faire à cette tribune.

Je répète donc que la commission a marché sous les drapeaux des principes sous lesquels la majorité de cette Assemblée s'est rangée, et dans lesquels elle persiste; et je soutiens que l'action de la France en Italie a été bienfaisante et salutaire.

M. Arago nous a dit que la commission se berçait d'espoirs chimériques. Je répondrai à M. Arago qu'il n'est pas un prophète bien certain de mauvais augure; car, dans l'une des dernières séances, M. Arago n'avait-il pas prédit que jamais, tant que la France aurait une armée à Rome, le Saint-Père n'y rentrerait.

M. EMM. ARAGO. J'ai dit que le pape ne rentrerait pas dans Rome avant qu'on en eût retiré la plus grande partie de nos troupes. (Rires à droite.)

M. G. DE BEAUMONT. La rectification pourrait être contredite par le *Moniteur*; mais je l'accepte en ce moment, et je demande à M. Arago si 12,000 hommes de troupes françaises restant actuellement à Rome, ne composent pas une force de quelque importance? Je ne pense pas que M. Arago soutienne le contraire, à moins qu'il ne veuille traiter nos soldats avec mépris. (Rires d'approbation à droite.)

M. Arago a également soutenu que la rentrée du pape, qui nous donnait tout espoir, n'était un sujet de joie que pour les gouvernements oppresseurs et non pour les peuples. M. Arago se trompe, car une question de cette importance ne saurait être indifférente pour les peuples, quand la solution qui lui a été donnée intéresse 200 millions de catholiques, quand c'est au profit de ces 200 millions d'hommes qu'a été restaurée la puissance de celui qui les représente moralement, spirituellement; c'est là un intérêt aussi grand que certain; c'est un intérêt essentiellement moral, essentiellement religieux, et pour mon compte je plains ceux qui ne le comprennent pas. (Très bien! très bien à droite.)

M. de Beaumont soutient ensuite que ce qui fera précisément l'honneur de la République française en Europe, c'est d'avoir, en juin 1848, comme dans l'expédition de Rome, vaincu l'anarchie. C'est la République de l'ordre que l'Europe respecte; mais quant à cette République révolutionnaire, propagandiste et semant la violence en tout pays, l'Europe n'a pas assez de haine pour la détester. (Très bien! très bien!)

La République française a précisément manifesté ce qu'elle pouvait en menant à bien une grande et honorable expédition.

Maintenant, ajoute M. de Beaumont, M. Emmanuel Arago a cité un certain nombre de faits particuliers qui sembleraient incriminer l'administration romaine. Sans recevoir des correspondances aussi fréquentes que M. Arago peut en avoir de Rome, je dirai qu'il y a beaucoup d'exagération dans ce qu'il nous révèle.

Du reste, je suis certain que M. le ministre des affaires étrangères répondra à M. Arago dans le même sens que je le fais ici, en mon nom personnel comme au nom de la commission. (Très bien!)

M. le ministre des affaires étrangères se lève de son banc et semble vouloir se diriger vers la tribune.

A droite: Non! non! c'est inutile!

M. Jules Favre quitte sa place et monte à la tribune.

Voix nombreuses: La clôture!

M. JULES FAVRE. Je pense que l'Assemblée ne veut pas étouffer une discussion aussi grave; qu'elle voudra entendre M. le ministre des affaires étrangères, et savoir où en sont nos négociations (non! non!); à moins qu'elle ne se croie suffisamment éclairée. (Oui! oui!)

La clôture est mise aux voix et adoptée. (Vive agitation à gauche.)

On passe à la discussion des articles du projet.

M. LE PRÉSIDENT lit l'article 1er:

« Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre de 1850, un crédit extraordinaire de 2,629,910 fr. pour couvrir le surcroît de dépenses qu'occasionnera l'entretien sur le pied de guerre, pendant six mois, du corps expéditionnaire de la Méditerranée, à partir du 1er janvier dernier. » (Suit la répartition de ce crédit entre les divers chapitres du budget.)

M. FAVAN. Les trente-six mille patriotes qui m'ont envoyé ici ont bien compris le sentiment pénible que je dus éprouver, quand, vieux républicain, je me trouvai en face de républicains à combattre; mais le chef de bataillon devait expier ses votes de représentant.

Je fus donc envoyé en Italie, et le 3 juillet, à huit heures du soir, j'entrai dans Rome avec mon régiment. La population, ivre de joie, attendait ses libérateurs avec impatience et leur tendait les bras. Voilà ce qu'on vous a dit, n'est-ce pas? Eh bien! savez-vous ce que j'ai vu, moi? partout aux fenêtres, aux balcons, sur les toits, des visages irrités, courroucés, exaspérés. J'ai entendu des cris de fureur, des malédictions; j'ai vu briller le poignard de la vengeance. (Exclamations à droite. Tumulte prolongé.) Non pas contre nos soldats, mais contre les renégats qui ont trahi tous les partis, et qui après avoir écrasé la République à Paris, venaient l'étouffer à Rome. (Interruption nouvelle.) Ce n'était pas alors comme en 1823, en Espagne; j'y étais aussi, je le sais. (Rires et bruit.)

On nous a dit aussi que nous étions venu dans Rome pour y combattre l'hydre de l'anarchie. Est-ce que le gouvernement qui avait fait place à la République était un gouvernement d'ordre et de liberté?

Un gouvernement de liberté! Et que diriez-vous si l'on vous apprenait qu'à l'heure qu'il est, les prisons regorgent de républicains, que le commerce a cessé, que la misère est partout, que l'autorité des prêtres se prépare plus implacable que jamais. (Interruption.) Et c'est nous, nous les héritiers de la gloire des vainqueurs de Lodi, de Montenotte, de Marengo, nous qui proclamions la République romaine en 90, qui assistons, l'arme au bras, à ce hideux triomphe de l'inquisition. (Ah! assez!) Moi aussi j'ai assisté à ce triste spectacle.

M. BULHIÈRES. Vous avez suivi votre régiment, c'était votre devoir. (Très-bien! à droite. — Violentes rumeurs à gauche.)

M. FAVAND. L'Italie n'est pas mûre pour la République, vous a-t-on dit encore? on vous a horriblement trompés, sachez-le bien. Ah! certes, l'Italie n'est pas républicaine, si vous prenez l'avis de la noblesse et du clergé. Mais voyons quels sont ces citoyens là! (On rit. — Assez! assez!)

Eh bien, je le dis tout de suite, sans entrer dans de plus grands détails, quand je pense quels prêtres sont les seuls maîtres de la ville éternelle, mon cœur se soulève de dégoût par respect pour la religion et les ministres; je ne vous dirai pas sur quels faits se base cette antipathie... Mais pour résumer ma pensée, il n'y a pas de meilleur moyen en ce pays pour arriver à la fortune, à la puissance que de se faire prêtre, moine ou ermite. (Allons! allons!)

L'Italie n'est pas encore mûre pour la liberté, dit-on? Soyez tranquilles, il n'est pas loin le temps où tous les yeux s'ouvriront à l'évidence et où l'on verra la vérité de cette prophétie de l'illustre prisonnier de Sainte-Hélène: L'Italie sera républicaine si elle ne veut pas être autrichienne.

Je sais bien que ce n'est pas l'avis de ceux qui, à Bologne, avant de fusiller un républicain, lui enlevaient la peau du crâne et lui fendaient le front... (Ah! assez! assez!)

L'orateur quitte la tribune et regagne sa place au milieu des applaudissements de la gauche.

M. le général Oudinot paraît à la tribune.

Voix à droite: Ne répondez pas!

Autre voix: Parlez! parlez!

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Le rapporteur vous l'a dit: le but de l'expédition de Rome a soulevé ici de solennelles discussions, et l'on ne doit plus en délibérer. (Agitation à gauche.) Je me suis abstenu jusqu'à présent de prendre part à ces discussions; mais aujourd'hui, je ne puis laisser passer les allégations que vous venez d'entendre sans y répondre, allégations dont je nie hautement l'exactitude. (Nouveau mouvement.)

L'orateur auquel je réponds a déclaré qu'en sa qualité de soldat il avait rempli ses devoirs. Il a bien fait, et a dû éprouver un vif regret d'être arrivé deux jours seulement avant l'entrée à Rome. (Très bien!) Que vous a-t-il dit? Que nos soldats étaient entrés à Rome la rougeur au front, et que la population nous était complètement hostile... Ceci, je le déclare formellement, est formellement faux. (Exclamations à gauche. — Longue interruption.)

Ceci est de toute fausseté, je le répète. (Nouvelle interruption.) Quoi! vous nous ferez croire que cent mille hommes, si vraiment ils étaient si décidément hostiles, eussent cédé la place à nos hommes, quelque braves qu'ils soient. Non, mille fois non; ils eussent résisté aux 25 000 soldats qui les attaquaient... Mais écoutez-moi; il y avait aussi, avec le peuple que vous nous peignez si animé contre les Français, 30 000 soldats de l'armée romaine. Eh bien! ces hommes ont fait prier le général français de mettre aux pieds du Saint-Père l'hommage de leur respect. (Dénégations bruyantes à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous avez à cœur d'établir qu'on était hostile à l'armée française... (Oui! oui! à gauche.) Eh bien, permettez-moi de vous le dire, les ennemis de France ne répondraient pas autrement que vous. (Très bien! à droite.)

M. OUDINOT invoque les souvenirs de M. Regnault de

Saint-Jean-d'Angély et de M. de Corcelles, qui ont été mêlés à cette affaire de Rome, et il les somme de dire si, en effet, la population était hostile aux Français. (De violentes apostrophes parties des rangs supérieurs de la gauche interrompent l'orateur.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand il s'agit d'une expédition autorisée par les votes de l'Assemblée (Nouvelle et bruyante interruption à gauche.), je ne souffrirai pas que la minorité empêche un général de défendre l'armée qu'il commandait. (Nouveaux cris à gauche. — On n'a pas attaqué l'armée !) Puisque, par la violence, on veut vous empêcher de parler, attendez, général, que le silence soit rétabli. Nous finirons par avoir justice de la passion et de la malveillance.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. L'armée a au cœur, avec le sentiment du devoir, la conscience de ce qu'elle a fait, et ce ne sont pas ces voix isolées qui pourront ternir sa gloire. (Vive approbation à droite.)

L'armée a déployé sous les murs de Rome toutes les vertus guerrières, et, je puis le dire, toutes les vertus chrétiennes. (Applaudissements à droite. — Rires ironiques à gauche.)

Je le répète, je ne me serais pas mêlé à cette discussion si l'on n'était venu attaquer cette même armée. (Comment cela ! citez les attaques ! — Longues rumeurs à gauche.) N'oubliez pas, messieurs, qu'on vous a parlé des prisons de Rome encombrées de prisonniers par notre fait, à nous autres soldats. (Nouvelle interruption à gauche.) J'accueille vos cris et vos murmures comme un hommage à la vérité.

Non, nous n'avons pas ouvert de prisons, nous avons empêché les réactions de quelque côté qu'elles vinssent; nous avons fait de l'ordre, et notre drapeau s'est montré là comme un signe de salut et de conservation pour les vaincus de tous les partis. (Très bien !) Mais songez-y donc, il y avait à Rome une autre armée qu'une armée française ; vous n'auriez pas assez de cris de réprobation contre le gouvernement qui aurait permis cette intervention. (Sensation. — Très bien !)

Plus qu'un mot, ce sera pour répéter que les faits articulés ici en ce qui concerne l'armée sont complètement faux, et que la population romaine, loin de nous être être hostile, a envoyé des délégués au gouvernement français pour lui manifester avec énergie les sentiments qui les animaient et leur dévouement pour le saint père. (Nouvelles dénégations à gauche.)

M. FAVAND monte à la tribune. (Bruits divers.)

Messieurs, dit-il, je proteste de toute la force de mon âme contre les insinuations qu'on a semblé diriger contre moi en disant que j'avais mal parlé de l'armée ; je n'en ai rien dit, absolument rien dit. Toute la différence qu'il y a entre l'honorable général Oudinot et moi, c'est qu'il croit que la population de Rome était en faveur de la restauration du pape, tandis que je soutiens, moi, que les dix-neuf vingtièmes de cette population sont contraires à cette restauration. (Dénégations diverses.)

M. AYMÉ. Il n'y aura plus d'armée possible! Ne venez pas donner un démenti à votre général. »

M. FAVAND. Est-ce que je n'ai pas vu?

M. AYMÉ. Il n'y aura plus de discipline, si un officier peut venir donner un démenti à son général. Dans l'intérêt de l'armée, je vous demande de ne pas donner ce mauvais exemple.

L'article 1er du projet est mis aux voix et adopté.

« Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par l'article ci-dessus, au moyen des ressources qui seront accordées par la loi de finances de 1850. »

Adopté.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble de la loi, le résultat est celui-ci :

Nombre des votants	660
Majorité absolue	331
Billets blancs	462
Billets bleus	198

L'Assemblée a adopté le projet de loi.

M. SCHŒLCHER demande l'autorisation d'adresser des interpellations au sujet des troubles qui ont éclaté au Sénégal.

Les interpellations sont renvoyées après le budget.

La discussion du budget est reprise.

M. BERRYER rend compte des résolutions de la commission relativement au chapitre XIII de la guerre, qui avait été réservé. Il s'agit du service des remontes générales.

La commission propose et l'Assemblée adopte un crédit de 5,230,900 fr. pour l'achat de 8,359 chevaux.

On commence la discussion du budget de la marine.

M. PERRINON présente diverses observations, d'où il résulte qu'il faudrait une réorganisation complète des divers services administratifs.

M. BENOIST D'AZY reconnaît qu'il y a des vices dans cette administration; mais la commission d'enquête spéciale y pourvoira.

M. ROMAIN DES FOSSÉS parle dans le même sens.

Les dix-huit premiers chapitres du budget de la marine sont adoptés sans que les chiffres de la commission donnent lieu à aucune discussion de quelque importance. Tout se passe, du reste, entre M. Schœlcher d'un côté et M. Romain-Desfossés, ministre de la marine, ou M. Berryer, rapporteur du budget, de l'autre.

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique. Suite de la discussion du budget.

Revue des Départements.

De nombreux banquets s'organisent dans la province pour célébrer la fête républicaine du 4 mai.

ORLÉANS. — *Election du lieutenant-colonel de la garde nationale.* — Sur 1873 voix, le candidat modéré, M. de Gargilesse, a obtenu 942 voix ; M. Watbled, candidat démocrate, en a obtenu 922, c'est donc 20 voix de moins seulement. Par le régime d'influences et d'éliminations où nous vivons, l'imposante minorité obtenue par le candidat républicain doit être considérée comme un avantage.

ANGERS. — Le dépôt du 11e léger est arrivé à Angers samedi. Les débris du 3e bataillon et l'état-major du régiment, le colonel en tête, s'étaient portés sur la route au devant des arrivants.

La rencontre fut triste et touchante. Le dépôt et le 3e bataillon s'étaient séparés les derniers à Rennes, et il n'y avait pas plus de quinze jours que ce même dépôt était allé faire la conduite au 3e bataillon, lors de son départ de Rennes. Samedi, le 3e bataillon venait au devant du dépôt, et dans les quinze jours qui séparaient cet échange de procédés fraternels, une horrible catastrophe avait jeté la consternation dans notre ville et le deuil dans le régiment. Des 700 et quelques hommes qui partaient de Rennes joyeux et dispos, 500 à peine accueillaient le dépôt à Angers. Les autres gisaient dans la tombe que leur a donnée l'hospitalité angevine.

Sous le poids des douloureuses émotions qui naissaient de ce rapprochement présent à toutes les pensées, les officiers se réunirent le soir même, et sans distinction de grade, prirent ensemble un modeste dîner, véritable festin de funérailles, auquel présidaient en quelque sorte le souvenir des absents et le culte des morts !

Le lieutenant-colonel a porté la santé du colonel Thomas, à la suite d'une allocution chaleureuse où il a rappelé les calomnies répandues malheureusement contre cet officier supérieur.

FAITS DIVERS.

Il est de nouveau question de la démission du général Magnan, comme représentant du peuple ; le général irait reprendre le commandement militaire que la loi électorale l'a obligé de quitter.

(*Estafette.*)

— M. de Persigny va bientôt partir pour Berlin, mais avec des instructions aussi restreintes que les premières étaient étendues. Il a été, assure-t-on, interdit au plénipotentiaire élyséen d'agiter des questions de nature à amener des complications dans la politique européenne. Il a reçu, ajoute-t-on, l'ordre de s'occuper spécialement des affaires courantes de l'Ambassade. (*Id.*)

— On annonce comme devant paraître dimanche prochain le journal le *Suffrage universel*, organe des idées démocratiques et sociales. — Bureaux, rue Richelieu, 102.

— La température du milieu d'avril a été favorable aux récoltes. Dans la région qui avoisine Lyon, l'alternative de la pluie et du soleil a exercé la plus heureuse influence sur les blés, qui présentent une belle apparence. Il en est de même dans la Loire-Inférieure et la Gironde. Dans ce dernier département la vigne, bien qu'atteinte sur les hautes côtes par les gelées de la fin de mars, pousse avec vigueur et promet jusqu'ici une riche vendange. En Alsace, Elle est également dans le meilleur état. Le Languedoc a été moins heureux : là les vignes sont, dit-on, définitivement compromises. On est plus rassuré quand au produit des arbres fruitiers ; la prune paraît surtout devoir être très abondante. Dans le Nord, on remarque cette année un phénomène assez rare : c'est que tous les arbres fruitiers, tels qu'abricotiers, pêchers, cerisiers, pruniers et pommiers, qui fleurissent d'ordinaire successivement, sont en fleur simultanément et donnent les plus belles promesses.

— Il paraîtrait, d'après les nouvelles apportées par l'*Europa*, que la fièvre d'or sévit avec une nouvelle force aux Etats-Unis et que la partie ouest de l'Union serait menacée d'une dépopulation partielle.

On assure que, dans Michigan seul, plus de 60,000 hommes ont fait leurs préparatifs de départ pour la Californie, et que, comme la fièvre d'émigration fait les mêmes ravages dans l'Indiana, l'Illinois, le Missouri et le Wisconsin, ceux qui resteront éprouveront certainement une gêne au moins temporaire d'argent. Toutefois, si les recettes atteignent cette année la somme du budget (30,000,000 de dollars), le résultat ne peut être que favorable tant pour la valeur de la propriété que pour les affaires du pays.

Le *Globe* du 30, d'où est extrait ce qui précède, fait la réflexion que jusqu'ici c'est l'Angleterre qui a fait le plus grand usage de monnaie d'or, mais que l'exploitation de la Californie augmentera sans doute l'usage qu'en font les Etats-Unis et la France.

— La série des monnaies d'or au type national vient de s'enrichir d'une nouvelle pièce.

Conformément aux dispositions du décret du 3 mai 1848, on fabrique, depuis quelque temps, à la Monnaie de Paris, des pièces de 10 fr. en or.

Ces pièces, d'un aspect agréable et d'un usage extrêmement commode, sont très recherchées par le public.

Il en a déjà été mis dans la circulation pour plus de 200,000 fr.

La fabrication des pièces de 20 fr. s'est élevée, pendant les quatre premiers mois de l'année courante, à 13,500,000 fr. (*Moniteur.*)

— Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance ainsi conçue :

« Le recrutement des cavaliers élèves instructeurs de l'école de cavalerie est entièrement réservé aux brigadiers ou cavaliers détachés des régiments de cavalerie et du corps des équipages militaires. »

— Les journaux d'Anvers annoncent que la Maine commence à rendre les cadavres des malheureuses victimes qui n'avaient pas encore été retrouvées. Dans les journées des 25, 26, 27, 28 et 29, on a constaté l'identité de 18 cadavres, qui ont été successivement inhumés.

— L'inauguration de l'embranchement du chemin de fer du Nord sur Saint-Quentin aura lieu définitivement le 26 mai, bien qu'il soit question de le livrer provisoirement à la circulation dès le 12 mai.

— Un maçon des environs de Liége (Belgique) a découvert le moyen de cuire, en deux fournées, quarante pains de deux kilog. et demi chacun, à l'aide de 5 kilog. de houille, qu'il dispose dans un four ingénieux. Il en résulte une économie immense ; en effet la cuisson de quarante pains, qui coûte 1 fr. 50 c. ne coûtera plus que 8 c. On fait en ce moment, dit l'*Indépendance*, les démarches les plus actives pour que ce vieillard intelligent obtienne un brevet d'invention.

— On lit dans la *Gazette de Spener* :

« Lundi dernier a été célébré le mariage de la main gauche du prince Adalbert avec Mlle Thérèse Essler, à qui le roi a donné le titre de Mme de Barnim. Le prince Guillaume, père du prince Adalbert, assistait à la cérémonie. On dit qu'un autre prince de la famille royale va faire bientôt un mariage de la main gauche.

— La *Sentinelle*, journal de Toulon, annonce qu'un conflit assez grave vient d'avoir lieu entre des matelots du *Friedland* et des marins napolitains. Trois coups de feu ont été tirés sur le canot de ce navire et un de nos hommes a été grièvement blessé d'un coup de poignard. En revanche, quoique moins nombreux, nos matelots ont jeté à la mer quatre soldats napolitains qui avaient pris parti pour leurs nationaux. L'amiral poursuit l'instruction de cette affaire.

— Une des célébrités du bagne de Toulon, le vicomte de Chavigny, condamné aux travaux forcés pour crime d'assassinat sur la personne de sa femme, vient de mourir à l'hôpital du bagne.

(*Démocrate du Var.*)

La 9e édition de l'*Organisation du Travail*, de Louis Blanc, qui vient de paraître au bureau du *Nouveau Monde*, au prix de 1 fr., est une publication entièrement nouvelle, comparée aux éditions précédentes, puisqu'elle est augmentée de moitié environ. Elle a paru depuis quinze jours à peine, et déjà elle est à peu près épuisée.

— On annonce la publication prochaine du *Contrôleur général*, journal des améliorations morales et matérielles, moniteur des associations ouvrières.

La *Bonne nouvelle*, rédigée par le citoyen Héraudeau, et le septième numéro de l'*Opinion des Femmes*, vont paraître également du 2 au 15 mai.

— On se rappelle qu'au mois de janvier 1849, M. Soitoux, né à Besançon, élève de M. David (d'Angers), a remporté le premier prix au concours, pour la statue officielle de la République :

Cet artiste a été chargé de l'exécution en marbre, qui est en ce moment très avancée.

M. Soitoux désirant rendre son œuvre populaire vient d'en faire paraître un modèle en petit de cinquante centimètres de haut (Dépôt chez M. Ribaucourt, rue du Regard, 10) où, l'on retrouve les qualités éminentes de l'œuvre qui a obtenu le prix.

Nous pensons que le public accueillera favorablement cette œuvre d'un jeune artiste, qui faute de moyens de se produire eût pu rester longtemps ignoré si la voie si juste et si démocratique du concours ne l'avait dès son début placé au premier rang.

ÉDUCATION NOUVELLE. — MÉTHODE ALLIX. — M. J. Allix ouvrira lundi prochain, 6 mai, deux nouveaux cours gratuits de lecture rationnelle pour les jeunes enfants qui ne savent pas lire, l'un *à midi*, rue de Richelieu, 92, l'autre *à 7 heures du soir*, à Chaillot, rue de Chaillot, 10.

Ces deux cours auront lieu tous les jours, aux heures sus-indiquées, et conduiront les élèves en *quinze heures*, c'est-à-dire en quinze séances d'une heure, à lire couramment dans un livre quelconque. S'inscrire, pour obtenir une carte d'admission, rue de Richelieu, 92, de midi à 4 heures, ou chez M. Allix, rue de Ponthieu, 11.

THEATRES. — CONCERTS.

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN. — On se presse toujours aux représentations de *Toussaint Louverture*. C'est qu'aussi l'œuvre de M. de Lamartine est magnifique de poésie, et que M. Frédérick Lemaitre l'interprète en grand artiste.

— Demain samedi, 4 mai, grande fête de jour au Jardin-d'Hiver, donnée par le prince et la princesse Colibri.

Le soir, concert populaire, avec le concours de Darcier et des Enfants de Lutèce. Exécution des *Pirates*, de Giuseppe Daniel.

La principale, on peut le dire même, la seule question pour les compagnies qui entreprennent l'exploitation des mines d'or de la Californie, c'est de prévenir la désertion des travailleurs. A ce point de vue fondamental, nous avons à signaler la compagnie de la *Ruche d'or*, dont les combinaisons, aussi neuves et bien entendues qu'honnêtes et morales, ne permettent point de mettre le succès en doute. La *Ruche d'or* publie mensuellement un journal de la Californie, dont le premier numéro, rempli de faits curieux et nouveaux, se distribue gratis place de la Bourse, 12. Ce premier numéro contient en entier les statuts de la compagnie ; en le faisant demander, par lettre affranchie, au bureau de la compagnie, place de la Bourse, 12, on le recevra gratuitement et *franco* par le retour du courrier.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.... 23 — 12 — 6

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Fauiard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 2 avril 1850.

Les noires prédictions de quelques journaux royalistes ne se sont pas plus réalisées aujourd'hui qu'hier, et la rente a éprouvé un mouvement d'amélioration qui avait été tellement rapide pendant la première heure de la bourse, qu'il a provoqué pour la clôture un mouvement de réaction qui a rapproché les derniers cours de ceux d'hier. Cependant le mouvement d'argent continue, et les petits capitalistes, loin de suivre l'exemple des gros financiers, se sont hâtés de profiter des bas cours où les ventes de ces derniers avaient fait descendre la rente, pour acheter, et faire un placement, à leur avis très avantageux.

Leur confiance dans le crédit de la France n'est pas le moins du monde ébranlée par suite des dernières élections, et si quelque chose est capable de les troubler, ce seraient bien plutôt les tentatives du pouvoir dans le genre de celles qu'indique l'arrêté publié aujourd'hui par le *Moniteur* et contenant la nomination d'une commission chargée d'étudier les modifications qui pourront être apportées à la loi électorale. Cette décision a été une des causes de la baisse qui a signalé la fin de la bourse.

Le 3 0/0, ouvert à 54-80, a fait 54-90 au plus haut, 54-60 au plus bas ; il reste à 54-65 ; hausse 15 c.

Le 5 0/0, ouvert à 87-70, a fait 87-95 au plus haut, haut, 87-45 au plus bas ; il reste à 87-55 ; hausse 20 c.

Le 4 0/0 a fait 68.

La Banque de France reste à 2,080.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
87 50	5 0/0 j. mars.	cpt.	87 70	88 ..	87 50	87 70
87 35	....	fin c.	87 70	87 95	87 45	87 [illegible]
.. ..	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 j. sept....	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	68 ..
54 50	3 0/0 j. d....	cpt.	54 60	54 95	54 65	54 [illegible]
54 50	....	fin c.	54 80	54 90	54 60	54 [illegible]
83 75	5 0/0 Piém...	cpt.	83 25	83 50	83 25	83 25
83 00	....	fin c.	83 50	83 5	83 25	[illegible]
[illegible] ..	Banq. France	cpt.	[illegible] ..	[illegible] ..	[illegible] ..	[illegible] ..
702 50	Paris-Orléans.	cpt.	... ..	... ..	... ..	710 ..
702 50	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
500 ..	Rouen........	cpt.	... ..	... ..	... ..	510 ..
... ..	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
200 ..	Havre.........	cpt.	... ..	... ..	... ..	200 ..
... ..	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	St-Germain...	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
152 50	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	157 50
140 ..	Versailles r. g.	cpt.	... ..	... ..	... ..	14[illegible] ..
47 ..	Mars.-Avign...	cpt.	170 ..	177 5	176 ..	17[illegible]
... ..	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	175 ..
105 ..	Bâle.........	cpt.	... ..	... ..	... ..	105 ..
... ..	Boulogne.....	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
410 ..	Nord. j. juill..	cpt.	410 ..	418 ..	409 75	[illegible]
410 ..	400 payés...	30 c.	410 ..	412 50	41[illegible] ..	41[illegible]
315 ..	Centre........	cpt.	... ..	... ..	... ..	320 ..
312 50	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	320 ..
... ..	Bordeaux.....	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	475 payés...	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
221 25	Nantes.......	cpt.	225 ..	223 ..	221 25	[illegible]
... ..	325 payés....	30 c.	... ..	... ..	... ..	[illegible] 75
320 ..	Strasbourg....	cpt.	322 50	323 ..	322 50	[illegible] 75
320 ..	325 payés....	30 c.	321 25	323 ..	320 ..	[illegible]

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, à 0/0......	1263 ..	Bons du Trésor.....	3 0/0
— Nouvelles......	1120 ..	Zinc : V.-Montagne.	.... 0/0
De la Seine, j. juillet.	.... ..	*Fonds étrangers.*	
Orléans, à 0/0, 1847..	... ..	Belgique, 5 0/0 1840..	100 1/2
— nouvelles, 1849.	... ..	— 5 0/0 1842..	100 1/2
Havre, Jouiss. mars..	... ..	Espagne : dette activ.	.. 0/0
— nouvelles......	... ..	— dette intér.	30 0/0
Rouen, à 0/0 1847....	... ..	Naples. Rec. Rothsc..	88 ..
Liste civile..........	990 ..	Rom. Empr. j. déc...	70 1/2
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	77 3/4
Quatre-Canaux.......	.... ..	Piémont. Obl. à 4 0/0.	975 0/0
		— Obl. nouv à 0/0.	930 0/0

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 3 mai.

THEATRE DE LA NATION. — Dernier concert de Mlle Albony.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice.
ODÉON. — Planète, - François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, les Quatre Coins, la Propriété
VARIETÉS. - Fadette, Mignonne. Colombine.
GYMNASE. — Héloïse et Abeilard, Les premieres amours, la Faction du Curé
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, le Sous-Préfet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint Louverture.
THEATRE DU LUXEMBOURG — Le Courrier de Lyon.
AMBIGU-COMIQUE. — Notre-Dame de Paris.
GAITÉ. — Vautrin.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] Année. N° 122. Samedi 4 Mai 1850.

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
[illegible] . . . . . . 17 f.
[illegible] . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

AVIS.

La DEMOCRATIE PACIFIQUE reçoit dans ses bureaux, à partir d'aujourd'hui, des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la Banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, va être organisé. Nous donnerons incessamment les adresses des bureaux-succursales où seront reçus ces abonnements.

En raison de l'anniversaire de la proclamation de la République, les ateliers étant fermés aujourd'hui samedi, la DEMOCRATIE PACIFIQUE ne paraîtra pas demain dimanche.

PARIS, 3 MAI.

Assemblée nationale.

On se rappelle que M. Baraguay-d'Hilliers a fait une proposition tendant à abroger le décret de l'Assemblée constituante qui rendait gratuites les écoles spéciales du gouvernement. La deuxième délibération de cette proposition, élargie et amendée par une commission dont M. Mortimer-Ternaux était président et M. Leverrier rapporteur, a occupé presque toute la séance d'aujourd'hui. Le principe de la non gratuité a été adopté sans discussion; mais dans les détails du décret, la commission a éprouvé échec sur échec; jamais déroute n'a été plus complète et mieux soutenue. D'abord, la commission voulait que le nombre des bourses dans chaque école ne pût pas dépasser le quart de l'effectif des élèves; il a été admis que le nombre des bourses serait illimité; c'est-à-dire, que tout élève ayant réussi dans les épreuves du concours, serait admis gratuitement sur la simple preuve de l'insuffisance des ressources de sa famille. En principe, nous sommes d'avis que l'enseignement doit être gratuit à tous les degrés, que l'intelligence et l'étude doivent être les seuls titres d'admission dans les écoles publiques; mais, avec l'assiette actuelle des impôts qui, la plupart, pèsent plus sur le pauvre que sur le riche, nous trouvons très juste que le riche continue à payer, et que l'enfant du pauvre ne soit pas arrêté dans sa carrière par l'indigence de sa famille.

En second lieu, la commission voulait élever de seize à dix-sept ans la limite inférieure de l'âge auquel on pouvait se présenter à l'Ecole polytechnique. C'était imposer la dépense d'une année d'études de plus aux jeunes gens assez avancés pour se présenter à seize ans. L'article a été repoussé.

Troisièmement, la commission voulait qu'un élève ne pût pas se présenter plus de deux fois aux éléments pour la même école: c'était enlever deux chances sur quatre aux élèves dont les familles se seraient imposé les plus durs sacrifices. L'article a été repoussé.

Enfin, comme coup de grâce, la disposition finale, le bouquet, qui portait translation de l'Ecole polytechnique à Meudon, a été repoussé par le gouvernement d'abord et par l'immense majorité de l'Assemblée ensuite.

Pour motiver cette translation, M. Leverrier avait mentionné dans son rapport l'esprit d'indiscipline de l'Ecole polytechnique. Sommé par M. Charras d'expliquer ce passage de son rapport, d'articuler un seul fait à l'appui d'une pareille allégation, M. Leverrier a répondu d'une manière évasive et embarrassée. M. de Laussat a été plus franc, et il a donné immédiatement pour preuve de l'esprit d'indiscipline des élèves de l'Ecole polytechnique leur conduite... en 1830! M. de Laussat aurait pu remonter plus haut et rappeler aussi 1815.

La commission a été tellement désorientée, surtout par l'opposition du ministre qui, selon M. Mortimer-Ternaux, avait été d'accord avec elle sur le principe de la trans lation, que, quand il s'est agi de voter si on passerait à une troisième délibération, elle a oublié de se lever ainsi que la plupart de ceux qui soutenaient le projet.

On a repris ensuite la discussion du budget.

ÉLECTIONS DE SAONE-ET-LOIRE.

On nous écrit de Châlon, en date du 1er mai 1850, que, d'après les résultats connus à dix heures du soir, les candidats de la démocratie obtiennent 60 800 voix, et les candidats *modérément républicains* 35 900. Différence au profit de la démocratie 24 900. Restent à connaître sept cantons et quelques sections, plus les votes de l'armée.

La liste démocratique passera tout entière, à une majorité qu'on évalue à 26 000 voix.

Puisse cet exemple dégoûter l'administration de toute intervention violente et illégale dans les élections! Les mesures prises par le préfet et les sous-préfets de Saône-et-Loire contre les réunions électorales, les atteintes par eux portées à la liberté individuelle des candidats ont offert un tel caractère d'arbitraire, qu'un journal réactionnaire, l'*Indépendance belge*, les apprécie ainsi dans sa correspondance française:

Comme on devait le prévoir, les socialistes l'ont encore emporté dans Saône-et-Loire, à une forte majorité. Il paraît que l'administration *un peu autocratique* du préfet n'a pas produit l'effet que quelques personnes bien renseignées habituellement, m'assuraient avoir été obtenu par lui. Ce qui paraît plus positif, c'est que *les derniers abus de pouvoir commis à Paris y ont eu un triste écho.* En résumé, il est évident qu'il n'y a guère de milieu pour l'administration entre supprimer le suffrage universel et aller à toutes les conséquences extrêmes d'un coup d'Etat, ou *changer radicalement de système*; c'est pourtant un troisième parti qui sera pris probablement.

En refusant aux candidats démocrates la faculté constitutionnelle de faire des professions de foi, en attachant toute la police à leur suite, en épiant jusqu'à leur conversation dans des maisons privées, on n'a fait que multiplier leurs partisans. Nous serions bien heureux de voir cette leçon enfin comprise, non pas à Mâcon seulement, mais à Paris. La compression, dont on se fait un système, ne produit pas l'ordre, mais les explosions. Il serait bien temps de s'en convaincre.

On lit dans l'*Evènement*:

Une agitation moitié rieuse, moitié sérieuse, troublait aujourd'hui l'Assemblée. Les plus énormes *canards* vont voletant par les couloirs. On montre des listes de proscriptions où brillent 46 noms, entre autres ceux de MM. Cavaignac, Victor Hugo, de Lamoricière, Emile de Girardin, Michel (de Bourges), etc. Ces personnes gênantes seraient délicatement enlevées demain pendant la fête, et transportées on ne sait où.

On fait d'ailleurs l'honneur à M. le président de la République de ne le comprendre que parmi les victimes, et ce ne serait pas à son profit que le coup d'Etat serait frappé.

Impuissance.

La commission des Burgraves s'est déjà mise à l'œuvre, et la question des modifications qu'on pourrait apporter à la loi électorale, est discutée ce matin dans la plupart des journaux modérés.

L'art. 24 de la Constitution porte que le suffrage sera direct et universel.

On ne s'en prend pas aujourd'hui au suffrage direct, mais on trouve qu'il est trop universellement exercé.

Il y a unanimité dans la presse de l'ordre pour demander que les électeurs soient astreints à des conditions de domicile.

Nous pourrions nous informer en quoi un citoyen qui voyage pour sa profession, pour ses affaires, pour ses plaisirs, démérite plus de la patrie que celui qui reste chez soi; demander à quel titre l'exercice du droit d'aller et de venir est incompatible avec l'exercice du droit de participer à l'élection des représentants de la nation. — Mais le parti de l'ordre ne se dirige pas par des raisons, il obéit à des passions. Il est persuadé qu'en astreignant les électeurs à un séjour de plusieurs années dans un lieu, il se débarrassera de 3 millions 500 mille électeurs — à peu près le chiffre de la majorité obtenue par M. Louis Bonaparte sur le général Cavaignac aux élections du 10 décembre — et il se flatte de reconquérir par ce moyen la majorité qui lui échappe.

Eh bien! le parti modéré se fait illusion. En retirant le droit de voter à un aussi grand nombre de citoyens, il ne s'assurerait pas la victoire, mais en revanche il jetterait la patrie dans un grave danger.

Sans doute, on écarterait par ce moyen un assez grand nombre d'ouvriers; mais les idées vont vite sous le gouvernement de la compression; le *Constitutionnel* nous assurait dernièrement que le socialisme perd chez les ouvriers, mais qu'en revanche il gagne chez les paysans; les élections du 10 mars et du 28 avril nous ont montré avec quelle rapidité il s'est fait accepter par la petite bourgeoisie. Au point où en sont les esprits, ce qu'on lui ôte d'un côté, la démocratie est sûre de le reprendre de l'autre. On vient d'en faire l'expérience. Vingt-cinq à trente mille noms ont été retranchés des listes électorales depuis le mois de mars, et le nouvel élu de la Seine a obtenu une majorité supérieure de sept mille voix à la majorité obtenue par les socialistes au 10 mars.

Quoi que l'on puisse faire, les élections de 1852 assureront la victoire de la démocratie.

Mais cette élimination impuissante à produire les résultats qu'en attendent les Burgraves, serait moins inoffensive à un autre point de vue.

Aujourd'hui, que l'homme du peuple soit mécontent du gouvernement, il a son bulletin de vote pour faire entendre ses réclamations, il

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 4 MAI 1850.

PAUVRE JEANNE!

III.

Sitôt qu'il fut seul avec Urbain, Alexis reprit sa physionomie impassible et railleuse.

— Monsieur, lui dit-il, il est midi... Dans une heure je me bats avec le chevalier de Navailles.

— Vous, monseigneur? exclama le vieil intendant tout ébahi.

— Sans doute, et en personne, reprit le comte en souriant malgré lui de la mine piteuse de maître Urbain. Pensez-vous par hasard que je doive vous charger de ce soin?

— Et la cause de ce duel, monseigneur?

— Ridicule, maître Urbain, ridicule et détestable; pourtant je me suis battu dix fois pour des causes plus mauvaises que celle-là.

— Monseigneur fait donc bien bon marché de la vie? demanda timidement l'intendant.

— J'en fais le marché que cela vaut, répondit Alexis en se jetant dans un fauteuil de cuir vert, et en laissant aller sa tête en arrière. J'ai vingt-huit ans, j'ai usé de tous les plaisirs, abusé de tous les excès et de toutes les douleurs, méprisé tous les dangers, appris toutes les déceptions. J'ai aimé, on m'a trompé; j'ai joué, on m'a volé; j'ai pleuré, on a ri de mes larmes; j'ai été loyal, on m'a raillé... et vous me demandez ce que c'est que la vie, maître Urbain?

Maître Urbain ne demandait rien, se contentant de faire la plus piteuse mine du monde.

Alexis continua.

— La vie, c'est tout et ce n'est rien; la vie, c'est l'infini pour deux êtres qui s'aiment, c'est le néant au milieu d'un monde indifférent.

La vie, c'est cette petite barque qui court et chancelle sur l'Océan, avec ce pêcheur au teint hâlé et ces filets aux mailles vieillies; c'est cette humble chaumine au toit de genêts où la mère attend son fils en priant, et la chevrière son fiancé en pleurant; c'est cette pauvre mansarde où l'artiste, l'écrivain et le peintre mangent gaiement le morceau de pain du soir en rêvant festins superbes, et soufflent dans leurs doigts l'hiver en songeant à la gloire. La vie, c'est ce presbytère à briques rouges, où le bon pasteur voit doucement s'écouler ses jours, entre la vieille gouvernante aux grosses joues réjouies et le petit clerc au latin de cuisine. C'est encore ce fou portant pour manteau royal une souquenille trouée, ayant pour royaume un cabanon. La vie, c'est l'attente d'un suaire et quatre planches entre lesquelles on vous cloue; la vie, enfin, c'est le temps qui marche, c'est l'heure qui s'écoule, mais rien de plus!...

Maître Urbain était fort surpris et un peu scandalisé, sans trop savoir pourquoi; car on lui eût parlé grec, qu'il n'y eût certainement pas compris davantage.

— Après cela, reprit Alexis, exister n'est pas vivre, maître Urbain; vivre, c'est rêver, c'est se tromper, c'est se faire un idéal de félicités et de joies idéales; vivre, c'est se créer un tout complet autour de soi, un bonheur de cinq pieds carrés, s'imaginer qu'on est roi et qu'on mesure toute la terre de ses deux bras quand on presse sur son cœur une femme que l'on croit honnête et que l'on pense aimer.

Mais faire ce que nous faisons, nous autres grands seigneurs désœuvrés, dépenser nos journées à l'oisiveté et nos nuits à l'orgie; voir le monde, tel qu'il est, avec ses vices et ses laideurs fardés de satin ou de velours, de dentelles ou d'or; savoir que la vertu est un mot et l'honneur un masque; courir après la fortune pour acheter ensuite la considération; se ruiner, sans enrichir personne; médire de tout ce qui est bien; applaudir à tout ce qui est mal; se dire que le génie n'est qu'une ambition, et la gloire qu'un moyen; que pour un peu d'argent, un peu moins qu'il n'en faut pour payer une fille de joie, l'un se vend, et que pour un hochet, une lettre de noblesse, l'autre se prostitue; en un mot, maître Urbain, voir les choses sagement, sainement, froidement, comme je le fais, c'est exister, ce n'est pas sentir; c'est être attaché au pilori de la vie, ce n'est pas vivre!!...

— Ah! monseigneur, monseigneur! fit maître Urbain, de son temps, de son beau jeune temps, quand votre noble père avait vingt-cinq ans et qu'il allait à la cour du roi... il disait comme vous; mais plus tard, après qu'il eut épousé votre digne et sainte mère, il ajoutait: Maître Urbain, mon brave et vieux compagnon d'armes, la vie, ce n'est ni l'oubli, ni le souvenir, ni le bruit, ni le mouvement, ni le danger, ni le plaisir, ni la cour, ni le champ de bataille; la vie, c'est l'amour!...

— Oui, c'est vrai! — murmura Alexis avec amertume, — la vie, c'est l'amour! seulement, c'est Dieu qui a fait la vie, ce sont les poètes qui ont fait l'amour. L'un est vrai, l'autre n'existe pas; l'un est une réalité triste, l'autre est une douce et charmante chimère... Malheureusement, je ne suis pas homme à chimères.

— Ah! c'est que monseigneur ne croit pas à la vertu des femmes?

— Cela dépend; j'y crois sans y croire. C'est une religion dont j'ai la foi sans la pratiquer... Cependant, maître Urbain...

Et Alexis dit ces dernières paroles d'un air moqueur.

— Cependant je vaux encore mieux que je n'en ai l'air, et la preuve, c'est que je vais me battre dans un instant pour la vertu d'une belle on ne peut plus roturière, et à qui, certainement, je ne demanderai jamais d'en être reconnaissante... la petite Jeanne!...

— Est-ce possible? s'écria maître Urbain dans la profondeur de sa stupéfaction.

— Mon Dieu, oui! — répondit Alexis avec légèreté, — et par cette raison seule que je tiens aussi peu à la vie que la vie semble tenir à moi. Hier, le chevalier de Navailles, — que M. de Lussigny a envoyé, comme moi, en congé dans ses terres, — le chevalier, dis-je, s'est vanté, et très haut, ma foi, d'avoir passé une nuit en fort amoureux tête-à-tête avec cette petite Jeanne, et comme je viens de la couronner rosière tantôt, il est juste que je défende

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

s'en sert, lui retirer ce moyen, c'est le pousser à l'insurrection; lui enlever son vote, c'est lui rendre son fusil, et, quoi qu'en disent les matamores, il n'est nullement prudent pour un gouvernement de se créer des millions d'ennemis cachés toujours prêts à l'attaquer par la force, ou à le miner par une propagande acharnée, car il vient un jour où la répression, quelque bien organisée qu'elle soit, trahit ceux qui ne comptent que sur elle; un jour où l'opposition devient le gouvernement, et ce jour ne se fait pas attendre en France, quand la raison et le droit sont du côté de l'opposition.

Les journaux de l'ordre mettent en avant un autre projet. Il s'agirait d'exiger pour la constatation du domicile un certificat d'inscription au rôle des contributions directes.

Par ce moyen on éliminerait non seulement un grand nombre d'ouvriers qui n'entraient pas dans la catégorie précédente, mais on bifferait du même trait de plume tous les citoyens qui logent en garni, tous les jeunes gens qui demeurent dans leurs familles, etc., etc.

Par malheur l'obligation d'être porté au rôle des contributions, c'est le cens électoral; or, l'article de la Constitution est formel :

> Sont électeurs, *sans condition de cens, tous les Français âgés de* 21 *ans* et jouissant de leurs droits civils et politiques.

L'idée de la *Patrie* reste donc inapplicable tant que l'on restera dans les termes de la Constitution.

Les journaux de l'ordre demandent encore :

1° Que l'armée ne vote pas séparément.

2° Que lorsqu'un représentant meurt ou cesse pour une cause quelconque de faire partie de la représentation nationale, il ne soit pas remplacé.

Ces deux propositions ont pour but d'empêcher le pays de connaître les progrès de l'opinion.

Si les soldats votent avec les bourgeois, le parti de l'ordre pourra croire et dire sans crainte d'être démenti par les faits, que l'armée est toute dévouée à sa politique.

Si les élections partielles sont supprimées, le gouvernement pourra croire et dire sans crainte d'être démenti brutalement, qu'il fait chaque jour des progrès dans le respect et la sympathie des citoyens.

Le parti de l'ordre se trouverait par ces mesures à même de se tromper et de tromper les autres sur sa force; il se ménagerait les moyens de jouer le rôle de dupe et celui de charlatan.

Les pouvoirs en sont tous là : ils ne veulent pas être avertis : ils aiment à pouvoir courir à l'abîme des révolutions en toute sécurité.

Mais, cette fois encore, les vœux du parti modéré se trouvent en contradiction formelle avec la Constitution.

Non pas cependant en ce qui a trait aux votes de l'armée, et pour notre part, nous ne voyons aucun inconvénient à ce que les soldats votent avec les autres citoyens. Nous y verrions au contraire un avantage. Ils pourraient voter en toute liberté de conscience, ce qui sous la législation actuelle leur est fort difficile.

Mais quant aux réélections, la Constitution les rend obligatoires. L'art. 21 est ainsi conçu :

> Le nombre total des représentants du peuple sera de sept cent cinquante membres, y compris les représentants de l'Algérie et des colonies françaises.

Il est clair que si les membres qui cessent de faire partie de l'Assemblée ne sont pas remplacés, le nombre total des représentants ne sera pas de 750.

La commission de salut public, comme l'appelle l'*Ordre* ce matin, est donc condamnée à chercher d'autres moyens de restreindre le suffrage universel; ceux qu'on lui souffle ne sont pas applicables.

Mais les résolutions qu'elle pourra prendre ne nous effraient pas.

Ou elle restera dans la Constitution, et alors elle est réduite à l'impuissance, car les modifications qu'elle pourra proposer ne sortiront pas d'un cercle très restreint;

Ou elle se placera en dehors de la Constitution, et elle est bien plus impuissante encore, car alors c'est un coup d'Etat, c'est une révolution.

Et malheur au parti qui, dans les circonstances actuelles, tirera l'épée le premier!

La commission dite des Burgraves s'est de nouveau réunie ce matin au ministère de l'intérieur. La formation de cette commission a eu lieu avec la plus grande simplicité. On fait paraître au *Moniteur* le nom des membres qui composent le bureau de la réaction du Conseil-d'Etat, et tout a été dit.

On annonçait que la séance de ce jour avait été fort agitée. Les travaux de la commission sont, du reste, fort avancés, car le projet avait été préparé d'avance par le gouvernement, qui a voulu qu'il soit sanctionné par les chefs de la majorité.

On disait à l'Assemblée que M. Louis Bonaparte avait rassemblé huit légitimistes et huit orléanistes autour d'un *Buffet*. (*Estafette.*)

Les journaux protégés par M. Carlier deviennent de plus en plus... modérés.

Les appels à la guerre civile, au renversement de la Constitution et de la République s'y entassent chaque jour avec une verve rageuse, tout à fait édifiante.

C'est d'abord l'*Assemblée nationale* qui fait signer dans ses bureaux une pétition pour la révision immédiate de la Constitution, notamment pour la restriction du suffrage universel, et qui n'oublie aucune des ficelles usitées en pareil cas, pour faire entrer les chalands.

C'est le *Pays*, *vulgò* capitaine Fracasse, qui se désole de ne pouvoir obtenir une bonne émeute, et qui ne *veut pas* que les socialistes puissent faire connaître leurs doctrines, non pas parce qu'il a raison, mais parce qu'il est la majorité.

Mais aujourd'hui l'*Assemblée nationale* pâlit auprès de la *Patrie*. L'épithète d'épileptique donné par le *Pays* à sa sœur de la rue Bergère, empêchait la *Patrie* de dormir. Elle s'est prise à écumer, de façon à mériter l'épithète à son tour. Nous mettons nos lecteurs à même de prononcer si elle est digne de l'obtenir :

> Vous êtes entouré par une troupe de cannibales.
>
> Il est évident que si vous leur résistez, vous courez le risque d'être tué.
>
> Mais il est encore plus évident que si vous ne leur résistez pas, vous êtes certain d'être mangé.
>
> En résistant, vous pouvez vaincre.
>
> En cédant, votre mort est certaine; et quelle mort!
>
> En mettant tout au pis, ne vaut-il pas mieux être tué comme un soldat que mangé comme un bœuf?

Voyez-vous ces pauvres déshérités de la société, esclaves, ouvriers vivant d'un maigre salaire, mourant de faim lente, de fatigue, de travail insalubre, de misère et de honte, et cela de père en fils depuis trois ou quatre mille ans, expirant sans se plaindre, la plupart du temps, et se permettant tout au plus un soulèvement par chaque trois ou quatre siècles, soulèvement qui s'appaise bientôt, et les laisse presque aussi malheureux qu'auparavant; — les voyez-vous, ces pauvres victimes, transformées par la *Patrie* en cannibales, parce qu'elles se permettent de croire que la terre est assez fertile, et le genre humain assez actif, pour que dans notre société il y ait pour tous du pain et un peu d'aisance!

Et la belle croisade prêchée par la *Patrie!* la croisade des heureux contre ceux qui souffrent, des oppresseurs contre les opprimés, des voleurs contre ceux qu'ils ont dépouillés, des repus contre ceux qui ont faim!

N'allez pas croire que la *Patrie* ne s'attaque qu'aux individus qui seraient tentés de rendre violence pour violence : ce qu'elle veut, c'est l'extermination de l'idée du progrès, — que depuis quelques jours elle appelle *communisme*. Nous citons :

> Si le communisme descend dans la rue, le gouvernement doit recourir à la force et tuer le communisme. *Si le communisme ne descend pas dans la rue, le gouvernement doit recourir à la compression et étouffer le communisme.*

Pas de concessions! s'écrie-t-elle plus loin :

> Contre les *Parisiens*, il faudra toujours recourir à la force.

Ainsi, les Parisiens sont bien avertis : on leur appliquera le régime de la compression et de l'épée. Pourquoi diable aussi s'avisent-ils de contrarier M. Carlier, de refuser leurs voix à M. Leclerc, et leurs gros sous à la *Patrie*?

En présence de ces excentricités, il est difficile de prendre un autre ton que la plaisanterie. — Et cependant le fait est grave. La *Patrie* est protégée tout spécialement par le gouvernement, et les idées qu'elle exprime sont celles d'une fraction de la majorité de l'Assemblée.

La *Patrie*, dont nous avons reproduit les chiffres, a publié d'une manière incomplète le résultat du scrutin qui a donné la majorité à Eugène Sue. Nous le rétablissons.

Electeurs inscrits : 324 369; votants 250 609; suffrages comptés 248 329; Eugène Sue 127 812 voix; Leclerc 117 726.

La Doctrine des Contradictions.

Nous avions trop préjugé des forces et des bons sentiments de la *Voix du Peuple* en l'invitant à convertir en discussion franche, précise et complète les insinuations sournoises qu'elle glissait depuis quelque temps dans ses colonnes à l'endroit de la théorie de Fourier.

La *Voix du Peuple* fait aujourd'hui à nos questions précises et nettes une réponse entortillée et moraliste comme celles que nous adressait l'*Univers* religieux dans ses polémiques d'autrefois.

La *Voix du Peuple* embrouille tout. Lui parle-t-on économie politique, elle répond morale, l'invite-t-on à justifier son reproche de *communisme* adressé à la théorie phalanstérienne, elle nous répond par un reproche entièrement contradictoire, diamétralement opposé; celui de conserver le *monopole capitaliste*; la prie-t-on de nous expliquer en quoi et comment la théorie de Fourier ne garantit pas *la souveraineté de chacun, la liberté en tout, partout et pour tous* d'une manière aussi absolue que la prétendue théorie de Proudhon, elle se défend par une contradiction flagrante en accusant Fourier de pousser la logique de la liberté absolue jusqu'au libre essor en amour, c'est-à-dire jusqu'aux *bacchantes et polygames du phalanstère.*

Comme nous l'avions pressenti, la prétendue théorie de liberté absolue de la *Voix du Peuple* est parfaitement inintelligible à elle-même; elle se réduit à un système absolu de contradictions.

La *Voix du Peuple* nous renvoie, pour plus ample informé, à sa collection d'articles depuis deux ans. Cette collection, dit-elle, est assez volumineuse pour que nous puissions nous renseigner sur la manière dont elle entend concilier la liberté absolue avec les conditions d'ordre, d'équilibre et de progrès sans lesquelles cette liberté n'est que de l'art pour l'art, c'est-à-dire *arbitraire*, *contradiction* et *hasard*.

La *Voix du Peuple* s'abuse sur l'importance de ses travaux historiques. C'est précisément parce que, depuis deux ans, nous n'avons vu sortir de l'école Proudhon que de l'art pour l'art en matière de critique, que de l'arbitraire, de la contradiction et du hasard en matière de liberté, que nous étions désireux d'obtenir enfin de ce journal une formule nette et claire, une démonstration compréhensible de ce qu'elle entend par ces *lois sociales antérieures à la volonté humaine*, qui doivent régler les essors de la *liberté absolue, de la souveraineté de l'individu, de la liberté en tout, par tout et pour tous.*

Sur ce point capital, tout ce que nous avons pu arracher de formel à la présence d'esprit de la *Voix du Peuple* se réduit à ces quelques lignes :

> Oui, nous avons dit et nous disons encore que faire de la liberté pour la liberté, comme de l'art pour l'art, c'est substituer l'arbitraire, la contradiction et le hasard au progrès; que la liberté devait se déterminer, se préciser *en un fait* qui, passant dans la conscience publique, *devenait ensuite une loi sociale antérieure et supérieure à la volonté individuelle.*
>
> C'est ainsi que, contrairement à Fourier et à son école, nous regardons la monogamie et le mariage *comme un fait désormais passé dans la conscience générale, et supérieur aux caprices individuels.* Nous défendons la famille, et nous repoussons de toutes nos forces les bacchantes et polygames du phalanstère.

Ce qui résulte de plus clair de ces lignes, c'est que la *Voix du Peuple* fait découler sa loi sociale antérieure et supérieure à la volonté individuelle d'un *simple fait* consacré par les habitudes, par les mœurs, et qu'elle est disposée à mettre la monogamie au-dessus de la liberté absolue, de la souveraineté individuelle, et du suffrage universel.

A ce compte, la *liberté absolue*, la *souveraineté de l'individu*, la *liberté en tout, partout et pour tous*, telles que les entend la *Voix du Peuple*, seraient soumises à la loi des majorités, en morale comme en politique, et ne pourraient s'exercer sans leur assentiment.

A ce compte, l'institution du pouvoir et même celle de la police auxquelles la *Voix du Peuple* fait chaque jour la guerre, pourraient être considérées *comme une loi sociale antérieure et supérieure à la volonté individuelle, comme un fait désormais passé dans la conscience générale et supérieur aux caprices individuels*; car il est certain que la police et le pouvoir sont un fait jusqu'ici incarné dans les mœurs de tous les peuples, inhérent à la constitution de tous les gouvernements, de toutes les sociétés.

A ce compte aussi, le droit que prétendent avoir les propriétaires, non seulement de s'approprier la plus-value de la terre, les fruits de leur propre travail, mais encore de détenir le sol et de prélever une rançon usuraire sur la circulation du produit et sur le travail du prolétaire, devrait passer pour *une loi sociale antérieure et supérieure à la volonté individuelle*, car il est encore presque universellement usité, admis, accepté comme *fait* par la conscience publique, par les mœurs des peuples les plus éclairés.

A ce compte même, la monogamie aurait moins de titre que le pouvoir, la police et l'usure, à passer pour *une loi sociale antérieure et supérieure* à la volonté humaine; car il suffit de jeter les yeux sur l'antiquité *la plus sacrée* et sur les populations qui observent encore les religions de Mahomet, de Bouddha et de Brahma, pour se convaincre que la *volonté* de plus des deux tiers de l'humanité a toujours méconnu la *loi* de monogamie, tandis qu'elle acceptait celle du pouvoir, de la police et du capital. Il y a plus : si la *Voix du Peuple* veut examiner attentivement les *faits* qui l'entourent, c'est-à-dire les mœurs même de la société où la monogamie a force de loi, elle verra que cette société chrétienne et morale compte et tolère mille insurrections individuelles contre la loi de fidélité conjugale, pour une infraction à la propriété par le vol ou une insurrection contre le pouvoir par l'émeute, et que rien, dans cette société, n'est *moins supérieur aux caprices individuels* que la monogamie.

Il n'y a donc qu'inconséquence, contradiction et obscurité dans l'espèce de définition que la *Voix du Peuple* nous donne des conditions qui consacrent et règlent la liberté normale.

En invoquant *un fait passé dans la conscience publique* pour sanction, règle et limite de la *souveraineté de l'individu*, de la *liberté absolue en tout, pour tout et pour tous*, elle ne fait pas autre chose que nier cette liberté absolue de l'individu,

---

sinon ses vertus, du moins ma bonne foi surprise...

— Surprise?... Mais, monseigneur, il me semble qu'après les propos de M. le chevalier de Navailles, il n'y avait plus d'erreur possible...

— Vous croyez, maître Urbain?... Eh bien! je vais vous étonner beaucoup... Mais, je suis convaincu que M. de Navailles a menti, et que cette petite Jeanne est honnête.

Au surplus, peu importe, je m'ennuie, j'ai envie de me battre... je me battrai, c'est une excellente façon de tuer le temps.

En vain maître Urbain voulut-il faire de sages remontrances, l'empêcher d'aller provoquer le chevalier de Navailles, lui faire comprendre que se battre pour une chevrière, c'était déroger, celui-ci, pour toute réponse, lui dit négligemment :

— J'avais une heure à attendre... L'heure est écoulée. Merci à vous et à votre morale, monsieur Urbain... Je pars.

Et il partit en effet, non sans recommander toutefois au vieil intendant de compter à la petite Jeanne la dot promise.

Maître Urbain s'indigna d'abord, se désola ensuite, et son indignation comme son désespoir se traduisirent par cette seule exclamation :

— Pour une chevrière!...

IV.

Deux mois après, par une soirée parsemée d'étoiles et parfumée des dernières senteurs de l'été, une soirée tiède et calme, un jeune homme au teint pâle et maladif, assis sur une chaise longue dans l'une des salles basses du manoir, en face d'une large fenêtre à ogives, aspirait doucement la brise.

Près de lui, et presqu'agenouillée à ses pieds, une jeune fille semblait prier : tous deux étaient muets, mais tous deux regardaient le ciel.

La cloche du manoir tinta lentement sept heures.

— Jeanne — dit alors le malade d'une voix tendre — il est tard... n'es-tu point fatiguée?

— Fatiguée? — répéta machinalement la jeune fille — de quoi donc, monseigneur... de regarder l'étoile briller au ciel, et d'entendre le chant du pâtre qui rentre des champs?...

— Non, Jeanne, de veiller un pauvre malade bien triste, et de passer auprès de lui de longues heures bien monotones.

Jeanne ne répondit pas; elle effeuillait silencieusement une petite marguerite blanche qu'avait rejeté loin de lui le comte Alexis de Monsoreau.

Il se fit un silence pendant lequel on eût entendu tomber un à un les pétales de la marguerite.

— Eh bien, Jeanne, demanda le comte avec mélancolie, vous aime-t-il?

— Qui donc, monseigneur, fit la pauvre enfant en se redressant tout émue, comme si elle eût été réveillée soudain d'un doux songe.

— Celui pour qui vous avez effeuillé la marguerite.

Pour seule réponse, Jeanne montra tristement le calice de l'humble fleur des champs; il était veuf de tous ses pétales...

— Les fleurs mentent quelquefois — reprit Alexis.

— Les fleurs peut-être... mais le cœur jamais!...

Alexis se redressa lentement, et, s'accoudant sur l'un des bras du fauteuil :

— Jeanne — dit-il — sais-tu ce que c'est qu'aimer?..

— Oui, — répondit-elle bien bas, — c'est souffrir...

— Pourquoi souffrir?

— Dam... monseigneur, pourquoi les rêves finissent-ils?

— Parce qu'ils sont des rêves...

— Rêver, c'est donc souffrir?...

— Oui... Mais rêver n'est pas aimer.

— Aimer, aimer, c'est souffrir, — répéta Jeanne d'un accent plaintif comme le refrain douloureux d'un chant de morts.

— Pauvre enfant! — reprit le comte, — qui parle de souffrance, et qui sourit à peine à la vie... Jeanne, ma pauvre Jeanne, rêve, rêve longtemps... A ton âge, on ne rêve pas d'amour; à ton âge, la tristesse n'est qu'un nuage sur l'azur de l'âme; à ton âge, les yeux n'ont point de larmes. Vous autres, jeunes filles, vous êtes comme les fleurs qui naissent le matin... à la première aube, vous vous recourbez sur vos tiges, croyant mourir, puis, vous vous réveillez plus belles et plus brillantes.

— Oui, — murmura Jeanne, — jusqu'au lendemain... qui est la mort éternelle.

— Eternelle! — dit Alexis d'une voix triste et amère. — Enfant, y a-t-il rien d'éternel ici-bas? Va, la mort est fille de la vie... elle a un terme. Dans la nature, tout renaît, rien ne finit. Les êtres se succèdent, se transforment toujours en s'approchant de Dieu et en devenant meilleurs. La mort est un progrès, voilà tout. Eh bien! Jeanne, ce progrès, je vais l'accomplir.

— Vous, monseigneur? demanda Jeanne en étouffant au plus profond de son cœur un cri de douleur.

— Que veux-tu, Jeanne? — reprit Alexis en hochant tristement la tête; — il y a une vieille légende qui dit que ceux qui ne sont pas aimés sont des mauvais, et qu'ils doivent mourir pour purifier leur âme... Personne ne m'aime..., je mourrai!

— Tout le monde vous aime, monseigneur; vous vivrez.

— Tout le monde, ce n'est personne...

— Qui sait? — murmura Jeanne avec une ingénuité charmante, — personne, c'est quelquefois quelqu'un.

Alexis se redressa encore un peu, puis attirant à lui la jeune fille, il lui prit les deux mains, et la regardant en face avec mélancolie :

— Ce quelqu'un là, — lui dit-il, — c'est toi!... Oui, toi, ma pauvre Jeanne, qui as appris la vie par une souffrance, et dont la vie n'est que dévouement. Tu m'as vu blessé, malade, prêt à mourir, et tu as demandé, toi la pauvre chevrière du manoir, à me veiller... et l'agonie s'est prolongée à force de soins, la mort a été retardée à force de tendresse... Doux soleil de poésie et d'innocence, tu as réchauffé les derniers restes de mon cœur glacé; suave parfum de candeur et de chasteté, tu as pénétré mon âme de tes virginales aspirations. Pauvre et sainte colombe, ton amour a été le rameau d'olivier qui m'a réconcilié avec moi-même, avec Dieu; car tu m'aimes, n'est-ce pas... n'est-ce pas, Jeanne, que tu m'aimes?...

MÉPHIS.

(*La suite prochainement.*)

et que de forger un nouveau despotisme de majorité plus intolérant que celui du droit divin.

Evidemment la *Voix du Peuple* tombe dans ces fâcheuses inconséquences parce qu'elle n'a puisé dans les lumières de son révélateur Proudhon qu'une science de contradictions économiques, religieuses, philosophiques, politiques et morales, qu'une théorie de l'art pour l'art en matière de critique.

Mais il y a un autre motif qui égare la *Voix du Peuple*, c'est l'intérêt qu'elle croit avoir à rabaisser tout autour d'elle, à faire supposer à ses crédules lecteurs qu'elle seule est le Socialisme incarné, et qu'il lui serait facile d'avoir raison du génie de Fourier, comme, à propos de liberté absolue, elle croit avoir eu raison des systèmes de Louis Blanc, Pierre Leroux et Cabet.

La *Voix du Peuple* s'abuse. Nous la prévenons que depuis qu'elle prêche la *souveraineté de l'individu*, la *liberté absolue en tout et partout*, et qu'elle cherche la loi naturelle d'ordre, d'unité, d'équilibre et de progrès de cette liberté absolue, nous l'avons défiée *in petto* d'aboutir à autre chose qu'au phalanstère de Fourier, à la loi sériaire de Fourier, au travail attrayant de Fourier, et même à l'association libre et volontaire entre le capital, le travail et le talent, telle que Fourier la formule.

En effet, quand on pose en principe la liberté absolue, la souveraineté de l'individu, sous peines d'inconséquences absurdes, de contradictions choquantes, d'abjurations honteuses, il faut aller jusqu'à la foi dans la légitimité des passions; il faut admettre la proportionnalité des attractions avec les destinées; il faut croire à l'existence d'un code social préconçu par Dieu, et pouvant réaliser l'harmonie humaine sur la terre.

Si la *Voix du Peuple* veut réellement, comme elle le disait hier, la liberté de la presse, de l'association, de l'enseignement, du domicile, du travail, du crédit, du commerce et de l'industrie, la *liberté religieuse, civile et politique*, elle doit vouloir, à plus forte raison, la liberté du cœur, des sentiments: elle ne doit pas admettre d'autre loi morale que celle qui sera reconnue par l'assentiment *libre, spontané et unanime* des hommes et des femmes; elle ne doit donc pas calomnier Fourier, qui n'a jamais entendu imposer aucune espèce de loi humaine, aucune règle morale, et qui s'est tout au plus livré à quelques prévisions personnelles sur les attractions natives, sur les applications morales de la loi sériaire, pures prévisions dont il a laissé juges les générations futures, et dont son école a complétement écarté la propagation.

Si la *Voix du Peuple* veut nous prouver qu'elle est réellement plus instruite en théorie de liberté et en socialisme que la *Patrie*, l'*Ordre*, l'*Univers* et l'*Assemblée nationale*, elle renoncera désormais à de telles armes pour nous combattre.

Enfin, si la *Voix du Peuple*, qui ose accuser la Théorie phalanstérienne de *consacrer l'usure et l'exploitation capitaliste*, est sincère dans ses vœux récents de conciliation des classes, si elle répugne réellement aux révolutions spoliatrices et sanglantes, au communisme gouvernementaliste, à la dictature sous toutes ses formes; si elle ne veut, d'autre part, d'aucune espèce d'usure, de monopole et d'exploitation capitaliste, elle devrait bien nous dire par quels autres moyens que cette propriété sociétaire et que cette association libre et volontaire entre le capital et le travail proposés par Fourier, elle espère détruire le plus criant des monopoles capitalistes, la plus inique des dictatures et des usures, à savoir la détention du sol, de la terre, capital de l'humanité entière; par quel autre moyen que cette association communale elle espère rendre au travailleur son droit au travail, son premier instrument de travail, sa propriété originelle et sa liberté vraie; par quel autre moyen elle empêchera le travailleur de mourir de faim ou de payer un tribut usuraire au capital, par quel autre moyen elle pourra, sans l'intervention de l'État, mettre le travailleur à même de devenir promptement son propre capitaliste, et le capitaliste d'être lui-même volontairement travailleur?...

Nous mettons encore une fois la *Voix du Peuple* au défi de nous fournir sur cette question une seule donnée, une seule idée qui ne soit pas ou essentiellement phalanstérienne ou en parfaite contradiction avec sa théorie de la liberté absolue et de la négation de toute autorité violente.

Il peut être pénible pour l'orgueil de M. Proudhon et de la *Voix du Peuple* d'être forcé, en proclamant la *liberté absolue, la souveraineté de l'individu*, d'aboutir à la Théorie de Fourier; mais ce principe une fois admis, ils ne peuvent refuser de rendre hommage à Fourier qu'en tombant eux-mêmes dans le communisme violent ou dans l'abîme des contradictions.

A monsieur le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Je viens de terminer une grande cheminée en marbre, pour un palais de Florence. Cette œuvre devant partir incessamment pour sa destination, elle est exposée publiquement, 36, rue de l'Ouest, de 1 à 4 heures, jusqu'à jeudi 9 de ce mois.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre dévoué serviteur.

A. OTTIN, statuaire.

Assemblée nationale.

Présidence de M. BEDEAU. — Séance du 3 mai.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. CASTILLON SAINT-VICTOR. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée une pétition signée par un grand nombre d'habitants de la ville de Toulouse, qui demandent que la nation soit consultée sur la forme de gouvernement qui convient le mieux aux intérêts du pays. (Rires et interruptions à gauche.)

La pétition sera renvoyée à la commission.

M. Schœlcher a la parole pour des interpellations relatives aux évènements du Sénégal.

M. SCHOELCHER. Je dois rappeler à l'Assemblée qu'il y a des nations souvent en guerre entre elles au Sénégal. On a vu dans notre intervention chez elles un acte d'hostilité. Il n'en est rien : l'une de ces peuplades a pillé les troupeaux de nos colons et mis en fuite les esclaves qui les gardaient. On ne peut en ce moment sortir de St-Louis.

Je demande à M. le ministre de la marine s'il ne jugera pas convenable d'envoyer des secours au Sénégal.

M. ROMAIN-DESFOSSÉS, ministre de la marine, répond que le gouverneur a dû recevoir déjà 70 hommes de renfort, et les bandits qui ont attaqué nos possessions seront repoussés.

La frégate *l'Eldorado* sera devant Saint-Louis avant vingt jours; elle transporte 150 hommes de la station des côtes d'Afrique, et ces forces seront suffisantes pour toutes les nécessités.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de M. le général Baraguay-d'Hilliers, tendant à modifier le décret du 19 juillet 1848 relatif aux Ecoles polytechnique et militaires.

« Art. 1er. Le décret du 19 juillet 1848, relatif à la gratuité des Écoles polytechnique et militaires, est rapporté. »

M. DE BARBANÇOIS présente l'amendement suivant :

« Art. 1er. Le décret du 19 juillet 1848, relatif à la gratuité de l'admission dans les Ecoles polytechnique et militaires, à partir du 1er octobre 1850, est révoqué.

» Art. 2. La législation en vigueur concernant l'École polytechnique et les écoles militaires continuera d'être appliquée jusqu'au 1er octobre 1851.

« Art. 3. D'ici au 1er janvier 1851, le ministre de la guerre aura à présenter à l'Assemblée législative un projet de loi portant réorganisation desdites écoles. »

M. DE BARBANÇOIS ne considère possible la gratuité de l'enseignement que pour les familles pauvres, et pour ce qui concerne les objets de l'instruction primaire. D'un autre côté, il y a des dangers assez considérables et assez communs dans la présence de l'Ecole polytechnique à Paris, pour qu'on la transporte à Meudon, où elle ne sera plus détournée de ses études par aucune préoccupation politique.

L'amendement de M. de Barbançois n'est pas adopté.

L'art. 1er est adopté.

« Art. 2. Le nombre des bourses qui pourront être accordées dans ces écoles et à l'école navale de Brest pourra s'élever au quart de l'effectif des élèves de chaque division.

MM. D'ADELSWARD et DUFOURNEL ont présenté l'amendement suivant :

« Art 2. Des bourses ou des demi bourses seront accordées dans ces écoles et à l'école navale de Brest, à tous les jeunes gens qui auront préalablement fait constater l'insuffisance des ressources de leur famille, pour leur entretien dans lesdites écoles.

» L'insuffisance de la fortune des parents et des jeunes gens sera, au moment de l'inscription de l'élève, constaté par une délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet du département. »

M. MONNET. Je repousse la gratuité absolue, parce que j'y vois une iniquité flagrante. N'est-ce pas, en effet, souverainement injuste de puiser dans les trésors de l'Etat remplis par les riches et les pauvres pour donner une instruction gratuite aux enfants des riches. Mais je désire la gratuité pour les enfants pauvres, et je veux pour cela que le nombre des bourses soit illimité, afin que ce nombre ne soit pas inférieur à celui des besoins de l'année pour les écoles militaires.

M. LEVERRIER. L'honorable M. Monnet vous a dit que les élèves de l'École polytechnique se cotisaient pour une somme de 60 fr., ce qui produit par an une somme de 12 000 fr. Mais cette somme n'est pas entièrement employée pour leurs camarades; il y a entre eux une association de secours fraternel, et certains d'entre eux sont chargés de distribuer des secours aux malheureux de leur arrondissement.

Croyez bien que c'est un désastreux principe que de ne pas limiter les bourses; cela nous conduira plus tard à une gratuité illimitée. L'Assemblée jugera.

L'amendement, mis aux voix, est adopté. (Sensation.)

« Art. 3. Les bourses et demi-bourses ne pourront être données qu'aux jeunes gens à qui l'insuffisance de leur fortune personnelle et celle de leurs parents ne permettraient pas de subvenir en tout ou en partie aux frais de leur entretien dans lesdites écoles. L'insuffisance de la fortune des parents et des jeunes gens sera, au moment de l'inscription de l'élève, constatée par une délibération motivée du conseil municipal, approuvée par le préfet du département.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE. Il s'agit de savoir si les jeunes gens pauvres qui auront satisfait aux examens entreront à l'École polytechnique, ou si l'État limitera ses largesses. Voilà le principe que nous demandons de poser, que les élèves qui auront fait toutes leurs études et satisfait à tous les concours puissent entrer aux écoles.

Je me rallie à l'amendement de MM. d'Adelsward et Dufournel.

M. HENRI DIDIER demande qu'on dise : « Sur l'avis du préfet du département. »

M. MORTIMER-TERNAUX. Nous n'avons fait que reproduire un article de la Constituante sur l'admission des bourses dans les colléges.

M. HENRI DIDIER. Il faut que le préfet donne son avis à côté de la délibération du conseil municipal, mais je ne voudrais pas qu'en étant le régulateur de cette délibération, le sort des jeunes gens fût entièrement à la disposition de l'administration préfectorale.

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Si le conseil municipal donne son avis, il est seul maître de rejeter la condition des jeunes gens, il peut se trouver des actes de complaisance, et ce système tendrait au désordre le plus complet.

L'amendement est rejeté et l'art. 3 adopté.

« Art. 4. Les bourses et demi-bourses seront accordées par le ministre de la guerre et par le ministre de la marine, sur la proposition des conseils d'administration et d'instruction des écoles. » — Adopté.

« Art. 5. Il pourra être alloué, sur la proposition des mêmes conseils : 1° à chaque boursier ou demi-boursier un trousseau ou un demi-trousseau à son entrée à l'école; 2° à chaque boursier ou demi-boursier nommé officier après avoir satisfait à ses examens de sortie, la première mise d'équipement militaire attribuée, dans l'arme où il doit entrer, aux sous-officiers passés officiers. » — Adopté.

« Art. 6. Les motifs pour lesquels les bourses auront été accordées seront, chaque année, insérés au *Moniteur* et dans l'un des journaux du département où l'élève et ses parents auront leur domicile. » — Adopté.

« Art. 7. A partir de 1851, l'art. 4 de la loi du 14 avril 1832 ne pourra être appliqué qu'aux militaires justifiant de deux ans de service effectif et réel sous les drapeaux. Ce temps de service devra être constaté par des certificats émanant des conseils d'administration des corps auxquels les militaires appartiennent.

» Art. 8. A partir de la promulgation de la présente loi, nul ne pourra prendre part à plus de deux concours pour l'admission à la même école.

» Art. 9. A partir de 1851, ne pourront se présenter à l'examen d'admission à l'École polytechnique que des Français âgés de 17 ans au moins et de 20 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours, sauf le cas spécial prévu par l'art 7 de la présente loi. »

M. OSCAR LAFAYETTE. La commission a voulu empêcher par cet article que les élèves de trois ou quatre années ne pussent venir concourir avec des élèves qui n'ont que deux ans d'études. Eh bien! suivant moi, il n'y a à cela aucun inconvénient, et l'article, s'il était adopté, aurait pour résultat de prolonger d'un an la durée des études.

M. LEVERRIER, rapporteur, soutient la rédaction de la commission. Les premiers examens, en général, ne sont pas sérieux, et les élèves qui s'y présentent ne le font que pour s'exercer.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. Si l'on veut exiger des élèves qui se présentent aux examens que leurs études littéraires soient plus fortes, il faut en élever le programme; mais il n'est pas nécessaire de mettre dans la loi une limite d'âge, comme on l'a fait dans l'article 9.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD. Je dirai que j'ai été reçu à l'âge de seize ans, par suite d'une dispense du Directoire. D'un autre côté, pour les différentes armes de l'armée, il est plutôt nécessaire qu'on ne reçoive pas à l'Ecole après vingt ans qu'avant seize ans.

Après quelques mots de MM. Oscar Lafayette et Leverrier, l'art. 8 de la commission est rejeté. (Mouvement.)

M. DE LAMORICIÈRE. J'appuie l'amendement de M. le général Gourgaud, qui fixe à 16 ans l'âge auquel on peut entrer à l'École polytechnique.

M. LEVERRIER s'y oppose.

L'amendement est mis aux voix et adopté.

L'art. 9, ainsi modifié, est également adopté.

« Art. 10. Une commission mixte, nommée sur la proposition du ministre de la guerre, de concert avec les ministres de la marine et des travaux publics, révisera les programmes d'admission à l'École polytechnique, ainsi que ceux d'enseignement dans ladite École, et proposera, avant le 1er octobre 1850, les modifications à apporter à ces programmes pour les mettre en harmonie avec les besoins des services publics. » — Adopté.

« Art. 11. L'École polytechnique sera transférée dans les bâtiments du palais national de Meudon. » (Mouvement.)

M. ETIENNE propose que ce transfèrement ait lieu dans les bâtiments dépendant du palais national à Fontainebleau. Fontainebleau convient mieux que Meudon, et cela pour échapper aux agitations politiques qui règnent en ce moment autour de ces jeunes gens.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Le gouvernement s'oppose à la translation de l'École polytechnique à Meudon et à Fontainebleau. (Sensation.)

Je demande à l'Assemblée de maintenir le *statu quo*, de laisser l'École à Paris. L'esprit de l'École est bon; nous n'avons aucune crainte à cet égard, rassurez-vous.

M. MORTIMER-TERNAUX. Au nom de la commission, je viens rétablir les faits. M. le ministre de la guerre a fait connaître à la commission son opinion sur la mesure qui nous occupe en ce moment. Eh bien, il a demandé dix-huit mois pour que le château de Meudon soit approprié; mais, sur le principe, il n'a fait aucune difficulté; il y adhère. (Mouvement prolongé.) Et c'est sur l'assentiment du gouvernement que la commission a cru pouvoir prendre une aussi grave détermination. A chacun la responsabilité de ses actes. (Agitation.)

M. D'HAUTPOUL. Je n'ai pas eu à donner une adhésion, j'ai dit : Faites la translation si vous le croyez convenable, mais faites la tellement reculée, que le gouvernement seul soit juge de l'opportunité; que ce soit un vœu et que la date reste en blanc. Mes opinions d'aujourd'hui ne sont pas autres que celles que j'ai exprimées dans le sein de la commission. (Nouvelle agitation.)

M. CHARRAS. Puisque la commission a voulu poser une question politique, elle devrait bien expliquer ce qui l'a portée à écrire ce passage dans son rapport :

« Dans l'enseignement, on a méconnu le but d'utilité » publique qu'on n'eût jamais dû perdre de vue. Les » passions politiques, qui auraient dû s'arrêter au seuil » de l'École et respecter le sanctuaire de la jeunesse et » la science, y ont fait pénétrer avec elles le germe » d'une fatale indiscipline. »

A DROITE. C'est vrai! c'est vrai!

M. CHARRAS. Quelques membres disent : « C'est vrai! » C'est peut-être leur conviction personnelle, c'est peut-être aussi la conviction de la commission et du gouvernement...

M. D'HAUTPOUL. J'ai déclaré que je n'attaquais nullement l'esprit qui anime l'École polytechnique.

M. CHARRAS. Alors la commission n'est pas de l'avis du gouvernement. Je m'étonne que l'Assemblée, sans se fonder sur aucun de ces rapports, ose venir porter de telles allégations. (Bruits divers.)

M. LEVERRIER. Il n'y a aucune dissidence entre ce qu'a dit M. le ministre de la guerre et M. le président de la commission. L'esprit de l'École est parfait aujourd'hui. La commission, dans son rapport, a fait allusion, non pas à des faits récents, mais à des faits qui datent de plusieurs années. (Tumulte prolongé.)

M. DE LAUSSAT. Messieurs, il y a ici plusieurs questions : une question constitutionnelle, une question politique, une question gouvernementale. (Tumulte prolongé.)

Une voix : Et financière!

M. DE LAUSSAT. Et financière! Je m'explique sur la première considération, et je dis tout d'abord que je ne conçois pas qu'en République, alors qu'on dit tous les jours que l'Assemblée est souveraine, on veuille retirer à l'Assemblée le droit de se prononcer sur la translation de l'Ecole polytechnique. (Approbation à droite.)

Quant à la question politique, n'avons-nous pas les souvenirs de 1830? (Interruption prolongée à gauche.) Je m'étonne vraiment que les membres de ce côté ne me permettent pas de rappeler des choses qui sont connues de tout le monde.

A droite : Parlez! Parlez!

M. DE LAUSSAT. Je répète donc. N'avons-nous pas les souvenirs de 1830? n'avons-nous pas les souvenirs de 1832, de 1834? (Nouvelle interruption à gauche.)

Ne vous rappelez-vous pas plus d'une circonstance où les élèves ont été le point de mire des partis révolutionnaires? (Bruit à gauche.) où quelques personnes sortant de l'enceinte voisine de cette Assemblée sont même allées chercher des chefs à l'émeute? (Nouvelle agitation.)

M. DE LAMORICIÈRE. Je regrette d'abord vivement que, dans la questions qui nous occupe, les passions politiques aient été imprudemment soulevées.

L'orateur qui descend de cette tribune m'a demandé si, quand j'étais ministre de la guerre, il n'a pas été question de transférer l'École polytechnique et de mettre à sa place une caserne à la Montagne Sainte-Geneviève. Le génie examina, en effet, si l'on ne pourrait pas se servir de l'un des palais disponibles par suite des évènements, pour y transporter l'École polytechnique. On recula devant la dépense; mais jamais, du reste, il ne fut question de transférer l'Ecole hors de Paris.

Il y a une loi qui déclare que l'Ecole polytechnique restera à Paris. On ne peut donc la transférer hors de Paris que par un article de loi.

Je demande donc qu'on rejette à la fois l'amendement de M. Etienne et l'article de la commission.

Après quelques mots de M. Ternaux, l'amendement de M. Etienne et l'article de la commission sont également rejetés.

Ainsi, l'Ecole polytechnique reste dans les bâtiments où elle est actuellement.

L'Assemblée décide qu'elle passera sur la loi à une troisième délibération.

Le budget de la marine est repris; les divers articles en sont adoptés sans discussion importante.

Les chapitres 1er et 2e du service colonial sont également adoptés.

Article des cultes. — Gouvernement : 476,400 fr. — Commission : 521,400 fr.

M. BERRYER. La commission a adopté une augmentation de 45,000 fr. pour le traitement de trois évêques et six vicaires-généraux qui vont remplacer les préfets apostoliques dans les îles de la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe. Le traitement des évêques est fixé à 15,000 fr., et celui des vicaires-généraux à 5,000.

M. SCHOELCHER propose une réduction de 15 000 fr., qui porterait sur l'évêque de la Guadeloupe; il soutient qu'un évêque suffit pour la Guadeloupe et la Martinique.

M. BERRYER. L'avantage de remplacer les préfets apostoliques par des évêques a été reconnu et vivement sollicité dans la commission du budget de 1849. Les négociations avec le saint siége, commencées sous le précédent ministère, ont entièrement réussi, et l'installation des évêques et de leurs vicaires généraux doit avoir lieu en 1850.

On dit que c'est assez d'un évêque pour les deux îles de la Réunion et de la Guadeloupe. Mais qu'on veuille bien remarquer que c'est surtout alors que l'ancienne population esclave est arrivée à la liberté, qu'il importe que la religion soit à la fois entourée de plus de pompes, et soutenue, enseignée par un plus grand nombre de ministres et de hauts dignitaires ecclésiastiques.

La réduction de M. Schœlcher est rejetée.

Au chapitre de l'instruction publique, MM. Barbaroux et Treytrad, représentants de la Réunion, s'élèvent contre une réduction proposée par la commission sur les Écoles des arts et métiers et le lycée dans l'île de la Réunion.

M. BERRYER appuie cette réduction, parce que les établissements de cette nature doivent, comme antérieurement, prendre place dans le service local et non dans le service général.

M. CRÉMIEUX. Je demande la parole pour savoir de MM. les ministres quel est notre ordre du jour de demain. (Réclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Crémieux demande à interpeller MM. les ministres sur la fête de demain. Je consulterai l'Assemblée pour savoir si elle veut autoriser l'interpellation. (Bruit à gauche.)

A droite : Il n'y a pas de séance!

M. CRÉMIEUX. C'est parce qu'il n'y a pas de séance demain, que j'ai demandé la parole pour savoir de MM. les ministres s'ils n'avaient pas adressé à l'Assemblée nationale une invitation pour assister aux cérémonies qui auront lieu demain.

A droite : L'Assemblée ne reçoit pas d'invitation!

M. CRÉMIEUX. Quand nous cherchons la République nous ne la trouvons nulle part. Vous avez coupé en deux la fête de la République, vous en avez mis un morceau au 4 mai et un autre au 24 février, mais les deux morceaux sont bons.

Je demande si l'Assemblée se contentera de la fête égyptienne, dédiée sans doute à Iris et Osiris, et si elle ne voudra pas, par sa présence, témoigner que c'est la République que l'on fête. Si elle ne le veut pas, qu'elle le dise. (Rires à droite.)

C'est bien, elle ne dit rien; alors on dira qu'elle proteste contre cette fête.. (Nouveaux rires.) Et je constate que l'Assemblée consultée, si elle veut témoigner de son respect pour ce qui est établi, n'a rien répondu. (Rires bruyants à droite.)

Mr de Ségur d'Aguesseau monte à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas de proposition. La séance est levée

Il est sept heures.

FAITS DIVERS.

Le nombre des commis renvoyés par le magasin des *Villes de France*, pour avoir donné leurs voix à Eugène Sue, s'élève à 78. Deux seulement ont été conservés.

— Le journal le *Pays* a éprouvé ce matin une avanie à laquelle il ne s'attendait probablement pas. Un des porteurs de ce journal qui traversait la rue Joquelet, portant à la main 40 exemplaires de ce journal, a été arrêté par deux sergents de ville qui lui ont arraché ses journaux, et l'ont conduit au poste de la rue Joquelet.

Que va dire M. Carlier? Nous craignons bien que, pour un excès de zèle, ces deux sergents ne soient destitués.

— Voici les principaux articles du programme de la fête du 4 mai :

A dix heures, un *Te Deum* dans toutes les églises et les temples.

A deux heures, départ d'un ballon monstre place de la Concorde.

A la chute du jour, illuminations générales.

A neuf heures, trois grands feux d'artifice seront simultanément tirés : le principal devant l'arc de l'Etoile, un second sur l'avenue de l'Observatoire, le troisième barrière du Trône.

Un des arcs de triomphe au nombre de quatre qui doivent orner la place de la Concorde, celui de l'angle sud-est, était terminé ce matin. Il est dédié aux sciences et aux lettres. Plusieurs grandes figures allégoriques en décorent le soubassement.

Au frontispice, on voit les figures de Bossuet, Pascal et Corneille. On lit dans les encadrements de la frise, au nombre de six, les noms qui suivent : 1° Racine, Molière, la Fontaine; 2° Rousseau, Voltaire, Châteaubriand; 3° Montaigne, Descartes, Montesquieu; 4° d'Alembert, Condorcet, Lacépède; 5° Fénélon, Massillon, Labruyère; 6° Buffon, Cuvier, Laplace

— M. Ducrotay de Blainville, successeur de Georges Cuvier dans la chaire d'anatomie comparée du muséum d'histoire naturelle de Paris, a été trouvé mort, hier mercredi 1er mai, dans un wagon du chemin de fer de Rouen au départ du soir. La science fait en lui une grande perte. Quoique âgé de 72 ans, il avait conservé une vigueur peu commune.

— Le ministre de la guerre a fait demander au général des frères de la Miséricorde mille frères de cet ordre pour remplacer les infirmiers dans les régiments et dans les hôpitaux militaires. Le ministre a demandé, en outre, au général si les règles de son ordre ne s'opposaient pas à ce que les frères suivissent les armées en campagne.

— On écrit de Toul au *Travailleur de Nancy* que le 21 avril il a été procédé à l'élection de plusieurs officiers de la garde nationale, savoir, dans la compagnie de pompiers, un lieutenant; dans la 1re compagnie, un sous-lieutenant et dans la 3e, un lieutenant. La réaction a été complètement battue et les républicains ont fait passer leurs candidats.

On s'applaudit surtout du choix de l'officier des pompiers, le citoyen Just (Nicolas), serrurier, homme d'une conduite exemplaire et toujours aux premiers rangs quand il s'agit de porter secours dans les incendies. Pour lui faciliter l'acquisition de son équipement, et mieux encore pour lui témoigner son estime, la compagnie lui a offert une épée.

CONCERTS.

Dimanche 5 mai, au Jardin-d'Hiver, le *Géant* du café Mulhouse, et le prince *Colibri* se rencontreront une dernière fois pour célébrer dans un dernier banquet leur fraternelle réconciliation. On prétend que le prince Colibri doit rendre à son ancien adversaire rasade pour rasade, et qu'en terminant il doit, changeant de verre, avaler d'un seul trait le verre de son colossal ami.

Bourse du 3 mai 1850.

La rente était demandée, dès ce matin, au passage de l'Opéra. Le 5 0|0 avait fait 87-65, et il était recherché à ce cours. On pressentait la hausse, mais on ne s'attendait pas au mouvement qui s'est déclaré au parquet. En arrivant à la Bourse, les spéculateurs ont été surpris par un escompte de 170,000 fr. de rentes 5 0|0. Les escomptes ont jeté une espèce de consternation dans le camp des baissiers, qui ont été obligés de courir après leurs rentes et qui ont puissamment contribué à la hausse des fonds.

Ce qui sert de prétexte au mouvement qui vient de se produire depuis deux jours, n'est que l'espérance qu'ont les banquiers de voir prochainement la loi électorale révisée. Ils ont foi dans la commission qui vient d'être nommée, et ils espèrent que l'Assemblée entrera également dans cette mesure réactionnaire. Mais on pourrait se tromper; car il faut espérer que l'Assemblée reculera devant les manifestations qui sortiront de tous les coins du pays.

Le 3 0|0, ouvert à 55 fr., fait 55-30 au plus haut, et finit à 55-05, hausse de 40 c.

Le 5 0|0, ouvert à 88-15, fait 88-35 au plus haut, et finit à 88-25, hausse de 60 c.

La banque de France a fait 2,100 fr., hausse de 20 fr.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
87 70	5 0/0 J. mars.	cpt.	88 30	88 35	88 10	88 30
87 55	5	fin c.	88 15	88 35	88 05	88 25
» »	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
68 »	4 0/0 j. sept....	cpt.	» »	» »	» »	68 25
54 65	3 0/0 J. d....	cpt.	55 »	55 25	55 »	55 05
54 65	3	fin c.	55 »	55 30	54 90	55 05
83 25	5 0/0 Piém....	cpt.	83 50	84 60	83 45	83 45
84 25	5	fin c.	84 30	85 5	83 50	83 50
2080 »	Banq. France	cpt.	» »	» »	» »	2100 »
710 »	Paris-Orléans.	cpt.	715 »	720 »	715 »	718 75
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	717 50
510 »	Rouen.........	cpt.	» »	» »	» »	510 »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
209 »	Havre.........	cpt.	» »	» »	» »	210 »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
» »	St-Germain...	cpt.	342 50	342 50	335 »	335 »
157 50	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	160 »
140 »	Versailles r. g.	cpt.	» »	» »	» »	140 »
172 50	Mars.-Avign...	cpt.	» »	» »	» »	175 »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
105 »	Bâle..........	cpt.	105 »	105 »	103 75	103 75
» »	Boulogne......	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
411 25	Nord. J. juill..	cpt.	415 »	418 »	412 50	412 50
412 50	400 payés...	30 c.	415 »	418 »	413 75	415 »
320 »	Centre.........	cpt.	» »	» »	» »	322 50
32 »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
390 »	Bordeaux.....	cpt.	» »	» »	» »	387 50
» »	175 payés...	30 c.	» »	» »	» »	» »
221 25	Nantes........	cpt.	223 75	223 75	221 25	221 25
223 75	325 payés....	30 c.	» »	» »	» »	» »
321 75	Strasbourg....	cpt.	325 »	325 »	323 75	325 »
323 75	325 payés....	30 c.	» »	» »	» »	» »

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, 4 0/0......	1270 »
— Nouvelles.......	1130 »
De la Seine, J. juillet.	» »
Orléans, 4 0/0, 1847..	» »
— nouvelles, 1849.	950 »
Havre, Jouiss. mars..	7 0 »
— nouvelles.......	865 »
Rouen, 4 0/0 1847....	» »
Liste civile...........	990 »

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux.......	1070 »
Bons du Trésor.....	4 3/4
Zinc V.-Montagne..	» »

Fonds étrangers.

Belgique, 3 0/0 1840..	1 0 1 4
— 5 0/0 1842..	1 0 1 4
Espagne : dette activ.	» »/»
— dette intér.	30 »/»
Naples. Réc. Rothsc..	95 »
Rom. Empr. j. déc...	79 1/8
— Nouv. Empr.	77 7/8
Piémont. Obl. à 4 0/0.	98 »/»
— Obl. nouv 4 0/0.	910 »/»

Spectacles du 4 mai.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Iphigénie, le Jeu.
OPÉRA-COMIQUE.—
ODEON. — Planète, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, la Dame, un Mariage.
VARIETÉS Fadette, Mignonne, Colombine.
GYMNASE.—Héloïse et Abeilard, la Demoiselle à marier, Diviser.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, le Sous-Prefet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Toussaint Louverture.
THEATRE DE LUXEMBOURG — Le Courrier de Lyon
AMBIGU-COMIQUE.—Les Chevaliers du Lansquenet
GAITÉ. — Vautrin.
FOLIES —Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL.—Bonaparte.
CHOISEUL.— Le Sourd, Orgueil, Titi, Polichinelle.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

EXPLOITATION DES MINES D'OR DE LA CALIFORNIE.

COMPAGNIE DE LA SEINE ET DU SACRAMENTO,

Constituée par acte passé devant Me METAYER, *notaire à Paris, et gérée sous les auspices d'un comité de surveillance, dont un membre sera constamment en permanence, et composé de*

M. le marquis D'ARGENT, officier de la Légion d'honneur, membre du conseil général du département d'Eure-et-Loir, membre du conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures, PRÉSIDENT,
M. le chevalier MAC SHEEY, lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur, vice-président.
M. le comte DE DIENNE, officier de la Légion d'honneur, anc. colon. d'état-major, anc. commiss. génér. de la navigation.
M. le comte D'AGARD, officier supérieur de cavalerie, officier de la Légion d'honneur.
M. MALCOR, commissaire de la marine, chevalier de la Légion d'honneur.

CAPITAL SOCIAL : 2,000,000 DE FRANCS, DIVISÉ EN 200,000 ACTIONS DE 10 FRANCS CHACUNE, AU PORTEUR.

Le montant des souscriptions est immédiatement déposé à la Banque de France (art. 10 des statuts.)

LES BÉNÉFICES NETS SERONT RÉPARTIS AINSI : 40 0|0 AUX TRAVAILLEURS, 40 0|0 AUX ACTIONNAIRES, ET 20 0|0 POUR L'ADMINISTRATION, LA GÉRANCE ET LE COMITÉ DE SURVEILLANCE.

Siége social : RUE MAZAGRAN, 18, A PARIS.

Le premier départ des associés-travailleurs pour la Californie est fixé au 15 mai prochain, sur un des plus beaux navires en partance.

LA COMPAGNIE SE LIVRE EXCLUSIVEMENT A L'EXPLOITATION DES MINES D'OR, TOUTES OPÉRATIONS COMMERCIALES PRÉSENTANT DES CHANCES INCERTAINES LUI SONT INTERDITES PAR LES STATUTS.

La souscription pour les actionnaires et les associés-travailleurs est ouverte au siége de la Compagnie, rue Mazagran, 18, où l'on reçoit tous les renseignements utiles.—(Ecrire *franco*).

ACTIONS De 10 francs AU PORTEUR.

LA FORTUNE, COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA CALIFORNIE,

ACTIONS De 50 francs AU PORTEUR.

Pour l'exploitation des sables aurifères par des machines brevetées en France et aux Etats-Unis. --- Siége de la société : Rue du Faubourg-Poissonnière, 62, à Paris. --- Capital social : 300,000 francs, divisés en deux séries d'actions : l'une de 15,000 actions de 10 francs; l'autre, de 3,000 actions de 50 francs, payables en souscrivant.

Premier départ de 30 Travailleurs du 15 au 31 mai prochain.

S'adresser, pour les statuts et prospectus, à l'administration. Toute demande d'action doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou sur un banquier de Paris, à l'ordre de M. G. Thibaut, gérant de la FORTUNE, rue du Faub.-Poissonnière, 62. (Affr.)—La Ce LA FORTUNE, voulant démontrer la supériorité de ses machines sur celles connues, fait des expériences publiques, les mardis et jeudis, au siége de l'administration.

BOULEVARD BONNE-NOUVELLE, 31.

LE MINEUR

POUR 8 ANS.

ACTIONS DE DIX FRANCS.

COMPAGNIE FRANCO-CALIFORNIENNE DES MINES D'OR DÉPART de **100** travailleurs dans le courant de juin, par l'un des plus beaux navires du Hâvre, l'expédition sera accompagnée d'un directeur, aumônier, ingénieur, médecin, etc.; maisons, outils, vêtements, armes, vivres et table sibériennes, **100** hommes font le travail de **2,000**, un travailleur peut gagner par an **150,000** francs. Une action de **10** francs peut rapporter **450** fr. Tout souscripteur peut prendre une ou plusieurs actions, **5** actions donnent droit : 1° au journal mensuel; 2° à la carte de la Californie; 3° aux primes semestrielles qui pourront s'élever à **550, 450, 350, 250, 200, 150, 100** fr. Les souscripteurs des **4,000** premières séries concourent au tirage pour le départ de **200** travailleurs, **1** sur **20** séries; ainsi, pour **10** francs on peut partir sans autre versement. Toute demande d'actions doit être accompagnée d'un mandat sur la poste (franco), à l'ordre de M. Vachon jeune, gérant, boulevart Bonne-Nouvelle, 31, Paris, on demande des représentants en province. — S'adresser directement à la Compagnie.

On achète à leur valeur actuelle

LES CONTRATS D'ASSURANCES SUR LA VIE.

S'adresser à la Société LE MANDATAIRE, 20, rue Cadet, à Paris.

PHARMACIE POPULAIRE.

Changement de domicile — **SPÉCIALITÉ DE LA MÉTHODE RASPAIL.** — Ci-devant rue St-Martin, 101.

Rue Rambuteau, 62, près celle Quincampoix.

Cette pharmacie, fondée par les élèves de F.-V. RASPAIL, est la seule dans Paris qui fasse spécialement sa méthode.—On fait des envois en province et à l'étranger.—NOTA. Il n'y a aucune succursale.

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE).

Le magnifique navire à trois mats le FERRIÈRE de 1,500 ton., capit. Grielin, partira du Hâvre fin mai prochain.

S'adresser, pour fret et passage :

A Paris, à M. C. COMBIER, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires;

Au Hâvre, à MM. LAMOISSE et à M. E. TROTTEUX.

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE).

Le magnifique navire à trois mats le PESCATORE, de 1 200 tonn., capit. Bocalin, partira du Hâvre irrévocablement le 14 courant.

S'adresser pour fret et passage,

A Paris, à M. C. COMBIER, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires;

Au Hâvre, à M. LAMOISSE et à MM. M. et L. Cor et Ce.

PHARMACIE FRATERNELLE

appliquant spécialement la méthode de F.-V. RASPAIL. CONSULTATIONS gratuites de 9 à 11 h. du matin et de 7 à 9 h. du soir. Médicaments aux prix de la rue des Lombards. *Chocolat* de la grande usine perfectionné pour la santé. Prix modérés. 53, fb. du Temple, dans la cour près le canal.

CAPSULES MOTHES

Succès confirmé par une longue expérience pour la guérison sûre et prompte des Ecoulements anciens ou récens, Flueurs blanches, etc. A PARIS, RUE Ste-ANNE, 20, au 1er, et dans toutes les pharmacies d'Europe. *Approbation de l'Académie de médecine, Médaille d'honneur.*

Des imitations, sous le nom de CAPSULES AU COPAHU, sont offertes à 1 fr. 50 c.; les *boites véritables* portent la signature MOTHES-LAMOUROUX et Ce, et se vend 4 fr.

LITERIE DARRAC, rue Lamartine, 1, et rue Cadet, 25 et 27.— Fournitures et réparations générales du Coucher. Assainissement complet par la vapeur de toute literie.

A partir du 1er janvier 1850, les annonces de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sont reçues à l'Agence de Publicité,

dirigée par

MM. LAGRANGE et Ce, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38, place de la Bourse.

NOUVEAU TARIF DES ANNONCES :

De 1 à 4 annonces dans le mois	50 cent.	la ligne.	
De 5 à 9 »	» 40	»	»
De 10 ou 1 seule ann. de 150 lig.	30	»	»
Réclames.	1 f. 50	»	»

Les *Annonces judiciaires* ou concernant les *appels de fonds* et les *convocations d'actionnaires*, sont comptées indistinctement à 1 fr. la ligne.

ABONNEMENTS et INSERTIONS à tous les journaux français et étrangers.

A vendre ou à louer. **FONDS** de Md de bois d'œuvre. M. Louis Menu, rue Sainte-Barbe, 18.

FONDS de teinturier dégraisseur rapportant 3 à 4,000 francs nets par an, à vendre 7,000 fr., loyer 1,600 fr. M. Louis Menu, boulev. Bonne-Nouvelle, 27.

VENUSINE Nouvelle préparation contre les écoulements anciens et récens, succès certain, rue Saint-Honoré, 232.—Formule déposée.

Une administration IMPORTANTE demande des employés qui seront bien rétribués et qui obtiendront par leur travail de grands avantages.—S'adr. r. St-Joseph, 6

PHie DU PEUPLE, r. Zacharie, 5, près St Severin. Association fratern. médicale. *Méthode Raspail.* Eau séd. le l. 1 f. 40 c., alcool camph. le lit. 3-50, aloès les 30 gr. 15 c., pomm. camph. les 500 gr. 2-30, huile camph. les 100 gr. 50 c., camph. les 500 gr. 3 fr.

BISCUITS DU DOCTEUR OLLIVIER

APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

Pour guérir les syphilis, les dartres, scrofules, etc. Consultation gratuites, rue Saint-Honoré, 174.

A TOUTES LES DAMES.... AVIS

M. BAUSSAN fils, 30, rue Saint-Sauveur, à Paris, apprête et remet à neuf, avec une rare perfection et à des prix modérés, les *châles* de laine, *cachemires*, *crêpes de chine* et autres, quelque soit leur état de détérioration. On peut voir dans ses ateliers de curieux échantillons de cette nouvelle industrie. (Affranchir.)

LIGNE RÉGULIÈRE.

DU HAVRE A SAN-FRANCISCO

(CALIFORNIE).

Le beau 3 mâts le *Conside*, construit en fer, de 500 tonneaux de jeauge, *muni d'une machine à vapeur de la force de 60 chevaux*, partira le 10 mai prochain, faisant suite au navire l'*Arche d'Alliance*.

S'adresser pour renseignements, fret et passagers, à Paris, à MM. *V. Marziou* et Ce, rue des Moulins, 21; au Havre, à la même maison, 79, rue des Marais.

ASSOCIATION FRATERNELLE MEDICALE rue Montmartre, 20, et rue Bourbon-Villeneuve, 58.—Consultat.—Pharmac. mêmes rues et mêmes numéros.

SIROP ANTIPHLOGISTIQUE de BRIANT, pharm., rue Saint Denis 157; rue de Provence, 58, et chez la plupart des pharmaciens de la France.—Vingt ans de succès pour la guérison des rhumes, irritation et inflammations de la poitrine, de l'estomac et des intestins d'où viennent les catarrhes, asthmes crachement de sang, croup, enrouement, coqueluches, dyssenterie, palpitations, etc., placent ce sirop en tête de toutes les préparations employées en pareil cas, et le font ordonner par les médecins les plus savants et les plus célèbres.—*Nota.* Exiger la bouteille capsulée en étain avec le cachet Briant et le prospectus signé Briant comme l'étiquette

ASSOCIATION FRATERNELLE DES OUVRIERS TAILLEURS *de Clichy*, fondée en mars 1848, actuellement faub. St-Denis 25, au fond de la cour, au 1er; *succursale à Puteaux.* Cette association se recommande par sa bonne confection et la modicité de ses prix. (Ne pas confondre avec la maison du no 52.)

ASSOCIATION FRATERNELLE **DES PATISSIERS,** rue Richelieu, 22. Patisseries les plus variées. DINERS ET SOIRÉES POUR LA VILLE.

L'ASSOCIATION égalitaire des ouvriers **TAILLEURS** de l'Union, légalisée au tribunal de commerce le 16 sept. 1848, déjà composée de 50 travailleurs, prévient sa nombreuse clientèle que le siége de l'établissement est transféré 53, *faub. St-Denis, au coin de la rue de l'Echiquier*, 1. Afin de ne laisser aucun doute sur la constitution légale de cette association les statuts sont à la disposition du public —*Habillements sur mesure et faits d'avance.*

MINES D'OR DE LA CALIFORNIE.

SEPTIÈME DÉPART.

AU HAVRE POUR SAN-FRANCISCO

EN DROITURE

Le magnifique paquebot fin voilier VESTA, du port de 1,200 tonneaux, ayant de superbes emménagements pour les passagers, partira incessamment sous le commandement du capitaine Soubry.

S'adresser :

A Paris, à M. Th. ROGET, 9, r. Bergère, affréteur;
Au Havre, à MM. Soubry fils et comp., armateurs.

DECHEVAUX-DUMESNIL.

HORLOGER.

MONTRES, PENDULES, BIJOUX.

Soudure de bijoux.........	20 c.
Rhabillage de Montre ordin.	4 f. »
Id. à cylyndre.	6 f. »
Id. de pendule.	8 f. »
Remont. de Pendules, un an.	10 f. »

58, *Quai des Orfèvres.*

Près le Palais de Justice, A PARIS.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

10e Année. N° 123. Dimanche-Lundi 5 et 6 Mai 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois... 6 f. Six mois... 11 f. Un an... 20 f.

Les abonnements ne seront pas reçus.

DÉPARTEMENTS. Trois mois... 9 f. Six mois... 17 f. Un an... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE DU CAPITAL, DU TRAVAIL ET DU TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL ET AU TALENT.

AVIS.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE reçoit dans ses bureaux, à partir d'aujourd'hui, des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la Banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, va être organisé. Nous donnerons incessamment les adresses des bureaux-succursales où seront reçus ces abonnements.

PARIS, 5 MAI.

Des transformations du Pouvoir.

On peut reconnaître trois natures diverses de pouvoir. Nous les nommerons domination, tutelle et gérance.

La domination, comme propriété, est morte. Les légitimistes eux-mêmes ne prétendent plus légitimer leurs projets de domination qu'à titre de tutelle nécessaire.

Restent donc la tutelle et la gérance.

Tant qu'il y a des mineurs, c'est-à-dire des individus sans lien de solidarité entre eux, sans garantie réciproque de travail et d'existence, sans instruction assurée et sans indépendance réelle, il faut une tutelle quelconque. Aujourd'hui encore, les trois quarts de la population française, comprenant les femmes et les enfants, sont pleinement en tutelle.

Tout pouvoir peut être encore légitime à titre de tutelle, et non autrement, mais sous la condition expresse de remplir le devoir d'un tuteur fidèle et de tendre continuellement à l'émancipation des masses. Un pouvoir qui, aujourd'hui, en France, se proposerait de perpétuer sa tutelle serait criminel, quand même il administrerait parfaitement les biens de son pupille. Il serait bien plus coupable encore si, dans le but de se perpétuer, il s'efforçait de maintenir l'ignorance, la misère et la dépendance du peuple. Et si ce tuteur n'est qu'un frère aîné qui vise à jouir plus longtemps de l'héritage de ses frères cadets, il ne doit pas s'étonner que ces cadets se révoltent.

Dans les familles où les parents comprennent leurs devoirs, il n'y a pas de révolte, parce que le père mesure chaque jour à ses enfants la liberté qu'ils peuvent porter et les habitue à se diriger eux-mêmes. Les enfants élevés ainsi ont pour leurs parents un respect bien plus réel que ceux qui sont menés durement et tenus avec une sévérité incessante. Ces mineurs parvenus à la majorité légale se trouvent déjà émancipés de fait. Leur émancipation, opérée par degrés insensibles, a réellement commencé au berceau ; elle ne s'opère pas à un jour déterminé, et même après que le pouvoir légal du père est entièrement éteint, il conserve sur ses enfants une influence morale dont les conseils sont sollicités.

Dans les familles, au contraire, où les parents exagèrent, prolongent trop longtemps leur autorité et poursuivent indéfiniment l'idéal d'un gouvernement fort, les enfants peuvent tarder à acquérir le sentiment de leurs forces, de leurs droits, de leur raison ; mais du jour décisif où ils ont acquis ce sentiment, ils ne sont plus retenus par aucun lien de gratitude et d'affection. Dès ce jour, la famille se trouve réellement dissoute comme famille. Une rupture terrible ne tarde pas à en diviser les membres. Ce n'est alors qu'une société d'affaires, qu'une réunion de besoins et d'ambitions que la discorde disperse et à laquelle la discorde seule succède.

C'est déjà une folie odieuse et coupable, de la part d'un tuteur, que d'espérer maintenir toujours dans l'enfance les pupilles qu'il devait conduire à l'émancipation : mais c'est une folie bien plus ridicule et bien plus coupable encore, que de prétendre revenir sur une émancipation déjà faite, déjà reconnue.

A la rigueur, si l'émancipation n'avait été prononcée que légalement, sans que le pupille s'en fût ressenti et en ait pris acte, on comprendrait qu'on pût délibérer et discuter l'utilité et la possibilité d'une prorogation de tutelle en tout ou en partie : mais quand le nouvel émancipé s'est déjà senti libre, il faut être plus qu'insensé pour tenter de restaurer à son égard le régime d'autorité.

Si les ex-tuteurs ont bien rempli leurs devoirs et ont su conserver l'affectueuse confiance des émancipés, ils peuvent raisonnablement espérer d'être employés par eux sur le pied de l'égalité comme gérants de leurs patrimoines d'hommes libres. Mais quand l'émancipation définitive ne s'opère qu'à la suite d'une révolte, comment les ex-tuteurs pourraient-ils prétendre à l'honneur de rester administrateurs des biens qu'ils voulaient garder pour eux seuls ?...

Evidemment, ce qui est juste et vrai pour la famille, est juste et vrai pour la société.

Evidemment, l'autorité de domination qui règne sur l'enfance, qui se transforme en tutelle pour l'adolescent et en gérance pour l'homme libre, doit subir les mêmes modifications pour le développement des peuples, et après avoir été despotique sous les pouvoirs absolus, tutrice sous les gouvernements constitutionnels ou représentatifs, elle ne peut plus être, sous le régime de l'association, qu'une simple gérance administrative.

Fête égyptienne

EN L'HONNEUR DU PREMIER CONSUL.

> Partant pour la Syrie,
> Le jeune et beau Dunois, etc.
> (*Projet de chant national.*)

Il y a longtemps que les décorateurs et tapissiers officiels nous donnent le spectacle de leurs rancunes contre la Révolution de Février, de leur antipathie pour le régime républicain, joints à l'impuissance absolue d'anéantir la République et d'arrêter le développement de la révolution dans les esprits.

Cette hostilité impuissante des tapissiers contre les glorieux souvenirs de 1848 s'était révélée déjà dans la célébration funéraire du 24 février, réjouissance confiée à l'administration des pompes funèbres, fête noire, composée d'une messe des morts, *parce que le sang a coulé en Février*, d'un *Te Deum*, *parce que l'ordre a été rétabli*, ou pour l'interpréter autrement, d'un *Te Deum*, parce que Louis-Philippe et ses ministres se sont mis en lieu de sûreté ; d'un *De Profondis*, parce que le gouvernement provisoire a proclamé la République démocratique.

Les tapissiers avaient pu, grâce au souvenir des morts, trouver un prétexte ingénieux pour couvrir l'anniversaire du 24 Février d'un voile de deuil ; mais quelle raison trouver pour dénaturer, pour assombrir la célébration du 4 mai, de ce jour qui ne vit aucun combat, et qui rappelle exclusivement des scènes d'enthousiasme populaire ? Comment, en présence de la loi qui fait de ce jour une fête nationale, se dispenser d'une manifestation splendide ; et comment empêcher cette manifestation d'être un hommage au principe républicain ?

Voici ce que les ordonnateurs de la fête ont inventé pour sortir d'une situation si délicate :

Il n'y aura point, le 4 mai, de cérémonie politique amenant en face du peuple l'Assemblée nationale, le président de la République, et pouvant provoquer des démonstrations trop fidèlement renouvelées de la célèbre *foire aux pains d'épices*.

Il n'y aura pas de revue de la garde nationale, toujours pour éviter une autre foire aux pains d'épices et les cris de *Vive la République*, proférés avec intonation séditieuse.

Il n'y aura pas de revue de l'armée.

Un *Te Deum*, dont le sens reste ambigu, sera chanté à l'église cathédrale ; mais la fête en général sera réduite à des éléments purement matériels ; elle se composera de quatre statues de Pharaons ou momies, représentant quatre burgraves, d'autant de sphinx, emblème des questions politiques et sociales que le pouvoir ne sait pas résoudre, de quatre portiques en toile peinte, conduisant aux *solutions* du *Constitutionnel*, de deux ballons gonflés de vent comme les ministères d'action, et d'autant de feux d'artifice, composés l'un de fusées à la Berryer, l'autre de pétards à la Montalembert.

Ce programme s'est exécuté. La place de la Concorde, centre de la fête, a révélé par son ornementation d'immenses progrès dans l'art du décorateur. Nous serons justes : le coup d'œil était charmant. Entouré de statues égyptiennes, de sphynx d'une grandeur colossale, l'obélisque s'élevait entre les deux fontaines de bronze, à moitié cachées sous les fleurs, et qui, le soir, devaient mêler à cette parure la combinaison féerique de l'eau jaillissante et des lumières. Chaque colonne lampadaire, ornée de guirlandes et de feuillages, servait de support à une blanche statue ; aux quatre coins de la place des arcs de triomphe improvisés trompaient l'œil par le relief de leurs colonnes et de leurs guirlandes. Partout serpentaient, en longs cordons, les globes de verre qui se changèrent, le soir, en autant d'étoiles et devinrent des colliers de feu ; des mâts élancés laissaient flotter au sein des airs des oriflammes tricolores, et la rue qui conduit à la Madelaine, ainsi que l'avenue des Champs-Elysées, participaient à cette transfiguration radieuse.

Au point de vue matériel, la fête laissait peu à critiquer ; mais quelle pensée démocratique était exprimée par ces symboles ? où trouver la République française, la sainte du jour ? Tout au plus, dans ces initiales R F, respectées sans doute parce que Napoléon Bonaparte ne les avait pas encore effacées sous le consulat. Du reste,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

LUNDI 6 MAI 1850.

CAUSERIES.

Parisiens, je suis content de vous.

Puisse cette approbation vous être douce et vous consoler des avanies dont nous accable la presse réactionnaire, depuis que vous et moi avons élu pour notre représentant l'ennemi des Jacques Ferrand et des Rodin !

Pour moi, je ne crains pas de déclarer que je me trouve honoré de ces insultes, et que je suis tout fier d'être un brigand, un scélérat et une canaille, en compagnie de cent vingt-huit mille de mes concitoyens, surtout lorsque je considère dans toute leur étendue les qualités et les vertus, tant publiques que privées, des *honnêtes gens* qui nous invectivent.

N'importe ! les bourgeois de Paris qui parcourent les entrefilets de l'*Assemblée nationale* et de la *Patrie*, doivent être singulièrement flattés des aménités que leur décochent quotidiennement ces deux éminents organes du grand parti de l'ordre.

Je ne croyais pas que ces messieurs pussent dépasser en violences et en injures les travaux accomplis par eux jusqu'à ce jour dans ce genre de littérature ; mais à présent il est impossible de nier la perfectibilité indéfinie de la modération.

Je comprends, du reste, qu'il est pénible d'échouer, quand on a fait une telle émission de canards et de premiers-Paris ; quand on a couvert les murs d'une aussi grande capitale d'affiches de toutes couleurs et de réclames de toute nature.

Tant d'imagination perdue, d'intrigues avortées et de génie méconnu ; tant de colle et de papier dépensés en pure perte !

O rage ! ô désespoir ! ô comité de la rue Bergère !

— Vous voyez bien que le suffrage universel n'est plus possible.

Le suffrage universel était pétri de bonnes qualités, quand il élevait M. Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence, et, quand, plus tard, il envoyait à la législative la majorité que nous avons, à l'instigation du télégraphe Faucher.

Mais les enfants deviennent vicieux en grandissant ; c'est ce qui est arrivé au suffrage universel.

Alors on les met au collège ; on leur distribue des pensums, et on les fourre en retenue ; c'est ce qui arrivera au suffrage universel.

Car, enfin, qu'est-ce que c'est que le suffrage universel ?

— C'est évidemment une institution destinée à expédier aux assemblées délibérantes des amis de la compression, des partisans de la haute finance, de la haute soutane et des grands sabres.

Du moment où le suffrage universel choisit pour élus des apôtres du progrès, des ennemis du privilège, des défenseurs de la liberté, des lumières, de l'émancipation des masses, des hommes qui ont l'audace de combattre les tendances de M. Carlier, les barbarismes de M. d'Hautpoul et les velléités de M. Baroche, de ce moment-là le suffrage universel manque à sa mission.

Manquant à sa mission, il mérite d'être supprimé.

Méritant d'être supprimé... On veut bien se contenter de lui rogner les griffes, et nous nous plaignons ! — Tenez, nous sommes des ingrats.

Quant à moi, voici ce que je proposerais à l'honorable comité des burgraves que le pouvoir a chargés d'*organiser* le suffrage universel, si ce comité me faisait l'honneur de m'appeler dans son sein : — Comme je suis convaincu qu'il ne me fera pas cet honneur, je ne veux pas que mes idées soient perdues pour mes contemporains. —

Je dirais donc à ce comité :

— Partons d'un principe ! Il est évident que le suffrage universel n'est fait que pour les Français.

— Certainement, me répondrait l'honorable M. Beugnot, puisque les étrangers en sont exclus.

— Fort bien ! dirais-je à mon tour. Or, vous admettrez avec moi que les Français ne sont pas des brigands.

— Excepté ceux qui ne vont pas à la messe, murmurerait sourdement M. de Montalembert, en jetant de côté un coup-d'œil sur M. Thiers.

M. Thiers laissant tomber cette insinuation du noble vicomte, je reprendrais la suite de mon raisonnement :

— Si nous convenons tous que les Français ne sont pas des brigands, il est évident que la proposition inverse est également incontestable : à savoir que les brigands ne sont pas des Français.

— Eh bien ! dirait M. Piscatory.

— Eh bien ! répliquerais-je victorieusement : les socialistes étant des brigands, les socialistes ne sont pas des Français, et par conséquent...

— Par conséquent, interromprait M. de Vatimesnil, les socialistes n'ont pas le droit de voter.

— Ce diable de Vatimesnil est d'une remarquable intelligence, ferait observer le général de Saint-Priest. Un vieux troupier comme moi n'aurait jamais trouvé cela tout seul.

Donc, premier point de la loi à intervenir :

Tout homme atteint et convaincu d'être socialiste est déchu du titre d'électeur.

L'appréciation de cette incapacité serait livrée au bon sens des sous-préfets sur les rapport des brigadiers de gendarmerie, afin de concilier les égards dûs au civil et au militaire.

Second point : l'âge.

— La jeunesse est inconsidérée ; c'est en outre l'âge des passions : personne ne le nie. Or, qui ignore que les passions politiques sont une chose funeste dans un pays qui aspire à la tranquillité ? Il importe donc d'attribuer à la seule maturité le soin d'élire les législateurs de la France. — A quel âge finit la jeunesse et commence l'empire de la raison ? Voilà ce qu'il s'agit d'établir.

Tous les regards se tournant vers M. Molé, M. Molé prendrait la parole.

— Messieurs, dirait ce Nestor des hommes d'Etat, bien des lunes ont passé, et bien des années avec les lunes, et bien des lustres avec les années depuis que j'ai pris Ancône. Depuis ce temps-là, mes yeux ont vu ce qu'ils n'auraient point dû voir ; mes oreilles ont entendu ce qu'elles n'auraient point dû entendre. Si la coalition n'eût pas triomphé, je serais encore ministre, et, si j'étais ministre, Louis-Philippe serait sur son trône. Respectons les vieillards ; les vieillards ont la sagesse. J'ai dit.

Ce discours qui semblerait, au premier abord, devoir amener pour résultat l'exclusion complète des hommes d'âge de toute espèce d'affaires publiques, exciterait au contraire l'enthousiasme de la société, et l'on déciderait que tout Français non socialiste, électeur à soixante ans, ne sera éligible qu'à septante, afin de donner à la raison le temps nécessaire pour mûrir.

Les cacochymes formeront le conseil d'Etat, et l'on choisira les ministres parmi les plus tombés en enfance.

La République n'est possible qu'à ce prix.

Si le comité des Burgraves prend une autre décision que celle-là, je le déclare indigne de la confiance du pays ; et alors la France n'aura plus qu'à se sauver par elle-même, d'après les conseils de la *Patrie* et de l'*Assemblée nationale*, c'est-à-dire à courir sus aux socialistes, et à les détruire jusqu'au dernier par tous les procédés employés par M. Berger pour anéantir les rats de la capitale.

Electeurs d'Eugène Sue, prenez garde à vous !

Si l'on trouve quelque autre moyen de sauver la société, qu'on me l'apporte ! Je suis tout disposé à prêter le concours de ma publicité aux libérateurs

pas une statue, pas une devise, pas un emblème ne rappelait les victoires et conquêtes démocratiques, les glorieuses journées du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, des 27, 28, 29 juillet 1830, des 23 et 24 février 1848. Nulle part faite aux démocrates célèbres ni aux hommes de génie qui sont venus compléter leur œuvre par de fécondes conceptions sociales. Les tapissiers, croyant plaire au gouvernement, s'étaient attachés à enlever à cette fête, républicaine par sa date, tout caractère républicain ; les arcs de triomphe étaient consacrés, l'un aux sciences et aux lettres, l'autre à l'agriculture, un troisième aux beaux-arts, le dernier à l'industrie et au commerce, aucun à la liberté du monde !

Dans cet ensemble, une pensée politique se laisse deviner ; mais elle est purement bonapartiste et tend à rapetisser un anniversaire national aux proportions d'une fête de famille. Sur le soubassement factice de l'obélisque nous lisons : *A l'armée ; Bonaparte, général en chef de l'armée d'Egypte,* et sur les quatre pans : *Pyramides, Aboukir, Héliopolis, Mont-Thabor*.

Ainsi la décoration dont on a revêtu la place de la Concorde exalte l'ennemi de la République, l'ancien Bonaparte revenant d'Egypte et méditant déjà l'usurpation ; à quel propos ces allusions et pourquoi tant d'inscriptions rappelant les noms de Kléber, Denon, Desaix, Caffarelli, Monge, Andreossy, Fourrier, l'académicien si complètement éclipsé par le socialiste son homonyme ?

Pourquoi ces devises rétrospectives ? le *Napoléon de papier* nous le disait naguère : l'époque actuelle présente avec les temps qui précédèrent le Consulat, une analogie frappante. En l'an VIII on fêta la campagne d'Egypte, peu de temps avant le 18 brumaire, ce jour qui devait éclairer la violation de la constitution et la dispersion de l'Assemblée nationale.

Eh bien, l'analogie, grâce aux téméraires décorateurs, essaie de passer, non dans les faits, mais dans les trophées de carton peint ; aujourd'hui nous ressuscitons la fête égyptienne, voudrait-on demain ressusciter le 18 brumaire...?

Mais non, le 18 brumaire est encore loin, les imprudents tapissiers et les éditeurs plus imprudents du *Napoléon* ne tiennent pas la France entre leurs mains. Une chimérique analogie s'est produite sur le papier du *Napoléon*, maintenant on la formule en carton-pierre, malice peut-être, mais impuissance toujours. Le pouvoir est prêt à désavouer les metteurs en scène. Si les décorations sont faites, les acteurs manquent, et après tant de prospectus et d'affiches, la pièce ne sera jamais jouée.

ELECTIONS DE SAONE-ET-LOIRE.

Résultat définitif des scrutins des 28 et 29 avril, proclamé le 3 mai par le bureau central, à Mâcon.

Electeurs inscrits.	154,015
Votants,	120,162
MM. Madier-Monjau,	73,119
Esquiros.	73,060
Charassin.	73,014
Dain,	73,003
Hennequin.	72,822
Colfavru.	71,290
Billault.	46,508
Dariot.	46,471
Boutelier.	46,439
Lafouge.	46,414
D'Esterno.	46,233
Benoist.	46,096

En conséquence, MM. Madier-Montjau, Esquiros, Charassin, Dain, Hennequin et Colfavru ont été proclamés représentants du département de Saône-et-Loire à une majorité d'environ VINGT-SEPT MILLE VOIX.

Il paraît que le projet de loi destiné à restreindre le nombre des électeurs sera présenté mardi à l'Assemblée.

La plupart des journaux réactionnaires applaudissent à ce projet, même les *Débats*. Mais l'*Ordre* combat l'opinion que ce projet doive être voté d'urgence. On peut donc croire que la fraction qui marche avec M. O. Barrot n'est que médiocrement favorable à cette révision anticipée de la Constitution.

Folies réactionnaires.

Les journaux honnêtes ayant continué à fonctionner malgré la fête, nous avons aujourd'hui un double contingent d'excentricités à enregistrer.

Hier matin, la presse protégée par la police était unanime à annoncer que des troubles éclateraient pendant la fête. L'*Assemblée nationale* était plus affrayante. Suivant l'honnête et véridique journal, des bombes incendiaires, lancées par les socialistes devaient éclater au milieu de la foule.

Il s'agissait de semer l'inquiétude et d'empêcher le public parisien de fêter la proclamation de la République.

L'évènement a montré l'influence que ces feuilles exercent. Elles constatent elles-mêmes que jamais, à aucune fête, la foule n'avait été aussi nombreuse, aussi calme, aussi rassurée sur l'émeute d'en bas. Si dans les groupes on témoignait de l'inquiétude et du mécontentement, c'était contre l'émeute d'en haut.

Le *Charivari* publiait, il y a deux jours, un article dans lequel on demandait que Paris, se trouvant peuplé en majorité par des citoyens venus des divers points de la France, fût privé du droit de voter.

La *Patrie* s'est empressée de recueillir l'idée bouffonne du *Charivari*, et elle demande sérieusement que les citoyens nés dans les départements et domiciliés à Paris, ne soient admis à voter que dans le lieu de leur naissance.

Au reste, la *Patrie* n'a pas voulu rester plus en arrière du *Constitutionnel* que de l'*Assemblée nationale*. Elle donne aussi sa solution : ce serait plus révolutionnaire, mais tout aussi efficace. Il s'agirait de transporter le gouvernement à Versailles ; l'Assemblée nationale délibérerait dans une orangerie, comme le 18 brumaire ; et afin que les Parisiens ne pussent lui venir en aide, les forts seraient occupés militairement ; Paris serait gouverné par un chef militaire, et placé sous la surveillance d'une gendarmerie très nombreuse.

On voit que la recette n'est pas trop compliquée ; la difficulté est dans la manière de s'en servir.

Quatre ou cinq journaux royalistes des départements continuent à opposer aux félicitations que les feuilles démocratiques apportent à leurs frères de Paris, les injures et les menaces les plus désopilantes contre la capitale intellectuelle du monde civilisé.

Voici, entre autres, un article de l'*Union bretonne*, reproduit avec beaucoup d'éloges par une des feuilles placées sous la protection spéciale de M. Carlier :

Que Paris soit puni !

Pour cela, qu'une ligue se forme dans les provinces, et que, dans toutes les villes de France, les hommes de conviction, de sincérité, de patriotisme, prennent vis-à-vis de leurs concitoyens et d'eux-mêmes l'engagement :

1° De ne pas aller à Paris d'ici à ce que la situation intérieure se soit améliorée ;

2° De n'acheter rien de Paris, rien de ce que l'industrie parisienne peut produire, rien de ce qui peut enrichir la ville révolutionnaire.

Cet engagement est facile à prendre. Une fois pris, il sera aisé de le tenir.

Nous savons que plusieurs de nos concitoyens sont déjà entrés dans la ligue. Que beaucoup suivent leur exemple, et Paris ne tardera pas à comprendre qu'il est pour le moins imprudent de défier audacieusement tout ce qu'il y a d'honnête, de sincère, de convaincu dans la nation française.

Paris a fait alliance avec la Montagne : rompons toute alliance avec Paris.

L'*Union bretonne* est d'une certaine force sur le *De viris* ; comment a-t-elle oublié ce qui advint aux membres quand il leur prit fantaisie de se passer de l'agent central de la vie animale, l'estomac ?

Le *Courrier de la Gironde* n'est pas moins en colère. Les feuilles orléanistes nous menacent tout cruement des Cosaques. Nicolas ayant appris que Leclerc a été battu par les Parisiens, a donné ordre à ses soldats d'aller châtier la cité rebelle :

La Russie prévoyait la nomination d'Eugène Sue, et elle a pris ses mesures pour le cas du triomphe des communistes en France. Le prince de Varsovie (Paskiewitz) revient de Saint-Pétersbourg, où il a reçu rapidement des instructions substantielles. Il est en Pologne, au milieu d'une immense armée d'avant-garde.

Le prince Scherbatow est aussi revenu de Vienne à Saint-Pétersbourg, après avoir complètement rempli une mission du czar.

Joignez à cela que la Prusse se dégage de toutes les complications du Danemarck et autres. Elle va se retirer derrière l'Eider, et remettre les choses dans l'état où elles étaient avant la guerre avec le Danemarck.

Ce ne sont pas les réfugiés de Suisse qui balanceront les forces de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse.

Vous voyez, dit plus loin le journal honnête et peu modéré, que nous sommes peut-être à la veille d'une double éventualité. Nous avons le choix entre la guerre contre nos communistes et la guerre contre l'Europe.

Donc, le gouvernement français doit exterminer les socialistes, s'il veut éviter d'exciter la colère du czar.

Les correspondants des journaux belges craignent beaucoup que la *commission de salut public*, appelée aussi *club de la rue de Clichy*, manque d'audace contre la République. On écrit de Paris à l'*Emancipation :*

La commission telle qu'elle est composée n'est bonne qu'à faire à la Constitution des piqures d'épingle, qu'à déranger son fichu, ou mettre son bonnet républicain un peu de travers, tandis qu'il faudrait se comporter avec cette bégueule comme font les soldats que la poudre enivre dans une ville prise.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous n'avons pas encore reçu le *Napoléon* ; nous le regrettons vivement ; car, si nous en croyons les indiscrétions, le numéro d'aujourd'hui devait être très curieux : le *Pays* dit : *plus insensé que jamais*.

Les Conspirateurs de la rue de Clichy.

Le *Crédit* faisait hier un rapprochement curieux.

Le *Napoléon*, dit ce journal, trouvait, il y a quelques jours, que l'époque actuelle ressemble, à beaucoup d'égards, à celle qui précéda le 18 brumaire. Nous trouvons, nous, qu'elle ressemble beaucoup à celle qui a précédé le 18 fructidor.

Le 18 fructidor an V, un des membres modérés du conseil des Cinq-Cents, Boulay (de la Meurthe), père du vice-président actuel de la République, montait à la tribune et s'exprimait ainsi :

Il y a quelques mois, la paix publique paraissait assurée ; le commerce se ranimait partout ; tous les genres d'industrie commençaient à se déployer ; la République, triomphante au dehors, allait exercer sur les peuples un autre genre de conquête par le spectacle de sa félicité.

Tout est changé, renversé : la paix paraît éloignée ; au-dedans, tous les esprits sont dans l'alarme et l'agitation ; tout présente l'image d'une guerre intestine. Que dis-je ? la guerre existe réellement, et quelle guerre ? Une guerre aussi fatale à la République que la guerre extérieure lui a été avantageuse. Là, le nom de républicain imprime à toute l'Europe l'admiration et la crainte ; ici, ce nom est tellement avili qu'on ose à peine le prononcer ; tous ceux qui ont donné à la liberté des marques d'attachement semblent être proscrits.

Tout cela est l'ouvrage d'une vaste conspiration dont l'objet est d'anéantir la République et la liberté, et de rétablir le trône, la famille royale, la noblesse, le clergé et tous les abus de l'ancien régime.

Les numéros postérieurs du *Moniteur* nous donnent de nouveaux détails sur cette conspiration royaliste. Un des agents les plus actifs du parti révéla les moyens imaginés et mis en œuvre pour amener peu à peu la France à revenir à la monarchie :

Ces moyens sont ainsi énumérés :

1° L'anéantissement de tout esprit public national ;

2° L'assassinat des *suspects de patriotisme* ;

3° L'extinction des ressources financières de l'Etat ;

4° L'avilissement du gouvernement et des institutions républicaines ;

5° La guerre civile allumée sur divers points de la République ;

6° La sûreté intérieure détruite et les routes interceptées ;

7° La misère du rentier, de l'ouvrier et du soldat ;

8° Enfin, *l'active fabrication de toutes les lois eversives de la Constitution.*

Pour bien comprendre la portée de ce dernier moyen, ajoute le *Crédit*, il ne faut pas oublier que le parti royaliste avait alors la majorité dans le Corps législatif et notamment dans le conseil des Cinq-Cents.

Le club de la rue de Clichy, composé des meneurs royalistes, exécutait fidèlement le rôle qui lui était attribué par le programme, au moment où éclata la conspiration.

Ils s'efforçaient de ruiner la Constitution par des lois *éversives* ; ils attaquaient la République dans les hommes et dans les choses ; et, pour mieux cacher leurs propres desseins, ils imputaient hautement à leurs adversaires les projets de bouleversement qu'ils nourrissaient eux-mêmes.

Aussi l'un d'entre eux, un des plus illustres correspondants du prétendant, s'exprimait ainsi à la tribune nationale peu de jours avant le 18 fructidor :

Partout se rassemblent les échappés des comités révolutionnaires, les protégés d'une *imprudente amnistie* ; partout ils recherchent et recueillent les éléments isolés des troubles publics pour en recomposer les discordes civiles. La torche et le poignard dans les mains, ils parlent d'égorgement et d'incendie ; ils arrivent à flots pressés ; ils s'amoncèlent dans Paris : on dirait qu'ils veulent en faire la CAPITALE DU CRIME.

Cette accusation contre les révolutionnaires, poursuit le *Crédit*, retentissait encore sous les voûtes du palais des Cinq-Cents, que le véhément accusateur se trouvait impliqué lui-même dans le complot royaliste et frappé de déportation pour avoir voulu livrer la France à tous les désordres et à tous les excès de la contre-révolution. Cet accusateur était pourtant un homme éminent, un esprit sage, un savant publiciste ; il portait un nom qui n'a pas cessé d'être cher aux légitimistes ; il s'appelait PASTORET.

Nos lecteurs jugeront si le *Crédit* n'est pas

---

de la patrie.

Mais vous verrez que personne ne m'en apportera.

Habitants de Saône-et-Loire, mes braves compatriotes, vous êtes donc toujours là-bas, comme nous ici, des brigands de démocrates, des gueux de socialistes, et l'hydre de l'anarchie lève donc aussi la tête dans les pauvres marais de la Bresse, et jusque sur nos côteaux tapissés de vignes ?

Comment ! en dépit de M. votre préfet, vous vous permettez de voter une seconde fois pour les rouges ! vous avez donc envie qu'on vous le destitue, ce pauvre préfet qui fait si bien manœuvrer les juges de paix, les maires et les gendarmes tout autour de vos candidats !

Espérons pourtant qu'on ne nous le destituera pas, et que le gouvernement reconnaîtra qu'il a fait tout ce qu'il était humainement et administrativement possible de faire pour amener à bien ces malencontreuses élections.

Que diable, le zèle le plus complet n'a pas toujours la satisfaction de réussir. Voyez plutôt M. Carlier ! a-t-il empêché Eugène Sue d'être nommé... ? Au contraire.

Quant à moi, je professe la plus haute estime pour ce magistrat. Et, si mes occupations ne me retenaient à Paris, je m'empresserais d'accourir sur les bords de notre belle Saône, afin de vivre un peu sous l'administration de ce M. Pierre Leroy. Je crois que c'est ainsi qu'on le nomme.

Il est vrai qu'il y a bien de l'agrément déjà à se laisser descendre le fleuve de la vie sous la protection de M. Carlier ; mais un peu de Pierre Leroy ne pourrait que varier délicieusement les vexations de l'existence.

Ménagez donc votre préfet, chers compatriotes, afin que je le trouve encore aux vendanges, si j'ai le bonheur de pouvoir aller goûter votre vin nouveau, et tuer quelques une de vos grives.

Enfin il fallait un préfet comme celui-là pour décider nos braves vignerons à crier : *Vive Leroy !*

J'espère qu'ils n'y manquent pas dans l'occasion.

Paysans de Saône-et-Loire, je vous gardais rancune depuis pas mal de temps déjà, à propos d'une élection qui n'était pas dans ma manière de voir. A partir de ce jour, je vous rends mon estime. Tâchez de ne pas en abuser !

Il fallait voir les mines allongées qui ornaient les banquettes et les couloirs de l'Assemblée législative, à la nouvelle de cette formidable majorité de 27 000 voix décernées au socialisme par ces enfants de la Bourgogne.

Voilà un département de parpaillots où M. d'Hautpoul ne consentira jamais à laisser transporter le siège de l'enceinte du gouvernement.

Du reste, ce nouveau coup de férule appliqué sur les doigts de la réaction, au lieu de l'éclairer et de la modérer un peu, n'a fait que l'exaspérer davantage.

Il y a surtout un groupe de légitimistes épileptiques, renforcés d'une fraction d'orléanistes hydrophobes, qui veulent absolument *en finir*.

— Sabrons, mitraillons, enlevons, déportons ! tel est le refrain gracieux qui s'échappe sur tous les tons de ces poitrines royalistes.

Ces messieurs ne dissimulent pas qu'ils comptent particulièrement sur la loi du suffrage universel, pour occasionner enfin l'émeute après laquelle ils soupirent depuis si longtemps. Et, comme l'imagination arrive facilement à faire monter ses espérances au grade de réalités, ils sont convaincus que les démocrates de Paris sont aussi impatients qu'eux-mêmes d'en venir aux mains.

Aussi se murmurent-ils tout bas que la Montagne est débordée par les violents du parti démocratique ; que les chefs de clubs — où diable prennent-ils les chefs de clubs ? — veulent absolument engager la lutte ; ils épient avec anxiété les moindres mouvements, les moindres signes, les plus petits froncements de sourcils des représentants républicains, et, pour peu que M. Michel (de Bourges) s'agite légèrement sur sa banquette, que M. Joly se gratte le front, ou que M. Jules Favre échange un mot à voix basse avec M. Crémieux, ils se disent les uns aux autres :

— C'en est fait, nous les tenons.

Vous ne tenez rien du tout, mes braves gens, permettez-moi de vous le dire. Vous ne tenez que des niais et des fous, quand vous vous prenez réciproquement par la main.

Paris vous a battus deux fois, battus à outrance, avec ses petits morceaux de papier blanc ; Paris, vous trouvant suffisamment humiliés comme cela, s'en est retourné à ses affaires, après quoi les vignerons de Saône-et-Loire sont venus encore vous caser leurs échalas sur les épaules.

Si vous n'avez pas assez de ce luxe de gourmades, prenez-vous au collet les uns les autres, et distribuez-vous les horions qui vous manquent. Nous n'y trouverons pas à redire ; au contraire.

Mais, pour une émeute, n'y comptez pas !

Si, d'aventure, vous vouliez une révolution, ce serait différent. Attaquez franchement la Constitution, et l'on pourra voir à vous satisfaire.

Alors, comme la bourgeoisie et l'armée elle-même verront très bien de quel côté part la provocation, ce sera l'affaire d'un tour de main. — Si toutefois vous pouvez trouver dans l'Assemblée une majorité assez dénuée de raison pour vous donner carte blanche dans une entreprise aussi périlleuse.

Mais il y a gros à parier que vous ne l'oserez pas.

Jusque-là laissons la réaction se débattre dans son agonie ; tenons-nous à l'écart et regardons-la mourir.

Elle a encore deux ans de bail ; mais elle se dissoudra avant ce terme, à moins qu'une émeute ne la galvanise de nouveau.

La démocratie ne doit pas jouer sur un coup de dé, un héritage aussi certain que celui-là.

Patience, travail, calme, voilà les seules armes que les républicains doivent employer aujourd'hui pour déjouer les complots des mirmidons royalistes.

On reconnaîtra bien ensuite où sont les agitateurs, les fauteurs de troubles, les ennemis de la prospérité publique. Et, quand le pays sera complètement édifié sur ce point, vous verrez comme le moindre souffle éparpillera tous ces petits bonshommes !

Par ainsi donc, messieurs les royalistes, débrouillez-vous comme vous pourrez ; mais ne comptez pas sur nous !

La fête des fleurs a tenu à peu près tout ce qu'elle promettait. C'est la première fois qu'un programme officiel n'est pas un immense mensonge. Espérerons-nous que ce ne sera pas la dernière ? Ne l'espérons pas !

Bien que l'*Assemblée nationale* ait cru devoir annoncer que les socialistes se proposaient de jeter des bombes fulminantes au milieu de la foule, — ces scélérats de socialistes ont toujours des imaginations de ce genre-là, dans les colonnes de l'*Assemblée nationale*, — une population prodigieuse se pressait, s'entassait, s'empilait sur la place de la Concorde et le long des Champs-Elysées.

Pour rendre au gouvernement la justice qui lui est due, avouons que le temps était magnifique.

Pour peu que le lecteur s'attende à ce que je lui donne des détails sur les illuminations, je le préviens qu'il s'abuse. Qu'il lui suffise de savoir que jamais l'Assemblée législative n'avait été aussi éclairée que ce jour-là. Au moment où elle est devenue rouge, aux reflets des feux du bengale, tout le monde a battu des mains. — Tirez-en la conséquence qu'il vous plaira.

Au milieu de ces fleurs flamboyantes, de ces lustres resplendissants, de ces corbeilles de flamme, de ces guirlandes bariolées, l'obélisque se dressait comme une flèche noire, entouré à sa base de quatre sphynx et d'autant de momies.

Les momies représentaient évidemment les burgraves.

Quant aux sphynx, voulaient-ils dire que nos hommes d'état sont des Œdipes ? — Je ne le crois pas.

A moins qu'ils n'aient voulu les comparer à ce Thébain parricide, après qu'il eût le malheur de perdre la vue.

Eugène NUS.

plus heureux que le *Napoléon* dans ses rapprochements.

Au moment où la commission des burgraves s'évertue, dit-on, à rétablir, sous une forme détournée, le cens d'éligibilité dans la loi électorale, nous croyons devoir extraire du *Moniteur* du 29 septembre 1848, le débat qui eut lieu à l'Assemblée constituante sur l'art. 26 de la Constitution. On va voir que la pensée du rétablissement, non-seulement du cens, mais même de *domicile*, fut alors repoussée par les républicains les plus modérés, entr'autres, par M. Vivien, organe de la commission, ancien ministre de Louis-Philippe, aujourd'hui président du conseil d'Etat :

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Nous passons à l'art. 26.

« Sont éligibles, sans condition de cens ni de domicile, tous les Français âgés de vingt-cinq ans et jouissant de leurs droits civils et politiques. »

Le citoyen Pagnerre propose la suppression de ces mots : « sans condition de cens ni de domicile. »

LE CITOYEN VIVIEN. La commission adopte la suppression.

LE CITOYEN PAGNERRE. Messieurs, en proposant de supprimer les mots : sans condition de cens ni de domicile, je n'ai pas voulu, on le comprend parfaitement, qu'on pût établir plus tard, dans la loi électorale, des conditions de cens et de domicile.

LE CITOYEN VIVIEN. C'est comme cela que nous l'entendons.

LE CITOYEN OSCAR LAFAYETTE. Citoyens représentants, je regrette que la commission, qui a dû délibérer très-mûrement, très sérieusement et très longuement sur l'article en discussion, abandonne aujourd'hui des mots qui me semblent avoir une grande importance. C'est une question éminemment politique et fondamentale que celle qui est en discussion (Oui! oui!); il s'agit de savoir si tous les Français quelconques seront éligibles. Ce n'est pas une question à décider par la loi électorale, c'est une question de principes, et comme toutes les questions de principes doivent être posées et décidées par la Constitution, je reprends la phrase de la commission, et j'en demande le maintien. (Appuyé.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La parole est à M. Vivien, au nom de la commission.

LE CITOYEN VIVIEN. La question se trouve formellement et complètement résolue par l'article que l'Assemblée va voter. En supprimant les mots qu'on a demandé d'en retrancher, l'article sera ainsi conçu :

« Sont éligibles tous les Français âgés de vingt-cinq ans, et jouissant de leurs droits civils et politiques. »

On ne peut mettre une disposition plus générale et plus absolue (Bruits divers), et l'insertion dans l'article de ces mots : « sans condition de cens ni de domicile, » qui ne se trouvaient pas dans l'article précédent, *pourrait faire croire qu'à l'égard des électeurs on était en droit, par la loi électorale, d'établir des conditions de cens et de domicile.*

LE CITOYEN OSCAR LAFAYETTE. Je maintiens mon observation.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. M. Deville a la parole.

LE CITOYEN DEVILLE. Citoyens représentants, dans une Constitution, et quand il s'agit d'assurer à toujours les droits de tous les citoyens, on ne saurait trop établir et constater les garanties. Pour moi, je ne comprends pas du tout la suppression des mots *sans condition de cens ni de domicile;* j'en comprends au contraire la nécessité la plus absolue. En effet, dans votre loi électorale organique, certainement qu'à une époque aussi rapprochée de la Constitution on ne viendra pas prétendre qu'on doit, qu'on peut imposer le cens; mais qu'est-ce qui peut dire que plus tard, dans un an, dans deux ans, on ne viendra pas prétendre que la Constitution n'ayant pas exclu le cens, on peut l'imposer? On viendra prétendre que, la Constitution ne le défendant pas, on a le droit de l'imposer. (Aux voix!) Je demande donc que les mots soient maintenus dans l'article, tels que la commission les y avait placés, et, pour mon compte, je les reprends. (Aux voix! aux voix!)

LE CITOYEN OSCAR LAFAYETTE. Je ne veux dire qu'un seul mot; je n'ai pas l'habitude d'abuser de la parole.

Nous faisons une constitution, et nous ne sommes pas une académie faisant une grammaire; par conséquent il n'y a aucun inconvénient à mettre ce qui pourrait paraître un pléonasme. Voilà pour la question grammaticale. Cela est si vrai que la commission l'avait reconnu, puisque, après un double examen, après l'examen des bureaux, elle avait maintenu ces mots dans l'article de la Constitution.

Il y a un principe général en fait de Constitution, principe qui ne sera pas contredit par les membres de la commission. Ce principe, c'est qu'il faut introduire dans une constitution tous les principes qui ont été contestés par les constitutions précédentes. (C'est vrai!)

Eh bien! les conditions de cens et de domicile sont des questions qui ont été sujettes à contestation depuis cinquante ans.

Je demande donc que la Constitution de 1848, par un mot, par un pléonasme, par une faute de grammaire, si l'on veut, mais enfin par une contestation bien formelle, indique que, désormais, dans la loi électorale, ces mots : ni domicile, ni cens ne pourront être contestés. (Aux voix! aux voix!)

LE CIT. TERRIER. Citoyens représentants, M. Vivien vient de dire tout à l'heure que dans le précédent article il n'y avait de condition de cens ni de domicile.

Assurément il n'y a pas de condition de cens, mais certainement, dans l'article précédent, il y a la condition de domicile, attendu qu'il faut six mois de résidence dans un endroit, et qu'un Français, résidant à l'étranger, n'aurait pas le droit de voter; je ne vois donc pas pourquoi on retrancherait les mots en question de l'article.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je mets aux voix : « Sont éligibles tous les Français âgés de 25 ans et jouissant de leurs droits politiques et civils. »

Quelques voix : Faites voter l'amendement.

LE CIT. PRÉSIDENT. C'est la même chose. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut que les mots : *sans condition de cens ni de domicile,* restent dans l'article.

L'Assemblée décide que les mots resteront dans l'article.

L'article 26 est ensuite mis aux voix et adopté.

On voit que M. Vivien, organe de la commission, n'avait un instant souscrit, à propos des conditions d'éligibilité, à la suppression proposée par M. Pagnerre, de ces mots : *sans condition de cens ni de domicile*, que parce que la suppression générale, absolue de ces conditions lui paraissait assez sous-entendue par les autres termes de l'article 26, et parce que la conservation de ces mots dans l'article relatif à l'éligibilité pouvait avoir l'inconvénient *de faire croire* qu'à l'égard des électeurs on était en droit, par la loi électorale, d'établir des conditions de cens et de domicile.

M. Vivien et les républicains honnêtes et modérés, qui votèrent avec lui l'article 26, ne pourraient donc consentir aujourd'hui, sans parjure, à ce qu'il fût apporté au droit d'élection et d'éligibilité des conditions de cens ni de domicile non inscrites dans la Constitution.

M. Schœlcher nous prie de publier la lettre suivante :

Cher et honorable collègue,

Injurié par M. Bisette dans une brochure intitulée : *Réponse au factum de M. Schœlcher*, vous nous avez prié de demander en votre nom satisfaction de ces injures. Des scrupules, vous le savez, se sont, à cet égard, élevés dans nos esprits; nous vous ayons rappelé qu'en pareille circonstance, au mois de décembre 1846, plusieurs de vos amis, réunis spontanément, avaient décidé que vous ne deviez pas, que vous ne pouviez pas demander satisfaction à M. Bissette. — Leur décision est imprimée dans votre livre, avec leurs signatures, que nous avons vues sur l'original. — Si donc nous avons consenti à faire la démarche que vous réclamez de nous, c'est que vous avez insisté, c'est que vous vous êtes adressé à notre dévouement et à notre amitié, vous appuyant sur la position nouvelle de M. Bissette, élu représentant du peuple à la Martinique et devenu ainsi votre collègue à l'Assemblée législative.

Nos scrupules, pourtant, nous créaient le devoir de soulever d'abord, envers M. Bissette, une question préjudicielle, de provoquer sur les faits graves, articulés par vous et déniés par lui, un examen d'honneur. Il nous a été répondu qu'un semblable examen n'était pas acceptable; que ce débat, d'ailleurs, ne pouvait aboutir, M. Bissette déclarant, d'une façon formelle, qu'il n'entendait nous fournir aucune explication, et qu'il se refusait à vous donner satisfaction.

Nous vous déclarons, nous, cher et honorable collègue, que vous ne devez pas vous inquiéter de la brochure de M. Bissette.

Recevez l'assurance de notre profonde estime, et faites de notre lettre l'usage que vous jugerez convenable.

CHARRAS, représentant du peuple.
EMMANUEL ARAGO, représentant du peuple.

Paris, 3 mai 1850.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui, vers une heure, une centaine de vieux soldats des armées impériales, les uns en costume civil, les autres portant l'uniforme des corps dans lesquels ils avaient servi, ont traversé la place de la Concorde et le jardin des Tuileries, et sont allés porter des couronnes à la grille de la place Vendôme.

— Ce matin, une grande revue a eu lieu dans le jardin du Luxembourg, à l'occasion de l'entrée en fonctions du nouveau colonel de la 11e légion, M. Guillelm. La revue a été passée par M. le général Perrot. Au moment du défilé, de nombreux cris de *Vive la République!* se sont fait entendre. Les divers bataillons de la légion se sont généralement associés à ce cri constitutionnel. Quelques membres de l'état-major en ont même donné l'exemple aux simples gardes nationaux. Le général Perrot a pu dire aujourd'hui à l'Elysée comment serait reçue, dans cette légion, une tentative contre la Constitution. Décidément, n'en déplaise aux amateurs de coups d'Etat, tous les *hommes d'ordre* sont devenus ou deviennent *républicains*. (**Evènement.**)

— Hier, à quatre heures et demie, deux ballons, comme nous l'avons dit, s'élevaient de la place de la Concorde. L'un n'avait aucune inscription; l'autre portait en légende ces mots : *La ville de Bordeaux*, 1850. — *Godard frères.*

— De la nacelle du premier, dans laquelle deux personnes avaient pris place (une dame et un homme), s'échappaient des masses de bouquets tricolores; de la nacelle du second, qui ne contenait qu'une seule personne, on laissait tomber des espèces de lames argentées qui produisaient, en tourbillonnant dans l'air, le plus gracieux effet.

Ces deux aérostats ont naturellement suivi la même direction. A un moment donné ils se sont tellement rapprochés que les personnes qu'ils portaient on pu très facilement tenir conversation et se communiquer leurs impressions de voyage aérien. On a même pu craindre un instant qu'ils ne s'entrechoquassent; mais l'un des deux ayant jeté un peu de son lest s'est enlevé rapidement et a passé pardessus son compagnon de voyage. En moins de vingt minutes tous deux s'étaient élevés à une hauteur si considérable que l'œil avait peine à les distinguer, et qu'ils ont été bientôt hors de vue.

Le vent nous a paru pousser ces ballons dans la direction de Saint-Denis ou de Pantin.

On nous assure ce soir que ces deux ballons ont pris terre aux environs de Meaux, sans aucun accident, après une heure et demie de voyage.

(**Estafette.**)

— Les élèves de l'Ecole polytechnique et de Saint-Cyr ont eu hier un congé extraordinaire. Cependant, parmi ces derniers, malgré l'usage consacré de la levée des punitions les jours de fêtes nationales, sept élèves, détenus à la salle de police, et trois autres consignés indéfiniment, ont été retenus à Saint-Cyr d'après l'ordre formel du général Alexandre, commandant l'Ecole.

Autrefois, sous la monarchie, toutes les punitions disciplinaires étaient levées soit au 1er mai, soit aux journées de juillet.

D'où vient donc qu'aujourd'hui l'anniversaire de la proclamation de la République n'entraîne pas l'amnistie de quelques peines légères, toujours accordée précédemment?

D'où vient encore cette hésitation qu'on a montrée pour accorder aux élèves de Saint-Cyr le congé du 4 mai? pourquoi voudrait-on les consigner comme l'ont été presque tous les régiments de la garnison de Paris?

— Malgré l'avis contraire de la plupart des ingénieurs qu'il a consultés, le pouvoir s'en va *macadamisant* et *mécanisant* Paris, tout le long des boulevards, de la Madeleine à la Bastille, et de la Bastille à la barrière du Trône. Tout va être dépavé. Cela coûtera gros, et ce sont encore les contribuables qui paieront.

Puis, les boulevards *macadamisés* deviendront impraticables pour les piétons pendant l'hiver, désagréables pour les promeneurs pendant l'été. On l'on enfoncera dans la boue, ou l'on sera aveuglé par des nuages de poussière qui avarieront les marchandises. Ce sera la ruine complète des marchands et des propriétaires. Ne vendant plus, les premiers ne pourront payer les seconds.

On a parlé de barricades. Argument puéril! N'y aura-t-il pas des pavés dans les rues adjacentes? ou bien *macadamisera*-t-on tout Paris?

(*Voix du Peuple.*)

— Plusieurs journaux ont inséré la lettre des trois patrons des magasins des *Villes de France*, renvoyant ceux de leurs commis qui avaient voté pour Eugène Sue. La veille, 29, à huit heures du soir, ils faisaient fermer les portes de leur établissement et retenaient leurs employés. Puis on les faisait monter un à un dans les bureaux, et on leur demandait : Pour qui avez-vous voté? On les congédiait ensuite par une porte dérobée, pour qu'ils ne pussent revoir leurs collègues et les prévenir de ce qui se passait. Une issue pouvant servir de communication avait même été barricadée pour plus de sûreté.

La lettre dont il a été question a été adressée, non seulement à ceux qui ont eu le courage de dire qu'ils avaient voté pour Eugène Sue, mais même à ceux qui ont répondu que personne n'avait le droit de scruter la conscience d'un électeur.

Ces trois patrons conservateurs se nomment MM. Selleron, Delange et Pruzelle. (*Id.*)

— On sait que M. Dupin vient de demander un congé à l'Assemblée. On lit à ce sujet dans le *Crédit*:

« M. le président Dupin prend aussi son parti en brave; il demande un congé; c'est, du reste, son habitude... La fugue de M. Dupin remet entre les mains de M. Bedeau la présidence de l'Assemblée. Les uns disent que le concours qu'il a prêté à la *rue Bergère* a déterminé les chefs de la réaction à lui conférer la présidence; d'autres disent au contraire que M. Dupin, qui redoute les tendances et les exagérations de la droite, tout en ne se sentant pas le courage de s'y opposer ouvertement, a voulu remettre les fonctions présidentielles à des mains plus énergiques, et que c'est d'accord avec le parti modéré que M. Bedeau occupera le fauteuil. »

— La démocratie parisienne vient de perdre le citoyen Forget, rue Galande, 49, combattant de Février, ancien détenu politique et président du comité typographique électoral. Ses obsèques auront lieu demain lundi, 6 mai, à 8 heures du matin.

— Mercredi prochain, la ville d'Orléans célébrera la fête anniversaire de sa délivrance par Jeanne d'Arc.

— Les colonnes du *Démocrate de Vaucluse* continuent à être remplies de lettres dont les signataires réclament contre l'apposition de leur nom au bas de l'adresse à M. de Larochejacquelein, comme adhésion à la demande d'*appel au peuple* que le représentant légitimiste a portée à la tribune.

— On écrit de Parthenay, 23 avril, à l'*Indicateur de la Vendée* :

« Hier, à six heures du matin, une horrible catastrophe a jeté l'épouvante dans le bourg chef-lieu du canton de Thénezay.

Un gendarme à pied de cette résidence, le nommé Pasquier, a été assassiné par Delvolle, son brigadier.

» Celui-ci, après s'être assuré que sa victime ne respirait plus, s'est, à son tour, donné la mort.

» Voici comment ces faits se seraient accomplis :

» Pasquier rentrait à son appartement, situé au premier de la caserne, et en face de celui de Delvolle, par un escalier commun. Le brigadier était posté au haut de cet escalier, attendant depuis quelques instants sa victime, et armé d'une carabine.

» A peine Pasquier avait-il franchi la dernière marche que Delvolle arma sa carabine, l'ajusta presque à bout portant, et l'étendit raide mort.

» Rentrant alors dans sa chambre, Delvolle prit un pistolet et se fit sauter la cervelle. La mort fut instantanée.

» On dit généralement que ce crime affreux a pris sa source dans un sentiment de vengeance.

» Il paraît que, depuis quelque temps, Delvolle était l'objet de plaintes vives et répétées de la part de ses camarades, à raison de sa conduite à l'intérieur de la caserne. Pendant que Pasquier avait été l'auteur de l'écrit dans lequel ces plaintes avaient été exprimées, ce serait alors sur lui qu'il aurait conçu d'exécuter son infâme projet.

» Pasquier laisse une veuve et trois enfants en bas âge. C'était un jeune homme doux, pacifique et sur le point d'être porté sur le tableau d'avancement.

» Delvolle, au contraire, donnait, depuis quelque temps, des signes d'une grande exaltation d'esprit. Il n'était pas marié. »

ROUGES ET BLANCS. — Sous la restauration, un officier fut jeté en prison pour avoir appelé son cheval *Cosaque*, et outragé ainsi le peuple valeureux qui avait rendu la France à ses rois légitimes. Le *Démocrate du Var* nous rapporte une niaiserie politique de même force empruntée à l'histoire d'aujourd'hui :

« Quatre carabiniers du 18e léger, chargés de faire la provision des légumes secs du lendemain, achetèrent des haricots rouges, afin d'essayer de leur qualité. Mais mal leur en prit, car leurs camarades, voyant cette nouvelle couleur, se mirent à crier, en plaisantant : « Puisque les autres ne cuisaient pas, vivent les rouges! à bas les blancs! »

Un caporal intelligent qui se trouvait là les conduisit aussitôt à la salle de police, et le lendemain les quatre carabiniers furent cassés par leur non moins intelligent colonel.

» Ce fait, connu de tout le régiment, est facile à vérifier. »

LE CHLOROFORME. — A une des dernières séances de l'Institut, M. Velpeau a raconté divers résultats étranges dus à l'éthérisation :

Ici c'est une dame, grande musicienne, qui plongée dans le sommeil anesthésique, fredonnait tranquillement un air chéri, alors que le chirurgien lui enlevait une énorme tumeur de la cuisse : à son réveil, elle se rappelait très bien sa chanson, quoiqu'elle fut restée tout à fait insensible à l'action des instruments tranchants.

Là c'est un noble Russe, qu'il fallait soumettre à une opération des plus horribles et des plus douloureuses, l'extirpation d'un œil cancéreux : sous l'influence des vapeurs stupéfiantes, il s'endort profondément, et l'opération est pratiquée sans qu'il manifeste la moindre souffrance; réveillé, il explique ce qui s'était passé en lui pendant sa léthargie : « Je n'avais pas perdu (dit-il au chirurgien), la suite de mes idées; résigné à l'opération, je savais que vous y procédiez, et j'en suivais tous les détails : non que je sentisse la moindre douleur, mais j'entendais distinctement le bruit de votre instrument qui pénétrait dans les parties, qui les divisait, et séparait ainsi ce qui était malade de ce qui était sain. »

Etonnant mélange de sommeil et de veille! réaction étrange et disparate du système nerveux, si différemment influencé par une même substance! Persistance miraculeuse de l'intelligence, alors que la sensibilité et la motilité sont complètement abolies!

Empruntons un dernier fait à l'intéressant récit de M. Velpeau : une dame n'avait manifesté aucun signe de douleur pendant qu'on la débarrassait d'une tumeur volumineuse; elle se réveilla, et, se tournant vers l'opérateur : « Je sais bien que c'est fini; laissez-moi revenir tout-à-fait, je vais vous expliquer... Je n'ai absolument rien senti; mais voici comment j'ai su que j'étais opérée : dans mon sommeil, j'étais allée faire une visite à une dame de ma connaissance, pour l'entretenir d'un enfant pauvre que nous avions à placer. Pendant que nous causions, cette dame me dit :

» Vous croyez être en ce moment chez moi, n'est-ce pas? Eh bien! ma chère amie, vous vous trompez complètement, car vous êtes chez vous, dans votre lit, où l'on vous fait l'opération à présent même. Loin de m'étonner de son langage, je lui ai tout naïvement répondu : Ah! s'il en est ainsi, je vous demande la permission de prolonger un peu ma visite, afin que tout soit fini quand je rentrerai à la maison. Et voilà comment, en ouvrant les yeux, avant même d'être réveillée tout-à-fait, j'ai pu vous annoncer que j'étais opérée. »

AVIS AUX LITHOGRAPHES.

Conformément aux prescriptions de l'Assemblée générale du 26 avril 1850, le comité électoral de la lithographie a procédé, avant sa dissolution, à la nomination d'une commission permanente d'initiative en vue des élections futures.

Ont été élus les citoyens Girard, Louis Combes, V. Kœbel, membres titulaires : les citoyens Cabourg, Ch. Trohel (écriv. dess.) membres suppléants.

Le comité.

VARIÉTÉS.

Conservation des Bois par les procédés du Dr Boucherie.

Si un homme fort de sa science eût osé dire il y a trois cents ans : « Je puis donner aux bois qui croissent dans vos vallées les couleurs les plus diverses, les parfums les plus exquis et les plus variés; je puis rendre les bois d'une nature cassante, aussi flexibles que le roseau, et ceux d'une essence tendre aussi durs que le métal, » on l'eût envoyé pour le moins mourir dans une maison de fous....

S'il eût ajouté : « Je fais, à mon gré, impérissables (qu'ils soient exposés aux influences de l'air ou enfouis sous une terre humide) les bois repoussés ordinairement par l'industrie pour leur altération rapide; je les rends, selon mon désir, inflammables comme la poudre ou incombustibles comme la pierre; je puis, en outre, conserver pour toujours, aux fleurs les plus délicates et les plus frêles, leurs suaves parfums et leur fraîcheur immaculée; je puis encore leur donner des nuances et des senteurs qui leur sont étrangères, je puis conserver aux fruits la fraîcheur et la saveur qu'ils reçurent de Dieu, ou les transformer en sucre savoureux et parfumé; je puis embaumer des arbustes en végétation, des orangers par exemple, conserver la couleur à leurs feuilles, la saveur à leurs fruits et le parfum à leurs fleurs... »

Certes, on eût traité cet homme de sorcier, et il eût été comme tel brûlé en place de Grève... Pourtant cet homme eût rendu d'immenses services à ses contemporains, il eût poétisé le luxe des palais, assaini l'habitation du pauvre, il eût posé des bornes à la destruction par le feu des villes construites en bois; il eût pu dire à l'incendie : *tu n'iras pas plus loin*; cet homme n'eût été ni fou ni sorcier, cet homme eût été un savant.

Grâce aux conquêtes de l'intelligence sur l'ignorance et la superstition, ce qui jadis eût conduit le *docteur Boucherie* en place de Grève ou à Charenton, lui assure aujourd'hui la reconnaissance publique, car le docteur Boucherie dit et réalise toutes ces merveilles.

Le docteur Boucherie appartient à ce petit nombre de savants pour lesquels les luttes politiques n'existent pas; amants de la science, et n'aimant qu'elle, ils laissent passer du fond de leur laboratoire le flot des révolutions sans en distinguer même les clameurs. Tout entier à son idée, le docteur Boucherie poursuivit vingt ans et sans relâche ses travaux d'observation, domptant les obstacles, et forçant par sa persévérance la nature à lui livrer la solution du problème qu'il s'était posé.

Je ne ferai pas l'historique de la découverte merveilleuse du savant chimiste; nos lecteurs se rappellent sans doute l'avoir lu dans la *Démocratie pacifique* du 28 novembre 1847, tracé par la plume habile de notre ami *Jules Delbruck*. Je ne dirai point les nombreuses expériences faites par l'inventeur, et son acheminement successif du mieux au bien; je passerai sur le côté poétique et merveilleux des découvertes du docteur Boucherie, la conservation des fleurs, des fruits et de la coloration, et m'occuperai spécialement de l'application sérieuse et industrielle du procédé pour la conservation des bois.

Les vastes débouchés ouverts à certaines essences par les grandes industries, telles que les

chemins de fer, et les conditions d'altération rapide dans lesquelles ces bois se trouvaient placés, menaçaient d'épuiser bientôt nos richesses forestières, et de jeter, dans un temps peu éloigné, toutes les grandes exploitations dans une perplexité profonde.

Diverses expériences furent tentées; mais le résultat fut pendant longtemps loin de répondre aux espérances. M. Boucherie s'occupa de cette question à son tour. Il avait remarqué que la sève, ce principe distributeur de la vie dans les arbres sur pied, devient, pour les bois abattus, l'agent le plus actif de leur décomposition; il chercha les moyens de l'expulser en la remplaçant dans les tubes capillaires qu'elle occupe par un liquide conservateur; il reconnut que le sulfate de cuivre, substance d'un prix peu élevé, pouvait être avantageusement employé dans ce but.

Restait l'application, la mise en pratique du procédé. Comment allait opérer M. Boucherie? Marcherait-il dans les sentiers battus et suivis par la plupart des savants dont les découvertes utiles et ingénieuses ont souvent besoin d'être reprisés en sous-œuvre par des hommes pratiques pour devenir industriellement applicables? Viendrait-il avec un colossal bagage de cylindres énormes, de machines pneumatiques, de pompes foulantes, et que sais-je encore, tout cet attirail immensément coûteux, devant lequel les industruiels les plus intrépides reculent épouvantés? Non!

Le docteur Boucherie, pour vaincre l'obstacle contre lequel avait échoué ses devanciers, s'est présenté avec les armes les plus simples qui se puissent imaginer. Pour opérer son prodige, le savant ne demandait qu'un bout de corde et un trait de scie.

Aussi, dès que le docteur Boucherie eût exposé ses moyens pratiques et leurs résultats merveilleux, le monde scientifique proclama-t-il le problème résolu. Les spéculateurs s'empressèrent aussitôt autour de l'inventeur, le suppliant de leur livrer sa découverte, qui leur apparaissait déjà comme une belle proie à dévorer. Cependant, M. Boucherie résista à ces offres brillants; instruit par les échecs de ses devanciers, il voulait, avant de livrer à la publicité l'exploitation de son système, qu'il eût reçu le baptême du temps et que des preuves irrécusables pussent se dresser devant les détracteurs de la vérité. Honnête homme avant tout, il ne voulait point si, malgré ses prévisions, il faisait fausse route, entraîner dans son erreur des hommes qui l'auraient cru sur parole; il fallait donc des faits, et ces faits, le temps seul pouvait les consacrer. Or, voici comment le docteur obtint cette consécration.

La compagnie du chemin de fer du Nord, ayant la première proposé à M. Boucherie de préparer un certain nombre de traverses, mit à la disposition de ce dernier tous les éléments nécessaires pour cette opération; le chantier d'essai fut installé au milieu de la forêt de Compiègne. Mais laissons parler M. Jules Delbruck :

« Nous voici donc en plein chantier et au beau milieu de la forêt, sur une pelouse triangulaire; quatre cents arbres qui ont été abattus, puis dépouillés de leurs branches, sont en préparation à la fois. Deux longues gouttières communiquant avec le réservoir de sulfate de cuivre liquide établi à l'un des sommets du triangle, sont placées transversalement au-dessus des billes de *hêtres*, *peupliers*, *bouleaux*, *charmes*, *grisards*, etc. C'est dans ces gouttières, élevées d'un ou deux mètres au-dessus du sol, que va être pris le liquide conservateur destiné à pénétrer les troncs d'arbres couchés côte à côte sur le gazon. Voyons de près comment on prépare l'un d'entre eux : l'opération est la même pour tous. Un trait de scie a été donné au milieu de la bille, et la scie s'est arrêtée juste à temps pour ne pas séparer les deux parties. Au moyen d'une *cale*, on soulève très peu l'arbre vers cet endroit, si bien que les deux parties s'écartent comme les lèvres entr'ouvertes d'une bouche bien fendue. Une petite corde est placée alors autour des lèvres et introduite au marteau, dans toute la périphérie entr'ouverte, *à fleurs d'écorce*. Au moment où on enlève la cale, les lèvres se referment sous le poids même de l'arbre. Un trou percé en biais, partant de la surface et aboutissant dans ce réservoir intérieur, reçoit l'extrémité inférieure (*bois*) d'un tuyau de toile qui part de la gouttière apportant le liquide. Or, dès que le tuyau est placé, avant qu'on ait le temps de compter trente secondes, on voit, des deux côtés de la bille, la sève s'écouler et sortir sous la pression naturelle du liquide remplaçant. Cette sève, recueillie dans des gouttières inférieures, est repompée dans le réservoir principal, saturée de sel de cuivre et remise en œuvre; c'est une circulation sans fin, interrompue seulement toutes les vingt-quatre heures, au moment où les arbres pénétrés font place à de nouveaux venus. »

Mais, longtemps avant de préparer les traverses pour les chemins de fer du Nord, M. Boucherie, en prévision de l'avenir, avait enfoui, en présence des agents de l'administration des eaux et forêts, sous le sol de la faisanderie de Compiègne, des pièces de bois injectées au sulfate de cuivre, côte à côte avec des pièces de bois naturel, créant ainsi des convictions et des preuves irrécusables. Sept ans plus tard, et à diverses reprises, des commissions des ponts et chaussées constataient la parfaite conservation des bois injectés, et la pourriture profonde dont les bois naturels étaient atteints.

Aujourd'hui, les preuves surabondent et se dressent à chaque pas: ici ce sont les nombreuses traverses fournies au chemin de fer du Nord, là les *huit mille poteaux* employés par l'administration des télégraphes électriques, sur lesquels trois années de service ont déjà passé, sans laisser la moindre trace de la plus infime altération; et, pourtant, en substituant aux poteaux en bois de chêne, dont la durée n'a pas excédé trois années, les poteaux en bois de pin injectés au sulfate de cuivre, cette administration a pu réduire les prix de 16 francs à 5 francs pour les poteaux ordinaires; de 40 francs à 9 francs pour les poteaux moyens, et de 70 francs à 12 francs pour les poteaux de la plus grande dimension.

Je laisse maintenant à penser ce qu'il y aurait d'économies à réaliser sur la fourniture de toutes les traverses de chemins de fer construits et à construire, sur les bois employés par la marine nationale, la marine marchande, les travaux publics, la charpente, la menuiserie et les mille industries qui emploient le bois comme matière première! L'esprit s'arrête étonné devant les immenses économies qui pourraient résulter de l'application générale du procédé du docteur Boucherie. Nos richesses forestières pourraient alors suffire largement aux exigences de l'industrie, et la France économiserait annuellement les 200 millions consacrés à l'achat de bois pour l'acquisition desquels elle est forcément tributaire de l'étranger. Quelle somme incalculable de bien-être pourrait être apportée dans l'habitation du pauvre, par l'abaissement successif du prix des bois, relativement à leur durée illimitée, et par l'emploi des essences indigènes et communes à l'assainissement des constructions!

Or, c'est ici surtout que se révèle la prévoyance infinie de Dieu, car ce sont particulièrement les essences les plus altérables, celles qui croissent le plus rapidement et en plus grand nombre, celles qui ont été repoussées jusqu'à ce jour à cause de leur peu de durée, qui se prêtent le mieux à la pénétration du sulfate de cuivre, et acquièrent par cela même les propriétés que la nature semblait leur avoir refusées.

Malgré les services que sa belle découverte était appelée à rendre à l'humanité, malgré les encouragements à lui adressés par les corps spéciaux ou scientifiques, malgré la médaille d'or à lui décernée par le jury de l'exposition, le docteur Boucherie devait voir le mérite de ses procédés recevoir une sanction plus éclatante. Après le baptême du temps, il fallait à cette invention la consécration de la justice humaine; à une aussi belle découverte, la contrefaçon ne pouvait faire défaut. Ce hideux parasite, qui ne s'enlace qu'à ce qui est fécond en résultats, qui s'attache à l'inventeur pour lui dérober le fruit de ses veilles, n'a pas épargné M. Boucherie. Mais force est restée à la vérité, et aujourd'hui, après deux ans de luttes incessantes, le docteur Boucherie peut enfin reprendre le cours de ses travaux, et établir près de Paris un chantier d'exploitation.

Quand donc la société offrira-t-elle des garanties certaines aux inventeurs; quand donc protégera-t-elle efficacement ces sentinelles avancées du progrès, qui, éclairant l'humanité dans sa marche incessante vers le bonheur, marquent chacun de ses pas par une conquête sur l'inconnu, et font tomber, chaque jour, un lambeau de ce fameux voile d'airain derrière lequel s'abritent encore l'ignorance et la superstition!...

Quand donc aussi tous ces laborieux enfantements de la pensée humaine, toutes ces merveilleuses découvertes de la science, toutes ces créations du génie, cesseront-elles d'être dans les mains de quelques-uns un instrument d'exploitation et de misère pour devenir, par leur application générale, un moyen de rédemption des masses souffrantes!...

On serait entraîné quelquefois à maudire ces victoires de l'intelligence sur la matière, si tout ne démontrait pas déjà aux regards attentifs que la conséquence forcée de ces révolutions scientifiques est une révolution sociale, et que le savant n'est que le précurseur du réformateur économique.

HORACE PROSPER.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 25 f., Six mois 14 f.. Trois mois 8 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe. . . . . 33 . 17 . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Baudard, [illegible]; Bruxelles, Michel libr. Marché aux Bois, 1.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 6 mai.

THEATRE DE LA NATION. — Dernier concert de Mlle Alboni.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPERA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ODEON. — Planète. – François le Champi.
THEATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, un Mariage, la Maison du garde.
VARIETES. — Mignonne, A la Bastille, Lord Spleen.
GYMNASE. — Héloïse et Abeilard, la Demoiselle à marier, Diviser.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, le Sous-Préfet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Toussaint Louverture.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Le Courrier de Lyon.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Vautrin.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant. 16

19e Année. N° 124. Mardi 7 Mai 1850.

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. DÉPARTEMENTS.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

AVIS.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE reçoit dans ses bureaux, à partir d'aujourd'hui, des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la Banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, va être organisé. Nous donnerons incessamment les adresses des bureaux-succursales où seront reçus ces abonnements.

PARIS, 6 MAI.

Assemblée nationale.

L'Assemblée a terminé aujourd'hui le budget de la marine, et entamé celui des travaux publics.

La séance n'a présenté d'autre intérêt que celui offert par un discours de M. Nadaud. Ce représentant socialiste réclamait le rétablissement de divers travaux publics supprimés ou amoindris par la Commission.

Il a dit avec beaucoup de sens que cent millions de travaux publics dépensés dans Paris et dans les grandes villes, feraient beaucoup plus pour la sécurité publique et le rétablissement de la confiance que cent millions perdus à entretenir dans Paris cent mille hommes de troupes.

Vainement M. Benoist d'Azy est-il venu lui répliquer que lui aussi aimait les ouvriers.

Ce n'est pas tout de les aimer ; il ne faut pas les aimer comme des inférieurs qu'on protége, mais bien comme des frères, des égaux ; il faut, avant de parler de son amour pour eux, reconnaître leurs droits, tous leurs droits.

Vainement a-t-il dit qu'il désirait les secourir et a-t-il énoncé le vœu de voir le gouvernement se consolider. De quel gouvernement M. Benoist d'Azy, ou du moins le parti légitimiste dont il est un des membres, entend-il parler ? Est-ce du gouvernement républicain ? Alors pourquoi ce parti et les autres fractions du parti de l'ordre ne songent-ils sans cesse qu'à renverser la Constitution ? Pourquoi leurs menées empêchent-elles la sécurité de se rétablir et la République de se consolider ? Pourquoi ces haines sauvages qui s'exhalent sans cesse de la bouche des prétendus modérés et se propagent hors du cercle de la politique, jusque dans les relations privées et dans les relations commerciales ?

La sécurité ! mais ce sont les royalistes qui la troublent sans cesse en attaquant chaque jour la République, en menaçant le peuple dans ses droits. Tout commençait à se rasseoir, et parce qu'il plaît aux ennemis de notre gouvernement d'étouffer le suffrage universel, tout va être remis en question. Et dans leurs plaintes hypocrites, ils se plaignent du défaut de sécurité, ils se plaignent que les affaires ne peuvent aller !

Ah ! commerçants et bourgeois, ouvrez les yeux, et discernez enfin quels sont vos véritables ennemis, de ceux-là qui ne demandent que le développement régulier et pacifique des principes au nom desquels s'est faite notre grande révolution de 1789, ou bien de ces éternels artisans d'intrigues, pour qui toute arme a été bonne depuis soixante ans pour combattre cette révolution, jusqu'au jésuitisme, jusqu'à la guerre civile et l'invasion étrangère.

Nous remercions M. Nadaud d'avoir courageusement élevé la voix en faveur du travail dans cette enceinte où s'agitent les intrigues rétrogrades. Le travail, là est la grande question, et comme l'a fort bien dit l'orateur socialiste, M. Baroche et M. Rouher n'y entendent rien de plus que MM. Hébert et Duchâtel. Que de temps nous font perdre les menées royalistes, et tous ces gens toujours « au char du progrès attelés par derrière, » comme disait feu M. Viennet, avant qu'il s'accrochât à son tour à la queue des retardataires !

C'est à la plume de M. Baroche qu'est dû l'exposé des motifs qui précède le fameux projet de loi sur la réforme électorale ; cette pièce a été communiquée ce matin par son auteur à ses collègues dans le conseil des ministres.

Trois membres du cabinet se sont, dit-on, prononcés contre les pensées qui y sont contenues, et on a pu croire un moment que de cette scission résulterait une modification ministérielle ; même avant cet incident, on supposait que le président de la République n'était pas éloigné de faire subir quelques changements à son cabinet.

M. de Persigny, qui devait partir pour Berlin, a retardé son voyage sur les ordres du président, ce qui serait de nature à faire croire que cet *alter ego* de M. Louis Bonaparte prendrait un portefeuille dans le nouveau ministère. Si, du reste, le projet de loi sur les réformes à introduire dans la loi électorale était rejeté, presque tout le cabinet se retirerait, à l'exception de MM. Fould et Rouher que le président tient en haute estime. (*Estafette.*)

Violation respectueuse.

Depuis quelque temps, les journaux protégés par la police nous offrent un spectacle qui serait fort plaisant s'il s'agissait de moins graves intérêts. On les voit rôdant autour de la Constitution, explorant les brèches qu'elle peut offrir, tourmentant les textes afin d'en faire sortir un sens opposé à celui qu'ont voulu y mettre les législateurs. Ils s'entendent surtout merveilleusement à tirer parti des silences de cette loi fondamentale. Un silence de la Constitution est aussi éloquent pour eux, que les fameuses lignes de points dans les chansons de Béranger l'étaient, sous la restauration, pour les Vatimesnil et autres procureurs du roi, devenus aujourd'hui législateurs de la République. La *Gazette de France*, le *Journal des Débats*, le *Pays* se signalent surtout dans cet art d'exploiter les silences de la Constitution.

A les entendre, la Constitution, dans ce qu'elle ne dit pas, serait beaucoup plus éloquente que dans ce qu'elle dit. Elle n'a pas déterminé les conditions auxquelles on devient citoyen français, donc la loi à intervenir peut se donner libre carrière à cet égard. Elle peut priver du titre de Français tous ceux qui ont voté pour les candidats démocratiques ; elle peut ôter le droit de citoyen à Paris tout entier, par exemple, au département de Saône-et-Loire, qui ont si mal mérité de la réaction. On peut même enlever ce titre à la moitié de la France. La Constitution ne sera pas violée. Elle dit que tous les citoyens français ont le droit de voter. Du moment qu'on n'est pas citoyen français, on n'a rien à réclamer.

Nous, violer la Constitution ! s'écrie le *Pays*, fi donc ! Nous voulons renouveler tout simplement, pour la loi électorale, ce qui a été fait lors de l'expédition de Rome (*sic*). L'interprétation est toujours permise. *Réformer une loi ce n'est pas la violer*, réduire d'un tiers le nombre des électeurs, ce n'est pas porter atteinte au suffrage universel, au contraire.

Le *Pays* voudrait, par exemple, qu'on ne pût voter qu'à 25 ans. Il est évident que ce n'est pas là violer la Constitution, qui veut que ce droit s'exerce à 21 ans ; — ce n'est que la réformer. — Il voudrait encore un domicile de trois années dans la commune, domicile prouvé par l'inscription au registre des contributions. Il est évident encore que ce n'est pas violer davantage la Constitution, qui n'admet pas qu'aucun cens puisse être exigé des électeurs ; — ce n'est que la réformer.

Nous éprouvons quelque honte à rappeler qu'il fait jour en plein midi ; mais nous devons constater à la fois et la pauvreté des arguments délayés en longues colonnes par les ennemis hypocrites de la République, et le respect que la République leur inspire malgré eux, puisqu'ils déclarent tous, même les légitimistes, qu'il est indispensable de se tenir dans les limites de la Constitution.

Cependant les feuilles de la légitimité font leurs réserves. Il faut supprimer le suffrage universel, mais il faut soigneusement en conserver le nom. Il ne faut pas croire non plus que, cela fait, tout sera fini. « La loi des cent écus n'a pas sauvé la Restauration, dit l'*Opinion publique*, les électeurs à 200 francs n'ont pas sauvé Louis-Philippe ; la loi nouvelle, infiniment moins restrictive, n'empêchera pas ce que ces lois n'ont pas empêché. Ce qui peut seul sauver la société, c'est la restauration de Henri V. Les restrictions apportées à la loi électorale ne doivent être considérées que comme un acheminement vers ce but suprême. »

C'est aussi l'avis de l'*Union*. La feuille légitimiste a découvert, à la fête de samedi, que le peuple parisien est doux, calme, poli, qu'il a bonne envie d'être heureux ; d'où elle a *naturellement conclu* que ce qui lui manque, c'est un gouvernement qui ne se contente pas de l'administrer, mais qui le gouverne, et mette ordre à cet *air doux, calme et poli*, si fort en contraste avec le ton hargneux, épileptique et grossier des honnêtes gens du parti royaliste.

L'*Assemblée nationale* et la *Patrie* y mettent moins de ménagements. Il n'y a plus de républicains en France, s'écrie l'*Assemblée*, — la preuve, c'est que le 10 mars et le 28 avril, les candidats modérés ont obtenu une immense majorité sur les républicains à Paris, dans le département de Saône-et-Loire, et ailleurs ; — il faut en finir avec la République !

Ce n'est pas que l'honnête journal veuille renverser le gouvernement :

> Nous ne prêchons pas, s'écrie-t-il, l'agitation, la révolte, contre le gouvernement établi ; mais nous demandons avec instance le changement de notre constitution..... et, par conséquent, de la forme même du gouvernement que cette constitution traduit.

Ainsi donc, pas de scrupules déplacés ! la légalité, qui s'en soucie ?

Mieux vaut aller droit à une grande organisation électorale ; faites-la *dans* ou *en dehors* de la Constitution, la France ne s'en inquiète guère, pourvu que la société soit sauvée.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 7 MAI 1850.

THÉATRES.

GAIETÉ. *Vautrin*, drame en 5 actes, de M. de Balzac. — AMBIGU-COMIQUE. *Les Chevaliers du Lansquenet*, mélodrame en 5 actes et 10 tableaux, avec prologue, de MM. Granger et de Montépin. — MONTANSIER. *Traversin et Couverture*, parodie en 4 tableaux, de MM. Varin et Labiche.

VAUTRIN. Le type sombre de Vautrin a reparu sur la scène dont la susceptibilité royale l'avait jadis exilé. C'est une des innombrables figures de la *comédie humaine*, ce grand œuvre de M. de Balzac, qui y travaille depuis 20 ans, sans avoir pu encore formuler dans aucune de ses parties une affirmation positive et une conclusion.

Personne n'a plus rudement flagellé les mœurs de notre temps que cet illustre romancier. Personne n'a mieux que ce hardi chimiste de l'âme humaine, analysé les fourberies, les petitesses, les lâchetés et les égoïsmes sans frein de ce siècle *modéré*, placé fatalement sur les confins de deux mondes. Nul n'a mieux expliqué les malaises de cette société mixte s'accrochant aux traditions mortes qu'elle parodie de bonne foi, et aspirant déjà les brises de la terre promise dont les senteurs vigoureuses l'attirent et l'effraient tour à tour.

Balzac est le représentant parfait de cette époque de transition providentiellement dotée d'un esprit de critique que rien n'arrête. Il va détruisant sans pitié la foi des vieilles reliques, fouillant sans miséricorde les racines de tous les arbres fétiches, dédorant tous les lambris qui abritaient nos pères, rebadigeonnant tous les vieux temples, arrachant tous les masques. L'auteur de Vautrin est un des schismatiques les plus intrépides des religions du passé. C'est un des plus infatigables profanateurs des ex-lieux saints ; et cependant il conclut presque toujours au respect des idoles qu'il abat, les dernières pages de ses livres sont toujours un mariage de raison avec les idées qu'il a raillées.

A de rares intervalles, on rencontre chez lui des velléités de progrès, mais si vagues, si fugitives, si bien enveloppées de ces bandelettes opaques, que les profanes nomment *tartines*, qu'on ne peut les prendre au sérieux. Mais peu importe. Quel homme de génie a jamais été complet ; c'est beaucoup déjà que d'être homme de génie à quelque titre, et nul ne pense à nier que Balzac en soit un. C'est le Voltaire des mœurs intimes.

Le zèle qui stimulait le philosophe du dix-huitième siècle à attaquer à outrance les grandes iniquités sociales, Balzac l'a employé à signaler les iniquités familiales, les angoisses de l'intérieur, les despotismes du foyer. Ce bon sens impitoyable et cet esprit largement sarcastique qui ont servi au premier à saper les bases supérieures de la vieille civilisation, le second les a dressés en batterie contre les misères de nos relations de chaque jour.

On doit rendre à Balzac cette justice qu'il a mis puissamment en saillie l'antagonisme forcé et la collision des intérêts qui se rencontrent chez nous, à tous les degrés de fortune, à tous les âges de la vie. Ici, un père *Grandet* dont l'avarice brise avec un aplomb merveilleux de vérité le bonheur de son unique enfant ; là, des héritiers acharnés les uns contre les autres réunissent leur jalousie de chacals collatéraux contre une faible jeune fille, *Ursule Mirouet*. Puis c'est le père *Séchard* volant son fils en vrai juif et le vouant à la misère, en livrant le secret des veilles du jeune inventeur à des rivaux qui ont mis un prix à cette infamie paternelle ; c'est le *père Goriot* dépouillé par ses propres filles.

Dans *Un grand Homme de province*, un jeune poète ne parvient qu'en se dégradant. Le *Lys dans la Vallée* nous présente une femme richement douée, se consumant lentement pour rester fidèle à un égoïste vulgaire, et doutant, quand la mort arrive, si elle n'a pas eu tort de sacrifier son bonheur à ce que le monde nomme vertu. Et au milieu de tout cela passent devant les yeux : des usuriers enrichis, des travailleurs spoliés, des roués triomphants, des couples qui maudissent la chaîne par laquelle ils sont rivés l'un à l'autre à perpétuité, des hommes de génie devenus fous dans la fixité de leurs contemplations, etc.

Et toujours, et partout, il manque une conclusion.

Certes, à notre époque, il n'est plus permis de s'en tenir au doute de Montaigne ; demandez à M. Thiers, qui est bravement retourné aux superstitions du moyen-âge. En avant ou en arrière ! il le faut.

Après les grandes étapes franchies par l'humanité, on ne peut plus répéter encore que la douleur et le sacrifice sont les lois générales de l'humanité, que les passions sont funestes, que l'homme naît méchant. M. de Balzac est trop fort d'ailleurs pour s'en tenir à ces lemmes vulgaires et vieillies. La cause la plus naturelle de ce manque de conclusion dans ses œuvres, n'est-il pas dans ce fait qu'il a entrevu la lumière trop longtemps après s'être mis à l'œuvre, et qu'il craint de démentir son passé ? Pauvre raison !

En tout cas, nous le répétons, il s'est montré un des plus rudes adversaires des vieilles sociétés. Après les coups portés par de tels hommes, bien aveugles ceux qui chercheraient à restaurer les anciennes croyances ! Après de tels travaux de démolition, insensés mille fois ceux qui demandent la raison d'être de la foi nouvelle, l'opportunité des réédifications sociales !

Vautrin est donc un des types de la comédie humaine de M. de Balzac ; type puissant, énergique, qui cherche à se réhabiliter en face de sa conscience, en faisant, par tous les moyens possibles, le bonheur de Raoul de Frescas, qu'il a trouvé abandonné sur un chemin aux caprices de la Providence. Le Vautrin du drame est une copie affaiblie de celui qui apparaît dans plusieurs séries de l'interminable roman. C'était un grand homme que la société avait jeté fatalement sur la route du crime ; au théâtre de la Gaieté, c'est un gaillard infiniment rusé, tirant très adroitement parti de ce qu'on lui répond et de ce qu'il a entendu ; c'est une sorte de Robert-Macaire sérieux, avec une nuance de remords et de sentimentalité.

Il s'y prend, du reste, abominablement mal pour assurer le bonheur de Raoul. Il entoure son protégé de tant de mensonges, de tant de honteuses fourberies, de tant de faux en écriture publique et privée, de tant d'auxiliaires voleurs ou assassins, que ce pauvre Frescas semble toujours danser sur un ba-

Les journaux amis de Charles X, ne s'exprimaient pas autrement la veille des fameuses ordonnances.

Pour que le rapprochement soit plus complet, l'*Ordre* fait entendre le cri mélancolique des *Débats* en 1830. Il prouve très bien que la fameuse prorogation du pouvoir présidentiel amènerait une révolution.

Prolonger les pouvoirs du président et de l'Assemblée, ce n'est point donner une *solution*, c'est l'ajourner; ce n'est point remédier au mal, c'est l'étendre à un plus grand nombre d'années; c'est dire aux impatients : « Au lieu de deux ans, c'est encore dix ans que vous avez à attendre; » c'est dire aux mécontents : « Ce n'est point deux ans, c'est dix ans encore que vous avez à souffrir. »

Demander aux uns et aux autres de supporter un provisoire dix ans, n'est-ce pas leur demander une patience indéfinie? Dix ans encore d'incertitudes, de doutes, d'anxiétés! Mais c'est éternel!

Et puis, une pensée leur viendra naturellement, c'est celle-ci : « Les dix années qu'on nous demande, révolues, qui répond qu'on ne nous en demandera pas dix autres? N'aura-t-on pas alors pour appuyer cette prétention, des raisons qui paraîtront d'autant meilleures qu'on sera plus solidement établi? On dit déjà aujourd'hui : Cette mesure serait *utile*; dans dix ans, on dira : Cette mesure est *nécessaire*. Que ne prouve-t-on pas, quand on est le plus fort?

D'un autre côté, les partis feront une réflexion : c'est qu'une solution donnée par des pouvoirs incompétents n'en est pas une; c'est qu'une décision prise en dehors de la Constitution, n'oblige personne.

L'*Ordre* conclut ainsi :

Attendre le moment fixé par la Constitution pour que la France manifeste sa volonté souveraine, chercher les moyens de rendre la manifestation de sa volonté sincère, voilà notre devoir.

Nous signalons à M. Carlier cette attitude du journal de M. O. Barrot. Quand on a ces scrupules de légalité, on n'a plus droit à la protection de la police. Nous espérons que l'*Ordre* sera désormais mis en interdit, tout aussi bien que la *Patrie*, l'*Evènement*, le *Siècle*, le *Crédit* et autres journaux anarchiques et amis des lois.

Le *Moniteur* publie ce matin un récit assez étendu de la fête de samedi, dans lequel on a trouvé le moyen de ne pas prononcer le mot de République.

Le *Sun* du 1er mai juge ainsi l'élection d'Eugène Sue :

L'élection de M. Eugène Sue, dit la première de ces feuilles, sera un avertissement pour les conspirateurs royalistes, malheureusement bien aveugles. Remarquons ici que les Français, et surtout les Parisiens, sont, de toutes les races de la chrétienté, celle peut-être qui souffre depuis le plus longtemps. Pendant 18 ans ils ont toléré le mauvais gouvernement d'un prince élevé par eux uniquement pour les trahir et pour tondre 30,000,000 de ses bienfaiteurs... En 1789, en 1830 et en 1848, ils ne se sont levés qu'à la dernière extrémité, pour se débarrasser de la domination intolérante de leurs oppresseurs. Voilà pourtant les hommes à qui l'on refuse la vertu de la patience, voilà ceux contre qui les apologistes de l'absolutisme et les ultra-conservateurs et réactionnaires complottent *audacieusement*. Il faut espérer qu'avant qu'il soit trop tard, ils apprendront que l'énergie, puisée dans l'espérance, peut mettre au défi toute opposition, soit d'antagonistes déclarés, soit de conspirateurs occultes.

Voici l'avis du *Daily-News* :

Il n'y a évidemment qu'une seule espérance de voir la paix et un gouvernement régulier s'établir en France, et d'éviter la guerre civile : il faut que les classes des propriétaires et des notabilités acceptent la République sincèrement; il *faut cesser de l'avilir et de conspirer* contre elle, et d'employer la police *à insulter* le public, à bâillonner la presse. Que Louis-Napoléon Bonaparte et sa majorité restent donc fidèles au serment qu'ils ont prêté à la Constitution républicaine. En faisant cause commune et en se consultant avec le peuple, ils empêcheront la lutte à mort entre les deux classes que tous les actes, toutes les paroles des conservateurs ont jusqu'ici *aggravée et provoquée*.

Economie politique de la Réaction.

La *Patrie*, dans son numéro d'avant-hier, qui avait passé inaperçu à nos yeux, a rétabli, à l'encontre des *erreurs et des préjugés* du Socialisme, les véritables principes d'économie sociale en matière de circulation des produits entre le producteur et le consommateur.

Cet organe des banquiers s'élève avec toute l'autorité de la science contre les esprits assez sots et assez méchants pour prétendre que les producteurs et les consommateurs ont tout intérêt à ce que des intermédiaires ne spéculent pas sur leurs besoins, et n'achètent pas à la baisse 6 francs ce qui en vaut 12, pour revendre à la hausse 12 francs ce qui leur en a coûté 6.

Appeler une telle opération spéculation, parasitisme, agiotage, vol commercial, c'est le comble de l'infamie, de l'aberration humaine, c'est le renversement de toutes les notions du juste et du vrai.

Au contraire, le comble de la vérité, de la justice, de l'économie et de la simplification de ressorts, l'idéal de la meilleure société pour les producteurs et les consommateurs, c'est qu'il s'élève entre eux *le plus grand nombre possible d'intermédiaires*, de gens intéressés à rançonner la circulation et la manutention des denrées, à gagner à la fois sur celui qui récolte et sur celui qui consomme. Ces intermédiaires, dit la *Patrie*, sont de *véritables instruments de la Providence*. Plus cette série d'industries entremetteuses et spéculatrices est nombreuse, plus aisément elles mettent les intérêts particuliers de la production en harmonie avec l'intérêt général de la consommation. C'est textuel :

Pour mettre le blé de la ferme à la portée du consommateur, il faut lui donner *une série de façons au moyen d'une série d'industries*, qui font d'autant moins payer leurs services qu'elles sont plus nombreuses, que leur travail est plus divisé, c'est-à-dire mieux organisé et plus simple; car dans le plus grand art de la production, simplicité c'est économie.

D'où la légitimité et l'utilité de tous ceux qui sont la chaîne entre le récolteur de blé et le mangeur de pain; attentifs à toutes les oscillations des marchés; achetant là où les prix fléchissent; courant vendre là où la hausse se manifeste; véritables instruments de la Providence qui, dans son admirable combinaison, a donné pour stimulant l'intérêt et a conçu les lois de leur intérêt propre en harmonie avec les besoins de l'intérêt général.

Les commerçants en grains ou en farines, les spéculateurs qui, *en temps d'ignorance et d'abrutissement*, ont été victimes des fureurs populaires et flétris sous le nom d'accapareurs, dont l'art et l'intérêt consistent à acheter quand la marchandise est à bas prix, pour la reverser forcément sur le marché quand les prix s'élèvent, *sont donc des agents indispensables de répartition, de nivellement des prix. Plus ils sont nombreux et agissants, plus la disette est corrigée et plus l'abondance relative est produite.*

. . . .

Une des plaies de l'époque, *c'est l'ignorance grossière des plus vulgaires notions de l'économie sociale*. Par quelle fatalité n'a-t-on jamais songé à enseigner dans les écoles et les collèges ces choses si simples, pour qui se donne la peine de réfléchir quelques instants, pour qui n'a pas intérêt à laisser les préjugés empoisonner l'intelligence des populations!

Voilà qui est clair comme bonjour. Ceux qui oseraient soutenir encore que les spéculateurs, les accapareurs ont déterminé des disettes factices, et ont été les premiers fauteurs des malheurs publics de 1846, sont des calomniateurs, des brigands, des empoisonneurs de l'opinion.

C'est l'avis aussi des économistes du *Journal des Débats*, qui, malgré la répugnance que leur inspire, disent-ils, l'intervention de l'Etat en toute chose, n'hésitent pas à prôner de toutes leurs forces la mesure en vertu de laquelle la Banque va favoriser l'achat des blés au bas prix qui ruine actuellement les agriculteurs, et permettre aux spéculateurs d'en élever le taux à leur seul profit.

Il n'y a plus rien à objecter à cela, et nous désirons que l'expérience se fasse. Puisque notre malheureuse société ne s'instruit qu'à la lumière du malheur et ne progresse qu'au milieu des crises, nous devrons considérer comme chose providentielle et salutaire l'enseignement qu'elle tirera de l'opération qu'on va faire. Nous nous bornons seulement à prédire que l'expérience rendra palpables pour le peuple producteur et consommateur ces deux vérités :

1° Que les blés, en tombant au taux de 12 fr. l'hectolitre, ne ruinent le fermier que parce que les baux qui l'obligent à payer 14 fr. au propriétaire sont trop élevés; — d'où découlera la nécessité d'une révision de ces baux.

2° Que l'application du crédit aux blés et aux farines étant restreinte à quelques entrepôts crédités par la Banque, au lieu de se généraliser, comme nous le proposons, dans des comptoirs communaux, dans des institutions de solidarité générale entre producteur et consommateur, aura fait renchérir le prix du pain pour le consommateur sans bénéfices pour le producteur, et au seul profit des spéculateurs, accapareurs, agioteurs et usuriers; — d'où découlera une condamnation plus manifeste du crédit partiel, privilégié, et des intermédiaires parasites; — d'où jaillira l'urgence d'institutions d'échanges directs et de crédit démocratique entre association de producteurs et de consommateurs.

Puisque ces deux vérités ne sont pas assez sensibles dans l'état actuel des choses, il est très probable qu'elles seront évidentes quand le *coup* de spéculation sur les farines aura porté tous ses sinistres fruits.

La *Liberté* publie aujourd'hui un fragment extrait d'une lettre confidentielle, adressée récemment par M. Proudhon à ses co-rédacteurs de la *Voix du Peuple*. Ce fragment a été communiqué, non par les destinataires de la lettre, mais par un *personnage politique qui l'a trouvée ouverte sur le bureau de M. Carlier*.

Nous laissons à nos lecteurs à qualifier ce procédé.

LES ON DIT.

Nous lisons dans le *Siècle* :

On dit que la commission prendrait sur elle de proposer la fameuse solution du *Constitutionnel*, c'est-à-dire de proroger les pouvoirs du président pour dix ans. MM. Thiers et Berryer se mettraient donc à la remorque de MM. Véron et Granier de Cassagnac?

On dit que l'on proposerait à la loi électorale des modifications qui n'iraient à rien moins qu'à supprimer quatre millions d'électeurs. La commission des dix-sept prendrait donc la solution de M. Delamarre et de la *Patrie*?

On dit qu'on rétablirait indirectement la condition du cens en exigeant, pour la constatation du domicile, la production de la cote des contributions.

On dit qu'en présence d'une résistance possible de la part de l'Assemblée, on procéderait à une épuration en s'assurant de la personne de tous les chefs les plus modérés du parti de la résistance, soit au dedans, soit au dehors de la chambre, en laissant complètement libres les chefs de l'opposition extrême, afin de les placer entre le peuple et la force publique dans un autre 13 juin.

On dit qu'on proposerait de ne permettre la distribution que des seuls journaux autorisés par la police.

On lit dans le *Crédit* :

Le *Constitutionnel* se fait un plaisir de publier en tête de ses nouvelles une de ces grosses *erreurs* que le *Courrier de Lyon* prodigue à ses lecteurs. Voici ce *canard* mélancolique et alarmiste.

« Sur le seul doute qui a régné hier par rapport au résultat du scrutin du 28 avril, les opérations de la fabrique de Lyon ont été généralement suspendues; des commandes ont été refusées, et des ballots prêts à être livrés ont été abandonnés au marchand de soie. »

La vérité est que la fabrique n'a rien suspendu; que les acheteurs anglais et américains, nombreux à Paris au moment des élections, et qui espéraient que l'émotion électorale produirait dans les prix une baisse dont ils pourraient profiter, ont été trompés dans cet espoir, et ont fait leurs commandes dans des conditions favorables à la fabrique de Lyon.

Cette assertion du *Constitutionnel* et de bien d'autres, à saisir au vol et à propager les tristes nouvelles, caractérise les *amis de l'ordre*. Malgré leurs cris, ils n'ont pas pu faire baisser la rente de plus d'un franc au-dessous du cours auquel ils escomptaient follement, le 28 avril, l'élection de M. Leclerc.

Le *Napoléon* a paru enfin cet après-midi. Il explique son retard de vingt-quatre heures par son changement d'administration. Il est, du reste, parfaitement insignifiant. Il ne parle même pas de la fête égyptienne du 4 mai, ni du projet de loi contre le suffrage universel. Ce n'est décidément plus le même journal.

Le *National* publie les renseignements suivants sur les résolutions auxquelles se serait arrêtée la commission chargée de préparer une loi contre la liberté de la presse :

Le cautionnement ne serait pas augmenté; seulement, le montant des amendes auxquelles un journal aurait été condamné serait immédiatement exigible, sans que le pourvoi en cassation fût suspensif.

Après une longue discussion, le système du timbre-poste a prévalu. Aucun journal ne pourrait paraître sans être timbré. A Paris et dans un certain nombre de départements qui forment sa banlieue, le timbre serait de six centimes. Les numéros ainsi timbrés seraient gratuitement transportés par la poste, de sorte que le prix de transport se confondrait dans le prix de timbre.

L'administration ferait une concession d'un centime par numéro sur les numéros qui seraient distribués dans la ville, ce qui réduirait le timbre pour ces numéros à cinq centimes.

Pour les journaux des départements, le prix fixé pour le timbre-poste serait le même que celui fixé dans ce moment pour la poste, et les numéros revêtus de ce timbre seraient transportés par la poste sans addition de prix. De la sorte, le nouvel impôt pèserait, pour les journaux de département, sur les numéros distribués dans la ville.

Ainsi, les journaux seraient soumis à un impôt *égal* et *même supérieur à leur prix de vente.*

Jusqu'ici le sel était la seule marchandise qu'on eût frappée d'un droit aussi exorbitant.

Les journaux qui éclairent et le sel qui purifie méritaient bien, en effet, d'être traités de la même façon.

Une lettre de Lyon, adressée au *National*, raconte ainsi les causes de la disgrâce du général Gémeau.

Vers la fin de l'année 1848, au moment où s'agitait l'élection présidentielle, M. Gémeau recevait, à titre gratuit, un journal de notre ville qui soutenait la candidature de M. Bonaparte.

Le commandant de la 6e division militaire n'avait aucun penchant pour l'auteur des équipées de Boulogne et de Strasbourg. Il se permit de le déclarer au rédacteur en chef de cette feuille, dans une lettre confidentielle, où il le remerciait de l'envoi qu'il lui faisait et le priait de ne pas le lui continuer.

La lettre resta ignorée; mais, dans ces derniers temps, le même journal ayant publié des articles très violents contre la Constitution, M. Gémeau écrivit au rédacteur en chef une autre lettre où, tout en l'invitant à la modération, il le prévenait que des poursuites seraient dirigées contre lui s'il se permettait encore de pareilles attaques.

Le rédacteur, tout effaré de la remontrance et de la menace, communiqua la missive à ses amis, qui ébruitèrent l'affaire, à ce point qu'elle fut connue à

---

gne. A travers ses préoccupations d'amour on voit un attirail de *monseigneurs* prêts à crocheter la dot, on entend sonner les ferrailles de ces terribles forçats qui se sont faits pour lui, à l'ordre du chef, cocher, valet de chambre, portier ou cuisinier. Sur ses rêves de bonheur pèse constamment le cauchemar du crime.

Vautrin n'a cherché ses moyens que dans les plus audacieuses violations des lois de son pays, et malgré sa force, il est à chaque instant sur le point de succomber dans la lutte en entraînant Raoul dans son effroyable chute. Heureusement pour tous deux, *Deus ex machinà*, le dieu du mélodrame, intervient. Raoul se trouve être le fils légitime d'une duchesse, il retrouve sa noble famille, qui, dans son ravissement, pardonne tout à Vautrin et à ses compagnons.

Il y a dans ce drame une pensée perdue au milieu des richesses du dialogue, et qui, selon nous, eût dû faire la pensée principale du drame. Vautrin est parvenu une fois encore à réfréner les appétits féroces de sa bande de forçats. « Ces pauvres gens, dit-il, on en vient toujours à bout si on a l'air de leur supposer un reste d'honnêteté, si on leur offre des chances de réhabilitation et d'avenir. » A la bonne heure, Balzac avait touché la véritable corde.

Il aurait dû, à notre avis, s'y arrêter davantage et montrer les accords puissants que l'on obtient en la faisant vibrer.

LES CHEVALIERS DU LANSQUENET. — Des forçats nous passons aux escrocs. Dans le drame de MM. Granger et Montépin, nous trouvons une compagnie d'exploiteurs, de *grecs*, qui se partagent régulièrement les bénéfices certains du vol au lansquenet. Le chef de cette société en commandite d'un nouveau genre a jeté ses vues sur un jeune comte de dix-huit cent mille francs, dont la ruine doit couronner la série de leurs exploits.

Cet honnête chevalier moderne est noble et vicomte; il a une sœur qui a été perdue, et le pigeonneau qu'il s'agit d'exploiter aime une jeune fille découverte jadis par une troupe de bohémiens.

Comme dans *Vautrin*, nous trouvons là un enfant anonyme, l'espoir d'une famille perdu sur une grande route, et qui se retrouvera au dénoûment. L'enfant égaré est le grand serpent de mer du théâtre; il doit en bonne règle revenir au moins tous les mois. Avouons en passant que, de ce côté, M. Scribe paie assez régulièrement sa dette à sa patrie dramatique. Il y a huit jours à peine, nous vous parlions d'une cuisinière accrochée par lui, dans son bas âge, à une ronce de ravin. Tout nous fait croire qu'il couve en ce moment quelque prétendant perdu dans une impasse politique, employé comme valet de pied en attendant sa réintégration dans ses droits.

Cette fois, comme toujours, un père cherche avec ardeur l'enfant égaré; mais le frère, qui a mangé sa part d'héritage, ne demande pas mieux que ces recherches soient vaines. Or, ce dernier, craignant que la fillette, aimée par sa jeune dupe, ne soit sa sœur, tâche de lui donner le change, en le promenant de plaisirs en plaisirs, ce qui procure au spectateur une série de tableaux charmants et de décors très soignés.

On nous conduit tour à tour, avec l'ingénu, au Vaudeville, au Jardin d'Hiver, dans un restaurant, à la prison de Clichy, où tout se passe assez gaiement, à part un enlèvement de mineure, une griserie dont il résulte un vol de six cent mille francs et l'emprisonnement du naïf amoureux. Au dénoûment, ces atroces peccadilles s'arrangent sans catastrophe, grâce à un généreux militaire décoré, qui se trouve être le père de l'enfant.

Il y a dans cette pièce deux parties, l'une appartenant au mélodrame noir, où l'on voit pleurer une débutante, cela n'est pas trop intéressant; l'autre, qui tient du vaudeville, semée de mots piquants, pleine de gaieté, d'entrain et de mouvement : celle-là nous a plu et assurera, nous n'en doutons pas, le succès de la pièce.

Est-ce une indiscrétion d'ajouter que la main heureuse de l'auteur de *Mlle de Belle-Isle* a laissé, au travers de cet imbroglio mélangé, les traces inévitablement spirituelles de son passage?

La pièce, du reste, a été rendue avec talent. M. Arnault surtout a été admirable de goût et de naturel dans le rôle de de Fly; M. Gaston était un peu trop noir, et le débutant comique, M. Vernet, un peu trop chargé; mais ce sont là de légers défauts qui seront facilement corrigés aux représentations suivantes.

TRAVERSIN ET COUVERTURE. Nous nous étonnions de n'avoir pas encore vu de parodie du poème dramatique de M. de Lamartine. Cela manquait au succès de cette étrange et magnifique ébauche. Nous n'avons rien perdu pour attendre : il nous en est tombé deux sur les bras ces jours-ci; la première, au théâtre Montansier, sous le titre de *Traversin et Couverture*; la seconde, aux Variétés, intitulée *Tout-Serein la Clôture*. Comme nous n'avons pas vu celle-ci, nous ne pouvons parler que de la folie où paraissent Ravel, Grassot, Mlle Aline et tant d'autres excellents artistes, qui font la joie et l'honneur du Palais-National.

Il y a peu de chose dans cette folie en quatre tableaux; c'est assez banal; et si, malgré cela, elle obtient quelques succès, ce sera grâce aux spirituels acteurs qui ont consenti à la patroner.

ANTONY MÉRAY.

La première expérience publique des machines à laver et à amalgamer les sables aurifères acquises par la *Fortune, compagnie des mines d'or de la Californie*, aura lieu aujourd'hui mardi, à deux heures, au siége de l'administration, faubourg Poissonnière, 62. Quelques grains d'or seront mélangés à une grande quantité de sable, et l'appareil en opérera le triage. L'opération dure une heure. La compagnie voulant prouver la supériorité de ses machines sur celles que l'on a faites jusqu'à ce jour, invite le public à assister à cette séance.

Spectacles du 7 mai.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Cléopâtre.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Songe d'une nuit d'été.
ODÉON. — Planète. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Représentation extraord.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, un Mariage, la Maison du garde.
VARIÉTÉS. — Mignonne, Fadette, Colombine.
GYMNASE. — Héloïse et Abeilard, l'Amour, Diviser.
THÉATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, le Sous-Préfet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La misère (1re représentation).
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Le Courrier de Lyon.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Vautrin.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THÉATRE-NATIONAL. — Soirée équestre.
CHOISEUL. — L'ouvrier, Prix de sagesse, Solo de violon, Petit chaperon rouge, Fantasmagorie.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Paris. Ne pas permettre aux journaux de « l'ordre » de faire à Lyon ce que font tous les jours, sous le patronage de M. Carlier, de M. Baroche et de M. Rouher, l'*Assemblée nationale* et la *Patrie*, c'était un véritable scandale, et, de plus, cela prouvait d'une manière péremptoire qu'on ne pouvait compter sur M. Gémeau pour aller jusqu'au bout! *Inde iræ*..... Et M. Gémeau a été envoyé à Rome.

Revue de l'Extérieur.

Les journaux de Rome nous apprennent que le pape, depuis son retour, a daigné rendre deux décrets, l'un pour annoncer que les bons de la République ne seront plus reçus dans les caisses de l'Etat passé le 15 mai, l'autre pour imposer une surtaxe à tous les impôts établis sur la propriété rustique et urbaine de tout l'Etat pontifical.

Il faut bien, dit à ce sujet la *Concordia*, payer les 25 mille écus distribués à ceux qui, le jour de la rentrée, s'agenouillaient en criant : *Benediteci, o santo padre !*

— Nos correspondants particuliers de Rome nous annoncent, dit le *National*, deux suicides commis par de malheureux employés à qui la fureur réactionnaire avait enlevé tout moyen de vivre.

Dans le domicile de l'un d'eux, en y rapportant son cadavre, on n'a pas trouvé un seul meuble; mais en revanche, sur un tas de paille, trois malheureux enfants qui n'avaient pas mangé depuis deux jours.

Béni soit le régime pontifical ! ajoute le correspondant.

— L'Autriche, suivant l'*Emancipation belge*, n'opposera pas un congrès particulier au congrès de Berlin ; elle a, dit-on, convoqué une assemblée plénière de la confédération germanique, qui s'assemblerait à Francfort.

La seconde chambre bavaroise vient d'adhérer au principe de l'impôt sur le revenu.

Dans le Wurtemberg, il y a désaccord entre les commissaires du gouvernement et les commissaires de la nouvelle assemblée sur la révision de la constitution.

Les nouvelles de Copenhague font entrevoir qu'il sera impossible de terminer par un arrangement pacifique la question du Schleswig.

L'insurrection de Samos a été étouffée après un bombardement dans lequel 200 insulaires ont péri. Les Turcs sont moins heureux dans le Kurdistan. Deux bataillons kurdes se sont revoltés et ont tenu en échec une armée qu'on dit être de 25 000 hommes sous les ordres de Namik-Pacha.

Le premier volume de la *Décadence de l'Angleterre*, par Ledru-Rollin, va paraître à Paris, après-demain jeudi, chez les éditeurs, 102, rue Richelieu. Nous publierons demain un extrait de ce volume plein d'intérêt social et politique.

M. Tamisier vient de présenter l'amendement suivant, tendant à modifier le décret du 19 juillet 1848, relatif aux écoles polytechnique, militaire et de marine :

Une retenue de 3 0/0 sera prélevée sur les traitements de tous les fonctionnaires publics sortis, à partir du 1er octobre 1832, des écoles polytechnique, militaire et de marine.

(Cette retenue est destinée à indemniser l'Etat des dépenses faites par lui, à dater du 1er octobre 1830, pour l'instruction et l'entretien des élèves des écoles.)

Assemblée nationale.

Présidence de M. Dupin. — Séance du 6 mai.

A une heure un quart, M. le président monte au fauteuil.

Une grande animation règne dans l'Assemblée, des conversations particulières s'engagent de tous côtes.

La séance ne commence d'une manière effective qu'à deux heures.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la fixation des heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de douane.

L'Assemblée décide qu'il y a lieu de passer à une seconde délibération.

La commission du budget n'est pas encore présente à son banc ; la séance est de nouveau interrompue.

M. LE PRÉSIDENT. Nous pourrions voter maintenant la résolution sur les propositions relatives au recensement des votes de l'Assemblée. Cette question est urgente, car il s'agit d'éviter les réclamations nombreuses qui se sont élevées à l'égard du peu de certitude des scrutins.

M. BAZE. L'Assemblée ne saurait voter sans avoir quelques renseignements sur le nouveau mode de votation qu'on lui propose.

M. CORDIER (du Calvados) fait connaître ce procédé, qui paraît généralement peu compris.

Le projet de résolution est adopté en ces termes :

« Un crédit de 30,000 fr. est ouvert à MM. les questeurs pour faire exécuter dans le plus bref délai des instruments propres à un nouveau procédé de scrutin, conformément aux plans annexés au présent rapport.

La suite de la discussion du budget de la marine est reprise.

Le chapitre des dépenses des colonies (service général) est adopté au chiffre de 5,380,370 fr.

CHAP. IV. — Dépense des colonies (service local), 4,585,300 fr. — Adopté.

CHAP. V. — Subvention à divers établissements coloniaux. Le gouvernement demande 1,113,600 fr. La commission réduit ce chiffre à 1,026,218 fr.

M. SCHŒLCHER. Je demande que le traitement du gouverneur du Sénégal soit porté à 35,000 fr.

Le chiffre de 30,000 fr. est adopté sur la proposition du ministre de la marine.

CHAP. VI. — Dépenses des établissements français de l'Océanie. — Gouvernement, 569,000 fr. ; commission, 558,000 fr.

M. BERRYER. Le gouvernement nous avait parlé de son projet d'abandonner Taïti ; il déclare aujourd'hui qu'il n'y a rien de décidé à cet égard. Nous maintenons toutefois la réduction que nous avons proposée.

Le chapitre est adopté dans les termes formulés par la commission.

2e *Section. Travaux extraordinaires.* — Les crédits relatifs aux travaux des ports sont adoptés sans modifications.

M. PÉCOUL demande si M. le ministre de la marine est en mesure pour accorder une indemnité aux habitants de la Martinique dont les propriétés ont été pillées et incendiées lors des troubles de 1848.

M. ROMAIN DESFOSSÉS répond que l'Assemblée est saisie d'un projet sur cette question, et que le rapport sur ce projet n'est pas encore prêt.

Le budget de la marine est terminé.

M. Léon Faucher remplace M. Dupin au fauteuil.

Le budget des travaux publics est en discussion.

M. NADAUD. Messieurs, je vais vous présenter des considérations nouvelles sur les travaux publics. J'espère que vous voudrez bien m'écouter avec bienveillance. Vous avez des avocats pour soutenir le budget de la justice, des prêtres pour s'occuper de celui des cultes; permettez à un ouvrier de venir parler ici en faveur des travailleurs.

En voyant arriver un homme si spécial au ministère des travaux publics, j'avais cru que l'on mettrait enfin quelque ordre dans l'administration des travaux publics, cette administration si mauvaise sous tous les rapports.

M. NADAUD s'élève contre les réductions diverses opérées par la commission du budget, et consenties par l'administration, qui semble ainsi ne montrer que du mauvais vouloir pour les classes ouvrières. (Rumeurs nombreuses.)

Ainsi, ajoute M. Nadaud, on avait demandé des crédits pour la prolongation de la rue de Rivoli, pour employer, disait-on, de nombreux ouvriers pendant l'hiver. Il n'y en a eu que six ou sept.

L'orateur soutient que le ministère des travaux publics doit être le régulateur des travaux de l'industrie particulière, et par là même il devrait donner beaucoup d'ouvrage au lieu de consentir à des suppressions. Il serait temps que l'on s'occupât activement des ouvriers qui, ainsi que le disait M. Berryer en 1835, étaient plus malheureux que les esclaves noirs eux-mêmes.

On devrait avoir plus de charité, donner le droit au travail aux valides.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis vous laisser parler de droit au travail. Ce droit n'est pas reconnu par la Constitution, car on se doutait bien que c'était consacrer le droit à l'insurrection.

M. NADAUD continue le cours de ses observations générales. Il déclare que si la misère existe, cela dépend beaucoup de la société et des gouvernements. Il vaudrait mieux s'occuper des affaires et un peu moins de la course aux portefeuilles, car on ne s'aperçoit guère de ce que le pays gagne aux changements des ministres. M. Casimir Périer obtenait 60 millions pour le commerce en 1831, et M. Thiers 100 millions en 1834. Cette subvention au commerce est peut-être la cause de la durée du gouvernement de juillet.

Aujourd'hui, on ne fait rien pour le commerce, on ne fait que changer de ministres ; et à quoi bon, je vous le demande? est-ce que MM. Baroche et Rouher ont des idées plus avancées que MM. Duchâtel et Hébert ? Non, messieurs, nous ne sortirons pas de cette crise actuelle si nous ne nous occupons pas un peu plus de la classe ouvrière.

M. de Lamartine, dans son *Conseiller du Peuple*, déclarait dernierement qu'il faudrait que le gouvernement entreprît pour 500 millions de grands travaux industriels tels que ceux des usines et des chemins de fer ; et ces 500 millions attireraient plus de quatre milliards de travaux à l'industrie particulière. J'espérais de jour en jour que M. de Lamartine viendrait développer à cette tribune le grand projet du *Conseiller du Peuple* ; mais je me suis aperçu déjà que trop souvent les questions de travail ne prêtent pas assez à l'éloquence. (Mouvements divers.)

L'orateur, développant à son tour ses propres idées, ne voit de salut pour l'industrie que dans de grandes garanties gouvernementales favorisant les constructions de nouveaux quartiers. Quand le bâtiment va, tout va, dit-il. Alors, favorisons les grandes associations ouvrières. Marchons dans cette voie ; qu'il n'y ait dans cette question ni révolutionnaires ni réactionnaires, mais des représentants du peuple qui tous veulent établir dans notre pays l'ordre qui a pour but la justice et la fraternité.

M. BENOIST D'AZY. Nous sommes tous portés en faveur des ouvriers, car on ne saurait dire sincèrement que personne dans cette enceinte ait des intentions mauvaises contre la classe ouvriere.

Aussi ne saurait-on accuser la commission d'avoir réduit le budget des travaux publics dans l'intention de porter atteinte à l'existence des ouvriers.

M. Nadaud nous a dit : Quand le bâtiment va, tout va. C'est là une expression fort juste, mais dans de certaines conditions. Il ne s'agit pas de bâtir pour bâtir ; on ne ferait rien de bon. Les grandes constructions doivent rester la marque de la prospérité générale d'un pays; mais cette prospérité ne s'obtient pas d'une manière factice : il faut avant tout établir la sécurité dans le pays, et c'est ce que nous devons appliquer avant tout ; le salaire augmentera avec l'ordre quand il sera assis sur des bases solides.

Jusque-là nous avons dû obéir aux nécessités gouvernementales commandées par la situation, et nous n'avons, du reste, opéré ces réductions que dans des limites raisonnables auxquelles l'Assemblée, nous l'espérons, voudra bien s'arreter. (Très bien !)

On passe à la discussion des articles du budget des travaux publics.

1re section (service ordinaire). — 1° Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale, 493,500 fr. — Adopté.

2e section. — Indemnité aux employés supprimés, 8,154 fr. — Adopté.

CHAP. II. — Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale, 100,000 francs. — Adopté.

CHAP. III. — Personnel du corps des ponts-et-chaussées. Gouvernement, 3,567,000 francs ; commission, 3,363,930 fr.

M. FÉLIX DE SAINT-PRIEST s'élève contre le trop grand nombre d'employés composant le corps des ponts et chaussées.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Le gouvernement s'occupe sérieusement d'une loi qui modifiera heureusement l'organisation du corps des ponts et chaussées.

M. SAUTEYRA demande une nouvelle réduction de 363,930 fr., qui porteront sur le personnel du corps des ponts-et-chaussées, si nombreuse, dit-il, que si l'on ne pourvoit promptement à cette *fonctionnomanie* qui nous dévore; il y aura bientôt plus d'administrateurs que d'administrés.

M. LACROSSE parle en faveur du corps des ponts-et-chaussées, dont le personnel a dû être augmenté devant les nombreux travaux des chemins de fer.

M. BERRYER maintient les réductions de la commission et repousse l'amendement de M. Sauteyra.

Le gouvernement repousse également cet amendement.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

M. BINEAU, ministre des travaux publics, adopte en certaines parties et repousse en certaines autres la réduction de la commission, dont le chiffre est de 203,000 francs. Le gouvernement ne consent, du reste, qu'à une réduction de 97,800 fr. Il demande d'abord 86,500 fr. nécessaires pour les frais d'avancement et de pension des classes ; ces avancements et les promotions n'ont pas eu lieu depuis deux ans.

La réduction de la commission est adoptée.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. La commission propose une réduction qui porterait sur les cours d'anglais et d'allemand enseignés à l'école des ponts-et-chaussées. Pour la motiver, elle déclare que les jeunes gens qui suivent cette école ont dû apprendre ces langues dans les colléges.

Remarquez, en outre, messieurs, quelles centaines de mille francs cette somme modique inscrite au budget économise réellement, en permettant aux ingénieurs de l'État de faire avec profit des excursions industrielles chez les Anglais et les Allemands qui, comme on le sait, sont d'habiles constructeurs.

M. BERRYER. La commission fait observer qu'elle ne croit pas fort utile d'avoir des cours d'allemand et d'anglais à l'Ecole des ponts-et-chaussées, quand les colléges et l'Ecole polytechnique ont dû faire connaître ces langues aux élèves des ponts et chaussées.

La réduction de 2 400 francs est mise aux voix et rejetée; par suite, les maîtres d'allemand et d'anglais sont maintenus à l'Ecole des ponts-et-chaussées.

CHAP. IV. — Personnel du corps des conducteurs, 3,640,000 francs.

M. SAUTEYRA propose une réduction de 640,000 fr. — Rejeté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Revue des Départements.

GUERRE A LA PRESSE.

La *Constitution du Loiret* d'avant-hier annonce que son gérant a reçu la veille, à 5 heures, de la part du juge d'instruction, un mandat de comparution pour répondre à l'inculpation d'*excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République*. C'est la seconde poursuite dont ce journal est l'objet. On ne lui a pas fait connaître l'article incriminé.

— *Saisie du* NATIONAL DE L'OUEST. — Le *Journal de Maine-et-Loire*, feuille royaliste de la préfecture, qui avait annoncé un jour d'avance la première saisie du *Démocrate* d'Angers, a été plus perspicace encore à l'égard de notre confrère de Nantes, le *National de l'Ouest*. Dans son numéro du 23 avril, le journal orléaniste d'Angers annonçait qu'une poursuite serait dirigée contre le *National* de Nantes, sur la plainte du colonel du 11e léger. En effet, le 1er mai, un commissaire est venu saisir dans les bureaux du *National de l'Ouest* son numéro du 17, en vertu d'une plainte en diffamation du colonel Thomas, *en date du 26 avril*, juste *trois jours apres la* PRÉDICTION du *Journal de Maine-et-Loire*, organe de la préfecture.

— L'*Emancipation*, de Toulouse, a été saisie mardi dernier à la poste et dans ses bureaux, pour son article intitulé : *Le Pouvoir et l'Armée.* C'est la bienvenue offerte par le parquet toulousain à M. de Rostolan qui venait de faire son entrée solennelle dans la ville aux cris de : *Vive la République !*

— Nous lisons dans le *Précurseur de l'Ouest*, journal d'Angers :

NOTRE SECONDE SAISIE.

« Samedi, à six heures, nous recevions signification d'un acte judiciaire, constatant que M. le procureur général Compans s'était transporté au greffe de la cour d'appel et y avait formé son pourvoi en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation, qui nous a renvoyé de la poursuite commencée contre nous, à propos de notre article du 17 avril, dont le parquet avait fait opérer la saisie.

» M. le procureur-général ne dit pas quels moyens il invoquera pour obtenir la cassation, il se borne à déclarer qu'il les fera développer devant la cour suprême.

» Une heure après, M. le commissaire de police Bernard se présentait à la poste et dans nos bureaux, et, en vertu d'une commission rogatoire, délivrée samedi, il effectuait la saisie de notre numéro de ce jour

« En moins de dix jours, le *Précurseur* — qui n'a pas été une seule fois saisi en dix ans — est donc l'objet de deux poursuites de la part du parquet.

— On nous écrit de Pau, le 29 avril 1850 :

« Citoyen rédacteur,

» La ville de Pau, toujours si calme, est devenue depuis quelques jours le théâtre d'une agitation morale que vous comprendrez quand vous saurez que l'avocat démocrate Michel (de Bourges) est venu dans nos murs défendre la presse populaire.

» Un petit almanach démocratique avait été édité par quelques-uns de nos amis, et saisi avant que la publicité légale ne fût acquise.

» C'est cette cause que Michel (de Bourges) est venu défendre.

» A peine le bruit de son arrivée était-il répandu, que des délégués des Basses et Hautes-Pyrénées et des Landes sont accourus de tous côtés pour fêter un des plus illustres représentants de la Montagne. Un grand banquet populaire devait lui être donné, lorsque l'autorité, toujours tremblante devant la moindre manifestation du peuple, l'a prohibé par un arrêté. Mais ce qu'elle n'a pu arrêter, c'est l'élan, l'enthousiasme qui s'est manifesté de toutes parts ; ce qu'elle n'a pu arrêter, c'est la parole énergique, puissante, sublime souvent, spirituelles et poétique toujours, de notre illustre défenseur.

» Pendant deux jours entiers, le 27 et le 28, il a tenu son auditoire frémissant sous le charme de sa parole, mais renfermant ses émotions par respect pour la justice et pour donner un nouvel exemple de modération. Ce procès a duré quatre jours, et aux soixante-douze questions qui lui étaient posées, le jury a répondu par un verdict d'acquittement que la foule a accueilli par des preuves non équivoques de sympathie. Elle a ensuite accompagné en triomphe notre illustre défenseur.

— Déjà, dans son audience du 25, le jury des Basses-Pyrénées avait également prononcé un verdict d'acquittement en faveur de l'*Eclaireur des Pyrénées*, défendu avec une grande hauteur de talent par son rédacteur en chef, M. Capo de Feuillide. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer les dernières paroles du défenseur, montrant quels journaux le pouvoir protège, quand il persécute la presse républicaine avec un tel acharnement.

Après avoir cité le *Napoléon*, le *Courrier de la Gironde*, le *Messager de la Semaine*, il en vient à l'*Assemblée nationale* et à la *Patrie* :

« Celui-ci pousse à l'émigration des écus pour que le peuple n'ait pas de travail ; celui-là, poussant à une Saint-Barthélemy d'intérêts industriels, marque d'une croix rouge les boutiques des marchands démocrates; n'ayant pas le cœur de prendre la vie, ils prennent la bourse ; cet autre enfin s'écrie :

» "Il faut détruire les ennemis du dedans : l'épée ! l'épée ! il faut se servir de l'épée. L'épée est sainte, trois fois sainte. »

« ... Les voilà ! ces journaux que l'impunité protège. Ce sont les papiers avec lesquels le peuple fait chaque jour les cartouches de la guerre civile ! (Frémissement dans l'auditoire.) Et contre ceux-là, il n'y a ni lois, ni arrêtés de préfecture, ni réquisitoires de procureurs-généraux. »

LES JOURNAUX QU'ON NE POURSUIT PAS. — On lit dans la *Liberté* d'Arras :

« Ni si corrompu, ni si absurde, ni si dégénéré ne se trouvera qui ne soit au niveau de la moralité parisienne.

» C'est en dehors de l'humanité que la capitale du monde civilisé trouvera son image.

» Un ours socialiste ou une panthère démocratique deviendront, qui sait? les représentants de l'espèce parisienne.

» C'est par des grognements qu'on discutera à la tribune et c'est à l'aide de griffes qu'on y montera. . . . .

» L'instant est proche où cette étuve où se condensent tous les crimes va éclater comme une bombe, sauter comme une mine chargée à fond.

» Sans doute la commotion sera épouvantable, et l'éruption jettera loin sa lave et ses débris.

» Mais qu'y faire ? Les grandes délivrances n'ont jamais lieu sans de grandes douleurs.

» Ce jour-là, du moins, les départements sauront qu'ils n'ont plus besoin de courir à Paris.

» Qu'iraient-ils y faire?

» Venger 60 ans de dilapidations et de déceptions? . . . . . .

» Heur ou malheur, défaite ou victoire, la lutte sera longue peut-être, variée certainement. Mais l'ère de la province commencera le jour, où l'heure suprême de la capitale aura sonné.

» L'épreuve sera plus ou moins laborieuse, mais aussi sûr que Paris doit succomber, les départements sont destinés à survivre. »

PROGRÈS DES IDÉES D'ASSOCIATION.

On lit dans le *Publicateur des Côtes-du-Nord*, du 27 avril :

« Les boulangeries sociétaires se multiplient depuis quelque temps dans les départements d'une manière extraordinaire. La ville de Lannion vient aussi de suivre l'exemple des villes de Nantes, de Rennes, de Brest, de Quimper et de Vannes. Par les soins de M. Faivre, ingénieur, une société par actions de 20 fr. a été créée pour l'établissement d'une pareille boulangerie, dans le but, est-il dit dans l'acte de société, de réduire au plus bas chiffre possible le prix du pain à Lannion, et aussi d'améliorer sa qualité. La durée de la société est fixée à vingt ans, le fonds social à 20,000 fr. divisés en actions de 20 fr. Le cinquième des actions ayant été immédiatement souscrit, la société s'est aussitôt constituée. »

— Un certain nombre d'ouvriers voiliers du port du Havre, viennent de former entre eux une association qui mérite de fixer l'attention de tous ceux qui s'intéressent au sort des classes ouvrières.

Les bases de cette association, démocratiques dans la forme, sont essentiellement fraternelles dans le fond. — L'admission, sans aucune exclusion, de tous les travailleurs justifiant des connaissances requises et la parfaite égalité des salaires, tels sont les moyens principaux. Diviser le travail entre tous les membres de l'association de manière à assurer à chacun et en toutes circonstances une part du salaire général, secourir les blessés et les malades, étendre l'instruction professionnelle, tel est le but.

Il nous est impossible d'énumérer longuement et d'apprécier ici toutes les dispositions de l'acte consenti entre les nombreux adhérents, mais nous pouvons au moins dire qu'il offre un véritable intérêt au double point de vue professionnel et philantropique. (*Journal de l'arrondissement du Havre.*)

— Les actionnaires de la Boulangerie Sociétaire nantaise, dit le *National de l'Ouest*, ont été convoqués le 21 avril en assemblée générale, pour entendre le rapport du comité d'administration sur les opérations de la première année. Nous publierons incessamment ce rapport, qui constate, après huit mois d'existence, une balance en faveur de l'association. Cet heureux résultat ne pourra dans l'avenir que s'améliorer encore.

L'excellence d'un des premiers principes du socialisme est donc ici prouvée par la pratique. Aussi l'application qu'on en a faite à Nantes à la boulangerie, et qui peut s'étendre à toutes les branches de consommation, se propage-t-elle dans diverses villes.

Nous avons dit qu'au Mans une boulangerie sociétaire venait d'être fondée. Le *Démocrate de l'Ouest* nous apprend qu'il en est de même à Angers. Cette dernière boulangerie va incessamment fonctionner; elle est constituée par action de 2 fr. 50. Nous ne doutons pas plus de son succès que nous n'avons douté du succès de celle de Nantes.

PERSECUTIONS.

Un jeune soldat de Soissons, qui est au service depuis six ans et trois mois, et qui, loin d'avoir jamais encouru de punition, a toujours été estimé de ses chefs, et a mérité d'entrer dans le corps des pompiers de Paris dont il fait partie depuis quatre ans, ayant eu l'imprudence, il y a environ quinze jours, de lire, au corps de garde, la *Voix du Peuple*, fut mis en prison pendant quelques jours. Il crut en être quitte pour cette petite leçon. Voici la lettre qu'il adresse à ses parents :

Paris, le 16 avril.

Mes chers parents,

Je vais vous donner les détails de ma position. Vous saurez que j'avais été mis à la prison pour avoir eu un journal, la *Voix du Peuple*, dans ma cassette. Je croyais que c'était fini. Pas du tout. Lundi, en descendant la garde, l'on m'a mené à la prison de l'Abbaye, et je suis désigné pour partir pour l'Afrique. Je vais partir ces jours-ci. Mes chers parents, ne vous faites pas de chagrin. Je n'ai plus que huit mois à faire ; ce sera bientôt passé ; je ne vais que faire d'aller et revenir. Ne me récrivez pas pour le moment. . . . .

Je suis content de partir pour cette affaire. Je suis regretté de tous mes camarades et de mes chefs. Quand je suis parti, ils pleuraient tous en m'embrassant. Mes chers parents, je prends mon malheur avec courage et résignation. Je ne pars pas comme un mauvais sujet, ni comme un voleur : j'ai la conscience nette. Voilà tout. Mes chers parents, soyez sans inquiétude; Dieu me protégera, et je reviendrai vous embrasser pour ne plus vous quitter. Adieu. Bien des choses à toute la famille.

Je finis ma lettre en vous embrassant de tout mon cœur.

Jules B......

Ses vieux parents sont tellement accablés de chagrin que sa pauvre mère ne peut plus prendre au-

sans nourriture depuis deux jours. L'autographe de la lettre, que nous publions d'après le *Courrier de Soissons*, est déposée au bureau de ce journal.

— Ce n'est pas seulement à Paris qu'a été prise la mesure qui interdit les distributions de vivres aux indigents à la porte des casernes. Nous lisons dans l'*Indépendant de Montpellier*, que de malheureuses femmes sont venues se plaindre dans ses bureaux, de la cruelle consigne donnée par un adjudant à la caserne du génie, où les soldats distribuaient chaque jour un certain nombre de soupes. Maintenant, il leur est expressément défendu de laisser sortir publiquement ou en cachette la moindre portion de soupe. Tout ce qui n'est pas mangé dans la caserne doit être, d'après les nouveaux ordres, *mélangé avec les eaux grasses*.

L'ordinaire de la compagnie, dit l'*Indépendant*, peut gagner à cette mesure un revenu de quelques centimes par mois; mais les malheureux que les soldats du génie secouraient tous les jours, souffriront peut-être de la faim. Nous ne ferons pas de plus longues observations, et si des ordres supérieurs n'interviennent pas, nous donnerons d'autres détails et expliquerons l'intérêt qui peut avoir dicté une aussi cruelle décision.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui, avant l'ouverture de la séance de l'Assemblée, les conversations les plus vives se sont établies sur presque tous les bancs. Cette animation extraordinaire s'explique aisément par la préoccupation que fait naître le projet de loi d'organisation électorale élaboré en ce moment par la commission des dix-sept, et qui doit être présenté demain avec *demande d'urgence*.

On remarquait la présence des représentants socialistes de Saône-et-Loire. L'absence de M. Eugène Sue était attribuée à une chute qu'il aurait faite dernièrement et qui le retiendrait encore alité pendant trois ou quatre jours.

— A onze heures, ce matin, dit le *Moniteur du Soir*, le conseil des ministres s'est réuni au palais de l'Elysée, dans le cabinet du président de la République; à midi trois quarts il siégeait encore.

Dans la matinée, et avant la séance du cabinet, M. le général Changarnier a eu une conférence avec M. le président de la République.

— Après un examen approfondi, la commission du budget a rejeté le projet du gouvernement, relatif au chemin de fer de Paris à Avignon. Elle s'entendra avec les ministres des travaux publics et des finances pour une nouvelle combinaison.

— Au mois d'août 1848, l'honorable M. Tourret, alors ministre du commerce et de l'agriculture, demanda et obtint un crédit de 600,000 fr. pour les frais de l'exposition. Le ministre prévoyait que cette somme serait plus que suffisante, et il s'engageait à verser au trésor les plus fonds non employés. Mais, au lieu de 600,000 fr., le gouvernement en a dépensé 960,000, et cet excédant de 360,000 fr. a été dépensé en violation de la loi de finances du 19 mai 1849, qui interdit au pouvoir exécutif d'affecter des suppléments de crédit à un service public avant qu'une loi n'ait accordé ces crédits supplémentaires ou extraordinaires.

Le ministère n'a tenu aucun compte de cette disposition législative; il ne recourt aujourd'hui au vote de l'Assemblée que pour obtenir la sanction de faits accomplis. La commission, qui compte dans son sein MM. Daru, J. de Lasteyrie, Amable Dubois, Vitet, etc., signale ce fait comme « une irrégularité grave, » et propose à l'Assemblée de donner à son blâme une sanction, en réduisant de 3,500 fr. le crédit demandé.

— Un de nos pamphlétaires les plus distingués va publier, dit-on, une œuvre qui promet de faire le pendant du beau livre de Timon : *Les Orateurs*. — ORATEURS ET JOURNALISTES, tel est le titre de cette publication illustrée dont les premières livraisons annoncent des études nouvelles et pleines d'intérêt sur les hommes les plus éminents de la tribune et de la presse : Michel (de Bourges), Marrast, Joigneaux, Félix Pyat, Cavaignac, Louis Blanc, Girardin, Victor Considerant, etc., etc.

— Le 4 mai, anniversaire de l'acclamation de la République par les premiers élus du suffrage universel, a été célébré dans toute la province avec enthousiasme. C'est une nouvelle consécration pour la République démocratique.

— Cependant le préfet du Loiret a interdit, le 2 mai, le banquet qui devait avoir lieu à Montargis le 4. Il est vrai que la petite ville de Montargis est suspectée de républicanisme à ce point que non-seulement on la prive de garnison, mais qu'on change encore l'itinéraire des troupes en leur faisant faire souvent un détour de quelques lieues pour les soustraire au contact des habitants, qui pourraient leur inoculer le poison socialiste.

— Voici la consigne donnée le 1er mai dans tous les postes que tiennent les soldats du 47e de ligne en garnison à Angers :

LORSQU'IL SERA REMIS UN JOURNAL AU POSTE, LE CHEF DU POSTE DEVRA L'ENVOYER AU COMMANDANT DE LA PLACE, AU RAPPORT. IL DEVIENDRA RESPONSABLE DE CETTE EXÉCUTION.

Angers, 1er mai 1850.

— Un batelier de Carvin (Pas-de-Calais) a été condamné, le 20 avril, à onze francs d'amende pour avoir, en retournant chez lui, joué dans la rue la *Marseillaise* sur le cornet à piston. Un ami qui l'accompagnait a été condamné à la même peine pour l'*avoir excité* à le faire.

— A Hesdin, même département, trois militaires appartenant aux compagnies du dépôt du 37e, en garnison, ont été conduits à la prison de la ville. Le crime qui leur est reproché, à ce qu'on assure, est non-seulement d'avoir voté *rouge*, mais aussi d'avoir provoqué une réunion de leurs camarades pour concentrer les voix sur le candidat socialiste, aujourd'hui élu. Que va-t-on faire de ces soldats patriotes? Les envoyer sans doute, comme tant d'autres, en Afrique, avec les menottes, pour les punir de l'indépendance de leur vote.

—A Nantes, mercredi dernier, les crieurs des feuilles légitimistes, les seules qu'il soit permis de vendre dans cette ville, au lieu de crier ces journaux par leurs titres, annonçaient la « FUNESTE NOUVELLE qui venait d'arriver de Paris. » La *funeste nouvelle*, c'était celle de l'élection d'Eugène Sue !

— On lit dans le *Démocrate du Var* :

« Hier matin, vers huit heures, nous avons entendu des chants patriotiques, et nous avons pu voir défiler une centaine de militaires destinés aux isolés d'Afrique.

Ils marchaient en colonne au milieu d'une haie formée par leurs camarades du 16e de ligne, et ont traversé la ville dans toute sa longueur, depuis la porte Neuve jusqu'à l'Arsenal, en chantant des hymnes républicains et humanitaires.

Partout, sur leur passage, ils ont été accueillis par les cris répétés de Vive la République ! auxquels ils répondaient par des acclamations enthousiastes qui prouvent que la fibre démocratique est bien vivace dans notre patriotique armée.

— Le préfet des Landes vient d'adresser aux maires de son département une circulaire pour les engager à faire faire, par leur commune, l'acquisition de la collection *poitevine* intitulée *Bibliothèque des communes*, collection propre « à initier les plus simples aux mystères de la science humaine, ou *bien* aux sublimes vérités de la sagesse divine. » Voilà donc les préfets devenus commis en librairie. Il est vrai que M. de Lajonkaire entend assez bien le style de prospectus.

Quoi qu'il en soit, nous applaudissons : la force de la vérité est telle que les écrits qu'on lui oppose servent encore à la répandre.

Les injures et les calomnies des feuilles enragées de modération n'ont-elles pas contribué à répandre le désir de connaître les idées socialistes !

PETITE CORRESPONDANCE.

Saulieu.— M. R.— Mme nous remet 50 fr. pour le c. de votre R. — Le jour de son départ n'est pas encore fixé.

Bruxelles. — M. A. D. — Selon v. désir, nous n'expéd. pas à L.— L'envoi qui v. est destiné va partir.

Oran.—M. G. T.—Reçu les 189-30. — Pas d'écriture de conform.—Nous v. expéd. les liv. demandés et vous écrir.—Rem. affect. à tous. — Vous allez recev. un Bull.

St-Omer.—M. C.—Reçu les 10-60.—Rem.

Indret.—M. M.—Reçu les 26-50.—Affect. rem. à tous.

Londres.—M. O. — Reçu les 38.—Rem.

Constantine.— M. C.— Reçu les 19-25, plus 35-85 p. les liv. que n. v. expéd. par la poste.—Rem. frat. à tous.

Montevilliers. — M. D.—Reçu les 20.—Rem. — Nous v. écrir.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. .... Un an 20 f., Six mois 11 f. Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. .... 24 — 17 — 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, M. Saint-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Bourse du 6 mai 1850.

Les escomptes ont continué encore aujourd'hui, il y en a eu pour 120,000 fr. de 5 0|0. La hausse semblait certaine, car depuis quelques jours les titres étaient devenus extrêmement rares. Cependant, au moment des escomptes, on les a trouvés avec plus de facilité qu'on ne le pensait. Il en est résulté que la hausse, qui semblait ne plus pouvoir trouver de bornes, a été subitement arrêtée.

Après la bourse, on disait que la commission du budget avait rejeté le projet ministériel relatif au chemin de fer d'Avignon. Cette nouvelle très importante pour la bourse, a fait tomber le 5 0|0 à 87-90 à quatre heures.

Le 3 0|0, ouvert à 55-45, fait 55 au plus bas et finit à 55-40.

Le 5 0|0 ouvre à 88-60, fait 88-75 au plus haut, fait 88-25 au plus bas, et finit à 88-40.

Les actions de la Banque ouvrent à 2,100 fr. et et restent à 2,085 fr.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
88 80	5 0/0 J. mars.	cpt.	88 75	88 80	88 25	88 45
88 25	....	fin c.	88 70	88 75	88 25	88 40
»» »»	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
65 25	4 0/0 J. sept.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
55 05	3 0/0 J. d.	cpt.	55 45	55 45	55 05	55 5
55 05	....	fin c.	55 45	55 45	55 »»	55 10
83 50	5 0/0 Piém.	cpt.	83 50	83 60	83 20	83 50
83 45	....	fin c.	83 50	83 5	83 35	83 40
2100 »»	Banq. France	cpt.	2100 »»	2100 »»	2085 »»	2085 »»
716 75	Paris-Orléans.	cpt.	718 75	718 75	717 50	717 50
717 50	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	720 »»
510 »»	Rouen	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	512 50
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	512 50
210 »»	Havre	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	212 50
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
335 »»	St-Germain	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	335 »»
162 »»	Versailles r. d.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	161 »»
140 »»	Versailles r. g.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
175 »»	Mars.-Avign.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	177 50
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
103 75	Bâle	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	103 75
»»» »»	Boulogne	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
412 50	Nord j. juill.	cpt.	417 50	417 50	415 »»	416 25
415 »»	400 payés	30 c.	417 50	417 50	415 »»	415 »»
322 50	Centre	cpt.	325 »»	325 »»	322 50	322 50
»»» »»	Libérés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	320 »»
387 50	Bordeaux	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	387 50
»»» »»	175 payés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
321 25	Nantes	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	323 75
»»» »»	325 payés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	322 75
325 »»	Strasbourg	cpt.	325 »»	326 25	325 »»	322 »»
»»» »»	325 payés	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	326 25

VALEURS DIVERSES.

Obligations.

De la Ville, à 0/0	1270 »»
— Nouvelles	1157 50
De la Seine, J. juillet	1090 »»
Orléans, à 0/0, 1847	»»» »»
— nouvelles, 1842	950 »»
Havre, Jouiss. mars	7 0 »»
— nouvelles	»»» »»
Rouen, à 0/0 1847	»»» »»
Liste civile	995 »»

Canaux et valeurs diverses.

Quatre-Canaux	1070 »»
Bons du Trésor	» »/»
Zinc : V.-Montagne.	2700 »/»

Fonds étrangers.

Belgique, 5 0/0 1840	98 »/»
— 5 0/0 1842	98 »/»
Espagne : dette activ.	»» »/»
— dette intér.	30 1/8
Naples. Réc. Rothsc.	95 25
Rom. Empr. j. déc.	79 1/8
— Nouv. Empr.	78 »/»
Piémont. Obl. à 4 0/0.	»»» »/»
— Obl. nouv à 0/0.	»»» »/»

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 125. Mercredi 8 Mai 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATTH.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé. Nous donnons plus loin les adresses des bureaux-succursales où sont reçus ces abonnements.

PARIS, 7 MAI.

La Question du moment.

La *Presse* et la *République* émettent depuis deux jours leur avis sur la question brûlante de savoir quelle attitude le peuple devra tenir dans le cas où, par suite d'un vote de la majorité du 13 mai, le *suffrage universel* ne serait plus que le *suffrage restreint*, dans le cas où la Constitution serait *interprétée* à l'endroit de la souveraineté électorale, qui sert de base fondamentale à la République française, comme l'a été en juin 1848, contre le peuple romain, l'article de cette Constitution qui interdit d'attenter à la liberté et à la souveraineté d'aucun peuple.

La *Presse* et la *République* sont tombées à peu près d'accord pour conseiller au parti démocratique de ne pas recourir en cette circonstance au droit d'insurrection, et pour ajourner, jusqu'à l'époque où expireront les pouvoirs du président et de l'Assemblée actuelle, la revendication spontanée, irrésistible des droits qui auraient été arbitrairement soustraits au peuple.

La *Presse* convie ce matin les autres organes de l'opinion républicaine à se concerter sur le même point :

La plus légère dissidence, dit ce journal, pourrait devenir un immense péril. Si le peuple doit protester, il faut qu'il proteste tout entier ; si le peuple, au contraire, doit patienter, il faut qu'il y ait de sa part la même unanimité. Rien ne serait plus dangereux que de jeter l'indécision dans son esprit et la division dans ses rangs ; ce ne serait pas seulement l'affaiblir, ce serait encore donner aux ennemis de ses libertés toutes les forces qu'on lui aurait fait perdre, et l'exposer ainsi à une défaite probable.

Nous nous associons à ces craintes de la *Presse* et nous nous empressons de répondre formellement à son invitation.

Oui, il est urgent que, dans des circonstances aussi graves, le peuple connaisse l'opinion franche et complète de tous ceux qui ont pris à tâche la défense de ses droits menacés et l'amélioration de son sort. Sa susceptibilité ne doit prendre aucun ombrage de ces conseils ; car il est certain que s'il peut dépendre d'un concert de journaux indépendants d'empêcher une émeute malheureuse, il ne dépend d'aucune puissance au monde d'arrêter les révolutions qui arrivent à leur heure et qui débordent de la conscience publique.

Ce sont les gouvernements eux-mêmes qui font ou qui empêchent les révolutions ; ce ne sont pas les journalistes, les sociétés secrètes ni les chefs de partis.

C'est précisément parce que ce pouvoir d'arrêter ou de provoquer les révolutions échappe à la presse et au peuple lui-même que le peuple et la presse ont tout à gagner à différer jusqu'aux dernières limites de la patience humaine le droit imprescriptible qu'ils ont de répondre par une insurrection des rues aux insurrections flagrantes des gouvernements contre la légalité.

Plus on ajourne cette extrémité terrible et sanglante, plus on a de chances de la rendre légitime, irrésistible, victorieuse, et de voir même la force morale de l'opinion faire justice à elle seule de l'égarement des pouvoirs prévaricateurs.

Cet ajournement des moyens extrêmes n'est pas seulement dans l'intérêt des masses laborieuses, dont toute perturbation violente aggrave les souffrances ; il est devenu, pour la démocratie au dix-neuvième siècle, un devoir d'humanité, un titre d'honneur, une preuve de supériorité et de progrès, un moyen même des plus habiles, des plus sûrs de convertir aux idées nouvelles les âmes honnêtes, les hommes de cœur qui, quels que soient leurs anciens partis, se voient entraînés à rendre hommage à la modération des opprimés et à condamner les oppresseurs.

C'est uniquement au calme que le peuple a opposé à toutes les petites provocations policières depuis un an qu'il a dû les triomphes électoraux du 10 mars et du 28 avril, et qu'il doit même les innombrables conversions qu'a obtenues le Socialisme.

Si le génie de la police provocatrice et le fanatisme de la réaction monarchique, trop confiants dans la force brutale dont ils disposent, portent le défi à l'émeute jusqu'à une violation flagrante de la base fondamentale de la Constitution, faudra-t-il perdre aussitôt toute modération, toute patience et accepter le genre de combat fratricide qu'on a déjà décliné ?

Parce que les vieux partis, certains, sous l'empire de la Constitution, de leur mort légale et naturelle en mai 1852, trouvent une chance de survivre à cet arrêt dans la grande bataille dont ils ont arrêté le plan et les préparatifs, faut-il accepter leur heure, leurs armes et leur terrain ?

Parce qu'en raison des préjugés, des défiances, des alarmes qui circulent encore à l'endroit des républicains et des socialistes, la réaction espère obtenir un dernier concours de l'armée, de la garde nationale, et arriver par surprise à l'usurpation, faut-il lui laisser jouer cette carte et courir cette dernière chance de succès ?

Nous ne le pensons pas.

Non ! les dernières chances de la réaction monarchique disparaîtront le jour où elle aura violé hypocritement ou franchement la Constitution sans avoir pu obtenir la lutte brutale sur laquelle elle compte, sans avoir pu amener le peuple à se départir de son calme.

Ce jour-là, les derniers hommes de cœur de la bourgeoisie et de l'armée qui conservent encore des illusions sur l'honnêteté du parti modéré et qui croyent encore aux mauvais desseins des socialistes, perdront ces illusions et se sentiront forcés d'admirer le peuple.

Ce jour-là, la France entière et l'Europe méditeront sur le contraste moral qui existera entre les égarements des gouvernants et la sagesse des gouvernés, entre la violence de ceux qui, chargés de faire exécuter la loi, l'auront violée et la modération de ceux qui, pouvant s'insurger, seront restés les véritables représentants de l'ordre, de la légalité et de la paix publique.

Est-ce à dire cependant qu'il faille ajourner toute réparation légale ou révolutionnaire en 1852 et ne protester d'aucune façon en 1850 contre l'atteinte portée au suffrage universel.

Non ! nous croyons qu'il y aura, aussitôt après l'attentat qui se médite, à élever les protestations les plus imposantes, les plus solennelles qu'un peuple souverain puisse faire entendre, et même les résistances les plus efficaces, les plus légales qui puissent paralyser un gouvernement.

Il y aura d'abord à protester par des pétitions couvertes de millions de signatures contre la violation commise, et à réclamer le retour pur et simple à la Constitution.

Il y aura ensuite, si cette protestation est sans effet, à organiser par toute la France le REFUS DE L'IMPÔT.

En agissant ainsi, la démocratie fera perdre aux meneurs de la coalition monarchique leurs dernières illusions et leurs dernières chances ; elle décuplera ses forces morales et matérielles sans aliéner ni diminuer aucun de ses droits ; elle associera le peuple des campagnes à celui de Paris dans la juste et légale revendication de sa liberté souveraine ; elle triomphera enfin de ses adversaires sans qu'il soit même besoin de lutter avec eux.

En agissant ainsi, il n'y aura sûrement pas d'émeute vaincue, il y aura, avant 1852, une résipiscence du gouvernement ou une révolution irrésistible et victorieuse en quelques heures.

On a continué aujourd'hui, pendant toute la séance, les rognures du budget. Les travaux publics ont supporté à eux seuls une bonne part des réductions nombreuses à l'aide desquelles la commission est péniblement arrivée à former un total d'une quarantaine de millions. Au fait, il est bien plus facile de trancher dans des salaires que dans des traitements. Les ouvriers étant libres, n'est-on pas libre aussi de ne pas les employer ? D'ailleurs, comme le dit M. Berryer, l'*équilibre* obtenu entre les recettes et les dépenses aura pour effet *naturel* de ranimer la confiance, de relever le crédit, et par conséquent de faire reprendre partout les travaux particuliers ; d'où il résulte *clairement* que les réductions opérées sur les travaux publics tourneront en fait au grand avantage des ouvriers.

Les préoccupations soulevées par la présentation imminente de la loi électorale absorbaient tous les esprits, et la discussion se passait entre la commission et quelques membres, au milieu de l'inattention générale.

L'élection de M. Eugène Sue a été validée sans opposition.

La commission instituée pour examiner la révision de la loi électorale actuelle est restée hier en séance jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Elle recevra ce soir, dit la *Patrie*, communication de l'exposé des motifs dont la rédaction est confiée à M. le ministre de l'intérieur, et demain, à l'ouverture de la séance, le projet de loi sera soumis à l'Assemblée, qui prononcera sur l'urgence, demandée par le gouvernement.

Le retard de la présentation du projet de la loi électorale est l'objet de nombreux commentaires et de conversations animées, car aujourd'hui comme les jours précédents, l'intérêt des discussions n'a pas la salle des séances pour théâtre, mais les corridors et les bureaux. On remarque toujours parmi les plus ardents à s'élever contre la réforme projetée un honorable général qui depuis la nomination de la commission s'est constamment opposé avec énergie à l'atténuation du suffrage universel.

La réunion des représentants de l'extrême gauche a décidé hier soir qu'elle répondrait à la présentation du projet par la demande de la question préalable, ainsi qu'il est arrivé déjà pour la proposition de M. de Larochejacquelein.

Vouloir porter la main sur le suffrage universel n'est pas moins inconstitutionnel que de mettre en doute l'existence légale de la République par la demande de l'appel au peuple. (*Estafette.*)

Il est à remarquer que le tiers-parti se tient tout à fait à l'écart de la majorité, et que, dans la discussion qui va s'élever à propos de la nouvelle loi, il s'alliera complètement à la gauche. On suppute déjà quels seront les opposants au projet. Avec la gauche tout entière, le tiers-parti, bon nombre de légitimistes, dont la loi détruit l'influence en province, et des conservateurs qui redoutent et repoussent la dictature des burgraves, se prononceront en faveur de la Constitution. On a déjà désigné sous le nom d'insurgés parlementaires ceux des membres de l'Assemblée qui voteront pour la loi.

L'opinion générale est que la loi a peu de chances sérieuses de succès. (*Idem.*)

Un journal, nous ne savons lequel, annonçait que M. O. Barrot se prononçait fermement en faveur de la loi contre le suffrage universel.

La preuve du contraire, c'est que M. O. Barrot a prononcé hier, au milieu d'un groupe de représentants, ces vigoureuses paroles :

« Je ne peux croire qu'il se trouve, dans cette Assemblée, des hommes assez insensés, et, en dehors, des hommes assez ennemis de la tranquillité de leur pays, pour oser présenter une semblable loi. » (*Evénement.*)

La condition de deux ans de domicile, que l'on dit être imposée par la commission de la loi électorale, aurait pour premier effet de priver de son droit d'électeur M. le président de la République lui-même, qui n'est arrivé à Paris qu'à la fin de septembre 1848.

L'affaire des vendeurs de journaux a été appelée aujourd'hui à la septième chambre de police correctionnelle.

Trois vendeurs en *boutique* ont été condamnés à 25 fr. d'amende et aux frais, malgré la plaidoirie énergique de Me Malapert.

La délibération du tribunal a duré *une heure et demie*, ce qui indique que la question a été chaudement disputée.

Appel a été interjeté séance tenante.

Le bruit court que le gouvernement est décidé à contracter un emprunt pour parer aux éventualités de la situation qu'a faite au chemin de fer de Paris à Avignon la commission du budget, en repoussant le projet du gouvernement.

Il paraît que la formation de la commission des dix-sept n'a pas eu lieu sans conditions. On répétait dans les couloirs que la question de la propagation décennale des pouvoirs du président avait été agitée dans le sein de la réunion, et qu'elle n'y avait pas réuni l'assentiment de la majorité.

Plus fait Douceur que Violence.

Le gouvernement comprendra-t-il le sens caché dans les réélections de Saône-et-Loire ? voudra-t-il bien se persuader enfin que, loin de regagner ou d'intimider les esprits hostiles, on les aliène de plus en plus par la violence et l'arbitraire ?

Dans le département de Saône-et-Loire, le système absolutiste et provocateur de MM. Baroche et Carlier a été suivi, exagéré même. Les candidats socialistes ont été mis hors la loi, toute garantie constitutionnelle leur a été refusée.

On leur a interdit les réunions électorales parce que leurs opinions étaient contraires à celles du gouvernement, comme si les professions de foi d'un candidat pouvaient avoir d'autres juges que les électeurs ; on a isolé de la population les candidats, on les a fait suivre et garder à vue par la gendarmerie, au mépris de la sainteté du domicile et au risque de provoquer les plus dangereuses collisions.

Sous prétexte de rectifications futiles et impossibles à effectuer la veille des élections, on a empêché la démocratie d'afficher les noms de ses élus, alors que le parti contraire couvrait les édifices publics de ses affiches tricolores, et lançait contre les candidats démocrates des pamphlets outrageants, personnels, insultant la vérité à chaque ligne (1).

L'administration gênant la circulation des bulletins *rouges*, comme notre ami P. de Mâcon pourrait en témoigner, a chargé ses agents de toute espèce, gardes champêtres et facteurs, de distribuer les bulletins *blancs*. Un citoyen que nous retrouverions au besoin, n'a reçu, peu de jours avant les élections, qu'un journal au lieu de trois attendus par lui. Le facteur rejeta cette négligence sur l'urgence de son service électoral.

Les réactionnaires les plus fougueux n'ont rien à reprocher à M. le préfet de Saône-et-Loire. Nous lui donnons, pour notre part, un brevet de zèle, et nous déclarons que son attitude a mérité d'être caractérisée par l'*Indépendance belge* d'*ultra-énergique*. A la vérité, nous ajouterions *ultra-maladroite*.

Non moins ardent que maladroit, tel fut aussi le parti de la réaction dans son ensemble. Il débuta par un appel aux électeurs, leur déclarant, pour se concilier leur faveur, que le département de Saône-et-Loire s'était mis *au ban de l'opinion*, et qu'il fallait, en choisissant les candidats honnêtes et modérés, *laver la honte* des dernières élections. C'est ainsi que nos habiles adversaires croyaient gagner un département fier de ses votes démocratiques et de la position spéciale qu'il s'est faite en France.

Après avoir lancé ce beau manifeste, on s'est étudié à fabriquer pour les ouvriers, journaliers, commis, des bulletins reconnaissables à la dimension, à la nature du papier. Donnez-nous des bulletins pareils à ceux des blancs ! voilà ce que réclamaient de toutes parts les paysans jaloux d'assurer le secret de leurs votes, et quand ce désir eut été rempli par les comités républicains, quand ils eurent imité dans leur forme extérieure les bulletins honnêtes et modérés, on vit apparaître, au dernier moment, une édition de bulletins réactionnaires *sur papier glacé*.

Violence et ruse, rien n'a réussi, rien ne pouvait réussir. La démocratie socialiste fait dans le département de Saône-et-Loire des progrès incessants, progrès activés par nos adversaires, nous devons les en prévenir. Malgré le proverbe, ils préfèrent le vinaigre au miel, et ne font pas de captures. Dans Saône-et-Loire, les dernières lois de l'Assemblée législative sont appliquées avec une extrême rigueur. Le voyageur ne rencontre qu'instituteurs révoqués réduits à la misère avec leurs familles, fonctionnaires de tout ordre destitués pour opinions démocratiques, officiers ministériels obligés de vendre leurs charges, maires suspendus ; l'un d'eux, républicain notoire, s'est vu imposer pour successeur, son adjoint, qui avait crié dans un café : Vive Henri V. Ce maire serait facile à retrouver si l'on contestait le fait (2).

A ces causes de mécontentement, joignez la douleur de familles nombreuses, regrettant des membres incarcérés pour faits politiques, la ruine des aubergistes, cafetiers, restaurateurs, dont les établissements sont fermés aux militaires et même à toute catégorie d'employés ; enfin, le passage des soldats et sous-officiers républicains traversant Mâcon pour aller en Afrique, escortés par des gendarmes et LA CHAÎNE AU COU, accouplés deux à deux par des chaînes qui pendent sur l'uniforme français. C'est un témoin oculaire qui écrit ces lignes.

Visitez Saône-et-Loire, et vous croirez parcourir une province de Russie. De quoi vous plaignez-vous ? nous dira-t-on, puisque ces rigueurs

---

(1) Charles Dain, par exemple, était présenté comme ayant figuré dans plusieurs procès politiques depuis 1830.

(2) En attendant que ce maire nous autorise à publier son nom, citons ceux de MM. Chapuis, maire de Saint-Bonnet, et Ricaud, maire de Genouilly, suspendus tout récemment pour opinions républicaines. M. Chapuis avait invité à déjeuner Dain et Hennequin. Quel scandale !

favorisent les succès de vos doctrines et de vos hommes ?

Nous nous plaignons de voir au progrès régulier, à l'enseignement pacifique des idées nouvelles, les fautes de l'administration substituer l'agitation révolutionnaire, et c'est en ennemis sincères des révolutions que nous conjurons le gouvernement de changer ses voies. Au lieu de s'emporter contre les dernières élections, puisse-t-il y voir un avertissement du ciel et le désarmer par la pénitence !

On aurait pu croire que les élections de Saône-et-Loire terminées, la saturnale d'arbitraire dont ce département a été le théâtre serait finie ; mais M. Pierre Leroy ne se décourage pas facilement. La réponse faite par les électeurs à l'annulation qu'il a si témérairement provoquée ne semble pas l'avoir immédiatement décidé à subir son second échec électoral. Les pièces relatives à l'élection de Saône-et-Loire manquent encore aujourd'hui à la questure de l'Assemblée nationale. Elles ont été adressées par le préfet, non pas au président de l'Assemblée, mais au ministre de l'intérieur, M. Baroche, qui les a retenues et examinées, se mettant ainsi au-dessus des bureaux, seule juridiction compétente, et ajournant arbitrairement la vérification des pouvoirs de six représentants auxquels on ne veut épargner aucune espèce de chicane.

La *Patrie* voudrait qu'on enseignât l'économie politique dans les colléges, mais tel n'est pas l'avis du conseil général d'agriculture siégeant au Luxembourg, et composé, comme on sait, de la fine fleur des légitimistes et des grands propriétaires agricoles des départements.

Les conclusions négatives de l'économie politique rassurent la *Patrie* ; mais au Luxembourg on s'est dit que si les économistes concluent pour la plupart en faveur de la réaction, en revanche, ils établissent des faits d'où l'on peut conclure en faveur du socialisme. Le conseil général du Luxembourg pense, et en cela il est très logique, que toutes les sciences et tous les progrès se tiennent, et que si le public est mis en possession des faits économiques, il saura bien en tirer des conséquences peu favorables aux exploiteurs et privilégiés, et il a formellement, après délibération solennelle, mis à l'index MM. Blanqui, Wolowski et Michel Chevalier, comme coupables d'avoir perverti le bon sens public et donné à réfléchir sur des questions qu'il ne devrait pas être permis de poser.

Le *Journal des Débats* s'en plaint amèrement ce matin. Le journal de M. Bertin ne veut pas la science pour tous ; mais il la voudrait pour quelques-uns. La sainte presse de MM. Thiers et de Montalembert lui prouvera demain que c'est là un désir révolutionnaire qu'il faut savoir étouffer pour l'amour de Dieu.

Orgon murmurera un peu tout bas, mais il se soumettra ; car il faut bien sauver la *société*.

On lit dans la *Patrie* :

Dans le sein du parti de l'ordre il y a deux opinions. Tous sont à peu près d'accord que le régime que nous a fait la Constitution-Marrast est intolérable et qu'il faut le changer. Seulement, les uns veulent que le changement ne se fasse pas attendre, et ils sont d'avis que le président et l'Assemblée actuelle ont le droit de modifier la Constitution, ou si on leur conteste ce droit, que la nation, à laquelle on ne peut le contester, *soit mise* le plus tôt possible *en demeure de se prononcer*. Les autres veulent qu'on attende 1852, et que la nation ne soit consultée qu'alors.

N'en déplaise à la *Patrie*, il y a là trois opinions et non pas deux.

La dernière est conforme à la Constitution, la seconde est une violation flagrante du pacte fondamental ; nous n'avons rien à en dire.

Quant à l'appel immédiat à la nation, ce serait un fait peu régulier, regrettable en ce qu'il aurait nécessairement pour résultat de troubler profondément le pays, et d'altérer le respect que l'on doit aux lois ; mais en définitive, il n'aurait rien d'illégal, car la souveraineté du peuple est essentiellement inaliénable et peut toujours revenir le lendemain sur ce qu'elle a fait la veille.

Mais il n'existe pas deux moyens loyaux de procéder à cet appel ; il n'en est qu'un seul :

Que l'Assemblée et le président de la République donnent leur démission, et que les colléges électoraux soient convoqués.

Malgré la puissance d'intimidation qui est aux mains du gouvernement, malgré le réseau militaire qui couvre la France, malgré la délation et la compression organisées partout, nous acceptons d'avance le résultat.

Mais la majorité n'en fera rien. Il lui reste encore deux ans de pouvoir jusqu'à 1852 ; elle ne voudra pas les compromettre dans une épreuve loyale. Elle aimera mieux périr misérablement devant l'opinion publique, souillée du crime d'avoir violé la Constitution.

Le *Journal des Débats* se livre aujourd'hui à une longue dissertation sur ce qu'il appelle les bons et les mauvais ouvriers. Inutile de dire que les mauvais ouvriers sont ceux qui votent avec les socialistes. Il a une assez bonne opinion de l'ouvrier marié et père de famille ; mais l'ouvrier libre, qui fait son tour de France, ou que la nature de ses travaux force à émigrer de temps à autre, le journal des banquiers est impitoyable pour celui-là, et cela se conçoit :

..... Quiconque a beaucoup vu,
Doit avoir beaucoup retenu.

L'ouvrier qui s'est déplacé a fait des comparaisons, il s'est instruit; il y a des chances pour qu'il soit socialiste.

Ajoutez qu'il est beaucoup plus indépendant. Celui qui est fixé dans une localité, qui a une femme et des enfants est presque toujours pour lui-même ou pour sa famille dans la sujétion du capitaliste qui lui donne du travail. Un vote consciencieux peut lui enlever non-seulement son pain, mais celui de ses enfants. Le fait du magasin des *Villes de France* vient d'en fournir un exemple éclatant. Le parti du privilège exerce sur lui une action à laquelle échappe l'ouvrier nomade. La sympathie que lui témoignent les *Débats* n'a pas d'autre motif.

Le projet de loi proposé par la commission des Burgraves, et soutenu par les journaux de la police, a pour but principal de retirer le droit de suffrage aux ouvriers éclairés et indépendants ; mais, en revanche, il établit une prime en faveur de l'esclavage et de l'ignorance.

Le *Pays* ne veut pas qu'on viole la Constitution :

Vous qui demandez la révision de la Constitution, parlez-vous au nom d'un 18 brumaire nouveau, d'une déportation nouvelle, d'une partie des membres de l'Assemblée nationale, et de la destruction du gouvernement représentatif ?

Ou bien désirez-vous une restauration nouvelle, le retour des hommes qui ont compromis Charles X, ou des idées qui l'ont perdu ?

Ou bien voulez-vous rappeler les systèmes de M. Guizot et de la tactique rétrograde qui ont préparé la *surprise* de Février ?

Mais, en revanche, le *Pays* votera des deux mains pour la suppression du suffrage universel, inscrit dans cette même Constitution. Le *Pays* tient pour le viol respectueux.

L'*Assemblée nationale* débute ce matin par un magnifique : *Quousque tandem*, ô Constitution ? Elle s'indigne qu'on hésite à fausser les serments qu'on a faits d'observer cette loi fondamentale. Elle ajoute que les démocrates l'ont violée les premiers, et elle cite les évènements de juin 1848. L'*Assemblée* a mauvaise mémoire. La Constitution n'a été votée qu'après les évènements de juin, et sous le coup même de ces évènements. C'est à cette funeste circonstance qu'elle a dû de perdre une partie du caractère démocratique que la commission lui avait imprimé.

L'*Assemblée* prétend que si l'étranger menaçait nos frontières, et que nos soldats fussent constamment battus, il faudrait bien réviser la Constitution.

Nous savons qu'en effet l'honnête journal a longtemps calculé sur cette éventualité; c'est dans le but de la hâter que depuis deux ans il nous annonce chaque jour l'approche des cosaques ; il nous semble cependant que, même dans ce cas, il s'agirait de démontrer quel rapport il y aurait entre la Constitution de la République et la défaite de nos soldats.

Mais nous n'en sommes pas là. Le pays vit calme et confiant ; si quelque agitation s'y manifeste de temps à autre, elle est due uniquement aux excentricités des journaux placés sous la protection de la police. La révision de la Constitution n'a en ce moment aucune sorte de prétexte. Mais c'est pour cela même que les organes de la réaction la demandent. Si les hommes tranquilles par tempérament allaient s'attacher à la République comme les hommes d'action et de raisonnement, la réaction serait à jamais perdue !

Nous lisons dans l'*Opinion publique*, à propos de la loi contre le suffrage universel :

On s'est réuni hier soir au Conseil d'Etat. La discussion a été vive et intéressante. MM. Thiers, Molé, de Montalembert, Berryer, de Montigny, de Larochejaquelein ont successivement parlé. La prise en considération de l'urgence a été résolue. *On a fait remarquer qu'elle n'impliquait pas l'adoption du fond.*

C'est fort bien; mais quand il s'agira de voter la loi, on se fera un argument du vote d'urgence, et si l'on trouve des résistances trop vives, on fera remarquer que, d'ici aux élections de 1852, il se passera deux années, et par conséquent on aura tout le temps de revenir sur la loi si on la juge mauvaise.

C'est ainsi que les habiles savent toujours entraîner les faibles, les scrupuleux. C'est ainsi que, de petite concession en petite concession, on a entraîné M. Barrot, qui protestait d'abord contre la pensée que l'armée française allât faire la guerre à la République romaine, à sanctionner de son approbation la prise de Rome par la force et la restauration papale.

Le journal de M. Barrot, l'*Ordre*, nous présage dès aujourd'hui une seconde édition de cette comédie. Nous avons cité les termes par lesquels il combattait hier le vote d'urgence; mais depuis hier il a réfléchi. Voici son avis de ce matin :

D'après les renseignements que nous avons recueillis, la proposition d'urgence, de ce côté du moins, ne serait combattue que dans le cas où la loi nouvelle *porterait une atteinte flagrante* à la Constitution, et devrait être évidemment repoussée par tous ceux qui professent le respect de la légalité. Mais nous étions convaincus d'avance, et nous savons aujourd'hui que la commission n'entend point mettre l'Assemblée à une pareille épreuve, et que c'est réellement et uniquement une loi de régularisation du suffrage universel qu'elle va soumettre à ses délibérations.

Ainsi, pour que M. Barrot juge la Constitution violée, il faudra que la commission déclare qu'elle entend la violer.

La *Voix du Peuple* peut se targuer de la réponse qu'elle vient de nous faire pour obtenir de M. Carlier des ménagements pareils à ceux que M. Proudhon sollicitait naguère en rappelant ses attaques à Louis Blanc, Pierre Leroux et Cabet !

Si M. Carlier reste inflexible dans ses rigueurs récentes, la *Voix du Peuple* est au moins assurée de recevoir demain de nouveaux témoignages d'approbation et d'estime de la part de tous les journaux honnêtes, moralistes et réactionnaires.

Personne, répétera sûrement *la Gazette de France, n'a rendu de plus grand services à la cause l'ordre et de la morale que M. Proudhon et son journal.*

En effet, il est difficile, il est impossible de mieux démolir Fourier et son école que la *Voix du Peuple* ne vient de le faire en quelques lignes d'impression. Il lui a suffi de rappeler que, selon l'idée fixe de Pierre Leroux, l'application des lois de l'attraction aux destinées humaines et l'idée de Série même, ont été empruntées par Fourier à Saint-Simon et le reste de son système au voyage de Bougainville, par Diderot, pour conclure que Fourier n'est qu'*un plagiaire effronté*. A peine ensuite a-t-elle bien voulu citer les mots de *géniteurs, bacchantes, bayadères, faequiresses, ultragamie, omnigamie, gastrosophie*, etc., pour mettre désormais hors de doute que toute la théorie de Fourier n'est que *divinisation du ventre, raffinement de la débauche, morale de la brute, doctrine de l'orgie*, etc.

Voilà au moins notre curiosité satisfaite. Nous voulions savoir quel genre de raisons péremptoires, avouables, la *Voix du peuple* avait eu le 17 avril et le 1er mai pour placer Fourier avec Louis Blanc, Pierre Leroux et Cabet sous la bannière de la *monarchie, c'est-à-dire du communisme gouvernemental, de la dictature, de l'anti-Socialisme*, et pour se poser seule, elle-même sous le drapeau de la *République, c'est-à-dire de la souveraineté de chacun, de la liberté en tout, partout et pour tous, du vrai Socialime* ; nous savons maintenant que ces raisons péremptoires et avouables sont absolument les mêmes que celles publiées depuis vingt ans contre les *bacchantes* et les *géniteurs* de Fourier par les journaux monarchiques et religieux.

C'est clair et concluant.

Après cela, la question de savoir comment la *Voix du Peuple* entend la liberté de discussion et le Socialisme en général est parfaitement résolue.

On lit dans le *Heraldo*, de Madrid, du 2 mai :

Cette nuit est arrivé à Madrid le courrier porteur de la note de lord Palmerston, qui termine définitivement nos différends avec l'Angleterre.

La *Gazette d'Augsbourg* publie la dépêche télégraphique suivante :

Dépêche télégraphique arrivée à Augsbourg le 2 mai.

Vienne, le 2 mai.

L'Autriche exige définitivement qu'une assemblée plénière de la Confédération germanique se réunisse à Francfort pour procéder à la révision de la Constitution. Les invitations et préparatifs sont déjà faits.

Assemblée nationale.

Présidence de M. LE GÉNÉRAL BEDEAU (vice-président).

Séance du 7 mai.

A une heure un quart, M. le général Bedeau prend place au fauteuil présidentiel.

M. ANTONY THOURET dépose plusieurs pétitions dont l'objet est de prier l'Assemblée d'autoriser la fondation, par le gouvernement, d'une caisse nationale de secours et de retraite en faveur des sapeurs-pompiers victimes de leur dévouement dans les incendies.

La suite de la discussion du budget est reprise.

CHAP. V. — Personnel du corps des mines, enseignement, écoles. Gouvernement, 530,000 fr.; commission, 533,000 fr.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Je ne saurais admettre la réduction de 7,000 fr. que demande la commission et qui porterait sur le chauffage de l'Ecole des mines. Un calorifère a été établi et un marché a été passé avec l'entrepreneur pour le chauffage pendant plusieurs années, et le marché s'élève à 7,000 fr. Si le calorifère devait rester inactif, il faudrait rompre le marché, et pour cela donner une indemnité à l'entrepreneur, et en même temps courir le risque de perdre les collections de l'Ecole des mines.

M. BERRYER, rapporteur. Jusqu'ici l'administration centrale n'avait que 12,000 fr. pour le chauffage ; elle a porté sa demande à 19,000 fr. Nous n'y avons rien retranché; mais nous pensons que c'est sur ce crédit que doit être pris la somme nécessaire pour le chauffage de l'Ecole des mines. Dans le budget de 1851, il n'y a pas de crédit spécial pour le chauffage de cette école.

La réduction, mise aux voix, est adoptée.

CHAP. VI. — Personnel des gardes-mines, 83,500 fr. — Adopté.

Les chapitres suivants, jusqu'au chapitre 10, sont adoptés sans discussion.

CHAP. X.—Personnel des édifices public,	567,800 f.
CHAP. X bis. — Frais de régie,	700,000
	1,267,800 f.

M. BINEAU, ministre des travaux publics, demande le rétablissement de 22,000 fr. pour le personnel de la régie et de la malveillance des palais nationaux.

M. BERRYER maintient la réduction motivée sur le trop grand nombre d'employés inutiles.

La réduction est adoptée.

M. SAUTAYRA. Je propose une économie de 240 000 fr. sur la régie de l'Elysée. La commission dit dans le rapport ceci : « Le budget de 1849 n'allouait qu'une somme de 360 000 fr. et portant pour mémoire la régie de l'Elysée. Le ministre demande pour cette régie, en 1850, la somme de 240 000 fr. La commission n'a pas eu de documents justificatifs pour discuter le chiffre avant que la dépense de 1849, pour le même objet, ait été vérifiée par l'Assemblée. »

Je crois à cet égard devoir rappeler à l'Assemblée ce qui se passait le 12 mars 1849, alors qu'on réclamait 600 000 fr. pour frais de représentation en faveur de M. le président de la République.

M. Clément Thomas, qui siégeait alors dans l'Assemblée, demanda si moyennant cette somme les frais de toute sorte seraient couverts. On lui répondit : Certainement ! Eh bien ! voici cependant qu'on nous propose de voter 240,000 fr. pour frais de régie de l'Elysée, et cela sans justification aucune. Je ne m'oppose pas absolument à ce crédit à l'heure qu'il est, mais il faut au moins en réserver l'adoption jusqu'au moment où l'on s'occupera de cette justification, lors de la discussion des crédits supplémentaires relatifs à l'Elysée, et M. Evariste Bavoux doit déposer un rapport subséquent.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Je ne saurais accepter qu'on réservât ce crédit; car nous n'avons plus qu'un mois pour que les cinq douzièmes provisoires cessent d'exister, et ce crédit ne serait plus couvert s'il fallait attendre le rapport sur les crédits supplémentaires, qui peut n'arriver que plus tard à la discussion.

La réserve, mise aux voix, n'est pas acceptée ; les 24,000 fr. sont adoptés.

CHAP. XI. — Subvention à la caisse des retraites, 525,000 fr. — Adopté.

CHAP. XII. — Routes et ponts, 29,500,000 fr. — Adopté.

CHAP XIII. — Navigation intérieure, rivières. Gouvernement, 6,700,000 fr. — Commission, 5,975,000 fr.

M. PRUDHOMME demande le rétablissement d'un crédit de 175,000 fr., qui forme le *quantum* d'une réduction sur la navigation du Rhin.

M. BERRYER. Je prie l'Assemblée de fermer l'oreille à toutes les réclamations qui vont surgir dans l'intérêt des localités. C'est l'ensemble qu'il faut examiner. Nous avons cru devoir réduire le budget des travaux publics dans une certaine mesure; si les intérêts locaux sont écoutés, nous ne parviendrons pas à obtenir les 40 millions d'économie que nous désirons sur le total du budget.

M. PRUDHOMME insiste pour la proposition de son amendement.

La proposition de MM. Morellet et Prudhomme est rejetée, et le chiffre de la commission est adopté.

Les chapitres suivants, jusqu'au chapitre 18, ne donnent lieu à aucune discussion.

CHAP. XVIII.—Matériel des mines, 52,000 fr. Commission, 40,000 fr.

La commission rejetait une augmentation de crédit de 12,000 fr. demandée pour des publications de statistique et d'un ouvrage minéralogique en Algérie; mais, sur l'observation de M. le ministre des travaux publics, qui fait remarquer que ces ouvrages sont sur le point d'être livrés, le crédit de 12,000 fr. est rétabli.

CHAP. XIX.—Entretien des palais nationaux. Gouvernement, 1,200,000 fr.—Commission, 1,680,040 fr.

M. BINEAU demande l'adoption du crédit du gouvernement. Ce crédit est nécessaire pour l'exploitation et les nécessités de constructions nouvelles de la manufacture de Sèvres, pour lesquelles M. le ministre de l'agriculture et du commerce n'a pas des sommes assez considérables.

M. BERRYER. Ou il s'agit de l'exploitation de la manufacture de Sèvres, ou il s'agit de constructions nouvelles. Dans le premier cas, c'est à M. le ministre des finances à demander un crédit spécial ; dans l'autre, il appartient à M. le ministre des travaux publics de réclamer un crédit extraordinaire.

Après quelques mots de M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, qui soutient la nécessité du crédit, et de M. Berryer, qui réplique que la régularité exige qu'on demande un crédit spécial, le chiffre de la commission est adopté.

CHAP. XIX bis. — Entretien des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général. Gouvernement, 540 000 fr. Commission, 530 000 fr.

La réduction de 10 000 fr. porte sur l'entretien des bâtiments du ministère, qui doit rentrer dans le chapitre II, relatif au matériel de l'administration centrale.

Après une discussion assez confuse entre le rapporteur et le ministre des travaux publics, le chiffre de la commission est adopté.

CHAP. XIX *ter.*— Constructions et grosses réparations des bâtiments civils et des palais nationaux. Gouvernement, 2 millions 201,310 francs. Commission, 1 million 71,610 fr.

Après quelques explications de M. le ministre, M. Berryer consent à une augmentation de 80,000 pour les réparations nécessaires aux bâtiments contenant des archives nationales.

M. BINEAU demande, en outre, 30,000 fr. pour la conservation des bâtiments alors en construction du ministère des affaires étrangères, situé près le palais de l'Assemblée.

M. BERRYER consent à l'augmentation.

Le chapitre 19 *ter* est voté sous le bénéfice de ces modifications, qui ajoutent 110,000 fr. à l'allocation consentie d'abord par la commission.

2e Section. — Travaux extraordinaires.

CHAP. 1. — Routes et ponts, achèvement des lacunes et rectifications. Gouvernement, 7 millions. Commission, 4 millions.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. J'ai pris l'engagement de ne laisser commencer aucun travail nouveau, mais nous ne pouvons consentir qu'à une réduction de 2,500,000 fr.

Le chiffre de la commission est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Benjamin Delessert a la parole pour rendre compte des élections de la Seine.

M. BENJAMIN DELESSERT. J'ai l'honneur de vous rendre compte de la vérification faite par le 6e bureau des opérations électorales du département de la Seine, qui avait un représentant à nommer par suite de l'option de M. Vidal pour le département du Haut-Rhin.

Le nombre des électeurs inscrits était de 324,369 ; le huitième exigé par la loi pour la validité de l'élection était donc de 40,547. Il n'y a eu que 250,609 votants; 248,329 bulletins ont seuls été comptés, et les voix se sont ainsi réparties : M. Eugène Sue, 127,812 ; M. Leclerc, 119,626. Mais les votes militaires, qui n'étaient point encore parvenus, ont porté le chiffre des suffrages à 127,883 pour M. Eugène Sue, et à 119,748 pour M. Leclerc.

En somme, la majorité obtenue par M. Eugène Sue est de 8,125.

Quelques protestations ont été jointes aux procès-verbaux, mais aucune n'a paru de nature à violer la sincérité de l'élection.

L'élection est validée.

La discussion sur le budget est reprise.

CHAP. II. — Nouvelles routes de la Corse. — Gouvernement, 500,000 fr. — Commission, 308,500 fr.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE demande à l'Assemblée d'allouer le crédit demandé par le gouvernement.

M. BERRYER, rapporteur. Un crédit a été ouvert pour les routes de la Corse, pendant l'année 1849, il n'a pas même été employé en totalité ; la commission a pensé qu'il n'y avait pas lieu d'accroître ce crédit d'une somme de 191,500 fr. pour l'exercice de 1850, et elle persiste dans la réduction qu'elle demande.

M. GAVINI appuie l'augmentation de crédit.

M. BINEAU, ministre des travaux publics, supplie l'Assemblée de ne point admettre la réduction proposée par la commission. L'année 1849 a été une année d'instruction, 1850 sera une année d'exécution.

Le chiffre proposé par la commission est mis aux voix et adopté.

Art. 3. Construction de ponts, 362,000 fr. — Adopté.

Art. 4. Navigation (rivières). Gouvernement, 4,800,000 fr.— Commission, 3,620,000 fr.

M. MORELLET demande une augmentation de 3,1800,000 fr. — Rejeté.

Le chiffre de la commission est adopté.

CHAP. V. — Navigation des canaux. — Gouvernement, 3,000,000 fr. — Commission, 2,707,090 fr.

M. DE LUPPÉ propose d'élever de 3,600,000 francs à 5,415,000 francs le crédit porté au chapitre 5, section II (service extraordinaire, canaux), du ministère des travaux publics, afin d'attribuer au canal latéral à la Garonne un crédit de 3,000,000 francs, en réservant au canal de la Marne au Rhin l'allocation de 450,000 fr. demandée par M. le ministre des travaux publics.

M. BAZE demande seulement 300,000 fr. applicables au canal latéral de la Garonne.

Les deux amendements sont rejetés et le chiffre de la commission adopté.

CHAP. VI.— Ports maritimes. — Gouvernement, 8,500,000 fr, — Commission, 5,815,000 fr.

M. BERRYER. La députation de la Corse vous a remis un amendement relatif au port de Bastia. Nous demandons que le chapitre soit réservé ; la commission s'occupera de cet amendement, ainsi que de ceux qui ont été présentés pour les autres pays. (Approuvé.)

CHAP. VII. — Réparation de dommages causés par les inondations, 400 000 fr. — Adopté.

CHAP. VIII. — Etablissement de grandes lignes de chemins de fer, 31 182 000 fr.

M. BERRYER. La commission a reconnu la nécessité d'allouer une somme de 1 700 000 fr. pour la section de Strasbourg à Hommarting ; mais elle ne porte au budget de 1850 qu'un million, auquel on pourra ajouter la somme déjà dépensée sur les crédits de cette année, et qui s'élèvent à 339 000 fr. Ce serait donc un crédit de 1 330 000 fr. qu'il faudrait voter aujourd'hui, sauf à porter sur l'année prochaine les 700 000 fr. restant.

M. BINEAU accepte la proposition de la commission, mais demande qu'on vote d'abord le projet spécial du chemin de Strasbourg à Hommarting.

Voix diverses : Oui ! oui !

Après quelques mots de MM. Chauffour et Leverrier, ce projet est mis aux voix en ces termes :

« Article unique. Une somme de 1,700,000 fr. est affectée à l'achèvement des travaux à la charge de l'Etat sur la section du chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne, comprise entre Strasbourg et Hommarting. »

Aux termes du règlement sur les lois de crédit, on procède au vote par scrutin de division.

Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votants	593
Majorité absolue	297
Billets blancs	590
Billets bleus	3

La loi est adoptée.

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique. — Suite de la discussion du budget.

Troubles à Carcassonne.

Le parterre du théâtre de Carcassonne a été, dimanche 28 avril, sabré par ordre du commissaire de police. On jouait la *Muette* ; après le premier acte, l'entrée de nouveaux spectateurs dans le parterre déjà plein causa un certain mouvement, par suite duquel un tout jeune homme alla tomber à côté d'un agent de police, qui voulut l'emmener au violon. Celui-ci résista, ses voisins lui aidèrent, de là tumulte. Le sieur Gautier, commissaire, voulut faire évacuer le parterre. Il adressa de sa loge des sommations que le bruit empêcha d'entendre ; il n'était pas revêtu de son écharpe. Il descendit comme un furieux dans le parterre et donna l'ordre à quatre chasseurs de garde de faire vider la salle. A peine ces quatre chasseurs étaient-ils montés sur les banquettes du parterre que le commissaire leur commanda de dégainer leurs sabres. Un cri d'indignation répondit à l'exécution de cet ordre. « Allons, f..... ! faites votre devoir et sabrez ! » dit le commissaire. Nous n'essaierons pas de décrire la scène de désordre qui suivit. Plusieurs citoyens furent blessés à coups de sabre, qui à la tête, qui à l'épaule, etc. Pendant ce temps, le commissaire était aux prises avec d'autres citoyens ; la gendarmerie, qui a fait en cette occasion preuve de calme et de modération et qui s'est bien gardée de mettre le sabre au poing, le délivra. Enfin les officiers qui étaient dans les loges parvinrent à se faire entendre des quatre sabreurs, leur firent remettre le sabre au fourreau, et cette scène désolante finit.

Le calme se rétablit, et la représentation fut reprise.

On fit cependant sortir le 11e chasseurs de la caserne, et il resta rangé en bataille devant la salle de spectacle jusqu'à onze heures du soir.

L'exaspération publique était au comble ; une imprudence eût pu amener une effroyable collision.

A dix heures, le commissaire Gautier revint et voulut de nouveau faire évacuer le parterre à l'aide du régiment qui était dans la rue.

Il alla dans la loge du préfet, qui s'était rendu au spectacle à la nouvelle de ces désordres, et le prévint de cette détermination. Le préfet répondit par un refus formel.

— Eh bien ! dit alors le commissaire, dans ce cas je vous donne ma démission. — Je ne l'accepte pas. — Vous l'agréerez malgré vous ; et, dans un mouvement de souveraine impertinence, il lui jeta son écharpe à ses pieds. Il quitta alors le théâtre, ivre de colère, mais non sans avoir outragé le rédacteur de la *Fraternité*, qu'il trouva sur son passage. Le calme plein de dignité du citoyen Marcou fit échouer cette nouvelle provocation. Notre confrère a adressé une plainte au procureur de la République, qui a refusé de poursuivre le sieur Gautier. Le citoyen Marcou s'est alors porté partie civile et a traduit le commissaire de police devant le tribunal correctionnel de Carcassonne.

Nous empruntons ces tristes détails à la *Fraternité*, de l'Aude.

Où nous conduit-on avec ce système de violence ?

Voici l'intéressant extrait du premier volume de la DÉCADENCE DE L'ANGLETERRE, par LEDRU-ROLLIN, que nous avons annoncé hier :

Les Tisseurs de Spitalfields.

Le sort des infortunés tisseurs de Spitalfields mérite l'intérêt du lecteur. C'est toute une population française, que le *bigotisme* du *grand roi* et les violences de la révocation de l'édit de Nantes ont poussée sur la terre étrangère. On ne saurait croire à quel point les souvenirs du berceau se sont conservés parmi eux ; tout y est encore français. Sous le vernis d'une langue nouvelle, on reconnaît le tour concis et clair, l'image colorée de la nôtre ; même goût des sciences, des arts, des fleurs : ce qui les distingue surtout, c'est le sentiment politique, je pourrais même dire révolutionnaire ; c'est le besoin d'égalité dans le pays de l'inégalité ; c'est la nécessité de se voir, de se réunir, de causer, dans le pays du silence et de l'isolement. Exilé comme eux, on souffre doublement à l'aspect de leur profonde misère, comme homme et comme Français.

« Jadis, dit l'Enquête, les tisseurs étaient presque les seuls botanistes de la métropole, et la passion des fleurs est restée un de leurs traits caractéristiques. Il y a quelques années, ils passaient leurs heures de loisir et dînaient en famille le dimanche dans les petits jardins des environs de Londres.

» Ils étaient comptés au nombre des plus habiles entomologistes du royaume. A la même époque, il y avait une société d'horticulture, une société historique et une société de mathématiques, toutes soutenues par les ouvriers tisseurs. — Le célèbre Dollond, l'inventeur du télescope achromatique, était tisseur, ainsi que les mathématiciens Simpson et Edwards, avant qu'ils ne fussent enlevés à leur métier par le gouvernement, pour enseigner les mathématiques aux cadets de Welwich et de Chatham.

» Tels étaient les tisseurs de Spitalfields au commencement de ce siècle. Ils brillaient d'un double lustre à une époque où les amusements de la société étaient presque tous marqués au cachet de la grossièreté et de la brutalité.

» D'après une enquête faite par le gouvernement, les tisseurs de Spitalfields étaient, en 1838, au nombre de vingt mille, et formaient ainsi la dixième partie des tisseurs de l'Angleterre, qui sont évalués à deux cent mille. Cette même année, les produits de leur seul district s'élevèrent à plus d'un million de livres sterling (25 000 000 fr.) et leurs salaires à 370 009 liv. st. (9 250 090 fr.). Les enquêtes faites récemment parmi les ouvriers ont prouvé que les salaires ont subi une baisse de 15 à 20 pour 100 depuis 1839, de sorte que la moyenne du salaire, qui était alors de 7 shillings (8 fr. 75 c.) par semaine, n'est plus aujourd'hui que de 5 shillings 6 derniers (6 fr. 87 c. 1/2) environ. Aussi peut-on hardiment affirmer que les ouvriers de Spitalfieds, pris en corps, ont, comparativement à 1839, vu diminuer leur nourriture, leur habillement et leur confort de 50,000 liv. st. (1,250,000 fr.) par an. »

Un rapprochement entre l'état des tisseurs en soie en 1839 et son état actuel, fera mieux comprendre leur horrible condition.

« Thomas Heath, dit un rapport du gouvernement de 1839, est représenté par nombre de personnes, comme un des meilleurs ouvriers de Spitalfields. Il produit un compte fidèle et détaillé de tout ce qu'il a gagné, pendant quatre cent trente semaines, en plus de huit années, avec les noms des manufactures et des fabriques qui l'ont employé. Après avoir montré que la moyenne de son salaire était de 11 shillings 6 deniers (14 fr. 37 c.) par semaine, il subit l'interrogatoire suivant :

— Avez-vous des enfants ?

— Non ; j'en avais deux, mis ils sont tous deux morts, grâce à Dieu !

— Etes-vous donc satisfait de la mort de vos enfants ?

— Oh ! oui, j'en rends bien grâces à Dieu ; je suis délivré du fardeau de les soutenir, et eux, pauvres et chères créatures, sont délivrés des souffrances de cette vie ! »

Si tel était le découragement dans lequel était tombé un des plus habiles ouvriers, il y a dix ans, gagnant 11 shil. 6 p. par semaine, quel ne doit pas être le désespoir de l'artisan, aujourd'hui que les gages sont diminués de 15 à 20 pour 100 !

Nous l'apprendrons, en suivant l'auteur de l'enquête dans une visite qu'il fit chez quelques tisseurs, en compagnie d'un des principaux et des plus intelligents ouvriers du district.

» Nous gravîmes, dit-il, un des escaliers des plus raides, au haut duquel une trappe nous donna entrée dans l'atelier. L'homme était le type de sa classe, — petite stature, corps chétif, visage décharné et joues osseuses.

» Dans la chambre, il y avait trois métiers et quelques rouets, auprès de l'un desquels était assis un enfant occupé à dévider de la soie. Une fille de bonne mine faisait sur un métier une étoffe unie. Le long de chaque fenêtre, étaient rangés de petits pots de fuchsias avec leurs longues clochettes écarlates, se balançant gracieusement à droite et à gauche, à chaque ébranlement imprimé à la chambre par le battage des métiers. — L'homme faisait alors un velours de couleur foncée pour collets d'habits. Nous nous assîmes sur un siège de bois à côté de lui, et il nous parla tout en travaillant.

« — Cette étoffe, nous dit-il, m'est payée 3 shillings 6 deniers (4 fr. 37 c. et demi) par yard. Je peux faire à peu près un demi-yard par jour. — Nous sommes six dans la famille, et nous avons trois métiers. Le travail de cinq de nous rapporte de 20 à 25 shillings, mais seulement lorsque tous sont employés ; et généralement un métier chôme. Jusqu'à 1824, le même ouvrage que je fais maintenant était payé 6 shillings (7 fr. 50 c.). La réduction vient de la concurrence entre les maîtres. Les ouvriers sont obligés de subir les bas prix parce qu'ils n'ont pas les moyens de tenir bon, et ils savent que s'ils ne prennent pas l'ouvrage, d'autres le prendront. Il y a quantité d'ouvriers inoccupés. La cause de cela est le bas prix et la nécessité où les gens sont de faire, pour vivre, double d'ouvrage qu'autrefois. Je me suis opposé à la réduction du salaire, et j'ai perdu mon travail pour avoir refusé le prix offert. La nécessité nous force de l'accepter à la fin. Le buffet se vide et le propriétaire vient réclamer le loyer de la semaine. Hélas ! les maîtres, pour se faire concurrence, nous écrasent, car ça été une série de réductions pendant les 26 dernières années, et une série de souffrances pendant juste le même temps. Jamais un mois ne se passe sans qu'on n'entende parler de quelque baisse nouvelle. »

Dans la maison voisine un ouvrier envisageait son métier d'une manière plus sombre encore. — Il fabriquait de la soie pour les parapluies. Sa femme l'aidait habituellement, mais alors elle soignait un enfant mourant.

Il avait fait le même ouvrage que celui auquel il était occupé, moyennant 1 shilling (1 fr. 25 c.) par yard, moins de six mois auparavant. On ne le lui payait plus que 10 deniers (1 fr.), et il ne savait pas si on ne lui retrancherait pas encore 1 denier (10 c.) la prochaine fois. — « Les tisseurs, dit-il, sont tous de plus en plus pauvres, et les maîtres achètent plus que jamais des maisons de campagne. Mon maître est un terrible *diminueur* de salaire, et il vient justement d'acquérir un nouveau bien. — Oh ! non, c'est trop travailler quinze heures et souvent davantage pour mourir de faim !

« Quand je quitte mon métier, la nuit, à dix heures, brûlent autour de moi les lumières des ouvriers qui travaillent. — Tout ce que je sais, c'est que je ne peux en faire autant. — Ils sont, sans doute, plus forts que moi. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au milieu de la nuit, je ne puis ouvrir les yeux sans voir quelque lumière qui brille, c'est-à-dire quelque malheureux qui travaille. — Je m'éveille à cinq heures, et toujours, toujours j'entends des métiers qui marchent. Les bas prix viennent uniquement de la concurrence effrénée entre les maîtres. Le parapluie de soie que je fais sera probablement vendu une guinée. — Qu'est-ce que six deniers extrà seraient pour l'acheteur ? Pour moi, ce serait trois ou quatre shillings par semaine, et ça payerait une bonne partie de mon loyer !

« Je ne peux pas dire exactement quelle est la cause de la baisse. Je sais seulement que j'en souffre ; — oh ! oui, j'en souffre, j'en souffre et j'en souffrirai cruellement toujours, dit-il en frappant de son poing crispé la soie qui était devant lui. L'homme qui faisait ordinairement cet ouvrage est mort du choléra. Mille fois heureux ! Il avait, hier, onze deniers pour ce qui m'est payé dix aujourd'hui.

« Et encore. — si au moins nous pouvions compter sur l'ouvrage, mais je ne sais si j'en aurai d'autre quand ma pièce sera finie. Mes enfants, je n'ai plus ni cœur ni courage pour eux. Il faut qu'ils deviennent n'importe quoi. Le ciel seul le sait. Ah ! cela me torture ; qu'arrivera-t-il de nous tous, de neuf mille de nous ici, sans compter les femmes et les enfants ? — puis-je le dire ! Que leur importe que nous mourions de faim ?

« Ces deux exemples, dit l'auteur de l'Enquête, donneront au lecteur une idée des sentiments et de l'état des autres tisseurs de cette rue. — Chez tous il y avait le même désespoir, — la même amertume et le même dégoût de leur destinée. Tous s'accordaient pour attribuer leur misère à l'esprit de concurrence qui pousse les maîtres les uns contre les autres. »

Autre tisseur. — « Je brûle, dit-il, du désir d'aller en Amérique et de ne plus rester dans cet *infernal pays*, car je vois bien que l'objet du gouvernement est de faire mourir de faim les classes ouvrières. — Si vous veniez ici un dimanche, vous entendriez tous les métiers marcher ; ils y sont obligés, sous peine de mourir de faim. — Il n'y a pas de repos pour nous maintenant. Autrefois, je vivais dans une maison, et maintenant je suis forcé de m'accommoder de cet exécrable taudis. Chaque année est pire, dans notre métier et dans tous les autres aussi. Qu'est-ce que la vie pour moi ? — Travail ! travail ! travail ! et pourquoi ? pour toujours moins et moins de nourriture chaque mois. — *Ah ! mais le peuple ne peut endurer cela davantage, — la chair et le sang et les os s'insurgeront avant qu'il soit longtemps !* »

« Après avoir recueilli, dit l'auteur de l'Enquête, les opinions de plusieurs autres ouvriers, j'allai, le soir, dans une taverne où avaient coutume de se réunir quelques-uns des tisseurs qui professaient les principes chartistes. Je trouvai la chambre à moitié pleine. Je leur expliquai de suite l'objet de ma visite.

» Ils eurent une courte conférence entre eux, et ils me répondirent que, dans leur pensée, la cause première de la diminution des salaires était la concurrence des maîtres, et le remède, le suffrage universel.

« — Nous considérons que le travail n'est pas représenté dans la chambre des communes, et que, le travail n'étant pas représenté, le capitaliste et le propriétaire vont toujours leur chemin. — Les prix ont diminué, parmi les tisseurs, de plus de moitié depuis 1824, et les heures de travail ont augmenté. Les tisseurs travaillent, maintenant, généralement un tiers de plus qu'autrefois et pour beaucoup moins. La moyenne du temps de travail, avant 1824, était de dix heures ; maintenant elle est de quatorze heures. — En 1824, il y avait environ quatorze mille mains employées, et gagnant en moyenne 14 schillings 6 deniers (18 fr. 12 c. 1/2) par semaine ; maintenant il n'y a que neuf mille mains employées, gagnant en moyenne 4 schillings 6 deniers (5 fr. 62 c. 1/2) pour un tiers de travail en plus. C'est notre ferme conviction, que si les affaires continuent comme à présent, la destinée de l'ouvrier doit être *paupérisme*, *crime* ou *mort*. —

« Il se faisait tard, ajoute l'auteur de l'Enquête ; avant de quitter le district, je priai mon guide de me faire connaître quelque cas de misère qui pût être pris comme type de l'état de l'ouvrier de second ou de troisième ordre. Il me conduisit vers Shorditch, et, en arrivant à une étroite rue de derrière, il s'arrêta en face d'une maison à trois étages, pour voir si quelques lumière brillait encore à travers la longue fenêtre de l'attique. Des ombres vacillantes nous indiquèrent que la lampe était près de s'éteindre. Mon compagnon pensa cependant que nous pourrions nous aventurer à frapper.

» Arrivés aux combles, une traînée de lumière qui s'échappait à travers les fentes, nous désigna la porte.

« — Oh ! William, est-ce vous, dit un vieillard en regardant à travers les rideaux de son lit. — Tilly, continua-t-il en s'adressant à une jeune fille qui était encore habillée, prends une lampe, accroche-la au métier et donne une chaise au gentleman. — Lorsque la lampe fut allumée, il s'offrit à moi une scène étrange, telle que je n'en avais jamais vue. Dans la chambre, il y avait trois grands métiers. Derrière moi, sur le plancher, était un lit sur lequel couchaient quatre garçons, deux la tête dans une direction, deux la tête dans une autre. Ils étaient couverts de vieux sacs et de vieux habits. — Oh ! William, que je suis aise de vous voir, dit le vieux tisseur à mon compagnon, — j'ai été horriblement mal, — bien près de mourir du choléra. Quelle agonie j'ai soufferte ! — Je prie Dieu que vous n'ayez jamais rien de semblable. — J'ai appris que quatre cents meurent par ici, depuis une quinzaine de jours. — Dieu sait comment je m'en suis tiré... Je n'avais pas d'argent pour acheter quoi que ce fût. Nous sommes sept ici, oui sept, et tous n'ayant pour vivre que le tissage, rien autre chose. Ce qui était payé quatre shillings (5 francs) par yard est payé 1 schilling et 9 deniers (2 fr. 18 c. 3/4) maintenant ; ainsi, je vous laisse à juger, monsieur ; — N'est-ce pas, William ? — Mon ouvrage s'est arrêté pendant sept jours, j'apprenais le métier au garçon ; le sien aussi s'est arrêté, et nous n'avions rien pour vivre. J'ai mis en gage les affaires qui me restaient, — et je ne les aurai plus jamais, — pour acheter un peu de pain, de thé et de sucre pour mes plus jeunes qui sont là. — Oh ! c'est maintenant comme une famine par ici, parmi le peuple. — Ça ne sert à rien de parler de la paroisse, vous pourriez aussi bien parler à une muraille. — Quelle misère ! — Le peuple est arrivé à un tel état de dénûment, que bon nombre disent que ce serait une bénédiction du Tout-Puissant de les enlever de ce monde. Ils perdent tout amour du pays, — oui, et tout espoir, et ils prient de n'être pas torturés plus longtemps. Demain matin, des centaines de familles, près d'ici, crieront la faim, et cela pour que les maîtres vendent des étoffes de soie à meilleur marché. — Comme je vois que vous êtes un écrivain, Monsieur, je voudrais vous faire une question : — Quand le peuple d'Angleterre verra-t-il ce morceau de pain qui lui a été promis ? — C'est que le peuple a besoin de savoir quand il l'aura. Je suis sûr que si les dames qui portent les étoffes que nous faisons voyaient notre état, elles ne laisseraient pas de pauvres créatures souffrir tant de privations dans un pays qui regorge de richesses. — Oui, j'étais à mon aise en 1824. J'avais une bonne petite maison, et je pensais, en voyant grandir mes chers enfants, combien je serais heureux dans ma vieillesse, et au lieu de cela, mains de pain en échange de plus de travail. — J'avais alors un joli petit jardin et quelques jolies tulipes, pour me délasser quand mon ouvrage était fini. Elles sont là maintenant, flétries, dans mon vieux chapeau...

» Nous sommes ordinairement quatre dans ce lit ; une tête au pied, une autre derrière nous, le long du chevet, et moi et ma femme côte à côte. Et ils sont quatre aussi là, à côté. — C'est un joli état dans un pays chrétien ! Combien pensez-vous qu'il y avait de gens dans ce trou de maison ? Eh bien, 23 âmes vivantes ! hein, n'est-ce pas trop affreux ? Mais les gens n'osent pas dire cela dehors, de peur de leurs maîtres et de peur de perdre leur ouvrage ; aussi ils gardent cela pour eux, — pauvres créatures ! — Mais il y en a beaucoup qui sont encore pis que moi. Ils vont aux docks et courent les rues. Toutefois, *aucun ne devient voleur, que j'aie appris.* — Ils sortent pour avoir un morceau de pain, — quelle situation ! Les gens en sont venus à avoir honte de dire ce qu'ils pensent de leurs enfants ! quoi ! on perd toute affection naturelle pour eux.

— Oui monsieur, si le gouvernement n'interpose pas son bras puissant pour arrêter de telles infamies ; s'il ne le fait pas, la société, avec nous, est à sa fin ; tout le monde devient cruel, dénaturé !

« Puis après un moment : — Tiens, William, tourne maintenant cette pièce, et laisse voir au gentleman quelles belles étoffes nous fabriquons, et alors il saura quel luxe produit notre misère, et si nous devons être dans l'état où nous sommes. Approche la lumière, Tilly. Çà, c'est pour les dames, pour qu'elles se parent ; pour qu'elles se fassent belles. — (C'était une superbe pièce de velours couleur marron, qui, parmi les saletés de ce taudis, semblait merveilleusement belle). — Maintenant, William, retourne-la, et montre l'envers au gentleman. — C'est en partie en coton ; vous voyez, monsieur, juste ce qu'il faut pour que les manufacturiers puissent voler le public, avoir un article bon marché, et tirer tout l'or possible du travail des pauvres créatures dont ils n'ont garde de se soucier. — *Mais la mort, William, la mort leur arrachera tout cet or, Ils jouent gros jeu, mais la mort finit toujours par gagner.* — Si ce n'est pas pour nous, grâce, au moins, pour nos enfants, car les enfants ne peuvent pas, pourtant, mourir de faim tout à fait ! Oh ! non, non ! »

LEDRU-ROLLIN.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mai, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

On annonce pour jeudi prochain, si le temps le permet, une grande revue au Champ-de-Mars, à laquelle assisteraient M. le président de la République et M. le général Changarnier.

Ces parades militaires fatiguent inutilement les soldats et rendent ridicules les autorités qui donnent de pareils ordres.

— M. le général d'Arbouville est parti aujourd'hui pour prendre le commandement en chef de la région de l'Est. Les trois divisions sous les ordres du général d'Arbouville sont à Nantes, Bordeaux et Bayonne.

Le réseau proconsulaire sera bientôt complet : tous les départements jouiront désormais des *bienfaits* du régime du sabre.

— On écrit du Havre :

« Les autorités civiles et militaires se sont rendues vers midi à l'église pour y entendre le *Te Deum* de rigueur. A leur air triste, on eût dit qu'il s'agissait d'un enterrement.

» Au moment où l'on a entonné le *Dòminè salvum fac Rempublicam*, un officier de la ligne a parcouru les rangs en adressant aux soldats ces paroles menaçantes :

« Le premier de vous qui pousse le premier cri, » je le désarme à l'instant et le mets pour quinze jours au cachot. »

Faut-il s'étonner après cela que les militaires

n'aient pas osé mêler leurs *vivats* à ceux du peuple libre ?

Les soldats de la douane se sont aussi abstenus, parce que les mêmes menaces leur avaient été faites; quant aux artilleurs et aux compagnies de la garde nationale, ils ont fait entendre à plusieurs reprises le cri de : Vive la République !

Les militaires gémissaient de ne pouvoir prendre part à cette manifestation; mais les rigueurs de la discipline retenaient l'enthousiasme au fond de leurs cœurs. (*République.*)

— Il circule dans Paris un grand nombre de pétitions demandant la nomination du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris par le suffrage universel. Nous croyons devoir donner le texte d'une de ces pétitions, qui doivent se couvrir de signatures :

« Citoyens représentants,

» L'Assemblée nationale doit discuter dans quelques jours une proposition de M. Pascal Duprat, relative à l'organisation municipale de Paris et de la Seine.

» Nous appuyons de tous nos vœux ce projet et nous en demandons l'adoption au nom du droit commun.

» La première commune de la République est administrée par une commission qui est née de la faveur du pouvoir exécutif, et qui, par là même, n'offre pas aux citoyens les garanties qui leur sont nécessaires. Cet abus ne saurait se prolonger. Paris, qui a tant lutté pour les libertés politiques, n'a pas prétendu renoncer aux libertés municipales qui sont la base la plus solide de la démocratie. »

— Les démocrates sont invités à rendre un dernier témoignage de sympathie fraternelle au citoyen Charles Fournier, dont les funérailles auront lieu demain matin, à 11 heures. On se réunira à la maison mortuaire, place Dauphine, 16.

— Nous lisons dans le *Courrier de Loir-et-Cher* :

« M. Germain Sarrut est assigné à comparaître vendredi prochain, 10 courant, par-devant la cour d'assises de la Seine, pour l'affaire relative à la *Solidarité républicaine*. Mais il n'est pas certain que M. Sarrut comparaisse : car cette fois encore, si nous devons en croire des personnes compétentes, il y aurait eu vice de forme dans l'assignation; si toutefois M. Sarrut comparaissait, ce ne serait pas sans avoir demandé acte de ce vice de forme et avoir fait ses réserves, sur lesquelles la cour de cassation serait appelée à statuer.

» M. Sarrut l'écrivait, il y a peu de jours, dans nos colonnes : « C'est non-seulement un droit, mais un » devoir pour les hommes politiques, de faire res» pecter la loi dans leur personne. » — Nous savons que notre ami n'y faillira pas. »

Du reste tous les co-accusés de M. Sarrut sont assignés pour l'audience du 10. La défense des prévenus sera présentée par MM. Crémieux, Michel (de Bourges), Bac, Desmaret et Cellier.

Nous ignorons pour quel motif la cour de cassation suspend sa décision sur les recours en cassation, de MM. Buvignier et Hisay.

— Une catastrophe analogue à celle du pont d'Angers, mais qui n'a pas eu des suites aussi dangereuses, est arrivée à peu près à la même époque dans l'Amérique septentrionale. Voici le fait tel qu'il est raconté par le *Courrier des Etats-Unis* du 12 avril.

« Lundi soir, 8 avril, le chemin de Norwich a été le théâtre d'une catastrophe des plus graves. Vers huit heures, au moment où le convoi chargé des passagers du bateau à vapeur s'engageait sur le pont de Wilsonville, ce pont a cédé tout à coup sous le poids, entraînant dans sa chute quatre voitures, dont trois à bagages et la quatrième pleine de voyageurs. Heureusement la locomotive, lancée à grande vitesse, eut assez d'élan pour atteindre l'autre rive, en brisant les liens qui l'attachaient au convoi; heureusement encore, les débris du pont s'enchevêtrèrent de façon à soutenir les voitures au dessus de l'eau, qui coule rapide et profonde.

» Mais bien que le désastre se soit ainsi trouvé atténué, il n'en a pas moins eu des suites déplorables. Deux conducteurs ont été tués sur le coup, et nombre de passagers sont plus ou moins grièvement blessés. L'obscurité, le feu des locomotives éparpillé par le choc, et qui menaçait d'incendier les voitures, les cris arrachés par la souffrance ou la terreur, ont produit, pendant quelques instants, une scène de confusion impossible à décrire. »

— On lit dans les journaux de Rennes :

« Un de ces jours derniers, une domestique d'une honorable famille de notre ville se rendait à Châteaugiron dans une voiture où se trouvaient plusieurs jeunes gens; ceux-ci, fumeurs comme tant d'autres, hélas ! laissèrent par mégarde tomber de leurs pipes quelques étincelles de feu sur la paille et les coussins qui recouvraient les banquettes. C'en fut assez pour déterminer un véritable incendie, que le vent et la course précipitée des chevaux effrayés rendit bientôt terrible. Les jeunes gens furent pourtant assez heureux pour sauter à terre et échapper aux atteintes du feu; mais il n'en fut pas de même de la pauvre domestique : moins prompte ou moins alerte que ses compagnons de voyage, elle fut littéralement brulée vive dans cette voiture que les chevaux, ayant rompu tout frein, entraînaient violemment à travers la campagne.

» On enterrait aujourd'hui à Châteaugiron la victime de cet affreux accident. »

— Jeudi prochain, 9 courant, ouverture de l'Association de *Cuisiniers* barrière des Batignolles-Monceaux, boulevart Monceaux, n° 86.

THEATRES. —CONCERTS.

Ce soir, à l'Opéra, pour la continuation des débuts de Mme Laborde, *Lucie*. Le succès de cette grande artiste est immense. *Stella*, le ballet nouveau dansé par la charmante Fanny Cerrito et St-Léon, terminera le spectacle.

JARDIN-D'HIVER. — L'arrivée à Paris du baron de Henrich, frère aîné du prince Colibri, va jeter un nouvel éclat sur les représentations que donnent en ce moment au Jardin-d'Hiver ces nains charmants, si remplis de grâce et d'intelligence. *Jeudi, jour de l'Ascension*, pour sa première apparition en France, le baron de Henrich jouera, avec le prince son frère et la princesse sa sœur, plusieurs scènes nouvelles arrangées exprès pour ces intéressants petits comédiens.

On trouve des billets de famille au Ménestrel, rue Vivienne, 2 bis, et au Jardin-d'Hiver. — (6 francs pour quatre personnes.)

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. . . . • 32 • 17 • 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michel et Peyron; Rouen, M. Baularé, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Bourse du 7 mai 1850.

La Bourse continue à accueillir d'une façon peu flatteuse pour la commission des *dix-sept* l'approche de la présentation des travaux de ladite commission. Chacun sait que la question est grosse d'éventualités terribles, et que, loin de consolider l'ordre, le remède imaginé par le ministère et les chefs de la majorité serait au contraire de nature à le troubler profondément. Aussi les rentes ont-elles éprouvé aujourd'hui un nouveau mouvement de baisse qui a entraîné toutes les valeurs.

Le 3 0[0 ouvert à 55-20, cours le plus élevé a fait 54 55 au plus bas, il reste à 54-95, baisse 35 c.

Le 5 0[0 ouvert à 88-50 a fait 88-55 au plus haut, 87-75 au plus bas, il reste à 87-90, baisse 50 c.

Le 4 0[0 a fait 68 fr.

La Banque de France resté à 2,070 fr., baisse 15 fr.

Le 5 0[0 belge fait 98 fr.; le 5 0[0 piémontais, 80-40; la rente de Naples, 95-50; l'emprunt romain, 79 1[8, le nouveau, 77 3[4.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
88 45	5 0/0 j. mars.	cpt.	88 55	88 55	88 55	88 »»
89 40	5	fin c.	88 50	88 55	85 75	87 90
»» »»	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	4 0/0 j. sept....	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	68 »»
55 05	3 0/0 j. d....	cpt.	54 »»	55 »»	55 45	54 70
55 10	3	fin c.	55 20	55 20	55 [illegible]	54 75
83 60	5 0/0 Piém...	cpt.	83 50	83 50	83 40	83 40
83 40	5	fin c.	83 45	83 45	83 35	83 35
2085 »»	Banq. France	cpt.	2080 »»	2080 »»	2065 »»	2070 »»
717 50	Paris-Orléans.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	715 »»
720 »»	Libérés.....	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
512 50	Rouen.........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	510 »»
512 50	Libérés.....	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
212 50	Havre.........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	210 »»
»»» »»	Libérés.....	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
235 »»	St-Germain...	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	235 »»
160 »»	Versailles r. d.	cpt.	160 »»	160 »»	157 50	157 50
»»» »»	Versailles r. g.	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	127 50
477 50	Mars.-Avign...	cpt.	477 50	477 50	475 »»	475 »»
»»» »»	Libérés.....	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
403 75	Bâle..........	cpt.	403 75	403 75	402 50	402 50
»»» »»	Boulogne.....	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
»»» »»	Libérés.....	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
416 25	Nord, j. juill..	cpt.	415 »»	415 »»	411 25	411 25
415 »»	400 payés...	30 c.	416 25	416 25	411 25	412 50
322 50	Centre........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	317 50
320 »»	Libérés.....	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	316 25
387 50	Bordeaux.....	cpt.	388 75	388 75	387 50	387 50
»»» »»	175 payés...	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
323 75	Nantes........	cpt.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	323 75
323 75	325 payés....	30 c.	»»» »»	»»» »»	»»» »»	»»» »»
325 »»	Strasbourg....	cpt.	325 »»	325 »»	323 75	323 75
326 75	325 payés....	30 c.	325 »»	323 75	323 75	325 »»

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0......	»»»» »»	Bons du Trésor.....	4 1/2
— Nouvelles......	1127 50	Zinc : V.-Montagne.	2730 »/»
De la Seine, J. juillet.	»»»» »»	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847..	»»» »»	Belgique, 5 0/0 1840..	98 »/»
— nouvelles, 1848.	»»» »»	— 5 0/0 1842..	97 3/4
Havre, Jouiss. mars..	»»» »»	Espagne : dette activ.	»» »/»
— nouvelles......	»»» »»	— dette intér.	30 »/»
Rouen, 4 0/0 1847....	775 »»	Naples. Réc. Rothsc..	95 50
Liste civile..........	990 »»	Rom. Empr. j. déc...	79 1/8
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	77 3/4
Quatre-Canaux.......	1070 »»	Piémont. Obl. à 4 0/0.	973 »/»
		— Obl. nouv. à 0/0.	»»» »/»

Spectacles du 8 mai.

THEATRE DE LA NATION. — Lucie, Stella.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ODEON. — Planète, — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, un Mariage, la Maison du garde.
VARIETÉS. — Mignonne, Fadette, Colombine.
GYMNASE. — Héloïse et Abeilard, l'Amour, Diviser.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, le Sous-Préfet s'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La misère.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Lesurques.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Chevaliers du Lansquenet.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

LISTE DES BUREAUX-SUCCURSALES.

Premier arrondissement.

Quartier du Roule.

MENU, rue de l'Arcade, 51.
AVELINE, rue d'Amsterdam, 3.

Quartier des Champs-Elysées.

LAPORTE (veuve), avenue des Champs Elysées, 42.

Quartier de la place Vendôme.

LEBRETON, rue Saint-Nicolas.

Deuxième arrondissement.

Quartier de la Chaussée-d'Antin.

PAUL, passage Verdeau, 35.
BRETEAU, passage de l'Opéra, 7.
STICHELBEAUT, cabinet littéraire, rue des Martyrs, 79.
ASSOCIATION DES COIFFEURS, faub. Montmartre, 84.

Quartier du Palais-National.

PERRENOUD (Ulysse), salon littéraire, pass. Radziwil.
DESCHAMPS, péristyle Montpensier, 221.
LECAT, rue du 24 Février, 2.
BALLARD, à la Propagande socialiste, rue des Bons-Enfants, 1.

Quartier Feydeau.

HENRI, passage Choiseul, 82, sous la voûte.

Quartier du faubourg Montmartre.

POTHIER, rue Montholon, 4.
LAPORTE, rue Neuve-Coquenard, 15.
DUMAS (Philippe), rue Rochechouart, 21.
DUBOIS, rue des Martyrs, 14.
AUDRY, rue Bellefonds, 38.
BUREAU DU PROGRÈS, Revue démocratique, rue du Faubourg-Montmartre, 15.

Troisième arrondissement.

Quartier du Mail.

LETEINTURIER, rue Croix-des-Petits-Champs, 54.

Quartier Montmartre.

GABRIEL, libraire, passage du Saumon.
Me MOULIN, rue de la Banque, 2.

Quatrième arrondissement.

Quartier Saint-Honoré.

VEUVE MERCIER, rue du Coq-Saint-Honoré, 6.

Quartier du Louvre.

BOURGEOIS, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 82.
ARNAUD, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 41.
CALLOT, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 49.
DROUOT, libraire, rue de la Cordonnerie, 8.

Quartier des Marchés.

LEROY, rue Saint-Denis, 35.
BOURISIEN, rue des Déchargeurs, 18.
LEBLANC, libraire, rue Rambuteau, 75.

Quartier de la Banque.

LAISNÉ, libraire, passage Véro-Dodat, 1.

Cinquième arrondissement.

Quartier du faubourg Saint-Denis.

Femme BOISSUNON, faubourg Saint-Denis, 84.
HUBERT, faubourg Saint-Martin, 99.
JAMEL, faubourg Saint-Martin, 99.

Quartier de la Porte-Saint-Martin.

LESEC, rue Albouy, 17.

Quartier Bonne-Nouvelle.

DELACHAUSSÉE, passage du Caire, 129.
LEFÈVRE, rue du Petit-Carreau, 26.

Quartier Montorgueil.

DELON (Jean), rue Pavée-Saint-Sauveur, 17.
PROUX (veuve), rue Beaurepaire, 11.
BOURGEOIS, passage du Grand-Cerf, 4, au premier.

Sixième arrondissement.

Quartier de la Porte-Saint-Denis.

GUÉRIN, rue Sainte-Apolline, 5, au premier.
REMILLET, passage du Ponceau, 45.

Quartier Saint-Martin-des-Champs.

CANCEL, rue Phélippeaux, 20.
GUÉRIN et BERNARD, libraires, rue Saint-Hugues, 4.
ASSOCIATION DES COIFFEURS, rue des Gravilliers, 18.
ALPHONSE, rue Vaucanson, 2

Quartier du Temple.

CELOT, rue du Faubourg-du-Temple, 66.
PAILLOUX, faubourg du Temple, 54.
SERIGNY, rue de Malte, 11.
FLUCHON, rue Menilmontant, 77.

Quartier des Lombards.

BEAULEDET, rue de la Heaumerie, 8.
BESSÈDE, rue Aubry-le-Boucher, 7.

Septième arrondissement.

Quartier du Mont-de-Piété.

BOUVET, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 32.
BRUNAT, rue Vieille-du-Temple, 99.

Quartier du marché Saint-Jean.

TRANCHANT, rue du Roi-de-Sicile, 45 bis.

Quartier des Arcis.

JANSON, place de l'Hôtel-de-Ville, 5.
QUÉTIER, rue Planche-Mibray, 5.
GANDEAU, rue de La Tacherie, 12.

Huitième arrondissement.

Quartier Popincourt.

MOREAU, rue Basfroid, 40.

Quartier du faubourg Saint-Antoine.

FRIPET, faubourg Saint-Antoine, 247.

Quartier des Quinze-Vingts.

PÉTION, rue de la Roquette, 1.

Neuvième arrondissement.

Quartier de la Cité.

MITIFIOT, rue Haute-des-Ursins, 3.

Dixième arrondissement.

Quartier de la Monnaie.

GUILLOTTE, rue Mazarine, 44, passage du Pont-Neuf.

Quartier Saint-Thomas-d'Aquin.

RIBOULOT, rue du Cherche-Midi, 88.

Quartier du Gros-Caillou.

PRUDHOMME, cabinet littéraire, rue St.-Dominique, 163.

Onzième arrondissement.

Quartier du Luxembourg.

LEROY, rue Guisarde, 2.
DELARGILLIÈRE, rue de l'Odéon, 8.
HOURMANE, rue de Vaugirard, 11.
GENEVRIERS, rue de l'Ouest, 7.
SELLIER, rue Notre-Dame-des-Champs, 12.

Quartier de l'Ecole-de-Médecine.

MICHEL et JOUBERT, éditeurs, rue Saint-André-des-Arts, 27.
Mlle ROUSSELET, rue de l'Ecole-de-Médecine, 18.
JETOT, rue de la Harpe, 80, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine.
MAGEN, éditeur, rue des Grands-Augustins, 23.

Quartier de la Sorbonne.

DELPECH, rue Saint-Jacques, 152.
JETOT, Cloître-Saint-Benoit, 15.
BASROGER, rue Saint-Jacques, 96.
DUBOS, coiffeur, rue Neuve-Richelieu, 5.

Douzième arrondissement.

Quartier Saint-Jacques.

LEOSTE, rue des Noyers, 51.
ALLARD, rue de la Montagne-Ste-Geneviève, 34.
ASSOCIATION DES COIFFEURS, montagne Sainte-Geneviève, 6.

Quartier Saint-Marcel.

DUMOULIN, rue Mouffetard, 144, au coin de la rue de l'Oursine.
FOUILMIÈRES, rue Mouffetard, 300 (bis).
PHILIBERT, rue du Petit-Banquier, 5.

Quartier de l'Observatoire.

COTRELLE, rue Mouffetard, 40.
ANQUETIL, faubourg Saint-Jacques, 41.

Quartier du Jardin des Plantes.

DOUCET, rue Saint-Victor, 52.
ROUSSEAU, libraire, rue Saint-Victor, 139.

Banlieue.

Batignolles.

ADOLPHE, rue Lemercier, 22, cité Lafontaine, 18.

Belleville.

HUGONNEAU, passage des Champs, 16.
MAZOYER, rue Delaître, 7.
AMELINE, passage Kusner, 6.

Grenelle.

LANGEVIN, rue Croix-Nivert, 25.

Meudon.

REYNAULT, libraire.

Montmartre.

BAUGER, chaussée des Martyrs, 23.
GAILLARD, rue des Poissonniers, 31.
Mme HONORÉ, rue des Poissonniers, 44.
FOULON, près la barrière, à Montmartre.

Plaisance.

VOYTOT, libraire, rue de Vanves, 27.

Saint-Denis.

SCHTOURNE, rue de l'Alouette, 3.

Vaugirard.

HEVENT, rue de Sèvres, 44.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 127. Jeudi 9 Mai 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé. Nous donnons plus loin les adresses des bureaux-succursales où sont reçus ces abonnements.

PARIS, 8 MAI.

Assemblée nationale.

LA LOI D'URGENCE.

« Mensonge et hypocrisie au frontispice, guerre civile au bout, » tels sont, comme l'a dit énergiquement M. Michel (de Bourges) au commencement de son discours, les caractères du projet de loi inspiré au gouvernement par le triomphe pacifique de la démocratie dans les dernières élections.

Oui, MENSONGE! car cette loi prétend organiser le suffrage universel, et son but réel est de le restreindre, c'est-à-dire de supprimer l'universalité du vote.

Oui, HYPOCRISIE, car l'exposé des motifs proclame avec affectation le respect de la Constitution, et, manifestement, la Constitution serait violée dans son esprit et dans sa lettre si par une loi prétendue réglementaire on privait du droit de suffrage une importante fraction du peuple, si l'on reconstituait au sein de la nation une classe privilégiée d'électeurs et une classe de parias privés de tous les droits. Ne suffit-il pas d'ailleurs, pour constater l'hypocrisie du projet, de rechercher sa véritable signification, sa véritable tendance, dans les colonnes de tous les journaux qui en ont invoqué la présentation, et qui n'étant point astreints, eux, aux artifices du langage parlementaire, proclament hautement tous les jours l'impérieuse nécessité de réviser immédiatement la Constitution. Ne connaît-on pas d'ailleurs la pensée intime et non dissimulée de la plupart des *grands hommes d'Etat* qui ont concouru à son élaboration? N'est-ce pas chose merveilleuse que de voir M. Baroche recevoir ce projet des mains d'un de ces ministres dont le 22 février 1848 il demandait à grands cris la mise en accusation? Qui donc nous fera croire au respect que professent pour la Constitution républicaine les légitimistes et les orléanistes, dont la fameuse commission des 17 est toute entière composée?

Oui, éventualité terrible de GUERRE CIVILE, car en rétablissant la division entre les classes, on réorganise l'hostilité et la haine; en privant un nombre important de citoyens du droit d'intervenir pacifiquement dans la gestion des affaires publiques qui sont les leurs comme celles de tous les autres, on les met dans le cas de n'avoir plus de recours que dans la violence. Du jour où l'on ne peut plus leur dire : respectez les lois que vos propres mandataires ont faites en votre nom, on n'a plus d'autre titre à les gouverner, que la force matérielle; on est à leur égard en état d'usurpation permanente, et ils ont incessamment le droit de se soustraire à l'oppression brutale qui pèse sur eux. Le devoir de se soumettre aux lois est corrélatif, est inséparable du droit de concourir à leur fabrication. Privé du droit on est dispensé du devoir. Telle est la règle, tel est le principe supérieur en dehors duquel il n'y a qu'oppression et par conséquent légitime résistance.

Et quel moment choisit-on pour présenter une loi pareille? le moment où le peuple, renonçant à toutes ses traditions révolutionnaires, vient de manifester par deux fois, et de la façon la plus éclatante, son inébranlable résolution de ne désormais recourir qu'au suffrage pour conquérir les améliorations sociales tant de fois achetées au prix de son sang; le moment où, selon l'expression de M. Michel (de Bourges), il se prend de passion pour la légalité et jette au loin le fusil et la cartouche pour s'armer du bulletin que la Constitution lui met dans la main. Quand le gouvernement aurait dû se réjouir à l'aspect de cette attitude calme et digne d'un peuple naguère encore si prompt à s'enflammer, quand il aurait dû rendre grâce au ciel de ces nouvelles dispositions si favorables au développement pacifique et régulier des institutions démocratiques, voilà que, poussé par ces génies malfaisants qui ont déjà précipité deux gouvernements dans l'abîme, il remet en question la tranquillité du pays par de coupables attaques, par d'imprudentes provocations.

Eh bien! nous en avons la conviction, ces attaques seront dédaignées, ces provocations resteront sans effet. D'une part, le peuple apprécie mieux de jour en jour la solidité des conquêtes opérées par les voies pacifiques et légales, de l'autre, dans le sein même de l'Assemblée législative il se trouvera une majorité pour briser cette arme de guerre civile, ou du moins pour l'émousser à tel point, qu'elle ne sera plus dangereuse que pour ceux qui auront tenté de la forger. Après tout, il faut le reconnaître et le proclamer bien haut, le nombre est petit de ceux qui ne craindraient pas de précipiter le pays dans une épouvantable lutte pour essayer de reconquérir des privilèges à jamais abattus; la plupart de ceux-là même qui regrettent les monarchies tombées et voudraient effacer de l'histoire la grande page de février 1848, reconnaissent la vanité des efforts que l'on pourrait faire pour remonter l'irrésistible courant de la révolution. Si, dans leur esprit la préoccupation de l'ordre l'emporte sur le besoin du progrès, ils comprennent que le suffrage universel est la plus sûre garantie de l'ordre, et ils ne voudront pas qu'on y porte une atteinte aussi brutale, aussi dangereuse pour la tranquillité du pays.

Nonobstant l'avantage qu'il a remporté aujourd'hui en obtenant la prise en considération de la proposition d'urgence, le ministère ne doit pas être complètement rassuré sur le résultat définitif de la discussion. M. Gustave de Beaumont parlant au nom d'une importante fraction du tiers parti; et tout en réclamant l'urgence afin que le pays fût moins longtemps agité, a traité la loi d'*inopportune* et de *malavisée*. Ceux d'entre les légitimistes qui n'ont pas encore toute honte bue, pourront-ils, sans apostasie manifeste, s'associer à une attaque directe contre le suffrage universel, tant invoqué par eux sous le dernier gouvernement, et qui les a si bien servis depuis la République? Rien n'est donc moins certain que le sort final de cette loi, dont la présentation, toutefois, restera éternellement à la charge de ceux qui l'ont provoquée, de ceux qui l'ont faite et de ceux qui la soutiendront de leur parole ou de leur vote. Elle aura été ainsi, en tout cas, un excellent critérium pour opérer le classement des différents partis de l'Assemblée législative.

Déjà, ceux qui veulent défendre la Constitution dans l'intégrité de son esprit et de sa lettre ont pu se compter sur le vote de la question préalable réclamée par les membres de la Montagne. Le dépouillement du scrutin public a donné 197 bulletins blancs, auxquels il convient de joindre les 6 qu'eussent déposé les élus de Saône-et-Loire si leurs pouvoirs eussent été vérifiés; total, 203. Les divers scrutins qui interviendront dans la discussion des articles et des amendements, et le vote final nous apprendront comment se subdivisent les 453 représentants qui ont voulu que la loi fût discutée.

Nous aurons à revenir plus d'une fois sur la portée de ce projet et sur l'exposé des motifs qui le précède avant que la discussion ne s'engage.

Voici le jugement de l'*Evénement* sur le projet de loi présenté aujourd'hui à l'Assemblée :

En février 1848, le pays demandait la réforme électorale.

En mai 1850, le gouvernement demande la réforme électorale

En 1848, la réforme électorale a produit une révolution; que produira-t-elle en 1850?

Le même mot qui revient à deux ans de distance ramène-t-il la même chose?

Il y a deux ans, le gouvernement ne voulait pas qu'on avançât : il est tombé. Aujourd'hui il veut qu'on recule : triomphera-t-il?

Un fait à noter, c'est qu'en 1848 c'était le peuple qui voulait changer la chose établie, et qu'aujourd'hui c'est le pouvoir.

L'insurrection et le gouvernement ont changé de place.

La *Gazette de France* s'exprime ainsi :

Nos amis de la droite ont voté pour l'urgence, parce qu'ils n'ont pas cru devoir prolonger l'agitation qu'une semblable question devait produire; mais il a été bien entendu dans les réunions que ce vote d'urgence ne les liait en rien sur le fond.

La Bourse a été des plus agitées hier, malgré l'intervention des hauts spéculateurs et 72,000 fr. de rente escomptés, les fonds publics avaient éprouvé une baisse notable; aujourd'hui on a redoublé d'efforts; l'escompte, d'environ 200,000 francs de rente, 5 0/0, a entraîné le mouvement et déterminé une hausse de 70 centimes sur le dernier cours d'hier. Il est dès lors évident que l'on a voulu donner à ce mouvement une signification politique, afin de réagir sur l'opinion publique et particulièrement sur celle des représentants du peuple. (*Estafette*.)

La question préalable sur la proposition du projet de loi concernant la réforme électorale a été demandée par 186 représentants, parmi lesquels figurent MM. Napoléon Bonaparte, Pierre Bonaparte et Victor Hugo. (*Id.*)

La Question du Moment.

Qu'est-ce qu'une constitution?

C'est un contrat que le peuple autorise, par mandat spécial, ses délégués à rédiger pour consacrer certains principes de libertés publiques, de droit commun, et que le peuple et ses gouvernants s'engagent réciproquement à respecter jusqu'à ce que, dans telles conditions prévues, le peuple donne à ses représentants un nouveau mandat spécial pour en réviser et en modifier les termes.

L'assemblée que le peuple élit pour rédiger cette constitution se nomme l'assemblée constituante.

L'assemblée que le peuple élit pour appliquer et faire respecter cette constitution se nomme l'assemblée législative.

A la rigueur, lorsque la constitution votée par l'assemblée constituante et non soumise à la sanction directe du peuple ne convient pas au peuple, on comprend que le peuple revendique ce droit de sanction et, par des protestations imposantes, en réclame la révision avant le terme fixé par la constitution elle-même; on comprend cela, parce que la souveraineté du peuple est imprescriptible, inaliénable.

Mais lorsque la constitution votée par une assemblée constituante est acceptée par le peuple sans réclamation, lorsque le peuple consacre le respect de cette constitution par l'élection d'une assemblée législative chargée de l'exécuter; lorsque toute proposition tendant à soumettre cette constitution à la sanction directe du peuple ou à une révision immédiate reste sans écho dans le pays, cette constitution doit être considérée par tous les citoyens comme l'expression sacrée de la volonté et de la souveraineté du peuple. Le citoyen qui viole cette constitution est coupable du crime de lèse-souveraineté nationale et puni comme tel par les lois en vigueur. Et lorsque cette violation du pacte fondamental est le fait de l'assemblée que le peuple a élue pour le faire respecter et pour le défendre, cette violation délie tout citoyen de l'obéissance à cette assemblée, et rend à tout citoyen le plein usage de sa liberté, le plein exercice de sa souveraineté individuelle, jusqu'à ce que la souveraineté du peuple tout entier soit représentée par un nouveau pacte et par une assemblée plus fidèle.

En dehors de ces principes et de cette interprétation commune à tous les contrats sociaux, il n'y a plus d'autorité légale, de respect des lois, de droit commun et de droit gouvernemental, il n'y a plus d'ordre, de gouvernement ni de société possible.

Aussi n'est-ce pas cette interprétation vulgaire du droit constitutionnel qui se trouve aujourd'hui ouvertement contestée. Personne n'ose soutenir que l'Assemblée législative ait reçu, le 13 mai 1849, mandat et pouvoir de réviser, de modifier la constitution. Personne n'ose franchement prétendre que le peuple ait donné, le 13 mai, à l'Assemblée législative, mandat de restreindre le suffrage universel, en vertu duquel elle a été nommée elle-même. Non! les partis qui se perdent rusent toujours avec les lois et n'osent jamais contester en droit, en principe, la légalité qu'ils violent en fait. La question qui s'agite et qui alarme en ce moment le pays est une simple question de fait. Il s'agit de savoir si, parce que l'Assemblée constituante, après avoir écrit dans la constitution que *tous les Français jouissant de leurs droits civils et politiques sont électeurs à vingt-et-un ans, sans condition de cens ni de domicile*, a cru devoir, par mesure d'ordre, introduire dans la loi électorale la condition de six mois de domicile, l'assemblée législative peut, sans avoir l'air de violer la constitution, pousser à deux ou trois ans cette condition de domicile, et frustrer en *fait* du droit électoral deux ou trois millions de citoyens. Il s'agit de savoir, en outre, si la majorité du 13 mai, parce qu'elle a déjà réussi, — malgré l'article formel de la constitution qui interdit à la République française d'attenter à la liberté et à la souveraineté d'aucun peuple, — à renverser la République romaine, élue par le suffrage universel, et à faire condamner par une haute cour de justice les citoyens qui ont prétendu, le 13 juin, que la constitution était violée, est, *en fait*, suffisamment autorisée à penser qu'elle peut encore avec le même succès enlever le droit de suffrage à trois millions de citoyens, et retirer de l'émotion populaire, produite par cette *interprétation*, le bénéfice d'une nouvelle victoire militaire et de nouvelles lois liberticides.

La question qui se débat en ce moment est toute entière dans cette appréciation des *faits*, des *circonstances*, des *dispositions morales du pays* et des *forces publiques*.

C'est une question d'habileté, ce n'est pas une question de légalité.

Or, répondre à cette question par une émotion du même genre que celle du 13 juin, ce serait remplir les prévisions et combler les désirs les plus fervents des meneurs de la réaction, ce serait substituer trop vite une question de lutte brutale à une question d'habileté et de légalité; ce serait faire prendre encore le change à l'opinion des nombreux citoyens qui, par timidité, par humanité, donnent toujours tort à l'insurrection des rues; qui, par excès de confiance, refusent longtemps de croire à l'insurrection des pouvoirs contre la légalité.

Si, le 13 juin, l'émotion causée par le renversement de la République romaine, au lieu de se produire par des manifestations dans les rues s'était produite par des démissions nombreuses de représentants, par des protestations couvertes de milliers de signatures, et plus tard même par le refus d'impôt, il est à peu près certain que la politique de réaction eût trouvé une défaite là où elle a su se ménager une victoire.

Eh bien! aujourd'hui, si un vote formel de la majorité du 13 mai devient une violation flagrante de la Constitution; si le suffrage universel, principe fondamental de la Constitution, consécration essentielle de la souveraineté du peuple, est en fait, c'est-à-dire directement ou indirectement enlevé, escamoté à de nombreux citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques; si à la simple condition de six mois de domicile qui était exceptionnellement justifiée par la nécessité de former des listes régulières, on substitue une condition de domicile dont la durée ne peut être justifiée que par le désir de diminuer le nombre des électeurs, il faudra s'abstenir scrupuleusement de faire ce qui a tourné au profit de la réaction le 13 juin, pour s'empresser de prendre toutes les mesures légales et imposantes qui auraient condamné cette politique de réaction, il y a déjà un an.

Il est d'autant plus facile d'agir ainsi, que, s'il y a *urgence* pour la réaction à profiter du dernier crédit, des dernières forces dont elle dispose dans le pays en vue de s'assurer une nouvelle victoire répressive, il n'y a pas la moindre *urgence* pour le peuple à rétablir immédiatement l'intégrité du droit électoral, dont il ne doit user qu'en mai 1852.

En juin 1849, le peuple romain était près de succomber, et on pouvait espérer, par une manifestation imposante, d'arrêter à temps la main égarée qui le frappait.

En 1850, il n'y a pas le même péril dans la demeure pour le suffrage universel, et il sera temps de recourir, pour le sauver, aux extrémités les plus douloureuses, quand tous les moyens de force morale et légale auront été employés à cet effet.

En somme, il arrivera du projet de loi dirigé contre le suffrage universel, de trois choses l'une :

Ou ce projet de loi, présenté à l'Assemblée par les hommes d'Etat de la monarchie, qui compromettent en ce moment la paix publique, sera repoussé par elle et tuera en tombant l'influence de ce comité monarchico-révolutionnaire;

Ou il sera amendé de telle sorte que les entraves qu'il opposera à l'exercice du suffrage universel ne seront plus de nature à nuire à la réparation légale de 1852, et pourront être tolérées patiemment jusqu'à cette réparation légale;

Ou bien, enfin, la restriction du suffrage universel votée par la majorité, sera assez grave, assez contraire à la Constitution pour délier les citoyens de toute obéissance, et pour justifier immédiatement, entre autres mesures de résistance pacifique et rationnelle, le REFUS D'IMPOT.

On voit donc que dans tous les cas, et jusqu'en 1852, le peuple a tout intérêt à déjouer les calculs de la réaction par son calme, par sa temporisation, par le caractère pacifique de ses protestations contre l'arbitraire.

Il y a même tout à parier que si le peuple use

avec ensemble des protestations légales et du refus de l'impôt contre la violation flagrante de la Constitution, la majorité du 13 mai et le pouvoir exécutif n'attendront pas eux-mêmes 1852 pour rendre au suffrage universel son intégrité constitutionnelle.

Quoi qu'il en soit, par la temporisation et par l'ajournement des moyens extrêmes, rien n'est perdu, rien n'est compromis, tout, au contraire, en fait et en droit, devient favorable à la cause démocratique.

Une menace rassurante.

La *Patrie* contenait hier soir une nouvelle de nature à rassurer les esprits qu'inquiètent les menées et les projets des ennemis de la République et de la Constitution. Ce journal annonce que si la loi contre le suffrage universel est repoussée, les grands citoyens qui l'ont préparée, désespérant de rien faire avec les éléments au milieu desquels ils se trouvent, *se retireraient de l'Assemblée.*

Cette nouvelle a produit immédiatement son effet : — A la bonne heure, s'écriaient dès hier soir les électeurs de la feuille amie de M. Carlier, il nous sera enfin donné de respirer à l'aise, de débiter en paix nos marchandises que le public ne demande pas mieux que d'acheter, et d'aller respirer l'air des champs quand le printemps sera venu, sans craindre à chaque instant de nous voir placés entre un coup d'Etat et une insurrection.

Nous craignons fort que la joie des gens honnêtes et paisibles du parti de la réaction ne soit pas de longue durée. L'avis de la *Patrie* était une menace qu'on retirera bien vite en voyant l'effet qu'elle produit. Les habiles des partis monarchistes n'abandonneront pas ainsi leur proie ; ils ne souffriront pas que la France se calme, s'amuse, se repose. L'inquiétude publique est nécessaire au succès de leurs intrigues. Ils l'entretiendront jusqu'à ce que le pays, désabusé, les abandonne dans l'isolement de leur ridicule impuissance, ou les chasse par une révolution.

Enseignement séditieux.

Nous avons dit un mot du blâme énergique formulé au conseil général d'agriculture contre l'enseignement de l'économie politique : mais le fait mérite qu'on y revienne.

Ce blâme n'est pas le fait d'un individu, c'est une commission tout entière qui l'a proposé, la commission des manufactures, et cela dans les termes les plus durs. Il ne s'agissait de rien moins que de *casser aux gages* MM. Blanqui aîné et Michel Chevalier. La commission avait formulé le blâme en un vœu proposé aux suffrages de l'assemblée générale. Un autre vœu devait exprimer au gouvernement l'horreur qu'inspirent les doctrines subversives des deux professeurs et engager le pouvoir à leur enjoindre de respecter les lois de leur pays et de ne plus *exciter les citoyens les uns contre les autres.*

L'accusation était grave, et devant un jury bien composé par le gouvernement, il eût pu en résulter quelques années de prison et quelques milliers de francs d'amende. Il n'y avait cependant pas de socialisme dans le fait des prévenus. M. Michel Chevalier a publié une longue réfutation du socialisme. On pourrait trouver sans doute qu'il y a dans cette réfutation plus d'esprit que de logique. Mais enfin M. Michel Chevalier a fait preuve de bonne volonté. Quant à M. Blanqui aîné, il a fait un rapport sur la situation des classes ouvrières. Il n'a pas plus manqué que M. Michel Chevalier à battre en brèche le socialisme. Cependant, il faut le reconnaître, ces deux économistes ont déclaré qu'après tout il pouvait bien y avoir là quelque chose de bon, et ils ont montré quelque sympathie aux classes ouvrières.

Mais ce n'était là qu'une présomption contre les deux professeurs, puisqu'après tout leurs cours sont en dehors de leurs livres. La doctrine subversive qu'on leur a reprochée, celle qui, aux yeux du conseil des manufactures, est coupable d'exciter les citoyens les uns contre les autres, c'est..... la théorie du libre échange !

Les vœux de la commission des manufactures n'ont pas été adoptés par l'assemblée ; mais la discussion a été longue et fort animée.

En vérité, s'écriait un autre professeur en sortant de la séance, on nous interdira bientôt de démontrer que trois fois quatre font douze !

Au train dont on y va, nous ne désespérons nullement en effet de voir déclarer l'arithmétique subversive de l'ordre social.

La *Patrie* ne s'en prenait-elle pas dernièrement aux mathématiques supérieures enseignées à l'École polytechnique, et ne reprochait-elle pas à cette étude de faire du socialisme ?

Les Combattants de Février.

L'aversion du monde officiel pour les souvenirs de Février prend chaque jour un caractère plus agressif. Cette hostilité, qui ne cherche plus à se déguiser et qui croit n'avoir plus besoin de le faire, succède à l'enthousiasme le plus général et le plus expansif qui ait jamais accueilli une révolution en France.

Nous en appelons à MM. Gémeau, de Falloux, Denjoy, Baroche, Montalembert, lequel d'entre eux protesta en 1848, lequel d'entre eux sut s'abstenir d'éloges passionnés jetés aux pieds des vainqueurs? La Révolution de Juillet amena des démissions, des protestations assez nombreuses ; elle fut loin de produire l'enivrement qui se manifestait en mars et avril 1848 dans les journaux de tous les partis.

Adorée et, nous ne craignons pas de le dire, flagornée plus que toute autre, la Révolution de Février a été depuis méconnue, trahie, insultée, comme ne l'avait jamais été victoire du peuple.

Personne, sous Louis-Philippe, n'eût imaginé de dater du 9 août et du serment du nouveau roi la révolution qui s'était accomplie le 29 juillet 1830. Chacun sentit que sans le dévouement des combattants il n'y aurait pas eu de nouveau régime, que les insurgés étaient les véritables fondateurs de l'ère nouvelle, et sans crainte de glorifier l'insurrection, c'est le 29 juillet que l'on fêta. Les journées de juillet furent déclarées glorieuses ; on ne marchanda aux vainqueurs ni les pensions, ni les croix, ni le titre de héros.

Aujourd'hui, la célébration du 24 Février est une messe des morts, et comment sont traités les combattants ?

Le gouvernement commence, dans un projet de loi spécial par les qualifier de *victimes*, et par confondre sous ce nom les hommes du peuple soulevés contre un gouvernement corrupteur, en même temps que les gardes municipaux et les soldats qui, pour défendre ce régime déshonorant, ont eu le malheur de verser le sang de leurs frères. Nulle distinction pour les actes de patriotisme et de courage. On se contentera d'accorder des *pensions* annuelles et viagères aux citoyens appartenant *à l'ordre civil ou à l'armée* qui ont reçu des blessures dont il est résulté *une infirmité* grave et permanente. La récompense est transformée en indemnité, en secours.

La commission n'a pas trouvé qu'un pareil projet fût encore assez dédaigneux pour les combattants de Février, pour ces incarnations de l'honneur national, qui ont précipité le plus vil des gouvernements dans la fange, son tombeau naturel. Par un rapport déposé tout récemment à l'Assemblée, M. Monet demande que le projet de loi soit rejeté dans son ensemble.

C'est faire trop d'honneur aux insurgés de Février que de leur décerner des pensions qui pourraient passer pour des récompenses nationales. Mais citons :

> Cette seule considération suffit pour montrer ce qu'a d'inadmissible la pensée de confondre dans l'allocation de pensions pareilles ceux qui prirent les armes pour renverser le gouvernement et ceux qui combattirent pour le soutenir.
>
> Cette lutte, il est vrai, a été suivie d'une révolution mémorable ; elle a été sans doute la cause première des institutions qui nous régissent. Mais cette révolution, messieurs, a deux dates bien distinctes que votre commission ne pouvait confondre : le 24 février, le 4 mai.
>
> La première rappelle surtout une grande ruine ; à la seconde se rattache un souvenir de reconstruction.
>
> La commotion qui, il y a deux ans, a brisé le trône, renversé la monarchie, n'a rien édifié à sa place, etc.

Toutefois, en présence des souffrances produites par les journées de Février, le rapporteur conclut en engageant M. le ministre de l'intérieur

> A soulager, *autant que possible*, des misères qui ont *comme toutes les autres* des droits incontestables à sa sollicitude.

Nous ne ferons pas de réflexions. Une révolution que chacun de ses adversaires essaie ainsi de ravaler et d'amoindrir, est nécessairement la révolution la plus féconde, la plus irrésistible de toutes. Chacune de ces chicanes est un hommage rendu à sa puissance, à son avenir.

La commission qui refuse des pensions aux combattants de Février propose de récompenser les citoyens blessés au mois de juin 1848 pour la cause de l'ordre, d'accorder une pension à la veuve du général Régnault et un traitement aux gardes mobiles décorés de juin.

Nous ne contestons pas ces récompenses, mais si l'on voulait sérieusement cicatriser les plaies de la patrie, on reconnaîtrait que les journées de mai, de juin, les transportations sans jugement qui en furent la suite, ont créé dans les deux camps, parmi les familles innocentes, parmi les veuves et les orphelins, des misères qui ont, *comme toutes les autres*, des droits incontestables à la sollicitude du pays.

L'*Assemblée nationale* continue à prêcher, sous la protection de la police, l'insurrection d'en haut, le renversement de la Constitution, le mépris des lois, le droit de la force, l'établissement d'une dictature.

Elle conjure aujourd'hui le gouvernement d'en finir avec la Constitution :

> *Le terrain est parfaitement choisi, le temps opportun.*
>
> Les Montagnards menacent ; allez droit à eux. Puisqu'ils sortent du langage ambigu et doucereux, ne reculez pas en présence de ces bravades. Ils en appellent au peuple ; — et chacun sait à quel peuple ! Ne voyez-vous pas qu'ils veulent vous intimider, vous faire croire à un mouvement qu'ils n'oseront pas, si *vous osez.*

Suit une série de menaces contre les légitimistes scrupuleux, contre M. O. Barrot, contre les républicains modérés, contre les bourgeois non effrayés, etc.

L'*Assemblée nationale* est décidément l'un des journaux les plus utiles au progrès du socialisme.

En rendant compte des élections de M. Eugène Sue, M. Benjamin Delessert s'est exprimé ainsi :

> La bureau a dû, au point de vue des principes, vous signaler quelques irrégularités qui lui ont paru contraires à la loi électorale, et qui ont donné lieu à plusieurs protestations.
>
> Dans plusieurs sections dans lesquelles le nombre des votants était supérieur à 300, le président a fait dépouiller le scrutin par les seuls membres du bureau, et s'est refusé au vœu d'électeurs qui ont demandé que, conformément à l'art. 64 de la loi électorale, le bureau désignât un certain nombre d'électeurs pour former plusieurs tables de dépouillement. Les art. [illegible] et 64 de la loi électorale sont formels à cet égard.
>
> Or, dans toutes les sections dont les protestations sont sorties, le nombre des votants dépassait de beaucoup 300. Les présidents de section qui se sont refusés à la demande des électeurs, auteurs des protestations, ont répondu qu'ils agissaient conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral relatif à l'élection. Nous n'avons pu vérifier si, en effet, M. le préfet de la Seine a donné des ordres semblables, mais nous avons cru devoir attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur ce fait, afin qu'à l'avenir les préfets évitent de donner des instructions contraires à la loi.
>
> Le 6e bureau a cru devoir aussi signaler à l'attention de l'Assemblée et de M. le ministre de l'intérieur une protestation d'un électeur du 3e arrondissement, qui se plaint de ce que, pendant la soirée et la nuit du 28 au 29 avril, qui a séparé les deux jours d'élection, le président d'une section a emporté chez lui, au lieu de la déposer à la mairie avec l'urne électorale, la liste des électeurs de sa section. Ce président de scrutin a déclaré avoir agi ainsi d'après les instructions positives du maire du 3e arrondissement. Il nous a paru que M. le ministre de l'intérieur ne pouvait approuver de semblables instructions, qui donneraient aux présidents de section la possibilité de connaître les noms des électeurs ayant voté ou n'ayant pas voté le premier jour des élections. Il nous a semblé, au contraire, juste et convenable que les listes électorales qui ont servi à pointer le premier jour le nom des électeurs, fussent déposées pendant la nuit avec l'urne électorale, et ne fussent remises ni aux présidents de section ni à aucun autre électeur.

Ainsi, dans cette élection, qui a soulevé tant de clameurs, et à propos de laquelle on vient demander à l'Assemblée une violation flagrante de la Constitution ; dans cette élection, enfin, qui a mis en mouvement des masses si nombreuses, la commission gouvernementale n'a pas trouvé un seul prétexte d'adresser un blâme au peuple ; elle n'a eu à déverser de blâme que sur le gouvernement !

On avait généralement pensé qu'en doublant le traitement assigné d'abord au président de la République, l'Assemblée s'était montrée plus que généreuse envers le pouvoir exécutif, et pouvait se croire à l'abri de nouvelles demandes. Il n'en est rien. Dans un compte présenté à l'Assemblée, la modique somme de 657,558 fr. 65 c., est réclamée pour frais d'aménagement et de régie de l'Elysée. On lit à ce sujet dans le *National :*

> Le point qui, dans tout cela, embarrassera le plus le ministre chargé de porter la parole devant l'Assemblée législative, est sans doute le sans-façon extra-légal avec lequel les dépenses ont été faites et ordonnancées. La commission a beau parler de crédits supplémentaire et complémentaire, il est évident qu'il ne s'agit ici ni de l'un ni de l'autre. Un crédit supplémentaire est destiné à couvrir une dépense qui n'est pas faite ; un crédit complémentaire est destiné à couvrir une dépense faite qui a excédé les prévisions.
>
> Or, la dépense est faite et il n'y a pas eu de prévisions. On aura beau ergoter sur les mots, il sera difficile d'obscurcir tout cela. Mais, après tout, ces messieurs ne sont pas gens à s'embarrasser pour si peu. Peut-on chicaner sur des dépenses quasi-impériales ?
>
> Courier parle d'un prédicateur qui terminait ainsi un de ses sermons : Vous me demandez, mes très chers frères, comment on va en paradis. Ecoutez les cloches du couvent, elles vous les disent : donnez, donnez, donnez. Si pour présidents tu veux des princes, la condition, bon peuple, est la même que celle de ton salut : écoute les cloches de l'Elysée : *dando, dando, dando.*

Nous lisons dans une lettre de Toulon :

> Le pape ne sort que sous une forte escorte, et l'on prend à Rome des mesures de précaution.
>
> On assure que les Autrichiens ont déclaré que, quand bien même les Français évacueraient complètement les Etats romains, ils resteraient eux, à Ancône, Ferrare et Bologne.

Les Autrichiens font de la propagande libérale dans les Etats romains, et ne négligent rien pour saper le principe de la domination temporelle des papes.

Les journaux de Bologne, dit l'*Opinione*, nous apprennent que l'autorité papale a défendu que le nom de Mamiani fût prononcé. Elle a en outre défendu qu'on se serve sur le théâtre des mots : *O Dio ! Per Dio !* Il faudra dire : *O destino ! O sorte !* L'opéra de *Robert-le-Diable* ne devra plus être annoncé que sous le titre de *Robert-le-Féroce.* Les inquisiteurs veulent probablement réserver pour eux seuls le droit de mettre le diable en scène.

Et l'on prétendait que la présence de Pie IX à Rome n'amènerait pas des réformes !

La chambre des communes d'Angleterre a, dans sa séance du 7, rejeté à la majorité de 90 voix contre 44, une motion de lord Grosvenor, relative à la condition des garçons boulangers. La chambre s'est ajournée ensuite.

Les journaux anglais nous apportent aussi des nouvelles d'Amérique.

Il résulte de lettres de Philadelphie reçues à New-York, que la composition d'une commission spéciale indiquait la prochaine admission de la Californie et la formation d'un gouvernement territorial pour le nouveau Mexique, sans restriction quant à l'esclavage.

Assemblée nationale.

Présidence de M. LE GÉNÉRAL BEDEAU (vice-président).

Séance du 8 mai.

A une heure et demie, M. le général Bedeau prend place au fauteuil présidentiel.

Les tribunes sont [illegible] ; on ne remarque que des dames dans celle qui est destinée au corps diplomatique.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des travaux publics.

MM. Arrighi et P[illegible], d'Ornano, de Casabianca, et les autres représentants de la Corse, ont déposé l'amendement suivant :

« Le chapitre 6 de la deuxième section des travaux extraordinaires est augmenté d'une somme de 100 mille francs, applicable au port de Bastia. »

M. BERRYER, rapporteur. La commission pense donc qu'en ce moment il n'y a qu'à attendre l'année 1851, et elle refuse tout crédit pour 1850.

L'amendement est rejeté.

Les allocations accordées par la commission à l'égard du port de refuge de l'île de Batz et de celui de Ligué-Saint-Brieuc sont soumises au vote de l'Assemblée, qui les approuve. Il en est de même d'un crédit de 1 million 339,000 fr. comme allocation budgétaire de cette année pour le chemin de fer de Strasbourg à Hommerting, 700,000 fr. resteront pour l'année prochaine.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE demande à M. le ministre des travaux publics ce qu'il se propose de faire pour venir en aide aux compagnies des chemins de fer.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Le gouvernement présentera prochainement des projets de loi qui donneront une aide assez considérable à l'industrie privée, tout en réservant pour l'État des avantages convenables.

M. TIXIER voudrait que l'Assemblée rétablit le crédit de trois millions proposé dans le projet primitif du gouvernement pour la section du chemin de fer de Châteauroux à Limoges.

M. NADAUD soutient qu'il est nécessaire de continuer le chemin jusqu'à la souterraine, de grands travaux ayant été commencés jusqu'à cet endroit. Si on les abandonnait pendant un an ou deux, ils s'écrouleraient de toutes parts.

L'amendement est rejeté.

M. BINEAU, ministre des travaux publics, demande à l'Assemblée d'allouer au moins dix-huit cent mille fr.

Le chiffre d'un million est adopté.

M. le ministre de l'intérieur a la parole. (Mouvement.)

Il est 3 heures.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi ayant pour objet de modifier la loi électorale du 15 mars 1849. Si l'Assemblée juge convenable que je lui donne lecture de l'exposé des motifs...

Voix nombreuses : Lisez ! lisez !

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. Messieurs, nous croyons céder au plus impérieux des devoirs en appelant l'attention de l'Assemblée sur l'état de notre législation électorale. Le pays s'en préoccupe avec anxiété ; l'incertitude de notre avenir politique pèse sur tous les esprits, arrête les transactions, suspend l'essor de l'industrie, paralyse les développements du commerce, et déprécie les denrées au grand préjudice des cultivateurs. En présence des événements qui s'accomplissent sous nos yeux, on se demande si les principes sacrés que la Constitution proclame dans son préambule trouvent dans la loi électorale une protection suffisante.

Nous ne le croyons pas, messieurs, nous regrettons cette loi comme défectueuse sur bien des points, et nous n'hésitons pas à penser que ses imperfections entrent pour beaucoup dans les appréhensions qu'inspirent aux plus fermes esprits les chances du suffrage universel. On doit respecter la constitution dans sa lettre et dans son esprit ; il n'est plus permis ni de l'enfreindre, ni de l'éluder ; mais le législateur peut et doit user loyalement et avec courage des droits que cette Constitution lui donne pour défendre la société menacée.

De toutes les dispositions de la loi actuelle, la plus dangereuse, à notre avis, est celle qui confère le droit d'être dans un lieu déterminé, sous l'unique condition d'une habitation de fait pendant six mois, d'une simple résidence.

La résidence est un fait passager, variable, soumis à l'appréciation arbitraire du magistrat qui dresse la liste électorale. Un fait dont la constatation peut donner ouverture à tous les genres de fraude et de mensonge.

En limitant à six mois cette condition, qui n'a rien de sérieux, la loi donne à l'électeur la faculté de voter successivement dans plusieurs départements pendant le cours d'une même législature.

Rien de fixe, rien de certain ; les listes sont formées par une sorte de commune renommée et dans tous les centres de population agglomérée. Le sort de l'élection dépend d'une masse flottante d'électeurs étrangers aux sentiments de la localité, indifférents à ses intérêts, éloignés eux-mêmes de leur famille, de leurs relations ordinaires, livrés ainsi sans défense à toutes les séductions, à tous les entraînements, pouvant enfin créer dans divers lieux et suivant les passions du moment des majorités de hasard.

Il est urgent, il est possible de conjurer ce danger.

La Constitution, en instituant l'élection par département et le vote au chef-lieu de canton, exige que chaque électeur vote dans le lieu de son domicile, c'est-à-dire suivant la définition de la loi civile, au lieu où il a son principal établissement, dans le lieu qu'il habite, suivant la véritable acception du mot, et dont il ne s'éloigne qu'avec espoir de retour.

Cette disposition est fort sage. En maintenant l'électeur au milieu des siens, sous l'œil de ses proches, en présence de ses relations de famille, de ses intérêts domestiques, elle le place autant que possible sous l'influence des bons sentiments et des bons conseils.

La loi électorale, en se contentant d'une habitation de six mois, s'est-elle conformée à ces principes si éminemment salutaires ? Nous ne le pensons pas.

Le domicile résulte en général de l'intention manifestée par le fait, c'est-à-dire par la durée même, par la continuité de l'habitation. En droit civil, cette durée est indéterminée ; l'appréciation du fait et de l'intention est abandonnée aux magistrats. Il n'en peut être ainsi en matière électorale. Pour que la liste soit exempte de tous soupçons de complaisance et de fraude, il faut que les conditions du domicile électoral soient réglées et déterminées par la loi elle-même.

Nous vous proposons de faire résulter le domicile électoral d'une habitation continuée pendant trois ans, c'est-à-dire pendant une durée égale à celle d'une législature. (Mouvement à gauche.) Ce domicile aura ainsi un caractère sérieux et moral, et l'électeur ne sera pas un étranger dans le lieu où il exerce ses droits.

Les circonstances qui établissent la continuité de l'habitation sont abandonnées par nos lois à l'appréciation des magistrats. Le domicile électoral, par les raisons mêmes qui viennent d'être énoncées, doit dépendre de conditions prévues et définies par la loi elle-même. Rien n'y doit être laissé à l'arbitraire des magistrats.

Des diverses circonstances, propres à bien caractériser la continuité d'habitation pendant trois ans, la plus manifeste, la plus universelle, c'est l'inscription au rôle de la contribution personnelle. (Mouvement à gauche.)

Aux termes de la loi du 21 avril 1832, tous les habitants de toutes les communes de France sont inscrits au rôle de la contribution personnelle, au lieu de leur domicile réel sous l'unique condition de n'être pas réputés indigents.

Nous vous proposons de décider que cette inscription pendant trois années consécutives fera preuve du domicile électoral au profit des inscrits.

Est-ce à dire pour cela que nous entendons exclure de la liste électorale tous ceux qui sont exemptés de la

contribution personnelle, par cette raison que, ne possédant rien en propre, le répartiteur dans chaque commune estimera qu'il n'y a rien à leur demander? Tous ceux enfin qui sont réputés hors d'état de payer une contribution dont le maximum ne peut excéder 4 fr. 50 c. par année.

Non, messieurs, nous cherchions un moyen assuré de constater l'existence et la continuité du domicile, et nous avons adopté l'inscription au rôle de la contribution personnelle comme le plus sûr, le plus général, mais non comme le mode unique de constatation.

Aussi avons-nous soigneusement examiné quelle pouvait être, pour ceux qui ne sont pas inscrits sur ce rôle, la preuve légale d'un domicile réel, et partout où nous l'avons trouvée, nous vous proposons d'en tenir compte.

Ainsi, les fils majeurs qui vivent dans la maison paternelle sans exercer aucune profession, sans posséder aucun moyen d'existence, sont exemptés de la contribution personnelle, parce qu'ils n'ont rien qu'ils ne tiennent de la libéralité de leurs parents.

Nous vous proposons de décider qu'ils seront portés sur les listes électorales comme partageant le domicile de leurs père et mère, et sur la simple déclaration de ceux-ci.

Ainsi, les domestiques à gages, les ouvriers qui habitent chez leur patron ont, en vertu de l'art. 109 du code civil, le même domicile que celui chez lequel ils servent ou travaillent et avec lesquels ils demeurent. Bien qu'ils soient exempts de la contribution personnelle, nous vous proposons de décider qu'ils seront portés sur les listes électorales quand ils auront conservé pendant trois ans ce domicile. (Mouvement.)

Ainsi les militaires et les marins en activité de service ont une résidence fixe que la volonté de loi substitue à leur domicile naturel, c'est-à-dire au domicile de leurs parents, puisqu'ils sont encore mineurs lorsqu'ils arrivent sous les drapeaux. Selon le projet, ils continueront d'être portés sur la liste électorale de leur commune, bien qu'ils ne soient pas soumis à la contribution personnelle.

Ainsi les fonctionnaires publics seront portés sur la liste de la commune où ils exercent leurs fonctions.

Ainsi enfin, dans les communes où la contribution personnelle est rachetée par l'octroi, les *imposables*, quoique affranchis de l'impôt, seront considérés comme s'ils le payaient réellement, et portés sur les listes.

Cela suffira sans doute pour démontrer que, respectant l'article 25 de la Constitution, nous n'entendons faire dépendre le droit électoral d'aucune condition pécuniaire. Mais nous n'entendons le reconnaître que là où la Constitution le place, dans le département, dans le canton auquel appartient l'électeur. Un domicile vrai pour chaque électeur, des listes électorales pures de tous soupçons de connivence et de fraude, des élections sincères et sérieuses, des élections soustraites autant qu'il se peut aux manœuvres de l'intrigue, aux entraînements des passions.

Voilà ce que nous voulons, voilà ce que, comme nous, vous voulez obtenir, et si par nos communs efforts nous y réussissons, nous pourrons compter encore dans notre patrie sur le triomphe du bon droit et de la raison.

Le second point sur lequel la loi électorale de 1849 paraît essentiellement défectueuse, c'est l'appréciation des motifs d'incapacité légale.

Cette appréciation, aux termes de la Constitution, c'est à la loi qu'elle est confiée. La loi électorale, est-il dit art. 27, déterminera les causes qui peuvent priver un citoyen du droit d'élire et d'être élu.

Tel est l'objet de l'article 3 de la loi de 1849.

Mais l'énumération de ses causes d'incapacité nous paraît singulièrement restreinte. Ainsi, pour exclure des listes électorales le condamné pour vol, escroquerie, abus de confiance, soustraction commise par un dépositaire de deniers publics, attentats aux mœurs, on exige que la condamnation s'étende à trois mois d'emprisonnement.

Qui ne sait que les hommes souillés de pareils actes sont indignes de figurer dans la liste des électeurs, quelle que soit la durée de la peine qu'ils ont encourue?

La loi garde le silence sur le condamné pour rébellion, outrages envers les dépositaires de l'autorité, pour infraction aux dispositions tutélaires des lois qui punissent les attroupements, qui prohibent les clubs et les sociétés secrètes, sur les officiers ministériels destitués en vertu de décisions judiciaires.

S'il est des hommes passibles à juste titre de l'interdiction politique, ce sont ceux qui ont compromis dans leur personne la qualité de citoyens, en portant le désordre dans la société, en abusant des fonctions qui leur étaient confiées.

La loi garde le silence sur le condamné pour vagabondage et pour mendicité.

Est-ce en de telles mains qu'on peut remettre les destinées de notre pays?

Nous vous proposons une énumération nouvelle et complète cette fois des incapacités légales. En épurant ainsi de plus en plus la liste électorale, vous aurez plus fait pour la cause de l'ordre que vous ne seriez peut-être tenté de l'espérer; vous aurez enlevé aux factions leurs instruments les plus actifs, leurs agents les plus désespérés, les plus infatigables. Après avoir replacé chaque électeur dans sa position naturelle, au milieu de sa famille, en présence de ses véritables intérêts, vous protégerez son honnêteté, quelquefois son ignorance; vous éloignerez de lui ceux qui tenteraient surtout de l'égarer et de le corrompre.

Le troisième point que nous signalons à votre sollicitude n'est pas moins important que les deux premiers.

Aux termes des articles 63 et 64 de la loi qui nous régit, la majorité relative des voix suffit pour la validité d'une élection, pourvu toutefois que le chiffre de cette majorité ne soit pas inférieur au huitième des électeurs inscrits dans le département. Il suit de cette disposition qu'on peut être élu dans un département dès le premier tour de scrutin, sans avoir obtenu la majorité réelle, véritable parmi les votants, et ayant d'ailleurs contre soi les sept huitièmes de voix parmi les électeurs inscrits.

Cela n'est peut-être pas sans exemple.

Une telle combinaison a pour résultat infaillible d'encourager dans leur indolence, dans leur timidité les électeurs disposés à s'abstenir, et d'ouvrir à de faibles minorités l'accès de l'Assemblée législative.

Nous vous proposons de déclarer nulle au premier tour de scrutin toute élection qui n'aurait pas été faite à la majorité absolue des votants par le quart au moins des électeurs inscrits. Au deuxième tour de scrutin, la majorité relative suffirait; mais la nécessité d'obtenir le quart au moins des voix des électeurs inscrits serait maintenue. Au troisième tour, on se contenterait de la majorité relative, quel que fût le nombre des suffrages obtenus.

Nous avons pensé que les inconvénients attachés à des fonctions ainsi répétées étaient moindres que les dangers résultant de la législation actuelle.

La sincérité, la moralié de l'élection, tel est encore l'unique but que nous cherchons à atteindre. Vous jugerez, messieurs, si nous avons réussi.

Il ne nous reste plus qu'à vous entretenir de deux dispositions incidentes, et qui ne se rattachent qu'en partie au principe de la loi que nous vous proposons.

Dans l'état actuel des choses, lorsqu'une vacance survient dans le sein de l'Assemblée, le gouvernement est tenu de convoquer dans les quarante jours les électeurs, afin d'y pourvoir.

Ce délai nous paraît trop court.

Une obligation aussi étroite imposée au gouvernement multiplie les crises qui résultent toujours d'une élection sous l'empire du suffrage universel, et ramènent trop souvent dans le pays les causes d'agitation et de trouble.

Nous vous proposons d'étendre le délai à six mois, ce qui permettra souvent de diminuer les causes d'agitation, en faisant procéder en même temps à un certain nombre de réélections.

Une dernière modification nous a paru essentielle.

Le vote est secret, ainsi le veut la Constitution, et cependant, chacun le sait, à raison de l'organisation actuelle du vote de l'armée, ce vote est public quant à ses résultats, il est connu avant même que le scrutin ne soit ouvert dans les autres sections électorales, c'est un abus auquel il est aisé de porter remède. Nous vous proposons de consacrer dans la loi le principe que les bulletins des électeurs militaires ne seront plus dépouillés dans les sections où ils auront été reçus, mais transmis après avoir été clos et cachetés en présence du bureau du préfet de chaque département, et confondus dans les mêmes urnes avec les bulletins des électeurs du chef-lieu; de cette manière, toute distinction, toute constatation séparées des votes de chaque corps deviendra désormais impossible.

Nous n'entrerons dans aucune explication sur deux ou trois articles transitoires qu'il suffit d'énoncer pour qu'ils soient compris.

Le plus important de ces articles est celui qui maintient en vigueur la loi actuelle dans l'Algérie et les colonies jusqu'au moment où ces parties du territoire de la République auraient reçu leur constitution définitive.

D'après leur organisation actuelle, la loi que nous vous apportons lui serait difficilement applicable.

Telles sont, messieurs, les modifications graves que nous vous proposons d'introduire dans notre système électoral. Nous avons voulu respecter la Constitution, mais en même temps nous avons usé de tout ce qu'elle a laissé de latitude et de liberté pour remédier aux imperfections de notre législation actuelle.

Si ces changements obtiennent votre approbation, nous aurons réussi à rassurer les esprits, à faire naître la sécurité dans les cœurs, à rouvrir pour notre pays les voies de la prospérité.

Tel est notre vœu et notre espoir. S'il en était autrement, ce qu'à Dieu ne plaise, nous aurions au moins la conviction d'avoir tenté loyalement et sans arrière-pensée, tout ce que la Constitution nous permettait d'entreprendre pour assurer au suffrage universel sa sincérité et sa moralité, conditions sans lesquelles il ne saurait être l'expression du pays.

Voici, messieurs, le texte du projet de loi :

« Art. 1er. Dans les... jours qui suivront la promulgation de la présente loi, la liste électorale sera dressée pour chaque commune par le maire.

» Art. 2. Elle comprendra par ordre alphabétique :

» 1° Les Français âgés de vingt-et-un ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, et domiciliés dans la même commune pendant trois ans au moins;

2° Ceux qui, n'ayant pas encore atteint, lors de la formation des listes, les conditions d'âge ou de domicile, les acquerront avant la clôture définitive.

Art. 3. Le domicile électoral sera constaté :

1° Par l'inscription au rôle de la taxe personnelle;

2° Par la déclaration des pères ou mères, en ce qui concerne les fils majeurs, vivant dans la maison paternelle, et qui, par application de l'article 12 de la loi du 21 avril 1832, n'ont pas été portés au rôle de la contribution personnelle;

3° Par la déclaration des maîtres ou patrons en ce qui concerne les majeurs qui servent ou travaillent habituellement chez eux, lorsqu'ils demeurent avec eux dans la même maison;

4° Par l'exercice de fonctions publiques dans un lieu déterminé;

5° Par la présence sous les drapeaux dans les armées de terre et de mer.

Art. 4. Les déclarations de pères, mères et maîtres ou patrons, seront faites par écrit sur des formules délivrées gratis. Ces déclarations seront remises au maire et renouvelées chaque année du 1er au 31 décembre.

Les pères, mères, maîtres et patrons qui ne pourront faire leurs déclarations par écrit, devront se présenter assistés de deux témoins domiciliés dans la commune, devant le maire, pour faire leur déclaration.

Toute fausse déclaration sera punie correctionnellement d'une amende de 100 à 2,000 fr., d'un emprisonnement de six mois au moins et de deux ans au plus, et de l'interdiction du droit de voter et d'être éligible pendant cinq ans au moins et dix ans au plus.

Art. 5. Quiconque quittera la commune sur la liste électorale laquelle il sera inscrit, continuera à être porté sur cette liste pendant trois ans, à charge de justifier, dans les formes et conditions prescrites par l'article 3 de la présente loi, de son domicile dans la commune où il aura fixé sa nouvelle résidence.

Art. 6. Ne seront pas inscrits sur la liste électorale :

1° Les individus désignés aux § 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 de l'art. 3 de la loi du 15 mars 1849;

2° Les individus désignés au § 4 du même article, quelle que soit la durée de l'emprisonnement auquel ils sont condamnés;

3° Les officiers ministériels destitués en vertu de jugements ou de décisions judiciaires;

4° Les condamnés pour vagabondage ou mendicité;

5° Les condamnés pour rébellion, outrages envers les dépositaires de l'autorité ou de la force publique, pour délits prévus par la loi sur les attroupements et la loi sur les clubs, pendant cinq ans, à partir du jour de leur condamnation.

Art. 7. Les militaires présents sous les drapeaux continueront d'être répartis dans chaque localité en sections électorales par département.

Leurs bulletins seront recueillis et envoyés au chef-lieu du département dans un paquet cacheté, et confondus dans les diverses sections électorales du chef-lieu avec les bulletins des autres électeurs.

Art. 8. Nul n'est élu ni proclamé représentant au premier tour de scrutin s'il n'a réuni un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits sur la totalité des listes électorales du département et la moitié plus un des suffrages exprimés.

Au deuxième tour de scrutin, qui est fixé de droit au deuxième dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin, nul n'est élu s'il n'a réuni un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et la majorité relative.

Au troisième tour de scrutin, qui aura lieu le quatrième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du deuxième scrutin, l'élection se fera à la majorité relative, quel que soit le nombre des suffrages obtenus.

Art. 9. En cas de vacance par démission, option, décès ou autrement, le collége électoral, qui doit pourvoir à la vacance, est réuni dans le délai de six mois.

Art. 10. Dans les villes où le contingent personnel et mobilier est payé en totalité ou en partie par la caisse municipale, l'état des imposables à la taxe personnelle, dressé par le contrôleur des contributions directes, assisté des répartiteurs, et qui sert à déterminer le contingent de la commune, sera soumis chaque année au conseil municipal.

L'inscription sur l'état des imposables équivaudra à l'inscription de la taxe personnelle.

DISPOSITION TRANSITOIRE.

Art. 11. Pour la confection des listes électorales dressées en exécution de la présente loi pour l'année 1850, toutes les règles prescrites par la loi de 1849, en ce qui concerne les délais et les réclamations, seront observées, et les listes seront closes trois mois après la promulgation de la loi.

Les déclarations prévues par l'art. 3 seront faites dans les 20 jours, à partir de la promulgation de la présente loi.

Tout individu qui n'aura pas trois ans de domicile dans la commune où il réside, ou qui n'y résidera pas au moment de la promulgation de la loi, sera inscrit sur la liste électorale de la commune qu'il habitait antérieurement, s'il y justifiait de trois années de domicile, conformément à l'art. 3.

La révision annuelle des listes pour les autres années sera faite aux époques et d'après les règles déterminées au titre II de la loi du 15 mars 1849.

Continueront à être exécutées pour les élections de l'Algérie et des colonies les dispositions de la loi du 15 mars 1849, jusqu'à la promulgation des lois organiques prévues par l'art. 109 de la Constitution.

J'ai l'honneur de vous demander, ajoute M. Baroche, non pas l'urgence, mais la prise en considération de l'urgence. Il y a des questions qui, une fois posées, ne peuvent, dans l'intérêt de la tranquillité du pays, rester longtemps indécises. L'agitation que l'on a cherché à produire...-(Rumeurs à gauche.)

M. CRÉMIEUX. Mais il ne vous dit pas que c'est vous, c'est lui qui a produit cette agitation.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. L'agitation que l'on a cherché à produire exige visiblement que la question soit résolue le plus promptement possible. Du reste, ce sera à la commission que vous nommerez qu'il appartiendra d'examiner s'il y a lieu de déclarer l'urgence. Nous nous bornons en ce moment, aux termes de votre réglement, à demander que vous preniez cette urgence en considération.

M. MATHIEU (de la Drôme). Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Avant d'accorder la parole à personne, il y a une question préjudicielle à soumettre à l'Assemblée. Plusieurs membres ont déposé sur le bureau du président la demande de la question préalable sur le projet de loi, et du scrutin public à la tribune sur la question préalable. Aux termes du réglement, cette motion a la priorité sur toute autre, et doit être votée sans débats. (Mouvement prolongé.)

M. BAZE. Mais il faut que la question préalable soit demandée ouvertement

A gauche : Nous demandons la question préalable.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois consulter l'Assemblée pour savoir si elle consent que le scrutin public ait lieu à la tribune.

Un grand nombre de membres, dans diverses parties de l'Assemblée, se lèvent pour ce mode de votation : puis, sur un signe de M. Berryer, les représentants de droite, qui étaient encore assis, se lèvent également, et le scrutin public à la tribune est ordonné par l'unanimité de l'Assemblée.

Le scrutin sur la question préalable donne le résultat suivant :

Nombre des votants	650
Majorité absolue	226
Billets blancs	197
Billets bleus	453

L'Assemblée n'a pas adopté la question préalable.

M. LE PRÉSIDENT. M. Michel (de Bourges) a la parole contre la prise en considération de la proposition d'urgence. (Mouvements divers.)

M. MICHEL (de Bourges). Citoyens représentants, je combats la prise en considération de l'urgence pour une loi au frontispice de laquelle je lis : Mensonge, hypocrisie, et au bas de laquelle j'entrevois les horreurs de la guerre civile. (Agitation.) Les demandes d'urgence, aux termes de la Constitution, doivent être motivées. M. le ministre n'a trouvé qu'un motif, il a parlé de l'agitation que ce projet de loi devait exciter dans le pays, et c'est lui qui produit cette agitation. Puisque M. le ministre ne dit pas les motifs de ce projet de loi, je vais les dire pour lui, à mon point de vue.

Le peuple se conduit avec sagesse. Autrefois, il cherchait un remède à ses maux dans l'émeute; aujourd'hui il se renferme dans le respect de la légalité, il ne veut plus combattre qu'avec le bulletin électoral. Il a fait plus : une alliance désormais indissoluble a été conclue entre le prolétaire, le bourgeois et l'armée.

Qu'a fait le gouvernement? Il l'a puni de son amour pour la légalité comme autrefois on le punissait de son amour pour la guerre.

Après le 10 mars, vous ne croyiez encore qu'à une erreur du peuple. vous ne croyiez pas à cet amour de la légalité chez lui, et vous avez bâillonné la presse et fermé les réunions politiques. Vous n'aviez pas osé attaquer encore en face le peuple lui-même. Vous avez donc présenté des mesures contre la presse et contre les réunions politiques; vous avez même fait plus : l'esprit de faction a relevé les barricades de juin, encore toutes sanglantes, dans un but que vous seul connaissez au sein des colléges électoraux. (Rumeurs à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Expliquez vos paroles. Je vous y invite formellement.

M. MICHEL (de Bourges.) Je dis que l'esprit de faction hors de cette enceinte avait essayé de relever, au sein des colléges électoraux, des barricades de juin. (Nouvelles rumeurs à droite.)

L'alliance entre le prolétaire, le bourgeois et le soldat a de nouveau éclaté. (Rumeurs à droite.) Tous vos efforts pour amener le peuple à accepter vos choix ont été impuissants.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis laisser dire à l'orateur que l'esprit de faction a relevé les barricades de juin, sans qu'il explique ses paroles. (Très bien! à droite.) Il n'est pas possible qu'on laisse dire à cette tribune qu'un homme qui a été candidat aux élections de Paris, qui a rempli son devoir en défendant les lois, a servi aux factions pour relever les barricades de juin. (Très bien! à droite.) Il n'y a de factieux qui prétendent que ceux des choses semblables. (Agitation prolongée. — Protestations à gauche.)

M. MICHEL (de Bourges). L'empressement que met M. le président à développer ma pensée... (Bruit.)

M. LEBRETON. Je demande la parole.

M. MICHEL (de Bourges). Je ne veux pas exciter les passions; je ne crois pas parler ici dans une question politique.

L'orateur entre ici dans de longues considérations sur la moralité de la loi, et termine par cette considération :

La loi que vous voulez faire, quand l'appliquerez-vous? En 1852. Cette époque est remarquable, car vous serez bien près de votre fin.

Une voix à droite : Et vous aussi. (Rires à droite.)

M. MICHEL (de Bourges). Et le pouvoir présidentiel lui-même, qu'on présente sur le papier comme pouvant avec vous porter atteinte à la Constitution, sera sur le point d'expirer. De sorte qu'au moment de l'application de votre loi, tout pouvoir moral sera éteint dans le pays. (Mouvement.)

— Eh bien! qu'arrivera-t-il? Si une partie du peuple, les trois millions d'hommes que votre loi aura proscrits du scrutin électoral, se croyant lésés dans les droits que leur a confiés la Constitution votée il y a à peine deux ans, si, dis-je, ces trois millions d'électeurs proscrits veulent entrer de force dans les colléges électoraux et y voter... (Agitation.)

A droite : Il y a la puissance de la loi!

M. MICHEL (de Bourges). Je vous ai dit déjà que toute puissance morale sera éteinte alors.

A droite : Et qui donc sera juge?

M. MICHEL (de Bourges). Le peuple seul est juge. (Rumeurs diverses.)

Je disais donc que vous n'aurez plus en 1852 de puissance morale. Il vous restera la puissance matérielle, je ne le nie pas, et je finis par où j'ai commencé : je vois la guerre civile. Vous allez sans le savoir, je le reconnais, sans le vouloir, précipiter notre malheureux pays dans un abîme de maux incalculables. C'est à cause de cela que je vote contre votre loi et contre l'urgence.

A droite : Vous faites le procès à la constitution.!

A gauche : Nous la respectons et vous la violez!

M. LEBRETON. On a attaqué à la tribune la candidature d'un citoyen parce qu'il rappelait le souvenir des barricades de juin. Les événements de juin ont laissé un double souvenir, un souvenir odieux, d'exécrable mémoire, pour ceux qui ont fait les barricades, un souvenir de dévouement et de gloire universel pour ceux qui les ont renversées. (Très bien! très bien! à droite.)

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Je vote la prise en considération de l'urgence, en déclarant que, quel que soit le sort d'une proposition que je crois très inopportune et très mal avisée, dès lors qu'une question de ce genre est posée, elle soulève trop vivement l'opinion publique au dehors, comme elle a du reste trop agité l'Assemblée elle-même, pour qu'elle ne soit pas résolue le plus promptement possible.

M. V. LEFRANC combat l'urgence.

L'Assemblée, consultée, décide à une grande majorité la prise en considération de l'urgence.

La séance est levée à 6 heures.

Vendredi, à une heure, séance publique. Suite de la discussion du budget.

FAITS DIVERS.

Le gérant signataire du journal la *Voix du Peuple* était poursuivi aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, sous la prévention d'avoir, dans un article assez étendu, publié le 6 avril dernier, à propos du budget de 1851, excité à la haine et au mépris du gouvernement de la République.

M. Laugrand ni son défenseur, Me Crémieux, ne se sont présentés; la cour a passé outre au jugement, et, sur les réquisitions du ministère public Suin, a condamné M. Laugrand par défaut, et sans assistance du jury, à la peine d'une année d'emprisonnement, de 4,000 francs d'amende garantis par une année de contrainte par corps.

— Malgré l'entorse qu'il s'était faite, M. Eugène Sue n'a pas cru devoir retarder plus longtemps son entrée à la chambre. Il y a été introduit aujourd'hui par M. Schœlcher.

L'auteur des *Mystères de Paris* a été se placer à la première travée de gauche, qui est, comme on le sait, la crête de la Montagne.

M. Colfavru a également fait son entrée aujourd'hui. (*Evènement.*)

— MM. de Tinguy, Desmarest et Tron, ont déposé la proposition suivante :

« S'il arrivait que les pouvoirs constitutionnels se trouvassent paralysés dans leur action par un événement de force majeure, les conseils généraux sont autorisés à se saisir immédiatement de l'autorité dans leurs départements, à percevoir les impôts et à disposer de la force publique, jusqu'à la réintégration des pouvoirs réguliers. »

— Nous trouvons dans une correspondance de Cologne les renseignements qui suivent sur les nouveaux projets d'exécution de chemins de fer qui s'élaborent au-delà du Rhin :

« Le monopole commercial que Cologne a acquis sur le Bas-Rhin a éveillé la susceptibilité des provinces que ce monopole a déshéritées, et l'on dresse à Coblentz un projet du chemin de fer dont le point de départ serait à Ehrenbreitstein, sur le Rhin, qui remonterait la vallée de la Lahn par Wetzlar jusqu'à Giessen, où il se confondrait avec la ligne du Main-Weser, laquelle relie la ville de Francfort au chemin de fer de la Thuringe et la met en communication avec Hesse-Cassel, Berlin et Leipzig. Cette combinaison trouve de l'appui auprès des administrations de Prusse et de Nassau, qui entrevoient un grand avenir de prospérité pour les contrées manufacturières qui n'ont pour voie de transport que la Lahn, cours d'eau qu'il est impossible de rendre navigable.

» Ce chemin de fer acquerra une immense importance, car il sera la communication la plus directe et la plus rapide entre le Mein et le Bas-Rhin, soit à partir de Coblentz, soit de Francfort.

» Tandis que l'exécution de ce railway se projette à Coblentz, la ville de Francfort élabore le projet d'une ligne qui a pour objet de racorder celle de Main-Weser, à partir de Giessen, au chemin de fer de Cologne à Berlin. Cette ligne aurait son tracé par Wetzlar, Dilembourg et Siegen, et établirait ainsi une communication directe entre Francfort et les ports néerlandais, Cologne, la Belgique et la France. Ce projet serait suivi, dans un temps plus éloigné, de celui qui prolongerait, à partir de Munster, le chemin de fer jusqu'à Emden en suivant la direction de l'Ems, dans le but d'avoir dans la mer du Nord un port qui rivaliserait avec les ports néerlandais, et qui, par la supériorité de sa rade, servirait de point de réunion à la marine allemande, en facilitant l'accession du Hanovre au Zollverein. »

— La commune d'Olemps vient d'offrir un exemple de longévité assez rare : le nommé Salès est mort le dimanche 28 avril, à l'âge de 103 ans moins quelques mois. Cet homme avait passé près d'un siècle sans connaître aucune espèce d'infirmité; on peut dire qu'il s'est éteint de vieillesse.

(*Aveyron républicain.*)

— On lit dans le *Socialiste de la Côte-d'Or* :

« Le 29 avril, à 10 heures du soir, un incendie, dont les causes sont généralement attribuées à la malveillance, a détruit, en quelques instants, douze corps de bâtiments du village de Brazey, de la section d'Ennevent, comprenant dix-neuf ménages, ainsi que tout leur mobilier, leurs bestiaux; toutes les victimes ont été obligées de s'enfuir de leurs pauvres demeures avec leur chemise seulement. Ces pertes, immenses pour de pauvres ouvriers, ne sont point les seules; un d'eux, le citoyen Munier-Damilière, a non-seulement perdu maison, chevaux, etc., enfin tout ce qu'il avait acquis à force de privations et de travail, oui, tout perdu et sans espoir d'indemnité, mais encore deux de ses enfants, dont l'un était âgé de 8 ans et l'autre de 11; tous

deux ont été la proie des flammes, et, tout carbonisés qu'ils étaient lorsqu'on les a retirés des décombres, ils se tenaient encore embrassés! Leurs parents, pour fuir un sort pareil, ont été obligés de se jeter par les fenêtres.

Durant cet affreux désastre, tout le monde a fait son devoir; une foule immense de compagnies de pompiers y étaient accourues.

La justice informe activement. Fasse le ciel qu'elle puisse découvrir la main criminelle qui plonge ces dix-huit malheureuses familles dans la misère... main maudite à jamais! »

SOLIDARITÉ.—On communique de Sarrians (Vaucluse), au *Démocrate* d'Avignon, un nouvel exemple de solidarité fraternelle.

Deux citoyens de cette commune étaient retenus jour et nuit au chevet de leurs femmes dangereusement malades, et ne pouvaient donner à leurs modestes propriétés les soins nécessaires. Dimanche matin, 28 avril, deux cents de leurs concitoyens se réunissent, la bêche sur l'épaule, et vont cultiver les champs de Breton et de Laya.

Ce travail achevé, nos patriotes se réunissent dans une collation champêtre et fraternelle, et rentrent à Sarrians le cœur content de la bonne action qu'ils viennent de faire et en chantant la *Marseillaise* et le refrain de Pierre Dupont :

Les peuples sont pour nous des frères.

Voilà ces hommes que les royalistes ne cessent de calomnier et de traiter d'ennemis de la propriété et de la famille!

La *Fraternité*, de l'Aude, enregistre un fait semblable, qui s'est passé dans la commune d'Argeliers. Là une association s'est formée dans ce but fraternel.

ARMÉE. — Nous lisons dans le *Républicain du Gard*, du 5 mai :

« Mardi derniers sont passés à Nîmes, sous la conduite de la gendarmerie, seize jeunes sous-officiers ou soldats appartenant au 46e de ligne, que notre *gouvernement républicain* envoie en Afrique pour le crime d'avoir voté, lors des dernières élections, pour la liste démocratique des départements auxquels ils appartiennent. Quelques démocrates ayant su leur arrivée se sont transportés mercredi matin devant la Maison-d'Arrêt, et ont pu, au moment où ils en sortaient pour continuer leur route vers Toulon, leur remettre quelques secours en argent et leur serrer la main. Ces malheureuses victimes de leur foi républicaine nous ont fait remettre la lettre suivante que nous insérons avec plaisir :

Nîmes, le 39 avril 1850.

» Citoyen rédacteur,

» Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir insérer, dans votre plus prochain numéro, la lettre suivante. . . . .

» A la suite des dernières élections, un adjudant-sous-officier, un sergent-major et un sergent du 46e de ligne, en garnison à Limoges, ont été cassés pour avoir donné leurs votes aux candidats démocrates.

» Appartenant aux trois compagnies dudit régiment, comme eux ayant donné nos votes aux candidats républicains, nous voulûmes dire adieu à nos frères déportés; pour ce fait nous fûmes tous immédiatement conduits en prison pour être, le soir même et sans jugement, dirigés vers l'Afrique; on nous fit sortir de la ville à minuit, la chaîne au cou, accompagnés de toute la gendarmerie de Limoges, le sabre nu; on a eu pour nous moins d'égard qu'on en a pour les condamnés que l'on laisse, du moins de temps en temps pendant la route, reposer quelques jours dans les prisons; car, partis par correspondance forcée, nous ne nous sommes arrêtés que pour coucher, et on nous a laissé la nuit, le plus souvent, sans paille et sans couverture; toutes communications, bien entendu, nous ont été interdites partout; enfin, nous avions inscrit sur nos casquettes : *Isolés*, nom du corps auquel nous appartenons désormais; le brigadier de gendarmerie vient de nous le faire ôter, afin que l'on ignore la cause pour laquelle nous sommes déportés.

» Nous allons grossir la liste des martyrs; mais en quittant la France, comme en mettant le pied sur la terre d'exil, nous n'aurons jamais qu'un seul cri : Vive la République démocratique !!!

Daignez agréer, citoyen, notre salut fraternel,

A. Trichot, soldat au 40e, *isolé*; Buros, sous-officier, au 10e régiment, *isolé*; Lozach; Pistch; Vernet; Rifflard; Leroy; Manperle; Loirot; Dalbavie; Chasseur; Marche; Leijot; Georgeault; Marty; Ménard.

LE DÉLIT DE COLPORTAGE. — La dame Hourseaux, de Nangis (Seine-et-Marne) va au bureau de la poste chercher ses deux journaux, la *Démocratie pacifique* et le *National*; elle rencontre en revenant un de ses parents auquel, sur sa demande, elle prête pour quelques instants le *National*. Un gendarme qui, placé à peu de distance, observait tout ce qui se passait, dresse procès-verbal, et la dame Hourseaux, traduite devant le tribunal de police correctionnelle de Provins, est condamnée, *pour ce seul fait*, et comme distributrice, à 25 *francs d'amende et un mois de prison*.

Voici quelque chose de plus fort.

La dame Auriol vend à son épicier 20 kilogrammes de vieux journaux, *au poids*, pour servir d'enveloppes. Elle est poursuivie comme distributrice. Heureusement, le tribunal de Montpellier a montré plus de bons sens que certaines juridictions plus élevées, et a refusé de voir dans un pareil fait le délit de distribution.

— Sous ce titre : *L'Hérault Socialiste*, le *Montagnard* et l'*Indépendant du Midi* viennent de se fusionner. L'*Hérault Socialiste* a pour rédacteur en chef Marcel Atger, et pour rédacteur principal M. Boyer. Le premier numéro, que nous recevons aujourd'hui, contient un excellent article sur *l'association du propriétaire et de l'ouvrier*, adressé aux Travailleurs des Campagnes. Nous félicitons les démocrates de l'Hérault de cette heureuse idée de fusion qui réunit en un seul faisceau des forces jusqu'ici séparées et partant plus faciles à vaincre. Nous les félicitons surtout d'avoir arboré franchement la bannière de l'avenir : c'est un double gage de succès.

THEATRES. —CONCERTS.

L'Hippodrôme va rouvrir. L'administration a mis à profit ses loisirs forcés pour composer un spectacle tout-à-fait curieux et complet. De nouvelles amazones ont été formées pour renforcer l'escadron d'élite. Le *Char allégorique*, sérieusement perfectionné, offrira au public des suspensions invraisemblables.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui jeudi, grand Concert extraordinaire, avec le concours de MM. Darcier, Junca, Lebrun, Grognet, L. Gras, Mlle Marville; chansonnettes comiques par E. Clément. Chœurs nouveaux par la société chorale des Enfants de Paris. — Prix d'entrée pour toutes places : 50 c.

JARDIN D'HIVER. — Aujourd'hui aura lieu le début du baron Henrich, qui paraîtra au Jardin-d'Hiver en compagnie du prince Colibri, son frère. Il y aura concert dans les entr'actes.

CALIFORNIE. — On demande un médecin pour la Californie. S'adresser à l'agence d'annonces, rue Vivienne, 36.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe. . . .	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique.	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce.	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer.	51	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar.	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre. . . .	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 8 mai 1850.

Un escompte de 192 500 fr. avait dès le début du parquet établi les cours en hausse, et les agents escomptés ayant été dans l'obligation d'escompter à leur tour leurs clients, il en est résulté de nombreux rachats qui ont encore élevé les cours, et c'est au plus haut que la clôture s'est faite. On n'a pu manquer alors d'attribuer la hausse ainsi produite à la présentation du fameux projet de la commission des dix-sept, et on disait que ledit projet serait remarquable par ses conditions draconiennes.

Le 3 0/0, ouvert à 55 fr., reste au plus haut à 55-25, en hausse de 30 c.

Le 5 0/0, ouvert à 88-30, a fait 88-25 au plus bas, et reste au plus haut à 88-60, en hausse de 70 c.

La Banque de France reste à 2060, en hausse de 10 fr.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
88 ..	5 0/0 J. mars.	cpt.	88 35	88 60	88 25	88 55
87 95	5 0/0	fin c.	88 30	88 60	88 25	88 60
.. ..	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
64 ..	4 0/0 J. sept. . . .	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
54 70	3 0/0 J. d. . . .	cpt.	55 ..	55 20	54 90	55 20
54 75	3 0/0	fin c.	55 ..	55 25	55 ..	55 25
88 50	5 0/0 Plein. . .	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	88 50
88 65	5 0/0	fin c.	88 50	88 60	88 50	88 60
2070 ..	Banq. France	cpt.	2070 ..	2070 ..	2055 ..	2060 ..
713 ..	Paris-Orléans.	cpt.	... ..	... ..	... ..	715 ..
... ..	Libérés.	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
540 ..	Rouen.	cpt.	... ..	... ..	... ..	5 5 ..
... ..	Libérés.	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
210 ..	Havre.	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés.	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
335 ..	St-Germain. . .	cpt.	... ..	... ..	... ..	335 ..
157 50	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	157 50
137 50	Versailles r. g.	cpt.	... ..	... ..	... ..	135 ..
175 ..	Mars.-Avign. . .	cpt.	175 ..	175 ..	172 50	172 50
... ..	Libérés.	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
102 50	Bâle.	cpt.	102 50	103 75	102 50	103 75
... ..	Boulogne.	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés.	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
414 25	Nord. j. juill. .	cpt.	415 ..	415 ..	413 75	413 75
412 50	400 payés. . .	30 c.	413 75	415 ..	413 75	415 ..
317 50	Centre.	cpt.	... ..	... ..	... ..	315 ..
316 25	Libérés.	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
387 50	Bordeaux.	cpt.	... ..	... ..	... ..	387 50
... ..	475 payés. . .	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
222 75	Nantes.	cpt.	222 50	222 50	221 25	221 25
... ..	325 payés. . . .	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
325 75	Strasbourg. . . .	cpt.	323 75	325 ..	323 75	325 ..
325 ..	325 payés. . . .	30 c.	... ..	... ..	... ..	325 ..

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0.	1270 ..	Bons du Trésor.	.. o/o
— Nouvelles.	1125 ..	Zinc V.-Montagne.	.... o/o
De la Seine, J. juillet.	.... ..	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847. .	... ..	Belgique, 4 0/0 1840. .	98 o/o
— nouvelles, 1849.	... ..	— 5 0/0 1842. .	98 o/o
Havre, Jouiss. mars. .	705 ..	Espagne : dette activ.	.. o/o
— nouvelles.	860 ..	— dette intér.	30 1/4
Rouen, 4 0/0 1847. . . .	... ..	Naples. Réc. Rothsc. .	95 75
Liste civile.	992 50	Rom. Empr. j. déc. .	79 1/2
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 1/4
Quatre canaux.	1070 ..	Piémont. Obl. à 4 0/0.	960 o/o
		— Obl. nouv. 4 0/0.	925 o/o

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 9 mai.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Mère coupable.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Songe d'une nuit d'été.
ODEON. — Planète, — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, un Mariage, la Maison du garde.
VARIETES.—Mignonne, Fade-te, Colombine.
GYMNASE.—Héloïse et Abeilard, l'Amour, Diviser.
THEATRE MONTANSIER. — L'Odalisque, le Sous-Préfet d'amuse, Traversin et Couverture.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La misère.
THEATRE DU LUXEMBOURG — Lesurques.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Représentation extraordinaire.
FOLIES —Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
THEATRE-NATIONAL.—Soirée équestre.
CHOISEUL.—L'ouvrier, Prix de sagesse, Rats et biscuits.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 128. Vendredi 10 Mai 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois..... 6 f.
Six mois..... 11 f.
Un an..... 20 f.

Les abonnements ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois..... 9 f.
..... 17 f.
..... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé. Nous donnons plus loin les adresses des bureaux-succursales où sont reçus ces abonnements.

PARIS, 9 MAI.

Notre Vœu.

Nous avons dit qu'il y avait devoir de conscience pour tout journal démocratique à exprimer librement et nettement sa pensée sur la situation brûlante où nous entrons; mais qu'il y aurait folie à croire qu'aucune puissance au monde puisse arrêter les révolutions qui arrivent à leur heure, qui débordent de la conscience publique, et qui sont toujours aveuglément ou volontairement déterminées par les gouvernements eux-mêmes.

Nous avons dit qu'il pouvait tout au plus dépendre d'un concert de journaux indépendants d'empêcher une émeute malheureuse.

Entre l'orgueil qui exagère l'importance d'un journal et la fausse humilité qui décline toute influence sur les évènements, il y a la juste appréciation de ce que commandent aux journaux comme aux citoyens la raison et la conscience.

Le peuple est toujours libre, toujours souverain, quoi qu'on fasse pour l'influencer et pour l'opprimer; mais un journal démocratique est un organe du peuple, une partie intégrante du cœur et de l'esprit du peuple; à ce titre il doit au peuple, coûte que coûte, l'expression entière, complète, parfaitement intelligible, sans réticence ni obscurité aucune, de son opinion sur telle éventualité, sur tel danger que le peuple peut courir.

Or, notre sentiment sur la situation se résume dans ce vœu clair et net, sans ambiguité, sans arrière pensée, sans réticence :

Nous désirons de toutes les forces de notre âme que le peuple de Paris déjoue les calculs des meneurs de la coalition monarchique, en ajournant toute mesure extrême, toute lutte brutale, jusqu'à ce que le peuple de la France entière ait pris complètement conscience du péril que courent ses droits souverains, et puisse s'associer entièrement, irrésistiblement, à la revendication de sa souveraineté.

Nous désirons qu'il en soit ainsi, parce que la simple présentation du projet de loi contre le suffrage universel ouvre déjà les yeux à de nombreux citoyens qui ne pouvaient croire à une provocation aussi insensée, et rallie à la cause du peuple, du droit, de la légalité, un grand nombre de ceux qui espéraient de bonne foi prévenir une révolution en prêtant leur appui aux hommes d'Etat de la monarchie.

A notre connaissance, de nombreux citoyens qui ont voté depuis deux ans pour les candidats de la réaction sont prêts à signer une protestation contre le projet de loi présenté hier, et à conjurer de toutes leurs forces les désastreux malheurs qui peuvent en découler.

Il est de la dernière importance que toutes ces protestations puissent se faire jour, que le travail de la conscience publique s'opère partout librement, que tout homme de cœur, bourgeois ou prolétaire, soldat ou magistrat, ait le temps de méditer sur les dangers présents et à venir, et d'apprécier la part de responsabilité qu'il assumerait en s'abstenant de protester contre ce qu'il déplore.

Il est surtout indispensable que la gravité de l'atteinte qui serait portée au suffrage universel soit bien reconnue, que le masque d'habileté, de mensonge et d'hypocrisie dont elle se couvre tombe aux yeux de tous; qu'il n'y ait pas, comme au 13 juin, lieu de se méprendre; que chacun constate bien d'où viennent la provocation à la guerre civile, l'excitation à la haine des classes entre elles, la conspiration contre l'ordre légal et constitutionnel, seule garantie de l'ordre social et de l'activité industrielle, de quelle rue enfin sortent les *allumeurs* de l'émeute.

Quand la conscience publique sera bien édifiée, bien éclairée sur tous ces points, elle n'aura certainement plus besoin des lumières et des avis d'aucun journal pour prononcer son arrêt et faire triompher, comme elle l'entendra, la cause du droit de tous et de la justice.

Les faubourgs les plus populeux de Paris ont commenté vivement, aujourd'hui, le projet des Burgraves contre le suffrage universel. Des groupes nombreux, mais inoffensifs, n'ont pas cessé de stationner dans les rues Saint-Antoine, place de la Bastille et faubourg Saint-Marceau. En général, le bon sens des ouvriers a été parfait, et l'œuvre de M. Baroche et Ce n'a trouvé que dédain.

On veut espérer généralement, dans le peuple, que la loi électorale finira comme celle de la presse, ou, du moins, ne sortira de la discussion que singulièrement corrigée et diminuée.

(*Evènement.*)

Les représentants se réuniront demain dans leurs bureaux pour nommer une commission de 15 membres chargée de l'examen du projet de loi électoral présenté hier par M. Baroche.

Une partie des légitimistes et presque tout le tiers-parti appartenant à la fraction Cavaignac, paraissent décidés à le combattre. (*Idem.*)

Nous lisons ce soir dans l'*Estafette* :

Malgré le calme de la population parisienne et son attitude pleine de sagesse, le ministère redouble de précautions, comme s'il s'agissait d'un danger prochain.

La garnison de Paris vient, nous assure-t-on, d'être augmentée de plusieurs régiments. Le nouveau bataillon de la gendarmerie mobile a été installé dans sa caserne, et deux régiments qui devaient partir ont été retenus par ordre supérieur.

La caserne de l'Ecole-Militaire est tellement encombrée, qu'un grand nombre de soldats, ceux du 25e de ligne par exemple, sont obligés de coucher dans les couloirs.

Nous constatons, sans exprimer sur ce sujet aucune opinion personnelle, le chemin rapide que fait parmi le peuple l'idée du refus de l'impôt en cas de violation flagrante du pacte fondamental. Il résulte de tous nos renseignements particuliers la certitude que les ouvriers organiseraient avec empressement et avec régularité la résistance légale que commanderaient l'imminence et l'étendue d'un péril dont nous n'établissons ici que l'hypothèse et que la sagesse prudente des mandataires de la nation détournera d'elle, nous l'espérons. Quoiqu'il en soit, le symptôme que nous signalons est grave et mérite qu'on y fasse attention sérieusement. (*Idem.*)

Constitution de la République française. — Art. 1er. LA SOUVERAINETÉ RÉSIDE DANS L'UNIVERSALITÉ DES CITOYENS FRANÇAIS. — ELLE EST INALIÉNABLE ET IMPRESCRIPTIBLE.

Donc, toute disposition légale tendant à restreindre l'universalité du suffrage, VIOLE MANIFESTEMENT l'art. 1er de la CONSTITUTION.

La conséquence de la loi proposée par M. Baroche serait de réduire de TROIS MILLIONS environ le nombre des électeurs.

Excitation à la haine des classes.

La pensée la plus hypocrite et la plus subversive du projet de loi rédigé par le comité de salut monarchique n'est pas dans la condition de trois années de domicile continu qui serait exigée de tous les électeurs, et dont l'inscription au rôle de la taxe personnelle ferait foi.

Cette condition de trois années de domicile, justifiées par le cens de la contribution personnelle, est sans doute exorbitante, monstrueuse; elle rétablit le privilège électoral; elle a pour effet d'escamoter, sans raison d'incapacité légale, l'exercice du droit électoral aux trois ou quatre millions de citoyens qui, — par ce temps d'instabilité industrielle, de mutations administratives, de déplacements d'intérêts, de voyages et de relations incessantes, — ne peuvent séjourner dans la même commune les trois ou quatre années nécessaires pour y acquérir le droit d'électeurs. Cette condition est certainement quelque chose d'incroyable, et donne déjà lieu de penser que la commission des 17 monarchiens s'est beaucoup moins occupée de la réalisation pratique de son système que de l'effet irritant et provocateur que sa simple présentation devait produire.

Mais enfin, ce n'est pas là le côté le plus hypocrite, le plus odieux ni le plus dangereux du système.

Là où gît surtout l'excitation à la division des familles et à la haine des classes entre elles, c'est dans les dispositions mêmes qui paraissent avoir pour effet d'enlever à la condition de l'inscription au rôle de la taxe personnelle son caractère de privilège censitaire; c'est dans l'article qui permet aux fils majeurs logeant chez leurs parents et aux ouvriers ou domestiques qui logent depuis trois ans au moins chez leurs maîtres ou patrons de prendre part au vote sans taxe personnelle, si, à la place de cette inscription de taxe, ils peuvent obtenir de leurs pères, de leurs maîtres ou de leurs patrons une déclaration constatant qu'ils demeurent avec eux dans la même maison depuis trois ans.

A première vue, les gens crédules et inexperts en art politique seront enclins à voir dans cette disposition une sorte d'hommage à l'égalité des droits, une sorte de preuve qu'on ne veut pas rétablir le monopole censitaire. Le rapport de M. Baroche s'efforce en termes très doucereux de faire ressortir cette concession adroite. Il semble que le fils majeur, le domestique et l'ouvrier sont mis, par cette réserve, sur le même pied devant la loi que ceux qui ont la vertu et le mérite de payer une contribution personnelle. Eh bien! il semble très mal. Cette réserve libérale constitue l'instrument le plus ingénieux de domination et d'exploitation qu'une classe puisse exercer sur une autre classe. Cette libéralité de la commission de salut monarchique en faveur des pauvres prolétaires est le meilleur moyen qu'on pouvait imaginer pour faire détester ceux qui possèdent par ceux qui n'ont rien, pour faire maudire au pauvre son état de dépendance. Avec cet article, l'autorité du père est en droit de peser politiquement sur ses fils après leur majorité révolue. Avec cet article, il dépend du maître, du patron d'exiger du domestique et de l'ouvrier une fidélité de dévouement politique à son opinion, proportionnelle à la fidélité de service et de travail dans sa demeure. Comme, d'après le même projet de loi, un ministre ou un préfet n'auront, à l'approche d'une élection, qu'à déplacer tels ou tels employés dont le dévouement à l'*ordre* leur paraîtrait douteux, pour les priver du droit de voter, — le père de famille, le maître et le patron qui auront les moindres doutes sur la coreligion politique de leurs fils, serviteurs et ouvriers, pour les priver du même droit, pourront les renvoyer de leur demeure un jour avant que le scrutin s'ouvre. Sans tant de façons, ces pères, maîtres ou patrons n'auront qu'à s'absenter pendant quelques jours ou à refuser purement et simplement le certificat sollicité pour priver leurs fils, domestiques et salariés de toute prétention patriotique à peser sur les destinées de leur pays. Il y a dans les conséquences des lignes écrites par M. Baroche et par les Burgraves à cet endroit, plus d'atteintes révolutionnaires et subversives portées à la conservation de la famille, à la légitimité du capital, au respect de la propriété, qu'il n'y en a certainement dans toutes les décla-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 10 MAI 1850.

PAUVRE JEANNE!

IV.

(Suite.)

A cette question d'amour, la pauvre enfant ne répondit pas; elle pleurait, mais involontairement sa main tremblante pressait les mains d'Alexis, et Alexis ajouta :

— Jeanne, écoute-moi, écoute moi bien, car cet aveu est peut-être le dernier que Dieu me permette. Un siècle s'est passé pour moi depuis que j'ai appris à te connaître, Jeanne; et ce que je fus autrefois, je l'ai oublié... C'est un mauvais rêve que j'ai chassé de mon cœur pour me rendre digne de ton amour.

Jeanne leva sur lui ses grands yeux bleus; il continua :

— Aujourd'hui, il me semble que, pour moi, le paradis est descendu sur terre. Je trouve un langage à chaque fleur, une voix à chaque bouquet de bruyère ou de genêt, une harmonie à chaque brise qui court dans la vallée ou gémit sur la grève. Ici, même quand tu es loin, je ne suis plus seul; ton souvenir anime tout un monde autour de moi. Et alors, au milieu du silence de la nuit et du recueillement de mon cœur, je descends en moi; je m'interroge et je me demande pourquoi j'ai tant de bonheur à vivre alors que la vie semble m'abandonner, et mon âme répond :

— Tu aimes!

Et si j'interroge le nuage qui glisse silencieusement au ciel, l'oiseau qui chante dans son nid, le brin d'herbe qui serpente dans le ruisseau, le roseau qui se plie sous le vent, la fontaine qui murmure dans son lit de roc et de mousse, l'onde qui fuit et revient incertaine, toute la nature enfin... Le nuage et l'oiseau, le brin d'herbe et le ruisseau, le roseau et la fontaine, l'onde et la nature entière avec sa poésie divine, me disent :

— Tu aimes! A ton tour, Jeanne, crois-tu que je t'aime?

— Monseigneur, ne me réveillez pas, je dors!... murmura Jeanne, dans un moment d'extase.

La pauvre enfant craignait en effet de se réveiller. Elle revint peu à peu à elle et se laissant glisser doucement jusqu'à terre, elle ajouta avec mélancolie en fixant de ses deux longs yeux bleus les yeux de son bel amoureux.

— C'est cependant bien bon de rêver, quand on rêve le bonheur...

— Quelquefois aussi, Jeanne, c'est le bonheur qui fait rêver.

— Le bonheur? reprit Jeanne, est-ce bien le bonheur, ce qui doit si vite passer?

— Jeanne, le bonheur est toujours le bonheur, et n'apparût-il au ciel de la vie que comme un éclair, il suffirait pour illuminer toute la vie... Il est d'ailleurs des bonheurs qui font mourir ou qui, du moins, aident à mourir... Ne nous plaignons pas de ceux-là, Jeanne, ils nous viennent de Dieu.

— Pour la femme, l'homme qu'elle aime, c'est Dieu!

Alexis sourit douloureusement en considérant ses mains amaigries.

— Pauvre Dieu que je fais! — dit-il.

Puis, après avoir contemplé un instant en silence Jeanne, dont les yeux lui paraissaient plus beaux que les plus belles étoiles du ciel :

— Sais-tu, — ajouta-t-il d'une voix amicale, — que parfois ton intelligence m'étonne?

— Vraiment, monseigneur?

— Vraiment!

— L'intelligence, chez les femmes, c'est le cœur.

— Et toi, Jeanne, tu as beaucoup de cœur...

— Dam! monseigneur, je n'ai que cela... — répondit naïvement la chevrière.

— N'as-tu pas mon amour, Jeanne!...

— Votre amour, monseigneur, — reprit-elle en soupirant, — c'est le rêve...

— Tu as raison, Jeanne; rêve et chimère comme ma vie, qu'un mot peut détruire, un mot de toi.

— De moi?...

— Ne t'ai-je pas dit, Jeanne, que ma vie, c'était toi...

— Oh! si j'étais aussi riche que cela, monseigneur, je pourrais faire l'aumône à toute la terre...

— Et pourtant, — reprit Alexis, — tu ne m'as pas encore fait la générosité de ce mot que j'ai deviné dans tes yeux, et que tes lèvres m'auraient dû déjà dire?...

— Quel mot, monseigneur? — demanda Jeanne d'une voix tremblante...

— Jeanne, m'aimes-tu?

La pauvre enfant était pâle comme une morte, et la lune qui caressait son visage de ses rayons argentés ne pouvait pas ajouter à sa pâleur.

Alexis, aussi, avait le regard plein d'émotion. Il attendait avec anxiété, le cou tendu, la réponse de Jeanne.

Ce fut une marguerite, une marguerite qu'elle cueillit au bord de la fenêtre, une petite marguerite chétive et souffreteuse.

Elle la prit d'abord dans ses doigts, la considéra avec mélancolie, puis, la posant sur ses lèvres :

— Je lui ai dit mon secret, — murmura-t-elle bien bas; — elle vous le redira, monseigneur...

— Merci, Jeanne, merci! — répondit le comte de Monsoreau en prenant des mains de la chevrière l'humble marguerite; puis, l'effeuillant, il dit :

— Tu m'aimes, un peu... beaucoup...

En ce moment, la cloche d'une église voisine tinta, dans le lointain, un glas funèbre.

Quand la dernière feuille tomba, Jeanne était agenouillée aux pieds d'Alexis.

— Pardonnez-moi, disait-elle, pardonnez-moi, monseigneur... Si c'est mon crime, j'en mourrai.

Pauvre Jeanne! La marguerite avait dit qu'elle aimait... qu'elle aimait passionnément.

Alexis eut un moment de bonheur vrai, le premier, le seul bonheur de sa vie. Il y avait dans l'a-

…ations des enfants perdus du Socialisme.

Voyez-vous ces millions de fils majeurs, de domestiques et d'ouvriers qui ont usé si paisiblement de leurs droits d'électeurs, depuis deux ans, et qui ont certainement contribué beaucoup à l'élection de la majorité du 13 mai, à la résurrection des Burgraves et surtout à l'élévation de M. Louis-Napoléon ; les voyez-vous renoncer, par déférence envers les mandataires dont ils sont les mandants, au droit commun qu'ils possèdent et qu'ils tiennent des deux mains ! Les voyez-vous consentir à racheter, au prix de trois ans au moins de servage, de dépendance, dans la même commune, dans la même demeure, dans le même atelier, au prix de trois ans de docilité et de bassesses envers le même maître ou le même patron, le droit qu'ils ont librement exercé jusqu'ici, et en vertu duquel il pourraient, à l'heure qu'il est, s'ils étaient consultés, condamner souverainement et à tout jamais cette politique parjure et provocatrice qui les dépouille !

Non ! la loi de M. Baroche, si elle est votée, ne pourra jamais être appliquée. Non ! cette loi ne doit porter aucun ombrage à ceux qu'elle menace. Cette loi n'est à craindre que pour les pères de famille, les propriétaires et les capitalistes qu'elle cherche à favoriser. Loin de s'en irriter, les révolutionnaires ardents doivent s'en applaudir, car elle a été providentiellement conçue pour achever l'œuvre de démolition et de révolution entreprise par les hommes d'Etat de la monarchie sous la République de 48. La politique *conservatrice*, qui a sauvé l'ombre du pouvoir temporel du pape au prix de son autorité morale, et qui sauve la discipline militaire en faisant *rougir* tous nos soldats, doit bien, puisque la Bourgeoisie la laisse faire, pousser sa logique jusqu'à sauver la famille au prix de son union intérieure, la propriété au prix de la haine croissante des salariés, et la paix publique au prix d'une ère indéfinie de convulsions affreuses.

Le plus indiscret des journaux ultra-réactionnaires, le *Courrier de la Gironde*, annonçait, il y a quinze jours, que si la candidatnre Leclerc était repoussée, l'empereur de Russie mettrait une armée en campagne contre les Parisiens.

L'*Assemblée nationale*, dans ses *Lettres de Londres*, avait déjà souvent menacé la France d'une nouvelle Sainte-Alliance si elle devenait socialiste. Selon elle les *honnêtes gens du dedans* donneraient la main aux *honnêtes gens du dehors* contre ceux qu'elle appelle *les anarchistes*.

Plus récemment, et à la suite de l'élection d'Eugène Sue, ce même journal annonçait que *le mois de mai verrait de graves événements*.

Que signifient ces menaces ? Pourquoi coïncident-elles avec la loi contre le suffrage universel, loi annoncée, applaudie par ces mêmes feuilles qui appellent les cosaques, crient QU'IL FAUT EN FINIR et que l'ÉPÉE EST SAINTE ?

Il y a donc une pensée de guerre civile au fond de tout cela ?

L'Origine de la loi d'urgence.

Certains journaux exagérés du parti modéré prêchent bruyamment, depuis quelques mois, la violation de la Constitution.

Tous ne sont pas d'accord sur tous les points à réviser ; mais il en est dont ils ont demandé unanimement la modification, ce sont les articles qui ont trait au suffrage universel.

Quelques-uns, l'*Assemblée nationale* entre autres, ont pris la peine de formuler en articles de loi leurs *desiderata* en matière électorale.

Or, ces *desiderata* des journaux ennemis de la Constitution, M. Baroche les a introduits dans la loi qu'il a présentée hier. Il a même, en plus d'une occasion, accordé plus, beaucoup plus qu'on ne lui demandait.

Dans son numéro du 4 avril, l'*Assemblée nationale* formulait son projet de révision de la loi électorale.

Elle demandait :

1° Le domicile d'*un an*.

Le gouvernement a pensé que l'*Assemblée nationale* ne demandait pas assez, et enchérissant sur le projet imaginé par le journal du parti absolutiste, il demande non pas *un an* de domicile, ni même *deux ans* comme le proposait l'ex-colonel de gendarmerie et représentant légitimiste, M. de Lespinasse, il exige un domicile de trois ans.

L'Assemblée nationale a demandé l'exclusion du scrutin de

Tous ceux qui ne justifient pas d'appartenir par le travail à une industrie, à la culture, à un atelier, ou enfin à une parcelle de propriété ;

Le gouvernement, par l'intermédiaire des 17 burgraves et de M. Baroche, s'est empressé d'accéder à ce vœu, mais ici encore il renchérit sur les exigences du journal absolutiste :

Aux termes de ce projet, pour être électeur il faudra non-seulement justifier qu'on se trouve dans les catégories énumérées par l'*Assemblée*, mais il faudra toutes les fois qu'on ne sera pas propriétaire, obtenir cette constatation du bon vouloir des maîtres et patrons, qui le refuseront toutes les fois que leur subordonné sera suspect d'opinion démocratique.

L'*Assemblée nationale* demandait encore l'exclusion pour :

3° Tous ceux qui ont subi un jugement criminel ou correctionnel en matière ordinaire ou politique.

4° Les individus graciés repris dans une nouvelle émeute ;

5° Tous ceux qui feront partie des clubs ou sociétés secrètes.

Le gouvernement s'est empressé d'écrire ces exclusions dans son projet de loi, avec additions, comme pour les articles précédents.

L'*Assemblée nationale* continue :

Art. 3. L'élection a lieu dans chaque commune.

Cet article, étant en contradiction formelle avec un texte de la Constitution, n'a pas été inscrit dans la loi, non pas par respect pour la loi fondamentale, mais parce qu'on a pensé que la latitude accordée aux conseils-généraux pour la multiplication des subdivisions électorales rendrait complètement inutile cette disposition imprudente.

Art. 4. Le scrutin secret est maintenu ; toutefois, tout bulletin imprimé est nul.

Cet article n'a pas été inséré dans la loi des *dix-sept*. Il est facile d'en concevoir la raison. Les ouvriers et cultivateurs qui votent encore pour les légitimistes n'ont généralement reçu aucune éducation ; parmi ceux, au contraire, qui votent avec les socialistes, un très grand nombre auraient pu écrire leurs bulletins. Et d'ailleurs, insérer cette disposition dans la loi, c'eût été, jusqu'à un certain point, encourager l'homme du peuple à s'instruire, et le gouvernement ne veut donner de primes qu'à l'ignorance.

Il est vrai que l'*Assemblée nationale* proposait d'obliger l'électeur qui ne saurait pas écrire à faire écrire son vote par le bureau ; mais une telle disposition aurait eu le tort de montrer trop cruement le but de la loi. On l'a rejetée, non sans doute parce qu'on la jugeait mauvaise, mais parce qu'elle était maladroite.

Art. 5. Les listes électorales doivent être dressées deux mois avant l'élection.

Art. 6. Le préfet, de concert avec le président du tribunal, le juge de paix et le maire, désignent un conseil de révision pour épurer les listes.

Art. 7. Le procureur de la République, le préfet, le sous-préfet et le maire, peuvent éliminer les électeurs incapables ; leur décision sera exécutoire provisoirement, sauf le recours légal devant les tribunaux.

Ici encore le gouvernement s'est écarté de la proposition textuelle de l'*Assemblée nationale* ; mais les mêmes dispositions se retrouvent sous une autre forme.

L'article 10 du projet est ainsi conçu :

Dans les villes où le contingent personnel et mobilier est payé en totalité ou en partie par la caisse municipale, l'état des imposables à la taxe personnelle dressé par le contrôleur des contributions directes, assisté des répartiteurs, et qui sert à déterminer le contingent de la commune, sera soumis chaque année *au conseil municipal*. L'inscription sur l'état des imposables équivaudra à l'inscription au rôle de la taxe personnelle

Le conseil municipal est donc chargé par le projet du rôle que l'*Assemblée nationale* attribuait au conseil de révision.

On sait que ce conseil est désigné à Paris par le gouvernement.

Quant à l'*épuration* postérieure des listes, en ce qui concerne les individus non compris dans cette catégorie, on a très bien pu se dispenser d'en parler, après toutes les précautions prises pour écarter du scrutin tous les suspects du crime d'indigence.

Le projet présenté par M. le colonel de gendarmerie Lespinasse est, au fond, à peu près le même que celui de l'*Assemblée nationale* ; seulement, il y ajoutait la disposition suivante :

Les électeurs appartenant aux armées de terre ou de mer voteront pour le département où ils sont nés ; leurs votes seront envoyés au chef-lieu de ce département dans un paquet cacheté ; ils seront jetés dans l'urne et confondus avec les autres bulletins.

Le gouvernement s'est empressé d'emprunter cet article au représentant légitimiste.

L'article sur la majorité absolue est emprunté à la *Patrie* et à la presse légitimiste.

L'article qui place six mois entre la retraite ou la mort d'un représentant et l'élection de son successeur a la même origine.

Ainsi ce sont les journaux que le public s'accordait à regarder comme les organes d'un petit nombre d'énergumènes du parti modéré, désavoués par tous les hommes raisonnables de leur parti, ce sont les feuilles de la sainte épée et des cosaques qui ont élaboré la loi qui vient d'être présentée à l'Assemblée. Les journaux qui prêchent chaque jour le renversement de la Constitution ont posé les bases ; si le ministère n'a pas écrit complètement sous leur dictée, c'est uniquement parce qu'il a trouvé qu'ils allaient trop loin dans les mots et pas assez loin dans les choses !

Son projet de loi est dans la forme moins franc et plus habile que les leurs ; mais il n'en va que beaucoup plus radicalement au but, au renversement de la Constitution.

Une protestation, par voie de pétition à l'Assemblée nationale, contre toute atteinte directe ou indirecte au suffrage universel, se couvre de signatures depuis plusieurs jours déjà dans le département de la Dordogne.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les lignes suivantes, que nous extrayons au *National* :

Un homme qui n'est, qui ne sera jamais ni orateur, ni diplomate, ni administrateur, qui est ignorant comme un bas officier de l'ancien régime, qui n'en a pas moins su prendre une très grande position dans le monde politique, et qui vise plus haut encore ; un homme enfin, qui n'aurait pas de raison d'être dans un temps calme, et qui, pour monter plus haut, a besoin de troubles populaires, dit, depuis quelques jours, très hautement : « Il faut forcer les impatients à descendre dans la rue ; si le projet de loi électorale ne suffit pas pour cela, on présentera d'autres projets qui les y détermineront. Nous avons besoin d'une émeute pour légitimer les mesures nécessaires au salut de la société ; cette émeute, nous l'obtiendrons. »

Avis au peuple de Paris.

Nous lisons également dans la *Presse* :

Il ne faut pas s'abuser : depuis le 24 juin 1848, toutes les mesures ont été prises, à Paris, pour empêcher toute insurrection, si légitime qu'elle pût être, de se transformer en révolution. Le gouvernement ne reculera devant rien ; tout l'atteste : ses précautions et ses approvisionnements de munitions.

Une seule entreprise de transports a opéré, depuis le mois de septembre dernier, le transport, à Paris, des quantités suivantes de boulets et d'obus.

Pour la Villette	139,320 kil.
Pour le fort La Briche	331,798
Pour le fort de l'Est	61,067
Pour le fort de Charenton	164,002
Pour Grenelle et Meudon	128,800
Adressés à l'entrepeneur général des transports de la guerre, M. J. Gonthier	507,063
Total du poids	1,332,050 kil.

formant le chargement de 15 bateaux environ.

HYPOCRISIE, tel est le mot d'ordre que semble s'être donnée ce matin toute la presse placée sous la protection de la police.

Eh bien, soit ! que l'on subisse la constitution

S'écrie en débutant l'*Assemblée nationale*.

L'honnête journal explique qu'il eût mieux aimé qu'on violât franchement la Constitution, mais enfin il se soumet. Mais à travers ses paroles de prétendue résignation, on sent la joie qui le déborde, en présence d'une loi sournoise qui atteint le but qu'il proposait tout en ayant l'air de respecter les formes légales.

Le langage du *Constitutionnel* est absolument le même que celui de l'*Assemblée*. Il aurait préféré lui aussi qu'on violât ouvertement la Constitution ; mais enfin il se résigne.

Le *Journal des Débats* n'est pas moins jésuitique :

L'exposé des motifs mérite une approbation complète pour le fond et pour la forme. Le gouvernement proteste, dans les termes les plus formels, de son respect pour la lettre et pour l'esprit de la Constitution ; il repousse toute intention de l'enfreindre ou de l'éluder.

Qui la feuille Bertin espère-t-elle donc tromper ? Est-ce que Napoléon faisant jeter par la fenêtre les représentants du peuple ne protestait pas de son respect pour la Constitution :

Le *Pays* est dans une ineffable joie :

La journée parlementaire a été bonne, s'écrie-t-il ; il ne faut pas la perdre.

La réforme électorale est acceptée par l'Assemblée.

Elle doit être proclamée, érigée en loi, sans délai.

En votant l'urgence, l'Assemblée a voulu enlever aux agitateurs, aux charlatans, les moyens d'égarer les populations.

Le principe est posé.

Il doit être appliqué.

Ainsi, l'on exploite déjà contre le tiers-parti le vote d'urgence qu'il a accordé hier tout en faisant ses réserves.

L'approbation des journaux légitimistes n'est pas moindre, non plus que leur empressement à déclarer que le projet n'a rien de contraire à la Constitution. Il est curieux de voir comment toutes les feuilles qui, hier encore, jétaient feu et flammes contre la Constitution, se sentent prises ce matin de respect pour elle.

Un seul journal du parti de l'ordre ose confesser franchement sa pensée à cet égard, c'est l'*Univers*.

Enfin, dit-il dans son récit de la séance, voici M. Baroche et la réforme électorale. M. Baroche lit, au milieu d'un grand silence, son exposé des motifs, qui est fort bien fait, sauf trop d'affectation à répéter que les mesures proposées ne touchent pas à la Constitution ; *car après tout, et quoique la chose soit tournée adroitement*, en bonne foi, la Constitution est TOUCHÉE.

Le *Constitutionnel* est d'avis « de *rectifier la loi actuelle*, » ce qui veut dire apparemment que le suf…

…mour de Jeanne quelque chose de si frais, de si pudique, de si chaste, que c'était comme un jardin céleste où l'âme du comte se retrempait sous l'influence balsamique d'arômes inconnus.

La cloche continuait son chant lugubre.

— Singulier chant d'amour ! — murmura Alexis.

— Hélas, Jeanne ! nous n'avons pour nos serments, ni le chant du rossignol, ni même le sourire du ciel. Vois, là-bas, ce nuage grisâtre, qui cache, par instant, la lune à l'horizon... Ecoute ce glas funèbre... Le jour où l'on me descendra dans le caveau du manoir, la cloche tintera de même...

Jeanne poussa un cri déchirant, un de ces cris qui brisent l'âme, et, se dressant de toute sa hauteur devant Alexis, elle se prit à chanter, d'une voix lente et mélancolique, cette strophe d'une vieille et poétique chanson :

> Le jour où l'on enterre,
> Et lo lan la, lo lan la,
> L'ami que je préfère,
> Et lo lan la, lo lan la,
> Avec lui l'on m'enterre,
> Et tra la la, tra la la,
> Et lo lan la, lo lan la...

Alexis tira de son doigt un anneau d'or et le passa au doigt de Jeanne.

— Jeanne, — dit-il d'un ton solennel, — cet anneau est celui de ma mère... si je meurs, tu seras la fiancée de la tombe... si ton amour me sauve, tu seras châtelaine de Saint-Brieuc !...

Le nuage qui avait d'abord paru à l'horizon s'était fait orage, et la brise devenue gros vent sifflait tristement dans les sombres corridors du manoir.

Un éclair sillonna la nue..... la foudre roula au loin avec fracas.

Jeanne recommença sa chanson, et par deux fois, sur un rythme triste et langoureux, elle répéta :

> Le jour où l'on enterre,
> Et lo lan la, lo lan la,
> L'ami que je préfère
> Et lo lan la, lo lan la,
> Avec lui on m'enterre.....
> Et, tra, la, la, tra, la, la,
> Et lo lan la, lo lan la.....

Pauvre, pauvre Jeanne ! elle avait dit vrai :

— Le bonheur est un rêve....

— Aimer, c'est souffrir !...

V.

Assurément, le comte Alexis de Monsoreau était un très galant cavalier, d'humeur très peu poétique ; mais à l'âge qu'il avait, avec sa tournure, son esprit, sa fortune, on se grise avec le plaisir, plutôt qu'on ne s'y tue. On se jette, tête baissée, dans toutes les folies du monde, on marche en aveugle dans la vie... jusqu'au jour où le réveil arrive, où l'ivresse tombe.

Pour Alexis, ce jour était arrivé tout d'une pièce, sans trève ni merci.

Blessé grièvement en duel par un homme qu'il avait aimé, pour une femme qu'il n'aimait pas et qu'il avait à peine entrevue, il s'endormit pour la première fois avec douleur croyant ne plus se réveiller. Une pensée le consolait en face de la mort, c'était d'avoir donné sa vie pour défendre l'honneur d'une pauvre fille vertueuse, sans appui, sans protection, sans amis, sans parents.

Bien portant, ou au milieu des vapeurs de l'orgie, Alexis eût sans doute trouvé son action par trop pastorale et souverainement ridicule ; mais couché sur son lit de souffrance, en face de lui-même et de Dieu, il la jugea plus méritoire, et comme une sorte d'expiation de ses fautes passées envers les femmes.

— Par exemple, — se dit-il en souriant dans un dernier effort de moquerie, — je n'ai pas de bonheur... Vingt fois je me suis battu pour l'honneur de femmes... sans honneur, et toujours j'ai blessé mes adversaires... Aujourd'hui, par hasard, je prends l'épée pour une sainte et digne cause, et j'en meurs ! Enfin, n'importe : — la vraie sagesse est peut-être de ne se jamais repentir.

MÉPHIS.

(*La fin à-demain.*)

Reprise des *Deux Serruriers* de FÉLIX PYAT, au théâtre de la Gaieté.

C'est à juste titre que le nom de Félix Pyat est un des noms les plus populaires. Le théâtre est le moyen le plus puissant d'enseignement, et, de tous nos auteurs dramatiques, Félix Pyat est peut-être celui qui a le mieux compris et le plus dignement exercé cet enseignement. Chacun de ses drames est, pour ainsi dire, un chapitre du beau livre que lui inspire son amour profond du peuple.

La reprise de *Diogène*, au théâtre de l'Odéon, a donné au directeur de la Gaieté l'heureuse idée de reprendre aussi les *Deux Serruriers* de Félix Pyat. Les sympathies du public pour l'auteur expliquent suffisamment l'enthousiasme avec lequel cette reprise a été accueillie. L'intérêt puissant du drame assure à la direction de la Gaieté une série de représentations assez fructueuses pour la récompenser largement de sa bonne idée.

Du reste, si c'est pour le public un bonheur de pouvoir rendre ainsi visite à son auteur favori, dont toute la distance de l'exil le sépare, ce doit être aussi pour le noble cœur de Félix Pyat une douce consolation de penser qu'il est toujours au milieu de nous par ses œuvres, servant chaque jour la cause pour laquelle il est exilé.

Spectacles du 10 mai.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ODÉON. — Diogène, François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, un Mariage, la Maison du garde.
VARIÉTÉS. — Mignonne, Fadette, A la Bastille.
GYMNASE. — Héloïse et Abeilard, l'Amour, Diviser.
THEATRE MONTANSIER. — Un garçon de Chez Véry.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La misère.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Lesurques.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Vautrin, le Courrier de Lyon.
FOLIES — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
CIRQUE-NATIONAL. — Soirée équestre.
CHOISEUL. — Marie, Michel Cervantes, Intermède.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

frage universel s'est trompé ou a trompé la France lorsqu'il a fait sortir de l'urne électorale :

En avril 1848, l'Assemblée constituante.
En juin 1848, M. Thiers
En septembre 1848, M. Molé.
En octobre 1848, M. le maréchal Bugeaud.
En décembre 1848, M. L.-N. Bonaparte.
En mai 1849, l'Assemblée législative.

Lorsque, sur 7 426 252 suffrages, il en a donné 5 534 520 à M. L.-N. Bonaparte?

Le *Constitutionnel* n'a pas toujours été du même avis sur le suffrage universel, il s'en faut. (*Presse.*)

LES ENFANTS DE SAONE-ET-LOIRE HABITANT PARIS.

A leurs frères les démocrates du département de Saône-et-Loire.

Compatriotes et frères,

La France démocratique avait les yeux sur vous à l'élection du 28 avril.

Vous avez noblement répondu à son attente, honneur à vous.

Votre vote a prouvé tout à la fois aux monarchiens et votre patriotisme et votre discipline.

Persévérez dans cette discipline et ce courage civique : bientôt peut-être, de concert avec tous vos frères en démocratie, vous en aurez besoin pour repousser des attaques impies contre notre chère et sainte République.

Encore une fois, honneur à vous!

Vive la République démocratique avec toutes ses conséquences.

Pour les enfants de Saône-et-Loire,
les délégués,

Latour (St-Gengoux-le-National), Temporal (Maçon), Roux (Leynes), Marin (Dompierre). Mamoz (Mâcon), Menot (Autun), Petitjean (Grande-Verrière), Michaud (Morlay), Achille Meuley (Couches), Joblot (Couches), Seguin (Autun), Desvignes (Epinac), Bernard (Charolles), Burtin (Paray-le-Monial), Paul Préaud (Marcigny), Blondet (Tournus), Pierre Montagne (Tournus), Sirugue (Autun), Berthaud (Charoles), Jacquet (Charoles), Chevalier (La Clayette), Tillier (Charoles), Chevalier (Charoles), Rousseau (Paray-le-Monial), Martin (Vindey), Junier (St-Laurent-d'Andenay), Bourdon (Chagny), Jules Francy (Chagny), Dumont (Buxy), Dupuis (Champagny), Billard (Varennes-le-Grand), Jules Beauchamp (Pierre), Château (Diconne), Lesne (Drevouze).

Paris, le 8 mai 1850.

Nous donnons la liste des membres de l'Assemblée législative qui ont voté pour la question préalable, c'est-à-dire contre la loi inconstitutionnelle présentée par M. Baroche.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE.

Anthony Thouret.
De Beaunay, Bouhier de l'Ecluse, Bravard-Veyrières, de Bussières.
Caillel du Tertre, Charamaule, Corali, Crépu.
Dambray, Denissel, Denjoy, Descat, Desèze, Desjobert, Ducluzeau, Dufraisse, Dupont-Delports, Durand-Valentin.
Etienne.
Failly, Faucher (Léon), Forel.
Grillon, Guisard.
Jouannet, Jusseraud.
Lacave, Lagarde, Lefebvre-Duruflé.
Malardier, Mathé (Félix), Mathieu-Bodet, Mérentié, Morel-Cornet.
De Persigny, Peupin, Plichon.
Randoing, Repellin, de Rességuier, Rioust de Largentaye.
Signard, Soult de Dalmatie.
De Tréveneuc, Tripier de Lozé.
De Vatimesnil, Victor Hugo.

POUR.

Anglade, Arago (Emmanuel), Arago (François), Arnaud (Var), Aubry (Nord), Auguste Mie.
Bac (Théodore), Bajard, Baucel, Bandsept, Bard (Antoine), Barrault (Emile), Barthélemy (Eure-et-Loir), Bastiat, Baudin, Baune, Belin, Bénier, Benoît (Rhône), Bertholon, Besse, Bixio, Bochard, Bonaparte (Napoléon), Bonaparte (Pierre), Bourzat, Bouvet (Aristide), Bouzique, Boysset, Breymand, Brillier, Brives, Brukner, Bruys (Amédée), Burgard.
Canet, Carbonneau, Carnot, Cassal, Cavaignac (le général), Ceyras, Chabert, Chaix, Chamiot, Charras, Chauffour (Victor), Chavassieu, Chavoix, Cholat, Chouvy, Chovelon, Clavier, Clément (Auguste), Combier, Constans-Tournier, Conte, Crémieux, Crestin (Léon), Curnier.
Delavallade, Delbetz, Delbrel, Delebecque, Denayrouse, Derriey, Detours, Didier, Doutre, Duché, Ducoux, Dulac, Dupont (de Bussac), Duprat (Pascal), Duputz, Durand-Savoyat, Durieu (Paulin), Dussoubs (Gaston).
Emile Péan, d'Etchegoyen.
Farconet, Favand, Favre (Jules), Faure (Rhône), Fawtier, Fayolle (Creuse), de Flotte, Fond, Fourgassié-Vidal, Francisque Bouvet, Frichon.
Gambon, Gastier, Gavarret, Gérard (Bas-Rhin), Gilland, Gindriez, Gleizal, Greppo, Grevy, [illegible] Guiter.
Hochstuhl.
Jehl, Jollivet, Joly, Joret, Juéry.
Kestner.
Laboulaye, Labrousse, Laclaudure, Lafon, Lagrange (Charles), Laidet (le général), Lamarque, Lamennais, Lasteyras, de Lasteyrie (Ferdinand), Latrade, Laurent (Ardèche), Lavergne, Lefranc (Pierre), Leroux (Jules), Loiset, Louriou.
Madesclaire, Madet (Charles), Maigne, Martin (Alexandre), Mathieu, Mauguin, Michel (de Bourges), Michot-Boutet, Millotte, Miot, Monnier (Haute-Loire), Montagut, Montholon (le général), Moreau (Creuse): Morellet, Muhlenbeck.
Nadaud (Martin), Noël Parfait.
Pelletier, Pénières, Perdiguier, Perrinon, Pierre Leroux, Pons-Tande, Pradié.
Quinet (Edgar).
Raconchot, Rantian, Raspail (Rhône), Renaud, Rey (Drôme), Rey (le général), Reymond, Richard (Cantal), Richardet, Rigal, Rochut, Rollinat, Ronjat, Roselli-Mollet, Rouaix, Rouët, Roussel (Lozère), Roussel (Yonne).
Sage, Sain, Saint-Ferréol, Saint-Marc-Rigaudie, Saint-Romme, Salmon (Meurthe), Salvat, Sartin, Sauteyra, Savatier-Laroche, Savoye, Schœlcher, Sommier, Soubies, Subervie (le général), E. Sue.
Tamisier, Teilhard-Latérisse, Terrier, Testelin.
Vacheresse, Valentin, Vendois, Verninhac, Versigny, Vidal, Vignes, Viguier.
Westercamp.
Yvon.

M. Odilon Barrot réclame, dans l'*Ordre*, l'honneur d'avoir voté hier, avec la majorité, l'urgence de la loi contre le suffrage universel. Il s'irrite contre la *Patrie*, qui prétendait hier soir qu'il s'était abstenu.

Le journal partage l'avis de son patron ; il est très satisfait de la loi. On pourra l'amender dans le détail, mais au fond elle est bonne et ne sort pas des limites de la Constitution.

Ainsi, vingt ans de déceptions non interrompues n'ont encore rien appris à M. Barrot.

Revue de l'Extérieur.

On écrit de Rome que le gouvernement pontifical va rendre un décret portant confiscation de deux millions de piastres pris sur les biens des membres de la Constituante romaine. S'il s'agissait d'un gouvernement démocratique, un acte de ce genre s'appellerait un vol ; mais, émanant du saint-père, il est évident qu'il faudra lui trouver un autre nom.

La *Gazette d'Augsbourg*, qui passe pour recevoir des communications du cabinet autrichien, continue à nous montrer la Russie comme prenant un attitude de plus en plus belliqueuse. Suivant une lettre des frontières de la Pologne, sous la date du 30 avril, quatre corps d'armée, évalués par ce journal à 40,000 hommes chacun (il faut se tenir en garde contre les exagérations), sont concentrés en Pologne, et animés d'une fièvre guerrière. Le général Luders, qui a fait la campagne de Hongrie, vient d'être disgracié.

Le corps d'armée autrichien, cantonné en Bohême, sous les ordres de l'archiduc Albert, a été renforcé par de nouvelles troupes ; il est vrai que les soldats campés à l'extrême frontière se sont repliés à l'intérieur ; mais de ce côté également, on se tient prêt à tout évènement.

La *Gazette de Cologne* publie de Berlin une correspondance qui prépare le parti unitaire allemand à de nouvelles et prochaines déceptions, si le ministère prussien n'est pas modifié.

Le conseil d'administration de l'Etat fédéral allemand vient de décider que les résolutions du parlement d'Erfurt seraient portées à la connaissance des gouvernements alliés, en exprimant cette opinion que, dans l'intérêt des destinées futures de l'Allemagne, il fallait se maintenir dans la voie où sont entrés les gouvernements et qui doit aboutir à la constitution de l'Etat fédéré.

Affaire Dauphin.

ARRÊT RENDU EN FAVEUR DES INSTITUTEURS.

M. Duboy, avocat à la cour de cassation, qui a déjà rendu plus d'un service notable à la cause du progrès et de la liberté, a obtenu, il y a déjà plusieurs semaines, en faveur des instituteurs, un arrêt qui fera date.

Cette affaire présentant encore aujourd'hui un grand intérêt d'actualité, nous publions un compte-rendu de l'audience dans laquelle l'arrêt a été prononcé. Les instituteurs victimes de l'arbitraire y trouveront des conseils utiles :

Après un rapport succinct de M. le conseiller Vincent Saint-Laurent, M. H. Duboy, avocat de Dauphin, s'exprime ainsi :

« Le 17 janvier dernier, trois jours avant la promulgation de la loi du 11 janvier dans le département de l'Indre, le citoyen Dauphin, instituteur communal à Argenton, donne sa démission. Le lendemain il est remplacé, en vertu d'un arrêté municipal, par le professeur adjoint. Ainsi dégagé de ses devoirs, Dauphin fait à la mairie, le 22 janvier, une déclaration portant qu'à dater de ce jour il est dans l'intention de tenir une école primaire dans la commune d'Argenton. Toutes les justifications exigées par la loi de 1838 sont immédiatement faites devant l'officier municipal.

» Cependant, le même jour 22 janvier, le préfet de l'Indre prend un arrêté par lequel il refuse la démission de Dauphin et le suspend pour six mois de ses fonctions avec privation de traitement et interdiction d'ouvrir une école à Argenton et dans les communes limitrophes pendant la durée de sa peine.

» Malgré cette défense, Dauphin continue l'exercice de sa profession d'instituteur privé. Le préfet de l'Indre fait alors constater la contravention par le commissaire de police (31 janvier 1850), dans le procès-verbal duquel on lit : « qu'elle a été reconnue par le *grand nombre d'enfants qui y étaient* » (dans la maison) *et ceux qui en sortaient.* » Mais, sans se laisser intimider par cette menace, Dauphin garde son école ouverte, et les habitants d'Argenton [illegible] Pendant ce temps-là le nouvel instituteur enseigne dans le vide. M. Chevillard ne se contente plus d'un simple procès-verbal, en attendant l'action de la justice, trop lente, sans doute, au gré de ses désirs. En conséquence, le 5 février, le commissaire de police, accompagné de la brigade de gendarmerie, expulse les petits enfants et ferme de force l'école de Dauphin ; puis, comme il fallait un complément à ces mesures, sur l'avis du comité d'arrondissement, M. le préfet de l'Indre prend un arrêté de révocation le 9 février. En même temps le conseil municipal d'Argenton est convoqué à l'effet de désigner un candidat aux fonctions d'instituteur communal, et le lendemain il formule une délibération conçue en ces termes :

« *Considérant que la ville d'Argenton n'a eu qu'à* » *se féliciter des principes de religion et de moralité* » *inculqués par Dauphin aux élèves, pendant les* » *douze années qu'il a dirigé l'école primaire supé-* » *rieure de cette commune,*

» Décide, A L'UNANIMITÉ, préférer un professeur » laïque à un professeur congréganiste, s'en remet- » tant à M. le préfet pour le choix d'un sujet ca- » pable de continuer les œuvres du précédent insti- » tuteur, *auquel le conseil ne peut s'empêcher d'ac-* » *corder des regrets.* »

Dans le même moment, deux pétitions, revêtues de 517 signatures, protestaient contre l'arrêt de révocation et demandaient la réintégration de l'ancien instituteur communal dans ses fonctions.

C'est alors qu'éclata l'orage dont Dauphin était menacé. Le même jour, 9 février, il est cité devant le tribunal correctionnel de Châteauroux, pour contravention à l'article 5 de la loi du 11 janvier 1850. Mais le jugement l'ayant relaxé des poursuites dirigées contre lui, et la cour ayant confirmé, sur l'appel du ministère public, le procureur-général de Bourges s'est pourvu contre cet arrêt, pour violation 1° des art. 5 de la loi de 1850, et 6 de la loi de 1833, 2° des art. 408 du Code d'instruction criminelle, et 197 du Code pénal.

Le premier moyen de cassation, développé par le procureur-général de la cour de Bourges, dans le mémoire produit à l'appui de son pourvoi, nous conduit forcément à l'examen de la loi du 11 janvier 1850. Nous devrions peut-être chercher quelques lumières dans la discussion de l'Assemblée législative ; mais la stérilité des débats parlementaires nous force à demander au texte lui-même les éclaircissements que les orateurs ne nous ont pas donnés. Partout, en effet, nous avons vu les membres qui ont pris part à la discussion de la loi exprimer des vœux et des pensées individuelles, au lieu d'expliquer le sens précis des dispositions législatives. Malgré cela, nous savons, à n'en pas douter, par l'exposé des motifs et par le rapport, que la loi du 11 janvier est une loi de *rigueur, un remède énergique, immédiat, pour arrêter le fléau du socialisme,* etc., etc. Ainsi c'est une mesure transitoire, un expédient ; on a supprimé l'inamovibilité, qui est aussi bien la garantie de l'indépendance de l'instituteur que de celle du magistrat ; on a conféré aux préfets une omnipotence pour ainsi dire sans contrôle ; enfin on a fait de l'instituteur, suivant l'expression de M. Guizot, le serviteur dégradé de tout le monde, en le mettant à la merci d'un dénonciateur dont il lui est impossible de confondre la calomnie, puisqu'il peut être révoqué sans être appelé à se défendre ou à s'expliquer.

Voilà les caractères de la loi du 11 janvier. Sur ce point, je suis d'accord avec M. le procureur-général de Bourges et aussi avec M. Molé, qui l'a qualifiée de *mauvaise* dès le début de la discussion. Mais résulte-t-il de là qu'il y a une sanction pénale à l'interdiction pour l'instituteur révoqué ou suspendu de tenir une école privée dans la commune où il exerçait ses fonctions? Je ne le crois pas, car s'il est incontestable que le législateur a voulu être sévère, il ne l'est pas moins qu'il a oublié de l'être.

Je sais que M. le procureur-général traite fort mal ceux qui ne partagent pas son opinion, car on lit dans une lettre qui se trouve au dossier : « Je » sais qu'en matière pénale il faut être sobre d'in- » ductions, d'interprétations extensives, mais encore » la *vaine logique et le droit sens doivent-ils préva-* » *loir sur un judaïsme systématique et des arguties* » *de barreau. Et puis ne sait-on pas comment se* » *font les lois?* »

Ainsi, tout le monde a son compte dans cette phrase ; mais ce n'est pas par de semblables assertions qu'on fait casser des arrêts : il faut des raisons plus sérieuses et plus décisives.

D'après le mémoire produit à l'appui du pourvoi, la sanction pénale aux infractions d'un arrêté préfectoral pris en conformité de l'art. 5 de la loi du 11 janvier se trouve dans l'article 6 de la loi du 18 juin 1833. C'est dans cette prétention que repose tout le système du pourvoi. Est-elle fondée? Voilà toute la question.

Par l'art. 1er, le législateur donne aux instituteurs des surveillants politiques, destinés à scruter, non pas seulement leur conduite, mais leur conscience. Par l'art. 3, il accorde aux préfets le droit de réprimander, de suspendre, de révoquer. Enfin, par l'art. 5, il interdit à l'instituteur suspendu ou révoqué, la faculté d'ouvrir une école privée dans la commune où il exerçait précédemment ses fonctions et dans les communes limitrophes. Mais ces dispositions, si exorbitantes dans leur principe, si dures dans leurs conséquences, puisqu'elles sont en quelque sorte un appel à la faim et à la misère, peuvent être impunément méprisées, car la loi n'attache aucune importance à leur infraction. Dès lors, la défense d'exercer ne peut être considérée que comme une mesure simplement comminatoire.

Mais, observe M. le procureur-général de Bourges, l'art. 5 de la loi de 1850, en déclarant que l'instituteur révoqué ne peut avoir une école privée dans la commune où il exerçait ses fonctions, a ajouté une nouvelle incapacité à celles qui sont déterminées dans l'art. 5 de la loi de 1833, et, par conséquent, la sanction pénale contenue dans l'article 6 de cette loi doit s'appliquer à la prohibition portée dans la loi de 1850, malgré le silence qu'elle garde sur ce point.

Il y a, dans cette doctrine, une confusion de principes qui explique l'erreur sur laquelle est fondé le pouvoir. M. le procureur-général considère la prohibition, en quelque sorte locale, dont est frappé l'instituteur, *comme plus forte, plus puissante, plus impérative que l'interdiction judiciaire de 1835.* » En conséquence, il range sur la même ligne et accorde les mêmes effets à l'incapacité qui résulte de la loi ou d'une décision judiciaire, et à la simple privation du droit d'exercer les fonctions d'instituteur privé, dans certains lieux, par suite d'un arrêté préfectoral. Il était impossible de méconnaître plus profondément les règles générales du droit; car une incapacité ne peut être prononcée que par la loi ou par un jugement; elle ne peut être relative, c'est-à-dire n'avoir d'effets qu'en certains endroits déterminés. Qu'on nous cite l'exemple d'une incapacité civile ou politique qui ne soit pas générale et qui ne suive pas l'incapable partout! Par conséquent, la prohibition contenue dans l'art. 5 de la loi de 1850 ne peut être considérée comme une incapacité. Et la raison de repousser cette assimilation est d'autant plus forte, que l'interdiction dont parle la loi de 1833 n'est pas prononcée par un simple arrêté préfectoral, pris en vertu d'un caprice ou fondé sur une dénonciation anonyme, sans avoir entendu la partie intéressée, mais par un jugement rendu après débat contradictoire, par un tribunal composé de juges inamovibles, et non d'agents politiques essentiellement révocables. Cette différence est assez sensible, surtout pour les hommes qui connaissent la valeur juridique des actes administratifs et judiciaires, pour ne permettre aucune confusion entre l'interdiction que crée une véritable incapacité et la simple défense d'exercer en certaines communes.

D'ailleurs, il y a dans la loi de 1833 comme dans celle de 1850 deux ordres d'idées parallèles, mais parfaitement distincts. S'agit-il de fautes graves ou de négligence? Le comité d'arrondissement, par l'art. 23 de la loi de 1833, et le préfet, par l'art. 2 de la loi de 1850, sont investis d'un pouvoir disciplinaire qui leur permet de *réprimander, de suspendre ou de révoquer.* S'agit-il, au contraire, de faits d'inconduite ou d'immoralité? Le comité d'arrondissement ou le préfet n'a plus attribution de juridiction, mais un simple droit de poursuite devant le tribunal d'arrondissement qui prononce, s'il y a lieu, l'*interdiction* temporaire ou perpétuelle, après avoir entendu l'instituteur inculpé (art. 7 de la loi de 1833). Ainsi, les instituteurs sont soumis, d'autre part, à une autorité disciplinaire qui peut prononcer la réprimande, la suspension ou la révocation, et, d'autre part, à une juridiction répressive qui peut condamner à la peine de l'interdiction.

Et qu'on ne vienne pas prétendre que la loi de 1850 a renversé l'économie de la loi de 1833 : elle est mauvaise, selon l'expression de M. Molé, mais néanmoins elle ne confond pas les mesures de discipline avec les actes de répression. La preuve, c'est que l'art. 3, auquel se réfère l'art. 5, porte : *Dans les cas prévus par l'art.* 23 *de la loi du* 28 *juin* 1833, le préfet réprimande et suspend les instituteurs. Il peut les révoquer, etc., etc. Or, que porte l'art. 23 de la loi de 1833? « En cas de faute grave, on de négligence habituelle, le comité d'arrondissement, après avoir entendu l'instituteur, le réprimande ou le suspend pour un mois... » Ainsi l'article 3 de la loi de 1850 est la reproduction de l'art. 23 de la loi de 1833 ; seulement il y déroge : 1° en ajoutant l'action du préfet à celle du comité, 2° en permettant au premier de prononcer sans entendre la partie intéressée ; 3° en prolongeant la durée de la suspension. Par l'art. 5, on aggrave encore les effets des peines établies dans l'art. 3, en défendant à l'instituteur suspendu ou révoqué d'ouvrir une école privée dans la commune où il exerçait des fonctions et dans les communes limitrophes. A ces différences près, rien n'est changé dans le caractère des mesures de discipline. Elles sont plus sévères, plus dures, plus contraires au droit commun que sous l'empire de la loi de 1833, mais elles s'appliquent toujours aux mêmes faits et n'engendrent, par conséquent, aucune conséquence nouvelle. Elles ne sauraient donc créer l'incapacité qui résulte d'une interdiction judiciaire seule.

Or, quel était l'effet de la révocation avant la promulgation de la loi de 1850? Rendait-elle incapable d'ouvrir une école privée l'instituteur révoqué, alors même que le comité d'arrondissement, seul investi de l'exercice de la puissance disciplinaire à ce moment, avait cru pouvoir qualifier d'immoraux les actes qui avaient servi de base à la révocation? Non : c'est du moins ce que vous avez jugé, au rapport de M. le conseiller Rocher, le 24 novembre 1848. Si, dans cet arrêt, vous voulez bien substituer au mot comité le mot préfet, et la loi de 1850 vous y autorise, vous avez une décision identiquement applicable à l'espèce actuelle.

En résumé, en accusant la cour de Bourges d'avoir violé l'art. 6 de la loi de 1833, par son refus de prononcer une peine contre Dauphin, M. le procureur-général s'est mépris, car l'arrêt attaqué n'avait point à faire l'application du texte qu'il invoque, on se trouvait dans le cas prévu par les art. 23 de la loi de 1833, 3 et 5 de la loi de 1850 qui ne renferment aucune loi pénale.

Du reste, la loi de 1850 ne pouvait être évoquée contre Dauphin, car, au moment où le préfet de l'Indre le suspendait, il avait cessé d'être instituteur communal. En effet, sa démission était antérieure de trois jours à la promulgation de la loi, en sorte que ce ne serait pas seulement à celle-ci qu'il faudrait donner un effet rétroactif, mais encore à l'arrêté préfectoral. On s'appuie, il est vrai, sur l'opinion de M. de Parieu, pour soutenir que la loi de 1850 devait rétroagir. Mais, à défaut d'une disposition formelle et précise, il est impossible d'accorder à la loi un caractère en contradiction si manifeste avec les principes les plus sacrés du droit et de la justice. D'ailleurs, nous ne devons pas attacher une importance exagérée à certaines doctrines qui se produisent dans les discussions des Assemblées législatives, et le vœu exprimé par un avocat de Saint-Flour ou d'Aurillac ne doit jamais porter des magistrats à interpréter une loi comme un orateur l'a entendu, alors surtout que cette interprétation blesse toutes les règles admises en législation.

M. le procureur-général de Bourges ne s'est pas borné à présenter ce moyen de cassation ; il en a développé un deuxième, fondé sur la prétendue violation des art. 408 du code d'instruction criminelle et 197 du code pénal. Mais la rapidité avec laquelle M. le rapporteur a glissé sur cette partie du pourvoi, m'indique assez que je ne dois pas fatiguer longtemps l'attention de la cour. Sans m'occuper de la question de savoir s'il y avait nécessité de prononcer sur des réquisitions nouvelles, prises pour la première fois en appel, et sans rechercher si, en fait, l'arrêt attaqué n'a pas statué explicitement sur ces réquisitions, j'examinerai brièvement si un instituteur communal est un fonctionnaire public.

Oui, dit-on, car il est inamovible, il prête serment, il est institué par le ministre, il reçoit un traitement fixe de l'Etat, et habite un local communal.

Si c'était à ces caractères qu'on devrait reconnaître un fonctionnaire public, parmi tous les agents que le budget salarie, il en serait bien peu auxquels on pût refuser ce titre. Mais les principes et votre jurisprudence (3 mai 1838, 23 juin 1831, etc., etc.) ont condamné cette doctrine. On sait, et cela est en quelque sorte élémentaire, qu'on ne peut considérer comme fonctionnaires publics que les citoyens investis d'une portion de l'autorité publique, c'est-à-dire ceux qui possèdent l'*imperium.* J'ajouterai même qu'en accordant ce caractère aux personnes qui reçoivent leur institution du ministre, on ne pourrait plus le concéder aux instituteurs communaux, puisque, depuis la loi de 1850, ils sont nommés par les comités d'arrondissement. Mais je m'aperçois que j'abuse des instants de la cour en discutant si longtemps une question aussi claire.

En résumé, monsieur, vous avez à déterminer l'étendue et la portée d'une loi nouvelle, essentielle-

ment transitoire, et dont personne ne doit désirer le maintien. Vous n'accepterez pas l'interprétation du parquet de la cour de Bourges, et vous rejeterez le pourvoi, parce que vous savez mieux que personne qu'en matière pénale vous ne pouvez suppléer au silence du législateur. Par là vous modérerez, en quelque sorte, la rigueur excessive de la loi de 1850, et la cour de cassation aura encore une fois l'honneur d'arrêter le pouvoir sur la pente fatale qui mène aux révolutions.

Après un réquisitoire de M. l'avocat-général Sevin, qui conclut à la cassation, la cour a rendu l'arrêt suivant, après délibéré en chambre du conseil :

« La cour, après en avoir délibéré, vu le pourvoi » de M. le procureur-général près la cour de Bourges; ouï le rapport de M. le conseiller Vincens-Saint-Laurent; ouï Mᵉ H. Duboye, avocat à la » cour, en ses observations en faveur de Georges » Dauphin, intervenant, et sur les conclusions de » M. l'avocat-général Sevin;

» Sur le premier moyen tiré de la violation prétendue de l'art. 5 de la loi du 11 janvier 1850 et » de l'art. 6 de la loi du 28 juin 1833;

» Attendu que, si la suspension prononcée par le » préfet a créé contre Dauphin, en vertu de la disposition de l'art. 5 de la loi du 11 janvier 1850, » l'interdiction d'ouvrir une école privée à Argentan et dans les communes limitrophes, cette *sorte* » *d'incapacité* ne peut être assimilée par l'art. 7 de » la loi du 28 juin 1833; qu'elle en diffère, en effet, — par son étendue, l'une étant générale et » l'autre purement locale, — par sa cause, l'une ne » pouvant être prononcée que pour inconduite et » immoralité, l'autre pouvant l'être pour faute grave ou pour négligence habituelle; — enfin par » l'autorité dont elle émane, l'une ne pouvant résulter que d'un JUGEMENT CONTRADICTOIRE, » l'autre étant la suite d'une décision administrative;

» Qu'en présence de ces différences on ne peut » considérer l'art. 6 de la loi du 28 juin 1833 comme » formant la sanction de l'art. 5 de la loi du 11 janvier 1850, qui *ne se réfère d'ailleurs par aucun de* » *ses termes audit article* 6, et qu'ainsi la cour de » Bourges, en se refusant d'en appliquer les dispositions pénales à Dauphin, n'a violé aucune loi.

» Sur le deuxième moyen, pris d'une omission de » statuer et de la violation de l'art. 408 du code » d'instruction criminelle.

» Attendu que d'après la citation à lui donnée, » Dauphin était poursuivi comme ayant ouvert une » école privée à Argenton; que le ministère public » ne pouvait, sur l'appel, substituer à cette prévention celle d'avoir continué, après la suspension » prononcée contre lui, les fonctions d'instituteur » communal; que la cour de Bourges, en statuant » sur la première de ces préventions, a donc statué » sur la totalité du procès dont elle était *régulièrement saisie*,

» La cour rejette le pourvoi du procureur-général de la cour de Bourges. »

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui, on criait dans les rues le journal le *Pays*, avec l'exposé des motifs de la nouvelle loi électorale. Quoique les vendeurs ne prissent aucune précaution, ils paraissaient à l'abri de toute inquiétude et offraient impunément ce journal à tous les passants étonnés. Nous ne croyons pas qu'on puisse pousser plus loin l'arbitraire qu'on ne le fait dans cette occasion.

On condamne à l'amende quiconque vend *en boutique* tel ou tel journal qui pourtant n'a jamais été saisi, et on tolère le colportage de tel autre qui approuve quotidiennement les mesures les plus inconstitutionnelles. La loi *sur* ou plutôt *contre* les crieurs publics serait donc abrogée? Et si elle ne l'est pas, admet-elle des exceptions et crée-t-elle des catégories? Nous voudrions qu'on s'expliquât là-dessus.

— Les persécutions contre les vendeurs de journaux continuent. Tous ceux qui stationnaient dans les rues de Seine et de Bussy ont été arrêtés hier et conduits à la Préfecture de police. Il en est arrivé autant ce matin pour ceux qui vendent dans les environs de la place Saint-Sulpice et dans le quartier de la Croix-Rouge.

— Les rigueurs du parquet viennent d'atteindre la *Feuille du Village*. Le numéro d'hier a été saisi à la poste et dans les bureaux du journal.

— On lit dans le *National de l'Ouest* :

« Depuis longtemps les démocrates de Chateaubriant, à chaque fête nationale, se cotisaient pour les frais d'illumination de l'arbre de la liberté. L'autorité municipale s'étant chargée cette année de la fête du 4 mai, les citoyens furent avertis par elle qu'ils n'avaient point à s'occuper, comme par le passé, d'illuminations de monuments publics.

Le soir, une partie de la population se rendit sur la place et entonna des chants patriotiques, quand une nuée de gendarmes vint se mêler à la foule. Le sous-préfet et le procureur de la République parurent aussi. La chanson des *Vignerons* fut alors entonnée, puis lui succéda le *Miserere*. A ce moment, un des chanteurs fut saisi et jeté brutalement en prison.

Il était à craindre que cette arrestation n'amenât quelques désordres; heureusement, le brave commandant de la garde nationale intervint, et engagea la foule à se retirer pour donner une leçon d'ordre aux honnêtes et modérés, ce qu'elle fit immédiatement.

— Le *Démocrate de l'Ouest*, poursuivi pour un article relatif à la catastrophe d'Angers, a été acquité lundi par le jury de Maine-et-Loire.

— M. Lepareux, de Ver (Calvados), qui avait ouvert une souscription en faveur des instituteurs victimes de la réaction, a été arrêté sur mandat du juge d'instruction, emprisonné et mis au secret à Bayeux, le tout *sous prétexte d'escroquerie!* Après dix-huit jours de prison préventive, il a été traduit en police correctionnelle. Le ministère public a abandonné l'accusation d'escroquerie et M. Lepareux a été renvoyé des fins de la plainte. Mais il n'en a pas moins fait dix-huit jours de prison, subi une accusation infamante, un traitement indigne, pour prix d'un acte de patriotique dévouement.

Et voilà la liberté de la République *honnête et modérée*.

— Appliquant à son tour la législation Carlier, le préfet du Loiret, M. Dubessey, vient de défendre la vente du journal la *Constitution* dans les rues d'Orléans.

— Un représentant, membre très influent de la droite, disait aujourd'hui : « Moi, j'ai voté l'urgence, afin de rejeter la loi plus vite. » (*Siècle.*)

— La Russie, dit un journal, entretient en ce moment un grand nombre d'agents à Paris; tous les jours l'empereur Nicolas se fait expédier un courrier chargé de le tenir au courant de tout ce qui se passe chez nous.

— Les démocrates sont priés d'assister à l'enterrement de la fille du citoyen Gournay, ex-délégué et ex-membre de la commission du comité démocratique; qui se fera aujourd'hui, vendredi 10 mai 1850, en l'église de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés, à 11 heures précises.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de Bussy, 33.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 30 f., Six mois 16 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel libr., Marché aux Bois, 1.

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 129. Samedi 11 Mai 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois ... 6 f. Six mois ... 11 f. Un an ... 20 f.

ASSOCIATION ... du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS. ... 9 f. ... 17 f. ... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé. Nous donnons plus loin les adresses des bureaux-succursales où sont reçus ces abonnements.

PARIS, 10 MAI.

Ils croient en finir!

Ils croient en finir avec le suffrage universel, avec la souveraineté du Peuple, au moyen de l'adoption du projet de loi et d'une victoire militaire, si le Peuple remue.

Ces choses peuvent s'espérer et se dire; mais elles ne peuvent pas se réaliser.

Quand un peuple usé de son droit de vote, exerce sa souveraineté avec cette dignité calme qu'il a montrée en avril 1848, en mai 1849, au 10 mars, au 28 avril 1850, il est bien en possession d'un droit inviolable et au-dessus de toutes les atteintes, de toutes les surprises.

Le Peuple a abandonné le fusil qui tue pour le suffrage qui vivifie; on peut, en lui enlevant le droit de voter, le pousser à reprendre le fusil? mais ce n'est pas une raison pour qu'il lâche jamais le suffrage.

Sous le régime de la souveraineté de tous, nulle fraction du peuple ne peut ni ne doit s'attribuer l'autorité suprême. Si on touche au droit de tous, ce n'est pas non plus à une fraction du peuple, mais bien au peuple tout entier qu'il appartient de se faire justice. Voilà le vrai droit constitutionnel, le vrai droit républicain, que rien ne pourra effacer de la conscience publique.

Ils croient en *finir* avec ce droit conquis et pacifiquement exercé: ils ne feront que *commencer* une nouvelle ère d'agitations, de déchirements civils ou de luttes sanglantes.

Ils croient en finir parce qu'ils disposent d'une armée, parce qu'ils se connaissent en batailles, parce que la victoire leur paraît facile, assurée, contre les premières émeutes, parce qu'ils ont pris, depuis un an, tous les préparatifs nécessaires pour ce premier triomphe; mais ils en finiront d'autant moins avec le droit de tous, avec la souveraineté du Peuple, que le Peuple leur refusera plus longtemps cette bataille et protestera plus unanimement par le cœur, par la voix par la résistance légale.

Le Peuple sait par expérience que les victoires de la force brutale durent peu, que la force sans le droit n'est pas longtemps puissante; aussi voudra-t-il avoir donné au monde une conscience complète de son droit et avoir usé toutes les ressources morales du droit avant de recourir à la force.

Ils croient en finir avec le droit commun parce qu'ils disposent d'une armée; mais cette armée est elle-même le premier rempart de la Constitution; mais cette armée est elle-même la fille du Peuple, croit et pense comme le Peuple, et ne pourra longtemps méconnaître la légitimité d'une protestation qui émanera de la France entière.

Ils ne peuvent compter logiquement que sur une victoire d'escarmouche, résultat d'une précipitation aveugle et d'un malentendu funeste; mais cette victoire elle-même, quelque profit qu'ils sachent en tirer, serait le symptôme certain de leur défaite ultérieure, l'arrêt de leur condamnation universelle.

Pour enlever même toute force morale à ceux qui toucheraient à son inviolable souveraineté, le Peuple n'aura qu'à dire avec ensemble: Je ne vous connais plus; vous n'êtes plus mes mandataires. Le pacte fondamental, la Constitution, la loi des lois est brisée; il n'y a plus de lois; elles ont perdu leur sanction suprême. Toute constitution est un contrat synallagmatique: la violation des droits entraîne logiquement la cessation des devoirs. Vous avez trahi votre mandat; nous vous retirons notre concours, nos impôts, notre obéissance.

A ce langage imposant d'un peuple libre et digne de la liberté, il n'y a pas d'arbitraire, de partis, d'armée ni de force qui résistent.

Il en sera ainsi, nous l'espérons, si les parjures de tant de serments, si les parricides du suffrage universel consomment leur dernier œuvre. Il en sera ainsi, car les départements sont unanimes. Et cette fois, on ne pourra pas dire que c'est Paris ou une poignée d'hommes qui mènent la France à leur fantaisie.

Non! il ne dépend pas d'eux d'en finir avec le suffrage universel: mais il dépend d'eux d'amener le suffrage universel à en finir plus tôt et spontanément avec eux.

Avant l'ouverture de la séance, des réunions ont eu lieu dans les bureaux. Dans le 15e bureau, M. Benoist d'Azy, l'un des membres de la commission des dix-sept, exprimant sous l'impression de quel sentiment il avait agi, n'a pas craint de dire *qu'une vaste conspiration était organisée*, que la commission en connaissait la filière et le personnel, que cette conspiration avait pour effet de pousser l'opinion vers *le meurtre, le pillage et l'incendie*, que c'était pour combattre ces tendances démagogiques et sanguinaires qu'avait été conçue la loi.

Pendant le scrutin, l'un des membres du bureau, M. Sautayra, réfutant vigoureusement, au sein d'un groupe dans lequel se trouvait M. Benoist d'Azy, les accusations de ce dernier, lui a dit: « Si vous connaissez une pareille conspiration, s'il est vrai que la commission des dix-sept ait la preuve de son existence, vous et la commission faites actes de mauvais citoyens en ne signalant pas les auteurs ou complices d'un pareil complot, et, quant à moi, je ne peux considérer votre silence que comme l'infirmation la plus complète d'une pareille allégation. »

Il n'a pas été question de la nouvelle loi électorale à la séance publique. On s'y est occupé du budget spécial de l'Assemblée nationale, du budget des travaux publics, qui a été complètement voté, et du budget des finances, dont la discussion a été seulement entamée.

M. Berryer, avec la rancune persévérante d'un homme de parti, a vivement blâmé le Gouvernement provisoire d'avoir autorisé, le 25 février 1848, des travaux à la gare du chemin de fer de Paris à Chartres, qui ont déjà coûté trois millions. Cette gare est située au Mont-Parnasse. Il est possible qu'on n'ait pas suivi, en ordonnant le travail, les règles ordinaires de l'administration, mais ce qu'il fallait, avant tout, le 25 février, c'était de procurer du travail aux ouvriers, à Paris même. M. Berryer et les membres de la majorité qui ont applaudi à ses critiques réitérées, négligent de se reporter aux exigences de la situation. Le gouvernement provisoire a fait preuve d'inexpérience en plus d'une matière, mais ses intentions furent excellentes, et peu d'hommes de la majorité actuelle eussent accepté la responsabilité dont ce gouvernement s'est chargé avec dévouement. Où étaient, le 25 février 1848, les critiques impitoyables du 10 mai 1850?

Les représentants se sont réunis aujourd'hui à midi dans les bureaux pour y examiner le projet *contre* la loi électorale. On s'était attendu à une discussion des plus graves; il n'en a rien été. La Montagne et la gauche se sont abstenues de parler et de voter; ses représentants n'ont pas voulu sanctionner par un débat une loi qu'ils considèrent comme inconstitutionnelle. Le champ a été livré aux membres de la majorité qui y ont récolté une ample moisson d'approbateurs de la loi.

Voici les noms des commissaires:

MM. de l'Espinasse, Berryer, Léon Faucher, Piscatory, Bochez, de Vatimesnil, Boinvilliers, Baze, de Laussat, général de Saint-Priest, Jules de Lasteyrie, de Broglie, de Montigny, Combarel de Leyval, Léon de Malleville.

La loi présentée mercredi est à l'ordre du jour de toutes les conversations. Dans chaque groupe se reproduit immanquablement cette interrogation. Que va faire l'opposition?

L'opposition ne pourra que s'abstenir, comme elle l'a fait aujourd'hui dans les bureaux.

Quelques membres de la majorité affectent une grande frayeur des dispositions du peuple et des bruits d'insurrection, qui sont répandus depuis quelques jours. Ceux qui croient à ces nouvelles devraient se rappeler, et les exemples sont là pour le prouver, qu'une révolution éclate et ne s'annonce pas.

(*Evénement.*)

Le ministère, heureux de l'avantage qu'il a remporté dans la séance du 8 mai par l'adoption de l'urgence pour son projet de réforme du suffrage universel, prépare, dit-on, une loi complémentaire de ce premier projet: il s'agirait cette fois d'une *loi sur le domicile*.

La commission des dix-sept burgraves serait chargée, à ce qu'on assure, d'en préparer les éléments. C'est dire que rien ne sera ménagé pour donner à cette étrange innovation une puissance capable de dépeupler les grands centres au plus grand profit de la réaction.

Cette nouvelle mesure trouvera, nous l'espérons, la population ouvrière de nos villes calme et soumise, comme elle vient de se montrer à propos de la présentation de la réforme électorale.

D'où qu'elles viennent, les provocations n'auront pour réponse qu'un dédaigneux silence. (*Id.*)

Une des choses qui ont le plus contribué à perdre la royauté et à produire la révolution du mépris, c'était, comme on sait, les allures de l'*Epoque* et la protection dont ce journal entourait M. Guizot.

L'*Epoque* était rédigée par MM. Solar et Granier de Cassagnac.

M. Granier de Cassagnac est l'auteur des articles publiés dans le *Constitutionnel* pour proposer l'usurpation décennale de la souveraineté du peuple par le président et l'Assemblée.

M. Solar est un des principaux rédacteurs de la *Patrie*.

Ces deux journaux sont les appuis, les patrons, les conseillers du gouvernement actuel.

Les trois années d'habitation.

Le domicile s'établit par 6 mois d'habitation.
CODE CIVIL.

Lors de la discussion de la loi électorale votée par l'Assemblée constituante, au commencement de 1849, la question de la durée du domicile électoral fut agitée et dans le sein de la commission dont M. Billault était le rapporteur, et dans les discussions publiques. La principale raison alléguée pour qu'on n'imposât pas plus de six mois d'habitation, fut celle-ci. L'article 74 du Code civil, à propos du mariage, déclare que *le domicile s'établit par six mois d'habitation*; la commission n'avait pas cru dès lors pouvoir exiger davantage pour l'électeur. Un amendement, qui tendait à substituer la condition d'un an de séjour à celle de six mois, fut repoussé, et M. Freslon, membre de la commission, combattant cet amendement que défendait M. Mortimer-Ternaux, disait avec raison: « Il faut faire des lois » sincères. — Vous organisez le suffrage uni» versel, organisez-le sincèrement, *et pour tout le monde*: c'est le moyen de le faire respec» ter. »

A ce propos, en outre, MM. Billault et Freslon firent judicieusement observer que la condition de six mois d'habitation, combinée avec la per-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 11 MAI 1850.

PAUVRE JEANNE!

V.

Si le comte de Monsoreau était sceptique, il l'était bien plus à l'épiderme qu'au fond du cœur.

Quant à Jeanne, nature sensitive, toute de poésie et d'amour, elle se complaisait dans l'ignorance de son cœur et dans le doux langage qu'il lui tenait.

Venue au manoir, selon l'ordre d'Alexis, elle n'y fut pas acceptée en qualité de chevrière. Le triste événement qui avait ensanglanté la demeure féodale des anciens seigneurs de Saint-Brieuc, avait nécessairement changé tous les projets. Cependant Jeanne était là, elle était si gentille! Il fallait bien la garder, et dès le second jour de la blessure d'Alexis, elle fut admise à le veiller, elle, la pauvre innocente, l'humble chevrière d'AL-LEW-DREZ, célèbre dans tout le canton pour ses soins généreux aux malades pauvres et aux mourants.

Alexis était jeune, il était beau jusque dans sa triste agonie..... Jeanne pouvait-elle ne pas l'aimer, étant l'innocente cause de sa mort? .. Aussi, l'aima-t-elle, la pauvrette, de tout son cœur, de toute son âme, comme ceux qui sont habitués à vivre de dévouement, d'abnégation, de souffrance. Seulement, son amour n'était pas pour elle de l'amour, c'était de la rêverie, du recueillement, de la prière.

Elle chérissait Alexis avec tant de candeur et d'innocence que sa tendresse lui semblait être une tendresse maternelle; et vraiment, si elle eût déposé un baiser sur le front de son pauvre malade, ce baiser eût été aussi chaste, aussi doux, que celui d'une mère.

Cependant Alexis ne mourut point; la maladie traîna longtemps, et chaque jour d'agonie ajouté à ses tortures, était un jour d'amour ajouté à la vie de Jeanne qui suivait pas à pas, de l'œil et du cœur, les progrès ou les haltes du mal.

Admirable fille, que guidaient les instincts de son dévouement, et que l'amour rendait intelligente! Pauvre femme, qui aimait sans le savoir et s'endormait à aimer!...

Les choses marchèrent ainsi jusqu'à la convalescence d'Alexis; le reste, on le sait.

Une fois que Jeanne eut lu l'énigme qui brûlait son cœur, elle fut toute à son amour, comme elle avait été toute à son dévouement. Elle accepta son rôle d'amante de même qu'elle avait accepté son rôle de mère, — mère de seize ans!... — c'est-à-dire complet, sublime.

On a beaucoup écrit sur les femmes, et l'on ne sait rien d'elles; on pourrait faire des volumes sur le cœur de chacune.

Jeanne ne fut pas surprise de son bonheur; mais elle le reçut tristement, comme un hôte aimé dont on a longtemps attendu la venue, et dont on pleure d'avance le départ sitôt qu'il frappe à la porte... Chez les femmes, l'amour est comme un soleil ardent qui descend dans leur cœur et en éclaire à l'instant même toutes les fibres.

Dès les premières paroles d'Alexis, Jeanne avait compris toute l'immensité de sa joie et aussi toute l'étendue de son malheur, car elle ne pouvait pas se faire illusion; la pauvrette! elle savait bien que le réveil viendrait...

Et cependant, Jeanne accepta avec ivresse l'anneau de fiançailles d'Alexis...

— Anneau mortuaire! — se dit-elle, — je suis fiancée de la tombe... Si mon fiancé meurt, je mourrai...

Et quand Alexis, d'une voix langoureuse et tendre, murmurait à son oreille:

— Jeanne, ma belle Jeanne, je t'aime... me crois-tu?

Jeanne s'accoudait doucement sur le bras du malade, et le regardant de son regard le plus chaste, elle lui répondait à son tour de sa voix la plus harmonieuse.

— Après cette parole, est-il donc possible de vivre sans y croire?...

— Jeanne, tu es un ange! — reprenait le comte.

— Mais je n'ai pas d'ailes, monseigneur, — répondait Jeanne avec une délicieuse petite câlinerie féminine que les femmes savent toutes. — C'est que tu les a laissées au ciel...

— Le ciel, c'est près de vous, monseigneur...

A ces paroles, qui ne sont rien pour nous, et sont tout pour ceux qui aiment, en succédaient bien d'autres, charmantes de fraîcheur et de poésie, de naïveté et de candeur.

Puis, c'étaient des extases profondes, des rêveries sans fin, de tendres serments de mains à travers lesquels s'échangeaient deux cœurs; en un mot, tout ce qu'il y a d'insaisissable, de mystérieux, de divin dans le langage de l'amour!

Hélas! hélas! l'aiguille marche impitoyablement au cadran des destinées humaines...

La terre est ronde, c'est pour tourner...

L'homme est homme: c'est pour changer.... Soit miracle, soit loi de nature, Alexis fut sauvé.

Il partit; le roi, moins amoureux de Fideline, l'avait mandé et la cour le regrettait fort...

Pauvre Jeanne! elle ne put plus chanter de sa voix mélancolique sa ballade, à la fois triste et douce:

> Le jour où l'on enterre,
> Et, lo lan la, lo lan la,
> L'ami que je préfère, etc.

Elle comprenait que l'amour est un bonheur impossible à la terre, et que ceux qui aiment doivent mourir s'ils veulent rester unis...

De toutes les couches nuptiales, la tombe n'est pas la plus froide!

Et cependant, la pauvre chevrière d'AL-LEW-DREZ attendait toujours son fiancé.

Alexis avait dit:

— Si je meurs, tu seras la fiancée de la tombe....

manence des listes révisées une fois par an, mettrait beaucoup d'électeurs dans le cas de ne pouvoir exercer leur droit qu'après 8 mois, 10 mois de séjour dans la même commune; que, conséquemment, la condition d'un an équivaudrait souvent à celle de 18 mois, 20 mois.

M. Billault voyait là *un inconvénient très fâcheux* : que dirait-il donc de la condition de trois ans, posée en règle principale, et pouvant s'étendre conséquemment à près de quatre ans?

La discussion fut très courte; l'Assemblée constituante comprit parfaitement qu'il s'agissait d'une simple condition règlementaire, permettant d'asseoir d'une façon certaine la formation des listes, et qu'il fallait éviter avec soin toute disposition de nature à restreindre le droit de suffrage, qui cesse d'être un droit pour devenir un privilége, dès qu'il cesse d'être universel.

Comme le disait très justement M. Freslon : *Il faut faire des lois sincères.* Or, de bonne foi, personne ne peut s'y tromper. Les trois années d'habitation n'ont point pour but de *réglementer*, de *régulariser* l'exercice du droit de vote; elles ont pour but et elles auraient pour effet de supprimer le suffrage universel et de reconstituer un corps électoral dans le pays, c'est-à-dire de diviser la nation en deux classes nécessairement hostiles l'une à l'autre. C'est un retour vers la vieille maxime : Diviser pour régner. Mais cette maxime des monarchies et des oligarchies a fait son temps : elle est trop bien dévoilée aujourd'hui pour pouvoir être encore appliquée avec succès. Les temps de l'accord sont venus; à part quelques brouillons ambitieux que leur impuissance condamnerait à l'obscurité au milieu du calme, qui, spéculant sur les agitations et les bouleversements pour mettre en évidence leurs personnalités jalouses, cherchent un piédestal au milieu des ruines, tout le monde a soif de concorde, d'union, de paix et de fraternité. Le malentendu qui retient tant d'âmes véritablement honnêtes et sincèrement modérées dans le camp des énergumènes de l'*ordre*, ne peut pas se prolonger longtemps encore, et nous comptons particulièrement sur la discussion de la loi nouvelle pour éclairer les consciences.

Nous parlions hier d'une pétition qui, dès la première nouvelle de l'élaboration du projet de loi contre le suffrage universel, se signait dans la Dordogne pour empêcher l'adoption de ce projet de loi. Voici le texte de cette pétition que nous voudrions voir reproduire par tous les départements dans des termes plus formels et plus pressants, qui autorise la prise en considération de l'urgence du projet Baroche. Il faut que tous les hommes de cœur qui tiennent au respect des lois et à la paix publique, se hâtent de protester légalement contre l'attentat et la provocation insensée dont la souveraineté du peuple est l'objet :

Aux citoyens membres de l'Assemblée législative.

Citoyens représentants,

La tranquillité d'un pays, la sécurité dans les transactions, la confiance dans le présent et le progrès dans l'avenir, ne peuvent s'obtenir que par le respect des institutions existantes, contrat loyalement passé entre le peuple souverain et les citoyens auxquels il a, conformément au pacte fondamental, délégué une partie de sa souveraineté, en stipulant les limites de cette délégation.

La République française a reçu et accepté la Constitution de 1848. Tous ceux qui sont sincèrement amis de l'ordre, sans lequel aucun Etat ne saurait prospérer ni marcher d'un pas sûr dans les voies qui lui sont ouvertes, ont accepté franchement, sans arrière-pensée, la loi fondamentale promulguée sur tous les points du territoire le 4 mai 1848, et ils sont résolus, comme vous devez l'être vous-mêmes, à ne point souffrir qu'aucune violation soit tentée contre cette sauvegarde de tous les intérêts généraux et particuliers, attendant avec calme et réflexion que l'heure de la révision permise et de la modification légale ait sonné, heure indiquée dans un esprit de sage prévision par la Constitution même.

Aujourd'hui, pour tous les citoyens français, la loi forte, la loi respectable, la loi inviolable est celle-ci :

« La souveraineté réside dans *l'universalité* des citoyens français.

» Elle est *inaliénable* et imprescriptible.

» Aucun *individu*, aucune *fraction du peuple* ne peut s'en attribuer l'exercice. (Art. 1er)

» Le suffrage est *direct* et *universel*. (Art. 24)

» Sont électeurs, *sans condition de cens tous les Français* âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits politiques. » (Art. 25)

Les termes ci-dessus, citoyens représentants, empruntés textuellement à la Constitution en vertu de laquelle vous avez tous reçu mandat du Peuple, votant suivant son droit *inaliénable* et imprescriptible, ont tracé la limite de la *délégation* que l'universalité des citoyens a consentie en votre faveur.

Ils vous rappellent solennellement que vous êtes *simple délégués de la souveraineté populaire*, souveraineté dont *aucun individu, aucune fraction*, pas même la fraction parlementaire, ne peut s'attribuer l'exercice.

Cependant, le 2 mai 1850, le jour même où l'universalité des citoyens du département de la Seine faisait acte constitutionnel de *souveraineté collective* en prononçant par la voix du fonctionnaire compétent, le candidat dont elle avait fait choix, on lisait dans le journal officiel des actes du gouvernement la note dont suit la teneur :

» Le ministre de l'intérieur vient de former une commission chargée de préparer un projet de loi sur les réformes qu'il serait nécessaire d'apporter à la loi électorale. Cette commission est composée de MM. Benoît d'Azy, représentant du peuple; Berryer, id.; Beugnot, id.; de Broglie, id.; Buffet, id.; de Chasseloup-Laubat, id.; Daru, id.; Léon Faucher, id.; Jules de Lasteyrie, id.; Molé, id.; de Montalembert, id.; de Montebello, id.; Piscatory, id.; de Sèze, id.; le général de Saint-Priest, id.; Thiers, id.; de Vatimesnil, id. » (*Moniteur* du 2 mai 1850.)

Cette note, par la date de sa publication, semblait protester contre l'expression libre du suffrage universel; cette note, publiée par une coïncidence fâcheuse deux jours avant l'anniversaire de la proclamation de la République par l'Assemblée constituante, pouvait, par cela même, paraître protester contre cette proclamation. Cette note, émanant de l'initiative personnelle et directe du ministère, sans avis préalable, sans consentement de la part de l'Assemblée, semblait méconnaître les droits que cette Assemblée tient de la souveraineté du Peuple, qui lui a délégué partie de ses pouvoirs, aux termes des articles 1er, 24 et 25 de la Constitution.

Citoyens représentants, confians dans votre dévouement à la République, dans l'esprit d'ordre vrai qui nous anime, convaincus que vous êtes, comme nous, désireux de voir nos institutions nouvelles progresser par la raison, par le droit, par l'étude, nous vous invitons à refuser votre concours à toute discussion qui serait de nature à jeter au sein des populations un ferment d'agitation dangereuse, agitation que des circonstances imprévues pourraient transformer en commotions terribles.

Citoyens représentants, le Peuple qui vous a légué une partie de sa souveraineté, avec mandat prescrit, limité, attend de votre loyauté que vous respectiez la légitimité de votre origine, comme il s'engage à respecter la loi en vertu de laquelle il vous a faits ce que vous êtes.

Citoyens représentants, le peuple souverain a renoncé au droit d'insurrection, parce que le suffrage universel interdit virtuellement les voies de fait là où les voies de droit sont ouvertes.

Nous comprenons cette vérité, nous espérons que vous la comprenez vous-mêmes. Votre conduite apprendra au pays si, connaissant votre devoir, vous savez également le remplir.

(*Suivent les signatures.*)

La protestation, par voie de pétition, contre toute atteinte *directe ou indirecte* au suffrage universel, dont le département de la Dordogne a pris l'honorable initiative, se signe également dans la Seine-Inférieure.

Honneur au *Républicain de la Dordogne* et au *Progressif cauchois !*

Nous engageons nos confrères des départements qui se sont laissé devancer dans cette manifestation républicaine, à regagner au plus vite par leur zèle, le temps perdu. Il faut que la France entière proteste comme un seul homme.

L'*Evénement* publie ce soir le document suivant dont l'importance, dit-il, dans les graves circonstances où nous nous trouvons, n'échappera pas au public :

AUX ÉLECTEURS DES DÉPARTEMENTS DE LA SARTHE ET DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE.

Citoyens,

Le pouvoir exécutif a présenté une loi qui porte une atteinte grave au suffrage universel, en retranchant plusieurs millions d'électeurs.

Dans ces circonstances, je viens vous exposer ma conduite. Mon nom, la part que j'ai prise à l'élection du 10 décembre, feraient de moi un complice du pouvoir, si je n'étais son adversaire.

Puisant mes convictions dans ma seule conscience, j'ai rempli un pénible devoir en déposant la déclaration suivante sur le bureau de l'Assemblée nationale :

« Attendu que la souveraineté du peuple réside dans l'universalité des citoyens;

» Attendu que la souveraineté est inaliénable, imprescriptible, et qu'aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice;

» Attendu que les représentants du peuple n'ont d'autres pouvoirs que ceux que le peuple leur a délégués;

» Attendu que le mandataire ne peut anéantir le droit du mandat, sans détruire son mandat;

» Attendu que le droit de suffrage est un droit primordial, au-dessus de tous les autres;

» Attendu que le projet de réforme électorale, s'il était converti en loi, priverait une fraction importante du peuple souverain,

» Le soussigné, représentant du peuple, déclare solennellement qu'il persiste dans la ligne de conduite qu'il a commencé de suivre, en demandant la question préalable :

» Qu'en conséquence, fidèle au principe de la souveraineté du peuple et à la Constitution, ne se reconnaissant pas le droit de porter atteinte au suffrage universel, il proteste par son abstention contre une mesure révolutionnaire.

« NAPOLÉON BONAPARTE. »

L'Assemblée nationale, je l'espère, ne voudra pas suivre de funestes conseillers.

La majorité ne voudra pas violer la Constitution et outrager ses mandataires : et, si elle n'a pas repoussé cette réforme par la question préalable, espérons jusqu'au dernier moment qu'elle rejettera l'ensemble de la loi.

S'il en était autrement, nous aurions à examiner s'il n'y a pas lieu d'organiser le refus de l'impôt !

Comme le suffrage universel doit être la force organisatrice de la France républicaine, le refus de l'impôt doit être sa force de résistance.

A ces hommes insensés et mauvais, qui vous disent que la France et la société sont perdues par l'exercice régulier, pacifique du suffrage universel, répondez l'histoire à la main, que pas un attentat n'a été commis par les gouvernements sans invoquer les mêmes raisons.

Vous voyez, mes chers électeurs, combien notre situation est grave et combien la prudence, la sagesse, qui désertent l'esprit de certains hommes, doivent se réfugier dans l'esprit du peuple !

NAPOLÉON BONAPARTE.

L'*Assemblée nationale* se fait écrire de Londres les lignes suivantes :

L'Angleterre est surtout une nation pratique en matière de gouvernement : ainsi elle ne comprend pas qu'il y ait des écrivains et des orateurs qui *nient au parlement le privilége souverain de changer les lois.*

Ainsi, en Angleterre, suivant l'*Assemblée*, on ne comprend pas un parlement qui n'aurait pas le privilége souverain de changer les lois.

Mais, s'il prenait fantaisie au parlement de détrôner la reine, de changer la base du gouvernement établi, c'est-à-dire, par exemple, de remplacer la monarchie par une république; s'il lui prenait fantaisie de mettre hors la loi une fraction considérable de la nation, l'aristocratie par exemple; est-ce qu'il ne s'élèverait pas des réclamations fondées contre cette omnipotence parlementaire ?

Eh bien ! n'est-ce pas ce qu'on demande à l'Assemblée législative de faire pour la France?

La nouvelle loi n'aurait-elle pas pour but de détrôner le peuple — qui, sous la République, est le seul souverain — en le mutilant, en le réduisant de plus d'un grand tiers ?

Cette loi n'aurait-elle pas pour effet de remplacer la République démocratique reposant sur le principe du suffrage universel, par une République aristocratique basée sur le principe du cens électoral, et par conséquent de changer la base du gouvernement ?

Enfin, la loi réclamée n'aurait-elle pas pour résultat de déshériter de leurs droits, de mettre hors la loi politique toute une grande fraction de la population laborieuse ?

Et cependant le parlement anglais qui oserait les mesures radicales dont nous parlons, serait beaucoup plus excusable que notre Assemblée législative, si elle votait la loi.

Le gouvernement anglais est une monarchie aristocratique, c'est-à-dire un gouvernement de *fait* basé sur une double usurpation, un gouvernement provisoire que la nation a toujours le droit de renverser quand elle en sera mécontente; tandis que la République est un gouvernement de *droit*, contre lequel toute insurrection est un crime, soit qu'elle vienne d'en bas, comme cela peut arriver quelquefois, soit qu'elle descende d'en haut, comme cela arrive le plus souvent.

Le *Constitutionnel* défend aujourd'hui son projet de solution de la question du moment; il continue à demander la suppression de la Constitution, une usurpation décennale du pouvoir législatif par l'Assemblée actuelle, du pouvoir exécutif, par M. Louis Bonaparte.

L'*Assemblée nationale* et la *Patrie* continuent de leur côté à réclamer un coup d'Etat accompli, soit d'accord entre l'Assemblée et le président, soit par l'Assemblée toute seule.

Quand il y a quelque temps, ces mêmes journaux déclamaient chaque jour contre la loi électorale, nous nous en voulions presque d'enregistrer de temps à autre ce que nous prenions pour des excentricités. — Deux mois se sont passés, et les *conseils* de la *Patrie*, du *Constitutionnel* et de l'*Assemblée nationale* sont devenus les articles d'un projet de loi.

Nous appelons sur ce rapprochement l'attention des républicains modérés qui seraient disposés peut-être à laisser *réglementer* le suffrage universel. La loi qu'on les supplie de voter n'est qu'un prélude; s'ils ont la faiblesse de le tolérer, on ne les tiendra pas quitte pour si peu; ils voudront reculer alors, mais qui oserait prédire que leur hésitation n'aura pas coûté à la France des larmes et du sang ? Qui sait s'il ne sera pas trop tard?

M. Granier de Cassagnac dit aujourd'hui dans le *Constitutionnel* à peu près ceci.

« La Constitution, même faussée dans son application, amènera tôt ou tard le triomphe des idées démocratiques; donc il faut supprimer la Constitution, parce que ces idées contiennent en principe le renversement de la *société.* »

Il se contente, au reste, d'affirmer le fait et ne cherche pas à le prouver.

Il n'est donc pas hors de propos de rappeler ce que M. Granier de Cassagnac entend par la société.

Nous nous souvenons avoir lu de gros volumes de lui où il faisait le raisonnement suivant :

« Le noir, disait-il, n'est pas le frère du blanc; l'homme du peuple n'est pas le frère du noble; tous deux descendent d'une race inférieure. La domination du blanc sur le noir, du noble sur le vilain, est aussi légitime que celle de l'homme sur le chien ou sur celle de tout autre animal de nature inférieure. L'auteur ajoutait qu'en dehors de ce double esclavage il n'y a pas de *société* possible. »

C'est évidemment de cette société, fondée sur le double esclavage, qu'entend parler M. Granier

---

Si ton amour me sauve, tu seras châtelaine de Saint-Brieuc.

Pour Jeanne, la terre pouvait s'abîmer dans l'Océan et le monde finir, mais Alexis ne pouvait pas mentir...

— Il reviendra ! disait-elle en souriant avec confiance.

Et, chaque matin, elle allait prier sur la grève d'AL-LEW-DREZ. Chaque matin elle gravissait le noir rocher.

Un jour, il revint en effet, le noble comte de Monsoreau, seigneur de Saint-Brieuc; il revint de Paris où il avait promis à Jeanne de ne rester que six semaines, et où il avait passé six mois.

Ce jour-là, toutes les cloches sonnaient en fête, toutes les cornemuses se répondaient d'écho en écho, dans le vallon...

Toutes les fauvettes chantaient dans leur nid... toutes les brises étaient tièdes et embaumées, toutes les vagues de la mer, bleues et limpides...

Et Jeanne seule, patiente et résignée, attendait sur son rocher de granit.

— Eh bien, Jeanne, — dit un pâtre qui rentrait son troupeau, — tu ne viens donc pas au manoir, à la danse, à la noce ?...

— Quelle noce ?... — demanda Jeanne machinalement.

— Dam!... la noce de monseigneur Alexis !...

Et le pâtre était déjà loin, tant il avait hâte d'être un des premiers à voir défiler le cortége.

Cette fois, Jeanne ne répondit pas... Elle se contenta de regarder avec mélancolie dans la vallée.

Bientôt le cortége arriva assez près du manoir pour que la pauvre chevrière pût le distinguer du haut de la montagne.

C'était vraiment un riche et beau cortége !... Jeanne, aussi, vit Alexis monté sur un magnifique cheval noir caparaçonné d'or, et, près de lui une jeune fiancée, belle et grande, avec laquelle il paraissait causer fort amoureusement.

Et toujours la cloche tintait gaiement...
Toujours, la fauvette chantait dans son nid.

Je rêvais ! — se dit Jeanne tristement, en passant une main sur ses yeux, comme pour en chasser un rêve; en effet, et tout bas elle se remit à fredonner sa chansonnette :

Le jour où l'on enterre,
Et lo lan la, lo lan la,
L'ami que je préfère,
Avec lui l'on m'enterre...
Et, tra, la, la, tra, la la,
Et lo lan la, lo lan la.

Jeanne était folle !!...

Et, avant qu'elle eût achevé la première strophe de la ballade, son pied avait glissé sur la pente de granit, sa tête avait frappé contre un angle de rocher, et son corps, suspendu au-dessus de l'abîme, se balançait sur la croix de bois d'AL-LEW-DREZ.

— Jeanne était morte ! ! ! . . . .

. . . .

V.

Trois jours après, le comte Alexis était en chasse, et devisait joyeusement avec quelques jeunes seigneurs de ses amis.

— Savez-vous, comte, — disait l'un, — ce que pensait la cour de votre long séjour en Bretagne ?

— Ma foi !... pas trop...

— Eh bien ! la cour pensait que vous faisiez ici quelque ydille; on vous voyait déjà berger et poète.

— Poète, mes seigneurs ?... Bon ! j'étais malade. C'est tout un !

— Et savez-vous encore ce que pensait la châtellenie de votre séjour à Paris ?

— Je ne m'en occupe guère.

— Eh bien !... la châtellenie pensait que vous défaisiez à Paris les idylles commencées à Saint-Brieuc, et que vous troquiez vos doux rêves de poète contre de méchantes réalités...

— C'est vrai... j'étais en train d'épouser ma cousine Diane !

— Et le passé, comte ?

— Le passé, messieurs, — répondit Alexis en ricanant, — il est passé.

En ce moment les éclats de rire des jeunes gentilshommes, — car ils riaient, et très haut vraiment, — furent interrompus par un chant d'église.

Ce chant partait du fond d'un taillis de bruyères qui bordait le chemin creux conduisant au cimetière.

Et tout à coup un pauvre convoi déboucha sur la route et vint barrer le chemin à sa seigneurie.

Le cercueil, porté par quatre vigoureux gars, était recouvert d'une couverture grossière de laine blanche, et sur cette couverture était attachée une couronne de rosière...

Derrière, marchait le vicaire et son clergeon, récitant au plus vite un dernier *de Profundis*...

— Qui donc est mort ? — demanda Alexis.

— Monseigneur, c'est la petite Jeanne....

— La petite Jeanne ?...

— Oui, la chevrière... — ajouta maître Urbain en se penchant à l'oreille du comte de Monsoreau.

Alexis retint la bride de son cheval, et se découvrant à moitié...

— Ah ! — dit-il. — Pauvre Jeanne !!!

Puis, il repartit au galop et continua sa chasse... Ce fut tout.

— Pauvre Jeanne !!!...

MÉPHIS.

FIN.

---

de Cassagnac, car c'est la seule qui soit menacée par les doctrines démocratiques.

Mais il n'était pas inutile de le dire.

La *Patrie* fait ce matin une sortie furieuse contre le général Lamoricière ; elle le met au ban du parti modéré, en raison de son attitude lors de la présentation contre le suffrage universel.

Plus loin, le même journal ajoute :

Nous ne sommes pas suspects quand nous défendons la loi électorale, car nos lecteurs savent que nos vœux vont beaucoup plus loin.

C'est précisément pour cela que l'appui de la *Patrie* est suspect. Elle sait que la violation accomplie de la Constitution, en ce qui concerne le suffrage universel, disposerait les esprits à se montrer moins choqués lorsqu'on viendrait réclamer une violation plus flagrante encore.

On lit ce matin dans un journal ultra-royaliste :

Il n'y a que des révolutionnaires pour inventer de pareils mots : *une insurrection légitime*. Il n'y a que des sociétés en décadence, des gouvernements sans vigueur et sans avenir pour tolérer de pareilles attaques.

Les légitimistes ne sont pas des révolutionnaires que nous sachions, et cependant que n'ont-ils pas fait pour honorer l'insurrection de la Vendée ? Non-seulement ils l'ont déclarée légitime, mais ils ont proposé à la vénération du monde tous les chefs de la chouannerie, et ce n'est pas leur faute si chacun de ces insurgés n'est pas devenu un petit saint.

Les gouvernements, quels qu'ils soient, n'ont d'horreur que pour les insurrections qui tournent contre eux.

Le *Journal des Débats* soutient que les dispositions présentées pour restreindre le suffrage universel n'excluront que ceux qui n'ont pas intérêt au maintien de la société.

Or, on a calculé que le projet privera du droit électoral environ quatre millions de citoyens.

Ainsi, il y aurait en France quatre millions de citoyens qui n'auraient aucun intérêt au maintien de la société telle qu'elle est constituée.

Le *Journal des Débats* a-t-il pensé à l'argument terrible qu'on pourrait tirer de là contre l'organisation sociale à laquelle il accorde toutes ses sympathies, si son assertion était fondée ?....

Mais s'il est légal d'écarter du scrutin tous les citoyens qui n'ont pas intérêt au maintien de la société au milieu de laquelle nous avons le bonheur de vivre, il ne doit pas être moins légal, pour rétablir l'équilibre, d'exclure, d'un autre côté, tous les citoyens qui ont un intérêt direct au maintien des abus et des iniquités du moment.

Si vous excluez les parasites d'en bas, vous devez exclure les parasites d'en haut. Si vous refusez le droit de suffrage au mendiant, vous ne pouvez sans injustice l'accorder à l'agioteur.

Si vous excluez de la liste l'usurier de bas étage, de quel droit y inscrirez-vous le haut spéculateur ?

Si vous refusez le droit de suffrage aux orateurs des clubs condamnés pour exagération de langage, pouvez-vous le laisser aux rédacteurs de ces feuilles provocatrices qui, au nom de l'ordre, soufflent la colère et jettent le désordre dans les esprits ?

Si vous admettez tous les éléments de la population, ils se pondèreront, et la résultante de ces forces diverses sera réellement l'expression de l'opinion publique.

Mais dès que l'on entre dans la réglementation, dès que l'on fait des catégories, il n'y a plus de raison pour que d'exclusion en exclusion on n'arrive pas à tout supprimer.

Poser la question ainsi, c'est fausser le suffrage universel. La République doit représenter tout ce qui vit sur le sol français, sans acception aucune de possession ou d'indigence.

La *Patrie* et le *Pays* relèvent très aigrement les quelques lignes que nous avons empruntées au *National* sur un officier supérieur remarquable par son ignorance et son ambition, qui à propos de la présentation du projet de loi contre le suffrage universel, se serait exprimé ainsi :

Il faut forcer les impatients à descendre dans la rue ; si le projet de loi ne suffit pas pour cela, on présentera d'autres projets qui les y détermineront. Nous avons besoin d'une émeute pour légitimer les mesures nécessaires au salut de la société ; cette émeute, nous l'obtiendrons.

Le *Pays* et la *Patrie* ajoutent que le général Changarnier vaut bien les généraux amis du *National* ; mais ils ne nient pas l'authenticité du propos.

M. Ricciardi, ancien député au parlement de Naples et principal chef du soulèvement des Calabres, a été frappé par la mesure la plus arbitraire que jamais gouvernement ait osé adopter. Bien qu'aucun arrêt n'ait été prononcé contre lui, et que les lois napolitaines, fondées sur les principes du code Napoléon, excluent formellement toute espèce de confiscation, il a eu tous ses revenus séquestrés *par simple mesure de police*. On attribue ce redoublement de haine de la part du gouvernement bourbonien contre M. Ricciardi à la publication faite par ce dernier d'un nouveau travail historique dans lequel le roi bombardeur n'est guère épargné.

M. Ricciardi a été le seul citoyen des Deux-Siciles contre lequel on a adopté une mesure aussi inique depuis l'établissement des lois françaises en 1806 ; car, à l'égard des sept Siciliens qui ont été récemment frappés de la même peine, il y a eu du moins une espèce de jugement.

Le *Journal des Débats* et ses complices ménagent aujourd'hui le roi de Naples parce qu'il sert trop bien la réaction. Nous qui n'avons pas la même considération, nous citerons une autorité doctrinaire. M. Rossi, dans son *Traité du droit pénal*, livre 3, chap. XII, dit :

« La confiscation est une peine immorale. Elle a pour effet à peu près inévitable, dit le duc de Broglie, d'enflammer de cupidité l'esprit de parti et de corrompre ce qui par soi-même n'est déjà que trop corrupteur et trop corrompu ; et réduisant d'ailleurs non-seulement le condamné, mais sa famille par contre-coup à l'indigence, la confiscation atteint l'innocent à l'occasion du coupable ; elle l'exaspère sans motif, le provoque au crime, et tend à perpétuer les discordes civiles. » Un des principaux bienfaits de la charte française, est sans doute l'abolition de cette peine aussi odieuse qu'inique.

N. B. « M. Rossi écrivait ces lignes en 1829. «

Assemblée nationale.

Présidence de M. LE GÉNÉRAL BEDEAU (vice-président).

Séance du 10 mai.

La nomination, dans les bureaux, des commissaires sur la nouvelle loi électorale n'étant pas encore achevée, le cours des délibérations n'est repris qu'à deux heures.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget de l'Assemblée nationale.

Projet de résolution. — Art. 1er. Le budget des dépenses de l'Assemblée nationale pour l'exercice 1850 est fixé, conformément au tableau A ci-annexé, à la somme de 7 998 524 fr.

CHAP. Ier. — *Assemblée nationale.* Art. 1er. Indemnité des représentants 6,650,000 fr.

Ce chiffre est calculé d'après la probabilité des incomplets ; l'indemnité réelle est portée à 9,000 fr. par chaque représentant.

M. RAUDOT propose que chaque représentant abandonne 1,000 fr. de son traitement, soit 750,000 fr.

Je n'ai à dire qu'un mot, ajoute M. Raudot, pour appuyer mon amendement. Si l'on veut faire des économies, il faut commencer par soi-même. (Mouvements divers.)

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. J'avais déposé un amendement par lequel je proposais à l'Assemblée l'abandon du tiers de son indemnité. Mais dès lors qu'il doit y avoir discussion, je reconnais que cette discussion pourrait porter atteinte à cette autorité morale, à cette dignité, et je renonce à mon amendement.

M. Raudot renonce également à son amendement.

Le chiffre de la résolution présentée par la commission de comptabilité est adopté.

Art. 2. Indemnité supplémentaire du président, 48 000 fr.— Adopté.

Art. 3. Indemnité supplémentaire des questeurs, 18 mille francs.— Adopté.

CHAP. II. — Personnel (service ordinaire). Art. 1er. Traitement des employés ordinaires, 250 296 fr.—Adopté.

Art. 2. Traitement des sténographes, 98 830 fr. — Adopté.

CHAP. II bis. — *Personnel* (service extraordinaire), 117,806 fr.

M. DE MORNAY demande qu'après cinq ans de surnumérariat les garçons de service extraordinaire passent dans le service ordinaire qui seul donne droit à la retraite.

MM. DE PANA ET LEFLO, questeurs de l'Assemblée, répondent que cette mesure ne saurait être prise actuellement.

L'article relatif au traitement des employés extraordinaires est adopté.

M. PASCAL DUPRAT. Je viens demander à l'Assemblée de vouloir bien faire attention à la différence des chiffres proposés par la questure et par la commission de comptabilité à l'égard du service sténographique et des secrétaires rédacteurs.

La commission de comptabilité propose de supprimer, à compter du 1er juin, un secrétaire rédacteur : ce qui donnerait 3 500 fr. pour les sept derniers mois de l'année.

Elle propose, en outre, un article qui exige que le service sténographique soit organisé avant le 1er juin prochain ; et comme sanction de cet article, elle vous propose de réduire à 93,330 fr. le chiffre du crédit alloué pour ce service.

Après une discussion assez confuse à laquelle prennent part MM. Léon de Malleville, Mortimer-Ternaux, Decos, Chapot, Baze et le général Le Flô, il est dit pour le troisième secrétaire rédacteur que cette fonction ne sera supprimée que par voie d'extinction ; le chiffre de 5,000 fr., est maintenu ; et comme il y a déjà eu l'extinction d'un sténographe, qui réduit le chiffre primitif de 104,000 fr. de 4,800 fr., le chiffre du budget pour les sténographes est porté à 99,200 fr.

Le chapitre 2 bis est ensuite adopté dans son entier.

Les autres chapitres du budget de l'Assemblée sont adoptés sans discussion.

Art. 3. — *Du projet de résolution.* Avant le 1er juin 1850, un règlement délibéré et arrêté par le bureau de l'Assemblée, de concert avec la comptabilité, réorganisera le service sténographique.

M. DE LAMORICIÈRE ne veut pas de l'article de la commission qui tend à rapporter un décret de l'Assemblée constituante sans donner la garantie des trois délibérations.

M. BAZE insiste pour l'adoption de l'article 2.

Après une épreuve douteuse, cet article est adopté.

« Art. 3. L'article de la résolution du 10 juillet est rapporté. » — Adopté.

« Art. 4. Il est accordé sur les fonds des retraites des employés de l'Assemblée nationale, à chacune des personnes dénommées au tableau ci-après, une pension fixée conformément aux indications de ce tableau. — Adopté.

Art. 5. Les recettes de la caisse de retraite des employés de l'Assemblée nationale et les dépenses du même service pour l'année 1850 sont évaluées comme il suit, conformément à l'année B ci-annexé.

Recettes 55 000 fr.— Dépenses 27 580 fr. 69 c.

Les sommes appartenant à la caisse des retraites que les besoins du service n'obligeront pas à conserver disponibles seront employées, par les soins des questeurs, en achats de rentes sur l'État, au profit de ladite caisse.— Adopté.

L'Assemblée reprend la discussion du budget des travaux publics.

Sur le chapitre VIII (section des travaux extraordinaires, établissements des grandes lignes de chemins de fer) MM. de Chazelles, Moulin et Chassaigne-Goyon présentent l'amendement suivant :

« Chemin de fer du Bec-d'Allier à Clermont, avec embranchement sur Nevers.

» Rétablir le crédit de 2 500 000 fr. proposé dans le projet primitif du gouvernement. »

M. DE CHAZELLES développe son amendement, en s'appuyant sur le principe d'égalité.

Les autres lignes de chemin de fer, dit-il, ont reçu une allocation. En conséquence, il me semble juste que l'Assemblée rétablisse le crédit que nous demandons.

M. BERRYER. La somme de 175,000 fr. allouée par la commission a paru suffisante pour les travaux à exécuter en 1850.

M. MOULIN insiste pour l'adoption de son amendement.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Je reconnais que le chiffre de 2,500,000 fr. est exagéré pour les besoins de 1850, mais je demande à l'Assemblée de maintenir la somme de 1,900,000 fr. que nous avions demandée dans notre budget rectifié. La section de Moulins à Nevers doit être livrée à la circulation au mois de novembre prochain.

MM. Chazelles, Moulin et Chassaigne-Goyon adhèrent au chiffre proposé par M. le ministre ; l'amendement, ainsi modifié, est mis aux voix et rejeté après une première épreuve douteuse.

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON. Je demande que le crédit relatif au chemin de fer de Rennes soit porté à 5 millions, pour terminer complètement la section du chemin de fer de Chartres à Laloupe. Le président de la République a lui-même déclaré que cette section serait terminée.

M. LE RAPPORTEUR. Nous reconnaissons que nous nous sommes trompés en déclarant, dans notre rapport, que M. le ministre avait consenti à une réduction de 600,000 fr., puis à une autre de 1,200,000 fr., sur le chemin de Chartres à Rennes. M. le ministre n'a consenti qu'à la dernière réduction. Les 6,000,000 fr. doivent être affectés aux travaux d'une tête de gare qui, du boulevard extérieur, a été transporté par un décret du gouvernement provisoire jusqu'au boulevard Montparnasse, et pour laquelle jusqu'ici aucun crédit régulier n'avait été voté. Nous reconnaissons que devant des travaux commencés il faut accorder ces 600,000 fr., et nous portons le crédit à 1,800,000 fr.

M. DE NOAILLES DE MOUCHY demande à M. le ministre des travaux publics de donner des explications sur cette construction d'une nouvelle gare, par décret du 27 février, tandis qu'il eût été si facile de relier les provinces de l'Ouest aux provinces du Nord en mettant la gare aux Batignolles.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Comme vous l'a dit M. le rapporteur, c'est un arrêté du gouvernement provisoire, en date du 27 février 1848, qui a ordonné l'exécution de la nouvelle gare du chemin de fer de Paris à Rennes. Peut-être est-ce une faute d'avoir commencé cette gare, et je suis disposé à le croire ; mais cette faute est faite, elle est presque consommée, puisqu'il a été dépensé jusqu'en janvier dernier près de 3 millions. (Exclamations).

M. BERRYER, rapporteur. Les travaux de la gare de Montparnasse sont arrivés à un point qu'il n'y a plus guère qu'à les couvrir : nous ne pouvons donc faire autrement que d'allouer un crédit pour cet objet, tout en déplorant l'irrégularité qui a présidé à la confection de ces travaux. Il faut, du reste, que le gouvernement prenne l'engagement de réduire les dépenses de la gare autant que possible, et qu'il s'en tienne à la section de Chartres à La Loupe.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. L'Assemblée veut-elle que le gouvernement abandonne les travaux commencés au-delà de la Loupe, et qui ont déjà coûté 11 millions ? Je déclare, pour mon compte, que ce serait là une chose ruineuse, déplorable, et je pense que le gouvernement doit employer la plus grande partie de la somme 1,800,000 fr. à achever, dans la mesure la plus restreinte, la gare de Paris, et faire terminer aussi, dans la mesure la plus restreinte, certains travaux du chemin de fer de Chartes, au-delà de la Loupe.

L'amendement de M. Lebreton est rejeté, et le chiffre de 1,800,000 fr. adopté.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. Il y a nécessité à rétablir le crédit de 29 millions 100,000 fr. pour le chemin de fer de Paris à Lyon. (Mouvement.)

Nous ne renonçons pas, d'ailleurs, à l'espérance de concéder à l'industrie privée la grande ligne de Paris à Avignon. Dans ce cas, le crédit qui n'aurait pas été employé serait annulé, et, du reste, la compagnie concessionnaire devrait, aux termes du cahier des charges, rembourser à l'État les dépenses qu'il aurait faites.

M. BERRYER, rapporteur. Nous avions espéré pouvoir promptement arriver à la confection des deux cahiers des charges qui doivent être faits par suite du vote récent qui a déclaré que le chemin de Paris à Avignon serait concédé à deux compagnies, et soulager ainsi la dette flottante du crédit qui était portée au budget pour l'exploitation de cette ligne par l'État.

Mais de grandes difficultés existent encore ; nous ne pouvons donc aujourd'hui que donner notre adhésion à la proposition de M. le ministre des travaux publics, et comme lui nous émettons le vœu que cette dépense de l'État soit bientôt couverte par une adjudication qui rendra à l'industrie privée l'exploitation de la grande voie de Paris à Avignon.

Le rétablissement du crédit de 29 millions est approuvé par l'Assemblée.

L'Assemblée passe à la discussion du budget des finances.

Cour des comptes. Personnel et matériel, 954,700 fr.

M. BERRYER. Nous demandons l'addition de 55,916 fr. 66 c. pour les frais nécessités par l'installation nouvelle des magistrats, et qui ont été déjà votés par une loi de l'Assemblée. Le crédit total du chapitre sera porté à 1 010 616 fr. 66 c. — Adopté.

Administration centrale. — Personnel, 4 988 100 fr. ; matériel, 550 000 fr. ; dépenses diverses, 289 320 f. Total, 5 827 920 fr.

M. SAUTEYRA propose une réduction de 618,100 fr. sur le personnel de l'administration centrale, qu'il trouve à la fois trop nombreux et trop payé surtout sur ce qui concerne les hauts emplois.

M. BERRYER défend le crédit consenti par la commission.

L'amendement est rejeté, et le chiffre de la commission est adopté.

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique, suite de la discussion du budget.

La Librairie sociétaire met aujourd'hui en vente les deux ouvrages suivants :

FRANCŒUR ET GIROFLET, conversation sur le socialisme, par P. B. ;

Et DE LA RICHESSE ET DES IMPOTS, ou USURE ET TRAVAIL, par M. Perreymond, auteur du *Bilan de la France*.—(Voir aux annonces.)

Revue des Départements.

YONNE. *Sens.* — La ville de Sens, qui sous la monarchie était un des bourgs pourris les plus célèbre, est entrée comme bien d'autres dans les voies de la démocratie. Le 4 mai y a été fêté par un banquet, auquel assistaient le conseil municipal nouvellement élu, le commandant et beaucoup d'officiers de la garde nationale. Un bataillon du 15e léger, de passage, a eu sa part de la fête ; la municipalité avait voté un litre de vin par soldat, et les braves militaires de ce bataillon ont pu, grâce à la municipalité républicaine de Sens, boire à la prospérité et au maintien de la République.

CÔTES-DU-NORD. — *Adresse des républicains de Laudéac au peuple de Paris.*

Immortel vainqueur de la Bastille, reçois l'hommage de notre vive sympathie.

En 89, tu as affranchi nos campagnes du joug odieux de la féodalité.

En 1830, tu as sauvé la liberté contre l'attentat d'un roi parjure.

En 1848, tu as conquis au prix de ton sang le suffrage *universel* et *direct*, droit *imprescriptible* et *inaliénable* de tous les Français.

En 1850, tu sauves la République par ton intelligence, ton esprit d'ordre et l'exercice de ta souveraineté.

Honneur à toi !

Digne gardien du dépôt sacré de nos institutions démocratiques, méprise l'anathème lancé contre toi par les traîtres et les parjures.

Poursuis ta noble mission, et bientôt Paris, berceau de la liberté, deviendra la capitale du monde.

Reçois donc encore une fois l'hommage de notre vive sympathie.

(Suivent les signatures, au nombre desquelles celles du commandant de la garde nationale, de plusieurs officiers, sous-officiers et gardes nationaux, d'avoués, d'avocats, de médecins, de négociants et de propriétaires.)

MAINE-ET-LOIRE. — Le *Précurseur de l'Ouest*, traduit devant le jury, comme chacun sait, à propos d'un article sur la catastrophe d'Angers, vient d'être acquitté, malgré les efforts de l'accusateur public.

CHARENTE-INFÉRIEURE.— Le jury vient d'acquitter, à Saintes, l'*Union républicaine*, qui avait reproduit la chanson des *Vignerons*.

Nous remercions le général Castellane d'avoir provoqué cette nouvelle réclame en faveur d'une chanson déjà si populaire dans nos campagnes, et qui va maintenant se répandre à profusion et sans obstacle dans tout ce département.

Nous pensons que nos amis du *Travailleur* ne seront pas davantage inquiétés pour le même objet.

> Bons, bons vignerons,
> Aux prochaines élections,
> Il faut, campagnards,
> Nommer des montagnards.

(*Constitution.*)

PYRÉNÉES.— Lundi matin, 6 mai, l'*Eclaireur des Pyrénées*, journal républicain de Bayonne, adressait un supplément à ses lecteurs pour leur recommander le calme, en leur annonçant qu'il reprendrait ce jour même le service à domicile sans bande, pour résister légalement aux poursuites arbitraires de la police.

» Nous avons foi dans la loi, disait-il. Citoyens, » au nom de notre dévouement, ne vous mettez pas » entre la police et l'*Eclaireur*. Abstenez-vous de » toute manifestation publique. Nous avons foi en » la justice de notre cause. »

Et à la même heure, la chambre du conseil du tribunal de Bayonne rendait en faveur de l'un des porteurs du journal un jugement de non-lieu, dont les considérants consacrent son droit à faire porter l'*Eclaireur* à ses abonnés sans être soumis aux exigences préfectorales de la bande sur les journaux, et de l'autorisation pour les porteurs.

Nous félicitons l'*Eclaireur des Pyrénées* de sa courageuse résistance. La pusillanimité des opprimés fait toute la force des oppresseurs.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mai, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

On assure, dit la *Gazette de France*, que la garnison de Paris et de ses environs a été renforcée depuis deux jours de 25,000 hommes.

— On lit ce matin dans le *Siècle* :

« L'attitude si calme de la population parisienne était hier l'objet de tous les entretiens dans la salle des conférences, où un grand nombre de représentants s'étaient réunis, bien qu'il n'y eût pas de séance publique, à cause de la solennité de l'Ascension. Les dispositions de la loi y étaient critiquées par un grand nombre de membres qui ont voté à la fois et contre la question préalable et pour l'urgence. Des légitimistes, qui avaient d'abord accueilli le projet de M. Baroche comme une ancre de salut, se sont ravisés après un simple examen du texte de la loi. Ils reconnaissent que les conclusions projetées les frapperaient tout autant, si ce n'est plus, que les autres partis. On sait, en effet, que les légitimistes travaillent sans relâche à faire des recrues dans les classe ouvrières ; on s'aperçoit aujourd'hui que la loi des *dix-sept* ne respecterait pas même les ouvriers qui offrent des pistolets et des fleurs à M. le comte de Chambord.

D'ailleurs, le sentiment général, dans le sein de l'Assemblée comme en dehors, parmi toutes les classes de la population, est à peu près unanime. La loi, telle qu'elle est, est impraticable. »

— Le nombre des statues d'hommes célèbres qui figurent et devront figurer, d'après les dernières délibérations de la commission municipale, dans la décoration de la façade de l'Hôtel-de-Ville, s'élève à quarante-cinq. Voici dans quelle proportion y sont représentés les divers ordres de magistrature de la ville de Paris, le clergé, les sciences et les arts :

On compte *neuf prévôts des marchands* : Hugues Aubriot, par les soins duquel fut construite la Bastille, de l'ordre du roi Charles V, en 1369 ; — Jean Juvénal des Ursins, qui fut également prévôt de Paris, et plus tard archevêque de Reims (quinzième siècle) ; — Michel Feillier, qui contribua à l'expulsion des Anglais (1422) ; — Guillaume Bude (1522) ; — *Pierre* de Viole (1532) ; — Christophe de Thou, qui devint, sous Charles IX, premier président du parlement de Paris ; — François Miron (1604) ; — Étienne Boyleaux et Michel Turgot.

Un maire de Paris : Bailly.

Un préfet de la Seine : Frochot, premier préfet

nommé sous l'empire, c'est-à-dire à la création de cette fonction.

Un ministre : Colbert.

Deux généraux : Catinat et Lafayette.

Trois évêques : Saint Landry, fondateur de l'Hôtel-Dieu ; — Goslin, qui défendit Paris contre les Normands ; — Maurice de Sully, célèbre par sa piété.

Trois premiers présidents du parlement de Paris : Jean de la Vaquerie, sous Louis XI ; — Achille de Harlay, sous la Ligue, — et Mathieu Molé, sous la Fronde.

Deux lieutenants de police : de la Reynie, lieutenant de police, nommé à la création de cette charge (1667); Le Voyer-d'Argenson (1720 1722).

Un juge consul : Jean Aubry. Les juges-consuls étaient les présidents du tribunal spécial, avant l'établissement des tribunaux de commerce, connaissaient des affaires commerciales ; la création de cette juridiction remonte à Charles IX.

Trois philanthropes : Saint Vincent de Paul, l'abbé de l'Épée et de Montyon.

Trois philosophes : Condorcet, d'Alembert, Voltaire.

Trois poetes et littérateurs : Boileau-Despréaux, Molière, Rollin.

Trois architectes : Pierre Lescot, Philibert Delorme, Mansart.

Un sculpteur : Jean Goujon.

Trois peintres : Lesueur, Lebrun, Gros.

Un chirurgien : Ambroise Paré, qui fut chirurgien des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III.

Un imprimeur : Robert Etienne, qui exerçait sa profession à Paris en 1550.

PROGRÈS DES IDÉES D'ASSOCIATION. — On nous écrit de Mardié-Pont-aux-Moines, le 8 mai, qu'une société de secours mutuels pour le cas de maladie vient de se former entre les braves vignerons de cette commune. Une réunion fraternelle a eu lieu le 4, et les membres adhérents ont commencé leur bonne œuvre en s'imposant d'une journée de travail au profit d'une famille que la maladie met dans la détresse. Les doyens de ces honorables travailleurs ont été élus présidents de la société, et la réunion s'est terminée par des chansons patriotiques, dont l'une, qui exprime les meilleurs sentiments, est d'un des membres de l'association.

MM. d'Argent, Mac-Sheehy, de Dienne, d'Agard et Malcor nous adressent une lettre pour réclamer contre une insertion faite dans nos annonces, et par laquelle ils étaient désignés comme faisant partie du comité de surveillance d'une compagnie aurifère, sous le nom de la Seine et du Sacramento. Les réclamants déclarent qu'ils ne font pas partie du comité de surveillance de cette société, et qu'ils n'auront aucun rapport avec elle.

THEATRES

Aujourd'hui samedi, l'Odéon fait relâche pour les répétitions générales du *Chariot d'Enfant*, drame en cinq actes et sept tableaux (chef-d'œuvre du théâtre indien par le roi Soudraha).

THÉATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN. — Le drame de M. Ferdinand Dugué, *La Misère*, produit, chaque soir, une immense impression. Cette pièce, fortement écrite, offre une succession de scènes vraies, attendrissantes et terribles qui provoquent les bravos les plus enthousiastes.

L'*École préparatoire à la marine*, dirigée à Paris par M. Loriol, est transférée de la rue Sainte-Geneviève à la rue d'Enfer, 49, dans une maison située en face du Luxembourg et parfaitement appropriée, sous tous les rapports, à sa destination.

Bourse du 10 mai 1850.

On n'escomptait aujourd'hui que 85,000 fr. et ce chiffre, après les escomptes des jours passés, semblait peu élevé. Aussi la coulisse qui avait fait ce matin 88 75 se mit-elle à offrir à 88 60 en entrant en bourse ; mais dès les premiers cours le parquet était plus ferme. Cette fermeté était la conséquence des rachats nécessités par les escomptes. Tous les vendeurs se liquident au parquet et vont porter dans la coulisse leurs nouvelles opérations.

Tel est le résultat des escomptes ; aussi les affaires sont-elles très-réduites, et c'est cette réduction qui a diminué le chiffre des escomptes aujourd'hui. Vers 2 heures, quelques ventes sont venues tout à coup arrêter le mouvement de hausse ; puis les cours ont repris un instant faveur au moment de la clôture ; mais la baisse est revenue dans la coulisse après la fermeture du parquet, et elle a fait de nouveaux progrès. On parlait alors d'une dépêche télégraphique arrivée de Grèce, annonçant le reprise du blocus et le départ de M. Gros, représentant de la France, dans la négociation qui vient d'avorter ainsi.

Le 3 0/0 ouvert à 55 20, a fait 55 30 au plus haut, il reste à 55 10 ; hausse 15 c.

Le 5 0/0 ouvert à 88 80, a fait 88 70 au plus bas, 89 25 au plus haut, il reste à 89 20 ; hausse 60 c.

Le 4 0/0 a fait 68 fr.

La Banque de France reste à 2,070 ; hausse 10 fr.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
88 65	5 0/0 J. mars.	cpt.	88 90	89 25	88 85	89 10
88 60	....	fin c.	88 80	89 25	88 70	89 10
.. ..	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 J. sept....	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
55 20	3 0/0 J. d....	cpt.	55 15	55 45	55 [illegible]	55 [illegible]
55 25	....	fin c.	55 20	55 30	55 20	55 40
83 50	5 0/0 Piém...	cpt.	84 ..	85 ..	84 [illegible]	84 6
83 60	....	fin c.	84 5	85 25	84 50	84 75
2060 ..	Banq. France	cpt.	2045 ..	2070 ..	2065 ..	2070 ..
713 ..	Paris-Orléans.	cpt.	... ..	... ..	... ..	715 ..
... ..	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
505 ..	Rouen........	cpt.	505 ..	510 ..	505 ..	510 ..
... ..	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	510 ..
... ..	Havre........	cpt.	... ..	... ..	... ..	210 ..
... ..	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
335 ..	St-Germain...	cpt.	... ..	... ..	... ..	335 ..
157 50	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	157 50
135 ..	Versailles r. g.	cpt.	... ..	... ..	... ..	135 ..
172 50	Mars.-Avign...	cpt.	172 5.	172 50	171 25	171 25
... ..	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
103 75	Bâle.........	cpt.	... ..	... ..	... ..	105 ..
... ..	Boulogne.....	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
413 75	Nord. j. juill..	cpt.	410 25	418 75	416 25	418 75
415 ..	400 payés...	30 c.	416 25	418 75	417 25	417 50
315 ..	Centre.......	cpt.	... ..	... ..	... ..	317 50
... ..	Libérés.....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
387 50	Bordeaux.....	cpt.	... ..	... ..	... ..	387 50
... ..	175 payés...	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
221 75	Nantes.......	cpt.	223 75	223 75	222 50	222 50
... ..	325 payés....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
325 ..	Strasbourg....	cpt.	... 75	... ..	... ..	325 ..
325 ..	325 payés....	30 c.	325 ..	326 25	325 ..	326 25

VALEURS DIVERSES.

Obligations.	
De la Ville, 4 0/0......	.... ..
— Nouvelles......	1127 50
De la Seine, J. juillet.	1060 ..
Orléans, 4 0/0, 1847..	... ..
— nouvelles, 1847.	... ..
Havre, Jouiss. mars..	700 ..
— nouvelles.....	850 ..
Rouen, 4 0/ 1847....	775 ..
Liste civile..........	995 ..
Canaux et valeurs diverses.	
Quatre-Canaux......	1070 ..

Bons du Trésor....	4 5/8
Zinc : V.-Montagne.	2750 »/»
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 1840..	98 1/8
— 5 0/0 1842..	95 1/8
Espagne : dette activ.	.. »/»
— dette intér.	30 5/8
Naples. Réc. Rothsc..	95 75
Rom. Empr. j. déc...	79 1/2
— Nouv. Empr.	78 »/»
Piémont. Obl. à 4 0/0.	... »/»
— Obl. nouv 4 0/0.	... »/»

L'un des Gérants : **FERDINAND GUILLON.**

Spectacles du 11 mai.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Mlle de Belle-Isle, le Moineau de Lesbie.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Songe d'une nuit d'été.

ODÉON. — Diogène, François le Champi.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.

VAUDEVILLE. — Le Baiser, un Mariage, la Maison du garde.

VARIÉTÉS. — Mignonne, Fadette, A la Bastille.

GYMNASE. — Héloïse et Abeilard, l'Amour, Diviser.

THÉATRE MONTANSIER. — Un garçon de Chez Véry, Embrassons-nous Folleville, le Sous-Préfet, Rosette et Nœud coulant.

PORTE-SAINT-MARTIN. — La misère.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Lesurques, la Sonnette, AMBIGU-COMIQUE. — Les Chevaliers du Lansquenet.

GAITÉ. — Représentation extraordinaire.

FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

CIRQUE-NATIONAL. — Soirée équestre.

CHOISEUL. — Marie, Michel Cervantes, Intermède.

SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

LISTE DES BUREAUX-SUCCURSALES.

Premier arrondissement.

Quartier du Roule.

MENU, rue de l'Arcade, 31.
AVELINE, rue d'Amsterdam, 3.

Quartier des Champs-Elysées.

LAPORTE (veuve), avenue des Champs Elysées, 42.

Quartier de la place Vendôme.

LEBRETON, rue Saint-Nicolas.

Deuxième arrondissement.

Quartier de la Chaussée-d'Antin.

PAUL, passage Verdeau, 35.
BRETEAU, passage de l'Opéra, 7.
STICHELBEAUT, cabinet littéraire, rue des Martyrs, 79.
ASSOCIATION DES COIFFEURS, faub. Montmartre, 84.

Quartier du Palais-National.

PERRENOUD (Ulysse), salon littéraire, pass. Radziwil.
DESCHAMPS, péristyle Montpensier, 221.
LECAT, rue du 24 Février, 2.
BALLARD, à la Propagande socialiste, rue des Bons-Enfants, 1.

Quartier Feydeau.

HENRI, passage Choiseul, 82, sous la voûte.

Quartier du faubourg Montmartre.

POTHIER, rue Montholon, 4.
LAPORTE, rue Neuve-Coquenard, 15.
DUMAS (Philippe), rue Rochechouart, 21.
DUBOIS, rue des Martyrs, 14.
AUDRY, rue Bellefonds, 38.
BUREAU DU PROGRÈS, Revue démocratique, rue du Faubourg-Montmartre, 15.

Troisième arrondissement.

Quartier du Mail.

LETEINTURIER, rue Croix-des-Petits-Champs, 51.

Quartier Montmartre.

GABRIEL, libraire, passage du Saumon.
Me MOULIN, rue de la Banque, 2.

Quatrième arrondissement.

Quartier Saint-Honoré.

VEUVE MERCIER, rue du Coq-Saint-Honoré, 6.

Quartier du Louvre.

BOURGEOIS, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 82.
ARNAUD, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 41.
CALLOT, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 49.
DROCOT, libraire, rue de la Cordonnerie, 8.

Quartier des Marchés.

LEROY, rue Saint-Denis, 35.
BOURSIER, rue des Déchargeurs, 18.
LEBLANC, libraire, rue Rambuteau, 75.

Quartier de la Banque.

LAISNÉ, libraire, passage Véro-Dodat, 1.

Cinquième arrondissement.

Quartier du faubourg Saint-Denis.

Femme BOISSONON, faubourg Saint-Denis, 81.
HUBERT, faubourg Saint-Martin, 99.
JAMEL, faubourg Saint-Martin, 99.

Quartier de la Porte-Saint-Martin.

LESEC, rue Albouy, 17.

Quartier Bonne-Nouvelle.

DELACHAUSSÉE, passage du Caire, 129.
LEFÈVRE, rue du Petit-Carreau, 26.

Quartier Montorgueil.

DELON (Jean), rue Pavée-Saint-Sauveur, 17.
PROUX (veuve), rue Beaurepaire, 11.
BOURGEOIS, passage du Grand-Cerf, 4, au premier.

Sixième arrondissement.

Quartier de la Porte Saint-Denis.

GUÉRIN, rue Sainte-Apolline, 5, au premier.
REMILLET, passage du Ponceau, 45.

Quartier Saint-Martin-des-Champs.

CANCEL, rue Philippeaux, 20.
GUÉRIN et BERNARD, libraires, rue Saint-Hugues, 4.
ASSOCIATION DES COIFFEURS, rue des Gravilliers, 18.
ALPHONSE, rue Vaucanson, 2.

Quartier du Temple.

CULOT, rue du Faubourg-du-Temple, 66.
PAILLOUX, faubourg du Temple, 54.
SERIGNY, rue de Malte, 11.
FLUCHON, rue Menilmontant, 77.

Quartier des Lombards.

BEAULERET, rue de la Reaumerie, 8.
BESSÈDE, rue Aubry-le-Boucher, 7.

Septième arrondissement.

Quartier du Mont-de-Piété.

BOUVET, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 32.
BRUNAT, rue Vieille-du-Temple, 99.

Quartier du marché Saint-Jean.

TRANCHANT, rue du Roi-de-Sicile, 45 bis.

Quartier des Arcis.

JANSON, place de l'Hôtel-de-Ville, 5.
QUÉTIER, rue Planche-Mibray, 5.
GANNEAU, rue de La Tacherie, 12.

Huitième arrondissement.

Quartier Popincourt.

MOREAU, rue Basfroid, 40.

Quartier du faubourg Saint-Antoine.

FRIPET, faubourg Saint-Antoine, 247.

Quartier des Quinze-Vingts.

PÉTION, rue de la Roquette, 1.

Neuvième arrondissement.

Quartier de la Cité.

MITIFIOT, rue Haute-des-Ursins, 3.

Dixième arrondissement.

Quartier de la Monnaie.

GUILLOTTE, rue Mazarine, 44, passage du Pont-Neuf.

Quartier Saint-Thomas-d'Aquin.

BIBOBLOT, rue du Cherche-Midi, 83.

Quartier du Gros-Caillou.

PRUDHOMME, cabinet littéraire, rue St.-Dominique, 163.

Onzième arrondissement.

Quartier du Luxembourg.

LEROY, rue Guisarde, 2.
DELARGILLIÈRE, rue de l'Odéon, 8.
HOURMANE, rue de Vaugirard, 11.
GENEVRIERS, rue de l'Ouest, 7.
SELLIER, rue Notre-Dame-des-Champs, 12.

Quartier de l'Ecole-de-Médecine.

MICHEL et JOUBERT, éditeurs, rue Saint-André-des-Arts, 27.
Mlle ROUSSELET, rue de l'Ecole de-Médecine, 18.
JETOT, rue de la Harpe, 80, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine.
MAGEN, éditeur, rue des Grands-Augustins, 25.

Quartier de la Sorbonne.

DELPECH, rue Saint-Jacques, 152.
JETOT, Cloître-Saint-Benoit, 15.
BASROGER, rue Saint-Jacques, 96.
DUBOS, coiffeur, rue Neuve-Richelieu, 5.

Douzième arrondissement.

Quartier Saint-Jacques.

LHOSTE, rue des Noyers, 51.
ALLARD, rue de la Montagne-Ste-Geneviève, 34.
ASSOCIATION DES COIFFEURS, montagne Sainte-Geneviève, 6.

Quartier Saint-Marcel.

DUMOULIN, rue Mouffetard, 144, au coin de la rue de l'Oursine.
FOUILHIÈRES, rue Mouffetard, 300 (bis).
PHILIBERT, rue du Petit-Banquier, 5.

Quartier de l'Observatoire.

COTRELLE, rue Mouffetard, 40.
ANQUETIL, faubourg Saint-Jacques, 41.

Quartier du Jardin des Plantes.

DOUCET, rue Saint-Victor, 52.
ROUSSEAU, libraire, rue Saint-Victor, 139.

Banlieue.

Batignolles.

ADOLPHE, rue Lemercier, 22, cité Lafontaine, 18.

Belleville.

HUGONNEAU, passage des Champs, 16.
MAZOYER, rue Delaitre, 7.
AMELINE, passage Kusner, 6.

Grenelle.

LANGEVIN, rue Croix-Nivert, 23.

Meudon.

REYNAULT, libraire.

Montmartre.

BAUGER, chaussée des Martyrs, 23.
GAILLARD, rue des Poissonniers, 81.
Mme HONORÉ, rue des Poissonniers, 44.
FOULON, près la barrière, à Montmartre.

Plaisance.

VOYTOT, libraire, rue de Vanves, 27.

Saint-Denis.

SCHTOURNE, rue de l'Alouette, 3.

Vaugirard.

MEVENT, rue de Sèvres, 14.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 130. — Dimanche 12 Mai 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (S. JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS.
. . . . . 9 f.
. . . . . 17 f.
. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne sont pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé.

PARIS, 11 MAI.

Protestations de la Province.

LE DÉMOCRATE DE SAÔNE-ET-LOIRE.

RESPECT A LA CONSTITUTION !

La Constitution, que M. Louis-Napoléon Bonaparte a juré de respecter et de maintenir, porte :

« Article 1er. *La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français ; elle est inaliénable et imprescriptible ; aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice.* »

« Art. 24. *Le suffrage est direct et universel.* »

« Art. 25. *Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de vingt-un ans et jouissant de leurs droits civils et politiques.* »

Ces textes sont clairs, précis, formels ; l'équivoque sur leur sens est impossible ; ils signifient incontestablement qu'aucun citoyen français, âgé de vingt-un ans, non frappé d'une condamnation judiciaire, ne peut être exclu du droit de suffrage, sous quelque prétexte et de quelque manière que ce soit.

. . . .

Quoi qu'il en soit, citoyens démocrates, si nous nous trompons dans nos prévisions, s'il arrivait que les odieux projets des royalistes fussent sanctionnés par l'Assemblée, notre devoir, à nous tous, est tout tracé par l'article 110 de la Constitution. Si l'on attaque la Constitution, il faut qu'elle trouve en tous les bons citoyens des défenseurs fermes et résolus.

Nous ne souffrirons pas qu'on confisque nos droits. Nous organiserons partout la résistance. Nous lutterons par tous les moyens légaux, par tous les moyens possibles. Nous sommes les plus nombreux ; nous avons pour nous le droit. Il faudra bien que force reste au droit.

LE MESSAGER DU NORD.

Rien n'est plus hypocrite que cette proposition. Elle commence par déclarer que tous les Français sont électeurs, et, en même temps, elle efface des listes PRÈS DE LA MOITIÉ de ces mêmes Français.

Combien d'ouvriers, en effet, dont le travail est arrangé de telle façon qu'il leur est impossible de résider trois années dans la même localité ! combien d'employés, de petits bourgeois qui sont dans le même cas ! Ceux-là ne sont donc point Français, puisqu'on leur retire leurs droits de citoyens ?

Lille seulement devra compter plus de NEUF MILLE ÉLECTEURS en moins.

..... Notre ville compte 28 000 indigents. Dans la proportion de la population, il y a maintenant un électeur sur quatre habitants, donc 7 000 électeurs en moins. Ces citoyens ne sont-ils pas Français comme les censitaires ?

..... Les ouvriers qui ne paient pas de contributions directes cesseront TOUS ou presque tous d'être électeurs.

Que dit en effet l'article 3, paragraphe 5, de la loi Baroche ? Nous allons citer : « Le dernier domicile sera constaté *par la déclaration* des maîtres ou patrons, en ce qui concerne les majeurs qui servent ou travaillent habituellement chez eux, *lorsqu'ils* DEMEURERONT AVEC EUX DANS LA MÊME MAISON. »

Dans quelle proportion sont donc les ouvriers qui demeurent *dans la même maison que leurs maîtres*, avec ceux qui habitent des logements particuliers ?

Pas même dans la proportion de un à cent dans les grandes villes. Ce sont surtout les hommes mariés, les pères de familles, qui habitent à part pour vivre avec leurs femmes et leurs enfants.

Donc, sur *cent* ouvriers des villes manufacturières, il y en aura *quatre-vingt-dix-neuf* qui seront privés de leurs droits civiques.

La Constitution déclare positivement que la SOUVERAINETÉ RÉSIDE DANS L'UNIVERSALITÉ DU PEUPLE FRANÇAIS.

Rayer la moitié des électeurs, n'est-ce point attenter à cette souveraineté ?

Heureusement, la Constitution et le droit sont au-dessus des lois de circonstance, et il n'est aucune puissance au monde, s'appelât-elle Assemblée législative ou pouvoir exécutif, qui puisse empêcher le peuple d'être le souverain, qui puisse empêcher que le peuple soit tout le monde.

Quoiqu'on propose de décréter, ce ne sera point une loi spéciale qui pourra pour longtemps faire ou défaire des électeurs.

La République démocratique, qu'on en soit convaincu, restera debout malgré les efforts de tous ses ennemis coalisés : elle a pour base l'égalité, la justice, le droit, la logique ; or, l'égalité, le droit, la justice et la logique ne sauraient périr écrasés sous la fourberie, l'arbitraire, la violence et le canon. Bien d'autres ont essayé de ce jeu dangereux, et bien d'autres sont morts à la peine. Que les royalistes y réfléchissent donc avant de s'engager sur cette voie dangereuse, qui commencera par la spoliation du droit des travailleurs, et qui pourrait bien se terminer par une révolution. Ce n'est pas une menace que nous formulons, c'est un avertissement que nous donnons ; encore une fois qu'on y prenne garde !

PATRIOTE JURASSIEN.

..... Que la commission des *dix-sept*, que l'assemblée et le pouvoir exécutif se pénètrent bien de la vérité de la situation. Le suffrage universel existe ; le peuple se l'est approprié comme son bien, comme sa vie politique. Tenter de le lui enlever, ou de le restreindre, ce serait remonter vers le désordre. Organisez le suffrage, mais ne le limitez pas, car il ne serait plus universel. La délimitation du suffrage, c'est la part faite au désordre, à la violence ; c'est le domaine de l'anarchie bien et dûment reconnu par les lois à côté de celui de l'ordre. L'ordre doit-il reconnaître l'anarchie comme une amie ? Doit-il composer avec elle ? c'est cependant ce qu'on ferait en reconnaissant deux camps, celui des souverains et celui des ilotes.

Le *Socialiste de la Côte-d'Or*, après avoir cité l'avis de la *République*, de la *Démocratie pacifique* et de la *Voix du Peuple*, ajoute :

Le devoir de chacun est, non de conseiller ou de guider, mais d'éclairer.

Or, la situation est fort simple.

Le comité de salut public propose de substituer le suffrage *restreint* au suffrage UNIVERSEL.

C'est-à-dire que le comité propose la violation de la constitution dans sa lettre et dans son esprit, l'abolition de la souveraineté du peuple et de la République.

Or, c'est un point de droit généralement admis que le suffrage universel abolit le droit d'insurrection.

Une proposition, non moins évidente que celle-ci et qui la complète, est la suivante :

L'abolition du suffrage universel restaure le droit d'insurrection.

C'est là un axiome ; cela ne se discute pas, mais cela doit se crier partout dans les journaux, dans l'atelier, dans le magasin, au foyer domestique, sur les toits.

En cas de restriction apportée au suffrage universel, l'insurrection est le droit.

Voilà le principe incontestable comme un axiome, évident comme la lumière.

Voilà le droit. Mais sous quelle forme et dans quelles limites le peuple veut-il user de son droit ?

Que le souverain propose, les sujets exécuteront.

CONSTITUTION DU LOIRET.

Le but du projet de loi, c'est d'écarter du scrutin d'en exclure la population ouvrière dont est formé le prolétariat. Cette classe de citoyens est, en France, très nombreuse malheureusement. Soumise à toutes les fluctuations des transactions industrielles, des entreprises de travaux, cette population est mobile, elle voyage incessamment : quand le travail cesse ici, elle va chercher du travail ailleurs. Quand l'industrie chôme dans une cité, elle se dirige vers une autre cité. Quand des travaux s'exécutent sur un point, elle s'y achemine pour y trouver des ressources contre la misère. La typographie, la verrerie, la bâtisse, la constructions des voies de fer, le tissage, l'extraction de la houille, l'exploitation des carrières, la moisson, la vendange, la marine etc. etc., déplacent une foule immense de citoyens, presque un tiers de la population. C'est le prolétariat. Le jour du vote, cette population flottante, ne remplissant pas les conditions nouvelles d'électorat, sera exclue. Elle formera une classe de *parias* politiques, sans droits, sans garantie, sans revendication légale. Elle ne votera pas l'impôt, mais on le lui fera payer, surtout l'impôt indirect ; elle ne prendra aucune part à la confection de la loi, mais on lui appliquera la loi ; elle ne consentira aucun pouvoir, mais elle sera gouvernée par tous les pouvoirs. Elle ignorera le contingent militaire annuel ; mais elle fournira surtout le contingent. Elle sera mise hors les rapports sociaux, mais elle devra respecter tous les rapports sociaux. . . . .

Il en est temps encore. Le mal est grand déjà et les défiances s'étendent. Mais, par un sage et prudent retour à des pratiques plus saines et plus justes, le gouvernement et la majorité, en maintenant dans le présent le droit d'imprescriptible souveraineté, auquel ils ne peuvent toucher, préviendraient dans l'avenir de tristes représailles. C'est à tous les hommes sensés qui voudront examiner froidement cette question, qu'il appartient d'arrêter le pouvoir dans la voie périlleuse où il s'engage si témérairement.

L'ÉCLAIREUR DES PYRÉNÉES

Quand les journaux du peuple disent : « Avec le papier des vieilles cartouches de l'émeute, faisons des bulletins de scrutin ; » leurs journaux à eux disent : « Avec les bulletins du scrutin, faisons le papier des cartouches d'une émeute nouvelle. »

..... Mais quoi qu'il arrive, si un 15 mai ou un 24 juin nous menacent encore, non plus dans Paris seulement, mais jusque dans les bourgs les plus isolés, les plus obscurs de la France, — ce dont, par une dernière, mais peu ferme espérance, nous voulons détourner le présage, — ce n'est pas le peuple qui en aura été le provocateur. Si ces hommes sont un jour dévorés par la fournaise plébéienne, c'est qu'eux-mêmes l'auront allumée.

Pour nous, qui ne pouvons avoir action sur eux autrement que par la résistance, nous leur ferons obstacle jusqu'au moment suprême ; mais si nous avons quelque action sur le peuple par le conseil, nous ne cesserons de dire au peuple : laissez passer les provocations ; devant l'insulte, haussez les épaules ; devant la violence, croisez les bras ; au *droit haineux* de l'administration, opposez toujours le *droit légal* de la justice. Souvenez-vous que vous êtes le souverain ; qu'il n'y a pas de fait au monde qui puisse prévaloir contre le droit de votre souveraineté ; et que votre souveraineté peut être patiente et clémente comme celle de Dieu, parce que, comme celle de Dieu, elle est éternelle. Souvenez-vous surtout que, réaction ou révolution, c'est celui qui attaque qui est perdu ; et que celui qui a tiré le premier coup de fusil n'a jamais tiré le dernier.

UN DÉMOCRATE DE PROVINCE

A SES FRÈRES DE PARIS.

En présence de l'immense danger qui menace la démocratie, tout démocrate doit à la cause commune le secours de ses lumières, en attendant mieux. Vivant au milieu des paysans, fréquentant les ouvriers de plusieurs villes, j'ai une connaissance positive de l'état moral des populations actives de la province. J'ose, par conséquent, exprimer ma pensée sur le débat solennel qui absorbe en ce moment toutes les forces intellectuelles de la presse démocratique et toute l'attention inquiète du peuple.

Si la Constitution est attaquée dans ce qu'elle a d'essentiel, dans l'intégrité du suffrage universel, c'est la guerre ouverte contre la République ; et, dès lors, le droit et le devoir des républicains c'est de la

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 12 MAI 1850.

CAUSERIES.

Voilà bientôt douze ans que je suis un homme de sang et de pillage, et que je ne cesse de former de ténébreux complots contre la morale, la religion, la famille, la propriété et la gendarmerie.

Contre la morale, en soutenant que la prostitution est une chose hideuse et infâme qui déshonore la civilisation et que tous les efforts des penseurs et des hommes d'État doivent tendre à extirper de nos mœurs ; en prétendant que le mariage, tel qu'il est généralement pratiqué de nos jours, n'est qu'un marché honteux engendrant l'adultère et souvent la débauche ; en affirmant que l'oisiveté en haut et l'ignorance en bas produisent la plupart des vices et des crimes qui souillent l'histoire intime de l'humanité ;

Contre la religion, en proclamant ma croyance en un Dieu bon et équitable, incapable de faire brûler ses créatures dans des chaudières d'huile bouillante, pendant l'éternité, après les avoir préalablement destinées aux privations, à l'esclavage, à l'abrutissement, et à toutes sortes d'infirmités et de souffrances sur cette terre ; en tâchant de répandre dans tous les cœurs, selon la mesure de mon influence et de mes facultés, ma foi absolue dans la providence universelle, dans la justice divine, dans la marche constante du génie humain vers le progrès et le bonheur, suivant les lois tracées par le père des hommes et des mondes ;

Contre la famille, en demandant que les joies du foyer domestique soient rendues possibles au pauvre qui, de nos jours, pleure de chagrin et non pas de bonheur à la naissance d'un enfant, nouvelle charge pour sa misère, d'un enfant dont la venue chasse souvent à l'hôpital un vieux grand-père impotent, pour qui il n'y a plus de place sur le grabat commun, plus de pain sur la table boiteuse ;

Contre la propriété, en appelant de tous mes vœux l'heure où chaque travailleur, par une équitable répartition des produits, profitant enfin des bénéfices de ses sueurs, deviendra propriétaire lui-même.

Je suis donc, comme vous le voyez, un pillard endurci, un incendiaire incorrigible, un scélérat de l'avant-veille.

Eh bien ! je ne crains pas de le dire, si je n'eusse pas été depuis si longtemps un coquin de socialiste, je serais certainement devenu *démoc-soc* du lendemain, à seule fin de ne pas me voir confondu dans le parti des honnêtes gens, avec l'honnêteté desquels mon indélicatesse personnelle se sent à jamais incapable de pactiser.

Après cela, ce n'est pas ma faute ; j'ai reçu, dans ma jeunesse, de si mauvais principes !

Ah ! que le gouvernement fait donc bien de destituer les instituteurs !

On ne saurait imaginer tout le mal que ces gens-là font à leurs élèves, par les fausses idées qu'ils leur inculquent sur la signification des mots usités dans la langue française.

Je trouve, quant à moi, qu'on n'en destitue pas assez, et je suis tout surpris qu'on n'englobe pas dans cette proscription salutaire les colléges, les lycées, les académies, et jusqu'au dictionnaire lui-même.

Je préviens messieurs les honnêtes gens que, s'ils n'en viennent pas là, tout est perdu.

Il faut à tout prix extirper les idées fausses, et, pour cela, il est nécessaire, d'abord, que l'on s'entende sur les mots.

Or, on ne s'entend pas du tout. Proclamons donc à tout jamais les axiômes suivants, actes de foi de la société future :

Les honnêtes gens sont les tripoteurs de la Bourse qui ont encaissé dans leurs coffres les épargnes des bons bourgeois et des pauvres travailleurs, et qui traitent d'escrocs et de voleurs les socialistes qui réclament l'abolition de l'agiotage et de l'usure.

Les honnêtes gens, ce sont les disciples du bienheureux Ignace qui, sous prétexte que la raison est sujette à l'erreur, voudraient replonger le monde dans les ténèbres de l'ignorance et dans l'abrutissement du fanatisme, au profit de la domination des robes noires.

Ce sont les sceptiques de la restauration et de la monarchie citoyenne, les anciens mangeurs de jésuites, joyeux sacripants qui ne croyaient ni à Dieu ni à Diable, et qui sont tout prêts à plonger leurs doigts dans l'eau bénite, à réciter des patenôtres et à communier une fois l'an, pourvu que les révérends Pères veuillent bien partager avec eux le sceptre et l'exploitation du bétail humain ramené à l'idiotisme.

Les honnêtes gens, ce sont ces aimables roués, ces charmants mauvais sujets, ces protecteurs de lorettes, ces sultans de coulisses qui entreprennent au prix courant la défense de la morale et de la famille, écrivant d'une main une lettre rabelaisienne à madame Alfred ou à mademoiselle Angelina, et de l'autre une tartine vertueuse contre l'immoralité du socialisme.

Les honnêtes gens sont ces royalistes de toutes nuances qui ont fait profession de foi démocratique et se sont faufilés dans l'administration de la République, afin de préparer plus facilement la restauration de la monarchie.

Les honnêtes gens sont ces fanatiques partisans du suffrage universel qui en demandent l'abolition, aujourd'hui qu'ils le voient se tourner contre eux.

Les honnêtes gens sont ces scrupuleux défenseurs de la Constitution qui protestent sur leur honneur de leur respect pour ce pacte fondamental, tout en portant sur lui une main déloyale et perfide...

Une fois tous ces points parfaitement établis, il n'y aura plus de confusion. On verra franchement de quel côté se trouve l'honnêteté, de quel bord se rangent l'improbité, la déloyauté, le mensonge et l'hypocrisie, et l'on choisira en toute connaissance de cause.

Mais, pour Dieu, que l'on s'explique clairement ! Au milieu de cette logomachie, il n'y a pas de salut possible pour la société.

Décidément le gouvernement ne veut pas suivre mes conseils. Le gouvernement s'en trouve-t-il mieux ? Entre nous, je crois qu'il s'en trouvera beaucoup plus mal.

J'avais proposé au comité des Burgraves une solution simple et facile du problème électoral. Le comité des Burgraves a repoussé ma proposition. Le comité des Burgraves a eu tort.

Pourtant je ne me décourage pas, et j'apporte à la commission nommée par l'Assemblée un nouveau moyen de sortir d'embarras.

Si tous les citoyens faisaient leur devoir autant que moi, on ne se plaindrait pas que la France manque de lumières.

Voici mes amendements, formulés en trois articles. On verra qu'ils sont beaucoup plus larges que ma première proposition ; mais on comprendra que j'ai dû faire des concessions à l'opinion publique qui s'est récriée généralement contre l'exclusion absolue dont mon projet primitif frappait le parti socialiste.

Art. 1er. — *Tous les Français sont électeurs, sans distinction d'âge, de naissance, de couleur, ni de domicile.*

Cet article est aussi avancé que possible. Il donne pleine et entière satisfaction aux exigences des anarchistes, et se trouve du reste complètement d'accord avec le pacte fondamental, pour lequel je proteste avoir une vénération non moins profonde que M. Baroche lui-même, si je puis m'exprimer ainsi.

Art. 2. *Quinze jours avant les élections, le gou-*

défendre. Au nom de la justice et de l'ordre, au nom des droits et de la sécurité de tous, oui, nous devons défendre la République, nous devons la défendre au prix des plus grands sacrifices s'il le faut; c'est un point sur lequel nous sommes tous d'accord. Mais, à côté de la question de principe résolue, une autre se dresse, difficile et menaçante: la question d'exécution, la question *du succès*.

Républicains français, nous avons charge de sauver la République, non-seulement vis-à-vis de nos enfants et vis-à-vis de nos martyrs, mais encore vis-à-vis de l'Europe et du monde entier qui nous observe. A nous donc de sauver la République, mais alors à nous de n'employer pour la défendre contre ses ennemis que des moyens d'une efficacité certaine, des moyens sûrs. Pour faire son devoir envers la République, il ne suffirait pas de mourir pour elle. Nous succomberions tous pour sa défense, que — si, par le fait de notre imprudence, elle succombait avec nous, — nous mourrions coupables, nous mourrions en trahissant notre devoir.

Attention donc, camarades! Commençons par nous demander ce qu'il faut faire pour que la République sorte triomphante du combat qu'elle va soutenir. Voici mon avis :

La protestation du peuple, quelle qu'elle soit, contre l'attentat éventuel dont on menace sa souveraineté doit être *universelle*, FRANÇAISE et non pas seulement *parisienne*; elle doit éclater à la fois, si la menace s'accomplit, sur tous les points du territoire; alors elle est irrésistible, alors le succès est infaillible.

Quelle qu'elle soit, il faut que la protestation du peuple, si l'on y donne lieu, soit UNIVERSELLE; parce qu'une protestation partielle dans Paris exposerait les droits du peuple tout entiers, et ce serait un crime.

Il faut que la protestation soit *universelle*, afin que, participant à l'enfantement douloureux de la République, la province puisse dire comme Paris: « La République est ma fille, malheur à ses ennemis! »

Il faut que la protestation soit *universelle* pour créer entre toutes les portions de la France un lien moral qui lui a manqué jusqu'ici.

Il faut que la protestation soit UNIVERSELLE. Maintenant faut-il qu'elle soit armée, oui ou non?— Eh bien! examinons cette question avec le calme de la force. Si nous nous battions, contre qui nous battrions-nous? Contre qui le peuple se battrait-il donc? — Contre lui-même, contre des prolétaires en uniforme, contre de braves démocrates comme lui, contre de nobles soldats dont le cœur bat à l'unisson du sien, mais que la discipline enchaîne... Nous nous battrions contre nos fils et nos frères... Est-ce là ce que nous voulons?

Oh! par bonheur, nous pouvons sauver la République sans en venir à une lutte *fratricide*; le moyen est infaillible, le voici :

Si le suffrage universel nous est enlevé par un vote formel, un seul mot peut rallier toutes les populations éparses des campagnes et des villes; ce mot, ce cri de ralliement, c'est: REFUS DE L'IMPOT!

Que la majorité nommée par le suffrage universel ose attenter au suffrage universel, aussitôt on proclame *le refus de l'impôt*. Par cet acte, VINGT-CINQ MILLIONS DE PAYSANS sont subitement gagnés à la cause de la République, vingt-cinq millions de Français, les plus vigoureux et les plus intrépides, saisis d'enthousiasme pour la République et prêts à se faire tuer pour elle.

Mais en même temps le mouvement s'arrête dans la machine gouvernementale, la vie se retire d'un pouvoir oppresseur; avec l'argent des opprimés, toute puissance lui échappe et ne laisse derrière elle qu'une rage impuissante; les projets de la trahison s'écroulent d'eux-mêmes, les traîtres se cachent ou se prosternent, le soldat et l'ouvrier se pressent dans les bras l'un de l'autre, et le Peuple rentre dans la possession de ses droits.

Démocrates de Paris, exprimant le sentiment de mes frères de la charrue et des 85 départements qui, avec le vôtre, constituent l'intégrité de la nation, je viens vous conjurer de ne pas exposer une partie déjà gagnée, si nous savons marcher avec ensemble, mais que vous pourriez perdre par une précipitation inconsidérée.

Parisiens, vous êtes la tête de la France, nous en sommes les bras. Eh bien! laissez donc une fois agir les bras, en ayant soin de les diriger... Frères ouvriers, réfléchissez bien à ce que vient de vous dire le Paysan. — AGIR AVEC ENSEMBLE ET A PROPOS, — et vive la République!...

J.-P. D., *laboureur*.

Au début de la séance, M. Piscatory a demandé la fixation d'un jour pour interpeller M. le ministre des affaires étrangères sur les événements qui viennent de se passer en Grèce. On sait, d'après les dernières nouvelles, que l'amiral Parker, faisant mépris de la médiation de la France, aurait obtenu de force la satisfaction qu'il réclamait du gouvernement grec, en le menaçant de nouvelles captures. M. Lafitte et l'Assemblée ont accepté les interpellations pour jeudi.

Dans le cours de la séance, l'Assemblée a validé les élections de Saône-et-Loire sans opposition.

L'Assemblée a adopté ensuite plusieurs articles du budget des finances.

La commission chargée de l'examen du projet tendant à réviser la loi électorale, s'est constituée aujourd'hui en nommant M. de Broglie pour président et M. Léon Faucher, secrétaire.

La *Gazette de France* publie avec toute l'assurance de la vérité les lignes suivantes :

Nous n'avons pas voulu nous faire l'écho des bruits rapportés ce matin par un journal sur les projets sinistres des anarchistes. Nous avons cru et nous croyons encore qu'ils n'avaient dans leur exagération aucun fondement sérieux.

Ce qu'il y a de vrai et ce que nous pouvons garantir, c'est que de fortes et nombreuses patrouilles d'infanterie de ligne ont sillonné de bonne heure, hier soir, les divers quartiers de la capitale. Ces mesures de précaution se rattachaient uniquement à l'arrestation des membres du comité démocratique de la salle Martel. Sur trente-six personnes dont se compose ce comité, trente sont sous la main de la police.

Des saisies importantes de papiers ont été faites, et l'on assurait aujourd'hui à la Bourse qu'elles avaient amené la découverte de menées coupables des agitateurs.

Ce que la *Gazette de France* donne comme *vrai*, et ce qu'elle *garantit*, est démenti en ces termes formels par la *Patrie* de ce soir :

Un journal annonce qu'un complot aurait été découvert, que l'on aurait arrêté 30 membres du comité démocratique de la salle Martel, que 6 autres ont pris la fuite. Ces nouvelles sont controuvées.

On affirmait que des dissentiments assez graves s'étaient déjà manifestés dans la commission de la loi électorale, et que quelques-uns de ses membres, qui n'appartiennent pas à la commission des dix-sept, ont fait de sérieuses réflexions sur la portée du projet de loi.

Les membres du parti légitimiste sont de leur côté peu flattés du projet qui emporte beaucoup de l'influence qu'ils possèdent sur la population indigente des départements de l'Ouest.

On se montre assez froissé, dans les rangs conservateurs, du droit dictatorial que s'arrogent les prétendus chefs de ce parti.

Peu de personnes croient à des modifications importantes dans le projet. L'opinion générale est que 260 voix seulement protesteront en dernier lieu contre les tendances du projet de M. Baroche.

(*Estafette*.)

La protestation de M. Napoléon Bonaparte, que nous avons publiée dans notre numéro d'hier soir, a vivement blessé les membres de la majorité. Quelques-uns d'entre eux, suivant les errements de la politique traditionnelle et modérée, auraient manifesté l'intention de ... une proposition tendant à autoriser le procureur général à poursuivre le cousin du président de la République. Le gouvernement a dissuadé ses amis ... par projet ... dans la séance de lundi une demande en autorisation de poursuites contre M. Napoléon Bonaparte. (*Idem*.)

M. Pierre Bonaparte a, dit-on, l'intention d'imiter son cousin M. Bonaparte, en déposant une nouvelle protestation contre le projet de loi relatif aux modifications à introduire dans la loi électorale actuellement en vigueur.

L'*Ordre* somme ce matin les journaux qui prétendent que la Constitution serait violée si la loi des *dix-sept* était adoptée par l'Assemblée, de mettre la preuve à côté de l'affirmation.

Il est facile de le satisfaire.

La Constitution dit que le suffrage sera universel.

Elle ajoute que la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens, et qu'*aucune fraction* du peuple ne pourra jamais s'en attribuer l'exercice.

Le projet réduit d'un tiers, de moitié peut-être le nombre des électeurs actuels.

Donc le suffrage n'est plus *universel*;

Donc une *fraction de citoyens* s'attribue l'exercice de la souveraineté.

La Constitution dit : « Tout citoyen est électeur, sans *condition de cens*.

Le projet de loi fait dépendre le droit électoral de l'inscription au rôle des contributions.

Cens direct.

Il exempte de cette obligation les ouvriers ou domestiques qui travaillent chez leurs patrons, à la condition que ces patrons, essentiellement portés au rôle des contributions, leur délivreront un certificat.

Cens indirect.

L'équivoque est impossible. Le projet de loi viole la Constitution dans ses articles fondamentaux.

Au reste, l'*Ordre* lui-même constate ce matin que nombre de représentants, dont nous le supposons ami, MM. Corne, Coquerel, par exemple, ont déclaré hier, dans les bureaux, que le projet est contraire à la Constitution.

Une protestation contre toute atteinte directe ou indirecte du suffrage universel se signe dans le département du Nord.

Nous en reproduirons demain le texte.

On nous assure qu'une semblable protestation se signe également depuis plusieurs jours dans la Sarthe.

La Discussion dans les Bureaux.

La discussion qui a eu lieu hier dans les bureaux de l'Assemblée pour la nomination des commissaires chargés d'examiner le projet de loi contre le suffrage universel, a offert un grand intérêt.

Bien que les démocrates se soient complètement abstenus, le projet des burgraves n'en a pas moins été vivement attaqué.

Un grand nombre d'orateurs appartenant au tiers parti, au légitimisme et même au noyau de la majorité réactionnaire, ont considéré le projet, tel qu'il est, comme contraire à la Constitution.

Cette opinion a été développée principalement par M. Gustave de Beaumont, par MM. Corne, Gavini, Monet, Martel, Chauvin, par MM. Boulier de Lécluse, de Lespinasse, représentants ... Vezin et Fresneau, qui, sous ... Constitution, ... la tête de l'extrême droite; et enfin par M. Coquerel et Lamartine, qui ont donné de longs développements à ... opinion.

La grande ... d'orateurs ont représenté la ... , parce qu'elle a des allures d'une ... violence, et ensuite comme injuste et inefficace.

La discussion a porté principalement sur la durée du domicile et les moyens de le constater.

La grande majorité de ceux qui ont pris la parole trouve l'obligation d'un domicile de trois années beaucoup trop lourde. M. Gustave de Beaumont serait d'avis qu'on se contentât de dix-huit mois ou de deux ans au plus. M. Coquerel croit qu'un an suffirait; cependant il se rallierait à ceux qui demandent dix-huit mois. M. Benoît Champy ne veut pas dépasser le chiffre d'une année.

Quant aux moyens de constater le domicile, il y a eu, en dehors des burgraves et des ministres, presque unanimité parmi les orateurs pour blâmer les moyens proposés. Admettre comme constatation l'inscription au rôle des contributions, c'est à la fois rétablir le cens électoral, ce qui est anti-constitutionnel, et ouvrir une voie indéfinie à l'arbitraire des répartiteurs, conseillers municipaux, etc.

Admettre comme preuve de domicile le certificat d'un patron, c'est encore rétablir indirectement le cens électoral, c'est fausser l'élection, puisque c'est permettre aux patrons de créer à leur volonté des électeurs; c'est établir un nouveau genre d'antagonisme entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas, lorsqu'il n'en existe déjà que trop.

Cette opinion a été émise, entre autres, par MM. Gustave de Beaumont, Corne, ..., Gasc, Montigny, Benoist Champy, ..., Coquerel, Fresneau, Combarel de Leyval. Ce dernier a été nommé commissaire dans son bureau.

La plupart de ces orateurs ont demandé que les changements de domicile fussent constatés comme l'exige le Code civil, par une déclaration dans le lieu que l'on quitte et une déclaration semblable dans le lieu où l'on arrive. D'autres ont demandé que le livret pût être admis comme établissant le domicile; M. de Montigny voudrait qu'on pût faire cette constatation au moyen de deux témoins connus. Quelques autres, enfin, proposaient de considérer comme domicile le lieu de la naissance, etc. La plupart ont émis l'avis que dans aucun cas on ne devait assujétir les électeurs à rester le temps voulu dans une commune, et qu'il suffisait d'exiger que pendant le temps fixé ils ne fussent pas sortis de l'arrondissement. Pourquoi pas du département?

Un grand nombre, parmi lesquels nous citerons MM. Gustave de Beaumont, Combarel de Leyval, Coquerel, etc., ont signalé ce fait, que si la loi était votée telle qu'on la présente, un grand nombre de citoyens qui auraient le droit d'être électeurs, même aux termes de cette loi, seraient écartés du scrutin électoral en 1852, pour avoir négligé jusqu'ici la formalité de faire constater leur domicile. Ils auraient beau se mettre en règle sitôt après le vote de la loi, ils n'acquerraient le droit de suffrage que six mois après les élections générales.

L'article relatif à la majorité absolue a été aussi énergiquement attaqué, principalement par

---

cernement fera connaître aux populations, par l'organe des préfets, les candidats qu'il honore de sa confiance.

Art. 3. *Lors du dépouillement des votes, tout bulletin qui contiendra des noms autres que ceux des candidats que le gouvernement honore de sa confiance, ne sera pas pris en considération.*

Je déclare à haute et intelligible voix qu'il n'y a que des malintentionnés qui puissent voir dans ces trois articles, et surtout dans le dernier, le moindre désir de porter atteinte au suffrage universel et à la Constitution, pour lesquels je persiste à professer le respect le plus absolu.

La France qui me connaît, j'ose le croire, n'hésitera pas à rendre justice à la pureté de mes intentions.

Que si les anarchistes veulent descendre dans la rue, c'est tout ce que je demande. J'ajouterai même qu'en proposant ces trois articles, j'ai eu pour principal but de tendre un piège à leur mauvaise foi, et de les amener à remuer tant soit peu les pavés de la capitale.

Si légèrement qu'ils se livrent à cet exercice, je suis prêt à leur donner une leçon dont ils se souviendront longtemps.

Les affaires reprennent; les étrangers affluent dans les hôtels; le peuple est tranquille; la bourgeoisie s'attache à la République. Cela ne peut pas durer comme ça.

Si les Républicains sont assez prudents pour laisser passer mes amendements sans se livrer à l'émeute que je réclame, je leur ménage d'autres petits projets qui les forceront bien à sortir de leurs tanières.

Car enfin qu'est-ce que je veux? l'ordre, la tranquillité, la confiance!

C'est pour maintenir tout cela, que je sollicite un peu de guerre civile.

Que tous les bons citoyens m'assistent; que la majorité de l'Assemblée me soit en aide, et, avec la grâce de Dieu, nous en viendrons à bout.

J'engage l'Assemblée à réfléchir le plus mûrement qu'elle pourra; si elle repousse mes amendements, la société est perdue; car alors, voyant cette première proposition rejetée par les représentants du pays, je renonce forcément à leur soumettre les autres projets incendiaires que j'ai déjà tout formulés dans mon porte-feuille; par ainsi plus d'insurrection possible.

La sécurité se rétablit; les affaires marchent de mieux en mieux; le peuple rassuré se montre plus patient que jamais; le bourgeois complètement revenu des craintes qui l'agitent un peu encore, tend une main fraternelle à l'ouvrier, écoute ses plaintes, compatit à ses misères, et cherche avec lui dans les travaux des réformateurs, les moyens d'organiser enfin le bien-être général, sans nuire aux droits acquis.

La République s'affermit; la démocratie s'organise; nous entrons à pleines voiles dans les eaux du progrès pacifique.... — Tout est flambé!

J'ose espérer que la majorité de notre représentation ne voudra pas permettre que la France s'engage dans une pareille voie.

J'ai ouï dire qu'un grand nombre de sacripants se proposaient de pétitionner contre mes amendements. Je trouve les drôles bien hardis.

J'aime à croire que ces pétitions seront considérées comme non-avenues, et qu'on fourrera en prison tous ceux qui auront l'audace de les signer.

A chacun son métier : que les gouvernants gouvernent; que les gouvernés se taisent; il n'y a pas de société possible sans cela.

Et s'il n'y avait pas de société, où en serions-nous, bon Dieu! Ce ne seraient plus les gros qui mangeraient les petits; ce seraient les petits qui mangeraient les gros. — Quel renversement de toutes notions économiques!

Je sais bien que ces gueux de socialistes annoncent qu'il ne s'agit pas de faire manger les gros par les petits, mais d'empêcher que les petits puissent être mangés par les gros.

Les coquins ont tout simplement l'intention de nous prendre par la famine. — Merci!

Ils déclarent qu'ils ne veulent pas détruire la société, mais l'améliorer.

L'améliorer! — De deux choses l'une : ou la société est bonne, ou elle est mauvaise.

On ne peut pas sortir de ce dilemme.

Si elle est bonne, il n'y a pas besoin de l'améliorer.

Si elle est mauvaise... Mais peut-on prétendre qu'elle est mauvaise?

Il n'y a que les anarchistes qui le disent; et que veulent les anarchistes? — L'anarchie. — Vous voyez bien qu'on ne saurait avoir égard aux opinions de ces gens-là.

J'invite tous les bons citoyens à méditer ces arguments que je crois irrésistibles, et que je m'efforce de mettre à la portée de toutes les intelligences.

On m'objectera peut-être que je n'ai pas inventé ce genre de discussion, et que c'est par des raisonnements de cette force que la plupart des écrivains et des orateurs du grand parti de l'ordre terrassent quotidiennement l'hydre du Socialisme; ce qui n'empêche pas cette hydre de lever la tête, comme si de rien n'était.

Je répondrai avec modestie que je ne me donne pas pour un inventeur, et que je me trouve très fier de suivre la trace des éminents esprits dont on me parle; mais soyez sûr qu'au fond de l'âme je me permets de traiter tous ces éminents esprits de burgraves. — Lisez ganaches! —

Je demande grâce pour ce mot, que mon bon goût naturel m'aurait empêché d'écrire, s'il ne m'eût servi de transition pour arriver naturellement à une anecdote militaire que j'ai résolu de vous raconter.

Un de mes amis, qui exerce les fonctions de lieutenant de chasseurs à cheval, en a été le héros et la victime, et je tiens ce récit de sa propre bouche.

A l'une des dernières revues du Champ-de-Mars, — il y a beaucoup de revues au Champ-de-Mars, par le temps qui court, — un général de cavalerie, dont je me crois obligé de taire le nom, avait commandé une fausse manœuvre.

S'apercevant de son erreur, il part, bride abattue, pour faire changer le mouvement qui commençait à s'opérer sur le front de la colonne.

En passant devant l'escadron de mon lieutenant de chasseurs, dont je me crois également forcé de taire le nom, il entend une exclamation énergique s'échapper des lèvres de mon ami, outré de la bévue de son général.

— S...., ganache! s'était écrié le lieutenant.

Le général s'arrêta brusquement.

— A qui s'adresse cette épithète, demanda-t-il sévèrement à l'officier?

— Ma foi, mon général, répond celui-ci, je ne puis dissimuler que c'est à vous.

— Vous garderez les arrêts pendant quinze jours, dit le général.

Il est d'usage que tout officier puni par un supérieur, doit une visite à celui-ci après avoir subi sa peine.

Je trouve cet usage assez cocasse; mais je m'abstiens de le discuter, par respect pour la discipline. — Il en faut une.

Ses quinze jours d'arrêts expirés, mon lieutenant rendit donc visite au général.

— Eh bien, monsieur, dit le burgrave à graine d'épinards, avez-vous réfléchi à l'inconvenance de votre conduite?

— Oui, mon général, répondit le lieutenant; j'ai voulu m'assurer de toute l'étendue de mes torts à votre égard, et pour cela j'ai eu recours au dictionnaire de l'Académie. J'ai cherché à la lettre G l'épithète malencontreuse qui m'avait attiré votre disgrâce, et j'ai reconnu que vous aviez eu raison de me punir.

— Ah! fit le général, et comment cela?

— *Ganache*, mon général, signifie *mâchoire* INFÉRIEURE. Cette qualification ne pouvait donc vous atteindre, vous qui êtes un officier supérieur.

Il paraît que le général eut assez d'esprit pour rire de cette seconde impertinence.

Je n'aurais pas cru que les généraux eussent tant d'esprit. — Et vous?

EUGÈNE NUS.

ses représentants des pays agricoles. Ils ont soutenu que les trois votes successifs auxquels on obligerait les électeurs dans le cas où aucun des candidats ne réunirait la majorité absolue, auraient pour résultat d'assurer la victoire aux minorités.

Cette opinion a été développée spécialement par MM. Béchard, Defontaine, Saint-Priest, Gasc, de Montigny, Moulin, de Tinguy, Desmaroux, Favreau, etc.

Toutes les commissions nommées, à l'exception des burgraves, ont déclaré que le projet devait être l'objet de modifications importantes.

Les orateurs du gouvernement se sont généralement montrés très faibles de raisons. Au fond, tous leurs discours se réduisent à ceci : Le socialisme monte, sauvons la société. Quelques membres, M. Daru, M. Léon Faucher, ont cherché à justifier la condition des trois années de domicile en soutenant qu'avec la loi actuelle certains électeurs nomades pouvaient se trouver dans le cas de voter dans deux départements différents.

Il leur a été répondu que ce double vote était impossible lors des élections générales, puisque le scrutin se fait le même jour dans tous les départements ; que pour les élections du président de la République, il importe peu que l'on vote dans un département ou dans un autre, et que par conséquent l'inconvénient d'un double vote ne pourrait se produire que lors des élections partielles, et qu'il ne saurait jamais exercer une grande influence sur les résultats.

M. de Lamartine est entré dans de longues considérations sur le projet de loi et la situation. Nous en reproduisons les principaux passages :

Savez-vous ce que produit aux yeux de la commission des dix-sept cette illusion d'optique à l'égard des républicains conservateurs et modérés comme nous ? C'est ce qui se passe depuis quelques mois dans la sphère du gouvernement et de la majorité ; ce sont ces journaux ouvertement patronés par des groupes, sinon hostiles, du moins bien mal inspirés pour la République ; ce sont ces destitutions en masse de tous les hommes entachés non de passion, mais seulement d'acceptation sincère de la République ! Ce sont ces expéditions de Rome d'abord proclamées comme concours à l'indépendance nationale du centre de l'Italie, puis converties de ministre en ministre jusqu'à une garantie armée du pouvoir temporel d'un souverain temporel, au lieu de l'indépendance d'un pontife...

Ce sont ces lois d'enseignement, lois plus diplomatiques que législatives, dans lesquelles nous avons vu deux partis se faire l'un à l'autre la concession mutuelle des libertés de l'enseignement, de l'Université et de l'esprit humain ! C'est cette loi de déportation, dont nous avons eu tant de peine à écarter une disposition de rétroactivité, qui fut réprouvée par les consciences même les moins timorées à toutes les époques ! C'est enfin la proposition actuelle, proposition que je n'accuse pas intentionnellement de violer la Constitution, non, mais qui la viole par interprétation, en établissant un cens déguisé sous le mot de domicile trop prolongé, et équivalant à une mise hors le droit électoral d'une classe entière des professions ; proposition émanée d'une seule commission, d'un seul groupe de la majorité, faisant acte de courage, oui, mais faisant acte d'initiative à la place du gouvernement, effaçant le gouvernement derrière elle, et s'interposant seule entre le gouvernement et l'Assemblée.

M. de Lamartine développe ici cette pensée, et reprend ensuite :

Je suis loin de me dissimuler l'importance de la délibération et de l'acte. La question de l'épuration du suffrage du peuple par voie de proposition partielle, intempestive, imprudente, susceptible de contradiction et d'accusation fondée d'inconstitutionalité, sinon dans la forme, au moins dans l'esprit, est si grave, qu'elle domine même à mes yeux celle de monarchie ou de république. Car le suffrage universel, c'est la démocratie elle-même, c'est l'unité du peuple souverain ou le renouvellement de sa séparation en castes de souverains et de sujets. La démocratie peut exister même sous la monarchie héréditaire, mais elle ne peut exister sous la république elle-même si le suffrage universel est atteint, au lieu d'être simplement régularisé et réglementé, comme toute puissance souveraine doit l'être, sous peine de devenir despotisme ou anarchie.

L'orateur entre dans la discussion, et dit que, quant au fond, la proposition ne lui semble pas violer la Constitution dans la forme, puisqu'elle se présente dans les termes d'une simple réglementation, mais qu'elle la froisse, la dénature et l'altère réellement et gravement dans son esprit, en éliminant, par la condition exagérée d'un domicile trop long pour certaines classes de citoyens, un nombre inconnu et illimité de citoyens actifs, c'est-à-dire votants, en constituant pour ainsi dire une véritable aristocratie de résidence, une souveraineté des domiciliés.

On a cité, dit-il, des opinions récemment émises par moi, dans une étude sur l'organisation du suffrage universel sur l'avenir de la République, opinions qui sont conformes en beaucoup de points à la proposition. Je n'en démens aucune ; mais les modifications que je réclame ne doivent être faites que dans deux ans, à l'époque de la révision, par le vœu du peuple lui-même, convaincu alors des vices de sa manière de voter, et changé constitutionnellement.

Les votants étaient au nombre de 440. 325 voix ont été données aux candidats qui ont approuvé le projet, et 115 à ceux qui l'ont critiqué. La montagne n'a pas voté.

On voit que si la loi est votée, il est permis d'espérer qu'elle ne le sera pas sans d'importantes modifications.

On nous rapporte que dans son bureau un des commissaires nommés, M. Boinvilliers, s'est écrié :

« Je ne regarderai jamais comme citoyens les individus qui s'obstinent à rester nomades et indigents. »

Certaines déclarations des ministres méritent aussi d'être notées. M. Bineau a émis l'avis suivant que quiconque ne paie pas la contribution personnelle et mobilière, doit être réputé indigent, et par suite privé du droit de voter.

M. Parrieu a déclaré également que dans sa pensée les citoyens qui de crainte de payer l'impôt, ne veulent pas être inscrits au rôle de la contribution personnelle, ne doivent pas être admis à voter.

M. Coquerel, après avoir critiqué dans les bureaux la loi Baroche, a déclaré, dit-on, que même avec des modifications, cette loi serait toujours irritante, inefficace, et que le seul moyen de remédier aux crises politiques était de se résigner à des améliorations sociales.

Au moment où certains journaux, l'*Union* par exemple, ont l'audace de soutenir que la nouvelle loi électorale ne viole pas la Constitution et ne porte pas atteinte au suffrage universel, le *Courrier de la Gironde*, appelé l'enfant terrible du grand parti de l'ordre, s'exprime sur le même sujet avec une franchise dont nous allons faire juges nos lecteurs :

Les révolutionnaires paraissent fort indignés de l'*intention qu'a le gouvernement* de porter la main sur le suffrage universel, qu'ils appellent la base fondamentale de la République.

Au fond, les révolutionnaires ne veulent pas plus du suffrage universel *que les conservateurs*, et ils ont raison. Le suffrage universel est une des plus GROSSIÈRES ABSURDITÉS qui soient sorties du cerveau de la démocratie en délire. C'est une ATTAQUE INSOLENTE A LA RAISON HUMAINE, et pas autre chose. Cela peut naître dans un jour d'agitation et de fièvre chaude, mais cela doit fatalement périr lorsque le calme et le bon sens reprennent leurs droits.

Nous lisons d'ailleurs dans la correspondance parisienne de l'*Emancipation belge* :

Le gouvernement français s'est exécuté. Il vient de publier *son premier manifeste* CONTRE LE SUFFRAGE UNIVERSEL, et il est entré en campagne tout au moins avec résolution. C'est une nouvelle crise ; et s'il y a sur les bancs de la droite quelque futur Lamartine, celui-là aurait le droit de dire, comme tous les aspirants de révolution : *jacta est alea*.

Nous empruntons les extraits suivants à la correspondance particulière de l'*Indépendance belge* :

Un ministre disait ces jours derniers : « On nous attaquera peut-être, mais nous nous défendrons vigoureusement, et s'il faut quitter Paris, le ministère et le Président seront les derniers à se retirer. Mais en tout cas, ce ne serait pas pour longtemps, car si, par impossible, nous étions battus dans la rue, nous n'hésiterions pas à venir assiéger Paris, Charles X et Louis-Philippe nous ont montré comment on perd une capitale, l'Empereur d'Autriche nous a montré comment on la recouvre. Et d'ailleurs n'avons-nous pas repris Rome ? »

La grande-duchesse de Bade part dans une huitaine de jours. Elle retourne dans le grand-duché de Bade qui est toujours dans une situation déplorable. Le communisme y fait des progrès dont la gangrène s'étend à quelques-uns de nos départements frontières. L'éloignement de la grande duchessse est une chose fâcheuse. Cette princesse donnait *d'excellents conseils* au président. C'est grâce à elle, dit-on, que Louis Napoléon s'est rallié avec tant d'énergie — du moins dans ces derniers temps — à la politique CONTRE-RÉVOLUTIONAIRE. Aussi ceux des familiers de l'Elysée qui croient que le parti conservateur est en conspiration permanente contre le Président, se réjouissent fort du départ de la princesse. Ils espèrent qu'abandonné à lui-même, Louis-Napoléon reviendra facilement aux sentiments de défiance qu'on cherche à lui inspirer contre la droite de l'Assemblée législative.

Je souhaite et j'espère qu'il n'en sera pas ainsi. Je souhaite et j'espère que le président comprendra que les légitimistes et les orléanistes ont autre chose à faire qu'à conspirer contre l'élu du 10 décembre. Mais on ne saurait se le dissimuler, aux yeux des gens crédules, les conservateurs trompent le Président, ils n'attendent qu'une occasion favorable pour l'expulser de l'Elysée et l'envoyer à Vincennes. N'a-t-on pas prétendu qu'un illustre général aurait dit en regardant Louis Napoléon : « C'est incroyable comme il ressemble à un prisonnier ! »

Catastrophe à Alger.

Une horrible catastrophe a changé en deuil et en consternation l'allégresse promise à la population d'Alger pour la journée du 4 mai.

Nous extrayons des journaux d'Alger, sous la date du 4 mai, les détails suivants :

On avait annoncé qu'aujourd'hui, à neuf heures du matin, MM. Barthelon et Dussaud, entrepreneurs de transports pour le génie et les travaux hydrauliques, feraient partir à la carrière Bal-el-Oued une mine chargée de 4,000 kilogrammes de poudre. Il est facile de comprendre avec quel empressement on a dû se rendre à une invitation aussi séduisante. Dès le matin, une foule nombreuse a pris le chemin de la carrière du génie ; cinq mille personnes couronnaient les hauteurs environnantes. Déjà une expérience de ce genre avait été faite au mois de décembre dernier, et comme elle avait complètement réussi, beaucoup de dames, attirées par l'attrait d'assister à un spectacle dont on leur avait vanté la magnificence, n'ont pas hésité à se joindre aux curieux. Beaucoup de mères même, tant la sécurité était grande, y ont mené avec elle leurs enfants. Ces groupes, étagés de distance en distance, depuis le bas du ravin jusqu'aux Tagarins, formaient un tableau des plus animés et des plus pittoresques, et le soleil qui l'éclairait en ce moment semblait envoyer des promesses de bonheur à cette journée de fête qui devait se changer en quelques minutes en une journée de deuil !

A neuf heures moins un quart, une forte détonation a annoncé que le feu venait d'être mis à la mèche. Il lui fallait vingt minutes à peu près pour parvenir aux deux puits qui renfermaient, l'un 2,500, et l'autre 1,500 kilogrammes de poudre. Quand la mèche enflammée a pénétré dans la première galerie, vingt-et-une boîtes sont parties, en signe de réjouissance, pour célébrer l'anniversaire de la République. Quelques minutes après, une détonation a éclaté dans l'intérieur de la montagne, une épaisse fumée a couvert la carrière.

On aperçoit un gros nuage s'élancer et s'étendre sur la tête des spectateurs. Au premier moment, on s'imagine que ce nuage n'est formé que d'une épaisse fumée ; hélas ! c'était autre chose que de la fumée, c'étaient des moellons, des pierres de toutes dimension, d'énormes blocs qui pleuvaient sur la multitude, comme de la mitraille lancée par un énorme obus...

Cette mitraille de pierres et de quartiers de roches a été lancée dans la direction de la ville avec une force prodigieuse et à des distances incroyables. Des personnes qui se trouvaient à plus de huit cents mètres de la carrière ont été atteintes, et on nous assure que des projectiles sont arrivés non seulement jusqu'à la prison neuve, mais encore jusqu'aux terrasses du quartier de la Casbah. Nous n'essaierons pas de décrire l'affreux spectacle qui a suivi cette explosion. Comme la foule était disséminée sur divers points très éloignés les uns des autres, on n'a pu d'abord connaître et apprécier toute l'étendue du désastre ; ce n'est qu'en allant de groupe en groupe qu'on a pu compter toutes les victimes.

Huit morts, quelques blessés dont on désespère, un très grand nombre de personnes atteintes d'une manière plus ou moins grave, tel est le bilan de cette triste journée. Parmi les morts, on cite M. Jourdan, juge d'instruction au tribunal d'Alger, qui a été frappé à plus de 600 mètres, près de l'ancien cimetière chrétien ; et parmi les blessés, M. Valvin, conseiller de préfecture, que M. le préfet, retenu par des travaux importants, avait envoyé pour le représenter à cette fête industrielle.

Voici, du reste, la liste des victimes de ce malheureux événement :

MORTS. — 1. MM. Jourdan, juge d'instruction à Alger. — 2. Amy, Emile, courtier. — 3. Chabrier, Jacques, épicier, rue Bab-el-Oued. — 4. Ridebats, mahonnais. — 5. Serre, François, Espagnol. — 6. Mège, maître charpentier de la marine, mort à l'hôpital du Dey, après amputation d'une jambe. — 7. Deux individus dont les noms sont encore inconnus.

BLESSÉS. *Hôpital du Dey.* — 8. Veyre, épicier, rue d'Isly, amputé des deux cuisses. — 9. Barthélemy, menuisier, blessé grièvement à la cuisse droite. — 10. Stolz, journalier, blessures graves au flanc gauche. — 11. Bérard, ancien boucher, blessé dangereusement à la tête. — 12. Azelmann, bottier, légèrement blessé au bras. — 13. Isaac Narboni, blessures aux jambes. — 14. Antonio Sintès, femme Jean Marquita, blessures graves à la tête. — 15. Miquela Horse, femme Joseph Bouveu, blessures à la fesse droite. — 16. Femme Larodé, blessure légère à l'épaule.

Hôpital civil. — 17. Volant (Nicolas), journalier, fracture de la jambe droite. — 18. Laval (Jean), menuisier, fracture du bras gauche. — 19. Boissière (Jean), menuisier, amputation du bras droit. — 20. Caturella (Manuel), journalier, plaie contuse à la cuisse droite.

Blessés transportés à domicile. — 21. Walvin, conseiller de préfecture, blessure sans gravité. — 22. Dubos, libraire, blessé au bras gauche. — 23. Vincent (François), marchand de meubles, blessure légère à la main droite. — 24. Piesse, employé à la préfecture, contusion à l'épaule. — 25. Hamed-ben-Rouila, interprète au gouvernement-général, légèrement blessé. — 26. Fautrié (Félix), cordonnier, fracture de l'avant-bras droit. — 27. Varnier, neveu de M. le docteur de La Chanterie, blessure sans gravité. — 28. Mlle Joséphine Futry, blessée à la tête, chez son père. — 29. Mlle Catherine Vergardin, domestique, fracture d'un bras, chez son maître.

Tous les banquets projetés à l'occasion de l'anniversaire de la République ont été immédiatement suspendus ; le montant des cotisations, du consentement unanime des souscripteurs, a été affecté au soulagement des malheureuses victimes.

La mine, cause du sinistre, était établie au faubourg Bab-el-Oued, carrière du génie, au-delà de la cité Bugeaud.

Une galerie horizontale de 12 mètres de profondeur, creusée au centre du bloc qu'il s'agissait de faire éclater, aboutissait à une autre galerie parallèle au front de la carrière.

Cette seconde galerie, de 14 mètres de longueur, reliait les deux poches destinées à contenir la poudre.

Une de ces deux poches avait reçu 2,400 kilogrammes, l'autre 1,400 kilogrammes de poudre.

La poudre une fois logée dans les deux poches, la première et la seconde galerie (cette dernière dans son tiers inférieur seulement) avaient été fortement maçonnées en moëlons et au plâtre blanc, sur une épaisseur considérable.

Cette maçonnerie, terminée depuis plusieurs jours, était parfaitement sèche.

Le feu ayant été communiqué aux poches contenant les 4,000 kilogrammes de poudre, comment la mine a-t-elle fait explosion à la manière d'un obusier chargé à mitraille jusqu'à la gueule, au lieu de se borner à rompre la cohésion de l'immense bloc qu'elle était destinée à soulever seulement ?

Nous ne pouvons donner sur ce problème que des conjectures.

D'après des personnes compétentes en pareille matière, l'excès d'explosion devrait être attribué au défaut d'homogénéité de la pierre. Dans cette hypothèse, la puissance de la poudre aurait agi sur une surface de la carrière moindre qu'on ne l'avait prévu, et la résistance opposée par le roc l'aurait ainsi refoulée et forcée à se faire jour par la galerie. Ceci explique comment le terrain à gauche de la carrière, du côté de la poudrière, s'est trouvé abrité contre l'explosion, dont les effets se sont fait sentir sur tout le terrain qui se trouvait dans la direction de la première galerie. C'est, en effet, sur la briqueterie du génie, sur le petit aquéduc inférieur et sur l'ancien cimetière que les projectiles sont tombés en masses compactes. La portion de rocher qui a offert le moins de résistance était comprise entre deux délits presque perpendiculaires et convergeant vers la base. Une plus grande quantité de poudre aurait, dit-on, évité tout accident, parce que l'effet de l'explosion eût été instantané.

— La population, attirée sur les lieux, était divisée en plusieurs groupes, dont les principaux stationnaient au figuier de la propriété Gaurand, à la briqueterie du génie, à l'aquéduc, à la porte de l'ancien cimetière, ces trois dernières localités dans la direction de la bouche de la mine ; aussi, est-ce dans les trois groupes qui s'y trouvaient que les accidents sont arrivés.

Quelques-unes des victimes ont été frappées à 6 et 700 mètres.

L'archevêque de Turin, ayant refusé de comparaître devant un tribunal sans en avoir reçu l'autorisation du saint-siége, a été arrêté et conduit à la citadelle de Turin, où il sera retenu jusqu'à l'issue de la poursuite contre lui.

— Dans les élections qui se font en ce moment en Suisse, les deux partis se balancent à peu près.

Assemblée nationale.

Présidence de M. LE GÉNÉRAL BEDEAU (vice-président).

Séance du 11 mai.

M. LE PRÉSIDENT. M. Piscatory demande à l'Assemblée l'autorisation d'adresser à M. le ministre des affaires étrangères des interpellations sur les événements récents qui se sont passés en Grèce ; il demande également le dépôt sur le bureau de l'Assemblée de toutes les pièces relatives à cette affaire. (Mouvements divers.)

M. le ministre est absent en ce moment, mais il ne tarde pas à arriver, et M. le président lui donne communication de la demande de M. Piscatory.

M. LAHITTE, ministre des affaires étrangères. Il est malheureusement trop vrai que nous avons reçu d'Athènes des nouvelles aussi fâcheuses qu'inattendues.

Voix diverses : Les Anglais n'en font pas d'autres.

M. LE GÉNÉRAL LAHITTE. Nous avons demandé des explications à cet égard au gouvernement anglais ; nous espérons que la réponse sera prompte, et que nous serons prêts, lundi ou mardi prochain, à la faire connaître, en même temps que nous déposerons toutes les pièces qui ont été échangées, tant à Londres qu'à Athènes, sur l'affaire de Grèce. L'Assemblée, je l'espère, pourra voir dans ces documents que notre conduite et notre intervention dans cette affaire ont été telles qu'elles ne sauraient mériter votre blâme. (Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a entendu les explications données par M. le ministre des affaires étrangères ; les interpellations auront lieu mardi. (Réclamations à gauche.)

M. BEAUNE demande la parole. Il faut, dit-il, que l'Assemblée soit consultée.

M. LAHITTE, ministre des affaires étrangères. Je le répète, aussitôt que le gouvernement anglais aura répondu aux explications que nous avons dû lui demander, je déposerai sur le bureau de l'Assemblée toutes les pièces de nature à éclairer l'Assemblée sur nos actes comme sur nos intentions. J'espère que nous serons en mesure de faire ce dépôt et de répondre aux interpellations de M. Piscatory jeudi au plus tard. (Mouvements divers.)

A gauche : Tout-à-l'heure c'était mardi.

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre déclare qu'il sera prêt à accepter jeudi les interpellations. Je consulte l'Assemblée sur la fixation des interpellations à jeudi.

L'Assemblée accepte le jour indiqué par le ministre des affaires étrangères.

L'Assemblée reprend la discussion du budget du ministère des finances.

CHAP. XXVI, XVVII et XXVIII. — Administration centrale des finances, 5,827,920 fr. — Adopté.

CHAP. XXIX, XXX et XXXI. — Service des établissements monétaires, 179,200 fr. — Adopté.

Service de trésorerie.

CHAP. XXXII. — Frais de trésorerie, 3,340,000 fr.

MM. AUBRY (du Nord), Delbecque et Latrade proposent sur ce chapitre une réduction de 360,000 fr.

M. BERRYER justifie la nécessité du crédit total.

L'amendement de M. Aubry est rejeté.

M. D'OLLIVIER demande une réduction de 193,334 fr. pour ramener le chapitre 32 à ce qu'il était en 1849. Cette réduction, combinée avec celle de 168,000 fr. sur le chapitre suivant, ne diminuera en moyenne que de 3,000 fr. le traitement des receveurs généraux, qui perçoivent l'un dans l'autre 50,000 fr., sans comprendre les avances qu'ils font au Trésor, et dont l'intérêt vient augmenter leurs bénéfices.

Une diminution de 3,000 fr. ne saurait donc entraver la bonne gestion des services publics de la part de fonctionnaires si convenablement rétribués, puisqu'ils ne touchent pas moins de 12 0/0 de leurs avances.

M. BERRYER, rapporteur, combat cette réduction.

M. VÉSIGNY ne conçoit pas que la commission du budget consente à une augmentation sur les émoluments des receveurs généraux, sous le couvert de frais de trésorerie, quand, dit-il, elle a lésiné avec autant de parcimonie sur les services les plus importants quoique les moins rétribués de l'Etat. Un grand nombre de receveurs généraux ne se mettent aucunement en peine de l'administration de leurs recettes, et en laissent leur gestion à des fondés de pouvoir. En dernière analyse, je demande qu'on me prouve que l'allocation de 1849 a été insuffisante, et que les services de la recette publique en ont été entravés.

M. FOULD, ministre des finances, repousse la réduction.

L'Assemblée est consultée sur l'amendement de M. d'Ollivier.

Une première épreuve est déclarée douteuse, une seconde a lieu.

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau déclare encore qu'il y a doute ; il va être procédé à un scrutin de division.

Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votants	609
Majorité absolue	305
Billets blancs	259
Billets bleus	350

La réduction de 193,334 fr., proposée par M. d'Olivier sur les frais de trésorerie, n'est pas adoptée.

Le chiffre de 3,340,000 fr. proposé par la commission du budget est approuvé.

M. LE PRÉSIDENT. M. Chassaigne-Goyon a la parole pour une vérification de pouvoirs.

M. CHASSAIGNE-GOYON. Je viens, au nom du 7e bureau, rendre compte de l'examen qui a été fait sur les élections de Saône-et-Loire. Le nombre des électeurs inscrits était de 154,015, dont le huitième est de 19,252. Celui des votants a été de 120,162. MM. Madier de Montjau aîné, Alphonse Esquiros, Charassin, Ch. Dain, Victor Hennequin et Colfavru ont été proclamés représentants. M. Billault, qui arrivait ensuite, avait obtenu 24,782 voix de moins que le dernier élu.

Le 7e bureau a constaté les irrégularités suivantes : les maires de 322 communes n'auraient pas fait remettre au préfet le tableau des listes électorales rectifié depuis les précédentes élections ; en outre, les maires de 48 communes n'auraient pas envoyé au préfet, avant le dépouillement des votes, les arrêtés de clôture de ces mêmes listes.

D'un autre côté, 634 personnes induement inscrites auraient pris part au vote ; mais le préfet ne suspecte en rien la bonne foi des maires dont il s'agit, et votre bureau pense qu'il n'y a pas lieu d'annuler les élections après avoir constaté qu'il y a entre le président et le dernier candidat une différence de 24 682 voix. Il vous propose en conséquence d'en déclarer la validité.

M. le président met aux voix les conclusions du 7e bureau.

Les élections de Saône-et-Loire sont validées.

La discussion du budget des finances est reprise.

CHAP. XXXIII. — Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances, 4,761,900 francs.

M. SAUTEYRA propose une réduction de 468,000 fr.

M. BERRYER combat vivement cette réduction.

Nous nous associerons, dit-il, à vous, lorsque vous ferez quelque chose de sérieux, lorsque vous viendrez ici nous présenter des projets réellement protecteurs de la classe populaire. (Très bien !) Mais jamais nous ne vous approuverons quand vous flatterez les erreurs du peuple. (Rumeurs à gauche.)

M. MAUGUIN. Je ne veux dire que quelques mots ; ce n'est pas le moment d'entrer ici dans des discussions sérieuses. (Réclamations à droite.) Si j'avais cru le moment venu, je vous aurais dit ce que je vous dirai plus tard : qu'il y a au moins 120 millions à économiser sur le budget des finances. (Rires à droite.) Les rires que j'aperçois ne prouvent rien, car ils viennent de personnes qui n'ont pas étudié.

J'indique tout d'abord que la suppression de l'amortissement entre dans mes économies.

Je prouverai plus tard que les receveurs généraux, bons peut-être au commencement de leur origine, ne sont plus qu'un rouage inutile qui pèse inutilement sur le budget du pauvre ; et je pourrais dire dès maintenant que la commission du budget aurait mieux défendu les intérêts des contribuables en s'occupant un peu d'une nouvelle organisation financière qu'en s'occupant longuement de la concession du chemin de fer de Paris à Avignon, qui reste encore dans l'état où il était l'année dernière.

M. LE RAPPORTEUR. Nous ne pouvons pas admettre, lorsqu'il s'agit de provoquer de l'Assemblée un vote nécessaire pour le budget des finances, qu'on vienne déclarer qu'il est des dépendances inutiles, qu'il y a des économies.

La suppression de l'amortissement serait la seule idée applicable dans cette discussion ; mais la Constitution déclare inviolable les engagements de toute nature pris par l'Etat, et votre commission a dû s'arrêter.

Voix à gauche : On ne s'est pas arrêté pour la loi électorale ! (Bruit.)

M. LE RAPPORTEUR. Les temps sont du reste mal choisis pour venir proposer la suppression de l'amortissement. Depuis longtemps déjà, et par suite de la situation malheureuse du commerce, la caisse d'amortissement ne perçoit rien, et n'est guère porté au budget que pour mémoire.

On a pensé un instant à substituer le service de la Banque de France au service des receveurs généraux. Mais c'est ce qui n'est pas réalisable. (Interruption.) La raison en est qu'il y a 86 départements, et que la Banque ne compte que 25 comptoirs et qu'elle ne peut les multiplier.

A gauche : Pourquoi ? (Agitation.)

M. LE RAPPORTEUR. Pourquoi ? parce que depuis 2 ans les désordres qui se commettent dans notre pays... (Vive interruption à gauche.) Parce que depuis deux ans les désordres qui affligent le pays jettent une perpétuelle inquiétude au milieu des classes laborieuses, empêchent le travail et arrêtent le commerce.

A gauche : C'est votre faute ! et la loi électorale !

M. LE RAPPORTEUR. Nous discuterons plus tard le caractère, les effets, les conséquences de ce dont vous parlez ; mais en ce moment, il s'agit de dépenses à régler, et votre commission persiste dans l'opinion qu'elle a émise.

En vérité, quand nos adversaires semblent vouloir retourner en arrière, à ces temps où des compagnies de négociants étaient chargées de percevoir les deniers de l'Etat, nous avons bien quelque droit de leur renvoyer la qualification de réactionnaires dont ils nous gratifient bénévolement. (Rires d'approbation.)

M. MAUGUIN. Nous n'avons jamais pensé à revenir au temps des fermiers généraux ; mais nous ne trouvons pas non plus que tout soit bien dans l'institution du consulat. Nous savons parfaitement que les receveurs généraux ont été, pour la plupart du temps, des hommes politiques que l'on a voulu récompenser. Nous croyons qu'il y a une organisation meilleure à faire, et lors du budget de 1851, nous saurons établir la vérité de nos assertions et la possibilité de nos économies. Aujourd'hui, avec ces discussions politiques que vous jetez à la traverse du budget, nous sommes obligés de garder le silence. (Agitation.)

M. SAUTEYRA. Je n'ai pas l'habitude de nommer les personnes, mais je déclare qu'il est alloué quatre centimes aux directeurs pour les travaux au compte de l'Etat, et que les directeurs font faire ces travaux à deux centimes.

L'amendement de M. Sauteyra est rejeté et le chapitre 38 adopté.

CHAP. XXXIX. — Frais d'arpentage et d'expertise pour le cadastre : 350,000 fr.

M. RONJAT demande la suppression de ce chapitre. Il ne sait pas où l'on fait le cadastre. Dans quel département l'opération du cadastre a-t-il lieu ?

M. DE GASLONDE. Dans les départements où les conseils généraux ont voté des centimes facultatifs à cet effet.

M. RONJAT. Où ces centimes sont-ils votés ? (Rire général.)

Le chap. 39 est adopté.

La séance est levée à six heures.

Lundi à une heure, séance publique. Suite de la discussion du budget.

L'amendement de M. Sauteyra, mis aux voix, est rejeté, et le chap. XXXIII est adopté.

CHAP. XXXIV. — Traitements et frais de service des paiements dans les départements, 1,060,000 fr. — Adopté après le rejet d'une réduction proposée par M. Sauteyra.

Contributions directes.

CHAP. XXXVII. — Personnel, 2,422,700 fr.

Ce chapitre est adopté après le rejet d'une réduction proposée par M. Rongeat.

CHAP. XXXVIII. — Dépenses diverses, 1,664,158 fr.

M. SAUTAYRA propose une réduction de 211,966 fr., applicables aux art. 2 et 3 relatifs aux frais de bureau, sur lesquels, dit-il, les directeurs des contributions directes feraient un bénéfice de moitié.

M. GASLONDE. Citez des faits.

FAITS DIVERS.

M. le président de la République, fatigué sans doute des bruits de la ville et des tracas de la politique, va abandonner pour une quinzaine de jours la résidence de l'Elysée ; M. Louis Bonaparte se rendra à Fontainebleau, où il ira respirer un air plus pur.

On se disait à ce sujet, en se rappelant l'esprit et le départ de M. Dupin, que les présidents étaient comme les jours, qu'ils se suivaient sans se ressembler. (*Estafette.*)

— Le président de la République, accompagné des généraux Changarnier et Perrot, a passé aujourd'hui une grande revue de cavalerie au Champ-de-Mars.

— On écrit de Trieste, 1er mai, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le bateau à vapeur, arrivé aujourd'hui de la Dalmatie, apporte la nouvelle que la ville de Stagno n'existe plus. On dit qu'une eau soufrée s'y était répandue sortant de la terre. La partie de la ville épargnée par les tremblements de terre n'a pu y résister. Cette catastrophe n'a pas fait, cependant, de nouvelles victimes, les habitants s'étant tous enfuis vers la mer ou dans d'autres localités. »

— Encore une conséquence du célibat des prêtres. Le sieur Mouret (Etienne, prêtre, a été condamné, mercredi dernier, aux assises de Carpentras, à cinq ans d'emprisonnement, pour attentat à la pudeur. Les incroyables scènes de lubricité auxquelles s'est livré ce prêtre soulèvent le dégoût et l'horreur.

— On nous écrit de Vendôme, le 10 mai 1850 :

» Encore un sinistre notariat à enregistrer !...

» M. M..., notaire à Vendôme, prévenu de nombreux abus de confiance, vient d'être écroué à la maison d'arrêt de cette ville.

C'est le neveu du receveur particulier des finances de l'arrondissement, qui naguère a disparu à la suite d'une déconfiture, en emportant les économies de la classe ouvrière. »

— On lit dans l'*Eclaireur républicain*, de Clermont-Ferrand :

« Lundi dernier, 6 mai, des démocrates de Clermont s'acheminaient sur la route d'Issoire, au devant d'un frère proscrit, ancien rédacteur du *National de l'Ouest*, et traîné par ordre de brigade en brigade, entre deux gendarmes, ils obtenaient la faveur de presser *ses mains enchaînées*. Transporté de juin, c'est-à-dire condamné sans jugement, le citoyen Hugelmann a gémi vingt mois à Belle-Isle-en-Mer ; il est un de ceux auxquels on a solennellement refusé des juges, un de ceux que la cour d'assises du Morbihan acquittait en mars 1850. Transporté de Vannes à Toulon dans une voiture cellulaire, une dépêche le rappelle dans le département de la Loire-Inférieure, pour figurer dans un procès de presse fait au *National de l'Ouest*. On pouvait le garder à Vannes et de là l'envoyer à Nantes ; on a préféré l'envoyer à Toulon pour se donner l'agrément de lui faire faire 200 lieues de brigade en brigade ; ainsi le veut sans doute le code d'instruction criminelle ; mais la nécessité, parfois, est bien brutale. Nos frères ont admiré cette courageuse victime des fureurs de la guerre civile, sa nature franche, ouverte, si forte contre le malheur, si croyante en l'avenir ; ils ont eu le bonheur de lui faire accepter, ainsi que nous le dirons, quelques légers témoignages de la sympathie fraternelle des démocrates clermontois.

» Le citoyen Hugelmann, doué d'une belle et expressive figure, n'a que 21 ans. »

— Le même jour, à peu près à la même heure, sept soldats du 11e léger faisaient leur entrée à Clermont, accompagnés d'autres démocrates qui étaient allés également à leur rencontre. Ces soldats, arrêtés à Angers, sont conduits, par ordre supérieur, de brigade en brigade jusqu'à Toulon, pour de là, être dirigés sur l'Afrique. Leur crime est d'avoir crié *Vive la République démocratique et sociale*, son triomphe ou la mort ! Leur plus grand tort peut être d'appartenir au 11e léger, si dévoué à la Révolution de Février et à la République. Ils sont partis de Limoges la chaîne au cou et, la nuit, escortés de douze gendarmes.

A la nouvelle de leur arrivée, les démocrates de notre ville se sont émus, et, grâce au dévouement de la classe ouvrière surtout, une souscription dépassant 200 fr. a été réalisée en quelques heures par 25 et 50 c.

Le corps d'état de la classe ouvrière : chapeliers, tailleurs, tisserands, etc., ont rivalisé de zèle.

— M. Christophe Colomb, ingénieur-naturaliste, de retour d'une mission scientifique et commerciale, sur les côtes occidentales d'Afrique, a remis aujourd'hui en audience particulière, au président de la République, un message du roi de Dahomey. L'audience s'est prolongée pendant une demi-heure. Le président a adressé au voyageur un grand nombre de questions sur la situation politique, morale et matérielle de cette ancienne colonie française. Il a écouté avec un intérêt marqué les détails que M. Colomb lui a communiqués à ce sujet. Il a paru très disposé à faire revivre le protectorat de la France sur cette partie de l'Afrique, qui touche presque à nos établissements de la côte occidentale, et qui peut devenir très utile, si on parvient un jour à la mettre en relation avec l'Algérie par la voie de terre.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mai, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

THEATRES. — CONCERTS.

Les Chevaliers du Lansquenet font merveille à l'Ambigu, où ils amènent en foule tous ceux qui vont au spectacle pour y trouver du plaisir, des émotions et l'oubli des préoccupations politiques.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à 8 h. 1/2, grand Concert, dans lequel on entendra MM. Darcier, Junca, Lebrun, Jules Moulin, Mmes Marville et Durand. — *Intermède comique*, par M. Ed. Clément. — Pour la première fois, M. Pâquis, 1er cor du Théâtre-Italien, exécutera une scène inédite avec Mme Durand. — Prix d'entrée pour toutes places : 50 c.

PALAIS DE RAMBOUILLET. — On annonce pour dimanche, 19 mai courant, l'inauguration des fêtes qui doivent se succéder deux fois par semaine dans ce magnifique séjour, pendant la belle saison. On dit merveille des splendides journées qui s'y préparent, et dont le programme n'eut jamais de rival à Paris.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.... » 22 » 12 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 11 mai 1850.

Les escomptes continuent, et ils ont pour effet d'entraver la spéculation. On ne peut plus vendre à découvert au parquet ; aussi les affaires de ce genre affluent-elles dans la coulisse, ce qui établit une différence considérable entre les cours du parquet et ceux de la coulisse.

Il est à craindre que les meneurs profitent de cette circonstance pour se mettre acheteurs dans la coulisse et enlever les cours mercredi au parquet, de manière à établir le cours moyen en hausse. Cependant, le parquet, après avoir ouvert en assez forte hausse, ne s'est maintenu que difficilement à ces cours élevés.

Un moment même il a semblé devoir fléchir sensiblement ; on parlait de la communication de dépêches graves que le ministre devait faire à l'Assemblée relativement à l'affaire grecque. Mais au moment de la clôture, on a relevé de nouveau les cours.

Le 3 0/0, ouvert à 55-30, a fait 55-25 au plus bas, il reste à 55-[illegible], baisse, 5 c.

Le 5 0/0, ouvert à 89-35, a fait 89-40 au plus haut, 89-05 au plus bas ; il reste à 89-25; hausse, 5 c.

Le 4 1/2 0/0 a fait 76-50.

La Banque de France reste à 2095, après avoir fait 2100, en hausse de 25 fr.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
89 10	5 0/0 J. mars.	cpt.	[illegible]	89 45	[illegible]	[illegible]
89 20	....	fin c.	89 35	89 40	[illegible]	[illegible]
.. ..	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	76 50
.. ..	4 0/0 j. sept....	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
55 [illegible]	3 0/0 J. d....	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
55 40	....	fin c.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
84 60	5 0/0 Piém...	cpt.	85 ..	85 ..	84 50	[illegible]
84 65	....	fin c.	85 ..	85 ..	84 ..	[illegible]
2070 ..	Banq. France	cpt.	[illegible]	[illegible]	2090 ..	[illegible]
713 ..	Paris-Orléans.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	715 ..
.. ..	Libérés.....	30 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
505 ..	Rouen........	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	510 ..
510 ..	Libérés.....	30 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
210 ..	Havre........	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	210 ..
.. ..	Libérés.....	30 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
335 ..	St-Germain...	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
157 50	Versailles r. d.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	160 ..
135 ..	Versailles r. g.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	137 50
171 25	Mars.-Avign...	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	171 25
.. ..	Libérés.....	30 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
105 ..	Bâle.........	cpt.	[illegible]	105 ..	[illegible]	[illegible]
.. ..	Boulogne.....	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Libérés.....	30 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
416 75	Nord. j. juill.	[illegible]	417 50	417 50	416 25	416 25
417 50	400 payés..	30 c.	417 50	417 50	416 25	417 50
317 50	Centre.......	cpt.	320 ..	320 ..	[illegible]	320 ..
.. ..	Libérés.....	30 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
297 50	Bordeaux.....	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	297 50
.. ..	175 payés...	30 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
[illegible] 50	Nantes.......	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
.. ..	325 payés...	30 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
323 ..	Strasbourg....	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
326 25	325 payés....	30 c.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, à 0/0......	.... ..	Bons du Trésor....	5 o/o
— Nouvelles......	[illegible]	Zinc : V.-Montagne.	[illegible] o/o
De la Seine, j. juillet.	[illegible]	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847..	.. ..	Belgique, 5 0/0 1840..	[illegible]
— nouvelles, 1849.	.. ..	— 5 0/0 1842..	[illegible]
Havre, jouiss. mars..	.. ..	Espagne : dette activ.	.. o/o
— nouvelles......	[illegible]	— dette intér.	[illegible]
Rouen, 5 0/0 1847....	775 ..	Naples. Réc. Rothsc..	[illegible]
Liste civile..........	[illegible]	Rom. Empr. j. déc...	[illegible]
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 o/o
Quatre-Canaux.......	1070 ..	Piémont. Obl. à 4 0/0.	[illegible] o/o
		— Obl. nouv 4 0/0.	[illegible] o/o

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 12 mai.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche, l'Ambassadrice.
ODEON. — François le Champi, Trois Sultanes, Planète.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Le Baiser, un Mariage, la Maison du garde.
VARIETÉS. — Mignonne, Fadette, la Bastille, Colombine.
GYMNASE. — Héloïse, l'Amour, Princesse, Gardée à vue.
THEATRE MONTANSIER. — Un garçon de Chez Véry, Embrassons-nous Folleville, le Sous-Préfet.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La misère.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Lesurques, la Sonnette.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Vautrin, le Courrier de Lyon.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
CIRQUE-NATIONAL. — Soirée équestre.
CHOISEUL. — Marie, Michel Cervantes, Intermède.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 131. Lundi 13 Mai 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé. Nous donnons plus loin les adresses des bureaux-succursales où sont reçus ces abonnements.

PARIS, 12 MAI.

Sans excuse.

Les malheureux ! Ils veulent, disent-ils, préserver la société du péril de l'anarchie ; ils veulent sauver le principe d'autorité ; ils veulent garantir l'ordre et la paix publique.

Or, nous le demandons à la conscience et à l'intelligence de tous nos concitoyens, quelle digue un pouvoir peut-il opposer à l'anarchie, si ce n'est le respect de la loi des lois, du pacte fondamental, en vertu duquel il est pouvoir, en vertu duquel on lui doit obéissance ?

Quel prestige peut avoir, de nos jours, le principe d'autorité, si ce n'est le prestige moral que donnent à cette autorité la loi qui l'a créée, le suffrage universel qui l'a constituée, le serment qu'elle a prêté, de rester fidèle au pacte fondamental ?

Quelle garantie l'ordre et la paix publique trouvent-ils dans nos sociétés modernes, si ce n'est l'engagement réciproque, pris par les gouvernements et par les gouvernés, d'observer scrupuleusement, les termes du contrat social ?

Quel reproche les conservateurs d'aujourd'hui adressent-ils aux révolutionnaires de la Convention, aux démocrates de 93, si ce n'est, en invoquant le *salut public*, d'avoir substitué la force brutale au droit commun, l'absolutisme d'un parti, d'une fraction du pays, au gouvernement constitutionnel, l'autorité d'une majorité aveugle, entraînée, usurpatrice, dictatoriale et violente, à l'autorité impartiale qui garantit et respecte les libertés des individus, les droits des minorités ?

Quelle raison allèguent les écrivains du grand parti de l'ordre, pour faire redouter au pays l'avènement au pouvoir d'une majorité de républicains socialistes, de *communistes*, comme ils nomment injurieusement leurs adversaires, si ce n'est le danger de voir cette majorité abuser du pouvoir et des forces armées dont elle disposerait, se mettre en dehors de toute constitution, s'imposer au pays, se perpétuer et opprimer ses adversaires politiques ?

Eh bien ! comment se fait-il que les hommes de conservation, de paix et d'ordre, qui évoquent les souvenir de la Convention, contre la démocratie moderne, et qui paraissent vouloir éviter le retour d'une pareille domination révolutionnaire, employent eux-mêmes, ou tolèrent chez leurs mandataires, les procédés exclusifs, violents, arbitraires, extra légaux, terroristes, qu'ils condamnent chez leurs adversaires politiques ?

Comment se fait-il que ceux qui ont le plus d'intérêt, pour le présent et pour l'avenir, à ce que la loi commune, la loi fondamentale, première garantie de la liberté et de l'autorité, reste au-dessus des passions et des vengeances des partis, mettent eux-mêmes leurs passions et leurs rancunes politiques au-dessus de la loi des lois, c'est-à-dire de la Constitution de leur pays ?

Comment se fait-il que ceux qui veulent garantir l'ordre, la paix, la confiance et le travail par le respect des lois, violent eux-mêmes, ouvertement ou hypocritement la loi, et suscitent le désordre, la guerre, la haine entre les citoyens ?

Comment se fait-il que ceux qui paraissent détester le plus les émeutes, les insurrections, les révolutions, et qui ont déjà tant perdu à ces conflits sanglants, se laissent entraîner aujourd'hui à provoquer ces émeutes, ces insurrections, ces révolutions, dans l'espoir insensé et coupable que le sort se démentira et permettra une fois le triomphe de l'usurpation sur le droit, du parjure sur la légalité, du despotisme sur la liberté ?

Comment ceux qui ont vu depuis soixante ans, sous vingt gouvernements divers, sous la République, l'Empire, la Restauration, le gouvernement constitutionnel, les moindres empiétements de pouvoir, les plus petits abus d'autorité, recevoir un châtiment si prompt et si terrible, peuvent-ils espérer que, sous la République démocratique de 1850, il leur serait possible de vivre longtemps à la faveur d'une violation de la loi, d'une victoire brutale sur une émeute provoquée et de conjurer un châtiment d'autant plus implacable qu'il aurait été plus longtemps différé ?

A la rigueur, on comprendrait un tel égarement, un tel vertige de violence, dans le parti conservateur, si ce parti avait à exercer au pouvoir de justes représailles, s'il succédait immédiatement à un régime d'arbitraire, de sang et de terreur, si la dictature issue des barricades de février avait exercé elle-même des vengeances, si l'Assemblée républicaine et constituante, dont les pouvoirs étaient illimités, avait encouragé l'émeute au lieu de la réprimer, et s'était perpétuée au pouvoir au lieu de l'abdiquer généreusement dès le premier vœu de quelques pétitions, si le général Cavaignac avait fait de l'usurpation au lieu de faire de la discipline ; on comprendrait l'audace avec laquelle les chefs du parti conservateur portent la main sur la Constitution et se montrent parjures, parricides envers le suffrage universel, si cette Constitution n'obtenait pas le respect du peuple, si ce suffrage universel n'avait pas donné aux conservateurs la majorité immense dont ils disposent et le prince qu'ils ont voulu pour chef du pouvoir exécutif le 10 décembre ; on comprendrait ces mesures du comité de salut conservateur si l'attitude du peuple était hostile, factieuse, menaçante et barbare, si les clubs et les sections armées gouvernaient encore Paris, si le Peuple conspirait lui-même contre les pouvoirs qu'il a élus, si la guerre civile était engagée entre les classes ; — mais lorsque le Peuple et ses plus ardents défenseurs n'autorisent par leur attitude aucun de ces abus de pouvoir, lorsque à la plus grande gloire de notre siècle, les masses déshérités et souffrantes donnent aux heureux de la terre l'exemple du calme le plus résolu, du respect le plus complet de la légalité, de la confiance la plus entière dans le progrès régulier et lent de nos institutions, lorsque la patience, la mansuétude et la dignité du Peuple vont, déjà depuis un an, jusqu'à laisser tomber les provocations les plus blessantes et les plus arbitraires, — toute usurpation du pouvoir, toute violation du pacte constitutionnel n'est pas seulement le plus injustifiable de tous les crimes, c'est la plus périlleuse de toutes les folies, c'est la plus monstrueuse et la plus gratuite de toutes les iniquités.

Les abus du pouvoir de la Convention rouge de 93 avaient pour excuse de salut public les trahisons de la cour, des émigrés et des généraux, les insurrections fédéralistes des provinces, l'invasion des armées étrangères les premiers échecs de nos armées, etc. etc., cependant l'opinion des conservateurs les condamne sans pitié.

Les abus de pouvoir d'une Assemblée législative, en 1850, au milieu du calme des rues et de la paix du monde, au moment où la réconciliation des classes s'opère, où la moindre amélioration peut dissiper tous les ressentiments et toutes les défiances, au moment où le suffrage remplace le fer dans la main du peuple, où l'idée de solidarité et d'association chasse dans son esprit l'idée de lutte et d'antagonisme, un abus de pouvoir dans de telles circonstances ne trouverait d'excuse historique dans aucune langue, dans aucun siècle, dans aucun pays de la terre, et servirait au contraire d'excuse légitime aux représailles les plus terribles du génie des révolutions.

La commission chargée de l'examen du projet tendant à réviser la loi électorale, s'est constituée hier en nommant M. de Broglie pour président, et M. Léon Faucher secrétaire.

On suppose que la discussion pourra s'ouvrir le lundi 20 mai.

Une vive discussion a eu lieu aujourd'hui dans le sein de la commission chargée de l'examen du projet portant révision de la loi électorale.

La commission, qui a tenu une séance de près de quatre heures, a adopté le projet ministériel dans ses dispositions générales. Quelques membres, qui ne sont pas encore des burgraves incarnés, ont fait la critique de certaines parties du projet qui leur ont paru puériles et taquines.

Le ministre de l'intérieur, le père avoué du projet, sera, dit-on, entendu demain dans le sein de la commission, pour faire valoir de nouveaux arguments en faveur de son œuvre.

Dans la séance de mardi, la commission prendra, dit-on, une résolution définitive. (*Evénement.*)

La *Patrie* appelle ce soir les poursuites du parquet contre les journaux démocratiques qui ont l'audace de voir une violation de la Constitution dans le projet de loi Baroche. « Que le gouvernement, dit-elle, fasse son devoir. » On sait que les vœux de la *Patrie* ne tardent pas à être exaucés. Aussi ne s'étonnera-t-on pas d'apprendre que dans le même numéro de ce soir la *Patrie* annonce en ces termes la saisie de la *Voix du Peuple* de ce matin :

Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui à la poste et dans ses bureaux le journal la *Voix du Peuple*, à raison de la publication d'une pétition aux *membres de l'Assemblée législative*, et sous la triple inculpation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, d'attaque contre les droits de l'autorité de l'Assemblée nationale et de provocation à la désobéissance aux lois. Les poursuites sont également dirigées contre les signataires de cette pétition.

La *Patrie* et le parquet peuvent faire saisir et même supprimer tous les journaux ; ils n'empêcheront pas les protestations du pays contre le projet de loi Baroche de parvenir à leur adresse.

On lit ce soir dans l'*Estafette* :

Ce n'est pas seulement dans les rangs de l'opposition que le fameux projet de loi des dix-sept cause de vives et incessantes préoccupations. La majorité commence à se livrer à de mûres réflexions, et quelques représentants qui en font partie expriment hautement leurs appréhensions, et portent parfois des jugements qui témoignent assez de la gravité de la situation. Un d'eux disait hier : « Si le peuple, dans cette circonstance, conserve le calme et la discipline qu'il a tant de fois montrée, il gagnera en dignité et en majesté tout ce que perdra l'Asssemblée législative.

L'attitude de la population parisienne, depuis la présentation du projet de réformes électorales, donne lieu à des rapprochements qu'il est bon de signaler. Les sérieuses atteintes portées aux Chartes de 1814 et de 1830 par la Restauration et le gouvernement de Louis-Philippe ont toujours été suivies de

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 13 MAI 1850.

BEAUX-ARTS.

UN RÊVE D'HARMONIE DANS L'ATELIER D'OTTIN.

Ottin vient d'achever une œuvre entièrement originale ; il a sculpté sur le marbre ce *rêve du bonheur*, que notre tant regretté Papéty avait peint sur la toile. Mais cette fois c'est plus qu'une aspiration, c'est une doctrine ; c'est le tracé complet de cette route attrayante où doit entrer bientôt l'humanité, qui travaille si activement aujourd'hui à se dégager de ses vieux langes de compression.

Ottin est un de nos amis ; depuis quinze ans il vit avec nous dans l'espérance des temps nouveaux. Il appelle comme nous, de tous ses vœux, cette ère de liberté complète, où l'homme suivra les impulsions vigoureuses que Dieu a déposées en lui, où le travail social sera triplé par le désir et la passion, où l'oisiveté ne sera plus comprise, où le bonheur et l'instruction universels auront fait de tous les hommes autant de frères et d'amis.

L'artiste avait à exécuter une cheminée, c'est-à-dire un de ces arcs de triomphe intérieurs qu'élevaient avec tant de soin nos aïeux à la place où devaient se porter à chaque instant les regards de la famille, où se réunissaient chaque jour les parents, les amis et les hôtes.

Selon les idées qui passionnaient l'époque, on décorait autrefois le foyer domestique. On y taillait les dieux de la guerre, de la chasse ou de l'amour ; on y figurait des sujets graves ou poétiques, des scènes champêtres, des légendes ou des traditions. Sur cette pierre bénie, dont le souvenir devait suivre partout celui qu'elle avait abrité, on plaçait l'idéal du maître, le symbole de la caste, la pensée du temps, la foi du siècle. Beaucoup en sont restées comme des pages historiques.

L'art chez nos aïeux était une mission et les artistes le comprenaient ainsi.

A notre époque de transition, l'art n'entre presque plus dans nos demeures ; le sculpteur et le peintre ont cédé la place au tapissier. La raison de cela est bien simple. Les grandes fortunes, qui patronaient les arts, s'en vont, et les grandes associations intégrales, qui doivent remplacer au centuple le capricieux patronage des seigneurs, ne sont pas encore organisées. Malgré la croissance de ses forces actives, l'humanité est pauvre : le *chacun pour soi* a tout rétréci. Le foyer de la famille est froid et mesquin. Son seul ornement est fourni par le quincailler : il se compose d'une table de marbre surmontée d'une glace ; si l'on y ajoute un cadran, c'est le *nec plus ultra* du bon goût.

Cette fois, par exception, il s'est trouvé, en dehors du gouvernement, une âme d'élite qui a fait un sacrifice à l'art. Un de nos condisciples, M. Sabatier, de Florence, a voulu s'associer à la pensée d'Ottin ; il lui a offert cette occasion d'inscrire une date historique dans l'histoire de la pensée humaine, de donner une forme palpable, un corps brillant aux aspirations de l'avenir, d'illustrer avec splendeur notre foi commune, la science de l'attrait, éclose au commencement du siècle dans le large cerveau de Charles Fourier.

Or, voici maintenant l'analyse de ce beau travail.

Au centre de la composition, une console en cul-de-lampe sert de base à un piédestal qui soutient le buste colossal de Fourier, dont le front vaste et majestueux de sérénité, mis en saillie par un large bouclier circulaire, couronne le monument. Sur la base du piédestal est gravé cette parole du Christ : *Vos omnes fratres estis*, qui sert d'épigraphe à la seule organisation sociale où ce précepte sublime puisse être pleinement réalisé. Des deux côtés du socle pivotal, Ottin a couché, dans des attitudes gracieuses et originales, un jeune garçon et une jeune fille symbolisant, l'un la justice, l'autre la vérité.

Ce n'est pas au hasard qu'il a choisi les sexes qui devaient représenter l'une ou l'autre de ces deux grandes forces sociales. S'il a donné à l'homme les attributs de la justice, c'est que l'esprit de celui-ci est plus ferme, plus inflexible, plus logique, plus rigoureux dans ses convictions. La femme, au contraire, est plus naturelle, plus naïve et plus vraie.

Ceci est loin d'être entièrement exact aujourd'hui. Les femmes mentent bel et bien. Ce sont souvent de vrais jésuites. Ne les consultez pas sur l'état de leur cœur, ne leur demandez jamais leur idéal en matière d'amour ; il y a mille choses encore sur lesquelles vous n'aurez jamais leur dernier mot, fussiez-vous leur mari ou même leur amant. Mais que voulez-vous ? elles font comme les enfants trop bien tenus, comme les esclaves que le châtiment menace ; elles dissimulent parce qu'elles sont elles-mêmes traitées en esclaves et en enfants ; elles se replient et nous punissent de notre brutalité en voilant leurs richesses. Et certains badauds, prenant à la lettre cet état de contrainte, partent de là pour les calomnier. Sur cette question comme sur tant d'autres, ils divaguent ; il faut être phalanstérien pour les connaître et les aimer.

Dans l'exécution de ces symboles, Ottin a dédaigné complètement le droit d'être ennuyeux accordé à l'allégorie. Ces deux figures souriantes n'ont rien de classique. Les balances, tranquillement posées à terre sous la main du jeune homme, semblent indiquer que dans le monde où l'artiste prophète nous transporte, l'équité est tellement incarnée dans la vie des peuples, le sentiment de la justice existe si naturellement dans les cœurs, que la nécessité matérielle de la pesée sur les comptoirs ou devant les tribunaux est devenue à peu près inutile. Le miroir que tient la jeune fille est de même un véritable ornement destiné à refléter la spontanéité par des sentiments dans toute la variété, dans toute la fraîcheur, dans tout l'éclat de la vérité.

Au dessous de cette espèce de fronton en trois parties se trouve un grand bas-relief qui surmonte la table de la cheminée ; il forme la partie principale de l'œuvre. L'artiste a jeté là toute son âme et tout son talent ; c'est là qu'il a écrit dans son style de statuaire les grandes pensées de l'avenir, telles que la science sociale les lui a apprises, telles que la poésie de la fraternité les lui a révélées.

Au centre de cette belle composition et au-dessous de la parole divine : VOS FRATRES OMNES ESTIS, une jeune femme endort, au son de sa douce voix qu'accompagne une mandoline, des enfants couchés à l'abri des mêmes rideaux. La légende placée au bas nous apprend que ce gracieux groupe symbolise l'*éducation antérieure unitaire*, selon l'expression littérale de Fourier, religieusement conservée par l'artiste dans toutes les parties de l'inscription. Nous voyons ici le premier pas de la science sociale, la première sollicitude de la société fraternelle : les enfants réunis dans les mêmes soins, égayés par les mêmes sourires, réjouis par les mêmes chants, toujours joyeux de la vue de leurs petits compagnons, attendant, frais et propres, le lait et les baisers de leurs mères qui se relayent auprès d'eux, afin d'avoir la liberté de leurs occupations. Ils sont là dans des crèches ornées de verdure et de fleurs, égayées par des volières où gazouillent des oiseaux aux mille couleurs. Leurs membres sont libres ; ils exercent sur des jouets préparés avec sollicitude les premières forces de leurs petits bras à fossettes et les premières conceptions de leurs âmes d'anges nageant encore dans l'éther d'où elles sont descendues.

En inclinant vers la gauche, nous les voyons devenus grandelets et curieux, demandant le sens des paroles et des choses, se faisant expliquer les hiéroglyphes dont la lecture amuse leurs compagnons. Ils veulent apprendre le secret des fleurs, savoir comment on taille le bois, comment on emploie la pierre. Le ciseau d'Ottin nous apprend que cette phase est celle de l'*instruction sollicitée.*

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

LISTE DES BUREAUX-SUCCURSALES.

Premier arrondissement.

Quartier du Roule.

MENU, rue de l'Arcade, 51.
AVELINE, rue d'Amsterdam, 8.

Quartier des Champs-Elysées.

LAPORTE (veuve), avenue des Champs-Elysées, 42.

Quartier de la place Vendôme.

LEBRETON, rue Saint-Nicolas.

Deuxième arrondissement.

Quartier de la Chaussée-d'Antin.

PAUL, passage Verdeau, 35.
BRETEAU, passage de l'Opéra, 7.
STICHELBEAUT, cabinet littéraire, rue des Martyrs, 79.
ASSOCIATION DES COIFFEURS, faub. Montmartre, 84.

Quartier du Palais-National.

PERRENOUD (Ulysse), salon littéraire, pass. Radziwil.
DESQHAMPS, péristyle Montpensier, 221.
LECAT, rue du 24 Février, 2.
BALLARD, à la Propagande socialiste, rue des Bons-Enfants, 1.

Quartier Feydeau.

HENRI, passage Choiseul, 82, sous la voûte.

Quartier du faubourg Montmartre.

POTHIER, rue Montholon, 4.
LAPORTE, rue Neuve-Coquenard, 15.
DUMAS (Philippe), rue Rochechouart, 21.
DUBOIS, rue des Martyrs, 14.
AUDRY, rue Bellefonds, 38.
BUREAU DU PROGRÈS, Revue démocratique, rue du Faubourg-Montmartre, 15.

Troisième arrondissement.

Quartier du Mail.

LETEINTURIER, rue Croix-des-Petits-Champs, 54.

Quartier Montmartre.

GABRIEL, libraire, passage du Saumon.
Me MOULIN, rue de la Banque, 2.

Quatrième arrondissement.

Quartier Saint-Honoré.

VEUVE MERCIER, rue du Coq-Saint-Honoré, 6.

Quartier du Louvre.

BOURGEOIS, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 82.
ARNAUD, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 41.
CALLOT, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 49.
DROUOT, libraire, rue de la Cordonnerie, 8.

Quartier des Marchés.

LEROY, rue Saint-Denis, 35.
BOURISIEN, rue des Déchargeurs, 18.
LEBLANC, libraire, rue Rambuteau, 75.

Quartier de la Banque.

LAISNÉ, libraire, passage-Véro-Dodat, 1.

Cinquième arrondissement.

Quartier du faubourg Saint-Denis.

Femme **BOISSUNON**, faubourg Saint-Denis, 84.
HUBERT, faubourg Saint-Martin, 99.
JAMEL, faubourg Saint-Martin, 99.

Quartier de la Porte-Saint-Martin.

LESEC, rue Albouy, 17.

Quartier Bonne-Nouvelle.

DELACHAUSSÉE, passage du Caire, 129.
LEFÈVRE, rue du Petit-Carreau, 26.

Quartier Montorgueil.

DELON (Jean), rue Pavée-Saint-Sauveur, 17.
PROUT (veuve), rue Beaurepaire, 41.
BOURGEOIS, passage du Grand-Cerf, 4, au premier.

Sixième arrondissement.

Quartier de la Porte Saint-Denis.

GUÉRIN, rue Sainte-Apolline, 5, au premier.
REMILLET, passage du Ponceau, 45.

Quartier Saint-Martin-des-Champs.

CANUEL, rue Phélippeaux, 20.
GUÉRIN et BERNARD, libraires, rue Saint-Hugues, 4.
ASSOCIATION DES COIFFEURS, rue des Gravilliers, 18.
ALPHONSE, rue Vaucanson, 2.

Quartier du Temple.

CULOT, rue du Faubourg-du-Temple, 66.
PAILLOUX, faubourg du Temple, 54.
ERIGNY, rue de Malte, 41.
FLUCHON, rue Menilmontant, 77.

Quartier des Lombards.

BEAULERET, rue de la Heaumerie, 8.
BESSÈDE, rue Aubry-le-Boucher, 7.

Septième arrondissement.

Quartier du Mont-de-Piété.

BOUVET, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 32.
BRUNAT, rue Vieille-du-Temple, 99.

Quartier du marché Saint-Jean.

FRANCHANT, rue du Roi-de-Sicile, 45 bis.

Quartier des Arcis.

JANSON, place de l'Hôtel-de-Ville, 5.
QUETIER, rue Planche-Mibray, 5
GARBEAU, rue de La Tacherie, 12.

Huitième arrondissement

Quartier Popincourt.

MOREAU, rue Basfroid, 40.

Quartier du faubourg Saint-Antoine.

FRIPET, faubourg Saint-Antoine, 247.

Quartier des Quinze-Vingts.

PÉTION, rue de la Roquette, 1.

Neuvième arrondissement.

Quartier de la Cité.

MITIFIOT, rue Haute-des-Ursins, 3.

Dixième arrondissement.

Quartier de la Monnaie.

GUILLOTTE, rue Mazarine, 44, passage du Pont-Neuf.

Quartier Saint-Thomas-d'Aquin.

RIBOULOT, rue du Cherche-Midi, 88.

Quartier du Gros-Caillou.

PRUDHOMME, cabinet littéraire, rue St.-Dominique, 163.

Onzième arrondissement.

Quartier du Luxembourg.

LEROY, rue Guisarde, 2.
DELARGILLIÈRE, rue de l'Odéon, 8.
HOURMANE, rue de Vaugirard, 11.
GENEVRIERS, rue de l'Ouest, 7.
SELLIER, rue Notre-Dame-des-Champs, 12.

Quartier de l'Ecole-de-Médecine.

MICHEL et JOUBERT, éditeurs, rue Saint-André-des-Arts, 27.
Mlle **ROUSSELET**, rue de l'Ecole-de-Médecine, 18.
JETOT, rue de la Harpe, 80, au coin de la rue de l'Ecole-de-Médecine.
MAGEN, éditeur, rue des Grands-Augustins, 25.

Quartier de la Sorbonne.

DELPECH, rue Saint-Jacques, 152.
JETOT, Cloître-Saint-Benoit, 15.
BASROGER, rue Saint-Jacques, 96.
DUBOS, coiffeur, rue Neuve-Richelieu, 5.

Douzième arrondissement.

Quartier Saint-Jacques.

LHOSTE, rue des Noyers, 51.
ALLARD, rue de la Montagne-Ste-Geneviève, 34.
ASSOCIATION DES COIFFEURS, montagne Sainte-Geneviève, 6.

Quartier Saint-Marcel.

DUMOULIN, rue Mouffetard, 144, au coin de la rue de l'Oursine.
FOUILHIÈRES, rue Mouffetard, 300 (bis).
PHILIBERT, rue du Petit-Banquier, 5.

Quartier de l'Observatoire.

COTRELLE, rue Mouffetard, 40.
ANQUETIL, faubourg Saint-Jacques, 41.

Quartier du Jardin des Plantes.

DOUCET, rue Saint-Victor, 52.
ROUSSEAU, libraire, rue Saint-Victor, 139.

Banlieue.

Batignolles.

ADOLPHE, rue Lemercier, 22, cité Lafontaine, 13.

Belleville.

HUGONNEAU, passage des Champs, 16.
MAZOYER, rue Delaitre, 7.
AMELINE, passage Kusner, 6.

Grenelle.

LANGEVIN, rue Croix-Nivert, 25.

Meudon.

REYNAULT, libraire.

Montmartre.

BAUGER, chaussée des Martyrs, 22.
GAILLARD, rue des Poissonniers, 81.
Mme HONORÉ, rue des Poissonniers, 44.
FOULON, près la barrière, à Montmartre.

Plaisance.

VOYTOT, libraire, rue de Vanves, 27.

Saint-Denis.

SCHTOURNE, rue de l'Alouette, 8.

Vaugirard.

MEVENT, rue de Sèvres, 14.

EN VENTE AUJOURD'HUI, chez les éditeurs, rue Richelieu, 102, PREMIER VOLUME DE LA

DÉCADENCE DE L'ANGLETERRE

PAR

LEDRU-ROLLIN

2 VOLUMES IN-8. PRIX DE CHAQUE VOLUME, 5 FR.

Le 1er volume paraît aujourd'hui.—Le 2e volume, sous presse, paraîtra à la fin du mois.

En envoyant de la province un bon pris à la poste, de 12 fr. 50 c. à l'ordre de M. SIMONIN, on recevra successivement les deux volumes francs de port.

Il va paraître cette semaine, au bureau du NOUVEAU MONDE, un livre de

J. MAZZINI,

LA RÉPUBLIQUE ET LA ROYAUTÉ EN ITALIE

C'EST GEORGES SAND

QUI EN A FAIT LA TRADUCTION, ET ELLE Y A AJOUTÉ UNE PRÉFACE.

Prix du volume in-18 : 2 francs.

Changement de domicile. **PHARMACIE POPULAIRE.** Ci-devant rue St-Martin, 101.

SPÉCIALITÉ DE LA MÉTHODE RASPAIL.

Rue Rambuteau, 62, près celle Quincampoix.

Cette pharmacie, fondée par les élèves de F.-V. RASPAIL, est la seule dans Paris qui fasse spécialement sa méthode.—On fait des envois en province et à l'étranger.—NOTA. Il n'y a aucune succursale.

RUE VIVIENNE, 34, A PARIS. **LA FRANCE** COMPAGNIE DES MINES D'OR DE LA CALIFORNIE.

CAPITAL SOCIAL : 600,000 fr. — 12,000 actions de 50 fr. — Chaque action rapportera au moins 1,320 fr. par an. Départ prochain de cent travailleurs.—On demande des travailleurs.—Les demandes d'actions et d'admission comme travailleurs doivent être adressées franco à M. J. RIGAUD, gérant

---

LITERIE DARRAC, rue Lamartine, 1, et rue Cadet, 25 et 27.— Fournitures et réparations générales du Coucher. Assainissement complet par la vapeur de toute literie.

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE).

Le magnifique navire à trois mats le FERRIÈRE, de 1,300 ton., capit. Grielin, partira du Hâvre fin mai prochain.

S'adresser, pour fret et passage :

A Paris, à M. C. COMBIER, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires;

Au Hâvre, à MM. LAMCISSE et à M. E. TROTTEUX.

SOMNAMBULE Mme PIRÈNE.—Maladies renseignements divers. Prix : 3 et 5 fr. De 11 à 3 h., tous les jours, rue Sainte-Anne, 32.

A VENDRE Fonds de commerce, Charges, Études, Clientèles, Propriétés, etc., Associations de tous genres et de tous prix à Paris et dans les départements.—S'adresser à l'étude de MM. Fortin-Joubert et Des-Granges, rue Montmartre, 158.

MINES D'OR DE LA CALIFORNIE.

HUITIÈME DÉPART,

Faisant suite au navire LA VESTA.

AU **HAVRE** POUR **SAN-FRANCISCO**

EN DROITURE.

Un magnifique navire de 1,260 tonneaux partira le 31 mai courant.

S'adresser à Paris

A. M. TH. ROGET, affréteur, rue Bergère, 9.

A partir du 1er janvier 1850, les annonces de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sont reçues à l'Agence de Publicité,

dirigée par

MM. LAGRANGE et Ce, *actuellement rue Notre-Dame-des-Victoires*, 38, AU 15 MAI PROCHAIN PLACE DE LA BOURSE, 4, MAISON DE LA POSTE.

NOUVEAU TARIF DES ANNONCES :

De 1 à 4 annonces dans le mois 50 cent. la ligne.
De 5 à 9 » » 40 » »
De 10 ou 1 seule ann. de 150 lig. 30 » »
Réclames. . . . . 1 f. 50 » »

Les *Annonces judiciaires* ou concernant les *appels de fonds* et les *convocations d'actionnaires*, sont comptées indistinctement à 1 fr. la ligne.

ABONNEMENTS et INSERTIONS à tous les journaux français et étrangers

---

A TOUTES LES DAMES..... AVIS

M. BAUSSAN fils, 50, rue Saint-Sauveur, à Paris, apprête et remet à neuf, avec une rare perfection et à des prix modérés, les *châles* de laine, *cachemires*, *crêpes de chine* et autres, quelque soit leur état de détérioration. On peut voir dans ses ateliers de curieux échantillons de cette nouvelle industrie. (Affranchir.)

ASSOCIATION FRATERNELLE DES OUVRIERS TAILLEURS *de Clichy*, fondée en mars 1848, actuellement faub. St-Denis, 23, au fond de la cour, au 1er; *succursale à Puteaux*. Cette association se recommande par sa bonne confection et la modicité de ses prix. (Ne pas confondre avec la maison du n° 33.)

A CÉDER pour cause de départ, Externat de demoiselles à proximité de Paris, conditions très avantageuses.—Débit de tabac.—Bains.—Cafés.—Cabinets littéraires et autres fonds en tous genres.—S'adresser franco à MM. CH. COCHELIN et Ce, r. du Bouloi, 4.

PHie DU PEUPLE, r. Zacharie, 3, près St Severin, Association fratern. médicale. *Méthode Raspail.* Eau séd. le fl 1 fr., alcool camph. le lit. 3-50, aloès les 30 gr. 15 c., pomm. camph. les 500 gr. 2-50, huile camph. les 100 gr. 50 c., camph. les 500 gr. 3 fr.

UNE ADMINISTRATION IMPORTANTE demande des employés qui seront bien rétribués et qui obtiendront par leur travail de grands avantages.—S'adresser r. St-Joseph, 6.

PHARMACIE FRATERNELLE

appliquant spécialement la méthode du F.-V. RASPAIL. CONSULTATIONS gratuites de 9 à 11 h. du matin et de 7 à 9 h. du soir. Médicaments aux prix de la rue des Lombards. *Chocolat* de la grande usine perfectionné pour la santé. Prix modérés. 83, fb. du Temple, dans la cour près le canal.

CAPSULES MOTHES

Succès confirmé par une longue expérience pour la guérison sûre et prompte des Ecoulements anciens ou récens, Flueurs blanches, etc. A PARIS, RUE Ste-ANNE, 20, au 1er, et dans toutes les pharmacies d'Europe. *Approbation de l'Académie de médecine, médaille d'honneur.*

Des imitations, sous le nom de CAPSULES AU COPAHU, sont offertes à 1 fr. 50 c.; *les boîtes véritables* portent la signature MOTHES-LAMOUROUX et Ce, et se vendent 4 fr.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

19e Année. N° 132. Mardi 14 Mai 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé.

PARIS, 13 MAI.

Pétition

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Citoyens représentants,

Un projet de loi qui menace la République dans son essence, le droit dans ce qu'il a de plus sacré, l'ordre lui-même dans une de ses conditions principales, est soumis à votre délibération.

Son but avoué est de restreindre le nombre des électeurs. Il porte donc l'atteinte la plus grave, la plus incontestable au suffrage universel, et comme la Constitution, la République, tout ce qui existe aujourd'hui, émane du suffrage universel, il attaque du même coup le principe de la République, la source des pouvoirs, l'autorité dans sa base et la société tout entière dans la forme qui la constitue.

Gardez-vous, citoyens représentans, d'accepter la responsabilité d'un tel acte.

Rien n'autorise à priver de son droit l'homme laborieux qui a besoin de se déplacer pour gagner sa vie.

Un homme honnête, utile, citoyen au même titre que chacun de vous, cessera d'être citoyen parce que son travail, la condition même de son existence ne lui permet pas d'avoir un même lieu, une habitation continue pendant trois ans?

Des catégories entières de Français seront frappées à défaut de ce long domicile, et les nécessités de leur travail deviendront pour ces citoyens une cause d'exclusion?

Nous faisons appel à votre sentiment de justice : est-ce là de l'équité, de la loyauté? Est-ce là le suffrage universel tel que la Constitution le proclame?

Le projet de loi ne se contente pas de séparer ainsi les citoyens en deux castes, les domiciliés et les non domiciliés; il jette la division entre les ouvriers et les patrons; il fait dépendre le droit des premiers de la déclaration des autres; il sème de nouveaux germes d'antagonisme entre les deux forces qui concourent à la production, et il ajoute ainsi à l'atteinte au suffrage universel une atteinte non moins grave à l'égalité entre les professions.

Où est la nécessité d'une pareille mesure?

Si le suffrage universel tel qu'il a fonctionné jusqu'à ce jour était si mauvais, il fallait donc le dire quand il donnait plus de cinq millions de voix au président de la République. Il fallait le dire quand il créait la majorité de l'Assemblée législative. Il fallait le dire après toutes ces élections générales ou partielles en harmonie avec le gouvernement actuel.

Ses vices ne se sont révélés aux auteurs du projet de loi qu'après deux échecs dans la capitale. Dès lors le suffrage universel a eu tort, bien que jamais il n'eût été exercé avec plus d'ordre, de calme, de dignité, tort parce qu'il a condamné l'esprit d'anarchie qui pousse à de nouvelles commotions en rétrogradant vers le passé!

C'est à vous, citoyens représentants, qu'il appartient d'épargner à notre patrie ces nouveaux malheurs; votre sagesse saura prévoir, votre fermeté saura déjouer tous les périls attachés à cette tentative d'une détestable faction. Et si, par impossible, votre sagesse et votre fermeté nous faisaient défaut, nous aurions confiance dans la sagesse et la fermeté du peuple.

Sûrs de l'avenir, ayant la profonde conscience de sa souveraineté, il peut avoir la patience de la force, car il connaît cet axiôme éternel :

Il n'y a point de droit contre le droit.

DUPONT (de l'Eure), ancien constituant. — AUGUSTE FAVREL, colonel de la 5e légion. — BAYARD, graveur à Saint-Denis. — BILLAUDEL, ancien préfet de la Moselle. — COURTAUX-DIVERNERESSE. — CORBON, ancien constituant. — CROCE-SPINELLI, négociant. — CUZON. — DAVID (d'Angers), ancien constituant. — DEGOUSÉE, ancien constituant. — DESMAREST, maire adjoint du 3e arrondissement. — DUPONT WHITE, ancien secrétaire-général du ministère de la justice. — FORESTIER, ex-colonel de la 6e légion. — MICHEL GOUDCHAUX, ancien constituant. — GUILLAUMIN, éditeur. — HEMERDINGER, avocat. — HINGRAY, ancien représentant. — JANIN, professeur, 177, rue de Vaugirard. — JULES BASTIDE, ancien constituant. — LANDRIN, ancien constituant. — LEGENDRE, ancien constituant. — MARCHAIS, ancien préfet. — ARMAND MARRAST, ancien constituant. — MARTIN (de Strasbourg), ancien constituant. — HENRI MARTIN, homme de lettres. MONDUIT, chef de bataillon de la 11e légion. — MUSSOT, colonel en retraite. — PASCAL, lieutenant-colonel de la 11e légion. — LOUIS PERRÉE, ancien constituant. — RECURT, ancien constituant. — JEAN REYNAULT, ancien constituant. — ELIAS REGNAULT. — PICARD-DUVAL, propriétaire. — VAULABELLE, ancien constituant. — WALFERDIN, ancien constituant. — A. GATINE, avocat à la cour de cassation. — H. HARDOUIN, adjoint au maire du 9e arrondissement.

Que devient l'autorité des lois?

Les meneurs du grand parti de l'ordre accomplissent en ce moment l'œuvre la plus révolutionnaire, la plus subversive qui ait été jamais tentée.

Dans l'espoir de fortifier le principe d'autorité, ils tuent le principe de légalité qui est la seule sanction, la seule garantie possible de l'autorité.

Dans l'espérance coupable et insensée de ressusciter le Roi, ils tuent la Loi, sans le respect de laquelle la Royauté elle-même est devenue partout impossible.

Comme nous le disions hier, tout ce qui ébranle le respect de la loi des lois, du pacte fondamental en vertu duquel le pouvoir existe, en vertu duquel on lui doit obéissance, conduit logiquement, fatalement à la négation de toute loi, à l'anarchie, à la dissolution politique et sociale.

Pourquoi a-t-on respecté longtemps le Roi?

Parce qu'au milieu des prétentions individuelles de toutes sortes, il a longtemps représenté le principe d'agrégation, d'unité, de fixité, de nécessité, de justice, de protection et de tutèle.

Pourquoi a-t-on renversé le Roi?

Parce que, violant son propre principe, et corrompue, altérée par ses propres flatteurs, la Royauté avait substitué le caprice personnel à la protection commune, la faveur à la justice, l'intérêt dynastique à l'intérêt de tous, le privilège au droit commun, la nécessité des cours à la nécessité sociale.

Pourquoi le Peuple a-t-il remplacé le Roi par la Loi, la Royauté par une Constitution, et respecte-t-il encore cette Loi, cette Constitution?

Parce que le Peuple voit dans la Loi, dans la Constitution, cette garantie d'agrégation sociale, d'unité, de fixité, de nécessité, de justice, de protection et de tutèle que la Royauté ne représentait plus à ses yeux.

Le Peuple respecte les constitutions, surtout quand elles émanent, par le suffrage universel, de sa propre souveraineté indivisible; il les respecte, comme immuables, dans telles conditions de durée, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ait donné à des délégués mandat spécial de les réviser et de les améliorer.

Que font donc ceux qui, chargés par le Peuple de faire exécuter une Constitution à peine proclamée et jurée, la violent ouvertement ou hypocritement, la dénaturent itérativement, sous prétexte d'*interprétation*, d'*organisation* ou de *salut public*?

Ceux-là sont des révolutionnaires qui décapitent la Loi, comme d'autres révolutionnaires, en 1793, ont décapité le Roi.

Ceux-là sont des fanatiques qui enlèvent à l'autorité son dernier prestige et sa dernière sanction, à l'ordre public sa dernière garantie, à la paix sociale son dernier rempart.

Les *anarchistes* sont ceux qui apprennent aux peuples, par leur exemple, à manquer de respect aux lois, à les interpréter à leur guise, et à s'en passer désormais, comme on leur a déjà appris à interpréter à leur guise le droit divin des monarchies et à s'en passer absolument.

Il n'y a qu'un moyen sûr de tuer la loi, la légalité : c'est d'en faire l'instrument des passions, des rancunes, d'une classe; des fantaisies, du *bon plaisir* d'un parti; c'est de se croire permis, parce qu'on est délégués par le Peuple pour veiller sur le dépôt de sa loi fondamentale, de ses droits et de ses libertés, d'agir contre cette loi fondamentale, contre ces droits et ces libertés, et de s'écrier comme la royauté absolue : l'Etat c'est nous, le peuple c'est nous.

Il n'y a qu'un moyen d'enlever au Peuple toute confiance dans la loi, dans le pouvoir délégué, et de l'amener à ne plus reconnaître d'autorité sous aucune forme : c'est de le convaincre que la loi n'a plus rien de fixe, qu'elle change avec les entraînements divers d'une majorité aveugle; que la loi faite hier, est défaite aujourd'hui et sera refaite demain; c'est de lui prouver qu'il y a trois lois contradictoires dans la même année sur le même objet; que par des lois provisoires, des lois de circonstance ou d'application organique, une majorité de délégués se croit en droit de supprimer les libertés essentielles, supérieures et antérieures, les libertés d'élection, de la presse, de réunion, d'association, qui sont garanties par la Constitution à laquelle cette majorité est soumise; c'est de lui montrer que le pouvoir délégué peut être aussi infidèle à son origine et à sa mission, que l'a été la royauté parjure et renversée.

En ce moment, le Peuple prouve par son attitude, par son respect de la Constitution, qu'il est plus conservateur, plus législateur, plus gouvernemental, plus parlementaire même que ceux de ses délégués qui proposent de porter atteinte à la Constitution.

En ce moment, ceux des délégués du Peuple qui ne respectent pas l'universalité du suffrage, du droit souverain, en vertu duquel ils ont reçu leur mandat, se montrent beaucoup plus révolutionnaires, beaucoup plus hostiles au principe d'autorité que le Peuple ne l'a été dans la plupart de ses mouvements insurrectionnels.

Le Peuple fait, à l'heure qu'il est, la besogne des gouvernementalistes qui veulent le maintien et le respect d'un pouvoir.

Les auteurs du projet de loi contre le suffrage universel font, à l'heure qu'il est, la besogne des anarchistes, qui discréditent le pouvoir et veulent que le Peuple se passe désormais de pouvoir.

Si, malgré nos efforts, l'anarchie succède en France à la Constitution actuelle du pouvoir, on saura donc à qui en faire remonter la responsabilité.

Ceux qui auront tué moralement la Loi, seront responsables de l'anarchie.

La séance de l'Assemblée nationale a présenté peu d'intérêt dans son ensemble. La discussion du budget a été poursuivie sans remarquables incidents. Quelques milliers de francs ont été retranchés au budget de la maison de Saint-Denis, destinée à l'éducation des filles des légionnaires.

On avait fait observer avec raison que ces jeunes filles, généralement peu fortunées, puisent dans une éducation luxueuse un goût des arts et une ambition qui se trouvent en désaccord avec leur situation plus que modeste au sein du monde. Sans contester la valeur de l'observation dans le milieu social, nous demanderons si c'est un monde bien ordonné que celui où l'on se voit obligé de restreindre l'ambition naturelle et l'essor intellectuel de la femme, faute de savoir ouvrir devant elle une assez large carrière.

Un succès piquant et inattendu a été obtenu par l'opposition. M. Chauvin avait demandé, par forme d'amendement à la loi du budget, que « toute dépense non créditée ou portion de dépense dépassant le crédit, fût laissée *à la charge personnelle* du fonctionnaire contrevenant. »

C'était mettre à contribution la bourse des ministres dans les cas de gaspillages semblables, par exemple, aux travaux ordonnés au delà des crédits pour le tombeau de Napoléon, ou à la dépense de trente mille francs faite sous la Restauration pour la salle à manger de M. de Peyronnet, et payée *avec le produit des sceaux*.

Malgré l'opposition des ministres, indirectement appuyés par M. Berryer, cet amendement a été voté au scrutin de division, et la responsabilité civile des hauts fonctionnaires s'est trouvée fondée.

Ce vote de défiance n'est pas sans portée dans la circonstance grave où nous sommes.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES.

Quelques amendements au projet de loi tendant à modifier la loi électorale viennent d'être imprimés et distribués aux représentants.

M. de la Broise propose d'ajouter à l'art. 5 un second paragraphe ainsi conçu :

« L'électeur qui aura changé de domicile pour aller s'établir dans une autre commune du même canton, sera admis à voter avec les électeurs de cette nouvelle commune, pourvu qu'il justifie, dans la forme voulue par l'art. 3 de la présente loi, qu'il est domicilié dans le canton depuis trois ans au moins. »

M. Dabeaux propose d'ajouter à l'article 6 une disposition ainsi conçue :

« Ne seront pas inscrits sur la liste électorale les individus qui, par application de l'article 8 de la loi du 17 mai 1819 et de l'art. 3 du décret du 11 août 1848, auront été condamnés pour outrage à la morale publique et religieuse, ou aux bonnes mœurs, et pour attaque contre le principe de la propriété et les droits de la famille. »

— On sait que M. Monet, au nom d'une commission spéciale, a proposé de rejeter le projet du gouvernement, qui assurait des pensions aux victimes de Février. M. Crémieux vient de reprendre ce projet, en proposant une série de mesures républicaines, dont voici la première :

« Il est accordé aux citoyens qui, en combattant dans les journées des 22, 23 et 24 Février 1848 *pour la liberté et pour la défense des droits constitutionnels*, ont reçu des blessures dont il est résulté une infirmité grave et permanente, une pension annuelle et viagère qui ne pourra être moindre de 300 fr. ni excéder 1,000 fr. »

— Nous croyons qu'il existe un intérêt de circonstance à reproduire la proposition relative à la réunion extraordinaire des conseils généraux, présentée le 10 mai 1850 par MM. Wartelle-Deretz, Plichon, d'Havrincourt, Lequien, de Bryas, de Montigny, Dupont-Delporte, d'Hérambault, Legros-Devot, Gros (Auguste), Douay, Fréchon, Martol, Denissel, Francoville, représentants du Pas-de-Calais. La voici :

« Dans le cas où l'Assemblée nationale serait mise hors d'état d'exercer librement son mandat, comme dans celui où, par l'effet d'évènements politiques, les communications seraient interrompues entre un département et le siége de l'Assemblée nationale, le conseil général se réunira de plein droit, et les fonctionnaires publics seront tenus de se concerter avec lui pour prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre et à la défense des lois.

» La mission extraordinaire du conseil général cessera dès que l'Assemblée aura recouvré sa liberté d'action, ou que les communications auront été rétablies. »

Les Rouges en 1852.

Nous concevons facilement les complots contre la République, fomentés sans cesse par les légitimistes ou royalistes et par les orléanistes ou vexés de Février. Encore deux ans de calme et le retour des rois deviendrait impossible en France. Mais ce que nous avons peine à concevoir, c'est le trouble profond que les intrigues et les manœuvres effrontées des réactionnaires apportent dans la cervelle d'une foule de gens qui, abdiquant toute spontanéité, toute intelligence, deviennent les jouets risibles des factions du passé.

On leur fait redouter le suffrage universel, on leur présente comme un épouvantail le triomphe des *rouges* en 1852. Eh bien! soit! 1852 arrive, les rouges triomphent..., que se passe-t-il?

Les élections se sont accomplies avec le même calme qu'en 1850; le peuple, confiant dans son droit, a refusé toute provocation, et a déposé silencieusement dans l'urne son jugement; le pays est resté tranquille, les affaires n'ont point été interrompues.

Une majorité *rouge* surgit du scrutin. L'existence de la République est consacrée, aucune attaque n'est plus à craindre des royalistes à l'intérieur. Premier résultat favorable à l'ordre, à la stabilité.

— Mais ces terribles *rouges* vont bouleverser eux-mêmes le pays! — Et comment le feraient-ils? Ils ont dû leur triomphe à la folie de leurs adversaires, et surtout à la sagesse profonde du peuple qui a su constamment maintenir la tranquillité. Et par des mesures iniques, vexatoires, aventureuses, ils iraient s'aliéner l'opinion publique; au milieu du calme le plus profond, ils iraient soulever les tempêtes!

Non, non! la majorité de ces terribles rouges deviendrait immédiatement conservatrice, parce qu'elle serait gouvernement. A droite vous auriez un restant d'orléanistes et de légitimistes; au centre et à gauche se répandrait un essaim nombreux de républicains et de socialistes, parmi lesquels se recruteraient les hommes du gouvernement. A l'extrême gauche, un petit nombre d'idéalistes et d'utopistes, sans influence immédiate, sans pouvoir.

Que ferait donc la majorité? Décrèterait-elle le viol, le pillage, l'assassinat, comme le prédisent les feuilles de la police? Ce sont cependant ces prédictions niaises qui troublent le pays. Conçoit-on une Assemblée, *au milieu du calme universel*, s'occupant à tout démolir, à tout dévaster, à tout bouleverser? Quelle sottise!

Cette Assemblée aurait avant tout à gouverner, c'est-à-dire *d'abord* à maintenir..., sauf *plus tard* à améliorer.

Le peuple lui forcerait-il la main? Y aurait-il des émeutes? Pourquoi faire? Le peuple aurait triomphé sans désordre, sans guerre, sans bouleversement; il attendrait et il comprendrait qu'il doit attendre, car l'expérience de quatre années lui aurait appris parfaitement (il le sait déjà à moi-

tié) que les réformes sociales ne s'improvisent pas, qu'il ne suffit pas d'un coup de main pour refaire une société, comme il suffit d'un coup d'épaule pour renverser un trône. Le peuple, qui mettait trois mois de misère au service de la République, au plus fort de l'effervescence révolutionnaire, y mettrait encore plus après l'enseignement si profond de ces dernières années.

Que demande le peuple? Avant tout, il veut savoir confiance en ceux qui le gouvernent, et que ceux-là aient confiance en lui. Cette double confiance sera due au suffrage universel, qui, franchement et librement pratiqué, rendra le gouvernement beaucoup plus facile qu'on ne se l'imagine.

Le triomphe des *rouges* en 1852 n'altérerait donc en rien la tranquillité publique; il préparerait une issue pacifique aux réformes utiles, indispensables, sans aller au-delà de l'agitation toujours un peu fébrile, qui règne en tout pays, soumis à la forme représentative, république ou monarchie.

Voulez-vous, au contraire, la guerre civile, la ruine publique, les ruines particulières? Cela est facile à obtenir; supprimez le suffrage universel, niez la souveraineté du peuple, tentez de ramener la monarchie sous une forme quelconque, et la France sera bientôt couverte de sang, d'incendies et de ruines.

Le bruit s'est répandu aujourd'hui dans Paris qu'une insurrection avait éclaté dans le département de Saône-et-Loire. Voici les faits tels qu'on les racontait, dit l'*Estafette*, dans les groupes les mieux informés :

Les ouvriers du Creusot, irrités de ce que M. Schneider, directeur de l'usine, avait renvoyé 150 ou 200 de leurs camarades, coupables d'avoir voté la liste démocratique dans les dernières élections, se sont coalisés et rassemblés. Ils ont été les maîtres de la ville pendant dix heures, mais ils ne se sont rendus coupables d'aucun désordre. Les faits ont paru assez graves à M. le procureur général près la cour d'appel de Dijon, pour qu'il se soit transporté lui-même sur-le-champ au Creusot, escorté de forces considérables.

M. le ministre de la justice, à qui des représentants demandaient des nouvelles, a répondu que la situation était beaucoup moins alarmante qu'on ne semblait le croire. Les dernières dépêches télégraphiques parvenues au gouvernement ne signalaient pas un danger inquiétant; il a paru fort étonné quand on lui a dit que les nouvelles du Creusot avaient produit à la Bourse une forte baisse.

Le *Moniteur du soir* dément en ces termes formels le caractère d'insurrection qu'on a voulu donner à cette grève du Creusot :

On a parlé à la bourse d'une dépêche télégraphique annonçant qu'une insurrection sérieuse aurait éclaté dans le département de Saône-et-Loire.

Nous croyons savoir qu'aucune dépêche télégraphique de cette nature n'est parvenue au gouvernement. La nouvelle d'une insurrection doit être regardée comme controuvée.

On lit ce soir dans l'*Evénement* :

On s'inquiétait aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée, d'un achat de *trois mille* blouses qui aurait été fait à la Belle-Jardinière par un personnage auquel on a souvent reproché de ne pas assez éviter les occasions d'émeutes.

La commission chargée de l'examen du projet portant révision de la loi électorale a tenu encore aujourd'hui une nouvelle séance.

Voici les modifications sans importance que la commission a faites à ce projet :

1° Elle a arrêté qu'on inscrirait sur la liste électorale les individus qui établiraient qu'ils sont inscrits depuis plus de trois ans sur le rôle des prestations en nature pour les chemins vicinaux.

2° Le maire, pour dresser la liste électorale, sera assisté de deux assesseurs désignés par le juge de paix parmi les électeurs habitant la commune. Les contestations relatives à l'inscription sur la liste ou à la radiation des électeurs seront portées devant le juge de paix.

3° Les difficultés qui pourraient s'élever relativement aux refus faits par les pères, maîtres ou patrons, de livrer des certificats de domicile à leurs fils, domestiques ou ouvriers, seront soumises aussi à la juridiction des juges de paix qui, dans le cas où le fait de domicile pendant trois années serait établi, pourront ordonner l'inscription sur la liste.

Il suffit de remarquer que, sous la République comme sous la monarchie, les juges de paix sont nommés par le pouvoir exécutif pour réduire à sa juste valeur la garantie d'impartialité qu'offrirait leur intervention dans la confection des listes électorales.

Peut-on admettre, d'autre part, que les fils majeurs sans position indépendante et les domestiques et ouvriers logés chez leurs maîtres ou patrons s'exposeront à perdre leur travail et leur pain en exerçant devant le juge de paix un recours contre le refus de certificats que leur opposeraient les citoyens sous la dépendance desquels ils se trouvent?

La commission n'échappe à l'iniquité que pour tomber dans l'absurde.

Jusqu'où va la loi Baroche.

La manière captieuse dont est rédigé le projet de loi violateur du suffrage universel, aboutit à priver les jeunes gens appelés sous les drapeaux du droit électoral pendant les trois premières années de service.

En effet, une fois sous les drapeaux, les jeunes soldats ne pourront justifier qu'ils habitaient depuis un, deux ou trois ans le domicile paternel, ou cette justification leur sera extrêmement difficile.

Par conséquent, la loi arrive d'une manière détournée au but que s'en proposent les auteurs, à la privation du droit de vote pour une forte partie de l'armée.

Ajoutons encore que le militaire, en quittant les drapeaux et rentrant chez lui, n'aura plus de domicile et sera obligé d'attendre plus de trois ans la faculté d'exercer son droit de vote.

Bien plus, le projet de loi, tout en reconnaissant d'après la Constitution que chacun est électeur à vingt-un ans, donne le moyen d'évincer tous les électeurs jusqu'à vingt-quatre ans. Car à partir de quelle époque constater le domicile?

Seulement à partir de vingt-un ans. Par conséquent, le domicile antérieur ne se trouvera constaté nulle part, et comme il faudrait avoir trois ans de domicile pour exercer le droit de vote, on arriverait à vingt-quatre ans sans avoir pu voter.

Nous ne disons pas que cette conséquence ressorte inévitablement de la loi, nous disons seulement que l'autorité pourrait l'en faire sortir si elle voulait, et que les tribunaux seraient fort embarrassés, d'après les dispositions nouvelles, pour décider ces questions de domicile.

L'article 2 dit bien que la liste électorale comprend les français âgés de 21 ans, mais elle ne dit pas : *dès* l'âge de 21 ans, comme la Constitution. On peut donc entendre cet article en ce sens, qu'il ne faudra pas avoir moins de 21 ans pour être porté sur la liste, mais on peut l'entendre encore de cette manière, qu'on ne sera porté sur la liste que si, à la condition d'être majeur de 21 ans on réunit celle d'avoir un domicile de trois ans, depuis l'âge de 21 ans, c'est-à-dire si l'on a 24 ans.

Car la déclaration de domicile exigée du père peut n'être acceptée que pour une année à la fois, aux termes du paragraphe 1er de l'article 4; par conséquent le père, faisant la déclaration pour son fils âgé de 21 ans aurait beau dire : « Mon fils demeure avec moi depuis plus de trois ans, » cette déclaration ne serait valable que pour l'année courante, et le fils ne pourrait voter qu'à 24 ans, ce qui constituerait une nouvelle violation de la Constitution.

Oh! cette loi est une œuvre savante de mensonge et d'hypocrisie.

Question de Colportage.

Un citoyen se promenant dans la rue avec un livre sous le bras, est-il coupable du délit de colportage?

Nous n'osons décider la question; mais considérant que ce citoyen portera ou rapportera ce livre chez lui ou chez quelque ami, et que, d'après la jurisprudence adoptée par les tribunaux, il y a là quelque chose qui ressemble au délit de colportage, nous engageons les républicains à examiner cette difficulté, et à la résoudre d'avance pour être en état de répondre à l'agent de police qui aurait la pensée de les arrêter.

Le livre ou le journal serait dans la poche qu'il n'y aurait pas plus de sécurité pour les républicains, car on peut les fouiller en pleine rue; et même la sécurité serait moins grande, puisque la circonstance aggravante de clandestinité pourrait être ajoutée au délit simple de colportage. Nous engageons donc par prudence les républicains à se promener sans journal et sans livre, en attendant que la jurisprudence ait décidé cette grave question, ou, s'ils ont quelque chose à faire porter, à le remettre à quelque ami royaliste ou réactionnaire, s'il leur en reste. On n'a encore poursuivi jusqu'à ce jour, pour délit de colportage, que des républicains.

Le *National* complète aujourd'hui, pour toute la France, les tableaux de comparaison des électeurs inscrits aux dernières élections et des contribuables inscrits au rôle de la taxe personnelle.

Il en résulte que 9,628,149 citoyens étaient inscrits aux dernières élections; 6,009,120 seulement sont inscrits aux rôles de la taxe personnelle. Différence : 3,619,029 citoyens que la loi des burgraves priverait du droit électoral.

Mais tous les inscrits sur les rôles de la taxe personnelle ne sont pas électeurs, car cette liste comprend, dit le *National* :

1° Les femmes vivant isolément, les mineurs ayant des biens en propre, les interdits, les étrangers domiciliés. Ces catégories sont très nombreuses. Il y a, par exemple, en France, 1,800,000 veuves ou filles majeures vivant isolément, qui, à moins d'être exemptées à titre d'indigence, sont inscrites sur les contrôles de la taxe personnelle.

2° La plupart des citoyens paient les deux taxes personnelle et mobilière, qui sont ordinairement confondues; mais quelquefois on exige de certaines personnes que la taxe personnelle; quelquefois aussi des individus ayant plusieurs logements meublés ont à payer plusieurs taxes mobilières; de là des inscriptions doubles qui donneront lieu à une autre série d'éliminations.

3° Il y aurait à rabattre enfin, dans le système de la loi projetée, les individus qui ne comptent pas encore trois années de résidence dans la commune où ils paient leur cotisation.

Sans s'exposer au reproche d'exagération, on peut supposer que ces divers retranchements réduiraient d'un cinquième ou 20 p. 0/0 la liste des individus actuellement enregistrés. A ce compte, le nombre des contribuables aptes à exercer leur droit électoral serait, en réalité, non pas de 6 millions, comme pourrait le faire supposer la liste donnée plus haut, mais seulement de 4,800,000.

On arriverait, en définitive, à ce résultat :

Electeurs actuellement inscrits......	9,600,000
Taxes personnelles payées par les citoyens ayant la capacité électorale...	4,800,000
Victimes de la loi nouvelle......	4,800,000

Ainsi, la seule disposition de la loi sur la taxe personnelle aurait pour effet de réduire de *moitié* le nombre des citoyens ayant le droit de voter.

Ajoutez à cette disposition la condition de trois ans de domicile dans la même commune, et vous diminuerez certainement de moitié encore le nombre des votes possibles.

Et le *Journal des Débats* ose encore soutenir que le projet de loi respecte le suffrage universel et la Constitution!!!

Les légitimistes commencent à s'apercevoir que le projet préparé par les Burgraves pourrait bien en définitive tourner contre le parti de la tradition nationale.

La *Gazette* ne laisse pas passer un numéro sans attaquer le projet.

L'*Opinion publique* exprime aujourd'hui la crainte que les moyens proposés pour la constatation du domicile des fils majeurs logés chez leurs parents, et des ouvriers logés chez leurs patrons, n'excluent du scrutin un nombre considérable d'électeurs de la campagne qui votent pour les légitimistes. Il est impossible, dit-elle, d'exiger des cultivateurs qu'ils se soumettent aux conditions minutieuses qu'on exige d'eux, tandis que ces formalités seront facilement remplies dans les villes où les ouvriers votent pour les candidats socialistes.

Le *Crédit* publie un article dans le même sens :

Le suffrage universel, dit ce journal, tel qu'il a été conçu par le gouvernement provisoire, a constitué dans les villes et surtout dans les campagnes une sorte d'armée de la foi, au service du légitimisme allié à l'ultramontanisme; il a réalisé leur rêve de dix-huit ans, en donnant enfin des soldats à ce qui jusque là n'était qu'un simple état-major.

Que restera-t-il de cette armée, après la grande épuration, le grand triage conspiré dans le cénacle de MM. Thiers, de Broglie et Molé? MM. Berryer et de Montalembert y étaient aussi, il est vrai; mais quelque habiles qu'ils soient, n'ont-ils pas été cette fois matés par plus fins qu'eux?

Le *Moniteur catholique* croit aussi que la loi qu'on propose est une arme à deux tranchants. Il voudrait le suffrage universel complet; mais, enfin, si quelques restrictions sont motivées, elles ne devraient porter que *sur l'ignorance et l'immoralité et n'empêcher aucun besoin réel, aucune prétention raisonnable de se produire et de demander satisfaction.*

Le journal clérical ne croit nullement, d'ailleurs, à l'efficacité de la loi :

Dans six mois, cette loi rétrospective qu'ils élaborent en ce moment leur paraîtra insuffisante, comme aujourd'hui la loi électorale votée il y a un an. Nous supposons qu'ils veuillent alors l'aggraver encore et qu'ils le fassent; six mois après, le mal allant toujours s'aggravant, il leur faudra réduire de nouveau le corps électoral. Ce n'est donc pas la loi qu'il faut restreindre, c'est le mal. Enlevez l'exercice du droit électoral aux incapables et aux indignes, soit; mais en même temps prenez les mesures nécessaires pour que le nombre de ces incapables et de ces indignes n'aille pas toujours croissant.

La *Presse* publie une lettre adressée à M. Berryer par un citoyen qui, du Mans, est allé se fixer à Mantes où il exerce, depuis dix mois, la profession d'avoué :

J'ai payé mes impôts au Mans et à Mantes, dit M. Forfellier, j'ai rempli partout, avec exactitude, mes devoirs de citoyen, et, parce que j'ai usé de la liberté de venir acheter une charge d'avoué en cette dernière ville et d'y exercer honorablement mon état, je PERDRAIS PENDANT VINGT-SIX MOIS, comme un condamné de police correctionnelle, le DROIT qui m'était ACQUIS d'y être électeur et éligible.

Eh bien! c'est un abominable projet de loi qui tombera nécessairement sous la réprobation de tous les défenseurs du droit.

Le *Constitutionnel* réclame à grands cris le vote immédiat de cette loi par laquelle le gouvernement a jeté le trouble dans le pays.

La calomnie, dit-il, est comme la mitraille. Que la commission marche sous ce feu, au pas d'urgence. Encore une fois, il y va de la paix publique.

La *Presse* motive avec beaucoup de logique le refus de l'impôt dans le cas où la constitution serait violée par l'adoption de la loi des burgraves.

Si jamais refus d'impôt a été fondé et légitime, n'est-ce pas à l'occasion d'un projet qui menace de faire écrouler par sa base tout notre édifice public?

Cet édifice public, de quoi se compose-t-il? — D'une seule chambre. Elective, cette Assemblée est souveraine. Toutes les résolutions sont prises à la majorité des voix. Ce que décide la majorité, est ce qui constitue la loi. La clé de voûte, c'est donc la majorité.

Eh bien! c'est la majorité que l'on ne craint pas de bouleverser; car, en même temps que l'on change la loi électorale, en vertu de laquelle ont eu lieu les élections du 13 mai 1849, on laisse subsister l'Assemblée législative qui en a été le produit.

Jamais exemple n'aura été donné de pareille inconséquence!

Comment! la même assemblée législative va continuer de représenter trois ou quatre millions d'électeurs après les avoir privés du droit qui leur était acquis et qu'ils avaient exercé?

Comment! des électeurs, en grand nombre, vont rentrer dans le néant politique, par décision d'Élus qui, sans le vote de ces mêmes électeurs, n'eussent jamais été admis à s'asseoir sur les bancs de l'Assemblée législative?

Il ne serait pas plus étrange, plus inconcevable, plus monstrueux, de voir des enfants donner la naissance à leur père, ou des accusés condamner leurs juges.

C'est le renversement de toutes les règles; c'est le renversement de toutes les lois; c'est le renversement de tous les principes.

C'est pourquoi nous disons que la presse-Carlier aura beau menacer d'un procès M. Napoléon Bonaparte, ce procès on ne le fera pas parce qu'on ne peut pas le faire.

Il est par trop élémentaire et par trop évident que le mandataire ne peut anéantir le droit du mandant, sans détruire son mandat.

Si la majorité des représentants n'a pas ce droit et qu'elle l'usurpe, que faire?

Peut-on faire moins que de lui opposer le refus de l'impôt?

Le *Napoléon* d'hier donnait aussi son avis sur la situation. La solution, suivant le journal de la présidence, est uniquement dans le napoléonisme.

Nous le voulons bien, mais où est le napoléonisme?

Avec M. Louis-Napoléon Bonaparte, qui prend sous sa protection la loi des burgraves, contre le suffrage universel, et presse l'Assemblée de la voter?

Ou avec M. Jérôme-Napoléon Bonaparte, qui proteste contre cette loi, et déclare à l'Assemblée que si elle la vote, elle sera déchue par elle-même de son mandat?

Avec M. Louis-Napoléon Bonaparte, qui patronne la politique des légitimistes et royalistes de toute nuance?

Ou avec MM. Pierre et Napoléon Bonaparte, qui se sont ralliés à la politique des démocrates?

De part et d'autre nous voyons le nom de Napoléon; de part et d'autre, nous trouvons les neveux de l'empereur.

Avec une différence pourtant, il y en a deux du côté des démocrates, et un seul du côté des royalistes.

L'Empereur des Dimanches daignera-t-il nous tirer d'embarras?

Réconciliation de la Famille royale.

Sous ce titre, la *Chronique de Paris*, correspondance honnête et modérée reproduite par l'*Assemblée nationale*, publie un article fort instructif qui démasque le dernier mot de la conspiration royaliste. Nous allons en extraire quelques passages :

Le 10 décembre 1852 est arrivé; M. Louis Bonaparte est descendu du fauteuil présidentiel sur lequel l'avaient fait asseoir cinq millions de suffrages; durant ces trois années de pouvoir, l'émeute a été vaincue, l'autorité raffermie, les lois respectées : le prince président a bien mérité de la patrie.

Mais, son mandat rempli dignement, s'il laisse quatre années de repos derrière lui, qui ose dire qu'il ne trouvera pas devant lui la démagogie menaçante comme auparavant? Qui ne sait que la porte par laquelle il sortira du pouvoir sera la porte par où doit rentrer la révolution?

L'expérience qu'il aura acquise, sa fermeté qui nous sauva, le courage dont il a donné tant de preuves, seront désormais inutiles pour lui et pour nous; on ne recommence pas deux fois une tâche providentielle. M. Louis Bonaparte sera l'homme universellement respecté; ce ne sera plus l'homme éminemment nécessaire. Les têtes se découvriront devant le magistrat démissionnaire, mais les voix refuseront d'acclamer l'héritier de l'empereur.

La situation de la France sera donc celle de la révolution de février, moins la présidence de M. Louis Bonaparte.

Poser la question en ces termes, c'est en trouver la solution immédiate; car, qui voudrait en France recommencer les orgies du Provisoire, les combats sanglants de la rue, le despotisme militaire, la suspension de la liberté individuelle, sans espérer de voir poindre, au bout de ce chaos moral et matériel, un pouvoir réparateur?

Qui donc doit nous sauver le lendemain de l'abdication légale du président?

Qui? la *réconciliation* de la famille royale de France.

Si vous séparez toujours vos intérêts; si vous ne reliez pas en un seul faisceau votre famille éparse; si, surtout, vous attendez, couchés nonchalamment sur la rive, que le fleuve des révolutions ait cessé de couler, savez-vous ce qui arrivera? Il arrivera que vous pourriez bien, un jour ou l'autre, visiter la France en voyageurs, mais non en prétendants. Il arrivera que, en vous voyant passer, les populations diront : *Quels sont ces étrangers?* et qu'elles vous indiqueront du doigt l'hôtellerie voisine, lorsque vous demanderez votre chemin pour aller aux Tuileries.

Qu'on voie au milieu de vous Henri, comte de Chambord avec ce beau visage bourbonnien, les mains pleines de pardons comme son aïeul Henri IV;

Qu'il ait à sa droite Mme la duchesse d'Orléans et le jeune comte de Paris;

A sa gauche :

Le prince de Joinville, vêtu de cet habit de marin, populaire sur toutes les mers du monde;

Le duc d'Aumale, portant le képi algérien, terni par la fumée du canon et la poussière du désert;

Le duc de Nemours, que la sollicitude du vieux roi fit régent de France;

Le duc de Montpensier, l'ami des artistes, le protecteur des lettres, le représentant de la nation intelligente.

Maintenant, de chaque côté de ce groupe rayonnant, plaçons, si vous le voulez, une double rangée de cette population des faubourgs que la révolution a grisée un instant de ses théories sauvages et de ses chants de cannibales; mettons à ce peuple impressionnable des armes à la main et de la haine dans le cœur.

Il arrivera que les armes tomberont de ses mains, que son cœur l'emplira d'amour, et qu'il fléchira le genou devant la providence du pays qui passe.

A Monsieur le rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Paris, 11 mai 1850.

Monsieur le rédacteur,

J'ai adressé la lettre suivante à M. le ministre des travaux publics, le 3 mai dernier :

« Monsieur le ministre,

» J'ai reçu la lettre du 2 de ce mois, par laquelle

vous m'annoncez qu'un décret du 30 avril me met à la retraite, à partir du 1er mai.

» Il s'en faut, monsieur le ministre, de trois ans et onze mois que je n'aie atteint la limite de 70 ans, qui amène forcément la retraite des inspecteurs-généraux des ponts-et-chaussées.

» Vous oubliez que j'ai pour moi 47 années d'honorables services, et vous frappez un fonctionnaire qui n'a jamais cessé de remplir ses devoirs avec conscience et dévouement.

» J'en appelle de votre jugement au jugement de tous les hommes d'honneur et de probité.

» J'ai l'honneur, etc. VALLÉE. »

De deux choses l'une, ou je me suis mal conduit, ou M. le ministre lui-même se conduit mal en sacrifiant un homme que devaient abriter ses antécédents et la loi. Le ministre a eu huit jours pour motiver, tout au moins à mes yeux, la mesure que son bon plaisir m'applique; il s'est tu. Je dois penser que les considérations sur lesquelles il se fonde sont de celles que l'on ne saurait avouer.

L'estime dont j'ai toujours joui dans mon corps me permettrait peut-être, quant à ma réputation, de m'enfermer dans une résignation silencieuse; mais, au-dessus des personnes, il y a la justice, et j'ai cru que je ne devais pas la laisser violer sans me plaindre publiquement.

VALLÉE,
inspecteur-général des ponts-et-chaussées.

Pendant que le gouvernement français cherche à restreindre l'exercice du droit électoral, le gouvernement anglais vient de faire adopter par le parlement une loi qui l'élargit pour l'Irlande, en abaissant le leur.

Les *tories*, d'Israéli en tête, ont combattu cette mesure, et déclaré que ce n'était pas des votes, mais du bien-être matériel que l'Irlande avait besoin.

Lord John Russell lui a répondu avec beaucoup de bon sens que, depuis soixante ans, on avait toujours vu l'exercice des droits politiques amener chez les peuples les développements de richesse et de bien-être dont le germe était en eux. Il a de plus ajouté, que des concessions faites à temps étaient le seul moyen de retarder les grandes conquêtes de la démocratie : « Si la chambre veut y réfléchir, a-t il dit, elle comprendra que le meilleur moyen d'écarter le suffrage universel, est d'élargir le suffrage constitutionnel. »

Les *tories* n'en ont pas moins voté contre la troisième lecture et l'adoption du bill. Ils se sont trouvés 186 contre 254 qui ont accepté la proposition ministérielle. Elle a donc triomphé, mais à 68 voix de majorité seulement.

— Les journaux romains nous apprennent que le pape a approuvé tous les actes de la commission de censure, et qu'il a seulement daigné abréger de quelques mois la durée de la suspension de quelques employés qui ont sollicité cette faveur.

Un chanoine a été envoyé par le duc de Parme, pour demander au pape la suppression de l'ordre des Bénédictins dans toute l'Italie, ces religieux trop instruits ayant dans presque toute l'Italie fait alliance avec les révolutionnaires.

Protestations de la Province.

ÉCHO DE CAMBRAI.

La situation est plus tendue, plus grave que jamais; l'anxiété est partout; jamais l'incertitude de l'avenir n'a été plus profonde.

Ce mal immense, qui donc l'a produit à force de provocations? Et qui, depuis plus d'une année, prêche sans cesse au peuple le calme et la patience?

Que toute la responsabilité des haines profondes qu'ils accumulent, retombent sur la tête de ces hommes qui n'ont pas craint de porter sur le suffrage universel une main sacrilége, qui n'ont pas craint d'arracher au peuple l'arme pacifique du progrès pour ne lui laisser que le fusil!

ÉMANCIPATION (de Toulouse).

..... Le plus saint des devoirs est déjà indiqué, si ce n'est proclamé dans quelques organes de la presse démocratique. De sourdes rumeurs circulent dans dans les masses. Le lion populaire a senti l'aiguillon. Nous ne saurions trop engager les patriotes à se tenir en garde contre les incitations isolées à l'accomplissement des devoirs civiques prescrits à tous les Français, par l'article 110 de la Constitution. Nous ne savons pas encore jusqu'où ira l'imprudence de nos adversaires. Quand Paris, cette tête de la France, parlera, c'est que la conscience publique s'indignera universellement avec lui, c'est que la mesure sera comble, et qu'il suffira d'un souffle pour renverser l'échafaudage maladroit des badigeonneurs de la monarchie.

L'*Indépendant des Basses-Alpes*, qui ne connaît encore que la nomination de la *commission des dix-sept*, juge d'avance l'œuvre par les ouvriers qui en sont chargés.

Ces noms sont assez significatifs, dit-il, et révèlent les secrètes pensées du gouvernement. La création seule d'une commission ayant pour objet de s'occuper de la réformation du suffrage universel, est déjà un acte inconstitutionnel.

Puis il rappelle aux électeurs les principales dispositions de la Constitution, et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français.

TRIBUNE DU JURA.

Le suffrage universel, c'est l'union et la paix; la suppression du suffrage universel, c'est la guerre civile.

UNION RÉPUBLICAINE (Charente-Inférieure.)

...On le voit, ces projets d'attentat contre le suffrage universel ne sont pas de ceux qu'on discute, mais de ceux qu'il suffit d'exposer pour faire comprendre que c'est à la fois la Constitution, la souveraineté du peuple et la République qui sont attaquées dans leur base, dans leur principe, dans tout ce qui fait leur essence et leur vie....

Que les conséquences de cette conduite retombent sur ceux qui ne peuvent rien apprendre et rien oublier.

REVUE DE LA MARNE (opposition modérée).

L'agitation n'existe plus : le parti révolutionnaire est calme et pacifique, et les hommes d'ordre ont eu beau prendre les mesures les plus irritantes, les plus arbitraires, les plus maladroites, les républicains ont tout supporté avec patience et avec résignation, humblement soumis au résultat légal du suffrage universel. Ils attendaient.

Aujourd'hui, le suffrage universel n'est plus un fait pratique, il reste simplement un mot théorique : l'agitation commence, et rien ne l'apaisera, car la revendication du droit est éternelle!

Ainsi, cette fois encore, les hommes d'ordre viennent de semer les orages; nous récolterons les tempêtes. Maintenant, la confiance ne renaîtra plus; on l'a tuée, et les affaires resteront sous le coup d'une révolution en expectative, parce que les déshérités ne ratifieront jamais l'acte qui les prive de leur légitime patrimoine.

Paris a appris cette sombre nouvelle avec une fiévreuse émotion; cependant, Paris restera tranquille; il attendra avec une souveraine patience le vote définitif et la sanction du vote. Les journaux royalistes ont beau l'insulter, ont beau lui crier de faire des barricades, de descendre dans la rue. Paris veut voir venir.

L'ÉCHO DU NORD, journal modéré de Lille, propose la protestation suivante, sous forme de pétition; il annonce qu'elle se signe déjà à Lille, et émet le vœu que de semblables protestations s'organisent le plus promptement possible sur tous les points de la France. Il faut, dit-il, avertir l'Assemblée, il faut l'éclairer, il faut agir vis-à-vis d'elle par voie préventive, afin de ne pas avoir à agir plus tard, — ce qui serait un immense malheur, — par voie répressive.

A MM. les membres de l'Assemblée législative.

Messieurs,

Les citoyens soussignés, convaincus que le projet de loi présenté, le 8 mai 1850, à l'Assemblée législative par M. le ministre de l'intérieur, enfreint la Constitution dans sa lettre et dans son esprit, et porte atteinte au suffrage universel, vous prient instamment de le repousser.

Assemblée nationale.

Présidence de M. LE GÉNÉRAL BEDEAU (vice-président).

Séance du 13 mai.

La discussion du budget des finances est reprise.

CHAP. XL. — Frais de mutations cadastrales, 700,000 fr.

M. SAUTEYRA propose sur ce chapitre une réduction de 200 mille fr.

M. FOULD, ministre des finances, déclare que les dépenses relatives à ce chapitre ont déjà été épuisées, et que si une réduction est possible, ce ne peut être que sur le budget de 1851.

La réduction de M. Sauteyra est rejetée.

CHAP. LXI. — Remises aux percepteurs; frais d'avertissements judiciaires et de secours, 11,554,472 fr. — Adopté.

CHAP. XLII, XLIII, XLIV. — Enregistrement et domaines, 10,327,400 fr. — Adopté.

CHAP. XLVI. — Timbre, 966,150 fr. — Adopté.

Forêts. — Service administratif et de surveillance dans les départements.

M. TOUPET DES VIGNES présente des considérations générales sur l'organisation de l'administration forestière et en particulier sur l'Ecole de Nancy.

CHAP. XLVII. — Personnel de l'administration 8 millions 709 400 fr.

M. ANGLADE propose de réduire de 125 000 le chiffre du chapitre 47.

Cette réduction porterait sur les conservateurs et sur les inspecteurs, dont le nombre serait diminué.

M. BERRYER, rapporteur. Je dois d'abord faire remarquer à M. Anglade que le nombre des conservateurs et des inspecteurs a été réduit d'après 1847. A cette époque, les conservateurs étaient au nombre de trente-deux et les inspecteurs à celui de cent soixante-et-un; les conservateurs sont descendus au chiffre de trente et les inspecteurs à celui de cent trente-six. Et cependant aujourd'hui l'administration forestière a de plus l'inspection des cent sept mille hectares qui étaient administrés par la liste civile.

En 1847, l'administration forestière coûtait 930,000 fr., aujourd'hui elle ne coûte plus que 880,000. Nous ne croyons pas que l'on puisse faire de nouvelles réductions en général.

M. MONNET dit quelques mots en faveur des services rendus par les élèves de l'Ecole forestière, et il pense que ces élèves seront toujours préférables à des brigadiers-adjoints qu'on peut prendre en dehors de l'Ecole et sans un examen aussi précis que celui qui est exigé des élèves de Nancy.

Après quelques mots de M. de Laussat et de M. le ministre des finances, l'amendement de M. Anglade est mis aux voix et rejeté.

M. LE COLONEL LEMERCIER demande sur les chapitres 47 et 48 une réduction de 15,000 fr. qui porterait sur l'Ecole forestière de Nancy, laquelle, dit-il, n'a été inventée en 1824 que pour écarter les gardes pris dans l'armée. (Dénégations diverses.)

M. MONNET. L'institution de l'Ecole forestière a été une création qui a produit les plus heureux résultats. Ainsi, en 1832, les forêts qui ne donnaient que 23 millions à l'Etat, produisent en 1850, 37 millions, c'est-à-dire que l'Ecole forestière a servi à faire augmenter le revenu de l'Etat de 55 0/0, quand en général le prix du bois n'a été élevé, dans le même espace de temps, que de 11 0/0.

M. FOULD, ministre des finances. J'ajouterai que d'ailleurs la moitié des vacances dans les places de gardes des forêts est réservé aux anciens militaires qui ont contracté un réengagement.

La réduction proposée par M. Lemercier est rejetée, et le chapitre 47 est adopté dans les termes indiqués par la commission.

Les chapitres suivants jusqu'au chap. 68 sont adoptés sans modification.

CHAP. LXVIII. — Dépenses diverses, 230,000 fr.

M. BOUVATIER. Je demanderai à M. le ministre des finances s'il a l'intention de procéder, pour l'accélération des dépêches de Bordeaux, par voie d'adjudication, ou s'il traitera de gré à gré avec l'entrepreneur actuel.

Je proposerai une réduction de 30,000 fr., car je suis persuadé que le système de l'adjudication donnera presque ce chiffre en bénéfice à l'Etat; je sais du reste pertinemment, et parce que M. le directeur des postes m'en a informé, que d'autres adjudicataires se présenteront, qui offrent en outre de payer les 25,000 fr. d'indemnité qu'on devrait solder aux entrepreneurs actuels pour interruption de service.

M. FOULD, ministre des finances. Dès lors que d'autres adjudicataires sont indiqués, je déclare que le système de l'adjudication sera suivi.

M. BOUVATIER. Devant la déclaration de M. le ministre des finances, je retire la réduction que je proposais.

Le chapitre 68 est adopté avec l'augmentation de deux cent mille francs demandée par M. le rapporteur du budget.

Plusieurs chapitres en retard dans les divers ministères sont repris. Au chapitre des dotations, le crédit du budget de l'Assemblée est inscrit par M. le rapporteur et adopté par l'Assemblée.

Légion-d'Honneur. — CHAP. 1er. Grande chancellerie, personnel : gouvernement, 132,400 francs; commission, 126,400 fr.

M. Larabit et M. Rouher, ministre de la justice s'opposent à la réduction, qui est adoptée.

CHAP. II. — Matériel de la grande chancellerie, 36,000 fr. — Adopté.

CHAP. III. — Traitement des membres de l'Ordre, 4,892,500 fr. — Adopté.

CHAP. IV. — Supplément de traitement aux membres de l'Ordre, 723,600 fr. — Adopté.

CHAP. V. — Gratification aux membres de l'Ordre, 798,600 fr. — Adopté.

CHAP. VI. — Maison d'éducation de Saint-Denis. Personnel : gouvernement, 115,610 fr.; commission, 110,610 fr. Réduction, 5,000 fr.

M. LARABIT s'oppose à cette réduction.

M. BERRYER, rapporteur. En proposant une réduction sur ce chapitre, la commission a voulu amener une réforme dans le système d'éducation tel qu'il est organisé dans cette maison, et qui n'est pas en rapport avec la position que les filles des légionnaires sans fortune sont honorablement appelées à occuper dans le monde.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. Je demande à l'Assemblée de repousser la réduction de 5 000 fr. que lui propose la commission. Je vois, d'après le rapport, que c'est une espèce de sanction à la critique qu'on fait à l'enseignement de la maison de Saint-Denis. Je n'accepte pas cette critique.

Les jeunes filles admises dans la maison de Saint-Denis appartiennent toutes à des familles honorables et ayant rendu des services au pays, c'est alors une juste récompense qu'on leur accorde.

M. LE RAPPORTEUR insiste pour la réduction de la commission.

La réduction de la commission est mise aux voix et adoptée.

Les autres chapitres de la Légion-d'Honneur sont adoptés sans modification importante. Les divers articles réglementaires du budget sont également adoptés sans discussion, jusqu'à l'art. 15.

« Art. 15. Aucune dépense ne pourra être ordonnancée ni liquidée sans qu'un crédit préalable ait été ouvert par une loi. Toutefois, pendant les prorogations de l'Assemblée législative, des crédits, soit extraordinaires, soit supplémentaires, pourront être ouverts par arrêté du président de la République, après délibération du conseil des ministres, et avec le contre-seing du ministre des finances.

» Ces arrêtés seront insérés au Bulletin des Lois et régularisés dans la forme suivante. » (A l'art. 16.)

M. CHAUVIN propose de rédiger ainsi l'art. 15 :

« Aucune dépense ne pourra être ordonnée ou liquidée sans qu'un crédit préalable ait été ouvert par une loi.

» Toute dépense non créditée, ou portion de dépense dépassant le crédit, sera laissée à la charge personnelle du fonctionnaire contrevenant. »

« L'art. 20 de la loi du 27 juin 1833 est applicable à tous les travaux publics entrepris par l'Etat, les départements, les communes et autres établissements publics.

» Toutefois, pendant la prorogation de l'Assemblée législative, des crédits, soit extraordinaires... » (La suite comme au projet.)

M. FOULD, ministre des finances. Il n'est pas permis à un ministre d'ordonnancer une dépense qui n'a pas été l'objet d'un crédit voté par l'Assemblée.

M. MAUGUIN appuie l'amendement.

M. FAVREAU. M. le ministre vient de dire que jamais un ministre n'ordonnançait une somme sur laquelle il n'y avait pas de crédit ouvert. Cela est exact jusqu'à un certain point; il n'ordonnance pas une dépense faite, mais il ordonnance des dépenses supplémentaires sur des crédits ouverts, témoin l'affaire du tombeau de Napoléon, dont les dépenses supplémentaires ordonnées en dehors des crédits ouverts ne s'élèvent pas à une somme moindre de 1,300,000 fr. (Mouvement.)

On dit que l'Assemblée pourra refuser les crédits supplémentaires. Cela est vrai en théorie, mais en pratique ce n'est pas la même chose, et l'on hésitera toujours, quand il n'y aura pas un article de loi formel à faire payer au ministre des travaux faits mal à propos, mais dont l'état profitera.

Il faut enfin que la responsabilité soit effective; l'amendement nous en ouvre la voie. C'est pour cela que nous devons l'adopter. (Très-bien.)

M. Rouher, ministre de la justice, repousse vivement la proposition de M. Chauvin.

M. MAUGUIN. L'amendement de M. Chauvin n'est qu'une sanction budgétaire faite à un article du budget.

M. FAVREAU insiste de nouveau pour l'adoption de cet amendement.

Le scrutin de division est demandé sur la première partie de l'amendement, et l'Assemblée passe au vote.

En voici le résultat :

Nombre des votants	637
Majorité absolue	319
Billets blancs	361
Billets bleus	276

L'amendement est adopté dans sa première partie. (Agitation prolongée).

M. LE PRÉSIDENT parvient difficilement à rétablir le silence et la discussion est reprise.

M. CHAUVIN appuie la deuxième partie de son amendement.

La deuxième partie est mise aux voix et adoptée. (L'agitation continue.)

M. LE PRÉSIDENT. Si l'Assemblée ne veut pas écouter, il faut lever la séance. (A demain! — Non! Silence!)

L'ensemble de l'art. 9 est mis aux voix et adopté.

M. ROMAIN DESFOSSÉS, ministre de la marine, dépose un projet de loi portant allocation d'un crédit extraordinaire sur l'exercice 1850, de 400,000 fr., pour l'île de la Réunion, et en demande l'urgence, en rappelant qu'en janvier dernier, l'île de la Réunion a été ravagée par un ouragan.

L'urgence est prise en considération.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion importante les autres articles réglementaires du budget, qui, jusqu'à l'art. 20, sont adoptés.

M. COLFAVRU dépose une pétition d'un grand nombre d'électeurs de la Seine contre la nouvelle loi électorale.

La séance est levée à six heures un quart.

Demain, à une heure, séance publique. — Suite du budget.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 mai, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée franco à [illegible] du journal, accompagnée [illegible] lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Gazette de Lyon* du 11 :

« M. le général Gémeau a dû quitter Lyon ce matin, pour aller immédiatement prendre le commandement de l'armée de Rome.

» M. le général de Castellane est arrivé hier à Lyon, à trois heures de l'après-midi. ».

— Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui, sous la présidence de M. de Lahitte, ministre des affaires étrangères. On y a lu des dépêches de M. Gros, relativement aux affaires de Grèce.

Un exprès est parti, à l'issue du conseil, pour Fontainebleau, pour faire connaître ces nouvelles au président de la République.

(*Gazette de France.*)

— Le *Moniteur* contient la nomination d'un grand nombre de préfets. Ce sont, pour la plupart, ceux qui remplissaient ces fonctions sous M. Guizot.

Le *Moniteur* contient en outre un rapport de M. d'Hautpoul, approuvé par le président de la République, qui destitue M. Terchou, commandant du bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Paris, appelé en 1848 à ce poste par l'acclamation des soldats, et le remplace par M. Vivès, qui commandait ce bataillon au moment de la révolution de février.

M. d'Hautpoul tient évidemment à ce que les sapeurs-pompiers de la ville de Paris deviennent socialistes s'ils ne le sont déjà.

— Voyez jusqu'où va l'intelligence des agents de M. Carlier. Hier, un courtier d'annonces portait sous son bras un rouleau de journaux, réunis à l'appui d'un compte d'insertions. Ces journaux, de dates déjà anciennes, étaient tous cotés et numérotés; les annonces qu'ils contenaient étaient ou bâtonnées ou entourées au crayon rouge. Les sergents de ville n'en ont pas moins arrêté le porteur et saisi son paquet, dans lequel ils ont pris et lacéré les feuilles des journaux démocratiques qui y étaient mêlées aux *Débats*, au *Constitutionnel* ou à l'*Assemblée nationale*.

(*Siècle.*)

— Les joueurs d'orgue et les chanteurs ambulans, presque tous expulsés de Paris par ordre de M. le préfet de police, ont cherché un refuge dans les communes de la banlieue, où ils croyaient pouvoir exercer tranquillement leur industrie. Mais les agents de M. Carlier les poursuivent impitoyablement, et hier nous avons vu plusieurs de ces malheureux mis en état d'arrestation et conduits à la préfecture de police.

On ne s'explique point de pareilles rigueurs; jamais les joueurs d'orgues n'ont été assimilés aux vagabonds et aux mendiants. Plusieurs d'entre eux sont d'honnêtes ouvriers que le chômage force momentanément à exercer une industrie qui, jusqu'ici, avait toujours été autorisée. Qu'on les surveille, rien de mieux, mais nous ne comprenons pas que, sans motif sérieux, on emprisonne des citoyens qui cherchent à subvenir honnêtement à l'entretien de leurs familles.

(*Estafette.*)

— Il y a quelques jours, nous annoncions qu'une excavation s'était, le matin même, déclarée au Louvre sous le péristyle conduisant au pont des Arts. Les fouilles faites pour rechercher les causes de cette excavation en ont fait découvrir une seconde beaucoup plus considérable, produite par la fuite des eaux d'une fosse d'aisances, et qui aurait fini par amener la destruction complète des fondations de cette partie de l'édifice. On a donc été obligé de soutenir en cet endroit par des contreforts les colonnes et les piliers, en attendant qu'on remplace par une maçonnerie solide les terrains qui, ayant été rapportés entre les fondations, n'offraient pas assez de résistance.

— M. Max de Revel vient d'être confirmé par le ministre de l'intérieur dans ses fonctions de directeur du Théâtre-Historique, qu'il exerce du reste depuis plusieurs mois.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance de vendredi, a procédé au remplacement de M. Edouard Biot.

Le nombre des votants était de 37; majorité absolue, 19.

M. Vincent a été élu membre de l'Institut, au troisième tour, par 23 voix.

— Le jour de l'Ascension, on a entendu, dans l'église des Invalides, l'exécution d'une messe en musique de M. Antonin Prévost. L'audition a été toute favorable au jeune compositeur, et nous ne craignons pas de lui prédire un brillant avenir. Nous avons remarqué particulièrement le *Kyrie eleison*, d'un chant large et bien compris, le *Gloria*, d'une excellente facture, un *Salutaris* heureusement inspiré, et le *Domine salvum*, plein de verve et du meilleur effet.

MM. Bussine jeune, G. Jullien (auteur du *Salutaris*) et Latry, chargés d'interpréter les soli, s'en sont acquittés avec une supériorité véritable.

— Nous lisons dans le *Bonhomme Picard*, journal publié à Paris, ce qui suit :

« M. Delaon père, notaire honoraire, conseiller général et *l'un des membres de la Haute-Cour de Versailles*, qui a condamné les accusés du 13 juin, vient de disparaître subitement en laissant un MILLION de déficit. »

(*Démocrate Franc-Comtois*).

— La publication de la *Décadence de l'Angleterre*, par Ledru-Rollin, ne peut manquer d'éveiller un puissant intérêt. C'est un livre d'une haute portée sociale, auquel le célèbre proscrit a consacré toutes les heures de son exil. Le 1er volume qui paraît aujourd'hui, 102, rue de Richelieu, sera lu par les hommes de tous les partis. Il soulève des questions vitales pour la France, et il est écrit avec l'éloquence des plus grands écrivains. Toutes les plaies de l'Angleterre y sont décrites de la façon la plus dramatique. Cet effrayant tableau de la misère chez nos voisins d'outre-Manche est un enseignement qui ne saurait échapper à l'attention des hommes pratiques de notre pays. Le 2e volume paraîtra à la fin du mois.

— Nous lisons dans le *National de l'Ouest* :

Un de nos amis de Savenay nous révèle dans une lettre que nous recevons ce matin, des faits passablement curieux, et que nous croyons devoir livrer à la publicité pour l'édification commune.

Un jeune caporal du [illegible] de ligne était retenu à l'hôpital de Savenay; cet hôpital est gouverné par une sœur infirmière, à ce point brûlée de l'amour de Dieu que cet amour va parfois jusqu'à nuire chez elle à sa charité envers son prochain. Un jour, une con-

versation s'engage entre elle et notre jeune sous-officier. La benoîte infirmière lui demande, entre autres, ce qu'il pense de la divinité de Jésus-Christ. Le caporal répond qu'il regarde Jésus-Christ comme un sublime philosophe, qui avait acquis tous les droits à la vénération de l'humanité ; mais non comme un Dieu.

» Ce malheureux jeune homme ne se doutait guère des suites qu'allait avoir cette profession de foi. Le lendemain, un rapport de la supérieure était déposé entre les mains du lieutenant de gendarmerie, et malgré l'avis de M. Poumier, médecin de l'hôpital, qui déclarait le caporal incapable de faire la route, on le fit partir pour Nantes, et pour qu'il s'en allât plus vite, on lui donna, contre le règlement, le convoi militaire, c'est-à-dire qu'on le fit partir en voiture.

» Ainsi, défense à l'avenir à tout soldat, caporal ou autre sous-officier qui n'admettra pas la divinité de Jésus-Christ, d'être malade, ou du moins d'être soigné à l'hôpital. Voilà ce que doit vouloir dire le précédent que nous venons de citer.

» Nous donnerions gros pour avoir l'original ou seulement une copie du rapport de notre très chère sœur en Jésus-Christ, Mme la supérieure de l'hôpital de Savenay ; mais il paraît que la pièce est si curieuse, que le lieutenant de gendarmerie la garde comme une relique. C'est un tort, car nous ne doutons pas qu'en la rendant publique, il ne fît par son moyen nombre de conversions notables. »

— On lit dans le *National de l'Ouest*, de samedi :

Un fait grave a ému ce matin le quartier d'infanterie, à Nantes. Trois ou quatre militaires étaient dans la cour à causer du projet de loi contre le suffrage universel. L'un d'eux disait que ce projet ne passerait pas, et rappelait ces fameuses paroles du général Cavaignac, déclarant à la tribune qu'il défendrait à tout prix la Constitution. Le gros-major du 11e se promenait en ce moment dans la cour avec le commandant du même régiment, dont nous avons déjà parlé à l'occasion de l'arrivée du dernier bataillon à Nantes ; les paroles du soldat furent entendues, et le major donna immédiatement ordre de le mettre au cachot. Quelque temps après, l'adjudant-major du 47e, auquel appartient le militaire arrêté, fit commencer une enquête, et ordonna que toute communication fût interdite avec le prisonnier. De plus, il défendit de laisser sortir personne, excepté pour le service.

P.-S. — A quatre heures, on nous remet la lettre suivante, écrite au crayon ; elle est du prisonnier lui-même :

« Citoyen rédacteur,

» Nous sommes poursuivis de plus en plus. Ce matin, après l'appel, me promenant dans la cour avec un soldat, nous parlions de la loi électorale ; j'ai eu le malheur de dire que le vote universel ne serait pas aboli ou que les barricades se monteraient dans Paris : un commandant du 11e de ligne, se promenant par hasard, m'a fait mettre au cachot immédiatement.

» Salut et fraternité !

» ALEXANDRE LALLEMAND,
» soldat au 47e de ligne. »

— Dans le Jura, le Doubs et Saône-et-Loire, MM. les curés transforment leurs églises en clubs politiques, et s'épuisent en déclamations furibondes contre les journaux démocratiques. Nos confrères de la *Tribune*, du *Démocrate Franc-Comtois*, et du *Démocrate de Saône-et-Loire*, doivent, disent-ils, des remercîments à ces dignes ecclésiastiques, qui leur procurent des lecteurs nouveaux.

— On lit dans l'*Emancipation*, de Toulouse :

« Est-ce que nos autorités étaient prévenues d'avance de la présentation faite le mercredi par M. Baroche et les burgraves du projet de loi restrictif du suffrage universel, ou avaient-elles, dans leur instinct d'amies de l'ordre, deviné le coup de tête par lequel, ce jour-là, devait être sauvée la société ? Le fait est que, dans la nuit de mercredi à jeudi, un poste considérable a occupé l'arsenal. Hier, jour de l'Ascension, les ouvriers y ont été occupés, dit-on, à construire des barricades. Il ne manquerait plus, comme au 12 juin, qu'à bourrer le Capitole de grenades.

— On dit qu'un des régiments de Paris vient de se cotiser et de faire une dot pour la jeune fille qui s'est dévouée avec tant de courage et a sauvé plusieurs soldats de la catastrophe d'Angers.

— M. Teste, ancien ministre, qui avait été autorisé à subir sa peine dans une maison de santé, touche au terme de l'emprisonnement auquel il a été condamné. Il est entré dans sa 70e année.

— L'*Union* publie aujourd'hui un long article sur la conception de la Vierge Marie. Ce journal se plaint qu'on n'ait pas assez distingué entre la conception active et la conception passive ; quant à lui, il penche pour la conception passive.

BÉNIS SOIENT LA VIERGE ET LES SAINTS. — L'*Ami de la Religion* nous annonce qu'il est question de rétablir les capucins :

« Avec l'agrément de Mgr l'archevêque de Paris, le R. P. Laurent d'Aoste, provincial de l'Ordre, a formé le projet d'élever, près du cimetière du Mont-Parnasse, une église desservie par quelques pères capucins. Ils auraient pour mission propre de rendre les devoirs religieux aux morts que les paroisses ne peuvent pas toujours faire accompagner par un prêtre à leur dernière demeure ; ce serait, en outre, une nouvelle pépinière d'auxiliaires pour le ministère évangélique. Une souscription est ouverte à cet effet. Puissent les âmes animées par le désir du bien de leurs frères et de la gloire de Dieu, comprendre tout ce qu'il y a d'avenir dans cette pieuse tentative. »

PETITE CORRESPONDANCE.

La Chapelle G. — M. S. — (1) Remis v. lettre. — (2 et 3) Les deux amis dont v. n. parlez sont à Paris, v. pouvez leur écrire au bureau du journal. — (4) C. est touj. à B. où v. pouv. lui écrire sans inconv. — (5) L'abon. au *Mag. pitt.* a été fait et va être servi. — Compl. affect.

Montpellier. — M. B. D. — Reçu. — Merci. — Nous v. écriv. auj.

Blois. — M. G. — Reçu les 100. — Appliq. la R. de conform.

Bessèges. — M. C. — Reçu les 200. — Appliq. les 14-25 à la R.. — Rem.

Markolsheim. — M. C. K. — Reçu les 9. — Rem. — Pris note.

Bléneau. — Me D. — Nous av. comm. v. lettre à V. H. — Il regrette de ne pouv. accepter v. déf. et v. répondra lui-même.

Marquise. — M. C. — Les 50 nous sont bien parv. et ont été appliq. suiv. votre indic. — Rem. affect.

THÉATRES.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. Quoi qu'on puisse dire, *la Misère*, drame en 5 actes et un prologue, est une œuvre grande et dramatique qui impressionne vivement, et dont le succès s'accroît à chaque représentation.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. .... Un an 33 f., Six mois 17 f., Trois mois 8 f.
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe. ... » 32 » 17, » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 13 mai 1850.

Hier, au passage de l'Opéra, la rente s'est maintenue de 89 à 88-90 ; aujourd'hui le mouvement de baisse s'est manifesté dès le matin, et, malgré 40,000 fr. d'escompte, il a continué jusqu'au moment de la clôture. On a fait courir bien des bruits : celui qui a eu le plus d'influence, c'est le rappel de M. Drouyn de l'Huys après des explications échangées entre le général Lahitte et l'ambassadeur anglais sur les affaires de la Grèce.

On a parlé aussi de troubles dans le département de Saône-et-Loire, de saisies de poudre, d'actes d'insubordination grave dans un régiment, etc. Les vendeurs ont fait servir tous ces bruits à leurs opérations, pour préparer et faciliter leur liquidation du 15.

La cause de la baisse est encore l'inquiétude générale qui est résultée du projet de réforme électorale, qui a causé dans tout le pays une vive agitation. On annonçait à la fin de la bourse qu'une pétition contre ce projet était déposée chez M. Goudchaux, et qu'une grande partie de la population parisienne irait la signer.

Le 3 0/0, ouvert à 54-80, a fait 54-60, et reste à 54-90, en baisse de 45 c.

Le 5 0/0, ouvert à 88-80, a fait 88-20 au plus bas, et reste à 88-40, en baisse de 85 c.

La Banque de France reste à 2080, en baisse de 15 francs.

Prés. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
89 30	5 0/0 j. mars.	cpt.	88 80	88 80	88 20	88 [illegible]
89 25	5	fin c.	88 90	88 80	88 20	88 40
76 50	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	4 0/0 j. sept.	cpt.	» »	» »	» »	» »
55 30	3 0/0 j. d.	cpt.	55 »	55 »	54 70	54 70
55 35	3	fin c.	54 80	54 90	54 60	54 90
84 [illegible]	5 0/0 Piém.	cpt.	84 80	84 80	83 75	83 [illegible]
84 10	5	fin c.	84 »	84 »	[illegible] 75	83 90
2095 »	Banq. France	cpt.	2090 »	2090 »	2080 »	2080 »
743 »	Paris-Orléans.	cpt.	» »	» »	» »	740 »
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
515 »	Rouen	cpt.	» »	» »	» »	505 »
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
210 »	Havre	cpt.	» »	» »	» »	207 50
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
» »	St-Germain	cpt.	» »	» »	» »	» »
160 »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	155 »
137 50	Versailles r. g.	cpt.	» »	» »	» »	» »
171 25	Mars.-Avign.	cpt.	171 25	171 25	170 »	170 »
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
162 75	Bâle	cpt.	» »	» »	» »	162 50
» »	Boulogne	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
416 25	Nord. j. juill.	cpt.	415 »	415 »	412 50	412 50
417 50	400 payés	30 c.	415 »	415 »	412 50	412 75
320 »	Centre	cpt.	318 75	318 75	317 50	317 50
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
[illegible]	Bordeaux	cpt.	» »	» »	» »	[illegible]
» »	175 payés	30 c.	» »	» »	» »	» »
220 »	Nantes	cpt.	218 75	220 »	218 75	220 »
» »	325 payés	30 c.	» »	» »	» »	» »
323 »	Strasbourg	cpt.	325 »	325 »	322 50	322 50
» »	325 payés	30 c.	» »	» »	» »	323 75

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0	1270 »	Bons du Trésor	5 0/0
— Nouvelles	1125 »	Zinc : V.-Montagne.	» 0/0
De la Seine, J. juillet.	[illegible] »	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	» »	Belgique, 5 0/0 1840	96 0/0
— nouvelles, 1849.	947 50	— 5 0/0 1842	96 1/8
Havre, Jouiss. mars	701 »	Espagne : dette activ.	» 0/0
— nouvelles	» »	— dette intér.	31 0/0
Rouen, 4 0/0 1847	775 »	Naples. Réc. Rothsc.	» 00
Liste civile	905 »	Rom. Empr. j. déc.	79 1/2
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 0/0
Quatre-Canaux	1095 »	Piémont, Obl. à 4 0/0.	930 0/0
		— Obl. nouv 4 0/0.	930 0/0

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 14 mai.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA REPUBLIQUE. — Marie Stuart.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Songe d'une nuit d'été.
ODÉON. — Le Chariot d'Enfant.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Représentation extraordinaire.
VAUDEVILLE. — Un Mariage, la Maison, Suffrage Ier.
VARIÉTÉS. — Mignonne, Fadette, la Bastille, Colombine.
GYMNASE. — Héloïse, l'Amour, Princesse, Gardée à vue.
THÉATRE MONTANSIER. — Un garçon de Chez Véry, Embrassons-nous Folleville, le Sous-Préfet.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La misère.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Pauline Butler.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Vautrin, le Courrier de Lyon.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
CIRQUE-NATIONAL. — Soirée équestre.
CHOISEUL. — Marie, Michel Cervantes, Intermède.
SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 133. Mercredi 15 Mai 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.

DÉPARTEMENTS. 9 f. 17 f. 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION

RÉPARTITION

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé.

PARIS, 14 MAI.

La Voie légale.

« Tout impôt est établi pour l'utilité commune. » (Art. 15 de la Constitution.)

Les dépenses communes comprennent principalement le paiement de l'administration et l'entretien des troupes et autres agents de la sûreté publique. Elles ont pour objet de garantir à chaque citoyen l'exercice de ses droits, de ses libertés ; les avantages de sécurité, de protection, d'association qui sont l'objet de toute réunion d'hommes en société ; car si l'homme à l'état de société n'obtenait pas des avantages supérieurs à ceux de l'homme isolé, cela reviendrait à dire que la sauvagerie est préférable à la civilisation.

L'impôt est donc une souscription volontaire des citoyens en vue d'obtenir la garantie des droits consacrés par l'acte constitutif de leur société, autrement dit par la Constitution.

Il s'ensuit que si les hommes chargés par une nation de veiller à la garde de ses libertés, de ses droits, se montrent dépositaires infidèles ; que si, par faiblesse ou par ignorance, ils mettent en péril ces droits et ces libertés, la nation a le droit, et, — en vue de ses descendants devant lesquels elle est responsable, — le devoir absolu d'ôter l'autorité aux mandataires infidèles dans leur gestion.

Que sera-ce donc si ces mandataires cherchent, sciemment et dans un but d'usurpation, à enlever à la nation ou à une portion quelconque de la nation, ces droits et ces libertés ?

Devant un tel attentat, la résistance est de droit et de devoir obligé.

Cependant, comme la nation est souveraine absolue, elle est maîtresse de choisir la forme de sa résistance. Il est des motifs de sûreté et d'humanité dont elle peut tenir compte. Nul n'a qualité pour la sommer de répandre incessamment son sang à reconquérir des droits antérieurs et imprescriptibles.

L'impôt paie la garantie des droits et des libertés. Dès que le dépôt est violé, — l'impôt ne représente plus rien, il perd sa raison d'être.

Une société de travailleurs procède à l'élection d'un ou de plusieurs gérants, qu'elle charge d'administrer les intérêts communs pendant un certain temps et pour le plus grand bien de la société. Si les gérants sont infidèles, s'ils agissent en dehors des conditions posées par l'acte social, s'ils tentent d'enlever aux actionnaires leurs droits et avantages, — la société les casse tout simplement. Mais si pourtant ces mêmes gérants voulaient de force conserver leur administration, leur position avantageuse, que ferait l'association ? — Elle cesserait de leur payer un traitement devenu dérisoire, abusif, puisqu'il n'aurait plus pour but que de payer des oppresseurs. — Et, faute d'argent, les mauvais administrateurs seraient bien forcés d'abandonner la place.

La Constitution impose également des devoirs réciproques aux membres de l'association nationale. — Les citoyens s'engagent à payer l'impôt; les gouvernants à le bien employer, et à administrer le pays pour le plus grand bien de tous et de chacun, en maintenant le libre exercice de toutes les libertés, de tous les avantages garantis par l'acte fondamental.

Les engagements du pouvoir et ceux des citoyens sont donc réciproques ; si nous manquions aux nôtres, le pouvoir saurait bien nous contraindre à les remplir : les moyens — et l'on sait qu'il en est bien armé — ne lui font pas défaut. Si le pouvoir manque aux siens, l'acte est brisé; nous n'avons plus à son égard d'obligations d'aucune sorte.

Et, puisque le pouvoir a pour sa défense contre la résistance individuelle, toute force matérielle, les armes et les prisons, résistons tous à l'illégalité et à l'arbitraire par le refus de la somme qui sert à entretenir la force matérielle du pouvoir.

Si le contrat social est brisé, nous ne devons plus d'impôt au pouvoir prévaricateur ; nous ne lui devons plus rien jusqu'à ce qu'il rentre dans la Constitution jurée.

Les journaux royalistes prennent texte de la double pétition qui se signe contre le projet de loi-Baroche pour dire qu'une scission s'est manifestée dans le sein du parti républicain.

Nous protestons contre cette calomnie dont le but ne saurait échapper à personne.

Les Républicains peuvent différer parfois sur la façon d'exprimer leurs sentiments ; mais, sur les sentiments eux-mêmes, ils ne diffèreront jamais.

Quand il s'agit du maintien du suffrage universel surtout, ils sont unanimes de cœur comme d'esprit.

La commission de la loi électorale s'est encore réunie hier soir. M. Léon Faucher a été nommé rapporteur. C'est jeudi, dit-on, que le rapport sera déposé.

La discussion du budget a continué aujourd'hui sans grand intérêt à l'Assemblée législative.

De nombreuses pétitions contre la loi Baroche ont été déposées au milieu d'une vive agitation.

Les ministres d'action n'attendent pas le vote du projet de loi de *salut public* ni le rétablissement de l'état de siège pour suspendre les journaux démocratiques. Par ordre de M. Baroche, le brevet d'imprimeur a été retiré aujourd'hui à M. Boulé, imprimeur de la *Voix du Peuple*, de la *République* et de l'*Estafette*, et les scellés ont été mis sur les presses. Ces trois journaux républicains sont ainsi dans l'impossibilité de paraître demain. Nos confrères, victimes de cet abus d'autorité, nous adressent la lettre suivante :

Paris, 14 mai 1850.

Monsieur et cher confrère,

Un fait inouï vient de se passer ce soir dans notre imprimerie.

Par arrêté de M. Baroche, en date d'aujourd'hui, le brevet de M. Boulé, imprimeur de la *République*, de la *Voix du Peuple* et de l'*Estafette*, a été et demeure retiré.

A 7 heures et demie du soir, au moment où ces trois journaux étaient composés, un commissaire de police s'est présenté dans notre imprimerie et a fait apposer les scellés sur nos presses.

La *République*, la *Voix du Peuple* et l'*Estafette* ne pourront donc pas paraître demain.

C'est ainsi que le gouvernement entend payer les dégâts faits dans notre imprimerie le 13 juin 1849.

Nous laissons à l'opinion publique le soin de qualifier la mesure qui vient d'être prise à notre égard.

Agréez, etc.

EUGÈNE BARESTE, rédacteur en chef de la *République* ;
LAUGRAND, gérant de la *Voix du Peuple* ;
A. DUMONT, gérant de l'*Estafette*.

La mesure qui frappe la *Voix du Peuple*, la *République* et l'*Estafette* est une provocation nouvelle.

Nous supplions nos concitoyens de comprimer comme nous le sentiment de douleur qu'ils éprouvent, et d'attendre, dans l'attitude la plus calme, la discussion qui va prochainement s'engager sur la loi électorale.

La *Patrie* publie les lignes suivantes sur la grève des ouvriers du Creuzot :

Le gouvernement a reçu ce matin deux dépêches télégraphiques, l'une du général Castellane, l'autre du préfet de Saône-et-Loire. La grève des ouvriers continue. Ni le général ni le préfet ne sont encore sur les lieux. On concentre les troupes pour envelopper la sédition. Le gouvernement a la certitude que le mouvement du Creuzot se rattache à un plan général. Seulement, le mot d'ordre venu de Paris a été mal compris et le moment fixé a été devancé.

Ces interprétations charitables et modérées de la *Patrie* sont encore une fois démenties par les lignes suivantes du *Moniteur du soir*, qui, loin de rattacher la grève du Creuzot *à un plan général* et à un *mot d'ordre venu de Paris*, lui enlèvent formellement tout *caractère politique* :

On a continué à répandre des bruits alarmants sur la situation du département de Saône-et-Loire.

Ces bruits n'ont aucun fondement : les tentatives de désordre auxquelles s'étaient livrés quelques centaines d'ouvriers du Creuzot, tentatives auxquelles la politique était d'ailleurs complètement étrangère, ont été promptement réprimés.

Le général commandant la 6e division militaire a pris toutes les mesures que pouvait commander la prudence ; la tranquillité publique ne pourra être troublée sur aucun point.

La *Patrie* annonce en ces termes de nouvelles rigueurs pour crime de pétition et de dévouement à la Constitution :

On assure que par décret du président de la République, pris aujourd'hui en conseil des ministres, MM. Ernest Desmaret, adjoint au maire du 3e, et Hardouin, adjoint au maire du 9e arrondissement de Paris, sont révoqués de leurs fonctions, comme ayant signé la pétition des *Amis de la Constitution* contre le projet de révision de la loi électorale. Cette pétition a été publiée ce matin par tous les journaux de l'opposition.

On ajoute que les officiers de la garde nationale, signataires de la même pétition, sont également suspendus de leurs fonctions.

Bruits divers.

Les journaux de l'épée sainte sont déconcertés de l'attitude du peuple. Ils s'attendaient à une bataille, et l'on parle du refus de l'impôt !

L'*Assemblée nationale* cherche à piquer d'honneur les démocrates :

En vérité, s'écrie-t-elle, l'opposition descend bien bas et la démocratie dégénère : autrefois elle prenait le fusil, elle marchait aux barricades ; aujourd'hui elle ne brave plus que les rats-de-cave et les porteurs de contrainte.

En effet, les plans de la bataille sont terminés. Cent quarante-cinq mille hommes sont à Paris et d'autres sont attendus. Il serait désolant pour le parti de l'ordre que tant de préparatifs de guerre civile demeurassent infructueux.

On parle d'un achat considérable de blouses au nom de certains personnages suspects.

Les associations ouvrières ont été convoquées, *on ne sait par qui*, dans la salle Saint-Spire ou ailleurs.

Ces convocations, dit la *Voix du Peuple*, sont si-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 15 MAI 1850.

THÉATRES.

PORTE-SAINT-MARTIN. *La Misère*, drame en 5 actes et prologue de M. Ferdinand Dugué. — VARIÉTÉS. *A la Bastille*, vaudeville en 1 acte, de MM. Duvert et Lauzanne. — THÉATRE MONTANSIER. *Un garçon de chez Véry*, vaudeville, 1 acte, de M. Labiche.

LA MISÈRE. Lugubre titre ! mot plein de frissons et de terreurs, gros de larmes et de sang, racine de tout esclavage et de toute dégradation. *La Misère*, tel est le nom que porte le nouveau drame de la Porte-Saint-Martin. A la bonne heure! voilà un homme de cœur et d'intelligence qui pousse droit au monstre. M. Ferdinand Dugué met hardiment sur la scène le Sarrazin maudit contre lequel doivent marcher les croisés du dix-neuvième siècle.

Il va, sans hésiter, chercher la misère dans son plus hideux repaire, l'Irlande, et l'offre à notre indignation dans toute la vérité lamentable de son travail de mort. Il fait sentir vivement aux spectateurs émus, le poids de ce rocher de Sisyphe, soulevé constamment par le robuste bras du travailleur qu'il menace sans cesse d'écraser.

Fils des croisés du douzième siècle, reliques de barons et parodies de burgraves, dont les races ont assisté, dans la liberté de l'opulence, à huit siècles d'études vigoureuses, sans rien ajouter à la science de leurs pères; et vous, parvenus, qui vous faites avec orgueil les compagnons de ces roués héréditaires, allez voir ce que la misère fait de la famille du pauvre. Vous trouverez M. Dugué d'accord, dans la constatation de ces effrayants résultats, avec vos propres économistes et vos statisticiens patentés.

Hélas ! pour l'ouvrier la famille est un luxe ; tant que le travail ne mènera pas à la propriété (je cite ici l'avis de M. Rossi lui-même), le travailleur doit employer toute la force de sa raison à se mettre en garde contre la recherche de ce luxe, à ne pas se laisser attirer par cette joie suprême de la famille, seul bonheur pourtant qui lui soit facilement accessible. Cette prescription revient du reste en mille variantes dans les œuvres des plus célèbres économistes ; ce qui a fait dire à notre spirituel E. B., dans la *Phalange* de janvier 48, que le second époux de Thamar était le véritable chef des économistes, lui qui le premier inventa la pratique et la théorie de l'infécondité calculée.

Au prologue, le théâtre représente les poutres verdâtres et les lattes pourries d'une mansarde dans laquelle agonise de froid et de faim une mère et ses six enfants. Ils attendent le père, sorti à la recherche de l'ouvrage, qui manque depuis longtemps. Désespéré de n'avoir pu gagner de quoi acheter un pain, le malheureux chef de famille se dévoue à l'infamie pour sauver les siens. Il prend la maigre nourriture d'un jour dans la boutique d'un boulanger. Au moment où il distribue le fruit de son vol à ces chers affamés, la mère meurt, et les policemen viennent le saisir ; la potence l'attend ; il l'évite par un suicide.

Le tableau est affreusement sombre. Cependant la providence pénètre dans cette triste demeure sous la forme d'un quaker qui adopte Job Deans, l'aîné des orphelins. Ce noir prologue était nécessaire à l'intelligence de la pièce; il fallait, nous le comprenons, poser tout d'abord la misère en pivot, afin d'en faire découler ensuite ses conséquences naturelles; mais M. Ferdinand Dugué a prolongé trop longtemps ce cauchemar. Cinq minutes de ce terrible spectacle eussent suffi à l'intelligence navrée du spectateur.

L'âme ne peut supporter aussi longtemps un pareil fardeau de sanglots, et l'on risque de la faire réagir sur de telles impressions en les exagérant, d'autant plus que les artistes chargés de rendre cet apogée de la douleur humaine ajoutent encore à cette exagération par un crescendo de véritables hurlements.

Vingt ans plus tard, l'auteur nous conduit chez un de ces avides tenanciers dont la rapacité sans mesure ramène périodiquement la famine et la mort sur cette terre désolée d'Irlande. En trois ans, ce vampire, nommé William Dikson, s'est gonflé d'une fortune immense en dépouillant de pauvres paysans. Comme il est très riche, il peut hardiment se permettre le luxe de la famille, et nous assistons à ses noces.

Or, en sortant de l'église un jeune homme a rendu à Dikson le service d'arrêter ses chevaux qui s'emportaient. Le père de la mariée obtient avec peine de pouvoir aller inviter cet inconnu à venir recevoir les remerciements qui lui sont dus. Un moment après, Job Deans, le fils adoptif du quaker, et l'aîné de la misérable famille du prologue est introduit.

Au lieu de le recevoir avec bienveillance, William Dikson fait subir un véritable interrogatoire à ce brave garçon. Celui-ci lui apprend qu'après la mort de son père adoptif il a quitté l'Angleterre pour s'enquérir du sort de sa véritable famille. — Cela se trouve bien, dit insolemment Williams, voilà sir Péters l'alderman qui vous donnera les renseignements les plus positifs à cet égard.

Ces renseignements, sir Péters les donne en effet à Job Deans dans toute leur effrayante vérité. Smith est devenu ivrogne de profession, on le heurte quelquefois le soir au coin de quelque borne ou au milieu du ruisseau ; Toby passe six mois de l'année en prison pour délits de vol ; Fergus est le chef de ces terribles *hommes blancs* qui se sont donné la mission de venger en détail les souffrances de leur patrie en promenant la nuit le meurtre et l'incendie dans les demeures de ses tyrans. — John seul, dit Péters, est resté sage, il s'est fait laquais au service de l'alderman.

Quant à Ketty, sa sœur, elle a été séduite par Dikson. Voilà ce que la misère a fait de tous les siens.

Job constate par lui-même la vérité de ces navrantes révélations. Le courageux jeune homme qui consacre ses veilles à chercher les moyens de faire disparaître la misère par des institutions nouvelles, fécondes et pacifiques, entreprend sans hésiter la tâche difficile de régénérer ces pauvres dégradés que leurs malheurs et les liens du sang lui rendent doublement chers. Il commence par chercher ce qu'il reste dans ces cœurs prématurément flétris.

Il prend avec lui l'infortunée Ketty et l'enfant que lui a laissé l'amour et l'abandon de Dikson ; mais la pauvre fille qui a goûté à la pomme tentatrice, qui a vécu quelque temps au milieu du luxe, ne peut plus se faire à la médiocrité, au travail, à l'isolement. Vivement sollicitée d'ailleurs par un jeune lord qui menace de se tuer pour elle, elle cède une seconde fois, s'enfuit et ne revient au dernier acte que pour mourir de honte et de regret.

Le plus triste dans cet épisode, c'est que l'intermédiaire, le tentateur direct, est son frère le laquais que le souvenir des tortures de la faim a conduit à mettre au-dessus de tout honneur la satisfaction assurée des appétits du ventre.

Fergus, de son côté, refuse de renoncer à la violence. La vengeance lui semble légitime par tous les moyens. Il soustrait son jeune frère Tobie à une nouvelle peine correctionnelle et l'emmène avec lui grossir la bande des *hommes blancs*. La colère est née en lui de toutes les humiliations, de toutes les iniquités qu'il a vues s'abattre sur ses frères d'Irlande, les espérances d'avenir ne lui suffisent plus, et malgré Job il retourne à son œuvre de haine. On le voit en effet au troisième acte envahir le château du séducteur de Ketty, de l'usurier Dikson, qu'il fait pendre à ses créneaux ; puis, pris à son tour, il refuse de s'échapper et subit la peine du talion.

Glissons ici un mot de critique bien essentiel. Au moment où Dikson vient d'être jugé par les hommes blancs, l'auteur ou les acteurs ont cru devoir éta-

gnées par deux individus que personne ne connaît, et qui se réclament de la *Voix du Peuple* et du nom de quelques représentants du peuple.

Ni les représentants du peuple [illegible] rédacteurs de la *Voix du Peuple* n'ont donné [illegible] à personne de se servir de leur nom pour [illegible] convocations de ce genre.

Il y a là quelque coup de [illegible] contre [illegible] nous invitons les citoyens à se [illegible] en garde.

Les journaux patronés par la [illegible] continuent à prêcher la translation du gouvernement dans une autre ville que Paris.

Le président de la République est à Fontainebleau ; on dit que M. Dupin est allé l'y rejoindre.

La majorité de l'Assemblée est royaliste et non bonapartiste ou républicaine.

Les journaux royalistes annoncent que les deux branches de la famille des Bourbons se sont entendues, conformément au vœu exprimé plus d'une fois par les feuilles de la tradition.

Le *National* publie à ce sujet la lettre suivante :

Paris, le 13 mai 1850.

Monsieur le rédacteur,

Vous croirez sans doute utile de porter à la connaissance de l'opinion républicaine constitutionnelle un fait qui expliquerait bien des choses, et entre autres les indiscrétions de la presse royaliste sur le touchant accord, si nouveau, des deux branches bourboniennes. Ce fait, le voici :

M. le colonel Laborde, représentant du peuple et l'un des condamnés de Boulogne, qui est resté l'ami et le familier de M. Louis-Napoléon Bonaparte, nous a affirmé, avant-hier, que M. Berryer et autres légitimistes l'avaient abordé il y a environ un mois, à la chambre, pendant qu'il se trouvait avec le général Montholon, et leur avait recommandé de dire au président de la République qu'il était temps, pour lui, de s'entendre avec les Bourbons, qui lui assureraient une position convenable ; mais que, s'il ne se dépêchait de traiter, avant deux mois il serait perdu et n'aurait plus rien à espérer !

L'un de nous ayant demandé au colonel s'il avait porté le fait à la connaissance du président, il nous a répondu :

Moi, j'ai été le dire le lendemain au *prince* lui-même ; quant au général Montholon, j'ignore s'il l'a fait.

Veuillez agréer, etc.

A. Aubert, préfet de la Corse, démissionnaire.
F. Adam, adjoint au maire du 1er arrondissement, démissionnaire.
Bouillon, lieutenant-colonel de la 2e légion, démissionnaire.

Les journaux belges ont déjà plusieurs fois parlé de ces négociations, auxquelles nous avons toujours refusé d'ajouter foi.

Le dernier numéro du *Napoléon*, qui contenait les mêmes insinuations que les précédents, a été désavoué par le *Dix Décembre* et la *Patrie*.

Le Peuple n'est plus un troupeau.

Les lois d'exception inventées par les aristocraties nobiliaires, cléricales, financières, ont longtemps fractionné la population d'un pays en deux catégories.

D'un côté les castes des nobles, des prêtres, des financiers, entourés des gens qui se trouvent plus directement sous leur dépendance.

De l'autre, le troupeau populaire.

Le troupeau populaire, c'est cette masse confuse et sans nom de menu peuple que les oligarchies gouvernementales ont tenu jusqu'ici asservie par la misère, ne laissant tomber jusqu'à elle que les miettes d'un pain noir bien sec et bien dur.

Dans les campagnes, ce sont les habitants de ce qu'on appelait autrefois le *plat pays* ; — manouvriers des champs, végétant dans les privations de toutes sortes. Dans les villes, ce sont les nombreuses légions des ouvriers dont le travail toujours incertain ne donne aucune garantie pour la vie du lendemain.

Les oligarchies gouvernementales n'ont jamais [illegible] ceux-ci de [illegible] ces millions de citoyens. Pour elles, ces hommes n'avaient pas d'*individualité* ; chacun d'eux [illegible] compte pas pour UNE personne ; — pour elles, le peuple [illegible] était un assemblage [illegible] d'êtres vulgaires, sans [illegible] et sans nom.

[illegible] fiscale [illegible] les oligarchies savaient si bien exploiter [illegible] profit, la fisc n'atteint pas encore *nominativement* les hommes parqués dans le troupeau populaire.

Dans les villes et dans les campagnes, la contribution personnelle n'est pas appliquée *nominativement* à chaque individu : les rôles de cette contribution ne renferment pas à beaucoup près la nomenclature exacte de la population des communes.

A Paris, en 1846, le fisc n'inscrivait pas sur ses registres les habitants dont le loyer était au-dessous de 200 fr. Or, le nombre des ménages rentrant dans cette catégorie était de 258,057, représentant 674,000 personnes (hommes, femmes et enfants).

Ces 674,000 personnes tombaient dans le troupeau populaire que le fisc ne dénombre pas par la cote personnelle. Le fisc est encore grand seigneur ; il atteint en bloc cette masse de citoyens par les impôts indirects ; cela lui suffit — à quoi bon grossir ses dossiers des noms de gens qui ne paient les impôts que centimes par centimes.

Il est vrai que les centimes *accumulés* des impôts indirects produisent des sommes bien plus considérables que celles des impôts directs de la contribution personnelle ; mais là n'est pas la question pour le fisc.

Dans les campagnes, on trouve le même résultat à peu de chose près ; de telle sorte que les registres de la contribution personnelle constatent tout au plus la moitié du nombre de la population virile qui devrait y figurer.

La population virile au dessus de 21 ans compte en France de 10 à 11 millions de personnes, et le chiffre des hommes inscrits à la contribution personnelle est tout au plus de cinq millions et demi.

Or, la loi-Baroche, en prenant pour base du privilège électoral qu'elle propose de substituer au droit commun, l'impôt personnel, traite le troupeau populaire plus dédaigneusement encore que le fisc, et exclut, en fait, du droit de vote huit millions peut-être de citoyens sur dix ou onze millions agés de plus de vingt-un ans.

La loi-Baroche, osant détrôner le suffrage universel, exercé pendant *deux ans*, appellerait donc au vote, relativement à la population nouvelle de la France, MOINS de citoyens que n'en appelait Louis XVI en 89, après CENT SOIXANTE-QUINZE ans d'interruption de toute représentation nationale. En 89, il y eut 2,500,000 votants sur 24,000,000 d'habitants, et l'on était électeur *primaire* et éligible sans aucune condition de propriété, de cens, de capacité ; il suffisait de payer une contribution quelconque comme citoyen actif.

Eh bien ! lorsqu'on étudie de près notre grande révolution, on reconnait de la manière la plus évidente que les bouleversements par lesquels elle a passé, prennent leur origine dans les exclusions que Louis XVI avait malheureusement établies.

Le droit imprescriptible d'élection que chaque citoyen porte en lui-même, n'ayant pas été étendu sur l'universalité des citoyens, des froissements s'en suivirent. L'élection à deux degrés les augmenta.

A Paris, *les électeurs des députés*, les électeurs des 60 districts n'étaient qu'au nombre de 700 à 800.

Aussi, à côté des 60 districts, se forme le *grand district* anti-légal du Palais-Royal, qui représentait bien plus les intérêts du peuple que le plus grand nombre des districts légaux.

Les citoyens [illegible] actifs, les citoyens exclus de l'élection, exclus de la garde nationale ; ceux qui formaient le troupeau populaire, voyant que les hommes [illegible] en [illegible] dans les mots [illegible] les masses, [illegible] livrèrent aux extrémités révolutionnaires les plus terribles [illegible] imprimer [illegible] réformes [illegible] la [illegible] nécessaire pour atteindre son but supérieur de JUSTICE et de LIBERTÉ.

Les leçons terribles inscrites en caractères de sang que la Révolution a laissées sur son passage seront-elles perdues encore une fois ?

Quand donc comprendra-t-on que l'exclusion, c'est l'antagonisme, la lutte, la guerre ? Quand donc comprendra-t-on que le droit d'élection appartient à tout citoyen, non seulement sans condition de cens, mais sans condition de domicile politique ? Le domicile politique du citoyen français c'est la FRANCE, peu importe que l'électeur voyage ou reste dans sa commune.

Le droit est ABSOLU, INALIÉNABLE, IMPRESCRIPTIBLE : malheur à qui le touche !

Législateurs ! voulez-vous prévenir les révolutions sanglantes, voulez-vous donner à *tous* les citoyens la patience nécessaire pour attendre les utiles réformes ? Ne parquez plus le peuple comme un vil troupeau.

Que chaque homme soit citoyen, électeur et éligible.

Ce n'est que depuis que le peuple a l'espoir de ne plus être traité comme un vil bétail, ce n'est que depuis que le suffrage universel fonctionne d'une manière intégrale, régulière, et ouvre une issue légale à ses espérances, qu'il a renoncé aux moyens violents de progrès, aux insurrections et aux émeutes, qu'il a repris avec courage, patience et confiance, ses durs labeurs de chaque jour.

Enlevez à chaque prolétaire ce titre de citoyen, l'espoir d'avenir et le sentiment de dignité que lui inspire son droit de vote ; faites-lui sentir par une exclusion inique et maladroite, qu'il dépend en tout et pour tout de celui qui possède, et vous n'aurez plus d'autre loi sociale que la force brutale, plus de rempart contre la barbarie, plus de garanties légales pour faire respecter la propriété, plus d'autres perspectives de progrès qu'une ère nouvelle de révolutions radicales et de guerres civiles.

Quelques Absurdités de plus.

Chaque jour d'examen qui passe sur le projet des burgraves contre le suffrage universel y fait découvrir de nouvelles énormités hypocritement masquées sous de mielleuses paroles.

Ici ce sont des électeurs, payant le cens exigé, qui s'aperçoivent que la nouvelle loi les dépouillerait de leur droit.

Là ce sont les légitimistes qui remarquent que le projet les priverait de leurs meilleures troupes.

Le *Crédit* fait à ce sujet le calcul suivant, sur les chiffres publiés par le *National* :

Ainsi, le département des Bouches-du-Rhône, qui a 114,293 électeurs, n'en aurait plus que 63,436 ; celui des Côtes-du-Nord, qui en a 164,000, n'en aurait plus que 89,683 ; celui du Finistère, qui en a 150,165, n'en aurait plus que 80,443 ; celui d'Ile-et-Vilaine, qui en a 154,858, n'en aurait plus que 70,578 ; la Loire-Inférieure, qui en a 148,353, n'en aurait plus que 83,557 ; le Maine-et-Loire, qui en a 151,062, n'en aurait plus que 71,345 ; la Mayenne tomberait de 106,272 à 55,673, le Morbihan, de 127,150 à 66,792 ; l'Orne, de 126,096 à 43,038 ; la Vienne, de 87,955 à 31,707.

Ainsi, tandis que la moyenne de la réduction du nombre des électeurs pour toute la France serait d'un tiers environ, la plupart des dix départements que nous venons d'énumérer, et *qui sont ceux où le parti légitimiste domine, perdraient la moitié environ et même près des deux tiers des leurs.*

A coup sûr, le parti légitimiste, lorsqu'il a pris part à la campagne entreprise contre le suffrage universel, ne s'était pas rendu un compte exact de tous les résultats possibles.

Le *National* montre, de son côté, la puérilité de la mesure qui veut qu'il y ait trois scrutins quand les candidats n'auront pas obtenu la majorité absolue. Ce que l'on reproche à la loi actuelle, c'est de valider l'élection d'un candidat qui peut n'avoir obtenu que le huitième des voix des électeurs inscrits. Or, que propose-t-on pour obvier à ces inconvénients ? Trois scrutins : dans le troisième desquels on pourra être élu, comme aujourd'hui, en ayant contre soi les sept huitièmes des électeurs inscrits.

Il est vrai que cette disposition donnerait un grand avantage aux candidats riches, qui trouveraient une occasion d'exercer leur munificence en voiturant et en défrayant les électeurs de leur couleur, tandis que les autres, las de ces dérangements, prendraient le parti de rester chez eux.

Il serait tout aussi facile de battre en brèche l'article relatif aux exclusions pour indignité.

Ainsi l'on propose d'exclure l'ouvrier qui, se trouvant en état d'ivresse, aura répondu de travers à un sergent de ville ; — l'orateur qui, dans un club, aura prononcé des paroles mal sonnantes pour le commissaire de police, lequel soutiendra *mordicus* qu'en parlant de la nécessité de ne pas sacrifier complètement la *chair* à l'esprit, on a fait l'éloge de la *bonne chère* ; — les pauvres coupables du délit de misère, etc.

Il est évident que, pour peu qu'on ait le temps de l'étudier avec quelque détail, on reconnait que la loi est absurde, impraticable autant que provocatrice et inconstitutionnelle.

Aussi n'y a-t-il qu'un cri dans toute la presse patronnée par M. Carlier. Il ne faut laisser ni au pays ni aux représentants honnêtes le temps de voir dans quel piége on les attire. Il faut voter d'enthousiasme. Le rapport qui devait être présenté lundi sera prêt demain, à ce qu'on assure, et l'on tenterait d'emporter la loi séance tenante.

Nous espérons bien que les représentants honnêtes s'opposeront à cet escamotage, et que les démocrates, s'ils s'abstiennent de voter dans une question inconstitutionnelle, tiendront à motiver leur abstention à la face du pays.

Les journaux confidents nous apprennent que la commission a consenti à quelques modifications insignifiantes.

Ainsi, elle a arrêté, dit-on, que tous les habitants qui seraient inscrits depuis plus de trois ans sur le rôle de prestation pour les chemins vicinaux, figureraient sur la liste électorale.

Pour apprécier la valeur de cette concession de la commission, nous plaçons ici l'article de la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux, relatif à la prestation en nature.

Art. 3. Tout habitant, chef de famille ou d'établissement, à titre de propriétaire, régisseur, de fermier, de colon partiaire, *porté au rôle des contributions directes*, pourra être appelé à fournir chaque année une prestation de trois jours, etc.

Ainsi, dans ce cas, c'est encore le cens, le paiement de l'impôt, qui constaterait le droit du citoyen à être porté sur les listes électorales.

La modification de la commission ne modifie donc rien à l'iniquité et à l'absurdité du projet de loi.

On lit dans la loi électorale du 8 février 1849.

Art. 106. Ceux qui par voies de fait, violences ou

[illegible]blir une lutte entre le condamné et ses exécuteurs, il est bien naturel, nous l'avouons, de se défendre vigoureusement en de pareilles circonstances ; mais cette lutte, trop prolongée, produit une impression pénible sur l'esprit du spectateur. Quand le coupable est hors de nuire, on n'a plus pour lui, en France, que de la pitié. Il faudrait donc faire entraîner rapidement la victime, afin d'épargner au public le spectacle d'une agonie.

L'ivrogne Smith est le seul de tous ces orphelins que son frère puisse parvenir à sauver de la chute. Ce rôle, excellemment joué par Drouville, qui s'est montré là un véritable Garrick, est du reste le plus intéressant de cet intéressant drame. En effet, dès que ce malheureux a pu comprendre, dans un éclair de lucidité, la mission sainte que s'est imposée Job Deans, il renonce peu à peu à ses habitudes, et se dévoue sincèrement à le seconder.

C'est lui qui console les derniers moments de Ketty, en lui amenant sa fille ; c'est lui qui décide John, l'ex-laquais, à suivre Deans aux Etats-Unis ; c'est lui qui, dans une feinte scène d'ivresse, surprend le découragement de Job et empêche son suicide, en lui faisant apporter l'espérance, par la veuve de Dikson, que représente l'expressive figure de Lia Félix, dont le talent s'est encore développé depuis la dernière fois que nous l'avons vue.

Assurément, ce drame où l'auteur a fait preuve, non seulement de talent, mais encore de grandeur d'âme, de beauté de cœur, de foi, sérieusement humanitaire, aura de nombreuses représentations. Il intéressera et instruira toutes les classes de spectateurs ; car si l'égoïsme, si l'insouciance même de la misère d'autrui y est énergiquement flétrie, c'est aux luttes pacifiques de la pensée que l'auteur en appelle ; l'esprit de haine et de destruction par la force brutale y est vigoureusement flétri.

M. Carlier a eu un instant l'intention d'interrompre par arrêt de la préfecture les succès de cette œuvre d'apôtre et de poète. Mais il est revenu depuis sur sa première détermination. Certes, il eût été curieux, le mot est honnête, de voir interdire cet élan de fraternité à la Porte-Saint-Martin, quand on tolère au Vaudeville ces railleries irritantes, ces parodies calomniatrices qui changent le rire en provocation, qui germent en railleries bouffonnes pour s'épanouir en menaces et en colère au milieu des populations.

A LA BASTILLE. — Que l'on puisse rire entre les quatre murs d'un cachot de la Bastille, malgré les verrous des portes et les barreaux des larmiers, je m'en étais bien douté. Il n'y a pas dans la vie de position assez lugubre où l'on ne trouve un moment de gaieté, quand cette position est partagée par un peu de bonne compagnie. Mais qu'il fût possible de rire des victimes, quand on les voit dans la triste condition où les a réduites l'arbitraire d'un pouvoir autocratique, voilà ce que je n'aurais jamais cru.

J'aurais assurément parié le contraire. Eh bien, MM. Duvert et Lauzanne, en collaboration avec MM. Arnal et Leclère, m'ont fait complètement changer d'avis.

Lundi dernier j'ai eu devant les yeux les parois lugubres du vieux complice des rancunes royales ; j'y ai vu, fort mal meublés, deux pauvres diables complètement innocents, retenus là parce qu'ils avaient l'un et l'autre aimé pour le *bon motif* ; et je n'ai pas un seul instant porté le mouchoir à mes yeux.

Quand je dis qu'ils étaient innocents, je passe sous silence une petite peccadille dont ils s'étaient rendus tous les deux coupables. Ils avaient l'un et l'autre recommandé leur rival à M. l'intendant de la police. Or, pour passer le temps, ils se mettent à se conter mutuellement leur histoire. Durufflé, c'est-à-dire Leclère, est cause de l'emprisonnement de Chamerlan, autrement dit Arnal, et réciproquement. Les rivaux qu'ils ont joué, ils les retrouvent en se contemplant. Chamerlan est furieux, il saisit une barre de fer, qui s'est détachée de la fenêtre, et veut en assommer le tuteur d'Emilie. Celui-ci résiste et tâche de raisonner l'amant furieux de sa pupille.

Chamerlan, voyant la résistance logique du vieillard, change ses menaces de meurtre en proposition de duel ; mais il le veut à l'instant et reprend sa barre.

— Je ne suis pas armé, réclame Durufflé.

— Qu'est-ce que cela me fait ? répond Chamerlan ; d'ailleurs, quand j'aurais frappé un coup sur votre crâne, je vous passerai mon arme.

Cette perspective d'avoir son tour, après s'être préalablement laissé fendre la tête, ne charme pas davantage le tuteur d'Emilie, qui fuit dans tous les coins de l'étroit cachot au lieu de s'y résigner. Heureusement pour lui, le geôlier paraît, apportant à chacun, avec l'annonce de sa liberté, un billet de faire part du mariage de M. l'intendant avec l'objet de leur rivalité.

Cette petite pièce fera le tour de la France ; après avoir égayé les spectateurs des Variétés, elle ira dilater les parterres des départements. Et certes, ce sera une bonne œuvre, car, par le temps qui court, on a besoin de chasser la tristesse ; il faut de temps en temps s'étourdir et oublier.

En sortant des Variétés, j'entendis un provincial demander si Arnal avait plus de vingt ans. Le fait est qu'avec ses joues parfaitement préparées, son entrain habituel et sa perruque marron-de-septembre, il était difficile de ne pas partager cette innocente illusion.

UN GARÇON DE CHEZ VÉRY. — Voici une gaudriole morale ; jamais le proverbe gothique : *Castigat ridendo*, n'a été mieux appliqué. L'époux conduira son épouse et la femme conduira son mari à Montansier pour voir cet apologue instructif qui vaut toute la sagesse contenue dans les écrits de feu Salomon, le grand polygame.

Deux moitiés formaient un couple ; un spahis survient et disjoint cette touchante unité. Le mari est éloigné de la chambre de madame sous prétexte de santé. Madame fait ordonner à monsieur du repos et de la flanelle ; bien mieux, pour que l'œil vigilant d'une fille ne trahisse rien de ses secrets, elle renvoie Jeannette pour prendre à son service un *domestique mâle*. Pardon, lectrice, c'est madame Galimard qui s'exprime ainsi.

En allant acheter sa flanelle, l'époux tombe dans une œillade, et conduit la marchande souper chez Véry, au cabinet particulier n° 7. Ce jour-là même, l'épouse, en compagnie [illegible] va se réjouir au cabinet n° 6. Or, remarquez bien où cette double faute va conduire le couple égaré.

Le garçon qui vient remplacer Jeannette est celui-là même qui servait les numéros 6 et 7. Grande stupéfaction quand il se présente ; chacun se croit à sa discrétion. On le caresse, on le sert, on met tout à sa disposition ; la maison est pour lui un véritable *Eldorado*. Il ne comprend pas précisément à quoi il doit tout cela, mais il s'y résigne facilement.

Les caresses qu'il reçoit de madame lui font croire qu'il a fait des ravages dans son cœur ; les amitiés empressées de monsieur lui font supposer qu'il a retrouvé un père. Il y a dans tout, cela des imbroglios si fous, si compliqués, si inimaginablement drôles et si parfaitement mis en saillie par Levassor qui joue le rôle du garçon, que M. de Montalembert lui-même donnerait le scandale du rire, s'il assistait à cet éclat de bonne humeur.

ODÉON. — Nous aurons, mardi prochain à nous occuper du *Chariot d'enfant*, cette œuvre extra-antique qui précède de beaucoup notre période historique européenne ; cette fantaisie royale, si bien rajeunie par un de nos plus spirituels littérateurs.

Disons-le en attendant, le peu que nous en savons nous donne du roi Soudraka une bien autre idée que celle que nous inspirent les derniers pivots du parasitisme, nos pauvres rois contemporains.

Du temps de ce poète couronné on aurait eu honte probablement de passer son temps, depuis l'aurore du jour de l'an jusqu'au dernier crépuscule de décembre, à absorber, sans rien produire, le plus clair des revenus des nations.

ANTONY MÉRAY.

menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi, ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé ou auront tenté de le déterminer à s'abstenir de voter, ou auront, soit influencé soit *tenté d'influencer* son vote, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 100 fr. à 10,000 fr.

La peine sera double si le coupable est fonctionnaire public.

Or, le *Napoléon* écrivait quelque temps avant les dernières élections :

Si les Socialistes l'emportent le 28 avril, ce sera la dernière fois que le suffrage universel aura fonctionné.

Les autres journaux de l'ordre ont publié les mêmes menaces en d'autres termes.

Les électeurs parisiens, les électeurs de Saône-et-Loire n'ont tenu compte de ces menaces. Dans les deux départements ils ont donné une immense majorité aux candidats démocratiques. Mais le fait des menaces sous conditions proférées contre les électeurs, est pleinement établi.

On avait pu croire d'abord que, bien qu'insérées dans les journaux protégés par la police, ces menaces avaient un caractère purement individuel, et par conséquent ne tombaient que sous le coup du § 1er de l'art. 106 de la loi électorale.

Mais le 8 mai dernier M. Baroche est monté à la tribune, et, après avoir protesté de son respect pour la Constitution, il a proposé à l'Assemblée la violation respectueuse d'icelle et la suppression du suffrage universel, acceptant ainsi la responsabilité des menaces proférées par les journaux amis et venant les exécuter.

Donc le délit de menace sous condition contre les électeurs provient bien de fonctionnaires publics. Ces menaces ont été suivies d'effet.

Et si l'Assemblée rejetait la loi, elles ne manqueraient leur effet que par une cause indépendante de la volonté des fonctionnaires qui ont commis les menaces.

Donc l'art. 106 de la loi électorale de 1848 et les articles du code pénal relatifs aux menaces sous condition, sont applicables en droit à M. Baroche et autres fonctionnaires qui ont accepté la responsabilité de l'œuvre des Burgraves.

A la suite de la pétition contre la confiscation du suffrage universel que nous avons insérée ce matin, le *National* en publie une seconde adressée par les électeurs de Paris aux représentants du département de la Seine.

AUX REPRÉSENTANTS DE LA SEINE.

Un projet élaboré par dix-sept hommes dont la vie entière a été la négation des principes républicains, est actuellement soumis aux délibérations de l'Assemblée.

Ce projet tend à remplacer le suffrage *universel* par le suffrage *restreint*, — l'*égalité* devant l'urne par l'*inégalité* devant l'urne, — un droit commun à *tout le peuple* par un privilège institué au profit d'une fraction du peuple.

Des chiffres authentiques le prouvent. Ainsi, par exemple, le département de la Seine, qui compte aujourd'hui 335,500 électeurs, n'en compterait plus que 109,052 ; différence, 244,447.

Or, le droit de suffrage, inséparable du droit de souveraineté, est manifestement un des droits « antérieurs et supérieurs aux lois positives, » reconnus par le paragraphe III du préambule de la Constitution.

De plus, l'*universalité* de ce droit a sa sanction dans les articles 1er, 24 et 25.

Toute restriction donc à l'universalité des suffrages porterait du même coup atteinte et aux dispositions formelles du pacte fondamental et à un droit placé sur sa nature même au-dessus de la sphère législative.

Nous ne saurions admettre que vous adoptiez un pareil projet.

Ceux d'entre vous qui le voteraient, déclareraient par cela même que le suffrage universel n'est pas la *légitime* expression du pays.

Frappant ainsi d'indignité la majorité électorale qui leur a délégué ses pouvoirs, comment pourraient-ils se croire autorisés à confirmer un mandat infirmé dans leurs propres mains?

Comment, si le suffrage qui les a nommés est illégitime, justifier leur présence au sein de l'Assemblée? Leur démission serait la conséquence logique d'un vote approbatif de la loi des dix-sept.

Vous le comprendrez, et remplirez vos devoirs envers le DROIT, que rien ne prescrit, envers la CONSTITUTION, dont la défense vous appartient, envers le PEUPLE qui vous a nommés.

La pétition suivante se signe également dans Paris :

CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Article 1er. *La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français ; elle est inaliénable et imprescriptible ; aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice.* »

« Art. 24. *Le suffrage est direct et universel.* »

« Art. 25. *Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de vingt-un ans et jouissant de leurs droits civils et politiques.* »

Considérant qu'au moment où une reprise marquée des affaires, succédant aux opérations électorales, faisait concevoir au pays la fin de la crise qui pèse, depuis si longtemps, sur le commerce, la présentation d'un projet de loi électorale est venu jeter la plus vive anxiété dans les esprits, et remettre tout en question.

Attendu que d'après les articles précités de la Constitution, le suffrage universel est la propriété de tous les Français, *sans condition de cens*.

Attendu qu'elle est la *seule propriété* du *prolétaire*; et que toute *propriété est inviolable*.

Attendu que le peuple tient d'autant plus à son droit de vote, que ce droit est la seule garantie de la sécurité publique ;

Attendu que tous les vrais amis de l'ordre sont essentiellement intéressés à conserver l'instrument pacifique des réformes et du progrès ;

Attendu que le peuple serait autorisé à revendiquer, pour tous les moyens constitutionnels en son pouvoir, l'exercice de ce *droit inaliénable* et imprescriptible ;

Attendu qu'il est du devoir de tous les bons citoyens d'empêcher qu'en violant le droit commun, on ne réhabilite le droit d'insurrection.

Les soussignés, membres de l'ex-comité des commerçants, fabricants, propriétaires et ouvriers, et leurs adhérents, demandent que l'Assemblée législative, usant de son droit, fasse cesser une cause de trouble et d'agitation en repoussant le projet de loi soumis à ses délibérations.

CROCÉ-SPINELLI, négociant. — GRISIER, négociant. — BRETON, propriétaire. — M. MUNIER, chimiste. — DULAU, fabricant. — VOISIN, fabricant. — F.-G. ROEDERER, négociant. — HÉTIER, marchand tailleur. — POINSIGNON, propriétaire. — P. TISSAY, ouvrier. — J. BERNIER. — CONTE, propriétaire. — BERNARD, négociant. — BOSC, avocat. — SAUDAC, sellier.

On lit dans la *Presse* :

On se demande ce qui arriverait, si les 197 représentants qui ont voté pour la question préalable s'abstenaient collectivement de prendre aucune part à la discussion et au vote de la loi Baroche? — La réponse à cette question se trouve dans l'article 119 du règlement.

L'article 119 est ainsi conçu :

« La censure est prononcée contre.......... tout membre qui aura donné le signal d'une abstention collective de prendre part aux travaux législatifs. »

L'article 124 ajoute :

« La censure simple emporte de droit :

» 1° La privation pendant un mois de moitié de l'indemnité allouée au représentant ;

» 2° L'impression et l'affiche à mille exemplaires, aux frais du représentant, de l'extrait du procès-verbal mentionnant la censure.

» Les affiches seront apposées dans toutes les communes du département par lequel le représentant a été élu. »

L'article 123 renferme cette disposition :

« Le représentant contre qui la censure est demandée a toujours le droit d'être entendu ou de faire entendre en son nom un de ses collègues. »

Des articles précités il résulte donc que les 197 représentants encourraient la retenue pendant un mois de moitié de l'indemnité, mais qu'ils auraient le droit de se succéder tous à la tribune pour y motiver leur abstention.

Le ministère et la commission des 17 ont-ils prévu et calculé l'effet que produiraient sur l'opinion publique 197 abstentions successivement et solennellement motivées?

Assemblée nationale.

Présidence de M. le général BEDEAU, vice-président.

Séance du 14 mai.

A deux heures et un quart, la séance est ouverte.

MM. Colfavru, Doutre, Mathieu (de la Drôme) et Miot déposent un grand nombre de pétitions : les unes contre le projet de révision de la loi électorale, les autres pour le maintien du suffrage universel et le respect de la constitution.

L'agitation causée par la préoccupation de la loi électorale continue à régner dans l'Assemblée.

M. HUBERT DE L'ILE. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un rapport sur le projet de loi relatif à la prorogation pendant six mois du traité de commerce de 18[illegible] entre la France et la Sardaigne. L'urgence a été demandée par M. le ministre des affaires étrangères; elle l'est également par la commission, qui désire que la commission vienne demain. — Approuvé.

MM. Antony Thouret et Testelin déposent des pétitions contre le projet de révision de la loi électorale; les pétitionnaires qualifient ce projet d'inconstitutionnel.

M. LE PRÉSIDENT. J'invite M. Testelin à se renfermer dans l'objet de la pétition. (Exclamations à gauche.) Je ne conçois pas ces exclamations violentes; personne n'a le droit de parler contre le règlement. (Bruit.) Si l'on veut demander la parole pour un rappel au règlement on peut le faire; mais ce n'est pas une raison pour interrompre le président par des exclamations. (Nouveau bruit à gauche.) Je vous rappelle à l'ordre, monsieur Bourzat, pour vos exclamations réitérées.

M. BOURZAT. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Vous aurez la parole pour vous expliquer sur votre rappel à l'ordre.

M. BOURZAT. M. le président a cru devoir me rappeler à l'ordre. L'Assemblée me permettra sans doute de lui dire dans quelle circonstance une pétition avait été présentée par un de nos collègues, qui en expliquait l'objet. M. le président l'a interrompu pour lui dire de se conformer au règlement. J'ai fait observer que notre collègue se conformait aux précédents de l'Assemblée. Rappelez-vous, messieurs, les nombreuses pétitions déposées à cette tribune, par lesquelles on demandait la dissolution de l'Assemblée constituante, qui était une assemblée républicaine. (Interruption.)

M. le président a cru devoir me rappeler à l'ordre. Du reste, c'est avec plaisir que j'ai vu l'énergie que M. le président a montrée pour faire respecter votre règlement; car lorsque la Constitution sera ici attaquée par un projet...

A gauche : Très bien! — Interruption.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à la question. (Interruption à gauche.) J'invite les interrupteurs au silence. M. Bourzat, à la parole sur son rappel à l'ordre. (Agitation.)

M. BOURZAT. Je suis loin de vouloir m'insurger contre l'autorité présidentielle, car je crois que l'énergie que M. le président a montrée pour un rappel au règlement sera imitée si jamais on attente par un projet au respect de la République et de la Constitution. (A gauche : Très bien! — Vive agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous ai rappelé trois fois au silence. Je maintiens le rappel à l'ordre.

M. E. PÉAN. Vous interrompiez vous-même l'orateur. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Péan, je vous invite au silence. (Interruption à gauche.)

M. PÉAN prononce quelques paroles qui sont couvertes par le bruit des interrupteurs.

M. LE PRÉSIDENT. M. Péan, je vous rappelle à l'ordre. (Agitation prolongée.)

La discussion du budget est reprise.

M. ROMAIN-DESFOSSÉS, ministre de la marine. Je demande à l'Assemblée d'adopter l'article additionnel suivant : « Les dispositions de l'art. 9 (relatives à l'ordonnancement sous crédit de certaines dépenses faites ou à faire), ne sont pas applicables aux dépenses faites pour les bâtiments de l'Etat hors de France. »

Il y a des cas de force majeure qui tiennent les bâtiments éloignés plus longtemps que le ministre ne peut le prévoir; des traites sont alors tirées, et avec l'art. 9 elles ne seraient plus négociables, car le ministre, devant les dispositions de cet article, ne saurait en prendre la responsabilité.

L'Assemblée adopte la prise en considération, et l'amendement est renvoyé à la commission.

« Art. 14. Tous les crédits ou portions de crédits qui resteront disponibles par suite de vacances d'emploi, feront retour au Trésor.

» Les ministres, à la fin de chaque trimestre, feront dresser, dans leurs départements respectifs, un état des emplois dont la vacance aura été constatée pendant le semestre ; ces états énonceront la durée de chaque vacance et le montant des crédits devenus disponibles ; ils seront immédiatement adressés au ministre des finances et transmis à la cour des comptes. »

Une discussion s'engage sur cet article, qui est repoussé par divers ministres.

M. BERRYER maintient la nécessité de l'article 14 dans l'intérêt d'une bonne comptabilité et d'une surveillance rigoureuse.

Les articles 15, 16 et 17 sont adoptés sans discussion.

Art. 18. A partir de la promulgation de la présente loi et jusqu'en 1860, il ne pourra être fait, dans les divers grades de la Légion-d'Honneur qu'une nomination sur deux extinctions.

Il ne pourra être annuellement accordé de décorations de la Légion-d'Honneur, avec traitement, que jusqu'à concurrence d'un crédit de 100,000 fr. sur la somme rendue disponible par les décès des légionnaires de tout grade.

Ces dispositions sont suspendues en temps de guerre et pour faire la guerre.

MM. Rouher, ministre de la justice, et d'Hautpoul, ministre de la guerre, se plaignent du peu de nominations qui resteraient à la disposition du ministère de la guerre.

M. BERRYER, rapporteur. Il faut, pour que la Légion-d'Honneur soit une récompense enviée ou enviable, que la nomination dans cet ordre national soit la plus restreinte possible. La restriction que nous apportons, est-elle trop étroite! On ne saurait le dire. En effet, l'ordre de la Légion-d'Honneur qui devait d'abord, d'après son créateur, n'être composée que de six mille légionnaires, possède aujourd'hui 51,000 titulaires. Et alors même qu'il n'y en avait que 42,000, la chambre des pairs adoptait la disposition que nous soumettons à l'Assemblée.

Que l'Assemblée remarque bien, d'un autre côté, qu'aucune limitation n'est demandée par nous en temps de guerre et pour faits de guerre.

MM. les ministres ont reconnu eux-mêmes que le crédit de 100,000 fr. était suffisant pour la nomination des soldats et sous-officiers. Pour ce qui est des officiers, s'il y en a un nombre méritant très considérable, rien n'empêche qu'on ne diminue le nombre des nominations civiles.

M. CHARRAS. On a invoqué l'ordonnance de 1816; eh bien! messieurs, on aurait dû au moins la respecter pour les nominations civiles. Cette ordonnance prescrit en effet que la Croix de la Légion-d'Honneur ne pourra être conférée dans l'ordre civil qu'après 25 ans de services actifs.

M. ROUHER. Je reconnais qu'à l'égard de l'ordre civil, cette ordonnance n'a pas été exécutée, et c'est pour cela que j'ai adhéré à la proposition de la commission à ce sujet. Mais, pour les services militaires, on ne peut dire qu'elle n'ait pas été exécutée.

M. CHARRAS. Je demanderai alors pourquoi on ne l'a pas observée en ce qui touche les services publics.

M. ROUHER. On a eu tort.

M. CHARRAS. M. le ministre me dit : « On a eu tort. » Ne serait-il pas juste de dire : Nous avons eu tort? En effet, je vois chaque jour dans le *Moniteur* des nominations faites, non pas scandaleusement, mais ridiculement. (Mouvement.) Oui, je ne suis ici que l'écho de la conscience publique ; il y a eu des nominations complètement ridicules. Ce n'est pas ainsi qu'on a toujours agi.

On faisait observer, messieurs, à Louis XVIII, qu'il distribuait fort peu de décorations dans l'ordre de Saint-Louis, et il répondait qu'il faudrait arriver à ce point qu'on se mît aux fenêtres pour voir passer un chevalier de Saint-Louis.

Sans restreindre à ce point les nominations dans la Légion-d'Honneur, il faudrait cependant qu'elle ne fût pas aussi prodigues que jusqu'ici, et c'est pour cela que j'appuie la proposition de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. M. Rouher a présenté l'amendement suivant :

« Ces dispositions ne sont pas applicables aux armées de terre et de mer. »

M. BERRYER. Cet amendement est repoussé par la commission.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée.

Deux épreuves ont lieu successivement et sont déclarées douteuses.

On procède au scrutin de division, qui résout la question en ces termes :

Nombre des votants,	665
Majorité absolue,	333
Billets blancs,	352
Billets bleus,	315

L'Assemblée a adopté l'amendement de M. le ministre de la guerre.

L'art. 18, ainsi modifié, est adopté.

« Art. 19. Le conseil supérieur de l'instruction publique sera appelé à donner son avis préalable sur les impressions ou souscriptions pour des ouvrages concernant la littérature, l'histoire, les sciences et les arts, et qui devront être payées sur les fonds mis à la disposition du ministère de l'instruction publique.

Le conseil de l'amirauté sera appelé à donner son avis préalable sur les impressions de voyages, mémoires et autres ouvrages qui devront être payés sur les fonds qui sont à la disposition du ministre de la marine. — Adopté.

M. CHARRAS propose un article additionnel pour que M. le général Bulhières soit tenu de restituer au Trésor la somme de 19,498 francs indûment ordonnancés par son ordre au bénéfice du gouverneur des Invalides, du 7 février 1849 au 28 janvier 1850.

M. Charras monte à la tribune. (Agitation.)

M. TASCHEREAU. Il s'agit d'un compte de 1849 qui ne peut être discuté que lors du règlement des comptes de 1849.

M. BERRYER. C'est pour cela que la commission n'a pas eu à délibérer sur la demande de M. Charras.

Voix à droite : La question préalable!

M. LE PRÉSIDENT. Je mets la question préalable aux voix.

M. CHARRAS. C'est ainsi qu'on étouffe toute discussion.

M. LE PRÉSIDENT. Je suis le règlement. (Bruit à gauche.)

La question préalable est adoptée.

Une agitation assez grande se produit à gauche ; des interpellations sont échangées entre divers membres de la gauche et de la droite. Le mot de gaspillage est prononcé.

M. LE GÉNÉRAL BULHIÈRES. On a prononcé le mot de gaspillage.

A gauche : Oui!

M. LE GÉNÉRAL BULHIÈRES. Je m'expliquerai....

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole, général.

M. Paulin Gillon a présenté un autre article additionnel.

M. CHARRAS. La question préalable!

M. LE PRÉSIDENT. Taisez-vous, monsieur Charras!

M. CHARRAS. Vous devez être juste!

M. LE PRÉSIDENT. J'entends M. le colonel Charras dire : Vous devez être juste. Je suis juste, et comme je dois faire respecter le règlement, M. Charras, je vous rappelle à l'ordre; ne recommencez pas!

M. CHARRAS s'explique sur son rappel à l'ordre. Des interruptions partaient à droite comme à gauche. M. le président s'adressant à M. Estrade, lui déclara qu'il le rappelait à l'ordre. Je dis alors : Soyez juste! voulant exprimer que M. le président s'adressait dans ce cas plutôt à la gauche qu'à la droite.

M. LE PRÉSIDENT. Je m'adresse au côté qui interrompt le plus souvent.

L'Assemblée décide ensuite, sur la demande de M. Chauffour, qu'elle autorise pour demain des interpellations sur la convocation des collèges électoraux, pour remplacer M. Goldemberg, qui a donné, le 25 avril 1850, sa démission de représentant du Bas-Rhin.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Notre impartialité nous fait un devoir de donner place dans nos colonnes à la lettre suivante qui est une réponse à une déclaration adressée par MM. Emmanuel Arago et Charras à MM. Schœlcher et reproduite par nous d'après le *National* :

A Monsieur le rédacteur du National.

Paris, 6 mai 1850.

Monsieur,

A la prière de M. Schœlcher vous avez publié, dans votre numéro du 4 de ce mois, une lettre signée de MM. Emmanuel Arago et Charras, et adressée à M. Schœlcher.

Quelle que soit la répugnance que j'éprouve à entretenir le public des démêlés de M. Schœlcher avec moi, je ne puis cependant pas me dispenser de répondre à la lettre que vous avez publiée, et de rétablir l'exactitude des faits.

J'ai répondu par une brochure à un *factum* de 500 pages de calomnies qu'a publiées M. Schœlcher contre moi.

Aussitôt que parut cette brochure, M. Emmanuel Arago est venu me dire de la part de M. Schœlcher que ma réponse à ces calomnies était blessante, injurieuse pour la personne de son ami, le citoyen Schœlcher, qu'il désirait avoir avec moi quelques *explications* au sujet de cette réponse; qu'il me priait de le mettre en rapport avec deux de mes collègues.

Vivement j'ai tranché la question en demandant à M. Emmanuel Arago d'avoir à s'expliquer d'abord lui-même, et de déclarer, s'il m'apportait une provocation de la part de M. Schœlcher, si c'était un duel que ce dernier recherchait, de vouloir bien me le dire, afin qu'il fût éclairé et fixé tout de suite sur mes intentions, et sans attendre la réponse à cette interpellation, j'ai déclaré à M. Emmanuel Arago, d'une manière formelle et catégorique, que si son ami M. Schœlcher s'était borné dans son livre à la continuation des calomnies dont il ne cesse depuis plusieurs années de me poursuivre, je me serai *peut-être* empressé de le devancer et de prendre l'initiative de la provocation; mais M. Schœlcher s'étant permis, de compagnie avec M. Pisquion-Perrinon, des actes d'une nature plus *grave*, actes dont je l'accuse en toutes lettres dans ma brochure, je ne pouvais, je ne voulais avoir avec lui aucune explication; que je ne pouvais pas, que je ne voulais pas, moi, l'accusant de ces faits *graves* dont j'offrais la preuve écrite, avoir avec M. Schœlcher les moindres rapports, de quelque nature qu'*ils fussent*, me basant sur ce que je ne devais pas le *laver* de la responsabilité de ces actes, en acceptant soit une provocation, soit même la pensée de la plus petite explication. M'appuyant aussi, — mais sans que j'aie cru nécessaire de le dire à M. Emmanuel Arago, — sur ce que, au contraire de M. Schœlcher à mon endroit, le mandat de représentant dont il est investi ne changeait pas pour moi son caractère.

M. Arago m'ayant témoigné avec instance le désir que cette déclaration lui fût faite par deux de mes collègues, j'ai bien voulu lui procurer ce plaisir et déférer à sa prière ; et deux de mes collègues, auxquels je racontai une minute après ce que je venais de dire à M. Emm. Arago, ont confirmé en effet ma résolution bien formelle de ne donner d'explication ni satisfaction à M. Schœlcher sur les faits si graves que je lui ai faites.

Maintenant, monsieur, que j'ai établi les faits dans leur sincérité, j'ajouterai que je ne comprends pas bien ce que MM. Emm. Arago et Charras entendent par ce deuxième paragraphe : Examen d'honneur, etc., etc., et comment ils peuvent introduire là une question préjudicielle, comme ils le disent. M. Schœlcher fait un livre qui a pour but de m'injurier, de me calomnier. Je démontre par une brochure qu'il en est réellement ainsi. Voilà tout. Rien n'est plus simple.

Vous ne refuserez pas, monsieur, d'insérer ma réponse dans votre feuille, qui a accueilli dans ses colonnes la lettre de MM. Charras et Emmanuel Arago à M. Schœlcher, et je n'ai pas besoin de dire que je compte sur votre impartialité dans cette occurrence.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma haute considération.

BISSETTE.

FAITS DIVERS.

Le bruit de la mort de Louis-Philippe a couru aujourd'hui à l'Assemblée.

— Le bruit court de quelques mouvements tumultueux qui auraient éclaté à Sédan, au sujet de la présentation de la loi des dix-sept. On n'est pas encore bien renseigné sur la portée de ces mouvements.

— Le *Siècle* ayant annoncé qu'un courtier d'annonces avait été arrêté porteur d'un rouleau de journaux réunis à un compte d'insertions, et que l'agent de police avait lacéré des numéros de l'*Evènement* trouvés parmi des feuilles de toute couleur, M. Carlier n'a pas hésité à répondre, par huissier, que le fait était *absolument faux*.

Malheureusement pour la véracité de M. Carlier, le *Siècle* a pu citer, ce matin, une lettre de M. Dollingen, agent de publicité, rue Laffitte, n° 8, qui déclare que le fait est *absolument vrai*.

D'où il résulte que M. Carlier n'est pas seulement un fonctionnaire compromettant, qu'il est encore un préfet de police mal informé.

(*Evènement.*)

— La *Voix du Peuple* a été condamnée deux fois aujourd'hui. Son gérant, M. Laugrand, cité pour répondre au double délit d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, à raison de trois articles insérés dans le numéro du 28 avril dernier, a inutilement fait valoir, par l'organe de Me Crémieux, son défenseur, que, se présentant pour répondre à un procès intenté à la *Voix du Peuple* pour son numéro du 6 avril dernier, il était dans l'impossibilité de soutenir ces deux affaires en un jour.

Défaut a été donné contre lui, et il a été condamné d'abord à 5,000 fr. d'amende et à un an de prison.

Les débats se sont ouverts ensuite sur l'article intitulé : *Budget de* 1851 et publié dans le n° du 6 février. Dans cet article le ministère public avait cru voir le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Me Crémieux a présenté la défense de M. Laugrand. Après des répliques animées, le jury a rendu un verdict affirmatif, et M. Laugrand a été condamné cette fois à 4 000 fr. d'amende et un an d'em-

prisonnement. La cour a, comme dans la première affaire, fixé à deux ans la durée de la contrainte par corps pour le recouvrement de l'amende et des frais.

— Le *Démocrate de Saône-et-Loire* publie les adresses de félicitations adressées aux électeurs de ce département par les démocrates de Tonnerre (Yonne) et de la Châtre (Indre). Nous sommes obligés, comme pour celles dont nous parlions hier, de nous contenter de les mentionner dans notre journal, faute de place.

Nous sommes bien heureux de ces manifestations qui unissent dans un même sentiment les diverses contrées de la France, et étendent, par ces adhésions multipliées, à de nombreux départements la signification imposante des votes démocratiques du 10 mars et du 28 avril.

— Décidément, les cafés républicains sont frappés d'interdit dans Saône-et-Loire. *Le Démocrate* publie l'ordre du jour qui en donne la nombreuse liste et en défend l'entrée aux militaires.

LES SOLDATS RÉPUBLICAINS. — Nous lisons dans le *Démocrate de Saône-et-Loire* :

« Le 2e régiment de dragons, qui était en garnison à Paris, vient de traverser notre département pour se rendre à Lyon, où il va remplacer le 9e de la même arme, qui se rend à Paris.

» Ce régiment était commandé naguère par M. le colonel de Goyon, aujourd'hui promu au grade de général de brigade. Les journaux réactionnaires de Saône-et-Loire nous apprennent qu'au départ du 2e dragons pour Lyon, M. le général Changarnier a voulu le conduire jusqu'au-delà des fortifications d'enceinte, et que là il l'a fait défiler devant lui, ayant à sa tête l'ancien colonel, M. de Goyon. Ils nous apprennent, en outre, qu'à son passage à Autun, la musique de ce régiment s'est rendue au domicile de Mlle Changarnier, sœur du général de ce nom, et lui a donné une sérénade.

» Jusque-là, nous n'avons rien à dire.

» Mais il est malheureusement un incident qui a marqué d'une manière déplorable le passage du 2e dragons dans notre département ; cet incident, il nous est impossible de le passer sous silence. Ceux qui en ont été victimes nous l'ont attesté verbalement et par écrit.

Voici, en résumé, les faits qui nous ont été racontés : nous en avons en main l'attestation écrite et signée :

» A une lieue environ de notre ville, sur la route du Bourgneuf à Chalon, le 2e dragons, état-major en tête, se trouvait précédé d'une voiture contenant quelques jeunes soldats envoyés en Afrique, sous l'escorte de la gendarmerie. Ces jeunes soldats fredonnaient une chanson, lorsque leur voiture fut atteinte par le régiment.

» L'un d'eux fit alors entendre le cri de Vive la République démocratique et sociale ! A l'instant même, le colonel furieux s'avance, sabre en main, sur le jeune soldat qui venait de proférer ce cri, et le frappe du plat de son sabre, en s'écriant : Brigands, canailles, je vais vous en f. de la République sociale. Grâce à son bâton de voyage, le soldat frappé put parer quelques coups ; mais bientôt le bâton lui fut arraché des mains, et plusieurs coups de ce même bâton lui furent appliqués sur la tête et sur les reins.

» Vainement les gendarmes de l'escorte s'interposèrent ; l'acte brutal du colonel fut imité par quelques uns des officiers qui l'accompagnaient.

» L'un des soldats fut même appréhendé au collet par un capitaine, jeté en bas de la voiture, et frappé à coups de plats de sabre et à coups de poings ; bref, deux d'entr'eux ont été assez fortement contusionnés. »

— Le même journal publie la lettre suivante :

» Depuis quelque temps, Autun est traversé par des détachements de ces soldats envoyés aux *isolés* dans les solitudes mortelles de l'Afrique, en punition de leur attachement à la République, crime irrémissible aux yeux d'un pouvoir qui n'a de républicain que le nom.

Il y a dix jours à peine, un de ces détachements entrait en ville sous l'escorte de gendarmes. On lui avait fait prendre un détour pour éviter les quartiers populeux, comme à Angers.

» Ils s'avançaient en chantant le *Chant des Soldats*, et leurs mâles accents avaient attiré des citoyens sur leur passage. Nul cri, nulle manifestation ne s'était produite. Les ames étaient comme contenues par un sentiment de tristesse et de respect. On était arrivé auprès de la sous-préfecture, lorsque tout-à-coup un homme en sort et s'élance avec des gestes et des cris de fureur. Il se jette sur les premiers rangs ; il apostrophe, il rudoie, il maltraite. Soldats et citoyens s'arrêtent étonnés et indignés. Au milieu de la confusion causée par cette brusque et inconcevable irruption, des vociférations s'élèvent, des chevaux froissent la foule, des sabres sont tirés du fourreau. A quoi a-t-il tenu que le sang n'ait pas coulé ? Les témoins de cette scène étaient frémissants d'indignation.

» Les soldats furent conduits et renfermés sans résistance dans la cour de la sous-préfecture. Là, on eut sans doute été témoin d'un spectacle non moins affligeant ; car quelques moments après, on voyait sortir quatre par quatre, enchaînés et conduits en prison, de braves jeunes gens, secouant et montrant leurs chaînes, dont la résignation et le courage arrachaient des larmes d'admiration et de pitié.

» Nous devons dire, pour l'édification du public, que le provocateur, le héros de cette scène étrange, qui n'a d'analogue que dans les fastes de la police la plus basse, s'appelle Houssard de Montigny, et qu'il est sous-préfet à Autun. Le moins que nous puissions faire est de demander une enquête sur son état mental. L'opinion publique ne peut absoudre de pareils actes que par un verdict de folie.

» Voici la contre-partie et la réparation : ce sont de pauvres femmes du peuple qui en ont eu l'idée et qui ont pris le soin d'effacer cet outrage fait à des enfants du peuple. Elles se sont souvenues des mères et des sœurs qu'ils laissent si loin derrière eux, et qui gémissent sur leur sort, et elles ont voulu, par une inspiration admirable, en remplir un moment auprès d'eux la mission consolatrice et le pieux office.

» Lundi 29, le matin, ayant appris l'approche d'un nouveau détachement, elles se réunirent au nombre de plus de cent dans le faubourg qu'il devait traverser à son arrivée. Une petite somme fut réunie au moyen d'une collecte, à laquelle chacune d'elles apporta son obole. D'une partie de la cotisation, on acheta quelques bouteilles de vin, quelques provisions et du tabac. Puis, à l'approche des *isolés*, elles s'avancèrent au devant d'eux avec leurs dons. Elles les accostent et les entourent, et, après en avoir obtenu la permission de leurs gardiens, elles leur versent le vin, leur partagent le pain et leur remettent leur offrande.

» Ce fut un moment de joie et d'effusion touchante. Quelques minutes après, le cercle de femmes s'ouvrait, les soldats reprenaient leurs rangs et se remettaient en marche vers la ville ; et au moment de la séparation, des deux côtés on s'envoyait, en signe d'adieu et de reconnaissance, le cri puissant de Vive la République !

» Cette scène n'a pas besoin de commentaires. Elle s'est passée avec un ordre et un recueillement admirables. Les femmes du faubourg d'Arroux seules y prirent part. Par un accord extraordinaire, pas un homme ne parut dans la rue.

» Tous restèrent dans leurs maisons, spectateurs derrière leurs fenêtres. Ai-je besoin d'ajouter que l'effet de cette démarche fut électrique, et que, sur la nouvelle de ce qui venait de se passer, la marche des soldats, depuis l'entrée de la ville jusqu'à la prison, ne fut qu'une ovation. Charles MERANDON. »

THEATRES.

Ce soir, à l'Opéra, le *Prophète* Mme Alboni remplira le rôle de Fidès et M. Roger celui de Jean.

— Ce soir, à l'Odéon, 3e représentation du *Chariot d'Enfant*, drame en 5 actes et 7 tableaux (chef-d'œuvre du théâtre indien), par le roi Soudraka, traduit par MM. Méry et Gérard de Nerval.

Bourse du 14 mai 1850.

Le mouvement d'hier avait surpris à l'improviste les spéculateurs qui avaient monté l'opération à la hausse qui dure depuis le commencement du mois ; ils n'avaient pu résister aux ventes et à l'entraînement produits par l'inquiétude générale et par l'approche de la discussion du projet de réforme électorale ; mais aujourd'hui ils ont réuni leurs efforts, et, après avoir laissé la rente offerte pendant la première heure du parquet, ils ont tout à coup démasqué leurs batteries et se sont mis à acheter pendant la première demi-heure, de manière à laisser les cours en forte hausse et à impressionner la coulisse, dont la liquidation de quinzaine doit se faire demain au cours moyen du parquet.

Comme la coulisse est restée constamment à 20 et 30 au-dessous des cours du parquet, elle s'est effrayée à la fin de la bourse de la hausse du parquet, et chacun s'est mis à racheter, afin de se liquider aujourd'hui et d'éviter le cours moyen de demain. Il pourrait bien résulter de cette liquidation anticipée le contraire de ce qu'on annonce pour demain.

Le 3 0/0, ouvert à 54-70, a fait 54-60 au plus bas, il reste au plus haut à 55, hausse 10 c.

Le 5 0/0, ouvert à 88-30, a fait 88-20 au plus bas, et reste au plus haut à 88-70, hausse de 30 c.

Le 4 0/0 fait 68 fr.

La Banque de France reste à 2075 fr., en baisse de 5 fr.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
88 25	5 0/0 j. mars.	cpt.	88 35	88 75	88 30	88 70
88 40	5	fin c.	88 50	88 70	88 30	88 70
75 ..	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 j. sept....	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	68 ..
54 75	3 0/0 j. d....	cpt.	54 65	55 ..	54 55	54 ..
54 90	3	fin c.	54 70	55 ..	54 60	55 ..
83 90	5 0/0 Piém....	cpt.	84 ..	84 30	84 ..	84 30
83 90	5	fin c.	84 ..	84 25	84 ..	84 10
2080 ..	Banq. France	cpt.	2080 ..	2080 ..	2070 ..	2075 ..
760 ..	Paris-Orléans.	cpt.	... ..	... ..	... ..	760 ..
... ..	Libérés......	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
505 ..	Rouen.........	cpt.	... ..	... ..	... ..	505 ..
... ..	Libérés......	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
267 50	Havre.........	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés......	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	St-Germain...	cpt.	... ..	... ..	... ..	385 ..
138 ..	Versailles r. d.	cpt.	138 ..	160 ..	136 ..	160 ..
... ..	Versailles r. g.	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
170 ..	Mars.-Avign...	cpt.	... ..	... ..	... ..	170 ..
... ..	Libérés......	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
102 50	Bâle..........	cpt.	103 50	103 75	102 50	103 75
... ..	Boulogne.....	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés......	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
413 50	Nord. j. juill..	cpt.	411 25	413 75	411 25	413 75
412 75	400 payés...	30 c.	412 50	413 75	412 50	413 75
317 50	Centre........	cpt.	318 75	320 ..	317 50	317 50
... ..	Libérés......	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
307 50	Bordeaux.....	cpt.	... ..	... ..	... ..	307 50
... ..	475 payés...	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
220 ..	Nantes........	cpt.	216 75	220 ..	216 75	220 ..
... ..	225 payés....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
323 50	Strasbourg....	cpt.	322 50	323 75	322 50	323 75
323 75	325 payés....	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..

VALEURS DIVERSES.

Obligations.		
De la Ville, 4 0/0......	.... ..	
— Nouvelles......	1125 ..	
De la Seine, j. juillet.	.... ..	
Orléans, 4 0/0, 1847..	... ..	
— nouvelles, 1849.	... ..	
Havre, Jouiss. mars..	700 ..	
— nouvelles......	[illegible] ..	
Rouen, 4 0/0 1847....	770 ..	
Liste civile..........	902 50	
Canaux et valeurs diverses.		
Quatre-Canaux........	.... ..	

Bons du Trésor.....	5 0/0
Esc. : V.-Montagne.	5 0/0
Fonds étrangers.	
Belgique, 5 0/0 1840..	98 0/0
— 5 0/0 1842..	98 0/0
Espagne : dette activ.	.. 0/0
— dette intér.	31 0/0
Naples. Réc. Rothsc..	90 25
Rom. Empr. j. déc...	79 1/2
— Nouv. Empr.	78 0/0
Piémont. Obl. à 4 0/0.	... 0/0
— Obl. nouv à 0/0.	... 0/0

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 15 mai.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Charlotte Corday.
OPERA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ODEON. — Le Chariot d'Enfant.
THEATRE-HISTORIQUE.—Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Un Mariage, la Maison, Suffrage 1er.
VARIETES —Mignonne, Fadette, la Bastille, Colombine.
GYMNASE.—Héloïse, l'Amour, Princesse, Gardée à vue.
THEATRE MONTANSIER. — Un garçon de chez Véry, Embrassons-nous Folleville, le Sous-Préfet.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La Misère.
THEATRE DU LUXEMBOURG —Pauline Butler.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Vautrin, le Courrier de Lyon.
FOLIES —Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
CIRQUE-NATIONAL.—Soirée équestre.
CHOISEUL.—Marie, Michel Cervantes, Intermède.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 134. Jeudi 16 Mai 1850.

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . 11 f. Un an . . . . 20 f.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . 9 f. Six mois . . . . 17 f. Un an . . . . 32 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION [illegible]

RÉPARTITION [illegible]

PARIS, 15 MAI.

Assemblée nationale.

M. PISCATORY ET SES AMIS.

M. Piscatory s'est fait aujourd'hui l'organe des *satisfaits* de l'Assemblée législative. M. Baroche, vivement interpellé au sujet de la brutale mesure prise hier à l'égard de M. Boulé, avait répondu avec son outrecuidance habituelle, et s'était attiré de la part de M. Pascal Duprat une attaque directe des plus énergiques et des mieux motivées. M. Piscatory est monté à la tribune, et, d'une voix solennelle : « En mon nom et au nom de mes amis, a-t-il dit, je viens déclarer que nous remercions M. le ministre de ce qu'il a fait, nous le louons, nous l'approuvons, nous lui adressons nos plus sérieux et nos plus énergiques *compliments*, et nous jurons, oui nous jurons de défendre jusqu'au bout et *par tous les moyens possibles*, ici et hors d'ici, les intérets qui sont aujourd'hui menacés, et l'ordre public qui est en péril. »

Ainsi, cela est bien entendu, M. Piscatory et ses amis sont parfaitement d'accord avec le ministère, par la raison toute simple que le ministère s'est mis d'accord avec M. Piscatory et ses amis. Le pays jugera si cette entente cordiale doit avoir précisément pour but la conservation et le développement de nos institutions républicaines.

Au surplus, malgré l'allure un peu théâtrale que M. Piscatory s'est efforcé de donner à sa harangue, une grande partie de la droite a paru peu disposée à ratifier la prétention affectée par ce représentant de se poser en organe, presque en chef de la majorité, usurpant ainsi une prérogative qui semblerait ne devoir appartenir qu'au plus vénérable, au plus majestueux ou au plus *audacieux et fluet* des nobles burgraves.

M. Piscatory a répété deux fois avec affectation que lui et ses amis sauraient défendre l'ordre *ici* et *hors d'ici*, s'il le fallait. Dans les circonstances où nous nous trouvons, après tout ce qui s'est passé dans ces derniers temps, on ne pouvait pas se méprendre sur la signification de ces mots. C'était une reproduction parlementaire de cette *courageuse* apostrophe de M. d'Hautpoul : « Vous pouvez descendre dans la rue quand vous voudrez, nous vous y attendons. » C'est en vain que les ministres par leur actes, certains membres de la majorité par leurs paroles, et les journaux *honnêtes et modérés*, par leurs articles, multiplieront leurs défis : le peuple, dédaigneux et sûr de sa force, passera outre ; comme l'a dit M. Dupont (de Bussac), aux applaudissements de toute la gauche, il n'écoutera pas plus les provocations d'aujourd'hui qu'il n'a écouté toutes celles qui lui sont faites depuis quatre mois.

En vérité, il serait par trop commode de liquider périodiquement tous les attentats commis contre la liberté, contre les droits les plus sacrés, par l'état de siége et toutes les violences que motive la répression des émeutes ; d'abriter incessamment son incapacité, sa haine de la République et son parti pris de ne rien faire pour la satisfaction des intérêts généraux, derrière un rempart de baïonnettes ; de ne répondre aux réclamations les plus légitimes que par le canon, et de se poser encore après tout cela en héroïques sauveurs de la société. Non, messieurs, non ; le peuple ne vous donnera plus de prétextes ; il vous laissera vous abîmer dans votre impuissance, et lorsque vous serez tombés sous le ridicule et l'opprobre, il ne vous écrasera que de son mépris, car vous n'êtes pas de taille à mériter sa colère.

S'il vous faut absolument un prétexte pour mettre Paris et la France entière en état de siége, ainsi que le conseille ce matin un des journaux protégés par votre police, vous serez obligés de vous le fournir à vous-mêmes. Mais c'est un jeu dangereux que celui-là, et qui ne pourrait que précipiter votre ruine, dût-il vous donner momentanément un semblant de victoire.

Il ne faudra pas beaucoup de séances comme celle d'aujourd'hui pour achever d'ouvrir les yeux à tous les hommes de bonne foi. En voyant quels sont ceux qui maintenant accusent le gouvernement et sont traités en ennemis par les prétendus chevaliers de l'*ordre*, on peut juger du chemin parcouru par le ministère dans la carrière du mépris public.

Pour peu que cela continue, les ministres n'auront plus autour d'eux, pour les aider à *défendre* la République, que M. Piscatory et ses amis, parmi lesquels il faut ranger sans doute la respectable commission des dix-sept !

Au commencement de la séance, et malgré la vive résistance de M. Baroche, l'Assemblée, sur la proposition de M. Rigal, a ordonné l'impression de divers documents statistiques destinés à éclairer les représentants sur la véritable portée du projet de loi électorale. Ce vote a produit une certaine sensation, et l'on s'accorde à le regarder comme un symptôme défavorable au projet ministériel.

L'empressement avec lequel on signe, dans tous les arrondissements de Paris, les pétitions contre le projet destructeur du suffrage universel, est un témoignage éclatant de cette passion de légalité qui, selon l'expression récemment employée par M. Michel (de Bourges), s'est emparée de l'esprit du peuple. Un grand nombre de ces pétitions ont encore été déposées dans le cours de la séance ; on en annonce un plus grand nombre encore pour demain.

Nous dirons avec la *Presse* :

« Plus il y aura de signatures au bas de ces pétitions, moins il y aura de chances de bataille. Qui sait ? peut-être que la goutte d'encre avec laquelle chaque électeur écrira son nom, nous sauvera du flot de sang dans lequel la liberté serait infailliblement submergée ! »

La *Démocratie pacifique* a été saisie aujourd'hui à la poste et dans ses bureaux, à raison de la publication de notre article de ce matin, intitulé : *La Voie légale*, dans lequel nous discutions bien modérément le droit de refuser l'impôt dans le cas où la Constitution serait violée.

La *Patrie* de ce soir nous apprend que cette saisie est faite sous la double inculpation d'attaque contre les droits et l'autorité de l'Assemblée nationale, et de provocations à la désobéissance aux lois.

Des poursuites, à ce que nous apprend la *Patrie*, sont aussi dirigées contre nous sous la même inculpation, à raison de la publication d'un article intitulé : *Un Démocrate de province à ses frères de Paris*, et qui a paru dans le numéro du 12 mai.

Ces deux articles, nous le répétons, ne parlaient du refus d'impôt que *dans l'hypothèse* d'une violation flagrante de la Constitution.

Il paraît que le parquet n'admet pas l'hypothèse ou craint fort le refus d'impôt.

Si nous pouvions voir dans les rigueurs du parquet la preuve que la Constitution ne sera pas violée, nous bénirions ces rigueurs et toutes les condamnations dont elles peuvent être suivies.

La *Patrie* annonce en ces termes l'apaisement des troubles du Creuzot, auxquels elle donnait hier et avant-hier des proportions si effrayantes :

Les troubles du Creuzot peuvent être considérés comme apaisés. Un détachement de deux cent cinquante hommes du 13e léger, aidé de soixante gendarmes, a suffi pour rétablir l'ordre. Les principaux meneurs de la révolte ont été arrêtés et conduits à Autun. Des forces militaires plus considérables se concentrent sur ce point. La plupart des ouvriers ont repris leurs travaux. Les mineurs seuls restent en grève. »

La *Patrie* se venge de cette rassurante nouvelle en publiant immédiatement après un article qui commence par les lignes suivantes :

Il est vraiment inouï que le département de Saône-et-Loire ne soit pas mis en état de siége.

Aux vrais modérés.

Il y a en ce moment dans le parti conservateur, dans la garde nationale, dans l'armée et même au sein de la majorité du 13 mai de nombreux citoyens qui déplorent et condamnent individuellement l'attentat projeté contre le suffrage universel ; qui ne dissimulent pas à leurs parents, à leurs amis, les craintes de leur esprit et la réprobation de leur conscience ; mais qui, par un sentiment de solidarité mal comprise, n'osent faire acte de spontanéité, de libre arbitre pour éviter les évènements qu'ils prévoient.

Ces citoyens, quelles qu'honorables que soient leurs intentions individuelles, assument moralement par leur inertie, par leur défaut d'initiative, une forte partie de la responsabilité des malheurs qui menacent la France.

Puisqu'ils comprennent que la garantie de l'ordre et la force du pouvoir sont uniquement dans le respect de la légalité ; puisqu'ils condamnent le recours à la force brutale chez les gouvernants comme chez les gouvernés, ces citoyens sont déjà coupables d'avoir autorisé par leur confiance, par leur aveugle déférence, le fanatisme de la réaction et les conséquences terribles qui en découlent.

Les hommes du tiers-parti, ou plutôt les hommes *vraiment modérés* de toutes les opinions, sont en ce moment les arbitres de la situation. L'heure qui s'écoule leur appartient. Il leur suffirait de mettre à profit cette heure en faisant acte d'indépendance, de conscience, de volonté, pour enlever aux circonstances tous leurs périls et pour conjurer de part et d'autre un entraînement brutal dont aucune puissance au monde ne sera bientôt plus maîtresse.

Si tous les hommes qui ne veulent ni réaction monarchique ni révolutions et qui désirent des améliorations légales, graduelles, régulières, dans l'intérêt de toutes les classes, s'entendaient rapidement pour empêcher une révolte contre la Constitution, ces hommes ne sauveraient pas seulement leurs propres intérêts, ils sauveraient encore le principe d'autorité, la force morale des lois, la dernière garantie possible d'ordre public ; ils sauveraient le gouvernement, l'honneur de la civilisation, l'intérêt d'humanité, la société entière.

Si tous les citoyens qui, à titres divers de magistrats, de propriétaires, de directeurs d'industrie, de chefs de maison, de pères de famille, ont charge d'âmes ; si tous les hommes revêtus, par leur mérite et par leurs concitoyens, d'une autorité ou d'une influence quelconque, s'empressaient de dire tout haut, comme ils le pensent tout bas, qu'ils ont été *entraînés, par amour de l'ordre, beaucoup plus loin qu'ils ne voulaient aller eux-mêmes*, et retenaient de leurs mains les hommes prêts à nous précipiter dans l'abîme, ces citoyens mériteraient l'amour et la reconnaissance des hommes de cœur de tous les partis, de toutes les classes, de toutes les opinions.

Nous le répétons, c'est uniquement parce que ces hommes ont abdiqué depuis un an, toute intervention libre, opportune et consciencieuse entre les deux partis en lutte et ont laissé les meneurs incorrigibles des vieux régimes compromettre l'ordre du présent et de l'avenir en vue d'une restauration impossible de l'ordre du passé, que la société qu'ils croyaient sauver est à la veille d'une dissolution effroyable.

S'ils se pressent d'agir, il dépend d'eux de substituer la sécurité au péril, le travail à la ruine, la paix à la guerre, la force légale à la force brutale, l'ordre à l'anarchie, la solidarité large et fraternelle de l'esprit chrétien à la solidarité étroite et funeste de l'esprit de parti.

Dans une société divisée en deux camps à peu près égaux comme la nôtre, ceux qui croient au triomphe durable, décisif, par la force brutale, d'une classe sur une autre classe, d'un parti sur un autre parti, sont des insensés et des aveugles. Entre ces deux camps, la guerre une fois déclarée peut avoir des chances diverses, mais elle ne saurait cesser un instant que pour se rallumer plus terrible, plus implacable jusqu'à ce que le droit méconnu triomphe ou jusqu'à l'épuisement des forces humaines.

Il n'y a que l'exercice régulier et intégral du suffrage universel, seule consécration du pouvoir actuel, seule garantie de l'obéissance des masses, qui puisse nous préserver de la guerre civile.

Tous ceux qui croient cela, quels que soient leurs antécédents, leurs préférences politiques, leurs défiances contre tels hommes ou contre telles idées, doivent se hâter de parler et d'agir pour éviter des crimes à leurs concitoyens et des remords à eux-mêmes.

Aujourd'hui, en demandant avec ensemble, par la voie légale, par l'influence morale, le retrait ou le rejet d'un simple projet de loi, on peut, au prix de quelque froissement d'amour-propre ou d'une modification de cabinet, conserver au pouvoir toute sa régularité, toute son autorité, et rendre au peuple son calme et sa patience.

Demain, si la majorité du 13 mai intimidée, entraînée par ses meneurs, donne un principe de la consécration d'un vote formel, tout ce que les hommes vraiment modérés pourront tenter pour remédier au mal, pour modifier la politique du pouvoir ou pour lui prêter assistance, ne rendra pas au pouvoir son autorité morale, et ne rendra pas au peuple sa modération confiante.

Que chaque conservateur se demande donc s'il veut sacrifier une considération de conscience à une considération d'amour-propre, une question de légalité à une question de force, une garantie de paix à une certitude de guerre, un intérêt d'humanité à un intérêt de parti, un sentiment de solidarité sociale, humaine et chrétienne à un préjugé de discipline politique.

Quant à nous, nous n'hésitons pas à déclarer que si le parti dans les rangs duquel nous nous trouvons, au lieu de soutenir le droit commun, était à la veille de priver un autre parti de ses droits et d'attenter à la loi, à la constitution, au lieu d'être à la veille de la défendre, nous n'hésiterions pas à briser ouvertement avec lui, à braver l'intimidation des meneurs et à nous glorifier d'une désertion honorable.

Nous ne demandons aux hommes consciencieux du parti conservateur que de faire, au nom de l'humanité et de leur propre intérêt, ce que nous ferions à leur place, au nom de l'humanité et de la justice.

Il n'y a de solidarité bien comprise que celle qui embrasse les droits de tous et unit toutes les âmes dans une idée de fraternité humaine.

On lit dans l'*Evènement* :

Mardi, à une soirée d'intimes, chez M. Thiers, au moment où l'on servait le thé, un [illegible], membre de la commission des dix-sept, se serait emporté jusqu'à dire :

— Oui, messieurs, si les rouges ont la sagesse de ne pas descendre dans la rue, la loi nous tue sans retour.

Quelqu'un aurait fait observer à l'illustre burgrave que ces choses-là se pensaient, mais ne se disaient pas tout haut.

Que le peuple prenne note.

Quelle œuvre !

Le peuple avait abandonné le fusil, oublié la barricade et pris en haine cette triste gloire qu'on ramasse dans le sang. Devenu libre, maître de lui-même et de ses destinées, qu'avait-il besoin désormais de la force, de la violence pour achever sa conquête laborieuse, son œuvre de progrès, et organiser le droit de vivre ?

Il était libre, il était souverain.

Jetant la poudre au vent, du papier de ses vieilles cartouches il faisait un bulletin ; il y inscrivait un nom, expression de sa volonté. — Et c'était tout.

Il ne devait plus y avoir de combat ; — tous étant le souverain, point d'oppression à craindre.

Seulement, la nation était forcée de s'éclairer, d'agrandir son intelligence, afin de ne pas faire de mauvais choix, de ne pas commettre d'erreur, de ne pas voter contre ses intérêts.

C'était donc enfin le triomphe de l'intelligence sur la force, de la raison sur la violence. Transformation admirable, révolution sublime dans les fastes de l'humanité !

Les temps de la guerre étaient finis. Plus de

sang; [illegible], les frères ne s'entrégorgeraient plus, et le fer, jusque-là homicide, s'allait transformer en [illegible] producteurs.

C'était l'aurore du règne de la [illegible]

Ils ne veulent pas qu'il en soit [illegible]

Les hommes du passé, les [illegible] de la violence, les ennemis du droit et de la raison, les hommes qui ont fait de chacune de nos libertés une redoute qu'on ne peut prendre qu'à coups de fusil et au prix de flots de sang, ces hommes veulent aujourd'hui ravir au peuple [illegible] pacifique du vote pour le contraindre à reprendre le fusil. Il leur faut encore des batailles, des frères égorgés par des frères, la guerre civile — peuple français contre armée française, — encore du sang et des ruines sur le pavé de nouveau!

Et ils se disent les défenseurs de la religion, de la famille, de la propriété, de l'ordre, de la morale.

Défenseurs de la religion! — Eux qui proclament l'épée sainte quand le Christ a dit : « Celui qui se servira de l'épée, périra par l'épée! — Aimez-vous les uns les autres! »

Défenseurs de la famille! — Eux qui poussent le fils contre le père, le frère contre le frère!

Défenseurs de la propriété! — Eux qui, pour satisfaire d'égoïstes desseins, jettent la perturbation dans le pays, arrêtent les transactions commerciales au moment où elles reprenaient leur cours, arrêtent par conséquent les travaux et préparent tant de ruines!

Défenseurs de l'ordre! — Leurs journaux appellent sans cesse à l'émeute, et un des leurs, un ministre de la guerre, est venu dire à la tribune ces mots provocateurs : « Quand vous voudrez commencer, nous sommes prêts!... »

Défenseurs de la morale! — Et leurs serments!...

Ah! si la guerre civile s'allume malgré tous nos efforts, si l'indignation populaire se fait jour par la violence, ce sera un crime affreux dont ils auront à répondre devant Dieu et devant l'humanité; un crime qui sera maudit par plusieurs générations.

Mais nous nous refusons de plus en plus à croire que la masse de leur propre parti, après réflexions faites, après examen de conscience, s'associe à une folie aussi furieuse et n'y porte pas remède elle-même, avant qu'il soit trop tard.

Si la loi des dix-sept venait à être votée par l'Assemblée législative, quelle raison cette Assemblée pourrait-elle opposer aux propositions-Rateau, qui soutiendraient qu'en portant atteinte au suffrage universel elle aurait porté atteinte à sa propre autorité, et qu'elle ne représenterait plus la majorité du nouveau pays légal?

C'est une question que la *Presse* résout nettement dans une pétition ainsi conçue, qu'elle annexe à son numéro de ce matin :

Le mandataire qui anéantit le droit du mandant, détruit son mandat.

Voilà le principe; tirez-en la conséquence.

Sachez-le : voter le projet de loi électorale qui vous est présenté, c'est voter la loi sur laquelle un décret s'appuiera pour prononcer votre dissolution, et déclarer que vous avez cessé d'être la représentation fidèle de la majorité électorale.

La loi-Baroche est, sous une autre forme, la proposition-Rateau.

Un représentant qui vote toujours avec la majorité, M. Larabit, vient de déposer, sur la loi des burgraves, un amendement qui renverse ce projet de fond en comble :

Art. 2. La liste comprendra, par ordre alphabétique :

1° Tous les Français âgés de vingt-un ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, et domiciliés dans la commune depuis *six mois* au moins;

2° Ceux qui, n'ayant pas encore atteint, lors de la formation de la liste, les conditions d'âge et de domicile, les acquerront avant sa clôture définitive.

Art. 3. Le domicile de tout Français, quant à l'exercice des droits politiques, est établi, comme pour les droits civils (1), au lieu où il a son principal établissement.

Il est constaté par l'inscription sur la liste électorale.

Ceux qui auront été inscrits à la liste électorale précédente y seront maintenus jusqu'à déclaration de changement de domicile, à moins qu'il n'y ait cause légale de radiation.

Ceux qui n'y ont pas encore été portés seront inscrits par le maire de la commune qu'ils habitent, soit d'office, soit sur leur demande écrite, soit sur celle des pères, mères, maîtres ou patrons.

Ces demandes seront accompagnées de pièces justificatives, établissant que l'inscription n'a pas été faite sur les listes précédentes dans une autre commune.

L'art. 4 règle le mode d'exécution des dispositions précédentes.

Art. 5. Quiconque aura voté dans un département pour une élection de l'Assemblée législative, ne pourra voter dans un autre département avant la première élection triennale, bien qu'il ait changé son domicile.

Trois aveux.

La presse qui se dit *ami de l'ordre*, c'est-à-dire celle qui livre le pays au plus affreuses chances de guerre civile pour se venger de son impopularité et de ses [illegible] électoraux, vient de faire trois aveux, dont il est essentiel de lui tenir compte.

Premier aveu. — *Le projet de loi électorale est une atteinte à la Constitution et au suffrage universel*. Ecoutez le *Courrier de la Gironde* :

Quant à ce qui touche à la prétendue violation du suffrage universel et de la Constitution, la *Démocratie pacifique*, nous aimons à le penser, a trop bonne opinion de notre esprit pour croire que nous puissions donner dans la plaisante comédie que jouent les feuilles démagogiques à ce sujet. Ce qui arrive ne doit ni surprendre, ni indigner personne, la *Démocratie pacifique* moins que tout autre.

Ce journal sait, comme tout le monde, *qu'en modifiant le suffrage universel, voire même la Constitution*, l'Assemblée actuelle ne fait qu'accomplir la mission qui lui avait été donnée, il y a un an, aussi bien par le parti démagogique que par le parti démagogique que par le parti réactionnaire. L'Assemblée, on peut le dire, *a surtout été créée et mise au monde pour cela*, et ce n'est que par suite d'une composition de conscience coupable, qu'elle a attendu jusqu'en 1850. Plus intelligente et plus ferme, mieux pénétrée de ses devoirs et de ses droits, il y a longtemps qu'elle aurait entrepris et mené à bonne fin cette œuvre importante.

Deuxième aveu. — *Le gouvernement actuel attaque la liberté de la presse avec une audace et un arbitraire inconnus jusqu'à ce jour*. C'est le *Pays* qui le confesse, en donnant aux mesures violentes prises contre les journaux qui ne sont pas de son avis une approbation cynique.

Le gouvernement comprend-il bien ce cri, cette acclamation qui partent de tous les rangs de la société et qui nous font l'encourager, nous membres de la presse, applaudissant à un acte qui frappe la presse?

Jamais aucun gouvernement n'a osé retirer un brevet d'imprimeur dans les conditions où celui de l'imprimeur de la rue Coq-Héron lui a été enlevé.

Jamais aucun gouvernement n'a porté à la liberté de la presse de coups aussi directs.

Et nous, membres de la presse, nous disons au gouvernement qu'il a bien fait.

Troisième aveu. — *Le parti de l'*ORDRE *attend et désire une lutte impitoyable.* Nous lisons encore dans le *Pays* :

Entre la licence et la démagogie, d'une part, et le *Pays* d'autre part, la lutte est engagée, lutte énergique, lutte acharnée, lutte sans autre issue que la défaite définitive de l'une ou de l'autre.

Vaincus, nous ne céderons jamais : on ne nous fera pas de grâce : nous le savons; nous n'en demanderons pas.

Pourquoi en ferions-nous à nos adversaires?

Les fanatiques de la réaction voulaient une émeute pour avoir un prétexte de mettre Paris en état de siége.

L'émeute ne gronde pas. Paris est indigné; mais l'agitation n'existe que dans les esprits. Le peuple ne veut pas laisser violer la Constitution, mais il attend qu'on se décide à la violer, et même dans ce cas il entend choisir ses moyens de protestation et n'agir qu'à son heure.

Jamais on ne s'était trouvé en face d'une pareille situation. Le suffrage universel, en relevant le peuple du rang de paria où l'avaient laissé les révolutions antérieures, lui a inspiré la conscience de sa force et lui a inculqué le sentiment de la discipline. Il comprend la puissance que lui donne son attitude de calme, il y persévérera.

Aussi les ardents du parti modéré sont-ils en proie à une inexprimable fureur, et ne pouvant obtenir d'émeute, objet de tous leurs désirs, ils projettent de s'en passer.

L'attitude du peuple parisien ne saurait justifier la mise de Paris en état de siége, s'écrie de désespoir l'*Assemblée nationale*; eh bien! qu'on nous donne toujours l'état de siége, le prétexte viendra après.

Si ce n'est pas le texte, c'est au moins la pensée secrète de son *leading* article de ce matin Ecoutez plutôt :

Ne faudrait-il pas recourir à ce grand principe de salut social que le général Cavaignac et le citoyen Marrast avaient invoqué? Ne faut-il pas qu'au premier mouvement le président et l'Assemblée décrètent l'état de siége; la société est un grand camp. Nous sommes, comme l'empire romain, entourés de barbares; il y a nécessité de se défendre par les armes. Etablissons, comme les empereurs et les consuls, partout des camps militaires.

A quel propos toutes les mesures renouvelées de l'époque où l'on livrait aux bêtes féroces les socialistes qui portaient alors le nom de chrétien? La *Presse* va nous l'apprendre.

Les étrangers affluaient à Paris;
Les magasins ne suffisaient pas aux commandes;
De toutes parts le travail reprenait;
L'Opéra, le Théâtre-Français, l'Opéra-Comique, faisaient tous les jours salle comble;
Dimanche dernier, malgré le mauvais temps, la foule se pressait aux courses du Champ-de-Mars;
Les voitures les plus élégantes, dès qu'il y avait un rayon de soleil, remplissaient l'avenue des Champs-Elysées et les allées du bois de Boulogne;
Il semblait qu'on ne demandât qu'à oublier et qu'à dépenser.

Il est évident que cela ne pouvait pas durer. Les burgraves sont intervenus avec leur loi. L'inquiétude est immédiatement descendue dans tous les esprits, les transactions se sont arrêtées. L'irritation est dans toutes les âmes, et ce peuple si insoucieux, si bien disposé à courir après le plaisir, n'ose plus se croire à l'abri d'une guerre civile!

Il est impossible qu'en tout ceci le pouvoir exécutif ne fasse pas le rôle de dupe. Il est joué par des habiles qui spéculent sur sa chute pour faire un marchepied à leur ambition. Autrement sa conduite serait inexplicable. On ne conspire pas ainsi contre sa propre conservation.

C'est aux hommes raisonnables, aux esprits sages à voir s'ils entendent le soutenir dans cette voie qui conduit aux abîmes; c'est à eux à l'arrêter sur la pente où l'on veut l'entraîner, et avec lui toute la nation.

La discussion de la loi électorale ne commencera que dans quelques jours; ces quelques jours doivent être mis à profit pour empêcher s'il se peut que la violation de la Constitution soit consommée, que les pétitions se suivent et s'accumulent, que les protestations pacifiques arrivent de toutes parts. Ce qui s'est passé aujourd'hui à l'Assemblée nous permet de conserver encore quelque espérance.

Le *Pays* nous annonce que le parti *modéré* se prépare à livrer dans Paris une bataille sans pitié.

Une correspondance parisienne, adressée à un journal belge, donne des détails plus précis sur cette bataille :

Ils savent aussi (les démocrates), et ceci est exact, que cette fois on ne les disperserait pas prématurément et comme une volée de passereaux avant un engagement effectif comme au 13 juin.

Si la bataille anarchique s'engageait, l'autorité, tout en lui résistant, laisserait bien et sérieusement se compromettre tous ceux qui conspirent dans l'ombre, mais qu'elle connaît.

Alors la répression serait vigoureuse, complète, suprême et terrible : un *coup social*. Car le pouvoir est décidé, si on l'attaque, à en finir pour longtemps, sinon pour toujours, à faire disparaître, au moyen de cette inexorable répression, tous ces ferments de guerre civile qui troublent le pays en le tenant longtemps en suspens avant d'éclater, pour recommencer après une répression inefficace. L'état de siége, l'application de la justice militaire, l'exécution de la loi de déportation et autres mesures aussi violemment énergiques répondraient à l'attaque de l'anarchie.

Les correspondances adressées à l'étranger, par cela seul qu'elles ne doivent pas être lues sur les lieux mêmes, contiennent souvent sur les projets des partis des détails précieux que l'on jugerait imprudent de publier dans les journaux de Paris.

Ainsi, une correspondance adressée de Paris également à un autre journal belge, l'*Emancipation*, nous apprenait dernièrement le rôle que l'on entendrait réserver à la garde nationale, dans l'insurrection que les meneurs du parti de l'ordre espèrent provoquer :

Un jeune militaire, brave comme son épée, me disait avec la franchise de sa profession, qu'à la tête d'une compagnie de gardes nationaux il se battrait plus impétueusement qu'avec ses soldats, ceux-ci sachant de quoi il est capable, et les premiers ayant au contraire besoin de l'apprendre. Je sentirais, disait-il, qu'entre gardes nationaux et moi il devrait y avoir assaut d'audace. *On ménage le sang des soldats à la tête desquels on s'est battu hier, ou l'on se battra demain*, ajoutait-il, *tandis que de garde national à officier de ligne, il faut se hâter de faire ses preuves*, les occasions étant plus rares.

C'est là, j'en conviens, une étude du cœur humain fort ingénieuse, mais pouvant se traduire ainsi : *Je dois compte du sang de mes soldats à mon colonel, je ne dois compte du sang des gardes nationaux à personne.*

J'y vois une raison à ajouter aux mille autres pour lesquelles la garde nationale est une institution déplorable : car *ce n'est certainement pas une issue à la difficulté que de faire d'elle, garde nationale, de la chair à canon*, P. N.

Dans un long article de dénonciation et de colère contre la *Democratie pacifique*, le *Moniteur du soir* prétend que nous avons donné à la commission des dix-sept le nom de *Comité de salut public*. Le *Moniteur du soir* se trompe; ce n'est pas nous qui avons fait aux burgraves l'honneur de les comparer aux conventionnels de 93. Nous avons emprunté cette dénomination à un journal modéré, à l'*Ordre*, si nous ne nous trompons.

On lit dans le *Siècle* :

« Voici ce que M. d'Hautpoul a fait signer hier à M. le président de la République, à propos de la réinstallation de M. le commandant du bataillon de sapeurs-pompiers :

« Le rappel de M. Vivès sera un enseignement qui » mettra en évidence la valeur des destitutions pro» noncées par la révolte et des investitures qu'elle » confère. »

» Nous avions cru jusqu'à présent que la destitution de Louis-Philippe avait été prononcée par une révolution que beaucoup regardent comme une révolte; l'investiture de M. Louis-Napoléon Bonaparte en était une conséquence indirecte si l'on veut, mais enfin une conséquence.

» M. Bonaparte ne s'aperçoit donc pas qu'il est environné de légitimistes qui lui font signer sa déchéance? »

Le *National* publie ce matin une circulaire de M. le général d'Hautpoul, ministre de la guerre, à MM. les généraux commandant les divisions militaires. Ce document, s'il n'est pas démenti par le ministre, restera comme un exemple monumental des aberrations, des [illegible] auxquelles sont sujets les hommes d'Etat de ce temps-ci. Nous aimons à croire que, dans cette circonstance, M. le ministre de la guerre a été victime de quelque mystification de quelque agent inférieur de la préfecture de police. Voici ce qu'on a fait croire à M. le général d'Hautpoul, et ce qu'à son tour il tâche de persuader aux commandants de nos divisions militaires : « Des socialistes s'introduisent dans les régiments à titre de remplaçants ou d'engagés volontaires, afin de former dans les corps un *noyau d'adeptes prêts à passer à l'ennemi* en cas de collision. Vous pensez bien que ces socialistes intrépides ne se condamnent pas ainsi pour rien à un apostolat forcé de sept ans. Aussi, dit le ministre, il leur est alloué, *sur les fonds de la caisse socialiste*, UNE HAUTE PAIE DE 75 CENTIMES. » Mais ce n'est rien que d'être dans les régiments et de toucher sur la caisse socialiste une haute paie. « Si je suis bien informé, ajoute le ministre, ces hommes auraient *un signe* qui les ferait reconnaître de leurs affidés *au jour du combat*; il consisterait en *un tatouage*, toujours placé sur la *même partie du corps* (on ne dit pas laquelle), et figurant un triangle égalitaire *surmonté du bonnet rouge*. »

Il faut remonter à 1815 pour trouver de pareilles préoccupations chez les dépositaires de l'autorité publique. Il est vrai que cette époque est chère à plus d'un titre à M. le général d'Hautpoul; néanmoins nous persistons à croire qu'il a été mystifié par un lieutenant de M. Carlier. (*Siècle*.)

L'ŒUVRE DES BURGRAVES JUGÉE PAR L'UN DES LEURS.

Voici les questions et réflexions adressées par un journaliste légitimiste à la commission des dix-sept :

Un jeune soldat qui ne serait pas électeur s'il restait dans ses foyers, arrive sous les drapeaux, le voilà citoyen.

Mais encore, est-il électeur avant trois ans de domicile au régiment?

Nous n'en savons rien.

La loi ne s'explique pas.

Un jeune prêtre sort du grand séminaire. Y était-il électeur ou non? La loi ne nous permet pas de le croire.

Il est nommé curé.

Il ne sera électeur qu'après trois années de domicile dans sa cure.

Mais s'il est changé avant trois ans de domicile, quand sera-t-il électeur?

Le département de la Loire-Inférieure ne nomme que des représentants modérés.

Il a 148,353 électeurs inscrits aujourd'hui.
64,796 sont inscrits à la cote personnelle.
83,557 ne sont pas inscrits.

Mais les femmes paient la contribution personnelle, les déclarations ne feraient pas un plus grand nombre d'inscrits; les chiffres se compensent. Il reste à peu près 83,000 électeurs rayés d'après la loi présentée.

Le département de Saône-et-Loire ne donne que des représentants cramoisis.

Il a 151,834 électeurs inscrits aujourd'hui.
106,019 sont inscrits à la cote personnelle.
45,815 ne sont pas inscrits.

Mais les femmes paient les contributions personnelles, etc., etc. Les chiffres se compensent. Il reste à peu près 45,815 électeurs rayés d'après la loi présentée.

C'est un exemple frappant de l'intelligence de messieurs les *compromis*. Entre deux départements choisis au hasard, majorité en faveur des rouges, 50,000. — Ainsi du reste.

En continuant ce travail, on arrive à se convaincre parfaitement que ce projet est encore bien plus contraire aux légitimistes qu'aux rouges. C'est du *juste-milieu perfectionné*.

Un propriétaire achète une terre de 60,000 fr. de rente. Il a vingt domestiques ou employés dans sa maison. Ils sont électeurs sur sa déclaration, mais lui ne l'est pas, car il n'a pas trois ans de domicile.

Autre chose. Un père n'est pas inscrit sur la cote personnelle, non plus que ses enfants *habitant avec lui*. Il ne peut donc pas voter. Mais sa DÉCLARATION fait voter ses fils et ne peut cependant lui conférer, à lui, le droit de voter. Est-ce assez absurde?

Le *maître* d'une exploitation *rurale* qu'il fait valoir lui-même, et qui habite à cent lieues de là, reçoit, au moment de la confection des listes, la demande de *ses domestiques* de certifier qu'il les a à son service *depuis trois ans*. Il les connaît à peine. Signera-t-il la DÉCLARATION? Qu'il y prenne garde. S'il commet une erreur, il peut être condamné à un an de prison et à une interdiction pour cinq ans de ses droits civiques. Quelle législation!

Les élèves de l'Ecole polytechnique majeurs, et affranchis de la cote personnelle, sont-ils électeurs? Où? De quelle DÉCLARATION peuvent-ils s'appuyer!

Les absurdités sautent aux yeux de toutes parts à mesure qu'on examine la loi.

Tout cela est fou! Mais le mot est-il bien choisi? N'est-ce pas par trop... fort?

ET APRÈS?...

La *Presse* demande où le parti honnête et modéré en serait le lendemain d'une victoire dans les rues de Paris.

Quelle fut, le 24 juin 1848, la position de la Commission exécutive devant le général Cavaignac? La veille, la Commission exécutive était toute-puis-

---

(1) Art. 102 du code civil. Le domicile de tout Français, quant à l'exercice de ses droits civils, est au lieu où il a son principal établissement.

Art. 103. Le changement de domicile s'opère par le fait d'une habitation réelle dans un autre lieu, joint à l'intention d'y fixer son principal établissement.

Art. 104. La preuve de l'intention résultera d'une déclaration faite tant à la municipalité du lieu qu'on quittera qu'à celle du lieu où on aura transféré son domicile.

sante, le lendemain, elle n'était plus rien. Le premier coup de canon tiré avait suffi pour étouffer la voix de MM. de Lamartine et Ledru-Rollin.

Si le lendemain de la victoire des conditions étaient imposées à M. L.-N. Bonaparte, sur qui et sur quoi s'appuierait-il pour trouver la force de s'y soustraire? — Y a-t-il songé?

Pas plus que le peuple, l'Elu du 10 décembre n'a donc intérêt à faire décider par la force une question de constitutionnalité. Des deux parts, la prudence conseille d'éviter toute collision, où le président de la République et le peuple pourraient fort bien jouer un rôle analogue à celui de l'Huître et les Plaideurs.

— Il est encore temps de retirer la loi!

— Mais la majorité?

— La majorité, lorsqu'elle va en sens contraire de l'opinion publique, n'a de force que celle que lui prête la complicité du pouvoir exécutif.

Que deviennent, le lendemain, les majorités téméraires qui, la veille, ont tout compromis? — Demandez-le à la majorité qui, le 23 février, soutenait encore opiniâtrement M. Guizot et faisait éclater son mécontentement en apprenant que le roi Louis-Philippe venait de faire appeler M. Molé! Le lendemain 24 février, où était-elle? Que faisait-elle?

Le lendemain! le lendemain! C'est ce qu'il faut toujours prévoir.

Protestations de la province.

SARTHE ET ORNE. — Dans la Sarthe et dans l'Orne, nous écrit-on, la protestation contre toute atteinte au suffrage universel se signe avec activité. Dans le premier de ces départements, les citoyens se mettent en mesure de refuser l'impôt si la Constitution est violée.

Nous nous rappelons, à ce sujet, que les Manceaux furent des premiers à revendiquer, au moyen-âge, les libertés et franchises commerciales, et que leurs milices figurèrent aussi les premières sous la bannière de la commune, dans les armées nationales.

ARDENNES. — *Sedan*. — Nous lisons dans le *Républicain des Ardennes* :

« La loi contre le suffrage universel porte des fruits même avant d'être arrivée à terme. La ville de Sedan, d'ordinaire si paisible, a été mise en émoi samedi dernier par l'irritation que produit cette épée de Damoclès suspendue sur la tête des électeurs démocrates.

» Dans la journée, des rumeurs vagues circulaient en ville; on parlait d'une grande fermentation dans les ateliers, d'une manifestation que les ouvriers devaient faire dans la soirée au pied de l'arbre de la liberté. L'autorité prévenue, fit consigner les troupes. C'est là, suivant nous, un fait fâcheux : en effet, la curiosité publique fut éveillée et donna lieu à un rassemblement, du reste fort paisible, ce qui ne serait pas arrivé sans cela. Des groupes parfaitement inoffensifs et tranquilles se mirent à parcourir la place Turenne : il y avait certes autant de femmes et d'enfants que d'ouvriers. A neuf heures, tout le monde se retirait, lorsque la *curiosité* amena de nouveau quelques personnes devant l'Hôtel-de-Ville sur les pas d'un détachement du 23e léger. Les trois sommations furent faites, et la place Turenne fut évacuée, ainsi que la rue Napoléon. Les soldats ne rencontrèrent d'ailleurs pas la moindre résistance; tout le monde se dispersa, même avant la *charge* au pas gymnastique exécutée dans la rue Saint-Michel.

« Il n'y a qu'un cri à Sedan sur l'attitude *provoquante* des gendarmes. Ne peut-on disperser des groupes faibles et inoffensifs sans brutalité?

» Nous dirons la vérité à tout le monde, à nos amis comme aux autres. Nous dirons aux ouvriers : du calme, car vous êtes forts, car l'avenir est à vous. Nous dirons aux autorités : pas d'exagération! pas de zèle outrecuidant et dangereux! Il ne faut pas jouer avec le feu et crier à l'émeute quand il n'y a qu'une simple effervescence. Voyez combien la classe ouvrière est sage. Malgré les proclamations de la loi sur les attroupements, malgré les piquets de dix gardes nationaux par compagnie, malgré les troupes consignées, malgré les chevaux sellés et bridés dans les casernes, les ouvriers ne sont pas sortis de leurs demeures dans la soirée de dimanche. Croyez-nous la peur est mauvaise conseillère. »

SEINE-INFÉRIEURE. — Hâvre. — *Les habitants de l'arrondissement du Havre à l'Assemblée législative.*

Citoyens représentants,

Lorsque nous vous avons envoyé siéger à l'Assemblée législative, nous vous avons donné pour mandat : AFFERMISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE, RESPECT A LA CONSTITUTION et AU SUFFRAGE UNIVERSEL que nous respectons, nous, jusque dans ses erreurs mêmes. Nous voulons le conserver intact, et nous PROTESTONS d'avance contre tout empiètement qui pourrait avoir pour résultat d'en changer les bases.

Nous aimons à croire, citoyens, que vous serez toujours dignes de notre confiance, en repoussant une loi qui n'est, en fait, que la violation de la Constitution.

Salut et fraternité,

Cette pièce a déjà réuni plus de 1 200 adhésions au Havre. Tous les électeurs sont invités à s'associer à un acte de protestation légale contre un projet de loi qui aurait pour effet de priver un grand nombre d'entre eux des droits qu'ils tiennent de la Constitution.

SAONE-ET-LOIRE. — On lit dans le *Démocrate* :

« En cas de restriction apportée au suffrage universel, la résistance est de droit.

Au peuple de voir et de décider sous quelle forme et dans quelles limites il lui convient d'user de son droit. »

NORD. — *Lille*. — Le *Messager du Nord* annonce qu'il vient de faire un premier envoi au citoyen Testelin, représentant du Nord, de la protestation contre la violation de la Constitution et du suffrage universel. Ce premier envoi porte plus de TROIS MILLE SIGNATURES recueillies à Lille en moins de *vingt-quatre heures*.

C'est un exemple pour les autres départements. Activité! activité! Il s'agit de sauvegarder la Constitution et d'éviter la guerre civile!

Cambrai. — La pétition contre la loi Baroche se signe activement dans cet arrondissement. Nous lisons dans l'*Echo de Cambrai* :

« Ils ont frappé un à un tous nos droits inscrits dans la Constitution, un seul, — le droit de pétition, — nous reste encore; usons-en donc.

« Pétitionnons, pétitionnons tous, afin qu'ils sachent combien le peuple tient à cet arme pacifique du progrès.

» Pétitionnons, pétitionnons tous, afin qu'à l'avance ils puissent mesurer la profondeur de l'abîme qui s'entrouvre sous leurs pas. »

CALVADOS. — Mêmes nouvelles de ce département.

CÔTE-D'OR. — *Semur*. — On nous écrit de cette ville, 13 mai 1850,

« Je m'empresse de vous annoncer que le conseil municipal de Semur (Côte-d'Or), dans sa séance du 10 courant, a adopté à l'unanimité moins une voix la motion suivante :

« Le conseil considère comme un devoir impérieux de ne pas se séparer sans demander à l'Assemblée législative qu'elle veuille bien repousser purement et simplement le projet de loi présenté par le ministre de l'intérieur; ce projet ayant pour objet de restreindre le suffrage universel, contrairement aux prescriptions de la Constitution. »

» A cette délibération, 20 membres étaient présents sur 23, dont se compose le conseil municipal de Semur.

» P.S. Je puis vous annoncer aussi que dans notre localité, et probablement dans toute la Côte-d'Or, une protestation énergique se signe contre la loi que l'on prépare, et qu'elle sera couverte de nombreuses adhésions.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Une lettre particulière nous apprend que la protestation contre le projet de loi violateur du suffrage universel se couvre de signatures à Nantes. Les citoyens organisent en même temps l'ajournement du paiement de l'impôt.

On lit dans le *Républicain du Rhin*, de Colmar :

L'arrêt de la haute cour de Versailles, qui a condamné les citoyens Ledru-Rollin, Félix Pyat, Guinard et autres, contient le considérant suivant :

« Attendu :

» QUE LA OU SONT OUVERTES LES VOIES DE DROIT, LES VOIES DE FAIT SONT VIRTUELLEMENT INTERDITES;

» Que cette règle obligatoire d'homme à homme, l'est encore plus de gouvernement à gouvernement, puisque *dans ce dernier cas*, son infraction impunie remettrait sans cesse en question et en péril les intérêts garantis par le pacte social, et que chaque voie de fait peut être un pas vers la guerre sociale..... »

La réaction, qui prétend avoir le monopole de l'ordre et du bon sens, comprendra-t-elle l'argument *a contrario* suivant tiré du précédent document judiciaire :

» Attendu :

» QUE LA OU SONT FERMÉES LES VOIES DE DROIT, LES VOIES DE FAIT SONT VIRTUELLEMENT OUVERTES.....

Que l'on tente maintenant d'enlever à quatre millions de citoyens les *voies de droit* du suffrage universel.

Assemblée nationale.

Présidence de M. LE GÉNÉRAL BEDEAU (vice-président).

Séance du 15 mai.

M. RIGAL a la parole sur le procès-verbal.

Messieurs, dit-il, je me proposais hier de réclamer du ministère et de faire imprimer, pour être distribué à tous les représentants, avant la discussion du projet de loi ayant pour objet de modifier la loi électorale du 15 mars, un tableau indiquant, dans autant de colonnes séparées et pour chaque département, le nombre des électeurs inscrits à l'époque des dernières élections générales, le nombre des votants, la différence entre ces deux chiffres, et enfin le total de chacun des éléments de statistique électorale.

Je voulais faire une motion d'ordre, mais M. le président m'en a dissuadé, et m'a dit de déposer une proposition avec une demande d'argent. C'est ce que j'ai fait. La commission d'initiative parlementaire, voyant bien que le temps manquait, m'a dit de revenir par voie de rectification sur le procès-verbal et de demander le dépôt des pièces à l'Assemblée. Je prie l'Assemblée de l'ordonner.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. La demande de M. Rigal avait été déjà déposée sur le bureau de l'Assemblée et renvoyée à la commission d'initiative parlementaire; si cette commission conclut à la communication des pièces, les pièces seront communiquées. Quant à moi, je déclare que les documents demandés par M. Rigal seront bien loin de le fixer sur les renseignements qu'il désire avoir. Il est facile de se procurer les pièces établissant le nombre des citoyens inscrits au rôle de la contribution, mais de leur rapprochement l'honorable préopinant ne pourra arriver à une conséquence que nous ne pouvons prévoir nous-mêmes. Il y a en effet des exceptions à faire, et tous les citoyens inscrits au rôle de la contribution, ne le sont pas sur les listes électorales, car il faut en excepter les veuves et les mineurs.

M. SAINTE-BEUVE insiste également pour cette production de pièces. En Angleterre, il est d'usage constant, et jamais on ne conteste le droit de chacun des membres de s'éclairer en exigeant les productions des pièces, qu'aucun ministre n'a la puissance de refuser.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée.

On remarque M. de Larochejaquelein qui se lève pour la demande de M. Sainte-Beuve.

La production de pièces est ordonnée.

M. LÉO DE LABORDE dépose deux pétitions d'un *grand nombre* d'habitants du Midi qui demandent l'appel au peuple.

MM. DELEBECQUE, CHARRAS et FRICHON déposent des pétitions contre le projet de révision de la loi électorale de 1849.

M. CHAUFFOUR. Je demande à M. le ministre de l'intérieur quand il lui plaira de convoquer le collège électoral du Bas-Rhin, pour qu'il soit pourvu au remplacement de M. Goldemberg, démissionnaire. Le délai de 40 jours accordé par la loi est expiré.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. La démission de M. Goldemberg date du 23 avril, et le délai de 40 jours n'est point encore expiré. Je fais observer qu'il faut aller jusqu'au 5 juin pour que ces 40 jours soient écoulés; et de plus, il est d'usage de convoquer pour un dimanche les collèges électoraux.

Le collège électoral sera donc convoqué pour le 9, qui est un dimanche. (Interruptions à gauche.) Je déclare que la notification de la démission ne nous avait pas été faite, et qu'il n'est pas étonnant que quelques jours se soient écoulés après le délai accordé par la loi.

M. MAUGUIN. Je n'insisterais pas, si je ne trouvais l'occasion de dire qu'il est dans les habitudes de M. le ministre de violer les lois. (Violente interruption.)

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. Le préopinant vient de vous dire qu'il était dans nos habitudes de violer les lois; je le prie de dire en quoi le ministre a violé la loi, et j'accepte immédiatement l'interpellation. (Très bien!) Et je regarde l'accusation comme fausse s'il n'accepte pas la sommation. (Applaudissements à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite les interrupteurs à se taire.

M. MAUGUIN. Je respecte l'Assemblée et ses lois. Quand nous lui demandons à adresser des interpellations elle nous renvoie à un mois, elle fait ce qui lui plaît; les ministres en font autant.

J'ai le même droit qu'eux, entendez-vous, et j'apporterai, le 22, des arrêtés et des preuves; quant à présent, je n'accepte pas la sommation.

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. M. Mauguin a dit qu'il n'attendait qu'une occasion pour prouver que le ministre violait les lois; quand on dit cela, il faut avoir les preuves en main. (Très bien! à droite.)

M. NOEL PARFAIT. Il a violé la liberté de la presse. (Vive agitation.)

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. Si M. Noël Parfait a quelque accusation à porter, qu'il monte à la tribune.

Quelques voix : A la tribune!

M. Noël Parfait se dirige vers la tribune.

M. NOEL PARFAIT. Je maintiens que M. le ministre de l'intérieur a violé la liberté de la presse et l'égalité de la loi.

Plusieurs voix : Prouvez-le!

M. NOEL PARFAIT. Ce sont des faits patents.

Voix nombreuses : Prouvez-le! prouvez-le!

M. NOEL PARFAIT. On ne prouve pas la lumière du jour! (Rires.)

M. DUPONT (de Bussac). Je n'examinerai pas la question de savoir si M. le ministre a l'habitude de violer les lois; mais je vais faire allusion à un fait qui date d'hier soir, et qui vous mettra à même de savoir si la loi a été violée ou non.

Un article de loi du 21 octobre 1814 porte que le brevet d'imprimeur pourra être retiré à celui qui aura été condamné par jugement pour contravention aux lois réglementaires. Je demande si M. Boulé est dans ce cas?

M. BAROCHE. La question de M. Dupont (de Bussac) est bien simple; ma réponse sera bien simple aussi. L'article 12 de la loi de 1814 m'a autorisé à retirer le brevet de M. Boulé.

M. Boulé a été condamné en police correctionnelle pour contravention, le 9 septembre 1848. (Exclamations à gauche.) Il a été condamné à un mois de prison et à 200 fr. d'amende. Il s'agissait de cautionnement incomplet.

Autre jugement : Le 12 juin 1849, M. Boulé a été condamné encore par défaut de déclaration de gérant.

Autre jugement; il est du mois d'avril 1850, mais il y a appel, et je n'en parle pas.

Dans cet état de choses, nous avons cru devoir retirer le brevet, surtout au moment où c'était de cette imprimerie qu'est sortie cette pétition de la *Voix du Peuple* qui a dû être poursuivie. (Rumeurs à gauche.)

M. PASCAL DUPRAT. Je me place sur le même terrain que M. le ministre. Il a dit que l'imprimeur avait été frappé par défaut de cautionnement (Réclamations à droite.) et en vertu de la loi de 1814. J'éprouve une douleur profonde de voir un ministre de la République puiser si loin des lois pour les appliquer à la presse.

Ce que vous avez voulu frapper en réalité, c'est moins la contravention de l'imprimeur que la pensée même de l'écrivain, que la liberté du journal, dont je n'approuve pas les tendances, mais qui a son droit comme un autre.

Vous vous dressiez tout-à-l'heure dans votre manteau d'équité à une hauteur que j'aurais trouvé magnifique si elle n'avait été ridicule. (Très bien! à gauche. — Rumeurs à droite.) Votre manteau est troué, et l'égalité devant la loi s'est échappée au travers. En effet, comment parler de votre respect pour la loi quand, abusant de son texte, vous défendez la vente des journaux républicains sur la voie publique, et en accordez le monopole à ceux qui attaquent non-seulement la Constitution, mais insultent même à votre majorité, et lui disent de se retirer devant le pouvoir! (Rumeurs diverses.)

En vérité, je désirerais voir ici, à ce moment, dans cette enceinte, un homme que vous avez combattu, que vous avez accusé, M. Baroche, et qui, au moins, était grand par son talent, sinon par son esprit national, il trouverait une réparation plus complète que son orgueil ne l'aurait jamais rêvée, et il sourirait de pitié en face de ces défections, de ces hypocrisies sans grandeur et sans dignité. (Applaudissements à gauche.)

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. Malgré la violence des attaques dont je viens d'être l'objet, je ne regrette pas le débat que j'ai provoqué; je ne regrette pas même les outrages, les insultes que M. Pascal Duprat m'a prodigués; car je lui dirai qu'il y a certaines attaques, certaines insultes qui, dans ma conviction, grandissent un homme politique. (Applaudissements à droite.)

Je lui dirai que si j'avais besoin de justifier ce que j'ai fait, je me présenterais au pays et lui dirais : Voyez comme certaines gens m'attaquent. (Nouveaux applaudissements.) Je suis convaincu, messieurs, que je n'aurais pas besoin d'ajouter autre chose. (Très bien! à droite.) J'en ai assez dit; je ne veux pas autrement répondre à des injures et à des insultes : cela ne serait pas digne de cette Assemblée, pas digne de moi. (Très bien.)

Je ne veux pas même faire à l'égard de M. Pascal Duprat une revue rétrospective; ni examiner si comme moi il n'a pas été jeté par le hasard des révolutions dans le monde politique. (Très bien! à droite.) Je ne rappellerai même pas que c'est lui qui, le premier, a proposé l'état de siége en 1848, (Très bien! à droite.) qu'il a voté la transportation, contre laquelle il a protesté plus tard cependant.

M. DE MALLEVILLE. On ne l'a pas nommé ambassadeur. (Rires.)

M. BAROCHE. Toute la différence qu'il y a entre nous et M. Duprat, c'est qu'il se repent des mesures dont nous n'avons nullement à nous repentir, et que désormais nous ne pouvons marcher avec lui. (Très bien! très bien!)

Je demande pardon à l'Assemblée de l'avoir occupée quelques instants de ma personne, mais il ne m'était pas possible de ne pas répondre quelques mots.

Venant ensuite à la discussion du retrait du brevet, le ministre maintient qu'il a agi dans les limites que la loi de 1814 lui confère. La loi ne prescrit pas absolument le retrait des brevets, mais le ministre a le droit, a le devoir d'agir selon les circonstances; et je pense, ajoute M. Baroche, que l'Assemblée m'accordera son approbation. (Très bien! à droite.)

M. PASCAL DUPRAT. Puisque mes attaques grandissent M. Baroche, je vais encore provoquer sa reconnaissance et contribuer à sa grandeur.

Et d'abord, je dirai que mes idées d'aujourd'hui ne sont pas en opposition avec mon passé : ce que j'étais avant la révolution de février, je le suis encore. (Bruit.)

Je suis tel que j'étais le lendemain de la révolution de février, alors que je rencontrais M. de Malleville, qui, tout à l'heure, prêtait à M. Baroche le secours d'une interruption plus ou moins spirituelle; alors que les clubs agitaient Paris, on ne m'y voyait pas, comme M. Baroche, porter les théories les plus audacieuses, proclamer les programmes les plus révolutionnaires. (Applaudissements à gauche. — Murmures à droite.)

Je défendais alors, comme aujourd'hui, la République, la République réellement modérée, et j'étais ainsi toujours fidèle à la cause du peuple, que M. Baroche a trahie. (Rumeurs à droite.)

Quant à l'état de siége, on se rappelle dans quel moment je l'ai demandé : c'était alors que l'anxiété était générale, alors qu'une heure auparavant on avait été jusqu'à proposer à M. Senard ce qui eût été une lâcheté pour une grande Assemblée, la fuite devant l'insurrection. (Agitation prolongée.)

L'orateur examine de nouveau la mesure inégale, selon lui, dont le pouvoir traite les journaux, et il termine ainsi :

Vous vous drapez dans votre respect pour la loi : voulez-vous que je vous dise comment, ministre républicain, vous respectez la légalité? Vous exécutez les lois de la République en royaliste! (Mouvements divers.)

M. PISCATORY. De ma place j'entendais avec douleur et, je ne crains pas de le dire, avec indignation, les paroles qui étaient adressées à M. le ministre de l'intérieur, et c'est pour cela que j'ai demandé la parole.

Je ne savais s'il lui convenait de riposter à un tel langage; mais M. le ministre en a jugé autrement, et il a répondu. Moi, j'use aussi de mon droit de prononcer à cette tribune quelques paroles, et je viens en mon nom, au nom de mes collègues, de mes amis et de la majorité, le remercier de ce qu'il a fait, de ce qu'il a dit. (Mouvements divers.)

Il y a un acte qu'on désapprouve devant le pays; devant le pays nous l'approuvons. On a blâmé M. le ministre en présence du pays; en présence du pays nous le louons, et nous déclarons qu'ici et *hors d'ici* il peut compter sur un loyal appui de notre part.

Je jure aussi, en mon nom et au nom de mes amis, de la défendre. (Interruption.) Oui, nous le jurons, et nous promettons de défendre partout les intérêts de la société, s'ils sont menacés.

A gauche : Jurez de défendre la République.

M. PISCATORY. Je demande qu'on associe mon nom à celui de M. le ministre, et moi et mes collègues nous ne lui ferons pas défaut dans les circonstances les plus difficiles. (Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle que l'objet de la discussion est relatif aux interpellations de M. Chauffour.

M. MIOT. On a juré de défendre le roi; nous jurons de défendre la République! (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne permettrai pas qu'on puisse dire dans cette enceinte, comme vient de le faire M. Miot : On a juré de défendre le roi, nous jurons de défendre la République. C'est la loi que nous jurons tous de défendre.

M. DUPONT DE BUSSAC. Je désire prouver à l'Assemblée que la loi a été violée en ce qui concerne la liberté de la presse; je me fais fort de le prouver. (Parlez! parlez!)

L'Assemblée, consultée sur la clôture, ne la prononce pas.

M. DUPONT (de Bussac.) M. le ministre vous a dit que trois jugements avaient motivé le retrait du brevet d'imprimeur de M. Boulé. Eh bien! messieurs, pas un de ces jugements, aux termes mêmes de la loi, n'autorisait l'acte du ministre. Un premier jugement est frappé d'appel; pour le second, la loi déclare que le retrait ne peut être prononcé; quant au troisième jugement du 3 juillet 1849, relatif au cautionnement du journal le *Peuple*, voici la vérité :

Le journal le *Peuple* avait eu son cautionnement, mais il avait été diminué par ses amendes, et on n'a pas attendu, messieurs, comme cela se fait ordinairement, quelques jours, qu'il fût possible à ce journal de le rétablir : de sorte que le journal a paru légalement sans cautionnement. Et il faut ajouter qu'ici même il y a eu remise de peine. Mais soyons tranquilles : le peuple n'écoutera pas plus vos provocations d'aujourd'hui que vos provocations d'hier. (Vive agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Dupont (de Bussac) expliquera ce qu'il a entendu dire à l'Assemblée par ces mots : Provocations.

M. DUPONT (de Bussac). Il n'est pas un de mes collègues, je l'espère, qui croie que je me suis adressé à une partie quelconque de cette Assemblée. C'est à certaines mesures de l'administration que s'adressent mes paroles. (Mouvements divers.)

M. DE SÉGUIER. Vous attaquez la majorité comme on l'a fait au 15 mai.

M. DUPONT (de Bussac). Voulez-vous que je vous dise ce que j'entends par provocations? C'est l'enlèvement inutile des arbres de la liberté. (Rires.)

Soyez convaincus que nous comprenons tous, la puissance du mal, et nous devrions nous unir pour consolider et affermir la République. Repoussons, messieurs, un acte qui attaque la liberté de la presse et qui n'est nullement justifié.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour!

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

L'Assemblée, à la reprise de la séance, adopte d'urgence le projet de loi relatif à l'acte de prorogation du traité conclu le 23 août 1843 entre la France et la Sardaigne. Puis elle reprend la discussion du budget.

Hier, M. Romain-Desfossés a présenté l'article additionnel suivant, renvoyé à la commission :

« Les dispositions de l'art. 9 amendé, ne sont pas applicables aux dépenses faites par des bâtiments de l'Etat hors de France. »

M. BERRYER, rapporteur. La 2e partie de l'amendement de M. Chauvin ne peut se concilier avec le système de notre législation, qui admet des services votés pour lesquels il est impossible de prévoir les dépenses.

D'un autre côté, cependant, nous ne pouvons pas consentir à la rédaction de l'amendement de M. le ministre, parce qu'elle nous semble trop large. Nous regrettons que l'Assemblée ait admis un peu prématurément l'amendement de M. Chauvin; et pour parer à certains inconvénients, nous proposons l'article suivant :

« La disposition du deuxième paragraphe de l'article 9 de la présente loi n'est point applicable aux services compris dans la nomenclature de l'article 12 ci-dessous, non plus qu'aux dépenses imprévues résultant de faits de force majeure, non du territoire continental. »

M. FAVREAU. Tout en maintenant le principe renfermé dans l'amendement de M. Chauvin, j'appuie la proposition de la commission, car il n'a jamais été dans ma pensée que les dispositions adoptées hier puissent être un obstacle aux services votés, pour lesquels, on le sait, les dépenses ne peuvent être limitées.

L'article additionnel de la commission est mis aux voix et adopté.

L'Assemblée passe au vote sur l'ensemble du budget. Le résultat du scrutin est celui-ci :

Nombre des votants	665
Majorité absolue	333
Billets blancs	492
Billets bleus	172

Le budget des dépenses est adopté.

L'Assemblée approuve ensuite au scrutin deux projets de loi.

Le premier ouvre au ministre de l'intérieur un crédit supplémentaire de 1,225,000 fr. pour frais de transfèrement des condamnés; il est adopté par 393 voix contre 257.

Le second porte sur la demande d'un crédit de 360 000 fr. pour l'exposition des produits de l'industrie; il est adopté par 499 voix contre 47.

La séance est levée à 5 heures 40 minutes.

FAITS DIVERS.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin ; on assure que les ministres de la guerre et de l'intérieur ont exposé, dans le sein du cabinet, le plan des mesures qui doivent maintenir l'ordre et la tranquillité dans le pays.

Le général Changarnier et le préfet de police ont été mandés à l'issue du conseil pour recevoir les communications du gouvernement.

(*Gazette de France.*)

— On annonce comme très prochain un travail de remaniement des sous-préfets, secrétaires-généraux et conseillers de préfecture, analogue à celui qui vient d'avoir lieu parmi les préfets.

S'il ne doit pas être plus heureux que le premier, il n'y aura pas lieu d'en féliciter le ministère de l'intérieur. (*Idem.*)

— Le *Moniteur du soir* dément le bruit de la mort de Louis-Philippe. La santé de l'ex-roi inspire cependant de vives inquiétudes.

— Il est impossible de sortir, depuis quelques jours, dans Paris, sans avoir le cœur navré par le triste spectacle de soldats qu'on conduit en prison sous une nombreuse escorte. Leur crime c'est d'être républicains et de vouloir rester fidèles aux lois qu'ils ont juré de défendre, à la Constitution dont les principes sont inscrits sur leur drapeau.

— Les électeurs du canton d'Ecury-sur-Coole (Marne) ont adressé à l'Assemblée, si l'on en croit le *Journal de la Marne*, feuille honnête et modérée, une pétition pour demander que, sans avoir égard à la Constitution, la nation soit consultée « sur la forme du gouvernement, » et aussi, que le siége du gouvernement soit transféré hors de Paris.

La *Revue de la Marne*, dont nous avons déjà signalé la conduite ferme et loyale, demande à ce propos, au procureur de la République, s'il la laisserait — sans poursuites — publier une pétition au beau milieu de laquelle elle dirait par exemple :

« Les soussignés demandent que, sans avoir égard » aux articles de la Constitution de 1848, l'Assem» blée législative enferme le président, dans le plus » bref délai, à Vincennes ou à Doullens, et que le » peuple soit enfin consulté sur la forme de son gou» vernement. »

— On lit dans la *Tribune de la Gironde* :

« M. le général Courbin, commandant par intérim la 12e division militaire, s'est rendu hier à l'hôpital de Bordeaux, et, sur le rapport qui lui avait été fait par le comptable contre six infirmiers *accusés de voir lu la* TRIBUNE DE LA GIRONDE, il a signifié aux coupables qu'ils allaient être transportés sur le territoire de l'Algérie.

» L'un de ces infirmiers, soupçonné sans doute d'avoir lu le journal maudit avec plus de plaisir que ses autres collègues, a été envoyé en prison pour y rester jusqu'au moment du départ pour l'Algérie. »

— Nous apprenons, par *Echo de Cambrai*, qu'un incendie vient de dévorer 22 maisons, 16 granges, plusieurs voitures et un grand nombre d'instruments aratoires dans la commune de Thun-l'Evêque. Un vent violent allumait l'incendie en dix endroits à la fois, malgré les efforts des pompiers de Cambrai et de quatre autres communes. Ce sinistre, qui s'est manifesté samedi soir vers 5 heures, est attribué à la malveillance.

— On nous écrit d'Orléans :

« L'arrondissement de Montargis est unanimement républicain ; il voulait fêter le 4 mai par un banquet ; la préfecture laisse tout préparer ; puis, la veille au soir, partent d'Orléans 800 soldats avec 12,500 coups à tirer pour empêcher le banquet. Cette fanfaronade préfectorale s'est aheurtée contre le calme impassible de toute la population.

» Artenay, chef-lieu de canton du Loiret, procédait, il y a quelques jours, à la réélection du conseil municipal dissous par le préfet. Ce conseil était auparavant mi-parti rouge, mi-parti blanc, et après s'être retrempé dans l'élection, il en est sorti entièrement démocrate. »

— On lit dans le *Démocrate du Rhin*, de Strasbourg :

Hier matin trois hommes, *la chaîne au cou*, marchaient en compagnie de gendarmes et s'avançaient vers la porte Nationale ; là on les fit monter sur une mauvaise charrette de laboureur, à côté de deux voleurs ayant seulement les mains enchaînées. Les deux sous-officiers de la garnison de Wissembourg, condamnés par le conseil de guerre de Strasbourg suivaient la charette. Un citoyen de Strasbourg s'étant approché, reconnut dans les trois hommes enchaînés trois réfugiés politiques ; l'un était M. Rehfeldt, maître de calligraphie, et les deux autres des ouvriers brasseurs ayant des papiers en règle.

» Nous sommes malheureusement trop accoutumés à voir pareil spectacle, mais ce qui nous étonne, c'est qu'on ait infligé à ces malheureux réfugiés le supplice de la chaîne, lorsque M. le préfet leur avait promis qu'ils en seraient exemptés. Ainsi, on a plus d'égards aujourd'hui pour des voleurs et des criminels que pour des hommes dont l'honneur est, somme toute, parfaitement sauf. »

L'INSTITUT POPULAIRE du 10e arrondissement a transporté son domicile de la rue Saint-Guillaume à la rue Saint-Benoît, 18. Fondé en mars 1848, l'*Institut populaire* continue avec un zèle digne d'éloges ses cours gratuits d'écriture, de grammaire, de mathématiques, de dessin linéaire, de figure et d'ornementation. Il a en outre ajouté à son programme un cours de musique par la méthode Chevé, et des soirées de lectures littéraires. Les séances sont ouvertes de 7 heures à 10 heures du soir.

— La société internationale des artistes, dont nous avons déjà parlé, a donné, le 13 mai, sa première soirée de famille; les œuvres de plusieurs de nos artistes célèbres y étaient exposées. MM. Max-Mayer, violoniste, et Tajan-Rogé, violoncelliste, s'y sont fait entendre, ainsi que Mlle Gedillon, improvisatrice sur le piano; la partie vocale, dirigée par M. Panseron, président de la section musicale de cette société, nous a fait connaître, en la personne de M. Bourgeois, de MM. Christian et Valette, de jeunes artistes pleins d'avenir.

Les artistes qui désireraient faire partie de cette société sont priés de s'adresser à M. Paul Justus, fondateur-gérant, rue de Seine, 37, au siége de la société, et à M. Maindron, statuaire, président, rue du Faubourg-Saint-Jacques, 27.

THEATRES. —CONCERTS.

Pendant que les *Chevaliers du Lansquenet* amènent la foule à l'Ambigu, on répète un grand ouvrage intitulé : le *Roi de Rome*. — Tout présage, dit-on, un immense succès de larmes et de curiosité à ce drame important dans lequel Mme Guyon fera sa rentrée par le rôle du fils de l'empereur.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui jeudi, 16 mai, à 8 h. 1/2, grand Concert extraordinaire au bénéfice de M. Junca, ex-artiste de l'Opéra, dans lequel on entendra MM. Bareilhet, Poultier, Mme Emma Chevalier, de l'Opéra, E. Grisy, du Théâtre-Italien, Sainte Foy, de l'Opéra-Comique, Amat, Gozora, Junca, Paul Jullien, violoniste, élève d'Allard, âgé de neuf ans. Tout Paris voudra assister à cette solennité musicale, qui sera, sans contredit, la plus belle de la saison. — Prix : 75 c. pour toutes places.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 30 f., Six mois 16 f., Trois mois 9 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe. » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, Passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, V. Baudard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 15 mai 1850.

Les affaires sont restées froides et difficiles ; on a fait pour 20,000 fr. d'escompte. On a parlé de la saisie du journal la *Presse* ; on disait que les ouvriers imprimeurs voulaient se mettre en grève ; quelques-uns parlaient, mais tout doucement, d'une mise en état de siége. Tous ces bruits paralysent toujours les affaires et font baisser les fonds publics, comparativement aux derniers cours de la veille.

Le 3 0/0 a fléchi de 20 c., à 54-80; le 5 0/0, de 25 c., à 88-45. A trois heures et demie, on faisait dans la coulisse 88-17 1/2. Les primes en courant, sur le 5 0/0, de 88-80 à 88-50, dont 2 ; de 89-15 à 89, dont 1, et de 89-70 à 89-50, dont 50 c.; fin prochain, 90 dont 1, seul cours. L'emprunt du Piémont a été coté à 84, avec 25 c. de baisse sur le dernier cours d'hier. Reports du comptant, 3 0/0 05 c.; 5 0/0 du pair à 10 c.

AU COMPTANT. Le 3 0/0, ouvert à 54-80, est tombé à 54-55, au plus bas, pour fermer à 54-70, avec 30 c. de baisse sur la clôture d'hier ; le 5 0/0 a débuté à 88-40, il a fait ensuite 88-60, puis il est retombé à 88-20, au plus bas, pour fermer à 88-40, avec baisse de 30 c. sur le dernier cours de la veille; le 4 0/0 n'a pas varié, à 68 ; les bons du Trésor s'escomptaient à 5 0/0 à 6 et 10 mois et à 4 3/4 à 4 mois ; les actions de la Banque de France sont restées comme hier à 2,075 fr.; les obligations nouvelles de la ville de Paris ont fléchi de 5 fr., à 1,120 fr.; l'emprunt de la Seine, 1,060.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
88 70	5 0/0 J. mars.	cpt.	88 40	88 60	88 20	88 40
88 70	5	fin c.	88 50	88 60	88 20	88 45
76 50	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
68 »	4 0/0 j. sept....	cpt.	» »	» »	» »	68 »
55 »	3 0/0 J. d....	cpt.	54 80	54 80	54 55	54 70
55 »	3	fin c.	54 95	54 95	54 65	54 80
84 30	5 0/0 Piém...	cpt.	» »	» »	» »	84 »
84 25	5	fin c.	» »	» »	» »	84 »
2075 »	Banq. France	cpt.	» »	» »	» »	2075 »
700 »	Paris-Orléans.	cpt.	707 50	707 50	700 »	700 »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
505 »	Rouen........	cpt.	» »	» »	» »	505 »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
262 50	Havre.........	cpt.	» »	» »	» »	262 50
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	262 50
335 »	St-Germain...	cpt.	» »	» »	» »	» »
160 »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Versailles r. g.	cpt.	» »	» »	» »	125 »
170 »	Mars.-Avign...	cpt.	» »	» »	» »	170 »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
103 50	Bâle..........	cpt.	» »	» »	» »	103 75
» »	Boulogne......	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
413 75	Nord. j. juill..	cpt.	410 »	411 25	410 »	411 25
412 75	400 payés...	30 c.	412 50	414 50	410 »	412 50
317 50	Centre........	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
367 50	Bordeaux......	cpt.	» »	» »	» »	365 »
» »	175 payés...	30 c.	» »	» »	» »	» »
290 »	Nantes........	cpt.	218 75	218 75	217 50	217 50
» »	225 payés....	30 c.	» »	» »	» »	217 50
323 75	Strasbourg....	cpt.	322 50	322 50	32[illegible] »	[illegible] »
» »	225 payés....	30 c.	» »	» »	» »	322 50

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0.......	» »	Bons du Trésor.....	4 3/4
— Nouvelles.......	1120 »	Zinc : V.-Montagne.	» 0/0
De la Seine, J. juillet.	1060 »	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847..	» »	Belgique, 5 0/0 1840..	96 0/0
— nouvelles, 1849.	950 »	— 5 0/0 1842..	96 0/0
Havre, jouiss. mars..	70 »	Espagne ; dette activ.	» 0/0
— nouvelles.......	» »	— dette intér.	31 1/8
Rouen, 4 0/0 1847....	» »	Naples. Réc. Rothsc..	96 25
Liste civile..........	692 50	Rom. Empr. j. déc...	79 1/2
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 0/0
Quatre-Canaux.......	1065 »	Piémont. Obl. à 4 0/0.	» 0/0
		— Obl. nouv 4 0/0.	944 0/0

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 16 mai.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Bertrand et Raton.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ODEON. — Le Chariot d'Enfant.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Représentation extraord.
VAUDEVILLE. — Un Mariage, la Maison, Saffrane 1er.
VARIETES.—Mignonne, Fade-le, la Bastille, Colombine
GYMNASE.—Premières amours, la Faction, la Volière (1re représentation.)
THEATRE MONTANSIER. — Un garçon de chez Véry, Embrassons-nous Folleville, le Sous-Préfet.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La Misère.
THEATRE DU LUXEMBOURG —Lazarques.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Chevaliers du Lansquenet.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

19e Année. N° 135. Vendredi 17 Mai 1850.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé.

Nous donnons plus loin les adresses des bureaux-succursales où sont reçus ces abonnements.

PARIS, 16 MAI.

AVIS A NOS LECTEURS.

La liberté de la presse n'est plus qu'une ombre.

Les journaux démocratiques qui survivent encore aux saisies fréquentes du parquet, aux amendes énormes, à l'emprisonnement de plusieurs de leurs gérants, à l'interdiction qui les frappe dans les départements en état de siége, au veto de M. Carlier sur leur vente à Paris, à l'intimidation exercée sur plusieurs de leurs abonnés, à la suppression des brevets d'imprimeurs par M. Baroche, ne peuvent plus suivre l'inspiration de leur conscience ni savoir à quoi s'en tenir sur l'interprétation vulgaire des lois.

Hier, nous avons vu saisir dans nos bureaux et à la poste un numéro que nous avions soumis nous-même à la censure la plus scrupuleuse, un numéro que nous supposions à l'abri des moindres reproches d'irritation et d'illégalité.

Hier, nous apprenions encore que des poursuites rétrospectives étaient dirigées contre un article du 12 mai, par lequel un démocrate de province invitait ses frères de Paris à la modération la plus patiente, et ne discutait le droit de refus d'impôt que dans l'hypothèse d'une violation flagrante de la Constitution.

Aujourd'hui, nous avons à instruire nos lecteurs d'un autre genre d'entrave au peu de liberté qui nous restait.

Notre numéro de ce matin, dont ils ont pu apprécier l'esprit général, a subi, à notre insu, une censure tout à fait imprévue, la CENSURE DE L'IMPRIMEUR.

A quatre heures du matin, notre imprimeur a cru devoir, dans son propre intérêt, et de son autorité privée, supprimer entièrement dans nos colonnes un article ayant pour titre : AUX FEMMES, et biffer plusieurs phrases et alinéas d'un autre article intitulé : AUX VRAIS MODÉRÉS.

Dans l'article supprimé, nous invitions les femmes, les mères, les épouses qu'une éventualité de guerre civile doit affecter si douloureusement, à joindre leurs voix à celles des signataires des nombreuses pétitions qui parviennent à l'Assemblée, pour que les principes d'humanité, de légalité, de moralité politique l'emportent sur les fanatiques provocations de quelques meneurs des vieux partis.

Nous ne saurions faire un reproche à notre imprimeur d'avoir vu un danger pour lui-même là où nous ne pouvions en prévoir. Sous le règne de MM. Carlier et Baroche, toutes les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste, du légal et de l'illégal, sont interverties. Les interprétations peuvent être aussi nombreuses et aussi diverses que les individus. La loi de 1814, que M. Baroche a exhumée et interprétée à sa guise avant-hier, pour ruiner M. Boulé et pour suspendre la *Voix du Peuple*, la *République* et l'*Estafette*, pouvait être appliquée et interprétée de la même manière aujourd'hui pour ruiner M. Lange Lévy et suspendre les journaux qu'il imprime. Notre imprimeur, se voyant soumis à un tel genre d'*interprétation légale*, a parfaitement le droit de se mettre à l'abri des dangers auxquels l'exposent les dispositions draconiennes de la loi de 1814, et le penchant à l'arbitraire qui entraîne M. Baroche.

Mais nous avons le devoir de prévenir le public de cette situation nouvelle, et de faire tous les efforts possibles pour y échapper.

Notre premier soin a été de chercher un autre imprimeur. Nous espérons réussir dans cette recherche. Seulement, les quelques formalités et arrangements qu'entraîne un changement d'imprimerie réclameront deux ou trois jours.

Pendant ces deux ou trois jours, nos lecteurs sauront que la *Démocratie pacifique* est censurée par son imprimeur.

Rupture avec l'Angleterre.

La France a rompu avec l'Angleterre. M. Lahitte est venu le declarer à la tribune. Cette nouvelle est l'évènement de la journée.

Pourquoi la gauche de l'Assemblée nationale est-elle demeurée immobile et silencieuse au moment où la droite saluait des plus vifs applaudissements l'assurance donnée par le ministre des affaires étrangères que M. Drouin de Lhuis, notre ambassadeur à Londres, avait reçu l'ordre de demander ses passeports ?

La gauche s'associerait avec enthousiasme à cette quasi déclaration de guerre, si elle pouvait y voir un acte sérieux et intelligent de patriotisme.

Mais tout en réprouvant, autant qu'on peut le faire dans l'ignorance où elle est encore des documents officiels, les mesures violentes prises contre la Grèce par le cabinet anglais, ainsi que le dédain dont notre médiation paraît avoir été l'objet, la démocratie française ne peut s'empêcher de remarquer :

Qu'il serait imprudent de rompre sans nécessité absolue avec l'Angleterre à la veille des complications qui peuvent éclater en Europe ;

Que le grand conflit de la démocratie et de l'aristocratie, des peuples et des rois, des nationalités opprimées et de leurs envahisseurs, n'est pas encore vidé. Dans un court délai, il faudra que la pression militaire ou diplomatique des puissances du Nord étouffe la démocratie en France ou que le rayonnement de la démocratie française renverse à jamais les puissances absolutistes.

Dans cette lutte inévitable, l'empereur de Russie est notre adversaire naturel; l'alliance, ou tout au moins la neutralité de l'Angleterre, ne saurait être dédaignée sans témérité ou sans trahison.

Cette neutralité peut être obtenue.

En plus d'une circonstance mémorable, le gouvernement anglais s'est détaché de la sainte alliance; on l'a vu s'emparer du rôle naturel de la France, la protection des opprimés.

Le gouvernement anglais s'est montré plus libéral que le nôtre dans la question du Sonderbund, dans celle de la nationalité hongroise; il a soutenu, encouragé la Sicile soulevée contre le roi bombardeur ; enfin recueillant l'héritage de notre plus belle gloire, succédant à notre mission de généreuse hospitalité, il a fait de son territoire un asile pour tous les martyrs de la démocratie universelle.

L'alliance, ou tout au moins la neutralité sympathique de la Grande-Bretagne, pouvait être attendue et devait être ménagée pour le conflit européen qui se prépare.

Que le ministère français fasse respecter la dignité nationale, rien de mieux ; mais il a patiemment subi toutes les exigences des puissances du Nord, et il est permis de craindre que sa susceptibilité à l'endroit de l'Angleterre soit une concession de plus à la tyrannique alliance russe.

Napoléon l'empereur avait dit : *L'Europe sera cosaque ou républicaine* ; le cabinet français, interprétant ce texte comme il en a interprété beaucoup d'autres, en a-t-il conclu que l'Europe devait être cosaque ?

La gauche de l'Assemblée ne pouvait trancher cette question avant la communication des pièces relatives à l'incident grec ; mais elle a douté, elle s'est défiée, elle n'a pas voulu applaudir prématurément une mesure qui, au lieu d'être un acte de courage à l'égard de l'Angleterre, n'est peut-être qu'un acte de faiblesse envers la Russie et tous les despotes du continent.

Nous craignons, jusqu'à preuve contraire, que le rappel de M. Drouin de Lhuis, mesure peu sérieuse au fond, et qui se dénouera très probablement sans autre désastres que ceux de la Bourse, ne soit une attaque dirigée seulement contre le cabinet qui préside aux destinées de l'Angleterre ; cabinet, qui malgré sa conduite violente en Grèce, avait rendu plus d'un service à la cause de la liberté européenne.

Le reste de la séance a été consacré à la discussion du budget des recettes. Divers amendements à l'article 1er proposaient une réduction du prix des permis de chasse. Ces propositions ont été accueillies par la majorité avec une indignation mêlée d'hilarité.

Ces messieurs ont trouvé très plaisant, entre autres choses, que l'on qualifiât la chasse de droit naturel. — Droit naturel ! Allons donc ! — droit seigneurial, à la bonne heure ! On a bien pu, dans le temps, abolir la noblesse, tuer quelque peu les nobles, mais, abolir leurs droits ? Non pas; il valait bien mieux en hériter. Ecoutez plutôt M. Barre, cet excellent type du sens commun, qui rappelle un peu l'illustre juge de Barataria, et, comme lui, aime à citer des proverbes. « La chasse et la pêche, s'écrie-t-il, sont la mort de l'agriculture. On ne saurait mettre trop d'entraves à cette passion funeste qui fait abandonner le manche de la charrue, et qui peut conduire le malheureux qui en en est saisi jusque sur l'échafaud. — Le braconnier, ajoute-t-il plus loin, est le cousin-germain du voleur. »

Au fait, nos braves paysans doivent-ils, raisonnablement, songer à la chasse, lorsque leur travail incessant et acharné suffit à peine à assurer pour eux et leur famille le pain de chaque jour. Ce genre de délassement n'est pas fait pour des manants, et la majorité a sagement maintenu à 25 fr. les permis de chasse, afin de préserver de la tentation une foule de pauvres diables qui n'ont vraiment pas le temps de s'amuser ainsi. Quatre cent-onze voix contre deux cent dix-neuf ont repoussé l'amendement imprudent qui voulait réduire à 5 fr. le prix de ces permis. Le scrutin de division qui a eu lieu à ce sujet permettra aux campagnards de connaître leurs véritables amis, ceux qui ne veulent pas les induire en perte de temps et de poudre.

Il a été question aussi de réduire le droit perçu pour l'expédition des mandats de poste. MM. Saint-Priest et Wolowski avaient présenté chacun un amendement dans ce sens. Mais, grâce à la commission et au ministre des finances, l'industrie des banquiers a été sauvegardée de cette concurrence *communiste* de l'Etat. C'est en vain que M. Mauguin a essayé de démontrer que les intérêts du public et ceux du Trésor pourraient être également bien servis par une bonne organisation publique de la circulation du numéraire.

M. Mauguin est désormais marqué au rouge, et ses arguments ne peuvent plus avoir de prise sur une majorité bien pensante. Cependant, cette fois, il s'est trouvé jusqu'à 270 voix pour adopter l'amendement de M. Saint-Priest, et 366 seulement pour le repousser. 270 communistes dans l'Assemblée législative actuelle ! C'est beaucoup.

Parmi les arguments sérieux présentés par M. Fould contre la réduction du taux des mandats, se trouvait celui-ci : « Rien ne sera jamais aussi bon marché que l'envoi de billets de banque, dans une lettre dont le port ne coûte que 20 centimes.

A cela, M. Saint-Priest a répondu par cette raison *spécieuse* que la poste, lorsqu'elle égarait une lettre *recommandée*, contenant 10,000 fr., offrait à l'expéditeur une indemnité de 50 fr., et que cette garantie ne paraissait pas suffisante pour attirer la confiance du public. Mais aussi M. Saint-Priest demeure presque à gauche.

On lit dans l'*Evènement* :

Des poursuites sont dirigées contre la *Démocratie pacifique* pour deux articles dans lesquels elle discutait, en termes modérés, le droit de refuser l'impôt au cas où la Constitution serait violée.

Conseiller le refus de l'impôt est un délit, soit ; mais la *Démocratie* n'a commis ce délit qu'au conditionnel.

Espérons que les tribunaux feront bonne justice de l'étrange prétention du parquet, et que nous ne verrons pas cet étrange spectacle d'un journal déclaré coupable — d'une hypothèse !

On n'étouffe pas la Vérité.

Hier matin, le *Moniteur du soir*, l'*Assemblée nationale* et les autres feuilles de tolérance dénonçaient la *Démocratie pacifique* à la vindicte de M. Baroche. — Hier soir la *Démocratie* essuyait une double saisie.

Aujourd'hui l'*Assemblée nationale* requiert contre les journaux républicains de nouvelles rigueurs. Elle parle de DEUX MESURES HABILES QU'ELLE POURRAIT INDIQUER AU BESOIN. S'il ne faut que cela pour sauver la société, que ne les ditesvous donc tout de suite ? Quand on a pour soi la force matérielle, les gendarmes et les prisons, on peut parler sans crainte, et ne pas cacher ses projets dans l'ombre, — à moins qu'ils ne soient de ceux qu'on n'ose avouer à visage découvert....

La *Patrie* a plus de courage : elle demande que nous soyons PUNIS. Son réquisitoire est trop vif pour qu'on ne la satisfasse pas. — Soit !

Mais, quand vous aurez étouffé notre voix, croyez-vous que d'autres ne s'élèveront pas pour accuser les coupables. Est-ce qu'on a jamais trouvé de prison assez profonde ou assez lointaine pour enterrer la vérité ? Non. — La tombe elle-même ne l'enferme pas.

On ne fait pas d'émeute. La *Patrie* entre à ce propos dans un accès d'incroyable fureur. On en jugera par les phrases suivantes d'un article intitulé : *ou Tartufes ou lâches !* Il s'agit des républicains qui ne veulent pas descendre dans la rue :

Comment, on vous insulte, on vous abreuve d'humiliations, on viole l'arche sainte que vous avez construite de vos mains si pures, et vous êtes insensibles ! Il n'y a pas de milieu, vous êtes des tartufes ou des lâches.

Plus loin elle dénonce la *Presse* aux fureurs du parquet en lui disant qu'elle fait là un vilain métier ; ailleurs elle gourmande les bureaux de la guerre qui n'organisent pas assez vite les nouveaux bataillons de gendarmerie mobile.

AVEU PRECIEUX.

Le journal qui a fourni à M. Baroche les matériaux du projet de loi contre le suffrage universel, l'*Assemblée nationale, qui doit être bien informée*, laisse échapper ce matin le naïf aveu qui suit :

L'ouvrier, d'ailleurs, n'ignore pas les forces immenses qui sont destinées à comprimer tout désordre ; il sait qu'à côté de lui sont les affiliés de la police, et que *la moitié de ceux qui excitent les masses sont de faux frères.*

Le moyen est honnête comme le but. Voilà donc les procédés du parti de la morale. Ils prennent pour auxiliaires d'infâmes agents dont la mission est de s'introduire dans l'atelier et de pousser l'ouvrier à un guet-à-pens. Sous un masque d'ardent patriotisme, ces hommes immondes font passer l'indignation de la conscience dans les actes ; pour qu'à un moment donné les citoyens descendent dans la rue, dans quelque guêpier par eux préparé, et tombent sous les balles fratricides.

Et cela s'appelle le parti honnête ! Et ils osent l'avouer !...

L'*Assemblée nationale* annonce ce matin que dans quelques jours Paris sera frappé d'interdit. L'honnête feuille *espère* l'état de siége.

Contraste.

Au commencement de 1849, au moment où les hommes du passé s'aperçurent qu'ils avaient reconquis une certaine influence, on les vit organiser partout un vaste système de pétitionnement pour demander à l'Assemblée constituante de se retirer au plus vite.

La question était grave. L'Assemblée constituante avait reçu du pays le mandat de donner une Constitution. Cette Constitution, elle pouvait la faire :

Ou très longue, en y insérant toutes les lois constitutives de la République ;

Ou très courte, en se bornant à poser les principes généraux, et renvoyant pour les applications à une série de lois organiques.

C'est à ce dernier parti qu'elle s'arrêta. Elle fit la Constitution proprement dite, de petite étendue, et la mit à exécution ; puis elle se prépara à achever l'œuvre dont les électeurs l'avaient chargée.

Les pétitionnaires lui demandèrent d'abandonner son œuvre commencée, et de la faire achever par d'autres qui s'apprêtaient à la continuer dans un tout différent esprit.

Assurément, il eût été facile de soutenir que les pétitionnaires se plaçaient en dehors de la légalité ; que le mandat confié aux constituants devait être exécuté dans toute son étendue ; on pouvait montrer que derrière ces pétitions, d'ailleurs peu nombreuses, il se cachait une pensée hostile à la République, etc.

Rien de tout cela n'a été dit. Les républicains ne réclamèrent pas ; ils savaient fort bien comment les signatures inscrites au bas de ces pétitions étaient obtenues; ils n'en crurent pas moins qu'il en devait être tenu compte, et l'Assemblée constituante, poussant jusqu'au fanatisme le respect de l'opinion publique, l'Assemblée constituante donna sa démission avant d'avoir achevé son œuvre.

Voilà ce qui se passait dans les premiers mois de 1849.

Voici ce qui se passe en 1850 :

Un projet de loi vient d'être élaboré par dix-sept des plus fougueux ennemis de la République, et présenté à l'Assemblée nationale par le gou-

vernement. Ce projet, qui aurait pour effet de réduire de près de moitié le nombre des électeurs, d'enlever au droit électoral les conditions d'universalité que lui attribue la Constitution, n'est que présenté à l'Assemblée; il n'est pas adopté, il ne le sera peut-être pas.

Des citoyens, alarmés de cette atteinte projetée contre la Constitution, signent des pétitions où ils font remarquer les conséquences périlleuses qu'entraînerait le vote d'une telle loi;

Ils font remarquer qu'elle est contraire à la Constitution;

Qu'elle paralyserait l'autorité de l'Assemblée;

Qu'elle réduirait le gouvernement de droit à n'être plus qu'un gouvernement de fait, et légitimerait l'insurrection violente qui se traduirait en une bataille, — ou l'insurrection pacifique, qui consisterait à refuser l'impôt.

Par toutes ces raisons, les pétitionnaires prient l'Assemblée de rejeter ou de modifier, de manière à lui ôter son caractère inconstitutionnel, le projet de loi *qui est présenté* à son adoption.

Eh bien, cette réclamation adressée à l'Assemblée pour l'engager non pas à *fausser son mandat*, comme les pétitions contre la constituante, mais à *s'y renfermer*; cette réclamation non pas contre une *loi*, mais contre un *projet* qui soulève de graves résistances, même dans les rangs de la majorité, les énergumènes du parti de la compression la dénoncent à toutes les colères du pouvoir. C'est une pétition insensée, disent les uns, c'est une arme de guerre civile, crient les autres. Et le gouvernement, instrument docile d'une vingtaine de meneurs et d'intrigants, le gouvernement fait saisir les pétitions rédigées selon certaine formule, retire les brevets d'imprimeurs, supprime ou saisit les journaux, et paraît ne vouloir répondre à ces vœux légaux et pacifiques du pays que par un déploiement inouï de forces militaires!

Le parti qui, en 1849, a respecté l'opinion publique au point de céder à sa manifestation beaucoup plus apparente que réelle, est le parti des *anarchistes* et des *buveurs de sang*.

Le parti qui, en 1850, nous donne le spectacle auquel nous assistons, est le parti des hommes d'*ordre* et de *modération*.

Une proposition relative à la responsabilité des ministres et des autres agents du pouvoir exécutif, vient d'être présentée par MM. Cunin-Gridaine, de La Rochette et de Laboulie. Elle est ainsi conçue:

« Il sera nommé par l'Assemblée législative, et dans la forme ordinaire, une commission de quinze membres, chargée de préparer le projet de la loi organique sur la responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir exécutif. »

Qui croit-on tromper?

Lisez les journaux de l'ordre.

Paris est dans une épouvantable inquiétude; les étrangers quittent Paris en toute hâte; les lieux d'amusement sont déserts, le commerce est éteint, la désolation et la souffrance sont partout.

Allez dans la rue.

Les rues sont tranquilles; les promenades sont couvertes de promeneurs; Paris regorge de riches étrangers; les boutiques sont pleines d'acheteurs; le public s'amuse même partout où il en peut trouver l'occasion.

Les journaux de l'ordre ne mentent cependant pas sur tous les points.

Deux hommes se rencontrent: — C'est bien embêtant, dit l'un, que le gouvernement ne veuille pas nous laisser tranquille, tout allait si bien avant qu'on eût présenté cette malencontreuse loi.

Ceux qui parlent ainsi sont d'honnêtes gens qui s'occupent de commerce et non de politique. — Vous êtes des lâches si vous ne descendez pas dans la rue.

C'est un honnête et modéré ami du gouvernement qui convie un démocrate à donner le signal de la guerre civile.

Le buveur de sang — c'est le synonyme de démocrate dans le vocabulaire d'un certain parti — répond en haussant les épaules, et il va conseiller au peuple la modération, la confiance dans son droit, qui est immortel, et dans sa force, qui peut attendre.

Dans les quartiers populeux, la population est en éveil; elle attend, mais sans inquiétude, sûre que, si la discussion de la loi ne fait pas justice de son caractère d'attentat, la protestation sera telle dans toute la France, que le droit ne tardera pas à se relever victorieux.

Les journaux de l'ordre trompent le pays. S'il s'élabore des projets sinistres, si l'on projète, comme l'*Union* le dit ce matin, de transporter le gouvernement hors de Paris; si l'on met l'existence de Paris même en question; si des politiques profonds — nous copions toujours — se demandent s'il ne serait pas bon de le faire disparaître, — ces projets s'élaborent entre un très petit nombre de hauts personnages, qui sont disposés à ne reculer devant aucun crime pour rétablir leur domination, et de journalistes déclassés qui spéculent sur la peur et le bouleversement général.

L'immense majorité des conservateurs de Paris et des départements regrette profondément la présentation de la loi, et si elle entraînait quelque désastre, ils ne pardonneraient jamais à ceux qui l'ont présentée.

Pas d'impatience, pas d'abdication! Et, quoi qu'il arrive, la réaction est perdue.

M. Pascal Duprat a prononcé hier quelques paroles qui ont produit une grande sensation sur l'Assemblée. Nous les copions au *Moniteur*. On lui reprochait d'avoir proposé l'état de siége en juin 1848:

Je l'ai proposé, s'est-il écrié, le jour où des membres importants de cette Assemblée étaient allés demander à M. Senard, savez-vous quoi? Ce qu'on paraît vouloir imiter aujourd'hui, l'éloignement de Paris, la fuite... (Interruption.)

Je l'ai proposé le jour où des membres influents de cette Assemblée, par un sentiment patriotique, je veux bien le croire, mais émus par la terreur des événements, étaient allés à l'hôtel du président proposer eux-mêmes ce qu'il y a de plus honteux pour la représentation nationale, la fuite devant l'insurrection.

M. Boinvilliers a été nommé rapporteur de la loi sur les clubs et réunions électorales.

M. Boinvilliers est, comme on sait, ce même représentant qui, dans son bureau, a déclaré dernièrement qu'il ne reconnaîtrait jamais pour citoyens français les individus qui *s'obstinent* à rester nomades et indigents.

Les Burgraves et les Sabreurs jugés en 1829.

Voici comment le *Journal des Débats*, sans encourir les poursuites du parquet royaliste, stigmatisait, en octobre 1829, les sabreurs et les tranche-montagnes de la légitimité et proclamait le REFUS DE L'IMPOT, en cas de violation de la charte:

Les organes du ministère ont laissé de côté le pouvoir royal constituant. Ils ont senti toute la portée de cette discussion publique et officielle d'un principe qui n'allait pas à moins qu'au renversement de notre pacte fondamental; car on avait hautement déchiré le masque hypocrite de leur violence.

La première croisade contre la charte était accompagnée de propos analogues dans les salons ministériels. On n'osait pas écrire *coup d'Etat* en toutes lettres dans les journaux; mais on s'en dédommageait dans son hôtel. Là on faisait à son aise du *donquichottisme contre les institutions*. L'un demandait 80 préfets; l'autre 30 000 soldats, pour en finir avec les idées nouvelles. Les chambres n'étaient plus qu'un enfantillage indigne d'arrêter, pour un moment, l'essor d'un homme d'Etat qui comprend sa mission. On riait de ces boules noires et de ces boules blanches qu'un secrétaire compte dans une urne, et on dit même que le plus guerrier de nos ministres rassurait ses collègues, en soutenant qu'elles n'étaient pas de calibre. Les familiers battaient des mains à ce discours, et en rentrant chez eux ils se croyaient du courage.

Cependant on n'a pas tardé à s'apercevoir que la France prenait les choses un peu sérieusement, qu'*elle ne séparait pas ses droits et ses devoirs*, et que, dans sa passive obéissance, dans son immuable fidélité au trône et aux institutions, elle ne comptait que *sur la loi pour la protéger contre la violence*. Cette sécurité immobile d'un grand peuple contre l'audace d'une poignée de brouillons a produit un merveilleux effet. LE REFUS DE L'IMPOT SANS CHAMBRES A FAIT LE TOUR DU PAYS. Le télégraphe n'est pas plus rapide, et un beau matin nous nous sommes tous trouvés organisés contre l'arbitraire et le despotisme d'une façon désespérante pour ces hommes qui en rêvaient le retour, en cachant au monarque leurs criminelles espérances.

Force *a bien été alors de changer de ton dans les journaux et dans les salons*. On n'a plus fait part au premier venu de ses plans de campagne contre la Charte. Les coups d'Etat n'ont plus été que pour les intimes, les violences que pour les affidés. La contre-révolution a battu en retraite de la salle de réception jusque dans le cabinet des confidences et des épanchements. Là, au moins, on pouvait encore mettre son chapeau de travers, ceindre son épée, trancher du héros devant sa glace. Mais, bon Dieu! quelle pitié!

Eh bien! dites-nous donc une bonne fois, *guerriers de mélodrame, héros de coulisse*, ce que vous entendez par *le dévouement des troupes*, que vous faites si gratuitement intervenir dans la question? Voulez-vous dire que le peuple peut se fier à elles de la gloire de son empire au dehors, de sa sûreté à l'intérieur? Et qui en doute? Qui ne sait qu'au jour du danger le soldat français ferait son devoir contre des factieux, s'il y avait encore des factieux en France. Mais pourquoi, à propos de *votre chétive existence menacée par la réprobation de tous les gens de bien*, par l'hostilité de tous les cœurs dévoués, pourquoi cette absurde et coupable supposition du péril de notre vieille monarchie? Pourquoi cette honteuse solidarité du trône et de vos portefeuilles? Quoi! vous voulez aussi que le *va tout* de votre parti, comme vous l'appelez, soit le *va tout* de la couronne dont vous êtes parvenus à surprendre la sagesse pour un moment? Avez-vous réfléchi à la portée de cette audacieuse analogie? Non! vous ne le pensez pas vous-mêmes, et l'illusion de vos créatures ne va pas jusqu'à le croire.

Seulement, comme il ne vous manque que le courage pour aller jusqu'à la violence, vous voyez à votre tour *le fantôme de cette violence dans tous vos adversaires*; vous ne vous faites pas *à l'idée d'une résistance légale et immobile, qui suffirait à briser de bien autres hommes que vous*. Sachez donc, une fois pour toutes, que le temps des émeutes est passé, et que vous ne parviendrez jamais à ramener l'agitation ailleurs que dans les esprits.

Cela peut être triste de renoncer à *l'appareil de la force*, à *l'illusion des sabres et des baïonnettes*; car vous vous retrouvez alors en face de vous-mêmes, et vos hôtels tremblent sous vos pas. Mais que voulez-vous? il faut bien vous y résigner.

Supposons, en effet, que votre démence franchisse les dernières limites de la légalité. Vous en voici *aux troupes*, pour me servir de votre expression. Vous le voulez; eh bien, soit! à cheval! Que ceux d'entre vous qui n'y montent pas demandent leur voiture! Partez!

Quand vous aurez fait le tour de la capitale, quand vous n'aurez rencontré dans les rues que des hommes allant à la bourse ou à leurs affaires, que des curieux aux fenêtres pour vous voir défiler, il faudra bien rentrer dans les casernes.

Seulement, en descendant de calèche, le ministre des finances trouvera son SALON ENCOMBRÉ DE PERCEPTEURS QUI VIENDRONT ANNONCER QUE L'IMPOT NE RENTRE PLUS.

Nous demandons au *Journal des Débats* de 1850 s'il croit sincèrement le peuple républicain d'aujourd'hui moins disposé à défendre la Constitution démocratique de 1848 que la Bourgeoisie à défendre sa charte en 1830, et s'il suppose le refus d'impôt moins légitime, en cas de violation de la constitution républicaine, qu'il ne l'était en cas de violation de la charte monarchique?

Nous lui demandons encore si, parce que la souveraineté du peuple a remplacé le trône du droit divin, il croit la société mieux protégée par les sabreurs que par le respect des lois, et si les moyens illégaux qui ont perdu le trône peuvent bien sauver la société?

LA TERREUR BLANCHE.

On lit dans le *Crédit*:

Nous sommes en présence d'une TERREUR *blanche* qui s'organise à Paris, et qui a déjà son *comité de salut public*....

Le gouvernement, pour rétablir l'ordre, pacifier la société et faire reprendre le travail, confie les pouvoirs politiques à des hommes qui ne croient ni à la durée ni à la légitimité de la République, et qui font des vœux ou même des actes propres à la détruire.

Ce même journal ajoute plus loin:

Les organes de l'opposition, même la plus modérée, proscrits par l'administration, les presses mises sous le scellé, les journaux que l'on considère comme les plus hostiles placés dans l'impossibilité de paraître, en attendant que cette suspension *légale* soit appliquée aux autres journaux compris dans l'interdiction édictée par M. le préfet de police; tous ces actes sans dignité, sans loyauté, démontrent qu'on est décidé à ne pas s'arrêter dans la voie d'une compression à outrance. Le langage provocateur de certains journaux, qui chaque jour appellent à grands cris la guerre civile au nom de la société en péril, semble le mot d'ordre accepté par le parti incorrigible qui a déjà causé tant de maux au pays.

Cette situation est à nos yeux identique à celle du parti ultra-royaliste en 1815 et de sa *chambre introuvable*. Voilà ce qui justifie ce cri d'alarme: NOUS SOMMES MENACÉS D'UNE TERREUR BLANCHE.

LA PETITE RÉVOLUTION.

Sous ce titre, la *Presse* publie les lignes suivantes que nous recommandons à l'attention publique:

Tout prévoir n'est pas un moyen de tout prévenir, mais c'est un moyen cependant d'éviter beaucoup d'écueils, de piéges, de fautes et de revers.

Il faut donc prévoir le cas où il serait vrai que le gouvernement désirât une collision afin de décréter l'état de siége.

Sauf le sang qu'on ne verse pas, rien ne ressemble plus à la guerre que ce qu'on appelle « *la petite guerre*. » Ce sont les mêmes évolutions, les mêmes opérations, la même tactique, la même stratégie; il ne manque dans les canons et dans les fusils chargés à poudre que des boulets et des balles. Mettez-y des balles et des boulets et ce sera la guerre.

Eh bien! il se pourrait qu'au lieu de faire au Champ-de-Mars *la petite guerre*, on fît, au carré Saint-Martin ou ailleurs *la petite révolution*. Beaucoup de poudre brûlée, mais ni tués ni blessés. Si jamais cela arrivait, que devrait faire le Peuple averti? — Laisser faire « *la petite révolution*, » sans s'y mêler, et en s'abtenant même d'y assister comme curieux. Par cette abstention, il saurait bien vite à quoi s'en tenir.

M. Laborde nous adresse une réclamation au sujet d'une lettre empruntée par nous au *National*. Nous la publierons avec la réponse que le *National* promet d'y faire.

Les journaux légitimistes, qui d'abord avaient très favorablement accueilli le projet des burgraves contre la loi électorale, quand ils croyaient y trouver leur compte, se sont ravisés depuis qu'ils se sont aperçus qu'il tournerait contre eux, et les voilà qui défendent le suffrage universel:

Il importe, dit l'*Opinion publique*, qu'on ne puisse pas dire que le vote a cessé d'être universel, qu'au lieu de le réglementer, on l'a particularisé.

Sans aucun doute, nous admettons les exceptions raisonnables, celles qui confirment la règle, mais non pas celles qui la détruisent. Les indignités, les incapacités, les impossibilités viennent toujours entamer, dans une certaine proportion, l'universalité du vote; c'est un fait inévitable pour tout esprit sensé. Mais ce qu'il faut éviter, c'est qu'il y ait des catégories d'admis et des catégories d'exclus purement arbitraires; c'est que le domicile, au lieu d'être le moyen d'exercer le droit, devienne l'obstacle au droit.

Notre seconde raison n'est pas moins grave que la première. Au milieu de cette décadence générale de tous les pouvoirs, le vote universel est, à l'heure qu'il est, à peu près la seule force gouvernementale. Ce qui fait sa puissance, c'est précisément son universalité. La volonté de tous s'impose à la volonté de chacun. Qui donc aurait le droit de s'élever contre la loi quand tout le monde est représenté, c'est-à-dire quand tout le monde l'a faite?

Le *Pays* et la *Patrie* s'applaudissent fort des paroles par lesquelles M. Piscatory a déclaré hier que la majorité appuiera en tout le ministère, au dedans et *au dehors* de l'enceinte parlementaire.

Mais tous les journaux de la majorité sont loin de partager cet enthousiasme.

La *Gazette* protestait hier soir contre ces paroles, et raillait spirituellement la prétention de M. Piscatory de parler au nom de la majorité.

L'*Opinion publique* s'associe à ces protestations:

M. Piscatory est très certainement le représentant de ceux qui l'ont nommé, mais il ne saurait être le représentant de ses collègues qui ne l'ont point invité à porter leur opinion à la tribune. Il n'y a que des représentants à l'Assemblée, il n'y a point de représentés; chacun parle pour soi et dit JE, au lieu de dire NOUS; et, pour nous servir d'un mot de Rivarol, les pluriels, en pareille matière, sont quelque peu singuliers.

Quand M. Piscatory est descendu de la tribune, l'accueil de la majorité a dû l'avertir que son zèle l'avait entraîné trop loin. On dit que le silence des peuples est la leçon des rois; pourquoi les orateurs ne trouveraient-ils pas une leçon dans le silence des assemblées?

MM. Hamelin, Gromilly et Desmarets, maire et adjoints du 3e arrondissement, n'ont pas été destitués pour avoir signé la pétition contre la loi des Burgraves, ainsi que nous l'avons répété d'après la *Patrie*. Ces honorables citoyens avaient donné leur démission d'avance. On lit à ce sujet dans le *Siècle*:

La démission de MM. Hamelin, Gromilly et Desmarets, de leurs fonctions de maire et adjoints du 3e arrondissement, a produit aujourd'hui une vive impression parmi toutes les personnes qui ont été à même de connaître tout ce qu'il y avait de patriotisme et de dévouement dans le cœur de ces hommes qui, dès les premiers jours de la République, n'ont pas cessé un moment de se montrer aussi bien les défenseurs de l'ordre que les ennemis de toute réaction.

Il n'y avait partout qu'un sentiment de réprobation pour la conduite d'un pouvoir qui force des hommes aussi modérés à se séparer de lui.

Protestations de la province.

INDRE. — Le *Travailleur* publiait, il y a trois jours, en tête de ses colonnes, une énergique protestation, aussi remarquable par l'élévation des sentiments que par la chaleur de la forme. Nous avons attendu, espérant la publier en entier. Nous sommes forcés d'y renoncer pour faire un peu de place à tant d'autres manifestations parties de tous les points de la France. Que la rédaction du *Travailleur* reçoive ici nos regrets en même temps que nos félicitations.

Nous trouvons dans le numéro d'aujourd'hui une pétition brève et énergique, publiée en supplément et destinée à être renvoyée, après avoir été remplie de signatures, au bureau du *Travailleur*, qui les centralise. L'adresse est imprimée d'avance, les plis sont indiqués; rien de plus simple ni de plus facile. — Encore un bon exemple à suivre....

Voici le texte de cette pétition:

LES ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE AUX REPRÉSENTANTS DU PEUPLE.

« On vous demande de changer la loi électorale;

» Nous vous demandons de ne pas oublier les articles suivants de la Constitution:

» Art. 24. Le suffrage est direct et universel.

» Art. 25. Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques.

» Art. 110. L'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français. »

NORD. — Le *Messager du Nord* vient de faire un deuxième envoi de la protestation, qui porte 2 mille 504 signatures. En tout *cinq mille cinq cent quatre signatures en trois jours*. — Avis à nos confrères.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Le *National de l'Ouest* annonce que la protestation contre la violation du suffrage universel se signe dans ses bureaux. Il ajoute ensuite:

« Il n'y a pas de temps à perdre; que tous les hommes qui veulent sincèrement le maintien de la Constitution, dernière égide du pays contre la guerre civile, se hâtent de protester! »

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — On lit dans le *Populus*, de Narbonne:

« Voilà donc l'épreuve commencée. L'appel à la guerre civile a trouvé un écho jusque dans l'Assemblée législative.

» . . . .

» L'Assemblée voudra-t-elle se précipiter tête baissée dans l'arène des révolutions, nous le craignons? Notre conduite est tracée d'avance. En portant atteinte aux droits du peuple, on le délie de tous ses devoirs, et nous emploierons TOUS LES MOYENS POSSIBLES pour maintenir une Constitution qui est la sauvegarde de la nation entière. »

LOT-ET-GARONNE. — La protestation se signe activement dans ce département. Honneur à l'arrondissement de Nérac qui a pris les devants!

GIRONDE. — On lit dans la *Tribune*:

« On nous écrit de deux départements voisins et d'un département du centre de la France, que l'immense majorité de la population est en proie à la vive exaspération, et attend, avec une impatience mal contenue, le vote de l'Assemblée législative sur l'honnête loi de M. Baroche et de ses dix-sept compères.

» Les républicains des départements ne doivent pas compromettre la cause du droit et de la justice par des emportements irréfléchis.

» Il faut que la justice du peuple soit complètement éclairée par la discussion du projet de loi.

» Le temps et la réflexion ne détruiront pas la puissance du peuple; ils la rendront irrésistible par la simultanéité de ses manifestations. »

SEINE-INFÉRIEURE. — On lit dans le *Journal du Havre*, feuille de la république modérée :

« La rapidité que la commission chargée d'examiner la loi contre le suffrage universel imprime à ses travaux, dans le but évident de prévenir les manifestations légales de l'opinion publique, impose à tous les véritables amis de la Constitution, le devoir de n'apporter aucun retard dans l'expression de leurs justes remontrances.

» Nous ne saurions trop engager tous les véritables amis de l'ordre, tous les hommes qui ne veulent pas voir la France exposée à de nouvelles crises et de nouvelles révolutions, à venir protester, sans retard, contre une mesure grosse de périls, hostile à nos institutions, menaçante pour la paix publique. »

CHARENTE. — Nous lisons dans la *Constitution* :

« La pétition suivante est déposée dans nos bureaux :

» Nous invitons les démocrates du département à en prendre connaissance et à en signer de semblables dans toutes les communes.

» Le temps presse.

» Electeurs, défendons légalement le suffrage universel. »

PÉTITION CONTRE LE PROJET DE MODIFIER LA LOI ÉLECTORALE. — Angoulême, le 14 mai 1850.

Citoyens Représentants,

Les électeurs du département de la Charente, justement alarmés sur les conséquences du projet de loi qui vous a été présenté le 8 mai courant par M. le ministre de l'intérieur, tendant à restreindre le suffrage universel, ont l'honneur de vous supplier de vouloir bien le repousser comme inconstitutionnel.

Agréez, citoyens représentants, l'assurance de notre respect.

(Suivent les signatures.)

MAINE-ET-LOIRE. — On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« ... Que les citoyens de Maine-et-Loire ne l'oublient pas, la loi des dix-sept prive de leur droit SOIXANTE-ET-ONZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ ÉLECTEURS *de notre département*.

» Pétitionnons, pour sauver notre France des dangers dont la menace une réaction insensée.

» Pétitionnons, pour prévenir les nécessités fatales que pourrait entraîner l'adoption d'une loi qui porte atteinte à un droit garanti par la Constitution.

» Pétitionnons avant le vote du projet, pour n'être pas obligés de protester après.

» Tous ceux-là dont les intérêts sont compromis par les agitations politiques, dont les convictions sont menacées par des projets qu'on ne craint même plus d'avouer, dont la tranquillité et le repos sont jetés en merci aux éventualités funestes d'une collision possible ; que tous ceux enfin qui souffrent, qui craignent et qui espèrent signent avec nous !

N. MAIGE,
rédacteur en chef du *Précurseur de l'Ouest*.

SEINE-INFÉRIEURE. — On lit dans le *Progressif Cauchois* :

« Voici dans quelle mesure serait frappé notre département par la nouvelle loi électorale :

» Il y avait aux dernières élections 216 302 électeurs inscrits. Le projet des 17 nous en laisserait 116 389. — Différence : 99 913. »

YONNE. — *Aux citoyens membres de l'Assemblée législative.*

Citoyens représentants,

Les soussignés, forts des droits de l'homme et du citoyen, droits primordiaux, antérieurs et supérieurs aux lois positives ; résolus, en outre, en vertu de l'article 110 de la Constitution, à sauvegarder les droits qu'elle consacre ;

Considérant que le projet de loi de réforme électorale élaboré par la commission des 17, et soumis par M. Baroche, ministre de l'intérieur, à votre appréciation, contraire dans la plupart de ses dispositions à l'esprit et à la lettre de la Constitution, est la négation de la souveraineté populaire, puisqu'il substitue à l'exercice du suffrage UNIVERSEL l'exercice du suffrage RESTREINT ;

Considérant que ce projet de loi, s'il était consacré par un vote affirmatif, créerait, sous la République, comme sous la monarchie, des citoyens actifs et des citoyens passifs ;

Considérant qu'il aurait ainsi non-seulement pour conséquence immédiate et première la violation des principes qui forment la base de notre droit politique, mais encore pour conséquence subsidiaire et fatale, l'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres, enfantée par l'antagonisme des nouveaux privilégiés et des nouveaux déshérités ; enfin, pour dernier et inévitable résultat l'explosion de la guerre civile ;

Vous conjurent au nom du respect de la constitution, du salut de la République et de la paix sociale de rejeter, purement et simplement, le funeste projet de loi sur lequel vous allez avoir à délibérer.

Auxerre, le 14 mai 1850.

L'ESPIONNAGE INDIVIDUEL.

A MM. d'Hautpoul et Carlier, le Moniteur du 23 novembre 1791.

« Ce qu'on objecte contre cette institution des ténèbres (l'espionnage individuel) est parfaitement juste. Si le magistrat politique a qualité pour se faire rendre compte de ce qui se passe dans un *lieu public* contre le respect des lois et des personnes, il n'a point le droit de surveiller la conduite privée ou domestique des individus. Une dénonciation secrète contre un citoyen n'est point une raison pour le faire espionner, puisque l'espionnage suppose le soupçon ; et le soupçon de la part de la puissance publique ou de celui qui la représente, est une peine que l'on ne peut infliger à personne sur une simple allégation particulière. De quelque manière que l'espionnage individuel soit envisagé, il présente également le mépris des lois et de la liberté des personnes, sans laquelle la liberté politique n'est qu'une chimère ou une dérision.

Assemblée nationale.

Présidence de M. LE GÉNÉRAL BEDEAU (vice président).

Séance du 16 mai.

A une heure et demie, la séance est ouverte.

M. ANTONY THOURET dépose une pétition de plusieurs habitants du département du Nord, qui demandent la prise en considération de la proposition qui voudrait qu'une caisse de retraites et de secours fût fondée pour les sapeurs-pompiers victimes de leur dévouement dans les incendies.

M. LATRADE dépose une pétition d'un très grand nombre de citoyens de Paris qui demandent le remplacement du conseil municipal actuel par un conseil municipal élu.

MM. Mathieu (de la Drôme), Charassin, Bancel, Testelin, Latrade, Chavoix, Delebecque, Aubry (du Nord), Deflotte et plusieurs autres représentants déposent des pétitions d'un grand nombre de représentants de la Seine et d'autres départements demandant le maintient du suffrage universel et le rejet du projet de loi inconstitutionnel des dix-sept. (Sensation.)

M. ROMAIN DESFOSSÉS, ministre de la marine dépose un projet de loi pour des crédits relatifs à des exercices périmés.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Piscatory au ministre des affaires étrangères sur les évènements qui se sont passées en Grèce.

M. DE LAHITTE, ministre des affaires étrangères. Messieurs, dans la séance de samedi dernier, j'ai annoncé à l'Assemblée que, à la nouvelle aussi fâcheuse qu'inattendue de l'insuccès de nos bons offices dans les affaires de la Grèce, le gouvernement de la République avait cru qu'il était de son devoir de demander des explications au gouvernement anglais, et j'ai dit en même temps à l'Assemblée que je serais probablement prêt jeudi à lui faire connaître ce qui serait résulté de ces explications. (Ecoutez ! écoutez !)

La réponse qui nous a été faite n'ayant pas été telle que nous avions droit de l'attendre d'après les bons rapports qui existaient entre les deux gouvernements ; le président de la République, après avoir pris l'avis de son conseil, m'a donné l'ordre de rappeler de Londres notre ambassadeur. (Sensation. — Triple salve d'applaudissements aux bancs des légitimistes.)

Voici la lettre que j'ai adressée à M. Drouin de Lhuys, notre ambassadeur à Londres :

« Paris, le 14 mai 1850.

» Monsieur,

» Comme j'avais l'honneur de vous l'annoncer hier, le conseil des ministres a délibéré sur la réponse du cabinet de Londres à la demande que vous aviez été chargé de lui transmettre.

» Mes précédentes dépêches vous avaient fait pressentir la résolution du gouvernement de la République.

» La France, dans un esprit de bienveillance et de paix, s'était décidée à interposer ses bons offices dans le but de terminer à des conditions honorables le différend qui s'était élevé entre la Grande-Bretagne et la Grèce ; il avait été convenu que les mesures coërcitives déjà mises en usage par l'Angleterre seraient suspendues pendant la durée de la médiation, et que si un arrangement jugé acceptable par le médiateur français était repoussé par le négociateur britannique, ce dernier devrait en référer à Londres avant de recourir de nouveau à l'emploi de la force.

» Nous avions reçu sur ce dernier point les promesses les plus formelles ; elles n'ont point été tenues. Il en est résulté cette déplorable conséquence, qu'au moment même où un projet de convention, négocié directement et définitivement arrêté entre les cabinets de Paris et de Londres, était sur le point d'arriver à Athènes, où déjà les bases essentielles en étaient connues, la Grèce, attaquée de nouveau par les forces navales britanniques, malgré les vives représentations de la France, a dû, pour échapper à une ruine complète, accepter sans discussion les clauses d'un ultimatum bien autrement rigoureux.

» En apprenant cet étrange résultat de notre médiation, nous avons voulu n'y voir que l'effet de quelques malentendus ; nous avons espéré que le cabinet de Londres, considérant comme non-avenus des faits regrettables pour tout le monde, et qui n'avaient eu lieu que par suite de la violation d'un engagement pris envers nous, maintiendrait le projet de convention que nous avions arrêté avec lui. Vous avez été chargé de lui en faire la demande ; cette demande n'ayant pas été écoutée, il nous a paru que la prolongation de votre séjour à Londres n'était plus compatible avec la dignité de la République. (Applaudissements à droite.) Le président m'a ordonné de vous inviter à rentrer en France (Nouveaux applaudissements.), après avoir accrédité M. de Mareschalchi en qualité de chargé d'affaires.

» Il m'a ordonné également de vous exprimer toute la satisfaction du gouvernement de la République pour le zèle, l'habileté, l'esprit de conciliation et de fermeté tout à la fois que vous avez constamment apporté dans une négociation dont il n'a pas tenu à vous d'assurer le succès. (Très bien !)

» Vous voudrez bien donner lecture de la présente dépêche à lord Palmerston. (Très bien ! très bien !)

» *Signé*. Le général de LAHITTE,
» *ministre des affaires étrangères.* »

J'ai l'honneur, dit en terminant M. le ministre, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau toutes les pièces relatives à cette négociation. Je pense que l'Assemblée ne voudra pas entrer dans la discussion avant d'avoir examiné ce volumineux dossier. (Agitation prolongée.)

M. H. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Il est bon que ce soit M. de Lahitte, commandant sous la Restauration l'armée libératrice de la Grèce, qui soit venu apporter cette déclaration à la tribune française.

Voix diverses : L'impression des pièces ! — L'insertion au *Moniteur* ! — L'impression à part !

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur l'impression des pièces à part de l'insertion au *Moniteur*.

L'impression à part des pièces relatives aux négociations sur les affaires de la Grèce est ordonnée.

La séance est suspendue pendant plus de vingt minutes.

Sur l'article relatif aux passeports et permis de chasse, M. Chavoix propose qu'à dater du 1er juillet 1850, le prix du permis de chasse soit réduit à 5 fr. par an.

La gauche a demandé le scrutin de division sur cet amendement.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants	630
Majorité absolue	316
Billets blancs	219
Billets bleus	411

L'Assemblée n'a pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Bérard présente l'amendement suivant :

« Le permis de chasse est fixé à 10 fr., au profit de l'Etat. »

M. BÉRARD. Le chiffre de 25 fr. est réellement trop élevé pour la majorité des habitants de nos communes, surtout dans l'Ouest et le Midi ; en le fixant au taux que je demande, ce serait le mettre à la portée de la masse des citoyens. Constitué comme il l'est aujourd'hui, le droit de chasse n'est plus qu'un privilège. (Mouvements divers.)

M. BARRE. Il y a longtemps qu'on a dit que les proverbes sont la sagesse des nations. Or, la sagesse des nations porte ceci : Le pâturage et le labourage sont les deux mamelles de l'Etat, et la chasse est la ruine du laboureur. (Très bien !) Cela est très vrai ! le laboureur qui prend goût à la chasse, délaisse la charrue, néglige ses devoirs agricoles ; il ne pense plus à ce qui fait vivre sa famille et la société, à procurer à tout le monde le pain de chaque jour ; il rêve où se trouvera le lièvre, où gîtera le lapin. (Rires.)

Quant à moi, je déteste le gibier, mais je repousse l'amendement pour éloigner le braconnier, cousin germain du voleur. (Hilarité et mouvements divers.)

L'amendement de M. Bérard est rejeté au milieu du bruit.

M. Napoléon Bonaparte se dispose à monter à la tribune, un volumineux dossier de pétitions à la main. M. le président lui dit qu'il présentera plus tard ces pétitions, et M. Bonaparte revient à son banc.

MM. Kol-Bernard, Lestiboudois, de-Staplande, de Melun (Nord), A. d'Hespel, A. Thouret, de Villeneuve, etc., sur les frais de casernement déterminés par la loi du 15 mai 1818, ajoutent la phrase suivante :

« Lesquels devront être déduits du produit de l'octroi pour la perception du décime. »

Après une discussion entre MM. Kol-Bernard et Lestiboudois d'un côté, et M. Gouin, rapporteur du budget des recettes, et Benoist-d'Azy de l'autre, l'amendement est rejeté.

M. F. DE SAINT-PRIEST présente l'amendement qui suit sur la taxe des lettres :

« *Articles d'argent*. — A dater du 1er octobre 1850, le droit de 2 0/0 sur les envois d'argent sera modifié ainsi qu'il suit :

» Article 1er. Jusqu'à 5 francs inclusivement, le droit sera d'un décime.

» Art. 2. Au delà de 5 fr., il sera de 5 c. par fraction ou fraction de 5 fr.

M WOLOWSKI. J'ai présenté un amendement qui est à peu près celui de M. de Saint-Priest. Il consiste à réduire à 1 0/0 le droit sur les envois d'argent, en fixant à 10 c. le minimum du droit perçu par mandat.

M. GOUIN repousse les deux amendements comme devant porter atteinte aux transactions avec les établissements particuliers de banque, et comme devant être d'une extrême difficulté devant la situation actuelle de l'administration des postes.

M. MAUGUIN. M. le rapporteur du budget des recettes a parlé en faveur des banquiers ; je ne nie pas que cette profession ne doive être protégée par l'Etat, mais je ne crois pas qu'elle doive passer la première. Car il est malheureusement trop vrai que cette profession est bien un peu coupable d'introduire dans notre pays cet esprit d'égoïsme et d'absence de dévouement qui afflige notre société. (Mouvements divers à droite. — Très bien ! à gauche.)

Le banquier met trop souvent sa fortune, sa vie et son cœur dans sa caisse. (Assez ! assez ! à droite. — Très bien ! à gauche.) Nous demandons que les intérêts du commerçant, c'est-à-dire que la facilité des échanges et des communications soient d'abord considérés ; car c'est cette facilité qui fait la richesse des nations.

Et qu'on ne se rejette pas sur les difficultés qui incomberaient à l'administration des postes ; il faudrait bien peu de chose pour les faire disparaître ; il ne s'agirait que d'utiliser les nombreux agents que vous avez. Et si vous parlez de cautionnement, vous pouvez facilement mettre les mandats payables chez le percepteur ou le receveur de l'enregistrement, et même créer des bons au porteur, si vous le voulez. (Mouvements divers.)

M. FOULD, ministre des finances. J'aurais compris que M. Mauguin nous présentât les considérations qu'il vient de faire valoir à l'époque où l'on discutera sa proposition sur les banques cantonales.

Nous déclarons, nous, qu'il n'est pas possible de l'admettre, et même avec l'abaissement que proposent MM. Wolowski et de Saint-Priest, il serait plus onéreux de se servir de la poste pour les envois d'argent, que d'employer les billets de banque en les transmettant par une lettre. Ce qu'il faut, c'est trouver les moyens de faciliter les petits envois ; sans cela, point de soulagement réel pour ceux que vous voulez surtout favoriser.

Savez-vous ce qui rend onéreux les petits envois ? C'est le timbre uniforme. Aussi une bonne chose à faire et à quoi pense l'administration, c'est un timbre proportionnel.

M. DE SAINT-PRIEST. Je m'étonne vraiment que M. le ministre des finances parle d'envois de billets de banque par la poste, quand c'est d'après son avis que la commission d'initiative parlementaire a rejeté la prise en considération d'une proposition que j'avais faite pour la responsabilité effective de la poste dans les envois par lettres recommandées.

En effet, je ne connais pas de loi plus immorale que celle qui vous invite à envoyer de l'argent par lettres recommandées, et qui, pour une perte de 10 000 fr., ne vous donne pas d'autre indemnité qu'une somme de 50 fr.

J'avais cru que l'honneur de mon pays était intéressé à ne pas rester, à cet égard, en arrière de la Russie, où la responsabilité de l'administration des postes est réelle. Mais enfin, la commission d'initiative en a jugé autrement.

Après quelques mots de M. Fould, qui a parlé de l'ancienne proposition de M. de St-Priest, et ne répond rien à celle qui est en discussion, le scrutin de division est demandé sur l'amendement de M. de Saint-Priest, et donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	636
Majorité absolue,	319
Billets blancs,	270
Billets bleus,	366

L'amendement n'est pas adopté.

M. WOLOWSKI. Je réserve mon amendement pour l'époque où l'on discutera le budget de 1851. J'espère qu'alors, devant une discussion approfondie, il sera reçu favorablement par l'Assemblée.

On passe à la discussion du second paragraphe relatif aux voies et moyens.

M. SAUTEYRA présente des considérations générales relatives à la nécessité de l'impôt sur le revenu et de la diminution de la dette flottante.

Le chiffre du paragraphe 2 est réservé pour un vote ultérieur.

Les art. 2, 3 et 4 qui contiennent les dispositions nouvelles, l'article 2 établit que le prix des adjudications des domaines nationaux qui seront mis en vente sera payable avec intérêts, à partir de l'entrée en possession de l'acquéreur.

L'art. 5 abroge le décret du 9 mars 1848, et l'art. 6 déclare qu'à l'avenir l'affectation d'un immeuble national à un service public ne pourra être faite que par une loi.

Les art. 5, 7, 8 et 9 sur l'enregistrement sont adoptés.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

M. Drouyn de Lhuys, l'ambassadeur rappelé, assistait à la séance de l'Assemblée.

— Par décret du président de la République, les engagements volontaires pour l'école de cavalerie de Saumur sont suspendus. Les brigadiers et cavaliers des corps de troupes à cheval sont seuls autorisés à concourir au recrutement des élèves pour cette école.

— On lit ce soir dans la *Gazette* :

« La nouvelle de la mort de Louis-Philippe est annoncée comme certaine dans un salon politique étranger. Cet évènement aurait eu lieu hier au soir, 15 mai.

» Les dernières volontés du prince seraient de nature à produire un grand effet sur l'avenir. Ses instructions à sa famille contiennent, dit-on, *la solution des questions les plus importantes*. »

— Le 15e léger, arrivé il y a quelques jours à Paris, a été passé ce matin en revue, dans la cour des Tuileries, par le général Changarnier.

Le 1er bataillon et l'état-major du 6e régiment de la même arme, venant de Montbrison, est arrivé aujourd'hui.

— A dix heures, ce matin, dit la *Gazette de France*, une voiture de fusils, conduite par des tambours d'une légion de la garde nationale, arrivait aux Tuileries par le guichet du Sud. Ces fusils ont été déposés dans l'ancienne salle du château, convertie en un petit arsenal.

— On lit dans le *Bien public*, de Chaumont :

« Nous avons appris, hier, que le curé d'un village de l'arrondissement de Chaumont n'avait consenti à donner à l'une de ses pénitentes, l'absolution de ses péchés, qu'à la condition qu'elle userait de toute son influence sur son mari pour le déterminer à cesser au plus tôt de lire le *Bien public*.

C'est de la morale en action.

— Plusieurs journaux ont annoncé, la semaine dernière, qu'un navire américain avait découvert sir John Franklin. Cette nouvelle ne s'est pas confirmée. Loin de là, des dépêches officielles, reçues par l'amirauté anglaise, constatent l'insuccès d'un voyage entrepris par un agent de la compagnie de la baie d'Hudson, à la recherche de sir John et de ses compagnons. L'expédition de cet officier, qui se nomme Rae, avait été combinée avec celle de marins envoyés dans la mer Arctique, par le détroit de Behring. Ces marins, parvenus à la région des glaces, avaient quitté leur navire ; ils étaient descendus dans une embarcation, et ils avaient suivi la côte de l'est à l'ouest, en recueillant, sur leur route, toutes les informations que pouvaient leur donner tous les habitants du pays. De son côté M. Rae a longé, par terre, la côte septentrionale d'Amérique de l'ouest à l'est, de manière à rencontrer l'embarcation de ses compatriotes. Il les a rejoints, en effet ; et il résulte de leurs investigations que, jusqu'à la fin de l'été de 1849, ni sir John, ni aucun de ses compagnons n'ont mis le pied sur le sol continental de l'Amérique.

Il ne reste plus d'espoir de les retrouver autre part que dans les glaces même de la mer Arctique. Le gouvernement anglais vient en conséquence de faire partir pour ces régions désolées une escadrille composée de quatre navires, sous les ordres du capitaine Austin, de la marine royale britannique.

L'escadrille compte 180 marins. Elle a quitté ces jours derniers l'Angleterre au milieu des applaudissements et suivie par les vœux d'une immense population. Il est expressément recommandé au commandant de se borner à la recherche de sir John Franklin, et de ne chercher à faire aucune découverte pour son propre compte.

— Le 17 avril dernier, Mme. Hourseaux, femme d'un cultivateur de Fontenailles, près Nangis (Seine-et-Marne), avait été condamnée par défaut, par le tribunal de Provins, à un mois de prison, 25 fr. d'amende et aux frais du procès, pour avoir prêté un journal à un de ses voisins. Elle était accusée du délit de colportage.

Opposition avait été mise à l'exécution de ce jugement.

Avant hier, Me Auguste Rivière s'est rendu à Provins pour défendre l'opposition, et il a obtenu de faire réformer en partie le jugement, car le tribunal, sur une plaidoirie chaleureuse et empreinte des sentiments les plus démocratiques, a condamné la dame Hourseaux seulement à 25 fr. d'amende et aux frais.

Ce voyage a donné aux démocrates de Seine-et-Marne l'occasion de faire éclater une fois de plus la vivacité de leurs sentiments. Me Rivière, en effet, a été l'objet d'une ovation dans presque tous les endroits qu'il traversait en voiture, et où sa présence a été signalée.

A Fontenaille, à la Chapelle-Gauthier plus particulièrement, il a été accueilli de la manière la plus flatteuse.

Il a vu venir au devant de lui les conseillers municipaux, les officiers de la garde et la démocratie de toutes les conditions. La voiture a été arrêtée au pied de l'arbre de la liberté, et là un bouquet magnifique, surmonté d'une branche de laurier, lui a été offert.

Me Rivière a remercié par quelques paroles vivement senties, et la séparation a eu lieu aux cris mille fois répétés de vive la République !

— Le *Courrier de Loir-et-Cher* a été dimanche soir cité à comparaître le jeudi 16 mai devant la cour d'assises, pour répondre de deux articles du 24 avril. L'accusation a pris un mois pour méditer son attaque, elle donne trois jours à notre confrère pour préparer la défense.

Il s'agit, suivant le ministère public, d'attaques au président de la République. En réalité, le *Courrier* a publié une série de lettres fort embarrassantes pour M. le préfet de Loir-et-Cher... qui n'est pas inviolable.

— On lit dans le *Travailleur de l'Indre* :

Valençay. — O partisans de l'ordre, pourquoi vous endormir ?

Vous ne savez donc pas que le sommeil est un traître qui se fait le complice des ennemis de la société, pour vous ménager à votre réveil une foule de surprises désagréables. Ecoutez seulement celle-ci :

Il est dans notre ville une petite place isolée au milieu de laquelle avait été planté un de ces arbres dont la vue répugne à tout ami de l'ordre.

Cet arbre, la scie et les pointes aidant, venait, comme tant d'autres, d'expier son crime par un juste trépas : finalement, il avait été *Carliérisé*.

Mais pourquoi vous endormir, je vous le répète, pourquoi vous endormir ?

Ce matin, les débris du défunt avaient disparu, et à sa place se dressait orgueillement un jeune maronnier, l'espoir de l'anarchie, qui doit porter des fleurs rouges.

Qui l'avait planté ? Personne ne pouvait le dire. Un seul individu affirmait que ce n'était ni le commandant de la garde nationale ni le juge de paix de l'endroit.

Justice, assure-t-on, va être faite du nouveau coupable : un mandat d'amener est lancé contre lui, et l'on signe une pétition adressée au ministre de l'agriculture, pour l'engager à exterminer en France la race des maronniers aux fleurs séditieuses.

— On écrit de Lézignan au *Populus*, de Narbonne :

Les provocations sont à l'ordre du jour, et le zèle de messieurs les gendarmes ne connaît plus de bornes ; ces empoigneurs de la chose publique nous paraissent compter un peu trop sur le privilège de l'impunité.

La ville de Lézignan est depuis quelques jours en proie à la plus vive émotion, voici à quel sujet :

Vendredi, 3 mai, le maire fit afficher une proclamation qui invitait ses concitoyens à *assister à la messe d'actions de grâces qui devait être chantée pour demander au ciel l'affermissement et la durée de la République, et pour attirer les bénédictions de Dieu sur les destinées de la France et de l'humanité.* Une foule compacte se pressait autour de cette affiche, des chants patriotiques se firent entendre : les gendarmes se ruèrent brutalement sur quelques enfants, et leur défendirent de chanter, les chants redoublèrent avec plus d'énergie, les gendarmes mirent le sabre hors du fourreau. Qui sait ce qui serait arrivé sans l'intervention du maire qui prononça quelques paroles paternelles après lesquelles la foule se retira ?

Deux heures après, une sérénade était donnée au maire et à l'adjoint par la musique de l'ex-garde nationale. Le lendemain, les mêmes scènes se renouvelèrent, le maréchal-des-logis qui voulait empêcher de chanter la *Marseillaise*, en disant que c'était un chant séditieux, reçut cette réponse de l'adjoint : la *Marseillaise* rappelle les temps les plus glorieux de la première révolution : on la défendait sous la monarchie, je veux qu'elle se chante sous la République, et la foule applaudit et les chants recommencèrent.

Vaincus sur ce terrain, les gendarmes procédèrent à un autre genre d'attaque. Ils dressèrent un procès-verbal, à la suite duquel neuf citoyens sont cités devant la police correctionnelle. Nous tiendrons nos lecteurs au courant du jugement qui sera rendu. On a beau faire, l'autorité municipale connaît trop bien ses devoirs pour se laisser facilement intimider, et la population Lézignannaise sera toujours républicaine.

ISSOUDUN. — On lit dans le *Travailleur de l'Indre* :

« Vendredi dernier, nos amis, les citoyens Germann et Lumet, condamnés de la *Solidarité républicaine*, étaient rendus à la liberté, après six mois de prison.

Les démocrates de Châteauroux, voulant éviter tout prétexte d'arbitraire à leurs magistrats diligents, avaient résolu de ne faire aucune manifestation. Un autre motif, plus sérieux encore, les avait guidés, ils ne voulaient pas que, par une panique feinte ou réelle, on fît monter à cheval notre brave et démocratique garnison.

Quelques-uns se réunirent donc, pour offrir aux prisonniers républicains un simple déjeûner. Plus d'une fois les agents de tout grade parcoururent la rue isolée où se faisait cette fête de famille; leur surveillance demeura inutile.

» Cinq d'entre nous accompagnèrent nos amis jusqu'à Issoudun; là eut lieu une de ces fêtes improvisées de la démocratie qui laissent un durable souvenir.

Malgré qu'à Issoudun, comme à Châteauroux, on eût recommandé d'éviter toute manifestation, plus de six mille personnes se précipitèrent à l'arrivée des voitures; il y avait là des vieillards en cheveux blancs, des jeunes gens, des femmes, des enfants. C'était toute la ville, c'était une partie des campagnes voisines accourues pour saluer, pour embrasser les prisonniers rentrant dans le sein de leurs familles.

» Chacun voulait presser la main des *deux libérés*, on les embrassait en pleurant.

» Ah ! qu'un pareil accueil, au sein de sa ville natale, fait bien oublier les douleurs de la prison.

» Nous ne pourrions pas raconter toutes les scènes dont nous avons été témoins, nous nous contentons de mentionner un pauvre vieillard courbé sur son bâton, se soutenant à peine, il s'était rendu à la rencontre des prisonniers, à plus d'une demi lieue de la ville.

» La foule était tellement compacte que pour faire le trajet des Alouettes à la Croix de pierre, au lieu de dix minutes il a fallu deux heures ! Tout ce peuple marchait heureux et content, de ses cris de joie il saluait les prisonniers rendus à la liberté; partout retentissaient ces mots : *vive la République, vive la Constitution, vive le Suffrage universel.*

Longtemps contenus, les jeunes gens firent entendre les airs de nos hymnes républicains : *la Marseillaise, le Peuple est roi, le Chant des soldats.*

» La fête était belle, tous ceux qui la regardaient passer comprenaient le danger des persécutions politiques; la police avait mis sur pied ses agents et ses gendarmes, auxquels il a été ainsi permis de prendre leur part de la joie commune.

» Arrivés enfin chez eux, les deux *condamnés libérés* ont fait entendre au peuple de bonnes et sages paroles.

» Après ces bonnes paroles du vigneron socialiste, le peuple a de nouveau fait entendre ses vivats; et la foule s'est lentement écoulée.

» Le lendemain, les amis des prisonniers leur offraient, ainsi qu'aux délégués de Châteauroux, le pain de la fraternité.

» Les circonstances graves, dans lesquelles se trouve la République, ont seules empêché de donner à cette fête le caractère de généralité qu'elle aurait reçue de la présence de nos amis, qui devaient s'y rendre de tous les points du département ; nous n'avons pu, malgré leur extrême désir et le nôtre, y convier aucun d'eux.

» Il reste encore dans la prison de Châteauroux, un complice de Germann et de Lumet, notre cher et excellent Auguste Lecherbonnier, qui ne sera rendu à la liberté que dans deux mois. Dans la fête du retour de ses amis personne ne l'a oublié.

Témoin de cette fête, nous devons dire à ceux qui prétendent que des injures ou des cris séditieux ont été poussés que cela n'est pas vrai. Ces gens-là ne savent que mentir pour calomnier le peuple. »

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ETRANG.
sans surtaxe. . . . » 33 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, V. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 16 mai 1850.

Les rentes ont subi une baisse considérable sur la nouvelle du rappel de l'ambassadeur de France à Londres; l'éventualité d'un emprunt pour les besoins du conflit a pesé sur les fonds publics. Au début, on a fait 5,000 fr. d'escompte. Le 3 0/0 ferme avec 40 c. de baisse à 54 40; le 5 0/0, de 90 c., à 87 55.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
[illegible]	5 0/0 J. mars.	cpt.	[illegible]	[illegible]	87 80	87 75
[illegible] 45	....	fin c.	[illegible] 20	88 40	87 40	87 75
» »	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	4 0/0 J. sept.	cpt.	» »	» »	» »	[illegible]
54 70	3 0/0 J. d.	cpt.	54 65	54 76	54 30	54 40
[illegible] 86	....	fin c.	54 65	54 75	54 [illegible]	54 [illegible]
[illegible] »	5 0/0 Piém.	cpt.	» »	» »	» »	84 »
84 »	....	fin c.	84 »	84 »	83 80	83 80
2075 »	Banq. France	cpt.	2075 »	2075 »	2060 »	2060 »
700 »	Paris-Orléans.	cpt.	» »	» »	» »	700 »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	702 50

Préc. clôt.			1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours
[illegible]	Rouen........	cpt.	» »	» »	» »	[illegible]
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	[illegible]
202 50	Havre........	cpt.	» »	» »	» »	[illegible]
202 50	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	[illegible]
» »	St-Germain..	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	» »
135 »	Versailles r. g.	cpt.	» »	» »	» »	132 50
170 »	Mars.-Avign...	cpt.	170 »	170 »	167 50	167 50
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
103 75	Bâle..........	cpt.	» »	» »	» »	103 50
» »	Boulogne.....	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	» »
411 25	Nord, j. juill..	cpt.	410 »	410 »	408 75	408 75
412 50	400 payés...	30 c.	410 »	410 »	407 50	407 50
» »	Centre........	cpt.	» »	» »	» »	330 »
» »	Libérés.....	30 c.	» »	» »	» »	330 »
365 »	Bordeaux.....	cpt.	» »	» »	» »	395 »
» »	175 payés....	30 c.	» »	» »	» »	385 »
217 50	Nantes.......	cpt.	» »	» »	» »	216 75
217 50	225 payés....	30 c.	» »	» »	» »	220 »
320 »	Strasbourg....	cpt.	311 25	321 25	321 »	320 »
322 50	225 payés....	30 c.	» »	» »	» »	311 25

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0.....	1270 »	Bons du Trésor.....	» 0/0
— Nouvelles......	1120 »	Zinc : V.-Montagne.	2775 »
De la Seine, J. juillet.	» »	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847..	» »	Belgique, 5 0/0 1840..	96 0/0
— nouvelles, 1849.	» »	— 5 0/0 1842..	96 0/0
Havre, Jouiss. mars..	700 »	Espagne : dette activ.	» 0/0
— nouvelles......	855 »	— dette intér.	31 0/0
Rouen, 4 0/0 1847....	890 »	Naples. Rér. Rothsc..	96 50
Liste civile.........	[illegible] »	Rom. Empr. j. déc...	79 1/4
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 0/0
Quatre-Canaux.......	1065 »	Piémont. Obl. à 4 0/0.	950 0/0
		— Obl. nouv 4 0/0.	» 0/0

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 17 mai.

THEATRE DE LA NATION.—Lucie, Stella.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Monténégrins, le Maçon.
ODEON. — Le Chariot d'Enfant.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Un Mariage, la Maison, Suffrage 1er.
VARIETÉS. — Fadette, le Bastille, Colombine, le Mariée.
GYMNASE.—La Faction, la Volière, Demoiselle à marier.
THEATRE MONTANSIER — Un garçon de chez Véry, Embrassons-nous Folleville, le Sous-Préfet.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La Misère.
THÉATRE DU LUXEMBOURG —Lesurques.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Relâche.
CIRQUE-NATIONAL.—Soirée équestre.
CHOISEUL.—Marie, Michel Cervantes, Intermède.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.
SALLE BONNE-NOUVELLE.—Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, jeux aériens.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 136. — Samedi 18 Mai 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.

DÉPARTEMENTS.

ASSOCIATION

RÉPARTITION

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé.

Avis à nos Lecteurs.

En raison des entraves apportées à la liberté de la presse, de la position difficile faite aux imprimeurs par l'arbitraire ministériel, et des formalités et arrangements nouveaux que pourrait exiger un changement d'imprimerie, il est possible que la *Démocratie pacifique* ne paraisse pas demain dimanche.

Nous espérons, cependant, que la publication de notre journal n'éprouvera pas d'interruption.

PARIS, 17 MAI.

Assemblée nationale.

M. Dupin aîné a repris aujourd'hui possession du fauteuil de la présidence. Beaucoup de personnes regardaient le retour inopiné de M. Dupin comme un symptôme rassurant.

Le défilé des pétitions a été très nombreux et a soulevé plusieurs incidents tumultueux. Le représentant Napoléon Bonaparte, qui s'est présenté à la tribune avec un volumineux dossier de plus de 5000 signatures, a été accueilli par la droite avec des huées qui prouvent que, si MM. les représentants modérés sont honnêtes, ce n'est pas précisément dans le sens de civilité. Ces messieurs, qui ont aussi une très grande pudeur, se sont effarouchés de ce que la plupart des déposants articulaient contre le projet de loi électorale le reproche de violer la Constitution. On sait qu'il est passé à l'état de vérité *parlementaire* que le siége de Rome et la restauration du pape avaient pu s'accomplir sans que la Constitution fût le moins du monde outragée. Or, on ne peut tolérer, qu'un projet susceptible d'être adopté par la majorité législative, soit déclaré à l'avance violateur de la Constitution.

M. le président a déclaré qu'il rappellerait à l'ordre quiconque se permettrait de renouveler cette imputation avant la discussion. Tout cela ne s'est pas passé sans que de vives interpellations fussent échangées ; plusieurs rappels à l'ordre ont été prononcés, et M. Miot a même encouru la censure après une courte altercation personnelle avec le président, son collègue de la Nièvre.

Au milieu du tumulte, M. Dupin s'adressant, comme de juste, à la gauche, s'est écrié : « La violence ne réussira à personne. » Pour notre part nous acceptons entièrement cette formule ; seulement nous croyons que tout ce qui se passe aujourd'hui, nous autorise à n'en pas faire l'application aux mêmes personnes que M. Dupin paraissait avoir en vue en la prononçant. Non, la violence ne réussira à personne, et encore moins à ceux qui entendent en faire un instrument d'oppression qu'à ceux qui auraient encore la folie d'en vouloir faire un instrument de liberté.

Enfin, toute cette agitation s'est calmée, et après avoir repoussé l'autorisation de poursuites réclamée par le parquet de Colmar contre M. Laboulaye, on a repris la discussion du budget des recettes.

L'article qui assimile les valeurs mobilières aux valeurs immobilières pour les droits de mutation par décès, a été adopté non sans une vive opposition. Toutefois, un article additionnel proposé par M. Crémieux et réservant le privilége de l'ancien droit pour les successions mobilières dont la valeur n'excédera pas 2,000 fr., a été pris en considération à une assez forte majorité.

La taxe des lettres a été portée de 20 à 25 centimes, malgré la résistance héroïque de M. de Saint-Priest auquel s'était joint M. Sainte-Beuve. Selon le commissaire du gouvernement, la question de la poste est avant tout une question fiscale, et doit être examinée au point de vue des intérêts du trésor. A la bonne heure, voilà les vrais principes gouvernementaux ; les services publics ont pour but les intérêts du trésor, et non pas les intérêts du public. 374 voix contre 201 ont repoussé l'amendement de M. de Saint-Priest, qui tendait à la conservation de la taxe de 20 centimes. Sur la demande du général Oudinot, il a été fait exception pour les lettres adressées à des sous-officiers ou à des soldats.

On avait annoncé pour cinq heures la présentation du rapport sur la loi électorale ; l'attente générale a été trompée ; cette lecture est remise à demain.

Dans le courant de la séance, M. le ministre des finances a déposé les états statistiques demandés par M. Rigal, sauf un qu'il a promis pour demain. M. Rigal a dû réclamer un vote spécial pour que ces pièces fussent imprimées et distribuées aux représentants. Le ministre et le bureau de l'Assemblée semblaient vouloir borner la communication au dépôt des pièces manuscrites.

Qui trompe-t-on ici ?

Aujourd'hui, avant l'ouverture de la séance, à l'Assemblée nationale, les représentants se montraient avec étonnement le *Moniteur*. On cherchait inutilement, dans le compte-rendu de la séance d'hier, les paroles de M. Lahitte, annonçant que notre ambassadeur à Londres avait été rappelé, et le texte de la lettre expédiant à M. Drouin de Lhuys son ordre de rappel. Il ne restait pas trace de la démonstration patriotique, mais peu sérieuse, qui avait éveillé tant d'enthousiasme belliqueux chez la majorité du 13 mai. Comment justifier une pareille lacune !

Nous ignorons quels pourparlers préliminaires ont eu lieu entre M. Lahitte et M. Dupin revenu subitement de la Nièvre ; pour présider aujourd'hui l'Assemblée ; mais à peine la séance était-elle ouverte que M. Lahitte monte à la tribune pour réclamer solennellement contre l'omission du *Moniteur*. M. Dupin réplique avec dignité que la faute doit être imputée aux journaux du soir qui ont pris communication des épreuves du *Moniteur* sans les rétablir à l'imprimerie en temps utile.

Ce soir, le journal officiel publie un supplément extraordinaire, contenant les paroles et la pièce omise ce matin, reproduisant en outre l'explication donnée par M. Dupin, en indiquant expressément la *Patrie* comme le journal qui aurait gardé hors de propos les épreuves nécessaires au *Moniteur*.

Nous acceptons cette explication; nous croyons sans peine à la faveur de la *Patrie* en haut lieu. Mais il s'est trouvé des sceptiques brodant sur l'étrange lacune du *Moniteur*, y voyant une première reculade dans cette affaire britannique, où nous verrons bien d'autres pas en arrière. On a pu spéculer en France sur l'effet produit par ce rappel d'un ambassadeur, y chercher une diversion politique, une excitation au bonapartisme et au chauvinisme ; mais, en Angleterre, nul ne s'est laissé tromper par cette seconde queue du chien d'Alcibiade. Voici comment les ministres anglais ont qualifié le voyage en France de M. Drouin de Lhuys.

LORD PALMERSTON déclare à la chambre des communes que toute hostilité a cessé entre le gouvernement anglais et la Grèce. Une enquête a lieu pour arriver à un arrangement final de tous les griefs de détail qui peuvent exister contre la Grèce. En ce qui touche nos rapports avec le gouvernement français, ce gouvernement eût préféré que la question se fût arrangée par l'intervention de son envoyé; mais les circonstances se sont opposées à ce qu'il en fût ainsi.

On sait que le ministre de France à Londres est parti hier pour Paris, dans le but de se mettre en communication plus directe avec son gouvernement. Mais le noble lord croit fermement que rien de grave ne peut surgir de ce départ, qui soit susceptible de troubler les bons rapports qui existent entre les deux pays.

Le marquis de Lansdowne, président du conseil, a dit à la chambre des lords :

Qu'il regrettait le départ soudain de l'ambassadeur de France ; mais qu'il peut donner à son noble et illustre ami l'assurance *qu'il n'y a pas lieu d'attacher une importance sérieuse à ce départ*, qui montre seulement que les circonstances ont semblé rendre la présence de ce diplomate nécessaire à Paris. « Le gouvernement français a désiré que cet » excellent personnage pût se rendre auprès de lui, » parce qu'il pense que son absence d'ici sera très » courte, et que sa présence sera plus utile à Paris » qu'à Londres. Dans l'opinion du noble marquis, » en effet, la présence de M. Drouin de Lhuys à » Paris sera plus utile en France qu'elle ne pour» rait l'être en Angleterre pour continuer la bonne » entente entre les deux pays. »

On lit dans l'*Evénement* :

La persécution des journaux indépendants prend, chose qui semblait impossible ! un nouvel et plus étonnant développement.

Ce matin, deux gendarmes parcouraient l'avenue de Neuilly, entrant dans les maisons, et saisissant, partout où ils le trouvaient, le journal la *République* qui avait enfin pu reparaître sur une demi-feuille, après trois jours de suspension forcée. Parmi les domiciles violés ainsi par les agents de la force publique, nous signalerons notamment l'établissement de M. Rousseau, limonadier, près la Porte-Maillot.

Un fait analogue s'est produit à l'association des Cuisiniers, barrière Pigale. Des agents de police y ont fait une descente, ont fouillé les consommateurs, et se sont emparé des journaux indépendants.

Nous avons sous les yeux plusieurs pétitions rédigées par des femmes et couvertes de signatures de mères, de sœurs et d'épouses qui supplient les représentants du pays d'imposer silence aux passions politiques, d'obéir à la seule voix de la justice, de l'humanité, et de repousser un projet de loi inconstitutionnel, liberticide, plein de dangers pour la paix des familles.

Les mêmes femmes adressent aux électeurs que ce projet de loi menace la prière instante de persévérer dans le calme dignité qui déjoue tous les piéges, et dans la voie des protestations légales qui suffiront au triomphe du bon droit.

Ce qui les désole.

Ce qui désole par dessus tout les héros de la force brutale, c'est de voir qu'au lieu de cette agitation matérielle qu'ils espéraient soulever dans les rues de Paris, une agitation morale immense se manifeste à la fois sur tous les points du pays.

Avec cet admirable bon sens qui le caractérise, le peuple de Paris a compris que la défense de la République devenait un fait universel, et qu'il était temps enfin que les départements fissent entendre leur voix pour la cause des droits de tous.

En face de cette ligue patriotique, tous les plans de la contre-révolution sont déjoués ; pas de guerre civile possible ; les immenses préparatifs de bataille deviennent inutiles ; la pensée publique, insaisissable adversaire, se dresse partout à la fois, et triomphera sans effusion de sang des colères et des machinations de ses ennemis ; elle saura se créer des auxiliaires dans le cœur de tous les citoyens auxquels le salut de la patrie importe plus que la fortune d'une poignée d'ambitieux.

En un mot, le mouvement irrésistible de l'opinion et de la conscience publique sauvera la réaction elle-même de ses propres fureurs.

Le Secret de la rupture.

Le ministère d'action veut, comme le dit naïvement l'*Assemblée nationale* : « *La chute de lord » Palmerston. Cet insolent étourdi est la cause » des embarras de l'Angleterre ; il a rompu avec » les gouvernements réguliers* POUR TENDRE LA » MAIN AUX DÉMOCRATES. »

Voilà le péché irrémissible de Lord Palmerston. Comment ! le ministre whig ose tendre une main à la démocratie, et le gouvernement d'une *République démocratique* ne prendrait pas fait et cause pour un ministère Wellington ?

La reine d'Angleterre reçoit avec empressement, avec honneur la veuve de l'illustre Bathiany, et le ministère Hautpoul laisserait passer impuni cette *royale faiblesse* ?

Lord Palmerston voudrait encore pousser le roi de Naples à accorder la Constitution de 1812 à la Sicile, et le ministère élyséen, dans sa tendresse pour le roi *Bomba*, ne lui en garderait pas rancune ?

Lord Palmerston a entraîné le gouvernement français à soutenir la Porte dans la question des réfugiés hongrois, et le ministère d'*action* ne voudrait pas se venger d'une contrainte morale qui a dérangé les plans du *cher Nicolas* ?

Lord Palmerston a montré de la sympathie pour la République romaine, pour la violation lombarde, pour les démocrates bernois, et lord Palmerston ne serait pas le plus « *insolent étourdi* » des hommes d'Etat ?

Haro sur lui !

Vive le duc de Wellington !

Malheureusement pour le ministère d'action, le peuple anglais se permet de connaître mieux ses intérêts que MM. Lahitte et compagnie.

Lord Palmerston, sans être chartiste, est assez libéral pour mieux convenir au populaire anglais que les défenseurs de la haute aristocratie nobiliaire et des manoirs féodaux.

Lord Palmerston est le ministre de la bourgeoisie industrielle et commerciale ; et le commerce, en définitive, règne et gouverne au cabinet de Saint-James.

Or, le commerce anglais et le commerce français, les négociants des deux pays connaissent parfaitement les [illegible] des ministres de l'Elysée.

On sait pourquoi il fait de la *réaction* à l'intérieur, de la *sainte-alliance* à l'extérieur.

Le ministère de l'Elysée [illegible] de l'alliance russe, il aimerait fort à trancher de l'autocrate, et à naturaliser en France l'*épée sainte* et le *knout moralisateur*.

Eh bien ! une circonstance s'est présentée pour donner au czar une preuve de sa tendresse.

Dans la question grecque, au lieu de se faire purement et simplement garant des 200,000 fr. réclamés par lord Palmerston, le ministère s'est efforcé de pêcher en eau trouble, et il en est résulté le rappel inintelligent de M. Drouin de Lhuys.

Loin de nous la pensée de vouloir excuser la conduite de lord Palmerston vis-à-vis du gouvernement grec ; mais si le cabinet français avait été de bonne foi, s'il eût voulu sérieusement et fraternellement arrêter ce mesquin et fâcheux différend, il l'eût pu en moins de 24 heures.

Mais, nous le répétons, telle n'était pas la pensée des hommes d'*action* ; ils voulaient agir dans le sens moscovite contre lord Palmerston, et ils y ont réussi.

Reste à savoir le fruit que retirera le ministère de cette folie diplomatique.

Quant à nous, nous croyons qu'il ne peut en retirer que des déboires.

D'un côté, lord Palmerston, piqué au vif, pourra, par la presse ou par des publications diplomatiques, faire connaître au monde les menées des ministres français trop enclins à adorer le *Père* des Cosaques. Ces révélations ne seront pas les moins curieuses de notre si curieuse époque.

De l'autre, le commerce anglais ne prenant pas au sérieux les rodomontades Lahitte, fera pleuvoir en France des nuées de lettres qui entraîneront nos ports de mer et nos villes commerçantes à reconnaître de plus en plus la [illegible] des *sauveurs* de la France.

La *République* a reparu ce matin. Espérons que ses sœurs l'*Estafette du soir* et la *Voix du Peuple* ne tarderont pas à reparaître également. M. Baroche en aura été pour ses frais d'illégalité et de provocation.

Un Choix significatif.

Il y a eu hier un an, une accusation grave était apportée à la tribune contre le ministre de l'intérieur. On l'accusait d'avoir faussé les élections par de frauduleuses manœuvres. On parlait de le renvoyer en police correctionnelle par application de l'article de la loi électorale que nous citions il y a quelques jours. Les plus modérés proposèrent un ordre du jour motivé qui contenait une flétrissure, et l'Assemblée vota cet ordre du jour à l'*unanimité*.

Cinq représentants seulement se prononcèrent en faveur du ministre, et sur les cinq il en est un, M. Arène, qui écrivit au *Moniteur* pour expliquer et atténuer son vote.

Ces amis du ministre flétri, les [illegible] ont enregistré leurs noms, ce n'était ni M. Thiers, ni M. de Montalembert, ni M. Berryer, ni aucun des Burgraves. Tous s'associèrent à la réprobation générale. Il ne protesta en sa faveur que MM. Arène, Baraguay-d'Hilliers, Dolfus, Denjoy et Riverieulx.

Une année a passé depuis lors, et c'est ce même ministre, condamné à l'unanimité par la Constituante, que la commission chargée de préparer un projet contre le suffrage universel, choisit pour son rapporteur !

La commission n'a pas trouvé de membre plus digne de lui servir d'organe que M. Léon Faucher.

Le choix est logique, mais il est significatif.

Le *Moniteur* publie le décret qui convoque les colléges électoraux du Bas-Rhin pour le 9 juin prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un représentant du peuple.

VAINS PROPOS.

Les journaux de l'ordre continuent à provoquer le désordre et à jeter l'insulte aux démocrates qui s'obstinent à refuser la bataille. On lit encore ce matin dans le *Pays* :

Ils restent prudemment chez eux, parce qu'ils [illegible]

La seule sagesse qu'on puisse lui reconnaître est la *sagesse de la peur*.

Ces mots sont soulignés dans le journal protégé par M. Carlier.

On lit dans le *Nouvelliste de Marseille* (du 14 mai 1850) :

Nous recevons une correspondance particulière qui contient ces simples mots :

« Sans détails, on CHAUFFE VIOLEMMENT.
» Rien à craindre, excepté pour l'ennemi.
» Les clubs seuls (pas le peuple) bouillonnent. »

L'*Assemblée nationale* nous a dit hier quels sont ceux qui *chauffent*.

La moitié de ceux qui excitent les masses sont de faux frères.

Mais le peuple de Paris ne donnera pas à ses ennemis la satisfaction d'étouffer dans un baptême de sang la Constitution violée. Des ouvriers chantaient aujourd'hui d'un air narquois cette parodie d'un refrain connu :

> Madame réac avait promis (*bis*)
> De faire égorger tout Paris (*bis*).
> Mais le coup a manqué,
> Grâce à not' fermeté, etc.

Nous lisons ce matin dans la *Presse* :

Faire naître dans la journée de samedi un prétexte de collision ;

Se servir de ce prétexte de collision pour venir dénoncer à la tribune législative que des perturbateurs ont conçu le coupable espoir d'exercer une pression extérieure sur les délibérations de l'Assemblée nationale, et pour surprendre ainsi, à la majorité indignée, le vote de l'état de siége. — Tel est le plan qu'il importe de déjouer. Ce que des meneurs violents voudraient à tout prix, c'est que le vote de l'état de siége précédât le débat et le vote de la loi.

Avons-nous besoin de dire pourquoi ?

Tous nos lecteurs comprendront à demi mot les restrictions que nous impose le régime de censure indirecte sous lequel sont placés les journaux indépendants.

Prévenir toute collision réelle ou feinte ;

Ne fournir à l'état de siége aucun motif, aucun prétexte !

Voilà la pensée à laquelle nous conjurons quiconque nous lira demain de servir d'écho.

Le *Courrier français* dit :

Si nous sommes vainqueurs, le peuple *aura la preuve* du désir sincère qu'ont les honnêtes gens d'améliorer sensiblement le sort de ceux qui souffrent.

Pourquoi donc ne pas lui donner cette preuve tout de suite ? Ce serait le plus sûr moyen d'avoir victoire *sans combat*. (*Crédit.*)

Anecdotes.

Quelqu'un de bien placé nous écrivait hier au soir de Paris :

Ce matin j'ai vu un des coryphées de la légitimité avec lequel je suis très lié. Après plusieurs plaisanteries, je lui ai demandé où en était le projet d'union entre la famille d'Orléans et la branche aînée. Il m'a dit ceci, que je vous arrange en la forme, tout en respectant scrupuleusement le fond :

Louis-Philippe, se sentant mourir depuis quelque temps, a donné à sa famille le conseil de se grouper autour du comte de Chambord. Mais cette proposition a été très défavorablement accueillie, surtout par les femmes de la maison d'Orléans, la reine en tête. L'opposition la plus vive serait partie de la reine des Belges ; elle aurait écrit à son père qu'elle renoncerait au devoir d'assister à ses derniers moments s'il persistait dans l'abominable conseil qu'il avait donné.

Voici maintenant une anecdote féminine qui m'a été racontée par un vieux monsieur très répandu dans le monde réactionnaire, et allié à la famille de l'une des notabilités du parti monarchiste. C'est un dialogue.

— Avez-vous remarqué, mon cher monsieur, s'il il y a de l'effervescence dans les rues ?

— Je ne me suis aperçu de rien, madame. Le peuple me semble parfaitement calme, et je ne crois pas qu'il y ait même une ombre d'émeute.

— Vraiment ! !... Mon mari est à l'Assemblée ; il m'avait promis de me faire prévenir, si le moindre trouble éclatait ; mais le temps se passe, et je ne vois rien venir. Croyez-vous sincèrement qu'il n'y aura pas d'insurrection ?

— Très sincèrement.

— Alors ce sont des lâches !... On avait espéré les attirer dans la rue en empêchant leurs journaux de paraître ou de se vendre, en menaçant leur Constitution ; mais ils n'y descendront pas !

— C'est honteux, ajouta la grande dame avec un frémissement de dépit.

Troisième historiette dont je vous garantis également l'authenticité :

C'est la belle-mère d'un officier d'état-major qui parle. Elle raconte que son gendre lui a dit que le général était furieux : il s'emporte en exclamations d'énergumène ; il jure comme un postillon ; il menace, il tempête, enfin il est fou de colère et de dépit. Voici, du reste, un mot qui trahit le fond de sa pensée et témoigne de la vivacité de ses regrets en voyant l'attitude calme et digne du peuple parisien :

— ... Ils disent qu'ils n'ont pas d'armes. Eh bien ! f... ! qu'ils viennent ; je leur donnerai 40 000 fusils avec des munitions, s'ils veulent se battre.

Ce que je vous raconte là est pris sur nature et *profondément vrai*.

Contre les villes.

Parmi les monstruosités de tout genre que renferme la loi Baroche, la plus grave sans contredit est celle qui déclare une guerre ouverte à l'intelligence.

De tout temps les villes ont été les foyers des lumières, de la civilisation, des mœurs douces et polies. Les populations des villes développent leur intelligence au contact d'une atmosphère imprégnée de la quintessence du savoir humain. L'instruction entre par tous les pores ; on apprend mille choses à son insu ; on se façonne aux arts, aux sciences, à la législation, à la politique.

Nul doute que s'il était possible de faire passer continuellement toute la population de la France par Paris, l'éducation par les yeux qu'elle y trouverait, en contemplant les merveilles de la capitale, porterait en peu d'années la famille française à un haut degré d'éducation et de civilisation.

Les révolutions par la force brutale deviendraient impossibles ; l'antagonisme des intérêts se transformerait bientôt en association ; l'accord s'établirait parmi les citoyens par de sages transactions ; de part et d'autre on s'efforcerait de s'entendre, chacun y mettrait du sien, afin de jouir des bienfaits de la paix. Quel est le peuple qui se lance dans les révolutions par goût, par caprice, par attrait ?

Les villes devraient donc être, dans notre civilisation actuelle, les centres de population que les hommes du pouvoir devraient consulter avec le plus de confiance dans les réformes gouvernementales.

Loin de nous la pensée de vouloir jeter la pierre aux campagnes : le bon sens de l'homme des champs frappe souvent par son extrême justesse ; mais enfin sa position l'a jusqu'ici malheureusement placé trop en dehors du mouvement social ; son intelligence ne s'est point encore raffinée.

En France, les législateurs comprirent cette différence depuis des siècles, et nous voyons que les premiers états-généraux se composaient exclusivement des représentants des villes.

Certes, c'était là une criante injustice ; injustice qui fut réparée plus tard, sous le règne de Henri III. Mais enfin nous constatons le fait.

Eh bien ! la *commission des dix-sept*, cette commission qui a la prétention de SAUVER la France, annulle dans ses projets liberticides l'influence des villes, la civilisation qu'elles renferment, l'intelligence qui les distingue.

Quelques chiffres *officiels* démontreront notre assertion.

Voici comment, en 1836, se répartissait la population de la France entre TOUTES les communes :

On comptait 36,759 communes rurales, bourgs et petites villes *au-dessous* de 5,000 âmes, contenant ensemble	27,893,604 habitants.
Les villes *au-dessus* de 5,000 âmes étaient au nombre de 393, et renfermaient.	5,347,306
Population en 1836. . .	33,240,910 habitants.

Opposons à ces chiffres le nombre des cotes mobilières et personnelles pour l'année 1837 :

Dans *toutes* les communes AU-DESSOUS de 5,000 âmes, on comptait	5,258,354 imposés.
Dans les communes AU-DESSUS de 5,000 âmes, on ne comptait que	852,864
Imposés en 1837. . .	6,111,218

Détails.

VILLES AU-DESSUS DE 5,000 AMES (ANNÉE 1836.)

Nombre.	Habitants.	Population totale.
274	de 5,000 à 10,000	1,883,117
52	de 10,000 à 15,000	623,733
44	de 15,000 à 30,000	629,020
23	de 30,000 et *au-dessus*	2,211,436
Population des villes au-dessus de 5,000 âmes		5,347,430

NOMBRE D'IMPOSÉS A LA COTE MOBILIÈRE ET PERSONNELLE DANS LES VILLES AU-DESSUS DE 5,000 AMES. (ANNÉE 1837.)

Habitants des villes	Nombre d'imposés.
de 5,000 à 10,000	341,875
de 10,000 à 20,000	157,445
de 20,000 à 50,000	140,790
de 50,000 et AU-DESSUS.	212,754
Nombre d'imposés.	852,864

Ainsi, en 1837, sur une population urbaine de 5,300,000 habitants, le nombre des imposés à la cote mobilière et personnelle n'était que de 850,000 (hommes et femmes).

Les plus grandes villes, celles *au-dessus* de 20,000 âmes, ne comptaient que 352,000 imposés sur une population de plus de 2 millions et demi d'habitants.

Est-ce clair ?

Le but de la *commission des dix-sept* est donc de repousser l'influence civilisatrice des villes dans le grand fait social et politique des élections.

Cependant les villes, Paris surtout, s'appuient aujourd'hui sur la légalité, sur les lois fondamentales du pays.

La conduite politique de la capitale avait ramené dans ses murs cet esprit d'ordre que l'on puise dans le respect du pacte social.

La *commission des dix-sept* a renversé violemment cet état de paix et de tranquillité : la grande cité se trouve de nouveau sous le coup de l'agitation, d'une agitation contraire aux intérêts des transactions commerciales, contraire à l'affluence des étrangers parmi nous.

A qui la faute ? — Aux meneurs du parti réactionnaire.

Dans l'espoir d'une restauration des vieilles idées, ils sacrifient le présent à un avenir impossible ; et de cœur-joie ils ouvrent les portes de la France à la guerre civile et à l'invasion de la barbarie.

L'*Union* formule ce matin un nouveau réquisitoire contre Paris, la ville du progrès. La commission d'initiative parlementaire partage sur ce point l'avis de l'*Union* (monarchique). Une proposition avait été déposée par M. Pascal Duprat pour demander que le conseil général et municipal de la Seine fût nommé à Paris par les citoyens comme partout ailleurs. La commission a déposé un rapport dans lequel elle déclare que Paris ne s'est pas rendu digne de jouir de ce droit, et propose à l'Assemblée de ne pas prendre la proposition en considération.

On chercherait vainement, à une époque antérieure, une situation analogue à celle dont nous sommes témoins. Si l'empereur avait voulu rétablir la République, Louis XVIII l'Empire, Louis-Philippe la Restauration, ils ne s'y seraient pas pris autrement que nos gouvernants qui prétendent défendre et maintenir la République.

Est-ce que Napoléon-le-Grand a sollicité les conseils des jacobins ?

Est-ce que Louis XVIII s'est laissé conduire par les bonapartistes ?

Est-ce que Louis-Philippe s'est livré aux légitimistes ?

Aujourd'hui nous voyons un gouvernement républicain s'appuyer exclusivement sur les trois partis, légitimiste, orléaniste et bonapartiste, qui n'ont pas d'autre intérêt, qui ne peuvent pas avoir d'autre but que le renversement de la République. (*Crédit.*)

On lit dans l'*Estafette* :

Au moment où l'imprimeur de l'*Estafette* devait le moins s'y attendre, un arrêté ministériel a révoqué le brevet qu'on pouvait supposer une *propriété* acquise. On a excipé d'un décret de 1814, comme si une Révolution et trois ou quatre Constitutions, survenues depuis, n'avaient pas aboli péremptoirement toute entrave arbitraire à la liberté de la presse et à la liberté d'industrie. — On a atteint d'un même coup tous les brevets d'offices existants ; car une garantie violée pour un, l'est en même temps pour tous. L'exemple est donné. Le précédent fera autorité ou prétexte aux premiers révolutionnaires venus qui surprendront le pouvoir. On peut s'y attendre. Les *droits acquis* ne seront alors que des *abus* à exproprier sans indemnité préalable.

L'arbitraire est ici d'autant plus blâmable, qu'il en résulte : que la liberté d'imprimer, sans laquelle la liberté de la presse n'existe pas, devient une concession administrative, que le pouvoir régnant peut ôter ou conserver à volonté. Quel pays, quelles mœurs, quelle législation, quel gouvernement, enfin quelles garanties sociales y a-t-il, quand une telle monstruosité constitutionnelle est accueillie par un dédaigneux ordre du jour de la représentation nationale ?

Notez surtout que les infractions n'existent que dans les prétentions du ministre de l'intérieur, car le représentant Dupont (de Bussac) l'a démontré avec une promptitude d'à-propos judiciaire qui lui fait le plus grand honneur.

Il paraît que nous allons assister à une nouvelle représentation de la comédie de 1840, car nous lisons dans le *Journal du Hâvre* :

Des ordres ministériels, reçus par l'administration de la marine au Havre, prescrivent de remettre sous le régime de la levée permanente les marins classés de vingt à quarante ans. Les effets de ce régime étaient, depuis quelques mois, suspendus par un arrêté du ministre de la marine.

On nous assure, ajoute le *Courrier*, que des armements maritimes d'une grande importance sont ordonnés et doivent être faits, en toute hâte, dans nos ports militaires. Une dépêche télégraphique serait même arrivée aujourd'hui à l'administration de la marine de notre port, l'invitant à lever immédiatement les marins des classes. Des feuilles de route sont données aux quartiers-maîtres et matelots agés de vingt à quarante ans, et qui n'ont pas quatre ans de service.

Au fait, sous le burgraviat de M. Thiers, il n'en pouvait guère être autrement.

On lit dans le *Siècle* :

M. Lahitte est monté à la tribune à deux heures, pour annoncer le rappel de M. Drouyn de Lhuys. A deux heures et demie, M. Drouyn de Lhuys est entré à l'Assemblée. Il était arrivé à Paris dans la nuit de mercredi à jeudi ; il avait donc quitté Londres mercredi matin ; il avait donc reçu son ordre de rappel dans la journée de mardi ou dans la nuit de mardi à mercredi ; son rappel était donc arrêté dans la journée du lundi.

Nous croyons qu'il n'y a pas dans notre histoire, depuis soixante ans, l'exemple d'une mesure qui pourrait aboutir à une déclaration de guerre, cachée pendant trois jours à la nation que cette mesure intéresse.

Le secret a été gardé moins strictement que ne semble croire le *Siècle*. La nouvelle était parfaitement connue à la Bourse ; les journaux belges et plusieurs journaux des départements arrivés hier matin à Paris la mentionnaient avec des commentaires qui ne permettent pas de se méprendre sur le but de cette rupture. Il est probable qu'elle a causé moins de surprise à Saint-Pétersbourg qu'à Paris.

Les ennemis de la République sentent que la solidarité entre la bourgeoisie et le peuple se consolide davantage de jour en jour, et ils en viennent à la traiter comme ils traitaient le peuple depuis longtemps.

L'*Ordre* déclare aujourd'hui la bourgeoisie brouillonne, bruyante, frondeuse, incapable de rien comprendre à la politique, d'une incurable inaptitude, d'une insuffisance fabuleuse ; elle devrait être interdite, pourvue de conseils judiciaires, etc.

Des injures semblables sont prodiguées aux chefs du tiers-parti, qui osent croire que la loi et la Constitution sont encore dignes de quelque respect. Nous avons cité les sorties de la *Patrie* contre le général Lamoricière. Les lignes suivantes sont extraites de l'*Assemblée nationale* de ce matin :

Nous n'avons jamais cru que M. le général Cavaignac fût un homme politique, ni même un homme sincèrement dévoué à l'ordre. Mais au moins nous aimions à le croire Français et soldat. Il n'est que révolutionnaire et Jacobin !...

Les Juifs Rois de Rome.

On lit dans une correspondance adressée de Rome à l'*Evénement* :

» Le trésor est déjà à sec, malgré les 15 millions de l'emprunt Rothschild, qui ont disparu dans le trajet de Rome à Naples. Le papier-monnaie est en dépréciation, et l'argent se retire chaque jour davantage de la circulation.

» Tel est, jusqu'à ce jour, le résultat du retour de ce régime des *Bagarini*, qui, de par un cardinal Antonelli, continuent à tromper un saint pontife, à piller son peuple et à emprisonner ceux qui osent se plaindre de ce gouvernement à la napolitaine de cette éminence judaïque.

La même correspondance signale le silence glacial qui a accueilli la dernière *bénédiction* solennelle du saint père :

Ce silence glacial et éloquent de tout un peuple disait que le génie de charité et de miséricorde ne régnait pas sur Rome, mais bien le génie malfaisant des fils de Dominique Antonelli, qui traitent toujours Rome comme leur honorable père, à la tête de la bande de Gasparone, traitait les malheureux voyageurs sur la route de Rome à Naples.

Le château Saint-Ange et les autres prisons regorgent tellement de malheureux arbitrairement arrêtés, que, depuis quelques jours, on est obligé d'en reverser le trop plein sur les prisons de la province.

Les lignes suivantes sont empruntées à la correspondance du *National* :

Avant-hier au soir on a illuminé la coupole de Saint-Pierre, ainsi que la colonnade qui entoure la place et se rejoint à la basilique. C'était un beau spectacle ; mais il a été surpassé par le feu d'artifice qu'on a tiré hier au fort Saint-Age, avec accompagnement de canon et de musique ; on lisait en lettres de feu sur la façade du fort : *a Pio nono, autore della rinnovata prosperita*, à Pie IX, restaurateur de la prospérité. Il y avait nombreuse foule, et on avait bien fait assez de frais pour être en droit de s'attendre à quelques *vivat*, à quelques battements de main ; mais hélas ! le symbole adulateur s'est allumé et éteint dans le silence le plus complet, sans qu'une seule voix ou une seule main se soit élevée pour le saluer.

Les correspondances de Cagliari, 6 mai, annoncent l'arrivée dans cette ville de 194 légionnaires italiens, qui ont combattu en Hongrie pour la cause de la liberté. Ils ont été apportés, avec leur colonel, M. Monti, par une frégate turque. Les habitants les ont accueillis par les plus vives acclamations et les vivats les mieux nourris en l'honneur des Italiens et des Hongrois. Une foule immense les a accompagnés depuis le port jusqu'au lieu de leur logement. Le général La Marmora leur a adressé une allocution pleine d'effusion.

La levée de l'état de siége de Vienne avait été annoncée pour l'époque où la garnison aurait été portée à 40 mille hommes et qu'on aurait publié quelques lois indispensables ; mais l'abolition du *placet* et d'autres mesures ecclésiastiques ont produit une certaine agitation, qui a servi de prétexte au maintien du régime militaire.

Le feldzeugmestre Welden demandait à être retiré du poste de gouverneur de Vienne, poste ingrat et difficile, pendant l'état de siége. Le ministère a résolu d'attendre que la Hongrie fût complètement organisée. Le général Welden a consenti à rester à son poste.

Une dépêche télégraphique de Berlin, 13 mai, annonce que l'électeur et le grand-duc de Hesse, et même les grands-ducs de Meklembourg-Schwerin et Strelitz se retirent définitivement de l'union ou empire, dont le parlement s'est réuni à Erfurt. Quant au cabinet de Vienne, il a protesté formellement contre l'admission du plénipotentiaire prussien à Francfort, en qualité de représentant et fondé de pouvoir d'une sous-fédération.

Protestations de la province.

AVEYRON. — Nous lisons dans l'*Aveyron républicain* :

« On nous appelle à l'anarchie par une loi hypocrite, provocatrice, immorale ; nous ne devons pas suivre. Il est une première arme qui peut nous empêcher peut-être de recourir au fusil, c'est le refus de l'impôt. Si la loi que l'on propose est votée, nous signifierons aux pouvoirs publics leur démission, en refusant nos contributions. Si cette mesure est générale, si tous les bons citoyens, ceux qui, fatigués de révolutions, veulent conserver l'ordre dans la République et le suffrage universel savent s'entendre, nous échapperons peut-être à un cataclysme sanglant. »

GERS. — Nous lisons dans le *Bien du Peuple*, d'Auch :

« Il faut qu'aucun avertissement ne leur manque ; il faut que les conséquences incalculables et terribles de leur œuvre apparaissent dans toute leur vérité ; il faut qu'en face de la justice du pays, qui doit infailliblement éclater un jour, ils ne puissent invoquer aucun prétexte, alléguer aucune excuse.

» Citoyens, il y va du salut de la patrie, il y va de vos plus chers intérêts, il y va du sort de la France ! Protestez ! protestez !

» Déjà plusieurs départements nous ont donné l'exemple. Dans la Dordogne, dans le Lot-et-Garonne, dans le Rhône, dans Saône-et-Loire, partout où il y a des républicains, des protestations énergiques se couvrent de milliers de signatures. Concertez-vous, concertez-vous pour une imposante et calme manifestation, et

que l'ensemble que vous mettrez à formuler votre avertissement au Pouvoir lui donne d'avance la mesure de l'union et de l'ardeur dont vous êtes prêts à faire preuve pour la défense de la Constitution, si on a l'audace de la violer ! »

ARDENNES. — « ... Une simple pétition ? dit le *Républicain*. C'est un moyen inefficace et surtout trop lent. Comment faire signer les habitants des hameaux les plus reculés? il faudrait des mois entiers. Et cependant, si tous ne réclament pas, nous fournirions presque une arme à nos ennemis.

« Reste le refus de l'impôt. C'est la protestation à laquelle nous nous arrêtons le plus volontiers. Il est pour nous une maxime de droit naturel, antérieur à toute constitution : c'est qu'on n'a pas de DEVOIRS à remplir quand on n'a pas de DROITS à exercer. Ainsi, si nous avions un conseil à donner aux citoyens qui seraient privés inconstitutionnellement de leur qualité d'électeur, nous leur dirions de refuser de payer leur part d'impôt, de refuser de faire le service de la garde nationale. C'est au peuple, c'est à chaque citoyen individuellement à voir ce qu'il veut faire. »

MEURTHE. — On lit dans le *Travailleur*, de Nancy :

« Le peuple n'a-t-il pas, d'ailleurs, un moyen légal et pacifique de s'opposer à ce nouvel attentat contre la constitution !

» N'a-t-il pas *le refus de l'impôt ?*

» Point de suffrage universel, point d'argent aux *Burgraves*. »

VOSGES. — Le *Peuple Vosgien* rappelle énergiquement à ses lecteurs l'art. 110 de la Constitution, qui confie le dépôt de nos droits à la garde et au patriotisme de tous les Français.

EURE-ET-LOIR. — La protestation contre la violation du suffrage universel se signe, à Chartres, aux bureaux du *Glaneur* et du *Démocrate*, et dans toutes les communes du département.

VENDÉE. — L'*Indicateur* publie un article énergique du citoyen Babaud-Laribière, ancien constituant, sur la loi-Baroche. « Il y a deux manières de violer la liberté, dit-il : la violence et l'hypocrisie. »

MARNE. — L'*Association rémoise* a provoqué une adresse aux représentants de la Marne. Cette adresse se signe dans tout le département. Elle se termine ainsi :

» Toute restriction à l'universalité du suffrage, porterait du même coup atteinte et aux dispositions formelles du pacte fondamental, et à un droit placé, par sa nature même, au-dessus de la sphère législative.

» Nous ne saurions admettre que vous adoptiez un pareil projet.

» Ceux d'entre vous qui le voteraient déclareraient, par cela même, que le suffrage universel n'est pas la légitime expression du pays.

» Frappant ainsi d'indignité la majorité électorale qui leur a délégué ses pouvoirs, comment pourraient-ils se croire autorisés à conserver un mandat infirmé de leurs propres mains?

» Comment, si le suffrage qui les a nommés est illégitime, justifier la légitimité de leur présence au sein de l'Assemblée?

» Leur démission serait la conséquence logique d'un vote approbatif de la loi des dix-sept.

» Vous le comprendrez et remplirez vos devoirs envers le DROIT, que rien ne prescrit; envers la CONSTITUTION, dont la défense vous appartient; envers le PEUPLE, qui vous a nommés. »

Suit la pétition de notre énergique confrère à l'Assemblée législative. Nous la donnons ci-après :

Le patriotisme bien connu des Rémois ne permet pas de douter qu'elle ne soit rapidement couverte de signatures.

Aux membres de l'Assemblée législative.

« Représentants du peuple,

» Le mandataire qui anéantit le droit du mandant, détruit son mandat.

» Voilà le principe ; tirez-en la conséquence.

» Sachez-le : voter le projet de loi électorale qui vous est présenté, c'est voter la loi sur laquelle un décret s'appuiera pour prononcer votre dissolution, et déclarer que vous avez cessé d'être la représentation fidèle de la majorité électorale.

» La loi-Baroche est, sous une autre forme, la proposition-Rateau.

» *Le rédacteur en chef de* l'Association rémoise,

A. BRESSY.

Les directeurs gérants,

B. LECAMP. L. LECAMP.

LOIRET. — La *Constitution* d'Orléans nous annonce que la protestation se signe aussi dans la ville et dans le département.

HAUTE-MARNE. — La loi Baroche est attaquée même par les feuilles réactionnaires. On lit dans le *Messager de la Haute-Marne* :

« Nous ne pouvons donner notre approbation à ce projet ;

» Parce qu'il semble être l'expression du dépit qu'ont éprouvé le gouvernement et le parti modéré de leur défaite aux élections du 28 avril, et que toute loi qui tire son origine de la colère ou de la vengeance n'est ni sérieuse ni durable ;

. . . .

» Parce qu'il est inopportun, attendu qu'il ne peut guère être appliqué d'une manière décisive qu'aux élections de 1852 ;

» Parce qu'il est dangereux, puisqu'il peut donner aux agitateurs le prétexte de faire des protestations, des manifestations, toutes choses qui jettent la perturbation dans les affaires commerciales et industrielles, et fraient un chemin à la guerre civile ;

« Parce qu'enfin ON NE PEUT, MÊME EN EMPLOYANT TOUTES LES RESSOURCES DE LA DIALECTIQUE LA PLUS HABILE, SE DISSIMULER QUE CE PROJET TOUCHE A LA CONSTITUTION, et on sait que *porter atteinte au pacte fondamental c'est exposer le pays à une révolution nouvelle.* »

SAONE-ET-LOIRE. — On nous écrit de ce département que le projet d'attentat au suffrage universel cause dans la population des villes et des campagnes l'émotion la plus profonde. L'indignation est générale...

LOIR-ET-CHER. — Voici l'appel du *Républicain* :

« Signons, signons des pétitions. Qu'on en signe partout, dans les bureaux des journaux républicains, sur les comptoirs des magasins, sur les tables des lieux publics et jusqu'au foyer de la famille. Autant de pétitions, autant de signatures ; autant de combattants, autant de balles enlevées à la guerre civile ! Ne l'oublions pas.

» Que tous les républicains se montrent fanatiques de légalité ; la confiance dans notre droit est l'arme la plus puissante à opposer à nos ennemis ; ils viendront s'y briser eux-mêmes. »

GARD. — « Il est impossible, dit le *Républicain du Gard*, que l'Assemblée consente à déchirer de ses propres mains la Constitution qu'elle avait le devoir de respecter et de faire respecter ;

» Il est impossible qu'elle consente à voter une loi qui troublerait profondément la paix de la famille et armerait les fils contre les pères, les pères contre les fils.

. . . .

» Il est impossible qu'elle consente à ramener le peuple réconcilié avec la légalité, au régime des barricades, en lui ôtant l'espoir d'arriver, par le paisible exercice du suffrage universel, à la conquête des réformes qu'il croit justes et praticables.

« Il est impossible qu'elle consente, en portant la main sur le suffrage universel, interprète nécessaire de la souveraineté du peuple, à substituer la force au droit, l'insurrection à la légalité.

» Il est impossible, enfin, qu'elle consente à signer sa propre abdication en déclarant que la moitié au moins des électeurs qui l'ont élue, et qui ont élu le président de la République, sont indignes d'exercer le droit de suffrage et de souveraineté ! »

Assemblée nationale.

Présidence de M. DUPIN. — *Séance du 17 mai.*

M. DE LAHITTE, ministre des affaires étrangères. Messieurs, je monte à la tribune au nom du gouvernement, pour exprimer l'étonnement que nous avons éprouvé en ne voyant pas ce matin insérée au *Moniteur* la communication importante que j'ai eu l'honneur de faire hier à l'Assemblée. (Mouvement.)

Nous demandons au bureau de la chambre de nous faire connaître comment cette omission a pu se produire et nous réclamons que dans la journée même l'impression de la communication qui vous a été faite soit insérée au *Moniteur*. (Très bien ! à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Arrivé ce matin à Paris, après avoir abrégé d'un tiers le congé que l'Assemblée avait bien voulu m'accorder, j'ai été frappé, en lisant le *Moniteur*, de l'omission que M. le ministre vient de signaler ; j'en ai demandé aussitôt l'explication. La cause de cette omission proviendrait de ce que la pièce aurait été communiquée aux journaux du soir et n'aurait pas été réintégrée par eux. (Mouvements divers.) Cela n'en est pas moins regrettable, et c'est une leçon pour l'avenir. (Exclamations diverses.) Le *Moniteur* doit avoir, avant tout autre journal, les communications officielles. Les autres journaux viennent ensuite et peuvent d'ailleurs se pourvoir auprès du *Moniteur*. (Mouvements divers sur un grand nombre de bancs.)

Une voix dit quelques mots de réclamation.

M. LE PRÉSIDENT. Le *Moniteur* n'a pas le droit de parler ici. Du reste, le procès-verbal ne renferme pas de lacune, il contient et le discours et la dépêche de M. le ministre.

A gauche. Eh bien ! cette pièce n'était donc pas perdue.

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi, ce qui est vraiment officiel est constaté. Il n'y a donc eu qu'une omission involontaire qui n'ôte rien à l'importance de la communication qui a été faite, ni à la manière dont elle a été accueillie par l'Assemblée. (Très bien ! très bien !) Aujourd'hui même un supplément du *Moniteur* contiendra ce qui a été omis ce matin, et les paroles de M. le ministre, comme la dépêche qu'il a adressée à M. Drouyn de Lhuys seront envoyés à tous les départements. (Très bien !)

Les pétitions contre la loi électorale commencent ensuite à défiler à la tribune. Vingt membres de la gauche attendent au pied de la tribune pour en faire le dépôt. M. Sage en dépose plusieurs, puis arrivent MM. Frichon, Latrade, Duché, Chaix et Napoléon Bonaparte. Ce dernier est accueilli par les rires prolongés de la droite.

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Je constate la manière dont on accueille de ce côté l'exercice du droit de pétition ! M. le président, faites respecter ce droit.

M. LE PRÉSIDENT, J'invite tout le monde à ne faire aucune interruption.

A gauche ; Silence aux Cosaques ! (Rumeurs à droite.

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Je dépose sur le bureau de l'Assemblée des pétitions de 5,000 citoyens qui demandent le maintien du suffrage universel.

A gauche : Très bien !

A droite : C'est signé dans les bureaux de la *Presse !*

MM. Madier de Montjau, Colfavru, Delebecque déposent des pétitions identiques.

M. MATHIEU (de la Drôme). J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée une pétition d'un grand nombre de citoyens *patentés* de la Seine, qui demandent le maintien du suffrage universel et le respect de la Constitution. (Très bien ! à gauche.)

A droite : On ne saurait ainsi rappeler l'Assemble au respect de la Constitution.

M. BOURZAT. Oui, on a raison de demander le respect de la Constitution que vous violez ! (Vives rumeurs à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Bourzat, expliquez-vous, ou je vous rappellerai à l'ordre. (Réclamations à gauche.)

M. BOURZAT. L'Assemblée ne violera pas la Constitution, j'en ai la conviction intime.

M. LE PRÉSIDENT. C'est bien heureux. (Vives rumeurs à gauche.)

Une voix à gauche, au président : Vous n'avez pas le droit de dire une inconvenance. (Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT. Je fais mon devoir...

M. BOURZAT. Votre premier devoir est d'être juste.

Cette expression : « La Constitution que vous violez, » m'échappe; elle ne rend pas ma pensée intime.

L'Assemblée a le sentiment de ses devoirs, elle est l'émanation du suffrage universel, elle ne serait rien sans le suffrage universel ; il est impossible qu'elle adopte une loi... (Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand la loi sera discutée vous ferez valoir vos raisons. Retirez-vous vos expressions?

M. BOURZAT. Je retire l'expression, mais je maintiens la pensée.

M. LE PRÉSIDENT. Les pétitions doivent être déposées sans commentaires. Quand la discussion sera ouverte, il sera permis d'attaquer la loi.

M. TESTELIN J'ai l'honneur de déposer une pétition adressée par un grand nombre d'électeurs du département du Nord qui demandent le rejet de la loi sur la réforme électorale. (A droite : très bien !)

M. NOUBRET. J'ai l'honneur de déposer une pétition signée par de nombreux électeurs, et relative au rejet de la loi-Baroche. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Celui qui présente une loi s'en honore, si elle est bonne ; vous n'avez pas le droit de donner à la loi un nom propre.

MM. BOISSET, ROUAIX, GINDRIER, SAGE, LATRADE, RICHON, BRIVES, ROCHUT, PONS-TANDE et PELLETIER déposent d'autres pétitions contre la loi électorale.

M. MATHE. J'ai l'honneur de déposer une pétition contre la loi des Burgraves. (A droite : A l'ordre ! à l'ordre ! — Rires.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre pour cette expression-là; c'est une insulte contre la commission. (Rires à gauche.)

M. BAUDIN. J'ai l'honneur de présenter une pétition ayant pour objet de protester contre la loi présentée par le gouvernement contre le suffrage universel. (Bruit.)

M. MIOT. J'ai l'honneur de déposer une pétition adressée par un grand nombre d'électeurs de la Seine, qui demandent le maintien du suffrage universel, violé par la loi électorale. (Réclamations à droite. — A l'ordre.)

M. LE PRÉSIDENT prononce le rappel à l'ordre.

M. MIOT. Je dépose une autre pétition d'électeurs de la Seine qui demandent que le conseil général de la Seine et le conseil municipal de Paris soient le produit du suffrage universel. (Ah ! ah !)

M. Miot, en se retirant, jette ses pétitions sur le bureau du président, qui lui adresse, avec vivacité, quelques mots que nous n'entendons pas.

A gauche : A l'ordre ! le président ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. On doit déposer les pétitions et non les jeter.

A gauche : Comment ! c'est vous qui donnez des leçons de politesse !

M. MIOT. Il y a vingt ans que vous me faites la guerre, monsieur Dupin. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Les paroles de M. Miot sont une insulte pour le président.

Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut appliquer la censure. (Réclamations à gauche.)

Toute la droite se lève en masse. La censure est prononcée. (Agitation prolongée.)

M. ACHILLE FOULD, ministre des finances. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée une partie des documents sur la loi électorale, demandés par la proposition de M. Rigal. (Bruit.)

A gauche : Et l'autre partie ?

M. ACHILLE FOULD. Il reste une pièce qui sera déposée demain.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion de la demande en autorisation de poursuites contre M. Laboulaye, représentant du peuple. Les conclusions de la commission sont qu'il n'y a pas lieu d'autoriser les poursuites. Je mets cette résolution aux voix.

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des recettes.

M. LE PRÉSIDENT. Vous en êtes restés à l'article 10, il est ainsi conçu :

« Art. 10. Les transmissions de biens meubles à titre gratuit entre vifs, et celles qui s'effectuent par décès seront assimilées aux diverses quotités de droit établies pour les transmissions d'immeubles de la même espèce. »

Cet article est adopté après quelques observations de MM. Gaslonde, Gasc, Chegaray, Monnet et Gouin, rapporteur, et Chasseloup-Laubat, accueillies avec inattention par l'Assemblée.

M. CRÉMIEUX dépose l'article additionnel suivant :

« Les droits sur les successions mobilières, sur les donations entre-vifs, dont la valeur n'excédera pas 2,000 francs continueront à être perçus selon les dispositions de la loi de frimaire an VII. »

Cet article est pris en considération et renvoyé à la commission, ainsi qu'un amendement déposé par M. Vallette.

« Art. 10 bis. Les prescriptions de trois et de cinq années établies par les paragraphes 2 et 3 de l'art. 61 de la loi du 22 frimaire an 7, pour la demande des droits concernant les émisisons de biens dans les déclaration après décès et des successions non déclarées, sont étendues, à compter du jour du décès, à cinq années pour la première prescription, et à dix années pour la seconde. » — Adopté.

« Art. 10 ter. Les héritiers, donataires ou légataires n'ayant pas encore acquis lesdites prescriptions de trois et cinq années, et qui, dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, passeront la déclaration de biens, n'ayant motivé aucune poursuite de l'administration de l'enregistrement, seront affranchis des droits en sus par eux encourus, en payant les droits simples de mutation par décès. » — Adopté.

Sur la taxe des lettres. — « Art. 11. A partir du 1er juillet 1850, la taxe établie par les art. 1 et 2 du décret du 24 août 1848 sur les correspondances circulant de bureau à bureau, sera portée à 25 centimes pour toute lettre du poids de 7 grammes 1/2 et au-dessous, et à 50 centimes pour toutes celles dont le poids excédera 7 gr. 1/2 et qui ne pèseront pas plus de 15 grammes. »

M. DE SAINT-PRIEST combat l'article et demande que l'on augmente la taxe sur les lettres pesantes.

M. GOUIN, rapporteur, soutient la rédaction de la commission. La taxe à 20 c. a amené une perte de 12 millions pour le Trésor; l'article de la commission a pour but de rendre au Trésor un revenu de 7 ou 8 millions. (Aux voix ! aux voix !)

M. SAINTE-BEUVE supplie l'Assemblée de persévérer dans le vote de réforme où elle est entrée, et d'imiter l'Angleterre dans sa persévérance. Il y a en dehors de la question financière une question commerciale de la plus haute importance attachée à la réforme postale; il faut persévérer dans la réforme et ne pas se laisser arrêter par une perte que chacun avait prévue. (Très bien!)

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Je prie l'Assemblée, d'accord avec le gouvernement, de vouloir bien accepter l'amendement suivant :

« Le tarif actuel reste applicable aux lettres adressées aux sous-officiers et aux soldats des armées de terre et de mer. »

Plusieurs voix : Après le vote! après le vote!

L'amendement est réservé.

M. MAGNE, commissaire du gouvernement. Le gouvernement avait proposé un droit de 30 centimes pour les lettres simples non affranchies, et le maintien du droit de 20 centimes sur les lettres affranchies. Mais on a reconnu que ce ne serait là qu'une ressource temporaire qui cesserait d'avoir son effet dès que l'habitude de l'affranchissement se serait introduite dans le commerce.

Le projet de la commission, en rétablissant la taxe uniforme sur les lettres affranchies ou non affranchies, crée une ressource permanente.

Le gouvernement repousse l'amendement de M. de Saint-Priest, voici pourquoi : Lorsqu'on a proposé la réforme postale, on a constamment raisonné dans la supposition que l'abaissement du prix amènerait rapidement une augmentation dans le produit par l'augmentation des correspondances. M. de Saint-Priest disait que cet effet ne se ferait pas attendre, et que dès la première année... (Interruption à gauche.)

A gauche : Non ! Non ! Du tout ! du tout !

M. MAGNE, commissaire du gouvernement. L'on disait que dès la première année la lacune serait, sinon comblée en totalité, du moins en grande partie. (Légère interruption.)

La réforme postale a l'expérience d'une année complète, et l'expérience de quatre mois de la seconde année. Dans la première année, la perte a été de 12 millions ; les quatre mois de la seconde année indiquent que dans la seconde année la perte ne sera pas semblable, mais qu'elle atteindra 10 millions. (Interruption.)

Voix nombreuses à gauche : Eh bien? eh bien? c'est la condamnation de votre système ce que vous dites là. (Mouvement.)

M. MAGNE, commissaire du gouvernement. Il faudrait méconnaître les nécessités actuelles de la position de nos finances pour ne pas accepter l'article que vous propose la commission d'accord avec le gouvernement. (Aux voix! aux voix!)

M. SAINTE-BEUVE. Lorsque nous avons discuté en 1848, dans la commission des finances, la loi de la réforme postale, nous avions précisément prévu, pour la première année, la diminution de 12 millions : ce ne peut donc pas être une raison valable de rejeter l'amendement. Quant à la diminution qui nous est indiquée pour la seconde année, je crois pouvoir affirmer qu'elle est exagérée.

Mais je répète que la question financière ne doit être considérée que comme accessoire, et que la question commerciale doit la primer. C'est dans l'intérêt du commerce que la réforme a été faite, c'est dans l'intérêt du commerce qu'il faut la maintenir. (Très bien ! à gauche. — Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Saint-Priest réduit son amendement en ces termes ;

« La taxe des lettres, établie par la loi du 24 août 1848, est maintenue. »

Le scrutin public a été demandé ; il va y être procédé.

Voici les résultats de cette opération :

Votans,	665
Majorité absolue,	333
Pour	291
Contre,	374

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement de M. de Saint-Priest.

M. MAUGUIN croit qu'on résoudrait la difficulté qu'a présentée la taxe des lettres, en abaissant le poids minimum de chaque lettre. (Aux voix ! aux voix !

L'art. 11 est adopté.

« Art. 12. A partir de la même époque, l'affranchissement des lettres recommandées cessera d'être obligatoire. La surtaxe à leur apposer pour frais de recommandation, au lieu du double port fixé par l'art. 4 du décret du 24 août 1848, ne sera qu'un supplément de 25 centimes, quel que soit le poids des lettres et quelle que soit la taxe qu'elles devront supporter à raison de ce poids. » — Adopté.

« Art. 13. Les prix de 20 et 40 centimes, fixés par l'art. 5 du décret du 24 août 1848 pour la vente des timbres ou cachets destinés à l'affranchissement d'une lettre, seront de 25 et 50 centimes à partir de la même date.

» Le ministre des finances est également autorisé à émettre et à faire circuler des timbres-postes au-dessous de 25 centimes pour l'affranchissement des lettres de correspondances locales. » — Adopté.

M. RIGAL demande que les documents relatifs à la loi électorale, et qui ont été déposés au commencement de la séance par M. le ministre des finances, soient imprimés et distribués à tous les membres de l'Assemblée. (Réclamations à droite.)

La proposition de M. Rigal est adoptée.

On reprend la discussion du budget des recettes.

Art. 14. *Sur les patentes.* Les tarifs et tableaux annexés à la loi du 25 avril 1844 sur les patentes, sont modifiés et complétés, conformément aux tableaux annexés à la présente loi.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE demande que les agréés au tribunal de commerce soient soumis à la même patente que les avocats.

M. DE VATIMESNIL combat cette proposition, qui n'est pas adoptée.

Une discussion sans intérêt a lieu sur le classement des patentes.

La séance est levée à six heures.

Nous reproduisons, ainsi que nous l'avons promis, la lettre que M. Laborde nous a adressée, avec la réponse et les observations dont le *National* la fait suivre :

A M. le Rédacteur en chef du *National*.

Paris, le 15 mai 1850.

Monsieur,

Vous avez cru devoir publier, dans une intention que je ne veux pas apprécier, une lettre de MM. Adam, Aubert et Bouillon, dans laquelle ils m'attribuent une conversation dont les détails sont inexacts.

Je n'ai pas affirmé que M. Berryer et autres légitimistes, m'ayant abordé il y a environ un mois, m'avaient recommandé de dire à M. le président de la République qu'il était temps pour lui de s'en entendre avec les Bourbons, qui lui assureraient une position convenable. Ce propos a été tenu, il y a environ quatre mois, par M. de Larochejaquelein dans une simple conversation, et non sous forme de proposition. J'ai pu le répéter à ces Messieurs dans le laisser-aller d'une causerie, sans y attacher plus d'importance que M. de Larochejaquelein lui-même.

Quant à cette allégation, qu'on aurait ajouté « que, si M. le président ne se dépêchait de traiter, » avant deux mois, il serait perdu et n'aurait plus » rien à espérer, » elle est de pure invention, et je n'en ai pas parlé.

J'affirme également qu'il est faux que j'aie dit à un de ces messieurs que j'avais parlé de cette conversation *au prince*. J'ai dit seulement que j'en avais parlé à un des amis de M. le président, mais toujours sans y attacher aucune importance.

Voilà, monsieur, la vérité. Le public jugera si un fait de cette nature méritait la publicité que vous lui avez donnée, et s'il a la portée que vous lui attribuez.

Je compte sur votre impartialité pour insérer ma rectification dans le plus prochain numéro de votre journal, et vous prie d'agréer mes salutations.

Le représentant du peuple,

A. LABORDE.

Monsieur le rédacteur,

La lettre de M. le colonel Laborde, contenue dans le journal l'*Union*, tendrait à atténuer en partie notre assertion, et mérite une courte réponse.

Celle que nous avons publiée, et à laquelle il croit ôter de son importance, en attribuant le fait à M. de Larochejaquelein au lieu de M. Berryer, n'a été signée par nous qu'après nous être consultés consciencieusement tous trois, afin de ne rapporter que les termes précis dont il s'était servi. Nous avons été unanimes sur l'exactitude de notre récit, et malgré la version de M. Laborde, nous persistons formellement dans la nôtre comme la seule *vraie*, la seule textuelle *dans toute sa teneur !*

M. Laborde manque évidemment de mémoire dans cette circonstance. Cependant il n'en manquait pas avant-hier, à l'Assemblée, lorsque, consulté par des représentants ses collègues, il a dit que les propos rapportés par nous avaient été tenus par M. de Larochejaquelein, en présence de M. Berryer, et non par M. Berryer en présence de M. de Larochejaquelein.

Au surplus, on a dû remarquer que, dans sa lettre, le fait n'est pas infirmé quant au fond !

C'est donc le résultat d'un repentir tardif de 48 heures qui lui en fait contester la forme aujourd'hui.

Le public décidera entre son affirmation et la nôtre.

A. AUBERT, préfet démissionnaire.
François ADAM, adj. au maire du 1er arr., id.
BOUILLON, lieut.-col. de la 2e lég., id.

Bien que les assertions de très honorables citoyens dont les noms précèdent n'aient pas besoin de confirmation, nous croyons devoir reproduire l'article suivant de la *Gazette de France*, qui les rend d'autant plus explicites :

« Cette lettre de M. le colonel Laborde n'entre pas dans les détails de sa conversation avec M. de Larochejaquelein. Nous savons que la conversation a commencé par une question faite à notre honorable ami sur l'appui qu'il donnerait, ainsi que les légitimistes, à une demande de prolongation des pouvoirs présidentiels pour *dix ans* ou *à vie*. La réponse de M. de Larochejaquelein est donc très naturelle. N'a-t-il pas dit, depuis le 24 février : *Légitimité* ou *République ?* »

FAITS DIVERS.

C'est par erreur, dit le *Moniteur du soir*, que plusieurs journaux ont annoncé le départ de lord Normanby. S. Exc. n'avait pas quitté Paris ce matin.

— Une circonstance assez piquante, et qu'aucun journal n'a fait connaître encore, c'est que M. Wyse, ministre d'Angleterre en Grèce, qui a précipité le dénoûment de l'affaire de Grèce, en opposition à M. le baron Gros, est, par alliance, cousin-germain du président de la République. En effet, il a épousé une des filles de Lucien Bonaparte.

M. Wyse est un wigh, Irlandais et catholique ; il avait occupé un haut emploi sous le cabinet Melbourne. (*Gazette de France.*)

— Les dernières nouvelles présentent l'état de santé de Louis-Philippe comme tellement grave, que, si le bruit répandu hier dans les salons politiques n'était pas confirmé, tout fait craindre qu'il ne se réalise d'un moment à l'autre. On disait même que des raisons, que l'on ne connaît pas, feraient cacher la vérité dans les premiers moments.

— Les nouvelles des départements continuent à présenter comme très fâcheux l'effet produit par le refroidissement de la température. A Toulon, la nuit du 4 au 5 a été signalée par une gelée, accident extraordinaire pour la saison dans cette contrée. Les vignes de l'Aude ont souffert tout autant que celles de l'Hérault. Un journal de Narbonne va jusqu'à dire que toute la récolte des vignobles du pays est perdue. Dans le pays basque, comme dans la Gironde, les bas fonds seuls ont été maltraités ; les coteaux n'ont pas éprouvé de dommages sensibles.

Aux environs de Beaune, les vignes de premier crû ne se sont pas ressenties d'une manière inquiétante des gelées du 3 et du 4 ; mais, dans les bas de la Côte, on évalue la perte à un quart, même à un tiers. On est rassuré quant aux vignobles de la Meuse, qui n'étaient pas assez avancés pour avoir à redouter la gelée.

Les astronomes attribuent la recrudescence prolongée du froid à cette circonstance que la zône des étoiles filantes, si visibles au mois de novembre, se trouve en ce moment interposée entre le soleil et nous. D'après des observations thermométriques suivies depuis quelque temps, ce phénomène se reproduit habituellement vers les premiers jours de mai, en variant seulement d'intensité, suivant des influences que l'on n'est pas encore parvenu à suffisamment apprécier, et qui agissent, en outre, à d'autres époques de l'année. Il paraît néanmoins que la terre va sortir de sa position par rapport aux astéroïdes qui lui dérobent une partie de la chaleur solaire, et que la température reprendra bientôt son mouvement ascensionnel.

Du reste, nous touchons aux fêtes de la Pentecôte, et la sagesse des nations, comme on sait, a prédit depuis des siècles le retour de l'été pour cette époque, en nous donnant le conseil que résume cette espèce de distique :

A la Pentecôte,
Découvre tes côtes. (*Siècle.*)

— On lit dans l'*Eclaireur de Namur* :

« M. Monge, substitut du procureur du roi de Namur, aidé des agents de la force publique, a fait arrêter ce matin (lundi), à Andenne, un frère de la doctrine chrétienne qui, à l'approche des autorités, s'était barricadé dans sa demeure. Il a été écroué à la prison de Namur. On l'accuse d'attentat à la pudeur sur ses élèves. »

— M. Emile Thomas a quitté la rédaction du *Dix Décembre*. Il est, dit-on, remplacé par M. Granier de Cassagnac.

— Les démocrates socialistes sont prévenus que l'Association pour la vente des beurres, sise rue Saint-Honoré, 49, est transférée rue de la Réale, 3, près la halle à la marée.

DISSOLUTION DE LA GARDE NATIONALE DE MARSEILLE. — Un décret présidentiel dissout la moitié des 70 compagnies existantes dans la garde nationale de Marseille. Le prétexte, c'est que ces compagnies n'existent pas à l'état sérieux, et si cela est vrai pour la plupart, cela tient tout simplement à ce que les nominations d'officiers de ces compagnies ou l'examen du personnel de l'effectif ont déplu aux meneurs royalistes de la garde nationale.

Ces compagnies n'ont jamais été réunies, n'ont point été armées, et n'ont pas fonctionné parce qu'on n'a pas voulu les faire fonctionner.

Mais le motif sérieux, la raison vraie de cette dissolution, c'est le désir d'enlever quelques fusils qui restent encore entre les mains des républicains. Quand on organise la guerre civile, il est prudent d'en préparer les moyens ; et dans une ville comme Marseille, laisser les armes exclusivement aux mains des royalistes, c'est donner le signal d'une lutte que nous ne redoutons guères pourtant ; car nous avons appris, dans plus d'une circonstance, ce que valent les souteneurs de la légitimité.

La mesure que prennent aujourd'hui nos autorités est de celles qui attirent sur leurs auteurs la plus grave de toutes les responsabilités !

(*Voix du Peuple de Marseille.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Orléansville. — M. R. — Reçu les 25. — Rem. — Nous v. répond.
Châtelet. — M. B. — Reçu les 5. — Rem.
Jargeau. — M. A. — Reçu les 46. — Appliq. de conform. — Rem. affect.
Metz. — M. W. — Reçu les 10. — Rem.
Villeréal. — M. M. — Reçu les 45. — Appliq. 6 à la R. — Rem.
Selongey. — M. D. — Reçu les 42. — Appliq. 35 à la R. — Nous rem. le vol. dem. à M. M. — Rem. affect.

THÉATRES.

L'Hippodrome est toujours le plus brillant divertissement que ramènent les beaux jours. Aussi dimanche des milliers de spectateurs iront admirer les courses et les jeux de toute espèce que l'administration a préparés à grands frais pour ne pas déchoir dans l'esprit du public.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. — Ce qui prouve le mérite et le puissant intérêt du drame de M. F. Dugué, c'est que bien des personnes qui ont déjà vu *la Misère* désirent y retourner. Bien rares sont les pièces qui produisent une telle impression.

CHATEAU D'ASNIÈRES. — La réouverture de ce bel établissement a eu lieu dimanche avec une grande solennité. Les illuminations étaient d'une magnificence inouie, et M. Bied s'est pour ainsi dire surpassé cette fois. L'orchestre était dirigé par une main habile, et Denault, son chef, a pu, du premier coup, conquérir une place des plus honorables parmi nos musiciens distingués. Il a exécuté avec un rare talent, sur le cornet à piston, la *Sylphide*, nouvelle polka d'Asnières ; il a été bissé et redemandé. Enfin, ce parc est appelé cette année à un immense succès. — Dimanche, grande fête extraordinaire.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6
DEP. ET ETRANG. . . . 32 . . . 17 . . . 9
sans surtaxe.

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7 ; Marseille, Mlle ... ; Rouen, ... ; Bruxelles, ..., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 17 mai 1850.

Les affaires ont été animées, et, en définitive, le mouvement de baisse qui s'était manifesté hier d'une manière sensible, s'est un peu ralenti. On a dit d'abord que le ministère anglais avait donné sa démission ; mais la vraie cause de la fermeté des cours provient des ventes qui ont eu lieu dernièrement et des rachats faits par suite, en vue de la prochaine liquidation.

Le 3 0/0 fermé avec hausse de 5 c. à 54-45 ; le 5 0/0 avec baisse de 10 c., à 87-45. Les primes se faisaient sur le 5 0/0 de 88 à 87-75 dont 2 ; de 88 à 88-60, dont 1, et de 88-90 à 89 25 dont 50 c. ; fin prochain, 88-60, dont 2 ; et de 89-75 à 90 dont 1. L'emprunt du Piémont a fléchi de 5 c., à 83-75, cours unique. Report du comptant, 3 0/0 et 5 0/0, 05.

AU COMPTANT. Le 3 0/0, ouvert à 54-40, plus bas cours, s'est élevé et fermé à 54-40, comme hier ; le 5 0/0 a débuté à 87-05 ; il s'est élevé ensuite à 87-60, puis il est retombé à 87-25, pour fermer à 87-40, avec 35 c. de baisse sur la clôture de la veille ; les Bons du Trésor s'escomptaient à 5 0/0 à 7 mois ; les actions de la Banque de France ont ouvert à 2,060 fr., elles ont fléchi à 2,040, pour fermer à 2,047-50, avec 12 fr. 50 c. de baisse ; les obligations de la ville de Paris, anciennes, ont baissé de 10 fr., à 1,260 ; les nouvelles de 5 fr., à 1,115 ; l'emprunt de la Seine, de 10 fr., à 1,050.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der. cours.
87 75	5 0/0 j. mars.	cpt.	87 ..	87 60	87 05	87 40
87 35		fin c.	87 ..	87 60	87 ..	87 45
.. ..	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 j. sept.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
54 40	3 0/0 j. d.	cpt.	54 40	54 50	54 40	54 40
54 40		fin c.	54 40	54 55	54 40	54 45
84 ..	5 0/0 Piém.	cpt.	84 ..	84 ..	83 75	83 75
83 50		fin c.	.. ..	.. ..	.. ..	83 75
2060 ..	Banq. France	cpt.	2060 ..	2060 ..	2040 ..	2047 50
700 ..	Paris-Orléans.	cpt.	700 ..	700 ..	695 ..	697 50
... 50	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
500 ..	Rouen	cpt.	493 ..	501 25	495 ..	501 25
500 ..	Libérés	30 c.	496 25	5.1 50	495 25	503 ..
2 5 50	Havre	cpt.	2.5 ..	265 ..	263 75	2.3 75
... 50	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	St-Germain	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	155 ..
152 5	Versailles r. g.	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
167 50	Mars.-Avign.	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
102 50	Bâle	cpt.	... ..	... ..	... ..	102 50
... ..	Boulogne	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
4 5 75	Nord. j. juill.	cpt.	4 5 ..	407 50	405 ..	406 25
407 50	400 payés	30 c.	406 25	406 75	406 25	407 50
320 ..	Centre	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
320 ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
305 ..	Bordeaux	cpt.	... ..	... ..	... ..	307 50
305 ..	175 payés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
316 75	Nantes	cpt.	... ..	... ..	... ..	315 75
320 ..	325 payés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
320 ..	Strasbourg	cpt.	320 ..	32 ..	317 50	318 75
321 25	325 payés	30 c.	... ..	... ..	... ..	319 75

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0	1270 ..	Bons du Trésor	5 0/0
— Nouvelles	1115 ..	Zinc : V.-Montagne.	2775 ..
De la Seine, J. juillet.	1050 ..	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	... ..	Belgique, 4 0/0 1840	80 ..
— nouvelles, 1848	... ..	— 5 0/0 1842	96 ..
Havre, Jouiss. mars	... ..	Espagne : dette activ.	.. ..
— nouvelles	... ..	— dette intér.	31 ..
Rouen, 4 0/0 1847	... ..	Naples. Rec. Rothsc.	94 ..
Liste civile	900 ..	Rom. Empr. j. déc.	79 ..
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	78 ..
Quatre-Canaux	1065 ..	Piémont. Obl. à 4 0/0.	945 ..
		— Obl. nouv 4 0/0.	945 ..

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 18 mai.

THEATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Angelo.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Songe d'une nuit d'été.
ODÉON. — Le Chariot d'Enfant.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Un Mariage, la Maison, Suffrage 1er.
VARIÉTÉS. — Représentation extraordinaire.
GYMNASE. — La Faction, la Volière, Demoiselle à marier.
THÉATRE MONTANSIER. — Un garçon de chez Véry, Embrassons-nous Folleville, le Sous-Préfet.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Misère.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Lesurques.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Jean Bart.
CIRQUE-NATIONAL. — Soirée équestre.
CHOISEUL. — Rats et Biscuits, Jeux nouveaux du clown, le Fils du Pêcheur, Pierrot.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 137. Dimanche 19 Mai 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION
libre et volontaire
du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

RÉPARTITION
proportionnelle
au capital, au travail et au talent.

Les ateliers de notre imprimeur étant fermés aujourd'hui dimanche de la Pentecôte, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE ne paraîtra pas demain lundi.

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé.

PARIS, 18 MAI.

Assemblée nationale.

RAPPORT DE M. LÉON FAUCHER.

Le rapport sur le projet de loi électorale a été lu par M. Léon Faucher à l'ouverture de la séance. Cette lecture a eu lieu au milieu du silence le plus profond.

Les quelques modifications proposées par la commission ne changent ni l'esprit du projet ni son caractère inconstitutionnel; sur certains points même, et notamment en ce qui touche les cas d'indignités, la commission est allée au delà des propositions ministérielles.

Elle a conservé la condition de trois ans de domicile, mais en l'appliquant au canton au lieu de l'appliquer à la commune.

Le maire sera assisté, pour dresser la liste électorale, de deux délégués choisis dans la commune par le juge de paix.

Les ouvriers ou domestiques qui ne pourraient obtenir de certificat de leurs maîtres ou patrons, feront constater leur domicile par le juge de paix.

Pour les fonctionnaires publics, aucune condition de domicile n'est posée. Ils seront électeurs dans la commune de leur résidence, pourvu qu'ils aient trois ans de service.

Les cas d'indignités ont été très étendus. Ainsi, la commission propose d'exclure, entre autres, les condamnés disciplinaires de l'armée, les condamnés pour délit de colportage, les condamnés pour délits de presse qualifiés d'attaque à la morale publique et religieuse, à la propriété et à la famille.

La disposition du projet qui exigeait la majorité absolue des votants, et qui aurait entraîné la nécessité de trois scrutins dans beaucoup de cas, a été écartée par la commission.

Naturellement, le rapport concluait à l'urgence, et la motivait sur l'agitation provoquée par le projet. « Ni le gouvernement ni la commission, dit le rapport, n'ont eu l'initiative de ce projet. Il a été inspiré par la conscience publique; il a été dicté par le cri général qui s'est élevé en même temps de tous les points de la France. »

Ce que le gouvernement appelle un cri général, ne peut être que le concert de récriminations contre la République, la Constitution et le suffrage universel, dont les dernières élections ont été le signal dans tous les journaux qui suivent les glorieuses bannières de l'*Assemblée nationale*, de la *Patrie*, du *Constitutionnel*, etc. A moins que ce ne soient les échos de la proposition de M. Larochejaquelein relativement à l'appel au peuple; car, à l'exception de ces deux ordres de manifestations qui n'étaient inspirées à coup sûr ni par l'amour de la République ni par le respect de la Constitution, personne n'a pu entendre dans le pays d'autre cri général que le cri de réprobation poussé contre le système d'espionnage universel, de persécution contre les fonctionnaires, de compression, d'intimidation, d'arbitraire et de violence, qui a atteint dans ces derniers temps surtout les proportions les plus monstrueuses. Il est donc bien établi que le projet a eu pour but de donner satisfaction aux yeux de ceux qui n'ont pas cessé depuis deux ans de poursuivre de leurs clameurs la République elle-même et sa Constitution. Cela n'a pas empêché le rapport, conforme en cela à l'exposé des motifs ministériels, de protester à chaque ligne de son respect pour la légalité en général et pour la loi fondamentale en particulier.

Au surplus, il est parfaitement superflu de démontrer qu'une loi qui enlève le premier de tous les droits politiques à une foule de citoyens que le code civil et l'ensemble de nos lois laissent en possession de tous les droits civils, détruit le suffrage universel, et conséquemment porte atteinte à la Constitution.

La discussion sur l'urgence et sur le fond a été fixée à mardi. Un grand nombre de membres de la gauche se sont inscrits pour parler contre le projet. Nous n'avons vu personne s'inscrire à droite.

Les orateurs inscrits pour et contre le projet de loi, dont le rapport a été fait aujourd'hui à l'Assemblée, sont au nombre de 41, 6 pour et 35 contre.

POUR : MM. Des Rotours de Chaulieu, de Montalembert, Béchard, de Greslau, Hubert de l'Isle, de la Rozière.

CONTRE : MM. le général Cavaignac, Charles Lagrange, Pascal Duprat, Canet, Em. Arago, Soubiès, Grévy, Baune, Bourzat, de la Moskowa, Saint-Romme, Noël Parfait, Mathieu (de la Drôme), Delebecque, Anglade, Montagu, Barthélemy Saint-Hilaire, Cassal, Dain, Arène, E. Quinet, Emery, Baudin, de Lavalade, Madier de Montjau, T. Bac, Detours, Charamaule, Savatier-Laroche, Rigal, Sage, Lavergne, Dupont (de Bussac), de Lamartine, J. Favre, Gleizal, Chavoix.

Les personnes qui se sont chargées de faire signer des pétitions contre le projet de loi électorale, sont priées de les rapporter dans nos bureaux, le dépôt devant en être fait sans retard.

Le ministère public ne veut pas nous permettre de prendre haleine, et paraît résolu à en finir promptement avec nous.

Il y a trois jours à peine qu'il a fait saisir notre numéro du matin, 15 mai, et qu'il nous a fait savoir, par la *Patrie*, que des poursuites rétrospectives étaient dirigées contre nous pour notre numéro du 12.

Aujourd'hui 18, nous recevons *citation directe* à comparaître mercredi 22 devant la cour d'assises, pour y voir vider ces deux poursuites toutes récentes.

Notre gérant était déjà assigné devant le même jury pour lundi 20, en raison de la reproduction d'un bruit de bourse emprunté par nous, le 15 mars, à la *Voix du Peuple*.

Ce sont donc trois affaires que le ministère public veut vider avec nous dans trois jours.

Le discours de M. le général Lahitte, arrivé à Londres hier matin, a donné lieu hier soir à de nouvelles interpellations dans les deux chambres.

Il résulte des explications données par le ministère anglais au parlement, que M. Drouin de Lhuys, en quittant Londres, avait simplement donné connaissance à lord Palmerston de sa lettre de rappel, sans lui en laisser copie, contrairement à l'usage, et que, dans la conversation qu'il a eue avec le noble lord, il n'avait pas donné à son départ le caractère de rupture éclatante qu'il a pris depuis.

A la suite de ces explications, lord John Russel a annoncé officiellement que lord Normanby avait été rappelé.

On affirmait aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée, que, pour obtenir du président de la République l'autorisation de réparer l'*oubli* du *Moniteur*, le cabinet avait été obligé d'aller jusqu'à parler d'une démission collective. (*Evénement.*)

La censure indirecte continue à être exercée.

Le numéro du *Nouveau-Monde*, qui a paru aujourd'hui, devait contenir un article de Louis Blanc, intitulé : SITUATION!

L'imprimeur s'est opposé à la publication du numéro. Les éditeurs se sont adressés à un autre imprimeur, qui a bien voulu imprimer le journal, mais sans l'article en question. (*Idem.*)

La force de l'Opinion.

Quand on sort des limites du droit et du devoir, quand on lutte avec la conscience publique, tout ce qu'on croit habile devient maladroit, tout ce qui paraît une chance de salut n'est qu'une chance de perte, tout ce qui ressemble à de la force n'est que de la faiblesse.

Les ministres d'action et les Burgraves font de cette vérité une terrible expérience, en ce moment.

Après de vaines provocations tombées sous le mépris public, en poussant l'audace jusqu'à menacer la Constitution dans ce qu'elle a de plus essentiel, de plus fondamental, le suffrage universel, ils ne doutaient pas qu'un premier mouvement d'emportement, d'indignation de la part du peuple parisien leur fournirait l'*occasion* d'une victoire militaire et le *prétexte* d'un changement de régime politique, avant même que les départements eussent pu s'associer à la cause du droit menacé.

C'est le contraire qui arrive et qui les déraisonne.

La population de Paris, avec ce tact admirable qu'elle a des situations politiques, a compris qu'elle devait rester d'autant plus calme qu'on comptait davantage sur son irritation, et que le meilleur moyen de déjouer certains projets était de laisser à la France entière le temps de les comprendre, de les juger, de les condamner.

La population des départements, avec un instinct de sagesse non moins sûr, a compris qu'en s'associant rapidement et légalement à la défense d'une question de droit commun, de légalité, de conservation politique et d'ordre social, elle pouvait préserver la capitale de tous dangers et faire triompher le droit par la toute-puissance morale de l'opinion.

Cette simple résolution de calme à Paris et cette simple diversion d'émotion légale en province ne sont pas le résultat de conciliabules, de plans préparés, de combinaisons savantes; elles sont toutes spontanées, et cependant elles suffisent pour dérouter déjà les plans stratégiques les mieux arrêtés.

Une femme a dit, il y a deux siècles déjà, que rien n'est plus habile que la vertu : on peut dire aujourd'hui que rien n'est plus habile que l'opinion contre les égarements de la force.

L'opinion est de nos jours, en France, la vraie force des gouvernements et la vraie force du peuple. Les partis blancs ou rouges, qui croient obtenir des succès durables en trompant, en opprimant, en violentant l'opinion, courent à une défaite certaine. Un droit qui s'appuie sur l'opinion et qui se l'attache est invincible. L'armée la plus formidable, en luttant contre cette puissance invisible, en cherchant à l'étouffer, ne fait que se l'assimiler, que la propager et que la fortifier dans les âmes. L'opinion devient d'autant plus sévère pour les hommes d'Etat et pour les partis, qu'elle a été pendant quelque temps abusée par leurs tactiques, par leurs hypocrisies ou comprimée par leurs violences. Du jour où elle commence à reconnaître qu'elle a été trompée, il

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 19 MAI 1850.

CAUSERIES.

Gaieté française, où te caches-tu?

Paris est triste, Paris est sombre. Les passants emplissent les rues, les promeneurs encombrent les trottoirs; mais toutes ces figures sont soucieuses, tous ces regards inquiets, toutes ces âmes glacées.

On ne sort plus pour prendre sa part de soleil, pour reposer son esprit dans l'agitation de la foule, pour rire des ridicules qu'on coudoie, des intrigues qu'on devine, des folies qu'on découvre.

On sort et l'on marche parce qu'une anxiété fiévreuse vous empêche de rester en place; on va, rapide et tête basse, sans projet et sans but, à travers les flots mouvants de la multitude, et chaque visage qu'on regarde, chaque parole qu'on saisit au passage replonge votre âme dans les tristes préoccupations qu'elle cherche à combattre par le mouvement du corps.

Mille bruits se répandent; mille rumeurs circulent; mille nouvelles s'échangent; mille absurdités se heurtent et se contredisent. Dans ces moments d'angoisse générale, les railleurs ne rient plus; les sceptiques deviennent crédules.

On appelle cela une situation tendue.

Maudits soient les hommes qui font peser une pareille terreur sur ce pauvre Paris si insoucieux, si joyeux, si frivole!

Dieu merci! ces hommes recueillent déjà le tribut d'éloges et d'actions de grâces qu'ils méritent. J'engage fortement les burgraves à parcourir les quartiers bourgeois et commerçants; et s'ils se déclarent satisfaits des choses qui s'y débitent sur leur compte, ces augustes vieillards ne sont pas difficiles à contenter.

Ah çà! est-ce que la France va se laisser mener en lisière par ces barbons impotents?

Est-ce que nous avons brisé les entraves de la royauté, pour nous mettre dans la main de ces diplomates caducs, rebuts des monarchies tombées?

Est-ce que la Révolution de Février n'est survenue que pour proclamer l'infaillibilité du catarrhe, la souveraineté de l'athsme et la toute puissance de la goutte?

Quoi! notre Assemblée consentirait à remorquer sur les ruines de nos libertés ces ambitions chevrotantes! Pour assurer à quelques gérontes impuissants la douceur de tripoter les affaires du pays, pendant le peu de jours que la nature leur laisse encore, les représentants de la France risqueraient d'allumer la guerre civile et briseraient le pacte qui les lie!...

Si je croyais que cela fût possible, je m'en irais de ce pas demander un asile aux sauvages de l'Océanie. La civilisation s'arrangerait comme elle pourrait.

Comment, représentants que vous êtes, vous ne voyez pas que ces vieux se moquent de vous, et qu'en essayant de vous faire voter cette fameuse loi anti-électorale, ils n'ont pas d'autre but que d'assurer la perpétuation de leur puissance que le suffrage universel va leur enlever!

Ils vous crient que vous allez sauver la société.

Soyez bien persuadés d'une chose : — C'est qu'à ces yeux ornés d'abat-jour et de lunettes, la société, c'est celle qu'ils dominent, qu'ils gouvernent; l'anarchie, c'est tout gouvernement qu'ils ne dirigent pas.

Certes, je ne vous crois pas très forts, et vous n'avez rien fait jusqu'à ce jour pour me prouver que cette opinion est erronée, au contraire; mais je ne vous suppose pas assez dénués de jugement pour ne pas comprendre un peu que ces grands-papas veulent abuser de votre innocence.

Ils vous menacent de donner leur démission, si vous ne votez [illegible] bien.

Ah! pour l'amour de Dieu, prenez-les au mot, mes bons représentants!

Ce projet de [illegible] fût-il aussi bon qu'il est mauvais, aussi rassurant qu'il est dangereux, aussi légitime qu'il est injuste, aussi constitutionnel qu'il l'est peu, je vous dirais encore :

— Elus du peuple français, mettez un billet blanc dans l'urne!

Vous trouverez plus tard occasion de revoter votre loi;

Mais quant à la circonstance qui vous procure la démission de ces messieurs, saisissez-la par les cheveux, et ne lâchez pas!

Une fois ces bâtons vermoulus écartés du char de l'Etat, tout ira comme sur des roulettes.

Et soyez tranquilles, le suffrage universel ne vous les renverra pas.

Si quelques-uns d'entre eux sont dans le besoin, nous les mettrons aux petits ménages. La France sera joyeuse de payer leur pension dans cet établissement philanthropique.

Représentants du peuple, la sécurité du pays, la paix et le bonheur des villages et des cités sont au bout de vos doigts. — Renvoyez les burgraves, et que le ciel vous le rende!

En attendant, Paris et la province font déposer sur la tribune des milliers et des milliers de signatures qui ont pour but d'exhorter l'Assemblée au respect de la Constitution.

Les journaux réactionnaires appellent cela abuser du droit sacré de pétition.

Les citoyens qui proposent l'appel au peuple pour la restauration d'un monarque quelconque, ou qui demandent la translation du gouvernement hors de Paris, sont des hommes respectables et parfaitement intentionnés qui *usent* du droit de pétition, ce droit trois fois saint, destiné à faire connaître légalement et pacifiquement aux pouvoirs les sentiments, les vœux, les tendances, les besoins du pays.

Mais ceux qui réclament le maintien de la République, le respect des droits acquis et des lois jurées, oh! ceux-là sont des misérables, à qui l'on ne saurait accorder aucune espèce d'attention, ceux-là n'usent pas du droit de pétitionner; ils en *abusent*; ils le souillent, ils le déshonorent. Aussi on les accueille par des ricanements; on les tient en souverain mépris. — N'importe, allez toujours, électeurs de Paris et des départements; pétitionnez, réclamez, signez! Il en restera quelque chose.

Décidément, le peuple de Paris se comporte bien mal à l'égard de la réaction.

Comment donc! le gouvernement prend la peine de concentrer autour de Paris cent cinquante mille hommes prêts à déborder dans les rues au premier signal; on entasse les munitions de toutes sortes dans les casernes et dans ces malheureuses Tuileries qui n'avaient jamais vu tant de poudre et de plomb fondu dans leurs caves; et la population parisienne ne s'empresse pas d'utiliser ces bataillons, et de faciliter l'écoulement de ces cartouches, en se livrant aux distractions de l'émeute!

La population parisienne a trop peu d'égards pour la *Patrie* et l'*Assemblée nationale*.

J'ai toujours soutenu que cette population était indigne de posséder dans son sein un gouvernement comme le nôtre. Décidément on aura raison de transporter ailleurs le *siége* de nos pouvoirs.

— Mais descends donc, lâche, descends donc, lui crient sur tous les tons possibles les organes de la modération d'aujourd'hui; descends donc, qu'on t'écrase; descends donc, qu'on t'extermine!

Et le peuple ne descend pas. C'est incroyable.

Les nuits succèdent aux jours, les jours succèdent aux nuits, et les pavés restent là côte à côte, stupidement enfouis dans la chaussée, brûlés par le soleil, mouillés par la pluie, foulés par les piétons, ébranlés par les voitures, et périodiquement essuyés

n'est pas besoin de lui prêter main forte ; il suffit de l'éclairer pour qu'elle parvienne elle-même à se faire justice. Dès lors, le meilleur moyen de l'édifier sur les abus de la force, sur les trahisons de ceux qui la trompent, est de laisser ces abus et ces trahisons arriver jusqu'aux actes, jusqu'au crime. Le spadassin ferrailleur dont on relève les injures et dont on accepte le défi brutal parvient à survivre à sa victime avec l'impunité et l'orgueil de son faux courage. Ayez le vrai courage de mépriser ses injures et ses provocations, et, s'il a le malheur de vous frapper, c'est aussitôt un criminel, un assassin qui tombe sous l'exécration publique.

Ceux qui auraient été assez insensés pour croire pendant quelques temps qu'ils pouvaient, à force de provocations, pousser le peuple à l'émeute ; ceux qui se seraient sentis assez barbares pour envier la triste gloire d'écraser avec une armée de 150,000 soldats, l'insurrection mal armée de quelques milliers de pauvres prolétaires; ceux-là, s'ils existent, ont dû déjà se sentir honteusement défaits et désarmés par le calme du peuple et par les regards sévères que fixent sur eux les quatre-vingt-six départements de la France.

Quand la pensée est élargie de prison, ne fût-ce que pour un moment, elle en garde le souvenir ; les idées une fois nées ne s'anéantissent plus ; elles peuvent être accablées sous les chaînes, mais, prisonnières immortelles, elles usent les liens de leur captivité. (CHATEAUBRIANT, *Histoire de France*. — Philippe VI, dit de Valois.)

Des perquisitions ont été faites cette nuit sur divers points.

La police, assure-t-on, croyait être sur la piste de quelques-uns des réfugiés de Londres qu'elle disait être mystérieusement arrivés à Paris.

On dit que de nouvelles perquisitions sont ordonnées pour la nuit prochaine. (*Evènement*.)

M. Thiers écrivait ceci dans le *National*, le 5 janvier 1830.

« Quand la France aura jugé dans son bon sens que les lois fondamentales sont violées, et qu'elle trouvera dans son courage la force de résister, ELLE POURRA REFUSER L'IMPÔT. »

Laissons-les se perdre.

Une attitude ferme et calme, voilà contre eux l'arme la plus terrible. Les hommes violents, les énergumènes de la modération sont une minorité parmi ceux qui s'intitulent les amis de l'ordre. Ce qui grossit les rangs des partisans du passé, ce sont les calomnies répandues contre les démocrates, c'est la peur d'un bouleversement violent, c'est le fantôme de 93, habilement et persévéramment évoqué, c'est la conviction que le parti démocratique est le parti de l'émeute quand même. L'attitude du peuple parisien, depuis que la loi contre le suffrage universel est déposée, a déjà ramené bien des esprits. Que ce calme se maintienne jusqu'au bout, que le peuple se tienne dans l'attitude de la protestation et sache résister aux provocations incessantes dont il est l'objet, c'est une victoire morale qu'il remportera, victoire d'une portée immense, et plus féconde pour l'avenir qu'une insurrection victorieuse.

Que le parti de l'épée sainte veuille une bataille pour s'affermir, c'est logique ; quand on n'a pas le droit, il faut bien recourir à la force pour régner quelques jours ; mais le droit ne doit recourir à ce moyen qu'à toute extrémité. Son rôle, c'est de vaincre par la persuasion, et s'il reste fidèle à ce rôle, s'il ne compromet pas sa cause par des imprudences qui effraient les esprits timides ou prévenus, son triomphe n'est pas loin.

Toutes les imprudences, toutes les maladresses, toutes les folies que peut commettre un parti, les hommes de la réaction les ont commises ; ils se disposent à en commettre de plus grandes. Dénonçons-les au pays, rendons-les patentes à tous les yeux, protestons, pétitionnons, mais, pour Dieu! ne les interrompons pas. N'opérons pas une diversion qui les tirerait d'embarras, une diversion sur laquelle ils comptent pour ramener l'opinion qui les abandonne, une diversion qui, en justifiant quelques-unes de leurs calomnies, arrêterait le mouvement des esprits en faveur de la cause démocratique, et qui, si elle venait à échouer, ajournerait peut-être de dix ans le triomphe de nos idées.

Le *Pays* conjure ses amis de s'abstenir de toute concession à l'opinion publique. La conciliation, s'écrie-t-il, serait un acte de pusillanimité. Il faut voter le projet afin de pouvoir ensuite *s'occuper du sort des classes laborieuses !*

Quant à l'*Assemblée nationale*, elle a compté sur l'émeute, il la lui faut à tout prix.

Elle s'adresse aux ouvriers démocrates, à ceux qu'elle appelle les soldats du socialisme ; elle les engage à se méfier de leurs chefs qui leur conseillent de ne pas prendre les armes ; elle fait ressortir tout ce que l'on a dit de l'attitude possible de l'armée en cas de conflit, puis après avoir fait tout son possible pour souffler la discorde et la guerre parmi les démocrates, elle termine en réclamant une dictature immédiate : —

N'est-il pas temps, s'écrie-t-elle, de défendre énergiquement la société menacée, de fouler aux pieds les arguties de la Fronde, de prononcer la formule suprême de *caveant consules*, et de confier à un pouvoir dictatorial la défense du pays menacé, le rétablissement de l'ordre, le véritable avenir de la liberté ?

Ceci est la péroraison. L'honnête journal a espéré que la perspective de cette dictature achèverait de déterminer au combat ceux que le reste de l'article n'aurait pas convaincus.

Mais il est des poisons qui cessent d'être dangereux en passant par certaines mains. Il n'est pas à craindre que les plus généreux soldats de l'idée démocratique soient entraînés à suivre les conseils insidieux de l'*Assemblée nationale*.

Les Braves, les Gens de cœur.

La *Patrie* d'hier jette cette insulte aux démocrates : « *Vous êtes des tartufes ou des lâches.* » La cause de cette honnête colère, c'est que les républicains ne se hâtent pas assez à son gré de descendre dans la rue. La *Patrie* s'impatiente ; elle se fatigue de braquer si longtemps l'escopette, au coin de chaque rue. — Pas la moindre occasion de tuer personne : c'est affreux ! Ils sont bien lâches ces républicains !... Quoi ! ne pourra-t-on se débarrasser une bonne fois d'eux et de la République !...

—Puisque vous avez bien voulu nous apprendre où sont les lâches et les tartufes, voulez-vous que nous vous disions, honnête feuille, où sont vraiment les braves, les gens de cœur ?

Les braves?... ce sont ces écrivains qui, cachés derrière cent trente mille baïonnettes, insultent un peuple sans armes, et le provoquent à l'insurrection.

Les braves?... Ce sont ces folliculaires qu'on ne trouve nulle part au jour du danger, et partout au lendemain de la victoire, courbés et serviles devant le vainqueur, quel qu'il soit.

Ce sont ces hommes qui ont acclamé la République en Février et qui l'attaquent aujourd'hui; qui ont encensé le peuple quand le fusil fumait encore dans ses mains noircies, sur les ruines d'un trône, et qui l'insultent depuis qu'il est désarmé !

Les braves, les gens de cœur ? ce sont ceux qui proposent la violation du pacte fondamental sans avoir même le courage, tout armés qu'ils sont, d'en convenir et de dire où ils veulent aller. Ce sont ceux qui marchent le visage couvert d'un masque et dans l'ombre, et viennent bravement frapper la République par derrière.

Ce n'est qu'une diversion.

Le *Constitutionnel* rassure ceux qui auraient pu croire que la rupture avec l'Angleterre pourrait entraîner une guerre quelconque :

Si, des explications qui seront données publiquement devant les représentants des deux pays et devant l'opinion européenne, il ressort manifestement que le ministre des affaires étrangères de l'Angleterre a apporté dans les négociations la sincérité, la cordialité et l'entière droiture qu'y a incontestablement mises le cabinet français, et que l'avortement des négociations est dû à un fait, non préparé ni calculé, mais absolument indépendant de sa volonté; rien ne s'opposera à la reprise immédiate des bonnes relations entre les deux cabinets. S'il ressort au contraire des débats que la conduite du ministre anglais n'a pas correspondu complètement aux loyales façons d'agir des négociateurs français, il sera inutile de reprendre avec le ministre les rapports étroits dont l'expérience aura démontré l'inefficacité à rien produire de satisfaisant.

Le *Journal des Débats* avoue ne rien comprendre à toute cette comédie :

Tout cela, dit-il après avoir rappelé l'omission du *Moniteur* et les paroles des ministres anglais dans les deux chambres, tout cela semble impossible à comprendre et à concilier. Nous ne dirons pas, comme on a souvent tort de le répéter, qui trompe-t-on? Mais il résulte de tout cela pour nous qu'il y a dans toute cette affaire quelque malentendu inexpliqué, et qu'à coup sûr quelqu'un de ceux qui y ont joué un rôle s'est trompé. Qui est-ce?

L'*Union* rapportait hier que le rappel de M. Drouin de l'Huys avait été décidé en l'absence du président de la République, par le conseil des ministres, *assistés d'un des hommes les plus considérables du monde politique*. Le *Moniteur* déclare que ce fait est inexact. L'*Union* répond qu'elle ne veut pas chicaner, et que, puisque le gouvernement tout entier accepte la responsabilité de la rupture, elle n'insistera pas sur les faits, qu'elle tenait cependant d'assez bonne source.

Les lignes suivantes sont extraites de l'*Opinion publique* :

On racontait dans les couloirs de l'Assemblée qu'à la réception d'hier soir à l'Elysée, les félicitations qu'on adressait au président de la République au sujet de la manifestation patriotique de l'Assemblée après le discours de M. le général Lahitte, étaient très froidement reçues. On était étonné de la froideur de cet accueil, qui donnait lieu à beaucoup de commentaires.

Les journaux religieux publient aujourd'hui une lettre encyclique du pape dans laquelle il engage le clergé de France à exécuter la loi d'ignorance.

Les temps sont difficiles, dit Pie IX, il faut savoir faire des sacrifices.

L'*Ami de la Religion* annonce que le nonce a été chargé de témoigner à MM. de Molé, de Montalembert et de Falloux toute la satisfaction du souverain pontife pour la part qu'ils ont prise à cette loi.

Nous avons dit avec quels transports de joie l'élection d'Eugène Sue a été accueillie par les journaux démocratiques de Turin et de Gênes.

Le *Pueblo* de Madrid a consacré plusieurs articles à l'appréciation de cette élection, qu'il considère, ainsi que les journaux piémontais, comme un des plus heureux symptômes de l'avenir, comme un gage de la prochaine rédemption de l'humanité courbée sous l'oppression et la misère.

A Rome la joie n'a pas été moins vive. Là, comme on n'avait pas de journaux pour servir d'interprète, la population a manifesté sa joie par des feux de Bengale allumés sur le *Corso*.

Les armements continuent en Russie et en Autriche sur une vaste échelle. A Cracovie personne ne doute que ces armements ne soient dirigés contre la France. Les correspondances de Vienne disent également que ces troupes sont destinées à comprimer la révolution d'Occident. L'émeute attendue servirait de prétexte.

Le congrès de Berlin va où paraît devoir enfanter un nouveau congrès. Dans une conférence tenue le 14, la Prusse en a fait la proposition, et sa proposition a rencontré un accueil favorable. Il aurait pour but la réorganisation de la confédération. Une note serait probablement adressée à l'Autriche pour protester contre le congrès de Francfort et contre la prétention qu'a eue l'Autriche de s'attribuer la présidence.

La principale séance du congrès de Berlin a dû avoir lieu hier, en présence des princes de l'Union, et toutes les résolutions prises devaient y être ratifiées. Les gouvernements de l'Union ne pourront probablement pas envoyer avant la fin de ce mois des plénipotentiaires à Francfort. Les ministres des Etats de l'Union protestent contre l'admission à Francfort de M. de Bulow en qualité d'agent danois chargé de représenter le Holstein à la diète.

On discute à la chambre des députés de Turin un projet de loi sur le timbre.

On écrit de Constantinople qu'une nouvelle insurrection vient d'éclater à Samos, elle a pour but de se soustraire complètement à l'autorité du prince Vogeridas et de mettre l'île sous la dépendance immédiate de la Porte.

Les lettres suivantes ont été adressées au préfet de la Seine à l'occasion de la pétition contre toute violation de la Constitution :

Monsieur le préfet,

Deux maires adjoints de Paris viennent d'être destitués pour avoir signé une pétition parfaitement légale et parfaitement constitutionnelle, mais qui est un acte d'opposition à la marche suivie par le gouvernement, acte auquel ma signature n'a manqué le premier jour que par hasard. Jusqu'à ce jour, les fonctions municipales, même à Paris, avaient été considérées comme entièrement étrangères à la politique. La décision qu'on vient de prendre prouve le contraire. Il en résulte que le ministère considère l'exercice de ces fonctions comme impliquant une adhésion complète à ses opinions et à ses actes. Pour mon compte, je ne puis accepter cette situation. En conséquence, je vous prie de recevoir ma démission de membre de la commission municipale de Paris.

Agréez, etc.

DUCHEZ.

Le 15 mai 1850.

Monsieur le préfet,

A mon retour à Paris d'un voyage de quelques jours, j'apprends par les journaux la révocation de mes honorables collègues et amis Desmarets et Hardouin. Cette mesure est un avertissement pour les membres de la municipalité parisienne qui, comme moi, sont restés dévoués à la République et à la Constitution.

Pour profiter de cet avertissement et aussi pour exercer librement le droit que la Constitution assure à tous les citoyens de signer des pétitions, j'ai l'honneur de vous prier de recevoir ma démission des fonctions d'adjoint au maire du 10e arrondissement de Paris.

ÉMILE LE DIEN.

MM. Davy, ancien constituant, et Fleau, ancien préfet de l'Eure, ont envoyé à M. Goudchaux leur adhésion à la pétition contre le projet de loi électorale.

M. Gervais (de Caen), écrit à la *Gazette* qu'il s'est empressé de la signer.

---

par les balsis des portières d'alentour.

La réaction se donne au diable. Peine perdue! le diable n'en veut pas. Il a diablement raison.

On cite un de ses héros les plus remarquables, une de ses têtes les plus actives qui, à bout de stratagèmes, ne sachant plus à quel démon vouer le peu d'âme qu'il possède, est sur le point de renoncer à la partie, et chante du matin au soir, sur l'air du *Pré aux Clercs* :

Donnez moi mon émeute
Ou laissez-moi mourir!

Ma foi, je suis grandement d'avis de le laisser mourir, — d'autant plus qu'il n'en mourra pas.

Dans les premiers jours qui suivirent la présentation de la loi, alors que l'irritation populaire était tellement surexcitée qu'une insurrection semblait imminente, les réactionnaires se croyaient à ce point sûrs de *leur affaire*, qu'ils ne prenaient pas même le soin de dissimuler leur joie, leurs espérances et leurs projets.

On n'a pas d'idée des propos qui s'échangaient dans certaines compagnies de certaines légions de la garde nationale, dans les officines des journaux modérés, et jusque dans les lieux publics.

On aurait cru assister aux conciliabules des égorgeurs catholiques, la veille de la Saint-Barthélemy.

— Pas de quartier, disait l'un; il faut que cette fois il ne reste plus dans Paris un socialiste sur pied.

— Pas de prisonniers ! pas de transportation ! nous avons commis une faute en juin 48, on ne nous y reprendra pas cette fois-ci.

— Fusillé, tout ce qui sera pris dans la rue ; et, après le combat, fusillé, tout ce qui sera arrêté à domicile, montagnards, délégués, journalistes !... pas de pitié ! il faut en finir.

J'en passe et des plus beaux.

Certes, je suis loin de rendre tout un parti solidaire des fureurs sauvages de ces excentriques forcenés.

Je suis convaincu même, pour l'honneur de mon espèce, que ces fanfarons de meurtre reculeraient, à l'occasion, devant l'application de leurs principes.

Non, ces orgies de sang ne sont plus de notre époque. Le temps des massacres religieux et des septembrisades politiques est passé, passé à jamais.

Mais ces gracieux propos n'en sont ni plus gais ni plus consolants, surtout pour les femmes, pour les mères, pour les sœurs, pour les filles qui les entendent.

Notez que les familles de ces modérés, élevées dans l'abomination des rouges, supposent naturellement que les socialistes doivent former des plans infiniment moins anodins encore que les projets formulés par les amis de l'ordre.

Songez alors aux terreurs, aux transes, aux angoisses mortelles de ces pauvres âmes craintives attendant de jour en jour, d'heure en heure, le signal de la bataille, croyant entendre le roulement du tambour dans chaque voiture qui passe, croyant voir le commencement de l'émeute dans chaque passant affairé qui court sur la chaussée, tressaillant au moindre bruit de la rue, tremblant de frayeur, mourant d'effroi à chaque minute.

Ah ! vieux burgraves, si je vous tenais !

— Tenez, mesdames, si vous ne vous en mêlez pas, tout cela finira mal.

Vos maris sont des brutes : — je parle pour les rouges, aussi bien que pour les blancs.

Pour peu que vous les laissiez faire, ils vont nous ramener tout droit à la barbarie.

Vous devez avoir assez de ces paroles de haine, de ces propos de destruction et de carnage, de ces conversations furieuses, de ces déclamations forcenées.

Pieuse réserve de l'humanité, faites votre devoir ; colombes de paix, prenez le rameau d'olivier et jetez-vous dans la mêlée ; cœurs tendres, âmes affectueuses, proclamez la concorde, décrétez la réconciliation, au nom de votre tendresse d'amantes, de votre chasteté d'épouses, de votre saint titre de mère.

Déclarez *hors la famille* tout homme qui n'abjure pas à l'instant ses défiances, ses haines, ses instincts de vengeance, pour discuter froidement les grandes questions qui divisent l'humanité, et menacent de couvrir le monde de ruines et de sang.

Prenez par la main vos petits chérubins à tête blonde, et venez toutes, émeute de l'amour, sainte insurrection de la paix, venez parcourir ces rues agitées ; venez dire à ces hommes qui s'observent et se menacent :

— Au nom des mères, au nom des épouses, au nom des enfants, réconciliez-vous !

Venez aux portes de l'Assemblée où règnent, hélas ! comme dans les rues, la colère aveugle et la haine insensée, et que vos douces voix s'unissent pour crier à ces législateurs passionnés : — Au nom des femmes tremblantes et de l'enfance éplorée, apaisez-vous !

Oui, si les femmes voulaient, elles sauveraient le monde.

A aucune époque, l'intervention de la femme n'a pu être efficace, nécessaire, indispensable même comme elle le serait, comme elle l'est aujourd'hui.

Dans les périodes de guerres religieuses, où les théologiens discutaient les points de dogme avec le fer des soldats et les bûchers des bourreaux, la femme, exclue de la science des robes noires, — je ne la plains pas pour cela, — ne pouvait se mêler à la lutte que pour consoler les vaincus, étancher le sang des blessés et prier pour les morts.

Dans les guerres politiques, son rôle était non moins passif encore.

Mais dans la question sociale qui agite le monde du dix-neuvième siècle, la mission de la femme devient active et puissante. Elle a le droit de s'asseoir au conseil, et de donner, elle aussi, sa solution et comme femme et comme mère. Elle a double voix au chapitre, au nom de son sexe et au nom de l'enfance dont elle seule possède les secrets et devine les besoins.

Je ne fais pas mon compliment à la commission constituante d'avoir exclu la femme des délibérations publiques, et j'honore Considerant pour avoir proposé son admission.

Je prédis aux assemblées présentes et futures qu'elles ne feront que du gâchis, tant que l'élément féminin ne sera pas largement représenté dans leur sein.

Dépositaires des saintes traditions de la charité privée, les femmes seules peuvent organiser la charité publique, la grande charité sociale, qui s'appelle fraternité dans le livre des conquêtes de l'esprit humain.

Les femmes, non plus que les pauvres, n'ont pas compté jusqu'à ce jour dans la balance inégale des codes sociaux. Que les femmes tendent la main aux pauvres, leurs frères ; qu'elles usent en faveur des autres opprimés du peu d'influence qu'elles ont conquise par le progrès de nos mœurs, en dépit de nos lois.

Femmes, instruisez-vous ; femmes, éclairez-vous ! Elevez votre intelligence au niveau de votre cœur ; abordez franchement ces grandes questions dont la solution est en germe dans la tendre charité de vos âmes.

Et venez imposer aux hommes l'autorité de votre douce puissance, pour arrêter ces luttes impies, pour organiser enfin la paix et le bonheur sur la terre.

Vous avez un grand droit à réclamer, un grand devoir à accomplir.

Soyez fortes ; car votre mission commence, et dites-vous bien qu'on ne peut rien faire sans vous.

EUGÈNE NUS.

LES VAGABONDS DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

Un journal publie la lettre suivante :

« Paris, le 15 mai 1850.

« Monsieur le rédacteur,

» Permettez-moi de joindre aux réclamations générales contre la loi de restriction électorale une protestation particulière :

» Nommé le 13 juin 1848 chargé d'affaires de la République à Lisbonne, j'ai dû quitter mon ancien domicile. Rappelé un an après, par le gouvernement de M. Louis Bonaparte, je suis revenu et n'ai pu revenir en France qu'au mois de juillet dernier.

» Si la loi passait, en admettant même que je pusse satisfaire aux formalités exigées, je ne pourrais pas être électeur avant deux ans et deux mois.

» Ainsi, pour avoir eu l'honneur de représenter la France, j'aurais perdu la faculté de me représenter moi-même.

» Ainsi, pour avoir accompli un devoir, j'aurais perdu un droit.

» Je proteste au nom de la Constitution, au nom de la justice, au nom du bon sens.

» Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» F. MALLEFILLE. »

M. Monduit, chef de bataillon de la 11e légion de la garde nationale, vient d'être suspendu, pour deux mois, de ses fonctions, par un arrêté de M. le préfet de la Seine, en date du 16 mai.

Cette suspension a pour prétexte une lettre de M. Monduit que nous avons insérée le 29 avril.

Dans cette lettre, M. Monduit, indigné, comme tous les bons citoyens, des procédés arbitraires de M. Carlier à l'égard des journaux démocratiques, avertit qu'une souscription à l'effet de répandre ces journaux était ouverte, souscrivait pour cinquante francs.

La décision du conseil de préfecture se fonde sur le 2e paragraphe de l'article 1er de la loi du 22 mars 1831, ainsi conçu :

« Toute délibération prise par la garde nationale sur les affaires de l'Etat, du département et de la commune, est une atteinte à la liberté publique et un délit contre la chose publique et la Constitution. »

Quel rapport y a-t-il entre une délibération prise par la garde nationale et une lettre écrite par un garde national?

Une délibération est un acte collectif que la loi devait interdire. Mais une lettre est un acte individuel.

Pourquoi le conseil n'a-t-il pas mis dans son arrêté, au lieu de ces arguties de procureur qui ne feront aucune dupe, ces simples mots : Attendu que M. Monduit est républicain et paraît dévoué à la Constitution, etc.? Cela, au moins, eût été franc, et nous n'aurions pas songé à faire la plus petite observation. (*National*.)

Protestations des Départements.

Si nous voulions continuer à reproduire par extraits les protestations des journaux de province, nos colonnes n'y suffiraient pas. Le genre de liberté dont nous jouissons dans la capitale ne le comporterait pas d'ailleurs Le mouvement des pétitions est immense et tout spontané. Ce n'est pas un parti qui proteste par la voie légale contre le projet de loi soumis à l'Assemblée, c'est le cœur, c'est la conscience du pays qui veut conserver à l'ordre public, à la paix des familles, à l'autorité des lois et des pouvoirs eux-mêmes leur garantie originelle, fondamentale. Il est impossible que ce flot de pétitions, en couvrant la tribune nationale dans quelques jours, n'éclaire pas l'Assemblée sur l'égarement de quelques hommes qui n'ont pas craint de soulever cette agitation immense. Nous nous bornons à quelques citations partielles :

AUBE — On lit dans le *Progrès* :

» Le flot monte d'heure en heure; les pétitions circulent et se multiplient avec la rapidité d'un courant électrique; les conseils municipaux se prononcent, tous les départements, toutes les communes sont debout; la barricade de signatures s'étend bientôt de Lille à Marseille, et du Havre à Strasbourg. La révolution du pétitionnement est désormais irrésistible. A la tâche, ouvriers de la République et du suffrage universel! à la tâche! et que l'œuvre arrive à temps. Doublons nos efforts, nous doublerons les jours.

Hâtez-vous, c'est votre devoir et votre droit; c'est le cri de la France, c'est la voix du peuple, c'est la volonté de la nation que vous venez enregistrer dans ces pétitions, nouvelles tables de la loi, scrutin spontané de ce suffrage universel qu'on relève d'autant plus éclatant et solennel qu'on essaie de le briser. »

NORD. — Le chiffre des signatures que portent les pétitions déjà envoyées par le *Messager du Nord* à Paris s'élève, pour le seul arrondissement de Lille, à 8 862.

HÉRAULT. — On lit dans l'*Hérault socialiste* :

« Dans l'Hérault, les bruits les plus sinistres circulent jusque dans les plus petites communes. Les femmes pleurent et les hommes se taisent : le calme est sur les places, mais la colère est dans bien des cœurs.

» Dans la plupart des départements voisins, la situation est exactement la même. — On prétend que le Midi est royaliste : eh bien! qu'on interroge le paysan, l'ouvrier et le bourgeois, et le doute ne sera plus permis.

» Quoi qu'il advienne en toute circonstance, NOTRE DÉMOCRATIQUE CONSTITUTION trouvera, plus qu'ailleurs, dans nos pays, des défenseurs nombreux et convaincus. Que les blancs, les bleus, les cosaques et TOUS autres monarchiens prennent leurs mesures en conséquence.

» En France, il suffit de quelques heures et d'un souffle pour renverser une monarchie ; mais il faut dix ans de guerre et la mort de trois millions d'hommes pour étouffer une RÉPUBLIQUE.

MEUSE. — Le *Franc-Parleur de la Meuse* adresse aux républicains des départements un chaleureux appel dont nous reproduisons le dernier passage :

« Il y va de la République, il y va peut-être de l'indépendance nationale! Ne sait-on pas que les Prussiens ont marché sur notre frontière, en apprenant la présentation de la loi? Ne sait-on pas que l'Autriche paraît déterminée à forcer le passage des Alpes, en dépit du Piémont, si le Piémont essaie de se défendre?

» Il y va de l'avenir de la France ; c'est donc à la France tout entière et non plus à Paris seulement qu'il appartient d'agir. A nous, citoyens, de nous lever les premiers pour la défense de la Constitution, pour la revendication de notre droit de suffrage! A nous de pétitionner d'abord, puis de résister, si la souveraineté du peuple est frappée de déchéance par les partisans du droit divin! A nous de sauver la liberté, de défendre la République sans attendre le signal de Paris!

» La capitale a su jusqu'à ce jour monopoliser l'initiative nationale. Prouvons-lui que les citoyens des départements sont aussi ardents, aussi dévoués démocrates que ces enfants de Paris qui font trembler l'Europe, parce qu'on sait qu'ils résument en eux les sentiments et l'action de la France. »

ANGERS. — On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« La pétition a rencontré dans notre ville d'énergiques et consciencieuses adhésions. Dans la seule journée d'hier, près de DEUX MILLE SIGNATURES ont été obtenues. Ce nombre devra doubler dans la journée d'aujourd'hui et dans celle de demain. Qu'on se hâte, qu'on agisse avec la fermeté que commandent les circonstances.

Assemblée nationale.

Présidence de M. DUPIN. — *Séance du* 18 *mai*.

MM. d'Etchegoyen, Duché, Labrouste, Ed. Quinet, Ducoux, Cassal, Baune, Delbès, Aubry (Nord), Greppo, Carnot, Bancel, déposent des pétitions contre la réforme de la loi électorale du 15 mai 1850.

M. CH. LAGRANGE. J'ai ici des pétitions de plus de 3,000 citoyens, mais je ne veux pas les déposer au milieu du bruit et des huées de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Faites simplement comme vos collègues.

M. CH. LAGRANGE. J'en suis bien fâché, mais comme je remplis un devoir, je ne veux pas exercer ce devoir au milieu des risées de l'Assemblée. (Silence! silence!) Citoyens, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée les pétitions de : 1° 300 citoyens du département de la Seine; 2° de 2 147 citoyens du département de l'Eure, qui s'opposent de toutes leurs forces à l'attentat contre la constitution qui résulte du projet. (Réclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous invite à ne pas parler ainsi. Les pétitionnaires n'ont pas le droit de donner des leçons à l'Assemblée. Ils doivent s'adresser avec respect à ceux qui reçoivent leurs pétitions : voilà le droit des citoyens. (Très bien! à droite.)

MM. Latrade, Deflotte, Bourzat, Salvat, Gendré, Detours, Valentin, déposent des pétitions pour le maintien du suffrage universel.

M. Sommier, représentant très petit, monte à la tribune. (Rires bruyants.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne saurais accepter que les pétitionnaires donnent des leçons à l'Assemblée; mais je ne puis permettre non plus des rires indécents. Les pétitions doivent être reçues avec convenance. (Très bien!)

M. MIOT. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée plusieurs pétitions d'électeurs de la Seine qui demandent le maintien du suffrage universel. Ils terminent par une vérité incontestable : Il n'y a pas de droit contre le droit. (Très bien à gauche!)

M. WOLOWSKI dépose une pétition pour que l'Assemblée organise le crédit sans papier monnaie.

M. FOULD, ministre des finances, dépose sur le bureau de l'Assemblée des projets de crédit supplémentaire pour la prolongation du traité relatif aux paquebots de la Corse pendant deux mois, et aux paquebots de la Méditerranée pendant quatre mois.

L'Assemblée, consultée, vote la prise en considération de l'urgence, et renvoie les projets à la commission du budget.

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du président de l'Assemblée un projet qui a pour but de constituer des retraites successives et proportionnelles aux sous-officiers et soldats de l'armée.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Léon Faucher.

M. LÉON FAUCHER. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la réforme électorale.

Voix nombreuses : Lisez! lisez!

M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'Assemblée au silence.

M. LÉON FAUCHER, rapporteur. Messieurs, depuis notre première révolution, et de 1789 à 1848, la France a traversé bien des régimes ; elle a éprouvé les formes les plus diverses de gouvernement. Depuis la liberté la plus illimitée jusqu'à la dictature la plus absolue, nous avons parcouru tous les degrés de l'échelle politique : tantôt le pouvoir a élargi sa base de manière à reposer sur 5 à 6 millions de citoyens ; tantôt il a resserré le cercle de façon à n'y comprendre que 80 000 électeurs. On a successivement employé les combinaisons les plus contraires ; et l'on n'a pas moins fait pour étendre que pour restreindre les droits qui, dans un pays libre, peuvent appartenir aux citoyens.

Cependant, parmi tant d'innovations, il en est une que les esprits les plus hardis n'avaient pas envisagée, et que les lois les plus larges n'avaient pas consacrée avant notre époque.

Le suffrage universel et direct ne figure dans aucune des cinq ou six constitutions qui marquent les étapes de la révolution française de 1791 à 1804. Aucune de celles qui ont été mises en pratique n'appelle tous les Français à élire leurs représentants, sans intermédiaire, et à prendre ainsi une part active à la direction de l'Etat.

C'est la révolution de 1848 qui a inauguré ce nouveau droit public en France. En dépit des incontestables progrès qu'a faits la civilisation depuis 60 ans, l'épreuve pouvait paraître périlleuse; on l'a compliquée en n'attachant à l'exercice du suffrage ni limites, ni règles, ni garanties. Le décret du gouvernement provisoire (5 mars 1848), en abaissant jusqu'à 21 ans la majorité politique, n'exigeait qu'un domicile de six mois pour l'inscription sur la liste électorale de la commune. Encore l'instruction du 8 mars, en dispensant les citoyens de faire la preuve de l'âge et en les autorisant à se faire inscrire sur la liste d'une autre commune que celle de leur domicile, vint-elle effacer jusqu'à la trace de cette faible garantie.

La Constitution de 1848 a sagement abandonné à la loi le soin d'organiser le suffrage politique. Mais comment ce mandat a-t-il été rempli? La loi organique du 15 mars 1849 se borne en quelque sorte à viser le décret du gouvernement provisoire; elle rend plus impérative la condition des six mois de domicile, mais elle n'indique et n'exige aucune preuve légale qui serve à le constater ; elle ajoute à peine quelques cas d'indignité à l'incapacité résultant de décisions judiciaires ; voilà tout ce qui a été fait jusqu'à présent dans l'intérêt d'une société que le scepticisme le plus immoral travaille sans relâche à dissoudre, et que l'anarchie attaque de front.

Quand on examine sans prévention l'économie de notre système électoral, on ne peut s'étonner que d'une seule chose, c'est que nos mœurs publiques aient résisté, dans le plus grand nombre des agglomérations urbaines, ou rurales, à cette absence de règle, à cette indifférence de la loi.

Mais à chaque épreuve du suffrage universel ainsi entendu, la confusion est devenue plus manifeste et le péril plus grand. Chaque élection a doublé les anxiétés de l'opinion publique ; il faut reconnaître, messieurs, dans ces circonstances, une de ces nécessités qui s'imposent à tous les esprits clairvoyants. De là les propositions dont vous a saisis l'initiative parlementaire; de là surtout le projet de loi qui vous est soumis et dont vous nous avez confié l'examen.

Le gouvernement pense que notre législation électorale est défectueuse et dangereuse. Nous partageons cette conviction au plus haut degré. Le gouvernement a jugé le moment venu de réviser et corriger le système électoral ; à cette tentative, qui nous paraît à la fois morale et politique, nous croyons que l'Assemblée ne doit pas refuser son concours. Dans l'opinion de votre commission, le gouvernement et l'Assemblée sont d'accord sur le but qu'il s'agit d'atteindre. Les réformes que le projet introduit dans le système électoral de la France se renferment-elles dans les limites que la loi fondamentale a posées, et ont-elles toute l'efficacité que la situation commande? Voilà ce que nous avions à rechercher.

L'économie tout entière du projet réside dans deux dispositions : celle qui détermine les conditions de domicile électoral, et celle qui étend le domaine des incapacités électorales déjà prévues par la loi.

Le projet exige trois années de domicile dans la commune, sur la liste de laquelle l'électeur doit être inscrit. La Constitution a-t-elle fait au domicile la condition de l'exercice du droit de suffrage?

On ne peut pas raisonnablement douter en consultant le texte et en l'interprétant de bonne foi. Aux termes de l'art. 30, l'élection se fait par département, au scrutin de liste, et les électeurs votent au chef-lieu de canton. La Constitution exige donc que chaque électeur exerce ses droits dans le canton auquel il appartient réellement, et qu'il vote dans le lieu qu'il habite, au siège de ses intérêts domestiques et au centre de ses relations. Le droit de suffrage devient ainsi l'expression du droit de cité, il est attaché à la famille communale.

La loi du 15 mars reconnaît et consacre l'obligation du domicile ; mais elle rend en même temps cette condition illusoire en le réduisant à une simple résidence de six mois. Il en résulte que l'électeur peut voter successivement dans plusieurs départements pendant le cours d'une même législature. On mobilise en quelque sorte le droit de suffrage au lieu de l'attacher au foyer de la famille et de le fixer. La loi semble provoquer l'électeur à une existence nomade, elle lui donne la tentation de s'enrôler dans ces combinaisons de parti qui peuvent, à un moment donné, et au moyen d'une population flottante, créer, ainsi que le fait remarquer l'exposé des motifs, dans les villes importantes une majorité de hasard.

Les constitutions de notre première République, portant la prévoyance un peu plus loin que la loi du 15 mars, voulaient que l'électeur eût résidé une année entière dans le canton où il était appelé à voter ; encore avaient-elles placé à côté de cette obligation, et en faveur de la société, des garanties d'une autre nature. Tantôt le législateur, s'attachant à la maturité de la raison individuelle, voulait que l'on ne fût pas admis au vote avant d'avoir atteint l'âge de 25 ans ; tantôt il cherchait des gages de sécurité pour l'ordre social dans la situation de ceux qui contribuent sous une forme directe aux charges de l'Etat. Souvent il établissait deux degrés d'élection, et faisait sortir du suffrage populaire une classe de citoyens actifs.

La Constitution de 1848 n'exige pas et n'admet pas d'autres garanties du vote que le domicile. C'est une raison pour rendre cette garantie plus sérieuse, pour fonder sur le domicile la sincérité et la moralité qui doivent procéder à l'exercice des droits électoraux. Une résidence de six mois donne ouverture à toutes sortes de fraudes. Quand la loi se montre aussi indulgente, il ne faut pas attendre une sévérité bien scrupuleuse de ceux qui sont chargés de la faire exécuter.

Le droit appartient alors à qui s'en empare hardiment, et l'affirmation des intéressés leur vaut titre. Les listes électorales, malgré le zèle des magistrats municipaux, sont établies un peu à l'aventure. Nous en trouvons la preuve dans les radiations qu'il a fallu opérer sur les listes de la capitale, où le nombre des inscriptions se trouve réduit, après deux années, d'environ 100,000 électeurs.

L'électeur, en exprimant l'opinion qui lui est personnelle, émet aussi un vote collectif; il s'inspire, il doit s'inspirer des opinions et des intérêts au milieu desquels il est habitué à vivre. Il n'y a pas de citoyens en dehors de la cité.

Nous ne comprenons plus le droit de suffrage quand on l'attribue à un individu qui s'isole, qui erre dans son pays comme un étranger, qui ne tient en réalité à aucune aggrégation sociale, car alors il cesse de représenter, pour sa part, cette solidarité d'intérêts qui est le lien politique entre les hommes.

Le projet de loi fait résulter le domicile électoral d'une habitation continuée pendant trois ans, c'est-à-dire pendant la durée d'une législature. On ne peut pas exiger moins si l'on veut un domicile sérieux. Toute limite inférieure à trois ans établirait une véritable inégalité entre les électeurs en conférant éventuellement le double vote à un certain nombre d'entre eux.

Ajoutons que ce délai n'a rien d'excessif et représente à peine le temps qui suffit pour incorporer un citoyen et sa famille avec lui à l'aggrégation communale.

Le domicile électoral, pour être quelque chose de certain, devait avoir des règles qui lui fussent propres. On ne pouvait pas l'abandonner à l'appréciation des magistrats. Il ne fallait pas faire sortir une enquête ni un procès de chaque inscription sur la liste de la commune. Voilà l'inconvénient du domicile d'origine, système qui a été soutenu dans le sein de la commission et dont plusieurs amendements ont saisi l'Assemblée elle-même. Il ne porte pas sa preuve avec lui ; ce n'est pas un système assez simple pour entrer dans le mécanisme du suffrage universel.

Le gouvernement a pensé que de toutes les circonstances qui peuvent caractériser la continuité d'habitation pendant trois ans, la plus manifeste était l'inscription au rôle de la contribution personnelle. Il vous propose de décider que cette inscription, pendant trois années consécutives, fera preuve du domicile électoral au profit des inscrits. Nous acceptons le principe qui donne le moyen le plus sûr et le plus général de constater le domicile, et qui, dans la pensée du projet, n'a, du reste, rien d'exclusif.

Ainsi, le projet reconnaît les caractères du domicile réel dans la situation des fils majeurs qui vivent dans la maison paternelle, dans celle des domestiques à gages et des ouvriers qui habitent chez leurs patrons; dans la présence sous les drapeaux des militaires en activité de service et dans celle des fonctionnaires publics au lieu où ils exercent leurs fonctions; partout, en un mot, où le gouvernement a trouvé une preuve déjà consacrée par lui, il propose d'en tenir compte.

Ces diverses catégories démontrent surabondamment que le projet, en admettant l'inscription au rôle de la taxe personnelle comme le signe le plus certain du domicile, n'établit point un cens, et ne subordonne point le droit de suffrage au paiement de l'impôt. Il suffit de lire en comparant les diverses paragraphes de l'art. 3, pour que le reproche d'inconstitutionnalité tombe de lui-même.

Cependant on insiste, on fait remarquer que les conditions nouvelles du domicile auront pour effet d'exclure des listes électorales un certain nombre d'individus qui se trouvent investis du droit de voter, et qui l'ont déjà exercé dans deux élections générales. Nous ne le contestons pas ; mais qu'importe!

Pourvu que la loi que vous avez à faire aujourd'hui confirme le droit dans les mains de tous ceux auxquels ce droit appartient, elle peut et elle doit éliminer les incapables, sans examiner s'ils ont ou s'ils n'ont pas été admis jusque-là. Ce n'est pas de cela que s'alarmera l'opinion publique. Au surplus, l'objection vient un peu tard. La loi du 15 mars, en exigeant six mois de résidence, a dû rayer des listes quelques-uns de ces hommes sans feu ni lieu que l'instruction du gouvernement provisoire y avait fait inscrire.

L'Assemblée constituante elle-même a ouvert la voie! elle a établi un précédent dont l'Assemblée législative peut se prévaloir aujourd'hui.

Le parti qui voudrait faire croire à la violation des principes constitutionnels se retranche derrière les lois organiques, parce que la loi du 15 mars 1849 a été comprise sous cette dénomination générique, parce qu'elle est, suivant lui, le complément de la Constitution, il s'oppose à ce que l'on en écarte un seul électeur et que l'on y change un seul article ; il prétend, en un mot, la placer sous l'égide de cette Constitution. Une pareille théorie n'est pas admissible. Il n'y a dans la Constitution que ce qui est écrit dans la Constitution. Nous ne pouvons pas dire que les citoyens ne voteront qu'à 25 ans, attendu que la Constitution a dit qu'ils voteraient dès l'âge de 21 ans.

Mais nous avons le droit de porter à trois années la durée du domicile, attendu que c'est, non pas la Constitution, mais la loi électorale qui a fixé cette durée à six mois ; s'il en était autrement, si les lois organiques déjà promulguées par l'Assemblée constituante, et celles que l'Assemblée législative peut avoir à faire devaient, une fois votées, participer à la permanence de la loi fondamentale, nous aurions rendu vaines les législatives à venir. Les lois ne se modifieraient plus avec l'état de la société; elles deviendraient autant d'obstacles contre lesquels irait se briser le mouvement des idées et qu'emporteraient les révolutions.

Pour les adversaires directs du projet de loi, c'est violer la Constitution que de proposer une loi électorale. Nous ne les contenterons pas, quoi que nous puissions faire; c'est notre inaction qu'il leur faut. Prenons-en donc notre parti, messieurs, et regardons au fond des choses. Le gouvernement, dans son projet, ne porte atteinte à aucun des principes que la Constitution a proclamés; il ne les enfreint ni ne les élude; mais il déclare que le moment est venu d'user des droits que cette Constitution nous donne pour défendre cette société menacée.

Il y a là un appel à votre patriotisme et à votre résolution, que l'Assemblée a le devoir d'entendre. Votre commission ne craint pas d'être désavouée en disant que, pour l'accomplissement de ces grands devoirs dans les temps difficiles, les pouvoirs publics marchent toujours unis.

Le rapport indique ensuite les diverses modifications apportées par la commission au projet du gouvernement.

Les plus importantes de ces modifications ont pour objet de retirer le droit de voter aux soldats envoyés dans les compagnies de disciplines, aux individus condamnés pour outrages à la pudeur ou pour contraventions à la loi sur le colportage. La même incapacité est étendue aux individus qui se seront rendus coupables, par la voie de la presse, d'attaques contre la morale publique et les principes de la famille et de la propriété.

Le scrutin de liste est maintenu. La majorité relative suffira pour être proclamé représentant après le premier tour de scrutin, à la condition de réunir un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

La commission propose ensuite, par les mêmes considérations sur lesquelles s'était appuyé le gouvernement, de déclarer l'urgence du projet.

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport sera imprimé et distribué.

A quel jour l'Assemblée veut-elle fixer la discussion? Plusieurs voix à droite : A lundi! à mardi! (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. On demande que le projet et le rapport imprimés en regard, soient envoyés demain à domicile, et que la discussion sur l'urgence et sur le fond soit fixée à mardi.

Quelques voix à droite. A lundi! à lundi!

L'Assemblée décide que la discussion aura lieu mardi.

La gauche s'abstient de prendre part à ce vote.

Un grand nombre de membres de la droite quittent la séance, malgré les exhortations de M. le président qui les invite à rester à leur place.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des recettes.

M. GOUIN, rapporteur, propose, au nom de la commission, le rejet de l'amendement proposé hier par M. Crémieux :

« Les droits sur les successions mobilières ou sur les donations entre-vifs de meubles dont la valeur n'excédera pas 3,000 fr., continueront à être perçus selon les dispositions de la loi de frimaire an VII. »

M. CRÉMIEUX insiste pour l'adoption de son amendement. (Aux voix! aux voix!)

Après une épreuve douteuse, l'amendement est rejeté. (Réclamations à droite.)

M. GOUIN propose de repousser également l'amendement suivant, présenté par MM. Valette, Moreau (de la Seine) et Gaslonde :

« Art. 1er. Les délais prescrits par l'article 24 de la loi du 22 frimaire an VII, pour l'enregistrement des déclarations que les héritiers, donataires ou légataires auront à passer des biens à eux échus ou transmis par décès, demeurent fixés ainsi qu'il suit :

» Le délai de huit mois est substitué à celui de six mois.

» Le délai de dix mois est substitué à celui de huit mois.

» Il n'est rien changé au délai d'une année et à celui de deux années, établi par ladite loi.

» Art. 2. Les amendes du demi-droit ou du double droit portées par les deux premiers paragraphes de l'art. 39 de la même loi, sont réduites : la première à un quart du droit, et la second au demi droit. »

M. MOREAU (de la Seine) déclare renoncer à la première partie de l'amendement, et y persister en ce qui concerne la réduction des amendes. (Mouvements divers.)

M. MAGNE, commissaire du gouvernement, combat la dernière partie de l'amendement.

L'amendement n'est pas adopté.

M. VICTOR CHAUFFOUR reproduit l'amendement de M. Crémieux en abaissant à mille francs le maximum des valeurs mobilières qui resteront soumises aux dispositions de la loi de frimaire an VII.

L'amendement n'est pas pris en considération.

L'Assemblée adopte l'amendement présenté hier par M. Paulin-Gillon, et relatif aux marchands de bois à brûler.

Les autres articles du projet de la commission sont adoptés sans modification importante.

La séance est levée à 6 heures.

ORDRE DU JOUR DU MARDI 21 MAI 1850.

A une heure, séance publique.

Discussion de projets de loi d'intérêt local.

Discussion du projet de loi tendant à modifier la loi électorale du 15 mars 1849.

FAITS DIVERS.

Hier, vendredi, à la suite de grandes manœuvres exécutées au Champ-de-Mars par la division de réserve de l'armée de Paris, une allocution passionnée et violente a été adressée aux troupes par le général Forêt. L'imminence d'une bataille a été net-

tement signalée : les *clubistes*, les *anarchistes* prétendent que l'armée est pour eux, a dit l'orateur, mais cela n'est pas vrai. N'est-ce pas, mes amis, que vous ne nous abandonnerez pas ; que vous défendrez la patrie et vos familles, etc. ? — Puis, se tournant vers des ouvriers qui assistaient, sur les côtés du Champ-de-Mars, à ce spectacle : Allez dire aux *clubistes*, s'est écrié le général, que nous nous f..... d'eux (*sic*).

Plusieurs témoins de cette scène nous assurent qu'une partie des troupes paraissait partager l'entraînement de ce discours.

— L'Assemblée n'a pas accordé l'autorisation de poursuites demandée par le ministère contre un représentant du peuple, M. Laboulaye, poursuivi antérieurement à son élection pour une infraction à la loi provisoire contre les instituteurs primaires. L'Assemblée comprend que cette loi porte d'inutiles rigueurs, et elle y renonce elle-même dans l'application.

— C'est hier 16 mai que le vaisseau à hélice le *24 Février* a dû être mis à l'eau à Toulon.

Ce vaisseau est destiné à réaliser le problème de l'alliance de la force militaire des vaisseaux de ligne ainsi que de leur marche à la voile, avec la facilité de se mouvoir au besoin à la vapeur aussi rapidement et aussi longtemps que les plus puissantes de nos frégates à vapeur.

Les plans contenant la solution de ce problème ont été présentés au ministère en 1847, par M. Dupuy de Lôme, ingénieur de la marine, et leur mise à exécution a été ordonnée vers la fin de cette même année. Pendant que le vaisseau se construisait à Toulon, la machine se faisait à Indret, sous la direction de M. l'ingénieur Molt, et elle sera prochainement en état d'être expédiée.

Le *Vingt-quatre Février* est construit avec les échantillons des matériaux des plus robustes vaisseaux à voiles ; il recevra 90 bouches à feu, dont 72 en batterie couverte et 18 sur les gaillards ; il sera muni d'une voilure égale à celle d'un de nos anciens vaisseaux de 80 ; son moteur, à hélice, de la force de 960 chevaux, sera entièrement contenu dans la cale, à une profondeur sous l'eau qui le mettra à l'abri des boulets. Le vaisseau, avec deux mètres de hauteur de batterie, aura pour trois mois de vivres et du combustible pour neuf jours à grande vitesse. Si l'auteur de ce plan a bien satisfait à tout cet ensemble de conditions, il aura doté la marine française d'une formidable machine de guerre.

Ce vaisseau sera le premier navire de ce rang mis à l'eau au Mourillon, d'où l'on n'a encore lancé que des frégates et des navires de moindres dimensions.

— Les associations fraternelles des travailleurs de Paris viennent d'envoyer une adresse de félicitations aux électeurs de Saône-et-Loire.

— Les démocrates de Lons-le-Saulnier adressent aussi leurs félicitations aux électeurs de Saône-et-Loire et de la Seine.

— Le *Précurseur de l'Ouest* vient d'être acquitté par le jury d'Angers.

— Le *National de l'Ouest* a été saisi le jeudi matin à 6 heures, dans ses bureaux, à la poste et *dans les cafés et autres lieux publics*.

— On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais*, sous la rubrique Saint-Pol, 16 mai :

« L'abbé Delmotte, curé desservant de Savy-Berlette, canton d'Aubigny, est arrivé avant-hier à dix heures du soir, accompagné de deux gendarmes, à la maison d'arrêt de notre ville. Il est soupçonné d'avoir empoisonné sa cousine enceinte de sept mois, qui habitait avec lui.

» Hier, on voyait notre doyen qui habité aussi avec une cousine affligée de quatre à cinq mille livres de rente, aller six fois chez le procureur de la République et à la sous-préfecture, cherchant à étouffer cette affaire ? Il n'y parviendra pas. Il faut que les charges graves qui, dit-on, pèsent sur cet ecclésiastique, soient attentivement examinées, dans son intérêt même et dans celui de la société. »

— On écrit d'Yssengeaux (Haute-Loire) :

« Les pompiers et la garde nationale s'étaient réunis, le 4 mai, dans un banquet présidé par M. Louis Péros, maire ; le toast de M. le maire : *A la République ! à l'union ! à la garde nationale !* fut accueilli par des bravos unanimes. M. Mollin-Laprade, commandant, ayant terminé sa réponse par le toast : *A l'inviolabilité de la Constitution ! à la défense de nos frontières !* le bataillon, mu par une commotion électrique, s'est levé comme un seul homme et a répondu par le cris de : *Vive la République ! Vive la Constitution !* »

— Un commissaire de police, accompagné de ses agens, a fait une descente aujourd'hui, à 4 heures, au bureau de l'*Emancipation de l'Enseignement*, où est établie la *souscription nationale au profit des instituteurs* révoqués pour cause politique.

Cette visite n'a donné lieu qu'à la saisie de quelques pièces insignifiantes que l'on ne saurait à aucun titre incriminer.

— Les correspondances du Levant sont pleines de détails sur les tremblements de terre réitérés qui inquiètent la population de ces contrées. On sait quels désastres ils ont causés sur les côtes de l'Adriatique. Les choses n'ont pas été aussi loin ni dans l'Archipel, ni dans l'Asie-Mineure, mais les craintes que l'on y a conçues ont déjà décidé nombre d'habitants à prendre la fuite. A Smyrne, les secousses vers la fin d'avril se renouvelaient d'heure en heure, sans pourtant qu'on eût encore aucun malheur grave à déplorer. Quelques mosquées, néanmoins, ont été fortement endommagées. Les montagnes qui entourent la baie sont crevassées dans toutes les directions. Dans les églises affluent les fidèles qui viennent demander à Dieu la cessation de ces terribles symptômes.

PETITE CORRESPONDANCE.

Issoudun.—M. C.—Reçu les 100.—Fait l'ab.—Compl. affect.
Nîmes.—M. D.—Reçu les 90.—Nous all. expéd. et v. écrire.—Rem.
Draguignan.—M. G.—Reçu les 22.—Appl. 5 à la R.—Affect. rem.
Besançon.—M. L.—Reçu. Nous répar. l'omiss. Pris note. Nous expéd.—Nous recevr. avec pl. quelques fonds sur les ab.—Avez-vous reçu le Bull.?

THEATRES. — CONCERTS.

Ce soir, à l'Opéra, pour la première fois le dimanche, *Stella*, le ballet nouveau, dansé par la charmante Fanny Cerrito et Saint-Léon *Freyschütz*, chanté par Masset et Mme Julliennne, commencera le spectacle.

— Ce soir, à l'Odéon, 7e représentation du *Chariot d'Enfant*, drame en sept tableaux, chef-d'œuvre du théâtre indien, par le roi Soudraka, traduit par MM. Méry et Gérard de Nerval. Cet ouvrage, des plus littéraires, et sa belle mise en scène, attirent chaque soir la foule. Presque toute la salle est louée à l'avance.

THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN. — Aujourd'hui, dimanche, spectacle des plus attrayants : *la Misère*, ce drame au grand succès, et la 1re représentation de *le Rossignol des salons*, vaudeville en un acte.

— Malgré le succès obtenu par *les Chevaliers du Lansquenet*, et l'affluence du public à l'Ambigu, on répète activement *le Roi de Rome*, drame en 5 actes, 10 tableaux, pour la rentrée de Mme GUYON.

SALLE DE LA FRATERNITÉ. — Aujourd'hui dimanche, à 8 heures et demie, grand Concert extraordinaire, dans lequel on entendra, pour la deuxième fois, M. BARRHOILHET. Cet illustre artiote chantera le *Vieux Caporal* de Béranger, et la *Venta*, boléro composé exprès pour lui. MM. Lionnet frères, Gozora, Lebrun, Ed. Clément, et Mlle Marville, formeront le programme de cette solennité nationale. — Prix : 75 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.	» 32	» 17	» 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

Bourse du 18 mai 1850.

Avant la Bourse, on est descendu à 84-95, mais, au premier coup de cloche, le parquet a fait 87-40, et comme les titres paraissaient assez rares, les cours se sont généralement bien tenus.

Le 3 0/0 ferme, avec hausse de 15 c., à 53-60; le 5 0/0, avec hausse de 10 c., à 87-55. A trois heures et demie, on était à 87-52 1/2. Les primes fin courant se faisaient sur le 5 0/0 de 87-70 à 87-80 dont 2; de 88-25 à 88-40, dont 1, et de 88-75 à 88 dont 50 c.; fin prochain, 88-75, dont 2, et de 89-90 à 89-60, dont 1. L'emprunt du Piémont a fléchi de 5 c., à 83-70.

Reports du comptant, 3 0/0 et 5 0/0 pair.

AU COMPTANT. Le 3 0/0, ouvert à 54-25, s'est élevé et ferme à 54-50, avec 10 c. de hausse sur la clôture d'hier ; le 5 0/0 a débuté à 87-35, plus bas cours ; il ferme au plus haut cours à 87-65, avec 25 cent. de hausse sur la clôture précédente ; les bons du Trésor s'escomptaient à 4 1/2 à 3 mois ; les actions de la Banque se sont relevées de 2 50, à 2050 ; les obligations nouvelles de la ville de Paris ont encore fléchi de 6 25, à 1,108-75; l'emprunt de la Seine reste coté à 1,050 f.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dr cours.
87 40	5 0/0 j. mars.	cpt.	87 5	87 65	87 30	87 65
87 45	—	fin c.	87 50	87 60	87 25	87 55
»» »»	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	4 0/0 j. sept.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
54 40	3 0/0 j. d.	cpt.	54 25	54 50	54 25	54 50
54 45	—	fin c.	54 40	54 60	54 35	54 60
83 85	5 0/0 Piém.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
83 75	—	fin c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
2047 50	Banq. France	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	2050 »»
697 50	Paris-Orléans.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	700 »»
»» »»	Libérés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	700 »»
501 25	Rouen	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	500 »»
202 50	Libérés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
203 75	Havre	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	205 »»
»» »»	Libérés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	St-Germain	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
425 »»	Versailles r. d.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible] »»
»» »»	Versailles r. g.	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	Mars.-Avign.	cpt.	167 50	167 50	165 »»	166 25
»» »»	Libérés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
[illegible]	Bâle	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	Boulogne	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
»» »»	Libérés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
408 25	Nord. j. juill.	cpt.	407 50	410 »»	408 75	410 »»
407 50	400 payés	30 c.	407 50	411 25	406 25	411 25
»» »»	Centre	cpt.	317 50	318 75	317 50	318 75
»» »»	Libérés	30 c.	317 50	318 75	317 50	318 75
347 50	Bordeaux	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	345 »»
»» »»	175 payés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
218 75	Nantes	cpt.	»» »»	»» »»	»» »»	220 »»
»» »»	225 payés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
318 75	Strasbourg	cpt.	315 75	318 75	317 50	317 50
318 75	325 payés	30 c.	»» »»	»» »»	»» »»	318 75

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0	»»»» »»	Bons du Trésor	4 1/2
— Nouvelles	1108 75	Zinc : V.-Montagne.	2700 »/»
De la Seine, J. juillet.	1050 »»	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	»»» »»	Belgique, 5 0/0 1840	97 7/8
— nouvelles, 1849.	»»» »»	— 5 0/0 1842	97 7/8
Havre, Jouiss. mars	700 »»	Espagne : dette activ.	»» »/»
— nouvelles	»»» »»	— dette intér.	30 3/4
Rouen, 4 0/0 1847	»»» »»	Naples. Réc. Rothsc.	»» »»
Liste civile	»»» »»	Rom. Empr. j. déc.	»» »/»
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	»» »/»
		Piémont. Obl. à 4 0/0.	»»» »/»
Quatre-Canaux	1050 »»	— Obl. nouv à 0/0.	925 »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 19 mai.

THEATRE DE LA NATION.—Stella, Freychutz.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ODEON. — Le Chariot d'Enfant.
THEATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Un Mariage, la Maison, Propriété.
VARIETÉS. — Associés, Fadette, Gentil-Bernard.
GYMNASE.—La Faction, la Volière, Demoiselle à marier.
THEATRE MONTANSIER. — Un garçon de chez Véry, Embrassons-nous Folleville, le Sous-Préfet.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La Misère.
THEATRE DU LUXEMBOURG —Lesurques.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Jean Bart.
CIRQUE-NATIONAL.—Soirée équestre.
CHOISEUL.—Rats et Biscuits, Jeux nouveaux du clown, le Fils du Pêcheur, Pierrot.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 138 — Lundi-Mardi 20 et 21 Mai 1850.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois. . . . 6 f. Six mois. . . . 11 f. Un an. . . . 20 f.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . 8 f. Six mois. . . . 17 f. Un an. . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION volontaire et proportionnelle du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION proportionnelle au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

La *Démocratie pacifique* reçoit dans ses bureaux des abonnements d'un mois au prix de 2 francs pour Paris et la banlieue.

Ces abonnements partiront des 1er et 16 de chaque mois.

Un service d'abonnements à la semaine, au prix de 50 centimes, est organisé.

PARIS, 20 MAI.

Le projet de loi électorale.

Le sort en est jeté. La discussion de la loi électorale va s'ouvrir.

Il est dès à présent acquis à l'histoire qu'au milieu d'une tranquillité profonde et sans autre motif apparent que les échecs électoraux les plus légitimes, le parti qui prétend représenter l'ordre est venu jeter au sein du pays une cause de brûlantes inquiétudes.

Jusqu'à ce jour la Constitution de 1848 avait été regardée comme le gage sacré de la paix publique. Cette Constitution ne satisfaisait et ne pouvait satisfaire aucun parti extrême. Les républicains socialistes regrettaient de ne pas y voir la reconnaissance formelle du droit au travail et d'y trouver l'institution de la Présidence; quant aux griefs de la monarchie contre ce pacte on les devine, mais toute transaction impose des sacrifices mutuels aux parties qui la souscrivent. Jusqu'au jour fixé par elle-même, pour sa révision, la Constitution de 1848 devait commander le respect à tous comme une trêve de Dieu, comme cette arche d'alliance à laquelle nul ne pouvait toucher sans périr.

Un parti cependant a porté la main sur elle. Repoussé par les électeurs, il déchire la loi électorale; condamné par l'opinion, il s'irrite contre le juge souverain et prétend renverser le tribunal.

Les auteurs du projet déclarent sans doute qu'ils ne violent pas la Constitution, qu'ils l'ont scrupuleusement respectée dans son esprit comme dans sa lettre; mais qu'importe une pareille déclaration? Jamais pouvoir ou parti confesseront-ils qu'ils déchirent la loi fondamentale d'un pays? On peut violer une Constitution, mais jamais le dire. Louis XVI tendant la main aux étrangers, désarmant nos frontières, faisant cause commune avec les émigrés guidés par ses frères, eût juré ses grands dieux qu'il observait fidèlement la constitution de 1791. Charles X, à la veille des journées de juillet, prétendait justifier ses ordonnances en argumentant sur l'article 14 de la charte. Le peuple, instruit par ces exemples, ne s'en rapporte qu'à son propre sentiment pour savoir si les Constitutions sont ou non respectées. Il juge les pouvoirs d'après ce qu'ils font, non pas d'après ce qu'ils disent.

La Constitution de 1848 et la nouvelle loi électorale sont incompatibles. Au *suffrage universel* on substitue le *suffrage restreint*. Nulle argutie ne conciliera ces deux termes.

La Constitution de 1848 avait donné le droit de suffrage à TOUS les citoyens français âgés de 21 ans, jouissant de leurs droits civils. Elle n'a soumis l'exercice du suffrage à aucune condition de domicile.

Elle a dit, il est vrai, que tous les Français seraient *éligibles sans condition de domicile*, et quelques écrivains ont tenté d'en induire que la condition de domicile pouvait être imposée aux électeurs, précisément parce que les éligibles seuls en avaient été formellement affranchis. Chacun sait ce que vaut cette subtilité déloyale. A la tribune, nous l'espérons du moins, nul n'osera la reproduire. La Constitution dispense les éligibles de la condition de domicile, parce que, sous l'empire des chartes antérieures, les départements étaient obligés de choisir une partie de leur députation parmi les citoyens domiciliés sur leur territoire. La Constitution de 1848 a brisé cette entrave; elle a enlevé à la députation tout caractère local; elle a fait de chaque représentant l'homme du pays tout entier. Il est impossible de tirer contre l'électeur aucune conclusion raisonnable de cette disposition généreuse qui élargit la mission du représentant.

Après la Constitution, la loi électorale de 1849 est intervenue. Elle a créé pour les électeurs cette condition de domicile que la Constitution n'avait pas établie. D'après les termes de la loi électorale, nul ne peut voter dans une commune s'il n'y est domicilié depuis six mois. Il est impossible d'aller plus loin dans cette voie sans enlever au suffrage son caractère d'universalité, sans en faire le privilège de l'inertie, sans le transformer en immeuble. M. Léon Faucher, le rapporteur, n'a pas osé dire à la tribune quel nombre immense de citoyens seraient privés de leurs droits par la condition du domicile de trois ans. Nous n'avons pas à nous occuper, a-t-il dit, d'une question de *statistique*. — Vous vous trompez, monsieur, la statistique, le chiffre sont dans ce débat un élément essentiel. Au chiffre surtout il appartient de démontrer qu'il n'existe plus de suffrage universel après l'adoption de votre loi (1).

Pour dire notre pensée toute entière, nous ne concevons pas qu'on impose aux électeurs une condition de domicile, même de six mois. Les droits du citoyen français restent les mêmes, quel que soit le point du territoire occupé par lui. Son titre civique reste inséparable de sa personne.

Nous comprenons mal pourquoi ses droits ne le suivraient pas en tous lieux, comme le suivent ses devoirs. Si l'on voulait réviser la loi électorale, suivant l'esprit de la Constitution, qui proclame le suffrage universel, il fallait restreindre ou supprimer la condition de domicile, au lieu de l'étendre.

On veut l'étendre, toutefois, et dans quelle proportion? de manière à frapper d'incapacité tous les hommes contraints à des voyages par les nécessités de leurs professions. La loi ne reconnaît plus d'existence politique à tous ces ouvriers engagés dans les liens du compagnonnage, qui accomplissent leur tour de France, serrant la main sur tous les points de notre sol aux ouvriers du même *devoir*. Une loi républicaine proscrit dans ces compagnons les deux divinités qu'elle devrait honorer le plus et dont ils sont le vivant symbole : la Fraternité et le Travail.

La loi nouvelle efface du nombre des citoyens ces maçons nomades, ces charpentiers, ces menuisiers, ces serruriers qui élèvent de leurs mains laborieuses le domicile de tous, et qui n'en gardent point pour eux-mêmes, pas plus que l'abeille ne garde son miel!

Suffira-t-il, au moins, ce que peu de professions permettent, de s'immobiliser pendant trois ans dans une commune, pour être inscrit au registre des citoyens?

Non vraiment, la loi nouvelle oppose ici une autre barrière, une barrière fiscale, quoi qu'on en dise, le rétablissement détourné du cens électoral, l'inscription au rôle de la contribution mobilière!

Si cette inscription, ou à son défaut l'inscription au rôle de la prestation en nature, puisqu'on vient de nous faire cette concession, était un simple mode de constatation de domicile, et non pas un privilège accordé au cens, la loi aurait établi d'autres modes de constatations pour les nombreux citoyens qui, de son propre aveu, ne figurent aujourd'hui sur aucun rôle.

Mais, en dehors des impositions, la loi n'accorde aucun titre, si ce n'est aux catégories exceptionnelles des fils de familles, des ouvriers ou domestiques *demeurant dans la maison de leur maître ou patron*. La déclaration du père, du patron, du maître, constatera le domicile de ces hommes auxquels on veut bien accorder le droit de voter, parce qu'on les considère comme subissant de toute nécessité des influences hostiles aux idées nouvelles.

Mais quelle sera l'indépendance et la valeur morale de leurs votes? Faudra-t-il que le fils inscrive sur son bulletin les noms choisis par le père, sous peine d'être arbitrairement frappé d'incapacité politique? Et si le père refuse la constatation d'un domicile certain, quelle voie de contrainte emploiera le jeune homme ainsi dépouillé? cette loi n'est-elle pas la discorde politique, la lutte des partis introduits dans la famille par ceux qui se vantent à chaque instant de la protéger?

On introduit au foyer domestique ces éléments de lutte dans l'espoir d'enchaîner les idées des générations nouvelles aux préjugés des générations vieillies, projet dont la réalisation complète serait la paralysie du genre humain, la négation de tout progrès intellectuel, le retour aux castes immuables de l'Inde et de l'Égypte. Si le désir évident de la loi nouvelle avait pu se réaliser il y a dix-huit siècles, pas un jeune chrétien ne serait sorti des familles du paganisme!

Quant à l'ouvrier, au domestique, leur servage politique est encore plus complet. Quelque moyen subsidiaire de constatation qu'on invente, nulle possibilité pour eux d'entrer dans la vie civique si le maître n'y consent pas; il peut les chasser du ménage ou de l'atelier la veille du jour où les trois ans de domicile leur seraient acquis. Jamais on n'eût pensé que le servage et l'avilissement des classes laborieuses seraient poussés aussi loin deux ans après une révolution dirigée beaucoup moins contre des individualités politiques que contre les progrès effrayants de la FÉODALITÉ INDUSTRIELLE.

La loi nouvelle multiplie les exclusions par suite de condamnations judiciaires. Nous ne discuterons pas ici le principe même de ces exclusions; mais il est dangereux de l'étendre, il serait moins dangereux de l'anéantir. Des esprits irréfléchis ou prévenus pourront applaudir à la disposition qui exclut du nombre des électeurs les condamnés pour vagabondage et mendicité. Cette exclusion pourtant ne serait légitime que si tout homme laborieux, bien intentionné, avait la certitude de trouver toujours une habitation et du travail; mais aujourd'hui, demeurer sans pain et sans toit est bien souvent un malheur plutôt qu'un crime. Les victimes de notre mauvaise organisation industrielle, les victimes du chômage, de l'exiguïté des salaires, de la concurrence anarchique, de la banqueroute ont besoin, plus que les autres citoyens, d'exprimer leurs plaintes et de choisir des représentants qui en soient l'organe. C'est aux pauvres, avant tout, qu'il faut accorder des mandataires.

Savons-nous d'ailleurs quelles richesses intellectuelles et morales ne possèdent pas ces hom-

(1) Rien n'est instructif comme les efforts des partisans de la loi nouvelle, pour dissimuler à la connaissance du public le nombre immense d'électeurs qu'elle doit éliminer, et les catégories de travailleurs honnêtes sur lesquels pèserait la proscription. Vainement l'Assemblée a-t-elle décidé, sur la proposition de M. Rigal, que des documents officiels éclairant cette partie essentielle de la question, seraient imprimés et distribués aux membres de l'Assemblée, les pièces distribuées à centre cœur sont dérisoires. Elles contiennent comme élément principal et presque unique *un relevé du nombre de votes obtenu par chaque représentant, aux dernières élections.*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, MARDI 21 MAI 1850.

FRANCŒUR ET GIROFLET.

CONVERSATION SUR LE SOCIALISME (1).

HISTOIRE D'UNE QUEUE DE TRENTE-DEUX PIEDS.

(Francœur vient de lire à son ami une courte Notice sur la vie de Fourier.)

GIROFLET. — (*Après un long silence.*) Mais c'est admirable, une vie pareille, — si tout ce que tu m'as lu est bien la vérité.

FRANCŒUR. — Tout ce que je t'ai lu est bien la vérité; — c'est une vie admirable.

G. — Mais... voyons, franchement, — est-ce qu'il n'y a pas quelques petits revers de médaille?

F. — Je n'en connais aucun.

G. — Est-ce qu'il n'y aurait pas par là quelque... petit chapitre d'immoralité? Tiens, je t'assure que j'ai entendu vingt fois juger Fourier comme un homme immoral.

F. — (*Avec calme.*) Sans doute. Oublies-tu que c'est la règle universelle? — Tu sais bien que tous les socialistes veulent renverser la morale, la religion, la famille, etc.

G. — Bon, mais ce n'est pas çà; oh! si le père Ventru et ses amis avaient été les seuls à me le dire, je ne m'en embarrasserais guères, je saurais bien qu'en croire. — Mais je t'assure que j'ai entendu cela de la bouche de personnes consciencieuses, éclairées...

F. — Qui le tenaient probablement de personnes moins éclairées ou moins consciencieuses; c'est toujours ainsi que cela se passe. — Enfin n'importe, ami; je m'attendais à ce mot-là. Positivement, je l'attendais, et je tiens à ne pas te quitter sans te répondre d'une manière qui ne te laisse aucune incertitude. — Tu as confiance en moi, n'est-ce pas?

G. — Oh! entièrement; je te connais.

F. — Eh bien! donc, écoute-moi la main sur le cœur. — Dans ses critiques si incisives et si profondes de nos misères sociales, Fourier, vois-tu, était le plus grand saint Jean-Bouche-d'Or qui ait jamais paru sur la terre. Cette qualité-là, — toujours si dangereuse pour celui qui la possède dans notre monde à rebours, — il ne s'est pas contenté d'en donner de fort curieux exemples par ses analyses des désordres du commerce, de la banqueroute, des spéculations de bourse et autres cancers de ce genre dont notre pauvre corps social est rongé. Cette qualité-là, il la portait quelquefois dans l'examen d'autres détails de mœurs, et jusque dans celui des relations de sexes et coutumes amoureuses de notre société présente.

Là, comme ailleurs, il ne s'arrêtait pas aux vérités convenues, sa besogne était trop sérieuse pour cela; il lui fallait les vérités vraies. Il grattait sans pitié, jusqu'au vif, ce triste vernis de mensonge qui essaie de recouvrir au milieu de nous tant de situations laides, douteuses ou ridicules, tant de petites tyrannies légales ou occultes, tant de relations fausses ou odieuses. — Par exemple, il ne croyait ni à la chasteté universelle des célibataires, ni à la fidélité perpétuelle de tous les époux, notamment des maris. — Il ne croyait pas davantage à la perpétuité fatale d'une hideuse prostitution... et autres turpitudes sociales que la morale officielle réprouve, — c'est bien convenu, — mais que la morale *pratique* tolère, consacre même paisiblement, comme autant de *maux nécessaires*, toutes les fois que l'infamie en est trop patente pour qu'elle puisse les nier.

Il ne croyait pas à tout cela et il osait le dire. Pour tout cela il était impitoyable : c'était son droit et son devoir, — comme c'est le droit et le devoir du médecin de regarder en face et de sonder dans toute leur laideur les plaies qu'il veut et qu'il croit savoir guérir.

Car il prouve, — et ceci lui méritait plus de bénédictions que d'outrages de la part des hommes religieux, — il prouve que ceux qui attribuent tous ces maux à une nécessité fatale, à une perversité native de la créature, blasphèment le Créateur sans s'en douter. Il prouve que toutes ces misères morales, aussi bien que nos misères physiques, sont le fait de ce milieu social malsain, corrompu, — milieu que la société s'est fait à elle-même, — et qu'il apporte précisément les moyens d'assainir.

Bien entendu que cette vérité si heureuse, ainsi que je crois te l'avoir déjà dit un jour, ne nous dispense nullement d'estimer dès maintenant tout homme suivant ses actes individuels, d'aimer et glorifier le bien, de détester le mal, et même, quand il le faut, de punir le coupable. — Mais elle nous impose en outre un devoir encore plus saint : celui de travailler de toutes nos forces à remplacer le plus pacifiquement possible, par une demeure plus saine et plus propice à la créature de Dieu, cette Babylone impure qu'on appelle l'ORDRE social actuel. — Eh bien! mon ami, toutes ces choses-là ont valu à Fourier, — de la part de personnes, sans doute bien vertueuses, — une foule de furibondes accusations d'immoralité.

G. — Oh! pour ceci, c'est bien injuste.

F. — Mais il a cru pouvoir aller plus loin; et c'est ici que les petits esprits et les imaginations salles ont trouvé la plus riche matière à scandale. — Jamais homme, il faut bien le dire, ne s'est moins douté ou moins préoccupé de ce danger-là. Quand il s'avisait de se lancer dans le récit des mœurs futures des habitants de notre globe, il y voyageait avec autant de liberté d'esprit, avec aussi peu d'arrière-pensées, que s'il se fût agi des habitants de Sirius ou de l'étoile polaire. — Tout cela était pour lui si sérieux, si réel, je pourrais dire si religieux, qu'il n'admettait pas la possibilité d'interprétations mauvaises, ou que d'avance il les méprisait.

G. — Il disait comme les chevaliers de la Jarretière : « Honni soit qui mal y pense! »

F. — Probablement. — Donc, après avoir vu comment les conditions vicieuses de notre société maudite tendent fatalement à fausser même les relations de sexe, à dépraver les coutumes d'amour, — c'est-à-dire, à flétrir, avant même qu'elles soient écloses, les fleurs les plus pures et les plus belles de la vie, — il se transporte quelquefois chez nos générations futures, dans le milieu social si différent, — si ami du vrai, du bon, du beau en toutes choses, qui résultera tôt ou tard, selon lui, de l'application généralisée du système d'association qu'il a découvert.

Là, il se demande si telles libertés, par exemple, le divorce et quelques autres encore plus délicates, — libertés qu'il est le premier à déclarer radicalement impossibles dans notre milieu actuel où elles ne pourraient que doubler le désordre, et qu'il refuse même à plusieurs générations après nous, parce que ces générations ne seraient pas encore assez purgées, suivant lui, des vices héréditaires que nous leur aurions légués sans le savoir, — il se demande, dis-je, si de telles libertés pourraient s'établir, alors, sans que leur jouissance produisit autre chose que moralité et bonheur.

A cela, il ose répondre : OUI; — et les quelques peintures fort courtes qu'il a faites, sur de tels sujets, en cinq ou six passages de ses écrits, pourront te sembler étranges, folles si tu veux; — mais tu t'abstiendras de les déclarer immorales; pourquoi? — Parce que nous sommes trop éloignés du temps et des conditions sociales auxquelles tout cela se rapporte pour pouvoir juger avec certitude si tout cela y sera bon ou mauvais; — parce que nos têtes sont trop préoccupées des désordres actuels; — parce que notre pauvre sang lui-même, à notre insu, est trop imprégné du mauvais air qui nous entoure, pour que nous puissions porter sur des questions pareilles

(1) Nous avons déjà donné trois extraits de ces dialogues dans les numéros des 24 septembre, 7 et 11 octobre 1849. (Voir aux annonces.)

mes dénués des biens matériels? La loi qu'on nous propose eût refusé le vote à Homère.

Quant à l'exclusion prononcée contre les hommes condamnés pour rébellion, attroupement, délits de clubs, elle ne saurait être justifiée. Que les délits politiques soient judiciairement réprimés, nous l'admettons et nous n'aurions pas le droit de discuter ce principe; mais attacher une incapacité politique, une flétrissure durable à de pareilles condamnations, l'esprit de parti peut le conseiller, la conscience publique ne le permettra jamais.

On sait aujourd'hui que la résistance opposée à un régime politique, résistance punie tant que ce régime dure, est amnistiée aussitôt qu'il tombe. Tous les partis, réprouvant l'insurrection dirigée contre eux ont, les uns après les autres, honoré, récompensé l'insurrection qui avait eu lieu pour les servir. Dans cette exaltation de l'insurrection, nul parti n'est allé aussi loin que le parti légitimiste. Les insurgés de la Vendée, révoltés contre la représentation nationale et déchirant la patrie attaquée par l'étranger, étaient appelés *brigands* par la première république; ce sont au moins des *insurgés* pour l'histoire. Le parti légitimiste en a fait des héros, des martyrs, des saints.

Quelle intelligence serait assez étroite pour ne pas prévoir ces retours de l'opinion, pour ne pas comprendre que l'exclusion du vote appliquée aux condamnés pour délits politiques peut enlever les droits de citoyen aux hommes qui s'intéressent le plus vivement aux questions politiques, et qui, vainqueurs ou vaincus, sont les plus compétents pour les traiter? Une pareille exclusion eût frappé, si la fortune avait trahi la liberté, les généreux citoyens, les soldats encore plus dévoués qui prirent la Bastille en 1789, les combattants de juillet et de février. Nous ignorons comment cette loi, une fois votée, les droits politiques pourraient être conservés à des hommes qui occupent de hauts emplois dans la République française, condamnés pour des attentats autrement graves que les délits de club et de colportage (de colportage!) mentionnés dans le nouveau projet de loi.

Qu'est-ce que le délit de club? un entraînement de parole! Et par qui ce délit est-il constaté à Paris? Par un jury dont nous respectons les arrêts comme citoyen, dont nous réprouvons la composition comme législateur; un jury dont la mauvaise organisation est signalée en ce moment par une proposition formelle à l'Assemblée nationale; un jury choisi par une commission municipale choisie elle-même arbitrairement par le pouvoir exécutif, si bien qu'un parti seul, celui qui appuie le gouvernement, est admis comme élément dans cette magistrature qui devrait représenter le pays.

L'espace nous manque pour tout apprécier dans le nouveau projet. Mais que dire de ces tours de scrutin réitérés, du ballotage admis dans ces élections qui mettent en mouvement les populations des campagnes et des villes, si bien que le dernier mot dans la lutte resterait aux riches, à ceux qui peuvent se déplacer fréquemment et perdre plusieurs journées de travail!

Et, quand on introduit dans une loi électorale ces déplacements multipliés, peut-on ensuite, avec la moindre apparence de loyauté, étendre à six mois le délai pendant lequel la place d'un représentant mort, condamné, démissionnaire, sera laissée vacante, sous prétexte d'épargner au pays les continuelles *agitations électorales?*

L'agitation telle qu'elle s'était produite jusqu'à présent dans les élections générales ou partielles n'avait en rien compromis la tranquillité du pays, mais les élections partielles avaient averti le pouvoir en lui montrant que l'opinion l'abandonnait. Le pouvoir veut briser le miroir de l'opinion publique, le thermomètre importun qui lui signalait un refroidissement universel. O calcul merveilleux! précaution pleine d'intelligence! Vous figurez vous un capitaine engagé sur les rescifs avec son navire et défendant de sonder la mer de peur de déranger l'équipage!

Envisagée sous toutes ses faces, la loi nouvelle est un acte d'hostilité directe contre la souveraineté du peuple, contre l'universalité du suffrage, contre les principes essentiels de la République démocratique. Nous adjurons de la rejeter tous les hommes, fussent-ils royalistes au fond, qui ont pris au sérieux leur mandat constitutionnel, et qui n'ont pas oublié à quelle époque et dans quelle forme la Constitution pourrait être loyalement révisée.

Nous les adjurons de voter en se préoccupant de la légalité seule, abstraction faite des circonstances extérieures. Qu'ils ne craignent pas, en repoussant la loi, de paraître influencés par la crainte. Paris est calme, il n'existe aucun danger imminent de collision, et si les faits pouvaient dépendre de la presse et de la représentation républicaines, socialistes même, la démocratie, maîtresse de l'avenir, la démocratie, qui a brûlé le trône et l'échafaud, brûlerait aussi la barricade.

VICTOR HENNEQUIN,
Représentant du peuple.

Nous publions plus loin le compte-rendu de l'audience de la cour d'assises de la Seine d'aujourd'hui lundi, dans laquelle les gérants de la *Voix du Peuple* et de la *Démocratie pacifique* avaient à répondre à des poursuites dirigées contre eux.

L'une de ces poursuites, soulevée par trois articles de la *Voix du Peuple* du 8 avril dernier, s'est dénouée en une condamnation de son gérant à huit mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

M. Crémieux, qui assistait la *Voix du Peuple*, a déployé autant d'énergie que de talent dans la défense des droits de la presse et dans la critique de cette politique odieuse et imprudente dont deux révolutions n'ont encore pu déshabituer les prétendus hommes d'Etat de la France. Il a obtenu tout ce qu'il pouvait attendre en amenant le jury à répondre négativement sur une des questions et à admettre des circonstances atténuantes.

Le gérant de la *Voix du peuple* n'ayant pu obtenir une remise pour cette affaire du 8 avril, s'est vu forcé de faire défaut pour celle du 14 mars dans laquelle nous nous trouvons impliqués.

Notre gérant avait accepté le débat. Un moyen préjudiciel, présenté par notre avocat, Me Jacob, a d'abord été écarté, et l'affaire entamée quant au fond, a été renvoyée à demain pour les plaidoiries.

La *Patrie* nous apprend ce soir que lord Normanby n'est pas rappelé. Elle ajoute qu'il faut voir dans ce fait une concession à la juste fierté de notre pays. Ce que c'est que d'avoir l'esprit bien fait!

Nous croyons qu'on serait beaucoup plus près de la vérité en y voyant la continuation de la plaisanterie de lord Lansdowne sur le voyage de l'*excellent* M. Drouin de Lhuys à Paris. L'Angleterre ne veut pas prendre la rupture au sérieux.

On parlait beaucoup aujourd'hui, à l'Hôtel-de-Ville, dit la *Gazette*, de la détermination que les deux tiers des membres de la commission municipale et départementale auraient prise de donner leur démission.

On devine pourquoi.

On assure que M. Peauger, ancien préfet de Marseille et directeur de l'imprimerie nationale, vient d'envoyer sa démission à M. le président de la République. M. Peauger a été l'ami de M. Louis Bonaparte, et c'est à ces anciennes relations qu'il avait dû d'être appelé dernièrement à ce poste.

On prête divers motifs à cette résolution de M. Peauger, dont les opinions démocratiques sont connues et dont le caractère loyal est vanté. Ainsi on parle de dissentiments administratifs qui se seraient élevés entre lui et M. le ministre de la justice, et surtout de sa résistance à des destitutions dont plusieurs ouvriers de l'imprimerie nationale, désignés par M. Carlier, devaient être victimes.

(*Siècle.*)

Voici le texte d'une des nombreuses et touchantes pétitions que des femmes de Paris adressent à l'Assemblée nationale.

Citoyens représentants,

Les femmes, au nom de leurs enfants, viennent vous demander de ne pas laisser étouffer les plus doux sentiments de la nature et de l'humanité par les ressentiments politiques.

Elles savent qu'il dépend de vous de ramener le calme dans les esprits irrités.

Comme épouses et comme mères, elles vous conjurent de ne vous laisser guider que par des sentiments généreux, et de déposer dans l'urne un vote de paix et de conciliation, en rejetant le projet de loi qui porte atteinte au suffrage universel.

La Jeunesse des Burgraves.

Le 15 juillet 1830, on connaissait déjà à Paris la nomination de 376 députés; la majorité absolue CONTRE le ministère Polignac était de 21 voix. 179 des 221 avaient déjà été réélus.

Le *Journal des Débats* faisait à ce propos les réflexions suivantes, qu'il a eu, croyons-nous, grand tort d'oublier:

Le désespoir des écrivains du ministère va jusqu'au délire. Ils s'en prennent à toutes choses de leur défaite électorale, si facile à prévoir; ils accusent la loi de 1820, telle que les *royalistes eux-mêmes l'ont refaite*; ils accusent la loi de 1828.....; ils accusent le comité directeur.....; ils accusent la licence de la presse, comme s'ils n'avaient pas leurs journaux, leurs circulaires, leurs mandements, comme si les ressources de l'opposition n'étaient pas bien peu de choses comparées aux immenses moyens d'influence que donnent au ministère la distribution des grâces et des places, et cette armée d'agents dociles répandus sur toute la France! Que n'accusent-ils pas? Car il faut bien trouver un coupable qui ne soit pas le vrai, *le seul coupable*, L'ESPRIT CONSTITUTIONNEL DE LA FRANCE.

N'y a-t-il pas une étrange puérilité à se tourmenter ainsi l'esprit pour voir ce qui n'est pas et ne pas voir ce qui *est*? Quel profit espère-t-on tirer de cet aveuglement volontaire? Est-ce en niant l'existence d'un fait *qu'on empêche ce fait d'exister*? Parce qu'on aura répété cent et cent fois que la France n'est pas constitutionnelle, cela fera-t-il QUE LA FRANCE NE SOIT PAS CONSTITUTIONNELLE.....

..... Quel remède à cela? Pour des hommes de bonne foi, il n'y en aurait qu'UN, ce serait de reconnaître son erreur, ou, en tout cas, son impuissance, et de se retirer; mais la faction ne se tient pas pour vaincue. A une théorie elle en substitue vite une autre, ne s'apercevant pas, ou feignant de ne pas s'apercevoir que le mal qui la dévore est incurable; et elle médite un NOUVEAU SYSTÈME D'ÉLECTION. Ne parlons pas du ridicule qu'il y aurait à proposer à la chambre nouvelle de se défaire de ses propres mains. Cela saute aux yeux. Voyez-vous le ministère apportant son projet de loi à la chambre et lui disant:

« Messieurs, les électeurs qui vous ont réélus » sont rendus coupables d'un grand crime. Du mo» ment où le ministère, au nom du roi, dissout une » chambre, les électeurs sont obligés, sous peine de » félonie, de ne la pas réélire. Car c'est à nous, et » non pas aux électeurs, à juger du mérite de leurs » députés. Nous en appelons à leur tribunal, mais à » la condition très expresse qu'ils nous donneront » gain de cause. C'est ainsi que nous entendons la » *liberté des élections*. Vous, messieurs, qui avez » sollicité et obtenu, à notre grand déplaisir, les suf» frages des électeurs, aidez-nous à faire en sorte » que vous ne puissiez pas avoir le même succès » une autre fois!

Vraiment, cela est trop ridicule. Il y a une remarque importante à faire. Lorsque vous voyez un parti, mécontent des moyens que lui-même imagine pour son salut, faire et défaire des lois, se sauver d'un système, *vouloir aujourd'hui une chose et demain une autre*, soyez sûr que ce parti lutte contre la NATURE MÊME DES CHOSES, CONTRE L'ESPRIT ET LES BESOINS DE SON SIÈCLE. Un parti national n'a pas besoin de tant d'expédients. Il se retrouve toujours par quelque côté, il triomphe par les obstacles même qu'on lui oppose. Ce qui a été fait contre lui se tourne à son avantage. *Les lois qu'on invente pour l'accabler, il s'en empare et en profite.* On est tout étonné de le voir, après mille défaites apparentes, plus fort et plus puissant que jamais, tandis que rien ne tourne à bien, qu'aucun expédient ne sert au parti anti-national. IL FAUT QU'IL MEURE, C'EST LA LOI DE LA NÉCESSITÉ.

..... Remuez-vous bien, faites, si vous le pouvez, de *nouvelles lois d'élections*. Au bout de très peu de temps, vous vous retrouverez précisément au point d'où vous étiez parti, avec les mêmes *embarras*, la même *colère*, la même IMPUISSANCE.

L'OBÉISSANCE PASSIVE D'APRÈS LES *DÉBATS*.

> La garantie du pouvoir comme de la société, ce sont les lois. Le pouvoir qui brise les lois met en péril la société et se détruit lui-même.
>
> (*Débats* du 30 juillet 1830.)

Voici jusqu'où, dans la chaleur des événements, le *Journal des Débats* se laissait entraîner le 30 juillet 1830:

La passion dominante du Français, l'idole de nos militaires, c'est l'honneur; mais l'idée de l'honneur est inséparable de celle du devoir.

Le premier devoir du soldat c'est de protéger le sol de la patrie, la liberté et la vie de ceux qui l'habitent.

Lorsque, dans ce noble but, le pouvoir fait un appel aux armes, l'honneur dit aux guerriers: obéissez, ils obéissent; ils meurent ou ils sont déshonorés.

Mais si une autorité tyrannique ordonne aux soldats de tuer à la fois la liberté et les citoyens, l'honneur leur défend la soumission et leur prescrit de se retirer.

L'armée ne délibère pas; mais *il est une illumination soudaine*, une évidence instinctive qui prévient, qui rend inutile toute délibération.

..... Le sang français a coulé.

... L'honneur commandait-il cette aveugle soumission à des ordres sacrilèges et barbares? Qui oserait le dire? Qui oserait nier que lorsque le crime du pouvoir est aussi flagrant, le cri de l'honneur est celui de la désobéissance?

... Plusieurs officiers, après avoir imprudemment cédé aux habitudes de l'obéissance passive, ont noblement protesté le lendemain par l'envoi de leur démission contre les atrocités des ordres infâmes qui leur avaient été adressés.

... L'un d'eux, M. le comte Raoul de la Tour-du-Pin, a adressé à M. de Polignac la lettre suivante. Cette lettre restera comme un monument des vrais sentiments dont il ne sera jamais permis à un digne militaire d'abjurer l'empire:

Monseigneur,

Après une journée de massacres et de désastres

---

toute l'élévation d'âme et toute la tranquillité de cœur qu'elles exigeraient.

Je connais donc ces divers passages des livres de Fourier. Je ne les donnerais jamais à lire à ma fille, pas plus que je ne lui donnerais à lire tel ou tel livre de médecine ou de physiologie; — mais je les respecte sans les juger, parce que je ne suis pas compétent; je les respecte comme je respecterais les livres d'un médecin ou d'un physiologiste, discutant les mystères du corps humain, soit en maladie, soit en santé.

Eh bien! qu'est-il advenu? — De temps à autre, et déjà depuis plusieurs années, certains hommes, qui par préjugé, par légèreté ou par calcul, sont adversaires des doctrines d'association, et trouvent bonnes toutes les armes avec lesquelles ils pensent pouvoir les étouffer, s'en vont furetant dans les œuvres de cet homme extraordinaire. Ils n'ont garde de réfuter tout ce qui est organisation industrielle, agricole ou autre; ils ne lisent même pas ces choses-là. Mais en revanche, ils recueillent avec grand soin les quelques passages dont je t'ai parlé, les cousent charitablement, y ajoutent quelquefois de leur propre étoffe, et puis, lancent le tout au public avec un air de sainte indignation, en criant: « Voilà les mœurs qu'on vous propose! »

G. — Oh! c'est bien mal.

F. — C'est-à-dire que c'est ignoble!... je dis cela pour ceux qui le font par tactique, et il y en a; — quant à la foule qui rit ou se scandalise, je me borne à la plaindre... C'est un malheureux temps que celui où de pareils tours sont de bonne guerre, et où ils peuvent réussir. C'est un malheureux temps que celui où un Lamartine commet la légèreté de s'abaisser à un pareil rôle, aux applaudissements de ses lecteurs!

G. — Bah! tu l'as dit, pour celui-là: sa tête déménage.

F. — Je ne suis pas curieux; mais je me demande quelquefois si ces vertueux personnages, si prompts à se scandaliser pour quelques mots scabreux sur les mœurs des âges futurs, sont aussi scrupuleux, aussi immaculés dans leurs mœurs personnelles d'aujourd'hui. — Heureusement pour eux que « la vie privée doit être murée... » comme dit leur vieille maxime hypocrite.

G. — Ha, ha!... le fait est qu'il y en a plus d'un parmi eux qui usent largement du bénéfice de cette maxime-là.

F. — Quant aux personnes réfléchies et sincèrement effarouchées en pareil cas, elles devraient imiter ce religieux romain dans le cabinet duquel un prêtre français se trouva, certain jour, face à face avec le portrait de Fourier. — Le Romain remarqua la surprise du Français! — Il y a, dit-il, dans votre compatriote Fourier des choses fort étranges, je les laisse de côté; mais il s'y trouve aussi d'admirables idées de christianisme pratique, et je prends le bien de Jésus-Christ partout où je le trouve. »

G. — Ah! très bien, voilà une belle réponse. — Allons, je suis bien aise de tout ce que tu m'as appris sur cet homme si extraordinaire. Au fond, j'aime mieux ces bonnes explications-là que toutes les balivernes qu'on débite sur lui. — Mais... enfin, je voudrais encore... dis donc, il y a encore bien une autre drôlerie sur Fourier. (*A part.*) Tiens, ma foi, puisque j'y suis, il faut que j'en aie le cœur net...

F. — Eh bien! quoi?

G. — Et cette queue?...

F. — Ha, ha, ha, ha!...

G. (*moitié riant, moitié confus*). — Cette queue de trente-deux pieds...

F. — Ha, ha, ha, ha!... avec un œil au bout?

G. — Avec un œil au bout... que tout le monde dit que les phalanstériens disent...

F. — Que Fourier disait... que les hommes auraient dans les âges d'Harmonie? — Ha, ha, ha!... quelle bonne farce tu fais, mon garçon! — Comment, toi aussi, tu y crois?

G. — Si je crois qu'ils y croient?... ma foi... pas trop: c'est une farce, hein? — Ha, ha, ha, ha... c'est une farce!... raconte-moi donc d'où elle vient? Ha, ha, ha...

F. — Eh! mon Dieu, oui, une bien vieille farce, va; — veux-tu que je t'en dise la première origine?

G. — Mais, parbleu! dépêche-toi donc, ha, ha, ha! puisque je te dis que ça me démange depuis une heure.

F. — C'est un détail peu connu, et pourtant il est certain, j'en ai une preuve, venant de Fourier lui-même à l'époque dont il s'agit.

C'était en l'an 12, — pas plus nouveau que ça: — notre jeune commis-marchand, — qui pensait, à l'exemple de beaucoup de savants de toutes les époques, que tous les astres sont, ont été ou seront habités aussi bien que la terre, — devisant un jour au milieu de quelques camarades, sur la beauté et la force physique des habitants du soleil, s'avisa de dire tout naïvement que, suivant ses calculs analogiques, les habitants du soleil devaient avoir un membre de plus que nous.

Là-dessus, grande gaieté dans l'auditoire, comme tu penses. — Qu'est-ce que c'est que ce membre-là? — Est-ce ceci? — est-ce ça? — Voyons, expliquez-vous, explique-toi... Voilà mon Fourier qui, s'apercevant que les amis veulent un peu rire à ses frais, s'obstine à refermer bouche close, selon sa coutume en pareil cas, — et qui se contente de leur dire en les quittant: « Cherchez. »

Tu penses bien aussi que la recherche n'a pas dû être longue. Un farceur s'écrie: « C'est une queue! » — Un second farceur lui donne trente-deux pieds; — un troisième y met un œil au bout. — Et pendant qu'ils étaient en train, ils imaginèrent de raconter partout que, suivant Fourier, lorsque les hommes auront réalisé leur état social par excellence, ils jouiront du même ornement que les *Solariens*.

G. — Ha, ha, ha! voilà donc ce que c'est?

F. — Voilà, cela date de 1804. — Telle est l'origine de cette fameuse queue, avec laquelle tous les *Corsaires* et *Charivaris* de France et de Navarre amusent leurs lecteurs depuis ce temps-là. — Tu vois que la plaisanterie commence à devenir un peu vieille. Mais il paraît que ces choses-là ne s'usent jamais.

G. — Ha, ha, ha!... tiens, je suis bien aise d'être enfin fixé là-dessus.

Mais sérieusement, là Francœur, — ceci est pour tout de bon: la chose qui me fait le plus de plaisir dans tout ce que tu m'as raconté, c'est de savoir définitivement qu'on peut citer Fourier, et même l'estimer en toute sûreté de conscience.

F. — Si on peut l'estimer! — Comment, mais je le vénère, moi, de toute mon âme! — C'est quasi lui qui me fait vivre; si j'ai le bonheur de croire en Dieu aujourd'hui, c'est à lui que je le dois; — ou du moins, bien certainement, sans lui, je serais terriblement loin d'y avoir une foi aussi robuste.

Non, — il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais un homme dont la foi en Dieu soit plus vigoureuse, plus lumineuse et plus vaste que celle de cet homme. — Toute sa théorie, depuis la base jusqu'au faîte, repose uniquement sur une croyance inébranlable en la bonté, la puissance et l'intelligence infinie de Dieu, et sur les grandes conséquences, logiques, irrésistibles, qu'il sait en tirer.....

Maintenant, — qu'il se soit trompé sur l'histoire de la lune ou sur les habitants du soleil, — qu'il se soit même trompé sur les mœurs matrimoniales qu'il plaira à nos descendants d'établir parmi eux dans deux ou trois siècles d'ici: — qu'est-ce que cela me fait?

Tout cela enlève-t-il un seul atome à son admirable mécanisme d'association pour tous les travaux humains, — le seul qu'il proposait, le seul que ses disciples aient jamais eu l'idée de soumettre à l'expérience?

G. — Il est certain qu'il pouvait parfaitement se tromper sur de pareilles histoires, sans se tromper le moins du monde sur un mécanisme d'association. — Du moins, il me semble qu'il ne faut que de la bonne foi et du bon sens pour admettre cela.

F. — Eh! mais, c'est clair comme la lumière du jour! — Aussi, à présent, va, quand je vois venir de ces malins, avec leur queue de trente-deux pieds, leur mer de limonade, leurs bayadères et autres choses semblables, — se figurant qu'ils se donnent de l'esprit aux dépens d'un homme de cette trempe, — je tâche de ne plus me fâcher, j'aime mieux sourire, et ils me rappellent ce que la lime disait au serpent:

> Tu te prends à plus dur que toi,
> Petit serpent à tête folle;
> Plutôt que d'enlever de moi
> Seulement le quart d'une obole,
> Tu te romprais toutes les dents.....

P. B.

entreprise contre toutes les lois divines et humaines, et à laquelle je n'ai pris part que par un respect humain que je me reproche, ma conscience me défend impérieusement de servir un moment de plus.

Paris, 28 juillet 1850.

Le grand conseil de Berne s'est réuni extraordinairement le 16 mai, afin de s'occuper des mesures à prendre pour la tranquillité de la ville et du canton, troublé depuis que les élections ont prouvé aux modérés qu'ils possèdent une certaine influence dans le pays. Les résolutions suivantes ont été adoptées à la majorité de 150 voix contre 37.

« 1° Le grand conseil approuve les mesures militaires prises par le gouvernement depuis l'Assemblée de Munzingen jusqu'à ce jour ;

» 2° Qu'il accorde un crédit de 10,000 l. (15 000 fr. de France) pour faire face aux dépenses occasionnées par la mise sur pied des troupes ;

» 3° Qu'il autorise le gouvernement à prendre, jusqu'à l'entrée en fonctions des nouvelles autorités, telles mesures de police et militaires qu'il jugerait nécessaires pour maintenir la tranquillité et l'ordre public tant dans la capitale que dans le reste du canton. »

— La Russie menace toujours la Turquie. Ainsi M. Titoff fait pressentir que la Russie élèverait des prétentions sur les limites que lui donnerait le port de Battorum, sur la frontière d'Asie. M. de Sturmer met aussi en question les limites entre la Dalmatie et la Bosnie.

Enfin, ajoute une correspondance de Constantinople, la Russie, malgré la convention de Balka-Liman, veut par force laisser dans les principautés danubiennes 16,000 au lieu de 10,000 hommes. On s'ingénie toujours à créer des embarras à la Porte ; ces tiraillements incessants empêchent souvent la Porte de s'occuper des améliorations dans l'administration intérieure.

— Par le courrier mensuel de l'extrême Asie, arrivé aujourd'hui, nous apprenons la mort de l'empereur de Chine, *Tao-Kwan*, arrivée le 25 février dernier, entre six et sept heures du soir. Le quatrième de ses fils, jeune homme de 19 ans, qui se trouve l'aîné des princes survivants à leur père, a été désigné pour lui succéder, et a déjà pris possession du trône impérial sous le nom de *Se-Ilin*.

Nous recevons de M. Eugène Sue la lettre suivante :

Auriez-vous la bonté, monsieur, d'accueillir la réclamation suivante : Je suis complètement étranger au drame de *Jean Bart* qui se joue au théâtre de la Gaîté ; ma collaboration se borne aux emprunts que l'auteur du drame a pu faire à mon *Histoire de la marine du siècle de Louis XIV*.

Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments bien distingués.

EUGÈNE SUE.

20 mai 1850.

A l'audience du 18, la cour de cassation a rejeté le pourvoi des citoyens Hizay et Buvignier. Deux moyens étaient présentés par Mᵉ Duboy. Le premier était fondé sur la violation du principe de l'indivisibilité des procédures, en ce que la cour d'assises avait disjoint le jugement du procès des membres de la solidarité républicaine, en renvoyant Sarrut devant un autre jury. Le 2ᵉ moyen, plus radical et plus décisif, s'appuyait sur une violation de l'art. 3 du décret du 7 août 1848, en ce qu'un juré de jugement, le sieur M., carrossier, était frappé d'incapacité légale, en sa qualité de failli non-réhabilité. Le savant rapporteur, M. Faustin Hélie, dans un rapport plein de lucidité, inclinait visiblement pour la cassation sur les deux moyens. Mais, M. Sevin, avocat-général, vint combattre le pourvoi par des raisons inattendues. La cour de cassation, malgré les efforts et l'autorité de l'honorable rapporteur, M. Faustin Hélie, après un délibéré de près de quatre heures, a rejeté le pourvoi des citoyens Buvignier et Hizay. Par cet arrêt, la cour ne s'est pas seulement mise en opposition manifeste avec l'art. 3 de la loi du 7 août 1848 qui déclare les faillis non réhabilités, incapables d'exercer les fonctions de jurés, elle s'est contredite elle-même, en revenant sur sa propre jurisprudence. En *moins de six ans*, la cour de cassation *a changé* TROIS FOIS *d'avis sur la même question !*

La dernière affaire offrait cet incident remarquable, que le jury qui avait sévi contre des républicains socialistes au nom de la famille et de la propriété, contenait dans son sein trois faillis.

Cour d'Assises de la Seine.

Audience du 20 mai. — Présidence de M. Barbou.

DÉLIT DE PRESSE. — LA VOIX DU PEUPLE et la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

La *Voix du Peuple* du 14 mars a publié un article sur des tripotages de Bourse.

Le lendemain, dans son n° du 15, la *Démocratie pacifique* a reproduit cet article en le rapprochant de quelques lignes empruntées à la *Presse*, sous la forme suivante :

On lit dans la *Presse :*

« Samedi dernier, M. le préfet de police Carlier affirmait que la liste Delamarre aurait au moins 30,000 » voix de majorité.

» Voilà comment la police est exactement informée. »

Les joueurs de bourse avaient escompté, de leur côté, le triomphe de l'Union électorale. Nous lisons dans la *Voix du Peuple* :

« On s'entretenait aujourd'hui, sur tous les bancs de » l'Assemblée, du désastre qui vient de frapper un riche banquier israélite, occupant une des positions les » plus élevées de l'administration, très influent dans les » conseils du gouvernement, et surtout fort lié avec le » président de la République. On assure que ce spéculateur, si longtemps heureux, a engagé sur la hausse, » et dans la prévision du succès de l'Union monarchique, des sommes qui ne s'élèveraient pas à moins de » plusieurs millions. La perte éprouvée dans cette affaire, par suite du mouvement de baisse qui s'est prononcé depuis mardi soir, serait déjà de trois à quatre millions. — Les intérêts d'un haut personnage sont, » dit on, gravement compromis dans le résultat de cette » partie, à laquelle le riche banquier s'était fait un devoir et un plaisir de s'associer.

Cet article a été incriminé après une instruction préalable, l'affaire venait aujourd'hui.

A l'appel de la cause, Mᵉ Jacob, avocat des prévenus, pose des conclusions préjudicielles ainsi conçues :

Attendu qu'aux termes de l'art. 13 de la loi du 26 mai 1819, lorsque la chambre des mises en accusation a prononcé, l'arrêt de renvoi doit être notifié de suite au prévenu ;

Attendu que les motifs de cette notification sont :

1° De donner au prévenu le moyen de savoir ce dont il est accusé ;

2° De se pourvoir contre l'arrêt de renvoi dans les délais qui lui sont impartis ;

Attendu dès lors qu'aucune signification ni acte de procédure valables ne peuvent avoir lieu avant ladite notification ; que cependant dans l'espèce, l'ordonnance qui permet de citer, rendue à la date du 8 mai, mentionne une signification qui n'a eu lieu que le 6, en même temps que la citation devant la cour d'assises ;

Attendu que cette ordonnance, base de la citation, étant incompétemment et irrégulièrement rendue, est entachée d'une nullité, qui entraîne celle de la citation ;

Déclarer nulles ladite ordonnance et la citation qui s'en est suivie, ainsi que les actes de procédure postérieurs au 8 mai.

M. Suin, avocat-général, combat les conclusions.

La cour les rejette et déclare qu'il sera passé outre aux débats.

M. Guillon accepte le débat.

Il est procédé au tirage du jury. Sur l'appel des noms des jurés, il déclare s'abstenir de son droit de récusation, ne pouvant en user en connaissance de cause.

M. Langrand déclare qu'il fait défaut sur cette accusation. Mais il accepte le débat au sujet de trois articles publiés le 8 avril par la *Voix du Peuple*, pour lesquels il a été condamné par défaut dans une précédente audience.

Après le tirage du jury, le greffier donne lecture des différentes pièces de la procédure.

Les articles incriminés sont intitulés, le premier : *Revue politique et parlementaire de la semaine* ; le second : *Courrier des départements* ; le troisième : *la Comédie sociale*. La chambre des mises en accusation a écarté les délits d'attaque aux droits de l'Assemblée nationale et d'outrages aux ministres d'un culte reconnu par l'Etat, mais elle a cru qu'il y avait lieu à poursuivre lesdits articles comme contenant les délits d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Après les questions d'usage, adressées au gérant, M. Suin, avocat-général, soutient que le prévenu a été dûment averti et ne saurait arguer d'une surprise. Il ajoute qu'il y a nécessité absolue de museler la presse par une pénalité sévère, beaucoup plus sévère que celle qui existait sous la monarchie, et il entre dans de longs développements sur la législation contre la liberté de la presse.

L'avocat-général donne lecture de l'article intitulé : Revue politique et parlementaire de la semaine. Il se plaint qu'à côté des faits rapportés à l'Assemblée par les orateurs démocratiques, on n'ait pas placé les protestations des ministres, il est impossible d'abaisser plus le pouvoir exécutif que de représenter les ministres comme les commis de M. Carlier. Il est impossible que le gouvernement se laisse dire qu'il est provocateur et avide de sang. Le ministère public s'indigne que l'on ait pu dire qu'aux termes de la nouvelle loi de déportation, un détenu politique « jugé ou non jugé, la question n'est pas là » puisse être transporté sur les pontons et de là aux îles Marquises. On ne devrait pas soutenir non plus que les îles Marquises sont une habitation insalubre ; les ministres et plusieurs personnes honorables ayant nié ce fait, ou tout au moins, il fallait mettre la négation à côté de l'affirmation. Il s'indigne surtout que la *Voix du peuple* ait insinué que cette loi pourrait bien dans l'avenir, tourner contre ceux qui l'auront faite. Si le gouvernement méditait, en effet, d'envoyer les condamnés politiques dans un lieu insalubre, il serait haïssable et méprisable. Donc la *Voix du peuple*, qui a imputé cette pensée au gouvernement, est coupable d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Le second article n'est pas moins coupable. Il s'agissait de la proposition de M. de Larochejaquelein, que l'avocat général reconnaît inopportune. Il fait ressortir surtout la criminalité du passage suivant, qui lui semble avoir pour but de désaffectionner l'armée du gouvernement.

« L'armée, si longtemps flattée, caressée, l'armée, cette vivante incarnation de la force, qui devait, sur » un signe de ses maîtres, détruire la République et les » républicains, et couronner un des trois Césars qui se » disputent la couronne, l'armée a voté et votera sans » doute avec les républicains contre les prétendants et » leurs partisans.

» Aussi, depuis quelque temps, un vaste système de » terreur est organisé dans tous les régiments.

» Les journaux des départements suffisent à peine à » enregistrer les destitutions d'officiers, les transportations de soldats, les condamnations, les persécutions » de toutes sortes exercées contre les militaires de tous » grades et de toutes armes. Des régiments entiers sont » mis à l'index, et des compagnies décimées pour cause » de républicanisme. Les soldats sont traînés en Afrique » la chaîne au cou, et le soir, lorsqu'ils arrivent à l'étape, on les jette pêle-mêle avec les malfaiteurs, sur la » paille des prisons. Et les ministres de la République, à » la tribune de l'Assemblée nationale, viennent non seulement applaudir à de pareils faits, mais insulter encore » à leurs victimes !

M. Suin passe au 3ᵉ article. Il croit que la liberté illimitée mettra l'enseignement entre les mains du clergé, et cependant la *Voix du Peuple* attaque la loi sur l'enseignement comme donnant trop d'influence au clergé. Dans le dialogue intitulé : *Comédie sociale*, toute une catégorie de fonctionnaires, le clergé est dénoncé comme composé de conspirateurs et d'ennemis de la science. La scène se passe entre Cafard, jésuite, Superbe, évêque, Grosse-Panse, chanoine (On rit.), et Sincère vicaire ; celui-ci est socialiste. Il est accusé d'avoir développé devant son auditoire les maximes de l'Evangile favorables aux pauvres et contraires aux riches.

Entre autres passages incriminés dans le discours par lequel le vicaire repousse les reproches qui lui sont adressés, M. Suin signale surtout l'apostrophe suivante :

» LE VICAIRE. Oui, je le sais. Nouveaux pharisiens, au » nom de l'Evangile du pauvre, vous avez sanctifié l'oppression et l'exploitation du Peuple ; au nom d'un Evangile de paix et de fraternité, vous prêtez les mains aux » persécutions dirigées contre les socialistes, comme vous » ordonniez jadis les massacres des hérétiques ; au nom » d'un Evangile d'égalité, vous avez consolidé pendant » des siècles de servitude les trônes des oppresseurs de » l'humanité ! Mais votre puissance, bâtie sur le despotisme, s'écroule aujourd'hui au souffle de la Révolution. Dieu a permis que la puissance temporelle de la » papauté soit flétrie à jamais comme la royauté a été » stygmatisée et détruite pour toujours.

» Sacriléges, qui avez fait de la religion un instrument » d'ambition et d'oppression, croyez-vous que les prolétaires ne suivent pas vos menées et ne voient pas où » vous tendez ? S'ils étaient à ma place, voici le langage » qu'ils vous tiendraient :

» Hypocrites de la religion, ce que vous défendez sous » ce nom, ce n'est pas la doctrine qui enseigne la sainteté du devoir et de la vie, c'est l'épicuréisme, ce sont » vos curés de 10,000 francs par an, vos évêchés de » 50,000 francs, sués par les malheureux contribuables ; » c'est l'immense orgueil de mettre le talon sur la tête » de vos semblables.

» Peut-être espérez-vous que le prolétaire de l'armée » et le prolétaire du clergé serviront vos desseins. Vous » voudriez faire du soldat le bourreau du corps, et du » prêtre le bourreau de l'âme. Etrangers, vous ne trouverez pas d'assassins en France. Le porte-sac et le » porte-croix ne souilleront pas leurs mains du sang de » leurs frères.

» Ils vous ont assez clairement manifesté cette intention aux dernières élections. Royalistes, ne tentez donc » pas une épreuve plus décisive, vous seriez abandonnés » du peuple comme de l'armée. Il n'y a pas d'écho en » France pour Henri V et autres revenants ; il n'y en a » que pour la République, dont le premier fondement » est dans l'Evangile.

» L'ÉVÊQUE : Vicaire Sincère, vous ne faites plus partie du sacerdoce. »

Il est évident, continue M. Suin, que si le clergé méritait ces reproches, il serait en effet haïssable et méprisable ; donc l'article excite à la haine et au mépris d'une classe de citoyens.

Mᵉ CRÉMIEUX, avocat du prévenu, donne d'abord quelques explications sur la situation que les procès qu'on lui fait aujourd'hui, qu'on lui fera le 24 ou 25 et le 29 de mois font au gérant de la *Voix du Peuple*. Il avait demandé un délai pour pouvoir s'entendre avec un co-prévenu détenu à Doullens ; si on lui signifie ce soir l'arrêt qui sera rendu aujourd'hui défaut, il sera dans l'impossibilité complète de faire le voyage indispensable à sa défense.

Il y a un moyen de tout arranger, continue M. Crémieux, ne signifiez l'arrêt par défaut, que le 24, et alors il restera au prévenu un peu de temps pour faire ses affaires. Nous saurons ce soir si le prévenu a eu raison de dire que les républicains n'obtiennent rien...

M. Crémieux fait remarquer que le premier des articles incriminé est uniquement composé de fragments d'articles publiés dans la semaine par la *Voix du Peuple*, dans lesquels le parquet n'avait vu aucun délit. L'avocat prouve ce fait par la lecture des passages similaires.

Nous n'avons plus de liberté de presse, en ce sens que la presse républicaine est traquée, chassée des rues où la presse réactionnaire s'étale triomphalement. On ne laisse aux journaux que leurs abonnés. Jusqu'ici ils pouvaient reproduire au moins les discours des orateurs. On veut leur enlever jusqu'à ce moyen de faire entendre leur opinion. On les poursuit devant les tribunaux, avec l'espoir de réagir sur la tribune. On espère que les orateurs s'arrêteront à la pensée que s'ils parlent avec trop de franchise, ils feront saisir et condamner le lendemain une douzaine de journaux.

Les places publiques sont abandonnées aux journaux non pas seulement réactionnaires, mais aux journaux royalistes, légitimistes, orléanistes, qui ceux-là ont la liberté de tout dire, tandis que les journaux républicains repoussés de partout par la police, sont obligés de peser toutes leurs paroles, eux républicains, et à ne pas même oser résumer et reproduire les discours des orateurs républicains. Voilà la situation qu'on veut faire à la presse républicaine.

Mᵉ Crémieux continue à lire et à comparer les articles quotidiens et l'article hebdomadaire de la *Voix du Peuple*. Il rappelle qu'en matière politique le condamné de la veille est bien près d'être le héros du lendemain. La politique transforme les choses, comme la religion. Nous voyons les événements à travers la lunette de la politique ; ne nous en voulons pas les uns aux autres, mais apprenons de ce fait à nous montrer modérés et cléments.

Le parquet n'a pas l'habitude d'être très clément avec la *Voix du Peuple*, et cependant six articles n'ont pas été poursuivis, et le septième, qui n'en est qu'une reproduction littérale, est incriminé. Les passages accusés d'ailleurs n'en sont que la reproduction affaiblie des discours de MM. Jules Favre et Victor Hugo.

Pour qu'il y ait excitation *coupable* à la haine et au mépris du gouvernement, il faut que les faits soient calomnieux. Quand ils sont vrais, ce n'est pas moi qui excite à la haine du gouvernement, c'est celui qui s'en rend coupable. Ce n'est pas moi qui fais mépriser le gouvernement, c'est lui qui se déconsidère ; et c'est mon droit à moi, bien plus c'est mon devoir de le signaler.

Au reste, en admettant même la culpabilité des accusations, elles n'émanent pas de la *Voix du Peuple* ; le journal n'a fait que reproduire textuellement ce qui a été dit à la tribune par les orateurs, et il l'a donné comme tel.

M. Crémieux lit divers passages du discours prononcé à la tribune par M. Jules Favre, qui contient avec plus de documents et de développements, les parties incriminées de l'article. Il rappelle, entre autres, la fameuse circulaire d'un brigadier de gendarmerie, que nous avons reproduite. Il rappelle que dans les départements en état de siége, pas un journal républicain ne paraît, pas un journal républicain du dehors ne peut être admis.

On nous dit que ce n'est pas le gouvernement qui décrète l'état de siége. Voici ce qui se passe : le gouvernement fait des rapports effrayants ; une commission choisie dans la majorité partage son avis ; l'état de siége est voté, mais il l'est par l'initiative et l'influence du gouvernement.

On nous reproche ce que nous avons dit de la police ; mais qui donc, parmi les persécuteurs d'aujourd'hui, n'en a pas dit beaucoup plus contre la police, avant la révolution de février ?

Et vous nous accusez de prétendre que nous ne vivons pas sous le règne de la vraie liberté, en présence de tous les faits dont nous sommes témoins.

Quant à l'article sur la loi de déportation, n'oublions pas qu'il a été écrit avant le vote sur la non-rétroactivité dont vous vous faites une arme contre nous, après la première lecture. Cet amendement n'a passé qu'à la seconde lecture et malgré le gouvernement. — à ce point qu'il n'a pas osé proposer la troisième lecture, et qu'il attend un moment de trouble pour faire revenir l'Assemblée sur ce premier vote.

Le défenseur fait ressortir ce qu'il y avait de barbare dans cette loi de déportation qui exile à 4 500 lieues de la patrie des condamnés qu'on n'ose pas guillotiner, — et non pas seulement ceux qui seront condamnés pour l'avenir, mais ceux qui ont été condamnés avant la loi depuis la révolution de février.

Il s'agissait de tenir les condamnés dans une forteresse, et de refuser aux familles des condamnés la consolation d'appeler auprès d'eux leur famille. Eh bien ! cette loi, oui, elle était sauvage et barbare ; elle a été adoucie par l'Assemblée ; mais nos articles indignés ont précédé cette modification.

On se récrie sur le mot *jugé* ou *non jugé*. Mais, est-ce que les détenus condamnés aujourd'hui à la déportation ont été condamnés à aller aux îles Marquises ? Non, ils ont été condamnés à la déportation dans une prison, aux termes de la jurisprudence pénale.

Le défenseur donne lecture de divers passages de l'admirable discours de Victor Hugo contre la loi de déportation. Il lit également quelques passages du discours de M. Farconnet qui a rapporté que les îles Marquises sont habitées par des anthropophages.

Mᵉ CRÉMIEUX passe au second article. Est-ce qu'il n'est pas vrai que les fonctionnaires publics encouragent la propagande royaliste ? Est-ce que les journaux patronés par la police n'agitent pas constamment la question de savoir à quelle dynastie appartiendra la République ? Sous Louis-Philippe, un citoyen a été absous après avoir crié : Vive la République ! Il y a quelques jours, un citoyen a été condamné pour avoir crié : Vive la République ! avec un certain ton. Quant aux fonctionnaires, la Révolution de Juillet avait fait table rase des fonctionnaires, comme celle de 1815. Celle de 1848 n'a changé que les trois quarts des fonctionnaires ; mais depuis 1849, un double mouvement s'est opéré ; on a fait une razzia des fonctionnaires de 1848, et l'on s'est pris à replacer les fonctionnaires de 1847. Mais, je vous le demande, le fait est-il vrai ou non ? S'il est vrai, pourquoi voulez-vous nous punir ?

J'arrive au passage relatif à l'armée. Cet article, si les faits ne sont pas vrais, j'en conviens, doit être puni. Mais les faits sont tous vrais ; on n'a pas même tout dit. Hier encore, un officier, M. Huard, pour avoir distribué des bulletins électoraux, a été mis en retrait d'emploi. Le séjour dans dix-huit départements lui a été interdit, y compris celui de la Seine, où il est né.

M. Crémieux rappelle divers passages des discours prononcés à la tribune. Il s'agit de traitements horribles infligés à des soldats. En présence de ces faits, le ministre n'a pas nié, il a déclaré que l'autorité militaire avait bien fait. (Mouvement.)

Nous n'accusons pas le gouvernement, nous constatons les faits. Si cela excite au mépris du gouvernement, est-ce notre faute ? Si le gouvernement mérite la haine et le mépris, n'est-ce pas le moins que les citoyens le haïssent et le méprisent ?

Quant au troisième article, j'avoue que je ne l'avais pas pris au sérieux. Mais le ministère public en a décidé autrement.

Il y a dans cet article des attaques contre les jésuites et des plaisanteries contre les chanoines.

Les jésuites, je ne sais pas ce que c'est, mais sous la restauration on les désignait comme les ennemis les plus acharnés du gouvernement ; sous Louis-Philippe, les journaux de la modération inséraient des romans qui avaient pour but principal d'attaquer les jésuites sous le nom de Rodin.

Quant aux plaisanteries sur les chanoines, elles sont textuellement copiées du *Lutrin*. Boileau ne fut pas traduit devant le parlement, et Louis XIV ne s'en fâcha pas, pas plus que du Tartuffe.

Sous Louis XIV on pouvait dire que quand la nappe était mise c'était l'esprit de l'église. Sous Charles X on pouvait dire des jésuites toutes les abominations ; mais cela n'est plus permis sous la République. (On rit.)

Dans l'article, on représente un évêque comme partageant les doctrines des jésuites. Sur les 86, il est possible qu'il y en ait un. Cafard vient prêcher le retour de Henri V. Les jésuites ont bien raison de vouloir Henri V, ils seraient bien mieux qu'en...... ou du moins il leur est permis de croire qu'ils seraient mieux. Mais, d'après tout ce qu'on nous a dit, les jésuites sont les plus grands ennemis du clergé. Mon Dieu ! les jésuites peuvent être les plus honnêtes gens du monde, mais je maintiens que le jésuite, dans le dialogue incriminé, parle absolument comme on a fait parler de tout temps les jésuites. — Le vicaire Sincère se borne à citer des passages de l'Evangile, il répète ce qui a été dit partout et dans les mêmes termes, contre la puissance temporelle et le luxe du clergé supérieur, et surtout contre les jésuites. — On les appelle *étrangers*.

M. Crémieux termine en faisant remarquer que les journaux républicains sont écrasés par le pouvoir au profit des journaux royalistes, et qu'il y aurait peu de générosité à frapper un journal qui ne paraît plus.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

M. Suin réplique que la presse républicaine n'est pas la presse socialiste, que d'ailleurs la *Voix du Peuple* n'a été condamnée qu'une seule fois. On ne peut donc pas dire qu'elle soit persécutée. Le journal condamné, c'est le *Peuple* ou le *Représentant du Peuple*. Un parti délibère en ce moment s'il descendra dans la rue, et ce parti a pour organe la *Voix du Peuple*, qui poussait à l'insurrection immédiate. On blâme le gouvernement d'empêcher de vendre ce journal ; mais depuis quand permet-on de vendre impunément du poison ? La preuve qu'il n'y a pas de persécution du parquet contre la *Voix du Peuple*, c'est que le parquet aurait pu et pourrait encore faire saisir les 6 articles, et qu'il ne l'a pas fait.

Le ministère public soutient de nouveau qu'à côté des faits rappelés par MM. Jules Favre et Victor Hugo, il fallait placer les démentis ministériels. Il dit que lui, qui a toujours combattu pour la liberté, il n'a jamais respiré autant à l'aise que sous l'état de siége de juin 1848 et 1849. Il demande pourquoi M. Crémieux au gouvernement provisoire n'a pas aboli la peine de la déportation. Il admire la législation de l'Angleterre contre la presse. Là, les amendes sont de 60 000 fr., et les journalistes sont déportés. Nous en avons eu des exemples l'année dernière.

M. Suin maintient l'accusation contre le 3ᵉ article. « Toutes les religions sont bonnes, et c'est pour cela qu'on a donné place aux représentants de toutes dans le conseil supérieur de l'instruction publique. Eh bien ! les maximes que vous prêtez au père Cafard, vous les attribuez aussi à un évêque de France, à un de ceux qui peuvent être appelés dans le conseil supérieur, tandis que vous mettez l'évêque en contradiction avec le vicaire Sincère. Ainsi l'article est coupable d'excitation à la haine et au mépris d'une classe de la société en lui prêtant des opinions odieuses.

Mᵉ CRÉMIEUX. Quelques minutes seulement. On a cherché à distinguer les journaux socialistes des journaux républicains. Je n'admets pas cette distinction. *Le Siècle*, le *Crédit*, le *National* et le *Charivari* sont interdits tout aussi bien que la *Démocratie pacifique* et la *Voix du peuple*, tandis que les journaux royalistes étalent partout sous la protection de la police.

On dit qu'on ne persécute pas la *Voix du peuple*. Mais c'est uniquement parce que la cour de cassation a brisé les poursuites dans vos mains. La *Voix du peuple* a aujourd'hui encore neuf procès. (Mouvement.) Le *Peuple* était dans le même cas lorsqu'on l'a interdit, aujourd'hui la *Voix du Peuple* ne trouve pas d'imprimeur.

Vous me demandiez tout à l'heure pourquoi je n'ai pas, au gouvernement provisoire, aboli la peine de la déportation ? Vous auriez dû bien plutôt me reprocher de n'avoir pas aboli la loi de 1814 sur les brevets d'imprimeur. (Mouvement.) On ne songe jamais à tout.

Le défenseur fait remarquer que si le parquet eût saisi le premier article que l'on prétend incriminable, les derniers n'eussent pas été écrits. On me dit que la *Voix du Peuple* eût dû reproduire les discours prononcés à l'Assemblée par les ministres, c'est-à-dire que la *Voix du Peuple* devrait être le *Moniteur*. Si l'on veut la réponse aux arguments des orateurs de la *Voix du Peuple*, qu'on aille les chercher dans l'*Assemblée nationale*. Là, vous ne trouverez pas les arguments de nos orateurs, au lieu de leurs discours on y trouvera des injures. On les appellera des infâmes : on les appellera des *escarpes*, car c'est le style des journaux qui salissent la voie publique sous la protection de la police.

Le défenseur rappelle l'indignation que souleva dans la chambre des députés le projet de loi présenté par M. Guizot sur la déportation. Et cependant il s'agissait alors d'une terre habitée et civilisée, et non d'une terre d'antropophages. L'Assemblée elle-même en a eu horreur ; elle a amendé la loi, mais le gouvernement ne veut pas de ses amendements ; il veut la loi sauvage, abominable qu'il a présentée dans l'origine, et avec le caractère rétroactif, qui lui permettrait d'envoyer aux Marquises les condamnés de Bourges et de Versailles.

On nous parle d'agitation ; mais où donc est-elle l'agitation ? Le peuple est fort de son droit, il n'accuse pas l'Assemblée nationale, il a confiance en ses mandataires. On nous dit chaque jour, il y aura demain guerre civile, et la guerre civile ne vient pas, et elle ne viendra pas. Le peuple ne veut plus de barricades, depuis qu'il a le scrutin. Le peuple n'a qu'une propriété, le suffrage universel ; laissez-la-lui, il respectera les vôtres et ne s'insurgera pas.

Quant à la presse, il faut qu'il y ait des sentinelles avancées parmi elle comme il y en a dans l'armée. Laissez les opinions se produire ; autrement les opinions se concentreront, et la révolution éclatera, une révolution terrible contre ceux qui l'auront comprimé. Si l'on condamne toujours les journaux, on se dira : Il y a donc un parti pris de condamner, et au lieu de calmer vous aurez irrité les esprits !

Mᵉ Crémieux arrive au troisième article ; il rappelle les attaques de Pascal contre les jésuites, il soutient que les jésuites sont des étrangers, qu'ils doivent avoir pour but d'abrutir la jeunesse. Il cite un journal du Jura qui rappelait que l'évêque a ordonné une procession solennelle dans la ville de Salins pour la purifier de la souillure causée par un journal socialiste paraissant dans cette ville. (Hilarité générale.) Le maire a défendu la

procession par un arrêté, mais elle n'en a pas moins eu lieu.

M. Crémieux lit quelques passages d'un journal de l'ordre, l'*Ami du peuple*, dans lequel les socialistes sont désignés comme projetant d'enlever les femmes, les filles, les enfants de la population pour les souiller et les flétrir. Voilà les hypocrites de l'ordre social que nous attaquons. Laissez la presse causer sur les événements du jour. Les Français ont besoin de causer. Quand nous ne causons pas, nous agissons.

M. LE PRÉSIDENT résume les débats, après quoi les jurés se retirent pour délibérer.

Après vingt minutes de délibération, le jury rentre en séance et rend un verdict affirmatif sur la première question (excitation à la haine et au mépris du gouvernement), et un verdict négatif sur la seconde (Excitation à la haine des citoyens.) Le jury admet des circonstances atténuantes.

La cour, après en avoir délibéré dans la chambre du conseil, rend un arrêt qui condamne Laugand à huit mois d'emprisonnement et à deux mille francs d'amende.

On passe à la seconde affaire.

Le prévenu déclare se nommer Guillon (Ferdinand), âgé de 36 ans, né à Parme, gérant de la *Démocratie pacifique*.

Le greffier donne lecture de l'arrêt de la chambre des mises en accusation qui renvoie les gérants de la *Voix du Peuple* et de la *Démocratie pacifique*, le premier comme ayant publié, le second, comme ayant reproduit un court article dans lequel le ministère public a vu le délit d'outrages au président de la République et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

M. Guillon accepte la responsabilité de l'article incriminé.

L'affaire est continuée à demain. L'audience est levée à 5 heures et demie.

FAITS DIVERS.

On nous annonce, dit la *République*, que le citoyen Aimé Baune a été arrêté ce matin, à cinq heures, dans son domicile. Nous ignorons les motifs et les circonstances de cette arrestation. Nous apprenons en même temps que le citoyen Carrette a été aussi arrêté dans son domicile à Boulogne.

— Le *Courrier de Loir-et-Cher*, dont nous annoncions, dans notre avant-dernier numéro, le procès mené *au pas d'urgence*, vient d'être condamné par défaut à un an de prison et 2 000 fr. d'amende. Cette condamnation pèse sur M. Ch. Groubental, propriétaire et imprimeur du journal. C'est la première depuis *dix-neuf années* d'existence. M. Girand, gérant responsable, a été condamné à 100 fr. d'amende. M. Groubental annonce qu'en face de la persécution, il reprend la signature de son journal.

— C'est le cœur profondément attristé, dit la *Tribune du Jura*, que nous annonçons à nos concitoyens l'entrée en *prison cellulaire* de l'honnête et honorable citoyen Jean-Séraphin Faivre, *âgé de 60 ans, ancien maire* de Clairvaux

Comme maire et citoyen influent, il n'avait pas attendu la République pour être magistrat démocrate : depuis longtemps il était le protecteur de tous, pauvres ou riches.

Les royalistes, qui souvent réclamèrent et toujours obtinrent son appui, et qui ont peut-être à se reprocher sa captivité, auront-ils l'âme tranquille pendant que celui à qui ils doivent de la reconnaissance dormira sous les verroux ?

Honneur au citoyen Faivre !

— On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre* :

« La levée des marins pour le service de l'Etat a continué hier au Havre avec une assez grande activité. Un grand nombre de feuilles de route ont été délivrées pour Cherbourg et Brest. — On nous cite à ce sujet un fait assez singulier. Six frères de la même famille, tous marins classés, ont reçu le même jour leur ordre de départ. »

— Notre ami Jules Duval vient d'adresser la lettre suivante à l'*Aveyron Républicain* :

« A Monsieur le Rédacteur de l'*Aveyron Républicain*.

» Mon cher concitoyen,

» Du fond de ma solitude, voué tout entier à une œuvre de colonisation, je ne puis suivre que du cœur les agitations politiques de la France. Je désire cependant m'associer à la protestation de la conscience publique contre la loi qui opprime la liberté d'enseignement et le libre usage des droits politiques dans la personne des instituteurs. Initier aux idées nouvelles les générations nouvelles, telle est leur noble tâche, de plein droit antipathique aux défenseurs des vieilles traditions.

» D'autres représentent le passé ; eux représentent l'avenir : en cela consiste le crime du Socialisme, le même qui faisait, il y a dix-huit cents ans, des chrétiens autant de martyrs. Ayant pris de longue date ma part du crime dans l'Aveyron, je dois prendre part à l'expiation. Veuillez donc m'inscrire pour une somme de 10 francs sur la liste que vous avez ouverte en faveur des instituteurs révoqués pour cause politique et sociale.

» Agréez, mon cher concitoyen, mes fraternelles salutations,

» JULES DUVAL,

» Ancien substitut à Rodez, démissionnaire.

» L'Union du Sig, province d'Oran, le 29 avril 1850. »

— On sait que les Bourbons avaient leur *petit homme rouge*, qui apparaissait aux Tuileries lorsque quelque malheur devait arriver. Sa dernière apparition précéda de peu, suivant la chanson de Béranger, la chute de Charles X. Les journaux allemands nous apprennent que la monarchie prussienne a sa dame blanche qui remplit le même office auprès de la dynastie régnante.

On l'a vue, dit-on, en 1840, peu de temps avant la mort du roi Frédéric-Guillaume III. La croyance populaire ajoute que lorsque la dame blanche est vêtue tout en blanc, son apparition présage un événement heureux ; mais lorsqu'elle porte des gants noirs, la famille régnante doit s'attendre à quelque catastrophe. Un journal de Magdebourg annonce sérieusement que la dame blanche a apparu au château royal de Berlin, dans la nuit du 10 avril, à un soldat appartenant au régiment de grenadiers de l'empereur Alexandre, en faction dans la salle des Suisses. D'après la déposition du factionnaire, déposition dont il a été aussitôt dressé procès-verbal, la dame blanche lui aurait apparu tout à coup, et aurait traversé la salle. Le factionnaire lui aurait crié trois fois : *Qui vive!* et ne recevant aucune réponse, se serait mis à sa poursuite, la baïonnette à la main ; mais le spectre avait disparu. On ne dit pas si le factionnaire a pu remarquer de quelle couleur étaient les gants de la dame blanche

UN ENFANT DÉVORÉ PAR LES RATS. — Un pauvre petit enfant auquel le choléra avait enlevé son père et sa mère quelques semaines après sa naissance, avait été adopté par son oncle, honnête batelier de Condé, qui le soignait comme son propre fils, et le gardait avec lui dans son bateau.

Samedi dernier, l'embarcation stationnait à Condé ; la femme du batelier, sortie quelques instants pour vaquer aux soins du ménage, avait laissé l'enfant couché dans son berceau et occupé à sucer tranquillement une croute de pain.

A peine était-elle partie que le pauvre petit se mit à pleurer ; mais comme cela lui arrivait souvent, l'oncle ne s'en préoccupa pas d'abord. Cependant les gémissements ayant redoublé et pris un caractère étrange, le plus jeune des fils du batelier descendit sur l'ordre de son père, et appela bientôt celui-ci en lui disant que son cousin avait la figure pleine de sang. Le batelier accourt, soulève rapidement l'enfant, et aperçoit un énorme rat sautant du berceau. L'ignoble animal, si tant est qu'il fût seul, avait déjà fait les plus horribles ravages : la malheureuse petite créature avait une partie de la main et une joue complètement dévorées, et un trou, ouvert sur le derrière de la tête, laissait apercevoir la cervelle.

Malgré les soins les plus empressés, le pauvre enfant a succombé le lendemain à ses affreuses blessures.

Cet évènement, qui plonge dans la douleur la famille du batelier, a produit hier, nous écrit-on, la plus pénible sensation dans la ville de Condé.

(*Gazette de Cambrai.*)

THEATRES

Ce soir à l'Odéon, 4e représentation du *Chariot d'enfant*, drame en 7 tableaux (chef-d'œuvre du théâtre indien), par le roi Soudraka, traduit par MM. Méry et Gérard de Nerval.

Le 11e numéro du *Nouveau-Monde*, de Louis Blanc, vient de paraître. Dans un article de la plus haute portée intitulé : *Un Complot à propos du 28 avril*, le célèbre écrivain donne au peuple un avis inspiré par la situation et par le plus pur patriotisme. Puis, dans un autre article sur le *Despotisme possible des majorités*, Louis Blanc démontre la nécessité d'une Constitution qu'on soit tenu de respecter, et qui, jusqu'au jour marqué pour la révision, soit inviolable. Il adresse ensuite un appel à nos amis de la presse départementale, qu'il termine par ces lignes éloquentes : « Au peuple de Paris, en train de » fonder pacifiquement la liberté, concours! Au peuple » de Paris, si on le réduisait à se défendre, secours!... » Ce numéro du *Nouveau Monde* se termine par un admirable travail inédit de Godefroy Cavaignac, la *France démocratique à la veille d'une guerre*, qui semble avoir été écrit pour la situation.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 22 f., Six mois 11 f., Trois mois 6
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe.... 32 • 17 • 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, rue Saint-Dominique, 7; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, V. Baillard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 20 mai 1850.

La spéculation s'est remise à la hausse depuis deux jours, et des rachats importants ont eu lieu hier dans la coulisse, où la rente avait repris 87-35 à 87-70 et 87-75. La hausse a continué ce matin à 87-90 et 87-92 1/2. Les personnes désintéressées qui examinent attentivement depuis quelques mois les oscillations de la rente sont frappées de voir que la baisse est presque toujours impossible, parce que les petits capitaux sans emploi sont à l'affût des réactions de 1 à 2 fr. pour opérer des placements sur les fonds publics. Aussi le découvert a encore une fois commencé à prendre peur, et il a fait des rachats importants depuis samedi.

Préc. clôt.	EFFETS PUBLICS et CHEMINS DE FER.		1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Der cours.
87 65	5 0/0 J. mars.	cpt.	[illegible] 25	[illegible] 60	[illegible] 20	[illegible]
87 85		fin c.	[illegible] 10	[illegible] 60	[illegible]	[illegible] 50
.. ..	4 1/2 0/0 J. m.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	4 0/0 J. sept.	cpt.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
56 50	3 0/0 J. d.	cpt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
56 50		fin c.	[illegible] ..	[illegible]	[illegible] ..	[illegible]
82 75	5 0/0 Piém.	cpt.	[illegible]	[illegible] ..	[illegible]	[illegible] ..
.. ..		fin c.	[illegible] 90	[illegible] ..	[illegible]	[illegible] ..
[illegible] ..	Banq. France	cpt.	.... ..	.... ..	.... ..	2080 ..
710 ..	Paris-Orléans.	cpt.	... ..	... ..	... ..	710 ..
700 ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
500 ..	Rouen	cpt.	... ..	... ..	... ..	510 ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
285 ..	Havre	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	St-Germain	cpt.	... ..	... ..	... ..	325 ..
135 ..	Versailles r. d.	cpt.	... ..	... ..	... ..	[illegible] ..
... ..	Versailles r. g.	cpt.	... ..	... ..	... ..	[illegible]
166 25	Mars.-Avign.	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Bâle	cpt.	... ..	... ..	... ..	105 ..
... ..	Boulogne	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
416 ..	Nord. j. juill.	cpt.	415 ..	416 [illegible]	413 75	413 75
411 25	400 payés	30 c.	413 ..	417 [illegible]	412 75	415 ..
316 75	Centre	cpt.	316 75	[illegible]	316 75	[illegible] 50
316 75	Libérés	30 c.	... ..	... ..	... ..	320 ..
385 ..	Bordeaux	cpt.	... ..	... ..	... ..	... ..
... ..	175 payés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
220 ..	Nantes	cpt.	221 25	221 [illegible]	220 ..	221 25
... ..	325 payés	30 c.	... ..	... ..	... ..	... ..
317 50	Strasbourg	cpt.	[illegible] ..	321 75	320 ..	320 ..
316 75	325 payés	30 c.	320 ..	321 25	320 ..	321 25

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0	.... ..	Bons du Trésor	.. o/o
— Nouvelles	.... ..	Zinc : V.-Montagne.	..... o/o
De la Seine, J. juillet.	.... ..	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	... ..	Belgique, 5 0/0 1840.	.. ..
— nouvelles, 1849.	... ..	— 5 0/0 1842.	.. o/o
Havre, Jouiss. mars.	... ..	Espagne : dette activ.	.. o/o
— nouvelles	... ..	— dette intér.	.. ..
Rouen, 4 0/0 1847	... ..	Naples. Rec. Rothsch.	.. ..
Liste civile	... ..	Rom. Empr. j. déc.	.. o/o
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	.. o/o
		Piémont. Obl. à 4 0/0.	... o/o
Quatre-Canaux	.... ..	— Obl. nouv. 4 0/0.	... o/o

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 21 mai.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Misanthrope, Il ne faut jurer de rien.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Porcherons.
ODEON. — Le Chariot d'Enfant.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Un Mariage, la Maison, Propriété.
VARIETÉS. — Associés, Fadette, Gentil-Bernard.
GYMNASE.—La Faction, la Volière, Demoiselle à marier.
THEATRE MONTANSIER. — Un garçon de chez Véry, Embrassons-nous Folleville, le Sous-Préfet.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La Misère.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Lesurques.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Jean Bart.
CIRQUE-NATIONAL.—Soirée équestre.
CHOISEUL.—Rats et Biscuits, Jeux nouveaux des clows, le Fils du Pêcheur, Pierrot.
FOLIES.—Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

Le suffrage universel est la première condition de l'ORDRE, comme il est la première garantie de la liberté.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 139 — Mercredi 22 Mai 1850.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 21 MAI.

A NOS LECTEURS.

La publication de la *Démocratie pacifique* est suspendue à partir de ce jour.

Nous en dirons nettement la raison à nos amis et au public.

Elle manque de la force matérielle nécessaire pour résister plus longtemps aux conditions qui sont faites à la presse républicaine. Elle a lutté courageusement contre toutes les difficultés qui sont venues l'assaillir depuis le 13 juin. Ses deux principaux gérants et rédacteurs en exil; un troisième en prison depuis huit mois; deux autres de ses rédacteurs incarcérés, l'un pendant deux mois, l'autre pendant six mois; son atelier de composition dévasté par quelques gardes nationaux; l'accès interdit dans cinq départements; les menaces de destitutions et de persécutions suspendues sur la tête de ses abonnés; les entraves apportées à la vente des numéros, les saisies et les procès, etc., etc., ne l'ont point empêchée de continuer son œuvre; mais, nous ne craignons pas de l'avouer, nous n'avions point une base financière assez solide pour que toutes ces difficultés n'amenassent point pour nous des embarras très graves. Nous les aurions surmontés cependant, comme nous l'avons fait depuis dix mois, grâce au fidèle concours de ceux qui nous soutiennent depuis si longtemps dans notre rude labeur, si une dernière entrave n'était venue nous prendre au dépourvu. Notre imprimeur, et nous sommes loin de lui en faire un reproche puisque nous continuons nos bonnes relations avec lui, ne voulant pas affronter l'arbitraire ministériel qui s'abrite derrière une loi de 1814, évoquée si à propos par nos ministres, nous a exprimé le désir de ne plus imprimer le journal. La position faite aux imprimeurs par l'arsenal de lois qui régissent la liberté de la presse, rend plus difficile qu'on ne pense l'édition d'un journal démocratique.

Aussi n'avons-nous pas voulu compromettre les intérêts de M. Lange-Lévy, ni ceux des autres imprimeurs qui auraient pu consentir à traiter avec nous, d'autant plus qu'aux uns et aux autres nous n'étions pas autorisés, eu égard à nos ressources financières actuelles, à promettre, avec toute certitude, que l'existence du journal pouvait se prolonger un temps suffisant pour compenser les risques que le concours qu'ils nous auraient prêté leur faisait courir du côté du Pouvoir.

Nous tenons, avant toutes choses, à faire honneur à tous nos engagements; l'honneur de l'école phalanstérienne doit rester pur de toute atteinte, et nous aimons mieux, quoi qu'il nous en coûte dans les circonstances présentes, suspendre la publication de notre organe quotidien, que de nous exposer à un découvert que nous ne pourrions pas combler.

L'École phalanstérienne n'en continuera pas moins le cours de sa propagation. Nos amis recevront des communications spéciales à ce sujet, et seront tenus au courant de ce que nous aurons jugé utile et possible de faire dans les conjonctures actuelles.

Nous ferons connaître prochainement à nos abonnés le mode suivant lequel nous les indemniserons des abonnements courants.

Notre ami Ferdinand Guillon, gérant de la *Démocratie pacifique*, a été condamné aujourd'hui à six mois de prison et 1,500 fr. d'amende.

Nous publions plus loin le compte rendu sommaire des débats qui ont précédé cette condamnation.

Notre gérant va se pourvoir en cassation.

AU PEUPLE!

Après sept années d'un travail incessant en faveur des classes souffrantes, et au moment où elle se voit contrainte au silence, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE doit un dernier avertissement au peuple qu'elle aime et à ses adversaires dont elle plaint l'égarement.

Pauvres bons frères du peuple, quelques politiques sans cœur comptent sur l'entraînement de votre douleur et de votre indignation. On espère un conflit, *pour en finir*... Evitez le piége! sauvez la patrie! Ayez le courage de la patience, plus sublime que le courage de la colère.

Rappelons bien nos souvenirs, et voyons comment s'accomplissent les révolutions.

Le 24 février 1848, on criait : Vive la réforme! Bientôt on criait : Vive la République! Pas une seule voix ne s'élevait pour protester. Ainsi tomba à son heure dernière le monde féodal et monarchique.

Aujourd'hui, au contraire, une moitié de la population française ne peut pousser son cri de ralliement, sans que l'autre moitié se lève aussitôt pour protester.

Eh bien! dans ces conditions, il n'y a pas de révolution possible. Il n'y a de possible que la guerre civile avec de longs déchirements. Il y a une terreur rouge succédant à une terreur blanche. Tout cela, c'est le désordre et le scandale; ce sont des calamités universelles qui accroissent immédiatement le fardeau déjà si lourd des misères du peuple.

Pourquoi une partie de Paris et de la nation est-elle prête à résister à un mouvement d'émancipation? Parce qu'il existe encore entre le peuple et la bourgeoisie, entre deux fractions du peuple, un grand et déplorable malentendu, malentendu que les roués de la monarchie et de la bourse exploitent au profit de leur politique impure.

Pour que l'erreur qui divise encore le peuple et la bourgeoisie cesse, que faut-il? Quelques mois à peine de patience et de calme.

L'heure suprême de l'isolement pour le pouvoir n'est pas encore venue; mais du train dont il va, la patience est facile : les morts vont vite.

Pourquoi une partie de la bourgeoisie appuie-t-elle les meneurs de la réaction? Parce qu'elle craint l'agitation permanente et la violence. Or, d'insidieux vieillards sont parvenus à propager leurs mensonges et leurs calomnies, et beaucoup de braves gens en sont à croire que démocratie et agitation, socialisme et violence, c'est tout un.

Mensonge et calomnie qui perpétuent le trouble dans notre malheureux pays! Mais patience, la lumière se fera bientôt.

Il faut qu'avant peu une vérité éclate à tous les yeux : c'est que l'esprit d'agitation et de violence, comme l'esprit d'iniquité, est du côté des intrigants de la réaction.

Aucune révolution sérieuse et féconde n'est possible, tant que cette vérité n'est pas connue, tant que cette lumière n'est pas faite, tant que la sagesse du peuple n'a pas rompu le lien dans lequel la bourgeoisie laborieuse se laisse emprisonner par une oligarchie égoïste.

Que sont quelques jours d'attente pour vous, pauvres frères, qui avez l'éternelle habitude de la souffrance! Quelques jours encore de martyre, c'est une gloire plus grande au sein d'une paix plus profonde.

Craignez-vous que votre modération, encourageant l'audace de ces insensés, n'assure le triomphe d'un despotisme aristocratique? Observez donc les faits. Voyez le chemin que fait la sainte cause sous le règne du sabre! Plus les dominateurs pèsent durement, et plus la Démocratie déborde...

Ayez confiance. Dieu leur a donné une mission suprême, celle d'enterrer le vieux monde. Ils n'y failliront pas.

Un seul obstacle a retardé leur marche vers l'abîme. Il y a encore, dans les rangs de notre jeune Démocratie, quelques enfants perdus des Républiques païennes, quelques bâtards de Brutus et de Danton, qui prêchent la colère et la guerre. De là, quelques éclairs sinistres dans notre camp; de là, quelques inquiétudes dans les âmes timides. Notre siècle a soif de calme et de paix. Faut-il nous en plaindre? bien plutôt réjouissons-nous, nous qui voulons fonder la paix universelle.

Répudions toute parole de colère et de menace. Prouvons au monde, par notre fermeté et notre douceur, que la cause de la démocratie c'est la cause de l'humanité. Laissons à nos ennemis le soin de démontrer que leur cause c'est la cause de la guerre. Peu de jours vont suffire pour démasquer leur odieuse politique.

Voyez : ils ne cachent même plus leur jeu. Ils sont d'accord avec toutes les aristocraties, avec tous les Césars de l'Europe. C'est à qui entassera plus de bataillons pour défendre le misérable trésor des priviléges avaricieux. Ils font de leurs armées de colossales gendarmeries, armant une portion du pauvre peuple pour maintenir et étouffer l'autre.

Non : jamais en Europe et dans notre France, on ne vit le militarisme poussé à cet excès. Bientôt toute campagne sera un camp, toute ville sera en état de siége. C'est le dernier vertige de l'esprit de guerre.

Laissons-les donc entasser leurs forces brutales; laissons éclater dans leur main l'arme homicide qui est désormais toute leur foi et toute leur espérance. Laissons le cœur de l'humanité protester par le dégoût; laissons à Dieu le soin de juger et de punir...

A eux le glaive! à nous la parole! Ayons confiance : leurs forêts de baïonnettes n'empêcheront pas le souffle de Dieu de passer.

Quel fut, pour le Christianisme, le temps des conversions en masses? Ce furent ces premiers jours de propagande évangélique, où les apôtres, pauvres et simples comme vous, frères du peuple, se présentaient hardiment devant les Césars, devant les princes, les prêtres et les gouverneurs, n'ayant d'autre arme que le verbe de vérité. Faisons comme eux, comme eux nous triompherons.

Le temps des épreuves touche à sa fin. Voici venir le royaume de Dieu. Pour entrer dans ce royaume de consolation, d'amour et de joie, il faut être pacifique. Ceux-là n'entreront pas qui portent le glaive. Que César se fasse bourreau, s'il lui plaît : c'est son métier séculaire. Nous, soyons martyrs. Alors tous nos frères se précipiteront vers nous; alors cessera le malentendu qui nous divise; ainsi, au jour venu, — jour prochain, — les dominateurs se trouveront seuls, abandonnés du peuple universel et rejetés par Dieu!

De grâce! ne faisons pas renaître César par un coup de galvanisme. Qu'il meure de sa belle mort, honteusement! Il y a une année, le peuple souffrant compromettait sa cause par quelques tendances aggressives. Aujourd'hui, c'est l'oligarchie qui attaque, c'est elle qui veut le combat. Sa rage naît de notre calme. Quelle leçon! Ce calme est donc bien menaçant pour les privilégiés égoïstes! La paix est donc la voie infaillible de leur ruine!.....

La situation est si simple et si belle : pourquoi l'embrouiller et la gâter? Le triomphe des trois coteries monarchiennes est leur ruine nécessaire. Restons paisibles et regardons. Grotesque comédie! Quand les réactionnaires auraient consommé leurs tentatives d'usurpation contre le peuple, il ne leur resterait plus qu'à se dévorer entre eux. L'issue est fatale. Laissons-les faire : ils vont mourir dans la dernière boue sanglante de l'égoïsme et de l'orgueil; — Le peuple ne meurt pas!....

Et vous, pauvres frères de la bourgeoisie, que l'illusion rattache encore à ce groupe d'hommes corrompus, vous dont vingt années de roueries parlementaires n'ont pu dessiller les yeux; vous qui persistez à séparer votre cause de celle du peuple, vous mettant follement au service d'une petite oligarchie lâche et sans cœur, hommes de paix, faut-il qu'un malentendu vous pousse à la haine, que la peur vous pousse à la guerre! Est-il possible que vous ne reculiez pas devant les horribles malheurs que prépare la folie d'un petit nombre? Vous voulez la tranquillité, et vous appelez la tempête; vous aimez la paix, et vous courez à la guerre!.....

» *Il faut en finir!...* » En a-t-on fini après la victoire de juin? Assez de sang a-t-il coulé sous les yeux de l'humanité épouvantée! N'avez-vous pas eu la déportation en masse? N'avez-vous pas supprimé les chefs du peuple par la prison et par l'exil? Combien vous faudra-t-il donc cette fois pour en finir de jours de combat acharné, de généraux tués, de soldats sacrifiés? Pour assurer votre sécurité faut-il qu'une moitié de la France transporte l'autre, qu'une moitié de la France tue l'autre?...

Comment! les leçons ne sont pas assez dures! Vous n'avez pas encore compris que la bataille ne résout rien, ne termine rien! Vous ne sentez pas qu'on vous entraîne sur une pente fatale dans le cahos des brutalités païennes! Vous aimez la paix, c'est fort bien; mais vous imaginez-vous que Dieu permette de trouver la paix dans les voies de l'égoïsme et de l'iniquité? Eh quoi! vous ne rougissez pas de suivre, d'encourager ces misérables fous qui ont l'impudeur d'attaquer, à l'abri de 150,000 fusils, le droit de suffrage du pauvre peuple! Non, vous laissez faire imprudemment, vous consentez à cette indignité, parce que l'exercice du droit de suffrage par le pauvre vous gêne un peu dans les faiblesses de votre orgueil et de votre égoïsme! Ah! prenez garde : la main de Dieu descend sur le monde, et l'heure est peut-être prochaine où vous pleureriez votre fatal égarement.

O vous tous, dans les deux camps, vous, nos frères, emportés par le fanatisme politique, si vous n'avez plus l'oreille libre pour les conseils de la prudence et de la charité, ouvrez du moins, à cette heure suprême, ouvrez vos cœurs aux murmures d'effroi, d'angoisse et de désespoir qui éclatent dans toutes les familles! Ne voyez-vous donc pas, chaque jour, chaque matin, chaque soir, à toute heure, à toute minute, ce regard inquiet de vos mères, de vos sœurs, de vos filles, de vos femmes, qui épient les nouvelles menaçantes! Ne sentez-vous donc pas que leurs cœurs battent violemment à chaque bruit de la rue, croyant entendre les roulements sinistres, l'éclat funeste des premières rencontres des frères contre les frères!

Ah! quand donc cesserez-vous de déchirer ces pauvres cœurs par vos discordes civiles? Savez-vous ce qui vous manque à tous? La foi dans les nobles et brillantes destinées promises par Dieu à l'Humanité entière. La Foi accompagne l'Espérance et la Charité; la Foi donne le calme et adoucit les cœurs; la Foi éclaire et vivifie.

Peuples, ayez foi en Dieu et en l'Humanité, et la guerre civile est morte.

Assemblée nationale.

DISCUSSION DE LA LOI-BAROCHE.

La discussion solennelle du projet de *réforme électorale* a été commencée aujourd'hui devant une assemblée plus nombreuse qu'elle ne l'a encore été jusqu'à ce jour, car 700 membres ont pris part au vote pour lequel l'urgence a été déclarée.

La journée a été bonne pour la démocratie. M. Victor Hugo a ajouté une page magnifique à celles dont la liberté, l'humanité lui sont déjà redevables. Son discours est un de ceux qu'on ne peut pas analyser. Il abonde en traits de la plus haute éloquence, il est plein de ces formules nettes, incisives qui deviennent si facilement populaires et concourent si puissamment à l'illumination de la conscience des masses.

Constatons d'abord que tous les orateurs qui ont attaqué le projet de loi se sont rencontrés sur un point commun : la déclaration nette et formelle que le peuple était trop intelligent, trop éclairé, trop sage, trop sûr de sa force et de sa victoire pour accepter la nouvelle et imprudente provocation qui lui est faite après tant d'autres également dédaignées par lui.

« Croyez-vous donc, s'est écrié Lagrange, que le peuple voudra entamer une lutte homicide contre ses frères de l'armée, ces braves soldats qui ont été ses complices dans les votes qui vous ont inspiré votre loi de colère, qui ont voté comme lui, mieux que lui, contre les tendances liberticides et antirépublicaines du ministère? »

Non, le peuple restera calme; il vaincra par la force morale; il comprendra cette parole échappée à un membre de la majorité dans la discussion des bureaux, et rapportée à la tribune par M. Pascal Duprat :

« Si en présence de cette loi votée, le peuple demeure calme, la majesté se retirera de l'assemblée pour aller au peuple.

Et contre quoi donc le peuple s'insurgerait-il? Qu'aurait-il donc, en ce moment, à briser de ses mains puissantes? Est-ce cette loi morte avant d'être née, comme l'a dit M. Victor Hugo? Sont-ce ces nains cacochymes, à genoux hier devant le suffrage universel, et tournant aujourd'hui leurs risibles efforts contre lui, ces grands hommes d'Etat de la monarchie, qui trouvaient alors trop large le suffrage à 200,000 électeurs, et qui se retrouvent encore être les grands hommes d'Etat de la République et du suffrage universel? Non! non! tout cela n'est pas sérieux, et quand on y regarde de près, une seule chose peut surprendre, c'est l'émotion profonde que les ridicules tentatives de ces pygmées ont pu faire naître au sein du peuple tout puissant, et de qui seul dépend l'avenir.

Nous ne pouvons pas encore prévoir quel sera, dans l'Assemblée législative, le sort de cette loi si énergiquement flétrie par M. Victor Hugo, combattue vigoureusement par MM. Cavaignac et Pascal Duprat, à l'appui de laquelle M. J. de Lasteyrie n'a su invoquer que des récriminations contre les premiers gouvernants de la République. Mais nous le déclarons hautement, en notre âme et conscience : quel que soit le vote définitif, il ne pourra qu'être fatal à ceux qui ont inspiré, à ceux qui ont accueilli et à ceux qui auront consacré cet attentat contre le suffrage universel.

Désormais la France appartient à tous ses enfants, et ses destinées ne peuvent plus dépendre que de la volonté de tous. Il ne sera plus donné à une fraction de confisquer à son profit la souveraineté nationale, et tous ceux qui oseront tenter cette œuvre d'usurpation, seront impitoyablement brisés et rejetés du sein de la société qu'ils auront vainement essayé de troubler par leurs criminelles intrigues et leur ambition ridicule.

Le *Moniteur* publie ce matin un décret qui licencie les 4e, 5e et 6e compagnies de sous-officiers et fusiliers vétérans.

Ces compagnies étaient coupables d'avoir voté aux dernières élections pour les candidats socialistes. Après la première élection, on les avait éloignées de Paris, après la seconde on les dissout.

On parlait, depuis quelques jours, d'une circulaire de M. le ministre de la justice, adressée aux premiers présidents de cours d'appel, aux procureurs généraux, aux présidents de tribunal et aux procureurs de la République, et qui leur enjoint de lui transmettre chaque année des renseignements individuels sur chacun des magistrats de leur ressort, sur leurs services, leur capacité, leur femme, leur mariage, le nombre de leurs enfants, etc.

Cette circulaire est publiée par le *Moniteur* d'aujourd'hui. (*Evènement.*)

M. Ducoux a déposé sur le bureau de M. le président un grand nombre de pétitions ayant pour but de demander le maintien du suffrage universel, tel qu'il est écrit dans la Constitution. Ces pétitions réunissaient le chiffre énorme de vingt-cinq mille signatures, réparties de la manière suivante :

Département de la Seine. . . .	18 000
Loir-et-Cher, Loiret, Haute-Marne, Nièvre.	7 000

M. Ducoux a mentionné d'une manière spéciale la pétition des habitants de Montreuil (Haute-Marne), qui a réuni l'*unanimité* des citoyens de la commune, ainsi que l'atteste la déclaration du maire apposée au bas de la pétition.

Et celle des habitants de Clamecy, patrie de M. Dupin, qui a été directement adressée par M. le bâtonnier de l'ordre des avocats.

On évalue à plus de 80 000 le nombre des signatures apposées au bas des pétitions déposées aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée.

On lisait hier soir dans la *Patrie* :

La brochure de M. de Vaucorbeil, *sur la révision de la Constitution*, est toujours saisie. N'est-il pas étonnant que cette rigueur continue, quand *des solutions* à peu près analogues à celle qu'il proposait avant l'élection du 10 mars, se trouvent maintenant à l'ordre du jour dans presque tous les journaux modérés.

Nous partageons complètement l'avis de la *Patrie*. M. de Vaucorbeil, en proposant la violation de la Constitution, n'a eu que le tort de parler trop tôt. Les mêmes doctrines qui faisaient saisir sa brochure il y a trois mois, sont aujourd'hui prêchées sur tous les tons par les journaux placés sous la protection de la police. Il y a anomalie à maintenir la saisie, et nous ne doutons pas que les autorités compétentes ne la fassent cesser au plus tôt. Les organes de la République, les défenseurs de la Constitution sont condamnés au silence; il est juste qu'on rende la parole aux organes de la monarchie, aux apôtres de la Constitution violée.

Les feuilles protégées par la police, accusent le patriotisme des journaux qui n'applaudissent pas quand même à la rupture avec l'Angleterre.

Mais elles trouvent, en revanche, que les journaux anglais, le *Standard*, le *Morning-Chronicle*, qui blâment si énergiquement lord Palmerston et prennent parti pour la France offensée, font acte de patriotisme et d'impartialité.

Ainsi, ce qu'elles jugent admirable au-delà du détroit, est abominable en deçà.

Le journal phalanstérien la *Asociacion*, qui paraissait à Madrid, vient d'être supprimé par le gouvernement espagnol.

Ni la modestie de notre format, dit notre confrère, ni le caractère scientifique de notre publication, ni le respect des lois que nous nous étions imposé dans notre enseignement n'ont pu nous préserver des colères du pouvoir.

La persécution contre nos idées s'annonce violente, implacable.

L'administration de la *Asociacion* avait édité un petit volume intitulé : *Défensa del socialismo.* Cette brochure, de discussion pure, écrite avec chaleur, mais sans caractère agressif, a été saisie, et l'auteur, M. Fernando Garrido, a été, malgré la brillante plaidoirie du démocrate José Ordas Avecilla, condamné à 50,000 réaux (12,500 fr.) d'amende, et la *Asociacion* a été supprimée.

La *Asociacion* déclare qu'elle n'en restera pas moins sur la brèche; on la supprime comme journal, elle multipliera ses brochures; si on les saisit, elle en publiera d'autres; non pour faire appel à la passion, mais pour ouvrir les yeux au pays, mais pour répandre les idées d'association et de fraternité, pour préparer les voies de la réorganisation sociale.

Honneur à notre confrère d'avoir mérité la persécution des oppresseurs de l'Espagne! Honneur à lui de la subir avec ce courage et cette noble fierté! Les apôtres et les martyrs du christianisme ont lutté trois siècles contre la persécution; mais le christianisme est devenu le dogme du monde civilisé. Le socialisme devait passer aussi par sa phase de persécution, il la subit en ce moment sur les divers points du monde; mais les évènements qui cheminaient jadis avec la lenteur du chariot antique, volent aujourd'hui avec la rapidité de la vapeur. L'épreuve sera courte, et le triomphe n'en sera que plus éclatant. Courage et espoir, amis de par delà les Pyrénées, l'avenir, un avenir prochain, est aux idées de rédemption sociale!

Assemblée nationale

Présidence de M. Dupin. — *Séance du 21 mai.*

A une heure un quart la séance est ouverte.

Le procès verbal est lu et adopté.

MM. Antony Thouret, Emmanuel Arago, Sage, Latrade, Delbetz, Versigny, Victor Chauffour, Bourzat, Maigne, Soubiès, Guizard, Viguier, Greppo, St Ferréol, Tamisier, Martin (Loiret), Paulin Durieu, Testelin, Noël Parfait, Aubry (Nord) Bruis, Benoist (Rhône), Richardet, Labrousse, Benjamin Raspail, Savoye, Rochut, Michel (de Bourges), Chavoix, Péan, Ducoux, Pierre Leroux, Edgar Quinet, Nadaud, Madier de Montjau, Jules Favre, Charles Lagrange, Baudin; Delebecque, Miot, Michaud, Victor Hennequin, Colfavru, Charles Dain, Duché et plusieurs autres représentants déposent une foule de pétitions contre la loi électorale proposée par le gouvernement.

M. LÉO DE LABORDE. Messieurs, j'ai l'honneur de déposer trois pétitions sur le bureau du président de l'Assemblée. La première est de M. Féron, notaire, qui demande qu'une amende soit prononcée contre les électeurs qui négligent d'user de leurs droits.

La seconde est signée par un grand nombre d'habitants de Saint-Pons (Hérault), qui demandent la réduction des gros traitements, un impôt sur la rente et la réforme de l'organisation administrative, afin d'arriver à la suppression d'une armée de fonctionnaires, véritable plaie du Trésor, et cause principale de la démoralisation politique.

La troisième contient deux cents signatures d'habitants de Jonve (Gard), qui demandent qu'appel soit fait à la France pour que, le cas échéant, elle proclame qu'il n'y a pas de salut pour le pays hors du grand principe de l'hérédité, qui a constitué la nationalité française. (Rires.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est l'anarchie des deux côtés.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Vous pouvez plus justement en accuser un troisième.

L'Assemblée adopte ensuite quatre projets d'intérêt local.

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport que l'Assemblée a entendu samedi dernier, portait à la fois et sur la question d'urgence et sur le fond même du projet relatif à la loi électorale. (Silence!) Aux termes du règlement, c'est l'urgence qui doit s'ouvrir avant la discussion, et c'est sur l'urgence seule que je donnerai maintenant la parole

M. LAGRANGE. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole. (Silence! en place!)

M. LAGRANGE. Citoyens représentants, pressé de laisser la parole à des hommes dont la voix est ici autrement puissante que la mienne dans une discussion palpitante pour la tranquillité publique, je serai court, selon mon habitude. J'aborde immédiatement la question. Le projet de loi me paraît inconstitutionnel, et la demande d'urgence, à mon avis, est une aggravation de cette mauvaise action. Quel moment choisit-on pour venir nous présenter un projet de loi qui remue à la fois les passions bonnes et mauvaises? Le moment où, dans deux élections successives, le peuple a donné la victoire à la cause démocratique, et lorsqu'il vient de prouver sa sagesse et sa maturité pour le suffrage universel. J'en appelle aux étrangers qui m'écoutent là-haut dans les tribunes.

Serait-ce une collision que l'on veut? En effet, que disent certains journaux sur cette loi? Que répondent-ils aux objections faites sur son inconstitutionalité? Le gouvernement a pour lui le droit et la force, et de toute manière on doit user de toute la force pour anéantir le communisme. On nous appelle communistes, nous? Plus loin on lit : « Les Parisiens sont des cannibales; agissons énergiquement, autrement ils nous mangeraient, et il vaut mieux les tuer que d'être mangé comme un bœuf.» (Bruit.)

Le *Constitutionnel* propose de donner encore plus de force au pouvoir de Louis-Napoléon pour arrêter les envahisseurs, et donnant son adhésion à la réforme électorale, il dit : « Moi, je me trouverai à la merci de mon portier, de mon domestique, de mon décrotteur; non, j'ai encore des balles dans ma giberne. » C'est épouvantable, citoyens! C'est là cependant le langage des journaux qu'on appelle modérés. C'est la guerre civile, c'est donc du sang que vous voulez! Eh bien nous, nous ne le voulons pas! Ce n'est pas le lendemain du jour où nous avons signé le pacte d'alliance avec la bourgeoisie, le prolétariat, les soldats nos amis, que nous voudrions la guerre civile, et voir couler le sang de ces braves soldats dont nous aurons peut-être besoin bientôt pour repousser les alliés, que quelques-uns de vous attendent. (A gauche : Très bien! très bien!)

Vous voulez une émeute, eh bien! moi, je vous réponds avec la voix calme et énergique, qui convient à la maturité d'un peuple; vous n'en aurez pas! (A gauche : Très bien! — Agitation.)

Le peuple méprise et déteste les passions mauvaises et la plus ignoble de toutes, l'ingratitude. Vous, vous avez léché les pieds du suffrage universel. (Agitation.)

La révolution de Février a proclamé le suffrage universel, et c'est par lui que vous avez appelé à la première magistrature du pays un homme dont le nom et les antécédents devaient être une cause d'éloignement. Et vous voulez tuer le suffrage universel! Vous êtes parricides. (Applaudissements à gauche.)

Nous savons qui a fait mai et qui a fait juin. (Ah! ah!) Je ne parle pas des acteurs vulgaires. Nous connaissons les dramaturges qui en ont été les meneurs, et vous les connaissez aussi. (Marques d'assentiment à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Mais M. Lagrange, cessez donc de vous adresser à la majorité dans vos paroles. Attaquez qui vous voudrez au dehors, mais vous ne pouvez ici vous adresser à aucune partie de cette Assemblée.

Voix à gauche : Parlez! parlez!

M. CH. LAGRANGE. Je reconnais la justesse de l'observation de M. le président, mais je croyais avoir assez fait sentir que je ne m'adressais à aucune partie de cette Assemblée, que je ne m'adressais pas directement à la majorité de la majorité.

Nous ne nous battrons pas, et quand les journaux bien pensants nous appellent des hypocrites et des lâches, ils savent bien qu'ils en ont menti.

Nous, nous sommes des lâches, des hypocrites? Des hypocrites! est-ce que nous avons jamais caché notre drapeau? Des lâches! parce que nous ne voulons pas mêler notre sang à celui de l'armée, être complice dans le suffrage universel! Que ces braves qui nous traitent de lâches descendent dans la rue, qu'ils recommencent leur belle scène des bonnets à poils; qu'ils laissent l'armée dans sa caserne, et nous leur donnerons une leçon telle qu'ils n'auront pas envie de recommencer. (Très bien! à gauche. — Rires forcés à droite.)

Vous l'avez entendu à l'ouverture de la séance, on parle du principe sacré de l'hérédité, et on emploierait peut-être bien à sa restauration des personnages qui ne porteraient pas l'uniforme français. (Mouvement.) Je m'oppose à votre loi, je m'y oppose parce que j'y vois le germe d'une révolution, et que si, au milieu de nos discordes civiles, le czar venait à s'ébranler, la France brûlerait par les deux bouts. (Très bien! à gauche.)

Ainsi donc je repousse la loi et l'urgence. La loi, je la rejette comme une escroquerie, c'est un vol du droit d'électeur fait dans la poche d'un grand nombre d'employés, d'artistes, d'ouvriers, de paysans. (Approbation à gauche.) C'est un crime d'autant plus odieux que c'est un crime honteux. (A gauche : Très bien!)

Je vote contre l'urgence parce qu'elle est l'approbation du projet, et contre le projet, parce qu'il est contraire à la Constitution. (Approbation à gauche.)

M. DE FLOTTE monte à la tribune. La voix faible et voilée de l'orateur ne nous permet pas de saisir la plupart de ses paroles. Il déclare que [illegible] puissance est aujourd'hui dans le pouvoir [illegible] à condition que s'il revient au principe [illegible], il y touche avec la plus grande attention, la plus grande circonspection. Agir avec précipitation [illegible] pour l'Assemblée, ne pas respecter sa propre institution, oublier sa propre dignité, mettre surtout de côté ce qu'elle doit au peuple qui l'a nommée.

La loi électorale, personne ne peut le nier, touche à l'origine même des pouvoirs publics; il faut donc ne pas obéir aux suggestions du moment, craindre de suivre les passions surexcitées, et rejeter l'urgence, dont l'adoption semblerait un acte de colère à ce peuple qui depuis si longtemps vous donne l'exemple du calme.

On dit que l'autorité est menacée. Entendons-nous! Je suis loin, ajoute M. Deflotte, de contester la nécessité de l'autorité. Il y a mieux, une autorité ne peut être détruite que dans le cas où l'on doit y substituer une autorité supérieure. C'est pour cela que ceux qui s'appuient sur l'autorité du suffrage universel s'appuient sur une autorité supérieure à celles qui existaient avant cette dernière, et ceux qui en rêvent le rétablissement, rêvent la restauration d'une autorité inférieure, et par là même rêvent l'impossible.

Si la société romaine et le principe de la force aveugle, sur laquelle elle reposait, ont succombé, c'est que le principe de la justice, de la vérité avait lui dans l'Orient, et que ce principe religieux a dû faire évanouir une société basée sur la force. Eh bien! aujourd'hui nous sommes dans une position à peu près semblable : le monde tend à se transformer, vous voulez arrêter cette transformation par la force, vous ne le pouvez point, pas plus que la société romaine n'a pu demeurer debout devant la justice, devant la vérité.

Toutes ces considérations doivent vous montrer qu'on ne saurait toucher aux règles qui constituent l'autorité, sans bien préciser sur quelle base on s'appuie; pour cela une discussion approfondie est nécessaire, je vote contre la loi.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé le scrutin de division sur la question. Il va y être procédé.

Le dépouillement constate le résultat suivant:

Nombre des votants,	700
Majorité absolue,	351
Billets blancs,	461
Billets bleus,	239

L'urgence est adoptée. (Vive agitation.)

La discussion générale sur le projet de loi est ouverte. La parole est à M. le général Cavaignac.

M. CAVAIGNAC. Citoyens représentants, je vais exposer en moins de paroles possible les considérations qui m'ont déterminé à repousser la loi qui nous est présentée.

La question préalable a été déjà votée par moi; je saisis l'occasion d'expliquer ce vote.

Messieurs, l'article 25 de la constitution porte ceci :

« Tout Français âgé de 21 ans est électeur s'il jouit de ses droits civils et politiques. »

L'art. 26 ajoute : « Tout électeur âgé de 25 ans est éligible sans condition de cens ni de domicile. » Que faut-il comprendre de ces deux articles combinés, sinon que tout citoyen français est électeur s'il jouit de ses droits civils et politiques et s'il est âgé de vingt-un ans, et qu'il usera de ces droits là où il a son domicile. C'est ainsi que je comprends ces deux articles, et qu'ils me semblent devoir être compris.

La Constitution a-t-elle fait du domicile une condition de la capacité électorale? C'est ce que je ne saurais admettre. Le citoyen use de son droit là où est reconnu de bonne foi son domicile. La Constitution a défini le suffrage universel; c'est à la loi de le réglementer, non pas de le constituer; surtout quand la Constitution a défendu même à la loi de restreindre le suffrage universel. (Mouvement.)

La loi actuelle est-elle une simple réglementation? Nullement. Il y a dans le pays, non une classe, mais une collection nombreuse de citoyens, de classes très différentes auxquelles leurs occupations ne permettent pas la continuité du domicile. C'est cette collection de citoyens honnêtes et honorables que la loi tend d'une manière plus ou moins directe à éliminer du suffrage universel! On aura beau se retourner, on ne pourra nier l'évidence. C'est là où l'on a voulu arriver; c'est là où l'on arrive certainement. On ne rétablit pas le cens nominativement, je le reconnais, mais on se réfugie dans une autre restriction.

On se plaint chaque jour de la faiblesse du pouvoir; on dit : c'est surtout après une révolution qu'il faut des pouvoirs incontestés et incontestables! Eh bien! que fait-on? Les pouvoirs publics ont encore deux années d'existence. Est-il bien prudent de dire que le corps électoral est constitué avec de tels abus qu'il y a moyen de voir se produire des majorités de hasard?

On invente la capacité domiciliaire. (Mouvement.) La Constitution donne le suffrage universel, le projet de loi donnerait le suffrage restreint. (Sensation.) C'est pour cela que j'y ai répondu par le vote de la question préalable.

Je reviens aux considérations qui me font repousser le projet de loi. Je me bornerai à quelques-unes. On a déjà combattu l'urgence de la loi, et tout en respectant le vote de l'Assemblée, il m'est bien permis de contester l'opportunité de la loi. En effet, je la trouve souverainement inopportune et dangereuse.

J'ai vu le gouvernement de la légitimité posant son principe dans le droit divin, c'est-à-dire dans un principe souverainement respectable. J'ai vu la monarchie de 1830 s'appuyer, plutôt dans les mots que dans les faits, sur la souveraineté nationale. Eh bien! les deux gouvernements avaient chacun le désir de rendre indiscutable le principe de leur existence. Aujourd'hui, que voyons-nous? vous êtes peut-être appelés à faire de grandes choses, et vous détruisez vous-mêmes la force de votre principe : le suffrage universel.

En effet, de deux choses l'une : ou cette loi sera efficace à votre point de vue, ou elle sera inefficace; si elle est inefficace, on vous demandera autre chose; si elle est efficace, alors elle sera une arme entre les mains des partis. Je m'opposerai de toutes mes forces à la conséquence. Enfin on vous dira ce que vous-mêmes aurez dit, que le corps électoral qui vous a élus peut produire des majorités de hasard; et l'on ajoutera : Retirez-vous! Vous ne céderez pas! dites-vous, devant ce que j'appellerai, non des menaces, mais des outrages. Je crains beaucoup qu'à la fin vous ne puissiez résister. Voilà comment votre loi est à la fois inopportune et dangereuse.

Oui, vraiment dangereuse est cette loi. Que l'Assemblée me permette de lui en exposer en peu de mots le danger principal. Pendant 35 ans, les hommes politiques qui ont dirigé le pays ont fait une distinction à laquelle ils ont donné le nom de pays légal, et nous avons vu en 1830 le pays légal protester et la masse de la nation faire une révolution. (Ce n'est pas la nation!)

En 1848, il y avait aussi communauté de sentiments entre une partie du pays légal et la masse des citoyens. La minorité du pays légal, du moins dans sa représentation, a soutenu le principe du droit de réunion; elle a été combattue par la majorité, et cependant la nation a fait une révolution.

Quel est l'enseignement qu'on en a retiré? C'est que cette distinction du pays légal est éminemment impuissante. Elle a bien pu taquiner, combattre le pouvoir, mais je ne l'ai jamais vu le soutenir. A côté du pays légal, derrière lui se trouve la masse des citoyens.

Voilà l'enseignement qu'ont compris les hommes du gouvernement provisoire, si souvent injustement attaqués; ils ont proclamé le suffrage universel, et le pays leur a répondu par un assentiment unanime. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Je ne descendrai pas de cette tribune sans aller au devant [illegible] quelques [illegible] qu'on pourrait nous adresser, comme on l'a [illegible]. Oui, déjà des hommes honorables ont été [illegible] encelate l'objet de bien des [illegible]ques. [illegible] considérés comme les ennemis de la république, comme des démagogues, et tout cela parce que nous [illegible] accusés d'être de l'opposition. La tactique, comme les [illegible], n'est pas nouvelle : nous sommes en butte aux mêmes outrages qui vous étaient adressés alors que vous faisiez l'opposition dynastique. (Très bien à gauche.)

Les injures [illegible] lassé votre persévérance. Eh bien! je le déclare, nous ne serons pas moins persévérants que vous, et nous aurons notre tour. (Interruption.) Il ne peut être ici question de personnes, mais seulement des idées qui feront leur chemin.

M. DES ROTOURS DE CHAULIEU réclame l'indulgence de l'Assemblée pour donner lecture d'un discours en faveur du projet de loi électorale. La faiblesse de la voix de l'honorable représentant ne nous permet pas de l'entendre. Nous comprenons seulement qu'il dit que tout en respectant le suffrage universel comme un droit réel, il ne peut y avoir de droits absolus; l'absolu n'est pas dans la nature humaine. Du reste, le projet de loi ne fait que réglementer le suffrage universel, qu'on rendra plus moral, il ne touche pas au droit lui-même.

La parole est à M. Victor Hugo.

M. VICTOR HUGO. La révolution de Février, pour ma part, trop souvent calomniée et que je suis disposé à glorifier dans ce qu'elle a fait de beau et de magnanime, a eu deux admirables pensées. La première, ce fut d'abolir la peine de mort; la seconde, ce fut d'établir la souveraineté nationale, de créer le suffrage universel.

C'était là une double et pacifique pensée; elle relevait l'humanité; elle engageait l'homme à la clémence, et introduisait dans l'Etat un élément irrévocable de concorde. (Approbation à gauche.)

Oui, ce fut une grande chose de reconnaître le vote pour tous et d'emplir ainsi d'un seul coup tous les compartiments du vieux moule social. (Rires à droite)

Ce fut surtout dans les classes inférieures de la société qu'éclata l'efficacité du suffrage universel; et vouloir le restreindre, c'était la sagesse politique des grands hommes d'Etat avant la révolution, et c'est aussi la sagesse de ceux d'aujourd'hui. (Rires approbatifs à gauche.)

M. Baraguay-d'Hilliers entre en ce moment dans l'Assemblée et reçoit de nombreuses félicitations à droite.

M. VICTOR HUGO. Le côté efficace du suffrage universel ce fut d'aller chercher dans les régions douloureuses, dans les bas-fonds, comme on dit, pour dire au pauvre, à l'homme qui souffre, d'abandonner le droit d'insurrection, pour lui donner l'espérance sous une autre forme. (Approbation à gauche.)

Ce fut d'aborder dans ces ténèbres matérielles l'infortune et de lui donner le vote, la résistance légale à la place de la violence. La sagesse de cette mesure, ce fut d'unir la bourgeoisie au prolétariat.

La base politique du suffrage universel, c'est l'Evangile. (A gauche : Très bien! — Rumeurs à droite.) En effet, le suffrage universel va chercher dans l'accablement, dans le délaissement l'homme qui désespère, et lui donne la confiance dans l'avenir. Il dit à l'homme de colère de raisonner, et fait de tous des citoyens. (C'est vrai!)

Le suffrage universel donne le calme. Je ne connais pas, en effet, de plus admirable système pour assurer le calme d'un pays, que celui qui permet de dire aux citoyens : Soyez tranquilles, vous êtes souverains. Le suffrage universel ajoute : N'aggravez pas la détresse publique par des révolutions; travaillez à vous donner des hommes qui s'occupent de vos besoins et adoucissent vos misères.

Le suffrage universel a relevé l'homme dégradé; il a désarmé l'animosité et a ajourné les échéances révolutionnaires. (Approbation à gauche.) Le suffrage universel est éminemment social au point de vue de l'Etat, et moral au point de vue des individus.

Quel accroissement de dignité pour l'individu qui, le vote en main, se dit : La puissance est à moi. (A gauche, très bien!)

Regardez l'ouvrier qui va au scrutin; il y entre avec l'air triste et abattu et il en sort avec le regard du souverain. (Hilarité à droite.)

Il m'est impossible de ne pas faire remarquer cette nature d'interruptions calculées et systématiques. (Rires à droite.) Elles n'ont pas d'autres but que de déconcerter la pensée de l'orateur. (Rires à droite.)

M. VICTOR HUGO. Elles ont pour but de lui ôter la liberté d'esprit.

Quelques membres de la droite: De mémoire!

M. VICTOR HUGO. Je ne les qualifie pas; je laisse à l'opinion publique à les juger.

M. LE PRÉSIDENT adresse quelques paroles à l'orateur, mais l'agitation ne permet pas de les entendre.

M. VICTOR HUGO. En présence de ces interruptions réitérées, je mets le droit de l'orateur sous la sauvegarde de la vraie majorité, de celle qui pense bien.

Le suffrage universel, c'est la fin de la violence, c'est la fin du fait matériel, et c'est le commencement du fait moral; c'est la fin du droit de révolte.

Vous, hommes de sagesse, qui comprenez la sainteté de votre mission, savez-vous ce que c'est que le renversement du suffrage universel? C'est le rétablissement du droit d'insurrection. Quoi! après deux années d'agitations inséparables de toute commotion politique, quand l'homme de la misère, ce souverain restauré, regarde un jour d'élection mieux qu'un jour de fête. (Oui! c'est vrai!)

C'est ce moment que vous choisissez, vous, ministres, pour remettre tout en question; et c'est le pauvre, c'est le malheureux que vous atteignez. (Très bien!) Votre loi est indigne, inique, abominable, anarchique; elle va l'arracher aux idées de concorde et de paix. (Approbation à gauche.) Pourquoi agissez-vous ainsi? C'est parce qu'il a plu au peuple de ne pas nommer qui vous vouliez, parce qu'il a plu au peuple de changer d'avis, parce qu'il a usé de son vote, parce qu'il a l'insolence de vous donner un avis et de ne pas se prosterner à vos pieds; vous vous en prenez alors au suffrage universel, comme ce monarque qui faisait battre de verges l'Océan. (Hilarité à droite.)

Le gouvernement a-t-il bien réfléchi aux conséquences de la loi?

Quoi! le gouvernement veut restreindre, amoindrir, mutiler le suffrage universel! Mais y a-t-il bien réfléchi? Mais voyons, vous, ministres, hommes sérieux, hommes politiques, vous rendez-vous bien compte de ce que c'est que le suffrage universel? Le suffrage universel vrai, le suffrage universel sans restrictions, sans exclusions, sans défiances, comme la Révolution de février l'a établi, comme le comprennent et le veulent les hommes de progrès?

Je vous entends, vous me répondez : « Nous n'en voulons pas! C'est le mode de création de l'anarchie! » (Oui! oui! à droite.) Eh bien! c'est précisément tout le contraire. C'est le mode de création du pouvoir. (Bravos à gauche.) Oui, il faut le dire et le dire bien haut, et j'y insiste, ceci, selon moi, devrait éclairer toute cette discussion : ce qui sort du suffrage universel, c'est la liberté, sans nul doute, mais c'est encore plus le pouvoir que la liberté!

Le suffrage universel, au milieu de toutes nos oscillations orageuses, crée un point fixe. Ce point fixe, c'est la volonté nationale légalement manifestée; la volonté nationale, robuste amarre de l'Etat, ancre d'airain qui ne casse pas et que viennent battre vainement tour à tour le flux des révolutions et le reflux des réactions! (Profonde sensation.)

Et pour que le suffrage universel puisse créer ce point

fus; pour qu'il puisse dégager la volonté nationale dans toute sa plénitude souveraine, il faut qu'il n'ait rien de contestable (C'est vrai! c'est cela!) il faut qu'il soit bien le suffrage universel, c'est-à-dire qu'il ne laisse personne, absolument personne en dehors du vote, qu'il fasse de la cité la chose de tous, sans exception; car en pareille matière, faire une exception, c'est commettre une usurpation. (Bravo! à gauche.) Il faut, en un mot, qu'il ne laisse à qui que ce soit le droit redoutable de dire à la société : Je ne te connais pas! (Mouvement prolongé.)

A ces conditions, le suffrage universel produit le pouvoir, un pouvoir colossal, un pouvoir supérieur à tous les assauts, même les plus terribles; un pouvoir qui pourra être attaqué, mais qui ne pourra être renversé, témoin le 23 juin (C'est vrai! c'est vrai!); un pouvoir invincible, parce qu'il pose sur le peuple, comme Antée, parce qu'il pose sur la terre! (Applaudissements à gauche. (Oui, grâce au suffrage universel, vous créez et vous mettez au service de l'ordre un pouvoir où se condense toute la force de la nation; un pouvoir pour lequel il n'y a qu'une chose qui soit impossible, c'est de détruire son principe, c'est de détruire ce qui l'a engendré (Nouveaux applaudissements à gauche.)

Grâce au suffrage universel, dans notre époque où flottent et s'écroulent toutes les fictions, vous trouvez le fond solide de la société. Ah! vous êtes embarrassés du suffrage universel, hommes d'Etat! Ah! vous ne savez que faire du suffrage universel! Grand Dieu, c'est le point d'appui, l'inébranlable point d'appui qui suffirait à un Archimède politique pour soulever le monde! (Longue acclamation à gauche).

Ministres! hommes qui nous gouvernez, en détruisant le caractère intégral du suffrage universel, vous attentez au principe même du pouvoir, du seul pouvoir possible aujourd'hui! Comment ne voyez vous pas cela?

Tenez, voulez-vous que je vous le dise? Vous ne savez pas vous-mêmes ce que vous êtes ni ce que vous faites. Je n'accuse pas vos intentions, j'accuse votre aveuglement. Vous vous croyez de bonne foi des conservateurs, des reconstructeurs de la société, des organisateurs? Eh bien! je suis fâché de détruire votre illusion : à votre insu, naïvement, innocemment, vous êtes des révolutionnaires! (Longue et universelle sensation.)

Oui, et des révolutionnaires de la plus dangereuse espèce, des révolutionnaires, je le répète, de l'espèce naïve! (Hilarité générale.) Vous avez, et plusieurs d'entre vous l'ont déjà prouvé, ce talent merveilleux de faire des révolutions sans le voir, sans le vouloir et sans le savoir! (Nouvelle hilarité.) en voulant faire autre chose! (On rit. — Très bien! très bien!) Vous nous dites : soyez tranquilles! Vous saisissez dans vos mains, sans vous douter de ce que cela pèse, la France, la société, le présent, l'avenir, la civilisation, et vous les laissez tomber sur le pavé, par maladresse! (Sensation.) Vous faites la guerre à l'abîme en vous y jetant tête baissée! (Long mouvement.—M. d'Hautpoul rit.)

Eh bien! l'abîme ne s'ouvrira pas! (Sensation.) Le peuple calme, c'est l'avenir sauvé! (Longs applaudissements à gauche.)

L'intelligente et généreuse population parisienne sait cela, voyez-vous, et je le dis sans comprendre que de telles paroles puissent éveiller des murmures, Paris offrira ce grand et instructif spectacle, que si le gouvernement est révolutionnaire, le peuple sera conservateur. (Bravo! bravo!)

Il a à conserver, en effet, ce peuple, non seulement l'avenir de la France, mais l'avenir de toutes les nations! Il a à conserver le progrès humain dont la France est l'âme, la démocratie dont la France est le foyer, et le travail magnifique que la France fait et qui, des hauteurs de la France, se répand sur le monde, la civilisation par la liberté. (Explosion de bravos.) Oui, le peuple sait cela, et quoi qu'on fasse, je le répète, il ne remuera pas. Lui qui a la souveraineté, il saura aussi avoir la majesté. (Mouvement.) Il attendra, impassible, que son jour, que le jour infaillible, que le jour légal se lève.

Comme il le fait déjà depuis huit mois, aux provocations quelles qu'elles soient, aux agressions quelles qu'elles soient, il opposera la formidable tranquillité de sa force, et il regardera, avec le sourire indigné et froid du dédain vos petites lois, si furieuses et si faibles, défier l'esprit du siècle, défier le bon sens public, défier la démocratie, et enfoncer leurs malheureux petits ongles dans le granit du suffrage universel. (Acclamation prolongée à gauche.)

Messieurs, un dernier mot : j'ai essayé de caractériser la situation. Avant de descendre de cette tribune, permettez-moi de caractériser la loi.

Cette loi, comme brandon révolutionnaire, les hommes du progrès pourraient la redouter ; comme moyen électoral, ils la dédaignent.

Ce n'est pas qu'elle soit mal faite, au contraire. Tout inefficace qu'elle est et qu'elle sera, c'est une loi savante, c'est une loi construite dans les règles de l'art. Je lui rends justice. (On rit.)

Tenez, voyez, chaque détail est une habileté. Passons, s'il vous plaît, cette revue instructive. (Nouveaux rires. — Très bien!)

A la simple présidence décrétée par la Constituante, elle substitue sournoisement le domicile. Au lieu de six mois, elle écrit trois ans, et elle dit : C'est la même chose. (Dénégations à droite.) A la place du principe de la permanence des listes, nécessaire à la sincérité de l'élection, elle met, sans avoir l'air d'y toucher, (On rit.) le principe de la permanence du domicile, attentatoire au droit de l'électeur. Sans en dire un mot, elle biffe l'article 104 du Code civil, qui n'exige pour la constatation du domicile, qu'une simple déclaration, et elle remplace cet article 104 par le cens indirectement rétabli, et, à défaut du cens, par une sorte d'assujettissement électoral, mal déguisé, de l'ouvrier au patron, du serviteur au maître, du fils au père. Elle crée ainsi, imprudence mêlée à tant d'habileté, une sourde guerre entre le patron et l'ouvrier, entre le père et le fils. (Mouvement. — C'est vrai!)

Ce droit de suffrage, qui, je crois l'avoir démontré, fait partie de l'entité du citoyen, ce droit de suffrage, sans lequel le citoyen n'est pas, ce droit, qui fait plus que le suivre, qui s'incorpore à lui, qui respire dans sa poitrine, qui coule dans ses veines avec son sang, qui va, vient et se meut avec lui, qui est libre avec lui, qui naît avec lui pour ne mourir qu'avec lui, ce droit imperdable, essentiel, personnel, sacré, vivant (On rit à droite.), ce droit, qui est le souffle, la chair et l'âme d'un homme, votre loi le prend à l'homme et le transporte à quoi? Au logis, au tas de pierre, au numéro de la maison! (Bravos à gauche.) Elle attache l'électeur à la glèbe! (Nouveaux bravos à gauche.—Murmures à droite.)

Je continue :

Elle entreprend, elle accomplit, comme la chose la plus simple du monde, cette énormité, de faire supprimer par le mandataire le titre du mandant. (Mouvement.) Quoi encore? Elle chasse de la cité légale des classes entières de citoyens, elle proscrit en masse certaines professions libérales, les artistes dramatiques, par exemple, que l'exercice de leur art contraint à changer de résidence à peu près tous les ans.

A DROITE. Les comédiens dehors! Eh bien! tant mieux.

M. VICTOR HUGO. Je constate, et le *Moniteur* constatera que lorsque j'ai déploré l'exclusion d'une classe de citoyens, digne entre toutes d'estime et d'intérêt, de ce côté on a ri et on a dit tant mieux!

A DROITE. Oui! oui!

M. TH. BAC. C'est l'excommunication qui revient. Vos pères jetaient les comédiens hors de l'Eglise, vous faites mieux, vous les jetez hors de la société! (Très bien! à gauche.)

A DROITE. Oui! oui!

M. VICTOR HUGO. Passons. Je continue l'examen de votre loi : elle assimile, elle identifie l'homme condamné pour délit commun et l'écrivain frappé pour délit de presse. (A droite : Elle fait bien!) Elle les confond dans la même indignité et dans la même exclusion. (A droite : Elle a raison! (De telle sorte que si Voltaire vivait, comme le présent système, qui cache sous un masque d'austérité transparente son intolérance religieuse et son intolérance politique (mouvement), ferait certainement condamner Voltaire pour offense à la morale publique et religieuse.... (A droite : Oui! oui! et l'on ferait très bien!.... M. Thiers et M. de Montalembert s'agitent sur leur banc.)

M. THÉODORE BAC Et Béranger, il serait indigne!

Autre voix : Et M. Michel Chevalier!

M. VICTOR HUGO. Je n'ai voulu citer aucun vivant. J'ai pris un des plus grands et des plus illustres noms qui soient parmi les peuples, un nom qui est une gloire de la France, et je vous dis : Voltaire tomberait sous votre loi, et vous auriez sur la liste des exclusions et des indignités le repris de justice Voltaire. (Long mouvement.)

A droite : Et ce serait très bien! (Inexprimable agitation sur tous les bancs.)

M. VICTOR HUGO reprend. Ce serait très bien, n'est-ce pas? Oui, vous auriez sur vos listes d'exclus et d'indignes le repris de justice Voltaire (Nouveau mouvement.), ce qui ferait grand plaisir à Loyola! (Applaudissements à gauche et longs éclats de rire.)

Que vous dirai-je? Cette loi construit, avec une adresse funeste, tout un système de formalités et de délais qui entraînent des déchéances. Elle est pleine de pièges et de trappes où se perdra le droit de trois millions d'hommes! (Vive sensation.) Messieurs, cette loi viole—ceci résume tout, ce qui est antérieur et supérieur à la Constitution — la souveraineté de la nation. (Oui! oui!)

Contrairement au texte formel de l'article 25 de la Constitution, elle attribue à une fraction du peuple l'exercice de la souveraineté qui n'appartient qu'à l'universalité des citoyens, et elle fait gouverner féodalement trois millions d'exclus par six millions de privilégiés. Elle institue des ilotes (Mouvement.), fait monstrueux! Enfin, par une dernière hypocrisie, qui est en même temps une suprême ironie, et qui, du reste, complète admirablement l'ensemble des sincérités régnantes, lequel appelle les proscriptions romaines, amnisties, et la servitude de l'enseignement liberté............ (Bravo!) cette loi continue de donner à ce suffrage restreint, à ce suffrage mutilé, à ce suffrage privilégié, à ce suffrage des domiciliés, le nom de suffrage universel! Ainsi, c'est la loi du suffrage universel! Messieurs, cette loi, je ne dirai pas, à Dieu ne plaise! que c'est Tartuffe qui l'a faite; mais j'affirme que c'est Escobar qui l'a baptisée! (Vifs applaudissements et hilarité sur tous les bancs.)

Eh bien : j'y insiste : avec toute cette complication de de finesses, avec tout cet enchevêtrement de pièges, avec tout cet entassement de ruses, avec tout cet échafaudage de combinaisons et d'expédients, savez-vous, si, par impossible, elle est jamais appliquée, quel sera le résultat de cette loi? Néant. (Sensation.)

Néant pour vous qui la faites! (A droite : C'est notre affaire!)

C'est que, comme je vous le disais tout-à-l'heure, votre projet de loi est téméraire, violent, monstrueux; mais il est chétif. Rien n'égale son audace si ce n'est son impuissance. (Oui. c'est vrai!)

Ah! s'il ne faisait pas courir à la paix publique l'immense risque que je viens de signaler à cette grande Assemblée, je vous dirais : Mon Dieu! qu'on le vote! Il ne pourra rien et ne fera rien. Les électeurs maintenus vengeront les électeurs supprimés. La réaction aura recruté pour l'opposition. Comptez-y, le souverain mutilé sera un souverain indigné. (Vive approbation à gauche.)

Allez, faites! retranchez trois millions d'électeurs, retranchez-en quatre, retranchez-en huit millions sur 9. Fort bien. Le résultat sera le même pour vous, sinon pire. (Oui! oui!) Ce que vous ne retrancherez pas, ce sont vos fautes; ce sont tous les contresens de votre politique de compression; (Mouvement.) c'est votre incapacité fatale; c'est votre ignorance du pays actuel; c'est l'antipathie qu'il vous inspire et l'antipathie que vous lui inspirez. (Nouveau mouvement.) Ce que vous ne retrancherez pas, c'est le temps qui marche, c'est l'heure qui sonne, c'est la terre qui tourne, c'est le mouvement ascendant des idées, c'est la progression décroissante des préjugés, c'est l'écartement de plus en plus profond entre le siècle et vous, entre les jeunes générations et vous, entre l'esprit de liberté et vous, entre l'esprit de philosophie et vous! (Très bien! très bien!)

Ce que vous ne retrancherez pas, c'est ce fait immense, que, pendant que vous allez d'un côté, la nation va de l'autre, que ce qui est pour vous l'orient, est pour elle le couchant, et que vous tournez le dos à l'avenir, tandis que ce grand peuple de France, la face tout inondée de lumière par le soleil de l'humanité nouvelle qui se lève, tourne le dos au passé! (Explosion de bravos à gauche.)

Tenez, faites votre sacrifice! Que cela vous plaise ou non, le passé est le passé. (Bravos.) Essayez de raccommoder ses vieux essieux et ses vieilles roues; attelez-y dix-sept hommes d'Etat si vous voulez. (Rire universel.) Dix-sept hommes d'Etat de renfort! (Nouveaux rires prolongés.) Traînez-le au grand jour du temps présent, eh bien! quoi? ce sera toujours le passé! On verra mieux la décrépitude, voilà tout. (Rires et applaudissements à gauche.—Murmures à droite.)

Je me résume et je finis:

Messieurs, cette loi est invalide, cette loi est nulle, cette loi est morte même avant d'être née. Et savez-vous ce qui la tue? c'est qu'elle ment! (Profonde sensation.) C'est qu'elle est hypocrite dans le pays de la franchise, c'est qu'elle est déloyale dans le pays de l'honnêteté. (Bravo!) C'est qu'elle n'est Pas juste, c'est qu'elle n'est pas vraie, c'est qu'elle cherche en vain à créer une fausse justice et une fausse vérité sociales. Il n'y a pas deux justices et deux vérités: il n'y a qu'une justice, celle qui sort de la conscience; et il n'y a qu'une vérité, celle qui vient de Dieu! (Bravo! bravo!) Hommes qui nous gouvernez, savez-vous ce qui tue votre loi? C'est qu'au moment où elle vient furtivement dérober le bulletin, voler la souveraineté dans la poche du faible et du pauvre, elle rencontre le regard sévère, le regard terrible de la probité nationale! (Mouvement prolongé. Lumière foudroyante devant laquelle votre œuvre de ténèbres s'évanouit. (Bravos à gauche. — Murmures à droite.)

Tenez, prenez-en votre parti, au plus profond de la conscience de tout citoyen, du plus humble comme du plus grand, au fond de l'âme,—j'accepte vos propres expressions,— du dernier mendiant, du dernier vagabond, il y a un sentiment sublime, sacré, indestructible, incorruptible, éternel, le droit! (Sensation). Ce sentiment qui est l'élément de la raison de l'homme, ce sentiment, qui est le granit de la conscience humaine, le droit, voilà le rocher sur lequel viennent échouer et se briser les iniquités, les hypocrisies, les mauvais desseins, les mauvaises lois, les mauvais gouvernements! Voilà l'obstacle caché, invisible, obscurément perdu au plus profond des esprits, mais incessamment présent et debout, auquel vous vous heurterez toujours, et que vous n'userez jamais, quoi que vous fassiez! (Non! non!)

Je vous le dis, vous perdrez vos peines. Vous ne le déracinerez pas! vous ne l'ébranlerez pas! Vous arracheriez plutôt l'écueil du fond de la mer que le droit du cœur du peuple! (Immense acclamation à gauche.)

Je vote contre le projet de loi. (Tonnerre d'applaudissements. Les bravos éclatent de toutes parts. Tous les membres de la droite restent à leurs places d'un air morne, pendant que tous les membres de la gauche quittent leurs bancs et viennent féliciter l'orateur dans le couloir gauche de la tribune. La séance est suspendue au milieu d'une inexprimable agitation.)

M. J. DE LASTEYRIE. Devant les accusations que vous venez d'entendre j'ai cru qu'à ce discours, superficiel dans la forme, mais grave au fond des choses, j'ai cru qu'il était bon que ce fût un ancien membre de l'opposition qui vînt répondre à un ancien pair de France. (Rires à droite.)

Ce que je ne conçois pas, c'est que l'on soit venu à cette tribune nous accuser de lâcheté! De lâcheté! nous! Jamais, il est vrai, nous n'avons eu le courage de faire des barricades, mais nous avons celui de les renverser. (Très bien à droite!) On nous reproche, d'un autre côté, de faire une loi hypocrite; ce sont les factions violentes qui sont hypocrites. Ainsi, entend-on, dans les clubs, tantôt que le suffrage universel est la base de la société, tantôt que la République est au-dessus du suffrage universel; un jour, qu'il faut défendre la Constitution, un autre jour que la Constitution est au-dessous de la République; c'est-à-dire que le socialisme est tout, et qu'il est la seule règle de conduite. (Très bien! à droite.)

La France est sceptique, indifférente aux formes de gouvernement. (Non! non!) Eh bien, la France a donné un jour le pouvoir à des républicains? qu'ont-ils fait du pouvoir? ils en ont fait une telle chose que la France ne les a pas nommés même représentants? (Très bien.) En effet, la France les avait trop vus à l'œuvre, elle se rappelait que c'était aussi ces hommes qui avaient suspendu le paiement des caisses d'épargne.

M. MATHIEU (de la Drôme). Ajoutez qu'on leur avait proposé la banqueroute.

M. JULES DE LASTEYRIE. Elle s'est souvenue qu'il n'avait empêché aucune insurrection ni la violation du suffrage universel le 15 mai, ni l'émeute sanglante au mois de juin! Et elle a laissé tomber ces charlatans de popularité. (Très-bien!)

L'orateur termine en déclarant que ce projet de loi ne viole aucunement la Constitution. Si l'on ne s'était pas arrêté devant elle, la loi aurait été autre qu'elle n'est. (Mouvement.)

M. PASCAL DUPRAT soutient de nouveau que la loi viole la Constitution. Du reste, où veut-on asseoir la société maintenant, si ce n'est sur le suffrage universel? Les ministres de Louis-Philippe, présents dans l'Assemblée, ont vu le pouvoir assis sur la bourgeoisie; ils auraient pu le conserver pendant longtemps encore, mais grâce à leurs fautes, ils ont vu ce pouvoir périr entre leurs mains.

Que font-ils donc avec cette loi, sinon détruire la seule base où l'édifice social peut désormais reposer, ainsi que le reconnaissent eux-mêmes les défenseurs les plus actifs de la légitimité, c'est-à-dire de ce principe auquel je serai toujours prêt à rendre hommage pour toutes les grandeurs qu'il a répandues pendant des siècles dans notre pays.

L'orateur fait la critique de la loi parce qu'elle porte atteinte aux éléments constitutifs du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

Je vote, dit-il en terminant, contre la loi, parce qu'elle attente aux droits d'un grand nombre de citoyens; je vote contre la loi, parce qu'elle tend à troubler l'ordre même de la société; je vote contre la loi, parce qu'elle affaiblit à la fois le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Je vote enfin contre la loi, parce que cette loi, qu'on ait l'indulgence de me permettre cette expression qui, seule, rend la pensée, parce que cette loi, en affaiblissant aussi les pouvoirs publics, est une loi factieuse. (Bravos à gauche.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 20 minutes

Demain, à une heure, séance publique.

Cour d'Assises de la Seine.

Audience du 21 mai. — Présidence de M. Barbou.

DÉLIT DE PRESSE. — LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

L'audience est reprise à neuf heures et demie.

M. SUIN, avocat-général, présente son réquisitoire. Le gérant de la *Démocratie* prétend qu'il n'a pas eu l'intention de commettre le délit. Mais la *Réforme*, poursuivie pour un fait analogue, a présenté la même excuse et n'en a pas moins été condamnée. La *Démocratie* le savait bien puisqu'elle a enregistré sa condamnation. Dans la *Réforme*, il s'agissait d'un bénéfice réalisé par le président de la République. Dans l'article de la *Voix du Peuple*, reproduit par la *Démocratie*, on prétend, il est vrai, qu'il a fait des pertes, mais peu importe. Dans le nouvel article, M. Fould est désigné plus catégoriquement; l'allusion est extrêmement transparente. Deux mois se sont passés entre la publication des deux articles, et nous voyons la même calomnie reproduite avec opiniâtreté. Cette persistance doit être punie.

Ici l'avocat général s'élève énergiquement contre les agioteurs et joueurs de Bourse. On aurait dit qu'un premier président, par exemple, joue à la Bourse, il serait en droit d'exiger une réparation devant les tribunaux. Ce que pourrait faire un magistrat, à plus forte raison, on doit vous le demander pour le président de la République.

M. Suin rappelle que la *Démocratie* a été poursuivie, il y a quelque temps, pour un article contre le président de la République. Un vice de forme a fait annuler la procédure, mais le jury avait condamné.

La *Démocratie* excipe de sa bonne foi; on a coupé l'article sans s'apercevoir que le président de la République était en cause. Soit; mais on l'a coupé parce qu'il y avait là un scandale. Les journaux de province l'ont coupé à leur tour, et il fait le tour de la France. Un journal de la Moselle l'a reproduit, entre autres, et il a été condamné samedi par le jury; une dépêche télégraphique me l'a annoncé hier. Le président de la République ne peut pas réclamer devant les tribunaux dans tous les départements, mais à Paris, la magistrature doit veiller à ce que son honneur soit respecté, car le déshonneur que l'on voudrait jeter sur le premier magistrat de la République, rejaillirait sur la fonction elle-même.

M. GUILLON, gérant de la *Démocratie pacifique*. Je n'ai que deux mots à dire sur la manière dont les quelques lignes de la *Voix du peuple* ont été reproduites par la *Démocratie*; deux mots seulement sur la question de bonne foi, d'intention.

Le rédacteur qui a coupé le fait dans la *Voix du peuple*, n'a lu que les premières lignes, et comme il n'était question, dans ces premières lignes, que des pertes essuyées à la Bourse par un banquier israélite qui avait joué sur la hausse; pertes dont tout Paris parlait depuis quelque jours, il a rapproché, sans commentaires, ces lignes de la *Voix du peuple*, d'un article de la *Presse* où l'on parlait de l'illusion dont s'était bercé le préfet de police au sujet des résultats de l'élection du 10 mars.

Le rédacteur de la *Démocratie* n'a pas vu l'allusion au président de la République, contenue dans les dernières lignes de la *Voix du Peuple*. Moi-même, qui ai parcouru et contrôlé les matières du journal dans la soirée, je n'ai pas vu d'avantage d'offense au président. Cela peut paraître invraisemblable à M. l'avocat général; mais c'est cependant la simple vérité, l'exacte vérité.

Le lendemain même, lorsque la *Patrie* a annoncé que des poursuites étaient dirigées contre la *Voix du peuple* et contre la *Démocratie pacifique*, sous la double inculpation d'offense au président de la République et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, il m'a fallu vingt minutes d'examen minutieux du journal, pour reconnaître dans les dernières lignes de l'entrefilet emprunté par nous à la *Voix du peuple*, l'allusion obscure qui servait de base à cette terrible accusation. Les collaborateurs qui m'entouraient ne l'avaient pas découverte plus tôt que moi.

Le délit qu'on nous reproche est donc entièrement involontaire, quoique nous sussions très bien que le bruit publié par la *Voix du Peuple* courait depuis deux ou trois jours à la Bourse, à l'Assemblée nationale, et principalement dans les salons des hommes du parti conservateur.

Je dois ajouter qu'après avoir lu et relu les quelques lignes incriminées, je me suis étonné, et je m'étonne encore qu'elles aient paru aux yeux du ministère public mériter autre chose qu'un simple démenti officiel.

M. SUIN. Je dois une explication au jury. La chambre des mises en accusation avait pensé que l'article pouvait contenir une excitation à la haine et au mépris du gouvernement, mais comme dans le fait rapporté, il ne s'agit pas du ministre agissant au nom du gouvernement, mais d'un acte privé, nous n'avons pas cru qu'il y eût lieu à poursuivre sous ce rapport. Le ministre n'est pas protégé par les mêmes lois que le président de la République, et nous abandonnons l'accusation sur le chef d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Quant à la bonne foi du prévenu, nous n'avons pas à la discuter. Le délit ici est indépendant de la bonne foi de l'auteur; le délit est dans le fait de la publication. En reproduisant l'article, vous lui avez donné une nouvelle publicité; donc vous êtes responsable.

Me JACOB, défenseur de la *Démocratie pacifique*. De tous les procès de presse, il n'en est pas de plus odieux que les procès de tendance, c'est-à-dire de ces procès où le débat n'est jamais visible à l'œil nu, où l'on ne peut arriver à soutenir qu'à l'aide d'un système funeste d'interprétation de conjectures nécessairement démenti par ceux dont on veut à toute force traduire la pensée.

L'article a 16 lignes, on y avait d'abord découvert deux délits, on en abandonne un aujourd'hui, et encore, pour découvrir l'autre, a-t-on été obligé d'exhumer un article de la *Réforme*, publié deux mois auparavant; et quand un homme d'honneur à tous égards, un homme dont ni la vie publique ni la vie privée ne sauraient être attaquées, un homme qui n'a jamais menti, vient vous parler de sa bonne foi, vous êtes, pour incriminer l'article, réduit à l'accuser de mensonge!

On vous a dit tout à l'heure comment se font les journaux. Les premiers articles sont examinés avec soin, mais les entrefilets, les faits divers, les nouvelles que les journaux s'empruntent réciproquement, on y attache nécessairement moins d'importance; l'article incriminé se trouve dans ce cas.

On dit que la *Démocratie* est un journal de calomnies et non un journal de doctrines. Cette imputation prouve que M. l'avocat-général ne connaît pas la *Démocratie*, qui est au contraire essentiellement un journal de doctrine et non une spéculation. Il faut être complètement étranger à ce qui se passe pour ne pas le savoir. La *Démocratie* compte dix-neuf années d'existence, et en ces dix-neuf années, ce journal n'a subi que six procès; deux sous Louis-Philippe, dans l'un desquels il y a eu acquittement; deux poursuites ont été brisées dans vos mains par la cour de cassation. Et pour ces poursuites, ce n'est pas l'arrêt seulement qui a été cassé, comme vous l'avez prétendu, c'est le jugement lui-même.

En 19 ans il est bien permis à un journal de laisser échapper quelques paroles qui peuvent être incriminées par interprétation.

L'article ne fait que répéter ce qui se disait partout, savoir qu'un riche banquier israélite avait éprouvé des désastres. Le seul fait que nous ayons constaté c'est que des opérations considérables s'étaient engagées sur le succès de l'*Union électorale*; mais ce fait est attesté par tous les journaux, par l'*Estafette*, par la *Patrie*, par l'*Opinion publique*. (Ici le défenseur lit divers extraits des articles de Bourse de ces journaux relatifs à ces spéculations.)

A la Bourse, poursuit-il, on parlait de *hauts et puissants personnages* engagés dans ces opérations. Ces mots ne désignaient pas spécialement la personne que vous y voulez voir. Lorsqu'on pressait les spéculateurs, ils désignaient un riche capitaliste anglais; lord S.... — Vous nous dites que M. Fould s'est engagé aussi dans ces spéculations. Soit; cela prouve tout au plus qu'on a tort de prendre des ministres des finances parmi les banquiers. Les marchés de Bourse ne sont nullement défendus, ils sont tolérés par la loi. Tant qu'il en sera ainsi, vous n'empêcherez jamais les fonctionnaires de s'y mêler plus ou moins ostensiblement.

Pour qu'il y ait offense, il faut qu'il y ait imputation d'un fait coupable. Or, le fait reproché dans l'article est-il légalement coupable? Non. Il ne tombe sous le coup d'aucune loi.

Vous prétendez que si l'article eût été élogieux pour le président, il n'eût pas été reproduit. C'est une erreur. La *Démocratie pacifique* a eu toujours à cœur de prouver sa bonne foi et son impartialité. Sous le règne de Louis-Philippe les députés, même de la majorité, l'ont plusieurs fois citée à la tribune comme le journal le plus honnête et le plus consciencieux.

Du moment où il est besoin de longs commentaires pour faire apercevoir le délit dans l'article, il est évident que l'attaque n'est pas directe; on ne saurait par conséquent y voir les caractères de l'offense. On nous parle d'un verdict du jury de Metz; mais on ne nous dit pas si l'article reproduit n'était pas accompagné de commentaires dans le *Républicain de la Moselle*, et cependant le délit pouvait être uniquement dans les commentaires. On me permettra d'ajouter que c'est abuser quelque peu du télégraphe que de l'employer à annoncer qu'un journal vient d'être condamné, afin d'influer par cette nouvelle sur les décisions du jury de la Seine.

Admettons, si vous voulez, qu'on a désigné le président de la République. Que lui reproche-t-on? D'avoir été mêlé dans une partie qui a tourné à son préjudice? Je comprends que si l'on venait dire : tels et tels personnages ont joué à la Bourse en achetant de la rente avant de faire connaître des dépêches qu'ils auraient reçues et qui seraient de nature à influer sur le cours, je comprendrais que dans ce cas, on vînt vous dire qu'il y a offense, mais ici rien de tout cela. Le fait de la perte prouve catégoriquement que la spéculation du joueur n'a pas pris le caractère d'une prévarication. Les marchés à terme ne sont pas défendus.

M. LE PRÉSIDENT interrompant. La cour proteste; elle ne reconnaît pas les marchés à terme.

Me JACOB. Il y a une distinction à établir. Celui qui a acheté à terme sans avoir les fonds pour payer, est un joueur qui fait un acte illégal; mais celui qui achète en voulant payer au terme, ne fait qu'un marché licite.

Le défenseur entre dans quelques détails sur les opérations de bourse. Celles qui se trouvent dans le cas indiqué sont ordinairement validées par les tribunaux. Me Jacob cite un jugement assez curieux à l'appui de cette thèse. Il constate que les négociants les plus honorables ont toujours été de cet avis. On ne peut donc offenser un citoyen en lui attribuant des opérations de bourse parfaitement légales.

La *Gazette de France* a parlé d'un riche anglais spéculant sur les élections. Ce personnage était sous le patronage de la maison Fould, et vous avez vu, par l'arrêt que j'ai cité, que ces opérations sont de celles qu'accomplit la maison de banque Fould et compagnie.

Remarquez d'ailleurs que la *Démocratie pacifique* n'a reproduit l'article que le lendemain du jour où la *Voix du Peuple* l'avait publié. La *Voix du Peuple* n'ayant pas été saisie, la *Démocratie* pouvait se croire autorisée à cette reproduction. L'article d'ailleurs avait peu d'importance, et jamais, ou du moins presque jamais pour ces sortes d'articles, on ne fait de procès : l'administration adresse un démenti au journal; si l'on nous en eût adressé un, nous nous fussions empressés de l'insérer.

Le défenseur termine, en citant un passage du *Constitutionnel* qui, ayant reproduit un article de la *Voix du Peuple*, un article *saisi*, n'a pas été inquiété, et qui a justifié de cette absence de poursuites en excipant de la bonne foi avec laquelle il avait agi en le reproduisant.

M. SUIN soutient que la *Démocratie* a constamment attaqué le président de la République, avant son élévation et depuis; il dit que l'an dernier, le 13 juin fut résolu dans les bureaux de la *Démocratie*. Ce journal, ajoute-t-il, a été condamné pour offense au président de la Ré-

publique, et cela sans admission de circonstances atténuantes. Le jugement n'a pas été cassé aussi complètement que vous le dites; la preuve, c'est que vous avez été renvoyé devant la cour d'assises de Melun.

L'avocat-général commente de nouveau l'article et s'efforce d'en faire voir la culpabilité. Il ajoute qu'il lit le *Constitutionnel* et se fait honneur de ne lire ni la *Démocratie* ni la *Voix du Peuple*. Il en est probablement de même de ceux qui lisent la *Démocratie*. Ainsi une rectification dans le *Constitutionnel* n'eût pas été connue des lecteurs qui avaient lu l'article incriminé. Et d'ailleurs un démenti n'eût pas eu l'autorité d'une condamnation devant les tribunaux.

Mᵉ JACOB. Le ministère public interroge les habitudes de la *Démocratie*; il la représente comme ennemie du président de la République. Je réponds à cela que lorsque la *Démocratie* a attaqué le président de la République, elle l'a fait hautement, franchement. L'article condamné était intitulé : *la Présidence et les Cités ouvrières*, et commençait par ces mots : « M. Louis Bonaparte. » C'est qu'ici l'attaque n'était pas gratuite; il y avait une question de doctrines. La *Démocratie pacifique* avait beaucoup loué le président de la République pour le patronage accordé par lui aux cités ouvrières. Quand la *Réforme* annonça que les entreprises ne pouvaient se continuer par suite du retard qu'éprouvait le paiement des actions des principaux souscripteurs et de M. le président lui-même, la *Démocratie* inséra le fait et le commenta avec une certaine amertume, car elle attachait la plus grande importance à la construction de ces cités, qui sont la mise en œuvre plus ou moins complète de certaines idées de Fourier. La *Démocratie*, contrairement à ce que dit M. l'avocat-général, a été condamnée avec *circonstances atténuantes*, et le jugement a été cassé quant à l'arret et quant au verdict du jury, et si le ministère public poursuit encore, il peut être sûr d'avance d'être battu.

Je le répète, la *Démocratie* n'a pas l'habitude de procéder par allusion; quand elle attaque elle le fait avec franchise. Lorsque le gérant de la *Démocratie* vient vous dire qu'il n'a pas vu l'allusion et que s'il l'eût vue, il ne l'eût pas publiée, vous devez l'en croire; les antécédents de la *Démocratie* prouvent qu'elle ne déguise pas sa pensée. Il y a ici avant tout une question de bonne foi, et j'espère que MM. les jurés en tiendront compte dans le verdict qu'ils vont prononcer.

M. LE PRÉSIDENT résume les débats.

Après une demi-heure de délibération, le jury rentre en séance et rend un verdict affirmatif sur la première question (offense au président de la République) et un verdict négatif sur la seconde (excitation à la haine et au mépris du gouvernement). Le jury admet l'existence de circonstances atténuantes.

Mᵉ JACOB. Puisque le jury reconnaît l'existence de circonstances atténuantes, c'est qu'il n'attribue pas à l'article toute la portée qu'on avait voulu lui donner; je ne puis que prier la cour de prendre en considération la décision du jury.

M. GUILLON déclare qu'il n'a aucune observation à ajouter.

La cour, après en avoir délibéré dans la chambre du conseil, condamne M. Guillon, gérant de la *Démocratie pacifique*, à six mois de prison et 1 500 fr. d'amende.

Le gérant de la *Voix du Peuple*, qui ne se présente pas, est condamné par défaut à un an de prison et 3 000 fr. d'amende.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans un journal de Barcelone (Espagne) le fait suivant :

« Il y a deux ou trois jours qu'un fermier qui habite une des maisons de la barrière de Gracia vit une hirondelle voltiger sur sa terrasse; cette hirondelle portait à une aile un cordon formé d'un ruban tricolore et contenant l'inscription suivante : « Cherchel (possessions françaises en Afrique), le 24 avril 1850. J'appartiens à la République et je désire la liberté. »

C'est sans doute quelque infortuné colon, qui était jaloux du sort de cette hirondelle.

— Le *Démocrate de Saône-et-Loire* reproduit de nombreuses adresses de félicitations envoyées aux électeurs de ce département par les démocrates de divers départements.

POURSUITES CONTRE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE. — Sur la dénonciation d'une feuille honnête, l'*Émancipation de Toulouse* a reçu signification de l'arrêt qui le renvoie devant la cour d'assises de la Haute-Garonne pour excitation à la haine, etc...... Ce n'est pas tout : un autre arrêt le renvoie devant la cour d'assises de Tarn-et-Garonne sous l'inculpation de diffamation envers un maire; il s'agit de faits électoraux.

Le *Démocrate de Saône-et-Loire* tombe de préfet en préfet. Ce n'était pas assez pour notre courageux confrère d'avoir maille à partir avec M. P. Leroy, le préfet terrible de Saône-et-Loire; voici celui de la Côte-d'Or, M. le préfet Pagès, qui veut empêcher le *Démocrate* de paraître.

On sait que ce journal a dû, par suite des persécutions, chercher un imprimeur à Beaune. M. Pagès, après trois mois de réflexions, s'avise de trouver illégal que le journal s'imprime dans une ville où le gérant n'a pas son domicile réel. — Mais, dira-t-on... — Point de mais, ou en prison.

L'affaire est portée devant les tribunaux. Nous souhaitons bonne chance et surtout courage à nos amis du *Démocrate*.

— En approchant hier de Blois, dit le *Courrier de Loir-et-Cher* de ce matin, l'escadron du 7ᵉ chasseurs qui est encore dans nos murs, a fait retentir l'air de nos chants patriotiques. Ce brave régiment est profondément attaché à nos institutions nouvelles et à la République.

— On lit dans le *Précurseur*, d'Angers :

« Hier, on a retiré deux cadavres; ce sont les suivants :

» 220. Antoine Schuller, chasseur.

» 221. Jean-François Moal, chasseur.

» Il ne reste plus qu'un seul cadavre à retirer de la Maine. Il paraît être engagé sous les débris du pont, et tous les efforts tentés jusqu'ici pour le retirer ont été impuissants. »

— M. Hermann Ewerbeck vient de publier un ouvrage français : *Qu'est-ce que la religion, d'après la nouvelle philosophie allemande?* (Feuerbach) un gros volume de 37 feuilles. Prix : 9 fr. Chez Ladrange et Garnier (Palais-National). Cet ouvrage, fait avec beaucoup de soin, donne le résumé de ce qu'en Allemagne la philosophie humanitaire avait produit jusqu'en 1848.

— Quelqu'un faisait remarquer, à propos des conditions de domicile imposées aux électeurs, que si la nouvelle loi électorale était appliquée à la République des poissons, les huîtres seules auraient le droit de voter.

— La NÉMÉSIS INCORRUPTIBLE, de M. DESTIGNY (de Caen), qui fournit depuis quelques mois d'excellents feuilletons aux journaux démocratiques des départements, vient d'être réunie en livraisons et mise en vente au prix de 30 cent. les deux feuilles in-8ᵉ. Nous faisons des vœux pour le succès de cette œuvre républicaine, si digne, à tous les titres, des sympathies populaires.

La NOUVELLE NÉMÉSIS INCORRUPTIBLE se trouve chez tous les libraires de Paris.

— On nous communique des instructions données aux chefs militaires de la garnison de Paris et aux gardes nationaux, en cas de lutte dans la capitale. Si celui qui a dicté ces instructions a péché par un côté, ce n'est pas, à coup sûr, par l'excessive sobriété des recommandations. La guerre des rues y est traitée *ex-professo*; rien n'y est oublié, si ce n'est l'humanité. Mais qu'est-ce que cela en matière de guerre civile? Heureusement, les instructions resteront à l'état de théorie; le bon sens du peuple les empêchera de devenir pratiques. Tout le monde y gagnera, mais tout le monde n'en voudra pas convenir. (*National.*)

— On signe en ce moment, dans le 11ᵉ arrondissement, une pétition contre la loi Baroche. Cette pétition, couverte d'un très grand nombre de signatures, se termine ainsi : « Violation de la liberté par l'obligation du domicile fixe, de l'égalité par la création d'un corps électoral privilégié, de la fraternité par l'interdiction du vote au citoyen pauvre; atteinte inconstitutionnelle à l'ordre qui est le respect du droit au suffrage de chacun, à la souveraineté de tous, à la République; tels sont les caractères du projet qui vous est soumis. » (*Id.*)

— La *Patrie* annonce que le préfet de la Gironde vient de suivre l'exemple de son collègue des Bouches-du-Rhône, et de dissoudre un bataillon de la garde nationale de Bordeaux, en accordant trois jours pour le désarmement.

LES ISOLÉS D'AFRIQUE. — Nous lisons le dans *Démocrate du Var* :

« Il y a quelques jours que nous annoncions le départ de plus de cent isolés qui furent suivis immédiatement par un nombre double, embarqué d'un autre côté sur le même bâteau à vapeur qui a porté en Afrique les transportés sans jugement qui étaient détenus au fort Lamalgue.

» Nous avons aujourd'hui à ajouter à la liste déjà longue des militaires envoyés aux isolés d'Afrique une centaine de sous-officiers, caporaux ou soldats, qui viennent de passer sous nos croisées, se rendant à l'arsenal pour y être embarqués.

» Ils ont, comme ceux qui les ont précédés sur la terre d'exil, traversé la ville au cri de vive la République, répété par les citoyens qui les saluaient à leur passage. »

SALLE BONNE-NOUVELLE. — Tous les soirs à sept heures, séance de magnétisme, chant, danse, pantomime, bijoux sérieux.

Bourse du 21 mai 1850.

Préc. clôt.	Effets publics et chemins de fer.		1ᵉʳ cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.
88 50	5 0/0 j. mars.	cpt.	88 40	88 55	88 20	88 50
88 50	....	fin c.	88 70	88 60	88 20	88 40
» »	4 1/2 0/0 j. m.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	4 0/0 j. sept.	cpt.	» »	» »	» »	» »
55 20	3 0/0 j. d.	cpt.	55 »	55 25	55 »	55 15
55 20	....	fin c.	55 15	55 20	55 »	55 15
84 »	5 0/0 Prém.	cpt.	83 75	84 »	83 75	84 »
84 »	....	fin c.	» »	» »	» »	83 75
2050 »	Banq. France	cpt.	2050 »	2050 »	2045 »	2045 »
710 »	Paris-Orléans.	cpt.	» »	» »	» »	710 »
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
510 »	Rouen	cpt.	510 »	510 »	507 50	510 »
» »	Libérés	fin c.	» »	» »	» »	» »
» »	Havre	cpt.	» »	» »	» »	265 »
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
335 »	St-Germain	cpt.	» »	» »	» »	» »
165 »	Versailles r. d.	cpt.	» »	» »	» »	» »
132 5	Versailles r. g.	cpt.	» »	» »	» »	107 50
» »	Mars.-Avign.	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
105 »	Bâle	cpt.	» »	» »	» »	105 75
» »	Boulogne	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
415 75	Nord. j. juill.	cpt.	415 »	415 »	412 75	415 »
415 »	400 payés	30 c.	415 »	415 »	412 75	415 »
[illegible]	Centre	cpt.	» »	» »	» »	330 »
330 »	Libérés	30 c.	» »	» »	» »	» »
» »	Bordeaux	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	175 payés	30 c.	» »	» »	» »	» »
241 25	Nantes	cpt.	» »	» »	» »	» »
» »	325 payés	30 c.	» »	» »	» »	» »
320 »	Strasbourg	cpt.	» »	» »	» »	320 »
321 25	325 payés	30 c.	» »	» »	» »	» »

VALEURS DIVERSES.

Obligations.			
De la Ville, 4 0/0	»»»» »»	Bons du Trésor	5 0/0
— Nouvelles	1140 »»	Zinc : V.-Montagne.	»»»» »/»
De la Seine, j. juillet.	106 »»	*Fonds étrangers.*	
Orléans, 4 0/0, 1847	»»» »»	Belgique, 5 0/0 1840	97 3/4
— nouvelles, 1848.	930 »»	— 5 0/0 1842	97 3/4
Havre, jouiss. mars	»»» »»	Espagne : dette activ.	»» »/»
— nouvelles	»»» »»	— dette intér.	31 1/4
Rouen, 4 0/0 1847	»»» »»	Naples. Réc. Rothsc.	»» »»
Liste civile	900 »»	Rom. Empr. j. déc.	76 1/2
Canaux et valeurs diverses.		— Nouv. Empr.	77 1/4
Quatre-Canaux	1000 »»	Piémont. Obl. à 4 0/0.	»»» »/»
		— Obl. nouv. 4 0/0.	»»» »/»

L'un des Gérants : FERDINAND GUILLON.

Spectacles du 22 mai.

THÉATRE DE LA NATION. — Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Charlotte Corday.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Porcherons.
ODÉON. — Le Chariot d'Enfant.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Urbain Grandier.
VAUDEVILLE. — Un Mariage, la Maison, Propriété.
VARIÉTÉS. — Associés, Fadette, Gentil-Bernard.
GYMNASE. — La Faction, la Volière, Demoiselle à marier.
THÉATRE MONTANSIER. — Un garçon de chez Véry, Embrassons-nous Folleville, le Sous-Préfet.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Misère.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Lesurques.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Chevaliers du Lansquenet.
GAITÉ. — Jean Bart.
CIRQUE-NATIONAL. — Soirée équestre.
CHOISEUL. — Rats et Biscuits, Jeux nouveaux du clown, le Fils du Pêcheur, Pierrot.
FOLIES. — Revue et corrigée, Cuisinière, Blanche.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tome XIII.—N° 1. | 4 Août 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

DÉCLARATION.

Depuis le jour (1er juin 1832) où l'école phalanstérienne lançait dans le monde le premier numéro de son premier organe périodique, sa publicité avait toujours été en augmentant. D'abord simple revue mensuelle, elle avait bientôt doublé, puis triplé sa périodicité; de 1840 à 1843, la *Phalange* paraissant trois fois par semaine, entrait dans l'examen régulier de toutes les questions politiques à l'ordre du jour en même temps qu'elle continuait à s'occuper, presque seule alors, de la question sociale. En 1843, la *Démocratie pacifique* quotidienne était fondée, et sauf la lacune imposée par force majeure à la suite du 13 juin 1849, elle était publiée sans interruption pendant sept années consécutives. Le 22 mai dernier, à la suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler, la *Démocratie pacifique* était forcée de suspendre sa publication. Nous comptions remplacer presque immédiatement notre organe quotidien par un organe hebdomadaire; mais, d'une part, l'arrêt qui nous frappait d'une suspension d'un mois, de l'autre, la mise à l'ordre du jour d'une loi sur la presse qui devait changer toutes les conditions de la publicité, nous forcèrent d'ajourner, et de délai en délai, plus de deux mois se sont écoulés depuis que nous avons été réduits au silence.

Nous ne nous dissimulons pas la gravité de cet amoindrissement dans notre publicité. Si nous étions simplement un parti n'ayant pour mobile que des prétentions plus ou moins immédiates au pouvoir, nous aurions pu nous considérer comme frappés à mort et donner notre démission. Mais représentants d'une doctrine, et comme tels, convaincus que nous sommes en possession de vérités utiles, nous ne pourrons nous résigner au silence que le jour où il nous sera démontré que nos prétendues vérités ne sont qu'erreur et mensonge, que nos convictions reposent sur le néant. Jusque-là, et rien n'annonce que ce jour soit prochain, nous persévérerons dans l'œuvre que nous poursuivons depuis dix-neuf ans. Nous continuerons à mettre toutes nos forces au service de la cause que nous avons embrassée; nous ne cesserons pas de présenter au monde les idées que nous regardons comme seules capables du salut de l'humanité : sans relâche nous irons, jusqu'à ce que le but soit atteint ou que le souffle nous manque, dussions-nous, pour prix de la persistance de nos efforts, ne recueillir, encore et toujours, que les dédains ou les colères de ceux-là même que nous voudrions sauver.

Notre but est toujours le même : c'est la transformation de la société de haines, de mensonges, d'iniquités et de misères où nous vivons en une société de concorde, de vérité, de justice et de richesse; c'est la réalisation du bonheur sur la terre, la découverte du royaume de Dieu, promis à ceux qui le chercheront.

Nos principes sont ceux du droit démocratique le plus absolu. Nous voulons le peuple véritablement souverain, ne relevant que de sa propre volonté librement et directement manifestée; nous voulons que la Liberté et l'Égalité, depuis si longtemps proclamées en droit, passent enfin dans la réalité des faits, et nous appelons de tous nos vœux le jour où les hommes délivrés des langes de l'ignorance et des chaînes de la misère, se reconnaissant tous fils d'un même Dieu, sentiront leurs cœurs embrasés des saintes flammes de la Fraternité.

Notre moyen, c'est l'association libre et volontaire de toutes les forces, de tous les éléments producteurs de la richesse, d'après les règles éternelles de la vérité et de la justice.

Quand nous considérons l'état actuel des choses, quand nous sondons l'abîme de souffrances au fond duquel se débattent les masses déshéritées, nous comprenons bien que notre idéal doit paraître chimérique, tant est grande la distance qui le sépare de la sombre réalité du présent. Et cependant notre conviction raisonnée, profonde, inébranlable, est qu'il serait facile d'opérer la transformation rapide, et de mettre en bien peu de temps l'humanité sur le seuil du nouveau monde où doivent s'accomplir ses destinées radieuses.

Mais qu'importe notre conviction? Qu'importait la certitude de Colomb sur l'existence d'un autre hémisphère, tant qu'il n'avait pu conquérir les moyens de réaliser sa découverte?

En attendant que nous puissions donner un corps à notre rêve, une tâche importante nous reste à remplir. Indépendamment du but final vers lequel nous ne cesserons jamais de nous diriger, il est un grand nombre de mesures transitoires, toutes empruntées à la doctrine de l'association libre et volontaire, qui, si elles ne donnent encore que des résultats incomplets, sont capables d'introduire des améliorations notables et précieuses dans le sort des masses, et d'alléger considérablement le fardeau des misères qui pèsent sur elles.

Il est d'autant plus urgent de recourir aux institutions de cet ordre, que le redoutable problème du paupérisme devient de jour en jour plus menaçant.

La misère a atteint et souvent elle dépasse les limites au-delà desquelles on ne trouve plus que la mort ou le désespoir. Les iniquités sociales ont été signalées et ne sont plus un mystère pour personne. Il faut que la société avise, si elle ne veut pas risquer de s'abîmer dans un épouvantable cataclysme.

La question est trop nettement posée; on ne peut pas refuser plus longtemps de l'aborder.

Quand on aurait prouvé que toutes les solutions présentées jusqu'à présent sont absurdes, impossibles, inapplicables, on ne serait pas dispensé pour cela de chercher et de trouver celle qui convient, car la conscience du peuple n'admet pas que l'esclavage de la misère et l'abrutissement de l'ignorance doivent être éternellement son lot.

Et ce ne sont pas seulement les prolétaires, les salariés, qui ont à souffrir de la mauvaise organisation sociale; le plus grand nombre des propriétaires, des industriels, des commerçants subissent, eux aussi, les atteintes de la gêne et sont en proie aux inquiétudes, aux soucis cuisants d'une situation embarrassée et d'un lendemain sans sécurité.

Nous ne parlons pas des misères morales qui atteignent toutes les classes, et, par une juste compensation, sont souvent plus grandes dans les hôtels somptueux que dans les humbles chaumières.

A tous ces maux, à toutes ces angoisses, n'y a-t-il pas de remède? Il serait impie de le croire; il est imprudent et dangereux de le dire. Le libre examen a tué le dogme de la résignation aveugle. Qu'on s'en afflige, qu'on le déplore, le fait est là indestructible, implacable, avec lequel il faut compter

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 4 AOUT 1850.

LE MONDE DES OISEAUX[1].

Les oiseaux aiment beaucoup; quelques uns aiment toujours. C'est la tribu des créatures privilégiées du Seigneur, car la faveur du ciel se mesure pour chaque être à la puissance qu'il a reçue d'aimer.

Et comme Dieu ne fait rien à demi, il a eu soin de prodiguer à ces créatures charmantes les dons qui font aimer. Il a répandu à profusion, sur le manteau du colibri, du paon, du paradis et du faisan doré, les rubis, les saphirs, les émeraudes, les topazes, les tons les plus brillants et les mieux assortis de la gamme des couleurs. Il a choisi de même, dans la gamme des sons, les notes les plus suaves pour accentuer la voix de l'humble oiseau chanteur. L'oiseau est, après l'homme, la seule créature qui puisse remercier Dieu par ses chansons joyeuses. Mais il faut que le cœur de l'homme et celui de l'oiseau soient contents pour que leur voix chante. Prier, c'est être heureux et chanter son bonheur.

Et comme l'amour est une passion de luxe dont l'épanouissement intégral exige pour conditions premières la richesse, un air chaud, un ciel limpide et bleu, Dieu a doté l'oiseau de la faculté de locomotion rapide qui lui permet d'accompagner le soleil en ses courses et de réaliser l'utopie des printemps éternels. L'hirondelle et la tourterelle, ces modèles heureux de la fidélité et de la tendresse conjugale, ignorent le froid des saisons comme celui du cœur.

L'oiseau, créé et mis au monde pour vivre dans l'élément le plus subtil et le plus pur, est, de tous les moules de la création dernière, le plus indépendant et le plus glorieux. La charpente de ces fins voiliers de l'air est une merveille de légèreté et de grâce, un modèle désespérant d'économie de ressorts et de solidité, dont chaque pièce est évidée, polie, percée à jour avec une délicatesse exquise. Les os de l'oiseau de haut vol, comme ses plumes, sont des tubes remplis d'air.

Lorsque la liberté, cet incompressible élan de l'âme vers le bonheur, embrase une poitrine d'homme, le premier mouvement de l'inspiré est d'élever son regard vers le ciel, domaine de l'oiseau, et d'ouvrir ses bras comme des ailes, pour prendre possession de l'espace.

A l'âge des longs espoirs et des roses pensées, quand tout fleurit et chante au dedans de nous-mêmes : au temps où les deux moitiés de l'être, entraînées par le courant de leurs électricités contraires, se recherchent et s'aspirent pour faire retour à l'unité primordiale..., alors l'ardente imagination de l'amoureux éprouve le besoin d'incarner dans une forme aérienne l'idéal adoré. Je n'ai jamais aimé sans *lui* prêter des ailes. Les poètes qui inventèrent les anges étaient des amoureux, car tous les anges sont femmes.

Quand vous aviez vingt ans, vous avez quelquefois senti dans le sommeil votre corps allégé quitter le sol et planer dans l'espace, défendu contre la loi de la gravitation par des esprits invisibles. C'était une révélation que Dieu vous faisait alors et un avant-goût qu'il vous donnait des jouissances de la vie aromale, cette vie d'où nous sortons et où nous rentrerons un jour, à la fin de cette existence terrestre, qui est à la vie supérieure ce que le sommeil est à la veille. Nous envions le sort de l'oiseau et nous prêtons des ailes à celle que nous aimons, parce que nous sentons d'instinct que, dans la sphère du bonheur, nos corps jouiront de la faculté de traverser l'espace comme l'oiseau traverse l'air. Et il en sera ainsi de tous nos désirs et de toutes nos aspirations, puisque tous nos désirs sont des promesses de Dieu, qui ne peut nous tromper.

L'oiseau, vif, gracieux, léger, reflète de préférence les images adorées, jeunes, suaves et pures. Jéhova, le dieu des Juifs, dit à son peuple, parlant par la voix d'Isaïe : « Ceux qui ont foi dans Jéhova *prendront des ailes comme l'aigle, et ils voleront partout au lieu de travailler.* » (Chap. 40, v. 31.)

Le bienheureux saint François d'Assises dit aux oiseaux, ses frères : « Aimez Dieu, qui vous a vêtus de plumes, et qui vous a donné le pouvoir de voler dans le ciel. »

Cette perpétuelle aspiration de l'homme, et surtout de la femme, vers les sphères éthérées, est donc un des plus légitimes essors de la nature humaine. Les obscurantistes de l'antiquité ont lâchement applaudi à la chute d'Icare, le premier inventeur du ballon, disant que les dieux l'avaient puni pour s'être trop approché du soleil. Les obscurantistes de ce temps-là étaient pétris de la même pâte que ceux d'aujourd'hui, qui sont des gens peu forts sur la physique, et qui souffrent horriblement de voir qui que ce soit s'élever au-dessus d'eux; mais nous, qui ne sommes ni moralistes ni envieux, et qui valons mieux que nos pères, nous donnerions des larmes à la chute d'Icare, et nous lui dresserions des statues, ainsi qu'à Prométhée, qui découvrit le feu.

Si l'homme, depuis Icare jusqu'à Montgolfier et Petin, a constamment tendu à s'emparer des domaines de l'oiseau, partie intégrante de son globe, c'est que Dieu a logé quelque part, dans quelque secret recoin de son cerveau, l'idée de cette conquête future, pour qu'elle servît de boussole et d'aiguillon à ses efforts scientifiques; car la locomotion aérienne est la première condition de la réalisation de l'unité et de la fraternité des peuples, but suprême de la science. C'est la locomotion normale et omnimode qui résume toutes les autres. L'aérostat léger, aux proportions immenses, est le char de feu qui passe sur les eaux, le navire qui court sur la superficie des continents, qui se rit de la fureur des éléments et monte sur la tempête, qui méconnaît les obstacles et respecte partout l'œuvre de Dieu, se dispensant de combler les

[1] La reproduction de ce feuilleton est interdite.

désormais, car, dans le domaine de la conscience publique, ce qui est une fois acquis ne saurait plus être abandonné. Or, la conscience publique n'accepte plus et n'acceptera plus le hideux et immoral contraste de l'opulence coudoyant la famine. Ce n'est point le luxe qu'elle réprouve, c'est la possibilité du dénûment extrême qu'elle n'admet pas.

Elle repousse avec juste raison la chimérique solution du partage, que personne ne propose, d'ailleurs, et qui ne ferait qu'universaliser la misère ; elle repousse également le vain palliatif de l'aumône, qui dégrade l'homme et entretient la lèpre au lieu de la guérir ; mais elle demande que chacun soit assuré de vivre en travaillant ; elle s'étonne à bon droit de voir le travail manquer aux bras, lorsque l'insuffisance des produits est notoire, et lorsque tant de parties du sol restent sans culture, lorsque tant d'instruments de travail restent sans emploi, lorsque tant de besoins impérieux demandent à être satisfaits. Elle s'étonne bien plus encore de voir, au milieu de la pénurie générale, les propriétaires redouter parfois l'abondance des produits de la terre comme un fléau. Contre bien d'autres choses encore, la conscience publique se révolte, et il y a nécessité de lui donner satisfaction, car ce n'est plus la Providence qu'elle rend responsable du mal.

Si le problème n'est point résolu pacifiquement par la science, il est à craindre qu'il soit tranché violemment par la force. Or, dans l'état actuel des esprits, dans l'incertitude générale qui règne sur la valeur des solutions proposées, au milieu des défiances soulevées par d'infâmes calomnies qu'on n'a pas encore eu le temps de détruire, qui oserait envisager sans terreur les conséquences d'une lutte que l'aveuglement et les préjugés rendraient à la fois implacable et sans issue ? Et si encore on pouvait se dire : une victoire résoudra la question ? Mais non, la question serait entière le lendemain de la bataille, tout aussi bien que la veille, et, de plus, compliquée de toutes les haines et de l'accroissement de la misère qu'engendre toujours la guerre civile. Une solution économique ne s'usurpe pas comme un trône ou une dictature, à coups de fusils.

Quant à nous, plus que jamais nous élevons le drapeau de la paix et de la science. Il y a trop de malentendus encore, et, ce qui le prouve, c'est que la France est partagée en deux camps presque égaux en nombre. Plus que personne, les socialistes doivent comprendre que, si le socialisme voit se dresser devant lui tant d'adversaires, c'est qu'il est incompris, méconnu ; c'est que la plupart de ceux qui le combattent se croient menacés dans leurs intérêts, et qu'ils ont pris au sérieux les odieuses fantasmagories du communisme spoliateur et de la guillotine.

Or tous ces braves gens que l'on a pris pour dupes et que l'on a transformés ainsi en ennemis de leur propre cause, on ne pourra pas les tromper toujours. C'est à nous de les ramener, de les éclairer, de les convaincre.

C'est une grande tâche que celle d'éclairer l'opinion publique, et les entraves apportées par le gouvernement à la liberté de la presse, à la circulation des écrits, au droit de réunion, la rend encore plus difficile à accomplir. Mais c'est là la seule voie démocratique ouverte pour faire triompher une idée qui touche à l'organisation sociale. En dehors de cette voie, il n'y a que l'abus de la force, la tyrannie dictatoriale, moyen odieux et d'ailleurs impuissant, car son emploi provoque tôt outard une réaction qui ramène presque toujours en-deçà du point de départ.

C'est donc avant tout la conquête de l'OPINION PUBLIQUE qu'il s'agit de faire.

Or, l'opinion publique est gouvernée par une double préoccupation dont les deux termes sont également légitimes : préoccupation de l'ordre et celle de la liberté.

Elle ne veut point sacrifier la liberté à l'ordre, mais elle ne veut pas davantage que l'ordre soit compromis par la liberté. Elle repousse la tyrannie, mais elle recule devant l'anarchie.

De là, les oscillations qui la portent alternativement vers celui des deux principes qui semble être menacé ; de là, cette inconstance apparente de l'opinion publique qui prête successivement sa force irrésistible au progrès et à la réaction ; inconstance obstinée qui indique le but auquel on doit tendre : la conciliation définitive de l'ordre et de la liberté. Cette conciliation est le but même du Socialisme, et la science sociale n'a point d'autre objet que la recherche des formules capables de résoudre dans une harmonieuse synthèse tous les discords qui se heurtent et se combattent dans le désordre de la société actuelle.

La société actuelle aspire énergiquement à la paix, à l'organisation de la stabilité générale. Les violences des partis même, sauf quelques rares et méprisables exceptions, sont inspirées par le besoin de calme. Les uns s'irritent contre ceux qu'ils accusent d'empêcher la réorganisation pacifique de l'ordre, les autres sont exaspérés par la résistance que rencontre l'établissement pacifique de la liberté. La masse observe et attend que l'on sache sauvegarder à la fois les droits et les intérêts. Elle ne souffrira jamais que l'un des deux partis en présence écrase entièrement l'autre, mais elle ne s'attachera définitivement à aucun. Elle réserve sa faveur entière, permanente, à la formule qui réunira les deux termes dans un accord supérieur.

Cette formule, elle existe : c'est la nôtre. Ne nous lassons pas de la présenter, et appliquons patiemment toutes les forces de notre intelligence à la rendre claire, saisissante pour tous. Acheminons les esprits, par les pentes les plus douces, vers les sommets d'où l'on peut découvrir les horizons nouveaux. Sans perdre de vue notre idéal, l'organisation complète de la commune, appliquons nos principes à toutes les questions d'ordre général, qui sont devenues l'objet des préoccupations de tous.

Montrons comment on peut réaliser progressivement l'émancipation du travail, opérer la transformation du salariat, cette dernière forme de l'esclavage, sans rien changer aux conditions de l'ordre actuel.

Indiquons aux producteurs de tous les genres, propriétaires, fermiers, industriels, travailleurs des villes et des campagnes, comment ils peuvent échapper aux griffes de l'usure et se donner à eux-mêmes le crédit qu'ils paient si cher, et qu'ils ne sont jamais sûrs de trouver quand ils en ont besoin.

Enseignons aux consommateurs et aux producteurs les moyens de se mettre en rapport direct, de se soustraire ainsi à l'impôt énorme que prélèvent sur eux les intermédiaires transformés en spéculateurs, et de purger ainsi la société de toutes les fraudes, de tous les mensonges, de toutes les infamies dont la concurrence anarchique du commerce est l'intarissable source.

Continuons enfin à réclamer, dans l'ordre des faits gouvernementaux, l'application réelle et sincère des principes inscrits depuis 1789, en tête de toutes nos constitutions et de toutes chartes, principes que nul n'ose plus contester ouvertement, mais dont tous les gouvernements qui se succèdent semblent avoir pour mission d'empêcher la mise en pratique. L'impôt, la justice, l'administration, l'instruction publique, l'armée appellent des réformes dont l'urgence est proclamée depuis longtemps, dont l'étude est faite et qui ne demandent pour être réalisées qu'un peu de courage et de bonne volonté de la part de ceux qui sont chargés de mettre les lois de détail d'accord avec la loi fondamentale.

Quant à ce qui se passe aujourd'hui, nous le voyons avec tristesse, mais sans crainte sérieuse pour la démocratie en France et en Europe. Si parfois il se mêle de l'amertume à nos pensées, elle s'efface bientôt pour faire place au sentiment de profonde pitié que nous inspirent les ridicules efforts des pygmées qui essaient de barrer le passage à l'humanité. N'étaient les souffrances de tant de malheureux qui se prolongent et transforment en drame ce qui ne serait qu'une grotesque bouffonnerie, nous serions plutôt tentés de rire que de nous indigner. Mais il y a trop de larmes d'une part, trop de terreurs de l'autre, trop d'angoisses partout, pour que tous les cœurs ne s'unissent pas dans une ardente aspiration vers le terme de tous ces maux.

Nous ne savons pas ce que demain nous prépare ; mais par delà les brouillards qui nous cachent le présent, nous voyons briller le soleil de la rénovation dont les chauds rayons auront bientôt dissipé les nuées. A la lumière qui va resplendir, disparaîtront tous les hideux fantômes créés par la calomnie ou par le délire de la peur.

Quels événements, quelles vicissitudes imprévues nous séparent encore de la période de vie nouvelle qui va s'ouvrir ? Tout est possible dans ce chaos qui précède la formation d'un monde nouveau, tout, excepté de recommencer le passé.

Dans cette tourmente de la transition, nous marchons d'un pas affermi par une conviction profonde. Quoi qu'il advienne, nous conserverons notre foi et notre espérance. Nous pourrons être martyrs, nous ne serons jamais persécuteurs. Les maux que nous aurons soufferts nous seront un enseignement de ne point les infliger aux autres ; car nous n'oublierons jamais que le but de notre doctrine est de donner essor à toutes les libertés, satisfaction à tous les intérêts, et qu'un seul droit légitime froissé est un acte d'accusation contre la société qui n'a pas su le sauvegarder.

Nous reprenons notre œuvre avec confiance, non pas en nous, mais en la science qui nous sert de guide, et sans laquelle nous ne serions pas. Nous comptons, comme nous l'avons toujours fait, sur les hommes de bonne volonté, et nous croyons sincèrement qu'ils sont en très grande majorité dans tous les partis ; nous en appelons des préjugés à la raison, de la répulsion aveugle à l'examen et à la discussion, et si nous pouvons être convaincus d'erreur, nous ne le serons jamais, du moins, d'hypocrisie ou de mensonge.

DE LA RÉPARTITION

DES POPULATIONS.

La terre produit directement les denrées nécessaires à notre existence, elle fournit les matières premières dont l'industrie s'empare pour les approprier, non seulement aux besoins essentiels de la vie, mais encore aux exigences, aux fantaisies

---

vallées et de percer les montagnes, à l'instar de la locomotive homicide, que l'agioteur a déshonorée.

Or, le génie de l'homme, docile aux indications de l'instinct, a déjà planté son drapeau dans la région des nues ; il a gravi plus haut que l'aigle et le condor, et l'heure n'est pas loin où il régnera en souverain maître aux champs de l'Empyrée. Ce jour-là, les douanes, les tyrannies et les nationalités s'évanouiront comme par enchantement sur tous les points du globe, et l'homme n'aura plus rien à envier à l'oiseau, que le privilége des ardeurs éternelles. Et encore, qui sait si cette bonne fortune ne lui viendra pas comme le reste. Les femmes seront si adorables, si touchantes et si fières, la constance leur sera si facile, quand on leur aura rendu le droit de disposer librement de leur cœur !

Puisque c'est Dieu lui-même qui créa pour ses fidèles les types aériens de la péri, de l'ange, de la sylphide, le servant d'amour qui adore la divinité sous ces espèces est donc un fidèle à l'état de grâce, qui fait preuve de soumission aux décrets du Très-Haut. Je soutiendrai quand on voudra cette thèse en plein concile, dût m'échoir le sort de Jean Huss, rôti vif à Constance.

C'est Dieu qui fait partout du don des ailes le signe d'avènement à la phase d'apogée. Manteaux de gaze translucide aux nuances irisées, les ailes sont pour l'insecte la pièce capitale du costume d'amour, l'attribut caractéristique de la métamorphose dernière, le cachet de perfection suprême. Les ailes sont à la fois attribut de nubilité, de favoritisme et d'amour.

Dans quelques tribus intéressantes d'insectes, comme celle des fourmis, où la virginité est tenue en haute estime, le droit de porter des ailes et de s'élever dans les airs n'appartient qu'à la corporation des vestales. Celle qui a aimé se punit elle-même de son innocente faiblesse, en déchirant de ses propres mains sa tunique virginale. Une coutume analogue s'observe au phalanstère, commune harmonienne d'où la pureté incomparable des mœurs a exclu de tous temps la fourberie d'amour. Au phalanstère, où la couronne de roses blanches est l'insigne du vestalat, la jeune fille qui a donné sa démission de vestale et renoncé courageusement aux innombrables priviléges attachés à ce titre, le fait savoir plus tard à tous à qui il appartiendra, en paraissant dans une cérémonie publique le front ceint d'une couronne de roses rouges. Je ne dissimule pas la vive admiration que j'éprouve pour l'institution qui a réussi à introduire la loyauté dans toutes les relations sociales et à bannir du foyer des affections intimes le mensonge et l'hypocrisie. Combien ce respect des droits de l'amour heureux qui a besoin de s'envelopper d'ombre et de solitude, combien ce délicat procédé de l'échange des roses me paraissent préférables aux coutumes immorales de ces civilisés sans vergogne, qui n'ont pas honte d'initier le public aux mystères de leurs félicités conjugales, prenant grand soin de publier à son de trompe et à l'avance le jour, le lieu et l'heure où le sacrifice aura lieu, afin que la victime demeure exposée aussi longtemps que possible aux propos railleurs des jeunes hommes, aux médisances jalouses des jeunes filles, aux sales quolibets des vieillards. Je ne puis m'empêcher d'avertir ici les législateurs de ma patrie que le cynisme des amours officielles révolte la pudeur de tous les amoureux honnêtes et soulève de dégoût tous les cœurs délicats.

Je fais remarquer en passant que c'est l'histoire de la fourmi qui a prêté à la mythologie moderne le mythe de la sylphide, mythe gracieux et charmant que Marie Taglioni, la reine de la danse, traduisit autrefois en pirouettes immortelles sur la scène chorégraphique de l'Opéra français. La sylphide est, comme la fourmi ailée, une vierge de l'air à qui les ailes tombent au premier baiser d'amour, c'est-à-dire aussitôt que ses lèvres passent de la parole à l'action.

L'histoire du papillon confirme plus vigoureusement encore que celle de la fourmi la théorie du glorieux attribut des ailes.

Quand la chenille immonde, qui ne vit que pour son ventre, a suffisamment dévoré, le souffle de la puissance génératrice qui plane sur les eaux, les forêts et les plaines, pour veiller à la conservation des êtres, avertit la chenille qu'il est temps d'arrêter le développement de l'*individu* et de songer aux intérêts de l'*espèce*. La chenille avertie s'arrête, et, se fixant à l'extrémité de la tige dénudée par elle, bâtit la chrysalide où s'accomplit sa transformation mystérieuse. Après quoi l'insecte rampant, qui a dépouillé sa livrée de misère, s'élance de sa prison de soie sous la forme d'un sylphe aérien aux ailes d'or et d'azur, qui ne vit plus que de parfum, de soleil et d'amour, et va demander sa compagne à toutes les corolles de fleurs, moins coquettes, moins parées que lui.

La métamorphose de la chenille en papillon symbolise le passage de la société [illegible] (civilisation), régie par les hommes et la contrainte, à la société harmonienne, régie par l'attraction, et où nul n'obéit qu'à la souveraine de son choix. Le temps où nous vivons est la période mystérieuse et sombre de l'incubation pendant laquelle s'élaborent les éléments de l'harmonie future.

L'analogie, qui est la mère de la poésie et de la science, a représenté longtemps aussi cette métamorphose comme l'image de l'immortalité de l'âme et de la transition des misères de la vie terrestre aux délices de la vie ultra-mondaine. Je regrette de n'être pas libre de m'expliquer à fond sur cette question intéressante ; mais je me suis juré de garder pour moi tout ce que je savais des ravissements sans fin de la vie aromale, ne voulant pas qu'on m'accusât de pousser les populations au suicide. Tout ce que je consens à dire, et j'ai peut-être tort, c'est que l'usurier qui a usé indignement les facultés de son âme à gonfler son coffre-fort en cette vie, au lieu de travailler à accroître les trésors de son intelligence, est attaché dans l'autre monde aux services les plus souterrains et les plus ténébreux.

Les personnes curieuses qui désiraient savoir pourquoi il existe des papillons de jour et des papillons de nuit seront heureuses de mon indiscrétion, qui leur donne la clé d'une énigme terrible, celle du dogme religieux des peines et des récompenses après la mort.

A. TOUSSENEL.

(La suite au prochain numéro.)

chesses. L'agriculture est donc la source véritable de la richesse. C'est la productivité du sol qui fait la puissance de la plupart des nations, et cette productivité dépend elle-même de l'organisation du travail agricole.

On ne peut nier la haute importance de cette question, à laquelle se rattache intimement celle de la répartition des populations.

Pour le corps social, l'équilibre de population est une condition absolue de bien-être et de développement régulier. En effet, si cet équilibre n'existe pas, s'il y a paralysie d'une part, pléthore de l'autre, ici vide, là encombrement, le corps social tout entier souffre: négativement, par suite d'une déperdition considérable de forces; positivement, par suite d'un emploi anormal d'activité.

Nous sommes bien obligés de reconnaître que, dans l'état actuel des sociétés, la répartition des populations est complétement fausse.

Que se passe-t-il en France, par exemple? Nos grandes villes regorgent d'habitants qui s'y pressent, s'y entassent, tandis que les bras manquent aux travaux des champs. Des masses, de jour en jour plus nombreuses, viennent s'agglomérer dans nos cités manufacturières, où elles ne trouvent ni espace, ni air, ni soleil. Travaux monotones, habitations insalubres, chômage et misère, voilà ce qui les attend; et cependant elles ne peuvent se soustraire à l'influence secrète, à la force irrésistible qui les poussent là où il y a un mouvement intellectuel, une atmosphère de luxe, d'art et de jouissances, une vie fiévreuse sans doute, mais que traversent des idées, des aspirations, toutes les audaces de l'esprit humain.

En fuyant leurs champs, leurs hameaux paisibles, les villageois fuient aussi la pauvreté et l'ignorance!

Les veillées d'hiver sont quelquefois si longues, la chaumière est si triste, si froide, quand elle s'enfouit sous la neige; et puis les sabots sont bien durs aux pieds nus des jeunes filles: les jeunes têtes rêvent partout de beaux habits!

Paris, Lyon, Rouen, Lille, Nantes, Bordeaux, on a eu vent de vos bruyants plaisirs, de vos fêtes, de vos théâtres, de vos splendides magasins inondés de lumières; et, d'ailleurs, il se conte de fantastiques histoires de pauvres paysans ayant fait fortune au loin. On part, on dit adieu à ses vieux parents; on quitte les vignes et les vertes prairies, les brebis et les grands bœufs, les sillons et les arbres du verger. On laisse tout cela pour la navette du tisserand, pour l'usine ou pour l'atelier, pour le comptoir ou la boutique, pour la livrée de la domesticité peut-être...

Qui sait! on apprendra quelque chose là-bas, on deviendra riche; on vivra... on se sentira vivre!! Beaux et tristes projets!

Il est, certes, bien facile de comprendre et d'expliquer pourquoi les campagnes se dépeuplent; or, cela ne suffit pas: il faut aller plus loin.

Si l'agriculture produisait, en raison des besoins, si l'encombrement des centres manufacturiers n'engendrait pas des maux terribles, la concurrence anarchique, la dépréciation des salaires, la dégénérescence physique, les désordres moraux qui croissent avec la misère; s'il n'y avait pas dans la fièvre des villes aussi bien que dans l'ignorance des campagnes des causes incessantes de perturbations, d'abrutissement, de pauvreté générale, on pourrait se borner à constater les faits, et à dresser des tableaux statistiques; mais il y a un mal immense, profond: après l'avoir reconnu et démontré, il faut se hâter d'y porter remède. L'agriculture souffre, elle manque de bras et de capitaux; la source première de la fortune publique se tarit, et d'innombrables populations étouffent et s'étiolent dans l'enceinte de nos grandes villes. Double phénomène fécond en funestes conséquences.

Oui, nous ne saurions trop le répéter, le corps social tout entier est malade, parce que la répartition des populations sur la surface du sol est hors d'équilibre. Il est urgent de s'occuper sérieusement de cette question, qui touche aux plus graves intérêts de notre pays; il s'agit de richesse nationale et de moralité; il s'agit de la liberté et de l'ordre; il s'agit de l'avenir.

Qu'on sache bien, toutefois, que ce n'est point par voie d'ordonnances, de décrets et de réglementations prohibitives qu'il convient de procéder.

Toute idée de contrainte, toute mesure coërcitive seraient impuissantes et dangereuses.

C'est à l'ATTRAIT seul, direct ou indirect, c'est aux moyens naturels qu'il faut demander la solution du problème.

Ces moyens sont de plusieurs ordres; nous indiquerons sommairement aujourd'hui les principaux:

Décentralisation administrative;

Extension des attributions municipales;

Institutions de crédit, banques rurales, comptoirs communaux, entrepôts, bazars...

Bureaux de renseignements et de placements;

Travaux unitaires d'irrigation;

Application progressive du principe d'association;

Importation de l'industrie manufacturière dans les campagnes;

Création libre et spontanée de vastes établissements industriels dirigés par des particuliers;

Alternance et division des travaux;

Salubrité et élégance des logements;

Constructions combinées de telle sorte qu'elles donnent pleine garantie à la liberté de l'individu et de la famille, tout en favorisant l'essor du luxe collectif;

Lavoirs, bains, crèches, salles d'asile, chauffoirs;

Économies sur la consommation par l'achat en commun des denrées et des objets de première nécessité;

Économie sur le chauffage, l'éclairage, les cuisines, par l'emploi généralisé du gaz, des machines, de la vapeur;

Bibliothèques publiques;

Cours de sciences élémentaires;

Influence des arts;

Écoles de chant;

Chœurs, séances musicales, amusements, fêtes, théâtre;

Organisation libre et progressive de la commune agricole-industrielle;

Développement de la vie communale.

Nous étudierons successivement ces diverses propositions.

GUERRE DES MÉCANICIENS ET DES LÉGISLATEURS.

Qu'une machine marche avec une seule roue et n'emploie qu'un ouvrier. Survient un habile ingénieur qui y met deux roues et deux ouvriers, sans obtenir un résultat plus considérable. Eh bien, il se trouvera des gens à l'esprit mal fait pour critiquer son œuvre, et lui reprocher d'avoir ajouté à sa machine une complication dispendieuse.

Ils auront tort, cent fois tort. Le mérite de cet ingénieur est précisément d'avoir eu assez d'esprit pour inventer une complication nouvelle. La complication est l'essence même de la société actuelle, et plus on complique les rouages et les mouvements sociaux, meilleur civilisé l'on se montre.

Nos sages législateurs ont parfaitement compris cette vérité lorsqu'ils ont rétabli le timbre sur les journaux et l'ont étendu aux brochures.

S'il est une science perturbatrice de l'ordre c'est assurément la Mécanique. Elle tend sans cesse à simplifier et elle aboutit à rendre les produits moins chers, à les faire descendre à un prix fabuleusement exigu.

Ainsi un éditeur de journal, à l'aide de la mécanique, pouvait vendre 100 feuilles moyennant trois francs (3 centimes chaque feuille) à un distributeur, qui les vendait lui-même cinq franc (cinq centimes la feuille), et l'éditeur trouvait encore à ce marché près de un franc de bénéfice.

Ce bon marché était révoltant, ce progrès de la Mécanique était des plus dangereux. Aussi le législateur a-t-il dû y pourvoir, et usant avec sagacité des droits que lui confère la Constitution pour le salut de l'ordre social, il a prudemment soumis chaque feuille de journal à un timbre de 4 centimes et à une foule d'entraves et de dépenses accessoires, c'est-à-dire qu'il l'a frappé d'un impôt excédant de deux cent pour cent sur le prix de revient.

Qui est bien attrapé? C'est la Mécanique. Elle aura sué sang et eau pour inventer des machines merveilleuses; elle y aura dépensé son temps et son argent, et sa fausse sagesse est confondue en une minute par la vraie et saine sagesse du législateur qui d'un seul trait de plume annulle l'effet de ses inventions diaboliques et sauve la société, en mettant aux machines une, deux, trois, quatre cinq roues inutiles, et menaçant les inventeurs d'en ajouter une nouvelle toutes les fois qu'ils trouveront une nouvelle simplification.

Mais rien n'est entêté comme l'Inventeur, si ce n'est fort heureusement, le Législateur. Vous verrez que l'Inventeur ne se tiendra pas pour battu par la dernière loi contre la presse; il s'évertuera à perfectionner ses mécaniques, il trouvera le moyen de les simplifier encore, dans le but affreux de propager la Pensée; mais le législateur se rit de lui et de ses vains efforts. Contre chaque progrès une entrave, contre chaque trait de génie une loi. Puisqu'il est plus facile de faire de la loi que du génie, l'inventeur doit finir par succomber,... et pourtant quelqes personnes, des fous sans doute, parient pour lui.

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL
SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE.

L'IDÉE DÉMOCRATIQUE. — L'ÉPÉE COSAQUE.

> Le gouvernement du monde appartient aux intelligences, et *l'intelligence* sera toujours du parti de l'ordre et de la liberté.
>
> BOLIVAR.

> D'après la grammaire des cabinets, les mots *destruction de l'ordre social* peuvent se traduire par ceux-ci: *Destruction du pouvoir absolu*. Pour eux, le pouvoir absolu est L'ORDRE: tout ce qui le limite ou le modifie est subversion et bouleversement.
>
> [illegible]

La Révolution de Février éclate. La liberté, comprimée depuis 1830 par la force des baïonnettes, reprend son essor. Leur pou-

CAUSERIES.

CHERS AMIS, ABONNÉS ET AUTRES,

J'ose espérer que la présente vous retrouvera tous en bon état. Quant à moi, ça ne va pas trop mal, comme vous voyez; toujours prêt à causer de choses et d'autres, à siffler les sots, à flétrir les méchants, à pleurer sur nos misères, démocrate comme devant, socialiste comme toujours, peu soucieux que cela vous déplaise, mais enchanté si cela peut vous être agréable.

Depuis deux mois et plus que nous nous sommes perdus de vue, n'ayant pas eu occasion de devenir ministre de la République, je suis resté naturellement républicain. — J'espère qu'il en a été de même à votre égard.

Si vous désirez savoir des nouvelles de nos amis, je vous dirai que M. Baroche va toujours bien, et M. Rouher aussi. Pour ce pauvre M. Parieu, il est affecté depuis quelque temps d'une extinction de voix qui le contrarie beaucoup. On attribue cette maladie à une très forte mixture d'opium clérical dans ses infusions universitaires; mais il est moins à plaindre qu'à blâmer; car c'est lui qui a signé l'ordonnance.

Cependant il a retrouvé tout récemment la parole, pour défendre son budget contre les égratignures de M. Berryer.

Ce rapporteur, ami des lumières... de cierges, ne tendait à rien de moins qu'à annihiler notre école normale, et à supprimer d'abord, en attendant les autres, une de nos trois grandes institutions d'enseignement industriel, sans doute pour les remplacer par des petits séminaires.

M. d'Hautpoul que l'on disait menacé d'une chute de portefeuille, paraît tout à fait rétabli, à la grande satisfaction des grammairiens et de bons gendarmes; M. Lahitte se console comme il peut de n'avoir pas renversé lord Palmerston au profit de sa majesté Nicolas; quant à MM. Dumas et Bineau qui complètent cette brillante pléiade ministérielle, je n'ai absolument rien à vous en dire; c'est ce qu'on peut en dire de mieux.

M. Changarnier est toujours là. Cet homme de guerre continue à dissimuler adroitement ses opinions politiques, tantôt montrant les dents à M. d'Hautpoul, tantôt se rapprochant de l'Élysée: flattant les légitimistes, quand les orléanistes sont absents, donnant des poignées de main à ceux-ci, quand ceux-là ont le dos tourné, si bien que les partisans de la branche aînée commencent à se dire qu'il serait décidément possible que le général se moquât d'eux, et que les amis de la branche cadette le soupçonnent grandement d'une impertinence à peu près analogue à leur endroit.

Si vous me demandez mon avis particulier à ce sujet, je répondrai que, suivant mon jugement, qui n'est pas aussi faible qu'on pourrait bien le croire, M. Changarnier n'est que d'un parti: le sien.

1852 n'est pas loin; la présidence vaut mieux qu'une épée de connétable ou qu'un bâton de grand maréchal, et les généraux d'Afrique ont bon appétit; — soit dit sans autres allusions personnelles!

Quant à la réussite, il me serait impossible de la lui garantir.

Le grand parti de l'ordre m'amuse beaucoup. C'est un vrai bonheur pour les âmes qui ne sont pas trop sensibles que de voir ainsi les ennemis du progrès se déchirer du bec et des ongles au profit de leurs petites ambitions.

Les légitimistes se séparent; les orléanistes grondent; les enfants perdus de l'impérialisme recommencent leurs charges à fond de train contre la République, malgré la déroute essuyée par le *Pouvoir*; la *Patrie* houspille l'*Assemblée nationale*; l'*Opinion publique* se dispute avec l'*Union*; l'*Ordre* blâme, le *Pays* conseille, le *Constitutionnel* menace, le journal des *Débats* se lamente. Blanc contre bleu, blanc contre blanc, le lys d'un côté, l'aigle de l'autre, le coq entre les deux, l'Assemblée par ici, l'Élysée par là, la solution devant, la Constitution derrière, le centre furieux, la droite indécise, la gauche impuissante, et M. Dupin agitant sa sonnette et décochant ses calembours au milieu de ce tohu-bohu... — Voilà la situation politique. Elle est belle à voir.

Paris envisage toutes ces misères avec une indifférence que je ne saurais blâmer.

Le peuple laisse agoniser en paix les vieux hommes et les vieilles choses, sûr que leur décomposition s'opérera plus vite et plus sûrement ainsi.

Le peuple, du reste, perd peu à peu toute confiance dans les hommes, et s'habitue à ne plus regarder en haut pour chercher le signal et les moyens de son salut.

Les critiques acerbes et passionnées, trop souvent justes de part et d'autre, échangées naguère par ses principaux oracles, et que la population parisienne a lues avec plus de chagrin que d'ardeur, avec plus de blâme que de sympathie, l'ont éclairée sur l'impuissance des partis et sur la vanité des fétichismes individuels.

Le peuple reconnaît chaque jour qu'il ne doit compter que sur lui-même; il s'instruit et s'éclaire en silence.

Les bonnes gens de la presse et des régions officielles, voyant l'Assemblée et les journaux exclusivement agités des questions politiques, s'écrient que le socialisme perd du terrain.

Ma conscience me fait un devoir de les détromper.

Le socialisme pratique, organisateur, le socialisme de science et d'étude recrute sans cesse des partisans aussi bien dans les rangs de la bourgeoisie que dans les ateliers des travailleurs. — Le flot monte.

Seulement, chaque nouvelle recrue gagnée à la cause de l'avenir ne va pas le crier par dessus les toits, parce que les sergents de ville seraient capables d'y trouver à redire.

Mais les fautes des vieux partis couronnées par la loi électorale, cet incroyable monument de confusions et d'absurdités, ont ouvert les yeux de bien des gens qui se laissaient imposer le bandeau de la réaction moins par conviction que par peur ou par faiblesse.

Donc, hommes de la province, ne croyez pas que Paris s'endort, comme on se plaît à vous le dire. Paris veut s'occuper désormais mûrement des choses sérieuses. S'il ne se passionne plus pour les débats législatifs, c'est que la vie de la nation n'est plus là. On doit voir cela aussi bien chez vous qu'ici.

Apprêtez-vous donc à recevoir vos représentants de toutes les nuances qui vont bientôt aller au milieu de vous se reposer de leurs fatigues; mais, tout en complimentant ces citoyens mandataires des bonnes intentions dont ils peuvent être animés, songez surtout, peuple de France, aux moyens de faire vos affaires vous-même. Je ne connais pas de meilleure méthode pour être à peu près bien servi.

ples enchaînés au joug étranger se lèvent au nom de leur indépendance ; les peuples, maîtres d'eux-mêmes, demandent l'application la plus large de la démocratie. L'épée cosaque tremble dans la main des oppresseurs des peuples, l'idée démocratique triomphe.

La fraternité des peuples devient la loi politique européenne...

Une paix durable se prépare entre toutes les nations...

Certes, si la grandiose Révolution de Février eût compté des interprètes à la hauteur de leur mission, la *Renaissance démocratique* de l'Europe serait un fait accompli.

Les pouvoirs exécutifs qui se sont succédé en France n'ont pas senti l'immense puissance morale de la Révolution : — l'épée cosaque s'est relevée, l'idée démocratique s'est éclipsée...

Cependant, l'idée démocratique en s'éclipsant, n'en a pas moins pénétré de ses ardents rayons les masses populaires : la résistance active, anéantie à Pesth, à Rome, à Vienne, à Venise, à Milan, à Naples, à Berlin, s'est transformée en résistance passive. L'épée ne prévaut plus contre elle !

Depuis un an que le sinistre feu du canon s'est éteint en lançant ses dernières lueurs sur les gibets de l'empereur d'Autriche et du roi de Naples, quel spectacle présente l'Europe ? — L'épée cosaque a-t-elle percé au cœur la Démocratie ? Loin de là, l'épée cosaque s'est avancée bien avant dans le sein du despotisme.

Voyez plutôt !

Le gouvernement autrichien est celui qui a eu le plus à lutter contre l'idée démocratique. Attaqué dans toutes les capitales des différents pays qu'il a enchaînés à la cour impériale, le gouvernement de Vienne a dû donner à l'*épée sainte* le tranchant le plus affilé, les pouvoirs les plus illimités.

Des sujets *fidèles*, les Radetsky, les Windichgraetz, les d'Asperg, les Jelachich, les Haynau, n'ont pas craint d'arriver devant la postérité souillés du sang des martyrs de la civilisation pour gagner le sourire d'un empereur imberbe ou d'une Sophie de Bavière.

Mais ces *sauveurs* de l'empire, que sont-ils devenus le lendemain de leur triomphe, le lendemain de leur dictature sanglante ? Instruments aveugles du despotisme du sabre, instruments de vengeance, ils ont été remerciés.

Car, même dans un pays despotique, le sabre n'a qu'un pouvoir éphémère : un gouvernement central repousse l'arrogance des proconsuls.

Le gouvernement de Vienne, qui doit tout au sauvage dévoûment de quelques généraux, s'est vu forcé de rompre de ses mains le faisceau militaire qui l'a sauvé.

Le sabre de la compression ne peut pas être un instrument d'organisation. Le ministre Félix Schwarzenberg, qui depuis bientôt deux ans conduit les affaires autrichiennes, l'a parfaitement compris ; aussi change-t-il de tactique.

Il est trop tard !

Le prince Felix Schwarzenberg a poussé les hostilités contre les Italiens et les Hongrois jusqu'à la vengeance : la résistance passive des Hongrois et des Italiens sera plus puissante que l'insolent orgueil du ministre.

L'animosité personnelle qu'il a montrée contre les Italiens et les Hongrois, contre les nobles hongrois surtout, dont le plus grand crime était d'être par l'intelligence, la beauté de race et la richesse, les *premiers* à Vienne, cette animosité cruelle a détruit plus que jamais les derniers liens qui peuvent encore rattacher entre elles les différentes parties de l'empire. — le sang appelle le sang.

L'empire tombe plus que jamais en dissolution ; l'abdication de l'empereur Ferdinand, l'épée cosaque ne lui ont pas donné de nouvelles forces ; l'idée démocratique y germe de plus en plus et prépare son triomphe.

L'application de la célèbre constitution du 4 mars 1849 devient impossible pour le prince Schwarzenberg comme pour tout autre ministre.

En vain appelle-t-on à Vienne des Italiens, des Hongrois, des Croates dévoués à l'Autriche pour y former *des conseils de famille* et s'entendre avec le gouvernement central dans le but de redonner à l'empire une base plus solide.

Ces personnages retournent dans leur pays sans avoir pu s'entendre avec le gouvernement central ; car à cette demande qui leur est adressée : *Comment pensez-vous vous réunir à l'empire ?* Ils répondent : EN NOUS EN SÉPARANT.

Comment en effet donner un corps à tous ces éléments hétérogènes, si ce n'est en les pressant les uns contre les autres par la force du sabre ?

Mais le sabre est un règne trop dispendieux ; lorsque l'idée démocratique rayonne, il ruine l'état et les populations. La maison d'Autriche en a fait la dure expérience.

Donc, l'empire d'Autriche, après ses victoires se trouve dans une position non moins embarrassante que lorsqu'il était attaqué ; l'épée cosaque l'a sauvé de la mort mais l'a laissé dans l'agonie

Certes, mieux eût valu à la maison d'Autriche, après la chute de Metternich, suivre les sages conseils des ministres Fiquelmont, Wessenberg et Pilesdorff ; entrer dans un système de transactions avec les peuples de l'empire, que de suivre la politique du sabre.

L'Autriche s'est agrandie et en s'agrandissant elle s'est affaiblie, c'est un nouveau fardeau des Pays-Bas qu'elle est allée chercher à Florence.

« La possession éloignée des Pays-Bas, disait avec raison de » Pradt, compromettait l'Autriche avec tout le monde, et lui » coûtait dans *une* année de guerre plus qu'elle ne lui rendait » en DIX années de paix. »

L'empire d'Autriche est perdu ; aucune force ne saurait le relever, dans sa nouvelle lutte contre la résistance passive des peuples.

La même impuissance que l'on retrouve dans le gouvernement de Vienne pour étouffer l'idée démocratique se retrouve à Berlin, à Munich, sur tous les points de l'Allemagne.

Le despotisme n'a qu'un seul défenseur en Europe à la hauteur de son rôle : c'est l'empereur Nicolas. Que la mort moissonne ce dernier représentant de la force brutale, et l'épée cosaque ne trouvera plus de main assez forte pour la relever.

Et encore cette épée n'a de puissance que dans l'empire du czar. Tirée du fourreau contre la Hongrie, Nicolas s'est vu forcé de la rengainer précipitamment. C'est que l'idée démocratique germe dans les quatre points cardinaux de l'Europe, et avec elle se préparent et se fomentent les révolutions qui éclatent sur les trônes et les font voler en poussière.

L'autocrate peut commander en maître à Vienne, à Rome, à Berlin ; cette influence politique ne lui donne pas une force réelle. Le czar a-t-il osé relever le gant que lui a lancé le sultan Abdul-Mejid ?

Donc, malgré les sanglantes et terribles catastrophes qui ont frappé les démocrates et amené le triomphe de l'épée cosaque, l'idée démocratique n'en a pas moins avancé dans l'esprit de l'Europe entière. L'idée démocratique tient en échec ses adversaires couronnés.

Il y a plus : malgré les bataillons, la mitraille et les gibets du despotisme, la Révolution de Février, comme toutes le grandes révolutions, s'est installée au foyer de tous les peuples ; aucune force matérielle ne saurait aujourd'hui la repousser de la brèche. Nicolas lui-même n'a pas osé jouer son *va-tout* dès les premiers jours de la Révolution de Février, et il subit maintenant les conséquences de son inaction : la révolution tourbillonne sur sa tête.

Il est trop tard, il est trop tard ! Les faits sont accomplis.

Rois et empereurs, si vous avez la moindre intelligence des événements contemporains, remettez vos armées sur le pied de paix ; vous vous ruinez en pure perte. Votre espoir, — car vous l'avez eu et vous l'avez encore, — votre espoir de vous ruer sur la France pour anéantir le foyer du socialisme devient aujourd'hui une chimère. Vos ambassadeurs et les plus minces grimauds de la diplomatie vous ont abominablement trompés lorsqu'ils vous montraient le *monstre* du socialisme voulant tout mettre à feu et à sang, et établir la guerre sociale en *permanence*.

Le jour viendra où le socialisme vous culbutera, cela est vrai ; mais le terrain aura déjà été semé par l'irrésistible puissance de l'idée ; — l'Europe entière accomplira la *révolution du mépris*.

C'en est fait, le socialisme, comprenez-le bien, le socialisme ne peut plus être détruit ; en le calomniant, en le combattant, on l'a grandi et universalisé : il est vivant sous les lambris dorés et sous le chaume ; partout il compte des adeptes, des propagateurs, des défenseurs, des hommes de cœur et d'intelligence, voire des hommes *pratiques* qui comprennent parfaitement que le socialisme n'est et ne peut être que le bien-être général ; que le socialisme agrandira le cercle de l'agriculture, de l'industrie et du commerce — le domaine du travail.

Si le gouvernement de la France oublie son rôle d'initiateur, la démocratie compte un puissant auxiliaire dans lord Palmerston. En fulminant dans son dernier et magnifique discours des paroles brûlantes contre la politique autrichienne, lord Palmerston s'est élevé au rang d'homme d'État de la Démocratie. La chambre des communes, l'Angleterre ont applaudi à ces nobles paroles ; l'épée cosaque a tremblé dans les mains de Nicolas ; Constantinople en a été fortifiée.

Les journaux réactionnaires de Paris ont compris l'importance immense du discours de lord Palmerston, aussi l'ont-ils mutilé à dessein et ont-ils lancé au chef du cabinet anglais l'épithète de démagogue (1).

Oui, la révolution monte, la Démocratie s'étend au loin, le socialisme pénètre partout.

La résistance passive des peuples consomme l'œuvre de la Révolution de Février ;

L'empire d'Autriche en état de siége, c'est le triomphe des nationalités italiennes, hongroises, slaves ;

L'intervention armée de Nicolas en Hongrie, c'est la constatation irréfragable de la faiblesse de l'autocrate ;

Le pape à Rome, c'est la chute du jésuitisme ;

La mort de Robert Peel, c'est le désarroi de l'aristocratie terrienne de l'Angleterre.

Les lois anti démocratiques édictées par les Pouvoirs en France, c'est l'avénement du socialisme ;

Les relations diplomatiques interrompues entre les États-Unis et les puissances du Nord, c'est l'apparition en Europe d'une nouvelle force démocratique saluant l'ère de l'indépendance des peuples ;

Donc, l'Europe ne peut plus être cosaque, car elle est déjà démocratique.

Donc, la Révolution de Février a porté ses fruits, malgré les canons et les bourreaux.

Donc, l'idée est plus puissante que l'épée.

(1) Depuis la Révolution de Février, le discours de lord Palmerston (28 juin 1850) est le document politique le plus important qui ait paru en Europe. Ce discours qui aurait dû au moins trouver une place *in-extenso* dans le *Moniteur universel*, y est mentionné pour la forme.

LES REFORMATEURS SOCIAUX.

Nous vivons à une époque de vertige politique. La calomnie a distillé son venin sur les hommes et les choses. Des esprits trop prompts à l'attaque ou trop légers pour analyser les faits à leur juste valeur ont jeté la défiance parmi les populations. Le scepticisme, le doute, élevés à la plus haute puissance ont produit la peur. L'égoïsme, le *chacun pour soi* sape

---

Après que la loi électorale était passée sans susciter trop de rumeurs, tant on est convaincu que, d'une façon ou de l'autre, cette loi ne sera jamais exécutée, la loi contre la presse n'était plus qu'une misère, indigne d'attirer l'attention publique ; aussi l'attention publique s'en est fort peu occupée.

A force de voir faire, défaire, refaire et redéfaire les lois, d'assemblée en assemblée, de session en session et de vote en vote, on finit par se dire qu'il en est de ce genre de productions comme de tous les articles de nouveautés qu'imposent aux consommateurs les caprices des fabricants, modes fugitives qu'une saison amène, qu'une saison emporte, et que les hommes sérieux subissent en haussant les épaules.

Vous me ferez observer que cela contribue peu à la considération des pouvoirs. Je ne soutiens pas le contraire ; mais je ne trouve pas que ce soit un mal. Je trouve même que c'est un bien. — D'ailleurs, à qui la faute ?

Il y avait du reste dans cette loi une clause qui flattait la conscience et le bon sens publics, et dont le prestige a fait passer pardessus bien des petites iniquités : je veux parler de cette grande innovation de la signature des articles, à laquelle je n'ai pas hésité, dès le premier jour, à donner ma plus entière approbation.

Ce petit paragraphe est un affreux pétard dans les jambes de la mauvaise presse qui s'intitule la bonne. C'est un coup mortel porté à l'industrialisme peu délicat de certains hommes dits de plume qui, abrités sous le voile de l'impunité, se livraient sans vergogne à des tartines de toutes couleurs, déjeûnant du blanc, dînant du rouge, payant leurs bottes avec l'incrédulité, et leurs maîtresses avec les miracles.

C'est une grande baisse de crédit pour plusieurs journaux de Paris et de la province, austères défenseurs de la morale et de la propriété, de la religion et de la famille, contraints désormais d'afficher au bas de leurs vertueuses déclamations des noms propres généralement connus pour ne pas représenter précisément des prix Monthyon et des rosières.

C'est le veto de la morale publique apposé enfin à tous les mensonges, à toutes les calomnies, à toutes les palinodies, à toutes les lâchetés, à toutes les infamies grandes et petites dont a vécu jusqu'à ce jour, très bien vécu même, certaine portion de la presse ; c'est la grande masse des écrivains probes, consciencieux, incorruptibles, dégagée de la tourbe des forbans de lettres qui déshonoraient leur noble profession.

Dieu merci, on va pouvoir enfin s'intituler journaliste !

Les feuilles honnêtes et modérées se sont énergiquement élevées contre cette partie de la loi. — Cela devait être.

Mais le public a accueilli cette mesure avec une vive sympathie, dans laquelle il entrait peut-être bien quelque peu de curiosité. Car enfin nul ne serait fâché de connaître par exemple le nom de l'écrivain qui prêche à ses semblables les vertus de l'inquisition, dans l'*Univers religieux*.

Au point de vue de la justice distributive, une grande iniquité est réparée par cette loi. Le petit monde du journalisme compte dans ses annales ignorées certains noms parfaitement inconnus du vulgaire qui se sont éteints, obscurément étouffés dans cette collectivité anonyme. Ces noms auraient brillé peut-être d'un vif éclat dans le pays. Ces hommes, qui ont usé leur intelligence et leurs forces sans autre récompense qu'un maigre salaire, dans ce travail souterrain de la pensée, auraient pu rendre de plus grands services encore dans des fonctions pratiques, dans des œuvres fécondes, si leur nom, écrit au bas de leurs travaux, les eût désignés au choix des gouvernements ou du peuple. Tout au moins, au lieu de mourir dans l'oubli et souvent dans la misère, après avoir fait la fortune de quelque courtier d'annonces, ou soutenu le crédit politique de quelque capacité d'écus, auraient-ils recueilli leur part légitime de reconnaissance et de gloire.

Il n'en sera plus ainsi désormais. Si cet arrêt arrache le masque de la vénalité, de la corruption et de l'apostasie, il met aussi en lumière le mérite et la loyauté.

A ce prix-là, je consens à voir décroître, si décroissance il y a, *l'importance* et l'influence du journalisme.

La bourgeoisie parisienne se livre de plus en plus à la passion des voyages. L'habitant du Marais et de la rue Saint-Denis s'en va visiter la mer, sans plus de cérémonie qu'il n'en pratiquait autrefois pour aller voir couler la Seine sur le sable d'Asnières ou le long des grèves de Saint-Ouen.

— Adieu, Bobonne, aie soin de Moumoutte, ferme bien la boutique et tiens moi mon café chaud. Je te rapporterai demain des coquilles de l'Océan, et une demi-bouteille d'eau de mer.

Et le bon bourgeois va se promener à Dieppe ou à Boulogne sans prendre même son parapluie.

Il n'y a plus de Parisien. Les chemins de fer l'ont tué, et les trains de plaisir vont en faire un citoyen de l'Europe, en attendant que les Ballons-Petin lui fassent accomplir le tour du monde, du samedi soir au lundi matin.

Il en coûte 25 francs par tête, pour aller de Paris à Londres et revenir de Londres à Paris, y compris les omnibus ; moins d'argent et guère plus de temps qu'il n'en fallait, il y a dix années, pour se rendre à Orléans ou à Tonnerre. — O puissance de l'association !

C'est une grande consolation pour le bourgeois, qui commençait à devenir triste comme un enfant d'Albion, en voyant les affreux cailloux et les amas de poussière mobile, prêts du reste à se transformer, à la première ondée, en marais sédentaires, qu'on entasse sur ses chers boulevarts, sous le titre de macadamisage.

S'il est un nom qui soit universellement maudit dans la capitale des arts, c'est assurément celui de Mac-Adam, malgré les incontestables services que ce cantonnier écossais a rendus au monde civilisé, sur les grandes routes.

La moins laide moitié de la population parisienne est surtout intarissable en fait de diffamations sur le compte de cet étranger.

Cela se conçoit ; car cette innovation réduit, en temps de pluie, au rôle de dames chinoises les habitantes du boulevart qui ne jouissent pas d'un équipage.

Un monsieur, qui se prétend bien renseigné, m'affirmait hier que le macadamisage était une invention stratégique du général Changarnier, à seule fin d'empêcher la confection des barricades sur cette ligne importante.

Je ne saurais admettre cette définition ; car enfin ce guerrier du désert a trop d'intelligence pour ne pas avoir compris, après de mûres réflexions, que si des malintentionnés voulaient à toutes forces barricader sa ligne, le diable et ses cornes aidant, ils trouveraient le moyen d'accomplir cette opération.

Mais qu'on se rassure ; le temps des barricades est passé, Dieu merci, et ce n'est certes pas moi qui le regrette.

EUGÈNE NUS.

dans ses fondements le développement du travail, de la production, — la misère grandit.

L'entraînement irréfléchi qui pousse la classe la plus instruite et la plus riche à se créer des fantômes terribles et menaçants, à trouver dans les moindres réformes les attaques les plus directes contre la propriété, à se croire volé, pillé, ruiné, massacré ; cet entraînement irréfléchi, disons-nous, peut amener les plus terribles catastrophes.

Certes, se retirer dans son camp, s'y retrancher, attendre la lutte ou la provoquer, ce n'est pas chercher la paix de la cité et jouir de ses inappréciables bienfaits, ce n'est pas se garantir contre les attaques, ce n'est pas les éloigner pour toujours.

Dans l'état politique et social actuel, comme à toutes les époques, la paix intérieure et extérieure a toujours été le fruit d'un système de transaction sagement calculé.

Là où la société est basée sur l'antagonisme, les abus pénètrent de toutes parts ; *les lois protectrices du droit commun* sont facilement éludées, la convoitise fait le reste. Les années passent et avec elles le temps paraît donner une sanction *légale* aux actes qui à l'origine étaient criminels : sous la pression des abus le corps social s'allanguit et s'étiole, car, qu'on le remarque bien, les abus tendent incessamment à concentrer les richesses ou les fruits du travail dans *un petit nombre* d'hommes et à laisser croupir dans la misère la presque totalité des citoyens.

Or la misère, c'est la décadence, la destruction et la mort du corps social. Pour que le corps social reprenne des forces, se retrempe aux sources primitives des lois protectrices du droit commun, il faut, *fatalement*, que les redresseurs d'abus surgissent, que les réformateurs apparaissent sur le seuil de la porte du festin de Balthazar.

Les réformateurs ne sont donc point et ne peuvent être des oiseaux de proie s'abattant sur la société, lui dévorant les entrailles ; loin de là, ils portent comme la colombe le rameau d'olivier, le signe de la paix ; — ils veulent le bien-être pour tous. Les réformateurs sont les prophètes sociaux ; soit par intuition, soit par étude, ils prédisent les temps où les abus poussés à l'excès engendreront les excès révolutionnaires.

Les réformateurs tonnent contre les abus pour guérir la société par des *réformes pacifiques* : ils veulent empêcher la crise suprême du mal, car ils savent que le scalpel est nécessaire là où le mal dégénère en gangrène.

Dans l'antiquité, à Rome, pendant la République, les grands réformateurs, s'appellent Licinius Stolo, Sempronius Gracchus ; — Mécène, à l'avènement de l'Empire.

Le grand réformateur de la France s'appelle Vauban, Vauban dont Fontenelle disait :

« Un sens droit et étendu, qui s'attachait au vrai par une « espèce de sympathie et sentait le faux sans discuter, épar« gnait à Vauban les longs circuits par où les autres marchent. « Personne n'a été si souvent que lui, ni avec tant de coura» ge, l'introducteur de vérité ; il avait pour elle une passion » presque imprudente et incapable de ménagement. »

Et ce sens droit et étendu de Vauban, de cet introducteur de vérité où allait-il ?

Il allait droit au but, comme les Gracques, comme Mécène. Vauban allait de la misère à la richesse ; il dressait l'effrayant tableau de la première, les abus de la seconde. — Les uns et les autres s'adressèrent à la conscience du législateur. Malheureusement ils rencontrèrent des faiseurs de lois et non point des législateurs impartiaux.

Le retour aux lois protectrices du droit commun, agrandies d'après les nouveaux faits sociaux du développement du travail, eût épargné à la République romaine l'horreur des guerres civiles, des guerres sociales, des guerres serviles ; — à l'empire, la sanglante tyrannie des empereurs ; — à la France, des réformes arrachées par la révolution de la misère.

Quel autre nom en effet donner à la révolution ? Vauban ne traçait-il pas ainsi le tableau de la France dès 1698 :

« Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs « années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué, que, « dans ces derniers temps, près de la *dixième* partie du peu« ple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement ; que, « des neuf autres parties, il y en a *cinq* qui ne sont pas en état « de faire l'aumône à celle-là parce qu'eux mêmes sont ré« duits, à très peu de choses près, à cette malheureuse condi« tion ; que des quatre autres parties qui restent, *trois* sont fort « mal aisées et embarrassées de dettes et de procès, et que dans « la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclé« siastiques ou laïques, toute la noblesse haute, la noblesse « distinguée, et les gens en charge militaire et civile, les « bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodés, « on ne peut pas compter sur CENT MILLE FAMILLES, et je ne « croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y en a pas DIX « MILLE, petites ou grandes, qu'on puisse dire fort à leur « aise. »

Un peuple de 19 millions de citoyens vivant sur le sol de la France avec toutes les ressources matérielles et intellectuelles que l'un et l'autre renferment ne devait-il pas succomber sous le poids d'intolérables, de monstrueux abus pour présenter cet effrayant spectacle de misère ?

La voix de Vauban se perdit sous les lambris dorés de Versailles, et les voluptueuses charmilles de Trianon.

Le peuple attendit, attendit pendant un long siècle, mais le jour arriva où sa patience fut à bout.

Les réformateurs avaient parlé dans le désert ;

Les révolutions éclatèrent.

Il en est temps encore, étudions sans esprit de parti, sans colères politiques, les positions sociales dans lesquelles se trouvaient les peuples aux époques de l'apparition des grands réformateurs sociaux. Les enseignements que nous pourrons en tirer nous serviront de guide dans les circonstances actuelles. Nous apprendrons à ne point redouter les réformateurs, mais à les comprendre et à les suivre.

CONGRÈS DE LA PAIX.

Les amis de la PAIX UNIVERSELLE, qui se sont assemblés à Bruxelles en 1848, et à Paris en 1849, se réuniront à Francfort-sur-le-Mein, conformément à la résolution du Congrès de Paris. Les séances auront lieu les 22, 23 et 24 août.

De nombreuses députations des Etats-Unis d'Amérique, d'Angleterre, de France, de Belgique, d'Allemagne et d'autres pays du continent européen sont attendues à Francfort.

Nous avons souvent insisté autrefois pour que certaines mesures qui sont d'intérêt universel incontestables fussent prises de concert par toutes les nations. En attendant que l'antagonisme entre les peuples soit assez appaisé pour qu'ils puissent s'unir dans une immense confédération et soumettre leurs différends à un congrès unitaire au lieu de les vider par la voie des armes, rien ne s'oppose du moins à ce que, pour les précautions sanitaires qu'imposent les dangers de contagions adhérentes aux différentes pestes, les nations civilisées au moins s'entendissent pour formuler un code commun de quarantaine.

En 1839, dans la *Phalange*, nous publiâmes une note intéressante de feu le docteur Bulard à ce sujet. Le conseil d'arrondissement de Marseille vient de renouveler cette année le vœu émis déjà par lui dans la session de 1849, et par lequel il provoque la formation d'un congrès sanitaire appelé à formuler des règlements uniformes qui concilieraient à la fois les intérêts sanitaires et commerciaux.

L'initiative des intérêts industriels et commerciaux poussera beaucoup plus que celle des gouvernements aux mesures de cet ordre. Le fait mentionné dans la lettre suivante, écrite d'Aix-la-Chapelle à la *Patrie*, est un symptôme significatif de cette tendance à la constitution de la grande unité européenne. D'ici à peu de temps, et quels que puissent être les intérêts du pouvoir à provoquer de nouvelles luttes, la guerre sera devenue impossible entre les peuples, unis entre eux par plus de rapports de tout genre qu'il n'en existait il y a cinquante ans entre les différentes provinces de la France.

CONGRÈS DES CHEMINS DE FER EUROPÉENS.

Aix-la-Chapelle a un caractère tout particulier par la réunion du congrès des chemins de fer allemands et autrichiens qui s'y tient aujourd'hui. Quarante-sept directions de chemins de fer y sont représentées par leurs administrateurs, directeurs et ingénieurs, au nombre d'environ 200 personnes ; les chemins de fer de l'Etat Belge y sont représentés par M. Masui, directeur général, et MM. Fasciaux et Gendebien, contrôleurs principaux ; le chemin de fer français du Nord, par MM. Emile Pereire et Dalon, administrateurs, et M. Pettet, ingénieur.

L'accueil le plus cordial leur a été fait par leurs hôtes. Au grand dîner donné avant-hier à la salle de la Redoute, par la régence du gouvernement prussien, plusieurs toastes ont été portés à l'union de la France, de la Belgique et de l'Allemagne. On attend aujourd'hui le baron de Rothschild. Un grand accueil lui est réservé, non seulement à cause de sa haute position financière, mais en raison des éminents services qu'il a rendus à l'industrie des chemins de fer.

Après les délibérations du congrès, tous ses membres doivent se rendre à Bruxelles, à Anvers, puis à Lille, à Calais, à Amiens, à Paris et à Versailles. Ils rentreront en Allemagne par Valenciennes. Cette réunion aura des résultats très importants pour le commerce des trois nations et pour le développement de la circulation de leurs chemins de fer. Des mesures sont arrêtées pour assurer la prompte expédition des marchandises de toutes les stations d'Allemagne, pour toutes les destinations de Belgique et de France, et *vice versa*.

Revue parlementaire.

Au moment où nous étions forcés de suspendre la publication de notre journal quotidien, on commençait, à l'Assemblée législative, la discussion de la loi électorale, qui, au dire de M. de Larochejaquelein, occasionne, dans les rangs de ceux qui l'ont votée, tant d'amers repentirs, et dont l'abrogation fait déjà l'objet d'une proposition récemment déposée.

C'est le 31 mai, après une orageuse discussion qui avait rempli onze séances, que cette loi a été votée par 433 voix contre 231.

Deux mots, entre tous ceux qui ont été prononcés, caractérise et la tendance et la portée de cette loi : *Guerre de Rome à l'intérieur*, a dit M. de Montalembert ; mise hors du pays légal de la *vile multitude*, s'est écrié M. Thiers. On sait aujourd'hui que la vile multitude compose les deux tiers de la population totale de la France. — Quant à la guerre de Rome à l'intérieur, les deux mois qui viennent de s'écouler en renferment assez d'épisodes caractéristiques pour ne laisser aucun doute sur le but et sur la nature des moyens.

Le lendemain du vote définitif de la loi électorale, M. Léon Faucher, dans un rapport sur les pétitions relatives à cette loi, ne craignait pas de présenter comme exprimant le vœu de tous les *bons* citoyens 2158 signatures favorables à la loi, et n'attribuait qu'aux intrigues et aux violences des *mauvais* citoyens, ou à des manœuvres de faussaires, les 527,000 signatures apposées au bas des pétitions contraires à la mutilation du suffrage universel.

Le 3 juin, à l'expiration du délai accordé pour les lois d'urgence, la loi est promulguée.

Le lendemain 4 juin, le ministère présente le projet de loi portant à 3 millions 600 mille fr. le total des sommes allouées, à divers titres, au président. L'urgence demandée est prise en considération. Le rapprochement entre la présentation de ce projet et la promulgation de la loi électorale donne lieu aux interprétations les plus fâcheuses sur le caractère de cette dotation. La majorité se divise profondément sur cette question ; ceux-là même qui étaient naturellement disposés à accorder les fonds se révoltent contre l'inopportunité de la demande. Aussi, malgré l'urgence, le rapport n'est présenté que le 21 juin, et la discussion fixée au 24. Nous ne rappellerons pas les incidents de cette discussion. Qu'il nous suffise de dire que, nonobstant les concessions du ministère sur le choix des termes propres à enlever à l'allocation tout caractère de permanence et de dotation régulière, la majorité paraissait fort indécise, lorsque l'intervention toute puissante de la parole rare et grave du général Changarnier, au moment même du vote, fit pencher la balance. 354 voix contre 308 épargnèrent au président l'affront d'un refus. 24 voix en se déplaçant eussent changé le vote ; et l'on peut croire que les paroles du général Changarnier avaient influé sur la détermination de plus de 24 membres.

Le 6 juin, la loi provisoire du 19 juin 1849, contre les clubs et les réunions publiques, est prorogée d'un an par 469 voix contre 190.

Le 7 et le 8, dans la troisième délibération de la loi sur la déportation, le gouvernement et la commission essaient de faire revenir l'Assemblée sur la déclaration de non rétroactivité, votée à la deuxième délibération. 229 voix contre 343 préservent encore une fois les prisonniers de Doullens de la déportation à 4,500 lieues.

Le 12 juin, à la suite d'une discussion passionnée, 372 voix contre 226 refusent une allocation spéciale de secours aux victimes de la révolution de février. M. Ségur-d'Aguesseau demande que les secours soient attribués aux gardes municipaux défenseurs de l'ordre, et non aux *insurgés*. Alors, M. de Larochejaquelein, par une conséquence logique, réclame pour les gardes royaux de 1830 ; on parle même des anciens défenseurs de la Bastille. La majorité, empêtrée, ahurie au milieu de toutes ces origines révolutionnaires, enveloppe toutes les journées tant de fois officiellement qualifiées de glorieuses, dans une même réprobation.

Le 13, le ministère présente le projet de loi sur la police des théâtres, voté d'urgence hier 30 juillet. Cette loi dispose qu'aucun ouvrage dramatique ne pourra être représenté sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur à Paris, et du préfet dans les départements ; de plus, l'autorisation accordée pourra toujours être retirée pour motif d'ordre public. Ce n'est pas la censure, dit-on ; c'est mieux : c'est la mise en état de siége de la littérature dramatique. Avec la loi sur les clubs et la loi sur la presse, cela complète l'enceinte bastionnée dans laquelle on espère tenir la pensée humaine emprisonnée. Risibles efforts de la matière contre l'esprit, de la force contre l'idée ! Il ne manque plus, pour faire à cette prison, qu'une loi restrictive de la liberté de la tribune.

Le 28 juin, le ministère, habitué à se voir suivre par la majorité chaque fois qu'il s'agit de restreindre une liberté ou d'empiéter sur un droit, le ministère éprouve cependant un refus d'obéissance à propos de la loi sur les maires, dont il réclame inutilement la mise à l'ordre du jour. Par cette loi, le ministère prétend à la confiscation du droit qu'ont les communes de choisir leurs administrateurs.

Le 29 juin, on dépose le rapport sur le projet de loi relatif à la presse. La prise en considération de l'urgence datait du 21 mars ; ce qui prouve tout au moins qu'on tenait plus à écourter la discussion qu'à jouir promptement du bénéfice de la loi. La discussion commence le 8 juillet, et c'est dans cette séance que M. Rouher, le ministre de la justice du président de la République, qualifie de *véritable catastrophe* la révolution de février. La minorité républicaine de l'Assemblée insiste vainement auprès de M. Dupin, pour obtenir le rappel à l'ordre du ministre.

Le lendemain 9 juillet, à l'ouverture de la séance, M. Crémieux, au milieu des rires et des interruptions de la majorité, donne lecture d'une protestation de la gauche contre les paroles du ministre. Le dépôt de cette protestation sur le bureau de l'Assemblée est refusé par le président, et l'opposition, oubliant sa dignité, se venge mesquinement de ce déni de justice sur M. Rouher, remonté à la tribune, en couvrant sa voix par de sourdes rumeurs, des interruptions et des clameurs anonymes. La séance s'achève au milieu d'un tumulte inexprimable et peu compatible avec le respect de soi, qui ne devrait jamais abandonner les législateurs. En définitive, le mot de M. Rouher demeure sans rétractation et sans réprobation officielle.

Le 10, MM. de Tinguy et Laboulie font insérer dans la loi l'obligation de la signature des articles dans les journaux. Un *tolle* général s'élève dans la presse honnête et modérée contre cette disposition, et dès-lors la loi est attaquée avec une égale vivacité, mais à des titres différents, par tous les organes du journalisme. Le *Journal des Débats* lui-même la qualifie de loi de haine.

Le 11, à la suite d'une consultation entre la commission et le ministère, M. Charencey présente un article additionnel dont le but est d'annuler la décision prise la veille, en transportant du journal au manuscrit l'obligation de la signature, et de transformer ainsi une mesure de sincérité et de loyauté en une arme d'inquisition qui n'eût été tournée que contre les journaux appelés *mauvais* par le gouvernement. 378 voix contre 265 repoussent cette supercherie.

Le même jour, le gouvernement obtient la mise en état de siége de la Guadeloupe, vivement combattue par M. Schœlcher et par M. Dain, qui, dans un excellent discours, démontre tous les dangers de cette mesure relativement aux rapports entre les blancs et les hommes de couleur, et au point de vue même de l'intérêt et de la sécurité des colons.

Le 12, sur la proposition de M. Casimir Périer, l'obligation de la signature est étendue à tous les articles où les intérêts individuels et les intérêts des compagnies industrielles ou commerciales étaient mis en cause.

Le 13, l'Assemblée refuse d'assujétir au timbre les brochures non périodiques de moins de six feuilles. A la séance suivante, elle y assujétit les brochures de moins de trois feuilles. Puis, sur la proposition de M. de Riancey, elle frappe d'un timbre spécial de cinq centimes les feuilletons romans, pour cause d'immoralité!

Ce même jour 15 juillet, intervient la motion d'ordre de M. Baze, relativement à un article du *Pouvoir*, et M. Lamartinière est cité à comparaître à la barre pour répondre à l'accusation d'outrages envers l'Assemblée.

Le 16 juillet, la majorité, en repoussant un amendement de M. Ferdinand de Lasteyrie et un amendement de M. Bac, déclare que le gouvernement et ses agents ont le droit d'autoriser certaines feuilles à se vendre sur la voie publique, et d'interdire cette faculté aux autres. A propos de cette grave question, où le principe de l'égalité devant la loi était si directement mis en cause, le général de Lamoricière prononce un discours chaleureux, et stygmatise sans ménagements ni réticences les projets et les manœuvres de tous les partis ennemis de la République. — Enfin, après avoir maintenu la responsabilité entière des imprimeurs et des gérants, nonobstant l'obligation imposée aux auteurs de signer leurs articles, la majorité (392 voix contre 265) vote définitivement cette loi pleine de piéges et d'entraves, au milieu de laquelle la presse devra se débattre jusqu'à nouvel ordre.

Dans la même séance, M. de Montalembert présente le rapport sur la proposition de prorogation de l'Assemblée et conclut à un congé de trois mois, du 11 août au 11 novembre. Ce rapport, chef-d'œuvre d'ironie sanglante, félicite l'Assemblée d'avoir, dans l'espace de moins de dix mois, « discuté et voté 228 » lois, sans compter celles qu'elle a rejetées. » Il énumère ses principaux titres de gloire, l'expédition romaine, la loi sur la liberté de l'enseignement, la loi électorale, le rétablissement de l'impôt des boissons, la loi sur la presse, puis il ajoute : « Elle » (l'Assemblée) peut se passer de la reconnaissance du présent, » en se confiant à la justice de l'avenir. »

Le lendemain 17, la prorogation de trois mois est votée, et la discussion du budget de 1851 commence.

Le 18, M. Lamartinière, gérant du *Pouvoir*, se présente à la barre assisté de Me Chaix d'Est-Ange. Un grand nombre de membres de la gauche s'abstiennent de prendre part à ce jugement où, selon eux, l'Assemblée est appelée à prononcer dans sa propre cause. Sur 437 votants, 273 prononcent la culpabilité. L'Assemblée se forme en comité secret pour délibérer sur l'application de la peine. La prison est écartée, et le maximum de l'amende (5,000 fr.) est prononcée par 275 voix contre 119. Ce vote est généralement considéré comme une déclaration d'hostilité sinon contre le président, du moins contre l'entourage de l'Elysée. Huit jours plus tard, le 25 juillet, un nouvel incident est provoqué par un article d'un autre journal regardé comme un des organes de l'Elysée, le *Moniteur du soir*. MM. Dupont (de Bussac) et Jules Favre se font d'abord les organes de la susceptibilité de l'Assemblée. A ces deux orateurs de la gauche, M. Baroche ne se donne pas la peine de répondre et se borne à déclarer que le *Moniteur du soir* continuera à jouir du privilége de la vente sur la voie publique. Mais M. Baze s'émeut; il croit voir dans l'attitude du ministre une menace contre l'existence même du gouvernement parlementaire, et il provoque une délibération immédiate sur des mesures conservatrices de l'indépendance de l'Assemblée. Aussitôt, la fierté du ministre s'évanouit : il proteste de son profond respect pour la majorité, pour la Constitution et même pour la République, *puisqu'on veut qu'il dise le mot*; il sévira contre le journal si l'Assemblée le désire; on ne doit pas suspecter sa loyauté; il affirme que tous ces bruits de coups d'Etat sont dénués de tout fondement et ne peuvent avoir pour auteurs que les éternels ennemis de l'ordre et de la société. La majorité se calme et l'ordre du jour est prononcé.

Du 20 au 29 juillet les séances sont remplies par la discussion du budget des dépenses et les nombreux scrutins pour la nomination de la commission de 25 membres destinée à représenter l'Assemblée pendant sa prorogation. Le choix de ces membres emprunte un intérêt particulier aux symptômes d'antagonisme qui se sont développés entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Au premier tour de scrutin, 15 membres seulement obtiennent la majorité absolue : ce sont MM. Odilon Barrot, Jules de Lasteyrie, Monet, général de Saint-Priest, général Changarnier, d'Olivier, Berryer, Nettement, Molé, général Lauriston, général de Lamoricière, Beugnot, de Mornay, de Montebello, de l'Espinasse.

C'est au dépit causé par la nomination du général Lamoricière et au grand nombre de voix obtenu par M. Grévy qu'on attribue la boutade du *Moniteur du soir* dont nous avons parlé.

Au deuxième tour de scrutin, 7 membres obtiennent la majorité : MM. Creton, Rullière, Vesin, Léo de Laborde, Casimir Périer, de Crouseilhes et Druet-Desvaux.

Le troisième tour de scrutin est nul. Il reste trois membres à nommer, et M. Grévy occupe la seconde place.

Au quatrième tour, sont nommés : MM. Combarel de Leyval et Garnon. — M. Grévy vient immédiatement après eux : deux voix de moins que la majorité absolue.

Enfin, au cinquième tour de scrutin, M. Chambolle l'emporte et clôt la liste des 25.

Dans ce qui précède nous avons groupé les événements parlementaires qui ont le plus vivement préoccupé l'attention publique, et qui, comme toujours, sont précisément les plus stériles. Lois de compression, de restriction, questions de personnes et luttes de pouvoirs, voilà ce qui occupe le plus, et, aussi, il faut le dire, ce qui brille le plus, ce qui fait affluer tout le monde aux tribunes, comme à un spectacle attrayant, et ce qui fait le mieux résonner les trompettes de la renommée.

Quant aux lois d'affaires, leur bilan ne sera pas long.

On a adopté : 1° une loi fiscale sur le timbre des effets de commerce, actions industrielles, etc.

2° Une loi sur les caisses de retraites, qui permet aux ouvriers dont les salaires dépassent les besoins de se constituer, par la remise de leurs épargnes à une caisse du gouvernement, une pension de retraite jusqu'à concurrence du maximum de fr.

3° La loi pénale contre l'usure, proposée par M. de Saint-Priest; loi inspirée par un sentiment très moral, à coup sûr, mais qui aura pour effet inévitable d'augmenter le taux des prêts usuraires, attendu que les usuriers se feront payer l'aggravation des risques. Le seul remède contre l'usure est dans l'organisation du crédit.

4° Une loi pénale, sur la proposition de M. de Grammont, contre les mauvais traitements exercés envers les animaux.

5° Une loi administrative, relativement à l'emploi des produits des manufactures nationales (Sèvres, Beauvais, les Gobelins). L'Assemblée nationale n'a pas voulu laisser au président seul la prérogative de distribuer ces produits en cadeaux.

6° Une loi sur les sociétés de secours mutuels, qui accorde certains priviléges à ces institutions de solidarité, pourvu qu'elles n'embrassent pas un trop grand nombre de sociétaires. C'est une loi bienveillante, mais étroite.

On a rejeté, après trois délibérations, une loi d'impôt sur les chiens.

On a refusé de prendre en considération la proposition de MM. F. Bonnet, E. Quinet et autres, tendant à faire lever l'état de siége qui pèse depuis plus d'un an sur les cinq départements de la sixième division militaire. Ces cinq départements paraissent devoir rester indéfiniment en dehors du droit commun. Cela prouve tout au moins que si l'état de siége a pour effet de comprimer le désordre, il n'a pas la même efficacité pour en faire disparaître les causes.

MM. Nadaud et Morellet avaient présenté une proposition qui tendait à rendre accessible, pour les associations d'ouvriers, l'adjudication des travaux dépendants des départements, des communes et des établissements publics. Cette proposition, acceptée et amendée par une commission peu suspecte de socialisme, a été rejetée par 290 voix contre 238. La proposition primitive, reprise par ses auteurs, a été repoussée par 390 voix contre 211.

Différentes propositions, tendant 1° à imposer les revenus mobiliers; 2° à opérer une réduction progressive sur les traitements des fonctionnaires publics et à supprimer les emplois inutiles; 3° à l'organisation du crédit foncier; 4° à la nomination d'une commission chargée d'étudier les institutions de crédit, etc., etc., n'ont pas même été prises en considération. Il en a été de même de la proposition de M. Joigneaux, tendant à constituer dans les communes des tribunaux de famille destinés à résoudre, sans frais, un grand nombre de litiges qui ruinent aujourd'hui tant de plaideurs.

On a procédé à la première délibération sur le projet de loi relatif aux priviléges et hypothèques. La réforme hypothécaire, on le sait, est la base indispensable de toute organisation sérieuse et générale du crédit foncier. C'est depuis très longtemps une chose urgente, et cette urgence est prononcée par tout le monde, depuis 1848 surtout. Voici la prorogation qui arrive, et cette loi sera nécessairement ajournée au retour des vacances. Dans cette première discussion, notre ami V. Hennequin, par un très bon et très substantiel discours s'est mis au rang des hommes d'étude les plus consciencieux parmi les membres de l'Assemblée législative.

On s'est montré plus soucieux des intérêts des compagnies de chemins de fer d'Orléans à Bordeaux et de Tours à Nantes. On discute en ce moment, d'urgence, et l'on adoptera sans aucun doute un projet de loi qui les exonère d'une partie des charges de leur contrat et prolonge la durée de leurs concessions. Par un amendement présenté dans la séance de jeudi, M. Golfaura avait demandé que les représentants actionnaires de ces chemins s'abstinssent de prendre part au vote de cette loi. Cet amendement, d'abord pris en considération par 256 voix contre 241, a été rejeté le lendemain par 394 contre 191. M. Benoist d'Azy a développé cette théorie renouvelée des beaux temps de Louis-Philippe, que les personnes qui risquent leur fortune dans les grandes industries nationales ne le font que sous l'inspiration du patriotisme le plus pur et le plus désintéressé.

Le ministère a présenté plusieurs projets de loi importants : 1° sur la création d'établissements modèles de bains et de lavoirs publics; 2° sur le recrutement de l'armée, le remplacement et la réserve; 3° sur l'assistance judiciaire; 4° sur l'organisation de la garde nationale.

On se rappelle que lors du rétablissement de l'impôt des boissons, à la fin de 1849, une commission d'enquête fut nommée et chargée de présenter un rapport avant le 1er juillet 1850. On voulait, disait-on, avoir le temps de trouver de nouvelles ressources pour 1851, dans le cas où le résultat de l'enquête aurait entraîné la suppression de l'impôt des boissons. Mais le 26 juin la commission ayant déclaré qu'elle n'avait pu encore terminer son travail, ses pouvoirs ont été prorogés au 15 octobre. Comme la prorogation de l'Assemblée elle-même est votée jusqu'au 11 novembre, le rapport, si tant est qu'il soit fait, ne pourra être présenté que vers la fin de l'année; conséquemment, il y aura nécessité absolue de conserver l'impôt des boissons pour 1851.

On a commencé jeudi la discussion du budget des recettes, dont l'adoption doit être le signal du départ général.

Dans la séance de vendredi, MM. Charras et Latrade ont présenté un amendement portant suppression de l'impôt des boissons pour 1851. Le vote au scrutin public était déjà commencé, lorsque, sur la demande signée par quarante membres de la droite, M. Dupin a fait procéder au scrutin secret. Cette substitution n'a pas eu lieu sans occasionner un long et violent tumulte, et un assez grand nombre de membres de la gauche se sont abstenus de voter. Le dépouillement du scrutin a donné 505 votants, 339 contre et 166 pour.

Tel est, à peu de choses près, le résumé des travaux de l'Assemblée dans les deux mois qui viennent de s'écouler. Dans quelques jours elle se séparera. Si ces trois mois de vacances sont sincèrement employés par ses membres à s'enquérir des véritables besoins de l'époque, de l'état réel de l'opinion publique, ce temps n'aura pas été le moins bien employé de sa carrière.

AVIS A NOS ABONNÉS.

La *Démocratie pacifique hebdomadaire* sera servie à nos anciens abonnés avec prorogations d'échéance déterminées ci-après, en compensation du temps qui restait à courir sur leur abonnement au journal quotidien, à partir du 1er juin dernier, savoir :

Ancienne échéance de l'abonnement au journal quotidien.	Nouvelle échéance.
—	—
15 juin 1850,	15 septembre 1850,
30 juin —	31 octobre —
15 juillet —	15 décembre —
31 juillet —	31 janvier 1851,
15 août —	15 mars —

et ainsi de suite, dans la proportion de trois mois d'abonnement hebdomadaire pour un mois d'abonnement quotidien.

Toute demande d'abonnement non accompagnée d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris sera considérée comme non avenue.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Les lettres et demandes d'abonnement doivent être adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2 et les valeurs passées à son ordre.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Paris, Départements et Etranger sans surtaxe, y compris la Belgique :

	Un an.	six mois.	Trois mois.
	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Convocation d'assemblées générales.

Les actionnaires de la Société Brunier et Comp. (auparavant Considérant, Paget et Comp.), fondée le 15 juin 1840, et ceux de la Société Bourdon et Comp. (auparavant Considérant et Comp.), fondée le 10 juin 1843,

Sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 25 août 1850, à midi, dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, à Paris, au siége des deux Sociétés,

A l'effet d'entendre le compte de la liquidation au 31 décembre 1849, les rapports de la gérance et ceux du conseil de surveillance;

D'arrêter les comptes;

De délibérer sur les modifications qui seront proposées aux statuts, et de prendre toutes autres délibérations qu'il appartiendra.

Les décisions relatives aux modifications des statuts ne peuvent être valables que quand elles ont été adoptées dans une première assemblée générale par les deux tiers des voix des membres représentant les trois quarts du capital, pour la première société, et par les deux tiers des voix d'une assemblée composée d'au moins quatre-vingt voix pour la seconde société. Il y aura lieu de convoquer une seconde assemblée générale, conformément aux articles 28 et 33 des statuts, si la première assemblée ne se trouve pas en nombre suffisant. Dans ce cas, la seconde assemblée générale serait fixée au dimanche 15 septembre.

NOUVELLES DIVERSES.

L'administration des travaux publics de Belgique vient d'être autorisée, par le vote d'un crédit de 250 000 fr., à établir des télégraphes électriques sur toutes les lignes de chemin de fer du royaume. L'administration va racheter d'abord l'exploitation, accordée à une compagnie anglaise, du télégraphe électrique établi sur la ligne d'Anvers à Bruxelles. Les opérations de la télégraphie électrique seront ensuite effectuées sur la section d'Os-

[illegible] correspondance avec l'Allemagne, où les télégraphes électriques sont mis à la disposition de l'industrie privée. L'établissement de la télégraphie se dirigeant vers la frontière de France ne sera pratiqué que lorsque, de notre côté, on aura procédé à son installation et lorsqu'on la fera servir aux correspondances particulières. Comme on le voit, nous sommes bien en retard dans la [illegible] de ces [illegible] la veille de s'exécuter sur tous les chemins de fer [illegible].

— Les fils du télégraphe électrique sous-marin, destinés à mettre en communication instantanée la France et l'Angleterre, [illegible], aujourd'hui, à ce que nous [illegible] tout l'espace compris entre Douvres et le cap Grinez, situé à environ 12 milles au sud-ouest de Calais. Des expériences faites sur la portion de la ligne qui est installée, ont été couronnées du plus complet succès. Tout fait espérer que, sous un très bref délai, cet intéressant appareil sera en pleine activité.

— Un violent incendie a éclaté le [illegible] juillet à Cracovie et a réduit en cendres 500 maisons (d'autres disent 200 seulement). Sept rues ont été la proie des flammes. Le quartier habité par les juifs, sur une île de la Vistule, a été épargné. Le couvent des Dominicains et celui des Franciscains, l'église de Sainte-Barbe et l'église Saint-Joseph, le palais épiscopal et l'école polytechnique ont été détruits. On suppose que cet effrayant sinistre est le résultat de la malveillance, le feu ayant pris en cinq endroits à la fois.

— Dans la nuit du mercredi au jeudi 11 juillet, pendant que le président des Etats-Unis rendait le dernier soupir, un immense incendie se déclarait à Philadelphie. Deux cent cinquante à trois cents maisons sont devenues la proie des flammes. Plusieurs explosions ont eu lieu et on a à déplorer la mort de trente personnes, qui ont été brûlées ou écrasées sous les débris. Une centaine d'individus, parmi lesquels plusieurs pompiers, ont été plus ou moins grièvement blessés. La perte est évaluée à deux ou trois millions de dollars.

— Nous avons souvent cité dans nos anciennes publications des traits de fraternité collective analogues au suivant dont nous empruntons le récit au *Démocrate de Loir-et-Cher*. Nous étions seuls à cette époque à signaler les faits de ce genre ; nous sommes heureux de constater qu'aujourd'hui la plupart des organes de la publicité les reproduisent avec complaisance et à titre d'enseignement. On finira par s'apercevoir qu'après tout l'espèce humaine n'est pas aussi [illegible] que la font les dogmes et les morales qui ont régné jusqu'à ce jour.

« Un closier de Vineuil, Jacques Vonais, et sa femme, tous deux malades depuis longtemps, se trouvaient dans l'impossibilité de faire les façons des vignes de leur maître. L'absence de toute ressource ne leur permettait pas, non plus, de faire faire leurs travaux par des mains étrangères et à prix d'argent. La perte de la place de closier devait naturellement s'en suivre. Touchés de cette position, trente vignerons, faisant partie la plupart de la *vile multitude* de M. Thiers, se mirent en tête de venir en aide à leur camarade. A quatre heures du matin, ces trente vigoureux gaillards, le cœur joyeux, se mirent à l'ouvrage, et le soir n'était pas encore venu que les quatre arpents de vigne confiés au pauvre closier avaient reçu une façon dont le propriétaire n'aura que des éloges à faire. »

— On accuse souvent les socialistes de peindre la société actuelle sous des couleurs exagérées. Nous livrons sans commentaires les deux faits suivants empruntés à un journal judiciaire.

On lisait il y a quelques jours dans le *Droit* :

« Il se trouve en ce monde des infortunées qui sont quelquefois jetées hors de leur route par des influences bien fatales. Il y a quelques années, un homme, dans une position de fortune honorable, père d'une jeune personne charmante de 16 à 17 ans, épousa en secondes noces une femme beaucoup moins âgée que lui. Celle-ci prit de suite un grand empire dans la maison et s'en servit pour tyranniser sa belle-fille, dont la présence lui était désagréable.

» Cette jeune personne, pour s'affranchir du joug de sa marâtre, consentit à épouser un sieur L..., que ses parents lui proposèrent et qu'elle connaissait à peine. Mais sa destinée n'en fut que plus malheureuse. Elle était tombée entre les mains d'un mari brutal, d'une conduite immorale, et qui la chassa un jour de son domicile. Cette pauvre jeune femme voulut chercher un refuge auprès de son père, il la repoussa sans pitié.

» Abandonnée à elle-même, la dame L..., dont la beauté est fort remarquable, eut des amants, et en suivant cette pente funeste, elle descendit rapidement jusqu'à la prostitution clandestine.

» Hier, des agents de police, auxquels elle avait été signalée, se présentèrent au domicile de cette femme pour l'arrêter. La dame L..., à leur vue, pâlit, et, se remettant bientôt, leur adressa quelques questions sur le sort qui l'attendait. Ils lui dirent qu'elle sera *mise en carte*, c'est-à-dire qu'elle serait réduite à la condition de fille soumise.

» Sans rien ajouter de plus, la dame L... se prépara à les suivre, et se contenta auparavant de boire un demi-verre d'une potion qui, disait-elle, lui était ordonnée. Mais peu de temps après son arrivée au dispensaire, cette malheureuse, dont les traits s'altéraient à vue d'œil, fut prise tout à coup de convulsions violentes, qu'on crut être d'abord l'effet de l'émotion qu'elle éprouvait. Un médecin fut appelé, et reconnut des symptômes d'empoisonnement.

» La malade confessa en effet que, dans la pensée où elle était qu'un jour ou l'autre elle serait arrêtée et soumise aux réglements de police, elle avait préparé du poison qu'elle s'était administré avant de partir.

» Malgré la résistance que cette malheureuse opposait aux soins qu'on voulait lui donner, le médecin est parvenu à lui faire prendre des réactifs qui ont neutralisé l'effet du poison ; elle a été transportée ensuite à l'Hôtel-Dieu, et on espère qu'elle ne succombera pas. »

— Voici une autre épisode également rapporté par le *Droit*, qui pourrait en trouver facilement des milliers d'analogues dans la douloureuse chronique de l'industrie moderne.

» Une jeune fille de seize ans, nommé Mélanie, perdit sa mère il y a quelque temps et fut obligée de recourir au travail pour se procurer des moyens d'existence. Elle se rendit chez un sieur D..., confectionneur, mais elle en revint confuse et scandalisée : le négociant avait consenti à l'employer ; il lui promettait même de lui donner à travailler toute l'année, mais il fallait acheter cette faveur par de honteuses complaisances.

» Mélanie alla chez un autre confectionneur qui, à sa grande surprise, lui imposa les mêmes conditions ; elle n'eut pas le courage de continuer ses recherches. Peu de jours après, contrainte par la nécessité, elle retourna chez M. D..., elle fit un appel à son humanité, mais il fut sans pitié, et la jeune fille dut y céder.

Mélanie croyait que le confectionneur était garçon, car elle n'avait vu aucune femme dans son domicile. Il y a deux ou trois jours elle y vint le matin rapporter de l'ouvrage ; ce fut une jeune femme qui vint lui ouvrir ; elle était mise simplement, et Mélanie crut que c'était une ouvrière comme elle.

» Vous avez sans doute, ainsi que moi, lui dit-elle, obtenu du travail de M. D... au prix de votre déshonneur. — Comment savez-vous ? [illegible] la jeune femme en rougissant sur sa chaise. [illegible] raconta alors en détail comment, pressée par la faim, elle avait dû succomber. Au surplus, ajouta-t-elle, je ne suis pas la seule, et d'autres ont été forcées, comme moi, de sacrifier leur vertu à la nécessité.

» Or, celle qui recevait cette confidence était justement Mme D..., qui venait d'arriver de la campagne, où elle avait passé quelques mois dans sa famille. »

VOYAGE AÉRONAUTIQUE

DE MM. BARRAL ET BIXIO.

Notre ami et collaborateur Barral, et l'honorable M. Bixio, représentant du peuple, ont renouvelé samedi, 27 juillet, l'audacieuse tentative qu'ils avaient déjà faite ensemble le 29 juin, pour aller, dans les plus hautes régions de l'atmosphère, dérober quelques uns de ces divins secrets qui ouvrent à la science des horizons nouveaux. Les deux intrépides explorateurs du ciel ont jeté la sonde, ou plutôt ils se sont jetés eux-mêmes en guise de sonde dans les profondeurs de cet océan gazeux qui nous enveloppe, et ce qu'ils en ont rapporté a été transmis, lundi dernier, par la bouche de M. Arago, aux membres de l'Académie nationale des sciences et au public avide qui se pressait dans la salle trop étroite des séances ordinaires de l'Institut.

Pour donner à nos lecteurs une idée de cette expédition scientifique et de ses résultats, nous ne saurions mieux faire que de reproduire les paroles pleines d'autorité de l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Voici en quels termes s'est exprimé M. Arago, au milieu du religieux silence de l'auditoire :

« MM. Barral et Bixio viennent d'exécuter une nouvelle ascension aérostatique dans l'intérêt de la science. Je suis persuadé que la lecture de leur journal suffirait pour faire apprécier ce que ce voyage a rapporté de neuf et d'intéressant. Mais on a voulu que, par une indication rapide, je misse les personnes les moins familiarisées avec ces matières à même de juger de l'importance d'une découverte dont MM. Barral et Bixio viennent d'enrichir la météorologie. Je cède à ce vœu.

MM. Barral et Bixio firent, il y a quelques jours, une ascension qui, dans les circonstances si défavorables où elle a été entreprise, n'a guère eu, et ne devait guère avoir qu'un résultat, celui de prouver leur courage, et l'on peut même dire leur témérité.

Les deux savants voyageurs étaient bien résolus à recommencer leur entreprise dans de meilleures circonstances ; mais, cette fois, ils n'avaient plus à faire leurs preuves, ils pouvaient attendre le jour et le moment.

M. Regnault s'était chargé des préparatifs, c'est-à-dire que tout ce que la physique offre d'ingénieux, d'exact, a été mis en œuvre dans la construction des instruments et dans leur installation.

Tout était prêt vendredi, mais le temps fut mauvais. Samedi matin, l'atmosphère s'étant éclaircie, on commença à remplir le ballon. L'opération fut longue, et lorsqu'elle arrivait à son terme, vers les une ou deux heures, le ciel se couvrit et il tomba une pluie diluvienne. La pluie cessa ensuite et le ciel resta entièrement couvert. Il était naturel, dans ces circonstances, de renoncer à l'ascension projetée. Quelqu'un fit, en présence des deux voyageurs, l'observation qu'il pouvait être très utile de connaître le décroissement de la température atmosphérique avec la hauteur lorsqu'un rideau continu de nuages nous dérobe la vue du ciel.

Dès que MM. Barral et Bixio purent juger par ces considérations et d'autres qu'il serait superflu de rapporter que leur voyage pouvait être utile, ils se placèrent dans la nacelle et s'élancèrent dans les airs.

Aux plus grandes hauteurs où ils sont parvenus, nos voyageurs n'éprouvèrent aucun malaise, aucun embarras dans la respiration. M. Bixio ne ressentit pas les vives douleurs d'oreille dont il avait souffert dans son premier voyage ; sans doute à cause de la précaution qu'il prit de maintenir l'air contenu dans cet organe et l'air extérieur à la même pression, en faisant de temps à autre le mouvement de déglutition. Ajoutons que les deux physiciens ont rencontré une couche de nuages qui avait plus de 5,000 mètres d'épaisseur, qu'ils ne sont pas parvenus à la traverser entièrement, que leur descente a commencé à s'opérer contre leur gré, à la hauteur d'environ 7,000 mètres, que cette descente involontaire a été l'effet d'une déchirure qui s'était produite vers la partie inférieure du ballon.

Parlons maintenant des observations que nos deux voyageurs ont eu l'occasion de faire. Lorsqu'ils avaient atteint leur station supérieure dans ce nuage de 5,000 mètres, il se forma dans la masse vaporeuse qui les entourait une éclaircie à travers laquelle ils virent le bleu du ciel. Le polariscope, dirigé vers cette région, montrait une polarisation intense ; lorsqu'on le dirigeait à côté, hors de l'éclaircie, la polarisation, au contraire, était nulle.

Un phénomène optique intéressant a signalé cette ascension. Avant d'atteindre la hauteur limite, la couche de nuages qui couvrait le ballon ayant diminué d'épaisseur, le soleil devenait [illegible] des deux observateurs [illegible] d'un faible et tout blanc ; en même temps ils aperçurent au dessous du plan horizontal de la nacelle [illegible] et à une distance angulaire de ce plan égale à celle qui mesurait la hauteur du soleil, un second soleil semblable à celui qui est réfléchi par une nappe d'eau située à cette hauteur. Il est naturel de supposer, comme l'ont fait du reste nos deux voyageurs, que le second soleil était formé par la réflexion des rayons lumineux sur les faces horizontales de cristaux de glace flottant dans cette atmosphère vaporeuse.

Venons au résultat le plus extraordinaire, au résultat tout-à-fait inattendu qu'ont fourni les observations thermométriques. Gay-Lussac, dans son ascension par un temps serein ou plutôt légèrement vaporeux, avait trouvé une température de 9°,5 au dessous de zéro, à la hauteur de 7,016 mètres. C'est le minimum qu'il ait observé. Cette température de 9°,5 au-dessous de zéro, MM. Barral et Bixio l'ont trouvée dans un nuage, à la hauteur d'environ 6,000 mètres ; mais à partir de ce point-là, et dans une étendue d'environ 600 mètres, la température varia d'une manière tout-à-fait extraordinaire et hors de toute prévision.

MM. Barral et Bixio ont vu à la hauteur de 7,000 mètres, à quelque distance de la limite supérieure du nuage, le thermomètre centigrade descendre à 39 degrés au-dessous de zéro. C'est 30 degrés de moins que ce qu'avait trouvé Gay-Lussac à la même hauteur, mais dans une atmosphère sereine.

J'ai hâte de prouver que ce nombre extraordinaire n'est affecté d'aucune erreur d'observation. Le baromètre à l'aide duquel on [illegible] la hauteur était naturellement muni d'un thermomètre destiné à donner la température du mercure. Ce thermomètre n'avait été gradué que jusqu'à 37 degrés au-dessous de zéro. Ces 37 degrés semblaient devoir suffire dans les plus grandes hauteurs où l'on pût supposer que nos voyageurs s'élèveraient. Eh bien, le mercure était descendu au-dessous de ce 37e degré ! il n'était cependant pas rentré tout entier dans le réservoir. Par une évaluation qui ne doit pas être très loin de la vérité quand elle est faite par un physicien du mérite de M. Regnault, le mercure était à 2 degrés au-dessous de 37. Le thermomètre du baromètre de MM. Barral et Bixio marqua donc 39 degrés.

M. Walferdin a inventé de très ingénieux thermomètres à déversement, qui donnent eux-mêmes les maxima et les minima de température auxquels ils ont été exposés. M. Walferdin avait remis un de ses thermomètres à minima à MM. Barral et Bixio.

Ce thermomètre, à divisions arbitraires, était renfermé dans un étui percé d'un très grand nombre de trous pour permettre la circulation de l'air. Sur la demande de nos deux voyageurs, il avait été cacheté. Le cachet est arrivé intact, et a été brisé au Collège de France en présence de MM. Walfredin et Regnault. Des opérations minutieuses ont prouvé que le thermomètre à minima avait baissé jusqu'à 39°,7. Après ces deux observations précises, à peine est-il nécessaire de dire que le fait d'un abaissement extraordinaire de la température se trouve résulter de l'impossibilité où furent nos voyageurs de lire les indications de plusieurs thermomètres, dont la liqueur était descendue jusqu'au bouchon de liége qui les maintenait. M. Barral voulut se débarrasser de ces bouchons avec un canif ; mais ses doigts étant roidis par le froid, l'instrument tomba à travers les mailles de la nacelle. M. Bixio ne fut pas plus heureux en voulant se servir d'un couteau. Le fait de l'abaissement presque subit de la température dans le nuage [illegible] est une découverte qui intéresse au plus haut degré la météorologie. Quelle est la constitution particulière d'un nuage qui le rend apte, par la voie du rayonnement vers l'espace ou de toute autre manière, à un si prodigieux refroidissement ? C'est une question qu'en ce moment il est seulement sage de poser. Peut-être cette constitution anomale joue-t-elle un rôle dans la formation de la grêle ? Peut-être est-elle la cause des changements considérables qu'on éprouve subitement dans un lieu donné.

Dans le journal dont M. Regnault a donné lecture, les températures ont été déterminées par ce physicien, et les hauteurs indiquées par M. Mathieu. C'est assez dire que, des deux côtés, on peut compter avec une confiance entière sur les résultats. On déduit des calculs de M. Mathieu que nos deux voyageurs seraient parvenus à la hauteur de 7,004 mètres, c'est-à-dire à 12 mètres en contre-bas de celle où Gay-Lussac s'était élevé ; mais il est juste d'observer que les formules à l'aide desquelles on calcule les hauteurs reposent sur l'hypothèse d'un décroissement de température à peu près uniforme, et que, dans ce cas-ci, un changement de hauteur qu'on peut évaluer à 600 mètres, correspondait à une variation de température d'environ 30 degrés, tandis que, dans l'atmosphère [illegible] que de 4 à 5 degrés. »

La place nous manquant pour l'insertion du journal détaillé du voyage, qui a été lu par M. Regnault, nous sommes forcés de nous borner aux indications suivantes :

Partis à 4 heures 3 minutes du jardin de l'Observatoire, MM. Barral et Bixio atteignirent à 4 h. 20 m. la hauteur de 3,751 mètres, par une température d'un demi-degré au-dessous de zéro. Là, ils ont pénétré dans une couche continue de nuages, qui leur a dérobé la vue de la terre. Le nuage qu'ils traversaient était criblé de petites aiguilles de glace qui s'amoncelaient dans les plis des vêtements de nos voyageurs et couvraient leur carnet comme d'une couche de sable. A 4 h. [illegible] m., ils étaient à 6,000 mètres, avec une température de 10° ; mais ici le froid augmente rapidement. A 4 h. 45 m., le thermomètre marque 35° ; ils sont à 6,512 mètres d'élévation. Ils jettent leurs derniers sacs de lest, n'en conservant qu'un seul pour régler la descente, et ils parviennent à leur maximum de hauteur, 7,016 mètres. La température était de 39° 1/2, tout près du point de congélation du mercure. Il est alors 4 h. 50 m.

Le ballon, qui s'est ouvert en plusieurs endroits (il a été constaté entre huit fissures), descend avec une vitesse que les voyageurs s'efforcent de modérer en jetant par-dessus le bord couvertures de laine, boîtes fourrées, vivres, tout, hors les instruments, qu'ils renferment avec soin dans un étui. Une légère secousse les avertit qu'une corde pendue à la nacelle touche terre. Bientôt ils passent au-dessus d'un hameau, l'ancre laboure le toit d'une maison, mais sans s'y fixer ; elle mord le sol un peu plus loin. L'aérostat est arrêté, mais, croyant sans doute bien faire, un malencontreux cantonnier s'avise de couper le câble, et voilà de nouveau nos voyageurs lancés dans les airs. Enfin le ballon redescend ; des paysans, qui depuis quelque temps le suivaient, accourent, saisissent la corde et assistent cordialement les deux aéronautes, que quelques-uns même saluent par leurs noms.

On se trouvait au hameau des Peux, commune de Saint-Denis-les-Rebais, arrondissement de Coulommiers, à 70 kilom. de Paris. MM. Barral et Bixio se font transporter en charrette à la station voisine du chemin de fer de Strasbourg, distante de 18 kilom. En route, le cheval s'abat, et le ballon contenant de l'air recueilli au point le plus élevé de leur ascension est brisé. Enfin les voyageurs regagnent Paris sans autre accident. Ils ont, en somme, rapporté de leur courageuse excursion d'assez beaux résultats pour se consoler de ceux qu'une sorte de fatalité ne leur a pas permis d'obtenir.

L'un des gérants CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy, et comp, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 2. 11 Août 1850.

12 FRANCS PAR AN.
Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.
BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT.
Affranchir les lettres et les envois.

AVIS.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement est expiré les 15 et 31 mai derniers, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal hebdomadaire.

Tout abonnement échu et non renouvellé cessera d'être servi à partir de dimanche prochain, 18 août.

SOMMAIRE.

Devoir social.

C'est à la recherche constante des réformes et des moyens à l'aide desquels on peut combattre la misère d'une manière efficace, c'est à l'étude des améliorations sociales que nous devons nous consacrer tous tant que nous sommes, dans la mesure de nos forces, quel que soit le parti auquel nous appartenions, sans oublier jamais que notre devoir et notre responsabilité grandissent en proportion de la position que les hazards de la naissance ou de la fortune nous ont faite.

Si nous sommes riches, si nous avons eu le bonheur de pouvoir développer notre intelligence par l'instruction ; si nous avons des loisirs et une influence quelconque dans la société, il y a honte à rester indifférents en présence des douleurs et des iniquités qui nous entourent ; il y a crime à rester inactifs.

Malheureusement notre conscience s'est pour ainsi dire habituée à trouver un refuge dans l'exercice de la bienfaisance pure et simple. Les actes de bienfaisance sont très honorables, très louables sans doute, et d'une nécessité absolue au temps où nous vivons. Toutefois, ils ne sauraient nous soustraire aux obligations d'un ordre supérieur que nous impose la Charité. La Charité sociale, c'est l'amour de nos semblables dans toute sa puissance.

Donner à ceux qui sont dénués, mettre quelques pièces de monnaie dans la main d'une mère en pleurs, un morceau de pain dans celle du vieillard infirme, secourir les faibles et les malades, vêtir et réchauffer de pauvres enfants souffreteux, ah ! tout cela est bien, tout cela est indispensable aujourd'hui ; mais en pesant le sacrifice, la privation subie, la part faite, en considérant surtout que ces petits dévouements de chaque heure n'aboutissent qu'à une atténuation légère du mal, et que la lèpre de la misre va toujours s'étendant, pouvons-nous nous enorgueillir de notre mérite, et ne sentons-nous point que là ne se borne pas notre tâche, qu'il nous reste un devoir plus grand, plus impérieux à remplir.

N'entendons-nous pas au-dedans de nous une voix qui nous crie : Donnez, donnez encore, mais il ne suffit pas de donner, il ne suffit pas de venir en aide à ceux qui souffrent ; le bienfait passe, la compassion passe, la pitié passe, la pauvreté reste entourée de son fatale cortége de vices, d'abrutissements et de désespoirs. La pauvreté reste et se dresse en face de l'aumône impuissante.

Que la misère soit donc vaincue, Dieu le veut ! Que l'aumone disparaisse avec elle ; qu'il n'y ait pour nous ni cesse ni repos jusqu'au jour du triomphe. Cerchons et nous trouverons. Cherchons la voie des destinées heureuses, et hâtons de nos efforts et de notre bonne volonté la venue des temps où chaque homme, chaque famille dans la plénitude de sa dignité et de son indépendance ne relèvera plus que du travail. Sondons résolûment les causes de ce paupérisme funeste qui pèse sur les sociétés modernes ; étudions tous les systèmes ; examinons sérieusement les réformes proposées de quelque part qu'elles viennent, sans préjugés, sans parti pris, avec le seul désir de trouver la loi éternelle de vérité et de justice. Plus le problème est difficile, plus il est digne de passionner les cœurs et les intelligences.

Oui, il faut détruire la misère ; telle est la mission religieuse du XIXe siècle. Voilà l'œuvre à laquelle nous devons tous concourir par la foi, par le sentiment, par la science : et c'est pour aider à l'accomplissement de cette œuvre que les phalanstériens réclament l'examen loyal, la discussion approfondie d'une doctrine dont ils ne sont que les propagateurs, d'une doctrine de paix qui contient la solution et fait briller dans l'avenir les splendeurs d'un monde nouveau.

Charles Brunier.

POURQUOI

sommes-nous Phalanstériens?

Depuis l'année 1808, pendant laquelle il publia son premier ouvrage, jusqu'en 1837, date de sa mort, un penseur longtemps obscur et souvent insulté, Charles Fourier ne cessa de propager une théorie nouvelle d'organisation sociale.

Application du principe économique et fécond de l'Association à l'agriculture, à la fabrique, au travail domestique, à toutes les branches de l'activité humaine. — Fondation d'un *Phalanstère*, c'est-à-dire d'une Commune modèle, type d'Association volontaire, destiné à convertir les hommes par la seule puissance de l'exemple ; — Distribution des travaux calquée sur les vocations natives, réalisant le charme et l'attrait dans toutes les fonctions utiles. — Ordre social basé sur l'Ordre naturel, sur la libre manifestation des caractères, établissant l'harmonie entre l'œuvre humaine et la Création divine : Telle est la théorie de Fourier, dans ses caractères essentiels.

Malgré l'indifférence ou plutôt l'ignorance du public, malgré les épigrammes de la presse, cette théorie a rallié promptement un groupe de disciples qui, depuis vingt ans, ont multiplié les preuves de dévouement à leur foi, et qui relèvent aujourd'hui leur étendard un moment disparu dans la mêlée.

A ceux que la persévérance phalanstérienne pourrait surprendre, expliquons-la.

Nous voici de nouveau dans l'arène, avec notre zèle des premiers jours, avec notre ancienne confiance dans l'avenir. Et quelle cause nous aurait découragés ? Serait-ce la discussion que nous avons dû subir, serait-ce la funeste issue des expériences que nous aurions faites, seraient-ce les révolutions politiques ?

La Discussion ? mais elle n'a cessé de confirmer notre foi. Nous appelons l'examen public sur les grandes, sérieuses, fécondes idées qui nous rallient, sur l'Association du Capital, du Travail et du Talent, sur l'organisation communale, sur cette distribution *sériaire* du travail qui utilise tous les goûts, toutes les aptitudes, qui doit concilier l'ORDRE parfait avec la LIBERTÉ absolue.—Que font nos adversaires systématiques ? Ils ne réfutent pas, ils ne mettent pas même en discussion ces idées pratiques formant le programme essentiel de notre Ecole ;

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 11 AOUT 1850.

LE MONDE DES OISEAUX (1).

Les savants, qui confessent quelquefois la moitié de la vérité sans le savoir, conviennent eux-mêmes que l'insecte qui revêt la parure des ailes est parvenu à son état parfait, mais c'est à peine s'ils osent convenir avec Dieu et les poètes que cet état parfait est la phase d'amour.

Tous les règnes de la nature, cependant, chantent la gloire et les merveilles de l'amour ; une nature désolée est celle où l'amour ne luit plus, et d'où la fécondité se retire ; et les poètes ne sont pas seuls avec la fourmi et l'abeille à proclamer l'amour état parfait des êtres. Les fleurs comme les insectes, les oiseaux comme les fleurs adhèrent unanimement à la proposition. Les métaux eux-mêmes et les pierres tiennent un pareil langage quand on les fait parler.

A quelle époque les fleurs ravissent-elles les yeux, embaument-elles les airs, parviennent-elles, en un mot, à leur état parfait ? C'est quand elles sont en fleur.

Qu'est-ce que la fleur, sinon l'explosion de l'amour et de la fécondité chez les plantes?

La fleur est à la plante ce qu'est l'aile à l'insecte, sa parure d'amour, son attribut de perfection suprême et de nubilité. La fleur, c'est l'éclosion et l'union des sexes chez les plantes. De même que l'insecte, transfiguré dans ses appétits et sa forme, s'élève glorieusement dans les airs, ainsi la fleur y verse ses parfums. Le parfum de la fleur est un hymne d'amour comme le chant de l'oiseau. « La corolle, dit Linnée, est le lit nuptial des fleurs. »

Ainsi, de l'aveu de la science elle-même, ces tentures splendides de l'enveloppe florale, où la fraîcheur du coloris le dispute à la suavité du parfum, sont l'œuvre de la fée bienfaisante qui préside à l'union des cœurs, qui souffle aux animaux de tous les règnes la passion immodérée du luxe et des riches atours, et se charge avec une munificence sans égale des frais du trousseau des fiançailles par toute la nature. Le tisseur de Mulhouse et le teinturier de Lyon ont grand tort, à mon sens, de se creuser l'esprit à chercher la matière de la couleur et du fil qui entrent dans la fabrication de la draperie des corolles ou de l'aile du papillon. Ces étoffes merveilleuses sont tissées d'éléments immaniables, à l'aide de procédés impossibles, et qui doivent rester lettres closes pour l'homme aussi longtemps que l'homme persévérera dans sa révolte contre la femme et Dieu. Des gens qui ont la manie de tout expliquer affirment que la trame de ces étoffes est formée de rayons lumineux filés par des prismes de cristal au numéro cent mille, puis amalgamés et foulés avec des courants de fluide électrique, le tout solidifié et figé par la puissance de l'affinité moléculaire ou attraction passionnelle. Je ne prétends pas le contraire, mais il me semble que de telles explications laissent trop à désirer.

On sait que la fée qui préside à l'hymen ne se borne pas à parer les fleurs de costumes splendides pour proclamer l'indissoluble alliance du luxe et de l'amour ; à baigner les rideaux de la couche nuptiale d'arômes enivrants pour que la brise du printemps en empreigne ses ailes, et sème dans l'espace l'encens qui fait aimer : elle varie la senteur et les nuances des pétales suivant la gamme des caractères humains que chaque plante symbolise. Si la senteur du lilas est moins pénétrante que celle de l'œillet ou de la rose, la nuance de ses pétales plus pâle, c'est que la passion symbolisée par le lilas (le cousinage ou amour enfantin) est moins vive que la passion symbolisée par l'œillet ou la rose, emblêmes d'amour adulte. La vigne, emblême cardinal d'amitié, se contente d'embaumer l'atmosphère et dédaigne d'éblouir les yeux, parce que l'affection qu'elle figure prend sa source dans l'affinité spirituelle, et ne dépend que faiblement des charmes extérieurs. Aussi la fleur embaumée de la vigne est-elle complétement dépourvue de corolle. Au contraire, les fleurs du dahlia, de la balsamine et de la rose trémière, symboles parlants des bourgeoises enrichies qui ne peuvent briller qu'à l'automne, aiment à écraser leurs rivales par le luxe de leurs corolles voyantes et innombrables ; mais cette riche toilette est de mauvais

(1) Le numéro de la *Démocratie pacifique* de dimanche dernier a failli être arrêté à la poste, sous prétexte de contravention à la nouvelle loi du timbre, concernant le roman-feuilleton. Pour éviter à l'avenir une semblable méprise, l'auteur de la série de feuilletons intitulée le *Monde des oiseaux* prévient MM. les agents du fisc, en même temps que ses lecteurs, que cette première série est l'introduction du second volume de l'*Esprit des bêtes*, traité complet de vénerie et de zoologie passionnelles. L'*Esprit des bêtes*, qui n'est pas un roman, mais une histoire, et qui n'aspire nullement à sortir de son titre, se bornant modestement à la peinture des mœurs des oiseaux et des fleurs, ne croit pas mériter les honneurs de la surtaxe. C'est du reste une justice que M. l'inspecteur de la vignette supplémentaire s'est déjà empressé de nous rendre sur nos réclamations. L'honorable fonctionnaire qui s'était laissé aller à un premier mouvement de vivacité fiscale, avant de nous avoir lu, a bien voulu reconnaître, après lecture faite, que nous étions suffisamment timbré.

ils se rabattent sur les détails excentriques dont le génie puissant et bizarre de Fourier a parsemé son œuvre. Toutes les fois qu'un de nos adversaires élude la discussion de notre association communale pour introduire dans le débat les *antibaleines* et la *mer de limonade*, ou pour inventer, après mille autres, la queue *terminée par un œil*, il s'incline involontairement devant nos idées économiques, et confesse indirectement son impuissance à les entamer. Tel a été le caractère général de la polémique dirigée contre nous. Elle nous a fortifiés.

L'issue des expériences n'a pas été plus concluante contre nos idées. Fourier constate que tous les éléments sociaux, Agriculture, Industrie, Commerce, Travail domestique, Enseignement, se trouvant représentés dans la Commune, l'organisation de la Commune peut donner, sur une échelle restreinte, la solution du grand problème social. L'organisation qu'il propose, bien que réduite à ces proportions, exige, pour être mise à l'essai, un personnel, des capitaux, et surtout un développement des libertés publiques, un respect du gouvernement pour le progrès, que nous n'avons pas encore trouvés réunis. Les moyens d'expérimenter nous faisant défaut, la théorie n'a jamais été condamnée par l'expérience, pas plus qu'un nouveau système d'aérostat ou toute autre découverte qui n'aurait pu s'incarner dans un mécanisme matériel. Le seul commencement d'essai dont l'école phalanstérienne doive répondre, le seul dans lequel sa Direction soit intervenue, la tentative de Condé-sur-Vesgres, s'est vue arrêtée faute de fonds, avant qu'une pierre du phalanstère fût posée.

Non, vraiment, l'expérience du phalanstère n'a été faite nulle part depuis vingt ans, mais, depuis vingt ans, l'expérience de la vieille société, du monde fondé sur le morcellement et l'égoïsme, s'est continuée, chaque jour plus sinistre, justifiant toutes les critiques de Fourier, mettant de plus en plus en évidence l'indigence générale des travailleurs, les perfidies de l'agiotage et de l'accaparement, les scandales de la banqueroute, les horreurs de la guerre étrangère et civile, la permanente usurpation de la féodalité industrielle provoquant des révolutions qui ne fondent rien, parce que la science sociale manque à leurs guides. Tout ce qu'avait pressenti Fourier, l'histoire d'hier nous l'a montré. La société de l'avenir n'a subi le contrôle d'aucune épreuve ; celle du passé s'est vue condamnée en dernier ressort.

Les événements ont parlé pour nous. Depuis que nous avons entrepris notre mission dans la presse périodique, la Révolution de Février a pu déplacer bien des intérêts, dissiper des illusions politiques. Pour nos croyances sociales, elle est un encouragement. Cette révolution et le gouvernement du 10 décembre, qui en est le contre-coup, le complément naturel, ont déterminé deux graves symptômes : d'une part, la propagation rapide du Socialisme devenant pour la première fois un grand parti ; d'autre part la persécution dirigée contre toutes les écoles socialistes. Ces deux faits n'en sont qu'un : c'est l'avènement du Socialisme comme puissance nouvelle dans le monde.

Depuis vingt mois, les visites domiciliaires, les destitutions, la captivité, l'exil n'ont pas épargné les phalanstériens, indépendamment des rigueurs générales dirigées contre la propagation de toutes les idées nouvelles. C'est que le Socialisme entre, aux yeux des gouvernants, dans sa phase adulte, et ne saurait plus être l'objet d'une tolérance dédaigneuse. Cette guerre est pour nous une consécration, un baptême. L'influence du Socialisme, accrue par les rigueurs officielles, envahit les journaux, les livres, les colléges électoraux, s'introduit dans l'Assemblée nationale.

A la vérité, le Socialisme populaire et partout répandu n'est pas marqué au cachet de notre école. Tous les hommes qui, depuis Février, se disent Socialistes ne se disent pas phalanstériens. Disciples de Fourier, nous ne sommes dans l'armée démocratique et sociale qu'une compagnie, une légion tout au plus ; mais les idées qui se propagent rapidement sous le titre de Socialisme sont-elles opposées aux nôtres ? Bien au contraire, elles en présentent l'embryon, l'ébauche. Les idées qui forment le programme général du Socialisme sont la théorie de Fourier, morcelée, confuse, telle qu'elle peut apparaître à des esprits encore en défiance contre les systèmes complets. — Ces vérités, séparées les unes des autres, entrevues comme à travers un nuage, précisez-les, poussez-les à leurs dernières conséquences, reliez-les entre elles surtout, et ces pierres taillées, superposées, vont réaliser l'architecture sublime de la Commune sociétaire.

La Démocratie socialiste réclame l'éducation gratuite et professionnelle. — Que trouvons-nous dans le phalanstère ? l'avance des frais d'éducation faite par la société ; les liens moraux de la famille resserrés, ses charges matérielles allégées ; l'éducation placée au vestibule de l'atelier, se reliant à toutes les branches de l'activité sociale, faisant éclore les vocations en utilisant, au lieu de les comprimer, tous les goûts naïfs de l'enfance.

La Démocratie socialiste réclame l'abolition des impôts incohérents, vexatoires, spécialement des droits réunis, la transformation de toutes les taxes en impôt unique. — La théorie de Fourier nous montre la phalange, ou Commune associée, prélevant sur ses produits bruts la part contributive de la Commune dans les dépenses d'un intérêt provincial, national ou même universel. Ce prélèvement, opéré avant toute répartition entre les individus, supprime radicalement les complications fiscales.

Que demande encore la Démocratie socialiste ? l'abolition de l'impôt du sang, la réduction de l'armée à des cadres alimentés par le recrutement volontaire. — Que trouvons-nous dans le monde phalanstérien, au sein de l'harmonie sociale ?

Nous y contemplons l'émancipation des peuples, la liberté de toutes les races, l'abolition de l'esprit de conquête, la fédération fraternelle des nations, les armées industrielles levées temporairement, sous l'inspiration de l'enthousiasme, allant assainir, embellir le globe, et non pas décimer l'humanité.

La Démocratie socialiste proclame bien haut cette formule : *Association*. — Qu'est-ce que le Phalanstère ? c'est l'Association la plus complète ; l'Association de toutes les forces sans exception, le concours harmonieux du Capital, du Travail et du Talent, réalisé, non pas dans telle ou telle branche d'industrie spéciale, comme celles des tailleurs, des chapeliers, des cuisiniers, mais dans l'agriculture et dans toutes les fonctions combinées avec cette industrie-mère.

La Démocratie socialiste insiste pour obtenir l'organisation du crédit, le crédit à bon marché. — Quel mécanisme rendra le crédit aussi facile que cette société phalanstérienne renseignée constamment sur le travail, sur les ressources de chacun, proportionnant exactement les avances à la solvabilité, non pas seulement des individus, mais des communes, réglant ses comptes sans argent, multipliant si bien la richesse par l'emploi des machines et par le travail attrayant, que le capital surabondant et désormais subalterne, au lieu de s'imposer, viendra s'offrir ?

Si nous touchons aux détails, est-ce que la fondation du Phalanstère ne réalise pas, combinées, groupées ensemble, ces améliorations que certains législateurs nous présentent aujourd'hui comme les conquêtes laborieuses de leur génie : placement des ouvriers par des bureaux municipaux, statistique universelle du travail, lavoirs et chauffoirs publics, greniers de réserve, caisses de retraite, salles d'asile, crèches, assainissement des logements, médecine et pharmacie rurales ? Les oracles du monde actuel, ces hommes qui prennent en pitié les phalanstériens *et leur utopie* ne nous proposent d'améliorations sérieuses que le jour où leur imagination a découvert et mis en relief une petite parcelle du monument phalanstérien.

Et les disciples de Fourier se décourageraient lorsque la confirmation de leur théorie apparaît sous mille formes ! Pour nous l'heure, actuelle est plus que toute autre l'heure de l'activité, de l'énergie. Par exception, le monde politique est tranquille ; usons de la trêve, propageons nos idées avec ce calme, ce désintéressement, cette tolérance infinie qui doivent caractériser le parti de la conciliation suprême. Si des conflits éclatent encore, si malgré nous l'Aristocratie et la Démocratie, le Capital et le Travail, le Passé et l'Avenir se cantonnent en camps ennemis, nous serons avec la Démocratie, le Travail et l'Avenir, mais sans oublier que la famille humaine tout entière n'a qu'un intérêt, qu'un même but, que ses luttes sont toutes le résultat de malentendus, dont nous pouvons accélérer la fin par la diffusion de la Science sociale.

Dans les temps de crise, que la Démocratie attende de nous un dévouement dont nous lui avons donné des gages. — Dans les intervalles de calme et d'examen, acceptons la discussion des questions transitoires dont se compose le programme de la Démocratie socialiste, mais en nous rappelant que notre but est placé plus loin. Rallions de tous les points de l'horizon les hommes de bon vouloir, engageons-les dans les sentiers qui conduisent au rendez-vous suprême de l'humanité, devant la façade du Phalanstère.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

PRESSE DÉPARTEMENTALE.

Nous remercions nos confrères le *Messager du Nord*, le *Courrier de Saint-Quentin*, l'*Echo de l'Ouest*, le *Républicain* de la Dordogne, le *Courrier* de Loir-et-Cher, le *Travailleur* de Nancy, le *Courrier républicain*, de la Côte-d'Or, le *Démocrate* de l'Ouest, la *Constitution* de la Charente, le *Démocrate* de Saône-et-Loire du bienveillant accueil qu'ils ont fait au premier numéro de notre nouvelle série hebdomadaire. Nous continuerons, pour notre part, à prêter l'attention la plus sympathique aux travaux de la presse départementale, qui, aujourd'hui plus que jamais, est appelée à rendre de grands services à la cause démocratique. C'est à elle qu'il appartient de préparer le mouvement d'émancipation des départements et des communes, sans pour cela porter atteinte au grand principe de l'unité et de l'indivisibilité de la République, en montrant l'abîme qui sépare la centralisation féconde de la concentration absorbante. C'est à elle de provoquer et d'encourager sur les différents points du territoire des institutions locales vivifiantes, qui, tout en améliorant le sort de tous, contribueront plus puissamment que les lois à constituer, pour les communes, les cantons et les départements, le droit d'intervenir pour une plus grande part dans l'administration de leurs intérêts. Il ne faut pas oublier que l'établissement en fait des communes, au moyen-âge, a précédé de beaucoup leur reconnaissance par le pouvoir

---

goût et sent son parvenu. La passerose, malgré tout son éclat, est empesée, froide et pharmaceutique ; la balsamine, imprenable par défaut de pédoncule ; le dahlia collet-monté. Le parfum leur manque à toutes, et les amoureux n'en veulent pas pour faire leurs bouquets. Règle générale : les jolies femmes n'adorent que les fleurs odorantes, qui, de leur côté, gagnent considérablement à se faner sur leur sein. Le buis, qui représente le pauvre, est bien plus éloquent encore en son muet langage. Sa fleur est dépourvue de parfum tout aussi bien que de corolle, et son fruit ironique figure une marmite renversée ! peinture trop fidèle du ménage du pauvre qui ne possède même pas les deux meubles les plus indispensables au bonheur de l'espèce humaine, la marmite et le lit.

Mais accordons enfin la parole à l'oiseau, qui la réclame avec impatience, pour défendre la même thèse et chanter à son tour les vertus du printemps.

La vie de l'oiseau n'est qu'un épithalame. L'oiseau n'existe que pour aimer. Sa parure éclatante, ses chants mélodieux, son talent d'architecte, son industrie, son courage, ses ruses, sont autant de dons de l'amour. Le peuple des oiseaux s'est voué corps et âme au culte de Vénus, et la déesse reconnaissante n'a jamais voulu atteler à son char que des coursiers ailés.

L'oiseau, qui est né de l'œuf, affecte naturellement la forme de l'ellipse, courbe d'amour. Le globule du sang, sphérique chez les quadrupèdes et chez l'homme, est elliptique chez l'oiseau.

Tous les oiseaux changent de plumage au moins une fois l'an : ce qui s'appelle muer ; la plupart des espèces muent deux fois. Les oiseaux ont la grande tenue d'amour et la petite tenue de voyage, le plumage de printemps et le plumage d'automne.

Comme le preux chevalier, le mâle ne se fait beau et n'endosse sa plus brillante tenue que pour plaire. Comme le joyeux ménestrel, il n'accorde sa lyre que pour en tirer des chants d'amour. La belle saison passée, adieu plumage, adieu ramage, adieu la passion des beaux-arts et de la musique. Je ne sais pas sous la voûte du ciel deux êtres plus dissemblables d'extérieur et d'esprit que le Combattant du mois de mai et celui de septembre. Je défie le chasseur vulgaire de reconnaître à première vue dans le simple chevalier à manteau gris, arpentant pacifiquement à la mi-août les grèves de l'Armorique, le farouche Combattant qu'il a rencontré sous la même latitude trois mois auparavant, le casque en tête et la lance en arrêt, se mirant, se pavanant, se trémoussant dans sa fraise, et offrant à tout venant la bataille pour l'honneur et les dames... C'est qu'il y a du chevalier amoureux du printemps au chevalier rassis de l'automne la même distance, hélas ! que de l'adolescent au vieillard.

L'amour, qui a fait don au mâle d'un éclatant plumage et d'un ramage qui s'y rapporte, a été envers la femelle plus magnifique encore. Il lui a attribué le monopole des travaux d'art, le privilége du génie, de la sagesse, du dévouement et du courage. Il a paré l'âme chez l'une de tous les trésors du sentiment et de l'intelligence, comme il avait paré le corps chez l'autre des plus riches couleurs de l'arc-en-ciel.

C'est ici le cas néanmoins de relever une erreur grossière, dans laquelle se complaisent une foule de savants superficiels, à propos du mot de beauté. On penche trop généralement, parmi les hommes, à croire que la beauté est, comme le chant, apanage exclusif du mâle chez la gent emplumée. Je concède volontiers le monopole du chant au mâle ; je serais au désespoir de ravir le moindre de ses mérites à un sexe qui n'en est pas cousu ; je conviens donc de bonne grâce que l'espèce humaine est la seule où la femelle gazouille plus agréablement que le mâle ; mais quant à ce qui est de la supériorité de la beauté masculine, je la nie et la nierai jusqu'à la fin des siècles.

D'abord, la meilleure preuve que la femelle est plus belle, ou du moins plus jolie que le mâle, c'est que c'est elle qui attire l'autre. Or, tout le monde sait que la beauté n'a qu'une mesure, la force d'attraction. Je dis ensuite que pour être vêtue avec plus de simplicité que le mâle, la femelle n'en porte pas moins son costume de pierrette, de poule ou de faisane avec infiniment plus de grâce que le pierrot, le coq ou le faisan, et qu'il n'est pas besoin d'étudier si longtemps la mise de la Parisienne pour reconnaître que la simplicité dans le costume est un des plus dangereux artifices de sa coquetterie. J'ajoute que la tourterelle, qui porte la même robe que le tourtereau, se distingue cependant de ce dernier par la sveltesse de sa taille, la finesse de la tête et la délicatesse des attaches du col ; que la même différence existe à l'avantage de la chatte contre le matou, et si j'osais pousser la comparaison plus haut, à l'avantage de la femme contre l'homme. J'offre, du reste, un moyen facile de faire décider la question. C'est de prendre une sylphide parisienne du type le plus pur et le plus idéal, aussi belle que possible de sa seule beauté, je veux dire vêtue de son plus simple appareil, et de la poser sur un piédestal de marbre noir, auprès d'un tambour-major de six pieds, orné de son colback et de sa canne à ramages, et galonné de broderies sur toutes les coutures... après quoi de faire venir un coq et de lui demander qui des deux concurrents, de la sylphide ou du tambour-major, mérite le prix de beauté. Il y a mille à parier contre un que le stupide animal opinera en faveur de l'homme de six pieds, le géant à panaches !

Eh bien ! n'en déplaise au vulgaire, cette sentence risible est la même que les bergers Pâris de l'espèce humaine prononcent tous les jours, quand ils décernent au coq le prix de la beauté sur la poule. Le nègre et le barbare préfèrent aussi le flamboyant au simple, et les barbares, hélas ! font la majorité chez nous aussi bien que chez les bêtes ; c'est ce même travers, la manie de l'empanachage, qui a perdu le dahlia et la rose trémière, ces deux fleurs sans parfum dont je parlais plus haut.

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

central. L'initiative des localités peut influer autant et plus que celle du gouvernement sur la transformation sociale dont tout le monde cherche aujourd'hui la voie.

Allyre Bureau.

LES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Lorsque le déplorable principe de l'exploitation des chemins de fer par des compagnies financières prévalut dans les chambres, en 1842, nous avons prévu que l'Etat serait toujours pris pour dupe dans les contrats, et qu'il arriverait pour ces opérations ce qui arrive pour les adjudications d'emprunts, ce qui arrive toutes les fois que le gouvernement traite avec des financiers, c'est-à-dire que les compagnies n'accepteraient les conséquences des contrats et n'en exécuteraient les clauses qu'autant qu'elles y trouveraient des avantages, mais qu'à la moindre menace de perte, ou elles obtiendraient des concessions nouvelles, ou elles manqueraient à leurs engagements.

Nos prévisions viennent d'être pleinement confirmées par la discussion et le vote du projet de loi relatif aux chemins de fer d'Orléans à Bordeaux et de Tours à Nantes.

Ces deux chemins ont été concédés par adjudication publique sur soumissions cachetées en 1844. Les chambres avaient stipulé pour le chemin de Tours à Nantes un maximum de 35 ans. La compagnie adjudicataire soumissionna pour 34 ans. Il était stipulé dans le cahier des charges que la compagnie rembourserait à l'Etat le prix des terrains acquis pour l'établissement de la voie. Ce prix s'élève à 7 millions et demi. Or, voici que la partie exploitée du chemin ne donnant pas tout-à-fait le rendement par kilomètre qui avait été calculé lors de la concession, la compagnie se prétend fondée à demander un dédommagement. Elle demande, et on lui accorde, la remise de la dette de 7 millions et demi contractée envers l'Etat, et une prolongation de 16 ans pour sa concession. En échange, elle veut bien prendre à sa charge pour 2 millions environ de travaux que l'Etat devait encore payer, et elle transportera gratuitement des dépêches et les corps de troupes. Encore faut-il que ce soit un amendement qui lui impose cette dernière condition.

Pour le chemin d'Orléans à Bordeaux, c'est encore mieux. Les chambres avaient fixé un maximum de 41 ans; une compagnie se présente qui soumissionne pour 28 ans moins quelques jours. Alors les trompettes de l'agiotage n'avaient point d'assez belles fanfares pour célébrer la magnificence de l'opération. La ligne de Bordeaux ! c'était la plus belle ligne de France ; elle devait rembourser trois fois, quatre fois son capital; aussi, dès avant l'ordonnance royale, les simples promesses d'actions se négociaient à 315 fr. de prime à la Bourse. Aujourd'hui, ce n'est plus cela. Il est bien vrai que la section d'Orléans à Tours donne des résultats supérieurs à ceux que l'on avait prévus avant l'exploitation; mais, s'écrie M. Bineau, le parcours de Tours à Bordeaux sera très mauvais. — La preuve, s'écrie-t-on ? — C'est à vous de prouver qu'il sera productif, répond le ministre. — En vérité, on nous permettra de trouver la prétention singulière. Comment, nous avons un contrat dont vous avez vous-même posé les termes; vous affirmez que ce contrat vous ruine; vous basez là-dessus une demande d'indemnité que nous pourrions refuser net en exigeant l'exécution du pacte, et vous prétendez que c'est à nous de vous prouver que le contrat ne vous ruinera pas ! Mais, en matière de finances, il y a une logique particulière dont il faut avoir la clef sous peine de n'y rien comprendre. Bref, la compagnie d'Orléans à Bordeaux demande et obtient une prolongation de 22 ans, moyennant quoi elle prend à sa charge environ 4 millions de dépenses, et accepte le transport gratuit des dépêches et des corps de troupes.

En fait, les actions de ces deux lignes se négociaient très mal à la Bourse. Les actionnaires ne répondaient plus aux appels de versements des conseils d'administration. Les compagnies se trouvaient donc dans l'impossibilité d'exécuter les travaux. C'était le cas d'appliquer la clause de déchéance, dira-t-on ; mais la loi est ainsi faite que la compagnie, tout en refusant d'exécuter le contrat, pouvait faire durer dix-huit mois, deux ans la procédure de dépossession ; pendant ce temps, le chemin ne s'achevait pas : bien plus, les travaux commencés se détérioraient, et l'intérêt public souffrait doublement par la fermeture de grands chantiers et par l'ajournement de l'exploitation du chemin. — Voilà une loi bien mal entendue, direz-vous. — Sans doute, mais c'est la loi. — Il faut donc en passer par ce que veulent les compagnies, car, à tout prix, les chemins doivent être achevés. Une seule chose nous étonne dans cette affaire, c'est la modération des compagnies, qui auraient pu demander et obtenir beaucoup plus, puisque toutes les objections étaient réfutées par ce seul argument : il faut que les chemins s'achèvent.

En tout cas, nous ne pouvons qu'applaudir à la sage précaution qu'on a prise, sur la proposition de M. Loyer, d'imposer aux compagnies l'obligation de verser au trésor, l'une 6 millions, l'autre 12, en garantie de l'exécution des travaux ; car s'il arrivait que les actions ne se relevassent pas assez pour engager les actionnaires à faire leurs versements, les compagnies seraient tout aussi fondées qu'elles l'étaient, il y a huit jours, à demander de nouveaux avantages. Ces versements sont prescrits à peine de déchéance sans procédure : à la bonne heure. Mais si le cas se présentait, dans six mois par exemple, comment ferait le gouvernement ? Aurait-il donc plus qu'aujourd'hui les moyens d'achever les chemins et de les exploiter ?

Sur la fin de la discussion, M. Schœlcher a fait adopter un article qui oblige les deux compagnies à fermer à vitres les wagons de 3e classe. La commission a résisté tant qu'elle a pu à cette exigence, et après avoir été battue, elle a réclamé, en paiement de ces carreaux de vitres, une prolongation nouvelle de cinq ans. L'assemblée a jugé qu'elle avait assez accordé jusqu'à nouvel ordre. Peu s'en est fallu cependant qu'elle ne se laissât encore attendrir par le malheureux sort de ces pauvres compagnies financières ; 281 voix seulement contre 268 ont rejeté cette prolongation supplémentaire.

Il faut croire que la majorité n'avait pas le sentiment bien profond d'avoir rempli un acte méritoire en votant cette loi, car elle a jugé convenable de mettre le vote définitif sous le boisseau du scrutin secret. 298 boules blanches contre 228 boules noires ont consacré ce nouveau sacrifice d'une portion de la fortune publique. Toutefois, la discussion n'aura pas été sans enseignement pour l'avenir. Bien qu'elle ait été battue, l'opposition a produit, par l'organe de MM. Grévy, Morellet, Dufournel, Versigny, Paulin Gillon, des arguments qui ne seront pas perdus.

Allyre Bureau.

Garanties municipales.

Nous lisons dans un journal :

« Désirant mettre obstacle à la fraude qui se pratique sur les engrais, le conseil municipal d'Angers, imitant en cela l'exemple donné déjà par la ville de Nantes, vient de voter à l'unanimité la création d'un chantier public, où les substances fertilisantes seront vendues sous le contrôle de l'administration. »

Nous signalons à l'attention publique ce fait, qui renferme le germe d'une révolution économique complète. Ce n'est rien de moins que l'invasion de la vérité dans le commerce, l'établissement des garanties sérieuses pour les acheteurs. Que les municipalités entrent dans cette voie; qu'elles appliquent ce principe de vérité et de garantie à tous les objets dont l'usage général intéresse la vie et la santé des citoyens, elles réaliseront ainsi une des réformes les plus importantes et les plus fécondes; car, sans porter atteinte à la liberté réelle de l'industrie, elles auront frappé d'un coup mortel les spéculations mensongères et les fraudes qui déshonorent si souvent le commerce.

Nous avons souvent et depuis longtemps appelé l'attention du public sur les avantages que l'on pourrait trouver dans la fondation de Boulangeries, de Boucheries, d'Épiceries sociétaires (1). C'est une des applications les plus simples et les plus faciles que l'on puisse faire du principe de l'association volontaire. Avec un capital très restreint, une administration peu compliquée, un certain nombre de consommateurs associés peuvent ainsi se procurer à meilleur marché les denrées de première nécessité, et se mettre à l'abri de toutes les fraudes sur le poids et la qualité, fraudes qui, malheureusement, sont passées à l'état d'usage invétéré dans le commerce. En appliquant ce mode d'organisation au pain, à la viande, aux fruits et aux légumes, à l'épicerie, au bois et à la houille, on résoudrait dans une certaine mesure l'important problème de la vie à bon marché ; car, sur les denrées dont la consommation est journalière, chaque centime d'économie donne 3 fr. 65 c. par an, et dans beaucoup d'industries, dans celles des femmes surtout, 3 fr. 65 c. représentent souvent le salaire d'une semaine entière de travail.

Plusieurs essais heureux dans ce genre ont eu lieu à différentes époques et dans différents centres de population. Nous avons autrefois entretenu nos lecteurs de ceux réalisés à Lyon, à Besançon, à Genève, à Bruxelles, par les soins de la municipalité elle-même. L'article suivant, dont nous devons la communication à l'un des fondateurs de la Boulangerie sociétaire de Nantes, démontre une fois de plus les avantages de ce genre d'institution, et fournit, en outre, toutes les explications nécessaires sur les frais et le mode d'exploitation. C'est un modèle réalisé que l'on peut imiter partout où il se trouvera quelques hommes intelligents et de bonne volonté pour provoquer et diriger l'opération.

BOULANGERIE SOCIÉTAIRE DE NANTES.

Depuis longtemps on a préconisé à juste titre les boulangeries sociétaires, comme le meilleur moyen d'améliorer la qualité du pain, tout en en diminuant le prix. Nantes possède aujourd'hui un établissement de ce genre en pleine prospérité, et dont les effets bienfaisants commencent à se faire sentir d'une manière incontestable. Il peut être utile d'appeler sur ce point l'attention des autres villes, de faire connaître l'organisation de cette boulangerie, les résultats qu'elle produit et l'extension qu'on espère lui donner.

Plusieurs tentatives avaient été faites à Nantes pour fonder une boulangerie par actions; mais elles avaient toujours échoué soit par l'indifférence du public, soit à cause de l'hostilité de l'administration. L'impulsion donnée par la révolution de Février à toutes les idées d'amélioration sociale, permit enfin d'arriver à une réalisation depuis longtemps désirée. L'initiative fut prise par un certain nombre d'ouvriers qui, au commencement de 1849, se réunirent sous le titre d'*Association des Travailleurs de Nantes, pour l'installation d'une boulangerie sociétaire*. Les actions, fixées à 20 fr., et payables par vingtième tous les mois, arrivèrent d'abord assez lentement. Les versements se firent avec peine à cause de la gêne de la plupart des actionnaires. Néanmoins, la commission administrative, voulant à tout prix arriver au but qu'on s'était proposé, se décida, malgré l'exiguité des ressources, à faire construire un four dans un local qui fut généreusement mis à sa disposition par l'un de ses membres. Elle put acquérir la partie indispensable du matériel, et le 13 août 1849, la première fournée de la boulangerie sociétaire fut distribuée aux actionnaires.

L'entreprise donna d'abord des résultats peu favorables. Les deux premiers directeurs qui se succédèrent, l'un ancien mécanicien, l'autre capitaine d'infanterie en disponibilité, étaient très dévoués aux idées d'association, mais fort peu experts en industrie, et n'entendaient rien en comptabilité. La commission administrative elle-même avait beaucoup plus de bonne volonté que d'expérience; de sorte que la société, pendant les quatre ou cinq premiers mois, marcha péniblement et fit des pertes; mais à partir du commencement de janvier 1850, un troisième directeur, ancien boulanger, fut mis à la tête de l'affaire ; une comptabilité tout-à-fait régulière fut organisée, et l'entreprise entra dans

(1) Voir la brochure publiée par la Librairie phalanstérienne, sous ce titre : *Des Boulangeries sociétaires*.

CAUSERIES.

Ils nous ont donc rendu la censure dramatique ! Que le ministère en soit loué, et la majorité aussi !

— *La censure ne pourra jamais être rétablie*, disait un ancien adage. Cet aphorisme étant écrit en toutes lettres dans la Constitution, comme il l'avait été dans toutes les chartes-vérités qui ont fait successivement le bonheur de nos jours, vous concevez qu'il était impossible que la censure ne fût pas restaurée un jour ou l'autre.

Aussi, il y a bien longtemps déjà que je me disais, chaque matin, en contemplant les colonnes officielles du *Moniteur* : —Comment diable s'y prennent-ils donc pour ne pas rétablir la censure ?

Enfin, voilà cette lacune comblée. — Peuple français, de quoi te plains-tu ?—Il est vrai que tu ne te plains pas, par égard pour la gendarmerie.

Le père-noble ne bénira donc pas la jeune première sans l'approbation de M. Baroche ; le traître ne recevra désormais le châtiment de ses crimes qu'avec le visa ministériel ; nul calembour ne sera livré à la consommation du public avant d'avoir été dégusté par le pouvoir ; M. Anatole n'épousera plus Mlle Clémence devant le trou du souffleur si le gouvernement ne l'encourage, et les directeurs seront tenus, sous peine de 4,000 francs d'amende, d'obtenir préalablement la sanction de l'autorité pour faire chanter en chœur, pendant qu'on baissera le rideau :

> Célébrons le mariage
> De ces deux jeunes époux ;
> Leur félicité, je gage,
> Va faire bien des jaloux.

A l'annonce de cette grande mesure qui donne tant de gages à l'Europe, le czar a fait rétrograder son avant-garde d'un demi kilomètre en avant de ses frontières, et le petit empereur autrichien a licencié immédiatement quatre kaiserlichs et un caporal shlagueur.

Voilà la paix du monde assurée. On conçoit bien après cela que nos représentants s'en aillent en vacances.

Du temps que Louis-Philippe régnait, les censeurs étaient au nombre de quatre, ce qui leur occasionna de la part des auteurs mutilés par eux plus d'une plaisanterie renouvelée de ce dicton bien connu : *avoir de l'esprit comme quatre*.

Ces vaudevillistes ne respectent rien.

Cette fois-ci, nous en avons cinq, et je crois même qu'on les paie plus cher qu'autrefois. Il faut bien faire des économies. L'état est gêné, et les compagnies de chemins de fer manquent des choses les plus nécessaires à la vie.

C'est à tort qu'on a représenté la censure armée d'une paire de ciseaux. Je crois être utile à mon pays en déracinant ce préjugé populaire. Les exécuteurs dramatiques ne travaillèrent jamais qu'à l'encre rouge.

Comme la censure ne devait pas être rétablie, ainsi que je l'ai dit plus haut, ces messieurs répudiaient énergiquement le nom de censeurs, et traitaient ouvertement de malappris ceux qui les interpellaient par ce titre inconstitutionnel. Ils exigeaient qu'on les appelât *examinateurs dramatiques*. Vous comprenez qu'alors on les abordait rarement sans les qualifier de messieurs les censeurs.

On n'a pas idée des services que ces fonctionnaires ont rendus à la société, sans compter ceux qu'ils vont lui rendre encore.

La plus invisible allusion, la moins palpable atteinte à la religion, à la morale, à la famille, à la propriété de ce temps-là, étaient dépistées par eux avec une finesse qui déconcertait, émerveillait, ébahissait les coupables.

Sous la restauration, un vaudevilliste, issu de Voltaire sans aucun doute, avait eu l'impiété d'écrire, dans le menu d'un dîner commandé par un de ses personnages, *une salade de barbe de capucin*.

Barbe de capucin ! attaque à la religion, mépris des choses saintes, outrage à la majesté du trône et de l'autel; sous prétexte de chicorée. La chose fut délibérée en conseil; *barbe de capucin* fut biffée à l'unanimité, et l'on écrivit en marge, toujours à l'encre rouge : *Mettre toute autre salade*.

Sous la monarchie citoyenne, la censure, légèrement imbue des exécrables principes de la philosophie, accorda aux auteurs dramatiques la liberté de la salade : mais elle fut impitoyable pour les délits politiques.

Un de mes amis, affreusement républicain, ainsi que le prouve sa perversité, faisait dire d'un de ses héros, dans une pièce villageoise : — C'est un faraud, un vaniteux qui ne fréquente que ce qu'il y a de plus cossu dans le pays, le maître d'école, *le brigadier de gendarmerie*, et le garde-champêtre.

La censure de M. Duchâtel ne voulut jamais permettre que l'on tournât en ridicule le pouvoir exécutif de cette époque, même d'une manière aussi indirecte, dans la personne d'un brigadier de gendarmerie. Mon malheureux ami fut obligé de remplacer le brigadier par le sonneur de la paroisse, sous peine de voir sa pièce interdite.

Moi qui vous parle, j'avais eu l'audace de glisser dans un drame un matelot de Normandie qui avait contracté dans ses voyages la déplorable habitude de jurer quelquefois. Je ne prétends pas qu'il soit beau de jurer; mais enfin les matelots jurent; c'est généralement connu, et un auteur dramatique est tenu de faire parfois un peu de couleur locale.

Mon matelot jurait donc. Il disait : *S.... tonnerre*, quand il était irrité, et *sacristi*, dans ses moments de bonne humeur. Vous voyez que ce n'était pas fort ambitieux.

Eh bien, ils trouvèrent cela d'une immoralité révoltante. Toutefois, après deux jours de pourparlers, ils voulurent bien condescendre à ne me retrancher que la première syllabe de mes jurons, en sorte que mon matelot eut la permission d'articuler *cré tonnerre* dans les bourrasques, et de prononcer *Cristi* en temps de calme.

Et il y a peut-être des gens qui osent prétendre que la censure ne sert à rien !

On écrirait un gros volume si l'on voulait entreprendre de raconter tous les faits analogues qui recommandent cette institution à la reconnaissance et à l'admiration des siècles.

Je ne crains pas d'affirmer, et j'en appelle au témoignage de tous les directeurs de théâtres et de tous les écrivains dramatiques, que les censeurs se sont invariablement signalés par des travaux de cette importance.

une voie de prospérité qu'elle n'a plus quittée. Aujourd'hui le nombre de ses actionnaires est d'environ 450; elle fabrique de 8 à 9,000 kil. de pain par semaine; grâce aux facilités que lui accorde l'intelligent directeur des paquebots de la Loire, elle expédie du pain à Indret pour les ouvriers de l'établissement national, et à Varades pour les ouvriers du chemin de fer; enfin, chaque quinzaine le compte de gestion se solde par un bénéfice assez important.

Afin de faciliter l'initiative d'une œuvre si éminemment utile, nous croyons devoir donner quelques détails sur les statuts de l'entreprise, sur les dépenses qu'elle a occasionnées et sur ses résultats financiers.

Chaque action de 20 fr., payable par versements mensuels de 1 fr., donne droit à un intérêt de 3 0/0, et à la consommation du pain nécessaire à la famille de l'actionnaire. La société est administrée par une commission de 9 membres nommée en assemblée générale et renouvelée par tiers chaque année. Cette commission choisit et surveille le directeur chargé de la gestion. La boulangerie ne délivre de pain qu'à ses actionnaires, et n'en vend jamais au public. Elle ne produit qu'une seule qualité, le pain deuxième ou batelier, sous forme longue de 1 kil. 500, 3 kil. et 6 kil. Ce pain, fabriqué sans aucun mélange, avec des farines deuxièmes pures, est excellent et au moins égal au pain blanc des boulangers de la ville. La commission l'a livré aux actionnaires pendant les quatre premiers mois à 1 fr. 40 c. les 6 kil., tandis que la taxe municipale du pain batelier était de 1 fr. 42 c. 1/2; cette taxe ayant ensuite baissé, la commission maintint presque toujours son prix à un taux inférieur. Les 6 kilogrammes coûtent aujourd'hui 1 fr. 30 c., au lieu de 1 fr. 35 c., et les actionnaires, outre cette économie de 5 centimes, trouvent dans la qualité et dans le poids des avantages considérables.

Il est important de remarquer que la boulangerie sociétaire n'a point été soumise aux prescriptions des décrets ou réglements qui régissent cette industrie; elle n'a point eu besoin de l'autorisation du pouvoir municipal; elle ne reconnaît pas l'autorité du syndicat de la boulangerie. La commission administrative a pensé que l'article 13 de la Constitution, en *garantissant aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie*, avait très explicitement aboli tous les anciens réglements qui empêchent de fabriquer du pain sans autorisation; elle croit, en outre, que lors même qu'on voudrait considérer comme lettre morte cet article de la Constitution, les réglements qui soumettent à certaines formalités le *commerce* de la boulangerie, ne pouvaient s'appliquer à une association de citoyens qui se réunissent pour fabriquer en commun leur pain et se le distribuer entre eux, sans jamais en vendre au public.

Cette opinion a été pleinement confirmée par une lettre remarquable de M. Dumas. Le comité de la boulangerie, ayant en effet consulté le ministre de l'agriculture et du commerce au sujet de tracasseries incessantes que lui suscitait la police municipale, a reçu la réponse que voici :

« Paris, 24 mai 1850.

» Monsieur,

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer le 24 décembre dernier, j'ai communiqué à M. le préfet de la Loire-Inférieure la lettre par laquelle vous aviez consulté mon département sur la légalité de la société que vous avez formée à Nantes pour la fabrication du pain.

» M. le préfet, dans sa réponse, confirme vos propres renseignements sur la nature et le but de la Société dont il s'agit. Il reconnaît, d'accord avec M. le maire de Nantes, que, ne vendant pas de pain au public, mais se bornant à le fabriquer pour le compte des sociétaires, elle n'exerce pas la profession de boulanger, et ne saurait, dès-lors, être assujétie aux prescriptions du décret du 14 juin 1813, sur la boulangerie locale. Telle est, en effet, l'opinion que j'avais exprimée dans les instructions précédemment adressées à M. le préfet, et je suis heureux que les informations fournies par ce fonctionnaire me permettent d'applaudir à la légalité, non moins qu'à l'objet philanthropique de de votre entreprise.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» Le ministre de l'agriculture et du commerce,

» DUMAS. »

Nous allons maintenant donner quelques détails techniques sur l'entreprise :

Les frais de matériel de la boulangerie sociétaire se sont élevés jusqu'à ce jour à 4,128 fr. 90 c. Il est probable qu'avec un peu plus d'expérience et de savoir-faire que n'en avait la commission à son début, on pourrait à bien moins de frais s'installer dans les mêmes conditions. Quoi qu'il en soit, voici le détail de cette dépense :

1° Appropriation du local.				
Cloisons, plafond, menuiserie, etc.			650	65
2° Four.				
Maçonnerie, à prix convenu.	460 f.	»	751	50
Porte, cheminée, tuyaux, accessoires.	291	50		
3° Matériel de fabrication.				
Un pétrin en chêne et son tour.	203	»	704	95
Une caisse à farine.	26	»		
84 panne-tons et couverture en toile.	106	40		
Deux étouffoirs et une chaudière en cuivre.	131	50		
Bascule, balances, romaines.	82	50		
Une pendule.	16	»		
Pelles, ringard, brosses, objets divers.	137	85		
4° Matériel de distribution.				
Trois chevaux et leurs harnais.	545	30	1394	15
Charrettes à pain.	738	»		
Dix caisses à pain, pour Indret.	55	»		
Matériel d'écurie.	55	85		
5° Frais de bureau et dépenses diverses.				
Table, caisse à trois serrures.	85	85	627	65
Registres, imprimés, timbre.	150	15		
Frais divers de premier établissement.	219	55		
Dépenses diverses jusqu'au 13 juillet.	172	10		
Total des frais de matériel jusqu'au 13 juillet.			4128	90

Nous avons dit que pendant les cinq premiers mois la boulangerie mal administrée avait fait des pertes. Quoique aucune comptabilité régulière n'ait été tenue, on peut établir à peu près de la manière suivante les résultats de cette première période, jusqu'au 10 janvier.

DÉPENSES.		RECETTES.	
329 culasses de farine	14480 f. 00 c.	45500 kil. de pain à 0 f. 23 c. 1/3	10616 f. 67 c.
Frais de toute nature	3497 — —	26062 kil. de pain à 0 f. 22 c. 1/2	5863 95
		Produits divers	871 09
		Balance en perte	625 29
Total	17977 00	Total	17977 00

A partir du 10 janvier, les écritures, très régulièrement tenues, permettent d'établir un compte de gestion détaillé. Le voici pour une période d'environ 6 mois, comprise entre le 10 janvier et le 13 juillet dernier.

DÉPENSES.		RECETTES.	
875 culasses de farine	35356 f. 87 c.	91310 kil. 25 de pain à 0 f. 22 c. 1/2	20544 f. 99 c.
4525 fagots	1322 48	49781 kil. 50 de pain à 0 f. 21 c. 1/4	10578 46
1614 kil. de sel	242 10	53199 kil. de pain à 0 f. 21 c. 2/3	11526 32
Trait. du directeur	633 30	875 sacs vides	1312 50
Salaire des boulang.	1500 22	Produits divers	762 24
Frais de distribut.	2002 21		
Dépenses div., escomptes, impress., frais judiciaires	1023 13		
Total	42680 54		
Balance du bénéfice	2043 96		
Total	44724 50	Total	44724 50

Ce bénéfice de 2,043 fr. 96 c., diminué des pertes de la première période, se réduit à 1,418 fr. 67 c. La situation de l'entreprise au 13 juillet conduit au même résultat :

ACTIF.		PASSIF.	
Valeur du matériel	4128 f. 90 c.	Capital de 446 actions	8720 f. 00 c.
En caisse au 13 juil.	4062 74	Cautionnement du chef distributeur	159 35
Dû par l'agent, à Indret	419 86	Dû à divers	2335 78
Approvisionnem. au 13 juillet	846 50	Total	11415 11
Dû par les actionnaires pr actions souscrites et non entièrem. soldées	3424 [illegible]	Bénéfice	1418 67
Total	12833 80	Total égal	12833 80

En examinant les chiffres que nous venons de donner pour la période du 10 janvier au 13 juillet, on reconnaît :

Que 875 culasses de farine de 157 kilog. ont produit 194,290 kilog. 75 de pain, ce qui, en déduisant 3 culasses cédées en détail aux actionnaires, donne un rendement de 141,92 0/0;

Que cette quantité de pain a été vendue 42,649 fr. 77 c., ce qui porte le prix de 1 kilog. à 21 c. 95;

Que ce prix moyen se décompose de la manière suivante :

704 grammes de farine, déduction faite du prix du sac			17	46
Bois	0	72	3	44
Sel	0	08		
Direction	0	33		
Fabrication	0	77		
Distribution	1	03		
Dépenses diverses, déduction faite des produits divers	0	51		
Bénéfice			1	05
Prix moyen de 1 kilogramme de pain			21	95

Les détails que nous venons de donner paraîtront peut-être un peu minutieux; mais ils ont pour but de faire apprécier exactement les opérations de la boulangerie sociétaire, et de permettre à ceux qui voudraient imiter une pareille œuvre d'établir leurs calculs sur des bases certaines. Il nous reste à dire quelques mots des développements que cette institution pourra prendre.

Jusqu'à présent, elle est installée dans un emplacement très resserré et peu commode, que l'on ne doit considérer que comme provisoire. D'ailleurs, on a presque complétement suivi les errements ordinaires, soit pour la construction du four, soit pour la manipulation de la pâte. Il était prudent d'en agir ainsi à l'origine, car les fours ou pétrins perfectionnés ne peuvent être employés avec avantage que dans une fabrication sur grande échelle, et on a commencé par ne faire qu'une ou deux fournées chaque jour. Mais actuellement, la boulangerie, fabriquant six et sept fournées par jour, en est arrivée à ce point que son local et son matériel ne sont plus suffisants pour répondre au nombre toujours croissant de ses actionnaires. Aussi l'intention de la commission est-elle de changer prochainement de local et de s'établir dans de meilleures conditions. Pour avoir un bâtiment parfaitement approprié au but qu'on se propose, il faudrait le construire exprès, sur un terrain de quatre à cinq cents mètres carrés. Une société spéciale, au capital de 12 ou 15,000 francs, va se charger de cette construction, pour la louer ensuite, sur le pied de 4 à 5 pour cent du capital, à la société de la boulangerie. On pourra alors avoir deux fours, dont un au moins dans un système perfectionné, comme celui de Mouchot ou de Lespinasse; on songera peut-être aussi à un pétrin mécanique; on adoptera enfin tous les perfectionnements récemment découverts et qui, en procurant des économies, permettront d'améliorer encore la qualité du pain ou d'en diminuer le prix.

La Féodalité financière.

On lit dans le *Siècle* :

« Sous prétexte de communisme, on veut enlever à l'Etat la direction de services publics très importants, nous le voulons bien; mais il est une autre sorte de communisme qui est plus dangereux peut-être et dont on ne se défie pas assez, c'est celui qui consiste à exploiter l'Etat lui-même, et à puiser impunément dans ses coffres, comme viennent de le faire les compagnies de Tours à Nantes et d'Orléans à Bordeaux, comme veut le faire aussi la compagnie à laquelle M. le ministre des travaux publics rêve de concéder la ligne de Paris à Lyon. Ce communisme, si l'on n'y prend garde, dévorera le budget; il y a là le *germe d'une institution féodale* contre laquelle nous ne saurions trop énergiquement protester. »

Que le *Siècle* y regarde de plus près, il verra que ce n'est plus un germe, mais un redoutable polype qui gagne tous les jours en étendue et en profondeur, et qui dévore la sève de tout le corps social. Là est le véritable danger aujourd'hui : nous sommes heureux de voir que l'attention du *Siècle* s'y porte. Quand on connaît le siége et la nature du mal, on trouve plus facilement le remède.

Aussi leur gouvernement respectif leur a toujours donné la croix en sus de leurs appointements. Je me plais à croire que le pouvoir actuel est incapable de se comporter moins libéralement à l'égard de ses examinateurs.

Il y a aussi les inspecteurs, dont la fonction n'est pas moins recommandable. Ceux-là se transportent à domicile, c'est-à-dire dans les coulisses, les jours de répétition générale, afin d'inspecter, ainsi que leur qualification l'indique, les costumes, les déguisements, le maintien, la physionomie et jusqu'à la prononciation des acteurs dont leurs collègues de l'encre rouge ont épluché, biffé et corrigé les rôles.

C'est à eux qu'appartient la mission de surveiller les chapeaux emblématiques, les culottes politiques, les gilets immoraux, et les cravates socialistes; de rogner les nez allégoriques et les oreilles factieuses; de supprimer les moustaches démagogiques, les favoris séditieux et les perruques incendiaires.

Ces gens-là ont rendu des artistes bien malheureux. Tous les foyers racontent à ce sujet les infortunes de Moëssard.

Moëssard, l'excellent Moëssard, qui joua si longtemps les pères nobles à la Porte-Saint-Martin, *mossieu Moëssard*, comme l'appelaient les gamins du paradis, par respect pour le prix Montyon que lui avaient valu ses bonnes œuvres, Moëssard ressemblait à Louis XVI.

Quand sa bonne grosse figure était ornée d'une perruque poudrée, l'illusion était si frappante, que le gouvernement de la restauration résolut d'exercer la plus active surveillance sur les perruques de Moëssard.

M. de Coisy, qui remplissait alors les fonctions d'inspecteur des théâtres, était chargé de cette délicate mission.

Chaque fois donc qu'un nouveau rôle imposait au pauvre artiste une coiffure poudrée, le choix de cette chevelure amenait une lutte interminable entre le comédien et l'inspecteur.

C'était une boucle trop authentique, un toupet trop saisissant, une aile de pigeon tout-à-fait incontestable, une queue d'une irréfutable vérité; il fallait, de par le roi, déranger ceci, modifier cela, supprimer tel détail, ajouter tel incident. Les coiffeurs étaient sur les dents; le directeur se donnait au diable; les auteurs furieux réclamaient l'inviolabilité de la perruque, au nom de la vérité historique, et le malheureux Moëssard, sur la tête de qui éclataient toutes ces tempêtes et se livraient toutes ces batailles, maudissait le roi et les perruques, la censure et les auteurs, le dix-huitième siècle et le mélodrame.

Un soir, enfin, au moment d'entrer en scène, poussé à bout par les persécutions de M. de Coisy, qui le sommait de changer pour la trente-deuxième fois sa tête, Moëssard, saisi d'une sainte fureur, s'écria en enfonçant fièrement son tricorne sur sa coiffure poudrée :

— Non, non, non, monsieur, je ne changerai pas ma perruque; puisque je ressemble à Louis XVI, qu'on me guillotine, et qu'on donne une pension à ma veuve et à mes enfants!

Malgré ce beau moment d'indignation, les tribulations de Moëssard ne finirent qu'à la Révolution de Juillet. Heureusement qu'il ne ressemblait pas à Louis-Philippe : il en a souvent remercié la Providence.

On pourrait croire, d'après tout ce qui précède, qu'il n'y a absolument que les censeurs à qui soit utile et profitable le rétablissement de la censure. Qu'on se détrompe!

Il se trouve encore une classe de travailleurs qui a dû se confondre en actions de grâces vis-à-vis de M. le ministre de l'intérieur, à propos de ce rétablissement.

Ce sont les copistes, dont cette mesure triple la besogne et le salaire. A quelque chose malheur est bon.

Entraver le théâtre, entraver la librairie, entraver la presse, s'opposer par tous les moyens possibles à l'expansion de la pensée humaine, voilà donc ce que ces messieurs appel'ent gouverner!

Restaurer les vieux abus, ressusciter les anciennes coutumes, rattacher une à une les entraves surannées du génie des peuples déjà tant de fois brisées, voilà ce qui constitue l'idéal de l'homme d'Etat.

Ils ajustent tant bien que mal de vieux moellons sur une ruine, et ils appellent cela reconstruire un édifice.

Et ils se fâchent quand on prend la permission de se moquer d'eux.

Ces hommes pratiques, bouffis de leur importance, enivrés de leur orgueil, ces prétendus conducteurs du genre humain, qui n'ont jamais su que faire tourner l'humanité dans le manége de la routine, la corde au cou et le bandeau de l'ignorance sur les yeux, ils prétendent qu'on les honore; ils exigent qu'on les admire : volontiers vous contraindraient-ils à ne passer devant eux que la tête basse, en saluant leurs galons fanés.

Par ma foi, messieurs, puisque vous vous obstinez à jouer toujours la même pièce, vous serez sifflés tant que vous resterez sur les planches. Prenez-en votre parti, et pardon de la liberté!

Le sifflet, vous le savez, c'est la censure du public, la seule bonne, la seule vraie. Cette censure-là suffit à la longue pour faire tomber les mauvais ouvrages, et, quand on veut la lui ravir, le parterre casse les banquettes.

Il paraît que décidément nous n'aurons pas de camp à Versailles. Cette nouvelle est loin de me rassurer, car enfin nous possédons plus de cent-vingt mille homme tant à Paris que dans la banlieue, et il est inconcevable qu'en temps de paix une capitale soit si mal gardée.

Sans compter que les voyageurs y abondent. Suivant les rapports de M. le préfet de police, vingt-trois Russes sont arrivés tout récemment dans divers hôtels. Ces Russes ne peuvent être envoyés que par Nicolas, et un coup de main est sitôt fait!

Si un beau matin nous allions nous réveiller cosaques! Je ne le pardonnerais pas à la commission qui refuse un crédit pour l'établissement de ce camp tutélaire.

Quelle misérable économie! — Et c'est M. Oudinot, un homme qui a pris une capitale de sa propre main, qui retire ainsi au gouvernement les moyens d'assurer la sécurité de la nôtre!

A qui se fier désormais, grand Dieu! — A personne. Aussi je me défie de tout, excepté du coup d'Etat.

La censure étant instituée, à ce qu'on dit, pour interdire les parodies politiques, nous n'aurons pas l'agrément de voir jouer celle là.

Pour ma part, j'en suis presque fâché; je ne croyais pas à un succès; mais on a l'esprit si mal fait dans le monde actuel, qu'on ne voit pas sans quelque plaisir tomber les pièces d'autrui.

O censure, sois donc maudite!

Eugène Nus.

L'AMÉRIQUE ET LA DÉMOCRATIE.

Depuis plusieurs années, depuis la présidence de Jackson, de Polk et de Taylor, l'influence politique extérieure des États-Unis se dessine et s'étend.

L'annexion du Texas, l'agrandissement sur l'Orégon, la cession de la Californie, ont donné aux Etats-Unis une importance politique qu'ils n'avaient point avant 1840.

Ces trois actes d'agrandissement, accomplis malgré le gouvernement anglais, prouvent l'irrésistible force d'expansion de l'Union américaine.

Le fameux message du président Polk en 1845 a porté ses fruits, comme toute question carrément posée, comme tout acte d'une volonté ferme et hardie.

Polk posait avec raison, vis-à-vis des états européens qui, sans réciprocité, voulaient s'immiscer dans les affaires du Nouveau-Monde, le principe du SYSTÈME AMÉRICAIN.

Ce principe repoussait toute influence politique de l'Europe sur l'Amérique ; le président Polk le formulait ainsi :

« .... Dernièrement, certaines Puissances européennes ont » imaginé une doctrine d'équilibre applicable à ce continent-ci, » dans le but d'arrêter notre marche ascendante.

» Les Etats-Unis désirent sincèrement conserver des rapports » de bonne intelligence avec tous les peuples, mais ils ne peuvent, » sans rompre le silence, permettre à une puissance européenne, » *quelle qu'elle soit*, d'intervenir dsns les affaires du continent de » l'Amérique du Nord ; et si jamais une pareille tentative était » faite, les Etats-Unis seraient prêts à la repousser, sans s'inquiéter » des dangers et des chances de la lutte (*Will be ready to resist* » *it at any and all hazards*).

« ...... La rivalité des divers souverains en Europe, la crainte » que l'un d'eux ne devienne trop puissant, les engagent à dési» rer l'établissement de ce qu'ils appellent l'*équilibre du pouvoir*.

» Cette doctrine ne saurait s'appliquer au continent de l'Amé» rique du Nord, surtout aux Etats-Unis. Nous maintiendrons » toujours le principe : que le peuple de ce continent a le droit » de régler *seul* sa destinée. Si une partie de ces états, consti» tuant un état indépendant, proposait de se réunir à notre Con» fédération, ce serait une question à résoudre entre nous, sans » aucune intervention étrangère. Nous ne permettrons jamais » que des Puissances européennes interviennent pour empêcher » cette union, sous le prétexte qu'elle pourrait troubler l'*équili*» *bre du Pouvoir* qu'elles désireraient maintenir sur notre conti» nent. »

A cette époque, nous faisions suivre la franche et loyale déclaration de Polk des réflexions suivantes, qui se sont réalisées en tout point :

« Nous croyons être les fidèles interprètes du Message en proclamant que la pensée du président Polk n'est pas de faire de l'Amérique une contrée à part, qui aurait une vie politique à elle seule, séparée de celle du vieux continent ; cette pensée serait anti-démocratique, anti-sociale.

» Le président Polk n'a voulu, évidemment, que protester contre l'état d'isolement dans lequel la politique anglaise laisse l'Amérique. Pourquoi, lorsqu'il s'agit de grandes questions, l'Amérique n'est-elle pas consultée ? Les États-Unis et le Brésil ont pourtant une force maritime réelle, et, ne fût-ce que sous ce rapport, ces nations devraient être appelées à donner leur avis dans ce que l'on appelle le concert européen, qui, en définitive, embrasse les intérêts du monde entier. « Vous prétendez nous mettre à l'écart, s'écrie la plus puissante des républiques du Nouveau-Monde, eh bien ! nous aussi, nous aurons une politique, nous aurons la politique et le concert américains. » Que répondre à cet argument ? »

Cependant les paroles de Polk eurent du retentissement ; elles trouvèrent un écho dans le cœur encore ardent du vénérable centenaire J.-Q. Adams, qui, un mois après, à propos de la question de l'Orégon, s'écriait :

..... « Si la guerre vient, ce qu'à Dieu ne plaise ! et ce dont je » n'ai aucune appréhension, j'espère que le pays s'y jettera tout » entier, comme un seul cœur et une seule main ; et s'il en est » ainsi, je crois que la difficulté ne sera pas longue entre nous et » la Grande-Bretagne, à laquelle il ne restera bientôt, ni l'Oré» gon, *ni même un pouce de terrain au nord de la latitude de* » *cette contrée*. »

Certes, les paroles de l'ultra-démocrate Polk et de l'ancien président whig J.-Q. Adams, l'ami de la paix, avaient une portée nationale latente qui devait se manifester bientôt : il en sortit, en Amérique, la guerre du Mexique, la fondation de la puissance de l'Union sur l'Océan-Pacifique ; — en Europe, l'apparition et la station d'une flotte de 300 canons et de 2,000 hommes sur les côtes de l'Italie, à la Spezzia.

Sur le Pacifique, par la baie de San-Francisco de Californie et l'isthme de Nicaragua, à travers lequel le gouvernement de ce pays a autorisé les Américains à ouvrir une communication océanique, les Etats-Unis vont porter la vie aux terres qui se baignent dans le grand océan, et réveiller l'activité des mers de l'Inde, de la Chine et du Japon. — Travail immense, mais qui, en moins de dix ans, aura produit des résultats aussi gigantesques qu'imprévus.

Sur la Méditerrannée, le pavillon aux étoiles d'argent fera scintiller sur l'Italie, et par delà les monts, en Suisse, et par delà l'Adriatique, en Hongrie, l'espoir d'une prochaine résurrection démocratique.

Il n'est pas jusqu'à la lointaine Constantinople, qui compte aujourd'hui un ministre des Etats-Unis à la hauteur de sa mission (1).

L'Europe démocratique doit saluer dans le président Taylor, trop tôt enlevé aux idées franchement libérales, un whig, homme de cœur, qui comprenait les souffrances des peuples foulés aux pieds par le despotisme. La chaleureuse sympathie de Taylor pour les causes hongroises et italiennes, celle de son ministre John M. Clayton, ont pris un rang considérable dans l'histoire. Certes, si la Hongrie n'avait pas inopinément *capitulé* à Vilagos, le 13 août 1849, en se donnant sans conditions aux Russes, les Etat-Unis auraient fait plus que protester contre la politique autrichienne.

Ces exemples de fraternité démocratique ne seront pas perdus. Si le vice-président Fillmore, arrivé au Pouvoir par la mort inattendue de Taylor, ne se montre pas un homme politique, d'énergie et de courage, le Congrès de Washington saura placer l'Union à la hauteur de ses destinés nouvelles.

Pendant que les pouvoirs de la France s'applaudissent de renier leur origine démocratique et cherchent à paralyser l'élan national au dedans et au dehors, la mission de Etats-Unis est de redoubler de sympathie pour l'avènement de la régénération européenne.

C'est sur l'Europe démocratique, sur l'Europe maîtresse d'elle-même par l'indépendance et la souveraineté de ses DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS d'hommes, que l'Amérique trouvera le point d'appui du puissant levier commercial qui doit profondément remuer les entrailles de l'Asie, de l'Afrique de l'Océanie.

Voilà l'œuvre.

Les Etats-Unis n'y failliront pas. Ils se meuvent dans l'action des grandes entreprises. Le jour de la délivrance, ils apparaîtront devant les rois dans toute leur puissance maritime.

Le drapeau qui flotte sur le Capitole de Washington saura couvrir de son influence le suprême effort des peuples. La démocratie est UNE, les océans ne sont pas assez vastes pour la diviser, leurs flots ne sont pas assez impétueux pour la briser.

(1) M. Marsh, depuis février 1850.

Le président Fillmore vient de former le nouveau cabinet, à la tête duquel il a placé l'illustre orateur whig, M. Daniel Webster.

Nous applaudissons à cette nomination, si, comme tout nous porte à le croire, M. Daniel Webster conserve aux affaires le même esprit d'indépendance et d'énergie qu'il a manifesté dans son fameux discours de Boston, en novembre 1849, à propos de la question des réfugiés hongrois.

M. Webster a dit : « L'empereur de Russie est dans son pays » à la fois le suprême législateur et le chef du pouvoir exécu» tif ; mais, grâce à Dieu, il n'est pas le suprême législateur du » droit des gens, et toute offense envers celui-ci est une offense » envers les droits du monde civilisé (*Ecoutez ! Ecoutez !*). Si » l'empereur de Russie foule aux pieds le droit des gens à pro» pos de la Turquie ou dans tout autre cas, le monde entier a » le droit de le mettre en jugement et de demander son châti» ment » (Très bien, très bien !)

Nous souhaitons, pour l'honneur et l'influence des Etats-Unis à l'extérieur, que le nouveau ministère se pénètre bien de cette pensée de M. Webster.

L'humanité a des droits imprescriptibles, et il est temps que la Démocratie les fasse valoir envers et contre tous.

Au départ du dernier paquebot (*l'Atlantic*), les Français de New-Yorck se préparaient à faire une ovation fraternelle « au défenseur de la liberté romaine, » le général Garibaldi. — C'est là une belle et noble pensée.

Porreymond.

Revue parlementaire.

La discussion du budget des recettes, si toutefois on peut dire qu'il y a eu discussion, a été terminée dans la séance du 3 août, et le vote du dernier article ainsi que le vote sur l'ensemble ont été renvoyés après l'adoption des diverses lois de crédits indispensables à la continuation des services pendant la prorogation.

Les deux premières séances de la semaine ont été remplies par la discussion de la loi relative aux chemins de fer d'Orléans à Bordeaux et de Tours à Nantes, par l'adoption d'un projet de loi ayant pour but de faire rentrer la banque de France dans la limite de ses anciens statuts, et de supprimer, par conséquent, le cours forcé des billets.

La séance de mercredi 7 août a été véritablement la dernière. Elle a été remplie par treize scrutins de division, séparés entre eux par la simple lecture des lois de crédits qu'il s'agissait de voter.

La dernière discussion, un peu sérieuse, a porté sur une mesure de compression, un projet de loi relatif à la presse dans les colonies. Ce projet, réclamé par le ministre comme étant de l'urgence la plus absolue, vivement combattu par MM. de Greslan et Pécoul, qui ne sont pas suspects de trop d'amour pour la liberté de la presse, et par MM. Bissette et Perrinon, a été adopté.

Toutefois, l'assemblée ne s'est point encore séparée, et elle a mis à l'ordre du jour de jeudi les rapports de pétitions.

Un assez grand nombre de membres assistaient encore à cette séance, où le bruit des conversations particulières couvrait complétement la voix des représentants.

M. le ministre du commerce a déposé un projet de loi relatif à la création d'institutions de crédit foncier, projet élaboré par le conseil d'état et revu par le gouvernement. L'Assemblée a prononcé le renvoi à la commission du crédit foncier ; mais, le lendemain, M. Chegaray a déclaré, au nom de cette commission, qu'elle ne pouvait se considérer comme régulièrement saisie, attendu que le ministre n'avait pas joint au projet l'avis du conseil d'Etat, formalité prescrite par l'art. 75 de la Constitution et par la loi organique du conseil d'Etat. Cette omission parait d'autant plus grave que le ministre est en dissidence avec le conseil d'Etat sur un point capital ; la garantie de l'Etat proposée par le gouvernement. L'Assemblée n'étant pas en nombre, n'a pu prendre aucune décision, et la chose restera en suspens jusqu'à la rentrée des vacances.

M. Ch. Lagrange a vainement demandé que l'on mît à l'ordre du jour sa proposition tendant à autoriser les représentants présents à Paris à assister aux séances de la commission de permanence.

Diverses demandes d'interpellations ont été renvoyées après la prorogation.

Dans cette même séance, M. Cordier a déposé le rapport de la douzième commission d'initiative parlementaire sur la proposition de MM. Chapot, Dufournel et autres, relativement à la concession du chemin de fer de Paris à Avignon. Le rapport conclut à la prise en considération de cette proposition qui, si elle était adoptée, ferait enfin sortir le gouvernement du déplorable système des compagnies.

Le vendredi, la séance a été levée à trois heures un quart, l'assemblée n'étant pas en nombre, et sans indication d'ordre du jour pour le lendemain. Ainsi s'est terminée cette laborieuse session.

A. B.

La liberté de l'enseignement.

Un de nos amis, M. Allix, professeur, est auteur d'une méthode d'enseignement de la lecture, à l'aide de laquelle il conduit ses élèves, enfants ou adultes, à lire couramment au bout de quinze leçons. M. Allix, après avoir expérimenté sa méthode à Paris dans plusieurs cours gratuits, s'est rendu à Niort, où, dans un premier cours également gratuit, il a obtenu d'excellents résultats. Un journal de la localité, *L'œil du Peuple*, constate qu'à la quatorzième leçon, tous les élèves lurent couramment une nouvelle qui avait été composée tout exprès pour cette expérience. Mais il paraît que M. Allix ne s'était pas mis en règle avec toutes les prescriptions de la loi sur la liberté de l'enseignement, car un procès en police correctionnelle lui fut intenté, et il vient d'être condamné à 50 francs d'amende, et de plus la fermeture de son cours a été ordonnée. Nous n'examinerons pas la question de savoir si M. Allix était ou non en contravention avec les lois qui régissent la matière. Nous nous permettrons seulement de nous émerveiller de ce fait que l'on puisse encourir un châtiment légal pour avoir fait, avec un plein succès, un cours gratuit de lecture en quinze leçons.

Nous croyons savoir, au surplus, que M. Allix se propose de suivre cette affaire jusqu'au dernier degré de juridiction, afin de faire décider si un cours de quinze leçons sur une matière spéciale, doit être assimilé à une école, et comme tel soumis à la formalité de l'autorisation préalable.

A. B.

Compte-rendu de l'Opposition au Peuple.

Citoyens,

Élu par vous représentans à l'Assemblée nationale, nous vous rendons compte aujourd'hui de l'exercice de notre mandat.

Clair, parfaitement défini, ce mandat se résumait en ces mots : Défense de la République, poursuite, élaboration incessante des réformes sociales si nécessaires, si justement, si impatiemment attendues.

Vous le savez, l'élection du 13 mai 1849 nous a mis en minorité au sein du pouvoir souverain. Nous y sommes en face d'adversaires ne voulant, ne comprenant que les institutions du passé, systématiquement opposés à toute réforme, et pesant sur toute discussion, sur toute résolution, du poids de leurs préjugés, de leurs intérêts et de leur nombre.

Eloignés des commissions où les projets de loi se préparent et s'examinent, où se contrôlent de près les recettes et les dépenses de l'Etat, gênés dans l'expression de nos opinions par les entraves mises à la liberté de la tribune, nous avons lutté cependant, lutté avec persévérance, sûrs d'être entendus et compris par le peuple, protestant par la parole, par le vote contre les entreprises de la réaction monarchique et cléricale, signalant, à l'encontre d'une politique de caste, d'égoïsme et de défiance, les bienfaits de la liberté, de l'égalité, de la fraternité.

Ainsi renfermés dans les limites d'une action toute morale, nous n'avons jamais perdu de vue le but suprême de la révolution qui agite le monde, avec des chances diverses, depuis une si longue suite de siècles.

Après l'égalité et la liberté religieuse, la France a proclamé l'égalité et la liberté politique. Elle a fait pour cette grande cause la Révolution de 1789 et celle de 1830. Au 24 février 1848, elle a voulu plus encore : elle a voulu qu'à tout membre du corps social fussent assurés les avantages de la solidarité, de l'indépendance dans la profession, l'existence par le travail individuel ou collectif.

Ainsi formulée dans ses conséquences obligées, immédiates, la révolution de 1848 fut accueillie avec enthousiasme par le peuple.

Sur le vaste terrain de la rénovation sociale, le parti républicain démocratique vit se rallier autour de son drapeau tous ces hardis penseurs qui, depuis longtemps, cherchaient dans les profondeurs des sciences économiques et morales la solution du redoutable problème de l'extinction de la misère et de l'abolition du prolétariat.

De ce concours de forces, de cette fusion des idées républicaines et socialistes, il résulta bientôt un accord complet sur les moyens à employer pour traduire en fait les vouloirs du peuple, pour poser les assises de la société nouvelle.

La chaire de l'enseignement, relevée, rehaussée jusqu'à la dignité de la magistrature la plus honorée ;

L'instruction mise à la portée de tous, faite gratuite aux abords de toutes les carrières qu'embrasse l'activité humaine, et préparant ainsi le libre développement des facultés de chacun ;

L'impôt établi, réparti sur les bases absolues de l'éternelle justice, simplifié, uniformisé, exigeant beaucoup de qui possède beaucoup, peu de qui a peu, et ne demandant rien à qui n'a rien ;

L'accès du crédit ouvert à tous les citoyens, et, par le crédit, le droit au travail ;

L'association, cette expression suprême de la puissance du labeur intellectuel et physique, excitée, encouragée, aidée dans ses efforts ;

L'assistance publique, moralisée, ennoblie, substituée à l'aumône, qui dégrade l'homme et asservit le citoyen ;

Chaque peuple disposant de lui-même ; chaque race maîtresse, souveraine de son territoire ;

Tel était, dans son ensemble et indiqué dans ses points capitaux, le programme de la révolution sociale de février.

Ce programme, — qui ne s'en souvient ? — un moment, on put le croire accepté par la classe même dont la révolution supprimait les priviléges politiques et condamnait sans retour les priviléges sociaux.

Mais bientôt l'esprit de caste et de privilége, enhardi par la faiblesse, par les hésitations des directeurs politiques de la révolution, renia les hommages effrayés qu'il lui avait rendus, et entra en lutte contre elle.

Timide d'abord dans ses allures et dans ses paroles, cette réaction ne tarda pas à devenir agressive. Elle se fit jour dans les conseils du gouvernement ; elle pénétra dans l'Assemblée constituante ; elle troubla l'esprit public, et l'on voit sur la Constitution même l'empreinte déplorable des atteintes profondes qu'elle porta au programme de la révolution.

Puis, son audace croissant avec le succès, elle afficha nettement ses desseins et ses prétentions : dans l'ordre politique, il fallait effacer jusqu'à la trace de la révolution de février, reculer jusqu'à la veille du grand jour et plus loin encore en arrière. Dans l'ordre social, il n'y avait qu'une chose à faire : réparer, consolider la forteresse du privilége, battue en brèche, ébranlée par le choc de la raison, de la justice et de la misère.

La République, basée sur la Constitution, était l'obstacle principal à l'exécution de ces projets. La réaction résolut d'en saper les fondements, et elle commença l'œuvre qu'elle a continuée jusqu'ici sans relâche, tantôt par ruse, tantôt à force ouverte.

L'expédition de Rome marqua clairement l'origine de cette phase nouvelle de la politique contre-révolutionnaire. Destruction d'une république sœur de la nôtre, issue comme la nôtre du suffrage universel, rétablissement dans les États romains du gouvernement le plus exécré qui fut jamais, le gouvernement du prêtre et de l'inquisiteur. Ce double résultat ne parut pas trop chèrement acheté au prix du sang de 4 ou 5,000 Français et Italiens, et de 60 ou 80 millions tirés de notre trésor obéré.

Certes, elles durent se dissiper alors les dernières illusions de ces hommes qui avaient rêvé si longtemps l'union de l'Eglise et de l'État, dans l'intérêt de la Démocratie !

Citoyens, c'est au moment où le sang avait coulé déjà dans cette guerre impie, que, délégués par vous, nous vînmes siéger à l'Assemblée souveraine.

Les plus énergiques protestations, les appels à la Constitution, au droit, à la raison d'Etat, les enseignements de l'histoire évoqués à la tribune, tout fut impuissant à faire reculer la majorité, unie au président de la République, dans la voie où elle s'était engagée...

Le 13 juin appartient désormais à l'histoire.

Paris, Lyon, dix-neuf départements furent mis en état de siége, puis immédiatement commencèrent à se produire les lois qui devaient, les unes détruire, les autres amoindrir les droits inscrits dans la Constitution.

Le droit de réunion, atteint le premier, fut supprimé. La liberté de la tribune fut amoindrie par un réglement renouvelé des plus mauvais jours de la monarchie. La liberté de la presse fut plus maltraitée encore, et vit s'augmenter le code des rigueurs suspendues sur sa tête.

Ainsi, dès son origine, en quelques jours, l'Assemblée législative frappa la démocratie socialiste dans les trois principaux moyens dont elle avait disposé jusque-là pour combattre l'erreur et la calomnie, pour propager la vérité, pour instruire le peuple de ses droits et de ses devoirs.

La Constitution avait placé l'urne électorale au chef-lieu du canton, voulant par là soustraire les populations villageoises à

l'influence du château, du presbytère et de l'usure, trois puissances toujours coalisées contre la démocratie. A cette sage disposition, la majorité substitua, de sa pleine autorité, le vote à la commune. C'était altérer l'élection dans sa source.

Mais toutes ces dispositions introduites précipitamment dans la législation ne pouvaient suffire, si graves qu'elles fussent, à empêcher l'expansion du principe vainqueur en février. Pour la démocratie, c'était la gêne, non le supplice mortel : elle avait triomphé de bien d'autres obstacles. La réaction ne l'oubliait pas.

Le mouvement qui emporte le monde vers des destinées sans cesse meilleures est né du progrès des lettres, de la philosophie, des sciences et des arts. A mesure que l'instruction se répand dans les masses, la société secoue la chaîne des erreurs et des préjugés dont elle a été chargée par les castes, par les familles qui l'exploitent à leur profit. Un peuple instruit est un peuple libre ou bien près de conquérir la liberté, cette source divine et intarissable des progrès politiques et sociaux.

La réaction fut logique : elle attaqua l'enseignement public. Une première loi livra à la discrétion des préfets la généreuse phalange des instituteurs communaux ; et, depuis lors, plus de quatre mille de ces dignes et modestes éducateurs du peuple ont expié par la destitution le crime d'avoir inculqué au cœur des enfants du pays l'amour de la République.

Une seconde loi, désorganisant l'enseignement secondaire, préparant la ruine des établissements de l'Etat, affaiblissant le programme des études, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, vint assurer aux congrégations religieuses, et surtout aux jésuites, le monopole prochain de l'enseignement à tous les degrés.

Toutes ces lois, nous les avons combattues, attaquées sans cesse ni relâche ; nous avons disputé le vote pied à pied, article par article. Minorité, parlant à des adversaires dont la résolution était prise par avance, les uns persévérant dans leur vieille haine de la Révolution, les autres reniant leurs opinions de la veille, nous ne pouvions espérer de les ramener à nous par la discussion. Mais, en signalant les atteintes portées à la Constitution, en indiquant l'effet des mesures proposées, en démasquant le but poursuivi, nous pensions au peuple, qui entend toutes les paroles prononcées à la tribune. Nous savions qu'il discernerait sûrement le vrai du faux, le juste de l'injuste, et que la lumière se ferait dans son esprit sur les tendances, sur les projets de la réaction, qui avait réussi jusqu'alors à égarer le suffrage universel.

Les élections du Gard et de la Gironde d'abord, et, peu à près, celles du 10 mars et du 28 avril prouvèrent que nous avions justement présumé de lui.

En ces deux jours mémorables, le suffrage universel, à Paris et dans plusieurs départements, se prononça formellement contre la politique de la majorité et du président de la République. Industriels, commerçants, propriétaires, éclairés enfin sur d'abominables calomnies, désabusés de vaines terreurs ; artistes, soldats, ouvriers des villes et des campagnes, brisant courageusement le joug des obsessions et des influences aristocratiques et cléricales, se donnèrent la main, confondus dans un même sentiment. Saône-et-Loire, le Bas-Rhin, la Haute-Vienne, l'Isère, le Loir et-Cher, la Haute-Loire, les Vosges, la Nièvre et d'autres encore, rivaux de zèle et de dévouement, firent triompher les quatre candidats de la démocratie socialiste.

Et Paris, le cœur de la France, le cerveau de la Révolution, la ville des grandes pensées et des résolutions héroïques, qui, en 1849, avait faibli jusqu'à confier le mandat de représentant à des ennemis jurés du socialisme, Paris, deux fois en six semaines, proclamait son opinion en nommant Carnot, Vidal, de Flotte et Eugène Sue.

Il y avait là un grand enseignement pour la majorité et pour le président de la République. Ils n'y virent qu'un motif de plus de précipiter l'œuvre de la contre-révolution. La démocratie socialiste avait accru ses forces ; ils résolurent d'opposer à ses progrès des obstacles nouveaux.

Peu à près le 10 mars, le président de la République fit présenter à l'Assemblée deux projets de loi, l'un, destiné à restreindre encore la liberté de la presse, avait surtout pour but de supprimer, en les soumettant au timbre, les journaux et les brochures plus spécialement destinés au peuple ; l'autre remettait aux agens du pouvoir exécutif le droit d'interdire toutes réunions électorales.

Malgré nos efforts, ces projets ont été votés par la majorité.

La presse, la tribune des réunions préparatoires à l'élection, c'était le flambeau du suffrage universel ; la réaction souffla dessus : elle était conséquente avec ses intérêts, avec ses terreurs.

Après le 28 avril, elle voulut faire plus : elle résolut de mutiler le suffrage universel lui-même.

Alors encore, ce fut le président de la République qui prit l'initiative. Les listes électorales comprenaient neuf millions de citoyens ; il fit présenter à l'Assemblée un projet de loi qui devait en exclure plus de la moitié.

Dans les lois, dans le monde officiel, la démocratie socialiste a perdu beaucoup de terrain, cela n'est pas douteux. Mais dans les idées, dans les masses populaires, que de progrès depuis quelque temps! Le jour de la justice a lui enfin pour cette grande cause! Calomniée par le privilége, méconnue par l'ignorance, elle triomphe de l'un et de l'autre ; et aujourd'hui, elle recrute ses innombrables phalanges jusqu'au sein de la classe qu'on avait excitée contre elle en dénaturant ses pensées, son but, et les moyens qu'elle veut employer pour constituer la société nouvelle.

Le vieux monde est à bout. Tous le sentent, tous le voient, même ceux qui s'efforcent d'en prolonger les derniers jours en le galvanisant. Insensé qui ne le reconnaîtrait aux secousses seules qui ébranlent de toutes parts le sol européen!

Eh! qui donc serait assez fort, assez puissant pour empêcher la chute de cette société qui s'écroule, pour retarder encore l'avènement du socialisme?

Unis jusqu'ici dans un but de résistance commune, les trois partis qui disposent contre nous de toutes les forces du gouvernement sont arrivés à l'apogée de leur puissance. Les divisions qui éclatent dans leur sein l'indiquent d'une manière certaine : ils n'ont plus qu'à décroître.

Se résigneront-ils cependant à subir la loi de la justice et de la raison? ou bien, tentant un effort violent et désespéré, essaieront-ils une attaque ouverte contre la République, mettant à exécution cette incroyable menace jetée du haut de la tribune : *La guerre de Rome à l'intérieur?*

En d'autres termes, la Révolution de Février accomplira-t-elle son œuvre par le progrès constitutionnel, par le jeu régulier et sincère du suffrage universel, ou sera-t-elle obligée de sévir contre de folles tentatives, de briser de criminelles résistances?

Telle est l'alternative où la France est placée aujourd'hui ; et, malheureusement, l'éventualité la plus probable n'est pas celle que nous appelons de nos vœux. Trop de signes éclatent à l'horizon annonçant d'orageux conflits.

Mais, quel que soit l'avenir que Dieu fasse au peuple d'ici au mois de mai 1852, le devoir de la démocratie socialiste est tout tracé : elle n'y faillira pas.

Par l'étude, par la tribune, par la presse, par la propagande du foyer civique, elle continuera à se préparer à la lutte pacifique du scrutin, qui lui assurera le pouvoir de réaliser ses idées, qui abaissera ses ennemis en exaltant son principe ; et, dans le calme de sa force, l'œil fixé sur l'arche-sainte de la Constitution, retrempant son âme au sentiment du droit et aux grands souvenirs de notre histoire révolutionnaire, chacun se tiendra prêt à être debout au premier mouvement de l'usurpation, d'où qu'elle puisse venir.

Citoyens, les destinées de la société sont en avant, non en arrière ; la République ne reculera pas devant de mesquines ambitions, devant une coalition misérable d'intérêts égoïstes.

Union, persévérance, dévoûment, c'est la devise des saintes causes. Elle est inscrite sur notre drapeau. Restons-y fidèles : la victoire, une victoire prochaine et décisive, sera le prix de nos efforts.

Les membres présents :

MM. Carlos Forel. — G. Lasteyras — Ernest. — Jehl. — Chovelon. — L. Latrade. — Delavallade. — Delbetz. — Lavergne. — Quinet. — H. Sartin. — Ch. Gérard (Bas-Rhin). — Penières. — Mulhenbech. — Salmon (de la Meurthe). — Westercamp. — A. Mie. — E. Péan. — Labrousse. — Frichon aîné. — J. Miot. — Ducoux. — E. Barrault. — A. Clément. — Arnaud (du Var). — Breymand. — Signard. — Cassal. — P. de Flotte. — T. Vignes. — Joly. — Maigne. — Monnier (Haute-Loire). — Duché. — Rouaix. — Salvat. — Dulac. — C. Bertholon. — Saint-Marc-Rigaudie. — Schœlcher. — Chauffour. — Bac. — Charras. — Madet. — Bruckner. — E. Sue. — Pons Tande. — Mathieu (de la Drôme). — E. Valentin. — Terrier. — Burgard. — Ch. Dain. — Rey (de la Drôme). — C. Chouvy. — C. d'Etchegoyen. — Brives. — Denayrouse. — V. Hennequin. — Rongeat. — Bancel Fond. — Rouet. — Chaix. — Rochut. — Curnier. — Belin. — Bandsept. — Gillan. — Rantian. — Renaud. — Jollivet. — A. Perdiguier. — Delebecque. — Bourzat. — Ch. Guilgot. — Savatier-Laroche. — E. Arago. — A. Testelin. — A. Sommier. — Vasseur. — Gleizal. — Pelletier. — Guiter. — Crémieux. — A. Esquiros. — Alexandre Martin. — Vignes.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN.

Une médaille d'or de 300 fr. sera décernée par la Société à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Des Moyens de faire produire à la bienfaisance les meilleurs effets possibles, et d'arriver progressivement à l'amélioration matérielle et morale des populations ouvrières, principalement dans les centres industriels.

En traitant cette question, on devra ne pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas de trouver les moyens d'augmenter les ressources matérielles de la bienfaisance, — les secours de la charité ne faisant bien souvent que creuser l'abîme de misère qu'ils sont destinés à combler, — mais bien plutôt de rendre ces secours de moins en moins nécessaires, en moralisant l'homme, en réveillant dans son cœur le sentiment de sa dignité, en excitant son activité et en lui inspirant la noble ambition de se suffire à lui-même.

Les mémoires devront être adressés avant le 31 décembre à M. le secrétaire de la société.

Le nom de l'auteur devra être renfermé dans un bulletin cacheté, portant une épigraphe qui sera répétée sur le mémoire.

Saint-Quentin, 30 juillet 1850.

Le Président de la Société,
HÉRÉ.

La nouvelle loi sur la presse vient de tuer un des organes les plus consciencieux de la cause des ouvriers. L'*Atelier* annonce lui-même en ces termes l'obligation où il se trouve de suspendre sa publication :

L'*Atelier* est l'un des recueils périodiques mortellement frappés par la nouvelle loi contre la presse.

Obscur, mais persévérant soldat de la démocratie, l'*Atelier* meurt de la mort des braves, sur le champ de bataille.

La loi met à la continuité de l'existence du seul journal d'ouvriers qui ait persévéré une condition qu'il ne peut remplir.

Sous le règne passablement intolérant des conservateurs et de leur élu Louis-Philippe, les publications mensuelles portaient pas d'ombrage, et n'étaient point soumises à la mesure illibérable du cautionnement.

Sous la République démocratique, il en est autrement. Plus que jamais il faut être riche pour avoir le droit de s'adresser au public par la voie de la presse, et ce n'est pas moins de *dix-huit mille francs* qu'il nous faudrait déposer au Trésor pour avoir le privilége de continuer notre œuvre.

Ce privilége, nous ne sommes pas en mesure de l'obtenir. C'est déjà beaucoup que pendant dix longues années nous ayons dû consacrer une partie de notre temps et même une partie de notre modique salaire pour poursuivre cette modeste publication : on n'économise pas à ce métier-là, et l'*Atelier*, par sa périodicité éloignée, par ses défauts littéraires, par son austérité chagrine, était trop dépourvu d'attraits pour battre monnaie.

Si nous avions 18,000 francs à déposer au Trésor, nous aurions la faculté de paraître plus souvent, jusqu'à trois fois par semaine, et par conséquent de donner à notre feuille une valeur de journal qu'elle ne pouvait avoir. Peut-être aurions-nous eu, au milieu du vaste gâchis où nous sommes, un rôle utile à remplir...; mais encore une fois, nous n'avons pas le cautionnement voulu, et nous ne sommes guère gens à savoir le trouver.

Donc, il faut mourir!

La *Feuille du Peuple*, qui, à propos de la loi du suffrage restreint, avait développé cette pensée de Bossuet : *Il n'y a pas de droit contre le droit*, a été acquittée, le 7 août, par le jury de la Seine.

« Avant le 31 mai, fait observer la *Presse*, le jury n'a guère prononcé que des condamnations. C'est sous ses rigueurs que la *Voix du Peuple*, la *Réforme* et la *Démocratie* ont successivement disparu. Depuis la promulgation de la loi électorale, nous n'avons eu à enregistrer que des acquittements : n'est-ce pas une preuve que cette date, en marquant la limite extrême de la réaction, a marqué en même temps le réveil de l'opinion? »

Dans sa séance du 3 août, l'Assemblée législative a été appelée à statuer sur les demandes en autorisation de poursuites dirigées contre notre ami et collaborateur Victor Hennequin, l'une à la requête du procureur général, les deux autres à la requête de M. Ernest Grégoire. A la suite des explications claires et loyales fournies par V. Hennequin, et nonobstant l'insistance peu convenable de M. Baze, rapporteur de la commission, qui avait conclu à l'autorisation des poursuites, l'Assemblée, à une très grande majorité, a refusé cette autorisation.

En exécution des condamnations prononcées contre la *Démocratie pacifique* avant le 31 mai, notre ami Ferdinand Guillon s'est constitué prisonnier le 15 juin dernier, et il est actuellement détenu dans la prison de Sainte-Pélagie.

La question de l'admission de M. de Rothschild, nommé par la cité de Londres, a soulevé une longue et solennelle discussion dans la chambre des communes. On sait le respect que les Anglais professent pour les formes légales ; or, la loi relative au triple serment imposé aux députés porte que ce serment doit être prêté sur l'Evangile ; de plus, l'une des formules renferme cette phrase : *sur la vraie foi d'un chrétien*. M. de Rothschild, en sa qualité de juif, ne pouvait ni jurer sur l'Evangile, auquel il ne croit pas, ni s'engager au nom d'une foi qui n'est pas la sienne. Sur la première difficulté, la chambre, après de très longs débats, a fini par autoriser M. de Rothschild à jurer sur l'Ancien-Testament, et c'est ainsi qu'il a prononcé les deux premières formules du serment. Mais quand il s'est agi de modifier les termes de la troisième formule en retranchant la phrase sacramentelle *sur la vraie foi d'un chrétien*, la discussion s'est engagée de nouveau. Tout le monde s'accordait bien à trouver que, dans l'espèce, l'application stricte de la loi conduisait à une absurdité ridicule ; mais la majorité ne pouvait pas consentir à transiger avec un texte.

Dans cette situation embarrassante, la chambre a pris un moyen terme. Elle a décidé que M. de Rothschild n'ayant pas prêté le serment d'abjuration dans les termes voulus par la loi, ne pouvait être admis à siéger, mais que son siége n'était pas pour cela vacant, puisque l'honorable représentant de la Cité *était libre* de prêter le serment qui lui ouvrirait les portes de la chambre.

Il est bien vrai que M. Rothschild, *juif*, est parfaitement libre de jurer *sur la vraie foi d'un chrétien*, mais il n'est pas moins vrai que ce serment n'engagerait pas beaucoup sa conscience.

La chambre a déclaré, en outre, qu'à la prochaine occasion et dans la prochaine session, elle prendrait en sérieuse considération la forme du serment d'abjuration, afin que les sujets de Sa Majesté professant la religion juive puissent jouir de leurs droits.

En attendant, le siége du représentant de la Cité continuera à n'être ni vacant ni occupé.

AVIS A NOS ABONNÉS.

La *Démocratie pacifique hebdomadaire* sera servie à nos anciens abonnés avec prorogations d'échéance déterminées ci-après, en compensation du temps qui restait à courir sur leur abonnement au journal quotidien, à partir du 1er juin dernier, savoir :

Ancienne échéance de l'abonnement au journal quotidien.		Nouvelle échéance.	
—		—	
15 juin	1850,	15 septembre	1850,
30 juin	—	31 octobre	—
15 juillet	—	15 décembre	—
31 juillet	—	31 janvier	1851,
15 août	—	15 mars	—

et ainsi de suite, dans la proportion de TROIS mois d'abonnement hebdomadaire pour UN mois d'abonnement quotidien, ou de TROIS abonnements pour UN, avec l'ancienne échéance.

Ceux de nos anciens abonnés qui préféreraient ce dernier mode de compensation sont priés de nous faire connaître sans retard les nouvelles adresses à servir.

Toute demande d'abonnement non accompagnée d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris sera considérée comme non avenue.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Les lettres et demandes d'abonnement doivent être adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2 et les valeurs passées à son ordre.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Paris, Départements et Etranger sans surtaxe, y compris la Belgique : Un an. 12 fr. Six mois. 6 fr. Trois mois. 3 fr.
Pays à surtaxe. 16 8 4

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Convocation d'assemblées générales.

Les actionnaires de la Société Brunier et Comp. (auparavant Considerant, Paget et Comp.), fondée le 15 juin 1840, et ceux de la Société Bourdon et Comp. (auparavant Considerant et Comp.), fondée le 10 juin 1843,

Sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 25 août 1850, à midi, dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, à Paris, au siége des deux Société,

A l'effet d'entendre le compte de la liquidation au 31 décembre 1849, les rapports de la gérance et ceux du conseil de surveillance ;

D'arrêter les comptes ;

De délibérer sur les modifications qui seront proposées aux statuts, et de prendre toutes autres délibérations qu'il appartiendra.

Les décisions relatives aux modifications des statuts ne peuvent être valables que quand elles ont été adoptées dans une première assemblée générale par les deux tiers des voix des membres représentant les trois quarts du capital, pour la première société, et par les deux tiers des voix d'une assemblée composée d'au moins quatre-vingt voix pour la seconde société. Il y aura lieu de convoquer une seconde assemblée générale, conformément aux articles 28 et 33 des statuts, si la première assemblée ne se trouve pas en nombre suffisant. Dans ce cas, la seconde assemblée générale serait fixée au dimanche 15 septembre.

NOUVELLES DIVERSES.

Les membres de la commission d'enquête sur les divers services de la marine sont de retour à Paris, après avoir terminé par le port de Cherbourg leur excursion dans les ports militaires et dans les principaux ports de commerce. Les commissaires se proposent, dit-on, d'employer le temps de la prorogation au classement des documents qu'ils ont rapportés; ils remettront ensuite ces rapports partiels à celui d'entre eux qui sera chargé du rapport général.

Le port du Havre, dans lequel la commission devait se rendre avant de revenir à Paris, ne recevra sa visite qu'après la réunion de l'Assemblée, quelques jours avant le dépôt du rapport.

M. Dufaure a été nommé rapporteur.

— L'Académie des beaux-arts a prononcé son jugement sur le concours de composition musicale.

Le premier prix a été décerné à M. Charlot, élève de MM. Carafa et Zimmerman.

Deux seconds grands prix ont été accordés à M. Alkan, élève de MM. Ad. Adam et Zimmerman, et à M. Hiquard, élève de M. Halévy.

— La quatrième assemblée générale des actionnaires du comptoir national d'escompte de Paris a eu lieu le 29 juillet dernier, en présence des délégués de M. le ministre des finances et du conseil municipal. Le directeur a rendu compte des opérations du comptoir depuis le 1er juillet 1849 jusqu'au 30 juin 1850.

237,559 effets représentant 145,030,376 fr. 58 c. de valeurs escomptées (plus de 12 millions par mois), un dividende de 7 p. 0/0 à distribuer aux actionnaires, et 189,856 fr. 28 c. prélevés sur les bénéfices de l'année, et affectés, partie à la réserve du contentieux, et partie à la réserve statutaire, tels sont, en résumé, les résultats de l'exercice 1849-1850.

Depuis son origine jusqu'au 30 juin dernier, en vingt-sept mois et douze jours, à travers les circonstances les plus difficiles, le comptoir d'escompte de Paris a fait pour 367 millions d'escompte. Les créances litigieuses, qui ont atteint le chiffre de 8,365,617 fr. 59 c., étaient réduites le 30 juin dernier à 539,575 fr. 70 c., sur lesquels 200,000 fr. environ sont d'une rentrée assurée. Une somme de 450,000 fr. prise sur les bénéfices de différents exercices, et portée au crédit d'un compte spécial, est destinée à parer aux pertes du contentieux, indépendamment de la réserve statutaire, qui s'élève à 86,215 f. 12 c. En outre, les actionnaires auront reçu, depuis la création du comptoir, 13 p. 0/0 de dividende, soit 5 3/4 p. 0/0 par an.

L'assemblée générale a témoigné à l'administration du comptoir la vive satisfaction que lui faisaient éprouver de pareils résultats, en réélisant à la presque unanimité MM. Niel, Sommier, Pagnerre, André et Gillet, membres du conseil d'administration, que le sort avait désignés pour sortir cette année.

(*Moniteur universel.*)

— Une réunion des actionnaires des *Cités ouvrières* a eu lieu dernièrement au passage Jouffroy. Elle était présidée par M. Mocquart, qui y représentait le Président de la République, en sa qualité de premier et principal actionnaire. La réunion a voté à l'unanimité les mesures moyennant lesquelles un crédit de 390,000 fr. va être ouvert par le *Comptoir d'escompte* aux *Cités ouvrières*, pour l'achèvement de la *Cité Napoléon*, rue Rochechouart. On annonce que les travaux vont être repris immédiatement, de telle sorte que la *Cité Napoléon* puisse entrer sans retard en rapport, et prouver que c'était à la fois une œuvre utile et une opération avantageuse.

Nous enregistrons avec plaisir cette résurrection de la Cité ouvrière de la rue Rochechouart. Toutes les améliorations se tiennent : la logique est un engrenage dont la puissance est irrésistible, et les enseignements qui sortiront de cette application restreinte du principe d'association conduiront nécessairement plus loin.

— La *Patrie*, en annonçant mercredi soir pour le 12 août le départ du président de la république, donne l'itinéraire suivant de son voyage dans l'Est et le Midi :

12 août. Départ de Paris pour Dijon, par Tonnerre. Réception et revue à Tonnerre. — 13. Séjour à Dijon. — 14. Voyage de Dijon à Lyon ; arrêt à Châlon ; réception et revue à Mâcon. — 15 et 16. Séjour à Lyon. — 17. Voyage de Lyon à Lons-le-Saulnier ; arrêt et revue à Bourg. — 18. Voyage de Lons-le-Saulnier à Besançon, par Dôle ; arrêt et revue à Dôle. — 19. Voyage de Besançon à Belfort. — 20. Voyage de Belfort à Colmar, par Mulhouse. — 21. Voyage de Colmar à Strasbourg. — 22. Séjour à Strasbourg. — 23. Voyage de Strasbourg à Sarrebourg, par Phalsbourg. — 24. Voyage de Sarrebourg à Nancy, par Lunéville, réception et revue à Lunéville. — 25 et 26. Voyage de Nancy à Metz et séjour à Metz. — 27. Voyage de Metz à Châlons-sur-Marne, par Verdun. — 28. Retour à Paris.

— Les journaux de Lyon annoncent que le conseil municipale de la ville de la Guillotière a décidé, à la majorité de onze voix contre huit, qu'il n'irait pas rendre visite au président de la République, lors de son prochain voyage à Lyon.

— Le sultan a décidé que des produits des fabriques et des manufactures de Turquie seraient envoyés à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Londres en 1851. A cet effet, il a nommé une commission composée d'Ismaël-Pacha, président ; de cinq fonctionnaires supérieurs du ministère du commerce ; de trois négociants musulmans et de quatre négociants chrétiens, qui sont : MM. Charles Lafontaine, Anglais ; Jacoub, Arménien ; Jorge, Grec, et Paul Haevor, Moldave.

— On lit dans l'*Evénement* :

« Décidément, il y a scission entre les légitimistes et l'Elysée.

« L'autre jour, le gouvernement défendait aux fidèles du droit divin le droit de célébrer la Saint-Henri. Aujourd'hui, la police ne veut plus du droit divin, même en peinture.

» Une descente de la police a eu lieu hier, vers quatre heures, dans les magasins de M. Courville, marchand papetier, rue du Bac, 132. On a fait main basse sur toutes les images du duc de Bordeaux, et sur tous les emblèmes qui ont paru susceptibles de pousser les passants à une adoration subite de ce prétendant n° 4 ; car le gouvernement actuel se sent si solide, qu'il a peur d'un morceau de papier, et qu'il ne peut supporter, sans trembler de tous ses membres, la vue d'un monsieur dessiné.

» Un détail à noter, c'est qu'il y avait dans le même magasin des emblèmes orléanistes, et que la police les a respectés. »

— Un nouveau journal hebdomadaire, qui se fait l'organe de la fusion des deux branches de la maison de Bourbon, vient de paraître sous le titre de : *le Henri IV, journal de la réconciliation*. Cette feuille se publie provisoirement à Rouen, où le cautionnement est moins élevé qu'à Paris. Nous ne demandons pas mieux, pour notre part, que de voir régner la plus parfaite harmonie entre les membres de la famille de nos anciens rois. Nous espérons bien seulement que la France ne sera pas d'humeur à payer les frais de leur paix, après avoir si longtemps payé les frais de leurs guerres.

— M. Auguste Préault vient de terminer le modèle d'une statue de Marceau, dont le bronze est destiné à décorer une des places publiques de Chartres.

— Une souscription vient d'être ouverte pour élever à Mme Boulanger un monument funèbre digne de cette éminente artiste, dont le remarquable talent s'est associé si longtemps aux succès de nos premiers compositeurs sur la scène de l'Opéra-Comique.

Notre second théâtre lyrique a pris l'initiative de cette souscription. M. Mocker s'est chargé de recevoir les offrandes qu'on voudra bien lui adresser.

— Il y a eu à San-Francisco, le 14 juin, un nouvel incendie qui a dévoré 300 maisons. La perte est évaluée à cinq millions de dollars. (26 millions 1/2.)

Les nouvelles des mines sont très favorables. Les eaux ont repris leur niveau ordinaire, et les mineurs ont recommencé leurs travaux.

— Paris a subi, dans la journée de mardi dernier, une véritable pluie diluviale. Nul doute que sans les notables perfectionnements introduits depuis 15 ans dans le système général de nos égouts, de très graves accidents auraient pu être causés par cette immense trombe d'eau qui s'est abattue sur la ville pendant la seconde moitié de la journée, presque sans discontinuer.

Néanmoins, sur les points où la convergence des pentes faisait affluer les eaux de plusieurs rues, les ouvertures d'égouts n'offraient point une issue suffisante aux flots sans cesse renouvelés, et beaucoup de rez-de-chaussée ont eu notablement à souffrir.

Dans les quartiers situés au pied de la butte Montmartre, notamment, l'eau s'est élevée à la hauteur de quatre pieds, submergeant toutes les caves et envahissant tous les magasins. Il en est résulté des dommages assez graves, et de plus la circulation a été complétement interrompue sur certaines directions. Beaucoup de maisons étaient littéralement bloquées, et plusieurs ne sont redevenues abordables qu'à 8 ou 9 heures du soir. Or, c'était vers quatre heures que l'orage s'était déployé dans sa plus grande énergie. On a pu voir par là que, nonobstant les améliorations très grandes introduites par l'édilité parisienne dans l'aménagement des égouts, les orifices qui donnent sur la voie publique sont encore insuffisants sur les points où convergent un certain nombre de pentes.

Des pertes considérables sont, à ce qu'on assure, la conséquence de cet orage. Beaucoup de marchandises ont été avariées dans les magasins, dans les cours et surtout dans les caves qui, pour un grand nombre de commerces forment les principaux magasins de réserve.

— Voici l'état officiel de la population de la banlieue :

Saint-Denis, 9,166. — Ile Saint-Denis, 323. — La Chapelle, 12,911. — Saint-Ouen, 1,217. — Courbevoie, 3,570. — Asnières, 855. — Nanterre, 2,725. — Neuilly, 12,200. — Auteuil, 3,313. — Batignolles, 19,380. — Boulogne, 7,290. — Clichy, 5,608. — Montmartre, 14,254. — Passy, 7,723. — Pantin, 2,473. — Belleville, 25,736. — Bondy, 782. — Charonne, 5,530. — La Villette, 12 180. — Le Bourget, 708. — Noisy-le-Sec, 1,983. — Prés-Saint-Gervais, 1,020. — Romainville, 1,429. — Sceaux, 1,907. — Plessis-Piquet, 192. — Antony, 1,326. — Bagneux, 1,193. — Bourg-la-Reine, 1,070. — Châtenay, 525. — Châtillon, 1,376. — Clamart, 1,564. — Fontenay-aux-Roses, 1,076. — Grenelle, 4,853. — Issy, 2,390. — Montrouge, 6,988. — Vanves, 2,103. — Vaugirard, 12,978. — Charenton, 2,892. — Bercy, 8,641. — Champigny, 1,580. — Créteil, 1,705. — Bonneuil, 310. — Joinville, 960. — Maisons, 1,233. — Nogent, 1,731. — Bry-sur-Marne, 387. — Saint-Maur, 1,544. — Saint-Maurice, 1,780. — Villejuif, 1,572. — Fresnes, 453. — Arcueil, 2,344. — Choisy, 3,277. — Gentilly, 8,308. — Ivry, 6,131. — L'Hay, 477. — Chevilly, 295. — Orly, 542. — Rungis, 216. — Thiais, 955. — Vitry, 3,503. — Vincennes, 3,924. — Fontenay-sous-Bois, 1,728. — Montreuil, 3,600. — Rosny, 1,004. — Saint-Mandé, 3,188.

LES TRAINS DE TRAVAIL. — L'époque de la moisson ramène dans la Brie et dans la Beauce un grand nombre de travailleurs étrangers au pays et venant de la Flandre ou même de la Belgique. On les rencontre en ce moment sur les routes intermédiaires, marchant par troupes, ayant à la main une petite faux que l'on nomme piquet, d'où le nom de *piqueteurs* qu'on leur a donné. Ils font tout le voyage à pied, couchent dans les granges où l'on est habitué de les recevoir, et ne dépensent que peu d'argent dans leur long et pénible trajet, qui dure environ une semaine. « On regrette, remarque à ce propos l'*Echo de la frontière*, que, depuis l'établissement des chemins de fer, le taux même de la troisième classe soit resté trop élevé pour ces honnêtes travailleurs, qui sont obligés de cheminer lentement par une chaleur de 30 degrés, lorsqu'un train pourrait les transporter en une demi-journée au but d'un voyage qui dure sept ou huit jours. Il est fâcheux que l'administration du Nord ne fasse pas pour ces mille ou deux mille moissonneurs la remise qu'elle accorde pour un train de plaisir. »

— LOTERIE CALIFORNIENNE. On assure, dit la *Presse*, que l'autorisation d'une grande loterie de 7 millions, dont le produit serait affecté aux frais du passage de 5,000 émigrants parisiens en Californie, a été signée cette semaine.

Il y aurait 70 lots, représentant ensemble la valeur de 1 million 200 mille francs.

Le principal lot serait un lingot d'or pesant environ 130 kilogrammes, et représentant net 400,000 fr.

Les autres lots seraient des lingots de la valeur de 200,000 fr., 100,000 fr. .... et par proportion descendante jusqu'à 5,000 fr.

Les billets seraient d'un *franc*, sans série ; tous concourraient également pour tous les lots.

Le journal la *Voix du Peuple* a reparu sous ce titre : *Le Peuple de 1850*, trois fois par semaine, les mercredi, vendredi et dimanche, à partir du 4 août 1850.

Chaque numéro forme deux feuilles ou huit pages d'impression.

Prix d'abonnement pour Paris et les départements : Un an, 24 fr. — 6 mois, 12 fr. — 3 mois, 6 fr. — Un mois, 2 fr. — Abonnement à la semaine, pour Paris seulement, 50 c.

DE LA SIGNATURE DES ARTICLES.

La dernière loi contre la presse ne contient qu'une seule disposition qui ait mérité l'approbation générale, parce qu'elle est franche et fait appel à la vérité : c'est l'obligation de la signature personnelle des rédacteurs de journaux.

Le journalisme est une puissance, et, comme celui de toute puissance, son prestige s'augmente de l'éloignement où il se tient du vulgaire, de l'ombre dans laquelle il s'enveloppe. Lorsqu'un journal parle, ce n'est pas seulement un individu, obscur ou illustre, donnant son avis sur les affaires publiques, c'est une collectivité mystérieuse, ayant la prétention de s'imposer à l'opinion, de *faire l'opinion*. « Ce qu'on veut frapper, disait le *Journal des Débats*, c'est cette force collective qui représente une masse d'opinions, une partie de la raison générale ; *c'est cette force de légion qui constitue un journal*. »

Pour amoindrir cette force, il suffisait de porter la lumière dans le comité secret du journal, de faire connaître au public les conseillers intimes des divers pouvoirs anonymes périodiques, et de les forcer à lui dire eux-mêmes leurs noms toutes les fois qu'ils se présentent pour lui parler.

En imposant l'obligation de la signature personnelle, on rompt dans un certain degré la force collective du journal, on arrive ainsi à individualiser en quelque sorte chaque article, chaque opinion, qui paraît ne plus être celle du journal, ou de la collectivité, mais celle d'un seul écrivain. Et de quel écrivain ? le plus souvent un homme ignoré, ou bien quelquefois un homme trop connu du public, — ou bien encore, ce qui est la pire des conditions, un ami, une connaissance du lecteur.

Toute la presse réactionnaire jeta feu et flammes contre cette obligation de la signature personnelle, qui répandait le trouble et la confusion parmi ses rédacteurs, dont beaucoup, à ce qu'il paraît, étaient peu soucieux de mettre leur nom dans un trop grand jour. Et, en effet, la presse réactionnaire n'étant que trop souvent un libelle tissu d'injures, de grossièretés et de calomnies, il sera dur de signer tant de turpitudes. Mais laissons ce côté honteux de la question, et revenons à la puissance de l'anonyme en fait de journalisme.

Cette puissance est si considérable, que le *Journal des Débats*, le plus politique parmi les réactionnaires et qui est un des Pouvoirs de la presse, se sentant blessé au cœur par la nouvelle loi, exhala sa colère dans une série d'articles les plus comiquement furieux que nous ayons lus depuis longtemps : « Oui, disait-il, la loi qui vient d'être votée est peut-être le coup le plus funeste qui ait été porté depuis cinquante ans à la liberté de la presse. L'œuvre de destruction devant laquelle avaient reculé les plus mauvais régimes, la république aura la gloire de l'avoir accomplie. Il n'y avait pas encore assez de ruines accumulées autour de nous ; à la ruine des institutions qui ont fait pendant trente ans la prospérité de notre pays, la république aura l'honneur d'avoir ajouté la ruine de la presse, la ruine de cette liberté que dans des jours meilleurs on respectait, on célébrait comme la plus vitale de nos libertés. Ce que M. Ledru-Rollin et M. Pascal Duprat avaient rêvé dans les jours de leur puissance, M. de Tinguy et M. de La Boulie auront l'honneur de l'avoir exécuté... Cette loi qui nous atteint dans nos droits, dans nos intérêts légitimes, nous la subirons ; nous l'exécuterons loyalement et sans détour ; nous ne chercherons à l'éluder en rien. On nous a donné deux mois pour nous conformer aux prescriptions du nouveau code. Dans deux mois, nous serons prêts. »

Cet article est remarquable en ce qu'il indique la tendance naturelle de tous les pouvoirs de hasard à se croire ou se faire croire des pouvoirs quasi-divins. « Cette loi, dit le journaliste, nous atteint dans nos *droits*, dans nos intérêts *légitimes*. » Le droit de l'anonyme, l'intérêt légitime de l'anonyme ! « Cette loi est peut-être le coup le plus funeste qui ait été porté depuis cinquante ans à la liberté de la presse, » — cette loi, c'est-à-dire la mesure seulement concernant la signature, car les *Débats* trouvaient de très bonne guerre l'application du timbre aux brochures socialistes. Mais du moment que la loi touche au pouvoir anonyme de la presse, elle devient un attentat. Attaquer le pouvoir anonyme du journaliste, c'est attaquer la liberté de la presse, comme attaquer le pouvoir du prêtre, c'est attaquer la religion. (1).

Et pourtant il est une observation très juste faite par les adversaires de la mesure dont nous parlons : c'est que le rédacteur d'un article de journal n'est souvent que le rédacteur de l'opinion collective des journalistes attachés au journal, ou du rédacteur en chef, le secrétaire en quelque sorte de la rédaction.

Cela est vrai. Si, dans la retraite et l'isolement, l'auteur d'un livre ne peut se dérober au courant d'idées générales qui entraîne son époque et jette dans son œuvre des traits qu'il croit lui appartenir et qui ne sont cependant que le reflet ou la traduction des idées en circulation, à combien plus forte raison l'écrivain militant de la presse, le journaliste, ne vit-il que d'une vie commune ! Combien serait-il encore plus difficile de discerner dans ses écrits ce qui lui appartient en propre et ce qui n'est que l'expression d'idées qu'il s'assimile jour par jour, heure par heure !

Dans le petit cénacle qui compose un journal, et où sont condensées toutes les idées d'une fraction de l'opinion, dans ce frottement continuel entre des camarades de plume, où finit le mien, où commence le tien, en fait d'idées ?

Combien de fois avons-nous vu corriger, changer, modifier en conseil de rédaction des articles dont l'auteur, plus ou moins convaincu par la discussion, était obligé d'opérer lui-même la reconstruction douloureuse ! Que de pénibles sacrifices arrachés à l'amour-propre d'auteur par la suppression d'un mot, d'une expression, d'une idée, nécessaire, indispensable, magnifique, suivant l'écrivain ; mauvaise, hors de place, dangereuse au, dire des autres rédacteurs, ou pour une intercalation redondante, du plus mauvais effet, qui gâtait l'article, toujours suivant l'auteur, et que ses collègues le forçaient de subir, présent ou absent !

Tel peut avoir donné beaucoup d'idées et n'avoir jamais écrit une ligne ; tel n'écrit bien que les idées des autres : heureux celui qui réunit le style et l'invention ! Mais, quelle que soit la richesse d'imagination de ce dernier, peut-il lui-même se vanter de n'avoir écrit que ses propres pensées ?

---

(1) Exemple récent : Assemblée nationale du 23 juillet.

M. MAIGNE. Autant je respecte la religion, autant je repousse les écarts du clergé, et le jour où l'on a vu les prêtres abandonner leurs églises pour aller diriger les élections et surveiller les urnes.... (Interruptions et violents murmures à droite).

M. LE PRÉSIDENT. Je remarque qu'il y a certaines matières sur lesquelles je ne puis contenir la droite, pas plus [illegible] je ne puis contenir la gauche.

UNE VOIX A DROITE. C'est évident... toute [illegible] TAQUERA LA RELIGION.

Ainsi, il est très vrai que le travail du journaliste se fait sur un terrain commun, dont chaque écrivain ne s'approprie quelques parcelles qu'en raison de sa puissance de style et d'imagination.

Le style, c'est l'homme ; chacun caractérise, individualise le sujet commun, de son humeur, de son caractère, de son style. C'est là que commencent le droit et la responsabilité de la signature.

Jusqu'à ce jour, l'école sociétaire avait appliqué un heureux tempérament entre le droit de la collectivité et celui de la personnalité, en publiant dans les *Tables* de la *Phalange* et de la *Démocratie pacifique* les noms des auteurs, ou en ne mettant leurs signatures qu'aux articles empreints d'une individualité plus particulière.

En agissant ainsi, elle ne cachait pas ses rédacteurs sous le voile de l'anonyme, et cependant ne se trouvait pas forcée de ramener sans cesse leurs noms sous les yeux du public. Chargés d'exploiter et de mettre en valeur le vaste héritage d'idées que leur a laissé un puissant génie, les disciples de Fourier n'avaient pas à mettre en avant leurs modestes personnalités; ils disparaissaient volontiers dans l'œuvre à laquelle ils s'étaient attachés, et se contentaient, par la publicité donnée deux fois par an à leurs noms, d'offrir au public des garanties contre les dangers de l'anonyme, et à leurs amis les moyens de faire une connaissance plus intime avec chacun d'eux.

Mais aujourd'hui que la loi et l'opinion publique, qui approuve cette partie de la loi, demandent contre les abus du journalisme une garantie par la signature personnelle, cette garantie, que nous avions offerte spontanément et régulièrement, depuis dix-neuf ans par la publication de nos tables, nous nous empressons de la fournir chaque jour dès à présent, sans attendre le délai de deux mois si bizarrement fixé pour la signature. La loi, en effet, n'a donné qu'un délai de quinze jours pour réorganiser le timbre : Dieu et les journalistes seuls savent quelle confusion et quel tracas fait naître cette précipitation. Elle a demandé un mois pour compléter les cautionnements insuffisants, comme si l'argent était chose facile à trouver. Mais les signatures, oh ! c'est bien différent ! On aurait pu signer du jour au lendemain sans inconvénient, ce semble : du tout ; un délai de deux mois a été jugé nécessaire et accordé, tellement les journalistes réactionnaires éprouvent de répugnance à signer leurs articles.

Cette répugnance, nous ne l'éprouvons nullement. Nous ne méconnaissons point les inconvénients attachés à la signature forcée comme à toute mesure de contrainte; mais nous saluons avec joie cette inauguration de la vérité et de la sincérité sur le domaine quelque peu trompeur du journalisme, espérant que cette obligation aura pour effet de rendre la presse plus sage et plus réservée, sans rien lui ôter de vital, et d'écarter quelques écrivains.... dont elle ne devrait pas subir le contact.

La seule chose que nous demandions aux lecteurs, c'est de se rappeler que ce n'est pas en son nom personnel que chacun de nous leur parle, c'est au nom de la collectivité, au nom de la rédaction du journal, au nom de l'Ecole sociétaire, dont nous nous trouvons les représentants. Chacun de nous, en imprégnant ses articles du cachet de son style et de son caractère avec un succès inégal, n'est que le soldat plus ou moins heureux, plus ou moins habile d'une même idée. Son droit, son intérêt *légitime* est de s'enorgueillir toutes les fois qu'il aura porté plus haut et plus avant le drapeau commun ; mais jamais il n'oubliera qu'il prend sa plus grande force au contact même de ce glorieux drapeau, et il ne se glorifiera qu'en disant : Si je suis un brave soldat, c'est que je fais partie de l'armée de l'avenir.

Les rédacteurs de la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier. — MM. B. D. et V. Reçu les 100. Passé écriture de conform. Communiq. à l'ami T. Affect. Rem. à tous.
La Chapelle-Gaugain. — M. S. Reçu les 35 35. — fait l'ab. Nous remettr. le surplus à l'adr. indiq.
Markolsheim. — M. C. Reçu. Fait les 3 ab. échéance com. 31 déc.
Rhodez. — M. D. Reçu les 125. Nous all. vous écrire. Compl. affect.
Saumur. — M. R. Reçu et fait. D'accord. Votre ab. est payé jusqu'au 31 janv. proch.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy, et comp. rue du Croissant, 16.

EXTRAIT DU CATALOGUE
DE LA
LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE
Rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 29.

V. CONSIDERANT.

DESTINÉE SOCIALE. — Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier. 3e édit. — 2 vol. 5 f.
LE SOCIALISME DEVANT LE VIEUX MONDE, ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte. 2 fr.
DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE. — Brochure in-12. 1 fr.
DERNIÈRE GUERRE (la) et la Paix définitive en Europe. 15 c.
DESCRIPTION DU PHALANSTÈRE et Considérations sociales sur l'Architectonique. 1 fr.
DROIT DE PROPRIÉTÉ (Théorie du) et du DROIT AU TRAVAIL. 3e édition. — Brochure in-32. 25 c.
EXPOSITION ABRÉGÉE du Système Phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale. 50 c.
LA MÊME, sans les études. 25 c.
IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. — Brochure in-8. 50 c.
MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE fondée par Fourier et BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE. 2e édition. — 1 volume in-18. 1 fr.
PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des ignorants et des savants. — Broch. in-18. 40 c.
PRINCIPES DU SOCIALISME. — Manifeste de la démocratie au XIXe siècle. — In-18. 50 c.
SENS VRAI DE LA RÉDEMPTION (du). Morceau détaché de la DESTINÉE SOCIALE. 1 fr.

JUST MUIRON.

PROCÉDÉS INDUSTRIELS (Aperçu sur les). — Urgence de l'Organisation sociétaire, contenant le plan et le projet de statuts d'un comptoir communal. 3e édit. 2 fr.

AMÉDÉE PAGET.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE. — 1 vol. in-18. 3 fr.

Mme C. VIGOUREUX.

PAROLE DE PROVIDENCE, suivi de MORCEAUX CHOISIS. 2e édit. — Gr. in-18. 1 fr.

M. BRIANCOURT.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL et l'ASSOCIATION. 2e édit. 60 c.
— Précis du même ouvrage. 25 c.
VISITE AU PHALANSTÈRE. 1 fr. 50 c.

F. CANTAGREL.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne. 2e édit. — 1 beau vol. format Charpentier. 3 fr.
LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE. (Extrait du précédent.) 15 c.
DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS et de la Réforme des ponts-et-chaussées. — Broch. grand in-8. 1 fr.

J. COIGNET.

RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles. — In-12. 2 fr. 50 c.
SOCIALISME appliqué au crédit, au commerce, à la production, à la consommation. — Broch. in-8. 25 c.

V. HENNEQUIN.

EXPOSITION DE LA THÉORIE DE FOURIER faite à Besançon. 2e édit. — In-12. 1 f.
LES AMOURS AU PHALANSTÈRE. — 1 vol. in-32. 30 c.

J.-B. KRANTZ.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier. — Gr. in-18. 50 c.
APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE. — Brochure grand in-8. 2 fr.
CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS. — Grand in-18. 1 fr. 50 c.

C. PELLARIN.

FOURIER, sa Vie et sa Théorie. 4e édit. — 1 beau vol. format Charpentier. 3 fr.
THÉORIE SOCIÉTAIRE (2e partie du précédent). 1 fr. 50 c.

PERREYMOND.

LE BILAN DE LA FRANCE, ou la Misère et le Travail. — Grand in-8. 2 fr. 50 c.
PARIS MONARCHIQUE ET PARIS RÉPUBLICAIN, ou une page de l'Histoire de la Misère et du Travail. En 1846 et 48. 2 fr.
DE LA RICHESSE ET DES IMPOTS, ou Usure et Travail. — In-18. 60 c.
CRACOVIE, ou les derniers débris de la nationalité polonaise. — In-18. 1 fr.

H. RENAUD.

SOLIDARITÉ. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier. 3e édit. 1 fr. 25 c.
ANTIDOTE. — Rép. à une compilation. 25 c.

TOUSSENEL.

L'ESPRIT DES BÊTES. — Vénerie française et Zoologie passionnelle. — Beau volume in-8. 6 fr.
TRAVAIL ET FAINÉANTISE. — Programme démocratique. — Brochure in-8. 25 c.

APPEL AU RALLIEMENT DES SOCIALISTES. — Lettre de M. Rey, de Grenoble, suivi de LES DEUX COMMUNISMES, par V. Considérant. 5 c.
ASSOCIATION AGRICOLE (Histoire de l') et solution pratique. — Ouvrage couronné par l'académie de Nantes, par Eugène Bonnemère, propriétaire, auteur des PAYSANS AU XIXe SIÈCLE. — Broch. in-12. 1 fr. 50 c.
ASSURANCE (Organisation unitaire et nationale de l'), par Raoul Boudon. — Brochure in-18. 1 fr.
BARRICADES (Devant ou derrière les). — Rôle, droits et devoirs des majorités et des minorités chez les peuples qui jouissent du suffrage universel, par Léopold Bresson, ingénieur des ponts-et-chaussées. 30 c.
BOULANGERIES SOCIÉTAIRES. — Leur organisation et projet de statuts. 40 c.
CAPITAL (le) ET LE TRAVAIL, par F. Guillon. — Brochure in-18. 10 c.
CATÉCHISME (Petit) politique et social, ou la POLITIQUE et le SOCIALISME mis à la portée de tout le monde, par le citoyen J.-P. Durand fils. — Brochure in-8. 20 c.
CONSCRIPTION (Plus de). — Organisation de la force publique basée sur la liberté, par Allyre Bureau. 2e édit. 10 c.
CRÉDIT AGRICOLE, MOBILIER ET IMMOBILIER. — Rapport fait au Congrès central d'agriculture, par MM. Cieskowski et J. Duval. — Brochure grand in-8. 50 c.
DÉMOCRATIE (de l'Organisation de la), par J. Le Rousseau. — 1 beau volume in-8 de 500 pages. (CAPELLE, éditeur.) 7 fr. 50 c.
DESPOTISME ET SOCIALISME, par E. Pompery. — Brochure in-18. 10 c.
DOGMES (les), LE CLERGÉ ET L'ÉTAT ; Etudes religieuses par MM. E. Pelletan, A. Colin, H. Morvonnais et V. Hennequin. — Broch. grand in-18. 1 fr.
DROITS RÉUNIS (Plus de), plus d'Exercice, plus d'Octroi, Révision des lois de douanes, Création de nouvelles ressources pour le budget, par Allyre Bureau 2e édit. 10 c.
ENFANTS TROUVÉS (Asile rural des). — Crèche, salle d'asile, école primaire, école professionnelle, ferme-modèle, association libre des élèves à leur majorité; par Auguste Savardan. — 1 vol. in-12. 2 fr.
ENFANTS TROUVÉS (Défense des) et de leur asile rural, par le même. — In-18. 60 c.
FOURIÉRISME. — Contre-critiques, avec exposition de principes, par Ch. Mandel, avocat. — Brochure in-8. 75 c.
FRANCŒUR ET GRINGOIRE. — Conversations sur le socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 fr. 25 c.
GARANTISME (Association en) contre la misère, par J.-J. Farre. — Br. in-8. 1 fr.
IMPOT PROGRESSIF (Note sur l'), par Philippe Breton, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts-et-chaussées. — Brochure in-8. 30 c.
JÉSUS-CHRIST devant les conseils de guerre, par Victor Meunier. 3e édit. — In-8. 25 c.
LETTRE A LAMARTINE, par un abonné au CONSEILLER DU PEUPLE, par F. Sabatier. Brochure in-8. 50 c.
LIBRE ÉCHANGE (le) et L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par Armand Guibal, gérant d'une filature de lin. — Broch. in-8. 50 c.
MONOPOLE DES SELS (du) par la féodalité financière, par R. Thomassy. — Brochure grand in-8. 1 fr.
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DU MANS ET LE PHALANSTÈRE. — Correspondance avec l'évêché, suivie d'un chapitre intitulé : LE CURÉ, par Auguste Savardan. — Broch. in-8. 1 f.
NOTIONS ÉLÉMENTAIRES de la Science sociale de Fourier, par Henri Gorsse (H. Dameth.) 2e édit. — 1 vol. in-18. 2 fr.
OCTROIS (Réforme des) et des Contributions indirectes. — Question vinicole, question des bestiaux, par Raoul Boudon. — Broch. in-8. 75 c.
ORGANISATION DU TRAVAIL d'après la Théorie de Fourier, par P. Forest, 2e édit. — Brochure in-12. 75 c.
PAYSANS AU XIXe SIÈCLE (les). — Mémoire couronné par la société académique de Nantes, par E. Bonnemère. — In-8. 1 fr.
PHRÉNOLOGIE (Notions de), par Julien Le Rousseau. — 1 beau vol. in-8. 4 fr. 50 c.
PLUS DE PAPES, PLUS DE ROIS, ou l'Avènement de la démocratie universelle, religieuse, politique et sociale, par Hugues Doherty. — Brochure grand in-8. 30 c.
QUESTION RELIGIEUSE (la), par A. Gilliot. — Brochure in-18. 30 c.
RÉFORMES POLITIQUES ET LES RÉFORMES SOCIALES (les), par F. Guillon. — In-18. 10 c.
SEL (le). — Impôt, Réduction, Régie, ou la Question du Sel sous toutes ses faces, par J.-J. Jullien. — Grand in-8. 1 fr.
SOCIALISME DE L'ÉTAT (le), par F. Guillon. Brochure — in-18. 10 c.
THÉORIE DES FONCTIONS (Coup d'œil sur la), par A. Tamisier, ancien élève de l'École polytechnique. 2e édit. — Br. in-18. 30 c.
TROIS DISCOURS prononcés à l'Hôtel-de-Ville (Congrès historique de 1836), par MM. Dain, Considerant et d'Izalguier. — Grand in-8. 2 fr.
UNITÉ RELIGIEUSE (de l'), par Alph. Gilliot. — 1 vol. in-12.

ACCORD DES PRINCIPES
Travail des Écoles sociétaires.
CHARLES FOURIER
PAR
FERDINAND GUILLON.

Brochure de 180 pages. Prix : 60 centimes.

A la Librairie Phalanstérienne, n° 25, quai Voltaire.

DE L'ORGANISATION
DE
LA DÉMOCRATIE
PAR
JULLIEN LE ROUSSEAU.

Un beau volume in-8 de 500 pages. Prix : 7 francs 50 centimes.

Chez CAPELLE, libraire-éditeur, rue des Grès-Sorbonne, 10, et à la Librairie phalanstérienne.

LA DERNIÈRE GUERRE
ET LA PAIX DÉFINITIVE EN EUROPE
PAR
VICTOR CONSIDERANT.

15 centimes. 15 centimes.

A la Librairie Phalanstérienne, 25, quai Voltaire.

RÉFORME
DU CRÉDIT ET DU COMMERCE
APPEL A TOUS LES PRODUCTEURS MANUFACTURIERS AGRICOLES.
Par J. COIGNET,
manufacturier.

Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 c.

A la Librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 3. 18 Août 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos anciens souscripteurs au journal quotidien dont l'abonnement était expiré au 1er juin dernier et qui ne l'ont pas encore renouvelé pour la feuille hebdomadaire, sont priés de le faire sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal ; la surcharge du timbre nous obligeant à réduire notre prochain tirage à son chiffre normal.

SOMMAIRE.

Dernier retranchement de l'intolérance.

Par les travaux intellectuels de ses philosophes, par les grandes luttes de sa Révolution, le dix-huitième siècle a conquis la tolérance religieuse ; le dix-neuvième siècle doit conquérir la tolérance sociale.

Sous l'ancien régime, le catholicisme ne cessa de s'imposer, en excluant, en punissant, comme un crime, l'affirmation, la propagation de toute opinion contraire à ses dogmes. Quel catholique eût pu tolérer la discussion, quand Saint-Louis, modèle de justice et d'humanité pour l'époque, recommandait à ses sujets de ne pas discuter avec les juifs sur les choses de la Foi, mais de leur donner, en guise d'argument, des coups d'épée à travers le ventre.

On sait quelles furent au moyen-âge les cruautés exercées contre les juifs. Une épidémie suffisait pour que le peuple exaspéré les traitât comme des empoisonneurs ; le massacre et le pillage des juifs complétaient toute émotion populaire. La loi même, qui devrait être si impartiale et si calme, les met au ban de l'opinion, les signale au mépris et à la haine. Au treizième siècle, le concile de Narbonne leur ordonne de porter une marque apparente sur leurs habits ; la loi séculière confirme, à plusieurs reprises, cette injonction ; le témoignage des juifs n'est pas reçu en justice, leurs meubles appartiennent à leur seigneur, défense est faite aux chrétiens de les servir. Une lettre de 1296, par laquelle le roi de France donne un juif à son frère et achète un autre juif pour la somme de 300 livres, donne la mesure de leur esclavage. Nous ne parlons pas des confiscations générales et des bannissements, qui interviennent dans leur histoire comme une liquidation périodique.

Le moyen-âge alléguait, pour justifier ces rigueurs, les pratiques usuraires du juif et le déicide commis par ses pères ; mais les sectes chrétiennes obtenaient-elles plus d'humanité ? Le concile de Latran n'a-t-il pas ordonné l'extermination des hérétiques ? Le concile de Narbonne n'a-t-il pas appelé sur les Albigeois l'inquisition, définitivement établie par le concile de Toulouse ? Combien de Vaudois furent livrés au feu ! Le parlement de Toulouse, bien près de nous, en 1619, n'a-t-il pas condamné le philosophe italien Vanini à monter sur le bûcher, après avoir eu la langue coupée ? Et les protestants, que de place occupe leur martyrologe dans l'histoire de nos institutions !

En 1547, défense est faite, par le roi Henri II, aux imprimeurs et libraires d'imprimer et vendre aucun livre concernant l'écriture sainte, s'il n'a été vu ou examiné par la faculté de théologie. Bientôt après, la peine de mort est édictée contre les non-catholiques, les maisons où ils se rassemblent seront rasées. En 1560, une profession de foi catholique est présentée aux protestants avec menace du feu, s'ils refusent leur signature.

Bien avant la révocation de cet édit de Nantes acquis au prix de tant de sang, Louis XIV avait interdit aux religionnaires les professions de médecin, chirurgien, d'apothicaire ou d'épicier ; chez eux, comme chez les juifs, on ne voyait qu'empoisonneurs. Les filles des protestants ne pouvaient être sages-femmes ; le temple où un mariage entre catholique et protestants aurait été célébré sera démoli ; aucun imprimeur, aucun libraire n'exercera le culte réformé. Les protestants n'auront pas de domestiques catholiques ; des tuteurs catholiques, monstrueuse exigence, sont imposés à tous les orphelins protestants. La faction fanatique l'a-t-elle emporté complétement près du vieux roi, l'édit de Nantes a-t-il été déchiré, en octobre 1685, les rigueurs inintelligentes redoublent. Les avocats et conseillers religionnaires sont tenus de renoncer à leur profession ou à leur charge, les enfants protestants se voient placés de force, à compter de l'âge de cinq ans, dans les mains de leurs parents catholiques. Les protestants, nouveaux convertis, ne peuvent posséder une arme à peine des galères ; la confiscation, la captivité, la peine de mort, les plus odieuses violations des sentiments de famille sont multipliés par les édits, jusqu'à la Révolution française, cette glorieuse aurore de la justice universelle.

Aujourd'hui, le principe de la tolérance religieuse n'a pas complètement prévalu, il s'en faut bien ; le monde officiel est plein de répugnance encore pour les innovations religieuses. La presse même, qui se dit libérale et progressive, livre volontiers au ridicule, avant-coureur de la persécution, toute manifestation d'un culte inconnu, dont les destinées appartiennent à l'avenir ; mais nous avons gagné la tolérance rétrospective. Les religions dont l'origine remonte à des siècles ont pris l'habitude de se respecter mutuellement ; la loi les admet, les protège toutes ; aucune incapacité ne frappe l'homme qui les pratique. Le parti conservateur lui-même, qui se fait gloire d'être fidèle au passé, accepte, honore à titre égal le concours du pasteur protestant Coquerel et celui de M. Fould, le financier israélite, assis en face de Mgr Parisis.

La dernière loi sur l'enseignement, qui nous semble une victoire des prétentions cléricales, eût scandalisé vivement nos pères en faisant siéger dans le même conseil l'évêque, le pasteur, le rabbin et le philosophe.

De tels symptômes sont décisifs. En matière religieuse, le principe de l'intolérance peut être considéré comme vaincu, mais il possède encore le terrain des questions sociales.

Si nulle religion, quelles que soient ses arrière-pensées, ne peut plus prétendre, en face du droit nouveau, à imposer son infaillibilité par la compression et la terreur, il s'est formé, en matière économique et civile, un dogme intolérant et immuable, une orthodoxie qui se proclame infaillible sans le démontrer, dont les défenseurs interdisent, comme Louis XIV en 1685, les réunions, les associations de leurs adversaires, et voudraient mettre sous le timbre, ou même sous le scellé, toutes les presses.

Sous sa forme actuelle, qui sera la dernière, l'esprit d'intolérance et d'exclusion doit être attaqué, sera vaincu. En présence des métamorphoses que la société a subies depuis

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 18 AOUT 1850.

LE MONDE DES OISEAUX[1].

Mais laissons de côté la question de la beauté corporelle pour aborder la question de la beauté spirituelle. Ici plus de conteste. C'est la femelle seule chez l'oiseau qui choisit l'emplacement du nid, et ce choix est presque toujours fait avec un discernement admirable. On reproche quelquefois à la mère imprudente de ne pas assez dérober son nid à la curiosité des enfants ; mais on oublie que l'enfant n'était pas né pour être le persécuteur des oiseaux qui vivent dans son voisinage, et qu'il y avait au contraire, dans l'état primitif des choses, sympathie mutuelle et pacte d'alliance entre eux. Si l'oiseau a été seul à se souvenir de la loi de nature, ne lui faisons pas un crime de sa trop grande mémoire et de sa foi en nous.

C'est la femelle chez l'autruche qui, non seulement couve les œufs pendant la nuit, mais qui ensevelit, dans le voisinage de l'entonnoir de sable où ses petits doivent éclore, un certain nombre d'œufs qui serviront à leur première nourriture. Ce sont les femelles de l'Anis et du Moineau Républicain qui s'associent pour bâtir ces immenses rotondes où l'on niche et où l'on couve quelquefois en commun. La femelle est le lien de sociabilité dans toutes les espèces. C'est la femme de Paris qui a fait de la société parisienne la plus aimable des sociétés du monde. Les femelles des albatros, qui sont les plus gros oiseaux de la mer, s'entendent pour bâtir des manières de camps retranchés et palissadés en forme de rectangles, au sein desquels elles déposent leurs œufs, et qu'elles surveillent à tour de rôle. Les femelles des hérons, qui se réunissent de cinquante lieues à la ronde pour nicher en commun sur les grands chênes, procèdent d'une manière analogue et en vertu des mêmes principes de prévoyance et de solidarité.

C'est la femelle seule qui collige les matériaux des nids, ces édifices aériens si variés de forme et de style, qui charment les regards de l'homme et confondent sa pensée. C'est l'amour maternel qui inspire l'artiste et produit ces merveilles, merveilles de tissage et de céramique, d'architecture ou de maçonnerie. Les femelles des oiseaux sont de tous les états, maçonnes, tailleuses, tisseuses, sculpteuses, mineuses, vannières, potières, filandières, plumassières. La femelle du pic noir se taille chaque année dans le trou des sapins une niche sphérique de seize pouces de diamètre et parfaitement polie à l'intérieur. Le guêpier niche dans de véritables souterrains qu'il creuse avec ses doigts. L'hirondelle et la sitelle bâtissent en pisé plus solidement que les hommes. Il y a dans le Levant une fauvette charmante qui coud l'une à l'autre avec son bec et du fil les deux feuilles voisines d'un arbuste, pour établir sa famille dans cette poche de son invention. La cisticole de nos marais construit de la même façon à peu près sa demeure invisible. La grive de vigne pétrit avec les matières les moins poétiques une coupe imperméable, d'une forme aussi élégante que le calice de la tulipe, pour y déposer ses jolis œufs bleu d'azur, tiquetés de points noirs. La litorne emploie avec le même succès la pâte de bois mort. La linotte, le chardonneret, le pinson, travaillent le crin, le coton et la laine, avec une perfection non moins désespérante ; et jamais le génie admirateur de l'ébénisterie ne fabriqua pour un fils d'empereur, en naissant roi de Rome, un berceau plus charmant, plus moelleux et plus doux que la barcelonnette de laine que la femelle du loriot suspend par quelques fils aux branches du peuplier mobile, comme pour forcer la brise à bercer ses petits.

Tous ces chefs-d'œuvre d'élégance, de solidité, de finesse, sont œuvres exclusives des femelles. Le mâle n'est admis que par faveur insigne, et pour récompense de sa bonne conduite, à coopérer à la confection de l'édifice, en qualité de manœuvre. Il apporte les brindilles, les plumes, les flocons de laine à la femelle, qui les travaille et les dispose de la façon convenable. On ne rencontre d'exception à cette règle générale que chez certaines familles titrées en monogamisme (fidélité), où le mari est le plus parfait modèle de toutes les vertus conjugales. C'est ainsi que le mâle de l'hirondelle a gagné par ses rares mérites le droit d'exercer, conjointement avec la femelle, le métier de maçon. On ne saurait s'imaginer combien les petits oiseaux honorent le travail. La glorification du travail est le fondement de toute leur politique. Si les législateurs des sociétés humaines avaient le moindrement conscience de leur mission, ils chercheraient toujours à s'inspirer des leçons de l'oiseau. Je ne connais pour les peuples que deux moyens d'être heureux : le premier, d'être gouvernés par des analogistes ; le second, et le plus sûr, de n'être pas gouvernés du tout.

Le privilége de l'incubation est dévolu à la femelle, comme celui de la construction du nid, et cette nouvelle règle générale souffre encore moins d'exception que l'autre. Il n'y a que les maris passionnés, comme ceux de la tribu des ramiers, des tourterelles, des digognes, etc., qui soient admis aux honneurs de la fonction auguste. Généralement, le rôle

l'esclavage des Romains et la polygamie des patriarches, nul ne peut dire : La société ne marche plus, ne se transformera plus ; elle est désormais fixée. Nul ne peut dire : La domesticité, le salariat, la Bourse et l'agiotage, les armées permanentes, le commerce de détail, falsificateur et parasite, le bagne, l'hôpital et le lupanar, forment un ensemble social définitif et sacro-saint auquel ne seront jamais substituées des combinaisons supérieures.

Nul ne peut soutenir que la forme sociale actuelle soit nécessairement le dénouement de notre histoire, le couronnement de l'œuvre humanitaire, la table des matières dans les archives universelles. La forme sociale actuelle ne pourrait être considérée comme définitive que si elle se présentait à l'esprit comme la plus parfaite des sociétés réalisables en ce bas monde.

Mais de nos jours, des hommes égaux aux défenseurs de la société actuelle sous tous les rapports, y compris le rapport du nombre, les *socialistes*, appellent l'attention du peuple sur des plans de société qu'ils déclarent parfaitement réalisables et très supérieurs au monde actuel. A quoi bon proscrire ces hommes? à quoi bon paralyser leur parole? Pourquoi tant de mesures préventives contre les réunions, les associations, le colportage et la presse? Si les socialistes sont dans le faux, vous devez être en état de le démontrer; s'ils sont dans le vrai, vous n'empêcherez pas leur triomphe.

Les défenseurs de l'orthodoxie sociale se trouvent en présence de doctrines socialistes beaucoup plus vivaces que ces hérésies vainement combattues, au nom de l'orthodoxie religieuse, par les rois, les inquisiteurs et les bourreaux. Les hérésies ont conquis le droit de cité; il en sera de même des écoles socialistes. O grand parti honnête et modéré, parti de l'ordre et de la conservation, soyez donc fidèle à tous vos titres, ayez le bon goût d'accorder, de vous-même, au socialisme cette tolérance, cet examen impartial, cette consciencieuse étude qu'il obtiendra de vous nécessairement tôt ou tard! Et pour finir par un conseil très pratique : Législateurs qui résumez en vous, d'après la Constitution, l'intelligence de la France; législateurs, qui n'accorderiez sans doute ni séances du matin ni séances du soir à l'exposition de la théorie phalanstérienne, employez, durant la prorogation, quelques jours à examiner cette théorie; cherchez-la sincèrement, non dans les caricatures et les pamphlets, mais dans les écrits des hommes qui se sont proposé de l'enseigner, d'en élucider les côtés pratiques.

En suivant ce conseil, vous rentrerez en session, soyez-en sûrs, avec des préjugés de moins et des aperçus de plus. Peut-être même *la solution* si désirée des problèmes posés à la France vous apparaîtra-t-elle sous une forme aussi lumineuse qu'inattendue.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Union douanière

ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE.

Il est de nouveau question, et très sérieusement à ce qu'il paraît, de l'union douanière entre la France et la Belgique. On se rappelle que cette union fut sur le point de se conclure en 1841. Le roi des Belges avait même fait un voyage à Paris à ce sujet. Mais le projet dut être abandonné devant la résistance des grands industriels que menaçait trop directement la concurrence des produits similaires belges. A cette époque, nous avons vivement appuyé dans la *Phalange* le projet d'union douanière, et nous avons même exprimé le vœu de voir la France se constituer le centre d'un grand *Zollverein* qui aurait réuni tous les Etats qui environnent, sauf plus tard à faire tomber toutes les barrières qui séparent les nations sur le continent européen, c'est-à-dire à faire pour l'Europe ce qui avait été accompli en France, au grand avantage de tous, pour les différentes provinces. Nous disions alors aux protectionnistes que si l'intérêt général commandait sérieusement de sauvegarder certaines industries essentielles contre une concurrence mortelle, il fallait substituer le système net et clair de la protection directe au système confus, coûteux, inquisitorial et oppressif des lignes de douanes.

Nous verrions avec d'autant plus de plaisir se former l'union douanière entre la Belgique et la France, que cela forcerait nécessairement à la révision de notre tarif des douanes, monstrueux monument de fiscalité, qui contient plus de 60 articles de prohibitions absolues soit à l'entrée, soit à la sortie, et dont le simple catalogue alphabétique des matières soumises aux droits remplit 115 pages grand in-quarto de petit texte.

M. Guizot et la jeunesse des Ecoles.

A la distribution des prix du grand concours, M. Guizot a été accueilli par une triple salve d'applaudissements et M. de Parieu a été salué par les cris répétés de : *Vive la république*, qui, on le sait, sont généralement considérés par les agents du gouvernement républicain, comme une formule d'opposition et de protestation.

La *Presse* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

La distribution des prix du grand concours a présenté un curieux rapprochement qui mérite d'être noté.

Les acclamations qui ont retenti dans cette solennité ont eu un double but. Elles ont salué la République, quand M. de Parieu a fait son entrée. Elles se sont élevées vers M. Guizot, comme un hommage personnel, quand l'ancien ministre de la monarchie constitutionnelle a paru.

Ainsi, ces hommes, parmi lesquels figurent les accusateurs de M. Guizot, sont parvenus à réhabiliter sa politique et à populariser son nom.

Nous avons tellement marché... en arrière, que M. Guizot se trouve très en avant aujourd'hui sur ses anciens adversaires, dans la doctrine de progrès et de liberté.

En un mot, les hommes qui gouvernent la République ont exagéré avec tant de maladresse les hommes qui gouvernaient la monarchie, qu'ils ont presque transfiguré ces derniers en républicains, lorsqu'ils se déguisent eux-mêmes en monarchistes.

Cette ovation à M. Guizot, par les mêmes voix qui venaient d'en décerner une à la République, n'est donc pas, comme on pourrait le croire, une inconséquence. C'est la critique la plus sévère et la plus spirituelle qui pût être faite de la politique qui apparaissait à cette solennité sous la figure de M. de Parieu.

Décentralisation et unité.

Nous avons dit, dans un précédent article, que la répartition actuelle des populations sur la surface du territoire national était hors d'équilibre, et que c'était là pour la société une cause essentielle d'appauvrissement, de souffrances physiques et morales, de désordres de toute nature.

D'une part les grandes villes manufacturières encombrées, d'autre part les campagnes désertes. L'agriculture, cette industrie mère délaissée, manquant de bras et de capitaux. Voilà l'état des choses.

Quel remède apporter à cette situation anormale?

La Liberté.

Comment contrebalancer la puissance attractive des villes?

En rendant le séjour des campagnes plus attrayant, en y répandant l'instruction et l'aisance.

Pour atteindre ce but, il faut entrer dans une voie nouvelle; nous avons donc indiqué sommairement les réformes principales et quelques améliorations dont l'ensemble peut se résumer ainsi :

Libre développement des forces constitutives de la commune.

Convergence et association de ces forces.

En un mot :

Accroissement de la vie communale.

Au premier rang des réformes, nous avons placé la décentralisation administrative et l'extension des attributions municipales ; on en conçoit facilement la raison.

La commune, telle qu'elle existe aujourd'hui, se compose d'un certain nombre de familles groupées sur un point du territoire, liées par un même intérêt local, gérées par un maire et un conseil municipal élus.

Le maire est à la fois le délégué du pouvoir central et le gérant de la commune; nommé et élu, il agit tantôt comme le mandataire du gouvernement, tantôt comme le représentant de ses concitoyens. Ses arrêtés, pour être valables, ont, dans la plupart des cas, besoin de l'approbation du préfet, auquel la loi confère le droit de les annuler. Le maire est non-seulement soumis à la surveillance du préfet, mais, en fait, sous sa dépendance complète.

Quant au conseil municipal, il peut réglementer, délibérer, proposer, émettre des vœux sur des objets d'intérêt local, mais ses décisions ne sont rien sans la sanction du préfet ou du ministre.

L'initiative de la commune représentée par ses administrateurs est donc bien plutôt une apparence qu'une réalité. Le joug du pouvoir central, sous prétexte de tutelle, pèse sur la commune, restreint son action, étouffe sa volonté, énerve sa spontanéité. A chaque instant, elle se trouve empêtrée dans les rouages compliqués d'une bureaucratie que l'on sait peu diligente de sa nature. Des mesures urgentes, des idées souvent fécondes, des tentatives hardies, doivent passer par la filière scabreuse des contrôles, au risque de rester accrochées au passage, ou de sortir, après un long temps, de la poussière des cartons, revues, corrigées, modifiées, expurgées de leur caractère primitif, de leur originalité, et marquées au cachet banal de la routine officielle.

Il s'en faut donc de beaucoup que la commune soit en pleine possession d'elle-même, et l'on n'ignore pas que les forces ne se développent, que l'activité productive ne trouve son énergie que dans une atmosphère de liberté et d'expansion. Autrement il peut y avoir vie, sans doute, mais une vie négative, froide, sans passion, sans rayonnement.

La commune, composée d'une collectivité d'individus, constitue dans son organisation normale une unité supérieure à l'individu; soumise aux mêmes lois naturelles que lui, elle ne saurait par conséquent grandir en savoir, en moralité, en richesse, qu'à la condition de s'appartenir, de se sentir libre et responsable, d'avoir enfin la conscience de son individualité, la puissance de penser et d'agir.

L'émancipation de la commune, en ce qui concerne son activité intérieure, sa vie intime, pour ainsi parler, n'altère en rien les rapports hiérarchiques qui résultent de l'organisation cantonale, départementale et même provinciale. La tutelle trop immédiate de l'Etat à l'égard de la commune peut être un obstacle, mais on comprend que pour les grands travaux d'utilité publique et d'intérêt général, routes, chemins de fer, canaux, irrigations, cours des rivières, ponts, forêts, etc., l'influence du pouvoir central est de toute nécessité.

Expliquons, d'ailleurs, le rôle de l'Etat.

L'égalité pour tous, pour chaque citoyen, pour chaque famille, pour les citoyens réunis en groupes, aussi bien que pour les familles groupées en association ; voilà ce que nous

---

du père de famille ne commence à prendre un peu d'importance qu'après l'éclosion des petits, alors qu'il passe de la fonction de pourvoyeur et de *charmeur* de la mère à celle de nourrisseur en chef de la jeune famille. L'importance du mâle est d'autant plus réelle à cette époque, que la femelle, qui a été réduite par la fièvre de l'amour maternel à un état de maigreur extrême, n'est pas fâchée de prendre un peu de bon temps à son tour, et d'essayer de réparer ses forces, en se débarrassant sur son époux des premiers soins de l'éducation de sa progéniture. Le silence du rossignol au mois de juin s'explique par le poids des charges de famille qui tombent tout-à-coup sur lui. Chez les canaris, la femelle abandonne complètement au mâle le monopole de l'éducation primaire et l'office de la becquée; elle se réserve l'éducation secondaire et professionnelle; c'est elle qui apprend à ses pauvres petits à se servir de leurs ailes, dont ils n'useront jamais.

C'est le monde des oiseaux qui offre à l'observation du philosophe les plus nombreux et les plus ravissants exemples de l'ordre dans la liberté amoureuse, de la fidélité conjugale et du dévouement maternel. L'histoire des hirondelles, des pigeons, des cygnes, des moineaux francs eux-mêmes, fourmille d'Artémises et de Niobés inconsolables, qui se laissent mourir de faim et de douleur près du cadavre de leurs époux défunts ou de leurs enfants égorgés, et qui ne font pas de leur deuil l'occasion d'une réclame commerciale, comme tant d'épiciers que l'on connaît.

Qui n'a pas vu la poule, la dinde, la perdrix ou la caille défendre leurs petits, ne peut avoir qu'une médiocre idée de l'héroïsme. Un homme qui déploierait une seule fois, dans le cours de sa carrière de citoyen, la dixième partie du dévouement que ces pauvres bêtes déploient à toute heure de leur existence pour assurer le salut de leur couvée plantureuse, aurait des places d'honneur à tous les théâtres durant sa vie, et des statues dans tous les forums après sa mort. Une perdrix qui traîne l'aile et fait la blessée devant le chien, qui lui saute au visage pour lui crever les yeux ; une pie grièche, qui met en fuite par la vigueur de sa résistance le gamin maraudeur qui a médité l'invasion de son domicile ; le cygne qui ne veut pas laisser boire une cavalcade aux eaux de ses petits, toutes ces pauvres mères dont l'existence n'est qu'une longue série d'actes héroïques et de dévouements sublimes, auraient beaucoup de peine à comprendre notre admiration pour l'Athénien Codrus ou le romain Curtius. « N'est-ce que cela ? diraient-elles, si on leur cornait aux oreilles, comme à nous, le mérite de ces gens.

Il est inouï que dans une famille de bipèdes à plumes une mère ait abandonné volontairement ses petits, hors le cas de force majeure. Les cas d'infanticide, si communs chez la truie, chez le lapin et chez l'homme, sont si rares chez l'oiseau, que les savants les plus dignes de foi en contestent l'existence. Ces cas d'infanticide, au surplus, ne sauraient, en aucun état de cause, être attribués aux mères. Ils seraient le fait exclusif de la brutalité amoureuse des mâles, qui détruiraient les petits, comme ils cassent les œufs, pour reprendre possession des femelles. Si les oiseaux de proie chassent leurs petits de l'aire de trop bonne heure, c'est qu'ils n'ont pas les moyens de subvenir aux frais de leur éducation.

Si l'infanticide est un crime ignoré des oiseaux, la charité, en revanche, s'exerce chez eux, à l'endroit des enfants trouvés, avec une ferveur qui fait honte à notre philanthropisme. Placez à la première fenêtre venue un pauvre petit moineau, orphelin de père et de mère et dépaysé, aussitôt toutes les mères et tous les pères des alentours viendront, l'un après l'autre, lui apporter la becquée. Les tout jeunes moineaux, sortis du nid à peine, et qui n'ont pas encore de famille, profiteront de l'occasion pour s'essayer à la pratique de la maternité. Noble et touchante inspiration du sentiment de solidarité universelle que l'homme ne manquera pas d'exploiter avec une barbarie sans excuse !

Ainsi agissent la plupart des petits oiseaux amis de l'homme, le pinçon, le linot, l'hirondelle. Le préjugé vulgaire, qui tendrait à laisser croire que les parents de l'orphelin captif lui apportent du poison, pour le soustraire par la mort aux tourments de la captivité, est un préjugé tout aussi stupide que celui qui suppose que les enfants du bourreau sont condamnés par la loi à hériter de la profession de leur père. Les gouvernants n'ont pas besoin d'employer la contrainte pour trouver un exécuteur des hautes œuvres, un homme tout disposé à en assassiner un autre pour un morceau de pain. (*Homo homini lupus*, a dit Hobbes, et Hobbes a eu raison.) Quand meurt le titulaire d'un de ces offices infamants de guillotineur, l'autorité qui veut lui donner un successeur est toujours sûre d'avoir à choisir parmi des milliers d'aspirants. Je le répète, les oiseaux ne tuent pas leurs enfants par tendresse ; ces vertus de Romain, de Spartiate ou de Juif, répugnent à leurs mœurs; ils aiment mieux, comme les gens simples, garder l'enfant morveux que de lui arracher le nez.

La charité maternelle va si loin chez l'oiseau qu'elle dégénère en abus et qu'elle aboutit au suicide. Exemples : le rouge-gorge, le proyer, la fauvette, dans le nid desquels la femelle du coucou a déposé son œuf, et qui sacrifient l'intérêt et l'existence même de leur propre famille à la voracité du bâtard parasite introduit en fraude dans leur nid.

Le coucou est l'emblème trop fidèle des fainéants qui sont incapables de tout travail et de toute industrie par eux-mêmes, et que la loi de nature condamnerait à mourir de faim, si le travail ne nourrissait la paresse. Le rouge-gorge et le proyer, qui élèvent le jeune coucou au détriment de leur propre famille, symbolisent les pauvres jeunes filles des champs qui sont obligées de refuser aux fruits de leurs entrailles le lait de leurs mamelles, pour le vendre aux enfants des riches étrangères. La femelle du coucou, c'est la femme incomplète qui méprise les joies de la maternité et n'accepte l'amour que sous bénéfice d'inventaire.

Le génie de l'amour maternel, qui révèle à la femelle de l'oiseau ses éminentes facultés de travailleuses et d'artiste, illumine son intelligence des mêmes lueurs. Il lui donne à la

demandons. Or, il ne faut pas confondre l'égalité du droit, le pouvoir d'expansion et de développement avec nous ne savons quel niveau égalitaire qui, venant d'en haut, s'abaisse uniformément sur tous, individus ou groupes, comprime les essors naturels, efface les titres caractériels et frappe d'un coin monotone les physionomies et les types divers.

Aussi sommes-nous les adversaires déclarés de l'absorption par l'Etat; c'est pour cela que nous classons parmi les réformes urgentes la décentralisation administrative et l'extension des attributions municipales.

On nous objectera peut-être que par la décentralisation administrative nous courons risque de porter atteinte à l'unité politique du pays. Nous répondons que nous sommes partisans de l'unité plus que qui que ce soit. Notre doctrine est celle de l'unité universelle; bien loin d'affaiblir la force centralisatrice de l'Etat dans ce qu'elle a de légitime et de bon, nous voulons au contraire la fortifier. L'unité nationale, fruit glorieux de plusieurs siècles, puise dans l'application de nos principes une force nouvelle. Qu'on y réfléchisse bien, toutefois, l'unité nationale peut exister sans liberté, avec la liberté restreinte, avec la liberté réelle et complète, et c'est du dernier terme de cette proposition qu'il s'agit aujourd'hui.

Si, conformément aux besoins de notre temps, en raison des progrès accomplis, nous restreignons en certains points le rôle de l'Etat, nous agrandissons d'autre part sa sphère d'action dans des proportions considérables; car nous avons la prétention de le rendre libre, lui aussi, et entre autres choses de l'affranchir du joug de la féodalité financière. Chargé du soin de régler les rapports de notre pays avec les autres peuples, l'Etat, gardien de la dignité nationale, est aussi le gardien de l'honneur et de la fortune publics. Grande et noble mission! à lui le droit et le devoir de garantir à tous la sécurité et la justice; à lui le droit et le devoir de solliciter le progrès par une initiative intelligente, par une publicité constante et générale, par des encouragements éclairés; à lui de convertir l'impôt en un vaste système d'assurances; à lui d'entretenir, de créer, de multiplier les voies de communications; à lui de faciliter, d'activer la circulation des individus et des choses; à lui de répandre partout la lumière, l'instruction, la science. L'Etat n'est et ne doit être ni producteur, ni industriel, ni agriculteur, ni manufacturier; mais il lui appartient de rendre plus nombreux et plus solides les liens qui unissent, dans une religieuse solidarité, tous les enfants d'une même patrie.

Qu'on se figure une nation ainsi organisée, chaque commune de France s'administrant librement elle-même, associant les forces qui la constitue, les bras et les capitaux, l'intelligence et la matière, la science et l'industrie, l'art et l'agriculture, les travaux domestiques et l'éducation; qu'on se figure chacune de ces communes douée de son individualité et de son caractère particulier, reflétant dans ses productions et dans ses mœurs, dans ses constructions, dans ses costumes, l'influence du climat et du sol, obéissant avec bonheur à l'impulsion de son génie et jusqu'aux fantaisies de son imagination; qu'on se figure ces associations communales hiérarchisées et solidarisées entre elles par de puissantes institutions cantonales, départementales et provinciales, convergent par une suite de progressions vers un centre commun, un foyer unitaire, l'Etat, et qu'on nous dise si c'est là le tableau d'une société de matérialistes, de démagogues, de despotes ou d'anarchistes; qu'on nous dise que c'est un crime de poursuivre de nos efforts pacifiques la réalisation d'un pareil idéal, nous subirons l'anathème sans colère et sans plaintes.

L'ordre absolu par la liberté absolue, la variété dans l'unité, voilà des devises bien effrayantes sans doute, des axiômes très dangereux. Ce sont les nôtres, nous y tenons, et l'étude de la nature, la contemplation des œuvres de Dieu ne nous engagent pas à les désavouer.

Charles Brunier.

Le Danemark et le Schleswig Holstein.

La question danoise est une nouvelle preuve du peu de sécurité qu'offre, au point de vue de la paix, le principe d'hérédité, que ses partisants présentent comme la seule garantie sérieuse de tranquillité pour les peuples. La France, l'Angleterre et l'Espagne savent depuis longtemps ce que les guerres d'hérédité peuvent coûter de trésors et de sang. L'Espagne n'en a pas encore fini avec les guerres de succession.

Nous allons tâcher de jeter un peu de lumière sur le gâchis héréditaire qui arme en ce moment les Holsteinois contre les Danois, ou pour mieux dire le prince d'Augustenbourg, qui revendique l'héritage du Holstein, contre le roi de Danemark, qui veut conserver à ses successeurs l'intégrité de son royaume.

La couronne danoise réunit le Danemark proprement dit, le Schleswig, dont la population est presque entièrement danoise ou finoise, et le Holstein, dont la population au contraire est toute allemande. C'est même par sa principauté de Holstein que le roi de Danemark est membre de la confédération germanique.

Pour le Danemark et le Schleswig, une loi de 1665, fondée sur le droit normand, admet, à défaut de mâles dans la ligne régnante, les femmes à l'hérédité de la couronne. Le Holstein, au contraire, est sous l'empire de la loi salique: les mâles seuls peuvent hériter.

Or, le roi actuel de Danemark, Frédérick VII, a 42 ans, il a été marié deux fois, et tout porte à croire qu'il n'aura point d'enfants. A sa mort, la branche mâle s'éteint, et l'héritier se trouve être le prince Frédérick de Hesse, qui tient ses droits sur le Danemark et le Schleswig de sa mère, sœur du précédent roi de Danemark. Mais ce prince n'a aucuns droits sur le Holstein, qui, d'après la loi salique, échéoit au duc de Holstein-Augustenbourg; en sorte que, par l'application stricte des principes d'hérédité, le Danemark se trouve démembré, et ne fait plus partie de la confédération germanique: l'*équilibre européen* se trouve compromis.

Telle est officiellement la grave question qui met en émoi toutes les chancelleries, et pour laquelle, en attendant la solution diplomatique, les Holsteinois et les Danois s'entre-tuent.

Au fond les populations des duchés combattent pour leur indépendance politique qu'ils disputent incessamment aux rois de Danemark depuis plusieurs siècles. Elles acceptent bien d'avoir le roi de Danemark pour duc, mais à condition que celui-ci respectera leurs lois, leurs coutumes, et laissera subsister leurs états complètement séparés du gouvernement danois. Il y a quelque chose d'analogue entre la position des duchés vis-à-vis la couronne de Danemark et celle des provinces du nord de l'Espagne défendant leurs *fueros*. Depuis le quatorzième siècle le Schleswig et le Holstein ont constamment revendiqué leur nationalité, et lorsqu'en 1460 ils élurent pour leur duc Christian Ier, ce fut à la condition expresse de ne pas être incorporés au royaume. Depuis cette époque, les monarques danois n'ont pas cessé de poursuivre cette incorporation et il en est résulté une lutte incessante et pleine de péripéties diverses. C'est toujours cette même lutte qui se continue aujourd'hui, et la solution héréditaire qui est mise en avant par la diplomatie laissera la question entière.

Le problème diplomatique à résoudre, était celui-ci:

Trouver un héritier éventuel qui, ayant d'*anciens droits* sur le Holstein, soit par son origine en position de se faire accepter sans répugnance par le Danemark et le Schleswig, et puisse en outre offrir *une compensation* au duc de Holstein-Augustenbourg, héritier du Holstein dans la ligne masculine, mais qu'à aucun prix les Danois ne voudraient accepter pour roi.

Frédérick VII a jeté les yeux, pour ce rôle, sur le duc d'Oldenbourg, qui descend par la branche cadette de Christian Ier, roi de Danemark en 1448 et duc de Holstein en 1460. Le duc d'Oldenbourg offrirait la succession éventuelle de son duché au prince d'Augustenbourg, en échange de *ses droits* sur le Holstein. Quand au prince Frédérick de Hesse, héritier par les femmes de la couronne danoise, on lui chercherait une autre compensation.

Une conférence a été ouverte à Londres entre la France, la Russie, l'Angleterre, la Suède, le Danemark, la Prusse et l'Autriche. Les cinq premières puissances ont signé le 4 août un protocole qui approuve pleinement le projet du roi de Danemark. Le ministre d'Autriche, présent à la conférence, s'est abstenu de signer, faute d'instructions suffisantes; le ministre de Prusse a déposé une protestation, et le protocole reste ouvert pour ces deux puissances.

La France et l'Angleterre se trouvent mêlées à cette question comme ayant garanti, en 1721, au Danemark l'intégrité de ses possessions (1). Pour la Russie, c'est une question de famille. Depuis Pierre III, les czars sont des Holstein-Gottorp.

Quant à l'intérêt que les Allemands portent à la cause du Holstein, il paraît avoir sa source dans un sentiment de nationalité envahissante. Les Allemands voudraient que le Holstein et Schleswig formassent un tout indivisible séparable du Danemark. Au point de vue des races, le Schleswig est évidemment une province danoise, régie par le droit danois et où on ne parle que danois. Il faudrait donc dénationaliser cette province pour la faire allemande. Le Holstein, au contraire, appartient à la famille des Etats allemands; c'est un ancien fief de l'empire, et ce n'est que par un jeu de successions princières qu'il a pu devenir partie intégrante du royaume de Danemark.

En attendant que la question se vide diplomatiquement, les hostilités ont été reprises dans le courant de juillet. A la suite d'une bataille très meurtrière à Istedt, le 25 juillet, les Danois sont entrés à Schleswig, et l'armée des duchés s'est repliée sur les frontières du Holstein. Satisfaits de cette première victoire, les Danois paraissent résolus à attendre l'issue des conférences de Londres.

Néanmoins, les deux armées se touchent de si près, que le moindre accident peut déterminer d'un moment à l'autre un engagement général, et peu s'en est fallu que ce fait ne se produisît le 4 août, par suite d'un combat d'avant-postes. L'armée holsteinoise est appuyée sur la forteresse de Rendsbourg, que les Danois revendiquent pour le Schleswig, et les Holsteinois pour leur duché. D'après les dernières nouvelles, l'Autriche aurait déclaré qu'elle ne souffrirait pas l'invasion de l'armée danoise dans le Holstein.

— Le 7 août, une explosion terrible a eu lieu à Rendsbourg, dans le laboratoire du magasin de bombes. Une partie de cet établissement a sauté en l'air. Un grand nombre de maisons ont été violemment ébranlées. On compte, dit-on, deux cents personnes tuées ou gravement blessées. La plupart des élèves d'artillerie ont perdu la vie dans ce sinistre.

Le 8, les Danois ont attaqué l'armée des duchés sur presque toute la ligne. La ville de Friedrichstadt est tombée au pouvoir de l'armée danoise, et un corps de chasseurs du Holstein, qui occupait cette ville, a dû se retirer de l'autre côté de l'Elder; mais tout s'est borné à des affaires d'avant-poste pendant les journées du 7 et du 8. L'arrivée d'un envoyé russe et d'un envoyé français, qui négocient sur les propositions des duchés, ont empêché les hostilités de reprendre avec plus d'intensité.

(1) Elles sont intéressées d'ailleurs à ce que le Danemark, gardien du Sund, ne soit point affaibli.

---

fois et le courage pour défendre sa jeune famille et la prévoyance pour l'abriter contre les orages qui menacent sa sécurité. On n'allie pas avec plus de fermeté que fait la femelle de l'oiseau la sagesse et l'amour. De ce qu'il y a promesse de mariage et cohabitation entre le tourtereau et la tourterelle, entre le pierrot et la pierrette, n'allez pas vous aviser de croire que l'amant soit investi de tous les droits du mari. Il ne suffit pas au mâle d'une parole en l'air et d'une cavatine plus ou moins bien filée pour triompher de la résistance de la femelle. Celle-ci n'entend pas raillerie sur cette matière, et elle ne cédera aux sollicitations amoureuses de son fiancé qu'après avoir donné les derniers coups de bec à son nid. Comme elle sait que l'amour amènera la famille, elle aura la force de maîtriser ses sens et retardera sa défaite jusqu'au jour où la possession d'un domicile confortable l'aura complétement rassurée sur les conséquences de sa faiblesse et l'avenir des siens.

Tout le monde comprend l'ironie de l'allusion et connaît la classe d'amoureux à laquelle l'oiseau sage fait ici la leçon. Je n'aurai pas la cruauté de retourner le fer dans la plaie et d'envoyer l'épigramme à son adresse. Il est bien facile, en effet, de s'imposer la contrainte, quand on sait que le plaisir n'est ajourné que pour un instant, quand on a pour garanties de l'aisance, le printemps, les insectes, un domicile à soi.... et les oiseaux, qui possèdent tout bois et le reste, en parlent bien à leur aise. Mais je voudrais bien savoir comment ils écouteraient la voix de la sagesse et de la prévoyance, s'ils étaient à notre place à nous autres, pauvres prolétaires, pour qui l'amour est la seule consolation de ce monde, la seule fantaisie de luxe qui ne dépasse pas nos moyens.

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'OPPOSITION A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Aux temps de rénovation, les hommes les plus savants et les plus lettrés restent volontiers étrangers au mouvement de leur siècle. Plutarque, si versé dans toutes les connaissances philosophiques et littéraires des époques antérieures à la sienne, et de plus prêtre d'Apollon, ne parle pas une seule fois des chrétiens, et pourtant il ne mourut que cent vingt ans après Jésus-Christ. Tacite, ce mâle et sévère esprit, n'eut qu'un mot de haine ou de mépris pour ces novateurs insensés. — Le même phénomène se manifeste de nos jours.

Presque tout ce qui a rang dans la littérature et la philosophie française reste campé dans la vieille société, et même, pour mieux se garantir des atteintes de l'esprit nouveau, une partie se réfugie avec une sorte d'adoration autour de la vieille ombre de Louis XIV, le grand roi, qui marque en effet le point culminant de la civilisation moderne.

L'Académie française est devenue naturellement l'un des endroits les mieux hantés, où l'on fait le plus d'opposition au gouvernement nouveau (non pas aux hommes, mais à la chose même) et où l'on fronde davantage l'esprit socialiste. Peuplée d'anciens ministres et de littérateurs qui brillaient sous les deux branches des Bourbons, elle reste attachée par ses sympathies et ses souvenirs aux deux derniers règnes, et son horreur s'en augmente pour le régime nouveau sous lequel elle est forcée de vivre. Aussi à chaque séance le beau monde, ennemi de la République, y accourt-il, assuré de se trouver réjoui et consolé par quelques épigrammes contre ce qui est, par quelques vœux pour ce qui n'est plus.

Cette année, à la distribution du prix Montyon (8 août), c'est M. de Salvandy qui a volontairement pris ce soin charitable. En pleine séance académique, il a renouvelé le mot de M. Rouher, *funeste catastrophe*, mais dans un meilleur langage, et dans une position plus digne. M. de Salvandy n'est pas ministre de la République comme M. Rouher; ce n'est pas la République qui l'a tiré de l'obscurité; il ne doit à la République que la chute de son portefeuille et de ses illusions, car, au 24 février, il était ministre de Louis-Philippe et l'un des plus enivrés de la consolidation apparente de la dynastie de juillet.

Aussi écoutez comme il se venge de la dernière révolution: « Il y a des temps, s'écrie-t-il, où tous les événements sont si extraordinaires, où toutes les attentes sont si déçues, et où cependant quelque chose de si ordonné se mêle à tout l'imprévu des vicissitudes et de leurs résultats, où les *victoires coupables* sont suivies de si promptes justices, les injustices de si éclatants démentis, les chimères d'affronts si éclatants, les plus extrêmes périls de jours si favorables, les plus simples divisions, comme les plus grandes, de si manifestes impuissances, où enfin toute la scène du monde est remplie de tels enseignements, que la Providence semble se rendre visible et prendre directement le gouvernement des choses humaines. »

Victoires coupables vaut bien... vaut mieux que *funeste catastrophe*, et a dû être accueilli à l'Académie par des joies sans pareilles... Eh! pourtant, si le jour de cette *victoire coupable* arriva en effet à l'improviste, ne vous souvient-il plus, ô hommes du passé, que la chute de la dynastie d'Orléans était pressentie par chacun, que chacun sentait vaguement que cette dynastie n'avait pas su s'affermir dans la nation, que chacun reculait le terme de cette nouvelle révolution, la reculait jusqu'à la mort du vieux roi, mais pas plus loin?... Cette chute arrivant à son heure, qu'aurait-il fallu faire? Toutes les royautés usées, la République venait naturellement. Donc, un peu plus tôt, un peu plus

Le général Willisen, qui commande l'armée des duchés, attribue à ses troupes l'avantage dans ces dernières rencontres, malgré la perte de Friedrichstadt et de deux autres points. Les Danois auraient eu 100 hommes tués ou blessés, tandis que les Holsteinois ne compteraient que 2 morts et 18 blessés.

A. B.

Les chemins de fer en Angleterre.

L'Angleterre possède aujourd'hui 9,710 kilomètres de chemins de fer en exploitation ; c'est plus du triple de ce qui existe en France, où l'ensemble total des lignes autorisées ne dépasse pas 6,657 kilomètres, sur lesquels 3,001 kilomètres seulement sont livrés à la circulation, et 2,222 attendent encore le premier coup de pioche.

Le nombre des voyageurs transportés dans l'année 1849 s'est élevé à 63,842,000. Dans le deuxième semestre 1849, le nombre a été de 35.074,000, ce qui donnerait plus de 70 millions pour l'année entière finissant au 30 juin 1850. Il est vrai que, pour ce semestre, 1,000 kilomètres de plus avaient été livrés à la circulation.

Le produit du transport des voyageurs pendant 1849 a dépassé 158 millions de francs. En tablant sur le produit des six derniers mois de 1849, on obtiendrait plus de 174 millions pour un an. Les trains à bas prix, dits parlementaires, parce qu'ils ont été imposés par le Parlement aux compagnies qui n'en voulaient pas, figurent dans cette statistique pour 17,203,000 voyageurs, et près de 28 millions de francs.

LE TRAVAIL.

I.

La loi primordiale du monde et de l'univers, de l'homme et de l'humanité, c'est le mouvement, l'action ou le TRAVAIL; car le mouvement, l'action ou le travail, c'est la vie.

Le travail incessant et mystérieux de la nature conserve les mondes ;

Le travail continuel et tangible de l'humanité fait vivre les hommes.

Appliquée à l'homme, la loi du travail, c'est la loi de la vie individuelle ;

Appliquée à une nation, la loi du travail, c'est la loi de la vie sociale ;

Appliquée aux races, aux peuples, la loi du travail, c'est la loi de la vie humanitaire ;

Appliquée aux mondes, la loi du travail, c'est la loi de la vie universelle.

Or, si la loi du travail est la loi de l'humanité, il s'ensuit que l'histoire des peuples, c'est-à-dire l'histoire de leur vie, de leur mouvement, de leur action, de leur travail, dans les siècles, doit faire connaître si la loi de leur existence a été bien comprise et bien appliquée.

On connait l'arbre à ses fruits.

L'état normal de la vie, c'est la santé ;

L'état normal du travail, c'est l'aisance.

Là où la santé manque à la vie, il y a maladie ;

Là où l'aisance ne répond pas au travail, il y a misère.

Donc, là où il y a misère, la *loi du travail a été méconnue*.

Là où il y a misère, surgissent les maladies du corps social, et avec elle l'antagonisme, la lutte, la guerre.

Les luttes civiles, les guerres étrangères, chez tous les peuples, à tous les âges, ont été la conséquence de la mauvaise ordonnance du travail.

L'histoire de l'humanité doit donc se retrouver tout entière dans l'histoire du travail.

II.

Si l'histoire les peuples n'est, en définitive, que l'histoire du travail, les révolutions ou les grands changements politiques doivent nécessairement apporter de profondes réformes dans l'ordre du travail de l'homme.

C'est ainsi que la révolution de Février représente la révolution du droit au travail ou l'avènement du travail libre associé : — l'instauration d'une phase du travail de l'homme supérieure à celles qui l'ont précédée ; c'est-à-dire, quant au résultat final, la substitution de l'aisance de tous et de chacun à la misère du plus grand nombre, ou à l'opulence de quelques-uns.

Les phases antérieures au travail libre associé peuvent se distinguer ainsi :

Travail esclave ;
Travail serf ;
Travail réglementaire ;
Travail fiscal ;
Travail libre-restreint.

L'antiquité, avant la venue de Jésus-Christ, qui a dit aux hommes : *vous êtes tous frères*, a surtout exploité le travail esclave.

En France, le travail serf des champs et le travail manufacturier des villes, selon certains us et coutumes traditionnels, a été mis en pratique jusqu'à saint Louis (1226) ; — depuis cette époque jusqu'à Henri III (1574), le travail manufacturier a été réglementé ; — Henri III l'a rendu fiscal ou de droit royal ; — Louis XVI l'a déclaré libre (1774).

Or, de même que la phase du travail libre restreint, — nous en avons mille preuves, — est supérieure à celle du travail serf et fiscal, la phase du travail libre associé sera supérieure à celle du travail libre restreint ; car le travail libre associé ajoute aux heureux effets du libre travail la puissance multiple des forces productives,

On juge l'arbre à ses fruits, avons-nous dit, et le travail à la production et à la richesse.

Le travail libre restreint, instauré il y a 76 ans, a-t-il détruit la misère?

Non!

Cependant, il faut le reconnaitre, le travail libre restreint a développé l'ensemble de la richesse de la France dans des proportions jusqu'alors inconnues.

Il y a eu amélioration notable ; mais il n'y a pas eu aisance générale applicable à *chaque* membre de la société ; en un mot, la misère individuelle n'a pas été détruite.

En vain pourrait-on dire :

« Le travail libre restreint n'a pas détruit la misère, parce que la liberté du travail n'a pas été largement appliquée à toutes les branches de l'activité humaine ; il y a encore des priviléges, des monopoles ; — les lois fiscales de douane, surtout, en s'opposant au *libre-échange*, paralysent un des plus puissants essors de la liberté du travail. Les privilèges financiers ont absorbé à leur profit une grande partie de la production. »

Nous en convenons, le travail libre restreint n'a pas produit tous les heureux effets qu'aurait pu amener la véritable liberté du travail. Il y a plus : il est évident pour nous que si le travail avait pu se mouvoir dans toute sa liberté d'action, cette liberté eut peu à peu, sans secousse et sans crise, engendré la phase supérieure du travail libre associé.

Malheureusement il n'en a pas été ainsi. Les oligarchies gouvernementales, cléricales, nobilières et financières s'y sont opposées. Pour arriver à se transformer en travail libre associé, le travail libre restreint a dû faire irruption ; de là la révolution de Février, qui est venue compléter la révolution de Juillet et celle de 89 dans la question supérieure du travail.

Insistons sur ce point.

III.

La vie individuelle et la vie sociale se développent parallèlement à la masse des productions et des richesses.

Là où il y a le plus de richesse, l'activité sociale devient plus forte, plus énergique.

De même, l'homme doué d'une bonne santé est plus fort, plus énergique, plus actif que l'homme à l'état maladif ou d'une santé débile.

La concordance est parfaite.

Un pays pauvre n'a jamais rien produit de grand.

Un homme dont le sang est appauvri s'étiole dans l'impuissance.

Après 89, époque où la liberté du travail a pris un grand développement, grâce à la vente des biens nationaux, à la chimie et aux perfectionnements de l'agriculture et de la fabrique, la France a pu compter, plus que par le passé, un nombre considérable de citoyens vivant dans une certaine aisance, un nombre de citoyens dont la vie, le mouvement et l'action se trouvèrent plus en rapport avec leurs aspirations, leurs facultés, leurs désirs.

Le nombre des citoyens *matériellement* libres s'accrut au grand avantage de la civilisation française.

Ces hommes matériellement libres voulurent le devenir aussi moralement, politiquement.

De là l'esprit révolutionnaire qui anima la bourgeoisie ; — de là la chute de l'Empire ; — de là l'opposition de 15 ans ; — de là la révolution de Juillet. Le peuple, qui a à conquérir, lui, la liberté matérielle et la liberté morale, se trouva au premier rang des révolutionnaires, et les petits-fils de Louis XV furent renversés à jamais »

La distribution du milliard d'indemnité, en apportant une impulsion nouvelle au travail (1), et le mouvement industriel produit par la Révolution de Juillet, accrurent encore le nombre des citoyens matériellement libres.

L'esprit de liberté grandit encore ; avec lui se préparèrent la Révolution de Février et la chute définitive de la royauté en France avec la chûte de la branche cadette

De ces prémisses nous concluons :

1° Que la liberté du travail a développé l'aisance et l'esprit de liberté politique en accroissant les forces *matérielles* et MORALES de la France ;

2° Que la liberté du travail, tout en développant l'aisance pour une certaine partie de la population, ne l'a pas répandue d'une manière assez générale sur *chaque* citoyen ;

3° Que la liberté restreinte du travail, instrument trop lent d'amélioration sociale, ne peut plus être la base de la vie de l'action, du travail de la société.

Telle est la loi du progrès, telle est la loi de la vie sociale.

Donc, la Révolution de Février a instauré une phase supérieure du mouvement social, la phase du travail libre associé.

IV.

Les législateurs de 89, le duc de Larochefoncauld en tête, avaient parfaitement compris la question du travail, lorsqu'ils disaient : « Si celui qui existe a le droit de dire à la société : » *fais-moi vivre* ; la société a également le droit de lui répon» dre : *donne-moi son travail*. » — Paroles profondes qui établissent un pacte indissoluble, une solidarité intime entre l'homme et la société, d'où découle nécessairement le droit au travail, d'où naît la phase supérieure du travail libre associé.

En effet, le droit au travail n'étant que le droit de vivre, et le travail libre associé pouvant seul fournir, avec assez d'abondance, les productions, les richesses nécessaires à la vie, il s'ensuit que toutes ces expressions répondent aux mêmes besoins, reproduisent les mêmes faits sous différents aspects.

Demandons-nous donc comment le travail libre associé répondra à l'accroissement des richesses, comment par son influence tous seront appelés, tous seront élus.

Les preuves sont faciles à déduire.

Jusqu'à présent le travail, source première des richesses, a été livré à un empirisme brutal. — La loi naturelle du travail n'a pas été mise en pratique.

Or, la loi du travail de l'homme, comme la loi de toutes les forces, consiste à produire le plus grand effet utile avec le moindre effort : — d'où économie de temps, économie d'action, production portée à son plus grand développement.

En d'autres termes, la plus grande production possible ne pouvant être que l'effet du concours de *toutes* les forces dirigées dans une direction donnée, il s'ensuit que l'élément premier de la loi du travail consiste dans l'association, le groupement des forces.

Mais associer des forces, les grouper, c'est associer, c'est grouper les travailleurs qui les représentent, c'est faire l'opposé de ce qui se pratique aujourd'hui, où travailleurs et forces se trouvent isolées, dispersées, perdues. C'est substituer le travail libre associé et solidaire, au travail individuel, isolé et divergent.

Donc le travail libre associé accroîtra les richesses dans une immense proportion et l'abondance des productions détruira la misère.

---

(1) C'est un fait que nous constatons, nous n'entendons pas l'apprécier.

---

tard, il eût fallu devenir républicain. Pourquoi alors tant se plaindre?

De ce que la République apporte avec elle des principes nouveaux, des conséquences inattendues. « Il est des principes sociaux, dit élégamment M. de Salvandy à la fin de son discours, en dehors desquels on campe, mais on ne bâtit pas. Nous saurons nous y attacher, vaincre en nous-mêmes les passions et les préjugés que nous combattons *dans ce qui est au-dessous de nous*, rechercher en tout le bon et l'honnête comme les sauvegardes de la société menacée, vouloir l'empire de la loi morale pour la première des familles françaises comme pour la dernière. L'utile, qui était le principe du dernier siècle, ne suffit pas aux nations. Le juste et l'honnête peuvent seuls les concilier, les calmer, les faire à la fois stables et libres. Ce sont les maîtres éternels du monde : ils ne nous failliront pas. »

Mais là est précisément la question de savoir quels sont les principes sociaux vraiment justes et honnêtes. Est-il juste et honnête de séparer la société, comme le fait M. de Salvandy, en deux castes ce qui est *nous*, c'est-à-dire les riches, les puissants, les lettrés, et *ce qui est au-dessous de nous*, c'est-à-dire la masse de la nation, tenue dans l'ignorance, le travail forcé et l'abaissement.

La naïve confiance de ce mot, *ce qui est au-dessous de nous*, nous semble plus caractéristique que *victoire coupable* : ce dernier mot n'est après tout que de la rancune politique, l'autre est l'expression de la foi sociale de l'orateur. *Ce qui est au-dessous de nous* implique forcément *ce qui doit rester au-dessous de nous*. Il exprime la même idée que ce mot de M. de Barante, autre académicien, disant sous Louis-Philippe : « L'état social actuel est à notre guise, » car, sans principes nouveaux ou nouvellement appliqués, comment faire cesser cette séparation actuelle de la société en riches et pauvres, en savants et ignorants, en oisifs ou gens richement occupés et travailleurs, entre nous et *ce qui est au-dessous de nous* ?

Ainsi, quels sont vos principes actuels? Vous n'avez, pour secourir les masses deshéritées, que le principe de l'aumône ; vous donnez des prix Montyon aux héroïques dévouements du peuple. En quoi vos aumônes et vos prix améliorent-ils le sort du peuple? Et de quel front, en face du travail incessant de ces masses laborieuses et de la misère qui les écrase, osez-vous parler de juste et d'honnête?

« Il est des principes sociaux, dites-vous, en dehors desquels on campe, mais on ne bâtit pas. » Vous avez raison, mais ce ne sont pas ceux-là que vous pensez. Les principes sociaux avec lesquels on campe et on ne bâtit pas, ce sont les vôtres, ce sont vos principes d'aumône, d'insolidarité, de morcellement, de guerre, d'oppression, avec qui votre civilisation n'a jamais été qu'un campement passager. Est-ce seulement depuis soixante ans que vous n'avez rien de stable, que chaque jour vous changez de place, que chaque jour de nouvelles tourmentes renversent vos tentes fragiles? Non, il en va ainsi depuis des siècles, grâce à vos principes.

Les principes avec lesquels seuls on peut *bâtir*, ce sont les principes opposés, ceux d'association et de solidarité, ceux de liberté, d'égalité et de fraternité. Avec ceux-là on ne trouve pas juste et honnête, comme vous le trouvez, que les masses soient écrasées par un travail sans repos, pour n'en recueillir qu'un chétif salaire ; on ne trouve pas juste et honnête qu'elles restent plongées dans l'ignorance et l'abrutissement, on ne trouve pas juste et honnête de ne jamais sortir de cette aristocratique distinction, *nous* et *ce qui est au-dessous de nous*, lorsqu'on parle des autres hommes ses frères.

Mais voyez vous-même : vous avez réuni avec fracas vos amis à l'Institut pour distribuer pompeusement quelques aumônes et lancer vos épigrammes, vos regrets et vos vœux, aux applaudissements d'un public effrayé, égoïste, blasé. Qu'est-ce qu'il en sort? Le *Journal des Débats*, mieux que nous, juge votre œuvre sépulcrale. « Les vieilles murailles du palais Mazarin, dit-il à propos de cette solennité, ont semblé s'en réjouir. Ce qui nous reste du monde parisien était venu en foule assister pieusement à l'apothéose. Puis la foule s'est dissipée, les voitures ont roulé sous les vieilles voûtes ; les cours solitaires et monacales de l'Institut, un moment ranimées par ce mouvement singulier, sont retombées dans leur profond silence ; chacun a repris ses craintes et ses espoirs ; les esprits vulgaires leurs intrigues, les âmes élevées leurs douleurs, et tout a retrouvé son cours naturel. »

Il y a dans ces lignes un sentiment profond de découragement qui nous frappe. Tracées par le seul écrivain des *Débats* qui, dans ses mécomptes, ait su se garder de ce petit esprit de rancune auquel s'abandonnent ses confrères, et qui a justement fait décerner à ce journal le nom de *journal des vexés*... de février, elles donnent une évaluation exacte du poids et de la valeur des principes ou opinions qui font mouvoir *ce qui nous reste du monde parisien*.

Quand donc, au sortir d'une assemblée d'hommes et de femmes, animés d'une foi véritable dans leur œuvre, s'est-on jamais trouvé froid et découragé? Même persécutés, des gens de foi, lorsqu'ils se réunissent entr'eux, s'ils peuvent emporter de leur contact quelque tristesse, parce qu'ils ont eu à apprendre des événements douloureux, ne manquent point d'emporter aussi une ardeur plus vive et un espoir plus profond. Mais ici, est-ce que tout ne semble pas aller au gré de la réunion de l'Institut? Leur parti triomphe, leurs agents de confiance remplissent tous les postes, leurs adversaires sont à terre, une gendarmerie innombrable les protège... et pourtant ils sont tristes.

Ils ont raison d'être tristes ; il leur manque et il leur manquera toujours deux choses essentielles, l'avenir et la foi.

Emile BOURDON.

Voilà pour le travail à créer.

Mais ce n'est pas tout.

Comment le travail créé, et *non consommé*, le travail accumulé, le capital, en un mot, devra-t-il intervenir dans la formation de ces nouvelles richesses ?

Le capital, quelle que soit la forme qu'il revête, n'étant que du travail accumulé, représente, en définitive, un réservoir de forces créées et pouvant produire.

Or, les forces qui se trouvent dans le capital sont des forces *humaines* que les générations antérieures ont légué aux générations présentes.

Ces forces humaines peuvent être représentées par des chiffres : supposons que les 130 milliards du capital actuel de la France équivalent à une année de travail isolé de 300,000,000 d'hommes.

Cette supposition admise, il en résulte immédiatement que le capital de 130 milliards serait doublé, triplé, quadruplé, si, au lieu d'être le fruit du travail isolé de 300 millions d'hommes, il devenait le fruit du travail libre associé de ces mêmes hommes : et cela en vertu de la loi du groupement des forces.

Donc il est du plus grand intérêt pour le capital actuel, fruit de forces humaines, aujourd'hui éteintes, de s'associer aux forces humaines encore vivantes, pour aider de son concours à la formation de nouvelles richesses.

Car, nous le répétons, le capital actuel s'associant au travail des générations présentes, c'est comme s'il apportait dans l'atelier national le concours de la force de 300 millions de producteurs NON consommateurs.

N'est-ce point là une immense force, une force de production capable de faire disparaître immédiatement la misère ?

Oui, telle serait la puissance de la mise en œuvre de cette accumulation de forces productives.

Voyez plutôt !

L'empire chinois compte 300 millions d'hommes. Si toutes les années il arrivait de Chine en France le produit total du travail chinois, certes cet amas immense de productions en tous genres suffiraient, et au-delà, pour nourrir, vêtir et loger convenablement la population française : la misère aurait disparu en France, grâce au travail de la Chine. (1)

Eh bien ! nous possédons l'équivalent du travail des enfants du céleste empire : il est représenté en France par le capital existant, dont le labeur des générations passées nous a légué la jouissance.

Cette immense force de production se trouve là sous nos mains ; nous n'avons qu'à la mettre en œuvre pour résoudre le grand problème de la misère.

La misère donc ne peut être détruite que par le concours, l'entente, le groupement, l'association de TOUTES les forces productives, représentées :

1° Par le travail à faire ;

2° Par le travail fait (capital).

Le concours de ces forces associées, sans cesse agissantes, se renouvelant toujours, ne s'arrêtant jamais, élèvera constamment la production AU-DESSUS DE LA CONSOMMATION ; car, nous le répétons, le travail associé de ces DEUX forces représente le travail non-seulement de forces qui produisent et consomment, mais de forces qui produisent SANS consommer.

Cette solidarité intime des forces créatrices de la richesse démontre tout l'avantage que le capital retrouvera à s'associer au travail, et prouve d'une manière victorieuse que le droit au travail, ou le droit à la production, ou le droit à la vie, n'est pas une chimère dans l'ordre du travail libre associé.

L'avènement du travail libre associé est donc un véritable progrès social. Supérieur au travail libre restreint, il produira, comme nous l'avons indiqué, l'aisance individuelle et la richesse générale.

Ainsi, le travail libre associé pénétrant dans les mœurs, s'élevant de lui-même à la hauteur d'une institution sociale, apporte la solution pratique du redoutable problème de la misère.

La conscience populaire, déjà profondément émue par le sentiment de fraternité chrétienne répond à l'œuvre régénératrice.

La Révolution de Février complète la transformation sociale.

Association ! ! — Synthèse des forces, dernier mot de l'humanité !

Perreymond.

(1) D'après les *registres officiels* de Pe-King, consultés par Magalhau et Martini, il résultait qu'en 1650 l'empereur recevait en *nature* les revenus suivants :

32,100,000 sacs de riz, de froment et de millet (le sac pesant 120 livres) ;
1,900,000 mesures de sel (la mesure pesant 120 livres) ;
394,000 livres de soie écrue (la livre de 20 onces) ;
6,600 livres de soie filée ;
435,000 rouleaux (pièces) d'étoffes de soie ;
458,000 livres de coton ;
8,600 livres de lin fin ;
39,400,000 bottes de foin et de paille.

Ces chiffres donnent une idée des immenses productions de la Chine, même à une époque où elle était épuisée par ses grandes guerres contre les Mantchoux, et lorsque elle ne comprenait pas la province de *Leao-Tong*.

La Plata. — Négociation le Prédour.

La faiblesse du pouvoir exécutif dans l'affaire de la Plata porte ses fruits. En vain, en janvier dernier, l'Assemblée législative, l'opinion publique et la presse, dans un accord unanime, demandèrent que la France intervînt d'une manière efficace, sérieuse, pour en finir une bonne fois avec Rosas.

Il paraît que le pouvoir exécutif et son principal agent dans ces parages, M. Le Prédour désirent, encore prolonger notre position critique sur les rives de la Plata. Douze années perdues dans cette affaire, notre commerce paralysé, notre pavillon déshonoré, quarante millions dépensés en pure perte, sont encore des sacrifices trop légers pour nos hommes d'Etat. Ils se donnent le plaisir de continuer les anciens errements de la politique de M. Guizot, en éternisant une question qu'un peu de fermeté et de suite dans l'exécution auraient résolue depuis longtemps.

A l'arrivée des dernières nouvelles de Buenos-Ayres, il y avait, au 8 juin dernier, soixante quatre jours que les *nouvelles* négociations étaient ouvertes, et M. Le Prédour, loin de presser Rosas dans ses derniers retranchements, paradait aux fêtes données par le dictateur. Les discours des séides de Rosas à la chambre de Buenos-Ayres, les articles des journaux officiels étaient remplis d'injures contre l'Assemblée législative, et M. Le Prédour se taisait....

Après douze années de négociations, attendre soixante-quatre jours la réponse d'un Rosas à un *ultimatum* ! On conviendra qu'il faut posséder une grande dose de patience diplomatique.

Malheureusement, derrière les tergiversations et la pusillanimité de nos diplomates se trouvent les grands intérêts de la France, toujours sacrifiés, toujours méconnus. Ce n'est pas avec une politique oscillante que l'on fonde un gouvernement fort.

P.

On écrit de la frontière de Russie, le 3 août, à la *Gazette de Cologne* :

« Nous apprenons que de nouvelles révoltes de paysans ont éclaté dans le contrées de Grodno et de Kowno, au-delà du Niémen. Quoique ces révoltes n'aient pour cause qu'un désir de vengeance des serfs opprimés et maltraités, elles ne nous paraissent pas moins dangereuses pour l'avenir social du pays, parce qu'elles révèlent dans les masses le sentiment qu'une amélioration n'est possible que par la destruction des seigneurs. La fureur des insurgés va si loin qu'ils égorgent les seigneurs sans distinguer ceux qui sont humains et ceux qui sont méchants, les femmes et les enfants, et mettent le feu aux fermes. »

A qui la faute si le sentiment de l'impossibilité d'une amélioration sans la destruction des seigneurs se développe dans les masses ? Ah ! sans doute, on est saisi d'une profonde horreur au spectacle et au récit de ces égorgements qui n'épargnent ni les innocents ni les faibles. Mais la brutalité aveugle n'est-elle pas le résultat de l'ignorance et de l'abjection dans lesquelles croupissent ces misérables populations exploitées par ceux qui se sont faits leurs chefs ? Ce n'est pas tout d'usurper la domination ; si le sentiment de la charité intelligente ne dirige pas ceux qui se sont emparés du pouvoir, il arrive un moment où toutes les misères, toutes les souffrances, même celles dont ils ne sont pas cause et qu'ils auraient été impuissants à guérir, se dressent menaçantes contre eux et leur font expier chèrement une supériorité qui n'a su se manifester que par l'indifférence ou par l'oppression.

Exemple de solidarité.

On nous écrit de Saint-Bonnet-en-Champsaur :

« La commune de Saint-Eusèbe vient d'être témoin d'un fait qui me paraît devoir trouver place dans vos colonnes. Un de ses habitants (Joseph Lagier), père de famille, tomba gravement malade, il y a quelques jours, et ses travaux agricoles furent aussitôt suspendus. Ses blés jaunissaient dans les champs sans que personne y fît attention, quand le maire, informé de ce qui se passait, en fit part à ses voisins. Le lendemain, au point du jour, les habitants des villages les plus rapprochés arrivaient dans les champs du malade avec leurs provisions de la journée, et, en moins d'un jour, ses récoltes furent mises hors de danger. Honneur au magistrat qui comprend ainsi ses devoirs de tuteur de la commune ! Honneur aux administrés qui savent, à leur tour, entendre ainsi la voix de l'homme de bien ! »

Recevez, etc.

Nicolas, d.-m.

L'Archevêque de Turin.

La mort de M. Santa-Rosa, ministre de l'agriculture et du commerce, à Turin, a fourni au clergé piémontais l'occasion de provoquer un de ces scandales qui contribuent si puissamment à ruiner l'influence de l'Eglise sur l'esprit des populations, en dévoilant son intolérance et ses prétentions à la domination temporelle. On se rappelle que, lors de la promulgation de la loi qui soumet les membres du clergé aux tribunaux ordinaires pour les crimes et delits de droit commun, et qui a reçu le nom de loi Siccardi, M. Franzoni, archevêque de Turin, publia un mandement dans lequel il levait, pour ainsi dire, l'étendard de la revolte. Le gouvernement répondit à cette attaque injustifiable par un acte de vigueur, Monseigneur fut arrêté, jugé et condamné par la justice seculière.

L'Eglise plie, quand elle est la plus faible, mais elle ne cède jamais.

M. Santa-Rosa, à son lit de mort, en a fait l'épreuve. Il avait fait demander le curé de Saint-Charles pour recevoir les derniers sacrements. Celui-ci lui déclara que, par ordre supérieur, il ne pouvait ni l'absoudre, ni l'administrer, s'il ne signait une déclaration formelle qu'en s'associant à la présentation, au vote et à la promulgation de la loi Siccardi, il avait commis une erreur dont il demandait pardon à Dieu. M. Santa Rosa, ayant à choisir entre l'absolution du prêtre et celle de sa conscience, ne dut pas hésiter. Les supplications et les larmes de Mme Santa-Rosa furent impuissantes à fléchir les ministres du Dieu de paix et de miséricorde. L'archevêque, exaspéré par cette résistance d'un moribond sur les faveurs duquel il avait cru pouvoir compter, avait ordonné d'abord que la sépulture ecclésiastique lui fût refusée ; mais craignant d'être allé trop loin, il se borna à permettre l'entrée de l'église, en prescrivant la suppression de toutes les cérémonies usitées quand il s'agit des funérailles d'un homme considérable.

Cette conduite du clergé avait provoqué dans toute la ville une indignation qui menaçait de se traduire par de graves désordres, et il fallut toute l'énergie calme et bienveillante, mais inébranlable, de la garde nationale, pour contenir les rassemblements qui s'étaient formés sur la place Saint-Charles.

Le gouvernement s'est cru obligé de sévir. Le 7 août, M. Franzoni a été arrêté et conduit à Fénestrelle ; le couvent de Saint-Charles a été cerné, et les religieux, au nombre de quinze, ont été dirigés sur d'autres établissements religieux ; l'administration de la paroisse leur a été retirée et les papiers ont été soumis à un inventaire. Parmi ces papiers, on a trouvé la lettre originale de l'archevêque, qui prescrivait de refuser les sacrements au ministre Santa-Rosa, s'il ne signait la déclaration formelle dont nous avons parlé plus haut, et, assure-t-on, encore beaucoup d'autres pièces compromettantes pour le prélat.

Le gouvernement piémontais ne pouvait pas, sans abdiquer,

CAUSERIES.

La place de la Concorde ne verse plus de larmes par l'organe de ses deux fontaines.

Le restaurateur de la rue de Bourgogne contemple d'un œil hagard ses fourneaux éteints et ses casseroles renversées.

Les journalistes de toutes couleurs se promènent comme des âmes en peine devant les escaliers déserts de la façade législative, demandant de la *copie* à tous les canards d'alentour.

Et les bayadères de Mabille et les naïades du bal d'Asnières, errant, les cheveux épars, le long des Champs-Elysées et sur les rives de la Seine, chantent en chœur cette ballade plaintive :

« Par les monts et par les plaines, par les prés et par les bois, nos représentants s'en sont allés.

» Ceux-ci ont pris des sentiers fleuris, et ceux-là des routes poudreuses.

» Les uns sont partis à pied, d'autres sont partis à cheval, d'autres encore en wagon, d'autres encore en voiture.

» On en a vu, mais pas beaucoup, montés sur des chars de fleurs entraînés par des colombes.

— » Par les monts et par les plaines, par les prés et par les bois, nos représentants s'en sont allés.

» Ils vont revoir leurs femmes, leurs femmes qui les ont tant pleurés, à l'exception de celles qui se sont consolées.

» Ils vont visiter leurs vignes, leurs fermes et leurs troupeaux, mettre leurs blés dans la grange, et goûter leurs foins nouveaux.

» Les uns iront à la chasse des perdrix ou des lapins, d'autres pêcheront à la ligne, et d'autres ne feront rien.

» On en verra dans les villes, et jusque dans les faubourgs, expliquer aux électeurs leur conduite politique. Les uns les approuveront, les autres les blâmeront.

» Mais, hélas ! que vont devenir les dames de la capitale ? Il en est qui vont gémir, il en est qui vont maigrir, et beaucoup vont en mourir.

— » Par les monts et par les plaines, par les prés et par les bois, nos représentants s'en sont allés. »

C'est ainsi qu'Orphée charmait autrefois sa douleur, avant d'avoir été déchiré par les bacchantes ; et ses chants attendrissaient les bêtes et les pierres, et les échos émus répétaient à qui mieux mieux : — Eurydice, Eurydice ! ...

Voilà ce que c'est que de bien se conduire, de faire de bonnes lois de toutes sortes, et de toucher vingt-cinq francs par jour : on est pleuré par le beau sexe.

Moi-même, je les regrette, et je me dis avec effroi : — Comment ferai-je maintenant, pour remplir, chaque samedi, mes six colonnes ?

Avec cela que le pouvoir exécutif s'en est allé aussi par monts et par vaux inspecter nos villes et nos campagnes.

Aussi, Paris est triste comme Calypso. Depuis quelques jours, il y pleut sans cesse, en sorte qu'on ne sait pas très bien si ses pavés et ses macadamisages sont mouillés par les larmes du ciel ou par celles de ses habitants. Quant à moi, je crois qu'il y en a des unes et des autres.

Si l'on en croit les bruits qui nous arrivent de Bourgogne, le prince-président, — puisqu'il est convenu maintenant, dans la bonne presse, de désigner ainsi notre premier fonctionnaire, — le prince-président a eu beaucoup d'agrément dans ses coteaux chéris de Bacchus.

Paysans, ouvriers et bourgeois l'ont unanimement accueilli au cri de vive la République !

Ce cri-là ne ressemble guère à ceux qui ont été proférés, dit-on, dans certains banquets, par les officiers de la gendarmerie mobile ; mais il faut excuser l'ignorance et les façons un peu rustiques de nos populations des bords de l'Ouche et de la Saône.

Ces braves vignerons ont crié dans le temps vive Napoléon, avec un zèle qui effrayait un peu les gens sensés dont je m'honore de faire partie.

J'ose garantir à M. Louis Bonaparte que s'il eût traversé nos campagnes, à l'époque des brillantes promesses de sa candidature, il n'eût pas eu besoin de la société du *Dix-Décembre* pour se faire improviser partout un cordial et chaleureux accueil, quoiqu'eussent pu faire, pour s'y opposer un peu, les gens sensés et méfiants dont j'ai parlé tout-à-l'heure.

Mais depuis, nous avons eu la campagne de Rome, et l'impôt des boissons, et la loi sur l'instruction publique, et la chose électorale, et M. Falloux, et M. Baroche, et M. Carlier, et M. Montalembert, et les articles du *Pouvoir*, et les banquets de l'Elysée : tout cela et le reste est bien fait pour modifier les sentiments d'une population, sans qu'on ait le droit de l'accuser d'inconvenance.

Quel chemin étrange avons-nous donc fait depuis ce temps-là, que le cri de vive la République soit considéré comme une manifestation hostile au premier magistrat de cette république, et que le cri de vive Napoléon ne signifie pas autre chose que vive l'empereur, dans l'opinion des adversaires et des amis du président ?

Pour peu qu'on soit en humeur de rire, on trouve ces choses-là fort plaisantes ; mais quand le ciel brumeux et froid fait déteindre ses nuages gris sur nos pensées, on se demande avec quelque inquiétude à quoi tout cela peut aboutir.

Pour ma part, et malgré toutes les imprudences que l'entourage de M. Louis Bonaparte a commises, je ne crois pas au coup d'état dont on fatigue depuis si longtemps l'imagination publique.

Quelles que soient la légèreté, l'ambition et la folie des incapacités brouillonnes, qui s'agitent dans les antichambres de l'Elysée, une pareille tentative serait une faute si grossière, le fâcheux résultat en paraît tellement certain, qu'on ne peut raisonnablement s'arrêter à cette pensée.

Ce dont je suis profondément convaincu, c'est que M. Louis Bonaparte songe sérieusement à accepter la prolongation de ses pouvoirs, dans le cas où les votes populaires lui confèreraient de nouveau la présidence, lorsque l'époque des grandes élections sera venue.

Ceci, quoique un peu inconstitutionnel, n'est pas tout-à-fait déraisonnable.

Mais, alors, comment se fait-il que l'élu du dix décembre ait tiré à mitraille sur ses propres retranchements, en promulguant cette loi électorale qui sabre sans pitié la plus grande partie de ses anciens électeurs ?

Comment l'Elysée a-t-il pu commettre une pareille maladresse pour plaire à MM. Montalembert, Molé, Vatisménil ? Et que

tolérer d'un corps aussi considérable que le clergé une révolte ouverte contre les lois du pays, et l'on ne peut que l'approuver d'avoir montré par la fermeté de sa conduite que, dans son esprit, la loi est égale pour tous. Dans cette circonstance, il marche d'accord avec les principes du droit et de la justice, et avec la conscience populaire. Mgr Franzoni a pu s'apercevoir, durant le trajet de sa ville au fort Fenestrelle, que les populations étaient profondément indignées de sa conduite peu évangélique.

Il est hors de doute, néanmoins, que ces actes de juste sévérité vont être soigneusement exploités comme une persécution. Déjà les ultra-catholiques de France, qui ont pour chef M. de Montalembert, et pour organe l'*Univers*, ont érigé Mgr Franzoni en martyr, et ont réalisé une souscription avec le produit de laquelle ils ont envoyé à l'archevêque de Turin la croix de M. Affre, suspendue à un cordon d'or, portant sur deux coulants ciselés les inscriptions suivantes : « *Les catholiques de France à Mgr Franzoni. — In mundo pressuram habebitis; sed confidite, ego vinci mundum* (Evang. sel. s. Jean). » Le nouvel emprisonnement du prélat ne fera qu'exalter ses mérites aux yeux des *fidèles*.

On peut juger, d'ailleurs, de l'empressement avec lequel certains membres du clergé recherchent, sinon les tourments, du moins les palmes du martyre, par l'épisode suivant de l'expulsion des religieux de Saint-Charles. L'autorité avait jugé nécessaire de leur donner une escorte pour les protéger contre l'exaspération de la foule : profitant de cette circonstance, ils avaient eu soin d'insérer dans une protestation une phrase dans laquelle ils se prétendaient *entraînés par la force*. On leur laissa le choix ou de supprimer cette phrase, ou de partir seuls. Or, comme ils comprenaient très bien que l'escorte était pour eux une protection, ils s'empressèrent de choisir le premier parti.

Il eût mieux valu sans doute que l'on pût se dispenser de sévir, et laisser à l'indignation de tous les cœurs honnêtes et au mépris public le soin de faire justice de ces actes honteux et surannés d'intolérance brutale; mais la difficulté était de faire comprendre aux masses que le mépris, dans ce cas, était une preuve de force et non un témoignage de faiblesse. Les mêmes hommes qui se disent persécutés parce qu'on leur applique la loi, auraient certainement transformé l'impunité en triomphe. Nous croyons donc que le gouvernement piémontais a sagement fait en tenant la main à l'exécution ferme et stricte de la loi que les membres du clergé, s'ils étaient les sincères apôtres de l'Evangile, devraient être les premiers à suivre et à respecter.

Les tribunaux sont régulièrement saisis de l'affaire.

On lit dans l'*Evénement* :

« Nous avons à signaler une nouvelle persécution contre la presse. Le onzième numéro de la revue mensuelle, intitulée : *les Votes des huit représentants de l'Oise*, était composé, et les épreuves étaient corrigées, lorsque l'imprimeur Pilloy fit avertir le rédacteur qu'il ne devait plus compter sur ses presses, parce qu'on lui avait fait dire que son *brevet* lui serait retiré s'il continuait à imprimer ce journal. On veut, à force d'intimidation, obliger les imprimeurs à refuser d'imprimer les journaux démocratiques. »

Ce fait n'est point un acte isolé. Le procédé pour empêcher les journaux démocratiques de paraître est aussi simple que facile. L'imprimerie, comme on le sait, n'est point une industrie libre; il faut un brevet pour être imprimeur. Or, quand un préfet apprend qu'un imprimeur de son ressort va prêter ses presses à un journal *ennemi de l'ordre*, il le fait venir dans son cabinet et lui tient à peu près ce langage : « Monsieur, vous êtes parfaitement libre d'imprimer tel journal; mais, de mon côté, j'ai le droit aussi de vous retirer les impressions de la préfecture; de plus, vous n'êtes pas sans avoir commis, à une époque ou à une autre, quelque contravention qui vous met dans le cas de perdre votre brevet. Vous ne trouverez pas mauvais que je provoque l'exécution stricte de la loi en ce qui vous concerne. Du reste, je vous le répète, vous êtes tout-à-fait libre d'imprimer ce que vous voudrez. Le gouvernement n'entend pas entraver en quoi que ce soit la liberté de l'industrie. » — On comprend qu'après un avis de ce genre, le pauvre imprimeur, qui n'a que le choix entre l'inexécution d'un marché conclu et sa ruine complète, ne peut guère hésiter; quant au journal démocratique, il continue à jouir de la liberté constitutionnelle de se faire imprimer, mais sans pouvoir trouver d'imprimeur.

On lit dans le *Nouveau-Monde* :

UNE QUESTION AUX PROPRIÉTAIRES.

Il est convenu, Messieurs, que nous autres socialistes nous sommes des pillards, des incendiaires, des ennemis extra-légaux de la propriété enfin. D'où il semble résulter qu'en fait de possession permise, régulière, bien et dûment garantie, nous ne sommes pas compétents.

C'est pourquoi, craignant de nous tromper dans une matière aussi grave, nous vous soumettons humblement la décision du cas que voici.

Un journal s'établit sous l'empire de certaines lois déterminées et sous l'égide de certaines garanties d'ordre public. Une telle entreprise, comme vous savez, n'est pas sans coûter beaucoup d'argent. On fait des avances considérables ; on vend sa terre, si on en possède une ; on réalise sa fortune en espèces, pour faire face aux frais d'impression, de loyer, d'administration, de rédaction, d'annonces. C'est à merveille.

Tout-à coup arrive l'ordre de fournir un cautionnement, qui, lors de la formation d'un journal, n'était pas entré et n'avait pu entrer en ligne de compte. Le cautionnement, dit-on au journal..... ou la vie ! Et si le propriétaire n'est pas en mesure de s'exécuter, son journal meurt, sa propriété disparaît : le voilà ruiné.

Remarquez-bien, je vous prie, que je ne parle ici que du journal, *entreprise commerciale*. Car ; autrement, on vous dirait peut-être qu'avec la pensée il n'y a pas à faire tant de façons ; qu'après tout, on n'a pas à s'inquiéter, quand on s'appelle M. Baroche, par exemple, si ceux dont on brise ainsi la plume vont ou non mourir de faim ; et que c'est pain bénit que de traiter les journalistes de Turc à Maure. Soit donc.

Mais un journal c'est une propriété, Messieurs les propriétaires, et une propriété tout aussi matérielle, — puisque du côté moral il n'en doit pas être question, — une propriété tout aussi matérielle, tout aussi appréciable en écus de cinq francs ou en gros sous qu'une maison, un champ, un pré, un jardin.

Or, que diriez-vous si, un beau jour, on venait vous demander cent mille francs, je suppose, que vous n'auriez pas, en vous prévenant que, faute de paiement, il ne vous sera plus permis de vendre ou de louer votre maison, de labourer votre champ, de faucher votre pré, de cultiver votre jardin ?

Il est vrai que, quand on nous exproprie par voie de cautionnement, nous autres journalistes, et, qui pis est, socialistes, c'est afin de sauver la société et par conséquent pour cause d'utilité publique. Mais cela ne résout pas du tout le problème. Car, la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique veut qu'il y ait indemnité, que dis-je ? indemnité préalable. Et quelle indemnité nous offre-t-on, à nous ?

La question pour laquelle, Messieurs, nous avons recours à vos lumières, est donc celle-ci : En quoi consiste la violation de la propriété ?

Les Banquets de l'Elysée.

Les derniers jours qui ont précédé le départ du président ont été signalés par plusieurs banquets donnés, dans le palais de l'Elysée, aux officiers et sous-officiers de différents corps de l'armée de Paris, notamment de la garde républicaine et de la gendarmerie mobile. Si l'on en croit la chronique, des cris fort peu constitutionnels auraient été proférés à l'un de ces divers banquets. Pour notre part, nous attachons fort peu d'importance à ces enthousiasmes après boire, qui ne durent guère plus que les fumées d'ivresse qui les produisent; et si nous en parlons, c'est que l'on s'en est assez préoccupé dans le monde pour que le contre-coup s'en fît sentir à la Bourse.

Si le proverbe *in vino veritas* peut trouver là son application, quant aux vœux formés par certains individus qui trouvent l'Elysée trop étroit pour les splendeurs d'une cour dont ils ambitionnent d'être les principaux ornements, il faut convenir aussi que le ridicule de pareilles manifestations n'est pas fait pour abaisser les barrières qui séparent l'Elysée des Tuileries.

Le *Courrier de la Somme*, journal réactionnaire, dénonce au public les développements menaçants pris par la Société dite du Dix-Décembre, qui, selon ce journal, ne compterait pas moins de soixante mille affidés, reliés entre eux par une organisation hiérarchique analogue à celle de toutes les sociétés secrètes. Ces affidés, d'après ce qu'affirme le *Courrier de la Somme*, sont pourvus d'armes, prêts à agir au premier signal de leurs chefs, qui prennent les noms modestes d'*organisateurs*, de *chefs de section* et d'*inspecteurs*, et qui obéissent eux-mêmes à une impulsion venue de plus haut.

La *Presse* pense que, en présence de ces révélations, une explication du gouvernement est nécessaire, et elle la provoque directement. « Il ne faut pas, dit-elle, que quelqu'un puisse un seul instant penser que les gardiens de l'ordre et des institutions soient les complices, même indirects, de ceux qui rêvent follement des usurpations dont le lendemain inévitable serait de nouvelles et terribles révolutions. »

Nous ne voyons pas ce que la *Presse* et le public pourraient gagner à une explication comme celles que le ministère a l'habitude de donner dans les circonstances de ce genre.

AVIS A NOS ABONNÉS.

La *Démocratie pacifique hebdomadaire* sera servie à nos anciens abonnés avec prorogations d'échéance déterminées ci-après, en compensation du temps qui restait à courir sur leur abonnement au journal quotidien, à partir du 1er juin dernier, savoir :

Ancienne échéance de l'abonnement au journal quotidien.	Nouvelle échéance.
—	—
15 juin 1850,	15 septembre 1850,
30 juin —	31 octobre —
15 juillet —	15 décembre —
31 juillet —	31 janvier 1851,
15 août —	15 mars —

et ainsi de suite, dans la proportion de TROIS mois d'abonnement hebdomadaire pour UN mois d'abonnement quotidien, ou de TROIS abonnements pour UN, avec l'ancienne échéance.

Ceux de nos anciens abonnés qui préféreraient ce dernier mode de compensation sont priés de nous faire connaître sans retard les nouvelles adresses à servir.

Toute demande d'abonnement non accompagnée d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris sera considérée comme non avenue.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Les lettres et demandes d'abonnement doivent être adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2 et les valeurs passées à son ordre.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Paris, Départements et Etranger sans surtaxe, y compris la Belgique : Un an. 12 fr. Six mois. 6 fr. Trois mois. 3 fr.
Pays à surtaxe. 16 8 4

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Convocation d'assemblées générales.

Les actionnaires de la Société Brunier et Comp. (auparavant Considerant, Paget et Comp.), fondée le 15 juin 1840,

---

besoin avait donc l'Elysée de plaire à ces Messieurs ? — Hélas ! l'homme n'est pas parfait et les présidents sont des hommes.

Il était bien question autrefois, dans certains journaux, de faire demander cette prorogation à l'Assemblée ; mais l'Assemblée ayant obtenu tout ce qu'elle voulait, se contente de cela, et n'accorde pas autre chose, pas même la loi sur les maires.

L'Assemblée montre les dents, condamne le *Pouvoir*, et se fâche contre M. Baroche; il n'y a rien à faire avec elle.

D'ailleurs, je suis persuadé que ces journaux avaient pris cela sous le bonnet du *Constitutionnel*, et qu'il n'en fut jamais question dans les conseils de la présidence, qui a juré fidélité à la Constitution, comme chacun sait.

Une prorogation par l'Assemblée eût été un véritable coup d'état, et l'on réfléchit toujours à deux fois, aussi bien les parlements que les présidents, avant de s'exposer à allumer une guerre civile.

Donc, il n'y a pas à en douter, si M. le président désire conserver sa position, ce qui est trop naturel, c'est à l'amour du peuple, et rien qu'à l'amour du peuple qu'il compte s'adresser pour cela.

Dormons donc en paix, et laissons crier la gendarmerie en belle humeur. Ce sont-là propos de table et rien de plus !

L'amour du peuple répondra-t-il à cette espérance? Voilà la question. Les bienfaits qu'il aura retirés de cette première présidence l'engageront-ils à en réclamer une seconde? Ceci est fort contestable. Pour ma part, je serai disposé à le contester beaucoup.

Mais nous avons encore vingt mois devant nous, et, en vingt mois, on peut faire bien des bonnes choses et en réparer bien des mauvaises.

M. Louis Bonaparte a eu une bonne idée de s'en aller visiter nos populations, pendant les vacances parlementaires. Les voyages forment les présidents aussi bien que la jeunesse.

Qu'il laisse arriver à lui le véritable peuple, au lieu de s'entourer des personnages officiels, des acclamations de commande, et des harangueurs galonnés, et je lui garantis qu'il trouvera plus de bon sens et plus d'enseignements utiles en causant avec un simple vigneron de la Bourgogne ou un humble canut de Lyon, qu'en écoutant les lieux communs des orateurs de cour d'appel, les homélies des préfets et les speachs des généraux.

On a beaucoup parlé du calife de Bagdad, qui s'en allait toutes les nuits, au clair de lune, accompagné de son fidèle Persigny, à travers les rues de sa capitale, pour apprendre incognito la manière de voir de ses sujets sur les actes de son ministère.

Cet exemple prouve que les musulmans peuvent quelquefois en remontrer aux chrétiens en matière de gouvernement.

Il est bien certain que ce calife, après quelques excursions de ce genre, n'eût jamais consenti à promulger dans le *Moniteur* de Bagdad ni la loi des boissons, ni la loi électorale, ni tant d'autres lois, toutes mieux confectionnées les unes que les autres, pour entourer son nom d'une trop légitime impopularité.

Tout au moins se fût-il empressé d'en poursuivre le rappel par tous les moyens que lui fournissait la Constitution de son pays.

Et, pourtant, celui-là ne songeait pas à se faire réélire. — Ah ! si j'étais président. Mais je ne le suis pas ; je ne le serai même jamais, et c'est pour cela que, le jour où l'on révisera notre pacte fondamental, je suis bien décidé à demander de toutes les forces de mes poumons l'abolition de la présidence. — Mais nous n'en sommes pas là.

N'importe ! si j'étais président, je commencerais par crier vive la République plus haut que qui que ce fût, afin de prouver une fois pour toutes, que j'entends maintenir envers et contre chacun cette République qui m'a conféré l'insigne honneur de me placer à sa tête.

Je me hâterais ensuite de congédier poliment les ministres qui me compromettraient aux yeux du pays, en bafouant la révolution et en pactisant publiquement avec les royalistes de toutes nuances.

J'appellerais dans mon conseil des hommes sages, mais animés de l'amour du peuple et d'un ardent désir du progrès. Je les enverrais proposer à l'Assemblée des lois généreuses et fécondes, des institutions qui répondissent aux besoins de l'époque, des solutions aux grandes questions qui préoccupent si vivement la société du dix-neuvième siècle.

Si mes projets étaient repoussés, je reviendrais chaque jour à la charge, fatiguant, harcelant les vieux partis dans la limite de mes droits, les déconsidérant sans cesse au bénéfice de ma propre popularité, dans cette lutte persévérante de l'initiative contre la résistance.

Au bout de mes vingt mois, je les aurais forcés, comme des renards, dans les derniers retranchements de leur égoïsme et de leurs préjugés, et la France engagée dans la voie des réformes, voguant à pleines voiles dans les eaux du progrès, acclamerait mon nom et, à l'unanimité, me maintiendrait au gouvernail.

Ou bien leur [illegible] aurait repoussé toutes mes tentatives, et alors je dirais fièrement au peuple :

— Entre eux et moi, choisissez !

Voilà ce que je ferais si j'étais à la fois président et ambitieux; mais, ainsi que je l'ai dit, par malheur pour mon pays, je ne suis ni l'un ni l'autre.

Du reste, si vous me demandez comment tout cela finira, apprenez que je n'en sais rien, ni vous non plus.

M. Thiers, qui est un oracle, à ce qu'il croit, affirmait, l'autre jour, qu'il n'en savait pas davantage lui-même.

— Alors, me direz-vous, pourquoi venir nous conter toutes ces balivernes?

— Il faut bien passer le temps.

Eugène SUE.

PARC ET CHATEAU D'ASNIÈRES.

On annonce pour le dimanche 25 août une grande fête au profit des caisses de secours des six associations littéraires, artistiques et industrielles.

Le programme est tel que l'on pouvait l'attendre des comités qui ont organisé tant de solennités brillantes,

1800 chanteurs des sociétés lyriques de France, de Belgique et des province rhénanes, un orchestre d'harmonie formé par les musiques de 9 régiments, 200 tambours, 100 clairons, deux grands concerts un théâtre de pantomime occupé par Deburau et Paul Legrand; un Hippodrome et un Cirque dans lequel paraîtront Paul Cuzent et sa sœur Pauline, un bal avec un orchestre de 120 musiciens, et des quadrilles vocaux exécutés par 1,200 choristes, des jeux de lumière électrique, un grand feu d'artifice représentant le passage du pont d'Arcole, le concours de MM. Triebert, Jules Simon, Leglen et des lauréats du Conservatoire, composent un ensemble d'éléments susceptibles de défrayer plusieurs fêtes splendides. — On trouve des billets au boulevard Poissonnière, 18, et chez tous les marchands de musique, aux prix de 3 fr. pour une personne, 5 fr. pour un cavalier et une dame, 9 fr. pour une famille de 4 places.

et ceux de la Société Bourdon et Comp. (auparavant Considerant et Comp.), fondée le 10 juin 1843,

Sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 25 août 1850, à midi, dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, à Paris, au siége des deux Société,

A l'effet d'entendre le compte de la liquidation au 31 décembre 1849, les rapports de la gérance et ceux du conseil de surveillance ;

D'arrêter les comptes ;

De délibérer sur les modifications qui seront proposées aux statuts, et de prendre toutes autres délibérations qu'il appartiendra.

Les décisions relatives aux modifications des statuts ne peuvent être valables que quand elles ont été adoptées dans une première assemblée générale par les deux tiers des voix des membres représentant les trois quarts du capital, pour la première société, et par les deux tiers des voix d'une assemblée composée d'au moins quatre-vingt voix pour la seconde société. Il y aura lieu de convoquer une seconde assemblée générale, conformément aux articles 28 et 33 des statuts, si la première assemblée ne se trouve pas en nombre suffisant. Dans ce cas, la seconde assemblée générale serait fixée au dimanche 15 septembre.

NOUVELLES DIVERSES.

Le président de la République est parti le 12 pour sa tournée dans l'est de la France.

Un convoi spécial du chemin de fer l'a transporté à Tonnerre. Delà il s'est rendu en chaise de poste à Dijon, où il est arrivé à 9 heures et demie du soir et, où il a passé la journée du 13. A huit heures du matin le 14, il s'est dirigé vers Chalon-sur-Saone, d'où il est reparti à 11 heures pour Macon, sur le bateau à vapeur l'*Hirondelle*.

Son entrée à Lyon a eu lieu le 15. L'état de l'athmosphère n'a pas permis au thélégraphe de continuer sa correspondance, et la dépêche datée de Lyon, 4 heures et demie, est restée interrompue.

Les différentes versions sur l'attitude des populations sont très contradictoires, comme cela est d'usage au reste, pour toutes les solennités officielles où les princes sont en jeu. Il paraît constant, cependant, que les acclamations en faveur de la République ont été plus nombreuses et plus générales qu'on ne l'aurait désiré dans un certain monde. Les journaux démocratiques de Dijon signalent la déconvenue complète d'une manifestation organisée par la société du 10 décembre. Malgré le ton des dépêches télégraphiques publiées par le *Moniteur*, et les articles dit hyrambiques des grands journaux de l'ordre, les fonds restent lourds à la Bourse où l'on se communique des lettres particulières qui démentent en grande partie les détails officiels. L'enthousiasme décrit par les récits officiels est aussi par trop exagéré quand on pense à la cause qui est censée le produire. Les dépêches télégraphiques relatives aux deux premiers jours de voyage n'ont point été confirmées, tant s'en faut, par les détails qu'ont apportés depuis les correspondances; il faut donc attendre encore avant de savoir au juste à quoi s'en tenir sur le véritable caractère des manifestations qui ont accueilli le président.

Une lettre de Lyon, que nous avons sous les yeux, porte que la population se presse au devant du cortège, mais qu'elle ne manifeste aucun enthousiasme. Les cris de: vive la République! l'emportent de beaucoup en fréquence et en énergie sur ceux de vive Napoléon ! Les cris de vive l'empereur sont fort rares et ne trouvent point d'écho.

Le recit détaillé du *Moniteur* va jusqu'à Macon.

Le *Moniteur* ne mentionne que les cris de vive le Président! vive Napoléon! Sur quelques points, il convient que les ennemis de l'ordre ont essayé, mais en vain, de troubler la réception en mêlant aux acclamations de la population le cri qui leur sert de mot d'ordre. Ce cri, que le *Moniteur officiel* de la République Française ne veut pas enregistrer, c'est le cri de : *Vive la République!*

— Nous apprenons avec une vive peine que le *Crédit* cesse de paraître. La cause du progrès perd dans ce journal un organe actif, intelligent et dévoué.

— M. [illegible], rédacteur [illegible] et M. Bernard, imprimeur du journal, ont comparu le 14, devant la cour de Vienne, présidée par M. Barthélemy, pour répondre de deux articles publiés, l'un le 14 mai, sous le titre de *Conséquences de loi électorale* ; l'autre, le 1er juin, sous le titre *la Féodalité des Burgraves*. Sur l'éloquente plaidoirie de [illegible], et malgré les efforts de M. le procureur général, le jury, après une heure de délibération, a rapporté un verdict d'acquittement.

— Avant de quitter Paris, le président de la République a nommé M. Baroche commandeur de la Légion-d'Honneur.

— Le public est prévenu que les timbres-poste à 15 centimes, destinés à l'affranchissement des lettres de *Paris pour Paris*, sont [illegible] et que l'on peut s'en procurer dans les bureaux de poste et chez tous les boîtiers, ou bien en s'adressant aux facteurs.

— M. Teste, ayant fini les trois ans de prison auxquels il avait été condamné par la cour des pairs, vient de recouvrer sa liberté.

— L'arrivée à Avignon de M. Léo de Laborde, représentant du peuple, a donné lieu à quelques scènes tumultueuses. Aux provocations des légitimistes, qui, dit-on, avaient parcouru la ville pendant la nuit en poussant les cris de Vive Henri V, les démocrates ont répondu en se réunissant à leur tour sur la place de l'Horloge, où ils ont à plusieurs reprises fait retentir d'enthousiastes acclamations en l'honneur de la République.

— A la suite de la délibération du conseil municipal de la Guillotière, qui avait conclu à ne point rendre officiellement visite à M. le président de la République, lors de son passage à Lyon, quatre conseillers municipaux ont donné leur démission de plus, le maire et ses adjoints ont décliné toute responsabilité dans la décision prise par la majorité du conseil. Cette démarche a motivé, dans une séance du 10 avril, des explications qui ont amené une scène des plus violentes, puis la démission en masse de onze conseillers appartenant au parti démocratique.

— Si quelque chose peut donner l'idée du monstrueux assemblage qui constitue l'empire d'Autriche, c'est la nécessité où se trouve le gouvernemt central de promulguer les lois en dix langues differentes. Ces langues sont : 1° l'allemand ; 2° l'italien ; 3° le hongrois, 4° le bohême (morane et slavaque) ; 5° le polonais ; 6° le ruthénien ; 7° slovène ; 8° le serbe illyrien (en lettres serbes) ; 9° le serbe illyrien (croate) en lettres latines ; 10° le romain (moldave et valaque).

— Un journal de Calais annonce la mort de notre intrépide tueur d'éléphant, M. Adolphe Delegorgue. On se rappelle que ce hardi chasseur était allé sur le navire le *Juste*, à la côte de Guinée.

— Nous empruntons les détails suivants à la *Constitution des Pyrennées*, sur l'invention d'un jeune paysan des environs de Pau :

LE CALENDRIER MOUVANT DE JOSEPH CUSSON.

Nous avons vu et admiré le chef-d'œuvre de cosmographie du jeune paysan d'Aiguillon.

Il nous faudrait plus de temps et plus de connaissances techniques que nous n'en avons, pour donner une description exacte et complète de cette merveille mécanique qui indique l'heure, la minute, la seconde, le jour de la semaine, le quantième du mois, le nom du mois, le millésime de l'année, l'heure du lever et du coucher du soleil, l'âge et même la phase de la lune, etc.

Qu'il nous suffise de dire que l'ensemble fonctionne avec une justesse et une précision remarquables, que les rouages sont en bois ou en cuivre et d'un fini qui ne laisse rien à désirer, et que ces rouages, disposés artistement derrière une vitre, permettent au visiteur de se rendre compte en peu de temps de la perfection du travail et de la régularité des mouvements.

L'inventeur a tout conçu, tout exécuté lui-même ; ainsi qu'on l'a dit, pendant le jour il travaillait aux champs, et la nuit, à la pâle lueur d'une lampe, dans un coin de son grenier, n'ayant pour instruments qu'un compas et quelques outils grossiers, il confectionnait son horloge.

Il ne lui a pas fallu moins de six mois pour arrêter le plan et faire le calcul des engrenages et des cadrans. Trois années ont suffi pour mener l'ouvrage à bonne fin.

Qui pourrait dire combien d'admirables facultés de ce genre ou d'une antre nature la société actuelle laisse absolument sans emploi?

— Le *Progrès d'Indre et Loire* enregistre le fait suivant :

« On écrit de La Rochelle :

» Le frère Astier, directeur des écoles chrétiennes de Fontenay-le-Comte (Vendée), s'est enfui, laissant pour 70 à 80,000 fr. de dettes dans la ville. Cet homme jouissait d'une confiance sans bornes dans le pays, où, d'ailleurs, il habitait depuis longues années.

» Il est fâcheux que ce coup soit fait par un instituteur congréganiste. Quel beau sujet de déclamation pour les royalistes de de toutes les couleurs si c'eût été un laïque ! avec quel aplomb on eût déduit de ce fait particulier la conséquence générale qu'il faut se hâter de détruire l'Université de fond en comble. Tous les universitaires eussent été, sans nul doute, non seulement des panthéistes et des rationalistes, des impies et des athées, des hommes immoraux et corrupteurs, mais encore des voleurs. »

Plusieurs journaux publient, d'après le *Travailleur de l'Indre*, l'étrange pièce suivante émanée de M. le général Marey-Monge, et mise à l'ordre de la place par le commandant de Châteauroux.

ORDRE DE LA PLACE.

M. le commandant de la place porte à la connaissance de MM. les chefs de corps de la garnison la lettre de M. le général de brigade commandant la subdivision :

« Commandant,

» M. le général commandant la 12e division militaire m'a écrit ce qui suit :

» Les corps de troupes à cheval devront faire mettre en bon » état les pointes de sabre en les aiguisant jusqu'à un demi-déci- » mètre de chaque côté. S'il y avait lieu de faire usage de ces » armes, on recommanderait d'utiliser la pointe, qui a beaucoup » plus de valeur que le tranchant. »

» Je vous invite, commandant, à donner aux différents corps de troupes à cheval, en résidence dans la place de Châteauroux, les ordres nécessaires pour assurer l'exécution des mesures prescrites par M. le général de division.

» Pour le général commandant la 2e division militaire en tournée de révision :

» Le colonel du 12e d'artillerie, TOURNIER.

— Mardi dernier, à dix heures du soir, la police a fait une descente chez M. Blachette, négociant à la Vilette, et y a opéré l'arrestation de MM. Delue, ancien président du comité démocratique socialiste; Waabenter, gérant du *Peuple* de 1850; Manblanc, avocat; Husson, médecin; Hippolyte [illegible] homme de lettre. Ces citoyens, tous membres de l'ancien comité démocratique, avaient conservé l'habitude de se réunir de temps à autre d'une manière tout inoffensive, entre amis, et ce jour là M. Blachette leur avait donné à diner.

— On annonce que M. Avril, représentant de l'Isère, qui s'était réfugié en Suisse après le 13 juin 1849, et qui est au nombre de ceux que la haute cour de Versailles a condamnés par contumace, vient de se constituer prisonnier à Volgensdorf (Haut-Rhin).

— M. Morin, candidat des démocrates socialistes, ancien commissaire du gouvernement provisoire à Nogent-le-Rotrou, vient d'être élu membre du conseil général par le canton de Thiron (Eure-et-Loir).

— M. H. de Lourdoueix, rédacteur en chef de la *Gazette de France*, a reçu un mandat de comparution [illegible] procureur de la république, pour être interrogé [illegible] faits à lui imputés, en qualité de président honoraire du Cercle du [illegible] national à Blois.

L'ESCADRE A CHERBOUG. — On lit dans le *Siècle* :

Nous avons annoncé hier l'arrivée en rade de Cherbourg de l'escadre de la Méditerranée. Une lettre de cette ville, en date du 11 août, nous donne à ce sujet les intéressants détails qui suivent :

« Notre rade offre un spectacle magnifique. En 1815, elle était comme aujourd'hui couverte de vaisseaux alignés de l'est à l'ouest, mais ces vaisseaux étaient anglais.

» De notre quai singulièrement agrandi depuis quelques mois, on aperçoit une belle nappe d'eau d'une lieue carrée, encadrée comme un immense port dans une presque ceinture de fortifications. A droite est le port des Flamands, à gauche la formidable fortification du port militaire au nord-ouest le fort de [illegible] au nord-ouest le fort de Querqueville, au midi le port même où l'on stationne; les prolongements de l'enceinte du port, la ville avec ses quais, ses deux ports, sa double jetée, sa halle et son double rocher du Roule, qui l'encadre comme un fer à cheval.

» Vis-à-vis de nous à l'horizon du nord, la digue qui a déjà coûté tant de millions et qui en coûtera encore. Eh bien ! c'est au milieu de toutes ces merveilles et formant entre la digue et le spectateur, comme un rempart hérissé de gueules de canon, que s'allonge de l'est à l'ouest la partie déjà arrivée de notre escadre méditerranéenne, jointe à ceux des bâtiments de l'Etat que nous avions déjà sur rade, six vaisseaux, deux frégates et une corvette à vapeur, puis un transport de 300 tonneaux, sans compter les pataches de douane, un yacht anglais et le courant des navires du commerce, et de nos bateaux pêcheurs et promeneurs.

» Nous avons en outre, dans notre port militaire, en commission de port, ou en destination spéciale, de six à neuf frégates, corvettes ou avisos de toute nature. Je ne comprends pas les navires de commerce amarrés dans notre port et son bassin, non plus que les navires en chantiers, soit du commerce, soit de l'Etat. Il y en a de toutes les grandeurs et de toutes les espèces.

» Nous attendons, pour compléter l'escadre, la division du contre-amiral Dubourdieu, composée du vaisseau de 120 canons le *Valmy*, commandé par le capitaine de vaisseau Collet, et portant le pavillon du contre-amiral ; le *Jupiter*, commandant Aubry-Bailleul; le *Cacique*, frégate à vapeur de 450 chevaux, commandant Filhot Gamas. Ces bâtiments sont attendus dans le Tage par une autre frégate, le **Magellan**, de 450 chevaux, commandée par le capitaine Lugeol.

» Sont en outre attendus : de Brest, la frégate à voiles de 58 canons, la *Minerve*; de l'Ile de la Réunion, la *Reine Blanche*, de 52 canons; des mers de l'Inde, la corvette à gaillards de 30 canons, la *Bayonnaise*, et peut-être aussi la corvette-transport la *Licorne* ; de Lorient, le vaisseau de 90 le *Bayard* ; et de Rochefort, le *Duguesclin*, de 90 canons.

» Enfin une fort belle place est réservée sur notre rade pour une nombreuse et brillante escadrille de yachts anglais, dont l'un, le yacht même de la reine d'Angleterre, le *Victoria-and-Albert* qui l'a conduisit autrefois au Tréport visiter Louis-Philippe en son château d'Eu, est déjà venu reconnaître la position. »

DE L'IMPOT

Sur le prix des places de Chemins de fer

Par M. BAZAINE, ingénieur des Ponts et Chaussées.

Nos législateurs n'ont pas la main heureuse.

Ils veulent, sans aucun doute, que l'impôt soit simple et que chaque citoyen puisse s'en rendre compte; en dépit de leurs bonnes intentions, il est dans presque toutes les branches du revenu public d'une complication à faire damner les agents chargés de le percevoir, les hommes de loi chargés de statuer sur les litiges qu'il soulève, sans parler des contribuables qui le paient.

Nos législateurs veulent l'équité dans l'impôt, et en dépit de leurs bonnes intentions presque partout c'est celui qui a le moins qui paie le plus.

Il semblerait qu'un mauvais génie paralyse la volonté de nos hommes d'État, et fait tourner à mal ce qu'ils ont conçu pour le bien.

D'où vient cette permanente contradiction entre la pensée et les actes ? Pourquoi les conséquences des lois d'impôt répondent-elles si rarement à l'intention du législateur, nous pourrions le dire et peut-être le dirons-nous quelque jour; mais nous nous contentons en ce moment de chercher dans la loi qui règle l'impôt sur les voyageurs de chemins de fer une preuve à l'appui de nos assertions.

Cette loi, en date du 2 juillet 1838, s'exprime ainsi :

Art. 1er. — *L'impôt dû au trésor public sur le prix des places sera perçu, sur les chemins de fer, sur la partie du tarif correspondante au prix de transport.*

Art. 2. — *Cette disposition est applicable, à partir de la promulgation de la présente loi, aux chemins de fer actuellement concédés.*

Art. 3. — *Pour ceux de ces chemins dont les cahiers des charges ne fixent pas le tarif, ou dont le tarif n'est pas divisé en deux parties correspondantes, l'une au transport, l'autre au péage, l'impôt du dixième sera perçu sur le tiers du prix total des places.*

A coup sûr, l'énoncé de cette loi ne révélait pas les complications et les inégalités auxquelles elle devait donner lieu;

Remarquons d'abord que l'impôt auquel elle assujétit les voyageurs de chemins de fer est en réalité non pas du dixième mais bien des onze centièmes, car sous l'empire il a été augmenté d'un décime, dit *décime de guerre*.

Taxe de l'usurpateur devenue légitime, disait le caustique Paul-Louis Courier en parlant de ce fameux décime; taxe provisoire devenue définitive, dirons-nous en faisant observer que, créée pour la guerre, elle a survécu à trente-cinq années de paix.

Qui doit payer l'impôt, les voyageurs ou des compagnies ? La loi n'en dit rien, mais dans la discussion devant les chambres, il a été [illegible] convenu que les compagnies pourraient relever leurs tarifs de la quotité de l'impôt. Les voyageurs paient donc ; quant aux compagnies, elles ne sont pas, comme le pensait le ministre, désintéressées dans la question ; car si elles abaissent leur prix au-dessous des maxima prévus par le cahier des charges, la part afférente à l'État est prise sur celle qu'elles auraient à percevoir pour leur propre compte, et si elles tiennent leurs tarifs à la limite supérieure, elles diminuent leurs transports.

En réalité, si les voyageurs paient *directement*, les compagnies [illegible] caractère saillant des impôts [illegible] de frapper à la fois le producteur et le consommateur, et d'exercer une fâcheuse influence sur la consommation, s'ils ne sont très modérés.

Mais voici qui est plus grave.

Aux termes de la loi, l'impôt pèse, non sur le péage ou la fraction du prix total de transport qui correspond à l'entretien de la voie, à l'intérêt et à l'amortissement du capital de construction, mais sur ce que l'on appelle le *transport* proprement dit. Les cahiers des charges, et à leur défaut l'article 3 de la loi, établissent une proportion fixe entre ces deux éléments de la dépense totale du transport. C'est là une faute de laquelle dérivent presque toutes les difficultés et les inconvénients pratiques que nous allons signaler.

En effet, cette fixité de proportions n'est pas dans la réalité des choses, elle n'existe ni d'une ligne à l'autre, ni sur la même ligne, d'une année à l'autre.

Tel chemin fait une année une recette en voyageurs qui comporte un péage de 6 millions. Si l'année suivante la recette en voyageurs est double, le péage pour cela ne sera pas doublé, tant s'en faut, car il se compose de l'intérêt et de l'amortissement du capital qui ne changent pas et de l'entretien de la voie qui varie peu. Le péage total sera donc encore de six millions à peu de choses près. Si la première année il s'élevait en moyenne à 60 0/0 du prix total du transport, il ne s'élèvera plus pour la seconde qu'à 30 0/0.

Donc, à mesure que la recette en voyageurs s'accroît, ce que l'on a appelé péage diminue, ce que l'on a appelé transport s'augmente; donc la loi repose sur une disposition fictive.

Les fictions ne valent rien dans les lois, surtout quand i

1

s'agit d'impôt, car elles se traduisent inévitablement en contre-sens économiques. C'est ce qui a lieu ici. L'impôt est perçu sur le transport proprement dit, et ce transport est d'autant plus grand que la recette est plus forte; la loi, en le supposant fixe, et le soumettant comme tel à l'impôt, l'exagère donc quand la recette est faible, le diminue quand la recette est forte; en un mot, frappe d'autant plus une compagnie qu'elle gagne moins et d'autant moins qu'elle gagne plus.

Du reste, ce défaut subsiste avec tout système d'impôt sur la recette brute, et à ce point de vue, un impôt sur le revenu net serait préférable.

Ce n'est pas tout :

Les tarifs et la loi ont fixé la proportion entre le péage et le transport pour les divers chemins de fer, mais d'une manière différente de l'un à l'autre; donc, avec la même recette, les diverses compagnies paient inégalement.

Sur la même ligne, la proportion entre le péage et le transport n'est pas la même pour les diverses classes de voyageurs; donc les recettes afférentes aux diverses classes de voyageurs sont inégalement atteintes. C'est ce qui fait qu'en moyenne l'impôt est de 3,19 0|0 sur la première classe, 3,54 0|0 sur la seconde, 4,76 sur la troisième, et dans ce partage inégal, c'est aux voyageurs de troisième classe que revient la plus lourde part d'impôt. D'où il résulte que, pour une même recette en voyageurs, la compagnie qui aura la plus forte proportion de transports de troisième classe sera celle qui paiera le plus, et cependant ce sera celle qui aura déjà réalisé le plus faible bénéfice net, et exécuté la plus grande masse de transports, c'est-à-dire produit la plus grande utilité générale.

Telle n'était pas à coup sûr l'intention du législateur.

Que deux lignes aient les mêmes tarifs, fassent les mêmes recettes, et avec la même proportion de voyageurs de chaque classe, seront-elles au moins également traitées en vertu de la similitude complète de leurs positions? Non, car la règle adoptée par la régie varie d'un point à l'autre. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, sur le chemin d'Orléans elle prend 11|300 du produit des transports de voitures de luxe; sur le chemin du nord 11|311. D'un côté, elle se conforme au texte précis de la loi, de l'autre à la jurisprudence établie.

C'est donc avec raison que l'habile ingénieur au travail duquel nous empruntons ces renseignements a pu dire :

Le défaut capital de la loi du 2 juillet 1838 est de créer un impôt inégal; inégal suivant les chemins de fer, inégal suivant la classe des voyageurs, et encore, dans cette inégalité même, de faire la part la plus onéreuse aux voyageurs qui paient les plus bas prix, et aux chemins de fer où la circulation reçoit des voyageurs de cette classe son principal aliment.

Après avoir fait en détail et chiffres en main, le procès à l'impôt établi par la loi du 2 juillet 1838, M. Bazaine propose de le remplacer par un impôt de 3 0|0 sur la recette brute des transports de voyageurs.

Cette nouvelle disposition ne saurait rencontrer d'obstacles sérieux de la part des compagnies, puisqu'en rendant l'impôt plus équitable, elle en modère le poids. Du côté de l'Etat, on peut faire observer qu'elle amoindrit les recettes du trésor, mais comme cet amoindissement est peu considérable, que la nouvelle loi serait plus facile à appliquer que la loi actuelle, et qu'elle n'établirait pas ces inégalités choquantes que le législateur aurait évidemment repoussées s'il avait pu les prévoir, l'opposition des représentants de l'Etat ne saurait non plus être très vive.

Cependant, nous croyons que la loi proposée par M. Bazaine pourrait être améliorée, et c'est dans l'ouvrage même de cet ingénieur que nous allons en chercher la preuve, en citant ce qui s'est passé il y a quelques années en Angleterre.

En 1839, la taxe sur les chemins de fer anglais était de 0 f. 0018 c. par voyageur et par kilomètre, et cela quelle que fût la classe. D'où il résultait que les recettes des voyageurs des deux dernières classes payaient beaucoup plus que celles des voyageurs de première; ainsi, sur le chemin de Manchester à Leeds, l'impôt était de 4 0|0 sur les recettes de première classe, 6,25 0|0 sur celles de seconde, et 12,50 sur celles de troisième. C'était notre loi actuelle, exagérée encore dans ses mauvaises dispositions. Aussi les compagnies anglaises, peu portées déjà en faveur des voyageurs de troisième classe, ne les admettaient qu'à leur corps défendant, et celles d'entre elles qui, par suite de leur position, auraient eu quelque tendance à chercher dans les transports de cette classe de voyageurs leur principale rémunération, n'osaient l'essayer.

Robert Peel, à son arrivée aux affaires, commença par fixer la taxe à 5 0|0 des recettes brutes. C'était déjà mieux que ne demandaient les compagnies; cependant il alla encore plus loin. Le parlement ayant obligé les compagnies à établir des trains à bon marché, le ministre voulut associer le trésor à cet acte de bonne et sage popularité : il réduisit à 2,50 0|0 la taxe sur ces trains dits *parlementaires*.

Le succès de cette mesure a été complet et a réalisé les espérances du ministre hardi qui l'avait conçue. Dès l'année 1848, ces voyageurs des trains parlementaires, que l'on négligeait auparavant, ont rapporté plus de 24 millions aux compagnies, plus de 600,000 francs au trésor. Ainsi, par cet abaissement d'impôt et de tarif, Robert Peel a su procurer des voyageurs aux chemins de fer et des recettes à l'Etat.

Pourquoi en France ne suivrait-on pas cet exemple, et ne réduirait-on pas à 1,5 0|0 l'impôt sur les voyageurs de troisième classe?

Pourquoi même, si les compagnies consentaient à améliorer les conditions de transport de ces voyageurs et notamment à garnir leurs wagons de fenêtres, ne supprimerait-on pas complétement la taxe?

Cette réduction d'impôts présenterait l'avantage de combattre la répulsion instinctive qu'éprouvaient les compagnies pour les voyageurs de troisième classe, et de les engager à chercher, comme elles le feront plus tard quand l'expérience les aura éclairées, la principale rémunération de leurs services dans les transports à bas prix.

Quant à l'Etat, nous croyons qu'il est de son devoir de faciliter les déplacements des ouvriers et gens de petits métiers, car en l'absence de toute organisation générale des placements, le seul moyen qu'ait cette partie si intéressante de la population de se tenir au courant de la demande du travail, est d'aller par elle-même s'enquérir des besoins des diverses places où son travail est habituellement recherché.

Nous devons, en terminant, recommander à nos lecteurs l'ouvrage auquel nous avons emprunté une partie des faits et des considérations qui précèdent. Court, substantiel, écrit dans un style net et précis, par un des hommes qui a le plus construit de chemins de fer en France, et qui les connaît le mieux, cet ouvrage mérite d'être lu et médité.

B. Krantz.

PETITE CORRESPONDANCE.

Blois. — M. G. reçu les 50. — Appl. 46 50 à la R. Affect. — Rem. à tout.

Mostaganem. — M. B. reçu les 51 75; appl. 45 à la R. — Nous expéd. l'objet dem. — Nous v. av. écrit par la poste. — Rem.

Nantes. — M. G. reçu les 121 50. — Appliq. de conform. — Rem. frat. à tous.

Chaumont. — M. R. reçu les 12. — Appliq. de conform. — Les liv. et autres objets demandés vont v. être expédiés. — Nous all. v. écrire. — Compl. affect.

Saumur. — M. R. Nous v. avons expéd. par la poste les objets demandés : coût. 0, 55 c.

—Le panorama de la bataille d'Eylau est toujours exposé dans la vaste rotonde du carré Marigni. Cette admirable toile, qui retrace avec une fidélité scrupuleuse l'ensemble et tous les épisodes de cette terrible et mémorable bataille, constitue un des spectacles les plus émouvants que l'on puisse voir.

—Avis. — Il a été perdu dimanche dernier un BREVET DE LIBRAIRE, dans le parcours des Batignoles, rues Clichy, Chaptal, Saint-Georges et faubourg Montmartre.

La personne qui l'a trouvé est priée de vouloir bien le faire tenir rue Mazarine, 28.

S'adresser au concierge, il sera donné 20 francs de récompense.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris.— Imprimerie Lange-Lévy, et comp., rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 4. | 25 Août 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er septembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Les personnes qui prendront un abonnement de six mois, à partir du 1er septembre, recevront gratuitement la collection du mois d'août comprenant tout ce qui a paru du feuilleton de A. Toussenel, le MONDE DES OISEAUX.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

SOMMAIRE.

Solidarité.

Il ne suffit pas d'écrire *fraternité* au fronton des monuments publics pour pénétrer les cœurs de ce pieux sentiment. Quelque sublime qu'il puisse être, le sentiment glisse comme un souffle impuissant sur cette société du dix-neuvième siècle, endurcie par le spectacle et par la pratique de l'antagonisme universel qui est encore aujourd'hui la première condition de son existence.

Le sentiment produit les dévoûmens individuels, et enfante ces héros de charité dont l'histoire nous trace de loin en loin la douce et consolante figure. Mais les bonnes œuvres isolées, faibles gouttes d'eau jetées dans le gouffre brûlant de la misère, laissent les classes en présence, les masses déshéritées et le terrible sphynx du paupérisme toujours debout et attendant son Œdipe.

Voilà dix-huit siècles que du haut du Golgotha le grand martyr a crié aux hommes : Soyez frères! Et, depuis ce jour, les hommes ont continué de s'entre-détruire et de se dévorer dans les guerres politiques, dans les luttes sociales, dans les massacres religieux, dans les combats industriels, races contre races, peuples contre peuples, castes contre castes, familles contre familles, et souvent frère contre frère, père contre fils.

Donc, pour réaliser la parole du Christ qui devait régénérer le monde, il fallait autre chose que les décrets des pontifes, que les préceptes des sages, que les devises officielles conquises par le sang des peuples.

Il fallait encore les démonstrations de la logique et les enseignements de la science.

Il fallait convertir les esprits, au lieu de s'attacher seulement à ne toucher que les cœurs.

Sans cesser de faire entendre aux nobles âmes la voix de la charité et de l'amour, il fallait parler aux intérêts égoïstes et rebelles le seul langage qu'ils pussent comprendre.

Il fallait leur prouver que l'oppression des uns menace la liberté des autres ; que la misère de ceux-ci entrave les jouissances de ceux-là ; que l'ignorance des masses comprime l'essor du génie ; que les souillures des ruisseaux éclaboussent même les robes blanches qui passent dans les calèches dorées.

Solidarité ! c'est la loi de la justice universelle, justice implacable qui forcera les hommes à fraterniser par la souffrance jusqu'à ce qu'ils aient organisé enfin la fraternité du bonheur.

C'est la fièvre qui monte des cabanes humides aux maisons de plaisance ; c'est le miasme pestilentiel qui se développe sur les grabats fétides et va s'abattre sur les couches parfumées.

C'est la plainte de l'indigent qui trouble les joies du riche ; c'est sa grossièreté qui l'offense, c'est sa colère qui l'effraie.

Solidarité, c'est la corruption remontant là d'où elle est descendue, se vengeant de la séduction par la débauche et frappant d'un vice héréditaire le sang des plus fières familles.

Solidarité, c'est l'oppression d'un peuple que les nations civilisées ont laissé tomber sous le sabre d'un conquérant, en disant : — Que nous importe ! et qui vomit sur elles, par ses frontières ouvertes, les flots de barbares qui l'ont dompté, augmentés de ses propres enfants disciplinés sous le joug de fer du vainqueur.

C'est le Polonais ravageant la Hongrie sous le drapeau du czar ; c'est l'Italien luttant contre le Madgyar ; le Hongrois dévastant l'Italie au nom de l'empereur d'Autriche.... Et bientôt peut-être l'Allemagne et la France, qui ont laissé périr ces grands révoltés, verront ces soldats de la liberté, transformés par la force et par la terreur en soldats du despotisme, s'abattre sur leur territoire avec les Cosaques et les Tartares, pour le compte de la Sainte-Alliance.

Solidarité, rien ne peut soustraire l'humanité à cette loi fatale.

Il n'y a pas de malheur public, pas de souffrance cachée qui n'atteigne tôt ou tard, directement ou indirectement, par des ricochets imprévus, l'égoïsme le plus indifférent, la sécurité la plus inaccessible.

L'homme tient à l'homme par un lien que rien ne peut rompre.

Nous avons beau nous isoler dans notre dureté ou dans notre bonheur, toujours les misères d'autrui nous entravent, nous froissent ou nous menacent.

Voilà ce qu'il faut dire, voilà ce qu'il faut démontrer à ces cœurs desséchés sur qui les exhortations de la charité sont impuissantes.

Voilà le dogme qu'il faut prêcher à ce dix-neuvième siècle sceptique et calculateur.

Puisque Barême a remplacé l'Evangile, puisque les intérêts parlent plus haut que le sentiment, puisque l'égoïsme n'est pas vaincu par l'amour, sachons employer l'égoïsme lui-même pour le salut de l'humanité !

Eugène Nus.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

Les conseils généraux des départements vont se réunir : répondront-ils à l'appel imprudent des brouillons qui les provoquent à des manifestations inconstitutionnelles? Les limites assez larges cependant de leurs attributions légales leur paraîtront-elles trop étroites, et viendront-ils ajouter encore à la confusion déplorable du camp politique, au lieu de chercher sincèrement à féconder le champ des intérêts spéciaux dont ils sont chargés? Quand ils auront, après tant d'autres, lancé leur

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 25 AOUT 1850.

LE MONDE DES OISEAUX [1].

La pureté des mœurs de l'oiseau explique la raison des affections puissantes que toutes les âmes tendres ont pour lui, surtout les enfants et les femmes. Dieu a mis le cœur de la femme en communion intime avec toute la nature par la maternité, et comme nulle autre histoire n'offre de plus touchants détails de tendresse maternelle que celle des oiseaux, la femme chérit ces douces natures d'une affection toute spéciale. Les oiseaux le lui rendent bien, du reste. Le perroquet et la tourterelle aiment à se pencher sur son col et à boire à ses lèvres, et il y a de ces oiseaux qui poussent l'attachement pour leur maîtresse jusqu'à la jalousie.

J'ai dit, et je ne saurais trop souvent le redire, que l'ambition secrète de tous les animaux était de se rallier à l'homme, de l'aimer et de le servir, et que la puissance de l'affection de chaque bête pour son souverain légitime pouvait même servir à mesurer son intelligence et à indiquer le degré que cette bête occupait dans l'échelle de l'animalité. Cette vérité est bien autrement saisissante quand elle s'applique à l'affection des bêtes pour la femme, souveraine légitime de l'homme.

Ainsi, parmi les quadrupèdes les plus intelligents, l'éléphant, le dromadaire, le chien et le cheval se sont laissé aller, dès les premiers jours du monde, à l'essor de leur dominante affective, et ils ont sollicité un emploi dans la maison de l'homme. Mais il n'est pas une de ces bêtes ralliées, à les interroger toutes, qui ne déclare franchement préférer de beaucoup le service du sexe le plus léger et le plus sensible, à celui du sexe le plus lourd et le plus brutal. Il faut entendre avec quel mépris les chevaux d'une jolie femme parlent de ceux d'un banquier. Cet orgueil est légitime ; à leur place, j'en dirais autant.

On a été jusqu'à prétendre que si beaucoup d'autres nobles bêtes à quatre pattes, comme le lion, l'ours, le zèbre, avaient différé jusqu'à ce jour, de conclure, avec l'homme un traité d'alliance définitive, leur hésitation provenait exclusivement de leur horreur invincible pour le régime d'anarchie et d'antropophagie sous lequel l'humanité se débattait, régime d'iniquité dont elles attribuaient la prolongation à l'asservissement de la femme. Je n'affirmerai pas que le lion, le zèbre et l'ours soient dans le vrai, bien que je partage complètement leur opinion à cet égard, et que je sois de ceux qui pensent qu'il n'est pas donné à la femme esclave d'enfanter des hommes libres ; mais il est certain que le lion, le zèbre et l'ours ont l'histoire et la tradition pour eux, et qu'ils ont le droit de s'appuyer sur cette double autorité. Les bêtes ont, en définitive, plus d'intérêt que les hommes à se souvenir que la femme était reine aux jours tant regrettés de l'ère paradisiaque, où la paix fut entre l'homme et les bêtes. Et s'il est vrai que le retour du règne de l'harmonie sur la terre se lie indissolublement, dans leur espoir, à l'idée de la restauration de la royauté féminine, il me semble qu'elles ont parfaitement raison de persévérer dans leur hostilité et dans leur refus de concours, jusqu'à ce que la restauration ci-dessus soit un fait accompli.

Ne blâmons pas trop sévèrement les pauvres bêtes de leur obstination systématique et rationnelle. Les bêtes sont comme l'enfant, elles ne savent rien que de Dieu ; et comme Dieu, qui régit les mondes par l'attrait, n'a déposé le cachet de sa puissance que sur le front de la femme, elles vont à la femme comme l'enfant, séduites et subjuguées par le charme souverain de sa grâce et le timbre caressant de sa voix ; et elles se rient des vains discours des hommes qui composent tous les ans des milliers d'affreux volumes pour établir la supériorité de la laideur de leur sexe sur la beauté de l'autre. Il est impossible, par exemple, que les zèbres, les quaggas, les daws, les hémiones et les chevaux nains, qui se savent destinés à être les porteurs de la future cavalerie enfantine, sympathisent à la politique de nos hommes d'état, qui traitent d'utopies les institutions équestres où elles doivent trouver une position honorable. Ces bêtes attendent, pour se rallier à l'homme, que l'homme se soit rallié à Dieu. Il est parfaitement connu de tous les hommes de cheval que les poneys d'Ecosse, qui sont de capricieuses et mutines créatures, dont le plus vif bonheur est de s'échapper de leur box pour faire courir leurs maîtres jusqu'à extinction de chaleur naturelle, reviennent, comme de véritables caniches, à la première voix de la jeune enfant qui les appelle.

Le lion ne demande pas mieux non plus que de se laisser rogner les ongles, pourvu que ce soit une jolie fille qui tienne les ciseaux. Ce fameux lion de Florence, qui a conquis par sa sensibilité une si belle place dans le traité de la morale en action, pour avoir rendu aux larmes d'une mère l'enfant qu'il tenait dans sa gueule, n'eût jamais fait au père une pareille concession.

L'homme ne s'est encore occupé jusqu'ici des géants de la mer, des immenses cétacées, que pour leur percer le flanc et y puiser des tonnes d'huile. C'est un tort et un crime ; car l'homme ne sait pas tout le parti qu'il eût pu tirer du concours de ces locomotives naturelles avec un peu de patience et une éducation appropriée au caractère et aux allures de ces monstres. Et quand je me mets à songer qu'il ne faut pas plus de quinze jours à la baleine franche ou au cachalot pour faire le tour du monde, je ne puis m'empêcher de regretter que l'ambition de rallier un pareil auxiliaire ne soit pas encore venue à l'homme. Quelle conquête, cependant, que celle d'un

anathème contre la Constitution et contre la République, la solution des problèmes fondamentaux de l'époque en sera-t-elle plus éclairée? Eh! mon Dieu, la Constitution n'est pas parfaite, tout le monde en est d'accord; mais, à coup sûr, elle ne s'oppose pas plus au progrès que toutes celles qui l'ont précédée. Elle a de plus sur ses aînées l'avantage de se prêter à des modifications profondes, sans nécessiter une révolution. Les principes sur lesquels elle repose ne sont autres que ceux du droit public proclamés depuis 1789, invariablement reproduits dans toutes les chartes, depuis cette époque, mais qui attendent encore leur application et leur développement.

En bonne conscience, à qui fera-t-on croire que si, au lieu de quatre ans, elle avait donné dix ans d'existence au pouvoir exécutif, cela aurait suffi pour trancher les difficultés sociales de la situation? Est-ce que les gouvernements tombés ont été préservés par ce prétendu principe de stabilité que certains individus présentent aujourd'hui comme une panacée infaillible et universelle?

Non, ce n'est pas là que siége le mal. C'est par la base, et non par le sommet, qu'il faut consolider l'édifice social. Tout récemment, l'un des journaux les plus ardents à combattre la République et la Constitution s'écriait, dans un accès de bon sens éphémère: « Nous cherchons la stabilité; qui sait si, par hasard, nous ne la trouverions pas dans la popularité d'un gouvernement sagement réformateur? » Et les réformes auxquelles il faisait allusion portaient, non pas sur le régime politique, mais sur le régime économique et administratif. Il s'agissait des tarifs de douanes et des abus de la centralisation.

Que les membres des conseils généraux s'interrogent eux-mêmes et interrogent avec bonne foi ceux qui les entourent. Sans doute ils trouveront partout un vif désir de paix et de stabilité; mais, à coup sûr, ils reconnaîtront aussi que les conditions de cette paix et de cette stabilité se trouvent ailleurs que dans une prolongation de la période présidentielle ou dans un changement de la forme gouvernementale.

Qu'y a-t-il de commun entre la durée des pouvoirs du président et les souffrances de l'agriculture et de l'industrie? Quel obstacle la Constitution met-elle à l'organisation des institutions de crédit, à l'amélioration des conditions de viabilité, qui influent si puissamment sur la richesse agricole; au bon aménagement des bois, aux travaux intelligents d'irrigation, de défrichement, de fécondation du sol; à l'établissement des garanties contre les fraudes commerciales; à l'instruction primaire, à l'ensemble des mesures destinées à combattre le paupérisme par le travail qui moralise, et non par l'aumône qui dégrade; à la fondation des colonies agricoles, servant à la fois d'asile et d'école pour les enfants trouvés, de champ de travail pour les adultes sans ressources, et de lieu de retraite pour les vieillards?

Au lieu de tant se préoccuper des modifications à introduire dans le pouvoir central dont ils aspirent à s'émanciper, que les départements et les communes entrent résolument dans la voie de ces améliorations réelles et fécondes; que les conseils municipaux et les conseils généraux prouvent ainsi la supériorité de leur intelligence administrative pour ce qui concerne les intérêts locaux dont ils sont chargés, ils auront bientôt conquis la décentralisation qu'ils ont raison de demander, et qu'on n'aura plus aucun prétexte de refuser, quand la capacité locale aura été démontrée par des faits.

Allyre Bureau.

Crédit sur consignation de grains.

Personne n'ignore l'état de détresse où se trouvent réduits les producteurs agricoles; on sait que le défaut de crédit et l'avilissement du prix des denrées ne leur ont pas permis, comme on dit, de mettre les deux bouts ensemble, alors même qu'ils n'auraient pas eu de fermages à payer, et tout en supportant les plus rudes travaux et en s'imposant les plus dures privations.

Les propriétaires fonciers éprouvent le contre-coup de cette situation. Leurs revenus ont disparu, car les fermages ne sont pas payés, et leurs charges se sont accrues par l'élévation du loyer de l'argent; la plupart, on le sait, sont grevés d'hypothèques.

Cet état de choses, s'il durait encore une année, amènerait la ruine complète du fermier et du propriétaire, et aurait pour résultat inévitable l'anéantissement de la richesse sociale.

En effet, le fermier ruiné, le propriétaire ruiné, il ne resterait plus personne possédant les moyens de cultiver le sol. Plus de blé, plus de viande, plus de matière première pour alimenter l'industrie manufacturière; la production se trouverait ainsi totalement paralysée, et, il ne faut pas l'oublier, le plus petit temps d'arrêt dans la production agricole nous amènerait la disette et son effroyable cortége. Que l'on juge des calamités auxquelles le pays serait exposé!

Le producteur de la richesse réelle, ne recueillant que la ruine et la misère! C'est là un phénomène qui accuse sévèrement notre système économique.

Rien de plus simple pourtant que de conjurer tant de maux dont nous sommes menacés.

Les solutions politiques plus ou moins constitutionnelles sont tout à fait impuissantes à nous délivrer d'un pareil état de choses. Les gens éclairés de tous les partis doivent donc se réunir et s'entendre pour chercher et appliquer le véritable remède, tout le monde y a le même intérêt.

Ce remède n'existe que dans un bon système de crédit.

Le crédit doit être accordé à la chose, et non à la personne; il faut faciliter la monétisation des valeurs réelles saisissables qui ne disparaissent pas et non pas monétiser cette chimère qu'on est convenu d'appeler la confiance qui fuit et s'envole en fumée d'autant plus vite que l'on court après.

Il faut compter, comme garantie, sur une bonne consignation et non sur l'ouverture des portes de Clichy; en un mot, il faut fournir au possesseur de valeur réelles la facilité de les mettre en circulation.

Ces principes généraux sont d'une application facile et immédiate en matière de crédit sur consignations de grains. Il existe déjà dans le pays une organisation toute prête qu'il suffit de mettre à profit, de consolider et de perfectionner.

Ainsi, dans plusieurs localités, lorsque le cultivateur porte son blé au marché, et qu'il ne le vend pas, il ne le ramène pas chez lui, il le dépose chez une personne qui a sa confiance et que l'on connaît sous le nom de *resserreur*. Il existe de ces resserreurs dans presque tous les marchés. Dans certaines villes même, comme Chartres, ils sont agréés par l'administration municipale et sont ainsi revêtus d'un caractère officiel. Ces resserreurs ont ordinairement à leur disposition bon nombre des greniers de la localité pour loger, conserver et soigner les grains dont la confiance des cultivateurs les a chargés, en attendant le moment favorable à la vente.

On comprend de suite que ces resserreurs sont des consignataires tout trouvés.

En attendant l'établissement d'un comptoir communal régulièrement constitué, ces consignataires donneraient un récépissé de la quantité de blé consignée, avec indication de la qualité et de la valeur marchande d'après la mercuriale. Ce récépissé pourrait être visé par l'administration municipale et même par le juge de paix ou toute autre autorité.

Sur le dépôt de ces récépissés, la Banque de France, ses succursales et les comptoirs d'escompte, ou mieux encore, une banque que l'on créerait *ad hoc*, ne pourraient ils pas, avec toute sécurité, avancer aux cultivateurs jusqu'à concurrence de la moitié ou des deux tiers de la valeur constatée des grains?

L'organisation est simple. Voyons les conséquences fécondes qui en découlent.

Le cultivateur, ayant la possibilité d'avoir de l'argent pour faire ses affaires, ne vendra que lorsqu'il trouvera un prix en rapport avec son prix de revient. Cette nouvelle position du cultivateur produira tout naturellement un double bienfait: d'abord une élévation du prix telle que le producteur pourra faire ses affaires et augmenter ses produits au grand avantage de la société tout entière; ensuite la réserve en grains du pays s'opérera chez le producteur sans grenier d'abondance, etc., et mettra ainsi le pays à l'abri de la disette.

Toutefois, il ne faut pas fournir aux producteurs, par la facilité du crédit, la possibilité de rançonner le consommateur, en exigeant un prix trop élevé des denrées. S'il importe de donner aux producteurs une garantie contre l'avilissement, il faut par contre donner aux consommateurs une garantie contre le renchérissement exagéré.

Le moyen de ménager un juste équilibre est facile.

Il n'y a qu'à combiner un taux croissant d'intérêts à mesure que le blé augmentera, de façon que le cultivateur, lorsque le blé atteindra 25 fr. l'hectolitre, par exemple, ait plus d'intérêt à vendre qu'à garder.

Ou, ce qui serait encore plus simple, on peut dire:

Le blé ayant une fois atteint 20 fr. l'hectolitre, on n'admettra plus de consignation.

Et lorsque le blé atteindra 25 fr., le remboursement de tous les prêts antérieurement faits seront exigibles et la marchandise vendue.

Il est bien facile, on le voit, de venir en aide à l'agriculture et de sauver le pays de la ruine. Un mécanisme si simple, et dont le personnel est tout organisé, peut il donner lieu à des objections sérieuses? Nous ne saurions le penser; pourtant, nous craignons l'influence des gros bonnets de la finance, qui se sont arrogés, au grand préjudice du pays, le droit de battre monnaie, et qui ne permettent pas que l'on partage leur privilége.

Nous voilà au moment de la réunion des conseils généraux, nous appelons leur attention sur la nécessité impérieuse de venir efficacement au secours de l'agriculture.

Ménard,
cultivateur, ancien notaire à Beaugency.

LA VÉRITÉ DANS LE COMMERCE.

M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, demande l'avis des conseils généraux sur les ventes des céréales au poids; il pose les questions suivantes:

1° Convient-il d'établir que pour les grains la vente au poids sera obligatoire sur les marchés?

2° Ce régime sera-t-il convenablement apprécié dans l'état actuel des habitudes du pays?

3° Y aurait-il des inconvénients à adopter immédiatement des dispositions législatives à cet égard, sauf à fixer un délai pour la mise à exécution?

4° Quelle devrait être l'étendue de ce délai?

5° Quelles dispositions pourraient être utilement prises en vue de préparer les populations à ce nouveau régime. Ne conviendrait-il pas, par exemple, que les procès-verbaux du pesage annuel des grains indiquassent, outre le poids de l'hectolitre, la quantité en litres correspondante au quintal; que ces deux indications fussent rappelées dans chaque mercuriale à coté des prix à l'hectolitre; que ces renseignements officiels fussent toujours affichés dans les marchés, et surtout que le public trouvât sur le lieu même les plus grandes facilités pour le pesage des denrées.

6° Ne faudrait il pas obliger les communes dans lesquelles se tiennent des marchés aux grains à se pourvoir des instruments de pesage nécessaires pour le service de ces marchés, suivant leur importance?

Je n'hésite pas à répondre affirmativement à M. le ministre: Oui, il convient de rendre obligatoire la vente des céréales au poids.

Oui, ce régime sera apprécié convenablement par le pays.

Oui, on peut sans inconvenient adopter ce régime sans autre délai que celui nécessaire pour fabriquer les romaines destinées au pesage.

Enfin, à la cinquième question, je réponds que la meilleure disposition à prendre pour préparer les populations à ce nouveau régime, et leur faire adopter avec reconnaissance, c'est d'exécuter mieux, plus promptement et à meilleur marché, l'opération de la vérification de la livraison des céréales, et on le peut.

Le rapport du poids à la mesure indiquant la quantité des grains recoltés, il est bon qu'un tableau permanent l'indique au public à chaque marché. L'indication du prix correspondant du quintal à l'hectolitre sera nécessaire dans les premiers moments, pour le faire connaître au vendeur et à l'acheteur d'une façon indubitable, ainsi qu'au consommateur.

L'appréciation du nouveau régime dépendra beaucoup de la perfection des appareils et de l'habileté de la manœuvre; il faut employer des romaines à poids mobile, de force à peser 1,000 kil. à la fois. Il faut des peseurs jurés, comme il y a des mesureurs jurés. L'opération de transvider les grains des sacs du vendeur dans ceux de l'acheteur est susceptible de se faire mécaniquement. Ce soin devra être laissé aux communes.

Les communes doivent payer des instruments de pesage; mais ces instruments doivent être unitaires.

---

remorqueur qui file 75 nœuds à l'heure (25 lieues), et qu'est-ce que la vapeur auprès de ça! Ah! convenons que les savants de l'Institut, qui dépensent tant de génie et de pièces de cinq francs pour obtenir une race de mulots sans oreilles ni queue, pourraient parfaitement employer notre argent et leurs veilles d'une façon plus profitable pour la science et pour l'humanité!

L'indifférence des modernes à l'endroit de la conquête du cétacée me semble d'autant plus coupable qu'il paraît presque démontré, par une myriade de preuves tirées de la mythologie grecque, que l'antiquité a connu le secret de la domestication du dauphin. Virgile, Ovide, Orphée, Homère, Hesiode, toutes les autorités les plus respectables des vieux temps s'accordent, en effet sur l'existence des troupeaux de Neptune, qu'ils font même garder par le devin Protée, un prestidigitateur de première force, qui ne fait pas mentir le proverbe que tous les bergers sont sorciers. Or, de quels monstres marins devaient se composer ces troupeaux authentiques, sinon des variétés de cétacées et de phoques les plus connues dans les parages de l'Archipel, et notamment du dauphin macrocéphale, dont le pinceau des peintres et le ciseau des sculpteurs nous ont transmis les traits légèrement embellis. Je le demande à toutes mes lectrices de bonne foi, est-il supposable que les historiens, que ces analogistes subtils, ces gens de sens, de sagesse et d'esprit eussent associé le dauphin à leurs fêtes, à leurs jeux, à leurs arts, voire à l'illustration de leur gloire nationale, s'ils n'avaient jamais eu à se louer de ses rapports avec lui? On ne se jette pas ainsi à la tête des bêtes sans avoir une raison. Je ne saurais, pour mon compte, exiger de preuve plus magnifique de l'amabilité du dauphin et de son goût passionné pour la musique que cette histoire touchante du sauvetage d'Arion, exécuté par un de ces intelligents souffleurs, à la vue de tout un peuple rassemblé sur la plage... Pline le naturaliste, qui n'était pas un poëte, puisqu'il n'écrivait pas en vers, Pline, qui était payé par son gouvernement pour étudier les bêtes, corrobore de son témoignage de savant officiel l'opinion des Grecs sur les mœurs sociables du dauphin.—Non seulement, écrit-il, le dauphin est ami de l'homme et de la musique, comme le lézard, mais il aime à choisir parmi les noms qu'on lui offre, et le sobriquet qu'il préfère est celui de *Simon*, parce que.... il est camard. Le même a constaté que ce cétacée gastrosophe nourrissait une passion profonde pour le vrai biscuit de Reims saturé de vieux bordeaux. Je comprends mieux ce goût que celui de l'aigle pour la chair de l'oie sauvage.

Si les archipels d'aujourd'hui étaient peuplés, comme ceux de jadis, de Néréides et de Syrènes, vous verriez les dauphins revenir à l'homme comme jadis, et répondre complaisamment à l'appel de leurs noms. Il ne manque à beaucoup de bêtes que de connaître la femme pour fraterniser avec l'homme.

Le faucon, qui est la plus noble et la plus intelligente de toutes les créatures ailées, fait commerce d'amitié depuis soixante siècles avec l'homme; mais toutes ses préférences de cœur sont pour la femme. L'histoire de la fauconnerie est pleine d'exemples remarquables de ces attachements passionnés. Ici, c'est un gerfaut qui ne veut pas voler loin des yeux de sa maîtresse, qui n'obéit qu'à sa voix, qui ne veut pas se poser sur un autre poing que le sien, à l'instar de Bucéphale, qui n'admettait d'autre familiarité que celle d'Alexandre. Une autre fois, c'est un sacre qui renonce à chasser en public et se retire dans un désert, parce qu'il a manqué sa proie devant celle dont il ambitionnait l'estime. On en cite un qui se laissa mourir pour avoir été remplacé dans les bonnes graces de sa maîtresse par un rival heureux. Aussi le faucon fait-il admirablement dans les vieux tableaux, au poing des châtelaines. Les beaux jours de la fauconnerie sont contemporains par toute l'Europe des beaux jours de la chevalerie. Cet art atteint son apogée, en France, à l'époque où régnaient Diane de Poitiers, Marie Stuart, Marguerite de Navarre, Gabrielle d'Estrées, Marion de Lorme, Anne d'Autriche, où Catherine de Médicis, la grande chasseresse, réalisant l'idéal de la fable, à la chasteté près, qu'elle n'exigeait pas de ses compagnes, parcourait les forêts, les montagnes et les plaines, suivie d'un escadron de nymphes de vingt ans.

Tous les jolis oiseaux ont au cœur une passion malheureuse pour la femme; tous désirent ardemment être appelés à orner et à habiter sa demeure. L'exemple de l'apprivoisement des ramiers des Tuileries en dit plus sur ce point que les plus longs discours.

Les ramiers, à l'état naturel, sont les oiseaux des bois les plus défiants, les plus farouches, les plus inabordables; cependant leur humeur sauvage a fondu comme neige à la douce chaleur du foyer d'attraction qui s'appelle, dans toutes les langues européennes, la femme de Paris. Je suis peut-être le premier historien qui n'ait pas craint de révéler aux jeunes beautés de ma patrie cette preuve merveilleuse de la toute-puissance de leurs charmes.

Les ramiers sont les oiseaux chéris de la Vénus aphrodite, de nobles et élégantes créatures qui admettent, avec les socialistes de la meilleure école, que le bonheur est la destinée des êtres et que le bonheur est d'aimer. Un beau jour de printemps, il y a de cela un siècle ou deux, le hasard en amena quelques-uns sous les ombrages du château royal des Tuileries. Ils vinrent et entendirent, et se fixèrent pour toujours dans ces lieux sympathiques à leurs secrètes attractions.

L'influence magique qui retint, ce jour-là sous les marronniers des Tuileries, les oiseaux de Vénus, et qui les y fixa depuis, ne fut pas seulement le charme personnel des hôtesses de céans, mais encore et surtout l'écho des paroles d'amour qui se croisaient sous ces voûtes mystérieuses, et le parfum de jeunesse et de bonheur qui s'exhalait de ce milieu de jolies femmes et de jolis enfants qui viennent là pour aimer, sautiller, plaire et jouir. Si l'oiseau voyageur, qui avait le droit de choisir entre vingt capitales, a choisi pour sa résidence de prédilection le jardin de Paris, c'est parce que la beauté qui *l'honore par ses pas* était douée d'un attrait de séduction suprême; c'est parce que la grande allée des Tuileries a été de tout temps la véritable cour d'amour du monde européen. Je suis

J'ai répondu affirmativement à toutes les questions du ministre :

1° Parce que la balance est l'instrument le plus juste d'appréciation ;

2° Parce qu'il n'y a pas deux manières de peser :

3° Parce qu'il y a moins de chances d'erreur de compte;

4° Parce que les écarts d'appréciation de la quantité des grains seront presque nuls ;

5° Parce qu'il est bien plus prompt et plus facile de peser que de mesurer les grains ;

6° Parce que la farine provenant des grains se vendant au poids, l'appréciation du rendement proportionnel sera plus facile pour tous ;

7° Parce que l'évaluation des récoltes se fera plus exactement en quintaux qu'en hectolitres :

8° Parce que ce mode unitaire fera ce que le mesurage laissait encore de disparate dans la pratique commerciale sur toutes les places de commerce de la France ;

9° Parce que l'étranger connaîtra plus clairement la valeur des grains sur les différents points de notre territoire, et que par là notre commerce avec lui en sera facilité.

Je me permettrai d'indiquer à M. le ministre quelques prescriptions complémentaires du nouveau régime à imposer également, c'est :

1° De décider que la vente aura lieu tare nette ;

2° De faire opérer la vente des sons également au quintal :

3° De ramener le poids légal du pain au système métrique (je veux dire que les différents pains soient faits de 1 kil., de 2 kil. et de 5 kil., et non de 4 kil. et de 6 kil);

4° D'ordonner que le prix d'un kilog. de pain soit taxé à un prix dont le paiement soit possible en centimes.

Partout, aujourd'hui, la vente du pain se fait à l'ancien régime. Le poids et le prix sont des fractions ou des multiples de la livre et du sol. De sorte qu'il faut des millièmes et des dix millièmes de franc pour payer un pain.

Apportez encore une réforme, monsieur le ministre, faites que par toute la France le pain soit vendu au poids réel, et non au poids de tolérance; que l'on révise les taxes, et qu'il soit accordé un surplus de prix, s'il y a lieu, pour ce surplus de poids; mais que la vérité soit pratiquée.

On peut mettre en pâte le poids nécessaire pour que le pain pèse juste 1 kil., 2 kil. étant rassis; et je ne veux pour preuve de cette possibilité de précision que les faits actuels; je n'ai jamais trouvé un pain qui pesât plus que le poids ; j'en ai trouvé rarement de moins pesant que le poids de tolérance. Ils sont tous réglés à ce poids. Or, si on peut les régler à ce poids, on le peut faire à un autre.

Faites aussi, Monsieur le ministre, que les membres du conseil de salubrité, qui ont inspection sur les denrées alimentaires, étendent leur surveillance sur le défaut de cuisson du pain ; tous les médecins pensent que la mie mal cuite est une cause d'indigestion quotidienne.

Vous voyez, monsieur le ministre, que nous attendons la restauration de la boulangerie par l'instauration de la vérité. Agissez promptement, ne laissez pas à un autre ministre la gloire de contribuer puissamment à l'introduction de la vérité dans le commerce.

Eug. Chevallier.

Association pour la consommation.

« Pendant que la société officielle se débat convulsivement au milieu des questions politiques qui ne sont pas près de recevoir une solution, pendant que les représentants de cette société officielle se jettent à la tête l'injure et la menace, et que chacun d'eux attend des désordres publics la réalisation de ses secrètes espérances, sans se préoccuper des mesures qui pourraient remédier au mal profond dont sont affligées les classes laborieuses; des hommes obscurs, pauvres, dédaignés, entrent au cœur des questions les plus importantes; ils y entrent avec la pensée sociale de l'époque comme but et comme instrument; ils se réunissent en conférences, discutent les intérêts les plus vivaces de la société, posent les principes, étudient les conséquences, et, tout entiers à leur œuvre, ne prêtent point d'attention au vain bruit qui se fait au-dessus de leur tête. »

Ces lignes, que nous extrayons de notre N° 50, du 16 décembre 1849, se trouvent pleinement justifiées par *l'association pour la consommation* que des ouvriers organisent en ce moment, à Bruxelles, à l'effet de réunir, par de très petites actions, les sommes nécessaires à l'achat en gros de provisions qui, l'hiver prochain, seront réparties, sans augmentation de prix, entre tous les actionnaires, au prorata de leur apport social.

Inutile, croyons-nous, d'insister sur les avantages qu'offre cette association dont nous publierons incessamment les statuts et les réglements.

(*La Civilisation* de Bruxelles.)

LA FRANCE

SOUS LE RÉGIME DU TRAVAIL SERF ET FISCAL.

La société végète misérablement, vit dans la médiocrité, ou prospère dans l'aisance, selon que la loi du travail se trouve bien ou mal appliquée.

Les funestes effets de la mauvaise et inintelligente application de la loi du travail se retrouvent en toutes choses.

Car, nous l'avons dit, et nous le répéterons sans cesse, le travail est la loi fondamentale de la société.

Le travail mal ordonné n'engendre pas seulement la misère, les souffrances matérielles, il se reflète dans les codes et dans les lois, dans toutes les branches de l'administration publique : la justice, qui devrait constamment présider aux destinées des nations, est oubliée et méconnue.

On admet généralement que le travail mal ordonné produit la misère : mais on est loin de croire que le travail mal ordonné ait les conséquences morales et administratives que nous en déduisons. Cependant rien de plus vrai.

Les gouvernements ne vivent que par l'impôt et par les lois fiscales; tout vient, tout va à l'impôt. Or, qu'est-ce que les lois fiscales sous le régime du travail mal ordonné? Un assemblage monstrueux de dispositions iniques.

Plus le travail est mal ordonné, plus les lois fiscales deviennent vexatoires, odieuses, tyranniques. La loi fiscale, la loi dans laquelle les gouvernements puisent leur vie, se fait dure et cruelle par principe, par nécessité : le gibet ou l'impôt, voilà le dilemme.

Sous le régime du travail serf et fiscal, régime bien inférieur à celui du travail libre restreint, l'histoire de l'impôt en France est une histoire de larmes et de sang.

Les doléances, les remontrances des Etats-généraux en font foi. Les voix éloquentes qui s'élevèrent dans ces assemblées pour demander justice vinrent constamment se briser non-seulement contre le peu d'humanité des rois et des seigneurs, mais contre la force même des choses; car le travail mal ordonné, le travail pauvre, ne peut fournir d'impôt qu'en réduisant encore et réduisant toujours la *part de consommation* du peuple travailleur. Aussi, de réduction en réduction, cette part de consommation s'amoindrit tellement à plusieurs époques, que la misère et le désespoir firent éclater des séditions, des émeutes, des révolutions.

La cupidité avait perverti les plus simples notions du bon sens. L'impôt devint un système de gouvernement, un moyen de compression pour retenir le peuple dans le *devoir*. Les oligarchies royales et princières augmentaient les impôts pour vivre grassement aux dépens des populations et pour les mâter plus facilement.

Aux Etats-généraux convoqués par Charles VIII, les députés du *tiers* insistent pour que l'impôt des tailles, établi à cause de la guerre, cesse avec elle. Le connétable de Bourbon s'y oppose ouvertement; il prononce les paroles suivantes, qui résument la pensée gouvernementale de cette époque : « Moi, je connais les mœurs des vilains. Si on ne les comprime » pas en les surchargeant, bientôt ils deviennent insolents! » Si donc vous ôtez entièrement l'impôt des tailles, il est sûr » que tout de suite ils se montreront, les uns à l'égard des » autres, comme envers leurs seigneurs, gens rebelles et in» supportables ; aussi ne doivent-ils pas connaître la liberté; » il ne leur faut que la dépendance. Pour moi, je juge que » cette contribution est la PLUS FORTE CHAINE QUI PUISSE » SERVIR A LES CONTENIR. »

Or, voici quelle était alors la position affreuse de ce pauvre peuple de France :

« Est-ce que depuis deux ans écoulés une partie de la po» pulation n'a pas été détruite par la famine et par les mala» dies? Est-ce que l'autre partie n'a pas émigré dans les pays » étrangers? S'il en est que la vieillesse ou le sort a confinés » chez eux, vous pourrez les voir pauvres et presque réduits » à la mendicité. Mon allégation n'est ni controuvée, ni in» ventée par artifice; croyez qu'elle n'est que ce que vous » pouvez tous vérifier ou savoir. » (Harangue du député Masselin, aux *Etats* de Tours.)

Lorsque les chefs d'un état professent les doctrines du connétable de Bourbon, on comprend que la loi fiscale doit avoir pour sanction des pénalités terribles. Elles le furent en effet. Malgré les incontestables progrès de la civilisation, et après plusieurs siècles, Necker, dans son *Compte rendu au roi en* 1781, s'exprime ainsi en parlant des gabelles (droits sur le sel) :

« Un cri universel s'élève contre cet impôt. Des punitions » continuelles sont infligées. J'y ai apporté toute la douceur qui » dépend de l'administration, mais elles ont été rendues graves » par la loi, sans doute afin qu'elles servissent de contrepoids à » la facilité qu'on a d'y échapper. Tristes effets d'une constitu» tion vicieuse, qui fait des peines, ce frein sacré déposé entre » les mains du souverain, un besoin continuel du fisc! Comme » si la nécessité de punir n'était pas assez fréquente dans l'état » ordinaire de la société, sans qu'il fallût encore y contraindre » le souverain par la nature des impositions et par leur dispa» rité dans les provinces. »

« .... Il a fallu opposer des peines graves à l'exercice d'un » commerce contraire aux lois (la contrebande) ; ainsi s'est éle» vée de toutes parts, dans le royaume, une guerre intestine et » funeste ; les enfans se forment de bonne heure à ce commerce » illicite, et il se prépare ainsi, par le seul effet d'une combinai» son fiscale, une génération d'hommes dépravés : on ne sau» rait évaluer le mal qui dérive de cette école d'immoralité! »

Et les corvées, cet odieux impôt *personnel*, qui enlevaient les manouvriers des champs à leurs occupations pour les envoyer loin de leurs foyers travailler, sans salaire et sans subsistance. Ici c'était l'huissier en robe qui les requérait *au nom du seigneur*, si c'était un chemin de châtellenie; là ils devaient travailler *au nom du maire*, si c'était un chemin d'une ville à une autre; ailleurs ils étaient réclamés *au nom du roi*, si c'était pour un chemin royal passant par les principales villes, et allant d'une extrémité à l'autre du royaume.

Cependant, qui le croirait, ce double vol fait au pauvre travailleur, tant il est vrai que la Loi n'est que le résultat de la mauvaise ordonnance du travail, ce double vol a été soutenu et défendu en 1776 par ce même parlement de Paris qui, en 1772, avait souffert un exil de quatre ans au nom des idées de liberté.

Turgot et Louis XVI abolirent les corvées le 12 mars 1776, contre l'opposition du parlement, par exprès commandement de la couronne. Turgot tombe, les corvées sont rétablies par l'édit du 19 août 1776.

On lit dans les remontrances du parlement relatives aux corvées les passages suivants :

« L'exemption de la corvée confond les états; l'impôt territorial, qui y est substitué, confond le Clergé et la Noblesse avec le peuple : dans le point de droit, celui de la corvée appartient aux francs sur leurs hommes, les francs étaient tenus de faire servir leurs hommes mêmes à divers ouvrages utiles au Roi et à l'Etat ; ce droit, suivant les capitulaires, était considéré comme un droit général qui n'a pu être dénaturé ; les serfs, en devenant libres, sont demeurés corvéables; le droit de corvée a fait dans tous les temps partie des droits annexés à la couronne; la charge de la corvée a toujours été portée par la dernière classe des citoyens; jamais les deux premiers ordres de l'Etat n'y ont été assujétis.

» .... Il ne nous reste qu'un seul vestige de ce précieux esclavage, qui tenait à la constitution de la monarchie, auquel vous avez eu le malheur d'échapper. A quoi pensez-vous de vouloir effacer encore ce dernier caractère de notre vrai droit public? Ah! du moins, puisque l'esprit de système a dominé les âmes, au point de substituer une odieuse liberté à la servitude qui distinguait jadis les états, et qui traçait un si bel ordre dans la société civile, du moins respectez, avec superstition, le peu qui nous reste de cet ordre heureux, et n'achevez pas votre ruine en vous laissant égarer par les fantômes d'humanité et de justice qui sont prêts, si vous n'y prenez garde, à tout bouleverser, à tout perdre, par une confusion universelle. »

Voilà à quels abominables systèmes de gouvernement on est entraîné pour soutenir et défendre une loi fiscale! Voilà comment la magistrature, oubliant les saintes lois de la justice, ouvrait la carrière aux révolutions.

Aussi Necker voyait-il juste, lorsque dans son *compte-rendu au roi*, il parle encore de supprimer la corvée (1781) :

« Cette question, dit-il, en dernière analyse, N'EST QU'UN DE

---

bien que je tombe dans les redites, et qu'il y a bel âge que tous les hommes de goût de la France et d'ailleurs ont accepté la suzeraineté de la beauté parisienne ; mais il manquait à cette opinion unanime de l'homme la sanction de l'opinion du ramier, juge souverain en matière d'amour.

Aujourd'hui, ces ramiers farouches circulent familièrement au milieu des promeneurs, et s'humanisent jusqu'à recevoir et à se disputer, comme de simples moineaux-francs, les miettes de pain qu'on leur jette. C'est le spectacle qui m'a le plus vivement frappé la première fois que j'ai mis le pied dans le jardin de Le Nôtre ; c'est encore celui qui m'y attache le plus. Hélas! pourquoi le gouvernement français, qui protége les amours des ramiers dans un jardin gardé et privilégié de sa capitale, n'a-t-il jamais songé à étendre à tous les autres oiseaux et à toutes les autres localités de la France les bénéfices de sa tutelle. L'entreprise est si facile, le succès est si sûr, après la conquête du ramier.

J'aurais le droit de répondre à l'économiste moral et politique qui hausse les épaules de pitié en lisant ce passage, que je n'écris pas pour lui ; mais j'aime mieux lui apprendre que l'apprivoisement du ramier, effectué aujourd'hui à Paris, demandait cent fois plus d'efforts, d'intelligence et de temps, que la solution du fameux problème de Malthus, qui l'intrigue depuis vingt-cinq ans, et que je me charge de faire comprendre en moins de deux minutes au plus sourd, à l'aide de la rose double, d'une carpe ou d'un lapin.

Il est bien certain que si l'homme est parvenu, à force de persévérance et d'égards soutenus, à dompter la sauvage humeur des ramiers et à les faire manger dans la main, il réussira sans peine à rallier à son service tous les autres oiseaux, qui ne demandent peut-être qu'à lui voir faire le premier pas pour faire le second. Mais que l'homme n'oublie pas que l'initiative de tout ralliement de ce genre appartient exclusivement à la femme.

Cela est si vrai que, s'il plaisait à quelque stupide pacha de police d'interdire le jardin des Tuileries aux jolis enfants et aux jolies femmes de Paris, pour en faire un champ de manœuvres ou une succursale de la Bourse, tous les ramiers auraient déserté avant six mois leur Paradis perdu. Les ramiers ont quitté le Luxembourg depuis le jour néfaste où la noble promenade consacrée aux amours et aux études de la jeunesse a vu s'élever dans son enceinte d'ignobles barraques de campement où le pantalon rouge a envahi les allées solitaires, et où le commandement : *joue-feu* a remplacé les éclats de la joie enfantine.

A dater de ce jour, tout ce qui restait de ramiers au Luxembourg prit son essor vers la forêt lointaine. Ils attendent là-bas que le socialisme triomphe, pour rendre au jardin du peuple-roi ses parures naturelles, ses couples d'amoureux, ses couples de ramiers.

Ainsi, les ramiers affectionnent les Tuileries parce que les cœurs aimants, dont la colombe est l'emblème, y sont en majorité, et parce qu'il s'exhale de cet ardent milieu un parfum d'amoureux bonheur qui correspond à leurs intimes sympathies, les attache et les charme. Et ils abandonneraient les ombrages du grand bassin, si ces allées privilégiées cessaient d'être le rendez-vous habituel d'une société élégante et choisie, et s'occupant exclusivement d'aimer.

Je conviens de bonne grâce que l'histoire des oiseaux, comme celle des abeilles, des fourmis, et des fleurs, est un sujet d'études fécond en rapprochements peu agréables pour l'homme. L'histoire des oiseaux prouve, en effet, que toute grande pensée vient du cœur... et que le cœur tient plus de place chez la femme que chez l'homme... et que, si la femme est moins forte que celui-ci en géométrie et en thême, elle lui est supérieure dans toutes les fonctions où les affectives sont en jeu, comme l'amour et la danse, le drame et l'opéra. Qu'est-ce qu'un acteur auprès d'une actrice? rien ou fort peu de chose. Dieu, en faisant la poitrine plate à l'homme, lui a évidemment interdit les plus beaux mouvements oratoires.

A. TOUSSENEL.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES ENFANTS ET LES LIVRES.

Nous sommes, Dieu merci, bien loin de l'époque où la littérature enfantine se bornait aux *contes* un peu niais, mais non inoffensifs, de *ma Mère l'Oye*, aux féeries de Mme d'Aulnoy, aux froides *Conversations* de l'amie de J.-J. Rousseau, Mme de l'Epinay, auxquelles s'ajoutait tout au plus le *Magasin des Enfants*, importé d'Angleterre. Ce n'est plus de quelques dizaines de tomes que se compose la bibliothèque enfantine. En France seulement elle comprend plusieurs milliers de volumes.

Mais cette richesse n'est qu'apparente. Les ouvrages d'éducation, les ouvrages élémentaires vont se copiant, se contrefaisant, se reproduisant à l'infini sous des titres divers, et n'en sont pas meilleurs, au contraire. Les moralistes copient Berquin, qui avait copié les Anglais et les Allemands; les abréviateurs se mettent à la suite de tout ouvrage qui réussit; ils en publient l'Esprit, les Beautés, l'Abrégé; mais ils se contentent rarement d'abréger. Quelque bonne balourdise, quelque réflexion bien niaise, quelque erreur scientifique qu'on ne pourra plus arracher de la tête de l'enfant signale leur intervention, et justifie le droit de propriété qu'ils s'attribuent sur l'œuvre mutilée. Les auteurs d'exposés élémentaires ont souvent recours à un moyen plus économique encore. Ils découpent à tort et à travers, dans deux ou trois ouvrages scientifiques justement célèbres, des passages qu'ils ne se donnent pas même la peine de dépouiller de leur langage scientifique, puis ils les cousent les uns aux autres, jusqu'à concurrence d'un certain nombre de pages, et les lancent ainsi dans le public; comprenne qui pourra. Quelques-uns entremêlent à tout cela des dissertations littéraires et politiques au moins déplacées, ou des flagorneries courtisanesques destinées à appeler sur l'ouvrage et sur l'auteur une illustre protection. Il est impossible, à qui n'en a pas fait une étude spéciale, de s'imaginer à quel point les niaiseries, les absurdités, les mensonges scientifiques s'entassent dans le plus grand nombre de ces livres. Ceux qui les ont commandés ou fabriqués se sont dit que les parents achèteraient leurs produits, mais ne les liraient pas; et ils ont fait comme les écoliers quand le professeur est absent.

BAT ENTRE LES PAUVRES ET LES RICHES; car il est aisé d'apercevoir d'un coup d'œil l'avantage du pauvre à la suppression de la corvée. Un homme sans facultés, un journalier, dont on exige par an sept ou huit jours de corvée, n'aurait à payer que douze ou quinze sous pour sa part à l'imposition des chemins, si elle était établie au marc la livre de la taille, et il retrouverait encore bien amplement le dédommagement de cette contribution, par l'introduction de nouveaux ouvrages à prix d'argent, au bénéfice desquels il participerait par son travail. Nul doute donc que la corvée ne soit évidemment contraire aux intérêts de cette classe de vos sujets, vers lesquels la main bienfaisante de votre majesté doit sans cesse s'étendre, afin de **TEMPÉRER, AUTANT QU'IL EST POSSIBLE, LE JOUG IMPÉRIEUX DE LA PROPRIÉTÉ ET DE LA RICHESSE.**

Necker avait raison, car, en définitive, à quoi servaient les corvées? A faire transporter facilement les denrées du roi, du clergé, de la noblesse, du tiers-état riche ou financier ; c'est-à-dire que, sur 21,700,000 habitants que comptait la France en 1762, il y en avait quelques centaines de mille qui profitaient ainsi du labeur de tous les autres, appliqué à la confection *gratuite* et obligatoire des grandes routes.

Forcer le populaire à travailler sans lui donner même la nourriture, et cela pour augmenter les revenus et accroître les plaisirs de voyage de quelques-uns, n'est-ce pas tomber dans l'oubli des lois de la justice?

Quel spectacle présentait donc la France sous le régime du travail serf et fiscal?

Vauban le décrivit ainsi en 1698 (1):

LE PEUPLE.

Par toutes les recherches que j'ai pu faire, depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la *dixième* partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement ; que des neuf autres parties, il y en a *cinq* qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que, des quatre autres parties qui restent, *trois* sont fort mal aisées et embarrassées de dettes, et de procès, et que, dans le dixième où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois, rentés et les plus accommodés, on ne peut pas compter sur **CENT MILLE FAMILLES**; et je ne croirais pas mentir, si je disais qu'il n'y en a pas **DIX MILLE** petites ou grandes qu'on puisse dire fort à leur aise.

Cependant les cent mille familles dont la dixième partie seulement possédait une *richesse réelle* avaient dû, pour arriver à un aussi faible résultat, s'emparer de la plus grande partie du territoire, hommes et choses.

LE ROI.

Les maisons royales, domaines, terres fiscales appartenant à la couronne, montaient à plus de quatre cents :— immense accaparement de terres, immense capital!

LE CLERGÉ.

En 1665, d'après les mémoires de l'assemblée du clergé tenue à Paris, citée par Moreri, la richesse du clergé de France s'évaluait ainsi :

« Les archevêques et évêques ont plus de 40,000 cures et paroisses. Il se trouve 1,356 abbayes, 12,400 prieurés, 250 commanderies de Malte, 152,000 chapelles, ayant toutes des chapelains à quoi il faut ajouter les abbayes de religieuses, dont le nombre est de 1,057. Outre cela, il y a 700 couvents de l'ordre de Saint-François, et le nombre des jacobins, carmes, augustins, celestins, minimes et autres religieux, monte à 14,077 couvents.

» Tous ces gens d'église possèdent ensemble 9,000 châteaux et maisons, avec moyenne, haute et basse justice. On compte 252,000 métairies et 17,000 arpents de vigne, qui sont baillés à ferme sans comprendre 8,000 arpents où ils prennent le tiers et le quart. »

« Le revenu de tous ces biens ecclésiastiques monte à 92 millions d'écus ou 276 millions de livres, outre les réserves des baux, qui vont à 12 millions d'écus ou 36 millions de livres. »

« Ce qui fait en tout 312 millions de livres (2). »

En 1789, les revenus des archevêques et des évêques *seulement* montaient à près de 6 millions de livres.

LA NOBLESSE.

En 1789, on comptait 60,000 fiefs et domaines seigneuriaux.

LA FINANCE.

Il n'est pas facile de se rendre compte de la richesse des financiers et de celle des *bons marchands*, des bourgeois *rentés* et *accommodés* (comme les appelle Vauban), détenteurs de la plus grande partie de la richesse mobilière ; elle échappe à tous les calculs.

Cependant voici un fait.

Louis XIV venait de mourir. Les dernières années de son règne avaient été signalées par les malversations des traitants, et par les bénéfices considérables des monopoleurs d'argent. Le duc de Noailles, qui présida les finances après la mort du grand roi, constata, de l'aveu même de quatre mille cinq cents personnes qui s'étaient livrées au trafic usuraire et financier que leurs fortunes provenant de leur *industrie* montaient à 800 millions.

HUIT CENTS MILLIONS gagnés en quelques années! Que l'on juge de la masse générale des richesses amassées par les brocanteurs d'argent, usuriers de tout étage, à toutes les époques et sous tous les régimes!

Et tout cet immense accaparement du capital social en biens mobiliers et immobiliers fait au profit de la couronne, du clergé, de la noblesse, de la finance, n'assurait une richesse réelle qu'à dix mille familles!

Le travail du sol de la France, le travail de dix-neuf millions d'habitants, n'aboutissant qu'à un résultat aussi mesquin, aussi précaire, aussi nul!

N'est ce point là une preuve manifeste, éclatante, que le régime du travail serf et fiscal portait en lui-même le virus de sa destruction, qu'il devait tomber et faire place à une organisation supérieure? Abolition du servage et de la fiscalité dans le travail!

Les priviléges d'exploitation, les monopoles de toutes sortes avaient envahi les transactions sociales.

L'usure et le fisc dévoraient le reste.

La vénalité des charges corrompait vendeurs et acheteurs.

La cour avait toujours besoin d'argent : les *grâces viagères* qu'elle distribuait sous le nom de pension, subsistances, etc. ; les dons étaient innombrables ; des millions se livraient ainsi en pâture à une gent famélique et vorace.

Les profits de la finance, receveurs généraux, trésoriers étaient immenses.

Les *anticipations*, les assignations *à terme*, dont le renouvellement dépendait de la volonté des banquiers de la cour, plaçaient les ministres de finances sous la **DÉPENDANCE** de ces hommes d'argent.

Tous ces systèmes d'expédients, ces abus monstrueux, ruinaient le pays au profit de quelques centaines d'intrigants et d'habiles.

Il y a plus: le travail que l'on exploitait, que l'on extorquait ainsi de mille façons, se trouvait arrêté par les fractionnements administratifs du territoire.

Le commerce *à l'intérieur* était hérissé d'entraves inouïes, de frais écrasants; on rencontrait à chaque pas des bureaux de visite où l'on payait des droits ; les frais de péage doublaient le prix de la marchandise. Ainsi, la production, sous le régime du travail serf et fiscal, se trouvait, d'une part, arrêtée dans son développement ; de l'autre, les abus administratifs de toutes sortes enlevaient aux producteurs les fruits de leur labeur.

Voilà le spectacle que présenta la France jusqu'à 89, malgré les réformes partielles acceptées par l'administration gouvernementale.

Mais la phase du travail serf et fiscal devait cesser. Tout poussait les populations à se lever en masse au nom de la Liberté du travail, à rompre violemment, s'il le fallait, les entraves qui la garottaient. Il se leva et brisa de sa main puissante le vieux monde gothique qui l'enchaînait à la glèbe, aux jurandes, à la noblesse, au clergé, à la finance, aux monopoles, aux abus, au roi.

Perreymond.

(1) Un sens droit et étendu qui s'attachait au vrai par une espèce de sympathie, et sentait le faux sans discuter, épargnait à Vauban les longs circuits par où les autres marchent. Personne n'a été ni si souvent que lui, ni avec tant de courage, l'introducteur de la vérité ; il avait pour elle une passion presque imprudente et incapable de ménagements. (FONTENELLE.)

(2) « Dans cette déclaration du clergé n'étaient pas compris les forêts, les bois de hautes, de moyennes et basses futaies, les moulins libres et banaux, les pressoirs, les fours, les tuileries, les forges et autres usines, les palais archiépiscopaux et épiscopaux, les maisons abbatiales et conventuelles, les presbytères, les parcs clos et jardins ; — le revenu des congrégations, des oratoriens, des missions étrangères, de Saint-Lazare, de la doctrine chrétienne, des séminaires, des chapitres métropolitains et collégiaux, qui peuvent former un *cinquième* du revenu total du clergé. »

« Il faut ajouter à ces évaluations la différence du prix du marc d'argent. En 1665, il valait 28 livres 13 sous, en 1790, il en vaut 56 (*Moniteur universel* de 1790). »

L'Assemblée Constituante inscrivit sur les registres du trésor, comme ayant droit à la pension, 114,000 ecclésiastiques, parmi lesquels 19,000 religieux et 32,000 religieuses de tous les ordres.

MORT DE BALZAC.

Balzac vient de mourir à l'âge de 51 ans, après une longue et cruelle maladie. Enlevé dans la plénitude de sa force morale et de son génie, il laisse un nom illustre et la gloire d'avoir donné au roman intime, cette part majeure de la nouvelle littérature, la valeur d'une science exacte.

Balzac était le chef de cette glorieuse phalange de littérateurs modernes dévorés sciemment ou instinctivement d'un esprit de critique sociale que rien n'arrête. C'est lui qui a doté son siècle de cette merveilleuse forme de satire qui s'attaque non plus seulement aux sommités, mais à toutes les positions des sociétés modernes, si cachées qu'elles soient. C'est lui qui a ouvert ce filon d'études familiales, cette veine de drames domestiques à peu près inconnue jusqu'au XIXe siècle.

Personne n'a mieux que cet explorateur aux yeux perçants analysé les fourberies, les petitesses, les lâchetés et les égoïsmes sans frein de ce siècle où règne la *médiocratie*, selon sa spirituelle expression, de cette phase bâtarde fatalement placée sur les confins de deux mondes. Nul n'a mieux expliqué les malaises de cette société mixte, s'accrochant aux traditions mortes qu'elle parodie de bonne foi, et aspirant déjà les brises de la terre promise dont les senteurs vigoureuses l'attirent et l'effraient tour à tour.

Chercheur infatigable, il a fouillé pendant vingt ans dans les archives secrètes de la vieille société; il a décomposé avec une patience sans bornes les grandeurs, les médiocrités et les misères de notre temps. Il s'est fait le chimiste de l'âme : il a employé ses veilles à éprouver le titre essentiel de tous les sentiments humains, à analyser au creuset de l'observation les éléments de tous les actes de notre vie.

Ce hardi penseur est mort relativement jeune; aussi les critiques ont-ils répété sur tous les tons que la littérature militante faisait en lui une perte immense. Quelle que soit notre estime extraordinaire pour le talent de M. de Balzac, nous ne sommes pas de cet avis. *La comédie humaine*, l'œuvre de sa vie, était achevée bien qu'incomplète ; il n'y aurait plus ajouté de scènes principales, et surtout il n'aurait pu donner à ce drame si palpitant d'intérêt la conclusion qui lui manque totalement.

Depuis quelques années, bien qu'il conservât toute la vigueur de sa puissance analytique et toute l'activité de son imagination, le sens des choses échappait à ce rude jouteur social. Il le sentait lui-même et en fit plusieurs fois l'aveu.

Il vint, ainsi que le maréchal Bugeaud, s'asseoir à l'une de nos fêtes phalanstériennes, et là il avoua qu'il avait trop vécu déjà et trop écrit dans les idées du vieux monde pour oser jamais changer officiellement de croyances.

Une autre fois, il dit à l'un de nos meilleurs artistes dramatiques : « Vous qui êtes jeune, si vous écrivez jamais, vous aurez raison d'entrer dans les idées sociales, c'est là qu'est l'avenir ; mais à mon âge je suis forcé de dire : Mon siége est fait, même en face de la vérité. »

Il y a quatre mois à peine, ne prévoyant pas que la mort dût frapper sitôt cet écrivain d'élite, nous lui adressions les quelques lignes suivantes, qui reprennent aujourd'hui un nouveau caractère d'actualité :

Ce qu'il y a de déplorable, c'est que l'approbation universitaire sur la couverture ne prouve rien, sinon que l'auteur a des amis dans le Conseil. L'approbation est donnée, comme les brevets d'invention, sans garantie du gouvernement. Il serait facile de prouver le fait par des citations.

Disons le bien vite cependant. Il y a des exceptions : la littérature enfantine possède des livres bien faits; mais peu nombreux et perdus dans la foule, il est difficile de les reconnaître. Ils sont rarement accompagnés d'approbations et de recommandations, mais ce signe n'est pas toujours certain : il y a de pitoyables ouvrages qui n'ont trouvé personne pour les recommander. Il serait grandement à désirer que les recueils spéciaux prissent la peine de publier une liste raisonnée des meilleurs ouvrages enfantins et élémentaires pour guider un peu la perplexité des parents et des instituteurs. Mais ces recueils se trouvent eux-mêmes dans une fausse position ; presque tous appartiennent à des éditeurs.

Au reste, il en est de ces recueils, qui naissent et meurent de temps à autre, comme des autres ouvrages d'éducation. Il en est de consciencieux, c'est le petit nombre. La plupart sont des spéculations dans lesquelles on s'occupe beaucoup plus de flatter le goût des parents qui s'abonnent que d'instruire les enfants auxquels on prétend s'adresser. Les erreurs y fourmillent comme dans les livres, plus que dans les livres peut-être, parce qu'il faut produire vite et à bon marché.

Toutefois, parmi ces publications, il en est une que nous pouvons recommander hautement aux familles, c'est le *Journal des Mères et des Enfants, Revue de l'éducation nouvelle*, publié sous la direction de M. Jules Delbrück; celle-ci est une œuvre sérieuse, véritablement inspirée par l'amour de l'enfance, exécutée avec un goût, un talent tout à fait remarquables. En lisant les deux premières années de ce recueil, publiées au milieu des agitations politiques les plus ardentes, sans que rien en ternisse la calme sérénité, on se sent heureux d'échapper pour un moment à ces haines, à ces luttes auxquelles on ne peut se défendre de prendre part, mais qui laissent l'âme triste et désolée. L'amour de l'enfance est un terrain neutre sur lequel tous les partis peuvent se rapprocher et s'entendre.

Il n'est personne qui, en écoutant les rondes que chantent les petits enfants dans nos jardins publics, n'ait été choqué de l'inconvenance de la plupart de ces chants.

La *Revue de l'éducation nouvelle* a entrepris d'y substituer des paroles aussi gaies, mais plus convenables, tout en conservant les airs traditionnels, qui sont charmants.

Vingt-trois rondes ont déjà été publiées ainsi avec accompagnement de piano pour les petites mains. Beaucoup sont entièrement nouvelles, et ce ne sont pas les moins amusantes. La plupart sont accompagnées de jeux qui en font de petits drames à plusieurs personnages. Nous citerons, entre autres, le *Petit oiseau*, de M. Fortoul ; la *Ronde des Fleurs*, de M. Fortuné Henry, musique de M. Dessirier.

L'enfance aime les images : l'*Education nouvelle* en publie dans tous ses numéros. Chacune de ces images est une encyclopédie. L'un de ces tableaux est consacré à la vache : « Dans le groupe principal, au milieu d'un riant paysage, on voit des animaux, vache, veau et jeune taureau ; puis, dans les quatre angles de l'image, se trouvent placés l'*étable* où l'on trait les vaches, la laiterie où se fabriquent le beurre et le fromage ; une scène de *déjeûner au village* et un *souper au bal*, où les tables sont chargées de tous les mets fournis par la vache, le veau, le bœuf, viandes, laitage, crème, glaces, etc. Enfin, dans l'encadrement, on voit encore, classés avec ordre et méthode, les différents objets qui proviennent de la corne, des os, de la graisse et de la peau de l'animal, tels que peignes, boutons, poires à poudre, tabatières, lettres en os, dominos, lampions, suif en pains, bougie stéarique, chandelles, fumier, huile de pied de bœuf, os pilés, noir animal, chaussures, étui de peau, malles en cuir, bâches de diligence, etc., etc. »

Sur un autre, au centre, on voit un enfant qui vient de tomber à l'eau en jouant avec ses camarades, sauvé par un chien de Terre Neuve ; alentour, figurent les douze principales variétés de chiens. Un autre tableau est consacré au cheval. Les divers emplois du cheval, les divers produits que l'industrie tire de sa dépouille, y sont figurés avec les explications nécessaires. L'âne, le cochon, les animaux domestiques ont chacun leur tableau.

Une feuille représente la marchande de légumes ; une autre la marchande de fruits, ayant autour d'elle tous les produits des jardins dûment étiquetés ; telle autre est consacrée aux poissons ; telle autre reproduit tous les uniformes de l'armée ou une collection des plus belles fleurs de nos jardins. Puis viennent des tableaux industriels, les outils du menuisier ou du tourneur ; l'intérieur d'une cuisine, l'intérieur d'une gare ; une boutique d'épicier avec les poids et mesures ; un port avec les différentes variétés de navires ; les sept couleurs de l'arc-en-ciel, avec les applications de ces couleurs dans la nature et l'industrie, etc.

Tous ces tableaux sont coloriés et accompagnés d'un récit, d'un dialogue qui les explique et les commente.

L'enfance aime le merveilleux ; le merveilleux n'est point banni du journal de M. Delbrück. Mais c'est le merveilleux possible, le merveilleux que la science et l'industrie ont réalisé ou réaliseront le jour où les hommes voudront bien prendre sur le temps qu'ils mettent à se déchirer quelques moments pour tâcher d'être heureux. Mme Isabelle Meunier a encadré ces merveilles dans l'*Histoire des cinq enfants abandonnés*, dont chaque numéro raconte un curieux épisode. Ce charmant récit suffirait seul pour assurer le succès du *Journal des mères et des enfants*.

Aussi faut-il voir quelle joie dans une famille composée de plusieurs enfants, lorsque le facteur apporte le numéro attendu! Les plus petits se font commenter les images, les aînés lisent les récits ou épellent au piano la musique des rondes, tandis que ceux qui savent lire et qui connaissent déjà l'air le chantent à demi-voix. Les parents, instituteurs, institutrices, ont aussi part. Une feuille qui se détache et peut se relier à part contient des conseils sur l'hygiène du premier âge, l'indication des meilleures méthodes, etc. ; des pensées sur l'éducation, extraites des meilleurs écrivains ; une revue des publications relatives à l'enseignement ; une chronique du mois sur tous les sujets qui peuvent intéresser les amis de l'enfance, etc.

La *Revue* s'est posé pour but d'inspirer « tout d'abord à l'enfance, par ses jeux et ses premières études, le goût des travaux utiles ; de lui faire prendre, en jouant, des notions justes et essentielles ; de la préparer par tous les moyens possibles, mais surtout par ceux qu'elle aime, aux nécessités positives de la vie ; d'occuper et fixer son imagination autrement que par des contes littéraires à la mode ; de développer utilement ses facultés ; d'ouvrir son âme à l'amour du bien. »

Ce but est atteint. L'*Education nouvelle* (1) est désormais un livre indispensable dans toute famille où il y a des enfants.

J. FLEURY.

(1) Rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, de près la place Vendôme. — 12 francs par an.

« L'auteur de *Vautrin* est un des schismatiques les plus intrépides des religions du passé. C'est un des infatigables profanateurs des ex lieux saints ; et cependant il conclut presque toujours au respect des idoles qu'il abat : les dernières pages de ses livres sont toujours un mariage de raison avec les idées qu'il a raillées.

A de rares intervalles, on rencontre chez lui des velléités de progrès, mais si vagues, si fugitives, si bien enveloppées de ces bandelettes opaques que les profanes nomment *tartines*, qu'on ne peut les prendre au sérieux. Mais peu importe. Quel homme de génie a été complet ! c'est beaucoup déjà que d'être homme de génie à quelque titre, et nul ne pense à nier que Balzac en soit un. C'est le Voltaire des mœurs intimes.

Le zèle qui stimulait le philosophe du dix-huitième siècle à attaquer à outrance les grandes iniquités sociales, Balzac l'a employé à signaler les iniquités familiales, les angoisses de l'intérieur, les despotismes du foyer. Ce bon sens impitoyable et cet esprit largement sarcastique qui ont servi au premier à saper les bases supérieures de la vieille civilisation, le second les a dressés en batterie contre les misères de nos relations de chaque jour.

On doit rendre à Balzac cette justice qu'il a mis puissamment en saillie l'antagonisme forcé et la collision des intérêts qui se rencontrent chez nous, à tous les degrés de fortune, à tous les âges de la vie. Ici, un père *Grandet* dont l'avarice brise avec un aplomb merveilleux de vérité le bonheur de son unique enfant ; là, des héritiers acharnés les uns contre les autres réunissent leur jalousie de chacals collatéraux contre une faible jeune fille, *Ursule Mirouet*. Puis c'est le père *Sechard* volant son fils en vrai juif et le vouant à la misère, en livrant le secret des veilles du jeune inventeur à des rivaux qui ont mis un prix à cette infamie paternelle ; c'est le *père Goriot* dépouillé par ses propres filles.

Dans *Un grand Homme de province*, un jeune poète ne parvient qu'en se dégradant. Le *Lys dans la Vallée* nous présente une femme richement douée, se consumant lentement pour rester fidèle à un égoïste vulgaire, et doutant, quand la mort arrive, si elle n'a pas eu tort de sacrifier son bonheur à ce que le monde nomme une vertu. Et au milieu de tout cela passent devant les yeux : des usuriers enrichis, des travailleurs spoliés, des roués triomphants, des couples qui maudissent la chaîne par laquelle ils sont rivés l'un à l'autre à perpétuité, des hommes de génie devenus fous dans la fixité de leurs contemplations, etc.

Et toujours, et partout, il manque une conclusion. »

Eh bien ! cette conclusion, nous venons de le voir, Balzac eût-il vécu l'âge du dolent et poétique pèlerin qui nous a laissé les *Mémoires d'outre-tombe*, il n'aurait pu ni voulu l'ajouter à son œuvre.

Mais, après tout, cette lacune est-elle donc aussi complète qu'il semble au premier abord? Evidemment, non ; car ces études de mœurs sont si vivantes et si profondément vraies, qu'il est impossible de ne pas conclure soi-même, en les lisant, à la perversion extrême de nos relations sociales actuelles, et à la nécessité d'entrer enfin dans une voie nouvelle, où les froissements, les luttes et les haines ne se rencontrent plus à chaque pas.

Qu'on enlève donc de la *comédie humaine* les quelques pages sentencieuses et prétentieuses, les quelques amendes honorables au vieux monde, qu'il semble avoir voulu railler même en les lui adressant, et l'on comprendra que les œuvres de l'illustre mort porteront à la plus lointaine postérité le daguerréotype fidèle de l'époque où il a vécu.

Ab. Méray.

Les obsèques de M. de Balzac ont eu lieu mercredi, à l'église Saint Philippe du Roule. Un grand concours de toutes les illustrations de la littérature et des arts assistaient à cette cérémonie. Le convoi s'est rendu au Père-Lachaise en traversant les boulevards ; les cordons du char funèbre étaient tenus par MM. Victor Hugo, Alexandre Dumas, Francis Wey, et, jusqu'à l'église, par M. Baroche, ministre de l'intérieur, que M. Louis Desnoyers, président de la société des gens de lettres, a ensuite remplacé. Une foule d'ouvriers s'étaient joints au cortége. M. Victor Hugo a prononcé sur la tombe de l'illustre écrivain un discours tout rempli des plus nobles pensées, et qui a produit sur les assistants une profonde impression. Quelques paroles touchantes de M. L. Desnoyers, mêlées à des considérations littéraires auxquelles les circonstances actuelles donnent un vif intérêt, ont dignement terminé la cérémonie.

A la sortie du cimetière, M. Victor Hugo a été salué des plus sympathiques acclamations. La foule se pressait autour de lui en l'accompagnant des cris de : « Vive le défenseur de la liberté de » la presse ! vive la République ! » Cette ovation populaire, juste récompense de la conduite politique de M. Victor Hugo dans ces derniers temps, a une haute signification.

La diplomatie réactionnaire en Italie.

S'il est un pays voisin auquel le gouvernement français devrait accorder toute sa sympathie, c'est le Piémont.

Le Piémont est tout bonnement un royaume constitutionnel, à la façon de Louis-Philippe et de M. Guizot, rien de plus, rien de moins. Le constitutionalisme de ce pays n'est donc pas tellement effrayant qu'il soit de l'intérêt même des hommes d'Etat actuels de chercher à y paralyser l'esprit des lois nouvelles qui le régissent.

Cependant il n'en est point ainsi. Notre diplomatie semble souffler l'obscurantisme et la réaction à Turin, comme peut le faire l'Autriche ; peu importe que, pour ménager ostensiblement les libéraux, notre chargé d'affaires se soit montré aux funérailles anti-cléricales du ministre Santa Rosa, il n'en est pas moins vrai que l'ensemble de la diplomatie française à Turin se montre favorable à la réaction jésuitique.

Si, par malheur, d'empiètement en empiètement, le Piémont perdait ses libertés une à une, et se retrouvait sous le régime de l'absolutisme, que gagnerait la France dans cette éventualité ?

Rien, absolument rien : en revanche, elle y perdrait beaucoup.

Travailler à abattre, en Piémont, la Constitution, c'est travailler au profit de l'Autriche ; Turin deviendrait, comme Naples, comme Milan, comme Venise, comme Parme, comme Modène, comme Florence, etc., une lieutenance de quelque d'Appony ou Schwartzenberg, où la diplomatie de Vienne rirait à la barbe de nos chargés d'affaires.

Voilà pour l'influence politique.

Mais ce n'est pas tout. Le Piémont renferme, pour la France, une question de la plus haute importance MATÉRIELLE, la question commerciale.

Le Piémont vient au quatrième rang de notre commerce extérieur ; nous faisons des affaires avec ce pays pour environ 120 à 125 millions par an. Eh bien ! en supposant que le Piémont, pour avoir un appui, ne se donne pas corps et biens à l'Angleterre, il sera forcé, en retournant au régime du bon plaisir, d'entrer dans la ligue douanière italico-allemande, à la tête de laquelle se trouvera l'Autriche.

L'Autriche, en se montrant hostile à l'expansion du *Zollverein* prussien sur la Baltique et en cherchant à attirer le mouvement commercial allemand à Trieste, ne prouve-t-elle pas qu'elle compte prendre un immense ascendant commercial sur l'Europe centrale et la Péninsule?

Certes, au point de vue *matériel*, le Piémont, comme les autres fractions de l'Italie, trouverait un avantage considérable à cette union douanière, car elle embrassera d'innombrables intérêts commerciaux.

De quelque côté donc que l'on envisage la question, la France aurait tout à perdre au triomphe de la politique autrichienne dans le Piémont.

Mais, dira-t-on : le Piémont est un foyer de socialisme, voire de libéralisme. Eternel refrain des réactionnaires !!

Il est vrai que les Piémontais ont l'audace grande de repousser les lois gothiques qui accordaient au clergé le droit d'asile et des tribunaux exceptionnels, lois qui n'existent plus sur aucun point de l'Europe, lois qui avaient été rétablies par le roi Victor-Emmanuel V à son retour, en 1814.

Ce monarque revint dans son royaume. Messieurs, dit-il, j'ai fait un somme de douze ans, qu'on me donne mon almanach royal ; et il rétablit le bel ancien régime avec les *codini* et les anciens us et coutumes. Parmi ceux-ci se trouvaient les lois d'exception en faveur du clergé que Napoléon avait abolies. Victor-Emmanuel V les remit en vigueur. Ses successeurs, Charles-Félix et Charles-Albert, fermèrent les yeux sur la tyrannie cléricale.

Voilà comment, grâce à un roi bon dormeur, messieurs du clergé se placèrent encore en dehors du droit commun.

Eh bien ! c'est à propos d'un droit suranné, rétabli dans les circonstances que nous venons de rapporter, que les journaux religieux et réactionnaires de Paris lancent l'anathème contre les *communistes* du Piémont, et que des médailles d'honneur sont offertes à l'archevêque Franzoni, le héros de la résistance cléricale à Turin, au nom des fidèles de France qui, certes, ignorent la petite histoire de Victor-Emmanuel V.

Mais les politiques, selon M. Montalembert, ont encore d'autres griefs contre les Piémontais ; ceux-ci n'ont-ils pas ouvert leurs portes à leurs concitoyens des autres parties de la péninsule qui s'étaient battus pour l'indépendance italienne? Vouloir l'indépendance de son pays, n'est-ce point là un crime abominable, un crime contre l'ÉPÉE SAINTE de la maison d'Autriche bénie par la cour de Rome ?

Eh bien, qui le croirait, le Piémont est déclaré suspect par les meneurs de la réaction en France pour les deux causes que nous venons d'indiquer. On cherche alors à étouffer cet effrayant cratère de *communisme* et on travaille à Turin en faveur de l'Autriche. Ce faisant, on a la prétention de sauver la société.

Voilà comment, de pays pestiférés en pays suspects, la France reste seule et son commerce extérieur languit au lieu de se développer.

Le Piémont et la Suisse sont des pays pestiférés, la Belgique sent déjà le roussi, l'Espagne pourrait bien être démocratique ; donc que la France vive dans l'isolement.

Jusqu'ici, les rois très-chrétiens avaient donné à la France une politique d'expansion ; les roitelets ministériels qui régentent la République sous la férule du parti clérical ont inventé une politique de quarantaine et de lazaret. C'est peut-être un progrès, mais à coup sûr c'est la ruine du pays et la décadence de la nation.

P.

Le clergé piémontais et les Autrichiens.

Plusieurs journaux ont publié la lettre suivante de Turin, sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs :

« Peut-être, dans quelques jours, connaîtrons-nous enfin le mot de cette incompréhensible énigme de nos défaites. Les preuves semblent s'accumuler. On a saisi une lettre en chiffres de Mgr Franzoni adressée au pape. Le curé du quartier du Ballon a été arrêté ainsi que celui de San-Dalmazzo. Deux moines de la Consolata sont également en prison, ainsi que le gardien des moines de la Madone des-Anges. Des perquisitions ont eu lieu dans plusieurs convents, et notamment chez les dominicains.

» Il paraîtrait qu'une vaste conspiration était ourdie entre quelques nobles et le parti prêtre pour amener ici les Autrichiens. Ce qui donne le plus de poids à ces suppositions, c'est l'arrestation de l'avocat Gonella, connu depuis longtemps pour ses sympathies jésuitiques. Son fils, monsignor Gonella, est passé, il y a quelques jours, par Turin, se dirigeant vers la Belgique en qualité de nonce du pape.

» Une circonstance assez étrange c'est que ce même avocat Gonella était directeur des télégraphes quelques jours avant la bataille de Novarre. Or, vous vous le rappellerez peut-être, le général Czarnoski a toujours prétendu qu'il n'avait pas reçu les dépêches télégraphiques que le ministère assurait lui avoir envoyées. Jusqu'ici, l'opinion publique avait conservé quelque soupçon sur la loyauté du général polonais. Plaise à Dieu que la lumière se fasse, afin qu'on sache définitivement à qui nous sommes redevables de notre défaite !

» Vous concevrez facilement l'agitation que toutes ces nouvelles répandent à Turin. Vous ne reconnaîtrez plus cette population si pacifique d'ordinaire. »

On se rappelle qu'au moment de la bataille de Novarre, des billets portant que la République venait d'être proclamée à Turin furent répandus à profusion dans l'armée piémontaise. La mise en circulation, dans un pareil moment, d'une nouvelle de cette nature ne pouvait être que le résultat d'un abominable complot. L'instruction qui se poursuit en ce moment contre Mgr Franzoni paraît avoir mis sur la trace de cette odieuse machination.

Allemagne.

La lutte diplomatique se continue entre la Prusse et l'Autriche pour la question de préséance. L'Autriche poursuit avec la persévérante lenteur qui caractérise sa politique, la reconstitution pure et simple de l'ancienne diète.

L'union prussienne, dite l'union restreinte, ne se composait plus, en juillet dernier, que de seize états formant ensemble un total de population de 18,899,242 âmes, sur lesquelles la Prusse à elle seule en fournissait 16,112,948, et Bade 1,335,200, ce qui donne, pour la population des quatorze autres *puissances*, 1,451 094, soit en moyenne environ 100 000 âmes.

Les velléités ambitieuses de la Prusse ont fait place, depuis quelque temps, à une prudente réserve, et l'Autriche reprend peu à peu la prépondérance à laquelle elle a des droits incontestables tant que subsistera le gâchis politique et princier qui constitue la confédération germanique. C'est bien au souverain qui réunit sous le même sceptre dix ou douze lambeaux de nationalités différentes qu'il appartient de présider cet assemblage de principautés morcelées, dont la plupart n'ont pas l'importance d'une de nos villes de troisième ordre.

— Les choses sont restées dans le même état dans les duchés de Schleswig-Holstein, sauf quelques légères escarmouches. Les parties belligérantes paraissent décidées à attendre le résultat des négociations pendantes.

Inondations en Belgique et dans le nord de la France.

Les pluies torrentielles des 16, 17 et 18 août ont occasionné en Belgique de très grands désastres. De mémoire d'homme il n'y est pas tombé de pluie si abondante, si continue, et surtout si générale. Le pays entier a été envahi par les eaux. L'Escaut, la Sambre, la Dyle, la Meuse, l'Ourthe, la Desdre, le Demer, le Mandel, le Dendre, la Senne, toutes les rivières ont débordé. Il n'est pas une province qui ait été épargnée pour secourir et consoler les autres. A l'observatoire de Bruxelles, on a calculé que, pendant vingt-quatre heures, à partir du 15 août, il était tombé la quantité extraordinaire de 111 millimètres d'eau. A Gand, en 43 heures, le canal a haussé de 1 mètre 40 centimètres.

Les pertes sont immenses. Sur les bords de l'Escaut, aux environs de Tournay et d'Audenarde, la seconde récolte des foins est entièrement perdue. Ailleurs, là où la moisson n'était pas encore enlevée, les gerbes par milliers flottaient dans les champs. Des bestiaux, des chevaux ont péri en grand nombre. La plupart des villes, Hal, Charleroi, particulièrement, ont été submergées en partie comme Bruxelles. Partout on ne parle que de murs écroulés, de maisons détruites, de ponts entraînés par les flots. Sur le canal de Charleroi, entre cette ville et Marchiennes, on comptait environ 150 bateaux amarrés : tous ont dû se rejeter sur la rive pour se soustraire à la rapidité du courant.

Aux ravages de l'eau, il faut ajouter ceux qu'a causés le feu du ciel. Les témoins de ces terribles orages s'accordent à dire qu'ils ont présenté un caractère tout exceptionnel. A l'espèce de fureur avec laquelle se précipitaient des torrents de pluie, à la vivacité extraordinaire des éclairs, au bruit formidable du tonnerre, on se croyait transporté dans les régions tropicales. La foudre est tombée sur un grand nombre de points. A Thielt, une ferme contenant 12,000 gerbes de blé ; à Cluysen, une maison ; à Steenockerzeel, deux bâtiments avec des granges, ont été brûlés. Sur d'autres points, des hommes ou des arbres isolés ont été frappés. A Wenterghem, un grand nombre d'habitants avaient cherché un abri dans un moulin : la foudre éclate, douze personnes sont renversées et trois ne se relèvent plus, et un plus grand nombre sont grièvement blessées.

Pendant les trois jours qu'a duré la pluie, le 16, le 17 et le 18, dimanche surtout, Bruxelles a présenté une physionomie effrayante. Le tocsin sonnait, le canon d'alarme lui répondait. Le soir, beaucoup de réverbères n'étaient pas éclairés, les conduits de gaz ayant été envahis par l'eau. Plusieurs quartiers, celui que l'on appelle l'Ile-de-Saint-Géry, celui d'Anderlecht, n'étaient plus que de vastes lacs où, dans quelques endroits, l'eau avait jusqu'à cinq pieds de profondeur. Ailleurs, c'étaient des torrents qui roulaient par les rues des flots bondissants.

Trois cents lits avaient été disposés à la hâte pour recevoir les malheureux dont les demeures se trouvaient submergées. Pour approvisionner les maisons dont les abords étaient inaccessibles aux piétons, on avait mis en réquisition les voitures de place les *Vigilantes*, qu'on voyait circuler dans les rues chargées de pains.

Ce n'est que dans la nuit du 18 au 19 que les eaux ont commencé à se retirer. On a pu, dans la matinée du lundi, constater déjà une partie des pertes. Plusieurs personnes ont péri. Un gendarme était en faction sur le boulevart du Midi ; son cheval se cabre : il essaie en vain de le calmer, et, dans ses efforts pour y parvenir, est précipité dans un tourbillon d'eau qui roulait au-dessous d'eux. On n'a pu le sauver. Des curieux étaient appuyés sur le parapet du quai qui longe le canal de Charleroi. Un craquement se fait entendre. Le mur, miné par les flots, s'écroule, entraînant avec lui quatre des malheureux qui y étaient accoudés. Avant qu'on pût leur venir en aide, ils étaient déjà loin. Un seul a pu être arraché à la mort affreuse qui a été le sort de ses compagnons.

Les chemins de fer ont beaucoup souffert, et il a fallu suspendre le service sur plusieurs sections. Entre Bruxelles et Hal, les rails ont été enlevés sur une étendue de près d'une lieue. Le même accident a eu lieu vers Mons. On a dû recourir à toutes sortes d'expédients pour assurer le service des dépêches.

Nos départements du Nord n'ont pas été épargnés. Les nouvelles reçues d'Avesnes, de Maubeuge, de Valenciennes, d'Hazebrouck, signalent de graves dommages. Plusieurs villages, dans la Somme et dans l'Aisne, ont été inondés. On ne se rappelle pas, dans ces pays, avoir vu des crues d'eau aussi extraordinaires et aussi rapides.

L'Oise, du côté de La Fère, s'est élevée à une hauteur qu'elle n'avait pas atteint depuis 1816.

Les prairies sont toutes inondées, et la coupe des regains est entièrement perdue. Les lins et chanvres étendus sur les prés ont été enlevés ou gravement avariés.

Quatre ponts ont été détruits entre Hirson et Guise. Saint-Omer, Landrecies, Saint-Amand et leurs environs, ont aussi beaucoup souffert.

— Les eaux ont commencé à se retirer lundi, et l'on a pu apprécier la gravité des désastres causés. Ils sont immenses dans presque toute la Belgique. Un grand nombre de ponts ont été en-

levés, des chaussées détruites, des chemins de fer coupés, et il faudra plus de deux mois de travaux pour remettre les choses en l'état.

D'après les nouvelles que l'on reçoit des divers points inondés, ces ravages dépassent tout ce qu'on avait pu prévoir.

Voyage du Président.

Nous avons laissé le président entrant à Lyon le 15, à 10 heures du matin. Il y a passé toute la journée du 16, et s'est dirigé le 17 vers Lons-le Saulnier, en passant par Bourg. Le 18, il a traversé Dôle et est arrivé le soir à Besançon, où il a séjourné jusqu'au lendemain à une heure. De là, il est allé coucher à Belfort ; le 20 il a fait une courte station à Mulhouse et est arrivé à Colmar à six heure du soir. Il s'est rendu directement de Colmar à Strasbourg, où il est arrivé le 21 à deux heures et demie, et où il a passé toute la journée du 22.

Le style des dépêches télégraphiques est toujours le même. Partout les populations font éclater leur enthousiasme et manifestent la plus vive sympathie pour la personne du président.

Cependant tout examen fait des récits insérés dans les divers journaux et des correspondances particulières, il est avéré que le cri dominant sur toute la route est le cri conservateur de : *Vive la République !* Le *Journal des Débats* le constate, et le *Constitutionnel* lui-même est forcé d'en faire l'aveu, en se demandant même pourquoi il ne crierait pas, lui aussi : *Vive la République* !..

Le principal événement du voyage présidentiel est un des discours prononcés à Lyon

Le président avait été jusque-là très sobre de paroles, aussi la polémique s'est elle emparée avec empressement de plusieurs phrases de ses allocutions, et la semaine a été presque exclusivement remplie par des gloses sur les textes suivants qui méritent d'être reproduits.

Le 15, au dîner donné à l'Hôtel-de-Ville, le président répondant à un toste du maire de Lyon, s'est exprimé ainsi :

« .. Je suis non pas le représentant d'un parti, mais le représentant des deux grandes manifestations nationales qui, en
» 1804 comme en 1848 ont voulu sauver, par l'ordre, les grands
» principes de la révolution française. Fier donc de mon origine
» et de mon drapeau, je leur resterai fidèle ; je serai tout entier
» au pays, quelque chose qu'il exige de moi, *abnégation* ou
» *persévérance*.

» Les bruits de coups d'état sont peut-être venus jusqu'à vous,
» messieurs ; mais vous n'y avez pas cru, je vous en remercie.
» Les surprises et les usurpations peuvent être le rêve des partis
» sans appui dans les nations ; mais l'élu de six millions de suf-
» frages exécute les volontés du pays, il ne les trahit pas. Le
» patriotisme, je le répète, peut consister dans l'*abnégation*
» comme dans la *persévérance*. Devant un danger général, toute
» ambition personnelle doit disparaître.

» Dans ce cas le patriotisme se reconnaît comme on recon-
» nut la maternité dans un procès célèbre. Vous vous souvenez
» de ces deux femmes réclamant le même enfant. A quel signe
» reconnut on les entrailles de la véritable mère ? Au renonce-
» ment de ses droits, que lui arracha le péril d'une tête chérie.
» Que les partis qui aiment la France n'oublient pas cette su-
» blime leçon ! (Assentim nt unanime.)

» Moi-même, s'il le faut, je m'en souviendrai ; mais, d'un autre
» côté, si des prétentions coupables se ranimaient et mena-
» çaient de compromettre le repos de la France, je saurais les
» réduire à l'impuissance en invoquant encore la souveraineté du
» peuple, car je ne reconnais à personne le droit de se dire son
» représentant plus que moi. »

Les deux mots que nous avons soulignés, *abnégation* et *persévérance*, ont donné lieu à une foule de commentaires que nous n'essaierons même pas d'analyser. La pensée intime du président nous paraît on ne peut plus transparente. Il espère que le vœu populaire lui imposera, en 1852, l'obligation de persévérer dans la présidence, et il se dit sans doute que la souveraineté du peuple étant supérieure à tout, il faudra bien que le texte de la Constitution se prête à une interprétation conforme à la volonté manifestée de la nation. Nous avouons, pour notre part, qu'il nous paraît assez difficile d'opposer quoi que ce soit à la volonté formelle d'un peuple, exprimée librement et clairement, et s'il était vrai que la nation française dût encore, en 1852, payer un nouveau tribut d'erreur à l'engouement pour un nom propre, il faudrait bien accepter les conséquences du principe de la souveraineté du peuple, qui n'a d'autre limite que le respect même de cette souveraineté, imprescriptible, inaliénable, incessamment entière et absolue.

Toute la question pour nous se réduit donc à ceci : Le peuple, le vrai peuple, l'ensemble complet de tous les citoyens, voudra-t-ils, en 1852, conserver M. Louis-Napoléon à la présidence ? — Le *Constitutionnel* dit que *ça ira tout seul*. Cela nous paraît un peu plus problématique ; mais nous prenons acte de la protestation du président contre toute supposition de coup d'état. Cette protestation est aujourd'hui comprise par tout le monde comme un ajournement définitif de la question près dentielle à 1852. Reste à savoir maintenant ce que l'on appelera le Pays, et comment on entendra constater la manifestation de son vœu.

Nous n'avons pas besoin de dire que les légitimistes, assez directement admonestés par le dernier paragraphe cité plus haut, paraissent très peu jaloux de continuer l'alliance qui a valu jusqu'à présent au ministère la majorité factice à l'aide de laquelle toutes les lois compressives dont nous jouissons aujourd'hui ont été obtenues.

Dans un banquet donné le 16, au Jardin-d'Hiver, on a remarqué les paroles suivantes du président :

« ..... De loin, je pouvais croire la population lyonnaise animée
» de cet esprit de vertige qui enfante tant de troubles et pres-
» que en hostilité avec le pouvoir Ici, je l'ai trouvée calme,
» laborieuse, sympathique à l'autorité que je représente. »

Que deviennent, en présence de ces paroles, les affirmations ministérielles relatives à la nécessité de maintenir l'état de siége à Lyon ? De deux choses l'une, ou le président a mal vu, et avec lui tous les historiographes officiels de son voyage, ou les ministres en ont imposé à l'Assemblée. Après cela, il se trouve des gens qui disent que l'enthousiasme des populations est précisément motivé par les bienfaits de l'état de siége. A la bonne heure ! A ce compte, la science du gouvernement est bien simplifiée, et rien de plus facile dès-lors que de se concilier l'amour et la reconnaissance de la France entière.

— A Besançon, une scène de tumulte, dans un bal donné à la halle de cette ville, a donné lieu aux bruits les plus exagérés, et à ces odieuses suppositions auxquelles se laissent aller si facilement certains journaux, lorsqu'il s'agit de leurs adversaires. Pendant que le président traversait la salle de bal, remplie par une foule compacte, il y a eu un mouvement de presse dont son escorte et lui étaient naturellement le centre, et il a fallu quelques efforts pour le dégager de la foule. Ce fait a été grossi au point d'être presque transformé en attentat ; mais les détails survenus depuis ont démontré qu'il n'y avait eu là qu'un accident, et non une agression aussi stupide que lâche contre laquelle protesterait l'indignation de tous les démocrates.

A Mulhouse, comme partout, malgré les efforts de l'autorité, qui avait essayé d'enrégimenter les ouvriers pour préparer une ovation personnelle, les cris de *Vive la République* ! ont dominé, et ils ont été accompagnés de ceux de *Vive la Constitution* !

A Strasbourg la réception paraît avoir été assez froide. La population ouvrière s'est généralement abstenue ; les ateliers étant restés ouverts, le travail s'est continué comme dans les autres jours.

Le maire, en recevant le président à l'embarcadère, lui a adressé ces quelques paroles calmes et dignes :

« Monsieur le président, votre sollicitude pour les intérêts et les besoins de nos contrées vous amène dans notre ville. Nous nous félicitons de votre bonne visite. Veuillez, monsieur le président, voir, dans l'hospitalité que nous sommes heureux de vous offrir, un gage de notre profond attachement pour nos institutions et de notre respect pour le premier magistrat de la République. »

D'après la *Patrie*, le président aurait répondu :

« Je vous remercie, monsieur le maire, des paroles que vous venez de m'adresser. Je ne suis point venu ici pour recevoir des hommages. Mon premier devoir est de rétablir l'ordre dans le pays. Avec de la persévérance et le concours des bons citoyens, je parviendrai à l'affermir »

.. Sur le trajet de l'embarcadère à la préfecture, les cris de : *Vive la République* ! ont retenti avec force dans tous les rangs de la garde nationale. Les troupes ont gardé le silence. La journée du 22 a été consacrée aux réceptions, à la revue, et s'est terminée par le banquet et le bal offerts au président par le commerce et les habitants de Strasbourg.

« Le voyage du président, dit la *Patrie*, aura démontré à tous, au prince Louis Bonaparte, à l'Assemblée, aux partis, à la presse, que la France n'a en ce moment d'autre volonté forte que la stabilité. Les populations ne se sont pas montrées impérialistes ; elles se sont encore moins montrées révolutionnaires »

Nous dirons, avec la *Patrie*, que c'est là un résultat excellent.

A. B.

NOUVELLES DIVERSES.

— M. le préfet de la Seine vient de faire afficher un arrêté relatif au renouvellement annuel des prud'hommes.

Le nombre des prud'hommes à élire se répartit ainsi qu'il suit : Conseil des métaux, 3 patrons, 3 ouvriers ; — Conseil des tissus, 5 patrons, 5 ouvriers ; — Conseil des produits chimiques, 4 patrons, 4 ouvriers ; — Conseil des industries diverses, 4 patrons, 4 ouvriers.

Les patrons, chefs d'atelier, contre-maîtres ouvriers et compagnons appartenant à ces diverses industries, et domiciliés à Paris ou dans la banlieue, sont invités, s'ils ne sont pas inscrits sur les listes qui ont servi aux dernières élections, à réclamer leur inscription sur la liste des électeurs, aux mairies de leur domicile, d'ici au 31 août inclusivement.

Aussitôt ce délai expiré, la liste générale des électeurs sera dressée, imprimée et publiée, et les réclamations dont elle pourra être l'objet seront reçues, pendant les huit jours qui suivront la publication, à l'Hôtel-de-Ville (bureau du commerce).

Pour être inscrit sur la liste des électeurs, il faut justifier qu'on est âgé de 21 ans, et qu'on réside depuis six mois au moins dans le département. Les patrons doivent justifier en outre qu'ils paient la patente depuis plus d'un an.

— Le ministre des travaux publics vient de charger M. Chabrol, architecte du Palais-National, de dresser un projet de construction provisoire d'un bâtiment qui serait affecté au service de l'exposition de peinture et de sculpture, dont l'ouverture est irrévocablement fixée au 15 décembre prochain. Ce bâtiment supplémentaire occuperait la surface de la grande cour. Il serait spécialement affecté aux ouvrages de sculpture dont le volume et la pesanteur ne permettraient pas le transport dans les étages affectés à l'exposition.

— L'*Ami du Peuple* d'Auch annonce que le citoyen Duprom, candidat socialiste, vient d'être nommé membre du conseil général du Gers pour le canton de Valence. Malgré tous les efforts de l'administration pour combattre sa candidature, le citoyen Duprom a obtenu une majorité de 150 voix.

— Mardi dernier, un commissaire de police a opéré la saisie de tous les livres de commerce du *Peuple de* 1850. Cette saisie était motivée par une plainte en abus de confiance déposée contre M. Wasbenter, gérant de la société. Le *Peuple* de mercredi annonce qu'il va être intenté, au nom de M. Wasbenter, deux actions, l'une contre le juge d'instruction qui a ordonné sa détention, l'autre contre la personne jusqu'à présent inconnue qui a déposé la plainte.

D'après une lettre écrite au journal le *Siècle*, une saisie de livres, papiers et valeurs de toute nature appartenant à l'association générale des imprimeurs sur étoffes de Paris et des environs, aurait été également opérée chez le gérant de cette association. On aurait compris dans la saisie les papiers et l'argent personnels du gérant, et même une somme de 400 fr. appartenant à sa mère.

— On lit dans la *Presse* du 23 :

« Les agents de M. Carlier font une guerre acharnée à tout ce qui est ouvrier étranger. Plus de soixante Belges ont été arrêtés hier et priés de regagner la frontière. Il n'est pourtant pas de pays où les Français jouissent d'une aussi grande liberté qu'en Belgique. »

— Un duel, dont l'issue a été déplorable, a eu lieu à Périgueux, entre M. Auguste Dupont, ancien constituant, rédacteur en chef de l'*Echo de Vesone*, et M. le docteur Chavoix, représentant du peuple.

M. Auguste Dupont, atteint d'une balle à la tempe, a été tué raide.

— D'après un décret rendu par le président de la République, en date du 23 juillet, la citadelle de Belle-Isle-en-Mer est affectée aux condamnés à la peine de la déportation, et les individus condamnés antérieurement à la promulgation de la loi du 8 juin 1850 subiront leur peine dans la même citadelle.

Il résulte de ce décret que les condamnés à la déportation, actuellement détenus à Doullens, devront être transférés à Belle-Isle-en-Mer.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Le quartier de la Madeleine a été vivement ému ce soir par une déplorable catastrophe.

M. Th..., dont le père a occupé autrefois une haute position dans la finance, était en visite avec son fils chez M. le baron Th..., son père, qui habite rue de Sèze, 10. Une discussion s'étant engagée, M. Th..., emporté tout à coup par un accès de démence furieuse, s'arme d'un couteau-poignard, en porte à son propre fils un coup qui lui ouvre le ventre et fait sortir les entrailles, et frappe ensuite son père, le baron Th..., d'un coup qui le blesse à l'épaule.

Rappelé à lui par la vue du sang, M. Th..., comprenant l'énormité de ce qu'il vient de faire, s'élance par la fenêtre, et tombe du deuxième étage sur le pavé de la rue.

Il ne paraît pas, quant à présent, qu'il se soit blessé dangereusement. La blessure de son père n'offre point non plus de danger ; celle de son fils est très grave.

Nous ne rapporterons pas les mille bruits qui circulaient au sujet de cette catastrophe et de la cause qui l'aurait occasionnée. Le commissaire de police du quartier, averti immédiatement, s'est transporté sur les lieux, et a procédé à une enquête sommaire.

— Le canal latéral à la Garonne est achevé ou est à la veille de l'être dans trois départements : la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne et le Lot-et-Garonne.

Ce canal se développe de Toulouse jusqu'à Castets, point d'embouchure dans le fleuve ; il traverse quatre départements : la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Lot-et-Garonne et la Gironde. Sa longueur totale, y compris un embranchement vers Montauban et les branches de descente au Tarn et à la Baïse, est de 214,070 mètres. La pente est rachetée par cinquante écluses. Ce canal a été entrepris dans le but de substituer à une navigation incertaine, irrégulière comme celle de la Garonne et insuffisante au point de vue du tirant d'eau, une navigation normale et sûre, capable de prolonger réellement le canal du Midi jusqu'à l'Océan. Sa profondeur est portée à 2 mètres 20 centimètres dans les biefs, et à 2 mètres sur les bases des écluses. Les tartanes génoises et les goëlettes pourront ainsi se rendre désormais de la Méditerranée dans l'Océan et le cabotage se trouvera affranchi des dangers et des lenteurs du détroit de Gibraltar. L'avantage d'une telle disposition, en cas de guerre maritime, n'a pas besoin d'être démontré ; mais, même en temps ordinaire, la traversée de Cette à Bordeaux, qui dure généralement cinquante jours, et qui n'est pas sans dangers à certaines époques de l'année, sera réduite, avec le parcours des canaux, à douze jours au plus. (*Siècle.*)

— On vient d'interdire au théâtre Montansier les représentations du *Sopha*. Le *Sopha* est la deuxième victime de la nouvelle censure. Quelques jours auparavant, les représentations du drame de M. Emile Souvestre, *Un Enfant de Paris*, avaient été défendues à l'Ambigu.

Le *Chandelier*, d'Alfred de Musset, et la *Discrétion*, de M. Plouvier, auraient été également interdits au Théâtre-Français.

— On sait qu'à la grande satisfaction des habitants de La Villette, de Belleville, des faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple, la voirie de Montfaucon a enfin disparu, et se trouve transférée à Bondy. La nouvelle voirie établie sur ce point se compose d'un terrain de 30 hectares sur lequel se trouvent ouverts huit bassins divisés en deux systèmes égaux, séparés par un chenal qui est une déviation du canal de l'Ourcq. Chaque système comprend quatre bassins qui communiquent entre eux par trois fossés dans chacun desquels on a construit un barrage à poutrelles. Des terre-pleins ou séchoirs entourent les bassins. Un quai longe le chenal, et des gares pour le service du port y sont placées. Enfin un massif d'arbres masque la vue de la voirie du côté du canal. Sur la rive gauche du chenal se trouvent les bâtiments de service, les magasins, écuries, etc.

Aujourd'hui l'ancienne voirie de Montfaucon est étanchée, et le sol de ses bassins, ainsi que celui de ses séchoirs, est converti en beaux champs d'avoine.

— La nouvelle église Sainte-Clotilde, élevée sur la place Bellechasse, en face des bâtiments du ministère de la guerre, est presque entièrement terminée. Les ouvriers sont occupés à enlever les échafaudages. Nos plus grands artistes vont s'occuper des décors intérieurs et des peintures. Elle sera ouverte au culte dans le commencement de novembre 1851.

— A la suite du désastre d'Angers, un grand nombre d'officiers supérieurs ont demandé que l'art de la natation fût appris aux soldats. Le ministre de la guerre, pour satisfaire à ce vœu, a décidé qu'une école modèle de natation serait établie à Nogent-sur-Marne pour la garnison de Vincennes. Cette école, organisée par les soins du général de Courtigis, ayant donné depuis un mois de bons résultats, cinq autres écoles du même genre vont être établies, dans le courant d'août, dans nos principales garnisons.

— La section du chemin de fer du centre, comprise entre Nérondes et Nevers, sera livrée à la circulation publique dans les premiers jours de septembre. L'embranchement de Vierzon à Limoges, qui ne va encore que jusqu'à Châteauroux, sera probablement terminé avant la fin de 1850.

— L'affaire du numéro saisi du *Proscrit* a été jugée vendredi. Sur le verdict affirmatif du jury, le gérant, M. Brutinel Nadal, a été condamné à six mois de prison et 1,000 fr d'amende. La cour a ensuite condamné M. Ledru-Rollin par défaut à un an de prison et 3,000 fr. d'amende.

— Les actionnaires du *Populaire* sont convoqués en assemblée générale pour le 29 de ce mois, jeudi prochain, à sept heures précises du soir, dans les bureaux de ce journal, rue Jean-Jacques-Rousseau, 18. Tous les propriétaires d'actions sont priés d'apporter leurs titres en venant chercher leur carte d'entrée (depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures du soir). Les actionnaires de la province, en cas d'impossibilité d'assister à la réunion, sont invités à envoyer leurs pouvoirs chacun à l'un de ses amis de Paris.

— Le docteur Guépin, de Nantes, vient de publier un livre intitulé PHILOSOPHIE DU SOCIALISME, *ou étude sur les transformations dans le monde et l'humanité*. Nous nous proposons de rendre compte, dans l'un de nos prochains numéros, de ce travail important, sur lequel nous appelons dès aujourd'hui l'attention de nos lecteurs.

— Un incendie, qui a éclaté vers les deux heures du matin dans la nuit du samedi au dimanche dans High street, à Londres, avait en six heures dévoré 50 maisons. Le soir, à sept heures, on apercevait encore de grands jets de flammes, mais l'incendie paraissait borné. Les pertes sont considérables, mais il n'est pas encore possible de les évaluer.

— Le *Moniteur* de jeudi 15 publie dans sa partie officielle le rapport du ministre de l'intérieur, concernant les actes de courage et de dévouement qui ont été signalés pendant le deuxième trimestre de 1850. Ce rapport, approuvé par M. le président de la République, conclut à la distribution de 124 médailles en argent. Les citoyens ainsi récompensés ont exposé leurs jours pour disputer, soit à l'eau, soit au feu, la vie de leurs semblables. Parmi ceux-ci figurent 38 personnes signalées comme ayant le plus courageusement contribué à sauver des militaires du 11e léger, lors de la funeste catastrophe du pont de la Basse-Chaîne, à Angers.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* : L'épouvantable orage du 1er août a donné lieu à un incident assez bizarre. Le sieur Laplacette, forgeron à Rébénacq et riverain du Néez, avait son jardin, clos de bonnes murailles, entièrement submergé, de sorte qu'on n'en voyait plus les murs ; comme l'eau était mieux contenue et plus tranquille dans ce jardin que dans le lit du torrent, tout le poisson qui a pu s'y réfugier s'est mis à l'abri de la tourmente dans cet endroit, et, lorsque, deux heures après, on a pu faire écouler l'eau au moyen d'une trouée qu'on a pratiquée dans une des murailles, le poisson s'est trouvé prisonnier dans le jardin, et on a retiré du milieu des carreaux de choux, de

pommes de terre, etc., etc., 468 truites et 14 anguilles. Une foule nombreuse se portait, après l'orage, vers ce jardin, pour assister à cette pêche phénoménale.

— On lit dans un journal :

« On nous donne communication d'une lettre de San-Francisco en date du 17 juin dernier.

» Un violent incendie, plus épouvantable encore que les précédents, a éclaté à San-Francisco dans la journée du 13 juin. En moins d'une heure tous les quartiers de la ville étaient atteints par les flammes et, à l'exception seulement d'une vingtaine de maisons et magasins qui ont été épargnés, la ville entière a été réduite en cendres. Le dommage est évalué à 20 millions de dollars, soit 100 millions de francs. Le feu a pris dans la maison d'un restaurateur.

» A la suite de ce désastre, toutes les marchandises que l'on est parvenu à sauver ont subi une hausse extraordinaire de 80 0/0. Les matériaux de construction ont triplé de valeur. Les quelques maisons en fer arrivées depuis peu par navires anglais, et qui n'étaient point encore débarquées, ont trouvé preneurs à des prix fabuleux.

» Au départ du courrier, les affaires avaient repris leur activité.

» Les nouvelles des placers sont de plus en plus satisfaisantes. Chaque jour de nouveaux gisements aurifères se découvrent dans les montagnes et les vallées de la Sierra-Nevada.

» Le *Jacques-Laffitte*, parti du Havre en décembre dernier, était arrivé sur rade dans l'après-midi du 17 juin. »

UNE NOUVELLE ROUTE POUR L'EUROPE. — Tandis que nous nous extasions sur la rapidité avec laquelle s'accomplissent aujourd'hui les traversées entre l'Amérique et l'Europe, des esprits entreprenants cherchent le moyen de raccourcir encore le voyage. Parmi les projets dont on s'occupe pour arriver à ce but, il en est un qui nous paraît mériter une sérieuse attention ; c'est celui dont on se préoccupe déjà depuis quelque temps dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et le Maine. Par l'emploi combiné des chemins de fer et des navires à vapeur, on voudrait accomplir en sept jours la traversée entre New-York et Liverpool, qui demande encore près de douze jours dans les circonstances les plus favorables.

Voici ce que l'on voudrait faire : une ligne non interrompue de chemins de fer (les premiers anneaux en existent déjà jusqu'à Portland) vous conduirait de New-York à Halifax en trente six ou quarante heures ; là, des navires à vapeur d'une grande vitesse partiraient pour Whitehaven, petit port sur la côte occidentale de l'Irlande, et y arriveraient en moins de cinq jours, en quelques heures, un chemin de fer vous transporterait de Whitehaven à Dublin ; puis un navire à vapeur franchirait bien vite la distance entre la capitale de l'Irlande et Liverpool.

Ce projet, nous le répétons, a été accueilli avec une faveur extrême par les principaux négociants des provinces anglaises, des réunions ont eu lieu, et ces réunions promettent non-seulement de la bonne volonté, mais encore d'abondantes souscriptions. Dans une assemblée tenue tout récemment à Halifax, plusieurs hommes qui occupent une position éminente dans l'administration provinciale, ont été désignés comme délégués, et doivent se rendre à une convention qui doit se tenir à ce sujet, le 31 courant, à Portland. Les citoyens de cette ville, de leur côté, paraissent décidés à prendre la part la plus active dans l'entreprise. Les études pour la construction de la route ont, d'ailleurs déjà commencées dans le New-Brunswick par l'ordre du gouvernement provincial, et une pétition demande à la législature du Maine de vouloir bien ordonner des études du même genre dans les limites de l'Etat. Nous saurons bientôt quel doit être le résultat de ces préliminaires, où brille d'ailleurs dans tout son éclat l'esprit de progrès qui anime la race anglo-saxonne, qu'elle appartienne à la Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis.

En attendant, la compagnie anglaise et la compagnie américaine se livrent à une lutte des plus acharnées et des plus brillantes. Le dernier voyage de l'*Hibernia* (ligne anglaise) s'était accompli en onze jours et quelques heures de marche. L'*Atlantic* (ligne américaine) a fait sa traversée en dix jours et huit heures. C'est la plus rapide que l'on connaisse. Il y a deux ans, la moyenne était de quatorze jours. Aujourd'hui, les traversées de onze jours sont devenues très fréquentes, et le directeur américain, Collins, affirme qu'avant peu, il accomplira le voyage en neuf jours.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Variétés.

Nous empruntons le chapitre suivant au livre de M. Le Rousseau, intitulé : *De l'organisation de la Démocratie* (1). Nos lecteurs pourront juger par ce seul extrait de l'esprit général de cet ouvrage, qui peut être mis au rang des publications démocratiques modernes les plus importantes.

L'esprit révolutionnaire est le souffle de Dieu.

I. — Impuissance de la politique pure.

Quand les gouvernements des peuples sont frappés de vertige et d'aveuglement, quand ils se liguent sacrilégement contre le progrès humain, qu'ils conspirent la ruine des lumières et de la liberté, qu'ils s'épouvantent et deviennent violents au moindre cri d'émancipation, n'est-ce pas un secours providentiel que cette contagion de l'esprit révolutionnaire qui éclate sur tous les points du globe à la fois? Et ici, par esprit révolutionnaire, nous n'entendons pas un esprit inquiet, haineux et turbulent. Cette infirmité peut atteindre les individus, les peuples lui sont inaccessibles. Par esprit révolutionnaire, nous comprenons ce saint enthousiasme qui saisit les masses en vue de ce qui est grand, bien et juste, et qui les porte à souffrir, s'il le faut, le martyre, pour le triomphe de leurs convictions. Voilà le véritable esprit révolutionnaire, celui qui a fait avancer l'humanité et a donné lieu aux plus sublimes événements de l'histoire.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que l'esprit révolutionnaire n'ait que la violence pour mode de manifestation. Il n'en arrive là que lorsqu'on l'y pousse et l'y contraint. C'est par la pensée, par les idées, par la parole qu'il agit ordinairement dans le monde. Partout présent à la fois, il travaille sans cesse à transformer les opinions, à persuader ceux qui lui résistent, à étendre ses conquêtes pour régner enfin sur le genre humain. Toujours actif et infatigable ; il recommence éternellement sa tâche, et ne s'arrêtera que lorsque le monde sera rendu au dernier terme de sa perfection relative.

Si nos hommes d'état étaient tant soit peu philosophes, n'auraient-ils pas dû conclure, de la persistance de l'esprit révolutionnaire, à la fausseté et à l'impuissance de leur politique. Avec une science gouvernementale exacte, il n'y aurait plus de révolutions possibles, dans l'acception ordinaire du mot. La politique, une et incontestable, serait comprise de tout le monde, et tous les débats consisteraient à se disputer l'honneur de l'appliquer, avec plus ou moins d'habileté, comme cela se faisait autrefois chez les Grecs aux plus beaux jours de leur histoire. Mais au lieu de cela, que se passe-t-il dans le domaine de la politique? Des luttes incessantes de principes et de doctrines, une guerre à mort entre les idées et les systèmes. Et que prouve ce fait? Premièrement, que la politique est incertaine, fausse, bâtie au hasard, d'après une expérience d'une valeur douteuse ; ensuite, que l'esprit humain est dans son droit en la battant en brèche, en cherchant à l'anéantir pour la remplacer par quelque chose de mieux.

Et d'ailleurs, sans recourir à l'induction philosophique pour décider du plus ou moins de valeur de la politique qui a été suivie jusqu'à présent par tous les gouvernements, ne suffit-il pas de jeter un coup d'œil sur les fruits qu'elle a portés? Voyons, de quels bienfaits cette science bouffie et menteuse a-t-elle doté les nations? Où sont ses œuvres, ses titres à la reconnaissance du genre humain? Prenons les peuples les plus avancés, les gouvernements considérés comme les plus sages et les plus forts. Quel spectacle nous offrent-ils? Celui de la misère et de l'ignorance du grand nombre, de l'abus et du despotisme de quelques-uns, de la corruption de tous. Voilà les beaux résultats de la politique de nos hommes d'état passés et présents. Les sociétés les plus élevées sont acculées dans une impasse de misères, de jalousies, de haines et de rancunes ; elles sont partagées en deux camps qui s'observent, se surveillent, se menacent et sont à chaque instant prêts d'en venir aux mains ; elles n'ont pour politique, pour espérance, que la guerre et les chances d'écrasement de l'un des deux partis.

Evidemment, pour les hommes qui savent voir et réfléchir, une pareille politique est jugée. Sa stérilité et sa malfaisance dans le passé disent assez ce qu'elle produirait dans l'avenir. Il faut qu'elle disparaisse et que la politique nouvelle, celle de la démocratie, des intérêts de tous, et non plus de l'idéologie et des priviléges, vienne s'élever sur ses ruines. Il faut que le soleil des révolutions vienne féconder et mûrir les sentiments qui agitent les peuples d'un bout de l'Europe à l'autre, et que les derniers fantômes de la lignée de Machiavel s'évanouissent pour toujours.

II. — L'Esprit nouveau.

C'est le temps et les circonstances qui font le caractère de l'esprit révolutionnaire. Toujours critique ou organique, l'un ou l'autre de ces deux côtés domine pourtant, suivant le degré de lumière des époques. Plus les peuples s'instruisent, plus ils tendent naturellement vers les idées pratiques et les progrès bien déterminés. Cela se conçoit.

Le caractère dominant de l'esprit nouveau est donc surtout affirmatif et organique, car nous sommes arrivés à un moment d'édification et non de bouleversement et de destruction. Ce que veulent les peuples, ce sont des sociétés meilleures dans lesquelles la prévoyance, la protection et l'équité soient aussi étendues que possible.

La conscience claire qu'ont les masses de ce qui constitue l'œuvre de notre temps, leur fait nécessairement et logiquement préférer les moyens pacifiques aux moyens violents ; et si la guerre éclate entre elles et les pouvoirs qui disposent de leur sort, c'est qu'il leur aura été bien démontré qu'il y avait parti pris, soit par ignorance ou autrement, de leur dénier leurs droits les plus sacrés.

Il est très important de constater que l'agitation pacifique est aujourd'hui le procédé considéré comme le plus raisonnable et le plus fécond par les meilleurs esprits de tous les partis, car il n'est pas rare de voir ceux qui les compromettent en les poussant à l'extrême, déclarer que le peuple ne connaît que la force et voudrait en faire, à son profit, un instrument d'oppression. Non, le peuple n'est plus, comme au moyen-âge, entaché de brutalité et de barbarie. Son admirable instinct lui fait parfaitement sentir que c'est à l'intelligence qu'appartient le gouvernement du monde. Pénétré de l'esprit nouveau, de ce courant lumineux qui enveloppe l'humanité de notre siècle, il comprend que c'est de la science seule qu'il doit attendre la réalisation de ses espérances et son salut.

Ainsi, dans son essence comme pour l'utilité du but qu'il veut atteindre, l'esprit révolutionnaire, l'esprit nouveau est pacifique. Les emportements et les folies de quelques exaltés ne sauraient être regardés comme constituant son caractère général, pas plus que les arrière-pensées et l'égoïsme odieux de quelques privilégiés ne sauraient déshonorer le parti des hommes d'ordre et de conservation. C'est au fond des opinions qu'il faut chercher leurs tendances, leur caractère et leur but. S'arrêter à la surface et aux faits purement accidentels, c'est s'exposer à se tromper grossièrement, à calomnier, et provoquer des représailles.

III. — Pureté de la source de l'esprit nouveau.

Si nous avons suffisamment fait ressortir le principe, le caractère et le but de l'esprit révolutionnaire de notre époque, sa source doit apparaître aux yeux les moins clairvoyants. Elle dérive de tout ce qu'il y a de plus pur dans la raison et la conscience de l'espèce humaine ; elle provient de l'essence même de notre destinée dont le fil est entre les mains de Dieu ; en un mot, elle est la grâce envoyée aux hommes pour les pousser dans le chemin de la réintégration.

Comment, en effet, pourrait-on assigner une autre origine à cette foi qui anime tous les êtres souffrants de l'humanité et les fortifie dans la lutte inégale qu'ils soutiennent contre l'esprit de ténèbres? Comment pourrait-on méconnaître la sainteté du sentiment qui veut l'établissement de la fraternité sur la terre? Comment ne serait-on pas frappé du haut caractère d'un mouvement qui ne s'en prend pas à la colère et à la violence, mais qui s'appuie tout entier sur l'esprit de paix et de recherche? A de semblables signes, il n'est pas possible de se méprendre : ce n'est pas le démon, c'est Dieu qui s'est emparé de notre génération. Oui, Dieu est avec le peuple, il l'inspire, le soutient, le pousse en avant vers l'idéal qu'il lui a révélé. Allez donc, ô enfants des hommes, et accomplissez la tâche glorieuse qui vous est échue! Ne vous ralentissez pas dans vos efforts ; la vérité, le bon droit sont avec vous, et l'avenir vous appartient!

Tout le monde assurément ne professe pas cette opinion sur la mission providentielle des générations de notre temps. Il est des esprits pour qui les événements se rapetissent, se dénaturent, se transforment. La lumière se fera pour eux comme pour les autres ; seulement, avant de prononcer les mots de condamnation et de proscription, qu'ils sondent encore une fois leur conscience et qu'ils jettent un dernier regard sur l'histoire. Dans les crises solennelles des peuples, les vaincus de la veille sont bien souvent les triomphateurs du lendemain.

IV. — Éventualités politiques.

Malgré l'évidence du caractère de notre révolution actuelle, malgré la puissance du courant qui emporte les masses vers un idéal social supérieur, on n'en voit pas moins les anciens partis essayer de s'opposer au mouvement, le considérant comme dangereux, comme mortel. Ce phénomène est naturel et dans l'ordre. Tous les esprits ne marchent pas de la même vitesse, et ceux qui ont beaucoup à risquer dans les tourmentes sont nécessairement plus ou moins immobilistes. Cette résistance des esprits réfractaires au progrès a son utilité, puisqu'elle oblige les idées nouvelles à faire leurs preuves et à triompher des critiques qui leur sont opposées. Malheureusement, on ne s'en tient pas toujours à la résistance passive ou de discussion, et l'on veut parfois réduire ses contradicteurs au silence par la force. Il est rare, dans le domaine de la politique, que l'on n'en vienne pas à commettre cette grave faute qui est toujours le signal de la guerre.

Toute lutte violente, tout combat provient, entre les peuples, au sein des nations, comme entre les individus, d'un défaut de logique et de raisonnement. On ne s'aperçoit pas qu'une victoire n'est point une démonstration ; qu'il faudra s'entendre après, comme si l'on ne s'était pas battu, et qu'il eût été sage, conséquemment, de commencer par là. Cette manière de voir, toute simple qu'elle est, ne tombe pourtant pas sous le sens des partis. Toujours exclusifs et passionnés, ils ne savent et ne peuvent discuter tranquillement et avec impartialité. A leurs yeux, la vérité est tout entière de leur côté, et l'erreur, l'injustice, la mauvaise foi de celui de leurs adversaires. On a peine à croire que nous en soyons encore là, après soixante ans de révolution et trente-cinq années de vie parlementaire. Il n'est cependant que trop vrai.

Eh bien! on comprend, quand les partis en sont venus à se dénier toute justice, à se couvrir d'injures et de calomnies, à se lancer le défi, la menace, on comprend qu'il peut suffire d'une étincelle pour allumer l'incendie et occasionner d'épouvantables ravages.

Il faut bien dire que les tacticiens du pouvoir et du monde officiel n'auront rien fait, au contraire, pour éviter la catastrophe. Leur conduite est d'une imprudence qui dépasse toutes les bornes. Ils ne font rien, eux qui tiennent les rênes du gouvernement, pour se renseigner, s'éclairer et calmer les esprits. Tous ceux qui prennent en main et plaident devant l'opinion la cause populaire sont, à leur dire, des insensés, des brouillons, des hommes de désordre et d'anarchie, dignes de l'animadversion publique et des plus sévères châtiments. Au lieu de discuter leurs idées, de réfuter, s'il y a lieu, leurs théories, ils les travestissent indignement, s'efforçant de les rendre odieuses. Les exemples ne manquent pourtant pas pour prouver que cette manière de faire n'obtient jamais le succès qu'elle se promet. Les gouvernements de la branche aînée et de la branche cadette ne s'en sont point fait faute. Leur chute en a-t-elle été retardée?

Quoiqu'il en soit, que les gens du pouvoir entendent emmener leurs adversaires au combat ou qu'ils cherchent seulement à les perdre en les calomniant, l'un ne nous paraît guère plus dangereux que l'autre pour l'avenir de la véritable démocratie. On ne tue pas plus les idées justes qu'on ne les étouffe par le mensonge. Elles sortent toujours plus pures, plus belles et plus fortes de l'épreuve, à la honte de leurs persécuteurs.

Quelles que soient donc les éventualités qui sont réservées à la grande et sainte cause populaire, elle n'a rien à craindre pour l'avenir. Elle sortira triomphante de toutes les embûches qu'on dresse sous ses pas. Les destinées de l'humanité ne sauraient pâlir et s'arrêter devant les tentatives insensées de quelques pauvres aveugles que la frayeur égare. Les destinées de l'humanité s'accompliront inévitablement, car l'esprit révolutionnaire, qui est le souffle de Dieu, les précède et déblaye devant elles les ruines de six mille ans d'erreurs et de fausse politique.

(1) Un beau vol. in 8 de 500 pages, chez Capelle, éditeur, rue des Maçons-Sorbonne, 10, et à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25. Prix : 7 fr. 50.

PETITE CORRESPONDANCE.

Persan. — M. D. — Reçu les 29. — Fait l'applic. d'accord. Affect. rem.

Alger. — M. H. L. — Reçu les 95. — Nous v. av. écrit le 22. — Rem. à Tous.

Besançon. — M. L. — Reçu les 150. — Rem.

R. — M. L. T. R. — Reçu les 20. — Appliq. suiv. v. Indic. — Rem.

Villamblard. — M. G. — Reçu les 12. — Applib. 10 à la R. le compl. à l'ab. jusqu'à fin déc. — Rem.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy, et comp. rue du Croissant, 16.

DEMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 5. 1er Septembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement est échu ou sur le point d'échoir sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Les personnes qui prendront un abonnement, à partir du 1er septembre, recevront gratuitement la collection du mois d'août comprenant tout ce qui a paru du feuilleton de A. Toussenel, le MONDE DES OISEAUX.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

SOMMAIRE.

La Religion, la Famille et la Propriété.

Depuis le 10 décembre, nous avons vu tomber l'une après l'autre toutes les libertés nationales, celles mêmes dont l'origine était fort antérieure à la révolution de Février.

La presse, le droit de réunion, la liberté d'association, la liberté individuelle même, et la sécurité du domicile, ont reçu des atteintes multipliées.

Le fonctionnaire, le simple citoyen, convaincu ou seulement suspecté de *socialisme*, s'est vu refuser maintes fois les garanties que la monarchie elle-même accordait à tous les Français.

En votant, sur la proposition et sur les instances réitérées du ministère, une législation que n'eût ratifiée ni Louis-Philippe, ni Charles X, les membres de la majorité, dans l'Assemblée nationale, n'ont pu se décider sans répugnance ; le cœur leur a failli plus d'une fois ; mais tous ont comprimé leurs regrets, tous ont étouffé les plaintes de leur conscience jadis libérale. Les hommes honnêtes et convaincus de la majorité se sont dit : que les principes sommeillent ! nous sommes en temps de guerre et de dictature, il s'agit de sauver la société ; faiblir un instant, écouter nos scrupules, ce serait la livrer sans défense aux démolisseurs de la religion, de la famille et de la propriété.

Ces hommes honnêtes, mais peu réfléchis, mais imparfaitement éclairés, regretteront un jour d'avoir foulé aux pieds la liberté, les règles ordinaires de la justice, quand il s'agissait réellement, non pas de sauver la société, mais d'entraver, d'ajourner le progrès social et d'en persécuter les missionnaires.

Ils regretteront d'avoir fait tant de sacrifices pénibles à la religion, à la famille, à la propriété quand elles n'étaient nullement en cause.

Qui songe à détruire ces grands principes sociaux, qui le pourrait d'ailleurs, et pourquoi les défendre par la compression, par la violence, quand la discussion leur suffit pour triompher ?

Nous, phalanstériens, car nous défendons avant tout nos convictions, les seules dont nous soyons responsables, nous, traités en ennemis dans la grande croisade entreprise au nom de la société, en quoi sommes-nous les adversaires de *la religion ?*

Fourier, notre maître en science sociale, est-il athée ?

Le plus élevé des sentiments, à ses yeux, est le sentiment religieux, qu'il appelle *unitéisme* ; à chacune de ses pages, il célèbre Dieu, lui donnant pour attributs *l'unité de système, l'économie de ressorts, la justice distributive, l'universalité de Providence.* Fourier, sans doute, pense que l'homme peut accomplir sur ce globe une destinée glorieuse, mais il ne borne pas notre carrière aux horizons terrestres ; pour lui, comme pour nous, l'âme est immortelle, l'avenir infini.

Loin d'amoindrir l'idée de Dieu, le système phalanstérien la développe, il nous présente un Dieu foyer de science et de bonheur, ennemi des tortures, multipliant partout les éléments de félicité, calculant tout pour l'harmonie, utilisant dans ses plans providentiels toutes les richesses du globe, tous les organes, toutes les facultés, tous les sentiments de l'humanité : cette théorie, tout en nous montrant dans le lointain le plaisir identifié avec le devoir, chaque être accomplissant sa mission sans contrainte ni sacrifice, ne détruit pas la distinction du bien et du mal ; elle dit à l'homme : « Résiste à la tentation de nuire quand elle se présente. » mais elle dit aussi aux organisateurs de la société future : « Faites la terre à l'image du ciel où l'ordre naît de l'attraction seule, harmonisez les intérêts, que toutes les natures soient intégralement cultivées, que chaque vocation trouve un libre essor, et la tentation n'apparaîtra plus en ce monde. »

Par la lecture de Fourier, les idées religieuses se fortifient ; l'intelligence, la bonté, la puissance divine, l'immortalité de l'âme sont des dogmes sacrés pour le phalanstérien ; la science sociale accroît chez lui ces convictions et ces sentiments, qui sont le sommet et le ralliement de toutes les religions dignes de l'homme.

Notre théorie à la vérité ne prend point parti entre les différents cultes. Il n'y a point de religion de l'Etat pour elle. Nous n'excommunions personne. Un système d'organisation sociale applicable en tout pays s'offre à l'adhésion du catholique, du protestant, du musulman, de l'israélite, afin que chacun d'eux en accepte ce qu'il trouvera compatible avec sa conscience et sa foi. Cette tolérance sans limite doit se traduire en pratique par le respect de toutes les manifestations religieuses, par le droit plein et entier pour chaque élément de la population d'organiser le culte conformément à ses convictions. En quoi ces idées peuvent-elles blesser le sentiment religieux, dont elles sont le développement intégral ? Et quelle religion oserait dire ouvertement aujourd'hui : Je veux autre chose que la faculté de persuader, d'enseigner, de convertir, autre chose que la liberté ? — Vous doutez, vous manquez de foi, si la liberté ne vous suffit pas. Le parti qui essaie de violenter les consciences ne croit pas sérieusement qu'il ait pour lui ces auxiliaires tout-puissants, la Providence et la Vérité.

Sommes-nous les ennemis de la famille ? Pas plus que les ennemis de Dieu.

Il est facile d'extraire de Fourier des propositions choquantes, blessant toute idée admise sur les bonnes mœurs. En possession contre nous d'une pareille arme, l'esprit de parti ne s'en dessaisira pas. Nous n'attendons pas de cent

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 1er SEPTEMBRE 1850.

LE MONDE DES OISEAUX[1].

L'histoire des oiseaux a confirmé pour nous une grande vérité que tous les enfants heureux ont pu entrevoir dans leur bas-âge, à travers les baisers et les adorations de leur mère, à savoir que de tous les amours, le plus sublime et le plus éthéré est l'amour maternel. Ce n'est pas la faute de l'homme, soyons juste envers lui, si Dieu n'a pas voulu lui graver ce sentiment dans le cœur, mais il est de fait que sa conformation et sa nature s'opposent à ce que ce sentiment germe et se développe en lui. La mère aime *son* enfant, l'homme n'aime que l'enfant d'*une* autre. C'est Abraham qui consentit à faire griller son fils, soi-disant pour être agréable au Dieu juif, et qui eut la honte de s'en vanter plus tard, comme d'un acte méritoire. Jamais un Dieu humain n'aurait osé demander à une mère de brûler son enfant. Je fais observer à ce propos que les dieux de la Grèce étaient plus femmes que celui de la Judée, car ils infligèrent un supplice épouvantable à Tantale, qui n'avait pas commis d'autre crime que celui d'Abraham, à cette différence près qu'il avait mis son fils à l'étuvée au lieu de le rôtir.

Je ne crains pas d'afficher ma ferveur pour le culte de Cupidon et je ne reculerais pas, au besoin, devant l'apologie de l'amour que symbolise l'ellipse aux foyers convergents ; mais la ferveur de ce zèle ne saurait m'empêcher de voir que dans cet amour elliptique, le plus sensuel et le plus égoïste, on s'aime chacun pour soi. Or, comme il y a plus de bonheur que de mérite à être heureux, je consens à envier le bonheur des amants, mais je ne peux pas admettre qu'on leur décerne pour ce fait un prix de mérite quelconque. Non, l'idéal de la tendresse ne réside pas dans l'amour elliptique. Le beau idéal de la tendresse est d'aimer pour eux ceux qu'on aime et de s'attacher aux gens en proportion des maux qu'ils vous ont fait souffrir. Et je ne connais en ce monde que les mères pour aimer de la sorte, pour idolâtrer leur progéniture en raison directe de la laideur et des imperfections d'icelle, et pour s'attacher de préférence à celui de leurs petits dont l'éducation leur a coûté le plus d'angoisses, de pleurs et d'insomnies. L'homme a bien ses raisons pour être jaloux de la femme.

J'ai vu de jeunes mères, âgées de vingt ans au plus, et parées pour le bal, renoncer à leur toilette et aux espérances les plus légitimes du succès, et dépouiller en pleurant leur armure de bataille pour obéir aux caprices féroces de marmots sans pitié qui s'étaient habitués à ne pouvoir dormir que leur mère *ne fût là et sa main dans leur main.* Et des larmes d'admiration me sont venues aux yeux au spectacle de cette résignation de martyre. Trouvez-moi d'autres amours pour se faire obéir ainsi.

Trouvez-moi dans toutes vos histoires une illusion plus naïve, plus sublime que celle de cette pauvre mère à qui un maître désolé écrit pour l'engager à retirer son fils de pension, *attendu qu'on ne peut rien lui apprendre,* et qui trouve dans cette confidence la preuve sans réplique que son *enfant sait tout.* Je ne pardonne pas à l'histoire d'avoir oublié d'enregistrer dans ses annales le nom de la digne femme, plus digne certainement de passer à la postérité que celui de Cornélie, mère des Gracques.

La tendresse de ces mères est capable de tout. On s'est beaucoup moqué dans le monde de l'admiration enthousiaste du hibou pour ses petits ; c'est à tort. Le hibou est de bonne foi, quand il dépeint à l'aigle, son ami de fraîche date, la beauté sans seconde de sa progéniture. Toutes les vraies mères et tous les oiseaux en sont là. Trop heureux le hibou, emblème de l'imposture religieuse et de l'obscurantisme, s'il n'avait sur la conscience d'autre crime que l'exagération de la tendresse maternelle.

La nature, qui ne crée rien sans motif, a symbolisé le charme tout-puissant de cette affection sainte par le parfum suave et pénétrant qu'elle a donné à la jonquille, emblème de la tendresse maternelle ; beaucoup de jeunes mères, qui préféraient l'odeur de cette fleur adorable à celle de l'œillet et même à celle de la rose, sans savoir pourquoi, me sauront quelque gré peut-être de leur avoir expliqué la raison de leur prédilection instinctive.

Cette puissance de favoritisme ou rayonnement d'attraction, dévolue par Dieu à la femme et devant qui tous s'inclinent, homme et bête, n'est pas seulement le caractère qui [illegible] l'essence supérieure de l'être, c'est encore le signe révélateur de la mission glorieuse, le cachet du vase d'élection.

La vierge de Nanterre, qui chassa les Huns de Paris, avait le don de charmer les bêtes comme son homonyme de Brabant, dont les tribulations vous ont fait verser tant de larmes au spectacle des ombres chinoises. Jeanne-d'Arc, qui chassa l'Anglais de France, et qui était aussi de son métier bergère, ne pouvait faire un pas dans la plaine sans voir accourir autour d'elle toutes les créatures du bon Dieu.

Quand elle était petite et qu'elle gardait les brebis, les oyseaulx des bois et des champs, quand elle les appelait, ils venaient manger son pain dans son giron comme privez. (Journal d'un bourgeois de Paris.)

Jocelyn dit de Laurence :

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.

taines adversaires que le véritable sens des propositions de Fourier soit examiné de bonne foi. Mais une pareille discussion n'aurait qu'un intérêt secondaire. A quel titre Fourier a-t-il présenté ses aperçus sur les mœurs de l'avenir? Sont-ce là des articles de foi, des parties essentielles de la doctrine phalanstérienne? En aucune façon; mais des hypothèses présentées constamment par leur auteur comme incompatibles actuellement avec le bon ordre, comme pouvant être examinées et jugées en dernier ressort, alors seulement que le travail serait organisé sur des bases toutes nouvelles, alors seulement que le désintéressement et la franchise seraient entrés généralement dans les mœurs; c'est-à-dire, l'auteur indique souvent ce terme, au bout de plusieurs générations. Il n'est pas un phalanstérien qui songe à proposer des innovations en ce qui touche les institutions conjugales. Ceux d'entr'eux qui ont représenté le pays à l'Assemblée nationale ne s'y sont distingués par aucune hardiesse en ces matières. On ne saurait même les accuser d'avoir fait un accueil trop empressé à la proposition du divorce, proposition qui ne nous appartient pas, dont l'initiative a été prise par Napoléon dans son code civil, par la chambre des députés après la révolution de Juillet, et par un membre peu socialiste du gouvernement provisoire après la révolution de Février.

Ce que nous voulons, ce que nous demanderons en ce qui touche la famille, c'est que l'éducation professionnelle de la femme soit développée, que de nouvelles carrières lui soient ouvertes, que la dîme de son travail cesse d'être prélevée par des intermédiaires parasites, afin qu'affranchie de ses propres mains, sauvée des honteux marchés conclus par la misère, elle ne forme plus que des unions honorables. Nous voulons encore que le principe de l'éducation gratuite se réalise en faveur des pauvres, afin que la perspective des charges conjugales n'entrave plus les mariages, dégagés désormais de la question pécuniaire, et que la progéniture ne soit plus un accablant fardeau. Nous voulons encore que le principe de l'association agricole et industrielle, en groupant les travaux, permette à l'enfant de prendre ses grades à l'atelier sans s'éloigner du père et de la mère; nous voulons former un faisceau de la famille dispersée aujourd'hui par les exigences sociales.

Nous ne sommes pas davantage les ennemis de la propriété.

La réalisation de nos idées ne porte atteinte à aucun droit, ne bouleverse même aucun fait. Nous voulons introduire dans la science sociale un procédé depuis long-temps admis dans les autres sciences, celui de l'expérience locale et limitée. Trouvant dans la commune tous les éléments agricoles, industriels, commerciaux, domestiques, qui sont la base de la société, nous croyons que le problème de l'organisation sociale est tout entier dans le problème de l'organisation communale. Edifier une commune modèle, destinée à servir de type, offerte à l'imitation libre et volontaire de la France, de tous les pays; tel est notre plan. Qu'on y découvre une spoliation, nous en défions le plus méticuleux de nos adversaires.

L'association, telle que nous la comprenons, dans la commune modèle, fait une part à tous les éléments qui concourent à la production, au *Travail*, au *Talent*, au *Capital*, en tant que le Capital sera utile. Supprimer par voie d'autorité la part du Capital, interdire à l'association de rétribuer ses services, alors même qu'elle en aurait besoin et qu'elle ne pourrait pas les obtenir sans les rétribuer, serait une idée contraire à la liberté, à la puissance des faits, et que nous n'avons voulu jamais admettre, alors même que notre popularité s'en serait accrue.

Direction des travaux attribuée par l'élection au travail intelligent, non plus à la richesse, crédit à bon marché par suite de l'abondance, de la concurrence des capitaux, des sûretés qui leur seront offertes, tel est notre programme.

Nous ne garantissons pas le crédit gratuit, tout en nous déclarant prêts à l'accepter quand on aura su le réaliser sans atteinte à la liberté des transactions.

Que prêchons-nous d'hostile aux droits de la propriété? Rien absolument. Il en est de la Propriété comme de la Famille, nous n'entendons pas les détruire, mais les rendre accessibles à tous par des voies d'honneur et de justice.

Qu'on mette sérieusement en discussion toutes les doctrines socialistes, au lieu d'en faire un épouvantail, une machine de guerre, on ne les trouvera pas plus effrayantes. Elles ne sembleront dangereuses que pour l'usure, l'agiotage, l'accaparement, les spéculations déloyales; elles ne détruiront que l'infanticide, la prostitution, la banqueroute, la guerre et l'échafaud; elles apparaîtront comme des filles légitimes de la démocratie moderne qui a pour devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Les excentricités de quelques chefs d'écoles, les propositions aventurées de certains socialistes sont des faits individuels, isolés, corrigés par l'esprit des masses, qui passe le socialisme au crible en l'admettant. Le socialisme dont l'action se fait aujourd'hui sentir en politique n'est pas textuellement celui des livres, c'est celui des campagnes, celui des paysans électeurs qui envoient à l'Assemblée nationale des partisans de toutes les écoles, sans prétendre abdiquer pour cela, ni dans le présent ni dans l'avenir, et les jouissances de leur intérieur et la tranquille possession du champ qu'ils ont fécondé.

Croit-on de bonne foi qu'une assemblée, constituée d'après le vœu de ces électeurs, détruirait la Religion, la Propriété, la Famille? Croit-on, d'ailleurs, même après le rétablissement plein et entier du suffrage universel, que ces électeurs socialistes obtiendraient l'unanimité des voix dans la prochaine assemblée nationale?

Croit-on que le parti appelé conservateur, si puissant aux élections d'avril 1848, du 10 décembre de la même année, croit-on que ce parti, en majorité omnipotente dans l'assemblée actuelle, n'interviendrait pas comme un contrepoids influent encore dans l'assemblée de 1852, surtout s'il faisait à temps quelques concessions à l'esprit du siècle?

En vérité, nous ne pouvons découvrir un danger pour la religion, la famille, la propriété, dans le maintien de la Constitution, dans la restitution du suffrage universel au pays, dans l'élection d'un nouveau président et d'une nouvelle assemblée aux époques légales et sauf le cas d'une révision constitutionnellement obtenue. Cette marche sauve le progrès et ne compromet nullement l'ordre.

Toute déviation hors de cette ligne mène aux abîmes.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Le congrès de la paix.

Le congrès des amis de la paix a tenu ses séances à Francfort-sur-le-Mein, les 22, 23 et 24 août, dans l'église Saint-Paul, local de l'ancienne assemblée nationale allemande.

Les Anglais et les Américains y étaient en majorité. La présidence a été déférée à M. Jaup, ancien premier ministre de Hesse-Darmstadt, et la vice-présidence à M. Bonnet, pasteur réformé de Francfort. On a nommé en outre des vice-présidents pour chaque nation représentée. Ont été choisis : MM. de Girardin et Cormenin pour la France; Cobden et Hindley pour l'Angleterre; H[illegible] et Hillecoke pour l'Amérique; A. de Visschers pour la Belgique. L'Américain Elihu-Burritt figurait au nombre des secrétaires.

M. Victor Hugo a écrit pour s'excuser; l'état de sa santé lui commande de consacrer l'intervalle de la prorogation à un repos absolu.

Le célèbre professeur Liebig assistait à la troisième séance et on y a donné lecture de deux lettres d'adhésion émanant l'une de l'archevêque de Paris, l'autre du démocrate allemand Arnold Bruge, actuellement exilé de son pays.

Les résolutions suivantes ont été successivement adoptées :

« 1° Le congrès des amis de la paix universelle réuni à Francfort-sur-le-Mein, les 22, 23 et 24 août 1850, reconnaît que le recours aux armes étant condamné par la religion, la morale, la raison, l'humanité, c'est un devoir d'adopter des mesures propres à amener l'abolition de la guerre; et le congrès recommande à tous ses membres de travailler, dans leurs pays respectifs, à faire disparaître, par une meilleure éducation de la jeunesse et par les enseignements de la chaire, de la tribune et de la presse, les haines héréditaires et les préjugés politiques et commerciaux qui ont été presque toujours cause des guerres les plus désastreuses.

» 2° Le congrès estime que le moyen le plus efficace de conserver la paix serait que les gouvernements soumissent à un *arbitrage* les différends qu'ils ne pourraient pas arranger à l'amiable.

» 3° Le congrès pense que les armées permanentes, avec lesquelles les gouvernements de l'Europe se menacent réciproquement, imposent à tous les peuples des charges écrasantes et attirent sur eux des calamités sans nombre; — et le congrès ne saurait trop appeler l'attention des gouvernements sur la nécessité de parvenir à un désarmement international, sans préjudice des mesures qui seraient jugées nécessaires dans chaque pays pour maintenir la sécurité des citoyens et la tranquillité de l'Etat.

» 4° Le congrès réprouve les emprunts publics négociés à l'extérieur et destinés à fournir à des peuples étrangers les moyens de s'égorger entre eux.

» 5° Le congrès adopte le principe de *non-intervention* et reconnaît qu'il n'appartient qu'à chaque Etat de régler ses propres affaires.

» 6° Le congrès recommande à tous les amis de la paix de préparer l'opinion publique dans leurs pays respectifs à la convocation d'un congrès de représentants des Etats dont l'unique objet serait la rédaction des lois internationales. »

Il n'y a pas eu de discussion proprement dite, mais une série de discours exprimant tous avec plus ou moins de chaleur et d'éloquence la même idée fondamentale, celle de la fraternité universelle.

Les anciens lecteurs de la *Phalange* et de la *Démocratie* reconnaîtront, dans le deuxième et le sixième vœux, la proposition que nous avons si souvent formulée depuis 1840, de l'établissement d'un congrès international destiné à jouer le rôle d'un tribunal suprême dans tous les différends soulevés entre les peuples. Voilà que notre utopie d'il y a dix ans prend un corps et passionne les intelligences les plus élevées, et qu'elle est accueillie maintenant sans incrédulité par l'opinion publique.

Le congrès a pris en outre une résolution additionnelle contre le duel. Aux termes de cette résolution, les membres de la Société de la paix s'interdisent tout duel par leur entrée même dans la société. Les tribunaux, on le sait, sont impuissants contre cet usage barbare qui a sa racine dans l'opinion et que l'opinion seule pourra déraciner. L'exemple donné par le congrès servira de point d'appui à ceux qui, tout en réprouvant le duel, s'y laissent souvent entraîner par un faux point d'honneur.

— M. de Cormenin, dans un discours qu'il a prononcé le premier jour, a posé la question de la guerre sur son véritable terrain, en disant :

« Jusqu'à présent, la question de la guerre n'est posée que devant les gouvernements qui l'ordonnent, devant les chambres qui la votent, devant les généraux qui la font, devant les gens d'affaires qui l'exploitent, et devant les poëtes qui la chantent. Il est temps qu'elle se pose devant les peuples qui la paient.

« *Il* me montre.....

Les oiseaux qu'il a pris en leur jetant du grain,
Et les chevreuils privés qui mangent dans sa main;
Car, soit par préférence, ou soit par habitude,
Tous ces doux compagnons de notre solitude,
Biches de la montagne, élans, oiseaux des bois,
Accourent à sa vue et volent à sa voix. »

Jocelyn ne sait pas encore en ce moment que Laurence est une femme; mais les biches de la montagne et les oiseaux des bois en savent plus long que l'amoureux, et ils n'ont pas eu besoin, pour distinguer la jeune fille du jeune homme, qu'on leur mît les points sur les i.

George Sand, la première plume de ce temps (une plume sans barbe), aime à choisir aussi ses héroïnes étranges parmi ces types supérieurs de favoritisme qui portent leur royauté ceinte sur leur front, et dont le charme irrésistible s'impose à première vue à tout ce qui respire.

Les deux Geneviève, Jeanne-d'Arc et les autres, autant de créatures ravissantes choisies par Dieu pour accomplir de grandes choses, autant de vases d'élection!

On rencontre tous les jours, dans le monde, des blondes et des brunes adorables qui, pour n'être pas des Jeannes-d'Arc ni des Geneviève de Brabant, n'en possèdent pas moins le don de fascination à un degré très-redoutable et qui, du premier regard, posent le pied sur vous.

Mais vainement les romanciers de l'un et de l'autre sexe, historiens distingués du cœur, ont mis leur imagination à la torture pour inventer des types masculins de favoritisme. Leurs efforts ont échoué; les plus heureux n'ont abouti qu'à de vulgaires héros de mélodrame ou de cour d'assises, tous plus ou moins escrocs, corsaires ou assassins; et c'est à grand'peine si dans toute cette bande de Leones-Leoni, de Lovelaces, de Szaffies et d'Horace Beauval, on trouverait un seul fascinateur capable de charmer un pigeon.

Alexandre-le-Grand, qui charmait les chevaux, et dont le corps exhalait la senteur de la violette, est le plus illustre type de favoritisme dont l'histoire ancienne fasse mention; mais Alexandre avait le malheur d'être roi, et qui peut nous garantir qu'on ne l'ait pas flatté, à l'instar de Henri IV et de Louis XIV, dont le corps n'exhalait cependant pas une odeur de jasmin?

Saint François d'Assises, que les oiseaux du lac Riéti suivaient avec amour, et qui était obligé d'aller reporter dans les bois les faons des biches qui s'obstinaient à se réfugier dans ses bras; saint François d'Assises qui faisait nicher les tourterelles partout où il voulait, voire sur son bâton, qu'il avait soin préalablement de transformer en orme ou en chêne touffu; saint François d'Assises, qui fut vaincu par un rossignol dans une lutte musicale; saint François d'Assises, qui avait l'oreille de toutes les bêtes, possédait le don des miracles, malheureusement pour sa gloire; car depuis qu'il a été démontré que jamais miracle ne s'était accompli en ce monde sans l'autorisation de la police, ce don des miracles ne peut plus que faire un tort extrême aux hommes qui s'en sont servis.

Je ne connais qu'un seul homme dans l'histoire moderne qui ait possédé à un degré remarquable la puissance de favoritisme : c'est Léonard de Vinci, qui mourut au château d'Amboise ou de Fontainebleau dans les bras de François Ier. Léonard de Vinci ne fut pas seulement un peintre de la taille de Raphaël et de Rubens, un grand sculpteur et un grand architecte comme Michel-Ange, un grand ingénieur comme Vauban, un grand compositeur comme Rossini, un grand instrumentiste comme Listz; Léonard de Vinci joignit à tous ces génies le don plus singulier et plus rare de captiver à première voix les coursiers les plus indociles, de se faire suivre et accompagner par tous les oiseaux dans les bois, de passionner pour ses propres goûts tout ce qui l'approchait, hommes ou femmes. L'arrivée de Léonard de Vinci à la cour galante de François Ier (1515) fut le signal d'une révolution radicale dans le costume des deux sexes; et pour la première fois dans l'histoire, on vit des femmes, des femmes de Paris, emprunter à un homme, un étranger, un vieillard, un moyen d'ajouter à l'éclat de leurs charmes. Les biographes de Léonard n'ont pas assez admiré cette page glorieuse de la vie du grand artiste.

Léonard de Vinci écrivait de droite à gauche, suivant la méthode orientale. S'il n'a pas converti à cet usage les gentilshommes de la cour de France, cela vient probablement de ce que les gentilshommes de cette époque tenaient à honneur de ne savoir écrire ni signer.

L'enfant qui tient encore de sa mère la grâce, la naïveté, la douceur et la voix argentine, inspire aussi à l'oiseau, comme au chien, de vives sympathies. L'amour des oiseaux, en revanche, est la première passion sérieuse de l'enfance. Elle lui vient à l'heure où le besoin de l'éducation de l'âme ou de l'instruction se fait sentir. C'est la première fenêtre qui s'ouvre dans l'entendement de l'homme sur le monde extérieur. Les larmes que l'enfant verse sur la mort du moineau chéri, sont pour lui le premier enseignement de la loi de solidarité qui relie tous les êtres.

On accuse les enfants de dépenser trop d'oiseaux. C'est la faute de l'éducation qu'on leur donne, bien plutôt que l'indice de leur méchant naturel. Si les instituteurs de l'enfant, au lieu de travailler à abrutir sa jeune intelligence par des exercices mnémotechniques insipides et rebutants, s'ingéniaient à lui enseigner tout d'abord les arts qui parlent à son cœur, comme l'équitation, le jardinage, l'art d'élever les lapins et les petits oiseaux, on ne tarderait pas à voir sortir de nos écoles une foule d'écuyers valeureux, de savants naturalistes et d'éleveurs experts, dont l'émulation produirait de magnifiques résultats. De telles pépinières fourniraient à en revendre des Bakewels, des Franconis et des Cuviers de douze ans, qui s'attacheraient à la science en raison du succès de leurs efforts; et alors les pauvres bêtes, objets de leur affection, ne seraient plus, comme aujourd'hui, les victimes-nées

« Il est temps que les contribuables, saignés à la veine et à blanc, se demandent si cinq cent millions dépensés pour des achats de plumets et de canons ne leur coûtent pas un peu trop cher, et si, en cherchant bien, ils ne trouveraient pas à mieux placer leur argent.

» Faites cette question, messieurs, non pas dans les cours, dans les salons, dans les parlements, ni même dans les congrès de la paix ou autres, ne la faites pas seulement une fois par an, mais faites-la souvent, faites-la tous les jours aux ouvriers dans leurs boutiques et aux paysans dans leurs chaumières, et je n'ai pas besoin de vous dire quelle sera leur réponse. »

— A propos du vœu relatif au désarmement, M. Richard Cobden s'est écrié :

« On dit que les armées sont nécessaires pour la sécurité intérieure.

» Mais que penser d'un gouvernement qui a besoin de la protection de 100,000 baïonnettes? M. de Girardin a raison, un peuple ne peut avoir en même temps la liberté et 300 mille soldats. En Angleterre, on a de tout temps considéré les armées permanentes comme incompatibles avec la liberté. Jusqu'il y a cent ans, aucune caserne ne pouvait être élevée dans le voisinage d'une grande ville. »

On sait que les Etats-Unis d'Amérique n'ont qu'un noyau insignifiant d'armée permanente. Dans cette république, comme en Suisse, quand une guerre est jugée nécessaire, ce sont les citoyens qui la font : on ne peut compter que sur des volontaires; aussi est-il impossible d'entreprendre aucune guerre contre le sentiment national. Combien pense-t-on qu'on aurait trouvé de volontaires en France pour accomplir la campagne de Rome? — M. Cobden a raison : l'existence des armées permanentes est incompatible avec la liberté.

M. E. de Girardin a pris plusieurs fois la parole. Il s'est élevé à de très hautes considérations. « Les conquérants, a-t-il dit, s'appelaient autrefois Alexandre, César, Charlemagne, Napoléon; aujourd'hui ils s'appellent Guttemberg, Dalton, Watt, Montgolfier, etc. — L'ancien mode de conquête s'appelait domination : la domination, c'est la liberté qui succombe et la nationalité qui s'éteint. Déjà les Américains ont changé et perfectionné ce mot de conquête en lui donnant le mot d'*annexion*. L'annexion c'est l'égalité qui triomphe et la solidarité qui s'étend.

« Mais, ajoute l'orateur, ce n'est encore qu'un mode intermédiaire et transitoire, après lequel viendra le mode dernier et définitif qui s'appellera l'*Assimilation*. L'Assimilation, c'est l'unité qui s'accomplit et la fraternité qui se réalise. Est-il nécessaire que j'explique ma pensée? — Peu de mots suffiront : Fulton, méconnu par la France, retourne en Amérique, où il applique la vapeur à la navigation. Angleterre, Allemagne, France, Russie, Afrique, Asie, Europe se hâtent, il le faut, d'imiter l'Amérique et de lui emprunter l'idée de la navigation à vapeur. Voilà ce que j'appelle la conquête par assimilation! C'est lorsqu'un Etat oblige ainsi tous les autres Etats à l'imiter, à lui devenir semblables.

La nation qui aura les meilleures lois, les plus justes, sera la nation qui, dans l'avenir, gouvernera par ses lois le monde entier. A l'appui de cette assertion, je peux invoquer l'exemple du Code Napoléon, qui, réputé de tous les codes le meilleur, fut adopté, dans ses dispositions essentielles, par plusieurs nations, qui l'ont conservé.

Il n'y a pas dans l'Univers deux arithmétiques, pourquoi donc y aurait-il deux justices?

» Le monde est en marche : il marche à l'unité par le progrès; le progrès, c'est la conquête par l'Assimilation, c'est la conquête sans le concours de la force et par la seule évidence de la vérité. La conquête ainsi transformée, c'est la paix universelle. Qui ne le voit pas n'a pas d'yeux! »

A propos de la deuxième résolution, M. de Girardin a développé cette idée que le danger qui menace aujourd'hui les gouvernements n'est pas la guerre extérieure, mais la guerre intestine, la guerre qui a pour causes légitimes l'insuffisance de liberté et l'insuffisance de bien-être. « Si les gouvernements aiment les révolutions, a-t-il dit, ils n'ont qu'à persister dans les errements de la paix armée. »

M. de Girardin voit trois degrés dans l'exercice du droit de suffrage : le suffrage communal, — le suffrage national, — le suffrage universel. A ce troisième degré correspond l'assemblée formée des délégués de toutes les nations, constituant la première représentation de l'humanité toute entière.

Plus que personne les disciples de l'auteur de la théorie de l'unité universelle, doivent être heureux de voir arriver à la discussion solennelle ces grandes idées qui, depuis 40 ans, ont valu tant de dédains à l'homme de génie qui les avait émises et si puissamment coordonnées.

A la dernière séance, un orateur indien MIGA-GA-BU, chef des Schippewaws, a été entendu, et il a terminé son discours en offrant au président, au nom de ses frères de l'Ouest, le calumet de paix des habitants primitifs de l'Amérique.

Mort de Louis-Philippe.

Louis-Philippe est mort à Claremont le 26 août, à 8 heures du matin. Né le 6 octobre 1773, il allait accomplir sa soixante-dix-septième année. On sait toutes les vicissitudes de l'existence aventureuse de ce prince. A la première révolution, il se jeta avec ardeur, comme son père Philippe-Egalité, dans le mouvement des idées nouvelles. Il assista et battit des mains à la prise de la Bastille; le 9 février 1790, il prêta, en compagnie de ses deux frères, le serment patriotique au district de Saint-Roch. Plus tard, il se fit affilier au club des Jacobins, dont il fut pendant quelque temps un des orateurs les plus enthousiastes et les plus applaudis.

En 1792, il prit une part brillante à la première campagne des armées républicaines, sous les ordres de Kellermann et de Dumouriez, et l'on se rappelle avec quel empressement furent évoqués, en 1830, les souvenirs de Valmy et de Jemmapes. Quelque temps après l'exécution de son père, il accompagna Dumourier dans sa désertion.

A dater de ce moment commença pour lui une série d'épreuves qu'il traversa en homme de courage et de résolution. La part qu'il avait prise à la Révolution ne lui permettait pas de se joindre à l'émigration groupée autour du comte de Provence et du prince de Condé. Il erra seul dans les deux mondes, et dut chercher plusieurs fois dans son travail les ressources nécessaires pour vivre. Pendant quelque temps, il fut attaché comme professeur au collège de Reichenau, en Suisse. Il parcourut ensuite l'Allemagne, le Danemarck, la Norwége, la Finlande, la Suède; puis il passa, sur la fin de 1796, en Amérique où il employa près de trois ans à visiter les différentes contrées du Nord. Puis il vint s'établir à Twickenham, en Angleterre. De là il se rendit à Malte, puis à Messine, où il épousa la fille du roi Ferdinand, la princesse Marie-Amélie.

En 1814, il rentra en France, où Louis XVIII le remit en possession de tous ses biens. Pendant les Cent Jours, il regagna sa retraite de Twickenham, où il fit encore un assez long séjour sous la seconde restauration. Il revint enfin se fixer définitivement en France en 1827.

Les faits ultérieurs de sa vie touchent de trop près à l'histoire contemporaine, et Louis-Philippe y a tenu une trop grande place, pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Ces faits s'encadrent dans les deux grandes dates de Juillet 1830 et de Février 1848.

La mort de Louis-Philippe eût été un événement immense, s'il était resté sur le trône, et l'Europe entière en eût ressenti le contre-coup; mais, à trente mois de distance de sa chute, elle n'a d'importance que par les souvenirs qu'elle réveille. Il s'éteint dans l'oubli, comme le vieux roi Charles X, et de toutes les protestations de dévouement inaltérable que ses dix-huit années de règne lui avaient values, il ne lui reste que les larmes de sa famille. Nous respecterons cette tombe et ces larmes, et nous nous en tiendrons au résumé historique sans entrer dans aucune appréciation morale.

Wiesbaden.

Les journaux se sont assez vivement préoccupés des visites rendues à M. le comte de Chambord à Wiesbaden. Quelques ouvriers de Paris y sont allés en qualité de délégués de la population ouvrière. On ne dit pas de quel nombre d'électeurs ces délégués tenaient leur mandat. En tout cas, le simple fait de cette manifestation, provoquée par le parti légitimiste, et auquel ses organes paraissent attacher une importance capitale, caractérise l'époque actuelle. Tous les prétendants sentent la nécessité de s'incliner devant les vrais représentants du travail national; tous se présentent comme ayant principalement à cœur le bien-être des classes laborieuses. Les partisans du comte de Chambord s'empressent de lui attribuer des études sérieuses et une connaissance approfondie de toutes les questions économiques et sociales; le président actuel de la République doit sa popularité du 10 décembre non seulement au prestige de son nom [illegible] cle, mais aussi à ses écrits socialistes, et notamment à son livre sur l'extinction du paupérisme. Il est curieux d'opposer cette attitude des compétiteurs du pouvoir souverain aux anathèmes lancés contre le socialisme par le gouvernement officiel de la France et par l'immense majorité des représentants du peuple.

Indépendamment de la députation ouvrière de Paris, il y a eu aussi à Wiesbaden la visite de quelques paysans bretons, qui s'y sont rendus avec leur costume traditionnel et ont produit une certaine sensation dans la petite cour du *roi de France*. Ces Bretons, à ce qu'on assure, se seraient exprimés avec une franchise un peu brutale sur l'entourage suranné du jeune prince.

Il paraît que M. de Larochejaquelein a été vaincu à Wiesbaden par M. Berryer. La prudence d'Ulysse aurait paru plus sûre que l'impétuosité chevaleresque d'Ajax, l'on compterait plus sur l'efficacité des manœuvres patientes que sur l'aventureuse chance d'un coup de dé trop précipité et la voie droite de l'appel au peuple paraîtrait moins sûre que les chemins tortueux de l'intrigue parlementaire.

Les dernières correspondances parlent de la réception de M. Vésin, qui aurait été envisagée là-bas comme un symptôme du retour des républicains à la légitimité. Il faut, en vérité, avoir bien envie de se faire des illusions pour voir en M. Vézin le représentant d'une opinion républicaine de quelque date que ce soit.

L'arrivée de M. de Salvandy a produit aussi une assez vive sensation. On le dit porteur d'une pièce rédigée par M. Guizot, sur la demande de Louis-Philippe, et posant les bases d'une réconciliation entre les deux branches. On dit que les ducs de Nemours, d'Aumale et de Montpensier sont disposés à souscrire à cette fusion, mais que le prince de Joinville et la duchesse d'Orléans, encouragés par la reine des Belges s'y refusent obstinément.

En attendant, on se donne à Wiesbaden le plaisir de crier en famille et à huis clos : *vive le roi!* et ce qu'il y a de plus particulièrement piquant, c'est que les chœurs sont dirigés par des membres de la commission de permanence, chargés, aux termes de la Constitution, de veiller au salut de la République pendant la prorogation. Loin de nous, du reste, la pensée de nous indigner ou de nous alarmer de ces manœuvres trop peu dangereuses pour être bien criminelles. Toutes ces parades nous paraissent fort peu dignes d'attention, et s'il n'y avait que nous pour s'en préoccuper, elles passeraient complétement inaperçues. Nous ne les mentionnons en passant qu'à titre de singularités historiques.

Les habitations d'ouvriers en Angleterre.

L'architecture exerce une influence notable sur les habitudes sociales des peuples. L'amélioration de la demeure est non-seulement le signe, mais peut devenir la cause de l'accroissement du bien-être dans les populations. Jusqu'à nos jours, on avait abandonné complétement à l'initiative individuelle la question des habitations particulières; il n'y a même pas bien longtemps que l'administration publique intervient sérieusement et régulièrement dans la fixation de l'alignement et de la largeur des rues, de la hauteur des édifices. Aujourd'hui, le sentiment de solidarité qui se développe a fait faire un pas de plus, et l'édilité n'a plus craint de franchir le seuil des maisons pour prescrire des conditions de salubrité qui intéressent tout le monde par les effets contagieux que peut produire tout foyer morbide. En même temps, les idées socialistes, en se répandant, ont mis à l'ordre du jour l'étude des constructions les plus convenables pour le logement des classes ouvrières.

Dans cette voie comme dans la plupart des questions qui touchent à l'industrie, la France a été devancée par l'Angleterre. Tandis que le projet d'une seule cité ouvrière, mis au jour depuis Février 1848 et hautement patroné par le président de la République, a toutes les peines du monde à se réaliser, plusieurs sociétés, inspirées par la philanthropie ou par la spéculation, ont fondé depuis six ans, à Londres, un assez grand nombre de maisons uniquement destinées à loger soit des ménages d'ouvriers, soit des hommes seuls, soit des femmes seules.

M. Henri Roberts, membre de l'Institut des architectes anglais, architecte honoraire de la société d'amélioration du sort des classes ouvrières, a publié il y a quelque temps un mémoire sur les habitations d'ouvriers. Ce mémoire vient d'être traduit en français et publié sous les auspices du ministère de l'agriculture et du commerce, par ordre du président de la République. Il renferme des documents très in-

---

de leur ignorance et de leur gaucherie. Si l'enfant de nos écoles paraît être sans pitié pour les petits oiseaux, dont il déniche les nids avec une indifférence barbare, c'est qu'il ne sait pas toutes les peines que leur éducation coûte, de même qu'il prend plaisir à casser les barreaux de chaises, parce qu'il n'en a jamais tourné, et à briser les tiges de fleurs parce qu'il n'en a pas planté : faites de lui un éleveur, un tourneur, un jardinier, vous en ferez en même temps un conservateur exagéré des oiseaux, des bâtons de chaises et des fleurs. Les enfants du phalanstère, qui exercent dès l'âge de sept à huit ans une demi-douzaine de professions honorables, poussent jusqu'au fanatisme l'esprit de conservation, et attachent un certain point d'honneur à faire durer leurs culottes des espaces de temps infinis.

Je ne sache pas de spectacle plus émouvant, plus intéressant pour l'enfant, que celui de l'éducation d'une nichée de chardonnerets, de pinçons, de mésanges. Le souvenir du premier nid d'oiseaux que j'ai trouvé tout seul est resté plus profondément gravé dans ma mémoire que celui du premier prix de version que j'ai remporté au collége. C'était un joli nid de verdière avec quatre œufs gris-rose historiés de lignes rouges comme une carte géographique emblématique. Je fus frappé sur place d'une commotion de plaisir indicible qui fixa pendant plus d'une heure mon regard et mes jambes. C'était ma vocation que le hasard m'indiquait ce jour-là.

Je sais des gens qui courent après l'or pour acheter des plaisirs, des vins vieux, des femmes jeunes. Je sais des épiciers qui se damnent et vendent de fausses denrées à faux poids, pour avoir sur leur fin une voiture qui jette de la boue aux piétons. Je connais des imbéciles qui économisent dans leur jeunesse pour avoir une superbe fortune à manger quand ils n'auront plus de dents. Je remercie le ciel d'avoir détourné de mon âme ces ambitions vulgaires. Si j'ai désiré quelquefois les faveurs de Plutus, comme on dit en rhétorique, si j'ai bâti comme tout le monde mon château en Espagne, c'était uniquement pour être maître d'aller chercher des nids dans les cinq parties du monde; à l'heure qu'il est, je n'envie encore qu'une gloire, celle des Levaillant, des Sparmann et des Adolphe Delegorgue. Au temps où je me faisais de Dieu la plus folle des idées, m'imaginant que l'ordonnateur suprême des mondes était toujours disposé à troubler l'ordre immuable des choses pour faire plaisir au premier venu qui lui adressait sa prière, je ne lui demandais qu'une grâce, de me faire laisser en mourant mon nom à un oiseau.

Mais Dieu propose, hélas, et le père dispose. Dieu vous avait mis au cœur l'amour des oiseaux et du vagabondage; Dieu vous avait donné le don merveilleux de percer la feuillée la plus obscure, pour y découvrir des nids de merle; il avait joint à cette faveur, qu'il n'accorde pas à tous, un besoin prodigieux de mouvement, une inquiétude perpétuelle dans les jambes..... Votre père a fait de vous un géomètre ou un receveur des domaines.

Cependant cette passion immodérée des forêts et des eaux, cette faculté divinatoire supérieure qu'exige l'art de trouver les nids, étaient bien pour vous les révélations d'une destinée brillante. Cette ardeur de vagabondage, cette propension décidée à la vie de Bohême et à l'étude des choses de la nature, indiquaient que vous étiez né voyageur, cosmopolite, naturaliste, pionnier, chasseur; que votre place était à vous geler les orteils aux pics neigeux des Andes ou à vous vitrifier le regard à la brûlante réverbération des sables du désert, et non à croupir dans l'infect bourbier des grandes villes, à l'attache d'un bureau. Mais la société marâtre sous les lois de laquelle vous vivez, et qui ne tient pas note de ces révélations mystérieuses, n'a pas jugé à propos de tirer parti de votre dévoûment à la science, de votre amour chevaleresque du péril et de l'inconnu qui fait les héros de haut titre. Non-seulement la société a dédaigné de profiter de vos aptitudes premières, mais quelquefois elle vous a imputé à crime les indices innocents de vos capacités. Dans votre besoin insatiable de mouvement, elle n'a vu qu'une menace pour la paresse d'autrui; dans votre passion pour l'étude des vraies sciences, qu'un danger pour l'étude des fausses; en foi de quoi elle s'est insurgée contre la volonté de Dieu qui mesure les attractions aux destinées des êtres; elle a brisé sans pitié votre gracieuse originalité, sous prétexte d'assouplir votre nature rebelle. Hélas! les misérables éducateurs auxquels elle remet le soin de vous défaire, ne réussissent que trop bien dans leur tâche de Procuste; ce qu'il est facile de constater en se regardant dans une glace au sortir du collége. Mais il arrive alors qu'à la vue de l'état dans lequel cette éducation civilisée vous a mis, la fureur vous emporte, et que prenant en exécration cette société à rebours, vous lui rendez guerre pour guerre; il arrive que vous renouvelez à neuf ans, contre Rome et contre toute espèce d'autorité, le serment d'Annibal, et plus tard que vous vous faites, suivant les circonstances et les localités, braconnier, contrebandier, feuilletonniste. Et voilà comme les âmes se gagnent au Satan des révolutions!

Hélas! et moi aussi, *Anch'io*, j'étais né pour parcourir le monde et pour lire un jour mon nom gravé au-dessous de celui de quelques oiseaux rares dans les galeries vitrées du Muséum d'histoire naturelle! J'étais né pour gagner le prix de la gazelle mélampyre ou celui du touraco blanc, et non pas des prix de thème! Et plus d'une fois j'ai maudit la tendresse inconsidérée de l'auteur de mes jours, du fond de mon obscurité et de ma gloire perdue.

Je le disais donc, par suite de la fatale direction des études, l'art de trouver les nids n'a plus été qu'une carrière semée de ronces et d'épines, féconde en déceptions et en déchirements; un talent qui peut mener haut quelquefois, conduit bien rarement à la fortune ou à la célébrité dans le temps où nous sommes. Triste réalité à confesser pour l'observateur persévérant qui fit de cette étude ingrate la principale occupation de sa vie!

A. TOUSSENEL.

(La suite au prochain numéro.)

téressants et très instructifs sur les essais qui ont été tentés jusqu'à ce jour pour améliorer les conditions d'habitation des classes ouvrières, et sur les meilleurs procédés de construction pour obtenir, à peu de frais, des logements commodes et salubres, soit dans les villes, soit à la campagne.

Comme l'établit très bien l'auteur du mémoire, et comme le démontre tous les jours l'expérience, l'insalubrité, l'incommodité, la malpropreté du logement n'ont pas seulement une influence fatale sur la santé et sur la vie, elles contribuent non moins puissamment à dégrader l'âme qu'à détruire le corps. Il s'établit un parallélisme forcé entre les conditions matérielles et les sentiments moraux, et l'homme réduit au chenil ou à la tanière de la brute ne tarde pas à devenir brute lui-même, et perd bientôt ce respect de soi, qui est la source de la dignité morale aussi bien que de la dignité corporelle.

La société pour l'amélioration du sort des classes ouvrières fut fondée en 1844, sous le patronage de la reine d'Angleterre, et sous la présidence du prince Albert. Elle se préoccupa tout d'abord de l'importante question des logements dont l'état actuel dépasse tout ce qu'on peut imaginer de plus hideux, de plus repoussant et de plus dégradant pour l'humanité. L'auteur du mémoire s'abstient de longs détails sur la position actuelle ; il se borne à la mention de quelques faits qui suffisent pour donner la mesure du mal auquel il s'agit de remédier.

Ainsi, il a vu de ses propres yeux, dans une maison de Saint-Giles, au centre de Londres, une chambre de 6 mètres 70 cent. de long, sur 4 m. 80 c. de large, — dont on touchait facilement le plafond de la main et sans autre ventilation que celle produite par quelques carreaux brisés, — servant de résidence habituelle à quarante ou soixante créatures humaines, hommes, femmes, enfants, avec leurs chiens, chats, etc. « Il est inutile, dit l'auteur, d'ajouter à ce chiffre aucun détail : le récit en serait trop repoussant. »

Et ce fait n'est point, comme on pourrait le croire, un fait exceptionnel ; l'enquête récemment faite sur le sort des ouvriers en Angleterre, et publiée au commencement de cette année par le *Morning Chronicle*, fourmille de tableaux de ce genre et plus effroyables encore.

Une visite de maisons dans la paroisse de Saint-Georges, Hanover-Square, opérée en 1842, à la demande du comte de Harromby, donna lieu à la statistique suivante :

Sur 1465 familles d'ouvriers, 929 n'avaient pour logement qu'une seule chambre ; 408, deux chambres ; 94, trois chambres. — 623 ne possédaient qu'un lit ; 638, deux lits, et 154, trois lits. — Sept logements étaient sans lit.

Si de la ville on passe à la campagne, voici ce que M. Roberts dit de ces charmants et pittoresques *cottages* qui égaient tant le paysage de la Grande-Bretagne et font un effet si ravissant sur la toile ou sur le vélin :

« Dernièrement, dans une ville de province, je visitai un *cottage*, entre trois, que desservait un passage commun de 75 centimètres de large. Dans un rez-de-chaussée de 3 m. 20 c. de long, sur 2 m. 40 c. de large et 2 m. de haut, un grenier triangulaire formant le toit, logeait un mari, sa femme et cinq enfants. Je passe la description des dépendances extérieures communes à ces cottages.

» Ce n'est cependant encore là, dit l'auteur, qu'une faible esquisse de la misère que l'Angleterre, avec sa civilisation tant vantée, ses mœurs polies et sa richesse, cache dans les demeures de ses habitants.

» Ces logements ne se composent quelquefois que d'une seule pièce où se pressent plusieurs personnes ; quelques-uns ont deux, trois ou quatre chambres, occupées chacune souvent par une famille nombreuse ; dans d'autres, enfin, *la même pièce sert à plusieurs locataires et à leur famille, sans distinction d'âge ni de sexe.* »

Après avoir exprimé l'espoir d'opérer, à l'aide du principe chrétien uni à un esprit éclairé et bien dirigé de philanthropie, un aussi grand changement dans les demeures des classes ouvrières, que celui qui a été apporté dans la condition des prisons, l'auteur ajoute : « L'Angleterre, sûrement, ne peut pas longtemps souffrir le contraste qui existe entre le bien-être intérieur accordé à ceux qui ont perdu la liberté en expiation de leurs crimes, et les misérables demeures de notre population ouvrière qui, trop souvent, est tentée d'en échanger le séjour pour la taverne ou le palais de genièvre, ces deux grandes portes de la misère domestique et de la misère morale. »

Tels sont en effet les fruits du système économique actuel ; les travailleurs qui produisent aux prix de leurs sueurs toutes les richesses dont la civilisation est si fière, en sont pour la plupart réduits à envier le sort matériel que la société ne peut pas, sans cruauté, refuser aux criminels frappés par les arrêts de sa justice. Quelques-uns concluraient bien à tenir les prisonniers dans des conditions pires que celles où se trouvent les plus malheureux d'entre les travailleurs libres ; mais comme il n'y a point d'intermédiaire entre les souffrances qu'endurent ceux-ci et la mort, on ne pourrait pas réaliser cette solution quand même l'humanité permettrait d'y songer sérieusement.

Les premières habitations modèles construites par la société d'amélioration des classes ouvrières comprirent un double rang de bâtiments destinés à recevoir vingt-trois familles et trente femmes seules. Neuf de ces familles occupent chacune une petite maison entière, comprenant, au rez-de-chaussée, une chambre commune, un cabinet pouvant contenir les lits des garçons, et un petit vestibule ; au premier, 2 chambres à coucher. Chaque maison est pourvue d'une petite cour sur le derrière. Le loyer de ces maisons est de 7 fr. 50 c. par semaine, soit 390 fr. par an.

Quatorze familles, réparties dans 7 maisons, occupent chacune un étage de deux chambres avec petite entrée et commodités. Le loyer est de 4 fr. 35 c. par semaine, soit 226 fr. 20 c.

Un lavoir et un terrain pour faire sécher le linge sont mis à la disposition des locataires, moyennant une faible rétribution.

Dans le bâtiment destiné aux femmes seules, chacune a sa chambre particulière, avec l'usage d'un lavoir commun. Le loyer est de 1 fr. 85 c. par semaine, soit 96 fr. 20 c. par an.

Ces logements furent immédiatement occupés.

La société entreprit ensuite un modèle d'habitation garnie pour les ouvriers.

Elle commença, pour attaquer le mal dans son foyer le plus infect, par prendre trois garnis dans l'un des plus mauvais quartiers de Londres (Charles Street, Drury Lane) ; elle les changea du haut en bas, les convertit en une seule maison munie de lits propres, et de tout ce qui était nécessaire à la santé et au comfort de 82 ouvriers. Elle fit payer le même prix qu'exigent les misérables garnis du voisinage pour un simple lit, soit 40 centimes par nuit, ou 2 fr. 80 c. par semaine, et se trouva avoir réalisé une excellente affaire au point de vue financier.

Immédiatement après, la société construisit un garni modèle pour 104 ouvriers, dans Georges Street (Bloomsbury), sur un terrain vacant entouré d'autres garnis. Ce garni renferme, à usage commun, une vaste cuisine pourvue de tous ses ustensiles, un lavoir, une salle de bains, un séchoir, deux chambres pour provisions, une chambre de nettoyage, une pièce de dépôt pour les effets des locataires, plusieurs cours et une très grande salle commune de 10 mètres sur 6, et de 3 mètres 30 d'élévation. Les dortoirs, hauts de 3 mètres 10, sont divisés par des cloisons mobiles de 2 mètres 10. Chaque compartiment, renfermant un lit, une chaise et un coffre à habit, a sa porte particulière. A chaque étage, il y a des cabinets de toilette, revêtus d'ardoise, garnis de cuvettes en fer verni, avec un robinet à eau. Cette maison, grâce à sa bonne ventilation et aux soins de propreté qui y sont en usage, échappa au choléra, qui fit d'effroyables ravages dans les bouges sales et infects du voisinage.

La société disposa ensuite, pour 57 femmes seules, une ancienne habitation dans Hatton Garden.

Enfin elle construisit dans Streatham Street (Bloomsbury), un grand bâtiment modèle, à trois corps, comprenant cinq étages, depuis le sol, et pouvant réunir 48 familles. Chaque logement contient un vestibule, une chambre commune, deux chambres à coucher, une dépense avec évier et garde-manger, un cabinet d'aisance et un cabinet pour recevoir un lit-armoire. De vastes escaliers communs conduisent à des galeries ou corridors ouvrant d'un côté sur une cour spacieuse, et de l'autre donnant accès à tous les logements, dont les pièces sont protégées contre les courants d'air par un petit vestibule. Dans les soubassements est disposée une rangée d'ateliers bien éclairés et bien aérés, un lavoir, une salle de bain à usage commun. On peut, de plus, faire dans ce soubassement d'amples provisions de charbon et de pommes de terre que le régisseur est chargé de débiter à bas prix aux locataires.

M. Roberts mentionne aussi dans son ouvrage quelques-unes des principales habitations d'ouvriers fondées par d'autres sociétés, depuis 1844. Ainsi, par exemple, un grand bâtiment construit pour 324 familles, par les compagnies des docks de Birkenhead ; le pâté de maisons, pour 64 familles, connu sous le nom de bâtiment Morpeth, où les ouvriers paient volontiers 3 fr. 40 c. par semaine, y compris 30 centimes pour le gaz ; la rangée de maisons construites dans Old-Pancrass, par l'association métropolitaine, pour l'amélioration des demeures d'ouvriers, et pouvant recevoir 110 familles ; la maison garnie de Spitalfields, construite par la même société pour 234 hommes seuls, avec dortoirs séparés par des cloisons. Cette maison renferme comme pièces communes une salle de café, une cuisine, une classe et une salle de lecture. Le prix fixé pour chaque locataire est de 3 fr. 75 c. par semaine ; tandis que dans les garnis ordinaires on ne paie que 40 centimes par nuit, soit 2 fr. 80 c par semaine. M. Roberts se demande si cet excédent sera suffisamment compensé aux yeux des hommes susceptibles de loger dans les garnis, par des agréments qui, dit-il, pourraient paraître superflus, car les ouvriers pauvres n'apprécieront pas beaucoup les avantages d'une classe et d'un cabinet de lecture. Cette observation caractérise la différence qui sépare l'ouvrier de Londres de l'ouvrier de Paris.

« L'association métropolitaine, dit M. Roberts, est établie
» sur le *principe sensé*, qui consiste à engager un certain ca-
» pital avec l'espoir, sous une bonne administration, de re-
» tirer un *intérêt convenable* de son argent. Ce principe est
» le seul à l'aide duquel on puisse raisonnablement espérer
» de développer sur une grande échelle les améliorations que
» les logements d'ouvriers réclament. »

Nous pensons comme M. Roberts que l'on aurait grand tort de compter sur l'efficacité de la charité seule. La générosité publique bien inspirée au point de vue de l'intérêt général, peut faire les frais des premières fondations modèles, venir en aide aux expériences, aux tâtonnements inséparables de tout essai de choses nouvelles, rien de mieux ; mais il faut prouver que l'opération en elle-même peut être fructueuse pour les capitaux qui s'y mettent ; alors seulement le problème sera pleinement résolu. Or, cette preuve a déjà été fournie par plusieurs des constructions réalisées en Angleterre.

La taxe des fenêtres met un grand obstacle à la limitation du prix des logements, ou elle oblige à perdre beaucoup sous le rapport de la salubrité, en privant les habitations de la quantité nécessaire d'air et de lumière. « C'est une politique mauvaise, dit M. Roberts, que celle qui maintient une taxe contribuant à accroître les dangers des demeures encombrées d'habitants, et oppose une barrière sérieuse aux améliorations qu'on voudrait faire, en diminuant le rapport des capitaux qu'il faudrait y consacrer. »

M. Roberts examine ensuite ce qu'il y a à faire et ce qui a été fait des demeures des ouvriers de la campagne et des paysans. Dès le milieu du siècle dernier, John Howard opéra la transformation la plus complète dans les habitudes matérielles et morales des paysans de Cardington, en substituant à leurs huttes sales, mal bâties, mal éclairées, humides, et où couchaient pêle-mêle, hommes, femmes, enfants et animaux, des *cottages* convenablement construits. Depuis, plusieurs grands propriétaires ont suivi cet exemple, notamment les ducs de Bedford, de Devonshire, de Northumberland, etc.

Le mémoire est accompagné d'un grand nombre de plans de *cottages*, soit destinés à des familles, soit garnis pour des paysans et ouvriers célibataires, et il expose, comme il l'a fait pour les constructions urbaines, les meilleurs procédés indiqués par l'expérience pour réaliser toutes les conditions de salubrité, de solidité et d'économie.

Indépendamment de l'intérêt qu'il présente pour les architectes au point de vue de la pratique des constructions desti-

---

CAUSERIES.

Si vous voulez m'en croire, pour aujourd'hui, nous laisserons de côté les fadaises politiques.

De deux choses l'une :

Ou vous êtes républicain, ou vous êtes royaliste.

Si vous êtes républicain, — vive la République ! — Il n'y a rien à ajouter à cela.

Si vous êtes royaliste... — Pardon, ce n'est pas pour vous offenser ; c'est une simple supposition que je me permets... — Vous vous fâchez encore. N'en parlons plus !

Aussi bien, quand nous nous occuperions plus ou moins de la cour de Wiesbaden, de la lettre de M. de Joinville ou du voyage présidentiel, en serions-nous plus avancés ? — Au contraire !

Les princes s'en vont ; cela les chagrine ; c'est bien naturel. Ils font tous leurs efforts pour revenir. C'est plus naturel encore.

Reviendront-ils ? je suis loin de le penser. — Vous de même, n'est-ce pas ?

— Parbleu !

En ce cas, puisque nous sommes d'accord, inutile de nous faire réciproquement des dissertations à ce sujet.

Parlons donc d'autre chose !

— Mais, de quoi parlerons-nous ?

— Eh, mon Dieu ! du premier sujet venu, de la pluie d'hier ou du beau temps d'aujourd'hui.

— Peuh !

— Vous êtes bien difficile. On peut faire sur cette thèse des dissertations philosophiques dont la portée vous effraierait. Je connais beaucoup de gros livres qui n'ont pas été écrits à d'autre propos que celui de la pluie ou du beau temps, et qui n'en sont pas moins insipides pour cela. Je ne vous nommerai pas les auteurs, attendu qu'ils vivent encore, et que beaucoup sont de l'Académie. Mais je vous engage à me croire sur parole.

Pourtant, si vous le préférez, nous parlerons du voyage à Londres ou de la fête d'Asnières, de l'Ascension de M. Gale ou des illuminations du Château-Rouge.

— Bah !

— Alors, si vous m'en croyez, causons du beau temps !...

Tenez ! le soleil brille là haut et descend sur ma fenêtre. Un rayon curieux vient chauffer ma joue, et lire par dessus mon épaule les lignes que trace ma plume de fer.

— Soleil, sois bien venu dans ma chambre sombre !

Tu me fais rêver de verdure et de fleurs, de forêts et de moissons, de vignes et de prairies, de montagnes et de vallées !

O rus, quando te aspiciam ? — O moellons de Paris, que vous êtes laids !

Je n'ai jamais compris que des personnes sensées pussent se résoudre à vivre dans ces amas de maisons hautes et noires, à cheminer sans cesse, à l'ombre de ces murs, entre deux haies de boutiques, sur ces pavés enduits de boue.

Et je comprends encore moins que j'aie pu me décider à partager cette existence, si toutefois on veut bien admettre que c'en soit une.

Dieu tout puissant, est-ce pour cela que tu m'avais créé avec les autres, et que tu nous avais donné la *terre* à cultiver, à embellir ?

A la vérité, de ce globe que j'étais destiné à parer de fleurs et à couvrir de récoltes dans la proportion de mon arrondissement et de mes forces, je n'en ai jamais eu la plus étroite parcelle.

Mais, Dieu du ciel, ce n'est pas toi que j'en accuse. Quand je suis arrivé, mes frères avaient tout pris.

Toi qui lis dans mon cœur, tu peux témoigner que je ne leur en veux pas trop pour cela.

Et pourtant, j'aurais aimé comme un autre à posséder des champs et des bois, des gazons et des charmilles.

— Mais, me suis-je dit, puisqu'il n'y en a pas pour tout le monde, je n'ai pas le droit de trouver odieux qu'il n'y en ait pas eu pour moi. Il faut croire que c'est la Providence, — je parle de la première, — qui s'est trompée dans ses calculs. Comme ses intentions étaient bonnes, on ne doit pas lui en vouloir. A présent que nous en avons une seconde, espérons que les choses marcheront mieux. Cependant n'y comptons pas trop !

Ce que je reproche aux hommes, mes semblables, c'est d'avoir gâté la terre en bâtissant des villes dessus.

Il est certain que si j'eusse possédé un carré planté d'arbres ou tapissé de fleurs, jamais je ne l'eusse laissé envahir par les pierres de taille.

Jamais je n'eusse consenti à empiler des briques à la place des rosiers et des géraniums, et à chasser, comme ils ont fait partout, les merles et les fauvettes, pour les remplacer par des Savoyards armés d'orgues de barbarie.

Hommes et maçons, je vous le demande, est-ce que la clarinette de l'aveugle est comparable au rouge-gorge qui chante dans les buissons d'églantiers ?

Est-ce que le piano d'en face, qui tapote jusqu'à minuit les quadrilles de M. Musard, vous dédommage du rossignol, égrenant par les belles nuits les perles de ses gammes chromatiques ?

Est-ce que ces ruisseaux empestés qui roulent le long des trottoirs les eaux fainéantes des ménagères peuvent suppléer aux sources d'eau vive qu'on voit serpenter dans les prairies, à demi cachées par les grandes herbes, sur un lit de mousse fine, entre une double bordure de cresson fleuri ?

Est-ce que ces montagnes d'étages badigeonnées de jaune ou de blanc équivalent aux montagnes du bon Dieu, au front chargé de neige, aux flancs tapissés de sapins ou de chênes ?

Gâcheurs de plâtre, vous avez outragé la nature ; la nature se venge en vous envoyant les infirmités qui vous désolent, la débilitation qui énerve vos races, la mort prématurée qui vous décime, les passions qui bouillonnent dans vos grandes villes et les dévastent périodiquement. Gâcheurs de plâtre, vous êtes maudits, et moi, moi forcé de vivre au milieu de vous, dans vos casemates impures, je suis maudit comme vous. Je ne vous le pardonnerai jamais.

— Soleil, voile ta face ! Rayon doré que j'accueillais avec joie, va baigner dans ta douce chaleur les capucines qui festonnent le balcon de ma voisine, et laisse-moi dans ma tristesse et dans mon obscurité ! La lumière que tu apportes ne vaut pas les regrets que tu réveilles.

Et l'on s'étonne de voir errer dans ces cités immenses tant de fronts assombris, tant de figures pâles, tant de mines ennuyées, tant de traits flétris, tant de regards moroses !

Comme si les arbres et les fleurs, les papillons et les oiseaux n'avaient pas été faits pour réjouir les yeux et le cœur de l'homme, et comme si l'homme pouvait être souriant et heureux quand il n'a que des cheminées pour perspective, que des boutiques pour horizon, et, pour varier un peu ces odieux aspects, les visages de ses semblables !

Oh ! tu ne seras pas ainsi, monde nouveau que nous voulons faire éclore ! Tes enfants ne fouleront pas aux pieds les dons du

nées aux classes pauvres, ce mémoire prouve que l'on a bien compris en Angleterre la haute importance sociale de la question des habitations du peuple.

La société dont M. Roberts est l'architecte a parfaitement raison de s'attacher beaucoup plus à introduire des améliorations dans le régime des logements qu'à obtenir une réduction dans les prix. La loi économique de la *libre concurrence* amène naturellement ce résultat que le salaire des ouvriers se règle sur le prix des nécessités de l'existence ; la question n'est donc pas tant de baisser le prix des loyers que d'introduire dans les maisons destinées aux classes pauvres des conditions de salubrité et de bien être, dont l'absence est aussi nuisible à leur corps qu'à leur intelligence et à leurs sentiments moraux.

Dans tous les pays l'administration publique est fortement intéressée au développement des institutions de ce genre, et il entre tout à fait dans les attributions des municipalités d'en favoriser et d'en provoquer l'établissement. En France, les municipalités sont armées par la loi du droit d'empêcher l'odieuse et meurtrière spéculation des logements insalubres : c'est justice, car il ne doit pas être plus permis de tenter les pauvres par le bas prix, pour leur faire accepter des logements dont l'insalubrité est notoire, qu'il ne le serait de vendre au rabais un poison quelconque, sous apparence de denrées alimentaires. Que les municipalités usent de ce droit négatif, c'est très bien ; mais il ne suffit pas d'interdire les habitations mauvaises, il faut en créer de bonnes et les mettre à la portée des plus petites bourses. C'est seulement en abordant ce côté positif du problème que l'administration pourra justifier son intervention et la rendre vraiment bienfaisante. M. Roberts constate lui-même l'insuffisance, le danger même des mesures purement négatives, lorsqu'il dit : « La mesure qui a été » prise d'abattre et de dégager un grand nombre de loge- » ments occupés par les ouvriers, pour faire place à des amé- » liorations modernes, *a beaucoup aggravé ces maux*. C'est » ainsi que la mise à exécution du bill de salubrité des villes » lui-même *aura de très fâcheux effets pour le pauvre, si l'on* » *n'exige de meilleures maisons à mesure qu'on jette bas les* » *anciennes*. »

Mais qu'on se garde bien de croire que tout sera fait lorsqu'on aura fourni des logements commodes et salubres pour les ouvriers qui peuvent, après tout, consacrer une certaine somme à leur loyer ; on verra encore se dresser contre la société d'innombrables légions d'affamés sans asile. Ecoutez ce que dit à ce sujet l'auteur de l'enquête provoquée par le gouvernement anglais, et qui a été faite au commencement de cette année (1).

« .... La nuit s'avance, les bourdonnements de la vie ont » cessé. Les *lodging-houses* ont jeté dans la rue leurs hôtes » deguenillés et squalides. Oui, c'est maintenant que Lon- » dres se livre à vous dans toute sa solennité ! — Sur les » bancs des parcs, dans les niches des ponts, sur la litière » des marchés, arrive, se presse, s'entasse pêle-mêle un peu- » ple entier de malheureux sans asile, sans pain, sans vête- » ments.

« Sous le vestibule des palais, sous le péristyle des mai- » sons, se groupent, se pelotonnent de pauvres enfants demi- » nus, qui, dans la journée, n'ont pu obtenir le sou que » coûte le lit des plus infâmes taudis. Plus loin, d'autres » cherchent à réchauffer leur membres glacés, auprès de la » flamme qui éclaire les pierres empilées au milieu du che- » min. Le silence des rues n'est plus troublé que par la mar- » che d'un peuple innombrable de mendiants et de ces pâles » et misérables créatures qui, grelottant de froid, espère ar- » racher un morceau de pain au vice attardé.

» Pendant ce temps, des milliers de jeunes filles luttent » contre le sommeil, la maladie, le froid et la faim, pour tenir » encore leur aiguille dans leurs doigts raidis par quinze » heures de travail. — Pendant ce temps, des vieillards frap- » pent vainement à la porte du work-house, leur dernière » ressource. — Pendant ce temps, des hommes et des fem- » mes succombent d'inanition ou s'arrachent la vie pour » échapper au besoin. — Pendant ce temps, des mères re- » mercient la mort d'avoir enfin mis un terme aux priva- » tions et aux tortures de leurs enfants. — Oui : l'aspect de » Londres est vraiment solennel alors, — quand la faim s'y » promène et tue hommes, femmes, enfants, à la porte » des palais de l'aristocratie. »

Nous n'avons rien à ajouter à un pareil tableau !.....

Allyre Bureau.

(1) Nous empruntons cet extrait à l'ouvrage de M. Ledru-Rollin : *De la Décadence de l'Angleterre*.

Un ancien libéral.

— Voulez-vous vous donner la peine d'écouter une appréciation sur le mouvement philosophique du dix-huitième siècle ?

— Très volontiers, surtout si c'est bien dit.

— Oh ! très-bien dit. Voici :

« La philosophie, avant de faire des lois, avait fait des livres ; » avant de faire une révolution dans les institutions politiques, elle » l'avait préparée dans les esprits. Elle avait procédé comme » procèdent les idées en ce monde, quand elles se rapportent à » quelque grand intérêt de l'humanité, par voie d'infiltration in- » sensible, de propagation incessante, de prédication tantôt » victorieuse, tantôt combattue ; et finalement elle s'était emparée » de la raison publique ; elle planait, à la fin du dernier siècle, » sur toutes les intelligences ; elle se mêlait à toutes les pensées, » se glissait dans toutes les réformes, même celles qui avaient » pour but d'endormir, par des satisfactions incomplètes, des » convoitises et des prétentions plus ardentes.....»

— Vous avez raison, ce morceau est fort bien. C'est en effet ainsi que marchent toutes les idées nouvelles. Les progrès du socialisme en sont une preuve. Méconnu, calomnié, vilipendé par ses adversaires, il se répand partout, plus ou moins compris par ceux qui l'adoptent, mais chaque jour allant plus avant au fond des masses et pénétrant davantage toutes les parties de la société. Rien ne peut l'arrêter.

— Rien ne pouvait non plus arrêter la philosophie du dix-huitième siècle. L'auteur que je viens de vous lire, répondant à cette objection qu'il existait des lois sur l'imprimerie et la librairie pour empêcher de lire, dit avec à propos :

« Laissez-moi citer un fait contemporain. Il y avait des lois » sur l'imprimerie et la librairie en Autriche, en Prusse, en Italie, » en Espagne. Cela a-t-il empêché les idées françaises de faire » leur tour du monde, depuis Berlin jusqu'à Vienne, depuis Ma- » drid jusqu'à Moscou ? Il y avait, à plus forte raison, des lois » sur l'imprimerie et sur la librairie au seizième siècle. Cela a- » t-il empêché la réforme religieuse de secouer l'Europe jusque » dans ses fondements, et de commencer ce grand mouvement » du libre examen dont la philosophie du siècle dernier n'a été, » croyez-le, ni le premier ni le dernier mot ? »

— Je le crois ! la philosophie du XVIIIe siècle n'est, certes, pas le dernier mot. Mais vous avez oublié de me dire le nom du socialiste qui a écrit ce que vous venez de lire.

— Ce n'est pas un socialiste, car, quelques lignes plus loin, il donne au socialisme l'épithète tout-à-fait bénigne de hideux : le hideux socialisme, dit-il avec horreur. C'est le *Journal des Débats*.

— Ah ! un vieil article des *Débats*, d'avant 1830, peut-être ?

— Non pas, un article tout battant neuf... Tenez..... du 23 août 1850.

— Oh bien ! alors, vous m'avouerez que c'est chose singulière que ce mélange de perspicacité et d'aveuglement : perspicacité pour le passé, aveuglement pour le présent et pour l'avenir ; confiance en la liberté pour le passé, confiance en l'oppression et les *réglements de librairie* pour le présent. Et puis, si la philosophie du dernier siècle n'est pas *le dernier mot*, qu'a-t-il été dit depuis d'important, si ce n'est par le socialisme ? Quelle bizarre confusion d'idées dans tous ces personnages que la Révolution de 1848 a si étrangement surpris dans leur sommeil ou dans leurs plaisirs !

— Que voulez vous ! nous sommes tous un peu faits comme cela. Nous n'aimons que ce qui nous plaisait dans notre jeunesse. Les amours et les honneurs s'en sont envolés avec le temps. A combien de vieilles gens et de journalistes émérites peut s'appliquer la chanson :

Combien je regrette, etc.

E. B.

Recette pour confectionner des Cœsars,

D'APRÈS M. ROMIEU.

M. Romieu, que l'on dit un des amis et des confidents de l'Elysée, a bien voulu descendre de son empirée pour donner aux pauvres mortels une recette de son laboratoire cœsarien. La voici.

Recipe, prenez, une définition bien absurde de la République, une définition de cannibale, une définition qui porte la terreur :

« La république réelle est l'application en grand de l'erreur » des temps modernes, celle qui consiste à croire au redresse- » ment possible des inégalités faites par Dieu. C'est l'expérience » tentée de l'abolition des classes, non plus par l'opinion, mais » par la loi ; c'est aussi l'orgueilleux essai de la suppression des » misères, en même temps que la fête sauvage de l'humiliation » des heureux. »

Ajoutez-y un peu de fiel et de haine :

« Plein de fiel et de haine, le peuple attend. »

Un peu de vengeance :

« Vieux ressentiments du faible, du pauvre, du paresseux, du » ruiné, du flétri, de l'égaré. »

La certitude de la guerre civile :

« La guerre civile éclatera, parce qu'elle est dans l'âme des » masses. »

La menace de 1852 :

« Je me représente qu'en 1852, si nul événement ne précipite » les catastrophes, on verra se lever la masse prolétaire, dédai- » gneuse des lois faites, et les regardant avec raison comme de » chétifs morceaux de papier, marchant à l'urne du scrutin mal- » gré préfets et gendarmes ; déposant son vote interdit, et le te- » nant pour bon en dépit de l'interdiction, et disant le lende- » main à la France : Voilà la voix du peuple, obéis !

» .... Sous les bruits de ce chœur colossal des masses, il n'y » aura tribune ni presse qui puisse essayer un accent ; le fabuleux » arsenal des codes étalera son vide, et la grande loi de la force » restera seule écrite en texte d'airain. »

L'intervention de la force *légale* :

« La société n'aura pas trop de toutes ses forces, et j'entends » par ces forces les diverses armées. »

Mélangez vite, passez à la cornue, il en sort une main cœsarienne :

« La société, lorsqu'on l'attaque, n'a pas le temps de choisir » la main qui la défendra. »

Que si vous demandez à M. Romieu, quelle est cette main ? il vous répondra aussitôt : Connais pas ; car lui M. Romieu, le prophète, ne s'aventure pas à nous dire que nous aurons un Cœsar, il dit en toutes lettres des CŒSARS.

Voilà comment il joue un tour pendable aux curieux.

M. Romieu ajoute : « L'élément fort peut seul rétablir l'ordre. » « C'est pourquoi j'ai plaidé le procès de *la force*, dans ce livre » qu'on pourra trouver brutal. »

Non, M. Romieu, on ne trouve pas votre livre brutal, car il est insensé. C'est l'enfantement d'un cerveau malade, d'un cerveau SURPRIS par la révolution de Février et rudement ébranlé ; votre système nerveux en a été profondément atteint ; pour le rafraîchir et le tonifier, vous auriez grandement besoin de faire un voyage de circumnavigation à travers les océans.

Vous ne connaissez pas le peuple, vous ne comprenez pas le mot Démocratie. Si vous connaissiez le peuple, vous sauriez qu'il ne rêve pas la guerre civile et ses infâmes misères, mais le bien-être par un travail régulier ; vous sauriez que, pour lui, démocratie ne signifie pas la domination oppressive de la classe qui n'a que ses bras pour vivre sur celle qui jouit du capital. La démocratie est pour le peuple la forme sociale qui donnera satisfaction aux intérêts de tous par la toute-puissance réformatrice du travail largement productif.

Au lieu de fourbir vos armes et de vous préparer à la croisade d'extermination que vous prêchez, au lieu de vouloir tenter Dieu en vous reposant exclusivement sur la force brutale, allez au-devant des besoins du peuple, donnez-lui au moins l'espoir de jours meilleurs ; il est patient lorsqu'on n'abuse pas de sa confiance ; [illegible] ; on le peut d'un jour à l'autre, les cataractes de la misère, — l'agiotage et l'usure ; — ouvrez au travail les ressources infinies des forces de la nature et du génie humain matérialisé dans les machines de toute espèce, et dites au peuple : Rangeons-nous autour du drapeau du travail, il s'y rangera !

Oui, il y a péril, mais il n'est pas dans la tête du peuple ; il est tout entier dans le cerveau des provocateurs et des ferrailleurs

---

Seigneur et les trésors de la nature, et les bourgeois de ce temps-là ne seront plus réduits à faire peindre sur les murs de leurs cours humides des bosquets fantastiques et des allées imaginaires pour se promener, du moins en pensée, sous des voûtes de feuilles idéales.

Tristes habitants de ces monceaux de pierres, hommes rabougris, femmes étiolées, levez la tête et aspirez les brises de l'avenir ! Le jour de votre résurrection approche.

Pâles travailleurs des ateliers et des mansardes, artistes qui laissez un souffle de votre vie sur chaque œuvre enfantée dans vos villes meurtrières, marchands qui croupissez derrière vos comptoirs, en rêvant pour vos vieux jours une maisonnette champêtre d'où l'hydropisie vous arrachera peut-être avant que vous ayez vu vos rosiers fleurir pour la première fois, vous tous martyrs et victimes de cette civilisation dévorante qui, semblable à Saturne, se repaît de ses propres enfants, soyez consolés et saluez l'aurore de la sainte loi de l'association universelle qui va rendre aux fils d'Adam la jouissance des monts et des plaines.

La terre s'est parée de ses plus riches couleurs, parfumée de ses plus suaves essences. Le long de ces sentiers plantés d'arbres et bordés de fleurs qu'arrose la main des enfants et des jeunes vierges, dans ces champs où ondulent les épis comme une mer aux flots dorés, sur ces pentes où les ceps alignés cachent sous leurs larges feuilles les grappes mûrissantes, dans ces belles forêts touffues où les chênes et les trembles, les frênes et les bouleaux livrent aux baisers du vent leurs chevelures épaisses et lustrées, je vois des groupes joyeux unissant leurs mains pour le travail, et leurs voix pour chanter à Dieu des hymnes de reconnaissance.

Çà et là, dans les kiosques élégants dont la campagne est parsemée, de jeunes filles appellent les travailleurs pour leur distribuer la collation qu'elles apportent.

Là-bas, d'où s'élève cette fumée bleue qui va se perdre dans le ciel, c'est le village sociétaire, entouré de ses grands jardins, adossé contre une montagne qui l'abrite, ou caché comme un nid au milieu des bouquets d'arbres. Là les granges qui se remplissent ; ici le cellier qui attend la vendange ; plus loin, les étables où les bergers ramènent chaque soir le troupeau commun.

Plus loin encore se dressent les ateliers de l'industrie, les forges bruyantes, les grandes fabriques où mugissent ces monstres de fer qui travaillent pour l'homme.

Là, au lieu de nos ouvriers amaigris, courbés sans relâche sur une tâche monotone et ingrate, je vois de gais travailleurs, librement attelés au métier qu'ils ont choisi, sous les chefs élus par eux-mêmes.

Ceux-là viennent de quitter les champs où leur tâche est accomplie ; ceux-ci vont à leur tour déserter l'atelier, pour distraire leur esprit et délasser leurs membres dans d'autres fonctions.

Partout l'activité et la joie, partout le travail, partout la santé, partout l'abondance, partout le bonheur !

Que sont devenues nos villes boueuses, nos rues étroites et nos maisons glacées ?

Vos villes, braves bourgeois, les reconnaissez-vous dans ces longues files de palais entourés de jardins somptueux qu'inonde la lumière du ciel et que rafraîchissent partout des eaux jaillissantes ?

Là sont accumulés les trésors des arts et des sciences légués par les siècles aux générations futures. Là sont exposés les chefs d'œuvre de l'industrie de tous les peuples. Là se tiennent les hautes écoles et les grands maîtres, qui convient à leurs leçons les âmes d'élite qu'entraîne hors du cercle restreint où elles brillaient déjà le feu sacré du génie.

Vos villes, la moindre capitale de province les surpassera en magnificence et en grandeur, comme vos palais d'aujourd'hui surpassent vos chaumières.

Quant à ce qui concerne la capitale du globe, vous vous ririez de moi si je vous disais ce qu'elle sera un jour. Aussi je ne vous le dirai pas.

Du train dont vont les choses de ce monde, nous pourrions bien attendre quelque temps encore la réalisation de ces merveilles. Mais c'est toujours une consolation que de les entrevoir dans l'avenir.

Après tout, ce rayon de soleil n'a pas eu tout-à-fait tort de venir me visiter. Car enfin s'il ne m'avait pas d'abord fait songer à la campagne, je n'aurais pas été amené à m'irriter contre les moëllons, et c'est cette sainte colère qui a entraîné mon esprit dans les régions, hélas ! trop fantasmagoriques encore du monde nouveau.

Que ne peut-on rêver toujours, comme dit une vieille romance.

Mais rêvez donc, quand vous avez à votre porte une sonnette maudite, dont le carillon imprévu vous fait bondir sur votre fauteuil.

Ah ! très bien. C'est le tambour de ma compagnie, 2e bataillon, 5e légion.

— Tambour, que me veux-tu ?

— Monsieur, c'est un billet de garde.

— Je suis malade.

— Monsieur arrangera cela avec le sergent-major.

Et le drôle redescend les escaliers en me saluant d'un air goguenard.

O garde nationale ! ô phalanstère ! qui nous délivrera des fusils et des briquets, des shakos et des gibernes, des sergents-majors et des tambours !

Le soleil s'est caché derrière un rideau de nuées grises ; mon rêve a disparu ; ce tambour m'a mis en fureur. J'ai bien envie de vous parler politique.

D'ailleurs, maintenant que le pouvoir exécutif est revenu, c'est le moment ou jamais de faire entendre au gouvernement les conseils que brûle de lui dicter mon expérience.

Il est vrai que je m'étais engagé à ne pas vous dire un mot de ces choses-là ; mais le peuple français n'est pas habitué à ce qu'on lui tienne parole.

Cette fois pourtant, on ne lui a rien promis, pas plus l'amnistie qu'il demandait à grands cris, que le rappel de cette loi électorale qui l'a dépouillé de son droit.

Donc, s'il n'obtient rien, il ne pourra pas dire qu'on l'a trompé. Ce sera toujours une consolation.

Moi, j'espère qu'il obtiendra quelque chose. La clémence doit être douce au cœur des anciens captifs, surtout quand c'est la politique qui la conseille.

Quant à la loi électorale, comme il est à peu près certain que l'assemblée la rapportera d'elle-même, si le gouvernement n'en prend pas l'initiative, je crois qu'il serait sage de se préparer à en demander le rappel.

Ces deux conditions remplies, la France et M. le président lui-même auront le droit de dire : A quelque chose voyage est bon.

Eugène Nus.

qui jouent à la guerre civile ; dans le cerveau des hommes que la révolution de Février a frappés en les réveillant en sursaut de leur longue léthargie.

P.

Naples.

Le gouvernement des Deux-Siciles vient de publier une nouvelle loi sur la presse qui rendra jaloux nos législateurs *républicains*.

D'après cette loi, l'impression et la publication des œuvres, écrits, opuscules, journaux, feuilles volantes, éphémérides et *autres* ; comme aussi la gravure et la publication de planches, lithographies, sculpture et objets plastiques, sont défendues sans une autorisation préalable.

Aucune publication ne sera autorisée si elle attaque, directement ou indirectement, la religion, la morale publique, la famille royale, les souverains étrangers, le gouvernement napolitain ou un particulier quelconque.

Le conseil d'instruction publique est chargé d'accorder des autorisations.

Les archevêques et évêques n'auront pas besoin d'autorisation préalable pour publier leurs lettres pastorales.

Schleswig-Holstein.

L'Autriche a adhéré au protocole signé à Londres, le 2 août, par les représentants du Danemark, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Russie, de la Suède et de la Norwége. La Prusse reste donc aujourd'hui seule en dehors.

Le ministre de Danemark, en acceptant avec satisfaction l'adhésion de l'Autriche, a cru devoir rappeler qu'il est bien entendu que les droits fédéraux de l'Allemagne, invoqués par cette adhésion, ne peuvent concerner que le duché de Holstein et le duché de Lauenbourg.

L'armée holsteinoise occupe toujours les mêmes positions, appuyée sur la forteresse de Rendsbourg, qui a été mise dans un état formidable de défense.

La flotte russe stationne à l'embouchure du port de Kiel. L'amiral a notifié à la lieutenance générale des duchés, qu'il traiterait comme pirates tous les navires de guerre portant le pavillon des duchés ou celui de l'unité allemande. Le grand-duc Constantin de Russie, arrivé le 14 à Copenhague, se disposait à se rendre dans les eaux de Kiel pour prendre le commandement en chef de la flotte.

Correspondance de Bruxelles.

Les inondations épouvantables qui viennent de désoler la Belgique auront probablement pour effet d'attirer l'attention sérieuse de nos législateurs sur la question de *l'organisation unitaire des assurances par l'Etat*, comprenant tous les genres de risques. Vous savez que cette idée est, chez nous, généralement acceptée, et qu'un projet de loi dans ce sens avait été rédigé par l'ancien ministre des finances, M. Malou. Le nouveau ministre, M. Frère-Orban, est opposé à cette mesure, sous prétexte que l'Etat ferait des pertes là où les compagnies réalisent des bénéfices. Vous avez rendu compte, dans le temps, d'une brochure qui faisait justice de l'argumentation du ministre. *La Tribune de Liége* se préoccupe en ce moment de cette grave question, qui, sans nul doute, sera sérieusement discutée à la session prochaine.

Le changement de ministère, qui a eu lieu à la suite de l'affaire de M. Chazal avec la garde nationale, n'est point un changement de cabinet, c'est une simple mutation de personnel. MM. Brialmont, Tesch, Van Hoorebeke joueront le même air, pour nous servir d'un mot consacré, que MM. Chazal, de Haussy et Rolin, qu'ils remplacent à la guerre, à la justice et aux travaux publics.

M. de Haussy va prendre la direction de la Banque Nationale, qui sera instituée en vertu d'une loi récente, sur le modèle de la Banque de France. Nos législateurs n'ont rien trouvé de mieux à faire dans cette circonstance, et vous pourrez crier encore une fois à la contrefaçon.

Un projet de crédit foncier a été publié par le ministre des finances. Je ne l'examinerai pas aujourd'hui, parce que, d'abord, il ne sera pas même discuté dans la prochaine session, l'adoption du projet de loi sur la réforme hypothécaire devant nécessairement précéder l'organisation du crédit foncier. Il me suffira de vous en faire connaître les principales dispositions. La caisse du crédit foncier est administrée par un conseil de cinq membres nommés par le roi et surveillés par six commissaires, dont deux nommés par le roi, deux par le sénat, deux par la chambre des représentants. Elle délivre des lettres de gage sur les biens libres d'une valeur d'au moins 1,000 fr., jusqu'à concurrence de moitié de la valeur des propriétés foncières, du quart des propriétés bâties. Ces dernières doivent être assurées par une compagnie au choix de l'administration de la caisse. — Le minimum des lettres de gage est de 100 fr. Elles portent intérêt à 4 pour 0|0. L'emprunteur doit payer pendant quarante-deux ans, fr. 5 1|4 pour 0|0, moyennant quoi, il est libéré. De ces 5 1|4, il y a 4 pour l'intérêt, 1 pour l'amortissement, 1|8 pour frais d'administration, 1|8 pour le trésor à titre de droit d'enregistrement et d'inscription. — La caisse est autorisée à faire ses recouvrements par les agents du département des finances, et à confier le service de caissier à la Banque Nationale pour le maniement et l'emploi des fonds recouvrés sur ses débiteurs. — Deux fois par an la caisse rembourse les lettres de gage désignées par le sort, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cet effet.

Telles sont les principales dispositions de ce projet. Si quelques-unes d'entre elles peuvent donner lieu à la critique, il n'en est pas moins dû des félicitations à M. Frère-Orban, pour son initiative.

—Un nouveau journal démocratique hebdomadaire, le *Centre*, vient de paraître dans un village du Hainaut, à Houdeng-Goegnies. Les charbonnages du Hainaut sont divisés en trois bassins : celui de Charleroy, celui du Borinage et celui du Centre. Ceci explique le titre du nouveau journal.

—Plusieurs ouvriers marbriers viennent d'être condamnés par le tribunal correctionnel de Bruxelles, pour délit de coalition. Celui dont la peine est la plus élevée a été condamné à un mois d'emprisonnement. Le ministère public n'est pas satisfait ; il vient d'appeler *a minima* du jugement du tribunal correctionnel.

Ceux de vos amis qui connaissent la constitution belge seront étonnés en apprenant cette nouvelle. L'article 20 de notre Constitution dit en toutes lettres : *les Belges ont le droit de s'associer*, ce qui entraîne évidemment l'abrogation des articles du Code pénal de 1810 sur les coalitions. Ici aussi, comme vous le voyez, on *interprète* la Constitution.

A. D.

Démocratie et Industrie.

Deux grands mouvements sociaux dominent notre époque : le mouvement démocratique et le mouvement industriel.

L'un a pour pôle l'égalité ;

L'autre, la richesse.

Le point d'appui de la démocratie est dans le peuple.

La bourgeoisie, satisfaite de la part d'égalité qu'elle a su conquérir en se faisant elle-même révolutionnaire, ne gravite plus que vers la richesse.

Egalement légitimes et saintes, également nécessaires à l'évolution des destins, la démocratie et l'industrie courent cependant en sens inverse, s'entrechoquent violemment ou se neutralisent.

La démocratie agite les consciences au nom du droit ; comprimée dans son essor, elle prépare incessamment les orages politiques ; l'industrie ne peut vivre hors du calme ; à tout prix elle veut la sécurité des transactions, la confiance, la paix.

De là l'antagonisme des représentants de la démocratie et des représentants de l'industrie ; de là, la seule opposition sérieuse, rationnelle qui se dresse sur la route de la démocratie.

En réalité, ce n'est pas au profit des vieux dogmes que les ennemis de la République la combattent. Qui croit aujourd'hui au droit divin, aux prérogatives du sang, à la résignation fataliste ? — Personne. Qui voudrait vivre sous le régime d'il y a seulement un siècle ? — Personne.

Il faut donc le reconnaître, les bases et le but de la vie humaine sont irrévocablement changés.

Au milieu de la crise sociale que nous traversons il n'y a plus de croyances, il n'y a plus de philosophie, il n'y a plus de foi politique : il n'y a que des intérêts. Sur ce terrain, démocratie aussi à sa manière, le noble donne la main sans vergogne au roturier ; le prêtre accommode parfaitement les choses du ciel avec celles de la terre. La réussite est la seule divinité que tous adorent ; et si l'on y parle encore restauration des principes et moralisation des masses, ce n'est que pour dresser des barrières plus solides aux confins de la richesse contre l'envahissement des affamés.

« Oh ! si nous avions seulement dix à quinze ans de sécu- » rité, » s'écrie piteusement le plus radical des conservateurs. C'est la réduction du mot de Louis XV : « Pourvu que » les choses durent autant que moi ! » On ne saurait exprimer d'une façon plus naïve la situation morale de la bourgeoisie régnante. A quoi se borne toute son ambition ? à gagner du temps ; à trouver des moyens immédiats de gouvernement assez forts pour qu'elle puisse tourner vers l'industrie, vers la conquête des jouissances toutes ses facultés et toutes ses forces.

Suivez donc d'un œil attentif les menées du grand parti de l'ordre, vous ne verrez jamais dans ses actes ou dans ses paroles qu'un argument sérieux contre la démocratie, l'argument industriel : « Anarchistes, s'écrie-t-il, vous troublez le commerce, l'industrie, le crédit ; vous arrêtez les travaux ; vous réduisez le peuple à la famine sous prétexte d'humanité et de fraternité ! »

En réalité, tant que la question se renferme dans le domaine des faits existants, cet argument est irréfutable ; il suffirait, — quand bien même les audaces du socialisme n'auraient pas centuplé la puissance des instincts de conservation, — il suffirait, pour infirmer tous les efforts du principe démocratique et pour le brouiller fréquemment avec les masses elles-mêmes.

Si nous étudions maintenant ce grand antagonisme du point de vue de l'affranchissement social du peuple, il ne nous paraît pas moins évident que la démocratie trouve, à la réalisation de ses principes, un obstacle immense, invincible, dans la constitution et dans le mouvement actuels de l'industrie.

Plus l'industrie se développe, plus le paupérisme grandit ; plus les masses s'affaissent sous le poids d'une douloureuse exploitation, dont la responsabilité retombe tout entière sur l'organisation des choses et non sur les hommes.

L'industrie, la grande industrie, armée de tous les secrets de la mécanique, de toutes les forces de la nature, loin d'affranchir le prolétaire, le réduit à un rôle de plus en plus machinal et passif ; elle rend son existence de plus en plus précaire, abjecte et misérable. L'industriel, soumis à la loi suprême et dominatrice de la concurrence, doit dompter lui-même, pour obéir à cette loi, tous les éléments de son action. Si le travailleur résiste, s'il fait les conditions de son concours, l'industriel est brisé par ses rivaux. Le cercle fatal où il se meut est donc celui-ci : dominer ou périr !...

Aussi conçoit-on le cri de profonde détresse qui s'échappe de la poitrine du prolétaire, et l'énergique protestation de tous ceux qui soutiennent sa cause en présence de cette horrible fatalité.

L'industrie demande l'audace dans les entreprises et de vastes aggrégations de capitaux. Produire en grand, c'est la loi de la richesse. Les résultats sociaux de cette tendance sont l'extrême inégalité des conditions et l'extrême sujétion du pauvre. De là l'opposition acharnée de la démocratie contre l'organisation de la féodalité industrielle.

De là les explosions périodiques de la colère des masses qui ruinent incessamment les espérances de l'industrie.

De là aussi les affaissements périodiques du peuple, découragé par ses déceptions et par sa misère, et abandonnant pièce à pièce tout ce qu'il a conquis par une insurrection victorieuse.

Et gardons-nous, comme d'une illusion funeste, de croire que l'une des deux grandes forces qui se partagent le siècle puisse arriver à détruire, à annihiler sa rivale ; que l'industrie étouffe jamais l'esprit démocratique et l'entraîne, vaincu, à son char rapide ; — ou que la démocratie parvienne à briser non-seulement l'industrie, mais encore ses conditions nécessaires d'existence et de développement. Ce serait d'abord, d'un côté comme de l'autre, un crime et un malheur immense. A un titre égal, l'industrie et la démocratie sont les filles légitimes du progrès. — L'industrie résume et applique toutes les sciences ; elle nous guide à la conquête du globe ; elle peut multiplier la richesse en proportion des besoins infinis de l'humanité : sans elle, le formidable problème de la population n'aurait pas d'issue. — La démocratie résume et applique les religions, les philosophies, l'histoire tout entière : sans elle, le progrès humain n'aurait plus de but ni de moralité.

Ni la démocratie ni l'industrie ne sauraient donc se détruire sans que la société ne meure avec elles.

Elles ne sauraient même changer les conditions fondamentales de leur vie.

La démocratie, dans son acception la plus pratique et la plus large à la fois, veut l'émancipation morale, intellectuelle et matérielle du prolétaire. Cette définition suffit pour démontrer que ses tendances et ses besoins sont immodifiables, et qu'elle ne saurait faire de concessions.

Une conclusion aussi rigoureuse, quoique moins apparente, ressort des besoins de l'industrie.

Les conditions vitales de l'industrie moderne, scientifique, ce sont, nous le répétons, le génie de l'entreprise, l'accumulation des capitaux, l'organisation unitaire et hiérarchique de la production. Nous disons hardiment que ces conditions sont absolues, et que l'esprit démocratique ne porte pas en lui-seul de quoi y suppléer.

Non, le parti démocratique actuel ne possède pas à lui seul les éléments nécessaires à la vie de l'industrie. Cela est manifeste. Le peuple est pauvre : l'industrie sans capitaux végète ; et quand même le peuple dépouillerait tous les riches, il serait encore pauvre. La richesse réside moins aujourd'hui dans le capital créé, que dans l'emploi et la circulation de ce capital. Or, le peuple est-il prêt à l'organisation et à la direction industrielle ? Non, évidemment non ! On n'improvise pas plus l'éducation industrielle que l'éducation littéraire : l'ouvrier sait travailler, mais il n'est ni ingénieur, ni architecte, ni spéculateur, ni administrateur, ni comptable ; en un mot, il ne possède pas les connaissances théoriques ni les qualités ; prévoyance, malléabilité, calcul, entre—gens, qui sont le lot de la bourgeoisie industrielle.

Il les acquerrera, dites-vous ? soit ; mais à quelles conditions et dans combien de temps ? Il faut des générations nouvelles.

D'ici là, l'œuvre de chaque jour absorbe le prolétaire ; la vie et les besoins quotidiens le dominent, et s'il arrachait tout-à-coup des mains de la bourgeoisie le sceptre de l'industrie, il serait incapable de le porter. Il n'en résulterait, — comme dans la plupart des associations ouvrières, malgré les prodiges de dévouement qui s'y accomplissent, — qu'une inversion de fonctions où chacun ferait précisément ce qu'il sait le moins faire.

En résumé, il faudra donc que l'une des deux forces sorte victorieuse du combat, si leur antagonisme est irrémédiable, inhérent à la nature des choses.

Heureusement, il n'en est rien : cet antagonisme, quelque puissant, quelque palpitant qu'il apparaisse, n'est pas réel au fond.

Cette antinomie, la dernière de celles que l'humanité avait à épuiser avant d'entrer dans la grande voie des synthèses, porte avec elle sa solution immédiate, positive, débordant le problème lui-même et ses éléments de toute la puissance d'une vérité complète, absolue.

Trouver cette synthèse, c'est résoudre le problème de la civilisation, c'est créer la science sociale.

Pour rendre cette solution plus saisissante à l'esprit et plus attrayante au sentiment universel, pour qu'elle frappe à la fois l'âme des représentants des deux principes, et qu'ils puissent l'accepter avec une joie égale et une conviction aussi réfléchie, il faut qu'elle jaillisse des entrailles même de la lutte et de l'essence des deux principes qu'il s'agit de concilier ; il faut la dégager à la fois de l'histoire, de la philosophie et de la science ; il faut la dévoiler à la conscience humaine avec toute la splendeur des grands dogmes, avec toute la poésie des sublimes épopées, avec toute la précision des lois de l'ordre universelle.

H. Dameth.

Le *Moniteur* mentionne quatre conseils généraux qui ont déjà émis le vœu que la Constitution fut révisée ; ce sont ceux de l'Aube, de la Haute-Vienne, de la Creuse et des Pyrénées-Orientales. Ce dernier demande en outre que la présidence de Louis-Napoléon soit fixée à dix ans.

La première séance du conseil général de la Gironde a été signalée par une scène assez vive qui s'est terminée par l'expulsion du public de la salle des délibération.

M. le préfet, dans son rapport, avait attribué les progrès de la *cause de l'ordre* dans le département au déploiement des mesures de rigueurs prises contre les fonctionnaires atteints par le *souffle empesté du socialisme* ; Il s'était félicité d'avoir usé de toutes les ressources que lui offraient les lois votées par l'Assemblée législative, et il avait exprimé l'espoir de voir bientôt le système de la compression complété par les lois sur

la garde nationale, sur les maires et sur les conseils généraux.

M. Eugène Tandonnet, prenant en main la cause de la liberté, s'est exprimé ainsi :

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole dans cette première séance, mais il m'est impossible de laisser passer sans réponse les assertions qui viennent d'être produites devant le conseil.

M. le préfet nous a signalé, comme des titres à notre approbation, ses nombreuses destitutions de maires, d'instituteurs, de fonctionnaires de divers ordres, ses dissolutions de gardes nationales, de cercles politiques ou de conseils municipaux....

J'ai suivi, messieurs, avec attention ces actes que M. le préfet nous présente comme des actes répressifs de la *démagogie et du socialisme* ; ma position personnelle m'a mis à même de recueillir à ce sujet les informations les plus précises : Eh bien ! messieurs, je mets de côté toute préoccupation politique, toute irritation de parti, et, la main sur la conscience, je viens vous déclarer que pour toutes ces destitutions, je n'ai jamais trouvé d'autre grief avoué ou appréciable que les opinions ou les tendances républicaines des fonctionnaires qui étaient frappés.

La plupart ignoraient complètement ce que veut dire le mot socialisme, et aucun acte, aucune parole de nature à justifier une accusation de démagogie, ne pouvaient leur être imputés. On les a frappés, les uns parce qu'ils avouaient hautement leurs opinions républicaines, les autres parce qu'ils ne les cachaient pas avec assez de soin. Des gardes nationales ont été dissoutes comme suspectes d'attachement aux institutions qui nous régissent, et pour ce seul fait d'avoir fait entendre le cri de : Vive la République !

M. le préfet vous a dit qu'en usant ainsi de ce qu'il a appelé *toutes les ressources de la loi*, il avait rétabli l'ordre et le calme dans la Gironde. Messieurs, je m'inscris en faux contre cette assertion ; l'ordre n'a jamais été sérieusement troublé dans la Gironde, et loin d'avoir rétabli le calme et la confiance par ces actes nombreux d'arbitraire, M. le préfet a répandu sur plusieurs points de notre département un sentiment d'irritation et d'indignation profonde qui, en se généralisant, nous préparerait à tous de mauvais jours.

Dans le discours que nous venons d'entendre, ces mots de *démagogie* et de *socialisme* ne veulent dire autre chose que *la République*. C'est la République qu'on poursuit. Si les instructions de M. le préfet lui ordonnent d'attaquer les institutions républicaines et ceux qui veulent les conserver, qu'il le fasse donc avec franchise et sans rechercher des prétextes aussi peu sérieux, car ce n'est pas avec quelques mots dont rien ne justifie l'emploi, que M. le préfet pourra légitimer des actes que je ne veux pas qualifier ici, mais qui, dans ma conviction profonde, ne peuvent pas être justifiés.

Après ces paroles, prononcées avec conviction et énergie, de vifs applaudissements, suivis du cri de *vive la République*! éclatent avec ensemble dans l'enceinte réservée au public.

A la suite de cette manifestation, et après une discussion très animée, le conseil a prononcé l'exclusion du public. M. Denjoy voulait que cette exclusion fût prononcée pour toute la durée de la session, mais on s'est borné à prier le président de prendre des mesures de police pour que les interruptions ne pussent plus se produire.

Les deux Guitares.

Tous les gouvernements, tous les ministères se transmettent fidèlement deux airs fondamentaux que chacun d'eux orne de variations plus ou moins heureuses, mais qui se reproduisent alternativement suivant l'impression qu'il s'agit de produire.

L'un de ces airs est un *allegretto* semé de floritures ; c'est le thème fleuri de la prospérité toujours croissante, du développement de l'industrie, de l'essor du commerce, du rétablissement de la confiance, du retour du crédit, du magnifique rendement des impôts, etc., etc. Ce morceau est principalement destiné à obtenir de l'argent des contribuables ; il accompagne invariablement la présentation des budgets et des lois de crédits supplémentaires, complémentaires ou extraordinaires. Le dernier exposé de motifs présenté par M. Fould à l'appui du budget de 1850, offre un des plus jolis modèles de ce genre.

Le second est un morceau de haute composition où sont mis en jeu tous les ressorts de l'élégie et de la terreur ; passant du sombre *adagio* à *l'allegro furioso*, faisant succéder la plainte à la menace, excitant tour à tour l'épouvante ou la colère, et recourant au besoin aux plus violents effets du tam-tam et du trombonne. Celui-là est destiné à déterminer l'adoption des lois compressives, suppressives et offensives dirigées contre l'anarchie, la démagogie, le socialisme, le communisme, l'hydre révolutionnaire, les souvenirs de 93, etc., etc. M. Baroche a improvisé plus d'une belle fantaisie sur ce thème dans le cours de la dernière session.

Ces deux vieilles guitares sont incessamment rajeunies par les variations et les effets nouveaux d'instrumentation qu'y introduisent tour à tour les ministres qui se succèdent et les journalistes qui les appuient. Depuis que le gouvernement parlementaire existe en France, elles n'ont jamais manqué leur effet sur les assemblées législatives. Cependant, l'abus qu'on en a fait dans la dernière session les a un peu déconsidérées.

Le *Moniteur du Soir*, dans un article récemment adressé aux conseils généraux, vient d'exécuter une des plus brillantes fantaisies que puisse inspirer le second thème. Il s'agit de décider les conseils généraux à obtenir, de haute lutte, la révision de la Constitution, dans le but d'assurer la *stabilité* par une prorogation des pouvoirs présidentiels. Le *Moniteur du Soir* s'indigne contre les tendances hostiles à l'Elysée que manifestent les légitimistes de Wiesbaden, et il termine son improvisation par cette *stretta* foudroyante :

« Démagogues blancs qui ne reculez, comme les démagogues rouges, devant aucun moyen pour arriver à votre but ; vous qui ne craignez pas d'appeler l'épreuve de la république communiste, assurez, par vos misérables intrigues, la victoire des socialistes. Lâchez dans la rue les nouveaux brigands, livrez-leur Paris, livrez-leur la France, et vous pleurerez des larmes de sang, et vous jetterez des cris de rage, quand ils s'élanceront vers vos hôtels et vos châteaux en s'écriant : *A nous les femmes en robes de soie !*

» Conseils généraux, déjouez ces manœuvres dangereuses, ces coupables menées. Préservez le pays de la division des gens de bien, des déchirements de la guerre civile, des atteintes de l'esprit de la faction. Préservez-le de l'épouvantable avenir que lui feraient les passions de quelques insensés, si la voix, la grande voix de la nation ne faisait entendre, par votre bouche, sa volonté suprême.

» Pesez d'avance sur les coteries parlementaires, disposées à jouer notre repos et notre sécurité, notre fortune et notre vie à tous, au hasard des événements ; pesez sur elles de tout le poids de votre autorité et de votre influence. Réclamez tous, réclamez la révision de la Constitution, en signalant ses vices fondamentaux ; réclamez cette révision avec force, avec courage, avec unanimité, et vos vœux alors seront les ordres de la nation. Il faudra bien que les partis les subissent et s'y soumettent ; il faudra bien qu'ils arrivent à l'*appel au peuple*. »

Il y a peut-être quelque hardiesse à présenter les vœux des conseils généraux comme les ordres de la nation, et à conclure à l'appel au peuple, après avoir fait un tel tableau des excès qui sont à craindre si on le déchaîne ; mais il fallait amener ce trait sublime : *A nous les femmes en robes de soie* ! et puis on doit bien passer quelques fautes de logique à des gens si épouvantés.

A. B.

Convocation d'assemblées générales.

Les sociétés Brunier et Comp. et Bourdon et comp. sont convoquées pour le dimanche 15 septembre 1850, à midi, dans les bureaux, rue de Beaune, n° 2, à l'effet de prendre une résolution définitive sur une proposition prise en considération dans l'assemblée générale du 25 août, tendant à convertir en action sur les deux sociétés les rentes et dons.— Dans la même séance on entendra les divers rapports sur la situation financière, et l'on remplacera les membres sortants des conseils de surveillance.

NOUVELLES DIVERSES.

Le président de la République est rentré à Paris mercredi dernier, à 8 heures du soir. Parti de Strasbourg le 23, il a passé à Sarrebourg la nuit du 23 au 24, à Nancy celle du 24 au 25 et il est arrivé à Metz le 25, à deux heures. Il y a passé toute la journée du 26. Le 27, il s'est dirigé vers Châlons-sur-Marne, en traversant Verdun et Sainte-Menehould. De Châlons, le 28, il est allé à Reims, et il est revenu sur Paris par Epernay et le chemin de fer de Strasbourg.

Les manifestations en faveur de la République paraissent avoir été de plus en plus vives pendant ces cinq derniers jours.

A Strasbourg, le mécontentement causé par l'attitude de la garde nationale s'est traduit par des manques d'égard qui ont motivé la démission de plusieurs officiers. A Nancy, le correspondant de la *Patrie* signale la présence d'une *bande*, d'une *meute communiste* qui n'a cessé de pousser des *vociférations* républicaines, ce qui n'empêche pas l'historiographe du *Moniteur* de n'avoir entendu là, comme partout, que les cris de vive Napoléon ! vive le président !

A Metz, l'attitude générale de la population, et surtout de la garde nationale, a été plus significative encore.

Le *Moniteur* raconte que lors du défilé des officiers de toutes armes dans les salons de la Préfecture, les cris de *Vive la République*! partirent d'un groupe des officiers de la garde nationale. Louis-Napoléon s'adressant à ce groupe, poursuit le *Moniteur*, a dit aussitôt : « Veuillez, messieurs, vous arrêter un mo- » ment ; si c'est une exhortation que vous entendez m'adresser, » je n'en ai pas besoin ; si c'est une leçon, je n'en reçois de per- » sonne. » — Il demeure donc avéré par cette scène que le cri de *Vive la République* ! sonne désagréablement aux oreilles du premier magistrat de la République. On se rejette, il est vrai, sur le ton et sur l'intention. Mais à qui la faute si les cris de *Vive la République* ! *Vive la Constitution* ! ont pu si légitimement être pris pour mot d'ordre par l'opposition ? Et comment se fait-il que ces cris soient qualifiés de manifestations anarchiques par les organes du gouvernement ?

La rentrée à Paris s'est opérée dans une voiture fermée, environnée d'une puissante escorte de dragons et de lanciers. Une foule nombreuse stationnait sur toute la ligne qui s'étend de l'embarcadère de Strasbourg à l'Elysée. Aux deux points extrêmes les cris de *Vive Napoléon* ! entremêlés de quelques cris de *Vive Napoléon II* ! *Vive l'empereur* ! ont dominé. Il paraît même que les personnes qui criaient vive la République ! ont été maltraitées. Sur toute la longueur des boulevards le cortége a été salué par d'immenses acclamations en faveur de la République.

— Un arrêté du ministre de la guerre modifie radicalement le service des courriers entre la France et Alger. Trois courriers seulement par mois partiront de Marseille : deux partiront de Toulon ; en tout cinq. Le nombre des départs était jusqu'ici de neuf.

— Le gouvernement turc vient d'ordonner la création d'un corps de médecins salariés, chargés de donner leurs soins aux pauvres et aux riches, avec défense de rien recevoir des premiers, et ordre de s'occuper de tout ce qui touche à l'hygiène publique du pays.

Il ne manque à cette mesure, pour compléter sa valeur, que de proportionner le salaire de ces médecins aux améliorations qu'ils auront introduites dans l'hygiène de leurs arrondissements médicaux, et de les rétribuer en raison inverse du nombre des malades.

— On a effectué la pose du fil métallique qui doit établir une communication électrique entre Douvres et le cap Grinez.

Le *Goliath*, parti de Douvres le 28 août à dix heures du matin, est arrivé le même jour à huit heures et demie du soir au cap Grinez, apportant le fil dont l'extrémité était fixée à son point de départ. Ce fil est immergé à une assez grande profondeur pour n'avoir rien à craindre des courants et des engins de pêche. La communication peut donc être considérée comme établie.

C'est une société en commandite anglo-française qui s'est chargée de cette entreprise, moyennant une concession de dix années, pendant lesquelles elle aura l'exploitation exclusive de la ligne télégraphique.

— Les journaux allemands parlent d'un incendie considérable qui aurait éclaté le 17 août à Varsovie. Les rues Kozla, des Franciscains et Bonifratres auraient, disent-ils, été détruites en partie avant qu'on eût pu arrêter les progrès du feu.

— La presse démocratique continue à être décimée par les nouvelles lois fiscales et par les poursuites des parquets.

Le *Socialiste de la Côte d'Or* et le *Démocrate Franc-Comtois* ont dû suspendre leur publication cette semaine.

Ils annoncent à leurs abonnés qu'ils prennent les mesures nécessaires pour reparaître bientôt.

— Le *Travailleur de l'Indre*, frappé d'une nouvelle condamnation, cesse aussi de paraître.

— L'ouverture de la section de Châlons-sur-Marne à Vitry-le-Français, sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg, est annoncée pour le 5 septembre. Le parcours est de 32 kilomètres. On travaille avec activité sur la section de Vitry à Bar-le-Duc, qu'on espère livrer à la circulation au commencement du printemps de 1851.

— Une proposition tendant à l'abrogation formelle des lois de 1832 et 1848, qui bannissent de France les Bourbons de la branche aînée et de la branche cadette, a été délibérée cette semaine, dit la *Presse*, dans une réunion de représentants, qui ont résolu d'en saisir l'Assemblée à sa rentrée. D'après l'article 2 de cette proposition, les princes, à leur entrée sur le territoire, devront prêter serment d'obéissance aux lois, à peine de déchéance du bénéfice de la disposition.

— Du 1er au 15 août le timbre a frappé, à Paris, en exécution de la nouvelle loi sur les journaux, 6,300,000 feuilles, qui, à raison de 5 centimes en moyenne, ont produit, pour Paris seulement et pour une quinzaine, la somme de 315,000 fr.

— A la suite du duel malheureux dans lequel M. A. Dupont a été tué, M. Chavoix, représentant du peuple, a été mis en état d'arrestation. On a invoqué contre lui le flagrant délit, qui suspend les effets de l'inviolabilité dont jouissent les représentans. On ne peut s'empêcher de remarquer à ce propos que la justice s'est abstenue dans les nombreux duels qui ont signalé la dernière session, et dans lesquels figuraient des membres de la majorité.

LA LIBERTÉ D'ALLER ET DE VENIR. — On lit dans le *Démocrate du Var* :

« Deux jeunes élèves du lycée de Marseille, âgés, l'un de dix-sept ans et l'autre de douze, arrivèrent, il y a quelques jours, par la diligence de cinq heures du matin, à Toulon, où ils devaient prendre la voiture pour se rendre à Cannes auprès de leurs parents. Les gendarmes, qui, jour et nuit, sont aux aguets de toutes les voitures qui passent et de tous les voyageurs qu'elles transportent, s'approchent de la diligence et demandent à ces deux jeunes gens leurs passeports.

» Emus autant qu'étonnés d'une telle exigence à laquelle ils n'étaient pas habitués, les deux lycéens répondirent qu'il n'était guère d'usage que les élèves, vêtus de l'uniforme du lycée, se rendant en vacance chez eux, fussent tenus de se munir de passeports ; ils ajoutèrent qu'ils devaient partir dans quelques heures pour Cannes, où résident leurs parents. Le gendarme ne crut pas devoir se contenter de cette explication *si naturelle*, et jugea plus *naturel* de conduire les deux élèves en prison, en compagnie de plusieurs malfaiteurs.

» Heureusement pour nos jeunes voyageurs, qu'un lieutenant de vaisseau, auquel ils étaient adressés à Toulon, et qu'ils devaient voir en passant, ne les voyant pas arriver, se rendit à la diligence pour s'informer, et apprit leur mésaventure. Cet officier se hâta de faire des démarches, et ce n'est pas sans peine qu'il obtint leur élargissement et put leur faire continuer leur route pour Cannes, où ils sont arrivés assez sérieusement malades par suite des émotions qu'ils avaient éprouvées.

» Nous le demandons à tout homme de bonne foi, à quelque opinion politique qu'il appartienne, n'est-il pas déplorable qu'en plein dix-neuvième siècle, après trois grandes révolutions faites par le peuple pour conquérir la liberté, on en soit réduit à enregistrer de telles monstruosités, dignes de la police du *Grand-Turc*. »

M. Dechevaux-Dumesnil, directeur du *Franc-Maçon*, nous adresse la lettre suivante :

Chers messieurs,

Obligez-moi d'insérer ce qui suit, dans l'intérêt de la Revue que je dirige :

Monsieur Cherpin, de Lyon, dans le dernier numéro de sa Revue, dit, *que vu les rigueurs de la loi sur le cautionnement et le timbre, le* Franc-Maçon *ne paraîtra plus, très probablement*.

De la part de M. Cherpin, c'est une erreur, il faut le croire, bien qu'il dût savoir, par une lettre du 4 août, que le *Franc-Maçon* ne cessait pas de paraître. Quatre numéros publiés en juillet en témoignaient assez d'ailleurs.

Le *Franc-Maçon* est tout à fait en dehors de la loi sur la presse puisqu'il ne s'occupe nullement de politique.

Il cherche à mériter de plus en plus ce que M. Duez, avocat, en a dit devant cinq cents personnes : « Le succès du *Franc-Maçon* est maintenant un fait accompli. »

DECHEVAUX-DUMESNIL,
Directeur du *Franc-Maçon*.

Le *Semeur*, journal philosophique et littéraire, cesse de paraître, après avoir complété la dix-neuvième année de sa publication. Dans un article plein des sentiments les plus élevés et tout en reconnaissant les bons effets que doit produire la signature individuelle exigée par la dernière loi sur la presse, il explique comment l'application de cette mesure est incompatible avec le principe qui a présidé à son organisation exceptionnelle. Telle est la cause d'une décision qui nous inspire des regrets sympathiques. Cette feuille avait conquis une place éminente dans la presse, grâce aux talents des écrivains qui prenaient part à sa rédaction ; nous aimons à croire que leurs travaux continueront à se produire sous une autre forme. Le *Semeur* nous a plus d'une fois combattus, mais nous avons toujours trouvé en lui un adversaire loyal, quoique parfois il n'ait pas été toujours renseigné avec exactitude sur des faits matériels nous concernant. Par le ton de sa discussion et de sa critique, il pouvait servir de modèle au journalisme.

Le dernier numéro contient un remarquable article, dont nous croyons utile de publier l'extrait suivant :

Questions actuelles

ÉTAT RELIGIEUX, MORAL ET POLITIQUE DE LA FRANCE AU TEMPS PRÉSENT.

La France est *plus religieuse* dans le sens général du mot, qu'elle ne l'était en 1830 ou en 1831, à l'époque de l'apparition du *Semeur*. Tout n'est pas faux dans les succès dont se glorifie le catholicisme ; mais nous croyons que le résultat définitif du mouvement ne tournera pas en sa faveur. Ceci demande quelques explications.

Les prêtres ont senti, sous le règne de Louis-Philippe, qu'ils devaient moins s'appuyer sur le bras du pouvoir temporel qu'ils ne l'avaient fait pendant la Restauration.... Depuis 1830 le sacerdoce catholique a essentiellement compté, non sur les autres, mais sur lui, et à certains égards il s'en est bien trouvé.

Auprès des classes populaires il s'est particulièrement efforcé d'agir au moyen des bonnes œuvres. Il a fondé beaucoup de maisons d'orphelins et d'orphelines, d'écoles pour les pauvres, d'asiles pour les malades, d'ouvroirs pour les jeunes filles, d'institutions de placement pour les domestiques, de caisses de secours mutuels pour les ouvriers, et autres établissements semblables. Des prêtres en grand nombre se sont formés tout exprès pour visiter les malheureux, pour les soulager et même pour

les divertir. Cette charité a été active, ingénieuse, variée, et surtout habile. Là où elle ne pouvait prendre les hommes, elle s'est emparée des femmes, et par celles-ci elle a occupé une place considérable au foyer des plus indifférents.

Nous ne dirons ni que ces œuvres ont été parfaitement désintéressées, ni qu'elles ont été inspirées uniquement par des calculs peu louables. La vérité se trouve au milieu. En faisant les affaires des classes inférieures, le clergé a fait les siennes. Cela explique, en partie du moins, pourquoi le peuple l'a environné de tant de respects, de tant de prévenances, lorsqu'il était maître du pays après la révolution de 1848. Il saluait dans le prêtre son protecteur et son appui dans l'infortune. Ce n'était pas pour lui une question de doctrine ou de salut dans l'éternité, ni même une question de besoin de conscience quant au culte religieux ; c'était un témoignage de confiance et de reconnaissance pour des bienfaits matériels. Il faut voir les choses comme elles sont, et les dire nettement : on a appelé le prêtre catholique, moins le catholicisme dans ce qu'il a de fondamental.

Les classes moyennes, auprès de qui le sacerdoce ne pouvait pas employer les mêmes moyens d'action, étaient restées, sous Louis-Philippe, dans une grande indifférence. Elles avaient assisté aux conférences des pères Lacordaire et Ravignan par ton plus que par piété, en admirant les orateurs, s'ils parlaient bien, sans adopter en aucune manière leur enseignement. Mais la révolution de 1848 a produit sur ces classes plus d'impression que n'avaient pu faire tous les appels des prédicateurs, tous les bons livres de la propagande catholique et tous les mandements des évêques. La bourgeoisie, en voyant devant elle le terrible fantôme du socialisme, s'est tournée avec anxiété vers le prêtre, et l'a supplié de lutter avec elle contre l'ennemi. De là, les *conversions* subites dont on a tant parlé. Elles n'étaient pas de bon aloi dans leur source ; quelques-unes pourtant ont pu devenir moins fausses plus tard ; car la nature humaine est ainsi faite qu'elle réussit sans trop de peine à se donner, dans une certaine mesure, les convictions et les sentiments de la situation. La noblesse était voltairienne avant 1789 ; elle est redevenue catholique après, et beaucoup de membres de l'aristocratie le sont sincèrement, tout en n'acceptant pas le catholicisme en son entier. Il en arrivera peut-être de même aux classes moyennes, si la position dure : plus d'un bourgeois deviendra croyant à demi, parce qu'il aura, dans les intérêts de ce monde, des raisons de l'être.

Voilà donc ce qui a fait les succès du catholicisme dans les derniers temps : au bas de l'échelle sociale, des secours de toute espèce habilement appliqués ; au milieu, l'espérance d'un point d'appui contre des théories subversives ; en haut (et ceci date de plus loin), la ressemblance des origines, des disgrâces et des tendances traditionnelles. Mais on se tromperait singulièrement si l'on voulait trouver dans ces progrès accidentels une cause permanente de force, un retour vers la suprématie du corps sacerdotal. Quand les journaux ultramontains s'en vantent, ils s'abusent les premiers probablement, mais ils ne peuvent abuser les esprits sérieux.

Une religion n'est puissante, au moins d'une manière durable, qu'autant qu'elle est acceptée dans ses entrailles mêmes, par le fond de son dogme, de sa discipline et de son culte. Il lui faut de vrais néophytes pour avoir des serviteurs fidèles et persévérants. C'est ce que le catholicisme n'a point acquis en France, nous l'avons vu ; car tous ses nouveaux adhérents, sans excepter ceux qui arrivent à une demi-sincérité, ne le reçoivent que sous bénéfice d'inventaire, et surtout ne le conserveront qu'à la condition de sauvegarder leurs intérêts temporels. C'est là pour les religions une base mobile et fragile ; ou plutôt, leur base réelle étant abandonnée, elles ne se soutiennent alors que par un malentendu qui ne saurait subsister toujours.

Il se dissipera d'autant plus vite que le prêtre, par une conduite dont la singularité s'efface quand on y réfléchit, est aussi imprudent au jour de ses prospérités qu'il est adroit dans le malheur. Que le clergé catholique soit pauvre, délaissé, en butte au mauvais vouloir des gouvernements et des peuples, il déploie aussitôt des ressources infinies. Il est prévenant, indulgent, philanthrope, écrivain poli, orateur disert, chrétien patient et résigné. Il regagne pas à pas le terrain qu'il avait perdu, et retrouve en influence ce qu'il n'a plus en autorité. Mais rendez-lui la faveur publique ; accordez-lui de la puissance, de la fortune, le concours des pouvoirs humains, et bientôt vous le reverrez cupide, ambitieux, arrogant, envahissant, intolérant et intolérable. Pourquoi cela ? c'est que, dans la disgrâce, il relègue dans l'ombre son esprit de caste, et qu'il ne pourrait pas le montrer au grand jour quand même il le voudrait. Tout lui fait obstacle de ce côté ; le prêtre, dans son essentielle qualité de prêtre, est impossible ; c'est un être *négatif*, un mythe ; il n'apparaît que sous les faces bienveillantes et douces qui servent à ramener la multitude vers lui. Quand, au contraire, il se croit fort, il redevient au dehors ce qu'il n'a jamais cessé d'être au dedans ; c'est le prêtre, dans son caractère *positif*, qui se redresse tout entier. Il veut dominer sur les esprits ; il veut gouverner et opprimer les consciences ; il veut avoir la main partout au au-dessus de tout. On s'en étonne quelquefois ; mais cela est inévitable ; cela sera aussi longtemps que le principe même de l'institution sacerdotale et du catholicisme ne sera pas profondément transformé. On s'en aperçoit assez aujourd'hui, et le clergé recommence déjà de toutes manières à faire des fautes qui le perdront.

Il y a des causes encore plus profondes qui empêcheront le catholicisme (toujours en supposant qu'il ne se soumette pas à une complète transformation) de reprendre une force durable. Le prêtre manque de science à un point qu'il est difficile de se représenter. Il ignore, en général, tout ce qu'on a écrit de plus important non-seulement dans les sciences naturelles et physiques, mais encore dans les sciences théoriques, philosophiques et morales, où il devrait ne laisser à personne la première place. On prend beaucoup de peine dans les séminaires pour l'enfermer dans un cercle étroit et artificiel. Or, quand les ministres d'une religion sont tombés au-dessous de l'intelligence moyenne, ils peuvent vivre par des causes extérieures, par la tradition, par la coutume, par l'absence d'une religion plus haute et plus éclairée ; mais ils ne vivent plus de leur vie propre. La supériorité des lumières, comme celle des vertus, est la condition *sine quâ non* de la vitalité des religions.

En considérant les bonnes œuvres mêmes dont nous parlions tout à l'heure, le prêtre ne leur devra qu'une action transitoire, et la raison en est simple : c'est qu'il est au-dessous de la vraie conception morale des rapports d'homme à homme. Il a gardé les formes de la charité du moyen âge, lorsque les castes supérieures jetaient des aumônes aux nécessiteux. Il ne cherche pas quelque chose de meilleur, de plus conforme à la dignité humaine et à l'esprit chrétien ; il n'en a pas la volonté ni la pensée, parce que son dogme y est contraire. A mesure donc que les individus grandiront dans le sentiment de leur personnalité, dans la connaissance de l'égalité première et ineffaçable que Dieu a établie entre les êtres humains, la charité catholique paraîtra plus insuffisante, et ce qui a été jusqu'à nos jours un moyen de crédit, deviendra une cause de ruine pour le catholicisme, principalement s'il se pose comme un obstacle devant les progrès réclamés par la conscience publique.

On pourrait développer d'autres raisons, empruntées au caractère des classes moyennes qui veulent de simples auxiliaires et non des maîtres, pour démontrer que le catholicisme devra subir l'une de ces deux destinées : ou changer radicalement dans sa doctrine et sa hiérarchie, et ne guère conserver que son nom avec des idées toutes nouvelles, ou tomber, comme le paganisme, par une décadence lente peut être, mais inévitable, sous la répulsion croissante du genre humain.

On arriverait à la même conclusion, en partant du principe de liberté avec lequel l'Eglise catholique, tant qu'elle garde ses véritables caractères, ne peut sympathiser sous aucun rapport. La seule liberté qu'elle admette est la sienne, qui se confond, à ses yeux, avec le droit absolu du vrai et du bien ; en réalité, c'est le monopole des consciences, le despotisme exercé sur les âmes, et de là s'étendant logiquement à toutes les pensées, à tous les actes des peuples et des individus. Or, plus se développera le besoin d'une liberté autrement comprise, plus le catholicisme sera abandonné et laissé en arrière par les sociétés modernes.

C'est à quoi il faut s'attendre afin de s'y préparer. La religion est devenue pour la France une affaire plus sérieuse ; elle est jugée plus nécessaire qu'auparavant ; elle excite davantage l'attention, la sympathie commune, et le prêtre y a contribué à sa manière ; mais ce n'est pas lui qui pourra guider le mouvement. Il y aura tôt ou tard, et plus tôt qu'on ne pense, une religion défaillante à remplacer, un grand héritage à recueillir. Qui accomplira cette œuvre ? Ce seront des croyants, sortis à la fois du catholicisme et du protestantisme, qui, étudiant mieux les données de la Parole écrite, ayant une connaissance moins imparfaite de ce qu'il y a de chrétien dans les idées et les maximes de notre époque, corrigeront l'édifice des anciens âges, et tout en maintenant ce qui doit rester un et immuable dans le dogme évangélique, accorderont une légitime satisfaction à ce qui est inévitablement divers.

Ce travail est urgent. On ne doit pas craindre l'intervention de la science : hors de la science, on n'aurait qu'une restauration précaire et impuissante du passé ; nous avons fait cette épreuve, et elle a trop mal réussi pour être indéfiniment continuée. On ne doit pas s'effaroucher de voir que les anciens articles de foi, ceux même qu'on estime fondamentaux, soient ébranlés dans quelques esprits, et soumis à un rigoureux examen, d'où pourra surgir une conception plus simple et tout ensemble plus compréhensive du christianisme : c'est la condition de toute forte et profonde évolution religieuse. Il importe, sans doute, de bâtir plutôt que de démolir, et d'avoir pour maxime de conserver *tout ce qui est scientifiquement, consciencieusement possible* des doctrines traditionnelles ; la controverse n'a qu'une valeur négative ; mais on ne doit pas crier à l'incrédulité et au sacrilége, parce que des théologiens tentent de refaire, en se plaçant dans le dix-neuvième siècle, ce qu'ont fait Luther et Calvin avec les inspirations de leur époque. On ne doit pas enfin prétendre que le christianisme d'autrui soit précisément identique au nôtre : l'individualité met partout son effigie, et il faut qu'elle la mette ; car, dans toutes les œuvres de Dieu, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre matériel, l'harmonie et le progrès résultent des différences en même temps que des ressemblances. Quiconque ne sait pas cela, que sait-il ?

L'état religieux du pays est d'une gravité inexprimable. Tâchons de mesurer la grandeur de nos obligations et d'y répondre, chacun dans la sphère où nous pourrons accomplir le plus de bien. Il y a de la place et de l'ouvrage pour tous.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange-Lévy, et comp. rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—N° 6. — 8 Septembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre (ancienne échéance du 15 juin) sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Les personnes qui prendront un abonnement, à partir du 1er septembre, recevront gratuitement la collection du mois d'août comprenant tout ce qui a paru du feuilleton de A. Toussenel, le MONDE DES OISEAUX.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

SOMMAIRE.

La tradition.

Chaque fois qu'une idée nouvelle est apparue dans le monde, l'égoïsme, la routine et la peur se sont coalisés pour lui barrer le chemin.

Quand les hommes n'étaient pas mûrs pour la comprendre; quand les moyens manquaient pour l'appliquer; quand elle-même, entachée à son berceau de l'ignorance et de la barbarie originelles, ne se présentait que comme une aspiration vague et aveuglément destructive, elle tombait bientôt noyée dans le sang des enthousiastes qu'elle avait soulevés contre les abus de leur époque, et le glaive ou la ciguë, le chevalet ou la croix, le gibet féodal ou le bûcher de l'inquisition étouffaient ses derniers murmures dans le supplice de ses derniers martyrs.

Mais l'idée rénovatrice germait sourdement sous les débris humains dont on la croyait à jamais accablée. Elle se dépouillait peu à peu de ses erreurs les plus grossières dans le travail mystérieux des siècles; elle s'épurait lentement au creuset des consciences d'élite, et de temps en temps l'explosion d'une hérésie nouvelle, politique, sociale ou religieuse, le cri d'un penseur solitaire venaient révéler au monde que l'idée de liberté et de progrès le côtoyait toujours pas à pas dans sa marche douloureuse à travers les âges.

Et chaque protestation que refoulaient la lance des guerriers et la hache des bourreaux, enfantait dans l'avenir une protestation de plus en plus légitime et de plus en plus forte; chaque cri solitaire que muraient les cachots ou la tombe, patiemment recueilli dans la mémoire des peuples, trouvait tôt ou tard, dans le cœur et dans la voix d'un homme de bien courageux, un écho qui faisait tressaillir l'humanité au milieu de ses souffrances.

Pareil à l'esprit de Dieu qui, au commencement, était porté sur les eaux, ainsi que le dit la Genèse, l'esprit de l'homme, l'esprit de justice et d'égalité flotte depuis l'origine du monde sur les vagues tourmentées des générations, dégageant un à un du chaos social les éléments de l'ordre futur et de la paix universelle.

Enfouies ou propagées, infertiles ou fécondes, collectives ou isolées, toujours des voix inspirées se sont élevées d'âge en âge, réclamant les droits méconnus de l'humanité, et apportant au secours des opprimés une affirmation de plus; toujours le verbe s'est fait chair et a habité parmi les hommes.

Il n'y a donc pas, à proprement parler, d'esprit nouveau. Il n'y a que les manifestations de plus en plus éclairées, de plus en plus positives de cet instinct de liberté que Dieu, en créant l'homme, a déposé dans son âme, pour lui servir de boussole dans la recherche de ses destinées.

Nos adversaires ont raison quand ils nous disent que nous répétons le passé, et que les réclamations dont nous nous faisons les organes ont déjà éclaté sur la terre. La protestation du socialisme de nos jours, qui opère un schisme si profond dans la civilisation européenne, procède en ligne directe des protestations successives qui, depuis les premiers hérétiques jusqu'aux philosophes du dix-huitième siècle, ont tenté de réformer le monde, comme ceux-ci dérivaient de la grande hérésie chrétienne qui a renversé l'orthodoxie matérialiste des Césars et des sacrificateurs païens, comme la doctrine du Christ elle-même résumait dans sa morale sublime les aspirations confuses des penseurs des premiers âges, qu'ils s'appelassent Confucius, Socrate ou Pythagore, ou que leurs noms inconnus soient demeurés enfouis dans les mystérieuses archives des prêtres de la vieille Egypte.

Mais le socialisme moderne, en répétant les oppositions antérieures, apporte à son tour des formules plus précises et des matériaux plus parfaits pour la construction de l'édifice social qui doit abriter un jour tous les enfants des hommes.

Et d'ailleurs, cette filiation manifeste qui relie les protestants d'aujourd'hui aux protestants de tous les siècles, n'est-elle pas pour nous un signe de force bien plutôt qu'un cachet de faiblesse?

Apôtres glorieux ou disciples obscurs des principes d'affranchissement et de progrès, ne devons-nous pas être fiers de ces lettres de noblesse entérinées dans toutes les annales humaines?

Que sont les généalogies des dominateurs du monde auprès de l'arbre héraldique des penseurs méconnus et des réformateurs persécutés, s'engendrant à travers les âges par la conception de l'idée?

A nous, rejetons de cette grande famille spirituelle, à nous socialistes du dix-neuvième siècle de continuer l'œuvre de nos pères. Développons le germe de salut qu'ils nous ont transmis. Aux préjugés, aux calomnies, aux erreurs, opposons la lumière de la discussion, le calme patient de l'étude, et ne nous reposons pas avant d'avoir accompli la tâche assignée à notre époque dans la laborieuse conquête de la vérité.

Eugène Nus.

Neutralité de l'isthme de Panama.

C'est là un bien vieux titre que nos amis peuvent se rappeler avoir vu dans la *Phalange* de 1842. Eh! mon Dieu, dans ce temps-là, nous nous étions mis en tête de faire proclamer la neutralité des principales grandes routes du globe, de Suez et de Panama. Nous conseillions au roi Louis-Phi-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 8 SEPTEMBRE 1850.

Nécessité D'UNE SCIENCE NOUVELLE,

I

D'après les indices que je signale : — Malheur général; — dégénération physique et morale; — stagnation du mouvement; négligence d'une foule de sciences; — contradiction des guides;

Il est assez évident que le char social est mal dirigé, et que les conducteurs ou ne savent pas ou ne veulent pas nous conduire au bien. C'était la première vérité qu'il importait d'établir, et j'ai dû employer cet exorde pour désabuser le lecteur des prestiges de perfectibilité dont on l'étourdit sans cesse. On s'efforce de lui cacher que la science n'a pas rempli sa tâche, et que tout reste à faire dans la recherche des voies du bonheur social. J'aurai à prouver qu'on n'a pas même fait les premiers pas dans cette carrière, et que la Civilisation est trahie depuis vingt-cinq siècles par les sophistes. Eux-mêmes avouent qu'ils avaient à étudier l'HOMME, l'UNIVERS ET DIEU; ils n'ont abordé aucune de ces trois études.

1° Ils ont refusé d'étudier l'homme en négligeant l'étude analytique et synthétique des attractions et répulsions passionnelles, qui sont les ressorts primordiaux de l'âme humaine. On ne connaît pas l'homme, tant qu'on ignore le mécanisme et le but assigné à ses attractions et répulsions, but qui est l'unité sociétaire, d'où nous sommes si éloignés en tous sens dans l'état civilisé, barbare et sauvage.

2° Il ont refusé d'étudier Dieu en négligeant de spéculer sur ses attributions évidentes : premièrement, l'universalité de Providence, d'après laquelle Dieu n'a pu manquer à statuer sur le mécanisme des passions, et interpréter à cet égard ses vues au genre humain, qui, chargé de les exécuter, ne peut les connaître que par sa révélation permanente; deuxièmement, l'économie de ressorts, selon laquelle Dieu a dû choisir pour interprète l'attraction passionnée qui réunit les deux propriétés d'impulsion et de révélation; troisièmement, la justice distributive, selon laquelle Dieu nous doit un mécanisme social dans lequel on recueille assez de richesses pour garantir à l'homme social son premier droit, le droit au travail et au minimum dont j'indiquerai la facilité de garantie.

3° Ils ont refusé d'étudier l'univers en ridiculisant le lien d'unité, l'Attraction universelle. C'est l'Attraction, qui, étant agent de l'harmonie près du monde matériel, organique, aromal et instinctuel, doit l'être de même auprès du monde passionnel et social, à moins qu'on ne veuille supposer Dieu en duplicité d'action et l'univers en duplicité d'impulsion.

II

L'étude que les philosophes s'imposent pour tâche et qui comprend l'homme, l'univers et Dieu, repose essentiellement sur la théorie de l'attraction passionnée, qui est :

Ressort primordial de l'âme. — Interprète permanent des vues de Dieu. — Agent d'unité près de l'univers et de l'homme.

Peut-on croire que les philosophes n'aient pas entrevu cette nécessité d'étudier l'attraction passionnelle? N'ont-ils pas de tout temps reconnu en secret, même à l'époque des superstitions égyptiennes et hindoues, que toutes les théories sociales n'étaient qu'un leurre tant qu'on négligeait de consulter l'interprète divin, l'attraction passionnelle, et que l'offense la plus grave que l'on puisse faire à Dieu est de supposer qu'il ait créé les passions humaines sans avoir statué préalablement sur leurs emplois, leur mécanisme et leur harmonie.

J'admets, si l'on veut, qu'ils n'y ont pas songé : ils n'ont donc pas su raisonner sur Dieu, l'homme et l'univers. Puisqu'ils ont l'option entre l'impéritie et la perfidie, qu'ils n'hésitent pas à se ranger au parti d'impéritie et d'expectative auquel ont modestement adhéré tant d'hommes vraiment grands, qui, depuis Socrate jusqu'à Voltaire, se plaignent de l'obscurité des cent mille systèmes philosophiques. Ce fatras de sophismes est pour les disciples actuels un fardeau plus pesant que l'Atlas sur les épaules d'Hercule, et il ne reste à nos philosophes que disgrâces dans cette carrière. Pourquoi, lorsqu'ils ont l'option entre l'impéritie et la perfidie, hésiteraient-ils à confesser que la science est dans l'égarement depuis trois mille ans? On n'est point compromis quand on avoue franchement une erreur funeste au genre humain. Mais tout philosophe deviendrait suspect s'il hésitait à se ranger dans la classe des expectants du dix-huitième siècle, qui s'écrient, en déplorant la vanité des sciences philosophiques : « Il faut refaire l'entendement humain et oublier tout ce qu'on a appris. » (Condillac.) C'est un rôle désagréable que celui d'accusateur; aussi l'ai-je renvoyé aux arbitres de la science. On peut bien croire à une secte qui se dénonce elle-même. Il serait inconvenant à un inconnu tel que moi d'attaquer en masse tant de sophistes révérés, tant d'idoles dignes de culte sous le rapport de l'éloquence, mais dignes de risée quant à la sagesse; car tous ces flambeaux de lumière se condamnent eux-mêmes, ainsi qu'on vient de le voir des plus célèbres d'entre eux qui foudroient sans pitié la philosophie, appelée par Voltaire « une épaisse nuit, » et la civilisation, nommée par Montesquieu « une maladie de langueur. »

lippe de prendre la glorieuse initiative de la neutralisation des passages; nous disions en termes formels, le 4 septembre 1842 : « ...Notre seconde raison est que, dans notre pensée, un tel projet, émanant du pouvoir royal, fortifierait ce pouvoir en faisant rejaillir sur lui tout l'honneur d'une proposition conçue à un point de vue élevé, noble, pacifique et qui serait bientôt populaire en France.» Puis, mettant dans la bouche du roi quelques mots pour annoncer cette entreprise et des négociations entamées avec les autres Etats, dans le but de faire déclarer les grandes routes du globe possessions neutres et communes à tous les peuples, nous ajoutions :

« Supposons ces paroles émanées du Trône ; n'est-il pas certain qu'elles frapperaient vivement l'intelligence de tous les assistants et les initieraient à la compréhension d'une politique toute nouvelle? Prononcés de haut, ces quelques mots seraient pour la France la révélation de sa destinée. La parole du roi illuminerait bientôt le cœur de tous les Français et leur donnerait l'intelligence des sentiments qui s'agitent en eux, et que les clameurs des partis jettent dans le trouble et la confusion. Chacun comprendrait alors clairement que notre rôle actuel est de répandre dans le monde nos milices industrielles à la place de nos milices guerrières et conquérantes ; d'appliquer notre faculté de généralisation à concevoir et exécuter toute chose dans un intérêt universel ; de faire entrer dans l'esprit et dans le cœur des autres peuples cette même intelligence et ce même sentiment de généralisation, de solidarité ; enfin, de jeter partout et d'entretenir avec soin les germes féconds de l'association des peuples. — Alors la France aurait ce qui lui manque en ce moment, à l'extérieur un but avouable d'activité, qui à l'intérieur ne lui ferait point défaut non plus ; car, dès qu'elle travaillerait au dehors à poser les bases solides de l'union pacifique des peuples, elle comprendrait que ce travail doit correspondre à un autre travail intérieur qui produirait au sein du pays l'union pacifique des citoyens, et elle chercherait ardemment les conditions d'une nouvelle organisation ayant puissance d'améliorer le sort de toutes les classes, sans révolution. »

Lorsque nous écrivions ces lignes, il y a huit ans, on nous traitait d'utopistes, et l'on avait raison. Bien utopistes et bien fous étions-nous de compter sur la dynastie de juillet, qui s'égarant de plus en plus à travers les flatteries et les aveuglements de ses serviteurs, nous rencontra bientôt adversaires aussi infatigables que nous avions été conseillers désintéressés.

Mais sur le fond même de la question nous ne nous trompions pas. Ce que la France n'a pas voulu faire, l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique viennent de l'exécuter.

Un traité conclu entre ces deux puissances, à Washington, le 19 avril 1850, reconnait, quant à elles, la neutralité du canal qui doit être ouvert sur l'isthme de Panama par toutes personnes ou compagnies qui offriront de commencer cette entreprise à laquelle elles promettent leur appui et leur encouragement. — Les parties contractantes s'engagent à protéger les travaux et les travailleurs pendant le cours de l'exécution, à empêcher toute interruption des communications et toute saisie du canal. *Elles garantiront sa neutralité*, de telle sorte qu'il reste à jamais ouvert et libre. — Un port libre sera établi aux deux embouchures du canal.

L'article 6 dit textuellement : « Les parties contractantes s'engagent à inviter tout Etat avec lequel l'une d'elles ou toutes deux entretiendraient des relations amicales, à faire avec elles les mêmes stipulations qu'elles ont faites l'une envers les autres, afin que tous les autres Etats *profitent de l'honneur et de l'avantage* d'avoir contribué à une œuvre d'un intérêt aussi général et d'une importance aussi majeure que le sera le canal projeté. »

Par l'article 8, il est dit que les deux gouvernements ayant désiré par cette convention, non pas seulement atteindre un but défini, mais aussi *établir un principe général*, leur protection et les mêmes règles seront étendues aux autres communications à établir entre les deux Océans, soit par canaux, soit par chemins de fer, sur un point quelconque de l'Isthme.

Voilà donc l'utopie réalisée en plein. Non contentes d'ouvrir entre elles et les autres Etats des négociations sur la construction et la neutralisation du canal de Panama proprement dit, l'Angleterre et les États-Unis veulent poser un principe général : ce principe est celui que nous mettions en avant il y a huit ans, la pleine liberté des grandes routes du globe.

Ce principe conduit à restituer au Genre humain tout entier les portions de sa terre, qui sont d'un usage universel et ne peuvent, sans détriment pour lui, être possédées par une nation à l'exclusion des autres. Il conduit à neutraliser Suez, le Sund, Constantinople et les autres points du globe dont les nations civilisées sentiront qu'elles ont un besoin commun pour la sécurité et la promptitude de leurs relations.

Ce principe établit un pacte d'alliance entre toutes les nations de la terre. Il inaugure une nouvelle diplomatie qui mettra un terme aux guerres internationales.

Cette diplomatie sera celle des congrès ou assemblées amphyctioniques, chargées de constituer des nationalités nouvelles, la nationalité européenne, la nationalité américaine, etc. Ces congrès, représentant les peuples, remplaceront les congrès actuels, qui ne représentent que les rois. La nationalité européenne est tout près d'éclore ; elle sera constituée le lendemain du jour où la République française, débarrassée de ses entraves et des lambeaux du passé, ouvrira elle-même le congrès européen.

Emile Bourdon.

STATISTIQUE ÉLECTORALE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

D'après la nouvelle loi électorale, le nombre des électeurs inscrits dans le département de la Seine s'élève à 112,245, savoir :

Pour Paris, douze arrondissements	80,429
Pour l'arrondissement de Sceaux	14,137
Pour l'arrondiss. de Saint-Denis	17,679
Total	112,245

Les électeurs militaires sont en outre au nombre de 12,000 environ ; le nombre total des électeurs de la Seine serait donc de 124,000. Aux dernières élections (avril 1850), le chiffre des électeurs inscrits s'élevait à 324,369.

Conseils généraux.

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

La fameuse campagne des conseils généraux contre la Constitution n'a pas produit ce qu'on en attendait. *Quarante* conseils environ, il est vrai, ont voté dans le sens de la révision, mais le plus grand nombre ont formellement exprimé que cette révision devait se faire *dans les délais légaux, dans les formes et délais prescrits par la Constitution, conformément à la loi, dans les limites des pouvoirs de l'Assemblée législative*, etc., etc.

Quatre seulement ont émis le vœu de la révision à bref délai. Onze ont exprimé purement et simplement le désir que la Constitution fût révisée.

La Corse, les Pyrénées-Orientales et les Basses-Pyrénées ont opiné dans le sens de la prorogation des pouvoirs du président.

Dans plusieurs départements où la question avait été posée, elle a été écartée par des ordres du jour plus ou moins énergiquement motivés.

Dans le Var, 23 voix contre 3 ont adopté le vœu suivant :

« Le conseil général réitère son vœu unanimement adopté dans la séance du 1er septembre 1849, lequel est ainsi conçu :

» Le conseil général, fidèle à son acte solennel d'adhésion à la République démocratique une et indivisible, émet le vœu que la Constitution soit inviolablement respectée ; qu'elle reçoive dans les lois organiques tous les développements que comporte son principe, et qu'il serve de base indestructible à toute révision ultérieure qui serait résolue, au terme et dans les formes qu'elle indique. »

Maintenant, si l'on veut se rappeler sous l'empire de quelles circonstances les conseils généraux qui siégent actuellement ont été élus, si l'on considère les manœuvres de tous genres qui ont été employées pour provoquer les vœux de révision, on doit regarder comme un véritable échec pour les révisionnistes le résultat obtenu.

Au surplus, nous trouvons quelque peu imprudents ceux qui montrent aujourd'hui tant d'ardeur pour cette révision. A la façon dont marchent les choses, il pourrait bien se faire que, d'ici à l'année prochaine les rôles fussent intervertis et que les contempteurs actuels de la Constitution devinssent ses plus obstinés défenseurs. Après cela une conversion de plus ou de moins n'est pas une grosse affaire.

Nous ne nous mêlerons pas à la polémique soulevée dans les journaux sur cette question dont l'urgence, tout au moins, nous paraît, quant à présent, contestable. Ces discussions intempestives ont pour résultat fâcheux de mettre en désaccord et même en lutte des organes qui ne devraient avoir aujourd'hui qu'un seul but : agir énergiquement sur l'opinion publique pour lui faire comprendre de plus en plus la nécessité de se rattacher aux institutions républicaines et démocratiques. Tous sont d'accord pour repousser une révision anticipée, et l'attitude des conseils généraux prouve que cette anticipation serait fort mal accueillie dans toute la France. La question ne pourra donc pas être traitée par l'assemblée législative, seule constitutionnellement compétente, avant le mois de juin de l'année prochaine. D'ici là, bien des événements peuvent se produire qui modifieront bien des manières de voir. A quoi bon, dès-lors, risquer de se diviser sur des hypothèses qui peuvent ne pas se réaliser ?

LE BLÉ.

Le gouvernement possède tous les moyens de s'éclairer et d'éclairer les populations sur les grandes questions sociales qui se rattachent à l'agriculture, à la fabrique et au commerce.

Rien ne serait plus facile à l'administration que de résoudre les problèmes sociaux, si, résolument et sans prévention, il se mettait à l'œuvre.

Malheureusement nos hommes d'état perdent leur temps à la recherche d'une *forme* de gouvernement, au lieu de consacrer leurs facultés à l'étude du fond même de la question gouvernementale, qui n'est et ne peut être autre chose que la question de l'économie sociale.

La presse indépendante attaque-t-elle le ministère sur ce terrain, vite on crie à la démagogie; car le ministère repousse comme indigne et subversif ce principe si vrai émis par le duc de la Rochefoucauld-Liancourt :

» *La misère des peuples est un tort des gouvernements.* »

Cependant, un FAIT capital, un FAIT qui embrasse les intérêts de la généralité des citoyens, s'est implanté depuis trois ans, de sa haute et absolue puissance, dans nos campagnes et dans nos villes.

Ce fait demande du neuf, son application ne peut s'accommoder avec de vieilles formes rajeunies ; à lui le droit d'imposer sa loi, car le caractère distinctif d'un événement, c'est de se créer un monde nouveau.

Voilà pourquoi cette pensée de Bossuet « l'homme s'agite et Dieu le mène » est une intuition vraie des affaires du monde.

Oui, l'homme s'agite, parce que, jusqu'à présent, il n'a su que remettre le vieux à neuf, que perdre son temps à copier les anciennes formes et rajeunir de vaines paroles: — Dieu le mène, parce que Dieu *concrète* et qu'il procède par des FAITS.

Un jour viendra où l'homme procédera, lui aussi, par des faits, alors il sera le maître de son globe, parce que d'un pôle à l'autre, de l'orient à l'occident, il aura compté, pesé et me-

---

III.

A ces arrêts, il faut ajouter ceux de chaque auteur, qui, en publiant un système de plus, ne manque pas d'infirmer les précédents ; puis il se trouve à son tour condamné par le système du lendemain. Chacune des branches de la philosophie nous présente l'image des anarchistes de 1794, qui se mettaient en coupe réglée et s'envoyaient tour à tour au supplice. Même scandale règne dans le monde philosophique. Aux partis écrasés, comme les moralistes, ont succédé d'autres partis qui s'immolent entre eux. Chaque année, un nouvel économiste renverse les systèmes de ceux qui l'ont précédé. Ils ne peuvent tomber d'accord sur aucun point ; aussi conviennent-ils que leur science n'a pas de principes fixes et par conséquent pas de résultats fixes, aveu tout-à-fait précieux de la part d'une science qui en écrase d'anciennes et se dit plus raisonnable. Si les économistes s'accordent sur quelque principe, comme la nécessité de simplifier le mécanisme administratif et de diminuer les impôts, l'essai de leurs théories donné toujours pour résultat d'accroître la complication administrative et accroître les impôts. Faut-il s'en étonner ? Peut-on obtenir des quatre facultés philosophiques d'autre résultat que l'opposé des promesses dont leurs systèmes nous ont bercés ?

Il en est de même des idéologues devenus les petits maîtres de la philosophie moderne. Ces raffineurs de perfectibilité s'envoient tour à tour au fleuve d'oubli. Condillac et Locke sont renversés par Kant, qui est bientôt écrasé par Destutt Tracy ; ensuite Schelling, par de nouveaux dogmes, renverse Destutt ; après lui survient Fichte, qui renverse Schelling, lequel, à son tour, est déjà, dit-on, renversé par Reid, et demain un autre champion, répandant de nouveaux torrents de lumière idéologique, viendra déposséder le vainqueur en attendant un rival qui le terrassera lui-même. Puis on vante le perfectionnement de la raison dans un siècle dont les oracles se traînent dans la boue par ces bascules et comédies scientifiques. On a vu les séditieux d'Alger créer en un seul jour jusqu'à sept souverains, dont chacun, brûlant la cervelle au précédent, s'asseyait dans le fauteuil et se faisait proclamer pour un règne d'une heure. Ces exploits barbaresques nous semblent-ils le bon ordre ? Non, sans doute; nous l'appelons suprême anarchie, absence de toute sagesse ! Pourquoi donc la philosophie, qui donne constamment le spectacle de cette caricature des brigands algériens, a-t-elle échappé jusqu'à ce jour au titre d'anarchie scientifique et à la défiance qu'à ce titre elle devait inspirer ?

Voit-on régner pareils conflits dans les sciences exactes ? Archimède a-t-il renversé Euclide, Newton a-t-il renversé Keppler, Delaplace a-t-il renversé Newton ? Loin de là, chacun de ces savants ajoute aux connaissances acquises une portion de celles qui restent à acquérir. La science exacte édifie au lieu de détruire. Il en sera ainsi de celle dont je suis aujourd'hui le fondateur ; chacun pourra y ajouter dans la branche de sciences fixes qu'il cultive. La philosophie n'a rien de ce caractère de vérité ; elle ne dit vrai que lorsqu'elle condamne en masse tous les systèmes, où le compilateur Barthélemy ne voit « qu'un dépôt humiliant de contradictions et d'erreurs, » et où des critiques plus récents (1818) ne voient, dans le nouveau grimoire de perfectibilité, dans l'idéologie et l'économisme, « qu'un labyrinthe de subtilités qui ne valent pas la peine qu'on en cherche la clef. »

Il est donc avéré qu'il ne nous reste aucune ressource dans les quatre sciences dites incertaines, et qu'il faut s'ouvrir des routes nouvelles. De deux chose l'une : ou les philosophes ne veulent pas, ou il ne savent pas discerner les voies du bien social, puisque leur science ne donne toujours en résultat que les sept fléaux, qui semblent s'être envenimés depuis qu'on en a fait des essais pratiques en révolutions. L'expérience a prononcé sur toutes les doctrines anciennes et modernes, et on ne peut voir dans leurs partisans que des aveugles ou des perfides. Un détracteur les accuserait de ce double tort, de ne vouloir ni savoir faire le bien. Pourquoi ne pas leur ménager une bonne capitulation, une option sur l'impéritie d'une moitié des savans et la corruption de l'autre moitié ? Sans doute, les plus honorables de nos jours ne répugneront pas à se confesser d'impéritie quand les aigles de la science ont tracé cette route, donné cet exemple de modestie, et se déclarent, après vingt-cinq siècles, les échos de Socrate, qui invoquait déjà une autre science que la philosophie incertaine. Quant à ceux qui prétendront soutenir le fatras philosophique, ils ne pourront pas échapper au reproche de perfidie. En outre, il faudra les éclairer sur les dangers de leur situation, sur le ridicule de s'opposer à une science nouvelle, invoquée de toutes parts et concordante avec les sciences démontrées.

Comment des hommes qui cherchent un sujet, qui se battent les flancs pour trouver matière à écrire, s'accordent-ils tous à négliger deux sciences intactes ? C'est qu'elles contredisent, dès leur titre même, les doctrines philosophiques. Il est clair que l'Association est le contraire de la Civilisation, puisque les civilisés travaillent incohéremment chacun dans sa cabane, en trompant et volant ses voisins, au lieu de leur prêter secours. Il est clair que l'Attraction est le contraire de la Philosophie, puisque la philosophie ne sait employer dans le travail agricole et manufacturier d'autre levier que la terreur et la famine, les châtiments infligés aux esclaves, ou la faim qui est le stimulant de nos salariés. Il ne faut donc pas s'étonner que la philosophie, la classe des sophistes, peu habile aux inventions, ait pris le parti de vanter les ridicules qu'elle a trouvés établis : l'incohérence, la pauvreté et le mensonge, ou commerce libre, qu'elle ne vantait pas dans l'antiquité, mais qu'elle a prôné dans l'âge moderne par une suite de sa tactique indolente, — bâtir des systèmes apologétiques sur les vices accrédités, plutôt que d'user ses veilles à chercher les voies de vertu et de vérité pratique.

Charles Fourier.

(Manuscrits : Cahier 13, Cot. 9, — 1820.)

La suite prochainement.

sûré les ressources providentielles de la création et leur meilleure application en vue du bonheur commun.

Or, le fait qui s'est établi parmi nous depuis trois ans et dont les fortes et vigoureuses racines pénètreront au loin dans les entrailles de la France, c'est : le bas prix des grains.

Le bas prix des grains ne s'attaque pas à la *forme* du gouvernement, il ne perd pas son temps à ces futilités avocassières, il va droit au but, il corrode de sa dent acérée le système économique, ou la base *matérielle* de la société, car là est la gangrène et non ailleurs. Il dit : de 1800 à 1831, la moyenne du prix marchand du blé a été de 20 fr. 93 cent.; — de 1832 à 1846, de 19 fr. 05 cent.; en 1847, il s'est élevé à 36 fr. 16 cent.; en décembre 1847, il a atteint 28 fr. 41 cent.; il dit et la moyenne du prix du blé descend à 13 fr. l'hectolitre (1).

Et d'un seul coup le bas prix des grains paralyse la spéculation qui prélève, année commune, 300 millions sur les prix ruraux du blé, ruine le fermier qui a signé des baux à raison de 20 fr. l'hectolitre, plonge dans la misère le métayer qui retire sa subsistance, ses vêtements, son logement du prix du blé; — atteint dans son fonds et dans son revenu le propriétaire privilégié qui n'a pas de dettes; — dépossède le propriétaire obéré ; — fait trembler l'usurier, l'usurier lui-même, ce génie de la ruse et des ressources imprévues; — livre à la consommation le pain à bon marché.

Voilà le grand fait social qui s'est produit en France en 1848, et qui, heureusement, continuera son action profondément réformatrice pour l'avenir, car la récolte est encore bonne cette année.

Contre ce fait qui commande en maître à une production de 70 millions d'hectolitre de blé, à une valeur annuelle d'un milliard, qui frappe à droite et à gauche, d'estoc et de taille, qui sème d'un côté la misère, et de l'autre nourrit mieux les populations, contre un fait à double face qui souffle la révolte et convie à la paix, on comprend que les topiques des économistes *purs*, les mesures *inventées* par M. Dumas, et patronnées par M. Fould et le *Constitutionnel, pour empêcher l'avilissement des prix d'aller plus loin*, sont tout bonnement des palliatifs ridicules, dignes de ces hommes d'Etat qui évoquent la spéculation au lieu de la combattre. (Voir le discours de M. Dumas, 7 avril 1850).

Et encore avoir la prétention, avec quelques millions de *récépissés* sur dépôt de farines, escomptés par la banque de France, d'agir sur la production et la valeur générale du blé, c'est, on en conviendra, pousser trop loin l'utopie d'un gouvernement fort, en l'an de grâce 1850 ! « Cette mesure aura » pour résultat, dans la pensée du gouvernement, de donner » un moyen de crédit aux propriétaires, aux fermiers, à ceux » qui vivent des produits de la terre, et qui sont obligés aujourd'hui, pour se procurer les ressources les plus indispensables, de vendre à vil prix les denrées dont ils sont » encombrés. » (*Moniteur* du 27 avril 1850.) Comprenez-le donc enfin, hommes du gouvernement, la force à laquelle vous faites un appel, la spéculation confiante, est morte, bien morte depuis que les ministres de juillet ont creusé sa fosse de leurs mains : — le FAIT de février l'a enterrée à jamais.

L'ombre de la spéculation erre bien encore çà et là, car décédée, faillie et banqueroutière, la spéculation n'a pu emporter l'obole pour payer le passage du Styx.

(1) Tous les chiffres que nous donnons sont *officiels*. Voir la *statistique des céréales* et les ouvrages de M. Moreau de Jonaès sur ce sujet, et les mercuriales.

Elle rôde, maintenant, ombre infortunée! au loin, bien au loin, autour des mines de la Californie, et cherche à faire de l'or avec de l'or; elle se trompe encore, car la spéculation n'a jamais rien produit : — elle rançonne.

La France s'est débarrassée des artifices de la spéculation et de toutes les vieilleries économiques qui se rattachaient à son système suranné et renchérisseur. La France n'a plus de foi que dans les principes de Justice, de Liberté, d'Association ; la méfiance est entrée dans son cœur; elle puise dans une *salutaire agitation* la puissance d'empêcher le rétablissement du système exploiteur.

Le fait est impérieux : dans deux ans, avant peut-être, la misère, et ses angoisses auront complètement dessillé les yeux de nos cultivateurs, ils comprendront l'intensité du mal qui les dévore, aux profondes douleurs qu'ils ressentiront, pour les grands maux, ils demanderont les grands remèdes. Il leur faudra du neuf.

Il ne s'agit pas d'ambages métaphysiques ; le fait est éclatant comme la lumière du soleil.

Nous, paysans, nous les producteurs, diront-ils, nous qui aimons les riches moissons et les dons du bon Dieu, nous ne pouvons pas accuser sa bonté infinie de nous envoyer de plantureuses récoltes. Ne voyons-nous pas autour de nous que malgré les bonnes années, la généralité de nos compagnons manque de bon pain blanc (1)?

Il n'y a donc pas trop de blé, de ce bon grain nourrissant du bon Dieu !

Le bas prix du blé n'est pas une calamité.

Le bas prix d'une chose n'est un mal que lorsque, avec ce bas prix, il faut acheter une chose trop cher.

Or, la chose trop chère que nous achetons de nos labeurs et de nos récoltes, ce sont des baux à raison de 20 fr. l'hectolitre de blé.

Demandons que nos intérêts soient sérieusement sauvegardés dans la stipulation des baux; car en définitive ce n'est pas notre faute si la baisse du prix des grains s'est abattue sur nous. Pour l'avenir, réclamons des fermages acquittés soit en nature, c'est-à-dire stipulés en sacs de blé, soit en argent, mais fixés chaque année d'après les prix du blé des trimestres de juillet, août et septembre; de janvier, février et mars.

Adressons-nous à nos représentants, à leur justice, à leur devoir qui est de nous protéger, nous les producteurs par excellence. Notre demande deviendra pour leurs consciences un mandat impératif.

De ce jour, la réforme dans les choses marcherait à grands pas, car la production du blé PRIME, par sa valeur, de beaucoup chacune des autres richesses du sol.

Il faudra compter avec elle. Compter avec elle, c'est pousser à un meilleur système de culture qui, en augmentant la quantité des produits, compensera la baisse des prix ; — c'est de proche en proche régulariser la valeur des objets livrés par l'industrie, c'est-à-dire réduire au prix de fabrique les prix *marchands* de ces mêmes productions ; car, nous le répétons, le blé se vendra, lui, au prix rural et non au prix marchand. Le bas prix du blé fera tomber les prix des autres denrées.

La valeur factice, exagérée, oscillante, à laquelle l'ère honteuse de la spéculation usuraire avait élevé toute chose, disparaîtra; elle s'équilibrera à un taux réel de justice, de vérité, d'utilité.

(1) Les statisticiens admettent que 13 millions de paysans sont encore réduits à tromper la faim avec un pain malsain fait de graines inférieures.

Les adorateurs des monopoles, des abus, des vieilles idées, crieront par-dessus les toits : « la France perd dans cette réforme le *tiers* de sa richesse. »

Erreur! La France y puisera une nouvelle force créatrice, car elle comprendra qu'en abaissant la valeur factice des objets, elle devra augmenter la quantité des productions ; la valeur est un signe, elle n'est pas la chose elle-même. On ne vit pas de l'ombre, mais de la réalité.

Le travail productif, substitué à la spéculation stérile, l'aisance substituée à la misère, voilà la conséquence du FAIT du bas prix des grains; — voilà la conséquence des riches moissons.

Le temps presse. La ruine des cultivateurs marche à grands pas et avec elle les idées de réforme radicale. L'événement est impérieux, il faut le subir. Eh quoi! de tous les rangs de la société, de tous les partis n'entend-on pas sortir une voix unanime qui constate que la transformation sociale nous viendra des campagnes. C'est aux hommes du gouvernement à la diriger pour qu'elle ne dégénère pas en crise violente et en commotions funestes.

N'oubliez pas les leçons du passé. Jadis et avant que les villes donnassent signe de vie de politique, les habitants du *plat pays*, les paysans, surent se grouper en association *jurée*, sous le nom de *Commune*. Les premiers ils entrèrent dans la lutte des réformes. Conjurons l'orage. Il s'amoncèle; livré à lui-même, il peut éclater en un choc formidable, rapide comme l'éclair, prompt comme la foudre.

Pour en soutirer l'électricité révolutionnaire, pour convertir l'orage en une bienfaisante rosée, il n'y a qu'un moyen : accorder au travail du laboureur sa juste récompense, prendre pour Régulateur le bas prix des grains.

Perreymond.

Canalisation et Irrigations.[1]

La Belgique ne date que de quelques années. Les provinces qui la composent, successivement espagnoles, autrichiennes, françaises et hollandaises, ont été, pendant des siècles, le théâtre de la lutte des grandes puissances voisines et l'objet de leurs convoitises.

C'est assurément un grand malheur pour un peuple, que d'avoir à obéir à des maîtres étrangers, et surtout d'en changer si souvent. Mais ce malheur n'a pas été sans compensation pour la Belgique. Elle a su emprunter à ses dominateurs passagers une partie de leur génie propre, et si aujourd'hui elle ne possède pas une originalité bien tranchée, elle est, tout au moins, douée d'un ensemble de qualités positives qui peut lui assurer bonheur et fortune.

Sa faiblesse même, source de ses humiliations passées, lui a été, dans ces derniers temps, plus avantageuse que nuisible, car elle a été la cause première de la position exceptionnelle et glorieuse qu'elle a su prendre en Europe.

En effet, avec une population de 4,300,000 habitants, sur un sol ouvert de tous côtés, la Belgique ne pouvait songer à intervenir sérieusement dans les querelles des grandes puissances voisines, encore moins à faire des conquêtes. Force lui était de renoncer à la gloire des armes, cette suprême folie des nations modernes.

Sans port et sans marine, elle ne pouvait songer, comme autrefois le Portugal et la Hollande, à fonder au loin de puissantes colonies et à se dédommager de sa petitesse en Europe,

(1) *Etudes sur les irrigations de la Campine et les travaux analogues de la Sologne*, par M. Hervé Mangon, ingenieur des ponts et chaussées.

LE MONDE DES OISEAUX[1].

Un jour la loi et les mœurs, encore plus fortes qu'elle, prendront sous leur égide tutélaire les amours de tous les oiseaux amis de l'homme, et l'art de trouver les nids sera partie intégrante de l'éducation de l'enfant. Quelle fête ce sera alors au printemps, dans les buissons, dans les vergers, dans les forêts, dans les plaines! Quel contraste avec le silence et la désolation de nos bois d'aujourd'hui ! car un bel arbre sans nid, c'est le jardin des Tuileries sans sa femme parisienne, la pelouse sans l'enfant, le mois de juin sans les roses, la jeunesse sans l'amour. J'ai rompu sans retour avec le bois de Meudon, depuis que j'y ai passé une journée entière du mois de mai sans y entendre chanter un rossignol.

Pour les femmes, les enfants, les amoureux, les poètes, la nature est sans charme quand elle est sans oiseaux. L'oiseau est de toutes nos fêtes ; il foisonne dans les jardins d'Alcine comme dans les tapisseries à ramages. L'imagination de l'homme en fait l'inséparable compagnon de ses joies et de ses félicités. Les esprits les plus indifférents par état aux harmonies de la nature, partagent même à l'égard de l'oiseau beaucoup d'opinions de l'artiste. J'ai connu des banquiers et des fabricants d'assiettes plates qui tenaient aux faisans de leurs parcs avec autant d'amour qu'à leurs billets de caisse. J'ai trouvé plus d'une fois des volières admirablement meublées dans des villas charmantes habitées par des épiciers en retraite, anomalie qui s'explique par l'habitude qu'ont les gens de cette classe de prendre femme au-dessus d'eux.

Par une raison analogue, mais contraire à la précédente, le signe de la région maudite est l'absence de l'oiseau. Les Arabes qui sont poètes et les Grecs qui le furent, emploient la même image pour exprimer le caractère de malédiction empreint par la colère céleste aux rives de la mer Morte ou de l'Averne ; ils disent qu'aucun oiseau ne passe et ne s'arrête sur ces bords désolés.

La sympathie universelle des âmes tendres pour l'oiseau a deux puissants mobiles dont l'homme jusqu'ici ne s'est pas assez rendu compte, mais sur lesquels il ne m'est pas permis de garder le silence. Voici que nous touchons, en effet, au vif de la morale de ce livre, et que nous allons sonder l'esprit des bêtes dans toute sa profondeur.

Le premier mobile de la sympathie de l'esprit humain pour l'oiseau est un mobile presque instinctif, c'est la révélation secrète de la loi de solidarité qui nous avertit que la plupart des oiseaux sont des auxiliaires naturels que Dieu nous a donnés pour protéger nos vergers, nos moissons, notre sommeil, ou bien pour égayer nos domiciles, pour charmer nos palais, nos oreilles, nos yeux. C'est une sympathie qui court au devant de l'analogie passionnelle, laquelle doit restituer un jour à chaque bête son rôle et son utilité spéciale, et faire rentrer tous les ordres d'animaux dans la voie de leurs destinées harmoniques. C'est la sympathie mystérieuse qui enfanta dans les religions anciennes le culte de l'ibis, du crocodile et du chien.

Il n'est pas de peuple, en effet, qui n'ait eu ou qui n'ait encore ses oiseaux sacrés, à commencer par l'Inde, par la Chine et l'Egypte, c'est-à-dire par les contrées les plus anciennement civilisées du globe, et qui furent le berceau des arts et de la science. Le culte que les Egyptiens vouèrent à l'ibis et à l'épervier était basé, comme celui du bœuf Apis ou du chien Anubis, sur la reconnaissance, l'excuse la plus plausible et la plus dangereuse peut-être de toute idolâtrie. Sans l'ibis et sans l'épervier, destructeurs acharnés des reptiles et des grenouilles que multiplient outre mesure les périodiques inondations du Nil, la vallée de ce fleuve n'eût pas été habitable, et il fût advenu de la fertile Egypte ce qui advint de notre riche colonie de la Martinique, d'où le trigonocéphale expulsa les premiers colons.

Les peuples de l'Amérique du Sud chargent certaines espèces de vautours, l'urubu et le caracara, d'opérer l'enlèvement de tous les immondices d'origine quelconque qui déshonorent la voie publique, et ces omnivores, non moins intelligents qu'insatiables, remplissent les fonctions répugnantes qu'on leur a assignées avec un zèle et une régularité au-dessus de tout éloge. Il y a des urubus ambitieux qui ont des actions dans les entreprises de curage de cinq à six localités différentes, distantes quelquefois l'une de l'autre de 50 à 100 kilomètres (25 lieues), et qui n'oublieraient pas, pour un empire, de se rendre chaque jour, à heure fixe, sur tous les points de leur cantonnement. La périodicité de ces visites est même si régulière qu'elle sert de point fixe aux indigènes de ces contrées pour mesurer le temps. On cite des urubus qui ont été ainsi vingt ans sans avancer ni retarder d'une seconde, et Bréguet a fait plus d'un chronomètre qui eût porté envie à cette régularité. Le caracara accompagne le voyageur et le chasseur dans la solitude pour leur tenir compagnie à table et recueillir les débris de leurs festins; ce qui a fait dire qu'il était impossible dans ce pays-là de voyager seul.

La personne du caracara et celle de l'urubu sont inviolables et sacrées au Mexique, à la Guyane, dans la Terre-Ferme. Il en est de même pour le secrétaire ou messager du cap de Bonne-Espérance et le cariama de l'Amazone, deux espèces fort voisines, que la nature a armées des hautes jambes de la cigogne, du bec crochu de l'aigle, pour qu'ils triomphassent plus aisément des reptiles venimeux.

L'agami ou oiseau trompette de Cayenne a témoigné le plus vif désir de conduire les troupeaux aux champs. Le héron garde-bœuf d'Algérie ne demande qu'à justifier son titre. Le cormoran et le pélican, qui sont les plus habiles de tous les oiseaux pêcheurs, attendent, comme la loutre, que l'homme leur dise un mot pour traiter avec lui.

L'Inde, l'Orient, l'Afrique, ont des vautours; la Russie, des corbeaux familiers qui s'acquittent aussi, tant bien que mal, du service de la petite voirie dans les villes, et de la destruction des mulots et des larves de coléoptères dans les campa-

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.

en sillonnant toutes les mers de ses navires, et couvrant de son pavillon de vastes territoires en Afrique ou aux Indes. Cette onéreuse ressource lui était également enlevée.

C'est sur son territoire, sur ce sol si restreint, qu'il fallait donner un aliment à l'activité du peuple belge, trouver des conquêtes à faire, des colonies à fonder, de la gloire et de la fortune à recueillir. Car, sans tout cela, sans but, sans travail, sans espérances, une nation, surtout quand elle n'a pas un long passé derrière elle, reste une aggrégation confuse d'individus et non un corps organisé vivant de la même vie et vibrant de la même pensée.

Bien que le rôle de la nation belge fût nettement indiqué par les nécessités de sa position, ce n'est cependant pas pour elle un médiocre honneur d'avoir su se résigner à ce qu'il présentait de modeste en apparence, et d'avoir su y trouver les éléments d'une prospérité durable.

C'est surtout un grand honneur pour son gouvernement de l'avoir hardiment lancée dans cette voie nouvelle, et d'avoir su la passionner pour les œuvres fécondes de la paix. Il n'a pas tardé, du reste, à recueillir les fruits de son habile conduite. La nation Belge s'est montrée reconnaissante, attachée à ses institutions, et les a conservées spontanément, alors qu'elle aurait pu les changer. Au milieu d'une tourmente qui ébranlait les plus vieilles dynasties de l'Europe, une jeune royauté qui n'avait ni passé ni racines apparentes dans le pays a su se maintenir sans violences et sans répressions. Mais, je le répète, ce fait extraordinaire s'explique par les services qu'elle avait rendus.

Et en effet, à peine les chemins de fer ont-ils commencé à passionner l'Europe, à peine a-t-on compris que ces voies rapides allaient amener une révolution économique et même modifier les relations politiques des peuples entre eux, que le gouvernement belge a entamé énergiquement l'exécution du réseau qui couvre la Belgique, et en 1848 il a pu déjà en livrer à la circulation 777 kilomètres, c'est-à-dire, eu égard à sa population, plus du triple de ce qu'en possédait la France à la même époque.

Cet immense réseau, près duquel le nôtre n'est encore qu'un embryon, non seulement le gouvernement belge l'a créé rapidement, économiquement, mais encore il l'a créé avec ses propres ressources, sans avoir recours aux dangereux services des compagnies, et sans aliéner l'avenir pour alléger le présent.

Ce n'est pas tout encore, il s'est mis à compléter, perfectionner le réseau des voies navigables de la Belgique; résistant à l'attrait de la nouveauté, à des engouements irréfléchis, il a compris que ces modestes voies d'eau, qui autrefois avaient fait la fortune du pays, bien que reléguées au second rang par la création des chemins de fer, conservaient cependant encore, et leur caractère propre et leur utilité spéciale. Il a compris que, mieux administrées, pourvues d'un halage bien organisé, prêtant à l'industrie des forces motrices, à l'agriculture des eaux d'irrigation, les voies navigables avaient encore devant elles un avenir brillant, et, bien convaincu de cette vérité, il les a honorées à l'égal des chemins de fer et leur a fait une large part dans les subventions du budget.

Parmi les œuvres nouvelles que le gouvernement belge a entreprises, il en est une sur laquelle nous croyons devoir appeler spécialement l'attention, en raison de son caractère exceptionnel et des services qu'elle parait appelée à rendre à la Belgique. Nous voulons parler du canal de la Campine.

La contrée qui lui a donné son nom est la Sibérie, ou, si l'on aime mieux, la Sologne de la Belgique. Située entre la Meuse et l'Escaut, dans un des points de moindre écartement de ces deux rivières, elle occupe une zone de faîte peu accidentée, et sur laquelle on ne rencontre que de faibles et rares cours d'eaux. Aussi avait-elle depuis longtemps appelé l'attention des ingénieurs, comme se prêtant à une jonction facile, par voie navigable, de la Meuse à l'Escaut. Cette jonction avait même été entreprise dès le commencement du dix-septième siècle, et il reste encore, des travaux exécutés à cette époque, quelques vestiges connus sous le nom de *Fosse eugénienne*. Mais successivement repris et abandonné au milieu des vicissitudes politiques du pays, le canal de la Campine n'existait encore qu'à l'état de projet en 1840.

La création du chemin de fer d'Anvers à Liége, en lui enlevant une partie du transit de l'Allemagne, faillit le compromettre, et l'aurait compromis près de tout autre gouvernement que celui de la Belgique. Mais en étudiant sérieusement la question, les ingénieurs reconnurent que, malgré un excédant de parcours de 45 kilomètres entre Anvers et Liége, le canal pouvait encore procurer aux grosses marchandises une réduction de 3 fr. 74 c. par tonne sur les prix du chemin de fer. Le gouvernement, maître des deux voies, sûr de maintenir leur rivalité dans les limites d'une concurrence profitable au pays, sans lui permettre de dégénérer, comme en France, en une guerre à outrance dont le public fera, tôt ou tard les frais, le gouvernement, disons-nous, aurait déjà, pour ce seul motif, entrepris l'exécution du canal de la Campine.

Mais à sa création se rattachaient des projets d'un ordre plus élevé, et qui ne permettaient aucune hésitation.

Ce formidable problème du paupérisme, qui se lève gros de tempêtes à l'horizon de toutes les nations de l'Europe, commençait à inquiéter sérieusement les hommes d'Etat belges. La misère était grande en leur pays, et malgré la prodigieuse activité de l'industrie, on pouvait prévoir le jour où les ouvriers belges, repoussés des chantiers de l'Allemagne et de la France par la concurrence des ouvriers indigènes ou par l'achèvement des travaux, retomberaient à la charge du gouvernement, et grossiraient le budget de la misère. Il fallait pourvoir à ces rudes éventualités, créer un nouveau sol pour une population exubérante, des travaux productifs pour les ouvriers inoccupés, des colonies pour les pauvres. On espéra atteindre ce but en créant le canal de la Campine, non plus seulement comme voie de communication, mais comme grande artère d'irrigation, et l'événement réalisa complètement cet espoir.

L'étendue des terrains à défricher et à mettre en culture dans la Campine n'est pas au-dessous de 150,000 hectares; c'est presque l'étendue de la surface cultivable de l'un de nos départements.

Sur ces 150,000 hectares, les deux tiers peuvent être irrigués et convertis en prairies. Cependant, afin de se tenir dans les limites d'une extrême modération, le remarquable auteur des projets et des travaux de Campine, M. l'ingénieur Kümmer, n'a fait entrer en compte que 25,000 hectares de bruyères à tranformer en prairies, et cette transformation est aujourd'hui en partie opérée. Mais, même avec ce chiffre réduit de 25,000 hectares, le travail de la Campine se présente comme une des œuvres les plus utiles et les plus remarquables que jamais gouvernement ait entreprises.

Les landes de Campine se vendaient encore, en 1835, sur le pied de 15 à 20 fr. l'hectare. C'est assez dire qu'elles ne produisaient rien. Dans la prévision des travaux, le prix s'éleva, en 1840, à 40 fr.; aujourd'hui il varie de 250 à 400 fr. C'est donc un accroissement de valeur de près de 300 fr. par hectare, ou pour la totalité de 750,000 fr., dont profitent en partie les habitans de cette contrée autrefois déshéritées.

Chaque hectare de bruyères, pour être transformé en prairies, exige une dépense de 500 fr. environ, soit pour la totalité de 12,500,000 fr. Cette dépense énorme, faite exclusivement en travaux de terrassements, assurera pendant bien des années l'existence de nombreux ouvriers, et sans rien coûter au gouvernement, puisqu'elle sera faite par les concessionnaires ou propriétaires des terrains à irriguer.

Et ceux-ci trouveront également leur compte à ces travaux, car un hectare de bruyère, préparé à l'irrigation, coûte environ, tous frais faits, 850 fr., et rapporte, dès la seconde année, jusque 130 et 150 fr.; on a même des exemples d'hectares qui ont rapporté jusqu'à 250 fr La dépense d'entretien de l'irrigation n'étant que de 10 fr., le produit net représente plus de 15 0/0 du capital engagé.

Ainsi, ouvriers, propriétaires et communes de la Campine, concessionnaires des terrains à irriguer, tout le monde trouve son compte à cette opération, et le gouvernement plus que personne. Car aux avantages que nous avons déjà signalés, il faut joindre celui-ci, qu'avec les 25,000 hectares de prairies nouvellement créés, la Belgique pourra élever les bestiaux qui lui manquent et qu'elle est obligée de tirer aujourd'hui des contrées voisines, sans compter que cet accroissement de bestiaux produira un accroissement d'engrais, et par suite un accroissement de fertilité dans les terres arables.

Par quelle série de mesures administratives le gouvernement belge a-t-il obtenu ces résultats? Comment est-il parvenu à créer cet ensemble de travaux sans d'énormes dépenses, comment a-t-il pu y faire contribuer dans une juste mesure les localités traversées, vaincre la répugnance des communes à se dessaisir de leurs terrains communaux, et enfin déterminer des compagnies et des particuliers à engager dans les opérations agricoles des capitaux considérables? C'est ce que M. Mangon nous apprend dans sa remarquable *Etude sur les travaux de la Campine*; c'est ce que nous examinerons en détail avec nos lecteurs, car cet exemple porte avec lui un haut enseignement que nous regretterions de voir perdu pour notre pays.

H. Krantz.

On lit dans une lettre adressée de Vienne au *Journal des Débats :*

« Les nouvelles de Russie, autant qu'il est possible d'en avoir, ne prouvent pas que l'ordre règne dans tout l'empire. La guerre des paysans contre leurs seigneurs serait loin d'être terminée. A peine écrasée dans une province, cette insurrection, qui a, dit-on, beaucoup de ressemblance dans ses causes et dans ses effets avec le mouvement gallicien de 1846, éclaterait dans la province voisine. A l'instar des paysans de la Gallicie, les paysans russes se montreraient envers leurs nobles d'une cruauté inouïe. Des familles entières auraient péri dans les flammes de leurs châteaux, incendiés par des agresseurs qui, postés à toutes les issues, empêchaient non-seulement les hommes, mais aussi les femmes et les enfants, de chercher leur salut dans la fuite. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces mêmes paysans prétendent qu'ils agissent au nom et pour la plus grande gloire de l'empereur. Ils n'exterminent leurs oppresseurs que parce que le czar ayant soi-disant défendu à ceux-ci de les opprimer, les nobles n'ont pas obéi, et que la désobéissance aux ordres du souverain étant un crime capital, mérite la mort. La présence des troupes dirigées contre eux et qu'ils savent être des troupes de l'empereur, ne détruit pas leur erreur. Ils résistent et se laissent tailler en pièces. D'autre part, on les traite sans ménagements; on ne leur fait pas de quartier, on brûle impitoyablement leurs villages, et l'on traque dans les bois, comme des bêtes fauves, ceux des insurgés qui vont s'y réfugier. Des forces considérables sont sur pied à cet effet en Lituanie, en Wolhynie et ailleurs. »

Schleswig Holstein.

On a reçu le 1er septembre, à Hambourg, la nouvelle d'un combat d'avant-garde près de Holzbunge. Les Schleswig-Holsteinois ont eu un homme tué et quatre blessés. Ils ont fait quelques prisonniers.—30,000 Holsteinois et 35,000 Danois continuent à demeurer en présence, occupant chacun de fortes positions et se fortifiant de plus en plus, mais sans rien entreprendre de sérieux les uns contre les autres. En attendant, les fertiles provinces qu'ils occupent sont entièrement dévastées.

Il y a eu, entre l'Angleterre et la Prusse, un échange de notes. L'Angleterre prétend que, par le traité de paix signé avec le roi de Danemark, traité qui engage la Confédération germanique, la Prusse est obligée de s'opposer efficacement aux actes d'hostilité du gouvernement holsteinois envers le Danemark. La Prusse décline de *toutes ses forces* toute obligation de ce genre. Elle fait observer que la paix n'a point été ratifiée par la Confédération germanique, et que, après la ratification même, elle ne pourrait intervenir qu'au nom et d'après la délégation spéciale de la Confédération.

> Si vous voulez soustraire le grand nombre à l'oppression du petit nombre, cherchez l'art de corporer le grand nombre, et de lui donner une puissance active qui ne soit jamais déléguée.
>
> FOURIER.

L'auteur du travail dont nous publions aujourd'hui le premier article occupait un rang distingué parmi les membres de l'Assemblée nationale de Francfort. Il a pu lui-même étudier sur le vif la fiction représentative et la vacuité parlementaire. La question

---

gnes. L'Allemagne, la Suisse, les Pays-Bas, la Hollande, l'Algérie, la plupart des contrées de l'ancien continent, révèrent la cigogne, cousine-germaine de l'ibis égyptien, et optent à rendre à l'homme les mêmes services que lui. Un préjugé populaire, raisonnable cette fois, attache un signe de protection divine à l'élection de la cigogne; on dit qu'elle porte bonheur comme l'hirondelle à la maison qu'elle a choisie pour y établir sa demeure semestrielle. La Hollande, amie de la cigogne et du héron, a en outre ses vanneaux, qui protégent ses digues contre la multiplication des tarets percebois, mais que les lois de ce pays ne protégent pas suffisamment contre le fusil et le filet. L'hirondelle, douce compagne du foyer domestique du pauvre, et qui a reçu mission de purger l'atmosphère de tous les insectes ailés qui troublent le repos du travailleur, l'hirondelle a sa légende sainte dans les annales poétiques de toutes les nations de l'hémisphère septentrional; les mésanges, infatigables échenilleurs des vergers, attendent encore la leur; les linots, qui défendent la vigne contre l'invasion de la pyrale, le moineau franc, qui fait au hanneton une guerre cruelle, ont droit, au même titre que l'hirondelle, le vanneau, la cigogne, à notre gratitude.

Toutes ces bonnes créatures sont dans la joie de leur âme, quand elles peuvent déployer au service de l'homme les divers talents que leur a départis la nature. Seulement, il est douloureux de songer que l'homme n'a encore su tirer qu'un bien faible parti de ces dispositions obligeantes, et que sur mille espèces d'oiseaux ouvriers qui peuplent cette planète, on en compte douze à peine qui soient *domestiques* et vingt *auxiliaires*. Me faut-il avouer que ma patrie, la France, n'a pas un nom à mettre dans la dernière des deux catégories?

Le second mobile de la sympathie de l'espèce humaine pour l'oiseau prend sa source aux plus hautes régions de l'intelligence humaine. Ce n'est plus, comme le premier, une suite de réaction logique de l'égoïsme; c'est au contraire l'inspiration de l'esprit d'unitéisme, c'est-à-dire du plus noble sentiment qui soit au cœur et au cerveau de l'homme, c'est l'hommage d'admiration involontaire que rend notre nature divine à toute institution régie par l'esprit de Dieu.

Nous admirons l'oiseau pour son obéissance à la loi de Dieu, parce que le ménage de l'oiseau est le plus magnifique exemple du ménage harmonien que nous rêvons pour nous; parce que chez l'oiseau, comme dans toute politique bien organisée, comme dans la ruche et dans la fourmilière, c'est la capacité pour le travail qui distribue les rangs. Nous admirons l'oiseau pour la pureté de ses mœurs, pour la sagesse de la législation qui a investi de la direction suprême du mouvement social la femelle, l'être producteur et travailleur par excellence.

Nous comprenons tous, en effet, que la femme est une créature plus parfaite que l'homme et il n'est pas besoin de donner mille raisons pour démontrer cette vérité de sentiment plus claire que la lumière du jour. Il est bien évident que nous n'adorerions pas la femme si elle ne valait mieux que nous; que nous ne la chargerions pas de porter à Dieu nos prières, si nous ne savions pas sa parole plus agréable à Dieu.

Nous croyons à la supériorité de l'essence féminine, parce que l'homme peut rester beau dans le vice, dans l'orgie, dans le meurtre; tandis que la moindre atteinte portée à sa beauté morale, dégrade la femme et fait pleurer les anges; parce que la femme qui vire à l'homme (la virago) perd énormément plus que l'homme qui tourne à la femme.

Nous sentons d'instinct que la femme, qui est sortie des mains du créateur après l'homme, a été faite pour commander à celui-ci, comme celui-ci est né pour commander aux bêtes qui sont venues avant lui. C'est pour cela que nous cherchons toujours, quand nous sommes jeunes, à deviner les désirs de la femme pour prévenir ses ordres. Si c'est possible, c'est fait; si c'est impossible, on le fera.

Nous lisons dans la grâce des mouvements de la femme, dans l'élégance idéale de ses formes, dans la délicatesse des teintes de sa chair, qu'elle a été créée pour la danse et pour le bonheur de nos yeux, et non pour le travail des bras qui défigure le corps et fatigue les traits; tandis que la conformation anguleuse et peu achevée de l'homme dénote évidemment qu'il a été façonné tout exprès pour les rudes travaux et surtout pour découvrir la mesure de l'angle B Á C, inscrit à la circonférence.

Nous nous disons encore que le sentiment qui inspire le bon mouvement, conseil instantané de Dieu, l'emporte autant et plus sur la raison qui suggère le biais, que le carquois de Cupidon l'emporte sur la giberne du gendarme. — Et que la sagesse, qui sortit un jour tout armée du cerveau de l'homme, n'a jamais atteint dans ses ascensions les plus audacieuses à la hauteur des aspirations d'unitéisme et d'amour qui jaillissent du cœur de la femme en bouquet continu.

Or, dans notre soif ardente de justice et de bonheur, nous honorons l'oiseau du courage qu'il a, et que nous n'avons pas encore, de proclamer la supériorité du sexe qui attire sur le sexe qui est attiré, et d'écrire en tête de la charte : *Le progrès et le bonheur de toute société sont en raison directe de l'autorité des femelles!*

Que les vieux dont le règne expire ne se hâtent pas de m'accuser d'imposture et de falsification de texte, à propos de cette traduction littérale; car je les défie tous, et les académiciens politiques par dessus le marché, je les défie de tirer de l'histoire des oiseaux ou de celle des abeilles, une morale autre que celle que je viens de formuler.

Surtout que les esprits sérieux, auxquels je m'adresse de préférence, que les chercheurs de bonne foi se gardent bien de considérer cette formule comme un paradoxe plus ou moins téméraire, plus ou moins ingénieux. L'analogiste n'affirme que sur la garantie des faits, et j'ai des faits à remplir cent volumes et des chorus de témoignages à étouffer toutes les protestations des vieux. Et non seulement j'arrêterais la protestation dans leur gorge, mais je ne permettrais pas même au sourire de l'incrédulité d'arriver à leurs lèvres. Deux ou trois exemples éclatants suffiront pour cela.

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

qu'il soulève est des plus graves ; peut-être se passera-t-il longtemps encore avant qu'elle arrive à maturité. Nous savons pertinemment, néanmoins, que dès aujourd'hui elle préoccupe un grand nombre d'esprits parmi les démocrates. Il est impossible de ne pas être frappé des inconvénients immenses qui sont attachés au système représentatif tel qu'il est pratiqué jusqu'à présent en Europe. Ceux qui l'attaquent avec le moins de dureté constatent tout au moins sa stérilité et son impuissance. D'ici à peu de temps, le système représentatif, qui correspond évidemment à un état mixte des sociétés, est destiné à être battu en brèche avec une égale ardeur, et par les restaurateurs du passé et par les soldats de l'avenir. Le despotisme et la démocratie, brûlant de se retrouver face à face et de se livrer une dernière et suprême bataille, renverseront ce frêle échafaudage qui les sépare, et la question sera radicalement posée entre la monarchie et la République.

Pour nous, le principe de la législation directe, en tant que principe, ne peut pas même être discuté. C'est la thèse même de la liberté. C'est le mode qui sera nécessairement employé, et avec la plus grande facilité, dans l'organisation sociale qui constitue notre idéal. Le tout est de savoir si ce principe indéniable est dès aujourd'hui susceptible d'application. Sans nous prononcer d'une manière absolue, nous penchons pour l'affirmative. Nous croyons en effet que rien n'est plus propre à développer l'intelligence des masses, à les rendre promptement capables de se gouverner elles-mêmes que de les mettre en possession direct du gouvernement. Tous les arguments que l'on pourrait tirer de l'inaptitude du peuple, de son ignorance, on été produits contre le suffrage universel ; l'expérience a démontré que la raison était du côté de ceux qui se fiaient à l'instinct en quelque sorte divinatoire des masses populaires.

En tous cas, nous ne saurions trop engager ceux que cette idée viendra frapper pour la première fois à ne pas la rejeter de prime-abord et sans mûre réflexion. A coup sûr, la thèse vaut au moins la peine que l'on s'y arrête et que l'on y applique l'examen le plus approfondi. C'est à la législation directe que nécessairement doivent aboutir toutes les sociétés, et tant que les peuples obéiront à des lois qu'il n'auront point faites eux-mêmes, il y aura usurpation, tyrannie, la liberté ne sera qu'un vain mot.

La législation directe par le peuple,

OU LA VÉRITABLE DÉMOCRATIE,

I.

La révolution européenne, comme fait, a succombé. Dans tous les pays où elle avait éclaté, la réaction règne par la prison, le sabre et l'exil. Et pourtant jamais révolution n'avait été plus universellement acclamée ; jamais les masses n'avaient montré autant de dévoûment, autant de zèle ! Les forces immenses que la démocratie a mises en ligne dans tous les pays, ont été partout vaincues ; partout les démocrates sont poursuivis, traqués, et bientôt ils ne trouveront plus en Europe un coin où ils puissent réfléchir tranquillement sur la cause de tant de malheurs, de tant de déceptions. C'est en effet un spectacle digne de réflexion que cette défaite infligée à la partie vivace des nations par la partie mourante, à l'armée de l'avenir par la légion du passé, à l'esprit invincible du progrès par l'obstination de la routine et de l'immobilité.

De pareils résultats ne peuvent pas provenir de petites causes. En vain les démocrates s'accusent-ils mutuellement, à la plus grande joie de la réaction ; les individus peuvent avoir commis des fautes, mais le grand mouvement de 1848 n'a pas manqué par suite de pareilles misères. Il y a une cause plus profonde de nos malheurs, et cette cause c'est l'absence complète de toute idée gouvernementale dans la démocratie européenne.

Maîtresse du champ de bataille après le 24 Février, la démocratie française était riche en idées de réforme sociale, mais on ne peut pas plus pauvre en idées politiques, ou, ce qui est la même chose, en moyens d'exécution. On laissait subsister l'ancienne machine gouvernementale, inventée tout exprès pour faire sortir de ses rouages la domination de l'aristocratie ; c'était désarmer, abdiquer régulièrement en faveur de cette aristocratie que, de cette manière, on chargeait naïvement de l'application des idées socialistes. Il est vrai que l'on jetait au peuple un mot d'ordre, un cri de ralliement dont tout le mérite consistait à exprimer clairement ce qu'on ne voulait plus. « Demandez la république démocratique et sociale, » disait-on aux masses, mais la définition de cette république ne fut jamais donnée en France. La démocratie présentait par conséquent et présente encore un chaos de systèmes se combattant les uns les autres avec plus ou moins de violence, mais elle ne s'appliquait nullement à doter le pays d'un gouvernement qui permît de réaliser tout ce qu'il y a de bon et d'utile dans toutes les théories, ou dans une théorie quelconque. C'était pourtant là le côté le plus sérieux de la révolution. Si vous vous trompez dans les moyens d'application, dans la question gouvernementale, votre révolution sera bientôt la proie des partis du passé, eussiez-vous les idées les plus saines, les plus justes en science sociale. Mieux vaudrait, nous n'hésiterons pas à le dire, mieux vaudrait bien comprendre la nature, l'essence du gouvernement démocratique, sans se soucier beaucoup des réformes que ce gouvernement doit, du reste, nécessairement amener. En un mot : là où il n'y a pas de moyens d'exécution, il n'y a que le néant. Or, le gouvernement représentatif, cette pierre angulaire, cette source permanente du règne de la bourgeoisie, pouvait-il être un moyen d'exécution dans les mains de la démocratie ? Ne devait-il pas, au contraire, faire renaître le pouvoir abattu, en le fortifiant encore par l'impression que devaient nécessairement produire toutes les impuissances manifestées par la démocratie dans la question gouvernementale ?

Heureusement, la réaction a simplifié cette question sans le vouloir. Elle a travaillé avec un zèle inouï pour nous qui demandons, depuis les premiers jours de la révolution de Février, l'abolition du système représentatif, que nous jugeons incompatible avec la véritable démocratie. En 1848, les ambitieux du parti pouvaient soutenir les assemblées législatives avec quelqu'apparence de raison ; maintenant la nécessité les rejette forcément dans notre camp et les rangera autour de notre drapeau, celui de la législation directe par tout le peuple. Arrière les querelles d'école, chefs de la démocratie ! Il y a un terrain où vous devez tous vous tendre la main. Formons l'aréopage qui prononcera sur vos systèmes, qui y puisera, pour les appliquer, les vérités que vous avez découvertes : cet aréopage, c'est le peuple lui-même appelé à se prononcer directement, sans l'intermédiaire d'interprètes trop souvent infidèles, et, soyez-en sûrs, il prononcera bien.

Mais avant d'expliquer l'organisation de la législation directe, qu'il nous soit permis de dire par quelles raisons la démocratie doit franchement se déclarer l'adversaire du système représentatif. Nous serons courts, puisque les événements des dernières années nous permettent de l'être.

1. Le système représentatif est un reste de l'ancienne féodalité, reste qui aurait dû tomber déjà sous les coups de la première révolution française. Il avait sa raison d'être, lorsque la société était un *composé de corporations* de toutes espèces, donnant à leurs députés un *mandat déterminé* : il n'a plus cette raison d'être, depuis que les corporations ont disparu. Avec l'esprit du moyen âge, avec la cause, le peuple aurait dû écarter l'effet.

2. Il est absurde de vouloir faire représenter une chose par ce qui lui est diamétralement opposé : le *noir* par le *blanc*, *l'intérêt général d'un peuple par un intérêt particulier* qui est son contraire.

3. La représentation nationale est une fiction, rien qu'une fiction. Le délégué ne représente que *lui-même*, puisqu'il vote selon sa propre volonté et non selon la volonté de ses mandataires. Il peu dire *oui* quand ceux-ci diraient *non*, et il le fera dans la plupart des cas. La représentation n'existe donc pas, à moins que l'on ne veuille nommer ainsi l'action de heurter continuellement l'intérêt et l'opinion de ceux que l'on est censé représenter. Quelle preuve plus éclatante de cette vérité pourrions-nous citer que l'abolition du droit de suffrage de trois millions de Français par un coup d'autorité de ceux-là même dont le pouvoir législatif est sorti de ces suffrages ?

4. Y eût-il représentation véritable par quelque phénix, introuvable de député, la majorité des électeurs du pays ne serait jamais représentée, et la moitié à peu près des électeurs victorieux se trouverait dans le même cas par le fractionnement des assemblées en majorité et en opposition.

5. Dans les élections, l'intrigant a l'avantage sur l'honnête homme, parce qu'il ne reculera pas devant une foule de moyens qu'un candidat honorable dédaigne ; l'ignorant a l'avantage sur l'homme de talent, parce que les trois quarts des électeurs voteront toujours et devront toujours voter sans connaître et sans pouvoir juger le candidat. D'ailleurs, dans ce système de gouvernement si mensonger, l'élection elle-même est encore une fiction absurde. Ou vous demandez que l'électeur dépose son vote d'après sa conviction personnelle, d'après la connaissance qu'il a du talent, de la probité et des opinions du candidat, et alors vous demandez l'impossible ; ou vous voulez que l'électeur vote pour un candidat désigné par un comité électoral, et alors vous n'avez plus d'élection, vous n'avez qu'une nomination opérée par une petite coterie, dominée encore, quant à elle, par l'envie et l'intérêt personnel. Aussi l'histoire prouve-t-elle que dans chaque assemblée les cinq sixièmes des députés sont des esprits fort médiocres.

6. Dans l'assemblée même, beaucoup de personnes honorables changeront de caractère ; l'honnête homme y reniera le plus souvent ses convictions. Il y a des sensations auxquelles il ne faut pas exposer les hommes, sous peine de les voir succomber. L'une de ces sensations, c'est le pouvoir de s'élever, de s'enrichir, soi et sa famille, de tyranniser enfin ses semblables, sans encourir une responsabilité quelconque. De là des apostasies continuelles et l'impossibilité de créer jamais une majorité bienveillante. Dans ses articles intitulés : *Guerre à l'apostasie*, M. Emile de Girardin a suffisamment édifié le public sur ce chapitre.

7. La crainte de ne plus être réélu est sans influence sur la conduite du mauvais représentant. Plus il viole son mandat, plus il aura la certitude d'être envoyé encore à la chambre, ne fût-ce que par quelque bourg pourri à la disposition du gouvernement. Aussi les plus détestables députés font-ils la plus longue carrière législative ; ils survivent à la chute de tous les régimes. Les exemples ne seraient pas difficiles à citer, on n'aurait que le choix dans une multitude de noms propres.

8. Sous la domination de la même loi électorale, chaque assemblée qui arrive doit être nécessairement plus mauvaise encore que celle qui l'a précédée. L'Assemblée législative devait primer la Constituante dans le mal, et les élections faites au commencement de cette année ne pouvaient produire qu'une perte pour le socialisme. Ce qui contribue encore à ce résultat malheureux, ce sont le découragement et les calculs du parti démocratique. L'ouvrier sait que le vote donné à tel ou tel candidat, que la nomination même de ce candidat ne peut guère influer sur la force des partis dans l'assemblée, et que les inconvénients qui, grâce aux tracasseries de la police, peuvent sortir pour lui de ce vote, ne sont nullement proportionnels à l'avantage qu'il espère obtenir par une bonne élection dans son département. Par conséquent il s'abstient, surtout dans les petites villes, où l'autorité a l'œil sur tous, connaît chaque électeur par son nom.

9. Les assemblées législatives sont l'incarnation de l'incapacité ainsi que de la mauvaise volonté, et sous le rapport législatif et sous le rapport politique. En législation, elles commettent continuellement des attentats contre les libertés des peuples ou elles livrent les deniers du pauvre aux spéculateurs : en politique, c'est pis encore, si cela est possible. On attaque par tout le bon droit des nations en se vendant au despotisme. En moins de trente ans, la France a fait, sous Louis XVIII, l'intervention en Espagne en faveur de Ferdinand VIII ; sous Louis-Philippe, elle a intervenu pour dona Maria dans le Portugal, elle a menacé la Suisse à différentes reprises ; sous la République, enfin, elle a restauré l'absolutisme des prêtres dans les Etats-Romains.

S'il est vrai que le système représentatif porte en lui le germe de la mort ; s'il est vrai qu'il s'est suicidé lui-même en France, par quelle autre forme de gouvernement doit-on le remplacer ? La démocratie irait-elle en arrière avec M. Emile de Girardin, qui, rejetant comme nous les assemblées législatives, tente vainement de réédifier le ministère fort et absolu des Richelieu, des Mazarin ? Non, mille fois non ! la démocratie, restant fidèle à ses principes, ira en avant, et le premier pas en avant et en dehors du système représentatif, c'est la législation directe par tout le peuple ; nous défions le monde entier de nous prouver le contraire avec la moindre apparence de logique ou de bon sens. La législation directe, c'est le seul gouvernement digne d'une nation éclairée, le seul par lequel le dogme de la souveraineté du peuple devient une vérité.

Dans un deuxième article, nous donnerons un exposé de la législation directe, et dans un troisième, nous nous appliquerons à réfuter les objections que l'on ne manquera pas de produire.

M. RITTINGHAUSEN.

La prison de Belle-Isle.

Conformément au décret présidentiel du 23 juillet dernier, relatif aux condamnés à la déportation, on prend à Belle-Isle les dispositions nécessaires pour recevoir les détenus et déportés politiques. D'après les renseignements reçus par la *Presse*, rien n'a été changé dans l'ensemble de l'édifice autrefois construit pour l'installation provisoire des transportés, qui étaient parqués en chambrées de cinquante. Seulement, comme le nombre des prisonniers sera beaucoup moindre, les chambres seraient actuellement disposées pour seize seulement, et dans une partie du corps de logis se trouveraient quelques cellules de huit, de quatre et de deux personnes. La *Presse* s'élève avec beaucoup de force et de raison contre cette cohabitation qui serait imposée, au mépris des plus simples notions de convenance et d'humanité, à des hommes habitués à l'exercice de la pensée, que la pensée seule fait vivre aujourd'hui, et que l'on priverait ainsi de la possibilité de s'isoler, de se livrer au travail de l'esprit, seul refuge contre le désespoir et la mort de l'intelligence ; elle s'indigne surtout contre les entraves que cette vie communautaire mettrait inévitablement aux doux épanchements de l'amitié et de la famille.

La *Presse* hésite à croire à l'exactitude des renseignements qu'elle a reçus ; elle pense qu'on s'est trompé sur les intentions de l'administration, ou qu'elle reculera. « On a le droit sans doute, s'écrie-t-elle, de s'assurer de la personne de celui que la loi a frappé ; mais on ne peut le torturer dans sa pensée et dans son âme. On peut le séparer du monde sous les réserves que la loi prescrit ; mais on ne peut lui imposer l'éternel supplice d'une communauté d'existence qui deviendrait à la longue la plus cruelle des tortures. On enferme les condamnés, on ne les parque pas. » Nous voulons espérer, comme la *Presse*, que l'administration n'infligera pas aux prisonniers de Doullens une pareille aggravation de peine. Jusqu'à présent on leur a accordé à chacun une cellule, et même à Doullens, où on avait dû d'abord, faute d'espace, les mettre deux dans chaque chambre, le directeur, sur leur demande, s'est empressé de faire élever des cloisons qui leur ont fourni la possibilité d'être chacun chez eux. On ne pourrait alléguer aucune raison sérieuse pour agir autrement, et si on le faisait, ce ne pourrait être que sous l'inspiration d'une basse et méchante pensée de persécution que nos mœurs repoussent, et dont aucun ministre ayant le moindre respect de lui-même ne voudra prendre la responsabilité.

La prison de Mazas.

Le *Peuple* de 1850 publie, dans son numéro de vendredi dernier, une lettre de M. Aristide Ollivier sur la prison cellulaire de Mazas. Cette lettre, écrite avec une remarquable modération, expose les faits, raconte ce que le prisonnier a vu et ressenti pendant les longues heures qui se sont écoulées entre son arrestation préventive et l'*arrêt de non lieu* en vertu duquel on a dû le mettre en liberté. Nous en citerons quelques passages :

« Messieurs les philanthropes officiels qui, sous prétexte d'améliorer le sort de l'humanité, ont inventé toutes les tortures sous lesquelles elle se débat en gémissant, ne peuvent comprendre les plaintes provoquées par le régime cellulaire.

» L'architecture de la prison est charmante ; les six bâtiments aboutissant à un centre commun duquel on a vue sur les corridors percés par les portes des cellules, font un effet de perspective délicieux ; les cellules sont parfaitement étagées sur trois rangs, et des chariots roulent avec ordre porter la nourriture du détenu devant sa cellule, et aucun bruit (grâce à la prévoyance de l'architecte) ne trouble le silence des corridors.

» Eh bien ! moi qui n'ai séjourné que trop longtemps dans ces cachots, je vous affirme qu'on y meurt, et qu'on y laisse ce qui est plus précieux à l'homme que le corps : l'intelligence. On y devient fou. Fou ! Entendez-vous, prôneurs et admirateurs de Mazas !

» Tous les jours des hommes essaient de rompre leur isolement en se donnant la mort, et, par un raffinement heureux, il leur est impossible de se tuer. Dépouillés, dès leur entrée dans la prison, de leurs couteaux et autres instruments, ils ne peuvent attenter à leurs jours que par la strangulation ; le seul point convenable pour accrocher leur cravate ou la courroie de leur hamac est un bouton en fer servant à appeler le gardien ; cet appel se fait lorsqu'un malheureux se débat, retenu par le cou à ce bouton.

» Je défie que l'on ose compter et publier le nombre quotidien de ces essais de suicide. »

Après avoir cité plusieurs faits à l'appui, M. A. Ollivier montre que l'heure de promenade que l'on accorde chaque jour est un nouveau supplice. Les promenoirs ne sont autre chose que des cellules sans plafonds. On y jouit de l'avantage de respirer de l'air à pleins poumons ; hygiéniquement, on ne peut que s'en bien trouver, mais la torture morale de l'isolement continue d'autant plus qu'on entend les pas et les gémissements de ses voisins sans pouvoir leur parler sous peine de punition. Puis il continue :

« Après la privation de sa liberté, cet isolement terrible paraît devoir être la plus grande souffrance éprouvée par le prisonnier enfermé à Mazas.

» Eh bien, non ! il en est de plus douloureuses encore.

» L'eau servie aux détenus n'est pas potable. Le deuxième jour de mon arrivée à Mazas, je fus saisi de coliques violentes, je me plaignis à mon gardien, car je souffrais horriblement ; il me demanda avec le plus grand sang-froid : — Avez-vous bu de l'eau ? — Oui. — C'est pour cela que vous êtes malade. Je vous conseille de ne plus en boire. — Depuis, j'ai renouvelé cette expérience pour former ma conviction, et chaque fois j'ai éprouvé l'effet pénible produit par l'eau fournie aux prisonniers, dont la majeure partie n'a pas d'autre breuvage. »

M. A. Ollivier expose ensuite comment l'air est mesuré au détenu, dont la fenêtre est condamnée et dont la respiration se trouve à la merci d'un système de ventilation qui peut être fort ingénieux, mais qui, comme tout appareil, est susceptible de

dérangement ou d'intermittence dans son perfectionnement. Tous les détenus qu'il a pu interroger ont éprouvé, comme lui, une sensation d'étouffement très intense pendant les premiers jours, et qui persiste, en diminuant, pendant au moins une semaine.

« Le réglement de la prison défend avec raison d'écrire sur les murs, car ils seraient couverts de malédictions et d'anathèmes ; cependant, malgré les menaces, les promenoirs contiennent plusieurs inscriptions. Toutes, elles respirent la haine et la colère. Quelques-unes sont émouvantes de douleur. On les efface, sinon elles formeraient un acte d'accusation effrayant pour les prôneurs et les admirateurs de la prison cellulaire de Mazas.

» Malgré toutes les rigueurs que je viens de raconter, il a été inventé des punitions.

» Cela parait invraisemblable. Elles sont de plusieurs natures :

» La privation de promenade ;

» La mise au pain et à l'eau ;

» La privation du hamac;

» *La privation du travail* (!!!)

» La cellule de punition. Cette cellule n'a *ni jour*, *ni siége*, *ni table*, *ni hamac*.

» Plusieurs de ces punitions sont infligées par les gardiens, dans les mains desquels le prisonnier est ainsi à discrétion. Ces employés sont, du reste, en général, très doux et très bienveillants, à Mazas ; je leur rends ce témoignage avec plaisir. Mais combien je plains les infortunés dont les gardiens ont le cœur sec et l'esprit irascible !

» La menace de ces punitions suffit presque toujours pour maintenir l'ordre et le calme ; on le comprendra aisément par le fait suivant choisi parmi plusieurs semblables :

» Un ouvrier serrurier, retenu *quinze jours* préventivement à Mazas, pour colportage de journaux, est malade depuis *deux mois*, sans être encore guéri des suites de ses punitions.

» Ce citoyen était innocent ; il n'a pas même été conduit devant des juges. »

M. A. Ollivier termine par quelques observations à l'adresse des membres d'une commission nommée à la suite des premières réclamations auxquelles avait donné lieu le régime de Mazas. Indépendamment du laisser-aller avec lequel les commissions ont l'habitude de procéder en France, il faut dire que l'invention *philanthropique* des prisons cellulaires a cela de perfide que pour ceux qui se bornent à un examen sommaire de l'installation des prisonniers, elle présente toutes les apparences d'une touchante sollicitude et d'une amélioration notable. La commission a donc pu être de très bonne foi dans ses conclusions, favorables au système cellulaire. Il faut, comme le dit très bien M. A. Ollivier, avoir été soumis à ce système pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois pour en apprécier la valeur, et parce qu'on sera venu s'enfermer volontairement pour quelques heures ou pour une nuit dans une cellule et qu'on n'en sera sorti ni fou ni malade, on n'aura pas acquis le droit de conclure à l'excellence du régime.

Après avoir lu la lettre de M. A. Ollivier, tous les hommes de cœur et d'intelligence se réuniront au cri qui la commence et qui la termine : *Delenda est ! Delenda est !* La prison cellulaire est un immense instrument de torture qui tenaille le cœur et le cerveau au lieu de tenailler les chairs. Elle est incompatible avec notre caractère, avec nos mœurs. Il faut qu'elle soit rayée de notre système pénitentiaire.

A propos de Belle-Isle, nous protestons contre la vie en commun ; à propos de Mazas, nous protestons contre l'isolement. Ces deux protestations sont également légitimes. Le besoin de communiquer avec ses semblables et le besoin de pouvoir s'isoler sont également impérieux chez l'homme. La promiscuité incessante et l'isolement permanent constituent deux supplices qui ne sont pas inscrits dans nos lois pénales, et que l'administration n'a pas le droit d'infliger aux condamnés, encore moins aux prévenus, pour lesquels, spécialement, la prison de Mazas a été construite. Nous protesterons toujours contre l'un et l'autre de ces excès, qui sont sans excuse au point de vue de l'humanité, et injustifiables au point de vue de l'utilité.

La loi sur le colportage.

On lisait dans un des journaux tolérés par la police, du 2 septembre, la note suivante :

« Les colporteurs de journaux, dont la vente sur la voie publique est interdite, ont recours aux moyens les plus singuliers pour déjouer la surveillance des agents de l'autorité... Aujourd'hui, la dame D..., marchande de journaux, a été arrêtée, simulant un état de grossesse avancée. Elle a été fouillée par une femme, qui l'a *accouchée* de quarante-huit exemplaires des journaux la *République* et l'*Evénement*. »

Voici, d'après le *National*, la vérité sur ce fait :

« Mlle M... tient un cabinet de lecture, rue du Sabot, où elle habite avec ses parents. Pour augmenter un peu les modestes ressources de sa famille, elle croyait pouvoir se fournir de journaux qu'elle vendait à ses habitués : et, il faut bien le dire, les journaux « mal pensants, » lui étaient beaucoup plus demandés que les autres.

» Dimanche matin, elle venait d'acheter rue Notre-Dame-des-Victoires, au dépôt général de la presse périodique, un certain nombre de journaux qu'elle avait cachés la plupart sous sa robe, et dont quelques-uns étaient restés dans un panier couvert qu'elle portait au bras. Au coin de la rue Notre-Dame-des-Victoires et de la petite rue Saint-Pierre, elle fut accostée par un *homme en blouse*, qui, en lui demandant si elle était colporteuse de journaux, ouvrit de force le panier qu'elle avait, et y trouva deux exemplaires de la *Patrie*. « Vous avez d'autres journaux » sur vous, » lui dit l'agent déguisé, qui vraisemblablement avait épié Mlle D. dans le bureau même ; et comme elle s'en défendait, il lui ordonna de le suivre.

» Tremblante et éplorée, la jeune fille fut conduite au poste de la rue Joquelet, occupé par des chasseurs de Vincennes et un assez grand nombre d'agents déguisés, qui n'ont d'autre mission en ce moment que de poursuivre les acheteurs de journaux. Au milieu de ces hommes, qui tournent grossièrement en dérision son désespoir, ce n'est qu'à force d'instances qu'elle obtient d'être fouillée, dans un coin écarté, par une femme qui a été arrêtée avant elle pour la même cause. Après qu'elle a donné ses journaux et qu'elle a subi une sorte d'interrogatoire, elle est emmenée à la Préfecture de police par quatre soldats, en compagnie de quatre femmes et d'un jeune garçon, coupables du même crime qu'elle, et qui paraissent non moins recommandables.

» Le commissaire de police de la préfecture dresse procès-verbal ; et puis ces grandes coupables sont séparées pour être conduites, chacune par un sergent de ville, dans une prison infecte et glacée, où Mlle D. passe la nuit au milieu de voleuses et de femmes publiques.

» Cependant, le père et la mère de Mlle D., inquiets de ne pas voir rentrer leur fille, s'étaient mis à sa recherche dans la matinée même ; et ils avaient pu la rejoindre et lui parler un instant à la préfecture, pendant qu'elle était encore dans le bureau du commissaire de police. Mais il leur fallut la voir conduire en prison ; et malgré toutes leurs démarches, ils ne purent obtenir son élargissement que lundi soir. Mais tout n'est pas fini : Mlle D. est menacée d'un procès qui, outre l'amende, peut la mener pour plusieurs jours dans ce repaire honteux qu'on appelle Saint-Lazare.

» Nous savons bien que l'histoire de Mlle D... est celle de beaucoup d'autres. Il nous a semblé que ce n'était pas une raison pour ne pas la raconter avec quelque détail.

» Les contrevenants aux nouvelles lois de la presse, pour lesquels on n'a pas de pitié, méritent au moins autant d'intérêt que les voleurs.

» Le nombre des malheureux vendeurs saisis est considérable. Depuis jeudi, le lendemain du retour du président de la République, — la persécution a repris une activité toute nouvelle.

Parmi les personnes arrêtées dans la même matinée que Mlle D.., il y avait une femme, précisément celle qui fut chargée de la fouiller, qui était sortie de chez elle à quatre heures du matin, laissant une petite fille de cinq ans enfermée au logis. Son mari, parti en même temps qu'elle pour aller travailler à l'autre extrémité de Paris, ne devait rentrer qu'à neuf heures du soir ; et la pauvre petite était seule et sans vivres pour tout le jour. En vain la mère se lamenta et supplia : elle ne put obtenir qu'on l'accompagnât chez elle pour un moment.

» Libre à messieurs de la réaction de trouver là aussi matière à plaisanter.

» Il est inconcevable qu'une personne qui paie patente pour tenir un cabinet de lecture ne puisse pas céder à ses habitués les journaux qu'il lui plaît, surtout quand on lui reconnaît le droit de vendre aussi, sans autorisation spéciale, les journaux dont la vente est permise sur la voie publique. Pourtant la cour de cassation l'a décidé de la sorte, et il faut respecter cette décision. Il faut se résigner aussi à cette honteuse inquisition qui sème partout des agents secrets et déguisés. Mais nous nous permettrons de poser les questions suivantes :

» S'il n'est pas permis de vendre, il est permis sans doute d'acheter ? Conçoit-on ces poursuites exercées contre les acheteurs en dehors du délit ?

» Conçoit-on la prison préventive en pareille matière à l'égard d'une personne domiciliée dans la ville et patentée ?

» Conçoit-on cette dérision de la douleur, ce cortége infamant à travers la ville, ces atteintes à la pudeur d'une jeune fille, ce défaut de pitié pour une mère et son enfant ?

» Conçoit-on ce raffinement de perversité, de séparer d'honnêtes femmes arrêtées ensemble, pour les jeter séparément au milieu de femmes perdues ? »

Le Jury aura son tour.

On lisait dernièrement dans le *Démocrate du Rhin*, qui se publie à Strasbourg :

« Dans un procès politique où un jeune homme, un enfant à peine âgé de vingt ans, était accusé d'avoir proféré des insultes contre la personne du président de la République, le magistrat qui présidait les assises a, dans son résumé des débats, insisté sur une condamnation afin, aurait-il ajouté, de ne pas fournir un motif ou un prétexte nouveau au projet destiné à enlever à la juridiction des assises les délits politiques.

» Nous ne voulons pas examiner en ce moment si M. le président des assises, en faisant cette recommandation, est resté dans les strictes bornes de l'impartialité prescrite par l'équité et les usages. M. Mégard est connu d'ailleurs pour un magistrat aussi intègre qu'éclairé ; ses compatriotes l'honorent et l'estiment en outre à raison de ses convictions loyales bien que très-modérées, qui le placent dans les rangs des républicains.

» C'est une raison de plus pour considérer comme très sincère l'appréhension exprimée par ce magistrat, quoique d'une manière insolite, mais certainement avec connaissance de cause, avec le sentiment du danger qui met en échec notre dernière liberté.

» Le jury a répondu par un verdict d'acquittement. »

On se rappelle que l'incident du bal de la halle, à Besançon, qui parfaitement explicable par un de ces désordres accidentels comme il s'en produit si souvent dans les grandes foules, avait été, pour ainsi dire, transformé en attentat par les journaux *amis de l'ordre*, *Moniteur* lui-même, qui, depuis les derniers temps de l'Assemblée constituante, a cessé d'être l'impartial narrateur des faits, a rapporté cette scène en des termes injurieux pour une partie de la population bisontine, qu'il appelait des ouvriers étrangers. Le conseil municipal de Besançon s'est ému de cette narration, et, dans la séance qui a suivi le passage du président, il a pris une délibération dans laquelle il proteste avec beaucoup d'énergie contre les récits exagérés qui ont été faits. Il a repoussé « *comme une calomnie* l'inculpation que le » *Moniteur* fait peser sur cette partie de la population, dont l'origine remonte aux familles suisses qui s'établirent à Besançon, » sur la fin du dernier siècle, pour se livrer à la fabrique d'horlogerie, inculpation qu'une connaissance plus exacte de la localité eût sans doute fait rayer du journal officiel. » Par un vote unanime, le conseil municipal a chargé le maire de transmettre sa délibération au ministre de l'intérieur.

Voyage du président

Le président de la République est parti pour son voyage de Normandie le 3 septembre.

Entre Meulan et Mantes, le président s'est arrêté à Jusiers, dans la maison de campagne du ministre de l'intérieur, où il a accepté une collation. Il est arrivé à Evreux à 6 heures du soir. Rien de particulier n'a signalé le séjour dans cette ville.

Le lendemain il s'est rendu à Caen, en traversant Bernay et Lisieux. Il a quitté Caen le 5, à 9 heures du matin, et a dû arriver le soir à Cherbourg, où il séjournera trois jours.

D'après les détails publiés par divers journaux, les cris de : « Vive la République ! et de *Vive le président !* » paraissent s'équilibrer ; mais ce qui domine dans les masses que la curiosité met en mouvement, c'est le silence.

A Caen, il y a eu un grand nombre de harangues. La réponse la plus significative est celle que le président a faite à un toast du maire. Voici cette réponse :

« L'accueil si bienveillant, si sympathique, je dirai presque si enthousiaste, que je reçois à l'ouest comme à l'est de la France, me touche profondément ; mais je ne m'en enorgueillis pas, et je ne m'en attribue que la plus faible partie. Ce qu'on acclame en moi, c'est le représentant de l'ordre et d'un meilleur avenir.

» Quant je traverse vos populations entouré des hommes qui méritent votre confiance, je suis heureux d'entendre dire : « Les mauvais jours sont passés ; nous en attendons de meilleurs. »

» Aussi, lorsque partout la prospérité semble renaître, il serait bien coupable celui qui tenterait d'en arrêter l'essor par le changement de ce qui existe aujourd'hui, quelque imparfait que ce puisse être. De même, si des jours orageux devaient reparaître, et que le peuple voulût imposer un nouveau fardeau au chef du gouvernement, ce chef, à son tour, serait bien coupable de déserter cette haute mission.

» Mais n'anticipons pas tant sur l'avenir ; tâchons maintenant de régler les affaires du pays ; accomplissons chacun notre devoir ; Dieu fera le reste.

» Je porte un toste à la ville de Caen. »

Il est évident que M. Louis-Napoléon se regarde comme un homme providentiel. Nous sommes de son avis, et nous reconnaissons que son passage au pouvoir aura puissamment servi les intérêts de la démocratie. Il y avait des préjugés invétérés que cette épreuve seule pouvait faire disparaître ; et ce ne sera pas trop peut-être de vingt mois encore pour achever de les déraciner.

Le président est arrivé à Cherbourg dans la soirée du 5.

AVIS.

L'exposition publique des ouvrages des artistes vivans s'ouvrira au Palais-National le 15 décembre 1850.

M. le directeur des Beaux-Arts a l'honneur de prévenir MM. les artistes que leurs ouvrages seront reçus, au Palais-National, tous les jours, de dix à cinq heures, depuis le 1er novembre jusqu'au 15 inclusivement.

Le délai de rigueur expire le 15 novembre, à six heures du soir.

L'exposition se fera dans le palais et dans un vaste bâtiment qui sera construit dans la grande cour d'honneur.

Convocation d'assemblées générales.

Les sociétés Brunier et Comp. et Bourdon et comp. sont convoquées pour le dimanche 15 septembre 1850, à midi, dans les bureaux, rue de Beaune, nº 2, à l'effet de prendre une résolution définitive sur une proposition prise en considération dans l'assemblée générale du 25 août, tendant à convertir en action sur les deux sociétés les rentes et dons. — Dans la même séance on entendra les divers rapports sur la situation financière, et l'on remplacera les membres sortants des conseils de surveillance.

L'*Almanach Phalanstérien*, pour 1851, est en vente à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 29. — Prix : 50 centimes. — (Voir aux annonces).

L'Esprit de la Médecine ancienne et nouvelle comparées,

par le docteur RUCCO (1).

Les adeptes de l'ancien art médical, les allopathes, et ceux de l'art nouveau, les homœopathes, sont toujours en lutte ; mais l'observateur constate que les rangs des praticiens de la médecine nouvelle grossissent de jour en jour. D'où vient ce phénomène, malgré la proscription officielle de l'homœopathie, malgré les sarcasmes, les quolibets que l'on lance contre la doctrine de Hahnemann ? — C'est aux adversaires de l'homœopathie à l'expliquer.

Il est surtout curieux de constater comment des hommes de l'art, après une longue expérience allopathique, se rangent parmi les adeptes de la médecine des semblables.

Le docteur Rucco, ancien professeur d'anatomie et de physiologie, est de ce nombre. Après avoir exercé pendant de longues années l'allopathie en Italie, aux Etats-Unis, en Angleterre, en France, ce savant praticien a embrassé les préceptes nouveaux.

A la lecture de l'*Esprit de la Médecine ancienne et nouvelle comparées*, on trouve chez l'auteur cet esprit d'indépendance, cet ardent désir de juger l'art par les faits qui distinguent les chercheurs de vérités.

L'ouvrage du docteur Rucco est d'autant plus intéressant qu'il traite, avec une connaissance approfondie, des différentes méthodes médicales qui se sont succédé jusqu'à nos jours ; connaissances dont on manque généralement en France.

La nouvelle doctrine médicale italienne, due à l'illustre Rasori, trouve dans l'ouvrage du docteur Rucco une place considérable que nous aimons à signaler, car la thérapeutique du réformateur de Parme est sans nul doute supérieure à notre matière médicale universitaire.

Nous avons aussi remarqué dans l'*Esprit de la Médecine* un trait caractéristique que nous désirerions retrouver toujours dans les livres de sciences. M. Rucco, loin de repousser d'une manière absolue la méthode antipathique, loin de faire table rase de la thérapeutique allopathique, l'appelle, en certains cas, à son secours (2), il respecte « les connaissances acquises par nos anciens maîtres » et il ajoute avec une haute raison : « Toute » réforme légitimement fondée a pour but de corriger les vices » de nos anciennes institutions et non pas de les faire disparaître totalement, ce qui serait contraire à la raison et opposé » à la marche progressive de l'esprit humain. »

Ceci revient à dire que pour être bon médecin homœopathe, il faut connaître également l'ancienne médecine. C'est là une vérité que nous croyons incontestable, mais que malheureusement repoussent certains homœopathes empiriques.

Il est vrai que cette tendance à l'exclusivisme est une conséquence du dédain avec lequel l'Académie de médecine, l'Université, les corps officiels et routiniers traitent l'homœopathie.

On dirait, en vérité, que la poly-pharmacie des Arabes est toujours en odeur de sainteté à l'Académie, et que ses savants professeurs ont une tendresse traditionnelle pour les *yeux d'écrevisses*, les *nids d'alcyons*, le *bezoard*, la *jade* et les mille autres substances hétéroclites estimées des charlatans.

Cependant, Fourcroy n'a-t-il pas dit : « que le mélange et la » confusion des médicaments est un des plus grands obstacles » que la médecine ait à surmonter pour son avancement ?... On » est dans l'habitude de prescrire plusieurs substances à la fois » dans les moindres formules ; et lorsqu'un médicament composé » a produit un bon effet, il est impossible de décider à QUELLE » substance, parmi celles qui entrent dans la composition, est » dû cet effet. Il est donc nécessaire de n'employer QU'UNE » substance à la fois. »

Eh bien ! nous le remarquons avec douleur : que l'on parcoure la France, que l'on consulte les formules médicales, et l'on constatera l'oubli que l'on fait de ces sages et scientifiques préceptes.

Quelques rares praticiens, après avoir rejeté la pharmacopée universitaire, administrent les médicaments d'une manière rationnelle : voilà tout.

(1) Chez Baillière, rue Hautefeuille, 19.

(2) Par exemple : contre une angine menaçant, la suffocation, certains cas d'apoplexie, l'asphyxie, le trisme, etc., etc.

Nous engageons les jeunes médecins à lire et à méditer l'ouvrage du docteur Rucco; ils y puiseront un enseignement du plus haut intérêt. Quant à nous, nous regrettons vivement de n'avoir connu cet ouvrage remarquable qu'à sa *troisième édition*.

P.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le *Daily-News* raconte qu'il y a quelques jours le maréchal Haynau étant allé visiter la brasserie de MM. Barclay et Perkins, et ayant écrit, selon l'usage, son nom sur le registre des visiteurs, la nouvelle de sa présence excita une vive rumeur parmi les ouvriers. Ils l'entourèrent tumultueusement en criant : *A bas le boucher autrichien*! Informé des sentiments qu'il excitait, le maréchal voulut se retirer; mais l'exaspération des ouvriers se traduisit bientôt par des voies de fait, et ce fut avec la plus grande peine qu'il put gagner la rue, avec l'aide-de-camp et l'interprète qui l'accompagnaient. Là encore ils trouvèrent une foule furieuse qui les suivit jusqu'à un hôtel où le maréchal se jeta précipitamment, ayant ses habits en lambeaux. On fut obligé de requérir les agens de police, qui eurent beaucoup de peine à disperser la foule.

— Sur les quinze provinces ecclésiastiques de France, huit ont déjà tenu leurs conciles en 1849 ou en 1850; ce sont Paris, Reims, Lyon, Bordeaux, Alby, Avignon, Tours et Rouen. Celui de Sens a ouvert ses séances le 3 septembre. Aix et Bourges ouvriront leurs conciles dans le courant du mois. Auch, Besançon et Toulouse tiendront probablement les leurs prochainement. Il reste une province, celle de l'archevêque de Cambrai, qui ne compte qu'un seul suffragant, l'évêque d'Arras. Il paraîtra peut être difficile de constituer un concile à deux.

— Un vaste terrain vient d'être acheté près du boulevart Montparnasse, pour y construire, dit-on, un monastère destiné à des religieux de l'ordre de saint François.

— M. Aristide Ollivier et dix autres citoyens, arrêtés préventivement pour cause politique, ont été mis en liberté, il y a huit jours, sur une ordonnance de non lieu de la chambre des mises en accusation. Leur détention préventive dans la prison cellulaire de Mazas a duré plus de cinq semaines. Quand cessera-t-on, en France, de se jouer aussi légèrement de la liberté des citoyens, et de les emprisonner ainsi sur de simples soupçons qui s'évanouissent au premier examen sérieux des magistrats?

— Les pluies diluviennes du mois dernier n'auront pas produit que des désastres. Il résulte d'un rapport adressé au ministre de l'intérieur par M. Milne Edwards qu'elles ont préservé les vignobles des environs de Paris menacés d'une invasion de pyrales. Les pluies avant coïncidé avec l'éclosion des papillons, ces insectes ont été détruits d'une manière si complète qu'il a été difficile d'en retrouver des traces, et cependant vers la fin de juin les dommages causés dans les vignobles d'Argenteuil commençaient à donner de très sérieuses inquiétudes.

— Le 25 août, on a célébré à Rome en grande pompe la fête de Saint-Louis. Deux cérémonies ont eu lieu dans l'église Saint-Louis des Français. Le matin, à dix heures et demie, une grande messe à laquelle assistait vingt-trois cardinaux, l'ambassadeur de France avec sa suite et un détachement de l'armée française. Dans l'après-midi, le pape s'est rendu à cette église, où il été harangué par le supérieur de Saint-Louis; ensuite a eu lieu la cérémonie du baisement de pied, à laquelle ont été admis tous les assistants, y compris le général Levaillant et son état-major, l'ambassadeur de France et toute sa suite. La fête s'est terminée par un grand dîner chez le supérieur de l'établissement de Saint-Louis, dont les revenus considérables proviennent presque tous de legs pieux destinés à secourir les Français pauvres et infirmes qui habitent Rome. Depuis très longtemps la fête de Saint-Louis n'avait pas été célébrée avec autant de magnificence.

— Un service a été célébré mercredi matin, à onze heures, dans la chapelle des Tuileries, pour le repos de l'âme de Louis-Philippe. M. le général Changarnier y assistait, et le service a commencé dès qu'il est arrivé. On a remarqué, parmi les assistants, MM. Guizot, Duchâtel, Dumont et Jayr.

On lit à ce sujet dans l'*Ordre* :

« On nous assure que la permission de dire cette messe basse a été l'objet d'une négociation entre M. le général Changarnier et le ministère des travaux publics. »

— On lit dans le *Siècle* :

« M. le président de la République a écrit à la reine Amélie pour lui annoncer qu'il autorisait la famille d'Orléans à faire apporter en France le corps du roi, et qu'il permettait à tous les membres de la famille d'escorter la dépouille mortelle du chef de la maison d'Orléans, à la condition que les princes quitteraient la France le soir même de l'inhumation du corps du roi dans les caveaux de la chapelle de Dreux. — On a répondu négativement à cette proposition. »

— Le gouvernement russe se propose de supprimer, au 1er janvier prochain, la barrière de douanes qui existe entre la Pologne et la Russie. Cette mesure est d'une haute portée au point de vue commercial et politique. L'industrie et les fabriques y gagneront assurément beaucoup; mais, d'un autre côté, la nationalité polonaise se trouvera chaque jour absorbée de plus en plus par l'action russe.

— M. l'archevêque de Paris vient de faire fermer toutes les boutiques qui s'étaient établies jusque dans l'intérieur des églises, et dans lesquelles on vendait des récits de miracles, des médailles, des scapulaires, des bagues, des *agnus Dei* et mille petits objets dits de piété. Les affiches ont aussi disparu des portes des églises.

— On lit dans le *Siècle* :

« Le tribunal de Romorantin vient de faire une nouvelle et curieuse application de la loi sur le colportage. M. Florent-Honoré Dubin, candidat à la représentation nationale lors des dernières élections qui ont eu lieu dans Loir-et-Cher, a été condamné à un mois de prison et 25 fr. d'amende pour avoir distribué lui-même, sans autorisation préalable du préfet, quoi? la profession de foi à l'appui de sa candidature. M. Dubin a interjeté appel. Il faut espérer que ses défenseurs, MM. Crémieux et Rivière, obtiendront raison d'une jurisprudence qu'il est difficile de qualifier. »

L'affaire, en appel, viendra devant le tribunal correctionnel de Blois, le vendredi 13 septembre prochain. La défense sera présentée par M. Auguste Rivière, avocat du barreau de Paris.

— Le jury des Vosges vient d'acquitter le *Peuple vosgien*, contre lequel des poursuites avaient été intentées à raison d'un article sur la justice emprunté au livre de M. Lamennais, intitulé : *Amschaspands et Darvands*.

— ÉDUCATION NOUVELLE. — MÉTHODE ALLIX. — M. Jules Allix ouvrira lundi prochain, à midi, rue Richelieu, n° 92, ses nouveaux cours de lecture pour les enfants, et les continuera de manière à recommencer un nouveau cours tous les lundis à midi. Il ouvrira de plus mardi prochain 10 septembre, à sept heures et demie du soir, au gymnase Trial, allée des Veuves, n° 36, un nouveau cours gratuit de lecture qui aura lieu les mardis, jeudis et samedis, à la même heure.

Ces différents cours, comme les précédents, conduiront encore les élèves à lire couramment dans un livre quelconque en *quinze heures*, c'est-à-dire quinze séances d'une heure.

Les personnes qui désirent profiter de ces cours doivent préalablement obtenir une carte d'admission. S'adresser à cet effet à M. J. Allix, rue de Richelieu, n° 92, ou au gymnase, allée des Veuves, n° 36.

CALIFORNIE. — *Un Lac d'or*. Sous ce titre, le *Courrier des Etats-Unis* raconte ce qui suit :

« La pauvreté des nouvelles venant des *placeres* trouve sa compensation dans le bruit d'une découverte qui dépasse en splendeur tout ce qu'on avait vu ou même raconté jusqu'ici. Cette fois, en effet, il ne s'agit plus d'un gisement ou d'une veine aurifère, mais bien d'un lac roulant des flots d'or. L'image peut paraître exagérée; cependant, on en reconnaîtra la justesse lorsqu'on saura qu'un vase de grandeur moyenne de cette eau merveilleuse donne 10 onces de minerai pur; aussi les habitants ont-ils doté tout simplement le bassin où on la trouve du nom de Lac d'Or.

» Ce bassin est situé, paraît-il, à quelque cent ou cent cinquante lieues de Sacramento, dans les montagnes qui séparent les sources des rivières Yuba et Feather, à l'est-nord-est de Marysville. C'est dans ce dernier établissement que fut d'abord reçue la nouvelle de la découverte, et l'émoi qu'elle y causa fut tel, que la ville a été presque entièrement dépeuplée en quelques jours : le prix des mules, des chevaux, des wagons, de tout ce qui pouvait servir, en un mot, de moyen de transport, a doublé instantanément. L'individu qui avait annoncé le premier le lac d'or s'est offert à y conduire une compagnie de 40 individus, moyennant 100 dollars par tête, s'engageant sur sa vie à leur montrer toutes les merveilles qu'il leur promettait; un autre a fait le même marché, moyennant 200 dollars par personne.

» Ces faits, en augmentant la confiance, ont déterminé une fièvre générale, auprès de laquelle l'ancienne fièvre californienne n'était rien, et qui s'est étendue jusqu'à Sacramento. On est allé jusqu'à assurer que le moins qu'on pût recueillir, dans la nappe miraculeuse, était 500 dollars par jour; un individu, dont on citait le nom, avait même obtenu 7,000 d. en quatre journées de travail. La cupidité n'avait pas besoin de si rudes aiguillons, et, malgré les fatigues du voyage, malgré l'incertitude du but, on a tout quitté pour se ruer sur le Lac d'Or. Certes, s'il a jamais existé, il doit être à sec aujourd'hui.

» Nous devons dire, toutefois, que le *Pacific News* du 1er juillet jette les doutes les plus tristes sur la réalité de la découverte. Tout cela serait, à l'en croire, l'œuvre d'un fou et d'un intrigant. La compagnie partie la première de Marysville est revenue sans avoir rien trouvé, et se préparait à faire justice sommaire de l'individu qui l'avait trompée. D'autres troupes persistaient encore à errer dans les montagnes, à la recherche du lac mystérieux, mais rien ne faisait prévoir qu'elles dussent être plus heureuses. Le dépit de la déception ne pouvait se comparer qu'à l'emportement des premières espérances.

» Une découverte plus certaine et non moins utile bien que plus modeste, est celle d'une source qui produit en abondance du sel cristallisé de la plus belle qualité. Il se confirme aussi que l'on a trouvé des gisements de charbon non loin de San-Francisco même.

» L'Orégon commence également à révéler sa part de richesses. On assure qu'il existe des minerais aurifères mêlés de platine, plus riches que ceux de la Californie. Une mine de charbon aurait aussi été découverte sur les bords du Columbia, près du Williamette.

» Des récits de meurtres et d'excès commis çà et là déparent encore ce tableau d'opulence et de rapide progrès. Il paraît que, hors de San-Francisco, l'on ne marche plus qu'armé jusqu'aux dents. Mais quel rayon n'a pas son ombre? quelle médaille n'a pas son revers? »

D'après les dernières nouvelles reçues, on évalue à plus de 5,000 individus le nombre des chercheurs d'or qui ont abandonné les divers *placeres* pour se donner à la recherche du lac merveilleux. Les recherches avaient été complètement vaines jusque-là. Quelques mineurs auraient juré, assure-t-on, de brûler le village de Marysville, d'où est partie l'histoire du lac d'or, si on ne parvenait pas à le découvrir.

Le Mandement de monseigneur l'archevêque de Paris.

Les évêques de la province de Paris, dans le concile qu'ils ont tenu en septembre 1849, se sont vivement préoccupés des *maux incalculables* que pouvaient causer à l'Église les publications imprudentes de certains écrivains trop téméraires. Ils ont rendu un décret spécialement destiné à tempérer un zèle qui leur inspirait de vives craintes, tant au point de vue de la considération de l'Eglise elle-même, qu'à celui de leur propre autorité dans les matières ecclésiastiques.

« Tout le monde sait, lit-on dans ce décret, qu'il y a au-
» jourd'hui des écrivains, même laïques, surtout dans la
» rédaction des journaux, zélés sans doute, *mais non d'un*
» *zèle selon la science, et voulant être plus sages qu'il ne faut*,
» qui poussent la présomption, en traitant des choses ecclé-
» siastiques, jusqu'à décréter, comme en dernier ressort, ce
» qu'il y a, dans le gouvernement de l'Eglise, à faire, à pré-
» voir, à adopter ou à rejeter; l'indiquent avec assurance et
» semblent même le prescrire aux évêques, à qui seuls a été
» confiée la conduite du troupeau du Seigneur. »

Le décret adjure les écrivains sincèrement catholiques, toutes les fois qu'ils auront l'intention de traiter des matières ecclésiastiques, de ne point s'engager témérairement, sans avoir pris de sages conseils; de se souvenir surtout de l'autorité de l'ordinaire et de ne point avoir la témérité de mépriser ses avertissements; il recommande aux curés et confesseurs de ces écrivains de travailler à les ramener à la modestie convenable et à la sobriété salutaire de la sagesse chrétienne; il défend expressément aux ecclésiastiques de livrer à l'impression aucun livre ou écrit quelconque, traitant de matières religieuses, avant qu'ils n'aient été examinés et approuvés par l'Ordinaire; enfin, il avertit les fidèles que c'est seulement par les actes, les documents et les décrets authentiques émanés du saint-siége ou des évêques, qu'ils connaîtront l'esprit, la doctrine et le gouvernement de l'Eglise.

Monseigneur Sibour, archevêque de Paris, a consacré un mandement très étendu à la promulgation et au développement de ce décret, et il l'a fait suivre d'un avertissement au sujet du journal l'*Univers religieux*. Cet avertissement, non *destiné à être lu en chaire*, forme cependant la partie principale du mandement. Nous nous bornons, à regret, à en reproduire le principaux passages :

« Après avoir dénoncé en général le péril nouveau dont l'Eglise est menacée par les tendances et les entreprises d'une partie de la presse périodique religieuse, il nous reste à remplir un devoir non moins impérieux, mais aussi plus pénible à notre cœur. Il nous faut signaler un journal en particulier qui s'est fait comme la personnification du péril que nous cherchons à conjurer, et qui semble avoir pris à tâche de justifier toutes les plaintes que nous formons.

» On comprendra facilement notre douleur. Le journal l'*Univers* a rendu de grands services à l'Eglise. Il a été longtemps un auxiliaire utile par son dévouement, avant de devenir un ami dangereux par ses imprudences et par ses écarts.

» Mais si on comprend notre peine, on comprendra aussi notre devoir. Nous nous plaignons de ce que la presse religieuse enseigne et bientôt gouverne dans l'Eglise, à la place des évêques; nous nous plaignons de voir leur autorité violée, et le respect dû à leur caractère sacré oublié. Mais qui a mérité surtout ces reproches? n'est-ce pas l'*Univers*? Hélas! nos avis, nos conseils, nos menaces même ne lui ont pas manqué. Dans diverses circonstances, nous l'avons averti paternellement de la fausse direction qu'il suivait; mais notre voix n'a pas été écoutée, et nos ordres même ont été méconnus.

» S'il ne s'agissait que de nous, nous aurions bien volontiers oublié nos sujets de plainte. Mais il s'agit de l'autorité dont nous sommes dépositaire. Il ne nous est pas permis de la laisser périr entre nos mains. L'affaiblissement de l'autorité est le mal qui mine les sociétés temporelles, souffrirons-nous que ce mal gagne aussi notre société spirituelle? Non, et ni d'anciens services rendus, ni d'anciens amis affligés, rien ne pourra étouffer notre voix, quand il s'agit du bien des âmes et peut-être du salut de l'Eglise parmi nous.

» Ah! certes, si nous avions écouté les inspirations de la prudence humaine, nous n'accomplirions pas aujourd'hui cet acte que notre conscience nous commandait depuis longtemps. Mais nous avons vu dans ces périls dont on nous parlait, dans ces sourdes persécutions qu'on nous faisait entrevoir, une raison de plus pour agir. Oui, s'il existait quelque part dans l'Eglise de Dieu une sorte de puissance occulte et irrégulière, pouvant à son gré, par ses manœuvres, distribuer aux évêques les consolations ou les amertumes, les prospérités ou les disgrâces, il faudrait se hâter de la dénoncer publiquement et s'efforcer de la briser. Mais nous ne voulons pas croire à la réalité de cette puissance, et nous ne ferons pas à ceux dont nous nous plaignons l'injure de les regarder comme si redoutables.

» Du reste, encore une fois, il ne s'agit pas de nous, ici. Il s'agit de l'économie du gouvernement de l'Eglise; il s'agit de l'autorité des évêques, qui est violée; il s'agit du respect et des droits de l'ordinaire, qui sont méconnus. Quelques faits récents suffiront pour motiver nos plaintes contre l'*Univers* et indiquer les tendances qui font le sujet de nos alarmes. »

Suit l'exposé des griefs contre l'*Univers*, qui, non content de soulever les discussions *les plus inopportunes*, de susciter le plus de difficultés sans savoir les résoudre, de se faire le chef patent de cette lutte où tant d'intérêts sacrés étaient impliqués, n'a pas craint, dans plusieurs circonstances, de compromettre le nom vénérable et l'autorité sacrée des évêques, en citant *leurs paroles et leurs écrits à tort à travers*, suivant le besoin du moment, et en ne mentionnant de leurs écrits ou de leurs actes que ce qui ne gênait pas ou ne contrariait pas sa manière de voir. Monseigneur Sibour montre l'*Univers* exerçant une espèce de violence morale sur les évêques par la hardiesse avec laquelle il citait à son tribunal et dénonçait à l'opinion publique ceux qui ne pensaient pas comme lui, et donnant à croire par son titre, par l'assurance de sa parole, le tranchant de sa polémique, par l'autorité qu'il se donnait et la position décisive qu'il affectait, qu'il était l'organe du clergé et de l'épiscopat; puis il caractérise ainsi le fond des doctrines émises par ce journal :

« Alors il est arrivé ce qui devait arriver à des hommes qui se mêlent de décider en des matières pour lesquelles ils n'ont ni compétence ni préparation suffisante. En traitant de tout ce qui concerne l'Eglise, de ses dogmes, de sa discipline, de toutes les institutions qui s'y rattachent, voulant trancher sur tout, ils ont parfois tout confondu, tout exagéré, passant presque toujours par dessus la vérité, que l'Eglise, d'accord avec la raison, nous montre le plus souvent entre les extrêmes. Emportés par leur ardeur indiscrète de dogmatiser, ils ont habituellement exagéré, faussé les choses, affirmant comme des vérités incontestables les opinions les plus controversées, confondant ce qui est essentiel au gouvernement de l'Eglise avec ce qui est accidentel, et interprétant à leur manière, sans les évêques et quelquefois contre eux, les actes émanés directement ou indirectement du saint-siége. »

Quand le concile se réunit, l'*Univers* affecte de lui dicter ses attributions et ses devoirs, et il insinue que les décrets des conciles provinciaux n'ont aucune autorité propre, et il oblige ainsi les pères assemblés à prémunir les fidèles, par un paragraphe spécial d'un de leurs décrets, contre de si téméraires et si dangereuses insinuations.

Les écrivains de ce journal ne se sont montrés ni moins exagérés ni plus observateurs « des règles ecclésiastiques quand
» ils ont parlé, dans ces derniers temps, de faits miraculeux
» que l'Eglise, qui procède toujours en ces sortes de choses
» avec la plus grande circonspection, n'a point reconnus ni
» approuvés, » et faisant ainsi envelopper « dans le même
» mépris et dans le même ridicule le clergé, l'épiscopat,
» l'Eglise, avec le journal. »

Le concile de Paris a cru devoir rendre un décret spécial *contre les prophéties et les miracles non reconnus par l'Eglise*.
« Que les curés et les confesseurs, est-il dit dans ce décret,
» engagent prudemment les fidèles à ne pas écouter ces cho-
» ses trop facilement..... et surtout qu'ils les avertissent que
» la conduite des fidèles ne doit pas être réglée par des ré-
» vélations particulières, mais par les lois générales de la sa-
» gesse chrétienne. »

« Que dirons-nous, poursuit l'avertissement, que dirons-
» nous de cette longue et si inopportune polémique sur l'in-
» quisition, que l'*Univers* a commencée et conduite avec
» tant de violence et avec cette intempérance de style dont il
» ne donne que trop souvent des exemples? Ici encore, nous
» avons dû faire usage de notre autorité, et nous avons eu
» la douleur de la voir méprisée. »

Le dernier grief allégué par l'avertissement démontre

mieux que tous les autres l'absence de tout esprit de charité véritable chez ces hommes qui se posent en implacables défenseurs d'une religion que l'Evangile a faite toute de paix et d'amour. Voici les termes dans lesquels il est exposé :

« Enfin, tous ces écarts de l'*Univers* viennent encore d'être dépassés. Un livre a paru, dont l'examen, commencé par notre vénérable prédécesseur, s'est poursuivi durant plusieurs années, et a finalement obtenu notre approbation. Ce livre est critiqué par l'*Univers*, et, certes, il en avait le droit ; mais il le présente comme un ouvrage anti catholique, comme un catalogue de livres obscènes, comme tendant des piéges à l'innocence de la jeunesse. Voilà donc le public bien informé que l'approbation épiscopale s'est attachée à un livre licencieux et impie. Comme cela est propre à inspirer du respect pour l'autorité ecclésiastique ! Comme une pareille conduite est digne d'enfants fidèles et dévoués ! »

Aussi Monseigneur Sibour a-t-il le droit de dire plus loin à l'*Univers* :

« Puisqu'on se pose en écrivain catholique, pourquoi répudier ce qui fait le fond de la doctrine catholique, ce qui est l'esprit de l'Eglise, l'âme de sa parole, ce qui ressort de tous ses dogmes, de tous ses préceptes, de tous ses conseils, la charité ? Pourquoi, dans ce siècle d'égoïsme, de passions et de haine, ne défendre la vérité qu'avec la haine, la passion, le sarcasme et toutes les armes du mal ? Pourquoi irriter les esprits déjà si irritables ? Pourquoi, vous catholiques, qui vous vantez d'être les disciples de Jésus-Christ, doux et humble de cœur, enfants de l'Eglise, mère pleine de mansuétude et d'amour, pourquoi provoquez-vous toujours la guerre, comme si vous ne viviez que par elle et qu'il vous fallût des violences et des scandales pour subsister ? »

Après avoir rappelé tout le mal que pouvait produire cette feuille en se disant journal religieux, et en prétendant être catholique même plus que les évêques, après avoir établi qu'il ne fallait pas confondre ce qui est essentiellement différent, la *presse catholique* et l'enseignement de l'Eglise, l'avertissement se termine ainsi :

« Nous nous bornons aujourd'hui à cette solennelle monition. Elle sera la seule peine par nous infligée à des actes très punissables. Nous espérons que notre voix sera écoutée. Nous savons qu'il y a de la foi dans le cœur de ceux dont nous nous plaignons. La lumière sur tout ceci est obscurcie par des préventions et des passions. Puisse Dieu leur tenir compte de leur zèle et les ramener dans les voies de la charité, de l'humilité, de l'obéissance et du respect ! Mais s'il arrive, ce qu'à Dieu ne plaise, que nous nous trompions sur les espérances de docilité que nous fondons sur eux, nous prendrons les armes de l'Eglise, et nous userons avec une juste sévérité de tous les moyens qu'elle nous met en main pour dompter, dans ses enfants égarés, les obstinations les plus rebelles. »

L'*Univers*, en reproduisant cette pièce, a annoncé qu'il en appèlerait à Rome. Quelle que puisse être la décision de l'autorité souveraine, nous ne pouvons que féliciter l'archevêque de Paris d'avoir brisé toute solidarité entre un tel journal et l'épiscopat français. Il eut mieux valu, sans doute, que cette solidarité ne put être jamais supposée, mais il faut attribuer le retard de ce solennel désaveu à un désir extrême de conciliation de la part du prélat, dont l'indignation, pour avoir été si longtemps contenue, n'a éclaté qu'avec plus de force. Nous voulons espérer que Monseigneur Sibour n'expiera pas le devoir qu'il vient de remplir par ces *sourdes persécutions* et ces *amertumes* auxquelles il fait allusion dans un passage que nous avons cité plus haut, et qu'il ne sentira pas les effets de cette puissance *occulte* et *irrégulière* à la réalité de laquelle il ne veut pas croire. Toutefois, nous ne sommes point aussi rassurés à cet égard que paraît l'être l'archevêque de Paris. Nos craintes sont augmentées encore par un article de la *Patrie* de mercredi dernier, article rempli d'une fausse et perfide humilité, où la haine perce à chaque ligne et où on reproche *dévotement* à Monseigneur Sibour d'avoir été nommé par le général Cavaignac et d'avoir adopté le fils d'un des assassins du général Bréa.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lorient. — M. P. — Reçu les 190. — Fait l'applic. — D'accord. — Nous n'avons pas reçu le 2e vol. de l'*Harm. un.* que v. nous annonç. — Rem. affect.

Carbon blanc. — M. E. — Reçu les 8. — Fait v. ab. pour 6 m. — La P. a refusé les 2 que n. appliq. à v. R.

Angers. — M. G. — Reçu les 111. — Fait l'applic. de conform. — Rem. à tous.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 7. 15 Septembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre (ancienne échéance du 15 juin) sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Les personnes qui prendront un abonnement, à partir du 1er septembre, recevront gratuitement la collection du mois d'août comprenant tout ce qui a paru du feuilleton de A. Toussenel, le MONDE DES OISEAUX.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

SOMMAIRE.

La politique du mal.

La politique du mal est celle qui a pour but de maintenir les sociétés humaines dans l'état mauvais où elle les trouve. Elle connaît les misères, les iniquités dont ces sociétés sont affligées ; elle les accepte, soit par égoïsme, soit par ignorance, ou plutôt par égoïsme et par ignorance tout à la fois. Par égoïsme, en ce que les hommes par qui s'exerce cette politique veulent continuer à jouir de leurs privilèges ; — par ignorance, en ce qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'une force irrésistible entraîne les sociétés, les déplace à chaque instant et les fait avancer sur la route des destinées d'un mouvement sinon aussi rapide et aussi régulier, du moins aussi continu que la même force fait tourner dans l'espace les milliers de globes qui portent des milliers d'humanités.

Un journal en renom, le *Journal des Débats*, exposait dernièrement (7 septembre) avec une complaisance singulière cette prétendue sagesse de la politique du mal, qui n'est que déception et méchanceté. A propos des discussions sans cesse renaissantes des partisans et des adversaires de l'esclavage aux Etats-Unis, il disait :

« Entre ces prétentions contradictoires, il n'y a rien de possible qu'une de ces transactions auxquelles plus qu'une autre sait se plier la race anglo-saxonne. Ce sont des accommodements qui en eux-mêmes sont peu faits pour séduire les esprits absolus, en ce que, au lieu de suivre la pente des principes rigoureusement interprétés, ils se bornent à juxtaposer des faits en apparence hétérogènes, calculés cependant de manière à satisfaire les hommes modérés de chacun des deux partis en présence. Mais aux yeux de l'homme d'état, ces compromis ont l'incomparable mérite de clore une discussion irritante, et par conséquent de pacifier la société pour une assez longue période, et de compromis en compromis les siècles se passent ainsi sans déchirement, sans catastrophe pour l'ordre social. La difficulté est de combiner les termes du compromis si bien qu'il ait l'assentiment des hommes raisonnables. » — Il ajoutait plus loin : « C'est un grand art que de faire les concessions à temps. Quand on les refuse au moment opportun, on prend une formidable responsabilité devant son pays et devant l'histoire. »

En vérité, devant de pareils aveux, nous ne savons qui l'emporte de l'aveuglement ou du mépris de l'humanité !

Cependant, bien des gens, bien des égoïstes tomberont dans les mêmes illusions que ce journal et diront : Mais il a raison ! c'est par des atermoiements qu'il faut conduire les choses humaines.— Non pas, il a tort, même au point de vue restreint de la conservation matérielle de l'ordre ; car ce *grand art de faire des concessions à temps*, qui le possède ? Certes, en commençant par nos contemporains, ce ne sont ni ce journal, ni ses amis ; et quand il évoque une formidable responsabilité contre ceux qui ne savent pas céder à temps, est-ce le remords d'avoir poussé à la chute d'un trône par ses entêtements et ses flatteries qui le fait parler ?

En se transportant dans d'autres temps, dans d'autres pays, a-t-on jamais vu *des siècles se passer de compromis en compromis !*

Si par *des siècles* vous entendez trente ou quarante ans, *le temps de mourir*, vous pouvez avoir raison ; on peut trainer une question pendant ce temps-là, mais montrez-nous donc dans notre histoire moderne et parmi les peuples chargés de conduire les autres peuples deux ou trois siècles consécutifs sans déchirement, sans révolution. Ah ! je le sais, vous admirez l'aristocratie britannique, parce qu'avec quelques mots, quelques concessions, elle amuse et retient le peuple d'esclaves qu'elle écrase de son poids ; mais depuis combien de temps cela dure-t-il, et combien cela durera-t-il encore ?

Non, il n'est pas vrai que les siècles se passent de compromis en compromis ; tout au contraire, ils se passent, dans les sociétés mauvaises, de déchirements en déchirements, de révolutions en révolutions. Notre histoire française n'est-elle pas une suite interminable de discordes intérieures les plus violentes, et si sous Louis XIV et Louis XV la paix intérieure a régné, de quelles révolutions nous frappant coup sur coup et de la façon la plus terrible n'a pas été suivi ce calme momentané, ce calme trompeur ?

Nous disons avec intention *ce calme trompeur*, car les guerres et les discordes sont la loi constante des sociétés subversives et mal ordonnées ; c'est par extraordinaire que le calme s'y fait parfois au milieu des tempêtes sociales incessamment provoquées par une mauvaise distribution des forces humaines.

C'est donc une déception de croire, comme les politiques et les égoïstes, que l'on peut prévenir les révolutions par des compromis ; tout ce qu'on parvient à faire, et on n'y réussit pas toujours, c'est de gagner du temps pour soi et pour les siens. Mais c'est en outre une méchanceté, et en effet méchant et égoïste se tiennent de près.

Ainsi, votre politique de compromis vous permet de regarder de sang-froid la perpétuation de l'esclavage, de ce crime abominable qui fait de l'homme un animal au service d'un autre homme.

Et sur une échelle plus large, elle vous permet encore de tout faire pour perpétuer la misère et l'oppression des masses, au profit d'un petit nombre de familles privilégiées.

Ne dites pas pour vous défendre que l'expérience vous a appris que ces choses ne se font pas du jour au lendemain : nous le savons aussi bien que vous ; aussi sommes-nous *patients* ; mais notre patience vient de l'espérance... D'où vient la vôtre qui demande des siècles de compromis pour ne rien résoudre ?

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 15 SEPTEMBRE 1850.

LE MONDE DES OISEAUX (1).

Les races d'élite parmi les oiseaux, les espèces les plus remarquables par l'intelligence, le courage et la docilité, les premières en rang, les plus éminentes, en un mot, par toutes les qualités de l'esprit et du cœur, sont celles où la femelle l'emporte sur le mâle par la force, la beauté, la taille !!! Exemple : la famille des faucons.

De l'avis de tous les chasseurs, de tous les poètes, de tous les historiens, de l'avis des savants eux-mêmes, le faucon est l'oiseau noble, vaillant, intelligent par excellence, l'oiseau le plus ami de l'homme. Or, dans toute cette tribu le mâle est d'un tiers plus petit que la femelle, et il porte pour cette cause le nom de *tiercelet*.

Maintenant voulez-vous savoir quelles sont les races où le mâle l'emporte sur la femelle par l'ampleur de sa taille et par l'empanachure, ou si vous aimez mieux par la richesse du plumage ? Ce sont les races lourdes, épaisses, les races sans génie, oublieuses de leurs ailes et vouées par nature à l'esclavage et à la broche. C'est le coq, c'est le dinde, c'est la riche tribu des gallinacées tout entière, gent de basse-cour et d'épinette, très estimable, sans contredit, sous le rapport de la délicatesse de la chair et prenant facilement la graisse ; mais, encore une fois, race sans noblesse, sans imagination, sans ressort et émule du mouton. Jamais je ne pardonnerai aux parrains de la République française d'avoir laissé infliger à leur infortunée filleule, pour insigne de nationalité, un Roi de basse-cour qui vit sur le fumier, le coq, cousin-germain du dinde et frère du chapon. Toute ma fierté de citoyen français se révolte à cette idée seule. Faites donc des révolutions pour donner le pouvoir à des hommes de phrase aussi faibles sur l'analogie !

Personne ne me reprochera, j'aime à le croire, d'être un ingrat qui oublie tout ce que la grasse et féconde famille des gallinacées a fait pour l'homme, et dans quelles proportions colossales ses diverses variétés figurent comme éléments de nos jouissances gastrosophiques et cynégétiques. Je sais tout ce que l'homme doit à la poule domestique, au faisan, à la perdrix, à la caille, j'estime la famille des gallinacées à sa haute valeur et suis prêt à lui payer en toute circonstance le tribut de gratitude de l'estomac et du cœur. Toujours j'ai vénéré la femelle dans ces espèces et l'ai proclamée volontiers le modèle des mères ; toujours la faisane et la chanterelle m'ont été inviolables, et j'ai voué quiconque les fusille au mépris des gens de bien. Je vais plus loin, je confesse que je ne conçois pas le charme de l'existence et le parfait bonheur hors de la société de la volaille. Mais toutes mes sympathies personnelles, toutes mes gratitudes de gastronome ou de chasseur à l'endroit du faisan et de la caille, ne sauraient cependant altérer la nature des choses et faire que ce qui est ne soit pas. Et je ne peux pas, moi, historien des bêtes, qui me respecte, me résigner à commettre un mensonge pour flatter le coq gaulois. Je ne peux pas assimiler un matamore de bassecour, qui trône sur un fumier, au vainqueur du milan qui règne dans les nues ; et vous avez beau dire et beau faire, vous n'empêcherez pas que le chapon ne soit l'état parfait du coq. Je voudrais mentir, d'ailleurs, que l'analogie m'arrêterait et briserait ma plume.

Le coq est l'emblème du tambour-major empanaché et maître d'armes, tapageur et mauvais coucheur, lovelace de bas lieu.

Le faucon est l'emblème des populations héroïques, l'emblème né de la nationalité française. Le faucon est l'auxiliaire le plus indépendant et le plus désintéressé de l'homme. Il y a entre l'esclavage abrutissant auquel *s'est résigné* le coq, et le *ralliement spontané* du faucon, toute la distance qui sépare l'ilotisme passif de la domesticité passionnée. Le faucon est au coq ce que le chevalier Bayard est au bourreau des crânes.

Ainsi parle l'analogie, et les clameurs de la fausse science et du chauvinisme gaulois ne prévaudront pas contre elle.

L'élévation des races se mesure à la supériorité du rang qu'occupent les femelles ; voilà ce que témoigne le gerfaut, le premier des faucons, celui qui tient la tête dans l'ordre des oiseaux supérieurs, et qui a le droit de porter la parole pour l'immense majorité des espèces. Et l'histoire des abeilles et celle des fourmis, celle des fleurs, celle des hommes, répètent mot pour mot les paroles du gerfaut ; mais comment l'homme saurait-il lire dans l'histoire des oiseaux, des insectes ou des fleurs, lui qui jamais n'a su lire dans la sienne !

Qu'est-ce que la ruche, sinon une république modèle destinée à démontrer par des arguments invincibles que la richesse et le bonheur sont dans la sagesse et la supériorité de la politique féminine ?

Qui règne dans la ruche ? une femelle. Je demande pardon d'être obligé d'employer cette expression de reine pour me faire comprendre du public illettré, car cette expression est tout à fait impropre à caractériser la fonction supérieure dans la tribu des abeilles. Ce n'est pas la reine qu'il faut dire avec le vulgaire, mais la *Femelle* ou la *Mère*. La fonction royale chez les abeilles n'est pas une sinécure, comme ailleurs, c'est au contraire la fonction la plus pénible de toutes, la fonction de la maternité. La prétendue reine des abeilles est une mère

Elle vient de votre croyance à l'éternité du mal sur la terre. Vous croyez qu'il y aura toujours des opprimés, des pauvres, si cette expression vous choque moins, et par conséquent toujours des gens profitant du travail des masses; et comme vous comptez, n'importe à quel degré, parmi les privilégiés de la naissance, de la fortune ou de l'éducation, vous êtes patients, et votre politique est celle des atermoiements, des compromis, du mal dans le mal.

La politique contraire est celle du bien dans le bien. Elle connaît les imperfections humaines; elle sait qu'il faut attendre les temps et les événements; elle sait que le genre humain à son éducation à faire, longue et pénible; elle ne demande pas à son enfance de produire des fruits précoces; elle ne demande pas à la sauvagerie ce qu'elle demande à la civilisation. Mais quand les temps sont venus, quand tout est prêt pour une transformation sociale, quand cette question terrible, devant laquelle ont péri les sociétés antiques, est posée à la société moderne, se transfigurer noblement en une société nouvelle ou tomber en décadence et caducité, alors la politique du bien conçoit une sainte horreur des atermoiements indéfinis qui ne peuvent conduire qu'aux abîmes, par des déchirements et des révolutions continuelles; elle pousse l'intelligence des hommes capables pour leur faire comprendre que si la société ne se renouvelle pas, elle périra bientôt; elle réveille la foi des endormis et leur met en main le flambeau sauveur. Sa patience n'est pas inactive; sa patience presse les événements, parce qu'il n'y a pas de temps à perdre; et quand même ses efforts seraient inutiles, quand même elle verrait tomber la vieille société, sa patience ne s'éteindrait pas, parce qu'elle croit que ses principes à elle survivront à cette société et triompheront dans la société naissante.

En résumé, les compromis, aussi bien que les violences, sont mortels pour la société dans son état actuel, ou, pour mieux dire, les compromis entraineront invinciblement des violences auxquelles elle ne pourra résister. Donc, point de compromis, point de violences, mais une science sociale, nette, positive, immédiatement applicable : voilà ce qu'il nous faut. Heureux ceux qui la posséderont réellement, et tout entière! heureux encore ceux qu'elle n'éclairera que de quelqu'un de ses reflets, car, dans nos cataclysmes sociaux, ils conserveront au moins l'espérance.

Emile Bourdon.

Bains et Lavoirs

POUR LES CLASSES LABORIEUSES.

La politique divise.
La science sociale rallie.

L'Assemblée nationale est saisie d'un projet de loi tendant à obtenir un crédit de six cent mille francs, applicable à des établissements modèles de bains et lavoirs, au profit des populations laborieuses.

Déjà un rapport favorable est déposé; les orateurs ont pu s'inscrire; la discussion et très probablement l'adoption suivront de près la reprise des travaux législatifs.

Cette question, si minime qu'elle paraisse, nous intéresse à plus d'un titre. La loi relative aux bains et lavoirs est une de ces propositions trop peu nombreuses qui ont pour effet de rallier, la veille ou le lendemain des luttes politiques les plus ardentes, les extrémités de l'assemblée. Le projet de loi n'a guère trouvé que des approbateurs dans les bureaux; il en sera de même en séance publique. Si la proposition est combattue par quelques-uns, ce serait par des raisons étrangères au fractionnement ordinaire de l'Assemblée. On verra des *rouges* appuyer un projet ministériel, des *blancs* le critiquer, sinon le combattre. La petite question des bains et lavoirs, comme la question du crédit foncier aura cette influence magique de mêler, de fondre un instant ces deux armées qui semblaient irréconciliables.

Un pareil fait est précieux comme enseignement. Si les hommes qui ont le plus souvent à la bouche les mots de *paix*, de *conciliation*, d'*ordre public*, voulaient poursuivre sérieusement, pratiquement, la réalisation de ces bienfaits, ils remarqueraient que dans notre époque, époque de passions aveugles, de malentendus homicides, deux camps ennemis se reforment dans l'Assemblée toutes les fois que sont mis sur le tapis les droits de réunion, d'association, la presse, le jury, les élections, la Constitution dans ses détails ou dans son ensemble, toutes les fois, en un mot, que la question politique est soulevée.

Au contraire, si l'on veut calmer la tempête par un procédé bien supérieur à celui des magiciens qui versaient de l'huile sur la mer, il suffit de mettre à l'ordre du jour la réforme hypothécaire, les bains publics, les cités ouvrières, les banques rurales, en un mot, les questions sociales. Non-seulement la passion s'adoucit de part et d'autre, mais les rangs se confondent. Deux alliés politiques entrent en discussion, mais en discussion courtoise et pacifique, tandis que deux ennemis politiques deviennent alliés. De tels changements dans la distribution des éléments parlementaires peuvent seuls neutraliser les violentes haines de parti.

Des questions politiques naît la discorde, et c'est dans une certaine sphère de questions sociales que l'on a trouvé jusqu'à ce jour les seuls moyens de ralliement. Croyez ensuite avec M. Thiers que le socialisme nous perdrait si nous n'étions sauvés chaque matin par des expédients politiques : si l'on voulait essayer, pendant quelques mois seulement, de tenir la République pour définitive et la Constitution pour passable, de laisser dormir la politique en s'abstenant de ces propositions qui la réveillent périodiquement; si l'on employait le même espace de temps à discuter quelques problèmes sociaux choisis parmi les plus urgents et aussi parmi les plus étudiés, on ferait comme par enchantement des pas immenses vers la concorde et la tranquillité de la France.

A la vérité, ce n'est pas dans les principes généraux de la science sociale, ce n'est pas dans la discussion des réformes radicales et profondes que l'Assemblée et le pays peuvent aujourd'hui trouver des points de ralliement, c'est seulement dans l'examen des mesures partielles et transitoires; mais toute question de détail, élaborée sérieusement, mènerait promptement aux aperçus généraux, à la conciliation, sur ce terrain supérieur; en voici un exemple :

Le ministre, M. Dumas, en invitant l'Assemblée nationale à consacrer six cent mille francs aux bains et lavoirs modèles, fait entrer dans son rapport les considérations suivantes :

« Les détails recueillis en Angleterre démontrent incontestablement que les habitudes de propreté et de dignité
» extérieures introduites par le jeu de ces nouvelles institutions, exercent la plus heureuse influence sur la santé des
» individus, sur la salubrité des habitations *et sur la moralité*
» *des familles*; qu'elles peuvent ranimer quelquefois, qu'elles
» soutiennent et élèvent toujours *le sentiment de la valeur*
» *morale* chez ceux qui les mettent à profit. »

« .... Partout où l'on a procuré à chaque ouvrier le moyen
» de se baigner une fois par semaine, on n'a pas tardé à
» constater une grande amélioration *morale et physique*,
» comme conséquence de ce changement introduit dans ses
» habitudes. »

Cette idée que le progrès matériel concourt à l'amélioration morale, qu'il en est même une condition, les phalanstériens l'ont toujours émise; leurs adversaires, prompts à dénaturer leur pensée, en ont tiré une accusation de matérialisme. M. Dumas, aujourd'hui, rétablit le véritable sens de nos propositions et les justifie.

M. le ministre, « tout en repoussant avec fermeté (ce sont
» ses paroles) de folles utopies qui contristent le cœur des gens
» de bien, » nous donne encore gain de cause sur un point très essentiel. Il déclare que le meilleur moyen de généraliser une institution salutaire, c'est de la réaliser sur quelques points du sol à titre d'échantillons offerts à l'imitation des associations libres.

Il ajoute que pour déterminer la création des modèles ou des types, si le zèle ou la spéculation privés ne suffisent pas, la commune, le département, l'État doivent prêter leur concours alors qu'il s'agit d'un intérêt public bien reconnu.

Nous applaudissons des deux mains. Oui, que la subvention de l'État vienne compléter celle des départements, des communes, des particuliers pour créer des types très variés d'innovations utiles, la crèche, la salle d'asile, la boucherie ou la boulangerie sociétaire, le comptoir communal; mais élargissez l'idée adoptée par M. Dumas, organisez cette protection accordée par l'État aux innovations utiles, appliquez-la au type le plus fécond, à celui qui contient et qui harmonise tous les autres, à la commune modèle, vous aurez le *ministère du progrès et le phalanstère*.

Le projet présenté par M. Dumas le 1er juin dernier est complété par le rapport de M. Armand de Melun, déposé le 11 juillet. La commission est d'accord avec le ministre sur l'importance hygiénique et *morale* de la propreté.

« Cette habitude n'est pas seulement une condition de
» santé, elle profite encore à la dignité, à la moralité humai-
» ne; elle assainit et embellit le plus pauvre réduit, etc. »

Suit une peinture navrante du réduit des pauvres, une description consciencieuse et détaillée des bains et lavoirs anglais, un éloge de l'association et de sa *toute puissance*, quelques mots fort justes sur la Commune, son avenir, la nécessité d'augmenter graduellement son indépendance, l'apologie de la méthode qui consiste à créer des types, à faire des essais, tenter des expériences.

Ce n'est pas nous, chacun le sentira, qui viendrons combattre ces idées. Nous nous bornons à demander qu'après les avoir consacrées, par la réalisation des bains et lavoirs, la majorité de l'Assemblée leur donne une application plus large. Elle y est obligée si elle veut entrer dans la voie des améliorations efficaces. Les bains et lavoirs à bon marché sont une bonne institution sans doute, mais en Angleterre, où ils ont assez bien réussi pour exciter l'admiration de nos gouvernants, la misère du peuple est encore un abîme.

Il faut donc aller plus loin dans la même voie, et pousser à des conséquences plus fécondes les principes posés par messieurs Dumas et de Melun.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Les fraudes commerciales.

Il résulte d'un rapport récemment adressé à M. le ministre de l'agriculture, par M. Adolphe Bobierre, que depuis dix années il a été importé à Nantes 1,887,212 hectolitres de noir animal résidu de raffinerie, représentant une valeur de 18,872,120 francs. Il est également arrivé à Nantes, des marais de Montoir, une quantité minima de 2,500,000 hectolitres de tourbe pulvérisée destinée à la falsification de ce noir animal.

D'après les documents contenus dans le rapport de M. Adolphe Bobierre, il résulterait que cette tourbe, qui vaut environ 80 centimes l'hectolitre à Nantes, est en somme vendue 4 fr. l'hectolitre dans les mélanges où elle entre.

Le conseil général de la Loire-Inférieure, prenant ces faits en considération, vient d'émettre le vœu qu'à l'avenir, dans les 228 chantiers du département où s'effectue la vente des engrais, chaque tas de substance livrée au commerce fût accompagné d'un écriteau portant son analyse chimique.

La télégraphie électrique.

M. Aristide Dumont, par une lettre adressée au président de la République, a proposé récemment l'établissement d'un réseau de télégraphie électrique comprenant 150 bureaux de correspondance répartis dans tous les quartiers de Paris et dans la petite banlieue. Cette télégraphie serait mise à la disposition du public pour la transmission de toutes ces petites dépêches qui correspondent aux besoins si nombreux et si variés des relations sommaires que peuvent avoir entre eux les quinze cent mille habitants renfermés dans Paris et les 46 communes qui l'environnent.

M. A. Dumont a calculé qu'avec un tarif de 25 centimes par dépêche de 100 lettres au plus, sans réponse, et de 50 centimes par dépêche avec réponse, les produits seraient suffisants pour

---

qui pond jusqu'à vingt mille œufs chaque printemps; c'est par conséquent la productrice par excellence, c'est à ce titre seulement qu'elle est honorée, adulée et servie par toutes ses compagnes, car elle est esclave de la loi comme toutes les autres et moins libre que pas une. La ruche est une commune harmonienne fondée sur le travail attrayant, où l'on ne trouve pas d'oisifs et où les grades se donnent à la capacité.

L'ordre et la sagesse que l'homme admire dans le gouvernement des abeilles, sont le fait d'une institution où la femelle est tout, le mâle rien. La prévoyance est attribut exclusif de la maternité.

Si la mère périt, la république prend immédiatement le deuil; le travail cesse d'être attrayant, l'anarchie succède à l'ordre, les ouvrières démoralisées se ruent sur les provisions et les pillent.

Point de richesse sans le travail attrayant, point de travail attrayant hors de l'autorité féminine. Voilà ce que dit tout haut la tribu des abeilles, la plus intelligente, la plus industrieuse, la plus brave de toutes les tribus des insectes, celle qui porte le plus grand cœur dans le plus petit corps.

Demandez à la fourmi laborieuse le secret de la solidité de ses institutions politiques, elle vous répondra, comme l'abeille, par l'attribution exclusive de l'autorité aux femelles, *garanties naturelles d'attraction*. Peut-être même la fourmi a-t-elle poussé plus loin que sa cousine l'abeille le culte fanatique de la femelle, car je ne sache pas que les abeilles aient jamais adopté la méthode du palanquin pour voiturer à la promenade les jeunes personnes qui se trouvent dans une situation intéressante, et l'usage de ce véhicule est pratiqué chez les fourmis probablement depuis un temps immémorial. Les abeilles se disputent l'honneur d'apporter le miel à leur reine et se précipitent sur ses pas pour lui caresser le corsage, pour brosser et lustrer toutes les pièces de son habillement; les fourmis ne se bornent pas à ces attentions délicates. Lorsqu'une de leurs femelles meurt, elles s'empressent autour du cadavre, le tournent et le retournent dans tous les sens, le manipulent, le frictionnent et ne consentent à se séparer de l'objet de leur tendresse qu'après des heures entières passées à cette pieuse besogne, et après avoir reconnu l'inutilité de leurs efforts pour rappeler la défunte à la vie.

La fourmi a été assez longtemps calomniée par les fabulistes ignorants et par les historiens perroquets, pour qu'un écrivain courageux croie enfin l'heure venue de prendre sa défense et de lui restituer ses mérites. Non, *la fourmi n'est pas avare* et c'est *là son moindre défaut*, entendez-vous, mons Lafontaine. La fourmi n'amasse aucune provision pour l'hiver, *ni mil, ni vermisseau*, attendu qu'elle n'en a pas besoin, et qu'elle passe sagement cette saison à dormir comme l'ours et la marmotte; partant, elle n'a jamais rien eu à refuser à la cigale qui ne lui a peut-être jamais rien demandé non plus. Convenons-en tout bas pour l'honneur du bon Lafontaine, mais son déplorable apologue de la Cigale et de la Fourmi n'est qu'une petite flagornerie à l'adresse des capitalistes philantropes qui fondent des caisses d'épargnes et qui ne demandent pas mieux que de s'autoriser de l'exemple de la fourmi industrieuse pour faire de la morale au peuple, quand ce peuple lui demande du travail et du pain. Ces capitalistes philantropes sont les mêmes qui trouvent fort étrange que ce soient toujours les malheureux qui se plaignent de l'état social et qui désirent changer de situation. Moi qui suis un homme simple, je comprends cette velléité, et je ne vois rien de bizarre à ce que ce soit ceux qui ont faim qui demandent à manger. La plainte m'étonnerait davantage sortant de la bouche des heureux.

Une chose que les fabulistes n'ont pas sue et que les historiens n'auraient pas osé écrire, c'est que de toutes les histoires de ce bas monde, celle de l'abeille exceptée, mais celle de l'homme comprise, la plus intéressante, sous une foule de rapports, la plus curieuse à étudier, la plus féconde en enseignements politiques, est celle de la fourmi. On ne voudra peut-être pas ajouter foi à mes paroles, quand j'affirmerai que les principes les plus avancés du socialisme ont pénétré dans les fourmilières depuis des milliers d'années, mais le fait n'en est pas moins constant ni moins irrécusable. Mon dieu oui, voilà dix mille ans et plus que ces insectes quasi-microscopiques que nous foulons aux pieds ont résolu, dans leur simple bon sens, toutes les graves questions politiques qui agitent encore si profondément aujourd'hui la pauvre espèce humaine. Voilà dix mille ans que les fourmis, ainsi que les abeilles, ont dit le dernier mot sur la meilleure des formes gouvernementales, après avoir usé à la pratique, lois de Minos, lois de Lycurgue, communautés de Saint-Benoît et d'Icar, royautés absolues, royautés mitigées, théocraties, aristocraties, oligarchies, démocraties masculines et le reste. Et remarquez que l'opinion des fourmis et des abeilles est une opinion sérieuse qui s'étaie sur l'expérience et qui ne varie pas suivant les latitudes comme celle des mobiles humains : erreur en deçà des Pyrénées, vérité au delà. La foi que confessaient les fourmis et les abeilles, dès avant la naissance de l'homme, est encore celle qu'elles confessent à cette heure. Aujourd'hui comme il y a cent siècles, dans le vieux continent comme dans les nouveaux, la fourmi comme l'abeille, porte gravée sur ses étendarts la rayonnante devise du travail attrayant; et comme ces petites bêtes sont des logiciennes de haut titre, elles ont compris d'emblée que le principe du travail attrayant était incompatible avec la fainéantise, le parasitisme et l'oppression des femelles, les productrices par excellence; puis, conformant leur conduite à leur foi, elles ont décrété, sans phrases, la suppression des parasites et la supériorité du sexe féminin sur l'autre. Or, admirez la fécondité magique du principe divin. Il a suffi de ces décrets héroïques pour élever les républiques modèles des fourmilières et des ruches à des hauteurs de prospérité fabuleuses. C'est le travail glorifié qui enfante ces prodiges d'architecture, de sculpture et d'édilité dont le caractère cyclopéen stupéfie l'observateur au premier regard qu'il aventure dans les détails du labyrinthe d'argile qui sert de domicile à une tribu de fourmis. On a fait beaucoup de bruit de l'audace sans seconde des francs-maçons du moyen-

couvrir toutes les dépenses d'exécution et d'établissement qui pourraient être supportées par une compagnie dont il a préparé l'organisation.

Cette proposition est relatée dans une petite brochure de 40 centimes qui contient des observations et des documents très intéressants sur la télégraphie électrique.

L'Angleterre et les Etats-Unis nous ont de beaucoup devancés sous ce rapport. La description du bureau central des télégraphes électriques à Londres est des plus curieuses. Tout le monde y est admis à correspondre instantanément et à bureau ouvert avec Birmingham, Derby, Liverpool, York, Edimbourg, Glascow, etc.... Il y a peu de temps, une personne vint au bureau désirant envoyer une question importante à Edimbourg, où un ami se tenait prêt à expédier la réponse. En moins de cinq minutes, cette personne s'en retournait tranquillisée par la nouvelle qu'elle avait reçue. Tout le temps, moins un instant inappréciable, avait été employé à écrire la correspondance.

Aux Etats-Unis, il existe 45 lignes de télégraphes électriques appartenant à autant de compagnies distinctes. Le droit d'en faire usage est à un prix qui les met à la portée de tous. Ces quarante-cinq lignes forment une longueur totale de 3,500 lieues. Elles sont tout à fait indépendantes des lignes de chemins de fer; vous voyez les fils en l'air le long des chemins et à travers champs. On a intéressé à leur conservation les propriétaires des terrains traversés en leur concédant la franchise de leurs dépêches. Moyennant cette faveur, ils deviennent tous autant de gardiens très sévères de la ligne. Depuis douze années (c'est honteux à dire pour la France), la télégraphie électrique fonctionne aux Etats-Unis et y rend les plus grands services.

En Prusse, les lignes télégraphiques sont aussi indépendantes des chemins de fer, et elles sont mises à la disposition des particuliers.

L'administration belge se dispose à consacrer 250,000 francs à l'établissement de la télégraphie électrique sur tous les chemins de fer du royaume. On attendra, pour diriger une ligne vers la frontière française, que ce genre de correspondance soit mis chez nous à la disposition du commerce.

La même brochure mentionne la formation à New-York d'une association dans le but de créer une ligne télégraphique entre l'Amérique du nord et l'Europe, à travers l'Atlantique. Le fil partirait de la côte orientale de Terre-Neuve pour aboutir à la côte occidentale de l'Irlande. Une station de répétition serait établie sur un bon fond d'ancrage qui existe à 500 milles anglais environ de Terre-Neuve, ce qui réduirait la longueur des fils à 1600 milles anglais environ (trois milles anglais valant un peu plus d'une lieue de France). L'exécution de ce gigantesque projet durerait un an tout au plus et coûterait à peu près 2 millions 600 mille francs.

On lit dans le *Siècle* de vendredi 13 :

« On annonce comme devant paraître dans les premiers jours de la semaine prochaine un manifeste émanant des deux branches de la famille Bourbon qui auraient enfin confondu leurs prétentions. L'auguste veuve de l'ex-roi Louis-Philippe a, dit-on, été le principal agent de cette fusion contre laquelle on assure que M. Thiers a protesté jusqu'au dernier moment, mais à laquelle il se ralliera dès qu'elle sera un *fait accompli*. Enfin nous allons donc savoir ce que les partis monarchiques entendent par *l'unité* et la *stabilité*. Il était temps, après deux années de logomachie et d'imbroglios. »

Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs les détails qui suivent sur l'école de réforme de Ruysselede. Nous les empruntons au journal l'*Indépendance belge*. On y remarquera la confirmation de plusieurs idées que nous avons souvent émises, et notamment en ce qui concerne les excellents effets de la variété des travaux. En 1842 nous engagions les directeurs de Mettray à entrer dans la voie de l'alternance des fonctions, et nous leur disions que cette simple mesure leur permettrait bientôt de fermer leurs cellules de punition. Ce qui n'a pas été fait à Mettray vient d'être appliqué à Ruysselede, et les résultats obtenus sont d'accord avec nos prévisions.

Ecole de réforme de Ruysselede.

On se rappelle que vers la fin de la session, M. le ministre de la justice rendit compte à la législature de la situation des écoles de réforme fondées en 1849, dans la commune de Ruysselede (Flandre occidentale), en exécution de la loi du 3 avril 1848.

La lecture de cet important rapport offre un vif intérêt, car, si comme il y a lieu d'y compter dès aujourd'hui, le succès répond à l'attente du gouvernement, les institutions de ce genre se multiplieront et une foule de malheureux enfants qui n'avaient pour perspective que la misère et le vagabondage, pour avenir que d'aller peupler les dépôts de mendicité, les hospices et les prisons, occuperont un rang honorable dans la société, en s'y rendant utiles, lorsque leurs facultés physiques et intellectuelles auront été développées par une bonne et solide éducation.

Nous allons chercher à donner à nos lecteurs par l'analyse un aperçu de cet intéressant travail :

L'école de réforme de Ruysselede a été fondée, il y a quelques mois, dans une ancienne sucrerie, propriété de la Société nationale, et déjà les travaux d'appropriation sont terminés. On y établit en ce moment une machine à vapeur destinée à la mouture du grain, à la fabrication de l'huile, au chauffage, à la ventilation, à l'élévation des eaux, à la cuisson des aliments pour les colons et les bestiaux.

Pour compléter le travail on réunit dans un ensemble complet et régulier, les écuries, les étables, la porcherie, la basse-cour, la grange, les hangars pour chariots et instruments aratoires, les magasins, les abreuvoirs, les fosses à fumier, les citernes à purin, la laiterie, l'habitation du chef de culture et des ouvriers préposés aux travaux agricoles.

Après cela, il ne s'agira plus que de bâtir le quartier des filles dont l'emplacement est fixé à 20 minutes de l'école des garçons, pour avoir terminé toutes les constructions qui contiendront neuf cents colons dont 500 garçons et 400 filles.

L'exploitation est d'une superficie de 117 hectares dont une partie est occupée par les bâtiments et les chemins. En 1849, 63 hectares seulement ont pu être livrés à la culture ; en 1850, le chiffre en est porté à 98 hectares, les denrées qu'on y récolte jusqu'ici sont surtout le seigle, les pommes de terre et autres légumes, les fourrages artificiels, etc. Le potager seul est d'une superficie de quatre hectares et demi.

Le nombre des colons de la première année était de 130 de l'âge de 10 à 16 ans, il va être porté à 350 et de manière à compléter le chiffre de 500 colons en 1851. A cette époque, le quartier destiné à loger les filles sera également approprié à sa destination et pourra recevoir sa population de 400 enfants.

Bien que la plupart des premiers colons admis dans l'établissement fussent déjà corrompus par une mauvaise éducation, puisqu'ils venaient presque tous des dépôts de mendicité ou des prisons, les progrès et la bonne conduite de ces enfants dépassent toute espérance ; il règne parmi eux la plus vive émulation tant pour les travaux industriels que pour ceux de l'intelligence. Chacun, selon son aptitude et ses goûts, trouve l'emploi de ses forces, les uns au potager et à la pépinière, les autres dans la grande culture; ils manient la bêche et la faucille avec adresse, travaillent avec ardeur à la moisson, font le service des étables, de l'écurie, de la porcherie et de la basse-cour. Quelques-uns battent en grange avec des instruments appropriés à leur taille ; d'autres remplissent même déjà l'office de charretier et conduisent les voitures au canal pour chercher les engrais provenant de la maison de force de Gand et qui sont amenés par voie d'eau à l'établissement.

Indépendamment des travaux agricoles qui, pendant la bonne saison, ont suffi jusqu'ici pour absorber leur temps, les jeunes colons, pendant la saison d'hiver, s'occupent de diverses industries qui ont des rapports plus ou moins directs avec l'agriculture. Tels sont la menuiserie, le charronnage, la saboterie, la couture, la cordonnerie, la fabrique de briques, la maçonnerie, le métier de vannier, de tresseur de paille, la confection de divers tissus, la manipulation et le tissage du lin, etc.

Dans ces diverses occupations, les colons se distinguent par leur intelligence et leur ardeur au travail. L'atelier des menuisiers confectionne tous les meubles de l'établissement et la charpente des constructions nouvelles, les instruments aratoires, les briques, etc., sont confectionnés par les ateliers, les tresseurs font les paniers, les chapeaux de paille que tous portent en été.

Ce qui est surtout remarquable, c'est l'aptitude de ces enfants à passer d'une besogne à une autre. La succession et la variété des occupations satisfont leur curiosité, éveillent leur activité et les soustraient à l'ennui inséparable d'un travail monotone et constamment uniforme, et doivent avoir pour avantage définitif de les former simultanément à l'exercice de plusieurs professions susceptibles d'être utilisées selon les circonstances.

En entrant à l'établissement, le jeune colon reçoit un trousseau composé d'effets en pilou, blouses et chemises de toiles, souliers et sabots, le tout confectionné dans les ateliers de l'école et d'une valeur qui ne dépasse pas 32 à 35 francs; chacun a sa couchette en fer garnie des objets de couchage et d'un casier qui lui sert à ranger ses effets d'habillement.

L'alimentation des colons a été établie sur le pied le plus économique. Quoique saine et abondante, son prix n'est que de 22 à 23 centimes par jour et par tête ; il a même été réduit à 19 centimes du moment où on a pu utiliser les produits de l'établissement.

L'état sanitaire de la maison est aussi des plus satisfaisants. Pendant toute l'année dernière, on n'a dû réclamer qu'une ou deux fois le secours du médecin. C'est dire qu'il n'y a eu ni maladie grave ni mortalité à constater.

Il est tenu par les chefs de section, sous le contrôle du directeur, des tableaux d'honneur et de punition. Chacun des colons a en outre son dossier dans lequel sont consignés tous les renseignements qui le concernent, ses antécédents, sa moralité, sa conduite à l'établissement, ses progrès et son aptitude, etc.

Chaque jour, deux heures sont consacrées à l'instruction des jeunes colons; on leur enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique et spécialement le calcul mental dans lequel ils font de rapides progrès, la géographie, l'histoire de la Belgique. On leur apprend également la gymnastique, la musique vocale, et on prépare les éléments pour organiser dans l'école une musique de fanfares.

Une bibliothèque composée des meilleurs ouvrages moraux, instructifs et amusants, est mise à la disposition des colons qui s'occupent de lecture pendant les récréations, lorsque le temps ne permet pas les promenades à l'extérieur. Les élèves qui se destinent spécialement à la culture et au jardinage suivent un cours particulier d'agriculture et d'arboriculture.

Le travail commence de cinq à six heures du matin selon la saison; il est interrompu dans la journée par les exercices religieux, les repas, les classes et les récréations et est terminé à huit heures du soir.

Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur l'organisation de cet utile et important établissement, nous ne terminerons pas cet aperçu sans dire quelques mots de l'opération au point de vue financier.

Lorsque le gouvernement fit l'acquisition de ce domaine, les terres, complètement négligées et appauvries, présentaient l'aspect le plus défavorable ; elles n'avaient, d'après estimation, qu'une valeur moyenne de 800 francs par hectare. Elle peut déjà aujourd'hui être portée à 1,200 fr. et elles vaudront au moins quinze cents francs par hectare dans deux ans. De ce chef seulement, il y aura une augmentation de 92,000 francs dans la valeur foncière de la propriété.

Le produit du travail des colons suit la même progression. En 1849, il a été de 22,704 fr. 45; il est porté pour 29,800 fr. en 1850 et pour 32,450 en 1851, ce qui fait en moyenne 28,300 fr.

Les frais de gestion, entretien, exploitation agricole, etc., ont été en 1840 de fr. 60,816; ils sont estimés pour 1850 à 84,400, pour 1851 à 132,285 fr., soit en moyenne 92,300 francs. Les dépenses excèdent donc les recettes de 64,000 fr. ou pour une population moyenne de 500 colons 128 francs annuellement par individu, ou 35 centimes par jour.

Ce sont là évidemment des résultats remarquables et dignes de fixer l'attention des administrations de charité qui, en général, paient des frais de pension très élevés pour l'entretien des orphelins, des enfants trouvés et abandonnés dont la tutelle leur est confiée ; et encore, ils ne reçoivent aucune instruction, n'apprennent aucun métier lucratif et deviennent, pour la plupart, des vagabonds quand ils sont arrivés à l'âge où ils doivent pourvoir eux-mêmes à leur subsistance.

En fondant de pareils établissements, le gouvernement prouve qu'il est à la hauteur de sa mission et qu'il s'occupe avec intelligence de l'amélioration du sort de la classe nécessiteuse.

Monsieur le Rédacteur,

L'article de M. Antony Méray sur Balzac, publié dans votre numéro du 25 août dernier, me rappelle quelques lignes écrites il y a dix ans, jour pour jour, par l'illustre auteur de la *Comédie humaine;* peut-être jugerez-vous à propos de les remettre sous les yeux de vos lecteurs.

Vers ce temps-là, dans je ne sais plus quel cabinet de lecture, la livraison du 25 août 1840 de la *Revue Parisienne*;

âge, artistes inconnus qui bâtirent avec leur truelle et leur foi tant de gigantesques cathédrales, Strasbourg, Rouen, Cologne, merveilles de l'art gothique, où la pierre spiritualisée semble avoir pris dans les mains du sculpteur la souplesse et la flexibilité du roseau. On élève jusqu'aux nues le grandiose génie de Michel-Ange qui jeta dans les airs le Panthéon païen pour en faire la calotte d'une basilique chrétienne. Enfin, j'ai entendu vanter outre mesure, parmi les chefs-d'œuvre de l'art romain, le pont aquéduc du Gard avec ses trois étages de voûte. Or, écoutez ceci, pauvres génies humains, qui vous imaginez avoir poussé jusqu'à l'impertinence suprême l'élégance et la fioriture de l'architecture idéale, et souffrez que ma voix franche rabatte un peu les fumées de votre orgueil.

En vérité, je vous le dis, les plus sublimes hardiesses de l'art gothique, de l'art romain et de la renaissance, vos voûtes vertigineuses qui ne tiennent en l'air que par la force de l'habitude, vos piliers de fusées volantes, vos flèches évidées qui se balancent au vent, vos triples rangs d'arcades, vos pyramides d'Egypte elles-mêmes, ne sont que jeux de goujats limousins auprès des constructions impossibles de telle fourmi dédaignée de nos bois, de nos jardins, de nos plaines, qui jette insolemment cinquante ponts l'un sur l'autre, qui construit des pyramides de la taille de l'Hymalaya et qui vous bâtit en huit jours une ville fortifiée avec ses ponts-levis, ses fossés, ses places publiques, ses monuments, ses rues et ses portiques, plus, des faubourg à chaque porte.

Artistes à deux pieds, sans plume, inclinez-vous de bonne grâce devant vos maîtres les artistes à six pattes. Politiques, guerriers, législateurs, éleveurs, professeurs de barricade ou de boxe, travailleurs de tous états, allez apprendre votre métier à l'école des fourmis. Il y a là de l'enseignement pour vous tous. Car bien avant que le chien n'eût fait don de la vache et de la brebis à l'homme, c'est-à-dire bien avant qu'il n'y eût des peuples pasteurs, la fourmi de nos rosiers se livrait avec succès à l'élève et au parcage du bétail, industries qui font aujourd'hui l'Anglais et le Normand si fiers. Avant qu'il n'y eût de musées de peinture et d'anatomie comparée, la fourmi de nos bois montrait déjà des squelettes de reptiles et de toutes sortes d'animaux pour en décorer ses galeries publiques; même elle avait acquis, dans l'art de préparer ces pièces, un talent surhumain.

O hommes, mes semblables, qui n'avez qu'à vous baisser pour voir et pour apprendre des plus humbles créatures le secret des destinées heureuses, combien de temps encore le fol aveuglement de l'orgueil vous condamnera-t-il à croupir dans les bas-fonds de la misère! Quelles sanglantes leçons et quelles douloureuses épreuves attendez-vous encore pour proclamer l'avènement de la femme reine et confesser le travail attrayant!

Un historien de l'Institut, qui serait à ma place, ne manquerait pas de s'arrêter ici pour demander pardon à ses lecteurs de s'être laissé entraîner, dans une digression oiseuse, à la poursuite des abeilles, des fourmis, des sylphides. Ma plume n'aura pas ces lâches complaisances. Je ne demande pardon à personne des bons mouvements de mon cœur qui m'emportent à défendre les opprimés ou les faibles ; et non-seulement je ne m'excuse pas d'avoir fait intervenir en mon argumentation l'exemple de la fourmi et de l'abeille, mais j'annonce au contraire l'intention positive et formelle d'invoquer ce piquant témoignage aussi souvent que besoin sera pour le succès de ma cause. J'ai trahi le but secret de cet écrit dès sa première page. A Dieu ne plaise que pour flatter les sots et fortifier des préjugés stupides, j'aille maladroitement me priver de l'autorité de la ruche et de la fourmilière dont l'organisation savante démontre si victorieusement la supériorité du génie des femelles en matière de gouvernement!

A. TOUSSENEL.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'académie des beaux-arts de l'Institut a jugé, dans sa séance du 7 septembre, le concours des grands prix de sculpture. Les prix obtenus sont :

1er grand prix, à M. Charles-Alphonse Gumery, de Paris, âgé de vingt-trois ans, élève de M. Toussaint

2e grand prix, à M. Jean-Joseph-Hippolyte-Romain Ferrat, d'Aix (Bouches-du-Rhône), âgé de vingt-huit ans, élève de M. Pradier ;

Mention, à M. Jean-Baptiste Carpeaux, de Valenciennes (Nord), âgé de vingt-trois ans, élève de M. Rude.

L'exposition publique du concours des grands prix de gravure en taille douce a eu lieu à l'école nationale des beaux-arts les mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 septembre, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Le musée du Louvre vient de recevoir les tableaux et les desseins que MM. Villot et Saizé, conservateurs des tableaux et de la calcographie, ont achetés à la vente du roi de Hollande, qui, ainsi que nous l'avons dit, vient d'avoir lieu à Leyde. Parmi ces nouvelles acquisitions, il faut citer, avant tout, un tableau circulaire de Pérugin, représentant une madone tenant sur ses genoux l'enfant Jésus et ayant auprès d'elle deux anges et deux figures symboliques.

Ce chef-d'œuvre n'a, parmi les productions du même maître, qu'un rival qui puisse lui être comparé : c'est un tableau du musée de Lyon ; mais malheureusement, ce dernier ayant été confié à un restaurateur maladroit, se trouve en ce moment dans le plus pitoyable état. Le tableau dont le musée vient de s'enrichir a été payé 53,000 fr. On remarque ensuite un tableau de Rubens peint sur panneau d'acajou.

C'est peut-être le plus beau portrait qu'ait fait ce maître. Il représente le Baron de Wick, ambassadeur de Hollande, celui qui commanda à Rubens la galerie dite Marie de Médicis. Ce cadre a été payé 15,000 fr. On exposera incessamment, en même temps que ces deux chefs-d'œuvre, une série de dessins des plus grands maîtres : six Raphaël, trois Michel-Ange (dessins doubles), quatre André del Sarte, dont un double ; un Léonard de Vinci double, et deux Fra-Bartholomeo. Ces ouvrages proviennent également de la vente du roi Guillaume.

dirigée par M. de Balzac, me tomba sous la main, et j'y lus ce qui suit :

« Quand Fourier n'aurait que sa théorie sur les passions, il est digne d'être un peu mieux analysé (il s'agissait ici du fameux travail de M. Louis Reybaud sur les *réformateurs contemporains*). Sous ce rapport, il continue la doctrine de Jésus. — Jésus a donné l'âme au monde; réhabiliter les passions qui sont les mouvements de l'âme, c'est se constituer le mécanicien du savant. Jésus a révélé la théorie, Fourier invente l'application. Fourier a considéré, certes avec raison, les passions comme des ressorts qui dirigent l'homme et conséquemment les sociétés. Ces passions étant d'essence divine, — car on ne peut supposer que l'effet ne soit pas en rapport avec la cause, et les passions sont bien les mouvements de l'âme, — elles ne sont donc pas mauvaises en elles-mêmes. En ceci, Fourier rompt en visière, comme tous les grands novateurs, comme Jésus, à tout le passé du monde. Selon lui, le milieu social dans lequel elles se meuvent, rend seul les passions subversives. Il a conçu l'œuvre colossale d'approprier le milieu aux passions, d'abattre les obstacles, d'empêcher les luttes. Or, régulariser l'essor de la passion, l'atteler au char social, n'est pas lâcher la bride aux appétits brutaux. N'est-ce pas faire œuvre d'intelligence et non pas de matérialité? — Ceci est le sens général de la doctrine de Fourier, comme la divinité possible de l'âme immortelle est le sens général du christianisme. Certes, un pareil trouveur, un novateur si extraordinaire, exigeait plus d'attention.....

.... Si Fourier avait mis son idée sous la tutelle de l'Eglise catholique, en l'exprimant en termes moins offensants pour les sots qui gouvernent le monde, je ne sais pas ce qu'il serait advenu. Je ne prends ici parti ni pour ni contre lui ; je l'étudierai, je vous dirai mon sentiment, etc...... »

Ce passage me frappa, au point que je me mis à le copier et que je l'ai conservé jusqu'ici. J'aurais beaucoup aimé à voir Fourier, notre grand analyste des passions humaines, jugé en toute connaissance de cause par l'auteur des *Scènes de la vie privée*; mais, j'eus beau chercher plus tard, la *Revue Parisienne* expira avant d'avoir accompli sa promesse. Il n'était que trop vrai, le siége de M. de Balzac était fait; et il n'avait guère plus de quarante ans !.....

P. B.

Plus de Président ! Plus de Constitution ! Plus de souveraineté déléguée !

A la suite d'une longue discussion sur la révision de la Constitution, tous les journaux démocratiques de Paris, l'*Evénement*, le *National*, le *Peuple*, la *Presse*, la *République* et le *Siècle* sont tombés d'accord sur un point capital de l'organisation politique du pays; tous sont ralliés aujourd'hui à cette formule : PLUS DE PRÉSIDENT !

La *Presse* propose ce matin d'y ajouter : PLUS DE CONSTITUTION !

Nous sommes pleinement d'accord sur ces deux points, et nous complétons la formule en y ajoutant : PLUS DE SOUVERAINETÉ DÉLÉGUÉE !

Il s'agit aujourd'hui d'organiser dans sa plénitude et dans sa sincérité la souveraineté du peuple, de l'UNIVERSALITÉ des citoyens. C'est à la fois le but et le moyen.

> L'immensité des Etats, l'abus des gouvernements... ont fait imaginer la voie des députés ou représentants du peuple.
>
> La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée. Les députés du peuple ne peuvent être que ses commissaires. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle.... Tout bien examiné, *je ne vois pas qu'il soit désormais possible* au souverain de conserver parmi nous l'exercice de ses droits si la cité n'est très petite.
>
> J.-J. ROUSSEAU.

> Si vous voulez soustraire le grand nombre à l'oppression du petit nombre, *cherchez* l'art de corporer le grand nombre et de lui donner une puissance active qui ne soit jamais déléguée.
>
> FOURIER.

En lisant ce second article de M. Rittinghausen, nos lecteurs devront avoir constamment en mémoire, comme exemples de l'abus inévitable de la délégation des pouvoirs, divers actes assez récents de l'Assemblée législative, comme la loi sur le colportage, qui interdit aux mandants le droit de se procurer les livres qui déplaisent à leurs mandataires, l'interdiction de vente publique des journaux républicains, le maintien depuis plus d'un an de l'état de siége étendu sur six départements parfaitement tranquilles, et notamment la loi électorale du 31 mai dernier, qui peut se résumer en ces mots : Nous, mandataires de neuf millions d'électeurs, privons cinq millions de nos mandants du droit de suffrage.

Si l'état peu avancé de l'instruction générale, si la mauvaise ordonnance de la société actuelle ne permettaient pas en ce moment l'application des divers moyens proposés pour réaliser la législation directe par le peuple, ce n'en serait pas moins encore un devoir pressant pour tous de chercher, par voie de transition, à atténuer le despotisme du système de la délégation, que cette délégation soit remise à des rois, à une aristocratie ou à une assemblée parlementaire.

Ce qui constitue surtout le despotisme des délégués, c'est l'universalité de leur pouvoir qui s'étend à tout et réunit dans les mains d'un seul homme, d'un seul corps ou d'une majorité, toutes les forces gouvernementales. A ce point de vue, le système monarchique représentatif serait meilleur que le système républicain, si la pondération de pouvoirs identiques n'était pas une illusion et s'il ne finissait pas toujours par porter toute l'influence d'un seul côté. Pour rendre les délégués moins puissants, il faudrait donc commencer par soustraire à leur action certains droits et certains faits; ainsi, une forte constitution communale serait un amoindrissement du pouvoir délégué ; un autre amoindrissement non moins considérable serait la séparation absolue, la division des fonctions, ou, autrement dit, la délégation fonctionnelle : tel corps de délégués ne pourrait régir que tels et tels actes; tel autre corps, tels et tels autres actes, — ces divers corps coordonnés entre eux.

Nous n'en dirons pas davantage, voulant seulement provoquer à l'étude de ces questions de transition que nous aussi avons besoin d'étudier avec plus de maturité. Evidemment il y a là des problèmes importants que résoudrait d'une façon supérieure l'organisation de la Commune associée dans ses travaux agricoles, industriels, domestiques et artistiques; mais qui, en attendant la constitution de l'association intégrale, demandent, dans l'intérêt de tous, une solution approximative.

Mais laissons parler notre honorable correspondant, puisqu'il a osé aborder de front la difficulté.

La législation directe par le peuple,

OU LA VÉRITABLE DÉMOCRATIE.

(Voir le précédent numéro.)

II.

Avant d'exposer de quelle manière ont peut organiser la législation directe, nous nous permettons encore quelques réflexions sur la marche de la liberté et du despotisme dans le monde.

L'humanité, en naissant, est parfaitement libre; l'homme ne reconnaît aucun maître, aucun législateur, aucun juge. Peu à peu les sociétés se forment, mais c'est sous condition que tous les citoyens exerceront une égale influence dans la fixation des réglements ou des lois qui doivent régir la nouvelle société. C'est la législation directe dans toute sa pureté, quoiqu'elle ne soit qu'imparfaitement organisée, à cause de l'ignorance du temps. Le petit nombre des citoyens dans les sociétés naissantes permet, d'ailleurs, de convoquer tout le peuple sur la place publique, pour délibérer sur les affaires communes. Ce système de législation, qui s'est conservé en partie dans quelques cantons de la Suisse, a existé avec plus ou moins de perfection chez tous les peuples primitifs, l'histoire en fait preuve chaque fois qu'elle a pu décrire les institutions d'une société jeune et peu avancée. Nous trouvons la législation directe chez les Juifs ; nous la rencontrons, mais dégénérée, mais mourante, chez les peuplades de la Grèce et de l'Italie, sur la première existence desquelles nous n'avons pas de renseignements certains. En retranchant de l'histoire de Rome la fable avérée des rois, en étudiant les institutions de l'époque où l'on commençait à écrire les annales de la République, en réfléchissant sur ce que devaient être ces institutions, lorsque l'aristocratie, moins puissante, moins riche, ne les avait pas encore faussées, on aboutit infailliblement à la conclusion que Rome a été aussi bien régie par la législation directe que l'a été toute la Germanie. Relativement à ce dernier pays, les historiens ont été plus heureux ; là ils ont pu peindre les mœurs de peuples chez lesquels la liberté n'avait presque pas encore été entamée. Aussi nous disent-ils que chez les Germains les affaires publiques étaient discutées, réglées, jugées par tous les membres de la société, sans exception; et, chose curieuse, c'est ce peuple si divisé, mais librement constitué qui, seul de toutes les nations de l'univers, a su résister à la domination romaine et accomplir la chute de la reine du monde.

Mais s'il est hors de doute que la législation directe a existé presque partout, il est certain aussi qu'elle ne pouvait pas être une institution durable à une époque où toute connaissance et toute richesse acquise établissaient une différence formidable dans la position des citoyens, en procurant à ceux qui les possédaient une puissance extraordinaire. Peu à peu, les riches du temps, jetant les fondements du règne de l'aristocratie, enlevaient au peuple l'exercice de son droit de prendre part à la législation. Comme à Athènes, à Rome, ils créaient un état de choses qui ressemblait un peu à ce que nous voyons se passer dans le gouvernement de la République française. Il y avait exploitation de tous par un petit nombre de familles. L'inégalité dans la possession des richesses et surtout des lumières augmentant, la disproportion dans l'exercice des droits politiques ne faisait que grandir. Bientôt un seul, plus puissant que tous les autres, s'élève sur les ruines de la liberté de tous; c'est le despotisme monarchique, qui, à son tour, est obligé de morceler ses empires en faveur de ceux qu'il a rendus grands, pour opprimer les peuples. L'apogée du despotisme et de la tyrannie, la féodalité, est arrivée ; on ne voit que des serf nus, affamés, dégradés, et des maîtres couverts de fer, guerroyants et festoyants.

Tout à coup le génie de l'humanité se réveille de son long sommeil ; ce que l'ignorance a perdu, la science est appelée à le reconquérir. Deux grands hommes inventent, l'un, la poudre à canon, l'autre, l'imprimerie. Par la première invention, les châteaux de la féodalité, exposés au boulet du prince et du bourgeois, se trouvent désarmés; par la seconde, les connaissances, jusque-là monopole du riche, s'étendent rapidement, et, pénétrant dans les couches inférieures de la société, elles deviennent une arme offensive contre l'oppression. Depuis ce moment, la marche descendante de la tyrannie, la marche ascendante de la liberté commencent. La féodalité s'incline forcément sous la royauté absolue, parce que celle-ci est un progrès pour elle. A peine établie, la royauté absolue est elle-même battue en brèche, vaincue et renversée, pour être remplacée, d'abord par la monarchie constitutionnelle, et ensuite par la république représentative ou bourgeoise que l'année 1848 a établie en France. Arrivé à ce point, l'esprit de liberté désarmera-t-il? Nous disons non de toute la force de notre conviction. Tout ce que nous voyons se passer sous nos yeux ne l'indiquerait-il pas, nous aurions néanmoins la certitude que la destinée de l'homme doit s'accomplir, que la liberté arrivera à son point de départ, qu'à son tour le règne de la bourgeoisie, dont le système représentatif est la suprême expression, sera suivi par la législation directe qui est la forme dans laquelle se moule le règne de tous.

M. Thiers, au reste, paraît l'avoir bien compris, si l'on en juge par les paroles suivantes qu'il a prononcées à la tribune de l'Assemblée législative :

« Pourquoi ne pas nous respecter les uns les autres, dit-il, pour l'intérêt du gouvernement représentatif qui *court des dangers très grands* qui me navrent le cœur, à moi qui aime ce gouvernement, qui espérais qu'il vivrait dans mon pays *et qui le vois en péril aujourd'hui*, et j'en atteste le ciel et mon pays, non pas par ma faute, non pas par des excès que nous aurions commis. »

Ce n'étaient pas des phrases banales que ces paroles de M. Thiers ; c'était l'aveu douloureux d'un homme d'état qui sent le sol s'échapper sous ses pieds. Et comme pour ne laisser aucun doute sur sa pensée intime, il reprend encore avec plus de solennité :

« Je vous le répète : pour l'honneur du pays, dans l'intérêt de ce gouvernement représentatif qui doit nous être cher aussi, ne donnons pas des arguments à ceux qui disent que c'est un gouvernement indécent, qui abaisse les mœurs du pays, qui rend ses affaires impossibles ; respectons-nous les uns les autres ; qu'on puisse monter ici, s'entendre, se com-

---

CAUSERIES.

Depuis quelques jours, Paris est accablé d'une avalanche de solutions. Impossible de risquer un pas dans la rue, sans qu'une solution ne vous tombe dans les oreilles. Vous entrez au café, et le garçon vous sert une solution avec un grog à l'américaine. Vous vous réfugiez au théâtre, et crac, au premier entr'acte, des banquettes environnantes, deux, trois, quatre solutions vous bondissent à la gorge. Vous prenez le parti de vous claquemurer chez vous,... — drelin ! drelin ! — c'est le coup de sonnette d'un ami intime.

— Qu'il soit le bien venu ! — Assieds-toi, et sois gai !

Fatalité ! votre intime n'est autre qu'une nouvelle solution qui vous assomme pendant une heure. — Amitié, tu n'es qu'un mot !

La solution ne respecte rien. Elle se rit des sentiments les plus doux et des choses les plus sacrées. Elle revet les apparences les plus débonnaires, emprunte les mines les plus engageantes. Souple, insinuante, onduleuse comme une chatte gâtée, elle fait ron ron et rentre ses griffes dans leur étui de velours. Vous vous baissez pour la caresser, et elle vous saute au visage.

Ce monsieur qui vous sourit là-bas, et vous fait de loin un geste amical du bout de sa badine, c'est une solution qui vous guette au passage. Hâtez-vous de prendre la chaussée !

Cette main qui se tend à vous ; ce lorgnon qui vous suit au milieu de la foule ; cet éventail qui vous appelle ; ce dîner qui vous convie ; ce punch qui vous invite, solution, solution !

La solution est partout, impalpable, invisible, inévitable.

Mon portier en a une, mon fruitier en a une autre; mon porteur d'eau, qui est en même temps charbonnier et auvergnat, m'en apporte une nouvelle, chaque matin, dans son affreux charabias.

[illegible] est mon cauchemard ; la solution est ma tête de [illegible] solennellement mes connaissances des deux [illegible] désormais à aucune invitation qui ne contiendra pas en post-scriptum cette déclaration rassurante. — « Il n'y aura pas de solution ! »

Les solutions perdront la France.

Si j'étais préfet de police, je ne voudrais pas qu'il y eût, d'ici à vingt-quatre heures, une solution debout dans tout Paris.

— Pas plus de solutions que d'arbres de liberté ! telle serait ma devise.

Du reste j'attends avec impatience la rentrée de la Législative pour lui soumettre un projet de loi des plus sévères, contre ceux qui ne rougissent pas de solutionner leurs semblables.

A propos de préfet de police, j'avertis le nôtre que messieurs les sergents de ville laissent circuler dans les rues de Paris des cris qui font dresser les cheveux... de tout homme bien pensant qui ne porte pas perruque. — Vous me direz qu'il y en a peu ; mais ce n'est pas une raison.

Je ne parle pas de ce cri traditionnel dans les régions du Temple, *vieux habits, vieux galons* ! qui devrait être interdit sous tous les régimes, et particulièrement sous celui-ci, comme attentatoire à la dignité des nombreux fonctionnaires de la monarchie qui ont trouvé moyen de retourner leurs fracs pour la République actuelle.

Il ne s'agit pas non plus de cet autre cri : *ferraille à vendre* ! qui désigne d'une manière trop évidente, hélas ! les épées innocentes ou coupables de certains guerriers de ce temps-ci !

Le cri que j'entreprends de signaler cache une intention beaucoup plus sinistre sous une allure non moins innocente.

Je parle de ces industriels qui, sous prétexte d'offrir à la consommation les fruits savoureux que les espaliers de Montreuil voient éclore, se promènent dans tous les quartiers de la capitale en proférant de toute la force de leur larynx cette insolente injonction qui ne peut s'adresser qu'à la congrégation du Dix-Décembre :

— *La paix, Chauvins* !

On prétendra peut-être que ces horticulteurs n'orthographient pas ainsi leur séditieuse vocifération, et que ce cri infiniment moins insurrectionnel qu'il n'en a l'air au premier abord, exprime tout simplement cette idée honnête et modérée s'il en fut jamais :

— *La p[illegible]* !

Je répondrai à cela qu'il faut connaître bien peu les anarchistes et leurs imaginations déréglées, pour se contenter d'une interprétation aussi bénévole.

Quoi qu'il en soit, le peuple attache à ces quelques mots une signification beaucoup plus politique, et quelle politique, juste ciel !

C'est à la police chargée du maintien des bonnes mœurs, qu'incombe le devoir d'enlever à la population parisienne l'occasion de se livrer à un calembourg aussi insipide que révolutionnaire.

La police, qui a déjà défendu aux marchands d'œufs ambulants de crier dans les rues : *Trois de six blancs les rouges et les blancs*, afin de ménager la susceptibilité de tous les partis, ne faillira pas d'avantage, en cette circonstance, à sa glorieuse mission.

Pour en revenir aux solutions, je déclare que je n'en ai aucune à vous offrir ; c'est là ce qui me distingue de mes contemporains.

J'ai pris, à l'égard des évènements de l'avenir, une mesure extrêmement simple, qui, quoiqu'il arrive, laisse un homme en paix avec lui-même, et le met à l'abri de toutes récriminations de ses semblables.

Cette mesure consiste à laisser aller tranquillement le cours de ces choses invisibles dont l'imperceptible enchaînement amène ces résultats imprévus que les bonnes gens appellent des accidents fils du hasard, et à ne pas permettre à mon imagination de battre la campagne pour préparer des combinaisons dont la plus petite circonstance inopinée peut venir à chaque instant briser la trame laborieuse.

Ce qui ne m'empêche pas, bien entendu, de donner mon avis, quand le moment critique est arrivé.

J'ai même remarqué que, fort souvent, mon avis était un des meilleurs. — Excusez ma modestie ! — C'est peut-être pour cela qu'on n'a jamais voulu en suivre un seul.

La France s'en est-elle mieux trouvée ? — qu'elle le dise !

Donc, je suis inexorable quant à ce qui regarde la recherche des solutions politiques, et je voudrais qu'on abandonnât complètement ce soin oiseux, à ces braves légitimistes qui s'en vont jouer à Wiesbaden au petit ménage royaliste, et à cette honnête confrérie du Dix-Décembre, qui arpente les chemins de fer pour mieux faire crier vive la République ! aux populations rurales et urbaines.

battre sans s'offenser, sans perdre les belles mœurs de notre pays; prouvons qu'on peut discuter les affaires utilement, sérieusement. »

Et quels sont les périls que M. Thiers voit poindre à l'horizon politique? Est-ce un coup d'état de l'autorité qui, selon lui, menace le régime représentatif? Non; il va vous éclairer sur ce point, car il ajoute :

« Prouvons tout cela. Cela vaut mieux, entendez-vous, que toutes les résistances que vous pouvez préparer à je ne sais quel événement obscur de l'avenir. »

Encore une fois, quel est donc l'ennemi que M. Thiers voit avec terreur s'avancer contre ce gouvernement de coterie qu'il aime avec tant de chaleur? Cet ennemi, c'est la démocratie, c'est le peuple, réclamant son droit de prendre directement part à la législation.

Maintenant, il est temps de montrer comment la législation directe peut être organisée.

Le peuple se divise en sections de mille citoyens chacune. Cette division est possible, puisque deux fois déjà elle a été établie en Prusse en quelques jours et avec une exactitude rigoureuse pour les élections de la Constituante de 1848 et des deux chambres convoquées au commencement de l'année 1849.

Chaque section s'assemble dans un local propre à cet usage, école, hôtel de ville ou salle publique.

Elle nomme son *président* qui dirige les débats de la manière dont il sera parlé ci-après.

Chaque citoyen peut prendre la parole dans les discussions, par conséquent toutes les intelligences sont au service de la patrie.

La discussion close, chaque citoyen émettra son vote. Après le dépouillement du scrutin, le président de la section fait transmettre au maire de la commune le chiffre des votes pour et contre. Le maire fait le relevé des votes de toutes les sections de la commune, et on communique le résultat à l'administration supérieure qui, en opérant de la même manière pour son district, fait parvenir le chiffre des votes pour et contre au préposé du département. Ce dernier transmet le résultat du dépouillement au ministère qui fait l'addition pour le pays entier.

Cette opération est simple et ne demande que peu de travail et peu de temps; elle fera connaître exactement combien de citoyens ont approuvé et combien ont repoussé telle ou telle mesure. La majorité décide de l'adoption ou du rejet.

Voici les règles générales pour les débats. Le président dirige les discussions. Il ne sera pas fait de projets de lois; la seule initiative du ministère élu par le peuple entier pour un certain temps consiste à déterminer que tel ou tel jour, dans toutes les sections du pays, auront lieu les délibérations concernant la loi sur tel ou tel objet. Dès qu'un certain nombre de citoyens demande une nouvelle loi sur une matière quelconque ou la réforme d'une loi ancienne, le ministère est obligé d'inviter le peuple, dans un délai prescrit, à faire acte de souveraineté et de législation. Ce n'est qu'en affaires de politique extérieure que le ministère pourra soumettre aux délibérations du peuple des propositions qui ne lui auront pas été indiquées par le nombre de citoyens que la loi aura fixé.

La loi sortira d'une manière organique des discussions mêmes. Pour amener ce résultat, le président ouvre d'abord le débat *sur le principe*; il descendra ensuite d'une manière toute naturelle aux questions subordonnées.

Un exemple expliquera suffisamment combien il est facile de diriger les délibérations et d'en faire sortir toutes les données nécessaires à la composition de la loi. Choisissons un sujet qui divise la science elle-même en deux écoles et qui, certainement, a préoccupé fort peu le peuple : *la prescription en matière criminelle.* L'école française et le code napoléonien admettent la prescription : les légistes prussiens la rejettent et l'ont effacée du projet de code pénal proposé il y a deux ans aux diètes provinciales de la Prusse.

Le président de chaque section ouvrira donc le débat sur la question de principe : *« Y aura-t-il prescription en matière criminelle ou non? »* Les partisans du droit prussien feront valoir qu'un crime est toujours un crime et que la stricte justice demande qu'il soit puni sans égard au temps qui s'est écoulé depuis sa perpétration. Les amis du droit français parleront de l'impossibilité d'intenter un procès criminel après un certain laps de temps, lorsque la moitié des témoins à charge ou à décharge n'existeront plus et que l'autre moitié aura perdu la mémoire des choses qui doivent faire l'objet du procès. Les orateurs entendus, le président fait procéder au vote qui décidera probablement que le principe de la prescription sera admis.

Le président passera à la première question subordonnée : *« La prescription sera-t-elle la même pour les crimes, les délits et les contraventions de police? »*

Il y a discussion et vote. L'assemblée décide que *non*; elle veut naturellement qu'une contravention de police se prescrive plus vite qu'un délit, qu'un crime.

Le président soumettra à l'assemblée la seconde question subordonnée, concernant le temps. « Après quelle époque y aura-t-il prescription pour les crimes? » Le débat s'engage, un orateur propose dix ans; un autre huit, un troisième douze. On fait voter par billet sur lequel chacun marque le chiffre qu'il veut faire prévaloir; les votes sont comptés et la question est décidée.

Le président pose la même question relativement aux délits, et ensuite relativement aux contraventions de police.

Après l'arrivée de toutes les données au ministère, une commission de rédaction composera un texte de loi clair et simple, qui aura l'avantage de ne pas admettre plusieurs interprétations comme la plupart des lois préparées par nos chambres, où en général on semble avoir eu pour but de favoriser le penchant des hommes de loi pour l'équivoque.

Nous évitons de nous étendre plus longuement sur l'organisation de la législation directe. Dans une matière pareille, il faut, selon nous, indiquer à grands traits ce qui résulte immédiatement, absolument, du principe que l'on produit et laisser à l'écart tous les détails qui sont susceptibles de plusieurs solutions différentes. Nous aurons d'ailleurs occasion de revenir sur toutes les parties de l'exposé qui précèdent en discutant les objections qui rentreront nécessairement dans une des catégories suivantes :

1. Le peuple n'est pas assez éclairé pour être son propre législateur.

2. Il n'aura pas le temps de s'occuper de la législation; au lieu de perdre ses heures à délibérer dans les sections, chacun, à peu d'exceptions près, est obligé de demander à un travail incessant le pain de sa famille.

3. La législation directe ne réalise pas encore l'idéal de la liberté.

La discussion de ces trois points fera l'objet d'un troisième article.

M. Rittinghausen.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

La question du Danemark et du Schleswig est toujours enveloppée dans les nuages des négociations diplomatiques.

Le 8 septembre, des engagements ont eu lieu sur toute la ligne des avant-postes. L'aile droite des Holsteinois a refoulé les Danois jusqu'à Treene. Cinquante-huit prisonniers danois ont été amenés à Rendsbourg.

Le 9 septembre, la première diète ordinaire du Schleswig-Holstein a été ouverte au château de Kiel.

Dans Hesse-Darmstadt, le grand-duc vient de proroger pour un an l'ordonnance du 17 septembre 1849 contre l'abus des réunions populaires.

L'électeur de Hesse-Cassel a ordonné la perception des impôts sans le consentement des Etats. Cette violation de la constitution agite vivement le pays; mais l'électeur compte sur les forces de ses alliés pour réduire son peuple à l'obéissance. — Le 7, Cassel a été déclarée en état de siége. La plupart des autorités se refusent à l'exécution de l'ordonnance inconstitutionnelle de perception. La police elle-même aurait refusé de publier le décret relatif à l'état de siége.

Les journaux qui avaient protesté en déclarant que l'ordonnance devait être déclarée comme nulle et non avenue, ont vu leurs bureaux occupés militairement. La commission de permanence a déposé entre les mains du procureur général un acte d'accusation contre les trois ministres signataires de l'ordonnance. Le procureur-général a donné l'ordre de commencer l'instruction.

Des commandants militaires ont été envoyés dans les villes principales de l'électorat. Les stations du chemin de fer sont occupées par des piquets nombreux. Cependant le gouvernement ne paraît pas beaucoup compter sur l'appui indéterminé de ses propres troupes, et la Bavière tient des soldats tout prêts pour faire rentrer les Hessois *dans le devoir*.

Les nouvelles du 9 septembre montrent la ville de Cassel jouissant d'une sorte de tranquillité, malgré l'aspect de ses rues où bivouaquent de forts détachements de troupes. Le peuple, appuyé sur le concours de la plupart de ses magistrats, paraît décidé à s'abstenir de toute manifestation violente, et à ne recourir qu'à la résistance légale, ce qui pourra mettre le gouvernement dans un grand embarras. D'après quelques lettres, la Prusse aurait l'intention d'intervenir à titre de conciliation.

La Hesse-Electorale compte environ 600,000 habitants.

Dans le petit duché d'Anhalt-Bernbourg, qui renferme une population de 38,000 âmes environ, le gouvernement vient de dissoudre l'assemblée des Etats après s'être emparé des procès-verbaux de sa dernière séance.

La chambre élective de Wurtemberg (un million et demi d'habitants) est en conflit avec le pouvoir royal. La haute cour de justice de Stuttgard vient de rendre un arrêt de non lieu dans l'accusation portée par la chambre contre le ministre des affaires étrangères, pour avoir signé l'adhésion du Wurtemberg au traité de Vienne, du 10 septembre dernier, relativement à l'établissement d'un nouveau pouvoir central de la Confédération Germanique.

En Saxe, on s'attend à voir éclater au premier jour un conflit entre le ministère et les députés.

Rome.

De nombreuses arrestations se rattachant, dit-on, à une conspiration politique, ont été faites dans la marche d'Ancône. Le 26 août, on a vu passer par Perouse un convoi de quatorze citoyens, liés avec les menottes comme des voleurs, bien qu'appartenant aux familles les plus considérées du pays, telles que les Buffalini, Signoretti, Celestini, etc. Ils allaient être enfermés au fort d'Ancône, qui regorge déjà d'accusés politiques. On construit de nouvelles prisons d'état.

Au commencement de septembre, l'arrestation de trois individus dans le district de Tivoli, par la police papale, avait provoqué une espèce d'émeute. Un détachement de troupes françaises de trente-huit hommes a été envoyé pour rétablir l'ordre.

Espagne.

Les élections qui viennent de se faire ont donné une très-grande majorité au gouvernement.

M. le marquis de Albaïda et M. Gonzalo Moron ont été arrêtés le jour même de l'ouverture du scrutin, le premier à Palencia, pour une lettre adressée au général Narvaëz, le second à Poyo, pour la circulaire qu'il a adressée aux électeurs. M. Pacheco, ancien président du conseil, également poursuivi pour sa circulaire électorale, a été obligé de se cacher.

Sur 304 députés élus jusqu'à présent, le parti conservateur en compte 290, dont 160 réélus et 130 élus nouvellement. Les progressistes ne sont qu'au nombre de 14 : 10 réélus et 4 élus nouvellement. Il y a eu 19 doubles élections pour les conservateurs et une pour les progressistes. 12 élections ont été annulées, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité nécessaire. Aucun des 44 membres dont se composait l'opposition modérée n'a été réélu. Il reste à connaître les élections des Baléares et des Canaries, qui nomment 13 députés.

Une utile publication.

Dans un de nos derniers numéros, notre ami Victor Hennequin appelait de ses vœux le jour où la tolérance, en matière d'opinions économiques et sociales, entrerait dans nos mœurs, comme la tolérance religieuse y est entrée. Nous allons donner un exemple non seulement de tolérance, mais encore de sympathie, à l'égard d'une publication qui s'écarte le plus souvent de notre manière d'envisager les faits.

Nous voulons parler des *Annales de la charité*. Nous n'hésitons pas à dire que ces annales sont une utile publication, quoiqu'on y prenne assez habituellement les questions par le petit bout. — Elles sont utiles, parce qu'elles renferment de nombreux exposés de faits, rédigés avec bonne foi et conscience. Nous citerons le travail de MM. de Lamarque et Dugat sur les colonies agricoles : tous les socialistes devraient lire ce travail; ils y trouve-

---

Les discours de Cherbourg et autres lieux ne me donnent nullement la chair de poule et n'excitent mon indignation en aucune manière, pas plus que le pèlerinage des dix Bretons du droit divin ne m'inspire la crainte de voir un beau matin la sainte fiole de Reims nous consacrer un roi nouveau.

Les rois ne s'en vont plus; ils sont partis. Les bourgeois les ont congédiés. Les bourgeois ne peuvent être assez simples pour leur permettre de revenir, à seule fin de se préparer la peine de les congédier encore une fois. De tels déménagements coûtent trop cher.

Quant à l'empereur, chacun sait qu'il est mort à Sainte-Hélène. La société du Dix-Décembre ne le ressuscitera pas, soyez-en bien convaincus!

Mais, hélas! il est d'autres solutions d'une bien plus grave importance qui attendent encore un OEdipe.

Celles-là, chose étonnante! aucun de nos profonds politiques ni de nos illustres diplomates ne s'empresse de nous en fatiguer les oreilles, pas plus M. Thiers que M. Molé; pas plus M. Berryer que M. Romieu; pas plus M. Vatisménil que M. Baroche. Ce qui tendrait à prouver que les personnages politiques ne sont pas d'une grande utilité dans un pays. Il y a longtemps que je le soupçonnais.

Ne pourrait-on pas les prier poliment d'aller rejoindre les rois? Vous verriez que nos affaires n'en marcheraient que mieux.

Ces solutions sont au nombre de plusieurs et intéressent fortement les villes aussi bien que les campagnes.

Il s'agirait d'abord de trouver un moyen aussi honnête qu'efficace pour que les ouvriers pussent consommer du pain au gré de leur appétit, et boire du vin à chaque repas, sans que l'abondance de ces denrées alimentaires ruinât le laboureur et le vigneron.

Et il suffit de n'être pas homme d'Etat pour comprendre que les choses ne vont pas comme elles devraient aller; quand on voit le paysan qui est chargé de produire le blé maudire le destin parce que les épis sont trop pleins.

Il est vrai qu'il se lamente également lorsque les épis sont trop vides; ce qui prouve bien que, dans les temps d'aujourd'hui, la modération seule peut nous rendre heureux! Mais alors, que la République honnête avise donc à procurer tous les ans à ces pauvres villageois des récoltes modérées.

Jusqu'à ce que nos législateurs aient trouvé le moyen de pratiquer cette solution, je m'obstinerai à leur en demander une autre.

Il y a aussi les bras sans travail, les intelligences sans emploi, les propriétaires sans argent, les producteurs sans crédit, les enfants sans asile, les vieillards sans refuge, et bien d'autres gènes, et bien d'autres douleurs qui attendent leur solution.

Il y a les femmes qui n'ont pas eu le bonheur d'être filles d'un capitaliste, qui réclament leurs fonctions naturelles que le sexe barbu a envahies, en ne leur laissant contre la misère d'autre refuge que le déshonneur et l'avilissement.

Il y a tous ceux que la pauvreté tue et qu'il faut sauver; tous ceux que l'ignorance abrutit et qu'il faut instruire; tous ceux que le vice dégrade et qu'il faut moraliser.

Pour ces solutions-là, qu'on en apporte par centaines et par milliers; qu'on en remplisse les colonnes des journaux; qu'on en garnisse les devantures des libraires; qu'on en cause dans les promenades; qu'on s'en occupe dans les foyers; qu'on en babille dans les salons; qu'on en rabâche dans tous les cercles, je n'y trouverai rien à redire; au contraire!

Mais de celles-là, qui s'occupe? des chenapans de démocrates, des scélérats de socialistes, des gens de rien qui ont l'audace de dénigrer les hommes pratiques, ces lumières de la France; des pillards qui veulent que tout le monde vive de son travail; des hommes de sang qui rêvent l'abolition de la guerre; des ennemis de la famille qui prétendent que la populace ait le moyen d'élever ses enfants; des contempteurs de la morale qui demandent que la prostitution disparaisse de nos mœurs; des destructeurs de la propriété qui trouvent juste que tout le monde possède; des fléaux de la religion qui proclament que tous les hommes sont frères...

— Monsieur, quand les pendra-t-on?

— Madame, espérons que cela ne tardera pas.

Eh bien non, braves gens! je commence, pour ma part, à croire qu'on pourra bien finir par ne pas trop nous pendre.

A la vérité, j'en ai eu grand' peur un moment, et ce moment a été long.

— Peur! allons donc, ce mot-là n'est pas français.

— Je ne prétends pas qu'il soit français, mais je l'emploie parce qu'il rend succinctement mon idée.

J'avoue que je n'ai jamais tenu à être pendu. J'avouerai même, pour peu que l'on m'y pousse, que j'ai toujours tenu infiniment à ne l'être pas. C'est peut-être une bizarrerie. Mais, que voulez-vous! chacun a ses convictions. On est démocrate, on est socialiste, mais on voudrait, autant que possible, n'être jamais pendu; cela peut se rencontrer plus fréquemment que vous ne le supposez.

Donc, je crois que cette fin déplaisante, quoi qu'on en dise, commence à nous être réservée beaucoup moins qu'elle ne l'était autrefois.

J'en ai journellement la preuve dans mes conversations particulières avec d'anciens partisans de la modération la plus effrénée.

Hier encore, un négociant qui était bonnet à poils sous Louis-Philippe, et qui, depuis, n'avait pas changé d'opinion, bien au contraire, à tel point que je le soupçonne fortement d'avoir brisé, pour sa part, quelques caractères de l'imprimerie Boulé, hier donc, ce négociant me disait :

— Eh, mon Dieu! je n'ai jamais prétendu qu'il n'y eût pas du bon dans le socialisme.

Que tous les bourgeois en disent autant, ce qui arrivera plus prochainement qu'on ne pense, et je vous garantis que la solution sera bientôt trouvée.

Eugène Nus.

— M. Debay, statuaire, avait été chargé d'exécuter la statue du maréchal Oudinot, qui doit être érigée à Bar-le-Duc. Cette statue, coulée en bronze, a été exposée aujourd'hui devant l'entrée du Louvre qui fait face au pont des Arts.

Le maréchal est représenté avec le manteau militaire, le bâton de commandement placé dans la main droite, et appuyé d'un autre côté sur une pièce de canon; la main gauche touche légèrement la garde de l'épée reposant dans le fourreau.

raient des faits et des observations capables de les éclairer sur bien des points. Les moralistes de la vieille roche devraient le lire aussi; ils verraient, à l'article Petit-Bourg notamment, que la nature humaine est bien meilleure qu'ils ne croient. Cela contrarierait leurs théories, mais réjouirait leur cœur, nous n'en voulons pas douter.

Le travail de M. Martin-Doisy sur le placement des vieillards et des infirmes à la campagne, dans le canton de Genève, mérite aussi d'être signalé. En le lisant, on se demande comment, en France, nous avons assez peu de sens commun pour placer les enfants trouvés à la campagne et les vieillards invalides dans des hospices, plutôt que d'envoyer ceux-ci dans des ménages, où de bons soins leur seraient donnés, parce qu'ils pourraient se plaindre des mauvais traitements. Les tout jeunes enfants, au contraire, sont forcés de tout subir, et ils ne protestent que par une effroyable mortalité! — A dix ans, même plus tôt, les enfants trouvés pourraient être placés à la campagne, parce qu'alors ils sauraient rendre compte des soins qu'on leur donnerait; mais les y placer dès le berceau, c'est en condamner le plus grand nombre à la mort. L'expérience est là, elle nous donne le droit de le dire.

Enfin, nous trouvons, dans un travail de M. de Watteville (1re livraison de 1850) des observations sur le mode de recrutement de l'armée qui méritent d'être reproduites:

« En matière de recrutement, les arrondissements pauvres de Paris sont dans une position beaucoup moins favorable que les arrondissements habités par les familles qui jouissent d'une certaine aisance. Dans le premier arrondissement, avec le n° 217, un conscrit est libéré; dans le douzième, avec le n° 534, un jeune recruté de la même année a été obligé d'acheter un remplaçant. Il arrive souvent que dans ces arrondissements, après avoir épuisé tous les numéros, ils ne peuvent pas encore fournir le contingent fixé. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que le tirage, dans cette ville, se fait par arrondissement. Pour rendre toutes les chances égales, il suffirait de faire un tirage unique pour la ville de Paris. »

Cette observation ne s'applique pas seulement à Paris, et si l'on devait conserver encore longtemps, ce qu'à Dieu ne plaise, cet impôt forcé du sang qui porte le nom de conscription, au moins conviendrait-il de faire en sorte qu'il fût également réparti sur toute la population. On se préoccupe depuis longtemps du problème de la péréquation de l'impôt foncier: la péréquation de l'impôt du recrutement n'a pas, à coup sûr, une moindre importance. D'après la répartition actuelle, il y a en France plus d'un canton où il suffit d'être bien constitué pour être sûr de faire partie du contingent.

Nous pourrions mentionner encore d'autres travaux importants publiés par cette revue, qui recherche avec sincérité, il faut le reconnaître, les moyens de faire produire à la charité la plus grande somme possible d'effet utile.

Voyage du président.

Les dernières nouvelles connues dimanche dernier annonçaient l'arrivée du président de la République à Cherbourg, où il a passé les journées des 6, 7 et 8 septembre. Une foule immense de curieux s'était portée vers cette ville pour assister aux évolutions de la magnifique escadre réunie dans la rade.

A Cherbourg, comme dans presque toutes les villes, la garde nationale a manifesté son attachement pour la République, et il est probable que l'attitude du gouvernement, dans la discussion prochaine de la loi sur la garde nationale, se ressentira du voyage du président.

Les passages suivants, extraits du discours prononcé par M. Louis Napoléon au banquet offert par les autorités de Cherbourg, expriment assez clairement le fond de sa pensée:

« Messieurs,

» Plus je parcours la France, et plus je m'aperçois qu'on attend beaucoup du gouvernement. Je ne traverse pas un département, une ville, un hameau, sans que les maires, les conseils généraux et même les représentants ne demandent, ici des voies de communication, tels que canaux, chemins de fer, l'achèvement de travaux entrepris, partout enfin des mesures qui puissent remédier aux souffrances de l'agriculture, donner la vie à l'industrie et au commerce.

» Rien de plus naturel que la manifestation de ces vœux; elle ne frappe pas, croyez-le bien, une oreille inattentive; mais à mon tour, je dois vous dire, ces résultats tant désirés ne s'obtiendront *que si vous donnez le moyen de les accomplir, et ce moyen est tout entier dans votre concours à fortifier le pouvoir et à écarter les dangers de l'avenir.*

» Pourquoi l'empereur, malgré les guerres, a-t-il couvert la France de ces travaux impérissables qu'on retrouve à chaque pas, et nulle part plus remarquables qu'ici? C'est qu'indépendamment de son génie, il vint à une époque où la nation, *fatiguée des révolutions, lui donna le* POUVOIR *nécessaire pour abattre l'anarchie, réprimer les factions* et faire triompher à l'extérieur par la gloire, à l'intérieur par une impulsion vigoureuse, les intérêts généraux du pays. »

Nous ne pouvons pas entrer dans le détail des fêtes et des cérémonies qui ont rempli les trois journées de Cherbourg. La flotte y a naturellement tenu le premier rang.

Plus de quatre-vingts yachts de plaisance anglais formaient une escadrille commandée par lord Wilton, président du *Royal society yacht club* de Londres, et dont le joli navire portait un pavillon amiral.

Le 9 au matin, le président a quitté Cherbourg et s'est dirigé sur Saint-Lô par Valognes et Carentan. Le lendemain, il a traversé Coutances et Granville, et s'est arrêté à Avranches.

Le 11, le président s'est rendu d'Avranches à Argentan, en traversant Villedieu, Saint-Sever, Vire, Condé et Falaise. Le 12 il a visité le haras du Pin, s'est dirigé sur l'Aigle d'où il est revenu à Paris par Evreux. C'est à la station de Bonnières qu'il a pris le chemin de fer de Rouen.

La rentrée à Paris s'est effectuée jeudi à 11 heures du soir, par le chemin de fer de Rouen. On avait probablement jugé utile de laisser le public dans le doute sur le moment du retour qui, primitivement, avait été annoncé pour le 13. Dès huit heures et demie du soir des dispositions militaires considérables ont été prises. Toutes les rues donnant accès vers le débarcadère de la rue Saint-Lazare ont été barrées, dans un rayon très étendu. Le trajet du débarcadère à l'Elysée s'est accompli sous la protection d'une puissante escorte, et à onze heures et demie le président était rentré à l'Elysée.

Les journaux signalent quelques scènes tumultueuses sur la place du Havre, et des altercations motivées par les cris contraires qui étaient proférés. Si les républicains étaient bien inspirés, ils s'abstiendraient complètement dans les circonstances de ce genre et laisseraient les ovations s'accomplir entre ceux qui ont des raisons pour les faire et ceux qui les reçoivent. Toutes ces démonstrations n'ont de valeur que celle qu'on leur accorde; au milieu de l'indifférence publique, elles s'évanouiraient dans le ridicule de leur impuissance et mériteraient tout au plus d'être qualifiées par ce titre d'une comédie de Shakespeare: *Beaucoup de bruit pour rien.*

On s'est beaucoup trop préoccupé cette semaine de la société du Dix-Décembre. Plusieurs journaux ont publié sur son organisation des détails fantastiques qui porteraient à près de cent mille hommes, *armés* et enrégimentés, l'effectif de ses forces. Les bruits les plus alarmants ont été répandus sur les projets de cette société pour le 13 septembre, jour de la rentrée à Paris du président: puis on a dit que celui-ci avait écrit pour s'opposer à toute espèce de manifestation.

La *Presse* nous paraît avoir caractérisé très exactement le véritable rôle que joue la société du Dix-Décembre, en disant qu'elle a tout simplement pour but: « d'afficher autour du président des » exagérations d'enthousiasme et des impatiences de pouvoir, » afin de mettre en relief le patriotisme de son *abnégation* par le » contraste de ces ardeurs de *persévérance*. »

Quand un homme prépare un *arrangement honorable*, et qu'il veut prendre à ses créanciers seulement 60 à 75 pour cent, il a grand soin de faire répandre partout qu'il ne pourra rien donner ou presque rien; en sorte que le jour du concordat arrivé, les créanciers sentent leur colère amollie par l'offre inattendue de 25, 30 ou 40 pour cent. Ils s'empressent d'accepter et, de plus, proclament la rare honnêteté du débiteur. Par une manœuvre analogue on espérerait faire trouver bien modeste la simple prétention à une prorogation de pouvoir, après avoir fait sonner bien haut les mots d'*empire* et d'*empereur*. On se ménagerait ainsi les apparences d'une honnête modération, tout en obtenant ce que l'on désirait obtenir.

Le conseil général du Puy-de-Dôme a émis le vœu que « dans » le cas où les événements feraient justement craindre pour la » paix publique et l'ordre social, comme aussi dans le cas » où la situation lui paraîtrait assez grave pour motiver cette ré» solution, l'Assemblée législative, prenant conseil des seuls in» térêts du pays, se considère comme investie de pleins pou» voirs, même du droit de réviser la Constitution. »

Si le ministère omettait l'annulation d'un pareil vœu, nous comptons sur M. Léon Faucher pour le rappeler à son devoir.

Le gouvernement anglais vient de traiter avec M. Laming pour le transport mensuel de la malle du cap de Bonne-Espérance au moyen de bateaux à vapeur. Ce service régulier entraînera probablement l'établissement d'un service supplémentaire entre le Cap et l'Australie.

Les pays du centre-Amérique, dit à ce sujet la *Presse*, en souffriront sans doute un peu, mais en revanche toute la côte occidentale de l'Afrique, dont le service est compris dans le contrat de M. Laming, trouvera dans cette prompte et régulière communication avec l'Europe le moyen de donner à son commerce un développement que les lenteurs inévitables de la navigation à voiles avaient rendu jusqu'à présent impossible. Désormais toutes les grandes mers du monde, à l'exception du Pacifique, vont être sillonnées, à jours fixes, par des bateaux à vapeur, et nous verrons peut-être bientôt s'organiser des voyages de plaisir aux extrémités du monde, pour la même somme que coûtait naguère un voyage à Rome ou à Pétersbourg.

La prison cellulaire de Mazas, qui provoque aujourd'hui de si vives réclamations de la part de ceux qui en éprouvent le régime, n'a pas été construite sans que d'énergiques protestations se fissent entendre. A la chambre des députés, M. de Larochejacquelein fit entendre des paroles empreintes d'un profond sentiment d'indignation contre ce mépris de la nature humaine qui caractérise l'hypocrisie philanthropique. La *République* reproduisait, ces jours passés, le fragment suivant de la séance du 16 mai 1844:

« Les cellules des prisonniers, disait M. de Larochejacquelein, ont 7 mètres de surface. Les cages des animaux du Jardin-des-Plantes ont 17 mètres 16 centimètres: 10 mètres 16 centimètres de différence! Mais les animaux coûtent de l'argent, tandis que les hommes ne coûtent rien. Comment! des hommes qui ont une âme comme nous, des hommes qui paraîtront un jour devant le même Dieu que nous, seront plus maltraités que des animaux!...

» M. LE GÉNÉRAL SUBERVIE. — Ces cellules sont de véritables tombeaux!

» M. DE LAROCHEJACQUELEIN. — Général, vous prononcez le mot juste; oui, ce sont de véritables tombeaux. Si vous voyiez ces lignes de cellules à côté l'une de l'autre, n'ayant pas même deux mètres de largeur, vous croiriez voir d'anciens tombeaux gaulois; les cellules de nos prisonniers sont moins larges que les tombeaux gaulois dont les vestiges ont frappé vos regards. Il n'y a pas de député qui, en visitant ces cellules, n'éprouve une juste indignation! Mais qui de vous a été visiter cette prison modèle? Répondez. Qui de vous?

» M. BETHMONT. — Moi, et je suis de votre avis!

» M. DE LAROCHEJACQUELEIN. — Messieurs, je vois souvent des hommes qui ont été soumis à ce régime plus ou moins longtemps. Hier encore, je passais la soirée avec un des hommes les plus illustres de l'Europe, qui me disait qu'il avait été soumis deux cent quatorze jours au régime cellulaire, et que de là il avait été pendant six ans aux présides (travaux forcés en Espagne). Eh bien! il déclarait que, s'il fallait encore passer VINGT ANNÉES aux présides ou DEUX CENT QUATORZE JOURS en cellule, il *préférerait les présides*!... »

Nos amis sont prévenus qu'un service de bout de l'an, en commémoration de la mort de Dominique PAPETY, aura lieu vendredi prochain, 20 septembre, à onze heures du matin, à l'église Saint-Vincent-de-Paul.

Convocation d'assemblées générales.

Les sociétés Brunier et Comp. et Bourdon et comp. sont convoquées pour aujourd'hui, 15 septembre 1850, à midi, dans les bureaux, rue de Beaune, n° 2, à l'effet de prendre une résolution définitive sur une proposition prise en considération dans l'assemblée générale du 25 août, tendant à convertir en action sur les deux sociétés les rentes et dons. — Dans la même séance on entendra les divers rapports sur la situation financière, et l'on remplacera les membres sortants des conseils de surveillance.

NOUVELLES DIVERSES.

Quelques journaux ont annoncé que M. le président de la République allait parcourir le midi de la France.

Cette nouvelle est dénuée de fondement. La saison est trop avancée pour que M. le président puisse songer à entreprendre un troisième voyage. (*Moniteur universel.*)

— Les journaux de samedi sont remplis de lettres relatives à des scènes de violences inouïes qui ont signalé le retour du président. Un grand nombre de citoyens ont été maltraités, les uns pour avoir crié Vive la République! les autres pour avoir refusé de crier Vive Napoléon! Une bande de vils mercenaires injuriait grossièrement et frappait ceux qui ne voulaient point partager leur ignoble enthousiasme; et tout cela se passait sous les yeux des agents de police impassibles.

Toutes les lettres qui signalent ces faits portent la signature et l'adresse de ceux qui les ont écrites. La police et l'autorité demeureront-elles indifférentes?

— La statue colossale de la Bavière, commandée par le roi Louis Ier, dont le modèle a été fait par Schwantaler, vient d'être mise en place sur la colline Sainte-Thérèse, située dans les environs de Munich. M. Muller, directeur de la fonderie royale, a passé huit années à diriger la fonte de cette statue qui contient 1,560 quintaux de bronze. Le métal seul de ce gigantesque monument a coûté 234,000 fr.

— Les journaux anglais ont apporté de nouveaux détails sur l'accueil fait au général Haynau par la population ouvrière de Londres. Au sortir de la brasserie, il se trouva entouré, dans la rue, par un certain nombre de charretiers qui étaient armés de leurs grands fouets. « Ah! voilà donc, s'écrièrent-ils, cet homme qui fouette les femmes! Est-ce bien lui? » Et ils se mirent à faire usage contre lui de l'instrument ignominieux. Le sentiment qui dominait le peuple durant toute cette scène était celui d'une indignation profonde et méprisante; toutefois, aux récits qui circulaient dans la foule des atrocités commises en Hongrie par le bourreau autrichien, l'exaspération grandissait et aurait pu finir par mettre en danger la vie même du général.

Mardi soir, dans une grande réunion de démocrates nationaux à Farringdon-Hall, on a voté des félicitations aux ouvriers de MM. Barclay et Perkins, et l'on a hautement exprimé les sentiments d'aversion qu'inspire à tout véritable Anglais le nom de Haynau, l'assassin, le fouetteur de femmes. Un orateur, faisant allusion à la menace, insérée dans le *Morning-Chronicle*, d'une enquête contre les ouvriers de la brasserie, a dit: « Je rappelle à MM. » Barclay et Perkins le sort de Combe et Delafield. Il y a aujour» d'hui des associations d'ouvriers comme il y en avait alors, et » s'ils avaient la hardiesse de poursuivre leurs ouvriers, il n'y a » pas un homme qui voulût à l'avenir boire une goutte de la » bière Barclay et Perkins, ni même entrer dans un établisse» ment où on en vendrait. » — Au surplus, ces messieurs ne paraissent pas disposés à poursuivre. Le nom de Haynau a été rayé du registre des visiteurs.

Une correspondance de Cologne adressée au *Daily-News* annonce que dans cette ville le général Haynau a rencontré la même antipathie populaire. Pas un cocher de Vigilante, pas un conducteur d'omnibus n'a voulu donner une place dans sa voiture à cet homme dont les cruautés ont soulevé l'indignation de l'Europe. Il a fallu l'intervention de la police pour lui faire obtenir un moyen de transport quelconque. La gendarmerie prussienne a dû l'escorter et garder l'hôtel où il a passé la nuit pour empêcher que le drame commencé à Londres ne se continuât à Cologne.

— On lit dans l'*Indépendant de la Moselle* du 11 septembre:

« Tout espoir de vendange est perdu pour cette année dans le département de la Moselle. La température prématurément basse des derniers mois de l'été fait que le raisin s'altère et dépérit sur le cep. C'est une perte immense pour les propriétaires de vignes. Les années de vendanges mauvaises ou nulles se succèdent de dix ans en dix ans avec une régulière fatalité depuis vingt ans. 1830, 1840 et 1850 sont des millésimes que les pauvres vignerons n'oublieront pas de longtemps.

— Nous avons annoncé, d'après plusieurs journaux, que M. Avril, ancien représentant de l'Isère, contumace de l'affaire du 13 juin, s'était constitué prisonnier. Ce fait a été démenti; mais il est certain qu'un individu se donnant pour M. Avril s'est fait écrouer dans une prison d'Alsace, d'où il a été amené, de brigade en brigade, à Paris. Cet individu est actuellement détenu à la Conciergerie.

Il a été reconnu pour être le nommé Hugues-Marie-Isidore Santenac, ancien prêtre, se disant homme de lettres, sous le coup d'un mandat d'arrêt décerné le 15 février 1850 par le juge d'instruction de Dôle, comme inculpé d'excitation à la haine et au mépris des citoyens entre eux, d'outrages à la religion et d'attaques à la propriété. Il avait été signalé précédemment à la police comme ayant manqué à tous ses engagements de prêtre, et les évêques avaient refusé de lui donner aucun pouvoir, le considérant comme un homme qui, par suite d'un dérangement d'esprit, tenait les discours les plus dangereux.

— La commission anglaise pour l'exposition générale de l'industrie à Londres avait mis au concours le dessin des médailles à décerner à la suite de cette exposition. Le prix a été remporté par un artiste français, M. Hippolyte Bonnardel. La commission anglaise a décidé que la gravure du coin et de la matrice serait également confiée aux soins d'un graveur français dont elle a remis le choix à la commission française. Celle-ci a délégué ce soin de choisir à la section des beaux-arts de l'Institut, qui a désigné M. Bomard.

— On a ouvert à Chambéry une souscription pour ériger, sur une des places de la ville, un monument surmonté d'un buste du général Desaix, surnommé dans les armées de la République et de l'empire le Bayard de la Savoie.

— Les travaux du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux viennent d'être repris entre Poitiers et Angoulême. Un crédit de 500 mille francs a été affecté à cet objet.

— On dit que le général Haynau, qui devait, en quittant l'Angleterre, visiter Paris, a fait contremander les appartements qu'il avait retenus rue de Richelieu. Il s'est rendu de Londres à Ostende, d'où il s'est dirigé sur Aix-la-Chapelle.

— Les 5e et 6e compagnies, ainsi que l'artillerie de la garde nationale de Colmar, ont été dissoutes par décret du président de la République.

— La communication télégraphique entre la France et l'Angleterre est momentanément interrompue, par suite d'avaries survenues au fil, à cause de son frottement sur les roches du cap Grinez. Les directeurs, MM. Francis Edwards, J. Brett, Charlton et J. Wollaston ont écrit aux journaux, en date de Douvres, 4 septembre, que cette communication serait bientôt rétablie, et que la connaissance acquise de la nature du sol sur la côte de France permettrait de réparer facilement le dommage, en prenant les mesures nécessaires pour que cet accident ne se renouvelât plus. Le problème de la correspondance électrique entre les deux côtés peut être regardé comme bien définitivement résolu.

— Des lettres d'Athènes, du 3 septembre, annoncent que le ministres des cultes, M. Corflotakis, a été tué. Cet attentat paraît se rattacher à l'agitation causée par les élections prochaines. M. Corflotakis a été percé de six balles.

— Le célèbre aéronaute Gale vient de trouver la mort dans une ascension exécutée auprès de Bordeaux. Il s'était élevé sur un cheval, aux yeux d'une foule nombreuse, réunie au Vincennes bordelais. Une heure après il avait heureusement opéré sa descente dans la commune de Certas. Le cheval avait été détaché, et M. Gale s'occupait à attacher certaines cordes avant de procéder au dégonflement du ballon que retenaient 7 ou 8 paysans. A un signe ou à un ordre mal compris, les paysans lâchèrent le câble, et le ballon délesté du cheval reprit son élan avec une effrayante rapidité. L'ancre accrochée à un pin occasionna une secousse qui fit perdre l'équilibre à M. Gale et on le vit tomber dans la nacelle. Ce qui se passa depuis nul ne le sait, mais le ballon fut retrouvé à moitié dégonflé à deux kilomètres et demi plus loin, et le lendemain seulement on découvrit, après de nombreuses recherches, le cadavre de M. Gale, brisé, broyé et la tête à moitié dévorée par des bêtes fauves.

M. Georges Gale, lieutenant de la marine royale d'Angleterre, était âgé de 42 à 44 ans ; il était né à Londres. Il laisse dans le besoin une veuve et neuf enfants qui vivaient du produit de son industrie. Le ballon qui servait à ses expériences, le *Royal-Crémone*, appartenait à un Anglais qui le suivait dans ses voyages.

— Le bâtiment qui doit être affecté à l'exposition universelle de Londres est fort avancé; déjà on s'occupe des dispositions d'intérieur. L'édifice sera tout en fer et en verre. Le bâtiment aura 610 mètres de long, 140 mètres de large et 25 de haut. Il a été entièrement fabriqué dans les ateliers, et on n'a que la peine de joindre les pièces sur le terrain même. Il sera entièrement disposé pour le 1er janvier. Les colonnes de fer sont au nombre de 3,220. Il y a 2,244 grandes solives de fer pour soutenir les plafonds, et 1,128 supports plus petits. On emploiera 30 myriamètres (75 lieues) de tringles en fer pour les châssis, qui garniront 900,000 pieds carrés de verre. Des galeries de huit mètres de large régneront tout autour de l'édifice. La longueur totale des tables d'exposition sera d'environ 12 kilomètres.

La dépense totale pour la construction et l'entretien de cet immense bâtiment sera de 79,800 livres (2,995,000 francs).

Les drapeaux de chaque nation, placés au sommet de l'édifice, indiqueront l'emplacement de leurs produits dans chaque branche d'industrie ; la même indication sera répétée à l'intérieur.

Pour préserver les articles de l'humidité, M. Paxton a imaginé une combinaison ingénieuse : le toit vitré décrit des ondulations séparées par des conduits qui versent l'eau dans les colonnes de support. Il y a ainsi environ 48 kilomètres de gouttières pour tout le bâtiment.

Le comité recevra, jusqu'au 31 octobre, les demandes des exposants et classera leurs produits. Passé ce délai, aucune demande ne sera accueillie. Ce comité a pris des arrangements avec les autorités de Londres pour que les artisans et les campagnards qui voudraient se rendre à l'exposition aient toutes facilités de se loger et de vivre selon leurs moyens. Tous les habitants de Londres ont été, à cet effet, autorisés à recevoir des étrangers, à la seule condition de faire connaître d'avance aux commissaires de l'exposition la nature et le prix du logement et le prix de la pension qu'ils peuvent fournir. Des registres contenant ces indications ont été établis avec soin et seront communiqués à tous ceux qui le désireront.

— Aux Indes anglaises, de nombreux comités se sont formés pour envoyer les produits les plus remarquables de l'industrie de ces pays à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Londres l'année prochaine. Parmi ces produits, il y aura notamment des assortiments complets de la joaillerie et de l'orfévrerie de Delhi et de Cuttack, ainsi que les objets suivants, qui seront offerts en présents à la reine Victoria : une grande tente en cachemire couverte tout entière de broderies d'or et d'argent, avec mâts en acier doré, et renfermée dans un étui d'or mat, dont le sommet sera orné d'une grande étoile de rubis et de diamans ; une couchette et six fauteuils en ivoire sculpté, un coussin ouvragé en fil d'or et d'argent, portant les noms Victoria et Albert, dont les initiales seront en diamans et les autres lettres en perles fines très grandes ; enfin, cent vingt figures de grandeur naturelle représentant des Indous, hommes et femmes, exécutant divers travaux indigènes, et entourés de tous les outils et instruments nécessaires à ces travaux.

— La rapidité avec laquelle se développent les cités américaines est sans parallèle dans l'histoire du monde. Déjà un demi-million d'âmes se trouvent renfermées dans les faubourgs de New-York, et plus de la moitié de ce nombre dans ceux de Philadelphie. La Nouvelle-Orléans contient environ 150,000 âmes, Boston 130,000 et Baltimore 105,000. Le second enfant qui est né dans la ville de Cincinnati est, à ce que l'on dit aux Etats-Unis, encore vivant et n'a pas atteint l'âge moyen de la vie, et cette ville compte déjà une population de 100,000 habitants. La population de Saint-Louis, sur le Missouri, habitée principalement par des Français, ne renfermait que 1,600 personnes environ en 1810, 18,000 en 1840, 40,000 en 1845, et il est probable qu'elle n'en contient pas, à l'heure qu'il est, moins de 60,000.

Buffalo, sur le lac Erié, renfermait 2,412 personnes en 1825; en 1836 elle en comptait 29,773, et elle en compte maintenant environ 45,000. En 1828, la population de la ville de Lowell était de 3,532 habitants ; elle en compte maintenant plus de 30,000. Chigago, ville que l'on connaissait à peine sur les dernières cartes, a déjà atteint une population de 18,000 âmes, et Milwakine, d'origine encore plus récente, rivalise avec cette dernière en population et en étendue.

— L'Association des ouvriers chapeliers du boulevart Saint-Denis, 4, au premier, a transféré ses ateliers et ouvert un magasin rue Neuve-des-Petits-Champs, 33. Elle ose compter sur le bienveillant concours de ceux dont les sympathies sont acquises à la réussite des Associations d'ouvriers. — NOTA. Le magasin du boulevart Saint-Denis devient succursale ; celui de la rue Dauphine, 11, reste comme dépôt.

ALLEMAGNE.

I.

L'empire romain d'Occident existait; la Bretagne, la Gaule, l'Italie, l'Espagne, parties de l'empire, jouissaient d'une certaine unité nationale.

Dans les grands conflits des émigrations des peuples, dans les superpositions de races, l'occident de l'Europe avait vu se former une sorte de condensation chimique, sortie de l'amalgame de ces races et de ces peuples.

Il n'en était point ainsi dans le centre et dans l'orient de l'Europe, — la Germanie et la Sarmatie.

Dans l'une et dans l'autre de ces vastes contrées, fourmillaient, des peuples sans nombre ; — là les Saxons, les Frisons, les Bavarois, les Suisses, les Thuringiens, les Souabes, les Bohême ; — ici, les Slaves, les Bulgares, les Vénèdes, les Croates, les Bosniens, les Serviens, les Russes, les Avars, les Polonais, les Hongrois.

La civilisation avait pénétré dans l'occident de l'Europe, la barbarie régnait en souveraine au centre et à l'Orient.

Supérieure à la barbarie, la civilisation attirait vers elle les peuples de l'Orient et du Centre.

Une nouvelle stratification des peuples se préparait par une nouvelle fusion.

La Germanie et la Sarmatie se ruent sur l'empire romain d'Occident.

Les vaincus, Bretons, Gaulois, Italiens, Espagnols, absorbent et s'assimilent les vainqueurs. Ils agissent comme la gangue agit sur le liquide en dissolution qui va se précipiter.

Il en surgit l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Espagne. Ces Etats jouiront d'une certaine suprématie, d'une suprématie d'âge, sur ceux qui se forment en Germanie et en Sarmatie.

L'empire français d'Occident, établi par Charlemagne, paraît et disparaît avec lui.

Othon Ier, de Saxe, Othon-le-Grand, fonde l'empire allemand d'Occident. Les États slaves, la Pologne, la Russie se forment ; — la Bohême se dégage ; — la Hongrie surgit.

La maison de Franconie, arrivée à l'empire avec Conrad-le Salique, règne sur l'Allemagne propre, la haute Italie, et tient plus ou moins sous sa dépendance les royaumes de Hongrie et de Bohême.

Cependant Hildebrand, Grégoire VII, vient par l'anathème jeter une nouvelle perturbation dans l'empire d'Allemagne, déjà remué par la fameuse querelle des investitures.

L'Allemagne se trouvait en pleine féodalité ; on y comptait de puissantes familles, des maisons princières d'une haute influence convoitant la couronne élective de l'empire.

Les querelles des empereurs et des papes amoindrissaient la puissance impériale. Les maisons de Bavière et de Souabe, profitant de l'affaiblissement du pouvoir, prétendant à l'empire, jetèrent l'Allemagne en combustion.

La maison de Souabe a le dessus : Frédéric Barberousse fait mettre au ban de l'empire son rival, Henri-le-Lion, duc de Bavière, chef de la maison des Guelfes.

L'agitation n'en continue pas moins ; enfin, elle dégénère en une anarchie effroyable qui dure vingt-trois ans pendant lesquels les empereurs élus par des factions tombent avec elles.

Le règne de la maison de Souabe cesse. La maison autrichienne de Hapsbourg s'élève.

Rodolphe de Hapsbourg met un terme à cet état de désolation. Avec lui les querelles de Rome cessent, l'ordre est rétabli dans l'empire.

Charles IV, de Luxembourg, donne une constitution politique à l'Allemagne sous le nom de *Bulle d'or*. Elle porte que le nombre des électeurs de l'empire fera de sept, trois ecclésiastiques, quatre laïques : — les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves ; — le roi de Bohême, le comte Palatin, le duc de Saxe, et le margrave de Brandebourg.

La Bulle d'or devint favorable à la maison d'Autriche ; la couronne impériale rentre dans cette maison, avec Frédéric III, pour ne plus en sortir.

Son successeur, Maximilien, complète la constitution politique de la Bulle d'or, par les lois *de la paix publique et universelle* et de la division territoriale de l'empire en dix cercles fédératifs.

La *loi de la paix publique*, instituant une chambre impériale, pour prononcer souverainement sur les différends qui pourraient éclater entre les états allemands, donnait des garanties à la paix intérieure ; — la division territoriale communiquait à l'empire une plus grande puissance extérieure.

Dans ce travail de la constitution de la nationalité allemande, d'autres douloureux enfantements se préparaient.

Charles-Quint et Luther apparaissent.

Luther, soutenu d'abord par l'électeur de Saxe, ensuite par d'autres princes, assiste à la propagation de la réforme, définitivement implantée et consolidée en Allemagne après la ligue des princes protestants de Smalcande.

Ferdinand d'Autriche, frère de Charles-Quint, roi de Hongrie et de Bohême, élu empereur d'Allemagne, annexe définitivement ces deux états à l'impériale couronne.

L'Allemagne, toujours en état fédératif, victime des empiétements de la maison d'Autriche, se soulève et commence la *guerre de trente ans*.

L'indépendance de l'Allemagne et du protestantisme, fortement compromis dans cette guerre, triomphent, grâce à l'intervention de la France et de la Suède, grâce à Gustave-Adolphe, à Condé, à Turenne.

Le pouvoir de l'Autriche en est ébranlé. Le traité de Westphalie garantit les libertés de l'Allemagne.

Cependant l'ancienne maison de Hohenzollern, dont les princes étaient électeurs de Brandebourg et ducs de Prusse, fief de la Pologne, étend sa puissance.

A la paix de Westphalie, Frédéric-Guillaume, dit le *grand-électeur*, acquiert une partie de la Poméranie ; Magdebourg, Halberstadt, Minden ; — le traité d'Oliva le rend indépendant de la Pologne. La paix de Saint-Germain-en-Laye agrandit ses possessions dans la Poméranie. Enfin, son fils, Frédéric Ier, se déclare roi de Prusse en 1701.

Désormais l'Allemagne compte une puissance rivale de l'Autriche. Frédéric Ier enlève la Silésie à cette maison.

L'électeur de Bavière s'élève contre la pragmatique de l'empereur Charles VI. La guerre des *sept ans* s'ensuit. Marie-Thérèse triomphe, grâce à l'épée hongroise.

La maison d'Autriche-Lorraine monte sur le trône.

Le démembrement de la Pologne a lieu.

La Révolution française éclate.

L'empereur Léopold II forme la première coalition avec la Prusse, l'Espagne et la Sardaigne. Le traité de Bâle donne à la France les Etats prussiens de la rive gauche du Rhin.

François II, forcé de renoncer à la couronne élective d'Allemagne, prend le titre d'empereur d'Autriche.

Les princes allemands se liguent et créent la *Confédération Rhénane* sous le protectorat de la France.

L'électeur de Saxe s'agrandit aux dépens de la Prusse et devient roi. Le traité de Tilsitt érige en royaume la Westphalie.

La perte de la bataille de Leipsick, la coalition dans laquelle entre l'Allemagne entière, au nom de la nationalité, conduisent Napoléon à abdiquer.

Le triomphe de la coalition donne à la Prusse la Westphalie, les électorats de Cologne et de Trèves et plusieurs autres provinces.

Quatre royaumes se forment : le Hanovre, la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg.

Une partie des anciennes principautés allemandes d'avant 89 et les royaumes nouveaux forment un corps politique : — la Confédération Germanique. L'Autriche et la Prusse y participent pour la partie allemande de leurs Etats. Une diète générale est censée traiter des intérêts de la Confédération.

L'empereur d'Autriche, sans reprendre le titre d'empereur d'Allemagne, conserve son ancienne influence sur l'Empire, changé en Confédération.

II.

Voilà les faits, voilà les sanglantes annales de l'Allemagne, Enveloppée dans les étroites mailles du réseau féodal, en vain tente-t-elle de les briser pour se constituer en nation. Les princes de l'Empire, les seigneurs, luttent souvent avec le peuple et pour le peuple en faveur des idées nouvelles, et contre la maison d'Autriche, mais ils ne lâchent pas leur proie *héréditaire*. L'Allemagne est toujours hérissée de piques ducales, princières, royales, impériales.

Les maisons d'Autriche, de Prusse, de Bavière, les trois plus puissantes de l'Allemagne, se mesurent, se tiennent en échec sans arriver à la domination universelle des pays allemands.

La Révolution française, seule, avait eu la puissance de niveler l'Allemagne féodale en abattant rois et empereur.

Napoléon, disposant à son gré des forces de la France, pouvant appliquer les généreux principes de fraternité qu'elle avait proclamés, Napoléon ne comprit pas ou ne voulut pas comprendre que l'Allemagne érigée en nation, la Pologne reconstituée, la Hongrie libre, l'Italie indépendante, devenaient pour lui et pour la France des forces auxiliaires et non des forces ennemies.

La couronne impériale PESA sur son génie, et les peuples retombèrent sous le joug féodal ou sous le sabre conquérant.

Cependant le sang de la France n'avait pas été versé en vain sur les champs de bataille de l'Allemagne.

L'arbre féodal se redressait, mais une partie de ses parasites rameaux avaient été élagués ; — la clef de voûte de l'Empire allemand, l'*empereur féodal*, avait disparu.

Ce n'est pas tout, le sang français en corrodant les sceptres et les couronnes des princes allemands, poussa providentiellement cette nichée de féodaux à s'appuyer sur un PRINCIPE pour conserver leurs *droits*. Blessés profondément au cœur par Napoléon, ils évoquèrent la *guerre sainte*, la guerre de l'indépendance : un poète surgit, âme du peuple, qui lança à travers la vieille Germanie le chant de la résurrection : — « *Quelle est la patrie de l'Allemand?* »

Les populations répondirent à la voix prophétique : elles sanctionnèrent de leur sang le principe de l'indépendance. Après la victoire, elles trouvèrent des rois parjures, mais le bon grain avait été semé, il germa et porta ses fruits jusque dans le sein des familles féodales.

Les trente-huit états de la Confédération germanique, créés par la sainte-alliance dans la pensée despotique d'enchaîner princes et populations à la couronne impériale de l'Autriche, sous la férule d'une police fédérale ombrageuse et tracassière, ces trente huit états n'en devinrent pas moins, en grande partie, des états constitutionnels, du consentement de leurs seigneurs et maîtres.

La sève nationale avait pénétré l'arbre féodal : les princes se trouvèrent *allemands* sans le savoir.

Sous le régime constitutionnel, avec la liberté plus ou moins grande de l'enseignement, de la presse, d'association, avec le jury, des chambres législatives, on comprend que le principe *national* devait se répandre avec une merveilleuse facilité, se propager de proche en proche, de tous ces centres secondaires, pour arriver au grand centre de l'Unité allemande.

Il en fut ainsi. Il est vrai que la révolution de Juillet poussa à la transformation en faisant briller de nouveau aux yeux des peuples les principes de 89.

Cependant, la patrie allemande du poète était trouvée ; l'enfant du dernier hameau, interrogé sur sa nationalité, répondait : *Je suis Allemand.*

Mais, à côté du mouvement *unitaire ou national* de l'Allemagne se trouvait le mouvement LIBÉRAL OU POLITIQUE. Emanation d'un même principe, la Liberté, ils ne reçurent pas, tant s'en faut, le même gracieux accueil de la part des princes féodaux.

Le mouvement unitaire flattait l'orgueil national des princes et de l'aristocratie nobiliaire : ils l'acceptèrent ; — le mouvement libéral tendait à diminuer les *droits* féodaux : ils le rejetèrent.

Toute la question allemande, avant et après la révolution de Février, se résume dans cette espèce de dualisme : — le mouvement politique et le mouvement national, tendant, l'un à la liberté du citoyen, l'autre à la liberté ou à l'indépendance de la nation ; le premier repoussé, le second accepté par les hommes du pouvoir.

Ce dualisme n'en a pas moins embrouillé, aux yeux des hommes superficiels, la question allemande, de telle façon qu'elle semble inextricable lorsque l'on manque du double fil qui sert à dénouer l'écheveau féodal.

Le congrès de Vienne, en répondant à l'élan national unitaire de l'Allemagne en 1813, par une confédération qui démembrait et déchiquetait la nation ; en répondant au cri de liberté par une Diète obscurantiste et policière sous le protectorat despotique austro-prussien ; en sanctionnant la négation la plus éclatante de la patrie allemande, le congrès de Vienne préparait une puissante réaction contre la forme fédérale et une haine implacable contre la Diète.

En vain les velléités unitaires de la Prusse, en diminuant les frontières *intérieures* de la Confédération par l'Union douanière, donnèrent-elles une certaine unité matérielle au sol allemand ; en vain le roi, en bâclant la charte historique, voulut-il attirer vers lui la pensée politique allemande et faire pièce à la placide Autriche, toutes ces avances surannées n'eurent aucune influence sur les populations.

L'Allemagne attendait, étudiait et tournait ses regards vers la France.

III.

La révolution de Février enflamma le cratère allemand

attisé depuis 1830 par la propagande de la *Jeune Allemagne*, par des sociétés de toutes sortes et de tous noms, par des brochures, des livres, des journaux où l'histoire, la dialectique, la philologie, la poésie, la satire, la statistique, la philosophie, la science sociale, se groupaient, se donnaient la main de mille façons, dans le seul but de faire surgir des trente-huit états de la Confédération la Patrie allemande.

Une voix unanime acclama l'*avant-parlement* de Francfort avec cette bonne foi et cette bonhommie qui distinguent le peuple allemand. L'avant-parlement n'eut pas de sanction légale; à quoi bon? N'était-il pas issu du consentement spontané et universel de la nation? sa subite apparition n'avait-elle pas jeté le désarroi dans le camp formaliste et bureaucratique des chancelleries : l'orage grondant ne les tenait-ils pas en respect?

« Nous aurons donc une Allemagne! » — Tel était le cri qui, des plus profonds replis de la forêt Noire, aux riantes vallées de la vieille Germanie, se répercutaient d'écho en écho sur tous les points du pays.

L'avant-parlement, l'Assemblée nationale, en renversant la diète, devinrent l'expression politique de la pensée nationale.

Malheureusement le dualisme que nous avons signalé, le dualisme du mouvement politique et du mouvement national, se trouvèrent en présence et entrèrent en lutte dans cette assemblée.

On exagéra le mouvement national par des entêtements d'antiquaire, et du pédantisme d'ethnographe, on subordonna le mouvement politique *positif* à des théories *idéales* sur l'origine des races et les *droits* anti-démocratiques de la conquête. Au lieu de s'adresser au sentiment national, on chatouilla la vanité nationale : — au lieu de parler à l'esprit qui vivifie, on exhuma à la lettre qui tue. Au lieu de s'adresser aux populations en proclamant que les citoyens qui s'honorent du titre d'Allemand, sont SEULS dignes de former la patrie allemande, on voulut germaniser le Tyrol méridional et Trieste, embaucher les populations qui ont sur les lèvres un jargon tudesque, et qui portent dans leur cœur une autre nationalité.

Pour comble de malheur on ressuscita les vieilles dénominations d'empire, de vicaire de l'empire, on alla chercher un prince autrichien de cette famille qui tyrannisa l'Allemagne pendant trois siècles, sur le prétexte frivole qu'il avait donné des gages aux idées libérales, en épousant une bergère. On tomba dans la pastorale au lieu de fonder la démocratie.

On fit plus, on s'endormit dans une fallacieuse quiétude. Au lieu d'abattre d'un seul coup l'hydre féodal, on lui donna le temps de revenir de son tramortissement.

La cause de la patrie allemande se perdait... La réaction féodale reprenait le dessus et avec elle les prétentions du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche.

Heureusement que l'aveuglement du prince dirigeant, Félix Schwarzenberg, et l'impuissance du roi de Prusse, en poussant trop loin leurs prétentions, ressuscitent la forme politique exécrée de la diète, rétablissent le *statu-quo* de 1815 et la prépondérance de l'Autriche sur l'Allemagne.

Les Allemands savent aujourd'hui à quoi s'en tenir.

Comme les autres peuples, ils ont reçu une rude leçon. Ils sauront en profiter pour fondre dans le concept de la démocratie ce fatal dualisme politique et national, cause de la chute du mouvement de mars 1848.

Non! la patrie allemande ne sortira jamais de dessous le manteau impérial, ni des chancelleries princières. L'esprit démocratique dans toute sa puissance, dans la plénitude de sa justice, peut seul triompher des obstacles, déraciner l'arbre féodal, et jeter le sel purificateur sur le sol de la Germanie.

La révolution européenne est UNE comme est UNE la pensée qui la dirige.

Dans cette transformation grandiose qui groupera les peuples d'Europe en une seule famille, le mouvement français a été le premier, car la patrie française avait conquis son centre de gravité.

Nous avons vu, historiquement, la Gaule et la France former un corps avant que la Germanie condensât ses éléments épars de la nationalité : le travail s'est accompli dans une longue et douloureuse gestation. L'heure de la délivrance est arrivée.

Le sang français, le sang de l'aînée des nations émancipées est peut-être encore nécessaire pour niveler le sol de la Germanie; la France est prête au dernier holocauste : elle a le sentiment de sa mission, elle sait que la solidarité est la loi et le salut de l'humanité.

Le mouvement allemand sortira du mouvement français, comme le mouvement slave sortira du mouvement allemand. C'est la loi de croissance des races.

Si les peuples sont égaux en droits, ils ne sont pas égaux en âge : le droit d'aînesse, en civilisation, ne répond pas à un protectorat despotique : il est amour et fraternité, il est la force qui soutient, et non la force qui tyrannise.

Patrie allemande, tourne tes regards vers la patrie française, et tends une main amie à la patrie slave!

Placée au cœur de l'Europe, tu touches à tous les peuples : inscris, sur tous les points de ta vaste circonférence, ce mot : FRATERNITÉ!!

Perreymond.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos confrères des départements de vouloir bien annoncer l'almanach phalanstérien pour 1851, dont nous leur adressons deux exemplaires.

Nîmes. — M. B. — Reçu les 14. — Remis 2 à la souscription P. — Rem. fraternels.

Toulon. — M. D. — Reçu les 28,09. — Ne pourriez-vous pas nous faire connaître la provenance des 6,09? — L'ab. du C. ph. finit le 15 du c. — Nous allons v. adresser les collections demandées.

Nevers. — M. R. — Reçu les livres. — Nous recevr. votre visite avec plaisir.

Clermond-Ferrand. — M. J. T. — Reçu le 12. — Fait l'ab.

Monts de Locle. — M. R. D. — Reçu les 72. — Appliq. de conform. Nous v. av. écrit par la poste. — Rem. affect.

St-Pourçain. — M. G. — Reçu les 70. — Appliq. suiv. v. indication. — Nous v. av. écrit par la poste. — Rem.

Théricourt. — M. S. — Reçu les 26. — Rem.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 8. — 22 Septembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Choix à faire.

Les nations, comme les individus, sont toujours maîtresses d'elles-mêmes. Tous ceux qui crient à la fatalité sont des gens faibles et découragés, qui, manquant de force pour prendre une ferme résolution et rebrousser chemin, se laissent glisser sur la pente tout en voyant l'abîme au fond. Il n'y a de fatal que la punition qu'entraîne inévitablement toute faute commise. Mais à chaque moment de leur existence, nation et individu ont leur choix à faire; si le choix est mal fait, s'ils s'engagent de plus en plus dans une voie mauvaise, plus difficilement ils pourront retourner sur leurs pas, mais aussi plus les châtiments qui les pressent déjà leur sont un avertissement salutaire de changer de marche.

La France devrait profiter du calme dont elle jouit dans l'intervalle de ses secousses révolutionnaires pour chercher la cause de ces tourmentes qui la déchirent d'une manière si cruelle. Repassant l'histoire de sa première révolution, elle verrait que la résistance désespérée d'une classe contre l'émancipation inévitable d'une autre classe a été la seule cause des excès produits par cette révolution.

Si la Noblesse a été dépossédée de ses priviléges séculaires par une Bourgeoisie qui avait conscience de ses droits et de sa force, comment cette bourgeoisie, née d'hier, pourrait-elle refuser au Peuple la reconnaissance que celui-ci réclame de ses propres droits avec une insistance à laquelle il serait dangereux de ne pas faire attention?

En 1848, la bourgeoisie légale refusait la réforme électorale: qu'a-t-elle obtenu en réponse de ses refus? La révolution de février et le suffrage universel.

Par le suffrage universel, le peuple est enfin arrivé dans son propre gouvernement, et il tient à le garder. Bien imprudents seraient ceux qui voudraient lui ravir ce droit désormais acquis! Ça a déjà été une faute, et par conséquent ce sera une punition, d'avoir échancré une partie de ce droit. La bourgeoisie en est déjà punie par l'instabilité plus grande que la loi du 31 mai dernier a causée dans toute la machine gouvernementale. Sans la loi du 31 mai dernier, nos représentants ne seraient pas allés faire leur cour à Frosdhorf et à Claremont, les décembristes se seraient tenus tranquilles; mais la République étant attaquée dans sa base, du consentement d'une portion de la bourgeoisie, il est naturel que tous les prétendants se disposent à l'assaut et nous préparent de nouvelles guerres.

Qu'en résultera-t-il? Le Peuple ne reculera pas plus que n'a reculé la Bourgeoisie en 92; le pays fut alors livré à une effroyable guerre civile, mais la Noblesse fut vaincue. Une lutte plus effroyable encore pourrait surgir de l'attaque contre le suffrage universel et la République.

Il serait cependant grand temps que la Bourgeoisie, revenue de ses terreurs exagérées et qui doit être un peu guérie de la confiance trop grande qu'elle avait placée dans ses folliculaires, se demandât quel intérêt réel elle a à engager contre la République une guerre dont les péripéties seront terribles, et dont l'issue, quant à nous, ne nous paraît pas douteuse.

Une révolution qu'il faut conjurer à tout prix pourrait punir rudement la Bourgeoisie de sa coopération à une entreprise dans laquelle au fond celle-ci n'aurait été que l'aveugle instrument des aristocraties nobiliaire et sacerdotale; elle la punirait dans ce que la Bourgeoisie a de plus sensible, dans sa propriété, ou du moins dans ce qui resterait de sa propriété après cet incendie des discordes civiles, dont le premier aliment est toujours la fortune commerciale et mobilière de la Bourgeoisie.

Mais supposons le Peuple vaincu, la République renversée. Qu'y gagnera la Bourgeoisie? Inévitablement ruinée par la guerre, elle se trouvera encore complétement subordonnée aux deux alliés compromettants avec lesquels elle se sera unie, l'Eglise et l'aristocratie de naissance qui, ayant conservé leurs biens-fonds et leur prestige, prendront naturellement le pas sur elle dans les honneurs et la direction du gouvernement, en lui disant : Vous voyez bien, pauvres gens du commun, que c'est à nous qu'appartient le gouvernement, puisque vos folles tentatives de 89 vous ont par leurs fatales conséquences forcés d'implorer notre secours.

A cet abaissement la Bourgeoisie gagnerait-elle au moins la sécurité? Hélas! non; car la portion généreuse de ce corps et le Peuple ne tarderaient pas à se réunir de nouveau et à recommencer la lutte contre l'aristocratie victorieuse.

Mais où est donc la sécurité ?

La sécurité est dans la reconnaissance franche et sans arrière-pensée des droits acquis. La Bourgeoisie ne s'indignerait-elle pas si on voulait la ramener à son état d'avant 89? Pourquoi donc alors le Peuple se laisserait-il ramener à son état d'avant 1848?

La sécurité est dans le développement libre et régulier des institutions, quoi qu'elles doivent produire. Que personne, qu'aucun parti, qu'aucune classe ne songe à briser des institutions parce qu'elles amènent des résultats qui semblent froisser d'abord ses intérêts ; car, à les examiner de près, on verrait que ces intérêts sont des priviléges. La Révolution de 89 a brisé bien des priviléges. Qu'il se lève celui qui osera dire qu'elle a mal fait!....

Et ce que nous exprimons ici, c'est encore moins notre propre opinion, qu'un sentiment qui se généralise et s'étend à travers les diverses couches de la bourgeoisie.

Surprise par la révolution de Février, la France bourgeoise hésite douloureusement; appelée à choisir, elle ne le fait qu'avec angoisse ; mais elle se calme, elle réfléchit... son choix est fait.

Elle ratifie la surprise de Février.

Oui, malgré les cris effrayants des partis rétrogrades, malgré leurs viles menées et leurs odieuses trahisons, la lumière se dégage peu à peu et la France commence à redevenir maîtresse d'elle-même. Qu'elle persévère, qu'elle ait le courage et la volonté de se gouverner, de ne pas aller demander à être gouvernée par d'autres que par elle-même, et bientôt elle aura gagné la sécurité que lui ôtent incessamment les intrigues de tous les partisans des pouvoirs usurpés et que lui restituera le soin consciencieux qu'elle apportera, concurremment avec le Peuple, dans l'élaboration sage et mesurée des améliorations sociales, par qui la société vieillissante doit être transformée en une société nouvelle.

Et, après tout, y a-t-il seulement là-dedans une question d'intérêt personnel? Est-il défendu d'invoquer de plus nobles motifs? Ah! quand donc la nation entière sentira-t-elle de nouveau courir dans toutes les veines du corps social ce sentiment électrique de fraternité qui en tant d'occasions lui fit accomplir tant d'actes d'abnégation et d'héroïsme?

Emile Bourdon.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 22 SEPTEMBRE 1850.

LE MONDE DES OISEAUX.[1]

Et comme j'ai invoqué à l'appui de la vérité le témoignage des insectes, j'invoquerai celui de la fleur, car la voix de la nature est une, et cette voix dit à qui veut l'entendre que là règne l'harmonie, là on sait aimer, il est d'ordre naturel que le sexe féminin, qui est pivot universel d'attraction, occupe la place d'honneur en toute cérémonie.

Ainsi la chose se pratique chez les fleurs où la galanterie chevaleresque est de ton, et où la déférence du sexe masculin pour l'autre est d'autant plus marquée, que la fleur appartient à une famille plus distinguée par la dignité de caractère, la régularité des mœurs et la beauté de la forme. Je citerai pour exemples le *lys* et la *tulipe*, emblèmes de candeur et de justice, la couronne impériale, l'immense tribu de la Pentandrie monopétale et mille autres. Dans toutes ces espèces, la fleur femelle occupe invariablement le centre de la corolle où elle trône sur l'ovaire et reçoit avec une majesté pleine de grâce les hommages d'amour de la foule empressée des fleurs mâles. La lionne des salons, la coquette de haut titre ne pose pas plus royalement au milieu de sa cour de dandies à tous crins. Ecoutez ce qui se dit, regardez ce qui se passe au sein de la corolle embaumée de la rose ; admirez comme les fleurs mâles font cercle autour de leur idole et courbent respectueusement leurs fronts devant sa gloire et font pleuvoir sur elle un nuage d'encens. Ainsi l'enfant de chœur aux processions de la Fête-Dieu, renouvelée des Grecs, sème l'encens et les fleurs au devant du Saint-Sacrement.

Ce nuage d'encens est l'agent mystérieux de la fécondation végétale. Vous le voyez tous les ans, au mois de mai, s'élever en brouillards transparents sur la houle des seigles. La fécondation des fleurs s'opère comme celle des planètes, par simple communication aromale. Voilà qui vous explique pourquoi les insectes dorés et les brises du printemps qui se plaisent infiniment dans la société des étamines, se chargent si volontiers de transmettre à distance leurs messages amoureux.

J'ai prononcé le mot d'étamine, c'est le nom de la fleur mâle en langage officiel. La fleur femelle, dans la même langue, s'appelle le pistil. Les savants n'en font jamais d'autre. Ils ont attribué le genre masculin à la fleur femelle et le genre féminin à la fleur mâle. Je m'attends à tout de la part de gens qui ont baptisé d'un nom de savant anglais (Herschell) la planète cardinale d'amour, qu'il était si facile de nommer Aphrodite.

La déférence de l'étamine pour le pistil est presque toujours la raison de ces attitudes mélancoliques et de ces airs penchés qu'affectent certaines fleurs et qui font que les jeunes filles s'éprennent pour ces fleurs de si vives sympathies. Les professeurs de botanique de la Sorbonne et d'ailleurs ont généralement le tort de taire et d'ignorer ces détails que je révèle complaisamment pour eux.

Quand l'étamine est plus longue que le pistil et que la fleur se tient debout, ce qui est le cas le plus commun, l'étamine n'a qu'à s'incliner respectueusement et à ouvrir ses anthères pour laisser tomber au-dessous d'elle ses trésors de pollen. Mais si l'étamine est de beaucoup plus courte que le pistil, il faut que la fleur se renverse pour que la fécondation ait lieu. La couronne impériale qui possède tant de droits à notre estime, offre en sa floraison un des plus charmants exemples de galanterie qui se puisse citer. Indépendamment des puissantes raisons d'analogie passionnelle qui forcent la noble fleur à prendre l'attitude de la désolation, un motif plus charnel la pousse à renverser sa corolle. C'est le droit de complaire aux caprices du pistil dont la hauteur dépasse considérablement celle de ses étamines. On sait que la couronne impériale, douée d'arômes amers, est l'emblème de l'homme de génie, de l'inventeur méconnu pendant sa vie et glorifié après sa mort. Par allusion aux tribulations et aux chagrins dont la carrière du savant est semée pendant la durée des périodes civilisées et barbares, la nature éloquente a logé trois grosses larmes au fond du calice de cette fleur.

J'ai dit que la déférence de la fleur mâle pour la fleur femelle était la loi quasi-universelle dans le règne des fleurs ; mais toute règle générale a son exception. Et de même qu'on rencontre quelquefois dans nos sociétés des natures féminines d'exception, des Messalines, des Cléopâtres, des Bacchantes qui foulent aux pieds la pudeur et toutes les vertus de leur sexe, il doit se rencontrer aussi dans le monde des fleurs des images fidèles de ces organisations défectueuses, puisque toutes les plantes, toutes les bêtes, tous les êtres inférieurs, en un mot, sont tenus de refléter tous les caractères de l'être supérieur, qui est l'homme. Laissez-moi vous apprendre, si vous l'ignoriez, par hasard, que la mission de symboliser la Bacchante est échue à l'ardente passiflore de la zone torride, une liane amoureuse aux enlacements frénétiques, surchargée de fleurs luxueuses et qu'ils ont baptisée au Mexique la fleur de la Passion. Ici la fleur femelle ne figure plus la souveraine aimée, accueillant avec plus ou moins de coquetterie les hommages empressés de ses adorateurs ; c'est une vierge folle en proie à la fièvre d'amour, et qui brise ses attaches pour cou-

De l'utilité des travaux manuels dans les écoles.

En dépit des anathèmes qu'il nous lance, des persécutions misérables par lesquelles il espère nous décourager, le vieux monde se laisse pénétrer sans s'en apercevoir par l'esprit nouveau, et nous voyons tous les jours les idées que nous étions seuls à poser et à défendre depuis 1832 jusqu'à ces dernières années, se produire successivement sous le patronage des plus ardents adversaires du socialisme, et, bien plus, être présentées souvent comme le meilleur antidote à opposer aux envahissements de cette nouvelle peste. Pour notre part, nous ne saurions qu'applaudir à cette espèce d'homœopathie sociale. Nous savons bien que le *virus*, puisque peste il y a, une fois inoculé, rien ne pourra empêcher ses développements rapides, et qu'il aura bientôt envahi, pour le régénérer, tous les organes du vieux corps social.

Toutes les fois que nos adversaires, dans les rares intervalles que leur laissent les préoccupations incessantes de la compression ou des intrigues du pouvoir, se portent sur le terrain des améliorations sociales, ils vont immédiatement sur nos brisées, tout en continuant leurs objurgations modérées contre nos affreux projets de *bouleversement général* et de *proscriptions sanguinaires*; ils prennent quelque petit bout de nos idées, et découvrent quelques lambeaux des vérités élémentaires que nous leur présentons depuis longtemps.

Voici qu'aujourd'hui on commence à s'apercevoir que les enfants ne sont pas seulement faits pour user des fonds de culotte sur un banc, des manches de veste sur un pupitre, en épelant péniblement dans un livre ou en griffonnant de stériles pensums. On démontre que l'exercice des membres est utile à leur développement physique et à la conservation de leur santé, et même que cet exercice favorise le développement de leur intelligence. Expérience faite, on constate que la combinaison des travaux manuels, notamment de travaux agricoles avec les travaux de l'esprit, produit d'excellents résultats, et l'on s'émerveille de ce que, sous l'influence bienfaisante de cette ALTERNANCE d'occupation, les élèves profitent mieux des vieilles leçons classiques, tout en y consacrant beaucoup moins de temps qu'auparavant. Pour nous, ces résultats n'ont rien de surprenant, et nous osons prévoir qu'on en verra bien d'autres lorsque au lieu de deux genres de travaux on voudra mettre à la portée de chaque enfant tous les métiers, toutes les sciences et tous les arts pour lesquels la nature si généreuse et si féconde l'a doué de facultés plus ou moins puissantes, plus ou moins actives. En attendant, nous prenons acte des *découvertes* de nos adversaires et nous les enregistrons.

Il y a quelques mois, M. de Raineville, directeur honoraire de la ferme-école du département de la Somme, adressait un rapport à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, et il établissait l'utilité qu'il y aurait à employer les enfants des écoles à différents travaux agricoles proportionnés à leurs forces, tels que le sarclage et le binage, le défoncement à la pelle légère, le ramassage des cailloux, etc.

Personne ne contestera que la santé des enfants ne peut que gagner à la pratique de ces travaux légers exécutés dans les champs ; mais nous appelons l'attention sur le passage suivant du rapport de M. de Raineville :

« L'intelligence des enfants que l'on occupe de travaux légers sur la terre se développe d'une manière fort remarquable, et une heure d'école, au retour du travail extérieur, leur profite plus que trois ou quatre heures données à l'étude dans le système actuel.

» Il y a donc bénéfice pour la santé et pour l'instruction; il y a aussi bénéfice incontestable du côté des mœurs, et réforme des vices qui épuisent l'enfance, par le seul fait de la fatigue que produit le travail corporel. »

Voilà, certes, d'assez beaux résultats constatés pour faire désirer que l'application des enfants aux travaux corporels se généralise : mais ce n'est pas tout; il se trouve encore qu'au point de vue économique et financier, c'est une excellente opération, tant il est vrai que toutes les améliorations s'enchaînent, et qu'une fois entré dans la voie qu'indique la nature, on rencontre le bien à chaque pas. « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, a dit le Christ, et tous les biens vous seront donnés par surcroît. » Ce que nous autres utopistes nous traduisons ainsi : Organisez d'abord le travail attrayant par le libre essor et l'utile emploi de toutes les facultés, et la misère générale qui vous étreint sera remplacée par une surabondance de produits telle que tous les besoins seront comblés et au-delà.

Mais laissons cette vaste thèse et revenons au fait plus modeste qui nous occupe.

M. de Raineville a reconnu par l'expérience que chaque après-dînée employée par les petites filles de 6 à 12 ans qui fréquentent l'école de sa commune, produit 3 fr.; d'où il conclut que cent demi-journées de l'école des filles solderait les émoluments d'une sœur d'école.

Quant au travail de l'école des garçons, il peut rapporter 15 fr. par semaine pour deux après-dînées seulement. Les enfants pourraient donc facilement payer par leur propre travail le prix de l'instruction qu'ils reçoivent, et y gagner encore en vigueur physique et intellectuelle.

Les *Annales de la charité*, en publiant dans leur livraison de juillet dernier ce rapport, le font suivre d'excellentes réflexions. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les paragraphes suivants :

« La seule méthode d'enseignement qui nous paraisse être dans la vérité est la méthode des salles d'asile, *tout y est calculé pour tirer le meilleur parti possible des* PENCHANTS *et des* BESOINS *de l'enfance, au profit de son éducation même.* »

Que disons-nous autre chose? Ce qui est vrai pour les enfants cesserait-il de l'être pour l'adulte? Vous voilà sur la voie d'étudier les *penchants* et les *besoins* de l'enfance pour en tirer le meilleur parti possible : eh bien! posez-vous le même problème pour tous les âges, vous serez sûrs ainsi de ne plus vous égarer, car vous aurez devant vous le phare divin des besoins et des penchants naturels :

Les *Annales* continuent :

« Ainsi tout le monde reconnaît aujourd'hui que le mouvement est indispensable aux enfants ; que ne pas leur permettre de satisfaire ce premier et impérieux besoin, c'est leur imposer une contrainte nuisible à leur développement physique et par conséquent à leur santé ; de plus, c'est leur faire prendre en dégoût les études auxquelles on les soumet, et dans lesquelles ils ne voient plus qu'un insupportable fardeau dont ils évitent de se charger le plus qu'ils peuvent. »

En vérité, tout le monde reconnaît *aujourd'hui* que le mouvement est indispensable aux enfants! — Il ne fallait pas un bien grand effort d'observation pour arriver à une pareille découverte, et quand on observe qu'il a fallu tant de siècles pour la constatation d'un fait physiologique aussi simple, on se demande ce qu'il faut penser de cette sagesse de nos pères dont on essaie si souvent de faire un bouclier aux erreurs et aux préjugés du passé. — On s'aperçoit enfin que la *contrainte* est un mauvais procédé d'éducation. Qu'on se donne la peine d'y regarder avec attention et conscience, on reconnaîtra bientôt que le procédé n'est pas meilleur quand il s'agit du gouvernement des hommes.

Au point de vue financier, les *Annales de la charité* citent un exemple qui prouve que l'on pourrait facilement trouver dans le produit du travail des enfants le budget tout entier de leur instruction.

Un fermier anglais, nommé Cruttenden, dirige l'école de Willingeton, dans le comté de Kent. Il apprend aux enfants à lire, à écrire et à compter, et il les instruit dans leur religion, sous la surveillance du ministre. Le nombre de ses élèves est de vingt. Chacun donne 10 centimes par semaine et 3 heures de travail par jour, de 2 heures à 5 heures de l'après-midi. Avec l'aide de ces enfants, le fermier cultive 2 hectares de terre, et il réalise, année commune, plus de 1000 fr. de bénéfice, après avoir été nourri, lui, sa femme et quatre enfants, et avoir tout payé, loyer et frais divers.

En juillet dernier, M. le président de la République a mis à la disposition de vingt instituteurs la somme nécessaire à la location, par chacun d'eux, de deux hectares de terre propre à la culture, et destinés à être exploités, sous leur surveillance, par les enfants qui fréquentent leur école. A tous les points de vue, on ne peut [illegible] cette initiative où l'on retrouve les anciennes tendances socialistes que l'exil et la prison avaient développées chez Louis Napoléon. L'expérience déjà faite de ce système en Suisse et en Angleterre, et les essais qui ont eu lieu sur quelques points de la France ne permettent point de douter des résultats qui seront obtenus.

Voici, entre autres faits, ce qui se passe à l'asile-école Fénélon, aux portes de Paris. Nous empruntons ces renseignements à une note envoyée au ministre de l'instruction publique et reproduite dans une lettre adressée aux *Annales de la charité*, par M. Delapalme, président du conseil d'administration de cet asile.

« Sur 400 enfants de l'âge de 3 à 14 ans, 180 environ, de 8 à 14 ans, sont employés aux travaux horticoles. Le plus grand nombre est compris dans les limites de 8 à 11 ans : très peu dépassent 13 ans. La moyenne d'âge de ces 180 *ouvriers* est d'environ 10 ans. Ils travaillent seulement trois heures par jour, et en retranchant le temps nécessaire pour prendre et rapporter les outils, et les intervalles forcés de repos, il reste à peu près deux heures de travail réel. En comptant dix heures pour une journée, ces deux heures employées par 180 enfants, représentent 36 journées de travail que l'on peut assimiler au moins à 18 journées d'homme; « car, dit la » note, si ces petits bras sont plus faibles et ne peuvent faire » de si rude besogne, s'ils ne retournent pas à la fois une si » lourde masse de terre, ils travaillent avec plus de vivacité et » d'ardeur. »

Evaluées en argent, au prix moyen des ouvriers de Paris, ces journées représentent 10 centimes par heure de travail de chaque enfant. En ne comptant, à cause du mauvais temps, du froid, de la neige, etc., que sur cent jours de travail par an, on arrive à un chiffre de 3,600 fr. pour la valeur en argent du travail des enfants.

En fait, ces enfants, aidés de deux ouvriers seulement, accomplissent tous les travaux nécessaires pour mettre en valeur 12 hectares de cultures légumineuses. Ils labourent, plantent, sarclent, binent, transportent les engrais, enlèvent et engrangent les récoltes. Le produit de ces douze hectares suffit à la consommation de toute la colonie, y compris les bestiaux à l'étable, et au bout de l'année il reste encore des produits à vendre : en 1848 pour 2,234 fr., en 1849 pour 1119 fr.

» Ajoutez encore, dit la note, que la plus grande partie des engrais, soigneusement aménagée et désinfectée, provient de la colonie elle-même, et vous aurez une idée de tout le parti qu'on peut tirer de l'application à l'agriculture des enfants des écoles.

» Mais ce ne sont pas là seulement les avantages du travail agricole; il en est d'autres bien plus précieux encore, pour la santé d'abord, puis pour la discipline. *On ne saurait imaginer quelle heureuse influence exerce sur l'esprit de l'enfant cette* RÉCRÉATION OCCUPÉE. Il revient calme, reposé, reprendre le travail intellectuel. Le travail des champs *trompe la nature* en quelque sorte, et donne cours aux dissipations nécessaires à l'enfance. Les récréations ordinaires impliquent l'esprit de désordre; la *récréation du labour* ne dérange rien aux idées d'ordre, de discipline, de travail, d'obéissance. »

Savez-vous pourquoi la récréation du labour ne dérange rien aux idées d'obéissance? c'est que l'enfant, en s'y livrant pendant un temps assez court, au milieu de groupes émulatifs et joyeux, obéit bien plus à ses penchants et à ses besoins qu'aux ordres que vous lui donnez. Sachez mettre ainsi d'accord avec ses instincts et ses désirs toutes les tâches que vous lui *imposerez*, et vous pourrez être bien sûrs qu'il ne regimbera jamais contre la *discipline*. Conformez vos règlements aux *ordres* de la nature, et la nature ne se révoltera pas contre les *ordres* de vos règlements. Là est tout le secret; tout vient donc se résumer dans l'étude de la nature : il ne s'agit pas de faire des lois, il s'agit de découvrir celles qui correspondent à l'organisme physique, intellectuel et moral de l'homme, et pour cela il faut avant tout bien connaître cet organisme et l'avoir étudié à fond sous son triple aspect.

Voilà qu'on entre sur la voie en ce qui concerne les enfants : or, aucun esprit sérieux, quelque peu imbu du grand

---

au devant des baisers de l'étamine, qui la mord et l'étouffe en ses embrassements. Par bonheur pour le sexe féminin que ces cas exceptionnels sont fort rares et qu'ils s'en vont disparaissant chaque jour avec la liberté et le progrès des mœurs. En harmonie la pudeur est le ton chez l'homme comme chez la femme; la constance est la règle générale, la mobilité l'exception. On y rit sur la scène des Richelieux et des Lovelaces, comme chez nous des maris vexés.

La plante qui ne fleurit pas est une plante déclassée par la science elle-même, qui la relègue au plus bas de l'échelle végétale et la désigne sous le sobriquet injurieux d'agame ou de cryptogame, comme pour lui reprocher de n'avoir aucun sexe. La plante privée de sexe s'appelle lycopode, moisissure; c'est encore le champignon immonde qui pousse sur le fumier comme l'ultra-montanisme sur les cerveaux malades.

Ainsi la fleur, poésie de la végétation et miroir des passions humaines, unit sa voix parfumée à celles de la fourmi, de l'abeille, du papillon et des sages pour chanter *l'hosanna in excelsis* à l'amour, respect de la femme, à l'amour, état de de grâce des âmes et des corps, don de lucidité suprême qui fait lire couramment dans les livres de Dieu.

Et j'en arrive enfin à l'histoire de l'homme.

Cette histoire fait mention partout de deux races d'élite, de deux races rayonnantes qui semblent avoir reçu la mission providentielle d'illuminer le genre humain et de le racheter du double fléau de l'ignorance et de la misère. Tous les regards des autres peuples, aux temps anciens comme dans les temps modernes, sont fatalement tournés vers le génie de ces deux races qui brille comme un double fanal au milieu de l'obscurité des âges. C'est la race grecque et la race française, unies toutes deux dans le noble domaine de la littérature et des arts, fécondes toutes deux en apôtres et en martyrs de la sainte liberté. Bien des races éminentes les égalent en bravoure, comme la romaine et l'anglaise les surpassent dans l'art d'égorger, d'asservir et de pressurer les peuples; mais à aucune autre comme à elles Dieu n'a donné le privilége de vaincre les vainqueurs et de conquérir le globe entier par l'idée! Pour tout ce qui sent, pour tout ce qui pense, l'humanité n'a que deux patries, Athènes dans le passé, Paris dans le présent. Or, d'où vient la puissance d'absorption et d'irradiation intellectuelle dévolue à ces deux races d'élite?

De ce qu'elles ont les premières adopté en principe l'article premier de la constitution des oiseaux.

L'Athénien et le Français sont marqués au faucon, l'Anglais et le Romain à l'aigle. L'aigle est vaillant aussi et il s'élève plus haut que le faucon dans les airs, et la nature l'a armé d'un bec plus fort et de serres plus cruelles; mais il n'use que pour lui de la puissance de ses armes; il s'isole dans son orgueil, et meurt misérablement de faim au milieu de ses richesses, par des raisons qui seront développées plus tard. Révélation prophétique du supplice terrible et renouvelé de celui de Tantale, que la justice divine réserve aux conquérants parjures, aux larrons insatiables. Dieu me garde d'adresser ici une personnalité à l'Anglais.

J'ai déjà donné ailleurs de vastes développements à cette théorie de la parenté des deux nations française et grecque, parenté basée sur les principes d'un commun respect du droit, d'une commune glorification de la femme. Je n'y reviens donc que par hasard et parce que le sujet m'entraîne à une répétition malgré moi; ce sujet est, du reste, d'une importance assez haute pour excuser les redites. Il s'agit de prouver que la formule du *bonheur proportionnel à l'autorité de la femme* est la clé de la sience gouvernementale universelle : mes lectrices sont priées de ne point perdre de vue ce point intéressant.

Ainsi je répéterai que l'art grec consiste tout entier dans la divinisation de la femme, ou, si vous aimez mieux, dans la féminisation de toutes les vertus, ce qui est la même chose. Je dis que si l'on ôte au peuple grec son culte passionné et respectueux pour la beauté féminine; que si l'on retire de sa mythologie Vénus, le peuple grec n'est plus et que la cité de Minerve se confond avec les autres cités mortes dans l'oubli du cercueil. Je dis que Homère et le divin Phidias cessent aussitôt d'être immortels. Je dis que la sculpture des Grecs c'est Vénus, Aphrodite et Vénus toute seule, comme leur poésie est l'amour.... Cela est si vrai, que les types de beauté masculine les plus admirés de l'art grec n'osent pas porter la barbe, parce qu'ils sentent probablement que cet ornement ne les sépare pas assez du satyre et de la brute. Cela est si vrai, que ses Méléagres, ses Antinoüs, ses Apollons, ses Bacchus, visent à l'*hermaphrodite*, avouant ingénument n'être que des femmes manquées. Le plus beau de tous les Apollons antiques s'appelle l'APOLLINE!.... Le Jupiter et l'Hercule, qui sont presque les seuls à ne pas rougir de leur sexe, ont du moins la pudeur de se montrer constamment en puissance de femme, et l'on sait avec quel empressement le maître des Dieux, qu'agite la papillonne, saisit l'occasion de changer de peau; la tradition, du reste, s'est conservée jusqu'à nos jours. Quand nous avons besoin d'un très joli amoureux à la scène, nous donnons le rôle à une femme.

Ce qui est vrai de l'art grec est tout aussi vrai de la poésie et de la comédie françaises et de l'esprit français, italien, anglais, espagnol. Tout ce qui s'est fait de noble et de grand dans ce monde s'est fait pour mériter la faveur de la femme. Tout ce qui s'appelle le progrès s'est réalisé sous l'influence de l'adoration de la femme. Littérature, poésie, beaux-arts, tout noble essor de l'intelligence humaine aboutit nécessairement à la glorification de la femme. Le roman et le théâtre, ces deux vastes écoles d'enseignement mutuel où s'instruisent les peuples, ne sont que d'éternelles protestations de la raison humaine contre le régime de contrainte qui pèse sur la femme. Restituez à la femme son autorité légitime, comme le demandait Condorcet, et vous tuerez du même coup l'adultère, la tragédie et le drame moderne. Les poëtes surnommés divins, Homère, Shakespeare, Molière, Racine, sont des historiographes de la femme. Le *divin* Platon, qui se félicitait d'être *homme* et non pas *femme*, *grec* et non pas *barbare*, est

principe de l'unité de l'univers, ne pourra penser un instant que la règle bonne pour les enfants ne soit pas bonne aussi pour les hommes; que les besoins et les penchants ne soient pas respectables au même degré dans ceux-ci comme dans ceux là.

L'auteur de la note s'écrie naïvement : « Le travail des champs trompe en quelque sorte la nature. » Cette exclamation est un vieux reste des vieux préjugés et des vieux errements pédagogiques. Eh! non, le travail des champs ne trompe pas la nature ; il la satisfait pleinement au contraire, lorsqu'il est appliqué dans la mesure convenable. Ce qui trompe la nature, ce sont les *récréations stériles* auxquelles l'enfant est obligé de recourir pour ne pas perdre entièrement l'usage de ses membres dans vos colléges qui ne lui livrent pour champ d'exercice qu'un préau de terre battue, environné de hautes murailles; ce qui trompe la nature, ce sont ces rivalités factices qu'il organise dans des jeux presque toujours insipides en eux-mêmes, et par lesquels il satisfait le besoin de luttes émulatives qui peuvent trouver un si utile emploi dans des travaux productifs; ce qui trompe la nature, en un mot, ce sont les *dissipations* artificielles que votre mauvaise organisation seule rend *nécessaires* à l'enfance, ainsi que vous êtes obligés de le reconnaître vous-mêmes en constatant l'ardeur avec laquelle l'enfant se met au travail intellectuel après avoir pris ce que vous appelez la *récréation du labour*.

Donnez-lui, indépendamment des récréations agricoles et horticoles, donnez-lui les récréations de la menuiserie, de l'ébénisterie, du tour, du cartonnage, de la serrurerie, de la mécanique, du tissage, du tressage, de la confiserie, de la pâtisserie, de la boulangerie, de la cuisine, etc., etc. Entremêlez toutes ces récréations de délassements intellectuels, et vous reconnaîtrez bientôt que le cerceau, la paume, la balle au mur, les barres, le cheval fondu et le saut de mouton ne sont que de simples dérivations de l'activité que vous n'avez pas su employer jusqu'ici.

L'enfant ne demande pas à agir inutilement et subversivement : il demande tout simplement à agir. De plus il demande impérieusement à s'instruire, ainsi que le dénotent les nombreux *pourquoi?* dont sa conversation est émaillée. Sachez le faire agir utilement et répondre à ses questions. En faisant ainsi, vous aurez non pas trompé la nature, mais au contraire très fidèlement suivi ses indications, et vous serez largement récompensés de cette intelligente observation des lois de Dieu, dont les penchants et les besoins de l'humanité constituent la révélation permanente.

Allyre Bureau.

Ainsi que nous l'avions pressenti dès le début, la campagne révisioniste des conseils généraux n'a pas produit les résultats espérés par ceux qui l'avaient provoquée. Vingt-un conseils se sont séparés sans s'être occupés de la question, dix ont repoussé les résolutions proposées en vue de la révision, deux ont émis le vœu formel que la constitution fût respectée : en tout trente-trois qui ont refusé, plus ou moins, de s'associer à l'intrigue révisioniste.

Vingt-neuf se sont prononcés pour la révision dans les conditions légales; trois, en demandant la révision légale, ont exprimé le désir d'une prorogation de pouvoirs pour le président; dix ont demandé la révision pure et simple, sans s'expliquer; un a demandé, en même temps que la révision pure et simple, une prorogation de pouvoirs; cinq seulement ont demandé la révision à bref délai; un (le *Puy-de-Dôme*) a fait directement appel à la révision par l'Assemblée législative; deux ont exprimé vaguement le désir de la stabilité des institutions; un (le *Gard*) a demandé formellement, en cas de révision, le respect de l'article 45 relatif à la non-rééligibilité, et, en cas de changement de la forme gouvernementale, la préférence pour la monarchie légitime.

En résumé, soixante-cinq conseils généraux ont manifesté le désir que la constitution fût respectée et vingt seulement peuvent être comptés comme auxiliaires possibles d'une violation de la loi fondamentale.

Le conseil général de l'Hérault, l'un de ceux qui ont repoussé les propositions relatives à la révision de la Constitution, a émis un vœu pour la création de colonies agricoles, afin de parvenir à l'extinction de la mendicité, et de colonies agricoles-pénitentiaires où les détenus libérés pourraient trouver des moyens d'existence et de réhabilitation qui, dans l'état actuel de la société, leur manquent complétement.

ALLEMAGNE.

Pour comprendre l'esprit et pour saisir les détails des événements contemporains de l'Allemagne, nous avons appelé l'attention de nos lecteurs sur le double mouvement social qui s'y retrouve :

Mouvement *unitaire* ou *national* tendant à établir la liberté ou l'indépendance de la national ;

Mouvement LIBÉRAL ou POLITIQUE tendant à faire prévaloir les principes de liberté du citoyen.

C'est-à-dire que les Allemands luttent, tout bonnement, comme les autres peuples, pour réaliser chez eux la liberté collective et la liberté individuelle.

Seulement, cette double émanation d'un même principe, LA LIBERTÉ, ayant rencontré en Allemagne, d'une part la sympathie des hommes du pouvoir, de l'autre leur animadversion, il en est résulté des tiraillements, des complications, des luttes qui de prime-abord paraissent embrouiller la question allemande.

Il n'en est rien pourtant; la logique des faits se déroule en Allemagne comme dans les autres pays, et avec la même *fatalité*.

Entrons dans quelques détails pour mieux apprécier les événements du jour.

La révolution de Février, de même que toutes les révolutions qui portent dans leurs flancs des destinées meilleures, devait surexciter et surexcita en effet en Allemagne les pensées et les sentiments sociaux qui s'y trouvaient les plus développés, les plus généralisés.

L'unité, la nationalité, la *patrie allemande*, primaient tous les autres sentiments chez nos voisins d'au-delà du Rhin ; la révolution de Mars, issue de la révolution de Février, devait porter, avant tout, le haut caractère de nationalité.

Il en fut ainsi.

L'*avant-parlement* et l'assemblée nationale de Francfort reproduisirent le sentiment de l'unité nationale, et, comme corollaire de ce principe, la souveraineté du peuple.

L'Assemblée nationale vota le principe de la souveraineté absolue de l'Assemblée ou du peuple, et l'obéissance *inconditionnelle* à ses décrets.

Les populations applaudirent.

Les princes protestèrent moralement ou matériellement.

Le roi de Prusse rusa et détourna en sa faveur l'esprit unitaire de l'Allemagne. Les doctrinaires furent avec lui, ils proclamèrent la suprématie, ou l'*Egémonie*, comme ils l'appellent, de la Prusse sur l'Allemagne, c'est-à-dire en définitive la déchéance de la maison d'Autriche; ils ressuscitèrent l'empire et portèrent la couronne impériale à Frédéric Guillaume IV.

Dans ce compromis les unitaires royalistes sacrifiaient la royauté, les unitaires républicains sacrifiaient la démocratie; mais ils croyaient avoir enfin donné une forme, un corps, une force à la PATRIE ALLEMANDE.

Ils avaient compté sans le roi de Prusse. Frédéric-Guillaume IV refusa l'impériale couronne, sous le prétexte qu'elle ne lui venait pas de la part des princes allemands.

L'œuvre de l'Assemblée nationale se trouvait détruite.

L'Assemblée n'en maintint pas moins la constitution.

Le peuple se souleva pour la défendre au cri de : Vive le Parlement, vive la Constitution de Francfort.

La révolution éclata dans le Palatinat et en Saxe.

Les doctrinaires de l'assemblée de Francfort, effrayés des conséquences de leurs principes, se retirèrent. La gauche déclara que ses délibérations n'en seraient pas moins obligatoires; le parlement décimé se retira à Stuttgard ; la révolution se concentre à Rastadt.

Les débris de l'assemblée sont dispersés à Stuttgard ; Rastadtt capitule.

Le mouvement populaire s'éteint ; la réaction commence avec ses arguments ordinaires d'état de siége, de cours martiales, de fusillades, de pendaisons, de délations, de cachots.

Le triomphe de l'*ordre féodal* a-t-il détruit la pensée nationale ? Loin de là, la Révolution s'est implantée plus avant sur le sol allemand : d'un côté, la partie indifférente de la nation bataille aujourd'hui au nom du constitutionnalisme; de l'autre, la Révolution a jeté une plus grande perturbation dans les camps du roi de Prusse, de l'empereur d'Autriche, des princes des petits Etats.

Les princes et les rois des petits Etats ne possédant pas d'armées assez fortes pour s'opposer aux mouvements révolutionnaires chez eux, la jalousie et la convoitise de la Prusse et de l'Autriche se trouvent constamment surexcitées, car l'une et l'autre ont une politique d'agrandissement. De là des froissements, des désaccords, des récriminations royales et impériales.

C'est un déluge de notes. Ici des notes diplomatiques, là des notes commerciales pour des questions de transit et de tarifs.

Le mécontentement devient général. Des parlements sont ouverts, licenciés, ajournés un jour à Cassel, un autre à Darmstadt, un troisième à Mecklembourg.

L'électeur de Hesse-Cassel, Frédéric-Guillaume, dans un accès de spleen, et son digne acolyte Hassenpflug, le faussaire, le condamné du tribunal prussien de Greifswald, font un coup d'état, exigent la perception des impôts directs sans le consentement de la chambre des Etats, ou, en son absence, de celui de la *commission permanente*.

De là une résistance passive compacte et générale, appuyée par les conseils communaux et les tribunaux. Un pays de 700,000 âmes, placé au centre de l'Allemagne, donne ainsi l'exemple d'une opposition remarquable.

Tous ces enseignements portent leurs fruits. Princes, rois, empereurs, ont fait leur temps. Le nouvel empire prussien, déteint sur une décoration de théâtre, n'est plus présentable. Le mouvement unitaire ou national et le mouvement libéral ou politique se rapprochent de plus en plus; ils se fondent dans l'esprit démocratique, qui se développe de jour en jour ; ils brilleront, rayons lumineux, autour de l'auréole de la prochaine République allemande.

P.

Les journaux d'hier publient une pièce curieuse qui paraît être le manifeste officiel de Wiesbaden ; c'est une circulaire adressée par M. de Barthélemy, secrétaire du comité de la rue Monthabor, aux légitimistes des départements. Dans cette circulaire, la doctrine de l'appel au peuple est vertement répudiée, « comme impliquant la négation du grand principe *national* de l'hérédité monarchique. » M. de Chambord a déclaré qu'il se réservait personnellement la direction de la politique générale, mais pour être en mesure de faire face à toutes les éventualités, cinq mandataires ont été désignés par lui. Ce sont : MM. le duc de Levis; le général de Saint-Priest, représentant; Berryer, représentant; le marquis de Pastoret et le duc Des Cars. — Comme on le voit, les légitimistes sont prêts.

Logements d'ouvriers et association ouvrière à Lille.

La société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille a tenu dernièrement sa grande séance annuelle consacrée à la récapitulation des travaux et à la distribution des récompenses et des encouragements.

M. Millon, président de la société, a prononcé un discours qui a été écouté avec un vif intérêt et dans lequel nous remarquons les passages suivants :

« Parmi les résultats considérables que l'industrie de Lille enfante chaque jour, je ferai mon choix sans hésitation : je signalerai de préférence les efforts qui ont pour but principal le bien-être du travailleur, qui tendent à économiser et à régler la distribution de ses forces, qui tendent à diminuer le prix de son logement, de sa nourriture et à rendre l'un et l'autre plus salubres. Ce que le travailleur consomme en accroissement de nourriture, ce qu'il gagne en santé, il le rend en surcroît de forces. C'est d'ailleurs la seule base solide à tout progrès moral. « L'a» bondance et la modicité du prix des vivres, a dit Robert Peel,

---

lui-même un *barbare* qui n'a jamais rien fait pour justifier son épithète. Un faiseur d'utopies qui chasse de sa république idéale les musiciens et les poètes, ne mérite pas plus d'être surnommé le divin, que le législateur qui admet la promiscuité des femmes n'a le droit de donner son nom à l'amour céladonique. *Divin* Platon et amour *platonique* sont des expressions inconvenantes que je réprouve avec énergie; car les penseurs inspirés de Dieu considèrent tous les hommes comme des frères et respectent l'amour, maître des dieux et des hommes. Si l'idéal de nos réunions de plaisir est le bal, où la femme est souveraine, si le poète règne au théâtre, si la musique est la voix des fêtes, je comprends parfaitement qu'on invente des républiques tout exprès pour multiplier ces institutions outre mesure; mais faire du neuf pour les démolir, et pour porter l'ennui à la 7e puissance, c'est par trop absurde. Ne me demandez jamais si je préfère la république de Platon au paradis des chrétiens, car je vous ai répondu d'avance : *Ne l'un ne l'autre.*

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

Jeux pour l'instruction primaire.

SYLLABAIRE COMPOSITEUR de M. TOLOSA.

(30, rue de l'Université.)

Les personnes qui ne se sont jamais occupées de l'enseignement de l'enfance ne sauraient se faire une juste idée des difficultés que l'on rencontre à fixer l'attention de cet âge sur lequel la mobilité des sensations passe avec une si étonnante rapidité.

Aussi mille moyens ont-ils été inventés pour instruire l'enfant en l'amusant, afin de graver dans sa jeune intelligence les objets et les idées qui forment la base de l'enseignement.

Nous en convenons, la tâche est rude pour le maître comme pour l'inventeur de méthodes amusantes. M. Tolosa s'est appliqué à résoudre plusieurs difficultés que présente l'enseignement de la lecture et de l'orthographe. Nous croyons que le *Syllabaire compositeur*, qu'il vient d'inventer, répond parfaitement aux problèmes que M. Tolosa s'était posés.

M. Tolosa a rendu mobiles les lettres de l'alphabet et tous les signes orthographiques.

Lire devient pour l'enfant ce que l'on appelle, en terme d'imprimerie, *composer*, c'est-à-dire prendre des lettres mobiles distribuées dans des cases pour les placer, selon un certain ordre, les unes à la suite des autres pour en former des mots.

Le *Syllabaire compositeur* de M. Tolosa offre donc tout d'abord l'immense avantage d'occuper l'attention de l'enfant tout en utilisant son activité. L'action de déplacer et de placer les lettres l'amuse et l'instruit. L'enfant voit et revoit sans cesse passer sous ses yeux les mêmes signes de la lecture et de l'orthographe; il se familiarise avec eux et apprend à s'en servir selon les règles qu'il ignore encore, mais que la *pratique* lui a enseignées presque à son insu.

Les difficultés de notre orthographe, qui consistent particulièrement dans des assemblages de lettres différentes produisant le même son à la lecture, et dans l'accentuation, ces difficultés, disons-nous, seront très facilement surmontées en faisant usage du *Syllabaire compositeur* de M. Tolosa.

Les lettres-jetons et autres alphabets mobiles connus jusqu'à ce jour sont loin de présenter les avantages du *Syllabaire-compositeur*. Celui-ci représente un petit atelier de lecture et d'écriture disposé avec symétrie, et renfermant, isolés les uns des autres, tous les éléments de l'art d'écrire et de lire ; les lettres-jetons ne sont qu'un des rudiments de l'invention de M. Tolosa.

Nous engageons vivement les pères de famille et les maîtres d'école, en un mot toutes les personnes qui font de l'enseignement primaire, à prendre connaissance de l'invention de M. Tolosa ; ils la trouveront comme nous aussi utile qu'amusante pour l'âge auquel elle s'adresse.

Pe.

L'Académie des beaux-arts de l'Institut a jugé, dans sa séance du 14 septembre, le concours des grands prix de gravure en taille-douce. Les prix obtenus sont : *Premier grand prix*, par M. Gustave-Nicolas Bertinot, de Louviers (Eure), âgé de vingt-huit ans, élève de MM. Martinet et Drolling ; *Deuxième grand prix*, par M. Jean-Baptiste Danguin, de Frontenas (Rhône), âgé de vingt-sept ans, élève de MM. Vibert et Orsel.

L'exposition publique du concours des grands prix d'architecture, dont le sujet à traiter par les concurrents était l'ornementation et l'arrangement d'une grande place publique, a eu lieu à l'école nationale des beaux-arts, les mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 septembre.

Les républicains d'Amérique réservent tout leur enthousiasme pour la royauté du talent. La cantatrice suédoise Jenny Lind est arrivée à New-York, le 1er septembre, sur le steamer l'*Atlantique*. Elle a été accueillie avec des transports qui rappellent les ovations dont Mlle Taglioni et Fanny Elssler ont été l'objet il y a quelques années. Plus de soixante mille curieux l'attendaient au débarcadère. Les quais, les toits, les fenêtres, les agrès des navires étaient encombrés de spectateurs.

On avait élevé sur la jetée plusieurs arcs de triomphe ornés de verdure, de fleurs et d'inscriptions. La voiture dans laquelle la cantatrice s'est rendue à son hôtel a été littéralement couverte de fleurs; plus de deux cents bouquets y ont été jetés par les portières.

Dans la soirée, deux cents musiciens ont donné une sérénade à Jenny Lind, qui, pour répondre aux acclamations d'une foule immense, a été obligée de paraître à plusieurs reprises.

PANORAMA (Champs-Elysées.) — Les personnes qui n'ont pas encore vu le charmant tableau de la *Bataille d'Eylau* doivent se hâter; car de cette admirable page de notre histoire il ne restera bientôt plus que le souvenir, ce tableau devant disparaître entièrement pour faire place à une des premières victoires de la République.

» tendent à diminuer le chiffre des crimes et à répandre la mo-
» ralité. »

» Ces essais d'amélioration viennent d'être tentés hardiment par MM. Scrive et sont couronnés de succès.

» Dans leur établissement de tissage mécanique de Marquette, ils ont joint, aux constructions de la fabrique, des logements propres à recevoir jusqu'à deux cents ouvriers.

» Cette proximité de l'habitation n'a pas tardé à révéler les secrets économiques d'une cuisine commune : puis sont venus les jeux, les fêtes et les plaisirs que le rapprochement facilitait aussi. Il est vrai que partout se fait sentir la main paternelle des chefs de l'établissement ; mais l'ouvrier conserve dans tous les actes qui le concernent une participation honorable. Ainsi, MM. Scrive ont fait établir à leurs frais un appareil à la vapeur qui alimente la cuisine, mais les ouvriers forment entre eux une commission composée de dix membres et présidée par l'un des chefs. Chaque semaine, deux membres de cette commission sont de service pour l'achat des aliments et leur distribution. Dès le lundi, un menu fort attrayant fixe l'ordinaire de tous les jours de la semaine. Chaque matin se prépare du thé au lait, et chaque jour l'ouvrier trouve à sa disposition du bouillon, de la viande ou du poisson et des légumes.

» Si la viande n'est pas de nature à se découper en morceaux équivalents et également présentables, on se tire d'affaire en recourant à l'innocente promiscuité du hachis. Pas de contrainte, dans tous les cas, pour le consommateur qui reste libre de porter ses préférences ailleurs.

» Après tout, rien n'a l'éloquence des chiffres : or, la dépense par tête et par semaine est réduite à 55 centimes pour le logement, et à 3 francs 90 centimes pour une nourriture saine et abondante : le salaire de la semaine est de 10 à 25 francs.

» Cette organisation libérale, qui comprend encore les secours de la médecine et de la pharmacie, et dont je regrette de ne pouvoir signaler tous les détails ingénieux, a été conduite avec prudence. MM. Scrive ont marché pas à pas ; c'est ainsi que la salle de bains gratuits a été récemment établie, l'école pour les jeunes enfants s'organise, et le four commun se construira prochainement.

» Le dernier trait de cette œuvre admirable, vous le connaissez tous : c'est l'engagement pris par les chefs de l'établissement de verser annuellement une somme de 1,500 francs destinée à former une caisse de pension et de retraite en faveur des ouvriers auxquels l'âge ou les infirmités ne permettent plus d'accomplir le travail nécessaire à leur existence.

» L'ouvrier qui a servi trente ans consécutifs chez MM. Scrive et qui se trouve dans les conditions précédentes, reçoit une pension de 300 francs, ou bien, s'il le préfère, est logé et nourri à Marquette, mais alors sa rente est réduite de moitié.

» Cet avantage d'une retraite s'étend à toutes les manufactures de MM. Scrive qui n'occupent pas moins de quinze cents ouvriers. L'application en a déjà été faite à quatre travailleurs : l'un d'eux, Aimable Malo, a succombé ces jours derniers. Il comptait quarante-six années consécutives de service ; mais, avant de fermer les yeux, ce respectable invalide du travail a reçu du ministre de l'agriculture et du commerce une médaille d'argent qui consacre la constance de ses services.

» Les trois autres pensionnaires de MM. Scrive recevront ici même, dans quelques instants, une médaille pareille. Nous proclamerons leurs noms, heureux et reconnaissants de voir la société des sciences choisie pour intermédiaire dans cet acte de haute rémunération.

» Une remarque qui frappe quand on examine la fondation industrielle dont je viens de vous entretenir, c'est que le bienfait de l'habitation a été le prélude de tous les avantages obtenus ; c'est la condition première et principale. Mais ce qu'on peut faire pour le logement des ouvriers, aux portes de Lille, à Marquette, on ne peut plus le faire à Lille même. Et pourtant, messieurs, quel besoin urgent d'y développer le bien-être de la masse et d'y combattre la misère à toutes ses sources ! Ici les difficultés grandissent avec l'étendue du mal.

» Néanmoins nous constatons dans la ville même un autre essai également philanthropique et novateur.

» Plusieurs ouvriers, familiarisés depuis longtemps avec le bienfait des caisses de prévoyance et de secours mutuels, ont donné plus d'extension au principe d'association : « ils ont tâché,
» comme ils le disent dans leur règlement, de procurer à bon
» compte et de bonne qualité aux sociétaires les objets de con-
» sommation, les vêtements et le chauffage ; de les secourir eux
» et leur famille dans leurs besoins et maladies, ou dans les mal-
» heurs imprévus qui pourraient les atteindre. » Cette association ouvrière, sous le nom de société de l'*Humanité*, a poursuivi son but avec une véritable obstination. Des économies sensibles obtenues assez promptement dans l'achat des denrées de première nécessité ont permis d'étendre les opérations ; les sociétaires se sont décidés, depuis plusieurs mois, à devenir eux-mêmes les acheteurs de la viande qu'ils consomment. Ils possèdent maintenant une boucherie qui alimente de huit à dix mille consommateurs. L'achat du bétail, son abatage, son rendement, les débris de la viande, la recette de chaque jour, le produit net de la vente, tout est réglé, ordonné, enregistré avec un ordre et une ponctualité qui défient la critique la plus sévère. Les achats continuent d'être faits par un habile boucher de la localité dont les services ont été primitivement désintéressés ; mais ces achats sont devenus assez nombreux pour qu'une faible remise par tête de bétail assure à l'acheteur une indemnité mensuelle très raisonnable. Le personnel de la boucherie est réduit au strict nécessaire, et quelques sociétaires trouvent dans leurs loisirs des moments que chacun d'eux consacre gratuitement à l'entreprise générale, selon son aptitude et dans la mesure de ses forces et de son zèle.

» Il résulte de ce mécanisme une atténuation de dépenses dont le consommateur a le profit immédiat. Cependant tout est calculé pour un excédant de recette qui couvre les frais généraux et verse en outre, chaque semaine, une somme plus ou moins forte à la caisse de secours.

» Au total, la situation de la société de l'Humanité est prospère ; elle répond dignement à son titre et à son but. Sans doute elle est loin d'avoir rempli tout son programme, mais elle aussi marche pas à pas. Elle assure un résultat avant d'en ambitionner un autre, et, sans se laisser entraîner par aucun esprit de système, elle résout les difficultés par l'expérience qui est devenue son véritable principe d'action et sa loi souveraine.

» Que MM. Scrive trouvent des imitateurs, que la société de l'Humanité persévère dans sa direction, et ces deux extrémités d'une même pensée, d'une même œuvre, se réuniront un jour dans la mémoire et dans le cœur des hommes de bien. »

La législation directe par le peuple,

OU LA VÉRITABLE DÉMOCRATIE.

(Troisième article.)

III.

Toutes les objections que l'on fera contre la législation directe peuvent se ranger, avons-nous dit, en trois catégories. On peut soutenir :

1. Que le peuple n'est pas assez éclairé pour faire lui-même les lois auxquelles il veut obéir ;

2. Que le temps lui manque, le prolétaire devant travailler pour vivre au lieu de perdre ses journées dans les sections ;

3. Que la législation directe n'est pas l'idéal de la liberté.

Nous allons examiner successivement ces trois points.

I. Est-il vrai que le peuple ne soit pas assez éclairé pour se créer lui-même une bonne législation?

C'est la même objection que la noblesse opposait à la bourgeoisie avant la première révolution, et peut-être avec plus de justesse. De toutes les classes de la société, c'est sans aucun doute la bourgeoisie (nous parlons de la bourgeoisie qui n'a pas le sentiment démocratique et qui se sépare du peuple), qui prouve qu'elle est le plus complètement incapable de diriger l'Etat. L'ancienne noblesse a montré qu'elle savait conduire le gouvernail du pays dans ses relations avec l'extérieur, ses moyens étaient proportionnés à son but. Quant au peuple, il comprend au moins et cherche à créer une société meilleure que celle qui existe ; la bourgeoisie d'aujourd'hui, ne comprend pas le présent, ne pressent pas l'avenir. Prise comme dans un étau entre les deux classes au-dessus et au-dessous d'elle, ressentant plus de sympathie pour la première et voulant imposer une immobilité complète à l'autre, elle incline plutôt vers la réaction que vers la marche en avant, et cette réaction, elle la fait avec maladresse et sans la moindre dignité. En veut-on la preuve? Qu'on se représente seulement ce que cette bourgeoisie officielle a fait de la France, cette nation que la Providence a destinée à être le flambeau du monde, la tutrice de l'humanité ! Que l'on juge cette bourgeoisie par ses dix-huit ans de règne et par ses œuvres depuis deux ans.

Mais, nous dira-t-on, nous ne parlons pas de l'instinct social plus ou moins développé de la bourgeoisie et de l'ouvrier. Ce dernier n'a pas les *connaissances nécessaires* pour créer une bonne législation. Ah ! vous croyez que ce sont les connaissances qui font les bonnes lois ! Détrompez-vous. Pour faire des lois justes et sages, il faut surtout du bon sens ; ce bon sens social que vicie trop souvent une éducation pleine de préjugés mercantiles, et trempée d'agiotage ; il faut enfin de la bonne foi.

La bonne foi en législation est incompatible avec l'intérêt particulier ; ce dernier se réfléchit dans toutes les lois qui sortent du sein d'une corporation de législateurs, chambre ou conseil d'état, quelque nom qu'elle puisse porter. Je ne nie pas que l'étude ne soit d'un grand secours dans les travaux de législation, mais uniquement lorsque l'étude est restée libre de toute influence de l'intérêt personnel, et c'est si rare, que des dupes seules peuvent se mettre à la recherche de ce genre d'hommes doués de science et de désintéressement.

La bourgeoisie n'est qu'un parti, et chaque parti, encore plus peut-être qu'un particulier n'oserait le faire, suit avant tout les impulsions de l'égoïsme : l'occasion le fait infailliblement exploitant. Aussi un esprit perspicace aurait-il pu apercevoir d'avance les fruits que le système représentatif devait nécessairement porter. Où est le grand œuvre de législation que les chambres ont créé depuis 1815? Le budget a plus que doublé ; l'armée a été augmentée au milieu de la paix ; on a fabriqué par douzaines des lois de compression, des lois d'agiotage ; mais rien de noble, de beau, de durable n'a été produit. Et, comme pour nous prouver la vanité des espérances que l'on fondait sur le système, la destinée a voulu inaugurer en France différents modes de représentation, et pourtant les différentes assemblées ont montré la même incapacité, le même mauvais vouloir, la même stérilité. Est-il étonnant, après cela, que les plus ardents partisans du système eux-mêmes en désespèrent au fond du cœur, et que n'osant prononcer ce noble aveu : « Nous ne savons rien faire, » ils nous jettent ces paroles désolantes, mais heureusement fausses : « Il n'y a plus rien à faire. »

On croit généralement qu'il faut un concours de vastes connaissances pour remplir dignement la tâche du législateur, et que ces connaissances ne se trouvent pas dans les rangs du peuple. Rectifions d'abord la plus grande des deux erreurs qui se rencontrent dans cette assertion, pourtant si courte. Nous l'avons déjà fait entrevoir clairement dans cet écrit : c'est l'intérêt des législateurs qui détermine l'esprit des lois et non la science ou le savoir. Le savoir les rédige seulement, et encore, par la suggestion de l'intérêt, les rédige-t-il sciemment aussi mal que le contrôle des masses le permet. N'est-ce pas là l'histoire de tous les produits sortis des ateliers intéressés où se fabriquent les instruments destinés à frapper le peuple? La législation directe met fin à cette industrie dégradante. Elle ne détrône pas l'intérêt particulier ; elle s'en sert d'une manière rationnelle. Ecoutant tous les intérêts privés sans exception par les votes de tout le peuple, formant une majorité décisive de tous ces intérêts, elle parvient à faire ressortir et prédominer par cette majorité l'intérêt général.

Mais admettons que la science ait nécessairement sa part d'action dans la création de toute œuvre législative. Dans ce cas, nous demandons si c'est bien le système représentatif — le seul système gouvernemental que l'on puisse opposer sérieusement à la législation directe, — si c'est bien ce système qui charge les hommes éclairés du soin de faire les lois? Certainement non ! Chacun sait que dans chaque assemblée législative le talent doit se courber sous l'immense majorité des médiocrités dévouées au culte de tout ce qui est petit, mesquin.

Et le peuple serait-il par hasard l'universalité des citoyens, moins les hommes éclairés? C'est, au contraire, la législation directe qui peut se vanter d'utiliser tous les talents ; c'est elle qui leur accorde dans les sections cette influence à laquelle toute supériorité a droit, pendant que sous le système actuel mille hautes intelligences s'éteignent sans avoir trouvé, dans le courant de toute une longue vie, l'occasion si ardemment désirée de contribuer activement au bonheur de l'humanité. A-t-on déjà réfléchi quelles lumières jailliraient d'une discussion à laquelle prendraient part toutes les capacités d'une ville telle que Paris, d'un pays tel que la France? Aussi les masses ont-elles une manière inimitable de trancher les grandes questions législatives selon le bon sens, ou, ce qui est la même chose, selon la justice éternelle, naturelle, avec laquelle leur intérêt est et sera toujours d'accord, pendant que ce bon sens, cet esprit de justice ne se révèlent que bien rarement chez les prétendus représentants que, outre l'intérêt de classe, l'or-

---

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

FRANCOEUR ET GIROFLET.

Conversation sur le socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. (1).

Francœur et Giroflet étaient voisins. Ils avaient été amis d'enfance, mais le hasard, qui dispose souverainement des choses, avait fait de l'un un pauvre ouvrier graveur, vivant de son travail, et de l'autre un riche apprenti épicier, étudiant dans la boutique paternelle l'art de vendre de la chicorée pour du café et d'humecter le tabac en poudre afin de le rendre plus lourd. Francœur était socialiste et père de famille ; Giroflet réactionnaire et garçon. Il est vrai qu'il prenait souvent à ce dernier des envies de ne plus l'être, surtout quand il regardait du côté de certaine fenêtre tapissée de liserons et de capucines en fleurs où apparaissait de temps à autre la plus jolie figure de lingère de tout le département. La jolie lingère, au fond, n'eût pas mieux demandé que de faire de Giroflet un chef de famille à son tour ; mais l'odeur du poivre et du savon noir lui répugnait souverainement, et elle avait refusé le trône qu'on lui offrait dans un comptoir obscur pour conserver la mansarde d'où elle apercevait du moins un coin du ciel encadré dans les fleurs.

Francœur consacrait à l'étude le peu de temps qu'il pouvait dérober à son travail ou aux soins de sa famille ; il était ainsi parvenu à se faire une éducation de hasard qui, pour être incomplète, n'en était pas moins solide. L'été, il poursuivait cette étude en plein air, et par les beaux soirs de cette saison il était rare qu'on ne l'aperçut pas à l'écart de quelque promenade, un livre à la main, lisant, réfléchissant et se délassant de ses travaux manuels en formant son intelligence.

Nos deux amis se rencontraient souvent, et le jeune apprenti trouvait plaisir et profit aux entretiens instructifs du graveur. Un beau jour la conversation s'engage sur le terrain du socialisme. On cause des joies de la famille, des misères du pauvre, des malentendus de notre époque, des fraudes commerciales, puis après une petite digression sur le communisme, on arrive au droit au travail, à l'association.

Une fois lancé sur son dada, Francœur ne s'arrête plus, Giroflet le laisse aller sans quitter des yeux la fenêtre aux convolvulus. On parle de la liberté absolue et réelle que l'association peut seule assurer à l'individu, de la propriété rendue accessible à tous, de la moralité de la vie sociétaire. Francœur se lance à fond de train sur les souffrances de la petite propriété dévorée par les frais généraux, de la moyenne propriété dévorée par l'usure, sur les souffrances du commerce dévoré par l'agiotage ; il aborde la question de l'impôt progressif, des banques agricoles, des assurances, des chemins de fer, des canaux, de la commune. Giroflet raille d'abord, mais peu à peu, malgré l'influence combinée des leçons paternelles, des canards de son journal, des instructions du père Ventru et des distractions de l'amoureux, l'attention du garçon épicier se trouve saisie, il rit toujours parce qu'il est la plus joyeuse créature du monde, mais il éprouve quelque honte de répéter de vieilles plaisanteries bien usées à l'encontre des socialistes. Il promet même d'étudier le piano et l'orgue pour plaire à sa bien aimée et s'assurer en même temps que si deux ou trois familles ne peuvent vivre en paix aujourd'hui, deux ou trois cents s'arrangeront à merveille dans la commune sociétaire ; transformé enfin par les sages conseils de son ami, il se retire d'une conspiration tramée contre la République au profit des prétendants de toutes les couleurs.

Francœur profite de ces bonnes dispositions pour lui apprendre ce que c'est que la féodalité financière, sous laquelle Etat et particulier sont obligés de courber la tête, parce que l'Etat n'a pas assez d'énergie pour secouer ce joug ou plutôt parce que ses propres agents le trahissent et sont de connivence avec l'ennemi. L'ouvrier se permet même de très jolies pages sur l'éducation des enfants, la manière de faire éclore les vocations et d'en tirer parti, le tout entremêlé de l'histoire de cette fameuse queue de 32 pieds avec un œil au bout, et d'autres semblables balivernes dont s'amusent beaucoup les deux amis.

Une fois amorcé à Fourier, Giroflet ne se repose plus. On peut en effet reculer avant de se lancer dans l'étude du mécanisme sociétaire, mais une fois qu'on l'a commencée, il faut aller jusqu'au bout. C'est désormais l'épicier qui entraîne l'ouvrier, et tous deux, l'un soutenant l'autre, se livrent à de vives et pittoresques causeries sur le crédit gratuit, l'association agricole et industrielle que Francœur proclame la seule planche de salut de la propriété, sur l'analogie qui plaît singulièrement à l'amoureux Giroflet, sur les douze passions cardinales et enfin sur le travail attrayant, ce nœud gordien du socialisme.

L'épicier soupire en regardant la fenêtre aux capucines, derrière laquelle il a cru voir passer une forme gracieuse. C'est en vain qu'il a essayé de faire courir sur le clavier du piano et de l'orgue ses doigts habitués à casser le sucre et empaqueter la canelle, il n'a jamais pu s'assujétir à la mesure ; c'est tout au plus s'il peut jouer deux ou trois phrases de suite sur la clarinette ; encore les sons qu'il en tire ressemblent-ils à s'y méprendre aux accents peu mélodieux du canard.

Une belle occasion se présente cependant. Une colonie sociétaire s'est établie à Blumenthall, la vallée des fleurs. La jolie lingère va y être chargée de la surveillance de la lingerie. Giroflet, qui maintenant est tout à fait converti, aurait pu l'y suivre comme organiste. A défaut de talent, il offre son capital et beaucoup de bonne volonté pour le travail. Son père, qui a des raisons particulières de l'éloigner, l'autorise à prendre pour dix mille francs d'actions dans l'entreprise ; Francœur négocie l'affaire, et les deux amis, l'un avec sa famille, l'autre avec sa fiancée, partent pour la vallée des fleurs où ils vont porter leur part de concours à la création de la première commune organisée.

Ce petit livre est, comme on le voit, une introduction complète à la science sociale. La science s'y dépouille de son austère gravité et se fait accessible à tous. Les questions de finances surtout apparaissent dans la conversation peu académique des deux interlocuteurs, dépouillées de leur aridité ordinaire et présentées sous une forme tout à fait attrayante. Enfin l'intérêt y est si bien ménagé, les caractères des deux amis sont tellement sympathiques dans leur vulgaire sans-façon, qu'il est impossible de ne pas achever ce petit roman quand on en commence la lecture. *Francœur et Giroflet* est un très profitable livre élémentaire à l'usage des petits commerçants, des agriculteurs et de ces classes ouvrières que la révolution de Février a appelées à la vie politique.

J. FLEURY.

(1) 1 vol. in-12, à la librairie sociétaire, quai Voltaire, 29, prix 1 fr. 25.

gueil et les préjugés aveugleront toujours. Qui ne sait avec quelle intelligente spontanéité les masses résolvent des questions qui occupent durant des siècles l'esprit ergoteur des classes supérieures, tout en restant éternellement indécises. « Comment voulez-vous, nous disait un de nos adversaires, homme de lettres, dans une discussion publique sur la législation directe; comment voulez-vous, par exemple, que le peuple décide cette grave question de la séparation de l'Etat et de l'Eglise, question à laquelle nos plus célèbres savants n'ont pas encore donné de véritable solution ? » Une légère rumeur d'ironie agite l'assemblée; un ouvrier demande la parole. « Le peuple, dit-il, décidera tout simplement que ceux qui veulent prier peuvent payer leurs prières, que la religion est une affaire privée. »

En politique, cette même supériorité des masses sur les classes dominantes est incontestable, et nous en donnerons un exemple frappant; nous le choisissons de manière que l'on ne puisse pas nous faire le reproche de ne citer que des questions de solution facile, comme le serait, par exemple, la malencontreuse intervention dans les Etats romains qui, certes, n'aurait pas été permise par le peuple français, s'il avait été consulté.

En 1848, nous faisions partie du parlement révolutionnaire de Francfort, appelé par les Allemands le *Vorparlament*. On venait de décréter la formation d'une constituante allemande, de faire une loi d'élection pour cette constituante et de fixer le jour de sa convocation. Cette tâche remplie, on proposait la prorogation du parlement, en laissant à Francfort une commission de surveillance de cinquante membres. Effrayé d'une immense faute que la révolution allait commettre, je montai à la tribune. « Vous venez de créer, disais-je, un parlement chargé de faire une constitution pour toute l'Allemagne; mais, dans quelques jours, le roi de Prusse convoquera à Berlin une constituante pour donner une constitution à une fraction de l'Allemagne, à la Prusse; l'empereur d'Autriche, de son côté, fera délibérer une assemblée composée d'Allemands, de Polonais, d'Italiens, sur une constitution autrichienne destinée à une deuxième fraction du pays. Le peuple allemand peut-il envoyer des députés avec un mandat indéterminé dans toutes les directions et laisser faire pour un seul peuple diverses constitutions sans ensemble et ayant la même validité? Prenons la décision que le parlement de Francfort sera la seule assemblée qui puisse délibérer, ou, si vous ne voulez pas aller aussi loin, décidons au moins que les assemblées déjà naissantes de Berlin et de Vienne ne pourront être ouvertes que lorsque l'assemblée de Francfort aura achevé sa tâche. Si vous agissez différemment, si vous tolérez des constituantes rivales à Berlin et à Vienne, les deux puissants monarques s'appuieront sur ces assemblées pour vous perdre, tout en invoquant votre assistance pour détruire l'autorité de la représentation du peuple à Berlin et dans la capitale de l'Autriche. »

Eh bien! parmi les cinq cent soixante-quatorze membres du parlement. il ne se trouva personne pour me soutenir, personne pour comprendre l'importance de ma proposition, pourtant si simple, si naturelle. On ne me laissa pas même le temps de m'étendre suffisamment sur le danger dans lequel on allait faire périr la révolution.

Nous nous séparâmes. Le peuple, lui qui aime toujours ce qui est simple et clair, comprenait ma proposition, il l'avait comprise par intuition, il l'avait faite avec moi, pour ainsi dire, témoin les adresses que la démocratie prussienne envoya à Berlin pour empêcher ou retarder la convocation de l'Assemblée prussienne. Mais le gouvernement, profitant habilement du péché d'omission commis à Francfort, s'empressa de poser un fait accompli, destiné à ruiner l'omnipotence de l'œuvre des habiles politiques du Vorparlament. L'assemblée de Berlin siégeait avant la réouverture de l'église Saint-Paul; dès-lors, l'issue de la révolution allemande ne pouvait plus être douteuse.

Les classes supérieures, les spécialités, nous les avons vues au travail de la législation depuis soixante siècles. Où sont-elles, les lois qui peuvent contenter le peuple? est-ce que tout n'est pas à fondre, à refaire? Parcourez le dernier grand œuvre des légistes européens, le projet de Code pénal pour le royaume de Prusse. Les hommes de loi les plus distingués de la savante Allemagne se sont occupés de ce code durant dix années entières, et cependant il les couvre de honte et de mépris par toutes les indignités, toutes les iniquités qu'il renferme et qui ont leur source principale dans la mauvaise volonté, dans l'intérêt personnel. Le peuple, lui, se trompera peut-être quelquefois, mais à part la facilité de réparer ses erreurs, dont il sentira bientôt le poids et qu'aucune tyrannie n'éternisera plus, il ne pourra jamais se tromper autant que le ferait une assemblée de légistes ou de citoyens quels qu'ils soient. Croit-on, par exemple, que le peuple le plus arriéré, s'il devait faire une loi d'hérédité, consacrerait jamais par son vote le droit d'aînesse, qui existe depuis 6,000 ans, grâce aux législateurs de toute espèce, et qui depuis quelque temps a regagné même du terrain, ayant été rendu aux familles nobiliaires de la province prussienne du Rhin? Croit-on que ce peuple ne modifierait pas même encore profondément les dispositions moins déraisonnables du Code civil français?

Un des plus grands avantages de la législation directe, c'est qu'elle ramène la science législative à son véritable point de départ; elle fait sortir la loi des discussions mêmes, en faisant trancher d'abord la question de principe et en descendant ensuite pas à pas dans le détail des questions subordonnées. Les projets de loi préparés par des commissions deviennent par bonheur impossibles dans ce système, car leur admission nécessiterait aussi l'admission de toute proposition tendante à les améliorer. Or, avec la faculté de faire des amendements, toute législation directe, on le comprend, ne serait qu'un rêve brillant, qu'une utopie.

Pour l'homme de bon sens, ce ne sera pas une des moindres raisons qui parlent en faveur de la législation par le peuple, que cette circonstance qu'elle n'est exécutable qu'en suivant la seule voie sûre, vraie, que l'on doive choisir pour créer de bonnes lois. Chaque projet de loi, produit par une commission quelconque, ne vaut rien par cela même qu'il n'est pas l'œuvre de l'esprit général, et qu'il porte nécessairement le cachet de l'intérêt de ceux qui l'ont rédigé.

On craindra peut-être que les présidents des sections ne sachent pas partout bien poser les questions dans l'ordre exigé par la législation directe. Mais n'avons-nous pas la presse qui s'emparera de toutes les matières avant l'époque fixée pour les débats, qui les tournera dans tous les sens, qui, en un mot, aidera à guider ceux qui — le cas serait rare — n'auraient pas le bon sens nécessaire pour bien poser quelques questions de principe? C'est sous la législation directe que la presse commencera à remplir la plus belle partie de sa mission, et, comme les choses bonnes en elles-mêmes se soutiennent, se fortifient, la presse éclairera bien souvent le peuple-législateur, et la législation directe relèvera, moralisera la presse, dont les colonnes ne seront plus souillées par les efforts industriels des partis parlementaires, tendant à s'arracher mutuellement la direction des affaires.

Beaucoup de personnes nous feront encore l'objection que toute discussion dans les sections assemblées dégénérera en tumulte, en désordres de tout genre. Si vous aviez suivi attentivement les réunions populaires, dirons-nous à ces adversaires, vous auriez eu l'occasion d'observer que le peuple délibère avec bien plus de tranquillité, avec bien plus de dignité que nos assemblées législatives dont les écarts sont assez connus de l'Europe scandalisée. La raison en est facile à comprendre. Le peuple ne possède pas cette vanité des classes supérieures qui ne veut jamais avoir tort; il n'a pas une réputation plus ou moins usurpée d'homme d'Etat, d'orateur, d'écrivain, à soutenir ou à perdre. Les masses écoutent généralement tous les avis, et toujours j'ai remarqué qu'elles n'hésitaient pas à sacrifier même l'orateur favori au premier venu qui savait donner de meilleures raisons. D'ailleurs, la législation directe, c'est la mort de la personnification des principes législatifs et administratifs dans les hommes; l'animosité personnelle devra, par conséquent, faire place à l'enthousiasme pour les principes et les choses mêmes, et l'enthousiasme de cette nature a fait naître, de tout temps, de véritables merveilles.

Nous voici arrivés à la seconde objection :

II. Le peuple aurait-il le temps de faire lui-même les lois ?

L'objection que nous allons combattre vient ordinairement de la part des personnes qui suivent fort peu la marche des sociétés et de la législation qui les régit. Voyant qu'aujourd'hui des choses les plus simples dans l'ordre moral et matériel livrent matière à dix lois, que nous avons des collections de cinquante mille, de cent mille lois, elles ne comprennent pas que cela prouve uniquement que la législation a fait sciemment fausse route jusqu'ici, ayant été exploitée toujours par des hommes isolés ou par des partis intéressés à tout embrasser pour tout faire servir à leurs goûts de domination ou à leur cupidité.

Réduites par l'infiltration successive des principes de liberté et de fraternité, les matières de législation ne seront guère nombreuses. Depuis des siècles déjà elles tendent continuellement à décroître. Autrefois l'Etat se mêlait, par exemple, de toutes les questions religieuses; le salut des âmes ne l'intéressait pas moins que l'existence corporelle. Aujourd'hui, l'inquisition, la confession, ne sont plus de son ressort, et nous avons indiqué plus haut de quelle manière le peuple accomplira plus tard la séparation complète de l'Etat et de l'Eglise. Nous pourrions citer un grand nombre d'autres matières qui ont été effacées de nos codes par le développement des idées démocratiques, comme l'organisation des métiers et jurandes, le règlement du luxe et des habillements.

Nous ne tomberons pas dans l'exagération, si nous soutenons que le peuple, en délibérant deux fois par semaine dans les sections, aurait à peine, au bout de trois années, de quoi remplir convenablement les séances.

Quoi qu'il en soit de l'exactitude plus ou moins grande de notre opinion à cet égard, il y a une raison péremptoire qui parle pour le système de la législation directe, quand il s'agit de la question du temps. Les assemblées législatives tournent éternellement dans un cercle vicieux; elles entreprennent peu de travaux utiles, elles n'en achèvent aucun, pendant que le peuple fera au moins une ou deux bonnes lois par séance.

En voulez-vous un exemple? Vous savez que l'Assemblée législative s'occupe depuis une année et plus du chemin de fer de Paris à Avignon. Différents projets de lois ont été présentés, mais rien n'a été décidé, l'Assemblée n'osant pas tenir compte, autant qu'elle le voudrait, de l'intérêt des spéculateurs qui ont jeté leur dévolu sur cette belle voie de communication.

Eh bien! combien d'heures faudrait-il au peuple français pour résoudre les questions suivantes :

1. Y aura-t-il un chemin de fer de Paris à Avignon? — Réponse : Oui.

2. Qui bâtira ce chemin de fer, l'Etat ou un société d'actionnaires? — R. l'Etat.

3. Comment l'Etat l'exécutera-il? est-ce en levant les sommes nécessaires par un impôt? est-ce en faisant un emprunt à 8 ou 10 0/0 chez les banquiers? ou enfin, est-ce en décrétant une émission de bons de circulation, garantis sur le chemin de fer même? — R. En faisant une émission de bons de circulation.

4. L'Etat opérera-t-il le transport gratuit, ou tirera-t-il un revenu du chemin de fer?

Si le peuple décide qu'il y aura transport gratuit, l'amortissement des bons se fera en chargeant le budget ordinaire de l'Etat. Si, au contraire, l'avis du peuple est de faire payer la locomotion, il y aura lieu de poser encore la question suivante :

5. Est-ce que le revenu du chemin de fer sera employé à l'amortissement des bons émis pour la ligne, ou figurera-t-il dans le budget des recettes de l'Etat sans destination déterminée? — R. Il servira à l'amortissement.

De cette manière le peuple, dans une seule séance, aurait fait une loi comme il n'en sortira jamais de vos assemblées législatives. Il aurait donné rapidement du travail à quelque cent mille ouvriers, sans toucher aux capitaux qui se trouvent actuellement engagés dans l'industrie, ce qui aurait une influence salutaire sur le taux de l'intérêt; il aurait enfin doté la France d'une voie de communication des plus importantes sans demander un centime aux contribuables.

Où serait donc la perte pour le prolétaire? Il aurait passé dans sa section une soirée que trop souvent il doit perdre aujourd'hui dans le cabaret ou ailleurs. Et dans cette seule soirée il aurait gagné 300 millions au moins pour la France, c'est-à-dire 8 fr. 50 c. pour lui, ou 34 fr. pour une famille de quatre personnes.

Maintenant, n'est-ce pas? vous commencez à comprendre ce que serait le monde dix ans après l'introduction de la législation directe qui est tout simplement la mise en œuvre concentrée, l'utilisation de toutes les forces humaines.

Nous passerons à présent à la dernière objection qui nous viendra uniquement de la part de quelques démocrates.

III. — La législation directe ne réalise pas l'idéal de la liberté.

Nous avouons que cette assertion est parfaitement fondée. Quelque minime que soit la minorité dans les votes, grâce à ce que les intérêts de presque tout le peuple sont identiques, il n'est pas moins vrai que cette minorité devra obéir à des lois qu'elle a désapprouvées. Aussi nous sommes-nous bornés à présenter la législation directe comme le pas décisif à faire vers le brillant avenir que l'humanité voit ouvert devant elle.

Dans cet article, destiné à répondre d'avance aux principales objections de nos adversaires, nous avons évité de parler des objections futiles que l'on fera peut-être contre la possibilité de partager le peuple en sections, de concentrer les votes, ainsi que contre notre idée, d'enlever au ministère le droit de faire de sa propre autorité des propositions législatives. Nous ferons cependant encore deux courtes observations. Nous tenons peu au chiffre de mille citoyens pour chaque section, et nous savons parfaitement bien que ce chiffre devra varier selon la dissémination plus ou moins forte de la population dans les différentes contrées du pays. C'est d'ailleurs le peuple souverain qui réglera en dernier ressort cette question qui n'en est pas une.

Quant à l'impuissance de notre ministère, nous avons l'opinion que chaque Pouvoir est une tyrannie en herbe et que la démocratie ne pourra jamais assez le neutraliser en lui enlevant toute initiative législative.

M. RITTINGHAUSEN.

Le travail de M. Rittinghausen est clos par cet article. Ainsi qu'on a pu déjà le reconnaître dans les quelques observations dont nous avons fait précéder les deux premiers articles, nous considérons la question comme posée et non pas le problème comme résolu. Nous croyons qu'il importe grandement de le résoudre, et que la *stabilité* si ardemment recherchée par tout le monde ne pourra résulter que d'un organisme qui permettra la manifestation nette et formelle de la volonté générale. Nous pensons, comme J.-J. Rousseau, que « la volonté générale est toujours » droite et tend toujours à l'intérêt public. » Cet organisme est-il compatible avec l'état de morcellement, d'antagonisme universel et d'ignorance générale qui caractérise la société actuelle? Si on en subordonne la création à un nouvel ordonnancement des éléments sociaux, n'est-il pas à craindre qu'on ne trouve un obstacle permanent et invincible dans l'oppression à laquelle recourent historiquement et fatalement tous les Pouvoirs créés en dehors de la masse, même et surtout les Pouvoirs issus de la délégation? Nous le répétons, la question est grave et mérite l'attention la plus sérieuse. Nous rappellerons, en terminant, cette formule si nette et si précise qui a servi d'épigraphe aux deux premiers articles, et qui exprime avec tant de force la haute valeur sociale du problème :

Si vous voulez soustraire le grand nombre à l'oppression du petit nombre, cherchez *l'art de corporer le grand nombre et de lui donner une* puissance active, *qui ne soit* jamais déléguée. — FOURIER.

Nouvelles étrangères.

HESSE-ELECTORALE. — La population intelligente et sage de la Hesse-Electorale ne s'est point départie de la résistance légale, et elle a obtenu jusqu'à présent le succès le plus complet. Le 13 septembre, l'électeur, abandonné de toutes les autorités, ne trouvant partout, jusque dans la force armée, que désobéissance à ses ordres et respect à la constitution, l'électeur a déserté son poste avec les trois ministres signataires de l'ordonnance. Il s'est rendu d'abord près du roi Ernest de Hanovre, avec lequel il a eu une courte conférence; puis, prenant un chemin détourné, évitant de traverser ses propres Etats, il s'est rendu à Francfort d'où il a lancé une ordonnance par laquelle le siége du gouvernement est transféré à Bockenheim, petite ville hessoise de l'arrondissement de Hanau, située à quinze minutes de Francfort.

Apprenant là que Cassel continuait à jouir de la tranquillité la plus parfaite, il a levé l'état de siége. L'admirable union du peuple, de la magistrature et de l'armée avait frappé d'impuissance toutes les mesures coercitives. Il est évident que l'électeur et ses ministres avaient compté sur des désordres qui eussent servi de prétexte à l'occupation du pays par les troupes d'un allié complaisant. Mais comment obtenir une restauration par la force, lorsqu'il est notoire que le souverain a quitté ses Etats de son plein gré, et qu'aucun obstacle n'est mis à son retour? Aucun acte, aucune parole même n'a été dirigé contre lui. Le peuple hessois se passe admirablement de son prince, et si celui-ci était bien inspiré, il resterait paisiblement et bourgeoisement installé dans son hôtel de Francfort, et probablement les choses n'en iraient que mieux dans son électorat.

Quoiqu'il en soit, le Hanovre tient des troupes prêtes sur la frontière et attend le prétexte nécessaire pour intervenir. D'un autre côté, on affirme que la Prusse est déterminée à ne permettre aucune intervention, et elle a donné l'ordre à un de ses bataillons, cantonné à Bockenheim, en vertu d'une convention militaire qui existe entre les deux pays, d'évacuer immédiatement le territoire hessois.

Il paraît que ce M. Hassempflug choisi par l'électeur comme éditeur responsable de ses velléités despotiques, jouit en Allemagne d'une assez triste réputation. Ancien ministre de l'électorat, congédié après la révolution de Février, alors que tous les princes allemands affichaient prudemment les allures les plus libérales, il s'était particulièrement attiré l'animadversion publique. Retourné en Prusse dont il était originaire, il avait obtenu la direction d'un district, et à la suite d'une accusation qui a eu quelque retentissement en Allemagne, le tribunal de Greifswald l'avait condamné comme faussaire et concussionnaire, à la prison, à l'amende et à la perte de la cocarde nationale. Tout récemment, ayant été saisi sur le territoire prussien, par un gendarme, il n'a échappé à la sentence prononcée contre lui, qu'en déposant un cautionnement de 12,000 fr. Tel est le digne ministre que l'électeur avait choisi pour conseiller intime, espérant sans doute que ce choix provoquerait quelques désordres dus à la juste indignation populaire, et lui fournirait ainsi l'occasion de violer à son aise la constitution en mettant les torts apparents du côté du peuple *révolté*. Le calme germanique a déjoué cette odieuse machination.

Quelle sera dans ces conjonctures la conduite des puissances représentées à la diète de Francfort? Il est probable qu'elles sauront très-mauvais gré à l'électeur de les avoir mises dans un cas aussi embarrassant. User de violence vis-à-vis d'un peuple qui a si manifestement le droit pour lui et qui n'a pas commis le moin-

dre acte d'agression, ce serait odieux et honteux. Mais abandonner un prince et donner raison à ses sujets, c'est d'un bien mauvais et bien dangereux exemple !

D'après une correspondance adressée de Francfort, 17 septembre, à la *Gazette de Cologne*, il serait question de faire abdiquer l'électeur de Hesse-Cassel en faveur du duc de Hesse-Darmstadt. La dernière chose dont on s'informera dans cette affaire sera, sans aucun doute, le consentement des populations ainsi transmises comme le cheptel d'un domaine.

—On écrit de Francfort à la date du 16 que M. Thunn, représentant de l'Autriche, a promis à l'électeur les secours de l'Autriche et de la Bavière, *en cas d'éventualité*. Une lettre de Cassel, en date du 15, porte que des troupes hanovriennes se concentrent sur la frontière, et ont ordre de la passer *en cas de trouble*. Leur commandant s'est rendu à Cassel, et a hautement constaté qu'il était impossible de trouver une population plus sincèrement dévouée à l'ordre et à la paix.

Le 15, on a célébré à Cassel le vingtième anniversaire de la constitution ; la garde civique, les notables de la bourgeoisie et le comité des états ont assisté au service divin. Tout s'est passé dans le plus grand calme.

Que le peuple hessois persévère dans cette attitude digne et forte, qu'il réponde par le mépris à toutes les provocations qui seront probablement mises en jeu pour le faire sortir de ce calme désespérant, et il aura donné aux nations européennes un exemple qui ne sera pas perdu.

Telle est la tranquillité dont on jouit à Cassel que la garde civique a cessé d'occuper les postes.

La *Gazette de Cologne* du 17 septembre annonce que la cour suprême d'appel a rejeté l'accusation portée contre les ministres par la commission permanente des Etats, pour abus de pouvoir.

Les ministres paraissent avoir l'intention de s'établir à Hanau, où plusieurs employés de l'administration ont reçu l'ordre de se rendre.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN. — Le corps de la noblesse du Mecklembourg-Schwerin avait protesté devant toutes les autorités d'Allemagne contre la Constitution du 10 octobre 1849 votée par une assemblée constituante, accepté par le duc, et par laquelle la noblesse était abolie comme ordre dans l'Etat. La question a été portée devant un tribunal arbitral qui a donné gain de cause à la noblesse, et déclaré nulle et non-avenue la Constitution. Le duc est tenu de convoquer une nouvelle assemblée des Etats, composée des députés de la noblesse et des autres ordres qui concouraient précédemment à la formation du corps législatif.

Cette décision a produit une grande agitation à Schwerin où l'on craint qu'elle n'amène des troubles sérieux.

SAXE. — La première chambre de Dresde a adopté, dans sa séance du 13 septembre, le projet de loi qui enlève au jury la connaissance des délits de presse. La chambre s'occupera prochainement de la loi tendant à réprimer les abus de la presse.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — Il y a eu, dans la journée du 12, reprise générale des hostilités entre les deux armées. On s'est battu avec acharnement pendant deux jours. L'armée des duchés, qui avait pris l'offensive, a dû reprendre ses positions sans avoir réussi à entamer la ligne danoise. D'après un ordre du jour du général Willisen qui félicite ses troupes, cette bataille, qui paraît avoir été sanglante, aurait eu simplement pour but, de sa part, de prouver aux Danois qu'ils n'étaient pas aussi maîtres qu'ils le croient du Schleswig.

La lieutenance générale a proposé, à l'approbation de la diète de Kiel, une nouvelle émission de papier monnaie, un emprunt forcé de 1 p. cent. sur la valeur de toutes les propriétés foncières et bâties, et un nouvel emprunt de 25 millions à négocier sur les places d'Europe.

AUTRICHE.—La *Gazette de Vienne* du 14 a publié la nouvelle organisation politique de la Hongrie, qui sera administrée par un gouverneur résidant à Pesth, divisée en cinq grands districts et subdivisée, comme précédemment, en comitats. L'autorité militaire n'aura plus à intervenir dans l'administration civile.

ROME. — Le cardinal Antonelli vient de promulguer deux lois organiques, l'une relative à l'organisation des ministères, l'autre à l'organisation du conseil d'état. Le conseil d'état est divisé en cinq départements, savoir : intérieur, grâce et justice, finances, guerre et commerce. Le nombre des ministères peut être augmenté suivant la volonté du saint père qui peut en outre nommer des ministres d'état sans fonctions spéciales.

Un cardinal secrétaire d'état est président du conseil, dirige les affaires étrangères, promulgue les lois et représente le souverain pour tout ce qui a rapport aux traités, à la protection des sujets pontificaux, aux passeports, à la naturalisation, etc. Les tribunaux de juridiction ecclésiastique sont sous sa surveillance directe.

Le conseil d'état a pour président un cardinal et pour vice-président un prélat. Les conseillers d'état, au nombre de quinze, dont neuf ordinaires et six extraordinaires, ne peuvent être ni avocats ni avoués. Excepté pour les affaires contentieuses, où il fonctionne comme tribunal, les résolutions du conseil d'état n'ont que la valeur d'un avis. Le cardinal secrétaire d'état préside ce conseil quand il le juge convenable.

Le gouvernement piémontais n'en est pas quitte de sa lutte avec le clergé. Pendant que M. Pinelli, envoyé à Rome pour fournir des explications respectueuses relativement à l'emprisonnement de Mgr Franzoni, se morfond à la porte du Saint-Père sans pouvoir obtenir une audience, voici que l'archevêque de Cagliari provoque un nouveau scandale. Le gouvernement avait chargé une commission d'examiner à fond la question des dîmes, qui écrasent les populations. L'archevêque de Cagliari ayant refusé communication des comptes dont la commission avait besoin pour faire son travail, le gouvernement donne ordre de mettre les scellés sur les livres. Alors l'évêque lance une excommunication en règle contre les audacieux violateurs de son palais et tous leurs complices, c'est-à-dire, en fait, contre le gouvernement piémontais lui-même.

Si les choses en restent là, le clergé n'y récoltera que du ridicule. Quelques journaux s'étaient alarmés du départ d'un bataillon de Gênes pour Cagliari, et avaient conclu à une agitation qui nécessitait des mesures militaires. Mais la gazette officielle piémontaise du 16 septembre déclare que les bruits relatifs à des troubles ne sont pas fondés, et que le mouvement de troupes qui a donné naissance à ces bruits était ordonné depuis déjà quelque temps.

La *Concordia* annonce que l'avocat général Castelli est parti de Gênes le 14 pour Cagliari, accompagné d'un demi-bataillon de chasseurs, et elle assure que l'archevêque, M. Morongiu Nurra, a été arrêté.

De la civilisation du peuple arabe (1),

Par Charles Richard, capitaine du génie, chef du bureau arabe d'Orléansville.

Si depuis quelque temps les solutions sont à l'ordre du jour en France, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on en voit éclore, en ce qui concerne l'Algérie. Depuis la proposition d'exterminer purement et simplement tous les Arabes jusqu'à celle de les soumettre immédiatement, et sans transition, à notre Code civil et à nos usages; depuis l'abandon complet jusqu'à l'occupation totale, y compris le désert, toutes les thèses ont été sérieusement controversées. Celui-ci vous dit : Les Arabes sont indomptables ; il faut les supprimer, ou tout au moins les refouler, sans s'inquiéter de ce qu'ils pourront devenir.— Il n'oublie qu'une chose, c'est que plusieurs millions d'âmes ne sont pas faciles à supprimer, quand bien même elles n'opposeraient aucune résistance, ce qui n'est pas, tant s'en faut, le cas pour les Arabes. Celui-là, enflammé d'un beau zèle philanthropique et civilisateur, voudrait faire jouir les Arabes de tous les bienfaits de notre organisation, leur donner des préfets et des gendarmes, des juges de paix et des percepteurs, des gardes champêtres et des conseillers municipaux. Il irait même jusqu'à les gratifier du suffrage universel ou du suffrage restreint. Et il pense que, cela faisant, il aurait complètement civilisé ce peuple encore enveloppé dans les langes de la barbarie la plus confuse. Entre ces deux extrêmes viennent se placer une foule de solutions moyennes, plus modérées dans leurs prétentions, mais non moins impraticables dans la forme et dans le fond, attendu qu'aucune d'elles ne tient compte de la loi historique du développement des sociétés humaines.

M. Charles Richard, capitaine du génie, chef du bureau arabe d'Orléansville, vient de publier sur cette grave question de la civilisation du peuple arabe, une brochure où l'on retrouve à la fois et le sentiment profond des devoirs qu'imposent aux nations civilisées leur supériorité sur les peuples barbares ou sauvages, l'étude attentive de la loi qui préside au développement des différentes phases sociales, et la connaissance parfaite qu'un long et permanent contact a donnée à l'auteur des mœurs et du caractère des Arabes.

M. Richard recherche quel chemin il faut faire suivre au peuple arabe, pour le faire arriver de l'état de barbarie confuse dans laquelle il est aujourd'hui jusqu'à la civilisation démocratique. Le tableau suivant que nous extrayons de sa brochure résume assez complètement la solution qu'il propose :

1. BARBARIE CONFUSE (point de départ), caractérisée par l'incohérence des éléments sociaux, l'instabilité des intérêts, l'autorité sans garantie.

2. FÉODALITÉ INDIGÈNE INSTABLE, qui ne changerait rien encore à l'incohérence des éléments sociaux et à l'instabilité des intérêts, mais qui introduirait un élément de garantie dans l'autorité.

3. FÉODALITÉ INDIGÈNE STABLE, qui, au moyen de l'installation du chef dans un château crénelé, ajouterait la stabilité à l'autorité.

4. FÉODALITÉ FRANÇAISE. Château crénelé, mosquée, école, rappel à la loi musulmane... Sous l'autorité intelligente et dévouée d'un chef français, l'élaboration des éléments sociaux se fait, et la convergence des intérêts vers le centre de commandement s'établit.

5. COMMUNE ARISTOCRATIQUE. Château crénelé, village, moulin, boulangerie. — Les éléments sociaux se groupent ; le ralliement des intérêts vers le centre de commandement s'opère ; l'autorité accepte le contrôle des principales familles et les appelle au maniement des affaires de la tribu.

6. COMMUNE DÉMOCRATIQUE. Château administratif, village, ferme, maisons. — L'agrégation des éléments sociaux s'organise ; les intérêts se localisent ; l'autorité est contrôlée par le peuple.

7. CIVILISATION DÉMOCRATIQUE. Préfecture, mairie, législation française. — Phase connue et jugée, dit l'auteur, œuvre imparfaite, mais de beaucoup supérieure aux précédentes.

A propos du rappel à la loi musulmane indiqué comme un des ressorts de la quatrième phase, l'auteur dit, en note : « Voilà une vérité qui pourra paraître un paradoxe aux personnes qui n'ont pas vu les choses de près : c'est que, pour faire arriver le peuple à notre civilisation, il faut d'abord le faire passer par sa loi dont il est déjà loin, et qui doit lui faire subir un progrès très important. En un mot, pour le faire chrétien, il faut d'abord le faire musulman. »

Tel est le plan de conduite que l'auteur propose de suivre. Les développements qu'il donne de ce plan et les arguments dont il l'appuie sont trop succints, trop précis pour que nous puissions les condenser encore dans une analyse. Nous ne pouvons qu'engager ceux de nos lecteurs qui désireront s'éclairer sur la question algérienne à lire la courte et substantielle brochure de M. Charles Richard. Ils y puiseront les renseignements les plus exacts sur l'œuvre que la France doit accomplir en Afrique, et des notions aussi humaines que justes sur les procédés que l'on doit employer quand on veut sincèrement arracher les peuples aux ténèbres et aux misères de la barbarie.

Ce nouveau livre de M. Richard est d'ailleurs d'une lecture attrayante. Dégagé de toutes longueurs, il présente les faits avec clarté, formule les propositions avec netteté. On sent, quand on a lu les soixante-huit pages dont il se compose, que l'on a appris quelque chose. On n'en pourrait pas dire autant de beaucoup de livres infiniment plus longs.

Allyre Bureau.

(1) Broch. in-8°, chez Dubos frères, à Alger, rue Bab-Azoun ; à Paris, rue Christine, 3.

La télégraphie électrique en 1860.

Les prévisions suivantes, que les merveilles déjà réalisées par la science et l'industrie ne permettent plus de taxer d'exagération, sont extraites d'une brochure publiée par MM. Breguet, membre du bureau des longitudes, et V. de Seré, directeur du télégraphe à la gare du Nord. En présence de ces résultats, non seulement probables, mais qu'on peut en quelque sorte regarder comme certains, il est impossible de ne pas reconnaître que le monde est à la veille d'une transformation complète et radicale. L'organisation actuelle des sociétés est incompatible avec de pareils instruments de puissance qui ne peuvent être maniés que par l'humanité tout entière, constituée dans une glorieuse unité et ayant enfin pris possession de son globe :

Application de la télégraphie électrique, avec une vitesse de cent signaux par minute, sur le réseau électrique qui comprend la France entière en 1860.

Dix ans se sont donc écoulés, et la télégraphie électrique s'est étendue dans toute la France, dans plus de trois cents de ses villes principales.

Elle s'est organisée et perfectionnée; elle ne transmet plus avec une vitesse de vingt à trente signaux par minute, mais bien avec cette vitesse de cent *signaux par minute que nous avons déjà obtenue*, en 1849, *avec deux employés, l'un dictant, l'autre écrivant les lettres*.

Ce n'est pas tout encore. Il existe aujourd'hui, en 1850, des machines qui *impriment* plus de trente lettres par minute ; ce n'est donc point trop d'exiger d'une machine que de fixer sa puissance d'impression électrique à cent lettres par minute, en 1860.

La télégraphie s'est donc transformée en une *imprimerie à distance*, dont la force d'impression est de cent lettres par minute, ce qui porte la puissance de transmission d'un télégraphe ou d'un fil de cinq mille mots à vingt-cinq mille mots par jour.

Telle est la force de transmission qu'il faut appliquer aux divers services publics et privés que nous n'avons fait qu'indiquer précédemment, et qu'il est permis de supposer parfaitement organisés en 1860.

Malgré cet accroissement énorme de puissance, ce n'est plus cinq fils que l'on donne à toutes les lignes, mais dix ou quinze fils.

Journaux électriques.

Le *journal électrique* n'a plus une influence restreinte, il s'imprime dans tous les chefs-lieux de départements, et plus de deux cents villes encore, si l'intérêt des populations le réclame.

Un seul télégraphe porte de Paris aux trois cents villes 25,000 mots d'impression par jour.

Un second télégraphe fait converger des trois cents villes vers Paris, 25,000 nouveaux mots d'impression.

Un troisième fil supplémentaire assure le service et prévoit les accidents possibles.

Ainsi, trois télégraphes assurent grandement 50,000 mots par jour à la publicité. Le journal contient donc toutes les nouvelles politiques et commerciales de l'intérieur du pays et de l'extérieur, les travaux, les votes, les discours des assemblées délibérantes, les annonces judiciaires, les *annonces* de l'intérieur et même de l'extérieur dans l'intérêt des particuliers, etc.

Nous ne pouvons nous défendre ici d'une certaine hésitation et d'un grand étonnement. Il suffit donc de trois fils ou trois télégraphes pour doter la France d'une presse nouvelle, non plus au service des partis, mais au service de tous, donnant à la France entière l'histoire de la journée dans toute la rigueur du mot, c'est à dire avec la rigidité, le calme et l'inflexibilité de l'histoire.

Les journaux s'impriment à la même heure à Paris et dans les départements. Il n'y a donc plus alors de presse parisienne et de presse départementale, mais une presse unique véritablement française et nationale, la plus véridique possible, la plus instructive pour les populations, la plus désirable, enfin, comme l'expression la plus vraie des besoins et des vœux du pays (1).

Poste électrique.

Telle que nous l'avons considérée déjà sur une ligne de cinq fils, la poste électrique dispose ici d'une force de transmission imposante. Le nombre de dépêches ou lettres qu'elle peut envoyer dans toutes les directions s'élève de 51,250 à cinq fois ce nombre, ou 306,250 (un peu plus de deux millions et demi de mots) par jour.

C'est donc plus de 300 000 dépêches par jour que le public peut utiliser et faire servir à toutes les affaires d'intérêt privé (2).

Ainsi se trouve réalisée, sur une grande échelle et dans l'intérêt des particuliers, cette suppression des distances qu'on se borne à désirer maintenant pour les affaires les plus importantes, et qui est devenue, en 1860, un besoin impérieux pour toute chose utile ou sérieuse, futile ou agréable.

Il importe de remarquer l'activité que la poste électrique imprime à toutes les affaires, aux relations du monde et d'amitié comme aux relations de parenté et de famille; et surtout les bienfaits qu'elle rend à l'humanité, en venant diminuer ces heures d'incertitude et d'attente, ces angoisses terribles que l'éloignement nous fait si cruellement ressentir dans une foule de circonstances (3).

La poste électrique fonctionne donc en 1860 avec cinq fils ou cinq télégraphes, plus deux fils supplémentaires, et donne au trésor public des recettes importantes.

Administration intérieure.

L'*administration du pays* qui, à la tête du mouvement général, l'a conduit avec sagesse et réglé avec prudence, s'est encore réservé pour son usage cinq fils ou cinq télégraphes, plus deux fils supplémentaires.

Elle dispose donc de deux millions et demi de mots par jour, pour les besoins du service.

Elle a adopté des formes nouvelles, et transmet par le télégraphe la plus grande partie des affaires, en se servant avec intelligence du langage secret et du langage alphabétique. Elle a donné l'impulsion aux correspondances télégraphiques en les faisant connaître et apprécier par un usage journalier.

Devançant le mouvement au lieu d'être entraînée par lui, elle est arrivée à constituer un immense bureau télégraphique qui expédie sur l'heure toutes affaires de Paris pour la province et de la province pour Paris.

C'est ainsi qu'elle s'est emparée de cette singulière puissance de mettre en quelque sorte Paris en province et la province dans Paris.

La France a donc obtenu une centralisation plus puissante que jamais, mais perfectionnée de telle sorte que ses effets, se faisant sentir à l'heure même sur toute l'étendue du territoire, réalisent une *décentralisation véritable*, avec tous les avantages de l'unité du pouvoir.

Il est difficile de contester maintenant que la télégraphie électrique est devenue un des plus sûrs garans de l'ordre, de la tranquillité et de la sécurité publique. Désormais l'erreur et le mensonge, qui servent trop souvent à égarer les populations, à bouleverser la société, deviennent impossibles. Ils ne peuvent pénétrer nulle part sans y trouver le télégraphe électrique prompt comme la foudre et faisant briller le flambeau de la vérité pour les couvrir de ténèbres et de confusion.

L'histoire de nos soixante dernières années nous donne la mesure de l'importance des résultats qu'il est facile d'obtenir avec une ligne de 15 à 20 fils résumant tous les avantages que nous

(1) Cette ère nouvelle, qui se lève pour le journalisme, exigera probablement, après quelques années d'expériences, une loi de l'Etat pour régler ce nouveau genre de publicité.

(2) C'est par an plus de 109 millions de lettres.

(3) Telles sont les maladies graves de nos parents et de nos amis, les nouvelles qui influent sur notre avenir et sur notre fortune.

venons de signaler (1).

Relations de peuple à peuple.

Il est permis de croire qu'en 1860 la plus grande partie des capitales de l'Europe seront reliées entre elles par des chemins de fer et par des lignes électriques. Dès ce moment toutes les considérations précédentes se realisent de peuple à peuple pour s'étendre sur l'Europe entière.

Ce sera surtout un avantage précieux pour les gouvernements de pouvoir communiquer sur l'heure de capitale à capitale, et de traiter, par le langage secret de la télégraphie ou par un *langage chiffré*, connu d'eux seuls, les affaires diplomatiques, les questions les plus épineuses de la politique, les secrets de l'Etat, et tout ce qui se rattache enfin au repos du monde et à la conservation de la civilisation.

Nous voyons aujourd'hui le mouvement que la vapeur imprime à l'univers entier; ce mouvement semble le précurseur de celui que le télégraphe électrique annonce déjà de manière à frapper tous les esprits: c'est, en effet, l'application aux besoins des sociétés modernes d'*une imprimerie nouvelle, instantanée, qui annule les distances* et se complète de l'imprimerie ancienne (2).

Perfectionnements possibles du télégraphe électrique et aperçu des changements de mœurs et d'habitudes qu'ils semblent faire pressentir.

Nous avons jusqu'à présent rejeté avec soin tout écart d'imagination; nous nous sommes renfermés d'abord dans les étroites limites d'une expérience de quatre années, en ne considérant qu'une vitesse moyenne de vingt signaux par minute; nous avons ensuite limité jusqu'en 1860 la vitesse de l'imprimerie électrique à cent lettres par minute. Le moment est donc venu de rechercher quelle peut être cette vitesse un jour.

Ce qui frappe le plus, lorsqu'on pratique la télégraphie électrique, c'est l'insuffisance de l'homme, paralysant une vitesse inouïe qu'il tient déjà captive, mais qu'il doit limiter pour la rendre utile (3).

La vitesse de la télégraphie électrique telle qu'elle existe aujourd'hui ne peut dépasser une certaine limite, car l'œil qui doit distinguer les signaux et la main qui doit les écrire s'opposent à une grande vitesse.

Mais déjà l'imprimerie électrique existe et laisse un vaste champ ouvert aux perfectionnements et à l'imagination, avant d'arriver aux limites du possible.

On comprend, en effet, une machine qui imprime cent, deux cent, cinq cent, même mille lettres par minute.

Un télégraphe imprimant deux cent lettres ou quarante mots par minute, donne deux mille quatre cent mots par heure.

C'est transmettre par le télégraphe aussi vite et plus vite que l'on écrit.

Un télégraphe imprimant deux cent lettres cu soixante mots par minute, donne trois mille six cent mots par heure.

C'est transmettre par le télégraphe *aussi vite que l'on parle.*

Rien n'empêche donc de comprendre et même d'atteindre des perfectionnements qui donneront aux transmissions télégraphiques, d'abord la vitesse de l'écriture ordinaire, et, plus tard, la vitesse de la parole (4).

A cet énoncé, la pensée elle-même s'étonne et se refuse presque à suivre cette vitesse merveilleuse, qui peut la transporter instantanément dans tous les points du globe avec la rapidité de la parole.

Le siècle qui donnera naissance à ce perfectionnement, et qui saura le généraliser, différera autant par ses mœurs et ses habitudes du siècle où nous vivons, que notre civilisation diffère de la civilisation du seizième siècle.

Toutes les hypothèses sont donc permises, et un champ immense est ouvert à toutes les imaginations.

La première pensée de chacun se porte déjà sur ces conversations que le télégraphe permet d'établir entre Paris, Londres, Bruxelles, Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg, tout aussi facilement que l'on cause aujourd'hui dans un salon; sur un langage télégraphique abrégé, commun à tous les peuples, et faisant partie de l'éducation de la jeunesse.

La télégraphie électrique semble donc avoir pour mission d'abattre les barrières qui séparent les peuples entre eux, et de les rendre tous solidaires d'une même civilisation. Faisons des vœux pour que cette civilisation, sans cesse victorieuse de sa lutte contre la barbarie, poursuive de siècle en siècle sa marche progressive, propage les idées saines et morales, et diminue progressivement les maux de l'humanité.

Education de la mémoire pittoresque.

Nous empruntons au *Moniteur* l'article suivant, qui constate les excellents résultats obtenus par une méthode d'enseignement du dessin dont nous avons autrefois entretenu les lecteurs de la *Phalange*.

Nous avons rendu compte, il y a un peu de temps, de la distribution des prix de l'école nationale de dessin. Mais parmi les prix remportés, il en est un qui nous paraît mériter une mention toute particulière: nous voulons parler de celui de dessin de mémoire. Le sujet du concours était des plus sévères: il s'agissait d'une tête et d'un torse écorchés. On peut juger de la complication d'une pareille image. Le modèle fut livré un jour seulement aux observations des élèves, qui durent, le lendemain, le reproduire sans autre guide que le souvenir. Nous avons vu les dessins vainqueurs dans cette lutte difficile; l'exactitude et l'intelligence de leur exécution sont vraiment surprenantes, remarquables, et prouvent de quel développement la mémoire artistique est susceptible sous une habile direction. C'est l'un des professeurs de l'école, M. Lecoq de Boisbaudran, qui frappé de l'abandon où était restée jusqu'alors une des plus précieuses facultés, a eu, le premier, l'heureuse idée de cultiver la mémoire spéciale de la forme par une suite d'exercices gradués. Il a publié, au commencement de 1848, un exposé de sa méthode, éprouvée déjà par l'expérience de plusieurs années. Cet ouvrage, ayant pour titre *Education de la mémoire pittoresque*, a reçu l'approbation du conseil de l'instruction publique dans sa séance du 29 décembre 1848. Il a de plus été l'objet des adhésions particulières d'un grand nombre d'artistes et de savants éminents parmi lesquels on peut citer dans les arts: MM. Horace Vernet, Paul Delaroche, Cogniet, Couderc, Heim, Eugène Delacroix, Chasseriaux, Duret, Préau, David (d'Angers), Blondel, Schnetz, E. Isabey, Abel de Pujol, Flandrin; dans les sciences: MM. F. Arago, Dumas, Thénard, Chevreul, Geoffroy Saint-Hilaire, etc.

Depuis ce temps, le professeur, poursuivant les conséquences de son idée première, lui a donné un dernier et indispensable complément.

La nature ne frappe pas seulement nos yeux par la beauté et la variété de ses formes, elle nous charme aussi par la richesse et la diversité des couleurs, par les harmonies de leurs dégradations et de leurs contrastes. La mémoire pittoresque doit donc comprendre non-seulement la mémoire des formes, mais encore celle des couleurs. Ce dernier genre de mémoire demandait un procédé spécial de développement. M. Lecoq de Boisbaudran a imaginé une série d'exercices, calculés depuis la plus simple combinaison de deux teintes jusqu'à des dégradations et des harmonies très-compliquées. La pratique a déjà confirmé la théorie et donné des résultats très-intéressants. Les élèves qui ont suivi cette étude se rappellent, avec une grande fidélité, des combinaisons de couleurs très-difficiles, et seront ainsi rendus capables de retenir, après quelques observations, un ciel, des eaux, des effets d'ombres et de lumières, etc., images si fugitives et que la mémoire seule peut fixer.

Nous appelons vivement l'attention sur ces innovations qui nous paraissent très importantes pour les arts. Sans la mémoire, l'artiste, réduit à copier servilement les objets tels quels qu'il peut réunir sous ses yeux, est esclave du hasard et de son modèle. Il ne possède réellement toute sa liberté et toute sa puissance que s'il peut se représenter à volonté tout ce qu'il a vu et admiré chez les maîtres et dans la nature. C'est la mémoire seule qui peut mettre à sa disposition ces matériaux précieux que l'imagination combine et idéalise sous l'inspiration du génie.

(1) Tout ce qui précède repose sur des données certaines que l'expérience a confirmées. *Cette vitesse de cent signaux par minute est possible dès aujourd'hui* avec un personnel suffisant.

On dépensera près d'un milliard pour la construction des chemins de fer, et il ne faut pas dix millions pour l'établissement de la télégraphie électrique en France.

(2) Il n'est pas sans intérêt de remarquer que l'usage de la vapeur et de la télégraphie aérienne a été utilisé à peu près à la même époque, au commencement du siècle. Ces deux découvertes ont grandi ensemble, et dès aujourd'hui on ne comprend plus une voie de fer sans une ligne électrique.

(3) La vitesse présumée du courant électrique est de 80 à 90,000 lieues par *seconde*.

(4) Dans la pratique on n'aura pas besoin de deux cent ou de trois cent lettres par minute, car on peut créer un langage abrégé reproduit par le télégraphe; supposer une grande habileté aux agents télégraphiques pour le jeu de la machine et une excellente mémoire fortifiée par l'usage journalier de la langue abrégée.

NOUVELLES DIVERSES.

Le général Haynau n'a pas trouvé meilleur accueil à Hanovre qu'à Cologne et à Londres. Là, comme dans ces deux villes, il a fallu l'intervention de la police et même de la troupe armée pour le protéger contre les huées et les insultes de la foule. Il est reparti le lendemain de son arrivée.

— La *Gazette de Vienne* annonce que l'ambassadeur d'Autriche à Londres s'est adressé au gouvernement anglais pour l'ouverture d'une enquête sur les faits relatifs au général Haynau.

— Tous les individus qui avaient été arrêtés à l'occasion du passage de Louis-Napoléon à Strasbourg, à Belfort, à Mulhouse et ailleurs, comme prévenus de complots ou même d'attentats, ont dû être mis en liberté, attendu que les conspirations se sont complètement évanouies devant les instructions judiciaires.

— Le parquet s'est ému des cris d'indignation provoqués par les inqualifiables scènes de violence dont les abords du débarcadère de Rouen ont été le théâtre dans la soirée du 12 courant, et une enquête a été ouverte. On retrouvera sans peine les personnes qui ont été maltraitées; mais, quant aux assommeurs, cela ne sera pas aussi facile. Dans tous les cas, on pourra, ce nous semble, s'enquérir des motifs qui ont déterminé les agents de police et sergents de ville présents sur les lieux à rester indifférents devant les actes de brutalité sauvage dont de paisibles citoyens ont été victimes. Le fera-t-on?

— M. Cassal, représentant du peuple, maire d'Altkirch, vient d'être brusquement suspendu de ses fonctions, sur le rapport d'un commissaire de police, son subordonné, et sans qu'il eût été appelé d'avance à s'expliquer sur ce rapport. M. Cassal s'était opposé très vivement dans le conseil général du Haut-Rhin, dont il est membre, à la proposition de révision, et avait fortement influé sur le rejet de cette proposition.

— Le congrès scientifique, ouvert le 6 septembre à Nancy, a clos sa session, après avoir décidé que celle de l'année prochaine aurait lieu à Orléans, où l'on se réunira du 10 au 15 septembre 1851. M. de Buzonnière a été nommé secrétaire général pour cette prochaine session.

— Plusieurs jeunes professeurs de l'université de Madrid vont être envoyés, les uns en France, les autres en Allemagne, à l'effet d'y suivre les progrès des sciences mathématiques, naturelles, médicales et chimiques. Ce sont: MM. Aquilar et Novella, pour l'astronomie; Villanova, pour l'histoire naturelle; Bacza, pour la médecine; Luna et Etchevaria, pour la chimie.

— M. Dubin, condamné par le tribunal de Romorantin, sous l'inculpation de colportage, pour avoir distribué lui-même sa profession de foi en qualité de candidat aux dernières élections de Loir-et-Cher, vient d'être acquitté en appel, sur la plaidoirie de Me Auguste Rivière, par le tribunal de Blois.

— Le *Journal des villes et des campagnes* est actionné par le fisc en vertu de la prescription assez vague concernant les romans-feuilletons, introduite par la loi du 16 juillet dernier, pour avoir publié sans timbre spécial un feuilleton emprunté au *Droit* et intitulé *les galeries du Palais de justice*. Cet ouvrage est formé d'une série de chroniques se rattachant à l'histoire de la bazoche et du Palais de justice. L'administration du timbre y a vu un roman-feuilleton. L'arrêt qui interviendra pourra ne pas être inutile à la détermination du sens qui doit être attaché à cette expression: roman-feuilleton, susceptible, on le comprend, d'une multitude d'interprétations.

— Le *Morning-Chronicle* annonce qu'il publiera dorénavant en français, en allemand et en anglais tous les renseignements et documents qui concerneront l'exposition universelle de 1851. Ces trois langues sont en effet celles des pays qui prendront la part la plus considérable à ce concours de toutes les industries où sont conviées toutes les nations du globe.

— Les nouvelles de Londres de vendredi annoncent que la Cité est encore une fois désolée par un des incendies les plus violents dont on ait gardé le souvenir. Le feu a éclaté vers quatre heures du matin, dans l'immense entrepôt des vins de Mark-Lane. A une heure de l'après-midi, on n'était pas encore maître du feu qui avait envahi la bourse au blé. On évaluait déjà la perte à plus de deux millions et demi, et l'on craignait que l'incendie ne gagnât les grands magasins qui avoisinent les bâtiments enflammés.

— Mardi dernier, à Sèvres, plus de deux cents démocrates de la ville et des environs accompagnaient, avec un pieux recueillement, le convoi de la femme de M. Laumonier, médecin. Après avoir rendu ce sympathique hommage à une famille estimée de tous, les démocrates ont voulu que leur réunion fût l'occasion d'une bonne œuvre; et ils ne se sont séparés qu'après avoir fait une collecte en faveur de la femme et des enfants d'un ouvrier détenu, M. Béret, qui, le même jour, passait en jugement à Versailles pour affaire politique.

— L'escadre réunie à Cherbourg à l'occasion du voyage du président doit rester sur la rade jusqu'à nouvel ordre. L'administration du port, qui n'avait plus de vivres que pour huit jours, a reçu l'ordre de renouveler ses approvisionnements.

— C'est à partir de mardi prochain, 24 septembre, que deviennent exécutoires les prescriptions de la loi du 16 juillet 1850, relativement à la signature des articles dans les journaux.

— Les canotiers parisiens viennent d'illustrer leur pavillon par deux remarquables victoires. La *Juive*, patron Haguenow, a remporté successivement les prix des régates de Dieppe et du Havre.

— La *Tribune du Jura* annonce qu'elle a quatre procès sur les bras, conséquences de deux saisies dont elle a été frappée lors du passage de M. le président à Lons-le-Saulnier. La chambre des mises en accusation ayant rendu deux arrêts de renvoi en suite des deux saisies, et ces deux arrêts ayant été notifiés, le journal démocratique a dû consigner, dans les trois jours de la deuxième notification, une somme égale à la moitié du maximum des amendes édictées pour le fait nouvellement incriminé, en vertu des articles 5, 7 et 8 de la loi de 1850.

La *Tribune* a donc, à cette heure, un cautionnement de 3,600 fr. entre les mains du fisc.

Le courageux organe de la démocratie jurassienne annonce que, malgré toutes les persécutions, sa publication ne sera pas interrompue.

CHEMINS DE FER. — On vient de faire les premiers essais sur le chemin de fer d'Aranjuez à Madrid. Une locomotive remorquant plusieurs wagons a parcouru une partie de la ligne. A cette occasion, M. Salamanca a offert à Aranjuez, le 9, un splendide banquet au directeur et aux ingénieurs chargés des travaux de cette entreprise. (*Heraldo.*)

Etudes sur les irrigations de la Campine,

Par M. HERVÉ MANGON, ingénieur des ponts-et-chaussées.

(Deuxième article.)

Nous avons, dans un précédent article, fait ressortir le caractère et connaître les résultats généraux de l'œuvre de canalisation et d'irrigation entreprise par le gouvernement belge sur le territoire de la Campine; mais nous n'aurions qu'à moitié accompli notre tâche, si nous n'entrions dans quelques détails sur le mécanisme administratif et financier de cette vaste opération.

De la question d'art, nous dirons peu de chose; car il n'est personne qui ne connaisse un canal, n'ait vu manœuvrer une écluse, et les canaux de la Campine ne diffèrent pas essentiellement de ceux que nous possédons en France. Cependant, il y a deux points sur lesquels nous devons appeler l'attention: ce sont, d'une part, les principes qui ont dirigé le tracé de ces voies, de l'autre la grande économie qui a présidé à leur construction.

Nous avons dit que les canaux de la Campine doivent non-seulement servir au transport des marchandises, mais encore fournir des eaux abondantes pour l'irrigation des contrées qu'ils traversent. Ce caractère complexe imposait des conditions spéciales de tracé; car, d'une part, si les intérêts commerciaux exigeaient que l'artère principale destinée à la jonction de la Meuse à l'Escaut fût tracée dans les conditions ordinaires de moindre parcours, de l'autre les intérêts agricoles demandaient que les artères spécialement destinées à l'irrigation fussent autant que possible maintenues sur les arêtes culminantes qui séparent les vallées, afin de pouvoir répandre latéralement leurs eaux sur les deux versants. Le projet d'ensemble, dressé en 1840 par M. Kümmer, paraît avoir satisfait heureusement à ces deux conditions. Cependant, il est un point qui ne semble pas avoir préoccupé l'illustre ingénieur belge et qui, selon nous, est capital, c'est le mode de décroissement des artères secondaires et tertiaires, qui doivent compléter le réseau et représenter dans ce système de voies d'eau les routes départementales et les chemins vicinaux de nos sytèmes de voies de terre. La loi suivant laquelle les sections de ces canaux sont réglées nous paraît avoir une grande importance pour l'économie de construction et la facilité du transport. Nous exposerons, du reste, nos idées à ce sujet.

Les 82,384 mètres de canaux déjà ouverts ont coûté 5,050,000 fr., c'est-à-dire environ 61 à 62 fr. le mètre. C'est un très beau résultat pour un canal de grande navigation, dont les écluses ont 5 m. de largeur entre bajoyers. Nous serions heureux en France si les canaux semblables ne nous coûtaient que le double. Il est vrai de dire que dans notre pays on rencontre rarement des terrains valant 20 et 30 fr. l'hectare, mais on doit cependant reconnaître, tout en faisant la part de cette circonstance exceptionnelle, que les ingénieurs belges ont exécuté leurs travaux avec une judicieuse économie, et se sont moins préoccupés des beautés de détail que du résultat d'ensemble à obtenir. Ainsi, dans leurs écluses, ils se sont contentés de faire les têtes en maçonnerie, la partie intermédiaire, ou sas, consiste en une portion de canal dont les talus sont défendus par des fascinages. Ce système n'est pas nouveau, il existe en Amérique; nous avons même aux portes de Paris, à Saint-Maur, une grande écluse construite de la même manière, à l'exception que des perrés remplacent les fascines. Mais enfin l'application qui en a été faite aux canaux de la Campine est heureuse.

Ce qui nous paraît encore plus judicieux c'est d'avoir, dès l'origine, réservé tous les travaux qui ne sont pas strictement indispensables et qui peuvent après l'ouverture de la ligne être construits sur les fonds d'entretien; ainsi les canaux n'ont pas partout leur largeur normale, mais tels qu'ils sont, ils servent déjà aux transports et aux irrigations; plus tard, quand la nécessité de les élargir sera reconnue, on pourra le faire avec une partie des recettes mêmes qu'ils produiront, et sans demander au pays de nouveaux sacrifices.

C'est une marche que nous ne suivons pas assez en France et qui, dans bien des cas, hâterait l'achèvement des travaux, tout en diminuant leurs frais de premier établissement.

Quand un grand travail d'utilité publique doit non seulement servir les intérêts généraux du pays, mais encore les intérêts particuliers de la contrée qu'il traverse, il est de toute justice qu'il soit exécuté, non pas seulement aux frais de la nation, mais encore aux frais des départements, des communes, ou des particuliers qui en profitent. Ce n'est pas seulement comme juste en principe que nous recommandons cette disposition, mais encore comme le seul moyen de couper court à des sollicitations souvent éhontées. Rien ne coûte quand c'est le budget qui paye; on demande ici un port, là un canal, une route, un pont, un embranchement de chemin

de fer. On s'occupe à peine de l'utilité que ces constructions peuvent avoir. On cessera de les demander quand on sera appelé à y contribuer, ou tout au moins on étudiera mûrement les avantages qu'elles présentent.

Ce n'est pas que ce principe de participation soit étranger à nos lois et à nos habitudes administratives : pour beaucoup d'ouvrages d'une importance secondaire, il est mis en pratique et avec succès. La loi du 11 juin 1842 avait même essayé de l'appliquer aux chemins de fer, et dans ses articles 3 et 4, elle mettait à la charge des départements et des communes les deux tiers des indemnités de terrain, en même temps qu'elle donnait à l'Etat la faculté de recevoir les subventions des communes et des particuliers ; mais ces dispositions n'ont pas eu leur effet. Je ne sache pas que les départements aient contribué pour des sommes de quelque importance, et qu'en ce qui concerne les particuliers, l'Etat ait eu souvent à faire usage de la faculté qui lui était accordée.

Précédemment la loi du 16 septembre 1807 avait stipulé que la moitié des plus-values dues aux travaux d'utilité publique, quelle que fût d'ailleurs leur nature, *pourrait* être exigée des propriétaires qui profitaient de cette plus value. Mais la loi avait eu le grand tort de laisser cette disposition facultative; d'où il est résulté que jusqu'à ce jour l'Etat a payé les moins values provenant de son fait, et n'a presque jamais profité des plus-values.

La loi belge du 10 février 1843 a été plus prévoyante et plus sage. En même temps qu'elle a ouvert au gouvernement les crédits nécessaires à l'exécution des travaux de canalisation de la Campine, et qu'elle a admis le principe de la participation des intéressés, elle a eu soin de la rendre obligatoire, et d'en régler l'application d'une manière précise.

Tous les terrains situés dans une zône de cinq kilomètres du canal doivent payer à l'Etat une indemnité exigible à partir du jour de l'ouverture de la ligne. Cette disposition est obligatoire. L'Etat peut seulement accorder des modérations *équitables* dans des cas *exceptionnels*.

Mais en même temps que la loi est rigoureuse sur le principe de la participation, elle est modérée dans le chiffre, équitable dans la mesure dont elle le répartit, commode pour les facilités de paiement qu'elle accorde. Ainsi, la participation consiste dans le paiement de 25 annuités, qui varient de 2 fr. à 40 c. par hectare, selon que les terrains sont plus ou moins éloignés du canal. D'après ce que nous avons dit de l'accroissement énorme de valeur que les terrains ont pris par suite de l'ouverture des canaux, cet impôt est à coup sûr très modéré.

Aux propriétaires qui veulent s'acquitter immédiatement, la loi fixe soit en argent, soit en terrain, le tarif d'après lequel l'annuité peut être rachetée.

Toutefois, ce n'est pas sans peine que ces dispositions de la loi belge ont été adoptées, et cependant, comme le faisait observer un des défenseurs du projet, il est telle commune de la Campine qui, possédant 16,000 hectares de bruyères, pourra se libérer, vis-à-vis de l'Etat par l'abandon de 2,500 hectares au plus. Or, les 16,000 à 30 fr. ne représentaient avant les travaux que 480,000, et les 13,500 hectares qui restent valant plus de 200 fr. chacun après l'exécution des travaux, représentent au minimum 2,700,000 fr. On ne peut donc pas accuser l'impôt d'être trop lourd pour les particuliers; on ne peut pas davantage prétendre qu'il soit exagéré au profit de l'Etat.

En effet, la zone imposée étant de 5,000 mètres de chaque côté du canal, chaque mètre courant de celui-ci correspond à un hectare de terre frappé d'une annuité de 1 fr. 08, laquelle représente au moment de la mise en eau un capital de 15 fr. environ. C'est un peu moins que le quart du prix de revient.

Nous croyons qu'on aurait pu augmenter cet impôt sans inconvénient; toutefois, tel qu'il est, et avec les revenus directs que l'Etat tirera des droits de navigation, et avec les revenus indirects qui proviendront de l'augmentation de toutes les valeurs et de la création de nombreux immeubles dans la Campine, il suffit à rendre cette opération très bonne au point de vue financier.

La disposition qui autorise les remboursements d'annuités en terrains n'est pas la moins importante en ce qu'elle a mis entre les mains du gouvernement des terrains étendus sur lesquels il a pu, dès l'origine, expérimenter les irrigations, se rendre compte des dispositions qu'elles exigent et de la quantité d'eau qu'elles consomment, tous renseignements qui lui étaient indispensables pour aborder sérieusement ce grand travail et en régler les conditions.

Dans un prochain article nous examinerons également la question des irrigations et des colonies. Nos lecteurs trouveront peut-être que nous nous étendons trop longuement, trop amoureusement sur des questions de chiffres, sur des détails techniques qui peuvent avoir un certain intérêt pour les hommes spéciaux, mais n'amusent que médiocrement les autres. Nous leur demandons pardon de n'être pas de leur avis, mais nous persistons, car il nous semble qu'il n'est pas de question plus importante que celles qui ont trait au développement de l'agriculture, au bien-être des populations, à l'extinction de la mendicité ; c'est à des questions de cet ordre que doivent en définitive aboutir toutes les études de politique positive.

Si la Belgique avait sa Campine et ses pauvres, nous avons, nous Français, des pauvres par toute la surface du territoire, et dans notre Sologne, notre Camargue, nos Landes, bien des Campines qui n'attendent que l'action intelligente du pouvoir pour se convertir en magnifiques cultures et pour présenter, au lieu de leurs populations chétives et mécontentes, des populations fortes et heureuses.

Or, nos articles actuels ne sont que le prologue d'études spéciales sur ce sujet si important.

B. Krantz.

L'un des gérants : Charles Brunier.

Paris.— Imprimerie Lange Lévy, et comp. rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 9. 29 Septembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. — Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. — Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La politique du bon sens.

Il n'y a plus qu'une politique possible, la politique du bon sens ; celle qui consiste à substituer la vérité au mensonge, l'union des forces à l'antagonisme des intérêts, la liberté à la contrainte, l'idée au sabre, la paix à la guerre.

Les vieux partis se meurent d'impuissance. Ils vivaient de fictions, et ces fictions croulent une à une, entraînant dans leur chute ambitions, égoïsmes, intrigues, superstitions et préjugés. La lumière se fait.

Chaque soleil qui se lève jette une clarté nouvelle sur nos mystérieuses destinées ; mais si nos misères, nos erreurs et nos fautes nous apparaissent dans leur réalité, si le secret de notre faiblesse se révèle, le secret de notre puissance se révèle en même temps.

L'humanité a pris conscience d'elle-même. Les pages de son histoire se déroulent en lumineux enseignements, elle comprend et explique son passé, et déjà les découvertes de la science moderne tracent, comme autant de jalons, sa marche glorieuse dans l'avenir.

Or, c'est à ce moment de sublime rénovation, c'est lorsque sonne l'heure de liberté et d'amour, lorsqu'un fil électrique, traversant l'Océan, prélude par quelques mots à l'hymne d'unité et de fraternité universelles ; c'est à ce moment que se font entendre des cris de désespérance.

Pendant que des millions d'hommes, le grand nombre, encore affaissés sous le poids de la misère et de l'ignorance, sourient instinctivement à des jours meilleurs, le petit nombre, quelques-uns, ceux qui se croient heureux, s'alarment et s'épouvantent parce que la loi du progrès menace ce qui reste de priviléges, d'inégalités et d'abus.

Il s'imaginent que la terre va manquer sous leurs pieds. Habitués à vivre au jour le jour, uniquement occupés de leurs affaires particulières, n'ayant dans la tête et dans le cœur ni grande idée ni grand sentiment, une sorte de vertige s'empare d'eux aux premières lueurs d'un monde nouveau dont ils n'ont jamais songé à pénétrer les splendeurs. Et, pauvres insensés plus à plaindre que coupables, surpris dans leur quiétude routinière, aveuglés par une lumière trop vive, ils se cramponnent au passé comme à une ancre de salut, s'insurgent contre le mouvement et voudraient arrêter le temps, l'implacable et divin révolutionnaire.

De là ces tentatives folles qu'excuse, jusqu'à un certain point, une complète inintelligence des événements et du développement providentiel des sociétés.

De là cette incohérence douloureuse qui marque les époques de transition comme celle où nous nous trouvons.

De là un malaise général, des déchirements funestes, des contradictions bizarres.

On implore la religion et l'on ne croit pas, on invoque des principes auxquels on ne se soumet pas soi-même ; en désespoir de cause, par peur de l'inconnu, on proteste contre la violence au nom de l'épée sainte.

Cet état de choses est grave, insupportable ; il importe d'en sortir le plus tôt possible.

Les lamentations, les doléances, les terreurs plus ou moins sincères n'y peuvent rien. pas plus que les solutions dynastiques et quasi-dynastiques, si fort à la mode aujourd'hui.

Croit-on, de bonne foi, que les problèmes de notre époque s'évanouiraient comme par enchantement devant un nom, devant une monarchie quelconque.

Non, mille fois non. Seulement les difficultés se seraient accrues de tous les mécontentements, de tous les malheurs qu'amènerait inévitablement une restauration.

Mais que faut-il faire ?

Il faut tout simplement être de son temps ; au lieu de se désoler piteusement sur les ruines du passé, il faut vivre de l'esprit nouveau et marcher avec confiance et dignité dans la voie démocratique.

Soixante années d'expériences politiques, soixante années de travaux intellectuels, les innombrables conquêtes de l'industrie et de la science, nous ont faits assez forts pour inaugurer enfin le régime pacifique de la liberté positive et du travail associé.

89 a détruit. — Les derniers vestiges de l'ordre ancien tombent d'eux-mêmes. — A nous de fonder l'ordre nouveau.

La République de 1848 comprise et appliquée, c'est la création d'une société dans laquelle tous les éléments du corps social jusqu'ici divergents doivent s'unir, se solidariser et concourir à l'augmentation de la production, c'est-à-dire à l'accroissement de la richesse générale.

La République de 1848 comprise et appliquée, c'est le règne de la vérité et de la justice, c'est l'affranchissement définitif de la pensée et du bras, la moralisation par le bien-être et l'instruction, la religion par l'amour.

Eh quoi ! la nation française, la noble initiatrice, hésiterait dans sa marche progressive, arrêtée par des malentendus et de ridicules terreurs, entravée par quelques souvenirs peut-être généreux, mais aveugles, par des fautes nombreuses il est vrai, mais dont chaque opinion, chaque parti a eu sa part. Non, il n'en sera point ainsi. Notre pays ne saurait manquer à sa mission providentielle. Il restera à l'avant-garde du progrès.

Dans le mouvement de rénovation sociale actuel, la Bourgeoisie a naturellement un rôle considérable à remplir. Emancipée d'hier, révolutionnaire de la veille, elle ne reniera pas ses origines et tendra sa main encore plébéienne au prolétariat, le dernier venu de la grande famille. La Bourgeoisie, puissante par les positions qu'elle occupe, par son savoir et ses richesses, peut d'un signe de tête faire le calme, établir l'ordre véritable, mettre à néant les rivalités et les ambitions brouillonnes, sources de perpétuelles agitations et de périls. Il ne s'agit pas pour elle de se lancer à l'aventure sur le terrain des utopies, mais bien d'aborder les réformes immédiatement réalisables, avec prudence et surtout avec foi. Qu'elle essaie, elle reconnaîtra bientôt que cette conduite est la seule rationnelle, la seule même qui puisse sérieusement sauvegarder ses intérêts. Qu'elle associe ses capitaux, son intelligence des affaires, ses habitudes administratives, son savoir, aux nobles et rudes efforts des travailleurs, et l'agriculture, l'industrie manufacturière, les arts, développés, ennoblis par une sainte fraternité, s'élèveront à une telle puissance que la misère et l'ignorance seront frappées dans leurs racines les plus profondes, et que l'ère de l'harmonie sociale aura commencé pour le bonheur de tous.

Agir ainsi, c'est faire acte de raison, c'est être de son temps ; c'est pratiquer la politique du bon sens.

Charles Brunier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 29 SEPTEMBRE 1850.

LE MONDE DES OISEAUX. (1)

Je demande avec instance qu'on me cite une seule page de notre histoire nationale où ne soit pas écrite en caractères gros et lisibles la doctrine que professe le règne entier des oiseaux.

Au dire de Tacite, dont l'autorité ne se réfute pas, les Germains, *nos ancêtres*, font de la femme un être intermédiaire entre l'homme et Dieu ; ils l'environnent d'une considération infinie et prennent ses conseils dans toutes les grandes occasions. De là, conclut cet historien immense, la pureté incomparable des mœurs de ce peuple, sa fidélité à la foi jurée, sa valeur indomptable dans les combats.

Tacite a l'air de ne pas s'apercevoir qu'il reproduit textuellement les paroles du gerfaut précédemment citées.

Des historiens superficiels qui se croiraient déshonorés d'aller au fond des choses, ont écrit que la loi salique, en enlevant aux femmes le droit de succéder à la couronne, avait consacré une exclusion humiliante pour le beau sexe. C'est le contraire qui est vrai.

D'abord, il n'y avait pas chez les Francs saliens de succession à la couronne, attendu que la monarchie n'était pas héréditaire, ce qui est une raison. Les guerriers choisissaient pour chef et élevaient sur le pavois celui d'entre eux qui avait le bras le plus fort et qui avait occis le plus grand nombre d'ennemis, et la royauté de l'élu ne s'appliquait qu'aux choses de la guerre. La nation convoquée en champ de mai réglait le reste. Or, là où le trône est la récompense de la bravoure homicide, où le sceptre est une hache d'arme, il va sans dire que la femme est exclue du concours. La femme, considérée par l'opinion de ces peuples comme un être intermédiaire entre Dieu et l'homme, ne peut pas salir sa main au contact de la framée avide du sang de l'homme. Mais si elle ne porte pas le sceptre, c'est bien elle qui le donne. Siegfried, l'hercule barbare, n'entreprend les exploits que pour mériter Bremehild, et l'histoire des rois un peu connue de la race mérovingienne n'est que l'histoire de leurs reines, sainte Clothilde, sainte Nanthilde, sainte Brunehault, sainte Frédégonde.

Il y eut en France, vers la fin du onzième siècle, un homme inspiré de Dieu, nommé Robert d'Arbrissel, qui conçut la pieuse pensée de rallier tous les hommes sous la loi de la femme et de défricher toutes les terres incultes de la France par le moyen du travail attrayant. C'était une idée fort avancée pour l'époque, et qui, même de nos jours, serait très susceptible d'être qualifiée d'utopie ; elle obtint, néanmoins, dans son temps, un succès prodigieux, auquel le Dieu des chrétiens ne dédaigna pas de s'associer, si l'on en croit plusieurs chroniques locales. En effet, les populations enthousiastes de l'ouest accoururent à flots pressés sur les pas du saint homme, désireuses de s'enrôler sous la bannière de l'autorité féminine, et quand elles furent arrivées à la Thébaïde de Fontevrault, Dieu fit jaillir du rocher, suivant l'usage, une source miraculeuse pour indiquer le lieu où il fallait s'établir. Aux alentours de la source fut donc bâtie la célèbre abbaye de bénédictins et de bénédictines de Fontevrault, qui prospéra si rapidement sous la douce loi de la femme, que la colonie mère dut essaimer déjà de nombreuses succursales, du vivant même de son fondateur, et que la France compta un jour cinquante-sept prieurés régis par la règle de Fontevrault. Cette règle, qui me paraît beaucoup plus suivant le cœur de Dieu que le décalogue, conférait l'autorité suprême et l'administration temporelle de l'abbaye à une supérieure. C'étaient des femmes aussi qui étaient chargées de l'office de la prière, comme possédant généralement une âme plus pure que l'homme et un organe plus agréable au Seigneur. Les religieux labouraient et rentraient les récoltes ; tout était pour le mieux. L'histoire n'a pas conservé le nombre de centaines de milliers d'hectares que ces valeureux pionniers rendirent à la culture pour mériter les bonnes grâces de leur supérieure, ni combien de serfs ils rachetèrent de la glèbe féodale par leur travail émancipateur ; mais ce nombre est immense, et il est certain que si jamais ordre religieux eut droit aux bénédictions du peuple, c'est celui des Bénédictins. Or, Robert d'Arbrissel, le précurseur de Charles Fourier, était un utopiste qui mit en pratique, sans le savoir, la morale du gerfaut.

Une tradition qui est dans le sang de la nation française et qui provient évidemment d'une origine germaine, est que le pays ne peut être sauvé que par une femme en ses grandes afflictions. Je crois que l'apparition de l'ange de salut ne s'est jamais fait désirer plus vivement qu'aujourd'hui.

L'histoire du peuple français, comme celle du faucon, son emblème naturel, comme celles de l'abeille, de la fourmi et de la fleur, démolissent donc de fond en comble la théorie de la supériorité du génie masculin exclusivement professée par les vieux depuis six mille ans et pour le plus grand malheur de l'espèce humaine ; car l'espèce humaine n'a jamais eu d'autre misère que d'être gouvernée par les vieux. Forcez le burgrave à se reposer et à se taire pour faire place aux jeunes, quand a sonné pour lui l'âge de la retraite ; le monde sera sauvé.

Or, voilà des siècles que l'ordre tout entier des oiseaux nous prêche cette doctrine de salut par-dessus les toits et par-dessus les feuillages, et que nous demeurons sourds à sa voix. Tâchons donc une fois de l'écouter et de la comprendre ; et si l'oiseau a raison, rallions-nous à sa politique.

L'oiseau nous crie sur tous les tons, sur tous les modes, que toute beauté naît de l'amour, au spirituel comme au corporel,

Le progrès social

EN BELGIQUE ET EN FRANCE.

Lorsque la Révolution de Février ébranla tous les trônes européens, au moment où le roi de Prusse était obligé de s'incliner devant les hommes du peuple assassinés par ses soldats, où l'empereur d'Autriche s'échappait de Vienne, où Milan chassait Radetzki, où le pape désertait le Vatican, où la République apparaissait à Venise, à Florence, à Rome, à Dresde, à Carlsruhe, en Hongrie, la monarchie belge n'a pas éprouvé de secousse; les institutions belges sont en 1850 ce qu'elles étaient en 1847. La crise qui remua toute l'Europe n'a pas fait de ruines en Belgique; elle n'y a pas même laissé cette agitation morale, ce feu couvant sous la cendre et qui s'entrevoit partout ailleurs.

L'immobilité politique de cette petite population fêtant hier encore une Constitution qui la régit depuis vingt années a fait l'admiration des aristocrates, de tous les partisans du passé; dans l'attitude des Belges ils ont cru trouver un excellent argument en faveur de toutes les monarchies. Voyez la Belgique, nous a-t-on dit, presque seule en Europe elle n'a pas eu la folie de faire sa révolution de 1848; aussi jouit-elle d'un calme profond, d'une sécurité sans nuages; elle fait envie à ses voisins. Les Belges sont le peuple le plus sensé de la terre.

Sans examiner ici jusqu'à quel point les Belges sont assurés d'échapper toujours à l'influence des grands événements qui se sont accomplis ou qui se préparent sur le continent européen, nous reconnaissons que leur Constitution monarchique a joui d'une grande longévité relative, mais nous nions formellement que les aristocrates, absolutistes, jésuites, réactionnaires, *hommes d'ordre*, ennemis du peuple en un mot, de tout pays et de toute nuance, aient le plus léger droit à se prévaloir d'un pareil exemple.

Si tant de monarchies ont failli périr, pendant que la monarchie belge restait intacte, c'est que cette monarchie, sans résoudre les graves problèmes de l'organisation du travail et de l'émancipation populaire, avait fait plus que toutes les autres place au progrès, à la liberté. Elle a été douée d'une solidité relative, parce qu'elle avait fait preuve d'un libéralisme relatif. D'autres gouvernements se brisaient en comprimant les libertés, celui de Bruxelles s'est fortifié en leur ouvrant une issue.

Des révolutions ont éclaté à Paris, à Naples, à Milan, à Berlin, à Vienne, presque partout; on n'en a pas fait à Bruxelles. Ce contraste, au lieu de prouver en faveur de la compression, prouve en faveur de la démocratie; le gouvernement belge s'est sauvé par les concessions que d'avance il lui avait faites, concessions dépassant de beaucoup les libertés de la France, soit sous le gouvernement de Louis-Philippe, soit sous l'administration passagère de M. Louis Bonaparte.

En Belgique, la Constitution proclame la liberté de la presse, et par le fait on ne connaît pas les procès de presse dans ce pays. On n'y sait point retirer en pratique, par voie policière ou judiciaire, les libertés garanties par le pacte fondamental. Citez-nous actuellement en Belgique un journaliste emprisonné, vous n'en trouverez pas un; la polémique est pourtant vive parfois.

La Constitution belge proclame le droit d'association, chacun peut en user, en use assurément trop peu, mais le gouvernement n'intimide et ne détourne personne. Rien de plus respecté qu'une association industrielle, ou même qu'une association pour la propagation d'une idée.

La Constitution belge proclame la liberté d'enseignement, laissant la surveillance des établissements d'éducation aux pères de familles; un étranger sans diplôme peut ouvrir école en Belgique; des socialistes venus de l'étranger y ont fait des expositions publiques de leurs théories, sans avoir à solliciter l'autorisation de qui que ce fût. Cette liberté, qui épouvanterait nos Burgraves, n'a pas mis le feu au pays. Bien au contraire, si la Belgique a été préservée d'une révolution, c'est par là.

Indépendamment de ces causes générales qui ôtaient à la révolution ses motifs, le pouvoir exécutif est tombé dans les mains d'un homme honnête, sans visions ambitieuses, tenant ses serments pour quelque chose, n'essayant ni de violer la Constitution à force ouverte, ni de l'outrager par des interprétations perfides, sachant le pouvoir exécutif subordonné au législatif, changeant de ministère quand l'opinion publique l'exige, considérant un cabinet qui a perdu la majorité dans les chambres comme ayant *éprouvé l'échec* le plus décisif alors même que ce cabinet conserverait la confiance personnelle du prince.

La Constitution belge a trouvé une autre soupape de sûreté dans la tolérance du gouvernement à l'égard de tous les fonctionnaires qui accomplissent leurs devoirs officiels, quelles que soient leurs opinions intimes. En France, que le pays soit République ou monarchie, le fonctionnaire qui se dirait : » L'avènement politique et social de la bourgeoisie en 1789 » et 1830 doit être suivi de l'avènement des prolétaires, l'é- » mancipation des masses doit s'opérer par l'association du » capital, du travail et du talent, pacifiquement expérimentés « dans toutes les industries » — Le fonctionnaire français, qui émettrait de telles idées ou laisserait seulement soupçonner qu'il les partage, serait expédié en Corse, en Algérie, dans les plus lointaines résidences par forme d'avertissement; s'il persistait, ou même s'il ne persistait pas, cet exil serait bientôt suivi de retrait d'emploi, destitution et persécutions de toute nature. Notre homme serait un rouge, un partageux, un incendiaire, un ennemi de la propriété, de la famille; on lui démontrerait par témoins qu'il a demandé publiquement des têtes.

En Belgique, le gouvernement sait parfaitement que certains de ses fonctionnaires, et des meilleurs, sont acquis ou sympathiques aux doctrines que nous avons esquissées plus haut; de ces doctrines il ne se fait pas des monstres. Ce qu'il demande aux hommes qui les professent, c'est de remplir exactement leurs emplois et de s'abstenir de démonstrations éclatantes. A ces conditions, on peut être dévoué à la cause du progrès social et du progrès par l'association; on peut commettre le grand crime de plaindre la misère des travailleurs et de chercher les moyens de l'anéantir, sans encourir aucune disgrâce. Nos meneurs de la réaction verraient dans cette liberté le plus grand péril : l'expérience a prouvé que c'est une sauvegarde.

Enfin, indépendamment des tendances très progressives, socialistes mêmes de certains fonctionnaires belges pris individuellement, l'administration belge, dans son ensemble et dans ses actes officiels, est entrée depuis longtemps dans la voie des améliorations, des réformes, avec plus de hardiesse que la plupart des administrations civilisées. Avant le reste de l'Europe elle a réalisé les chemins de fer, et les chemins de fer *par l'Etat;* elle a soustrait le travail des prisons à l'avidité des exploiteurs; elle a mis en discussion le principe des assurances nationales; elle jette en ce moment les bases d'une banque nationale; enfin elle n'a pas voulu se laisser devancer par la France dans la voie du crédit foncier.

M. Frère Orban, ministre des finances, vient de publier l'exposé des motifs du projet de loi sur le crédit foncier dont nous avons déjà retracé les principales dispositions dans notre numero du 18 août.

Sans apprécier ce projet en lui-même, nous empruntons à l'exposé ministériel certains faits généraux plaidant en faveur du crédit foncier, et dont les analogues se trouvent dans tous les pays.

Dans l'exposé, le capital foncier de la Belgique est évalué à	fr. 8,508,409,427 60
Dont, en propriétés bâties,	1,658,877,255 00
Et en propriétés non bâties,	6,649,232,172 60

Ce capital est réparti de la manière suivante entre 738,512 propriétaires, sur une population de 4,500,000 habitants, environ :

Revenu cadastral.	Nombre de propriétaires.
10 fr. et au-dessous	116,628
10 à 25 fr.	147,071
25 à 50	134,468
50 à 100	119,345
100 à 200	89,774
200 à 400	61,648
400 à 600	24,025
600 à 800	12,536
800 à 1,000	7,492
1,000 à 1,500	9,952
1,500 à 2,000	4,652
2,000 à 3,000	4,396
3,000 à 4,000	2,046
4,000 à 5,000	1,161
5,000 à 6,000	715
6,000 à 8,000	892
8,000 à 10,000	497
10,000 à 15,000	580
15,000 à 20,000	236
20,000 à 25,000	142
25,000 à 35,000	131
35,000 à 50,000	80
50,000 à 70,000	34
70,000 à 100,000	20
100,000 fr. et au-dessus	11
Total.	738,512

Venons-en au passif de la propriété foncière :

Le total de la dette hypothécaire s'élevait, au 1er janvier 1848, à 798,405,870 fr., dont les 2/5 pèsent sur les propriétés bâties, bien qu'elles représentent seulement le 1/4 environ de l'ensemble du capital immobilier.

La moyenne annuelle des emprunts a été, pendant les cinq dernières années, de 19,647, formant une somme de 53,798,800 fr. Les 2/5 de ces emprunts ne dépassent pas 20 fr. en produit, 450 fr. en capital. Les 4/5 n'excèdent pas 80 fr. en produit, 1,800 fr. en capital, et figurent dans l'ensemble de la dette hypothécaire pour plus du quart.

Après avoir indiqué ces chiffres, M. le ministre examine la condition des prêteurs et des emprunteurs sur hypothèques; il constate que les frais exigés par le fisc et les notaires, rendent leurs relations très onéreuses. « Pour ne parler que des proprié- » tés non bâties, porte l'exposé ministériel, il faut, pour emprun- » ter 500 fr., faire au minimum, dès le début de l'opération, un » sacrifice de plus de 6 p. 100. C'est l'équivalent d'un supplé- » ment d'intérêt d'environ 2 1/4 p. 100, lorsque le prêt est » fait pour 3 ans et de 1 1/4 p. 100, quand il est fait pour 6 ans, in- » dépendamment de la quittance et de la radiation de l'inscrip- » tion. »

M. Frère-Orban constate ensuite l'immense difficulté, pour le prêteur qui a besoin de son capital avant l'échéance du terme, de trouver un concessionnaire.

« L'espèce d'indisponibilité dont la créance hypothécaire est » frappée sous ce rapport, dit-il, détourne une foule de capitaux » qui, pour n'être point demandés aujourd'hui, le seraient sans » doute si, dans des conditions plus favorables pour les pro- » priétaires, ceux ci pouvaient attendre de leur emploi un légi- » time bénéfice. La cause que nous venons de signaler comme » un obstacle à l'affluence des capitaux contribue sans doute à » rendre les constitutions de rente très rares et à faire abréger » la durée des prêts, qui varie aujourd'hui de deux à vingt ans. » Il résulte du dépouillement des inscriptions requises depuis » 1844 qu'elle est, en moyenne, de sept ans pour les prêts de » 100 francs et au-dessous, et de huit ans pour les prêts de » 1,000 fr. à 2,000 fr. »

Enfin, l'exposé signale l'impossibilité dans laquelle se trouvent presque tous les agriculteurs qui empruntent pour améliorer lentement leurs terres, de rembourser à un moment donné l'intégralité de la somme empruntée. Cette impossibilité rend nécessaires les remboursements partiels par annuités, tels qu'ils auront lieu d'après la nouvelle organisation

Passant à un autre ordre d'idées, M. Frère-Orban fait l'historique des essais tentés ou mis en pratique en divers pays pour l'amélioration du crédit foncier. Il commence par la France, et trouve l'occasion de railler assez agréablement l'honorable M. Thiers.

Chacun se rappelle que ce grand homme d'Etat s'est opposé, dans l'Assemblée constituante, à l'organisation du crédit foncier. Savez-vous pourquoi? « Parce qu'elle doit porter le pe- » tit cultivateur à se jeter avec plus de passion encore qu'il ne » fait aujourd'hui sur la propriété foncière; il fera monter le » prix des terres, il les paiera plus cher, et vous favoriserez » cet extrême amour de la possession dont le principe est ex- » cellent, mais qui expose, au dire de tous les notaires de cam- » pagne, qui le déplorent, les petits cultivateurs à payer la terre » plus qu'elle ne vaut »

Après avoir énuméré les objections de M. Thiers (sans le nommer, toutefois, M. le ministre belge ajoute; « Si de pareilles » objections étaient assez puissantes pour maintenir le crédit » foncier dans des conditions onéreuses, elles le seraient aussi » pour faire retirer complétement à ce crédit la place qu'il oc- » cupe dans la législation civile. »

L'examen des institutions de crédit réalisées en Allemagne et

---

que *toutes les vertus sont du printemps, tous les vices de l'automne;* et il ne se contente pas de dire ces choses-là en l'air, il les prouve.

C'est l'amour, en effet, qui donne au mâle son éclatant plumage et son brillant ramage; sa beauté, son talent de virtuose sont bien de son printemps.

C'est l'amour qui donne à la femelle ses talents d'architecte, sa prévoyance, sa sagesse, son courage, son dévouement sublime. Toutes ses vertus aussi sont bien de son printemps.

Quand est-ce que la nuit se fait dans l'intelligence de l'oiseau, que sa voix s'éteint, que ses riches plumes s'en vont, que le ventre lui vient? Quand il cesse d'aimer, quand la passion rectrice qui illuminait son esprit s'est éteinte elle-même.

Quand est-ce qu'il s'adonne à l'ivrognerie, comme la grive et le merle : à la gourmandise, comme l'ortolan, le bec-figue, la bécasse; à la paresse, comme la caille? Quand est-ce qu'il se laisse prendre à tous les pièges que l'homme tend à ses vices? A l'arrière-saison. Tous ses vices sont de l'automne.

Il y a dans cette simple comparaison des mœurs de l'oiseau, aux diverses phases de son existence, plus d'enseignements et plus de véritable science que dans les quatre cent mille tomes de la philosophie antique et de la philosophie moderne, qui n'ont jamais servi et ne serviront jamais qu'à faire vivre les philosophes et à troubler l'entendement humain.

Car, à nous aussi, fils de la femme, nos vertus sont de notre printemps, nos vices de notre automne.

Car tous les grands noms de l'histoire humaine sont des noms de jeunes filles ou des noms de jeunes hommes. Tous les grands capitaines, Alexandre de Macédoine, Jules César, Gustave Adolphe, Bonaparte, ont atteint l'apogée de leur gloire militaire avant l'âge de trente ans. Tous les héros de la révolution française, Girondins, Montagnards, orateurs et soldats, Vergniaud, Robespierre, Saint-Just, Hoche, Marceau, Joubert, périssent aux environs de leur sixième lustre. Ceux qui dépassent cette période, finissent tristement, comtes ou barons d'empire.

Moïse, qui damna la femme et qui eut l'impudence d'affirmer qu'il avait avec Dieu des entretiens secrets; Moïse, qui commanda à son peuple d'exploiter par l'usure toutes les nations de la terre (1); Moïse était vieux quand l'idée lui vint de fabriquer ses dogmes scélérats que M. Proudhon appelle des hymnes de charité et de justice sans fin.

Le Christ que le vrai Dieu suscita pour démolir la Bible, Jésus, le rédempteur de la femme, de l'esclave, des faibles; Jésus, l'ennemi acharné de l'usure et du négoce: Jésus, le crucifié, avait l'âge de Camille Desmoulins lorsque les banquiers juifs le clouèrent sur la croix, et rien ne me garantit qu'il ne fût pas mort conservateur s'il eût vécu trente ans de plus.

Tous les réactionnaires de cette misérable époque, tous les méchants professeurs d'histoire et d'économie politique, tous ces marchands de phrases renégats, dont les noms reviennent si souvent dans les malédictions du peuple français, les Th..., les G..., les Od. B... et les Mont... sont encore plus coupables de vieillesse que d'apostasie. Ils ont eu leurs beaux jours comme vous; ils ont été pauvres et jeunes, et à l'âge de trente ans ils ont prêché comme vous la liberté et la fraternité universelle, et je les entends encore s'emporter en imprécations généreuses contre les bourreaux de la Pologne et demander la réintégration de la nation martyre sur le livre de vie des états; mais l'âge leur est venu avec l'or et le pouvoir, et ils n'ont pas su rester jeunes en prenant des années, et ils ont fléchi le genou devant Aman; ils ont adopté en politique le système de l'aplatissement continu et encensé le veau d'or. Croyez-m'en, ces natures vulgaires n'ont fait qu'obéir à la loi du destin; ce sont des transfuges de la jeunesse, bien plus encore que des transfuges de la liberté. Je les plains un peu plus que je ne les méprise, car le mal de vieillesse est de ceux qui ne se guérissent pas; et de peur de finir comme eux j'ai fait mon testament moral le jour où j'ai atteint mon septième lustre, pour protester d'avance contre toutes les sottises et les apostasies que l'imbécillité et la peur pourraient imposer plus tard à ma caducité.

Châteaubriand, le grand politique, qui eut la singulière chance de mourir jeune à 75 ans, écrivait naguère de sa tombe, à propos d'une espièglerie déplorable du vieux Charles X : « Les vieilles gens se plaisent aux cachotteries, n'ayant à montrer rien qui vaille. Je voudrais qu'on noyât quiconque n'est plus jeune, à commencer par moi et *douze de mes amis*. » Je propose un amendement à la proposition ci-dessus, en faveur de plusieurs Burgraves que la pudeur et la loi m'empêchent de nommer.

Oui, nos vertus sont de notre printemps, nos vices de notre âge mûr. L'amoureux n'est brave, élégant, généreux, prodigue de sa vie et de son argent, varié dans ses cravates et soigné dans ses chaussures que pour Elle. Et quand on se coupe la gorge entre amis intimes, croyez bien que ce n'est pas pour laver dans le sang une prétendue offense, mais uniquement pour *qu'elle* sache *qu'on* ne *la* laisserait pas offenser. Je m'en réfère sur ce point au témoignage de tous les chauves: en est-il parmi eux un seul qui n'ait été amené par la perte de ses cheveux à cette observation désolante, que l'homme tient d'autant plus à sa peau, que d'autres s'en soucient moins?

L'amour, la jeunesse, le courage, la vertu ne sont pas des mots synonimes, mais ils sont liés l'un à l'autre d'une façon indissoluble dans la langue de Dieu.

L'oiseau appelle l'amour le flambeau de la vertu; la définition est juste, mais elle ne suffit pas : je sais vingt définitions de l'amour aussi vraies mais plus larges.

« L'amour, a écrit un Allemand, est le retour des deux » moitiés de l'être à l'unité primordiale... L'amour est à la » fois souvenir et tendance. C'est la participation du fini à » à l'œuvre de l'infini qui crée. »

(1) Tu prêteras à intérêt à beaucoup de nations (*plurimis gentibus*) et tu n'accepteras aucun prêt; et tu domineras les nations et aucune ne te dominera. » (*Deuteronome.* Chap. XV, v. 6.)

en Pologne occupe une large place dans l'exposé des motifs, qui se termine par la justification de chacun des articles du projet de loi.

Voici les résultats que doit produire la réforme proposée, suivant l'opinion du ministre :

L'intérêt payé à la caisse du crédit foncier sera de 4 0[0; or, si les propriétaires qui, pendant les cinq dernières années, ont emprunté au-dessus de 4 0[0, avaient pu le faire en lettres de gage, ils auraient profité d'une différence d'intérêt de 1,518,334 fr., soit 303,666 par année. En ce qui concerne la dette totale de 798,103,870 fr. existant en 1848, en supposant qu'elle se répartisse entre les divers taux d'intérêt dans la même proportion que les prêts hypothécaires des cinq dernières années, la conversion en lettres de gage de la portion de cette dette qui donne plus de 4 0[0 d'intérêt dégrèvera la propriété foncière d'une contribution annuelle de 4 millions et demi.

C'est là le résultat direct, immédiat de l'organisation du crédit foncier; mais il faut mettre encore en ligne de compte l'abaissement général de l'intérêt déterminé indirectement dans le monde industriel, l'impulsion générale donnée à la production, enfin la facilité, procurée par cette première réforme, d'organiser le crédit mobilier et le crédit du travail.

L'exposé dont nous venons de reproduire quelques extraits est animé de cet esprit progressif qui, en mainte circonstance, a distingué l'administration belge. Nous ne garantissons nullement que les institutions actuelles de la Belgique paraîtront assez larges à la masse des travailleurs, au moment où la révolution européenne et sociale, commencée en Février, reprendra son cours; mais, nous le disons encore une fois, la Constitution belge étant plus libérale et plus loyalement appliquée que les autres institutions monarchiques, elle a dû vivre plus longtemps. Cet exemple apprendrait aux hommes qui nous gouvernent aujourd'hui le respect de la liberté, s'ils pouvaient apprendre quelque chose.

Mais la Providence les a faits aveugles, parce qu'elle a destiné la France à ces grandes luttes par lesquelles on arrive aux solutions décisives. La Belgique est un atelier de sages et prudents industriels, améliorant lentement leurs procédés et leurs machines; la France est un laboratoire de téméraires inventeurs, laboratoire dévasté souvent par des explosions, livré aux expériences les plus dangereuses, mais où le génie découvre les lois scientifiques appelées à régir l'activité universelle.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Sur 14 condamnations prononcées, du 14 au 21 septembre, pour vente à faux poids et falsification de denrées, on trouve 12 cas de falsification du vin, qui ont entraîné des amendes de 6 à 10 fr. et l'effusion du vin falsifié, et 2 cas de vente à faux poids punis d'amendes de 11 fr.

Le *Siècle* se livre à ce propos à des considérations morales très-justes, et appelle la publicité contre les marchands déloyaux.

Tant que les droits réunis et les octrois constitueront en faveur des vins falsifiés une prime qui, pour l'intérieur de Paris notamment, atteint un chiffre énorme, la loi ne sera pas plus efficace que la morale contre la fraude. Les marchands se rient d'une amende qui absorbe à peine le bénéfice de quelques heures de vente, et qui d'ailleurs ne les atteint que de loin en loin. Quant à la morale, on sait qu'elle ne pèse guère en face de l'intérêt. D'ailleurs, la loi elle-même semble encourager ce genre de délit, en le classant, sous le rapport de la pénalité, tout à fait au bas de l'échelle, et le marchand qui vient de payer son amende croit en quelque sorte avoir ainsi acheté le droit de continuer sa fraude. Nous n'avons jamais compris pourquoi les falsifications de denrées et marchandises n'étaient pas classées au nombre des vols avec abus de confiance. Cela tient sans doute à ce que nous n'apprécions pas, comme il convient, les égards que mérite le commerce.

Toutefois, en ce qui concerne surtout les denrées alimentaires, ce n'est pas dans la rigueur des lois pénales que nous voudrions voir chercher le remède aux fraudes qui spolient et empoisonnent les consommateurs; nous compterions plus, pour cela, sur la levée de toutes les entraves fiscales qui permettraient aux vins naturels, par exemple, d'aborder les grands centres de consommation, et sur l'organisation de magasins municipaux où l'acheteur serait sûr de n'être trompé ni sur le prix, ni sur la qualité, ni sur la quantité. Certes, s'il y a quelque chose de commandé par l'intérêt public, c'est la sécurité dans l'achat des denrées alimentaires, et il entre tout à fait dans les attributions municipales d'assurer cette sécurité.

Dernièrement, nous applaudissions à la création, par les villes d'Angers et de Nantes, de magasins municipaux pour les engrais pulvérulents dont le commerce falsificateur s'était emparé au grand détriment de l'agriculture. Les considérations qui ont déterminé ces intelligentes municipalités à intervenir pour sauvegarder la production n'ont-elles pas au moins autant de valeur en ce qui concerne l'alimentation générale?

Allyre Bureau.

Une superstition politique.

Nous demandions l'autre jour à la Bourgeoisie ce qu'elle gagnerait, après une guerre civile, à une troisième restauration légitimiste. Nous pourrions lui demander aujourd'hui ce qu'elle y comprendrait. Car les écrivains royalistes viennent de nous l'apprendre : le dogme de la légitimité *est un mystère qu'il ne faut pas discuter, qu'il est dangereux d'approfondir.* (Lettre de M. de Larochejacquelein qui se moque de cette prétention.)

Il ne suffit pas que nous ayons des *mystères religieux*, il nous faut encore, à ce qu'il paraît, des *mystères politiques* pour nous gouverner.

Au fait, ils n'ont pas tort. Si le propre des mystères est d'être incompréhensibles, certes, rien n'est plus mystérieux que le droit indélébile que s'arroge une famille de gouverner un pays parce que ses ancêtres le gouvernaient autrefois. Un pareil droit ne souffre pas la moindre discussion, car la discussion en cette matière ne sait où se prendre. Que reste-t-il à faire? Se réfugier dans l'incompréhensible, le mystérieux, le divin. Oh! alors, c'est très bien; le divin ne dispute pas avec le terrestre; le divin ne fait pas d'appel au peuple, parce que cet appel implique la négation ou tout au moins la suspicion du divin, comme l'indique très-sensément la circulaire des légitimistes de Wiesbaden; le divin reste dans un nuage mystérieux *qu'il est dangereux d'approfondir*, et de là gouverne en maître absolu ses bourgeois et son menu peuple, ou leur octroie des chartes, comme il lui plaît.

Ainsi c'était pour inoculer à la France cette superstition politique que le parti légitimiste tenait tant à maintenir les masses dans l'ignorance, remplaçait les instituteurs par des prêtres, multipliait l'espionnage et la délation, poursuivait la presse, empêchait la circulation des livres.

Décidément, ces pauvres gens ne sont pas de ce temps-ci. Toutes les tartufferies du monde ne feront rien contre le progrès; un simple perfectionnement mécanique ne renverse-t-il pas leurs plus belles combinaisons d'obscurantisme? — Dites! que ferez-vous contre le télégraphe électrique?,... Restez-en là, enveloppez votre principe dans un mystère et faites-le remonter silencieusement aux cieux. C'est une fin honorable. Les Césars passaient dieux après leur mort.

Emile Bourdon.

Les récréations occupées.

Dans notre dernier numéro, nous avons appelé l'attention de nos lecteurs sur cette phrase d'une note envoyée au ministre de l'instruction publique par le président du conseil d'administration de l'asile Fénelon :

« On ne saurait imaginer quelle heureuse influence exerce » sur l'esprit de l'enfant cette *récréation occupée.* » (Il s'agit des travaux de culture.)

Voici, à propos des *récréations occupées*, un passage emprunté à un des manuscrits de Fourier. L'idée fondamentale de cet extrait est, du reste, reproduite dans tous les ouvrages où Fourier a successivement traité l'ensemble et les détails de son système :

...On a vu que dans cette éducation de la basse enfance rien n'est violenté; tout est dirigé par l'instinct, l'attraction, la concurrence émulative et l'entraînement gradué ou déférence qui existe chez les enfants pour la classe un peu plus forte et plus âgée d'un an. L'enfant, ainsi abandonné à la nature, saura développer chacune de ses facultés corporelles et intellectuelles au degré convenable; il saura s'élever de fait au rang que s'arrogent nos beaux esprits, à celui de citoyen du monde; en effet, il parlera le langage du monde entier (la langue unitaire), et pourra, en quelque lieu qu'on le transporte, vivre indépendant par le produit de son travail; car il sera déjà initié à une vingtaine de travaux agricoles et manufacturiers, où il exercera avec dextérité dans les branches assorties à sa faiblesse.

Il sera dans les voies de la vraie sagesse et du vrai bonheur, car il trouvera un charme perpétuel dans vingt travaux utiles qu'il exercera par plaisir avec ses semblables; enfin, il saura apprécier et aimer Dieu, car il pourra comprendre que Dieu a pourvu à le rendre heureux en lui donnant du penchant et de l'aptitude à quantité de fonctions...

Quelle différence avec ces enfants civilisés, qu'on dit charmants, et qui n'ont d'autre talent que de tout briser, sans savoir rien faire d'utile, et n'ont d'autres dispositions que celle de résistance au travail, auquel on ne peut les résoudre que par le fouet et la morale. Aussi leur sort est-il si fâcheux, qu'ils soupirent tous après les *récréations*, chose qui sera inconnue des enfants harmoniens. Ils ne connaîtront d'autre délassement que de changer de travail et d'atelier. Leur journée sera une succession d'amusements utiles, et l'un des prodiges qu'on viendra admirer dans la Phalange d'essai sera le spectacle d'enfants qui ne voudront jamais se recréer, mais toujours passer d'un travail à un autre, et n'auront de sollicitude que celle de savoir quelles séances, quelles réunions ont été résolues à la Bourse pour les travaux du lendemain par les chœurs des enfants plus âgés...

FOURIER.

L'instruction gratuite.

La nouvelle loi sur l'enseignement vient de donner lieu, à St-Flour, à un fait très important.

L'autorité ecclésiastique ayant pris la détermination d'ouvrir au petit séminaire un cours complet d'études, le conseil municipal s'est vivement ému d'une mesure qui menaçait dans son existence le vieux collége de St-Flour, qui existe depuis 300 ans, compte au rang des plus importants colléges communaux de France, et constitue d'ailleurs un des éléments de fortune de la ville.

Sous l'influence de cette émotion, le conseil municipal s'est assemblé et a pris, à l'unanimité, la résolution « d'user de tous » les moyens possibles pour maintenir son collége envers et » contre toutes les influences, et s'opposer de toutes ses forces » à l'envahissement, *un peu trop général*, que rêvent certains » hommes. »

Il a décidé qu'à partir de l'année scolaire qui va ouvrir en octobre prochain, tous les élèves qui suivront les cours du collége seront totalement affranchis de la rétribution annuelle de 40 ou 50 fr. qu'ils ont payée jusqu'ici.

Afin de parer au déficit que cette décision amène dans les recettes municipales, le conseil a recherché les économies qu'il pouvait faire dans ses dépenses, et il a commencé par réduire au chiffre strictement légal les allocations attribuées aux vicaires de la commune et les indemnités de logement fournies aux curés pour le loyer de leur habitation.

Il est sans doute regrettable de voir se développer entre l'administration laïque et l'autorité ecclésiastique une lutte où l'acrimonie prend plus de part que l'émulation; mais nous n'en sommes pas moins heureux de voir surgir de cet antagonisme un résultat que les auteurs de la loi n'avaient probablement pas eu en vue : la gratuité de l'enseignement dans les écoles universitaires. On peut reconnaître là au surplus l'excellence du principe de la liberté et l'infériorité des monopoles oppresseurs. La

---

Un autre : « L'amour est un arbre magnifique qui a ses racines dans la chair, mais dont la tige s'élève vers les cieux » et amène à maturité des fruits impérissables. »

« L'amour est la nostalgie de la patrie céleste. »

« L'amour est la colonne de feu qui guide les élus vers la » terre promise. »

Mais la meilleure de toutes les définitions de l'amour est celle-ci : « L'amour est le génie de la Raison. »

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

L'Académie des beaux-arts de l'Institut a jugé, dans sa séance du 21 septembre, le concours des grands prix d'architecture.

Les prix obtenus sont :

Premier grand prix, à M. Louis-Victor Louvet, de Paris, âgé de vingt-huit ans, élève de MM. Huyot et Lebas;

Second grand prix, à M. Edouard-Auguste Villain, de Paris, âgé de vingt-un ans, élève de MM. Viel et Desjardins.

Cette semaine a eu lieu, au palais des Beaux-Arts, l'ouverture de l'exposition des œuvres des dix élèves qui ont concouru pour le prix de peinture historique. Le sujet est : Zénobie trouvée morte sur les bords de l'Araxe. Les concurrents sont MM. Lévy, Maillon, Marquerie, Bin, Chazal, Chifflard, Baudry, Jacommoty, Clère et Bouquereau.

Une dernière exposition reste à faire, c'est celle des ouvrages de gravure, sculpture, architecture et peinture qui ont remporté les grands prix de cette année, auxquels on joindra les nombreux et importants envois de Rome. Cette exposition ouvrira le 29 de ce mois et durera jusqu'au 6 octobre inclusivement.

Quant à la distribution des prix aux lauréats artistes, elle aura lieu le samedi 5 octobre à l'Institut.

CAUSERIES.

Vous vous dites un beau matin :

— Paris me semble tranquille. Les voitures roulent; les piétons marchent; les marchands ouvrent leur boutique; les badauds flânent le nez au vent; les soldats montent la garde; les avocats plaident; les portiers cancanent; les magistrats jugent; les comédiens jouent; les journaux se livrent à d'innocents ébats sur le terrain vague des solutions politiques, et les frères de la doctrine du Dix-Décembre ont déposé le gourdin pour prendre des canons.... sur le comptoir. Profitons de ces jours heureux pour aller nous promener dans les bois et pêcher des goujons sur le sable fin que mouille la Seine.

Aussitôt fait que dit. Vous montez en wagon, et vogue la locomotive!

Béni soit l'ami qui m'attend devant sa porte, le sourire aux lèvres et la main tendue, et m'emmène tout de suite visiter ses raisins et ses pêches, ses rosiers qui boutonnent encore et ses dahlias épanouis; béni soit César dont la queue frétille en courant devant nous, et Soulouque, un Terre-Neuve en bas âge, qui suit gravement tous nos pas; bénie soit la maison où je vais dormir de ce bon sommeil calme et profond qu'on ne connaît qu'à la campagne; bénie soit la fenêtre d'où mes yeux, en s'ouvrant, vont plonger sur ce rideau de forêt derrière lequel le soleil se lève; bénis soient les arbres et les fleurs, les bruyères, les pâquerettes et les mousses; bénis soient le sable des chemins, les nuages du ciel et l'air frais des collines; bénis soient les noyers qu'on gaule, les treilles qu'on dégarnit et les espaliers qu'on dépouille; bénis soient les œufs frais, la crème épaisse, la soupe aux choux, le lapin sauvage parfumé de serpolet, et jusqu'au vin du crû qui ressemble tant à de la piquette!

Pour Dieu, ami, serrez vos livres, cachez votre encre, enfermez votre papier, dérobez vos plumes à ma vue! renvoyez, renvoyez surtout ce facteur au collet rouge qui vous apporte, chaque matin, dans une feuille pliée sous bande, les bruits de Paris, les divagations politiques, les passions du jour et les sottises de tous les temps!

— Parbleu! dit mon hôte, c'est une idée. Chaque fois que le journal arrivera, nous le brûlerons sans le lire; nous verrons bien si les choses en iront plus mal.

— Hélas! mon ami, c'est difficile.

— Ah! si nous parlons politique, autant ouvrir le journal.

— C'est juste.

Ce procédé est d'autant plus touchant, de la part de mon ami, que c'est un affreux réactionnaire.

En sa qualité de modéré, il s'emporte naturellement comme une soupe au lait chaque fois qu'il aborde le terrain politique, et, comme il prétend que la colère lui fouette le sang et lui dilate le cerveau, il recherche volontiers les occasions d'entrer en fureur. Pardonnons-lui! nous avons tous nos faiblesses.

Chaque matin que Dieu nous a donné dans ce joli village de Marly, nous avons donc régulièrement brûlé l'organe quotidien à peine sorti des mains de la poste.

Pour comprendre le bonheur que j'ai éprouvé à accomplir cet holocauste, il faut avoir passé trois ans, comme moi, à lire tous les jours les tartines de mes confrères.

Je sais bien que ceux-ci ont eu en revanche les miennes à dévorer; mais le malheur d'autrui ne nous console pas de nos propres misères. L'homme est ainsi fait.

— Oh! monsieur, rester là plusieurs jours, au grand air, sur le bord de l'eau ou sous les arbres, sans toucher à une feuille de papier blanche ou noire, sans discuter, sans raisonner, sans réfléchir à rien!

Piquer un ver à l'extrémité d'une ligne, se fixer soi-même à l'autre bout et se tenir là, des heures entières, le bras tendu et la tête vide, les yeux attachés sur la plume flottante, oubliant le ministère et la commission de permanence, l'Elysée et les Tuileries, la Hesse et le Holstein, le pape et le Piémont, la Constitution et les conseils généraux, pour le goujon inconnu qui va venir mordre à l'appât perfide!

Et cette palpitation, monsieur, ce tremblement qui vous saisit, quand la plume s'agite sur la surface mobile, vous annonçant qu'un invisible consommateur flaire et goûte le repas que vous lui offrez dans les profondeurs mystérieuses de l'onde verte!

Et ce désappointement, cette colère, quand le poisson vous échappe, et cette joie intime quand vous le sentez frétiller au bout du crin fragile!...

Ah! les hommes sont bien fous de s'occuper du destin des

mesure essentiellement démocratique à laquelle la municipalité de St-Flour a été forcée de recourir lui a été imposée par la concurrence du séminaire. Nous souhaitons de tout notre cœur la victoire au vieux collége, mais nous sommes enchantés qu'il ne puisse plus s'appuyer sur un privilége. Place au soleil pour tout le monde, armes égales, et Dieu protégera les meilleurs.

Allyre Bureau.

La France

SOUS LE RÉGIME DU TRAVAIL LIBRE RESTREINT.

Avant 89, le travail, comprimé, pressuré, exploité, demandait de l'air, de l'espace, des droits, l'aisance, le bien-être.

La France, les peuples devaient faire un pas dans la marche incessante du progrès humain ; le travail devait prendre un nouvel essor, abattre les barrières qui le retenaient esclave, fouler aux pieds les murailles du noir labyrinthe dont les étroites issues étaient gardées par des exploiteurs avides. La prise de la Bastille, la guerre aux châteaux, l'abolition des droits seigneuriaux, des priviléges, des monopoles peuvent paraître de prime-abord des actes politiques, des actes dirigés contre la *forme* monarchique du gouvernement. La Révolution de 89 répondait à des besoins plus élevés, plus réels, plus matériels, plus tangibles.

La Révolution de 89 a été la RÉVOLUTION DU TRAVAIL LIBRE.

C'était un nouveau monde grandiose à créer. Toutes les forces sociales eussent dû concourir à l'œuvre nouvelle, s'y donner un mutuel appui.

Instaurer la liberté en tout et pour tous, tel devait être le but des hommes de 89.

Le premier élan répondit à l'œuvre régénératrice. Mais bientôt l'égoïsme prit le dessus, et l'espoir de revenir au bel ancien temps passa par bien des têtes : elles en furent troublées, le mouvement réformateur du travail rencontra mille entraves dans sa marche et dans sa réalisation.

On voulut s'opposer au torrent, et le torrent redoubla de force et de fureur pour se frayer un passage.

La Royauté, la Noblesse, le Clergé, la Finance, la Bourgeoisie, le PEUPLE, tout le monde perdit dans ce débordement ; tout le monde put signaler au loin les épaves du naufrage : le principe seul du travail libre resta ; car il était dans la force des choses, il rentrait dans les vues de la Providence.

Ainsi se dispersèrent des forces précieuses : dirigées d'abord vers la réforme sociale par la liberté du travail, elles se convertirent ensuite en armes de guerre : l'œuvre resta imparfaite.

Cependant, malgré ces imperfections, le principe du travail libre étant de beaucoup supérieur à celui du travail serf et fiscal, il produisit des résultats considérables comparés à ceux obtenus par le principe qu'il renversait.

Le pacte fondamental de la nation, le code, les lois politiques, sociales, administratives, tout se modela sur le nouveau principe social de la révolution du libre travail. L'industrie et les arts, ces deux forces du travail que la pensée et le génie vivifient le plus, prirent un nouvel essor ; l'agriculture et le commerce suivirent la marche, quoique d'une manière moins brillante.

Le travail libre mit en œuvre des forces stériles et oisives qui se perdaient dans l'inaction.

De cette masse de travail sortit, considérée dans son ensemble, une nouvelle France, plus riche, plus civilisée, plus prospère.

Nous disons dans son ensemble, car on se méprendrait étrangement si l'on croyait que l'aisance a répandu ses bienfaits sur chaque membre de la société pris *isolément*.

La position de la grande masse des travailleurs, loin de s'être améliorée, est encore très précaire.

Comme le travail serf et fiscal, le travail libre *restreint* a traîné à sa suite ses parias et ses martyrs.

Un demi-siècle après son instauration, en 1835, l'état matériel et social de la population de la France présentait par grandes divisions les résultats suivants (1) :

Population 33,319,000.

PERSONNES NON FORTUNÉES, végétant dans le dénuement, la misère, la pauvreté, la pauvreté mitigée, dans les villes et les campagnes, — ensemble.	26,369,000
PERSONNES FORTUNÉES, vivant dans la gêne et demi-aisance, l'aisance, la richesse, dans les villes et les campagnes, — ensemble.	6,950,000
Population en 1835.	33,319,000

En 1835, le nombre des électeurs politiques et des éligibles était de 171,015 citoyens.

L'aisance et la richesse, sauf quelques rares exceptions, se rencontraient dans les *familles parlementaires*, chez les citoyens formant le *pays légal*.

En 1835, à Paris, sur une population *à domicile* de 849,500 personnes, le pays légal n'était composé que de 14,630 électeurs, dont 4,806 seulement étaient *électeurs éligibles*.

D'après les calculs de M. Lullin de Châteauvieux, dans les rangs des 200,000 propriétaires-électeurs on ne comptait que 23,000 propriétaires éligibles, c'est-à-dire payant 500 fr. de contributions directes.

On voit par ces chiffres combien le nombre des personnes jouissant d'une aisance réelle étaient peu considérable, car en définitive les électeurs-éligibles doivent seuls être placés dans cette catégorie.

Et encore, les 177,000 propriétaires-électeurs ne possédaient que 11,788,000 hectares de terre ; tandis que les 23,000 propriétaires éligibles en possédaient 5,540,000.

C'est-à-dire que le nombre des citoyens aisés et riches diminue continuellement au fur et à mesure qu'on le dissèque.

Ce n'est pas tout. Selon M. Dutens, il n'y avait en France, en 1835, que 4,000 fermes, d'une étendue de 200 hectares et *au-dessus* ; — ce qui prouverait que parmi les 23,000 propriétaires éligibles la *grande propriété* proprement dite était en fort peu de mains.

Il y a plus : à Paris, en 1835, on ne comptait que CINQ CENT TRENTE citoyens payant 2,000 fr. d'impôts et au-dessus.

Dans *toute* la France le nombre des cotes de l'impôt foncier au-dessus de 2,000 fr. n'était que de QUATRE MILLE DEUX CENT CINQUANTE.

Remarquons que les *riches* propriétaires fonciers, sauf quelques exceptions, sont en même temps les *riches* détenteurs du capital mobilier et *vice-versa* ; car ne capitalise pas qui veut, mais capitalise qui peut. Pour capitaliser, pour mettre de côté une épargne ANNUELLE, il faut posséder au-delà du nécessaire.

Le nombre des riches RÉELLEMENT riches est donc très restreint, il peut monter à 3,000 ou 4,000 pères de famille ; la fortune de ces citoyens se trouve, *seule*, à l'abri des crises financières et politiques, et n'est pas entamée par les dettes.

Une aisance mal assurée, la gêne, le malaise, la pauvreté, la misère, les DETTES sont le partage des autres classes de citoyens.

Pas d'illusion à cet égard. Le régime du travail serf et fiscal a jeté la société dans une position obérée, le régime du travail libre restreint, bien que supérieur, n'a pas eu la puissance de tirer la société de cette position. On vit d'une vie factice, d'une vie précaire, d'une vie incertaine, d'une vie en état permanent de liquidation financière.

Malheur aux législateurs qui ne comprennent pas cette vérité !

Depuis 1789 la position de la grande masse des travailleurs s'est empirée.

Et telle devait être la conséquence de l'application *imparfaite* de la liberté du travail.

La liberté du travail devait rompre, comme elle les a rompus, en effet, les anciens liens de patronage qui unissaient la noblesse, le clergé, le commerce au populaire : c'était là un progrès immense, inappréciable ; mais en même temps que l'homme devenait entièrement libre de *sa personne*, il aurait dû trouver dans l'organisation sociale elle-même un appui correspondant à celui qu'il perdait.

(1) On trouvera les *preuves* de la grande approximation de ces évaluations dans le *Bilan de la France*.

Il ne le trouva pas, car des hommes puissants par leurs richesses et leur influence s'opposant aux réformes sociales, détruisirent les ressources financières que la société aurait pu et dû mettre à la disposition du pauvre travailleur, afin qu'il ne perdît pas les fruits d'un seul jour de travail.

Dans les grandes transformations sociales, il y a toujours une passe difficile à franchir : il faut jeter un pont entre l'ancien monde qui s'écroule et le monde nouveau qui s'élève. Les forces sociales sont appelées à cet effort suprême et solidaire ; si toutes y concourent, l'obstacle est surmonté et le triomphe du lendemain couronne le labeur de la veille ; si des forces manquent à l'œuvre, de nouvelles ruines s'amoncèlent sur les anciennes ; ce n'est plus sur un pont aux formes hardies, à l'arc inébranlable, que les populations franchissent la passe, c'est sur un terre-plein fait peu à peu, rempli de fondrières et hérissé de débris.

Une loi rend en quelques minutes au peuple le droit à la liberté politique et civile dont il aura été frauduleusement dépouillé. Rien n'est plus facile. Dans le monde moral, tout peut s'improviser comme droit. Le monde physique a des exigences matérielles qui ne s'improvisent pas comme fait. Pour assouvir la faim des populations, pour les abriter, pour les vêtir, il faut des objets matériels. La production n'est que la conséquence du travail ; le travail demande du temps, la faim n'en accorde pas. Les richesses *créées* peuvent seules satisfaire au besoin du jour et attendre la production du lendemain. C'est donc au travail accumulé, à la richesse créée, au capital, à prêter ses forces au travail à faire, à concourir de son action puissante et UNIQUE au renouvellement social.

Dans ces jours de régénération glorieuse, l'intérêt particulier doit se fondre dans l'intérêt général.

Napoléon disait : « J'avais le goût de la fondation et non » celui de la propriété. Ma propriété à moi était dans la » gloire et la célébrité : le *Simplon* pour les peuples, le *Lou-* » *vre* pour les étrangers m'étaient plus à moi une propriété » que des domaines privés. » (*Mémorial de Sainte-Hélène*, tome 1er.)

Oui, dans ces jours d'enfantement social, l'intérêt individuel doit être subordonné à l'intérêt de tous, et, quelque naturel et légitime que soit le goût de la possession privée, il faut viser surtout aux glorieuses fondations qui ont un caractère collectif et national.

D'ailleurs, comme tout ce qui est bon et beau est utile, les sacrifices que l'on fait à l'intérêt public se retrouvent compensés au centuple. C'est le meilleur calcul. Guérir une maladie, n'est-ce pas jouir plus tôt de la santé ? guérir sans violence une crise sociale, n'est-ce pas jouir plus tôt de la paix, de la liberté, du travail, du bien-être, des richesses qu'ils procurent ?

Les hommes de 89 eussent bientôt joui de la régénération sociale par la liberté du travail. L'accroissement de la richesse qui s'est manifesté dans les dernières années de l'empire, sous la restauration et plus tard, se fût montré avant la fin du dix-huitième siècle. Les effets eussent suivi immédiatement la cause.

Et combien cette augmentation de la richesse n'aurait-elle pas été plus considérable si le travail eût pu se développer dans la plénitude de sa liberté !

Les fils des hommes de 89 auraient vu s'opérer la transformation pacifique du travail libre en travail libre associé, et la France jouirait aujourd'hui de cet état d'aisance et de prospérité matérielle qui peut seul relever l'homme moral et développer l'intelligence.

Au lieu de cette vie de travail, de bien-être et de paix que la France eût puisée dans le concours de toutes les forces en 89, nous nous trouvons encore, après soixante ans de luttes sous le régime du travail libre *restreint* ; c'est-à-dire dans un état de crise douloureuse et permanent où la gêne, la pauvreté et la misère, les DETTES nous dévorent et nous tuent.

Voilà ce que les adversaires du progrès social ont gagné depuis 89. Ils ont replongé la France dans un système faux et bâtard. Moins puissants que le principe nouveau du travail libre, ils ont dû le subir, ils ont eu assez d'influence pour l'amoindrir par mille petites lois tracassières : ils ont cru, dans leur égoïsme, qu'en détournant à leur profit par de petites saignées quelques filets du grand réservoir des forces sociales,

---

empires, quand ils ont sous la main des émotions si peu coûteuses et si faciles !

Mais, hélas ! tout finit. Les bonnes choses finissent même plus vite que les mauvaises ; ce qui me fait craindre que nous ne conservions longtemps encore le gouvernement que nous avons.

Il faut retourner dans la capitale des lettres et se remettre le cou dans son collier de servitude.

Une ligne de fumée noire m'annonce déjà l'approche du convoi qui vole sur la ligne ferrée. J'entends le sifflet de la locomotive. Adieu la campagne, adieu les bois, adieu les bancs de mousse, adieu les goujons ; me voilà à Paris !

Ce temple des beaux arts me semble encore plus laid que d'habitude.

— Eh bien, s'écrie le premier visage de connaissance qui apparaît sur mon passage, voilà du nouveau.

— Hein ! quoi ? plaît-il ? du nouveau ?

— Comment ! tu ne sais rien ! d'où sors-tu donc ?

— Figure-toi que j'arrive de la Thébaïde, et agis en conséquence.

— Eh ! mon ami, Henri V est décidément roi de France et de Navarre.

— Bah !

— MM. Berryer, de Saint-Priest, de Blacas, de Pastoret et D'Escars sont ses ministres.

— Bon !

— M. de Larochejacquelein est en disgrâce et va recevoir l'ordre de se retirer dans ses terres.

— Pas possible !

— Tu ne t'attendais pas à cette solution-là ?

— Ma foi non !

Mon Dieu, oui, pendant que je pêchais à la ligne, cette fameuse solution qui avait si puissamment contribué à me faire fuir de Paris, cette solution était trouvée.

Et moi qui m'avisais chaque matin de brûler le journal qui nous apportait ces mirobolantes nouvelles ! Quelle leçon !

Assez circonspect de ma nature, j'ai admiré dans ma vie très peu de choses et encore moins d'hommes ; mais je déclare que ces braves légitimistes du droit divin ont mon admiration tout entière.

Chapeau bas ! chapeau bas ! gloire aux marquis de Carabas !

A la bonne heure ! voilà des hommes forts qu'aucune difficulté n'arrête, et qui ne s'amusent pas à tourner les obstacles.

La révolution les gêne, ils l'abolissent ; le peuple les inquiète, il le suppriment.

Si j'étais petit-fils d'Henri IV et que j'eusse des serviteurs de cette force-là, je les enfermerais en de jolies petites maisons, et je les ferais garder à vue, crainte de les perdre.

Ainsi donc, voilà qui est dit, nous franchissons d'un bond deux siècles à la fois, non pas en avant, juste ciel ! mais en arrière, et nous retournons en plein Louis XIV. — Quel saut !

Si les parlements à qui l'on veut bien permettre de voter l'impôt ne le votent pas convenablement et sans mot dire, nous avons un jeune roi qui monte à cheval, sarpejeu ! qui a des éperons à ses bottes, vertubleu ! qui sait faire siffler la cravache, ventre-saint-gris ! et qui saura bien mettre tous ces croquants à la raison.

Serfs, manants et vilains, courbez le dos et payez la dîme ; bons bourgeois, ouvrez votre bourse aux grands seigneurs et élevez vos filles dans le respect de la jeune noblesse. Le bon vieux temps va revenir.

Et vous, messieurs de la religion réformée, quittez le prêche pour la messe, ou, par la barbe de Luther, Sa Majesté très chrétienne saura révoquer l'édit de Nantes, à l'instar de son aïeul.

Quant à moi, je m'occupe immédiatement de chercher un gentilhomme qui veuille bien me prendre à ses gages en qualité de poète crotté ; je lui tournerai de petits madrigaux pour ses belles. Quand il sera content de mes services, il me jettera quelques pistoles et me fera dîner à l'office. Quand il ne sera pas satisfait, il me donnera des coups de bâton.

Voilà donc que la légitimité vient de tomber dans un immense éclat de rire. Décidément la Providence est une franche démocrate ; elle envoie à propos l'aveuglement et la folie aux ennemis de la liberté des peuples.

République française, tu vivras, et tu n'auras pas besoin de te défendre contre tes adversaires ; ils sont assez obligeants pour se suicider eux-mêmes. — Où diable le désintéressement va-t-il se nicher ?

Ce manifeste bouffon manquait aux farces politiques de notre époque. Maintenant que la mesure des ridicules est comble, espérons que le temps des choses sérieuses va arriver.

Mais, en attendant, qu'il me soit permis, à moi sujet indigne, d'adresser la plus humble des observations à MM. Berryer et de Saint-Priest, ministres de la monarchie nouvelle.

Si ces hommes d'état sont indignés de mon audace, ils me feront fourrer à la Bastille.

Je voudrais leur demander par quelle capitulation de conscience ils concilient leurs devoirs de législateur républicain avec leurs fonctions de conseiller de la couronne.

Ces deux emplois me semblent faiblement s'accorder, et je trouve, quant à moi, que ces nobles et hauts seigneurs en agissent par trop légèrement avec cette pauvre République qui leur a donné l'hospitalité dans sa propre chambre. Après cela, vous me direz que la République étant une plébéienne, fille de vilains, il n'est pas besoin d'employer tant de façons avec elle. Trop heureuse encore qu'on ait daigné l'honorer de quelques bonnes grâces.

D'accord, mes gentilshommes ; mais, au moins, ne fallait-il pas accepter la mission de veiller à son salut en l'absence de vos collègues.

Que diriez-vous de deux soldats qui, préposés à la garde d'une citadelle, franchiraient fossés et pont-levis pour aller s'enrôler dans le camp ennemi, et reviendraient ensuite tranquillement à leur poste, afin d'y servir plus efficacement leur nouveau maître ?

Une telle conduite est désignée dans toutes les langues par un mot que je ne veux pas prononcer, parce que je suis poli. Il me suffit de vous dire que les anciens preux se comportaient d'une autre sorte.

Que diable ! messieurs, puisque vous voulez restaurer le vieux temps, prenez-lui, du moins, ce qu'il avait de bon.

Il est vrai que vous n'aspirez pas à rétrograder jusqu'à François Ier, qui fut armé chevalier par Bayard, et que vous vous contentez de retourner à Louis XIV, disciple politique du signor Mazarin. — C'est une raison.

Quoi qu'il en soit, j'admire avec attendrissement cette bonne République qui vous reçoit à bras ouverts malgré votre flagrante infidélité, l'excellente fille, et ne vous adresse pas même le plus petit mot de reproche.

Avouez qu'une monarchie n'en ferait pas autant.

Eugène Nus.

ils seraient plus riches et plus heureux. Erreur grossière ! Les monopoles que les lois financières, fiscales et douanières ont rétablis n'ont fait que paralyser une partie des forces productives du travail qui eussent, par leur emploi *direct* et *complet*, doublé et triplé la richesse générale.

Enfin la *Révolution du droit au travail* éclata en février 1848. Révolution aussi profondément sociale que celle de 89, elle apporta au monde par un violent ébranlement le principe du travail libre associé que le travail dans toute sa liberté d'action aurait amené sans crise par la force même des choses.

A la prodigieuse apparition du nouveau principe social du travail, l'étonnement se fit dans le camp des hommes qui jusque-là avaient profité du travail libre *restreint*. L'éblouissement ne fut pas de longue durée : hommes rompus à la triture des chicanes, ils reprirent en sous-œuvre les anciennes pratiques dont ils se servirent contre le travail libre et ils eurent la prétention d'asservir le travail associé.

Vain espoir ! le travail libre a triomphé en 89 de tous les obstacles ; le travail libre associé, plus puissant encore, triomphera d'une manière plus complète. Si les hommes ont manqué à l'œuvre organisatrice en 1848, le principe d'association n'a rien perdu en intensité d'action ; car son règne est éternel : il est la loi parfaite du travail, la loi sociale par excellence.

Perreymond.

Quelques journaux de province ont reproduit plusieurs de nos articles sans indiquer que c'était de la *Démocratie pacifique* que ces articles étaient tirés, et en se contentant de mettre au bas le nom de ceux de nos collaborateurs qui les avaient signés dans notre journal.

Nous ne croyons pas que ce procédé de reproduction soit régulier. La signature imposée par la loi ne détruit pas et ne peut détruire le caractère général des articles de journaux qui appartiennent plus à la rédaction même d'un journal qu'au signataire. Il nous paraîtrait donc plus dans l'ordre que les reproductions faites par nos confrères, soit de Paris, soit des départements, indiquassent avant tout le journal d'où ils extraient l'article reproduit.

Le mode de reproduction que nous critiquons tendrait à faire considérer chaque article de journal comme une œuvre individuelle et non comme une œuvre collective, ce qu'aucun journal ne peut accepter. Nous nous sommes vu imposer sans aucune répugnance l'obligation de la signature ; mais, en l'accomplissant six semaines avant le délai légal, nous avons formellement réservé, dès notre second numéro hebdomadaire, ce caractère de collectivité dont aucun de nos collaborateurs ne voudrait se départir. C'est à ce point de vue que nous soumettons notre observation à l'appréciation de tous les journalistes.

Pour la gérance : Emile Bourdon.

Il y a un an, un peintre du plus haut avenir, artiste intelligent, cœur dévoué, âme d'élite, notre ami, notre frère en espérances, Dominique Papety, expirait à Marseille, au milieu des trésors recueillis dans un long et pénible voyage en Grèce.

Pauvre artiste, il était allé chercher des inspirations nouvelles sous ce ciel béni des arts mais devenu meurtrier par l'incurie des hommes, et il en avait rapporté la mort.

Un pieux souvenir réunissait le vendredi, 20 septembre, à l'église Saint-Vincent-de-Paule, les amis de Papety et les admirateurs de ce jeune et profond talent. On célébrait un service funèbre en mémoire de cette perte si douloureuse et si imprévue.

Une messe avait été composée exprès pour cette touchante cérémonie par un ami du défunt, M. Besozzi, lauréat du conservatoire, que naguère la France envoyait en Italie étudier les harmonies musicales, en même temps que Papety allait y chercher dans les tableaux des vieux maîtres le secret des harmonies des couleurs.

Les deux artistes étaient revenus ensemble, riches de talent, d'espérances et d'avenir, et, quelques années plus tard, l'un expiait la gloire précoce par une mort prématurée ; l'autre, presque ignoré encore dans cette cohue parisienne où l'intrigue refoule si souvent le mérite, devra peut-être aux douloureuses inspirations de cette mort les premiers jalons de sa fortune future.

Ecoutée d'un bout à l'autre avec ce recueillement et cette émotion intime qu'un véritable artiste apprécie comme le plus réel et le plus glorieux des triomphes, cette messe, composition grave et touchante, a vivement et profondément impressionné l'auditoire d'élite qui était venu rendre ce dernier hommage à la mémoire de Papety.

Eugène Nus.

Nous avons dit, en commençant la publication du travail de M. Rittinghausen sur la législation directe (numéro du 8 septembre), que l'idée fondamentale de ce travail préoccupait vivement l'esprit de beaucoup de démocrates. Nous trouvons la confirmation de cette assertion dans ce fait qu'au même moment un journal de Genève, le *Citoyen*, abordait la même question et ouvrait une campagne contre le système représentatif sur lequel sont basées les républiques de la Suisse. Les extraits suivants d'un article publié par le *Citoyen*, en date du 15 septembre, montreront que le publiciste allemand et le publiciste genevois, bien que n'ayant eu aucune occasion de correspondre ensemble, se sont rencontrés dans la production simultanée des mêmes idées. Si la solution offerte par M. Galeer n'est pas la même que celle présentée par M. Rittinghausen, l'un et l'autre signalent les mêmes écueils à éviter et le même but à atteindre : l'un et l'autre protestent contre toute délégation de la souveraineté et recherchent le moyen de faire participer activement et directement le peuple à l'œuvre législative. Nous reproduisons les principaux passages de cet article à titre d'éléments du problème qui doit être résolu, sous peine de voir la démocratie rester indéfiniment à l'état de lettre morte.

Allyre Bureau.

Qu'est-ce que la démocratie ?

Répondre à la question que nous avons placée à la tête de cet article en disant que la *Démocratie* est une *société où le Peuple est souverain*, ne serait pas exact. Car le Peuple est toujours souverain. Il peut être opprimé, garotté, empêché d'exercer sa souveraineté ; les despotes et les finauds peuvent l'enchaîner ou l'endormir mais sa souveraineté étant établie par la raison, elle est inaliénable ; et ni la violence ni la ruse ne peuvent jamais la lui ravir.

La seule vraie réponse à notre question est celle-ci : La Démocratie est l'Etat, l'institution politique, qui permet à un Peuple *d'exercer* sa souveraineté.

En effet un Etat n'est démocratique que lorsqu'il est constitué de façon que la volonté du peuple se convertisse nécessairement en loi, que l'intelligence du peuple interprète constamment cette loi, et qu'elle en dirige toujours l'application.

C'est là l'institution politique que la raison exige, toute autre est déraisonnable et par conséquent monstrueuse.

Donc l'*Etat représentatif*, tel que nous l'avons en Suisse et en Amérique, ne permettant *pas* au peuple *d'exercer* sa souveraineté ; n'étant pas constitué de façon à ce que la volonté du peuple se convertisse nécessairement en loi, n'est *pas vraiment démocratique*, et partant il est *déraisonnable* et *monstrueux*.

Et en tant que ce même régime se donne, contrairement à la vérité, comme organisant la souveraineté populaire, il est *mensonger* par dessus le marché.

Voilà pourquoi nous l'attaquons.

Et voici maintenant dans quel sens nous l'attaquons.

Nous acceptons l'Etat representatif loyalement comme un progrès en comparaison des institutions passées. nous l'acceptons avec empressement comme forme de transition ; mais en même temps nous nous appliquons de toutes nos forces à faire comprendre que ce même régime est essentiellement imparfait et faux, afin qu'au lieu de s'arrêter à cette étape du développement, on progresse avec zèle vers la vérité. . . . .

. . . .

Commençons par écarter un malentendu.

Nous ne repoussons pas les formes représentatives ; nous repoussons le *régime représentatif*.

Nous adoptons au contraire avec empressement la forme représentative comme la seule vraie, pour tout Etat qui dépasse les dimensions d'une commune ; ce qui fait crouler, disons-le en passant, toutes les objections que la *Revue* a cherchés contre nous en Grèce et en Macédoine ; mais ces formes représentatives, nous les appliquons au *régime démocratique*.

Dans le régime représentatif, le pivot de l'Etat est la *Représentation* ; c'est elle qui dispose du pouvoir. Voilà ce que nous ne voulons pas ; voilà ce que nous repoussons absolument. Dans la *Démocratie* c'est le *Peuple* qui doit former le pivot de l'Etat, et c'est lui qui doit disposer du pouvoir social.

Dans la *Représentative* les Conseils ne sont pas absolument souverains, il s'en faut de quelque peu de chose ; mais le Peuple, dans ce régime, n'est pas souverain le moins du monde, il s'en faut du tout au tout. L'exercice de la souveraineté du peuple est réduit au droit de se choisir ses maîtres ; et l'exercice de la souveraineté des conseils n'est limité que par les mailles excessivement larges de la loi constitutionnelle.

Dans la *Représentative* la souveraineté est *partagée*. Le Peuple nomme les représentants et ceux-ci font la loi ; ces derniers *élaborent* la constitution, et le Peuple *l'accepte*. Personne n'est positivement souverain, pas même *tout le monde*. L'unité de l'Etat n'est pas constituée ; la pensée et la volonté collectives sont coupées en deux. La *Représentative* est un *monstre* dans toute la rigueur du terme.

Dans la *Représentative*, quelques uns, les délégués, jouissent d'une autorité *indépendante* dans *les affaires de tout le monde* : voilà ce qui est monstrueux ; voilà ce que nous repoussons de toutes nos forces. La raison commande que chacun ne soit *indépendant*, ce qui veut dire *souverain*, que dans ce qui le regarde lui seul, et que *tous* soient seuls indépendants, soient souverains, dans ce qui regarde tous. Toute indépendance ou souveraineté, d'un seul ou de quelques-uns en dehors de leur sphère particulière à eux, est un contre-sens monstrueux.

La Représentative délègue l'autorité à des termes arbitrairement fixés à un an, deux ans, trois ans et plus. La raison politique, c'est-à-dire le principe de la Démocratie, ne permet de déléguer l'autorité que tout juste pour le temps imposé par la nature des choses, c'est-à-dire jusqu'à ce que la volonté du souverain ait pu se manifester et se communiquer. Voilà la limite précise de toute délégation rationnelle. C'est elle qui existe actuellement entre le maître et son valet.

L'autorité personnelle dans les affaires publiques se présente devant la raison comme un *accident* ; ainsi que l'erreur se présente dans la vie de l'homme. L'homme peut en tout moment revenir de son erreur, et il serait une œuvre complètement manquée s'il ne le pouvait pas ; il ne serait pas un être *raisonnable*. De même, il faut que le peuple à tout instant puisse changer, réparer la volonté erronée de chacun de ses mandataires.

Pour arriver à cette institution politique, il faut que le peuple se groupe de manière à pouvoir *penser* et *vouloir*.

Le peuple comme *unité* est une fiction. En réalité c'est une collection de plusieurs êtres, et nullement *un* être.

Le peuple ne peut, au fond, ni penser ni vouloir : ce sont les individus dont il est composé qui pensent et qui veulent. Le peuple n'a en réalité pas une intelligence ni une liberté ; c'est chacun des hommes dont il est composé qui sont libres et intelligents.

Mais pour arriver à la *loi politique*, il faut que les hommes réalisent en quelque sorte la fiction de cette unité ; ce qu'ils obtiennent en groupant les intelligences de manière à pouvoir se communiquer facilement (discussion) ; et en groupant les volontés de manière à pouvoir les compter facilement, c'est-à-dire à pouvoir constater facilement les majorités (votation). Car c'est le plus grand nombre des volontés qui est considéré comme la volonté *une* de cet être fictif.

C'est ainsi qu'on constitue le peuple *délibérant*.

Eh bien, dès qu'il est question de tout un peuple, ou de toute l'humanité même, la *délibération* ne peut être réalisée que par la forme représentative. Mais il faut que cette représentation soit toujours dépendante ; car dès qu'on la rend indépendante pour un an, pour un mois ou pour une semaine seulement, on substitue à la volonté du peuple la volonté de quelques-uns de ses membres, et la loi est faussée dans son origine.

Le principe de cette organisation étant donc l'exercice constant de la *souveraineté du peuple* et la réduction de la délégation à sa plus petite expression, elle comprend nécessairement que le collége électoral, ou, mieux dit, *l'assemblée primaire, puisse en tout moment révoquer son représentant*, et qu'elle *puisse lui donner des mandats impératifs lorsqu'elle le juge convenable*.

Au moyen de cette souveraineté populaire toujours active, le système représentatif pourra être porté à un degré de développement dont il ne serait nullement susceptible avec la souveraineté intermittente et limitée, telle que nous l'avons constituée.

Alors les petits colléges ne présentent plus aucun danger ; car les influences, qui sont sûres de l'emporter, quand elles ne sont appelées à agir qu'une ou deux fois par an, seraient usées avant trois mois, s'il fallait les exercer chaque jour de nouveau, et sous l'empire de la délibération. . . . .

. . . .

Alors au contraire les petits colléges sont indiqués par la raison ; seulement il faudra se garder d'en faire autre chose que ce qu'ils doivent être. Ils doivent être des *fractions de l'ensemble* et non pas des coteries. Pour atteindre ce but il y aura deux précautions à prendre. Il faudra que la raison de division s'attache à quelque caractère accidentel, comme par exemple à l'ordre alphabétique des noms, dans les grandes villes ; et non pas à des circonstances plus importantes, comme le voisinage. A la campagne, il conviendra de constituer l'assemblée primaire en dehors de la commune, s'il est possible. On pourra, par exemple, partager les communes et réunir chacune des deux moitiés à une fraction d'une autre commune ; outre cela, on pourra faire intervenir une rotation. L'autre mesure très importante sera d'établir que chaque section politique (assemblée primaire) puisse toujours prendre part à la discussion de chaque autre section par un représentant qu'elle y enverra. . . . .

. . . .

Quant aux dimensions à donner à ces circonscriptions, elles sont toujours déterminées par le principe de la *bonne délibération*, c'est-à-dire d'une discussion sérieuse et d'une votation facile. Ainsi les assemblées primaires ne devront guère dépasser la centaine, et les cercles devront être circonscrits de manière que les délégués puissent se réunir commodément dans un seul jour sans être obligés de découcher. Pour la province et la nation, les conseils seraient permanents, mais leurs membres révocables à tout instant par leurs mandataires, comme nous venons de l'établir.

Rien n'empêche du reste d'instituer à côté des assemblées primaires encore des assemblées populaires plus nombreuses, par exemple des *assemblées de cercle*. Lorsqu'une loi aurait été discutée dans les Sections et dans les Conseils de cercles, on pourra la discuter dans une assemblée de cercle, et même dans une assemblée de province, si cela paraît utile et que les moyens de locomotion le permettent un jour. Quant à la votation, elle se fera dans tous les cas plus facilement dans les petites fractions (les assemblées primaires) que dans les grandes.

Les représentations intermédiaires n'ayant d'autre but que de faciliter l'exercice de la souveraineté du peuple, elles doivent disparaître dès que les circonstances matérielles ne les réclament pas. Si dans un grand pays il fallait envoyer son représentant à cent lieues de distance, le peuple le perdrait de vue et ne pourrait pas le rappeler à tout instant. Aussi est-il essentiel que le représentant du premier degré assiste à chaque réunion de sa section. A Genève, tant que nous serions réduits à nous seuls, nous n'aurions pas besoin de ce mode ; tandis qu'il serait indispensable pour pouvoir nous organiser démocratiquement avec toute la Suisse.

Voilà comment se présente à nos yeux l'institution démocratique. Mais les détails de l'exécution varient avec les circonstances ; et il serait très facile de montrer que notre projet n'est pas absolument juste, comme on pourrait montrer la même chose de tout autre projet d'exécution imaginable. Il n'y a que *la science* qui soit absolue ; *l'art* est variable. Or la partie scientifique dans cette question, son principe, c'est que le peuple reste réellement *souverain* ; qu'il ne délègue jamais cette souveraineté à quelques-uns, qu'il ne constitue jamais un pouvoir *indépendant* dans son sein. Voilà ce qui est absolument vrai. Le reste varie selon les circonstances ; mais pour quiconque a nettement conçu le principe, l'application n'offre aucune difficulté sérieuse. Il ne s'agit que de passer à la pratique, à l'expérience. On passera peut-être par une organisation imparfaite, on atteindra le but plus ou moins complètement, mais il est impossible qu'on le manque absolument. Pour être sûr de réussir du premier coup, on n'a qu'à établir *la représentation toujours révocable* et les *mandats impératifs*.

Or l'Etat ainsi constitué, la vraie *démocratie* saura réaliser le règne de la justice sur la terre.

A. Galeer.

Rapport

SUR L'ENSEMBLE DE LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE.

Le *Moniteur* a publié dans son numéro du 15 septembre un rapport du ministre de la guerre au président de la République sur la situation actuelle de l'Algérie au point de vue de la colonisation. Ce rapport est divisé en trois parties : la première présente le tableau complet des établissements existant aujourd'hui ; la deuxième expose l'ensemble des travaux publics considérables exécutés presque tous par l'armée française qui, sur cette terre, et contrairement à l'usage des armées de notre temps, a beaucoup plus fait œuvre de création que de destruction. La troisième partie est spécialement consacrée à la colonisation proprement dite.

Le pays sur lequel s'étend notre domination présente une superficie de 39 millions d'hectares, environ les deux tiers de la France. La région des terres labourables, le Tell, comprend environ 15 millions d'hectares.

L'Algérie compte aujourd'hui 133 villes ou villages, renfermant une population européenne de 115.210 âmes, et distribuée ainsi entre les trois provinces : 55 dans la province d'Alger, peuplés de 58,287 Européens ; 51 dans la province d'Oran, peuplés de 37,301 Européens, et 27 dans la province de Constantine, peuplés de 19,652 Européens.

La province d'Alger compte cinq villes : Alger, Cherchel (l'ancienne Césarée) et Tenès, sur le littoral ; Koleah et Blidah, dans l'intérieur des terres.

La province de Constantine en possède également cinq : Constantine, Philippeville, Bone, Lacalle et Bougie.

La province d'Oran en compte six : Oran, Arzew, Mostaganem, Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès et Mascara.

Le nombre des colons concessionnaires est de 11,488 ; ils ont planté 766,134 pieds d'arbres, possèdent 52,034 bestiaux et ont élevé des constructions pour une valeur de 14,382,180 francs.

Les personnes qui ont assisté à la conquête successive des différentes parties de ce vaste territoire peuvent seules bien apprécier l'importance des résultats obtenus, en évoquant le souvenir de l'aspect que présentaient le pays et même les villes les plus importantes. L'Algérie entière, sauf quelques points du littoral, ne présentait qu'un amas de ruines faites par le temps ou par la main des hommes. Dans la province de Constantine, notamment, les seules constructions encore debout étaient les ruines importantes des monuments dressés par les Romains.

Lorsque, se reportant à l'époque du débarquement de nos troupes en Algérie, on parle de vingt années d'occupation, on oublie qu'en 1840 encore les Arabes venaient se montrer à quatre kilomètres d'Alger et lançaient des balles dans la ville d'Oran. Jusqu'en 1839, c'est à grand'peine qu'on avait pu créer quatre petits villages dans la province d'Alger. A la fin de 1846, malgré la continuation de la guerre, nous comptions 72 villes et villages ; aujourd'hui ce nombre atteint, ainsi que nous l'avons dit, 133.

Des travaux publics considérables ont été accomplis, presque tous par l'armée, et l'on peut dire que nos soldats ont plus fait encore pour la conquête, par la pioche que par le fusil.

Depuis la disparition des voies romaines, il n'y avait plus de routes en Algérie; on fut obligé d'en pratiquer d'abord pour les besoins de la guerre; plus tard, on coordonna un système général de voies de communication conçu en vue de la domination complète du pays et de sa colonisation. Ce système définitivement adopté en 1847 comporte un réseau de 5,350 kilomètres de routes, sur lesquels 450 sont à l'état d'entretien ou empierrées, 250 terrassées, 450 à pentes réglées, 1650 ouvertes par de simples travaux de campagne, et 2250 à l'état d'étude plus ou moins avancée. On a construit sur le parcours de ces routes 80 ponts, dont 22 en maçonnerie et 58 en charpente, et près de 300 ponceaux.

La communication télégraphique d'Alger à la frontière du Maroc est complètement établie et se compose de 56 postes. Du côté de l'est, 8 postes transmettent les dépêches d'Alger jusqu'au delà d'Aumale; cette ligne se prolongera, au moyen de 30 autres postes, vers la limite tunisienne.

7580 hectares de marais ont été assainis et rendus à la culture. Grâce à ces travaux, plusieurs localités signalées dans l'origine pour leurs fièvres pernicieuses sont devenues parfaitement salubres.

En même temps que ces utiles dessèchements s'opéraient, on créait 254,000 mètres de canaux d'irrigation et 75,000 mètres de rigoles.

Les anciens aqueducs en partie ruinés ont été réparés et on en a construit un grand nombre d'autres; ceux qui fonctionnent aujourd'hui présentent un développement de 116,000 mètres.

Il a été construit, par les soins du gouvernement, 430 fontaines, châteaux-d'eau et réservoirs, 118 lavoirs et abreuvoirs publics, 12 halles, marchés et fondoucks, 13 abattoirs, 12 pépinières, 3 dépôts d'étalons, 21 hôpitaux, hospices et caravansérails, 44 églises, chapelles et presbytères, 20 mosquées ou marabouts, 19 écoles, lycées, salles d'asile; plus 117 édifices divers affectés aux services publics, ce qui fait un total de 869 constructions d'utilité publique.

Il faut ajouter encore à ces travaux, 84,700 mètres de rues ouvertes dans les villes et 29,000 mètres d'égouts.

Le littoral de l'Algérie française compte actuellement 16 ports ouverts au commerce, et 20 phares ou fanaux guident les navigateurs. Le port d'Alger, d'une étendue de 95 hectares (indépendamment de l'immense rade couverte projetée), renferme un port militaire qui pourra recevoir 32 vaisseaux de ligne, 2 frégates et 5 corvettes, et un port de commerce suffisant pour les besoins de la marine marchande.

Des casernes comparables à celles de France ont été créées pour 40,000 soldats; des arsenaux, des poudrières, des magasins, des hôpitaux militaires (pour 5,000 malades) ont été édifiés.

Les camps ont été souvent des berceaux de colonisation: c'est ainsi que les villages de Douéra, Mahelma, Joinville, Montpensier, Boghar, Teniet-el-Had, ont été construits sur les camps abandonnés des mêmes noms. Plusieurs autres centres de population ont eu la même origine.

Indépendamment de ces travaux de tous genres qui assuraient la conquête et facilitaient l'établissement des Européens, il y avait aussi à créer, autant que possible, de bons rapports entre les nouveaux venus et les Arabes. Cette œuvre importante et difficile a été heureusement entamée par l'institution des bureaux arabes qui forment un précieux intermédiaire entre les deux races. Tous les peuples sont accessibles à l'influence de la justice et de l'équité; et les officiers des bureaux arabes, sachant allier à l'énergie un grand esprit de douceur et de conciliation, ont fini par faire agréer et rechercher même leur arbitrage. Sous l'empire de la confiance qu'ils ont su développer, les relations commerciales se sont étendues, et désormais l'irrésistible mobile de l'intérêt sera l'un des principaux ressorts de la civilisation des Arabes. Le rapport du ministre rend pleine justice à cette institution des bureaux arabes qui porte tout le poids de l'administration indigène et qui fait en silence et sans éclat l'œuvre des missionnaires de la civilisation: instruisant le peuple, le moralisant, élaborant ses informes éléments et tendant peu à peu à les agréger à notre unité; tenant à la fois l'épée de l'autorité, la balance de la justice et le flambeau de vérité qui dissipe les ténèbres du fanatisme et de l'ignorance.

Dans le chapitre relatif à la colonisation, après avoir énuméré les différentes tentatives faites jusqu'à présent, tentatives dans lesquelles le gouvernement a procédé par voie de tâtonnements éclectiques, le rapport conclut que toutes les expériences « ont démontré que ni les riches ni les pauvres ne » pouvaient faire avancer beaucoup la colonisation si on les » employait isolément.

» C'est à *l'union des forces*, ajoute-t-il, au rapprochement » des capitaux et des bras, au *concert de leurs aptitudes di-* » *verses*, qu'il est réservé de produire une colonisation rapide » et vigoureuse. »

On ne saurait mieux poser, selon nous, la nécessité de l'association pour résoudre le problème de la colonisation; et ce que l'on dit de la mise en valeur de l'Algérie peut être dit également de la mise en valeur de la France et de tout autre pays. A toute intelligence qui examinera de sang-froid et sans préjugé les éléments de la question du travail et de la production, l'association apparaîtra comme le seul moyen de solution réelle, efficace et féconde.

Le dernier paragraphe, intitulé *Fertilité de l'Algérie*, contient des renseignements précieux sur les productions propres à l'Algérie qui pourrait nous fournir en grande quantité la plupart des denrées pour lesquelles nous sommes tributaires des pays étrangers. En développant principalement sur le sol africain les cultures que le climat de la France ne comporte pas, on obtiendrait le double avantage de baser la prospérité de l'Algérie sur l'écoulement certain de ses produits, et de ne point écraser les producteurs de France par la concurrence de produits similaires.

En ne prenant que les principaux articles que nous sommes obligés de demander au commerce extérieur, on trouve que nous sommes tributaires envers les étrangers de plus de 400 millions pour des objets que l'Algérie pourrait facilement nous fournir. Ainsi, par exemple, nous importons chaque année environ pour 26 millions d'huile d'olive; pour 77 millions de soies, pour 100 millions de tabacs, pour 114 millions de cotons, pour 36 millions de laines, pour 24 millions de peaux, pour 27 millions de graines oléagineuses, pour 4 millions de cochenille, etc. L'expérience a démontré que tous ces produits peuvent être obtenus en grande abondance sur le vaste territoire algérien. En ce qui concerne, par exemple, l'élève des bestiaux et bêtes à laine, les conditions sont tellement favorables, que malgré la diminution du bétail amenée par une longue guerre, le prix de la viande de boucherie n'est encore à Alger que de 25 centimes le demi-kilogramme. Il y a là une source indéfinie de richesses, et l'on doit espérer que le ministère, après avoir si bien compris ce qu'il y avait à faire, saura employer les immenses moyens d'action dont il dispose, pour faire passer ces progrès du vague de l'aperçu dans le domaine de la réalité.

Le rapport se termine par la péroraison obligée sur la nécessité d'assurer la sécurité, d'attirer les capitaux par la confiance et de protéger les bons citoyens contre les *menées démagogiques*. En vérité, si les dangers de la *démagogie* étaient à craindre dans un pays où l'on compte à peine un Européen valide contre trois soldats, et où les préoccupations politiques doivent être beaucoup moins vives qu'en France, ce serait à désespérer complètement tous les partisans de l'ordre compressif.

Allyre Bureau.

MM. Vasbenter et Bisson, gérants du *Peuple de 1850*, ont comparu le 25 septembre devant la 6e chambre de police correctionnelle, pour répondre à une action en abus de confiance, intentée contre eux par M. Sachet, passementier, rue Michel-Lecomte, 31.

Le plaignant a exposé qu'il avait pris pour 100 fr. d'actions dans la société du journal le *Peuple*, croyant faire en cela une bonne affaire financière, et qu'ayant appris ensuite que les fonds des actionnaires avaient été employés à faire le cautionnement du journal, il s'était trouvé froissé dans ses intérêts et avait porté plainte, se disant qu'il y avait un ministère public pour punir les coupables. Il conclut purement et simplement au remboursement de ses actions. — « Mais avant de porter plainte, lui dit le prési- » dent, n'avez-vous pas redemandé au *Peuple de 1850* le mon- » tant de vos actions? — Je n'ai fait aucune démarche, répond » M. Sachet, je me suis borné positivement à porter plainte, parce » que j'avais cru m'engager dans une bonne affaire. »

La prévention a été à peine soutenue par le ministère public qui s'est empressé de rendre hommage à l'honneur des prévenus: Me Desmarest, leur avocat, n'a pas eu de peine, à montrer quel avait dû être le but d'une accusation de cette nature; et le tribunal interrompant sa plaidoirie rendue inutile par les faits acquis aux débats, a prononcé l'acquittement.

On a appelé immédiatement les mêmes prévenus, et de plus M. Aristide Pilhes, troisième gérant, pour répondre à l'accusation de fausse déclaration dans le dépôt du cautionnement. Après avoir entendu de nouveau Me Desmarest, et malgré les explications fournies par les gérants, le tribunal a condamné MM. Vasbenter, Bisson et Pilhes à 3,000 fr. d'amende et en outre a prononcé la suspension du *Peuple de 1850*.

Appel de ce jugement a été interjeté immédiatement.

En attendant le jugement définitif, le *Peuple de 1850* continue sa publication.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

HESSE-CASSEL. — L'électeur a transporté le siége de son gouvernement à Wilhelmstadt, et s'est fortifié avec ses ministres dans le château de Philippruh où personne ne songe à l'attaquer. La solution de la difficulté survenue entre lui et les Etats a été remise à la diète, qui a déclaré que le refus de l'impôt dans l'électorat était contraire au pacte fédéral. Les gouvernements de Hanovre et de Wurtemberg ont été chargés de tenir prêtes des troupes (10,000 hommes) afin de les faire entrer au premier signal dans l'électorat, si les populations continuent leur résistance au rétablissement de ce que la diète appelle l'*ordre legal*.

La plus grande tranquillité règne toujours à Cassel et dans tout le pays. La commission permanente des Etats persiste dans la défense énergique et calme de la Constitution.

AUTRICHE. — Le général Haynau est accablé d'ovations à la cour et dans les salons militaires. Le conseil municipal de Vienne lui a offert un banquet. D'après une correspondance adressée à la *Gazette de Cologne*, Haynau se montre dans les rues avec des airs provocateurs; le peuple se précipite sur ses pas avec des intentions et une attitude douteuse; deux commissaires de police, spécialement attachés à sa personne, ont peine à écarter la foule. Nous avons vu, dit le correspondant de la *Gazette de Cologne*, une femme italienne lever en l'air son petit garçon, en lui disant: « Regarde la hyène de Brescia! »

Une nouvelle ordonnance du ministre du commerce a retiré la franchise accordée à l'envoi des mandats d'abonnements aux journaux; les frais d'expédition sont doublés; les annonces et les suppléments sont frappés d'un timbre.

BADE. — Les mouvements révolutionnaires qui ont éclaté dans le duché de Bade en 1848 et 1849 ont fourni la preuve que l'armée badoise est animée d'un *fort mauvais esprit*, pour nous servir du langage qu'emploient les gouvernements et leurs partisans. Pour obvier aux dangers qu'une telle disposition de la force armée pouvait faire courir à la cause de l'*ordre* dans le duché de Bade, le roi de Prusse et le grand-duc ont imaginé la combinaison ingénieuse que voici: 10,000 soldats prussiens occupent le territoire de Bade et sont entretenus aux frais de ce pays. En échange, la Prusse devait recevoir 10,000 soldats badois, pourvoir à leur entretien et probablement refaire leur éducation disciplinaire. Mais à peine, en vertu de cette convention, 2,400 Badois étaient-ils passés en Prusse, que des difficultés ont été soulevées par l'Autriche à propos de ces mouvements de troupes à travers les états de la Confédération; de telle sorte qu'en ce moment le budget de Bade supporte toute la charge des 10,000 Prussiens sans aucune compensation. Les états de Carlsruhe doivent s'occuper incessamment de cette question, et l'on espère que la Prusse consentira une modification du traité qui n'a pu recevoir son exécution complète. Après cela, n'est-il pas juste que les populations badoises paient la protection que leur gouvernement reçoit des troupes prussiennes et le bel ordre dont elles jouissent grâce à l'appui des baïonnettes étrangères?

ITALIE. — Le *Conservatore* de Florence publie des lettres de Rome du 19 qui annoncent l'arrivée du père Lacordaire, chargé d'appuyer auprès du saint-siége le monitoire de l'archevêque de Paris contre l'*Univers*.

PIÉMONT. — Les évêques de Foscano, Cuneo, Mondovi, Saluzzo, Pinezolo et Alba se sont réunis à Villanovetta et ont décidé que pour la tranquillité de l'Etat et le bien de la religion, il convenait de se soumettre aux lois promulguées et à celles que pourraient sanctionner les chambres. Ils ont résolu d'adresser une supplique au Pape afin qu'il donnât son approbation. Les journaux piémontais ne voient pas sans inquiétude cette soumission succéder aussi brusquement aux violentes colères qui se sont manifestées jusqu'à présent, et ils craignent quelque secrète machination de la cour de Rome.

Mgr Antonelli a remis à l'ambassadeur du Piémont une note par laquelle le pape se plaint amèrement de l'intervention du gouvernement sarde dans des choses qui sont uniquement du ressort de la discipline ecclésiastique, et réclame la liberté de Mgr. Franzoni. La cour de Rome affecte naturellement de croire que l'archevêque de Turin n'a été arrêté qu'à propos des sacrements refusés au ministre Santa-Rosa. Ceci est une question qu'éclaircira le procès intenté au prélat. Il est certain que la loi civile serait mal venue à intervenir dans le domaine des rapports religieux qui ne relèvent que de la conscience, et ne sauraient avoir de juges parmi les hommes. Mais d'autre part, il est non moins certain que la loi civile, surtout dans un pays qui n'est plus soumis à l'arbitraire du despotisme autocratique, a le droit d'exiger le respect de tous. Des prélats chrétiens devraient avoir besoin moins que personne qu'on leur rappelât ce principe.

D'après la *Croce di Savoia* et l'*Opinione*, les négociations entre M. Pinelli et le cardinal Antonelli ont été reprises sur les instances de M. de Rayneval. Le danger réel d'un schisme en Piémont paraît avoir déterminé la démarche des évêques de ce pays auprès du pape, pour l'engager à se montrer conciliant dans cette affaire.

Allyre Bureau.

La réouverture de la Porte-Saint-Martin a eu lieu, mercredi dernier, par un drame de M. Léon Gozlan, *Pied de fer*, qui a obtenu un légitime succès. M. Tisserant, qui a quitté la comédie un peu étriquée du Gymnase pour les grands développements des drames du boulevard, a joué le rôle de *Pied de fer*, personnage à faces variées, dans lequel il a déployé toutes les ressources de son remarquable talent. Si la comédie bourgeoise perd un habile interprète, le drame, en revanche, vient de conquérir un excellent artiste de plus.

Quelques journaux réactionnaires avaient, il y a quelque temps, répandu le bruit que M. Victor Considérant devait quitter la Belgique pour se rendre aux Etats-Unis et y fonder une école. Nous n'avions pas pensé qu'il fût nécessaire de démentir cette nouvelle sortie du cerveau si fécond en inventions plus ou moins méchantes des journalistes anti-républicains. Mais l'on nous apprend que ce bruit a pris créance en plus d'un endroit. Nous le démentons complétement, M. Victor Considérant est établi à Laroche, en Belgique; il ne songe et n'a jamais songé à quitter la Belgique pour les Etats-Unis.

Notre ami Gustave Tandon vient d'être rendu à la liberté, après avoir passé une année en prison, par suite de la condamnation qu'il avait subie comme gérant de la *Démocratie pacifique*.

Emile Bourdon.

NOUVELLES DIVERSES.

Mardi dernier, une grande revue où se trouvait réunis environ 14,000 hommes, a été passée par le président de la République dans la plaine de Satory. Le général Changarnier commandait les manœuvres d'ataque. La présence de l'ambassadeur du Népaul augmentait l'attrait de curiosité de cette revue.

Pendant un repos on a fait faire aux troupes une grande distribution de vins et de pâtés. Les officiers et sous-officiers ont été traités au vin de Champagne.

Jeudi dernier une seconde revue de quatre régiments et deux batteries a eu lieu également à Versailles, et on en annonce une troisième pour dimanche, 29 septembre.

— Il est question d'autoriser l'administration des postes à transporter les paquets et colis d'un poids peu élevé, comme cela se pratique en Angleterre. Pourvu que cette autorisation n'entraîne pas un monopole obligatoire comme celui des lettres, on ne peut qu'applaudir à cette mesure.

— A Bayonne, le grand parti de l'ordre vient d'éprouver un échec complet dans les élections municipales qui ont donné une majorité considérable à toute la liste démocratique en tête de laquelle figurent le capitaine de la compagnie d'artillerie dissoute pour avoir crié vive la République! à la fête du 4 mai dernier, les conseillers et les officiers supérieurs de la garde nationale qui avaient donné leur démission.

— M. de Persigny est parti jeudi dernier en mission. Le *Moniteur du soir*, qui donne cette nouvelle, ne dit pas de quelle nature est cette mission.

Le *Constitutionnel* annonce que c'est à Londres que s'est rendu M. de Persigny.

— L'Académie-Française a procédé jeudi dernier au renouvellement de son bureau. M. Guizot a été nommé directeur, et M. de Pongerville, chancelier.

— L'Autriche, la Prusse, la Bavière et la Saxe viennent de conclure une convention touchant les télégraphes électriques, et d'adopter un tarif commun qui réduit les prix de moitié. Ce nouveau tarif sera appliqué à partir du 1er octobre.

— Le deuxième conseil de guerre de la 6e division militaire (Lyon) vient de s'occuper de l'affaire de la société secrète dite des *Mutuellistes*. Cette affaire s'est terminée, dans la séance du 20 septembre, par l'acquittement de tous les prévenus.

— On écrit de Rodez:

« Quatre procès politiques viennent d'être jugés à Rodez: Le journal l'*Aveyron republicain*, pour deux affaires; six citoyens de Sainte-Affrique, pour avoir voulu faire respecter le droit de réunion, et une jeune et jolie ouvrière de Villefranche, pour avoir proféré ce cri qualifié de séditieux: Vive la République démocratique et sociale! A ces quatre procès, le jury de l'Aveyron a répondu par quatre verdicts d'acquittement.

» A la sortie de l'audience, de nombreuses marques de satisfaction ont été adressées à MM. les jurés. »

— On lit dans le *Toulonnais*:

« Le gouvernement va faire construire à Alger une superbe synagogue dont l'entreprise, d'une importance de 106,000 francs, vient d'être adjugée. »

— On lit dans les journaux anglais:

« Depuis dix ou douze jours, la moisson est terminée dans presque toute l'étendue de l'Angleterre; en Ecosse, il en est de même, à l'exception toutefois de quelques comtés où la température est très froide; en Irlande, tout doit être également terminé. En somme, à part quelques déficits locaux et la maladie qui n'a attaqué que partiellement les pommes de terre, la récolte sera plus satisfaisante que celle des années ordinaires. »

— Le vaisseau de ligne de premier rang, percé pour 120 bouches à feu, la *Ville-de-Paris*, qui sera lancé à la mer le 5 octobre prochain, des chantiers de Rochefort, est en chantier depuis 1807, c'est-à-dire depuis quarante-trois ans. Après cette mise à l'eau, il ne restera plus sur les chantiers qu'un seul vaisseau du temps de l'empire: c'est le *Louis XIV*, en construction dans le même port depuis l'année 1804.

(*Journal du Havre*.)

— Depuis 1783, époque à laquelle les ascensions aérostatiques furent inventées, près de 250 aéronautes en Europe se sont

élancés dans l'espace, emportés par la puissance ascensionnelle du gaz hydrogène. Sur ces 250 aéronautes, on compte 31 dames dont 26 Françaises, 3 Allemandes, 1 Italienne et 1 Anglaise. 9 aéronautes dont 1 dame française, l'infortunée Mme Blanchard, ont péri victimes, le plus grand nombre, de leur imprudence. Le lieutenant de la marine anglaise M. Gale, qui vient de périr près de Bordeaux, fait le dixième.

Le *Morning-Herald* annonce que l'on vient de construire dans les ateliers du Great-Northern, à Boston, une locomotive destinée à parcourir, avec six wagons et deux trains, la distance de Boston à Londres (173 kilomètres) en une heure et demie. C'est une vitesse de 115 kilomètres, soit 28 lieues 3/4 à l'heure.

— On écrit de New York (Etats-Unis), le 3 septembre : Si l'on en croit les avis qui nous arrivent de tous les points de l'Union, les moissons auront été, cette année, beaucoup plus riches que jamais. En 1848, année remarquable par sa grande abondance de blés, on a récolté aux Etats-Unis 126 millions de boisseaux de froment et 538 millions de boisseaux de maïs ; tandis que cette année nous aurions obtenu au moins 200 millions de boisseaux de froment et 700 millions de boisseaux de maïs, ce qui doit nécessairement déterminer une forte baisse sur les prix des grains, et, par suite, sur ceux de toutes les autres substances alimentaires.

— Dimanche dernier, des ouvriers étaient occupés à placer des tables et des chaises dans l'immense salle de travail et de lecture de la nouvelle bibliothèque de Sainte-Geneviève, place du Panthéon. On a commencé hier à placer les livres dans les rayons. Enfin, l'inauguration de cette bibliothèque aura lieu du 15 octobre au 1er novembre. La salle de travail et de lecture n'est guère moins grande que la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice.

Mille lecteurs, chauffés et éclairés par le gaz, y trouveront place. On vient de placer en lettres d'or, sur le mur du fond du premier palier du grand escalier, au-dessous du beau tableau de Paul Balze, l'*Ecole d'Athènes*, d'après Raphaël, l'inscription suivante : « Bibliothèque Sainte-Geneviève, fondée par les Genovefains, en 1624, transférée de l'ancienne abbaye dans cet édifice » en 1850. » Une belle et unique porte de bronze, massive, d'un style sévère, ferme du côté du Panthéon ce bel édifice.

— On lit dans l'*Atlas* :

« Alger est loin de monopoliser les affaires scandaleuses. Bône fournit, à son tour, une chronique qui n'est pas complètement dépourvue d'intérêt à cet égard. Il y a peu de temps, un substitut du procureur de la République prenait la fuite pour échapper à un mandat d'amener ; aujourd'hui, l'interprète du tribunal de première instance, adjoint au maire, a disparu depuis le 13 du courant, laissant sur la place pour une centaine de mille francs de billets faux. Ces billets portent, en général, deux signatures : celle d'abord du fugitif, puis une autre, celle d'un conseiller municipal, président du tribunal de première instance.

« Les scellés viennent d'être apposés au domicile du premier, et une arrestation a été opérée par les ordres du ministère public. A chaque instant, il surgit de nouveaux billets, de nouvelles révélations

« Malgré la notoriété publique, nous attendrons que l'enquête commencée ait fait pénétrer la lumière dans cette affaire qui sera féconde en enseignements.

« Les personnes compromises appartiennent à cette classe d'hommes réputés honnêtes, défenseurs zélés de la propriété, de la famille et de la religion, hauts fonctionnaires, gens du monde, qui n'ont jamais à la bouche que des paroles de mépris pour ces pionniers vigilants, hommes de cœur et de dévouement, qui sacrifient tout à l'intérêt social.

L'HISTOIRE POPULAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Hippolyte Magen (1), comprend la grande période révolutionnaire de 1789 à 1799. Commençant avec les Etats-Généraux, elle se termine aux deux journées de brumaire.

M. Hippolyte Magen a mis le récit des immortels épisodes qui remplissent ces dix années dans la bouche d'un vieux prolétaire, Simon le Pauvre. Tous les faits mémorables de cette grande époque sont résumés en dix-huit veillées. La simplicité de la forme ne met que mieux en relief les grandes figures qui remplissent cette succession de tableaux, et complète, avec la modicité du prix, la justification du titre d'*Histoire populaire*.

Allyre Bureau.

(1) Un beau vol. form. Charpentier de 350 pages ; prix : 1 fr. 50 c. — Chez Ballard, 4, rue des Bons-Enfants ; Victor Magen, 25, rue des Grands-Augustins ; Dumineray, 52, rue Richelieu, et à l'Association des libraires, 63, passage du Caire.

ITALIE.

La caste privilégiée qui dans l'antiquité jouissait, seule, de la liberté matérielle et morale, s'était perdue dans les sanglantes orgies de la politique et les abrutissans excès de la débauche. Le monde *officiel* romain, consumé jusqu'aux os, foudroyé de ses propres mains, se tenait debout, mais ses cendres allaient se disperser au moindre souffle.

Le son d'un mot, prononcé dans un coin de la Judée, vibra dans les airs, et le cadavre romain vola en poussière.

Le Christ avait dit : — Liberté !

Dix-huit cents ans passèrent, et les conséquences de la transformation sociale apportée par Jésus n'étaient point encore réalisées.

La vieille Gaule, la France, parvenue la première, entre toutes les nations, à se constituer en une puissante unité, était appelée à accomplir l'œuvre de régénération. Elle se leva comme un seul homme en 89 et entonna l'hymne à la Liberté !

Les castes privilégiées, appuyées sur des trônes vermoulus, s'affaissèrent. Les peuples relevèrent la tête et comprirent la bonne nouvelle qui leur venait, cette fois, de l'Occident.

La France républicaine versa son sang pour la Rédemption des peuples ; un homme apparut : il substitua son égoïsme à l'intérêt général, posa sur sa tête la couronne de Charlemagne et se crut maître de l'avenir.

L'avenir était à la liberté !

Il tomba. A sa chute prodigieuse, un phénomène moral éclatant se manifesta. L'air était saturé de liberté. Des brumes glacées de la Newa aux chauds horizons du Lebeto, de Saint-Pétersbourg à Naples, des voix impériales et royales murmuraient des paroles de liberté.

Alexandre Ier fait donner une constitution à la France.

Ferdinand IV, des Deux-Siciles, date de Palerme, le 1er mai 1815, sa proclamation ; il y dit : « Le peuple sera souverain, » et le prince, dépositaire des lois que dictera la plus énergique et la plus désirable des constitutions. »

Malheureusement, l'influence des courtisans, de l'aristocratie, des privilégiés, de ces hommes qui pour vivre un jour dans l'opulence et le faste compromettent tout un avenir, reprit le dessus, et l'Europe qui, en 1815, aurait dû jouir de la forme constitutionnelle accordée à la France, dut en sous-œuvre recommencer la lutte contre le despotisme et tracer sur le front des rois le mot : parjure.

L'Italie était surtout digne de liberté. Dépositaire des hautes traditions de l'intelligence, fille aînée de la civilisation, patrie des organisations les plus puissantes qui brillèrent dans les arts, les sciences et la littérature, l'Italie ne pouvait vivre sous la main stérile du despotisme. A elle la liberté et les infinis horizons qu'elle découvre à l'activité ; à elle aussi la gloire d'intervenir dans le vaste champ où se féconde et s'élabore la pensée humanitaire.

Les rois, les princes, les aristocrates furent implacables, ils bâillonnèrent l'Italie et la jetèrent frémissante dans les basses fosses des donjons féodaux.

L'Italie s'ouvrit une voie souterraine. Les sociétés secrètes fouillèrent son sol et chaque cité s'honora d'appartenir à la *grande ligue de la liberté*.

En 1820, une révolution éclate à Naples. Elle demande à Ferdinand IV l'accomplissement de ses promesses. Effrayé, il accorde tout ; mais bientôt, appuyé par les baïonnettes autrichiennes, il devient une seconde fois parjure.

En Piémont, Charles-Félix écrase l'insurrection avec le secours des impériaux.

Les autres parties de l'Italie voient leurs meilleurs citoyens jetés dans les cachots ou expatriés pour le crime de liberté.

Cependant le cœur de la France battait toujours à l'unisson de la pensée de 89. Fatiguée d'un constitutionnalisme bâtard et étroit, elle invoque en 1830 de plus larges principes politiques. Louis-Philippe les lui promit : arrivé au trône, il manqua à sa parole.

Roi d'occasion, Louis-Philippe ne comprit pas la révolution de 1830. La France devint une boutique pour lui et ses compères. Les peuples ne pouvaient croire à un aussi grand scandale. L'honneur de la France était pour eux une garantie : ils prirent au sérieux le mot de *non-intervention* ; ils ne virent pas que Louis-Philippe tenait les ficelles de ses ministres, soit de bonne foi, soit retors.

M. Laffitte disait en 1830 : « La France ne permettra pas » que le principe de la non-intervention soit violé. »

M. Dupin s'écriait : « La France en se renfermant dans son » froid égoïsme, aurait dit qu'elle n'interviendrait pas, cela » pourrait être une lâcheté ; mais dire qu'elle ne souffrira pas » qu'on intervienne, c'est la plus noble attitude que puisse » prendre un peuple fort et généreux. »

Le maréchal Soult, ministre de la guerre, faisait entendre ces mots à la chambre des pairs : « La non-intervention est » désormais notre principe. Nous le respecterons religieusement, mais à la condition essentielle qu'il sera respecté par » les autres. »

Vaines paroles, mots de tribune, mais avec lesquels on joue le sang des peuples. Louis-Philippe, sacrifiant la France à ses intérêts, laissait deviner sa pensée de *la paix à tout prix* aux Metternich et aux Nicolas.

C'en était assez.

La révolution européenne était avortée.

Les Italiens n'en persistèrent pas moins dans leur dévoûment à la cause de la liberté.

Trompés à Modène par le duc qui leur promettait son appui et qu'ils eurent la faiblesse de croire sur parole, les libéraux italiens furent plus heureux à Bologne, d'où la révolution s'étendit d'un côté vers Parme et de l'autre vers Rome.

On put mesurer alors dans les Légations et les Marches la *puissance de cohésion* qui unissait les sujets du pape au sceptre temporel de S. S. On put reconnaître, au vide immense qui s'opéra autour de Grégoire XVI, combien l'idée de rattacher l'élection cosmopolite du pape spirituel, faite par des cardinaux de tous pays, à un pouvoir temporel essentiellement romain, n'ayant rien de vague et d'indéterminé, était chose ridicule et absurde.

Le gouvernement provisoire de Bologne avait pour lui toutes les populations, et il n'était resté à S. S. que le lieutenant colonel Lazzarini et ses soldats. — Quatre hommes et un caporal (1) !

Le pape et le sacré-collége conçurent alors le projet *très chrétien* de fomenter une contre-révolution au nom de la religion, et le cardinal Benvenuti eut la faiblesse de prêter son appui à une œuvre de guerre civile.

Le cardinal Bernetti lui écrivait : « Que V. E. pousse à une » contre-révolution tous ceux qui brûlent du désir de défendre la religion et le trône. Ne possédant aucun autre moyen » de défense, le saint-père veut qu'on en fasse un usage » prompt et efficace. »

Entre temps, Louis-Philippe livrait lâchement la Romagne aux Autrichiens ; il entraient à Bologne en mars 1831.

La position de ces pays était si pitoyable, que, sur l'initiative de l'Autriche, les cinq grandes puissances interposèrent, le mois de mai suivant, leur influence pour décider le pape à accorder des réformes devenues indispensables.

Louis-Philippe s'en vanta à l'ouverture des chambres le 23 juillet 1831 : — « Ainsi que je l'avais demandé, dit-il, les » troupes de l'empereur d'Autriche ont évacué les Etats romains. Une amnistie réelle, l'abolition de la confiscation, » des changements importants dans le régime administratif » et judiciaire, telles sont les améliorations qui, assurées à » ces Etats, nous font espérer que leur tranquillité ne sera » plus troublée et que l'équilibre de l'Europe se raffermira » par le maintien de leur indépendance. »

Et la chambre des pairs d'entamer la première en chœur (11 août 1831) :

« L'empereur d'Autriche a retiré ses troupes des Etats romains. La paix intérieure y sera affermie par une amnistie » et par les changements importants promis dans le régime » administratif et judiciaire, l'un des plus grands bienfaits » consacrés dans notre charte ; l'abolition de la confiscation y « a été introduite. »

Et la chambre des députés de reprendre l'antienne (17 août 1831) :

« Le langage de votre majesté a été entendu. Une amnistie » réelle, l'abolition de la confiscation, les améliorations dans » le système administratif et judiciaire, sont des bienfaits qui » pourront apporter des consolations à ces peuples. Nous aimons à espérer que les promesses obtenues par votre majesté seront fidèlement accomplies, que l'amnistie sera générale, que les fers de tous les captifs seront brisés, et que » si la politique se trouve satisfaite, l'humanité n'aura plus à » gémir. »

(1) Voir les dépêches du cardinal Bernetti.

Mensonges et puérilités. Ce n'est pas en faisant des paraphrases de rhétoriciens que l'on incarne les principes de liberté dans le monde, que l'on réalise les hautes destinées réservées à la France.

La cause italienne était perdue. L'Italie compta de nouveaux martyrs ; l'oligarchie cléricale, le pape et le sacré-collége continuèrent d'exploiter le *statu quo*. Après 1840, les sujets du pape, toujours en proie aux mêmes souffrances, firent de nouveaux mouvements ; mais on était déjà loin de 1830, et le *Journal des Débats* leur déclaraient « qu'ils ne rencontreraient de la sympathie auprès *d'aucun gouvernement*. »

L'Italie n'en continua pas moins son travail de régénération ; à plusieurs reprises et sur plusieurs points de la péninsule, de nouvelles victimes de la liberté furent dévorées par les cachots.

Le feu sacré brûlait toujours. De 1836 à 1846 surtout, les idées avaient fait d'immenses progrès. Une jeunesse studieuse et des hommes dans la vigueur de l'âge consacraient leur temps aux nobles travaux de l'intelligence qui élèvent et agrandissent l'esprit. Pour l'observateur, la transformation sociale s'opérait à vue d'œil.

Pie IX est élu. Un pape qui oublie les *crimes politiques* de ses frères, un pape qui pardonne, un pape qui amnistie était un événement considérable, un événement inouï.

Viva Pio nono ! devint le cri de l'Italie.

L'affaire de la forteresse de Ferrare se présente. Un pape qui montre une certaine fermeté envers l'Autriche, un pape auquel on prête le souvenir de ces mots de Jules II : *Fuori i' barbari*, les barbares à la porte, ce pape devenait un phénomène, et les Italiens de placarder sur tous les murs des grandes villes et des hameaux :

Viva Pio nono !

Le sentiment qui embrase le cœur de l'Italie, la pensée qui l'anime, qui la soutient dans ses revers, qui l'exalte dans ses espérances, la pensée de l'indépendance brilla soudainement : Pie IX en devint la personnification populaire.

L'enthousiasme était à son comble. Pie IX, du haut du Capitole, invoquant la liberté, appelant les populations à l'indépendance, renversait le trône des césars ; l'impériale maison d'Autriche n'aurait pu résister au choc formidable.

Mais Pie IX n'avait fait que de la politique.....

L'esprit de liberté n'en devait pas moins se faire jour. D'un côté, l'héroïque Sicile donne le signal, Naples est pour elle ; le roi, pressé par l'opinion publique, octroie la constitution des premiers jours de février 1848.

De l'autre, Charles-Albert est entraîné au même acte quelques jours plus tard.

Les deux extrémités de l'Italie pressent sur le centre.

Pie IX est toujours l'idole, l'espoir des populations, car loin de concréter sa pensée, il l'exhale en promesses..

Cependant les idées de liberté, nourries en serre chaude, avaient mûri rapidement.

Paris donne le signal. Les peuples répondent à la Révolution de Février : ils étaient prêts.

L'Italie fait des miracles. Venise et Milan se lèvent, les impériaux sont en fuite.

L'heure était sonnée de la guerre de l'indépendance. Entreprise sans arrière-pensée dynastique, conduite par l'influence de Pie IX, la maison d'Autriche ne conserverait plus un seul pouce de terrain en Italie.

Charles-Albert ou ses conseils faillirent à la mission émancipatrice. Pie IX se repentit de ses *témérités*. Son dernier coup de théâtre fut de bénir un drapeau et d'envoyer, dit-on, l'épée *invincible* à Charles-Albert.

L'épée invincible, c'était le peuple. Les princes de l'Italie en eurent peur. — Peur d'un peuple qui n'avait d'autre pensée que celle de l'indépendance nationale ! — Quelle couardise ! quelle ignorance !!

Malheureusement, les hommes qui régissaient les destinées de la France, les hommes qui avaient charge de l'indépendance des peuples, car à l'extérieur la Révolution de Février n'eut pas d'autre signification, ces hommes paradaient à l'Hôtel-de-Ville, au lieu de couler en bronze la volonté de la France.

Le 27 mars, Lamartine disait à l'Hôtel-de-Ville :

« Puisque la France et l'Italie ne font qu'un seul nom dans » nos sentimens communs pour sa régénération libérale, allez » dire à l'Italie qu'elle a aussi des enfants de ce côté des Alpes ! Allez lui dire que, si elle était attaquée dans son sol » ou dans son âme, dans ses limites ou dans ses libertés, que » si vos bras ne suffisaient pas à la défendre, ce ne seraient » plus des vœux seulement, c'est l'épée de la France que » nous lui offririons pour la préserver de tout envahissement. »

Que sont devenues ces promesses ? Des mots vides de sens. Lamartine n'a rien fait pour l'Italie, rien, absolument rien. Son pâle satellite, M. Bastide, l'a imité.

Cependant, quoi de plus facile que de susciter de nouveaux ennemis à la maison d'Autriche, à cette maison que Février devait faire disparaître de la carte de l'Europe !

Venise, la reine de l'Adriatique offrait ses ports. Manin, l'homme du peuple, l'adversaire le plus énergique de la maison d'Autriche, était là. Appuyé sur la tradition encore vivante de l'*Union de Saint-Marc*, la Dalmatie et l'Istrie étaient entre ses mains. Pour rallumer le brasier de l'ancienne gloire dans ces populations de haut titre, des armes, quelques navires de guerre français poussant à l'action le temporisateur Albini, l'amiral sarde, aidé par la flottille improvisée de Venise, eussent suffi : Trieste et tout le littoral étaient perdus pour l'Autriche. Et ces populations énergiques, courant à la liberté, eussent agi sur la Croatie et la Hongrie. Le bassin de l'Adriatique engloutissait la fortune des Césars, comme jadis il abaissa l'orgueil des Barberousse.

Charles-Albert ou ses conseillers, en faisant de la ligue italique une fusion sarde ; Lamartine restant dans l'inaction, Pie IX courtisant l'Autriche, Cavaignac préparant son élection, perdirent la cause de l'indépendance italienne.

L'histoire inexorable le criera haut et ferme.

Là où l'action faiblit, la réaction grandit. La guerre de l'indépendance, inaugurée sous les auspices du pape, commencée sous l'inspiration d'une ligue italique, continuée dans l'espoir de voir briller au jour du danger la fraternelle épée de la France, perdit peu à peu son caractère national sous

action occulte et incessante de la réaction jésuitique.

Le 15 mai de Naples, s'il n'a pas été provoqué par la police, devint un prétexte futile pour le roi de Naples de rappeler le premier des quatre corps d'armée (10,000 hommes), qui était parti pour renforcer l'armée italienne de la Vénétie, afin d'empêcher la jonction de Nugent et de Radetzki.

Les Autrichiens reprirent le dessus en mai et en juin, et juillet vit la défaite de Charles-Albert.

Venise seule, ce vénérable palladium de l'Italie, résistait. Alors les demandes directes d'intervention arrivèrent de toutes parts. A quoi M. Bastide, enveloppé dans les mailles diplomatiques, répondit : « Il est trop tard pour l'action. »

M. Bastide avait la bonhomie de croire à sa science diplomatique. Il négociait, disait-il. On sait à quoi aboutirent ses actes politiques : il fut dupé ; voilà tout.

Cependant l'embrasement de l'Italie ne pouvait s'éteindre d'un jour à l'autre. Le feu sacré de l'indépendance prit le caractère de la liberté politique. Des républiques surgirent là où on ne pensait pas à cette forme de gouvernement ; car, nous le répétons, l'Italie avait concentré toutes ses forces dans la pensée de l'indépendance.

Les princes et les rois de l'Italie perdirent ainsi pour toujours l'âge d'or du *dolce far niente* des gouvernements constitutionnels. Le constitutionnalisme est mort en Italie comme ailleurs, dans l'Europe continentale.

Ce que l'indépendance a perdu en Italie, l'idée démocratique l'a gagné. L'Italie est aujourd'hui républicaine. Rome a reconquis ses anciens titres de gloire. Rome est redevenue la capitale de la Péninsule.

Les démocrates de *toutes* les parties de l'Italie, en versant leur sang sous les murs de Rome, ont consommé l'acte de l'unité italienne. Ni pape ni rois ne prévaudront plus contre la grande pensée unitaire de la République italique !

Voilà le fait.

Perreymond.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er octobre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Les personnes qui prendront un abonnement de six mois, à partir du 1er octobre, recevront gratuitement la collection des mois d'août et septembre comprenant tout ce qui a paru du feuilleton de A. Toussenel, le MONDE DES OISEAUX.

A partir du 1er novembre les collections ne pourront plus être adressées qu'avec supplément de prix pour frais de poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

PETITE CORRESPONDANCE.

Rhodez. — M. D. — Reçu les 108.35 p. compte de M. B. — Rem. — Nous vous écriv.
Carbon-Blanc. — M. E. — Reçu les 28. — Rem.
Cayenne. — M. L. — Reçu v. lettre. — Nous nous conform. à son contenu et tirons 50 sur mars. — Les 50 précéd. nous sont parvenus. — Affect. rem.
Genève. — M. B. — Reçu les 47. — Nous expéd. les livr. par la voie indiquée et v. écriv. compl. — Affect. et rem.
Ponlequen. — M. B. — Reçu les 106.10 et appl. à la R. 1850. — Affect. rem. à tous deux.
Rio-Janeiro. — M. H. — Reçu les 250 et vos lettres. — Nous all. v. écrire. — Compl. fraternels à tous.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Parmi les établissemens dont les associations ouvrières ont doté la capitale, nous devons signaler au public le plus beau et le plus vaste de tous, le RESTAURANT DE LA VRILLIÈRE, rue de la Vrillière, 8, en face de la Banque. Cet établissement s'est déjà acquis, depuis le jour de son ouverture, 15 septembre, une nombreuse clientèle, et la vogue ne s'arrêtera pas là ; car la foule y sera constamment attirée par le comfortable, la promptitude et la propreté du service.

Paris. — Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 10. | 6 Octobre 1850

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Les utopies.

Depuis le jour où Thomas Morus inventa le nom d'*utopie* pour son plan de société imaginaire, la routine et le scepticisme se sont emparés de cette expression pour désigner, pour condamner, hélas! toute pensée nouvelle, tout rêve d'amélioration, toute tentative de réforme, toute théorie avancée qui se manifestent dans l'ordre politique, social, économique, scientifique, artistique ou industriel.

Utopie est la fin de non recevoir que les préjugés opposent d'abord et partout à toute conception qui cherche à se faire jour en dehors des préjugés usuels et des habitudes acquises.

C'est avec ce mot sacramentel que les habiles et les sots officiels effraient les masses moutonnières et leur font repousser aveuglément les plus simples notions du progrès, aussi bien que les synthèses sociales les plus savantes et les plus compliquées.

Dans ce siècle de lumières, dans ce pays privilégié de l'esprit, toute idée qu'a proclamée utopie la littérature banale qui régit le domaine intellectuel par les décrets de ses tartines quotidiennes est une idée jugée et exécutée à l'avance.

Souvent, il est vrai, la force du mouvement qui pousse les sociétés, en dépit des hommes, contraint plus tard le monde à l'admettre ; mais, dans ce cas-là même, pour se faire subir, est-elle presque toujours forcée de changer d'étiquette.

Alors les mêmes *savants*, les mêmes *politiques*, les mêmes publicistes qui l'avaient écartée, outragée, avilie, s'empressent d'entonner des dithyrambes en sa faveur.

Nulle époque plus que la nôtre, où tant d'idées organiques se remuent, n'offre d'exemples nombreux et frappants de ce détestable système, si toutefois on peut donner le nom de système à ce chaos d'ignorances et d'intrigues qui se coalisent dans toutes les régions sociales pour barrer le chemin aux vérités nouvelles.

Nous avons, pour notre compte, bon nombre de ces injustices publiques et de ces réparations occultes à constater.

Sans cesser d'être regardés comme des utopistes, des rêveurs, voire même comme des fous dangereux, les phalanstériens ont vu déjà quantité de leurs projets s'incarner dans le monde des faits acquis, à la faveur de pseudonymes qui en voilent l'origine.

Nous pouvons dire, sans mériter qu'on nous accuse de vanité, que chaque jour qui passe sur ce monde tourmenté à la fois de désirs et d'inquiétudes, d'aspirations et de terreurs, chaque tentative timide qui s'opère, nous enlèvent une parcelle de nos théories pour la transporter sur le terrain de la pratique, en nous donnant à nous-mêmes une nouvelle certitude de l'efficacité de nos doctrines.

Naguère, c'étaient les crèches, les salles d'asile, les colonies d'enfants, pâles reflets, faibles lambeaux de l'éducation harmonienne.

Aujourd'hui, c'est, dans ces écoles nouvelles, l'application de plus en plus complète de nos principes, le travail attrayant, l'alternance des fonctions adoptée et proclamée en France, en Belgique, en Angleterre.

Ce sont les cités industrielles, premiers jalons de la transformation des villes civilisées en villes garantistes : les cités industrielles où, d'études en études, de tâtonnements en tâtonnements, les Anglais sont déjà arrivés à découvrir l'immense et incontestable avantage de l'Association domestique et à organiser des bains, des chauffoirs, des fours publics, et, le croira-t-on? des cuisines communes.

Ce sont les boulangeries, les boucheries, les épiceries sociétaires qui combattent en même temps les fraudes de la concurrence et les abus du monopole, au profit des épargnes et de la santé des travailleurs.

C'est, dans une sphère plus large, l'idée de la neutralité des grandes routes du globe et du percement des isthmes de Suez et de Panama par l'association des peuples ; idée ridiculisée et bafouée il y a dix ans, quand elle émanait de la *secte fouriériste*, et que viennent d'adopter enfin les deux plus grandes puissances maritimes de la terre.

C'est, dans l'ordre politique, le système de la substitution du pouvoir arbitraire de l'Etat en simple gérance, par la décentralisation administrative, par l'organisation hiérarchique du pays, par l'initiative sérieuse accordée à tous les membres du corps social dans la sphère de leurs intérêts et de leurs attributions, système qui rallie aujourd'hui presque toutes les nuances du parti démocratique.

C'est, dans le cercle humanitaire, le congrès de la paix qui s'assimile peu à peu les individualités les plus brillantes et les plus généreuses de tous les pays, et dont les séances périodiques, toujours accueillies avec un plus vif intérêt, font déjà pressentir aux nations épuisées l'ère du désarmement général et de la concorde universelle ; le congrès de la paix, première ébauche du grand congrès de l'humanité, du corps souverain des peuples, auguste tribunal où se règleront pacifiquement les différends internationaux.

Dans tout ce qui se fait, dans tout ce qui se tente, dans tout ce qui se cherche, nous retrouvons le germe des idées que, depuis vingt années, l'Ecole sociétaire sème dans le monde ; et plus les questions s'élucident, plus les solutions se préparent, plus les penseurs qui semblaient à jamais éloignés de nous se rapprochent de nos doctrines, les colorent de leur style, les éclairent de leurs lumières, faisant ressortir sous des jours nouveaux bien des faces négligées, bien des points restés obscurs, les consacrant enfin du cachet de leur génie.

Utopie, le jour n'est pas loin où tu seras réhabilitée! Avant qu'un demi-siècle s'écoule, tu ne signifieras plus *chimère*, tu signifieras *progrès*.

Eug. de Mis

L'Ecole sociétaire

AVANT ET APRÈS LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Il est un mérite que l'Ecole phalanstérienne peut revendiquer, celui de la constance dans les opinions, de l'unité dans la doctrine. Toujours notre idéal a été le même. Depuis vingt ans, à travers toutes les vicissitudes politiques, nous poursuivons un même but, l'harmonie universelle, réalisée d'abord dans la commune par l'Association du capital, du travail et du talent. Pour tout exprimer par un mot dont l'ignorance et la prévention seules pourront être choquées, notre objet final a toujours été le *Phalanstère*.

Mais si notre idéal, si la dernière fin de nos aspirations n'a jamais varié, si l'avenir est demeuré pour nous immuable, nous avons eu le droit, dans des circonstances entièrement diverses, d'envisager à des points de vue différents les questions qui intéressent le présent, qui touchent au milieu social actuel. Relativement à ces questions transitoires, on a pu observer dans l'Ecole phalanstérienne deux attitudes, l'une anté-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 6 OCTOBRE 1850.

Nécessité D'UNE SCIENCE NOUVELLE.

IV.

Il est des erreurs qui ne compromettent qu'un seul parti ; mais ici la duperie est pour tous deux, pour la civilisation comme pour les philosophes ; c'est une complication de bévues dont l'analyse mérite de nous occuper.

Ces duperies comportent quatre distinctions principales, savoir :

1. La Civilisation dupe des philosophes ;
2. La Civilisation dupe d'elle-même ;
3. Les philosophes dupes de la Civilisation ;
4. Les philosophes dupes d'eux-mêmes ;

... La philosophie et la Civilisation dupes du préjugé.

1° La Civilisation dupe des philosophes, bons et mauvais ; — dupe des bons par leur impéritie, qu'ils avouent eux-mêmes ; — dupe des mauvais par leur effronterie à promettre la perfectibilité de civilisation perfectible pour faire un trafic de bel esprit et de romans politiques dont ils savent qu'on n'obtiendra, en dernière analyse, que les sept fléaux inséparables du régime civilisé, entre autres l'indigence tellement inhérente à la civilisation qu'elle n'a pas même la propriété d'assurer la subsistance par un approvisionnement d'anticipation pour deux années.

2° La Civilisation dupe d'elle-même, — en protégeant des charlataneries évidentes qui sont condamnées par les coryphées mêmes de la philosophie, et en tolérant l'apathie spéculative de ces savants qui, trouvant dans le sophisme, sinon une carrière lucrative, au moins un moyen de subsistance, laissent dans l'oubli les sciences précieuses comme l'Association et l'Attraction, où réside la théorie des destinées.

3° Les philosophes dupes de la Civilisation, — qui les réduit spéculativement à la médiocrité. Considérés comme beaux esprits, elle doit les appauvrir pour les forcer au travail et en obtenir des récoltes oratoires qu'ils négligent dès qu'ils parviennent à la fortune ; considérés comme sophistes, elle doit les appauvrir pour comprimer leur penchant aux intrigues politiques. Avilis par cet ordre de choses, ils devraient être moins empressés de prôner cette Civilisation qui a pour système de les tenir dans une médiocrité voisine du besoin.

4° Les philosophes dupes d'eux-mêmes, — en ce que pour prolonger la durée de l'état civilisé et barbare qui les avilit, ils ont manqué la recherche et la découverte de l'ordre sociétaire dans lequel tous les savants et artistes nageraient dans l'opulence, ainsi qu'il sera démontré au tableau des récompenses de la huitième période. Au lieu de s'acheminer à cette bonne fortune, ils ont persisté dans une carrière épuisée qui fut autrefois un sentier de roses pour les Platon et les Aristote, mais qui n'est plus qu'un chemin de ronces pour leurs successeurs déconsidérés et réduits au trafic de l'esprit.

... La philosophie et la Civilisation, dupes du préjugé, — pour avoir cru qu'il existait des voiles d'airain là où il suffisait d'oser pour réussir. On pouvait arriver au calcul de l'harmonie sociale par douze voies de genre, et, sur ces douze genres, il en est un seul, la théorie du Garantisme ou sixième période, qui présentait douze voies d'espèce. Après avoir manqué tant d'issues du dédale, tant de moyens de fortune pour l'humanité entière comme pour les savants, peuvent-ils nier que chaque parti ne soit dupe des autres et de lui-même ?

V.

Nous arrivons enfin au dénouement de ces duperies, une découverte inespérée va nous élever de la Civilisation à l'Harmonie et nous épargner les tâtonnements, les périodes intermédiaires dont le parcours aurait pu employer plusieurs siècles et peut-être plusieurs mille ans, car à en juger par la marche vicieuse de l'esprit humain, notre globe courait le risque de manquer tout à fait la découverte des destinées.

L'impatience pourrait gagner le lecteur si je tardais à lui expliquer le secret de cette prochaine métamorphose. Je vais non pas définir, mais seulement indiquer le procédé dont on fera usage pour organiser l'association et par suite l'harmonie universelle.

Il règne chez tous les humains un penchant au merveilleux, ils ont de tout temps rêvé des enchantements, des féeries, la baguette magique, la pierre philosophale et autres illusions. Or, comme Dieu ne distribue à chaque espèce d'êtres que les penchants qu'elle pourra satisfaire, il ne nous aurait pas donné ce goût du merveilleux, s'il n'y avait pas quelque chose de merveilleux dans notre destinée. Elle repose sur l'emploi d'un ressort bien autrement miraculeux que la baguette magique. Ce ressort que je nommerai *série passionnelle* ou affiliation de groupes contrastés et gradués a trois propriétés inestimables :

1° Rendre le travail productif plus attrayant que ne sont nos fêtes ;

2° Garantir l'exercice de la vérité en toutes relations industrielles ;

3° Elever l'émulation, la dextérité et l'économie au plus haut degré ;—ÉTABLIR L'UNITÉ D'ACTION.

De ces propriétés naît un enchaînement de miracles dont le premier est de s'enrichir par le plaisir. Si ce mécanisme que je nomme série passionnelle transforme les travaux en fêtes, s'il y attache des intrigues si piquantes, si variées, que les fonctions agricoles et manufacturières deviennent plus agréables que ne sont aujourd'hui nos bals, festins, spectacles, on n'aura d'autre sagesse à prêcher aux hommes, femmes et enfants, que de les engager à se livrer sans mesure au plaisir, puisque cet appât du plaisir les entraînera au travail productif ; on pourra garantir à tout individu un minimum social,

rieure, l'autre postérieure à la révolution de Février.

Avant février, regardant l'avénement de la démocratie socialiste, ou, si l'on veut, la complète émancipation du prolétaire et du paysan, comme inévitable, persuadés qu'une société nouvelle allait naître, que le vieux monde ne pouvait se perpétuer; qu'il avait seulement le choix de rendre la transformation sociale pacifique ou violente, nous l'avons conjuré de la rendre pacifique en facilitant le progrès, d'éviter les révolutions nouvelles en prenant l'initiative de la réforme sociale. La classe moyenne investie du pouvoir, cette classe à laquelle nous nous sommes adressés dans un esprit de conciliation sincère, persévérant, que beaucoup trouvèrent excessif, n'a jamais voulu croire à l'imminence d'une crise; elle a prétendu garder tous ses priviléges, vivre d'abus, sans transiger, et, malgré les avertissements qui lui avaient été prodigués, elle a rendu la révolution de Février nécessaire.

Cette révolution ayant éclaté par l'aveuglement, l'obstination et la corruption du pouvoir, notre rôle ne pouvait plus être de chercher à la prévenir, mais, au contraire, de la pousser hardiment à toutes ses conséquences, afin qu'elle devînt féconde pour l'Europe, que partout les nationalités fussent affranchies, les problèmes sociaux résolus.

Un esprit de paix nous avait déterminés, sous Louis-Philippe, à laisser la question politique sur le second plan, à proposer à la bourgeoisie les mesures graduelles et scientifiques qui pouvaient, sans secousse, introduire l'humanité dans un meilleur monde; le même esprit de paix, la guerre étant allumée partout, nous rangeait nécessairement parmi les hommes qui réclamèrent le droit au travail et l'intervention armée de la France pour l'affranchissement de l'Italie, parmi ceux qui voulurent empêcher la révolution de Février d'avorter, qui travaillèrent à lui faire produire tous ses fruits afin qu'elle fût la dernière. Quand les révolutions ne sont pas commencées, mais se préparent, on peut conseiller aux gouvernements de les éviter; car les gouvernements, partout et toujours, en ont été les auteurs responsables. Quand elles ont commencé, l'homme qui les entrave ne fait que perpétuer les agitations et les douleurs de son pays. Les révolutions ont un but providentiel; une réaction ne les étouffe pas, mais les prolonge. Elles doivent être promptes, radicales, énergiques dans leurs décisions, clémentes pour les hommes du passé, impitoyables pour ses institutions. Avant Février, sous Louis-Philippe, et pendant une trève entre l'esprit de mort et l'esprit de vie, on pouvait dire, comme nous le faisions alors : Voici les moyens de garder la paix : *Si vis pacem para pacem.* La lutte une fois commencée sur le terrain politique et social, et dans toute l'Europe en même temps, notre devise nouvelle a été ce qu'elle devait être : Il faut que la démocratie triomphe : *Si vis pacem, para victoriam.*

Chercher à prévenir une révolution par des réformes sociales, cette révolution arrivée, réclamer la réalisation de toutes les réformes sociales au nom desquelles elle a été faite, afin que son retour n'ait plus de motifs, ce sont les applications à des circonstances diverses d'un même esprit pacifique et progressif. Prévenons la révolution à venir, utilisons la révolution faite : ces deux formules qui résument nos deux attitudes se concilient facilement, d'autant plus que nos moyens de prévenir les révolutions et de les utiliser sont exactement les mêmes.

Nos convictions, nos sentiments, notre but n'ont pas varié, mais le ton général de nos publications s'est évidemment modifié. Dans le détail même des questions transitoires, nous sommes placés à un point de vue nouveau depuis deux ans.

Sous Louis-Philippe, pendant ces années de répit qui furent données à la vieille société pour se transformer, et dont elle ne profita pas, lorsque des questions spéciales telles que l'esclavage, la douane, la liberté de la presse, l'enseignement, le clergé, l'organisation des services publics, la forme du gouvernement étaient mises à l'ordre du jour, nous ne résolvions point ces problèmes partiels par la réalisation intégrale du phalanstère ni même par des principes empruntés sans réserve à l'idéal phalanstérien. Le désir des transitions pacifiques nous préoccupait avant tout; nous avions peur de compromettre l'ordre en posant dans son absolu la formule de justice et de liberté, nous estimions qu'avant de proclamer le principe d'avenir il fallait préparer le milieu ambiant; les solutions données par nous aux questions de détail étaient des compromis, des transactions toutes inspirées par l'espoir d'amener les privilégiés à des capitulations honorables.

Parlait-on de l'esclavage colonial : nous proposions de préparer l'émancipation des noirs par une organisation du travail fondée sur l'association et qui permît aux colonies de traverser la période de l'affranchissement général sans perturbation et sans ruine.

Parlait-on des douanes: bien que la théorie phalanstérienne proclamât la liberté des échanges entre les peuples, nous soutenions transitoirement la nécessité de protéger les industries nationales naissantes par une barrière de tarifs, en attendant que la protection directe fût organisée dans chaque état.

S'agissait-il de la presse : nous voulions qu'elle fût libre sous la condition préalable d'un jury spécial organisé par elle-même.

Partisans de la liberté d'enseignement, nous insistions sur la surveillance de l'Etat et sur les garanties de capacité qu'il faudrait exiger des professeurs.

En fait d'organisation sacerdotale, nous ne cachions pas que notre théorie prêche la liberté absolue des cultes présents et à venir, subventionnés par le concours volontaire de leurs adhérents, mais nous proposions provisoirement la rétribution du culte catholique par l'Etat, pourvu qu'un nouveau concordat rétablît le principe de l'élection pour les cures, évêchés et donnât des garanties à la liberté de conscience du clergé secondaire.

Nous demandions des conditions légales d'admission et d'avancement dans les services publics, sans y faire entrer largement le principe électif, base de toute hiérarchie dans le phalanstère.

Enfin, espérant toujours que le monde officiel voudrait pénétrer dans le monde nouveau par la porte du socialisme, ce qui rendrait la transformation politique superflue, nous avons négligé ces questions politiques dont la solution nous paraissait entraînée inévitablement par la solution des questions économiques; nous ne nous sommes pas empressés de nous inscrire dans les rangs des partis, et c'est tardivement que nous nous sommes enrôlés sous la bannière de la réforme électorale.

Nos tentatives de conciliation dans le domaine des idées ont été assez prolongées : l'épreuve en est faite. Il est acquis aujourd'hui que les privilégiés du vieux monde ne veulent pas choisir entre les chemins qui conduisent au monde nouveau, attendu qu'ils nourrissent le fol espoir de ne point faire ce voyage. Il est acquis pour nous que nos transitions ont été dédaignées, que l'aristocratie se cantonne aveuglément dans le *statu quo,* regardant toute innovation comme une folie dangereuse, tout avertissement salutaire comme une menace coupable.

Il faut donc poser les principes absolus, et puisqu'on a refusé de leur préparer la voie, eux-mêmes sauront se frayer la route et transformer le milieu qui les entoure; nous ne sommes plus en 1846; le monde a soif de solutions décisives; il ne s'agit plus d'adoucir l'agonie de l'ordre ancien qui vient de mourir, mais de veiller sur le berceau de la liberté qui vient de naître.

Si l'on nous parle esclavage, nous répondrons conservation à tout prix de la liberté des noirs; si l'on nous parle douanes et tarifs, nous répondrons libre échange; s'il est question de presse, nous dirons : point de législation pénale, le droit de réponse suffit à tout; est-il question d'enseignement, nous demanderons à l'instituteur qu'il obtienne la confiance des familles pour tout diplôme; si l'on discute l'organisation du clergé, nous dirons plus de budget des cultes; pour la plupart des fonctions publiques, nous réclamerons l'élection; en fait de gouvernement, nous revendiquerons la législation directe et sans mandataires par le peuple assemblé dans ses sections.

Après avoir compris l'inutilité des transactions, la stérilité des demi-mesures, nous trouverons au moins cette consolation dans l'aveuglement de nos adversaires qu'il nous a donné le droit de poser plus carrément nos principes et de faire un pas vers notre idéal.

Conciliation de l'ordre et de la liberté dans l'association, tel était le problème à résoudre.

L'ordre ancien, qui avait revêtu sa dernière forme sous Louis-Philippe, n'a pas voulu s'élargir et constituer la liberté. Cet ordre a péri sans retour, on ne le ressuscitera pas; c'est la liberté, c'est l'initiative populaire, seul principe vivant encore au milieu de nous, qui doit réparer toutes les ruines, créer par son développement l'ordre nouveau. Liberté individuelle, liberté d'enseignement, liberté de la presse, liberté des cultes, droit inviolable de réunion, liberté d'association, liberté de la commune, indépendance de la nationalité; toutes ces manifestations du droit divin populaire peuvent seuls, en se développant sans entraves, rétablir en Europe une souveraineté inattaquable, celle des peuples, une hiérarchie incontestée, celle des groupes industriels et politiques librement confédérés.

Lorsque nous disions avant février au vieil ordre social : « Transige avec la démocratie, » lorque nous avons dit depuis à la démocratie triomphante : « Accomplis hardiment ton œuvre et va jusqu'au bout, » nous avons été constamment fidèles à cette formule inscrite sur nos premiers numéros : *Progrès social sans révolution.* Les auteurs des révolutions sont les hommes qui croient possible d'arrêter le génie humain dans sa croissance, qui refusent de prévenir les conflits par des réformes profondes, qui se laissent surprendre par les explosions populaires, et qui croient réparer cette faute en disputant aux révolutions ainsi déterminées leurs plus légitimes conquêtes.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Le jury militaire.

Une commission chargé de préparer un projet de révision du Code pénal militaire dans la Confédération helvétique propose, entre autres réformes, de soumettre dorénavant les crimes et délits militaires à la juridiction du jury. Il y aurait pour chaque brigade trente-six jurés; douze seraient récusables par l'accusé et douze par le ministère public. Le jury prononcerait sur le fait et le grand juge militaire appliquerait la peine.

En attendant l'époque où les nations renonceront enfin aux armées permanentes et à cette nécessité actuelle qu'on décore du nom de discipline, et qui n'est qu'une confiscation absolue des individualités; en attendant que les peuples fassent reposer leur sécurité intérieure sur la liberté et le bien-être de tous, et leur sécurité extérieure sur le courage de tous les citoyens, on ne peut qu'applaudir à toutes les modifications qui mettront le Code militaire un peu plus en rapport avec nos mœurs. Que l'on continue, si on juge cela nécessaire, la sévérité des peines; mais que l'on introduise au moins les garanties de juridiction, et que le soldat ne puisse plus, dans aucun cas, supposer un autre sentiment que celui de la justice dans ceux qui le frappent. Un pareil système, bien loin de porter atteinte à la discipline, ne pourrait que la fortifier, en la rendant plus respectable.

Allyre Bureau.

Assainissement des logements insalubres.

(*Loi du* 23 *avril* 1850.)

> Ce n'est pas une loi entachée de socialisme, d'utopie ou d'illusion, c'est une loi d'ordre, d'intérêt public, de haute police, d'humanité. Elle aspire à faire modestement, peu à peu, avec intelligence et charité, un bien réel et pratique aux plus malheureux enfants de la patrie commune.
>
> (M. H. de Riancey, rapporteur, 8 décembre 1849).

La loi relative à l'assainissement des logements insalubres délibérée sur la proposition de M. de Melun (du Nord), dans les séances du 19 janvier, 7 mars et 13 avril 1850, promulguée le 23 avril suivant, si elle est loyalement interprétée et exécutée énergiquement, deviendra, en pratique, le fait social le plus considérable auquel l'Assemblée législative aura prêté son concours.

Aussi croyons-nous utile d'analyser, d'expliquer, de commenter cette loi. Elle confère de *nouveaux* droits aux loca-

---

un bien-être quelconque, sous la seule réserve de se livrer au plaisir, puisque le plaisir sera de vaquer aux travaux utiles dont la distribution dans le nouvel ordre n'a aucun rapport avec les méthodes actuelles, si fastidieuses pour l'industrieux par le défaut d'intrigues, la longueur des séances, la pauvreté des ateliers, la grossièreté et la malignité des coopérateurs et surtout par la fourberie générale qui règne en toutes relations.

Les séries passionnelles ont une foule de propriétés qu'on peut dire miraculeuses et dont chacune suffirait à causer l'extase d'un civilisé qui pourrait en avoir le spectacle pendant un jour dans une Phalange d'harmonie. (C'est le nom d'un canton organisé en mécanique sériaire.) La première merveille qui fixerait son attention serait l'éducation naturelle; il verrait les enfants, jouissant dès l'âge de 4 ans d'une liberté entière et ne recevant aucun ordre de père ni de maître, s'adonner au travail avec l'ardeur des abeilles, figurer dès les trois heures du matin dans les étables et ateliers, s'instruire de leur plein gré sur toutes les branches de culture et fabrique du canton, et par une sage distribution des travaux, envahir une foule de fonctions qu'exercent aujourd'hui des hommes faits, et les rendre par le travail de l'enfant aussi profitables que par celui du civilisé adulte.

Un second sujet d'étonnement serait de voir l'utilisation des plaisirs aujourd'hui improductifs, et l'homme qui s'occupe de musique, de danse, de chasse, d'équitation, recevoir pour ces amusements un dividende, une part d'intérêt outre la fourniture de tous les objets nécessaires à ses plaisirs pour lesquels il se ruine peut-être en Civilisation.

Le plus grand prodige qui frapperait notre spectateur serait de reconnaître que chacun des sociétaires en santé, même le plus pauvre du canton, jouit constamment d'un bonheur auquel le plus heureux monarque civilisé ne peut pas atteindre un seul jour de sa vie, bonheur fondé sur une option de plaisirs variés et alternés au moins à treize séances par jour pour les plus pauvres et davantage pour les riches.

Les bienfaits de ce nouvel ordre seraient illusoires, s'il n'avait la propriété d'équilibre de population ainsi que d'équilibre passionnel. En vain les produits de l'industrie seraient-ils décuplés si la population venait à vingtupler. Toute richesse est neutralisée par l'excès de consommateurs qui est inévitable dans l'ordre civilisé où il n'existe d'équilibre d'aucune espèce.

VI.

Notre avènement au bonheur tenait donc à la découverte de ce procédé que j'ai nommé série passionnelle qui est applicable à toutes les relations sociales, depuis l'ordre domestique jusqu'à l'unité administrative du globe. La *série* est le but auquel tendent constamment toutes les passions. Elles sont toutes utilisées dans ce nouvel ordre; celles mêmes qui nous paraissent odieuses y trouvent un emploi compatible avec l'harmonie générale, et l'on n'aurait pas tardé 3,000 ans à découvrir cette mécanique sériaire des passions, si au lieu de les insulter et par contrecoup insulter le créateur qui nous les a données, on eût étudié leur but dans le calcul analytique et synthétique de l'attraction.

Les séries passionnelles dont je publie la théorie sont la méthode qui règne dans tout le système de la nature. On voit que toutes les choses créées sont distribuées par séries, et nos naturalistes dans leur classement ne peuvent pas s'écarter de la méthode sériaire. L'art de distribuer les passions par séries est donc une application de l'ordonnance matérielle du monde à l'ordonnance passionnelle. Comment notre siècle, qui raisonne sans cesse d'unité, n'a-t-il pas reconnu que l'unité dépend de cette application et que si le monde matériel est évidemment dirigé par attraction et distribué par séries, il n'y avait d'unité à espérer que dans l'invention d'un mécanisme qui pût diriger le monde passionnel par attraction et le distribuer par séries? Tel est le problème sur lequel on aurait dû s'exercer, au lieu de répandre le découragement par des préventions de voiles d'airain et de profondeurs impénétrables et autres préjugés si enracinés qu'il est nécessaire d'employer un volume à les dissiper avant de donner la théorie qui est l'objet de cet ouvrage.

Un des plus fâcheux de ces préjugés est celui qui persuade aux humains qu'ils sont nés pour le malheur, que cette vie ne peut être pour le grand nombre qu'un chemin de ronces et que le bonheur est réservé à l'autre vie. Le bonheur va commencer pour nous dans cette vie, indépendamment de celui qui nous est réservé dans l'autre. Dieu n'y avait mis d'autre condition que de rechercher et découvrir les lois du mécanisme passionnel. Or, quand on a passé 3,000 ans à insulter les passions et l'attraction au lieu de les étudier, faut-il s'étonner que le monde social soit privé de la connaissance des destinées heureuses qu'il ne pouvait découvrir qu'en consultant l'interprète divin, l'attraction passionnelle ou révélation permanente?

« Elle nous porte au vice, disent les philosophes », et là dessus ils se croient dispensés de toute étude, mais savent-ils faire la distinction du vice et de la vertu? ont-ils jamais pu s'accorder en quelque point sur ce sujet? Le bonheur, disent-ils, est dans la pratique de la vertu, et si vous leur demandez une définition de la vertu et du bonheur, ils vous donneront comme à Rome, au temps de Varron, deux cent soixante-dix-huit opinions contradictoires sur le vrai bonheur et la véritable vertu. Tous ces conflits d'opinions sophistiques sont-ils donc des autorités suffisantes pour dispenser les philosophes d'une étude qu'ils ordonnent eux-mêmes implicitement par le principe : explorer en plein tout le domaine de la nature et croire qu'il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

Combien de maux la violation de ce principe a-t-elle attirés sur le genre humain! combien de découvertes agréables ou utiles ont été retardées, comme la théorie de l'attraction, pendant plusieurs mille ans, uniquement par le caprice ou la prévention des savants qui ne veulent pas explorer tout le domaine de la nature et déversent le mépris sur telle branche d'études qui n'a d'autre tort que de leur paraître épineuse! — Usons d'une comparaison pour faire sentir aux peuples civilisés l'étendue de cette faute.

La suite prochainement. Charles Fourier.

taires, elle assure la santé publique, donne au travail une impulsion considérable et développe l'esprit d'association.

I.

Voici les articles importants de la loi du 23 avril 1850 :

Assainissements partiels a la charge des propriétaires. — *Logements à assainir.* — Art. 1er. Les logements et dépendances insalubres mis en location ou occupés par d'autres que le propriétaire, l'usufruitier ou l'usager.

Logements déclarés insalubres. — Art. 1er. Sont réputés insalubres, les logements qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants.

Mandat de la commission communale d'assainissement. — Art. 3. La commission visitera les lieux signalés comme insalubres ; elle déterminera l'état d'insalubrité et en indiquera les causes ainsi que les moyens d'y remédier, elle désignera les logements qui ne seraient pas susceptibles d'assainissement.

Art. 10. S'il est reconnu que le logement n'est pas susceptible d'assainissement et que les causes d'insalubrité sont dépendantes de l'habitation elle-même, l'autorité municipale pourra, dans le délai qu'elle fixera, en interdire provisoirement la location à titre d'habitation.

Injonction faite aux propriétaires. — Art. 7. En vertu de la décision du conseil municipal ou de celle du conseil de préfecture, en cas de recours, s'il a été reconnu que les causes d'insalubrité sont dépendantes du fait du propriétaire ou de l'usufruitier, l'autorité municipale lui enjoindra, par mesure d'ordre et de police, d'exécuter les travaux jugés nécessaires.

Mesures favorables aux propriétaires. — Art. 8. Les ouvertures pratiquées pour l'exécution des travaux d'assainissement seront exemptées, pendant trois ans, de la contribution des portes et fenêtres.

Art. 11. Lorsque, par suite de l'exécution de la présente loi, il y aura lieu à la résiliation des baux, cette résiliation n'emportera en faveur du locataire aucuns dommages-intérêts.

Pénalité contre les propriétaires, les amendes sont attribuées aux bureaux de bienfaisance. — Art. 9. En cas d'inexécution, dans les délais déterminés, des travaux jugés nécessaires, et si le logement continue d'être occupé par un tiers, le propriétaire ou l'usufruitier sera passible d'une amende de 16 fr. à 100 fr. Si les travaux n'ont pas été exécutés dans l'année qui aura suivi la condamnation, et si le logement insalubre a continué d'être occupé par un tiers, le propriétaire ou l'usufruitier sera passible d'une amende égale à la valeur des travaux et pouvant être élevée au double.

Art. 10. Le propriétaire ou l'usufruitier qui aura contrevenu à l'interdiction prononcée sera condamné à une amende de 16 à 100 francs, et en cas de récidive dans l'année, à une amende égale au double de la valeur locative du logement interdit.

Assainissement général à la charge des communes. — Art. 13. Lorsque l'insalubrité est le résultat de causes extérieures et permanentes, ou lorsque ces causes ne peuvent être détruites que par des travaux d'ensemble, la commune pourra acquérir, suivant les formes et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 3 mai 1841, la totalité des propriétés comprises dans le périmètre des travaux.

II.

Des nouveaux droits sanctionnés par la loi du 23 avril 1850.

La loi du 23 avril 1850 accorde et sanctionne le *droit au logement salubre*.

Tout citoyen, habitant la ville ou la campagne, locataire d'une maison, d'une cabane, d'un appartement grand ou petit, d'une pièce quelconque, acquiert légalement le droit que cette pièce, que cet appartement, que cette maison se trouve « dans des conditions de nature à ne porter atteinte ni à sa vie ni à sa santé. »

En d'autres termes, la loi du 23 avril 1850 défend au propriétaire ou à l'usufruitier d'une habitation quelconque située soit à la campagne, soit à la ville de louer sa maison, sa cabane, ses appartements, ses chambres, si ces logements, grands ou petits, se trouvent eux et leurs dépendances dans des conditions d'insalubrité.

C'est-à-dire que la loi dans sa sagesse et sa justice déclare au propriétaire d'habitations que le capital qu'il possède en logements ne peut et ne doit rapporter intérêt ou location qu'à la condition que l'usage de la chose louée ne porte pas atteinte à la santé publique et privée.

Le *droit au logement salubre* devient ainsi le droit social le plus considérable que la législation dans l'antiquité et de nos jours ait *encore* accordé aux citoyens.

Dans l'antiquité, les législateurs avaient établi des lois générales d'hygiène publique, les citoyens, c'est-à-dire les hommes qui n'avaient pas été réduits à l'esclavage, profitaient de ces lois. Certains aliments considérés insalubres étaient défendus. Les citoyens jouissaient gratuitement du *droit à la propreté*, c'est-à-dire de l'usage des bains publics si nécessaire à la santé ; — du *droits aux exercices corporels*, c'est-à-dire du droit aux exercices de force et d'adresse dans lesquels le citoyen donnait une nouvelle puissance à ses muscles, une plus grande souplesse et agilité à ses membres.

A Rome, les citoyens de la campagne et les citoyens de la ville jouissaient de droits politiques considérables ; il existait des lois protectrices de la liberté individuelle. Mais le *citoyen pauvre*, colon de la campagne, ou habitant de la ville vivaient dans des taudis infects. Les citoyens pauvres de la ville, les hommes en blouse, en tunique (*tunicati*), comme on les appelait, s'entassaient par milliers dans les bas quartiers de Subura et de l'Esquilin. Cependant, ils jouissaient, comme chez nous depuis février 1848, du droit de suffrage, ils étaient électeurs, et même festoyés par les candidats, aux époques des élections. Mais le *droit au logement salubre* n'existait pas pour ces souverains du monde.

De nos jours, en Angleterre, on s'est occupé d'améliorer les habitations des ouvriers, des petits employés, des pauvres : mais ces essais n'ont pas été exécutés en **vertu d'une loi générale**, différence considérable, car l'action isolée de l'individu se trouve substituée à l'action collective et solidaire de la société.

Aux Etats-Unis, dans cette République où les ouvriers vivent dans une certaine aisance, où les lois accordent les plus grande libertés, le *droit au logement salubre* n'existe pas encore.

III.

La loi du 23 avril assure la santé publique.

L'homme a inventé les habitations pour se soustraire aux actions nuisibles des variations de l'atmosphère et d'autres causes extérieures qui influent dangereusement sur la santé.

L'humidité, la privation d'air et de lumière, un froid glacial ou une chaleur suffocante, les émanations fétides portent de graves atteintes à notre constitution physique. L'homme le plus vigoureux, dans toute la force de l'âge, jouissant d'un tempérament bien équilibré, soumis aux funestes influences de ces conditions matérielles, verra bientôt sa santé se perdre, ses forces l'abandonner.

On peut affirmer qu'en moyenne les habitants des villes passent vingt heures sur vingt-quatre dans leurs demeures.

Les femmes, les enfants, les vieillards et la plus grande partie des ouvriers se trouvent dans cette position, soit par leur âge, soit par le métier qu'ils exercent.

Si donc les logements dans lesquels vivent presque constamment ces personnes (tout en les soustrayant à l'action malfaisante de certaines causes extérieures), si ces logements engendrent, disons-nous, par leur construction ou leur disposition, des causes non moins nuisibles d'insalubrité, il est évident que des habitations ainsi disposées ne répondent pas à la première condition qu'elles doivent remplir.

La santé particulière et publique en est immédiatement atteinte. Les tristes preuves de ce désastreux état de choses se trouvent partout dans les quartiers pauvres des villes où pullulent les galetas et les bouges infects, et dans nos campagnes où l'on ne rencontre le plus souvent que de misérables cabanes, des huttes délabrées.

Or, si l'on remarque que l'influence d'une mauvaise habitation sur la santé est encore plus dangereuse que les effets d'une nourriture malsaine, on conclura que la loi du 23 avril peut garantir, par son application générale, la santé particulière et publique.

IV.

La loi du 23 avril crée des travaux considérables.

Depuis deux siècles, le développement de l'industrie a accru considérablement la population urbaine.

Parallèlement à ce fait, un autre non moins important s'est opéré dans les villes.

L'ancien bourgeois, fier de posséder *pignon sur rue*, d'avoir sa maison à lui *seul*, s'est trouvé entraîné à en louer une partie, ou bien à faire du commerce en maisons. De nouvelles habitations se construisirent sur de plus grandes dimensions ; on s'habitua à vivre plusieurs familles sous le même toit. Les changements de position, de fortune, de quartier, influèrent également sur ce mouvement dans les mœurs, en admettant une espèce de communauté de logement.

A Paris, où le caprice des rois et des grands transporta à plusieurs reprises le *centre de l'activité* de la ville dans différents quartiers, les hôtels, abandonnés des rois, des grands, des financiers, des parlementaires, devinrent, en se fractionnant de mille façons, depuis la cave jusqu'au grenier, le réceptacle de locataires plus ou moins aisés, plus ou moins pauvres.

Les quartiers de la Cité, des deux Châtelets, de Saint-Severin, du Marais, de l'île Saint-Louis où la cour, la noblesse, le parlement et la finance possédaient leurs magnifiques hôtels, furent délaissés en grande partie lorsque Louis XIV créa Versailles et lorsque le système de Law vint porter une si profonde perturbation dans la propriété immobilière.

Les folles dépenses des grands pendant le règne de Louis XV et la révolution de 89 firent le reste.

Louis XIV, Louis XV, la Révolution, concentrèrent dans Paris une population considérable, et cette population envahit les quartiers que les hautes classes abandonnaient.

Le nombre des *maisons à loyer* augmenta donc considérablement. La spéculation s'empara de ce nouveau mode d'affaires. La vie du locataire fut de moins en moins respectée.

D'un côté, les anciennes maisons délabrées du vieux Paris, pourries par le temps, minées par les insectes, continuèrent à être livrées à de pauvres locataires ; les grandes pièces des anciens hôtels se transformèrent en petits logements au moyen de cloisons posées dans la hauteur et la largeur, des pièces salubres furent converties en foyers d'infection. — De l'autre, les nouvelles maisons des nouveaux quartiers furent construites d'après des dimensions si mesquines, qu'un membre de la droite, M. de Vogué, flétrit à juste titre la spéculation ainsi pratiquée d'*industrie coupable* ; il disait (14 juillet 1848) :

« Quand la science demande 12 à 14 mètres cubes d'air
» par individu, il y a des maisons où les locataires passent
» leur vie dans des logements qui leur donnent à peine 3 ou
» 4 mètres cubes d'air à respirer. Nous disons que la location
» de pareils logements doit être interdite. C'est une **industrie coupable** qui spécule sur le premier des biens que
» Dieu ait donnés à l'homme, l'air qu'il respire, l'air, dont
» la vie ne peut se passer ! » (*Très bien ! très bien !* — M. de Riancey rappelle ces paroles dans son rapport.)

Pour donner de l'air, de la lumière à l'intérieur des habitations, il faut donc, d'une part, abattre les cloisons des petites pièces ; de l'autre, fixer les dimensions des chambres à construire.

De là de très grands, d'immenses travaux pour les innombrables métiers qui se rattachent à la construction en bâtiment ; de là de nouvelles richesses à créer.

V.

La loi du 23 avril développe l'esprit d'association.

Le rapport de 1832, sur la marche et les effets du choléra dans Paris, s'exprime ainsi :

« En moins de deux mois, 924 propriétés, tant publiques
» que particulières, dont se compose le quartier du Luxem-
» bourg, furent visitées, et 402 reconnues comme insalubres,
» soit à cause du mauvais état des fosses d'aisances, des puits,
» des puisards, des plombs, des ruisseaux, du pavé, soit à
» cause de la stagnation des eaux pluviales et ménagères, de
» l'entassement d'animaux domestiques, et de l'amas des fu-
» miers et des immondices.

» Ces visites à domicile révélèrent combien sont encore
» nombreuses dans Paris les causes d'infection et d'insalu-
» brité. La commission regrette que ce rapport soit souvent
» destiné à en fournir la preuve. »

A cette époque et dans la précipitation des travaux à exécuter pour assurer la propreté, l'une des prescriptions les plus essentielles contre le choléra, on constata donc *officiellement*

LE MONDE DES OISEAUX.[1]

L'amour est le génie de la raison, car l'homme a besoin d'être amoureux pour comprendre la loi de Dieu qui a destiné toutes ses créations au bonheur. « Donnez-moi un homme qui aime, dit saint Augustin, et il comprendra tout. » — « Aimez-vous, dit le Sauveur, là est toute la loi. »

L'amour est le commencement de la sagesse, puisqu'il force l'homme à fléchir le genou devant la femme et à la reconnaître comme sa supérieure et comme l'arbitre souveraine de sa félicité.

Je ne comprends pas qu'on ose dire que l'amour rend aveugle, quand il est prouvé par l'expérience universelle que l'amour fait découvrir à chaque instant chez l'être aimé une foule de perfections adorables, invisibles à l'œil nu pour tout autre que pour l'amoureux.

L'amour donne du cœur aux poltrons et de l'esprit aux sots; il double celui des filles. C'est lui qui a inventé la délicate expression de *bien faite* pour désigner une femme *laide*.

J'ai vu des écrivains distingués de ma patrie, qui avaient trop profité de la lecture d'Hegel, faire retour à la lucidité nationale, pour plaire à une grisette.

J'ai vu des géomètres, blessés d'un trait de Cupidon, redevenir des hommes à passer violemment du culte de l'angle aigu à celui de l'ellipse. Et j'ai béni dans mon cœur la puissance du Dieu qui opérait ces miracles.

Pour tous les nobles cœurs sincèrement épris, *Bonheur* et *Liberté* sont deux mots synonymes, l'idéal de liberté qu'ils rêvent tous, étant de demeurer *enchaînés* aux pieds d'une maîtresse et d'obéir aveuglément à ses moindres caprices. Je n'ai jamais demandé à nos gouvernements que de se faire obéir ainsi et sans gendarmes ; mais les gouvernements, qui sont toujours menés par des vieux à lunettes, aiment mieux se faire détester, parce que c'est plus facile et ensuite parce qu'ils ont la ressource de rejeter sur l'esprit d'insubordination des masses les torts de leur impuissance sénile et de leur incapacité. C'est pour cela qu'il est souverainement absurde d'aller chercher des hommes d'état parmi ceux qui n'entendent plus rien à l'amour et qui n'ont plus aucun intérêt à vouloir faire de grandes choses.

Les trois quarts des révolutions qui ont péri, ont péri faute de tomber aux mains des amoureux qui se seraient empressés d'y coudre la plupart des institutions de Robert d'Arbrissel, non compris le célibat forcé. Celle de 89 n'a pas tenu, parce qu'elle n'avait fait que décréter l'égalité des hommes. Celle de Février a vécu ce que vivent les roses, parce que les constituants de 1848 n'ont pas osé réparer l'iniquité de leurs pères.

Un seul parmi eux avait compris la signification de la révolution du mépris, un jeune, aujourd'hui exilé, Victor Considerant ; un seul avait senti la nécessité de mettre la victoire d'un grand peuple sous la sauvegarde d'une grande mesure de réparation sociale, un seul avait osé sommer ses collègues de restituer à la femme ses droits imprescriptibles de libre créature et d'inscrire l'égalité des sexes dans la Constitution. Les vieux, qui avaient la majorité dans la commission des quinze, n'ont pas même pris la proposition au sérieux ; mais la vengeance du ciel s'est apesantie sur eux et elle a permis que d'autres vieux entreprissent avec succès la démolition de leur œuvre. Je contemple d'un œil serein les infortunes de ces faux démocrates qui ne s'émurent jamais des infortunes de leurs filles, de leurs sœurs, de leurs mères ; et je déplore modérément le renversement de l'édifice assis sur l'iniquité. Votre malheur à vous, Victor Considerant, m'afflige plus, car il n'accuse pas seulement la sottise des hommes, mais aussi la justice de Dieu.

Ainsi que les sympathies de tous les nobles cœurs et la gratitude de la plus belle moitié du genre humain vous apportent par ma voix une consolation dans l'exil ! que le témoignage universel de l'estime et de l'amitié des bons vous soit un refuge inviolable contre les persécutions des méchants ! que l'espoir de la prochaine venue du jour de délivrance vous fasse trouver meilleur, comme au meurtrier de Clodius, le poisson de l'étranger ! Je me suis laissé dire qu'après que les collègues du citoyen Victor Considerant eurent repoussé la proposition à l'unanimité, l'un d'eux s'approcha de lui pour lui demander pardon de son vote, confessant que l'opinion publique aurait bien de la peine dans vingt ans à s'expliquer le rejet d'une mesure aussi équitable. Le coupable qui avouait si ingénuement sa faute, était de l'école de ces philantropes qui ont si puissamment contribué à doter leur patrie du système de l'emprisonnement cellulaire, un système d'odieuse torture qu'une femme n'eût jamais inventé, car il condamne le détenu au silence éternel, et sous prétexte de le préserver de la contagion du vice, le pousse fatalement au suicide ou à la folie. Je n'attendrai certes pas vingt ans pour déclarer à ce vertueux ami des hommes que ses collègues et lui, en refusant de conclure avec le citoyen Victor Considerant à l'émancipation politique de la femme, ont voté en raison inverse du carré du bon sens.

Hélas ! il n'est que trop vrai que le plus grand bonheur des vieux est comme celui des eunuques, d'empêcher les jeunes de s'aimer. Mille exemples.

Quand vient le mois de mai, le doux besoin d'aimer se réveille ou s'allume au cœur de tous les êtres, un désir infini de doubler son existence tourmente les créatures les plus ché-

---

[1] La reproduction de ce feuilleton est interdite.

que la moitié des maisons du quartier du Luxembourg se trouvait dans un dégradant état d'infection.

On ne s'occupait pas à cette époque de l'intérieur des appartements, comme l'exige et l'ordonne la loi du 23 avril.

Certes, si l'on eût visité les 924 propriétés du quartier du Luxembourg et surtout celles comprises entre les rues d'Assas et de Condé, aux environs du marché Saint-Germain et de Saint-Sulpice, en vue de l'esprit et de la lettre de la nouvelle loi, ont eût reconnu que, à peu d'exception près, toutes ces propriétés renfermaient des logements insalubres.

Voilà un fait bien établi.

Voici son complément. D'après le dernier recensement de 1846, Paris comprenait 28,712 maisons particulières, dont les appartements se subdivisaient en 356,906 locations, c'est-à-dire qu'en moyenne chaque maison renfermait 35 à 36 locataires.

Certes, pour une grande ville, pour une capitale, où les habitudes et les mœurs faciles sont loin de repousser une certaine vie en commun, les maisons à loyer de Paris ne sont pas construites sur des dimensions assez considérables.

Dans les autres capitales, à Vienne, par exemple, il y a des maisons qui contiennent plus de 1000 personnes; pourquoi même sans atteindre ce chiffre, Paris n'aurait-il pas des maisons renfermant 3 à 400 personnes, c'est-à-dire DIX fois plus spacieuses qu'elles ne sont aujourd'hui.

Or, pour faciliter la mise en pratique des articles 7 et 13 de la loi du 23 avril, c'est-à-dire pour assainir d'ensemble les vieux quartiers délabrés, à ruelles infectes, il n'y a qu'une chose à faire : — pousser les propriétaires contigus d'un certain nombre de maisons à s'associer, par l'entremise et sous l'égide de la Commune.

La commune, en effet, en sa qualité de propriétaire de la superficie des rues, peut et doit intervenir dans l'association, car, ici, elle peut céder une partie de la superficie des rues, là l'échanger, plus loin l'acheter, afin d'établir les alignements d'une manière rationnelle.

Chaque propriétaire et la commune auraient une quote-part proportionnelle à la superficie du sol qu'il apporterait à l'association, quote-part, coupon qu'il pourrait vendre, céder comme il cède et aliène aujourd'hui une maison entière.

Il y a plus : dans la position obérée de la propriété particulière, la commune pourrait facilement venir au secours des propriétaires en leur facilitant les moyens de reconstruction (1).

On comprend que *l'industrie coupable*, signalée du haut de la tribune par M. de Vogüé, disparaîtrait à l'instant : la commune serait là guidée par la science, animée de l'intérêt public, veillant à la salubrité générale. Les propriétaires actuels y trouveraient largement leur intérêt, car on réaliserait des économies notables dans ce mode de reconstruction.

Quant à la mauvaise disposition des escaliers et à celle des fosses, des puits, des puisards, des plombs, des ruisseaux, du pavé des cours, de la stagnation des eaux pluviales et ménagères, dont parle le *rapport sur le choléra*, tous ces inconvénients n'existeraient plus.

Ce n'est pas tout. Le rapporteur, M. de Riancey, a examiné avec raison le côté moral de la question, il dit : « Si » l'ouvrier trouve dans son habitation la propreté et la salu- » brité, il s'y plaira, il y restera; — l'insalubrité du loge- » ment, qui amène le dégoût du foyer domestique, est l'un » des plus actifs pourvoyeurs du cabaret. »

Et ce dégoût peut aller jusqu'à la crainte d'une maladie; M. de Riancey ajoute :

« L'humidité, les infiltrations, l'air vicié et corrompu cau- » sent souvent une mortalité effrayante. Tandis que les cons- » titutions les plus robustes s'affaiblissent et s'épuisent, les » natures plus délicates s'étiolent et succombent. La phthisie » enlève les femmes et les jeunes filles; les scrofules, le ra- » chitisme torturent les enfants. C'est avec épouvante et avec » horreur que l'on contemple des générations entières décimées et dont les débris languissent, énervés, incapables de » fournir au recrutement de nos armées, propageant au mi- » lieu de nos grandes cités des types dégénérés et des races » abâtardies.

» Il faut le dire, les conditions actuelles des habitations » favorisent le développement de ces maux et en augmentent » l'intensité. »

Or, l'esprit d'association, guidé et aidé par la commune, peut seul arriver en quelques années (comme dans un autre ordre de travaux, notre système de voies de communications le prouve) à transformer les logements insalubres en logements habitables.

L'esprit d'association, appliqué à la construction des maisons de l'homme, développera des idées, créera des moyens qui se trouvent aujourd'hui à l'état latent ou stérile.

Le génie humain, comme l'instinct des animaux inférieurs, se développe largement dans les combinaisons architecturales; les thermes des anciens, le nids des oiseaux, les forteresses des castors, les ruches des abeilles, témoignent de cette vérité.

C'est que l'architecture est la synthèse des Arts. Elle les renferme tous, car l'habitation doit répondre à *tous* les besoins. L'esprit d'association appliqué à l'art par excellence produira donc des résultats grandioses.

Propriétaires et locataires, TOUS jouiront de la réforme salutaire; l'esprit d'association, appliqué aux demeures des hommes, prendra soin même des personnes peu soucieuses de leur santé; la lacune que M. de Riancey laissait avec peine dans son rapport sera comblée : « Pour ce qui regarde, » disait-il, l'intérieur du domicile des propriétaires, *ses ap-* » *partements*, la loi s'arrête et le laisse libre. Elle ne peut lui » défendre *que ce qui nuit à autrui*. S'il veut se nuire à lui- » même, elle ne saurait l'en empêcher. »

L'esprit d'association ne commande pas en maître, loin de là; mais sa douce violence et son action entraînante feront accepter facilement les améliorations qu'il apportera; améliorations constamment appuyées sur l'intérêt et la santé des propriétaires et des locataires.

Telle est la loi du 23 avril 1850. La société, dans l'intérêt de la chose publique, s'est armée d'un puissant moyen d'amélioration sociale.

Elle combat l'égoïsme de plusieurs dans l'intérêt général; elle ouvre un horizon nouveau à l'esprit d'association, c'est-à-dire à l'activité du travail ou à la production de nouvelles richesses.

Le pouvoir législatif a rempli un devoir; aux pouvoirs exécutifs, ministres, maires, préfets, conseillers municipaux à l'appliquer dans l'esprit et dans la lettre.

Il en est temps.

L'association résoudra les nobles efforts entrepris dans cette carrière. Seule elle en fournira les voies et les moyens, en dehors de ses infinies ressources, la Loi avortera dans l'impuissance et la stérilité, elle deviendra lettre morte.

PERREYMOND.

(1) Nous avons développé ces idées il y a huit ans dans nos *Etudes sur Paris*, à propos de la grave et importante question du déplacement de la population *active* et du placement à assigner aux embarcadères des chemins de fer. (Voir la *Revue général de l'architecture et des travaux publics*, de M. César Daly.)

La nation c'est tout le monde.

La prétention des exilés de Frosdhorf de se poser comme maîtres absolus de la France a causé quelque hilarité dans le pays, et cependant ce sont les intérêts surannés groupés autour de cette prétention qui forment à l'émancipation définitive de la nation l'obstacle le plus persistant.

Un roi n'est rien sans une aristocratie, et au fond n'est que le chef d'une aristocratie. Aussi n'est-ce pas le retour seul d'un prince que désirent les légitimistes, mais le retour d'institutions aristocratiques. « Ah! si nous pouvions revenir au quatorzième siècle! » s'écriait naguère devant nous un royaliste peu naïf.

Ce désir se traduit d'une façon non moins nette dans leur manière d'envisager l'histoire; à ce propos citons un passage extrêmement curieux et tout récent de la *Gazette de France :*

« ..... Cela ne veut pas dire assurément que le peuple puisse rentrer dans son droit *de choisir un maître* quand la dynastie nationale n'est pas éteinte, quand *la source du sang de ses rois n'est pas tarie dans ses derniers canaux*, comme dit Voltaire. C'est la conclusion contraire qu'on doit tirer de cette maxime. Le peuple qui, par son choix primitif, a fondé le droit d'une dynastie, est lié à ce droit émané de lui tant que la dynastie existe. Il est lié par sa souveraineté même infuse désormais dans le droit royal émané d'elle..... »

Notre intention en rapportant ces lignes n'est pas de discuter avec le journaliste sur ce droit étrange que tiendrait une famille princière d'une nomination faite par une génération morte depuis des siècles sur toutes les générations à venir; à notre avis, ce sont là des mots et pas autre chose; dégageons la réalité, s'il est possible, et demandons-nous ce que la *Gazette* entend par le mot *peuple?*

Si le peuple dont elle parle et qui, suivant elle, s'est choisi un *maître*, est celui existant à l'origine de la monarchie, sous Pharamond ou Clovis, ce peuple n'est pas le peuple gaulois, il n'est que la peuplade germaine qui avait conquis une partie de la Gaule; il est le vainqueur, il est l'aristocratie du temps. — Si c'est le peuple qui existait lors de la formation de la race capétienne, comme on était alors en pleine féodalité, et que nous ne supposons pas que dans *ce choix d'un maître* on ait consulté la foule innombrable des serfs et des esclaves, le mot peuple signifie encore aristocratie ou seigneurs féodaux.

Ainsi, dans le passé, les légitimistes sont entraînés invinciblement à ne voir le peuple, ou plutôt la nation, que dans les chefs; cette façon de considérer le passé, ils l'appliquent au présent. Leur demande de reconstitution de la royauté antique n'est qu'une pétition en faveur d'une restauration aristocratique.

Certes cette prétention peut paraître étrange, surannée, hors de propos; quelquefois eux-mêmes sont tentés de la trouver telle; mais cependant à quoi répond l'orgueil nobiliaire, si ce n'est à cette prétention toujours vivace et persistante? Les habitudes et les traditions ne s'effacent pas aisément; ce qui reste du *pays légal* de l'ancien temps veut encore être exclusivement le pays légal de ce temps-ci. La différence des temps et des mœurs, les progrès accomplis de toutes parts, le mouvement rapide des sociétés modernes, rien n'y fait; vous n'ôterez jamais de la tête de beaucoup de nobles qu'il y a une immense différence entre eux et les vilains, par conséquent qu'ils doivent leur commander. C'est pour cela qu'ils sont légitimistes, car sans cela ils seraient comme nous tous, bourgeois ou démocrates.

Bourgeois ou démocrates! car entre nous autres vilains, se trouve encore une démarcation tranchée. La nation, la nation active, pour les légitimistes ne se composait et ne devrait se composer que des nobles; pour certains bourgeois, la nation, le pays légal, ne se compose et ne doit se composer que des nobles et des bourgeois. Cette seconde prétention pour être venue la dernière se moque de la première; mais est-elle plus raisonnable?

Sans tenir le moindre compte de la révolution de Février, cette fraction de la bourgeoisie, qui cherche à se grouper sous le nom d'orléanisme, a planté son drapeau dans le *Journal des Débats* et vient d'émettre (1er octobre) en opposition aux manifestes légitimistes le *Credo* suivant :

« Quand on nous demande d'un air assuré si nous entendons nier le droit que tout le monde a de voter sur les affaires de tout le monde, c'est-à-dire de l'Etat, nous répondons hardiment que nous ne croyons pas que tout le monde ait droit de prendre part au gouvernement de l'Etat, que toute créature humaine n'est pas de droit électeur, qu'aucune Constitution, même celle de 1848, n'a reconnu ce droit; que l'électorat n'est pas un droit, mais une fonction que la loi délègue à ceux qu'elle en juge capables; qu'il est à désirer, il est vrai, que ce soit le grand nombre qui soit capable, mais qu'il n'est pas nécessaire que ce soit tout le monde. Voilà notre doctrine, et c'est pour cela que l'appel au peuple nous a toujours semblé une folie et un danger. Nous ajoutons avec l'expérience de tous les temps et de tous les pays, et particulièrement de notre temps et de notre pays, que l'appel au peuple a toujours été une fantasmagorie, et que ce n'est jamais le vrai peuple qui a répondu. Nous nions donc la souveraineté du peuple comme l'entendent les docteurs du suffrage universel illimité; mais nous reconnaissons et nous proclamons de grand cœur la souveraineté nationale, *c'est-à-dire le droit que les organes légaux de la nation ont de prendre les dé-*

---

ries de Dieu, les vierges, les oiseaux et les fleurs. La vie circule à flots sous l'écorce des saules; la terre nue et sonore naguère sous l'étreinte glacée des frimats se dilate et se gonfle sous la chaude haleine du midi, et sa puissance génératrice éclate par un débordement fastueux de verdure et de fleurs. La prairie épaissit ses moelleux divans de pâquerettes, comme pour assourdir les pas des amoureux; la forêt aussi se fait sombre comme pour protéger les mystérieux promeneurs contre les regards indiscrets. L'amour veloute les gosiers des oiseaux en même temps que les pétales des fleurs, et le rossignol, le rouge-gorge, la fauvette font assaut d'harmonie, pendant que le lilas, les marronniers, l'aubépine, luttent de coloris, de parfum, de parure. Le sang bat plus vite aux artères de la jeune recluse de Saint-Denis, qui commence à professer pour le volant et la raquette un souverain mépris. Ses lèvres et ses joues s'empourprent chaque jour d'un incarnat plus vif et le besoin de rêverie lui fait trouver un charme aux allées solitaires qu'elle craignait autrefois. L'auteur de toutes choses a placé sous le sein gauche des vierges une harpe éolienne qui rend des sons divins sous le souffle d'amour, et cette harpe résonne sous les caresses de la brise du soir qui rapporte à la jeune captive les senteurs enivrantes et les élégies contagieuses qu'elle a ramassées en courant sur les buissons fleuris.

De quoi parler au mois de mai, sinon de parfums et d'amour. Le plaisir n'est-il pas la seule chose sérieuse de la vie, et la vie humaine la mieux remplie compte-t-elle vingt printemps!

Aimer, profiter des beaux jours pour jouir et être heureux, hélas! c'est bien le raisonnement que font les êtres sensés, les jeunes; mais le vieux qui se proclame le seul sage, le vieux se garde bien de raisonner ainsi.

Le vieux a sa politique à lui dont il est excessivement fier et qui se trouve malheureusement en opposition directe avec la politique de Dieu, de l'oiseau et de la femme.

La politique de Dieu ordonne de s'adorer et quand le printemps vient, de respirer à deux le parfum des lilas.

Le vieux commence par décréter d'immoralité la promenade sentimentale, les chansons des oiseaux et la passion des fleurs : puis, quand vient la pousse des feuilles, il proclame à son de trompe que le moment est venu..... de se rompre les os.

Ceux qu'on appelle les sages, les grands hommes d'Etat, les fortes têtes politiques, en sont encore là en Russie, en Prusse et en Angleterre, comme en France. Il y en a qui écrivent de gros livres, qui sont très lus, pour démontrer que la guerre est le plus noble passe-temps de l'homme; et la masse est si intimement convaincue que le métier de tueur d'hommes est le plus honorable de tous, que les souverains des Etats les plus civilisés sont forcés de se déguiser en généraux dans les cérémonies d'apparat pour faire plaisir à leur peuple. Tout le monde connaît ce mot d'un ouvrier à un journaliste, le soir du 24 février : Voilà un beau moment pour vous faire empereur, seulement il vous faudrait un *cheval de gendarme*. Qui n'a pas vu de bons pères de famille, des bourgeois qui n'y étaient pas forcés, habiller leurs enfants en artilleurs et les faire peindre en cet état, sans respect pour leur âge. La folie est universelle à cet égard. Des hommes ont été jusqu'à associer le bon Dieu qui n'en pouvait mais, à leurs fureurs sanguinaires et à lui imposer l'incroyable obligation de bénir les massacreurs à la suite d'une tuerie. Le sacrilége est même parfois grotesque, quand, par exemple, chacune des deux armées qui viennent de se cogner fait chanter le *Te Deum*, car c'est le même Dieu, sentez bien, que l'on remercie de la victoire dans chaque camp.

Passe encore si l'on se contentait de se cracher de la mitraille à la figure entre voisins; mais que dire de la monomanie homicide de ces gouvernements qui excitent tous les jours leurs gouvernés à se fusiller entre eux; et croyez-vous qu'il existe dans le dictionnaire des honnêtes gens un terme assez méprisant pour flétrir la conduite de ces vieux généraux à perruque, de ces vénérables culottes de peau desséchées par le soleil d'Afrique et qui n'ont plus de voix que pour pousser leurs officiers et leurs soldats à provoquer en duel les citoyens paisibles?

J'ai besoin d'élever le verbe pour protester, en ma qualité d'homme, contre toutes ces stupidités et toutes ces turpitudes inhumaines, nobles fruits des vieux ans. J'ai besoin d'exprimer tout haut mon mépris pour les culottes de peau hors d'âge qui affectent de se métamorphoser en étendards de guerre civile, et je déclare solennellement me ranger à l'opinion de Mirabeau qui a dit : *Le peu de sagesse que possède ce monde lui a été donné par les fous.*

A. TOUSSENEL.

(*La suite au prochain numéro.*)

THÉATRES.

RÉOUVERTURE DE L'ODÉON : *Les péchés de jeunesse*, drame en trois actes de M. Emile Souvestre. — AMBIGU-COMIQUE : *Marianne*, drame en cinq actes avec prologue, de MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson. — VARIÉTÉS : *Le raisin malade*, de M. Michel Delaporte.

L'Odéon vient de rouvrir sa vaste salle au public intelligent de la rive gauche. La nouvelle direction a débuté par un drame de M. Emile Souvestre dont les tendances généreuses font honneur à l'auteur des *Derniers Bretons*. Avant de rendre compte des impressions que nous avons éprouvées à la représentation de cette œuvre émouvante, nous allons, s'il vous plaît, vous parler de *Marianne*, afin de mieux faire toucher la différence de portée des deux pièces, afin d'indiquer plus nettement par le contraste la largeur d'esprit relative de leurs auteurs.

Marianne. — Pourquoi MM. Anicet Bourgeois et Michel Mas-

cisions utiles au salut de l'État.

Nous ne discuterons pas plus avec le journaliste des *Débats* qu'avec celui de la *Gazette*, pour démêler dans cette théorie confuse comment se forment les *organes légaux*, qui probablement ne poussent pas tout seuls et naissent de quelque chose ou de quelqu'un; nous voulons simplement constater cette pétition d'un *pays légal*, d'une aristocratie quelconque, qui est au fond de la théorie des *Débats*, comme elle se trouve au fond de la théorie légitimiste.

C'est là leur tort à toutes deux. La nation se compose de *tout le monde*. Pourquoi mettre à ses prétentions l'étiquette menteuse de *droit national*, comme les légitimistes, de *souveraineté nationale*, comme les *Débats*, quand sous ces noms il n'y a rien de vraiment national, c'est-à-dire d'universel?

La nation s'est agrandie en 89; renfermée jusque-là dans l'aristocratie de naissance, elle s'est augmentée de la bourgeoisie. En 1848, elle s'est agrandie encore plus, puisqu'elle comprend maintenant le salariat, tenu jusqu'à ce moment en dehors du pays légal. Faut-il aujourd'hui diminuer la nation? — Diminuons-la de la bourgeoisie et du salariat, disent les légitimistes. — Diminuons-la du salariat seulement, disent les bourgeois des *Débats*, en raillant leur confrère en rétrogradation. — Retournons au douzième siècle, retournons à Louis XIV, retournons à Louis-Philippe, s'écrient les uns ou les autres.

Ne diminuons rien et ne retournons pas en arrière. Augmentons et avançons en avant tant que nous pourrons. Quand l'accession de la bourgeoisie au pouvoir exercé par les nobles devint possible, à qui ce progrès, une fois effectué, fut-il nuisible? Aux nobles? Ils auraient tort de le prétendre. Quand le pouvoir tomba en 1848, par l'effet d'un seul coup d'épaule, sans lutte, sans guerre, entre les mains du salariat, qui l'exerçant de concert avec les deux autres classes compose alors la nation, à qui ce progrès peut-il être nuisible? Aux bourgeois et aux nobles? Nullement, si on le laisse suivre son cours naturel.

Au point de la civilisation où nous nous trouvons, l'accession du peuple proprement dit au pouvoir, combinée avec les progrès industriels, doit amener des changements dans les relations de la production et de la consommation; mais des changements de cette nature ne se font point par des lois et des décrets improvisés. Tout ce qu'ils ont à demander aux lois, c'est de n'être pas gênés par elles, et c'est surtout pour n'être pas gêné que le peuple a besoin d'avoir une part active dans la formation du pouvoir ou dans le pouvoir lui-même.

Une fois la liberté garantie, la liberté des nobles, bourgeois et peuple, la liberté de la nation, une fois la nation constituée et se composant de tout le monde sans exception, peuple, bourgeois et nobles, les relations économiques et sociales nouvelles s'introduiront pas à pas, sans secousses et sans révolutions, par le développement de la liberté même, et sans nuire à aucune classe; car ainsi que la participation de la bourgeoisie au pouvoir n'a pas nui à la noblesse, et n'a fait que renverser des privilèges abusifs, de même, la participation du peuple dans l'exercice de la souveraineté ne peut préjudicier aux autres classes. Les changements économiques qui sortiront de cette dernière participation seront l'expression naturelle et légitime de la nature des choses et concorderont, surtout par l'application raisonnée et parfaitement entie du principe d'association, avec l'intérêt général de la nation, puisque la nation sera devenue tout le monde; ce qu'elle n'a pas été jusqu'à ce jour, une classe entière, et la classe la plus nombreuse étant restée réellement depuis les commencements de la nationalité française en dehors de la nation.

Ce n'est pas là le dernier terme du progrès. Si la civilisation, après tant d'efforts, aboutit aujourd'hui à ne former en France qu'un seul corps des diverses classes; si elle réalise dans la nation, par cette fusion de classes, la liberté et la fraternité; si elle donne à la nation, ainsi constituée complètement, les moyens de réaliser dans l'ordre économique les améliorations matérielles qui rendront cette fusion encore plus réelle, plus bienfaisante, plus intime qu'elle ne peut l'être dans ce moment de trouble et de recherche, elle ne tardera pas à produire un résultat bien autrement beau et grandiose : la nationalité européenne. Celle-ci est déjà en bon train; les chemins de fer et le télégraphe électrique en sont de merveilleux agents. Ce qui la retarde, c'est l'esclavage politique dans lequel sont encore retenues la plupart des populations européennes.

Après avoir constitué la nationalité européenne, il faudra constituer celles des autres continents, et alors se trouvera réalisée la grande et suprême nationalité, celle de tous les peuples; alors existera vraiment l'HUMANITÉ dont jusqu'à présent la Terre n'a porté que des tronçons informes, épars.

Tel est le but définitif. Nous en sommes loin.

Revenons donc à la France, et disons, certains que nous sommes d'exprimer ses sentiments intimes, que c'est un aveuglement déplorable, que c'est un crime de vouloir, au nom de certains intérêts mal entendus, priver une classe tout entière, la classe la plus nombreuse, de son droit légitime, de son droit acheté au prix de tant de travaux et de souffrances, de son droit reconnu et proclamé en temps opportun, de son droit définitivement acquis et pratiqué, à la participation de la souveraineté et de la nationalité. Scinder la nationalité actuelle, la démembrer, ce serait la tuer... Oui, elle vivra pour se développer encore et arriver à la nationalité européenne;—ou bien elle périra au milieu d'effroyables tourmentes, par la faute de ceux qui auront refusé de la reconnaître telle que l'a faite la révolution de 1848. Il n'y a pas d'autre alternative.

Emile Bourdon.

Le *Peuple de* 1850 avait annoncé la publication prochaine d'un nouvel ouvrage de M. Proudhon, sous le titre de *Pratique révolutionnaire*. Nous trouvons dans le *Peuple* de vendredi dernier la lettre suivante :

« Conciergerie, 3 octobre 1850.

» La police ayant pris quelque ombrage de l'annonce qui a été faite, dans le *Peuple*, de ma *pratique révolutionnaire*, vous m'obligerez d'annoncer à vos lecteurs que cette publication qui devait avoir lieu dans vos colonnes, demeure provisoirement ajournée.

» Salut fraternel.

» P.-J. PROUDHON. »

Le *Peuple* exprime l'espoir que l'on n'ira pas jusqu'à interdire au prisonnier les voies de la librairie, et que l'ouvrage de M. Proudhon pourra paraître prochainement en volume.

Nous nous demandons quels résultats peuvent espérer la police et le gouvernement de ces tentatives d'étouffement de la pensée qui sont à la fois ridicules et impuissantes.

Allyre Bureau.

Plusieurs journaux sont en ce moment poursuivis pour contravention à la loi sur les signatures. Les procès qui vont s'ensuivre serviront à fixer la jurisprudence en cette matière, chose nécessaire, car il est à remarquer que les journaux auxquels on impute le délit, ont cru très sincèrement exécuter les prescriptions de la loi. La divergence entre l'appréciation des rédacteurs et celle du ministère public prouve tout au moins que le texte légal n'a pas toute la clarté et toute la précision désirables, ce qui est grave quand il s'agit de contraventions, puisque alors c'est le fait seul, indépendamment de l'intention, qui constitue la culpabilité.

Allyre Bureau.

Le *Corsaire* et l'*Assemblée nationale* ont été saisis cette semaine sous la prévention d'offense envers la personne du président de la République.

L'*Opinion publique* est également poursuivie pour avoir reproduit une partie de l'article incriminé du *Corsaire*, et la *Gazette de France* pour avoir reproduit l'article de l'*Assemblée nationale*.

L'*Assemblée nationale* s'écrie à ce propos que la presse n'est pas libre en France; elle oublie aujourd'hui qu'elle a été l'une des feuilles les plus ardentes à provoquer les rigueurs judiciaires contre les journaux républicains et socialistes; elle oublie notamment que lors de la discussion de la loi sur la presse, elle proposait des dispositions bien autrement sévères que celles qui paraissaient suffisantes aux législateurs honnêtes et modérés, et qu'elle s'écriait dans son enthousiasme répressif: « Si *la suspension complète de la liberté* devenait nécessaire au salut du pays, nous accepterions sans nous plaindre cette nécessité du silence. » Pour notre part, nous joignons volontiers nos protestations à celles que fait entendre l'*Assemblée nationale* poursuivie, et nous répétons avec elle : « Le pouvoir se trompe lorsqu'il pense qu'il » ne perd pas en dignité tout ce qu'il dépense en violences et en » rancunes. »

L'*Assemblée nationale* n'en continue pas moins à se prononcer en faveur des lois répressives, et elle déclare ce matin, samedi, que son choix ne saurait être douteux entre le *despotisme* et la *démagogie*. Elle ne veut pas de la liberté illimitée, dit-elle, parce que « sous la *démagogie* la liberté devient de plus en plus garottée. » Le syllogisme ne nous paraît pas irréprochable. Il est clair en effet que ceux qui demandent la liberté illimitée ne veulent pas plus que l'*Assemblée nationale* d'un régime où « la liberté devient de plus en plus garottée. »

Pour nous résumer en un mot sur cette question, nous déclarons que les rigueurs judiciaires ne nous paraissent pas plus profitables exercées contre l'*Assemblée nationale* ou le *Corsaire* que contre la *Voix du peuple* ou la *Démocratie pacifique*.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — L'électeur de Hesse-Cassel, en demandant l'appui de la diète de Francfort pour réduire ses sujets à l'obéissance, a ravivé la lutte sourde et jusqu'à présent courtoisement diplomatique entre l'Autriche et la Prusse. Nous avons dit déjà que la diète restreinte avait chargé les deux gouvernements de Hanovre et de Wurtemberg de tenir des troupes prêtes à intervenir. La Prusse n'a pas tardé à dessiner sa position. Le roi, en confiant le portefeuille des affaires étrangères à M. Radowitz, se montre pour le moment très décidé à résister aux prétentions de l'Autriche et notamment au rétablissement de l'ancienne diète.

M. de Radowitz a adressé au ministre des affaires étrangères de Hesse-Cassel une dépêche dans laquelle il repousse de la manière la plus absolue l'intervention de la *prétendue* diète de Francfort qui, dit-il, n'a aucun caractère pour représenter la Confédération germanique. « Vu ses rapports avec un pays que » sa situation géographique unit étroitement au territoire prus- » sien, la Prusse a dû se réserver des résolutions ultérieures exi- » gées par ses devoirs envers l'Allemagne et envers elle-même. »

Les 5e et 6e brigades d'infanterie prussienne ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à marcher vers les frontières de la Hesse électorale.

Le gouvernement de Hesse-Cassel a rédigé un mémoire qui a dû être expédié le 28 aux différents gouvernements intéressés.

La commission de permanence continue à se renfermer dans son rôle de protestation digne et calme. Elle a refusé de se rendre à Wilhelmsbad où M. Hassenpflug l'avait mandée pour assister, conformément à la Constitution, à la délibération des ministres sur les mesures à prendre pour assurer l'exécution de l'ordonnance du 7 septembre. La commission argue de l'inconstitutionnalité de cette ordonnance pour refuser toute coopération à son exécution.

Quant aux démonstrations de la Prusse, malgré le ton élevé sur lequel M. de Radowitz paraît prendre aujourd'hui les choses, on peut prévoir qu'elles n'aboutiront qu'à une reculade et à une honte déconvenue pour cette puissance. L'Autriche a sur elle l'avantage d'une position nette et franche. Elle tire les véritables conséquences du principe d'autorité. Or, le roi de Prusse a bien prouvé qu'il n'était pas plus disposé que l'empereur à abdiquer ce qu'il appelle les droits de sa couronne. Personne ne peut croire à la sincérité de son intervention en faveur des droits constitutionnels du peuple de Hesse-Cassel; et la Prusse elle-même serait la première à reculer devant les conclusions logiques des principes qu'elle oppose à l'Electeur. Il est juste, au reste, que la Prusse paie aujourd'hui, par la ruine complète de son influence en Allemagne, la marche tortueuse, déloyale et mensongère de sa politique depuis 1848.

En attendant, l'Autriche et la Prusse se mesurent et se défient. Il serait possible, après tout, que la question de préséance amenât entre ces deux puissances une lutte qui, à coup sûr, tournerait à leur détriment réciproque et à l'avantage de la démocratie.

C'est le ministre de la guerre, général Haynau, qui a pris le commandement en chef. Il a fait publier une proclamation dans laquelle il fait connaître les pleins pouvoirs dont il est investi et sa ferme détermination de vaincre toutes les résistances que rencontrent les ordonnances des 4 et 7 septembre. Il ajoute que pour accepter une tâche semblable à soixante-onze ans, lorsque depuis trois ans il s'était retiré dans le calme de la vie privée, il a fallu qu'il fût bien convaincu de la légalité des mesures adoptées par le prince. Cette démonstration d'un nouveau genre aura évidemment besoin de l'agrément complémentaire des baïonnettes pour être acceptée par les populations hessoises.

Ce général Haynau est le père du Haynau autrichien si tristement célèbre.

---

son ont-ils choisi une jeune femme de vingt ans pour en faire le traître de leur dernier drame? Il est convenu que l'honneur du mari réside dans la fidélité de la femme, c'est très bien. Si elle s'écarte un instant de ses devoirs d'épouse, elle est coupable, c'est possible. Mais n'y a-t-il jamais de circonstances atténuantes à cette culpabilité?

Si par exemple une jeune fille de dix-huit ans est mariée à un vieillard de soixante-deux ans; si ce vieillard était un soldat de fortune devenu infirme et aveugle, auquel l'empereur aurait dit : « Mon vieux camarade, je ne veux pas que tu restes seul, dans cet état, je veux te donner une garde-malade. » A votre avis quelle serait la véritable victime de cette fantaisie impériale? Franchement qui des deux serait le plus à plaindre? La réponse n'est pas douteuse.

Eh bien! c'est justement là le cas de la baronne de Saint-André. On l'a forcée jeune, belle, de caractère et d'opinions complètement en désaccord avec le parvenu militaire, à partager les derniers jours de cet honorable Chabert, très brave homme du reste, et celui-ci a accepté cette proie avec l'égoïsme naïf qui distingue les héros élevés dans les bivouacs. Naturellement la pauvre jeune femme s'exaspère d'entendre son invalide anobli lui répéter chaque jour le récit de ses hauts faits.

Du reste, personne ne l'aime chez son barbon, pas même lui. Il regrette Marianne, son ancienne maîtresse, qui revient un beau matin s'installer comme femme de chambre dans la maison. Marianne est donc intéressée à la perte de la baronne, et Victor, le fils majeur de Marianne, partage l'entrain de haine qui entoure sa belle-mère.

Celle-ci, qui n'a point d'affection autour d'elle, pas d'ami ni de famille, point d'enfant pour lui donner le trop plein de son cœur, écoute les doux propos d'un séducteur de son âge. On découvre sa faute, on en avertit l'ancien troupier, on la traite d'indigne, d'infâme; on l'excite tellement qu'au dernier acte elle devient méchante; puis découvrant à son tour que sa femme de chambre est la mère de Victor, effrayée de la solidité de la ligue formée contre son bonheur, la pauvre baronne de vingt ans perd la tête. Elle cède la place et se tue; ce qui remplit les vœux du traîneur de sabre, de la vivandière et de leur bâtard.

Dites-moi, messieurs les auteurs de Marianne, vous êtes-vous mis quelquefois à la place des gens que vous faites torturer avec tant d'aplomb et de criminelle candeur? Voyons, si l'un de vous était forcé par un empereur à épouser une vieille cantinière borgne, de cinquante à cinquante-cinq ans, que ferait-il? Resterait-il fidèle à cet objet suranné, à ce débris des camps si vénérable qu'il fût? Sérieusement, la vie vous semblerait-elle supportable dans de pareilles conditions? C'est là une impertinente question, n'est-ce pas?

Ne faites donc pas aussi facilement supporter à autrui le supplice que vous repousseriez pour votre part. En agissant ainsi, vous pervertissez le bon sens de vos spectateurs, et si votre pièce ne contenait d'ailleurs un fort beau rôle admirablement joué par Mme Guillon, je dirais que vous trompez leurs applaudissements.

Et cependant il y a beaucoup de talent et d'entente de la scène dans cette pièce. Les situations émouvantes et bien amenées y abondent. Il ne manque à ses auteurs que de changer leurs vieilles données comme la société actuelle change ses vieux errements, et d'arriver enfin à comprendre qu'une jeune fille à peine nubile, vouée par ordre à la prostitution, au bénéfice d'un vieillard, ira inévitablement tomber dans l'adultère avec toutes ses conséquences.

En vérité, ce sont des gens bien immoraux, ces phalanstériens, qui, sous prétexte de liberté du cœur, ne veulent ni adultères ni prostitution!

Les Péchés de jeunesse. — Dans le drame d'Emile Souvestre, c'est encore un mari trompé. C'est un amiral qui occupe ici la place du général; mais la faute de cette seconde épouse est déjà ancienne; elle a tout juste l'âge de Gabrielle, fille de la baronne, car c'est encore une baronne qui pèche à l'Odéon. L'amiral ignore ce fatal accident dont le secret n'échappe à la mère que lorsqu'un jeune homme, se disant le fils de son amant, demande et obtient du père la main de Gabrielle qui pourrait bien être la sœur de son prétendant.

Or, en apprenant la faute de sa femme, l'amiral-baron s'emporte et chasse la coupable et sa fille. Il se montre impitoyable comme celui qui a inventé l'enfer.

Cependant ce brutal est servi par un matelot qui depuis douze ans a lui-même abandonné sa compagne pour la même cause. Par une coïncidence bizarre le matelot reçoit une lettre quelques instants avant que la chaise de poste n'entraîne pour toujours la baronne et Gabrielle. Cette lettre annonce à Durel que sa femme abandonnée meurt de chagrin, elle et son enfant.

La pauvre créature! dit le matelot; j'ai été bien dur pour elle! De bonnes paroles de moi, une réconciliation sincère la ferait renaître... Eh bien! je dirai ces bonnes paroles, je lui pardonnerai! — Tu feras cela, dit le baron; tu oublies donc qu'elle t'a indignement trompé? — Je n'oublie rien, amiral; mais je me rappelle ma propre jeunesse : combien de fois ne lui avais-je pas été infidèle avant qu'elle le fût elle-même! je me souviens que j'ai passé presque toute ma vie loin d'elle! La pauvre femme! c'est décidé, je lui pardonne; j'ai été si injuste avec elle!

L'amiral, que ce simple raisonnement a vivement frappé, est ému; il verse des larmes, il pardonne à son tour et le bonheur rentre dans sa maison.

Bravo! ces nobles pensées font du bien! On respire à pleins poumons en entendant ces larges paroles de réciprocité. Ce sont là des sentiments qui échauffent l'âme et qui arrachent des larmes de bonheur. Vous le voyez, on ne sort pas d'ici comme de la représentation de *Marianne*, le cœur oppressé par la vue d'une exécution des temps passés, d'un écrasement complet du faible, d'une dernière victime jetée en proie à Géronte, ce minautore moderne. Aussi, laissez revenir la jeunesse intelligente des écoles, et vous verrez si, malgré quelques ficelles un peu vieillies et de légers défauts de détails, la pièce d'Emile Souvestre ne récolte pas une ample moisson d'applaudissements.

Le Raisin malade. — C'est un charmant théâtre que celui des Variétés. Parfaitement placé au beau milieu de Paris, bien approvisionné d'actrices et d'acteurs de talent, il est dans toutes les conditions voulues pour profiter longtemps d'une pièce à succès, témoin les cent représentations de la *Vie de Bohême*. Aura-t-il cet hiver, comme l'an dernier, une œuvre de choix, une comédie à faire salle comble? Nous le lui souhaitons. En attendant, les bluettes amusantes s'y succèdent.

C'est dans cette dernière catégorie qu'il faut ranger le *Raisin malade* de M. Michel Delaporte; il y a de l'entrain, de la saillie, du mouvement. Si l'on ajoute que cette petite fantaisie fournit au public une occasion de voir en scène Leclère et madame Castellan, c'est en donner assurément une bonne et engageante idée.

A. MÉRAY.

que la moitié des maisons du quartier du Luxembourg se trouvait dans un dégradant état d'infection.

On ne s'occupait pas à cette époque de l'intérieur des appartements, comme l'exige et l'ordonne la loi du 23 avril.

Certes, si l'on eût visité les 924 propriétés du quartier du Luxembourg et surtout celles comprises entre les rues d'Assas et de Condé, aux environs du marché Saint-Germain et de Saint-Sulpice, en vue de l'esprit et de la lettre de la nouvelle loi, ont eût reconnu que, à peu d'exception près, toutes ces propriétés renfermaient des logements insalubres.

Voilà un fait bien établi.

Voici son complément. D'après le dernier recensement de 1846, Paris comprenait 28,712 maisons particulières, dont les appartements se subdivisaient en 356,906 locations, c'est-à-dire qu'en moyenne chaque maison renfermait 35 à 36 locataires.

Certes, pour une grande ville, pour une capitale, où les habitudes et les mœurs faciles sont loin de repousser une certaine vie en commun, les maisons à loyer de Paris ne sont pas construites sur des dimensions assez considérables.

Dans les autres capitales, à Vienne, par exemple, il y a des maisons qui contiennent plus de 1000 personnes; pourquoi même sans atteindre ce chiffre, Paris n'aurait-il pas des maisons renfermant 3 à 400 personnes, c'est-à-dire DIX fois plus spacieuses qu'elles ne sont aujourd'hui.

Or, pour faciliter la mise en pratique des articles 7 et 13 de la loi du 23 avril, c'est-à-dire pour assainir d'ensemble les vieux quartiers délabrés, à ruelles infectes, il n'y a qu'une chose à faire : — pousser les propriétaires contigus d'un certain nombre de maisons à s'associer, par l'entremise et sous l'égide de la Commune.

La commune, en effet, en sa qualité de propriétaire de la superficie des rues, peut et doit intervenir dans l'association, car, ici, elle peut céder une partie de la superficie des rues, là l'échanger, plus loin l'acheter, afin d'établir les alignements d'une manière rationnelle.

Chaque propriétaire et la commune auraient une quote-part proportionnelle à la superficie du sol qu'il apporterait à l'association, quote-part, coupon qu'il pourrait vendre, céder comme il cède et aliène aujourd'hui une maison entière.

Il y a plus : dans la position obérée de la propriété particulière, la commune pourrait facilement venir au secours des propriétaires en leur facilitant les moyens de reconstruction (1).

On comprend que *l'industrie coupable*, signalée du haut de la tribune par M. de Vogué, disparaîtrait à l'instant : la commune serait là guidée par la science, animée de l'intérêt public, veillant à la salubrité générale. Les propriétaires actuels y trouveraient largement leur intérêt, car on réaliserait des économies notables dans ce mode de reconstruction.

Quant à la mauvaise disposition des escaliers et à celle des fosses, des puits, des puisards, des plombs, des ruisseaux, du pavé des cours, de la stagnation des eaux pluviales et ménagères, dont parle le *rapport sur le choléra*, tous ces inconvénients n'existeraient plus.

Ce n'est pas tout. Le rapporteur, M. de Riancey, a examiné avec raison le côté moral de la question, il dit : « Si » l'ouvrier trouve dans son habitation la propreté et la salubrité, il s'y plaira, il y restera ; — l'insalubrité du logement, qui amène le dégoût du foyer domestique, est l'un » des plus actifs pourvoyeurs du cabaret. »

Et ce dégoût peut aller jusqu'à la crainte d'une maladie ; M. de Riancey ajoute :

« L'humidité, les infiltrations, l'air vicié et corrompu causent souvent une mortalité effrayante. Tandis que les constitutions les plus robustes s'affaiblissent et s'épuisent, les » natures plus délicates s'étiolent et succombent. La phthisie » enlève les femmes et les jeunes filles ; les scrofules, le rachitisme torturent les enfants. C'est avec épouvante et avec » horreur que l'on contemple des générations entières décimées et dont les débris languissent, énervés, incapables de » fournir au recrutement de nos armées, propageant au milieu de nos grandes cités des types dégénérés et des races » abâtardies.

» Il faut le dire, les conditions actuelles des habitations » favorisent le développement de ces maux et en augmentent » l'intensité. »

Or, l'esprit d'association, guidé et aidé par la commune, peut seul arriver en quelques années (comme dans un autre ordre de travaux, notre système de voies de communications le prouve) à transformer les logements insalubres en logements habitables.

L'esprit d'association, appliqué à la construction des maisons de l'homme, développera des idées, créera des moyens qui se trouvent aujourd'hui à l'état latent ou stérile.

Le génie humain, comme l'instinct des animaux inférieurs, se développe largement dans les combinaisons architecturales ; les thermes des anciens, le nids des oiseaux, les forteresses des castors, les ruches des abeilles, témoignent de cette vérité.

C'est que l'architecture est la synthèse des Arts. Elle les renferme tous, car l'habitation doit répondre à *tous* les besoins. L'esprit d'association appliqué à l'art par excellence produira donc des résultats grandioses.

Propriétaires et locataires, TOUS jouiront de la réforme salutaire ; l'esprit d'association, appliqué aux demeures des hommes, prendra soin même des personnes peu soucieuses de leur santé ; la lacune que M. de Riancey laissait avec peine dans son rapport sera comblée : « Pour ce qui regarde, » disait-il, l'intérieur du domicile des propriétaires, *ses* appartements, la loi s'arrête et le laisse libre. Elle ne peut lui » défendre *que ce qui nuit à autrui*. S'il veut se nuire à lui-même, elle ne saurait l'en empêcher. »

L'esprit d'association ne commande pas en maître, loin de là ; mais sa douce violence et son action entraînante feront accepter facilement les améliorations qu'il apportera ; améliorations constamment appuyées sur l'intérêt et la santé des propriétaires et des locataires.

Telle est la loi du 23 avril 1850. La société, dans l'intérêt de la chose publique, s'est armée d'un puissant moyen d'amélioration sociale.

Elle combat l'égoïsme de plusieurs dans l'intérêt général ; elle ouvre un horizon nouveau à l'esprit d'association, c'est-à-dire à l'activité du travail ou à la production de nouvelles richesses.

Le pouvoir législatif a rempli un devoir ; aux pouvoirs exécutifs, ministres, maires, préfets, conseillers municipaux à l'appliquer dans l'esprit et dans la lettre.

Il en est temps.

L'association résoudra les nobles efforts entrepris dans cette carrière. Seule elle en fournira les voies et les moyens, en dehors de ses infinies ressources, la Loi avortera dans l'impuissance et la stérilité, elle deviendra lettre morte.

Perreymond.

La nation c'est tout le monde.

La prétention des exilés de Frosdhorf de se poser comme maîtres absolus de la France a causé quelque hilarité dans le pays, et cependant ce sont les intérêts surannés groupés autour de cette prétention qui forment à l'émancipation définitive de la nation l'obstacle le plus persistant.

Un roi n'est rien sans une aristocratie, et au fond n'est que le chef d'une aristocratie. Aussi n'est-ce pas le retour seul d'un prince que désirent les légitimistes, mais le retour d'institutions aristocratiques. « Ah ! si nous pouvions revenir au quatorzième siècle ! » s'écriait naguère devant nous un royaliste peu naïf.

Ce désir se traduit d'une façon non moins nette dans leur manière d'envisager l'histoire ; à ce propos citons un passage extrêmement curieux et tout récent de la *Gazette de France* :

« ..... Cela ne veut pas dire assurément que le peuple puisse rentrer dans son droit *de choisir un maître* quand la dynastie nationale n'est pas éteinte, quand *la source du sang de ses rois n'est pas tarie dans ses derniers canaux*, comme dit Voltaire. C'est la conclusion contraire qu'on doit tirer de cette maxime. Le peuple qui, par son choix primitif, a fondé le droit d'une dynastie, est lié à ce droit émané de lui tant que la dynastie existe. Il est lié par sa souveraineté même infuse désormais dans le droit royal émané d'elle..... »

Notre intention en rapportant ces lignes n'est pas de discuter avec le journaliste sur ce droit étrange que tiendrait une famille princière d'une nomination faite par une génération morte depuis des siècles sur toutes les générations à venir ; à notre avis, ce sont là des mots et pas autre chose ; dégageons la réalité, s'il est possible, et demandons-nous ce que la *Gazette* entend par le mot *peuple?*

Si le peuple dont elle parle et qui, suivant elle, s'est choisi un *maître*, est celui existant à l'origine de la monarchie, sous Pharamond ou Clovis, ce peuple n'est pas le peuple gaulois, il n'est que la peuplade germaine qui avait conquis une partie de la Gaule ; il est le vainqueur, il est l'aristocratie du temps. — Si c'est le peuple qui existait lors de la formation de la race capétienne, comme on était alors en pleine féodalité, et que nous ne supposons pas que dans *ce choix d'un maître* on ait consulté la foule innombrable des serfs et des esclaves, le mot peuple signifie encore aristocratie ou seigneurs féodaux.

Ainsi, dans le passé, les légitimistes sont entraînés invinciblement à ne voir le peuple, ou plutôt la nation, que dans les chefs ; cette façon de considérer le passé, ils l'appliquent au présent. Leur demande de reconstitution de la royauté antique n'est qu'une pétition en faveur d'une restauration aristocratique.

Certes cette prétention peut paraître étrange, surannée, hors de propos ; quelquefois eux-mêmes sont tentés de la trouver telle ; mais cependant à quoi répond l'orgueil nobiliaire, si ce n'est à cette prétention toujours vivace et persistante ? Les habitudes et les traditions ne s'effacent pas aisément ; ce qui reste du *pays légal* de l'ancien temps veut encore être exclusivement le pays légal de ce temps-ci. La différence des temps et des mœurs, les progrès accomplis de toutes parts, le mouvement rapide des sociétés modernes, rien n'y fait ; vous n'ôterez jamais de la tête de beaucoup de nobles qu'il y a une immense différence entre eux et les vilains, par conséquent qu'ils doivent leur commander. C'est pour cela qu'ils sont légitimistes, car sans cela ils seraient comme nous tous, bourgeois ou démocrates.

Bourgeois ou démocrates ! car entre nous autres vilains, se trouve encore une démarcation tranchée. La nation, la nation active, pour les légitimistes ne se composait et ne devrait se composer que des nobles ; pour certains bourgeois, la nation, le pays légal, ne se compose et ne doit se composer que des nobles et des bourgeois. Cette seconde prétention pour être venue la dernière se moque de la première ; mais est-elle plus raisonnable ?

Sans tenir le moindre compte de la révolution de Février, cette fraction de la bourgeoisie, qui cherche à se grouper sous le nom d'orléanisme, a planté son drapeau dans le *Journal des Débats* et vient d'émettre (1er octobre) en oppposition aux manifestes légitimistes le *Credo* suivant :

« Quand on nous demande d'un air assuré si nous entendons nier le droit que tout le monde a de voter sur les affaires de tout le monde, c'est-à-dire de l'Etat, nous répondons hardiment que nous ne croyons pas que tout le monde ait droit de prendre part au gouvernement de l'Etat, que toute créature humaine n'est pas de droit électeur, qu'aucune Constitution, même celle de 1848, n'a reconnu ce droit ; que l'électorat n'est pas un droit, mais une fonction que la loi délègue à ceux qu'elle en juge capables ; qu'il est à désirer, il est vrai, que ce soit le grand nombre qui soit capable, mais qu'il n'est pas nécessaire que ce soit tout le monde. Voilà notre doctrine, et c'est pour cela que l'appel au peuple nous a toujours semblé une folie et un danger. Nous ajoutons avec l'expérience de tous les temps et de tous les pays, et particulièrement de notre temps et de notre pays, que l'appel au peuple a toujours été une fantasmagorie, et que ce n'est jamais le vrai peuple qui a répondu. Nous nions donc la souveraineté du peuple comme l'entendent les docteurs du suffrage universel illimité ; mais nous reconnaissons et nous proclamons de grand cœur la souveraineté nationale, *c'est-à-dire le droit que les organes légaux de la nation ont de prendre les dé-*

(1) Nous avons développé ces idées il y a huit ans dans nos *Etudes sur Paris*, à propos de la grave et importante question du déplacement de la population *active* et du placement à assigner aux embarcadères des chemins de fer. (Voir la *Revue général de l'architecture et des travaux publics*, de M. César Daly.)

---

ries de Dieu, les vierges, les oiseaux et les fleurs. La vie circule à flots sous l'écorce des saules ; la terre nue et sonore naguère sous l'étreinte glacée des frimats se dilate et se gonfle sous la chaude haleine du midi, et sa puissance génératrice éclate par un débordement fastueux de verdure et de fleurs. La prairie épaissit ses moëlleux divans de pâquerettes, comme pour assourdir les pas des amoureux ; la forêt aussi se fait sombre comme pour protéger les mystérieux promeneurs contre les regards indiscrets. L'amour veloute les gosiers des oiseaux en même temps que les pétales des fleurs, et le rossignol, le rouge-gorge, la fauvette font assaut d'harmonie, pendant que le lilas, les maronniers, l'aubépine, luttent de coloris, de parfum, de parure. Le sang bat plus vite aux artères de la jeune récluse de Saint-Denis, qui commence à professer pour le volant et la raquette un souverain mépris. Ses lèvres et ses joues s'empourprent chaque jour d'un incarnat plus vif et le besoin de rêverie lui fait trouver un charme aux allées solitaires qu'elle craignait autrefois. L'auteur de toutes choses a placé sous le sein gauche des vierges une harpe éolienne qui rend des sons divins sous le souffle d'amour, et cette harpe résonne sous les caresses de la brise du soir qui rapporte à la jeune captive les senteurs enivrantes et les élégies contagieuses qu'elle a ramassées en courant sur les buissons fleuris.

De quoi parler au mois de mai, sinon de parfums et d'amour. Le plaisir n'est-il pas la seule chose sérieuse de la vie, et la vie humaine la mieux remplie compte-t-elle vingt printemps !

Aimer, profiter des beaux jours pour jouir et être heureux, hélas ! c'est bien le raisonnement que font les êtres sensés, les jeunes ; mais le vieux qui se proclame le seul sage, le vieux se garde bien de raisonner ainsi.

Le vieux a sa politique à lui dont il est excessivement fier et qui se trouve malheureusement en opposition directe avec la politique de Dieu, de l'oiseau et de la femme.

La politique de Dieu ordonne de s'adorer et quand le printemps vient, de respirer à deux le parfum des lilas.

Le vieux commence par décréter d'immoralité la promenade sentimentale, les chansons des oiseaux et la passion des fleurs : puis, quand vient la pousse des feuilles, il proclame à son de trompe que le moment est venu..... de se rompre les os.

Ceux qu'on appelle les sages, les grands hommes d'Etat, les fortes têtes politiques, en sont encore là en Russie, en Prusse et en Angleterre, comme en France. Il y en a qui écrivent de gros livres, qui sont très lus, pour démontrer que la guerre est le plus noble passe-temps de l'homme ; et la masse est si intimement convaincue que le métier de tueur d'hommes est le plus honorable de tous, que les souverains des Etats les plus civilisés sont forcés de se déguiser en généraux dans les cérémonies d'apparat pour faire plaisir à leur peuple. Tout le monde connaît ce mot d'un ouvrier à un journaliste, le soir du 24 février : Voilà un beau moment pour vous faire empereur, seulement il vous faudrait un *cheval de gendarme*. Qui n'a pas vu de bons pères de famille, des bourgeois qui n'y étaient pas forcés, habiller leurs enfants en artilleurs et les faire peindre en cet état, sans respect pour leur âge. La folie est universelle à cet égard.. Des hommes ont été jusqu'à associer le bon Dieu qui n'en pouvait mais, à leurs fureurs sanguinaires et à lui imposer l'incroyable obligation de bénir les massacreurs à la suite d'une tuerie. Le sacrilége est même parfois grotesque, quand, par exemple, chacune des deux armées qui viennent de se cogner fait chanter le *Te Deum*, car c'est le même Dieu, sentez bien, que l'on remercie de la victoire dans chaque camp.

Passe encore si l'on se contentait de se cracher de la mitraille à la figure entre voisins ; mais que dire de la monomanie homicide de ces gouvernements qui excitent tous les jours leurs gouvernés à se fusiller entre eux ; et croyez-vous qu'il existe dans le dictionnaire des honnêtes gens un terme assez méprisant pour flétrir la conduite de ces vieux généraux à perruque, de ces vénérables culottes de peau desséchées par le soleil d'Afrique et qui n'ont plus de voix que pour pousser leurs officiers et leurs soldats à provoquer en duel les citoyens paisibles ?

J'ai besoin d'élever le verbe pour protester, en ma qualité d'homme, contre toutes ces stupidités et toutes ces turpitudes inhumaines, nobles fruits des vieux ans. J'ai besoin d'exprimer tout haut mon mépris pour les culottes de peau hors d'âge qui affectent de se métamorphoser en étendards de guerre civile, et je déclare solennellement me ranger à l'opinion de Mirabeau qui a dit : *Le peu de sagesse que possède ce monde lui a été donné par les fous.*

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

THÉATRES.

RÉOUVERTURE DE L'ODÉON : *Les péchés de jeunesse*, drame en trois actes de M. Emile Souvestre. — AMBIGU-COMIQUE : *Marianne*, drame en cinq actes avec prologue, de MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson. — VARIÉTÉS : *Le raisin malade*, de M. Michel Delaporte.

L'Odéon vient de rouvrir sa vaste salle au public intelligent de la rive gauche. La nouvelle direction a débuté par un drame de M. Emile Souvestre dont les tendances généreuses font honneur à l'auteur des *Derniers Bretons*. Avant de rendre compte des impressions que nous avons éprouvées à la représentation de cette œuvre émouvante, nous allons, s'il vous plaît, vous parler de *Marianne*, afin de mieux faire toucher la différence de portée des deux pièces, afin d'indiquer plus nettement par le contraste la largeur d'esprit relative de leurs auteurs.

Marianne. — Pourquoi MM. Anicet Bourgeois et Michel Mas-

cisions utiles au salut de l'État.

Nous ne discuterons pas plus avec le journaliste des *Débats* qu'avec celui de la *Gazette*, pour démêler dans cette théorie confuse comment se forment les *organes légaux*, qui probablement ne poussent pas tout seuls et naissent de quelque chose ou de quelqu'un ; nous voulons simplement constater cette pétition d'un *pays légal*, d'une aristocratie quelconque, qui est au fond de la théorie des *Débats*, comme elle se trouve au fond de la théorie légitimiste.

C'est là leur tort à toutes deux. La nation se compose de *tout le monde*. Pourquoi mettre à ses prétentions l'étiquette menteuse de *droit national*, comme les légitimistes, de *souveraineté nationale*, comme les *Débats*, quand sous ces noms il n'y a rien de vraiment national, c'est-à-dire d'universel?

La nation s'est agrandie en 89; renfermée jusque-là dans l'aristocratie de naissance, elle s'est augmentée de la bourgeoisie. En 1848, elle s'est agrandie encore plus, puisqu'elle comprend maintenant le salariat, tenu jusqu'à ce moment en dehors du pays légal. Faut-il aujourd'hui diminuer la nation? — Diminuons-la de la bourgeoisie et du salariat, disent les légitimistes. — Diminuons-la du salariat seulement, disent les bourgeois des *Débats*, en raillant leur confrère en rétrogradation. — Retournons au douzième siècle, retournons à Louis XIV, retournons à Louis-Philippe, s'écrient les uns ou les autres.

Ne diminuons rien et ne retournons pas en arrière. Augmentons et avançons en avant tant que nous pourrons. Quand l'accession de la bourgeoisie au pouvoir exercé par les nobles devint possible, à qui ce progrès, une fois effectué, fut-il nuisible? Aux nobles? Ils auraient tort de le prétendre. Quand le pouvoir tomba en 1848, par l'effet d'un seul coup d'épaule, sans lutte, sans guerre, entre les mains du salariat, qui l'exerçant de concert avec les deux autres classes compose alors la nation, à qui ce progrès peut-il être nuisible? Aux bourgeois et aux nobles? Nullement, si on le laisse suivre son cours naturel.

Au point de la civilisation où nous nous trouvons, l'accession du peuple proprement dit au pouvoir, combinée avec les progrès industriels, doit amener des changements dans les relations de la production et de la consommation; mais des changements de cette nature ne se font point par des lois et des décrets improvisés. Tout ce qu'ils ont à demander aux lois, c'est de n'être pas gênés par elles, et c'est surtout pour n'être pas gêné que le peuple a besoin d'avoir une part active dans la formation du pouvoir ou dans le pouvoir lui-même.

Une fois la liberté garantie, la liberté des nobles, bourgeois et peuple, la liberté de la nation, une fois la nation constituée et se composant de tout le monde sans exception, peuple, bourgeois et nobles, les relations économiques et sociales nouvelles s'introduiront pas à pas, sans secousses et sans révolutions, par le développement de la liberté même, et sans nuire à aucune classe; car ainsi que la participation de la bourgeoisie au pouvoir n'a pas nui à la noblesse, et n'a fait que renverser des priviléges abusifs, de même, la participation du peuple dans l'exercice de la souveraineté ne peut préjudicier aux autres classes. Les changements économiques qui sortiront de cette dernière participation seront l'expression naturelle et légitime de la nature des choses et concorderont, surtout par l'application raisonnée et parfaitement entie du principe d'association, avec l'intérêt général de la nation, puisque la nation sera devenue tout le monde; ce qu'elle n'a pas été jusqu'à ce jour, une classe entière, et la classe la plus nombreuse étant restée réellement depuis les commencements de la nationalité française en dehors de la nation.

Ce n'est pas là le dernier terme du progrès. Si la civilisation, après tant d'efforts, aboutit aujourd'hui à ne former en France qu'un seul corps des diverses classes; si elle réalise dans la nation, par cette fusion de classes, la liberté et la fraternité ; si elle donne à la nation, ainsi constituée complètement, les moyens de réaliser dans l'ordre économique les améliorations matérielles qui rendront cette fusion encore plus réelle, plus bienfaisante, plus intime qu'elle ne peut l'être dans ce moment de trouble et de recherche, elle ne tardera pas à produire un résultat bien autrement beau et grandiose : la nationalité européenne. Celle-ci est déjà en bon train; les chemins de fer et le télégraphe électrique en sont de merveilleux agents. Ce qui la retarde, c'est l'esclavage politique dans lequel sont encore retenues la plupart des populations européennes.

Après avoir constitué la nationalité européenne, il faudra constituer celles des autres continents, et alors se trouvera réalisée la grande et suprême nationalité, celle de tous les peuples; alors existera vraiment l'HUMANITÉ dont jusqu'à présent la Terre n'a porté que des tronçons informes, épars.

Tel est le but définitif. Nous en sommes loin.

Revenons donc à la France, et disons, certains que nous sommes d'exprimer ses sentiments intimes, que c'est un aveuglement déplorable, que c'est un crime de vouloir, au nom de certains intérêts mal entendus, priver une classe tout entière, la classe la plus nombreuse, de son droit légitime, de son droit acheté au prix de tant de travaux et de souffrances, de son droit reconnu et proclamé en temps opportun, de son droit définitivement acquis et pratiqué, à la participation de la souveraineté et de la nationalité. Scinder la nationalité actuelle, la démembrer, ce serait la tuer... Oui, elle vivra pour se développer encore et arriver à la nationalité européenne;—ou bien elle périra au milieu d'effroyables tourmentes, par la faute de ceux qui auront refusé de la reconnaître telle que l'a faite la révolution de 1848. Il n'y a pas d'autre alternative.

Emile Bourdon.

Le *Peuple de* 1850 avait annoncé la publication prochaine d'un nouvel ouvrage de M. Proudhon, sous le titre de *Pratique révolutionnaire*. Nous trouvons dans le *Peuple* de vendredi dernier la lettre suivante :

« Conciergerie, 3 octobre 1850.

» La police ayant pris quelque ombrage de l'annonce qui a été faite, dans le *Peuple*, de ma *pratique révolutionnaire*, vous m'obligerez d'annoncer à vos lecteurs que cette publication qui devait avoir lieu dans vos colonnes, demeure provisoirement ajournée.

» Salut fraternel.

» P.-J. PROUDHON. »

Le *Peuple* exprime l'espoir que l'on n'ira pas jusqu'à interdire au prisonnier les voies de la librairie, et que l'ouvrage de M. Proudhon pourra paraître prochainement en volume.

Nous nous demandons quels résultats peuvent espérer la police et le gouvernement de ces tentatives d'étouffement de la pensée qui sont à la fois ridicules et impuissantes.

Allyre Bureau.

Plusieurs journaux sont en ce moment poursuivis pour contravention à la loi sur les signatures. Les procès qui vont s'ensuivre serviront à fixer la jurisprudence en cette matière, chose nécessaire, car il est à remarquer que les journaux auxquels on impute le délit, ont cru très sincèrement exécuter les prescriptions de la loi. La divergence entre l'appréciation des rédacteurs et celle du ministère public prouve tout au moins que le texte légal n'a pas toute la clarté et toute la précision désirables, ce qui est grave quand il s'agit de contraventions, puisque alors c'est le fait seul, indépendamment de l'intention, qui constitue la culpabilité.

Allyre Bureau.

Le *Corsaire* et l'*Assemblée nationale* ont été saisis cette semaine sous la prévention d'offense envers la personne du président de la République.

L'*Opinion publique* est également poursuivie pour avoir reproduit une partie de l'article incriminé du *Corsaire*, et la *Gazette de France* pour avoir reproduit l'article de l'*Assemblée nationale*.

L'*Assemblée nationale* s'écrie à ce propos que la presse n'est pas libre en France; elle oublie aujourd'hui qu'elle a été l'une des feuilles les plus ardentes à provoquer les rigueurs judiciaires contre les journaux républicains et socialistes; elle oublie notamment que lors de la discussion de la loi sur la presse, elle proposait des dispositions bien autrement sévères que celles qui paraissaient suffisantes aux législateurs honnêtes et modérés, et qu'elle s'écriait dans son enthousiasme répressif: « Si *la suspension complète de la liberté* devenait nécessaire au salut du pays, nous accepterions sans nous plaindre cette nécessité du silence.» Pour notre part, nous joignons volontiers nos protestations à celles que fait entendre l'*Assemblée nationale* poursuivie, et nous répétons avec elle : « Le pouvoir se trompe lorsqu'il pense qu'il » ne perd pas en dignité tout ce qu'il dépense en violences et en » rancunes. »

L'*Assemblée nationale* n'en continue pas moins à se prononcer en faveur des lois répressives, et elle déclare ce matin, samedi, que son choix ne saurait être douteux entre le *despotisme* et la *démagogie*. Elle ne veut pas de la liberté illimitée, dit-elle, parce que « sous la *démagogie* la liberté devient de plus en plus garottée. » Le syllogisme ne nous paraît pas irréprochable. Il est clair en effet que ceux qui demandent la liberté illimitée ne veulent pas plus que l'*Assemblée nationale* d'un régime où « la liberté devient de plus en plus garottée. »

Pour nous résumer en un mot sur cette question, nous déclarons que les rigueurs judiciaires ne nous paraissent pas plus profitables exercées contre l'*Assemblée nationale* ou le *Corsaire* que contre la *Voix du peuple* ou la *Démocratie pacifique*.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — L'électeur de Hesse-Cassel, en demandant l'appui de la diète de Francfort pour réduire ses sujets à l'obéissance, a ravivé la lutte sourde et jusqu'à présent courtoisement diplomatique entre l'Autriche et la Prusse. Nous avons dit déjà que la diète restreinte avait chargé les deux gouvernements de Hanovre et de Wurtemberg de tenir des troupes prêtes à intervenir. La Prusse n'a pas tardé à dessiner sa position. Le roi, en confiant le portefeuille des affaires étrangères à M. Radowitz, se montre pour le moment très décidé à résister aux prétentions de l'Autriche et notamment au rétablissement de l'ancienne diète.

M. de Radowitz a adressé au ministre des affaires étrangères de Hesse-Cassel une dépêche dans laquelle il repousse de la manière la plus absolue l'intervention de la *prétendue* diète de Francfort qui, dit-il, n'a aucun caractère pour représenter la Confédération germanique. « Vu ses rapports avec un pays que » sa situation géographique unit étroitement au territoire prus- » sien, la Prusse a dû se réserver des résolutions ultérieures exi- » gées par ses devoirs envers l'Allemagne et envers elle-même. »

Les 5e et 6e brigades d'infanterie prussienne ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à marcher vers les frontières de la Hesse électorale.

Le gouvernement de Hesse-Cassel a rédigé un mémoire qui a dû être expédié le 28 aux différents gouvernements intéressés.

La commission de permanence continue à se renfermer dans son rôle de protestation digne et calme. Elle a refusé de se rendre à Wilhermsbad où M. Hassenpflug l'avait mandée pour assister, conformément à la Constitution, à la délibération des ministres sur les mesures à prendre pour assurer l'exécution de l'ordonnance du 7 septembre. La commission argue de l'inconstitutionnalité de cette ordonnance pour refuser toute coopération à son exécution.

Quant aux démonstrations de la Prusse, malgré le ton élevé sur lequel M. de Radowitz paraît prendre aujourd'hui les choses, on peut prévoir qu'elles n'aboutiront qu'à une nouvelle et honteuse déconvenue pour cette puissance. L'Autriche a sur elle l'avantage d'une position nette et franche. Elle tire les véritables conséquences du principe d'autorité. Or, le roi de Prusse a bien prouvé qu'il n'était pas plus disposé que l'empereur à abdiquer ce qu'il appelle les droits de sa couronne. Personne ne peut croire à la sincérité de son intervention en faveur des droits constitutionnels du peuple de Hesse-Cassel ; et la Prusse elle-même serait la première à reculer devant les conclusions logiques des principes qu'elle oppose à l'Electeur. Il est juste, au reste, que la Prusse paie aujourd'hui, par la ruine complète de son influence en Allemagne, la marche tortueuse, déloyale et mensongère de sa politique depuis 1848.

En attendant, l'Autriche et la Prusse se mesurent et se défient. Il serait possible, après tout, que la question de préséance amenât entre ces deux puissances une lutte qui, à coup sûr, tournerait à leur détriment réciproque et à l'avantage de la démocratie.

C'est le ministre de la guerre, général Haynau, qui a pris le commandement en chef. Il a fait publier une proclamation dans laquelle il fait connaître les pleins pouvoirs dont il est investi et sa ferme détermination de vaincre toutes les résistances que rencontrent les ordonnances des 4 et 7 septembre. Il ajoute que pour accepter une tâche semblable à soixante-onze ans, lorsque depuis trois ans il s'était retiré dans le calme de la vie privée, il a fallu qu'il fût bien convaincu de la légalité des mesures adoptées par le prince. Cette démonstration d'un nouveau genre aura évidemment besoin de l'agrément complémentaire des baïonnettes pour être accepté par les populations hessoises.

Ce général Haynau est le père du Haynau autrichien si tristement célèbre.

---

son ont-ils choisi une jeune femme de vingt ans pour en faire le traître de leur dernier drame? Il est convenu que l'honneur du mari réside dans la fidélité de la femme, c'est très bien. Si elle s'écarte un instant de ses devoirs d'épouse, elle est coupable, c'est possible. Mais n'y a-t-il jamais de circonstances atténuantes à cette culpabilité?

Si par exemple une jeune fille de dix-huit ans est mariée à un vieillard de soixante-deux ans; si ce vieillard était un soldat de fortune devenu infirme et aveugle, auquel l'empereur aurait dit : « Mon vieux camarade, je ne veux pas que tu restes seul, dans cet état, je veux te donner une garde-malade. » A votre avis quelle serait la véritable victime de cette fantaisie impériale? Franchement qui des deux serait le plus à plaindre? La réponse n'est pas douteuse.

Eh bien! c'est justement là le cas de la baronne de Saint-André. On l'a forcée jeune, belle, de caractère et d'opinions complétement en désaccord avec le parvenu militaire, à partager les derniers jours de cet honorable Chabert, très brave homme du reste, et celui-ci a accepté cette proie avec l'égoïsme naïf qui distingue les héros élevés dans les bivouacs. Naturellement la pauvre jeune femme s'exaspère d'entendre son invalide anobli lui répéter chaque jour le récit de ses hauts faits.

Du reste, personne ne l'aime chez son barbon, pas même lui. Il regrette Marianne, son ancienne maîtresse, qui revient un beau matin s'installer comme femme de chambre dans la maison. Marianne est donc intéressée à la perte de la baronne, et Victor, le fils majeur de Marianne, partage l'entrain de haine qui entoure sa belle-mère.

Celle-ci, qui n'a point d'affection autour d'elle, pas d'ami ni de famille, point d'enfant pour lui donner le trop plein de son cœur, écoute les doux propos d'un séducteur de son âge. On découvre sa faute, on en avertit l'ancien troupier, on la traite d'indigne, d'infâme; on l'excite tellement qu'au dernier acte elle devient méchante; puis découvrant à son tour que sa femme de chambre est la mère de Victor, effrayée de la solidité de la ligue formée contre son bonheur, la pauvre baronne de vingt ans perd la tête. Elle cède la place et se tue; ce qui remplit les vœux du traîneur de sabre, de la vivandière et de leur bâtard.

Dites-moi, messieurs les auteurs de Marianne, vous êtes-vous mis quelquefois à la place des gens que vous faites torturer avec tant d'aplomb et de criminelle candeur? Voyons, si l'un de vous était forcé par un empereur à épouser une vieille cantinière borgne, de cinquante à cinquante-cinq ans, que ferait-il? Resterait-il fidèle à cet objet suranné, à ce débris des camps si vénérable qu'il fut? Sérieusement, la vie vous semblerait-elle supportable dans de pareilles conditions? C'est là une impertinente question, n'est-ce pas?

Ne faites donc pas aussi facilement supporter à autrui le supplice que vous repousseriez pour votre part. En agissant ainsi, vous pervertissez le bon sens de vos spectateurs, et si votre pièce ne contenait d'ailleurs un fort beau rôle admirablement joué par Mme Guillon, je dirais que vous trompez leurs applaudissements.

Et cependant il y a beaucoup de talent et d'entente de la scène dans cette pièce. Les situations émouvantes et bien amenées y abondent. Il ne manque à ses auteurs que de changer leurs vieilles données comme la société actuelle change ses vieux errements, et d'arriver enfin à comprendre qu'une jeune fille à peine nubile, vouée par ordre à la prostitution, au bénéfice d'un vieillard, ira inévitablement tomber dans l'adultère avec toutes ses conséquences.

En vérité, ce sont des gens bien immoraux, ces phalanstériens, qui, sous prétexte de liberté du cœur, ne veulent ni adultères ni prostitution!

Les Péchés de jeunesse. — Dans le drame d'Emile Souvestre, c'est encore un mari trompé. C'est un amiral qui occupe ici la place du général; mais la faute de cette seconde épouse est déjà ancienne; elle a tout juste l'âge de Gabrielle, fille de la baronne, car c'est encore une baronne qui pèche à l'Odéon. L'amiral ignore ce fatal accident dont le secret n'échappe à la mère que lorsqu'un jeune homme, se disant le fils de son amant, demande et obtient du père la main de Gabrielle qui pourrait bien être la sœur de son prétendant.

Or, en apprenant la faute de sa femme, l'amiral-baron s'emporte et chasse la coupable et sa fille. Il se montre impitoyable comme celui qui a inventé l'enfer.

Cependant ce brutal est servi par un matelot qui depuis douze ans a lui-même abandonné sa compagne pour la même cause. Par une coïncidence bizarre le matelot reçoit une lettre quelques instants avant que la chaise de poste n'entraîne pour toujours la baronne et Gabrielle. Cette lettre annonce à Duret que sa femme abandonnée meurt de chagrin, elle et son enfant.

La pauvre créature! dit le matelot; j'ai été bien dur pour elle! De bonnes paroles de moi, une réconciliation sincère la ferait renaître... Eh bien! je dirai ces bonnes paroles, je lui pardonnerai ! — Tu feras cela, dit le baron; tu oublies donc qu'elle t'a indignement trompé? — Je n'oublie rien, amiral ; mais je me rappelle ma propre jeunesse : combien de fois ne lui avais-je pas été infidèle avant qu'elle le fût elle-même! je me souviens que j'ai passé presque toute ma vie loin d'elle! La pauvre femme! c'est décidé, je lui pardonne; j'ai été si injuste avec elle!

L'amiral, que ce simple raisonnement a vivement frappé, est ému; il verse des larmes, il pardonne à son tour et le bonheur rentre dans sa maison.

Bravo! ces nobles pensées font du bien! On respire à pleins poumons en entendant ces larges paroles de réciprocité. Ce sont là des sentiments qui échauffent l'âme et qui arrachent des larmes de bonheur. Vous le voyez, on ne sort pas d'ici comme de la représentation de *Marianne*, le cœur oppressé par la vue d'une exécution des temps passés, d'un écrasement complet du faible, d'une dernière victime jetée en proie à Géronte, ce minautore moderne. Aussi, laissez revenir la jeunesse intelligente des écoles, et vous verrez si, malgré quelques ficelles un peu vieillies et de légers défauts de détails, la pièce d'Emile Souvestre ne récolte pas une ample moisson d'applaudissements.

Le Raisin malade.— C'est un charmant théâtre que celui des Variétés. Parfaitement placé au beau milieu de Paris, bien approvisionné d'actrices et d'acteurs de talent, il est dans toutes les conditions voulues pour profiter longtemps d'une pièce à succès, témoin les cent représentations de la *Vie de Bohême*. Aura-t-il cet hiver, comme l'an dernier, une œuvre de choix, une comédie à faire salle comble? Nous le lui souhaitons. En attendant, les bluettes amusantes s'y succèdent.

C'est dans cette dernière catégorie qu'il faut ranger le *Raisin malade* de M. Michel Delaporte; il y a de l'entrain, de la saillie, du mouvement. Si l'on ajoute que cette petite fantaisie fournit au public une occasion de voir en scène Leclère et madame Castellan, c'est en donner assurément une bonne et engageante idée.

A. MÉRAY.

— Le grand duc de Hesse-Darmstadt a dissous les états, et de nouvelles élections vont avoir lieu.

La seconde chambre avait refusé d'autoriser la perception des impôts pour le dernier trimestre de 1850, conformément à l'ancienne loi des finances ; de plus, elle avait protesté contre les violations de la Constitution et contre le mépris systématique du droit des états de voter l'impôt.

Pour apprécier ce vote de la seconde chambre, il faut savoir que, depuis 1845, et malgré l'avènement d'un nouveau duc en 1848, aucun budget n'a été soumis au vote des chambres. On a toujours obtenu de leur longanimité des prorogations, et en 1849, les Etats avaient formellement déclaré que cette concession était la dernière,

Le grand-duc a rendu une ordonnance pour la perception de l'impôt sans attendre les nouveaux députés ; les journaux de l'ordre, en attribuant à l'esprit démagogique les projets de refus d'impôt dans de pareilles conjonctures, donnent la mesure du régime qu'ils désirent voir établir ; et, au fait, il y aurait plus de franchise de la part de tous ces rois, princes, principicules, ducs grands et petits, électeurs, et quel que soit le nom qu'on leur donne, à déclarer nettement, comme le grand-duc de Toscane, que le régime représentatif ne leur convient plus, et qu'ils entendent régner comme ont régné leurs pères, de par leur bon plaisir et souveraine puissance. La question, nettement posée, arriverait plus vite à une solution.

L'Electeur a rendu une ordonnance qui prononce : 1° l'interdiction et l'annulation de toute procédure tendant à attaquer la validité de ses ordonnances ; 2° l'attribution aux tribunaux militaires de tous les crimes ou délits commis en vue d'empêcher l'effet des dites ordonnances.

La première chambre s'était prononcée contre l'envoi d'un ministre à la diète de Francfort.

— Le gouvernement du Mecklembourg-Schwerin a fait expulser par la police les députés qui s'étaient rendus à Schwerin pour y siéger en vertu de la Constitution. Les députés de la gauche se sont réunis dans le village d'Ostorf et ont rédigé une protestation dans laquelle ils déclarent qu'ils ne considèrent pas la Constitution comme légalement abolie.

— L'assemblée des états du duché de Nassau, réunie à Wiesbade, a adopté dans sa première séance, et à l'unanimité, une résolution portant que « l'assemblée apprécie l'attitude honorable que le peuple de la Hesse électorale a gardée dans sa lutte pour le maintien de la Constitution. »

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — De nouveaux combats ont eu lieu, et l'armée des duchés, prenant l'offensive, s'est emparée de Tœmingen le 29 septembre. Friedrichstadt a été bombardée toute la journée et ne présentait plus le soir qu'un monceau de ruines. Les Holsteinois avaient fait 207 prisonniers.

Les dernières nouvelles portent que Friederichstadt a résisté à la violente attaque de l'armée des duchés. Tœmingen aurait été repris par les Danois qui, finalement, auraient remporté un avantage signalé.

Allyre Bureau.

Italie.

PIÉMONT. — Le 26 septembre, la cour d'appel de Turin, les deux chambres criminelles réunies, a prononcé définitivement dans l'affaire de l'archevêque Fransoni. Conformément aux conclusions de l'avocat général Pertoglio, elle a condamné, à l'unanimité moins une voix, l'archevêque au bannissement perpétuel, et ordonné que les revenus de l'archevêché seraient mis sous le séquestre et administrés par l'économat royal.

Le lendemain, monseigneur Fransoni, extrait du château de Fenestrelle, a été conduit à la frontière. Le *Journal des Débats* annonce qu'il a été dirigé sur Briançon. C'est à Lyon que l'archevêque de Turin paraît avoir l'intention de passer le temps de son exil.

Quelques jours avant, le 21, la cour d'appel de Cagliari avait condamné monseigneur Morongin-Nurra à rétracter dans les vingt-quatre heures, et de sa propre main, l'excommunication lancée par lui contre les agens de l'autorité légale, ou de sortir immédiatement du royaume. Le terme expiré, l'archevêque a été embarqué sur un bateau à vapeur qui l'a conduit, sur sa demande, à Civita-Vecchia.

Le 27, un supplément publié par l'*Armonia* a été saisi. Voici en quels termes l'*Istruttore del Popolo* du 28 parlait de ce supplément :

« Aujourd'hui, l'*Armonia* a publié un supplément rempli des appréciations les plus violentes et les plus passionnées sur la sentence portée contre monseigneur Fransoni, plein d'injures contre la magistrature entière; un véritabl libelle, dans le sens le plus odieux du mot. »

M. Lucien Murat est parti pour l'Italie, avec la mission, dit-on, de travailler à la conciliation des deux cours de Rome et de Turin. Il a emporté deux lettres autographes du président, l'une pour le pape, l'autre pour le roi de Sardaigne.

La *Gazette piemontese* (journal officiel) du 30 septembre consacre un supplément à la publication des réquisitoires et des jugements des deux affaires de l'archevêque de Turin et de l'archevêque de Cagliari.

On a suivi, à l'égard de monseigneur Franzoni, la procédure des *appels comme d'abus*.

TOSCANE. — Le grand duc a purement et simplement supprimé le gouvernement repésentatif et s'est remis en possession de la toute-puissance ; les circonstances, dit-il dans son arrêté, lui paraissent incompatibles avec la forme constitutionnelle. Cette décision est flanquée d'une ordonnance sur la presse qui soumet tous les journaux à l'autorisation préalable du gouvernement, laquelle autorisation peut toujours, comme de juste, être retirée. C'est le régime du bon plaisir dans toute sa pureté primitive.

Le *Nazionale* de Florence vient d'être condamné à suspendre sa publication pendant 15 jours pour avoir insinué que les gouvernements actuels de l'Italie n'étaient que des gouvernements de fait destinés à périr le jour où ils perdraient les appuis factices qui les soutiennent.

L'unique moyen de prouver que le *Nazionale* a tort, dit à ce sujet le *Corriere merantile* de Gênes, serait de renvoyer les Autrichiens qui occupent la Toscane et d'attendre les événements.

Allyre Bureau.

Beaux-Arts.

ENVOIS DE ROME. — GRAND PRIX DE PEINTURE.

L'exposition des envois de Rome a eu lieu cette semaine, à l'école des Beaux-Arts.

Le nombre des ouvrages témoigne du zèle très louable des pensionnaires de la villa Médicis ; nous avons au moins la quantité.

Les peintres surtout se sont distingués, et la simple nomenclature des tableaux, esquisses, études, dessins, copies, qu'ils ont envoyés cette année prouve, d'une façon concluante, qu'ils savent se soustraire à l'influence du *dolce far niente*, que le ciel de la belle Italie ne les pousse pas trop à la rêverie et ne les absorbe point dans les molles délices de la contemplation.

Est-ce un bien? est-ce un mal? En nous prononçant, nous craindrions qu'on ne nous accusât de donner des encouragements à la paresse.

Cependant nous déclarerons, en toute sincérité, que nous attachons une médiocre importance à l'étendue des toiles et à l'espace que la brosse a pu couvrir dans un temps donné.

Ce qui nous intéresse, nous touche, nous passionne, c'est une pensée, un éclair de l'intelligence ou du cœur, une forme bien étudiée, une harmonie nouvelle, hardie, saisissante. Ce que nous cherchons, enfin, par dessus tout dans les œuvres d'art, ce que nous aimons, c'est un sentiment vrai, vivement exprimé.

Nous donnerions la plus vaste *machine* du monde, fût-elle composée selon les règles, sagement exécutée, convenablement réussie, pour une parcelle de peinture pas plus grande que la main, empreinte d'un peu de poésie, animée d'un reflet du ciel, colorée de cet amour de la nature qui comprend tout ce qui vit : homme, plantes, animaux, le bruit du torrent qui court et les passions du cœur humain, le chant des oiseaux et le vent de la forêt ; nous donnerions la fécondité même la plus académique pour une étincelle de ce religieux amour qui, de l'humble fleur, s'élève vers l'infini et remonte jusqu'à Dieu, en passant par l'âme de l'artiste.

Mais revenons à notre sujet ; nous allions oublier les envois de Rome. En voici la liste :

Peinture.

M. Barrias. — *Les exilés de Tibère*, d'après Suétone, grand tableau.
Une scène de l'*Agamemnon* d'Eschyle, esquisse à l'huile.
La madone del Sacco, copie de la fresque d'Andrea del Sarto, à Florence.

M. Benouville. — *Héro et Léandre*, effet de nuit.
Les Martyrs, grand dessin colorié.
Le ravissement de saint François d'Assises, dessin avec encadrement.
Fragment de la *Dispute du Saint-Sacrement*, copie d'après Raphaël.

M. Cabanel. — *Saint Jean.*
Les derniers de la race de Saül, composition-esquisse.
Saint Paul et les fidèles de Césarée, esquisse.
Fragment de la *Dispute du Saint-Sacrement*, copie.

M. Damery. — *Le bon Samaritain*, tableau.

M. Lenepveu. — *La mort d'Abel*, tableau.
Plusieurs dessins.
Le semeur d'ivraie, figure en pied d'après un verset de l'Ecriture.
Copie d'une fresque de Raphaël.

M. Achille Benouville. — *La porte de l'Arricia*, paysage.
Virgile au bord de l'Anio, paysage.

M. Devaux. — Plusieurs dessins.

Sculpture.

M. Perraud. — Tête d'étude.
Copie du *Discobole* au repos.
Les adieux.
Fête d'Isis, bas-relief.

M. Thomas. — *Soldat spartiate rapportant le corps de son frère.*

M. Maillet. — *David tenant la tête de Goliath.*
Copie du *Discobole* de Miron.
Petite tête de *Novice de Vesta.*
Fête d'Isis.

M. Guillaume. — Les *Sept sages de la Grèce.*
Un faucheur.
Notre-Dame de la Garde.

M. Lequesne. — *Ajax enlevant le corps de Penthésilée.*

Gravure en medaille.

M. Chabaud. — *La Force.*
Cérès et Triptolème.
Une tête d'après l'antique.

Gravure.

M. Tourny. — Portrait de *Masaccio*, copie.
La madone del Sacco, copie.
Copie de la fresque de Léonard de Vinci à St-Onofrio, Rome.
Copie du *Possédé* du Dominiquin, à Grotta-Ferrata.
Portrait de Primatice, gravure.

M. Aubert. — Portrait de Raphaël, dessin.
Portrait du Dante, gravure.

Architecture.

M. Tetaz. — Restauration du temple d'Erecthée à Athènes ; projet d'une bourse pour une ville maritime.

M. André. — Diverses études faites à Rome.

M. Desbuissons. — Projet d'école française à Athènes.
Etudes à Athènes.

M. Thomas. — Restauration du temple de Neptune à Pestum.
Diverses études à Rome.

M. Normand. — Restauration de la maison du Faune à Pompéi.
Différents dessins et études faits à Rome et à Florence.

Parmi tous ces ouvrages, nous plaçons en première ligne les *Martyrs*, de M. Benouville. La composition de ce dessin est belle et bien entendue, l'effet heureusement distribué, et plusieurs épisodes sont pleins d'intérêt et de sentiment.

Nous louerons aussi sans réserve un autre dessin du même artiste, le *Ravissement de saint François-d'Assises*.

Les *Exilés*, de M. Barrias, sont exécutés avec beaucoup d'assurance. On sent que la main est habile et qu'elle n'hésite pas. L'ensemble de ce tableau est d'un aspect satisfaisant ; mais il n'y a rien là qui passionne et émeuve puissamment. Ce n'est presque que du métier. Nous signalerons cependant une figure de femme enveloppée d'une draperie noire. Le désespoir concentré, la douleur intime et profonde de la victime sont rendus avec une énergie vraie et dramatique que nous regrettons de ne pas trouver dans les autres parties de cette œuvre.

M. Damery est audacieux; nous ne le blâmerons pas de ces tentatives. Il a évidemment cherché dans son *Samaritain* à rendre fidèlement un effet vrai et fort difficile. Cet artiste se préoccupe de la valeur des tons; il a une volonté. S'il n'a pas complètement réussi cette fois, il n'en doit pas moins suivre avec courage et persévérance la voie qu'il s'est tracée.

De toutes les œuvres de M. Cabanel, celle que nous préférons est sans contredit sa composition des *Derniers de la race de Saül*, quoique l'originalité y semble un peu cherchée, et malgré une certaine exagération mélodramatique que le sujet semblait comporter et dont il n'a pas su se garantir.

Nous avons remarqué les dessins de MM. Tourny et Aubert, graveurs, et surtout les copies du portrait de *Masaccio* et de *Raphaël*.

En sculpture, le *Faucheur*, de M. Guillaume, mérite d'être honorablement mentionné. Le mouvement en est heureux, la tête belle ; les jambes sont peut-être un peu courtes. Cette figure, que nous espérons voir plus tard en marbre, sort de la routine et de la banalité, et se recommande par de rares qualités de sentiment et d'exécution.

Les architectes font toujours des chefs-d'œuvre de restauration. Rome, Herculanum, Pompeï, Athènes, Florence leur fournissent le prétexte des plus charmants lavis qu'on puisse imaginer.

Nous nous permettrons de ne rien dire de la plupart des autres ouvrages. L'éloge est la part agréable de la critique et le silence a une signification.

Avec les envois de Rome ont été exposés les prix de cette année.

L'Académie des beaux-arts de l'Institut avait jugé, dans sa séance du 28 septembre, le concours de peinture.

Les prix obtenus sont :

Premier grand prix à M. Paul-Jacques-Aimé Baudry, de Bourbon-Vendée (Vendée), âgé de vingt-deux ans, élève de M. Drolling.

Deuxième premier grand prix à M. Adolphe-Williams Bouguereau, de La Rochelle (Charente-Inférieure), âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Picot.

Premier second grand prix à M. Jean-Baptiste-Emile Bin, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Cogniet.

Deuxième second grand prix à M. Théodore-Pierre-Nicolas Maillot, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Drolling.

Mention honorable à M. François-Nicolas Chifflard, de St-Omer (Pas-de-Calais), âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Cogniet.

M. Baudry, qui a obtenu cette année le premier grand prix, avait concouru pour la première fois en 1847. Son tableau, de la mort de Vitellius nous avait très vivement impressionné et nous avions prédit au jeune artiste un brillant avenir. M. Baudry a tenu en partie les espérances que nous avions conçues de lui. Il a acquis une exécution plus facile et sa main, qui nous paraissait alors inexpérimentée, s'est complètement dégagée des entraves du métier ; cependant les qualités juvéniles que nous trouvions dans son premier ouvrage semblent disparaître et s'amoindrir. Il a gagné sans doute, et beaucoup sous le rapport de la composition et du *faire*, mais son tableau de *Zénobie*, pour être plus sagement et plus savamment conduit que le *Vitellius*, n'a pas cette sève et ce cachet d'originalité qui valaient à son auteur, de notre part, des encouragements sincères et sympathiques. Nous redoutons aussi pour le futur pensionnaire du Monte-Pincio une certaine tendance à la manière et au *contourné* dont l'étude des grands maîtres et le séjour de Rome sauront le préserver.

Charles Brunier.

Nous rappelons à nos amis que c'est le 10 octobre le treizième anniversaire de la mort de Charles Fourier.

Ce jour là, l'humble tombe où sont déposés ses restes, au cimetière Montmartre, reçoit silencieusement la pieuse visite de tous ceux qui connaissent les ouvrages et la vie de ce grand génie méconnu dont les travaux illuminent aujourd'hui et éclaireront longtemps encore toutes les voies du socialisme.

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

Le président de la République a passé, mercredi dernier, une nouvelle revue dans la plaine de Satory. Deux brigades d'infanterie et deux batteries d'artillerie avaient été réunies sur le terrain.

Vendredi, une petite guerre à laquelle ont pris part près de 20,000 hommes, a eu lieu entre Saint-Maur et Joinville-le-Pont.

— Sur le rapport de M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, le président de la République vient de nommer chevaliers de la Légion-d'Honneur MM. Antoine et Arnauld d'Abbadie, les deux intrépides voyageurs qui ont employé douze années à explorer les contrées les plus inconnues de l'Afrique. Après des fatigues et des périls de tous genres au milieu desquels ils ont recueilli les documens les plus précieux pour le commerce, l'histoire, la géographie et les sciences physiques, MM. d'Abbadie sont arrivés le 19 janvier 1846 sur la source tant cherchée du Nil. C'est dans la forêt de Babia, sur la frontière méridionale d'Inaria, qu'ils ont trouvé cette source.

— L'Académie des sciences a nommé une commission composée de MM. Leverrier, Pouillet et Combes pour donner son avis sur le projet de M. Aristide Dumont relatif à l'application de la télégraphie électrique à la ville et à la banlieue de Paris. Nous avons fait connaître ce projet dans notre numéro du 22 septembre.

— Par décision du directeur général des postes, les facteurs des villes importantes viennent d'être embrigadés. Il y aura dans chacune de ces villes un brigadier chargé de la surveillance des facteurs et des réglements de comptes.

— Par arrêté en date du 27 septembre, M. Baroche a retiré à M. Ronconi le privilège du théâtre Italien, et l'a conféré à M. Lumley, directeur du théâtre de sa majesté à Londres. Cet arrêté n'a été signifié à M. Ronconi que le 3 octobre. Il se base sur ce que la situation financière de M. Ronconi ne permettrait pas d'espérer « une exploitation du théâtre qui soit en rapport avec la subvention accordée par l'état à ce théâtre. »

En l'absence de M. Ronconi, son associé et fondé de pouvoirs a répondu à M. Ed. Monnais, contresignataire de l'arrêté, qu'il persistait, au nom de M. Ronconi, à le considérer comme titulaire du théâtre Italien, et que d'ici au premier novembre, date de l'ouverture, il se pourvoirait par toutes les voies légales contre cet acte de confiscation.

— Le Saint-Père vient d'ériger les couvents des Dominicains de France en province particulière, et le R. P. Lacordaire en est nommé provincial. M. Lacordaire, qui s'était rendu à Rome avec une mission de l'archevêque de Paris, qu'on disait relative à l'affaire de l'*Univers religieux*, est en route pour revenir à Paris.

— Dimanche dernier a eu lieu à Bar-sur-Ornain l'inauguration de la statue du maréchal Oudinot, duc de Reggio.

— La section de Nevers, sur le chemin de fer du Centre, dont nous avons précédemment annoncé l'ouverture, et qui, par des circonstances imprévues, avait été retardée, sera définitivement livrée à l'exploitation à partir de samedi prochain, 5 courant.

— On avait annoncé que Louis-Philippe laissait à la France le musée Standish, qui lui appartenait par suite d'un legs particulier. Les journaux orléanistes ont reproduit et la nouvelle et les éloges que l'on avait cru devoir donner à cette acte de patriotique munificence. Mais aujourd'hui, en allant au Musée, nous avons vu emballer les tableaux qui formaient cette collection, et qui vont, nous a-t-on dit, retourner en Angleterre.

(*Evénement* du 2 octobre.)

— Le bruit a couru que M. Frédéric Bastiat, représentant du peuple, était mort à Nice. Cette triste nouvelle a heureusement été démentie. M. Bastiat était à Gênes le 26 septembre et se préparait à se rendre à Pise, où il doit séjourner quelques mois pour se guérir de l'affection dont il est atteint au larynx.

— Les journaux ont cité deux actes principaux de générosité de la part de l'ambassadeur du Népaul, qui vient d'étaler à Paris son luxe asiatique : le don de riches bracelets à la charmante danseuse Cerrito, et l'envoi d'une robe de drap d'or à la comtesse de Lausfeld, plus connue sous le nom de Lola-Montès. Il paraît que la célèbre Espagnole parle l'indien, car on attribue ce dernier cadeau au plaisir que Jung Bahador aurait eu à s'entretenir avec elle dans la langue de son pays.

Sans exprimer aucun blâme, tant s'en faut, sur la direction que paraissait avoir prises les libéralités de l'ambassadeur du Népaul, on peut regretter que des mains qui laissent échapper l'or si facilement n'aient point trouvé l'occasion d'en consacrer un peu au soulagement de quelques misères. Nous n'avons point entendu dire que Jung Bahador ait signalé son passage par aucun acte de ce genre. En revanche, nous trouvons dans l'*Evénement* les détails suivans sur son départ de l'hôtel qu'il occupait dans la rue Saint-Honoré :

« L'ambassadeur du Népaul, Jung Bahador, a quitté ce matin Paris à neuf heures et demie.

» Sa suite était partie à l'avance avec les bagages, et le prince n'avait gardé auprès de lui que les deux colonels, ses parens, et les principaux personnages de l'ambassade.

» Le départ n'a pas eu lieu sans difficultés, et a causé dans le quartier Saint-Honoré une petite émeute. Soit que les interprètes de l'ambassadeur aient mal réglé leurs comptes, soit que les marchands aient voulu trop les grossir, nombre de réclamations ont assailli au dernier moment les illustres visiteurs. La discussion n'était pas facile de Français à Indou, et s'est naturellement échauffée par l'impossibilité de s'entendre. L'intervention de trois des Anglais qui accompagnent le prince a été nécessaire pour mettre fin au conflit.

» Tout s'est arrangé tant bien que mal, et les Indiens, délivrés, ont pu partir enfin dans deux voitures des Messageries qui les attendaient à la porte. Mais ils paraissent avoir compris assez au rebours la hiérarchie des places des diligences.

» En effet, l'ambassadeur et les deux colonels se sont installés avec les interprètes dans l'intérieur, ont placé dans le coupé trois domestiques, et ont juché sur la banquette le vénérable brahme qui les accompagnait.

» Ils sont partis ainsi au grand galop. »

Allyre Bureau.

— Le gouvernement pontifical va faire construire, en France, une frégate à vapeur. Ce bâtiment, qui s'appelle le *Sixte-Quint* va être mis prochainement en chantier. Ses dimensions seront calculées de façon à ce qu'il puisse évoluer dans les ports d'Ancône et de Civita-Vecchia.

— Deux délégués de la population maronite du Liban sont arrivés à Paris ; ils viennent, au nom de leurs compatriotes, demander au gouvernement français une concession de terres en Algérie.

— Le *Courrier de la Gironde* publie une lettre de Madrid, en date du 22 septembre, dans laquelle on annonce que « le célèbre aéronaute espagnol J. Montemayor doit, le 15 octobre prochain, opérer, en dépit des vents contraires, la traversée d'Espagne en Angleterre, en passant au-dessus de la France. »

— L'*Heraldo* du 25 annonce que la diligence de Valence à Barcelone, par suite du mauvais état de la route, a été précipitée, près d'Oropesa, dans un abîme. Les voyageurs, au nombre de dix, ont tous péri, ainsi que le conducteur, le zagal, le postillon et deux gardes civils.

Philosophie du Socialisme

OU ÉTUDES SUR LES TRANSFORMATIONS DANS LE MONDE ET L'HUMANITÉ, par le docteur GUÉPIN, de Nantes (1).

Le socialisme qui faisait sourire de pitié les hommes politiques et les esprits forts du monde officiel, il y a quelques années à peine ; qui, naguère, grâce à l'ignorance de certains républicains formalistes, premiers fauteurs de la réaction, soulevait les terreurs de la bourgeoisie ; le socialisme que par aveuglement ou par calcul on représente comme le plus implacable ennemi du progrès tranquille et de l'humanité ; contre lequel s'organise dans l'ombre une persécution qui ne fera que hâter son triomphe ; le socialisme marche de notre temps, et malgré tous les obstacles déloyaux qu'on lui oppose, avec une rapidité prodigieuse, effrayante ! prodigieuse, car jamais mouvement n'a entraîné plus d'esprits supérieurs, plus de cœurs généreux ; effrayante, car les masses qui ne peuvent s'instruire vite, et qui ne voient conséquemment tout d'abord que le côté critique et révolutionnaire des choses, se précipitent comme des torrents partout où il rompt les digues du vieux monde.

La raison de l'influence extraordinaire qu'exerce aujourd'hui le socialisme se trouve dans l'état actuel de nos sociétés européennes et dans les sentiments d'unité et de solidarité qui pénètrent l'esprit de tous les peuples. Nos civilisations menteuses sont usées, impuissantes ; elles tombent en décomposition de l'aveu de tous ceux qui n'ont point à défendre une position privilégiée, injuste. La misère, le mensonge, la fraude, la corruption, et tous les maux qui en résultent ont préparé les masses à une nouvelle régénération. Elles sentent que les sociétés doivent enfin se fonder sur la justice et s'élargir pour donner une place à chacun suivant ses mérites et ses services. Mais, en même temps, de plus hauts sentiments les animent aussi, ce sont ceux d'une fraternité indépendante et universelle, de l'affranchissement et de l'unité politique et sociale de l'espèce. Ces sentiments qui ne s'enferment plus dans les limites de la nationalité et dans l'ambition du législateur ou du conquérant, mais qui rayonnent des âmes éclairées par les lueurs divines, pour envelopper tous les hommes sans exception, toutes les créatures intelligentes ; ces sentiments qui sont les plus généreux et les derniers auxquels soit accessible notre nature, conduisent à la réalisation sociale du Christianisme sur la terre, et c'est là ce qui explique leur incalculable puissance, ce qui révèle leur avenir glorieux. Cette vérité ne tardera pas à éclater à tous les yeux. Encore un peu de temps, et le socialisme sera la passion, le ravissement de tous les pauvres et de toutes les consciences droites.

Mais, en attendant ce prodigieux mouvement d'élan qui ralliera tous les efforts intellectuels en vue de la commune recherche ; en attendant la formule scientifique de la société à venir et définitive ; en attendant que la création sociale, que l'ordre selon Dieu surgisse du chaos où nous nous débattons encore, il faut bien convenir qu'il y a lutte et confusion entre les diverses doctrines qui se partagent l'empire de l'opinion. La plupart de ces doctrines, ébauches informes, essais avortés de conceptions impuissantes, ont l'inconvénient d'égarer certains esprits faibles ou incultes, et de retarder considérablement les progrès de la véritable science. Il serait donc désirable, utile, que tous les penseurs éclairés se missent en devoir d'examiner sérieusement les différentes théories proposées, pour les juger selon leur valeur et faire ressortir les idées communes, les principes supérieurs qu'elles peuvent contenir. Cette tâche extrêmement importante pour préparer la constitution définitive de la science sociale, ou la mettre en relief et hâter sa propagation, si elle existe ; non moins indispensable aussi pour réduire à néant la niaise objection des gens qui se croient en droit de nier les besoins et les tendances d'une époque, uniquement parce qu'ils sont d'abord diversement compris, cette tâche est celle que s'est donnée M. Guépin, dans l'ouvrage dont nous nous occupons en ce moment.

Comme l'indique assez clairement le titre du livre de M. Guépin, son but est de faire saisir à l'intelligence la loi des transformations successives et progressives qui s'accomplissent aussi bien dans l'univers que dans l'humanité, sous la double influence de la providence divine et de la providence humaine. La démonstration de cette vaste et magnifique thèse embrasse nécessairement la cosmogonie, l'astronomie, la géologie, l'histoire naturelle, la physique et la chimie générales, l'histoire des religions, des philosophies, de l'industrie, des sciences et des arts. Et, à travers cette immensité de connaissances et de mouvements, le fil non interrompu, non brisé des destinées providentielles, ou du socialisme, apparaît comme l'indestructible signe d'alliance entre l'humanité et Dieu.

Tout, en effet, se mouvant sous l'empire des lois universelles, doit nécessairement en manifester incessamment la pensée intime et le but. Et c'est cette pensée imprimée dans toutes les créations, éternellement sensible et persistante dans la marche des êtres à travers les siècles ; et c'est ce but de plus en plus clair, lumineux, évident, d'un ordre bienfaisant, d'une harmonie heureuse, qui constituent la glorieuse tradition du socialisme.

Oui, ce profond et impérieux sentiment qui vibre aujourd'hui dans le cœur du plus grand nombre ; cette splendide floraison du génie de nos générations actuelles ; cette incarnation spirituelle de Dieu, non plus dans un seul de ses enfants, mais dans l'humanité tout entière ; cet esprit d'intelligence et de vie qui flotte sur les eaux du monde, c'est là le socialisme que les Pharisiens s'efforcent en vain de méconnaître et de condamner, mais qui régnera sur la terre pour la transformer et la sanctifier, car il est l'envoyé d'en haut.

C'est en suivant la trace de la tradition des destinés humaines jusque dans les plus lointaines conceptions de l'esprit, jusque dans les plus ténébreuses révolutions de notre globe, jusque dans les plus incertaines hypothèses de la création des mondes, que M. Guépin prétend faire participer le socialisme de l'immutabilité de la pensée divine et prouver la légitimité de son origine.

En montrant la nature s'élevant toujours du simple au composé, obéissant constamment aux mêmes lois, tendant invariablement au même but, la perfection et le bonheur ; en signalant chez toutes les grandes intelligences qui ont éclairé et dirigé les générations, une incontestable identité de doctrines, quelles que soient d'ailleurs les différences de formes et d'apparences ; en retrouvant au fond de l'âme humaine les mêmes facultés, les mêmes tendances, les mêmes passions incompressibles ; en invoquant les témoignages de la science qui, lumière de Dieu, n'a pas cessé un seul instant de marcher à la tête du genre humain pour le soutenir dans son œuvre et dans ses espérances ; en réunissant l'opulent faisceau des connaissances et des progrès qui nous livrent le monde et la matière ; enfin, en groupant et en condensant les efforts du génie moderne, relativement à la science de l'organisation des sociétés, le docteur Guépin arrive à faire vivre d'une seule et même vie le passé, le présent et l'avenir, ou, en d'autres termes à présenter la synthèse philosophique du socialisme.

Comme on le voit, l'œuvre de M. Guépin est d'une haute portée, du moins dans la pensée qui y a présidé, car nous aurions désiré que sa vie active et laborieuse lui permît d'apporter plus de méthode dans l'exposition de ses théories et plus de soin dans la distribution générale de ses matières. L'ouvrage eût, à cela, gagné en perfection et en influence. Du reste, tel qu'il est, le livre de la *Philosophie du Socialisme* témoigne, chez son auteur, d'une intelligence remarquable et d'une haute portée philosophique.

L'étude de l'homme, cet abrégé de la nature, qui en résume les lois les plus élevées et les plus riches, ne pouvait évidemment pas manquer de trouver place dans l'ouvrage de M. Guépin. Aussi lui a-t-il consacré plusieurs chapitres pleins de science et d'intérêt. Cependant, cette étude est peut-être faite à un point de vue trop exclusivement physiologique pour pouvoir en déduire des conséquences aussi fécondes qu'il le désire lui-même ; car il ne suffit pas d'arriver seulement, comme il le dit, *à l'idée d'une mécanique sociale, parallèle à la mécanique céleste, aux mécaniques végétale et animale*, il faut pouvoir déterminer scientifiquement cette mécanique d'après les tendances bien observées et bien constatées de l'homme. Or, cette observation attentive du jeu des facultés humaines constitue, non pas la physiologie, mais la psychologie proprement dite, et c'est par cette science seule que l'on peut atteindre aux données positives de la mécanique sociale.

C'est pour perdre trop facilement de vue ce principe, que M. Guépin va chercher la science de l'organisation des sociétés parmi les opinions plus ou moins mobiles des philosophes, au lieu de la demander à l'étude passionnelle de l'homme et aux méthodes usitées dans la création. Ne semblerait-il pas qu'il y a en quelque sorte contradiction dans cette double pratique et qu'il aurait dû, pour être conséquent, recourir seulement aux données de la physiologie? Cela ne l'eût pas empêché assurément de puiser dans les traditions et dans les œuvres de ses contemporains, mais c'eût été alors pour y rencontrer la confirmation de ses propres doctrines. C'est là, au surplus, le procédé de M. Auguste Comte que nous trouvons, si non très fécond, au moins parfaitement logique.

Il y a deux préjugés également nuisibles au progrès de la véritable science sociale : l'un consiste à croire qu'elle n'existe point encore et que chacun, conséquemment, peut avoir la prétention de la découvrir ; l'autre consiste à penser qu'elle ne peut résulter que du travail de tous et nullement du génie et des inspirations d'un seul. Ces deux opinions ont déjà donné lieu à beaucoup de critiques sans valeur et de travaux sans portée. Il s'en produira longtemps encore, car l'ignorance et la légèreté ne sont pas encore prêtes à céder la place au savoir profond et à la maturité sérieuse.

M. le docteur Guépin semble, malgré la sagacité de son esprit et la sûreté de son jugement, quelque peu retenu encore par l'idée que la formule de la société définitive ne saurait sortir d'une seule tête. Sa bienveillance immense pour tous les hommes de bonne volonté et sa vénération pieuse pour tous les penseurs indépendants le poussent à les associer, presque sans exception, à la glorieuse découverte des plans providentiels. Si cette opinion est une atteinte portée au caractère essentiel de la science sociale, elle n'est pas, du reste, complètement injuste, puisque chaque philosophe, comme chaque génération, profite naturellement des travaux antérieurs de l'humanité.

Néanmoins, s'il eût prêté plus d'attention aux principes de la théorie de Fourier, dont il accepte franchement l'application aux faits économiques, industriels et commerciaux, il aurait reconnu, nous n'en doutons pas, qu'elle constitue une invention parfaitement originale, entièrement distincte de toutes les conceptions de réformes sociales partielles ou intégrales. Il aurait vu qu'elle tire l'immense valeur de ses procédés de l'analyse passionnelle et n'aurait point demandé : *Pourquoi une psychologie?* Il aurait compris que la science sociale ne saurait avoir d'autres bases que celles que lui donne Fourier, ou qu'elle n'est alors qu'une chimère à jamais irréalisable. Il aurait senti la distance incalculable qui sépare cet admirable génie de Saint-Simon, et, à plus forte raison, des petits hommes de notre époque. Enfin, il aurait été frappé du caractère d'universalité de la nouvelle doctrine et se serait épargné de puériles critiques, touchant d'audacieuses fugues dans le domaine de la métaphysique et de l'avenir. Beaucoup de ces affirmations prophétiques qui ont égayé ou scandalisé nos contemporains, et dont les phalanstériens instruits se rendent compte par la méthode des analogies, seront un jour les titres les plus saillants de la gloire du grand homme.

Bien qu'il n'ait encore que des idées extrêmement incomplètes, nous dirons même inexactes sur la série et ses applications au mouvement social, M. Guépin en a pourtant saisi toute l'importance. « Cette découverte est immense, dit-il, elle contient tout le mécanisme social de l'avenir. » On croirait, après cet hommage rendu au procédé sériaire et l'acquiescement donné aux merveilleuses conséquences de *l'ordre combiné*, que l'auteur se déclare tout simplement phalanstérien ou cherche à rectifier les applications théoriques indiquées par l'inventeur. Nullement, il ne semble accepter la commune sociétaire que pour en faire un germe confus de communisme et aboutir à l'oppression de l'autorité. D'après les principes fixes de la science sociale, la commune ne peut être qu'un centre de liberté où l'attraction et la série meuvent et harmonisent tout. Là, l'homme n'est fixé au travail que par l'attrait, jugé et récompensé que par ses œuvres. Aussi, nul danger de voir jamais le mécontentement sortir de la plus minime exception. La répartition est trop naturelle, trop équitable pour qu'il en puisse être autrement.

Les travaux abondent, sont éminemment lucratifs, et chacun retire suivant son concours en capital, travail et talent.

Au lieu d'accepter ce principe rationnel de répartition, M. Guépin croit devoir lui préférer celui qui ne tient compte que des besoins, et qui se formule ainsi, d'après MM. Louis Blanc et F. Vidal : *A chacun selon ses besoins légitimés par le travail.*

Si ce principe signifiait quelque chose et pouvait être appliqué, il serait difficile d'en trouver un plus fécond en discordes. Qui, en effet, appréciera mes besoins et leur posera une limite? Qui jugera la valeur de mon travail comparativement avec le travail d'autrui? Qui osera soutenir qu'il a le droit de m'empêcher de produire au-delà de mes besoins? Et, d'un autre côté, qui voudra se soumettre à une règle qui semble lui interdire l'économie et l'amélioration de sa position? Que l'on reçoive selon son travail, rien de plus juste ; que l'on réduise le capital à sa stricte part, rien de mieux encore ; mais appuyer la répartition sur le principe vague et indéterminable des besoins, c'est, encore une fois, vouloir éterniser la discorde et la guerre parmi les hommes.

Nous aurions encore bien des petites critiques de détail à soulever contre l'ouvrage de M. Guépin, mais son livre est plein de si hautes et si généreuses aspirations ; il est empreint, d'un bout à l'autre, d'un sentiment si religieux de bienveillance et de fraternité ; il marche de si bonne foi vers la vérité et le progrès ; il réunit tant de titres au respect et à la considération ; il pose si largement et si noblement le grand problème des destinées humaines ; il rend, enfin, un si éminent service à la conciliation des doctrines et des hommes du mouvement, que nous ne nous en sentons pas le courage. Le principe d'amour qui domine et couronne son œuvre impose aux esprits, même les plus sévères, les paroles de divine tolérance que le Christ laissait tomber sur la Madeleine pécheresse.

Julien Le Rousseau.

(1) Un vol. in-18 de 750 pages, 3 fr. Chez Gustave Sandré, 11, rue Pavée Saint-André-des-Arts.

PETITE CORRESPONDANCE.

Pargots. — M. W. — Reçu les 18. — Appliq. de conform. — Rem. à tous. — Nous expédions les livres.

Poitiers. — M. P. — Reçu les 3. — Appliq. à la R. — Nous all. vous écrire.

Toulon. — M. D. — Reçu les 29.95. — Fait les 3 abon. — Compl. affect. à tous.

Montbrison. — M. M. — Reçu les 260. — Appliq. 200 à la R. de 1850. — Nous v. expéd. les livres. — Affect. rem.

Strasbourg. — M. S. — Reçu les 228.50. — Fait l'applic. de conform. — Rem.

Brest. — M. F. — Reçu v. lettre. — Rectif. le double envoi. — Nous avions inscrit Me F. jusqu'au 30 septembre.

Cannes. — M. B. — Reçu les 9. — Appliq. suiv. votre indic. — Pris note du surplus. — Rem.

Indret. — M. M. — Reçu les 20. — Fait l'ab. — Appliq. 17.50 à la R. — Rem. à tous.

Fontenay. — M. M. — Reçu les 110. — Appliq. de conform. — Merci de v. exc. lettre.

Paris. — M. A — Reçu les 25. — Appliq. suiv. v. indic. — Rem.

Ton. — M. X. — Reçu les 400. — Appliq. de conform. — Rem.

Lambezellec. — M. B. — Reçu les 39. — Appliq. suiv. v. indic. — Nous v. expéd. les Alm. et la Phal. de 1846, dont le prix est de 14 fr.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris — Imprimerie Lange Lévy, et comp. rue du Croissant, 16.

400,000 FRANCS POUR UN FRANC.

Prix du Billet : **UN FRANC.**

LOTERIE DES LINGOTS D'OR

Prix du Billet : **UN FRANC.**

autorisée par le gouvernement, par arrêté du 3 août 1850, dans le but de favoriser l'émigration gratuite et volontaire en Californie de 5,000 ouvriers sans travail.

LOT PRINCIPAL, 400,000 FRANCS EN UN LINGOT D'OR.

1 Lot de **200,000** f. — 1 Lot de **100,000** f. — 2 Lots de **50,000** f. — 4 Lots de **25,000** f. — 5 Lots de **10.000** f. — 10 Lots de **5,000** f. — 200 Lots de **1,000** f. chacun.

Tous les billets (UN FRANC) concourent au tirage de tous les lots, — du gros lot comme de tous les lots secondaires. Il n'y a pas de séries.

Toute demande doit être affranchie et accompagnée d'un mandat sur la poste, ou d'une traite à vue à l'ordre du directeur de la LOTERIE DES LINGOTS D'OR, égale (en francs) au nombre de billets qu'on désire. — Envoi des billets par retour du courrier.

Bureau principal, 6, rue Masséna, Palais-National, et dans les mairies de Paris et de la Banlieue.

Vente à Paris, 10, boul. Montmartre. — 80, rue Rambuteau. — 16, place Maubert. — 17, rue de la Cité, — dans tous les bureaux d'omnibus, — et chez MM.

Susse frères, place de la Bourse, 31.
Aubert et comp., place de la Bourse, 29.
J. Renouard, rue de Tournon, 6.
Braine, libraire, rue Jacob, 33.
Guérin et Lamotte, rue Cassette, 8.
Detouche, horloger, r. Saint-Martin, 160.
Linotte, petite rue Verte, 3.
Lickman, horl., passage Bourg-l'Abbé, 16.
Au café virginie, rue de la Paix.
Desras, horloger, rue Hauteville, 45.
Comp. du midi, place de la Bourse, 5.
Comp. cent. d'ann., 24, r. de la Banque.
Boisgard, 5 et 7, galerie Vivienne.
Cavellier, rue de la Vannerie, 17.
Rouchon, hôtel de Mulhouse, rue des Vieux-Augustins, 5.
La moisson dor, rue Montmartre, 111.
Cavel et comp., rue Trévise, 35.
Lamiche, boulevart des Italiens, 17.
Mlle Gibert, bazar Bonne-Nouvelle.
Feret, Cour de Nemours, 25, Palais-National.
Café foy, 9, rue de la Chaussée-d'Antin.
Café de la rotonde, Palais-National.
Philippart, rue Dauphine, 18.
Ledoyen, 31, galerie d'Orléans.
Bains des capucines, rue de la Paix.
Devaugerne, daguerr., Palais-National.
Café castiglione, rue Saint-Honoré, n. 358.
Grattier, boulevard Saint-Martin, 4.
Lasseray, bur. de placem., r. Louvois, 7.
Coffard, layetier, r. des Trois-Bornes, 51.
Raguenau, presses autograph., rue Joquelet, 7.
Erhard, ingén., 104, rue Montmartre.
Voisenet, géomètre, à Ivry-sur-Seine.
Ducros, coiffeur à Belleville.
Didelot, Bompard, Wassy (Marne).
Leblic, commissaire priseur, à Dieppe.
Bourdon, bijoutier au Havre.
Perrin, préposé aux lits militaires, Joigny.
Thuvien, papetier à Melun.
Amiot, parfumeur, à Chartres.
Chevrier, libr., r. Nationale, à Tours.
Thevenon-Fouchey, épicier, à Versailles.
Pero, à Châteauneuf, en Bretagne.
Belugou, pharmacien, à Montpellier.
Marteau, à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 14.
Eug. Guérin, confectionneur, à Toulon.
Dambry, juge au tribunal civil à Senlis.
Leroux, quai du Havre, café Bolte. Rouen.
Cosnier et Lachèze, imp., Angers.
Delarue, percept. de Sergy, à Pontoise.
Trisram et Caujrot, à Dunkerque.
Jullian, rue Lafare, 4, Avignon.
Office central d'annonces, rue Saint-Romo, 44, à Toulouse.
Faudot et comp., rue de Bondi.
Maison de courtage général, boulevard Poissonnière, 14 et 14 bis.
Norbert-Estibal, place de la Bourse, 6.
Mme Tandon, rue du Mail, 24.
Lefaucheux, armurier, r. Vivienne, 37.
Alcan, libraire, à Metz.
Doloy, imprimeur à Saint-Quentin.
D. et Ch. Seches, à Bayonne.
Métayer, bijoutier à Poitiers.
Marleau et comp., à Rome, 165, Corso.
Renaud, à Nice, Piémont.
Petit-Bertrand, libraire à Reims.
Bonadona-Dembrun, à Carpentras.
Rey, notaire à Briancart.
Darle, changeur à Gand (Belgique).
Deporre, changeur à Bruxelles.
Messel, changeur à Bruxelles.
Lesueur, libraire à Mont-Didier.
Radenet-Sailly, épicier à Mont-Didier.
Mme Tampin, limonadière à Senlis.

4, PLACE DE LA BOURSE. — **OFFICE GÉNÉRAL D'ANNONCES** — MAISON DE LA POSTE.

INSERTIONS

DANS TOUS LES JOURNAUX

DE PARIS, DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER.

TRUCY, LAGRANGE ET COMPAGNIE,

FERMIERS DES ANNONCES DE DIVERS JOURNAUX.

Les annonces de la DÉMOCRATIE sont reçues à l'Office général de Publicité, 4, place de la Bourse.

LEUR TARIF DEPUIS LE 1er SEPTEMBRE COURANT EST :

Une Annonce. . . . . 60 centimes.
Quatre — . . . . 40 —

LES VENTES MOBILIÈRES, IMMOBILIÈRES, SOCIÉTÉS, EMPRUNTS, etc., à 1 fr. 50 c. la ligne, division de 4 colonnes. Les Anglaises se comptent lig. pour lig., et les Affiches sur du six.

ASSOCIATION FRATERNELLE des LIMONADIERS.

CAFE ESTAMINET COUR DES FONTAINES, 1, avec balcon sur la rue, du 24 FEVRIER. Position centrale, vastes salles, bons billards. Consommation de première qualité à prix modérés; tels sont les titres de ce nouvel établissement à la préférence du public.

ASSOCIATION DES OUVRIERS **TAPISSIERS,** Faub. St-Antoine, r. de Charonne, 5, cour St-Joseph) GRAND CHOIX DE MEUBLES EN TOUS GENRES. Toutes les marchandises sont garanties et revêtues de l'estampille de la maison. Un seul dépôt est établi faub. St-Antoine, 50. SOMMIERS ÉLASTIQUES.

ASSOCIATION Le RESTAURANT DE LA-VRILLÈRE, rue de LA VRILLÈRE, 8, en face de la Banque, a ouvert depuis le 15 de ce mois. C'est le plus grand et le plus beau des établissements fondés jusqu'ici par les associations ouvrières.

PHARMACIE FRATERNELLE, faub. du Temple, 33. METHODE RASPAIL, Consult. grat. de 9 à 11 h. du mat., de 7 à 9 du soir.

Préparations du système **RASPAIL** Consult. grat. de 3 à 5 heures. Pharm. GIRARD, rue d'Enghien, 10, près la porte Saint-Denis. SIROP contre DARTRES, SYPHILIS. Guérison sûre.

JOAILLERIE Diamants, Perles, Pierres fines et Bijouterie. — Après vingt ans d'expérience, M. PHILIPPE, joaillier, possédant une connaissance parfaite des premières sources, s'offre comme intermédiaire pour la vente et l'achat, à leurs prix réels, des objets de sa partie, quelle qu'en soit la valeur. — Rue Saint-Marc, 28, de midi à 2 heures. — Commission, 2 0/0.

PHARMACIE DU SAUMON

17, *Passage du Saumon*, maison 3.

Consult. grat. de midi à 2 h. par E. MARQUET, anc. interne des hôp. Le seul médecin de Paris qui ne traite que d'après les princip. de la Méth RASPAIL.

ON demande des malades de maladies rebelles et maux dits incurables. Méthode de M. DESFOS. Cons. grat., r. de Seine, 79, et par correspond. (Aff.)

MICROSCOPE GAUDIN. Microscope usuel très portatif, pour le commerce, l'industrie, l'agriculture, l'étude, l'enseignement et la pratique des sciences, grossissant de 3,000 à 40,000 fois en surface; lentilles en cristal de roche fondu. Prix : 2 fr. 50 à une lentille, 5 fr. à deux lentilles, boîte en carton, boîte en acajou, 1 fr. de plus par microscope; port par la poste, 1 fr. de plus par microscope. Objet d'amusement et d'instruction inépuisable, surtout à la campagne. M. GAUDIN, rue Bagneux, 11. Dépôt à l'OFFICE GENERAL D'ANNONCES de MM. LAGRANGE et Cie, 4, place de la Bourse. (Maison de la poste.)

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE)

Les magnifiques navires suivants, à trois mâts et de première classe, partiront du Havre :

L'ANNA, de 1,000 tonneaux, le 20 octobre.

Un NAVIRE, de 1,000 tonneaux, le 30 novembre.

S'adresser, à Paris, à M. C. COMBIER, agence américaine, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires, et au Havre, à MM. PERQUER et fils.

CALIFORNIE Le superbe navire ELISA, de 950 T., partira du Havre le 15 octobre fixe; un autre navire de 750 T., le 31 octobre.

S'adresser au Havre : à MM. P. J. Tinel et Ce, et à Paris, même maison, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 38.

LE MINEUR ACTIONS DE 10 FR. — *Boulevart Bonne-Nouvelle, 51, à Paris.* COMPAGNIE FRANCO-CALIFORNIENNE DES MINES D'OR. 2e *émission.* 350,000 fr. 2e *Départ de travailleurs. Comptoirs d'escompte et de consignation à San-Francisco.* La première expédition du *Mineur*, de 111 travailleurs, a pris la mer le 4 septembre. Le *Mineur* est la seule compagnie des mines d'or, dont les travailleurs sont en pleine exploitation sur un terrain aurifère appartenant à la Compagnie. Ils ont déjà recueilli de l'or. Tout porteur de 5 Actions a droit au journal mensuel, à la carte de la Californie et aux tirages des primes de 100 à 550 f. Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre de M. VACHON jeune, 31, boul. Bonne-Nouvelle, à Paris (*franco.*)

REFORME
DU CRÉDIT ET DU COMMERCE

APPEL A TOUS LES PRODUCTEURS MANUFACTURIERS AGRICOLES.

Par J. COIGNET, manufacturier.

Un vol. in-12. — Prix : 2 fr. 50 c.

A la Librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire.

DE L'ORGANISATION DE
LA DÉMOCRATIE

PAR

JULLIEN LE ROUSSEAU.

Un beau volume in-8 de 500 pages. — Prix : 7 francs 50 centimes.

Chez CAPELLE, libraire-éditeur, rue des Grès-Sorbonne, 10, et à la Librairie phalanstérienne.

FRANCŒUR ET GIROFLET
CONVERSATIONS SUR LE SOCIALISME

ET SUR BIEN D'AUTRES CHOSES,

Par P. B.

Un vol. in-12. — Prix : 1 fr. 25.

A la Librairie phalanstériennne, quai Voltaire, 25.

Librairie phalanstérienne,
Quai Voltaire, 25.

OUVRAGES DE FOURIER.

L'HARMONIE UNIVERSELLE et le PHALANSTÈRE, exposés par Fourier, Recueil méthodique de morceaux choisis de l'auteur. — 2 vol. format Charpentier. 6 fr.
LE NOUVEAU MONDE industriel et sociétaire. (3e édit.) — 1 vol. in-8. 5 fr.
THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE (ouvrage capital de FOURIER). 2e édit. — 4 vol. in-8. 18 fr.
THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS (premier ouvrage de FOURIER publié en 1808). 3e édit. — 1 vol. in-8. 6 fr.
(Les trois ouvrages précédents, formant 6 volumes, sous le titre de *Œuvres complètes de Fourier* — (Ensemble). 28 fr.
ANARCHIE INDUSTRIELLE (de l') et scientifique. — Brochure in-12. 75 c.
CITÉS OUVRIÈRES. — Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Brochure in-8. 30 c.
ÉGAREMENT DE LA RAISON démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Brochure in-8. 2 fr.
ESPRIT IRRELIGIEUX (sur l') des modernes et *dernières analogies.* — Broch. in-8. 1 fr.
FAUSSE INDUSTRIE (la). — 1 vol. in-8. 4 fr.
LIVRET D'ANNONCE du nouveau monde industriel. — Brochure in-8. 1 fr.

En vente à la Librairie Phalanstérienne, 25, quai Voltaire.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN
POUR 1851.

UN BEAU VOLUME IN-16, ORNÉ D'UN GRAND NOMBRE DE VIGNETTES.

Prix : 50 centimes, et par la poste 80 centimes.

Les personnes qui prendront à la fois douze almanachs au bureau de la Librairie phalanstérienne, les recevront pour 5 fr.; celles qui nous adresseront de la province une demande franco, accompagnée d'un bon de 6 francs par la poste, recevront aussi franco, une douzaine d'almanachs. Nous donnerons 130 almanachs, pris au bureau, pour CINQUANTE francs. (Et non pas 30 fr. comme il a été dit au dernier numéro.)

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX ARTICLES :

Notice sur les journaux publiés par l'Ecole phalanstérienne. — Horoscopes. — Calendrier. — Concordance des ères des différents peuples. — Quatre-Temps. — Fêtes mobiles. — Fêtes fixes. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses. — Grandes marées. — Signes du Zodiaque. — Planètes. — Tableau des mesures légales. — Position géographique des chefs-lieux de département en France. — Noms et titres des chefs des Etats dans les différentes parties du monde. — Géographie générale du globe. — Gloire à Dieu, par FOURIER. — Le marquis Fricandeau, nouvelle. — De divers modes de la chasse aux oiseaux en France. — Francœur et Giroflet, conversations sur le socialisme. — De l'unité administrative du Globe, par FOURIER. — Ecoles industrielles et agricoles. — Ecoles de Norwood, de Battersea, et de Victoria, près de Londres. — Le Porc. — Mœurs arabes. Un remède contre la fièvre. — Un mariage d'amour. — La Vie à bon marché, par FOURIER. — L'Éducation attrayante. — Association. — Stances prophétiques. — Esprit de la Bourse, entretien d'agioteurs au sortir de la Bourse, par FOURIER. — D'après nature. — Drôleries épistolaires. — Organisation du crédit. — Les Folies de Jacques Bonhomme. — Quelques détails sur le budget de 1851. — Les quatre contributions directes. — Réseau télégraphique français. — Budget de la ville de Paris. — Histoire de l'année. — Nouvelle Loi électorale du 31 mai 1850. — Californie. Région de l'or, ou terrains aurifères. — Anecdotes et bons mots. — Naïvetés.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—N° 11. | 13 Octobre 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

L'accord des classes.

Depuis quelques jours, plusieurs journaux réactionnaires, traqués à leur tour par le Parquet, font un timide appel à la Liberté, dont ils rougissent presque de prononcer le nom après s'être montrés envers elle ennemis acharnés et peu généreux.

L'un d'eux, pour s'excuser, prétend qu'il avait bien prévu que les excès de la liberté amèneraient les excès du despotisme, et que nous expions aujourd'hui la licence des premiers jours de 1848.

Cette manière d'expliquer les choses nous parait peu exacte.

Les lois contre la presse sont faites et appliquées par le même parti qui en tout temps n'a cessé d'employer tous ses efforts à écraser la pensée, son ennemie, et qui, depuis 1848, a rallié à cet effort insensé une portion plus nombreuse, mais à coup sûr peu intelligente de la Bourgeoisie. Ce n'est pas une expiation, c'est une défaite momentanée que la Liberté subit aujourd'hui.

Le parti royaliste abuse de son ascendant pour enchaîner la presse, ruiner l'instruction publique, ranimer la superstition. Eh! mon Dieu, rien n'est plus simple; s'il l'osait, il restaurerait l'inquisition, selon le désir de ce ministre pseudo-républicain qui s'appelait M. de Falloux. Tout cela est dans sa nature et ses principes. Au temporel, il s'attribue un pouvoir légitime héréditaire qu'il appelle le droit divin; au spirituel, il s'attribue également, par une de ses branches, un pouvoir qui ne peut être que divin, car autrement comment concilier ces deux mots qui hurlent de se trouver réunis : *pouvoir spirituel*, pouvoir attribué à un ou plusieurs hommes, sur la conscience, sur la pensée, sur l'âme des autres hommes? Le despotisme, la supériorité incontestée d'une classe sur les autres classes soumises à son joug, tel est l'idéal de ce parti qui, par suite de nos préjugés et de nos divisions, conserve encore dans le pays une influence désastreuse.

C'est donc la lutte existant entre la liberté et le despotisme dont nous subissons les vicissitudes, et dans cette lutte ce que nous avons à nous reprocher, du côté de la démocratie et de la liberté, ce ne sont pas nos excès, mais nos défauts, non pas le trop, mais le moins.

La République proclamait la liberté pour tout le monde, mais quelle liberté? Les républicains ne surent pas la définir, et cette liberté resta celle de l'individualisme, tandis qu'il aurait fallu chercher la liberté dans l'association, la combinaison de l'individualisme avec la collectivité.

La liberté individuelle seule conduit à l'antagonisme, car, ou les diverses libertés, en se développant, se rencontreront et les uns écraseront les autres, ou bien elles se maintiendront dans un équilibre passager par une force momentanément égale; — dans les deux cas ce ne sera pas l'accord, mais la lutte des individus. L'accord ne peut se trouver que dans l'association ou combinaison de toutes les activités libres.

Le mouvement révolutionnaire de 1848 ayant, dans le premier moment, donné l'ascendant aux classes laborieuses sur les autres classes, terrifiées par cet événement imprévu, qu'auraient dû faire les travailleurs? S'unir aux autres classes, s'associer avec elles. Ils ne purent y songer, faute de notions précises sur l'association ou combinaison et développement collectif des libertés individuelles. Restés à l'état de libertés individuelles insolidaires, leur premier mouvement fut au contraire de se dresser contre les classes riches et de les menacer, tout comme la tendance de ces classes, lorsque le pouvoir est entre leurs mains, et il y rentre presque inévitablement, est de défendre leur liberté individuelle insolidaire en comprimant les travailleurs.

Ecoutez cette parole de Fourier : « L'erreur où sont tombés
» tous les philanthropes civilisés est de croire qu'il faut tra-
» vailler au bonheur du pauvre sans rien faire pour les ri-
» ches. On est loin des voies de la nature quand on ne tra-
» vaille pas pour tous. » (33,10, p. 86).

En émettant cette belle et religieuse pensée, Fourier méconnaissait-il les droits des classes pauvres? Non, car il disait encore : « Notre progrès social est illusoire : la classe riche
» avance, mais la classe pauvre est stationnaire, toujours au
» degré *zéro* ou absence du *minimum*. Il est donc faux que
» nous ayons fait des progrès en politique sociale; il n'y a
» dans notre système qu'oppression, spoliation de la classe
» pauvre, mais non pas justice distributive... L'état civilisé
» ou état d'industrie morcelée subdivisé en pauvres ménages,
» compromet la sûreté des classes opulentes en réduisant les
» prolétaires à l'excès de misère. » (31,10, p. 2 et 5.)

Mais Fourier ne se faisait pas illusion sur les moyens proposés pour améliorer la condition générale et il disait encore : « La classe industrieuse, dite bas peuple, salariés, est si
» malheureuse qu'on devient ridicule en annonçant qu'elle
» est destinée à jouir d'une grande aisance et d'un grand
» bonheur sous le régime sociétaire (le phalanstère). Jusqu'à
» présent, ses protecteurs, les écrivains politiques, n'ont su
» lui créer d'autre bonheur que celui de vivre sous la Con-
» stitution; mais la Constitution n'assure au pauvre ni travail
» ni pain, encore moins un minimum d'entretien; elle fait
» tout pour le bien des oisifs et rien pour les classes indus-
» trieuses, dites menu peuple, salariés. » (31, 10, p. 6).

Ce que la Constitution ne fait pas, même celle de 1848, qui pourra le faire? L'accord des classes, l'Association.

Aujourd'hui chacune des classes se cantonne chez elle; chacune répète volontiers le mot qui a récemment perdu l'Italie : « *L'Italia fara da se*; l'Italie fera seule et par elle-même. » Hé bien! l'Italie *seule* a péri, parce qu'elle n'a pas voulu reconnaître la loi de la solidarité des peuples. La classe capitaliste dit aussi : le capital se suffit, *fara da se*, — et il éloigne le travail. La classe laborieuse répète : le travail seul, sans capital, *fara da se*, — et elle associe le travail avec... le travail. — Association et exclusion ne peuvent marcher ensemble; vouloir associer et en même temps exclure c'est être contradictoire.

Que peut-il résulter de ces antipathies mutuelles, de ces coalitions opposées? La ruine universelle, et, en attendant, la peur chez les uns, la misère chez les autres, la haine partout.

Il appartient donc aux âmes généreuses dans les deux camps de prendre l'initiative d'une marche nouvelle. Excitez les cœurs non par la haine, mais par la fraternité; éclairez les esprits et faites comprendre que, seule, l'association de toutes les forces humaines peut guérir toutes les misères humaines dans toutes les classes.

Aucune classe ne sera heureuse, tant que les autres seront malheureuses.

La nation se compose de toutes les classes, l'humanité se

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 13 OCTOBRE 1850.

Nécessité

D'UNE

SCIENCE NOUVELLE.

VII.

Un végétal qui devait faire les délices du genre humain, le café, fut pendant plusieurs mille ans dédaigné et foulé aux pieds dans les champs de Moka. Sa découverte fut, dit-on, l'ouvrage des chèvres qui, après avoir brouté la branche et la fève du Caféier, décélaient par leurs gambades sa vertu enivrante. Le café serait sorti 3,000 ans plus tôt de l'obscurité si les botanistes arabes eussent fait leur devoir, qui était de soumettre à l'analyse tous les végétaux indigènes pour découvrir par épreuves quelconques leurs propriétés cachées. Un Globe qui méconnaît ce principe *d'exploiter tout le domaine de la nature*, manque à la fois l'agréable et l'utile. Ce qui est arrivé du café, objet de pur agrément, aurait pu arriver du kina, si éminemment utile; on l'aurait de même dédaigné, on en serait encore privé si personne ne l'eût soumis à l'épreuve, ou si l'on se fût accordé à railler sans examen celui qui le premier osa vanter le kina et le recommander.

Il faut le dire à la honte de nos savants, c'est presque toujours le hasard qui vient réparer leurs négligences, leur rébellion au principe d'exploration générale. Aussi a-t-on observé que les découvertes les plus importantes ont été plus souvent dues aux effets du hasard qu'aux spéculations du génie; témoin la boussole nautique, dont l'absence fit pendant 4,000 ans gémir les navigateurs et peut-être accuser la Providence. Elle n'était point en défaut, elle ne l'est jamais. La science, la naturalogie, était seule coupable de n'avoir pas fait sur les affinités des minéraux toutes les épreuves et investigations convenables pour découvrir leurs propriétés cachées. Les navigateurs, pendant vingt et trente siècles, furent victimes de cette négligence. Combien de fois, dans leurs naufrages et dans l'obscurité des tempêtes, accusèrent-ils la Providence de les délaisser, de ne leur fournir aucun guide, quand il n'y avait de coupable que la science qui n'avait pas rempli sa tâche d'investigation!

Aujourd'hui encore, le genre humain tout entier expie, dans l'indigence, l'oppression et le carnage, ce tort de la science, obstinée à méconnaître ses devoirs. Huit cents millions d'hommes sont accablés de toutes les misères, parce qu'il n'a pas plu à la philosophie de chercher la destinée que Dieu nous a préparée, d'étudier sa révélation sociale dans le calcul analytique et synthétique de l'attraction passionnée. Cette philosophie, émule des Titans, veut déposséder Dieu de sa plus haute fonction et faire des codes sociaux comme si Dieu avait pu oublier d'en composer un pour tous les Humains et tous les Globes. Dieu pouvait-il mieux confondre l'impudente philosophie qu'en lui laissant longtemps porter le sceptre dont elle fait un si honteux usage, et en laissant au genre humain *le libre arbitre* ou option de languir dans l'indigence et les révolutions qui depuis 3,000 ans ont couvert d'opprobre la législation humaine?

Cependant après tant d'affronts, après avoir échoué si honteusement en révolutions, elle ose encore se vanter de nous conduire au perfectionnement, tout en nous laissant dans le bourbier civilisé et barbare. Que veulent ces discoureurs qui nous rebattent sans cesse de leurs prétentions à perfectionner la civilisation perfectible! Est-il d'idée plus vide de sens que celle de civilisation perfectionnée? S'il faut les en croire, ces projets d'amélioration consisteraient à y introduire la justice, la vérité, la liberté, l'aisance des classes inférieures. Ce serait détruire pièce à pièce chacun des sept caractères de *Civilisation* (indigence, fourberie, etc.). Les philosophes se déclarent donc ses ennemis et veulent sa destruction quand ils parlent d'y introduire la justice, la vérité, la liberté.

Une comparaison fera mieux sentir leur inconséquence. Qu'un prince *barbare* veuille établir dans ses Etats les coutumes *civilisées*, substituer la discipline européenne à la licence des bandes ottomanes ou tartares, substituer le mariage exclusif à la coutume des sérails et de la polygamie et substituer les codes fixes aux caprices d'un pacha et les tribunaux à l'arbitraire d'un cadi, pourra-t-on dire sans absurdité qu'il veut perfectionner la *barbarie*? Non, car il tendra à la détruire pièce à pièce pour la remplacer par le régime civilisé et tous ses caractères, et de même ceux qui veulent amalgamer la justice et la vérité avec l'Etat *civilisé*, tendent par le fait à abandonner la civilisation pour entrer dans des sociétés plus élevées en échelle. Ils déclarent implicitement qu'ils sont las des vices inhérents aux sociétés lymbiques et qu'ils aspirent à en sortir; mais quand on fait effort pour sortir d'un labyrinthe, pourquoi nier son égarement? Pourquoi prétendre qu'on veut perfectibiliser le dédale perfectible quand on ne doit songer qu'à en sortir et qu'on manifeste l'intention d'en sortir en s'écriant : « Nous sommes dupes de la science, elle nous a plongés dans l'épaisse nuit, elle donne les préjugés pour des principes, il faut refaire l'entendement humain; il a pris pour raisonnement l'abus des mots qu'il n'entend pas, il a voulu imaginer les choses au lieu de les observer. » Voilà, philosophes modernes, vos propres arrêts. Il est, comme le dit Condillac, trop certain qu'au lieu d'observer et analyser l'attraction et l'homme dont elle est le ressort, vous avez voulu imaginer ce qu'il eût fallu étudier, vous avez prétendu que l'attraction était vicieuse, et vous ne saviez ni ne savez pas encore de quels ressorts elle se compose, *ni à quels buts elle veut nous conduire*.

compose de toutes les nations. Quelle contradiction de vouloir former une nation en procédant par exclusion d'une ou plusieurs classes, d'aspirer à former l'Humanité, sans y comprendre tout le genre humain!

Accord par l'association des classes et des intérêts, ou guerre par le défaut d'association, par l'état de morcellement, il faut choisir. — Mais l'association est impossible! — Hé! quoi de plus impossible que les chemins de fer, que l'éclairage au gaz, que la télégraphie électrique! On les a cependant rendus possibles en les cherchant. Cherchons l'association et nous en trouverons les conditions.

Emile Bourdon.

Aliénation et défrichement des bois de l'Etat.

La dernière loi de finances portant fixation du budget de 1851 accorde au ministre des finances l'autorisation d'aliéner, à partir du 1er janvier 1851 et dans le délai de trois années, des bois de l'Etat pour une valeur de 50 millions.

Dans la situation faite à la France au point de vue des richesses forestières par l'imprévoyance des siècles passés, lorsque depuis longtemps, grâce aux progrès des sciences météorologique et géologique, on a pu apprécier les dommages immenses causés par des déboisements inconsidérés, tant par la détérioration de la climature que par la suppression des sources et les débordements périodiques des cours d'eau, il est permis de s'alarmer d'une aliénation aussi considérable, surtout si l'on peut craindre que, sur la plupart des points le défrichement soit la conséquence de la vente.

Aussi, doit-on se féliciter de ce que l'article du budget relatif à ces aliénations porte obligation pour le ministre d'obtenir l'adhésion des conseils généraux, tant pour la vente que pour la faculté de défricher.

Dans des questions de cet ordre, où la politique n'a rien à faire, où les intérêts matériels de chaque contrée sont directement mis en jeu, on peut espérer que les conseils généraux, s'inspirant des révélations modernes de la science en ce qui touche la haute influence des bois sur l'hygiène générale du sol, n'accorderont l'autorisation de vendre et surtout de défricher que dans les cas où aucun dommage n'en devra résulter, et où, même, la mise en culture des superficies boisées ne pourra que contribuer à l'enrichissement général en permettant d'obtenir de certaines parties du sol une plus-value productive.

Le conseil général de l'Aisne, un de ceux que l'on a dû consulter relativement à l'aliénation de 1067,74 hectares de bois situés dans les arrondissements de Laon, de Château-Thierry et de Soissons, s'est vivement préoccupé de toutes les conséquences que pourrait avoir cette opération tant au point de vue des intérêts de l'Etat, que du bon aménagement forestier de la contrée. Un remarquable rapport de M. de Tillancourt a amené de la part de ce conseil général :

1° Le refus d'aliénation pour 1060,90 hectares sur les 1067,74 que comprenait le tableau soumis à ses délibérations;

2° L'adhésion à la vente, mais le refus de défrichement, pour les 6,84 hectares restant;

3° La proposition de vendre d'autres parcelles, les unes avec les autres, sans faculté de défrichement.

Le refus d'aliénation pour les parcelles désignées par le ministre est basé sur les considérations les plus hautes et les plus importantes, et l'on se demande, après avoir lu le rapport de M. de Tillancourt, comment la pensée a pu venir à un administrateur de la fortune du pays, d'abandonner des bois placés dans de telles conditions.

« Tous, dit le rapport, sont situés sur des hauteurs ou sur
» des coteaux, dans des conditions telles, *qu'il faudrait boiser*
» *ces parties si elles ne l'étaient pas.* »

Voici donc qui exclut toute idée de défricher; mais, dira-t-on, on peut vendre sans accorder la faculté de défrichement. Le rapport répond à ce sujet :

« Ils (ces bois) se distinguent surtout par la beauté de la
» futaie de chêne qui vit sur le taillis. (Il est dit plus haut
» qu'on y trouve beaucoup d'arbres qui ont plus de 3 mètres
» de circonférence.) C'est une ressource précieuse pour l'in-
» dustrie, les arsenaux, la marine. Cette ressource, si ces bois
» étaient aliénés, même avec prohibition de défricher, dispa-
» raîtrait infailliblement bientôt par suite de la nécessité où
» seraient les acquéreurs de les couper pour acquitter le prix
» d'acquisition.

» Le repeuplement naturel en chêne s'y fait avec une
» grande rapidité, et c'est l'une des principales conditions
» qu'on doit rechercher pour les bois de l'Etat.

» Votre commission, messieurs, pense à l'unanimité que
» l'opération telle qu'elle est projetée serait *véritablement*
» *désastreuse.* »

M. Fould, il l'a déclaré dans un de ses exposés de motifs, tient à honneur de ne point faire recourir l'Etat, tant qu'il administre les finances, à la voie ruineuse des emprunts. C'est on ne peut plus louable; M. Fould, banquier, a pu enseigner à M. Fould, ministre, ce qu'il en coûte au trésor de recourir à l'intermédiaire de la haute banque pour se procurer de l'argent. Mais il ne faudrait pas que pour éviter un mal on tombât dans un pire; et certes mieux vaudrait pour l'Etat subir encore une fois les conditions usuraires d'un emprunt de 50 millions que de gaspiller la richesse forestière et de compromettre du même coup la climature, c'est-à-dire la salubrité et la fertilité de contrées entières.

La commission dont M. de Tillancourt était le rapporteur ne s'est pas seulement préoccupé de l'utilité des bois au double point de vue de l'influence athmosphérique et de la production des hautes futaies; elle a aussi envisagé la question sous le rapport de l'opération financière en elle-même. Puisque l'aliénation du sol forestier pour une valeur de 50 millions est un fait résolu, encore convient-il d'en tirer le meilleur parti possible. Le mode d'exécution de la vente, dit le rapport, peut singulièrement modifier le produit, et le mode d'exécution n'étant pas précisé dans la loi, il est à craindre qu'on ne veuille suivre les anciens errements, vendre les forêts en adjudication publique, au rabais et par lots importants. « Dès lors, les *spéculateurs seuls* pourront devenir adju-
» dicataires; des *coalitions* se formeront au détriment de
» l'Etat, et l'on verra se reproduire ce qui a eu lieu en 1814,
» en 1817 et en 1837, où les forêts ont été aliénées pour
» UN PRIX INFÉRIEUR A LA VALEUR DE LA SUPER-
» FICIE. »

C'est le rapport qui souligne doublement, comme nous venons de le faire, et il ajoute en note : « Ces ventes ont rap-
» porté en moyenne 847 fr. l'hectare!!! Chacun sait que la
» superficie vaut en moyenne plus de 1000 fr., même dans
» l'état de dépréciation où est tombée la charpente en ce
» moment. »

On comprend en effet, que si l'Etat met en adjudication publique des lots de 200 à 300 hectares, qui seront fort mal payés 4 ou 500 mille francs, il écartera par cela seul tous les acheteurs sérieux qui n'auraient en vue que de mettre le sol en valeur, et ne se trouvera en présence que des spéculateurs, individuels ou collectifs, qui sauront fort bien s'entendre, selon le proverbe, comme larrons en foire, et laisser avilir l'adjudication avant de se porter acquéreurs. Tout le monde sait à quel degré d'avilissement sont tombées aujourd'hui les grosses propriétés. Le seul moyen de vendre avec avantage est donc de diviser les lots de manière à établir une concurrence sérieuse entre les acheteurs, et surtout, ainsi que le propose le rapport de M. de Tillancourt, de substituer aux grandes masses de bois éloignées des centres de cultures, des parcelles contiguës aux territoires labourés des communes, en recherchant de préférence les communes où le territoire cultivable est inférieur aux besoins de la population. De cette façon on obtiendra un double avantage; d'abord: les bois seront mieux vendus; en second lieu, les acquéreurs ayant acheté pour cultiver, auront intérêt à entretenir la fertilité du sol défriché, à l'inverse des spéculateurs qui, après avoir exploité la superficie, s'empressent de gaspiller les richesses fertilisantes accumulées sur le fond depuis des siècles, et après avoir épuisé le sol par deux ou trois fortes récoltes, livrent à de nouveaux acquéreurs inexpérimentés une terre qui, le plus souvent, n'est plus bonne qu'à être reboisée.

Il y a plus encore, c'est que la plupart des angles de forêts qui font saillie dans les terres cultivées, sont complètement dépourvues de futaies et conséquemment, leur défrichement beaucoup plus facile d'ailleurs, n'atteint point les grands arbres si précieux à tous les titres. La forêt de Villers-Cotterets présente de nombreuses parcelles, situées en pays plat, au milieu des terres les plus fertiles, et dont le défrichement ne présenterait aucun des inconvénients signalés pour les parties de bois dont le ministre propose l'aliénation aux environs de Laon et de Château-Thierry. Le rapport dont nous nous occupons les signale.

Indépendamment des résolutions que nous avons mentionnées plus haut sur les questions qui étaient de sa compétence directe, le conseil général de l'Aisne a encore émis les vœux suivants :

« 1° Que pour tous les bois que l'Etat doit aliéner avec fa-
» culté de défrichement, en vertu de la loi de finances de 1850,
» la vente de la superficie et le défrichement soient préala-
» blement opérés par les soins de l'administration fores-
» tière.

» 2° Que la vente du sol défriché ait lieu par lots, dont l'é-
» tendue serait déterminée par le gouvernement sur l'avis
» des conseils généraux, et après avis consultatif des conseils
» municipaux des communes riveraines des fonds à alié-
» ner. »

Le second de ces vœux a pour but évident d'arriver à une division des lots qui ouvre carrière à la plus grande concurrence possible de la part des acheteurs. Il est clair que les conseils généraux et les conseils municipaux seront bien plus compétents que le gouvernement central pour éclairer le choix des lotissements. D'ailleurs le gouvernement, par son agent, sera là pour empêcher au besoin que des convenances ou des influences locales ne déterminent un parcellement qui serait désavantageux à la bonne vente.

Le premier vœu, qui tend au même résultat, a été inspiré par des considérations qui méritent d'être reproduites :

« En général, dit le rapport, le cultivateur, celui qui est le
» plus propre à tirer bon parti du sol défriché, est le moins
» apte à exécuter le défrichement. Il ne connaît presque ja-
» mais l'exploitation des bois, il ne sait pas en faire l'évalua-
» tion; il n'a pas de relations, de débouchés pour ces pro-
» duits; il n'a pas de rapports avec les marchands qui ont
» l'habitude d'exploiter; il manque d'autorité pour se sous-
» traire aux exigences de ces derniers; il ne sait ni comment
» ni par qui faire arracher les souches du bois.

» Ces difficultés sont telles qu'on a vu souvent des cultiva-
» teurs, de petits propriétaires villageois, payer des petits lots
» de bois défrichés à un prix supérieur à celui qui leur avait
» été demandé, quelque temps avant, du terrain garni de
» beaux arbres.

» L'administration forestière qui a de nombreuses rela-
» tions, qui possède les connaissances spéciales sur la matière,
» est seule en position de mener à bien le défrichement.

» Quand le sol est déblayé du bois et des racines, la vente
» peut se faire par lots dont l'étendue varie suivant la conve-
» nance des localités. Alors la concurrence s'établit entre les
» acheteurs, et l'Etat peut ainsi doubler, tripler peut-être le
» produit de ses aliénations. »

Nous voulons espérer, et nous serions heureux d'apprendre que partout où les conseils généraux ont eu à se prononcer sur des ventes et des défrichements des bois de l'Etat, la question a été aussi largement comprise et aussi scrupuleusement étudiée. L'Etat aura pu être ainsi préservé, par l'influence et les lumières spéciales des administrateurs locaux, d'une mesure « véritablement désastreuse » à laquelle l'administration centrale aurait pu se laisser entraîner, faute, on doit le croire, d'être suffisamment éclairée.

On peut juger par cet exemple de l'importance du rôle des administrations locales même dans les questions de l'intérêt le plus général, et l'on doit désirer que leur influence soit étendue et fortifiée dans le cercle des attributions qui tombent naturellement sous la compétence de leur situation et de leurs connaissances. Et ce serait peut-être le meilleur moyen d'écarter de leurs préoccupations les questions stériles et irritantes de la politique pure que d'appeler leur activité sur toutes les choses où leur intervention peut être à la fois intelligente et féconde, parce que ces choses appartiennent au domaine de leurs études spéciales et sont renfermées dans la circonscription où leur influence peut utilement s'exercer.

VIII.

Aujourd'hui vous êtes confondus par vos méthodes mêmes, et celui qui apporte le calcul de l'attraction et de la destinée sociale n'a fait autre chose que de mettre en pratique tous les avis que vous donnez sans vouloir les pratiquer. Vouloir contredire sa théorie, ce serait vous insurger contre vous-mêmes; il ne vous reste qu'à opter prudemment pour l'avis des grands hommes du dernier siècle, des philosophes *expectants* qui ont espéré la lumière, et qui dans cet espoir se trouvent d'accord avec la religion et la raison. C'est outrager à la fois l'un et l'autre que d'attribuer à Dieu le choix des moyens coercitifs quand il peut faire le bonheur des créatures, en leur imprimant attraction pour un ordre quelconque et le leur révélant. Je répéterai souvent que le plus mauvais code venant de Dieu ferait le bonheur des humains, parce qu'il serait étayé d'attraction générale, tandis que le meilleur venant des hommes fera leur malheur parce qu'il n'attachera au travail et à l'exécution des lois aucune attraction, parce qu'on serait forcé de l'étayer de moyens coërcitifs. Nous n'avons donc de bonheur à espérer que des lois du Créateur, qui seul a le pouvoir d'imprimer attraction pour l'exécution de ses volontés.

C'est donc dans l'attraction seule qu'il faut étudier la loi sociale divine. Vous avez refusé cette étude. Un inconnu vous enlève la palme et apporte au monde la boussole sociétaire. Etranger au langage littéraire, il ne saura point revêtir sa théorie de ce fond oratoire dont vous parez vos amas de sophismes; il ne sera fort que de la beauté du sujet, de sa convenance parfaite avec les hommes et les choses. Ce n'étaient pas des Démosthènes, des foudres d'éloquence, que ces douze pauvres pêcheurs qui répandirent la doctrine évangélique et abattirent le colosse de l'idolâtrie. Il suffit, pour tenir lieu d'éloquence, d'exposer franchement la nouvelle doctrine de l'attraction et de l'association. — En voici l'argument déjà exposé en d'autres termes; il convient de le resserrer et de le donner ici pour thème de l'ouvrage.

Tant qu'on n'a pas découvert les voies de bonheur social collectif et individuel, tant que les villes sont encombrées de mendiants et d'ouvriers sans travail, les campagnes de misérables qui sont malheureux par l'abondance même, la science est coupable de laisser en arrière quelque branche d'étude; n'en négligeât-elle qu'une seule comme l'association industrielle, c'est peut-être dans celle-là que se trouve la théorie du bien social. Le refus d'études sur l'association est d'autant plus coupable que tout nous attestait sa nécessité.

L'industrie agricole et manufacturière doit s'exercer selon le mode le plus économique et le plus productif. Ce mode est l'association *nombreuse*, puisque l'économie et les moyens de mécanique sont en raison du nombre.

Dans l'état civilisé et barbare, les passions s'opposent au lien sociétaire des familles; de là vient qu'on a pu douter si l'association était notre destinée, quoiqu'on entrevît fort bien les énormes bénéfices qu'elle produirait.

Le génie ne devait pas se laisser décourager par cet obstacle apparent; car si Dieu est, selon toutes nos croyances, le suprême économe, il doit nous avoir ménagé les moyens d'organiser la suprême économie ou association. Dans ce cas, il est impossible que les passions créées par lui soient contraires au lien sociétaire où il veut atteindre; on devait donc penser qu'il restait quelque mystère à pénétrer dans la destinée et l'emploi des passions. Il fallait, dit Condillac, en reprendre l'étude à son origine, observer au lieu d'imaginer, enfin procéder par analyse et synthèse. On ne l'a pas fait; on aurait trouvé dans cette étude le procédé d'association, la série passionnelle et la mécanique des séries.

A défaut de cette découverte assez difficile, on avait plusieurs voies d'acheminement gradué dont la plus directe était précisément celle que les savants prétendent suivre et ne veulent pas suivre, *la recherche de la vérité*, non pas en perspective, mais en pratique, les moyens d'établir la garantie de vérité dans les relations industrielles et surtout dans le commerce, dont les fourberies, telle que banqueroute, agiotage, accaparement, usure, etc, ne sont protégées ni par les lois ni par les religions.

En s'étudiant à réprimer les fourberies du commerce, la philosophie se serait concilié les gouvernements et le sacerdoce qui sont, comme les autres classes, victimes de la fourberie mercantile et des fourberies subalternes du fermier et du salarié.

La tâche des philosophes était donc d'attaquer le veau d'or qu'ils ont lâchement encensé, le tripot mercantile.

En découvrant le remède à ses astuces, l'art de substituer la concurrence véridique et réductive à la concurrence mensongère et complicative qui est le mode actuel, on serait arrivé d'abord à la sixième période, Garantisme, et bientôt à la septième et à la huitième. La concurrence réductive, qui conduit par degrés à l'association et aux séries passionnées, aurait pris de l'accroissement aussitôt qu'on aurait reconnu qu'elle est une source d'énormes bénéfices pour les gouvernements comme pour les peuples, qu'elle double les revenus des uns et des autres, et qu'en extirpant la fourberie mercantile, elle extirpe successivement celle qui règne dans les autres relations.

Deux obstacles ont arrêté les savants et empêché cette recherche. Le premier est leur immoralité, leur tactique de vanter les vices en crédit. Voyant que le commerce envahissait sans mesure, ils se sont accordés à le prôner au lieu d'en dénoncer les fourberies et provoquer la recherche du remède; il n'ont pas entrevu que le régime commercial actuel est un mode simple et faux où tout est régi selon les concurrences individuelles; qu'il fallait découvrir un mécanisme commercial en mode composé et véridique, assujetti aux convenances collectives.

Le deuxième obstacle est né de leur jugement faux. Voyant qu'on ne pouvait pas s'opposer directement aux menées des sangues mercantiles, à leurs manœuvres d'agiotage accaparement, usure, banqueroute, etc.; que toute résistance directe aggravait le mal, resserrait la circulation; qu'enfin le méca-

Nous n'avons pas craint de nous étendre un peu sur ce remarquable rapport. Nos lecteurs auront compris comme nous que la question ainsi traitée s'étend bien au-delà des limites d'un intérêt local. D'ailleurs, un bon exemple fût-il donné par une seule commune, peut embrasser par sa fécondité les intérêts du pays tout entier, et plus que personne nous sommes disposés à accorder aux enseignements locaux toute l'attention qu'ils méritent en eux-mêmes, indépendamment du théâtre sur lequel ils ont lieu.

Allyre Bureau.

Par une circulaire adressée en date du 1er octobre à tous les préfets, M. Dumas, ministre de l'agriculture, prescrit la formation de « commissions départementales destinées à fournir au gouvernement leur avis sur la situation de l'industrie rurale, sur les améliorations dont elle est susceptible, sur l'état des approvisionnements, sur le produit des récoltes et sur tous ces accidents si variés de la pratique agricole qu'il faut saisir dès leur apparition pour en arrêter le développement. »

Ces commissions, dont le ministre provoque la création en attendant qu'une loi ait pourvu à l'organisation des chambres consultatives « réclamées en vain depuis si longtemps par l'agriculture, » ces commissions seront composées d'un membre par chaque canton rural et seront divisées chacune en autant de sections qu'il y aura de régions agricoles dans le département.

Nous reproduisons d'après le *Moniteur* la série des questions sur lesquelles le ministre désire avoir l'avis de ces commissions.

Allyre Bureau.

A. *Questions à résoudre par la commission départementale d'agriculture réunie en assemblée générale.*

1° Quelle est dans le département, d'après les études locales déjà faites, l'importance en surface et en valeur des terrains qu'il serait utile d'assainir par l'établissement de rigoles d'écoulement, d'empierrements souterrains ou de tuyaux à drainer?

Même question pour les terrains susceptibles d'être irrigués.

Même question pour les terrains qui pourraient utilement être marnés ou chaulés.

Vous voudrez bien faire observer à MM. les membres de la commission qu'il s'agit, relativement à l'étendue des terrains, d'évaluations approximatives, et qu'à l'égard des avantages que l'agriculture pourra retirer des améliorations projetées, on désire connaître seulement celles dont l'effet se présente comme prochain et sérieux. La question posée n'a trait, d'ailleurs, qu'aux études déjà accomplies dans la localité et dont le résultat peut, par conséquent, être donné immédiatement.

La commission indiquerait en outre :

Les travaux extraordinaires qui devraient être exécutés pour assainir et irriguer ces terrains ;

Les sommes qui seraient approximativement nécessaires pour réaliser chacune de ces améliorations.

En ce qui concerne l'exécution de ces travaux, elle aurait à indiquer dans quelle proportion le concours de l'État serait nécessaire, et de quelle importance serait la part mise à la charge du département, des communes et des particuliers intéressés.

Elle aurait enfin à apprécier :

En combien d'années les travaux dont il s'agit pourraient être exécutés ;

Le chiffre des avantages que réaliserait ces améliorations foncières.

B. *Questions à résoudre par les sections de la commission départementale d'agriculture.*

1° Les céréales sont-elles exposées, dans la circonscription de la section, aux ravages de quelques insectes nuisibles?

En cas d'affirmative, quelle est l'importance des dégâts produits? Quels sont les moyens employés par les agriculteurs pour s'y soustraire?

2° La maladie qui frappe depuis plusieurs années les pommes de terre se reproduit-elle cette année dans la localité?

En cas d'affirmative, quelle paraît être approximativement l'importance des ravage qu'elle exerce sur la récolte? Ces ravages sont-ils supérieurs, inférieurs ou égaux à ceux qui se sont produits dans les années précédentes?

A quelle cause attribue-t-on généralement dans la contrée, sinon l'existence de cette maladie, du moins les préférences locales qu'elle affecte?

Quels sont les moyens adoptés pour s'y soustraire?

3° Règne-t-il dans la circonspection de la section quelque maladie épizootique frappant les animaux domestiques?

En cas d'affirmative, quels sont les animaux atteints; quels symptômes la maladie affecte-t-elle; quelle est l'importance approximative de ses ravages et quels sont les moyens adoptés pour en préserver les animaux?

4° Vous chargerez chaque section, en outre, de préparer le recensement général des animaux des diverses espèces chevaline, bovine, ovine, caprine et porcine. Ce recensement doit comprendre les existences en animaux des deux sexes, indiquer les races, le prix moyen et distinguer les jeunes des adultes.

J'ai fait dresser dans ce but des tableaux spéciaux qui vous sont transmis avec toutes les indications nécessaires pour mettre les membres de la commission en mesure de les remplir et de composer ainsi un travail instantané d'ensemble.

C. *Questions à résoudre par chacun des membres de la commission.*

1° Quel est, dans le canton, le produit présumé de la récolte de 1850, soit en céréales, soit en autres plantes servant à l'alimentation des hommes?

Ce produit peut-il être considéré comme égal, supérieur ou inférieur au produit ordinaire d'une année commune?

2° Quelle est l'importance approximative du restant des récoltes précédentes?

D. *Questions spéciales pour certaines commissions départementales d'agriculture, ou même pour quelques-unes des sections de ces commissions.*

1° Quelle est l'importance de la récolte de 1850, en vins ou en cidres?

Quelle est la qualité de cette récolte?

Le prix du vin ou du cidre est-il supérieur, inférieur ou égal à celui de l'année précédente et à celui d'une année commune?

2° La récolte des feuilles de mûrier, en 1850, a t-elle été égale, supérieure ou inférieure à celle des années précédentes et à celle d'une année commune?

Les éducations de vers à soie présentent-elles des résultats égaux, supérieurs ou inférieurs à ceux d'une année commune?

La muscardine étend-elle ses ravages sur les éducations? En cas d'affirmative, les dégâts causés sont-ils supérieurs, inférieurs ou égaux à ceux des années précédentes?

3° Quelle est l'importance de la récolte en 1850,

Pour les plantes tinctoriales,

Pour les plantes textiles,

Pour les plantes oléagineuses,

Pour les autres plantes industrielles, telles que le houblon, le tabac, le safran, la cardère, etc.?

Les résultats de la récolte de 1850, pour ces diverses plantes, sont-ils supérieurs, inférieurs ou égaux à ceux de la récolte d'une année commune?

Telles sont, monsieur le préfet, les questions sur lesquelles j'appelle aujourd'hui l'attention des commissions départementales d'agriculture.

A mesure que vous recevez les procès-verbaux des réunions, les réponses des commissions, celles des sections ou celles des membres, vous voudrez bien me les transmettre.

L'importance du sujet m'assure que vous porterez tous vos soins à la bonne et prompte organisation de la nouvelle création dont il s'agit. Je vous prie de m'adresser une copie ou un exemplaire de chacun des documents émanés de votre préfecture en ce qui la concerne.

Le travail des commissions départementales d'agriculture fait l'objet de toute la sollicitude de mon administration ; vous le comprendrez en vous rappelant que les discussions qui vont bientôt s'ouvrir devant l'Assemblée législative sont, pour la plupart, destinées à régler les intérêts les plus grands et les plus pressants de l'agriculture.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
DUMAS.

Sur le rapport du ministre de la guerre, le président de la République a rendu, le 6 octobre, un décret portant création et organisation de chambres consultatives d'agriculture en Algérie. Il y en aura une par province et elles siégeront à Alger, à Oran et à Philippeville.

Tous les propriétaires ruraux, fermiers, métayers, concessionnaires, vétérinaires diplômés, sont électeurs et éligibles sans distinction de résidence, de nationalité et de religion.

Leur avis doit être demandé sur les changements à opérer dans la législation agricole, notamment en ce qui concerne : 1° les codes rural et forestier ; 2° les chemins vicinaux ; 3° la police et l'emploi des eaux, et nommément les irrigations ; 4° le roulage.

Elles sont consultées sur l'établissement des foires et marchés et sur la distribution des primes et fonds d'encouragement à l'agriculture.

Elles peuvent en outre exprimer spontanément des vœux sur tous les objets qui leur paraissent intéresser les développements de l'agriculture en Algérie.

Des falsifications et des tromperies du commerce.

C'est le titre d'un article du *Moniteur industriel*, signé M. Beaumanoir. L'auteur y passe en revue les falsifications et les tromperies du commerce ; il y constate entre autres choses « que l'épicerie entière est falsifiée, qu'il serait difficile d'y faire ses affaires en restant honnête homme ; — que l'on vend des vins et des liqueurs empoisonnées. — Ainsi pour le reste ; draps, cuirs, toiles, meubles, bronzes, habillements, tout est apparence et camelotte. »

Rien de plus vrai, et nous félicitons le *Moniteur industriel* d'appeler l'attention du gouvernement et du public sur une question aussi importante.

Malheureusement, l'auteur, tout en attaquant les falsifications et les tromperies du commerce, tout en les déplorant et en demandant des réformes pour introduire « la loyauté dans le commerce, » sacrifie à la manie réactionnaire du temps et se croit obligé d'attaquer le socialisme ; il dit : « Les fourberies du commerce ont servi et servent encore de texte aux déclamations socialistes pour réclamer à grands cris l'abolition de la société et de la propriété. Les utopistes ne s'aperçoivent pas que ces défauts de notre civilisation proviennent en grande partie justement de ce qu'il peut rester encore de communiste dans l'organisation de notre industrie.... — L'absence de marques de fabrique achève de livrer la propriété industrielle sans défense, sans garantie, au pillage universel et communiste.... — Les phalanstériens ont écrit une foule de volumes contre le parasitisme du commerce, c'est une pauvre recommandation pour cette école de n'avoir pas compris la nécessité de ce commerce, qui crée la richesse au même titre que l'industrie et l'agriculture, puisqu'il les met sous la main et nous rend des services. »

On conviendra que voilà d'étranges assertions, et que l'auteur se complaît à se créer des fantômes pour avoir le plaisir de les combattre. Où l'auteur a-t-il trouvé que les socialistes, pour arriver à la suppression des fourberies du commerce, demandent l'abolition de la société et de la propriété? — Où voit-il le communisme dans l'organisation de notre industrie? Où trouve-t-il que le grand commerce, le véritable commerce, celui qui établit les échanges d'un pays à un autre, ne soit pas en honneur parmi les phalanstériens? Où a-t-il lu que même le commerce de second ordre, en tant qu'il *rend des services*, ne réponde pas à une fonction sociale estimée par ces novateurs? Où trouve-t-il surtout que le commerce crée la richesse?

Nous croyons que l'auteur aurait de la peine à prouver ses assertions en s'appuyant sur des textes et des faits.

Ce n'est pas tout. L'auteur, pour absoudre en quelque sorte le commerce tout en l'attaquant, rejette la responsabilité des abus qu'il reproche au commerce sur le public ; « c'est le premier coupable, » dit-il ; le grand mot du siècle n'est-ce pas le *bon marché?* »

Or, n'est-ce pas là, au contraire, renverser les rôles et prendre l'effet pour la cause?

Pendant de longues années, le commerce de France livra à l'intérieur et à l'extérieur des marchandises de bonne qualité et établit ainsi sa réputation d'honnêteté et de confiance. Le commerce se respectait, il respectait les consommateurs. C'était l'époque où l'on reconnaissait la nécessité de travailler 30 à 40 ans pour amasser une petite fortune. Le commerce était un *état* et non une SPÉCULATION. Le commerce ainsi compris et pratiqué associait, quoique d'une manière imparfaite, le travail au capital. Aujourd'hui, et depuis près d'un demi-siècle, les bonnes traditions, les traditions d'honnêteté, ont été mises de côté. Le capital de spéculation s'est abattu sur le commerce et l'a fait dévier de la bonne route. La spéculation n'a qu'un but, assouvir sa rapacité en sacrifiant tou

---

nisme civilisé était pleinement sous la griffe du vautour commercial, ils ont, selon leur paresse ordinaire, chanté l'impossibilité et conclu qu'il fallait laisser faire le commerce, accorder pleine impunité à ses brigandages pour éviter de plus grands maux qui naissaient des voies de répression. Autant vaudrait prétendre qu'il faut laisser un ulcère faire des progrès.

IX.

Quelques tentatives maladroites ont renforcé le préjugé qui consacre l'anarchie ou licence mensongère du commerce. On a vu des ministres, entre autres le comte de Vallis, à Vienne, échouer en voulant contrecarrer l'agiotage par des fermetures de la Bourse et autres voies de *répression simple*. Ce n'était pas de la force, mais du génie que pouvait venir le remède; il fallait aviser aux moyens de répression composée ou opposition du mode véridique au mode mensonger. Il fallait inventer ce mode véridique, la concurrence réductive qui est germe d'association.

Elle aurait eu pour résultat de doubler le revenu des gouvernements, en diminuant de moitié les charges des peuples et d'extirper le principal germe de révolutions en répandant l'aisance parmi les classes inférieures. Une telle découverte aurait été accueillie des gouvernements comme des particuliers, excepté de la classe des agioteurs, accapareurs, usuriers, banqueroutiers, etc., qu'elle aurait réduits à l'inaction.

Au lieu de s'adonner à cette recherche de la *vérité pratique* ou appliquée à l'industrie, les philosophes ne se sont occupés depuis trois mille ans que de théories administratives tendant à ébranler les gouvernements, y introduire des changements afin de s'immiscer eux-mêmes dans l'administration. Ainsi, au lieu de chercher la vérité, ils n'ont cherché qu'à satisfaire leur ambition personnelle, et cet égoïsme général de leur compagnie a fait manquer au genre humain les issues de Civilisation, les moyens de s'élever à l'association, à l'Unité.

On aurait dû penser que si la Providence nous a ménagé, comme on doit le penser, des moyens d'amélioration sociale, ce n'était pas en agitant les peuples et heurtant les gouvernements qu'on pouvait y parvenir. La concurrence réductive est au contraire un moyen d'affermir et étendre le lien entre l'Administration et les peuples.

Son régime industriel assimile à peu près le mécanisme commercial au système monétaire qui est en régie administrative et qui est pourtant la seule relation véridique et garantie de notre système commercial. Si on mettait les relations monétaires en liberté simple, en concurrence mensongère comme le commerce, dès le lendemain on serait encombré de fausse monnaie, et les relations deviendraient impossibles. Comment donc se fait-il que la Civilisation ait reconnu pour la seule relation monétaire le principe d'une garantie de vérité qu'il fallait étendre à toutes les relations de l'industrie commerciale?

Faisons observer que la monnaie, quoiqu'en régie exclusive, n'est point un monopole, parce qu'elle est contrebalancée par le change et l'orfèvrerie. Ces deux concurrents la forcent à soutenir exactement les titres de fin qu'elle a déclarés; si elle s'en écarte, le change et l'orfèvrerie en font justice à l'instant et la réduisent à sa juste valeur, augmentée du droit de seigneuriage qui ne peut pas excéder un taux convenu, un salaire de fabrication.

La monnaie est donc une régie exclusive, contrebalancée par concurrence trinitaire; c'est une régie composée et non simple, méthode aussi différente des monopoles et de l'anarchie commerciale, que la vérité l'est du mensonge. Le système monétaire est le germe qu'il s'agissait d'étendre à tout le mécanisme commercial, sauf les modifications à expliquer au traité, car il reste encore trois vices dans le système monétaire, quoiqu'il soit la plus parfaite de nos relations industrielles, la seule où règne une garantie de vérité.

La suite prochainement. Charles FOURIER.

CAUSERIES.

L'Académie des *sciences morales et politiques*, — je voudrais bien, par parenthèse, que l'on m'expliquât un peu en quoi consistent ces *sciences*-là, si la chose était possible, — vient de convoquer le ban et l'arrière-ban de la littérature bien pensante, pour exécuter une charge à fond de train sur ce scélérat de socialisme qui, à ce qu'il paraît, n'est pas tout à fait aussi mort que le prétend le *Constitutionnel* dans ses jours de bonne humeur.

Comme il me semble que la vénérable Académie a spécialement dirigé les batteries de son programme contre le socialisme phalanstérien dont nous avons l'honneur d'être les humbles disciples, je ne saurais trop contribuer pour ma part à propager le susdit programme, d'abord pour mériter le titre d'adversaire généreux, ce qui n'est pas à dédaigner, ensuite pour tâcher d'obtenir enfin, en faisant appel à un plus grand nombre d'intelligences, des objections sérieuses que l'on puisse prendre plaisir à réfuter.

J'engage donc tous les écrivains qui peuvent éprouver le besoin de toucher un jour ou l'autre la somme de quinze cents francs, — le nombre doit en être fort étendu ; — je les engage, dis-je, à ne pas manquer cette occasion de s'escrimer contre l'immoralité des idées nouvelles.

C'est un exercice aussi innocent que salutaire quand on s'y livre avec modération.

Si l'on m'objecte la modicité du prix, je répondrai que *primo* la vertu doit trouver sa récompense en elle-même ; que *secundo* on peut fournir, sans trop se gêner, pas mal de morale pour 1500 francs ; que *tertio* les temps sont durs et les affaires difficiles, sans compter qu'il est important pour tout

autour d'elle. Peu lui importe de détruire une branche nationale d'industrie, si pendant cinq à six ans elle encaisse des bénéfices importants. Le tour est fait. En outre, le capital de spéculation a surexcité la concurrence et ouvert la cataracte des mille tromperies commerciales.

C'est la spéculation qui a inventé les étoffes qui flattent l'œil, les étoffes d'apparence et de mauvaise qualité. Le public en a été alléché, mais il n'en a pas été content. C'est la spéculation qui a inventé le bon marché en falsifiant les produits; elle s'est créé ainsi doubles bénéfices; bénéfice sur la falsification, bénéfice sur une consommation dix fois plus considérable. Ce n'est donc pas le public qui est *le premier coupable*, c'est la spéculation.

D'ailleurs, pourquoi cacher au public la qualité des marchandises qu'il achète? pourquoi ne pas vendre du coton pour du coton, de la laine pour de la laine? Le public saurait alors à quoi s'en tenir, et il verrait s'il lui convient de porter un vêtement qui s'use en trois mois ou un qui dure plusieurs années.

Certes, le public aime le bon marché, parce qu'il est pauvre; mais il n'aime pas à être trompé. Le public croit à la possibilité du bon marché, parce qu'il voit les économies que les machines portent dans la fabrication, et le public a raison; seulement, il ne voit pas encore bien clairement d'où vient le mal.

Si le public, par une intuition subite, découvrait que tout le mal lui vient de la spéculation, l'ennemie déclarée de l'association du travail; le public, dans sa souveraine puissance, demanderait à cors et à cris l'organisation d'un travail où le capital ne jouerait pas le rôle d'exploiteur, où les justes droits du travailleur et du consommateur seraient garantis, où mille économies introduites dans l'industrie feraient baisser les prix en augmentant la production. C'est parce qu'ils ont su reconnaître la véritable cause du mal que les socialistes, les phalanstériens surtout, demandent une organisation nouvelle de l'industrie, une organisation où les forces sociales, représentées par le travail, le talent et le capital, retrouvent en s'associant entre elles utilité réciproque et surtout UNITÉ D'ACTION.

L'unité d'action, c'est l'économie, c'est l'abondance, c'est la bonne qualité en toutes choses; car l'unité d'action détruit, *de fait*, la concurrence outrée, la concurrence spoliatrice, et ne laisse subsister que le bon côté de la concurrence, son côté moral, c'est-à-dire l'émulation.

« Les socialistes ne réclament pas à grands cris l'abolition de la société et de la propriété, » comme le déclare le *Moniteur industriel;* les socialistes demandent l'abolition des abus dont le virus pestilentiel inocule la misère et la mort dans le corps social. Les socialistes prouvent d'une manière mathématique que l'association amènera la guérison des souffrances que nous endurons TOUS; car l'association, par sa puissance créatrice, met en mouvement toutes les forces et les utilise toutes selon leur plus haut degré de production.

Le travail, tel qu'il est établi, produit-il ce résultat? évidemment non; donc les socialistes ont raison de demander une transformation du travail basée sur l'utilité générale.

Certes, il est à regretter que les rédacteurs du *Journal de la défense du travail national* n'aient pas encore été amenés à reconnaître l'immense, l'incommensurable portée de l'association et les infinies ressources qu'elle développerait dans une meilleure organisation du travail.

Le travail national en serait décuplé, la France dicterait la loi sur tous les marchés du monde, et les autres peuples seraient forcés d'entrer dans la phase nouvelle du progrès humain, qui n'est et ne peut être autre chose que la phase du TRAVAIL LIBRE ASSOCIÉ.

Là est la question.

Perreymond.

De la science sociale, de ses principes et de sa constitution.

L'organisation d'une société normale peut-elle se déduire d'une formule positive; et si cette formule est trouvée, une société quelconque peut elle y être ramenée? A la première partie de cette question, le plus grand nombre des esprits répondent négativement. Ils admettent bien qu'une forme sociale peut se résumer dans un principe, puisque les faits sont là pour le prouver; mais en général ils nient qu'une théorie scientifique, sortie du cerveau d'un individu, puisse donner lieu à une société nouvelle.

« La société, répètent sans cesse ceux qui professent cette opinion, est l'œuvre de tous; elle ne se développe et ne se perfectionne qu'avec le temps, et nul ne saurait l'affranchir de ces deux indispensables conditions. »

Oui, sans doute, pour fonder une société nouvelle ou en transformer une ancienne, il faut, de la part des hommes, une espèce de consentement tacite qui suppose une certaine communauté de sentiment et d'intérêt. Il faut encore, personne ne le conteste, l'expérience et l'épreuve du temps; mais cela veut-il dire que les sociétés s'établissent comme au hasard, par voie de tâtonnements et par la seule impulsion de l'opinion vivant par elle-même? Nullement. Les sociétés, quel que soit le degré qu'elles occupent sur l'échelle du mouvement social, se coordonnent toutes à la nature humaine. C'est là le centre, le principe de vie dont elles ne peuvent s'écarter sans périr. Plus ce principe s'éclaircit aux yeux des générations et plus les formes sociales s'élèvent, se rapprochent de la constitution normale de la société définitive. Si donc l'homme (qui est l'être le plus parfait de la création qui nous est connue, et qui en résume conséquemment les lois) pouvait être compris absolument, nous posséderions, par ce seul fait, la science politique et le mécanisme de la société définitive. C'est là une vérité sur laquelle s'accordent aujourd'hui tous les meilleurs esprits.

Mais il ne suffit pas de sentir la justesse de ce principe; il faut atteindre à cette science de l'homme et prouver qu'on la possède bien réellement. Jusque-là on ne peut avoir d'autre prétention que celle de la philosophie, c'est-à-dire d'aspirer, par la discussion, à l'empire de l'opinion, cet éther sans limites où les ombres succèdent aux ombres. Si nous étions moins aveuglés par nos préjugés, si nous savions nous servir de notre raison, si nous savions chercher la verité absolue, la science, nous ne nous laisserions pas surprendre par les échafaudages spécieux de l'imagination; nous ferions beaucoup moins de dispendieuses écoles, et nos gouvernants, par exemple, ne conserveraient d'autorité qu'autant qu'ils auraient justifié de la supériorité de leurs doctrines. Les choses ne vont malheureusement pas ainsi, grâce à l'ignorance et à la légèreté de la plupart de ceux qui dirigent l'esprit public. Chacun se persuade que le progrès ne saurait se définir à l'avance et que les sociétés n'ont point à recevoir la lumière d'un seul et de quelques-uns seulement, mais de tous; il en résulte que l'on piétine sur place et que l'on s'enfonce de plus en plus dans l'ornière au lieu de s'en arracher avec l'aide des génies puissants qui portent les destinées du monde.

C'est par une simple confusion d'idées que s'attardent ainsi les intelligences qui se donnent mission d'enseigner les peuples. Elles n'admettent pas, elles condamnent même et repoussent les théories positives des philosophes socialistes, parce qu'elles supposent que c'est leurs propres lois que ceux-ci entendent imposer au genre humain. Assurément cela peut arriver souvent, mais ne peut-il pas arriver aussi que ce soient les lois mêmes de l'ordre universel et divin qu'un homme de génie découvre et soumette à ses contemporains? Les conquêtes de la science ne sont-elles pas dues, en général, aux inspirations des hommes de génie? Pourquoi en serait-il autrement pour la science de l'organisation des sociétés humaines? En quoi donc la liberté et la dignité de l'homme seraient-elles compromises, parce qu'on aurait reconnu qu'il existe des principes fixes pour le mouvement moral comme il en existe pour le mouvement matériel? Y a-t-il une seule bonne raison pour rejeter cet *à priori* qui, du reste, est accepté aujourd'hui par toutes les têtes réellement philosophiques?

Si les prétendues lois auxquelles voudraient vous soumettre tels ou tels Solons, ne sont que des rêveries ridicules d'esprits infatués, qu'avez-vous à redouter de pareilles tentatives? L'erreur n'a de force que celle qu'on lui prête en la persécutant. Laissez-la libre, elle s'évaporera bientôt sous les rayons de la raison générale. Repoussez-la de toutes parts et vous lui donnerez une consistance momentanée par la compression.

N'est-il donc pas facile, d'ailleurs, avec un peu d'attention, de reconnaître la valeur des idées jetées dans le courant de la circulation? Indépendamment des moyens de contrôle par voie de discussion, la vérité scientifique, plus encore peut-être que la vérité morale, n'a-t-elle pas la propriété de pénétrer l'intelligence et de s'en emparer? Examinez donc avec conscience, docteurs politiques ou philosophes, toute opinion nouvelle qui s'offre à vous, et soyez sûrs que sa valeur se dégagera aussitôt à vos yeux avec évidence.

Dans les choses de la société, c'est-à-dire dans les choses qui se rapportent à la convenance de l'homme naturel et social, il n'est pas plus possible de se méprendre que dans les choses qui sont du domaine des sens. L'aveuglement, alors, a toujours, et nécessairement, sa source dans des préventions intéressées, dans des préventions égoïstes. L'esprit juste et indépendant, soutenu par un cœur généreux, ne saurait jamais y tomber.

Et en effet: « Qu'est-ce qu'une société? une réunion dont le but est la défense et la protection mutuelles. Y a-t-il jamais eu, y aura-t-il jamais une famille politique constituée en vue d'un autre résultat? Non. Or, quel est le membre d'une société quelconque, qu'il soit ignorant ou instruit, qui ne comprenne que la société est imparfaite tant qu'un seul individu est opprimé ou souffre, sans qu'il y ait de sa faute? Le seul instinct ne suffit-il pas pour pousser à cette conclusion? Est-il donc alors si difficile d'arriver à édifier l'opinion sur les défectuosités de l'état social?

» Non, certainement, nous dira-t-on; mais entre le mal et le remède, n'y a-t-il pas souvent un abîme? Si tous peuvent reconnaître le premier, n'est-ce pas seulement le très petit nombre qui pourra juger de la valeur du second? Et ne pourra-t-il pas arriver qu'une souffrance presque universellement ressentie entraînera au funeste engouement d'un impuissant palliatif, ou même d'une mesure absolument fausse? » — Si on admettait une pareille manière de raisonner, on serait fatalement conduit à prétendre qu'il faut dissimuler les vices sociaux et tromper l'opinion sur leur compte. C'est une doctrine d'obscurantisme que l'on ne parviendra pas à ressusciter. Il faudrait aussi, sous prétexte de prudence, et pour éviter les écarts possibles, imposer silence aux chercheurs. C'est encore là une utopie à laquelle doivent renoncer les immobilistes. Le temps est venu où cette parole de l'Evangile, que *rien ne saurait être caché*, doit recevoir la plus éclatante application. Tout doit se révéler; tout doit se dire sur le bien comme sur le mal, sur la vérité comme sur l'erreur; car l'ivraie va être enfin séparée du bon grain.

Et d'ailleurs, ceux qui redoutent si fort les mauvaises doctrines, qu'ils consentiraient volontiers à proscrire les bonnes, pour être plus sûrs d'empêcher les premières de passer, ne réfléchissent point à la nature de l'esprit public. En supposant que l'opinion pût s'éprendre subitement d'une erreur, on peut être certain qu'elle l'abandonnerait bientôt, à moins, comme nous l'avons déjà fait observer, qu'on ne donnât imprudemment et sottement à cette erreur une importance qu'elle ne saurait acquérir par sa propre virtualité; car l'opinion est comme une mer aux mille affluents, où les flots, soulevés par les courants aériens, se renouvellent sans cesse, s'effaçant par leur succession même.

Il n'y a donc au fond rien à craindre des fausses doctrines, surtout en matière sociale. Celles de demain feront oublier celles d'aujourd'hui, comme elles seront effacées elles-mêmes par celles qui viendront après. Les flots intellectuels peuvent quelquefois ajouter à la tempête; mais, comme les autres, ils s'apaisent bientôt pour retomber dans le néant.

Une société, avons-nous dit, a uniquement pour but la défense et la protection mutuelles. Cette double tâche implique nécessairement un lien entre tous les membres de cette société et un ensemble de moyens ou d'institutions. Mieux le but est atteint et plus évidemment les moyens sont bons et le lien puissant. Une société qui serait complètement heureuse dans chacun de ses membres serait une société aussi parfaitement organisée que possible, et véritablement inattaquable dans son indépendance et dans sa nationalité.

Mais ce bonheur et cette unité, dérivant d'institutions perfectionnées et rattachant tous les membres de la famille politique par les liens de l'intérêt, du bien-être et de la liberté, n'auraient-ils pas pour principe et pour forme l'association même? Oui. L'association, plus ou moins intelligente, plus ou moins féconde, plus ou moins en rapport avec la nature réelle, vraie, tel est le fondement de toute société. Avancer dans l'association, ou, si l'on veut, en rechercher les conditions essentielles, absolues, c'est donc marcher dans la voie du progrès, se conformer aux exigences des destinées du genre humain, aux suprêmes lois de Providence.

De ce que nous venons de dire, il ne faut pas conclure que tout le progrès social consiste dans le perfectionnement successif de telle ou telle société. Ce n'est là qu'une méthode de pure transition, propre seulement à quelques améliorations de détail. Il est des temps où l'humanité veut autre chose pour pouvoir accomplir un mouvement important de son évolution. Ainsi, par exemple, quand il s'agit, pour un peuple qui tient la tête des nations, de s'élever à un échelon supérieur, c'est à un principe nouveau qu'il faut forcément faire appel. C'est ainsi que la fraternité spirituelle proclamée par le christianisme est venue transformer la société païenne qui reposait sur le privilége de la force. C'est ainsi encore que l'égalité, qui pénètre de plus en plus les esprits et les consciences de nos générations actuelles, amènera certainement une autre constitution de la propriété que celle qui sert de base à nos sociétés modernes. Aujourd'hui, comme à l'époque de l'établissement politique de l'Eglise, ce serait en vain que l'on voudrait se borner à étendre indéfini-

---

le monde d'abattre à jamais l'hydre du socialisme qui relève de plus en plus la tête, ainsi que l'affirme le *Constitutionnel* dans ses jours de mauvaise humeur.

Voici le programme publié par l'Académie des sciences, tant politiques que morales: — je continue à demander que l'on veuille bien me définir ces sciences-là.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE, etc.

« L'Académie propose pour l'année 1853 le sujet de prix suivant:

» Examen critique des systèmes qui réduisent les lois de la morale à la satisfaction des passions.

» On fera connaître les systèmes les plus récents qui placent le bonheur et la perfection de l'homme dans la satisfaction la plus complète de ses désirs, qui considèrent les passions comme la source, comme la mesure de nos droits, comme le seul fondement légitime de toute législation et de tout ordre social.

» On remontera à l'origine de ces systèmes; on examinera s'ils appartiennent exclusivement à notre temps, ou s'ils ne sont qu'une imitation, un simple développement de systèmes antérieurs.

» Enfin on s'appliquera surtout à en discuter la valeur au triple point de vue de la morale, de la politique et de l'économie politique.

» Ce prix est de la somme de 1500 francs.

» Les mémoires écrits en *latin* ou en français devront être déposés, francs de port, au secrétariat de l'Institut, le 31 octobre 1852, terme de rigueur. »

J'ignorais complètement, je l'avoue, que l'Académie des sciences non seulement morales mais politiques, reçût des manuscrits en latin. — On ne peut pas tout savoir.

Je confesse que cette révélation ajoute encore, s'il est possible, à l'admiration que je professais pour l'Académie de ces sciences, bien que je persiste à demander plus que jamais ce que peuvent être ces sciences-là.

Je ne veux voir dans cette mesure qu'un acte de haute complaisance et de large philanthropie à l'égard de la littérature contemporaine, me plaisant à supposer que cette académie ne consent à recevoir les mémoires écrits en latin, que pour se rendre accessible aux écrivains qui, d'aventure, ne sauraient pas écrire en français.

Ceci posé, je me permettrai de demander à ces académiciens à la fois politiques et moraux s'ils savent bien suffisamment à quoi sert la politique, et ce qu'ils entendent par la la morale.

Ils vont me répondre que la politique est l'art de gouverner les peuples, et que la morale enseigne aux hommes à pratiquer la vertu.

Acceptant ces deux définitions pour ce qu'elles valent, je répliquerai:

— Académiciens que vous êtes, depuis que la politique a eu la prétention de se ranger au nombre des sciences et de se faire professer en cette qualité par des corps plus ou moins savants constitués à cet effet, elle n'a jamais servi qu'à procurer des titres, des honneurs, des places et des croix aux hommes éminents ou autres qui s'imaginaient de l'enseigner. Je propose un prix de quinze cents francs à celui qui me prouvera qu'elle a servi à autre chose, si ce n'est encore à démoraliser et à pervertir les esprits qui s'en occupaient.

Que nous ont appris, s'il vous plaît, en fait de politique toutes ces académies et tous ces académiciens? quel abus ont-ils fait disparaître? contre quelle iniquité se sont-ils seulement récriés?

Je regarde l'Europe, et j'y vois autant que jamais consacré, dans les relations internationales, le système de la spoliation à main armée.

Je ne saurais, quant à moi, trouver d'expression plus polie pour qualifier la conduite de ces illustres souverains qui, après s'être emparés sans façon de royaumes et de provinces, prétendent les garder éternellement, sous prétexte que l'équilibre européen serait compromis s'ils rendaient ce qu'ils ont pris.

J'estime que les académies scientifiques qui ne trouvent rien à redire à des procédés aussi légers, qui bien plus les acceptent, voire même les approuvent et les défendent, peuvent être extrêmement politiques, mais qu'à coup sûr elles sont bien peu morales.

Et je ne crains pas de trop me compromettre en ajoutant que, si un individu quelconque, enrichi par de nombreuses rapines et traduit en justice pour ses méfaits, s'avisait de dire à ses juges:

— Messieurs, j'avoue que mes biens ne sont pas en général très légitimement acquis; mais enfin je les possède depuis pas mal d'années déjà, et songez qu'en m'en dépouillant, vous risqueriez de rompre l'équilibre actuel des fortunes...

J'ose affirmer, dis-je, qu'il ne se trouverait pas une seule académie pour approuver un pareil moyen de défense.

Et voilà pourtant ce que la politique tolère, tandis que d'autre part la morale vous enseigne avec raison qu'il est mal de plonger la main dans la poche de notre prochain pour en transférer le contenu dans la nôtre...

Je déclare ces deux systèmes inconciliables.

Ou que l'on renonce à la politique pour exercer la morale, ou que l'on renonce à la morale pour cultiver la politique: je ne sors pas de là.

Quant à la politique intérieure, également préconisée par ceux dont l'état est de s'en occuper, elle consiste d'abord, comme chacun sait, à tenir sur pied autant de soldats que le pays peut en nourrir, sous prétexte de donner aux gouvernements voisins une preuve de la confiance que leur délicatesse nous inspire et de les avertir en même temps que, s'ils essayaient de transgresser à notre égard les lois de cette délicatesse, et de lancer sur nos terres leurs Haynaus et leurs Radetzkys, ces messieurs trouveraient certainement à qui parler. Ceci me semble peu économique pour des professeurs d'économie.

Il est vrai que ces armées servent surtout à maintenir les

ment le bénéfice d'institutions qui ont en général fait leur temps ou perdu leur vertu. On pourrait soulager quelques misères, calmer momentanément l'irritation des masses; mais on prononcerait en même temps la condamnation de nos civilisations menteuses, et peut-être les mettrait-on dans l'impossibilité d'opérer leur métamorphose en une radieuse association.

Ainsi, les sociétés qui ne sont qu'une extension du lien de famille, qu'une association pour la défense et la protection de chacun de leurs membres, sont donc bien toujours coordonnées à l'homme; seulement la connaissance de celui-ci, qui fait le fond de la politique, est plus ou moins imparfaite, plus ou moins erronée, et les divers degrés de cette connaissance sont les principes des diverses formes sociales que traverse l'humanité.

Si cela est vrai, et rien ne serait plus facile à démontrer par l'histoire, on ne peut donc logiquement passer d'une société à une autre plus élevée qu'en s'appuyant sur une conception psychologique supérieure. Les philosophes qui, comme les saint-simoniens et autres à leur suite, ont fait dériver les différents ordres sociaux des conceptions théologiques qui se sont succédé, se sont arrêtés trop tôt dans la recherche des causes. Les données théologiques qui ont effectivement eu leurs conséquences dans la constitution politique et sociale des sociétés n'étaient elles-mêmes que des conséquences de la psychologie des premiers philosophes et législateurs. La politique n'est pas descendue de Dieu à l'homme; elle est au contraire montée de l'homme à Dieu. La théologie, dont on a fait à tort le principe de la politique, n'en a donc été réellement, dès l'origine, que la sanction.

Puisque la conception psychologique de l'homme est la seule base logique et réelle des sociétés et que les plus élevées d'entre ces sociétés sont encore profondément imparfaites, il s'ensuit évidemment que la véritable psychologie est encore à faire et à formuler. Ce n'est que par cette route que l'on arrivera à l'association définitive des humains.

Tous les penseurs de notre temps poursuivent cette association définitive ou du moins plus large et plus complète qui doit embrasser tous les intérêts et tous les besoins légitimes de la nature humaine; mais tous ne procèdent pas dans cette poursuite avec la même logique et la même méthode. Les uns partent, comme les saint-simoniens, d'un principe théologique qu'ils s'efforcent de rendre nouveau; les autres, comme Pierre Leroux, d'un principe métaphysique auquel ils attribuent, par illusion, une merveilleuse fécondité; d'autres encore, comme Proudhon, s'appuient sur des négations auxquelles ils donnent, par miracle, la vertu créatrice; d'autres enfin, comme Auguste Comte, attendent d'avoir refait et coordonné toutes les sciences pour constituer ce qu'ils appellent la *sociologie*. Un seul réformateur, Fourier, a osé rompre en visière avec l'idéologie, la philosophie et toutes les connaissances incertaines. Lui seul a paru comprendre que la société étant une création de l'homme, ne pouvait arriver à sa perfection relative qu'autant que l'être pour lequel elle est faite serait sérieusement connu. Lui seul aussi a osé affirmer que la réalisation de la sociabilité humaine ne pouvait pas s'affranchir des lois universelles qui président à tous les mouvements dans l'immensité, et que la grande famille des hommes était nécessairement destinée à composer une harmonie analogue à celle des règnes de la nature et des sphères célestes. Et cette belle et religieuse idée que plusieurs philosophes poètes avaient entrevue, le grand réformateur en a cherché et trouvé l'application en étendant au monde social la théorie de l'immortel Newton. Et ces lois de l'univers, dont il fait le principe et la règle des sociétés ralliées à l'ordre divin, il les montre dans l'homme comme l'essence constitutive de son âme. En un mot, la science sociale de Fourier est établie tout entière sur les données psychologiques nouvelles que lui ont fournies ces observations sagaces, profondes, sûres d'un génie vigoureux et privilégié.

Julien Le Rousseau.

Graves préoccupations des vieux partis.

La presse dite modérée ne ressemble pas mal depuis quelque temps à un cabinet d'antiquaire. On y passe chaque jour en revue les vieilles défroques, en en dissimulant les galons dédorés et les coutures disjointes. On y cherche à restaurer les anciens hochets des races royales et à réparer les avaries des vénérables débris empruntés aux gardes-meubles et aux collections.

La nation, dont l'esprit a été si profondément agité par les grandes questions sociales jetées à la discussion après le dernier naufrage de la monarchie, est priée de choisir dans les reliques du moyen-âge ce qui conviendrait le mieux à sa taille et à son goût.

On dirait qu'il s'agit des apprêts d'un tournoi gothique ou d'un bal travesti.

Pendant que la science enfante des prodiges, qu'elle prolonge les voies de fer qui feront bientôt des diverses nations de l'Europe autant de faubourgs d'une même cité; pendant qu'elle pose à travers les continents et les mers le réseau de fils électriques qui doit servir de systèmes nerveux aux races éparses prêtes à former enfin l'humanité, les organes des idées négatives s'occupent de colliers, de crachats et d'insignes échangés entre les princes.

Au lieu d'employer les vacances parlementaires à étudier des moyens d'impôt plus équitables et moins vexatoires, à discuter un système de crédit à la portée de tous, réclamé par le travail et la production; au lieu de prévoir et de conjurer le bouleversement économique annoncé par les machines qui viennent se substituer, esclaves de fer, aux esclaves humains; au lieu de préparer une transition pacifique entre les institutions du passé et celles que la marche accélérée du progrès moral et industriel va rendre nécessaires, que font nos Gérontes du journalisme?

Les uns passent leur temps à glorifier les plans de restauration inventés par leurs patrons à l'usage des prétendants royaux. Ils impriment des manifestes où la souveraineté populaire est traitée d'atteinte aux droits de la souveraineté légitime. Ils discutent des moyens de fusion entre les divers propriétaires-nés de la nation française.

D'autres font sonner aux oreilles de leurs lecteurs des harnais de guerre. Ils parlent d'escadrons et de ferrailles héroïques, remuent des épées aux yeux des peuples avides de travail et de paix et remplissent leurs colonnes des comptes-rendus de revues, de canonnades factices et de semblants de combats.

Ceux-là en sont revenus aux miracles, aux vieux serpents de mer du jésuitisme, aux stériles discussions des casuistes. Ils font entendre des hymnes en faveur du feu vengeur dans cette vie et dans l'autre et des déclarations d'intolérance semblables aux imprécations des enfants d'Omar contre les livres et la civilisation.

L'année dernière, ils attendaient tous le rétablissement de l'ordre, disaient-ils, pour s'aventurer sur le terrain des améliorations dont ils reconnaissaient eux-mêmes l'urgence en ce temps-là.

Eh bien! l'ordre tel qu'ils le désiraient est venu complet et général. On n'entend plus autour de nous les toasts des banquets ni les discours des clubs; les joies bruyantes, les discussions du peuple ne troublent plus la cité, grâce à la vigueur avec laquelle les *bons* journaux ont prêché la répression.

Leur rêve de torpeur politique est momentanément réalisé, et ils emploient ce silence de toutes les tribunes, cette trêve de toutes les activités nationales, à chanter les joies du privilége, les grandeurs du cardinalat, les chances des descendants de nos anciens monarques, l'éclat de la Toison-d'Or et la souveraineté populaire réduite aux limites du *pays légal*.

Les voilà pris, et cette fois sans excuse, en flagrant délit d'ignorance de leur époque et d'incurable puérilité.

Vraiment, si l'on jugeait la France par la lecture des journaux qui prétendent représenter la majorité, la France, ce Messie moderne dont les peuples attendent la liberté et le salut, n'aurait plus droit qu'au mépris de ceux qui avaient mis en elle leur espérance.

Ce serait un affligeant spectacle de voir les vieux partis insulter tous les jours aux convictions démocratiques et tenter de réédifier une à une les misères et les servitudes du passé; ce serait pour nous une poignante douleur si cet essai de restauration du moyen âge n'était stérile et ridicule. Heureusement cet aplomb d'ignorance, cette naïveté de vieillard chagrin regrettant le bon vieux temps, est poussé jusqu'au sublime, et personne ne s'y laissera prendre.

Loin de ruiner l'idée démocratique, ces étourderies superbes, ces grossières bévues lui acquièrent chaque jour de nouveaux adhérents. Ces anachronismes candidement hostiles instruisent tout le monde sur la portée féconde et la clairvoyance de ces grands politiques si souvent démentis par les événements. On apprend d'eux-mêmes cette vérité qui eût semblé suspecte dans la bouche de leurs adversaires, que rien n'instruit les faiseurs et les habiles des anciens régimes. Chacun peut constater, à la lecture de leurs élucubrations quotidiennes, qu'ils sont décidés à n'oublier et à n'apprendre rien.

Le progrès marche donc en dépit des courants contraires. L'idée nouvelle, appuyée sur les miracles positifs de la science, s'épand dans le monde si providentiellement préparé à la recevoir, que ses ennemis sont malgré eux ses apôtres indirects et que les fautes mêmes de ses enthousiastes ne peuvent plus permettre de la faire reculer.

Antony Méray.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

L'Autriche travaille avec la patiente persévérance qui la caractérise à la reconstitution de l'ancienne diète détruite en 1848 et dont l'existence assurait sa prépondérance dans les affaires de l'Allemagne. L'empereur vient d'avoir avec les rois de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg une entrevue dans laquelle on aurait jeté les bases d'une alliance offensive et défensive. Il serait question d'entraîner dans ce nouveau magma, le roi de Hanovre, et cela fait, le conseil féodal restreint prendrait une attitude énergique, pousserait la Prusse dans ses derniers retranchements et viendrait facilement à bout de démolir ce qui reste de l'union restreinte. On dit en Allemagne que la France, cédant aux instances de la Russie, serait assez disposée à reconnaître la diète reconstituée. L'Angleterre, au contraire, y serait tout à fait opposée.

L'électeur de Hesse-Cassel, fort de l'appui qu'il est sûr de trouver auprès de l'Autriche, tient fort peu de compte des notes comminatoires de la Prusse, et il continue, mais sans aucun succès jusqu'à présent, ses tentatives de restauration autocratique.

Le général Haynau, revêtu de pleins pouvoirs, n'a pas été heureux dans sa campagne de Cassel, et le rôle qu'il y a joué touche de près au ridicule. Le 3 octobre, la commission de permanence a décrété sa mise en accusation. Le 4 octobre, il veut changer le commandant de la garde nationale, son autorité est méconnue par le commandant en exercice et par celui auquel il veut conférer le commandement. Il ordonne la dissolution de la garde nationale et exige que les armes soient livrées; un seul fusil est apporté. Il fait occuper militairement les imprimeries des journaux et arrêter un journaliste; les officiers qui se chargent de l'exécution de ses ordres sont poursuivis, et l'un d'eux est mis aux arrêts par son colonel. Le 5, la résistance s'organise dans le sein même du corps des officiers. Le général Haynau est tenu aux arrêts dans sa chambre, et on procède à son interrogatoire comme accusé. Les officiers envoient un des leurs en mission auprès de l'électeur pour tâcher d'obtenir un changement de conduite. La cour d'appel envoie de son côté une députation dans le même but. Ces démarches n'ont aucun effet; le prince s'obstine et déclare qu'il saura réprimer toute tentative dirigée contre ses droits souverains. En vain lui objecte-t-on qu'il s'agit non pas de limiter ses droits, mais de faire respecter la loi et le droit constitutionnel; il répond : « Alors ce serait donc aux sujets à ordonner et au prince à obéir. » Il est impossible de tirer autre chose de lui.

Évidemment, dans l'état où en sont venues les choses, l'électeur, abandonné de ses propres troupes à l'exception de ses hussards, sera obligé de recourir aux soldats que la diète restreinte a mis à sa disposition en plaçant sous les ordres du général Haynau le neuvième corps d'armée fédérale.

Ce sera le moment critique pour la Prusse qui a déclaré qu'elle ne tolérerait aucune intervention fédérale dans la Hesse.

— D'après les dernières correspondances adressées de Hesse-Cassel à la *Gazette de Cologne*, le 7 octobre, le conseil de guerre de la garnison, après avoir interrogé les officiers qui avaient arrêté M. Welker, rédacteur de la *Gazette de Hesse*, a ordonné au général Haynau de le faire mettre immédiatement en liberté. Le général Haynau n'a pas exécuté cet ordre.

Le tribunal supérieur a enjoint de nouveau au procureur d'état de mettre M. Welker en liberté et lui a accordé un délai de 12 heures. Ce délai s'étant écoulé sans résultat, le tribunal a décidé que l'élargissement du prisonnier aurait lieu de vive force.

Le 8, dès le matin, toutes les imprimeries ont été occupées militairement.

—Dans la Hesse-Darmstadt, un décret du 3 octobre interdit *provisoirement*, pour une période de six mois, toutes les associations et réunions politiques, sous peine d'amende et de prison.

A Munich, on a arrêté le 28 septembre soixante-dix-sept membres de l'association d'éducation pour les ouvriers. Quelques-uns seulement ont été relâchés le lendemain matin.

En Wurtemberg, l'assemblée ne paraît pas être, à l'égard de la politique autrichienne, dans les mêmes dispositions que le roi,

---

populations dans l'obéissance qui est due aux gouvernants et dans le respect que méritent les académies.

Ce qui prouve évidemment que les procédés politiques, économiques et sociaux enseignés par celles-ci et pratiqués par ceux-là sont tout ce que la science et la morale peuvent offrir de plus parfait, puisqu'il ne faut pas moins de quatre cent mille baïonnettes pour engager les citoyens à en accepter l'application.

Cette considération me dispense d'entrer dans le détail de ces procédés, détail assez connu, du reste, et qui m'entraînerait plus loin que je ne veux aller.

Il me semble que ce simple aperçu doit suffire pour prouver toute l'importance, toute la valeur, tous les bienfaits des *sciences politiques* qui composent la moitié du programme de cette docte assemblée.

Pour ce qui regarde l'autre moitié de son bagage, à savoir les *sciences morales*, — *les sciences morales!* je me vois encore obligé d'offrir un prix de quinze cents francs à celui qui m'expliquera ce que signifient ces mots *les sciences morales*. — Enfin, n'importe! va pour sciences morales, puisque sciences morales il y a.

Quant aux sciences morales donc, toute la science de ces messieurs s'est bornée jusqu'à ce jour à écrire beaucoup de livres, grands et petits, pour recommander à ceux qui n'ont rien de se satisfaire avec ce qu'ils ont, et d'économiser le reste.

Je ne disconviens pas que ceci constituerait une science très précieuse, si ces académiciens, au lieu de se contenter, trop facilement, selon moi, de prêcher la théorie, avaient enseigné aux pauvres diables quelques procédés pratiques pour accomplir cette opération de haute comptabilité.

Mais, les sciences morales ne procèdent pas comme les sciences physiques. Les professeurs posent les axiômes; cherche les règles qui voudra!

Après cela, il me serait facile de démontrer à cette académie de tant de sciences que, si sa politique n'est pas toujours essentiellement morale, en revanche sa morale est toujours essentiellement politique; mais je craindrais de m'aliéner par trop les sympathies de ce corps savant, et surtout je craindrais de paraître la prendre au sérieux beaucoup plus qu'elle ne s'y prend elle-même, quelle que soit sa bonne volonté pour cela.

J'ai rempli plus que mon devoir en publiant son programme et en conjurant de toutes mes forces les littérateurs de mon temps de répondre à son appel.

J'avouerai pourtant que ce devoir m'a paru moins pénible qu'on ne pourrait le supposer; car je suis convaincu que la plupart des jeunes littérateurs qui, alléchés par l'appât de la récompense, s'occuperont de la question sociale, deviendront socialistes malgré eux. Je suis persuadé, en outre, que le mémoire qui sera couronné en 1853 et publié ensuite par l'Académie fournira à l'école sociétaire un excellent instrument de propagande.

Et je ferai à ce propos un aveu : c'est que si mon cœur et ma raison sont acquis depuis douze ans aux principes phalanstériens, je dois ce bienfait aux études de M. Louis Reybaud sur les réformateurs contemporains, estimable ouvrage également couronné dans ce temps-là par l'Académie des mêmes sciences morales et politiques, comme portant le coup de grâce aux utopies de notre époque.

Ce qui prouve bien que, sans s'en douter, les mémoires et les académies peuvent servir à quelque chose. — Les mémoires s'en doutaient peut-être; mais, à coup sûr, les académies ne le soupçonnaient pas.

Eugène NUS.

THÉATRES.

ODÉON. *Un valet sans livrée*, comédie en un acte, de MM. Léonce et Moléri. — VARIÉTÉS. *Le Pont cassé*, vaudeville en un acte, de MM. Duvert et Lauzanne.

Dernièrement, à l'Odéon, un membre de l'Institut déclarait auprès de moi qu'un des plus grands écueils de ce théâtre était la turbulence des étudiants. C'est évidemment là une parole morose qui sent par trop sa rancune contre la désertion de nos propres forces.

Pour moi qui naguères encore prenais ma part de cette joie bruyante, il est tout naturel que je n'en sois pas choqué. Bien plus, mon avis est que cette activité d'entr'acte est un cachet original propre à la vaste salle de la rive gauche; un attrait de curiosité qui doit, à part le talent de ses artistes et le mérite de ses productions, diriger souvent vers elle les trains de plaisir de la rive droite.

Il est heureux et bien heureux vraiment de voir rire et chanter cette fleur de jeunesse fraîchement débarquée de tous les points de notre sol, aujourd'hui où tant de gens croient devoir froncer le sourcil afin de s'acquérir la réputation d'hommes sérieux.

Le succès prodigieux de *François le Champy* est là d'ailleurs, à défaut d'autres preuves, pour prouver à notre invalide littéraire que l'exubérance de vie et les chaudes expansions de nos récents libérés du collége ne gâtent rien; au contraire.

Mais venons à Paraclète, le *Valet sans livrée*. Paraclète est un parasite qui rend aux lions du *turf* et du Café de Paris des services de tous genres, équivoques, ridicules ou serviles, pourvu qu'il ait une place dans leur calèche, ne fût-ce que sur le siége, une part à leurs fêtes, ne fût-ce que dans l'antichambre. C'est un viveur quand même, prêt à supporter tous les mépris, tous les dédains, tous les dégoûts, pour continuer à côtoyer sans fortune le monde privilégié de la *fashion*. La pièce est assez faible, du reste, bien qu'elle ne manque pas d'éléments de succès réel : il y a de l'esprit et de l'entente de la scène, mais MM. Léonce et Moléri ne nous semblent pas avoir tiré tout le parti que leur fournissait leur excellente donnée.

car elle a déclaré, dans sa séance du 3 octobre, que le peuple de Hesse-Cassel a bien mérité de l'Allemagne et elle a protesté contre l'intervention de la diète de Francfort.

— D'après une correspondance de Berlin, 8 octobre, adressée à l'*Indépendance belge*, l'Autriche a déclaré que si les forces de l'électeur étaient impuissantes pour réprimer la *révolte*, les alliés de l'électeur viendraient à son secours.

— La *Gazette d'Augsbourg* du 7 octobre mentionne une lettre de Francfort d'après laquelle un arrangement entre l'Autriche et la Prusse devrait avoir lieu prochainement, malgré toute apparence contraire.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — Le bombardement de Friedricstadt a duré jusqu'au 4 octobre. L'armée assiégeante a livré dans la nuit du 4 au 5 deux assauts dont les résultats ont été déplorables pour elle. La garnison danoise, qui était sur ses gardes, avait disposé des moyens formidables de défense. Quelques bataillons d'assiégeants qu'on avait laissé, par préméditation, pénétrer jusqu'au cœur de la ville, ont été broyés sous la mitraille sur la place du Marché. Ailleurs, un pont s'affaissait et précipitait les malheureux soldats holsteinois, armes et bagages, dans les eaux profondes des fossés. Sur d'autres points, des mines éclataient sous leurs pieds avec un fracas épouvantable. Ces scènes de destruction étaient rendues encore plus terribles par l'obscurité sillonnée seulement par les éclairs des bombes et des obus. On ne peut pas encore évaluer les pertes, mais il paraît qu'un très grand nombre d'officiers de l'armée des duchés ont été tués.

L'assemblée de Kiel, dans sa dernière séance, a pris des résolutions dans le sens de la guerre; elle invite la lieutenance à augmenter le chiffre de l'armée, et vote 2,292,687 marcs dans ce but. Les dépenses extraordinaires seront couvertes au moyen d'emprunts forcés basés sur la fortune et le revenu. Elle s'est ajournée au 26 novembre.

L'assemblée de Wurtemberg a voté, à la presque unanimité, un subside de 37,000 florins aux duchés.

D'un autre côté, la diète de Francfort a ratifié le traité de paix conclu entre la Prusse agissant au nom de l'union restreinte et le roi de Danemark.

— Trois membres du congrès de la paix, MM. Joseph Sturge et Frédéric Wheeler, tous deux anglais, et l'américain Elihu Burritt, se sont rendus auprès des deux parties belligérantes pour tâcher de les amener à vider le différend par la voie d'un arbitrage. Ils ont obtenu à Rendebourg et à Copenhague des déclarations toutes empreintes de l'esprit le plus pacifique. Mais cela se passait avant le 25 septembre, et n'a pas empêché la sanglante affaire de Friedricstadt. Elihu Burritt est resté à Hambourg où il compte séjourner quelques semaines, afin de faciliter et d'activer par tous les moyens en son pouvoir le commencement des négociations.

Russie.

Des nouvelles de la frontière de Russie, publiées par les journaux de vendredi soir, portent que jamais la Russie, pas même en 1812, n'avait fait de si grands armements. Partout on fait des levées extraordinaires. Des masses considérables se concentrent dans le gouvernement de Varsovie, à Augustawa et dans le nord-est. Toutes ces troupes doivent être prochainement passées en revue par l'empereur Nicolas.

Allyre Bureau.

Emeutes chez les Marocains.

Les journaux espagnols apportent la nouvelle suivante :

« Des désordres graves viennent de survenir dans l'empire du Maroc, à l'occasion d'un nouvel et étrange impôt. Voici ce qu'on nous écrit à ce sujet de Ceuta, à la date du 29 septembre :

« Nous apprenons que les Maures sont en révolte tant dans les villes que dans les campagnes du Maroc, à cause d'un tribut que vient d'établir l'empereur, qui consiste en ce que la peau de tout bétail abattu, même pour l'usage particulier ou domestique, doit appartenir à l'empereur, qui non-seulement s'approprierait les sommes immenses que produirait cet impôt, mais monopoliserait ainsi le commerce des peaux.

» Cette étrange idée a mis en commotion les Maures à tel point que le pacha de Fez a été obligé de s'enfuir, et qu'à Tétuan les Maures de la campagne se sont emparés des clés des portes de la ville au moment où on les fermait. Malgré ces désordres, il paraît que l'empereur ne veut pas démordre de son projet et qu'il veut à tout prix être le seul commerçant en peaux du pays. »

Allyre Bureau.

Police des théâtres.

Circulaire de M. le préfet de police à MM. les commissaires de police.

Paris, le 4 octobre 1850.

Messieurs, le 12 août dernier, je vous ai adressé une circulaire interprétative de l'arrêté de la même date, relatif aux formalités à exiger des directeurs de théâtres, avant l'affichage de la première représentation des ouvrages dramatiques.

Je crois devoir faire suivre ces dispositions d'une instruction sur le compte que vous aurez à me rendre de chacune des premières représentations auxquelles vous serez appelés à assister pour exercer une surveillance.

Il arrive quelquefois que certains passages contraires, soit à la morale, soit à la politique, échappent à l'examen d'un comité de censure, parce que le jeu de l'acteur, l'intention du débit, le costume ou les décorations accessoires, donnent lieu à des allusions que le public saisit alors avec empressement.

Vous aurez à me signaler ces incidents et à me faire connaître, en outre, dans une rapide analyse, si la pièce a peu d'importance; quels sont les passages des nouvelles pièces qu'applaudit ou que désapprouve le public; quelle est la nature des marques d'approbation ou d'improbation; en un mot, quel est l'effet que la représentation de l'ouvrage produit sur les spectateurs en général.

Il importe, messieurs, que l'autorité soit promptement et positivement informée des impressions que le public reçoit dans les théâtres, afin de prévenir les tentatives de la malveillance sur de nombreux auditoires, et de faire retrancher tous les passages de nature à surexciter l'esprit public ou égarer son jugement, et à troubler la tranquillité dans les salles de spectacle.

Vous voudrez bien, en conséquence, messieurs, chaque fois que vous aurez assisté à la première représentation d'un ouvrage dramatique, ne pas manquer de m'en rendre compte dans les vingt-quatre heures, en ayant égard aux différents points sur lesquels j'ai appelé votre attention et vos soins.

Au reçu de cette circulaire, je vous prie de m'en accuser réception.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le préfet de police, CARLIER.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général, CLÉMENT REYRE.

M. le ministre de l'intérieur vient de publier le réglement qui concerne l'exposition des ouvrages des artistes vivants.

En voici les dispositions principales :

A chaque exposition, il sera formé un jury spécial pour statuer sur l'admission des ouvrages présentés.

Ce jury sera nommé à l'élection par les artistes exposants.

Le lendemain du jour fixé comme terme de rigueur pour l'envoi des ouvrages, chaque artiste sera admis, sur la présentation de son récépissé, et, après avoir donné sa signature, à déposer dans une urne préparée à cet effet un bulletin contenant le nom des jurés qu'il aura choisis.

Il y aura trois urnes :

Une pour les peintres, graveurs et lithographes ;

Une pour les sculpteurs et graveurs en médailles ;

Une pour les architectes.

Chaque artiste peintre, graveur et lithographe devra porter quinze noms sur son bulletin ; chaque sculpteur et graveur neuf, chaque architecte cinq.

Des noms d'amateurs pourront être compris dans ces listes.

Il sera formé trois jurys spéciaux, correspondant aux trois sections indiquées ci-dessus. Feront partie du premier jury les douze peintres ou amateurs, les deux graveurs et le lithographe qui auront obtenu le plus grand nombre de voix au scrutin correspondant à cette première section. Feront partie du deuxième jury les sept sculpteurs ou amateurs et les deux graveurs en médailles qui auront réuni le plus de suffrages dans la deuxième section. Feront partie du troisième jury les cinq architectes ou amateurs qui auront obtenu le plus de voix.

La section de peinture jugera les peintres, graveurs et lithographes; la section de sculpture jugera les sculpteurs et graveurs en médailles, et le jury d'architecture les architectes.

Seront reçues sans examen les œuvres présentées par les membres de l'Institut, par les grands prix de Rome, par les artistes décorés et par ceux auxquels ont été décernées des médailles ou récompenses de première et de deuxième classe.

Le placement des ouvrages sera fait, sous la présidence du directeur des Beaux-Arts, par le jury d'admission.

Un jury sera institué pour apprécier le mérite des ouvrages d'art admis à l'exposition, et désigner au ministre de l'intérieur les artistes qui se sont rendus dignes de recevoir des récompenses ou des encouragements.

Le jury des récompenses sera composé, pour chaque section, de membres nommés par le ministre de l'intérieur et des membres du jury d'admission qui auront obtenu le plus grand nombre de suffrages lors de l'élection par les artistes.

Les récompenses qui pourront être accordées sur la proposition des divers jurys consisteront en médailles de :

1re classe, valeur de 1,500 fr.
2e classe, — 500
3e classe, — 250

Une médaille d'honneur de la valeur de 4,000 fr. pourra être accordée, à titre de récompense, après l'exposition, sur la proposition spéciale qui en sera faite à la majorité absolue par un des jurys, en faveur de l'artiste qui se sera fait remarquer entre tous par un ouvrage d'un mérite éclatant.

Lorsque la médaille d'honneur aura été ainsi accordée, elle sera continuée d'année en année et donnera droit au payement annuel d'une somme de 4,000 fr. en faveur du titulaire, jusqu'à ce qu'un autre artiste ait mérité cette médaille.

Les récompenses seront distribuées dans une séance solennelle, à laquelle seront appelés tous les artistes exposants.

A la fin de l'exposition, chacun des jurys spéciaux dressera, par ordre de mérite, une liste des artistes exposants dont les ouvrages lui paraîtront dignes d'être acquis par l'état.

Toutes les œuvres récompensées seront de nouveau exposées pendant la semaine qui suivra la séance de distribution.

Nous empruntons à l'*Indépendance belge* les détails suivants sur l'ascension que M. Godard a exécutée dimanche dernier :

Le ballon de M. Godard, parti dimanche soir à cinq heures vingt-cinq minutes, portait, indépendamment de l'aéronaute, MM. Gaston de Nicolaï, Julien Turgan, Matthieu Mazen, Louis Godard, son frère, et Louis Deschamps, régisseur de l'Hippodrome.

Le ballon, solidement construit, ainsi que la nacelle, a 14 à 15 mètres de diamètre.

Il s'était porté, au départ de l'Hippodrome, dans la direction de la vallée de Montmorency. Il était arrivé au-dessus du village de ce nom, quand la nuit, commençant à venir, l'aréonaute se disposa à jeter du lest pour descendre à terre, MM. de Nicolaï et Mazen se proposant de remonter ensuite et de s'élever à une grande hauteur pour faire des observations scientifiques.

Mais les deux voyageurs amateurs avaient tellement pris goût à ce genre de locomotion, qu'ils demandèrent à continuer le trajet et offrirent immédiatement de payer le supplément de prix qu'on voudrait leur demander pour cette prolongation du voyage; on cessa de jeter du lest et le ballon reprit sa marche ascensionnelle, en se tenant aussi près que possible de terre, afin de pouvoir discerner les objets.

La nuit arrivait par gradation tellement insensible, que les voyageurs aériens discernaient parfaitement le pays et tous les objets qui se trouvaient dans la nacelle.

Une station du chemin de fer du Nord, éclairée au gaz, attira leur attention, comme l'apparition de l'aérostat avait attiré, du reste, celle des voyageurs et employés qui se trouvaient dans l'embarcadère.

« Vous êtes au-dessus de Creil, » leur criait-on de toutes parts, en poussant des hourras.

On allait vite, et l'appétit arrivait non moins rapidement; on se mit en devoir de manger; pâté, volaille, pain, madère, tout fut enlevé en un clin d'œil, tout en recevant les indications des villageois qui criaient, à défaut du nom de leur commune, souvent peu connue, celui du département. Après avoir ainsi traversé l'Oise, puis la Somme, on arriva à un foyer de lumières qu'on sut être Albert, dans le Pas-de-Calais, une des stations du chemin de fer du Nord.

A la sortie d'Albert, le ballon ayant descendu un peu trop sans doute, la corde s'empêtra dans les branches d'un arbre, et l'on eut assez de peine à sortir de cet embarras. Mais cette difficulté surmontée, le ballon, qui s'était jusqu'alors maintenu à une hauteur moyenne de 100 mètres, s'éleva très rapidement.

Malgré l'obscurité et le temps couvert, les voyageurs purent vérifier au baromètre qu'ils étaient arrivés à une hauteur de 3,000 mètres. La marche de l'aérostat n'avait jamais été si rapide, et le spectacle qui se déroulait aux yeux des voyageurs plus intéressant. A droite, à gauche, devant et derrière soi, on pouvait reconnaître aux foyers de lumières qu'ils projetaient, tous les grands centres de population.

M. Godard, qui avait opéré deux ascensions à Arras, reconnut parfaitement cette ville, plus loin Douai, et plus loin encore Lille.

Après avoir laissé Douai à droite, le ballon se dirigeant vers Lille, on passa à gauche du champ de Mars de cette grande cité. Grâce à l'éclairage du gaz, on distinguait parfaitement la Grande-Place, la rue Esquermoise, puis Roubaix, puis Tourcoing, qu'on eut bientôt dépassés.

La nuit devenait plus noire; évidemment on arrivait en Belgique, et la boussole indiquait qu'on approchait de la mer.

On ne voyait plus de lumières aux habitations des gens de la campagne; on entendait parfois et très distinctement, quand on approchait des villes ou des villages, l'orchestre qui résonnait

---

Nous dirons seulement aujourd'hui que le rôle de Paraclète est fort gaîment rempli par M. Moreau-Sainti, auquel nous avons oublié de rendre justice la semaine dernière. Dans les *Péchés de jeunesse*, M. Moreau Sainti s'était montré déjà d'un naturel charmant, d'une vérité rare et d'un entrain plein de bon goût. Avec un pareil artiste, une pièce est toujours assurée de vivre un certain temps.

Le *Pont cassé* a obtenu aux Variétés un joli succès de rire; c'est un charmant accès de gaieté absurde, d'intrigue et de dénouement à faire plaisir. Cette pièce convient à merveille aux gens qui n'aiment pas se tracasser l'esprit à rattacher sans cesse les fils d'une trame dramatique.

Arnal, dans le personnage de Robertin, nous met sans façon au courant des choses en lisant une lettre adressée à un ami de Paris. Il raconte à cet ami tous les détails d'un pari fait avec lui-même au musée du Louvre, il y a sept fois vingt-quatre heures. Il s'est engagé à suivre huit jours une personne prise au hasard. Or, le choix est tombé sur une jeune femme qui, malgré son air calme, s'est élancée sur les grandes routes dès qu'elle a été désignée, comme si elle avait pu se douter qu'elle fût le sujet du pari.

En sept jours, elle a conduit son malheureux poursuivant au milieu des Pyrénées où nous la trouvons un instant aux arrêts forcés, à la grande joie du parieur et grâces à un pont cassé. Elle profite de ce temps de repos pour apprendre au public qu'elle va surprendre agréablement son vieux mari qui est en train de recrépir sa santé aux eaux de Bagnères.

Cependant Robertin a joué avec elle la propriété complète de la personne du perdant au profit du plus heureux joueur, et il a perdu. Il reçoit l'ordre d'égayer madame; mais il se trouve qu'il n'est bon à rien : il chante affreusement, il n'a de traits d'esprit que quand il est seul, et puis le gagnant est difficile.

Heureusement les éléments d'un nouvel heptaméron arrivent. M. Boissiers descend de calèche avec une danseuse à laquelle il a promis le mariage; Mme Boissiers désolée charge son esclave du jour de savoir pourquoi ce couple nouveau venu est réuni, d'où il vient et où il va. Le monsieur, qui n'a encore rien obtenu de sa compagne, est brutalement maussade envers Arnal; il n'en peut rien tirer. Mais Lucinde, égrillardement représentée par Mlle Ozy, le connaît pour un habitué des coulisses de l'Opéra; elle lui compte tout.

Cela ne suffit pas à madame Boissiers, elle devait bien s'en douter d'avance, elle ordonne à *Parole d'honneur*, c'est ainsi qu'on avait baptisé l'homme au pari, elle lui ordonne de provoquer son mari, de lui faire des excuses pour éviter le duel. Parole d'honneur exécute le tout parfaitement. Il menace Boissiers *de porter sa peau comme un drapeau jusqu'à Pau*. C'est un banquier. Ça lui est bien égal; ces gens-là, dit-il, prennent plus d'intérêt qu'ils n'en inspirent.

Enfin la voyageuse se montre, le monstre de mari reconnaît sa femme. La danseuse qui croyait avoir enfin coupé les ailes de l'amour, se retrouve garçon. *Parole-d'honneur* remplace Boissiers auprès de Lucinde, et tout s'arrange.

Tout cela est semé de paillettes équivoques, de mots lestes et spirituels, d'étincelles et de boutades joyeuses qui ont fait éclater à plusieurs reprises de bien meilleurs applaudissements que des claquements de main. Un seul mot de critique : nous avons eu peur au commencement pour le succès de cette PIÈCE; car l'action s'engage lentement et l'exposition ne semble pas annoncer la verve qui y domine. On me dira : la surprise en est plus grande. Alors tout est pour le mieux.

Ant. MÉRAY.

COURS PUBLIC ET GRATUIT DE MUSIQUE VOCALE ET D'HARMONIE POUR LES OUVRIERS.

C'est le lundi 28 octobre, à 9 heures très précises du soir, que M. Emile Chevé rouvrira son cours élémentaire de musique vocale et d'harmonie, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, les *Lundis*, *Mercredis* et *Vendredis*, à 9 heures précises du soir.

Les cartes d'inscriptions se délivrent gratuitement aux adresses suivantes :

1° Chez le professeur, rue Saint-André-des-Arts, 52; 2° chez M. A. Vialon, rue de la Bourse, 1; 3° à l'Ecole-de-Médecine, chez le concierge; 4° chez le concierge de l'école mutuelle de la rue du Renard-Saint-Merry.

— Emile Prudent reprendra son cours de piano lundi 21 octobre.

— La réouverture des cours de langue anglaise de M. T. Robertson a eu lieu le lundi 7 octobre. On se fait inscrire tous les jours, excepté le samedi et le dimanche, de midi à six heures du soir, chez M. Robertson, rue et place Louvois, 8.

— On suppose avec raison que l'exposition cosmopolite de 1850 attirera à Londres une foule considérable d'étrangers; M. Staunton, célèbre joueur d'échecs, a conçu l'idée d'en profiter pour organiser une lutte gigantesque entre les amateurs de toutes les nations. Le premier prix sera de 500 liv. sterl. (12,500 fr.). Ce projet a été accueilli avec transport par les nombreux clubs d'échecs de la Grande-Bretagne et des colonies, et l'on cite déjà parmi les adhérents un nabab de Calcutta, qui a souscrit pour une somme importante.

PANORAMA (Champs-Elysées). — Le beau tableau de la bataille d'*Eylau* va bientôt disparaître comme ceux de la bataille de la Moskowa, de Navarin, et tant d'autres que le public regrette et redemande vainement tous les jours. On n'a pas même l'espérance de revoir jamais à l'étranger les tableaux de M. le colonel Langlois, dont le but spécial est de reproduire les hauts faits des armées françaises; et d'ailleurs, où trouverait-on une rotonde comparable au vaste édifice des Champs-Elysées? — Les personnes qui n'ont pas vu le tableau de la bataille d'*Eylau*, et celles qui veulent le revoir doivent se hâter; car déjà M. le colonel Langlois est allé en Egypte recueillir au milieu des magnifiques ruines de Thèbes, et sur le champ de bataille des Pyramides, de nouvelles et nobles inspirations.

dans les salles de bals en plein vent ; mais ces rencontres devenaient à chaque instant plus rares ; il était près de dix heures, on dut s'occuper d'opérer la descente, et tâcher de s'orienter en conséquence.

Le bruissement des feuilles des arbres avait une telle analogie avec le bruit d'un courant d'eau qu'on pouvait redouter le voisinage d'une rivière.

Un feu d'artifice tiré dans le lointain, et dont le reflet éclaira le paysage, ne montrait qu'un pays planté d'arbres, et où la descente était assez dangereuse.

La boussole indiquait toujours à M. Godard le voisinage de la mer : il se résolut à opérer sa descente, après avoir recommandé à deux de ses compagnons de tirer avec force la corde destinée à ouvrir la soupape supérieure du ballon, afin de dégager le plus de gaz possible et de dégonfler l'aérostat.

Le ballon commença à descendre, mais, empêché par des branches d'arbres, il les brisait au passage et remontait de nouveau ; on avait pris une corde pour l'autre, et la soupape supérieure n'était pas ouverte.

On remédia immédiatement à cette méprise, ce qui n'empêcha pas le ballon, dont on cherchait en vain à fixer l'ancre, d'être traîné pendant quelques minutes au milieu des branches d'arbres qu'il brisait sans pitié.

M. Godard, avisant un gros arbre, lança une corde autour du troc, et parvint, non sans peine, avec le concours de ses compagnons, à arrêter l'aérostat, en recommandant à tout le monde de se tenir ferme dans la nacelle et de n'en pas sortir. Le choc, quoique assez rude encore, fut moins violent qu'on ne le pensait, et les voyageurs purent descendre à terre sains et saufs.

Le ballon avait résisté parfaitement à toutes ces épreuves, et ne présentait qu'une déchirure sans importance et facile à réparer.

Tous les habitants du village de Gietz (Flandre occidentale) reçurent admirablement bien les voyageurs. C'était à qui leur offrirait l'hospitalité, des aliments, des rafraîchissements, et leur viendrait en aide, pour tout ce dont ils pouvaient avoir besoin.

Ils se dirigèrent bientôt sur Courtrai, où le même accueil les attendait. C'est de cette ville que MM. de Nicolaï, Turgan et Matthieu Mazen sont partis avant-hier matin pour Paris, afin de rassurer leurs familles.

MM. Eugène et Louis Godard, et M. Louis Deschamps sont partis de la même ville pour Bruxelles où ils sont arrivés hier soir, après avoir été partout sur leur passage l'objet d'une curiosité assez naturelle et de l'accueil le plus sympathique et le plus empressé.

La reine des Belges est morte hier. Cette nouvelle, qui est parvenue ce matin à Paris, y a produit une douloureuse sensation.

NOUVELLES DIVERSES.

Par décret présidentiel, en date du 11 août et inséré au *Moniteur* du 8 courant, il est institué en Algérie un commissaire général, chargé de surveiller particulièrement le mouvement des postes en ce qui touche l'intérêt de la sécurité publique, les communications par le littoral, le colportage en matière de librairie et d'imagerie, le commerce des poudres et armes de guerre, les réunions et associations, les dépôts d'ouvriers, les réfugiés, condamnés et transportés politiques, et sans exception tout ce qui est du domaine de la police générale, en se conformant aux instructions du gouverneur général.

Il est alloué à ce commissaire général un traitement de 10,000 francs, indépendamment de l'indemnité pour frais de logement, de voyages et de déplacement. — Le commissariat central de police de la préfecture d'Alger est supprimé.

Par décret du 3 octobre, M. Bourgeois d'Orvanne (Henri Alexandre), ancien magistrat, est nommé commissaire général de police en Algérie.

— Un décret du 8 de ce mois porte :

Art. 1er. Les colléges électoraux du département du Nord sont convoqués pour le 3 novembre prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un représentant du peuple.

Art. 2. Les maires des communes où, conformément au troisième paragraphe de l'art. 23 de la loi du 15 mars 1849, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste électorale arrêtée en septembre dernier, publieront, cinq jours avant celui de la réunion des électeurs, un tableau de rectification comprenant lesdites modifications.

Art. 3. Les électeurs militaires et marins en activité de service seront convoqués selon le mode prescrit par l'art. 12 de la loi du 31 mai, de telle sorte que les paquets cachetés contenant leurs bulletins puissent parvenir le 4 novembre, au plus tard, au préfet du Nord.

— Un décret présidentiel du 7 octobre règle la nouvelle organisation du corps de l'intendance militaire qui comprendra : 16 inspecteurs généraux, 50 intendants de première classe, 50 intendants de deuxième classe, 60 sous intendants de première classe et 50 sous-intendants de deuxième classe, en tout 226 fonctionnaires.

Pour l'avancement, tous les emplois sont donnés au choix ; à la seule condition, pour le gouvernement, de prendre dans chaque degré de la hiérarchie parmi les titulaires ayant deux ans de grade, s'il s'agit de passer d'une classe à une autre, et trois ans s'il s'agit d'acquérir un nouveau titre. Les sous-intendants de deuxième classe sont pris parmi les capitaines de toutes armes âgés de moins de 35 ans, proposés par les inspecteurs généraux et ayant justifié de leur aptitude devant une commission nommée par le ministre de la guerre.

Les traitements et indemnités sont pour les inspecteurs ceux des intendants actuels ; pour les intendants ceux des sous-intendants actuels et pour les sous-intendants ceux des adjoints actuels.

Toutes les assimilations de grade avec les officiers de l'armée sont abrogées, les fonctions de l'intendance restant purement administratives.

— La grande revue passée dans la plaine de Satory jeudi dernier réunissait treize bataillons d'infanterie, quarante-huit escadrons de cavalerie et trois batteries d'artillerie. Le président, qui avait accepté un déjeuner à la résidence d'été de lord Normanby, est arrivé sur le terrain de manœuvres vers onze heures. La revue, les évolutions et le défilé ont duré jusqu'à deux heures environ. Plusieurs membres de la commission de permanence assistaient à cette revue dans une des tribunes. De l'ensemble des versions données par les différents journaux, il paraît résulter que généralement les troupes ont gardé le silence pendant le défilé ; quelques cris de Vive l'empereur ! sont partis des rangs de plusieurs escadrons de cavalerie. La foule très nombreuse que la curiosité avait attirée a montré la plus parfaite indifférence.

On dit que cette revue sera la dernière de la saison.

— Le *Peuple* de 1850 comparaissait vendredi devant le jury à raison d'un article publié dans son numéro du 25 août. Le jury a prononcé un verdict affirmatif, en admettant des circonstances atténuantes. La cour a prononcé six mois de prison et 3,000 francs d'amande contre M. Bisson, gérant du *Peuple*, et quinze mois de prison et 3,000 fr. d'amande contre M. Favre, auteur de l'article incriminé.

— Les journaux le *Siècle*, le *National*, l'*Evènement*, la *Gazette de France*, le *Courrier français*, le *Peuple*, le *Moniteur du soir* et le *Journal pour rire* ont comparu cette semaine devant le tribunal de police correctionnelle pour contravention à la loi des signatures. L'exception d'incompétence présentée au nom de ces journaux a été repoussée ; mais, appel ayant été formé de ce jugement, le tribunal a consenti, dans son audience de vendredi, la remise à un mois, afin qu'il ne fût plaidé sur le fond qu'après qu'il aura été statué par la cour d'appel sur la question de compétence.

Le journal l'*Univers*, cité pour le même motif, ayant accepté la compétence, la cause a été renvoyée à huitaine.

— Le vaisseau de 120 canons, la *Ville-de-Paris*, qui était en construction depuis 1807, a été lancé à Rochefort le 5 octobre dans ce port. Cette opération qui avait attiré un très grand concours de spectateurs a parfaitement réussi.

On évalue à 2,564,421 fr. 70 c. la somme qu'aura coûtée ce vaisseau quand il sera complètement armé, savoir : pour la coque 1,280,633 fr. 79 c. ; pour l'armement 902,969 fr. 65 c. ; pour l'artillerie 380,818 fr. 35 c.

— Les établissements de bains et lavoirs institués à Londres pour les classes laborieuses, sont au nombre de trois, connus sous les noms de White-Chapel, Saint-Martin-des-Champs et Sainte-Mary-le-Bone. Dans le trimestre finissant au 28 septembre dernier, ils ont reçu 183,275 baigneurs, 15,983 laveurs, et ont réalisé 65,354 fr. de recettes.

L'établissement de Liverpool a reçu 36,667 baigneurs, dont 7,153 à titre gratuit, et 11,713 laveurs ; la recette a été de 10,082 fr. Celui de Hull, 29,154 baigneurs, 298 laveurs ; recette : 6,446 fr. Celui de Bristol ouvert le 12 août dernier : 12,044 baigneurs ; recette 3,746 fr. Le lavoir n'est pas encore ouvert au public.

On peut juger par ces chiffres de l'influence que ces établissements doivent avoir sur la santé publique.

— La recette de l'octroi de Paris au 30 septembre 1850 présente, si on la compare à celles des années précédentes à la même époque, un notable accroissement.

Ainsi, en 1848, au 30 septembre, la recette était de	18,053,425 fr.
En 1849, de	23,618,391
En 1850, de	26,641,252
En 1847, l'une des années les plus prospères, la recette était, au 30 septembre, de	25,366,829

La recette de l'année 1850 présente donc sur l'année 1847 une augmentation de			1,274,423 fr.
—	1848	—	3,022,861
—	1849	—	8,587,827

Le *New-York-Herald* s'exprime en ces termes à l'occasion de l'arrivée aux Etats-Unis d'Amin-Bey, ambassadeur turc :

« Un des amendements du bill d'appropriation générale alloue une somme de 10,000 dollars pour subvenir aux dépenses du séjour de l'ambassadeur turc. Cette distinction flatteuse ne doit du reste étonner personne, car la conduite du sultan à l'égard des malheureux réfugiés hongrois l'a rendu cher à notre pays. Entre les Etats-Unis et les puissances dites chrétiennes, à l'exception peut-être de la France, il n'existe, à vrai dire, d'autres rapports de sympathie que ceux qui naissent du commerce ; mais il en est tout autrement avec la Turquie. Le sultan est un homme suivant notre cœur. »

— Le roi de Naples a conféré au président de la République, en témoignage de son amitié, la grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand et du mérite.

Des croix de Saint-Janvier, de Saint-Georges, de François Ier, etc., ont été accordées au général Lahitte, aux amiraux Romain-Desfossés et Parseval-Deschesnes, au colonel Vaudrey, etc., etc.

En retour, le *prince* a accordé plusieurs croix de la Légion-d'Honneur à de hauts fonctionnaires napolitains.

— Le ministre des affaires étrangères de Madrid a expédié lundi un courrier porteur du collier de la Toison-d'Or pour le président de la République, de grands cordons de Charles III pour les généraux d'Hautpoul et Lahitte, et d'un certain nombre de croix pour diverses autres personnes.

— Le fameux puits artésien, le Schonborn, commencé, en 1832, à Kissingen, ville de la Bavière rhénane, vient enfin d'être terminé. Cet immense travail, dont on commençait à désespérer, a donné des résultats tels qu'on n'en a jamais vus. Kissingen est située dans une vallée saline, à près de 300 mètres au-dessus de la mer Baltique. Au mois de juin 1849, après dix-sept ans de travaux, on était parvenu à une profondeur de 560 mètres ; il avait fallu auparavant traverser plusieurs couches de sel séparées par des masses de granit. On rencontra alors une première couche de gaz carbonique suivie de nouvelles masses granitiques, et enfin, le 12 de ce mois, une violente détonation renversa, sans blesser personne, l'échafaudage qui masquait l'orifice du puits, et l'on vit presqu'aussitôt le curieux spectacle d'une colonne d'eau de 12 centimètres de diamètre qui s'élevait avec une force prodigieuse à la hauteur de 30 mètres, s'étendait ensuite de tous côtés comme les branches d'un magnifique palmier, et formait ainsi le jet d'eau le plus extratraordinaire qu'on puisse imaginer. L'eau, claire comme du cristal, sort du sol à une température de 66 degrés Farenheit, chargée de 3 1/4 0/0 de sel pur, et donne un volume de 12 mètres cubes par minute ; elle est poussée par une atmosphère souterraine de gaz carbonique agissant avec la force de cinquante atmosphères ordinaires.

La profondeur du puits est de 630 mètres.

On calcule que cette source donnera annuellement 3 millions de kilog. de sel, ce qui, tous frais déduits, ajoutera 300,000 florins au revenu de la Bavière.

Nouvelles de Californie.

Le *Courrier des Etats-Unis* contient sur les événements graves qui se sont passés en Californie les détails qui suivent :

Le steamer *Philadelphia*, venant de Chagres par la Jamaïque, est entré hier soir dans notre port, avec 800,000 dollars en or et un nombre considérable de passagers. Il nous apporte des nouvelles de Californie jusqu'au 15 août, reçues à Panama par le steamer *Carolina* : malheureusement, la malle du Pacifique est restée sur l'isthme, et nous devons nous contenter de quelques journaux de San Francisco, reçus par l'entremise de voyageurs.

Disons, avant d'aller plus loin, que le choléra, dont les ravages à bord du steamer *Panama* avaient causé une panique générale, ne s'est point propagé comme on était en droit de le craindre : il a disparu avec autant de rapidité qu'il avait mis de fureur à sévir, et ni la ville ni l'isthme de Panama n'ont d'autre maladie que les fièvres si communes à cette époque de l'année. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que deux steamers, venus ultérieurement de San Francisco, ont traversé les mêmes latitudes et touché aux mêmes points de relâche, sans y contracter aucun germe morbide. La brusque et terrible visite de l'épidémie à bord du *Panama* restera donc comme un trait de bizarrerie de plus dans l'histoire de ce fantasque fléau.

Les nouvelles de Californie qui nous parviennent par cet arrivage se résument dans un seul fait dont il est difficile jusqu'ici d'apprécier la portée et les conséquences véritables : la guerre civile à Sacramento, et l'incendie au moins partiel de cette cité déjà si florissante.

Le conflit qui aurait amené ce déplorable résultat a pris son origine dans un état de choses dont nous avons parlé à plusieurs reprises : la querelle entre les propriétaires de terrains et les pionniers, qui s'étaient établis sans s'inquiéter à qui appartenait le sol. Ces derniers avaient, on le sait, repoussé dès l'abord toute revendication, en se fondant sur leur droit de premiers occupants. Le différend avait paru tendre pendant quelque temps à une solution amiable, et l'on n'y attachait plus guère d'importance sérieuse, lorsque les pionniers commencèrent à manifester de nouveau l'intention de ne point céder. Les derniers avis faisaient déjà pressentir quelques difficultés à ce sujet, mais ils étaient loin de présager ce que nous apprend aujourd'hui le *Philadelphia*.

Il paraîtrait que deux pionniers avaient été arrêtés et renfermés à bord d'un navire servant de prison. Une soixantaine de leurs camarades se réunit aussitôt et se porta sur le quai pour les délivrer. Le maire de la ville, M. Bigelow, et les membres du conseil municipal essayèrent de s'opposer à ce projet ; mais il s'engagea une lutte dans laquelle M. Bigelow et bientôt après M. J. W. Woodland, directeur des taxes de la ville, furent tués par les insurgés. Ceux-ci, de leur côté, perdirent le docteur Robinson et un nommé Mahoney, qu'on pouvait regarder comme leurs chefs. Il y eut encore, de part et d'autre, nombre de tués et de blessés.

Ce premier engagement devint le signal d'un combat général. Les pionniers virent bientôt leur petite troupe portée à huit cents hommes, par les renforts qui leur arrivaient de toutes parts, tandis que la masse des habitants s'armait pour venir se ranger autour des autorités. Celles-ci expédièrent le steamer *Mc Kim* à Benicia, et le *Senator* à San Francisco, pour aller chercher des hommes et des armes. En même temps, le lieutenant-gouverneur Mc Dougal se rendait en toute hâte à Sacramento, et déclarait la ville en état de siége.

Les événements que nous venons de rapporter se passaient le 14 août, et nos nouvelles, qui s'arrêtent au 15, nous laissent en suspens. Une dépêche, mise à bord du *Carolina*, au moment où il levait l'ancre, ajoute que les pionniers, désespérant sans doute de tenir tête au nombre, avaient mis le feu dans la ville, et que Sacramento tout entier était réduit en cendres. Nous espérons que c'est là une de ces versions exagérées qui trouvent toujours cours dans de pareilles crises, mais on ne saurait se dissimuler qu'on est en droit de redouter les plus grands malheurs.

Quelques jours avant cette catastrophe, Sacramento avait déjà été éprouvée par une faillite énorme : la maison Barton-Lee avait suspendu ses paiements, laissant un passif de 1,000,000 de dollars. Malgré l'assurance que l'actif suffirait à combler ce vide immense, il en était résulté une panique monétaire contre laquelle les maisons de banque avaient eu quelque peine à tenir.

Les avis des mines sont toujours des plus favorables ; on parle sans cesse de nouvelles découvertes et d'inépuisables richesses. De son côté, le commerce de San Francisco se maintient dans de bonnes conditions. Mais tout cela s'efface devant les appréhensions soulevées par les événements de Sacramento, et que pourra seule dissiper l'arrivée du prochain steamer.

La malle du Pacifique, dont le *Philadelphia* nous avait apporté la primeur, dès vendredi soir, est arrivée dimanche à bord de l'*Ohio*.

Nous y trouvons, sur les événements de Sacramento, des détails plus circonstanciés et de nature à en atténuer, sinon la gravité, du moins l'étendue. L'origine du conflit que nous avons sommairement rapporté, remonte ainsi que nous l'avons dit, à la question de propriété du sol. Il paraît que la majeure partie des terrains sur lesquels se trouve construite la ville dépend d'une vaste concession faite au capitaine Sutter, par les autorités mexicaines.

Lors du mouvement de colonisation déterminé par la découverte des richesses de la Californie, nombre de personnes s'adressèrent à lui et achetèrent des parcelles plus ou moins considérables ; mais pendant ce temps, des pionniers les avait devancées et s'étaient installés sur une terre qu'ils étaient jusqu'à certain point autorisés à regarder comme ouverte au premier occupant. Il s'établit donc tout d'abord une lutte patente entre les propriétaires armés de leurs titres et les intrus appuyés sur leur possession matérielle ; aucun des deux partis ne se sentait néanmoins assez fort en ce moment, et le sol contesté n'avait pas assez de valeur pour qu'on dépassât les bornes d'une simple discussion. Les choses allèrent s'aggravant, à mesure que la jeune cité grandissait. Le nombre des rétro-cessionnaires du capitaine Sutter devenant chaque jour plus considérable, et la propriété qu'ils avaient à revendiquer augmentant rapidement de prix, l'intérêt et le sentiment de leur prépondérance rendirent bientôt leurs réclamations plus vives. L'organisation judiciaire donnée au nouvel Etat par la législature et l'élection venait en même temps leur offrir les moyens de faire valoir leurs droits, et ils s'empressèrent d'y avoir recours.

Dès le commencement des poursuites ainsi intentées, les pionniers se réunirent et déclarèrent d'un commun accord leur inébranlable résolution de ne point se laisser déposséder. Le procès n'en continua pas moins, et dans les premiers jours du mois d'août, intervint un jugement de la cour de district qui validait les titres des revendicateurs. Bien qu'il ne s'agît, dans la cause ainsi décidée, que d'une parcelle assez peu importante, le principe qui s'y trouvait consacré équivalait à une dénégation absolue des prétentions élevées par les pionniers ; aussi y répondirent-ils par un refus péremptoire d'obtempérer à la sentence. Toutes les représentations qu'on pût leur faire n'aboutirent qu'à une seule concession de leur part : ils offrirent de soumettre la question aux autorités fédérales à condition de rester dans le *statu quo* jusqu'à ce qu'elles eussent prononcé. Le maire de Sacramento déclara que cette proposition était inadmissible et que la justice devait avoir son cours : le shériff reçut, en conséquence, l'ordre de procéder à l'exécution de l'arrêt de dépossession, ce qui eut lieu en effet dans la journée du 13 août. Comme on devait s'y attendre, cet acte d'autorité provoqua quelque résistance et deux arrestations furent opérées : ce qui semblait devoir mettre fin au désordre devint au contraire l'occasion des plus grands malheurs.

Le 14 août au matin, les pionniers se réunirent et une soixantaine d'entre eux, sous la conduite d'un nommé Mahloney, qui marchait à cheval à leur tête, se porta sur le bâtiment qui servait de prison, pour délivrer leurs compagnons saisis la veille. Parvenus dans J street, ils rencontrèrent le maire, qui allait au devant d'eux pour leur faire entendre la voix de la raison. Des coups de feu répondirent à ses exhortations, et le combat s'engagea : nos lecteurs savent déjà quelles en avaient été les principales victimes. A 3 heures du soir, moment auquel s'arrêtent les nouvelles positives, chacun des deux partis s'occupait de recruter toutes ses forces, les autorités ralliant autour d'elles ce que la ville comptait de citoyens établis, et les pionniers faisant appel aux mineurs et à tous les aventuriers disséminés dans la contrée. Le lieutenant-gouverneur Mc Dougal, accouru à la première alarme, avait fait braquer, à l'entrée de J street, une pièce d'artillerie chargée à mitraille, et sommé tous les habitants paisibles de rentrer chez eux, attendu qu'il était décidé à balayer les insurgés.

Là se bornent les faits positifs, et ils ne sont malheureusement que trop graves. Quant à l'incendie qui aurait détruit tout ou partie de la ville on est autorisé à le mettre en doute. A le supposer vrai, il a dû survenir dans la soirée du même jour; or, le *Senator*, qui a apporté les derniers avis à San Francisco, n'ayant laissé aucun steamer derrière lui, la nouvelle n'aurait pu arriver à Benicia que par un homme à cheval, lequel aurait eu à traverser 60 milles en quelques heures par un sentier à peine frayé. D'un autre côté, des passagers assurent que le seul fondement sur lequel reposât le bruit était le rapport d'un capitaine de goëlette qui avait aperçu comme le reflet d'une vaste conflagration dans la direction de Sacramento. Tout cela est évidemment fort vague et manque d'authenticité.

Mais que l'on ait ou non à déplorer ce désastre, la lutte dont nous venons de retracer l'historique n'en menace pas moins d'exercer une influence décisive sur les destinées de la Californie. Le germe de ce conflit existe sur tous les points du territoire; partout, dans les villes comme dans les campagnes, dans les campagnes comme dans les *placeres*, on retrouve le même antagonisme entre l'occupation et la propriété; si on ne parvient pas à l'éteindre promptement, l'étincelle partie de Sacramento peut mettre le pays en feu, et il n'est pas besoin de s'appesantir sur les conséquences d'une guerre civile, dans la situation actuelle des choses. Dès à présent, la confiance et la sécurité ont reçu un coup dont elles se ressentiront quelque temps: quel fonds en effet pourrait-on faire sur un état social exposé à des secousses qui mettent la propriété en question et renversent, du soir au lendemain, la fortune la mieux établie?

(*Courrier des Etats-Unis.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Poitiers. — M. D. — Reçu les 53.34. — Appliq. suiv. votre indication. — Rem. affect. à tous.
Saumur. — M. B. — Reçu les 39. — Appliq. 33 à la R. — Fait le réab. — Rem. à tous trois.
Bar. — M. H. — Reçu les 58. — Affect. rem. à tous.
Nantes. — M. G. — Reçu les 148.75. — Appliq. d'accord. — Compl. affect. et rem.
Andelys. — M. B. — Reçu les 200. — Appliq. 118 à la R. — Affect. rem.
Alger. — M. H. L. — Reçu les 100. — Appliq. de conform. — Rem. à tous.
Alençon. — M. B. — Reçu les 15. — Merci.
Montpellier. — M. B. D. — Reçu les 38.87. — Compl. affect. — T. va v. rép.

L'un des gérants: CHARLES BRUNIER.

La vogue est décidément acquise aux lampes-modérateur de la fabrique TRUC, rue Saintonge, 9, au Marais, qui sont supérieures à toutes les autres, non-seulement par la vive lumière, mais encore par l'économie qu'elles offrent et dans leurs prix modérés et dans la quantité de combustible qu'elles consomment. Nous recommandons donc à nos lecteurs cette maison déjà si connue.

De toutes les inventions contre l'insalubrité des logements, la plus précieuse c'est le mastic minéral, dont les rares propriétés se résument ainsi: SANTÉ, PROPRIÉTÉ, SOLIDITÉ, ÉCONOMIE. L'administration, rue de Chabrol, 34, garantit, pendant 10 ans, les effets de cet enduit, au moyen duquel ceux qui l'emploient sont assurés d'assainir tous logements insalubres en cinq jours seulement et non pas en quinze jours comme le disait, par erreur, notre numéro du 29 septembre, et de préserver de toutes détériorations du salpêtre et de l'humidité, leurs papiers peints ou de tenture, leurs boiseries sculptées, leurs dorures et tous les ouvrages d'art appliqués sur les murs.

Parmi les établissements dont les associations ouvrières ont doté la capitale, nous devons signaler au public le plus beau et le plus vaste de tous, le RESTAURANT DE LA VRILLIÈRE, rue de la Vrillière, 8, en face la Banque. Cet établissement s'est déjà acquis depuis le jour de son ouverture, 15 septembre, une nombreuse clientèle, et la vogue ne s'arrêtera pas là; car la foule y sera constamment attirée par le confortable, la promptitude et la propreté du service.

Paris. — Imprimerie Lange Levy, et comp. rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année. — Tme XIII. — No 12. 20 Octobre 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Nous avons confiance !

La politique, c'est tout ce qu'on veut. Les uns l'appellent science de gouverner, connaissance du droit public et des intérêts des nations, d'autres la définissent ainsi : ruse, finesse, manière adroite de se conduire pour le succès.

Il y a la bonne et la mauvaise politique.

On a dit que c'était le bon sens appliqué à la morale publique, l'art de rendre les peuples heureux, la prudence, la sagesse ; on a dit aussi que c'était la dissimulation, la finesse, la subtilité et la souplesse de l'égoïsme. — L'honnêteté est la véritable politique, selon certain philosophe. — La plus mauvaise de toutes les politiques est de mentir, écrivait Voltaire. — La politique peut donc être le mensonge.

Quoi qu'il en soit, nous croyons, nous, que la politique des hommes d'état de notre époque est la révélation permanente des impuissances et des vanités de tous les régimes, sans cesse occupées à rassembler des matériaux impossibles pour construire dans le vide un semblant d'édifice à tout instant renversé par le vent des révolutions. Notre opinion à cet égard ne date pas d'hier et des faits nouveaux viennent chaque jour la corroborer. Il existe encore dans beaucoup d'esprits bien des illusions que les leçons de l'histoire n'ont pas détruites ; mais ce qui se passe aujourd'hui est tellement immédiat et flagrant qu'il doit en résulter un enseignement définitif.

Que sont, en effet, ces luttes stériles dans lesquelles les intrigues, les expédients, les rivalités et les questions de personnes jouent un si grand rôle au dépens des idées et de l'intérêt général ? — Politique. — Qu'est-ce que l'agitation des vieux partis, qu'est-ce que le trouble des régions officielles, et tout le bruit qui se fait aux alentours des pouvoirs ? Des manifestations de la politique ; manifestations souvent puériles et ridicules, mais quelquefois dangereuses pour le pays qu'elles énervent, irritent et fatiguent quand elles ne lui préparent pas des tempêtes et des ruines.

On fait de la politique, c'est-à-dire qu'on substitue la tactique à la franchise, l'habileté au savoir, l'adresse à la loyauté, la fiction à la réalité, la fièvre à la vie.

Eh ! mon Dieu, nous n'avons pas la prétention d'être meilleurs que d'autres, les monopoleurs d'honnêteté et de vertus rendent au moins le service de préserver, par leur exemple, de toute tendance au pédantisme philosophique et moral ; mais nous avons un avantage, celui de posséder une certitude, et de faire consister notre politique dans une science positive d'organisation sociale.

Au milieu de la débâcle intellectuelle de ce temps-ci, à travers ce va-et-vient d'opinions confuses qui courent en sens inverse et se heurtent sans produire la moindre étincelle, lorsque tant de gens s'écrient désespérés : où allons nous ? que deviendrons-nous ? tout est perdu... il nous est bien permis de nous féliciter si nous envisageons avec confiance l'avenir que la peur et l'ignorance assombrissent de leurs tristes appréhensions.

Oui, nous avons confiance : parce que nous nous appuyons sur une doctrine scientifique qui n'est point de notre invention, par parenthèse, et dont les sources sont ouvertes à qui veut y puiser ; une doctrine à l'aide de laquelle on comprend la marche de la société et l'on pressent les issues pacifiques qui la conduiront à une phase supérieure.

Nous avons confiance, parce que les inventions, les découvertes tendent à détruire l'antagonisme, à rapprocher les distances, à améliorer les conditions du travail, à émanciper la pensée.

Nous avons confiance, parce que l'expérience a prouvé et prouve que l'ordre basé sur la compression et la force brutale est un ordre faux, instable, impossible, contraire à la nature ; parce que nous sentons que l'humanité est aujourd'hui en puissance de réaliser l'ordre véritable. Cet ordre sera l'harmonie de toutes les forces sociales, de toutes les virtualités normalement développées et librement coordonnées en vertu de la loi d'attraction qui régit l'univers. Le progrès est l'art de se rapprocher de plus en plus de cet idéal, et malgré les entraves, malgré les obstacles, le progrès s'accomplit.

Il faut donc que les hommes d'état en prennent leur parti. C'en est fait de la politique de compression ; reine du vieux monde, elle a encore une existence factice, entretenue à grand'peine par quelques empiriques et par l'influence galvanique du sabre moscovite. Mais elle va s'éteindre et se transformer en une science glorieuse.

Faisons le calme autour de son agonie, et pour que la transition soit douce, étudions-en les secrets, préparons les voies nouvelles, rassurons les esprits effrayés par des déclamations calomnieuses, convions à l'œuvre de régénération les hommes de bonne volonté, ceux qui veulent combattre la misère et le vice par le travail, prévenir les révolutions, abolir à jamais les guerres civiles et internationales, fonder la paix sur le terrain fécond de la liberté.

La tâche est grande, mais nous avons confiance.

Charles Brunier.

La commune.

La *Presse* aborde résolument la grande thèse de la souveraineté communale. Dans un excellent article du 16 octobre, portant la signature de M. A. de Toulgoet, elle pose largement et en s'appuyant sur les données historiques les plus incontestables, la haute importance de l'unité communale dans le système général des sociétés humaines. « La commune, dit-elle, n'est pas une unité sociale arbitraire. Elle » existe au même titre que la famille, par le seul fait de la » volonté libre de l'individu calculant ses intérêts et ses be- » soins. Asservir la commune au profit de l'Etat, est donc » aussi monstrueux que de déclarer la famille mineure, que » de mettre son chef en tutelle, que de faire gérer ses inté- » rêts par le gouvernement, c'est du communisme, rien de » plus. »

Du moment que l'on reconnait l'existence autonomique de la commune, que l'on démontre qu'elle constitue l'élément primordial des sociétés humaines, on est amené naturellement à conclure que l'organisation sociale dépend absolument de l'organisation communale, et que celle-ci doit être transformée si l'on veut obtenir des modifications profondes, réelles dans celle-là. On arrive ainsi à poser le problème comme les phalanstériens le posent depuis si long-temps, et à substituer au procédé confus et désastreux des révolutions générales le système si positif, si sage et si fécond de l'expérimentation locale. Nous sommes convaincus que la *Presse* conclura ainsi.

Allyre Bureau.

Qui me gouvernera ?

C'est la manie de beaucoup de gens, ils tiennent absolument à être gouvernés. « Qui nous gouvernera ? s'écrient-ils sans cesse ; personne ne nous gouvernera donc ? Qu'allons-nous devenir ? » — Gouvernez-vous vous-mêmes, leur répond-on. — Non, ils ne veulent pas ; ils ont besoin de gou-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 20 OCTOBRE 1850.

LE MONDE DES OISEAUX. (1)

Les savants d'académies, qui protestent dans leurs conciliabules garnis d'abat-jour verts contre la coalition des heureux, des oiseaux et des poëtes, soutiennent que l'état parfait de l'homme est celui où les cheveux s'en vont et où le ventre arrive, contrairement à l'opinion de l'insecte qui perd toujours en ventre ce qu'il gagne en ailes, quand il passe à l'état parfait. Ils vont plus loin ; ils décernent des prix avec l'argent des jeunes, pour encourager la propagation de cette doctrine. Mais la meilleure preuve qu'ils sont dans le faux et qu'ils ne croient pas eux-mêmes à la puissance de leur principe, c'est qu'ils sont obligés de payer l'apologie pour trouver des apologistes. Leur vertu est si déplaisante par elle même qu'ils sont obligés de la doter. Ne pouvant la faire belle, ils la font riche, comme le statuaire antique.

Les malheureux ne veulent pas comprendre que si la phase d'amour n'était pas l'état parfait de l'être, que si le papillon, la rose et les oiseaux, qui n'ont aucun intérêt à mentir, s'entendaient pour cela, toutes les langues du monde ne seraient pas d'accord pour appeler l'amour le bel âge de la vie.

Et que les académiciens tout les premiers ne se mettraient pas à l'unisson de l'orchestre universel, et que Lamartine ne regretterait pas son printemps en un si doux langage :

> J'ai passé l'âge heureux où la fleur de la vie,
> L'amour, s'épanouit et parfume le cœur,
> Et l'admiration dans mon âme attiédie
> N'a plus pour la beauté qu'un culte sans chaleur.

Et que Chateaubriand n'écrirait pas des lieux où l'on ne peut mentir :

« L'âge nous flétrit en nous enlevant une certaine vérité de poésie qui fait le teint et la fleur de notre visage. »

Et si je me borne à invoquer à l'appui de l'opinion de l'oiseau et contre celle de tous les instituts l'autorité de ces deux grandes illustrations contemporaines, c'est que le chantre d'Elvire et celui d'Atala ont porté aussi le frac vert et les palmes de l'Académie, et que le témoignage de ces deux maréchaux de la littérature me semble plus que suffisant pour clore la bouche au *profanum vulgus*, à tous les invalides et à tous les bas officiers du Parnasse. Car rien ne m'empêcherait, au besoin, de joindre mon humble voix à la voix de ces maîtres et encore à celle de Samson, l'amant de Dalila, pour dire que, moi aussi, j'ai senti une vertu se retirer de mon être avec chacun de mes cheveux.

Et je n'aurais pas trouvé sous ma main la massue de Chateaubriand et celle de Lamartine pour démolir du premier coup l'apologie de l'âge mûr, que j'aurais pu en appeler de l'opinion des membres de l'Institut, section de la vieillesse, à la protestation véhémente de vingt autres sections.

Car s'il est certain que la science officielle tolère parfaitement le mensonge en matière de vertu et qu'elle l'encourage même, en tant qu'il ne s'agit que de calomnie contre la nature humaine, il est juste aussi de reconnaître que ses lâches complaisances s'arrêtent là. Tirez sur l'homme, à votre bon plaisir, sycophantes, la Science constituée vous le livre, mais respectez le reste. La science a admis que la fleur et le papillon sont l'état parfait de l'être dans les règnes correspondants, et que la corolle et les ailes sont les attributs caractéristiques de la phase d'amour. Dès lors la science a pris sous sa protection spéciale les amours des insectes et les amours des fleurs, et malheur au téméraire qui les oserait diffamer ! Si je disais que j'ai entendu, mais entendu de mes propres oreilles, quelques-uns de ces contempteurs gagés de la passion humaine, s'oublier jusqu'à dire, en leurs moments lucides, que c'était l'amour qui allumait le fanal des lucioles dans les belles nuits d'été ! Par exemple, j'ai vainement demandé à tous ces professeurs qui expliquent si bien le mystère de la phosphorence des lucioles, l'explication de l'aigrette bleuâtre qui scintille au cimier du casque de la capucine, au soir des jours brûlants où l'orage est dans l'air, où le cœur des jeunes vierges bat cent coups par minute. Pas un seul d'eux n'a pu me dire que la capucine était l'emblème du prophète dont la parole jette aussi des éclairs au moment solennel qui précède la tempête. Je ne suis pas méchant, mais j'ai quelquefois désiré que tous les savants et que tous les philosophes n'eussent qu'une tête pour avoir le plaisir de les coiffer du bonnet d'âne d'un seul coup.

Mais à quoi bon accumuler tant de preuves et empiler une telle masse d'arguments pour démontrer l'impiété et l'incapacité de l'âge mûr, quand il est si facile de contraindre ses infortunés défenseurs à l'immoler avec leurs propres armes, quand il n'y a pour ce soin qu'à juger l'arbre à ses fruits. Jugeons donc l'arbre à ses fruits et laissons parler les faits, car la glorification systématique de la caducité a été déjà essayée plus d'une fois en ce monde, et le principe a déjà engendré des conséquences passablement bouffonnes.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler du grand Lama du Thibet et de l'institution du respectable collége des bonzes ;

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.

vernant ou de gouvernante, et pour en avoir, ils mettraient, en un cas extrême, la présidence en loterie....

La faiblesse de ces gens les rend la proie de tous les intrigants politiques qui exercent le vil métier de [illegible] d'épée ou de plume.

Que demandent ces trembleurs? La stabilité. « Vous n'aurez la stabilité, leur disent les intrigants, qu'avec un roi. » Ça leur va, et ils ne rêvent que le retour d'un roi quelconque, n'importe lequel! Pourvu qu'il soit roi; il fera leur affaire. Mais pour avoir un roi, il faut renverser la République; pour renverser la République, il faut tenir 400,000 hommes armés, afin de pouvoir appuyer l'intrigue par la force; il faut courir les chances d'une guerre civile et vivre dans des angoisses perpétuelles jusqu'au moment où ce bienheureux roi fera sa rentrée dans Paris avec une forte escorte d'étrangers.

C'est-à-dire que, semblable à ce célèbre personnage qui allait se jeter dans un bassin pour n'être pas mouillé par la pluie, nos trembleurs, nos amis de la stabilité appellent résolument une révolution terrible... afin d'être tranquilles.

Eh! mon Dieu! leur dirons-nous, le plus court et le plus sûr ne serait-il pas de tâcher de gouverner cette République le mieux possible, plutôt que d'employer toutes ses facultés à la renverser pour lui substituer une monarchie dont vous ne savez et ne pouvez savoir aucune des conditions d'existence et de durée?

Par exemple, pourquoi êtes-vous tenus d'avoir 400,000 hommes sur pied? Parce que on ne gouverne pas dans le sens de la République, ce que vous applaudissez fort. C'est donc de votre propre aveu que ces 400,000 soldats restent l'arme au bras. Combien vous coûte cette armée? 400 millions. Or, si la République était gouvernée dans son sens vrai, on pourrait supprimer deux cents ou seulement, si vous voulez, cent mille hommes. En ne les supprimant pas voilà déjà un premier sacrifice de cent millions que vous faites en faveur de la monarchie. Elle vous en sera très reconnaissante....

Que vous attendiez la monarchie dix ans seulement, ces 100 millions dépensés assez sottement chaque année feraient, au bout de ces dix ans, un total d'un milliard. Or, dites-nous s'il ne serait pas plus sage d'employer ce milliard, ou ces 100 millions par an, à favoriser dans le pays des établissements utiles, des colonies agricoles, des associations ouvrières? Croyez-vous que ces 100 millions, annuellement employés en faveur du prolétariat, non par l'aumône, mais par une application intelligente du travail et du crédit, ne produiraient pas un effet pacificateur beaucoup plus grand que ne peuvent en produire 100,000 gendarmes mangeant inutilement un milliard au profit de la monarchie?

Louis-Philippe aussi a eu une armée de 400,000 hommes; à quoi lui a-t-elle servi? S'il avait eu le bon esprit d'en distraire seulement 100,000 hommes, il aurait pu, non pas économiser 1800 millions pendant ses dix-huit ans de règne, mais employer 1800 millions à se gagner l'affection du pays par toutes les institutions favorables, utiles, magnifiques qu'auraient produit ces 1800 millions, misérablement dépensés en poudre et en buffleteries.

O pays aveugle qui dépense 400 millions par an, plus d'un million par jour, pour entretenir une armée inutile, funeste, pourrions-nous même ajouter, car l'existence de cette armée fait que les gouvernants, éblouis par tant de baïonnettes, se reposent plus sur la force que sur la raison.

Quatre cents millions par an, quatre milliards en dix ans, dépensés en pure perte; quatre cent mille bras par an, quatre millions de bras en dix ans, détournés de toute production utile et appliqués au joli métier de se casser têtes et jambes les uns aux autres, quel intelligent emploi des richesses et des forces de la nation!

Et c'est vous, amis de la stabilité, conservateurs à tout prix, qui applaudissez à ces résultats! Ah! vous faites beau jeu aux intrigants. Ne viennent-ils pas d'imaginer que, le retour de ce roi quelconque que vous savez n'étant pas encore possible, il faut proroger les pouvoirs du Président, et les proroger par voie d'interprétation constitutionnelle, c'est-à-dire en violant ouvertement la Constitution.

Cela peut très bien se faire, mais à une condition, de ne pas lâcher un seul des 400,000 soldats. Car, — ou à cette nouvelle interprétation de la Constitution une partie de la nation se soulèvera, il y aura bataille (ces intrigants sont très batailleurs; ils ont amené la bataille du 23 juin 1848 par la dissolution subite des ateliers nationaux, ils espèrent l'amener par la loi du 31 mai, ils attendent sur un nouveau prétexte); il y aura, disons-nous, bataille, et les soldats seront très nécessaires en ces moments pour servir les projets des intrigants; — ou bien si les populations ne sont pas disposées à se laisser égorger par les menées royalistes, il faudra rester en mesure de prouver que force restera à la loi.

De sorte, amis conservateurs, que pour arriver à la stabilité, vous allez concourir, par votre approbation raisonnée, sinon raisonnable, à tenir le pays constamment sur le qui vive, toujours à la veille d'une émeute, d'un conflit, d'une révolution.

Et encore si au bout de tout cela le roi arrivait; si après dix ans d'angoisses, de terreurs, de tambours, de fusils, de sabres, d'espionnage, de gendarmes et d'impôts toujours grossissants, vous pouviez un beau jour dire à votre femme ou à votre bonne, en rentrant vous reposer chez vous : « Ah! enfin, j'ai vu le roi passer sur les boulevards... quelle poussière! » ce serait une satisfaction, chèrement achetée, mais après tout ce serait peut-être une satisfaction, suivant cet adage : *chacun prend son plaisir où il le trouve*; mais point! Rien n'est moins certain, et vous-mêmes y croyez fort peu.

Voyez donc où vous conduit cette déplorable manie de toujours dire *qui nous gouvernera?* et de ne pas vouloir vous gouverner vous-mêmes; vous vous abandonnez aux intrigants, qui, comme le Tartuffe de Molière, aiment à trouver des gens dont ils puissent dire : « C'est un homme, entre nous, à mener par le nez. » Donc ils vous mènent à l'encontre de toute idée de bon sens, d'équité, de liberté, de charité; ils instaurent en permanence la guerre civile dans le pays, ils empêchent, en semant partout la haine et la défiance, les gens de se parler, de s'entendre.

Ces intrigants politiques vous tourmentent, vous ruinent, vous exposent à mille dangers. Et pourquoi? Pourquoi! parce que l'intrigue est pour eux un métier. — Que seraient ces roués politiques s'ils n'agitaient pas le pays par leurs menées détestables? Rien, moins que rien. Ils ne sont quelque chose que par votre crédulité, vos terreurs, votre aveuglement.

Ne dites donc plus : Qui nous gouvernera? Tâchez donc, ayez donc le courage, une bonne fois, de dire : Gouvernons-nous nous-mêmes.

Emile Bourdon.

Nous empruntons à l'*Evénement* le passage suivant extrait d'une causerie de M. Paul Meurice :

. . . .

Mon sentiment a d'abord été l'admiration à la vue de ces lignes profondes et formidables d'hommes et de chevaux. Quelle fierté dans leur tenue, quelle discipline dans leurs manœuvres, quelle force dans leur masse! Comme on sentait là le nerf, la jeunesse, la vigueur, le bras d'une grande nation! Et quand on se disait, quand on voyait que toutes ces intelligences, toutes ces volontés, toutes ces énergies, obéissaient, soumises et respectueuses, à une seule voix, à un seul geste, on ne pouvait trop s'extasier devant une telle concentration de puissance.

Mais c'est ici que, réagissant un moment contre l'habitude qui nous eût fait regarder comme tout simple ce grand spectacle, nous nous sommes laissé aller à un étonnement profond.

En effet, cette irrésistible et foudroyante accumulation de force et de courage, à quoi sert-elle? — A rien. Cet immense et prodigieux capital de virilité et de valeur, que produit-il? zéro.

Transportez-vous par la pensée dans quelques siècles d'ici, et écoutez un peu ce récit qu'on fera de nous :

— Il y avait une fois, dira l'historien, une nation libre et intelligente qui tous les ans, tous les ans, sans jamais y manquer, écrémait sa population de quatre vingt mille jeunes gens, les plus sains et les plus robustes de leur génération, enlevait celui-ci à son champ, celui-là à son métier, et enrôlait de gré ou de force pour sept années consécutives cette élite d'hommes au service de la patrie.

— Voici qui était singulièrement contraire à la liberté! dira l'auditoire; mais enfin ce recrutement de force, cette redevance de vie, devait, du moins, produire de beaux et grands résultats pour l'humanité, et c'est sans doute cet immense servage patriotique qui a défriché les landes incultes, tressé le réseau des chemins de fer, supprimé l'espace, vaincu les fatalités de la misère et de la maladie; assurément, tous ces muscles d'acier, tous ces jeunes esprits que l'on prenait au travail privé pour les donner au travail universel, ont dû être employés à des œuvres utiles, nécessaires et grandioses, à de merveilleuses constructions plus solides que celles de Rome, plus belles que celles de la Renaissance?

— Pas du tout, répondra l'historien; mais on dressait toutes ces activités et toutes ces jeunesses à divers exercices dont on peut encore lire la description dans les *Natchez* de M. de Chateaubriand : à porter à la main un tube de fer, au côté une lame d'acier, aux reins une poche de cuir bouilli, sur la poitrine une bande de peau de buffle, et sur les épaules des ficelles de laine tortillées; puis, dans cet accoutrement, à marcher, à s'arrêter, à virer, à tourner, tous du même pas, avec le même geste et dans la même posture : si bien qu'à mesure que la mécanique matérielle devenait plus humaine et plus intelligente, l'homme semblait aspirer à devenir plus matériel et plus mécanique. Et sait-on encore quel était le prétexte de ce rassemblement laborieusement oisif de vigoureux fainéants? C'était la possibilité improbable et lointaine de la guerre, de la guerre, ce dernier reste de la sauvagerie et de la bestialité, de la guerre, qui, elle, n'avait pourtant plus de prétexte; car les hommes d'alors ne se mangeaient même pas. Mais, en réalité, et bien que la civilisation affectât bizarrement de respecter ce débris de la barbarie et d'incliner ainsi Jésus-Christ devant le dieu Mars, la force ou plutôt l'esprit des choses faisait qu'on ne se battait plus, et la grande occupation, l'événement suprême de la vie de tant de milliers d'hommes était d'aller piétiner sur un plateau stérile, dans la boue humide, en présence d'un personnage empanaché.

Hélas! ou nous nous trompons fort, ou nos petits neveux, à ce récit fantastique et invraisemblable, partiront d'un bien large éclat de rire.

(*Evénement.*) PAUL MEURICE.

La pensée de la loi et son application.

A propos des procès intentés à plusieurs journaux pour contravention à la loi des signatures, M. de Tinguy, l'un des auteurs de la disposition relative aux signatures, écrit à l'*Opinion publique* une lettre où se trouvent les passages suivants :

« ... J'ai voulu, ainsi que je l'ai dit à la tribune, réduire chaque journal aux proportions des individualités qui y participent, et je vois aujourd'hui avec bonheur les résultats de cette disposition. Qu'arrive-t-il, en effet, en présence de tous ces noms révélateurs des moralités et des caractères? C'est qu'on dédaigne les articles dont les auteurs ont servi ou déserté deux ou trois causes, et qu'il n'est resté d'autorité morale qu'aux publicistes qui ont mis persévéramment leur plume au service de la même idée.

« ...Pour moi, je me suis préoccupé du caractère et de l'effet moral de la loi; j'ai vu que cette loi blessait les consciences et les plumes vénales, et j'en ai conclu qu'elle était bonne. Aujourd'hui plus que jamais, en présence de tendances téméraires, en présence d'insinuations blessantes dirigées contre l'Assemblée, et que l'obligation de la signature contient seule dans de certaines limites, je m'applaudis d'avoir proposé cette disposition, et je persiste à la croire applicable, *si l'on ne cherche pas à dessein à la rendre odieuse ou ridicule.* »

Les mêmes considérations de moralité qui ont inspiré M. de Tinguy nous ont déterminé à appuyer et à approuver cette disposition légale. L'objection tirée du mauvais usage que le gouvernement pouvait faire de cette loi ne devait pas nous arrêter, par cette raison qu'on ne doit pas rejeter un instrument utile sous prétexte qu'il peut être transformé en arme nuisible. Les hommes qui nous gouvernent avaient trop bien fait leurs preuves pour que nous ne fussions pas certains d'avance de l'usage qu'ils tenteraient de faire de cette loi. Mais la haute moralité de son principe a dû nous faire passer sur les dangers qu'elle pouvait présenter.

M. de Laboulie, interpellé par l'*Opinion publique* sur les interprétations données à la loi des signatures, écrit à ce journal une lettre dans laquelle il déclare formellement que, à son sens, la loi ayant eu pour but principal de substituer dans la presse la vérité à la fiction, et, en cas de délits, de mettre en cause le *vrai* coupable au lieu du coupable *légal*, la responsabilité tout entière des articles signés doit rester à leurs auteurs.

« Poursuivre à la fois, dit-il, l'auteur signataire et le gérant responsable, c'est réunir dans une même action le coupable vrai et le coupable fictif; je devrais même dire le non coupable, car l'obligation de la signature a pour effet de faire disparaître cette

---

et chacun sait que la fonction de ce grand Lama est de représenter la divinité elle-même sur cette terre.

Or, il est arrivé par la suite des temps que l'assemblée vénérable qui devait choisir le grand Lama dans son sein, s'est trouvée composée presque exclusivement de têtes chauves.

Admettez pour un moment l'hypothèse que la mission d'incarner la majesté divine dans une forme humaine soit échue à des hommes jeunes, sains de corps et d'esprit, leur premier soin à coup sûr sera de chercher pour cette transmutation un moule convenable, comme qui dirait la plus belle et la plus divine de toutes les formes humaines, celle de Vénus Aphrodite ou celle d'Antinoüs ou d'Apollon, qui s'en rapproche le plus. Rien de plus logique que cette manière de procéder qui nous a valu toutes les merveilles de l'art grec et les trésors de la mythologie païenne; mais la sagesse des vieux ne s'accommode pas des mêmes raisons que celle des jeunes. Le collége des bonzes, exclusivement composé de têtes chauves, a donc décrété un beau jour que Dieu ne voulait accepter pour ses représentants ici bas que des hommes dévastés par l'âge.

Fort bien, mais du moment que le saint collége avait commis l'imprudence d'admettre la sainteté de la vieillesse, la logique impérieuse lui commandait de sanctifier *ex æquo* le rhumatisme, la toux et le catharre qui sont les agréments inséparables de cet âge. La chose a eu lieu en effet, et quiconque s'est senti une vocation bien déterminée pour l'emploi de grand Lama a dû faire preuve de rhumatisme pour être admis au concours. Mais le progrès ne pouvait s'arrêter en aussi beau chemin : bientôt le rhumatisme et l'impuissance sénile n'ont plus été des qualités suffisantes pour la candidature; l'impitoyable logique a exigé la complication de surdité, et d'exigence en exigence, d'infirmité en infirmité, les malheureux ambitieux en ont été réduits à se faire paralytiques et à prendre la béquille; à l'heure qu'il est, cet ornement est on ne peut mieux porté.

C'est ainsi qu'un principe faux conduit toujours à des conséquences absurdes; car je considère l'institution du Lamanisme comme une des plus superbes manifestations de l'extravagance humaine; et les habitants du Thibet s'aviseraient aujourd'hui d'expulser le grand Lama de son temple, que je ne mettrais pas un de mes deux pieds devant l'autre pour lui restituer son emploi.

Je sais que mon pays est plein de gens qui ne partagent pas ma manière de voir à cet égard et qui sont prês à me démontrer que la divinité a ses raisons pour vouloir être représentée ici bas par un porte-béquille; mais cela prouve que mon pays est encore fort arriéré en matière d'art, rien de plus.

Et cela ne m'empêchera pas de déclarer ce genre de travestissement souverainement déplaisant et injurieux, et je profiterai de la circonstance pour faire le procès à ceux qui ont imaginé de parodier les pratiques des bonzes du Thibet en représentant l'Eternel sous les traits d'un vieillard. Je leur apprendrai que l'Eternel n'a point d'âge puisqu'il est l'Eternel, et qu'eux et les bonzes du Thibet sont des impies qui ont donné à d'autres impies le droit de dire *que si Dieu avait créé l'homme à son image, celui-ci s'était bien vengé.*

Or, je ne crains pas de dire qu'on fouillerait vainement dans l'histoire des oiseaux pour y trouver l'analogue de l'institution ci-dessus. On peut reprocher à l'oiseau bien des légèretés, bien des imprudences et des égarements, mais jamais de s'être oublié jusqu'à méconnaître sa nature et à outrager son Dieu, en le couvrant de plumes.

Les ennemis de l'analogie ne manqueront pas de crier à ce propos au paradoxe et au jeu d'esprit. Hélas! je ne vise pas plus au paradoxe quand j'écris que l'instinct des bêtes l'emporte quelquefois sur la raison des hommes, que je ne viserais au calembourg si j'écrivais que la première condition pour faire un bon électeur est d'avoir *le sens* commun et non pas de payer *le cens* électoral. La meilleure preuve que les bêtes sont souvent plus sensées que les hommes, c'est qu'on a vainement essayé jusqu'ici de leur faire adopter la charte électorale que les dix-sept Burgraves du Palais-Bourbon ont proposée et fait adopter naguère aux représentants du peuple le plus spirituel de la terre, une loi contre la jeunesse et le travail, une loi toute en faveur des podagres d'esprit et de corps, et qui fait de la possession non interrompue d'un domicile pendant trois ans la condition *sine quâ non* du droit électoral. Une fois le fameux hibou de la tour de Montlhéry, cet ennemi forcené des lumières, dont a parlé Boileau, s'était avisé d'affirmer dans une assemblée emplumée *qu'il était dans la nature de l'oiseau d'être domicilié.* La motion souleva un si formidable charivari de huées et de sifflets, que le malencontreux orateur ne put même achever sa phrase et qu'il eut ensuite toutes les peines du monde à se soustraire par la fuite aux coups de bec de l'auditoire indigné. Du reste, tous les oiseaux de passage qui formaient l'immense majorité des membres présents, déclarèrent qu'ils ne pouvaient accepter une semblable théorie sans signer leur abdication politique, et les oiseaux de bon sens démontrèrent sans beaucoup d'efforts que cette absurde condition du domicile constituerait un véritable monopole électoral en faveur des *serins.* Les ennemis du mouvement avaient espéré que les quadrupèdes mordraient plus facilement à la doctrine du citoyen Léon Faucher, mais les plus intelligents, les plus libres, les plus rapides surtout, eurent bientôt compris que la proposition perfide couvrait l'intention de conférer à la tortue le susdit monopole, et ils y répondirent comme les volatiles par l'ironie et la question préalable. Quant aux poissons qui n'arrêtent guère et qui sont remplis d'épigrammes, on sait que le grand parti de l'ordre et de la tranquillité s'est toujours appelé chez eux le grand parti des huîtres.

La morale de cette fable vous apprend que les bêtes ont quelquefois plus d'esprit que les hommes, comme je vous l'avais annoncé.

Et nous, peuple français, peuple de braves, fils aînés de la raison humaine, tâchons de nous élever une fois à la hauteur de notre mission et de nous laisser aller à l'impulsion de notre

***DEMOCRATIE** du 20 Octobre 1850.*

fiction de la loi. Il n'est plus besoin de fiction quand on peut avoir la vérité. »

Et plus loin :

« Je crois que cela n'est pas l'exécution de la loi de la presse; mais *sa violation formelle*, sinon dans sa lettre, au moins et *incontestablement* dans son esprit; l'Assemblée n'a pas voulu multiplier les coupables; elle a voulu substituer la vérité à l'erreur. »

Faisant allusion à l'ancien usage des cours souveraines, qui consistait à punir un page des fautes commises par un prince, M. de Laboulie s'écrie : « Vouloir punir à la fois le » prince et le page, c'est être par trop procureur général. »

Plus bas il ajoute :

« Le parquet n'a vu en tout ceci que de nouveaux coupables à poursuivre; la véritable pensée de la loi lui a, je le crains, complétement échappé. — Il a poursuivi des journaux qui évidemment n'avaient eu aucun dessein de se soustraire à l'exécution de la loi. Là où une simple explication eût suffi, il a eu recours aux réquisitoires. Enfin, à mon avis, *il exécute trop la loi*.

» En résumé, dit M. de Laboulie en terminant, c'est précisément parce que cette obligation de la signature est une véritable révolution dans la presse, que je pense qu'il faudrait n'en appliquer les dispositions générales qu'avec une grande modération. Il faut laisser à cette révolution le temps de pénétrer dans le journalisme, de changer ses vieilles habitudes, de lui en donner de nouvelles.

» Je comprends les réquisitoires contre les résistances; je ne les comprends pas contre les involontaires erreurs. »

Dans les autres parties de sa lettre, M. de Laboulie défend la disposition, légale en elle-même, contre les attaques dont elle a été l'objet; il rappelle les hautes considérations de moralité, de loyauté, de franchise qu'il avait lui-même éloquemment développées à la tribune lors de la discussion, et contre lesquelles aucune objection sérieuse ne peut s'élever. Et en fait, les arguments présentés contre la loi (en ce qui concerne les signatures, nous ne parlons pas du reste) se sont tous appuyés sur le mauvais emploi qui en pourrait être fait.

Une main malhabile ou malintentionnée peut en effet faire beaucoup de mal avec un scalpel. Mais s'ensuit-il que le scalpel soit un mauvais instrument? Or cette loi est un scalpel.

Allyre Bureau.

De la science sociale, de ses principes et de sa constitution.

Dès que la question des moyens apparaît pour les réformateurs de la société, elle les divise, les fractionne, les oppose les uns aux autres jusqu'à l'hostilité. Cependant, il reste toujours, entre eux, deux points de contact qui serviront certainement à les réunir et à les concilier un jour : ce sont, 1° la conviction que l'association est bien réellement la destinée de l'humanité (1); 2° la nécessité de déterminer *à priori*, sauf modifications dans la pratique, cette théorie des moyens d'organiser cette association. C'est seulement à partir de là qu'ils se séparent pour prendre chacun le chemin qui convient à son esprit et à sa fantaisie.

En dehors de ces penseurs chez lesquels, à l'exception de Fourier, l'esprit scientifique peut se trouver obscurci par un sentiment exagéré de personnalité, il y a des intelligences de moins de portée qui, tout en admettant l'association comme but, croient qu'elle se fondera d'elle-même sans qu'il soit besoin d'en chercher à l'avance les conditions théoriques intégrales. Si les gens qui partagent cette opinion n'étaient pas extrêmement nombreux, nous ne nous arrêterions pas à leur démontrer leur illogisme; mais ils composent la masse, le *vulgaire* du parti socialiste, et c'est surtout cette masse, où résident les ressources et la force, qu'il importe de faire marcher.

En général, on juge du mouvement à venir des sociétés par leur mouvement dans le passé. C'est un tort. Nous touchons à un moment unique dans la vie des humanités qui se sont fourvoyées dans leur destinée providentielle. Après avoir tourné le dos aux lois de l'ordre universel, nous être plongés dans les écarts de la déviation, avoir lutté, dans les ténèbres, contre l'ignorance, les préjugés, l'erreur, nous allons entrer dans l'organisation normale. Le génie humain, qui a gravi péniblement les hauteurs de la science, ouvre ses ailes pour planer dans les régions lumineuses du ciel. L'instinct qui pousse tous les peuples, les sentiments qui animent les multitudes sont un témoignage éclatant de la révolution profonde qui s'opère dans le domaine de l'intelligence. Les choses ne se passeront donc plus comme elles se sont passées jusqu'à ce jour. Au lieu de nous traîner lourdement et constamment dans d'insensibles progrès, dans d'inappréciables transformations, nous allons reconstruire en quelque sorte nos sociétés tout d'une pièce. Nous n'avions, pour avancer que les stimulants du mal, les découvertes partielles du génie, les hardiesses des hommes d'état progressifs, de plus en plus rares; nous aurons maintenant une société complète, achevée, qu'il ne s'agira plus que d'appliquer avec intelligence, prudence et dévoûment.

Les sociétés anciennes, privées de cette puissante ressource, n'avançaient que par tâtonnements et révolutions. Les masses, soulevées par la souffrance et guidées par le souffle de Dieu, brisaient les gouvernements qui, au lieu de les servir, leur faisaient au contraire obstacle. Désormais, c'est à la science qu'elles sentent découverte qu'elles s'adresseront plutôt qu'à la force. Les douleurs séculaires de l'humanité et les efforts intellectuels qu'elle a faits lui ont mérité la rédemption. Le monde n'avait pour boussole, dans le passé, qu'un instinct confus et faussé; il est maintenant en possession d'un faisceau de lumières et de connaissances qui rendent impossibles de nouveaux égarements.

La science sociale, encore très-embarrassée d'alliages impurs, mais qui ne saurait tarder à se dégager, était donc le plus haut et le dernier progrès à accomplir en matière de politique théorique, celui qui devait couronner, en les résumant, tous les travaux philosophiques et scientifiques des générations ensevelies dans les siècles.

Et maintenant, cette science sociale en laquelle les masses ont foi, que les vrais philosophes admettent *à priori*, que les penseurs de second ordre pressentent vaguement, et qui n'est repoussée que par quelques aveugles et égoïstes; cette science dont l'agitation démocratique témoigne hautement, comme les prophètes témoignaient du Christ avant même qu'il fût venu; cette science indispensable à l'humanité et dont Dieu a mis les principes éternels dans l'homme pour qu'il n'eût aucun moyen de la méconnaître; cette science qui rayonne et éclate dans toutes les œuvres de la création, depuis les infiniment petits jusqu'aux infiniment grands; qui a ses côtés accessibles aux plus humbles esprits comme aux plus glorieuses illustrations, cette science peut-elle être découverte et constituée par un seul individu ou ne doit-elle l'être que par tous?

Et d'abord, supposons que la science sociale, dont nous plaçons la base dans la psychologie, soit hors de toute contestation. Nous n'aurons plus qu'à examiner ce que c'est, au fond, qu'une science et comment elle arrive à ce qu'on appelle sa constitution.

« Une science, dit Bescherelle, est une connaissance claire, *certaine*, de quelque chose, fondée ou sur des principes évidents par eux-mêmes, ou sur des démonstrations. »

Si tous les faits, toutes les idées qui se rapportent à un objet quelconque peuvent être ramenées à une loi unique, expliquées par un principe fixe, n'est-il pas évident que les connaissances concernant cet objet forment une science?

Cette science dont les éléments pourront être innombrables et avoir été successivement reconnus, caractérisés et classés, ne sera-t-elle pas constituée dès que la formule de leur loi générale aura été donnée?

Et cette loi, cette formule, résultant d'une vue d'ensemble des divers phénomènes à systématiser, ne pourra-t-elle jaillir d'un seul coup et faudra-t-il nécessairement l'intervention successive de plusieurs cerveaux? Le prétendre serait à la fois méconnaître l'histoire des grandes découvertes qui honorent l'esprit humain et faire preuve d'une singulière faiblesse d'intelligence. Des générations entières peuvent travailler, en amassant des matériaux, à préparer une science; un seul génie l'achève et la constitue, puisqu'une loi générale ne se découvre et ne se conçoit qu'une fois. Cela n'empêche pas, assurément, cette science de s'enrichir de tous les faits appartenant à son domaine, qui peuvent être ultérieurement observés ou découverts.

Si la science sociale peut exister et si, malgré la coopération de tous les penseurs qui veulent agir sur les formes sociales, elle ne peut être constituée que par un seul génie, il s'ensuit donc *qu'une société peut réellement se déduire d'une formule positive* et que nul ne peut être logiquement autorisé à repousser cette formule, sous le prétexte qu'elle doit être l'œuvre de tous et non pas d'un seul.

Maintenant, parmi les différentes théories d'organisation sociale présentées par les diverses écoles, y en a-t-il une qui réunisse ou même qui approche des caractères qu'offre celle de Fourier? Qui pourrait le soutenir sérieusement? Seul entre tous les réformateurs, Fourier a conçu et déterminé un système complet; seul il possède un principe générateur, celui *des attractions proportionnelles aux destinées*, dont il montre l'application lumineuse à tous les phénomènes de la vie sociale. Seul il prend la nature humaine telle qu'elle *est*, sans vouloir la mutiler, et scrutée plus profondément qu'on ne l'avait fait encore, pour la placer dans un milieu qu'il arrange avec science et respect à sa convenance. Seul enfin, il déduit des lois immuables de la création un mécanisme souple, flexible, infiniment mobile, incapable de comprimer ou même seulement de gêner la liberté même dans ses fantaisies les plus excentriques.

Le caractère de la science sociale vraie, c'est-à-dire de celle qui se trouve en rapport exact avec la nature humaine, ses lois et ses besoins de tous ordres, ne serait-il pas de concilier tout ce qu'il peut y avoir de juste dans les traditions religieuse et philosophique avec la science actuelle et les aspirations les plus hautes et les plus lointaines de l'humanité? Eh bien! tel est précisément le caractère essentiel de la théorie de Fourier.

« Mais, va-t-on nous répondre, personne parmi les gens suffisamment éclairés et impartiaux ne conteste tout ce qu'il y a d'ingénieux et de puissant dans la conception de l'illustre socialiste. Ceux qui ont rejeté ses idées, dédaigné ou calomnié ses travaux, outragé sa mémoire, manquaient, nous le voulons bien, d'intelligence ou d'équité. Nous vous accorderons volontiers que son système a autant de valeur que d'originalité, que bon nombre de ses vues ne sont peut-être pas inapplicables; mais enfin tout cela n'est que de la théorie, et il y a si loin de la théorie à la pratique! »

Oui, en effet, la théorie pure a toujours un grave inconvénient, c'est de n'être pas aussi compréhensible qu'un fait et de laisser, conséquemment, plus ou moins de spéciosité aux critiques inintelligentes ou malveillantes. Mais cet inconvénient n'est-il pas celui de tous les projets et conceptions scientifiques quelconques? Des hommes graves et sincèrement amis de l'humanité doivent-ils s'y arrêter? Nous ne le pensons pas. Avant de se résoudre en fait, il faut bien que les idées se formulent en théories. Cela n'empêche pas les esprits cultivés et clairvoyants de juger leur valeur et de concevoir leur avenir. Les gens à préjugés et à cerveaux étroits peuvent seuls faire à une idée un crime de n'être pas vieille à sa naissance.

D'ailleurs, il ne s'agit pas d'ôter à l'opinion le droit de faire ses réserves, touchant telle ou telle théorie. Il est bien certain que toute idée doit accepter elle-même, la première, le contrôle souverain de l'expérience. Pas plus que l'on n'a le droit, jusque-là, de la condamner et de la proscrire, elle ne saurait prétendre à s'imposer. Le tout est de voir quelles sont les conditions d'application qu'elle demande. Peuvent-elles lui être fournies sans que le monde et ses intérêts en soient troublés, inquiétés, ou même préoccupés d'une manière fâcheuse? C'est déjà une bonne présomption, car les charlatans de politique et de socialisme se gardent bien de s'avancer aussi imprudemment. C'est toujours par voie de mesures générales qu'ils entendent procéder; la première chose qu'ils exigent, c'est l'abdication formelle de la société; il faut avoir foi en eux comme en des dieux, et ils ne font pas même de miracles. On conçoit que des allures aussi cavalières, que des exigences aussi exorbitantes ne laissent pas sans défiance les hommes de réflexion. Ils ont parfaitement raison de craindre et de résister. Mais pourquoi se montrerait-on intolérant, intraitable pour une théorie qui se présente avec une attitude plus modeste et des propositions plus raisonnables? Si elle réunit tous les caractères d'une science exacte, si elle ne porte aucune atteinte à l'intérêt et à la moralité publics, si, surtout, elle peut s'appliquer en échelle extrêmement réduite, sur un coin de terre isolé, loin des passions rétrogrades et de la routine, quels motifs sérieux, équitables, aurait-on de lui refuser le droit de s'essayer, de s'expérimenter? Quel dommage pourrait éprouver la société en cas de non succès? Aucun; tandis que le triomphe pourrait lui ouvrir une issue de richesse et de bonheur. Quelles que soient donc les préventions que soulève une théorie, nous ne voyons pas, quand elle multiplie autour d'elle les plus incontestables garanties, qu'il y ait équitablement lieu à lui interdire les moyens de se réaliser pratiquement.

Ce dernier caractère d'une application limitée est encore, du reste, une présomption favorable à la théorie qui le présente, puisque l'association ne comporte qu'un certain nombre de familles vivant groupées autour d'un centre directeur et administratif. La commune, voilà le premier foyer de l'association, le centre auquel se rattachent directement et immédiatement les individualités, leurs besoins, leurs intérêts, leurs sentiments. Organiser ce centre, suivant les principes de la science, c'est organiser l'humanité tout entière, c'est résoudre, par le fait, le problème des destinées humaines. N'est-ce pas là encore une raison d'un poids immense à l'appui de l'opinion que nous soutenons, que la société normale peut et doit forcément se ramener

(1) M. Proudhon, qui, dans le monde politico-socialiste, semble condamné au rôle de comète, vient de faire un nouvel écart et de filer entre les astres qui paraissaient devoir le retenir parmi eux. Il ne sait plus s'il doit croire encore à l'association.

---

nature germaine qui nous dit qu'en la femme est la toute Sagesse.

Puisque toutes nos révolutions nous ont été confisquées par des hommes d'âge, profitons de l'enseignement de nos fautes et procédons à l'avenir par la méthode de l'Ecart absolu.

Puisque toutes nos révolutions avortées s'étaient faites au nom des droits imprescriptibles de l'homme tout seul, faisons-en une au nom des droits imprescriptibles de la femme, pour voir si elle réussira mieux.

Puisque le plaisir est l'unique boussole que possède notre raison pour nous guider vers le pôle de notre destinée; puisque le bal est la seule réunion où les hommes sachent se tenir et en même temps celle où ils éprouvent le plus de sensations agréables, habituons-nous à calquer toutes nos institutions sur le bal où la femme est reine.

Puisque de l'aveu quasi-unanime des oiseaux, de Tacite et de Robert d'Arbrissel, l'usage d'adorer la femme et de la consulter dans toutes les affaires importantes est la source de toutes les vertus, le mobile de toutes les grandes choses et la garantie de tous les succès, ayons la force de remettre en honneur les pratiques de nos ancêtres les Germains; ne nous bornons plus à dorer la chaîne de notre esclave, brisons-la, faisons passer dans la constitution ce qui est dans nos mœurs, et inscrivons au frontispice de la loi fondamentale l'immortelle déclaration de Carus : La femme EST, l'homme DEVIENT.

Puisque l'éloquence n'est pas dans les dons de l'homme à qui la nature fit la voix rauque et la poitrine plate, ne forçons pas notre nature et renonçons généreusement au monopole de la tribune.

Puisque Dieu a concédé à la femme le privilége exclusif d'enthousiasmer les hommes et d'attendrir les lions par le charme de la parole, lui mettant des larmes dans la voix, des flammes magnétiques dans le regard, ajoutant à ces talisments de séduction irrésistible la dent blanche, la narine mobile et le don plus magique encore de traduire les invisibles palpitations de son âme par les visibles palpitations de son sein; rendons à la femme ce qui appartient à la femme; ouvrons-lui la tribune, pour qu'on sache à la fin ce que c'est que l'éloquence.

Ouvrons-lui la tribune, foyer de loyale propagande et d'irradiation lumineuse; arrachons à l'obscurantisme ses auxiliaires les plus redoutables, pour les métamorphoser en apôtres du progrès. Et laissons railler les mauvais plaisants, sans trop nous préoccuper de leurs dires, car ils mentent quand ils insinuent que la femme aimera mieux renoncer à son droit de vote que de décliner son âge, et l'objection n'est que spécieuse, en dépit de l'importance qu'on lui voudrait donner; car nulle n'est exposée à ces questions grossières dans une société bien régie où chacun sait l'âge de son voisin et n'a pas besoin, par conséquent, de le lui demander.

Revenons en toute hâte au suffrage universel, mais au suffrage universel véritable et d'où la femme ne sera pas exclue, et au système des deux chambres, l'une d'hommes, l'autre de femmes; la première qui propose, la seconde qui dispose. Cette hiérarchie est dans l'ordre des choses, puisque le sentiment qui est le lot de la femme est le criterium souverain de l'équité, et juge les choses de plus haut et de plus loin que la science qui est le lot de l'homme.

Décidons que nulle ne pourra être élue représentante avant l'âge de quinze ans et passé celui de trente; l'homme avant vingt ans et passé trente-cinq. Que l'Assemblée sera renouvelée tous les ans, à la saison des fleurs. Que les femmes seront élues par les hommes exclusivement, et *vice versâ*, les hommes par les femmes, afin que le vrai mérite ait désormais place au soleil et que le titre d'homme d'esprit ne soit plus un titre d'incapacité législative, comme par le passé. Enfin, pour éviter toute querelle et toute jalousie, que le sceptre de l'autorité exécutive essentiellement temporaire et annuelle comme l'Assemblée qui la nomme, revienne de droit à la plus jeune, à l'instar de ce qui se pratique dans la république des abeilles.

Hors de là point de salut; car il est écrit que nulle société ne peut se perpétuer sans la femme, et l'histoire et les oiseaux nous apprennent que Dieu a refusé la durée à toute institution où la femme, pivôt d'attraction, n'occupe pas le premier rang.

L'institution d'une assemblée législative féminine, c'est le coup de grâce de la force brutale; c'est le glas funèbre du sabre et de la culotte de peau; le glas de l'imposture, de la corruption et de la vénalité; c'est la fin de la prostitution masculine et de l'autre. C'est l'ère de clémence, de justice et de charité où la punition disparaîtra avec le crime pour laisser la société se tenir seule, en vertu de la mirifique puissance du principe d'attraction, le même qui soutient les globes dans l'espace. Je sais de science certaine que le dernier mot de la navigation aérienne n'attend pour se laisser lire que le grand jour de la réparation.

L'institution du parlement féminin en France, c'est la renaissance des arts, des plaisirs, des fêtes éternelles; c'est l'explosion électrique de la liberté, du bonheur sur toute la surface de la terre, c'est l'embrassement universel de toutes les nations, de toutes les classes et de tous les âges; c'est le règne de la femme, de la fraternité, dont la venue fera tressaillir les planètes d'allégresse.

O mon Dieu! qui voulez toujours tout ce que veut la femme, preuve que la femme ne veut jamais que ce que vous voulez, faites par votre toute puissance que le peuple de ma patrie se passionne pour le programme ci-dessus, et faites aussi que je voie toutes ces choses..... Ensuite vous pourrez prendre votre serviteur pour le transporter n'importe où..... Ainsi soit-il!

A. TOUSSENEL.

à une formule scientifique et positive ?

Si nous avons réellement démontré qu'il y a nécessairement une science de l'organisation des sociétés humaines, — que cette science ne peut avoir d'autre base que la psychologie dérivant de l'observation rigoureuse de l'homme, — que cette science ne peut être conçue, constituée et formulée que par un seul génie, — que la société définitive peut et doit être, conséquemment, déduite d'une formule positive, n'avons-nous pas, en même temps, — réfuté tous les systèmes qui s'écartent de cette doctrine, — mis à néant toutes les prétentions vaniteuses qui croient trouver leur compte au rejet de cette méthode, — et, enfin, déterminé la ligne que doit suivre le progrès social pour aboutir au but qu'il se propose.

En signalant les caractères généraux de la conception phalanstérienne, notre but était seulement de montrer la supériorité de logique et de méthode de son auteur. Il n'entrait pas dans notre plan d'exposer la théorie de Fourier. La mise en relief de ses grands et indestructibles principes suffisait, et au-delà, à notre thèse, puisque nous n'avions à démontrer principalement que la possibilité et l'indispensabilité d'arriver à la constitution d'une science sociale.

L'examen et la valeur de cette théorie restent donc ici complètement réservés.

Mais ceux-là mêmes qui en contestent la vérité ne pourront du moins refuser de convenir qu'elle pose nettement et logiquement le problème de la science qu'il s'agit de formuler. Or, la première de toutes les conditions pour résoudre un problème, c'est d'en bien connaître les termes.

Julien-Le Rousseau.

Union !

L'Europe est en état de siége. Partout des sabres qui brillent, partout des fusils qui retentissent, partout des canons braqués.

Les princes ne trônent plus ; ils campent. Ils ne règnent plus par le sceptre, mais par le glaive. On se croirait revenu aux premiers jours de la conquête, aux temps tourmentés du moyen-âge.

Et, comme en ces époques brutales et désordonnées, les maîtres de la force font entendre aux populations frémissantes ce cri qui insulte Dieu :

— L'épée est sainte !

Mais à ce cri payen, la démocratie chrétienne, le monde nouveau de la science et de la paix, répond :

— L'épée est maudite.

Oui, l'épée est maudite, et le règne de la violence va expirer.

La Fraternité, ce grand mot que les sceptiques bafouent, pénètre peu à peu les cœurs de sa chaleur purifiante, et ce ne sont plus déjà les masses déshéritées qui seules accueillent et proclament cette sainte loi de l'humanité nouvelle ; ce sont les classes moyennes qui, revenues d'un instant de stupeur et de fausses défiances, tendent la main aux hommes des ateliers, en leur disant : Unissons-nous, et notre accord désarmera nos adversaires communs !

Depuis un an que cette fusion s'opère entre ces deux grandes classes qui ne peuvent rien l'une sans l'autre, et que de perfides calculs avaient failli diviser à jamais, chaque jour qui s'écoule aplanit les dissidences, écarte les soupçons et fait tomber les craintes.

Chaque batterie que démasque la réaction rendue plus hardie par cette sage et calme résignation du peuple et de la bourgeoisie, signe de force qu'elle prend pour une preuve de faiblesse ; chaque tentative accomplie par les prétendus amis de l'ordre pour faire rentrer le courant humain dans le lit d'où tant de fois déjà il a débordé, chaque attentat commis par les apôtres de l'obscurantisme resserrent les liens qui tendent à unir en un imposant faisceau tous les membres vivants et actifs de notre grande nation, solidaires d'intérêts et déjà sympathiques de cœur.

Et ce progrès, d'où viendra la régénération du monde, ne s'opère pas seulement en France. Il a lieu dans l'Europe entière. Un humble état de l'Allemagne nous offre en ce moment un magnifique et mémorable exemple de ce que peut contre l'oppression du sceptre et du sabre l'union intelligente et énergique d'un peuple.

Devant l'attitude ferme et pacifique d'une population forte de son seul droit, les despotes s'arrêtent.

Prolétaires et bourgeois, unissez-vous donc, unissez-vous partout au nom du droit contre la force, au nom du travail contre la paresse, au nom de la liberté contre l'esclavage, au nom de l'avenir contre le passé, au nom de la lumière contre les ténèbres ; unissez-vous au nom de l'humanité et laissez vos ennemis rassembler leurs soldats par centaines de mille ; devant cette formidable et pacifique coalition de tout ce qui produit, de tout ce qui crée, de tout ce qui fonde, l'armée de la destruction s'arrêtera, et l'*épée sainte* tombera à vos pieds, pour ne plus se relever. — Plus de guerre !

Eugène Nus.

SITUATION DES CHEMINS DE FER EN 1850.

La grande question des chemins de fer sera, selon toute apparence, discutée à fond dans le cours de la session prochaine. Nous nous réservons d'intervenir en temps opportun dans cette discussion. En attendant, il nous paraît utile de publier un tableau aussi complet et aussi exact que possible de la situation générale de chemins de fer en France. Nous y ajoutons un résumé comparatif de cette situation avec celle des différents pays où les chemins de fer ont pris un certain développement. Nous donnons ces documents sans commentaires, et à titre de renseignements statistiques propres à éclairer la question et à servir de base à la discussion. Ces chiffres ont été puisés par nous aux sources les plus certaines.

I. — CHEMINS CONCÉDÉS A DES COMPAGNIES.

1° Livrés à la circulation sur tout leur parcours.

	Longueur.	Année de la concession	Durée de la concession.
1. Saint-Etienne-Andrezieux	20 k.	1823	perpétuell
2. Saint-Etienne-Lyon	58	1826	id.
3. Andrezieux-Roanne	68	1828	id
4. Alais-Beaucaire	71	1833	id.
5. Alais-Grand-Combe	18	1836	99 ans.
6. Paris-Saint-Germain	21	1835	id.
7. Paris-Versailles (R. D.)	49	1837	id.
8. Paris-Versailles (R. G.)	17	1837	id.
9. Montpellier-Cette	27	1837	id.
10. Bordeaux-La Teste	53	1837	70 ans.
11. Mulhouse-Thann	14	1837	99
12. Strasbourg-Bâle	140	1838	id.
13. Paris-Orléans	133	1838	id.
14. Paris-Rouen	137	1840	id.
15. Rouen-Hâvre	95	1842	97 ans.
16. Embranch. de Dieppe (1)	52	1845	94
17. Marseille-Avignon	120	1843	33
18. Montpellier-Nismes	52	1844	12
19. Amiens-Boulogne	124	1844	99
20. Paris-Sceaux	11	1844	50
21. Montereau-Troyes	100	1845	75
22. Chemin du Nord et ses emb.	482	1845	38
23. Creil-Saint-Quentin	102	1845	25
TOTAL. . .	1951		

2° Livrés en partie à la circulation.

	LONGUEUR exploitée.	LONGUEUR en cours d'exécution	LONGUEUR totale.	Année de la concession.	Durée de la concession.
24. Ligne du Centre (2) Orléans-Limoges, Orléans-Clermont (y compris l'embranchement de Nevers)	244	297	541	1844	40
25. Orléans-Bordeaux	115	249	471 (3)	1844	50
26. Tours-Nantes	105	84	192	1845	30
27. Paris-Strasbourg (et ses embranch.)	262	409	662	1845	44
TOTAUX. . .	729	1030	1876		

(1) La concession de cet embranchement portait obligation d'en construire également un de 15 kilomètres sur Fécamp ; mais depuis longtemps la compagnie refuse de l'exécuter à cause du manque de ressources et de l'insuffisance des produits probables de cet embranchement.

(2) Cette ligne est administrée par la compagnie d'Orléans, qui tient ainsi en concession un parcours total de 674 kil.

(3) Ce total comprend 107 kilomètres sur lesquels les travaux ne sont pas commencés.

3° Non commencés.

	Longueur.	Année de la concession	Durée de la concession
28. Fampoux-Hazebrouck	54	1845	38
29. Lyon-Avignon (avec l'embr. de Grenoble)	323	1846	46
30. Bordeaux-Cette (avec embr. sur Castres)	525	1846	66
TOTAL. . .	902		

II. — CHEMINS NON CONCÉDÉS.

1° Construits en partie et exploités par l'Etat.

	LONGUEUR en exploitation.	LONGUEUR en construction.	LONGUEUR totale.	votée en
31. Paris-Lyon	266	118	515	1845
32. Paris-Rennes (avec ses embranch.)	71	287	557	1844
TOTAUX. . .	337	405	1072	

2° Où les travaux ne sont pas commencés.

33. Corbeil-Melun	21 k.	1845
34. Embranchement d'Aix	24	1845
35. Saint-Dizier-Gray	155	1846
36. Caen-Paris-Rouen-Cherbourg	383	1846
37. Mulhouse-Dijon	248	1846
38. Dôle Salins	37	1846
TOTAL. . .	868	

On peut récapituler ainsi les tableaux qui précèdent : sur 30 lignes concédées à des compagnies et présentant un développement total de 4,717 kilomètres, 2,605 kil. sont en exploitation, 1,030 kil. sont en cours d'exécution, et sur 1,024 kil. les travaux ne sont pas commencés.

Sur 8 lignes non concédées, mais votées et présentant un parcours total de 1,940 kil., 237 kil. sont en exploitation, 405 kil. en cours d'exécution, et sur 1,198 kil. les travaux ne sont pas commencés.

En résumé, le réseau complet des lignes votées, au nombre de 38, présente un développement total de 6,657 kilomètres, dont 3,000 sont en exploitation, 1,435 en cours d'exécution, et sur 2,222 desquels les travaux ne sont pas commencés.

Indépendamment de ces 38 lignes, il en existe 14 petites construites principalement en vue d'exploitations de mines ou de grands établissements industriels et qui ont été directement concédées, par ordonnances, de 1830 à 1846. Le parcours total de ces 14 lignes, qui rentrent dans le domaine de l'industrie privée, est de 176 kilomètres. La durée générale des concessions est de 99 ans. Elles ont presque toutes pour objet le transport de la houille ; celui des voyageurs est interdit à la plupart d'entre elles ; sur presque toutes la traction est faite par des chevaux. — 100 kilomètres tout au plus, sur les 176 concédés, sont en exploitation. — L'une de ces petites lignes, celle d'Asnières à Argenteuil, a été concédée à M. Andraud pour un essai en grand de son système à air comprimé. Cette concession, faite pour 50 ans, n'a pas eu de suites.

NOTES ET RENSEIGNEMENTS.

Calcul des longueurs. — On a calculé les longueurs en négligeant les fractions de kilomètre. Les distances admises sont généralement celles auxquelles s'appliquent les tarifs.

Chemins régis par la même administration. — On a réuni par une accolade les chemins de fer qui, tout en ayant été l'objet de concessions distinctes, ont, au moins en beaucoup de points, une administration commune. C'est ainsi que les 27 lignes de chemins de fer exploitées par les compagnies ne sont régies que par 20 administrations bien distinctes. Les n°s 13 et 24 (Orléans et Centre) sont administrés par la même compagnie.

Chemin de Paris à Saint-Germain (n° 6). — Le système atmosphérique y a été appliqué sur une distance de 2,500 mètres. C'est le seul exemple de ce système qui existe en France. L'expérience n'en a pas encouragé la propagation.

Chemin de Paris à Versailles (rive droite, n° 7). — Ce chemin s'embranche à Asnières sur celui de Saint-Germain, à 4 kilom. de Paris. On n'a compté au tableau que la distance d'Asnières à Versailles.

Chemin de Mulhouse à Thann (n° 11). — Ce chemin se confond avec celui de Strasbourg à Bâle sur une distance de 6 kil. La distance réelle entre Mulhouse et Thann est de 20 kil. ; mais on n'a dû porter au tableau que la longueur de la portion de ligne en dehors de celle de Strasbourg à Bâle.

THÉATRES.

THÉATRE FRANÇAIS. — *Les contes de la reine de Navarre,* comédie en cinq actes par MM. Scribe et Legouvé. — Débuts de Mlle Madeleine Brohan.

C'est mardi dernier qu'a eu lieu la première représentation de cet ouvrage annoncé depuis plusieurs jours par de grandes affiches qui sortaient du cadre ordinaire des annonces de spectacles. Mais, malgré l'intérêt légitime qui s'attache au nom de M. Scribe, l'événement capital de cette soirée était moins la pièce nouvelle que le premier début de Mlle Madeleine Brohan. Le talent hors ligne qu'elle avait montré dans les exercices du Conservatoire et dans le concours qui lui avait valu l'honneur exceptionnel d'un premier prix sans partage avait entouré déjà son nom d'une brillante renommée préparatoire. L'attention des auteurs et des artistes était vivement éveillée ; et M. Scribe, toujours en quête des sujets les plus propres à faire valoir ses œuvres, avait mis pour condition à la livraison [illegible] que le rôle principal servirait de début à la pré[illegible] héritière de Mlle Mars.

[illegible] ce rôle était d'une grande importance, car l'intérêt tout [illegible] d'une pièce en cinq actes reposait sur lui. Les autres [illegible] en quelque sorte que pour lui donner [illegible]

M. Scribe a été bien inspiré dans son exigence ; tous ceux [illegible] ont entendu sa pièce ont pu reconnaître qu'elle avait be[illegible] d'être [illegible] soutenue par le jeu de l'actrice chargée [illegible] principal personnage. Malgré son extrême [illegible] à peine), Mlle Madeleine Brohan n'a [illegible] espérances que l'on avait placées [illegible] Elle a porté avec une mer[illegible] ce rôle dont bien d'autres plus expérimentées eussent pu être écrasées. Presque toujours en scène, elle n'a pas cessé un instant de captiver le public par la vivacité, la finesse de son jeu, la grâce naturelle de toute sa personne, et l'admirable entente de toutes les ressources d'une diction et d'une mimique pleines d'élégance et de variété. Dans les rares instants où elle quittait la scène, la pièce paraissait en quelque sorte interrompue.

En disant cela, nous n'entendons en aucune façon faire la critique des acteurs qui représentaient les autres personnages. Nous leur devons au contraire un juste tribut d'éloges pour la manière dont ils ont joué ; et certes, personne mieux que Mlles Fix, Favart, MM. Samson, Geffroy, Régnier et Got n'auraient pu tirer parti de la tâche ingrate qui leur avait été dévolue ; mais l'ouvrage est ainsi construit, que le rôle de Marguerite de Valois absorbe tout l'intérêt et que tout semble s'éteindre dès que cette figure n'anime plus le tableau.

Nous n'entrerons pas dans l'analyse de la pièce, qui met en scène François Ier prisonnier à Madrid, Charles-Quint jouant le rôle de geolier en compagnie d'un ministre quelconque, espèce de traître de mélodrame, et un courrier de cabinet, sorte de niais qui fait mouvoir, sans s'en douter, les principales ficelles, Eléonore d'Autriche, l'infante de Portugal, fiancée à Charles-Quint et embarquée par M. Scribe, pour les besoins de ses combinaisons scéniques, dans une intrigue assez ridicule avec le ministre précité, Henri d'Albret, d'abord simple chevalier, mais que l'empereur investit au dénoûment de la royauté de Navarre, enfin Marguerite de Valois, sœur de François Ier, qui ensorcèle toute la cour par son amabilité et son esprit, trompe tout le monde par ses intrigues, surprend tous les secrets du palais, séduit Charles-Quint lui-même et finit par arriver à son but, la liberté de son frère, qu'elle fait marier à Eléonore d'Autriche dans le propre oratoire de l'empereur sans que celui-ci s'en doute et sans qu'il puisse s'en fâcher lorsque cet étrange résultat lui est connu. Il est inutile de débrouiller l'écheveau d'invraisemblances et de.... puérilités qui forme ce singulier tissu. L'ouvrage ne nous paraît pas destiné à devoir rester longtemps sur l'affiche ; mais, s'il disparaît bientôt, Mlle Madeleine Brohan restera et trouvera dans le répertoire ordinaire de nombreuses occasions de consacrer définitivement son éclatant succès. Il y aura un grand intérêt à la voir aux prises avec les principaux rôles que Mlle Mars a marqués de son inimitable cachet. L'héritage de la grande comédienne est encore à recueillir ; on peut espérer qu'il le sera bientôt. Augustine et Madeleine pourront alors, côte à côte, continuer l'illustration de ce joli nom de Brohan qui depuis si longtemps est synonyme de grâce et de talent.

ALLYRE BUREAU.

Les journaux de Londres se préoccupent vivement d'un appareil inventé par M. Philips, et qui a pour objet de combattre victorieusement les incendies, quelque violents qu'ils soient, en étouffant immédiatement le feu par la production spontanée d'un gaz qui intercepte tout contact entre la flamme et les gaz qui l'alimentent. M. Philips a donné à son appareil le nom d'*annihilateur du feu*. Des expériences publiques ont eu lieu au Vauxhall de Londres, et d'après le compte-rendu qui en est fait, ces expériences sont on ne peut plus concluantes. La vapeur qui se dégage de l'appareil, sous la simple pression d'un ressort, étouffe presque instantanément les flammes, même celles produites par des substances oléagineuses, des essences ou des alcools ; or, on sait que dans ce cas l'eau ne fait que rendre la combustion plus active. Une pareille découverte est d'une importance trop évidente pour que tous les gouvernements ne s'appliquent pas à en vérifier l'authenticité et à en généraliser l'usage.

L'exposition de peinture et de sculpture s'ouvrira au Palais-National le 15 décembre prochain. Les artistes exposants seront admis à présenter leurs œuvres du 2 au 15 novembre, de dix heures à quatre heures du soir. Le registre d'inscription sera clos le 16 novembre, à six heures du soir.

Chemin de Paris à Orléans (nº 13.) — L'embranchement de Corbeil commence à Juvisy à 19 kil. de Paris. Sa longueur est de 11 kil. La distance de Paris à Orléans est de 122 kil.

Chemins de Rouen, du Hâvre, de Dieppe et Fécamp (nºs 14, 15, 16). — La ligne de Rouen au Hâvre s'embranche sur celle de Paris à Rouen à 3 kilom. de distance en deçà de la station de Rouen (rive gauche), et à 134 kilom. de Paris. L'embranchement de Dieppe sur la ligne du Hâvre commence à Malaunay, à 149 kilom. de Paris. La compagnie concessionnaire de cet embranchement en devait construire également un, de 15 kilom., allant à Fécamp; mais depuis longtemps elle refuse de l'exécuter, à cause de son manque de ressources et de l'insuffisance des produits probables de cet embranchement.

Chemins de Marseille à Avignon et de Paris à Sceaux (nºs 17 et 20). — Vu les embarras financiers de ces deux compagnies, et afin d'empêcher la suspension du service public sur ces lignes, elles ont été placées sous séquestre et sont administrées provisoirement au nom de l'Etat.

Chemin de Montpellier à Nîmes (nº 18). — Ce chemin, complètement exécuté par l'Etat, a été donné à bail, pour douze ans, à une compagnie fermière qui doit payer à l'Etat une rente annuelle de 385,000 fr.

Ligne du Centre (nº 24). — On désigne ainsi le groupe formé par les chemins ci-après : 1º *Orléans-Vierzon*, 80 kil.; 2º *Vierzon-Châteauroux*, 64 kil.; 3º *Vierzon-Nérondes*, 68 kil.; 4º *Néron-des-Bec-d'Allier*, 24 kil.; 5º *Bec-d'Allier-Nevers*, ou autrement dit *l'embranchement de Nevers*, 11 kil. : ensemble, 247 kil. en exploitation. On a compté comme livrées à l'exploitation les deux dernières sections, bien qu'elles ne le soient pas encore, parce qu'elles doivent l'être avant la fin de 1850.

La ligne du Centre se compose encore du chemin de *Châteauroux à Limoges* (142 kilom.), et de celui du *Bec d'Allier à Clermont* (152 kilom.), tous deux, ayant ensemble une longueur de 294 kilomètres, sont en cours d'exécution; mais, vu l'insuffisance des crédits votés depuis deux ans, on y travaille très lentement.

La compagnie concessionnaire de la ligne du Centre ne doit établir que la voie de fer et le matériel; tout le reste des travaux est à la charge de l'Etat.

Chemin d'Orléans à Bordeaux (nº 25). — La compagnie concessionnaire ne doit établir que la voie de fer et le matériel, L'Etat exécute tout le reste des travaux. La ligne est exploitée sur 115 kilom. entre Orléans et Tours. Les travaux de l'Etat sont à peu près terminés dans les sections de Tours à Poitiers et d'Angoulême à Libourne. Ils sont très avancés entre Libourne et Bordeaux. Ils ne sont pas commencés entre Poitiers et Angoulême.

Chemin de Tours à Nantes (nº 26). — Ce chemin est exécuté par l'Etat et la compagnie concessionnaire dans les mêmes conditions que celui d'Orléans à Bordeaux. Il est en exploitation entre Tours et Angers, et les travaux de l'Etat sont presque terminés sur le reste de la ligne.

Chemin de Paris à Strasbourg (nº 27). — Ce chemin s'exécute dans les mêmes conditions que les précédents, avec cette modification que la compagnie concessionnaire construit entièrement à ses frais les embranchements de Metz et de Sarrebruck. La section de Paris à Châlons (172 kilom.) et celle de Châlons à Vitry (32 kilom.) sont en exploitation. L'embranchement de Metz a son origine à Frouard à 9 kilom. en deçà de Nancy, et la ligne entre Nancy et Metz est en exploitation. On travaille à l'embranchement de Reims qui aura 31 kilom. de longueur et commence aux environs d'Epernay. Les travaux de l'Etat sont terminés entre Sarrebourg et Strasbourg et se poursuivent sur le reste de la ligne.

Chemins de Fampoux, Avignon et Cette (nºs 28, 29 et 30). — Les trois lignes ont été concédées à des compagnies qui n'ont pu remplir leurs engagements. Leurs cautionnements montant ensemble à 22,500,000 fr. ont été retenus jusqu'à présent au trésor. L'embranchement de Castres devait avoir 43 kilom.; celui de Grenoble 90 kilom.

Chemin de Paris à Lyon (nº 31). — La ligne construite par les ingénieurs de l'Etat est exploitée par l'Etat entre Paris et Tonnerre (197 kilom.) et entre Châlons et Dijon (69 kilom.). On travaille très activement entre Tonnerre et Dijon (118 kilom.), et en 1851, l'exploitation s'étendra à toute la distance de Paris à Châlons (384 kilom.). Entre Châlons et Lyon les travaux n'ont été commencés que dans la traversée de Lyon et sont suspendus.

Chemin de Paris à Rennes (nº 32). — Cette ligne, autorisée par les lois des 26 juillet 1844 et 21 juin 1846, n'a pu être concédée. Elle part de Versailles, et est exploitée par l'Etat entre Versailles et Chartres (71 kilom.). Au-delà de Chartres, les travaux sont très avancés jusqu'à la Loupe (36 kilom.). Il n'y a plus qu'à établir la voie de fer. Entre la Loupe et Rennes (251 kilom.) l'exécution des travaux est entamée sur plusieurs points, mais les crédits ont été tellement réduits que l'état des choses équivaut presque à une suspension. La loi du 21 juin 1846 avait décidé l'établissement de deux grands embranchements du Mans sur Caen et de Chartres sur Alençon : leur longueur ensemble est de 199 kilom. Ils n'ont reçu aucun commencement d'exécution.

Embranchement d'Aix (nº 34). — La compagnie concessionnaire du chemin de Marseille à Avignon devait, moyennant une subvention allouée par la ville d'Aix, construire cet embranchement. Elle en a demandé la concession, mais cette demande n'a point reçu de suites.

RÉSUMÉ.

Indépendamment de 14 petites lignes servant principalement à des exploitation minières et d'une étendue ensemble de — 176 kilom.

Il a été autorisé 38 lignes de chemin de fer ayant un développement total de — 6,687 kilom.

La première autorisation date de 1823, c'est le chemin de Saint-Etienne à Andrezieux sur la Loire; les dernières datent de 1846.

Des 38 lignes autorisées, 9 n'ont reçu aucun commencement d'exécution; — elles ont été toutes décidées dans les années 1845 et 1846, et leur longueur ensemble est de — 1,770 kilom.

Restent donc 29 lignes tant achevées qu'à terminer, mais toutes en exploitation au moins partielle, et constituant un réseau dont le développement total est de — 4,887 kilom.

Ce réseau se compose :

1º de 22 lignes entièrement terminées et ayant une longueur totale de — 1,882 kilog.
2º de 7 lignes, en cours d'exécution, et exploitées sur une longueur, ensemble de — 1,119

Longueur totale des parties exploitées 3,001
A déduire — 3,001 kilom.

Reste pour la longueur des parties inachevées, — 1,886 kilom.

Voici la situation actuelle des travaux, sur cette étendue :

1º Les travaux ne sont pas commencés :
Sur la ligne de Bordeaux, entre Poitiers et Angoulême;
Sur la ligne de Lyon, entre Châlons et Lyon;
Sur les deux embranchements de la ligne de Rennes;
Sur l'embranchement de Fécamp.
Longueur ensemble — 452 kilom.

2º Les travaux sont commencés, mais à peu près suspendus sur la ligne du centre, entre Châteauroux et Limoges et entre le Bec-d'Allier et Clermont.
Sur la ligne de Rennes, entre Rennes et la Loupe;
Longueur ensemble — 544 kilom.

3º Les travaux sont peu avancés, mais se poursuivent avec quelque activité sur la ligne de Strasbourg, entre Vitry et Sarrebourg, ils sont plus avancés entre Metz et Sarrebruck;
Longueur — 300 kilom.

4º Les travaux sont très avancés, et presque terminés :
Sur la ligne de Bordeaux, entre Tours et Poitiers, Angoulême et Bordeaux;
Sur le reste de la ligne de Nantes, au-delà d'Angers;
Sur la ligne de Lyon, entre Tonnerre et Dijon;
Sur la ligne de Strasbourg, entre Sarrebourg et Strasbourg;
Sur la ligne de Rennes, entre Chartres et la Loupe.
Longueur ensemble — 590 kilom.

Des 29 lignes en exploitation, 3 ont été autorisées avant 1830, 11 de 1830 à 1840, 1 en 1842, 1 en 1843, 6 en 1844 et 7 en 1845.

De ces 29 lignes, 27 sont concédées à des compagnies, et 2 restent la propriété de l'Etat, ce sont les lignes de Lyon et de Rennes.

Des 27 lignes exploitées par des compagnies, celles, au nombre de 4, qui ont été concédées de 1823 à 1833, le sont à perpétuité. Depuis 1835 il n'a plus été fait de concession perpétuelle. Pour 12 lignes, la durée de la concession est de 94 à 99 ans; pour les 11 autres, cette durée varie de 12 à 75 ans, savoir : les lignes du centre, de Bordeaux, de Nantes et de Strasbourg qui sont construites, en très grande partie, aux frais de l'Etat, sont concédées pour 40, 44 et 50 ans. Nous avons déjà dit que le chemin de Montpellier à Nîmes, entièrement exécuté aux frais de l'Etat, a été donné à bail pour 12 ans à une compagnie d'exploitation. — Le chemin de Creil à Saint-Quentin est concédé pour 25 ans, celui du Nord pour 38, celui d'Avignon à Marseille pour 33, celui de Paris à Sceaux pour 50, celui de Bordeaux à la Teste pour 70 et enfin le chemin de Montereau à Troyes est concédé pour 75 ans.

Nous croyons compléter utilement le tableau qui vient d'être exposé, en produisant des renseignements du même genre sur les chemins de fer dans les divers pays où ils ont déjà acquis un certain développement.

RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS. — La population peut être évaluée actuellement à 22,000,000; elle était de 17,000,000 en 1850. — On compte 159 lignes de chemins de fer ayant ensemble une étendue de 11,672 kilomètres. — C'est, comparativement aux populations, un réseau de chemins de fer SIX FOIS plus grand que celui de la France.

ALLEMAGNE. — Les pays allemands de l'Autriche, la Prusse et les 38 autres états de la Confédération-Germanique ont une population qui excède peu celle de la France, et le réseau des chemins de fer y doit avoir actuellement DEUX FOIS plus d'étendue. Nous ne pouvons en ce moment produire la mesure exacte de son développement; mais il est positif que, dès 1845, ce réseau avait déjà près de 3,000 kilomètres, et qu'on travaillait activement à la construction de 5,000 autres kilomètres qui ont dû être, en majeure partie du moins, livrés à la circulation. Il faut remarquer, à l'honneur de l'Allemagne, que sa division en 40 Etats a compliqué l'établissement des chemins de fer de difficultés qui n'existaient pas en France ni ailleurs.

BELGIQUE. — Le dernier recensement officiel, en 1846, a constaté une population de 4,337,000 habitants, chiffre que l'on peut élever à 4,450,000 pour 1850. — Le réseau des chemins de fer en exploitation, y compris la section de Liége à Namur qui vient d'être achevée, est de 864 kilomètres, dont 559 pour le chemin de l'Etat, et 305 comprenant 7 lignes concédées, en 1845, à des compagnies pour 90 années.

ANGLETERRE, ÉCOSSE, IRLANDE. — Le dernier recensement officiel de 1841 a établi que la population du Royaume-Uni était à cette époque de près de 27,000,000, et on peut assurément l'estimer en 1850 à 30,000,000. — D'après les documents officiels, l'étendue des chemins de fer en exploitation, *au commencement* de 1850, était de 9,751 kilomètres. Le tableau ci-après fait voir comment la population et l'étendue des chemins de fer se répartissent entre l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande :

SITUATION EN 1850.

	Population.	Chemins de fer en exploitation. Longueur en kilomètre.	
		du réseau entier.	par million d'habitans
BELGIQUE	4,450,000	864	194
ANGLETERRE	18,000,000	7,704	428
Ecosse	3,000,000	1,273	424
Total pour la Grande-Bretagne	21,000,000	8,977	427
IRLANDE	9,000,000	774	86
FRANCE	36,000,000	3,000	83

De ce tableau et des renseignements qui précèdent, il résulte que, comparativement à sa population, la France possède, en chemins de fer,

SIX FOIS moins que les *Etats-Unis*.
DEUX FOIS moins que l'*Allemagne*.
DEUX A TROIS FOIS moins que la *Belgique*.
CINQ FOIS moins que la *Grande-Bretagne* (Angleterre et Ecosse).

Elle n'est pas même, pour l'étendue de ses chemins de fer, au niveau de l'Irlande qui, à la fin de 1850, sera beaucoup mieux partagée qu'elle sous ce rapport.

Allyre Bureau.

L'élection qui doit avoir lieu le 3 novembre prochain, dans le Nord, a naturellement soulevé la grave question de la conduite que doivent tenir les démocrates en présence de la loi du 31 mai. Tous les journaux démocratiques du département et de Paris paraissent être d'accord sur ce point qu'il convient de s'abstenir, et de laisser aux prises les différentes fractions du grand parti de l'*ordre* qui ont voté la confiscation du suffrage universel. Nous sommes, pour notre part, complètement de cet avis. C'est pour nous une question de principe. Mais pour que l'abstention soit générale, il importe avant tout, ainsi que le fait observer le *Siècle*, qu'elle ait lieu de la part des candidats, et nous nous associons pleinement à cette déclaration qui termine l'article de M. L. Jourdan sur cette question : « A nos yeux, quiconque sollicitera, le 3 novembre prochain, le suffrage des électeurs du Nord, déclarera implicitement qu'il n'est pas républicain et qu'il se range sous la loi du 31 mai. »

L'attitude prise par les journaux du département du Nord et les nouvelles que l'on reçoit de ce département permettent d'espérer qu'aucun candidat de l'opposition ne se présentera à l'élection du 3 novembre. On pourra donc compter, par les suffrages qui seront exprimés, combien d'électeurs conservés donnent leur adhésion à la loi du 31 mai qui a eu pour effet de réduire, dans le Nord, les 260,000 électeurs de 1848, au chiffre de 80,000.

Allyre Bureau.

On se rappelle que le *Siècle*, l'*Evénement*, le *National*, le *Peuple* de 1850, la *Gazette de France*, le *Courrier Français* le *Moniteur du soir* et le *Journal pour rire*, poursuivis pour contravention à la loi des signatures, avaient interjeté appel du jugement par lequel le tribunal correctionnel s'était déclaré compétent. L'affaire venait vendredi devant la cour d'appel. Les huit journaux ont fait défaut, et la cour a renvoyé la cause au vendredi 8 novembre.

L'*Univers*, qui avait accepté la compétence du tribunal correctionnel, a été jugé ce même jour, et renvoyé des fins de la plainte.

Les dernières condamnations prononcées contre le *Peuple* de 1850 (six mille francs d'amende, six mois de prison pour le gérant et quinze mois pour le signataire de l'article incriminé) obligent ce journal à suspendre sa publication. Dans son numéro de dimanche dernier, le *Peuple* convoque pour le dimanche suivant une assemblée générale de ses actionnaires, pour nommer un liquidateur, et procéder, s'il y a lieu, à une nouvelle constitution de la société.

C'est pour la quatrième fois que les rédacteurs du *Peuple* sont baillonnés par les lois qui régissent la liberté de la presse. Nous désirons vivement les voir reparaître dans la lice, car plus large est la carrière ouverte à la discussion, moins sont à redouter les violences révolutionnaires. Chaque voix qui se tait dans les partis opprimés représente une soupape de sûreté qui se ferme. Bien aveugles sont les pouvoirs qui, confondant la sécurité avec la sûreté, croient augmenter leur stabilité en supprimant la contradiction. Ils ne sont jamais plus près de leur perte que quand le silence se fait autour d'eux.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

La lutte entamée entre l'électeur de Hesse-Cassel et l'unanimité de son peuple, moins ses ministres, paraît toucher à son terme. Le général Haynau, chargé de pleins pouvoirs, autorisé à établir des tribunaux militaires et à faire exécuter dans les trois jours les arrêts rendus par ces tribunaux, n'a trouvé aucun agent pour exécuter ses ordres et pour briser par la force la résistance calme et légale des citoyens et des fonctionnaires. Les officiers ont presque tous offert leur démission plutôt que de concourir à la violation de la constitution; les sous-officiers, à qui l'on offrait l'épaulette, l'ont unanimement refusée, déclarant qu'ils considéreraient comme indigne quiconque accepterait de l'avancement dans de pareilles circonstances. Le général Haynau, qui avait d'abord accordé aux officiers un délai de deux fois vingt-quatre heures pour réfléchir, a dû proroger indéfiniment ce délai.

Entretemps, l'électeur semble commencer à comprendre qu'il s'est embarqué dans une fort mauvaise affaire. On dit qu'il veut abdiquer. Le 13, M. de Hassenpflug a été remplacé au ministère des finances, mais il conservait encore deux portefeuilles. Le 15, il était fortement question d'un changement complet du cabinet, et l'on désignait, comme devant entrer dans le nouveau ministère, M. de Losberg, tombé précédemment en disgrâce pour avoir mal parlé de M. de Hassenpflug, et M. Duysing, connu, dit-on, pour son attachement à la constitution.

Un corps autrichien, qui était en marche pour intervenir dans l'électorat, s'est arrêté subitement sur un contre-ordre.

Ce sont, dit-on, les déclarations de l'Angleterre et de la France qui auraient déterminé la diète de Francfort à arrêter l'exécution des mesures qu'elle avait adoptées contre la Hesse-Electorale, et motivé le contre ordre donné aux troupes de l'Autriche.

Le Hanovre est en pleine crise ministérielle depuis le retour de M. Betmold, qui le représentait à la diète de Francfort, contrairement au vœu des Etats. Le ministre Struve se serait lassé, dit-on, de se prêter aux tendances absolutistes du roi, et M. Betmold serait sur le point de lui succéder. — La cour des comptes s'est prononcée contre la politique autrichienne en déclarant qu'elle n'approuverait aucune des dépenses qui pourraient être faites en vue d'exécuter les ordres de la diète restreinte contre Hesse-Cassel.

— Le grand-duc de Hesse-Darmstadt vient de lancer une ordonnance portant convocation d'une diète extraordinaire qui sera composée de deux chambres. La première de ces chambres renfermera : 1º dix députés élus par les citoyens payant le plus haut chiffre de l'impôt et âgés de vingt-cinq ans au moins; 2º de neuf députés élus par les colléges électoraux des trois provinces; 3º de l'évêque catholique; 4º des prélats protestants; 5º du chancelier de l'université.

La deuxième chambre se compose de cinquante membres élus par les colléges électoraux. C'est le suffrage à deux degrés qui est appliqué. Tout citoyen âgé de vingt ans et payant l'impôt personnel depuis le commencement de l'année dans laquelle a lieu l'élection est électeur du premier degré. Il n'y a d'exception que pour ceux qui reçoivent des secours des établissements publics de bienfaisance ou de la commune. Des conditions de cens sont imposées aux électeurs du deuxième degré et aux éligibles.

— L'empereur d'Autriche s'est rendu à Brequentz, où il s'est montré avec les rois de Bavière et de Wurtemberg. Ils ont échangé des toasts pleins de cordialité. On assure qu'immédiatement après son retour, l'empereur se rendra à Varsovie pour faire une visite à la cour impériale de Russie.

Il y a dans ce moment-ci un échange très-actif de notes entre l'Autriche et la Prusse. M. de Schwartzberg, d'un côté, M. de Radowitz, de l'autre, noircissent beaucoup de papier, et chaque explication fournie rend la question un peu plus nébuleuse Nous persistons à croire que l'Autriche finira par avoir gain de cause

dans cette affaire, et que la Prusse se contentera d'une satisfaction apparente qui mettra à couvert son amour-propre de puissance de premier ordre.

ITALIE.

ROME. — Jusqu'à nouvel ordre, 10,000 Français doivent rester à Rome. (*Pouvoir.*)

PIÉMONT. — M. Cavour, l'un des rédacteurs du *Risorgimento*, a été appelé à faire partie du cabinet en remplacement de M. Santa-Rosa.

— M. Pinelli, ambassadeur extraordinaire à Rome, a dû demander ses passeports, la cour papale ayant posé des conditions que le gouvernement sarde n'a pas cru devoir accepter.

FLORENCE. — Le comte F. Bartholomei, conseiller municipal, absent au moment de la publication des décrets qui brisent la constitution, vient de publier une déclaration par laquelle il adhère formellement à la protestation du conseil municipal, et dans laquelle il exprime sa haute estime pour le maire, Ubaldo Peruzzi, qui doit sa destitution à l'initiative prise par lui dans cette circonstance.

Allyre Bureau.

Nouvelles de Californie.

Par le télégraphe électrique, nous apprenons l'arrivée à la Nouvelle-Orléans du steamer *Alabania*, avec des avis de Californie jusqu'au 1er septembre. Ils sont aussi favorables que les derniers étaient menaçants. L'émeute de Sacramento s'est bornée à une escarmouche, suivie d'un prompt retour à l'ordre. Le bruit que la ville avait été incendiée n'avait aucun fondement. (*Courrier des Etats-Unis.*)

Le *Moniteur* du 15 publie l'état comparatif des recettes provenant des impôts et revenus indirects pour les années 1850, 1849 et 1848.

Il résulte de cet état que les impôts et revenus indirects ont donné, pour les neuf premiers mois de 1850, une augmentation de 41,227,000 fr. sur les neuf premiers mois de 1848, et de 28,183,000 sur la même période de 1849.

Les droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc., les droits de douanes sur les marchandises diverses et sur les sucres étrangers, les droits sur les boissons, sur la fabrication des sucres indigènes, le produit de la vente des tabacs, sont les chapitres qui ont donné lieu à la plus forte augmentation. Les sels et la taxe des lettres sont les seuls chapitres qui, par suite des dégrèvements, ont donné lieu à des diminutions importantes dans les recettes.

Les droits d'enregistrement, greffe, etc., ont donné, en 1850, 18,274,000 fr. de plus qu'en 1848, et 15,156,000 fr. de plus qu'en 1849. Les droits sur les boissons ont produit, en 1850, 7,247,000 fr. de plus qu'en 1848, et 5,060,000 fr. de plus qu'en 1849. Le produit de la vente des tabacs a été, en 1850, de 3,422,000 fr. de plus qu'en 1848, et de 3,539,000 fr. de plus qu'en 1849.

La taxe des lettres a donné, pour 1850, un déficit de 7,665,000 fr. sur 1848, et une augmentation de 1,211,000 sur 1849.

Les sels présentent une diminution de 27 millions environ de 1848 à 1850.

Le *Moniteur* donne aussi la situation des recouvrements de l'impôt direct. Il ne reste à recouvrer sur 1849 que 3,491,000 fr. sur les 8 douzièmes échus le 30 septembre, montant à 287 millions 592,000 fr. Il n'y avait en retard que 12,157,000 fr., soit 4 1/4 pour cent. L'année dernière, à pareille époque, le retard était de 8 4/5 pour cent.

M. le docteur Grange avait été chargé par le gouvernement de rechercher les causes qui déterminent l'apparition du goître. Le rapport qu'il vient d'adresser au ministre, et dont le comité d'hygiène a été saisi, peut se résumer ainsi :

Le développement du goître est provoqué par la présence de la magnésie dans les substances alimentaires. Cette maladie est complètement indépendante des latitudes, des hauteurs, des climats, des circonstances d'habitation, de pauvreté, etc. Elle atteint les riches comme les pauvres dans les pays où les eaux et les graines alimentaires contiennent des sels de magnésie.

L'iode est un antidote certain contre le goître ; en sorte que pour guérir les populations infectées, il suffirait de substituer chez elles aux sels ordinaires des sels légèrement iodurés, dans la proportion d'un demi-millième environ. L'emploi de ces sels à tous les usages de la cuisine ne peut entraîner aucun inconvénient hygiénique et a pour résultat certain la disparition de la hideuse maladie. Avec une dépense insignifiante de 8,000 fr., on peut préserver une population de 500,000 âmes.

Il est d'autant plus important de se préoccuper des moyens de combattre le développement des affections goîtreuses, que le crétinisme paraît avoir les mêmes causes déterminantes. « Je » suis intimement persuadé, dit le docteur Grange dans son rap- » port, qu'avec le goître disparaîtra le crétinisme qui semble » partout être la fin vers laquelle tendent les générations attein- » tes profondément par le goître. »

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Les personnes qui nous adresseront immédiatement une demande d'abonnement de six mois, à dater du 1er novembre, recevront gratuitement la collection des mois d'août, septembre et octobre, comprenant tout ce qui a paru du feuilleton de A. Toussenel, le MONDE DES OISEAUX.

A partir du 1er novembre les collections ne pourront plus être adressées qu'avec supplément de prix pour frais de poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Paris et Dép. :	Un an. 12 fr.	Six mois. 6 fr.	Trois mois. 3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

NOUVELLES DIVERSES.

Le nombre toujours croissant des crimes et délits déférés à la cour d'assises de la Seine a déterminé le ministre de la justice à provoquer le décret suivant, qui a pour but de prévenir les retards préjudiciables à la bonne administration de la justice.

« Pendant les mois de novembre et de décembre prochain, la cour d'assises de la Seine sera divisée en quatre sections, qui auront chacune une session par mois et qui siégeront la troisième en même temps que la première, et la quatrième en même temps que la deuxième. Il sera en conséquence délégué, conformément à la loi, un nombre suffisant de conseillers à la cour d'appel pour la formation de ces quatre sections. »

Ce décret présidentiel est daté du 16 octobre.

— Par décret rendu le 16 octobre, sur la proposition du ministre de la guerre, la disposition réglementaire en vertu de laquelle, dans le corps du génie, les officiers sortant de l'école d'application de Metz et ceux provenant des sous-officiers ne concouraient pas ensemble pour l'avancement, est abrogée. A l'avenir :

1° Tous les officiers du corps du génie, sans exception, concourront ensemble pour l'avancement, tant à l'ancienneté qu'au choix.

2° Les nominations aux emplois de lieutenant en second qui viendront à vaquer sur la totalité du corps du génie, seront dévolues aux sous-officiers de troupe de l'arme et aux sous-lieutenants élèves provenant de l'école d'application, savoir : aux premiers, dans la proportion de la moitié du nombre des officiers de tous grades composant les cadres constitutifs des troupes du génie ; aux seconds, dans la proportion de l'autre moitié, augmentée du nombre total des officiers formant les cadres de l'état-major du corps.

3° Les officiers du génie seront appelés, quelle que soit leur origine, aux divers services du corps, selon leur aptitude à ces services, reconnue d'après le rapport des inspecteurs généraux.

— Dans son audience du 11 octobre, le tribunal civil de la Seine a décidé que c'est au tribunal de commerce que doit s'adresser le voyageur, même non commerçant, qui intente une action contre une compagnie de chemin de fer, à raison de la perte ou de la détérioration des objets transportés par cette compagnie.

— L'inauguration solennelle du chemin de fer de Nevers est fixée au 30 octobre.

— Mme Branchu, la célèbre cantatrice que l'on a tant applaudie à l'Opéra, de 1801 à 1826, où elle avait succédé à Mlle Maillard dans l'emploi des premiers rôles, vient de mourir à Passy à l'âge de 68 ans. Mme Branchu était élève de Garat.

— On lit dans la *Presse :*

« Hier (mercredi) à huit heures du matin un détachement de lignes a pris possession du poste de la mairie de Montmartre qui jusqu'ici avait été occupé par la garde nationale. Cette mesure, à laquelle se rattache, dit-on, un projet de dissolution de la garde nationale de Montmartre, a causé une vive rumeur dans cette commune. »

— *L'Union de la Sarthe* signale de nombreux incendies qui désolent le département et qui, dit-elle, portent principalement sur les récoltes.

— Le jugement de police correctionnelle qui avait prononcé la suspension du journal le *Peuple de* 1850 et condamné ses gérants à 3000 fr. d'amende chacun, a été confirmé par la chambre des appels, dans l'audience du 17 octobre.

— On lit dans le *Courrier de Nantes* du 11 octobre : Les vendanges sont commencées sur une partie de la rive gauche de la Loire, dans l'arrondissement de Beaupréau. Nous aurons *trop de vin*, nous écrit un correspondant, c'est fabuleux. Je viens de parcourir les vignobles depuis Montjean jusqu'à La Varenne, Le Faillet, etc. ; celui qui espérait huit barriques en a fait dix-sept.

— Les vendanges sont commencées partout en ce moment dans l'arrondissement de Vouziers (Ardennes). La récolte sera assez favorable ; et, si le temps est beau, le vin sera de bonne qualité et d'un prix très modique. Déjà les raisins d'une partie de la Champagne sont rentrés. La récolte, dans certaines contrées de la Marne, sera très abondante. Les futailles sont recherchées et d'un prix élevé.

(*Journal de Vouziers.*)

— On écrit de Bourges, le 12 octobre : Bourges est en pleines vendanges en ce moment. Les propriétaires de vignes sont loin de se plaindre du rendement, qui dépasse leurs espérances. Nous voudrions pouvoir en dire autant de la qualité : 1850 sera à coup sûr l'une des plus mauvaises années que nous ayons eues depuis longtemps.

Les vendanges se terminent maintenant à Saucerre et à Issoudun ; mêmes plaintes ; le vin ne sera pas marchand.

(*Le Droit commun.*)

— On lit dans le *Siècle* :

« En parlant dernièrement de la petite jument blanche qui a fait cet été tant d'ascensions aérostatiques, nous citions le fait du célèbre cheval Marocco, qui fut brûlé au seizième siècle à Lisbonne comme coupable de sorcellerie. Un de nos abonnés nous écrit pour nous demander si ce fait est vrai, quoiqu'il paraisse invraisemblable. Nous pouvons lui en garantir l'authenticité. Mais que dirait-il donc s'il savait qu'en 1120, l'évêque de Laon excommunia des mulots et des chenilles ; qu'en 1386, suivant sentence du juge de Falaise, une truie fut pendue pour avoir déchiré un enfant ; qu'en 1474, un coq fut condamné, par sentence du magistrat de Bâle, à être brûlé vif *pour avoir fait un œuf* ; qu'en 1499, un taureau fut condamné à la potence par le bailliage de Beauvais pour avoir, en fureur, occis un jeune garçon ? Mais il y a mieux, en 1690, ceci se passait en Auvergne, un juge cite à sa barre des chenilles accusées de dévaster le pays par sortiléges et maléfices ; on nomme aux chenilles un curateur, la cause est solennellement plaidée ; bref, l'arrêt condamne les chenilles à se retirer dans un lieu spécialement désigné, où elles iront terminer « leur male vie. » Nous pourrions citer cinquante arrêts de ce genre, mais en voici un bien curieux : l'évêque de Lauzanne, en 1554, *excommunia* les sangsues parce qu'elles détruisaient le poisson, et en 1394, un porc a été pendu, dans le vicomté de Mortaing, pour avoir meurtri un enfant.

— La section du chemin de fer de Châtellerault à Poitiers, d'une longueur de quarante kilomètres, sera livrée à la compagnie concessionnaire à la fin du mois d'octobre. On sait qu'elle a reçu la livraison au mois de juillet dernier de la section de Tours à Châtellerault. Il ne restera donc bientôt plus, pour achever le chemin de fer de Paris à Bordeaux, que le parcours entre Poitiers et Angoulême, et l'on peut espérer ainsi que l'une de nos principales et de nos plus longues lignes de chemin de fer ne tardera pas à être terminée.

— Un épouvantable drame de famille a eu lieu mercredi dernier à Rabastens (Hautes-Pyrénées). Une jeune fille de 18 ans, vivement éprise d'un jeune homme et poussée par un horrible sentiment de jalousie, s'est approchée à la pointe du jour, armée d'une hache, du lit de sa mère encore endormie, et l'en a frappé de deux coups à la tête. Les coups, portés d'une main faible et mal assurée, n'ont pas produit de blessures graves, et la mère, réveillée en sursaut, a pu se soustraire par la fuite à la rage de sa fille. Celle-ci, arrêtée et interrogée, n'a manifesté aucun repentir. Elle aurait dit seulement au juge d'instruction, et presqu'en souriant : « Que voulez-vous ! l'amour fait faire tant de sottises ! » — Cette jeune personne, au surplus, avait déjà donné des preuves de violence dans le caractère qui pouvaient faire croire à une véritable aliénation mentale.

— On est en train de faire en ce moment, aux Etats-Unis, un nouveau recensement de la population. Il n'en avait pas été fait dans ce pays depuis 1840, c'est-à-dire depuis dix ans. Les journaux américains publient déjà quelques uns des résultats officiels. Bien qu'incomplets, ces derniers suffisent pour donner une idée de l'énorme accroissement qu'a pris la population. Le tableau suivant, qui indique l'état comparatif du chiffre de la population en 1840 et en 1850, dans un petit nombre de cités de premier ordre et de villes secondaires, servira à apprécier la progression extraordinaire de la population dans ces villes :

VILLES.	ÉTATS.	Recens. en 1850.	Recens. en 1840.
Baltimore	Maryland	165,000	102,313
Cincinnati	Ohio	150,000	46,335
Saint-Louis	Missouri	90,000	46,469
Buffalo	New-York	50,000	18,213
Providence	Rhode-Island	43,000	23,170
Williamsburg	New-York	30,884	5,094
Richmond	Virginia	30,280	20,153
Lowel	Massachusetts	32,984	20,796
Syracuse	New-York	22,000	5,500
Chicago	Illinois	25,000	4,470
Milwaukie	Wisconsin	20,026	1,700
Utica	New-York	17,558	12,782
Wilmington	Delaware	13,700	8,367
Oswego	New-York	12,199	4,658
Poughkeepsie	New-York	11,080	7,500
Newport	Rhode-Island	9.348	8,333
Potswill	Pensylvanie	7,496	4,337
Norristown	Idem	6,050	2,937

Le *Weekly Herald*, de New-York, auquel nous empruntons les détails qui précèdent, donne une liste infiniment plus étendue des villes dont la population a subi une augmentation analogue.

Il résulte de la liste publiée par ce journal que la population de quarante grandes villes, villes secondaires ou villages, qui formait en 1840 un chiffre total de 382,913, s'élève en 1850 à un chiffre de 831,802 âmes. D'où il suit que cette population aurait augmenté de 448,889, soit de 117 pour cent.

Il est probable, dit le *Weekly Herald*, d'après ce que nous connaissons du recensement de 1850, que la population des grandes villes, villes secondaires et villages, dépassera le chiffre de 4 millions.

— Il y a quelques années, une jeune paysanne de vingt et un ans, à la mine éveillée et à l'air à la fois modeste et résolu, vint trouver un grand vicaire et lui dit qu'ayant entendu parler de sa bienveillance pour les jeunes personnes qui se destinaient à l'enseignement, elle venait le prier de vouloir bien s'intéresser à elle.

— Mais, mon enfant, lui répondit le grand-vicaire, pour avoir le droit d'enseigner, il faut obtenir un diplôme, et pour cela il faut subir des examens. Avez-vous reçu l'instruction nécessaire ? — Dans mon enfance, j'ai appris à lire et à écrire ; puis j'ai fait mon apprentissage de tailleuse, et aujourd'hui je travaille de mon état, allant en journée d'une ferme à l'autre et gagnant mes six sous par jour. Mais mon aiguille ne va pas, car j'ai des distractions, songeant toujours à me faire recevoir institutrice. — Ma pauvre enfant, lui dit le grand-vicaire, lire et écrire, c'est quelque chose, mais cela ne suffit pas, il faut savoir le français, bien mettre l'orthographe, connaître la géographie, l'histoire, posséder un peu plus que les quatre règles de l'arithmétique, et enfin être capable de faire assez bien une composition de style. — Je crois, monsieur le grand vicaire, que je me tirerai passablement de ces épreuves, car, rentrée de ma journée, à la maison, j'ai passé une partie de mes nuits et une grande partie de mes dimanches à étudier dans des livres que j'ai achetés du fruit de mes économies. Au reste, je viens vous prier d'être assez bon pour vouloir m'examiner ; vous serez mon juge et me direz franchement si je puis espérer d'obtenir le brevet du degré supérieur. — Du degré supérieur ! bon Dieu ! vous n'y pensez pas !... C'est bien autre chose !... Pour délivrer ce brevet, la commission d'examen se montre bien plus exigeante. Il faut répondre sur toute l'arithmétique, savoir la cosmographie, un peu de géométrie, la musique vocale et même jouer d'un instrument. Je pense que vous n'avez appris ni le piano ni la harpe ? — Pour cela, non !... Mais la loi, monsieur l'abbé, exige-t-elle absolument le piano ou la harpe ? — Non ! la loi dit qu'il faut seulement savoir assez de musique pour jouer d'un instrument. Ceux que je vous ai désignés sont ordinairement les instruments qu'étudient les jeunes personnes dans nos pensionnats. Je pense cependant que l'on se contenterait de la guitare. — Ah bien ! monsieur l'abbé, puisque la loi exige seulement que l'on sache la musique, sans désigner l'instrument, je suis tranquille, car j'ai appris, toute seule encore, à jouer d'un instrument. — Et duquel ? — Le voici !...

La jeune paysanne sortit alors de sa poche, vous ne devineriez jamais quoi... un flageolet ! Le grand vicaire éclata de rire. Elle rougit beaucoup ; mais s'imaginant que c'était parce que le vénérable ecclésiastique pensait qu'elle jouait mal qu'il riait, elle prit soudain sa résolution et se mit à jouer de son flageolet d'une manière à étonner son auditeur.

Cet homme, sorti des rangs du peuple, pensa qu'une fille du peuple qui avait appris seule à jouer si bien, même du flageolet, n'était pas une fille ordinaire. Il eut la complaisance de l'interroger sur toutes les parties de l'enseignement, et tomba dans la stupéfaction en voyant à quel rare degré d'instruction s'était élevée par ses seuls efforts cette pauvre tailleuse de campagne. Il lui déclara sans hésiter qu'elle pouvait, en toute confiance, se présenter aux examens. Il obtint seulement pour elle la dispense d'être obligée de jouer du flageolet, car ni les examinateurs ni les autres élèves n'auraient pu tenir devant la gaîté que n'aurait pas manqué d'exciter cette singulière épreuve : les examens eussent été impossibles.

La commission fut aussi émerveillée que l'avait été le grand-vicaire des connaissances variées et profondes de la jeune paysanne, qui fut reçue à l'unanimité. Elle dirige aujourd'hui une institution, nous ne dirons pas où ; mais nous garantissons l'authenticité de l'anecdote sur la foi du grand-vicaire et d'une institutrice du degré supérieur, qui connaît particulièrement la jeune élève de la nature dont nous venons de raconter l'étonnante mais véridique histoire. (*National de l'Ouest.*)

— Un fait touchant vient de se passer à l'hospice de la Salpêtrière.

Le sieur N., ouvrier ébéniste au faubourg Saint-Antoine, avait fait la connaissance d'une jeune ouvrière, et n'attendait, pour

l'épouser, que le consentement de sa mère, qui n'approuvait pas cette union. Dans l'espoir de vaincre cette résistance, N. se rendit auprès d'elle, à Liége. Pendant son absence, un de ses camarades, soit par légèreté, soit par malveillance, vient trouver la jeune fille et lui assure que N. n'a jamais eu l'intention de l'épouser, et qu'il ne reviendrait probablement plus.

A cette nouvelle inattendue, la pauvre fille est frappée de saisissement. Quelques jours après, elle tombe malade et est conduite à l'hôpital Beaujon. Là, le délire s'étant emparé d'elle, elle se précipite par une fenêtre et se brise la colonne vertébrale. Elle est transportée à la Salpétrière, sous la présomption d'aliénation mentale ; mais on reconnait bientôt qu'il n'en est rien. A force de soins, on parvient à la sauver, mais elle restera paralysée.

Sur ces entrefaites, N. arrive de Belgique, après avoir obtenu de sa mère le consentement qu'il désirait ; la nouvelle du malheur de son amie, au lieu de l'éloigner d'elle, ne fait que le confirmer dans son louable dessein. Il accomplit promptement toutes les formalités nécessaires pour le mariage, et obtient de M. le maire du 6e arrondissement, dont on ne saurait trop louer l'empressement en cette circonstance, qu'il viendra lui-même unir les époux dans l'infirmerie où repose la pauvre malade. La cérémonie a lieu et l'aumônier de l'établissement leur donne la bénédiction nuptiale en présence de nombreux témoins émus jusqu'aux larmes d'un spectacle à la fois si triste et si touchant.

En attendant que nous rendions compte du livre de M. J. Le Rousseau, sur l'*Organisation de la démocratie*, dont nous avons publié un extrait dans notre numéro du 25 août dernier, nous en recommandons vivement la lecture à tous ceux qui désirent s'éclairer sur la solution des importants problèmes de notre époque et sur les véritables tendances du socialisme.

La législation directe.

A M. le rédacteur de la Démocratie pacifique.

Monsieur le rédacteur,

Le problème que vous signalez dans vos derniers numéros, celui de l'organisation de la législation directe par le peuple, me semble le plus important et le plus urgent à résoudre, pour assurer à la fois l'ordre et le progrès, ces deux termes corrélatifs et inséparables.

Je ne crois pas inopportun de vous soumettre les idées que m'a déjà plusieurs fois exprimées à cet égard un ouvrier, mon voisin, qui lit avec moi la *Démocratie pacifique* et qui, sans négliger les travaux de sa profession, sait trouver le temps de s'instruire de l'histoire de l'humanité et de son pays.

« Hé bien, m'a-t-il dit, en me rapportant les numéros de septembre dans lesquels sont insérés les articles de MM. Rittinghausen et Galeer sur cette question, je suis heureux de voir que j'étais en rapport d'idées avec des hommes éminens quand je vous disais : Les lois ne seront parfaitement dans les intérêts du peuple et ne rempliront parfaitement les intentions du peuple que quand le peuple les fera lui-même. »

Moi. — Il est vrai que celui qui veut être sûr que ses affaires seront bien faites, doit les faire lui-même ; mais croyez-vous, vraiment, que dès aujourd'hui le peuple soit, en majorité, assez éclairé pour élaborer et discuter lui-même les lois ?

N. — Non, pas encore, mais cela viendrait vite, si du moins, dès aujourd'hui, aucune loi ne pouvait être définitive que par sa sanction. Je voudrais que les représentants fussent assimilés à des mandataires ou intendants chargés d'examiner et d'indiquer ce qu'ils croient convenable, mais n'ayant pas le pouvoir de rien arrêter de positif, sans le consentement formel et direct de la majorité des intéressés.

Dans ce système, toutes les dispositions législatives seraient discutées, élaborées, coordonnées par l'Assemblée ou ses commissaires ; mais elles n'auraient que le caractère de projets jusqu'au moment où le peuple, convoqué dans les assemblées primaires, les convertirait définitivement en loi, par son assentiment. Les votes et dépouillements se feraient suivant l'usage existant pour les élections ; chaque citoyen aurait tout simplement à déposer une boule blanche ou noire, selon qu'il approuverait ou rejetterait la loi.

M. — Mais comment les citoyens pourraient-ils se prononcer en connaissance de cause pour le rejet ou l'admission de la loi ? Ils n'auraient point assisté aux débats ; ils n'auraient point entendu les raisons pour et contre. En effet il ne faut pas perdre de vue qu'un très petit nombre seulement ont le temps et l'aisance nécessaires pour s'abonner à quelque journal, et encore à l'égard de celui qui voit un journal, on peut craindre, s'il n'en voit qu'un et s'il ne lit que cela, que cette lecture exclusive n'ait pour résultat plutôt de le passionner que d'exercer son jugement et que la grande fusion nationale et l'accord des idées deviennent d'autant plus difficiles que chaque classe de lecteurs recherche exclusivement les journaux qui flattent le plus ses préventions et prétentions.

N. — La presse *particulière* remplit un rôle indispensable, et quand le peuple serait appelé à décider souvent et à éprouver presqu'aussitôt, dans l'application, les bons et les mauvais résultats de la décision, la passion ferait de jour en jour place au froid examen. Mais, en laissant pleine liberté à la presse *particulière*, je voudrais qu'un moniteur impartial, organe spécial de l'Assemblée nationale, fût envoyé gratuitement, toutes les semaines, dans toutes les mairies, en autant d'exemplaires qu'il y aurait de 500 habitants, tenu à la disposition des citoyens et lu publiquement par le secrétaire et à la porte de la mairie, tous les dimanches, à midi. On pourrait, de plus, l'envoyer gratuitement chez tous les fonctionnaires et dans tous les lieux de réunion et le mettre à très bas prix pour ceux qui voudraient s'y abonner particulièrement, de telle sorte que tous les citoyens pussent facilement et sans dépense en prendre ou entendre la lecture toutes les semaines.

M. — Je conçois combien vite le peuple serait éclairé par une telle publication ; mais comment arriverait-on à ce qu'elle fût impartiale et à ce que la majorité laissât à la minorité la libre expression de son opinion ?

N. — Ce journal serait rédigé par trois commissaires, nommés de mois en mois, l'un par la droite, l'autre par le centre, l'autre par la gauche de l'Assemblée qui, pour faire ce choix, se fractionnerait à cet effet en trois groupes distincts, dans l'un desquels chaque membre entrerait à son choix. Ces trois commissaires auraient droit chacun au tiers de l'espace contenu dans le journal, et tout le peuple connaissant ainsi toutes les raisons pour et contre pourrait comparer et juger, et soyez sûr qu'il confirmerait bientôt l'adage : La voix du peuple est la voix de Dieu.

M. — Pour compléter ce système de correspondance, il faudrait que le peuple pût à son tour faire connaître à l'Assemblée ses vœux et ses intentions. Je vais indiquer un moyen, facile ce me semble, de consulter et de connaître avec vérité et exactitude les vœux de la nation : — Supposons qu'un conseil cantonal fût tous les ans nommé au suffrage universel et composé, par exemple, de un citoyen par 500 habitants, et chargé de s'assembler au chef-lieu du canton un ou plusieurs fois l'an pour émettre les vœux du canton et faire le dépouillement des pétitions individuelles qui pourraient lui être adressées par tous les citoyens ; que chaque comité cantonal se fractionnant en trois groupes libres déléguât trois de ses membres (un par groupe) à une réunion départementale dans laquelle seraient rassemblés, coordonnés et résumés les travaux de tous les comités cantonaux du département, et certainement l'Assemblée nationale à laquelle seraient adressés ces procès-verbaux y trouverait une expression plus vraie des vœux de tous les citoyens qu'en la cherchant dans les délibérations des conseils généraux actuels.

N. — Alors il ne faudrait pas omettre d'accorder à ces conseillers une indemnité modérée des dépenses de voyage et de déplacement, afin qu'ils pussent être choisis dans toutes les positions de fortune.

M. — Oui, ce serait juste.

N. — Nous sommes d'accord ; de plus je vois qu'en proposant que le comité qui aurait à choisir trois délégués se fractionne en trois groupes et en nomme un par groupe, vous trouverez comme moi que pour obtenir une représentation vraie et fidèle, on doit fournir à toute opinion le moyen de se produire loyalement.

M. — Sans doute. Il est vrai que c'est en résultat la majorité seule qui doit faire la loi ; mais la minorité doit être préalablement admise à exposer aussi ses raisons, et dans toute représentation elle a droit d'entrer en proportion de son importance.

N. — Cette part de représentation n'est point laissée à la minorité par l'usage et les lois actuels. En effet, supposons que 300 électeurs soient appelés à nommer 12 conseillers municipaux. D'après les principes suivis jusqu'ici, il peut arriver qu'une faible majorité (160 électeurs par exemple) aient pouvoir à eux seuls de nommer tous les 12 conseillers, et si 140 autres électeurs sont en opposition d'idées ou d'intérêts, ils ne pourront pas faire entrer un seul représentant pour soutenir leur opinion dans le conseil.

M. — Ce n'est pas juste, et il me semble apercevoir de prime-abord deux moyens de parer à cet inconvénient : Premièrement, ou bien que les électeurs pussent se diviser selon leurs sympathies en trois groupes de chacun 100 électeurs et que chaque groupe pût choisir 4 conseillers ; deuxièmement, ou bien que chaque électeur ne pût inscrire sur son bulletin que les deux tiers du nombre à élire (par exemple, dans le cas précité, 8 noms) et que les 12 candidats qui auraient de toutes parts obtenu le plus de voix à la majorité relative fussent proclamés. — Par l'un ou l'autre de ces deux moyens, la minorité pourrait faire entrer dans le conseil une minorité proportionnelle de représentants et par leur organe exposer et soutenir ses raisons et ses intérêts, et éclairer utilement les débats.

Là finit notre conversation et nous nous quittâmes en faisant des vœux pour voir s'établir l'organisation démocratique la plus favorable à l'expression de la vérité et au triomphe de la justice. C'est par la voie de la vérité et de la justice et par cette voie seule qu'on obtiendra réunis l'ordre et le progrès et un progrès régulier sans secousse comme sans interruption.

Voilà selon nous les termes du problème à résoudre.

« Quel est le mode le plus prompt et le plus sûr pour éclairer le peuple, pour qu'il y ait, par une correspondance suivie, rapport continuel d'idées et d'intentions entre lui et ses représentants, que ceux-ci l'éclairent et le consultent à la fois et qu'il intervienne autant que possible directement dans tout acte de législation.

Vous avez déjà fait remarquer, monsieur le rédacteur, l'utilité d'appeler sur ce terrain la discussion, et c'est par ce motif que je vous soumets ce petit entretien, vous autorisant, si vous croyez qu'il renferme quelques aperçus vrais, à lui donner toute publicité.

Aux idées émises ci-dessus, j'ajouterai qu'il est contraire au bon sens qu'un mandataire reste chargé d'un mandat dès lors que la majorité des mandants est disposée à le lui retirer : il est de l'essence du mandat d'être révocable (art. 2004 du C. c.), par conséquent, toutes les fois qu'un nombre suffisant d'électeurs pour former une majorité incontestable se réunirait pour demander la réélection d'un représentant, il serait juste en principe de faire droit à cette demande ; mais comme cette réunion pourrait être empêchée par des difficultés et des inconvénients de plus d'un genre, il vaudrait peut-être mieux, en pratique, fixer un court terme (un an par exemple) pour le renouvellement de tous les mandats conférés par l'élection. Ce serait d'autant plus juste que chaque année une portion de nouveaux électeurs vient remplacer une portion correspondante d'anciens qui s'éteignent. Il faudrait que la réunion électorale eût lieu sur tout le territoire français, de plein droit, à une époque fixe, périodique, sans besoin de convocation.

Je n'ai point la prétention d'indiquer une solution politique à ajouter à tant d'autres proposées ; mais je finis ma lettre en exprimant un vœu individuel :

Puisse-t-il arriver :

Que la majorité de l'Assemblée se prononce pour ne réviser la constitution qu'en 1852 dans les termes et formes indiqués et que, préalablement, elle rapporte la trop fameuse loi électorale du 31 mai, soit d'après sa propre inspiration, comme le pourrait faire espérer la déclaration de M. de Larochejacquelein, soit d'après les manifestations de l'opinion publique qui se produiraient probablement à la fin de 1851 par l'envoi de nouvelles et plus nombreuses pétitions dans ce sens ;

Qu'en 1852, au moment de l'élection de la nouvelle Constituante, tous les républicains et leurs journaux se concertent pour ne soutenir que les candidats qui seraient d'avis d'établir unité de pouvoir, c'est-à-dire de subordonner le pouvoir exécutif à l'Assemblée nationale et d'exiger la sanction du peuple (seul souverain sans distinction de classes ni de castes) pour donner force de constitution ou de loi aux propositions de l'Assemblée ;

Qu'enfin ceux qui, d'un ou d'autre côté, préféreraient à cette solution légale, juste et pacifique, celle de la violence et du glaive, se rappellent le mot de Jésus.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, mes fraternelles salutations.

HOUDIN,
Ancien juge de paix du canton de Marchenoir.

St-Léonard, près Marchenoir.

Beaux-Arts.

Le Puy, 27 septembre 1850.

Monsieur le ministre,

Je viens d'assister à une découverte intéressante pour les arts, dont je crois devoir vous rendre compte, bien qu'elle ait eu lieu dans un des édifices placés dans les attributions de M. le ministre des cultes.

Le 23 de ce mois, je me trouvais au Puy avec M. Mallay, architecte chargé de la restauration de la cathédrale de ce diocèse. Après m'avoir montré les travaux qu'il a exécutés jusqu'à ce jour avec autant d'habileté que de succès, il me conduisit dans une salle du treizième siècle, dépendant de la cathédrale, et qui doit être convertie en sacristie. Là, il me fit remarquer, sur une paroi comprise dans une grande arcade en ogive, quelques traces de couleurs assez brillantes paraissant entre les crevasses du badigeon. Une peinture, disait-il, est cachée sous ce badigeon, et il eut l'obligeance d'ajouter qu'il m'avait attendu pour s'en assurer. La muraille fut aspergée d'eau chaude, et, dès que le badigeon commença à se boursouffler, nous nous armâmes de racloirs en bois, et nous commençâmes à l'enlever avec précaution. Nos premiers essais ne nous promettaient rien de bien curieux. Sous une couche épaisse de badigeon blanc, nous trouvâmes une fenêtre peinte en détrempe avec ses barreaux et ses vitres en losange. Mais nous ne tardâmes pas à reconnaître que, sous cette première peinture, il en existait une autre. M. Mallay ayant fait tomber une large écaille formée du badigeon blanc et de la peinture de la fenêtre, nous vîmes apparaître, comme par enchantement, une tête de femme d'une rare beauté, mais qui n'avait nullement l'air d'une sainte. Les couleurs étaient de la plus grande fraîcheur. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle ardeur nous nous remîmes à l'ouvrage. Au bout de quelques minutes, nous découvrions une tête d'homme coiffée d'un bonnet fourré, puis un lézard, puis des draperies, enfin des fragments de légendes qui ne présentaient aucun sens. Nous sondions à droite et à gauche, en haut et en bas, une surface de 4 à 5 mètres carrés. Je ne vous entretiendrai pas des conjectures aventurées que chaque découverte nouvelle nous suggérait. Enfin, après trois heures de travail, nous avions remis au jour une vaste composition de dix figures de grandeur naturelle, et, grâce à des légendes latines placées auprès de chaque personnage, le sujet était devenu parfaitement intelligible. Dès le lendemain, il ne restait plus un centimètre carré de badigeon sur toute la partie peinte de la paroi.

Ce tableau, qui paraît avoir été exécuté au commencement du seizième siècle, représente les quatre arts libéraux, selon une division du moyen âge : la grammaire, la logique, la rhétorique et la musique, sous la forme de quatre jeunes femmes magnifiquement parées, accompagnées de quatre personnages qui ont particulièrement illustré chacun de ces arts. La première figure, à la gauche du spectateur, est la Grammaire, qui fait réciter une leçon à deux charmants enfants debout à ses pieds. A sa droite, et un peu plus bas, on voit un personnage vêtu d'une longue robe rouge fourrée de martre, la tête couverte d'un bonnet noir ; il écrit sur un livre placé sur ses genoux. Son nom est tracé en dessous : c'est Priscien. On lit sur une banderolle, à ses pieds, la légende suivante, qui est en vers léonins très richement rimés :

Quidquid agant artes ego semper prædico partes.

A la gauche de la Grammaire, la Logique est assise sur une chaire curieusement sculptée dans le goût de la renaissance, ayant à ses pieds Aristote, en bonnet pointu, robe de brocard doublée d'hermine, dans l'attitude d'un homme qui argumente. La Logique tient dans sa main droite ce lézard, qui d'abord nous avait extrêmement embarrassés, et dans la gauche un scorpion. Les deux reptiles se battent à outrance, tandis que la Logique les contemple en souriant. Je suppose que le peintre, mauvais plaisant, a prétendu, par le combat de ces deux animaux immondes, symboliser les disputes scolastiques ou autres de son temps. La légende est d'ailleurs fort à la louange de la Logique ; je doute que l'artiste l'ait composée :

Me sine doctores frustra coluere sorores.

Vient ensuite la Rhétorique, une lime à la main ; car, au seizième siècle, on ne connaissait pas encore les génies incultes et sans art comme on en a vu depuis. Auprès d'elle est Cicéron assis sur un escabeau, coiffé d'une espèce de turban rouge, et vêtu d'une ample robe olive, doublée de vert. Il paraît méditer sur un gros volume ouvert entre ses mains. Voici la légende qui accompagne ce troisième groupe :

Est michi (sic) dicendi ratio cum flore loquendi.

La Musique, avec Tubal, occupe le côté droit du tableau. Elle tient un orgue sur ses genoux, tandis que Tubal est assis devant une enclume, ayant un marteau dans chaque main. Son costume, qui se compose d'une barrette bleue et d'une robe rouge fourrée, ouverte aux manches, est un peu incommode pour un forgeron. La légende est :

Invenere locum per me modulamina vocum.

Je crois qu'on attribue à Tubal Caïn l'invention des instruments à vent.

Le sujet de cette grande composition peut paraître étrange dans un édifice religieux ; mais la salle où elle est peinte a servi aux réunions de l'Université de Saint-Mayol, et dès-lors tout s'explique facilement. Je me trompe, on a peine à comprendre par quel motif on a barbouillé une peinture magnifique pour représenter une fenêtre grillée. C'est à Mgr de Galland, évêque du Puy au commencement du siècle dernier, qu'on attribue cette méchante action. On peut juger de son goût, d'ailleurs, par les changements déplorables qu'il avait faits dans l'architecture de son église.

Les costumes des personnages, un peu fantastiques et d'une richesse extraordinaire ; les trônes sculptés sur lesquels les femmes sont assises, et qui présentent, les uns, des ornements *flamboyants*, et les autres des motifs d'ornementation classiques ; enfin la forme des lettres (gothiques avec abréviations), tout me semble indiquer que cette grande fresque remonte aux premières années du seizième siècle, époque de transition pour la France entre l'art gothique à son déclin et le retour aux traditions de l'art antique. Mais à quel artiste l'attribuer ? Nous avons vainement recherché un nom, une initiale aux bords du tableau.

Je ne puis oublier un détail remarquable, dont on pourrait se prévaloir pour fonder une hypothèse, un peu hardie, j'en conviens, sur l'auteur de cette composition. Au-dessus d'une coiffure en canetilles d'or, la Musique porte trois œillets épanouis. Ces simples fleurs contrastent singulièrement avec l'or et les pierreries de la coiffure qu'elles surmontent. Ne serait-ce pas là une indication ? On sait que Le Garofalo a placé dans la plupart de ses tableaux des œillets, qui pour un italien, étaient des armes parlantes. Je ne sais pas si Le Garofalo est jamais venu en France ; mais, à la rigueur, il a pu y envoyer un carton. D'un autre côté, je dois avouer que rien dans la fresque du Puy ne me paraît dénoter un maître italien. Les têtes, au contraire, sont toutes françaises, parfaitement gracieuses, mais un peu maniérées ; elles sont, pour parler comme Amyot et Brantôme, *poupines et mignardes*. C'était, j'imagine, des beautés de ce genre qui ravissaient les gentilshommes de la cour de Louis XII et de François Ier.

Quoi qu'il en soit, cette fresque est, à mon sentiment, une œuvre capitale, et, français ou étranger, son auteur est un maître habile. La conservation en est surprenante. Toutes les têtes sont parfaitement intactes, sauf celle de Priscien, qui a souffert de mutilations anciennes. Les couleurs n'ont pas toutes conservé leur éclat. Ainsi les bleus ont disparu presque partout, ou bien ce qui en reste est pulvérulent et prêt à se détacher. Il m'a paru que l'artiste s'était servi de bleu de cuivre ou de cobalt, et non d'outre-mer. Par contre, les verts, les tons de chair, les noirs, les blancs et quelques rouges sont presque intacts. Ils paraissent recouverts d'une espèce de vernis ou de gluten, et ont le brillant d'une peinture à la cire. Le badigeon y était à peine adhérent.

Je crois, monsieur le ministre, avoir vu toutes les peintures murales du 16e siècle qui existent encore en France ; je n'en connais pas de plus remarquables ni de mieux appropriées à la décoration d'un monument. Ce serait, je pense, rendre aux artistes un véritable service que de les leur faire connaître par une bonne copie, et je ne connais personne qui pût mieux s'acquitter de cette tâche que M. Denuelle, qui a si fidèlement reproduit, par vos ordres, les peintures du château des papes. Des

casques de toutes les têtes que je rapporte à Paris vous prouveront, je l'espère, que je ne me suis pas laissé entraîner à une admiration exagérée.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que toutes les mesures ont été prises par M. Mallay pour assurer la conservation de cette fresque, et que Mgr l'évêque du Puy a donné des ordres pour que la disposition de la sacristie fût modifiée de manière à ce qu'elle pût être vue facilement.

Je suis avec respect, monsieur le ministre,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

P. MÉRIMÉE,
Inspecteur des monuments historiques.
(*Moniteur.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Orléans. — M. P. — Reçu les 30. — Appliq. 18 à la R. et 12 au ren. de v. ab. — Rem.

Champigny. — M. P. — Reçu les 60. — Nous vous expéd. les livres. — rem.

Saint-Quentin. — M. M. — Reçu les 3. — Appliq. à v. réab. — Comp. affect. — Vos précéd. lettres n. sont bien parvenues.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

L'esprit d'association fait chaque jour, parmi les classes ouvrières, de salutaires progrès, et la capitale lui devra bientôt ses plus beaux établissements. Dans ce nombre nous signalons avec plaisir le CAFÉ ESTAMINET DU 24 FÉVRIER, COUR DES FONTAINES, N° 1, qui, sous la direction de l'Association fraternelle des Limonadiers, se recommande au nombreux public qui fréquente cet établissement, par sa position centrale, ses vastes et belles salles, ses excellents billards, et l'exquise qualité de ses consommations dont les prix sont les plus modérés.

La loterie des Lingots d'or reçoit chaque jour des départements des demandes de dépôts de billets en comptes-courants, le directeur se voit forcé de laisser ces demande sans réponse, les statuts de la loterie l'obligeant de ne traiter qu'au comptant; mais, d'un autre côté, la loterie rembourse à bureau ouvert tous les billets dont les correspondants n'auraient pas trouvé le placement, s'ils sont présentés intacts et en feuille. Commission aux agents, 3 0/0 jusqu'à 2,000 fr.; 4 0/0 de 2,000 à 10,000; et 5 0/0 au-dessus de 10,000 fr.

De toutes les inventions contre l'insalubrité des logements, la plus précieuse c'est le mastic minéral, dont les rares propriétés se résument ainsi : SANTÉ, PROPRETÉ, SOLIDITÉ, ÉCONOMIE. L'administration, rue de Chabrol, 34, garantit, pendant 10 ans, les effets de cet enduit, au moyen duquel ceux qui l'emploient sont assurés d'assainir tous logements insalubres en cinq jours seulement et non pas en quinze jours comme le disait par erreur, notre numéro du 20 septembre, et de préserver de toutes détériorations du salpêtre et de l'humidité, leurs peintures, leurs papiers peints ou de tenture, leurs boiseries sculptées, leurs dorures et tous les ouvrages d'art appliqués sur les murs.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy, et comp. rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 13. 27 Octobre 1850.

12 FRANCS PAR AN. — Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. — Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Associations ouvrières parisiennes.

Depuis quelque temps, le *National*, le *Siècle* et la *République* ont publié d'intéressantes notices sur diverses associations ouvrières fondées dans Paris à la suite du mouvement de 1848. Nous reproduisons ici celle donnée par le *National* sur l'association des facteurs de pianos, d'abord parce que cette association nous semble plus large et plus complète que les autres sur lesquelles nous avons pu obtenir des détails, et ensuite parce qu'elle est un type de ce courage et de cette persévérance qu'ont montrés les ouvriers parisiens dans la fondation de leurs associations, durant les crises terribles de 1848 et 1849.

En effet, tandis que les journaux réactionnaires insultaient au peuple de Paris et n'entretenaient dans l'âme de leurs lecteurs que la haine et l'effroi, l'ouvrier parisien, luttait avec un courage sans égal contre la misère, la faim et le défaut de travail; écrasé par le malheur, il fondait des associations sur le dévouement et avec le dévouement. Abnégation et persévérance, telle a été sa constante devise. Ce qu'on va lire des commencements si difficiles de l'association des facteurs de pianos, il faut l'étendre par la pensée à toutes les autres associations, et on comprendra quelle énergique vitalité a été dépensée dans cette œuvre à laquelle se sont voués tant d'ouvriers dans Paris.

LES FACTEURS DE PIANOS.

L'association dont nous parlerons aujourd'hui est celle des ouvriers facteurs de pianos. Ce genre de fabrication, dans lequel la France est sans rivale, occupe, à Paris seulement, deux à trois mille personnes, selon les temps. Bien que plusieurs chefs de grandes maisons, artistes avant d'être spéculateurs, soient d'une libéralité à laquelle chacun rend justice, des désirs d'affranchissement se sont produits dans leurs ateliers, par des motifs qu'il n'est pas inutile de connaître.

La fabrication des pianos se décompose en sept ou huit opérations, qui sont, pour ainsi dire, des métiers distincts. Or, dans les grands établissements, les patrons ne se mettent en rapport qu'avec les chefs de spécialité, qui sont, en effet, largement rétribués. Ceux-ci s'entendent avec un petit nombre de contre-maîtres qui prennent à forfait certaines tâches; et ces derniers, enfin, s'adjoignent des auxiliaires dont ils *marchandent* le temps et les bras : en définitive, si généreux que soit le patron, le fort de la besogne est fait par des ouvriers dont le salaire tombe parfois à 2 fr. 50 c. ou 3 fr. par jour. Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu de nombreux froissements dans les ateliers soumis à ce régime. Chacun se souvient d'avoir vu, dans les premières émotions de Février, de longues files d'ouvriers qui s'acheminaient vers l'Hôtel-de-Ville, précédées de bannières sur lesquelles on lisait : *Plus de marchandage* ! On comprendra le sentiment qui les guidait par l'exemple que nous venons de citer.

Dès que l'Assemblée constituante eut ouvert un crédit en faveur des associations, plusieurs centaines d'ouvriers facteurs de pianos se concertèrent pour demander une subvention. Puisqu'on n'avait à leur offrir qu'un refus, il eût été convenable de ne pas le faire trop attendre. La bureaucratie française a une allure qu'elle ne change pas, même au lendemain d'une révolution. La réponse, qui fut negative, n'arriva que le 10 janvier 1849, six mois après la demande. Pendant cette longue attente, chacun avait eu le temps d'épuiser ses ressources. La grande association se trouva dissoute de fait.

Commencer sans argent et sans crédit un établissement qui ne peut prospérer qu'avec un capital considérable, c'était choquer le sens commun. Mais la foi qui ne raisonne pas a une sorte de clairvoyance souvent supérieure à la raison. Quatorze hommes se dévouèrent pour donner un exemple. Quelques-uns d'entre eux qui avaient travaillé à leur propre compte apportèrent, tant en outils qu'en matériaux, une valeur d'environ 2,000 fr. Il fallait, en outre, un fonds de roulement. Chacun des sociétaires opéra, non sans peine, un versement de 10 francs. Un certain nombre d'ouvriers, non intéressés dans la société, firent acte d'adhésion, en apportant de faibles offrandes. Bref, le 10 mars 1849, une somme de 229 fr. 50 c. ayant été réalisée, l'association fut déclarée constituée.

Ce fonds social n'était pas même suffisant pour l'installation et pour les menues dépenses qu'entraîne, au jour le jour, le service d'un atelier. Rien ne restant pour les salaires, il se passa près de deux mois sans que les travailleurs touchassent un centime. Comment vécurent-ils pendant cette crise? Comme vivent les ouvriers pendant le chômage, en partageant la ration du camarade qui travaille, en vendant ou en engageant pièce à pièce le peu d'effets qu'on possède.

On avait exécuté quelques travaux. On en toucha le prix le 4 mai 1849. Ce jour fut pour l'association ce qu'est une victoire à l'entrée d'une campagne ; aussi voulut-on le célébrer. Toutes les dettes exigibles étant payées, le dividende de chaque sociétaire s'élevait à 6 fr. 61 c. On convint d'attribuer à chacun 5 fr. à valoir sur son salaire, et de consacrer le surplus à un repas fraternel. Les quatorze sociétaires, dont la plupart n'avaient pas bu de vin depuis un an, se réunirent, avec leurs femmes et leurs enfants. On dépensa trente-deux sous par ménage. On parle encore de cette journée dans les ateliers, avec une émotion qu'il est difficile de ne pas partager.

Pendant un mois encore, il fallut se contenter d'une paie de 5 francs par semaine. Dans le courant de juin, un boulanger, mélomane ou spéculateur, offrit d'acheter un piano payable en pain. On fit marché au prix de 480 francs. Ce fut une bonne fortune pour l'association. On eut du moins l'indispensable. On ne voulut pas évaluer le pain dans le compte des salaires. Chacun mangea selon son appétit, ou, pour mieux dire, selon l'appétit de sa famille; car les sociétaires mariés furent autorisés à emporter du pain pour leurs femmes et leurs enfants.

Cependant l'association, composée d'ouvriers excellents, surmontait peu à peu les obstacles et les privations qui avaient entravé ses débuts. Ses livres de caisse offrent les meilleurs témoignages des progrès que ses intruments ont faits dans l'estime des acheteurs. A partir du mois d'août 1849, on voit le contingent hebdomadaire s'élever a 10, à 15, à 20 fr. par semaine; mais cette dernière somme ne représente pas tous les bénéfices, et chaque associé a laissé à la masse beaucoup plus qu'il n'a touché. La qualité des pianos, tout le monde le sait, dépend, non pas seulement de l'habileté du constructeur, mais aussi des éléments qu'il emploie. Or, l'abnégation des ouvriers associés est un trésor qui leur a permis de lutter contre les maisons riches. Chaque semaine, avant de s'allouer leurs propres salaires, ils prélèvent la somme nécessaire pour acquérir des matériaux de premier choix. On règle la paie du samedi sur la somme qui reste en caisse, après toutes les dépenses utiles à la société, et la portion du salaire qui n'est pas payée est portée à l'avoir du travailleur.

Le salaire est payé aux pièces, suivant les tarifs discutés en assemblée générale. Les résultats correspondent à ce que de bons ouvriers obtiennent dans les autres maisons. Il y a de plus une part proportionnelle au bénéfice, qui est réglé par tête, et qui a représenté jusqu'à présent un franc en sus par journée de dix heures. Une retenue doit être faite sur le contingent de chaque sociétaire, jusqu'à ce qu'il ait complété un apport de 1,000 francs. Au-dessus de cette somme, l'argent qu'on laisse pour enrichir le fonds social porte intérêt à cinq pour cent. Il y a eu déjà plusieurs placements de ce genre.

Un tel régime exige une comptabilité dont s'effraieraient de vieux commerçants. Une des choses qui nous ont le plus surpris dans les associations où l'on voit tant de choses surprenantes, c'est la netteté et la précision avec lesquelles les registres sont tenus par l'un des ouvriers associés. Chez les facteurs de pianos, trois comptes sont ouverts au nom de chaque sociétaire, de manière à ce qu'il puisse se renseigner à toute heure sur le mouvement général des affaires, et sur sa double situation personnelle comme actionnaire et comme salarié.

Ce n'est pas, comme nous l'avons dit, par la somme que touche chaque semaine le sociétaire qu'il faut apprécier sa situation; c'est par la part de propriété acquise dans un établissement déjà considérable. L'association des facteurs de pianos compte aujourd'hui trente-cinq membres tous associés; elle n'emploie pas d'auxiliaires. De vastes ateliers ou magasins (1), qu'elle loue 2,000 francs, ne lui suffisent pas. Indépendamment de son outillage et de ses approvisionnements en matières premières, elle a environ quatre-vingt-dix pianos en construction, un certain nombre en location, et quelques beaux modèles en magasin. A la fin de l'année dernière, son inventaire faisait ressortir un avoir social de 23,921 fr. On entrevoit qu'à la fin de l'année courante, son actif s'élèvera à 45,000 fr. environ, déduction faite de son passif qui est insignifiant. Elle n'a plus besoin des secours de l'Etat. Sa clientèle, en progression, la met à l'abri du chômage et lui fait espérer d'ouvrir bientôt ses rangs à d'autres travailleurs. A ses malades, elle accorde la paie comme s'ils travaillaient, et de plus une allocation gratuite de dix francs par semaine; elle espère être bientôt en mesure d'organiser un système de secours encore plus efficace.

La forme commerciale qui a été adoptée est la société en nom collectif; chacun répond pour tous, et tous pour chacun.

Le gouvernement intérieur est essentiellement démocratique. Toutes les décisions sont prises en assemblée générale. Pour

(1) Rue du Faubourg-Saint-Denis, 162.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 27 OCTOBRE 1850.

CAUSERIES.

Un grand politique a dit quelque part :

« L'association universelle est une chimère. »

Comment et pourquoi l'association universelle est-elle une chimère?

C'est ce que le grand politique s'est bien gardé d'expliquer.

En général, les grands politiques n'expliquent rien. Ils se contentent de laisser tomber des axiômes solennels de leurs lèvres dédaigneuses, et le bon public, dont l'esprit paresseux aime assez qu'on lui fournisse tout formulés ses articles de foi, à seule fin de s'éviter la peine de réfléchir, le bon public incruste ces axiômes dans son humble cervelle et vous les jette invariablement à la face chaque fois que vous tentez de raisonner avec lui.

Cette abdication du bon sens en faveur de ces supériorités de convention est vraiment une chose désastreuse. Si l'on se rendait bien compte de tout le mal que les grands politiques ont fait à la France et au monde, les nations s'entendraient une bonne fois pour en finir avec ces Calchas gonflés d'amour-propre et de vent.

Non pas, Dieu m'en préserve, que je demande contre eux des mesures coërcitives. Je ne voudrais pas que l'on touchât au moindre cheveu de leur perruque. Mais ne pourrait-on les placer tous ensemble dans quelque édifice entouré de jardins magnifiques et clos par de fortes grilles, où on leur procurerait, du reste, toutes les jouissances de la vie?

Là, ces braves gens politiqueraient à leur aise; ils formeraient des congrès, publieraient des ordonnances, rédigeraient des protocoles et écriraient toutes sortes de petits livres dans le genre des opuscules de feu la rue de Poitiers.

Ce serait fort amusant pour les étrangers qui les visiteraient; et je ne crains pas de dire qu'au bout de quelque temps, l'attrait de ce spectacle, pour peu qu'il ne fût pas gratuit, fournirait un très joli revenu à l'Etat qui contiendrait ce Charenton de nouvelle espèce, pas si différent toutefois qu'on pourrait le croire du Charenton que nous connaissons tous.

Mais nous n'en sommes pas là, et je crains bien que ce projet, trop enchanteur pour notre époque, ne soit qu'un rêve réalisable seulement pour les générations de l'avenir.

Soumettons-nous à notre destinée, tout en nous efforçant, autant que possible, d'arracher nos contemporains de l'ornière où ils se traînent à la suite de ces aveugles cornacs.

Hélas! la tâche est rude. Ces prétendus conducteurs des peuples ont mis tant de préjugés dans les esprits et de bâtons dans les roues, qu'on se rompt les bras à vouloir pousser sur la route du progrès ce char pesant chargé de superstitions et d'erreurs, enfoncé jusqu'à l'essieu dans la boue de la misère, et que la routine, la peur et l'ignorance, stupide et opiniâtre attelage, tirent obstinément dans le fossé sous le fouet de ces indignes phaétons.

N'importe ! poussons toujours, dût chacun de nos efforts ne déplacer qu'un grain de sable.

En dépit des grands politiques, des philosophes patentés, des savants officiels et des académiciens de tous genres, montrons aux hommes embourbés dans ces sentiers sans issue les splendides horizons de l'association générale qui les appelle pour les sauver tous à la fois.

Ah ! pauvres esprits, l'association est une chimère ! Mais le peu de bien que vous ayez accompli dans le monde, c'est à l'association que vous l'avez dû.

Et pour résister aux influences nouvelles, pour combattre l'envahissement de cet esprit d'association qui monte et monte sans cesse devant vos digues impuissantes, n'est-ce pas à l'association même que vous êtes forcés d'avoir recours? Ne vous voyons nous pas réunir vos ressources, coaliser vos forces, rassembler en un faisceau tous ces éléments disparates de vos vieux partis qui hurlent de se trouver ainsi rapprochés, mais que l'égoïsme et la peur soudent les uns aux autres?

Et, en désespoir de cause, n'appelez vous pas les jésuites à votre aide? les jésuites, cette formidable et mystérieuse société qui a résisté à tant de secousses, qui a survécu à tant de désastres et qui se retrouve debout aujourd'hui plus active, plus envahissante que jamais, prête à dominer le monde, prête à vous dominer vous-mêmes par la seule force de ce principe d'association tout-puissant pour le mal comme pour le bien.

L'association est une chimère! et toutes les fois que vous voulez opérer de notables économies, tenter de grandes entreprises, accomplir d'importants travaux, c'est à l'association que vous avez recours.

Vous faites même au besoin du communisme, et du plus détestable de tous les communismes. Il est vrai que vous ne vous en doutez pas, ce qui est peut-être une excuse.

Hommes d'état qui vous moquez de l'Icarie, comment appelez-vous le régime auquel vous soumettez ces quatre cent mille pauvres diables, qui, pendant sept années, montent la garde aux portes de vos palais, affublés d'une tunique bleue et d'un pantalon garance, consommant à chaque repas quatre cent mille gamelles de la même soupe, quatre cent mille rations de la même viande, quatre cent mille pains du même poids?

Et vous, bons bourgeois, qui criez contre M. Cabet, savez-vous bien ce que vous faites en mettant vos enfants au collége? — Vous faites du plus pur communisme, bons bourgeois.

Et quand vous allez au spectacle, madame, quand vous entrez au café, mon cher monsieur, vous rendez hommage, sans vous en douter, à ce principe d'association contre lequel vous déblatérez sans cesse sur la foi du *Constitutionnel*.

l'administration courante, il y a un gérant qui a la signature, des surveillants d'ateliers en aussi grand nombre qu'il y a de parties distinctes dans la manufacture des pianos, et un conseil de trois membres pour la réception des travaux. Ces fonctionnaires sont élus pour un mois, par scrutin de liste et à la majorité absolue des suffrages. L'article 4 des statuts reconnaît pour valables les bulletins portant : *Maintien de tous les fonctionnaires*. Or, depuis l'origine, presque tous les bulletins mensuels ont reproduit ces mots, aussi honorables pour les électeurs que pour les élus : « *Maintien de tous les fonctionnaires.* » Voilà, certes, un gouvernement modèle. Les administrateurs et chefs de section sont payés à la journée, et on ne leur alloue par jour que la moyenne de ce que gagnent les ouvriers aux pièces.

Dans ces conditions, le commandement n'est ni repoussé ni ambitionné. On l'accepte, comme un devoir, pour le bien de tous. Il y a pourtant des jours, heureusement rares, où il est difficile de trouver des fonctionnaires : ce sont ceux où l'assemblée, constituée en cour de justice, doit sévir contre un de ses membres. C'est alors à qui refusera les titres de président et de rapporteur. A en juger par les procès-verbaux analytiques, la procédure nous a paru à la fois sévère et fraternelle. Les peines prononcées sont la réprimande et l'exclusion.

Les associations ouvrières ayant été provoquées surtout par cette concurrence anarchique dont les salariés font les frais, on y conçoit la concurrence commerciale, non pas par l'avilissement des prix, mais par la qualité des produits. Ce sentiment est des plus vifs dans l'association des facteurs de pianos, qui ne peuvent prospérer, ils le savent bien, qu'à la condition d'établir leur réputation parmi les artistes. L'article 10 des statuts est ainsi conçu : « Afin de stimuler le zèle et les facultés intellectuelles de chaque associé, la société tiendra un registre de procès-verbaux constatant les services rendus, les améliorations, les perfectionnements et les innovations qui pourront être faits, le nom de leurs auteurs, et *les récompenses pécuniaires qui leur auront été votées.* » Les associés se réunissent donc périodiquement pour discuter sur les diverses parties de la fabrication, pour aviser aux moyens d'améliorer les produits : l'émulation qui règne entre eux à ce sujet est très vive.

Dans les manufactures particulières, le chef a un système ou une aptitude spéciale, qui fait prédominer dans les instruments certaines parties aux dépens des autres. Des ouvriers habiles à saisir toutes ces nuances, se contrôlant et s'encourageant les uns les autres, peuvent arriver, ce nous semble, à des résultats tout à fait imprévus. L'appréciation de ces faits n'est pas de notre compétence. Au surplus, la meilleure garantie est celle du succès. Des hommes qui, il y a dix-neuf mois, étaient littéralement sans pain, ils s'en font gloire, et qui aujourd'hui sont à la tête d'un établissement de second rang, en seraient-ils à ce point si leurs produits ne se recommandaient pas par d'évidentes qualités ?

La société a une grande ambition : elle veut envoyer à l'exposition de Londres un piano qui soutienne dignement l'honneur de la facture parisienne ; ce projet est depuis longtemps à l'ordre du jour dans les séances de perfectionnement. Les voilà donc, ces barbares qu'on présente comme des ennemis de toute civilisation ! Pourquoi se passionnent-ils dans leurs conciliabules ? Ils agitent des problèmes d'acoustique, de mécanique, d'ornementation, pour augmenter les jouissances des riches, auxquels on les a dénoncés comme des spoliateurs.

En France, le mauvais vouloir du gouvernement et de certaines classes paralyse, autant que possible, l'essor des associations ouvrières. — Dernièrement, un Anglais de distinction, visitant l'établissement des facteurs de pianos, regrettait que les ouvriers de son pays ne fussent pas dans des dispositions semblables, et il affirmait que, si un pareil mouvement se fût manifesté en Angleterre, l'aristocratie britannique se serait fait un devoir et un honneur de le favoriser. A. COCHUT.

Nous avons dit en commençant que cette association des facteurs de pianos nous semblait plus large et plus complète que d'autres. En effet, tout en prélevant sur les bénéfices ou les salaires une part généreuse au profit de leurs frères malades, ils rétribuent les trois facultés industrielles, *travail, capital, talent*.

Ce n'est point par parti pris, ni en vertu d'un système préconçu qu'ils sont arrivés à ce résultat, ainsi que nous nous en sommes assurés, c'est après une discussion libre et dégagée de toute préoccupation. Tout au contraire, dans beaucoup d'associations industrielles, le capital, qui a si longtemps exploité les travailleurs, inspire à ceux-ci une répulsion telle qu'ils ne veulent lui reconnaître aucun droit et qu'ils ne stipulent rien en sa faveur.

Plusieurs, même de ceux qui ont reçu des prêts du gouvernement, ne semblent payer qu'avec répugnance l'intérêt ou le prix du service qui leur a été rendu.

Également par exagération d'un sentiment de défiance, ils ont peine à rétribuer largement, soit par des récompenses spéciales, soit par un plus fort salaire.

Cependant le salaire aux pièces, c'est-à-dire un salaire inégal, a fini par prévaloir presque partout, et les associations s'en trouvent bien.

L'expérience corrigera ce qu'il y a eu d'abord d'âpre et de répulsif dans les premières associations. Pour se former, elles ont eu besoin d'une certaine exaltation ; sans cette exaltation les forces auraient manqué.

L'ouvrier des associations se sent une supériorité sur les autres ouvriers ; il est chez lui, il n'appartient plus au patron ; il ne connaît plus le chômage.

Néanmoins, par un singulier contact d'extrêmes, l'ouvrier associé, en s'émancipant du patron, s'est asservi à ses associés, et a formé avec eux un contrat dans lequel il aliène volontairement une partie de sa liberté. Expliquons ce point curieux.

Le modèle des actes d'association généralement adopté, sauf variante, est celui fourni par le Conseil d'encouragement où dominaient les anciens rédacteurs de l'*Atelier*. Dans un esprit un peu étroit, ils ont fait insérer cette clause que l'ouvrier qui se retirait volontairement ou qui était exclu par décision de ses co-associés, perdait son droit *dans le fonds de réserve*. Or, ce fonds de réserve se compose de la moitié des bénéfices constatés à chaque inventaire. Par conséquent l'ouvrier sortant ou exclu perd, par ce seul fait, presque toute sa fortune. Le voilà donc *forcé* de rester associé pendant vingt ou trente ans jusqu'à l'expiration de la société.

N'est-ce pas, sous une forme tout à fait inattendue, le rétablissement des vœux perpétuels, la création du monachisme industriel ?

Nous ne serions pas étonnés que plusieurs des membres du Conseil d'encouragement, qui ont approuvé cette clause, ne répétassent avec tous ceux qui ne connaissent pas le phalanstère qu'il n'y a pas de liberté dans le phalanstère... Pensent-ils avoir conservé intacte la liberté de l'ouvrier en faisant entrer la condition ci-dessus dans les contrat d'associations ?

Cette clause ne paraît pas encore lourde aux associés parce que les associations sont toutes récentes et qu'il n'y a pas de bénéfices notables ; mais avec le temps on en reconnaîtra les inconvénients.

Au surplus, dans quelques associations, un tempérament y a été apporté. Dans la société des ébénistes (rue de Charonne, nº 7), il est stipulé qu'un associé peut, pour motifs graves, obtenir la permission de se retirer ; mais en tous cas il laisserait au moins le quart de sa part dans le fonds de réserve.

Dans beaucoup d'associations, il a été formé sous le nom de *fonds de retenue indivisible*, une retenue qui se compose ordinairement du dixième des bénéfices. Ce fonds a une destination toute spéciale. Les associés renoncent à tout droit sur ce fonds qui en aucun cas ne peut être employé par la société, sauf pour le paiement des dettes ; il s'accroît chaque année jusqu'à l'expiration de la société, et alors seulement il devient disponible et est remis, pour lui faire un capital, à la société qui se forme en renouvellement de celle qui expire. Dans le cas où la société ne se renouvelle pas, ce fonds est remis au gouvernement ou au conseil général du département pour être employé à l'encouragement des associations, à l'amélioration du sort de la classe ouvrière ou aux hospices.

La création de ce fonds de retenue indivisible, prélevé sur les bénéfices et devant servir plus tard à d'autres besoins, à d'autres infortunes, est une preuve à ajouter à tant d'autres sur le sentiment de solidarité dont se sont inspirés les ouvriers parisiens en fondant leurs associations. Elle devra frapper les hommes les plus prévenus et tempérer enfin cette animosité et cette colère qui malheureusement en trop d'endroits sont les seuls guides, les guides aveugles, d'une politique effrayée. Qu'ils consentent enfin à étudier le peuple dans les associations ouvrières ; ils retireront de cette étude plus d'un enseignement profitable à eux d'abord et à tous ensuite, pourvu qu'ils y apportent seulement la centième partie de ce que le peuple a mis dans ses associations d'intelligence et de dévouement. Emile Bourdon.

Après avoir rapporté un article du *Siècle* sur l'association des chemisières, l'*Opinion publique* ajoute cette réflexion que nous sommes heureux de rappeler : « Le *Siècle* a raison : les œuvres dont il nous parle aujourd'hui sont d'une importance qu'il est impossible de ne pas apprécier. Nous désirons, pour notre part, qu'elles se multiplient, et nous les croyons dignes de tous les encouragements. »

Emile Bourdon.

L'organisation des associations ne doit pas être une chose de hasard et de fantaisie, ainsi que le montre la malencontreuse stipulation inventée par le Conseil d'encouragement et que nous avons critiquée plus haut. Aussi croyons-nous utile de rappeler quelques uns des principes émis sur ce sujet par Fourier.

Emile Bourdon.

La théorie sociétaire se propose deux buts qui sont : l'attraction industrielle, — l'association la plus économique et la plus étendue en tous travaux.

1º L'attraction industrielle ou art de rendre le travail aussi attrayant que le sont aujourd'hui les plaisirs, les festins, bals, spectacles, etc.

Si cette attraction n'existe pas, il arrive que le peuple tend partout à l'oisiveté, que les riches y tendent bien plus encore puisqu'ils peuvent se passer de travailler, et que les sauvages refusent obstinément d'exercer l'industrie agricole parce qu'ils ne sont dociles qu'à l'attraction qui ne peut pas, dans l'état actuel, s'allier avec l'industrie agricole, manufacturière et domestique ; aussi les sauvages sont-ils obligés de réduire leurs femmes au plus dur esclavage pour les forcer à exécuter ce travail domestique répugnant dans tous ses détails.

Sans l'attraction industrielle, on est forcé de contenir le peuple par les sbires et les supplices, organiser un petit nombre d'esclaves armés qu'on appelle soldats pour museler et retenir au travail la multitude d'esclaves désarmés qu'on nomme salariés.

Sans l'attraction industrielle, toute justice est bannie de l'ordre social, car la justice exigerait avant tout qu'on accordât au peuple une indemnité ou *minimum* d'entretien, en compensation des droits naturels dont il est dépouillé.

L'indemnité à garantir au peuple serait l'avance d'un *minimum* d'entretien en subsistance ; mais s'il était assuré de cette avance, il refuserait tout travail. On ne pourra donc faire l'avance du *minimum* qu'autant que le régime d'attraction industrielle garantira la persévérance des classes pauvres à l'industrie et la rentrée de ce *minimum* annuel qui leur serait avancé.

Ainsi, le système social devrait se proposer pour premier but l'attraction industrielle.

2º Ce moyen deviendrait illusoire sans l'appui de l'association la plus nombreuse en industrie agricole, manufacturière et domestique, par laquelle on élèverait au plus haut degré les économies, le mécanisme et les richesses.

L'association intégrale ou réunion d'une masse de familles industrieuses ne peut se fonder que sur trois dispositions très inconnues dans l'ordre civilisé. Ce sont : la vérité en relations, — la justice en répartition, — l'option en durée, en genre et espèce de travail.

On sait que les associés se brouillent et se séparent : 1º s'il y a tromperie reconnue en affaires ou seulement tentative de l'un pour duper l'autre ; 2º s'il y a injustice en répartition, si chaque associé ne se trouve pas rétribué équitablement en raison de son capital, de son travail et de son talent ; 3º s'il y a lésion de goût, si chacun n'a pas le choix des travaux qui lui conviennent et la liberté de les varier à son gré. Ces trois conditions sont intimement liées et chacune est inséparable des deux autres. En vain le peuple se passionnerait-il pour le travail utile, pour l'association et les économies qu'elle fait naître ; si l'on ne trouvait pas un moyen de répartir, en raison des trois facultés : capital, travail, talent, le produit du travail, devenu attrayant, serait comme aujourd'hui dévoré par quelques chefs qui ne laisseraient à la multitude qu'un salaire insuffisant...... (32,10, p. 23).

FOURIER.

— Mais, monsieur, ce que vous nous dites là est ridicule. On ne conteste pas les avantages de l'association pour l'entretien des troupes, l'éducation des enfants, les spectacles, les bals, les concerts, les restaurants, voire même les cafés, quoique cette dernière institution ne me semble bonne qu'à détourner nos époux des joies paisibles du toit conjugal. On ne disconvient même pas que l'association ne soit parfois utile dans le commerce ; car, enfin, ainsi que le disait hier mon mari, moi je ne suis pas ennemi de l'association dans une certaine mesure, puisque je me suis associé avec Pluchonnet pour la fabrication des madapolams ; mais, si l'on veut que je m'associe avec le genre humain tout entier, je te demande un peu, chère amie, ce qui me reviendra pour ma part des bénéfices. C'est déjà bien assez pénible de voir Pluchonnet en empocher la moitié. On devrait n'avoir des associés que pour partager la dépense.

— Cette parole de monsieur votre mari me prouve, madame, que c'est un fort négociant. Mais, puisque vous admettez l'association pour tant de choses, pourquoi ne l'admettriez-vous pas pour toutes ?

— Mais, monsieur, parce que c'est impossible.

— Et pourquoi est-ce impossible, madame ?

— C'est impossible... parce que... c'est impossible.

— Ah ! permettez, ceci n'est pas une démonstration bien concluante.

— Eh bien ! c'est impossible, parce que... parce que cela ne se peut pas.

— Voici encore un argument qui ne saurait me satisfaire.

— Mais enfin, monsieur...

— Mais enfin, madame...

— Si tout le monde était associé...

— Eh bien, madame...

— Eh bien, monsieur, nous serions donc associés avec MM. Morin et Cᵉ, nos confrères, qui baissent leurs prix afin de nous faire suspendre nos affaires ?

— Oui, madame...

— Alors M. Morin n'aurait plus de raison pour désirer notre ruine.

— Il n'en aurait aucune, madame.

— Mais, d'un autre côté, nos ouvriers seraient associés avec nous.

— Avec vous, avec M. Morin, avec tous les autres capitalistes, oui, madame.

— Et ils participeraient aux bénéfices ?

— Il y participeraient, assurément.

— Vous voyez bien, monsieur, que c'est impossible.

— Pourquoi donc, madame ?

— Parce que cela ne s'est jamais fait.

— Ce n'est pas une raison. Je vous citerai les chemins de fer et le télégraphe électrique qui ne se faisaient pas autrefois, et qui se font aujourd'hui.

— Mais monsieur, songez donc que si les ouvriers étaient associés, il n'y aurait plus de bénéfices.

— Pourquoi donc ?

— Parce que, s'il faut vous le dire, c'est précisément sur la main d'œuvre que nous bénéficions aujourd'hui.

— Je comprends. A cause de la concurrence de M. Morin.

— Précisément.

— Songez donc, madame, que M. Morin devenu votre associé, ne peut plus vous faire concurrence ni vous forcer de vendre à vil prix.

— C'est juste. Mais si les personnes auxquelles nous livrons nos marchandises ne nous paient pas ?

— Eh ! madame, ce n'est plus à des personnes isolées que vous livrez vos marchandises ; mais à des associations dont tous les membres devenus solidaires évitent aussi par cette solidarité toutes les chances de ruine et de faillite dont la concurrence de vos confrères vous menace en ce moment.

— Monsieur, nous parlerons de cela une autre fois. Certainement, il me serait bien doux d'échapper aux chances de perte, et je comprends parfaitement une association avec MM. Morin et Cᵉ. Une fois maîtres de la place, nous ferions la loi à tout le monde, et nous saurions bien éviter les faillites, dussions-nous ne vendre qu'au comptant. Mais je ne puis m'accoutumer à la pensée d'admettre les ouvriers à une participation dans les bénéfices.

— Et si les ouvriers ne consentaient à travailler qu'à ce prix ?

— Bah ! ne faut-il pas qu'ils vivent.

— S'ils essayaient de se passer du capital ?

— Vous savez bien que c'est impossible.

— Enfin, s'ils s'adressaient à votre cœur, s'ils vous disaient : Madame, nous gagnons à peine de quoi faire vivre misérablement au jour le jour nos pauvres familles, et vous augmentez tous les ans votre fortune d'un riche inventaire fruit de nos labeurs. Cette position nous décourage ; nous travaillons comme des machines, sans soin, sans zèle, sans économie de temps ni de matériaux. Associez-nous, et au lieu d'esclaves abrutis, vous aurez des aides intelligents et aussi intéressés que vous-mêmes à la bonne gestion de la chose, et nous ferons en deux heures ce que nous faisons aujourd'hui en une demi-journée, et au lieu de gâcher la marchandise, nous ferons servir jusqu'au moindre brin de coton, afin d'augmenter au bout de l'année notre bénéfice commun.

Si, d'un autre côté, on vous démontrait, ainsi qu'aux autres fabricants et producteurs de toutes industries, qu'en associant les travailleurs, en les élevant à l'aisance, en leur attribuant une part assez large pour leur permettre de se procurer les commodités de la vie, on en fait autant de consommateurs qui achètent les produits de tous genres, s'habillent, se logent, se nourrissent, et par conséquent doublent, quadruplent, décuplent la production, consommant d'autant plus qu'ils produisent, produisant d'autant plus que leurs besoins s'accroissent sans cesse par cette loi qui pousse l'homme à désirer toujours à mesure qu'il obtient, si l'on vous prouvait, dis-je, que par l'accroissement de la production, vous arriveriez bien vite à toucher pour votre part sur le bénéfice général un dividende supérieur à ce que vous gagnez aujourd'hui,

La plupart des journaux anglais s'élèvent vivement des progrès que le catholicisme romain fait en Angleterre. La constitution au sein de la Grande-Bretagne d'une grande hiérarchie catholique dont le nouveau cardinal, Mgr Wiseman, est le chef, réveille toutes les passions religieuses des anglicans, et l'on trouve dans le *Times*, dans le *Daily-News* et dans d'autres feuilles de violentes diatribes contre le papisme. Il semble en lisant ces articles que l'on soit reporté à plusieurs siècles en arrière, et l'on croirait entendre les exaltés presbytériens que Walter-Scott a si bien mis en scène dans ses romans qui sont mieux que de l'histoire. Il ne manquerait plus pour compléter le gâchis dans lequel l'Europe se débat actuellement que d'y voir renaître les fureurs des guerres de religions. Qui croirait que ces hommes qui s'anathématisent les uns les autres et se montrent tout disposés à s'entre-dévorer, ont la prétention de continuer la doctrine de paix, de miséricorde, de tolérance et de charité que le Christ est venu apporter sur la terre! Où sont donc au milieu de tout cela les chrétiens, les vrais chrétiens? Hélas! il faut bien le dire, on ne les trouve pas plus au Vatican qu'au foreign-office. Envahissement cauteleux d'une part, résistance ou aggression violente de l'autre: recherche de la domination oppressive des deux côtés; nulle part la charité, l'amour. Où chercher maintenant les serviteurs des serviteurs de Dieu!

Allyre Bureau.

Les Français et la République (1) !

Le paradoxe de l'impossibilité des grandes républiques n'est point encore le dernier piége où les monarchistes trébuchent à la suite de Joseph de Maistre, ce périlleux ami, ce guide terrible!

Après avoir audacieusement dit: — «C'est une folie de faire des constitutions pour *l'homme*; il n'y a point d'*homme* dans le monde; il n'y a que des Persans, des Anglais, des Français, » — Joseph de Maistre ajoute: « Les Français sont faits pour la monarchie (héréditaire). »

Le mot, depuis, a été répété sur toutes les gammes, et il est de ton dans un certain monde d'affecter le plus profond respect pour le vœu de la nature et de dire: « La République est impossible, parce qu'elle n'est pas dans les tendances caractérielles de la nation, parce qu'elle répugne au caractère français. »

Vraiment, c'est bien honnête et bien délicat d'interroger ainsi les convenances de la nature. Que de bonnes gens sont ainsi, sans s'en douter, de vrai disciples de Charles Fourier, celui qui a solennellement proclamé l'axiôme des *attractions proportionnelles aux destinées*.

Dès-lors, il est bien entendu qu'on ne veut plus nous soumettre au régime orthopédique, sous prétexte que nous sommes tortus ou que nous n'emboitons pas assez harmonieusement le pas arbitrairement ordonné. L'on tient compte de nos goûts, (1), de notre vocation; l'on nous concède que la forme constitutionnelle doit être réglée sur la nature, que la destinée sociale doit être conforme et proportionnelle aux attractions essentielles et divines.

M. de Bonald (autre imprudent ami) avait également posé ce principe: « La Constitution est *l'être* de l'Etat... la Constitution est le tempérament de l'Etat... Et effectivement, on dit indifféremment, en parlant de l'homme, constitution et tempérament. »

Sachons donc quelle est la constitution de la race nationale, quel est le tempérament du peuple gallo-frank, pour voir quelle forme politique, analogue, cette race et ce peuple devront revêtir.

Strabon, Pausanias et César ont dit du Gaulois:

« Doué d'une présomption sans mesure, d'une impétuosité téméraire et furieuse..., porté à la contradiction, à la dispute et à la raillerie..., léger, toujours prompt à changer d'avis et amoureux de la nouveauté. »

Ce portrait est encore fidèle. Dix écrivains philosophes en ont constaté la ressemblance, prolongée à travers les siècles.

L'infusion du sang frank a-t-il été sensiblement modifié ce caractère? Qui peut le croire? N'est-il pas évident que la peuplade conquérante, prenant le corps, a pris l'âme; que l'essence gauloise a toute pénétré les Sicambres; que l'esprit de pétulance turbulente, de critique railleuse, de mobilité insatiable, est resté l'esprit vivant de la nation, se raffinant de plus en plus dans les sphères plus heureuses et plus brillantes? Ne dit-on pas: Fougue française, turbulence française; raillerie française, moquerie française; inconstance française, légèreté française?

Eh bien! voici qu'à ce peuple chez lequel l'esprit de changement, de renouvellement, est essentiel et irrésistible, à cette race dont l'inconstance, la mobilité, la légèreté sont proverbiales, l'on prétend adapter une Constitution, dont le principe est la conservation pesante, l'évolution lente, ornée de figures royales dont le type est indélébile et sempiternel! A ce corps impatient de toute vieillerie, où palpite ce cœur étrange d'où le monde a vu jaillir la fantaisie aux changeants reflets, aux paillettes scintillantes, la Mode, la Mode aux lubies rajeunissantes et fugitives; à ce corps l'on s'avise de vouloir coudre un habit toujours le même. Dans ce pays insolemment amoureux de la jeunesse, dans ce pays qui est l'enfer des vieilles filles, on nous veut empêtrer exclusivement de vieilles familles empesées et collet-montées, toujours gouvernantes, avec leurs grands airs antiques et solennels! Allons donc! c'est se moquer de la France, de l'humanité et de Dieu!

Joseph de Maistre, n'aimant pas faire les choses à demi, s'est lui-même amusé à prouver l'incompatibilité d'humeurs de ces deux termes: royauté héréditaire et caractère français:

N'est-ce pas lui qui morigène les Français, parce qu'en 1814, ils ne se contentent pas d'un roi mitoyen, bien retenu, usant de paroles fades et pâles. « Les manifestes d'un roi doivent (à son avis) se distinguer par une certaine sobriété de projets et d'expressions... Il lui convient de parler sobrement de liberté et de gloire. » Certes, voilà qui est bien trouvé! Pour la France, un chef honnête et modéré, un nourrisseur de petites idées, un arrangeur de petites choses, un piteux ménager de gloire et de liberté, un endormeur! La France, la Gaule! elle aimerait mieux retourner encore sous la hâche de Richelieu, sous le talon de Louis XIV, sous la faux de Robespierre, sous la botte éperonnée de Napoléon! Foin de la modération: c'est bon pour un *gross burger* de Vienne en Autriche! Foin du repos vulgaire: c'est bon pour le pauvre nègre alourdi par l'esclavage! Foin du bercement monotone qui engourdit le corps et l'âme: c'est bon pour le nourrisson dans ses langes!

Et ce n'est point encore assez pour cet impitoyable ruineur de la royauté de vouloir accommoder le génie enthousiaste de la Gaule avec une royauté dormante et endormisseuse: n'est-ce pas lui qui s'avise d'interdir aux Français la faculté de « discuter, dans leurs rois, les qualités de l'homme ou ses actions, cette critique étant de nature à nuire à la faveur du titre héréditaire. » (1) Voilà donc retiré le droit de critique, au peuple qui a mission essentielle de tout critiquer; le droit de railler, au peuple qui a fonction de tout faire passer au crible de la raillerie; le droit d'aiguillonner et de corriger en riant, au peuple cabaleur et satirique par excellence! Ne plus se moquer, ne plus se gausser! Nous, les Gaulois, ne plus rire de tout et ne plus chansonner tout! Alors, à quoi bon vivre!....

Ce qu'il y a de plaisant, c'est que de Maistre adressait ces admonestations de magister aux royalistes. Si les purs monarchistes, Franks Saliens et Franks Ripuaires, méritent d'être ainsi repris et redressés, jugez du reste!...

Ah! docteur, vous tenez à ce que l'on tienne compte du tempérament; vous ne connaissez point *l'homme*; vous voulez une constitution *ad personam*, un habit à la française! Merci: vous nous faites la partie belle.

Le vêtement qui va à notre taille nationale, le voici:

L'élection, le pouvoir confié à courte échéance, le renouvellement prochain des visages; — une autorité surveillée et tenue en bride par la raillerie, incessamment relancée par la critique alerte et irréfrénable; — une puissance enthousiaste et exaltante, faisant, jour à jour, heure à heure, germer sous les pieds du peuple les fruits de la liberté infinie et les fleurs de la gloire idéale, s'usant vite aux élans de ce noble et fraternel labeur, et passant bientôt en retraite honorée, pour faire place aux génies plus jeunes et plus actifs, afin que, de degrés en degrés, de nouveauté en nouveauté, de joie en joie, de gloire en gloire, l'humanité, divinement renouvelée, monte plus vite au sommet sublime d'où elle doit contempler Dieu, où son âme doit s'immerger en Dieu.

Tel est l'ordre conforme au génie de la race gauloise. Tel est ce peuple: admirablement organisé pour le suffrage universel, lui si prompt à reconnaître, à acclamer l'homme d'action et de génie; admirablement disposé pour la magistrature temporaire, lui dont le verbe dit: «Tout beau, tout nouveau;» lui qui, poussant jusqu'au culte idolâtrique l'enthousiasme envers tout prince nouveau-né, se voit ensuite toujours emporté à jeter son idole au rebut, pour peu qu'elle ait la maladresse de trop vivre et de tourner au sempiternel.

Et tel est ce besoin de renouvellement que, si la France a gardé longtemps une race royale, c'est évidemment parce que la race immobile se faisait une cour essentiellement mobile, où tout, figures et costumes, plaisirs et scandales, se renouvelaient à bouche que veux-tu. Si la Mode n'avait établi son empire à leur alentour, jamais, on le peut affirmer, jamais nos princes n'eussent duré parmi nous. C'était là que le peuple trouvait encore le spectacle le plus divertissant des changements à vue.

Si donc les légitimistes daignent octroyer au monde cette vérité, — que les justes lois sont les rapports naturels des choses, et, conséquemment, que la forme de l'Etat doit être analogue et conforme à la constitution intérieure, au tempérament du peuple, — il est clair et incontestable que ce qui répugne le plus au caractère français et lui est le plus antipathique, c'est un pouvoir souverain inamovible et incommutable, majestueusement et immuablement empésé dans un inviolable sanctuaire.

Si, au contraire, rejetant le principe de Montesquieu, de Rousseau, de Charles Fourier, principe concédé par de Maistre et de Bonald, le principe évangélique, les légitimistes nient qu'il y ait lieu de consulter la nature, s'ils tiennent à refaire, sans prendre la mesure du corps, ce triste habit de force brisé par tant d'explosions, s'ils s'entêtent à mettre le vin au généreux ferment dans de vieilles outres rapiécetées; de grâce! et pour le moins, qu'ils nous épargnent leurs objurgations habituelles à l'endroit des vices du caractère national, eux, ces gentilshommes charmants, illustrés dans tout l'univers par l'excès même de ces vices, eux, ces aimables vauriens, dont les fantaisies courtoises et la rage de prosélytisme ont fait si brillamment la propagande de l'esprit gaulois, eux, qui ont pris charge de porter à tous les bouts du monde et d'incarner sur toutes les lèvres ce triple titre proverbial: légèreté française, raillerie française, folie française!

Si la noblesse franke existe encore, si elle n'a pas épuisé sa veine dans la glorieuse hécatombe de Fontenoy, si les mélangements, légitimes ou licencieux (1), ne l'ont pas faite sang mêlé, n'ont pas altéré radicalement sa figure originelle; si nous n'avons pas affaire à des Gaulois parvenus, à de mauvais coqs revêtus de la plume des aiglons, où donc est-elle cette race rude et terrible, héroïque et altière? Où sont-ils les Sicambres dominateurs, à l'air suffisamment sombre et farouche, pour servir d'instruments au principe rigide et pour nous plier au joug? Comment nous y maintiendraient-ils, eux qui n'y tiennent pas?

Eh! qui donc, s'il vous plait, dans les siècles, a le plus fait échec et mat au roi, que l'antique noblesse? Qui a plus infatigablement agité le pays et ébranlé le pouvoir, en sa turbulence insatiable, jusqu'au jour où, vaincue, humiliée, elle se fondit en courbettes basses et vint faire antichambre à l'Œil-de-Bœuf, toujours ennemie et, sous main, dangereuse, se vengeant encore de son abaissement par la satire insolente et mortelle? Et qui donc a, mieux que la noblesse, travaillé à la ruine de la monarchie, lorsqu'affluant en cour, sous la Régence, elle remplaça la licence politique et armée, éteinte aux récentes séditions de la Fronde, par la licence morale et par la débauche du scepticisme, l'effusion du sang par l'éclaboussement de la boue? N'est-ce pas cette noblesse qui a tué son roi

(1) Ce fragment est extrait d'un livre qui paraîtra prochainement.

(1) C'était à propos de la configuration peu poétique du roi Louis XVIII.

(1). On sait le mot du duc de Choiseul: « Voilà pourtant comme nous les faisons; et voilà comme ils nous font! »

---

qu'auriez-vous à répondre?

— Monsieur, je répondrais que, du moment qu'il s'agit de gagner davantage, je ne demande pas mieux que d'essayer de votre association. Mais, voyez-vous, il faudrait que tout le monde s'entendît, et cela me semble bien difficile.

— Eh! madame, pour que tout le monde s'entende, il faut d'abord que les meilleurs et les plus intelligents tâchent de convertir les autres.

— Eh bien! monsieur, à l'occasion, j'entretiendrai mes amis de ces idées-là. Je ne parle pas de mon mari; car ce cher ami ne comprend que les madapolams. Il est vrai qu'il les comprend bien.

— Madame, c'est toujours quelque chose.

Cette dame me paraît un peu intéressée; mais elle ne manque pas d'une certaine intelligence. Une autre fois, je l'entretiendrai des avantages qu'il y aurait à allier les travaux industriels aux travaux agricoles, et par suite de l'association, de l'éducation, de tout ce qui concerne enfin l'organisation de la commune sociétaire, cette alvéole de la route nouvelle, cette première unité du monde futur.

Après quoi je lui parlerai de l'association de ces communes dans la province, de l'association des provinces dans l'Etat, des Etats dans les grandes divisions continentales, et enfin de l'association fraternelle et unitaire de l'humanité tout entière, de la capitale du globe, et du congrès souverain des peuples.

Je lui expliquerai de mon mieux cette grande loi de la série dont les divisions mesurées et les hiérarchies proportionnelles se retrouvent dans les créations les plus infimes, dans les plus petits mouvements de la nature, comme dans les êtres les plus parfaits, comme dans les conceptions les plus grandioses du créateur des mondes, depuis la loi qui régit la vie du brin de mousse, jusqu'à celle qui combine les passions de l'âme humaine, jusqu'à celle qui préside aux rapports des globes dans l'immensité.

Je lui montrerai les armées industrielles attaquant avec la pioche et la sonde, le pic et la hache, la bêche et la charrue, les déserts arides, les forêts incultes, les marais fétides et les rizières empestées. Je lui montrerai le génie de l'homme centuplé par l'association, triomphant de tous les obstacles, résolvant tous les problèmes.

Je lui raconterai les fêtes de l'avenir, les grandes fêtes du monde, où, d'un pôle à l'autre, sur la terre parée, et devant leurs palais resplendissants de lumières, de banderolles et de fleurs, les populations frémissantes revêtues de leurs plus riches costumes, ornées de leurs joyaux les plus précieux, se déploieront sous leurs bannières flottantes, à mesure que le soleil montrera son disque flamboyant sur leur horizon, chantant au Dieu du travail et de l'amour des cantiques d'actions de grâces, touchant accord de tous les enfants de la terre, longue chaîne d'harmonie qui se déroulera en un jour des glaces du Sud aux glaces du Nord, saluant la marche de l'astre majestueux qui nous verse la lumière.

L'âme d'une femme doit s'attendrir et s'exalter à l'aspect de ces magiques tableaux, quand bien même le mari vend du madapolam.

Ah! M. Thiers, ah! vieux hommes d'état, l'association universelle est une chimère!

Toutes ces grandes choses sont des songes absurdes; tous ces bonheurs rêvés, toutes ces joies promises, cette paix féconde, cette foi ardente, cet accord intime entre l'homme et l'homme, entre l'homme et la terre, entre l'homme et Dieu; toutes ces nobles aspirations, toutes ces saintes espérances ne sont que de dangereuses folies!

— En prison les songes creux! Au cachot les utopistes! En exil les perturbateurs!

Burgraves, j'aime mieux une prison avec ce céleste mirage devant les yeux de l'âme, avec ces consolants espoirs, avec ces convictions profondes de la bonté de Dieu et du glorieux destin de l'homme, que vos portefeuilles de ministres et vos fauteuils de conseillers d'état, avec vos cerveaux racornis et vos cœurs émoussés.

Quand recueilli en moi-même, pour échapper un instant au bruit des agitations dont vos petites passions nous tourmentent, quand pour oublier un peu vos intrigues mesquines, vos terreurs grotesques et vos ridicules fureurs, je laisse errer ma pensée sur ce monde heureux et splendide de l'avenir, je sens aussitôt mon esprit consolé et mon âme rafraîchie; mon courage se ranime; ma foi se retrempe, et je me retrouve plus ardent que jamais à lutter de toutes mes faibles forces pour hâter le règne de la justice et l'avènement du bonheur.

Vous, ce n'est pas dans la confiance, c'est dans la peur que vous puisez votre courage; ce n'est pas le riant tableau de l'union universelle et des joies de l'humanité future qui ravive votre âme défaillante; c'est l'aspect des milliers de baïonnettes hérissées autour de vous, c'est le bruit des lourds caissons roulant entre deux haies de carabines; c'est la vue des lances flamboyantes et des sabres étincelants, prêts à se baisser menaçants au moindre cri de vos ambitions alarmées.

Vous sentez que le monde se dérobe sous vos pieds, et, pour rester debout, vous vous cramponnez à la giberne d'un soldat.

C'est pourquoi vous serez vaincus; car l'idée doit triompher de la force; car l'amour doit désarmer la violence; car la science doit faire tomber le glaive.

Eugène Nus.

Le Monde des oiseaux n'est que l'entrée en matière d'un travail complet sur l'ornithologie française renfermant l'histoire naturelle des oiseaux de France. Notre ami A. Toussenel, après avoir passé en revue tous les systèmes de nomenclature adoptés par la science et démontré la supériorité de la classification par séries passionnelles, a tracé l'histoire particulière de chaque groupe et donné d'immenses développements aux individualités célèbres dans les fastes de l'histoire de la chasse et du la cuisine. Nous publierons successivement dans ce recueil les chapitres qui peuvent être détachés et former un opuscule complet.

avec elle-même? N'est-ce pas le cardinal duc de Richelieu qui a nivelé les derniers fronts seigneuriaux pour les faire passer sous les fourches caudines de la royauté, préparant ainsi la ruine fatale de la royauté par la monstrueuse exaltation de sa toute puissance? N'est-ce pas le duc de Saint-Simon-Vermandois, ce revêche jaloux, qui, même sous l'autocratie du grand règne, s'amusait à démolir le trône, au petit-lever? N'est-ce pas le maréchal duc de Richelieu, ce gai compagnon du régent, qui prit soin d'élever Louis XV pour la débauche énervante et abrutissante, et, protégeant Voltaire d'une main et de l'autre agitant le grelot de l'orgie, se donna le plaisir de vivre ainsi exprès tout un siècle, afin d'accompagner précisément et de déposer le dernier des rois au pied de l'échafaud?.....

D. Laverdant.

Inauguration du chemin de fer de Nevers.

L'inauguration du chemin de fer de Nevers a eu lieu dimanche dernier. Mgr. l'évêque de Nevers, avant de bénir les locomotives, a prononcé un discours dans lequel les merveilles du génie humain et la puissance féconde de l'industrie sont noblement exaltées. « Honneur à l'industrie, s'est-il écrié; ne tenons pas la matière en dédain; mais faisons-la servir au triomphe de l'esprit. »

M. Dupin, répondant à un toast qui lui avait été porté, a exprimé, avec cette ironie mordante dont il est coutumier, le regret que lui faisait éprouver l'absence du président de la République :

« Il n'aurait rencontré ici, a-t-il dit, ni la flotte, ni l'armée, cette valeureuse armée qui fait la force et la gloire de notre nation, dans la paix comme dans la guerre; notre flotte dont les brillantes manœuvres ont fait l'admiration même des étrangers; mais un autre spectacle se fût offert à ses yeux, non moins digne de l'attention du chef d'un gouvernement et d'un esprit observateur.

» Aucune autre partie du territoire français (et j'en prends à témoin son ministre des travaux publics) ne lui offrirait peut-être la réunion sur un même point d'un plus grand nombre de monuments dûs au génie civil et de créations industrielles du premier ordre. »

Vient ensuite l'énumération de tous les monuments, de toutes les usines que « M. le président aurait pu visiter; » et bien que toute cette ironie soit enveloppée du langage le plus poli que l'on puisse imaginer, bien que M. Dupin rende hommage au « genre de sagacité qui distingue le président, » l'intention de son discours était assez manifeste pour que le cours de la bourse de Paris s'en soit ressenti.

On a pu remarquer d'ailleurs que, malgré le choix des invités, le nom de M. Louis-Napoléon Bonaparte, a été faiblement acclamé soit à la bénédiction, soit au banquet; tandis que toutes les allusions de M. Dupin ont été saisies avec avidité et très vivement applaudies. Un cri fortement accentué de *Vive Napoléon!* a été d'autant plus remarqué qu'il est resté absolument sans écho.

M. Bineau a pris la parole après M. Dupin, et pour atténuer autant qu'il le pouvait l'effet du discours précédent, il a fait miroiter aux yeux des assistants la perspective d'une prolongation du chemin sur Roanne, qui constituerait en fait une seconde ligne de fer de Paris à Lyon, et il a fait appel à l'influence de M. Dupin pour appuyer, quand besoin serait, les demandes de crédit présentées dans ce sens.

Nous ne savons si cette promesse ministérielle a été spontanément provoquée par l'espèce d'attaque de M. Dupin, ou si elle repose sur un projet mûrement étudié, si c'est un simple mouvement oratoire ou un engagement.

Dans ce dernier cas, nous ne pourrions nous empêcher de gémir de l'imprévoyance qui a présidé à la détermination du réseau de nos chemins de fer, et à la direction des travaux sur le réseau voté. De toutes nos lignes, la plus importante est sans contredit celle qui devait relier la Méditerranée à Paris et par suite à l'Océan par le Hâvre et Nantes, à la Manche par Dieppe et Boulogne, à la Belgique et à l'Allemagne par le chemin du Nord. Il est certain que le tracé le plus rationnel et le plus court de Paris sur Marseille passait par le Bourbonnais avec un simple embranchement sur Lyon. On a préféré le tracé dispendieux de la Bourgogne et le dangereux passage de Blaisy, pour relier Paris à Lyon; c'est une lourde faute dont les conséquences se feront longtemps sentir, mais il serait par trop absurde de renouveler sur l'immense échelle de plus de 400 kilomètres la déplorable école faite sur le parcours de Paris à Versailles. Le nombre des points importants de la France qui attendent encore le bienfait des communications rapides est encore assez grand pour qu'on ne puisse pas, sans folie, penser d'ici à longtemps à se donner le luxe d'une double voie de communication entre Paris et Lyon.

Nous aimons mieux penser que le ministre s'est laissé emporter par l'ardeur de la polémique, et que le gouvernement n'a jamais songé sérieusement à prolonger le chemin de fer de Moulins sur Roanne tant qu'on n'aura pas pourvu au parcours d'une foule d'autres lignes infiniment plus importantes.

Le banquet avait été offert par la compagnie aux autorités, aux ingénieurs et à diverses notabilités. Il aurait été de bon goût d'inviter à la cérémonie et de mettre en présence du ministre les principaux entrepreneurs, conducteurs et ouvriers qui ont concouru aux remarquables travaux d'art que l'on trouve sur ce court embranchement de Nevers. L'un des ingénieurs qui ont construit le magnifique pont en fonte jeté sur la Loire, a reçu la croix d'officier de la Légion-d'Honneur; c'est une distinction méritée; mais peut-être eût-il été juste que l'ingénieur civil qui dirige l'usine de Fourchambault où toutes les pièces de ce pont ont été fondues, et qui a contribué pour une grande part à son exécution, reçût aussi quelque marque d'attention. Tous les ingénieurs qui ont été à même d'apprécier le mérite de cet homme modeste auraient applaudi à la juste récompense des services qu'il a rendus aux travaux publics.

Allyre Bureau.

Un ambassadeur turc à Washington.

La haine dont les empereurs d'Autriche et de Russie poursuivirent les héroïques débris de la grande lutte hongroise, jusque sur le sol de la Turquie, eut pour résultat, on le sait, d'éveiller la sympathie du Divan en faveur des martyrs de la liberté.

Le czar comprit qu'une guerre entreprise par Abdul-Mejid au nom de la l'humanité lui deviendrait fatale : le czar comprima son orgueil et recula. François-Joseph d'Autriche n'osa pas s'aventurer et imita son patron.

Mais, tandis que leurs *très gracieuses impériales majestés* remettaient leur vengeance à un jour meilleur, les peuples d'Europe et d'Amérique saluaient en Abdul-Mejid un noble défenseur de l'hospitalité.

L'enthousiasme que les Américains témoignèrent à la cause hongroise, la chaleureuse sympathie du président Taylor et de son ministre John M. Clayton, et la noble conduite d'Abdul-Mejid, amenèrent les premières relations diplomatiques entre les Etats-Unis et la Turquie.

Depuis février 1850, M. Marsh représente l'Union américaine à Constantinople; — Amine-Bey, accrédité auprès du cabinet de Washington, vient d'arriver aux Etats-Unis par l'*Eree*, bâtiment de la Confédération.

A New-York, des millièrs de citoyens allèrent donner la bienvenue au ministre turc. Le maire et le conseil municipal se portèrent au-devant de lui. Le maire lui adressa un discours en lui offrant l'hospitalité *au nom* de la ville et en faisant l'éloge du sultan pour sa conduite vis-à-vis les exilés hongrois. Amine-Bey, accompagné au magnifique hôtel d'*Astor-House*, y a été splendidement logé comme hôte de la ville de New-York; la grande salle du *City-Hall*, de l'hôtel de ville, a été mise à sa disposition; un nombre très considérable de dames et de citoyens lui furent présentés. Solennellement accompagné pour visiter les établissements publics, Amine Bey a été invité à prendre place sur un bâtiment que l'on lançait à la mer. New-York était en fête.

Après une aussi brillante réception, Amine-Bey poursuivit son voyage sur Washington, où il a été reçu avec la plus franche cordialité par les membres du gouvernement.

Amine-Bey adressa un discours au président dans lequel il fit ressortir combien le sultan avait été flatté d'apprendre que sa conduite envers les Hongrois avait été hautement approuvée par le peuple des Etats-Unis.

Le président répondit en assurant Amine-Bey de l'amitié la plus sincère des Etats-Unis pour la Turquie. Il insista particulièrement sur la conduite du sultan envers Kossuth et ses concitoyens, conduite que le peuple et le gouvernement des Etats-Unis avaient largement approuvée; car, ajouta-t-il, le peuple et le gouvernement de l'Union sympathisent profondément avec les peuples d'Europe dans les luttes qu'ils soutiennent contre leurs oppresseurs.

Le sénat et la chambre des représentants votèrent à l'unanimité une somme de 50,000 fr. pour les frais de voyage du ministre turc, acte politique entièrement neuf dans les annales américaines.

Des ordres furent immédiatement expédiés à toutes les stations navales militaires pour qu'elles eussent à saluer Amine-Bey du *salut national de treize coups de canon.*

Ces faits sont d'une haute importance politique et morale. Tandis que, dans la personne de Haynau, Nicolas et François-Joseph reçoivent à Londres les témoignages non douteux de l'estime du peuple anglais à leur égard, aux Etats-Unis, le gouvernement et le peuple reçoivent à bras ouverts l'envoyé du sultan, et dans les discours officiels il n'est question que de la Hongrie et des sympathies qu'elle soulève depuis Constantinople jusqu'à Washington.

La force brutale peut fouler aux pieds les sentiments les plus élevés, l'humanité reprend toujours ses droits : la force brutale croit avancer par la barbarie, ses triomphes sont des chutes.

Le czar croyait braver le sultan, et derrière Abdul-Mejid apparaît une puissance inattendue qui peut lui dicter la loi : — le PEUPLE AMÉRICAIN.

Perreymond.

M. le général d'Hautpoul était, selon les uns, un administrateur capable, fermement décidé à introduire, dans les innombrables rouages du ministère de la guerre, d'importantes réformes et d'utiles améliorations; selon les autres, ce n'était qu'un brouillon qui, sous prétexte de réorganiser et de simplifier, détraquait toute la machine.

Dans le premier cas, il fallait le conserver et lui donner le temps d'accomplir les réformes qu'il avait en vue; dans le second cas, il ne fallait pas lui donner un poste aussi important que le gouvernement de l'Algérie, qui, pas plus que le ministère, n'a besoin d'être bouleversée par des innovations téméraires. Le double décret du 22 octobre ne peut donc pas être raisonnablement justifié.

Il y a lieu de s'affliger aussi de voir se perpétuer ce singulier usage des compensations politiques qui place et déplace les plus hauts fonctionnaires publics, sans autre raison que des convenances personnelles qui n'ont rien de commun avec l'intérêt général; et à coup sûr la dignité de M. d'Hautpoul aurait gagné beaucoup à ce que, devenu impossible, il eût purement et simplement donné sa démission. Se regarderait-il donc ou le regarderait-on comme indispensable ?

Encore une observation. M. d'Hautpoul est nommé *temporairement* gouverneur de l'Algérie. Le mot temporairement est mis là pour obéir au texte de la Constitution, qui déclare (art. 28) toute fonction publique salariée incompatible avec le mandat de représentant du peuple, et ne permet de confier aux représentants que des missions temporaires. Il est clair que si le texte de la Constitution paraît suivi, son esprit n'est point respecté. Le gouvernement de l'Algérie ne saurait, à aucun titre, être classé parmi ces fonctions temporaires pour lesquelles on comprend qu'il puisse être nécessaire de détourner de son mandat législatif un homme spécial ou une intelligence d'élite. Et l'on conviendra qu'il est au moins singulier de voir des partisans aussi ardents de la *stabilité* rétablir délibérément le provisoire et l'instabilité en Algérie! S'il existait des motifs réels pour retirer le gouvernement de l'Algérie au général Charron, ne pouvait-on trouver un autre homme pour le remplacer définitivement et non *temporairement*?

Nous le répétons, ces sortes de compromis ne sont pas faits pour ajouter à la considération des pouvoirs qui les proposent et des fonctionnaires qui les acceptent.

Allyre Bureau.

Le *Moniteur* de samedi 26 publie l'ordre du jour suivant, adressé à l'armée par le nouveau ministre de la guerre, M. le général Schramm. On cherchera naturellement à qui et à quoi s'appliquent les observations relatives au respect de la hiérarchie qui terminent cet ordre du jour, et en forment le principal thème.

Allyre Bureau.

A L'ARMÉE.

Soldats,

Appelé par la confiance du président de la République au ministère de la guerre, j'ai compris toute l'étendue des devoirs que m'impose cette importante et délicate mission, et je ne l'ai acceptée que fermement résolu à la remplir avec sollici-

COURTE PRÉFACE.

COMMENT JE SUIS DEVENU HISTORIEN.

L'auteur de l'*Esprit des bêtes* a peut-être plus que personne le droit de protester à certains égards contre l'injustice de ses contemporains. Car il ignore s'ils sont beaucoup en France, parmi ceux qui ont le privilége de faire parler les bêtes, qui puissent se vanter de savoir autant de nids que lui et s'il en est beaucoup surtout qui pourraient dire comme lui et sans se tromper, à première ouïe d'un ramage, à première vue d'une localité inédite, l'arbre, le buisson, la touffe d'herbe où l'oiseau qui vient de parler a son nid.... ainsi qu'il lui arriva de faire au désert de Sologne, en présence de témoins connus et dignes de foi (MM. César Daly et Victor Considerant). Il faut autant que possible se montrer dans son beau à ceux que l'on aime, et l'on n'a pas tous les jours la bonne fortune d'exciter l'enthousiasme de ses amis politiques en leur montrant des nids. D'ailleurs, je ne m'abuse point sur la portée de mon triomphe, car il n'y a rien que de fort simple et de fort naturel au fond de cette prétendue puissance de divination qui est un des crimes de ma vanité, dont je suis fier, mais que tout gamin de Lorraine peut revendiquer aussi bien que moi.

Que mes lectrices me pardonnent donc une confidence!

C'était un jour que le dégoût de l'asphalte et de la politique nous avait chassés de la ville et poussés par les champs, un jour du mois de mai, par une matinée splendide, au temps où l'aubépine fleurit avec les genêts d'or, où tous les buissons chantent.

Le lieu où se passait la scène était un vallon solitaire et éloigné des villes où la malfaisance du civilisé n'avait pas brisé encore les instincts des oiseaux, et les choses étant là comme au premier jour du monde, le mâle n'avait pas besoin de s'éloigner du nid de sa femelle pour chanter ses amours à d'autres; et chaque chanson joyeuse devait dire une résidence d'amour.

Le hasard de la flânerie avait guidé nos pas au sein d'une vallée primitive, perdue sous les ombrages des chênes et où la main de l'homme n'avait presque rien gâté encore à l'œuvre de la création. L'air était plein de joyeux tapages et d'exquises senteurs, et pour mieux jouir de tous les enchantements de la solitude, nous nous étions étendus sur l'épais divan des pâquerettes, au bord d'un ruisseau encaissé dont l'onde écumeuse et rapide promenait la fraîcheur et la vie dans tous les replis du vallon. Alors le désir vint à mes compagnons de mettre un nom à chacun de ces ramages qui se répondaient et se bataillaient sur nos têtes, et moi ravi de trouver une aussi belle occasion de placer mon érudition de sauvage, je me mis à leur raconter en détail chaque oiseau, ses habitudes, ses industries, ses amours, ses voyages, ses diverses patries, et comme je vis que le sujet les touchait et que l'orateur grandissait dans leur estime, j'ajoutai :

Ce rossignol qui symbolise l'harmonie solitaire et dont vous voyez le gosier s'agiter sur ce rameau de frêne, a son nid à mes pieds dans ces touffes de houx. Ils chantera ainsi nuit et jour, tant que durera son amour; à la fin du mois prochain, vous cesserez de l'entendre; car les soins de la famille auront absorbé tout son être, et la gravité paternelle, hostile hélas! au doux langage d'amour, considère comme folies les tendres sérénades et les mélancoliques confidences à l'écho de la nuit.

La femelle de ce merle au bec d'ambre, à la période si sonore, que vous apercevez juché à la cîme de cet orme, dort sur son lit de mousse, dix pas plus loin, dans ce buisson d'aubépine.

Ce bouquet isolé d'épine noire abrite le ménage de la fauvette qui gazouille à la portée de nos bras.

Ce troglodyte encore plus familier, dont la phrase musicale est si mélodieuse et si pleine, a suspendu quelque part aux hélices du lierre que tapisse ce vieux charme la sphère de mousse où grandit sa couvée plantureuse.

Cette ouverture circulaire et toute neuve que vous apercevez au tronc de ce grand chêne est l'œuvre d'un géomètre de naissance qui s'appelle le pivert et qui n'a pas besoin d'employer le compas pour décrire une circonférence parfaite.

Si vos yeux de citadins pouvaient distinguer d'aussi haut la couleur de la terre de celle de l'écorce, je vous ferais remarquer une autre petite ouverture creusée dans une branche latérale du même arbre et solidement *maçonnée*. C'est le nid de la sitelle; un grimpeur fort bruyant, à qui le bon Dieu a appris ainsi qu'à l'hirondelle à crépir le ciment.

Cette tourterelle que vous entendez gémir a élu domicile sous ces feuilles de jeunes chênes où repose sa compagne sur un simple lit de brindilles à claires voies, la demeure la plus simple et la moins fastueuse. Une chaumière et son cœur, disent les tourterelles. Que voulez-vous, les amoureux qui se sont chargés de sa bâtisse avaient dans le même moment tant de choses plus importantes à se dire qu'ils n'ont pas eu le temps de s'occuper du confort.

Or, n'est-ce pas, mes amis, que tout était bien à sa place ainsi que j'avais dit, les fauvettes, les merles, les roitelets, les piverts, les sitelles, et que votre étonnement surpassa encore votre joie quand vous vîtes se vérifier l'un après l'autre tous mes dires? N'est-ce pas que si vous ne m'avez pas proclamé sur place un homme supérieur, vous n'avez été retenus que par la crainte de trop gonfler mon orgueil? Vous souvient-il d'un nid de geai, *indiqué à deux cents pas de distance*, au milieu de la forêt, sur un pommier sauvage, et si admirablement dissimulé que vous ne pouviez le découvrir à vous seuls, même de près, et que je fus forcé de me rendre sur les lieux, en personne, pour vous mettre les doigts dessus?

Vous souvient-il que dans l'explosion d'enthousiasme juvénile où vous plongea cette série d'expériences de divination quasi-surnaturelle et dont le succès m'eût fait accuser jadis d'intelligence secrète avec l'esprit mauvais qui hante les bruyères, vous m'avez imposé l'engagement de transmettre à la postérité les fruits de ma science et le récit de cette scène.

Circonstance que j'avais besoin de relater pour expliquer comment je suis devenu l'historien des oiseaux.

A. Toussenel.

tude pour l'armée, respect pour nos institutions, dévouement et loyauté envers le chef de l'Etat.

A ces titres, j'ai le droit de compter sur le concours des généraux qui sont placés à votre tête, et qui, par leurs glorieux services, comme par le soin incessant avec lequel ils s'occupent de votre bien-être, sont si dignes de tout votre respect, de toutes vos sympathies. Ils me seconderont dans mes efforts pour défendre vos intérêts, faire valoir les services que vous rendez au pays et en assurer la juste récompense.

Continuez donc à vous serrer autour de ces chefs qui justifient si bien votre confiance. Ils ont appris, comme je l'ai appris moi-même dans une vie militaire de quarante-cinq années, à obéir aussi bien qu'à commander, et ils vous donneront, comme toujours, l'exemple du respect pour l'autorité hiérarchique, auquel ils savent qu'ils doivent tous leurs succès, et qui, en assurant le maintien de la discipline, fait la force des armées.

Paris, le 23 octobre 1850.

Le ministre de la guerre,
DE SCHRAMM.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Tout ce que l'on sait de nouveau, depuis une semaine, sur les affaires de la Hesse électorale, c'est qu'il se fait de grands mouvements de troupes tant de la part de l'Autriche, de la Bavière et du Wurtemberg que de la part de la Prusse. En Autriche, on a défendu aux journaux de parler de ces mouvements militaires. En Bavière, on en est venu jusqu'à organiser le service des dépêches militaires. Quelques journaux désignent même les corps qui doivent former l'armée d'intervention. — Cependant, disent les feuilles de Francfort, personne encore ne peut se résoudre à croire à la guerre.

On assure, d'un côté, que dans leur conference de Bregentz, les trois souverains d'Autriche, de Bavière et de Wurtemberg, ont résolu l'intervention dans la Hesse. On dit, de l'autre, que l'Autriche propose de régler cette affaire avec plusieurs autres questions du moment, dans des conférences libres, en réservant la grave question de la restauration et de la validité de la diète.

« Ces conférences libres ou soi-disant libres, dit une correspondance de Berlin du 22, où tous les Etats de l'Allemagne auraient leurs représentants, seraient le prélude de la participation définitive de la Prusse aux travaux et délibérations de la diète. »

Cette solution nous paraît la plus probable, en ce qu'elle ne résout rien et ne fait qu'ajourner la vraie difficulté.

Les choses sont toujours dans le même état entre l'électeur et le peuple hessois qui maintient avec une admirable unanimité sa position de résistance légale. Le ministère Hassenpflug est toujours debout, et l'électeur, se sentant si bien soutenu par l'Autriche, ne se hâte pas de céder.

Une serie d'articles de la *Nouvelle gazette de Munich*, attribués à M. Von den Pforten, premier ministre de Bavière, et qui affectent une allure très belliqueuse vis-à-vis de la Prusse, a dû contribuer à raffermir l'électeur, qu'eût pu ébranler l'opposition unanime qu'il rencontrait jusque dans sa propre armée.

— Il est question de nouvelles difficultés entre l'Autriche et la Turquie, au sujet des réfugiés hongrois, que le divan ne veut plus, dit-on, s'astreindre à interner.

RUSSIE.

La cour impériale doit, dit-on, passer l'hiver à Varsovie, attendu que, d'après les lois russes, le sénat doit être entièrement renouvelé la vingt-cinquième année d'un règne, et que l'empereur ne doit pas être présent en ce moment. Depuis Pierre-le-Grand, aucun souverain n'a occupé vingt-cinq ans le trône.

On se tromperait gravement, dit une lettre adressée de la frontière de Pologne à la *Gazette d'Augsbourg*, si l'on s'imaginait que la Russie interviendra effectivement dans les affaires de l'Allemagne. La Russie envoie bien ses armées dans les contrées qui avoisinent la Turquie, mais elle se gardera bien de mettre ses soldats en contact avec les populations du centre de l'Allemagne. On sait très bien à Saint-Pétersbourg, ajoute le correspondant, quels germes les officiers d'abord et ensuite les voyageurs ont apportés de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Allyre Bureau.

Situation

DES CHEMINS DE FER EN 1850.

Le tableau que nous avons exposé, dans notre dernier numéro, de la situation des chemins de fer en 1850, ne renferme qu'une erreur qui mérite d'être rectifiée, et qui ne modifie pas, du reste, l'ensemble de cette situation que nous croyons avoir établie plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Nous avons dit que la ligne du centre se prolongeait d'une part sur Limoges, et d'autre part sur Clermont. Cela est exact, et la loi du 21 juin 1846 en a décidé ainsi ; mais ce qui ne l'est pas, c'est que nous avons classé cette ligne comme concédée *dans toutes ses parties* à une compagnie d'exploitation. Les sections du Bec-d'Allier à Clermont, et de Châteauroux à Limoges ne font point partie de la concession faite à la compagnie du chemin de fer du Centre. Celle-ci exploite toutes les autres sections, ayant ensemble 244 kilomètres. Mais les deux sections dont nous venons de parler, et qui ont ensemble une longueur de 294 kilomètres sont en cours de construction et n'ont encore été l'objet d'aucune concession. Nous aurions donc dû classer la ligne du centre (n° 24) parmi celles livrées à la circulation sur tout leur parcours, et classer la portion de cette ligne qui est en cours de construction parmi les chemins non concédés.

Nous avons dit que la ligne du centre était régie par la même administration que la ligne d'Orléans. Cette administration tient donc en concession 377 kilomètres et non pas 674.

En ayant égard à la rectification que nous venons d'indiquer, la situation des chemins de fer en France en 1850 se résumera comme ci-après.

I. *Chemins concédés à des compagnies.*

1° Livrés à la circulation sur tout leur parcours.

24 lignes (n° 1 à 24) ayant ensemble une longueur de	2178 kil.

2° Livrés en partie à la circulation.

3 lignes : Strasbourg, Bordeaux, Nantes (n° 25 à 27) exploitées sur une longueur de 485 kil. — En cours de construction sur 733 kil. — Travaux non commencés sur 107 kil. — Longueur totale	1325

3° N'ayant reçu aucun commencement d'exécution.

3 lignes : Fampoux, Cette, Avignon ; plus l'embranchement de Fécamp, ayant ensemble une longueur de	917
Longueur totale des 30 chemins concédés à des compagnies,	4420 kil.

I. *Chemins non concédés.*

(NOTE). Aucun n'est terminé.

1° Livrés en partie à l'exploitation par l'Etat.

2 lignes (Lyon, Rennes), exploitées sur 337 kil. — En cours de construction sur 405 kil. — Travaux non commencés sur 330 kil. — Longueur totale, ensemble	1072 kil.

2° En cours de construction, mais non exploités sur aucune partie.

La portion de la ligne du centre composée des sections de Châteauroux à Limoges et du Bec-d'Allier à Clermont. — Longueur	294

3° N'ayant reçu aucun commencement d'exécution.

6 lignes (n° 33 à 38) ayant ensemble une longueur de	868
Longueur totale des chemins votés mais non concédés,	2234

Autre résumé.

1° En exploitation :		
Par les compagnies.	2663 kil.	3000 kil.
Par l'Etat.	337	
2° En cours de construction :		
Chemins concédés.	733	1432
Chemins non concédés.	699	
3° Travaux non commencés :		
Chemins concédés.	1024	2222
Chemins non concédés. . . .	1198	
Longueur totale des chemins votés. .		6654

Ce résumé ne comprend pas les 14 petites lignes d'exploitation privée, ayant ensemble un développement de 176 kilom. environ, dont 100 au plus sont en exploitation.

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

— Par décrets en date du 22 octobre, le général de division Schramm est nommé ministre de la guerre en remplacement du général d'Hautpoul dont la démission est acceptée.

Le général d'Hautpoul, représentant du peuple, est nommé temporairement gouverneur général de l'Algérie en remplacement du général Charron, appelé à d'autres fonctions.

— Le *Moniteur* du 23 octobre publie la liste, par ordre de mérite, des 90 élèves nommés à l'Ecole polytechnique par décision ministérielle du 19 octobre, d'après le classement du jury d'admission établi en conformité de l'arrêté du 14 novembre 1848.

— Des poursuites sont intentées contre le gérant du journal la *Mode*, à raison d'un article inséré dans son numéro du 19 courant, intitulé : *Boutade d'un républicain de la commission des vingt-cinq*, et contenant, dit le réquisitoire, des offenses envers la personne du président de la République.

— Les journaux des Etats Unis donnent le chiffre des arrivées des émigrants dans le port de New-York pendant le mois de septembre dernier. Ce chiffre se décompose ainsi : Irlandais, 10,173; Anglais, 2,917 ; des Galles, 88 ; Espagnols, 17 ; Hollandais, 52 ; Suédois, 577 ; Italiens, 109 ; des Indes-Occidentales, 30 ; de l'Amérique du Sud, 11 ; de la Chine, 2 ; de la Pologne, 14 ; de la Russie, 31; de l'Allemagne, 5.640; de l'Ecosse, 347; de la France, 356; de la Suisse, 296; de la Norwège, 639 ; du Danemark, 43 ; de la Belgique, 8 ; de la Nouvelle-Ecosse, 11 ; du Canada, 6 ; de la Sicile, 6 ; du Mexique, 6. Total : 21,054 émigrants.

— L'excellent comique du théâtre Montansier, Alcide Tousez, est mort jeudi dernier, à l'âge de 41 ans, après 17 années d'une carrière théâtrale marquée par de nombreux succès.

— On lit dans l'*Impartial de Besançon* :

« Voici un moyen de parer aux inconvénients des couvertures en chaume. Il est recommandé dans une circulaire du préfet de la Haute-Marne adressée aux maires de son département.

» Il consiste en un enduit composé de sept dixièmes de terre glaise, d'un dixième de sable, d'un dixième de crottin de cheval et d'un dixième de chaux vive, le tout bien mélangé et corroyé avec l'eau jusqu'à consistance de mortier. On l'applique sur la surface du chaume à la truelle, à l'épaisseur d'environ 1 centimètre, en ayant soin de remplir avec le même instrument les fentes et fissures qui se forment à mesure que la dessiccation s'opère. L'analyse du prix, déduite de l'expérience, ne donne qu'une dépense de 7 fr. 35 c. pour recouvrir un toit de 100 mètres carrés de surface.

— La malle de Chine, à la date du 24 août, nous apporte la nouvelle qu'une insurrection aurait éclaté dans les provinces du sud du céleste empire. Les troupes impériales auraient été mises en déroute par les insurgés commandés par un prétendant à la couronne. Voici quelques détails : Les insurgés, réunis au nombre de 2,800 dans la province de Kivang Si, se sont rendus maîtres du chef-lieu du district de Ho, qui est une ville d'une grande importance commerciale, près la province de Kwangtung, au nord-ouest, et située sur une branche navigable du fleuve Canton. On dit même qu'ils auraient pénétré dans cette dernière province, et qu'ils ne seraient pas à plus de 100 milles de la ville de Canton. Le chef de cette insurrection, Si-Ting-Pang, a pris les titres des généraux tartares les plus fameux, et a fait porter devant lui des bannières sur lesquelles il est écrit qu'il a reçu du ciel la mission d'exterminer le Tsing (l'empereur actuel de la dynastie mantchoue) et de rétablir la dynastie Ming. On va jusqu'à dire que ce rebelle peut disposer de 50,0 0 hommes

Le gouverneur et le premier magistrat de la province pe Sz-Hwin, où les insurgés ont fait irruption, se seraient, dit-on, tués de désespoir. Toutes ces provinces, du reste, contiennent beaucoup de tribus indépendantes, qui n'ont jamais reconnu la dynastie actuelle; plusieurs même avaient déjà pris les armes l'année dernière contre le gouvernement. (*Standard.*)

— Les royaumes de Belgique et de Prusse viennent de conclure, à Bruxelles, un traité pour l'établissement de télégraphes électriques le long des chemins de fer entre Berlin et Ostende, par Aix-la-Chapelle et Bruxelles. Ces télégraphes serviront aux gouvernements, aux administrations des chemins de fer et au public. Les dépêches des gouvernements seules pourront être faites en chiffres, c'est-à-dire rester secrètes. Les gouvernements se réservent le droit de suspendre les communications télégraphiques en temps de guerre. Le traité conclu entre la Belgique et la Prusse est établi sur les bases d'une complète réciprocité.

— Voici quelques renseignements exacts sur le transfèrement des prisonniers politiques.

Les détenus de Doullens viennent d'être extraits de la citadelle, qu'ils occupaient, les uns depuis vingt-sept mois, les autres depuis quinze, pour être transférés à Belle-Isle, lieu provisoire de déportation.

MM. Flotte, Paya, Maigne, Fargin-Fayolle, Guerre, Revert, Tocqueville, Booh, Ruda, Durand, Daniel-Lamazière, Monbet, etc., sont partis mardi soir pour leur nouvelle résidence.

MM. Blanqui, Gambon, Deville, Langlois, Vauthier, Pilhes, Chipron, Kléber et Commissaire, sont encore, à l'heure où nous écrivons, à la prison Mazas, où, dès leur arrivée, ils ont été soumis au régime cellulaire.

MM. Guinard, Schmith, Sobrier, Albert, Barbès et Raspail, sont encore à Doullens. — On ignore s'ils resteront dans cette forteresse ou s'ils iront rejoindre leurs amis à Belle-Isle.

— Un tailleur dont la femme était très malade devint amoureux d'une jeune fille de son voisinage, à Kilkenny (Irlande), dit le *Dublin-Journal*, et lui donna, par écrit, en ces termes, la promesse de l'épouser immédiatement après la mort de sa femme : « Deux jours après la mort de ma présente femme, je promets d'épouser miss Morgan ou ordre, valeur reçue en 50 livres sterling. Donné sous ma signature, aujourd'hui 16 mai. — John Sullivan. » — Miss Morgan mourut peu de temps après avoir reçu ce billet, mais en le transmettant par un endos à une autre dame qui eut aussi la chance de prendre la fièvre et de mourir avant la femme du tailleur. Cependant, à son lit de mort, elle aussi endossa le billet au profit d'une de ses cousines, que le tailleur a résolument épousée, d'après son engagement, deux jours après la mort de sa femme. On dit que le tailleur et sa nouvelle moitié vivent maintenant heureux dans la ville de Kilkenny.

— Le service des facteurs de la poste aux lettres doit, assure-t-on, être notablement augmenté à partir du premier janvier prochain. Plusieurs nouveaux bureaux de poste seront créés et la distribution des lettres de l'étranger devra être terminée au plus tard à neuf heures du matin.

— Le journal officiel de Rome (le *Giornale romano*) du 2 octobre annonce qu'un tableau vient d'y être, à l'unanimité, reconnu par l'Académie romaine de Saint-Luc, dans sa séance du 22 septembre dernier, comme étant indubitablement l'ouvrage du grand Michel-Ange, et comme représentant l'illustre marquise de Pescara, Vittoria Colonna.

Ce précieux tableau est peint sur bois ; maintenant il est provisoirement à Rome, où l'heureux possesseur, M. Domenic Campanari, l'avait envoyé pour être examiné ; c'est donc certainement un des plus rares monuments de la peinture italienne. Il a été retrouvé et acheté à Londres, par M. Campanari, dans une vente chez Christie et Manson, le 22 janvier 1848 ; le catalogue l'annonçait comme le *portrait d'une abbesse*, par le Bronzino.

— Il vient d'arriver au Jardin-des-Plantes, pour la première fois, deux jolis chacals d'Afrique. C'est un animal qui a l'allure, la forme et le pelage du renard d'Europe, seulement il est un peu plus gros. Depuis quelque temps, on voit à la ménagerie une belle et puissante lionne du Sénégal, qui vit dans les meilleurs termes, dans sa cage de fer, avec un chien de moyenne taille, pelage feu taché de blanc. Il y a plus : ce chien paraît régner en maître dans la cage, et les meilleurs morceaux, la place la plus convenable, sont pour lui.

Nous prévenons nos amis que nous possédons un certain nombre de collections du *Travail affranchi*. 25 numéros formant la collection : 2 fr. ; par la poste, 3 fr.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Les personnes qui nous adresseront immédiatement une demande d'abonnement de six mois, à dater du 1er novembre, recevront gratuitement la collection des mois d'août, septembre et octobre, comprenant tout ce qui a paru du feuilleton de A. Toussenel, le MONDE DES OISEAUX.

A partir du 1er novembre les collections ne pourront plus être adressées qu'avec supplément de prix pour frais de poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Communication universelle

ET INSTANTANÉE DE LA PENSÉE, A QUELQUE DISTANCE QUE CE SOIT, A L'AIDE D'UN APPAREIL PORTATIF APPELÉ BOUSSOLE PASILALINIQUE SYMPATHIQUE.

Par MM. BENOIT (de l'Hérault) et BIAT-CHRÉTIEN (Américain).

Nous reproduisons le mémoire suivant publié par la *Presse*. Nous sommes de ceux qui pensent que, dans le domaine des faits contingents à la nature, rien n'est impossible à l'homme qui a reçu mission et conséquemment puissance de faire converger à son usage toutes les forces si variées et si puissantes que renferment tous les éléments qui l'environnent. Quand on compare les premiers temps historiques à notre époque, on peut mesurer l'immensité conquise sur le champ de l'*impossible* et de l'*absurde*, par le génie humain. *A priori*, nous ne rejetons rien ; ce qui ne nous empêche pas d'être très exigents au point de vue des démonstrations rationnelles ou expérimentales. La découverte dont il est ici question n'est en contradiction avec aucune des lois naturelles positivement connues. Cela suffit pour que nous en admettions la possibilité. Maintenant nous devons ajouter que la démonstration nous paraît encore à faire, après avoir lu le mémoire, très sérieux, très substantiel et très raisonnable d'ailleurs de M. J. Allix.

Allyre Bureau.

Paris, le 17 octobre 1850.

« Alors toute la terre avait un même langage et une même parole. »
(Genèse, chap. XI, vers. 1.)

« Monsieur le Rédacteur,

» Depuis que j'ai eu l'honneur d'annoncer la découverte de MM. Jacques-Toussaint Benoît (de l'Hérault) et Biat-Chrétien (Américain), mon admiration pour leur nouveau système de communication universelle et instantanée de la pensée n'a fait que s'accroître.

» Il en sera d'ailleurs ainsi de tout le monde, car, plus on songe aux conséquences, plus on les trouve sublimes. Mais ce n'est pas aujourd'hui d'admiration et d'enthousiasme qu'il s'agit, je veux au contraire m'en défendre.

Aussi bien, les explications et les documents de toutes sortes qu'a bien voulu me communiquer M. Benoît, l'un des inventeurs, me permettant de toucher, pour ainsi dire du doigt, le phénomène et ses causes, c'est à ce point de vue puissant, mais calme, que je désire avant tout me placer, afin d'éviter ainsi dans la relation qui va suivre jusqu'à la plus petite apparence d'illusion de ma part.

» Mais arrivons au fait lui-même, et à l'expérience dont je dois vous parler.

» Le fait, c'est, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, la découverte d'un nouveau système de communication de la pensée, par suite duquel tous les hommes vont pouvoir correspondre instantanément entre eux, à quelque distance qu'ils soient placés les uns des autres, d'homme à homme, ou plusieurs ensemble simultanément, à toutes les extrémités du monde, et cela sans recourir au fil conducteur de la communication électrique, mais à l'aide seulement d'une machine essentiellement portative, que les inventeurs nomment *boussole pasilalinique sympathique*, et qui peut d'ailleurs accepter toutes les dimensions et revêtir toutes les formes.

» Et, quant à l'expérience, je pourrais sans doute me borner à la raconter pour en constater le succès; mais, comme dans ce mémoire, qui ne s'adresse pas seulement à la France, mais au monde, je me propose en même temps de la faire comprendre, autant que possible, dans ses moyens et dans ses causes, je vais établir d'abord l'origine de la découverte au double point de vue de la science et de la pratique.

» En 1790, Galvani, célèbre médecin de Bologne, ayant remarqué par hasard, en disséquant des grenouilles, que cet animal éprouvait des convulsions lorsqu'on faisait communiquer ensemble ses muscles et ses nerfs par le moyen de deux lames métalliques de nature différente, avait cru pouvoir expliquer ce phénomène en supposant dans l'animal l'existence d'un fluide particulier, sorte de fluide vital qui, du nom de son inventeur, fut appelé alors *fluide Galvanique*.

» Cette explication, acceptée d'abord, ne satisfit pas cependant le physicien Volta, qui, complétant, dix ans plus tard, les observations de Galvani, démontra que les convulsions observées par celui-ci n'avaient pas d'autre cause que l'électricité, et que l'électricité dont il s'agissait provenait, non de l'animal lui-même, mais uniquement du contact des deux métaux dissemblables entre eux.

» Cette assertion, aussi neuve que hardie, fut surtout mise hors de doute par l'invention de la *pile*, espèce de colonne plus ou moins élevée et formée par la superstition, plusieurs fois répétée, dans un ordre constamment uniforme, d'une rondelle de cuivre, d'une autre en zinc et d'une troisième en drap humide; puis, lorsqu'à l'aide d'un fil métallique, l'on eut fait communiquer chacune des extrémités de cette colonne, ou, pour mieux dire, les deux pôles de la pile, la science fut dès lors en possession d'un instrument d'une puissance telle qu'il eût été impossible à l'imagination la plus audacieuse de pouvoir seulement rêver la millième partie des prodiges qu'il ne cesse de réaliser chaque jour.

» Depuis la découverte de la pile de Volta, le galvanisme a fait d'immenses progrès; ses applications aux plus grandes comme aux plus petites choses, dans les arts et dans l'industrie, ont été nombreuses; mais la plus belle qui en ait été faite est, sans contredit, celle qui a produit la télégraphie électrique.

» Les phénomènes sur lesquels repose la communication de la pensée par le télégraphe électrique sont, savoir : la pile, la déviation de l'aiguille aimantée par un courant électrique, l'aimantation du fer sous la même influence, la propriété conductrice de la terre et les courants d'induction.

» Or, si l'on y songe, on verra que tout cela serait facilement praticable pour tout le monde, sans une seule difficulté, qui pourtant n'est que matérielle, mais qui par cela même est complétement insurmontable pour les particuliers, je veux parler de l'établissement des *fils conducteurs* pour les courants électriques.

» Dans l'origine, il fallait pour un seul télégraphe deux fils conducteurs, l'un pour aller, l'autre pour revenir; mais une expérience faite en 1845 (sur les diverses lignes télégraphiques qui ont été établies à Paris), ayant parfaitement prouvé que la conductibilité de la terre pouvait faire l'office d'un des fils, on a pu, depuis cette époque, économiser la moitié du circuit; et il suffit maintenant d'un seul fil conducteur pour chaque télégraphe.

« Or, quelle personne, en voyant, d'une part, les effets surprenants d'un système de transmission qui permet de communiquer sa pensée à distance presque aussi vite que par la parole, et, de l'autre, les inconvénients graves, indépendamment de la dépense, attachés à la nécessité du fil conducteur métallique qui peut s'altérer ou se rompre, et qu'il n'est pas possible de préserver complétement des variations atmosphériques, quelle personne, dis-je, dans ces circonstances, n'a pas appelé de ses vœux la découverte de quelque moyen qui, simplifiant encore le système, permît de se passer de ce fil conducteur?

» D'un autre côté, environ à la même époque où les observations de Galvani donnaient naissance au galvanisme, Mesmer, à un autre point de vue, constatait l'influence que les corps organisés peuvent exercer l'un sur l'autre à distance, et, par ses étonnants prodiges, posait les bases d'une science nouvelle, qui a été appelée, comme on sait, *Magnétisme animal*, à cause de l'analogie remarquable qu'on a reconnue entre les effets produits par cette influence occulte et ceux qu'on avait observés depuis longtemps déjà pour le *Magnétisme minéral* de l'aimant, dont je veux aussi rappeler l'existence, mais sur lequel je n'insisterai pas à cause de l'application positive et bien connue qui en a été faite pour la boussole marine.

» Quant à savoir ce que c'est que le magnétisme animal en lui-même, quelle est sa cause et comment il agit, si c'est un fluide immatériel, comme disent les uns, ou bien un fluide *matériel invisible*, comme peut-être on pourrait le dire, ce sont autant de questions que la science n'a point encore complétement élucidées; mais, de ce qu'on n'est pas d'accord sur différents points, importants sans aucun doute, s'ensuit-il qu'on doive nier l'existence du magnétisme lui-même, et méconnaître jusqu'à l'évidence les faits visibles qu'il produit? Non, sans doute; et pourtant c'est ainsi que les choses se passent encore!

» Cependant, que l'on interroge le passé; les antiques prophéties, la guérison de malades, les prétendus maléfices et sortiléges du moyen âge, l'ascétisme religieux et l'extase, tout n'accuse-t-il pas, et ne reconnait-il pas, à divers titres et de diverses manières, la puissance magnétique tout aussi bien et mieux peut être que de nos jours le sommeil factice, le somnambulisme lucide et l'extase magnétique, avec le nombreux cortége de tous les phénomènes et des prodiges qu'ils causent?

» Le P. Lacordaire disait un jour dans une de ses conférences à Notre-Dame :

« Le magnétisme est une parcelle brisée d'un grand palais;
» c'est le dernier rayon de la puissance adamique destinée à confondre la raison humaine et à l'humilier devant Dieu; c'est un
» phénomène qui appartient à l'ordre prophétique...

» Plongé dans un sommeil factice, l'homme voit à travers les
» corps opaques à distance, etc. »

» Et ces paroles étaient confirmées par monseigneur l'archevêque de Paris, qui, s'adressant aux fidèles assemblés, dit :

« Mes frères, c'est Dieu qui parle par la bouche de l'illustre
» dominicain; allez, et répandez ces vérités. »

» Mais il ne s'agit pas, après tout, d'examiner ici si l'on doit croire ou ne pas croire à l'existence du fluide magnétique; il est de fait que beaucoup de personnes disent n'y pas croire, sans attacher grande importance à ce qu'elles en disent, et que, d'autre part, dans l'état actuel de la science et malgré les progrès qu'elle a faits et qu'elle fait encore chaque jour, il arrive souvent que bien des gens trouvent plus commode de nier tout simplement ses phénomènes que de les expliquer; mais, que l'on confesse le magnétisme animal ou qu'on le nie, cela ne fait rien à la chose, qui n'en existe pas moins.

» Cette puissance, dit-on, est incompréhensible; soit; mais, n'en doutez pas, le développement de la raison humaine arrivera à l'expliquer comme une foule d'autres phénomènes qui sont encore aujourd'hui des mystères, ou qui même sont complétement ignorés; et, si l'on admet, avec le P. Lacordaire, que le magnétisme soit un dernier rayon de la puissance adamique, contrairement à sa conclusion, cependant, il faudra dire que ce rayon, loin d'être destiné à humilier la raison humaine devant Dieu, doit, au contraire, l'exalter et la grandir; car, n'est-ce pas pour nous faire désirer et espérer notre retour au grand palais de la puissance adamique, que Dieu, dans sa bonté, nous aura laissé ce rayon?

» Oui, ce rayon doit grandir et exalter la raison humaine devant Dieu; car s'il est vrai, comme le dit le P. Lacordaire, et comme nous le reconnaissons avec lui, que l'ordre prophétique et l'ordre magnétique se confondent, quelle haute opinion Dieu n'a-t-il pas voulu que l'homme eût de soi-même, puisqu'ayant répandu le magnétisme dans tous les êtres et partout, il dit ainsi clairement à tous que, par le développement de la raison humaine, tous les hommes doivent être un jour, de par lui, sur la terre et devant lui, à l'égal des anciens prophètes; ce qui est d'ailleurs textuellement écrit dans les livres saints, où il est dit :

« Et il arrivera après ces choses, dit Dieu, que je répandrai de
» mon esprit sur toutes choses, *et vos fils prophétiseront et vos*
» *filles aussi.*

» Et dans ces jours là, je répandrai de mon esprit sur mes
» serviteurs et mes servantes, *et ils prophétiseront.*

(*Actes des apôtres, chap. II, vers. 17 et 18, et livre du prophète Joël, chap. II, vers. 28 et 29.*)

» Toujours est-il que le magnétisme est une puissance certaine, et que, si l'on peut regretter, à quelques égards, que les études qui en ont été faites jusqu'à ce jour aient été dirigées au point de vue de la pratique, plutôt vers la satisfaction d'une curiosité vaine, que vers une utilité sérieuse, ce n'est pas un motif pour méconnaître, à cause de cela, le principe en lui-même, à savoir: l'influence quelconque que les êtres organisés peuvent exercer les uns sur les autres, *à distance*.

» Et quand on dit à distance, il faut l'entendre de manière à comprendre à distance quelconque, sans limites ni calcul possibles sur la terre, car on a exercé et observé l'influence magnétique dans une foule de circonstances et de directions différentes, sans que jamais on ait pu, à quelque distance que ce fût, apprécier ni sa vitesse, qui est toujours instantanée, ni son mode d'action, qui est toujours uniforme, absolument comme cela a lieu pour l'électricité.

» Mais ce n'est pas tout : ce qu'on nomme magnétisme n'est pas la seule influence que les êtres organisés peuvent exercer les uns sur les autres à distance; car, si l'on se reporte à certains phénomènes connus qu'on désigne habituellement sous le nom vague de pressentiments, d'aspirations, et même de répulsions instinctives, et que l'on remarque de plus qu'il n'est pas une personne en sa vie qui n'ait eu elle même l'occasion d'observer que certains pressentiments qu'elle a pu avoir ont été réalisés ensuite ou même en même temps à distance, comme aussi que des aspirations ou répulsions instinctives peuvent naturellement et instantanément exister entre plusieurs êtres à distance, on se convaincra bien vite que tous les mystères de la nature ne sont pas encore dévoilés, et que, quel que soit le nom qu'on donne à ces influences mystérieuses et secrètes, *attraction* ou *sympathie*, *répulsion* ou *antipathie*, ce serait trop d'orgueil à la faiblesse humaine que de vouloir toujours nier ce qu'elle ne peut pas comprendre.

» Je pourrais d'ailleurs préciser des faits et multiplier les citations, mais ce mémoire sera déjà bien assez long sans cela, et si personne n'ignore l'attraction ou la sympathie naturelle de l'aiguille aimantée pour le pôle Nord, vers lequel elle se dirige sans cesse, on comprendra, je l'espère, que si certaine sympathie existe naturellement entre les corps inorganiques, il doit en être à plus forte raison de même entre les êtres organiques.

» Je ne veux pas rappeler le moyen-âge à cet égard, j'aurais trop de choses à dire, et, quoiqu'on y pût recueillir des enseignements graves, il nous faudrait relever trop d'abus. Mieux vaut alors n'en pas parler. Mais, à l'occasion cependant de la sympathie naturelle qui nous occupe, et en raison même de la circonstance pour laquelle j'en parle, je ne puis m'empêcher de citer, mais pour citer seulement, ce qui suit d'un livre imprimé en 1724, sans nom d'auteur, et qui a pour titre : *la Science naturelle*. Il s'agit de la possibilité de guérir une plaie par un effet de sympathie, en pansant à une grande distance un linge sur lequel serait du sang sorti de cette plaie, et il est dit :

» On ne saurait rendre une raison solide de cet effet surpre-
» nant que par ce continuel commerce des esprits qui sortent
» des corps et qui, par un mouvement continuel, vont et vien-
» nent et entretiennent la liaison des uns avec les autres; et
» quoique nos sens trop matériels ne les aperçoivent pas, ils ne
» sont ni moins réels, ni moins véritables, par l'exemple d'une
» araignée qui descend ou monte, traînant un filet invisible après
» soi, qui sort de son corps, en sorte qu'elle est à un bout de
» chambre et demeure attachée à l'autre bout par ce même filet
» par lequel elle se soutient et se meut d'un côté à l'autre.

» J'avoue qu'il est difficile de concevoir qu'il y ait un filet ou
» une ligne de communication entre la plaie et le sang qui en est
» sorti; mais cela n'est ni impossible, ni inconcevable; outre
» que cet effet n'est pas infaillible, parce que ce filet étant inter-
» rompu ou brisé, la plaie ne guérit pas. »

» Oh! je sais bien qu'à parler de semblable matière, le terrain est glissant et l'écueil facile; mais, si l'on ne doit pas croire légèrement aux sorciers ni à la magie, il ne faut pourtant pas trop douter non plus de la puissance de la nature, qui est l'œuvre de Dieu.

» Il y a mieux même : c'est que, si l'on a quelque confiance dans la bonté divine, il faut nécessairement admettre que, lorsque l'homme a pu concevoir quelque idée *véritablement bonne* pour l'humanité, comme il n'est pas possible que l'imagination humaine soit plus puissante que la toute-puissance divine, il faut, dis-je, nécessairement admettre que Dieu aussi a pu prévoir cette idée bonne, et que, dans sa sagesse et sa bonté, il doit vouloir qu'elle se réalise un jour, car autrement l'homme, qui n'est que la créature, serait meilleur et plus sage que Dieu, son créateur, qui, lui, doit être nécessairement toute sagesse et toute bonté.

» Et si je dis cela, c'est pour me prémunir, si l'on veut, pour une précaution anticipée de ma part, afin de repousser à l'avance et de quelque intention qu'il vienne, le double reproche à la fois d'esprit faible ou d'esprit fort qu'on pourrait être tenté de me faire; mais je le dis encore cependant afin d'établir, pour ainsi dire *à priori*, par les aspirations unanimes de tous les hommes, la possibilité de la découverte de MM. Benoît et Biat : car si, revenant aux prodiges étonnants de la télégraphie électrique, tous les hommes considéraient que son seul inconvénient est l'existence du fil conducteur métallique, et que, comparant ses prodiges à ceux plus surprenants encore du magnétisme animal et de la sympathie naturelle qui se manifestent d'eux-mêmes à distance sans conducteur au moins visible, ils vinssent à remarquer que déjà la sympathie magnétique de l'aimant a pu être utilisée pour la boussole marine, est-ce que leur imagination enflammée alors, et par la rapidité de la pensée qui ne connaît, elle, ni le temps ni l'espace, et par le désir de surmonter, quand ce ne serait qu'un seul instant et en rêve, le dernier obstacle de la télégraphie électrique, est-ce que l'imagination, dis-je, ne se prendrait pas aussitôt à souhaiter une découverte qui, sans chercher à expliquer les influences sympathiques dans leurs causes premières, parvînt cependant à les utiliser pour la transmission de la pensée, et, supprimant enfin toutes les entraves, donnât pour ainsi dire à la parole, pour le temps et l'espace, tous les priviléges de l'esprit?

» Il faut en convenir néanmoins, une semblable découverte, quels que fussent les désirs qui la pussent solliciter, ne pouvait guère apparaître à l'esprit que comme une chimère ou comme un rêve destiné à prendre place, à plus forte raison encore qu'on n'a pu le dire pour la photographie, parmi les conceptions et les fantaisies extravagantes d'un Wilkins ou d'un Cyrano de Bergerac, et l'on ne saurait dire quel esprit inventif et quelle persévérance d'observation il a fallu à MM. Benoît et Biat pour dévoiler le mystère qui les a conduits à leur découverte; mais il faut également le dire, car c'est un fait, le rêve est devenu maintenant une réalité.

» Prenons l'invention dans son germe.

» L'application de l'électricité, du galvanisme et du magnétisme animal, pour établir la communication de la pensée, n'est point une idée entièrement nouvelle, comme beaucoup de personnes le pourraient croire.

» On lisait, le 30 août dernier, dans le journal la *République*:

» Le *Dublin-University-Magazine* cite un passage curieux d'Addisson, écrit en 1711, qui prouve que l'idée du télégraphe électrique s'était présentée comme tant d'autres à ces savants du moyen-âge, dont on tourne en plaisanterie les recherches chimériques.

» Strada, dans ses *prolusiones*, dit Addisson, parle d'une cor-
» respondance fantastique entretenue par deux amis au moyen
» d'un aimant dont la vertu était telle que lorsqu'il avait touché
» deux aiguilles, il suffisait que l'une de celles-ci fût mise en
» mouvement pour que l'autre éprouvât un mouvement simul-
» tané, à quelque distance que fût placée la première.

» Chacun des amis étant en possession d'une des aiguilles,
» la disposa de manière à lui faire parcourir un cadran à cir-
» conférence sur lequel étaient tracées les vingt-quatre lettres
» de l'alphabet. En se séparant pour se rendre dans des pays
» très éloignés l'un de l'autre, ils convinrent de se renfermer
» chaque jour à une heure certaine affectée à la correspondance.
» Celui qui voulait écrire à son ami dirigeait l'aiguille de son ca-
» dran sur chacune des lettres composant le mot qu'il voulait
» transmettre, en ayant soin de laisser un temps d'arrêt entre
» chaque mot, pour qu'il n'y eût pas de confusion. Son ami
» voyait au même moment l'aiguille de l'autre cadran parcourir
» les mêmes lettres.

» Par ce moyen, ils pouvaient échanger leur pensée au travers
» d'un continent, et lui faire franchir en un clin d'œil les villes,
» les mers, les montagnes et les déserts. »

» Ces moyens extraordinaires de communication ont été perdus, et leurs auteurs les ont emportés dans la tombe; mais le passage que je reproduis n'en est pas moins caractéristique, car il y a, sinon dans le moyen dont les deux amis faisaient usage, et qui est indiqué comme étant un aimant puissant, mais au moins dans la manière de procéder pour la correspondance, une analogie frappante entre la communication de ces deux amis et le nouveau système de MM. Benoît et Biat.

» Eh! mon Dieu! qui pourrait affirmer que, même l'aimant puissant dont on parle, n'ait pas été précisément la découverte elle-même de MM. Benoît et Biat? On a trouvé jadis et perdu tant de choses qu'on a retrouvées depuis, comme le feu grégeois des anciens et les vitraux des églises, qu'il ne serait pas impossible que la découverte de la communication sympathique de la pensée ait déjà été faite.

» Au surplus, en songeant aux âges malheureux où l'ignorance et l'égoïsme rendaient les hommes barbares à l'égard des idées nouvelles et de leurs auteurs, pourrait-on s'étonner des nombreuses découvertes que l'humanité a perdues? Dieu suscitait alors des inventeurs tout autant, et plus même peut-être qu'aujourd'hui; mais, pour ceux auxquels les premiers temps mythologiques eussent réservé les triomphes, la gloire, et même la divinisation, l'ingratitude et la perversité humaines ne connaissant plus alors que les souffrances du martyre et le feu du bûcher, force était le plus souvent de tenir secrètes les découvertes les plus utiles, qui nécessairement se perdaient ensuite à la mort de leurs auteurs.

» Il fallait, en effet, tout le courage d'un grand génie pour oser affronter les ténèbres de cette barbarie, et l'on sait ce qu'il en coûta à l'illustre et infortuné Salomon de Caus, qui, ayant découvert la force de la vapeur, fut, pour cette découverte même, enfermé comme fou à Bicêtre, où il devint fou, en effet, de douleur de n'avoir pas été compris, et mourut misérablement, martyr et victime à la fois de l'ignorance des hommes.

» Depuis le Christ, qui a payé de la croix l'annonce de la *bonne nouvelle*, jusqu'à nos jours, où les inventeurs sont crucifiés encore non-seulement par la misère qui est habituellement leur partage, mais aussi par l'égoïsme et les dédains qui les accueillent presque toujours, l'histoire de nos découvertes n'est remplie que des souffrances et des larmes que chacune d'elles a coûtées à ses inventeurs, comme si, de même que le grain de blé germe en terre et meurt pour fructifier ensuite, l'être choisi par la Providence pour une découverte utile devait nécessairement mourir aussi pour la faire éclore et produire!

On ne peut pas pénétrer les décrets de la providence, mais il faut espérer néanmoins qu'il n'en sera pas toujours ainsi, et que, grâce à la découverte même de MM. Benoît et Biat, les hommes se pouvant désormais mieux entendre et mieux comprendre, le sacrifice des inventeurs deviendra inutile, et qu'ils pourront au contraire à l'avenir espérer jouir durant leur vie, et de la gloire et des honneurs qui n'ont encore été jusqu'ici accordés qu'à leur mémoire.

» Une étude approfondie des résultats extraordinaires qui ont pu être obtenus à d'autres époques pour la transmission de la pensée au loin comme de près, démontrerait, sans aucun doute, que, quoique l'on n'en eût pas conscience, c'était uniquement aux phénomènes magnétiques que ces résultats étaient dûs. Mais, une fois les curieuses propriétés des fluides galvanique et

magnétique connues, leur application à la communication de la pensée était si naturelle et si simple, qu'elle semblerait avoir dû se présenter d'elle-même et de bonne heure aux savants qui les ont connues. Cependant ce n'est pas ainsi que l'esprit humain a procédé jusqu'à présent; au contraire, les découvertes les plus simples n'ont été dues qu'au hasard des événements et des circonstances, et il nous faudra descendre jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle pour trouver les premières traces de la science appliquée à la télégraphie électrique. Mais quelle distance sépare encore cette application de la science du système nouveau de MM. Benoît et Biat! Les magnifiques découvertes des Galvani, des Volta, des Mesmer, n'étaient que le prélude de celle de ces deux grands génies inventeurs, et comme des jalons placés pour ainsi dire sur la voie qui devait y conduire.

» Ce qu'il y a de remarquable dans ces deux hommes, c'est qu'étrangers l'un à l'autre, et nés chacun à l'une des extrémités opposées du globe, l'un en France et l'autre en Amérique, ils ont eu presque en même temps et séparément la première idée de leur découverte, et que le hasard, ou plutôt la Providence, les a fait ensuite se rencontrer et s'entendre pour poursuivre ensemble les expériences et les recherches qui ont eu en définitive une issue si heureuse.

« Au surplus, MM. Benoît et Biat n'ont pas plus la prétention d'avoir inventé les premiers le moyen de transmettre la pensée par ce nouveau procédé, que Christophe Colomb ne pouvait avoir celle d'avoir inventé l'Amérique. Ils n'ont fait, comme lui, que trouver et découvrir ce qui pouvait exister avant eux, ce qui même a pu être déjà connu, mais ce qui aussi, dans ce cas supposé, aurait été oublié et perdu depuis des siècles.

» Ils ne se reconnaissent d'ailleurs qu'un mérite, celui d'avoir su lire une page négligée encore du grand livre de la nature, qui est ouvert à tous les yeux. Mais, il faut bien le dire aussi, ce mérite est le plus grand de tous, ou, mieux même, c'est l'unique mérite de l'homme, car, nature ou vérité, c'est la même chose; et cependant, par une bizarrerie inconcevable, n'est-il pas arrivé que l'homme, dans l'orgueilleuse faiblesse de son esprit, a maudi la nature elle-même!

» Je ne dirai pas comment a été faite la découverte de MM. Benoît et Biat: l'histoire en sera racontée plus tard; je ne puis pas non plus faire la description minutieuse de tous les détails des moyens de la correspondance; ce serait trop long et peut-être inintelligible pour ceux qui n'auraient pas vu l'appareil; mais, si je ne dis pas tout ce qu'il convient de savoir pour pouvoir correspondre *soi-même*, ce que je dirai cependant sera suffisant, je l'espère, pour expliquer et faire comprendre la possibilité du fait en principe, M. Benoît se proposant d'ailleurs, ainsi que je l'ai annoncé, de porter en définitive la conviction dans tous les esprits d'une façon dont personne ne récusera la puissance, *de visu et actu*, c'est-à-dire en faisant correspondre entre elles, lors des expériences qu'il a le dessein de faire, toutes les personnes qui le jugeront convenable.

» On conçoit, d'un autre côté, que, pour la garantie des inventeurs, certains points de la découverte doivent rester secrets jusqu'au moment où l'invention devra être mise dans le domaine public, ce qui ne pourra avoir lieu que d'accord avec M. Biat, qui voyage en ce moment en Amérique, et sans les ordres duquel M. Benoît ne peut absolument rien faire; mais, ces réserves exprimées, les inventeurs ont désiré publier, avant toute expérience publique, tout ce qu'ils veulent faire connaître de cette découverte, dans le double dessein de prendre date d'abord, et d'éviter ensuite toute réclamation ultérieure, fausse interprétation ou contestation quelconque.

» Ainsi que j'ai dû déjà le faire pressentir, la découverte de MM. Benoît et Biat repose à la fois sur le galvanisme, sur le magnétisme minéral et animal, et sur la sympathie naturelle, c'est-à-dire que la base de la communication nouvelle est une sorte de fluide sympathique particulier provenant de la combinaison des fluides galvanique, magnétique et sympathique, mariés tous les trois ensemble, par des opérations et des procédés qui seront décrits plus tard.

» Et, comme les différents fluides dont il s'agit varient en raison des êtres organiques ou inorganiques qu'on considère, il faut encore dire que les fluides différents qu'il s'agit de marier ensemble, sont le fluide minéral-galvanique d'une part, le fluide animal-sympathique des escargots de l'autre, et en troisième lieu, enfin, le fluide magnétique minéral et adamique ou humain, c'est-à-dire le fluide magnétique minéral de l'aimant et le fluide magnétique-animal de l'homme, ce qui fait que, pour caractériser nettement la base du système de la nouvelle communication, il faudrait dire qu'elle se fait par l'intermédiaire de la *sympathie galvano-magnétique-minérale animale et adamique*.

» MM. Benoît et Biat ont en effet découvert que certains escargots possèdent une propriété remarquable, celle de rester continuellement sous l'influence sympathique l'un de l'autre, lorsqu'après les avoir mariés ensemble et mis ensuite en rapport par une opération particulière avec le fluide magnétique, minéral et adamique, on les place dans les conditions nécessaires à l'entretien de cette sympathie; et, pour tous ces résultats, ils n'ont besoin que de l'appareil très portatif de leur invention, qu'ils ont nommé boussole [illegible] à l'aide duquel ils obtiennent ensuite instantanément, et à quelque distance que soient placés l'un de l'autre les escargots sympathiques, une commotion très sensible qu'ils ont appelée la commotion escargotique, laquelle se manifeste et se communique toutes les fois que la sympathie de deux escargots est excitée par l'approche de deux autres escargots, également sympathiques entre eux et avec tous les autres, absolument comme la commotion électrique se manifeste au physicien chaque fois qu'il approche son doigt d'un corps quelconque électrisé.

» Pour la sympathie, il est assez facile à l'homme de s'en rendre compte, car il est lui-même un être essentiellement sympathique. Comment se rendrait-on raison autrement de l'amour candide, de cette attraction pure et sainte, dépourvue de tout désir des sens, qui tend à unir entre eux tous les hommes, par la bienveillance naturelle et générale qu'on remarque d'un sexe envers l'autre, depuis l'enfant jusqu'à l'homme fait, si on ne le considérait pas comme un effet de cette sympathie naturelle providentiellement destinée à l'harmonie universelle de toute la nature? L'homme seul et isolé n'est en effet qu'un être incomplet par lui-même; c'est l'une des deux parties d'un être supérieur qui, pour se compléter et remplir ainsi le but de sa destinée a besoin de trouver, et conséquemment cherche sans cesse, jusqu'à ce qu'il l'ait rencontrée, l'autre partie avec laquelle il est en sympathie. Eh bien! il en est de même de tous les êtres, et notamment des escargots, avec cette différence cependant que les escargots, au lieu de se compléter l'un l'autre comme l'homme, peuvent sympathiser plusieurs ensemble, les uns avec les autres, en même temps.

» On comprend bien aussi que la sympathie puisse se manifester à distance pour les êtres sympathiques entre eux; mais maintenant, comment se fait-il que la sympathie existant entre deux escargots éloignés l'un de l'autre, comme si l'un était en France et l'autre en Amérique, puisse être rendue sensible à ce point que d'une part elle fournisse à volonté la commotion escargotique, et que de l'autre on puisse communiquer de même à volonté cette commotion à quelque distance que ce soit? Or, il est clair que la commotion escargotique, qui n'est que l'expression pour ainsi dire électrique du désir de l'animal, est rendue sensible, comme je l'ai dit, par le mariage des fluides, et que la propriété de permanence de sympathie dont j'ai parlé suffit à expliquer comment on peut l'obtenir à volonté dans tous les temps, et il s'ensuit qu'il ne reste plus alors qu'une seule et unique difficulté, celle de savoir comment et par quel conducteur se fait la communication à distance de cette commotion.

» D'abord les expériences faites à cet égard par MM. Benoît et Biat ne laissent pas de doute sur le fait en lui-même, qui est certain; et même elles établissent de plus qu'il en est de cette communication comme de celle de l'électricité, puisqu'on peut l'intercepter et l'interrompre de la même manière à l'aide d'un corps mauvais conducteur de l'électricité, ce qui s'explique naturellement par la présence dans le fluide sympathique combiné dont il s'agit, du fluide galvanique-minéral qui n'est pas autre chose en effet que de l'électricité.

» Et quant à la manière dont a lieu cette communication, il paraîtrait qu'après la séparation des escargots, qui ont sympathisé ensemble, il se dégage entre eux une espèce de fluide dont la terre est le conducteur, lequel se développe et se déroule, pour ainsi dire, comme le fil presque invisible de l'araignée ou celui du ver à soie, que l'on pourrait de même dérouler et prolonger dans un espace indéfini sans les casser, mais avec cette différence seulement que le fluide escargotique est complètement invisible, et qu'il a autant de vitesse dans l'espace que le fluide électrique, et que ce serait par ce fluide que les escargots produisent et communiquent la commotion dont j'ai parlé; or, comme tout le monde sait que les escargots sont hermaphodites ou des deux sexes, c'est à dire mâle et femelle à la fois, on doit concevoir alors comment il se fait que la sympathie pouvant ainsi partir de l'un des deux escargots pour aller à l'autre instantanément, la commotion escargotique peut, de même, se transmettre instantanément de l'un à l'autre, et réciproquement.

» Mais, dira-t-on, en supposant ce fluide sympathique, il doit en être de ce fluide comme des fluides électrique, galvanique et magnétique, qui à la vérité se répandent bien instantanément à distance, mais par irradiation dans tous les sens, à moins qu'on ne fasse usage d'un fil conducteur particulier, et l'on ne voit pas clairement comment il se peut que la communication se fasse directement et à volonté d'un endroit précis à un autre, par le moyen du fluide sympathique lui-même. Cette objection pourrait au premier aperçu avoir quelque valeur, mais elle n'est cependant que spécieuse, car dès qu'on dit fluide sympathique ou sympathie, il faut nécessairement supposer deux êtres, et ces deux êtres sont naturellement et forcément les deux extrêmes de la ligne ou du fluide sympathique, que cette ligne soit droite ou courbe! Elle ne pourrait donc valoir alors qu'à l'effet d'établir seulement l'influence que peut avoir la distance sur l'intensité de la commotion escargotique; mais, d'une part, l'intensité de cette commotion n'a pas d'importance pourvu qu'elle existe, et de l'autre, en fait, quelles que soient les distances expérimentées, MM. Benoît et Biat n'ont jamais remarqué de différence dans l'intensité de la commotion.

» Mais il y a mieux, c'est que si l'on veut considérer encore ce qui a été dit du mariage des différents fluides, on se convaincra, par l'exemple de ce qui arrive pour le lin, le chanvre, le coton et la laine, dont les fils, naturellement courts, déliés et sans attache entre eux, peuvent cependant produire étant mariés ensemble par le mouvement circulaire du fuseau, un fil plus ou moins solide dont la longueur n'a de limites que la quantité de la matière et la volonté de l'homme, et l'on se convaincra, dis-je, que le mariage des différents fluides produit ici un effet analogue, c'est-à-dire une espèce de cordon sympathique sans solution de continuité, d'un escargot à l'autre, avec cette différence unique que ce cordon est un fluide, et qu'à ce titre il est indéfiniment élastique en longueur ou en largeur, ce qui le rend essentiellement mobile.

» Les expériences faites par MM. Benoît et Biat, à l'aide de ballons, dans l'atmosphère, ne laissent pas de doute, d'ailleurs, sur ce point que la terre est le conducteur de ce cordon sympathique combiné qui le forme, et ce qui est connu ensuite de l'inconductibilité électrique de l'air. Pour communiquer à travers l'atmosphère ou dans l'atmosphère, il faut un conducteur particulier qu'il est facile, d'ailleurs, d'établir en laissant descendre à terre un fil quelconque mobile, bon conducteur électrique.

» Cependant, pour que la communication s'établisse, il ne suffit pas qu'il y ait sympathie escargotique, il faut encore supposer qu'il y a sympathie harmonique entre les individus qui veulent correspondre, et cette sympathie harmonique, c'est à l'aide du magnétisme animal qu'on l'obtient et en unissant ensemble, comme je l'ai dit, le fluide sympathique escargotique, le fluide magnétique minéral et adamique, sous l'influence du fluide minéral galvanique.

» Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans la question de savoir quelle analogie il peut y avoir naturellement entre ces différents fluides; j'insiste seulement sur la nécessité de leur union, qui est le fait capital de la découverte, et sans lequel rien de tout ce qui précède n'est possible.

» Or, étant donnée, la commotion escargotique instantanée et à distance par sympathie, la fin de la découverte ne consiste plus que dans la connaissance de l'appareil à l'aide duquel cette commotion s'obtient, et dans les dispositions adoptées pour faire servir cette commotion à la transmission de la pensée.

» Cet appareil se compose d'une boîte carrée en bois, dans laquelle se meut une pile voltaïque dont les couples métalliques, au lieu d'être superposés comme pour la pile de Volta, sont disposés par ordre et attachés dans des trous pratiqués à cet effet dans une roue ou plateau circulaire en bois, mobile autour de son axe en fer.

» Aux disques métalliques qui forment les couples de la pile de Volta, MM. Benoît et Biat ont substitué d'autres couples en forme de godets ou auges circulaires et composés d'un godet ou auge en zinc garni en dedans de drap préalablement trempé dans une dissolution de sulfate de cuivre et maintenu à l'aide d'une lame de cuivre rivée avec le godet.

» Au fond de chacune de ces auges, ils ont fixé, à l'aide d'un mélange dont la composition sera indiquée, un escargot vivant, préalablement préparé et choisi, afin que là il puisse s'imprégner de l'influence galvanique qui doit se combiner ainsi avec l'influence électrique qui sera développée lorsque la roue qui forme la pile sera mise en mouvement, et avec elle conséquemment les escargots qui y sont fixés.

» La boîte dans laquelle cette roue ou pile mobile est renfermée peut être d'une forme et d'une substance quelconques, mais elle est nécessaire pour soustraire les escargots à l'influence atmosphérique. Dans tous les cas, elle est essentiellement mobile et portative.

» De plus, chaque auge ou godet galvanique est établi sur un ressort de manière à former ainsi comme une espèce de touche élastique dont le mouvement est utilisé pour l'appréciation de la commotion escargotique.

» Or, on comprend maintenant que l'ensemble d'un appareil de correspondance suppose nécessairement deux appareils particuliers ou instruments disposés comme celui que je viens de décrire, et avec l'attention spéciale de mettre, dans les auges de l'un, des escargots sympathiques avec ceux des auges de l'autre, de manière que la commotion escargotique puisse partir d'un point précis de l'une des piles pour aller de là à un point également précis de l'autre, et réciproquement.

» Et ces dispositions comprises, le reste vient de soi-même: MM. Benoît et Biat ont fixé sur les roues des deux instruments, et à chacune des touches sympathiques entre elles, des lettres correspondantes, de sorte qu'ils en ont fait des espèces de cadrans alphabétiques et sympathiques, à l'aide desquels la communication de la pensée se fait ainsi naturellement et instantanément à toutes les distances par l'écriture de la pensée elle-même, dont la commotion escargotique indique les lettres.

» Il ne suffit plus, pour pouvoir correspondre, que de se mettre en présence de ces deux instruments, à une même heure, et d'être dans les conditions de sympathie harmonique dont j'ai parlé; et, si les expériences faites par les physiciens Steinheil, à Munich, et Matteucci, à Pise, ont permis depuis 1845 de réduire les conducteurs métalliques de la télégraphie électrique à un seul fil pour chaque télégraphe, la découverte de MM. Benoît et Biat, comme on le voit, les supprime tous.

» L'appareil que je viens de décrire ayant la forme d'une boussole marine, on lui a donné de même le nom de *boussole*, en ajoutant pour caractériser son usage, la qualification de *pasilalinique*, qui signifie parole ou langage universel, et de plus celle de *sympathique*, qui indique le moyen dont on se sert.

» Les boussoles pasilaliniques sympathiques que M. Benoît vient d'établir ont plus de deux mètres de hauteur. Elles ont ainsi une grande dimension parce qu'il a voulu y adapter les lettres ou signes alphabétiques de toutes les langues en usage, ainsi que ceux de l'alphabet universel pasilalinique qu'il a créé, et dont il sera parlé plus tard, puis les lignes de ponctuation et de ceux des nombres; mais on conçoit que le nombre des couples ou des touches escargotiques nécessaire pourrait être rigoureusement réduit aux vingt-cinq lettres de la langue française, et comme on peut, de plus, prendre des escargots de toutes les grosseurs, et qu'il y en a de très petits, de petits même comme des têtes d'épingles, il s'ensuit que l'on doit comprendre que l'instrument, qui peut avoir toutes les formes, peut accepter aussi toutes les dimensions, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites, et qu'on en pourra avoir de grands comme le cadran d'une grande horloge, d'autres comme celui d'une pendule et puis enfin d'autres plus petits comme celui d'une montre de poche.

» Je ne parle pas de la matière ni de la manière dont pourra être faite la boîte de l'appareil; mais on a dû comprendre que toutes les matières, métalliques ou autres, pouvant être employées, la boussole pasilalinique sympathique est destinée à devenir un meuble obligé, ou même un bijou intéressant, qui, parmi toutes les fantaisies artistiques qu'il ne manquera pas de faire naître, trouvera nécessairement sa place partout, depuis le cabinet administratif des gouvernements, jusqu'à la plus humble chaumière, sans oublier, chemin faisant, le boudoir, et même, si l'on veut, la châtelaine des dames.

» Après ces explications préliminaires obligées de l'expérience, j'arrive enfin à l'expérience elle-même.

» M. Triat et moi, depuis une quinzaine de jours, nous attendions l'expérience avec une anxiété qu'on peut concevoir, et qui était tout à la fois mêlée d'inquiétude et d'espérance, quand, le mercredi soir, 2 octobre, M. Benoît vint nous prévenir qu'il nous convoquait pour le lendemain, à midi, pour l'expérience tant attendue, qu'il s'était mis en correspondance lui-même depuis le lundi avec M. Biat, en Amérique, qu'il était convenu avec lui qu'il assisterait d'Amérique à toutes les expériences qui se feraient en France, à Paris ou ailleurs, et que rendez-vous était pris avec lui-même pour le lendemain, à cette heure, pour cette expérience particulière.

» On pense bien que nous ne manquâmes pas au rendez-vous.

» M. Benoît prévint M. Biat de notre présence à l'aide de l'une des deux boussoles; puis il nous dit:

« Avant de faire l'expérience de mes machines, comme nous » en sommes convenus, nous avons besoin de bien préciser le » caractère et l'importance de cette expérience. C'est très sérieusement que nous procédons; mais vous voyez, d'un autre » côté, dans quel état sont encore les boussoles; il y a juste ce » qu'il faut pour qu'elles fonctionnent, mais il y manque, ainsi » que vous le savez, divers degrés d'achèvement qui ne nous » permettront pas de correspondre aussi vite que cela se peut » faire, même aussi vite que je corresponds avec Biat; mais, entre nous, en ce moment, la question n'est pas là. Il s'agit de » vous prouver que la commotion escargotique se communique, comme nous l'avons dit, et si les boussoles sont aujourd'hui nécessairement dans la même pièce, nous ferons » plus tard des expériences à toutes les distances qu'on voudra. » C'est surtout du principe qu'il s'agit, et vous voyez, du reste, » qu'elles sont portatives et mobiles.

» — Et, en effet, nous les changeâmes de place toutes les deux pour nous assurer de leur mobilité et de l'absence de tout fil conducteur.

» — Vous savez, d'un autre côté, qu'aujourd'hui je ne dois » pas vous faire connaître encore tous les moyens pour obtenir » la commotion escargotique, mais que, sans connaître le moins » du monde ce que vous pourrez vous dire, c'est moi qui la ressentirai. Ce sera un inconvénient, je le sais; mais pour vous » donner les moyens de ressentir cette commotion, il faudrait » que vous fussiez réciproquement dans les conditions nécessaires, et que je vous initiasse à tout, ce que je ne puis faire encore. Vous savez, d'ailleurs, qu'il est convenu que ce doit être » d'abord ainsi. Pour les expériences qui seront faites dans la » suite, on pourra me parler directement.

» Dans tous les cas, je ne saurai nullement les lettres que vous » voudrez vous transmettre, puisqu'elles sont placées derrière » l'appareil et que je ne les verrai pas; mais comme il y a des » lettres correspondantes aux escargots sympathiques entre eux » dans les deux boussoles, celui de vous qui devra parler à l'autre » m'indiquera, en le touchant ou le remuant par derrière, l'escargot de la lettre qu'il voudra transmettre. J'approcherai de » cet escargot un escargot sympathique qui produira une commotion; puis cette commotion, suivant alors le fluide sympathique qui réunit l'escargot indiqué de la première boussole » avec son escargot sympathique dans la seconde, se transmettra » à celui-ci, où je reconnaîtrai son arrivée en présentant à l'un » ou à l'autre quelconque des escargots de la seconde boussole » un nouvel escargot sympathique avec le premier dont je me » serai servi.

» Ainsi, sans que je voie les lettres, le point de départ et le » point d'arrivée de la sympathie se trouveront indiqués. Le » point de départ, c'est celui qui veut transmettre sa pensée, » qui l'indique à volonté, selon le signe dont il a besoin; le point » d'arrivée, c'est la commotion escargotique de l'escargot sympathique qui le fait connaître; mais comme je ne connais pas » les lettres que vous voudrez transmettre, et que, de plus, les » lettres, ou, si vous voulez, les escargots sympathiques, sont » mis dans un ordre indifférent dans les deux boussoles, mais » seulement les lettres en correspondance avec les escargots » sympathiques entre eux, quelle que soit leur place dans les » boussoles, il sera clair, si les mêmes lettres sont transmises » que l'indication ne sera faite que par le fluide sympathique lui-même.

» J'ai maintenant une précaution à prendre. Biat, avec lequel » je corresponds depuis deux jours, m'a fait remarquer qu'il y a » quelques erreurs dans la disposition des lettres qui, d'ailleurs, » sont mobiles et peuvent être déplacées. Je l'ai, de plus, remarqué moi-même. Je vous préviens donc qu'il pourra se trouver, par suite de cela, quelques erreurs matérielles de lettres; » mais, comme les dispositions actuelles ne sont que provisoires, » je n'ai pas pensé qu'il fût utile de retarder notre expérience » pour prendre les dispositions nécessaires pour rectifier ces erreurs, ce qui aurait été un travail inutile d'abord et assez long

» ensuite, en raison de ce que le nombre des escargots et cet » appareil est disposé pour recevoir les alphabets de toutes les » langues.

» — Nous comprenons bien cela, dis-je alors ; l'essentiel, » d'ailleurs, est pour nous de voir que la commotion partie de » la première boussole peut indiquer dans la seconde un escar- » got plutôt qu'un autre, car, si cela est, il est clair qu'il suffira » de mettre à cet escargot le signe ou la lettre correspondante à » celle qui se trouve à celui qui lui est sympathique dans la pre- » mière boussole.

» Puis il fut convenu que ce serait moi qui parlerais le premier.

» Certes, si nous n'eussions pas pensé à cette expérience depuis plusieurs jours, et que l'attente n'eût pas rendu notre émotion pour ainsi dire permanente, je ne sais pas ce qu'elle aurait pu être à ce moment solennel tant attendu de la vérification d'un fait si modeste et si simple dans la forme, mais si grandiose aussi quand au fond, surtout en pensant que cette vérification allait se faire en présence et pour ainsi dire sous les yeux et la protection d'un vieillard de soixante-dix ans, M. Biat, qui assistait, sans être vu, de l'autre hémisphère du monde où il est en ce moment, et qui allait, de là, nous entendre et nous répondre.

» J'étais placé derrière l'une des boussoles ; M. Triat derrière l'autre ; M. Benoît, entre les deux, était conséquemment en face de l'une et de l'autre. Il se faisait entre nous un silence religieux.

» Je touche un escargot par derrière, comme il avait été dit ; M. Benoît, le voyant remuer, en approche un autre, et va de là, avec un troisième, se présenter à la seconde boussole. Il l'approche de plusieurs, puis l'un d'eux s'agite, et M. Triat dit : « Je le » vois, » et note la lettre qui y correspond.

» Je tenais note de même des lettres que j'adressais. Puis l'opération recommence ; une deuxième lettre, puis une troisième arrivent de même.

» — Vous voyez maintenant ce qu'il en est, dit M. Benoît ; » vous pouvez dire les lettres qui vous ont été transmises. »

» — Non, reprit M. Triat, continuons tout le mot, quoique je le » connaisse déjà. »

» Je fus vivement frappé par cette réflexion, car il ne m'aurait fallu qu'une seule lettre, et ce que disait M. Triat suffisait pour me convaincre qu'il en avait déjà réellement reçu trois. J'avais transmis en effet ces trois lettres : G Y M, et en l'entendant dire qu'il comprenait tout le mot, il était bien évident pour moi qu'il avait compris que j'allais ajouter les lettres N A S E, parce que nous avions dit que le mot ne serait pas trop long. Mais il désira que le mot fût achevé ; je touchai en effet ces quatre lettres, ce qui faisait en tout le mot GYMNASE ; lui, il avait reçu en effet les trois lettres premières ; mais il y a avait eu deux erreurs pour les autres : au lieu de l'N et de l'S, il avait reçu O et T, qui suivent précisément dans l'alphabet les lettres N et S, et le mot entier se trouvait être pour lui GYMOATE, au lieu de GYMNASE que j'avais envoyé.

» Puis M. Triat dut parler à son tour, pour qu'il y eût demande et réponse, et afin que le rôle des boussoles fût interverti relativement au point de départ et à celui d'arrivée. Cette fois, je nommai tout haut les lettres à mesure qu'elles m'étaient indiquées, afin de constater, au moment où elles se produiraient, les erreurs matérielles, s'il y en avait.

» Il me transmit et je reçus les trois lettres L U M, que je nommai successivement, puis il me transmit un I et je reçus H ; il me mit ensuite les trois lettres È R E, que je reçus, et qui formaient pour lui le mot LUMIÈRE, que j'avais reçu LUMHÈRE ; puis, enfin, il m'envoya le mot DIVINE, que je reçus intégralement et nommai, lettre par lettre, dans l'ordre de leur réception.

» En définitive, j'avais, faisant une question, transmis le mot *gymnase*, qui avait été reçu ainsi : *gymoate*, et M. Triat, en réponse, m'avait envoyé les deux mots *lumière divine*, que j'avais reçus ainsi : *lumhère divine*.

» Il y avait eu erreur pour trois lettres, mais les circonstances mêmes de l'expérience nous expliquaient suffisamment cette erreur, qui ne pouvait en rien atténuer pour nous l'importance du fait en lui-même.

» Je priai alors M. Benoît de s'adresser à M. Biat pour qu'il répondît devant nous ?

» — Que voulez-vous que je lui dise ? nous dit M. Benoît.

» Et en même temps il se plaça à un signe convenu pour indiquer qu'on va parler.

» — Appelez-le par son nom, afin qu'il vous réponde sur ce qui s'est passé.

» M. Benoît porta alors successivement son escargot aux lettres B I A et T, qui forment le mot *Biat*, puis se plaça ensuite à une autre place convenue pour signifier qu'on attend une réponse.

» Cela fait, nous le vîmes ensuite présenter son escargot successivement devant plusieurs autres ; quelques-uns restaient immobiles, puis d'autres dans le nombre s'agitaient, et en remarquant les lettres de ceux qui s'étaient agités, il se trouva que c'étaient les huit lettres suivantes : C E S T B I E N, qui, en rétablissant l'apostrophe après le C et en remarquant une petite pause après T donnent les deux mots C'EST BIEN ; — et cela se fit très rapidement.

» Je ne parle pas de diverses questions qui furent adressées à M. Benoît pour vérifier s'il pouvait y avoir de sa part quelque autre moyen secret de reconnaître les escargots que la commotion sympathique, comme aussi de la recherche des lettres les plus éloignées les unes des autres dans tous les alphabets multipliés sur chaque boussole, jusqu'au nombre de près de 300 lettres, afin d'éviter ainsi qu'il puisse avoir une connaissance quelconque des lettres adressées, ce qui est d'ailleurs positivement et matériellement impossible avec les dispositions adoptées du nombre et du mélange des lettres combinées avec le mouvement circulaire du cadran.

» Or, en définitive, pour nous, pour M. Triat et pour moi, qui avions eu l'honneur d'assister les premiers à cette expérience importante, nous devions à la vérité de le déclarer, et cela à part toutes conséquences quelconques, et quelles que soient d'ailleurs celles que le fait puisse avoir en lui-même, ou encore celles que chacun pourra y voir à différents points de vue, nous devions à la vérité de déclarer que l'expérience, pour nous, sauf les erreurs matérielles à éviter, a été concluante.

. . . .

» Ainsi, ma première lettre du 3 octobre était, comme on le voit, une chose sérieuse ; et si quelques personnes dont je n'ai pas l'honneur d'être connu ont pu croire le contraire, j'espère qu'elles reviendront de leur erreur après la lecture de ce mémoire. Mais si, même après cette lecture, on pouvait encore conserver quelque doute sur la rectitude de mes sens ou celle de mon intelligence, ce que d'ailleurs je ne discute pas, je n'aurais qu'une chose à répondre, c'est que toute l'incrédulité du monde n'empêchera pas la chose d'être, et de se matérialiser en définitive dans une petite machine positive, visible, palpable, vivante même, je puis le dire, et portative enfin, de même que la certitude de la puissance de l'aimant se matérialise dans la boussole et celle de la vapeur dans une chaudière.

» D'ailleurs encore, j'ai dit que M. Benoît se propose de multiplier les preuves de fait pour tout le monde, après qu'il aura convoqué à une expérience particulière tous les représentants de la presse parisienne, ainsi que les notabilités de la science et des arts, ce qui aura lieu bientôt.

» Recevez, etc.

» JULES ALLIX,
» 92, rue Richelieu. »

(Extrait de la *Presse*.)

PETITE CORRESPONDANCE.

Progressif de la Corse. — Rem. cordial pour l'article du 18.

Bastia. — M. B. Reçu les 100. Nous march. d'accord, sauf une fact. Livres du 27 juill. 48. 10 f. 80, qui, d'après n. écrit. n'a point été réglée — Compl. affect.

Saint-Etienne. — M. T. Reçu les 300. Appliq. de conform. — Rem. à tous.

Montpellier. — M. V. Reçu les 38. — Passé écrit. de conform. — Rem. affec. à tous.

La Charité. — M. G. Reçu les 17. 50. Nous v. avons écrit par la poste. — Amitiés.

Forges de Magny. — M. T. Reçu les 138. — Appliq. suiv. vos indic. Il y aveit erreur p. l'ab. de M. M. — Fait à la P. — Nous v. expéd. les liv. et v. écriv. — Affect. rem.

Cherchell. — M. G. Reçu les 100. — Appliq. de conform. — Rem.

Dôle — M. S. Reçu les 189. — N. vous av. écrit par la poste. — Comp. affet. et rem.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Levy, et comp. rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 14. 3 Novembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 26 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement est expiré le 31 octobre (ancienne échéance du 30 juin) sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Tout abonnement non renouvelé cessera d'être servi à partir du prochain numéro, 10 novembre.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

SOMMAIRE.

Placement des travailleurs.

Jusqu'à la Révolution de 89, le nom de *République* n'était pas nécessairement uni à des idées de progrès et de liberté. Rome, la Grèce et même les Etats-Unis avaient montré au monde des républiques tolérant l'esclavage des travailleurs. Venise et Gênes avaient associé au mot de République un *livre d'or* et la domination d'une caste nobiliaire. Depuis 89, a République n'est plus un accident particulier à tel ou tel peuple. Elle est un principe fécond pour tous, elle n'est plus un fait, mais un droit qui sera revendiqué par l'humanité tout entière.

Depuis 89, le mot République signifie souveraineté du peuple consacrée par le libre exercice du suffrage universel, étayé lui-même des droits suivants : liberté de la presse, liberté individuelle, droit de réunion, liberté d'association. Ces quatre libertés fondamentales et le suffrage universel qui est leur moyen d'action sont la République.

Voilà du moins la République politique telle que les publicistes les plus avancés l'ont comprise ou entrevue de 1789 à 1848. Mais dans ces derniers temps les travaux des socialistes ont complété la théorie républicaine. L'idéal démocratique n'est plus politique seulement, il est *social*. Aux libertés fondamentales, aux droits essentiels revendiqués au nom du peuple, il a fallu joindre le *droit au travail*.

Etonnée de cette formule inconnue, la Constituante de 1848 a refusé de l'inscrire dans le pacte fondamental, mais elle n'a pas interdit aux publicistes d'en faire le texte de leurs travaux. La Constitution, en se déclarant modifiable et perfectible, nous a laissé l'espérance de voir le législateur consacrer ce droit au travail dont la notion est inscrite à jamais dans la conscience des masses.

Le droit au travail, quoi qu'on ait dit, n'a rien d'effrayant par lui-même. L'idée d'une société dont chaque membre pourrait avec une pleine confiance réclamer un travail lucratif, ne peut exciter que des frayeurs hypocrites, des indignations de commande et des lamentations de parti. Une seule question peut motiver quelques frayeurs légitimes, quelques défiances loyales : les moyens proposés pour atteindre à la réalisation du droit au travail, à cet idéal de justice et de bonheur, sont-ils scientifiques ou violents, conciliants ou spoliateurs ?

Nous ne discuterons pas les moyens ridicules, les procédés monstrueux prêtés aux socialistes et destinés à garantir le droit au travail, suivant quelques écrivains honnêtes, agents de police ou vaudevillistes réactionnaires. Exclusivement responsables de nos véritables opinions, nous avons toujours pensé que la réalisation du droit au travail, parfaitement compatible avec la propriété comme avec la liberté, pouvait être, sinon complètement effectuée, du moins préparée et facilitée puissamment par l'application d'un principe qui ne dépouille personne et qui ne froisse aucun intérêt légitime : le principe de la *publicité*.

La statistique du travail est la moitié du problème de l'organisation du travail.

Aujourd'hui, les bras surabondent dans certaines localités dans certaines industries, et font défaut, sur d'autres points, en d'autres branches de travail. Les ouvriers, par suite de leur grand nombre, se font à la porte de la manufacture une concurrence réductive qui tue le salaire, tandis que dans les régions agricoles d'immenses travaux sont délaissés.

Faire connaître aux travailleurs sur quels points et dans quelles branches d'industrie le travail est le plus demandé, ce serait leur assurer les moyens de se répartir plus utilement sur la surface du sol, de ramener le salaire à un taux plus rationnel.

Nous savons parfaitement que des entreprises se sont formées dans le but apparent de satisfaire à ce besoin ; mais ces bureaux de placement, animés par l'esprit de spéculation privée, sans lien, sans caractère unitaire, incapables, lors même qu'ils sont loyalement administrés, de fournir au pays des lumières sur l'état général de l'industrie, n'ont été fort souvent qu'un piége, un moyen d'exploiter l'employé, l'ouvrier, le domestique sans place, et de lui enlever ses dernières ressources.

On sait quelles furent, dans ces derniers temps, les plaintes des ouvriers boulangers contre les bureaux de placement organisés dans leur branche d'industrie.

Une agence de placement gratuite, unitaire, offrant un caractère national, pouvant réunir en faisceau les renseignements recueillis sur toute la surface du sol, de manière à satisfaire non seulement les individus qui demandent du travail, mais le pays qui réclame une statistique de l'industrie, tel est évidemment le premier pas à faire dans la voie de l'organisation du travail.

Bien avant la révolution de 1848 cette idée avait été réalisée à Dresde, à Leipsick et dans plusieurs villes de France, notamment à Strasbourg (1). On l'étudie en Belgique depuis longtemps. Le lendemain des journées de février, la *Démocratie pacifique* invitait le gouvernement provisoire à généraliser cette institution ; de son côté, le gouvernement provisoire déterminé, non par nos conseils, mais par la voix de l'opinion, par les réclamations des masses laborieuses, décré-

(1) Voyez, sur les bureaux de Strasbourg, la brochure intitulée : *De la statistique du travail et du placement des ouvriers*, par Amédée Hennequin.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 3 NOVEMBRE 1850.

Nous reprendrons très prochainement la publication d'une nouvelle série de feuilletons de notre ami A. Toussenel.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le MONDE DES OISEAUX n'est que l'entrée en matière d'un travail complet sur l'ornithologie française renfermant l'histoire naturelle des oiseaux de France. L'auteur, après avoir passé en revue tous les systèmes de nomenclature adoptés par la science et démontré la supériorité de la classification par séries passionnelles, a tracé l'histoire particulière de chaque groupe et donné d'immenses développements aux individualités célèbres dans les fastes de l'histoire de la chasse et de la cuisine. Les chapitres les plus importants paraîtront successivement dans la *Démocratie pacifique*.

LE

MUSÉE ETHNOGRAPHIQUE.

Une nouvelle salle d'exposition vient d'être ouverte au Louvre, sous le nom de *Musée Ethnographique*. Cette appellation serait un peu ambitieuse, si l'on devait se borner aux trois peuples dont il renferme aujourd'hui les monuments. Mais les autres nations auront leur tour. Ce n'est que la première salle d'une vaste galerie historique et géographique qui comprendra l'art et l'industrie de tous les peuples de la terre ; la première page d'un cours d'histoire intelligible aux ignorants comme aux savants ; la première étape d'un grand voyage à travers le monde et à travers les siècles qu'il sera donné aux visiteurs d'accomplir sans quitter le Louvre. C'est là une belle et utile création à laquelle nous sommes heureux d'applaudir.

La Chine a la plus belle part dans le nouveau musée.

Malgré les ouvrages publiés sur ce pays depuis deux siècles, la Chine est encore pour nous le pays du mystère. Il semble que le développement de cette civilisation, la plus ancienne du monde, s'accomplisse suivant des lois différentes de celles qui président au progrès des peuples occidentaux.

Les Chinois habitent un pays vaste et fertile qui leur fournit en abondance tout ce qui constitue le bien être. Ils comptent plus de six mille ans d'existence historique, et cette existence n'a pas été remplie comme la nôtre par des guerres sans cesse renaissantes. Trois invasions qui n'ont pas profondément modifié la situation du pays, quelques luttes intérieures avant qu'il fût arrivé à l'unité, une ou deux guerres extérieures depuis, voilà toute l'histoire militaire de la Chine pendant ces soixante siècles.

Imaginez ce qu'aurait pu faire un peuple de l'Europe pendant ces six mille années de paix presque ininterrompue !

Immobile sous certains rapports, la Chine est restée, il est vrai, fort en arrière des nations occidentales dont la vie s'est développée au milieu des agitations et des guerres les plus meurtrières, mais qu'elle avait devancées en beaucoup de points.

Ce qu'elle sait, elle ne l'a pas reçu d'un autre peuple, elle l'a découvert d'elle-même.

Or, elle cultivait depuis longtemps toutes les sciences à l'époque où l'on nous représente Orphée réunissant en nation les Thraces dispersés dans les forêts.

Plusieurs siècles avant l'époque où Rome se servait encore d'une année instable dont le premier jour correspondait tour à tour à toutes les saisons, la Chine observait les astres et connaissait l'année astronomique.

Elle possédait d'immenses bibliothèques à l'époque où les occidentaux n'écrivaient encore que sur la pierre.

Lorsque plus tard on imagina comme perfectionnement considérable les tablettes enduites de cire où les lettres s'imprimaient en creux, les Chinois connaissaient ce papier dont nous n'avons appris la composition qu'à la fin du moyen-âge.

Les navigateurs européens n'avaient pour se diriger que la constellation mobile de la Grande-Ourse, que les marins chinois se servaient déjà de la boussole.

Les voluptueuses Romaines reçurent de la Chine les premiers tissus de soie, et le nom de la Chine, et le nom de la soie n'en firent qu'un dans la langue de Rome.

Les soldats de l'occident se massacraient un à un dans les batailles que la Chine se servait depuis longtemps de la poudre à canon.

Guttemberg, en inventant cette gravure sur bois qui devint l'origine de l'imprimerie, ne faisait que répéter un procédé usité depuis des siècles à la Chine.

Lorsque les frères Montgolfier imaginèrent de s'élancer dans les airs, ils reproduisirent tout simplement une expérience que les jésuites avaient racontée à l'Europe, comme familière aux habitants du Céleste-Empire.

Et tout dernièrement encore, lorsque l'étude de la géologie nous a appris à creuser des puits artésiens, nous n'avons fait que renouveler une vieille invention des Chinois, qui connaissaient des procédés de forage supérieurs à ceux que nos savants avaient inventés.

Ce n'est donc pas le génie de l'invention qui a manqué aux Chinois. Mais quand le hasard ou le calcul leur a livré une découverte, il semble que cet effort les ait épuisés : ils ne vont pas au delà et répètent indéfiniment cette expérience sans la modifier, sans la perfectionner, sans en tirer les conséquences.

Ce que nous savons de la Chine, gouvernement, mœurs, législation, art, industrie, tout nous montre un peuple qui vieillit sans sortir de l'enfance.

Les artistes chinois ne visent pas au beau. Rien de grand, rien de large dans leurs inspirations. Ils ont le culte du joli et du pittoresque. Les manifestations de leur art empruntent tout leur charme à un cachet de naïveté presque enfantine.

Les maisons des Chinois, légères, capricieuses, avec leurs toits ondulés comme les bords d'un sombrero, ont quelque chose des châteaux de cartes que construisent nos enfants ; ces tours de porcelaine dont ils ornent leurs principales villes ressemblent à de gigantesques marottes dont le vent fait tinter les mille sonnettes ; leurs statuettes ont beaucoup de la poupée, leurs tableaux sont des images. Mais ces poupées, ces images sont loin de manquer de vie. Dans ces produits de l'art chinois, l'exécution est souvent d'un homme, mais la pensée est d'un enfant.

tait l'installation de bureaux de placement et de renseignements dans toutes les mairies.

On sait ce que sont devenus les actes de ce gouvernement provisoire tant applaudi, tant flatté lors de sa naissance par ses calomniateurs futurs; ceux de ses décrets qui n'ont pas été formellement révoqués sont tombés en désuétude, et les bureaux de placement municipaux décrétés en 1848 sont encore à fonder maintenant.

L'absence de cette institution laisse une lacune sentie même dans la partie de la population la moins sympathique aux innovations sociales. Voici comment s'est exprimé le conseil général *du Morbihan*, session de 1849 :

» Le conseil désire qu'il soit créé dans chaque mairie un bu-
» reau de renseignements pour les travailleurs, afin de faci-
» liter le placement de ceux qui seraient sans ouvrage et de
» faire secourir par des établissements de charité ceux que
» leur mauvaise santé ou leurs infirmités empêcheraient tem-
» porairement de s'occuper. »

Vers la fin de la dernière session de l'Assemblée législative, l'auteur de cet article avait ébauché un projet de loi en douze articles destiné à remplir le vœu formulé par le conseil du Morbihan, à le dépasser même, car notre esquisse, ne faisait du bureau municipal qu'un élément, un point de départ pour l'organisation d'une statistique industrielle, unitaire, éclairant le mouvement du travail dans tout le pays. Nous avons été devancés par le dépôt d'une proposition de M. Félix de Saint-Priest, dont voici le texte :

L'Assemblée nationale,

Considérant qu'un grand nombre de propriétaires et de patrons manquent souvent d'ouvriers pour des travaux urgents, faute de renseignements sur les lieux où ils pourraient s'en procurer, tandis que, d'autre part, dans le même moment, de nombreux ouvriers n'ont pas d'ouvrage, faute d'indication sur les personnes qui pourraient leur en fournir; qu'il y a là un fait regrettable, et qu'un moyen de diminuer ce double inconvénient consisterait dans l'établissement de bureaux de renseignements publics, pouvant former entre les uns et les autres des communications faciles et de nature à les mettre en relations; que ce système a produit dans les villes de France et à l'étranger les plus heureux résultats; qu'il y a donc lieu de le généraliser dans un but d'utilité publique,

Adopte la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Dans toutes les communes de la République d'une population au-dessus de 1,000 âmes, il sera créé des bureaux de renseignements pour les propriétaires et les patrons qui désireront se procurer des ouvriers, et pour les ouvriers qui désireront trouver de l'ouvrage.

Art. 2. — A cet effet, un double registre sera tenu par les secrétaires des mairies, sous l'inspection du maire et de deux ou plusieurs habitants de la commune (suivant la population), choisis par le conseil municipal.

Art. 3. — Ce registre sera communiqué à ceux qui voudront le consulter, aux heures fixées par les règlements.

Art. 4. — Si les demandes sont nombreuses, il en sera chaque semaine envoyé une note à la mairie du chef-lieu de canton, pour être communiquée de même au public.

Art. 5. — Les ouvriers qui désireront être employés dans les travaux publics s'inscriront à la mairie de leur commune ou de la commune la plus voisine dans laquelle des registres seront tenus, et note de leur demande sera transmise au préfet, pour être communiquée aux entrepreneurs de ces travaux qui auraient besoin d'ouvriers.

Art. 6. — L'inscription et les renseignements seront gratuits.

Art. 7. — Une indemnité proportionnée à l'étendue des travaux qui leur seront imposés par la présente loi pourra être accordée aux employés des mairies, et une allocation du conseil général sera répartie entre les communes qui n'auraient pas les ressources nécessaires pour compléter cette indemnité.

Art. 8. — Un règlement d'administration publique déterminera les dispositions de détail propres à assurer l'exécution de la présente loi, et les moyens d'établir des communications entre les divers bureaux de renseignements.

Ce projet n'est assurément pas de nature à effrayer l'Assemblée la plus timide en fait d'innovations et de réforme. Il porte ce cachet de modeste utilité, de progrès mesuré, graduel, que l'opinion publique a reconnu plus d'une fois dans les propositions de M. Félix de St Priest. Nous espérons que la gauche comme la droite accorderont à ce projet une attention bienveillante et sérieuse, et nous conjurons les politiques à outrance, les promoteurs de mesures inconstitutionnelles d'ajourner assez les orages dont ils nous menacent, pour laisser aux améliorations sociales une petite place dans la session qui va s'ouvrir.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Statistique de la justice criminelle.

Le *Moniteur* du 29 octobre publie un rapport de M. le ministre de la justice donnant le compte-rendu général de l'administration de la justice criminelle, en France, pendant l'année 1848.

Il résulte de ce compte-rendu que le nombre des crimes contre les propriétés, qui avait été de 6,602 en 1847, est tombé à 4,895 en 1848. Il est vrai que le chiffre de 6,602, afférent à 1847, et qui est plus élevé qu'aucun des chiffres annuels depuis 1826, peut être attribué à la disette de cette époque; mais 1848 n'en présente pas moins une notable diminution sur toutes les moyennes quinquennales calculées de 1826 à 1840, et qui varient entre 5,732 et 5,306.

Les crimes contre les personnes présentent pour 1848 un total de 2,457 accusés. Le chiffre de 1847 n'était que de 2,102. Mais, indépendamment de ce que beaucoup d'années antérieures présentent un chiffre presque égal ou même supérieur (1832, 1833, 1835, 1841), il convient de remarquer que dans ces crimes sont compris les crimes politiques et les actes de rébellion ou violences graves envers des fonctionnaires ou agents de la force publique.

Si l'on s'en tient aux crimes véritablement infamants, tels que faux témoignage et subornation, viols et attentats à la pudeur, parricides, empoisonnements, assassinats, etc., etc., on trouve, pour 1848, le chiffre de 1,792, et pour 1847 le chiffre de 1,979; ce qui prouve que l'augmentation a porté uniquement sur les crimes politiques et cas de rébellion, et qu'elle est due uniquement à la surexcitation causée par la révolution de Février.

Il faut encore remarquer que le nombre des condamnations n'a été en 1848 que de 4,304, tandis qu'il avait été de 5,831 en 1847.

Le nombre total des accusés de 1848 ayant été de 7,352, il y a donc eu 3,048 poursuites suivies d'acquittement, c'est-à-dire 41 sur 100. En 1847, sur 8,704 accusés, il y a eu 5,831 condamnations, c'est-à-dire 33 acquittements sur 100 accusations.

On ne peut donc pas attribuer l'amoindrissement du chiffre des crimes poursuivis en 1848 à un « affaiblissement marqué » dans la poursuite, » comme semble l'indiquer M. Rouher dans son rapport. M. Rouher attribue aussi une part de ce résultat à la faiblesse des magistrats ou des jurés; à cela nous n'avons rien à dire, n'étant pas chargés de les défendre contre cette accusation.

Pour notre part, nous aimons mieux croire que les révolutions qui portent avec elles, comme celle de 1848, un caractère essentiellement réparateur, ont pour effet naturel de mettre l'espérance au cœur de ceux qui souffrent : or il n'y a pas de sentiment qui éloigne plus du crime que l'espérance, de même que le désespoir est une des causes les plus actives qui provoquent les actions infâmes. Telle est, croyons-nous, l'explication véritable, humaine, de la différence constatée par le rapport, en faveur de l'année 1848.

Les accusés sont divisés en quatre classes sous le rapport de l'état intellectuel : 491 sur 1,000 étaient complètement illettrés; 355 sur 1,000 ne savaient que lire, ou lire et écrire incomplètement; 125 sur 1,000 savaient lire et écrire assez bien pour en tirer parti; enfin 29 sur 1,000 avaient reçu une instruction supérieure à ce premier degré.

Ce résultat confirme cette vérité morale aujourd'hui incontestée, que l'instruction est un des meilleurs antidotes contre le crime.

Les tribunaux correctionnels ont jugé, en 1848, 159,756 affaires, comprenant 215,819 prévenus. En 1847, le nombre des affaires avait été de 184,922, et celui des prévenus de 239,291. Il y a donc pour 1848 diminution de 25,156 affaires et de 23,472 prévenus, soit 14 pour 100 des premières et 10 pour 100 des seconds.

Cette diminution de 1848 a été surtout considérable, dit le rapport, parmi les prévenus de vol, d'escroquerie, d'abus de confiance et de mendicité. Ainsi, le nombre des prévenus de vol est descendu de 41,626, en 1847, à 26,896, en 1848; c'est 35 pour 100 de moins. La diminution est de 31 pour 100 parmi les prévenus d'escroquerie, de 30 pour 100 parmi les prévenus de mendicité. Les outrages et violences envers les agents de l'autorité et les cas de rébellion sont plus nombreux en 1848 qu'en 1847.

Sur 1,000 prévenus, 115 ont été acquittés, 288 condamnés à l'emprisonnement et 597 condamnés à l'amende. En 1847, il y avait eu 107 acquittements sur 1,000 préventions, ce qui ne confirme pas la thèse de l'affaiblissement des parquets mise en avant par M. Rouher. Mais M. Rouher conclut uniquement de ces chiffres que la répression avait été *plus sûre et plus ferme* en 1847 qu'en 1848. Encore une fois, nous ne sommes pas chargés de la défense des magistrats, mais il nous semble que l'hypothèse implicite de l'infaillibilité des parquets est au moins hasardée et nous ne savons pas quelle est la cause qui détermine M. Rouher à avoir plus de confiance dans les accusateurs que dans les juges.

A propos de la très forte diminution du nombre des jugements rendus par les tribunaux de simple police (236,607 en 1847 et 109,025 en 1848), M. Rouher déclare qu'avec des maires provenant du suffrage universel, la police municipale devient à peu près nulle, et qu'il faut opter entre la nomination des maires par le pouvoir exécutif ou la translation de leurs attributions judiciaires à des fonctionnaires *indépendants* de ceux qu'ils doivent poursuivre ou juger. Il prépare ainsi la thèse ministérielle pour la discussion prochaine de la loi sur les maires.

Indépendamment des accusés ou prévenus jugés, il y a eu 18,417 individus renvoyés des poursuites après avoir subi de moins d'un mois à six mois *et plus* de détention avant jugement.

Sur ce nombre 17,377 étaient destinés par les parquets à la cour d'assises. En ajoutant à ce chiffre 3,048 acquittements prononcés, on trouve 20,425 individus mis en cause par les parquets sans qu'il s'en soit suivi aucune condamnation. Nous accorderons volontiers à M. Rouher que cela peut être attribué à l'*inexpérience* des nouveaux magistrats, mais à coup sûr cela n'infirme pas la *fermeté* de leurs intentions répressives.

Sur 1717 condamnés que leur bonne conduite recommandait à la clémence du gouvernement, 1102 ont été graciés en 1848. Sur ce nombre, il y a eu 566 grâces entières et 536 commutations ou réductions de peine. Il n'y avait eu en 1847 que 700 grâces ou commutations de peine. Nous sommes heureux de constater que 1848 l'a emporté sur 1847 sous le rapport de la clémence aussi bien que sous celui de la moralité générale.

Allyre Bureau.

Accord des mœurs et des lois.

Dernièrement à New-York un esclave fugitif était, en vertu du compromis passé au sénat entre les états libres et les états à esclaves, remis par le juge entre les mains de son maître, et, comme cette remise révoltait la conscience des habitants de New-York, état libre, le juge, pour éviter une émeute, faisait enlever rapidement le captif, les pieds enchaînés.

Oui, il arrive souvent que par suite d'efforts rétrogrades et de méprisables intérêts d'oppression, surgissent dans la législation d'un peuple des lois qui déshonorent le législateur, et dont l'exécution suffit pour dévoiler la honte; car, dans le pays, chacun rougit en les voyant mettre en œuvre, et les exécuteurs eux-mêmes les condamnent en y obéissant.

Certes, dans un pays d'où l'abominable usage de l'esclavage est banni, rien ne doit être plus révoltant pour les habitants que de voir un des juges de ce pays livrant un homme, comme un pourceau, entre les mains de son maître. On ne conçoit pas comment une majorité a pu se former pour voter une loi si contraire aux notions de droit et de morale reçues dans ces pays libres, et qui offense d'une manière si directe leur conscience en les forçant de prêter la main à un acte hideux d'oppression.

Un journal français vantait naguère le *compromis* en vertu duquel s'exercent ces actes honteux. On peut expliquer jusqu'à un certain point cette malheureuse apologie, parce que ces faits ne se passent point sous nos yeux et que pour beaucoup de gens il faut voir et toucher pour comprendre.

Aussi le même journal, qui voit et touche ce qui se passe

Le Musée renferme assez d'objets pour nous initier à la vie intime des habitants du Céleste-Empire. Cette vie se passe en famille, au milieu des jardins, des fleurs et des oiseaux. La Chine est le pays familial par excellence; le gouvernement y est purement patriarcal. L'empereur fait donner la bastonnade à un de ses ministres comme autrefois les parents donnaient le fouet à leurs enfants sans que le battant et le battu cessent d'être d'excellents amis. C'est comme chef de la grande famille chinoise que l'empereur a seul le droit de porter des vêtements jaunes.

Le Musée contient le modèle réduit d'une riche habitation chinoise.

C'est une vaste enceinte en forme de carré long, fermée de murailles droites et sans autre ouverture qu'une porte, devant laquelle s'élève un mur intérieur destiné à masquer la vue. Dans cette enceinte circulent plusieurs rues bordées d'habitations peu élevées et de hangards, semées de cours et d'arbres qui ressemblent à nos prunelliers. Toutes les portes sont étroites et basses et les fenêtres rares; la demeure du maître est dans la dernière cour, au fond, élégante, plus élevée, mieux protégée contre les regards indiscrets. La vie privée doit être murée, disent nos hommes politiques. En Chine c'est l'architecte qui est chargé de la murer.

Au reste, cette claustration n'est pas particulière à la Chine; on la retrouve dans tout l'Orient. Dans les pays situés au delà du Liban et des monts Altaï, les fenêtres ne s'ouvrent pas sur la rue, mais sur les jardins ou sur des cours intérieures. Les maisons romaines que les fouilles de Pompéie ont mises à découvert rappellent aussi, pour la disposition, le modèle d'habitation chinoise exposé au Musée.

D'autres modèles représentent la marche d'un grand personnage qui s'avance, musique en tête, dans une chaise à porteurs, précédé et suivi d'un nombreux cortége.

Les tableaux exposés sont nombreux, les uns tracés au pinceau, sur la glace, sur le bois, le papier, les autres brodés à l'aiguille sur de fins tissus de soie, blancs, bleus ou carminés, d'autres enfin composées de pièces de soie rapportées avec un art merveilleux. A l'exception de deux vues, l'une du port de Canton, l'autre de celui de Nangaraki (Japon), et de quelques caricatures assez plaisantes contre les Européens, tous ces tableaux représentent des scènes d'intérieur. Dans la plupart des tableaux brodés, le père, la mère, les frères, les sœurs se pressent les uns auprès des autres et regardent. Les hommes portent une barbe aux poils noirs, rares et longs; ils n'ont le plus souvent qu'une houppe de cheveux au sommet de la tête; mais les femmes, gracieuses poupées aux yeux obliques, ont conservé les leurs, qu'elles relèvent gracieusement *à la chinoise*. Ces figures sont douces, blanches, enfantines.

Les artistes chinois ignorent la perspective. Quand ils veulent peindre une vaste scène, ils ne savent qu'entasser les personnages les uns au-dessus des autres. Nos peintres du moyen-âge employaient le même procédé. Les anciens tableaux chinois représentent de ces corps grêles et exigus comme nous en trouvons dans les images des vieux missels et les statues de nos vieilles cathédrales. La perspective et les proportions sont mieux observées dans les tableaux modernes.

Le Musée etnographique en possède une dixaine qui doivent être des produits de l'art contemporain, touchés avec beaucoup de finesse; ils retracent en général des scènes de calme et de bonheur.

Ici deux hommes jouent aux échecs sur une table dans un jardin et deux femmes les regardent d'une sorte de balcon couvert. Ailleurs, trois femmes font de la musique; l'une pince une façon de guitare au long manche, l'autre frappe d'un élégant marteau de cuivre une série de cordes de métal tendues sur une caisse. C'est à peu près ce qu'on appelait en France un tympanon. Le Musée possède des instruments de l'un et l'autre genre. La troisième femme joue de la flûte avec une grâce toute féminine.

D'autres tableaux représentent une famille qui déjeune, des enfants qui jouent, des femmes qui cultivent des fleurs, etc. Les fleurs foisonnent dans ces peintures ainsi que les oiseaux, les arbres, la verdure. Les Chinois aiment beaucoup la nature et la retracent avec une naïveté minutieuse, mais souvent charmante. S'ils peignent un oiseau, pas une barbe de plume n'est oubliée; si c'est une fleur, pas un pétale ne manque.

Il en est de même de leurs fleurs artificielles. Il y a au Musée des reines-marguerites (Castes de la Chine, disent les botanistes) et des chrysanthèmes qui semblent, non pas une imitation parfaite, mais la fleur elle-même.

On accuse quelquefois les artistes chinois d'ignorer l'harmonie des couleurs. Rien ne nous semble moins mérité que ce reproche. Jamais on ne verra un artiste chinois placer l'une à côté de l'autre des couleurs qui ne soient pas en harmonie. Ce qui choque les yeux européens dans leurs compositions, c'est l'absence de ces teintes neutres qu'emploient nos artistes pour faire ressortir les formes et ménager le passage d'une nuance à l'autre. Ce qui manque aux Chinois, ce n'est pas le sentiment de l'harmonie des tons mais la science du modelé.

Les femmes chinoises n'ont rien qui rappelle ces tailles de guêpes de nos gravures de modes, mais elles sont affligées d'une difformité non moins grave. On ne leur comprime pas la poitrine, il est vrai, mais on leur comprime le pied de manière à ce qu'il se réduise à une masse informe. Le musée contient un modèle de ce pied idéal de la chinoise; la compression s'opère surtout dans le sens de la longueur; la plante disparaît presque entièrement et les orteils vont se nicher sous le métatarse.

Le musée contient aussi une main idéale. Les doigts en sont très effilés, et les ongles fort longs. Avec ce pied, il est impossible de marcher; avec cette main, il est très difficile de travailler. La femme chinoise est enchaînée par le pied et par la main.

Puis voici des meubles, des vêtements, des coffres sculptés, ornés de bas-reliefs de personnages et de fleurs, capricieusement creusés et dorés de deux nuances, puis des vêtements de soie, tissés, brochés, brodés de la manière la plus coquette.

L'art chinois triomphe surtout de ces mille caprices du travail minutieux. Il y a là un navire d'ivoire qui a dû coûter des années de travail, de charmantes statuettes d'ivoire blanc et teint, des vases d'argent ciselé, des miroirs de métal pareils à ceux dont se servaient les dames romaines, des gravures au trait d'une grande finesse, des éventails à désespérer Duvelleray, etc.

Au fond de la salle, on aperçoit un empereur sur son trône, à moins que ce ne soit

... Dieu le père en manteau d'empereur,

ayant à sa gauche un ministre irrité. De l'autre côté, une déesse, Savitri peut-être, sortant d'une tige de lotus, qui ressemble beaucoup à notre artichaut. Ces personnages sont dorés.

Ailleurs figurent d'autres divinités de plus petite dimension.

Ce sont les mêmes que celles de l'Inde. La religion de la plupart des chinois est le bouddhisme, sorte de protestantisme du culte de Brahma, et la religion la plus répandue de la terre.

actuellement dans notre propre pays, la liberté de la presse anéantie, la liberté de domicile et de réunion méprisée, le jury faussé, le suffrage universel mutilé, toutes choses acquises, toutes institutions qui faisaient en quelque sorte partie de la conscience publique, ne peut-il, malgré son esprit réactionnaire, s'empêcher de crier : Hélas ! bourgeois, vous avez trop peur, et la peur vous livre au despotisme.

Nous tiendrons compte au *Journal des Débats* de ce sublime aveu ; il cherche à donner du cœur *aux bourgeois* (le mot bourgeois est de lui) après avoir lui-même passablement contribué à les effrayer ; il veut les réconforter, il veut les réconcilier avec la liberté et leur faire prendre en dégoût le despotisme. Nous féliciterons les *Débats* de ce retour, pourvu que lui-même ne se fasse pas un peu plus brave qu'il n'est réellement et qu'il puisse enfin s'accoutumer à regarder la liberté en face !

Nous savions bien qu'il devait être mal à l'aise avec ses alliés les légitimistes ; leurs allures politiques et religieuses ne sont pas de son goût, et puis il ne peut tout à fait oublier que si les démocrates ont mis la principale main au 24 février, les légitimistes et les confréries religieuses ont aussi donné ce jour-là, un peu sournoisement, il est vrai, et sans trop s'en vanter, un bon coup d'épaule contre la dynastie d'Orléans.

Toujours est-il que l'esprit du siècle se révèle dans cet aveu arraché aux *Débats* par l'excès de la réaction. Nous avons une certaine somme de droits et de libertés que ni jésuites, ni rétrogrades de toutes couleurs ne peuvent dérober longtemps sans que la conscience publique se soulève. Les menées habiles de tous nos intrigants politiques et soi-disant religieux peuvent pendant quelque temps égarer et tromper une partie de la nation, mais cela ne peut pas durer. Nous voulons bien accepter comme premier symptôme d'amélioration cet avis que donnent les *Débats* et que nous nous plaisons à répéter : Bourgeois, vous avez trop peur ; — et nous ajouterons : Bourgeois, quand le monde entier marche, quand tout se prépare pour une admirable rénovation sociale, pourquoi ne prendriez-vous pas une part glorieuse dans l'œuvre de l'affranchissement universel ?

Emile Bourdon.

Le salaire en Irlande.

Nous extrayons d'un rapport adressé par M. Payen au ministre de l'agriculture et du commerce, sur un nouveau mode d'exploitation de la tourbe appliqué dans les environs de Dublin, le document suivant qui caractérise d'une manière saisissante l'extrême misère des habitants de ces contrées :

« Le prix de la main-d'œuvre est très-bas en ces localités ; car dans les ateliers des nouvelles exploitations, les ouvriers s'estiment heureux de gagner, savoir : les hommes, 10 pence (1 fr.) ; les femmes, 6 pence (60 c.), et les enfants 3 pence (30 c.) par jour ; en *travaillant beaucoup et avec une grande adresse*, ils peuvent gagner (à la tâche ou à leurs pièces) environ deux dixièmes de plus, c'est-à-dire, les hommes, 1 fr. 20 c. ; les femmes, 72 c., et les enfants 36 c. »

Ainsi, une famille composée de 4 personnes, le père, la mère et deux enfants en état de travailler, parviendra, en *travaillant beaucoup et avec une grande adresse*, à condition d'avoir de l'ouvrage toute l'année et de n'éprouver aucun accident de maladie, à se faire un budget de 792 fr.

Si les enfants sont en bas âge et exigent les soins de leur mère, le budget de la famille réduit au salaire du père et à moitié, si l'on veut, de celui de la mère, n'atteindra plus que 468 fr. ; et cela, répétons-le, à la condition de travailler beaucoup, incessamment, et avec une grande adresse !

Allyre Bureau.

Insuffisance des meilleures constitutions.

Bien que le but de toute Constitution soit de réaliser le bonheur commun des membres de l'association politique, nous les avons cependant toutes vu échouer à l'œuvre, quel qu'ait été leur degré de perfection. C'est que le gouvernement, qui est l'âme de la société, est réduit à l'impuissance, comme le dit M. Auguste Billiard, si le corps social n'a pas en lui-même ou par lui-même les moyens de remplir les engagements de la Constitution. C'est qu'il faut autre chose que des mots et des déclarations de principes pour améliorer le sort des peuples, pour les enrichir et les émanciper.

Si parfaite que puisse être une constitution, elle demeure frappée de stérilité complète si le mécanisme social, en désaccord avec ses principes, s'oppose à ce que la richesse publique s'accroisse dans de notables proportions ou se répartisse avec équité sur tous ceux qui contribuent à la créer.

Il faut donc de toute nécessité, si l'on veut que le pacte social, constitué au profit de tous sans exception, ait ses conséquences, munir la société des moyens propres à faire passer les principes dans les faits, à les résoudre en institutions matérielles, en un mot, à mettre son mécanisme industriel et administratif en harmonie avec les intérêts et la volonté du peuple.

« Le principe démocratique est consacré par la forme du gouvernement républicain, disait M. de Mouchy en 1848 aux électeurs du département de l'Oise ; mais, pour être durable, la République doit nous donner l'ordre et la sécurité ; *elle a besoin d'être fortifiée par des institutions qui défendront les droits du peuple, les légitimes intérêts de la propriété et des travailleurs.* » Et c'est à l'Assemblée constituante qu'il attribuait la tâche de jeter les bases de ces institutions, ne comprenant pas qu'elle pût se borner à tracer seulement une lettre morte sur le papier.

» Abstraction faite de son gouvernement, dit encore M. Billiard, il faut que l'association soit elle-même l'autorité qui nous protége, le flambeau qui nous éclaire, le nœud qui nous unisse dans un même sentiment de religion et d'amour.

» L'association est un vaste atelier dans lequel le travail doit être distribué de manière à ce que chacun ait la force de tous, la lumière de tous ; elle est elle-même l'organisation du travail.

» L'association est un corps dont toutes les parties sont à la fois le centre et les extrémités, dont tous les membres s'acquittent sans peine et sans résistance des fonctions pour lesquelles on les a créés. L'âme ou le gouvernement n'a que l'impulsion à leur donner pour qu'ils agissent. Sa fonction à lui sera simplement d'assurer l'exécution des divers mouvements d'après les lois établies. On ne peut dire qu'il est la puissance ; il n'en est que le régulateur...

» L'association doit donc être établie de telle façon que ses membres aient sans cesse, non-seulement la volonté, mais le moyen de se prêter un mutuel appui. Si un citoyen manque de travail, s'il est hors d'état de travailler ; si un attentat se commet contre la paix publique, s'il s'agit de l'éducation de nos enfants, de l'hommage à rendre en commun à la Divinité, que chacun de nous ait également près de lui, à sa disposition, tout ce qu'il faut pour la satisfaction de ces diverses nécessités ; certain de l'assistance des autres, qu'on puisse d'abord compter sur soi-même.

» Si pour chaque besoin, il fallait recourir à quelque puissance plus ou moins éloignée, cette puissance n'aurait peut-être ni le loisir, ni la faculté de faire ce que vous lui demanderiez. Aurait-elle une idée assez exacte des souffrances que vous pourriez éprouver ?

C'est effectivement dans toute l'étendue de l'Etat, autour de chaque membre de la société, que doit s'organiser l'association, ou, en d'autres termes, comme nous le démontrerons bientôt, dans la commune. C'est là que tout individu, homme, femme ou enfant, doit rencontrer tous les avantages de la vie sociale aussi développée et aussi perfectionnée que possible. L'association intégrale de la commune, en faisant à chacun de ses habitants la position qui lui convient, résoudra du même coup le problème du bonheur général et celui de la répartition rationnelle de la population sur tous les points du territoire. En même temps que l'on n'aura plus à craindre les engorgements des grandes villes, on n'aura plus à conjurer leurs dangers. La paix publique et le progrès régulier seront assurés à jamais.

Or ce fait important, capital, de l'association, ce n'est pas par la loi que vous le réaliserez, mais uniquement par la science qui en fournit la théorie et les moyens. Elargissez donc, tant que vous le voudrez, vos constitutions, rendez-les téméraires à force de générosité, vous aurez pu mettre sur la voie, mais vous n'aurez encore rien fait. Il y a mieux, et l'Assemblée constituante l'a compris comme les partis réactionnaires : si, par impossible, ce qui est vrai et juste ne pouvait pas s'accomplir dans le monde, plus vos constitutions seraient libérales et parfaites, plus elles deviendraient menaçantes pour la tranquillité et l'ordre social. Il faut donc inévitablement, pour tenir les promesses d'une constitution démocratique, si elle est bonne, et pour fonder solidement la démocratie elle-même, recourir à l'étude et aux enseignements de la science sociale.

La société est donc à refaire entièrement, si l'on veut que la souveraineté nationale ne reste pas un vain mot et que la démocratie s'organise d'une manière pacifique et durable.

A cette idée de reconstruire du tout au tout l'édifice social, nous entendons de toutes parts crier à l'utopie. Plusieurs même, moins tolérants, oseraient presque crier à l'attentat, au crime. Laissons tomber un instant ces clameurs, et voyons, en conscience, si la proposition d'organiser une société nouvelle est aussi monstrueuse qu'on voudrait le faire croire.

Et d'abord on sait bien qu'il ne s'agit pas de faire table rase. Ce n'est point ainsi que procède l'humanité dans ses évolutions. Les transformations sociales s'opèrent, comme la régénération des corps vivants, par voie de substitutions successives. On ne tue pas un malade pour lui rendre ensuite une existence normale. On ne peut pas davantage détruire une société pour la renouveler. C'est donc en s'appuyant sur les éléments existants, en partant de ce qui est, qu'on s'élève, par des procédés supérieurs, à ce qui devra être plus parfait. C'est ainsi encore que le médecin habile tire parti des forces et des ressources de l'économie de celui qu'il veut guérir, mais ne les anéantit point.

Qu'il soit donc bien entendu que ceux qui invoquent un monde nouveau, qui travaillent de toute l'ardeur de leurs convictions et de leurs espérances à le créer, ne songent nullement à mettre la société actuelle en ruines, comme le prétendent ceux qui ne les comprennent pas ou les calomnient.

Par l'édification d'une société nouvelle, il faut comprendre l'épuration et la transformation des institutions de celle que l'on veut remplacer ; l'introduction, dans le domaine des faits, d'éléments supérieurs et bienfaisants ; la combinaison, au moyen de la science, des institutions transformées et des éléments nouveaux ; en un mot, l'association féconde de toutes les forces vives et de toutes les ressources de la grande famille.

Et comme aucun progrès ne saurait être oppressif et s'accomplir conséquemment par la violence, les réformes proposées par les novateurs ne peuvent et ne doivent être tentées sur la société tout entière, qu'autant qu'elles sont préalablement connues et consenties par elle.

Or, pour faire connaître ces réformes par l'opinion, il y a deux moyens : la propagande de l'idée par la parole et par la presse, puis l'essai pratique en échelle réduite, et laissant le vieux monde parfaitement libre de continuer de vivre sous ses coutumes et ses institutions anciennes, si elles lui paraissent préférables.

Tout système de réforme sociale, aussi radical et aussi absolu qu'on le puisse supposer, doit se plier, s'il est réellement scientifique, à ce mode d'expérimentation et offrir, en petit, l'image de la société qu'il prétend supérieure à celle qu'il attaque et condamne.

Que peut-on donc avoir à redouter des hommes qui se présentent dans de semblables conditions ? Est-il juste de les traiter d'anarchistes et de perturbateurs ? Est-il prudent de repousser leurs idées sans les examiner, de leur opposer la calomnie, la violence et la persécution ? Est-il habile de leur faire, à ces idées, une popularité qui tourne toujours à la confusion des gouvernements rétrogrades et aristocratiques ? Est-il politique enfin de frapper brutalement des conceptions qui

---

Mais les dieux de la Chine sont gracieux, élégants, artistiques, Ceux de l'Inde offrent la négation complète de l'art.

Les dieux les plus anciens et les plus révérés de l'Inde simulent d'une manière frappante les épouvantails qui sortent des joujoux d'enfants, et il n'est nullement étonnant que les premiers missionnaires, tout préoccupés de la pensée de trouver Satan partout, aient cru voir dans les Indous des adorateurs du Diable.

Le musée possède un grand nombre de ces statuettes indoues, divinités vertes, rouges, jaunes ou indigo, qui, les jambes majestueusement croisées à la façon des tailleurs, lèvent au ciel leurs deux, quatre, six ou dix bras. Chaque paire de bras fait ordinairement son action spéciale. Tel dieu porte une tête de veau, comme Vichnou ; tel autre se pare d'une trompe d'éléphant, tel autre tire une longue langue étroite et rubiconde. Kali-Vichnou a deux paires de bras, deux paires de pieds, deux sexes et deux couleurs. Le haut du corps est indigo, le bas est rouge d'ocre. Brahma a trois têtes pour désigner les trois puissances de l'essence divine.

Ne rions pas trop de ces formes bizarres ; un système de philosophie grandiose se cache sous ces symboles. Ces bras personnifient des forces naturelles ou intellectuelles. Cette imagerie grossière est la traduction d'un vaste panthéisme qui fait de l'univers une immense unité dont chaque existence est une parcelle.

Mais l'Inde n'a pas été conséquente à son principe. Au lieu d'en faire sortir les dogmes du travail et de la fraternité qui semblaient en découler naturellement, les philosophes indous ont conclu à l'isolement des individus en castes, à la contemplation inactive, aux austérités stériles, à la mort volontaire !

Et sous l'empire de ces doctrines énervantes, la nation qui a donné jadis ses langues à l'Europe et dont les philosophes se sont inspirés, depuis Thalès jusqu'à Pythagore, depuis Plotin jusqu'à Spinosa, la nation indoue s'est laissé abâtardir et opprimer tour à tour par la barbarie des Mongols, par la civilisation des Anglais et par la maladie cholérique qui de temps à autre s'élance des bord marécageux du Gange pour faire sa moisson à travers le monde et prêcher aux peuples la solidarité.

Les Indous ont fini par n'avoir plus d'énergie que pour se faire écraser sous le char de Brahma.

Le musée ethnographique possède un modèle réduit de ce fameux char sous lequel les dévôts se précipitent pour entrer de plain pied dans le sein de Dieu. C'est une grande et lourde machine à trois étages, bariolée de rouge, de jaune, d'indigo et de blanc, historiée de personnages et semée de brahmes et de brahmines qui reçoivent les offrandes destinées au dieu. Dans l'original, chacune de ses nombreuses roues n'a pas moins de dix mètres de diamètre. Il nous semble donc bien difficile qu'une pareille machine puisse être traînée par les deux chevaux lancés au galop que porte le modèle placé au musée ethnographique. Le reproducteur a fait évidemment une économie de chevaux. Sous le dôme qui le surmonte, nous retrouvons les mêmes figures divines que saint François-Xavier exorcisait comme des diables.

Détournons les yeux de ces ascétiques horreurs et revenons à ce beau pays d'azur qui s'intitule l'empire céleste. Là aussi nous retrouverons des martyrs volontaires, les mangeurs d'opium. Le fanatisme dans l'un des pays, l'ennui dans l'autre conduisent au même résultat Au reste, le motif est le même au fond. Il y a ennui de la vie chez l'Indou comme chez le Chinois, l'un va demander une plus douce existence à Brahma, l'autre la demande à l'opium. Ces deux peuples semblent sentir que leur rôle est fini, s'ils continuent à vivre ainsi parqués, et s'ils ne s'infusent le sang plus actif de la race européenne.

Deux des aquarelles du musée ethnographique représentent à la fois des jonques japonaises et des jonques chinoises ; le contraste n'est pas moins grand ici qu'entre les statuettes sacrées de l'Inde et celles de la Chine. Les barques japonaises sont fort simples ; elles ont la couleur de goudron et la mâture des navires européens. Les jonques chinoises, au contraire, sont ornées de peintures rouges et noires, et pavoisées de flammes et de pavillons aux vives couleurs.

Le musée mexicain ne contraste pas moins avec le musée chinois. Il n'y a dans cette longue armoire pleine de nattes, d'ouvrages de cuir, de barques américaines ; dans ces sauvages tatoués et couverts d'oripeaux ; dans ces arcs, ces massues, ces casse-tête, rien qui puisse lutter avec l'art chinois. Le public s'arrête cependant devant quelques jolies statuettes qui représentent des costumes mexicains modernes. Mais cette partie de l'exposition est écrasée par le voisinage des brillants produits de la Chine.

On apprend plus d'histoire et de géographie dans une visite d'une heure au musée ethnographique que l'on en apprendrait en six mois dans de gros traités. Il y manque cependant deux choses essentielles. Les étiquettes sont trop peu nombreuses. Un nom, un mot d'explication placés sur chaque objet coûteraient peu à ceux qui ont mis le musée en ordre et serviraient utilement le public. Nous voudrions aussi qu'on y plaçât une ou deux cartes géographiques, afin que les visiteurs, en admirant les produits, pussent prendre une idée des pays d'où ils proviennent. Les musées publics ne sont pas faits pour ceux qui savent ; ils doivent avant tout s'adresser à la foule qui vient y chercher un enseignement facile, aimable et familier.

J. FLEURY.

L'ouverture du Théâtre italien est fixée au samedi 9 novembre. Elle aura lieu dans la belle salle Ventadour par la *Sonnambula* de Bellini. M. Calzolari remplira le rôle d'Elvino, et Mme Sontag celui d'Amina.

— Le n° 3 de la 2e année du *Nouveau Monde*, par Louis Blanc, qui était en retard d'un mois, a paru aujourd'hui. Il renferme un grand travail intitulé : *Louis-Philippe et son règne*, qui est le complément de l'*Histoire de dix ans* et ne peut manquer d'être lu avec un vif intérêt par les hommes politiques de tous les partis.

— M. Robertson ouvrira un cours d'anglais, mardi 5 novembre, à huit heures du soir. On reçoit les inscriptions d'avance, chez le professeur, tous les jours de 10 heures à 6 heures, excepté le dimanche.

SALON DE 1850. — *Avis.* — Le directeur des beaux-arts a l'honneur de prévenir MM. les artistes que l'époque du dépôt des ouvrages, qui était fixée du 2 au 15 novembre, est reportée du 11 au 25 novembre inclusivement. Le délai de rigueur expire le 25 à 6 heures du soir.

Le jour d'ouverture de l'exposition se trouvera ainsi fixé au 26 décembre au lieu du 15.

PANORAMA (Champs-Elysés). — Les personnes qui n'ont pas encore vu le charmant tableau de la *Bataille d'Eylau*, doivent se hâter ; car de cette admirable page de notre histoire, il ne restera bientôt plus que le souvenir, ce tableau devant disparaître entièrement pour faire place à une des premières victoires de la République.

pourraient sauver la société, si elles sont saines, qui tomberaient honteusement devant l'expérience, si elles sont fausses?

Non, en vérité, rien ne saurait justifier les étranges, les indignes manœuvres du monde officiel, en face de l'agitation toute pacifique des esprits chercheurs, dévoués au bonheur du genre humain. Il faut que le vertige se soit bien fortement emparé de tous ces chefs du vieux monde, pour qu'ils ne s'aperçoivent pas et des maux intolérables du grand nombre et du souffle puissant qui passionne et entraîne les âmes généreuses.

Mais qu'ils ne se flattent pas pourtant d'étouffer et d'anéantir ce saint mouvement qui agite tous les cœurs et tous les esprits, en vue des événements providentiels qui se préparent. Les peuples ont aujourd'hui la conscience claire de leurs droits et de leur destinée. Leurs souffrances séculaires, d'une part, et, de l'autre, les immenses progrès accomplis dans l'industrie et dans les arts, ont allumé leurs désirs et leur soif de jouissances. Leur foi en Dieu, plus intelligente et plus large que par le passé, leur a fait comprendre qu'il faut qu'il y ait du bien-être, du bonheur pour tous, suivant le mérite et les efforts de chacun.

» Tous les hommes sont frères et fils de Dieu, a dit M. Victor Considerant dans son discours du 14 avril 1849, et si Dieu a des cadets dans l'humanité, il n'y compte point de bâtards.

» Les individus, toutes les familles, toutes les races sont destinés à s'élever, à parvenir, à conquérir l'émancipation du corps, les jouissances de l'âme, la dignité de l'intelligence! L'humanité est appelée à ne former sur la terre qu'une grande famille.

» Pour la société comme pour l'individu, cet âge est une crise décisive; c'est l'époque de l'irruption des passions, de l'explosion de la liberté, de la révolte, de la raison individuelle contre toute domination étrangère.

» Ne nous faisons pas d'illusions; ne cachons pas, comme des enfants peureux, nos têtes dans nos mains pour ne pas voir le danger. Des hommes, des législateurs n'ont qu'une manière de le conjurer, c'est de marcher à lui et de le dompter du regard de l'intelligence. Consacrons donc à jeter la sonde dans les dangers de notre époque..... »

Julien Le Rousseau.

(Extrait de l'*Organisation de la Démocratie*.)

Un raisonnement en US.

La logique scholastique est une belle chose, et nous recommandons aux jeunes élèves des classes de philosophie le *sorite* suivant qui s'épanouit dans les colonnes du *Journal des Débats*:

« Protester contre la loi du 31 mai, c'est protester contre la majorité qui l'a faite et dénier à cette majorité ses droits les plus certains; protester contre la majorité, c'est protester contre les électeurs qui l'ont nommée, et contre le suffrage universel, par conséquent, si ces électeurs ne sont autre chose que le peuple en masse. »

Ergò, protester contre une loi qui supprime le suffrage universel, c'est protester contre le suffrage universel. La logique est une belle chose.

Allyre Bureau.

Le *National* a publié cette semaine d'intéressants détails sur une heureuse application du principe de l'association, faite à Lille, application que nous avons conseillée depuis plus de quinze ans, dont nous avons décrit le mécanisme dans plusieurs écrits (1), et dont plusieurs essais ont donné dans différentes villes d'excellents résultats dès long-temps signalés. Des ouvriers réunis en société sous le titre de *Société de l'humanité* se procurent directement les objets de consommation les plus usuels, les vêtements et le chauffage. Il en résulte pour eux économie et sécurité sous le rapport de la qualité et de la quantité. Ils possèdent, entre autres choses, une boucherie qui dessert 8 à 10,000 consommateurs.

Ah! si les journaux de l'opposition d'alors avaient passé les 15 années du règne de Louis-Philippe à étudier, comme ils le font aujourd'hui, toutes les questions qui se rattachent aux procédés d'association, la Révolution de Février eût pu porter plus tôt les fruits que l'on est en droit d'en attendre!

Allyre Bureau.

EXEMPLE DE FRATERNITÉ. — Nous trouvons dans l'*Evénement* la lettre suivante:

« Le Thor (Vaucluse), le 28 octobre.

» Monsieur le rédacteur,

» Les républicains du Thor ont fait, hier dimanche, un acte sublime de charité.

» Un instituteur primaire est décédé, laissant quatre enfants et une veuve enceinte dans le plus complet dénûment.

» Les démocrates, après avoir rendu les honneurs funèbres à celui qui élevait leurs enfants, se sont rappelé que cet instituteur possédait, du chef de sa femme, deux petits coins de terre restés jusqu'à ce jour sans culture.

» Ils se sont donc rendus au nombre de cent, munis chacun d'une pioche, à ces deux coins de terre, et, au bout de trois heures, les terres ont été parfaitement mises en état, fumées et ensemencées.

» Il était beau de voir ces cent cultivateurs, pour la plupart aussi pauvres que le défunt, se livrant, avec cet enthousiasme que la foi démocratique sait inspirer, à un travail qui devait tourner au profit de pauvres orphelins. La terre se transformait comme par enchantement sous les pioches dirigées par ces deux cents bras nerveux. C'était un spectacle magnifique.

» Telle est, monsieur le rédacteur, la conduite de ceux qu'on ose appeler les ennemis de la famille et de la religion. Si vous croyez qu'il puisse être utile à la cause que vous défendez avec un si grand talent, de donner de la publicité à ce fait, je vous serai obligé de le faire.

» Agréez, etc.

« Votre abonné,

» SABATIER. »

---

(1) Voir notamment le petit livre des *boulangeries sociétaires*, à la librairie phalanstérienne.

La loi des partis.

Qui dit PARTIS, dit exclusivisme, illusions, empirisme, entraînements, luttes fanatiques, oppression, impuissance.

Qui dit PARTIS, dit cependant aussi: division du travail, émulation, recherche ardente, analyse, discussion, jets de lumière, énergie d'aspirations, association partielle, fractions de liberté et de vérité.

La constitution des partis prend sa source dans cette loi naturelle de la Série, qui groupe les êtres d'après leurs affinités propres et qui tend à produire, en toutes choses, l'unité par la variété.

Elle puise également sa légitimité dans ces passions ardentes d'ambition et de rivalité qui sont les plus puissants mobiles de l'activité humaine.

Pour marcher du connu à l'inconnu, pour conquérir la richesse morale, la Science, — la faiblesse de l'homme a besoin de diviser la vérité en plusieurs parts, de même que, pour conquérir la richesse matérielle, l'Industrie, — elle, divise la production en plusieurs groupes de spécialités.

Comme toutes les lois naturelles qui président au développement des sociétés, la loi des partis peut aussi avoir deux essors: un essor confus, aveugle, barbare, oppressif; un essor pacifique, éclairé, libre, harmonique; elle peut se traduire par la discorde civile ou par l'émulation scientifique.

Cette différence d'essors se trouve déjà incarnée dans le contraste qui existe entre nos assemblées politiques et nos assemblées scientifiques, entre les parlements et les académies.

Là, les partis se heurtent aveuglément sans tenir compte de l'évidence des faits, des leçons des événements, des enseignements de l'expérience.

Ici, c'est au contraire en en appelant incessamment à l'exploration intégrale des faits, à l'étude expérimentale et méthodique des phénomènes et des lois naturelles que les esprits s'éclairent, que les opinions se modifient, que les conflits des passions et des systèmes se dénouent sans tumulte.

Les partis représentent l'état de formation, l'état embryonnaire d'une vérité, dans l'esprit public, comme la division parcellaire du travail manuel représente l'état d'élaboration d'une œuvre industrielle.

Tant que dure la lutte des partis, la vérité se forge, s'élabore; elle est peut-être découverte, mais elle n'est ni admise ni acceptée.

Les trois grandes divisions naturelles des partis sont celles qui représentent le passé, le présent, l'avenir, c'est-à-dire la tradition, le *statu quo*, le progrès.

Pour qu'un mouvement normal, régulier, s'établisse entre ces trois grandes divisions de partis, il faut qu'elles se subdivisent en groupes nombreux, séparés par d'imperceptibles nuances, et que le centre de cette série d'opinions tienne en balance les deux extrêmes.

Lorsque, au contraire, les deux partis extrêmes sont seuls en présence, lorsque le parti intermédiaire disparaît pour laisser le champ libre à la lutte des deux principes adverses, il y a danger de secousses terribles, de convulsions profondes, de longues dissensions pour la société entière.

En s'efforçant, dans les élections du 13 mai 1849, d'éloigner de l'Assemblée nationale les hommes qui pouvaient constituer un parti intermédiaire, M. Léon Faucher n'a pas peu contribué à créer les tristes éventualités qui assombrissent l'avenir le plus prochain de la France.

Dans toute lutte de partis, il y a en jeu, à la fois, des principes, des passions, des intérêts.

L'ardeur de cette lutte est proportionnelle à l'importance des principes en discussion, à la crise des intérêts à satisfaire, au degré d'éducation des passions qui s'y engagent; c'est-à-dire que cette ardeur est corrélative à l'état des connaissances déjà acquises, à l'état du bien-être social et à l'état des mœurs.

Tant que les mœurs sont grossières, tant que l'ignorance et la misère dominent dans les masses, les conflits d'opinions sontt aveugles et violents, les luttes de partis peuvent dégénérer en dissensions et en guerres.

La lutte des partis a ses trêves; elle peut cesser, un certain temps, par l'épuisement des passions, par la corruption des intérêts ou par la terreur de la compression; mais elle doit infailliblement se renouveler plus large et plus ardente, aussi longtemps que les moyens de conciliation de ces principes ne sont pas découverts.

C'est ce qui explique pourquoi, sous des formes variées, — philosophiques, religieuses, politiques, économiques ou littéraires, — les mêmes questions de principes se reproduisent, de siècle en siècle, dans l'histoire, et divisent mille fois les esprits les plus ardents avant d'être résolues.

Tout parti qui triomphe par exclusion, par oppression ou par surprise fait naître irrésistiblement la réaction des principes, des passions et des intérêts qu'il a comprimés.

Il n'y a de victoire réelle et durable pour un parti que celle qui est acceptée par l'opinion, justifiée par l'assentiment public, consacrée par l'expérience.

Sans ce frein de l'opinion, sans cette réaction salutaire, tous les partis indistinctement, entraînés par les mêmes passions de luttes ou par le même vertige du succès, persévéreraient dans les mêmes fautes d'exagération, d'exclusion, d'oppression, et iraient jusqu'à l'extermination de leurs adversaires.

La loi du talion est encore la justice barbare des partis, comme elle est celle des armées aux prises.

Comme les armées encore, les partis croient toujours avoir été défaits par surprise et par hasard; ils n'attribuent jamais leurs échecs à leurs propres fautes.

La logique du parti vainqueur consiste à s'approprier les armes du parti vaincu, à paralyser ses forces, à défaire son œuvre; le plus souvent, son énergie s'épuise dans cette tâche vaine.

L'action des partis se neutralise ainsi dans leur lutte; elle n'a d'autre résultat utile que d'éclairer l'opinion sur sa stérilité même et de la pousser vers des œuvres plus fécondes.

Jamais peut-être cette stérilité déplorable de la lutte des partis n'a été aussi éclatante, aussi édifiante pour l'opinion du monde, que dans les événements qui se pressent en France depuis trois années.

F. Guillon.

La *Presse* commence dans son numéro de mercredi la publication des lettres de M. de Girardin à M. Thiers, sur la grande question de l'assistance.

Ces lettres sont précédées des épigraphes suivantes:

« Je pense que le meilleur moyen de faire du bien aux pauvres *n'est pas de les mettre à l'aise dans leur pauvreté*, mais de les tirer hors de cet état. » (FRANKLIN.)

« Aucun plan pour secourir la pauvreté ne mérite attention s'il ne tient à mettre les pauvres *en état de se passer de secours*. » (RICARDO.)

« Il ne s'agit pas seulement d'empêcher la faim, il faut étendre plus loin sa vue, et songer que *les droits du peuple sont plus étendus*. » (HÉGEL.)

« La misère des peuples est un tort des gouvernements. » (LAROCHEFOUCAULT-LIANCOUT.)

« La charité qui se traduit simplement par l'aumône est, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une sorte de *régime protecteur de la misère*. » (WOLOWSKI.)

« Je pose en fait qu'il y a une moitié du peuple français dont l'alimentation n'est pas suffisante *au gré de l'hygiène*. » (MICHEL CHEVALIER, 1er février 1848.)

« Un temps viendra où l'on ne concevra plus qu'il fut un ordre social dans lequel un homme comptait un million de revenu, tandis qu'un autre homme n'avait pas de quoi payer son dîner. Un noble marquis et un gros propriétaire paraîtront des personnages fabuleux, des êtres de raison. » (CHATEAUBRIAND.)

« La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire; elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. *Elle est comme un peuple d'ilotes au milieu d'un peuple de sybarites*, il faut lui donner une place dans la société et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin, elle est sans organisation et sans lien, sans droits et sans avenir; *il faut lui donner des droits et un avenir*, et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.

« *La pauvreté ne sera plus séditieuse lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.* »

(L.-N. BONAPARTE.)
Extinction du paupérisme.

La première lettre de M. de Girardin pose la question dans les termes les plus larges et les plus élevés. Nos lecteurs nous sauront gré de la reproduire. Ils seront heureux comme nous de voir de semblables idées produites dans un journal dont la publicité est aussi considérable que celle de la *Presse*, et par un écrivain dont la valeur incontestée n'est point amoindrie par une réputation d'utopiste.

I.

Un océan nous sépare.
Vous croyez encore au vieux monde.
Je crois au monde nouveau.
Vous regardez la Société, création de l'Homme.
Je regarde l'Humanité, création de Dieu.
Vous étudiez le passé.
J'étudie l'avenir.
Vous invoquez la fatalité.
J'invoque la science.
Vous concevez l'ordre par l'autorité.
Je conçois l'ordre par la liberté.
Vous avez foi dans la compression: l'erreur vous effraie.
J'ai foi dans l'expansion: la vérité me rassure.
Vous provoquez les révolutions en repoussant les réformes.
Je provoque les réformes afin de prévenir les révolutions.
Vous érigez en borne le progrès accompli.
Je n'assigne aucune limite au progrès continu.
Vous voyez l'écueil où je vois le port.
Je vois le port où vous voyez l'écueil.
Vous placez le travail au faîte et la propriété à la base.
Je place le travail à la base et la propriété au faîte.
Vous appelez faussement la Minorité: Majorité et la Majorité: Minorité.
J'appelle exactement la Minorité: Minorité et la Majorité: Majorité.
Vous faites passer le riche avant le pauvre.
Je fais passer le pauvre avant le riche.
Vous considérez « *la misère comme la condition inévitable de l'homme dans le plan général des choses.* »
Je considère la misère comme la dernière convulsion d'une société dont le génie de l'homme a marqué le terme prochain.
Vous proclamez qu'il doit y avoir une bienfaisance publique comme il y a une bienfaisance privée.
Je proclame que le temps approche où il n'y aura plus ni bienfaisance privée, ni bienfaisance publique.
Vous vantez l'assistance, vous punissez la mendicité.
Je vante l'assurance, et j'étends la mutualité.
Vous confondez l'aumône avec la prévoyance.
Je ne confonds pas la prévoyance avec l'aumône.
Vous passez à côté des principes pour vous arrêter à des expédients.
Je passe à côté des expédients pour m'arrêter à des principes.
Vous donnez le nom d'impossible à ce que je trouve simple, et ce qui vous paraît possible, à vous, me paraît, à moi, chimérique. Aussi n'est-il aucun point sur lequel nous tombions d'accord.
Tout votre rapport, permettez-moi de vous le dire, est une longue et païenne déification de l'Impuissance.
Votre conclusion est un autel élevé à l'Optimisme.

Ici se trouvent textuellement reproduites les conclusions du rapport de M. Thiers, et M. de Girardin termine ainsi:

Telles sont, après dix mois, — dites-vous, — d'actifs travaux, de laborieuses recherches et de méditations profondes, les conclusions de la Commission de trente membres qui vous a choisi pour son rapporteur.
A quoi ces conclusions aboutissent elles?
Elles aboutissent:
Pour l'enfance, — au communisme;
Pour l'âge mûr, — au droit au travail;
Pour la vieillesse, — au droit à l'assistance.
Le courage de votre insensibilité vous a manqué.
C'est la peur qui, en vous, simule la charité.
Ce que vous repoussez fièrement en *principe*, vous l'acceptez humblement en *fait*.
Ce n'est pas du socialisme, non; c'est de l'empirisme.
Une ligne va vous peindre: Vous êtes Malthus déguisé en saint Vincent-de-Paul.

E. DE GIRARDIN.

M. de Girardin, dans sa troisième lettre à M. Thiers, où il

traite de l'enfance et de l'adolescence, adresse cette apostrophe à la société actuelle :

« Vous dites que la *vieille société a été* CALOMNIÉE, et vous avouez que *les prisons d'État* qu'elle a prodiguées *sont des lieux de corruption d'où l'on ne sort que pour être scélérat consommé !* Ne sauriez-vous donc pas à quel chiffre s'élève la population totale de nos prisons ? — Elle s'élève à 120,000 détenus. Paris seul en compte 25,080. 20,000 libérés par an sont rejetés dans la société. Comment ! « *les prisons sont des lieux de corruption d'où l'on ne sort que pour devenir scélérat consommé*, » et cette « *vieille société* CALOMNIÉE » ne sait faire qu'une seule chose : prodiguer la peine de l'emprisonnement pour une foule de délits imaginaires, pour une multitude de petites contraventions ! prodiguer cette peine, non seulement comme moyen répressif, mais encore *préventivement* !

» La mesure rigoureuse de *l'arrestation préventive* a été appliquée, en 1848, à 66,865 individus; elle l'avait été, en 1847, à 82,247. Sur les 66,865 inculpés arrêtés préventivement, 1,416 seulement ont été mis en liberté provisoire sous caution ; 4,339 ont été condamnés par les cours d'assises, et 35,274 par les tribunaux correctionnels ; 7,428 ont été acquittés par ces deux juridictions ; 1,040 ont été déchargés des poursuites par les chambres d'accusation, et 17,377 par les chambres du conseil. Les 25,845 prévenus *acquittés* ou *déchargés des poursuites* avaient été détenus : 18,239 moins d'un mois ; 4,039 d'un mois à deux ; 1,500 de deux à trois mois ; 1,487 de trois à six mois, et 490 plus de six mois.

» Soixante-sept mille individus arrêtés *préventivement* dans une seule année ; sur ce nombre, vingt-six mille prévenus *acquittés*. O vieille société ! plains-toi donc d'avoir été *calomniée* ! Loin de t'en prendre à toi-même et de t'accuser de tes propres fautes, impute-les donc au socialisme qui s'efforce de les sonder et de les réparer !

» En vérité, il faudrait désespérer de l'avenir et maudire la civilisation, s'il était vrai, ainsi que vous l'affirmez, qu'il soit impossible, « *sans sortir des vrais principes sociaux*, » d'imaginer d'autres manières de venir au secours de l'enfance que celles que vous avez énumérées. »

Les grandes préoccupations politiques de la semaine ont porté presque exclusivement sur les querelles vraies ou supposées de M. Changarnier avec l'Elysée ou le ministre de la guerre. L'allusion au respect de la hiérarchie, contenue dans l'ordre du jour du général Schramm, a donné lieu à toutes sortes de gloses pour ou contre le commandant supérieur de la première division militaire. Le résultat le plus clair de tous ces bruits successifs de mésintelligence ou d'accord, de brouilles ou de raccommodements, ce sont des fluctuations de bourse qui ont dû se solder par d'importantes différences. Au surplus, nous ne saurions mieux caractériser la gravité de ces rumeurs qu'en reproduisant l'article suivant du *Charivari* de jeudi, qui présente la situation dans toute sa grandeur :

Allyre Bureau.

NOUVELLES DE LA JOURNÉE.

(La scène se passe toujours sur le boulevard des Italiens, à l'entrée du passage de l'Opéra.)

— Il a donné sa démission.

— Non, il persiste à conserver ses fonctions.

— Hier soir, à dix heures et demie, il avait mis dans sa tête de quitter son commandement.

— Oui, mais à onze heures moins un quart il était décidé à ne pas abandonner son poste.

— En êtes-vous sûr ?

— Je le tiens d'un des amis du père Boniface du *Constitutionnel*; et vous, qui vous a renseigné ?

— J'ai causé aujourd'hui avec une personne qui connaît un des cousins de Granier de Cassagnac du *Pouvoir*.

— Diable ! l'affaire est grave... Je ne sais si je dois acheter des rentes.

— Ni moi si je dois en vendre.

— Et le général Schramm, qu'en dit-on ?

— On n'en dit rien, sinon qu'il a recommandé par un ordre du jour adressé à toutes les troupes qu'on l'appelât désormais *de* Schramm.

— L'horizon se rembrunit... Quelle est votre opinion sur la situation ?

— Je n'en ai pas.

— Et Véron, que pense-t-il ?

— Impossible de l'interroger, il s'est renfoncé dans sa cravate, il est invisible pour ses meilleurs amis.

— Diable, diable ! cela indiquerait qu'il n'y a plus de solution possible ; j'ai décidément envie de vendre.

— Oui, mais d'un autre côté un des rédacteurs du *Charivari* prétend avoir rencontré ce matin le père Delamarre à l'entrée de la rue du Croissant ; il avait son chapeau légèrement incliné sur l'oreille droite et il fredonnait une chansonnette... ce qui indiquerait que tout va bien.

— Cette chansonnette était-elle guerrière ou gaillarde ?

— Je vous prie de croire que le directeur de la *Patrie* ne chante jamais de chansonnettes gaillardes... et surtout à l'entrée d'une rue où il pourrait être rencontré par un de ses abonnés...

— Du moment que M. Delamarre est satisfait, j'ai bien envie de jouer à la hausse.

— D'un autre côté, on certifie que le général Neumayer quitte Paris.

— Ah ! saperlotte... je vends.

— Oui, mais il est remplacé par le général Carrelet qui est encore bien plus ami avec le général Changarnier.

— Oh ! oh !... je rachète.

— De plus, on attend une lettre du général Cavaignac en réponse à celle du général Savalette.

— M. Savalette est général ?

— Il doit l'être ; qui est-ce qui n'est pas un peu général à l'époque où nous vivons ?

— Et le général de Saulcy, quelles nouvelles ?

— Il est toujours à Ninive.

— Le gouvernement devrait lui écrire.

— Comment voulez-vous qu'un facteur parvienne à lui remettre une lettre, on ne sait même pas où est Ninive.

— Et M. Rouher, quitte-t-il décidément le ministère de la justice ?

— Les uns disent oui et les autres disent non.

— Fatale perplexité !... Allons dîner.

(*Charivari.*) LOUIS HUART.

D'après *l'Evénement*, la séance extraordinaire de la commission de surveillance, qui a eu lieu jeudi, sous la présidence de M. Dupin, a été très animée. La commission était au grand complet. Le remplacement du général Neumayer a donné lieu à une discussion très vive. Le général Changarnier a fait un pompeux éloge de son honorable camarade; M. Baroche s'est borné à faire écho à ces louanges et n'a pas autrement conclu. « Aucune décision n'a été prise, dit *l'Evénement*, cela va de soi. Nous demandons pardons à nos lecteurs de leur dire toujours la même chose; mais nous leur disons toujours la même chose parce que c'est toujours la même chose. » — La proposition du rappel de l'Assemblée a encore été écartée ; il est vrai qu'aujourd'hui cela n'en vaut plus guère la peine. Le ministre aurait été mis en demeure de se prononcer sur la société du 10 décembre et de prendre des mesures sérieuses pour dissoudre cette société.

Allyre Bureau.

BILAN ADMINISTRATIF DE 35 ANNÉES.

De 1814 *à* 1829 (16 *années*):

Années ou Exercices.	RECETTES ordinaires.	Total des DÉPENSES.
1814 (9 mois)	467,750,317	572,293,587
1815	729,154,571	931,441,404
1816	878,903,354	1,055,854,028
1817	899,813,624	1,189,253,628
1818	937,751,487	1,433,746,666
1819	895,386,848	896,000,028
1820	933,439,553	906,729,663
1821	927,634,022	908,344,345
1822	933,439,299	949,174,982
1823	918,706,155	1,118,025,162
1824	960,243,341	986,073,842
1825	978,812 347	981,972,609
1826	982.728,455	976,948,919
1827	948,354,039	986,534,765
1828	978,335,505	1,024,100,637
1829	992,402,770	1,014,914,432
	14,362,935,656	15,931,408,697

PASSIF EN 16 ANNÉES : 1,568,472,041.

De 1830 *à* 1848 (19 *années*) :

1830	971,035,503	1,095,142,115
1831	948,623,042	1,219,310,975
1832	984,736,797	1,174,350,197
1833	990,274,314	1,134,072,914
1834	1,007,504,349	1,063,509,443
1835	1,020,838,394	1,047,207,680
1836	1,055,489,488	1,065,899,158
1837	1,076,164,588	1,078,902,494
1838	1,110,011,859	1,136,183,851
1839	1,123,791,139	1,179,046,535
1840	1,160,395,282	1,363,711,102
1841	1,197,750,966	1,425,239,625
1842	1,256,257,754	1,440,974,148
1843	1,270,069,971	1,445,263,740
1844	1,297,899,408	1,428,135,942
1845	1,330,218,735	1,489,432,101
1846	1,331,765,833	1,566,525,091
1847	1,342,800,354	1,629,678,089
1848	1,207,298,489	1,770,960,740
	21,701,275,262	24,753,601,238

PASSIF EN 19 ANNÉES : 3,052,325,976.

GRAND TOTAL :

	RECETTES ordin.		DÉPENSES.
De 1814 à 1829 :	14,362,935,656	—	15,931,408,697
De 1830 à 1848 :	21,701,275,262	—	24,753,601,238
	36,064,210,918		40,685,009,935

PASSIF GÉNÉRAL en 35 années : 4,620,799,017.

Observations.

Les financiers politiques, toujours à la recherche de *l'équilibre* du budget, et retombant toujours dans le *déficit*, ont inventé des mots présentables pour ne pas trop attirer l'attention du public sur leur gestion. Ainsi, les dettes, les emprunts, portent dans leur langage le titre de *ressources extraordinaires* ; — la vente des forêts de l'état, ou pour mieux dire, le gaspillage de ces précieuses richesses territoriales : *ressources extraordinaires*. Si les ressources extraordinaires ne balancent pas encore les dépenses, ce DEUXIÈME déficit s'appelle *découvert*.

D'après les chiffres ci-dessus, on voit que les financiers qui ont administré la France de 1814 à 1848, ont tenu le pays dans un état permanent de faillite, car si les ressources extraordinaires, c'est-à-dire la création de nouvelles dettes, n'était pas venu pallier les anciennes, c'est-à-dire si le CAPITAL provenant de nouveaux emprunts n'avait pas suffi à payer les INTÉRÊTS des anciens, l'état aurait fait banqueroute.

La science administrative de nos grands financiers consiste donc dans l'art des emprunts, ou dans l'art de faire incessamment des dettes de plus en plus fortes pour payer les anciennes.

Sans remonter aux détails des *ressources extraordinaires*, dont la Restauration s'est servie pour contrebalancer ses dépenses, faisons remarquer seulement que le produit de la négociation des rentes successivement accordées au gouvernement s'est élevé à 1,062,298,723 fr.

Depuis 1830, les ressources extraordinaires dans lesquelles le gouvernement puisa les moyens de parer au déficit se résument dans les trois catégories suivantes :

Déficit de 1830 à 1848.		3,052,325,976
Produits d'emprunts en rentes.	1,522,220,927	
Autres ressources extraordin. .	540,979,852	
Découverts (dette flottante, etc.)	989,425,197	
TOTAL égal.	3,052,325,976	3,052,325,976

Quand s'occupera-t-on de réformer un système aussi profondément vicieux ?

Le fautes commises par les anciens administrateurs du pays devraient au moins servir à quelque chose et engager les administrateurs actuels à ne pas suivre les mêmes errements.

Perreymond.

La commission départementale nommée par le pouvoir exécutif et faisant fonctions de Conseil général de la Seine, a ouvert sa session ordinaire de 1850 le 25 octobre. Cette première séance a été employée à la nomination du bureau et à la formation des comités. M. Lanquetin a été élu président, M. Horace Say secrétaire et M. Possoz vice-secrétaire. Après avoir voté quelques mesures d'ordre, la commission départementale s'est ajournée au mercredi 30 courant.

Dans sa séance du 30 octobre, elle a repoussé la fondation d'une bourse, aux frais du département, à l'institut agronomique de Versailles.

Appelé dans la même séance à statuer sur la création de bourses ou fractions de bourses à l'école nationale des arts et métiers, à l'école centrale des arts et manufactures; à l'école spéciale du commerce, et sur l'utilité et les moyens d'adjoindre quelques notions d'agriculture à l'enseignement des écoles primaires des communes rurales, le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu pour lui d'adopter les propositions qui sont faites : d'une part, parce qu'il entretient déjà des bourses aux écoles spéciales dont il s'agit, et d'autre part, parce que les communes du département de la Seine, étant essentiellement manufacturières, industrielles et commerciales, n'ont aucun besoin d'étendre leur enseignement dans le sens qui est indiqué.

Le Conseil, après avoir réglé l'ordre du jour des séances suivantes, s'est ajourné à mardi prochain.

Le tribunal correctionnel de Douai vient de rendre un jugement d'après lequel la signature manuscrite apposée au bas d'une pétition imprimée donne suffisamment, avec l'indication du domicile, le nom d'auteur exigé par l'art. 283, et qu'il n'y a pas lieu à poursuites bien qu'il n'y ait pas de nom d'imprimeur. On se rappelle que dans les procès intentés à plusieurs journaux et notamment à la *Presse* à propos des pétitions concernant la loi du 31 mai, les tribunaux de Paris ont suivi une jurisprudence toute contraire. Les motifs sur lesquels le tribunal de Douai appuie son jugement nous paraissent irréfutables en droit et surtout en équité, car évidemment ce que la loi a voulu c'est connaître la personne à laquelle doit incomber la responsabilité de l'ouvrage ou de l'écrit objet de la publication, et la signature manuscrite avec indication de domicile remplit évidemment le vœu de la loi.

Allyre Bureau.

Bien qu'il soit difficile de s'étonner de quelque chose dans le temps singulier où nous vivons, nous ne pouvons nous décider à croire au fait mentionné dans la lettre suivante, publiée par l'*Evénement*. Si un pareil acte a pu être commis par un préfet et si le ministre le sanctionne par son silence, il ne restera plus qu'à rétablir la religion d'état et à bannir de France les hérétiques de toutes les communions.

Allyre Bureau.

« Monsieur le rédacteur,

« Voici un fait que je signale à votre impartialité :

« Quatorze bourses et une demi-bourse, pour l'école normale de Poitiers, sont mises au concours. Deux jeunes gens, protestants, de la commune que j'administre comme pasteur, occupent un rang honorable parmi les quinze premiers candidats. Il y en avait plus de quarante dont les examens ont été satisfaisants. Leur conduite est exemplaire, et personne plus que moi n'est compétent pour en témoigner. Leurs parents, leurs amis les regardent déjà comme boursiers et les félicitent. Or, nous avions oublié certain article du journal henriquinquiste de Poitiers, l'*Abeille de Vienne*, article qui blâmait l'admission des hérétiques comme boursiers du collège. Mais M. le préfet de la Vienne s'en est souvenu, lui, et avec tant d'à-propos, que nous sommes disposés à croire qu'il en était l'auteur. Il a tout bonnement, et par un abus de pouvoir qu'il serait trop facile, mais dangereux peut-être de qualifier, *rayé de la liste des boursiers* les jeunes protestants en question. A qui passeront les bourses ? Et pourquoi cet arbitraire ? Est-ce que nous ne sommes plus citoyens depuis le règne de M. de Montalembert ?

« J. GIRAUD,

« *Pasteur de Rouillé, près de Lusignan.* »

ELECTION DU NORD.

On lit dans le *Messager du Nord* de vendredi :

« Les conseillers municipaux démocrates de la ville de Lille qui ont reçu des convocations pour assister comme assesseurs aux opérations électorales du 3 novembre ont tous répondu au maire par un refus positif. Nous sommes autorisés à déclarer que QUINZE CONSEILLERS sont parfaitement résolus à ne prendre aucune part à l'élection prochaine. — A. BIANCHI. »

Le *Messager* espère que cet exemple sera suivi par les conseillers démocrates des autres localités du département.

ÉLECTIONS DANS LE CHER.

Le *Moniteur* de mardi dernier publie le décret qui convoque les colléges électoraux du département du Cher, pour le 24 novembre, à l'effet d'élire deux représentants du peuple en remplacement de M. Louriou, démissionnaire, et de M. Poisle-Desgranges, décédé.

Nous sommes certains d'avance que dans le Cher, comme dans le Nord, tous les républicains seront d'accord pour s'abstenir. Libre carrière sera donnée aux candidats du grand parti de l'ordre; MM. Duvergier de Hauranne et de Montalivet, par exemple, pourront d'autant plus facilement reconquérir leurs siéges législatifs, qu'aucun adversaire ne se présentera pour le leur disputer.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — La semaine s'est passée en mouvements de troupes motivés ostensiblement par l'affaire de la Hesse-Electorale. Les bruits les plus contradictoires continuent à circuler, les uns concluant à la guerre, les autres annonçant la paix.

Tour à tour, on dit que les Prussiens ne permettront pas que l'on intervienne dans la Hesse, — qu'ils interviendront d'accord avec l'Autriche, moyennant quelque légère satisfaction d'amour-propre ;

Que les Prussiens sont entrés dans la Hesse ; — puis qu'ils n'ont fait que traverser les routes d'étapes dont un traité leur accorde la jouissance ; et finalement on apprend qu'ils n'y sont pas entrés du tout.

Un autre jour on annonce que l'Autriche et la Prusse sont d'accord pour établir des conférences libres et laisser de côté la question de la diète et de l'union restreinte; on attribue d'abord cette proposition à l'Autriche et l'on présente la Prusse comme n'y accédant qu'à regret; [illegible] la Prusse qui propose et l'Autriche qui refuse.

Enfin, dans ces derniers jours, tous les regards se tournent vers les conférences de Varsovie; [illegible] dont jamais le besoin ne se fit aussi [illegible]. On raconte d'abord que le comte de Brandebourg, ministre de Prusse, a été parfaitement accueilli par Nicolas; le lendemain on rapporte que le czar a refusé de voir le roi de Prusse auquel il n'aurait que des choses désagréables à dire, et n'a pas voulu s'expliquer avec le comte de Brandebourg qui, dit-il, n'entend rien aux affaires, et qu'il demande à voir le prince Charles de Prusse. Entre ces deux versions s'en glisse une troisième d'après laquelle Nicolas aurait déclaré nettement au comte de Brandebourg qu'il approuvait la politique de l'Autriche. L'empereur d'Autriche, au surplus, s'est rendu à Varsovie où il a été parfaitement accueilli.

D'après une correspondance de Berlin, du 29 octobre, l'empereur aurait dit : « Je déclare d'ailleurs qu'avant d'entrer en » arrangement avec le cabinet de Berlin, il me faudra une ga» rantie que ce cabinet tiendra ses engagements. Je veux qu'on » en revienne aux traités de 1815; je veux que la Prusse cesse » d'agiter l'Allemagne par un faux constitutionnalisme. Pour at» teindre ce but, je m'allierai à l'Autriche, et, s'il le faut, au » président de la République française. »

Nous ne saurions garantir ce dernier trait, qui est, on en conviendra, d'une haute portée comique, quand bien même il serait inventé.

Entretemps, les frontières de Hesse sont garnies de Bavarois d'un côté, de Prussiens de l'autre. Les officiers prussiens déclarent qu'au premier pas en avant des Bavarois, ils présenteront le combat. Les Bavarois, de leur côté, reçoivent de leur gouvernement l'ordre de céder le terrain devant la force.

L'Autriche concentre beaucoup de troupes et rappelle des régiments de divers points de l'Italie et du Tyrol.

Somme toute, les correspondances s'accordent à présenter les conférences de Varsovie comme défavorables aux prétentions de la Prusse.

Cela s'explique doublement par la fraternité politique des deux empereurs et par la situation géographique de l'Autriche, beaucoup plus intéressante pour le czar que la Prusse, à cause de son voisinage avec la Turquie.

Toutes les troupes hessoises, moins un bataillon de chasseurs qui reste à Cassel, ont été dirigées sur Hanau. 52 congés ont été délivrés pour les officiers dont on tient à se débarrasser d'abord. On s'attend à la dissolution de toute l'armée.

M. Welker, le rédacteur de la nouvelle gazette hessoise, a enfin été mis en liberté.

Les correspondances publiées par la *Gazette de Cologne* du 31 octobre parlent de l'entrée des Bavarois comme d'une chose tout à fait décidée et devant avoir lieu le lendemain; les Prussiens laisseraient faire. On aurait procédé, dès lundi dernier, au licenciement des troupes hessoises.

Il paraît que l'électeur, sérieusement inquiet de la lutte qui pourrait avoir lieu sur ses terres entre les Bavarois et les Prussiens, avait d'abord refusé son consentement à l'entrée des troupes étrangères; mais, à la suite d'un conseil des ministres tenu dimanche dernier, il y a consenti.

Schleswig-Holstein. — Depuis quelques jours, tout semble se préparer pour de nouveaux combats. Des engagements partiels ont fréquemment lieu. L'armée des duchés paraît s'être entièrement refaite par de nombreux renforts composés d'anciens soldats allemands.

Le 23, il y a eu près de Frederichstadt un combat assez sérieux dans lequel, d'après une lettre de Rendebourg, les Danois avaient beaucoup souffert. Les Holsteinois ont eu trente blessés.

Le bruit avait couru, il y a quelques jours, que Frederichstadt avait été incendié par un nouveau bombardement, mais ce bruit ne s'est pas confirmé.

D'après les derniers bruits diplomatiques, l'Angleterre paraîtrait disposée à se tenir à l'écart d'une intervention qui serait opérée par la France et la Russie. Bien que liée par le même traité que nous, le cabinet de Londres ne voudrait pas peser contre un peuple qui se bat pour des libertés constitutionnelles. D'autres disent cependant que la France se bornerait à consentir à une intervention, même armée, de l'Angleterre et de la Russie.

Nous avons déjà dit que la diète restreinte avait ratifié au nom de l'Allemagne, la paix conclue entre la Prusse et le Danemark. La Prusse accepte cette ratification, mais en tant que faite au nom des puissances représentées à la diète, et sous toutes reserves de la nullité, en thèse générale, de tous les actes de cette diète agissant au nom de la Confédération germanique.

Hanovre. — La crise ministérielle s'est dénouée par la démission de M. Stüve et de ses collègues. Mais le nouveau cabinet nommé, et dont le conseiller Munchausen est le président, réclame, lui aussi, le désaveu de M. Betmold, et ne reconnaît pas comme valables les résolutions de la diète relativement à la Hesse-Electorale. Il n'y aurait donc rien de changé quant à la politique extérieure.

Oldenbourg. — La chambre des états vient d'être dissoute pour la quatrième fois, et avant de s'être rassemblée. Les électeurs sont convoqués de nouveau; mais on croit que le résultat sera tout aussi démocratique que précédemment. Alors le duc sera bien forcé de renoncer à une constitution qui permet à son peuple de nommer des représentants qui ne sont pas de l'avis du prince.

Bade. — On annonce que la Prusse va retirer du duché de Bade la plus grande partie de ses troupes. On considérerait cet acte comme un indice de la gravité de la situation.

Suisse. — Il se prépare à Genève des élections générales pour le renouvellement intégral du grand Conseil. La *Revue de Genève* dit à ce propos :

« Le peuple de Genève a enfin compris qu'il a besoin de représentants identifiés avec tous ses travaux, croyant à leur patrie, ne désespérant jamais ni de notre sol ni de notre activité industrielle, gens convaincus qu'on peut vivre, prospérer et même s'enrichir à Genève sans agioter sur les bourses étrangères.

» Le peuple de Genève a fait ouvertement scission avec cette seconde nation, composée de rentiers, qui croyait à elle seule composer tout le pays et qui s'était fait un Genève clérical, académique et banquier trônant à l'Hôtel-de-Ville, sans connaître le moins du monde le vrai Genève, où elle ne descendait de temps en temps que pour n'y apprendre que ce qui pouvait convenir à ses préjugés.

» Le peuple de Genève en a fini avec ce monde, et c'est ce qui assure invariablement aux élections le caractère qu'on leur a vu depuis quatre ans. »

Allyre Bureau.

Chine.

Les dernières nouvelles de Chine, qui vont jusqu'au 24 sept., montrent comme imminente une révolution radicale en Chine. Le but avoué des rebelles, qui disposent, à ce qu'il paraît, de forces considérables et s'appuient d'ailleurs sur le profond mécontentement des masses, n'est rien de moins que le renversement de la dynastie tartare des Tsin et la fondation d'une dynastie chinoise. Jusqu'alors les rebelles avaient triomphé de toutes les résistances. «Cependant, dit le correspondant de l'*Express*, leur passage est marqué par le pillage, le meurtre, l'incendie et tous les actes de brigandage qu'on se permet à peine dans les villes emportées d'assaut, quoique les populations ainsi accablées n'y aient donné aucun motif, puisqu'elles sont les premières à souffrir de la tyrannie impériale. »

Le jeune empereur, fidèle aux traditions d'aveuglement qui semblent être le partage de toutes les puissances oppressives, ne veut entendre parler que de résistance, et repousse, en les flétrissant, les ministres qui osent porter aux pieds du trône des conseils de réforme.

Comme ces nouvelles sont données par un correspondant anglais qui habite Hong-Kong, il ne convient pas d'accepter les yeux fermés l'appréciation qui en est faite, attendu que cette appréciation pourrait bien être dictée par des considérations plus commerciales que morales.

Allyre Bureau.

Turquie.

Fête en l'honneur du travail.

C'est des bords de la mer Noire, de l'ancien empire des Comnène, de Trebizonde, que nous vient la bonne nouvelle.

Le 26 septembre 1850, la Turquie a inaugurée l'ère des travaux publics par un chemin de Trebizonde à Erzeroum.

Abdul-Medjid et le Divan ont compris la haute importance de cet acte et ils ont voulu l'entourer de tout l'éclat d'une fête nationale.

Ismaël pacha, directeur des travaux publics et ministre du commerce et de l'agriculture, s'était rendu à Trébisonde pour poser la première pierre du chemin.

A son invitation, les conseils des différents pays, les principaux négociants, des dames se trouvèrent réunis sous la tente d'Ismaël pacha.

Les Ulemas, les Mufti, les docteurs de la religion, de la loi sont là au milieu des jeunes générations des écoles, pressés par une foule immense.

Il est 10 heures, le signal est donné, la foule s'ébranle et des milliers de travailleurs, la pioche à la main, le sac au dos, défilent devant la tente du ministre. On entonne les versets sacrés et des voix formidables répondent à chaque verset : *Amin !*

Ismaël pacha pose la première pierre aux acclamations générales, et s'avance sur le terrain déjà converti en route empierrée par les travailleurs.

Le grand œuvre est commencé, la Turquie d'Asie, cette vaste et féconde contrée où l'antiquité vit surgir les plus opulentes cités, où l'on compte encore plus de cinquante villes d'une population au-dessus de 50 mille âmes, la Turquie d'Asie entre dans la phase du travail et prépare à la race turque la plus belle conquête.

L'Arménie, l'Anatolie, la Mésopotamie et les pays environnants reprendront leur essor sous la puissance régénératrice du travail.

L'ancienne cité de Théodose près de l'Euphrate, l'Erzeroum moderne, rattachée à Trebizonde, c'est unir à la mer Noire le marché central du commerce du Caucase, de la Perse et des Indes.

L'Arménie réunie au port de l'Anatolie c'est un beau prélude. Une route non moins importante serait celle qui rattacherait Smyrne, sur l'archipel à l'intérieur de l'Anotolie, à la riche province d'Aïdin.

La solennelle inauguration des travaux publics en Turquie, du vaste empire qui embrasse en Asie les contrées les plus florissantes de l'antiquité, est un fait qui honore grandement Abdul-Medjid.

Ismaël Pacha, en entourant l'inauguration des grands travaux publics d'une pompe inaccoutumée, donne une preuve manifeste de l'idée supérieure qu'il attache au travail.

Honorer le travail, c'est glorifier Dieu, c'est appeler les peuples à une fraternité réelle, car là où il se développe les plus lointaines relations s'établissent. Quelques grandes voies, tracées à travers la Turquie d'Asie, ce sont les premières étapes des routes qui doivent, par la voie de terre, rattacher enfin la Chine industrieuse à l'Europe, ouvrir, entre les deux contrées continentales du globe les plus peuplées, des échanges de mille natures, et ouvrir à l'humanité des ressources inconnues.

Perreymond.

Unité de méridien.

Obéissant à l'esprit d'unité qui caractérise la nation française, Louis XIV avait fait adopter par toutes les nations européennes, comme première ligne commune du méridien, le passage de cette ligne par l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries. Mais plus tard, sous l'impulsion d'un génie différent, celui de l'individualisme, les Anglais imaginèrent d'adopter l'observatoire de Greenwich comme point de départ de leurs observations astronomiques. L'unité de méridien fut dès-lors rompue, chaque nation tint à faire partir de sa capitale la ligne séparative du monde, et l'on eut le ridicule spectacle de méridiens divers et confus.

Un journal annonce que l'Europe veut revenir à un système plus sage. Des négociations seraient entamées entre la Russie, la Hollande, le Danemark, la Suède, etc., pour fixer un méridien commun et universel. La France et l'Angleterre seraient invitées à entrer dans la négociation. « L'opinion la plus répandue, ajoute-t-on, est favorable à l'adoption d'un point *neutre*, comme le cap Horn, de manière à n'exciter la jalousie d'aucun peuple. »

Nous sommes trop partisans de l'unité pour ne pas applaudir au succès de cette négociation; mais, par la même raison, nous n'aimons pas les demi-mesures.

Pourquoi adopterait-on l'unité de méridien ? Pour la commodité des observations astronomiques, leur simplification, la conformité des cartes, etc. — Très bien ! mais est-ce tout ? Non, il y a quelque chose de plus à exprimer par cette unité de méridien, sans quoi on en reviendrait tout bonnement à Louis XIV, et nous ne nous trouverions pas plus avancés qu'il y a deux siècles.

— Mais qu'est-ce donc ? — C'est l'unité du genre humain.

Si vous établissez et généralisez des *unités*, sans doute que l'on persévérera dans cette voie, que l'on multipliera ces unités, et alors on arrivera peu à peu à réaliser l'unité totale, l'unité sociale, l'unité de tous les peuples dans l'humanité.

Or, en fait de signe astronomique et géographique, en fait de méridien, quelle peut être, quelle doit être l'unité définitive ? d'où doit partir le méridien commun ? De l'île de Fer ? Pourquoi ? Du cap Horn ? Pourquoi ? On n'a aucune raison à donner si ce n'est celle-ci : « pour éviter les jalousies nationales. »

C'est-à-dire que ces pauvres civilisés en seraient réduits à fonder l'unité sur un discord.

Non, ce n'est pas cela; il faut fonder l'unité sur l'accord, et naturellement il faut faire partir le méridien unitaire de la capitale unitaire du Globe.

— Mais il n'y a pas de capitale du globe.

— Comment ! il n'y en a pas ! Elle existe, je vous le dis, tout le monde l'a nommée, c'est Constantinople, ou si vous aimez mieux, c'est l'emplacement de Constantinople, — car vous avez raison, la Byzance actuelle est comme si elle n'était pas, en comparaison de la Byzance de l'avenir.

En faisant passer le premier méridien par Constantinople, on répondrait donc non seulement à une utilité, mais aussi à une aspiration morale; on symboliserait l'unité humaine.

Il faut ajouter que la ligne méridienne, passant par le dôme de Sainte-Sophie, presqu'à la pointe du Sérail, rejoindrait de l'autre côté du port les hauteurs de Tophana à Péra, où se placerait un magnifique observatoire ayant vue à la fois sur l'Europe et l'Asie.

Enfin, cette ligne traverserait les trois continents : Europe, Asie, Afrique.

Bref, ce ne serait point là une unité choisie au hasard; elle serait complète sous tous les aspects.

L'est-elle trop ? Est-ce trop logique, trop humain, trop universel ? Eh bien ! que l'on prenne une *sous-unité*, la capitale de l'Amérique. — Qu'est-ce que la capitale de l'Amérique ? — Elle n'est pas; elle sera... ou dans l'isthme de Panama ou auprès du lac Nicaragua, — entre les deux mers, entre les deux Amériques, — les reliant entre elles.

Nous consentons bien à ce que l'on prenne l'un de ces deux derniers points pour méridien universel *provisoire*, mais le cap Horn, non ! ce n'est pas assez; nous voulons mieux.

Emile Bourdon.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* de mercredi contient un décret relatif à des changements opérés dans le commandement supérieur de plusieurs de nos divisions militaires :

M. le général Rostolan, commandant supérieur des 8e, 9e et 10e, prend le commandement des 7e, 8e et 9e (Marseille, Montpellier, et Perpignan).

M. le général Loyré d'Arbouville passé des 11e, 12e et 14e divisions aux 10e, 11e et 12e (Toulouse, Bayonne et Bordeaux).

M. le général Neumayer quitte la première division et prend le commandement supérieur des 14e et 15e divisions (Nantes et Rennes).

Enfin, un autre décret du 29 octobre appelle le général Carrelet, qui commandait la 7e division, au commandement de la 1re.

— Le *Moniteur* publie ce matin un décret du 31 octobre qui fixe la quotité des cautionnements à fournir par les agents comptables et non comptables ressortissant du ministère des finances. Le cautionnement le plus élevé est de 300,000 fr.; il est imposé au caissier payeur central du Trésor et au directeur de fabrication de la monnaie à Paris. Les directeurs des autres monnaies de France fournissent 60,000 fr. — Le receveur central du département de la Seine fournit 250,000 fr.; le caissier général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, 100 mille fr. — Les payeurs du Trésor dans les départements sont taxés de 20 à 70,000 fr., selon la classe à laquelle ils appartiennent. — Dans l'administration des contributions indirectes et des tabacs, les cautionnements varient de 5,000 à 50,000 fr.; dans les douanes et sels, de 300 à 110,000 fr. Dans les postes, le cautionnement représente 10 0/0 des recettes annuelles, jusqu'à 400,000 et 5 0/0 pour l'excédant. Pour les comptables en matières (agents de paquebots), les cautionnements varient de 5,000 à 20,000 fr., selon l'importance du poste.

— Les deux gouvernements de France et de Russie s'occupent ensemble de chercher les moyens de mettre un terme à la contrefaçon des vins de Champagne en Russie, qui se fait, à ce qu'il paraît, sur une très grande échelle; d'où il résulte une perte considérable pour le trésor russe et pour le commerce français, un dommage réel pour les consommateurs trompés, mais aussi de très beaux bénéfices pour les fraudeurs.

— Le prix du pain, dans Paris, est fixé ainsi qu'il suit pour la première quinzaine de novembre : première qualité, 27 c. le kilogr.; deuxième qualité, 20 c. le kilogr.

— Le *Peuple* de Marseille annonce l'arrestation de M. Thourel, avocat du barreau d'Aix, l'un des défenseurs du procès de Versailles.

— M. Ronconi est arrivé à Paris, dit le *Messager des Théâtres*. Il vient soutenir en personne son pourvoi devant le conseil d'état relativement à la direction du théâtre Italien, dont le privilége a été transporté par le ministre à M. Lumley.

— M. Frissard, inspecteur-général des ponts et chaussées, est chargé par le ministre de la guerre d'aller examiner les localités sur lesquelles doit être établi le chemin de fer qui reliera le port d'Alger avec les carrières de Bab-el-Oued d'où l'on extrait les blocs qui servent aux jetées et aux enrochements du nouveau port.

— M. Cassal, représentant du peuple, maire d'Altkirk, qui avait été suspendu de ses fonctions, vient d'être définitivement révoqué par un décret du président. Dans la lettre d'avis qu'a reçue M. Cassal, aucun motif n'était allégué à l'appui de cette mesure.

— M. le préfet de la Seine procédera, mardi prochain 5 novembre, à sept heures du soir, à l'installation des prud'hommes nouvellement élus.

— L'établissement de lignes télégraphiques électriques va prendre un très grand développement, à en juger par les études que l'administration de l'intérieur va faire exécuter sur les chemins de fer suivants : de Metz à Nancy, de Sarrebourg à Strasbourg, de Paris à Rennes jusqu'à Chartres, de Nantes à Angers, de Creil à Saint-Quentin, d'Avignon à Marseille et d'Avignon à Montpellier par l'embranchement du viaduc sur le Rhône, les chemins de fer du Gard, de Bordeaux à la Teste, de Tours à Poitiers, de Montereau à Troyes. Indépendamment des lignes de fer, l'administration a l'intention de poser la télégraphie électrique sur d'autres voies de communication telles que les canaux sur le bords desquels l'exécution des travaux sera sûre et facile et que les gardiens éclusiers pourront surveiller. Ainsi, le canal du Rhône au Rhin, le canal du Midi, le canal latéral à la Garonne,

etc., etc. Toutes ces voies de navigation vont être l'objet d'études pour l'établissement de la télégraphie électrique.

— La rentrée de la cour de cassation, de la cour d'appel de Paris et du tribunal de première instance, aura lieu lundi prochain, 4 novembre.

Le discours d'ouverture sera prononcé, à la cour de cassation, par M. le procureur-général Dupin.

M. de Royer, procureur-général près la cour d'appel, portera la parole à la première chambre.

Depuis plusieurs jours le bruit a circulé que l'ouverture des audiences serait précédée d'une messe du Saint-Esprit célébrée dans la Sainte-Chapelle par l'archevêque de Paris.

Des objections auraient, dit-on, été faites à ce projet, qui paraît néanmoins devoir s'exécuter.

C'est la première fois depuis 1830 qu'à Paris l'année judiciaire sera inaugurée par une messe du Saint-Esprit.

— Une fête pleine d'intérêt a eu lieu mardi dernier au Havre. MM. Wotton, capitaine du *Franklin*, et Iselin, agent de la nouvelle ligne transatlantique inaugurée par l'arrivée de ce steamer, ont voulu que cette inauguration fût l'occasion de resserrer les liens affectueux qui unissent la France et les Etats Unis d'Amérique. Un banquet splendide a été servi dans la grande salle du navire. Parmi les invités se trouvaient M. Rives, ministre des Etats-Unis, M. Léon Faucher, vice-président de l'assemblée législative, M. Thayer, directeur général des postes, M. de Lesseps, envoyé par M. le ministre des affaires étrangères. M. le président de la République s'était fait excuser. M. Rives a porté un toast à l'union de la France et des Etats-Unis. Son discours a été fréquemment interrompu par de chaleureux applaudissements. Il a terminé en exprimant le vœu de voir prochainement se réaliser une ligne directe de steamers, moitié américaine, moitié française, entre le Havre et New-York. M. Léon Faucher s'est engagé à solliciter auprès de l'assemblée le vote d'un crédit destiné à la création de cette ligne. Puisse cette nouvelle entreprise avoir plus de succès que les fameux paquebots transatlantique de 1840 et de 1845.

Le *Franklin* est, dit-on, le plus beau navire à vapeur qui ait jamais abordé en France. Voici la description qu'en donne dans la *Presse* M. Nefftzer qui assistait à la fête de mardi :

« Sa longueur est de 88 mètres, sa largeur de 14 et sa profondeur de 9. Sa force est de 750 chevaux. Il file en moyenne 12 milles à l'heure. Rien d'imposant comme sa puissante machine, comme ses deux énormes chaudières, comme les gigantesques cylindres que la vapeur met en mouvement et dont la masse a quelque chose de titanique. Rien d'élégant et de coquet comme les aménagements destinés aux passagers : des tapis partout. Le salon des dames est un admirable boudoir. Le grand salon est une vaste pièce longue de 22 mètres. Les panneaux sont décorés de peintures rappelant les principaux épisodes de la vie de Franklin. C'est dans cette pièce qu'ont été conduits les invités, après une heure consacrée à l'inspection des merveilles du *Franklin*. »

Le second vapeur de cette ligne, qui est attendu prochainement au Havre, porte le nom de *Humboldt*. Il est plus grand et plus beau que le *Franklin*, et ses machines forment ensemble une force de 900 chevaux.

— Le tribunal d'Oran a prononcé un jugement dans le grand procès qui comprenait soixante-cinq accusés de complot. Sur cinquante-neuf accusés présents, un a été condamné à sept ans de détention, M. André, dit Arnaud; huit ont été condamnés à cinq ans, MM. Laquille, Chapuis, Aussenac, Bruchet, Schiacalouga, Violle, Roger et Marcel; six à trois ans: MM. Roux-Etienne, Ruelle, Delaruelle, Laffitte, Rebuffet, Cicé; neuf à deux ans: MM. Duvernoy, Guyet père, Cohen, Gaucherot, Tritsch, Clapier, Bousquet, Cassignolle, Robin; deux à quinze mois : Rœvens, Sonday; sept à un an : MM. Tricou, Duverger, Fauchon, Charpentier, Réquier, Salas, Olivier; douze à six mois : MM. Martin (César), Roux (Jean-Joseph), Deschamps, Haussegny aîné, Chapollet, Debez, Launay, Mars, Cusson, Jury, Martin (Auguste); Benier; en tout quarante-cinq condamnés. Quatorze ont été acquittés : MM. Grec, Guyet, Haussegny jeune, Cluny, Long, Lecuyer, Martinolle, Ferrey, Grand fils, Engelberg, Lombard, Stura, Carissio, Ballarimy.

M. Rouher ne déplorera pas sans doute cette fois-ci la faiblesse de la répression.

Allyre Bureau.

— On écrit de Cherbourg :

« Une effroyable tempête a régné en mer ces jours derniers, les flots passaient de 15 mètres par dessus la digue. Plus d'un sinistre a dû avoir lieu au large et sur les côtes. Le beau paquebot le *Finistère*, de Morlaix, qui se rendait au Havre, a dû relâcher au plus vite dans notre rade, à huit heures ce matin. En franchissant la passe, sa chaudière a crevé. Il était chargé de voyageurs et de bestiaux. Il n'y a pas eu d'accident grave; il est entré dans le bassin du commerce pour réparer ses avaries.

» D'autres bâtiments entraient en rade à tout instant; plusieurs avaient leurs voilures en lambeaux. Nous avions dans le bassin trente-cinq caboteurs étrangers et nationaux.

» On comptait en rade une centaine de navires de toutes forces, dont 13 de guerre.

» Le départ de la division Dubourdieu pour Brest semblait impossible, mais elle a cependant eu lieu, et l'on apprend par la voie anglaise qu'elle a été obligée de chercher un refuge dans un port d'Angleterre. »

— Un journal publie les détails suivants sur la conservation des raisins :

« Dans les Vosges, on conserve les raisins parfaitement frais par le procédé suivant : Couper la branche qui porte le fruit d'une longueur d'environ 10 centimètres au-dessus et au-dessous du fruit, et à chaque extrémité placer un grain de raisin; étendre ou suspendre le tout, en ayant soin de remplacer les grains qui se détachent des extrémités. Ces grains nourrissent la branche du raisin et les feuilles qu'il faut y laisser. Le tout se conserve frais et vert pendant un an au moins. »

— On écrit de Copenhague (Danemark), le 22 octobre :

« Nous venons de recevoir la nouvelle du naufrage du steamer de guerre russe, l'*Archimède*, commandé par le capitaine Glasserup. Ce bâtiment, dont les machines étaient à hélice, et qui se rendait de la baie de Kjoege (Seeland) à Kiel, dans le duché de Holstein, a été jeté par une forte tempête contre les bancs de Holderodde, situés près de l'entrée du port de Roonne, dans l'île de Bornholm.

» L'*Archimède* a été brisé, et ce n'est que grâce à l'activité des pilotes et des pêcheurs de Roonne, que l'équipage et les troupes de ce navire, en tout 420 hommes, sont parvenus à passer à bord de quelques petites embarcations, dont malheureusement l'une a chaviré, ce qui a fait tomber à l'eau sept militaires qui se sont noyés.

» L'*Archimède* a été construit l'année dernière, en Angleterre, et c'était un des plus beaux steamers de la marine impériale de Russie. Ce navire faisait sa première campagne. Il est dans un état tel, que l'on ne pourra guère en sauver que les agrès et les canons. »

— Les rédacteurs de plusieurs journaux autrichiens ont été cités devant l'autorité militaire pour avoir publié des articles offensants pour les têtes couronnés. L'un avait attaqué l'électeur de Hesse, l'autre le roi de Naples, un troisième roi des Belges.

— On comprend à la rigueur que certaines formalités soient exigées, dans la généralité des cas, pour l'admission des malades dans les hôpitaux; toutefois on ne s'explique pas que les choses soient organisées de manière à ce que puissent se produire des accidents pareils au suivant qui est rapporté par le *Journal de Lille* :

Allyre Bureau.

« Hier une pauvre femme enceinte se présentait à l'Hôpital, disant qu'elle éprouvait les douleurs de l'enfantement et réclamant les secours qui allaient lui devenir nécessaires. Les employés chargés de la réception des malades, voyant que cette femme n'avait ni certificat de médecin, ni même un mot émanant d'une autorité quelconque de la ville, crurent devoir la renvoyer, en lui indiquant les démarches qu'elle avait à faire.

» Elle partit aussitôt pour l'Hôtel-de-Ville; mais, en traversant la rue Saint-Genois, ses douleurs se faisant sentir avec plus de force, elle s'affaissa sur le trottoir. On s'empressa aussitôt autour d'elle, et un boulanger la transporta généreusement chez lui, où elle a mis au monde un gros garçon de la plus belle espérance. »

— La lettre suivante nous a été adressée :

Paris, le 27 octobre 1850.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'employer la voie de votre journal pour avertir tous les démocrates que je n'ai autorisé personne à présenter une liste de souscription quelconque, en tête de laquelle se trouveraient mon nom et celui de quelques-uns de mes amis du 11[e] arrondissement.

Ce ne serait que par un indigne abus de confiance qu'une pareille liste pourrait avoir été mise en circulation

Agréez, monsieur, mes salutations fraternelles,

L. Monduit,
chef de bataillon de la 11[e] légion.

— On lisait dernièrement dans le *Journal du Loiret* :

« On sait que les fils conducteurs du télégraphe électrique traversent la Beauce dans presque toute sa longueur. Cette invention, qui s'en serait douté? est devenue un nouvel engin de destruction pour les pauvres volatiles si attentivement protégés par la loi de 1844. Encore un bénéfice à ajouter au monopole des grandes compagnies.

» Fréquemment des bandes de perdreaux vont se heurter aveuglément aux fils et s'y tuent ou s'y blessent. On conçoit que l'employé le plus voisin ne les laisse pas longtemps sans sépulture, et on nous en citait un qui, dans une seule matinée, en a recueilli neuf ou dix.

» Mais, ce qui est plus curieux encore, c'est de voir les petits oiseaux, qui souvent dans les campagnes reposent par milliers sur les poteaux ou les fils, surpris par le passage d'une dépêche. En un clin d'œil, dès que le contact électrique se fait sentir, les oiseaux sont à bas; ils restent environ douze ou quinze minutes électrisés et gisant sur le sol; peu à peu, l'engourdissement cesse, et ils repartent bientôt à tire-d'aile.

» Quoi qu'il en soit, nous avons aujourd'hui la chasse à l'électricité. Les auteurs de la loi de 1844, qui ont prévu tant de contraventions, n'auraient pas deviné celle-là. —

— Le grand pont tubulaire en fer qui réunit Londres et Dublin, en franchissant le détroit de Menai, a été ouvert définitivement lundi dernier. Cet immense et magnifique travail, qui donne passage à une double ligne de chemin de fer, a été voté par le parlement anglais le 30 juin 1845. Les travaux ont été commencés le 21 avril 1846. Le 5 mars 1850, la première locomotive passait dans un des tubes; le 18 mars, une des lignes était livrée à la circulation; le 21 octobre, la seconde ligne était inaugurée. Les expériences ont été faites au moyen d'un train de vingt-huit wagons et de deux locomotives portant 280 tonneaux de charbon. Cet énorme train a d'abord traversé lentement et en s'arrêtant de distance en distance, puis on l'a lancé à toute vapeur. Cette dernière expérience a confirmé ce fait, déjà reconnu, que la grande vitesse avait pour résultat de diminuer la force de pression.

Ce pont porte le nom de Britannia-Bridge.

— On instruit en ce moment à Soissons une affaire qui préoccupe vivement l'esprit public. Depuis quelque temps la ville et les environs étaient profondément troublés par de très fréquentes tentatives d'incendie. Enfin les soupçons ont fini par se fixer sur un sieur Oudailles, vérificateur des poids et mesures. On se perd en conjectures sur les causes qui pouvaient pousser cet individu à ces actes de destruction. Oudailles s'était fait remarquer par le zèle qu'il déployait tant pour combattre les incendies que pour découvrir leurs auteurs. Le témoignage le plus accablant pour Oudailles mérite d'être signalé à cause de sa singularité. On avait trouvé au milieu des matières inflammables déposées sous la porte d'une maison un tout petit fragment de verre, auquel on n'avait accordé d'abord qu'une médiocre attention, mais qui fut déposé néanmoins entre les mains du magistrat instructeur. Or, plus tard, dans une visite domiciliaire, on trouva dans un bas d'armoire un petit flacon cassé sur la brisure duquel le fragment s'ajustait parfaitement. Oudailles, qui jusque-là avait montré une grande fermeté, a paru très-décontenancé par cette découverte.

FOURIER, SA VIE ET SA THÉORIE.

PAR CHARLES PELLARIN.

> Fourier nous dit : Sors de la fange
> Peuple en proie aux déceptions!
> Travaille, groupé par phalange,
> Dans un cercle d'attractions!
> La terre, après tant de désastres,
> Forme avec le ciel un hymen,
> Et la loi, qui régit les astres,
> Donne la paix au genre humain!
>
> (Béranger, la chanson des Fous.)

Nous avons déjà depuis bien longtemps sous nos yeux cet ouvrage de notre excellent et savant ami M. Charles Pellarin, un des premiers disciples de ce grand socialiste, dont la vie et la doctrine font l'objet de cette intéressante production. Le livre de M. Pellarin n'est pas nouveau; sa première édition remonte à plus de dix années, et c'est aujourd'hui la quatrième édition qu'il met en vente à la librairie phalanstérienne. Mais, à chaque nouvelle édition, l'auteur, comme cela se faisait au temps des études sérieuses, a revu son œuvre de fond en comble, l'a, tout à la fois, émondée et augmentée, l'a surtout, quant à la partie historique, enrichie des documents qu'il n'a pu recueillir, avec une sollicitude toute filiale, que successivement et à la longue; si bien qu'à présent le travail de M. le docteur Pellarin est, en même temps, la biographie la plus complète de ce penseur étrange jugé encore si diversement, et une des expositions les plus lucides et les plus nettes des idées originales qui composent sa théorie.

Le temps des préventions aveugles qui pèsent sur les libres penseurs touche, Dieu merci! à son terme. Les obscurantistes ont tant abusé de la calomnie à leur égard, qu'ils l'ont à peu près complétement usée; le monde commence à voir qu'il a été la dupe des partisans intéressés de la routine, et il faut espérer que le jour de la justice n'est pas éloigné pour ces pauvres hommes de génie que la stupidité humaine, exploitée par la [illegible] a toujours fait passer pour fous? Il y a maintenant d'autant plus possibilité d'étudier toutes les doctrines sans aucune prévention, que, pour chacune d'elles, le temps des écoles exclusives est passé. Une idée, désormais, ne peut plus se présenter à l'état de secte ou de fanatisme; elle ne se soumet à l'opinion publique qu'afin de la mettre en demeure d'extraire, en quelque sorte, la partie praticable et féconde de toutes les méditations et de tous les systèmes qui peuvent se produire dans un siècle où l'esprit humain est si vivement surexcité.

C'est à ce point de vue que nous invitons toutes les intelligences curieuses d'idées neuves, et aimant à sortir des routes battues pour découvrir, si l'on peut dire ainsi, de nouveaux mondes intellectuels, à prendre connaissance du livre de M. Pellarin. Nous serions bien trompé si, à la suite d'une lecture attentive de cet ouvrage, elles n'étaient pas ardemment possédées du désir d'aller plus loin, de remonter aux sources, et de consulter le *maître* lui-même; c'est l'effet naturel qu'il produit sur l'élite de ses lecteurs.

On pense bien que nous ne pouvons pas avoir la folle présomption de donner dans un seul article une notion, même imparfaite, des idées contenues dans ce livre si substantiel; nous voudrions pourtant en dire assez pour essayer de faire, à l'égard du livre de M. Pellarin, ce que M. Pellarin lui-même a fait à l'égard des œuvres de Charles Fourier; c'est-à-dire susciter un bon désir d'attention sérieuse et d'étude impartiale. Nous allons donc parcourir, à vol d'oiseau, les principales propositions de la théorie de Charles Fourier, sans les discuter, sans les appuyer d'aucune preuve, simplement par voie d'affirmations.

L'homme, fils de Dieu, fait à son image, est bon dans son essence; c'est le mauvais arrangement des choses extérieures qui l'a perverti; c'est pour n'avoir pas connu la loi de ses rapports naturels avec le monde et avec son créateur, qu'il a vécu sous l'empire de l'égoïsme ou de la contrainte, du désordre ou de la tyrannie.

Si l'homme est bon, tout ce qui constitue son être l'est également. Les forces que Dieu a mises en lui, les passions à l'aide desquelles il accomplit sa mission sont les rouages de ce mécanisme merveilleux qui passe, à bon droit, pour le chef-d'œuvre de la création; mais, comme toutes les forces, ces passions soumises à de mauvaises influences ou comprimées hors de toute mesure peuvent engendrer le mal et produire une sorte d'explosion. C'est la vapeur qui, condensée aveuglément, renverse et détruit, au lieu de servir et de créer.

Comme l'homme est doué tout à la fois de sens, de cœur et d'esprit, il a en lui trois foyers de passion qui correspondent à ces trois grands aspects de sa vie : par les cinq passions des sens, il est en rapport avec le monde extérieur, il est un être de sensation; par les quatre passions d'amour, d'amitié, de famille et d'ambition, il est en rapport avec ses semblables, il est un être de sentiment; et, enfin, par les trois passions de la *composite*, ou l'enthousiasme; de la *cabaliste*, ou l'émulation, et de la *papillonne*, ou le besoin de variété, il se dirige, combine et féconde ses efforts, il est un être d'intelligence.

Les sociétés humaines n'ayant jusqu'à présent tenu presque aucun compte de la nature de l'homme, qui, d'ailleurs, n'était pas connue, n'ont pu réaliser l'harmonie et l'ordre dans leur sein : les passions, dont elles n'avaient pu se servir comme moyens, apparaissaient comme d'indestructibles obstacles; le travail, nécessaire à la vie générale, était exclusivement le produit de la contrainte et du besoin. Cependant, l'homme est né pour le travail, non pour le travail sans rapport avec ses aptitudes, ou même contraire à ses goûts, mais pour celui auquel la nature l'invite par tous les désirs qu'elle a mis dans son âme. Donc, quand le travail est conforme à nos vocations, et qu'il s'exerce dans toutes les conditions voulues d'émulation et de sympathie, il est attrayant et passionné, et il correspond au but de Dieu sur chacun de nous. C'est ce qui a fait dire à Fourier : *Les attractions sont proportionnelles aux destinées*.

Ainsi donc, il n'y a pas de paresse réelle; l'inertie est une sorte de suicide qui proteste contre une fonction répugnante; mais le cœur humain, comme la nature, a horreur du vide, et ne trouve de calme que dans une harmonieuse activité.

La civilisation, quoique ayant une supériorité réelle sur tous les états de sociabilité antérieure, n'est cependant pas le plus haut degré d'ordre social auquel l'homme puisse atteindre. Toutes les misères qui nous environnent, toutes les dépravations qui nous affligent, tant de douleurs, tant d'égoïsme; nous disent assez que l'humanité n'a pas atteint son but naturel. C'est par l'association, par la convergence et la solidarité des efforts de tous que le bonheur général cessera d'être une chimère, pour devenir la plus positive de toutes les réalités.

Le droit de vivre est le plus inviolable et le plus sacré de tous les droits; il sera reconnu dans l'harmonie par la fixation d'un minimum de subsistance accordé et garanti à tous. Quant au droit au travail, il est également général et absolu. Chacun fonctionne selon ses goûts, et au milieu des êtres qui ont plus particulièrement éveillé sa sympathie ou stimulé son ardeur. De ce rapprochement d'individus qui s'excitent et se complètent mutuellement, résultent des *groupes* qui, en se multipliant, forment des *séries*, et c'est de la sorte que Fourier proclame cet axiome : *la série distribue les harmonies*.

La répartition des richesses se fait en raison directe de l'utilité particulière de chaque coopérateur envisagé sous le triple aspect de ses trois facultés industrielles : *capital*, *travail* et *talent*. Méconnaître une seule de ces trois facultés, c'est éteindre toute ardeur, toute émulation, et replacer le travail sous une loi de contrainte.

Dans cette société nouvelle, la répartition s'effectuera d'autant plus équitablement que chacun aura au cœur les grandes idées d'harmonie universelle, et que la passion supérieure, qui couronne toutes les autres, que Fourier appelle *unitéisme*, c'est-à-dire l'amour de l'unité, de l'ordre général, le sentiment religieux, sera incomparablement plus développée et

plus répandue qu'aujourd'hui.

Ce nouveau mode de vie sociale exige une autre forme matérielle. Les masures que nous habitons, bouges pestilentiels où languit le roi de la création, sont la vivante expression fidèle du morcellement et de l'anarchie. Le phalanstère, commune-modèle, palais splendide, où la nature humaine doit s'épanouir dans toute sa plénitude, sera également la fidèle expression de l'association et de l'harmonie. Le phalanstère, c'est l'Eden de l'avenir, la terre promise !

Ce sont là les principes élémentaires de la théorie de Charles Fourier. Chacune des précédentes affirmations est susceptible d'immenses développements, et les exige même pour se justifier complètement aux yeux de la raison ; nous n'avons voulu ici, nous le répétons en terminant, qu'exciter la curiosité de nos lecteurs, et rendre hommage à la savante et consciencieuse étude de M. le docteur Pellarin.

(*Echo de l'Ouest.*) Eugène STOURM.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. S. — Reçu les 186. — Nous v. avons écrit par la poste. — Compl. affect.
Foix. — M. T. — Reçu les 14. — Fait votre réab. jusqu'au 31 décembre 1851. — Nous nous référ. pour le surplus aux deux comptes-rendus des ass. générales.
Constantine. — M. C. — Reçu et fait. — Nous v. expéd. les alm. par Alger et vous écriv.
Elbeuf. — M. D. — Reçu et pris note. — Rem.
Ste-Hermine. — M. B. — Reçu les 36. — Appliq. suiv. votre indic. — Rem. affect.
Bône. — M. B. — Reçu v. lettre. — Les 76.153 et 65 n. sont parvenus en leur temps. — Nous v. adressons les reçus et v. écr. — Amitiés.
Bône. — M. B. — Reçu les 200. — Nous v. adr. par Alger les livr. et objets demandés et vous écrivons. — Compl. affect. et rem.
Genève. — M. B. — Reçu les 86. — Nous v. av. écrit par la poste.
Logelbach. — M. S. — Reçu les 32,50. — Appliq. suiv. v. indic. — Rem.
Guise. — M. G. — Reçu les 155. — Passé écrit de conform. — Affect. rem.
Jouaville. — M. P. — Reçu les 15. — Appliq. à la R. 4e trim. — Nous v. répondr. — Rem.
Gendertheim. — M. P. — Reçu les 15. — Appliq. suiv. v. indic. — Fait votre réab. — Nous vous adr. le bull. — Rem.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Un ancien chef d'ÉTAT CIVIL à Paris vient de fonder rue du faubourg Montmartre, 23, un cabinet où il s'occupe spécialement de procurer et de régulariser les pièces nécessaires pour les mariages, et de tout ce qui concerne l'état civil, comme les traductions, les rectifications légales des actes, etc.

Un bureau particulier est affecté au réglement des funérailles. Cette administration, utile à tous, est surtout nécessaire aux étrangers et aux personnes peu au courant des formalités exigées par les lois. — (Ecrire franco au directeur).

ÉDUCATION NOUVELLE. — MÉTHODE ALLIX. — Les cours que M. Jules Allix faisait rue de Richelieu, 92, ont été transférés, à partir du 1er novembre, boulevard Montmartre, 10 et 12, au premier, et M. Jules Allix y a ouvert jeudi dernier, à midi, un nouveau cours de lecture qui, comme les précédents, conduira les enfants à lire couramment dans un livre quelconque en *quinze heures*, c'est-à-dire en quinze séances d'une heure.

M. Jules Allix ouvrira de plus, lundi prochain, à 7 heures et demie du soir, dans le même local, un nouveau cours gratuit de lecture pour les ouvriers qui ne savent pas lire, et pour lequel on est prié de se faire inscrire à l'avance.

S'adresser à M. Jules Allix, boulevard Montmartre, 12, de midi à quatre heures.

La loterie des Lingots d'or reçoit chaque jour des départements des demandes de dépôts de billets en comptes-courants, le directeur se voit forcé de laisser ces demandes sans réponse, les statuts de la loterie l'obligeant de ne traiter qu'au comptant ; mais, d'un autre côté, la loterie rembourse à bureau ouvert tous les billets dont les correspondants n'auraient pas trouvé le placement, s'ils sont présentés intacts et en feuille. Commission aux agents, 3 0/0 jusqu'à 2,000 fr. ; 4 0/0 de 2,000 à 10,000 ; et 5 0/0 au-dessus de 10,000 fr.

Parmi les établissements dont les associations ouvrières ont doté la capitale, nous signalons au public comme le plus beau et le plus vaste, le RESTAURANT DE LA VRILLIÈRE, rue de la Vrillière, 8, en face de la Banque, qui s'est déjà acquis une nombreuse clientèle, et dont la vogue ne s'arrêtera pas là ; car la foule y est constamment attirée par le comfortable, la promptitude et la propreté du service.

Nous lisons dans les nouvelles maritimes que le navire LE LOUISIANA, capitaine Liger, expédié du Havre à San Francisco (Californie), fin juillet dernier, par la maison P. S. Tinel et Ce, a été rencontré le 31 août par 18' 10" de longitude et 4' 10" de latitude nord. Tout allait bien à bord.

L'espace parcouru en si peu de temps est d'un excellent augure pour le reste du voyage, et témoigne d'une grande vitesse dans la marche du navire.

Nous croyons que l'annonce de ce fait fera plaisir aux parents et amis des nombreux passagers du LOUISIANA.

Paris. — Imprimerie Lange Levy, et comp. rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—N° 15. | 10 Novembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Histoire contemporaine. — Un ordre nouveau. — Réforme hypothécaire. — La législation directe aux Etats-Unis. — Un bon averti. — Elections. — Définition de l'impôt progressif. — Intolérance. — Londres et Rome. — La politique du jour. — Nouvelles étrangères. Transport des déportés à Belle-Isle. — Nouvelles diverses. — Direction des aérostats.

FEUILLETON : Nécessité d'une science nouvelle. — Causeries.

Histoire contemporaine.

CHAPITRE I.

Nous sommes informés que M. le préfet de police vient d'adresser à l'*Assemblée nationale* la rectification suivante :

« L'*Assemblée nationale*, dans son numéro du 6 novembre, fait remonter jusqu'au président de la République la responsabilité de la polémique du *Moniteur du soir*. Le gouvernement est absolument étranger à cette polémique, et l'*Assemblée nationale* ne saurait appeler le *Moniteur du soir* l'organe de l'Elysée, puisqu'il est de notoriété publique que l'administration du journal le *Moniteur du soir* n'est autre que l'administration de l'*Assemblée nationale*. »

(*La Patrie* du 7 novembre.)

CHAPITRE II.

On lisait hier en tête de la *Patrie*, et par suite d'une communication anticipée, la prétendue note rectificative signifiée à l'*Assemblée nationale* par l'huissier de l'Elysée.

On lit ce soir dans la *Patrie* la note rectificative suivante, signifiée à l'Elysée et à ses organes par l'huissier de l'*Assemblée nationale :*

« Le gouvernement, par l'intermédiaire de M. le préfet de police, a fait adresser au journal l'*Assemblée nationale* une note rectificative dans laquelle il prétend qu'il est de notoriété publique que l'administration du journal le *Moniteur du soir* n'est autre que l'administration de l'*Assemblée nationale*.

» Cette assertion est entièrement fausse, et l'insistance que mettrait le gouvernement à la reproduire en ferait une calomnie calculée. »

(*Assemblée nationale* du 8 novembre.)

Nous avons déjà déclaré, et nous déclarons de nouveau que, bien que s'imprimant chez le même imprimeur, et ayant leurs bureaux dans la même maison, le *Moniteur du soir* et l'*Assemblée nationale* n'ont aucun intérêt commun, ni de rédaction, ni d'administration.

MONTFERRIER.

(*Moniteur du soir* du 8 novembre.)

CHAPITRE III.

Est-il vrai que M. Changarnier n'est monté à la tribune, au mois de juin dernier, pour appuyer la loi des trois millions, que parce qu'on lui avait montré une heure avant :

1° Le projet de décret qui le destituait ;

2° Le projet de décret qui nommait le général...... à sa place?

DE BOUVILLE.

(*Le Pays* du 7 novembre.)

CHAPITRE IV.

On lit dans le journal le *Pays :*

« Est-il vrai que M. Changarnier n'est monté à la tribune, » au mois de juin dernier, pour appuyer la loi des trois millions, que parce qu'on lui avait montré une heure avant :

« 1° Le projet de décret qui le destituait ;

« 2° Le projet de décret qui nommait le général...... à sa place? »

Ce fait est complétement faux. (*Communiqué.*)

(*Moniteur universel* du 8 novembre.)

CHAPITRE V.

La commission de permanence de l'Assemblée s'est réunie aujourd'hui. Elle a consacré presque toute sa séance à délibérer sur un incident fort singulier. L'un de ses membres a déclaré de la manière la plus formelle qu'il était à sa connaissance que, dans la soirée du 29 octobre, vingt-six individus parmi les membres les plus exaltés de la *Société du Dix-Décembre* ont tenu une séance extraordinaire où ils ont agité hautement le projet d'assassiner le président de l'Assemblée nationale, M. Dupin, et le commandant en chef de l'armée de Paris, M. le général Changarnier, comme étant tous les deux le grand obstacle à l'accomplissement des desseins de la Société.

Ce projet aurait été adopté à l'unanimité, et on aurait procédé au tirage au sort pour désigner ceux qui devaient mettre à exécution ce double attentat. En conséquence, on aurait mis dans un chapeau vingt-quatre bulletins blancs et deux portant l'un la lettre C et l'autre la lettre D.

Chacun des vingt-six membres aurait été appelé à tirer successivement un bulletin. Celui qui aurait amené le bulletin avec la lettre C. aurait aussitôt déclaré, en termes énergiques, qu'il était prêt à exécuter la décision de la réunion. Celui auquel serait échu le bulletin avec la lettre D aurait gardé le silence.

Le président de la réunion ayant annoncé que le jour de l'exécution serait ultérieurement fixé, les vingt-six membres se seraient alors séparés. Les délibérations subséquentes donneraient lieu de croire qu'on aurait été disposé à faire quelque tentative de ce genre le jour de la réouverture de l'Assemblée.

Telles sont, d'après ce que nous croyons savoir, les étranges révélations dont s'est occupée aujourd'hui la commission de permanence. Avant de se séparer, la commission, qui depuis un mois avait demandé la dissolution de la *Société du Dix-Décembre*, qui a toujours présenté à ses yeux le caractère d'une société politique défendue par les lois, a chargé trois de ses membres, MM. Baze, Léon Faucher et Monet, de se rendre auprès du ministre de l'intérieur pour lui exprimer son profond étonnement de ce que l'autorité n'ait pas cru devoir prévenir le président de l'Assemblée nationale et le général en chef de l'armée de Paris des projets qu'on tramait contre eux, et de ce qu'aucune mesure n'ait encore été prise pour fermer cette dangereuse Société.

La commission s'est ajournée à après-demain samedi.

ARMAND BERTIN.

(*Journal des Débats*, du 8 novembre.)

CHAPITRE VI.

Paris, le 8 novembre 1850.

Monsieur le rédacteur,

Le *Journal des Débats* contient, dans son numéro de ce jour, l'article suivant : ......

(*Voir le chapitre V.*)

Les faits indiqués dans l'article qui précède sont complétement dénués de fondement. Le prétendu complot n'est qu'une mystification dont un agent, qui n'est pas sous mes ordres, paraît avoir été la dupe.

Je regrette de n'avoir pas été mis en mesure de contrôler ces allégations avant qu'elles aient été livrées à la publicité.

Agréez, etc.

Le préfet de police, CARLIER.

CHAPITRE VII.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Un décret rendu le 7 de ce mois, par le président de la République, sur le rapport du ministre de l'intérieur, le conseil d'Etat entendu, prononce la dissolution de la société de secours mutuels établie à Paris sous la dénomination de *Société du Dix-Décembre*.

(*Moniteur universel* du 8 novembre.)

CHAPITRE VIII.

« Quelles que soient les explications que les partis, intéressés à se justifier, aient données à diverses époques des troubles de la France, il est aujourd'hui bien évident, pour tous, que, depuis soixante années, l'esprit d'agitation et de désordre vient d'en haut. »

(*Constitutionnel* du 4 novembre 1850.)

CHAPITRE IX.

Au très révérend évêque de Durham.

» Mon cher lord, comme vous je considère la récente aggression du pape contre notre protestantisme comme insolente et insidieuse, et en conséquence je partage toute votre

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 10 NOVEMBRE 1850.

Nécessité D'UNE SCIENCE NOUVELLE.

X.

En traitant le problème dont il s'agit, en s'occupant à métamorphoser le système commercial et le faisant passer de l'ordre mensonger au véridique, on serait arrivé par degrés à l'association qui est à l'état actuel de nos ménages, cultures et ateliers, ce qu'est le castor en société aux castors isolés. Cet animal est un fidèle emblème des facultés sociales de l'homme. Nous avons deux destinées, *la non-sociétaire* et *la sociétaire*. (Pour éviter la confusion, je ne ferai plus de distinction entre les mots *social* et *sociétaire* quoique la désignation de mouvement *social*, monde *social* doive pour l'exactitude se borner aux sociétés qui ne connaissent pas les lois de l'association). La première qui comprend les périodes civilisée, barbare, patriarchale et sauvage est un ordre incohérent et mensonger, simple et pauvre ; la sociétaire est un ordre combiné, composé, véridique et opulent. Ils sont l'un à l'autre ce qu'est le papillon à la chenille.

L'état sociétaire ou mécanisme des séries passionnées a existé près de trois siècles aux premiers âges du monde ; il fut dissous par l'accroisement de population. — L'humanité tomba dans les quatre périodes nommées lymbes obscures, 2e sauvagerie, 3e patriarchat, 4e barbarie, 5e civilisation. Ces quatre échelons ont pour emploi l'invention et le perfectionnement de la grande industrie, des sciences et des arts. Ces trois choses une fois élevées à la perfection où elles sont définitivement parvenues, il restait pour tâche au génie civilisé de retrouver le mécanisme des séries passionnées ou état sociétaire et le combiner avec la grande industrie, faute de laquelle il tomba dans l'origine du monde, lorsque la population vint à s'accroître.

Cet état sociétaire, ce mécanisme des séries passionnées est pleinement découvert ; on peut l'organiser sans passer par les périodes intermédiaires qui sont, 6, Garantisme, 7, Association simple.

Il sera bon de faire connaître ces deux périodes pour démontrer que les quatre sciences, Métaphysique, Morale, Politique et Economie étaient dans une erreur grossière sur la destinée de l'homme en ce qu'elles tendaient à maintenir l'état social faux et pauvre ou état insociétaire qui est destinée subversive et simple, au lieu de nous élever à l'état sociétaire, véridique et opulent, qui est une destinée harmonique et composée.

Sans porter leurs vues si haut, les quatre sciences incertaines auraient pu tendre aux échelons intermédiaires, à la période 6, Garantisme, qui s'établit par la réforme du commerce mensonger et sa métamorphose en commerce véridique et garanti.

Négligeant ce problème, leurs auteurs ne se sont occupés qu'à inquiéter l'Administration pour s'y entremettre et s'enrichir ; leur prétendu zèle pour la vérité ne s'est nullement ému des progrès du mensonge commercial ou concurrence complicative qui élève au plus haut degré la pullulation d'agents parasites et la distraction des capitaux. Le commerce véridique n'emploie pas le dixième d'agents ni de capitaux.

La science avait donc deux méthodes à suivre pour trouver l'issue du labyrinthe civilisé, barbare et sauvage ; la méthode directe ou calcul analytique et synthétique de l'attraction qui conduit en huitième période, puis la méthode indirecte ou tâtonnée qui comprend divers moyens dont le premier fût tenter était celui de la concurrence réductive, régime de garantie contre les fourberies commerciales et industrielles.

Voilà en peu de lignes l'exposé des égarements de la science et de la route qu'elle devait suivre. Elle a adopté une méthode contraire, elle s'est obstinée à s'immiscer dans l'Administration sous prétexte de la perfectibiliser et d'affranchir les peuples qui en changeant de maîtres n'ont rien à gagner et troquent le soliveau contre l'hydre.

Les gouvernements alarmés des attaques de la philosophie ont dû aviser à se défendre et ont adopté pour moyen de résistance le régime d'*immobilité* : s'en tenir au moindre mal connu, puisque les savants ne savent rien inventer de bien en mécanique sociale et ne tendent qu'à bouleverser l'ordre établi pour le remplacer par un pire qui les élèvera aux places et à la fortune.

Cependant les gouvernements sont harcelés d'inquiétudes ; on en peut citer quatre principales dont ils seraient délivrés subitement par l'association et l'avènement à l'Unité.

1° La pénurie financière. Ils sont tous plus ou moins obérés et avaient grand besoin qu'une découverte leur enseignât l'art de doubler le produit de l'impôt et en assurer le paiement à jour fixe en *triplant* le revenu des peuples. Je dirais *doublant* s'il s'agissait de la société 6e, Garantisme, dont le produit n'est que double de celui de Civilisation ; le produit est déjà triple en association simple, septième période.

2° L'esprit révolutionnaire. Il existe en dépit des mesures prises pour l'étouffer ; on a vu en Espagne six soulèvements consécutifs en cinq ans ; d'autres Etats recèlent aussi des germes de fermentation que les mesures de rigueur ne réussissent pas à étouffer et qui seraient subitement extirpés par l'avènement à l'Harmonie sociétaire.

indignation à cet égard. Non-seulement j'ai encouragé autant qu'il était en moi les prétentions des catholiques romains à tous les droits civils, mais encore j'ai cru juste et même désirable que le système ecclésiastique des catholiques romains fût le moyen de donner de l'instruction aux nombreux irlandais immigrants à Londres et ailleurs qui, sans ce secours, seraient demeurés dans l'ignorance payenne.

» Toutefois, ce résultat aurait pu être atteint sans aucune innovation, comme celles que nous voyons aujourd'hui. Il est impossible de confondre les récentes mesures du pape avec la division de l'Ecosse en diocèses par l'Eglise épiscopale, ou l'arrangement des districts en Angleterre par la conférence wesleyenne.

» Il y a usurpation de pouvoir dans tous les documents venus de Rome, prétention à la suprématie sur le royaume d'Angleterre, et réclamation d'une domination exclusive et sans partage, incompatible avec la suprématie de la reine, avec le droit de ses évêques et de notre clergé, et avec l'indépendance spirituelle de la nation, soutenue même dans les temples catholiques romains.

» Je confesse toutefois que mon alarme n'est pas égale à mon indignation. Dans le cas même où il paraîtrait que les ministres et serviteurs du pape en Angleterre n'ont pas violé la loi, je suis convaincu que nous sommes assez forts pour repousser toutes attaques du dehors. On a trop longtemps joui de la liberté du protestantisme en Angleterre pour souffrir qu'aucune tentative heureuse impose un joug étranger à nos esprits et à nos consciences. On ne permettra à aucun prince ni potentat étranger d'asservir une nation qui a si longtemps et si noblement soutenu son droit à la liberté d'opinion civile, politique et religieuse. A ce sujet, je dois dire seulement que l'état actuel de la loi sera soigneusement examiné, et l'opportunité de l'adoption de procédés relativement à la récente usurpation de pouvoirs, mûrement délibérée.

» Il y a un danger qui m'alarme bien plus qu'aucune agression de la part d'un souverain étranger. Les membres du clergé de notre Eglise qui ont signé les 39 articles et reconnu en termes explicites la suprématie de la reine ont été les premiers à amener leurs troupeaux, pas à pas, au bord du précipice. L'honneur rendu aux saints, la prétention à l'infaillibilité de l'Eglise, l'usage superstitieux du signe de la croix, l'habitude de marmotter la liturgie de manière à déguiser le langage dans lequel elle est écrite, la recommandation de la confession auriculaire, et l'administration de la pénitence et de l'absolution, tout cela est indiqué par des membres du clergé de l'Eglise anglicane, comme digne d'adoption, et aujourd'hui ouvertement réprouvé par l'évêque de Londres dans son instruction au clergé de son diocèse.

» Qu'est-ce donc que le danger à redouter d'un prince étranger revêtu d'un peu de pouvoir, comparativement aux périls intérieurs suscités par les fils indignes de l'Eglise d'Angleterre elle-même? J'ai peu d'espoir que les initiateurs et auteurs de ces innovations se désisteront de leur marche insidieuse. Mais je compte avec confiance sur le peuple d'Angleterre, et je ne perdrai ni courage, ni espérance, tant que les glorieux principes et les immortels martyrs de la réformation seront respectés par la grande masse de la nation qui voit avec dédain les mômeries de la superstition et avec mépris les laborieux efforts faits aujourd'hui pour borner l'intelligence et asservir l'âme.

» Je suis, avec grand respect, etc.,

» J. Russell. »

(*Times* du 7 novembre.)

Un ordre nouveau!

L'ordre règne en Europe. Quatre millions de baïonnettes l'y maintiennent et le Tsar les commande!

Oh! le bel ordre!

Pauvre Civilisation! Tu en es réduite à appeler le secours des barbares du Nord, comme ton aînée, la Civilisation romaine, appela aussi, dans sa décadence, ces mêmes barbares.

Tour à tour tu accuses de tes maux la tyrannie et la liberté. N'accuse que toi-même; n'accuse que l'incohérence de tes institutions. Une société nouvelle va se lever, qui ne te ressemblera pas plus que tu ne ressembles à la Barbarie, une société nouvelle, fondée sur l'association, tandis que toi tu n'avais pour assises que le morcellement et l'antagonisme des intérêts.

Non, la *forme* sociale actuelle ne peut sauver l'Europe de cette crise de vieillesse qu'elle a atteinte. Il faut une autre *forme* sociale, une forme sociale supérieure, mieux ordonnée, plus savante, plus en rapport avec les besoins de tous. Profitons de ce que la société moderne a su créer, mais reconnaissons la vanité de tout travail qui n'aurait d'autre but que de perfectionner le morcellement et l'insolidarité. Ce qu'il faut, ce sont de nouveaux principes, ou plutôt des applications plus réelles, plus larges, plus concrètes des vieux principes de liberté, de fraternité.

Voici ce que Fourier écrivait en 1823:

« Vous dites que le peuple sera heureux quand il aura » perfectionné sa raison par le progrès des lumières; mais il » aura toujours faim lors même qu'il saura d'où provient sa » faim. Que font pour lui vos lumières civilisées, vos idées libérales? Elles lui enseignent qu'il est libre. Eh! de quoi » faire? de mourir de faim; — qu'il a des droits imprescriptibles. Eh! quels droits? pas même celui de demander du » travail et du pain. Cet état se maintiendrait sous tous les » régimes *civilisés*. Mettez en place le parti vaincu, *les libéraux*. Lorsqu'ils seront installés dans les hôtels des ministères et des directions, vous verrez comme auparavant le » peuple réduit à 10 sols d'appointements par travail de 16 » heures dans les manufactures de glaces, et dans ce cas le » triomphe des libéraux n'offrira au peuple d'autre avantage » que la liberté de la Pologne où les seigneurs menaient le » paysan à coups de fouet au nom de la liberté. » (32, 10, p. 52.)

Les faits ont donné raison à ces prévisions. La crise terrible dans laquelle l'Europe entière est engagée, témoigne du besoin urgent de faire de nouvelles applications du principe de solidarité. Si chacun dans cette crise était bien pénétré de cette alternative fatale où nous nous trouvons, de laisser périr la Civilisation par les discordes intérieures et l'invasion des barbares, ou de remplacer cette Civilisation décrépite par une forme sociale plus jeune et plus belle, alors la foi ne tarderait pas à illuminer les âmes et à produire de nouveaux miracles.

Au milieu des lamentations que poussent les âmes sans foi, sans espérance et sans charité, il faut que le chœur des nouveaux croyants s'augmente, que leur foi s'affermisse de tous les obstacles qu'ils rencontrent, de toutes les misères qui affligent leurs yeux! Plus la crise d'agonie de cette vieille société devient précipitée, plus il faut se rallier, serrés et nombreux, autour du drapeau de l'avenir, et se hâter de poser les bases de la société nouvelle.

Hâtons-nous! car ces aveugles marchent à l'abîme en poussant ce cri de folie: L'ordre règne en Europe, quatre millions de baïonnettes l'y maintiennent et le Tsar les commande!

Emile Bourdon.

Réforme hypothécaire.

Les *solutions* sont cherchées en ce moment avec une fiévreuse ardeur; louable sollicitude, car la France a de graves et d'urgents problèmes à résoudre; mais ce n'est pas de problèmes politiques que nous entendons parler ici. En politique, la République est le dernier mot, comme l'ont si bien constaté, en applaudissant à la glorieuse révolution de Février, messieurs de Falloux, Baroche, de Parieu, de Montalembert, de Vatimesnil, Poujoulat, Gé[illegible]au, Léon Faucher, Denjoy, Louis-Napoléon Bonaparte. La France n'a plus de solution politique à chercher. Nous devons en croire l'*Univers*, s'écriant, en mars 1848: « *Il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français.* » Nous devons en croire le *Journal des Débats*, disant, avec admiration, vers la même époque: « Pas un acte de barbarie contre les » personnes, pas une violence n'a pu être signalée, — l'ordre » est resté debout sur les décombres. — Bien insensés seraient » ceux qui hésiteraient à sacrifier leurs regrets ou leurs rancunes aux exigences de l'intérêt général. »

Nous pensons, d'accord avec les publicistes républicains, avec les journaux *rouges*, mais rouge mauvais teint dont nous venons de rappeler les noms, que la monarchie a fini son temps en France, que toute restauration serait le court prélude d'une révolution européenne et sociale. Si l'on aime l'ordre, il faut s'en tenir à la République démocratique tout en y développant l'influence de la presse, des réunions, des associations, tout en y augmentant, aux dépens du pouvoir exécutif et même du pouvoir parlementaire, la part du peuple exerçant directement sa souveraineté. La révision légale de la Constitution peut ouvrir à ces progrès une issue. Il n'y a donc plus de question politique dont la solution soit nécessaire au pays. Des ambitions, des avidités individuelles pourraient seules galvaniser ces débats irritants et stériles.

Oui, la France réclame une solution; mais la solution dont elle a besoin est sociale.

Cette solution existe. On reconnaîtra quelque jour que le type de la France, en petite échelle, c'est la commune; que résoudre, pour la commune, la question agricole, industrielle, commerciale, sociale en un mot, c'est la résoudre pour le pays tout entier; que l'association est la formule génératrice de l'avenir; que la création d'une commune sociétaire destinée à servir de modèle à toutes les communes de France, est la voie la plus pacifique, la plus rapide, la moins onéreuse, la plus décisive pour organiser le travail, anéantir la misère, concilier l'ordre parfait avec la liberté sans entraves, faire de la terre un miroir du ciel.

Mais ces idées sont trop simples et trop belles pour que l'opinion dans son ensemble, et surtout les gouvernements, y arrivent avant d'avoir épuisé la série des idées fausses ou du moins incomplètes.

Il est dans le rôle de la vérité d'apparaître au dénouement et non pas au prologue. Ne pouvant, quant à présent, amener le monde officiel sur notre terrain, force nous est de le suivre sur le sien, d'étudier les questions sociales en petit nombre qui lui paraissent opportunes et déjà mûres. Au premier rang de ces questions figure la réforme hypothécaire.

Une fois déjà le projet de réforme, rédigé principalement par M. de Vatimesnil, a été soumis à l'examen de l'Assemblée nationale. En attendant le jour prochain d'une seconde discussion, il est utile de passer en revue les parties de ce projet qui seraient modifiées avec avantage.

1° *Suppression du privilége des architectes et constructeurs.*

Le projet de loi, pour augmenter les garanties hypothécaires du capital prêté, enlève aux architectes et constructeurs le privilége qui leur était assuré par le code civil sur la plus-value donnée par leurs travaux aux terrains et aux édifices; la rémunération du travail est sacrifiée à la sécurité du capital, et ce changement, au premier coup d'œil, est loin de ressembler à un progrès. Toutefois, c'est aux architectes euxmêmes qu'il appartient d'éclairer l'opinion sur l'importance, l'efficacité du privilége qu'on leur enlève. Rien ne peut en cette matière suppléer à leur expérience, et, sans vouloir défendre leurs intérêts malgré eux, nous ne pouvons que les engager à faire connaître leur sentiment sur la réforme qui les menace.

2° *Réunion de l'enregistrement cantonnal et de la conservation hypothécaire.*

En tout et partout nous réclamons l'extension de la publicité; toute organisation est facilitée, préparée par la diffusion de la lumière, et la Vérité mène à sa suite ses deux sœurs: la Liberté, la Justice. Il est impossible de fonder le crédit foncier sur des gages solides incontestables, si l'on n'exige pas la

---

3° La pauvreté du peuple. Il n'y aura jamais de repos assuré pour les gouvernements tant qu'il n'y aura pas de bien-être assuré pour le peuple; mais on ne peut lui garantir un minimum que par la condition de *travail attrayant* qui entraîne le peuple à gagner plus que le minimum garanti.

4° Le risque de conquête. Chaque souverain est menacé du sort de tant d'autres, de ceux de Suède, de Danemark, Saxe, etc., qui ont payé de leurs provinces pour les convenances des plus forts. Aucun souverain n'a pour l'avenir des garanties contre les empiétements dont ses héritiers sont menacés.

Le malheur individuel dont nos souverains sont victimes autant que les particuliers. On le verra au chapitre de l'équilibre passionnel; j'y prouverai qu'un souverain civilisé ne peut pas atteindre au bonheur dont jouit le moindre *harmonien*.

Les souverains sont donc aussi intéressés que les particuliers à l'épreuve d'une découverte qui, pouvant s'essayer sur un coin de terre, sans aucune innovation collective générale, serait insignifiante en cas d'insuccès, et satisferait en cas de succès aux quatre désirs exprimés plus haut et qui sont communs à tous les souverains.

Ainsi les philosophes, qui ont eu l'art de se faire haïr des monarques, s'en seraient fait aimer s'ils avaient, par un travail sur l'attraction, déterminé l'ordre sociétaire qui remplit les vœux des souverains comme des peuples.

J'insisterai souvent, dans cet ouvrage, sur leur bassesse à flagorner la fourberie mercantile dont ils devaient chercher le remède. La classe des sangsues qu'on nomme agioteurs, accapareurs, usuriers, banquiers, est en secret méprisée des gouvernements, des propriétaires et du peuple; comment donc cette philosophie qui prétend chercher la vérité a-t-elle hésité à faire de leur répression l'objet de ses études? Loin de là, elle a flatté systématiquement cette classe parasite, qui, ne produisant rien, ne peut s'enrichir et s'enrichir qu'aux dépens des propriétaires et de l'industrie productive.

La négligence est enfin réparée et le succès a été plus complet qu'on n'aurait pu l'espérer, puisque la recherche d'un mode répressif des fourberies et extorsions commerciales, problème dont la solution ne devait donner qu'une théorie de sixième période, Garantisme, a conduit à la découverte du calcul des séries passionnées ou destinée sociétaire, huitième période.

Je traiterai plutôt des séries passionnées simples et composées (septième et huitième période) qu'on peut organiser sans délai, que du Garantisme, sixième période, concurrence véridique et réductive qui est longue à organiser et qui exigerait une trentaine d'années, tandis qu'une phalange de séries passionnées simples peut s'organiser en trois mois à dater du jour d'inauguration. Cet ordre a d'ailleurs l'avantage de flatter l'intérêt de tous les gouvernements par la propriété suivante:

Doubler le produit de l'impôt en réduisant de moitié les charges des peuples, abonner et faire payer à jour fixe l'impôt entier sans aucun frais, sans aucune voie de rigueur.

Ce résultat qui doit sembler exagéré sera démontré avec la plus grande exactitude; la septième période, séries passionnées simples, a, pour opérer ce prodige, un moyen sûr: c'est le triplement du produit effectif de l'industrie.

La suite prochainement. Charles Fourier.

Les histoires si connues du baron de Tronch et de Latude attestent la persévérance et l'esprit inventif que l'homme peut déployer pour recouvrer sa liberté. Ces héros de la captivité ont été presque égalés par un esclave américain, nommé Henry Brown.

Brown vivait sur une propriété des environs de Richmond, en Virginie. Déterminé à s'affranchir, il prit pour confident un homme de couleur, nommé James Smith, qui s'entendit avec les principaux membres de la société philadelphienne contre l'esclavage. Lorsque toutes les mesures furent prises, le 29 mars 1849 on mit Brown dans une caisse de sapin de trois pieds de long, de deux pieds et demi de haut et de deux pieds de large, et on le déposa en chemin de fer comme un colis. On avait eu soin d'écrire sur la caisse *fragile*, et d'indiquer le haut et le bas par des inscriptions en lettres majuscules. Toutefois, pendant le cours du voyage, le malheureux fugitif fut plusieurs fois placé la tête en bas. Il mit vingt-sept heures à parcourir, soit en chemin de fer soit en bateau à vapeur, les 350 milles qui séparent Richmond de Philadelphie. Qu'on se figure les souffrances qu'il dut endurer, privé de nourriture et ne respirant que par des trous pratiqués avec une vrille dans les parois de son étroite prison.

Arrivé à sa destination, Brown fut recueilli par la société dite d'*Anti-slavery*. C'était un homme de trente-cinq ans, de bonne mine, plein d'intelligence. Il imagina, pour vivre, de prêcher l'émancipation dans des cours publics et de montrer de ville en ville un panorama représentant les plus tristes scènes de l'existence servile. Les propriétaires d'esclaves s'alarmèrent; ils invoquèrent contre l'évadé le *fugitive slaw bill*, et l'ordre de son arrestation fut donné.

Longtemps traqué par la police des Etats-Unis, Henry Brown est parvenu à la déjouer et à se réfugier à bord du paquebot le *Constantin*, qui l'a conduit à Liverpool, où il est débarqué le 6 de ce mois. Il est accompagné de son ami James Smith, que les persécutions des partisans de l'esclavage ont également contraint à s'exiler.

— M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire ouvrira son cours de zoologie au Muséum d'histoire naturelle le samedi 9, à une heure, et le continuera les mardis et samedis à la même heure.

Théâtre historique. — Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 2 de ce mois, M. Dennery a été nommé directeur du Théâtre-Historique.

transcription sur les registres de la conservation hypothécaire de tous les actes qui transforment ou modifient la propriété immobilière. Formellement exigée par la loi hypothécaire du 11 brumaire an VII, qui précéda le code civil, cette transcription l'est également par le projet de M. de Vatimesnil. Mais dans quels bureaux, par les soins de quelle administration cette importante formalité s'opérera-t-elle?

Tous les publicistes qui croient comme nous à la nécessité de rendre la publicité large et sincère se demandent pourquoi la France possède quatre administrations distinctes et cependant chargées toutes d'une mission commune, l'évaluation de la propriété foncière. Ces administrations, dont les lumières éparses ne devraient former qu'un foyer, sont celles de l'*enregistrement*, du *cadastre*, de la *conservation des hypothèques* et des *contributions directes*.

Devant la majorité actuelle de l'Assemblée législative on s'exposerait, nous le craignons, à passer pour utopiste si l'on demandait après M. Loreau, après M. d'Audiffret, après M. Persil, après M. Wolowski, après vingt autres, la fusion de ces quatre administrations, unissant désormais leurs procédés et leur personnel pour réaliser, sur un plan nouveau, *l'état civil de la propriété immobilière*. Une statistique de la terre, de sa valeur, de sa configuration, de ses possesseurs et des droits dont elle est le gage, serait considérée comme un idéal irréalisable, une innovation téméraire, un bouleversement de toutes les traditions administratives, par certains hommes qui jugent simple, utile et pratique de tenir la forme actuelle de gouvernement pour non avenue, de déchirer la Constitution, et d'y substituer nous ne savons quel fantôme de monarchie.

Nous plaçant au point de vue, non pas de la théorie logique et du progrès absolu, mais des améliorations immédiatement acceptables, nous nous bornons à réclamer l'organisation d'une conservation hypothécaire dans chaque bureau d'enregistrement, nous réservant de développer en temps et lieu les motifs de cette réforme.

3º *Inscription des hypothèques légales.*

La principale imperfection du nouveau projet de loi, c'est qu'il laisse subsister à l'état occulte toutes les hypothèques légales aujourd'hui constituées. Il soumet les hypothèques légales à la nécessité de l'inscription, mais seulement quand elles résulteront de mariages conclus, de tutelles acceptées postérieurement à la nouvelle législation. Les auteurs du projet allèguent l'extrême difficulté de faire effectuer l'inscription pour toutes les hypothèques légales déjà constituées au profit de femmes, de mineurs, et la rigueur qui y aurait à les frapper de déchéance en cas de non exécution de la loi.

Mais un grand principe domine ces observations : la réforme hypothécaire est nécessitée avant tout par les dangers que font courir aux prêteurs les hypothèques légales subsistant et même prenant date sans avoir été inscrites. Ce sont les pièges tendus au crédit par cette législation perfide qui ont le mieux popularisé la réforme du régime hypothécaire actuel.

C'est rendre illusoire une pareille réforme que d'en excepter et de laisser à l'état occulte toutes les hypothèques légales constituées aujourd'hui, qui peuvent se perpétuer pendant une génération presque entière. Il faut trouver un moyen transitoire d'assujétir à l'inscription toutes les hypothèques légales ou reconnaître qu'on n'a rien fait d'efficace pour préparer les voies au crédit foncier.

Avant d'examiner dans ses détails cette question de transition, il nous faudrait compléter l'énumération sommaire des amendements que la loi nouvelle réclame le plus impérieusement.

C'est ce que nous ferons dans un prochain article.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

La législation directe aux États-Unis.

Cincinnati est une ville manufacturière de 150,000 âmes, sur l'Ohio, fleuve qui sépare les pays esclaves des pays libres de l'Union américaine.

Cincinnati se trouve située à peu près à la moitié du cours de l'Ohio, à une distance de 400 milles du Missisipi.

Cincinnati, point central des villes de Lexington dans le Kentuchy (pays à esclaves), de Belpre, de Eaton, et de l'embouchure de l'Ohio dans le Missisipi, voulant se rattacher par quatre chemins de fer à ces différents points, a ouvert, le 12 octobre 1850, un vote général des citoyens, pour qu'ils eussent à se prononcer sur l'utilité de ces travaux et sur l'emprunt qu'il s'agissait d'ouvrir à ce propos.

Tous les citoyens âgés de 21 ans, résidant depuis un an à Cincinnati, avaient le droit de voter dans leurs quartiers respectifs. La ville est divisée en 12 quartiers. Voici comment se sont partagés les votes pour les quatre chemins comportant :

De Cincinnati à Lexington; — 100 *milles*.
De Cincinnati à Hamilton et Eaton; — 30 *milles*.
De Cincinnati à Belpre; — 100 *milles*.
De Cincinnati au Missisipi (route de l'ouest); — 400 *milles*.

Dépouillement du vote.

ARRONDISSEMENTS	De Cincinnati au Missisipl.		De Cincinnati à Belpre.		De Cincinnati à Hamillton et Eaton.		De Cincinnati à Lexington.	
	Oui.	Non.	Oui.	Non.	Oui.	Non.	Oui.	Non.
Premier	675	14	739	10	749	9	724	9
Deuxième	1091	52	1173	41	1168	44	1157	42
Troisième	350	219	365	201	364	200	354	205
Quatrième	711	84	713	83	713	85	707	83
Cinquième	306	178	482	26	487	26	482	27
Sixième	797	61	802	54	804	56	777	55
Septième	742	87	783	86	789	85	761	86
Huitième	1156	171	1221	153	1221	118	1122	175
Neuvième	663	49	715	31	710	32	661	34
Dixième	487	109	442	107	441	107	429	107
Onzième	170	18	179	17	179	17	175	17
Douzième	181	174	198	178	204	176	162	174
	7318	1217	7812	987	7829	985	7511	1014
	1217		987		985		1014	
MAJORITÉS	6101		6825		6844		5497	

Une majorité de 6,000 à 7,000 voix s'étant prononcée en faveur de l'emprunt et de la construction des quatre chemins, la ville de Cincinnati et les intéressés vont mettre la main à l'œuvre.

Quatre chemins de fer de 600 à 700 *milles* (1400 kilomètres) se trouvent ainsi votés *au nom et au moyen du suffrage universel direct*.

Voilà donc dans l'ordre administratif un exemple de la mise en pratique de *législation directe* par le peuple, sans intermédiaire de députés, représentants ou autres intrus, entre les citoyens et l'expression suprême de la VOLONTÉ PUBLIQUE.

La France et l'Europe ont besoin de connaître des faits de cet ordre; nous en puiserons dans l'histoire contemporaine de la démocratie américaine, de ce pays où l'homme arrive enfin au rang de citoyen.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL AUX ÉTATS-UNIS.

L'élection du président de la république des Etats-Unis doit avoir lieu en octobre 1852. Déjà les organes de la publicité rappellent aux étrangers résidants depuis *trois* ans qu'ils aient à déclarer leur intention (*must declare their intention*) d'être naturalisés, afin d'obtenir leur privilége de citoyen en cette importante circonstance politique et sociale.

Voilà comment le peuple américain comprend la liberté et le droit de suffrage. C'est un nouvel enseignement qu'il envoie à l'Europe fière de sa civilisation.

La démocratie profitera de la leçon.

Perreymond.

Un bon averti

En vaut deux, dit le proverbe. La *sagesse des nations* se flatte ici elle-même, car le plus souvent ni un, ni deux, ni dix avertissements ne valent rien.

Que de peine la *Démocratie pacifique* se donna il y a quelques années pour prévenir l'immense sottise des chemins de fer. Elle fatigua ses lecteurs de ce mot *chemins de fer* qu'elle-même était fatiguée d'écrire. Elle prévit et indiqua que la concession de ces grandes entreprises aux compagnies amènerait la ruine de l'Etat et celle des particuliers, un agiotage effréné, des monopoles monstrueux, etc., etc.... — A quoi servirent ces avertissements? A rien. L'agiotage ne s'arrêta que lorsqu'il eût tout dévoré, même les étais du trône constitutionnel, dont il avança la chûte.

Mais si l'agiotage s'est apaisé, les monopoles restent et se développent. Voici ce que disait à ce sujet la *Démocratie*, notamment en 1844 :

« Un chemin de fer est une machine puissante qui produit dans les transports une rapidité inouie: or, rapprocher les distances, c'est *bouleverser* la topographie d'un pays, et, par conséquent, l'atelier national... En créant des chemins de fer, le gouvernement introduira un élément de désordre passager; son devoir est d'atténuer le mal que cet instrument nouveau peut causer; il doit garder la direction de cette machine puissante pour être maître d'en appliquer successivement et d'en régler les effets, et pour que d'autres n'en abusent pas. C'est par les *tarifs* que l'on peut corriger en partie les résultats de l'introduction subite dans un pays de la voie de fer... Il faut se garder de la remettre entre les mains des compagnies particulières, car celles-ci ne feraient pas mieux que le gouvernement dans l'intérêt général, et tout au contraire leur intérêt privé les porterait trop souvent à abuser de ces tarifs.

« ... Les tarifs de douanes, à un point de vue général, ont été établis pour favoriser certaines industries, leur permettre de s'étendre, de s'affermir. Cependant le gouvernement fait souvent de fausses applications de la puissance des tarifs de douane. Est-ce un motif de lui retirer cette puissance pour la remettre à des compagnies particulières qui affermeraient les douanes et régiraient ces tarifs comme il leur conviendrait et chacune d'une manière différente? Oh! non ce serait une absurdité. Eh bien! cette absurdité, on la commet en investissant les compagnies financières du droit de tarifer les transports par chemins de fer.

« Car quelle n'est pas l'importance économique du transport? Pour être produites, pour être consommées, toutes choses n'exigent-elles pas un transport, soit des hommes, soit des instruments, soit de ces choses elles-mêmes? Le prix du transport s'ajoute donc à la valeur de toutes les choses; le transport est un élément essentiel de la valeur. — Par conséquent celui qui dans l'Etat serait le maître du transport posséderait un pouvoir que n'a jamais possédé personne, celui de faire varier, au gré de sa volonté, toutes les valeurs. C'est ce pouvoir que l'on abandonnerait aux compagnies, sans garanties pour le public ni pour le gouvernement. Leur concéder l'exploitation des chemins de fer, ce serait en même temps leur livrer le monopole des transports, puisque les nouvelles voies de communications ont sur les anciennes une supériorité qui doit enlever à celle-ci la presque totalité des marchandises et des voyageurs... (11 mars.)

« Quand le conseil d'administration d'une compagnie de chemin de fer s'assemble pour examiner quel tarif il convient d'appliquer à telle ou telle marchandise, que se passe-t-il? Là, autour d'un tapis vert, quelques individus qui ne sont dans l'Etat rien que des négociants, qui sont même en grande partie des étrangers, comme dans les compagnies de Rouen et du Hâvre, comme dans la compagnie projetée de Lille et autres; — quelques individus décident que, tout calcul fait, il est de l'intérêt de leur société d'élever le tarif sur telle marchandises, de l'abaisser sur telle autre. Est-il question un instant, dans cette discussion, de l'intérêt du producteur, du consommateur, de l'Etat? Pas le moins du monde. Ces messieurs ne sont pas chargés de veiller à tous ces grands intérêts; ils n'ont qu'un seul objet en vue, c'est que leur chemin produise net le plus possible.

» Mais quelle sera la conséquence de leur décision? Telle marchandise a été taxée par eux à un prix plus élevé; elle se vendra donc plus difficilement sur le marché, puisqu'elle sera devenue plus chère, et que les marchandises similaires arrivées par les autres routes n'auront pas subi la même augmentation. Telle autre marchandise, au contraire, a été taxée à un prix plus bas; tant mieux pour elle : elle fera une concurrence plus avantageuse aux autres produits.

» Et même, ne peut-il arriver qu'une denrée similaire ait été dégrevée par une compagnie et surtaxée par l'autre? De cette manière les produits transportés par l'une des deux voies auraient un double avantage sur ceux transportés par l'autre voie.

» Mais quelle est la conséquence de cette inégalité dans la valeur des choses, produite par la volonté, le caprice, l'ignorance, l'intérêt d'une Compagnie? C'est que telle province, telle localité qui vivait de l'industrie surtaxée, se trouve lésée, froissée, ruinée peut-être; que telle autre, au contraire, au moyen de l'amélioration du prix de transport, se développe et s'enrichit; — de manière que dans le Conseil de l'administration des Compagnies, en touchant au tarif, en cherchant un revenu supérieur pour les actionnaires, on a enrichi des provinces, on en a ruiné

CAUSERIES.

Messieurs les journalistes ordinaires ont dû se trouver bien heureux durant cette dernière quinzaine. Pour ma part, si j'eusse été chargé de tartiner chaque matin un article de politique plus ou moins pure dans n'importe quelle feuille timbrée, je ne vous cache pas que j'eusse béni les hautes régions dont les petits orages se sont répandus en pluie d'encre sur tant de carrés de papier.

Mais, comme je ne suis plus astreint à ce travail de danaïdes littéraires qu'on appelle le journalisme quotidien, je ne crains pas d'être accusé d'ingratitude en disant à haute voix :

— Est-ce que ces grands sabres et autres panaches ne vont pas finir par nous laisser un peu en repos?

Disant cela, je ne suis que l'humble écho des populations parisienne et départementales.

On m'assure même en ce moment qu'outre les indigènes, ce sentiment est partagé par la plupart des individus appartenant aux nations étrangères, qui sont venus s'installer momentanément à Paris pour leurs affaires ou pour leurs plaisirs; à telle preuve que les grands hôtels de la capitale, et notamment ceux de la rue de la Paix, se sont vus abandonner par la majorité de leurs habitants passagers. Ce qui prouve bien que les conflits gouvernementaux, pas plus que les autres, ne sont pour le bien du commerce.

Si je supposais que ma voix dût être écoutée, je dirais à ces hauts personnages :

— Pour Dieu, messieurs, on sait bien que vous ne pouvez pas vivre en paix les uns avec les autres, attendu que vous ne vous aimez guère, et que vous ne vous estimez pas davantage. Je ne prétends pas que vous ayez tort; mais il serait à désirer que vos disputes eussent lieu en si petit comité, que rien n'en transpirât dans le public.

Le public vous juge, et vous juge sévèrement. Ce bon public qui, pour certaines matières, est doué de beaucoup plus de sagesse qu'on ne le suppose, finit par se dire qu'il est bien désagréable que ses directeurs n'aient pas autant de bon sens et de patience que lui, et que, quand le calme est en bas, la tempête vienne d'en haut.

Il commence à remarquer, cet estimable public, qu'en somme c'est toujours sur ses épaules que retombent les coups de bâton qui se distribuent au-dessus de lui, et il serait possible qu'un de ces jours il s'adressât cette question à la fois élémentaire et fondamentale : — Ah ça mais, si nous n'avions personne là haut, est-ce que nous n'en serions pas plus tranquilles?

Je ne tiens pas à me constituer juge de ce conflit qui a suscité tant de coups de plume dans la presse de Paris et de la province et une baisse de plusieurs centimes dans le monde boursicotier; mais je déclare que si l'on m'eût choisi pour arbitre, je me serais empressé de renvoyer les parties dos à dos, dépens compensés.

On prétend que c'est fini. Je n'en crois pas un mot. Je suis bien convaincu au contraire que les grands politiques vont s'empresser de saisir cette occasion pour jeter, comme on dit, quelque animation dans les premières séances de l'assemblée législative.

J'aimerais mieux voir nos représensants s'occuper enfin des intérêts sérieux du pays. Mais on n'est pas toujours libre de choisir.

Puisqu'il s'agit des cris *imprudents* de *vive l'empereur!* poussés jadis dans la revue de Satory, je suis curieux de voir la sainte indignation manifestée à propos de cette séditieuse exclamation par les légitimistes qui ont abusé de la prorogation pour aller crier non moins factieusement *vive le roi!* aux eaux de Wiesbaden.

J'estime, quant à moi, que les deux partis se valent et qu'ils ont parfaitement le droit de se partager la pomme... de discorde, la seule à laquelle ils puissent raisonnablement prétendre, à condition toutefois d'en donner une part à l'autre faction, dite orléaniste qui, si elle ne s'entend plus avec ses deux sœurs, lorsqu'il s'agit de s'approprier *la monarchie de l'avenir*, est complètement d'accord avec elles pour conspuer, décrier, voire même calomnier quelque peu la République sous le nom de laquelle nous avons encore le faible avantage de vivre pour le moment.

Comment fais-tu, pauvre République, pour survivre à tant d'attaques?

— Bah! répond-elle, je suis jeune; j'ai de la sève au cœur, du sang vigoureux dans les veines, et je brave ces débris du passé qui tombent autour de moi en voulant m'écraser dans leur chûte. Mon arbre de liberté sortira triomphant de ces décombres. — *Impavidam ferient ruinæ.*

On se préoccupe beaucoup de l'attitude que prendront les démocrates de l'Assemblée dans les débats passionnés qui vont infailliblement commencer les *travaux* de la prochaine session.

Si j'ai un conseil à leur donner, je les engage à se croiser philosophiquement les bras, et à regarder impassiblement les coups que se porteront leurs adversaires. Ils n'ont pas d'autre rôle, pas d'autre mission. Cette lutte ne les regarde pas. Ils seraient insensés, ils seraient coupables de s'en mêler.

Donc, que les impatients se contiennent; que les fougueux se modèrent; que les interrupteurs se taisent!

Laissons le champ clos aux vieux partis; qu'ils y caracolent, y ferraillent et s'y pourfendent à leur aise. Plus il en restera sur le carreau parlementaire, mieux cela vaudra pour la France.

Que la Montagne, puisque Montagne il y a, que la Montagne songe bien qu'au moindre mouvement qu'elle fera pour se jeter dans la bagarre, les partis belligérants se réuniront pour l'attaquer, sauf à recommencer leur lutte plus tard.

Il ne faut pas apporter cette diversion à leur fureur destruc-

d'autres; on a ruiné des usines, on a déplacé des travailleurs.

» Vous voyez donc bien que le roulier, l'entrepreneur de transport a cessé d'être un agent, un subordonné, et qu'il est devenu le maître, l'arbitre, le tyran de l'industrie...

» Nous avons supposé jusqu'ici que les variations de taux introduites par les Compagnies n'auraient d'autre motif que celui de chercher à retirer de l'exploitation des chemins un revenu *net* plus considérable, c'est-à-dire que nous avons supposé qu'elles se renfermeraient dans l'exercice de leur profession de roulier, tachant d'en tirer le meilleur parti possible. — Mais se renfermeront-elles dans ce cercle étroit? ne seront-elles pas sans cesse tentées d'en sortir? Les grands industriels, qui auront toujours soin de se tenir à la tête de ces compagnies pour n'être pas froissés par elles, n'auront-ils jamais la velléité de faire des chemins et des tarifs une arme offensive et défensive dans la lutte industrielle, et d'employer à leur profit et contre les concurrents cette puissance des tarifs qui, entre les mains du gouvernement, aurait été, sinon protectrice de tous les droits, au moins neutre dans le conflit commercial ? — (12 mars.)

» Les Compagnies marcheraient ainsi du monopole *simple*, du monopole du transport, au monopole *composé*, c'est-à dire au monopole complet et hiérarchique des diverses branches du commerce... Maîtres de toutes les grandes routes et de tous les transports, les grands industriels (banquiers, fabricants, commerçants) qui sauront se ménager une place dans le Conseil des Compagnies ne tarderont pas à vouloir utiliser à leur profit les avantages du monopole et à employer leurs chemins à favoriser ou combattre telles ou telles branches d'industrie, selon leurs intérêts particuliers. — Aussi, dès les premiers temps tendront-ils (et cela en dépit des lois dont les prescriptions seront toujours impuissantes) à étendre leur monopole de transport par la constitution d'entreprises de roulages ou de diligences relevant directement d'eux-mêmes..., de manière à ce que tout le transport opéré dans une région se rattache directement au chemin de fer et lui soit subordonné. — Le monopole du transport ainsi constitué, on ira plus loin : on favorisera certains produits aux dépens d'autres produits, certaines manufactures aux dépens d'autres manufactures.

» Qu'un maître de forges du Nivernais, par exemple, fasse partie du Conseil de la ligne de Paris à Nevers, n'est-il pas naturel de penser qu'il cherchera à faire classer favorablement les fers en général, ou mieux encore, qu'il fera admettre *ses propres fers* sur son chemin à un taux inférieur à celui des autres maîtres de forges du Nivernais? Vainement opposerait-on les règlements à cette seconde hypothèse. On sait que les règlements sont faits pour être éludés et que les Compagnies n'ont pas souffert l'intervention du gouvernement dans l'intérieur de leur administration. .... » — (16 mars.)

Certes ces avis étaient nets, clairs, catégoriques; on n'en tint aucun compte.. De guerre lasse, nous nous tûmes, et d'ailleurs la campagne était terminée. Une fois tous les chemins concédés, malgré nous, la dégringolade cemmença, puis arriva la révolution de février. Elle ne put entamer la puissance des banquiers que la réaction met au nombre des protecteurs de l'ordre, de la société et de la famille au même rang que les soldats et toutes les corporations compressives et obscurantes.

Le monopole s'est développé comme il avait été prévu. Nous avons entendu des plaintes amères contre l'application des tarifs par diverses Compagnies. A quoi aurait-il servi d'en parler? Néanmoins, nous trouvons aujourd'hui, dans une lettre adressée tout récemment au ministère par la chambre du commerce d'Orléans, des rapprochements si curieux avec les passages de la *Démocratie* cités plus haut, que nous ne pouvons résister au désir de la mettre sous les yeux de nos lecteurs. Voici cette lettre :

Monsieur le ministre, la chambre de commerce s'empresse de transmettre au gouvernement les plaintes qui se sont élevées de toutes parts à l'apparition d'une affiche émanant des bureaux des chemins de fer d'Orléans, de Bordeaux et de Nantes et portant la date du 6 septembre dernier. Elle a pour objet de faire connaître une grande réduction de prix pour le transport des vins de la basse Loire sur Paris.

Cette mesure paraît avoir pour avoir pour objet d'enlever à la marine fluviale un de ses principaux aliments, car l'abaissement des prix fixés dans les tarifs de concession des compagnies de chemins de fer se combine avec une concession gratuite de 15 jours de *planche* à la gare d'arrivée dans un emplacement spécial à couvert.

La chambre se réserve d'examiner ultérieurement, avec toute la maturité que comporte ce grave sujet jusqu'à quel point ces mesures sont conformes à la loi de concession des diverses compagnies qui les ont adoptées; elle examinera également si la concurrence faite à la marine est légitime et si le gouvernement, tuteur naturel de tous les intérêts généraux, doit assister impassible à cette guerre à outrance qui met en péril l'existence de toute une population laborieuse qui est la pépinière de la marine militaire.

En ce moment la chambre se bornera à appeler l'attention du gouvernement sur la position difficile dans laquelle le commerce de vins et l'agriculture de l'Orléanais vont se trouver placés, si le tarif nouveau annoncé par les compagnies vient à être mis à exécution.

Il suffit pour cela de faire remarquer que la réduction du prix de transport ne s'appliquerait qu'aux vins de la basse Loire dirigés sur Paris. Les compagnies l'entendent si bien ainsi, qu'elles ont inséré sur leur affiche, sous le titre d'observations générales, que les tarifs généraux des trois compagnies continueront d'être appliqués à toutes les expéditions de vins qui ne sont pas dans les conditions du tarif spécial ci-dessus......

Et, comme par une précaution dont il est assez difficile de comprendre le mobile, — à moins de supposer comme cela a lieu trop souvent, une concession occulte de la part de la compagnie d'Orléans à celle de Tours, — le tarif nouveau rentre dans les prix du tarif général à partir d'Orléans, il arrivera nécessairement que le commerce de vins d'Orléans qui s'approvisionnera par le chemin de fer paiera en frais de transport pour les provenances d'Amboise, par exemple, une première fois d'Amboise à Orléans, conformément au tarif général, un prix de 3 fr. 56 cent. par pièce de vin et plus tard pour continuer le même transport jusqu'à Paris 4 fr. en tout 7 fr. 56 ; tandis que le négociant de Bercy, qui tirera ses vins de la même localité, ne paiera par pièce que 6 fr. 05.

De même, pour les provenances de Blois, le commerce d'Orléans paiera pour ses deux transports fractionnés, une première fois de Blois à Orléans 1 fr. 99 c., et ensuite d'Orléans à Paris 4 fr., en tout 5 fr. 99 c, tandis que le négociant de Paris fera venir les mêmes vins de Blois à Paris pour 5 fr. 10 c.

Et remarquons en outre que le négociant d'Orléans ne pourra laisser sa marchandise à la gare d'arrivée que vingt-quatre heures, alors que son concurrent de Paris aura quinze jours pour se défaire de sa marchandise, sans aucune augmentation de frais.

Nous faisons l'administration juge du point de savoir si cette position qu'on veut faire au commerce d'Orléans est acceptable.

Elle ne tend à rien de moins qu'à la confiscation, de par le bon plaisir de messieurs du chemin de fer, de toute une branche de commerce au profit de quelques rivaux privilégiés. Et qu'on ne taxe pas ce langage d'exagération. Il n'est que l'exposé d'une réalité qui ne peut manquer de s'accomplir tant qu'il sera vrai de dire que les effets sont contenus dans leurs causes.

Comment veut-on que les consommateurs de la Picardie, du Perche et de la Normandie, et même ceux de la Beauce, nos voisins, continuent à s'approvisionner de vins à Orléans, lorsque les prix y seront nécessairement et par le fait seul du chemin de fer grevés de 1 fr., 1 fr. 50 c. et jusqu'à 2 fr. de plus qu'à Bercy? Pour une denrée de si peu de valeur, sujette aux fluctuations de la spéculation, 1 fr. 50 c. et 2 fr. par pièce sont un avantage énorme, bien suffisant pour écraser toute concurrence.

Parlerons-nous maintenant de notre belle industrie des vinaigres qui est incontestablement au premier rang en Europe, par la loyauté de ses produits en même temps que par son bon marché. Le tarif différentiel des chemins de fer va équivaloir pour nos fabricants de vinaigre à une interdiction d'envoyer leurs produits sur aucun des points rayonnant autour de Paris et des voies de communication qui y aboutissent.

Il est évident, en effet, que Amiens et Dunkerque, la Belgique, l'Angleterre et le Rhin auront intérêt à tirer leurs vinaigres de Paris, puisque les vinaigres de cette place auront des produits obtenus avec 1 fr. 50 ou 2 fr. de moins de frais par pièce que ceux d'Orléans, soit qu'ils les fabriquent eux mêmes avec des vins transportés à prix réduit, soit qu'ils revendent des vinaigres fabriqués à Blois et Beaugency et transportés à Paris au prix du nouveau tarif.

N'avions-nous pas raison de dire que c'est là une véritable confiscation dont le résultat nécessaire serait de transporter encore à Paris notre dernière industrie?

Notre agriculture n'aura pas moins à se plaindre que notre commerce, car elle va être privée, pour le placement de ses vins, de ses débouchés naturels. La mesure annoncée rapproche Angers, Saumur et Amboise de la capitale tout en laissant le vignoble d'Orléans à la même distance qu'auparavant. Est-ce juste, et appartient-il à quelques compagnies, dans des vues d'intérêts particuliers, de bouleverser ainsi le territoire par une révolution qui va avilir nos propriétés agricoles de toute la plus-value qu'elle donnera aux vignobles de la Basse-Loire.......

La chambre profite de cette occasion pour émettre de nouveau, le vœu que les chambres de commerce et d'agriculture soient toujours consultées préalablement à toute innovation dans les tarifs des chemins de fer. *L'agriculture et le commerce ne peuvent pas être abandonnés à la discrétion de quelques compagnies qui, si on les laissait faire, exploiteraient la France entière au gré de leurs spéculations.*

Nous avons l'honneur, etc.

(*Moniteur industriel* du 3 novembre.)

La chambre de commerce d'Orléans a bien fait d'adresser cette lettre au ministère, elle a rempli son devoir. Mais nous aussi avions rempli le nôtre en 1844, en disant alors ce qu'elle dit aujourd'hui. Nous craignons fort que la chambre de commerce n'obtienne pas plus de succès que nous; car le proverbe se moquait de nous tous, en disant que, dans cette société à rebours, *un bon averti en vaut deux*.

Emile Bourdon.

ELECTION DU NORD.

Voici les résultats de l'élection qui vient d'avoir lieu dans le Nord :

Electeurs inscrits.	134,297
Votants.	68,104
M. le général Lahitte,	63.598

M. Lahitte est donc membre de l'Assemblée législative ; mais peut-on dire qu'il soit représentant du peuple et mandataire du département du Nord? Il n'a pas même eu pour lui la moitié du nombre des électeurs conservés par la loi du 31 mai. A coup sûr, il ne représente pas les 150,000 citoyens relégués par cette loi dans la vile multitude. Il représente encore moins les 66,193 qui ont refusé de prendre part au privilége du vote, et pas davantage les 4,506 qui, contraints de paraître au scrutin, ont protesté par des bulletins blancs ou nuls. M. le général Lahitte se présentera donc à l'Assemblée investi de la confiance de 63,598 citoyens contre 220,000.

Et encore convient-il d'examiner jusqu'à quel point on peut considérer les 63,598 électeurs de M. Lahitte comme lui ayant donné leur mandat en toute liberté. Le gouvernement n'a pas sans raison choisi le département du Nord pour y faire faire la première application du suffrage restreint. Ce département compte un nombre considérable de fonctionnaires et de soldats; de plus, en sa qualité de département frontière, il renferme une véritable armée de douaniers. Joignez à cela le clergé, les nombreux fonctionnaires et employés municipaux de ses villes populeuse, les ouvriers attachés à ses nombreuses usines, et les influences naturelles qui s'établissent partout de grands consommateurs à fournisseurs, de maîtres à valets, de gros propriétaires à fermiers, et vous reconnaîtrez que le gouvernement pouvait être sûr à l'avance de réunir sur son candidat, quel qu'il fût, le nombre de voix nécessaire pour valider l'élection.

Quoi qu'il en soit, la démocratie peut s'applaudir du résultat obtenu. M. Lahitte lui-même ne peut pas se considérer sérieusement comme le mandataire du département du Nord. Mieux vaudrait pour lui qu'il eût été nommé par les électeurs censitaires de Louis-Philippe. Au moins là il y aurait eu lutte, contradiction, bataille et conséquemment victoire.

Pour se faire une idée de la part qui revient aux fonctionnaires dans cette élection, on n'a qu'à considérer ce qui s'est passé à Cambrai. Sur 2521 inscrits, il y a eu 919 votans, dont 889 voix pour M. Lahitte. Or, on a calculé que sur ce nombre, il y avait 400 fonctionnaires environ, près de la moitié. La vérité en fait, est donc que M. Lahitte représentera à la chambre bien plutôt le gouvernement que le département du Nord. On savait déjà, par son titre de ministre, que M. Lahitte avait la confiance du gouvernement.

Maintenant si l'on veut savoir le degré de liberté qu'on a laissé aux fonctionnaires électeurs, on peut lire une protestation déposée par M. Bianchi, membre du conseil général du Nord et rédacteur du *Messager du Nord*, protestation qui s'appuie notamment sur ce fait qu'une circulaire adressée par le ministre des finances aux chefs de services des douanes, les engage à prévenir leurs subordonnés que ceux d'entre eux qui ne voteraient pas seraient signalés à l'autorité dont ils dépendent. On agit ainsi en vertu de cette maxime très claire : « Ceux qui ne soutiennent pas le gouvernement en tout et partout ne sont pas dignes de recevoir des emplois du gouvernement. » Cela est tout simple, et il en sera nécessairement ainsi tant que le gouvernement aura la souveraine prérogative de nommer à tous les emplois.

L'abstention étant dictée par les principes les plus élémentaires du droit véritable et de l'équité, il n'y a point à se préoccuper des résultats qu'elle peut donner pour savoir si on doit, oui ou non, la pratiquer. Cependant, tout en acceptant dans toute sa rigueur la formule : « Fais ce que dois, advienne que pourra. » nous sommes heureux de constater que les démocrates du Nord qui se sont abstenus ont non seulement accompli un devoir,

---

tive. Il importe de les laisser s'enferrer réciproquement, ou tout au moins se démasquer aux yeux du pays. De ce conflit de reproches, de révélations et d'injures, il restera toujours quelque chose dont profitera le progrès, à savoir le mépris des vieilles choses et des vieux hommes.

A propos de *vieilles choses*, il y a bien longtemps que j'ai envie d'adresser une importante observation à l'opposition de notre Assemblée. J'ai hésité jusqu'à ce jour. — Avouerai je pourquoi? je l'avouerai, ne fût-ce que pour montrer à mes contemporains que je ne rougis pas de m'accuser de mes faiblesses. Nous en avons tous. — Donc j'ai hésité, dans la crainte de froisser cette même opposition, et aussi de blesser un sentiment trop général encore, mais que je trouve déplorable.

Il s'agit de ce nom de *Montagne*, adopté par la partie démocratique de nos parlements modernes.

Je ne suis pas de ceux qui ont étudié la révolution dans l'histoire du père Loriquet, bien que je me sois procuré jadis la satisfaction de lire l'œuvre remarquable de ce pieux et véridique personnage. Je rends à l'ancienne montagne la justice qui lui est due. J'apprécie ses intentions, son énergie, l'ardeur de ses convictions démocratiques. J'accepte même autant qu'on le voudra la tradition révolutionnaire. Mais enfin, nous sommes au milieu du dix-neuvième siècle, et non plus à la fin du dix-huitième. Nous avons une autre œuvre à accomplir, et par conséquent d'autres moyens à employer.

Les traditions sont bonnes à consulter, quand elles nous donnent des leçons de dévouement et de courage; mais il faut s'en assimiler le fond et non en emprunter les formes. Si nous nous astreignons à copier servilement les allures du passé, nous tournerons dans le même cercle, et nous nous fatiguerons beaucoup sans avancer d'un pas.

Autre temps, autres idées, autres mots!

Le grand malheur de notre révolution de février, il faut bien le dire, c'est que les hommes qui se sont trouvés à sa tête, au lieu de se tremper dans l'esprit moderne, ne se sont inspirés que des idées anciennes. Sans boussole pour explorer les aspirations de l'humanité nouvelle dont ils ne s'étaient jamais enquis, ils ont trouvé plus facile de retourner dans les routes frayées par les hommes forts du dernier siècle. La France qui voulait s'avancer vers les horizons de l'avenir, a refusé en partie de les suivre. De là les incertitudes, les craintes, les tiraillements, les tristes dissensions qui entravent encore la marche de notre jeune République.

Il est temps de quitter ces sentiers trop battus qui sont devenus des ornières où la démocratie s'embourbera sans profit.

Continuons la tradition ; reprenons l'œuvre de nos pères; mais reprenons-la avec les idées, avec les mœurs, avec les sciences, avec les formes de notre époque.

Je n'hésite pas à dire que, si l'opposition républicaine-socialiste de la Législative s'était groupée sous un symbole plus en rapport avec l'esprit de ce temps, elle eût fait tomber des mains de ses ennemis bien des armes perfides; elle eût pesé, d'un poids bien plus imposant, dans la balance de l'opinion; elle eût évité bien des fautes, renversé bien des obstacles, conjuré bien des malheurs.

Il est temps encore, il est facile toujours de quitter une voie pernicieuse, surtout quand il ne s'agit pas de retourner en arrière, mais de marcher en avant.

Plus de vieux mots, plus de vieilles idées, plus de vieilles défroques!

Quant à moi, je le déclare hautement, — abstraction faite de la conscience, de la loyauté, du désintéressement des personnes, raisonnant seulement au point de vue de l'œuvre que ce siècle a mission d'accomplir, — je n'estime pas plus les fétichistes de 92, que les sabreurs impérialistes, que les voltigeurs du droit divin, que les constitutionnalistes-parlementaires de 1830.

Toutes ces choses ont fait leur temps. Toutes ces phases ont eu leur raison d'être, et sont passées, passées à jamais, après avoir exécuté leur œuvre de démolition, de transition ou de progrès.

La nôtre passera à son tour, après avoir, elle aussi, accompli le travail assigné par Dieu aux générations humaines. D'autres hommes viendront après nous, qui reprendront notre œuvre et la continueront avec les moyens nouveaux que leur fournira le progrès des connaissances et des mœurs.

N'entravons pas notre tâche en revenant aux procédés des anciens temps et aux formules usées!

Hommes de l'avenir, séparez-vous de ceux qui ne connaissent et ne pratiquent que les doctrines surannées, ou du moins reprenez votre véritable place : à la tête! Ce n'est pas en vous traînant à leur suite que vous les convertirez au progrès. Comment voulez-vous les éclairer, si, sous prétexte de rester unis, vous tournez comme eux le dos à la lumière?

Laissez aux vieux partis agonisants les tactiques routinières et le joug passif de la discipline. La discipline ne doit jamais enchaîner la science. C'est la science qui fait la loi; elle ne la subit pas.

Marchez hardiment dans les voies de la vérité, sans vous occuper de savoir si l'on vous suit ou si l'on vous quitte. Levez le flambeau d'une main ferme et ne vous inquiétez pas de ce qui adviendra. Si quelques hommes se séparent de vous, la masse qui s'ébranlera bientôt pour vous suivre, les refoulera sur votre trace.

Il n'y a qu'un moyen de sauver la République et de la maintenir féconde et glorieuse, c'est de l'entraîner hors des voies tortueuses et de la mêlée confuse des partis politiques, pour l'établir sur son véritable terrain : la rénovation sociale! Une fois que vous l'aurez amenée là, vous ne serez plus seuls; tous les cœurs généreux, tous les intérêts qui souffrent seront avec vous.

Eugène Nus.

mais agi pour le mieux des intérêts démocratiques. Que leur exemple soit suivi, et la majorité sera vaincue par ses victoires même. Elle s'affaissera dans le vide.

Allyre Bureau.

ÉLECTIONS DU CHER.

Toutes les nouvelles que nous recevons de ce département constatent l'accord le plus complet de toutes les nuances du parti démocratique pour s'abstenir. Il n'est pas besoin d'appuyer beaucoup sur l'adoption d'un principe que tous reconnaissent et que nul ne conteste.

Seulement, il conviendra que les républicains, tout en s'abstenant de prendre part au scrutin, surveillent attentivement toutes les menées et les manœuvres qui seront mises en usage, afin de signaler au public et au besoin d'attaquer par voie de protestation légale tous les actes d'intimidation ou de fraude dont il sera possible d'obtenir la constatation régulière. Il est toujours bon d'éclairer l'opinion publique sur la manière dont le grand parti de l'ordre pratique la *modération* et l'*honnêteté* dont il a fait ses symboles politiques.

Allyre Bureau.

La loi électorale du 31 mai ne règle explicitement que les conditions d'électorat et d'éligibilité pour les assemblées législatives; elle se tait sur les élections présidentielles. On se rappelle encore les paroles portées à la tribune par M. Rigal et d'après lesquelles M. Louis-Napoléon Bonaparte considérait cette loi comme de nul effet en ce qui pouvait concerner la présidence. La loi se tait également sur les élections municipales, et l'on peut d'autant mieux prétendre qu'elle ne leur est point applicable, que ces élections ont été réglées par une loi spéciale qui n'a point été abrogée. Néanmoins le gouvernement, interprétant à sa guise, fait servir aux élections municipales les listes dressées en vertu de la loi du 31 mai. Il faut croire qu'il y trouve son avantage. Cependant le suffrage restreint ne lui donne pas, tant s'en faut, la victoire sur tous les points, et sur d'autres, cette victoire a été trop facile pour qu'on puisse s'en prévaloir, les démocrates s'étant abstenus.

A Perpignan, sur 2660 électeurs inscrits (l'ancienne liste était de 5,700), 638 seulement ont pris part au scrutin, et encore 63 ont-ils protesté en déposant des billets blancs.

A Bayonne, une première élection faite sur les anciennes listes, et qui n'avait amené que des noms républicains, ayant été cassée, le nouveau scrutin sur les listes du suffrage restreint ont encore donné 13 républicains sur 15.

A Sémur, les démocrates ont voté après avoir protesté et ont fait passer 21 candidats sur 23.

A Fleurance (Gers), le parti démocratique l'emporte, malgré l'emploi des listes restreintes; mais les conseillers élus donnent leur démission en la motivant sur leur respect du suffrage universel.

A Villers-le-Pot (Côte-d'Or), l'élection est rendue impossible faute de votants.

Si partout les démocrates avaient l'intelligence et le courage de s'abstenir ainsi, de faire le vide, en quelque sorte, autour de ce pouvoir que l'opposition seule empêche de tomber, on le verrait bientôt s'écroûler comme un vieux mur privé de ses étais. Quand donc l'opposition comprendra-t-elle qu'elle est entre les mains du gouvernement comme un balancier d'acrobate, et qu'il lui suffit de se retirer pour détruire l'équilibre.

Allyre Bureau.

Définition de l'impôt progressif.

Le journal la *Semaine* publie, en une série d'articles, dont quatre ont déjà paru, une remarquable étude sur l'impôt progressif, par M. L.-L. Vauthier, l'un des représentants condamnés à la déportation par la haute cour de Versailles.

L'une des causes les plus profondes des divisions qui éclatent entre les partis c'est le défaut complet de précision dans la signification donnée aux mots et aux formules que l'on emploie dans les discussions. Il s'en faut de beaucoup qu'en politique on ait la sage habitude qui consiste à bien définir tout d'abord les principes sur lesquels on discute et les termes dont on se sert. On y assiste incessamment au spectacle d'une logomachie indescriptible, d'une inépuisable série de coq-à-l'âne, desquels il ne peut sortir que la confusion la plus inextricable, et qui, malheureusement, ne se dénouent pas, comme dans les bouffonneries du théâtre, par des éclats de rire. Aussi, doit-on savoir gré aux esprits sérieux qui, s'écartant un moment du champ de bataille, s'appliquent à poser avec netteté les termes des questions controversées. Sous ce rapport, le travail de M. L.-L. Vauthier mérite une attention particulière. On y reconnaît le style ferme et la logique serrée d'un esprit habitué aux démonstrations scientifiques et qui exige, pour être satisfait, tous les éléments de la certitude mathématique.

Ce travail est trop étendu pour que nous puissions le reproduire en entier, et il est trop condensé pour se prêter facilement à une analyse. Nous en reproduisons seulement le chapitre 1er intitulé : *Définition de l'impôt progressif*. Quand il sera terminé, nous en ferons connaître les conclusions.

Allyre Bureau.

Il y a dans l'impôt trois choses à distinguer :

L'objet sur lequel il porte;

Le mode d'application;

La nature du prélèvement.

Les objets sur lesquels porte l'impôt sont les personnes ou les choses. Presque tous nos impôts actuels ont les choses pour objets. Cependant quelques uns, tels que la cote personnelle et la prestation en nature, ont pour objet les individus.

Quant à leur mode d'application, les impôts sont directs ou indirects, c'est-à-dire qu'ils sont prélevés directement sur l'individu, soit comme taxe personnelle, soit comme s'appliquant à l'objet possédé par lui, ou qu'ils sont prélevés indirectement, à propos de la possession d'un objet, ou de la transmission de l'objet d'une main à une autre.

Enfin le prélèvement quant à sa nature peut être uniforme, proportionnel ou progressif.

L'impôt uniforme frappe les personnes ou les choses, abstraction faite de l'état de fortune des premières et de la valeur des secondes. L'impôt des prestations en nature et la taxe personnelle, dans une même commune, sont des exemples de cet impôt dans son application aux personnes; l'impôt sur les boissons, qui frappe uniformément les liquides d'une même nature, sans tenir compte de leur valeur relative, est un exemple de cet impôt dans son application aux choses.

L'impôt proportionnel est celui qui frapperait les personnes ou les choses, proportionnellement au capital ou au revenu fictif ou supposé pour les premières, et proportionnellement à la valeur ou au revenu fourni pour les secondes. Ce qui le caractérise, c'est que le rapport de l'impôt prélevé au capital ou au revenu frappé, reste ou est censé rester constant, pour tous les capitaux, revenus ou valeurs, circonstance qui permet de le considérer toujours comme s'appliquant, non aux personnes qui le paient, mais aux choses pour lesquelles on le paie. L'impôt foncier, dans son établissement actuel, se rapproche de la proportionnalité autant qu'il a été possible de l'obtenir, jusqu'ici, dans la pratique.

Quant à l'impôt progressif, il suppose, comme le précédent, l'évaluation du capital possédé par les personnes ou du revenu dont elles jouissent, et pour les choses, l'évaluation de leur valeur ou du revenu qu'elles produisent. Seulement, une fois cette évaluation faite, le rapport qui exprime le prélèvement de l'impôt, au lieu de rester constant, augmente de valeur, en raison de l'augmentation même du capital ou du revenu frappé. Comme exemple d'impôt progressif permanent, nous pouvons citer l'impôt mobilier dans quelques grandes villes, et particulièrement à Paris, où la proportion de prélèvement, qui est nulle pour les loyers de prix inférieur, monte jusqu'à 9 p. 100 pour les loyers les plus élevés.

L'idée de progressivité caractérise donc la nature du prélèvement, sans rien préjuger quant au mode d'application et à l'objet de l'impôt; cette idée implique seulement la notion suivante, à savoir, que le rapport qui marque l'impôt à prélever augmente à mesure que s'accroît la valeur attribuée à l'objet de l'impôt.

On a employé, pour exprimer cette idée, un terme qui appartient à la fois au langage mathématique et à la langue vulgaire, et qui traduit fidèlement la pensée pour tous ceux qui savent ce qu'est une progression. Il ne faudrait pas, toutefois, attribuer à ce terme une acception trop rigoureusement mathématique, et croire que l'impôt sera progressif, seulement dans le cas où le rapport de l'impôt à son objet sera donné par une série de termes constituant une progression arithmétique ou géométrique. Le seul point nécessaire, c'est que ce rapport, au lieu de rester constant comme dans l'impôt proportionnel, aille croissant, quelle que soit, d'ailleurs, la loi de cet accroissement.

Il était important de bien préciser ceci dès l'origine, parce que l'opinion, légèrement admise, qu'il faut astreindre une formule d'impôt progressif, pour qu'elle soit régulière, à la loi d'accroissement des progressions arithmétiques ou géométriques, a fait tomber les adversaires de cette idée dans d'étranges erreurs, et leur a inspiré des objections qui seraient graves, si l'on admettait leur point de départ trop rigoureusement mathématique, mais qui tombent d'elles-mêmes lorsqu'on donne au mot *progressif* son acception pratique et de sens commun.

Généralement aussi, il est une idée que l'on rattache intimement à celle de l'impôt progressif : c'est celle de son application à l'impôt sur le revenu, système de contribution qui prendrait pour base de prélèvement l'ensemble des revenus de toutes sortes de chaque citoyen. Les deux idées semblent, même aux adversaires de l'impôt progressif, si naturellement liées, qu'ils ne les séparent jamais et font retomber, sur la notion de progressivité dans le prélèvement, toutes les objections que soulève à leurs yeux la difficulté d'évaluation des revenus dans notre système économique. Ils ne réfléchissent pas que les objections de cet ordre s'appliqueraient également, avec toute la force qu'ils leur attribuent, à l'hypothèse d'un impôt proportionnel sur le revenu, et qu'ils confondent deux choses essentiellement distinctes : l'objet de l'impôt et la nature du prélèvement. Les applications de l'impôt progressif, quelles qu'elles soient, peuvent sans doute présenter quelques difficultés spéciales dont l'impôt proportionnel est exempt. Mais il faut beaucoup d'inattention pour croire, ou beaucoup de mauvaise foi pour prétendre, que ce soit la notion de progressivité seule qui rende nécessaire la comparaison des valeurs en capital ou en revenu des objets de l'impôt. Nul prélèvement proportionnel ne peut s'établir sans cette opération préalable.

Les partisans de l'impôt progressif ne sont pas d'ailleurs à l'abri de tout reproche, en ce qui touche à la confusion dont nous nous plaignons. Eux aussi identifient, le plus souvent, les deux idées d'impôt progressif et d'impôt sur le revenu. Que l'unité dans l'impôt soit préférable à l'incohérente multiplicité de nos contributions actuelles, c'est ce dont nous ne doutons nullement. Que le revenu net total de chaque citoyen soit la meilleure base d'un impôt unique, c'est ce que nous croyons très soutenable. Mais cela n'a rien de commun avec la question de savoir si cet impôt unique sera progressif ou proportionnel. Ce sont des idées d'ordre différent qui exigent chacune des idées distinctes et une solution qui lui soit propre. Quand les difficultés relatives à l'évaluation des revenus individuels seront résolues d'une manière satisfaisante, on pourra, sans doute, appliquer la forme progressive au prélèvement qui prendrait cet élément pour base. Mais, jusque-là, rien n'empêcherait d'employer ce mode de prélèvement pour tous ceux de nos impôts actuels qui supposent une évaluation préalable de la valeur de l'objet frappé. Et quoi qu'il en soit de ces applications, ce qu'il importe surtout, lorsqu'on disserte de l'impôt progressif, c'est de circonscrire nettement la question et de la débarrasser d'idées accessoires qui n'en font pas essentiellement partie et qui ont, pour inconvénient, de faire dévier le débat et de compliquer la solution.

A ce point de vue, nous écarterons également une autre notion que l'on ne sépare généralement pas de celle d'impôt progressif, quoiqu'elle en soit tout à fait distincte; nous voulons parler de l'idée d'exempter de tout impôt un certain *minimum* de revenu, considéré comme constituant le *nécessaire* et de ne frapper que la portion du revenu supérieure à ce minimum et considérée, dès lors, comme formant le superflu. Sans discuter ici la valeur de cette idée, que recommandent de si puissantes raisons de justice distributive et de fraternité, qui ne voit que l'on pourrait aussi en réaliser l'application à un impôt proportionnel, comme l'a fait Robert Peel, en Angleterre, dans son impôt sur le revenu, que de l'employer spécialement dans le cas de l'impôt progressif. Elle ne se rattache donc pas essentiellement à cette dernière notion, et un impôt peut être progressif, soit qu'il ait pour point de départ le plus faible revenu possible, soit qu'il frappe seulement au delà d'un certain minimum déterminé.

Il n'est pas inutile d'ajouter encore ici quelques considérations accessoires.

L'idée de progressivité, considérée en elle-même, n'implique pas nécessairement la notion d'un *accroissement* du rapport de l'impôt à son objet, à mesure que la valeur de celui-ci augmente; elle pourrait aussi bien impliquer une *diminution* de la valeur de ce rapport. Il faudrait alors, en toute rigueur, spécifier, par l'addition d'un qualificatif, quel est de ces deux modes d'impôt progressif celui que l'on considère. Le premier pourrait être dit *progressif direct*, et le second *progressif inverse*. Toutefois, il est si généralement entendu que la simple désignation d'impôt progressif implique une augmentation du rapport, à mesure que s'élève la valeur de l'objet de l'impôt, qu'il n'est besoin, dans ce cas, d'aucune addition explicative. Seulement on pourrait adopter l'autre désignation, lorsqu'il y a diminution du rapport correspondant à une augmentation de valeur de l'objet imposé.

Il ne faudrait pas croire que la notion d'*impôt progressif inverse* soit simplement spéculative et n'ait d'application nulle part. Pendant qu'en France on repousse l'impôt progressif direct, au nom de la propriété et du libre développement individuel, l'Angleterre possède certaines taxes sur les successions qui descendent de 2 et 3 0/0 à 1 1/2 et 2 0/0, à mesure que la valeur des successions s'élève. Nous-mêmes, à vrai dire, nous possédons un grand nombre d'impôts de ce genre, et tous ou presque tous les impôts ont ce caractère. Ainsi, l'impôt sur les boissons dont nous parlions plus haut et que nous avons rangé dans la classe des impôts uniformes est, dans la réalité, un impôt progressif inverse. En effet, lorsqu'on fait intervenir la valeur d'échange du liquide frappé par l'impôt, on voit qu'un tonneau de vin de 80 fr., sur lequel on prélève, par exemple, 40 fr. d'impôt, paie 50 0/0 de sa valeur, tandis qu'un tonneau de 800 fr., sur lequel on prélève la même taxe, ne paie que 5 0/0 de sa valeur. La progression inverse est ici bien nettement caractérisée. La cote personnelle, la prestation en nature sont aussi dans ce cas, lorsqu'on fait intervenir l'idée du capital ou du revenu possédé par des individus subissant une taxe uniforme.

La circonstance que nous venons de constater a frappé quelques-uns de ceux qui se sont récemment occupés des questions d'impôt, et ils l'ont caractérisée, en disant que plusieurs de nos impôts sont proportionnels à la misère. Il est plus exact et nous croyons plus énergique de dire, en face de ceux qui repoussent avec tant de vivacité le mode direct, qu'ils sont progressifs en mode inverse.

L. L. VAUTHIER.

Le *Démocrate du Rhin* annonce que M. Jérôme Aron, après avoir rempli pendant deux ans les fonctions de deuxième professeur du lycée de Strasbourg, a été révoqué de ses fonctions *parce qu'il était israélite*.

Ce qui tendrait à établir que le seul crime du professeur était sa religion, c'est que le conseil académique de Strasbourg avait demandé pour lui une augmentation de traitement, en considération de ses services, que les inspecteurs chargés de vérifier les résultats de son enseignement avaient vivement appuyé cette demande, et que le proviseur du lycée, en particulier, avait instamment réclamé, dans l'intérêt de l'établissement, le maintien du professeur remplacé.

Nous avons rapporté dans notre dernier numéro un fait d'intolérance analogue commis à l'égard de deux jeunes gens protestants, écartés d'une liste de candidats où leurs examens les avait placés en rang utile. Nous répéterons ce que nous disions à ce propos : de pareils actes paraissent incroyables. Mieux vaudrait cent fois déclarer nettement que la religion catholique est religion d'état et que les catholiques seuls ont droit aux fonctions publiques. Ceux qui professent un autre culte sauraient du moins à quoi s'en tenir, — et l'opinion publique aussi.

Allyre Bureau.

Les manifestations anti-papistes provoquées en Angleterre par la nomination du cardinal Wiseman à l'archevêché de Westminster et l'institution, dans les trois royaumes, d'une hiérarchie catholique romaine, entraîneront sans aucun doute l'adoption de mesures légales. On assure que la reine s'est prononcée à cet égard d'une façon absolue, et que sir John Russell devra présenter au parlement, dans les premiers jours de sa réunion, un bill conservateur des droits religieux de la couronne d'Angleterre. On peut voir d'ailleurs, par le ton de la lettre de sir J. Russel qui est parmi les pièces historiques publiées plus haut, quelle importance le cabinet anglais attache à la *provocation* du pape.

Le 5 novembre, jour anniversaire de la découverte de la fameuse conspiration des poudres, sous Jacques Ier (1604), on a fait revivre l'ancienne fête commémorative, mais en l'appropriant aux préoccupations actuelles du peuple. Au mannequin représentant Guy-Fawkes, l'officier qui devait mettre le feu aux poudres et qui fut écartelé, on a substitué des figures allégoriques du nouveau cardinal. Voici ce que raconte le *Standard* à ce sujet :

« La Cité était animée ce matin d'un mouvement extraordinaire. Voici quelle en était la cause. Un âne, décoré d'un chapeau de cardinal, parcourait les rues, monté par un jeune homme portant un masque cadavérique, une tiare papale et un écriteau indiquant qu'il était un « homme sage » (*a wiseman*). De plus, l'animal avait à la partie postérieure un écriteau avec une inscription conçue en style pompeux, qui semblait réclamer également pour lui le titre « d'homme sage. »

« Des enfants habillés en sacristains et un homme avec un tambour formaient le cortége immédiat de Son Eminence. Il va sans dire qu'une foule considérable accompagnait cette mascarade. La grotesque procession a d'abord visité la Bourse, où elle a recueilli de nombreux pourboires. Elle a été ensuite reçue dans les différents édifices publics du voisinage, où l'on a beaucoup goûté cette protestation contre la récente audace du pape. »

(*Standard.*)

On ne s'en est pas tenu là, et le pape lui-même a été mis en scène. On promenait, dit le *Daily News*, dans les rues des drapeaux sur lesquels on lisait : « Pas de papisme! pas de dieux en pain enchanté! pas de blague catholique! etc. » — Dans un endroit, on a brûlé en effigie le cardinal Wiseman et les onze évêques. Ailleurs, c'est l'effigie du pape qui a été livrée aux flammes au milieu des pétards et des cris de joie de la populace. La police s'est bornée à surveiller les immenses rassemblements formés autour de ces manifestations, au point de vue des accidents qui auraient pu survenir. Les pompiers de la ville de Londres avaient été commandés. A Tower-Hill, un mannequin représentant sa sainteté a été promené sur un âne. A Hackney les effigies du pape et des nouveaux cardinaux ont été brûlées dans des feux de joie.

D'un autre côté, les meetings, les pétitions ne se ralentissent pas, et le gouvernement anglais, qui a l'habitude de suivre les inspirations de l'opinion publique quand elle se manifeste par un grand mouvement, ne jouera certainement pas sa popularité en faveur de l'évêque de Rome, pour employer l'expression la plus respectueuse de l'église anglicane à l'égard du pape.

Il est possible, comme le disent les défenseurs de Rome, que le pape n'ait fait qu'user de son droit spirituel; mais nous doutons fort qu'au double point de vue des intérêts de l'Eglise et des intérêts temporels des états pontificaux la lutte entre les deux Eglises puisse tourner à l'avantage de Rome et surtout des catholiques anglais.

Nous espérons cependant que le gouvernement anglais saura éviter des représailles violentes qui auraient nécessairement pour effet de jeter de l'intérêt sur la cause de ceux qui en seraient l'objet. Il est déjà regrettable que la population de Londres se soit laissé aller à des démonstrations qui, bien que se bornant à l'inoffensif supplice de mannequins, affectent cependant une apparence de brutalité. L'indifférence méprisante eut été à la fois plus digne et plus efficace. Mais on ne peut pas demander aux peuples des qualités et un sang-froid au-dessus de la culture intellectuelle et morale que les sociétés leur ont donnée jusqu'à présent.

Allyre Bureau.

On lit dans le *Moniteur industriel* du 7 novembre :

Il s'opère dans l'opinion une révolution réelle : on est étonné de l'ardeur que certains hommes graves mettent à troubler les esprits, et l'on n'est pas loin d'être fatigué de tous les efforts qu'ils font pour faire arriver violemment des gouvernements nouveaux.

Aussi, à tels chefs de parti que l'on célébrait hier très fort, on n'est plus loin aujourd'hui de jeter la pierre.

Ce que l'on veut, ce qu'il nous faut, c'est qu'il y ait une telle production, une telle demande de bras et de tels salaires, que l'on ne souffre nulle part, qu'il y ait du bien-être partout. Eh bien! en serait-il ainsi pendant des luttes politiques telles que celles que l'on cherche à provoquer?

Depuis plusieurs mois, depuis l'année dernière, la France a beaucoup travaillé, beaucoup produit, beaucoup vendu et beaucoup consommé. Il en est résulté que presque nulle part il n'y a eu de souffrances grandes. Dans plusieurs contrées industrielles, au contraire, on a vu une prospérité dont les temps anciens donnaient à peine une idée. Jamais à Lyon et à Mulhouse les bras n'avaient été plus recherchés.

Aussi, qu'on ne se fie pas autant qu'on le fait au mécontentement général. On se ferait illusion. On désire un état meilleur; c'est un désir permanent chez l'homme, mais l'on serait très fâché de perdre ce qu'on a, et mal vus seraient ceux qui tenteraient de le faire perdre.

P. B—s DARNIS.

Conférences de Varsovie.

Bientôt, quand on parlera des affaires de l'Allemagne, il faudra dire Russie-Allemande, à moins que de nouveaux événements ne viennent rendre aux peuples de la Germanie l'autonomie que leurs gouvernements ont perdue. Désormais c'est le Tsar qui règne à Vienne et à Berlin; là on l'accepte comme un ami, ici on le subit comme un maître.

Les conférences de Varsovie ont nettement posé la situation.

Nicolas, François-Joseph, le prince de Schwartzenberg et le comte de Brandebourg y ont seuls pris part.

François-Joseph, dit le correspondant du *Journal des Débats*, a eu le bonheur de plaire singulièrement de sa personne au tsar, dont il a achevé de conquérir les bonnes grâces en rendant vitite au maréchal Paskewich, le grand sabre favori de l'autocrate.

Le tsar a parlé en maître. Il a pleinement approuvé la politique de l'Autriche. Il n'admet pas qu'il doive rester en Allemagne aucune trace des bouleversements de 1848, et il faut que la Prusse en prenne son parti. Cependant, pour ne pas trop humilier le roi de Prusse, le tzar a exigé le consentement de l'Autriche aux conférences libres demandées par la Prusse. Ces conférences dureront un mois, deux mois; elles n'aboutiront à rien, et la Prusse, sauvegardée dans son amour-propre, qui n'est pas trop exigeant, on en conviendra, rentrera purement et simplement dans le sein de la diète.

Relativement au Schleswig-Holstein, le tsar a déclaré que cette question lui était personnelle, parce que le Danemark est son allié et tient les clefs de la mer Blanche. Il entend donc que le Danemark conserve les duchés, et la diète devra agir en conséquence. Quant à la Prusse, ce qu'elle a de mieux à faire c'est de ne pas s'en mêler; car, si elle intervenait, une armée russe se porterait immédiatement sur les lieux pour maintenir les droits du Danemark.

Pour la question de la Hesse électorale, le tsar veut bien reconnaître que c'est une question toute allemande, dont il ne se mêlera pas; mais il veut qu'on en finisse. En attendant, il approuve toutes les mesures décidées par la diète et leur donne son appui moral.

Après avoir ainsi dicté ses volontés, le tsar est reparti le 30 octobre pour Saint-Pétersbourg.

Il y a lieu de se féliciter, du reste, du triomphe de l'absolutisme franc que représente l'Autriche sur le constitutionnalisme hypocrite dont la Prusse est le symbole en Allemagne.

La démocratie allemande ne pourra plus se laisser prendre au piége, et dorénavant elle ne donnera plus dans le mirage des libertés *modérées*, des contrepoids illusoires et du libéralisme des rois. La démocratie n'a pas de pires ennemis que ces *libérâtres* à double face qui ont toujours à la bouche les mots sonores de liberté, d'égalité, et qui, en fait et sous prétexte d'impossibilité, ne réalisent que compression et iniquités sociales.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

HESSE ÉLECTORALE. — Le crime est consommé. L'attitude calme du peuple hessois, l'absence de tout procédé violent, le respect religieux de la légalité de la part de l'unanimité des fonctionnaires et de presque toute l'armée, n'ont pas empêché la Hesse d'être envahie par les étrangers et d'être en butte à la force brutale.

Le 1er novembre, 4,000 Bavarois et 1,000 Autrichiens sont entrés à Hanau. L'armée hessoise coupable du crime de fidélité au serment qu'elle avait prêté à la Constitution, a été dirigée sur la Bavière pour être *réorganisée* avec des officiers étrangers.

La loi martiale a été immédiatement proclamée.

La proclamation de l'électeur est pleine de tendresse pour ses sujets fidèles, pour ses chers sujets: il ne peut pas manquer aux devoirs souverains qu'il tient de Dieu! car toujours ces despotes font intervenir Dieu dans leurs infamies: il ne peut pas permettre que l'opinion arbitraire des serviteurs publics déterminent la marche de son gouvernement. L'occupation a pour but unique de rétablir l'ordre, qui n'a pas été troublé un instant, et la loi au nom de laquelle seule, le peuple hessois a résisté pacifiquement aux volontés inconstitutionnelles de son souverain. Toutes ces hypocrisies sont contresignées *Hassenpflug*, *Wolmar*, *Haynau*, et *Baumbach*.

Le commissaire fédéral, agissant au nom de la diète, qui n'est point obligé de chérir les Hessois, leur déclare net que les troupes étoufferont avec une *rigueur inexorable* toute révolte et toute résistance: « Les troupes qui entrent sur votre territoire, dit il, sont des troupes fédérales et amies; elles ne viennent pas pour vous opprimer, mais pour rétablir l'ordre... Je ferai prévaloir la *justice* partout. » C'est toujours le même langage. — Il espère que le peuple hessois persistera à se distinguer par son dévouement à sa dynastie. « Si j'étais trompé dans mon attente, je me verrais forcé d'exécuter, par tous les moyens en mon pouvoir, les mesures ordonnées par la Confédération, et les coupables auraient à s'imputer les suites de leurs actions criminelles. » C'est ainsi que les inquisiteurs disaient au malheureux étendu sur le chevalet: « Notre cœur est navré de tes souffrances; mais c'est ta faute; tu l'as voulu; pourquoi n'as-tu pas avoué? »

Les Prussiens sont entrés à Cassel le 2 novembre. Après avoir déclaré que l'entrée des Bavarois constituerait un *casus belli*, elle déclare aujourd'hui qu'elle ne leur permettra pas de franchir les limites du district de Hanau. En sera-t-il de cette menace comme des précédentes? La Prusse est dans une situation qui ne lui permet guère d'entreprendre une guerre contre l'Autriche appuyée sur la plupart des Etats allemands et soutenue par la Russie. Mais elle devrait au moins renoncer à ses airs matamores et ne pas à chaque instant tirer à demi l'épée du fourreau pour la rengainer au premier coup-d'œil sévère qui lui vient du Nord.

En attendant, les troupes prussiennes occupent les deux districts de Cassel et de Fulda. Elles se bornent aux mesures militaires commandées par leur propre sûreté et laissent le soin de tout le reste aux autorités constituées. Mais il n'est pas probable qu'elles puissent longtemps conserver ce rôle neutre. L'électeur de Hesse a formellement protesté contre l'envahissement de ses états par les Prussiens, et il en appelle à la diète de cette violation de territoire. L'envoyé hessois à Berlin a été immédiatement rappelé, et les relations diplomatiques sont rompues entre les deux pays. Il est hors de doute que si la diète appuie résolument la protestation de l'électeur, le roi de Prusse s'empressera de retirer ses troupes par la même raison qui lui a fait accepter l'entrée des Bavarois, à moins qu'il n'aime mieux se faire lui-même exécuteur des volontés de la diète.

A Hanau, le commissaire fédéral a ordonné aux tribunaux de rétablir la perception de l'impôt sur le timbre. Le tribunal de première instance a répondu négativement à cet ordre, et ne l'a transmis qu'officieusement aux autres tribunaux. Le désarmement de la garde civique a été opéré.

Cinq à six milles autrichiens, destinés à appuyer les opérations de la Hesse, sont arrivés en Bavière. On en attend encore dix ou douze mille.

La commission de permanence de Cassel conserve sa noble et ferme attitude. Elle a protesté contre les proclamations de l'électeur et du commissaire fédéral. On comprend qu'on ne pourra pas longtemps laisser subsister cette commission que protège indirectement la neutralité armée des troupes prussiennes, et que celles-ci devront nécessairement céder leur place aux trou-fédérales ou faire exécuter les ordres de la diète. On peut hésiter à se prononcer entre celui des deux rôles que le roi de Prusse acceptera: l'un et l'autre sont également honteux et constituent l'annulation complète de la Prusse comme puissance de premier ordre.

P. S. D'après les dernières nouvelles, le prince de la Tour de Tanis a déclaré qu'il ne pouvait accepter la proposition de la Prusse et se borner à l'occupation du district de Hanau; que sa mission, fondée en droit, était d'occuper tout le pays; qu'il renverserait tous les obstacles, et qu'il avait pour cela une armée de 45,000 hommes.

Les avant-postes prussiens et bavarois se sont trouvés en présence près de Stenhof. Les Prussiens se sont retirés à deux milles, laissant le champ libre aux Bavarois.

PRUSSE. — A la suite d'un conseil de cabinet tenu le 3 novembre, et dans lequel le parti de la paix l'a emporté, la démission de M. de Radowitz a été acceptée, et le portefeuille des affaires étrangères remis provisoirement à M. de Manteuffel qui le cédera, dit on, à M. d'Arnim.

M. le comte de Brandebourg, à qui on voulait donner ce portefeuille, est tombé subitement malade, et une dépêche télégraphique du 6 annonce qu'il était mort dans la nuit.

Nous avons dit plus haut la position prise dans la Hesse par la Prusse qui a la prétention, très modeste aujourd'hui, de s'abstenir personnellement de toute pression dans le réglement des affaires de ce pays, mais qui ratifiera évidemment tout ce qui aura été fait au nom de la diète et sous l'influence de l'Autriche.

Une ordonnance du 2 novembre convoque les chambres pour le 21 novembre.

La *Nouvelle Gazette de Prusse* du 4, annonce que M. de Rosenberg est parti la veille pour Vienne porteur d'une note dans laquelle le cabinet de Berlin déclare qu'il est prêt à commencer la *conférence libre*, mais sous la condition que le gouvernement autrichien suspendra ses armements. La note ajoute que si le cabinet de Vienne continuait ses préparatifs militaires, la Prusse de son côté mettrait la dernière main à ses armements.

Il est probable que l'Autriche répondra qu'elle n'accepte aucune condition, et que la Prusse est parfaitement libre d'armer tant qu'il lui plaira.

SCHLEWIG-HOLSTEIN. — Il a été signifié à la lieutenance générale, au nom de la diète de Francfort, que si elle ne mettait bas les armes, elle y serait contrainte par une intervention fédérale.

Quelques jours auparavant, le général Hahn, envoyé par le gouvernement prussien pour obtenir la conclusion d'un armistice, avait complètement échoué dans sa mission. La lieutenance générale avait mis à son acceptation des conditions que le général Hahn n'a pas jugées susceptibles d'être proposées au gouvernement danois. Le cabinet prussien jouit en Allemagne d'une si belle réputation de duplicité que l'on a naturellement supposé que le général Hahn, officiellement chargé de porter des paroles de paix, avait pour mission confidentielle d'entretenir les éléments de guerre, et même de faire profiter le général Willisen de l'expérience que lui donnait la connaissance topographique du pays.

WURTEMBERG. — L'assemblée nationale a repris le cours de ses séances. La commission des finances a présenté un rapport qui concluait au refus du crédit demandé pour le rappel des soldats en congé, à moins d'explications satisfaisantes. Le ministre a demandé le comité secret pour fournir ces explications à la suite desquelles la commission a conclu favorablement, attendu que le ministre déclarait qu'il s'agissait de garantir la sûreté du pays.

SAXE. — Le gouvernement a retiré le 5 l'ordre de rappeler les hommes en congé et de faire des achats de chevaux.

Le gouvernement autrichien a demandé à la direction du chemin de fer de Leipsick combien elle pourrait transporter de troupes à Dresde en huit jours, en suspendant tout autre service. Est-ce en prévision de l'arrivée prochaine des Autrichiens que la Saxe ne juge pas nécessaire d'augmenter ses propres forces disponibles.

HANOVRE. — Le ministère a rappelé M. Detmold, de Francfort, et lui a donné pour successeur M. de During. Il résulterait de là que le ministère ne répudie pas la diète, mais désapprouve seulement la conduite qu'y a tenue M. Detmold.

MAYENCE. — Le *Journal allemand de Francfort* annonce que dans les soirées du 4 et du 5, il y a eu des rixes graves entre les soldats prussiens et autrichiens. Le sang a coulé, et l'autorité a dû prendre des mesures énergiques.

ITALIE.

NAPLES. — On concentre beaucoup de troupes dans les Calabres, surtout à Cosenza, qui, dit-on, est gardée comme si l'on s'attendait à une prochaine attaque.

ROME. — On procède à l'établissement de la taxe sur les arts, métiers, sur l'industrie et le commerce, en vertu de l'édit du cardinal Antonelli, en date du 14 septembre. La manière dont cette taxe, qui n'est autre qu'un véritable droit de patente, est répartie soulève, dit-on, les plus vives réclamations, bien qu'en principe les industriels et commerçants fussent assez disposés à accepter l'opportunité de la mesure, vu la situation du trésor.

Allyre Bureau.

P. S. — Berlin, 6 novembre.

La *Réforme allemande* annonce ce qui suit:

« Le conseil des ministres, présidé par le roi, a résolu, dans sa séance de ce jour, de mobiliser toute l'armée, y compris la landwehr. » (*Gazette de Cologne* du 8 novembre.)

Transport des déportés à Belle-Isle.

On sait que les onze détenus restés en dernier lieu à la prison de Mazas sont partis pour Belle-Isle le 30 octobre, à 7 heures du soir. Leur voyage s'est effectué en voiture cellulaire. Voici les extraits de lettres reçues à Paris et qui donnent quelques détails sur ce voyage:

« Vannes, vendredi, 1er novembre, 10 heures et demie.

» Nous sommes arrivés ici, à 9 heures, moins fatigués que je ne l'eusse pensé, après 40 heures de voiture cellulaire. C'est un affreux système et c'est mal de nous l'avoir fait endurer si longtemps, quand on pouvait si facilement nous l'éviter.

» A notre arrivée, on nous a jetés dans une chambre infecte où sont entassés onze lits. Nous avons immédiatement écrit au préfet qui nous a fait annoncer son arrivée pour midi, et s'est fait précéder de la promesse du départ pour aujourd'hui même. Toutes les jambes sont actuellement détirées et les muscles se remettent. Chacun se console dans l'attente du déjeuner. Le fait est que nous avons été bien cruellement cahotés dans ces maudites boîtes.

» Nous avons traversé Nantes hier soir, à 6 heures. Je n'y ai vu personne; nous avons ensuite mis 15 heures pour faire les 27 lieues qui séparent Nantes de Vannes. Quel supplice! Je n'ai encore vu, non plus, personne de connaissance ici. — Mais nous n'oublions pas que le calme est la dignité de la souffrance. »

» L.-L. VAUTHIER. »

« Midi et demi.

» Nous venons de voir le préfet, M. Boulage. — On nous fait remonter en voiture cellulaire. Nous filons sur Auray et de là sur Quiberon par la Falaise. Nous coucherons au fort Penthièvre et nous embarquerons demain matin, pour faire la traversée de la presqu'île à Belle-Isle; nous n'y serons que dans l'après midi. — On nous fait boire la coupe jusqu'au fond. »

« Belle-Isle, 2 novembre.

» Nous sommes arrivés à destination; mais ce n'est pas sans une foule de petits événements. Nous avons eu une fin de voyage très pittoresque. Je t'ai écrit hier de Vannes, tu sais donc que nous devions partir à 2 heures de Vannes pour aller coucher au fort Penthièvre, à l'entrée de la presqu'île de Quiberon. Ce programme n'a pas pu s'exécuter, comme l'avait supposé le préfet, M. Boulage. — Nous devions faire la route en voiture cellulaire; nous sommes, en effet, venus de cette façon jusqu'à Auray; mais, là, il a été reconnu que la chose était impossible et que la voiture cellulaire ne passerait jamais, sur une longue falaise de sable mouvant qui forme l'isthme joignant la presqu'île au continent. Alors on s'est décidé à nous faire faire encore 12 kilomètres.... dans ce système; arrivés là, nous sommes montés dans une petite diligence et un cabriolet. Nous nous sommes mis en marche, au pas, entourés d'une nombreuse escorte de gendarmes à pied et de gardes nationaux d'Auray. L'un d'eux, à l'avant, portait un fallot qui éclairait la marche de notre troupe.

» Cette marche lente, dans un sable mouvant ou un gravier très difficile, sur un isthme étroit, avec la mer bruissant des deux côtés, c'était une véritable scène de Walter-Scott, un chapitre de Rob-Roy ou des Puritains d'Ecosse. Nous avons cheminé ainsi, jusqu'à 8 heures, et avons atteint le fort; mais là un changement de front nous attendait. Le commandant du fort n'a pas voulu nous recevoir; de nouveaux ordres étaient arrivés de Vannes; il nous fallait suivre jusqu'à Port-Haliguen, à la pointe de la presqu'île, pour nous embarquer immédiatement. Alors a commencé, à travers des chemins qui voient à peine passer de rares charettes, une périgrination de trois heures, des plus curieuses. Des soldats du fort avaient remplacé les gardes nationaux. Nous allions lentement, arrêtés à chaque pas, par quelqu'obstacle. — La diligence, surtout, qui ouvrait la marche était souvent entravée par le peu de largeur du chemin. Nous traversions de petits villages, complètement obscurs et silencieux où notre passage éveillait à peine quelques chiens.

« Enfin, à onze heures nous arrivions sur la jetée de Port-Haliguen, petit port qui a été agrandi sur des projets faits par moi en 1839. Nous devions nous embarquer sur le lougre de la Rouane, petit navire ponté de 24 à 25 tonneaux; mais ni le vent ni la marée n'étaient favorables. Nous nous sommes mis alors à prendre, dans nos voitures, une légère collation dont nous avions grand besoin. Quelques habitants se sont levés, peu à peu, et nous ont entourés avec une curiosité mêlée de sympathie. Quelques-uns m'ont reconnu. L'un nous a apporté une énorme soupière de soupe maigre; d'autres un homard. Enfin, à minuit, nous avons été, au large, rejoindre le lougre, et, à minuit et demi, nous appareillions.

« La nuit était très belle; la mer très bonne. Les feux nombreux qui éclairaient la côte donnaient de l'intérêt à la scène. Nous avons presque tous passé la nuit sur le pont. A six heures, nous ancrions devant le port de Palais où la marée ne nous permettait pas d'entrer. Nous avons assisté à un délicieux lever de soleil et vers neuf heures, nous attendions le moment de débarquer et de gagner notre prison dont nous apercevions, depuis le matin, le mur d'enceinte se développant, en arrière de la forteresse; lorsque l'ordre est venu de remettre en mer et d'aller nous débarquer, à près de trois quarts de lieue, dans une anse de sable, dont l'éloignement nous empêchait d'avoir autant de contact avec la population. C'est ce qui a été opéré en effet, non sans quelques difficultés, mais n'a pas empêché plus de trente personnes de venir nous attendre au lieu de débarquement et de nous accompagner jusqu'à la prison.

« Après ce long récit dont je supprime les circonstances, tu t'imagines que notre odyssée est finie et que nous sommes réunis à nos amis. Eh bien! pas du tout! au lieu d'être avec eux, nous sommes provisoirement installés dans un bâtiment qu'on appelle ici château Fouquet du nom du surintendant des finances. Pour le moment, nous sommes tous dans une grande salle fermée à clef, et c'est là que nous nous reposons de nos fatigues. Je ne sais combien cela durera. Nous n'avons pu voir encore le directeur.

« Tous nos amis sont arrivés en bonne santé, sauf Pilhes qui a une jambe très enflée par suite d'un séjour de cinquante heures en voiture cellulaire, et qu'on a dû transporter ici sur un brancard. Ce ne sera d'ailleurs pas grave, je suppose. Deville a parfaitement supporté la fatigue; Gambon également; Blanqui et Daniel Lamazière seuls ont eu le mal de mer. Il est clair qu'ils y ont mis beaucoup de bonne volonté.

« Adieu, etc.

« L.-L. VAUTHIER. »

Nous avons appris par une autre lettre que les constructions ne sont pas encore terminées. Jusqu'à présent les visites extérieures sont bornées à une demi-heure par jour, et elles ont lieu en présence d'un gardien. La nourriture, assez mal préparée, est à peine suffisante, et l'on ne donne pas de vin. Les chambrées sont de seize personnes. Il paraît cependant qu'on

prépare des cellules, mais en trop petit nombre pour tous les détenus.

» Les cellules que l'on construit sont destinées pour deux personnes. Voici le détail de leur disposition : elles ont 4 mètres 32 centimètres de longueur sur 2 m. 90 c. de large, ce qui correspond à la grandeur *d'une* cellule de la forteresse de Doullens qui ont en moyenne 4 m. 10 c. de long sur 3 m. de large.

» En somme, chaque prisonnier aurait beaucoup moins d'air que dans les cellules de Mazas qui n'ont, à la vérité, que 3 m. 50 c. de long sur 1 m. 90 c. de large, mais qui ont 2 m. 70 c. de haut, plus un plafond voûté, tandis que celles de Belle-Isle n'ont que 2 m. 50 c. de hauteur.

» La surface du plancher à Belle-Isle, *pour deux*, 12 m. 53 c.; à Mazas, *pour un*, 6 m. 65 c. : plus de moitié. — Cube d'air à Belle-Isle, *pour deux*, 31 m. 32 c.; à Mazas, *pour un*, 17 m. 96 c. : bien plus de la moitié.

» Voilà ce qu'on semble donner comme un paradis terrestre. Chacun peut se figurer facilement combien une vie à deux dans de semblables cellules doit être insupportable. Nous n'ajouterons aucune réflexion; nous aimons à croire qu'il suffira d'indiquer simplement les faits pour que l'administration s'empresse de les faire changer.

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

Le général Changarnier a adressé à toutes les troupes de la division l'ordre suivant, en date du 2 novembre :

« Aux termes de la loi, l'armée ne délibère point; aux termes des règlements militaires, elle doit s'abstenir de toute démonstration et ne proférer aucun cri sous les armes. »

Dans un ordre du jour du 31 octobre, relatif à l'installation du général Carrelet en remplacement du général Neumayer, M. Changarnier avait dit : « Le général en chef ne doute pas que M. le général Carrelet ne sache maintenir dans les corps de sa division l'esprit d'ordre, de discipline et de dévouement qui a fait la force de l'armée de Paris, et qu'à l'exemple de son prédécesseur, il n'assure sur tous les points la complète exécution des règlements militaires. »

— Le général Neumayer a refusé l'espèce de compensation qui lui était offerte. D'après l'*Ordre*, son beau-frère et sa femme, pensant que des considérations de famille le feraient hésiter, ont été les premiers à l'engager à ne point hésiter entre une question d'honneur et une question d'intérêt.

— Le général d'Hautpoul est parti pour aller prendre possession du gouvernement de l'Algérie qui lui a été donné comme dédommagement de la perte de son portefeuille.

— Une messe du Saint-Esprit a été célébrée à la sainte chapelle du Palais-de-Justice, le 4 novembre, pour la rentrée des cours et tribunaux. La même cérémonie a eu lieu dans toutes les cours judiciaires de France.

— L'Administration des hospices de Nantes, ayant à présenter à l'autorité supérieure un projet de construction d'hôpital, vient de mettre au concours la rédaction de ce projet. Le programme du concours et le plan du terrain sont déposés au secrétariat des hospices à Nantes et au bureau de la Revue générale de l'architecture et des travaux publics, rue Furstemberg, 4, à Paris.

— Cinq nouveaux commissariats civils viennent d'être créés en Algérie, savoir : à Médéah et à Milianah, dans la province d'Alger; à Mascara et à Tlemcen, dans la province d'Oran; à Guelma, dans la province de Constantine. Par suite de cette création, les territoires où ces nouveaux fonctionnaires seront installés passeront de la catégorie des territoires administrés militairement par des commandants de place dans la catégorie des territoires civils et colonisables.

— Le *Moniteur* de dimanche publie la liste, par ordre de mérite, de 270 candidats nommés élèves de l'école spéciale militaire, par suite du concours de 1850. La promotion de l'école militaire de Saint-Cyr est donc triple de celle de l'école Polytechnique, réduite, pour cette année, à 90 élèves.

— La compagnie du chemin de fer entre Londres et Brighton a l'intention d'établir, d'ici à une quinzaine de jours, une communication entre la côte d'Angleterre et Carentan, près Cherbourg, qui est un des plus beaux ports de la France. Le steamer *Ayrshire-Lassie* est arrivé à Shoreham pour faire ce service; mais on ignore encore le jour précis où il commencera.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 23 octobre :

CONSTRUCTION A VAPEUR. — Le steamer *Artic*, de la ligne E. K. Collins, est parti pour faire un voyage d'essai qui durera sans doute deux ou trois jours. C'est le sixième navire de ce genre que le port de New-York aura mis en mer en moins d'un mois, car nous avons vu essayer ou partir coup sur coup : le *Pacific* (ligne de la Nouvelle-Orléans), le *Florida*, le *New World*, le *Franklin* et le *Columbia*. Dans le même temps, six autres ont été lancés : le *Prometheus*, le *Humboldt*, le *St.-Lawrence*, le *Brownsville*, le *Louisiana* et l'*Union*. Et pourtant, il reste encore sur chantier, ou en train de recevoir leurs machines, 20 autres bâtiments à vapeur, formant un ensemble de 32,000 tonneaux, et dont une bonne partie seront prêts avant la fin de la saison actuelle. C'est le cas de dire, sans exagération, que cela tient du merveilleux.

Le port de New-York verra encore lancer demain un nouveau steamer, jaugeant 2,000 tonneaux, et destiné à la navigation entre Panama et San Francisco. Ce navire portera le nom glorieux du vainqueur de Mexico, et s'appellera le *Winfield-Scott*.

— Les commissions départementales d'agriculture, dont M. Dumas a prescrit la formation, commencent à s'organiser. Celle des Bouches-du-Rhône a tenu, le 30 octobre, sa première séance à Marseille.

— Le conseil supérieur de l'Université vient d'être convoqué par M. le ministre de l'instruction publique pour le 14 de ce mois. Dans cette session, il s'occupera spécialement de l'examen des livres qui seront autorisés comme livres à l'usage des colléges, institutions, etc. On s'attend à des débats très graves.

— On annonce la publication prochaine en Angleterre d'un nouveau journal socialiste sous ce titre : LE SOCIALISTE CHRÉTIEN (Christian Socialist).

— Il vient d'être fait une statistique sur la circulation des piétons et des habitants sur les points les plus fréquentés de Paris. Le pont Neuf est celui où la circulation est la plus considérable. On a compté 80,000 piétons par vingt-quatre heures et 10,000 chevaux. Cela fait par mois 2 millions 400,000 piétons et 300,000 chevaux, et par an 29 millions 200,000 piétons et 3 millions 600,000 chevaux.

— Voici les noms et professions des nouveaux membres des quatre conseils de prud'hommes dont nous annoncions l'installation qui a eu lieu mardi dernier :

CONSEIL DES MÉTAUX. — Patrons : MM. Giraider, fondeur; Lambert, bijoutier; Paillard, fabricant de bronzes; Colin, [illegible]; Samson, fabricant d'instruments de chirurgie. — Ouvriers : MM. Petit, serrurier; Landard, bijoutier; Boursot, facteur de pianos; Augé et Buisson, ferblantiers.

CONSEIL DES TISSUS. — Patrons : MM. Depouilly, imprimeur sur tissus; Cheuard, chapelier; Mariénval et Huot, fleuristes: Pomadère, tailleur. — Ouvriers : MM. Burgunder, imprimeur sur étoffes; Pernot, graveur; Grandhomme, passementier; Duval, chapelier-fouleur; Lacroix, tailleur.

CONSEIL DES PRODUITS CHIMIQUES. — Patrons : MM. Delicourt, fabricant de papiers peints; Lucas, peintre en bâtiment; Jacquel, faïencier; Courtépée-Duchesnoy, tanneur-corroyeur. — Ouvriers : MM. Provost, chimiste; Bougrier, papiers peints; Fontaine, peintre en bâtiments; Bracelet, corroyeur; Neuville, vernisseur.

CONSEIL DES INDUSTRIES DIVERSES. — Patrons : MM. Laroche, fabricant de registres; Laurent, menuisier; Mort père, charpentier; Langlois, marbrier. — Ouvriers : MM. Garde, imprimeur typographe; Senget, compositeur; Guntz, ébéniste; Simonet, marbrier.

— Nous reproduisons plus haut, dans les pièces d'histoire contemporaine, la note du *Moniteur* qui mentionne le décret de dissolution de la Société du Dix-Décembre. Cette note est suivie, dans le *Journal des Débats* de samedi, des deux nouvelles suivantes :

« Une descente de police a été faite aujourd'hui rue du Faubourg-Montmartre, 9, au siége d'une société illicite dite des Amis de l'ordre et de l'humanité, composée d'une fraction dissidente de la Société du Dix-Décembre, dans le but d'y procéder à une perquisition, de saisir les registres, statuts, etc., et de dissoudre cette société.

» Par un arrêté en date de ce jour, le préfet de police a ordonné la fermeture du cercle dit National, situé rue Neuve-Saint-Augustin, 33, où se réunissaient un certain nombre de membres du parti légitimiste; le même arrêté fait défense aux membres de ce cercle de s'y réunir à l'avenir, sous peine d'être considérés comme faisant partie d'une société secrète ou illicite. »

— On vient d'inventer en Angleterre un moyen de plier les voiles de perroquet sans obliger les matelots à monter sur les mâts. Cette opération s'exécute au moyen d'un mécanisme qui est placé sur le pont. La voile se serre d'elle-même, dès l'instant qu'on a abaissé la vergue à laquelle elle est adaptée, elle est serrée en deux secondes. Pour la déployer de nouveau et la remettre au vent, il ne faut que vingt secondes. Cette invention, dans la sphère des inventions nautiques, est une des merveilles de notre époque; nul doute aussi qu'elle ne devienne promptement d'un usage général. On la dit fort peu coûteuse et également applicable à la marine de commerce ou de guerre. Elle est due à un officier de la marine anglaise, M. Cunningham, secrétaire de l'amiral Moresby.

Les marins expérimentés savent parfaitement qu'il leur arrive souvent de tenir plusieurs de ces voiles serrées pendant la nuit, pour éviter de faire monter leurs hommes sur le haut des mâts, particulièrement par les temps obscurs et humides, c'est-à-dire pour prévenir des accidents. Il en résulte de fréquents retards dans la marche des navires. Par cet admirable moyen, on pourra, soit plier la voile, soit l'ouvrir au vent, sans exposer la vie du moindre mousse. Un des navires de la compagnie Péninsulaire et Orientale, l'*Iberia*, vient d'adopter le nouveau système, qui a réussi admirablement.

— On lit dans les journaux de mardi dernier :

« La locomotive du train qui amenait à Paris les voyageurs venant d'Angleterre, a fait explosion hier, à six heures du matin, à la station où la voie de Boulogne vient s'embrancher, près d'Amiens, à la ligne du chemin de fer du Nord. La détonation a produit un bruit semblable à l'explosion d'un coup de canon, et les éclats de la machine ont été projetés au loin.

» Heureusement le train était arrêté, car s'il eût été en marche, les plus grands malheurs auraient pu arriver; et, par un second hasard, l'explosion s'est faite verticalement, de façon que personne n'a été blessé. Les voyageurs, fatigués d'une traversée assez pénible, ont été arrachés au sommeil par le bruit de la détonation; ils se sont tous précipités aussitôt hors des voitures dans lesquelles ils sont rentrés quelques instants après pour arriver à Paris à l'heure ordinaire. »

— Le parlement anglais adopta, il y a quelques années, un bill tendant à obliger les manufacturiers des principales villes industrielles de la Grande-Bretagne à consommer la fumée de leurs fabriques, de manière à faire disparaître tous les inconvénients qui résultaient de cette fumée pour la propriété et pour la purification de l'atmosphère de ces villes. Ce bill, écrit-on de Manchester au *Times*, à la date du 29 octobre, vient de recevoir chez nous son exécution. Il est impossible d'imaginer tout le bien qu'il a produit. Quiconque a visité notre ville récemment, et se rappelle les épais nuages de fumée dans lesquels étaient enveloppés nos faubourgs, a de la peine à croire que ce soient les mêmes lieux qu'il revoit aujourd'hui, tant la métamorphose est grande.

Ce qui n'est pas pas moins encourageant, c'est d'apprendre de notre conseil municipal que cette immense amélioration s'est réalisée, non-seulement sans perte pour les manufacturiers, mais au contraire en leur procurant des avantages considérables. On cite une maison qui consommait autrefois 140 tonneaux de charbon par semaine, et qui depuis qu'elle a été obligée de faire usage de la fumée qu'elle perdait, a effectué une économie hebdomadaire très notable. Une maison (MM. George Clarke and Sons) a fait, il est vrai, des dépenses assez considérables pour les nouveaux appareils que nécessite l'emploi de la fumée; mais ces dépenses seront payées dans le cours d'une année et demie. Le bill en question ne s'applique jusqu'ici qu'à un nombre fort restreint de villes manufacturières, mais il est probable, d'après le succès qu'on a obtenu, qu'il ne tardera pas à être mis en vigueur dans tous les grands centres industriels de la Grande-Bretagne.

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* du 31 octobre :

« Le petit village de Loubaresque, perdu pour ainsi dire dans les hautes montagnes du Vivarais, vient d'être témoin d'un déplorable accident. Une famille tout entière, composée de sept personnes, le père, la mère, un oncle et quatre enfants, a été tout à coup ensevelie sous les ruines de sa propre maison, minée depuis plusieurs jours par les pluies diluviennes qui, dans ces contrées élevées, annoncent le retour de l'hiver.

» Le père, l'oncle et les deux fils aînés ont été littéralement écrasés; ils n'étaient plus que des cadavres informes lorsqu'on a pu les retirer de dessous les décombres. La mère a été miraculeusement préservée par une poutre qui a formé arc-boutant et voûte au-dessus de sa tête, au moment où, conduisant son plus jeune fils par la main, elle allait franchir la porte de sortie. Ce pauvre enfant, moins heureux que sa mère, a eu le bras droit fracassé et la main broyée sous une énorme pierre. Quant à la fille aînée, âgée de vingt ans environ, elle est dans un état très alarmant.

» Le convoi de ces quatre infortunés a eu lieu au milieu du deuil de la foule accourue de tous les villages voisins. »

— L'aéronaute Orlandi a fait, le 27 octobre, une ascension à Barcelone. Il est âgé de soixante-huit ans, et c'est la vingt-huitième fois qu'il s'élève dans les airs. Sa dernière ascension a eu lieu à Modène. En moins de trois heures il avait traversé une distance que les diligences mettent huit jours à parcourir, puisque, passant sur l'Adriatique, il était descendu à Chiéti, sur le territoire autrichien. A Barcelone il a couru de grands dangers. Son ballon ayant été poussé par le vent dans la direction de la mer, il n'eut d'autre ressource que de descendre en parachute dans l'espérance de rencontrer quelque barque qui viendrait à son secours. Il eut à lutter contre les vagues pendant plus de cinq heures, de cinq à dix heures du soir. Enfin les vagues le rejetèrent sur le rivage, d'où il put regagner Barcelone.

(*Heraldo*.)

ABOLITION DE LA TRAITE AU BRÉSIL. — Le *Times* publie dans sa feuille du 5 les nouvelles suivantes du Brésil :

« Le 4 septembre, il avait été publié un décret signé par l'empereur et approuvé par les chambres pour abolir le trafic des esclaves, qui est assimilé à la piraterie. Ce décret ordonne que les esclaves saisis seront transportés dans une colonie hors de l'empire et qu'aucun habitant du Brésil ne pourra engager d'esclaves, ni comme domestiques, ni comme apprentis, ni en quelque qualité que ce soit. Un pareil changement dans un pays qui était pour ainsi dire le quartier général de la traite ne peut manquer d'avoir de très graves conséquences, car si le Brésil manque de bras, il lui sera impossible de continuer à fournir le large contingent de produits tropicaux qu'il a donné jusqu'ici. »

— M. Julien Blanc commencera samedi prochain 16 novembre un nouveau cours d'orthographe et de grammaire pratique. L'excellence de la méthode à la fois rationnelle et attrayante de M. J. Blanc est un fait constaté par de nombreuses et concluantes expériences. (*Voir aux Annonces.*)

Direction des aérostats.

EXPÉRIENCE A L'HIPPODROME SUIVIE DE SUCCÈS.

Nous empruntons à la *Presse* le compte-rendu suivant d'une expérience qui a eu lieu à l'Hippodrome mercredi dernier, 6 novembre.

Depuis 1783 jusqu'à nos jours, la locomotion aérienne a été le rêve de bien des intelligences, le but de bien des travaux. Mais depuis 1783 jusqu'à nos jours aussi on s'est moqué de tous ceux qui ont persisté à poursuivre cette prétendue chimère, usant ainsi leur vie et leur fortune.

Le ridicule les atteignait d'abord, puis la misère, et leur esprit finissait par arriver à un état d'exaltation qui leur faisait construire ces projets singuliers et invraisemblables qui ont causé la défiance de l'Académie des sciences en matière de direction aérostatique. — Plus heureux que ses devanciers et ses contemporains, M. Julien, horloger, a su trouver quelqu'un pour le comprendre et le soutenir, et aujourd'hui son associé, M. Arnault, avait convoqué, à l'Hippodrome, dont il est directeur, les principaux représentants de la presse parisienne, pour assister à ses expériences.

A trois heures et demie, en présence de MM. Emile de Girardin, Louis Perrée, de Fiennes, Bernard, etc., M. Julien a apporté d'abord, dans le manége, puis dans l'amphithéâtre de l'Hippodrome, un petit aérostat, long de sept mètres, de forme oblongue, et ayant monté un mécanisme bien simple, de son invention, il a abandonné l'appareil qui s'est dirigé rapidement dans le sens désigné antérieurement.

Dans le manége, il n'y avait pas de courant d'air, la chose paraissait fort simple; mais une *fois* dans l'amphithéâtre, notre étonnement fut au comble lorsque nous vîmes l'expérience se reproduire, malgré un vent sud-ouest fort marqué. L'aérostat se dirigea *directement contre le vent*. On recommença en divers sens, et toujours l'expérience réussit.

On a tant de fois répété qu'il était impossible d'arriver à un tel résultat, qu'on se regardait les uns les autres sans vouloir absolument croire au spectacle que l'on avait sous les yeux, et qu'il a fallu recommencer plusieurs fois ces manœuvres pour nous convaincre du fait.

Les essais de mouvement circulaire ont été tentés; mais l'enceinte était trop restreinte, et l'on ne pouvait agir que par le gouvernail. Cependant plusieurs de ces tentatives ont réussi. C'est, du reste, l'appareil le plus simple du monde : — Une sorte de poisson cylindre à grosse tête, en baudruche, et cerclé par un équateur en bois auquel vient s'attacher un filet supérieur.

Vers le tiers antérieur de l'appareil, se trouvent deux petites ailes composées chacune de deux petites palettes formant hélice. Ces palettes ont à peu près la forme d'une raquette à jouer au volant, — de 0,22 de diamètre longitudinal, soit 0,20 de diamètre transversal. Elles tournent avec rapidité et produisent ainsi le mouvement direct.

Comment tournent ces hélices? Rien n'est plus simple : l'axe qui les supporte s'engrène avec une longue tige, qui va s'engrener elle-même dans un mouvement de pendule ou de tournebroche, suspendu au-dessous du ballon, à quatre décimètres environ.

Le récipient du gaz contient 1,200 décimètres cubes d'hydrogène pur.

L'enveloppe pèse	350	grammes.
L'armature en bois	350	
Le moteur	450	
Les fils qui servent de cordage, environ	10	
Total,	1160	

Un système composé de deux gouvernails, l'un vertical, l'autre horizontal, termine l'appareil.

N'anticipons pas sur les conséquences probables de cette simple expérience. Constatons seulement qu'aujourd'hui mercredi, 6 novembre, à 3 heures et demie, une machine aérostatique s'est manifestement dirigée contre le vent, mue par un appareil d'une simplicité extrême.

Espérons aussi que MM. Julien et Arnault continueront l'œuvre commencée, et ne l'abandonneront pas comme ont fait Guyton-Morveau et les directeurs de Javel, qui avaient obtenu, en 1784 et 1786, des succès positifs et constatés, mais dont la persévérance s'est lassée faute d'encouragement et de fonds.

JULIEN TURGAN.

M. Pierre Bernard, dans le *Siècle*, termine ainsi le compte-rendu de la même expérience :

Quelques spectateurs qui craignaient de s'aventurer, ou de compromettre une réputation quelconque de savant, ou de REPORTER, se contentaient de dire, comme à un certain jeu lorsque le patient s'approche du fait ou de la vérité : *Il brûle !* — Il brûle, en effet, l'inventeur; il brûle, car il a eu l'imagination et le bon sens d'imiter et d'allier la nature à la science. — *Il brûle !* — Autrefois on l'aurait brûlé.

Ainsi tout marche, tout s'élance, tout aspire vers les conquêtes pacifiques; on sillonne les eaux, on escalade le ciel.... encore un peu de temps, et l'hydrogène séparé de l'eau illuminera le monde; tout se transforme, la matière est domptée.... et pendant ce temps-là, quelques hommes encroûtés de politique, attelés les uns au char de la fortune (il n'y a pas de style assez avili pour en parler), les autres au char de l'Etat, nous cahotent d'ornière en ornière. — Ils compriment, ils répriment, ils suppriment !

La civilisation vous passera d'un bond par-dessus la tête, comme l'aérostat au-dessus des bicoques de nos faubourgs, et se dirigera, elle aussi, contre l'égoïsme et la routine.

PIERRE BERNARD.

Une seconde expérience a eu lieu jeudi : le vent du sud-ouest était beaucoup plus violent que la veille ; aussi la direction contre le vent a été moins rapide, mais elle n'en a pas moins été évidente pour tous. Les deux raquettes qui forment l'hélise font environ quatre tours par seconde, et la vitesse générale de l'appareil est de trois mètres pour le même temps.

JULIEN TURGAN.

PETITE CORRESPONDANCE.

Semur. — M. C. — Reçu les 100. — Nous v. av. écrit le 4. — Rem. affect.
Châtellerault. — M. P. — Reçu les 85. — Nous v. expéd. les livres et vous écrivons. — Affect. rem. à tous.
Saint-Bonnet. — M. N. — Reçu les 50. — Nous v. expéd. les livres. — Facture : 36.90.
Alençon. — M. J. — Reçu les 74. — Appliq. suiv. v. indic. — Nous v. expéd. l'ouvrage demandé. — Pris note du surplus. — Nous allons nous informer et v. écrirons. — Rém. affect.
Chaumont. — M. R. — Reçu les 35. — Fait les 2 abonn. — Nous v. répondr. — Affect. compl.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Au moment de la rentrée des classes, nous croyons devoir appeler l'attention des familles sur le DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE de M. Bouillet, dont la septième édition a récemment paru à la librairie de MM. Hachette et C^e. Cet ouvrage, qui est pour les études historiques ce que sont les vocabulaires pour l'étude des langues, renferme en un seul volume, avec l'histoire et la géographie proprement dites, la biographie et la bibliographie universelles, la mythologie de tous les peuples, ainsi que des notions succinctes sur les ordres monastiques, militaires, civils, sur les sectes religieuses, philosophiques, politiques, sur les assemblées délibérantes, les grandes institutions, les dignités et fonctions publiques, en un mot, sur tout ce qui est nécessaire pour la parfaite intelligence de l'histoire et de la politique.

Autorisé dès son apparition par l'Université, recommandé par le ministre pour être placé dans les salles d'étude, surtout pour les hautes classes, le *Dictionnaire universel* a en outre mérité les suffrages de l'autorité ecclésiastique : Mgr l'archevêque de Paris, qui avait donné son approbation à cet ouvrage dans les termes les plus honorables pour l'auteur, vient, en outre, dans un mandement mémorable que tout le monde a lu, de prendre énergiquement sa défense contre d'injustes attaques. (*Communiqué.*)

Les bals de la délicieuse salle Sainte-Cécile ont décidément acquis la vogue, et c'est justice ; il serait, en effet, difficile de rencontrer un lieu de réunions plus agréables que les soirées musicales et dansantes de l'habile directeur, M. Désiré. — Aujourd'hui vendredi, grande fête.

Paris. — Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 16. 17 Novembre 1850

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La Solution.

C'EST LE GOUVERNEMENT DU PEUPLE PAR LUI-MÊME.

I.

Je m'adresse aux démocrates de tous les pays, et plus spécialement aux démocrates français.

Les démocrates veulent *le gouvernement du peuple par lui-même.*

Ceux qui, pour quelque raison que ce soit, n'acceptent pas que le peuple universel doive se gouverner lui-même, veulent nécessairement que le gouvernement soit l'apanage ou d'un seul ou d'une fraction du peuple, et comme ceux qui veulent une monarchie quelconque, ne voient généralement dans cette forme qu'un moyen d'assurer la domination de leurs idées particulières, de leur parti, en un mot, je ne serai pas contredit en énonçant qu'il n'y a que des *aristocrates* et des *démocrates.*

Ce sont des définitions grammaticales. Nul ne les peut contester.

Démocratie, le peuple tout entier se gouvernant lui-même.

Aristocratie, un gouvernement extérieur à la totalité du peuple ; le peuple obéissant à ce gouvernement extérieur à lui.

Si j'adresse, en passant, quelques arguments aux aristocrates, — légitimistes, orléanistes, impérialistes, etc., — il est entendu que ce n'est pas à l'intention de les convertir. Je ne nourris point cette présomption. Heureusement, si cette conversion est souvent difficile, elle n'est du moins nullement nécessaire. La démocratie, en effet, a pour elle l'esprit moderne, la force du droit et le nombre. Il suffit donc qu'elle cesse d'être divisée avec elle-même, qu'elle réalise sa propre union, et, cela fait, QU'ELLE VEUILLE. Cela suffit ; les aristocrates le savent fort bien. Soyons unis : leur règne est passé. Je répète qu'ils n'en doutent pas, et nous ne devons pas avoir, moins qu'ils ne l'ont eux-mêmes, la connaissance et le sentiment de notre force.

Le principe de notre puissance est dans notre principe même, parce qu'il est le droit de l'humanité.

Ce qui mettra irrésistiblement notre principe en acte, c'est notre union.

Cette union est-elle possible ?
Je réponds : Elle l'est.
Comment est-elle possible ?

Je réponds qu'elle ne l'est, DE PAR LA NATURE ELLE-MÊME DES CHOSES, qu'autour de notre principe : LE GOUVERNEMENT DU PEUPLE UNIVERSEL PAR LUI-MÊME.

Que la notion claire, nette, simple du *gouvernement universel du peuple par lui-même*, éclate au sein de la démocratie moderne, le droit moderne est établi, le dogme devient fait, la révolution politique est close, et l'humanité fait enfin elle-même sa destinée.

Voilà ce que je voudrais prouver aux hommes du dogme moderne, du dogme de la souveraineté du peuple, aux démocrates, m'inquiétant peu de ce que les autres pourront penser.

Frères, je vous ai dit mon but. Ecoutez-moi avec bienveillance.

II.

Les organes de l'aristocratie chez nous ont raison.

« Nous sommes, disent-ils, dans le provisoire.

» On ne peut pas rester indéfiniment dans le provisoire,
» donc il faut une solution. »

Cela disant, ils ont beaucoup plus raison que nombre d'entre eux ne le pensent.

A leur sens, en effet, le provisoire ne remonte guère qu'à la veille. Avant février 1848, la société française et l'Europe, — sauf chez nous la question de la branche régnante qui faisait entre eux discussion, — étaient dans un état régulier ou à peu près.

Ceux qui comprennent quelque chose à l'histoire savent cependant que le provisoire remonte un peu plus haut.

Il y a trois cents ans, pour le moins, que l'esprit nouveau fermente dans les vieux vases ; il y a soixante ans que la démocratie a fait la première explosion sérieuse. L'instabilité des gouvernements, culbutés les uns sur les autres depuis cette époque, indique assez où, au moins, il faut reporter le commencement du provisoire en France, voire en Europe.

Il s'agit, — c'est banal à dire, et les enfants le savent, — de la lutte, de l'esprit féodal, de l'esprit d'autorité, de compression, avec l'esprit démocratique, l'esprit de liberté, d'égalité, d'expansion.

Et l'on peut résumer les choses sans rencontrer trop de contradicteurs, en disant : « Il y a trois cents ans pour le
» moins que la *campagne* est commencée, et soixante ans que
» dure la *bataille.*

On sera d'accord aussi des deux côtés pour ajouter : « C'est assez. Il est temps que cela finisse. » Et, de notre côté, nous compléterons à l'unanimité la phrase comme suit : « Il faut que cela finisse par le triomphe définitif et absolu
» de la démocratie. — Notez qu'ils n'en oseraient dire autant. Je les défie d'oser se dire unanimes à vouloir ou à espérer le retour définitif et absolu à leur principe, au despotisme.

III.

Il s'agit donc de la liberté.

La liberté, c'est ce qui fait l'homme. L'esclave qui accepte sa condition d'esclave n'est pas un homme. Ce n'est encore qu'une bête de somme à deux pieds.

L'homme n'est pas fait pour avoir un maître ou des maîtres. L'homme ne doit pas *obéir.* S'il pouvait y avoir des raisons essentielles pour que Pierre obéît à Paul, il y en aurait autant pour que Paul obéît à Pierre ; ou bien Paul et Pierre ne seraient pas de la même *espèce.*

Jusqu'ici les masses humaines, les peuples, ont eu des maîtres, rois, empereurs, législateurs, représentants...., des maîtres, toujours des maîtres sous diverses dénominations et apparences.

Ils ne seront libres que quand ils n'auront de maîtres sous aucune forme. Et comme la volonté de la liberté est entrée dans la conscience des peuples modernes, on peut écrire que les peuples modernes seront en révolution tant qu'ils conserveront des maîtres sous une forme quelconque.

Le peuple français est celui dans la conscience duquel s'est incarnée au plus haut degré la notion de la liberté politique. C'est pourquoi ce peuple tue successivement tous les pouvoirs qui s'établissent en dehors de lui et sur lui. C'est aujourd'hui et dans la voie du problème où l'humanité est plus que jamais engagée, son premier titre de supériorité.

Avant Février, le peuple français était encore très-gouvergouvernable ; j'entends gouvernable par un pouvoir extérieur à lui, qui eût fait raisonnablement les affaires de son émancipation, du développement politique et social de sa liberté. Aujourd'hui qu'il s'est senti un moment en possession de son droit, du principe de sa souveraineté, et qu'il a été mordu par le Socialisme, il est absolument ingouvernable.

Démocrates français, quel gouvernement, hormis celui du peuple universel, se gouvernant réellement lui-même, est possible aujourd'hui ? je vous le demande. — En vérité, aucun. — Nous y reviendrons.

IV.

En principe, comme base du droit, la souveraineté du peuple est, chez nous, chose acquise et conquise depuis soixante ans. La légitimité, le droit héréditaire d'une espèce royale sur une nation, sur un peuple, a sa place aujourd'hui dans la morphologie des fossiles. C'est une créature antédiluvienne, disparue de l'histoire naturelle vivante. Que des amateurs d'antiquités politiques en aillent voir un échantillon à Wiesbaden ou ailleurs, cela ne tire pas à conséquence. On a vu des peuples adorer des animaux vivants ; jamais, que je sache, des animaux morts. Le droit monarchique n'a donc eu qu'à se montrer tout nu dans la circulaire de M. Barthélemy pour se prouver à lui-même qu'il ne lui reste plus de partisans que dans le monde des morts-enterrés. — Je dis des morts-enterrés, parce qu'il y a aujourd'hui des morts de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 17 NOVEMBRE 1850.

REVUE MUSICALE.

OUVERTURE DU THÉATRE-ITALIEN.

Le Théâtre-Italien a ouvert la saison samedi, 9 novembre, par la *Somnambula*, cette délicieuse pastorale de Bellini, si pleine de passion profonde et de sensibilité naïve.

Mme Sontag rentrait sur la scène parisienne après dix-huit ans d'absence, par le rôle si gracieux et si tendre d'Amina. Les ans ont pu enlever quelque chose à la fraîcheur de l'organe et diminuer un peu l'étendue de l'échelle, à l'aigu, mais ils n'ont fait qu'ajouter à la perfection du talent, au fini de l'exécution. C'est quelque chose de merveilleux que ce gosier qui le dispute pour la pureté et la netteté des traits les plus hardis, aux instruments du doigté le plus vif, et qui réunit à cette précision phénoménale toutes les qualités spéciales et inimitables de la voix humaine. Mme Sontag, comme tous les chanteurs qui savent trouver l'effet en dehors de la force musculaire, qui ne cherchent point leurs ressources en dehors des moyens purement musicaux, Mme Sontag pourra longtemps encore charmer le public ; elle conservera jusqu'au dernier moment toutes les qualités essentielles qui constituent sa brillante individualité, et même, sous le rapport du goût épuré et de la flexibilité du gosier, elle progressera sans cesse. C'est ainsi qu'autrefois, chaque année nouvelle apportait de nouveaux perfectionnements dans l'admirable talent de Rubini. Aussi, bien qu'en matière de représentations théâtrales, nous ne soyons guère portés au culte rétrospectif, nous applaudissons de grand cœur à la rentrée de l'éminente artiste que sa gloire passée n'empêche pas d'appartenir au présent et d'avoir encore quelques bonnes années d'avenir.

Le ténor Calzolari qui remplit le rôle d'Elvino est au début de sa carrière, et ce début est plein de brillantes promesses. Sa voix est flexible et sympathique : elle se prête merveilleusement aux effets tendres et gracieux de la demi-teinte ; son organe, sans avoir une grande puissance, dispose, grâce à sa souplesse, d'une échelle de nuances assez étendue. Il a de l'intelligence et de la chaleur. Nous regardons cet artiste comme une excellente acquisition pour la scène italienne de Paris.

Nous ne dirons rien du chanteur chargé du rôle du comte, chanté autrefois par Santini et par Tamburini. On nous a dit qu'il n'était là que comme doublure et en l'absence du chef d'emploi.

Somme toute le talent des deux principaux personnages, l'affluence empressée d'un public nombreux et brillant rendaient cette représentation très intéressante, et a pu faire bien augurer de la saison qui s'ouvrait.

CONCERTS DE LA GRANDE SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

On se rappelle les brillants concerts donnés l'année dernière par la grande société philharmonique, sous la direction de M. Berlioz. Le premier des six concerts de l'abonnement pour cet hiver a eu lieu mardi dernier.

On y a exécuté en entier la première œuvre symphonique de M. Berlioz, celle qui porte pour titre : *Episode de la vie d'un artiste*. Le bal, la scène aux champs et la marche au supplice ont produit sur le public leur effet accoutumé, et le dernier de ces morceaux a dû être recommencé au milieu des applaudissements les plus enthousiastes. Le nombre des personnes qui apprécient le génie musical de M. Berlioz à sa juste valeur, devient plus grand de jour en jour, et il n'est plus permis aujourd'hui de lui contester une place éminente parmi les créateurs de la grande musique symphonique.

La deuxième partie du concert commençait par une nouvelle composition de ce maître, la ballade de *Sara la Baigneuse*, arrangée pour trois chœurs. C'est un charmant morceau vocal où l'on retrouve toute la verve originale et le rare talent de construction harmonique de l'auteur. Seulement, on peut trouver un peu d'âpreté et de brusquerie dans la traduction mélodique de plusieurs strophes de cette gracieuse orientale de Victor Hugo.

De plus, il est fâcheux que la disposition du local n'ait pas permis d'isoler en trois groupes les trois chœurs qui, pour l'auditeur, n'en font qu'un, ce qui fait retomber nécessairement dans la monotonie que l'auteur a voulu éviter.

Mme Ugalde a chanté deux morceaux dans ce concert : un grand air de Verdi qui ne rentrait pas tout-à-fait dans la nature de son gracieux talent, et le joli rondo de la *Betly* de Donizetti qu'elle a rendu avec une perfection, une coquetterie, un esprit à désespérer toutes les cantatrices italiennes.

Un chœur sans accompagnement du compositeur russe Bortnianski, tiré du répertoire de la chapelle de l'empereur de Russie, aurait produit un charmant effet, s'il eût été dit avec plus de justesse. C'est de l'harmonie plagale d'une grande pureté, et qui exige d'autant plus de perfection qu'elle est plus simple. Les chœurs ont beaucoup mieux dit une délicieuse chanson de Pierre Ducré, maître de musique de la Sainte-Chapelle de Paris en 1679, et tiré d'un mystère intitulé la *Fuite en Egypte*. Cette chanson, pleine de sentiment, de fraîcheur et de naïveté, était, dit le programme, exécutée pour la première fois ! Pauvre auteur ignoré, perdu dans son modeste emploi ! Que de tristes pensées ont dû t'assaillir en face de ton œuvre muette, et qui n'éclot au jour que près de deux siècles après ta mort !

Le concert a été clos par l'invitation à la valse de Weber, admirablement instrumentée, comme tout le monde sait, par M. Berlioz.

Nous souhaitons de tout notre cœur heureuse fortune à la grande société philharmonique.

Nous la souhaitons aussi aux deux autres sociétés qui donnent des concerts dans la même salle Sainte-Cécile.

L'une d'elles, l'Union-Musicale, fondée par un artiste de mérite, M. Manéra, que la mort a frappé l'an dernier, au milieu de sa carrière, entre dans sa troisième année d'existence. Les noms de MM. Félicien David et Dietsch qui dirigent l'orchestre et les chœurs sont une garantie du goût qui présidera au choix et à l'exécution des morceaux. Le premier concert de cette société a lieu dimanche, 17 novembre, au bénéfice de la caisse de pensions et de secours de l'association des artistes musiciens. Nous en parlerons dimanche prochain.

L'autre société dirigée par M. Seghers, sous la dénomination de société Sainte-Cécile, donnera des séances qui alterneront

tant d'espèces, qu'il devient nécessaire pour s'y reconnaître, de spécifier.

Le peuple français ne s'est donc pas gouverné — dût le fétiche revenir un jour ou un an, on n'appelle pas cela un gouvernement, — par ce droit monarchique mort et enterré que M. de Larochejaquelein voulait si plaisamment faire épouser à la Souveraineté du Peuple. Le cadavre ne veut pas déroger. Il n'offrira point sa main à la jeune fille.

V.

Démocrates français, tout ridicule que ce mort vous paraisse et qu'il soit en effet par sa prétention à gouverner les vivants, il nous donne une leçon, et nous devons en profiter.

Wiesbaden du moins comprend le principe de la **Souveraineté**.

La souveraineté, c'est la souveraineté. Elle est souveraine où elle ne l'est pas.

Hommes de la souveraineté du peuple, hommes du droit moderne, vivants, nous laisserons-nous battre en logique par les morts?

Certes, nous comprenons parfaitement la monstruosité du jésuitisme politique des légitimistes du prétendu *droit national*. «Le peuple,» accordent-ils, — autant que l'on peut réduire en formule un mystère contradictoire, absurde, — «le peuple » est souverain. Mais que le peuple, par un acte de sa souve- » raineté, rappelle la monarchie héréditaire qu'il institua ja- » dis par un acte semblable, la souveraineté du peuple s'unit » ainsi à la légitimité, et nous filons des jours prospères.»

Il y a eu, disent-ils, une **délégation** de la souveraineté nationale à leur famille royale. C'est ce qui fait, pour cette école-ci, le fond du droit de la légitimité. Que la souveraineté nationale reconnaisse à nouveau cette **délégation**; le problème est résolu.

C'est une abominable macédoine que cette théorie, et l'*Ajax* vendéen qui s'en est fait l'éditeur méritait bien d'être traité par les gens de Wiesbaden en gâte-sauce.

O Ajax! il n'y a, il ne saurait y avoir deux souverainetés. Si la légitimité monarchique vient d'une expression de la souveraineté nationale, c'est dans la nation que réside la souveraineté; la souveraineté est, en droit, dans le Peuple, et il ne saurait y avoir prescription contre un droit de ce genre. Que si d'ailleurs le peuple, par un nouvel acte de sa souveraineté, rappelle votre légitimité; si celle-ci ne peut, sans usurpation et forfaiture, s'imposer à la nation par une force extra-nationale, il en résulte que votre légitimité n'est pas un droit, n'est pas *la souveraineté*. C'est une forme, un fait, un mode de gouvernement, voilà tout.

Donc déjà ceux de la vieille école, ceux qui font de la légitimité un droit en soi, un droit super-national, extra-humain, divin; ceux qui y voient le principe même de la souveraineté, — ce mystère que vous ne sauriez digérer, dites-vous, — ceux-là ont eu raison de repousser votre appel au Peuple qui faisait de leur droit souverain et divin un simple fait, un expédient, l'enjeu d'un coup de suffrage. En réalité, vous leur proposiez de lâcher la raison sociale pour courir la chance de sauver la caisse. Vous étiez de votre temps, ô Ajax! mais vous n'étiez pas de celui de François I^er. Vous vouliez traîner votre légitimité sous les fourches caudines de la démocratie. La démocratie vous en pourrait savoir gré. Fervent de la légitimité cependant, mieux eussiez-vous fait d'aider les autres à l'embaumer dans son principe.

Voyons pourtant votre doctrine.

Voici la souveraineté, la souveraineté vivante, la souveraineté du Peuple. Vous la reconnaissez, puisque vous lui demandez de vous rendre, par acte souverain, le fait, la forme, le fossile où ceux de la vieille école voient la souveraineté que vous voulez bien, vous, prendre dans la nation. Le Peuple accorde ce que vous demandez... le tour est fait. La souveraineté du Peuple s'est escamotée elle-même; car, de deux choses l'une:

Ou la souveraineté du Peuple subsiste, et alors votre roi héréditaire n'est qu'un président de république, moins que cela, un ministre du Peuple, maintenu à la tête du gouvernement par la souveraineté nationale qui peut à chaque instant le révoquer, qui le révoque quand il lui plaît, — ce qui est l'annihilation de votre droit monarchique, la négation de l'idée même de votre gouvernement héréditaire, ce n'est pas ce que vous voulez;

Ou bien la souveraineté du Peuple a consacré le droit monarchique héréditaire; celui-ci devient souverain; la souveraineté nationale s'est **démise**, elle s'est prise au trébuchet; bref, elle s'est suicidée: *De profundis!*

Et comme c'est ici la véritable solution des légitimistes du *droit national*, il se trouve qu'ils ont consenti à faire tuer leur souveraineté monarchique par la souveraineté du peuple pour mériter les bonnes grâces de celle-ci et obtenir d'elle qu'elle veuille bien se tuer en retour, et abdiquer sa vie pour ressusciter leur cadavre.

Non, il n'était donné qu'à ce temps de juste-milieu, d'expédients, de matérialisme, disons le mot, d'affreux gâchis, de faire surgir d'aussi monstrueux syncrétismes comme solutions de problèmes devenus capitaux dans la vie des peuples.

Je n'ai pas discuté la souveraineté du droit divin. On ne discute pas ce qui se pose au-dessus et par cela même se déclare au-dessous de la raison; mais j'ai discuté la légitimité bâtarde des légitimistes du droit national, et j'y ai trouvé non plus un mystère, mais une escroquerie: l'escroquerie de la souveraineté du peuple. Cette escroquerie s'appelle la **délégation**.

VI.

Et maintenant, démocrates, admirez comment les autres monarchistes, les monarchistes orléanistes ou impérialistes, tout en foudroyant les légitimistes et repoussant leur fétiche comme incompatible avec le principe de la souveraineté nationale, tombent pourtant dans le même abîme de contradiction et d'absurdité, ou tout simplement, si vous voulez, pratiquent la même escroquerie.

A eux aussi il faut un roi, un empereur, un monarque héréditaire. Mais ils le veulent, disent-ils, d'origine nationale, nommé, consacré par la volonté nationale. — Ils retranchent volontiers d'ailleurs, de la nation, la vile multitude.

C'est donc toujours, avec cette impertinente exclusion de plus, la théorie du marquis de Larochejaquelein. Seulement, le sujet diffère. Ici, ce sera le comte de Paris, M. de Joinville, M. Louis Bonaparte, ou, au besoin, quelque autre grain échappé de la gousse impériale.

Il faut toujours, pour satisfaire ces messieurs, que la souveraineté du Peuple se suicide par **délégation** en faveur de l'objet de leur choix. C'est à cette condition qu'ils consentent à la reconnaître. — Et dire que l'on ait encore à discuter de pareilles calembredaines!

VII.

Il n'y a que deux systèmes:

La souveraineté monarchique de droit en soi, de droit divin, un mystère, *qu'il ne faut pas tenter d'approfondir*, sont-ils contraints de dire, un mystère que ne digère plus l'esprit moderne, même l'esprit moderne de M. le marquis de Larochejaquelein;

Ou bien la souveraineté du Peuple, du Peuple vivant, la volonté collective et actuelle de tous les membres majeurs de la nation.

La souveraineté est la souveraineté; elle est souveraine ou elle ne l'est pas. L'idée de Dieu emporte que Dieu peut tout, hors de cesser d'être Dieu. L'idée de la souveraineté est identique. Ce qui est la souveraineté ne saurait cesser de l'être, devenir subordonné. C'est clair.

La souveraineté du Peuple, cela signifie la volonté libre, absolument libre, absolument indépendante, l'autonomie, l'autocratie du Peuple, le Peuple n'obéissant qu'à lui-même, autrement dit, n'obéissant pas, faisant sa propre volonté. C'est cela, ou ce n'est rien. Si la légitimité du droit positif, de la loi, du gouvernement est dans la souveraineté du Peuple, il faut que la loi, le gouvernement, pour être légitimes, ne soient autre chose que l'expression actuelle de la volonté du Peuple. Et qui oserait dire carrément qu'un peuple peut être tenu d'obéir à une loi étrangère, de subir une volonté autre que la sienne? Quelle volonté? la volonté de qui? Voyons, osez donc préciser cette autre volonté qui peut légitimement se superposer à la sienne propre. *Je vous en défie!* Ah! vous vous en tirez en disant qu'*il ne faut pas chercher à approfondir*. Bon.

La souveraineté du Peuple, c'est la liberté, l'autonomie, la volonté collective du Peuple. Encore une fois, c'est cela ou ce n'est qu'un mot vide. Une souveraineté qui se *soumet* à quoi que ce soit d'extérieur à elle-même, est contradictoire, c'est comme un cercle carré, une sphère pyramidale, et je vais dire en quoi consiste le sophisme de la **délégation** que nous poursuivons en ce moment.

Ce que veulent les hommes de la **délégation**, c'est-à-dire ces hommes qui, vaincus par la puissance de l'idée politique moderne, reconnaissant l'impossibilité de ressusciter le droit divin, de contredire enfin le dogme de la Souveraineté du Peuple, s'y attachent et l'embrassent, mais à la manière des serpents, pour l'étouffer; ce que veulent ces vaincus, c'est bien la souveraineté du Peuple effectivement, c'est la souveraineté du Peuple mort sur le Peuple vivant. Ecoutons-les:

«La nation (vous remarquerez qu'ils disent la souveraineté nationale et non la souveraineté du Peuple: d'abord ils n'aiment pas le mot Peuple; et puis, le Peuple, c'est quelque chose de trop actuel, de trop vivant pour que le mot se prête avec quelque chance de succès à la jonglerie de leur argumentation), la nation, disent-ils, fait acte de souveraineté en » se donnant un roi, en **déléguant** son pouvoir sur elle- » même à un homme, à une famille, à des corps constitués, » si vous voulez. Cette famille ou ces corps deviennent les » *pouvoirs légaux*. Si nous avons ainsi un roi, c'est un roi » par **délégation**, un roi du vœu et consentement de la » nation. Le principe de la souveraineté nationale est sauf et » nous tenons notre monarchie.»

C'est toujours la même mystification que confond toujours la même réponse: «Ou la souveraineté du Peuple subsiste, » et votre prétendu roi n'est qu'un chef amovible et à chaque » instant révocable, du pouvoir national par la volonté na- » tionale; ou la souveraineté du peuple ne subsiste plus, et » alors n'en parlez pas.»

Ils se garderont bien de vous répondre. «Ce roi-ci, vous » diront-ils, tient son pouvoir de la nation. Il ne gouverne la » nation que par **délégation**. Ce n'est pas un roi de droit » divin.»

— » Mais la nation peut-elle le révoquer?

— » Oh! la nation... elle s'est interdit cela dans son pro- » pre intérêt.

— » Bon, mais si elle juge aujourd'hui qu'en s'interdisant » cette révocation hier, elle a eu tort, et qu'aujourd'hui la » révocation lui convienne?»

Ils admettent bien que la souveraineté du peuple peut faire un roi de *leur choix*. Mais ils ne veulent pas qu'elle ait les moyens de le défaire ou s'en défaire. Plaisantes gens!

La souveraineté, c'est la liberté, la liberté pleine, la liberté à chaque instant, la liberté toujours. Est-ce que la nation d'hier est la nation d'aujourd'hui? Est-ce que la volonté de ceux d'aujourd'hui est enchaînée par la volonté de ceux d'hier, de l'année dernière, du siècle dernier? Où est le droit des morts sur les vivants? Qui a le droit, d'ailleurs d'interdire à la nation d'avoir aujourd'hui d'autres opinions, d'autres préjugés, d'autres caprices, si vous voulez, qu'hier? Voyons! qu'on me montre donc quelque part un droit, une volonté primant le droit, la volonté actuelle, toujours actuelle de la nation! je voudrais bien voir ce phénomène...

S'il était nécessaire d'éclairer la lumière pour qu'elle fût visible, j'ajouterais, à l'adresse de ces gens-là, ceci:

Je leur dirais: «Vous avez compris et revendiqué pour » vous-mêmes la liberté civile. Il en est résulté que vous avez » déclaré et dû, de toute nécessité, déclarer nul le contrat » par lequel un homme se ferait, librement, volontairement, » l'esclave d'un autre homme. Vous ne reconnaissez point » l'aliénation, pour un motif quelconque, de la liberté, de la » personnalité d'un homme. Cette imprescriptibilité de la per- » sonnalité, de l'autonomie humaine, elle est à la base de » votre droit civil. Et vous voudriez faire, de l'aliénation de » la liberté et de la personnalité d'un peuple, de l'hétérono- » mie d'une nation, la base de son droit politique? Bonnes » gens, réveillez-vous, vous rêvez creux.»

Non, les vivants ne sauraient aliéner leur liberté. Eussent-

---

avec celles de la société des Concerts du Conservatoire, les dimanches, à deux heures.

En attendant ces concerts qui commenceront au mois de janvier prochain, la société Sainte-Cécile en annonce un extraordinaire pour le dimanche 24 novembre, jour de la fête de sa patrone.

Peut-être eût-il mieux valu fondre ces trois sociétés en une seule, dans le double intérêt des artistes et du public. Mais à cela, il y avait sans doute des obstacles de plus d'un genre, et sans parler de la difficulté que des musiciens peuvent avoir pour se mettre d'accord, on peut mentionner, en première ligne, l'absence à Paris, dans la capitale des beaux-arts, d'une salle capable de contenir à la fois de nombreux exécutans et un nombreux public. Il y a longtemps que Londres, Manchester et d'autres villes moins prétentieuses que Paris, sous le rapport musical, sont dotées d'immenses édifices spécialement destinés aux grandes fêtes musicales.

THÉATRES LYRIQUES FRANÇAIS.

La rentrée de Mme Ugalde à l'Opéra-Comique a été saluée avec transport par tous les admirateurs de cette charmante cantatrice, c'est-à-dire par le public tout entier. On prépare un nouvel opéra de MM. Scribe et Halevy dont on dit d'avance des merveilles.

A l'Opéra, Mme Viardot a repris possession du rôle de Fidès dans le *Prophète*. A quand l'*Enfant prodigue?*

Allyre Bureau.

REVUE DRAMATIQUE.

Montansier. *Phénomène*, vaudeville en un acte de MM. Varin et Biéville. — **Variétés.** *Supplice de Tantale*, comédie-vaudeville en un acte de MM. Duvert et Lausanne. — **Gaîté.** *Paillasse*, drame en cinq actes de MM. Dennery et Fournier. — **Odéon.** *Sapho*, tragédie en un acte et en vers de M. Philoxène Boyer. *Les Baisers*, comédie en un acte et en prose de M. Hippolyte Lucas. — **Porte St-Martin.** *Le Lion et le Moucheron*, drame en cinq actes de MM. E. Souvestre et E. Bourgeois.

Nous avons laissé passer sans dire mot une foule de jolies comédies-vaudevilles, et nous mériterions le titre de critique paresseux, si nous n'avions quelques bonnes raisons pour excuser notre apparente apathie.

Il faut bien l'avouer, nos lecteurs n'ont pas été prévenus de l'apparition de *Phenomène* au théâtre Montansier, petite parade dont la rare absurdité a fait tout le succès. Nous avons gardé le silence sur le *Supplice de Tantale*, où Arnal fait revivre aux Variétés, avec un bonheur et un succès merveilleux, la situation pénible de ce porte-faix des *Mille et une nuits* qui, visir d'un jour, est forcé par un *médecin tant-pis* de l'Orient de renoncer aux joies qu'il avait si souvent rêvées. *L'Anneau de Salomon*, dont la vertu magique rend le sens commun à une malheureuse idiote et lui fait trouver un amant, n'a pas obtenu de nous la moindre exclamation d'étonnement.

En vérité, cela est impardonnable, et cependant j'ose croire que vous nous le pardonnerez. Toutes ces pièces, disons-le très haut, sont charmantes d'entrain, sémillantes de verve. Elles sont, comme tant d'autres qui les ont précédées et tant d'autres qui les suivront, largement semées de calembours, de jeux de mots, de pointes gaillardes et de spirituelles banalités. Mais le moyen, je vous prie, d'employer un feuilleton entier et un feuilleton de revue hebdomaire à faire voltiger ces frêles bulles de savon moirées qui n'ont d'éclat qu'au sortir du chalumeau d'Arnal, de Déjazet, de Sainville, etc.

Si j'essayais, d'ailleurs, de vous servir une pareille fantaisie multicolore, la gravité obligée de mon gérant et ami ne manquerait pas d'arrêter ma tentative au passage; et franchement je ne lui en voudrais pas. Nous avons mieux à faire, c'est aussi mon avis.

Nous avons à guetter les pensées d'avenir, les leçons de fraternité, les bonnes paroles données à ceux qui souffrent; nous avons à applaudir aux espérances nouvelles jetées aux faibles et aux opprimés, que ce soit dans un épisode de drame ou dans une joyeuse scène de vaudeville et de comédie.

Les faiseurs dramatiques, les derniers coryphées de l'école de 1830, l'école de l'art pour l'art, vont sourire: à leurs yeux, les nobles sentiments que nous cherchons, l'esprit les emploie tout à fait à l'insu du cœur; on les prend comme matériaux banals lorsqu'on trouve à les placer. Nous répondrons à ces messieurs que les matériaux classiques dont ils se servent, selon la couleur et l'habit de leur public, n'ont rien de commun avec les sentiments qui nous attirent, avec les idées que nous cherchons.

Les scènes d'innocence reconnue, de traîtres démasqués, de vertus récompensées plus ou moins complètement ne nous touchent guères. Au contraire, elles nous rappellent que l'innocence est trop souvent condamnée, la trahison trop souvent triomphante, la probité et la vertu presque toujours dupes dans le joli milieu malthusien où nous nous débattons.

Ce que nous aimons, ce sont les vigoureuses critiques sociales de Pyat dans *Diogène*, les larges aspirations de F. Dugué dans *la Misère*, les joyeux coups de fouet de *Robert-Macaire*.

Mais, puisque je parle de Robert Macaire, arrêtons-nous; il s'agit aujourd'hui d'un de ses auteurs, Frédérick-Lemaître. Ce grand artiste a retrouvé un éclair de son beau génie pour donner dans le rôle de Paillasse une contre-partie sentimentale à l'exhilarante création du saltimbanque Bilboquet.

Il y a quelques mois à peine, il se nommait Toussaint-Louverture dans le beau carton dramatique de Lamartine, aujourd'hui c'est Belphégor, pauvre bateleur roulant, comme les Scythes, toute sa fortune sur un chariot. Il n'a pour tout bonheur que sa famille; toute sa consolation, c'est Madeleine; il l'a épousée pauvre, et il travaille joyeusement pour elle. Or, un beau jour on lui annonce que Madeleine est la fille d'un duc et que ce père, riche à millions, est à la recherche de sa fille.

«Eh bien! dit naïvement Belphégor, présentez-vous à ce père inquiet.»

On fait comprendre à ce brave homme qu'il s'agit tout simplement pour lui de céder moyennant bon prix la noble héritière à sa famille, en la laissant libre de faire casser son mariage honteux avec un bateleur. Mais Paillasse préfère sa femme à la plus forte somme, et il se sauve en l'emportant sur son chariot.

Il ne se sauve pas si bien, cependant, qu'on ne finisse par

ils tous donné les mains à cette aliénation, et fut-elle faite en bonne forme, elle est nulle de plein droit.

Et ce que les vivants eux-mêmes ne sauraient faire sur eux-mêmes et contre eux-mêmes, vous voudriez le faire faire sur eux et contre eux par les morts? Vous voudriez valider, justifier, légitimer l'aliénation de la liberté et de la volonté du peuple de demain, par un acte irréfléchi, absurde, nul de plein droit de la volonté du peuple d'aujourd'hui! Voilà votre souveraineté du peuple et votre DÉLÉGATION! C'est la souveraineté des morts sur les vivants! Mystère pour mystère, j'aime autant, j'aime mieux le droit divin. La souveraineté des morts sur les vivants c'est trop positivement et trop prosaïquement bête. Le droit divin, du moins, n'a pas de prétentions logiques, et l'histoire lui a fait en son temps une auréole.

Nous dirons donc, entre nous autres démocrates : deux et deux font quatre et ne sauraient pas plus faire trois et demi que quatre-cent-cinquante-sept ou tout autre nombre. Par la même raison on admet la souveraineté du peuple ; c'est-à-dire l'indépendance, l'autonomie absolue, permanente, inaliénable, imprescriptible du peuple, ou bien on ne l'admet pas du tout. Pas de terme moyen. La DÉLÉGATION est une impudente moquerie, c'est-à-dire un attentat sur la souveraineté du peuple, c'est-à-dire sa négation, plus une hypocrisie.

Il n'y a donc, en réalité, que deux partis politiques en présence :

Des aristocrates exigeant généralement une monarchie, qui gouverne dans leurs intérêts ou, si l'on veut, dans leurs idées : ils nient la souveraineté du peuple, ou n'ont l'air de l'accorder que pour l'escroquer par le procédé de la DÉLÉGATION;

Et des démocrates voulant que le peuple, le peuple universel, intégral, *se gouverne lui-même.*

VIII.

Eh bien ! démocrates, nous allons voir chez nous quelque chose de plus curieux, de plus étrange, de plus phénoménal que ce qui vient de nous occuper chez les aristocrates : c'est que la démocratie, partant du principe de la souveraineté du peuple, de sa souveraineté absolue et permanente, voulant très carrément qu'il se gouverne lui-même, depuis soixante ans, qu'elle professe ce principe si radical, si net, si simple et si clair, qu'elle se bat pour lui, qu'elle verse son sang pour en conquérir la conservation, n'a cependant jamais fait elle-même et jamais, généralement, proposé autre chose que de l'aristocratisme et du monarchisme !

Et, en effet, toutes les fois qu'elle a été victorieuse, au lieu d'incarner son principe et d'en finir par cette incarnation sur laquelle, une fois faite, il eût été impossible de revenir, ne s'est-elle pas toujours dépêché de se livrer elle-même à l'ennemi, au vaincu, en rétablissant de ses propres mains la forme despotique, en arrachant au peuple le fruit de sa conquête et se dépouillant très benoitement elle-même de sa victoire !

Qu'a fait depuis soixante ans la démocratie politique? qu'a-t-elle proposé? qu'a-t-elle réalisé quand elle a eu la victoire?

En principe, en théorie, en paroles, en abstraction, je vois bien toujours la souveraineté du Peuple mise en avant! Oui, mais en pratique, en exercice, c'est-à-dire en réalité, quoi, s'il vous plait? qu'avons-nous fait? Toujours la DÉLÉGATION! rien que de la DÉLÉGATION, pas autre chose que de la DÉLÉGATION! C'est-à-dire, tout simplement, au nom de la souveraineté du Peuple, l'enterrement formel de la dite souveraineté! Voilà ce que la démocratie a fait, pas autre chose.

C'est-à-dire que cette DÉLÉGATION qui est l'escroquerie perpétuelle des légitimistes du *droit national*, des impérialistes et des orléanistes, a été la duperie perpétuelle de la démocratie politique.

Entre les démocrates voulant que l'exercice de la souveraineté soit DÉLÉGUÉ, délégué à un président, à des consuls, à un directoire, à un comité, à une assemblée, à tout ce qu'il vous plaira, et les monarchistes en question, il n'y a qu'une différence, — une différence insignifiante et illusoire, — celle du *temps* : nullement une différence de principe et d'essence.

Si le peuple peut DÉLÉGUER sa souveraineté, l'exercice de sa souveraineté (en fait c'est tout un), c'est-à-dire l'abdiquer pour un an, pour deux ans, pour trois ans; pourquoi pas pour dix, pourquoi pas pour un avenir indéfini?

Et je vais vous dire tout de suite une chose : c'est qu'un peuple qui tient sa souveraineté et qui l'ABDIQUE, ne fut-ce que pour un an, est pris. On lui fait bien vite une constitution, des lois de circonstances, des *organes légaux* de sa souveraineté, c'est-à-dire des chaînes et des gens pour les tenir. Une fois bridé, on le mène, on fait de lui tout ce que l'on veut, — pour peu du moins que l'on parvienne à s'entendre, ce qui, heureusement aujourd'hui pour la démocratie, paraît fort difficile.

Cela a été, cela est, cela sera, et ce sera bien fait que cela soit, tant que la démocratie n'aura pas su être autre chose elle-même qu'aristocratie et monarchisme. On nous fouettera, chers amis, tant que nous serons assez débonnaires pour couper, lier en paquet et fournir nous mêmes les verges. Retenez cela. — Et je répète que ce sera bien fait et que nous serons ridicules, en sus, à nous en plaindre.

IX.

La révolution de 1848 éclate. Bien. Un gouvernement provisoire s'installe. Très bien.

La majorité de ce gouvernement provisoire et démocratique, ne voulait pas proclamer la République... par respect pour la souveraineté du Peuple!

Le Peuple de Paris, sentant que souveraineté du Peuple et monarchie sont deux termes qui s'accordent tout juste comme lumière et ténèbres, fait une pression sur son gouvernement. Celui-ci s'empresse enfin de proclamer la République, c'est-à-dire le gouvernement du Peuple en puissance et en acte. Parfaitement bien.

Mais voilà que la démocratie victorieuse, manquant de l'intelligence claire et pleine de son principe, s'abandonne immédiatement. Il ne vient pas à l'idée du Peuple que République et gouvernement du Peuple par le Peuple, exercice direct du gouvernement par le Peuple, c'est synonime !

On lui dit : « Le suffrage universel va créer un gouvernement définitif. » Le gouvernement provisoire bâcle une loi électorale, fixe un jour du mois d'avril pour les élections, et voilà le Peuple, souverain en théorie, immense troupeau bêlant, en réalité, acceptant qu'*il ne peut* en effet exercer sa souveraineté qu'EN LA DÉLÉGUANT, ou, ce qui revient au même exactement, EN L'ABDIQUANT.

Le Peuple souverain va donc naïvement procéder à la nomination d'une Assemblée constituante, souveraine, c'est-à-dire d'un mensonge absolu à neuf cents têtes et et à terme, non déterminé, il est vrai, mais entendu. Voilà la DÉLÉGATION !

A ce compte, le peuple se reconnait incapable d'exercer sa souveraineté, et se la laisse confisquer. Croyant la fonder, il la fond, passez moi le jeu de mot. Il rentre bel et bien en monarchie en se donnant un souverain extérieur à lui. Et d'Assemblée en Assemblée, en moins de deux ans, on lui reprend, hélas! jusqu'à cet exercice de souveraineté climatérique et dérisoire, consistant à se nommer de temps en temps de nouveaux souverains! La loi électorale du 31 mai 1850 est là pour le dire.

Cette loi est-elle un malheur? Non, Dieu tout puissant! Loin de là, c'est une leçon, une leçon nécessaire. Les démocrates la doivent bénir. Elle apprendra au peuple, cette loi, que quand on a délégué sa souveraineté à des représentants, on n'est plus rien que les très humbles sujets desdits représentants. Ceux-ci deviennent le souverain de fait, et cela, quand bien même ils écrivent en tête de la Constitution cette bonne plaisanterie : « Que la souveraineté est l'apanage collectif du peuple, et que nulle fraction du peuple ne peut se l'attribuer sans forfaiture. » Chose bouffonne! Toutes ces constitutions, occupées d'un bout à l'autre à organiser la souveraineté en dehors du peuple, à en conférer l'exercice à une infiniment petite fraction du peuple, débutent toujours par cette déclaration! Qu'on y voie du moins l'irrésistible puissance du principe de la souveraineté du peuple. On peut le torturer, l'étrangler, l'étouffer ou l'escamoter dans l'application, on ne saurait plus le nier comme base du droit. Il faut flatter et cajoler le lion pour lui rogner les ongles et le pouvoir enchaîner. C'est du moins un hommage rendu à sa force. Il est vrai aussi que, comme le pauvre lion s'est déjà laissé prendre cinq ou six fois à la même manœuvre, on peut dire qu'il est encore un peu... un peu débonnaire.

Oui, ceux qui ont en main la confection de la loi, — la confection de la loi avec laquelle on rend *légale* à volonté la suppression de toutes les libertés publiques, avec laquelle on fait *tout ce que l'on veut*; qui disposent en outre de la force armée; qui nomment à tous les emplois; qui décident souverainement de l'impôt, de la paix, de la guerre, de tout enfin... ceux-là, certes, sont le SOUVERAIN! Et je voudrais savoir ce que le plus absolu des despotes leur pourrait envier? Ils ont, outre le pouvoir absolu, arbitraire, despotique, un air de légalité et un manteau de droit national, qui semblent rendre leur pouvoir absolu sur le peuple parfaitement raisonnable et légitime.

Peuple, DÉLÈGUE donc ta souveraineté! Cela fait, je garantis à ta souveraineté le sort inverse de celui de Saturne : ta souveraineté sera dévorée par la délégation, sa fille.

La souveraineté du Peuple qui s'exerce par des représentants n'est déjà plus qu'une ombre. Et comme cette ombre déplait fort, on ne tarde jamais à en faire un crime. Ceci est de l'histoire. En prendra-t-on enfin bonne note?

X.

Cependant la souveraineté du Peuple est devenue, en fait de pouvoir, de gouvernement, de législation, le dogme de l'esprit moderne. C'est incontestable et avoué par les roueries mêmes des diverses troupes d'escamoteurs qui cultivent nos diverses graines monarchiques.

Or, aussi longtemps que ce qui est devenu le dogme de l'esprit moderne restera hors de la réalité ; aussi longtemps que les explosions successives seront suivies d'usurpations quelconques; aussi longtemps qu'il se formera des souverainetés de fait, extérieures et contradictoires à cette souveraineté de droit, la société sera en *révolution*. La souveraineté du droit et du dogme doit tendre toujours à renverser tous les gouvernements qui ne seront que des formes diverses de sa négation. C'est forcé. C'est donc la guerre sociale en permanence. Cette guerre, comme toutes les autres, plus que toutes les autres, n'est bonne pour personne.

Il n'y a qu'une voie pour en sortir, qu'une manière de rétablir la paix, c'est d'accorder le dogme et le fait. Et puisque nul ne peut nourrir sérieusement l'espoir de voir le dogme ancien ressusciter, il se faut décider à rendre le fait moderne conforme au dogme moderne. Puisque l'esprit nouveau brise tous les vieux vases, consentez à faire un vase nouveau pour l'esprit nouveau. Jusque-là, je le répète, vous n'aurez que des avaries... Mais je crois, Dieu me pardonne! que me voici cherchant à convertir nos adversaires. C'est une vieille habitude et, je le crains fort, du temps perdu.

Je dis donc à la démocratie qu'il faut qu'elle en finisse, que c'est à elle à faire sa besogne et que c'est très simple.

En quoi cela consiste-t-il?

A être d'accord avec elle-même, à être conséquente à son principe, à en vouloir l'application pure et simple, tout bonnement.

La démocratie demande que la souveraineté du Peuple devienne une réalité, n'est-il pas vrai?—Si le peuple DÉLÈGUE sa souveraineté, il l'ABDIQUE. La démocratie ne peut donc vouloir de la DÉLÉGATION sous aucune forme. Ce serait vouloir en même temps deux contraires.

Il faut donc que le Peuple exerce lui-même sa souveraineté? — Oui. — Comment? — Comment? eh! parbleu, en l'exerçant! Cela n'est pas difficile à comprendre... Toute loi a un ou plusieurs principes. Le Peuple, dans ses communes, vote le principe de ses lois. Les voix sont comptées dans chaque section locale. Tout cela est public et authentique. On additionne les suffrages et la volonté collective, réelle et directe du Peuple ou de la majorité est manifestée. Voilà la loi. Il n'y a plus qu'à la rédiger. C'est ce que fait le ministère nommé par le Peuple qui se conforme à la volonté exprimée du Peuple pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'un ministère obéit naturellement au souverain dont il dépend; ensuite parce que si le souverain n'était pas content de son mi-

---

retrouver sa retraite et par lui enlever la fille du duc que l'on entraine en s'attaquant à son cœur de mère. Il fallait les soins des maitres de l'art et toutes les ressources du luxe pour sauver sa fille dont les sauts périlleux avaient ruiné la santé.

Pauvre Belphégor! lui qui avait voué un culte à sa femme; lui qui, outre ses exercices publics, prenait soin du ménage, faisait bouillir la marmite et coupait si dramatiquement le pain pour la soupe! Il prend son fils par la main, et les voilà partis comme deux désespérés à la recherche de leur trésor perdu.

Après plusieurs épisodes déchirants où Frédérick se fond si bien dans Belphégor qu'il parvient à faire oublier sa grande personnalité, il retrouve et arrache à son tour sa chère Madeleine à l'orgueil de ses parents. Une scène entre autres nous a vivement ému. Paillasse et son fils arrivent pâles et amaigris au milieu d'une fête travestie. Ils ont des larmes dans les yeux et des sanglots dans la voix. Mais il faut vivre; on désire les voir déployer leurs talents, et ils déploient leurs talents, interrompus souvent par de muets regards de douleur qui fendent l'âme et qui font rire aux éclats la société heureuse qui les entoure.

Nous voudrions avoir les dix colonnes de la *Presse* pour exprimer tout ce qui nous vient sous la plume d'éloges sur la facilité de l'intrigue, sur la vérité des situations, sur le talent déployé dans le rôle de Madeleine par Mlle Clarisse. Mais, faute d'espace, il nous a fallu écrémer nos sensations, et Frédérick-Lemaître avait le premier droit à nos sincères applaudissements.

Sapho. — Voici encore une Madeleine; mais, cette fois, une véritable Madeleine pécheresse. Nous la connaissons tous : c'est Sapho, la Corinne antique dont les chants enivraient la Grèce. Son histoire est bien simple, et M. Philoxène Boyer a le mérite peu commun de n'avoir pas cherché à l'embrouiller.

Après avoir prodigué son amour sans laisser entamer son cœur, Sapho se réveille un beau jour sérieusement éprise et le cœur percé d'outre en outre par les flèches de ce malin fils de Vénus dont elle se plaisait à défier le pouvoir. On sait le reste : la dureté de Phaon et la mort volontaire de la poétique amoureuse.

Eh bien! cette intrigue si connue et si simple a fourni à M. Philoxène Boyer l'occasion de nous faire entendre plusieurs centaines de vers tour à tour gracieux et passionnés, de nous récréer l'âme par de beaux sentiments vrais et parfaitement modulés. Ajoutons qu'il avait eu le bonheur de rencontrer à l'Odéon Mme Laurent, l'expressive et dramatique Madeleine de François le Champy, et l'on comprendra que ce petit *quadro* antique ait réuni sans peine l'unanimité des applaudissements.

Les Baisers. — L'Odéon était heureux ce soir-là. Après Sapho est venue la comédie de M. Hippolyte Lucas où M. Moreau-Sainti et Mlle Sarah Félix ont trouvé deux rôles lestes, fringants et spirituels qu'ils ont très spirituellement rendus. Les baisers de la jeune veuve ont opéré le rajeunissement du faux vieillard à la satisfaction générale.

Décidément l'Odéon a du goût et sa réouverture est un peu plus gaie et plus intéressante que celle de la salle du quai d'Orsay.

Le Lion et le Moucheron. — Voici encore un épisode de la lutte du fort et du faible qui, depuis l'écorchement du malheureux Marsyas, s'est soutenue avec une monotonie d'oppression très fatigante pour l'adversaire du fort. Autrefois, c'était la force des poignets qui triomphait; hier c'était la puissance des titres; aujourd'hui, c'est le poids des capitaux. Les armes ont changé, mais le faible n'en a pas pris plus de goût à la lutte. Nous voudrions vous analyser ici la comédie-mélodrame de MM. E. Souvestre et E. Bourgeois, mais par malheur elle a cinq actes; elle était un peu longue pour le sujet; néanmoins, elle a obtenu un succès d'estime.

Nous nous contenterons, pour le moment, de signaler le beau talent de Mlle Bondeville, chargée du rôle de Susannah. La finesse le goût et la distinction sont le lot de cette artiste qui nous semble appelée à une carrière d'applaudissements et de succès.

A. MÉRAY.

M. Louis Lacombe, dont les deux symphonies dramatiques de *Manfred* et d'*Arva* ont posé le talent comme compositeur et qui depuis longtemps avait pris place parmi nos plus remarquables virtuoses, annonce pour le jeudi 28 courant à 8 heures du soir, dans la salle Sainte-Cécile, un beau concert dans lequel il se produira principalement comme instrumentiste et comme compositeur de musique de chambre. Il fera entendre, 1° un trio inédit de sa composition, pour piano, violon et violoncelle; 2° une étude de la main gauche; 3° sa belle fantaisie intitulée le *Torrent*; 3° une harmonie intitulée le *Soir*; 4° sa polonaise en *ré*; 5° la sonate en *ut* dièze de Beethoven.

Le concours de MM. Armingaud et Franchomme est une garantie de belle exécution pour le trio.

On peut se procurer des billets à l'avance chez MM. Brandus, 97, rue de Richelieu; Troupenas, 40, rue Neuve-Vivienne, et, le jour du concert, à l'entrée de la salle.

Réouverture des cours de musique vocale et d'harmonie, de MM. EMILE CHEVÉ père et fils, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 5 (entre la Banque de France et le Palais National).

Ordre d'ouverture des six cours d'hiver.

1° COURS DU SOIR du 19 novembre, à 7 heures 1/2. — Ce cours ouvrira le mardi 19 novembre, à 7 heures 1/2 du soir. Il sera continué les mardis, jeudis et samedis, de 7 heures 1/2 à 9 heures du soir.

2° COURS DU MATIN du 27 novembre, à 11 heures 1/2. — Ce cours ouvrira le mercredi 27 novembre, à 11 heures 1/2. Il aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, de 11 heures 1/2 à une heure.

3° COURS DU JOUR du 17 décembre, à 3 heures 1/2. — Ce cours ouvrira le mardi 17 décembre, à 3 heures 1/2. Il aura lieu les mardis, jeudis et samedis, de 3 heures 1/2 à 5 heures.

4° COURS DU MATIN du 7 janvier, à 11 heures 1/2. Ce cours ouvrira le mardi 7 janvier 1851, à 11 heures 1/2. Il aura lieu les mardis, jeudis et samedis, de 11 heures 1/2 à une heure.

5° COURS DU JOUR du 27 janvier, à 4 heures. — Ce cours ouvrira le lundi 27 janvier à 4 heures. Il aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, de 4 heures à 5 heures 1/2.

6° COURS DU SOIR du 10 février, à 7 heures 1/2. — Ce cours ouvrira le lundi 10 février, à 7 heures 1/2 du soir. Il aura lieu les lundis, mercredis et vendredis, de 7 heures 1/2 à 9 heures du soir.

nistère, il en changerait à l'instant même; enfin, parceque la rédaction qui ne serait pas conforme à la volonté manifestée du Peuple, ne serait pas acceptée par celui-ci et qu'il en faudrait faire immédiatement une autre. Voilà tout le grimoire.

Je ne me dissimule pas une chose : c'est que cela est beaucoup trop simple, beaucoup trop facile, pour ne pas paraître tout d'abord monstrueux, absurde, impossible et souverainement extravagant à tous les hommes d'état et à toutes les fortes têtes politiques. Moi-même, hélas! en ma qualité de tête pensante, n'en ai-je pas été scandalisé tout le premier, et n'ai-je pas répondu à la proposition par un sublime sourire, accompagné d'un fort significatif *laissez donc!* — Ces arguments décisifs et vainqueurs, bien d'autres que moi les feront, et on ne s'en tiendra pas là.

Quoi qu'il en soit, et sans y répondre pour le moment, voici ce que j'ai provisoirement à dire aux fortes têtes :

Impossible, absurde, extravagant, monstrueux... et cent autres qualifications du même genre, soit! Mais acceptez du moins de deux choses l'une :

Ou l'expression de la volonté propre du peuple;

Ou une DÉLÉGATION quelconque de sa souveraineté, et des gens chargés de vouloir pour lui.

Dans le second cas, le peuple ne se gouverne plus lui-même. ON le gouverne. Cet ON sera tout ce que vous voudrez, excepté lui. Donc, si la manifestation de la volonté propre du peuple dans ses affaires est impossible, absurde, extravagante, alors c'est que le gouvernement du peuple par lui-même, c'est-à-dire la démocratie, est une impossibilité, une absurdité, une extravagance. Il n'y a pas de milieu.

Je vous préviens que ceci est un étau, un étau dont les deux joues serrent fort et que vous n'en sortirez pas quoi que vous tentiez. Aussi vous inviterai-je à examiner les joues de l'instrument et la vis qui les serre avant de vous engager. — Mais continuons à causer et laissons l'étau pour le moment.

XI.

Quand on discute une question sérieuse, il faut s'interdire ces mauvais refuges que l'on cherche quelquefois dans une certaine altération du sens des mots. Lorsque nous parlons de la DÉLÉGATION, nous entendons la délégation telle qu'elle a toujours été pratiquée dans l'ordre politique. C'est un fait absolu, une aliénation complète de la volonté de l'électeur dans la personne de son prétendu représentant. Un mandataire, dans le langage ordinaire, exécute ce que le mandant veut, spécifie. En politique, ce n'est plus cela. Le mandataire fait ce qu'il juge à propos. Quand le peuple a nommé ses prétendus mandataires, il se trouve avoir nommé ses maîtres. Ces maîtres nommés, il est pris. On lui présente un traquenard; on l'invite à y mettre le pied, il l'y met, et quand il est pincé on lui dit qu'il a exercé sa souveraineté et qu'il n'a plus rien à faire qu'à obéir à la loi sacrée qu'on va lui confectionner. Ce sera, lui affirme-t-on, sa volonté à lui-même. En effet, ne sera-t-elle pas l'œuvre de ses *mandataires?*

Le gouvernement provisoire, en convoquant une assemblée nommée par le suffrage universel, a cru très certainement rendre enfin au peuple français l'exercice de sa souveraineté. Voyons cependant à quoi cela se réduisait. J'analyse :

« Peuple français, dit le gouvernement provisoire, la révo-
» lution a fait table rase du passé politique, des gouverne-
» ments d'oligarchie et d'usurpation. Tu vas entrer enfin dans
» l'exercice de la souveraineté, tu ne relèves plus que de ta
» propre volonté, tu vas te gouverner toi-même.

» En conséquence :

» Le 23 avril prochain, tous les citoyens âgés de 21 ans,
» ayant six mois de domicile se réuniront par collége de dé-
» partement, et nommeront, dans chaque département au
» *prorata* du chiffre de sa population, neuf cents représen-
» tants. »

Bon, et que seront ces représentants!

« Ces représentants feront la Constitution. Ils seront le
» gouvernement, le pouvoir, la loi. Ce qu'ils décréteront sera
» la règle. »

Traduisons :

« Peuple français! tu es souverain, tu as conquis ta majo-
» rité. Tu vas désormais te gouverner toi-même.

» Les lois, les actes du gouvernement, ne seront plus que
» ce qu'ils doivent être, l'expression de la volonté même d'un
» peuple libre.

» En conséquence :

» Le 23 avril prochain, tu vas nommer 900 citoyens pour
» te représenter. Ta souveraineté s'exerce ce jour-là pendant
» le temps nécessaire pour faire tomber un morceau de pa-
» pier dans une boîte. Cela fait, elle ira dormir jusqu'à ce
» qu'on vienne la réveiller... à moins, toutefois, que, pen-
» dant son sommeil, on ne l'étrangle; mais ne prévoyons pas
» ce pénible accident.

» Tes 900 représentants nommés, sois bien tranquille, tu
» as des maîtres, comme devant. Ils vont te faire des lois
» dont pas une, peut-être, si on la présentait à ta sanction,
» n'aurait ton consentement. Elles n'en seront pas moins,
» pour toi, obligatoires. Ne seront-elles pas l'émanation de
» ta propre volonté, l'œuvre de tes propres mandataires, et
» la gendarmerie, ta propre gendarmerie, ne sera-t-elle pas
» là pour te forcer à leur être docile? Quoique fassent ces
» neuf cents citoyens vertueux, que tu ne connais générale-
» ment pas le moins du monde, quoi qu'ils t'imposent, allas-
» sent-ils, dans leur constitution ou dans leurs lois électorales,
» jusqu'à t'enlever le droit de te nommer ultérieurement
» d'autres maîtres, tu devras te tenir pour heureux, content
» et surtout libre, souverain et gouverné par toi-même. Ne
» leur auras-tu pas, en effet, DÉLÉGUÉ ta souveraineté? »

Le peuple, je ne sais pas de mot meilleur, *coupe dedans* : Fier d'être souverain, il marche, le jour dit, aux boîtes électorales. Il y dépose son vote, et voilà sa souveraineté dans des tire-lires dont il n'a plus la clef. Le voilà rentré sous le joug. Ce souverain dépend d'une volonté extérieure à la sienne. Les partis aristocratiques et monarchiques n'ont plus désormais qu'à faire jouer leurs influences. On leur a rendu leur forme, leur instrument, on a refait et remis au peuple une bride. Il n'y a plus qu'à s'en saisir, c'est-à-dire, à s'emparer de la majorité. C'est bientôt fait. Le dos du peuple a retrouvé un cavalier éperonné et tenant cravache. Et marche *Populus*! marche donc, tu es souverain!

XII.

En février, la SOUVERAINETÉ du peuple fait éclater, en un jour, toutes les libertés politiques. Il ne faudra pas six mois au gouvernement soi-disant représentatif de la volonté du peuple pour les lui reprendre toutes et le charger d'un poids plus lourd d'impositions et de lois compressives!

C'est évident; dès que ce n'est plus qu'un très petit nombre qui tient le gouvernement, il y a bientôt une coterie représentative d'un parti, ou une coalition de coteries, qui devient maîtresse. Alors, elle est, de fait, le gouvernement, et pour défendre le gouvernement, c'est-à-dire sa domination, il lui faut des lois de compression. C'est ce qu'on appelle sauver le gouvernement, sauver le pays, sauver la République, sauver la société; on ajoute même la religion, la famille, la propriété, etc. : c'est complet.

Depuis trente ans, nos assemblées législatives n'ont guère fait autre chose que de sauver le pays, c'est-à-dire de faire des lois de compression et de répression, c'est-à-dire de se donner des armes pour défendre le gouvernement de leur parti, contre les agressions des autres partis qui, naturellement, veulent sans cesse, eux aussi, s'emparer du gouvernement du pays, et toujours pour sauver le pays, cela va sans dire.

Que si, cependant, le pays se mettait une bonne fois à faire ses affaires, à être son propre gouvernement, s'il s'affranchissait une bonne fois de la bride, m'est avis qu'il n'aurait pas besoin d'un grand appareil de lois pour se défendre, pour se sauver et que, par cela seul qu'il deviendrait son propre législateur, les neuf dixièmes du travail législatif que font d'ordinaire les assemblées deviendraient parfaitement inutiles.

XIII.

Si le gouvernement provisoire eût été conséquent avec ses prémisses, il n'eût point dit au peuple français : « Pour
» exercer ta souveraineté, tu vas te dépêcher de l'abdiquer
» entre les mains d'une petite cohue d'élus réunis de tous les
» bouts de la France. »

Il eût dit à ce peuple :

« En faisant table rase des usurpations antérieures, la ré-
» volution a anéanti toutes les lois de répression que ces usur-
» pations avaient échafaudées pour se défendre et lier le
» peuple.

» En proclamant la liberté de la presse, le droit de réu-
» nion, d'association, d'enseignement, etc., nous proclamons
» que le peuple est rentré dans ses droits, des droits indispen-
» sables à l'exercice de sa souveraineté.

» Le gouvernement appartient au peuple. Le peuple ne
» doit plus s'en dessaisir.

» En conséquence, nous n'inviterons point le peuple à
» DÉLÉGUER sa souveraineté à des mandataires arbitres de son
» sort, c'est-à-dire à de nouveaux maîtres qui, sous prétexte
» de le représenter, et de lui donner une Constitution et des
» lois conformes à sa volonté, lui imposeront en réalité, fata-
» lement, leur volonté à eux, c'est-à-dire une nouvelle servi-
» tude.

» Le peuple universel est le seul pouvoir, le seul souve-
» rain, par conséquent le seul législateur.

» Il fera seul ses lois, ou, s'il lui convient de les faire pré-
» parer par des mandataires, ces mandataires ne seront ja-
» mais un POUVOIR, à plus forte raison un POUVOIR EXTÉ-
» RIEUR A LUI. Les projets de loi, préparés et proposés par
» ceux-ci, ne seront lois que par la sanction du peuple uni-
» versel.

» Il est temps d'en finir avec les révolutions, c'est-à-dire
» avec les gouvernements d'usurpation, avec les dynasties,
» avec les partis. Cela ne se peut qu'en submergeant les
» partis dans la nation. La volonté collective du peuple est
» la seule loi que le peuple puisse tenir pour légitime et re-
» connaître. Et ce n'est pas comme gouvernement de révo-
» lution, mais comme membres du peuple nous-mêmes, et de
» notre propre droit d'hommes et de citoyens français, que
» nous proclamons ces grands principes. Le peuple universel
» est le législateur naturel du peuple : chaque citoyen a le
» droit de n'en pas reconnaître d'autre. Tel est le dogme
» moderne du droit politique; l'esprit vivant de la société
» nouvelle.

» L'Assemblée nationale, c'est donc la nation toute en-
» tière.

» Et comme la nation ne se peut réunir en une seule as-
» semblée, elle se formera en sections dans chaque localité.

» La loi est un contrat intervenant entre tous les membres
» de la société. Elle ne saurait, sans instituer une inique ser-
» vitude, être obligatoire pour ceux qui auraient été repous-
» sés de la formation de ce contrat. En conséquence, tous les
» Français majeurs des deux sexes font, de plein droit, par-
» tie des sections où est leur domicile.

» Les sections voteront en même temps, par toute la
» France, sur chaque proposition mise à l'ordre du jour de
» la nation. Les suffrages totalisés manifesteront la volonté
» du peuple français.

» Cette manifestation sera la loi.

» Les sections se constitueront régulièrement le 10 mars
» 1848 par toute la France en formant leurs bureaux à
» l'élection.

» Nous, ministres provisoires du peuple, investis par la
» nature des choses d'une initiative temporaire, nous propo-
» sons au peuple français de décréter dans les séances des
» (tels et tels jours) :

» I. La loi est l'expression de la volonté collective et di-
» recte du peuple, représenté par tous les nationaux ma-
» jeurs.

» II. La presse (mode de communication de la pensée
» publique avec elle-même), est affranchie de toute entrave,
» cautionnement, timbre, et servie gratuitement par les postes
» nationales.

» III. L'imprimerie et la librairie sont libres.

» IV. Les citoyens ont le droit de former toutes espèces
» de réunions et d'associations.

» V. L'enseignement est libre.

» VI. Toute proposition réunissant 500 mille suffrages sera
» réputée prise en considération par la nation et mise à son
» ordre du jour.

» VII. Sauf les cas d'urgence, il s'écoulera au moins un
» mois entre la mise à l'ordre du jour et le vote de la propo-
» sition.

» VIII. Toute proposition relative soit à l'ordre du jour,
» soit à la révocation du ministère du peuple, sera réputée
» d'urgence.

» IX. Le ministère du peuple rédigera la loi conformément aux principes votés par le peuple. »

Si le gouvernement provisoire eût fait cela, rien que cela, au lieu de présenter à la souveraineté du peuple l'impasse, je répète le mot à dessein, le traquenard de la DÉLÉGATION, il eût en réalité, dans le monde moderne et pour la première fois, mis la souveraineté du peuple en exercice, en fonction, en vie. Il eût remonté ainsi à la source du droit, de la légitimité; il eût résolu ce formidable problème du pouvoir démocratique, qui fermente depuis trois cents ans dans les flancs de nos sociétés, et il eût clos l'époque révolutionnaire ou volcanique de l'ordre nouveau.

On ne dira pas, je pense, que ceci n'était pas faisable; rien n'était plus facile. Les sections se fussent constituées au jour dit sur tout le territoire de la République, et en trois ou quatre séances les neuf propositions eussent été votées.

XIV.

Je demanderai d'abord ce que fussent devenus les haillons *légitimes* des vieux partis monarchiques en présence de cette légitimité-ci?

Dès que la nation eût compris, par l'expérience de quelques votes, qu'elle pouvait facilement décider elle-même de son sort, régler directement toutes ses affaires importantes, dès qu'elle se fût sentie réellement majeure et souveraine, en exerçant formellement elle-même sa souveraineté, je demande comment l'idée eût pu venir à quelqu'un d'espérer la faire rentrer en tutelle, en minorité, de lui proposer d'abdiquer, de déléguer son droit? Cette simple expérience eût été une révélation. C'en était fait des vieilleries politiques. Ce que nous connaissons sous le nom de parti, c'est-à-dire ces diverses agrégations d'intérêts aveugles, d'étroits préjugés, cristallisés autour de quelque forme de la servitude, étaient brisés, réduits en poussière. C'était la consommation des cadavres.

Ces cadavres, le gouvernement provisoire, en jetant la souveraineté nationale dans le trou de la délégation, les a ressuscités. Nous avons déjà remarqué en effet que, dès que la souveraineté nationale s'abandonne, se délègue, la Nation rentre immédiatement sous un gouvernement extérieur à elle, c'est-à-dire sous un instrument de domination dont nécessairement quelque influence partielle se saisira. La souveraineté passant de tous à neuf cents, ou tel autre petit nombre que vous voudrez, les partis n'ont plus qu'à manœuvrer pour conquérir la majorité. En se retirant, la nation laisse à découvert la grève gouvernementale et les parasites l'envahissent. Eh! comment voudriez-vous qu'elle gouvernât quand elle est absente? Quoi! les hommes de la souveraineté du peuple exigent eux-mêmes que le peuple donne sa démission, qu'il rentre en léthargie politique, et ils trouvent étonnant que les partis rentrent en exercice! Vous avez deux mois de victoire, vous les employez à refaire une bride au peuple; et la bride remise en place, vous vous étonnez que d'autres cherchent à s'en saisir, et que les plus agiles s'en emparent! La DÉLÉGATION, c'est la bride, c'est la monarchie. Démocrates, vous avez fait de la monarchie comme M. Jourdain faisait de la prose.... Je dis ceci sans récrimination; je n'en aurais pas le droit, n'ayant pas plus pensé que vous-même et que le gouvernement provisoire à cette solution si simple, si naturelle du problème de la souveraineté du peuple, qui consiste, pour que le peuple se gouverne lui-même, à le laisser se gouverner lui-même! Puisons dans nos erreurs des leçons pour l'avenir.

XV.

La décision du gouvernement provisoire qui eût mis la France en possession d'elle-même submergeait donc les partis monarchiques.

On peut se demander quelle eût été, en face de cet acte, l'attitude des hommes révolutionnaires.

Je dis que les plus ardents, les plus volcaniques, eussent été calmés net.

Ce qui, à toutes les époques, a causé les violences sincères ou servi de prétexte plausible aux violences ambitieuses, c'est la crainte, toujous fort légitime on en conviendra, puisqu'elle a toujours été justifiée, que la révolution fût escamotée, et le Peuple, en fin de compte, frustré de sa victoire.

Les hommes des clubs, les chefs des barricades, ceux que l'on a appelés les *Rouges*, ne voyaient certes que de mauvais œil, en mars et en avril, approcher une assemblée constituante. Un instinct, des mieux fondés, les avertissait que la révolution démocratique et sociale, loin d'y trouver son port, y toucherait sur un premier écueil.

Cependant, malgré les craintes aussi vives que justes de la partie la plus inquiète, la plus susceptible de la démocratie, nulle opposition sérieuse ne fut faite à la réunion d'une assemblée nationale issue du suffrage universel.

L'idée de la législation directe n'était venue à personne, encore moins avait-elle été produite. En l'absence de ce mode de manifestation de la volonté nationale, la représentation, par voie de suffrage universel, paraissait la seule issue. Eh bien! ces violents, ces rouges, ces hommes de crime et de sang, comme disent les petits folliculaires et les grands orateurs de la réaction, ces hommes qui étaient les maîtres de Paris, qui sentaient, profondément quoique sans analyse, que la souveraineté nationale et la souveraineté d'une assemblée nationale n'étaient pas choses identiques, qui ne doutaient guère, dans le for intérieur, que la seconde n'eût bientôt dévoré la première et désarçonné la démocratie, ces hommes, — tant est forte sur les âmes démocratiques non pas seulement le droit démocratique dans sa majestueuse toute-puissance, mais la simple image, l'ombre seule de ce droit! — ces hommes laissèrent venir sans opposition l'assemblée à Paris. Bien plus, ils s'inclinèrent, le 4 mai, devant elle et saluèrent d'un immense hommage, en elle, le droit souverain du Peuple qu'elle semblait représenter.

C'était la seule forme connue du Droit! Je le répète, malgré les voix intérieures qui leur annonçaient la défaite, cette forme qu'ils sentaient contenir la contre-révolution vivante, ils la respectèrent parce qu'elle *paraissait* être la forme du

L'assemblée Constituante est aujourd'hui du domaine de l'histoire : on en peut parler avec liberté. Je dis donc carrément qu'au 15 mai elle était jugée; — jugée par le sentiment

populaire et jagerjuste. Ces cinq grands jours qu'elle avait passés, sous la présidence flasque de Buchez, à discuter la moitié d'un mauvais règlement, prouvaient qu'elle était à dix mille mètres au-dessous du niveau des circonstances intérieures et extérieures. Le parti de l'ancien *National* avait l'hégémonie de cette réunion hybride. Rien ne sortait de cette assemblée, et au son qu'elle rendait la démocratie entendait bien qu'il n'en devait rien sortir, — rien du moins de grand, de large, de fécond, de vraiment démocratique. C'était un mulet. Le signe de la stérilité éclatait sur son front. Le gouvernement provisoire expiait, en agonisant dans la commission exécutive marquée pour tomber bientôt dans le sang, son défaut d'initiative et de fibre démocratique. Le petit nombre d'hommes d'idées, perdus dans cette assemblée, s'y sentaient pris comme dans une boîte et y étouffaient.

Honnête dans le plus grand nombre de ses membres, mais impuissante, incertaine, timorée dans son ensemble, et toute prête à tourner en colères contre la Démocratie et le Socialisme, son incapacité notoire à résoudre le problème démocratique et social qu'elle avait confessé à la face du Peuple dans toutes ses candidatures, elle dut tomber et tomba, en une semaine, dans le *despect* du peuple. L'instinct démocratique reconnaissait qu'il ne s'était pas trompé. Cela fit le 15 mai.

Eh bien! — et c'est pour ceci que je fais l'histoire vraie du 15 mai, — je constate que ce 15 mai n'a été cependant qu'une *poussée*, un effet d'entraînement et d'exaltation vertigineuse subi, sans préméditation de la part de ceux mêmes qui l'ont accompli, que l'immense majorité de la démocratie l'a caractérisé de coupable extravagance, et que l'abandon où se sont trouvés les auteurs, je dirai même les *auteurs malgré eux* de cette échauffourée, demeure comme un éclatant hommage au droit national universel! Cet abandon et ce blâme ont manifesté le respect de la démocratie pour une forme de ce droit, illusoire pourtant en elle-même, et dont le *contenu vivant* lui inspirait déjà plus que de la défiance.

Les républicains, avant 1848, estimaient tous très légitime de se défaire par un heureux coup de main d'un gouvernement de privilégiés, d'une charte et d'une monarchie bâclées en 36 heures par 223 députés que le corps des censitaires de la Restauration n'avait pas même nommés *ad hoc*. Or, depuis l'installation du suffrage universel, même après que sa première et surtout sa seconde épreuve eurent si mal tourné contre la démocratie, les républicains mêmes ceux vieillis dans les conspirations, ont professé le respect pour l'expression quelle qu'elle fût, quelque égarée qu'elle leur parût, de la volonté nationale. Ils ont condamné hautement toute pensée d'insurrection, quels que pussent être les actes du gouvernement, pourvu que le gouvernement respectât lui-même la Constitution et la source nationale où il puisait sa légitimité, le suffrage universel. Attendant tout de l'éducation de ce suffrage, ils respectaient le droit dans sa forme connue.

Je suis donc fondé à dire que si le gouvernement provisoire eût consommé le principe démocratique en prenant la souveraineté et son expression dans la volonté directement manifestée du peuple universel, les partis monarchiques eussent été engloutis dans la masse nationale et, du même coup, le grand parti démocratique satisfait et par conséquent calmé. Les plus *rouges* fussent devenus les plus amis de l'*ordre démocratique*, une fois cet ordre fondé, incontestablement *fondé*.

XVI.

Et les socialistes! m'entends-je dire; ces abominables rêveurs qui veulent détruire la famille, la propriété et bouleverser la société, vous ouvrez le champ national à leurs détestables fureurs!

Je voudrais qu'il fut possible de caractériser plus poliment cette objection: c'est une sottise. Le champ national sera, ce me semble, assez bien gardé, quand il sera gardé par le propriétaire qui est la nation.

Eh! bon Dieu, pauvres gens que la peur aveugle, sachez donc que s'il y a une chance pour que vous tombiez un beau jour sous le coup de quelque socialisme, ce ne pourrait être précisément que par l'existence même et par la vertu du gouvernement extérieur et supérieur à la nation. Dès que cette machine de domination, en effet, dès que cette bride est là et qu'elle peut passer, comme cela se voit si fréquemment, des mains d'une coterie à celles d'une autre, on conçoit que tel parti socialiste se puisse flatter de la tenir un jour et de s'en servir.... C'est-à-dire de gouverner, d'exercer la dictature au profit de son idée, d'imposer son système à la nation, de par la loi, puisqu'il ferait la loi.

Et remarquez, bonnes gens, que ce cas échéant, pour que la nation ne subît pas ce socialisme en possession du gouvernement, il faudrait précisément qu'elle eût recours à elle-même, à sa spontanéité propre; il faudrait qu'elle tirât d'elle-même un effort supérieur à la pression de cette machine gouvernementale forte de 400 mille baïonnettes, de 500 mille fonctionnaires, et du cortége de toutes les lâchetés violentes qui se rangent toujours à la queue du gouvernement! Bien loin donc que l'exercice vrai, franc, direct de la souveraineté ou de la spontanéité nationale, — c'est tout un, — livre la société désarmée à la dictature d'un parti socialiste ou de tout autre parti, la séparation de ces deux termes, société et gouvernement, ouvre seule carrière à ces sortes d'entreprises.

Représentez-vous, en exercice, le gouvernement de la nation par la nation.

Toute proposition, politique ou sociale, est renvoyée devant les assises nationales.

Pour être *prise en considération* seulement, il lui faut déjà l'appui de 500 mille suffrages, — un chiffre plus élevé peut-être si le peuple, à la pratique, trouvait ce chiffre insuffisant pour s'opposer au débordement des propositions absurdes ou non encore arrivées à maturité: c'est un point du réglement de l'assemblée universelle.

Et après la prise en considération, le vote dans une assemblée de 16 millions de votants inscrits! De quel parti, de quelle secte, c'est-à-dire de quelle fraction, bonnes gens, auriez-vous donc peur?

Mais je sors toujours de mon programme. Il était convenu que je ne parlerais qu'à la Démocratie, et la Démocratie n'a pas besoin d'être rassurée contre elle-même. N'importe! Si l'on parvenait, en creusant la question, à gagner du monde dans les rangs opposés, ce serait chose heureuse. D'ailleurs, la masse flottante est toujours là. Continuons donc librement notre étude.

XVII.

J'ai démontré qu'en présence d'une nation de 34 millions d'hommes, exerçant régulièrement et directement elle-même sa souveraineté, en face de ce droit, primordial comme la substance, absolu comme la raison, clair comme la lumière, légitime comme deux et deux font quatre, les dogmes usés des vieux partis aussi bien que les prétentions dictatoriales des idées nouvelles, s'abîment et disparaissent. Quand un peuple a rappelé à lui le maniement de sa volonté législative, nulle fraction, vieille ou jeune, caduque ou robuste, ne saurait songer à le lui ravir. C'est l'évanouissement de toutes les factions, leur engloutissement.

Tant que ce peuple au contraire, comme une masse inerte, est mû par une machine gouvernementale extérieure à lui, dont chaque parti peut se servir pour imposer à la nation sa loi, le combat acharné de ces partis, les intrigues, les coups d'état et les révolutions sont nécessairement à l'ordre du jour.

Cette compétition est naturelle. Je dirai plus, elle est légitime. Si l'on croit à ses idées, en effet, et que la nation se gouverne elle-même, on cherche à la convaincre. On fait de la propagande. Mais si la nation se laisse gouverner, on doit chercher à enlever la machine gouvernementale à ceux qui s'en servent pour appliquer des idées opposées à celles que l'on croit bonnes, et à l'utiliser au profit de celles-ci. On fait alors de l'intrigue, de la bataille, de la compétition politique.

Dans un cas, lutte des idées pour conquérir l'adhésion des esprits;

Dans l'autre, combat des partis pour s'emparer de la machine de domination.

Et comme nous vivons dans des temps où nul parti ne saurait s'imaginer que les autres lui cédassent jamais le pouvoir et ne travaillassent à le démolir quand il les domine, il est clair que la société sera en révolution permanente, en guerre patente ou latente, tant que la nation, consommant enfin le principe démocratique, ne reprendra pas elle-même le maniement de sa volonté, le gouvernement de ses affaires.

Amis de la sécurité, de la stabilité, cherchez bien, cherchez de tout côté, et si en politique vous trouvez ces biens que vous désirez quelque part ailleurs qu'au bout de la route où l'humanité marche si visiblement depuis trois siècles, veuillez nous en aviser. Mais vous perdrez votre temps. Liberté de tous, égalité de tous, souveraineté de tous, exercice par tous, réalisation absolue du droit, tel est le terme. Impossible d'empêcher le monde moderne d'y tendre. Pourquoi donc retarder la marche? puisque vous n'aurez jusque-là que la bataille furieuse des partis pour le monopole du pouvoir, et toujours l'assaut donné par les exclus et par le droit démocratique, à celui qui se trouvera momentanément en possession? Prolonger le provisoire, l'instabilité, la guerre, est-ce bien habile à vous, surtout quand il est certain que malgré tout on verra la fin, et que plus vous aurez mis d'obstacles à cette fin, plus vous vous la serez préparée mauvaise?...

XVIII.

J'ai dit que le peuple français est désormais ingouvernable autrement que par lui-même.

Je ne discuterai pas en détail la possibilité de son gouvernement par l'un quelconque de nos partis monarchiques. La formule de dynamique politique qui ne donne, pour le gouvernement de chacun de ces partis, qu'un équilibre *instable*, suffit à la démonstration. Je la reproduis:

« Capables de se coaliser momentanément contre la démocratie et le socialisme, les vieux partis ne sauraient s'entendre sérieusement entre eux ou se subordonner sincèrement à l'un d'entre eux. Ils auront d'ailleurs incessamment contre eux la puissance du droit collectif, et des intérêts populaires qui se développent invinciblement dans le monde moderne. » Voilà la formule. Elle est assise sur la logique et sur l'histoire.

Ce qu'il s'agit de montrer maintenant c'est qu'aucun *parti* démocrate ou socialiste ne saurait non plus, lui-même, exercer le gouvernement du peuple français.

Je vais, pour embrasser tous les cas, supposer qu'un accident politique, comme on en voit tant, a débarrassé la France du gouvernement de la réaction. Naturellement, celle-ci s'aplatit, comme en Février. Je vais plus loin: j'admets que la démocratie triomphante a, cette fois, par raison de précaution, mis en quarantaine les notabilités réactionnaires et que, en sus, par voie de représailles, et pour n'être pas entravée dans l'œuvre de l'organisation démocratique et sociale, les droits politiques de tous les citoyens connus, dans chaque localité, comme ayant secondé les mesures de la ligue contre-révolutionnaire, soient suspendus jusqu'à nouvel ordre. Je fais ainsi, par hypothèse, à la démocratie sociale, la partie la plus facile, je lui mets toutes les cartes en mains.

Eh bien! dans cette occurence, si le principe démocratique du gouvernement du pays PAR LUI-MÊME, n'est pas appliqué, je dis que la nouvelle victoire ne sera bientôt que le plus déplorable et le plus misérable des avortements... et je le prouve.

Un groupe de chefs démocrates socialistes est au gouvernement.

Où ce gouvernement entendra, sous prétexte de nécessité révolutionnaire exercer pendant un temps plus ou moins prolongé la dictature.

Ou bien, dans le plus bref délai, il convoquera une assemblée nationale souveraine et nommée exclusivement par les électeurs démocrates.

Je dis que l'un ou l'autre de ces gouvernements se verra immédiatement assailli par des difficultés insurmontables.

Je laisserai si l'on veut toutes les embarras ordinaires des crises de ce genre et notamment ceux du trésor.

Le gouvernement aura sur les bras la QUESTION SOCIALE. Cela suffit à ma thèse.

La question sociale, à l'existence de laquelle on refusait de croire avant Février, a fait sur la scène du monde, à cette date, une apparition assez formidable.

Je demande quelle comparaison se pourrait établir entre cette première apparition et l'explosion qui éclaterait dans les circonstances que je suppose?

Ce ne seraient plus les prolétaires de Paris, de Lyon, de quelques grandes villes: ce seraient les innombrables phalanges des prolétaires des villes et des campagnes de la France entière, aujourd'hui dûment socialisés, n'entendant pas qu'on escamote, cette fois la question, et demandant au gouvernement démocratique et social l'accomplissement du socialisme, c'est-à-dire, pour abréger: PLUS DE MISÈRE!

Il n'y a pas à dire! un gouvernement démocrate socialiste n'aurait pas, comme la réaction, la ressource de répondre au peuple en lui présentant 400 mille bayonnettes.

PLUS DE MISÈRE! Voilà le premier point du programme socialiste du peuple. Il y en a encore d'autres. Mais, toujours pour simplifier, celui-là me suffit, j'admets encore que le peuple mette de nouveau *trois mois de misère* au service du gouvernement démocratique et social en exercice. Que fera ce gouvernement? Comment s'en tirera-t-il? Comment résoudra-t-il le problème!

Oh! je sais fort bien qu'il ne manque pas de réponses à ma question. Il y a, je veux le croire, bien des plans de gouvernement révolutionnaire et de réorganisation sociale du pays, tout prêts dans bien des poches. Mais c'est justement là le malheur.

L'unité s'est faite autour du *mot* Socialisme, cela est certain. Adopté comme drapeau commun, il signifie pour tous: nécessité d'un ordre social nouveau. On est encore, je l'avouerai, assez d'accord sur les résultats généraux que doit produire cet ordre nouveau: Liberté, égalité, fraternité, solidarité, aisance universelle par le travail, éducation générale, etc., etc. Je pourrais allonger la liste. Mais que sera cet Ordre capable de tous ces résultats? QUELLE ORGANISATION donner à la société et COMMENT la lui donner? — Ici l'accord cesse. Les ateliers sociaux, les divers communismes, la Triade, l'An-Archie, le Phalanstère, la Gérance des sociétés en commandite appliquée au Gouvernement, et tous les socialismes, peu connus ou inconnus, des socialistes qui n'en ont guère ou qui n'en ont pas et qui ne s'entendent pas mieux entre eux pour autant, certes tout cela, sous les noms de Louis Blanc, de Cabet, de Pierre Leroux, de Proudhon, de Considerant, de Girardin, de Ledru-Rollin, de Blanqui, de Michel de Bourges, enfin de toutes les étoiles de première ou de seconde grandeur qui brillent au centre de quelqu'une des nombreuses constellations démocratiques et sociales de notre temps; tout cela, dis-je, ne paraît pas encore disposé à faire bien bon ménage. Même devant l'ennemi, le ménage est fort mauvais. Que serait-ce après la victoire!

Après la victoire! y a-t-on bien songé? Quoi! les antagonismes se sont si outrageusement développés que les idées, de simples idées, de simples spéculations de la pensée, se mordent, se déchirent à belles dents devant l'ennemi commun! Et, dans des circonstances révolutionnaires, quand l'ennemi serait vaincu, quand il s'agirait de s'arracher le pouvoir pour arriver à l'acte; quand il s'agirait ou de réaliser son système ou de subir le joug des systèmes adverses, on espérerait quelque accord! Mais c'est demander le calme à la tempête! c'est demander à l'eau d'alimenter le feu, à l'huile de l'éteindre!

Je dis, moi, que les combats de la Gironde et de la Montagne, des dantonistes, des hébertistes, des robespierristes, des thermidoriens, ne seraient que de l'eau de rose à côté de ce que réserverait au socialisme, la guerre de compétition qui s'engagerait entre ses éléments, si le pouvoir démocratique qui est, par définition même, le pouvoir *de tous*, devait tomber encore sous le monopole de quelque *fraction*.

Les événements se succèdent, mais le passé est passé. Il ne se refait pas. Nous ne sommes plus en février 1848. Les antagonismes, c'est un fait qui flambe, se sont prodigieusement développés dans les éléments virtuels du monde nouveau. La démocratie et le socialisme ont aujourd'hui leurs divisions, leurs partis, leurs pôles contraires. Ces éléments sont en chaos. C'est l'histoire de toute genèse, de toute création. Chacun de ces éléments, comme idée, dans la nation et devant la nation, est parfaitement légitime. Qu'il y fasse son travail, c'est son droit et c'est son devoir. Mais chacune de ses forces aussi devient souverainement illégitime et suscite (par bonheur!) toutes les autres contre elle, dès qu'elle veut devenir despotique, s'imposer, faire, par voie d'autorité, la société à son image.

Donc, il ne faut pas ici se coiffer d'illusions: le lendemain du jour où la démocratie sociale aurait triomphé d'une manière quelconque chez nous, on ne retrouverait plus dans ses rangs l'accord, la patience, la subordination volontaire que le gouvernement provisoire de 1848 y a rencontrés. Il n'y faut plus compter.

La dictature révolutionnaire d'aucun élément partiel n'est donc possible. Elle serait immédiatement entourée d'abîmes et de flots furieux. Je sais que la démocratie abonde en héroïques dévouements. Je ne doute donc pas qu'il ne se trouve, en face de ces périls, fussent-ils bien prévus, nombre de Codrus décidés à les affronter, nombre de Décius tout prêts à se jeter dans le gouffre béant, pour sauver la démocratie et la France. On se disputerait par dévouement la dictature révolutionnaire, se présentât-elle sous la forme d'une barre de fer rouge. Malheureusement le sacrifice serait stérile. Le pouvoir dévorerait improductivement tous ses martyrs en un clin-d'œil...

C'est que nous sommes dans un temps où la démocratie et le peuple ne sauraient se sauver et triompher que par EUX-MÊMES.

Le peuple est majeur. Blancs, bleus ou rouges, il ne souffrira plus de tuteurs. Voilà ce qu'il faut comprendre et ce dont tous les démocrates doivent se réjouir.

Quand les masses étaient indifférentes, passives, inertes, elles étaient gouvernables par en haut. C'était le beau temps de la monarchie, des théocraties, des aristocraties. Quand les masses pensent, quand elles sont devenues actives, spontanées, quand elles ont des opinions, des volontés, des passions, elles sont alors des forces vives, libres, autochtones; elles ne peuvent plus se subordonner, obéir, dépendre. C'est leur avènement. La loi dès-lors ne peut plus être autre chose que l'expression même de leur pensée, de leur intérêt, de leur volonté collective. Or, ceci, c'est précisément la DÉMOCRATIE. Les hommes d'un sentiment démocratique très chaud, très dévoué, qui voudraient se substituer au peuple universel pour le sauver, pour faire ses affaires, au lieu de le laisser faire ses affaires et se sauver lui-même, violeraient *de facto* leur propre principe. Leur erreur, pour bien intentionnée qu'elle fût, n'en serait pas moins une usurpation monstrueuse. Ils en seraient immédiatement punis...

XIX.

« La domination dictatoriale, de l'un quelconque des éléments de la démocratie et du socialisme est désormais impossible.

Leur accord dans une dictature révolutionnaire où ils seraient tous représentés par leurs chefs, aurait-il quelques chances?

Je ne ferai pas même, à un aussi monstrueux syncrétisme de radicales incompatibilités, l'honneur de le discuter. Composez par la pensée un pareil comité de gouvernement et de salut public, et demandez-vous s'il durerait trois jours, demandez-vous s'il durerait seulement trois heures? Dût-il durer trois mois, demandez-vous ce qu'en trois mois ces contradictions réunies pourraient produire? Dans ce conseil de roi, chacun, en raison de ses convictions contraires, s'efforcerait nécessairement de faire les autres *mat*, et on ne saurait les imaginer demeurant quelque temps ensemble sur le même damier qu'à la condition d'un *pat* universel. Se neutraliser ou s'exclure, voilà le dilemme. Le premier des deux termes n'étant possible qu'un moment, le second est fatal, et le second c'est la guerre civile dans la démocratie. Et c'est fort heureux pour la démocratie, la vraie, j'entends.

Examinerons-nous l'hypothèse d'une assemblée nationale démocratique nommée après une révolution ou amenée simplement par une échéance électorale régulière?

La situation est identique.

Cette assemblée se trouve face à face avec le sphinx populaire qui lui pose la question sociale : PLUS DE MISÈRE!

Si cette assemblée ne renvoie pas la solution au sphinx lui-même, en lui renvoyant la souveraineté et se contentant d'organiser cette souveraineté par un règlement provisoire, elle ne tardera pas à manifester son impuissance et à en être accablée. Hétérogène comme les éléments qu'elle représente, la discorde éclate bientôt dans son sein. Que fera cette assemblée divisée, déchirée, volcanique? Elle commencera par une deuxième édition non-seulement *démocratique*, mais cette fois *démocratique et sociale*, du *Saturne révolutionnaire dévorant ses enfants*. Et comme ceci ne saurait satisfaire les différentes fractions du socialisme, non plus que le Peuple qui veut ce que veulent en résultat final tous les démocrates socialistes, mais ce qu'une collection de démocrates socialistes réunis en pouvoir législatif et formant gouvernement ne saurait donner, ce pouvoir avec beaucoup de dégâts s'abîmerait dans son impopularité. Des colères, des luttes de compétition, un combat furieux devient une tâche impossible : telle serait l'histoire de cette assemblée souveraine si elle gardait ce qui ne lui appartient pas, l'exercice de la souveraineté.

Victor Considerant.

(*La fin prochainement.*)

A propos du Message.

L'organisation de la démocratie, la liberté et le droit pour tous, la réalisation de l'harmonie sociale, voilà les grandes questions de l'avenir, celles qui nous préoccupent et nous soutiennent dans ces temps d'épreuves.

La politique actuelle nous est connue depuis longtemps; les intérêts mesquins qu'elle met en jeu ne sont pas de nature à nous passionner. Tout cela est si petit, si médiocre, si pauvre, que, pour y attacher une importance quelconque, il faut être encore l'esclave de ce matérialisme mercantile qui régnait et gouvernait sous la dernière monarchie. Cependant, lorsqu'il se produit un fait exceptionnel de quelque valeur, force est bien d'en tenir compte et de se rapprocher un peu du présent. On comprend qu'il s'agit ici de la déclaration par laquelle M. le président de la République a terminé son Message.

Nous laissons de côté la partie ministérielle de cette œuvre, et l'apologie intéressée et toute naturelle de certains actes contre lesquels nous ne cesserons de protester et que nous avons eu le droit de blâmer énergiquement comme contraires aux principes mêmes d'une république démocratique. Quant aux projets de lois annoncés, il ne sera possible de les juger en connaissance de cause que lorsqu'ils auront été formulés et présentés. Attendons. Reste le résumé du Message, qui doit être l'expression personnelle des sentiments de M. Louis-Napoléon Bonaparte. Selon nous, le président s'est montré à la fois habile et prudent. Les fautes des royalistes lui faisaient la partie belle; il faut reconnaître qu'il a su profiter des circonstances. En se posant sur le terrain de la légalité, il frappe d'un coup assez rude les extravagances monarchiques et cette coterie aventureuse qui, à force de bruit et de jactance, avait fini par jeter le trouble dans les esprits. Il prend dans le même filet le droit divin, l'orléanisme et les décembristes; et cela, comment? de la façon la plus simple du monde : en témoignant de son respect pour la République et pour la Souveraineté du Peuple. Que d'autres y touchent, ils seront de grands coupables; pour lui, il gardera religieusement son serment.

Et voilà que cette promesse qui semble nous garantir contre toute tentative d'usurpation royale, dictatoriale, militaire ou impérialiste, est bien reçue par la nation que les intrigants, les charlatans et les badauds, leurs complices involontaires, accusent d'avoir une peur affreuse de la République.

La chose est presque plaisante. Pour ranimer la confiance du pays, de ce pays qui n'est pas républicain, à ce qu'on prétend, il suffit de quelques mots nettement accentués, qu'on aurait bien pu prononcer plus tôt par parenthèse, de quelques mots qui consolident la République et proclament la souveraineté du peuple comme un gage de salut dans l'avenir.

C'est là au moins un enseignement!

Et qui donc osera dire maintenant que nous ne pouvons pas vivre encore quelques mois avec la Constitution de 1848? Qui donc osera dire que la révision, demandée aussi par nous, ne saurait attendre l'époque prévue par le pacte fondamental, et qu'il faut sauver, sauver immédiatement la société par une révolution honnête, un coup de majorité ou tout autre expédient modéré. En vérité, personne n'osera plus tenir de pareils propos, à l'exception toutefois des politiques du genre casse-cou qui, pour se conformer à leurs habitudes, ne manqueront certainement aucune occasion de faire encore parade de leurs ridicules forfanteries.

Assez d'autres, sans nous, feront ressortir le désaccord qui existe entre les actes et les paroles et concluront tout naturellement à une défiance très légitime, dont à coup sûr nous ne sommes pas exempts non plus; mais nous avons tenu à constater que le gouvernement lui-même ne trouve rien de mieux pour rassurer l'opinion que de donner des garanties à l'affermissement de la République.

Donc, c'est bien entendu, bien convenu... pour le présent, maintien de ce qui est, c'est-à-dire de la République, — pour 1852, manifestation libre et entière de la volonté nationale.

Il n'y a plus qu'une petite difficulté, — le suffrage restreint, — et en vérité, après avoir lu la dernière partie du Message, on peut très sérieusement poser cette question : Est-il certain que l'Assemblée Législative ait voté et le Pouvoir exécutif promulgué la loi électorale du 31 mai 1850?

Charles Brunier.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

PRUSSE. — Il n'y a pas en ce moment dans toute l'Europe un monarque plus perplexe que le roi de Prusse. Tiraillé entre son ambition et la crainte que lui inspire le czar, très désireux de se mesurer avec l'Autriche dont il jalouse la vieille prépondérance et dont, à coup sûr, il n'a pas peur, mais redoutant le mécontentement du tout puissant autocrate, poussé vers la guerre par l'enthousiasme belliqueux de son peuple qui, ne tenant nul compte des dangers, réunit dans une même haine l'Autrichien et le Russe, mais craignant de s'appuyer sur des éléments révolutionnaires qui pourraient bien profiter de l'élan pour passer par-dessus sa couronne et son trône, il est dans le plus grand embarras où un homme puisse se trouver. Il justifie mieux que jamais la spirituelle caricature qui le représente tenant à la main droite un papier intitulé : *Ordre*, à la main gauche un autre papier où est écrit *Contre-ordre* et sur le front un écriteau qui porte : *Désordre*.

Une correspondance particulière de Berlin, en date du 11, caractérise parfaitement la situation d'esprit de l'infortuné monarque :

« Quoique l'enthousiasme du peuple augmente, dit cette correspondance adressée au *Journal des Débats*, le roi semble hésiter devant les conséquences d'une guerre : « Etes-vous sûr, a-t-il » dit hier à M. de Manteuffel, qu'une guerre ne me forcera pas » à faire alliance avec le parti révolutionnaire? » Le ministre embarassé garda le silence, car il comprenait qu'en s'appuyant sur les sympathies populaires, et en accordant de nouvelles garanties d'un développement national de nos institutions dans le sens de la liberté, la victoire serait infaillible. »

Toute la situation est parfaitement résumée dans ces quelques lignes. Ce qui sortira définitivement de cette perplexité échappe au calcul des prévisions rationnelles. Tout peut dépendre d'un ordre lancé par le roi dans un moment d'humeur, et suivi d'une exécution trop prompte pour que le contre-ordre ait le temps d'arriver. C'est déjà ce qui a failli se produire, dans le sens de la guerre, aux environs de Fulda.

Nous en étions restés dimanche dernier au moment où le roi de Prusse venait d'ordonner la mise sur pied de toutes les forces disponibles. En même temps le général de Grœben qui commande le corps d'occupation de la Hesse, recevait l'ordre d'agir militairement et sans se préoccuper des conséquences politiques. Il résultait de cet ordre que le 8 novembre, un détachement d'austro-bavarois s'étant trop approché des lignes prussiennes était reçu à coup de fusils et voyait tomber cinq de ses hommes, dont deux très grièvement blessés. On pouvait croire dès lors que la guerre était déclarée; mais le même jour le général prussien recevait l'ordre de se replier sur les routes d'étapes et d'abandonner Fulde aux troupes fédérales qui y entraient le lendemain bannières déployées.

Quand les Bavarois étaient sur la frontière, la Prusse disait : S'ils entrent nous leur offrirons la bataille. Les Bavarois sont entrés dans le district de Hanau. Alors les Prussiens se sont portés sur Cassel et Fulda, déclarant qu'ils ne souffriraient pas que les Bavarois franchissent les limites du district de Hanau. Les Bavarois se sont imperturbablement dirigés vers Fulda où ils sont entrés, et marchent sur Cassel dont la route leur est laissée ouverte. Maintenant la Prusse déclare qu'on ne délogera pas ses troupes des routes d'étapes qui lui sont assurées par les traités. Sur ce terrain, elle ne risque pas beaucoup d'être attaquée : Le prince de la Tour-et-Taxis, qui commande les troupes fédérales, n'a pas reçu d'autre ordre, jusqu'à présent, que d'occuper tout le territoire de la Hesse, et non pas d'intercepter les communications entre les morceaux du royaume prussien. Si l'Autriche et la diète, devenaient plus exigeantes en raison même du recul de leur adversaire, le roi de Prusse serait fort embarrassé pour céder encore, quelqu'envie qu'il en pût avoir, car le comte de Grœben aurait écrit, assure-t-on, en annonçant sa retraite de Fulda : « Si vous me forcez de reculer encore, veuillez m'en- » voyer en même temps ma démission, car l'esprit de mes trou- » pes est tel que je ne pourrai pas exécuter votre ordre. »

Ce n'est pas seulement dans l'armée que l'élan belliqueux des Prussiens se manifeste. L'ordre de mobilisation de la landwehr a été le signal d'un enthousiasme général d'un bout à l'autre du royaume. On cite des faits qui caractérisent vivement l'état de l'opinion publique : Un paysan offre ses six fils; un marchand de chevaux cède à 30 thalers un cheval tarifé à 100, sous la seule condition que ce cheval servira à l'équipement d'un officier; un conseiller municipal se charge d'équiper six chasseurs; un négociant offre 10,000 thalers; le commerce de Berlin offre de prêter 14 millions de thalers : les dons patriotiques abondent de tous côtés; en deux jours, du 6 au 8, les cadres de la landwehr sont remplis, et l'on est obligé de refuser les engagements volontaires. A Berlin seulement 250 officiers en retraite reprennent du service comme volontaires.

En toute autre circonstance le roi eut été heureux de ces marques d'exaltation et de patriotisme; mais le fantôme de 1848 lui apparaît derrière le séduisant mirage de sa prépondérance en Allemagne et de l'abaissement de l'Autriche.

En attendant, les préparatifs militaires continuent concurremment avec les négociations diplomatiques très actives entre Vienne et Berlin.

Le 9, le *Moniteur prussien* publiait une ordonnance royale qui rappelle tous les sujets prussiens de la réserve et de la landwehr qui se trouvent à l'étranger, et menace d'un rigoureux châtiment ceux qui n'auraient pas rejoint avant le 15 décembre.

Les nouvelles reçues samedi sont toutes aux arrangements pacifiques. Les troupes fédérales sont entrées à Cassel. Le désarmement de la garde nationale occasionne la remise d'un très petit nombre d'armes, attendu que la plupart des habitants de Cassel ont eu l'ingénieuse idée de les déposer au Mont-de-Piété de Francfort.

La *Réforme allemande* du 12 présente la mobilisation comme ayant pour unique but de donner plus d'énergie aux négociations. « En résumé, dit-elle, la Prusse est prête à tout; elle restera sur le qui vive tant qu'elle n'aura pas obtenu une paix honorable et durable. » Le qui vive pourra durer longtemps et coûtera cher.

AUTRICHE. — D'après les dernières nouvelles reçues de Vienne, l'Autriche poserait à la Prusse les conditions suivantes : 1° Evacuation complète de la Hesse sous huit jours, sauf les routes d'étapes; 2° évacuation de Hambourg et du duché de Bade sous six semaines; 3° renonciation formelle à l'Union. Moyennant ce, l'Autriche consent à l'ouverture des conférences libres à Dresde. Les armements se continuent des deux côtés avec activité.

Des troupes fédérales, en nombre considérable, sont dirigées vers le Schleswig-Holstein pour faire exécuter l'arrêt de la diète auquel la lieutenance générale des duchés a répondu par un refus formel. Il y a 40,000 Autrichiens, 10,000 Wurtembergeois et 10,000 bavarois. La Prusse ne les laissera pas, dit-elle, traverser son territoire. Le Hanovre refuse également de livrer passage aux troupes fédérales.

— A Vienne, il y a de grandes conférences de généraux où Radetsky a été appelé, et où se débat spécialement la question de substituer à la Constitution de 1849 une nouvelle Constitution octroyée moins gênante.

WURTEMBERG. — La chambre a été dissoute à la suite du refus d'un crédit demandé par le gouvernement pour prendre des mesures militaires. Le roi déclare que puisqu'il y a incompatibilité entre lui et les députés nommés par la loi électorale de 1849, il convient de revenir à la loi antérieure. Du reste, il donne l'assurance qu'il ne s'agit pas d'un retour définitif à l'ancien ordre de choses, mais seulement de procéder *régulièrement* à la révision de la constitution. La commission de permanence et la majorité de l'assemblée dissoute protestent, mais la commission est dissoute comme la chambre.

A la bourse de samedi, on parlait d'une intervention armée de l'Autriche dans le Wurtemberg.

BADE. — L'état de guerre et les cours martiales proclamés le 27 octobre de l'année dernière et le 16 octobre dernier, sont prorogés de quatre semaines par ordonnance grand-ducale.

Allyre Bureau.

Réforme hypothécaire.

Bien que l'Assemblée nationale ait donné les preuves d'une réserve excessive toutes les fois qu'il s'agissait d'innovations économiques, elle paraît décidée à venir sur le terrain de la réforme hypothécaire et du crédit foncier.

Dans ce débat l'opposition démocratique peut choisir entre deux attitudes.

Formuler hardiment un contre-projet taillant dans le vif, bouleversant et le code civil et les traditions administratives, démolissant l'organisation actuelle de l'enregistrement, du cadastre, de la conservation hypothécaire et des contributions directes, afin d'établir un système complètement nouveau d'immatriculation, d'évaluation, de publicité pour la propriété foncière.

Telle pourrait être la première ligne de conduite, on vulgariserait ainsi des idées auxquelles appartient l'avenir. Après M. Loreau, après M. Hébert, et avec l'immense publicité de la tribune, on attirerait l'attention publique sur des solutions définitives et vraies.

Mais on aurait la certitude à peu près complète de ne produire aucun résultat pratique immédiat, de rester sans action sur une majorité qui s'éloignera probablement très-peu du projet présenté par M. de Vatimesnil, et qui pourra l'amender sans doute, mais non lui substituer un contre-projet armé de toutes pièces.

Nous avouons que le désir de ne pas rester exclusivement dans la sphère de nos théories, si utilement développées dans la presse, le désir d'employer immédiatement les éléments que nous avons entre les mains, à réaliser enfin des progrès, si faibles qu'ils soient, nous a déterminés à choisir des procédés plus modestes.

Nous acceptons le projet de M. de Vatimesnil non comme un dernier mot dans la question de la réforme hypothécaire, mais comme donnant à peu près la mesure de ce que l'Assemblée consentirait à faire aujourd'hui. Nous engageons les représentants de la démocratie à lire attentivement ce projet, à le compléter par des amendements qui doivent tous être des pas vers la simplification des rouages administratifs, la réduction des frais, et l'unité, l'économie de ressort appliquées à la statistique intégrale de la propriété foncière.

Nous résumerons notre opinion sur les modifications utiles qui peuvent être apportées au projet de loi, en indiquant les amendements que nous avons déjà déposés sur le bureau du président de l'Assemblée.

1°

L'article 2141 du projet contient cette prohibition qui limite la liberté des transactions dans les contrats de mariage et augmente sans nécessité le nombre des hypothèques légales :

« *Il ne pourra pas* être convenu qu'il ne sera pris aucune » inscription sur les immeubles du mari. »

Nous remplacerions cette négation par l'affirmation contraire :

« *Il pourra* être convenu qu'il ne sera pris aucune inscrip- » tion sur les immeubles du mari. »

2°

Voici comment débute l'article 2160 dans le projet de la commission :

« Les inscriptions se feront au bureau de la conservation » des hypothèques dans l'arrondissement duquel sont situés » les biens hypothéqués. »

A ces dispositions, nous proposons de substituer les suivantes :

« Les inscriptions se font sur un registre spécial destiné à » la conservation des hypothèques et tenu comme le registre » des transcriptions *au bureau de l'enregistrement* dans le » canton duquel sont situés les biens hypothéqués.

» Il sera dressé dans chaque bureau une table des parcelles » d'immeubles situés dans le canton, avec des renvois indiquant » les documents relatifs à chacune de ces parcelles, insérés ou » mentionnés dans les divers registres tenus par les employés » du bureau. »

3°

M. Bouzique, représentant du peuple, nous a dispensés de formuler l'amendement suivant qui se justifie de lui-même et qui est rattaché par son auteur à l'article 2152 de la commission :

« Dans le cas où leur prix ne dépassera pas deux mille » francs, les actes translatifs de propriété à titre onéreux » pourront, s'ils sont authentiques, être transcrits *par extrait*

» indiquant les noms, prénoms, profession et domicile des
» parties contractantes, la date de l'acte, le nom et la rési-
» dence de l'officier public dépositaire de la minute, la dési-
» gnation de l'objet aliéné, le prix et les époques de paiement,
» les clauses spéciales qui affecteraient la propriété, et les con-
» ditions qui, en dehors des règles ordinaires du contrat,
» pourraient ou le faire résoudre ou en modifier les consé-
quences. »

Nous n'avons point formulé cette disposition, mais nous sommes décidé à la soutenir. Elle est vivement réclamée par la petite propriété à cause des frais et des lenteurs qui seraient entraînés par la transcription intégrale de tous les actes.

4°

A la place de l'article 6 de la loi transitoire qui termine le projet de la commission, nous demandons qu'il intervienne une disposition ordonnant l'inscription de toutes les hypothèques légales pendant le délai de six mois, et statuant que, passé ce délai, les hypothèques légales, antérieures à la promulgation de la loi, ne prendront plus rang que du jour de leur inscription effective, sans pouvoir remonter au jour de l'acceptation de la tutelle ou de la célébration du mariage.

Cette disposition transitoire nous paraît nécessaire pour appliquer le régime de la publicité à toutes les hypothèques légales aujourd'hui constituées. Si, avec la commission, l'on protégeait ces hypothèques latentes, par une extension fausse et dangereuse du principe de la non rétroactivité, l'effet de la réforme hypothécaire ne se ferait pas sentir avant un quart de siècle au plus tôt.

En indiquant ces modifications au projet de loi de la commission, nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé la liste des amendements utiles, ni même d'avoir émis des propositions à l'abri de toute critique. Nous avons surtout voulu provoquer la démocratie à passer le projet de loi au crible d'un laborieux examen. La gauche de l'Assemblée nationale est supérieure à la droite par le sentiment de la justice, de la liberté, du progrès, par la notion des principes qui se réaliseront dans l'avenir, mais la gauche ne s'est pas montrée jusqu'ici égale à la droite par l'habileté, la pratique des affaires, les connaissances administratives, avantage secondaire à la vérité, mais qui a donné à nos adversaires les moyens de garrotter la république et d'entraver pour un temps la marche de l'Europe entière.

Travaillons afin de lutter avec eux à armes égales sur tous les terrains, travaillons afin de compléter notre programme définitif par un programme de mesures graduelles et transitoires. Un programme complet consciencieusement étudié, pour la démocratie, c'est la victoire.

La réaction, depuis près de deux ans, n'a su mettre debout qu'un échafaudage temporaire; le jour où, même en pensée, nous aurons su construire l'édifice, l'échafaudage disparaîtra.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Revue parlementaire.

Les travaux de l'Assemblée législative, en séance publique, ont été à peu près nuls cette semaine. Personne n'était prêt pour la discussion des lois importantes mises à l'ordre du jour.

Lundi, on a tiré au sort les bureaux, et on leur a renvoyé la demande en autorisation de poursuites contre M. Chavoix.

Mardi, on a entendu la lecture du Message, élu M. Dupin président et renvoyé à six mois les interpellations de M. H. Didier sur la nomination de M. d'Hautpoul au gouvernement de l'Algérie.

Mercredi, élection des vice présidents et secrétaires, tous réélus; renvoi à lundi de la discussion sur la télégraphie privée et la réforme hypothécaire.

Jeudi, pas de séance publique.

Vendredi, l'absence de M. Bineau force d'ajourner la question du chemin de fer de Paris à Avignon; et M. Passy, rapporteur des projets relatifs au commerce de l'Algérie avec la France, déclare que M. d'Hautpoul ayant refusé de discuter ces projets au sein de la commission, celle-ci n'a pu préparer son travail, et la séance est levée à trois heures, faute de travaux.

Samedi on a repoussé l'autorisation des poursuites contre M. Chavoix, et l'on a rapporté des pétitions. M. Fould a donné lecture de l'exposé des motifs précédant une demande de crédit pour procéder à une nouvelle évaluation des revenus territoriaux.

Allyre Bureau.

Condamnation des délégués des associations ouvrières.

Nous enregistrons avec une profonde douleur l'arrêt prononcé par la cour d'assises de la Seine, contre les délégués des associations ouvrières arrêtés le 29 mai dernier, et qui comparaissaient devant le jury, après avoir subi, la plupart, cinq mois et demi de prison préventive en cellules. Pendant cette détention cellulaire, l'un des prévenus a été frappé d'aliénation mentale.

Les délégués étaient accusés d'avoir formé une association politique *secrète*, sous le masque d'une société commerciale publique.

Pour nous, il reste démontré que les délégués des associations n'avaient d'autre but que d'établir la solidarité entre les nombreuses associations ouvrières, d'établir entre elles des procédés d'échange et de crédit mutuel plus ou moins empruntés aux idées émises dans ces derniers temps, et qu'ils entendaient se renfermer exclusivement dans la sphère de l'expérimentation pratique des procédés d'association. La connaissance particulière que nous avions du caractère et des tendances de plusieurs d'entre eux nous confirme dans cette appréciation.

La loi nous commande le respect de la décision du jury, basée, sans aucun doute, sur une conviction non moins profonde que la nôtre, mais nous pouvons la déplorer, et l'on comprendra que nous nous abstenions de toute réflexion.

Nous regrettons profondément que le jury n'ait pas été frappé par ces dernières paroles du prévenu Delbrouck, dont nous aurions voulu pouvoir reproduire tout le discours :

« Messieurs les jurés ne punissez pas ces travailleurs de leur
» dévouement, de leur abnégation; ce serait inhumain, impo-
» litique; n'ajoutez pas aux rigueurs de la prison cellulaire,
» souffertes pendant six mois, et qui a causé pour l'un d'eux la
» folie, pour un autre a failli causer la mort, une condamna-
» tion. (Sensation profonde.)

» Selon vous, peut-être, le principe d'association est mauvais;
» pourquoi donc alors empêcher la démonstration de cette er-
» reur ! Laissez les ouvriers constater eux-mêmes les mauvais
» résultats de leurs expériences faites seulement à leurs dépens :
» ne détruisez pas la confiance qui renaît entre tous les citoyens,
» en frappant les délégués des associations ouvrières qui tra-
» vaillent à rapprocher dans une étreinte fraternelle les diverses
» classes qui constituent le corps social. »

A la suite de ce discours, les défenseurs ont déclaré que, d'accord avec les prévenus, ils renonçaient à prendre la parole.

Le jury entré dans la salle des délibérations à cinq heures et demie, en sort au bout de deux heures trois quarts, avec un verdict négatif à l'égard des prévenus Pillon, Chesnel, Nicaud, et Niolot.

La cour prononce l'acquittement de ces prévenus et ordonne leur mise en liberté, à l'exception de Nicaud, retenu pour une condamnation à deux ans de prison prononcée contre lui par le tribunal de police correctionnelle, pour détention d'armes de guerre.

Le verdict affirmatif à l'égard des autres prévenus a donné lieu aux condamnations suivantes :

Billot, à 4 ans de prison, 1,000 fr. d'amende, 5 ans de surveillance et 5 ans de privation des droits civiques.

Les dames Jeanne Deroin, Pauline Roland et Nicaud à 6 mois de prison, laquelle peine se confondra, pour cette dernière, avec celle prononcée déjà contre elle.

Delbrouck, à 15 mois de prison, 500 fr. d'amende et 5 ans d'interdiction.

Joffroy, Blaizon, Girard, à un an de prison, 5 ans d'interdiction de droits civiques, et 300 fr. d'amende.

Lionne et Nusbaumer, à un an de prison, cinq ans d'interdiction et 300 fr. d'amende.

Paillou et Tachon à huit mois de prison, 200 fr. d'amende et cinq ans d'interdiction.

Deligny, Cachet, Nembral, Chevalier, Paré, Moffrand, Bouyer, Charignon, à 6 mois d'emprisonnement, 100 fr. d'amende, et 5 ans d'interdiction des droits civiques;

Deschenaux, Leroy et Léger à 3 mois de prison et 100 fr. d'amende, et 2 ans d'interdiction.

Allyre Bureau.

Obsèques de M. Droz.

La mort vient d'enlever un de ces hommes rares qui consacrent leur vie entière aux lettres et à la philosophie.

D'un caractère de haut titre, M. Droz mérite pleinement le bel éloge que M. Guizot, directeur de l'Académie, a prononcé sur sa tombe.

Voici les belles paroles de M. Guizot :

« La génération qui s'agite maintenant dans le monde, avec
« tant d'efforts et au sein de si profondes ténèbres, a besoin d'a-
« voir sous les yeux des caractères tels que celui de M. Droz.
« C'était une âme rare, dans un état parfaitement sain. Il avait à
« la fois peu d'ambition et beaucoup d'espérance, point de fièvre
« et point d'abattement. Il était modeste pour lui-même, exi-
« geant et fier pour l'humanité. Sa mort n'est pas seulement un
« grand malheur pour sa famille et une perte douloureuse pour
« l'Institut; il était, pour le pays, un bel exemple moral qui lui
« manquera. »

NOUVELLES DIVERSES.

— Par décret présidentiel, en date du 10 novembre, le général Gueswiller a été nommé au commandement de la 15e division militaire (Rennes), en remplacement du général Neumayer, mis en disponibilité.

Le général Gueswiller aura en outre le commandement supérieur de la 14e division (Nantes).

Le *Moniteur* dit dans sa partie non officielle que le général Neumayer avait demandé son admission à la retraite, mais que le président de la République, prenant en considération ses anciens services, l'a maintenu dans le cadre d'activité.

— Par décret présidentiel du 10, le général Hocquet, qui commandait la division de Perpignan, est nommé au commandement de la 7e division, laissé vacant par la nomination du général Carrelet au commandement de la première division.

— Une circulaire du ministre de la justice, en date du 13 novembre, adressée aux procureurs généraux, leur recommande l'exécution de la loi relative à la publicité des contrats de mariage qui entraîne obligation 1° pour les notaires d'avertir les parties de la nécessité de déclarer l'existence du contrat à l'officier d'état civil, en lui remettant le certificat délivré à cet effet; 2° pour les officiers de l'état civil d'interpeller les futurs époux et les personnes présentes qui autorisent le mariage, sur l'existence d'un contrat de mariage, et de mentionner la réponse dans l'acte de célébration.

La loi sera exécutoire à partir du 1er janvier prochain.

— Le traité de commerce entre la Belgique et la Prusse vient d'être renouvelé pour une année. Ce traité expirait le 31 décembre prochain.

— On sait que l'affaire de la *Solidarité républicaine*, contre laquelle les premières poursuites remontent au commencement de 1849, a donné lieu à une multitude de procès. L'un de ces procès vient de se dénouer devant le jury de Loir-et-Cher, à Blois, par l'acquittement de tous les prévenus. MM. Ch. Dain, représentant du peuple, et Auguste Rivière, étaient les principaux défenseurs.

— Le 9 novembre dernier, la cour d'appel était appelée à se prononcer sur la question de compétence du tribunal correctionnel pour les délits relatifs à la loi des signatures. La cour, après une heure et quart de délibération, a rendu un arrêt qui confirme le jugement du tribunal de police correctionnelle. Les journaux qui avaient interjeté appel se pourvoient en cassation.

— Trois citoyens de Digne, qui avaient été arrêtés comme prévenus du grand complot de Lyon et qu'on avait conduits dans cette ville, ont été mis en liberté au commencement de la semaine. La population leur a fait un accueil qui a pu les dédommager un peu de l'arrestation arbitraire doint ils avaient été victimes.

— Le gouvernement fait augmenter de quatre régiments la division militaire de Strasbourg. Le *Constitutionnel* dit que cette mesure est prise pour parer aux éventualités des affaires d'Allemagne.

— Une commission internationale doit se réunir prochainement à Paris pour régler les rapports entre les lignes de télégraphie électrique de France, d'Angleterre, de Belgique et d'Allemagne.

— Barbès, arrivé samedi, 9 novembre, à Belle-Isle, a été enfermé dans la salle du château Fouquet, avec les onze détenus qui s'y trouvent déjà.

— La *Mode* comparaissait le 9 novembre devant le jury de la Seine sous la prévention du délit d'outrage à la personne du président de la République. L'article incriminé contenait, entre autres passages, les lignes suivantes :

« ..... Qu'il (M. Louis Bonaparte) fasse crier *Vive l'empereur!*
» dans le boudoir d'une de ses cousines plus ou moins russes,
» dans la chambre d'une bayadère plus ou moins blonde.... et
» anglaise; qu'il parade en costume de *Soulouque* devant les
» glaces de son salon, tout le monde aura le droit d'en rire, mais
» personne n'y trouvera à redire.
» La plaine de Satory n'est pas un boudoir de petite maîtresse;
» 48 escadrons et 40,000 Parisiens ont quelque chose de plus
» sérieux que les fauteuils dorés de l'Elysée. »

Le ministère public avait cité M. Voillet de Saint-Philibert, gérant de la *Mode*, comme principal coupable, et M. Ch. de Bessellièvre, rédacteur signataire de l'article, comme complice. Le jury a rendu un verdict affirmatif en ce qui concerne le gérant, et négatif en ce qui concerne le rédacteur.

En conséquence, la cour a acquitté M. Ch. de Bessellièvre et condamné M. Voillet de Saint-Philibert à 5 mois de prison, 2,000 fr. d'amende et à l'insertion de l'arrêt.

Première application de la loi sur les théâtres. — M. le directeur de la Porte-Saint-Martin, et M. Perez, un des acteurs de ce théâtre, ont été traduits aujourd'hui devant la sixième chambre de police correctionnelle pour avoir modifié, pendant la représentation, contrairement à l'avis des censeurs, un passage du rôle de Cupidon dont le dernier était chargé dans le *Pied de fer*.

Le tribunal, ayant reconnu là une infraction à la nouvelle loi de censure théâtrale, a condamné les prévenus à 100 fr. d'amande.

— M. Nefftzer, gérant de la *Presse*, est assigné par citation directe devant la cour d'assises pour lundi prochain, 18 novembre.

— Il n'est pas sans intérêt, à l'occasion de l'installation de M. d'Hautpoul, de rappeler les noms des divers gouverneurs qui se sont succédés depuis vingt ans.

La liste est déjà assez longue; nous y ajouterons la date de leur arrivée en Algérie, qui souvent s'est trouvée fort rapprochée de celle de leur départ.

COMMANDANTS EN CHEF : Le maréchal Bourmont, 1830, décédé. — Le général Clauzel, 1830, décédé. — Le général Berthezène, 1831, décédé. — Duc de Rovigo, 1832, décédé. — Le général Voirol, 1833.

GOUVERNEURS GÉNÉRAUX : Comte d'Erlon, 1834, décédé. — Maréchal Clauzel, 1835, décédé. — Général Damrémont, 1837, décédé. — Maréchal Valée, 1837, décédé. — Maréchal Bugeaud, 1841, décédé. — Duc d'Aumale, 1847. — Général Cavaignac, 1848. — Général Changarnier, 1848. — Général Charron, 1848. — Général d'Hautpoul, 1850.

Nous ne rapporterons point le nom des gouverneurs intérimaires, parmi lesquels se trouvent MM. les généraux Rapatel, de Lamoricière, de Bar, Bedeau, Marey-Monge, etc.

— Le docteur Gottfried Kinkel, l'un des poètes distingués de l'Allemagne, qui avait été condamné à mort pour la part qu'il avait prise aux derniers mouvements insurrectionnels et dont la peine avait été commuée en une détention perpétuelle, vient de s'échapper, à l'aide d'une échelle de corde, de la forteresse de Spandau où il subissait sa peine. Les journaux démocratiques allemands annoncent cette nouvelle avec les marques de la plus vive sympathie.

— L'anniversaire de la mort de Robert Blum, assassiné à Vienne par les ordres de Vindisgraetz, a été célébré à Cologne, le 12 novembre 1850, dans la grande salle de Wolfasch, décorée d'emblèmes de deuil au milieu desquels s'élevait un buste du martyr de la liberté.

— Un affreux malheur est arrivé au vaisseau le *Valmy*, en mer, entre Torbay et Brest. Le 8, à cinq heures du matin, le feu s'est déclaré dans la soute aux poudres. Une caisse d'artifices a éclaté. L'intérieur et les aménagements du navire sont presque totalement détruits, et vingt corps ont été trouvés horriblement mutilés. On espère sauver quelques-uns des blessés dont dix sont déjà morts.

— Un effroyable sinistre a plongé Constantinople dans la désolation. Le 23 octobre, le vaisseau-amiral de la flotte ottomane a sauté et s'est immédiatement englouti avec tout son équipage. Voici sur ce terrible évènement des détails fournis par une lettre de Constantinople :

« C'est sous l'empire d'une affreuse impression que je vous écris.

» Figurez-vous que là, sous ma fenêtre, à l'arsenal, le vaisseau amiral de la flotte turque vient de faire explosion. J'étais à ma croisée au moment de l'évènement; le comte X... était avec moi, et justement nous nous occupions à passer en revue tous les vaisseaux de la flote, qui était entrée avant hier soir. Nous remarquions le vaisseau amiral, qui seul portait un pavillon à son grand mât, lorsque l'explosion a eu lieu.

» Je ne puis vous dire, mon ami, ce qui s'est passé en nous; ce que j'ai vu restera toujours gravé dans mon esprit, c'est que le vent qui est assez fort, ayant de suite chassé la fumée qui enveloppait le navire, nous l'avons vu sombrer; il n'a pas fallu deux minutes. L'effet a été celui-ci : le navire a été coupé au centre, et l'immersion s'est faite par le centre, de sorte que la poupe et la proue du vaisseau sont les parties qui se sont englouties les dernières. Les soldats et marins qui étaient sur le pont sont descendus dans la mer, exactement comme on le ferait si l'on était attaché à une poutre que l'on enfonce dans l'eau par ses deux bouts.

» J'ai vu de mes yeux, vu tout ce malheur, mon ami, j'en suis encore tout frissonnant; au moment où le vaisseau sombrait ainsi, instinctivement X... et moi nous nous sommes mis à crier : Sauvez-les! sauvez-les! Deux minutes après, le point où avait sombré le navire n'était plus marqué que par les débris de bois brisés dans la rupture; le calme de la mer les a laissés réunis comme pour former la pierre qui couvre les tombeaux, et au milieu était restée debout, comme pour inscription, la cime du grand mât à demi couché sur tous ces débris sur lesquels sont étendus çà et là des cadavres de soldats.

» Avec X... je suis descendu, et au moyen d'un caïk nous sommes allés sur les débris; 300 hommes venus des autres vaisseaux et de l'arsenal y étaient déjà pour porter secours. Voici ce que nous a dit le contre-amiral de la flotte (Anglais au service turc) : Nous croyons le nombre des morts d'environ 600 soldats ou marins; il n'y a eu que très peu d'hommes sauvés, ils étaient au nombre de ceux qui étaient sur le pont; le malheur a voulu que dans le moment les troupes faisaient la manœuvre des canons sans poudre dans les trois batteries (car le navire est à trois ponts), de sorte que tous les canonniers à l'exercice et tout ce qui était dans les entreponts ont péri.

» Cent à cent-vingt-cinq hommes ont été sauvés. Nous en avons vu repêcher une quarantaine, dont la moitié environ sans blessures, mais on les aurait crus idiots; les autres étaient plus ou moins grièvement mutilés. La secousse a fait trembler les maisons avoisinantes, dont les vitres ont volé en éclats. »

— Mardi prochain, 19, au Théâtre-Italien, pour la première fois de la saison, la *Norma* de Bellini. Lablache fera sa rentrée par Oroveso, Calzolari chantera Pollione; Mme Fiorentini débutera par le rôle de Norma, et Mme Giuliani par celui d'Adalgise.

— Pendant que les aéronautes européens cherchent le moyen de diriger à volonté les ballons dans l'espace, un aéronaute américain, M. Tagget, fait des voyages de long cours, où il exécute, avec la plus grande facilité, toutes les manœuvres de marche qu'un navire exécute à la mer.

Le 4 juillet dernier, dit le *New-York-Herald*, M. Tagget a fait une ascension à Lowell, dans le Massachussets; suivant les termes de son programmes, il s'est dirigé sur la mer à une dis-

ance considérable, puis il a viré de bord et est revenu, en faisant deux angles, vers son point de départ. Cependant un accident [illegible] fois [illegible], ayant parcouru soixante-quinze [illegible] [illegible]. M. Tu[illegible] [illegible] venu exploiter son [illegible].

— Un autre aéronaute américain, M. Wise, a construit un simple appareil à bandes, au moyen duquel [illegible] équilibre presque complet entre le poids de son corps et la pression atmosphérique. Il lui suffit d'une légère impulsion de pied pour franchir des distances de 100 à 200 mètres. M. Wise prétend avoir passé ainsi par dessus une forêt de sapins de plusieurs milles, en ne touchant que du pied de temps en temps les extrémités des arbres. L'appareil se compose d'un petit ballon et d'une paire d'ailes que l'on s'attache aux bras. M. Wise s'occupe activement de perfectionner son invention, mais, dit-il, étranger à tout sentiment de rivalité et d'amour-propre personnel, il engage tous les amis du progrès humain à faire des expériences, afin de donner à son idée primitive tous les développements dont elle est susceptible.

— On écrit des frontières d'Espagne :

« La diligence de Séville à Madrid a été arrêtée par des malfaiteurs dans la nuit du 24 au 25 octobre. Ce fait, trop ordinaire dans notre pays pour beaucoup émouvoir nos autorités, est ainsi raconté par un voyageur, victime de nos industriels de grand chemin.

» A une heure après minuit, pendant que nous dormions profondément, la voiture s'est arrêtée, et le conducteur est venu ouvrir. J'ai d'abord pensé qu'il s'agissait de descendre pour un relais, mais au même moment un coup de feu et la vue de plusieurs cavaliers, l'escopette au poing, me fit voir ce dont il s'agissait. « Abajo! abajo! (à terre! à terre!), dit une voix impérieuse; les bourses, les montres; celui qui gardera un seul ouarto sera fusillé! » J'occupais le fond de la voiture, et pendant que mes voisins descendaient, je pris mon canif, je fis une légère incision à l'un des coussins et j'y introduisis rapidement quelques pièces d'or, non toutes, car je craignais de voler les voleurs d'une manière trop évidente. Je descendis tenant d'une main ma bourse, de l'autre le crochet de ma chaîne, à laquelle était suspendue ma montre, et je les offris au chef, qui jeta le tout pêle-mêle avec les bijoux de ceux qui étaient descendus avant moi.

» Les voleurs étaient au nombre de six, dont trois m'ont paru parfaitement montés; les autres avaient mis pied à terre, et nous avons pu remarquer que les chevaux qu'ils montaient avaient été [illegible].

» Après la recette des valeurs et [illegible] des malles, [illegible] d'objets d'une valeur [illegible] que un des cavaliers [illegible] fut vidé [illegible] qui nous paraissaient [illegible] [illegible] de chacun [illegible] lui différent, suivant le caprice ou la cupidité du visiteur.

» L'opération se passa avec une [illegible] incroyable. L'un des cavaliers s'est approché de la rotonde où se trouvaient deux dames, et leur a dit : « Mesdames, soyez et ne craignez rien. » Un voyageur qui se trouvait aussi dans la rotonde dit, en remettant les 25 douros dont il était porteur : « Et avec deux petits enfants, comment les nourrirai-je en route? » On lui rendit un douro. Un Toulousain, auquel on prenait une couverture et un sac de nuit, fit observer que ces objets lui étaient d'une grande nécessité, à cause de l'infirmité de ses jambes; ils lui furent rendus. Puis, lorsque la sentinelle vint annoncer l'arrivée tardive de la garde civique et nous épargner la visite des [illegible], le chef donna l'ordre du départ, et, saluant de la main, il nous souhaita une bonne nuit.

» Notre conducteur lui répondit en le recommandant à la garde de Dieu, puis nous remontâmes en voiture pour continuer notre voyage, qui, jusqu'à Madrid, ne nous offrit plus heureusement d'émotion du même genre. (*Echo de la frontière.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nîmes. — M. D. — Reçu les 150. — Appliq. suiv. votre indic. — Les livres vont être expéd. — *Fausse industrie* est épuisée. — Affect. compl. et rem.

Toulouse. — M. F. C. — Reçu les 6. — Il y avait en effet erreur sur v. échéance, qui se trouve ainsi reportée au 31 juillet. — *Fausse industrie* est épuisée. — Nous v. répondr.

Mulhouse. — M. S. Reçu les 300. — Appliq. de conform. — Les livres vont partir. — Affect. rem. à tous.

Cayenne. — M. L. — Reçu les 216. — Fait les 2 abonn. — *Presse*, 42; *Evén.*, 36.40, voie angl. — Rem. frat. à nos amis de Cay. — Nous all. v. écrire.

Guadalajara. — M. S. P. — Reçu les 1170. — Nous v. écriv. par la poste. — Affect. compl.

Brest. — M. F. — Reçu les 49. — Appliq. suiv. votre indic. — Nous all. v. écrire.

Boulogne. — M. D. — Reçu les 16. — Appliq. 6 à v. réab. et 10 à la R. — Affect. rem.

L'un des gérants : CHARLES DRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy, et comp. rue du Croissant, 16.

(Voir le SUPPLÉMENT.)

DÉMOCRATIE

24 Novembre 1850

UN NUMÉRO : 20 CENT.

Affranchir les lettres et les envois.

Supplément au Journal la DÉMOCRATIE PACIFIQUE du 17 novembre 1850.

MESSAGE

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

PRÉSENTANT

AUX TERMES DE L'ARTICLE 52 DE LA CONSTITUTION

L'EXPOSÉ DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ADRESSÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE

DANS LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1850.

MESSIEURS LES REPRÉSENTANS,

Mon premier message a coïncidé avec la première réunion de l'assemblée législative. Les mêmes électeurs qui venaient de me nommer à la magistrature suprême du pays vous appelèrent par leurs suffrages à siéger ici. La France vous vit arriver avec joie, car la même pensée avait présidé à nos deux élections. Elle nous imposait le même mandat et faisait espérer de notre union le rétablissement de l'ordre et le maintien de la paix extérieure.

Depuis le mois de juin 1849, une amélioration sensible s'est opérée.

Lorsque vous êtes arrivés, le pays était encore remué par les derniers momens de la constituante. Plusieurs votes imprudens avaient créé de grands embarras au pouvoir. Les emportemens de la tribune s'étaient, comme toujours, traduits en agitations dans la rue, et le 13 juin vit éclore une nouvelle tentative d'insurrection. Quoique facilement réprimée, elle fit sentir davantage l'impérieuse nécessité de réunir nos efforts contre les mauvaises passions. Pour les vaincre, il fallait d'abord prouver à la nation que la meilleure intelligence régnait entre l'assemblée et le pouvoir exécutif, imprimer à l'administration une direction unique et ferme, combattre résolument les causes de désordre, ranimer les élémens de prospérité.

INTÉRIEUR.

Les lois importantes que la gravité des événemens obligea d'adopter contribuèrent puissamment à rétablir la confiance, parce qu'elles prouvèrent la force de l'assemblée et du gouvernement lorsqu'ils sont en parfait accord.

L'administration, de son côté, redoubla de vigueur, et les fonctionnaires qui ne paraissaient ni assez capables, ni assez dévoués pour remplir la mission difficile de concilier sans faiblesse et de réprimer sans esprit de parti, furent révoqués; d'autres, au contraire, élevés en grade ou récompensés.

L'autorité municipale, si salutaire lorsque son action s'unit franchement à celle du pouvoir exécutif, s'attira justement, dans beaucoup de communes, des reproches très graves. Quatre cent vingt et un maires et cent quatre-vingt-trois adjoints ont dû être révoqués; et si tous ceux qui sont demeurés au-dessous de leurs fonctions n'ont pas été atteints, c'est que l'imperfection de la loi s'y est opposée.

Le conseil d'Etat, pour y remédier, a déjà commencé l'examen d'un projet de loi; mais il est difficile de concilier les franchises municipales avec l'unité d'action, véritable force du pouvoir central.

La garde nationale, auxiliaire utile contre les ennemis du dedans et du dehors quand elle est bien organisée, n'a agi que trop souvent dans un sens contraire au but de son institution, et nous a obligé de la dissoudre dans 153 villes ou communes, partout enfin où elle présentait le caractère d'un corps armé délibérant.

La justice a dignement secondé le pouvoir. La magistrature a déployé une grande énergie pour faire exécuter les lois et punir ceux qui les violaient.

Pour assurer l'ordre dans les provinces les plus agitées, de grands commandemens comprenait plusieurs divisions militaires, ont été créés, et des pouvoirs plus étendus confiés à des généraux expérimentés. Partout l'armée a donné son concours avec cet admirable dévouement qui lui est pro-

-et sa grandeur, ce fait résume toute la
olitique des temps modernes, en termine
, et clot enfin l'ère révolutionnaire par la
ntenu politique de nos soixante années de

t il est permis d'insister. Je ne fais pas ici
dût-on m'accuser de redite, je veux, en
rs, tracer l'orbite de cette grande évolu-
e génie de l'humanité.

XX.

u droit, mais du droit brut. La tribu pri-
entière sur l'intérêt public. La collectivité

te encore que dans ses éléments rudimen-
ents avec eux mêmes. Divisées, les tribus
la guerre. Les Etats se forment. Le tra-
le glaive du guerrier a bientôt trouvé en
L'hérédité incarne dans des castes les
rce. L'aristocratie et la monarchie gran-
ntelligence ambitieuse, se saisissant de la
prêté des formes redoutables, une puis-
terrible dont elle s'est constituée minis-
tie. Elle luttera avec l'aristocratie et la
lle se croira de force à les dominer; ou
vec elles pour partager les profits d'une
e. La Force et l'Astuce sont régulière-
Droit, au gouvernement primitif, à la

ations se développent, la science surgit;
ail deviennent des puissances; la notion
fait jour dans les masses, et, à mesure
elles-ci sentent mieux le joug. La justice,
scitent des poëtes qui les chantent, des
prouvent, des vertus qui les propagent,
sanctifient. Le sentiment démocratique
mphe. Il s'est formulé par la négation des
le droit divin, des aristocraties, des mo-
ties. Il a proclamé son principe : *Le
uple par lui-même.*

lacer les gouvernements renversés. Le
rimitive du droit semble impraticable.
assemblée la nation tout entière? On ne
s découvertes de la science, les merveil-
dustrie, des communications, de l'admi-
cipe de la division du travail permettent
lénitude du droit naturel, non plus, il est
rute d'une immense unité confuse de tous
ous la forme perfectionnée d'une variété
ant séparément leurs manifestations par-
le de totaliser, de centraliser, de ramener
'unité.

l'annoncent, un jour notre globe aura sa
ous les peuples, où viendront rivaliser toutes
luctions du génie de l'homme, vaste entre-
s arts et des sciences de la terre.
rain des nations décernera des palmes glo-
de la mécanique, aux héros de la filature,
x conquérants de l'industrie. Là, les inven-
lite, que le monde faussé abreuve aujour-
e dégoût et de misère, délivrés des liens de
s opprime et les énerve, recevront les ré-
s dues aux bienfaiteurs de l'humanité.

cette grande époque, et que tous les peu-
n hâter la venue!

s du monde, qui n'avez pu dominer jusqu'à
vision, la discorde et la guerre, commencez
votre règne touche à sa fin.

jour en jour les fondements de votre puis-
barrières tombent, les distances s'effacent,
nnent la main, en dépit de vos douaniers et
vos postes avancés et de vos croiseurs.

ins de fer faisaient fraterniser, en deux
l'Allemagne et la France, ces trois grands
es farouches ont, pendant tant de siècles,

ntes remorquaient de longs convois de
en allaient voir tomber leurs dernières dé-
es rancunes, leurs derniers préjugés natio-
nt l'accueil hospitalier, au sein même du foyer domes-
tique de leurs anciens ennemis; et tous ces braves habitants de Paris, de Londres et de Mayence, que tant de redoutes crénelées séparaient autrefois, tout surpris de se regarder sans haine, de se coudoyer sans insulte, ne pouvaient comprendre que leurs pères se fussent égorgés si longtemps pour le bon plaisir de leurs maîtres.

Aujourd'hui ce ne sont plus seulement les bourgeois de Paris et de Londres qui vont se rendre, en train de plaisir, des visites de voisins. Les trains de plaisir traversent l'Océan et relient les deux mondes.

En huit jours, et pour moins d'argent qu'il n'en fallait autre-

arrêter l'essor de l'esprit humain.

Tandis que le monde officiel s'évertue à tourner, les yeux bandés, comme un cheval de meule, dans le même cercle étroit et insipide, le monde de la science et de l'industrie prenant en main la cause du progrès, tire l'humanité en avant et l'entraîne bon gré malgré, vers les horizons radieux de l'avenir, bravant les embûches et la résistance des priviléges.

La France, il est vrai, la France que ses traditions, son caractère, son génie devraient pousser au premier rang dans ce mouvement social, tenue en bride par la réaction qui la gouverne, se laisse impassiblement traîner à la remorque des autres peu-

La fraternité, bafouée dans les régions officielles et chassée des conseils d'Etats, se réfugie dans les bazars.

Accourez donc Français, Allemands, Belges, Hollandais, Américains du nord et du sud, Chinois, Indous, Persans, chrétiens, musulmans, juifs, bouddhistes, arrivez de tous les points du globe à l'appel de l'Angleterre!

Producteurs de toutes les contrées, venez préluder à l'association des races et des peuples; car c'est le travail qui doit sauver le monde.

Un jour, et ce jour n'est pas loin, si l'on en croit les symp-

[illegible] considérable, puis il a viré de bord et est revenu [illegible] ses deux [illegible] [illegible]
[illegible] soixante-quinze [illegible] [illegible]

— Un [illegible] simple appareil à bord [illegible] franchir [illegible] avoir passé ainsi par dessus une forêt de sapins de plusieurs [illegible] qu'il ne touchait que de loin en temps les extrémités des arbres. L'appareil se compose d'un petit ballon et d'une paire d'ailes que l'on s'attache aux bras. M. Wise s'occupe activement de perfectionner son invention; mais, étranger à tout sentiment de rivalité et d'amour-propre personnel, il engage tous les amis du progrès humain à faire des expériences, afin de donner à son idée primitive tous les développements dont elle est susceptible.

— On écrit des frontières d'Espagne :

« La diligence de Séville à Madrid a été arrêtée par des malfaiteurs dans la nuit du 24 au 25 octobre. Ce fait, trop ordinaire dans notre pays pour beaucoup émouvoir nos autorités, est ainsi raconté par un voyageur, victime de nos industriels de grand chemin.

» A une heure après minuit, pendant que nous dormions profondément, la voiture s'est arrêtée, et le conducteur est venu ouvrir. J'ai d'abord pensé qu'il s'agissait de descendre pour un relais, mais au même moment un coup de feu et la vue de plusieurs cavaliers [illegible] ce dont il s'agissait. « [illegible] ! [illegible] ! (à terre! à terre!), dit une voix impérieuse; les bourses, les montres; celui qui gardera un seul [illegible] sera fusillé! » J'occupais le fond de la voiture, et pendant que mes voisins descendaient, je pris mon [illegible], je fis une légère incision à l'un des coussins, et j'y introduisis rapidement quelques pièces d'or, non toutes, car je craignais de révéler aux voleurs d'une manière trop évidente. Je descendis tenant d'une main ma bourse, de l'autre le crochet de ma chaîne, à laquelle était suspendue ma montre, et je les plaçai au chef, qui jeta le tout pêle-mêle avec les bijoux de ceux qui étaient descendus avant moi.

» Les voleurs étaient au nombre de six, dont trois m'ont paru parfaitement montés; les autres avaient mis pied à terre, et [illegible]

» Après la remise des [illegible] [illegible] incroyable. L'un des cavaliers s'est approché de la [illegible] [illegible]

« Et vous, deux pauvres enfants, comment les nourrirez-vous en route? » On lui rendit un douro. Un Toulousain, auquel on prenait une couverture et un sac de nuit, fit observer que ces objets lui étaient d'une grande nécessité, à cause de l'infirmité de ses jambes; ils lui furent rendus. Puis, lorsque la sentinelle vint annoncer l'arrivée tardive de la garde civique et nous épargna la visite des [illegible], le chef donna l'ordre du départ, et, saluant de la main, il nous souhaita une bonne nuit.

» Notre conducteur lui répondit en le recommandant à la garde de Dieu, puis nous remontâmes en voiture pour continuer notre voyage, qui, jusqu'à Madrid, ne nous offrit plus heureusement d'émotion du même genre. » (*Echo de la frontière.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nîmes. — M. D. — Reçu les 150. — Appliq. suiv. votre indic. — Les livres vont être expéd. — *Fausse industrie* est épuisée. — Affect. compl. et rem.

Toulouse. — M. F. C. — Reçu les 6. — Il y avait en effet erreur sur v. échéance, qui se trouve ainsi reportée au 31 juillet. — *Fausse industrie* est épuisée. — Nous v. répondr.

Mulhouse. — M. S. Reçu les 300. — Appliq. de conform. — Les livres vont partir. — Affect. rem. à tous.

Cayenne. — M. L. — Reçu les 216. — Fait les 2 abonn. — *Presse*, 42; *Réf.*, 36.40, voie angl. — Rem. frat. à nos amis de Cay. — Nous all. v. écrire.

Guadalajara. — M. S. P. — Reçu les 1470. — Nous v. écriv. par la poste. — Affect. compl.

Brest. — M. F. — Reçu les 49. — Appliq. suiv. votre indic. — Nous all. v. écrire.

Boulogne. — M. B. — Reçu les 16. — Appliq. 6 à v. [illegible] et 10 à la B. — Affect. rem.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Le [illegible] [illegible] chaque jour des départements des demandes de [illegible] en compte courant, le [illegible] se voit forcé de laisser ces demandes sans réponse, les statuts de la loterie l'obligeant de ne traiter qu'au comptant. D'un autre côté, la loterie rembourse à bureau ouvert tous les billets dont les correspondants n'auraient pas trouvé le placement, s'ils sont présentés intacts et en feuille. Commission aux agents, 3 0/0 jusqu'à 2,000 fr.; 4 0/0 de 2,000 à 10,000; et 5 0/0 au-dessus de 10,000 fr.

Parmi les établissements dont les associations ouvrières ont doté la capitale, nous signalons au public comme le plus beau et le plus vaste, le RESTAURANT DE LA VRILLIÈRE, rue de la Vrillière, 3, en face de la Banque, qui s'est déjà acquis une nombreuse clientèle, et dont la vogue ne s'arrêtera pas là, car la foule y est constamment attirée par le confortable, la promptitude et la propreté du service.

Parmi les associations ouvrières dont les succès toujours croissants viennent journellement déconcerter les calomnies des ennemis de tout progrès, nous nous faisons un devoir de signaler au public L'ASSOCIATION ÉGALITAIRE DES OUVRIERS TAILLEURS, 23, faubourg Saint-Denis, au coin de la rue de l'Echiquier, 1, Paris. Les membres de cette association déjà composée de 50 travailleurs, et dont le commun accord justifie parfaitement leur beau titre, A L'UNION, redoublent constamment d'efforts pour accroître chaque jour la vogue que leur maison a de suite obtenue, et pour répondre à la confiance de leur nombreuse clientèle.

Il n'est rien de plus attrayant que les soirées de la SALLE SAINTE-CÉCILE. M. DÉSIRÉ, l'intelligent directeur, et M. DENAULT, l'habile virtuose, rivalisent de zèle, et leurs efforts sont couronnés d'un succès complet. La foule élégante se presse les mercredis, vendredis et dimanches dans cette charmante salle.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

(Voir le SUPPLÉMENT.)

DÉMOCRATIE

24 Novembre 1850

Supplément au Journal la DÉMOCRATIE PACIFIQUE du 17 novembre 1850.

UN NUMÉRO : 20 CENT.

Affranchir les lettres et les envois.

MESSAGE

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

PRÉSENTANT

AUX TERMES DE L'ARTICLE 52 DE LA CONSTITUTION

L'EXPOSÉ DE L'ÉTAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ADRESSÉ

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE

DANS LA SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1850.

MESSIEURS LES REPRÉSENTANS,

Mon premier message a coïncidé avec la première réunion de l'assemblée législative. Les mêmes électeurs qui venaient de me nommer à la magistrature suprême du pays vous appelèrent par leurs suffrages à siéger ici. La France vous vit arriver avec joie, car la même pensée avait présidé à nos deux élections. Elle nous imposait le même mandat et faisait espérer de notre union le rétablissement de l'ordre et le maintien de la paix extérieure.

Depuis le mois de juin 1849, une amélioration sensible s'est opérée.

Lorsque vous êtes arrivés, le pays était encore remué par les derniers momens de la constituante. Plusieurs votes imprudens avaient créé de grands embarras au pouvoir. Les emportemens de la tribune s'étaient, comme toujours, traduits en agitations dans la rue, et le 13 juin vit éclore une nouvelle tentative d'insurrection. Quoique facilement réprimée, elle fit sentir davantage l'impérieuse nécessité de réunir nos efforts contre les mauvaises passions. Pour les vaincre, il fallait d'abord prouver à la nation que la meilleure intelligence régnait entre l'assemblée et le pouvoir exécutif, imprimer à l'administration une direction unique et ferme, combattre résolument les causes de désordre, ranimer les élémens de prospérité.

INTÉRIEUR.

Les lois importantes que la gravité des événemens obligea d'adopter contribuèrent puissamment à rétablir la confiance, parce qu'elles prouvèrent la force de l'assemblée et du gouvernement lorsqu'ils sont en parfait accord.

L'administration, de son côté, redoubla de vigueur, et les fonctionnaires qui ne paraissaient ni assez capables, ni assez dévoués pour remplir la mission difficile de concilier sans faiblesse et de réprimer sans esprit de parti, furent révoqués; d'autres, au contraire, élevés en grade ou récompensés.

L'autorité municipale, si salutaire lorsque son action s'unit franchement à celle du pouvoir exécutif, s'attira justement, dans beaucoup de communes, des reproches très graves. Quatre cent vingt et un maires et cent quatre-vingt-trois adjoints ont dû être révoqués; et si tous ceux qui sont demeurés au-dessous de leurs fonctions n'ont pas été atteints, c'est que l'imperfection de la loi s'y est opposée.

Le conseil d'Etat, pour y remédier, a déjà commencé l'examen d'un projet de loi; mais il est difficile de concilier les franchises municipales avec l'unité d'action, véritable force du pouvoir central.

La garde nationale, auxiliaire utile contre les ennemis du dedans et du dehors quand elle est bien organisée, n'a agi que trop souvent dans un sens contraire au but de son institution, et nous a obligé de la dissoudre dans 153 villes ou communes, partout enfin où elle présentait le caractère d'un corps armé délibérant.

La justice a dignement secondé le pouvoir. La magistrature a déployé une grande énergie pour faire exécuter les lois et punir ceux qui les violaient.

Pour assurer l'ordre dans les provinces les plus agitées, de grands commandemens comprenant plusieurs divisions militaires, ont été créés, et des pouvoirs plus étendus confiés à des généraux expérimentés. Partout l'armée a donné son concours avec cet admirable dévouement qui lui est pro-

et sa grandeur, ce fait résume toute la
olitique des temps modernes, en termine
, et clot enfin l'ère révolutionnaire par la
ntenu politique de nos soixante années de

t il est permis d'insister. Je ne fais pas ici
dût-on m'accuser de redite, je veux, en
rs, tracer l'orbite de cette grande évolu-
le génie de l'humanité.

XX.

lu droit, mais du droit brut. La tribu pri-
entière sur l'intérêt public. La collectivité

te encore que dans ses éléments rudimen-
lents avec eux mêmes. Divisées, les tribus
: la guerre. Les Etats se forment. Le tra-
le glaive du guerrier a bientôt trouvé en
. L'hérédité incarne dans des castes les
rce. L'aristocratie et la monarchie gran-
ntelligence ambitieuse, se saisissant de la
prêté des formes redoutables, une puis-
terrible dont elle s'est constituée minis-
tie. Elle luttera avec l'aristocratie et la
lle se croira de force à les dominer; ou
vec elles pour partager les profits d'une
e. La Force et l'Astuce sont régulière-
Droit, au gouvernement primitif, à la

ations se développent, la science surgit;
ail deviennent des puissances; la notion
fait jour dans les masses, et, à mesure
elles-ci sentent mieux le joug. La justice,
scitent des poëtes qui les chantent, des
prouvent, des vertus qui les propagent,
sanctifient. Le sentiment démocratique
mphe. Il s'est formulé par la négation des
le droit divin, des aristocraties, des mo-
ties. Il a proclamé son principe : *Le*
ple par lui-même.

lacer les gouvernements renversés. Le
primitive du droit semble impraticable.
assemblée la nation tout entière? On ne
s découvertes de la science, les merveil-
dustrie, des communications, de l'admi-
cipe de la division du travail permettent
lénitude du droit naturel, non plus, il est
rute d'une immense unité confuse de tous
ous la forme perfectionnée d'une variété
ant séparément leurs manifestations par-
le de totaliser, de centraliser, de ramener
unité.

l'annoncent, un jour notre globe aura sa
ous les peuples, où viendront rivaliser toutes
luctions du génie de l'homme, vaste entre-
s arts et des sciences de la terre.

rain des nations décernera des palmes glo-
de la mécanique, aux héros de la filature,
x conquérants de l'industrie. Là, les inven-
lite, que le monde faussé abreuve aujour-
e dégoût et de misère, délivrés des liens de
opprime et les énerve, recevront les ré-
dues aux bienfaiteurs de l'humanité.

cette grande époque, et que tous les peu-
n hâter la venue!

s du monde, qui n'avez pu dominer jusqu'à
vision, la discorde et la guerre, commencez
votre règne touche à sa fin.

jour en jour les fondements de votre puis-
barrières tombent, les distances s'effacent,
nent la main, en dépit de vos douaniers et
vos postes avancés et de vos croiseurs.

ins de fer faisaient fraterniser, en deux
l'Allemagne et la France, ces trois grands
s farouches ont, pendant tant de siècles,

ntes remorquaient de longs convois de
ou allaient voir tomber leurs dernières dé-
es rancunes, leurs derniers préjugés natio-
nt l'accueil hospitalier, au sein même du foyer domes-
tique de leurs anciens ennemis, et tous ces braves habitants de Paris, de Londres et de Mayence, que tant de redoutes crénelées séparaient autrefois, tout surpris de se regarder sans haine, de se coudoyer sans insulte, ne pouvaient comprendre que leurs pères se fussent égorgés si longtemps pour le bon plaisir de leurs maîtres.

Aujourd'hui ce ne sont plus seulement les bourgeois de Paris et de Londres qui vont se rendre, en train de plaisir, des visites de voisins. Les trains de plaisir traversent l'Océan et relient les deux mondes.

En huit jours, et pour moins d'argent qu'il n'en fallait autre-

arrêter l'essor de l'esprit humain.

Tandis que le monde officiel s'évertue à tourner, les yeux bandés, comme un cheval de meule, dans le même cercle étroit et insipide, le monde de la science et de l'industrie prenant en main la cause du progrès, tire l'humanité en avant et l'entraîne bon gré malgré, vers les horizons radieux de l'avenir, bravant les embûches et la résistance des priviléges.

La France, il est vrai, la France que ses traditions, son caractère, son génie devraient pousser au premier rang dans ce mouvement social, tenue en bride par la réaction qui la gouverne, se laisse impassiblement traîner à la remorque des autres peu-

La fraternité, bafouée dans les régions officielles et chassée des conseils d'Etats, se réfugie dans les bazars.

Accourez donc Français, Allemands, Belges, Hollandais, Américains du nord et du sud, Chinois, Indous, Persans, chrétiens, musulmans, juifs, bouddhistes, arrivez de tous les points du globe à l'appel de l'Angleterre!

Producteurs de toutes les contrées, venez préluder à l'association des races et des peuples; car c'est le travail qui doit sauver le monde.

Un jour, et ce jour n'est pas loin, si l'on en croit les symp-

ple, partout aussi la gendarmerie a accompli sa mission avec un zèle digne d'éloges.

On a beaucoup calmé l'agitation des campagnes en mettant un frein à la détestable propagande qu'exerçaient les instituteurs primaires. De nombreuses épurations ont été faites. Les maîtres d'école ne sont plus aujourd'hui des instrumens de désordre.

Quoique préoccupé sans cesse d'une répression urgente, le gouvernement a adopté tout ce qui lui semblait propre à améliorer la situation du pays. Ainsi, malgré la difficulté des circonstances, l'impôt foncier a pu être réduit de 27 millions. Un projet d'organisation de crédit foncier, dont l'application sera encore facilitée par la réforme hypothécaire, vous a été soumis.

Les lois relatives aux caisses de retraite et de secours mutuels que vous avez votées exerceront la plus salutaire influence sur le sort des classes ouvrières. L'organisation des sociétés de patronage, l'auxiliaire le plus utile de l'administration dans le double intérêt de la morale et de la sûreté publique ; les hospices, les établissemens de charité, ont été l'objet d'une sollicitude particulière. La meilleure destination possible a été donnée aux fonds de secours.

Un projet s'élabore depuis plusieurs années, en vue de procurer aux communes tout le fruit qu'elles pourraient retirer de leurs terrains vagues.

La vicinalité, source de prospérité pour les campagnes, reçoit de constantes améliorations, qui tendent à compléter l'ensemble des communications rurales.

Le dernier message exprimait le désir de voir supprimer la prestation en nature ; l'assemblée nationale a été saisie de propositions relatives à cet objet. Les conseils généraux, consultés, se décident, la plupart, pour le maintien de la prestation en nature plutôt que pour sa suppression. Mais, *maintenir la proportionnalité de l'impôt, sans amoindrir les ressources nécessaires*, est un problème difficile à résoudre.

La situation financière des communes s'améliore ; mais le gouvernement modère leur penchant excessif à voter des dépenses locales.

Les nouvelles lignes télégraphiques, votées par la loi du 10 février dernier, sont en voie d'exécution. Elles fonctionnent de Paris à Tours, à Rouen, à Valenciennes, mais il est nécessaire d'étendre ce réseau. La loi sur la télégraphie privée, soumise en ce moment à l'assemblée, réclame une prompte solution.

Le gouvernement a usé d'indulgence toutes les fois qu'il a pu le faire sans danger. Ainsi, depuis le mois de juin 1849, 2,400 transportés ont été mis en liberté, sans que le repos public ait été compromis. Il n'en reste plus que 458, qui ont été envoyés en Algérie.

Il existe encore, malheureusement, sans compter les transportés de juin, 348 condamnés politiques dans les prisons de France.

L'interdiction du travail dans les prisons avait aggravé le sort des détenus. Le décret du 9 janvier 1849 n'a pas remédié au mal. Un projet de loi qui sauvegarde les intérêts de la société et ceux des détenus est soumis au conseil d'Etat. Dès qu'il sera adopté, le gouvernement utilisera, autant que possible, cette classe nombreuse dans les travaux agricoles.

Le bien-être et la moralisation des jeunes détenus, le système pénitentiaire cellulaire, l'amélioration du régime des maisons centrales, continuent d'être étudiés avec un soin sérieux, et bientôt le gouvernement demandera à l'assemblée le moyen de créer des colonies agricoles modèles pour les jeunes détenus, ainsi que le prescrit la loi du 5 août dernier.

Un projet de loi vous sera présenté pour venir au secours des vieux débris de nos armées de la République et de l'Empire qui sont aujourd'hui sans ressources, parce que les événemens politiques les ont frustrés de leurs droits, et qu'il est indigne d'une grande nation de laisser plus longtemps dans la misère.

FINANCES.

L'ensemble de cette politique a notablement amélioré notre situation financière.

Le compte de 1848 vous a été soumis, et vous a fait connaître le solde définitif de cet exercice.

On a pu croire un instant que le budget de 1849, en raison de certaines circonstances imprévues au moment où il fut voté, imposerait au trésor une charge d'environ 300 millions. Grâce aux progrès des revenus et aux économies introduites dans divers services, ce découvert, on peut aujourd'hui l'affirmer, sera réduit de près de 160 millions.

Tout nous fait espérer que le déficit prévu pour le budget de 1850 sera sensiblement atténué, et que l'équilibre annoncé pour 1851 sera réalisé ; la marche ascendante des revenus indirects se soutient ; les neuf premiers mois de 1850, comparés aux mois correspondans de l'année dernière, donnent un avantage de plus de 28 millions. Les contributions indirectes, dont les tarifs n'ont pas été modifiés, et qui figurent pour plus de 16 millions dans cet accroissement, attestent la reprise des affaires et l'amélioration du sort des classes laborieuses.

La paix et l'ordre intérieur ont porté d'autres fruits ;

Les fonds déposés aux caisses d'épargne depuis le 1er janvier 1849 excèdent les remboursemens de 69 millions (1).

Le chiffre du portefeuille de la Banque, qui était tombé successivement au-dessous de 100 millions, s'est élevé, et, le 7 de ce mois, il dépassait 135,000,000 de francs. En supprimant le cours forcé des billets, vous avez eu raison de compter sur le rétablissement de la confiance, les faits ont pleinement justifié cette grave mesure ; le retour aux statuts primitifs n'a réduit ni l'étendue, ni l'importance de la circulation (2).

Si le produit des douanes a éprouvé quelque diminution, la différence provient de causes accidentelles que vous connaissez et qui sont afférentes au sel et aux sucres coloniaux ; mais, considéré dans son ensemble, notre commerce international, après une forte dépression, en 1848, s'est relevé en 1849 par un mouvement rapide qui continue à progresser. Abstraction faite de l'introduction extraordinaire des céréales qui eut lieu en 1847, nous sommes en avance sur cette année elle-même, tant pour la valeur des marchandises importées et exportées que pour le nombre et le tonnage des navires (3).

---

(1) Montant des dépôts au 1er janvier 1849. . 10,976,000 fr.
Id. au 1er novembre 1850 (non compris les fonds de compensation accordés aux anciens déposans. 79,938,000

AUGMENTATION. . . 68,962,000 fr.

(2) Billets de la banque et des succursales en circulation :
Le 6 août 1850 : 500,144,300 fr.
Le 7 novembre 1850 : 501,475,400 fr.

(3) *Mouvement commercial et maritime des neuf premiers mois des années* 1847, 1848, 1849, 1850.

		1847.	1848.	1849.	1850.
Valeur officielle des marchandises importées et exportées. (Com. spéc.)	(A)	792229000	689513000	916195000	939388000
Nombre total des navires.	(A)	21039	19152	22486	24073
Tonnage. . . .	(A)	2481900	2235000	2507000	2789000
Nav. français (entr. et sort.)		10618	9238	11091	11409

(A) Déduction faite des céréales.

DEMOCRATIE

— 24 Novembre 1850

UN NUMÉRO : 20 CENT.

Affranchir les lettres et les envois.

Le recouvrement des contributions directes s'opère avec une exactitude remarquable; le 30 septembre dernier, un tiers de douzième seulement était en retard ; c'est beaucoup moins que dans les époques les plus prospères (1).

Ces heureux changemens dans l'ensemble des faits financiers nous auront permis, de 1849 à 1851, c'est-à-dire dans l'espace de trois années, malgré la réduction de plusieurs taxes importantes, de doter le pays de près de 260 millions de travaux publics, de soulager les dernières classes de patentables, de faire remise de 27 millions à l'agriculture, de solder ponctuellement toutes les dépenses des budgets en déficit et d'arriver enfin, c'est notre vif désir et notre ferme espoir, à établir la balance entre les charges et les ressources annuelles de l'Etat. Ces résultats auront été obtenus sans exiger un recours extraordinaire au crédit et sans imposer au trésor des avances exagérées.

Le pays, n'en doutons pas, messieurs, a le sentiment de cette situation améliorée. Chacun a pu reconnaître que les finances de l'Etat, qui, l'année dernière, figuraient au premier rang dans les préoccupations de l'opinion publique, sont bien loin aujourd'hui d'inspirer les mêmes appréhensions ; je constate avec satisfaction ce progrès ; il est la récompense du bon esprit des populations et des efforts communs du gouvernement et de l'assemblée; il sera un encouragement pour tous.

Après être sorti du système fâcheux des douzièmes provisoires, le gouvernement a tenu à honneur de rentrer complètement dans la règle. Le budget de 1851 a été voté en temps utile, et celui de 1852 vous sera présenté dès le commencement de l'année prochaine.

Un perfectionnement, longtemps demandé, vient d'être réalisé dans la comptabilité publique : la durée des exercices a été, par un décret récent, abrégée de deux mois. Favorable à la fois au trésor et à ses créanciers, cette mesure accélérera la liquidation et le payement des dettes de l'Etat, et rendra plus facile la formation et le jugement des comptes.

Pour entrer dans les vues de l'Assemblée, l'administration a entrepris et presque terminé la réorganisation de tous les arrondissemens de perception. Ce grand travail, qui entraînera la suppression successive, par voie d'extinction, de 1,500 emplois, aura pour résultat une économie considérable.

Trois projets de loi sur des objets dignes de vos méditations ne tarderont pas à vous être soumis.

L'un, conçu dans l'intérêt de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, a pour but d'affranchir l'administration des canaux, au moyen du rachat des actions de jouissance, des entraves qui résultent des cahiers des charges.

L'autre règle la matière générale des pensions.

Le troisième demande à l'Assemblée les voies et moyens nécessaires pour opérer, en vue d'une meilleure répartition de l'impôt foncier, une nouvelle évaluation des revenus territoriaux. Nous vous proposerons une combinaison qui, en maintenant le produit actuel de l'impôt, soulagera successivement les départemens surchargés, sans aggravation pour les autres.

(1) *Etat de la Situation du recouvrement des Contributions directes des années* 1845 *à* 1850, *à l'époque du* 30 *septembre.*

ANNÉES.	MONTANT des rôles.	MONTANT des recouvr.	PROPORTION du retard en douzièmes et franctions de douzièmes.
1845.	415,400,000	255,900,000	61/100e de douzièmes.
1846.	418,100,000	260,700,000	70/100e id.
1847.	422,800,000	262,800,000	52/100e id.
1848.	431,000,000	240,400,000	1/2 31/100e id.
1849.	436,900,000	291,400,000	70/100e id.
1850.	431,400,000	288,200,000	33/100e id.

TRAVAUX PUBLICS.

La réduction des crédits a forcé d'ajourner beaucoup de travaux nécessaires et de ralentir même l'exécution des plus urgens. Néanmoins d'importantes sections de chemins de fer ont été, depuis un an, livrées à la circulation.

Le deuxième semestre de 1849 a vu s'ouvrir les sections de :

Paris à Châlons-sur-Marne ; — Paris à Tonnerre ; — Dijon à Châlon-sur Saône ; — Saumur à Angers ; — Versailles à Chartres; Noyon à Chauny; — Saint-Pierre à Calais. — TOTAL : 574 kilomètres.

Pendant l'année 1850, se sont ouvertes les sections de :

Châlons-sur-Marne à Vitry ; — Metz à Nancy ; — Nérondes à Nevers ; — Chauny à Saint-Quentin. — TOTAL : 152 kilomètres.

L'année 1851 verra s'ouvrir les sections de :

Vitry à Bar-le-Duc : — Metz à Saint-Avold ; — Strasbourg à Sarrebourg : — Tonnerre à Dijon ; — Tarascon à Beaucaire ; — Tours à Poitiers ; — Angers à Nantes, — et, nous l'espérons, Chartres à la Loupe. TOTAL : 513 kilomètres.

L'industrie métallurgique est une de celles dont les travaux reprennent le plus lentement. En 1849, les usines à fer ont fabriqué 425,000 tonnes de fonte, valant environ 59 millions, et 275,000 tonnes de gros fer, d'une valeur de 81 millions environ. Aujourd'hui, l'activité des établissemens métallurgiques semble se ranimer.

On continue, avec le soin le plus persévérant, les études qui ont pour but de mettre à la disposition de l'agriculture les moyens si précieux pour elle d'arroser et de dessécher les terres.

La liberté du roulage, que, par un projet de loi récent, nous vous avons proposé d'établir, sera aussi, pour l'agriculture comme pour le commerce, un véritable bienfait.

J'appelle principalement l'attention de l'Assemblée sur la concession du chemin de fer de Lyon. De cette concession dépend la reprise des travaux les plus importans, car elle permettrait de répartir entre les autres chemins de fer et les autres travaux publics de toute sorte les sommes dont elle dégrèverait le trésor.

Nos intérêts politiques, commerciaux, industriels, exigent l'achèvement, le plus prompt possible, des lignes de Paris à Marseille, de Paris à Strasbourg, de Paris à Bordeaux, de l'Ouest et du Centre.

Or, pour achever ces chemins de fer et nos grands travaux publics en cours d'exécution, le trésor aura encore, au 1er janvier prochain, 585 millions à dépenser.

Savoir :

Pour les chemins de fer. . . . . . (dont 230 pour le chemin de Paris à Lyon, et pour le chemin de Lyon Avignon).	430,000,000 fr.
Pour les canaux, et surtout pour achever le canal de la Marne au Rhin, et le canal latéral à la Garonne. . .	25,000,000
Pour l'amélioration de la navigation de nos rivières.	56,000,000
Pour les ports sur le littoral de l'Océan et de la Méditerranée, ...	54,000,000
Pour les routes (1).	20,000,000
Total.	585,000,000

(1) Pour borner à 20 millions les sommes à allouer aux routes, il faudrait ne consacrer à leur amélioration que ce qui reste du crédit spécial affecté à l'achèvement de leurs lacunes et de leurs rectifications, crédit qui pourtant sera tout à fait insuffisant, surtout pour les pays de montagnes privés de chemins de fer.

é et sa grandeur, ce fait résume toute la politique des temps modernes, en termine n, et clot enfin l'ère révolutionnaire par la contenu politique de nos soixante années de

et il est permis d'insister. Je ne fais pas ici dût-on m'accuser de redite, je veux, en urs, tracer l'orbite de cette grande évolule génie de l'humanité.

XX.

lu droit, mais du droit brut. La tribu prientière sur l'intérêt public. La collectivité

te encore que dans ses éléments rudimenlents avec eux mêmes. Divisées, les tribus la guerre. Les Etats se forment. Le trale glaive du guerrier a bientôt trouvé en L'hérédité incarne dans des castes les rce. L'aristocratie et la monarchie granintelligence ambitieuse, se saisissant de la prêté des formes redoutables, une puisterrible dont elle s'est constituée ministie. Elle luttera avec l'aristocratie et la elle se croira de force à les dominer ; ou avec elles pour partager les profits d'une ne. La Force et l'Astuce sont régulièreDroit, au gouvernement primitif, à la

ations se développent, la science surgit ; ail deviennent des puissances ; la notion fait jour dans les masses, et, à mesure elles-ci sentent mieux le joug. La justice, scitent des poëtes qui les chantent, des prouvent, des vertus qui les propagent, sanctifient. Le sentiment démocratique mphe. Il s'est formulé par la négation des le droit divin, des aristocraties, des moties. Il a proclamé son principe : *Le uple par lui-même.*

lacer les gouvernements renversés. Le primitive du droit semble impraticable. assemblée la nation tout entière ? On ne s découvertes de la science, les merveildustrie, des communications, de l'admicipe de la division du travail permettent lénitude du droit naturel, non plus, il est rute d'une immense unité confuse de tous ous la forme perfectionnée d'une variété ant séparément leurs manifestations parle de totaliser, de centraliser, de ramener unité.

l'annoncent, un jour notre globe aura sa ous les peuples, où viendront rivaliser toutes luctions du génie de l'homme, vaste entrees arts et des sciences de la terre.

rain des nations décernera des palmes glode la mécanique, aux héros de la filature x conquérants de l'industrie. Là, les invenlite, que le monde faussé abreuve aujoure dégoût et de misère, délivrés des liens de s opprime et les énerve, recevront les rés dues aux bienfaiteurs de l'humanité.

cette grande époque, et que tous les peun hâter la venue !

s du monde, qui n'avez pu dominer jusqu'à vision, la discorde et la guerre, commencez votre règne touche à sa fin.

jour en jour les fondements de votre puisbarrières tombent, les distances s'effacent, nent la main, en dépit de vos douaniers et vos postes avancés et de vos croiseurs.

ins de fer faisaient fraterniser, en deux l'Allemagne et la France, ces trois grands es farouches ont, pendant tant de siècles,

ntes remorquaient de longs convois de en allaient voir tomber leurs dernières déés rancunes, leurs derniers préjugés natienaux devant l'accueil hospitalier, au sein même du foyer domestique de leurs anciens ennemis ; et tous ces braves habitants de Paris, de Londres et de Mayence, que tant de redoutes crénelées séparaient autrefois, tout surpris de se regarder sans haine, de se coudoyer sans insulte, ne pouvaient comprendre que leurs pères se fussent égorgés si longtemps pour le bon plaisir de leurs maîtres.

Aujourd'hui ce ne sont plus seulement les bourgeois de Paris et de Londres qui vont se rendre, en train de plaisir, des visites de voisins. Les trains de plaisir traversent l'Océan et relient les deux mondes.

En huit jours, et pour moins d'argent qu'il n'en fallait autre-

en dépit de [illegible] politiques pour arrêter l'essor de l'esprit humain.

Tandis que le monde officiel s'évertue à tourner, les yeux bandés, comme un cheval de meule, dans le même cercle étroit et insipide, le monde de la science et de l'industrie prenant en main la cause du progrès, tire l'humanité en avant et l'entraîne bon gré malgré, vers les horizons radieux de l'avenir, bravant les embûches et la résistance des privilèges.

La France, il est vrai, la France que ses traditions, son caractère, son génie devraient pousser au premier rang dans ce mouvement social, tenue en bride par la réaction qui la gouverne, se laisse impassiblement traîner à la remorque des autres peu-

[illegible] pour la plus grande gloire des princes, des généraux et des ministres, l'industrie les rapproche et les lie.

La fraternité, bafouée dans les régions officielles et chassée des conseils d'Etats, se réfugie dans les bazars.

Accourez donc Français, Allemands, Belges, Hollandais, Américains du nord et du sud, Chinois, Indous, Persans, chrétiens, musulmans, juifs, bouddhistes, arrivez de tous les points du globe à l'appel de l'Angleterre !

Producteurs de toutes les contrées, venez préluder à l'association des races et des peuples ; car c'est le travail qui doit sauver le monde.

Un jour, et ce jour n'est pas loin, si l'on en croit les symp-

Si tous ces travaux restaient à la charge de l'Etat, le trésor aurait donc encore 585 millions à dépenser ; ils ne pourraient être de longtemps terminés ; et, avec une dotation moyenne de 70 millions par année, comme en 1850 et 1851, leur achèvement exigerait encore près de neuf années.

Si le chemin de Lyon est concédé, il en résultera pour le trésor un dégrèvement d'au moins 260 millions (1), ce qui réduira ses charges à 325 millions, et à moins de cinq années le temps nécessaire pour terminer ces grands travaux.

Réduire les charges du trésor de 260 millions, avancer de quatre années l'achèvement de nos routes, de nos canaux, de nos rivières, de nos chemins de fer, ce serait, messieurs, une grande et utile mesure.

L'assemblée, je l'espère, sera frappée, comme moi, de l'immense avantage d'une prompte concession du chemin de fer de Paris à Lyon, pour l'ensemble de tous nos travaux.

AGRICULTURE ET COMMERCE.

Propager les améliorations, porter remède aux souffrances, c'est le devoir de l'administration de l'agriculture et du commerce. La crise qui pèse sur notre agriculture appelait toute sa sollicitude ; l'étendue du mal aurait rendu les ressources dont le gouvernement dispose bien insuffisantes, s'il avait voulu en faire une application générale. Il a paru plus utile d'en localiser l'emploi. Des achats de grains opérés pour les services de la guerre et de la marine, sur les marchés où la dépréciation se faisait le plus sentir, ont soulagé ces détresses locales en rendant aux cours quelque fermeté.

Quoique la récolte des céréales n'ait pas répondu en 1850 à toutes les espérances qu'elle avait fait naître, elle ne laisse aucune crainte pour l'approvisionnement du pays.

La baisse du prix des grains ne pouvait manquer d'amener une dépréciation correspondante sur les marchés aux bestiaux de boucherie.

L'administration de l'agriculture ne négligera aucun des moyens qui peuvent favoriser l'élève du bétail. Aussi, les concours d'animaux ont-ils reçu cette année de grands développemens. Outre les concours locaux, il a été ouvert des concours régionaux à Nismes, Aurillac, Saint-Lô et Bordeaux, et un concours général à Versailles, plus spécialement réservé à l'amélioration des races. De nombreux cultivateurs, venus à Versailles de tous les points de la France, constataient, il y a peu de jours, l'utilité de cette institution.

La production chevaline partout en progrès, présente les résultats les plus satisfaisans. L'administration des haras, qui marche avec un ordre et une régularité dignes d'éloges, a bien mérité de l'agriculture et de l'armée. Le nombre des chevaux s'est accru dans le pays, leur valeur s'est relevée.

L'institution des courses a pris elle-même cette année une extension considérable : dans l'ensemble du pays une somme de 800,000 francs leur a été consacrée. Comme la part de l'Etat ne s'élève qu'à 300,000 francs dans ce chiffre, on voit que les pouvoirs locaux leur ont prêté un concours puissant.

La pratique des procédés agricoles a fait des progrès, qui, par leur importance, s'élèvent à la hauteur de véritables révolutions économiques. Dans le courant de la session, le ministère soumettra à l'assemblée des mesures tendant à développer la pratique des irrigations. Il appellera votre attention sur les procédés de drainage, qui sont en Angleterre l'objet de si larges encouragemens. Une loi concernant la police des engrais industriels vous sera proposée. Les méthodes remarquables de culture, de rouissage et de préparation du lin, qui viennent d'être introduites en Angleterre, en Irlande et en Belgique, ne pouvaient non plus trouver le gouvernement indifférent. Il en fait une étude approfondie, dont les résultats vous seront soumis dans l'exposé des motifs d'une loi qui vous sera proposée pour affranchir de tout droit d'entrée la graine de lin de semence, de la provenance de Riga.

Les notions positives acquises à la science agricole se répandent pour la jeunesse du pays, par l'intermédiaire des écoles régionales et des fermes-écoles ; pour les agriculteurs, par la publication de rapports émanés des hommes les plus compétens.

La situation industrielle du pays s'est généralement améliorée en 1850, même en prenant 1849 comme terme de comparaison. Presque partout, l'activité constatée durant le cours de l'année dernière s'est soutenue ; souvent elle s'est développée. Les rapports récens des chambres de commerce et des manufactures signalent cet état prospère. L'industrie des draps et tissus de laine, celle des toiles et du coton, les cuirs, les poteries, les verreries, les objets de luxe ont trouvé des débouchés faciles et avantageux. L'industrie des soies a partagé la même activité jusqu'ici.

Si l'industrie métallurgique n'a pu se relever encore en ce qui concerne la fabrication des produits destinés aux chemins de fer, la construction des machines a pris une extension en rapport avec le mouvement des affaires.

Quelques faits donnent la mesure exacte du progrès accompli.

Dans le premier semestre de 1847, le gouvernement autorisait la création de 92 établissemens industriels ; en 1848, ce nombre tombe à 68, et même à 45 l'an dernier. Pour le premier semestre de 1850, il est remonté à 87.

Les charges de courtiers et d'agens de change ont repris leur valeur ; les ventes sont, cette année, aussi nombreuses qu'en 1847.

Le conseil d'État va examiner le projet de règlement d'administration publique marquant les exceptions que réclame l'exécution de la loi sur la limitation de la durée du travail à douze heures. Ce projet concilie les besoins constatés de l'industrie avec le respect dû à la loi. Fruit de l'expérience des industriels les plus éminens, il lèvera les difficultés, peu nombreuses d'ailleurs, qu'elle a soulevées.

Deux lois qui intéressent la loyauté des transactions, l'une sur les marques de fabrique et l'autre sur le dévidage métrique, vous seront soumises dans le cours de la session.

La loi des brevets de 1844 appelle quelques modifications nécessaires pour assurer aux droits des inventeurs une garantie plus efficace : elles vous seront proposées.

L'assemblée nationale est saisie de trois projets de loi : l'un, présenté le 15 mars 1850, propose de réformer le régime commercial de l'île de la Réunion dans un sens plus libéral et mieux approprié aux nouveaux élémens d'échanges qu'il importe de développer entre notre colonie et les contrées de l'Asie orientale.

Le second projet de loi, préparé par les départemens du commerce et de la guerre, et soumis le 1er mai à l'assemblée, a pour objet de régler, sur des bases plus libérales, le régime commercial et économique de l'Algérie. Il doit, dans la pensée du gouvernement, imprimer aux progrès de la colonisation une impulsion décisive.

(1) Si l'Etat était obligé de faire le chemin de Paris à Lyon et celui de Lyon à Avignon, il aurait à y dépenser encore, au 1er janvier prochain, une somme de 230 millions.

Si, au contraire, le chemin de Paris à Lyon, au point où il en est, était concédé à une compagnie, cette concession donnerait au minimum 80 millions.

De ces 80 millions, 50 serviraient, comme subvention, à assurer la concession du chemin de Lyon à Avignon.

Les 30 millions restant, ajoutés aux 230 qu'on n'aurait plus à dépenser, compléteraient une somme de 260 millions, dont le budget des travaux publics serait dégrevé.

DÉMOCRATIE

24 Novembre 1850

UN NUMÉRO : 20 CENT.

Affranchir les lettres et les envois.

Enfin, le troisième projet de loi, qui vous a été apporté le 12 juillet, concerne le tarif des sucres. Sans méconnaître les difficultés d'une solution définitive, le gouvernement a pensé qu'en dégrevant, dans une forte proportion, l'impôt qui pèse sur le consommateur, et en remplaçant par une taxe suffisamment protectrice le droit prohibitif qui repousse encore le sucre étranger, il concilierait avec équité l'intérêt populaire qui réclame le sucre à bas prix, avec les intérêts de la production indigène ou coloniale, ceux de la marine marchande et ceux du trésor.

La solution définitive de ces trois questions appartient complétement aujourd'hui au vote de l'assemblée.

D'autres améliorations sont prêtes : le département du commerce, après s'être éclairé des lumières d'une commission spéciale, a préparé un projet de loi sur l'allocation des primes destinées à l'encouragement des grandes pêches. La loi actuelle expire au 31 décembre 1351.

A l'intérieur, par l'ouverture de nouveaux bureaux de douane, par la création de nouveaux entrepôts, par la simplification des formalités de transit, par l'application opportune du régime de l'admission temporaire, l'administration s'est efforcée d'ajouter de nouvelles facilités aux échanges de la France avec l'étranger.

Le département du commerce a pris toutes les mesures nécessaires pour que les produits de l'industrie française figurassent avec honneur à l'exposition universelle qui doit avoir lieu à Londres, en 1851.

Dans l'intérêt de notre marine marchande, une enquête, analogue à celle de 1824, sera ouverte prochainement, et permettra de constater tous les besoins. Les armateurs la réclament et le gouvernement la désire. Elle ne demeurera pas stérile.

Parmi les institutions de prévoyance qu'il est dans l'intention et dans la volonté du gouvernement de développer, les sociétés de secours mutuels et la caisse des retraites fondée par l'État se placent au premier rang.

Une enquête, qui se poursuit avec activité, rendra compte du nombre de sociétés de secours mutuels déjà existantes en France et des services qu'elles rendent. Elle amènera la formation d'une table exacte des chances de maladie correspondantes à chaque âge. En attendant, rien n'est négligé pour provoquer la création de ces institutions sur des bases en rapport avec la pensée du législateur, et le gouvernement peut se féliciter du concours que lui ont prêté dans cette circonstance tous les chefs d'industrie, et en particulier ceux de Lyon et de Mulhausen, qui ont donné le plus noble exemple.

Les mesures quarantenaires fournissent au gouvernement les moyens de garantir la santé publique des dangers du dehors. Mais leur exagération entraîne des entraves pour la liberté de nos relations internationales. Les principes restrictifs sur la matière, admis par les puissances étrangères, causent de grands dommages au commerce français, sans réciprocité possible de notre part, nos règlemens étant généralement dictés par un esprit libéral. Un accord entre les grandes puissances qui ont des ports sur la Méditerranée ferait cesser les entraves et les pertes de temps et d'argent qui en résultent. Tous nos efforts tendent à l'obtenir.

JUSTICE.

L'assemblée nationale est encore saisie de trois projets de lois essentielles :

Sur l'organisation judiciaire ;
Sur l'assistance judiciaire ;
Sur les hypothèques.

La première remplit une des obligations imposées par la constitution. Les deux autres réalisent des promesses contenues dans le Message du 6 juin 1849.

Mais la loi sur les hypothèques ne suffirait pas à l'établissement du crédit foncier ; elle donne de la solidité au gage territorial, mais elle accélère fort peu la liquidation et ne fait pas cesser les plaintes unanimes qui accusent de lenteur le règlement des créances hypothécaires.

L'administration de la justice, pour compléter son œuvre, a préparé un nouveau projet de loi sur la distribution, par voie *d'ordre*, du prix des immeubles, en conciliant, autant qu'elle a pu le faire, la promptitude avec la sécurité.

L'attention de l'assemblée nationale sera appelée, en même temps, sur des projets de loi relatifs à la réhabilitation de condamnés, soit à la répression des crimes et délits commis à l'étranger par des Français, soit à quelques autres parties importantes de notre législation pénale.

Six mille condamnés, renfermés dans nos bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort, grèvent notre budget d'une charge énorme, se dépravent de plus en plus et menacent incessamment la société. Il a semblé possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse, et, en même temps, plus humaine, en l'utilisant aux progrès de la colonisation française. Un projet de loi vous sera présenté sur cette question.

On proposera, en même temps, de rendre plus utile et plus réelle la surveillance à laquelle sont assujettis les malfaiteurs que la justice a frappés d'une peine afflictive et infamante.

Le nombre des délits et des crimes commis, chaque année, atteste combien est indispensable l'amélioration de notre législation répressive. Or, ces modifications, qui préparent la réforme pénitentiaire, la rendront moins dispendieuse et diminueront la fréquence des récidives. Elles contribueront ainsi à l'œuvre de justice et de moralisation que la magistrature continue avec un dévouement si impartial et une si vigilante fermeté.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.

L'article 9 de la constitution prescrivait d'introduire dans l'enseignement la liberté et la concurrence, sous certaines conditions de capacité et de moralité, et sous la surveillance de l'État. Deux mesures ont préparé la loi qui a opéré cette réforme radicale : la première est l'abolition du certificat d'études ; la seconde, la loi transitoire concernant la nomination et la révocation des instituteurs primaires. L'une de ces mesures a mis un terme à d'anciennes et vives réclamations ; l'autre, d'après les rapports unanimes des préfets, a porté les plus heureux fruits.

La loi importante du 15 mars 1850 entraînait un remaniement considérable du personnel, ainsi que des règlemens nouveaux. Plusieurs mois ont été consacrés à ce double travail. Le premier est presque achevé. Divers décrets, élaborés avec le concours du conseil d'État, ont pourvu aux exigences réglementaires les plus pressantes. D'autres projets sont à l'étude. Tout annonce qu'en général les dispositions de la nouvelle loi réaliseront les espérances du gouvernement et de l'assemblée.

L'administration des cultes a obtenu du saint-siége, après de lentes négociations, une mesure réclamée depuis longtemps : l'érection de trois évêchés coloniaux et la nomination de trois prélats pour la Martinique, la Guadeloupe et l'île de la Réunion.

Dans le même consistoire, le souverain pontife a proclamé trois nouveaux cardinaux accordés à l'église de France comme un témoignage éminent de reconnaissance envers notre pays et d'estime pour l'épiscopat français.

é et sa grandeur, ce fait résume toute la olitique des temps modernes, en termine ı, et clot enfin l'ère révolutionnaire par la *ontenu* politique de nos soixante années de

et il est permis d'insister. Je ne fais pas ici dût-on m'accuser de redite, je veux, en ırs, tracer l'orbite de cette grande évolule génie de l'humanité.

XX.

lu droit, mais du droit brut. La tribu prientière sur l'intérêt public. La collectivité

te encore que dans ses éléments rudimenlents avec eux mêmes. Divisées, les tribus t la guerre. Les États se forment. Le trale glaive du guerrier a bientôt trouvé en L'hérédité incarne dans des castes les rce. L'aristocratie et la monarchie granintelligence ambitieuse, se saisissant de la prêté des formes redoutables, une puisterrible dont elle s'est constituée ministie. Elle luttera avec l'aristocratie et la elle se croira de force à les dominer ; ou avec elles pour partager les profits d'une ne. La Force et l'Astuce sont régulièreDroit, au gouvernement primitif, à la

ations se développent, la science surgit ; ail deviennent des puissances ; la notion fait jour dans les masses, et, à mesure elles-ci sentent mieux le joug. La justice, scitent des poëtes qui les chantent, des prouvent, des vertus qui les propagent, sanctifient. Le sentiment démocratique mphe. Il s'est formulé par la négation des le droit divin, des aristocraties, des motics. Il a proclamé son principe : *Le ple par lui-même.*

lacer les gouvernements renversés. Le primitive du droit semble impraticable. assemblée la nation tout entière ? On ne s découvertes de la science, les merveildustrie, des communications, de l'admicipe de la division du travail permettent lénitude du droit naturel, non plus, il est rute d'une immense unité confuse de tous sous la forme perfectionnée d'une variété ant séparément leurs manifestations parle de totaliser, de centraliser, de ramener l'unité.

l'annoncent, un jour notre globe aura sa ous les peuples, où viendront rivaliser toutes luctions du génie de l'homme, vaste entrees arts et des sciences de la terre.

rain des nations décernera des palmes glode la mécanique, aux héros de la filature, x conquérants de l'industrie. Là, les invenlite, que le monde faussé abreuve aujoure dégoût et de misère, délivrés des liens de s opprime et les énerve, recevront les rés dues aux bienfaiteurs de l'humanité.

e cette grande époque, et que tous les peun hâter la venue !

s du monde, qui n'avez pu dominer jusqu'à vision, la discorde et la guerre, commencez votre règne touche à sa fin.

jour en jour les fondements de votre puisbarrières tombent, les distances s'effacent, nnent la main, en dépit de vos douaniers et vos postes avancés et de vos croiseurs.

ins de fer faisaient fraterniser, en deux l'Allemagne et la France, ces trois grands es farouches ont, pendant tant de siècles,

intes remorquaient de longs convois de en allaient voir tomber leurs dernières dées rancunes, leurs derniers préjugés nationaux devant l'accueil hospitalier, au sein même du foyer domestique de leurs anciens ennemis ; et tous ces braves habitants de Paris, de Londres et de Mayence, que tant de redoutes crénelées séparaient autrefois, tout surpris de se regarder sans haine, de se coudoyer sans insulte, ne pouvaient comprendre que leurs pères se fussent égorgés si longtemps pour le bon plaisir de leurs maîtres.

Aujourd'hui ce ne sont plus seulement les bourgeois de Paris et de Londres qui vont se rendre, en train de plaisir, des visites de voisins. Les trains de plaisir traversent l'Océan et relient les deux mondes.

En huit jours, et pour moins d'argent qu'il n'en fallait autre-

[illegible] pour arrêter l'essor de l'esprit humain.

Tandis que le monde officiel s'évertue à tourner, les yeux bandés, comme un cheval de meule, dans le même cercle étroit et insipide, le monde de la science et de l'industrie prenant en main la cause du progrès, tire l'humanité en avant et l'entraîne bon gré malgré, vers les horizons radieux de l'avenir, bravant les embûches et la résistance des priviléges.

La France, il est vrai, la France que ses traditions, son caractère, son génie devraient pousser au premier rang dans ce mouvement social, tenue en bride par la réaction qui la gouverne, se laisse impassiblement traîner à la remorque des autres peu-

[illegible] pour la plus grande gloire des princes, des généraux et des ministres, l'industrie les rapproche et les lie.

La fraternité, bafouée dans les régions officielles et chassée des conseils d'États, se réfugie dans les bazars.

Accourez donc Français, Allemands, Belges, Hollandais, Américains du nord et du sud, Chinois, Indous, Persans, chrétiens, musulmans, juifs, bouddhistes, arrivez de tous les points du globe à l'appel de l'Angleterre !

Producteurs de toutes les contrées, venez préluder à l'association des races et des peuples ; car c'est le travail qui doit sauver le monde.

Un jour, et ce jour n'est pas loin, si l'on en croit les symp-

GUERRE.

L'effectif de l'armée de terre, qui, au mois de juin 1849, s'élevait à 451,000 hommes et 93,754 chevaux, n'est plus aujourd'hui que de 396,000 hommes et de 87,400 chevaux, et bientôt il entrera complétement dans les limites budgétaires, où il sera maintenu, si les circonstances politiques nous le permettent. Son organisation ne sera définitive qu'après l'adoption des projets de loi des cadres soumis le 19 juin dernier. Divers essais ne sont pas moins tentés ou à l'étude pour augmenter le bien-être du soldat, diminuer les non-valeurs dans les corps et modifier le contrôle administratif.

J'appelle de nouveau vos méditations sur les projets de loi qui vous sont présentés et qui peuvent améliorer la position des officiers, sous-officiers et soldats.

L'Algérie avait beaucoup souffert des événemens politiques de 1848. La diminution notable qu'a éprouvée l'effectif de nos troupes n'a pas empêché notre brave armée de faire face à tous les dangers. Zaatcha, pris après des prodiges de valeur, Bouçada soumis, consolident notre domination et permettent de poursuivre l'œuvre de pacification.

Dans la province de Constantine, une colonne parcourt, au mois de mai et de juin, le pays conquis entre Sétif et Bougie ; les Beni-Immel sont culbutés par le brave et infortuné général de Barral, et, quelques jours après, les Beni-Merail. Dans le sud, l'Aurès a été visité plusieurs fois par nos troupes ; la soumission des Nememcha assure à nos marchés un approvisionnement important, et la nouvelle organisation de ces contrées nous ouvre une voie dans l'intérieur de l'Afrique.

La tranquillité de la province d'Alger permet la continuation des travaux commencés ; les populations ont beaucoup souffert de la disette ; l'autorité militaire est venue à leur secours par tous les moyens possibles.

La tranquillité a été maintenue dans la province d'Oran ; partout, grâce à l'intelligence des officiers de nos bureaux arabes, les indigènes apprécient chaque jour davantage la justice de notre administration.

L'œuvre de la colonisation se continue ; les 42 colonies agricoles, distribuées dans nos trois provinces, pourront former, avec le temps, de beaux établissemens. Une population européenne de 115,000 habitans, répandus dans 133 villes ou villages, 11,000 colons concessionnaires ayant élevé des constructions dont la valeur actuelle est de 14 millions, attestent un progrès qui, je l'espère, ne se ralentira pas.

Nos voies de communication comprennent une étendue de 5,350 kilomètres.

Nos lignes télégraphiques se composent de 64 postes et seront complétées par 30 autres postes projetés.

L'insalubrité disparaît chaque jour ; près de 8,000 hectares de marais ont été desséchés. En même temps, la fécondité s'est accrue par le creusement de 250,000 mètres de canaux d'irrigation et de 75,000 rigoles ; 116,000 mètres d'aqueducs ou de conduits amènent les eaux dans nos villes. Enfin, près de 900 édifices de toute nature ont été élevés jusqu'à ce jour.

Les importans travaux du port d'Alger se continuent avec activité.

L'administration est arrivée à la connaissance d'une quantité considérable de gisemens minéralogiques qui contribueront prochainement à la richesse de l'Algérie et de la métropole.

La culture du tabac, du mûrier, du nopal à cochenilles, du coton, de la garance, prend de grands développemens ; le commerce des laines s'élève déjà à 36 millions, celui des peaux à 24 millions.

Enfin, d'immenses travaux de défense, des casernes pour 40,000 hommes, des hôpitaux pour 5,000 malades, garantissent la sûreté de notre conquête et le bien-être de notre armée, aux fatigues incessantes de laquelle revient la plus grande part dans tous les travaux dont nous venons de parler.

L'Etat ne négligera rien pour arriver à la prospérité de la colonie.

MARINE.

La marine a été maintenue sur un pied respectable, malgré les réductions commandées par le budget.

Les étrangers ont rendu hommage à la belle organisation de notre flotte réunie à Cherbourg.

Cependant notre force maritime ne se compose que de 125 bâtimens, au lieu de 235 que nous avions en activité en 1848. Elle emploie 22,561 hommes, au lieu de 29,331 portés sur les cadres de la même année.

L'effectif actuel ne suffit qu'imparfaitement à la protection des intérêts français engagés sur tous les points du globe.

L'esprit de nos marins est excellent, leur dévouement à toute épreuve.

Les ouvriers de nos arsenaux, éclairés par l'expérience, ont repris leurs travaux avec activité, et nous en pouvons signaler d'importans :

A Cherbourg, la digue, le nouvel arsenal, le fort des Flamands, le creusement de l'arrière-bassin ;

A Toulon, le curage de la rade, dont la cinquième partie est déjà terminée ;

A Oléron, l'élévation du fort Bayard pour protéger la rade de l'île d'Aix ;

A Port-Vendres, tout ce qui est nécessaire pour offrir un sûr refuge à la flotte ;

A Marseille, le nouveau bassin.

En attendant les résultats de l'enquête, l'administration a dû différer toute réforme radicale dans les diverses branches de l'administration si complexe du département de la marine.

Cependant, par décret du 16 janvier 1850, le conseil d'amirauté a été constitué de manière à assurer à tous les corps de la marine les garanties données aux officiers de la flotte.

Le régime pénal de la marine a été soumis à une révision approfondie : cet important travail, réclamé depuis longtemps par les marins et les jurisconsultes, vous sera soumis dans un temps peu éloigné.

L'ordonnance sur le service à la mer va recevoir incessamment des modifications qui ajouteront les progrès accomplis aux principes immuables de la discipline.

Dans les colonies des Antilles, après des désastres dont le résultat n'a pas été aussi funeste qu'on pouvait le redouter, si l'on considère la gravité de la brusque épreuve de transformation sociale qu'elles ont subie, le calme est rétabli et le gouvernement est fermement résolu à le maintenir par une administration énergique, qu'il saura concilier avec l'apaisement des divisions de castes.

La décroissance sensible de la production est un fait incontestable, mais qui peut s'expliquer, en partie, par l'effet des saisons et par la situation gênée des propriétaires, sans qu'il faille encore en rien conclure de défavorable à l'avenir du travail libre. Rien n'est négligé pour améliorer la situation morale et matérielle dans nos possessions coloniales. Organisation, politique, justice, administration, banques, colonisation, tout a été soumis à l'examen d'hommes éminens, et deviendra l'objet de plusieurs projets de loi successifs.

Notre colonie de la Réunion, exempte de troubles, n'aurait pas vu décroître sa remarquable prospérité, si deux ouragans successifs n'y avaient porté assez récemment la dévastation.

Sur la côte occidentale d'Afrique, notre commerce se signale par des progrès auxquels prennent une part intére

DÉMOCRATIE

24 Novembre 1850

UN NUMÉRO : 20 CENT.

Affranchir les lettres et les envois.

sante nos établissemens du Sénégal, de Gorée, et nos comptoirs échelonnés jusqu'à l'équateur.

A Taïti, le maintien de notre protectorat conserve, dans l'Océanie, un point d'appui pour nos missions, ainsi que pour notre marine militaire et marchande.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Depuis mon dernier Message, notre politique extérieure a obtenu, en Italie, un grand succès. Nos armes ont renversé à Rome cette démagogie turbulente qui, dans toute la péninsule italienne, avait compromis la cause de la vraie liberté, et nos braves soldats ont eu l'insigne honneur de remettre Pie IX sur le trône de Saint-Pierre. L'esprit de parti ne parviendra pas à obscurcir ce fait mémorable, qui sera une page glorieuse pour la France. Le but constant de nos efforts a été d'encourager les intentions libérales et philantropiques du saint-père. Le pouvoir pontifical poursuit la réalisation des promesses contenues dans le *motu proprio* du mois de septembre 1849. Quelques unes des lois organiques ont déjà été publiées, et celles qui doivent compléter l'ensemble de l'organisation administrative et militaire dans les États de l'Église ne tarderont pas à l'être. Il n'est pas inutile de dire que notre armée, nécessaire encore au maintien de l'ordre à Rome, l'est aussi à notre influence politique, et après s'y être illustrée par son courage, elle s'y fait admirer par sa discipline et sa modération.

Sur les points divers où notre diplomatie a eu à intervenir, elle a noblement maintenu la dignité de la France et nos alliés n'ont jamais en vain réclamé notre appui.

C'est ainsi que de concert avec l'Angleterre nous avons envoyé des forces navales dans le Levant, afin de montrer notre loyale sympathie pour l'indépendance de la Porte, qui pensait que la Russie et l'Autriche voulaient y porter atteinte en demandant, en vertu d'anciens traités, l'extradition des sujets Hongrois et Polonais réfugiés sur le territoire turc. Grâce à la sagesse que ces puissances ont apportée dans les négociations, l'intégrité des droits de l'empire ottoman a été sauvegardée.

En Grèce, dès que nous avons appris les voies de fait par lesquelles l'Angleterre appuyait ses réclamations, nous sommes intervenus par nos bons offices. La France ne pouvait rester indifférente au sort d'une nation à l'indépendance de laquelle elle avait tant contribué : elle n'hésita pas à offrir sa médiation. Malgré les difficultés élevées durant le cours des négociations, nous parvînmes à adoucir les conditions imposées au gouvernement d'Athènes, et nos relations avec la Grande-Bretagne reprirent de suite leur caractère accoutumé.

En Espagne, nous avons vu avec plaisir les liens qui unissent les deux pays se resserrer par la sympathie mutuelle des deux gouvernemens. Aussi dès que le gouvernement français apprit la criminelle attaque dirigée par des aventuriers contre l'île de Cuba, nous envoyâmes de nouvelles forces au commandant de la station des Antilles, avec injonction d'unir ses efforts à ceux des autorités espagnoles, pour prévenir le retour de semblables tentatives.

Le Danemark excite toujours notre plus vive sollicitude. Cet ancien allié qui eut tant à souffrir de sa fidélité à la France, lors de nos désastres, n'a pas encore, malgré la bravoure de son armée, dompté l'insurrection qui a éclaté dans le duché du Holstein. L'armistice du 18 juillet 1849 avait été reconnu par l'intérim de Francfort, qui avait chargé la Prusse de traiter au nom de l'Allemagne. Après de laborieuses négociations, un traité fut signé le 2 juillet, sous la médiation de l'Angleterre, entre le Danemark et la Prusse. Ce traité, ratifié d'abord par le cabinet de Berlin et ses alliés, vient de l'être par l'Autriche et les puissances représentées à l'assemblée de Francfort. Pendant que ces négociations se poursuivaient en Allemagne, les puissances amies du Danemark ouvraient des conférences à Londres, à l'effet de sauvegarder l'intégrité des États du roi de Danemark, telle qu'elle a été garantie par les traités. Si les démarches des puissances alliées n'ont point encore réussi à mettre un terme à la lutte engagée dans le nord de l'Allemagne, elles ont au moins obtenu l'heureux résultat d'amoindrir les proportions de la guerre qui n'existe plus aujourd'hui qu'entre le roi de Danemark et des provinces insoumises.

Nous insisterons encore auprès du roi de Danemark, afin qu'il assure, par des institutions, les droits des duchés; d'un autre côté, nous lui donnerons tout l'appui qu'il est en droit d'exiger de nous en vertu des traités et de notre ancienne amitié.

Au milieu des complications politiques qui divisent l'Allemagne, nous avons observé la plus stricte neutralité. Tant que les intérêts français et l'équilibre de l'Europe ne seront pas compromis, nous continuerons une politique qui témoigne de notre respect pour l'indépendance de nos voisins.

Aussitôt après le vote de l'assemblée nationale sur le subside de Montévidéo, le gouvernement reprit à Buenos-Ayres les négociations pendantes. Il s'agissait de faire apporter aux traités conclus en 1849 les modifications jugées indispensables pour garantir efficacement l'indépendance de la république orientale, protéger les intérêts français sur l'Uruguay et sauvegarder l'honneur national. Nous espérons terminer utilement et honorablement les complications regrettables qui, depuis si longtemps, ont interrompu les bonnes relations entre la France et les républiques de la Plata.

Nos relations commerciales et maritimes avec les pays étrangers se consolident et se développent.

Le gouvernement anglais a étendu de fait, dès le 1er janvier 1850, au pavillon français, le bénéfice des dispositions du nouvel acte de navigation du 26 juin 1849. Il vient, tout récemment, de supprimer les taxes différentielles pour l'exportation des houilles.

Nous espérons que les négociations aujourd'hui pendantes pour le nouveau traité de navigation et de commerce avec la Grande-Bretagne aboutiront prochainement à un arrangement conforme aux intérêts des deux pays.

Le traité conclu avec la Belgique le 7 novembre 1849, est en vigueur depuis un an à peine, et déjà les deux pays en ont recueilli les résultats les plus avantageux.

Quelques difficultés de détail, relatives aux articles additionnels de la convention avec le Chili, sanctionnée par la loi du 15 mars 1850, en retardent l'exécution, elles seront bientôt levées.

Une nouvelle convention a été signée à Paris, le 3 août dernier, entre la France et la Bolivie ; elle sera soumise à la sanction législative après l'approbation du gouvernement bolivien.

Les négociations activement suivies avec le cabinet de Turin, pour le renouvellement de la convention du 28 août 1843, viennent d'être terminées par un traité de commerce et de navigation.

L'abus trop longtemps toléré de la contrefaçon littéraire et artistique est le sujet de nombreuses négociations. La plupart des cabinets auxquels ont été proposés des arrangemens internationaux, pour mettre un terme à cet abus, les ont accueillis du moins en principe. Déjà même la Sardaigne vient de signer avec la France, pour la garantie réciproque de la propriété littéraire et artistique, une convention qui donnera plus d'effet aux traités de 1843 et 1846.

Je puis donc dire sans présomption : la position de la France, en Europe, est digne et honorable. Partout où sa voix se fait entendre, elle conseille la paix, protége l'ordre et le bon droit; partout aussi elle est écoutée.

é et sa grandeur, ce fait résume toute la politique des temps modernes, en termine n, et clot enfin l'ère révolutionnaire par la *ontenu* politique de nos soixante années de

jet il est permis d'insister. Je ne fais pas ici, dût-on m'accuser de redite, je veux, en ûrs, tracer l'orbite de cette grande évolu le génie de l'humanité.

XX.

du droit, mais du droit brut. La tribu pri t entière sur l'intérêt public. La collectivité

iste encore que dans ses éléments rudimen idents avec eux mêmes. Divisées, les tribus nt la guerre. Les États se forment. Le tra r le glaive du guerrier a bientôt trouvé en e. L'hérédité incarne dans des castes les force. L'aristocratie et la monarchie gran 'intelligence ambitieuse, se saisissant de la a prêté des formes redoutables, une puis et terrible dont elle s'est constituée minis atie. Elle luttera avec l'aristocratie et la elle se croira de force à les dominer ; ou avec elles pour partager les profits d'une me. La Force et l'Astuce sont régulière u Droit, au gouvernement primitif, à la

nations se développent, la science surgit ; vail deviennent des puissances ; la notion fait jour dans les masses, et, à mesure elles-ci sentent mieux le joug. La justice, uscitent des poëtes qui les chantent, des prouvent, des vertus qui les propagent, sanctifient. Le sentiment démocratique mphe. Il s'est formulé par la négation des le droit divin, des aristocraties, des mo ties. Il a proclamé son principe : *Le uple par lui-même.*

lacer les gouvernements renversés. Le primitive du droit semble impraticable. assemblée la nation tout entière ? On ne découvertes de la science, les merveil dustrie, des communications, de l'admi cipe de la division du travail permettent lénitude du droit naturel, non plus, il est rute d'une immense unité confuse de tous sous la forme perfectionnée d'une variété ant séparément leurs manifestations par le de totaliser, de centraliser, de ramener unité.

---

i l'annoncent, un jour notre globe aura sa tous les peuples, où viendront rivaliser toutes luctions du génie de l'homme, vaste entre s arts et des sciences de la terre.

rain des nations décernera des palmes glo de la mécanique, aux héros de la filature x conquérants de l'industrie. Là, les inven lite, que le monde faussé abreuve aujour e dégoût et de misère, délivrés des liens de s opprime et les énerve, recevront les ré s dues aux bienfaiteurs de l'humanité.

s cette grande époque, et que tous les peu n hâter la venue !

s du monde, qui n'avez pu dominer jusqu'à vision, la discorde et la guerre, commencez votre règne touche à sa fin.

jour en jour les fondements de votre puis barrières tombent, les distances s'effacent, nnent la main, en dépit de vos douaniers et vos postes avancés et de vos croiseurs.

ins de fer faisaient fraterniser, en deux l'Allemagne et la France, ces trois grands es farouches ont, pendant tant de siècles,

ntes remorquaient de longs convois de en allaient voir tomber leurs dernières dé

arrêter l'essor de l'esprit humain.

Tandis que le monde officiel s'évertue à tourner, les yeux bandés, comme un cheval de meule, dans le même cercle étroit et insipide, le monde de la science et de l'industrie prenant en main la cause du progrès, tire l'humanité en avant et l'entraîne bon gré malgré, vers les horizons radieux de l'avenir, bravant les embûches et la résistance des priviléges.

La France, il est vrai, la France que ses traditions, son caractère, son génie devraient pousser au premier rang dans ce mouvement social, tenue en bride par la réaction qui la gouverne, se laisse impassiblement traîner à la remorque des autres peu

des ministres, l'industrie les rapproche et les lie.

La fraternité, bafouée dans les régions officielles et chassée des conseils d'États, se réfugie dans les bazars.

Accourez donc Français, Allemands, Belges, Hollandais, Américains du nord et du sud, Chinois, Indous, Persans, chrétiens, musulmans, juifs, bouddhistes, arrivez de tous les points du globe à l'appel de l'Angleterre !

Producteurs de toutes les contrées, venez préluder à l'association des races et des peuples ; car c'est le travail qui doit sauver le monde.

Un jour, et ce jour n'est pas loin, si l'on en croit les symp

s rancunes, leurs derniers préjugés nationaux devant l'accueil hospitalier, au sein même du foyer domestique de leurs anciens ennemis ; et tous ces braves habitants de Paris, de Londres et de Mayence, que tant de redoutes crénelées séparaient autrefois, tout surpris de se regarder sans haine, de se coudoyer sans insulte, ne pouvaient comprendre que leurs pères se fussent égorgés si longtemps pour le bon plaisir de leurs maîtres.

Aujourd'hui ce ne sont plus seulement les bourgeois de Paris et de Londres qui vont se rendre, en train de plaisir, des visites de voisins. Les trains de plaisir traversent l'Océan et relient les deux mondes.

En huit jours, et pour moins d'argent qu'il n'en fallait autre

RÉSUMÉ.

Tel est, messieurs, l'exposé rapide de la situation de nos affaires. Malgré la difficulté des circonstances, la loi, l'autorité ont recouvré à tel point leur empire, que personne ne croit désormais au succès de la violence. Mais aussi, plus les craintes sur le présent disparaissent, plus les esprits se livrent avec entraînement aux préoccupations de l'avenir. Cependant la France veut avant tout le repos. Encore émue des dangers que la société a courus, elle reste étrangère aux querelles de partis ou d'hommes, si mesquines en présence des grands intérêts qui sont en jeu.

J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérerais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettraient le peu de stabilité que nous garantit la constitution. C'est ma conviction profonde, elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position.

Comme premier magistrat de la république, j'étais obligé de me mettre en relations avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent; et surtout, si mon nom comme mes efforts ont concouru à raffermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul, d'après les termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car toujours j'ai fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.

La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées.

Les conseils généraux ont en grand nombre émis le vœu de la révision de la constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses volontés légalement exprimées.

L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ses intérêts. Si, dans cette session, vous votez la révision de la constitution, une constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation; inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant le calme dans nos délibérations, inspirons-lui la religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous-mêmes; et alors, croyez-le, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiances et d'incertitudes.

Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière à ce que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble.

Le but le plus noble et le digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédiens on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale, qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois.

Je vous ai loyalement ouvert mon cœur : vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma haute estime.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Elysée-National, le 12 novembre 1850.

Imprimerie Lange-Lévy, rue du Croissant, 16, ancien Hôtel-Colbert.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 17. 24 Novembre 1850

12 FRANCS PAR AN.
Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.
BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT.
Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La Solution,

C'EST LE GOUVERNEMENT DU PEUPLE PAR LUI-MÊME.

XIX.

J'ai montré quelles seraient pour la démocratie les difficultés d'un lendemain de victoire.

J'ignore si beaucoup de démocrates se préoccupent aujourd'hui de ces éventualités. Pour moi j'y ai beaucoup songé et je ne crains pas de dire que je les vois dans leur réalité. L'état connu des idées et des âmes, les plus vulgaires enseignements de l'histoire et le simple bon sens sont mes garants. Verra qui voudra ouvrir les yeux. Il est vrai que rien n'est plus désagréable à certaines natures que d'ouvrir les yeux. Il est si doux de voguer, endormi, au vent de l'espoir et de la confiance. « Arrivons d'abord, nous verrons ensuite. » Avec ce refrain on chasse une prévoyance importune. Avec lui aussi on donne sur l'écueil et l'on y sombre. Oui, nous gagnons de la mer; oui, le vent et les courants nous poussent; oui, nous arriverons; oui, nous remporterons la victoire. Mais prenons-y garde : ce sont précisément nos victoires qui nous ont toujours coulés bas ! —Ne pas confondre la confiance éclairée et prévoyante avec la confiance aveugle.

Nous autres, utopistes phalanstériens, nous avons passé dix-huit ans à répéter vainement chaque matin aux républicains formalistes (des hommes *pratiques*, ceux-là), qu'ils devraient bien s'occuper un peu de *savoir* ce qu'ils feraient du *pouvoir* s'il leur tombait un jour dans les mains. Le jour est venu. On les a vus au timon. Quelles figures y ont-ils faites? Ils ont livré la démocratie à l'ennemi. Voilà l'œuvre de leur hégémonie dans le gouvernement provisoire et sous la Constituante. Démocrates socialistes, reproduirons-nous ce honteux spectacle?

Il est certain que sous peine de périr d'un succès, la démocratie doit être prête. Il faut qu'elle sache comment se réaliser, s'organiser, vivre !

Or, au point où nous en sommes, il n'est plus possible de constituer, avec un personnel démocratique, un gouvernement quelconque dans les formes du passé. La démonstration de cette vérité éclate et se résume en deux mots:

« La démocratie et le socialisme sont divisés en *partis* incapables d'accepter l'hégémonie dictatoriale d'aucun d'entre eux, incapables de s'accorder dans le syncrétisme d'un gouvernement extérieur à la nation, incapables par conséquent de résoudre, *par voie de pouvoir*, le problème social dont le peuple *exigerait immédiatement* la solution. »

Voilà plus d'incapacités qu'il n'en faut pour donner congé aux *partis* démocrates et socialistes. Est-ce vrai?—Oui, c'est vrai! et j'en appelle droit à la conscience de tout démocrate qui voudra réfléchir de sang froid pendant cinq minutes et répondre franc. Les faits sont là! Je me suis borné à les exposer avec leur signification formelle, avec leurs conséquences directes, inévitables, fatales...

Ces faits, maintenant que je les ai exposés, je les bénis. Démocrates! le développement historique ou providentiel de l'humanité vivante a amené enfin la NÉCESSITÉ du triomphe de la démocratie et l'avénement prochain du socialisme! C'est clair. Les antagonismes des *partis* démocratiques sont tels que l'issue en UNIVERSALITÉ, c'est-à-dire l'entrée en DÉMOCRATIE, est forcée.

N'est-il pas vrai que les chefs de la démocratie sont mis, les uns par les autres et par les antagonismes de leurs adhérents, dans l'impossibilité de constituer désormais aucune de ces sortes de gouvernements par des comités, par une Assemblée, par une fraction quelconque, c'est-à-dire aucun gouvernement anti-démocratique, et que les voilà obligés dès-lors d'être démocrates?

Le diable est bien malin, dit le proverbe. Le proverbe a raison. Le diable n'était-il pas parvenu, en effet, assez généralement, du moins jusqu'ici, à inspirer aux meilleurs démocrates, tout à fait à leur insu, l'esprit monarchique et aristocratique le mieux caractérisé? Sous couleur de l'intérêt du peuple, du salut de la démocratie, ne leur avait-il pas toujours insinué, souvent avec succès, que leur domination, leur gouvernement, tranchons le mot, leur dictature, — temporaire sans doute — était la condition nécessaire de la réforme démocratique de la société?

Eh bien! le génie de l'histoire, le développement vivant de l'humanité devait-être plus fort que le diable n'est fin. Voici, en effet, de telles conditions, amenées par le cours des choses, qu'à moins de se déclarer atteint d'une folie ambitieuse relevant formellement de Bicêtre, les chefs des partis démocratiques doivent reconnaître chacun, qu'il n'y a de triomphe désormais, voire d'issue pour la démocratie, que par la démocratie elle-même, par l'UNIVERSALITÉ. Le peuple tout entier, contenant seul la totalité du droit, la plénitude de la majesté, de la souveraineté et au besoin de la force, reste seul capable d'absorber les contradictions des partis démocratiques, en engloutissant à jamais d'ailleurs les partis monarchiques. Voilà le fait, fait capital!

Dans sa simplicité et sa grandeur, ce fait résume toute la philosophie de la politique des temps modernes, en termine l'orageuse évolution, et clot enfin l'ère révolutionnaire par la consommation du *contenu* politique de nos soixante années de révolution.

En un pareil sujet il est permis d'insister. Je ne fais pas ici de la littérature et, dût-on m'accuser de redite, je veux, en peu de mots d'ailleurs, tracer l'orbite de cette grande évolution parcourue par le génie de l'humanité.

XX.

L'humanité part du droit, mais du droit brut. La tribu primitive délibère tout entière sur l'intérêt public. La collectivité fait la loi.

L'humanité n'existe encore que dans ses éléments rudimentaires. Ils sont dissidents avec eux mêmes. Divisées, les tribus ou les hordes se font la guerre. Les États se forment. Le travailleur protégé par le glaive du guerrier a bientôt trouvé en celui-ci son maître. L'hérédité incarne dans des castes les usurpations de la force. L'aristocratie et la monarchie grandissent tandis que l'intelligence ambitieuse, se saisissant de la notion de Dieu, lui a prêté des formes redoutables, une puissance mystérieuse et terrible dont elle s'est constituée ministre. C'est la théocratie. Elle luttera avec l'aristocratie et la monarchie quand elle se croira de force à les dominer; ou bien elle se liguera avec elles pour partager les profits d'une exploitation commune. La Force et l'Astuce sont régulièrement substituées au Droit, au gouvernement primitif, à la Volonté Collective.

Entre temps les nations se développent, la science surgit; l'industrie et le travail deviennent des puissances; la notion du droit naturel se fait jour dans les masses, et, à mesure qu'elles s'éclairent celles-ci sentent mieux le joug. La justice, la liberté, le droit suscitent des poëtes qui les chantent, des philosophes qui les prouvent, des vertus qui les propagent, des martyrs qui les sanctifient. Le sentiment démocratique grandit, combat, triomphe. Il s'est formulé par la négation des autorités de race et de droit divin, des aristocraties, des monarchies, des théocraties. Il a proclamé son principe : *Le gouvernement du peuple par lui-même.*

Mais il faut remplacer les gouvernements renversés. Le retour à la forme primitive du droit semble impraticable. Comment réunir en assemblée la nation tout entière? On ne s'aperçoit pas que les découvertes de la science, les merveilleux progrès de l'industrie, des communications, de l'administration, et le principe de la division du travail permettent de rentrer dans la plénitude du droit naturel, non plus, il est vrai, sous la forme brute d'une immense unité confuse de tous les éléments, mais sous la forme perfectionnée d'une variété d'éléments fournissant séparément leurs manifestations partielles, qu'il est facile de totaliser, de centraliser, de ramener en un clin d'œil à l'unité.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 24 NOVEMBRE 1850.

CAUSERIES.

On rencontre des gens qui vous disent :

— Le monde ne marche pas.

Il est évident que ces bonnes gens passent leur vie à n'assister qu'aux séances de l'Assemblée législative, à ne parcourir que les ouvrages de l'Académie des sciences morales et politiques, et à n'étudier que les premiers Paris du *Constitutionnel* et du *Journal des Débats*.

Si ces bonnes âmes, au lieu de se borner exclusivement à la consommation des canards diplomatiques et des cancans parlementaires qui ornent les premières colonnes de leurs journaux quotidiens, s'avisaient de parcourir seulement la page des faits divers, voire même la mêlée confuse des annonces, ils remarqueraient bientôt que le monde marche et marche à pas de géant, en dépit de tous les efforts tentés par nos grands politiques pour arrêter l'essor de l'esprit humain.

Tandis que le monde officiel s'évertue à tourner, les yeux bandés, comme un cheval de meule, dans le même cercle étroit et insipide, le monde de la science et de l'industrie prenant en main la cause du progrès, tire l'humanité en avant et l'entraîne bon gré malgré, vers les horizons radieux de l'avenir, bravant les embûches et la résistance des priviléges.

La France, il est vrai, la France que ses traditions, son caractère, son génie devraient pousser au premier rang dans ce mouvement social, tenue en bride par la réaction qui la gouverne, se laisse impassiblement traîner à la remorque des autres peuples, et se contente pour le moment d'applaudir à leurs glorieuses tentatives.

Mais patience... On sait que nous nous décidons toujours à réparer le temps perdu.

Ce qui me met à la plume ces réflexions; assez tristes pour un homme qui serait tant soit peu chauvin, —mais je ne le suis pas du tout, — c'est la pensée de cette exposition universelle à laquelle la ville de Londres vient de convier toutes les nations industrieuses de la terre.

Voilà une belle et grande idée, une idée féconde, une idée sociale, une idée de notre temps.

La France républicaine devrait rougir de s'être laissée devancer, pour une pareille institution, par l'aristocratie Britannique. Mais, depuis quelque temps, la France ne rougit plus.

N'importe! pour ma faible part, je n'en remercie pas moins John Bull d'avoir mis à exécution une aussi belle entreprise.

De quelque coin de terre que le progrès arrive, il profite toujours à l'humanité, et je ne me sens pas, pour le moment, assez disposé à me trouver fier d'être Français, pour ne pas applaudir fraternellement de tout cœur et des deux mains à la généreuse initiative des enfants d'Albion.

Ne sommes-nous pas tous citoyens du monde?

Chose étrange! tandis que la politique, suivant les errements du passé, tend encore à diviser les peuples, dans la crainte, très légitimement fondée du reste, qu'une fréquentation trop intime ne les détourne d'envoyer leurs jeunes gens échanger des coups de fusil pour la plus grande gloire des princes, des généraux et des ministres, l'industrie les rapproche et les lie.

La fraternité, bafouée dans les régions officielles et chassée des conseils d'Etats, se réfugie dans les bazars.

Accourez donc Français, Allemands, Belges, Hollandais, Américains du nord et du sud, Chinois, Indous, Persans, chrétiens, musulmans, juifs, bouddhistes, arrivez de tous les points du globe à l'appel de l'Angleterre!

Producteurs de toutes les contrées, venez préluder à l'association des races et des peuples; car c'est le travail qui doit sauver le monde.

Un jour, et ce jour n'est pas loin, si l'on en croit les symptômes multipliés qui l'annoncent, un jour notre globe aura sa capitale commune à tous les peuples, où viendront rivaliser toutes les somptueuses productions du génie de l'homme, vaste entrepôt de l'industrie, des arts et des sciences de la terre.

Là, le jury souverain des nations décernera des palmes glorieuses aux princes de la mécanique, aux héros de la filature, aux rois des arts, aux conquérants de l'industrie. Là, les inventeurs, cette race d'élite, que le monde faussé abreuve aujourd'hui d'ingratitude, de dégoût et de misère, délivrés des liens de la spéculation qui les opprime et les énerve, recevront les récompenses éclatantes dues aux bienfaiteurs de l'humanité.

Saluons l'aurore de cette grande époque, et que tous les peuples s'unissent pour en hâter la venue!

Et vous, souverains du monde, qui n'avez pu dominer jusqu'à ce jour que par la division, la discorde et la guerre, commencez donc à vous dire que votre règne touche à sa fin.

La science sape de jour en jour les fondements de votre puissance; à sa voix, les barrières tombent, les distances s'effacent, et les nations se donnent la main, en dépit de vos douaniers et de vos gendarmes, de vos postes avancés et de vos croiseurs.

Naguère, les chemins de fer faisaient fraterniser, en deux jours, l'Angleterre, l'Allemagne et la France, ces trois grands peuples dont les haines farouches ont, pendant tant de siècles, ensanglanté l'Europe.

Les machines fumantes remorquaient de longs convois de joyeux visiteurs qui s'en allaient voir tomber leurs dernières défiances, leurs dernières rancunes, leurs derniers préjugés nationaux devant l'accueil hospitalier, au sein même du foyer domestique de leurs anciens ennemis; et tous ces braves habitants de Paris, de Londres et de Mayence, que tant de redoutes crénelées séparaient autrefois, tout surpris de se regarder sans haine, de se coudoyer sans insulte, ne pouvaient comprendre que leurs pères se fussent égorgés si longtemps pour le bon plaisir de leurs maîtres.

Aujourd'hui ce ne sont plus seulement les bourgeois de Paris et de Londres qui vont se rendre, en train de plaisir, des visites de voisins. Les trains de plaisir traversent l'Océan et relient les deux mondes.

En huit jours, et pour moins d'argent qu'il n'en fallait autre-

Ayant passé à côté de cette solution, forcé qu'est le peuple de chercher à infuser son esprit dans les formes vides laissées par les aristocraties et les monarchies vaincues, il a recours à la DÉLÉGATION. La délégation lui semble une transaction entre le droit et son impraticabilité préjugée; elle va bien d'ailleurs à ses chefs. Ils seront ÉLUS; ils remplaceront au gouvernement les hommes de l'aristocratie et de la monarchie. Ces chefs démocrates ne s'aperçoivent pas qu'ils deviennent eux-mêmes, par la DÉLÉGATION, des aristocrates et des monarques, qu'ils rétablissent un gouvernement extérieur et supérieur à la volonté collective, pour l'inauguration de laquelle seule ils ont parlé et combattu ! La machine de domination rétablie, les plus forts ou les plus rusés s'en emparent. La démocratie est déçue par les erreurs aristocratiques de ses propres soldats. Les dissentiments éclatent dans son sein ; les antagonismes s'y formulent en partis hostilisés par la compétition du pouvoir. Ces partis sont bientôt inconciliables. Le peuple n'ayant saisi qu'une ombre, s'en prend successivement à toutes les coteries qui exercent le pouvoir ; son mécontentement et la coalition naturelle de toutes les coteries exclues contre celle qui parvient à dominer un instant, rendent ces gouvernement *partiels* de plus en plus instables. Aussi les voit-on culbuter les uns sur les autres, jusqu'à ce que toutes les combinaisons usées et archi-usées, l'irréductibilité demontrée des partis, l'impossibilité radicale de leur subordination ou de leur accord dans un gouvernement extérieur à la nation, fassent éclater enfin cette vérité si simple : *Pour que la nation soit gouvernée par elle-même, il faut que ce soit elle-même qui se gouverne.*

M. de La Palisse l'eût formulée d'inspiration, cette vérité ; il nous aura fallu soixante ans de combats et de révolution pour la découvrir.

Dès que ceci est compris par le peuple, — et je jure que ce sera bientôt compris par le peuple de France, — l'évolution *politique* est finie.

Le problème politique, en effet, avait pour éléments la lutte des diverses formes fausses de gouvernement, la compétition des partis, et la construction impossible du gouvernement de la nation par la nation, au moyen de pouvoirs extérieurs à la nation. C'était un cercle vicieux et fatalement révolutionnaire. Tout cela tombe devant l'intervention du peuple en personne. C'est le *Deus ex machinâ*. Baissez la toile et *plaudite cives* : le drame politique est fini.

Quand le peuple français aura exercé trois jours formellement sa souveraineté, je voudrais bien savoir, en effet, qui oserait lui contester son droit, son autonomie ? quelle fraction s'aviserait de prétendre à la domination sur la TOTALITÉ, quand la TOTALITÉ comprendra qu'elle peut agir et agira en tant que TOTALITÉ ? On conçoit des partis se disputant entre eux un gouvernement extérieur à la nation. On ne les conçoit pas disputant à une nation, qui l'exerce, son pouvoir sur elle-même.

Non. Le souverain légitime est trouvé ; il fonctionne. La Constitution, c'est tout simplement désormais l'existence, la pensée, la volonté, l'autonomie du peuple universel. Vous n'avez plus à vous battre les flancs pour imaginer des constitutions artificielles, ni à vous battre entre vous pour faire prévaloir celles qui vous plaisent respectivement. Il n'y a plus de constitution sur le papier, parce qu'il y a une constitution vivante. Elle s'appelle en France le Peuple français, en Allemagne le Peuple allemand, etc...

Là où la loi naturelle fonctionne, la loi, ce que nous appelons la loi, la loi positive, ce genre de loi que nous fabriquons nous-mêmes, disparaît. La société n'aura atteint la perfection dans tous ses organes que le jour où, pour nul d'entre eux, elle n'aura plus besoin de lois, quand toute force coercitive sera superflue, quand les relations sommaires iront bien d'elles-mêmes par la spontanéité, la liberté, l'harmonie naturelle des êtres humains qui la composent. L'exercice de la souveraineté du Peuple par le Peuple, supprime déjà toute constitution du pouvoir politique, artificielle, écrite, conventionnelle, par la raison fort simple qu'il est la constitution naturelle de la souveraineté.

XXI.

Ce qui imprime un caractère si redoutable à la crise que subissent en ce temps-ci les sociétés européennes, c'est la complication des deux grands problèmes, le problème politique et le problème social, posés en même temps dans le champ de l'histoire.

Que si, par hypothèse, le peuple fait ses affaires lui-même, le *droit absolu* en matière de gouvernement et de souveraineté étant consommé, le but de l'évolution politique de l'histoire moderne est atteint. Voilà la société débarrassée de la CAUSE de toutes les révolutions qui l'ont bouleversée depuis soixante ans. Reste la question sociale.

Je dis que la souveraineté effective du Peuple, qui résout définitivement le problème politique, met à l'instant le problème social en bonne voie de solution prochaine.

Constatons d'abord un fait capital : c'est que la question sociale, qui dévorerait tout gouvernement *partiel* de démocrates socialistes, ne saurait mordre sur le gouvernement du peuple intégral. C'est évident. Tout gouvernement extérieur au peuple est responsable devant le peuple. Tout gouvernement extérieur au sphinx est en face du sphinx qui lui pose l'énigme, le somme de la résoudre et le dévore inévitablement, la réponse lui étant impossible. Mais si le gouvernement est le peuple, le sphinx lui-même, le sphinx ne se dévorera pas.

Tout à l'heure l'intelligence du peuple n'était pas éveillée, ne fonctionnait pas. Le peuple n'avait que des besoins. Il était comme l'animal, et le gouvernement, son maître, était chargé de pourvoir à ses besoins et de penser pour lui.

Investi maintenant de son autonomie, il devient être intelligent, libre, responsable. Il se charge de lui-même. Il voit les difficultés face à face et s'il ne les peut résoudre en un clin d'œil, il ne saurait plus du moins s'en prendre à personne.

Quand la pyramide politique repose sur la nation, elle est carrément assise sur sa base et non plus en équilibre artificiellement sur sa pointe. La stabilité est garantie. Premier point capital.

Le peuple ayant à résoudre lui-même la question qu'il pose, ne peut plus exiger d'autrui une solution *immédiate*, impossible dans l'état des idées et des choses par la contradiction même de ces idées et de ces choses. Deuxième point capital.

Mais la question sociale étant à l'ordre du jour du peuple, n'en pouvant être retirée puisque le peuple en veut la solution, ne pouvant être *immédiatement* résolue, puisque les idées du peuple sont encore contradictoires, il faut qu'il se prépare à la résoudre. Et comment s'y préparera-t-il ? Evidemment et forcément par la seule voie qui reste ouverte, la seule d'ailleurs qui s'accorde avec le principe réalisé de la spontanéité et de la liberté de tous.

Je m'explique.

La loi étant l'expression de la volonté de tous, que va-t-elle tout d'abord produire ? Nécessairement ce que chacun veut d'abord et immédiatement pour lui et ce qu'une décision de la volonté collective peut immédiatement réaliser : *la plus grande liberté possible*, liberté de la parole parlée ou écrite, liberté d'enseignement, liberté de réunion et d'association, etc. Dans notre hypothèse, ces libertés seront voulues et votées immédiatement par les hommes de toutes les opinions, chacun en ayant besoin pour la sienne. Elles n'auront plus d'ailleurs de dangers politiques, la souveraineté active de la nation n'ayant à craindre aucun prétendant sérieux, aucune compétition, aucun parti visant à lui arracher le pouvoir.

Les divers socialismes, nés ou à naître, ne sauraient plus songer à s'imposer dictatorialement, à se réaliser par autorité gouvernementale extérieure à la volonté collective de la nation. Ils ne peuvent donc plus devenir des forces politiques dont la tyrannie soit à redouter. Les dangers résultant particulièrement de la complication du problème politique et du problème social ont disparu et avec eux toutes les craintes, toutes les terreurs artificieusement exploitées par les intrigants monarchiques de toutes les patries.

Les divers socialismes, c'est-à-dire les diverses propositions de solution de la question sociale, sont ainsi ramenés, forcément, à ce qu'ils doivent être, à l'état d'IDÉES se développant librement dans la nation et fonctionnant devant l'opinion collective.

Deux voies sont ouvertes à chacune de ces idées pour arriver à réalisation :

1° La voie *législative*. Cette voie ne peut plus appartenir à une minorité détentrice du pouvoir. Elle appartient à la nation toute entière. Pour parvenir par cette voie, il faut qu'une idée ait atteint ce que l'on appelle la maturité, qu'elle ait conquis l'adhésion de l'opinion publique.

2° La voie *scientifique*. Celle-ci est la faculté appartenant désormais aux partisans de chacune des idées socialistes, de faire librement leur propagation dans les esprits par exposition et discussion, et de s'associer entre eux pour la mise en pratique, et, par cela même, pour la mise *en expérience* devant la société de leurs systèmes respectifs.

Les progrès des sciences, que je sache, n'ont jamais été décrétés par la loi. Ils ont toujours été, ils seront toujours le produit de la *spontanéité* des hommes de science, de leurs études, de leurs discussions, et, finalement, de leurs EXPÉRIENCES. La voie qui a servi, qui servira toujours au progrès de toutes les autres sciences devient nécessairement celle de la science sociale aussitôt que les divers socialismes, ne pouvant plus être des *partis politiques* en compétition pour le *pouvoir* gouvernemental, ne sont plus que des *écoles* en compétition pour la *libre conquête des intelligences.*

Je dis plus. Longtemps avant que le Phalanstère, la Banque du Peuple, les Ateliers sociaux, le Communisme icarien ou toute autre formule aient acquis assez de partisans pour songer à faire une entrée quelconque dans la voie législative, ils en auraient cent fois, mille fois plus qu'il n'en faudrait à chacun respectivement pour se réaliser avec ses propres partisans, spontanément, sans loi aucune, au sein de la nation et de la liberté !

Or, dès qu'une formule socialiste peut se réaliser sans attendre la loi, longtemps avant de pouvoir songer à demander la loi, qui pourrait l'arrêter dans ses expériences et à quoi lui servirait la loi ?

Je vous le dis en vérité, ôtez-moi cette compétition du pouvoir qui arme fatalement les Idées, en fait des Partis ; donnez-moi la liberté, que la souveraineté nationale réalise nécessairement, chacun la voulant pour soi-même : à ces deux conditions, je vous garantis la prompte solution du problème social. Le problème est posé dans le Peuple vivant, les esprits travaillent, les idées s'élaborent par la discussion, s'incarnent dans de libres expériences. C'est ainsi que la science, la vraie science, la science féconde, le progrès sérieux se fait dans l'humanité.

Je n'insiste pas sur cette démonstration ; elle est trop péremptoire. Je dis plus : je défie que l'on imagine une autre voie, dans l'état actuel des choses, qui se puisse comparer à celle-ci pour favoriser l'éclosion de la société nouvelle.

L'évolution politique accomplie par la réalisation pleine, absolue, du droit démocratique ; cette immense et formidable question révolutionnaire du pouvoir vidée ; les haines intestines, les luttes furieuses, les inextricables difficultés, les complications de tout genre qui lui sont propres taries dans leur source, la liberté et la spontanéité de l'esprit humain font du même coup que la souveraineté du Peuple leur glorieux avénement. Tous les socialismes, c'est-à-dire tous les laboratoires où se poursuit la recherche des conditions d'une organisation sociale supérieure fonctionnent librement. L'impossibilité où ils sont chacun d'*imposer* leur idée spéciale aux autres et à la société tout entière, et la pleine liberté dont ils jouissent pour leur développement légitime, anéantissent tous les dangers qu'ils pouvaient présenter comme partis, toutes les peurs qu'ils inspiraient, toutes les colères qui s'allumaient à ces peurs. Le problème est posé ; le champ est ouvert à toutes les propositions, à toutes les discussions, à toutes les expériences. Si le problème social peut être promptement, facilement, heureusement résolu, par quoi serait-ce donc sinon par le libre jeu de l'intelligence et de la spontanéité de l'esprit humain ?

Si quelqu'un, dans nos rangs, sait mieux qu'une telle situation pour cette grande affaire et propose autre chose, qu'il parle. Je suis prêt à écouter et curieux d'entendre.

Jusque-là, je tiens que j'ai démontré aux démocrates socialistes que, dans l'état actuel du monde européen, *la réalisation effective de la Souveraineté du Peuple, en résolvant définitivement le problème* DÉMOCRATIQUE, *ouvre la meilleure voie de solution au problème* SOCIAL.

---

fois pour aller de Paris à Marseille, les habitants de la vieille Europe peuvent aller serrer la main aux pionniers du jeune continent.

Encore un peu, et nous entretiendrons des relations de politesse avec la Chine.

Braves gens, vous avez raison, le monde ne marche pas. Il vole à toute vapeur.

Eugène Nus.

Théâtres lyriques.

ITALIENS. — Bellini a tous les honneurs des débuts de la saison. A la fraiche et suave pastorale de la *Sonnambula* a succédé la grande *cantate* en trois actes de *Norma*. Nous disons cantate avec intention ; car dans cet opéra la figure de Norma domine d'un bout à l'autre et absorbe presque tout l'intérêt, les autres personnages étant presque réduits au rôle de coryphées.

Mme Fiorentini, qui chante le rôle de Norma, est une belle personne qui porte noblement la couronne et la serpe druidiques. Sa voix, puissante et très étendue, rend bien toute la partie énergique du rôle ; mais elle se prête moins facilement aux accents de tendresse qui constituent la seconde face du double caractère de Norma. Le trépied de la prêtresse lui convient mieux que les épanchements intimes de l'amante et de la mère.

Du reste, elle montre beaucoup d'intelligence dramatique ; et quand l'exercice aura complètement assoupli le riche organe dont la nature l'a douée, Mme Fiorentini saura rendre avec un égal bonheur tous les aspects de la passion.

Mme Juliani, que tous les dilettantes ont connue et applaudie à l'Opéra sous le nom de Mme Julian Van Gelder, est une des meilleures *Adalgisa* que la scène italienne de Paris nous ait montrées jusqu'à ce jour.

Calzolari dans *Pollione* et Lablache dans *Oroveso* complètent un excellent quatuor.

OPÉRA. — Mme Viardot s'est produite dans le rôle de Valentine des *Huguenots*. Par le talent et la richesse de l'organe, Mme Viardot est et demeurera une des grandes cantatrices de notre époque. Le rôle de Valentine lui a valu à Paris, comme à Londres et à Berlin, des applaudissements mérités.

Un jeune débutant, M. Obin, a rempli avec succès le rôle de Marcel qui avait besoin d'un nouvel interprète. Nous sommes les premiers à reconnaître toute la valeur passée de Levasseur, mais enfin il nous faut bien confesser que ce grand chanteur appartient désormais à l'histoire. M. Obin a la voix pure, bien timbrée, et il joue avec intelligence.

Roger, Marié, Brémond, Mmes Laborde et Hébert-Massy, chargés des autres rôles, ont tous concouru à l'excellente interprétation du chef-d'œuvre de Meyerbeer.

OPÉRA-COMIQUE. — En attendant le nouvel ouvrage de M. Halevy, on a repris un joli petit opéra de M. Ad. Adam, le *Toreador*, auquel la présence de Mme Ugalde donne tout l'attrait et tout le piquant d'une nouveauté.

Un petit acte de M. Massé, lauréat de l'Institut, intitulé la *Chanteuse voilée*, est en ce moment en répétition générale.

Concerts.

Le premier concert de l'Union musicale, dirigé par M. Félicien David et donné au bénéfice de l'association des artistes musiciens, a été très intéressant. Il débutait par la jolie symphonie en *mi* bémol que l'on a entendue souvent en compagnie du *Désert*, et qui, pour appartenir à la phase d'études de son auteur, n'en est pas moins une œuvre charmante, pleine de grâce et de suavité.

Les chœurs ont vigoureusement interprété la belle hymne à Bacchus de Mendelsohn. Mlle Joséphine Martin, l'excellente pianiste dont le jeu est à la fois si sage et si brillant, si ferme et si délicat, a exécuté un beau concerto de Mendelsohn et un charmant caprice de sa composition intitulé *danse syriaque*.

M. Wartel a dit, avec tout le soin qui le caractérise, la sérénade de Schubert, et la délicieuse et naïve chanson de Reber : l'*Echange des cœurs*.

Le concert s'est terminé par le beau final de la première partie de la création d'Haydn.

La Sainte-Cécile à l'église Saint-Eustache.

Une messe solennelle en musique, spécialement composée par M. Ad. Adam et dont l'exécution avait été organisée par le comité de l'association des artistes musiciens, avait attiré vendredi une foule immense dans le beau vaisseau de l'église Saint-Eustache, qui, parmi toutes les paroisses de Paris, se distingue par l'éclat artistique de ses grandes fêtes. M. l'archevêque de Paris assistait à la cérémonie et y a prononcé une allocution où l'alliance de l'art et de la religion étaient appréciés dans les termes les plus élégants et les plus élevés.

La musique de M. Adam, parfaitement interprétée par les masses chorales que M. Dietsch, longtemps maître de chapelle de cette église, a formées, et par MM. Bussine, Chapuis, David, et Mmes Grimm et Chéri-Couraud, a produit un très bel effet et aurait provoqué de vifs applaudissements partout ailleurs que dans un temple. — La quête faite par les dames patronesses au profit de la caisse de l'Association des artistes musiciens a produit, dit-on, une somme importante.

Concert de L. Lacombe.

Le concert de M. L. Lacombe doit toujours avoir lieu le 28 novembre à 8 heures du soir dans la salle Sainte-Cécile. M. Lacombe qui veut se produire cette fois comme pianiste exécutant et compositeur fera entendre les morceaux suivants :

Le *Retour du guerrier*, fantaisie ; étude de la main gauche ; le *Torrent* ; le *Soir* ; et une Polonaise ; tous ces morceaux composés par lui. Il dira de plus une Mazurka de Chopin et la sonate en *ut dièze* mineur de Beethowen.

Mmes Feretti et Jules Lefort rempliront la partie vocale de ce concert.

Tous ceux qui connaissent le beau talent de M. L. Lacombe seront heureux, comme nous, de le voir reparaître comme virtuose, sans que ce retour à son ancienne renommée puisse nuire à ses succès passés et futurs comme compositeur symphonique.

Allyre Bureau.

XXII.

On me dira que l'exercice de la Souveraineté du Peuple par le Peuple est une chose *impossible*.

Je pourrais me contenter de répondre que j'en suis désolé, mais que c'est une chose historiquement *nécessaire*. Et cette réponse suffirait. L'*impossibilité*, en effet, n'a jamais rien empêché. Qu'on me cite un progrès accompli, petit ou grand, qui n'ait, en son temps, été déclaré *impossible* par les hommes sages, c'est-à-dire par les Burgraves de l'époque. L'histoire des progrès de l'humanité n'est qu'un immense tissu d'*impossibilités* réalisées.

Cependant, — bien qu'il entre dans mon plan d'attendre les objections pour les démolir, ce dont je prends d'ores et déjà l'engagement, — je ne veux point être accusé d'avoir attiré, faute d'explications, les adversaires dans le piége. Je vais donc envisager le sujet d'un point de vue qui fournira le complément de cette exposition.

Le rôle législatif et gouvernemental paraît tellement chargé, qu'il est, j'en conviens, assez naturel de nier, au premier abord, que le Peuple s'en puisse tirer lui-même.

Qu'il me soit permis de reproduire une observation déjà faite, c'est que la Souveraineté réelle du Peuple, par cela même qu'elle termine la révolution politique moderne, supprime les neuf dixièmes des travaux dans lesquels nous voyons, depuis trente ans, nos assemblées législatives absorbées.

Les neuf dixièmes du temps de ces assemblées étaient employés, en effet, en fabrication de lois réglementaires, compressives ou répressives, dont la compétition des partis et l'ébullition révolutionnaire fournissaient l'éternel sujet ou l'éternel prétexte. Tout cela disparaît. Ce travail de Danaïdes est clos par la proclamation des libertés que les gouvernements extérieurs à la nation lui ont disputées depuis soixante ans. Sous ce rapport, la tâche est donc singulièrement simplifiée.

J'ai montré d'ailleurs que la spontanéité des individus, des opinions, des écoles, se chargerait naturellement et nécessairement, en dehors de la voie législative, par le fait même de l'avènement de la liberté, de la plus grande partie du travail de la réforme sociale proprement dite.

Ce néanmoins, je sais fort bien, et ne veux pas dissimuler, que l'ordre du jour national restera encore abondamment chargé.

Il s'agira en effet de la réorganisation administrative du pays, de la correction des lois antérieures en ce qu'elles contiennent de dispositions contraires au droit nouveau de la liberté, et des décisions à prendre au courant des affaires de gouvernement et d'administration du pays.

Eh bien! tout cela se fera, non pas en un jour sans doute, mais cela se fera promptement, beaucoup plus promptement par le Peuple universel que par nos assemblées législatives.

Pourquoi?

Pour une raison bien simple. Parce que nos assemblées discutant phrase par phrase, mot par mot, les libellés des lois, ces discussions et les combats des amendements et sous-amendements qui se livrent sur le champ parlementaire, où les principes contradictoires se disputent pied à pied le terrain, renaissant sans cesse sous toutes les formes imaginables, promènent dans des méandres infinis la confusion des lois et n'en font sortir, très lentement, que des textes confus, compliqués, équivoques, souvent contradictoires et généralement détestables. D'où suit que quand un travail est censé fini, c'est bientôt un travail à recommencer.

Depuis trente ans, nos assemblées n'ont pu parvenir à codifier un seul objet législatif. Est-ce vrai?

Comparez à la stérilité de ces travaux, à ces manéges d'écureuils dans la roue, à ce *tread-wheel* parlementaire, la fécondité du Conseil d'Etat de Napoléon! En trois siècles, je dis en trois siècles, ces assemblées n'exécuteraient pas la moitié de ce que ce Conseil d'Etat effectuait en moins de trois ans. Pourquoi? Parce que *le principe de la loi était donné par une volonté supérieure et que des comités d'hommes spéciaux n'avaient qu'à rédiger le texte conformément au principe fourni par cette volonté*. Voilà le pourquoi.

Hé bien! ce procédé est précisément celui de la législation directe. Il n'y a qu'une seule différence, c'est que le principe supérieur au lieu d'être l'expression de la volonté d'un despote, est l'expression de la volonté d'un peuple libre.

Le vote universel fixe le principe. Des commissions d'hommes spéciaux rédigent les textes conformément aux principes votés. Et j'ai précédemment montré que ces textes seraient nécessairement d'accord avec ces principes par la raison que le Ministère, sous la direction duquel les commissions opèrent, est responsable; qu'une infidélité de rédaction serait sans autre résultat que la chute immédiate de ce ministère; que la volonté nationale enfin ne sanctionnerait pas une loi rédigée contradictoirement à son vote.

Le ministère est bien maintenant le ministère du peuple. Il dépend directement de lui et comme tous les ministres d'un souverain fort, il sert naturellement la volonté du souverain.

Quand on est dans le vrai, les choses s'arrangent toujours avec beaucoup plus de facilité qu'on ne l'imagine. La fausseté complique; la vérité simplifie. Le peuple est de droit son propre souverain. En principe, c'est acquis. La liberté est le dogme de la société moderne. Tant que vous vous entêterez à repousser du domaine de la réalité matérielle et pratique, ce qui est la réalité intellectuelle et dogmatique, vous ne cesserez de croupir dans l'impuissance que pour vous débattre et vous déchirer dans la guerre et la révolution. Il n'y a que la satisfaction donnée, pleine et entière, au droit qui le puisse désarmer. Solidement assise dans son droit, n'ayant plus rien à redouter de ses ennemis, chargée elle-même de sa destinée, la nation procède aux œuvres organiques. Elle a devant elle le temps. Les choses urgentes et les propositions mûres viennent les premières; le reste, à l'occasion, au courant des besoins généralement sentis et des lois naturelles de l'initiative et de la spontanéité de l'esprit national en action, en fonction, en exercice.

Libre, la nation est responsable. Aussi, une mauvaise loi, sortie de la volonté nationale, vaut-elle mieux qu'une bonne loi décrétée par un gouvernement extérieur à cette volonté, contre cette volonté. Cette dernière loi, en effet, est une cause de tiraillements et de luttes intestines : les froissements qu'elle cause ne sont pas compensés par ses bénéfices. La première loi se critique elle-même par ses effets. La nation voyant la loi en œuvre, la juge, la rappelle et la corrige.

N'oublions pas, d'ailleurs, que tout le terrain conquis par la *liberté* est autant d'enlevé à celui de la *réglementation* législative et gouvernementale, c'est-à-dire aux embarras, aux difficultés, aux impossibilités du pouvoir. Le domaine législatif se rétrécit de tout ce dont s'agrandit celui de la spontanéité. Un peuple souverain aura bientôt réduit la souveraineté de l'Etat à ce qu'elle doit être, aux seules affaires d'Etat, en accroissant les sphères de la souveraineté individuelle, et les libertés communales et départementales.

Un peuple que l'on gouverne reste ilote pendant des siècles. Un peuple qui se gouverne fera en peu d'années l'éducation de la liberté et de son intelligence.

Ce n'est pas dans l'esclavage que l'esclave acquerra le don de se servir dignement de la liberté. Pour qu'il se serve dignement de sa liberté, il faut d'abord qu'on la lui donne... ou qu'il la prenne. — C'est banal, ce que j'écris-là, et l'on ne devrait plus être obligé de le redire.

Mais je veux que je me fasse illusion sur la facilité de la législation directe. Ce mécanisme prendra trop de temps. Le peuple ne pourra pas tout faire. — Soit! j'accepte l'objection; nous y allons pourvoir.

XXIII.

Donc le Peuple ne pourra pas tout faire.

Alors, dirai-je, qui l'empêchera de se donner des aides?

Dans votre opinion le Peuple ne peut pas tout faire. Mais les uns et les autres vous voulez apparemment un organe qui fasse, que vous croyez capable de faire. C'est, pour les uns, une assemblée; pour M. de Girardin, une gérance élective astreinte seulement à obtenir, une fois par an, d'une assemblée de surveillance, l'approbation de ses actes; ce sera enfin la combinaison que vous voudrez, l'organe que vous croirez capable.

Eh bien! cet organe, capable à votre sens, qui empêchera le Peuple, s'il est trop chargé, de le créer et de le faire agir?

Holà! me crie-t-on de toutes parts, vous abandonnez votre idée! C'était bien la peine d'entasser tant d'arguments contre les gouvernements de délégation pour finir par y revenir.

J'en demande mille pardons à mes honorables interrupteurs, mais ils se trompent complètement. Je ne recule pas d'une semelle.

Qu'est-ce que je veux?

Je veux la RÉALITÉ de la Souveraineté du Peuple; plus de DÉLÉGATION de cette souveraineté sous aucune forme, sous aucun prétexte.

Je veux que la loi et les actes de gouvernement soient TOUJOURS l'expression même de la volonté formelle du Peuple.

Cela sera, évidemment, si le Peuple, dans ses sections, fait directement la loi et décide directement de tous les actes de gouvernement.

Cela sera encore, si le Peuple, après avoir décrété la souveraineté effective, absolue, et ses principales libertés, établit, pour faciliter son travail, une assemblée centrale, une gérance à la manière de M. de Girardin, ou tout autre organe, mais avec cette clause, que la sanction du Peuple demeure toujours la condition *sine quâ non* de la légalité, l'autorité qui fait seule la loi.

Dans cette hypothèse, en effet, l'organe politique central n'est rien autre chose qu'une *commission* de l'assemblée générale du Peuple.

Quand les assemblées actuelles veulent confectionner une loi, elles nomment une commission chargée de la préparer. Cette commission fait le travail. Est-elle un POUVOIR? Pas le moins du monde. Son projet ne devient loi que par l'adoption de l'assemblée qui est le Pouvoir.

L'institution centrale quelconque, — que je concède pour ôter tout refuge aux impossibilités, — fonctionne sous les yeux du Peuple. Elle vote un projet de loi. Elle formule une mesure d'administration ou de gouvernement. Est-il nécessaire que, sur chacune de ces décisions, la volonté du Peuple universel se manifeste par un vote direct? Nullement. Les sections sont toujours ouvertes. Le Peuple a toujours son initiative. Si, dans un délai fixé par le Peuple lui-même, la proposition de la commission ne rencontre pas d'opposition, ou si cette opposition n'est soutenue que par un nombre de voix inférieur au chiffre nécessaire pour la prise en considération, c'est un signe certain, tout aussi certain qu'un vote, que la volonté nationale accepte la proposition.

Dans ce cas, le délai légal expiré, la proposition devient loi. La volonté nationale, en effet, est manifestée, par cela même que la Nation, libre de jeter son *veto*, ne l'oppose pas.

Qu'arriverait-il de ce système à la pratique?

Il arriverait que le plus grand nombre des questions de deuxième, de troisième, de quatrième ordre, de minime importance enfin, seraient réglées conformément à la volonté nationale, mais par la voie indirecte. Celles-là seules qui ne paraîtraient pas résolues dans le sens de l'opinion publique seraient reprises par les sections.

Quant aux grandes questions, aux questions de nature à passionner le pays, à moins d'être résolues de façon à réunir la presque unanimité, ce qui se rencontrerait, j'en conviens, rarement, l'initiative des opposants les apporterait devant les grandes assises nationales.

Dans ce système, cela est visible comme la lumière, la gérance nationale, quelle qu'elle soit, exerce une *fonction*, nullement un *pouvoir*. Le Pouvoir, c'est toujours la Nation tout entière.

La Nation a des agents chargés de faire ce qu'il lui convient de se dispenser de faire directement elle-même. Mais tout se fait sous ses yeux, et rien ne se fait que de son consentement, toujours formellement manifesté, soit par voie indirecte de *non-opposition*, soit par voie directe d'*affirmation*.

Elle conserve, d'ailleurs, intégralement son initiative, soit pour les propositions qu'il lui plaît de convertir directement en lois, soit pour les actes qu'elle entend signifier à son gouvernement, soit pour la révocation de sa gérance et la nomination d'un nouveau personnel à son centre d'exécution.

Ses rapports avec son ministère ne cessent donc pas d'être, textuellement, les rapports d'un Souverain, et d'un souverain absolu avec ses ministres, — agents parfaitement dépendants et continuellement subordonnés.

XXIV.

M. de Girardin a paru, dans ces derniers temps, tout près de comprendre ce que j'ai le droit d'appeler sans contestation désormais *la mystification de la délégation*.

Dans un article de discussion avec la *Gazette de France*, il écrivait, le 18 octobre, à l'adresse de M. de Lourdoueix, les lignes suivantes :

« Ce que je tiens à savoir de M. de Lourdoueix, c'est le » nom qu'il donne à l'acte par lequel Louis XIV choisit Colbert pour ministre. Est-ce une délégation?

» Si c'est une délégation, alors le Souverain ne se nomme » plus Louis XIV : il se nomme Colbert. Si ce n'est pas une » délégation; si Louis XIV, en prenant Colbert pour exécuteur de ses volontés et de ses desseins, ne se dessaisit pas de » la plus petite parcelle de sa souveraineté et la conserve toute » entière, alors le raisonnement de M. de Lourdoueix s'écroule par sa base.

» S'il est vrai qu'un souverain qui prend un ministre *exerce* » sa souveraineté et ne la *délègue pas*, j'ai le droit de dire à » M. de Lourdoueix qu'il n'a pas trouvé d'autres moyens de » combattre mes idées que de les dénaturer, en donnant à » tort le nom de *délégation* à ce qui n'est, en réalité, qu'une » *fonction*.

» Si toute fonction était une délégation, il n'y aurait plus » que des maîtres; car il n'y aurait pas de serviteurs. M. de » Lourdoueix sera donc obligé de reconnaître et de convenir » que c'est là précisément l'avantage du système que j'ai exposé, c'est que, dans ce système, la souveraineté nationale » s'exerce et ne se délègue pas. » (*Presse* du 19 octobre 1850.)

Dans la retraite où je suis relégué, j'ai peu de journaux à ma disposition, et je ne sais ce que la *Gazette* aura répondu à la *Presse*. Quoi qu'il en soit, je vais montrer à M. de Girardin l'erreur de son assimilation et lui prouver, par son propre principe, la fausseté radicale de son système, tel qu'il l'a proposé. Ceci importe à l'élucidation du sujet que je traite.

« L'*avantage* de son système, dit-il, c'est *précisément* que » dans ce système, la souveraineté nationale *s'exerce* et *ne se* » *délègue pas*. »

Que cet avantage appartienne au système proposé par M. de Girardin, c'est ce que je nie formellement, et je le prouve.

Voici ce système :

Un ministère, nommé par le Peuple, fait les lois, gouverne et administre comme un monarque absolu. Seulement il est tenu de rendre chaque année ses comptes de gestion à une assemblée de représentants qui approuve ou improuve, maintient le ministère au pouvoir ou le révoque. Le Peuple nomme de droit, chaque année, ce conseil de surveillance muni de ses pleins pouvoirs.

Je ne vois pas ici une DÉLÉGATION de la souveraineté nationale. Non. Mais j'en vois deux bien comptées :

1° DÉLÉGATION de la souveraineté nationale au ministère du Peuple, qui l'exerce pleinement, sans contrôle, pendant un an;

2° DÉLÉGATION de la souveraineté nationale au conseil de surveillance qui s'assemble tous les ans pour contrôler l'exercice du premier délégataire, l'approuver ou l'improuver.

Quant au Peuple, que fait-il? quel est son rôle? comment exerce-t-il sa souveraineté? pas autrement qu'en allant deux fois aux boîtes électorales, en DÉLÉGUANT deux fois l'exercice de cette souveraineté, une fois à son ministère, une autre fois à son assemblée de représentants plénipotentiaires.

La mystification de la DÉLÉGATION est donc toujours, et doublement même ici, à la base du système.

Au reste, l'exemple de Louis XIV et de Colbert, très heureusement choisi par M. de Girardin, parce que c'est fort net, reproduit lui-même la démonstration sous un autre jour non moins clair.

Certainement Louis XIV, en choisissant Colbert *pour exécuter ses volontés et ses desseins*, comme le dit M. de Girardin, ne délègue pas sa souveraineté; au contraire, il l'exerce. Mais pourquoi? parce que Louis XIV peut *continuellement* révoquer Colbert, que Colbert est *toujours* sous sa dépendance, et qu'il *communique continuellement à Colbert ses volontés et ses desseins* pour que celui-ci les exécute.

Que si Louis XIV, après avoir nommé Colbert ministre, ne pouvait plus le révoquer à volonté et directement; s'il était contraint de le laisser gouverner comme il l'entendrait pendant un an; s'il ne pouvait même faire contrôler Colbert qu'en nommant tous les ans 500, 600, 900 plénipotentiaires à lui plus ou moins inconnus, lesquels, une fois nommés, ne dépendraient plus du tout de lui; si, ceux-ci révoquassent-ils Colbert, Louis XIV ne pouvait toujours que nommer un nouveau ministre dans les mêmes conditions, oh! dans ce cas, Louis XIV pourrait bien être encore souverain de nom, mais, certes, il ne le serait plus de fait. Ce ne serait plus lui qui *exercerait* la souveraineté; il serait obligé de la *déléguer* toujours. M. de Girardin croit-il que Louis XIV eût accepté ce genre d'*exercice* de la souveraineté?

M. de Girardin a très bien compris que la souveraineté du Peuple ne pouvait être moins souveraine que celle de Louis XIV. Il a parfaitement compris que le grand *avantage* d'un système politique devait *précisément* consister en *ce que la souveraineté nationale s'exerçât et ne se déléguât plus*. Après avoir posé un pareil principe, un esprit trempé, comme le sien, en décision et en logique, ne s'arrêtera pas en fausse route. Si son système, combiné en vue du principe, au lieu de donner vie au principe, l'étrangle, il n'abandonnera pas le principe pour sauver le système. Le système n'est qu'un moyen. L'auteur ne peut le superposer au but qu'il veut atteindre, et M. de Girardin construit trop facilement un plan pour tenir *mordicus* à une combinaison défectueuse.

Il y a, pour distinguer la souveraineté *réelle*, de ses apparences menteuses, une pierre de touche infaillible.

Dans le système de la souveraineté *réelle*, — quelle que soit la forme sous laquelle elle s'exerce, — le peuple se prononce *non seulement* sur les personnes, mais et surtout sur les choses. C'est sa volonté qui fait la loi et décide des actes de gouvernement.

Dans tous les systèmes de souveraineté fictive, illusoire ou

escamotée, le peuple ne peut prononcer **QUE SUR DES PERSONNES**. Lesdites personnes **ABSORBENT** et **EXERCENT** absolument, pour un temps quelconque, la souveraineté.

Qu'est-ce qu'une souveraineté que l'**ON** limite? Quel est cet **ON** qui limitera la souveraineté? Quel est, je vous prie, cet **ON** qui dira à la souveraineté: « Souverain, tu nommeras » des ministres, tu nommeras des représentants, tu nommeras » une gérance, des mandataires enfin sous une forme quelconque. Cela fait, tu voudras bien aller dormir. Tes mandataires, plénipotentiaires absolus, feront tes affaires comme ils l'entendront, exerceront ta souveraineté comme il » leur plaira. Tu n'auras qu'à obéir. Seulement, aux époques » que l'on t'aura fixées, tu auras le droit (si **ON** te le laisse) » de nommer d'autres plénipotentiaires que ceux dont tu » croiras avoir eu à te plaindre. »

Je vous le dis en vérité, cette souveraineté-là est une souveraineté emmaillotée, pipée, escamotée, flambée. *Requiescat in pace*.

M. de Girardin ne veut plus de Constitution. Encore une vue très juste. Mais qu'il soit logique et qu'il ose conclure.

Vous ne voulez pas une Constitution et vous proposez une Constitution! Vous aurez beau essayer de simplifier, vous aurez beau réduire, il vous faut toujours une Constitution. Tant que vous n'avez pas une souveraineté vivante, absolue et en fonction, la souveraineté absolue d'un roi, de par le droit divin, ou la souveraineté absolue de la nation, de par le droit humain, il vous faut toujours une Constitution. Votre mécanisme de gérance et de conseil de surveillance, et tous les systèmes de délégation que l'on pourra imaginer, demandent toujours une formule qui les institue, et une combinaison de garanties (toujours vaines) pour les manifestations de la souveraineté climatérique du Peuple, pour la conservation de la liberté de ses délégations ultérieures. Or, cette formule, c'est une Constitution, — cette Constitution dont vous ne voulez plus. Vous demandez le décret de cette formule à une Assemblée sortie du suffrage universel. Si cette Assemblée décrète ce que vous proposez, elle aura été une Assemblée constituante. Je vous défie, tant que vous n'avez pas ou le gouvernement d'un roi absolu, ou le gouvernement du peuple lui-même, je vous défie de n'avoir pas, sous une forme quelconque, une Constitution, c'est-à-dire un mauvais compromis entre des termes inconciliables, un pacte de garanties non garanti, bref, une chose philosophiquement absurde et destinée pratiquement à entretenir la compétition des partis, leurs outrages à la liberté, leurs usurpations sur le droit universel et partant la révolution et la guerre.

Que si, d'accord avec les vues développées imparfaitement sans doute dans ce travail, mais plus que suffisamment pour des intelligences exercées, on accepte et confesse le principe du droit démocratique dans sa réalité, dans sa simplicité, la volonté de la nation, pleine, entière, illimitée, et en acte, à la base du système, l'équation est établie entre ces deux termes: l'autonomie du peuple et la Constitution. Il n'y a plus qu'une Constitution vivante qui est la nation vivante et autonome.

Dès lors les systèmes en eux-mêmes, les mécanismes, les instruments, les procédés au moyen desquels fonctionnera cette autonomie, peuvent avoir leur valeur relative et leur supériorité pratique. Le meilleur, sans doute, sera le plus simple. Mais le choix entre eux n'est plus que d'une importance secondaire. Une assemblée, un directoire, une gérance, un, deux ou trois gérants, ce que vous voudrez prendre dans l'histoire ou ce qu'il vous plaira d'imaginer, toutes ces formes sont détestables si elles sont le Pouvoir, si la souveraineté s'y engouffre, si elles sont toujours les gobelets divers ou s'escamote le droit national, et, par conséquent des boîtes de Pandore répandant la corruption, la tyrannie, la révolution et la guerre civile. Chacune d'elle au contraire, dès que le peuple, tout entier, conserve seul le pouvoir tout entier, et si elles ne fonctionnent que sous les ordres et dans la dépendance permanente de la volonté du peuple, chacune est admissible, la discussion et l'expérience décideront entre-elles.

Je ne terminerai pas ce paragraphe où quelques lignes remarquables de M. de Girardin m'ont servi à élucider le sujet qui nous occupe sans ajouter un mot: c'est que je n'ai plus les défiances que beaucoup de démocrates peut-être conservent encore contre ce publiciste. J'ai eu avec lui assez de querelles et j'ai assez longtemps nourri, à son endroit, plus que de la défiance, pour que l'acte que je lui donne aujourd'hui d'une confiance sérieuse dans la sincérité de ses opinions démocratiques, soit peut-être de quelque valeur à ses yeux. Par les principes mêmes auxquels je le vois s'attacher toujours plus énergiquement, et malgré des erreurs de combinaisons que je lui dénonce à lui-même, je le tiens pour un démocrate beaucoup moins aristocrate, que nombre de démocrates qui le soupçonnent ou le combattent encore.

Mais voici ce qui est plus important que mon opinion sur le degré que la conscience de tel ou tel publiciste marque ou ne marque pas, au thermomètre de la démocratie, c'est que le peuple, va avoir enfin un *criterium* sûr pour distinguer, **PARTOUT**, le démocrate réel, du démocrate aristocrate, du démocrate doctrinaire, enfin du pseudo-démocrate.

Il verra facilement quels démocrates **VEULENT QU'IL SE GOUVERNE**, et quels démocrates **VEULENT LE GOUVERNER**.

Victor Considerant.

(*La fin prochainement.*)

On a distribué à l'Assemblée une proposition de M. Victor Hennequin, relative à la liberté individuelle, aux termes de laquelle l'exécution de tous les jugements et arrêts définitifs, emportant privation de la liberté serait, à l'avenir, considérée comme commencée à partir du premier jour de la détention préventive.

La proposition suivante a été présentée par MM. Lopès-Dubec et Favreau, membre de la droite:

« Article unique. L'art. 8 du décret du 27 avril 1848 est abrogé.

» NOTA. L'art. 8, dont nous demandons l'abrogation, est ainsi conçu:

« A l'avenir, même en pays étranger, il est interdit à tout » Français de posséder, d'acheter ou de vendre des esclaves, et » de partiper, soit directement, soit indirectement, à tout trafic » ou exploitation de ce genre.

» Toute infraction à ces dispositions entraînera la perte de la » qualité de citoyen français.

» Néanmoins, les Français qui se trouveront atteints par ces » prohibitions au moment de la promulgation du présent décret, » auront un délai de trois ans pour s'y conformer.

« Ceux qui deviendront possesseurs d'esclaves en pays étranger » par héritage, don ou mariage, devront, sous la même peine, » les affranchir ou les aliéner, dans le même délai, à partir du » jour où leur possession aura commencé. »

Nous espérons bien que cette proposition sera repoussée. Et qu'on ne vienne pas dire que l'article du 27 avril 1848, entrave la liberté des Français qui habitent les pays où l'esclavage est encore en usage, car on est toujours libre de perdre la qualité de Français.

Allyre Bureau.

La commission d'initiative aura à examiner une proposition relative aux baux à ferme et déposée par MM. Morellet, Duché, Dulac, J. Denayrouse, d'Etchégoyen, Bandsept, Faure (Rhône), C. Chouvy, Madet, A. Bouvet, Rantian, Greppo, V. Schœlcher, Monnier (Haute-Loire), Léon Crestin, Perdiguier, Jehl, Fond, Raspail fils, Breymaud, V. Hennequin, N. Bancel, Tamisier, Delebecque, Delbetz, Saint-Marc Rigaudie. — En voici le texte:

» Les articles 1772 et 1773 du code civil qui permettent de stipuler que les cas fortuits prévus ou imprévus seront à la charge des fermiers, sont abrogés et remplacés par les disposition suivantes:

» Art. 1772. A l'expiration des baux ruraux, le fermier ou colon partiaire aura droit à la plus-value donnée à la propriété par son travail, par ses impenses et par ses améliorations.

» Cette plus-value sera déterminée par des experts agriculteurs nommés amiablement par le fermier et par le propriétaire, ou par le juge de paix du canton où est situé l'immeuble.

» Art. 1773. Le propriétaire qui consentira à ce que le fermier ou ses représentants continuent de jouir pendant neuf ans aux mêmes prix et conditions du présent bail, de la propriété améliorée, sera libéré de la plus-value. »

Le cardinal Wiseman vient de publier un manifeste qui oppose le ton le plus calme et le plus respectueux aux violentes diatribes que son investiture a provoquées de la part des anglicans. Le cardinal développe avec beaucoup de force la thèse de la liberté religieuse et s'attache à démontrer que rien dans les lois anglaises ne s'oppose à la création d'une hiérarchie catholique, dans l'ordre purement spirituel. « Il est bien évident, dit-il, que les catholiques anglais, s'ils doivent obéissance et respect à la Reine, en tant que souverain temporel, et à tous les fonctionnaires qui sont investis d'une partie de l'autorité, ne peuvent cependant dépendre ni de l'autorité spirituelle de la Reine, ni de celle des évêques anglicans. »

La réserve de langage du manifeste témoigne chez son auteur beaucoup de sagesse et d'habileté. Il est certain que les anglicans n'ont pas rendu leur cause meilleure par les déclamations furibondes où semble revivre tout le fanatisme anti-papiste des anciens covenantaires.

Allyre Bureau.

Douanes.

Le *Moniteur* du 22 novembre publie le tableau des principales marchandises importées pendant le mois d'octobre des années 1850, 1849 et 1848, et pendant les dix premiers mois de ces mêmes années.

Le total des droits perçus en octobre est:

pour 1850 de	11,957,632 fr.
pour 1849 de	11,486,705
pour 1848 de	9,089,703

Le total, pendant les dix premiers mois, est de:

pour 1850 de	104,806,504 fr.
pour 1849 de	106,639,568
pour 1848 de	71,915,805

La diminution de 1850 sur 1849 porte principalement sur le café, le coton en laine, huile d'olive et les sucres des colonies françaises.

Le mouvement d'exportation continue sa marche fortement ascendante, et les dix premiers mois des trois dernières années présentent les résultats comparatifs suivants pour les principaux articles:

	1850	1849	1848
Vins	1,599,283	1,487,208	1,295,939
Céréales	2,998,522	2,651,892	1,482,321
Machines et mécaniques	3,714,990	2,982,633	3,496,829
Modes	4,201,153	2,812,730	2,326,217

Un mot sur le commerce.

On sait que l'école phalanstérienne... Non, nous nous trompons, car les adversaires de cette école ont répandu tant d'erreurs, tant de mensonges sur son compte que le public ne peut parvenir à savoir ce que veut et recherche l'école phalanstérienne, et pour preuve, prenons le premier journal venu, celui des *Débats* du 6 novembre.

S'étant levé ce jour-là de mauvaise humeur (comme il lui arrive souvent) contre le gouvernement provisoire, ce qui s'explique du reste très légitimement par la contrariété que lui a causée la révolution de Février, ce journal imprimait les lignes suivantes, perdues à travers une foule de récriminations plus ou moins erronées sur le compte de cet infortuné Gouvernement provisoire:

Exclu depuis plus de cinquante ans du maniement des affaires, et n'ayant laissé dans l'histoire comme témoignages de son règne que des souvenirs sanglants, le parti républicain, à qui une surprise hardie venait de livrer le gouvernement, ne se composait en 1848 que d'une minorité imperceptible, recrutée parmi les utopistes et les rêveurs, ou parmi ceux qui, impossibles dans tous les autres partis, n'aimaient pas la République pour elle-même, mais comme moyen. A qui fera-t-on croire, par exemple, que M. Louis Blanc, ou M. Proudhon, ou *M. Considérant*, ou M. Cabet, ou M. Barbès, ou M. Blanqui et leurs adeptes soient des républicains? Ce qui leur plaît de la République, c'est qu'elle est à leurs yeux le plus faible de tous les systèmes de gouvernement, le plus dénué de forces pour sa propre défense, et comme une *table rase* sur laquelle l'un espère édifier son anarchie, l'autre son couvent industriel, *celui-ci son phalanstère*, celui-là son Icarie. C'étaient tous ces prophètes méconnus et leurs affiliés qui formaient l'armée active du parti, l'armée destinée à mener ses chefs.

Laissons de côté cette appréciation de la venue de la forme républicaine qui s'est produite un beau jour à notre grande surprise à tous, c'est fort vrai, et à la nôtre en particulier, mais qui n'en était pas moins dans le sens logique de la révolution française, car de tels faits ne sont pas des accidents dus au pur hasard; on ne peut dire d'eux: « tel jour précis, ils arriveront, » mais quand ils arrivent, on ne peut méconnaître leur filiation légitime, et le tort de ceux qui les repoussent et les méconnaissent est celui d'être sourds ou aveugles.

Laissons donc ce point, et contentons-nous de faire remarquer que la mauvaise humeur a entraîné les *Débats* dans des erreurs fâcheuses sur le compte de l'école phalanstérienne. Où a-t-il jamais vu que pour bâtir son phalanstère, M. Considérant, ou l'école de Fourier, ait jamais eu besoin d'affaiblir les ressorts sociaux, de renverser les gouvernements, de faire *table rose*?

Qu'avons-nous toujours demandé dans nos livres, dans nos journaux, à la tribune, en toute occasion? **LA LIBERTÉ**, quand nous en aurions les moyens, de faire sur un petit coin de terre l'essai d'une commune sociétaire, d'une commune associée en travaux d'agriculture, de fabrique et de ménage. Comment, pour mener à bien *cette expérience locale*, aurions-nous besoin de bouleverser la société? Dans nos désirs, nous sommes plus sages et moins dangereux, qu'il nous permette de le lui dire, que le *Journal des Débats* qui, pour ramener un roi de son choix, ne craindrait pas *d'essayer dans le pays entier* une guerre civile effroyable.

L'énonciation inexacte des *Débats* nous autoriserait à le déclarer coupable, mais, attendu ses petites colères politiques, avec circonstances atténuantes. Qu'aurions-nous à demander en réparation? Une simple déclaration de la part de ce journal suffirait, dans laquelle il reconnaîtrait qu'en effet nous n'avons jamais demandé *table rase* pour édifier notre phalanstère, ni même insinué que cette table rase nous fût nécessaire, et que, tout au contraire, nous avons toujours soutenu que l'expérience locale pouvait s'opérer sans rien changer aux institutions existantes, dans quelque pays que ce fût. Une lecture de nos écrits, sans parti pris de la part de ce journal, le convaincrait que cette rectification serait parfaitement conforme à la vérité. Il pourrait même s'épargner la peine de nous lire, en se reportant aux articles publiés dans ses propres colonnes il y a quelques années.

Donc (pour clore cette longue parenthèse) si on ne le sait pas, on devrait savoir que l'école phalanstérienne s'est, sans relâche, appliquée à démontrer qu'un des vices essentiels du mécanisme industriel actuel était la complication des ressorts et la prédominence des agents parasites au détriment des producteurs et des consommateurs.

L'intérêt du producteur est de vendre à bon marché, et celui du consommateur d'acheter à bon marché; car alors plus le consommateur achète, plus le producteur vend. Si pour communiquer ensemble, ils ont besoin d'un intermédiaire, le salaire du service rendu par cet intermédiaire et qui doit lui être payé, enchèrira le prix. Ils auraient donc intérêt à communiquer directement.

Mais dans l'état actuel de production morcelée et de consommation morcelée, ces communications directes sont généralement impossibles, les intermédiaires sont nécessaires, et c'est ce qui engendre le marchand, le marchand de gros, de demi-gros, de détail et cent autres rouages compliqués et parasites.

Cette complication n'aurait pas lieu dans une association communale, qui ferait tous ses achats et ses ventes à l'extérieur en gros et directement aux autres associations.

Mais de quelle manière le marchand se rend-il intermédiaire entre le producteur et le consommateur? Est-il un simple courtier ou un simple voiturier d'un endroit à un autre? Reste-t-il simple consignataire, simple garde-magasin? Reste t-il l'agent nécessaire, mais subordonné, du producteur et du consommateur? Non; il devient leur maître en acquérant la *propriété intermédiaire* des denrées produites et à consommer. Ayant acquis cette propriété, soit au moyen du crédit, soit au moyen du signe argent, de la monnaie (qui n'est pas une simple marchandise quoi qu'en disent les économistes, mais qui est une marchandise presque limitée, une marchandise privilégiée, comme la terre et plus que la terre, puisqu'elle doit intervenir nécessairement dans toute transaction), ayant acquis cette propriété intermédiaire, le commerce ne se contente pas d'une rétribution de ses services, d'un salaire: il fixe les prix, il *spécule*.

Combien cette spéculation enlève-t-elle aux producteurs et aux consommateurs? Il est difficile de l'évaluer; mais remarquez que la plupart des grandes fortunes s'élèvent dans les comptoirs, c'est-à-dire chez les marchands, courtiers, banquiers et autres intermédiaires, et non dans les fabriques, usines, fermes. Quant au travail proprement dit, au salaire, il ne conduit guère qu'à une vie misérable, si on n'y mêle pas un petit bout de spéculation.

Ainsi dernièrement, les journaux conservateurs faisaient avec éloge la notice d'un ancien ouvrier, mort à la tête de 15 millions de fortune. Est-ce par le salaire qu'il avait acquis ces 15 millions? La question fait rire..., mais au moins est-ce par la fabrique? Pas davantage; c'était, selon l'expression de ces journaux, par d'*heureuses spéculations* sur les blés, qui plus tard l'avaient amené à occuper un poste lucratif de receveur du gouvernement. Certes, comme *marchand* de blés, c'est-à-dire comme les transportant d'un endroit à un autre, comme receveur ou *banquier*, il avait rendu à la société un certain nombre de *services*, mais ces services n'avaient-ils pas été payés un peu cher?

Il faudrait donc tendre à ramener à leur juste prix les services des marchands, soit en replaçant ces intermédiaires à leur rang, soit en simplifiant le mécanisme industriel. On commence à s'apercevoir que le corps social est dupe en cette affaire; à l'appui nous citerons ce passage du *Moniteur industriel* (7 novembre).

Dans nos départements, les bœufs, les veaux et les moutons sont à vil prix: à Paris, la viande reste à un prix élevé.

Le bois, dans nos forêts, n'est pas cher: à Paris, les riches seuls peuvent en acheter.

Dans nos forges, le fer est loin d'être d'un prix excessif : chez les marchands de fer de Paris et des départements, le consommateur le paie souvent à un prix double.

De même, dans un grand nombre d'industries et dans un grand nombre de commerces : il y a des différences énormes entre le prix auquel le producteur vend et celui auquel le consommateur achète.

Certes, nous sommes loin de faire peser sur les intermédiaires la faute de cette anomalie, car, parmi les intermédiaires aussi la concurrence est vive et le bénéfice difficile.

Toutefois, évidemmemment, le mode de vente n'est pas ce qu'il doit être. Car, à qui pourrait-on persuader qu'il est forcément nécessaire que ce que le producteur vend 10 fr. doive être payé 20 fr. par le consommateur?

Aussi, que chacun soit libre d'acheter et de vendre au prix qu'il lui conviendra. Toute entrave amènerait un renchérissement. Cent exemples sont là pour le prouver.

Mais perfectionnons, perfectionnons le plus possible, le mode de vente. Il ne faut pas tuer la concurrence, ni même arrêter la spéculation; cela supprimerait du coup une infinité d'entreprises fécondes. Mais ce qu'il faut obtenir, c'est que le producteur et le consommateur soient lésés le moins possible; c'est que, pour aller de celui-là à celui-ci, la marchandise, quelle qu'elle soit, paie un impôt léger, le plus léger que l'on pourra.

S'appuyant sur ces données, M. Carlier, préfet de police, a déjà fait des réformes dont les résultats sont grands.

On sait que le prix de la viande, que celui des bœufs baissât ou non, ne changeait pas à Paris. Les bouchers la vendaient ce qu'ils voulaient. Il n'en est déjà plus de même. C'est parce que M. Carlier, malgré mille récriminations, a établi la vente des viandes à la criée.

Or, ce mode fait tous les jours des progrès. Les viandes vendues à la criée dans le mois d'octobre s'élèvent à 210,237 kil., savoir : 77,786 kil. de bœuf, ou le trentième de la consommation mensuelle de Paris; 66,652 kil. de veaux, ou le septième de cette consommation; et 63,276 kil. de mouton, ou le douzième. En août, la criée n'avait vendu en bœuf que le soixantième, et en septembre que le quarante-cinquième. En veau, pendant le mois de septembre, le onzième; et en mouton, août, le vingtième; et septembre, le seizième. Ces quantités annoncent donc une progression constante.

Mais, il faut qu'on le sache, notre mécanisme civilisé, c'est-à-dire incohérent et morcelé, est si vicieux, que souvent ce qu'on croit gagner d'un côté on le perd de l'autre. Vous profitez en faisant la vente des viandes à la criée; c'est très bien. Mais au même moment s'élèvent d'autres abus commerciaux qui annulent votre économie, ou bien votre réforme elle-même engendre des vices dont vous ne pouviez vous douter à l'origine. Vous aurez rogné les ongles au commerce et à la banque qui prélèvent sur vous de si énormes impôts; à quoi cela servira-t-il, si ces ongles repoussent plus crochus, et plus acérés? Les conséquences sont contenues dans les causes; or ces causes, le morcellement et l'insolidarité, enferment en elle-même une multitude de conséquences désastreuses qui renaissent sans cesse sous la hache des réformes. La solidarité et l'association ne seraient-elles pas des causes qui contiendraient des conséquences tout opposées et probablement meilleures? Par exemple, en fait de commerce, quel mécanisme plus simple et moins couteux que celui d'une commune associée vendant en gros ses denrées à d'autres communes associées, sans propriétaires intermédiaires, sans marchands, sans spéculateurs, sans banquiers, mais par la seule entremise de quelques commis et experts vérificateurs?

Economie et vérité, tel serait le double fruit de ce mécanisme. — Ça serait trop beau! s'écrient tous nos savants journalistes et marchands, habitués à vivre d'erreurs et de non-sens.

Emile Bourdon.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Le nœud du drame se ressere de plus en plus; nous sommes en pleine péripétie, et nonobstant la connaissance que l'on peut avoir acquise du caractère des différents personnages, les resserts de l'action sont tellement nombreux, tellement enchevêtrés, qu'il est difficile de prévoir quel sera le dénouement.

Le fait le plus évident et qui doit le plus préoccuper les esprits en France, c'est que du Volga au Rhin, tout le Nord et l'Est de l'Europe sont littéralement couverts de baïonnettes et de canons qui, jusqu'à nouvel ordre, obéissent à des souverains dont les pays constitutionnels et démocratiques n'ont rien de bon à attendre. Le dénouement véritable et final de tout cela nous paraît inévitablement devoir être la grande et dernière guerre entre la démocratie et l'absolutisme. Seulement, ce dénouement final pourra être plus ou moins précipité, plus ou moins ajourné; et cela dépendra beaucoup de l'attitude que prendra la France.

Il est hors de doute, ainsi que l'exposait dans un des derniers numéros de l'*Assemblée nationale* M. Capefigue, qu'après avoir *exécuté* la Hesse-Electorale et le Schleswig-Holstein, avec ou sans le consentement de la Prusse, on procédera à l'exécution de la Suisse, puis à celle du Piémont, avec ou sans le consentement de la France. Quand tout cela sera fait, si l'on a réussi, on ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et l'occasion paraîtra belle pour en finir avec cette France maudite, inextinguible foyer de révolutions.

En attendant que les choses se dessinent assez pour que les moins clairvoyants ne puissent plus douter des intentions des souverains, tâchons de débrouiller un peu l'écheveau des nouvelles arrivées d'Allemagne dans le cours de cette semaine.

Les négociations entre Vienne et Berlin sont toujours couvertes d'un voile diplomatique assez difficile à percer.

La nouvelle de l'évacuation de Cassel par les troupes prussiennes, que nous avons donnée dimanche dernier, était prématurée. Un armistice de huit jours a été conclu.

A l'ombre des baïonnettes prussiennes, qui n'exercent aucune pression sur le gouvernement du pays, la commission de permanence de Cassel continue à siéger et à prendre des résolutions. Le 12, elle mettait en accusation le chef d'un district pour avoir ordonné à ses agents de percevoir le timbre; le 14, elle déclare que les agents de l'administration ne peuvent, sans compromettre gravement leur responsabilité, procéder à la perception de l'impôt.

Pendant ce temps, le comte de Rechberg, commissaire de la diète, ordonne de traiter avec la plus grande rigueur les fonctionnaires et les sujets qui refusent de percevoir et d'acquitter l'impôt. Les juges du tribunal de Hanau, qui refusent de rétablir le timbre, reçoivent chacun 20 garnisaires. Les présidents déclarent que dans de pareilles conjonctures ils ne peuvent plus rendre la justice.

Le 18, à Cassel, les bruits étaient à la guerre. On disait l'armistice dénoncé. Les sentinelles prussiennes affirmaient avoir entendu le canon; les Prussiens étendaient leurs avant-postes. On allait même jusqu'à dire que la ligne bavaroise avait été rompue et que les troupes fédérales avaient évacué Fulda. Les Casselois nous paraissent avoir pris trop facilement leur désir pour une réalité.

Le même jour, les Prussiens s'étaient emparé du chemin de fer et menaçaient de le détruire si on transportait des vivres ou des troupes fédérales.

L'effectif des troupes autrichiennes et bavaroises dans la Hesse est de 43,000 hommes. Les Prussiens n'en comptent que 17,000.

L'armement général de la Prusse continue, et la même chose se fait dans presque tous les états allemands. Le sénat de Hambourg cependant a refusé d'obtempérer à l'invitation de la Prusse, regardant, dit-il, les armements de cette puissance comme inutiles.

Lubeck en a fait autant. Le Mecklembourg-Schwerin, le Brunswick, l'Oldenbourg paraissent disposés à mettre leurs troupes sur pied.

En réponse aux bruits qui avaient couru du ralentissement des armements et de l'évacuation de Cassel, la *Nouvelle gazette de Prusse* du 16 contenait les lignes suivantes :

« Ce n'est point par ignorance, mais seulement par malveillance que certains journaux ont pu dire, en présence des faits qui sont évidents, que les armements se font plus lentement. Cela n'est pas vrai. C'est aussi par malveillance que l'on prétend que les troupes prussiennes ont évacué Cassel ou l'évacueront. Nous pouvons donner l'assurance que les troupes prussiennes resteront à Cassel aussi longtemps qu'il y aura des troupes fédérales dans l'électorat. ».

La première levée de la landwer était habillée, et la deuxième levée appelée pour le 19.

D'après une lettre que nous recevons de Cologne, le chiffre officiel de 480,000 hommes serait dépassé pour l'armée prussienne. Or, ce chiffre, eu égard au rapport des populations, équivaudrait à un armement de plus de 1,200,000 hommes en France. Il est difficile de croire que l'on fasse de pareils efforts pour aboutir à zéro; et si la Prusse ne veut réellement pas se battre contre l'Autriche, ces armements formidables ont nécessairement un autre but.

Le 19, un grand nombre de députés étaient déjà arrivés à Berlin et y avaient tenu des réunions préparatoires dans lesquelles le parti conservateur s'était prononcé dans le sens le plus énergique contre l'Autriche.

Les journaux publiaient une lettre adressée par le roi à M. de Radowitz, en date du 5 novembre, le jour de sa retraite du ministère, lettre dans laquelle Frédéric-Guillaume exprimait la parfaite conformité de ses sentiments avec ceux du ministre qui représentait le parti de la guerre. Tout cela n'est-il qu'une mise en scène habile pour amortir le mécontentement qui serait provoqué dans la population par un dénouement trop pacifique?

Le 17, Berlin a été mis en émoi par la nouvelle d'un attentat projeté contre M. de Manteuffel qui tient l'intérim des affaires étrangères, et qui défend la politique de la paix. — M. de Ladenberg, ami de M. de Radowitz, siége toujours dans le conseil et pousse à la guerre.

Allyre Bureau.

HOLSTEIN. — Les nouvelles que donnent jusqu'à présent les journaux sur la marche des troupes fédérales vers les duchés sont contradictoires. En l'état actuel des choses, il nous paraît douteux que la Prusse consente au passage de ces troupes sur son territoire.

La lieutenance paraît toujours décidée à résister jusqu'à la dernière extrémité, et continue ses grands préparatifs de guerre.

Le roi de Danemark aurait manifesté l'intention d'inviter la lieutenance à une conférence.

Le 17, un combat d'avant postes a eu lieu dans une reconnaissance aux environs de Geesdorf.

La *Gazette de Cologne* du 18 affirme tenir d'une source digne de foi que le gouvernement brunswickois refuse formellement de laisser passer sur son territoire les troupes autrichiennes ou fédérales dirigées vers le Schleswig-Holstein, et qu'au besoin il se propose d'invoquer la protection de la Prusse. Cette protection, ajoute la *Gazette de Cologne*, ne pourrait pas lui être refusée.

Le Hanovre, qui avait d'abord refusé de livrer passage aux troupes fédérales, ce qui leur aurait rendu très difficile l'accès des duchés pendant l'hiver, est revenu sur sa décision. Il accordera le passage, mais il n'enverra pas de troupes.

Allyre Bureau.

AUTRICHE. — Une lettre de Vienne du 13 novembre, adressée à la *Nouvelle gazette de Prusse*, présente le maréchal Radetsky comme formellement opposé à la guerre entre les Etats allemands. Il aurait même proposé, dit-on, de se rendre, en qualité de commissaire de la diète, auprès de la lieutenance des duchés, pour tenter d'amener un arrangement par son influence.

Les troupes continuent a être rappelées des extrémités de l'empire pour se masser vers les frontières de la Prusse.

Dans le dernier conseil de guerre, on aurait désigné comme commandants des forces fédérales, le roi de Wurtemberg, le prince Charles de Bavière, et l'archiduc Albert, sous le commandement en chef du maréchal Radetsky qui, en entrant en campagne prendra le titre de duc de Custozza.

WURTEMBERG. — L'*Observateur* et la *Gazette* qui avaient publié un protocole de la commission de permanence, en date du 11 novembre, annonçant qu'elle continuerait ses fonctions sans avoir égard aux violences exercées contre la constitution et contre elle-même, ont été saisi.

Le bruit qui avait couru que, sur l'appel du roi, les troupes autrichiennes étaient entrées dans le Wurtemberg ne s'est pas confirmé.

Allyre Bureau.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Dépêches télégraphiques.

OUVERTURE DES CHAMBRES PRUSSIENNES.

« Berlin, 21 novembre.

» Les chambres viennent d'être ouvertes par le roi; les principaux passages du discours du trône sont les suivants :

« Mon intention de créer une Constitution appropriée aux » besoins de la nation allemande n'a pas été réalisée jusqu'à » présent.

» J'ai persisté, confiant dans l'avenir, dans l'idée qui a été » jusqu'ici la base de mes efforts; je ne puis en reprendre la » réalisation sur de nouvelles bases que lorsque la formation » future de la Confédération germanique sera décidée.

» J'espère que les négociations y relatives aboutiront bien» tôt à un résultat satisfaisant; j'espère que l'attitude prise » par nous sera assez efficace pour sauvegarder nos droits. Si » ce résultat est obtenu, elle sera sans danger pour la tran» quillité de l'Europe; car mon peuple est aussi sage que » fort.

» Nous ne chercherons pas la guerre, nous ne voulons em» piéter sur les droits de personne; mais nous voulons une » organisation de la commune patrie qui soit conforme à la » dignité de la Prusse. »

« Berlin, 21 novembre, 8 heures du soir.

» Le discours du roi a produit un effet défavorable, et toutes les valeurs étaient offertes à 1 1/2 et jusqu'à 2 0/0 au-dessous de la cote de la Bourse. » (*Evénement.*)

Berlin, 21 novembre. — Le discours du trône a produit une sensation belliqueuse. La nouvelle se confirme que la Prusse promet son appui à la protestation du gouvernement de Brunswick contre le passage des troupes soi-disant fédérales sur son territoire. (*Moniteur du soir.*)

Allyre Bureau.

ITALIE.

La chambre de Turin a adopté à l'unanimité moins 3 voix la prorogation du traité de commerce entre la France et la Sardaigne.

Des bruits relatifs à un changement de cabinet prennent de la consistance, quoique rien ne se soit passé depuis la rentrée des chambres qui puisse expliquer une crise ministérielle. MM. d'Azeglio, Siccardi et Nigra seraient remplacés par MM. Collegno, Cavour et Pinelli.

Allyre Bureau.

TURQUIE.

La ville d'Alep a été envahie, le 14 octobre, par les Arabes des environs qui ont profité de ce que la ville était dégarnie de troupes par suite du récent départ de la garnison pour Damas. Le motif patent de cette révolte était le recrutement; mais les excès commis contre les chrétiens notamment ne permettent pas de douter que le fanatisme musulman n'y eût une bonne part. Deux églises ont été pillées et brûlées, soixante chrétiens égorgés, des femmes violées, et quinze ou seize jeunes filles enlevées, n'ont pas reparu. Les postes faiblement pourvus ont été massacrés; et le gouvernement contraint de se retirer avec 800 hommes dans un fort extérieur, laissant la ville à la merci des Arabes.

Le sultan a prescrit des mesures de répression immédiates et énergiques. Il veut prouver, a-t-il dit, d'une manière éclatante, que sa volonté irrévocable est d'établir une égalité parfaite entre les musulmans et les chrétiens. Trois régiments sont partis sous le commandement de Kerim-Pacha.

Dans le Kurdistan, une insurrection nouvelle a éclaté à Suleymanie, et les troupes de l'armée de l'Iraque arabique (capitale Bagdad) ont eu beaucoup à souffrir. On craint le contre-coup de l'évènement d'Alep, dans ce pays.

Il résulte de ces nouvelles que le sultan et ses ministres auront fort à faire pour imposer à leurs populations asiatiques la tolérance qui sert de base à la politique intérieure du divan.

En revanche la tranquillité paraît être définitive dans les provinces chrétiennes de l'empire. En Bulgarie, en Bosnie, en Albanie, l'ordre est complètement rétabli. — Les Russes occupent toujours la Moldo-Valachie qui leur sert de base pour l'éventualité d'une nouvelle intervention en Autriche.

En revanche, la tranquillité paraît être définitive dans les provinces chrétiennes de l'empire. En Bulgarie, en Bosnie, en Albanie l'ordre est complètement rétabli. — Les Russes occupent toujours la Moldo-Valachie, qui leur sert de base pour l'éventualité d'nne nouvelle intervention en Autriche.

Allyre Bureau.

CHINE.

L'*Overland China Mail* du 28 septembre donne des nouvelles de la grande insurrection qui menace, dit-on, la dynastie tartare régnante. Les détails ne sont pas encore très précis, mais le fait de revers éprouvés par les troupes du gouvernement y domine. Les rebelles se sont emparés de plusieurs villes et ne sont pas éloignés de Canton de plus de 50 lieues.

Le gouverneur de Kwang-Si a été envoyé prisonnier à Pékin pour y répondre de ses revers. Celui de Canton, a été dégradé de quatre rangs pour n'avoir pas su triompher de l'insurrection, mais l'empereur refuse d'accepter sa démission, bien qu'elle soit motivée par de graves raisons de santé.

Les chefs du mouvement ont, selon l'habitude chinoise, pris des titres redoutablement ampoulés; ils s'intitulent : *Le chef qui conquiert les royaumes; le grand chef de tout l'empire; celui qui balaiera la terre du nord au midi; celui qui s'est levé comme le dragon*, etc., etc. On sait que le dragon joue un grand rôle dans les chinoiseries terribles.

L'*Overland China Mail* dit en terminant :

« Si dangereux que puisse être ce mouvement au point de vue politique, s'il n'est bientôt réprimé, nous devons dire que dans tout ce que nous avons appris nous n'avons encore rien découvert qui pût faire croire que le véritable but des rebelles est politique, qu'ils songent à ramener la dynastie tartare. »

Allyre Bureau.

Tôt ou tard ceux qui te redoutent, peuple, sauront que tu n'es pas méchant et pernicieux, mais, au contraire, juste et bon. Tôt ou tard ceux qui calomnient Dieu sauront que le mal n'existe pas en ce monde, que Dieu n'a pas pu le faire, que c'est la société seule qui l'a inventé, et que ce qu'on appelle de ce nom, ce sont seulement des énergies faussées, déplacées, et comprimées. Tôt ou tard, enfin, la science morale se mettra au pas de la science matérielle. Mais, hélas! aujourd'hui, quand les plus petits enfants vous disent que les gaz délétères produisent la lumière, que la vapeur mortelle supprime l'espace, que tous les poisons sont des remèdes, — nos plus grands hommes d'état s'obstinent à ignorer encore que la liberté peut ne pas être le chaos, la guerre et la mort, mais l'ordre, la paix et la vie!

Paul Meurice.

(*Evénement* du 17 novembre).

L'Autriche et le clergé lombard.

Le prince de Schwartzenberg, gouverneur de Milan, est, à ce qu'il paraît, fort peu édifié de la conduite du clergé lombard, car il vient de lui adresser une foudroyante monition sous forme de circulaire aux évêques. Dans cette circulaire, il se plaint de l'*aberration politique et morale* des membres du clergé, de leur *stupide iniquité*, de leur *sotte et sacrilège conduite*; il les accuse de propager des *libelles et des écrits incendiaires, subversifs des principes fondamentaux de la* RELIGION, de l'ORDRE et du TRONE; de *falsifier* le sens des préceptes de l'Eglise, de *prostituer* le ministère sacerdotal, de se faire le *vil instrument de la corruption morale et politique*, de *profaner l'idée religieuse*, de compromettre les intérêts les plus sacrés de la société et de la FAMILLE; de se livrer à *de scandaleux excès de toutes sortes*; d'être un *véhicule abject de démoralisation sociale*; et finalement il les menace, de la part du feld-maréchal comte Radetsky, des mesures les plus sévères, s'ils ne changent pas de conduite.

Les journaux italiens racontent, à la suite de cette circulaire, que des espions vont se confesser à des prêtres soupçonnés de libéralisme, et leur font des confidences compromettantes dont ils vont ensuite rendre compte à la police autrichienne. Alors, de deux choses l'une, ou le prêtre se déshonore et déshonore l'E-

glise aux yeux de la population en révélant la confession, ou il se perd en ne la révélant pas.

La cour de Rome, qui a montré tant d'indignation contre le gouvernement piémontais coupable de n'avoir pas toléré les séditieuses menées des archevêques de Turin et de Cagliari, n'aura sans doute que des élans de reconnaissance envers le gouvernement autrichien qui comprend si bien les vrais intérêts de la *Religion*, de la *Famille*, de l'*Ordre* et du TRONE.... surtout du TRONE.

Allyre Bureau.

La *Patrie* renfermait dans son numéro du 18 la phrase suivante :

« La Russie, qui porte dans les plis de son drapeau le despotisme le plus abrutissant et le plus dur, ce *despotisme du sabre, qui n'a jamais été que le manteau de la barbarie.* »

Les journaux élyséens du soir et le *Moniteur* du 19 contenaient la note suivante, sous la rubrique : *Communiqué*.

Le journal *la Patrie* du 18 novembre termine un article sur la situation actuelle de l'Allemagne par des attaques violentes contre un gouvernement allié. Il est du devoir du Gouvernement de protester contre cet article de la manière la plus formelle.

La seule politique du gouvernement est celle qui se trouve nettement et loyalement formulée dans le Message du Président de la République : le gouvernement n'en connaît point d'autre ; il a toujours donné l'exemple du respect pour les nationalités et pour les gouvernements étrangers ; il ne s'écartera jamais de cette ligne de conduite.

D'où vient donc que le gouvernement se croit obligé de protester contre une appréciation de la *Patrie?* A-t-il montré la même sollicitude pour tous les gouvernements *alliés?* Si l'on cherchait bien, on n'aurait sans doute pas de peine à trouver dans certains journaux des articles peu respectueux pour les *gouvernements* du Piémont, de la Suisse et, dans ces derniers temps, de l'Angleterre, sans qu'aucune protestation s'en soit suivie de la part du gouvernement français. Il est vrai que cette fois il s'agit de la Russie que tous les hommes qui savent comprendre les véritables conditions de *l'ordre* doivent regarder comme le principal boulevard contre la démagogie.

Allyre Bureau.

Un nouvel article communiqué, inséré au *Moniteur* du 21, porte que la protestation du gouvernement s'adresse aussi à l'article du *Constitutionnel* du 20 novembre.

« Le gouvernement, dit cette note en terminant, ne peut en » aucune façon accepter la responsabilité des attaques dirigées » cotre les gouvernements alliés de la République. »

Nous comprenons parfaitement cette réserve de la part du gouvernement. mais est-ce donc à dire que, en thèse générale, les articles de la *Patrie* et du *Constitutionnel* engagent sa responsabilité ?

Allyre Bureau.

Des troubles graves ont éclaté le 18 novembre à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), à propos de l'arrestation de M. Mauris, adjoint au maire de cette commune, contre lequel les magistrats de Lyon avaient lancé un mandat d'amener.

« Au moment où le prisonnier était emmené, dit le *Moniteur* de vendredi, six barricades ont été élevées, des pierres ont été lancées, vingt coups de feu environ ont été tirés sur la troupe ; le capitaine de gendarmerie a été blessé à la figure. On dit que sa blessure est légère.

» Les soldats ainsi attaqués ont dû riposter. Le commissaire de police, obligé de mettre l'épée à la main pour sa défense personnelle, a tué un des insurgés. C'était un garde-champêtre révoqué il y a six mois par le préfet.

» Quoiqu'il en soit, force est restée à la loi, et l'adjoint a été transféré sous bonne escorte dans la prison de Montelimar.

» Les départements de la Drôme et du Rhône sont calmes. »

Le *Moniteur* de samedi renferme les lignes suivantes :

« D'après les dépêches en date du 21 novembre, reçues aujourd'hui à Paris, trois cents fusils et dix-sept prisonniers sont partis du bourg Saint-Andéol pour Privas, sous l'escorte d'une force imposante.

» L'information se fait avec activité ; le calme se trouve entièrement rétabli. »

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

Lundi. — La validation de l'élection du Nord a été, de la part de l'opposition, l'objet d'une protestation contre la loi du 31 mai. M. Schœlcher a présenté la protestation. M. Michel (de Bourges) en a éloquemment développé les motifs. M. Baroche a dit que ceux qui protestaient ainsi contre une loi votée commettaient un délit qui, partout ailleurs que dans l'enceinte législative, serait sévèrement poursuivi.

La deuxième délibération sur le projet de loi relatif à la télégraphie privée n'a amené d'autre incident que le rejet d'un amendement de MM. Lamoricière et Cavaignac qui proposaient de réserver aux anciens militaires les trois quarts des emplois dans cette nouvelle administration.

Mardi. — Renvoi aux bureaux d'une demande en autorisation de poursuites contre MM. Miot et Rouet, en raison d'outrages envers le conseil général de la Nièvre. — Demande d'interpellations sur le régime auquel sont soumis les détenus politiques à Mazas, à Belle-Isle et en Algérie, renvoyées à samedi.

Refus de prendre en considération une proposition de M. Nadaud tendant à simplifier la procédure en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Deuxième délibération sur la proposition de MM. Charras et Latrade tendant à rendre les places d'ingénieurs accessibles aux conducteurs des ponts-et-chaussées reconnus capables à la suite d'examens.

Mercredi. — Suite de la discussion sur la proposition de MM. Charras et Latrade. Vivement combattue la veille par M. C. Dupin, et ce jour par MM. Lemercier, Benoist-d'Azy et Molé, mais défendue par ses auteurs, M. Cavaignac et le ministre des travaux publics, elle est adoptée par 544 voix contre 408. Bien qu'amoindrie dans ses dispositions, cette mesure qui n'a plus qu'une délibération à subir, introduit dans les ponts-et-chaussées le principe démocratique de l'accessibilité de tous aux fonctions de tous degrés, sous la seule condition de la capacité constatée.

Jeudi. — La séance est remplie par de nombreux votes. C'est d'abord la prise en considération d'une proposition de M. Schœlcher relativement à la promulgation aux colonies de lois commerciales ; puis la deuxième délibération du projet de loi relatif à une convention d'extradition entre la France et la Saxe, le vote de plusieurs lois portant sur des échanges d'immeubles ; l'ajournement des propositions relatives : 1° aux comptes-rendus annuels des services des ponts-et-chaussées, des bâtiments civils et des usines ; 2° aux concordats par abandon ; enfin, le refus de prise en considération de quatre propositions : la première, de M. Castillon, concernant des primes à accorder à l'exportation des vins, eaux-de-vies, spiritueux, etc. ; la deuxième, de M. Brives sur la plantation des routes en mûriers ; la troisième, de M. le général Husson sur le logement des troupes en marche ; la quatrième, de M. Joret sur l'ouverture d'un crédit au ministère de l'agriculture et du commerce pour encourager les associations mutuelles contre les intérêts agricoles.

Vendredi. — La discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 600,000 fr. pour favoriser la création d'établissements modèles de bains et lavoirs au profit des classes laborieuses, a ramené l'évocation à la tribune de toute la fantasmagorie terrible du Socialisme. M. Raudot, pour qui le socialisme est un cauchemar perpétuel, après avoir dit que la voie dans laquelle on s'engageait conduirait l'État à se charger de nourrir, de loger, de vêtir tous les indigents, de pourvoir, en un mot, à tous leurs besoins, à leur existence entière, s'est écrié tragiquement : « Qu'est-ce que cela, je vous le demande? N'est-ce pas le socia- » lisme? » — Le ministre de l'agriculture et M. Armand de Melun, rapporteur, ont soutenu la proposition. L'assemblée a décidé que le projet serait soumis à trois délibérations, et le scrutin sur la question de savoir s'il y aurait une seconde délibération a donné 371 voix pour et 272 contre.

M. Leverrier avait présenté une proposition tendant à interdire le séjour du département où siége l'Assemblée aux citoyens non domiciliés dans ce département qui ne peuvent justifier de leurs moyens d'existence, aux individus soumis à la surveillance de la haute police, aux mendiants et aux vagabonds. La commission avait conclu contre la prise en considération, et M. Leverrier a retiré sa proposition.

On a discuté ensuite la proposition de MM. Schœlcher, Perrinon, etc., tendant à ouvrir un crédit de 10,800,000 fr. pour la construction de bateaux à vapeur transatlantique ; conformément aux conclusions de la commission, la prise en considération a été rejetée.

Samedi. — La séance entière a été remplie par les interpellations relatives au régime infligé aux détenus politiques à Mazas, à Belle-Isle et au Mont-Saint-Michel, et au coup de fusil qui a été tiré à Belle-Isle sur un détenu de Versailles qui s'était approché le soir d'une fenêtre. M. Baroche, armé d'un rapport du directeur de Belle Isle, a repoussé comme inexactes les allégations produites à la tribune. L'ordre du jour pur et simple a été voté par 473 voix contre 205.

Allyre Bureau.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

NOUVELLES DIVERSES.

M. le président de la République a reçu la lettre par laquelle le général Manuel-Isidore Belzu notifie son élection à la présidence constitutionnelle de la République de Bolivie.

— MM. Laurent gérant du *Corsaire* et Lebrun gérant de l'*Opinion publique*, comparaissaient vendredi devant le jury sous la prévention d'offenses à la personne du président, pour avoir le premier publié, le second reproduit un article intitulé l'*Ère des Césars*. M. Courtois, auteur et signataire de l'article incriminé était également cité.

M. Courtois a été condamné à 1 an de prison et 2,000 fr. d'amende ; M. Laurent à 6 mois de prison et 2,000 fr. d'amende ; M. Lebrun, en faveur de qui des circonstances atténuantes avaient été admises, a été condamné à 3 mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

— Tous les locataires des 67 maisons comprises dans le périmètre formé par la rue de Rohan, la place du Palais National, la rue du Coq-Saint-Honoré et la grande galerie du Musée, viennent de recevoir congé pour le 1er janvier prochain. La démolition de ces maisons fera disparaître complètement la rue et l'impasse du Doyenné, ce pâté de maisons perdu au fond de la place du Carrousel, toute la rue des Quinze-Vingts, les rues Montpensier-Batave, de Chartres, Saint-Thomas-du-Louvre et toute la rue du Musée, autrefois Froidmanteau, et une partie seulement de celles de Rohan, Valois-Batave, Pierre Lescot, du Chantre et de la Bibliothèque. On peut donc espérer que l'œuvre importante qui consiste à rattacher le Louvre aux Tuileries, œuvre restée depuis si longtemps à l'état de projet, recevra enfin une solution.

(*Moniteur du soir.*)

— Par arrêté du ministre de la guerre, 231 nouvelles brigades de gendarmerie, 77 à pied et 154 à cheval, vont être immédiatement organisées et réparties dans tous les départements. On se rappelle que lors de la discussion du budget, le gouvernement avait demandé 461 nouvelles brigades, sur lesquelles 231 ont été accordées pour 1851.

— Le *Moniteur Toscan* du 10 novembre annonce que S. A. R. le grand duc a conféré la grand'croix de son ordre royal du mérite, sous le titre de Saint-Joseph, à M. L.-N. Bonaparte, président de la République française.

— On écrit du *Havre*, le 16 novembre : Le paquebot américain *Seine*, capitaine J. William, parti de New-York le 21 octobre, est arrivé sur rade le 14 novembre, et est entré ce matin dans le bassin de la Floride.

Sa traversée, effectuée par de petits vents variables, a été accidentée par un phénomène atmosphérique assez extraordinaire pour être noté. Le 30 octobre, par 43° 35' latitude, 43° 11' longitude, vent ouest nord-ouest, temps frais, toutes les bonnettes dehors, le navire filant neuf nœuds, un tourbillon cassa les trois mâts de perroquet en trois morceaux, sans que rien, ni sur la mer, ni sur le pont, avertît de cette trombe, qui n'a été ressentie que dans les hauts de la mâture. Dans sa chute, un morceau des mâts de perroquet traversa le pont, et celui du mât de misaine traversa la cuisine et blessa le cuisinier.

Aucun changement dans l'atmosphère ne s'opéra pendant ou après cette trombe, ce qui permit de débarrasser le navire, sauver les voiles, le gréement, et continuer de faire route sous la voilure restant en vergues.

— Une maison de Philadelphie annonce l'intention d'établir entre cette ville et Liverpool, durant l'exposition universelle de 1851, un service spécialement destiné aux curieux qui voudraient aller visiter cette grande exhibition industrielle. Le prix du voyage, aller et retour, serait de 100 dollars et le premier départ aurait lieu le 15 mars prochain.

— Un membre de la société des arts de Londres, M. Paxton, a proposé de faire du Palais de Verre, après l'exposition, un jardin d'hiver, dans lequel on pourrait tracer un parcours pour les voitures et les chevaux. Les piétons auraient environ deux milles de parcours dans les galeries supérieures, et autant au rez-de-chaussée.

Par suite du nombre considérable de demandes d'emplacements, les commissaires viennent de décider qu'il serait construit une nouvelle galerie qui ajoutera quarante-cinq mille pieds à la superficie du bâtiment. Le nombre des exposants s'élève, pour le Royaume-Uni seulement, à huit mille deux cents. L'ensemble des emplacements demandés forme dans les diverses dimensions environ six cent vingt mille pieds carrés.

— M. Nefftzer, cité à bref délai devant la cour d'assises, en raison du prétendu message présidentiel, publié par la *Presse* a été condamné lundi à un an de prison et 2,000 fr. d'amende.

M. Nefftzer avait demandé que M. de Girardin fût agréé comme son conseil. Le président de la cour ayant refusé, le gérant de la *Presse* a présenté lui-même sa défense d'une manière très digne et très convenable.

— Les gérants du *Courrier français* et du *Moniteur du soir* ont été condamnés par le tribunal correctionnel (audience du 20 novembre) le premier à 1,500 fr., et le second à 500 fr. d'amende pour contravention à la loi des signatures.

— Le *Vote universel* du 20 novembre a été saisi à la poste et dans ses bureaux pour un article sur les prisons de Mazas et de Belle-Isle. Il est cité à comparaître mardi prochain devant la cour d'assises de la Seine.

— La garde nationale de Mulhouse tout entière vient d'être dissoute. Les désarmements se sont faits sans aucun trouble.

(*Evénement.*)

— Nous apprenons que l'autorité vient de dissoudre les Sociétés fraternelles de Tours et de Nantes, sous prétexte qu'elles s'occupaient de politique. La boulangerie sociétaire de Nantes a été comprise dans la même proscription.

Allyre Bureau.

— Le *Travailleur de Nancy*, poursuivi pour offense envers la personne du président de la République, et pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement, a été acquitté par la cour d'assises de la Meurthe, dans l'audience du 15 novembre.

— Le *Bulletin de Paris* de vendredi annonce que de nouveaux régiments ont été dirigés sur les frontières du Nord et de l'Est.

— La tournure que prennent les affaires de l'Allemagne, les bruits qui se font jour dans tous les organes démocratiques sur les projets de plus en plus évidents de l'absolutisme donnent une grande actualité à la brochure de notre ami V. Considerant, que nous avons publiée au commencement de cette année sous le titre de la DERNIÈRE GUERRE. — A. BUREAU. — (Voir aux annonces).

— Par la voie de la Nouvelle-Orléans, on a des nouvelles de San-Francisco du 1er octobre. Un incendie venait d'y détruire encore cent maisons. La perte était évaluée à 500.000 dollars (2,500,000 fr.) La poudre d'or valait 16 dol. 12 à 16 d. 25 cent. l'once.

— On s'occupe activement dans l'Inde des envois à faire à la grande Exposition de Londres. Les princes indigènes veulent y être représentés. L'un d'eux, le souverain du Cachemire, Goolab Singh, envoie un lot de châles estimé à 75,000 roupies (187,500 fr.) qu'il adresse aux commissaires afin que ceux-ci en disposent ensuite comme il leur semblera convenable. Un autre prince, le rajah de Patiala, envoie une armure incrustée d'or qui passe aussi pour être d'une grande valeur.

La Chine, faute de temps, n'enverra probablement rien, toutefois les négociants anglais de Canton ont voulu concourir aux frais de l'entreprise et ils adressent à Londres une somme de 8,250 piastres (près de 50,000 fr.) recueillie au milieu d'eux par voie de souscription.

— Une maison de Manchester fait en ce moment filer pour l'exposition de 1851 une livre de coton qui aura en longueur 238 milles ou 90 lieues.

— L'administration des douanes vient de publier le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1849, et de le mettre en vente à la librairie économique, rue Richelieu, 14, au prix de 7 francs l'exemplaire.

— L'*Osservatore romano* annonce que « dans la plus grande » sacristie de Rome, l'illustre comte de Montalembert a reçu » le titre et les insignes de très-grand sacristain (*sagrestano » massimo.*) »

— L'administration des contributions indirectes, dans ses instructions à ses agents, vient de décider que l'eau introduite dans le vin, pour augmenter sa quantité, serait considérée désormais comme un agent de falsification.

— On lit dans l'*Union bretonne* : « On fait en ce moment, dans nos pays, de nombreuses expéditions de grains pour l'étranger. Outre que cela donne un peu de mouvement aux affaires de la place, cela sauve notre agriculture, en relevant quelque peu les prix de vente de l'état d'avilissement où ils étaient tombés. »

— La reine-mère d'Espagne, Marie-Christine, et le duc de Rianzarès, son époux, ont assisté à l'inauguration du chemin de fer de Madrid à Aranjuez.

Aranjuez, situé à 44 kilomètres de Madrid, renferme une résidence royale célèbre dans les fastes de la monarchie espagnole.

— Près de 2,500 objets d'art de toutes sortes ont été envoyés au Palais-National pour l'exposition qui doit s'ouvrir le 26 décembre. On évalue de 4 à 5,000 le nombre total de ceux sur lesquels le jury d'examen aura à se prononcer.

— La SOCIÉTÉ DE LA LIGUE DES PEUPLES, 24, rue Buffault à Paris, vient de mettre en vente la première livraison des *Martyrs confesseurs de la Vérité démocratique.* Cet ouvrage, formera trois volumes grand in-18, publiés en douze livraisons à 50 centimes (60 centimes par la poste).

La première livraison renferme les notices suivantes :

Robert Blum, mis à mort à Vienne le 8 novembre 1848.

Adolphe de Trutzschler, mis à mort à Mannheim le 13 août 1849.

Martyrologe du peuple roumain.

Les treize généraux hongrois : Aulich, Damianich, Kiss, C. de Vecsey, C. Knesich, E. Pœl de Pœtenberg, J. de Nagy-Sandor, A. Des wffy, C. de Leiningen de Werstembourg, G. Lazar, G. Lahner, Ignace Tœrœck, J. Schweidell. Presque tous avaient été aides de camp de Georgey. 9 furent pendus, 4 fusillés

Mme F.-V. Maderspach, battue de verges à Rusby (Hongrie) en septembre 1849. Son mari se suicide, et son fils, âgé de 18 ans, est enrôlé de force dans l'armée d'Italie.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille du 18 novembre :

« Une foule immense s'était portée hier, après midi, dans l'enceinte choisie par M. Godard, près de l'usine à gaz, pour faire sa soixante et unième ascension.

» Après les préparatifs d'usage, M. Godard est parti accompagné de quatre personnes, y compris une dame. Le ballon s'est élevé rapidement, mais un vent peu favorable le poussant du côté de la mer, M. Godard a dû laisser échapper du gaz, et chacun a pu le voir descendre dans la direction de Sainte-Marguerite. Après avoir déposé près un bois de pins, situé sur le territoire de ce hameau, Mme Deschamps et un autre voyageur, l'aérostat a repris sa course, et vers cinq heures il dépassait les hauteurs de la Gineste. Arrivés sur cette colline, les voyageurs n'ont pas tardé à s'apercevoir qu'ils allaient tomber dans la mer. Le vent de nord-ouest les chassait avec violence dans cette direction, et ils ont dû songer à se rapprocher immédiatement de la terre. Malheureusement ces parages sont tout à fait dépourvus de végétation, et l'ancre jetée par les aéronautes n'a pu atteindre un objet capable de la retenir et de la fixer.

» Bientôt la nacelle a touché terre et a été lancée violemment de rocher en rocher. M. Godard était occupé à faire échapper le gaz, lorsque, par l'effet d'une terrible secousse, il s'est trouvé séparé de ses compagnons de voyage et jeté sur le sol rocailleux de la montagne. Deux personnes restaient seulement dans la nacelle, qui était traînée par le ballon. M. Godard, qui, malgré sa chute, n'avait pas perdu son sang-froid, leur a immédiatement crié de couper les cordes. Ce conseil n'était pas plutôt entendu qu'on s'occupait de l'exécuter. On comprend toutefois que le peu d'instants employés à l'exécution de cet ordre a été pour les voyageurs l'occasion de graves périls. Ils sont néanmoins parvenus à se dégager, non sans avoir reçu de fortes contusions et quelques blessures. Empressons nous cependant d'ajouter que leur état n'inspire aucune crainte sérieuse.

» Le ballon, dégagé de son poids, a repris son essor sans pouvoir s'élever à une grande hauteur. Il est allé toucher non loin de là au milieu d'un champ, où M. Godard et ses compagnons ont pu le voir brûler, sans toutefois connaître la cause qui a donné lieu à sa destruction. Telle a été la fin de cette expérience, dont les incidents auraient pu être encore plus déplorables. La perte de l'aérostat est considérable pour les frères Godard. »

— Nous rapportions, il y a quelques jours, sur la foi des journaux américains, le récit d'expériences aérostatiques faites par un capitaine Tagget auquel on attribuait la solution du problème de la direction des ballons. La nouvelle était prématurée. L'Amérique n'a pas devancé l'Europe dans cette importante découverte. Voici, d'après une version plus authentique, à quoi se réduit la tentative de M. Tagget. L'ascension devait avoir lieu près de New-York, à Jersey-City, non loin du canal de Morris. Vers quatre heures, le ballon étant gonflé, M. Tagget entra dans sa nacelle suspendue à un aérostat et qui avait la forme d'un bateau plat, muni à droite et à gauche d'un appareil moteur semblable aux ailes d'un moulin à vent, et à l'arrière d'un long gouvernail en toile de coton. A l'aide de ce double secours, l'inventeur prétendait se diriger à son gré dans les airs et arriver en trois heures à Boston. Malheureusement, à peine le ballon se fut-il élevé de quelques pieds, qu'il perdit sa force ascensionnelle et vint s'abattre au beau milieu du canal, plongeant M. Tagget dans l'eau jusqu'à la ceinture. On s'empressa d'aller à son secours, et le ballon fut amarré par une double corde, pour le ramener à son point de départ. Mais ici, nouvelle mésaventure ; l'une des attaches se brisa, et ceux qui retenaient l'autre, craignant de se voir enlever, lâchèrent brusquement. Le ballon, redevenu libre, s'éleva alors majestueusement et disparut à l'horizon, tandis que son propriétaire le suivait d'un regard désolé.

— Les journaux anglais annoncent un nouveau perfectionnement du télégraphe électrique qui dépasse tous les résultats obtenus jusqu'ici. M. F.-C. Barewell aurait trouvé le moyen de transmettre la pensée, non plus exprimée en caractères d'imprimerie, mais écrite de la main de l'auteur de la dépêche dont le *fac simile* serait reproduit fidèlement à l'autre extrémité du fil. L'appareil nouveau doit être expérimenté prochainement sur une grande échelle.

VARIÉTÉS.

Politique tirée des saintes Ecritures.

Formule du droit royal. (1)

Les Césars pensent que la souveraineté des familles royales est de droit divin, et qu'il est de convenance essentielle et nécessaire d'imposer aux peuples, obligés de les subir sans contrôle, des éducateurs par succession de sang et de primogéniture.

A l'appui de cette idée, Joseph de Maistre proclame que les droits du souverain et de l'aristocratie qui en est le prolongement, n'ont ni date ni auteurs ; que leur titre héréditaire vient de Dieu. Il ajoute que l'élection et la représentation, quand elles se sont introduites dans les Etats, furent de pures concessions des rois.

M. de Bonald a laborieusement cherché à rattacher le droit de la royauté héréditaire à la loi naturelle, et à le faire découler de la Révélation. A son avis, la nature et Dieu veulent que nous restions humblement et éternellement soumis, de fils en fils, à des princes dominateurs de mâle en mâle.

Enfin, autorité plus imposante ! le plus dévoué et le plus imprudent ami des rois, Bossuet, a résumé en ces termes la doctrine de leurs droits :

« De toutes les monarchies, la meilleure est la successive ou héréditaire, surtout quand elle va de mâle en mâle, et d'aîné en aîné. C'est celle que Dieu a établie dans son peuple..... C'est le principe le plus naturel... C'est l'état le plus durable... C'est l'ordre qui roule le mieux tout seul

» La personne des rois est sacrée, et attenter sur eux c'est un sacrilége... Qui entreprend de renverser les gouvernements, n'est pas seulement ennemi public, mais encore ennemi de Dieu... Il faut garder les rois comme des choses sacrées, et qui néglige de les garder est digne de mort... L'autorité des rois et des princes doit être inviolable et sacrée. » (*Politique tirée des saintes Ecritures.*)

Telle est la formule du droit royal : origine divine ; ordre naturel, excellent, stable ; inviolabilité de princes, héréditaires de mâle en mâle et d'aîné en aîné.

Une vue très rapide sur l'Histoire Sacrée va suffire pour éveiller le doute et le soupçon à l'encontre des droits prétendus et des doctrines officielles, et pour indiquer les bases du droit nouveau et définitif.

Droit d'aînesse et inviolabilité.

Dire que l'histoire du peuple juif est l'histoire du peuple de Dieu, c'est dire que la Providence y a particulièrement gravé le symbole, le type et la loi de la vie totale de l'humanité.

Si le cœur et la foi se refusent à sentir l'esprit miraculeux planant sur Israël, l'intelligence et la raison, du moins, peuvent aisément concevoir le caractère éminent et pivotal des annales bibliques.

C'est le tableau le plus suivi, le plus complet de l'existence terrestre ; et là seulement, nous trouvons résumée toute la tradition, dont les éléments, partout ailleurs, restent fragmentaires ou éparpillés. La Bible est le miroir condensé du genre humain.

L'histoire juive est, d'ailleurs, la seule histoire qui ait ce privilége d'être acceptée, chez tous les peuples civilisés, comme un héritage commun.

Ainsi, le bon sens historique et la croyance religieuse nous commandent également de prêter la plus sérieuse attention aux enseignements de l'histoire des Hébreux.

Ecoutons bien : la leçon est curieuse.

Adam est à la fois Père, Roi et Prêtre, et ces trois caractères s'harmonisent en lui dans des rapports que l'obscurité des siècles voile encore à nos yeux.

Par le fait de la Chûte, tout dans l'homme se trouve altéré ; et désormais nous ne pouvons plus considérer les formes du triple pouvoir que comme des formes transitoires, déchues elles-mêmes, appropriées à l'état de péché et de punition.

Néanmoins, l'état patriarcal nous est souvent offert comme un parfait modèle. Nous convenons qu'après la Chûte, les hommes ont dû aller de plus en plus à l'abîme du mal, et que, conséquemment, aux premiers temps, l'homme fugitif et errant, l'homme pasteur lui-même ont pu garder encore quelques vestiges de l'ordre originel. Observons donc et enregistrons les faits de cette grande et mélancolique histoire.

Tout d'abord le droit de primogéniture nous paraît incompatible avec l'indignité, et la première indignité atteint un aîné. Caïn est maudit de Dieu, et rejetté. — Remarquons bien ce point de départ : le premier meurtre commis au nom du droit d'aînesse jaloux et envieux, et la force brutale contrariant l'élection spirituelle des premiers parents et de Dieu même !

De Seth, qui n'est qu'un cadet, à Noë, rien ne consacre, ni en théorie, ni en fait, la suprématie du droit d'aînesse.

Des trois fils de Noë, il est dit que Japhet est l'aîné, le plus grand. Pourtant, c'est de Sem que descendra le patriarche élu, Abraham.

Hélam et Assur paraissent être les fils aînés de Sem ; mais c'est Arpaçad qui succède.

Le fils aîné d'Abraham, c'est Ismaël, qui n'hérite pas. Il est vrai qu'Ismaël est fils de la servante.

Le fils aîné et le fils préféré d'Isaac, c'est Esaü. Pourtant « l'aîné est assujetti au plus jeune » ; pourtant l'Eternel dit : *« J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü. Le Seigneur a réduit les montagnes de l'aîné en une solitude et jeté son héritage aux monstres des déserts. »* Esaü perd son droit d'aînesse et se voit dépossédé même de la bénédiction paternelle par la ruse de son frère, *le supplanteur*, élu de Dieu. « Esaü jetait de grands cris mêlés de larmes. N'avez-vous donc, ô mon père, qu'une seule bénédiction ? Je vous conjure de me bénir aussi. Non, mon fils, répond Isaac, je vous ai assujetti à la domination de votre frère ; je lui ai donné le blé et le vin. Il ne me reste rien à faire pour vous... Vous, vous vivrez de l'épée, et vous servirez votre frère. Mais un jour viendra où vous secouerez son joug. »

Les trois fils aînés de Jacob sont deshérités ; le quatrième, Juda, n'hérite que dans sa postérité (1). Tous sont humiliés devant leur jeune frère Joseph. Dans cette maison du triste Israël, l'indignité est sur tous les aînés, envieux et avaricieux, hommes iniques, qui vendent leur frère. Les plus petits, Joseph et Benjamin, ces doux et vertueux cadets de famille, sont la consolation et la gloire de leur père et de leur race.

Joseph a deux fils, Manassé et Ephraïm. Malgré tout le déplaisir et tous les efforts de Joseph, l'aïeul Israël bénit et consacre Ephraïm, et il répond aux protestations de son fils : « Celui là qui est le cadet sera plus grand que l'aîné. »

Moïse ne descend ni de Ruben, ni de Juda, ni de Joseph, ni d'Ephraïm. Il est suscité du peuple obscur, pour être le grand chef suprême d'Israël, la souche spirituelle. (1)

Moïse, dédaignant ses deux fils Gersam et Eliezer, désigne pour son successeur Josué, fils de Nun. On ne sait ce que devient la la postérité de Moïse.

A dater de ce renouvellement de la vie, au sein du peuple de Dieu, les pouvoirs, jusque là confondus, sont divisés. Le théopatriarcat se dissout.

Dans le domaine du pouvoir sacerdotal, l'hérédité devient le partage distinct de la famille d'Aaron et de la tribu de Lévi.

Mais, persistance singulière d'un signe divin ! voici qu'à la source même de cet héritage diminué, le droit d'aînesse se trouve compromis. Nadab et Abiu ayant offert à l'Eternel un feu étranger, leur jeune frère Eléazar succède à Aaron.

Quant au pouvoir temporel, dans la constitution de Moïse, non seulement il n'est pas transmis par droit de primogéniture, mais il n'est même le partage d'aucune famille privilégiée. La fonction du gouvernement est attribuée directement par Dieu à des Juges, hommes éminents que sa providence secourable suscite, et qui se succèdent indépendamment de toute lignée du sang. Le mode de manifestation n'est pas indiqué. Tout porte à croire que le règne des Juges fut un véritable établissement républicain, où le meilleur d'entre tous, inspiré de Dieu, s'offrait au peuple, dont l'acclamation le consacrait.

Gédéon est le plus pauvre de Manassé et le plus petit de la maison de son père. Un jour, dans l'enthousiasme de la reconnaissance, les Israëlites veulent donner à ce chef illustre la puissance héréditaire. Gédéon refuse une domination qui n'est pas conforme au plan de Dieu ; il répond : « Je ne dominerai point sur vous, ni mon fils ne dominera point sur vous ; le Seigneur seul dominera sur vous. »

Notons que le règne des Juges est le plus calme et le plus heureux, dans l'histoire turbulente des juifs. C'est là que l'on trouve la riante pastorale de Ruth.

Origine et caractère propre de la royauté.

Bientôt le plus saint des hommes, Samuel, égaré par la faiblesse paternelle, par l'égoïsme familial, altère la source divine du pouvoir, supprime l'acclamation spontanée, n'attend pas que le signe du génie naturel manifeste l'élu de Dieu : Lui-même il désigne ses propres fils et il leur transmet la magistrature suprême. Qu'arrive-t-il ? « Joël et Abia se laissent corrompre par l'avarice, et pervertissent le droit. »

Cette atteinte étant portée à la constitution de Moïse, tout va se décomposer. Les Anciens d'Israël conspirent contre l'ordre divin. Ils veulent avoir des rois « comme en ont toutes les nations ». C'est à peu près l'histoire des *grenouilles*.

Voilà donc la révolution d'où sort, chez le peuple de Dieu, l'institution de la royauté héréditaire. Les Juges venaient de Dieu. « Il leur donna des Juges, dit saint Paul ; ensuite ils demandèrent un Roi. » Les rois viennent des Anciens du peuple, corrompus, révoltés.

Telle est l'origine ; voyons le caractère. Il est très important de bien observer, à sa source, la nature d'une institution qui se dit *de droit divin*, et de rechercher ce que Dieu lui-même en pensait.

Déjà nous trouvons un avertissement éloquent du ciel, sur les lèvres du petit Joatham, lorsque le règne généralement plus paisible des Juges fut troublé par le premier essai de domination en mode royal, lorsqu'à la mort de Gédéon, les enfants d'Israël « oublièrent le Seigneur leur Dieu, et firent alliance avec Baal, afin qu'il devînt leur Dieu. » (1)

« Les arbres, dit Joatham, s'assemblèrent un jour pour s'élire un roi, et ils dirent à l'olivier : Soyez notre roi.

» L'olivier leur répondit : Puis-je abandonner mon suc et mon huile dont les dieux et les hommes se servent, pour aller dominer des arbres ?

» Les arbres dirent ensuite au figuier : Venez régner sur nous.

» Le figuier leur répondit : Puis-je abandonner la douceur de mon suc et l'excellence de mes fruits, pour aller dominer les arbres ?

» Les arbres s'adressèrent encore à la vigne, et lui dirent : Venez prendre le commandement sur nous.

» La vigne leur répondit : Puis-je abandonner mon vin qui est la joie de Dieu et des hommes, pour aller dominer les arbres ?

» Enfin les arbres dirent au buisson : Venez, vous serez notre roi.

» Le buisson leur répondit : Si vous m'établissez véritablement pour votre roi, vous vous tiendrez sous mon ombre : Si vous ne le voulez pas, que le feu sorte du buisson, et qu'il dévore les cèdres du Liban ! »

Ainsi, tout ce qui a fécondité et douceur refuse la royauté, et le buisson stérile, quand il accepte, greffe en soi la menace sur le mensonge, la brutalité sur la ruse : lui, le rabougri, le rigide et le sec, il offre, raillerie amère ! un ombrage à ses sujets, sachant bien, le brutal ! qu'il est destiné à les poursuivre de ses feux dévorants, lorsque, cherchant en vain sous son abri et l'ombrage, et le vin généreux, et le suc savoureux et la pure lumière, ils tenteront sans relâche de dégager leurs corps desséchés et flétris du réseau de ses épines !...

Que si le sens de cet apologue n'apparaissait pas assez clair à certaines cervelles obstinées, voici qui est plus explicite. Ce n'est plus un enfant qui va parler par figures ; c'est le prophète Samuel, c'est l'Eternel lui-même, en termes positifs et pratiques.

Les grenouilles... non, les Israëlites demandent donc des rois, semblables aux rois voisins, dont la vigueur et l'éclat avaient frappé leur œil troublé. Samuel prie Dieu et l'interroge. L'Eternel lui répond :

« Obéis à la voix du peuple dans tout ce qu'il te diront, car ils ne t'ont point rejeté, mais ils m'ont rejeté afin que je ne règne point sur eux...

» Toutefois, ne manque point de protester, et de leur déclarer comme le roi qui règnera sur eux les traitera. »

Ainsi Samuel dit au peuple toutes les paroles de l'Eternel :

---

(1) Ce fragment est extrait d'un livre qui paraîtra prochainement sous ce titre : *La Déroute des Césars.*

(1) « Her, fils aîné de Juda, est un très méchant homme. » (Gen., 38.)

(1) Ceci contrarie fâcheusement cette thèse princière de J. de Maistre : « Voici le caractère distinctif des législateurs par excellence. Ils sont rois, ou essentiellement nobles : A cet égard, il n'y a, et il ne peut y avoir aucune exception. » Il est vrai qu'aussitôt, de Maistre avoue que Solon « n'était que des moyens bourgeois. » Mais il explique par cette infirmité originelle la fragilité du code de Solon !...

(1) Admirons la variété et la souplesse des intelligences ! Dans un livre (*De l'hérédité*), que vient de publier, au profit du droit royal, un disciple sincère de Bonald, M. Anatole de Villehardouin, parmi des quantités d'arguments empruntés aux auteurs païens, romains ou grecs, un seul texte biblique est invoqué contre le principe démocratique, un seul, et c'est précisément l'opinion d'Abimélech. Or, Abimélech, bâtard de Gédéon, assassin de ses soixante-et dix frères, est précisément le roi-buisson dont va parler Joatham, et contre lequel « le Seigneur envoya un esprit de haine et d'aversion. » Abimélech fut écrasé de la main d'une femme.

« Voici quel sera le droit du Roi qui régnera sur vous :

» Il prendra vos fils et il les mettra sur ses chariots; il s'en fera des gens de cheval, et il les fera courir devant son char;

» Il en fera ses officiers; il prendra les uns pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, et les autres pour lui fabriquer les armes et l'attirail de la guerre.

» Il fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères.

» Il prendra aussi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes, et dans vos plans d'oliviers, et les donnera à ses serviteurs préférés.

» Il vous fera payer la dîme de vos blés et du revenu de vos vignes, pour avoir de quoi donner à ses officiers et à ses eunuques.

» Il prendra vos serviteurs, vos servantes, et les jeunes gens les plus forts, avec vos ânes, et les fera travailler pour lui.

» Il prendra aussi la dîme de vos troupeaux, et vous serez ses esclaves.

» Alors vous crierez contre ce roi que vous aurez voulu, et le Seigneur ne vous exaucera pas, parce que c'est vous-mêmes qui avez demandé d'avoir un roi. »

Est-ce clair? Peut-on voir un titre d'origine mieux exprimé, un caractère mieux défini? Ainsi, la royauté, c'est un mal que les hommes égarés demandent, que Dieu permet, à cause de la dureté des cœurs, *ob duritiam cordis*; c'est le fléau qu'Israël se choisit lui-même, c'est l'instrument de la correction que le peuple au cou roide s'administre de ses propres mains.

C'est en rejetant le Seigneur, que les Hébreux ont pris la Royauté; les Rois règnent sur eux quand Dieu cesse son règne direct. C'est d'une insurrection contre le gouvernement de Dieu que naît la royauté héréditaire.

Dieu n'avait donc établi ni la royauté, ni le droit de primogéniture sur son peuple fidèle, à l'origine des temps. Et même, lorsqu'avec le progrès de la subversion, l'unité théocratique a cessé, lorsque, par l'organe de Moïse, Dieu a divisé les pouvoirs, il n'avait encore établi ni les rois, ni l'hérédité du sang. Enfin, lorsqu'Israël, accomplissant sa destinée, se précipite de lui-même au fond de l'abîme de turbulence et de douleur, Dieu, s'il cède aux vœux imprudents de son peuple, lui annonce nettement qu'il paiera cher la folie de son idée. C'est de ce jour que se constitue, dans toute sa rigueur, l'ordre des lois dures, le règne des choses terribles; et, de ce règne, le pivôt, c'est le Roi. Avec les Juges s'éteint la dernière lueur de la Sauvagerie et du Patriarcat, c'est-à-dire de l'indépendance individuelle et du gouvernement paternel; l'ère va s'ouvrir de la Barbarie, c'est-à-dire de l'asservissement absolu et de la domination despotique.

Quoi qu'il en soit, voilà bien établie, de la permission de Dieu, la royauté héréditaire.

Désormais, sans doute, nous allons trouver, dans l'histoire du peuple de Dieu, le modèle parfait, nous allons trouver les deux caractères que l'on dit être l'essence de l'institution : la succession par droit de primogéniture, et l'inviolabilité. — Vous allez voir.....

D. Laverdant.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions instamment ceux de nos amis dont l'abonnement est expiré ou sur le point d'expirer de le renouveler sans retard.

Il résulte de la négligence de quelques-uns d'entre eux à faire leur renouvellement en temps utile de graves inconvénients, qu'il leur serait très facile de nous éviter, pour le service du journal et la régularité de nos écritures.

Nous serons obligés à ceux de nos amis qui ne font pas collection ou qui auraient en double notre numéro du 8 septembre dernier, de vouloir bien nous l'adresser par la poste. (Affranchir : 5 c.)

Angers. — M. P. — Reçu les 9. — Appli. de conform. — Rem.

Pont-l'Abbé. — M. M. — Reçu v. lettre. — Nous v. attendr. — Compl. affect.

Selongey. — M. D. — Reçu les 27. — Fait l'ab. — Nous v. adr. les primes et alm. — Appliq. 10 à la R. — Rem.

Toulouse. — M. G. — Votre abonn. a été prorogé du 1 janv. 1850 au 30 avril 1852. — M. G. étant probabl. encore à Paris vous pouvez n. adresser les 18 par la poste. — Rem.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Levy, et comp. rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

1[illegible] Année. — Tome XIII. — N° 48. — 1er Décembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. — *Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.* — UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr. — BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. — Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Les rétrogrades.

Le peuple lit peu les journaux et les livres légitimistes ; il serait bon cependant que de temps en temps il connût ce qui s'y écrit, afin de mesurer l'immense distance qui sépare les idées de ces hommes d'un autre âge des idées de notre époque. La circulaire Barthélemy a été sans contredit une des lectures les plus instructives et en même temps des plus joyeuses qui se pût faire. Apprendre tout à coup que la France appartenait, corps et biens, à une famille quatre fois chassée depuis soixante ans, il y avait là de quoi rire d'abord, puis de quoi réfléchir sur cette persistance des préjugés, cette ténacité des intérêts anciens, cette mauvaise organisation sociale qui permettent à un petit nombre d'individus de troubler sans cesse le pays et de jeter des entraves à toute émancipation, sous prétexte de sauvegarder les droits de quelques familles et de quelques corporations privilégiées qui ont fait leur temps, et qui devraient enfin rentrer dans le grand courant d'idées par lequel toutes les classes tendent à se rapprocher, à s'égaliser et à vivre en sœurs, et non plus en ennemies comme elles ont vécu depuis des milliers d'années.

Mais tout mouvement effraie les vieux intérêts ; ils ont peur de se disloquer en marchant, et c'est par cette raison intime qu'au moyen-âge l'Eglise aimait mieux voir tourner le soleil autour de la terre que de se sentir emportée avec la terre d'un mouvement trop rapide autour du soleil.

Aussi, rien ne répugne aux rétrogrades comme les inventions. Dans un premier article sur le paupérisme, publié le 6 novembre par le journal royaliste l'*Union*, nous lisions dernièrement à propos de l'invention possible d'une machine à charrue avec laquelle on produirait la même quantité en blé avec quatre fois moins d'ouvriers, — nous lisions ce vœu caractéristique : *Dieu nous en préserve !*

Dans un second article (8 novembre), le même écrivain rappelait avec orgueil qu'il avait émis plusieurs années auparavant cette pensée non moins remarquable : « Au lieu de donner un million à l'inventeur d'une machine à filer le lin et le chanvre, il serait plus politique de payer un million pour ensevelir ce secret s'il était découvert. »

Pourquoi cette colère contre les machines ? Pourquoi ce vœu impie adressé à Dieu de restreindre la puissance humaine ? Parce que les vieux intérêts, pervertis par leur égoïsme et n'ayant en Dieu qu'une demi-croyance, ne peuvent se faire à l'idée que cette terre a été donnée au genre humain tout entier pour y vivre riche, puissant et heureux. Ces vieilles corporations voient l'industrie multiplier ses machines et ses forces, mais en même temps ils la voient multiplier les malheureux, créer le paupérisme. Alors au lieu de rechercher les causes de cette contradiction, et savoir à quoi est dû ce bizarre et absurde résultat que plus l'homme devient fort, plus il devient misérable, au lieu d'employer leur énergie à une meilleure organisation de la forme sociale, ils lâchent pied misérablement et se hâtent de retourner en arrière.

Quel triste aveuglement ! L'*Union* reconnait qu'on ne peut empêcher les progrès de l'industrie. « Les causes ont agi et continueront à agir. C'est le remède à leurs effets qu'il faut chercher. »

Ce mot révèle toute l'impuissance et toute la politique des partis rétrogrades. Ils entreprennent ce travail de Danaïdes, combattre les effets des causes, sans s'attaquer aux causes elles-mêmes. Pourquoi ? Parce que ces causes sont inattaquables. Eh bien ! alors, acceptez-les, ces causes que Dieu a créées, et si elles produisent actuellement de mauvais fruits, c'est que sans doute les hommes ne savent pas encore en tirer les bons fruits qu'elles renferment.

Mais non, l'orgueil et l'égoïsme faussent toutes leurs idées. Ils tiennent à garder leurs priviléges, ils caressent amoureusement le souvenir de ce temps où la noblesse et le clergé étaient tout, et le reste rien. Dès le premier article de l'*Union* nous avions deviné ses conclusions : « La charité des rois, des grands, d'un clergé riche, des couvents, d'une population chrétienne suffisait autrefois, disait ce journal, pour pourvoir aux besoins des pauvres incapables de travailler. » Aussi n'avons-nous été nullement surpris, de le voir dans le quatrième et dernier article (14 novembre) proposer tout simplement de renverser la République, de ramener la monarchie légitime et héréditaire, parce que « ce qui tendra le mieux à l'extinction du paupérisme c'est le *luxe des cours*, imité de proche en proche..., c'est la rivalité du bien être qui produit de nobles existences... C'est aux pauvres surtout qu'il importe qu'il y ait des riches... Ajoutons, dit-il en finissant, que le plus puissant moyen pour les nations de se préserver du paupérisme, ou du moins d'en *atténuer* les effets, c'est de mettre la religion en honneur ! Donnez à tous un enseignement religieux, vous opérerez dans l'intérêt de la société sur les riches et sur les pauvres à la fois ; vous inspirerez aux uns le devoir de soulager les souffrances, aux autres la force de les supporter. La religion donne aux riches la charité ; elle donne aux pauvres la résignation et le courage, et en fera des citoyens vertueux, paisibles, pleins de respect pour l'autorité et de soumission aux lois ; elle écartera par là les chances de troubles, de désordres, de révolutions, qui amènent infailliblement à leur suite le paupérisme, et en étendent les désolations d'un bout à l'autre du pays. Malheureusement, les bienfaits de l'enseignement religieux, qui se prépare dans toutes les parties de la France, ne feront sentir leurs effets salutaires que pour les générations suivantes. »

Tout cela se cite et ne se réfute pas.

Si le paupérisme, comme le prétend l'*Union*, doit être guéri ou soulagé par la monarchie héréditaire, pourquoi y a-t-il en Angleterre, pays qui n'a subi aucune révolution intérieure depuis plus de cent ans, un paupérisme plus grand qu'en France ?

Mais quelle comédie ! Ces gens veulent être puissants, aller à la cour, établir le *luxe des cours*, pourquoi ? Dans la plus sainte intention du monde : afin de faire travailler les pauvres. Ils veulent être riches, pourquoi ? Par pure dévotion, parce que c'est surtout aux pauvres qu'il importe qu'il y ait des riches. Nous boirons, nous mangerons, nous nous amuserons le plus possible, nous aurons de beaux appartements, des parcs délicieux, des vêtements recherchés et du meilleur goût, mais pour être utiles aux pauvres et aux ouvriers. Et si nos charités, si nos plaisirs ne suffisent pas, hélas ! pour calmer les misères, pour diminuer les privations du pauvre, la religion lui apprendra à se résigner, à respecter l'autorité et à se soumettre aux lois que nous ferons... exécuter par nos gendarmes.

Donc, comme nous disions en commençant, il est bon que la nation entière sache où en est l'idée parmi ceux qui combattent pour le passé avec tant d'acharnement et des moyens si puissants et si machiavéliques. Eh bien ! voilà où elle en est. Cela est triste assurément, mais ne doit point nous décourager.

Au-dessus des rétrogrades qui rejettent les machines et blasphèment la puissance humaine, parce qu'ils ne savent pas les tourner à bien, et qu'ils n'ont pas assez de foi religieuse pour espérer le bonheur pour tous, au-dessus des économistes matérialistes qui exaltent ces mêmes machines et cette même puissance, sans s'apercevoir qu'il n'en résulte pas un meilleur sort pour la masse, il y a place pour des hommes de vraie foi, de vraie charité et de véritable espérance. Leur foi croit à l'universalité de la Providence, qui n'a pas créé l'humanité pour qu'elle souffrît dans la presque totalité de ses membres ; leur charité ne consistera pas à s'amuser et à jouir, pour faire du bien aux malheureux ; leur espérance embrasse dans ses désirs le bonheur de l'humanité toute entière, de toutes les classes, de tous les sexes,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 1er DÉCEMBRE 1850.

LES OISEAUX DE FRANCE.

Aspect général de l'oiseau de France. Sa patrie, ses voyages. Pourquoi la France est le seul pays où l'on mange.

L'oiseau définit la patrie, le pays où l'on aime, *ubi amor*. Cette définition me va mieux que celle du juif cosmopolite, *ubi fœnus*.

La patrie n'est pas non plus, comme disent les dictionnaires, l'endroit où l'on est né, attendu que nul ne choisit l'endroit de sa naissance. La patrie est avant tout la terre de l'élection du cœur. C'est la femme qui fait la patrie.

L'oiseau de France sera donc pour nous l'oiseau qui niche en France et passe en cette contrée la saison des beaux jours. Mes lectrices, d'ailleurs, verront un peu plus loin pourquoi *terre natale* et *patrie* ne peuvent être synonimes dans la langue de l'oiseau.

Trois cent dix espèces d'oiseaux envisagent la France pour patrie, c'est-à-dire aiment en France, y nichent et s'y reproduisent.

Parmi ces trois cent dix espèces indigènes, un très petit nombre, trente-trois au plus, sont sédentaires. On appelle sédentaires les oiseaux qui vivent et meurent au lieu qui les vit naître, comme la perdrix et le moineau franc.

Les deux cent soixante-dix-sept autres espèces sont dites voyageuses ou émigrantes, parce qu'elles quittent leur patrie tous les ans, à époque fixe. On les désigne en langage vulgaire sous le nom d'oiseaux de passage ; mais cette qualification s'appliquant également aux oiseaux qui ne font que passer en France, je la repousse pour défaut de précision. Les espèces émigrantes ou voyageuses seront pour nous celles qui quittent leur patrie en même temps que le soleil et le suivent vers l'autre hémisphère, comme les cailles et les hirondelles. Pour cette cause, je demanderai la permission de les désigner quelquefois sous la dénomination d'*estivales*, c'est-à-dire qui passent en France leur semestre d'été.

Par une raison analogue, j'appellerai *hivernales* les espèces qui ont le nord pour patrie et que la rigueur du froid oblige à hiverner dans nos climats tempérés comme pour remplacer nos espèces fugitives. De ce nombre sont les cygnes, les oies sauvages, les pinsons d'Ardennes et une foule d'autres oiseaux qui séjournent dans les régions arctiques pendant la saison des amours et qui ne font que camper en France. Ces espèces-là sont les vraies passagères, les seules qui méritent chez nous le nom d'oiseaux de passage. J'en compte une cinquantaine, appartenant pour la plupart à la série des palmipèdes ou oiseaux d'eau.

Ainsi la France nourrit temporairement ou à demeure trois cent soixante espèces d'oiseaux.

Il arrive quelquefois encore qu'une tempête, un coup de vent terrible, des intempéries excessives jettent sur nos plages méditerranéennes un oiseau égaré, dépaysé, perdu ; mais je n'ai pas cru devoir former une catégorie spéciale pour les rares naufragés dont j'aurai soin néanmoins de signaler les apparitions à leur heure.

Trois cent soixante, c'est un chiffre harmonique, mais un chiffre bien faible, si on le compare à celui des espèces qui vivent au Sénégal, à la Guyane, au Brésil et dans l'Inde. Mais il y a lieu de répéter à propos de la faune des oiseaux de France, ce que j'ai déjà dit de la faune de ses mammifères : *Non quantité, sed qualité*. Les oiseaux de France se recommandent plus en effet par les qualités de leur voix et de leur chair que par l'éclat et la variété de leurs costumes. Ils semblent tenir du caractère industriel, progressif et voyageur de la population humaine des zones tempérées. Je me ris, quant à moi, des prétentions bizarres de la faune tropicale, quand je l'entends accuser de pauvreté la faune d'un pays où chantent avec amour le rossignol, l'alouette, le rouge-gorge, le roitelet, le merle, le pinson, les fauvettes, où s'engraissent avec béatitude le bec-figue, l'ortolan, la caille, la bécasse, la bécassine, la grive, le râle, le faisan, et le chapon du Mans, et la poularde de Bresse et tant d'autres créatures dodues et succulentes dont une divinité jalouse sema cette vallée de misères et de larmes, pour nous punir d'un crime que nous n'avons pas commis. Du reste, depuis que j'ai rencontré des Français d'Algérie qui préféraient l'orange à la pêche de Montreuil, et des Anglais d'Angleterre qui tentaient d'établir la supériorité de la pomme cuite sur le beurré vert, je ne dispute plus des goûts ni des couleurs. Pourquoi, d'ailleurs, chercher à humilier l'Anglais dans sa passion pour la pomme cuite, si ce fruit est réellement le seul qui mûrisse en son île. Heureux qui se contente de ce qu'il a !

J'ai dit ailleurs les dons heureux dont la faveur du ciel a comblé ma patrie, ses femmes au parler séducteur, aux allures de sylphides, délices du genre humain, charmes de l'esprit et des yeux. Je n'ai point à revenir sur ces détails intéressants dont la répétition m'amuse, mais froisse l'étrangère. J'ai dit ses vignobles fameux, les amours du soleil ; ses raisins parfumés dont la chair savoureuse communique au gibier qui s'en nourrit un fumet supérieur ; ses vins dont le bouquet exquis allume en tous climats la poésie et les chants ; ses vins, source de désirs et de regrets sans fin pour qui les a goûtés. On sait pourquoi la France est le pays où l'on aime et où on boit le mieux. Reste à justifier un seul dire, à expliquer pourquoi la France est le seul pays où l'on mange...

La France est le seul pays d'Europe où l'on mange, parce que la France est le seul pays où le gibier plume d'Europe aime à être mangé.

Mais la solution de ce problème délicat se relie si intimement à l'histoire des migrations périodiques des oiseaux, d'où elle [illegible]

... de tous les âges, de [illegible]... [illegible] ces [illegible] religieux rient, s'ils le [illegible] de cette [illegible]lie ! ils [illegible] le droit, car au fond, ils ne croient [illegible] à [illegible] qu'à eux[illegible] et au bien matériel qu'ils étreignent convulsivement dans leurs mains et qui s'écoule et [illegible].

Emile Bo[illegible]

De toutes les formes qu'a revêtues le socialisme, il n'en est pas de plus heureusement et plus habilement combinée sous tous les rapports que celle qui a reçu le nom de théorie sociétaire... Il est évident que cette théorie, en opposition au communisme, ne tend pas à détruire les mobiles d'action individuelle qui existent dans l'ordre social actuel. Tout au contraire, ces mobiles recevraient une vive impulsion, puisque chacun serait bien plus certain de recueillir individuellement les fruits de son travail qu'on ne peut l'être dans la société telle que nous la voyons, en exceptant, toutefois, ceux qui occupent les positions les plus avantageuses, ou ceux à l'égard desquels le chapitre des chances et des circonstances se montre particulièrement favorable. Si la réalisation de la théorie a ses difficultés, elle n'est point impossible, et les disciples de Fourier, qui, seuls parmi les socialistes, comprennent avec sagacité les vraies conditions du problème dont ils entreprennent de donner la solution, ne sont privés de voies et moyens pour combattre ces difficultés mêmes. Leur système tend à devenir de moins en moins impraticable à mesure que l'éducation et l'industrie font de constants progrès.

M. J. Stuart Mill.
(*Principles of political economy*, vol. 1, p. 260-263, 1849.)

Intolérance partout.

Le mouvement anti-papiste continue à se développer en Angleterre. Il se prépare à Londres une manifestation sur une grande échelle. Un grand nombre de citoyens se proposent de former un cortège au lord-maire, aux aldermen et aux membres du common-conseil, le jour que S. M. aura désigné pour recevoir l'adresse des habitants de Londres, en faveur des *libertés civiles et religieuses* du peuple anglais.

Le mot de *liberté* est ici singulièrement placé, car, en fait, il faut bien le dire, c'est une intolérance qui est en lutte avec l'envahissement d'une autre intolérance. Ainsi, voilà que le ministère de la guerre, effarouché des discours du prêtre catholique qui officie à la chapelle de Saint-Pierre-Street à Portsmouth, vient de donner ordre d'empêcher les soldats d'aller à cette chapelle.

D'autre part, sur plusieurs points, des catholiques ont eu à souffrir de l'intolérance des protestants. Un libraire de Londres a eu ses vitres brisées parce qu'il refusait de pas livrer une image de Pie IX que la foule voulait brûler. La police a dû intervenir, et, pour éviter de plus grands malheurs, elle a fait livrer l'image qui a été brûlée devant une chapelle catholique dont on a brisé les vitres.

De la part des anglicans, il y a intolérance, intolérance brutale qui, si le mouvement continue, dégénérera certainement en violences monstrueuses. Quant aux catholiques anglais, et au cardinal Wiseman en particulier, il faut bien convenir que le procès qui leur est intenté par l'opinion publique n'est autre chose jusqu'à présent qu'un procès de tendances. Les craintes des anglicans sont basées, il est vrai, sur des précédents historiques qui ne permettent guères le doute relativement à l'usage que les agents du papisme feraient de leur influence reconquise. Mais, en l'état des choses, les protestants ont le tort grave des premières violences, et si le gouvernement prend des mesures coërcitives, comme tout semble indiquer qu'il le fera, il aura commis un attentat contre la liberté religieuse et conséquemment perdu le droit d'invoquer la liberté et d'attaquer l'intolérance des autres.

On n'a jamais détruit une négation par une autre négation; l'intolérance ne vaincra jamais l'intolérance; il n'y a que l'affirmation large, complète de la liberté qui puisse absor-

[illegible] toutes les [illegible] pseudo-religieu[illegible] qui depuis si longtemps, font du [illegible] de la foi et de la [illegible] une [illegible] scandaleux [illegible] et [illegible] discordes san[illegible]

[illegible] Bureau.

Une émeute grave, provoquée par la fatale agitation religieuse qui règne en Angleterre, a éclaté mercredi dernier à Birkenhead. Un grand meeting d'anglicans avait été convoqué pour délibérer sur une adresse à la reine. Les catholiques irlandais qui forment la majeure partie de la population ouvrière de Birkenhead se sont rendus en masse sur le lieu de ce meeting, armés de batons et de pokers (instruments de fer à remuer le charbon de terre). La police ayant cherché à disperser cette foule, il y a eu collision. Deux agents de police ont été mortellement atteints. On craignait beaucoup pour la nuit. Des menaces de couper les conduits de gaz avaient été proférées. Des renforts de police et des troupes ont été dirigés sur le lieu des désordres. Allons-nous donc voir se renouveler en Angleterre les luttes fanatiques et sanglantes d'une guerre de religion? Anathème à ceux, quels qu'ils soient, qui auront provoqué une pareille monstruosité au dix-neuvième siècle et chez un peuple où la liberté a déjà jeté tant de racines.

Les nouvelles reçues aujourd'hui samedi, accusent une agitation encore très grande à Birkenhead. Vingt agents de police ont été blessés plus ou moins grièvement. Dans la foule trois individus ont été fortement atteints, et un grand nombre d'autres ont été contusionnés.

Allyre Bureau

Jury de l'Exposition.

Résultat officiel des élections des divers jurys pour l'admission et le placement des ouvrages des artistes vivans au Salon de 1850 :

PEINTURE, GRAVURE ET LITHOGRAPHIE. — Votans, 651.

Peinture. — Léon Cogniet, 511; Robert Fleury, 508; Decamps, 484; Delacroix (Eugène), 469; Corot, 330; Horace Vernet, 328; Ingres, 301; Meissonnier, 296; Delaroche, 290; Picot, 237; Rousseau (Théodore), 230; Abel de Pujol, 209. — Supplémentaires : Français, 194; Flandrin (Hippolyte), 178; Tony Johannot, 168; Dauzats, 155.

Gravure. — Henriquel-Dupont, 420; Gelée, 145. — Supplémentaire : Calamatta, 104.

Lithographie. — Mouilleron, 265. — Supplémentaire : Aubry-Lecomte, 61.

SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES. — Votans, 102.

Sculpture. — Rude, 69; Toussaint, 57; De Bay, 47; Barye, 43; David (d'Angers), 38; Petitot, 37; Daumas, 36. — Supplémentaires : Dumont, 36; Dantan, 35.

Gravure en médailles. — Oudiné, 37; Domard, 28. — Supplémentaire : Barre, 24.

ARCHITECTURE. — Votans, 25.

Labrouste, 15; Blouet, 11; Duban, 9; Caristie, 8; Gilbert, 8. — Supplémentaires : Visconti, 7; Lesueur, 7.

Le jury a commencé hier matin ses opérations.

MM. Ingres et Domard n'ont pas accepté les fonctions de juré, à cause de leur santé.

M. Duban est en ce moment retenu par ses devoirs de juré à la Cour d'assises de la Seine.

M. Paul Delaroche est en Italie.

Ils ont été remplacés par quatre jurés supplémentaires.

ÉLECTION ACADÉMIQUE.

Jeudi dernier l'Académie s'est réunie pour procéder au remplacement de M. l'abbé de Feletz. Vingt-huit académiciens seulement ont pris part à cette élection; les dix membres qui se sont abstenus sont MM. de Barante, Jay, de Vigny, de Sainte-Aulaire, de Lacretelle, de Tocqueville, Saint-Marc Girardin, Ampère, Thiers et Molé. Il n'y a eu qu'un seul tour de scrutin qui a donné pour résultat : 5 voix à M. Alfred de Musset et 23 voix à M. Nisard.

Le c[illegible] qui, dit-on, [illegible] le plus de chances de succéder à M. [illegible] M. de Montalembert.

ÉLECTIONS DU CHER.

Les dernières nouvelles des élections du Cher donnent les chiffres suivants :

MM. Duvergier de Hauranne	17,154
Bidault	16,791
Planchat	9,279
Guillot	8,721

La majorité légale étant de 13,895, la nomination de MM. Duvergier de Hauranne et Bidault était assurée.

Le nombre des électeurs inscrits était de 55,722. Il y a eu 28,417 abstentions et 27,405 votants.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Jamais drame n'a été intrigué avec autant d'habileté que ne l'est depuis une semaine la querelle entre l'Autriche et la Prusse. Jusqu'à la dernière minute qui précédera le dénouement le spectateur restera suspendu entre la paix et la guerre.

D'après les nouvelles reçus jusqu'à ce matin samedi, voici l'état des choses :

Samedi, 23 novembre, M. de Prokesch, envoyé d'Autriche, avait été averti par une dépêche télégraphique qu'il recevrait une note décisive, et il en connaissait le contenu en substance. L'Autriche exigeait de la Prusse l'évacuation immédiate et complète de la Hesse, y compris les routes d'étapes, sauf recours de ses droits sur le parcours, mais non sur l'occupation permanente de ces routes.

M. de Manteuffel avant reçu communication de cet avis, le conseil des ministres délibéra et résolut de déclarer au cabinet de Vienne que la Prusse avait l'intention de retirer ses troupes de Cassel aussitôt que l'électeur y serait revenu, mais sous la condition qu'il ne serait pas ramené par les troupes agissant à titre de troupes fédérales. Cette condition n'excluait pas le retour sous l'escorte de troupes autrichiennes. Comme on le voit, la diplomatie comporte des nuances excessivement délicates... Cette résolution fut envoyée à Vienne le 23 au matin.

Pendant ce temps M. de Prokesch avait reçu l'ultimatum autrichien, et il le remettait peu d'instants après le départ du courrier porteur de la résolution susmentionnée. L'ultimatum conçu en termes énergiques, reproduisait la substance que nous avons dite, et prescrivait à M. de Prokesch d'exiger une réponse catégorique dans un délai fixé, et de déclarer qu'un refus serait considéré comme une déclaration de guerre.

Le premier délai fixé par M. de Prokesch était de 24 heures, et expirait le mardi à 10 heures du matin. Après une délibération orageuse au sein du conseil des ministres, aucune résolution ne fut adoptée. On informa l'ambassadeur d'Autriche de la résolution précédemment prise et envoyée à Vienne, en exprimant l'espoir que le cabinet de Vienne enverrait d'autres instructions, M. de Prokesch prolongea le délai jusqu'à jeudi matin. Tout dépendait alors de la réponse de l'Autriche.

Le cabinet prussien a fait un pas de plus vers un arrangement; il a fait proposer par le télégraphe au prince de Schwartzenberg une conférence pour jeudi, à Oderberg, avec M. de Manteuffel.

M. de Manteuffel serait chargé de proposer une occupation en commun de la Hesse par les Autrichiens et les Prussiens, en laissant libres, pour la Prusse, les routes d'étapes.

On disait le 26, à Berlin, que l'Autriche renoncerait pour le moment à l'expédition contre les duchés, si la Prusse lui faisait des concessions dans la Hesse Electorale.

Comme on le voit la guerre est suspendue à un fil; mais ce fil est peut-être beaucoup plus solide qu'il n'en a l'air. Il est possible qu'à l'heure où nous écrivons les hostilités aient commencée; il est possible aussi que la question ait fait au contraire un pas décisif vers un arrangement pacifique.

En tout cas on ne pourra pas, sans une profonde injustice, refuser de reconnaître que le cabinet prussien aura fait tout son possible pour éviter la guerre.

En présence de cette complication suprême, tous les incidents antérieurs perdent beaucoup de leur intérêt, et nous nous abstiendrons de les mentionner.

FRANCFORT. — Le 25 novembre, une collision a eu lieu entre des soldats prussiens et des bavarois. Les Bavarois, plus nombreux, auraient eu le dessus. De fortes patrouilles autrichiennes et prussiennes ont dû intervenir et faire évacuer les rues. Le lendemain, malgré les précautions les plus sévères prises par l'autorité militaire, de nouvelles rixes sanglantes ont eu lieu dans la soirée.

---

découle, en manière de conclusion triomphante, que la logique me condamne à couper court dès le premier mot à la question gastrosophique, pour revenir à la question des passages, n'étant pas de bonne logique, à mon sens, que la conclusion précède les prémisses. Reprenons donc, puisqu'il le faut, notre premier récit : jetons un coup-d'œil rapide sur l'ensemble des évolutions mystérieuses de l'oiseau ; assistons un moment, spectateurs attentifs, à ces grandes manœuvres des armées aériennes qui s'opèrent tous les six mois au-dessus de nos têtes, au printemps et à l'automne ; observons le défilé de chaque corps principal ; dessinons à larges traits la carte itinéraire des bandes voyageuses, en fixant sur le sol l'ombre de leurs ailes, et marquons d'un signe particulier les étapes, les lieux de réfection, les séjours. Cette étude importante nous permettra de dresser en courant l'inventaire des richesses ornithologiques et cynégétiques de la France, sujet immense, hélas ! de joie et de tristesse, de consolation et de deuil.

Il est dans l'ordre des oiseaux voyageurs appartenant à nos zones tempérées, des espèces ennemies du repos que la passion désordonnée du changement de lieu pousse chaque année du pôle nord et au pôle sud et qui ne s'arrêtent réellement dans leurs courses que là où leur manque le sol; et cette passion, comme on pourrait le croire, n'est pas exclusive aux familles que la nature semblerait avoir plus spécialement appropriées à cette destinée vagabonde. C'est ainsi, par exemple, que la caille au vol lourd et pénible et qui ne voyage que la nuit, rivalise dans l'amour des expéditions aventureuses avec les plus fins voiliers de l'air, les hirondelles et les étourneaux qui voyagent de jour. La caille quitte au mois d'août les rivages du Cap du nord et de la mer d'Archangel et s'avance dans l'hémisphère austral jusqu'aux derniers confins de la mer du Midi, jusqu'au cap de Bonne-Espérance, deux ou trois mille kilomètres par-delà l'équateur, traversant de bout en bout le continent d'Europe et le continent africain, séparés l'un de l'autre par une mer. Dieu a voulu qu'il en fut ainsi sans doute, pour que chaque contrée de la terre eut

sa part de cette manne céleste qu'il fit pleuvoir indifféremment sur les continents et les îles, les déserts brûlants et les vertes prairies.

Plus vagabonds, plus aventureux et plus capricieux encore que les étourneaux, sont les oiseaux de rivage à la vaste envergure, qui ne peuvent tenir en place et prétextent des moindres affolements de la girouette pour entreprendre immédiatement des voyages de long cours, les oiseaux de rivage, qui, pour trop fréquenter les grèves, semblent avoir pris à la mer qui les baigne, quelque chose de l'inconstance et de la mobilité des flots.

Beaucoup de ces espèces voyageuses s'arrêtent en deçà de l'équateur, comme les tourterelles, les rales, les bécasses; quelques-unes même en deça de l'Atlas, comme les bizets et les palombes. D'autres, comme le rouge-gorge et la grive, n'osent pas même tenter la traversée de la mer d'Afrique et passent la rude saison dans les contrées les plus méridionales de l'Europe, Andalousie, Portugal, royaume de Naples, îles de l'Archipel, de l'Adriatique, ou de la Méditerranée. D'autres encore, comme l'émerillon, la cresserelle, les foulques, les canards, l'outarde, le pinson, etc., qui ont vu le jour dans les provinces du Nord ou du milieu de la France, choisissent tout simplement pour leurs quartiers d'hiver nos provinces du Midi. Il est telles espèces enfin, comme l'alouette dont les migrations ne vont pas plus loin que d'un département à l'autre, quelquefois même d'un arrondissement à l'arrondissement contigu. Ces espèces-là vagabondent plutôt qu'elles n'émigrent. L'oiseau des cimes neigeuses comme l'accenteur des Alpes, qui se borne à descendre pendant l'hiver au rez-de-chaussée du pic qu'il habite pendant l'été, ne peut pas être non plus réputé voyageur.

Et à mesure que les espèces frileuses et délicates de poitrine abandonnent nos climats pour aller retrouver ailleurs, les insectes, les graines et les fruits que font éclore et mûrir les rayons du soleil, la même cause, comme je l'ai déjà dit, peuple de nouveaux hôtes nos régions désertées. Le froid qui chasse de nos forêts, de nos eaux et de nos plaines, les becs

fins et la caille, y ramène la bécasse, les oies et les canards et cette masse innombrable de palmipèdes étoffés que nourrissent dans leurs roseaux les lacs marécageux de la Finlande, de la Laponie, de la Suède, ces antiques officines des barbares qui ne vomissent plus que des nuées de gibier plume sur les douces contrées du Midi. Ces grands oiseaux, les grues, les oies, les cygnes traînent naturellement à leur suite, les rapaces qui les mangent.

Les émigrations périodiques dont je parle n'ont pas lieu toutes du Nord au Sud et réciproquement. Toutes ces nuées de voyageurs ne suivent pas une ligne géométrique parallèle au méridien, car plus d'une raison s'oppose à cette unité de direction ; quelquefois ces émigrations se font du Nord-Ouest au Sud-Ouest. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir une toule d'oiseaux de France dériver par les Alpes vers le Tyrol, la Lombardie et la rive orientale de l'Adriatique, au lieu de passer par l'Espagne, l'Italie et les îles de la Méditerranée pour de là passer en Afrique et attérir aux plages de Tripoli ou de l'Egypte, au lieu d'aborder le littoral africain par Maroc, Alger et Tunis qui semblent les points naturels d'arrivée et de départ du convoi en ligne directe. Les mêmes anomalies se peuvent observer au retour. Ces anomalies ont pour cause première la variation des vents qui soufflent dans les hautes régions de l'atmosphère, vers l'époque des départs, car les navigateurs de l'air sont tenus de conformer leur marche aux caprices des vents comme les navigateurs des ondes. Cette obéissance forcée explique en partie la prétendue inconstance des oiseaux voyageurs. Il a été constaté en outre par l'expérience que la plupart de ces oiseaux aimaient à cheminer par les nuits sereines, à la clarté du flambeau de la lune. L'obligation d'attendre la coïncidence de ces deux conditions de départ, lune et vent favorables, donne une raison de plus de l'irrégularité de l'époque des passages périodiques dont la date varie quelquefois d'un mois à six semaines entre une année et l'autre. Une multitude de circonstances locales, provenant de l'intempérie des saisons, telles que débordements, inondations, sécheresses excessives, froids ou chaleurs

AUTRICHE. — La concentration des troupes continue, et le gouvernement interdit plus que jamais aux journaux de parler des [illegible]. A Vienne on paraît regarder la guerre comme inévitable. Cependant quelques-uns conservent l'espoir que la Prusse et l'Autriche finiront par s'entendre pour tomber de concert sur la France, cause première de tous les désordres qui agitent l'Europe.

Dans le serment que les troupes autrichiennes prêtent au drapeau, on a supprimé le passage relatif à la Constitution. C'est donc bien la guerre de l'absolutisme contre l'émancipation des peuples. La *Gazette de Cologne*, au reste, affirme qu'aux conférences de Varsovie, l'Autriche a fait à la Russie l'abandon de sa Constitution du 4 mars 1849. On espérait amener la Prusse à en faire autant; mais le discours de Frédéric-Guillaume à l'ouverture des chambres prouve que le roi de Prusse n'a pas jugé prudent de jouer ce jeu.

L'or a atteint à Vienne le taux fabuleux de 40 pour 100, et encore ne peut on pas s'en procurer même à ce prix là. Les correspondances de Vienne présentent la banqueroute comme infaillible, et beaucoup pensent que cette situation du trésor n'est pas sans influence sur la tendance belliqueuse du cabinet. La guerre donnerait un motif au désarroi financier ou aux mesures exceptionnelles propres à le conjurer.

HANOVRE. — *Gazette de Hanovre* a déclaré qu'il était faux que le gouvernement eût consenti au passage des troupes fédérales contre les duchés. Une adresse présentée au collége des présidents de la bourgeoisie proteste énergiquement contre toute complicité active ou passive du Hanovre dans les mesures coërcitives contre les duchés.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — L'ouverture de l'assemblée des Etats a eu lieu à Kiel le 23. Le message du gouvernement exprime l'espoir que les grands événements qui vont se dérouler en Allemagne exerceront une influence favorable sur l'avenir des duchés.

Les habitants de Rendsbourg ont été invités à se pourvoir de vivres pour trois mois, et à réduire autant que possible le nombre des membres de leurs familles résidant en ville. Tous ceux dont la présence n'est pas indispensable dans la ville sont invités à résider hors des murs.

ERRATUM. — Trois lettres omises nous ont fait dire dans le dernier numéro que le Mechlembourg-Schwerin, l'Oldenbourg et le Brunswich paraissaient disposés à s'armer à l'exemple de la Prusse; il faut lire : *peu disposés*.

HESSE-ELECTORALE. — Le *Journal allemand de Francfort* dépeint la triste position de l'électeur. Le besoin d'argent est extrême; les impôts ne rentrent pas, et l'armée d'exécution demande de l'argent, beaucoup d'argent. La province de Fulda ne peut pas nourrir toutes les troupes qui l'encombrent, et l'on commence à se souvenir à Wilhemsbad de la fable : *Le Jardinier et son Seigneur*.

Allyre Bureau.

DERNIÈRES NOUVELLES. — Le prince de Schwartzenberg a accepté la conférence proposée par M. de Manteuffel qui est immédiatement parti pour Odelberg. C'est une nouvelle péripétie qui s'ouvre. La Prusse offre, dit-on, aux Autrichiens l'entrée de Cassel, mais à condition d'une occupation mixte. M. de Schwartzemberg se départira-t-il de l'ultimatum posé par l'Autriche : *That is the question*. Cette nouvelle, combinée avec le terme de la liquidation, a provoqué à la Bourse de Paris un très fort mouvement de hausse.

Allyre Bureau.

ITALIE.

TURIN. — La session de 1851 a été ouverte par le roi. Le seul passage saillant de son discours est celui qui a trait au différend entre le Piémond et la cour de Rome. « La règle de nos actes et » et de notre conduite, a-t-il dit, a constamment le respect que » nous professons tous pour le Saint-Siége, uni à une ferme ré» solution de maintenir intacte l'indépendance de notre législa» tion. »

Ces paroles ont été accueillies par des applaudissements chaleureux et de nombreux vivats.

— Le gouvernement a reçu samedi la nouvelle que de graves désordres avaient éclaté en Sardaigne. Le général de la Marmora a reçu l'ordre de partir pour l'île et d'en déclarer, assure-t-on, une partie en état de siége. Ces désordres paraissent avoir pour cause les impôts; car ils ont commencé par l'attaque d'un collecteur des contributions, dont l'escorte a dû se retirer après avoir épuisé ses munitions.

BOLIVIE. — Le 6 septembre dernier, une tentative de révolution a eu lieu en Bolivie. Un étudiant, nommé Juan Sotomayor, a tiré presque à bout portant deux coups de pistolet sur le général Belzu, nouvellement élu président, mais n'a fait que le blesser à la figure. Le congrès Bolivien s'est réuni d'urgence et a pris les pouvoirs présidentiels jusqu'au rétablissement du général. Les assassins et leurs complices ont été mis hors la loi. Le colonel Laguna, président du sénat, reconnu complice, a été exécuté le 11 septembre. Un nommé Augustin Moralès, qui causait avec le général pendant que l'assassin s'approchait de lui, a été condamné en même temps que Juan Sotomayor.

BRÉSIL. — La rupture entre le Brésil et le gouvernement argentin est complète. M. Guido, ministre de Rosas à Rio-Janeiro, a reçu ses passeports. Un envoyé brésilien est arrivé par le dernier packet anglais se rendant en Allemagne pour recruter des soldats au service du gouvernement impérial.

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, de l'insurrection qui avait éclaté à Alep. D'après une lettre adressée de Vienne au *National*, le rapport officiel adressé à la Porte sur cette affaire comble de louanges les Hongrois réfugiés, pour la part qu'ils ont prise aux mesures préservatrices contre cette émeute fanatique. Mourad-Pacha (Bem) a montré en cette occasion son intrépidité inconnue. A la tête des troupes régulières turques il a protégé le consulat de France; Kmety défendait celui d'Angleterre, et Stein (un général hongrois !) le consulat d'Autriche.

Allyre Bureau.

L'ère des Peuples.

Alors que les prétendants au trône de la France, saisis de vertige, proclament ou dissimulent la pensée d'usurper le pouvoir des monarchies déchues; alors que de toutes parts, confuses et folles, les ambitions plébéiennes aspirent à gouverner et préparent dans l'ombre leurs projets divers; alors que toutes les personnalités veulent jouer le rôle de puissance dans le grand drame qui se déroule sur la scène du monde; peuple de France! Peuple initiateur, à qui il est donné de précéder les Peuples, tes frères, sur la voie de la liberté sociale et des destinées heureuses, recueille toi dans la sphère de ton intelligence pour apprécier les faits qui se produisent sous tes yeux, pour repousser, par ta volonté souveraine, l'esprit rétrograde des hommes du vieux monde.

Je le dis en vérité : Pour qui saura le recevoir, un grand enseignement est donné aux nations. Je le dis à la face des hommes : Les gouvernants de toutes sortes ignorent le premier mot de la science qui, seule, doit régir ce monde, dont ils font un dédale d'absurdités et de sottises.

Impropres qu'ils sont à organiser l'ordre véritable, à créer de nouvelles richesses pour des populations croissant en nombre et en activité, ils n'ont tous que la répression à opposer aux gémissements, à la légitime agitation de ceux qui souffrent.

Au milieu du mouvement intellectuel qui, d'un pôle à l'autre, se produit chez les masses, acquérant la conscience de leurs droits, les gouvernants restent dans l'infériorité du passé, dans l'ignorance des faits qui s'accomplissent. Ils méconnaissent ou ils déplorent le développement intellectuel, la force volitive, qui se manifestent chez toutes les nations. Ils ne s'aperçoivent pas que le désaccord général vient de l'insuffisance, de l'incapacité gouvernementale, à organiser ces forces nouvelles. Renfermés dans leurs prétentions pédagogiques, ils jettent les mots de *vile multitude* à la face des Peuples grandis, sans se douter que, parmi le Peuple, tel serait à même d'enseigner le burgrave sur la question des destinées humaines.

Oui, je le dis en vérité, tous ces Mentors *in partibus* ignorent encore, à l'heure qu'il est, qu'un Peuple a, comme un homme, ses périodes d'enfance et de virilité. Ils ignorent qu'ayant acquis son développement, sa majorité, ce peuple n'a plus besoin de tuteurs et qu'il ne veut plus de maîtres.

Or, quiconque a cru porter contre la France une parole d'accusation en disant qu'elle est ingouvernable, lui a rendu, sans le savoir, un hommage mérité.

Burgraves de tous rangs, législateurs, historiens qui étudiez ou éditez les codes, produits d'un insuffisant savoir, si alors que vous pouvez exercer dans leur plénitude les droits qui vous sont acquis par l'âge, des hommes, vos semblables, se croyant vos chefs, essayaient de vous morigéner et de vous tenir comme aux temps où la règle du collége était pour vous la loi souveraine, leurs prétentions vous paraîtraient-elles autre chose qu'un sujet de risée, et leurs efforts, s'ils parvenaient à vous dominer, qu'un sujet de révolte? Assurément non. Et celui d'entre vous qui, à l'âge de sa majorité, tolérerait la discipline d'un tuteur, loin d'obtenir votre estime et vos louanges, ne recueillerait que votre pitié dédaigneuse.

Et vous croiriez véritablement, et vous voudriez imposer cette croyance, que ce qui serait méfait envers l'un d'entre vous, peut être chose naturelle et juste quand il s'agit d'un Peuple? Ignorants, qui ne voyez d'élévation pour vous que dans l'abaissement des masses; qui ne vous soutenez au pouvoir qu'à l'aide d'une force matérielle prête à vous échapper, et qui, en face de Peuples grandis, de Peuples en âge, en droit et en puissance de demander compte de la gestion passée, rêvez encore de régler leur sort selon votre sagesse!

Aprenez-le donc, prétendants de toutes les espèces, le règne des maitres est passé! Quelle que soit sa domination, le règne du dominateur est passé! Apprenez le pourquoi des choses, et si vous avez dans l'âme un sentiment humain, sinon assez grand pour vous réjouir que ce temps soit arrivé, résignez-vous du moins à voir les Peuples de la terre prêts à s'unir et à former l'alliance vraiment sainte, là où les puissants n'ont su produire qu'une subversion détestable.

A l'aurore des sociétés, les masses encore faibles, divisées, privées de lumières et préoccupées seulement de donner satisfaction à leurs besoins matériels, alors fort restreints, se confièrent à des chefs. Elles s'en rapportèrent à eux du soin de les conduire soit à la défense du territoire, soit à de nouveaux moyens d'améliorer leur existence. Les hommes forts furent choisis dans le nombre pour être les premiers chefs. La hiérarchie se forma, s'établit et se transmit plus tard par droit d'hérédité. Dès ce moment la monarchie fut constituée.

Or, la mission providentielle des rois de la terre, pendant les âges de minorité, devait être la direction paternelle des Peuples, croissant en nombre et en ressources. Le bien être matériel, l'éducation et le développement intellectuel devaient faire de chaque Peuple une famille de frères. Saintement exercée, la tutelle devait hâter les progrès de l'esprit humain et amener les nations à former la grande unité humanitaire, et réaliser sur la terre le règne de Dieu et le bonheur de ses créatures.

Telle devait être l'œuvre des rois. La puissance temporaire dont ils furent jaloux, ne leur fut laissée qu'à cette fin de remplir la mission sacrée.

Hélas! pour le malheur du monde, l'action des rois fut la plupart du temps ou nulle ou oppressive. Dans le faussement et la dégradation de leur esprit, ils considérèrent leurs royaumes comme des apanages qui leur étaient échus de fortune, et ils traitèrent leurs pupiles comme des instruments de production, ou comme des machines de guerre propres à soutenir leur puissance personnelle. Ils armèrent la minorité des hommes appelés leurs sujets et, la pliant elle-même sous le joug, ils se servirent de cette minorité, armée et esclave, pour universaliser l'oppression.

Telle s'est écoulée, dans la vie de la race humaine, la période des monarchies : les rois méconnaissant et faussant leur mission, méconnaissant et faussant la destinée des hommes!

Or, d'après l'ordre naturel des choses et conformément à la loi providentielle qui régit les mondes, le temps de la délivrance approche pour tous.

Dans l'antériorité des temps, en lui donnant l'investiture de la terre, le Roi des rois dit au premier homme: Croissez et multipliez. Dans ce commandement fut renfermée sa puissance; et, par sa force virtuelle, la race humaine a cru en nombre et en intelligence.

Au milieu des entraves suscitées par ceux qui prirent les noms de pères et de conducteurs des Peuples, les Peuples ont acquis le développement intellectuel; ils ont atteint leur majorité. Le roi qui méconnait ce fait et ses causes, qui se rit de la volonté nationale est chassé de son palais. Les plans du mauvais génie qui pour régner veut diviser et brouiller ses peuples sont livrés au vent et au mépris des hommes. Les Peuples sont prêts à se reconnaître pour les fils du même

---

[illegible] sont également de nature à déterminer un changement de front ou du moins une demi-conversion dans la marche de l'armée volante. Parfois l'apparition fortuite de nombreux insectes ou l'abondance extraordinaire de certains fruits, de certaines graines dans tel canton forestier, dans tel bassin de fleuve, aura suffi pour appeler une masse de volatile ambulants à peu près inconnus dans le pays avant ce jour et qu'on n'y avait pas revus depuis de mémoire d'homme. Ainsi les martins-roses et le faucon à pieds rouges qui affectionnent le grillon d'un appétit tout spécial n'apparaissent dans les plaines du Midi qu'à la suite d'une éruption formidable de ces insectes, et l'on compte quelquefois une dizaine d'années d'intervalle entre deux apparitions de martins-roses. Il en est de même du bec-croisé du Nord dans les mêmes contrées. La présence de cet oiseau dans nos provinces méridionales ne s'explique jamais que par la générosité insolite de quelque arbre vert qui aura porté fruit cette année par hasard. J'ai remarqué que les pigeons ramiers de la Lorraine émigraient peu, malgré les plus grands froids, dans les années à glands, années, par parenthèse, qui commencent à devenir extrêmement rares en France où la terre semble s'user pour le chêne comme elle est usée déjà pour l'aulne et le chataignier. Les années d'inondations désastreuses, comme celles de 1836, de 1840 et de 1846, voient affluer sur les eaux de nos fleuves, transformés en petits bras de mer, des types de palmipèdes qu'on aurait crus exclusifs aux lacs hyperboréens des deux continents d'Amérique et d'Asie et qui ne se déplaceraient certes pas de la sorte sans de graves motifs de curiosité. Il m'est arrivé trop souvent, comme à tous les chasseurs de prédire de furieux passages de rouges-gorge, de cailles ou de bécassines à la suite de certains dérangements atmosphériques et de me tromper lourdement. Quelquefois aussi, le sort a voulu que l'événement dépassât mes prophéties. J'avais annoncé en 18[illegible], dans le *Journal des chasseurs*, une simple [illegible] de [illegible], il en tomba un déluge.

Toutes ces raisons et plusieurs autres qui sont demeurées des secrets entre les bêtes et Dieu, expliquent d'une manière satisfaisante pourquoi les printemps et les automnes qui amènent parfois de si prodigieuses quantités de cailles, de pluviers et de bécassines sont suivis de printemps et d'automnes qui leur ressemblent si peu.

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE FRANÇAIS. *Les Amants sans le savoir*, comédie en un acte et en vers de MM. Michel Carré et Jules Barbier. — PORTE-SAINT-MARTIN, *Jenny l'ouvrière*, drame en cinq actes de MM. Barbier et Decourcelles. — ODÉON. Reprise du *Mari de la Favorite*, drame en cinq actes de MM. Saintines et Michel Masson. — MONTANSIER, *Un Monsieur qui suit les femmes*, comédie-vaudeville en deux actes de MM. Decourcelles et Barrières.

C'est à coup sur un proverbe menteur ce vieux *castigat ridendo* qui s'étalait autrefois sur tous les rideaux des scènes comiques. De nos jours la comédie ne corrige aucune espèce de mœurs.

Tartuffe a fait de ses victimes révoltées les ennemis de la religion. Géronte écrase la jeunesse sous prétexte du salut de la famille. Turcaret est honoré, il agiote pour maintenir l'ordre, il explique sans faire rire que c'est dans les pulsations de la bourse qu'il faut étudier le salut de la société. M. Jourdain est aux affaires, et Scapin devenu tout-puissant s'est donné la mission de sauver la propriété.

Non la comédie ne châtie plus rien; on sert de la canaille l'écuyer Sanguinocle du *Diable boiteux* [illegible] de sermon. Mais après tout, malgré la prétention de nos pères, a-t-elle jamais rien corrigé? Nous autres phalanstériens, qui connaissons la ténacité des passions humaines, alors même qu'elles sont devenues et retournées en faisant le vice, [illegible] d'un résultat aussi consolant pour l'Institut (section des sciences morales).

Quoiqu'il en soit, on doit au moins l'avouer, nos aïeux dramatiques ont essayé ce genre de correction avec une conscience dont il leur faut tenir compte. Depuis les mystères des confrères de la passion jusqu'aux dernières farces du théâtre de la foire on ne se gênait guères pour attaquer avec une liberté souvent très-mordante les personnages dont le ridicule était le plus exposé aux regards des contemporains. Le pape et ses cardinaux, les barons et les marquis, les magistrats et les financiers n'étaient pas épargnés. Chaque spécialité venait à son tour parader devant le public avec ses prétentions, ses hontes et ses travers.

Si les railleries ne les corrigeaient pas, elles fournisaient au moins une revanche joyeuse au populaire. Mais hélas, cet heureux temps n'est plus, non que les sujets de rire et de fou rire nous manquent plus qu'autrefois. Les hommes ne sont pas devenus sages dieu merci!

Le ridicule est aujourd'hui plus commun, mieux nourri et plus bouffon qu'au bon vieux temps. On voit à notre époque des payens qui hier brulaient les croix et huaient les prêtres, prier maintenant ces derniers de rendre au peuple la crainte de l'enfer et la résignation. On y voit des financiers afficher une foi éclatante dans le but de faire monter le cinq pour cent. On y voit des paladins gothiques jouer aux carousels et aux tournois en chapeau tromblon, rêver de fiefs, de gendarmes, de baillis et de suzerains légitimes, dans un temps si malsain pour les têtes couronnées. On y voit des souverains naïfs espérant encore la tolérance de leurs peuples pour leurs fantaisies héréditaires.

Mais ce que l'on voit surtout et en plus grand nombre, ce sont les mascarilles, les âmes doublées, les consciences de laquais, les personnages prêts à tout vendre, leur cœur et leur intelligence, pour parvenir, à tout louer pour se servir de marche-pieds. Le malheur est que ces gens-là emploient la force pour se faire prendre au sérieux, et, dans les intervalles de bon sens, ils se prennent à trembler. Or, on le sait, la peur rend souvent féroce, et il ne fait pas bon s'attaquer à des gens qui tremblent.

Ils sont aux aguets de la moindre allusion à leurs travers, de la moindre raillerie adressée à leur capacité. A moins donc de [illegible], la comédie ne doit plus [illegible]

Père, prêts à établir la loi de fraternité et d'amour, prêts à rendre grâces à l'Éternel dont ils posséderont enfin le divin Code.

Parmi les nations de la terre, les plus fortes et les plus actives, la France vient le premier rang dans la marche ascendante. Des premières, elle a fait effort pour conquérir sa souveraineté nationale et la liberté sociale. Chez elle a commencé, tour à tour éclatant ou recueilli, le grand mouvement de transformation qui doit amener la délivrance du genre humain. Et c'est pourquoi, en réalité, elle sera désormais *ingouvernable*. Après avoir proclamé le grand principe de la liberté des individus et des Peuples, elle doit savoir établir chez elle, non plus des *gouvernements* dominateurs, mais une *administration* unitaire et protectrice des droits de tous. Ceci ressort des décrets suprêmes contre lesquels nulle autre puissance ne saurait prévaloir. En conséquence, ni roi ni empereur ne relèvera le trône renversé par le Peuple de France.

Et n'est-il pas prouvé aujourd'hui que nul n'est de force à tenir les rênes du grand empire? que les lumières d'un homme sont insuffisantes pour guider la nation française au port de ses destinées? que nul ne peut, sans tomber plus ou moins promptement du faîte, se mesurer à cette tâche?

Ceux-là dont l'esprit fait halte dans le passé, qui voudraient retourner à la monarchie et repousser les masses en arrière, ne leur souvient-il plus qu'au milieu de la tempête révolutionnaire la plus foudroyante qui fut jamais, la royauté, depuis des siècles assise sur le trône de France a payé de sa tête et la corruption du passé et l'inhumaine obstination des castes privilégiées à méconnaître les droits de tous les enfants de Dieu? Savent-ils bien s'il n'eût pas été possible alors de donner satisfaction aux masses et d'éviter l'effusion du sang? Et le malheureux monarque, qui pourtant aimait le Peuple plus que beaucoup de rois ne l'ont aimé, qu'a-t-il pu faire autre chose que de mourir? Dominé qu'il était par l'entourage royal, ni lui ni aucun parmi les siens ne reçut l'inspiration, et faute de lumières nouvelles, il dut succomber.

Que si l'on cherche un nouvel exemple dans le règne du grand empereur dont on rappelle aujourd'hui la mémoire, c'est là que se rencontrent, et fatales et funestes, les conséquences de la subversion.

Il y a subversion là où les destinées d'un Peuple, arrivé au terme où était la France après sa grande révolution, sont remises aux lumières et à la volonté d'un homme.

Quel que soit cet homme, quelle que soit sa puissance intellectuelle, s'il ne sait pas, avant tout, se faire un cœur évangélique, s'il ne sait pas, dans le sanctuaire de sa conscience, se faire *le serviteur de tous* pour amener les institutions qui correspondent aux besoins de son temps, son élévation sera, fatalement, l'avant-courrière de sa chûte.

En usurpant le pouvoir suprême et en reprenant à la France, des mains de gardiens incapables, les droits et la liberté qu'elle avait si chèrement payés, Napoléon s'était-il fait le serviteur de tous? La Providence l'aurait-elle abandonné, lui et la France, au jour du danger, s'il fût entré dans les voies, s'il eût rempli la haute mission dont il n'avait pas craint de se revêtir et qui était celle de la nation elle-même?

Après tant de sang versé au milieu des troubles civiles, après tant de misères subies, la France, toujours environnée d'ennemis, est dans la nécessité de garder les armes. Dans le grand capitaine, la nation reconnait celui qui va guider ses fils à sa victoire. Jamais, jamais plus noble accord, jamais plus magnifique espérance! Le même feu embrase toutes les âmes, et bientôt les prodiges de valeur sont de toutes parts annoncés. Sous la conduite du chef, chaque enfant de la France devient un héros. Chaque soldat qui tombe meurt pour son général, pour son empereur, pour sa patrie, en glorifiant ses armes. C'est l'enthousiasme jusqu'à la mort.

De leur côté, les Peuples conquis se résignent et espèrent. Témoins d'une valeur pareille, ils osent voir, dans celui qui les a vaincus, le libérateur qui vient changer leurs destinées, les délivrer de l'oppression sous laquelle gémissent toutes les nations de la terre. Dans la vérité de leurs sentiments, ils ne peuvent comprendre qu'une semblable puissance soit produite à telle fin seulement de leur faire changer de maître. Au siècle où nous vivons, les Peuples ont l'instinct de l'unité, de l'universelle fraternité qui doit mettre un terme à la guerre. Leur inspiration était une sainte vérité, et l'espérance qu'ils plaçaient dans le grand conquérant le plus glorieux hommage qui pût être rendu à un homme revêtu de la puissance.

Hélas! hélas! si à cette époque suprême Napoléon eût l'idée de l'unité des nations, elle fut aussitôt faussée dans son esprit; car il n'eût pas la pensée de proclamer la liberté universelle, de décréter et de mettre en pratique le respect des nationalités. Il aimait la gloire; il voulut la France grande et puissante; mais, pas plus qu'il n'en possédait la théorie, il n'avait le sentiment de la liberté. La liberté ne lui semblait pas même devoir être pour la France l'objet d'un désir. Il voulait faire de la grande nation, la souveraine de l'Europe et la gouverner. Et le bonheur des peuples voisins était, à ses yeux, d'être réunis à l'Empire, de vivre sous les mêmes lois. C'était bien l'unité qu'il voulait établir, pensée grandiose et digne de sa puissance; mais l'unité par la conquête et par la guerre, l'unité sans la liberté pour base. C'était commencer l'œuvre par la fin; c'était vouloir l'effet avant la cause. Avec des Peuples prêts pour l'émancipation, l'unité par la conquête est irréalisable.

Au milieu des difficultés survenues, l'espoir déçu de toutes parts, il persiste dans l'aveuglement des rois qui veulent rester indéfiniment les maîtres des nations en âge de majorité. Ce n'est pas dans le cœur de la France, dans l'amour des Peuples qui lui avaient ouvert les bras, qui avaient placé en lui leurs plus chères espérances; c'est dans l'alliance des rois qu'il cherche du renfort!

O misère humaine! semblable à l'enfant quittant le sein de sa mère pour prendre le hochet qui brille à ses yeux, celui qui est en puissance de changer la face du monde, oublie les Peuples et se préoccupe de sa dynastie! Il croit rendre, de la sorte, son trône inébranlable; et comme un roi de caractère vulgaire, il fait venir une princesse de sang impérial pour qu'elle lui donne un successeur.

A pareil souvenir les plaies se rouvrent et le cœur saigne de nouveau. Ce sont de cruelles époques que celles où le génie d'un homme portant la destinée d'un monde, ne sait pas reconnaître en soi le mandataire de la Providence. Jeté hors de la voie, il se brise fatalement, et les Peuples qu'il entraîne dans sa chute ont à recommencer l'œuvre de l'affranchissement.

Ah! ce n'était pas une famille, une dynastie que le grand empereur devait chercher pour lui succéder. Son ambition devait être plus haute et plus grande et le tenir en garde contre la tradition banale et vieillie. Il pouvait se considérer comme formant à lui seul une dynastie et rendre son règne plus glorieux et plus fécond que jamais ni roi ni descendance n'ont su le faire.

Là, pour neutraliser la puissance jalouse qui, depuis l'aurore de la révolution ne cessait de susciter sur le continent des ennemis à la France, la guerre était nécessaire; il devait commencer par donner à la France des institutions larges comme la puissance qu'elle lui avait laissée, et offrir la France en exemple à l'Europe entière. Il fallait, au préalable, établir son camp dans les âmes et inaugurer au sein de cette France qui pour lui fut toute de confiance et d'amour, qui, à sa demande, répandait son sang et livrait son or, il fallait inaugurer le grand règne des Peuples bientôt unis pour célébrer l'Alliance et pour glorifier à jamais sa mémoire.

Il n'en fut rien... Et la France a payé de deux invasions et d'une restauration honteusement imposée, les fautes du grand homme. Elle a payé d'un milliard la lâcheté d'une caste qui avait naguère abandonné son roi au jour du danger.

Depuis cette époque, à la fois grandiose et décevante, où les Peuples furent près de toucher au port de salut, trois règnes successifs ont passé devant toi sans que le temps éteigne dans ton cœur, ô Peuple de France, le souvenir de celui que tu as aimé. Mais le souvenir parfois alimente l'illusion. Dans la gloire d'un nom, n'est pas renfermée la garantie des droits. C'est recommencer l'histoire du passé, c'est s'exposer à de nouvelles déceptions, à des crises nouvelles, que d'attendre d'un nom ce qui ne peut venir que des idées créatrices, des institutions réclamées par les besoins universellement développés chez les Peuples.

Depuis la victoire remportée par le Peuple, des hommes devenus illustres viennent s'user au pouvoir après un jour d'éclat. Ils passent comme des ombres en renversant successivement ce qu'ils ont édifié, sans laisser de traces vivantes de leurs œuvres; et comme s'ils étaient fatalement chargés de la démolition du vieux monde, chacun d'eux renverse un des prestiges masquant la vétusté du colosse vermoulu qu'ils croient soutenir en déchirant l'œuvre du Peuple.

Qu'on regarde ces ombres. Qu'y a-t-il de vrai dans cette fantasmagorie qui passe sous les yeux de la France, dans le bruit, dans les discours, dans les parades sans fin renouvelées, dans les proclamations des uns, dans les représentations des autres? Il y a, pour l'enseignement national, pour le complément de l'éducation sociale du Peuple, il y a la confession, traduite en acte, des hommes qui par leur talent ou par leur naissance, peuvent se croire des titres au gouvernement de la nation, et qui, poussés par une puissance invisible, exposent devant le Peuple, appelé à juger en dernier ressort, et leur savoir et leurs capacités.

Combien de temps encore durera ce spectacle? Il durera jusqu'à ce qu'il soit reconnu que la France ne doit plus être gouvernée que par la France; que le gouvernement d'un homme n'est plus en rapport avec les besoins présents du Peuple; qu'il n'est plus en la puissance d'un gouvernement de lui donner la satisfaction à laquelle il prétend justement.

En vain, dans l'espoir de prolonger cet état factice d'une société déjà morte pour les œuvres, rappelle-t-on les vieilles traditions; en vain fait-on sonner la marche rétrograde, les masses ont pris leur essor. Elles portent leurs regards sur la voie où elles doivent se diriger pour organiser la société nouvelle où, développant leurs aptitudes divines, tous les enfants de Dieu sont égaux en droits, où la hiérarchie placée par le Créateur dans l'harmonie des nombres et des caractères, doit remplacer l'autorité des maîtres de ses jours.

Prétendants et gouvernants sont des éléments passifs, ayant leur raison d'être dans la gestation de la société nouvelle, mais ne devant plus peser dans la balance des destinées du monde.

Il est écrit que les premiers dans les états gouvernés par la volonté arbitraire, par les lumières bornées de l'individualisme, seront les derniers à reconnaître la marche progressive des esprits et ses causes providentielles, alors qu'il s'agira d'établir sur la terre le royaume de Dieu et sa justice. Voilà pourquoi, dans ce moment suprême de transformation sociale, la providence divine projette sur les masses sa lumière vivifiante, tandis que les castes qui ont dominé le vieux monde la laissent éteindre en elles. N'est-il pas de toute évidence, en effet, que l'esprit humain est en travail dans les couches inférieures de la société, que celles-ci progressent en s'élevant sur l'échelle des intelligences, alors que l'esprit de domination retient les aristocraties dans l'ignorance des lois de la Providence et des faits qui en résultent?

Or, jusqu'à ce que la vérité contenue dans la Parole soit inscrite dans les actes, il faut le redire et le répéter toujours, le plus grand scandale des temps présents c'est que le sort du Peuple soit dans la dépendance de quelques hommes en position d'occuper le pouvoir. A leur gré, ces hommes substituent leur volonté propre à celle de la nation. A leur gré ils portent la guerre chez un peuple qui a les sympathies du peuple français, et la nation n'est pas même consultée! Qu'il s'agisse de l'honneur ou des destinées de la France, ce sont quelques individualités qui prononcent! Non, ce qui fut applicable à une période de la vie humanitaire ne l'est plus à la nôtre et ne peut produire de nos jours que bouleversements, retards et malheurs!

Si chez la grande nation qui marche en tête du mouvement intellectuel un tel état était prolongé, il deviendrait pour elle une flétrissure. Car il ne faut pas supposer que, pour être gouvernée à l'encontre de ses désirs, que pour être entravée dans l'exercice de ses droits, un peuple soit sans responsabilité sur ce qui se passe chez lui, sur ce qui se fait contre lui-même. Non, non, la solidarité humaine est d'institution divine. Nul ne s'en affranchira jamais. A leur tour, et mieux que les rois des temps passés, les Peuples ont à remplir des devoirs imposants, et, comme les gouvernements, ils peuvent commettre des fautes. Si alors qu'ils ont acquis l'âge et les lumières, ils ne prennent pas le souci de leur propre destinée; s'ils ne font pas effort pour en hâter la réalisation, si par inertie, par aveuglement, ils s'abandonnent à la volonté d'hommes incapables ou bornés, à leur tour ils se rendent coupables en-

---

ou sérieuse; elle rit aussi bravement que l'âne au fameux coup de pied, à moins qu'elle ne préfère prendre les allures du mélodrame.

Si par hasard quelques petits actes viennent par-ci par-là nous remettre encore en gaîté, ce sont à vrai dire des épisodes tronqués, de simples fragments de pièces. La difficulté d'aborder librement la haute critique, de faire de la grande peinture d'actualité force nos poëtes à se contenter de microscopiques tableaux de genres. L'art s'amoindrit: le trumeau et la peinture d'éventail reprennent faveur et s'étalent à peu près exclusivement.

Les auteurs modernes, surveillés par des commissaires de police, se résignent à esquisser des subtilités, à ciseler des nuances du cœur humain; ou bien ils vont fouiller dans le carton des Grecs et des Romains. Une troisième façon fort à la mode d'obtenir un succès de bonne humeur en échappant aux entraves, est de faire rougir hardiment les mœurs légales. Ce dernier moyen est plus particulièrement du ressort du vaudeville où la morale sert depuis longtemps de cible aux traits des gens d'esprit.

Dans la première catégorie de ces petites compositions, de ces petits actes heureux qui viennent trancher sur la monotonie dramatique, nous rangerons la dernière nouveauté des Français: *Les Amants sans le savoir*, de MM. Michel Carré et Jules Barbier. Certainement le sujet n'en est pas très neuf; on pourrait en passant parler à ces messieurs de leur habileté à fouiller aussi bien leur bibliothèque que leur cerveau. Mais que nous importe? ils ne sont pas seuls à traduire ou à imiter, et s'ils le font bien, c'est toujours un avantage qu'ils ont sur leurs émules en ce genre.

Nous avons devant les yeux deux gracieux couples d'amoureux. Les uns très francs et très sincères: le premier jour où ils se sont aimés, l'aveu de leur mutuelle passion est venu sur leurs lèvres. Les autres au contraire paraissent mettre leur amour-propre à ne pas s'avouer les secrètes palpitations de leurs cœurs. Les premiers se nomment Phénice et Rosa, les seconds Primerose et Arabelle.

Rien ne manque cependant à Primerose et Arabelle pour les guérir de leur dissimulation: ils ont l'exemple si attrayant du bonheur de Phénice et de Rosa, les conseils et l'expérience d'un oncle d'Arabelle qui a lu au fond de leurs consciences et pénétré leurs sentiments réciproques. Mais leur obstination ne cède pas encore. Il ne faut rien moins que la jalousie et la crainte de se voir enlevés l'un à l'autre pour leur arracher un mutuel aveu.

Phénice feint d'aimer Arabelle et en fait confidence à Primerose en le priant de l'aider auprès d'elle. Rosa, de son côté, déclare à Arabelle que Primerose l'emporte à ses yeux sur Phénice et qu'elle est décidée à l'épouser. Cette ruse gracieuse réussit et au lieu d'un mariage on en applaudit deux.

Quand au style de la pièce nous nous contenterons de donner comme spécimen à nos lecteurs les quelques vers suivants qui prêchent si bien la sincérité et la liberté du cœur. Cette citation écourtée est une partie des conseils de l'oncle d'Arabelle.

> ... Eh quoi!
> Raillerez-vous toujours, même votre tendresse,
> Et faut-il qu'aux enfans, j'enseigne la jeunesse?
> Laissez vos bons instincts parler et sachez donc
> Dans les choses du cœur avoir de l'abandon.
> Un jour vient où cherchant en sa longue mémoire,
> De ses premiers aveux on se redit l'histoire,
> Et de ce pauvre monde, où tout fuit sans retour
> La plus douce folie est encore l'amour.

Mais le plus grand attrait de cette petite lutte aux quatre amants, c'est le rire merveilleusement franc et irrésistiblement contagieux de Mlle Augustine Brohan qui a obtenu là avec son entrain de gaîté, sa verve si fraîche et ses dents si blanches un succès à ajouter à sa copieuse collection d'applaudissements.

Jenny l'ouvrière! voici un refrain d'orgue de barbarie, élevé en grade, une complainte de rue devenue mélodrame de boulevard. Seulement, dans la complainte, Jenny l'ouvrière est vertueuse, écrasée sous le poids du travail, elle se résigne à refouler tous ses rêves de jeune fille, tous ses désirs, toutes ses fantaisies: les rubans, les dentelles et tous ces brillants colifichets qui rendent si jolies les fillettes de vingt ans; elle a chassé de son cœur toutes les tendres pensées d'amour. C'est là un exemple d'abnégation entière, d'écrasement complet que certains personnages aiment tant à offrir à *la vile multitude*.

A la Porte-Saint-Martin, au contraire, *Jenny l'ouvrière* a quitté imprudemment son aiguille pour écouter son cœur; comme si l'amour était honnêtement permis à ceux qui ne possèdent rien. Cependant sa pudeur lutte et l'emporterait peut-être, si dans ce moment même une série de malheurs ne venait accabler sa malheureuse famille. Son père a des dettes, son frère est tombé à la conscription, et, comme toujours, la maladie vient aggraver les maux du pauvre.

Jenny se décide alors à céder à son amour pour sauver ses parents. Mais, hélas! le sacrifice est inutile; elle arrive chez son banquier préféré au moment où celui-ci est à la veille de sa ruine. Il se contente donc de déshonorer la pauvre ouvrière qui, ne pouvant en obtenir ce qu'il faut pour soulager la misère de sa famille, est ensuite maudite par son vieux père.

Plus tard le même banquier, redevenu riche et découvrant le noble motif qui lui avait livré Jenny, l'épouse; le père de Jenny, apprenant à son tour comment sa fille s'était sacrifiée pour lui, finit par pardonner, et tout s'arrange.

On le voit, malgré les enjolivements de l'intrigue, c'est tout simplement une page à ajouter au martyrologue des filles pauvres. Le mariage final est une pure invention poétique offerte par le bon cœur des auteurs à la sensibilité du public. Mais remplaçons, pour être vrai, un pareil dénouement par la réalité, par l'issue ordinaire à de pareils drames intimes. Or l'issue ordinaire est le mépris et l'abandon pour la pauvre victime; c'est la férocité de l'opinion et de l'hypocrisie puritaine qui force graduellement de faibles et délicates créatures de Dieu à tomber de chute en chute jusqu'au *bureau des mœurs* où les attend un arbitraire occulte et impitoyable, sans espoir de réhabilitation. Voilà le résultat habituel et véritable de pareilles scènes de mœurs à notre époque où l'écrasement régulier du faible est un des moyens les plus usités pour maintenir l'ordre.

Un monsieur qui suit les femmes. — C'est là une de ces ébouriffantes bouffonneries qui font trépigner de plaisir le parterre du théâtre Montansier. Ravel remplit le rôle d'Hector, le monsieur qui a la manie de suivre les dames, et subit toutes les conséquences plus ou moins gaies de cette manie avec une verve drolatique inimitable. Il fait, entre autres rencontres, celle de la femme d'un député qui, étonnée de la persistance bête de son galant d'occasion, a la fantaisie de l'inviter elle-même à dîner chez elle et l'invite.

Hector Duchemin, introduit chez le député, est présenté à celui-ci, par sa malicieuse conquête, comme un inconnu qu'elle

vers les Peuples, leurs frères, dont ils retardent l'affranchissement comme ils retardent le leur propre.

Peuple de France! en face du cataclisme social tu as élevé l'arche sainte dont on ne peut arracher le dernier principe de vie, sans tomber dans l'abîme. Ceux qui l'ont attaquée passeront et la France ne passera point. Elle arrivera où elle doit arriver. Mais avant d'aborder les plages de la terre promise tu dois inscrire l'acte de ton émancipation dans les annales du monde. Si, au temps de ta minorité, tu as obéi aux maîtres, sans marchander jamais tes labeurs ni ton sang, aujourd'hui tu sauras, par le fait d'une volonté éclairée, substituer au pouvoir arbitraire et infécond des fractions, l'exercice régulier et direct des droits et des devoirs de tous et de chacun.

Peuple initiateur! déjà tu as reconnu pour tiens tous les Peuples de la terre et tu ne veux plus la guerre entre frères; recueille-toi désormais, dans le sanctuaire de la conscience humaine, pour accomplir à son heure le devoir le plus glorieux qui fut jamais dévolu à une nation! Recueille-toi pour inscrire dans les annales du monde l'acte souverain de ton émancipation.

Clarisse Vigoureux.

Revue parlementaire.

Lundi. — Adoption du projet de loi relatif aux comptes-rendus annuels concernant le service des ponts et chaussées, des bâtiments civils et des mines.

Rejet de la proposition de M. Salvat tendant à faire accorder une récompense nationale à M. F. Guénon, pour sa découverte sur les moyens de constater la capacité lactifère des vaches. Le ministre a fait connaître, du reste, les encouragements qui avaient été donnés à M. Guénon par le gouvernement. En 1846, il a reçu 1,500 fr.; en 1847, 4,000 fr.; en 1848, 2,000 fr. De plus, on lui fait une avance de 4,000 fr. pour faciliter la rédaction d'un nouvel ouvrage sur sa découverte; on lui a offert d'imprimer cet ouvrage à l'Imprimerie Nationale, avec toutes les planches nécessaires, et de lui en abandonner la propriété. On attend encore le manuscrit. On lui a promis, en outre, aussitôt que son ouvrage serait imprimé, de l'envoyer avec le titre et le traitement d'inspecteur-général de l'agriculture dans tous les départements où le conseil général aura réclamé son concours.

Refus de prise en considération de la proposition de MM. Morellet et autres concernant l'emprisonnement préventif.

Cette proposition tendait à la suppression de l'emprisonnement préventif en matière correctionnelle et de presse, et à l'institution d'un jury spécial cantonal pour prononcer sur l'emprisonnement préventif en matière criminelle. 438 voix contre 198 ont fait prévaloir l'opinion de ceux qui trouvent que la liberté individuelle est parfaitement sauvegardée, en France par les lois actuelles.

Rejet de la proposition de M. le général Fabvier, relative à la translation d'Abd-el-Kader à Alexandrie ou à Saint-Jean-d'Acre. Cette proposition a été vivement combattue par MM. Antony Thourey, Charras et par le ministre de la guerre.

Mardi. — Demande en autorisation de poursuites contre M. Péan, formée par le procureur général d'Orléans. Renvoi aux bureaux.

Refus de prise en considération de la proposition de MM. Charassin et Benoit, relative à une nouvelle organisation cantonnale. Cette proposition a fourni à M. Mortimer-Ternaux une brillante occasion de pourfendre une fois de plus le socialisme, et le discours de l'honorable défenseur de la société a amené une réplique très vive et très spirituelle de M. Charassin. M. Vatimesnil a fait valoir des considérations tirées du respect dû à la Constitution.

M. Creton réclame la mise à l'ordre du jour de la proposition relative à l'abrogation des lois de proscription contre les familles royale. La discussion en est renvoyée à samedi.

Mercredi. — M. le général de Grammont développe sa proposition relative à la translation du siége du gouvernement hors de Paris, et il le fait avec une vivacité qui n'épargne personne. C'est ainsi que, parlant de février 1848, il s'écrie: « Honte éternelle, » tous les pouvoirs se sont évanouis au même instant sans faire » entendre une seule protestation, arrachant même les armes des » mains de ceux qui voulaient les défendre; » et il ajoute: « Di- » sons-le franchement, le gouvernement de tous n'a pris la pla- » ce de personne: il l'a trouvée vacante. »

Il s'est trouvé 194 voix pour appuyer la prise en considération; mais 437 se sont prononcées contre.

On a adopté ensuite (deuxième délibération) les propositions de M. Favreau, sur la procédure du partage des terres vaines et vagues; de M. Beuhier de l'Ecluse, ayant pour objet de faciliter le mariage des indigents, la légitimation de leurs enfants naturels, et le retrait de ceux déposés dans les hospices; de MM. Pécoul et Bisette, relative aux mariages contractés par des personnes non libres dans les colonies françaises, antérieurement au décret d'abolition de l'esclavage.

On entame la troisième délibération du projet de loi relatif à la correspondance télégraphique privée. Ce projet assure le gouvernement et ses agents de tous les droits d'exception possible, et la correspondance ne se fera qu'autant que le ministre et les préfets auront reconnu que les dépêches ne peuvent entraîner aucun danger pour la sécurité publique.

Adoption définitive du projet de loi relatif au traité d'extradition entre la France et la Saxe.

Jeudi. — M. Schœlcher interpelle le ministre de la marine au sujet d'une circulaire récemment adressée aux préfets maritimes, chefs de service de la marine, etc., et dans laquelle il est recommandé de prévenir aux capitaines, que la présence à leur bord, *à quelque titre que ce soit*, de gens de couleur, entraîne à la fois la peine d'emprisonnement pour les personnes, et la confiscation du navire qui les aurait amenés aux Etats-unis, sans recours possible auprès du gouvernement fédéral. Cette loi incroyable existe, en effet, dans la plupart des Etats du Sud de l'union américaine.

A la Louisiane, notamment, tout nègre ou mulâtre qui aborde une première fois, est emprisonné; puis renvoyé; la seconde fois, il est passible de 5 ans de travaux forcés; la troisième fois, il encourt les travaux forcés à perpétuité.

M. Schœlcher s'étonnait que le gouvernement français acceptât sans même protester, la servitude d'une pareille loi, et il proposait un ordre du jour. Les réponses des ministres de la marine et des affaires étrangères ayant prouvé que le gouvernement se préoccupait de la question, mais que ni la France ni l'Angleterre n'avaient rien pu obtenir du gouvernement américain, jusqu'à présent, l'ordre du jour pur et simple a été adopté.

La proposition de M. Pascal Duprat, relative à la vente des journaux à domicile et sur la voie publique, a été rejetée. M. Baroche n'a pas eu de peine à démontrer que l'égalité accordée aux journaux de toutes les opinions donnerait un avantage trop grand à la propagande des idées monarchiques et socialistes. « Est-ce là ce que vous voulez? » a-t-il dit à la majorité. La majorité a répondu par 379 bulletins bleus contre 267.

La proposition de M. de Girardin, relative à l'unité et à l'impartialité des comptes-rendus des débats parlementaires et judiciaires, dans les journaux, a été prise en considération.

Vendredi. — M. Laboulie dépose le rapport de la commission nommée pour examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Emile Péan. La commission a décidé à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser les poursuites.

On adopte définitivement le projet de loi sur la télégraphie privée. Une discussion assez vive s'est engagée sur un amendement de M. Charras qui voulait ne pas laisser au ministre la faculté de favoriser certains journaux en leur concédant exclusivement des abonnements à prix réduits. Le ministère et la commission ayant repoussé cet amendement, l'Assemblée a dû prendre le parti de ranger tout le monde dans le droit commun.

M. Baze, au nom des questeurs, a annoncé que le ministère et le bureau de l'Assemblée étant d'accord sur la question du commissariat spécial pour l'Assemblée, la proposition relative à cet objet était retirée.

Le ministre des affaires étrangères dépose sur le bureau un projet de loi relatif aux commutations signées à Madrid pour l'extradition des malfaiteurs entre la France et l'Espagne.

La proposition de M. Creton qui devait venir à l'ordre du jour de demain a été renvoyée au 1er mars. Il est remarquable que ce sont des légitimistes et des orléanistes qui tiennent au maintien de la proscription contre les Bourbons des deux branches, tandis que les républicains ne tiennent nullement à leur interdire plus longtemps le séjour de la France.

M. Creton a fait entendre de nobles paroles pour soutenir sa proposition; mais rien n'a pu prévaloir contre les froids calculs de la tactique. Aux yeux de certains habiles, la proscription elle-même est un élément de succès, et ceux-là montrent qu'ils connaissent bien le véritable fond du caractère français.

Le vote de la majorité a été justement caractérisé par M. Estancelin: « C'est la question préalable, moins le courage de la voter. »

Samedi. — Malgré l'opposition très vive de M. Léon Faucher, qui a cherché à entraîner un vote de la majorité en jetant contre les conducteurs des ponts-et-chaussées une accusation de socialisme brutal, c'est-à-dire de communisme, et qui, n'osant cependant espérer que la chambre reviendrait sur un vote tout récent, se bornait à demander le renvoi au conseil d'état, sorte d'enterrement honorable, l'Assemblée a adopté définitivement la proposition de MM. Charras et Latrade, relative à l'accession des conducteurs des ponts-et-chaussées au grade d'ingénieur.

Toutefois, la commission, d'accord avec le gouvernement, a obtenu la suppression du paragraphe qui obligeait le ministre à suivre le classement des candidats pour la nomination des ingénieurs. En présence de cet arbitraire affiché, M. Charras avait déclaré qu'il retirait sa proposition, mais la commission l'a reprise. Le principe démocratique reste toujours posé. On ira plus loin une autre fois.

M. de Rémusat a donné lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la levée de 40,000 hommes. Le rapport se prononce en faveur de la politique de neutralité posée dans le Message et conclut à ce que le crédit soit accordé.

Allyre Bureau.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 1er décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép.:	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Le complot de Lyon.

Nous ne savons pas ce qui sortira de l'immense instruction qui se fait à Lyon. En attendant, les arrestations préventives et les perquisitions domiciliaires ont lieu sur tous les points de la France. Mardi dernier, M. Charles Lesseps, rédacteur en chef du *Vote universel*, a été arrêté. Un citoyen de Vannes, M. Benjamin Colin, a été arrêté également il y a quelques jours et dirigé sur Lyon. Si une ordonnance de non-lieu intervient, M. le ministre de la justice ne pourra pas du moins accuser les magistrats instructeurs d'avoir mis de la mollesse dans l'accomplissement de leur devoir. Quant aux républicains arrêtés, soumis aux visites inquisitoriales, ils en seront, comme toujours, pour les vexations qu'ils auront subies.

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le *Moniteur* de vendredi, 29 novembre, publie tout au long la déclaration de non lieu rendue le 26 novembre par la chambre du conseil, dans l'affaire du complot de la rue des Saussayes qui a si fort ému l'opinion publique dans les derniers temps de la prorogation. Les détails de cette déclaration sont une paraphrase du mot de *mystification* dont, on se le rappelle, M. Carlier avait qualifié la dénonciation d'Allais et le procès-verbal de M. Yon. Ce n'est pas nous qui trouverons à redire à ce que les magistrats aient facilement accepté les indices et les motifs qui tendraient à démontrer la non-existence du complot, et nous voudrions que dans l'instruction de toutes les affaires de cette nature, on montrât les mêmes dispositions à accueillir les présomptions d'innocence en faveur des prévenus. Reste maintenant le procès en dénonciation calomnieuse intenté à Allais, dont les débats pourront amener de piquantes révélations sur l'espèce de ressorts dont se sert la grande machine pivotale de nos sociétés perfectibilisées, la police.

Allyre Bureau.

— Les élections municipales ont eu lieu dimanche dernier à Amboise. Voici, d'après le *Républicain de Loir-et-Cher*, les résultats de cette élection:

Sur 912 électeurs inscrits, 139 ont voté. Il y a donc 773 abstentions, indépendamment des 400, environ, rayés en vertu de la loi du 31 mai. Voilà donc 139 individus qui ont *légalement* nom-

---

a rencontré aux Tuileries. Par hasard, ce jour-là, se trouvent réunis chez le député une dizaine de parents venus pour assister à un conseil de famille. Hector subit auprès de chacun d'eux la même cérémonie et dans les mêmes formules. Le pauvre garçon est très désorienté d'une aussi sotte aventure; dans son trouble, il salue profondément tous les laquais.

A la fin, cependant, il reconnaît dans les graves personnages qui le raillent plusieurs vieux galantins protecteurs de grisettes dont il sait les intrigues. Il reprend courage et se sert si bien de ses secrets vis-à-vis d'eux, qu'il se fait donner l'héritière dont ce conseil de famille venait discuter la tutelle.

Le bon sens, il ne faut pas le chercher dans une pareille donnée; mais c'est drôle autant que possible et cela suffit à ce théâtre. Si des poursuites aussi ridicules obtiennent un pareil résultat, nous craignons fort pour le repos des femmes de voir les habitués de Montansier imiter désormais la folle conduite d'Hector Dumoulin, le héros de cette farce en deux actes.

L'Odéon a repris le *Mari de la Favorite*, annoncée depuis un mois. Nous ignorons le motif de sa longue hésitation; mais tout nous fait supposer qu'il s'était aperçu aux répétitions de l'insuffisance de plusieurs des artistes qui devaient y paraître. En effet un drame en cinq actes qui doit occuper la scène pendant la soirée toute entière devrait être interprété plus sérieusement. C'est moins le talent peut-être qui manquait à la vérité des rôles que le zèle et l'étude; il nous semblait assister à une des premières répétitions.

Il faudrait apporter d'autant plus de soin à rendre les différents personnages de l'œuvre de MM. Saintines et Michel Masson, que par elle-même cette œuvre paraît un peu longue et décousue. De l'ardeur et de l'entrain de la part des artistes, pourraient seuls suppléer à ces défauts.

Exceptons cependant de cette critique M. Moreau Sainti et Mad. Roger-Solié; le premier a bien employé dans le personnage de Marcillac cette désinvolture libre et dégagée, cette allure leste et cavalière et cette hardiesse de bon goût qui le distingue. Quant à M. Martel plaignons-le d'avoir à remplir un rôle aussi constamment larmoyant.

Tout nous fait espérer d'ailleurs qu'aux représentations suivantes les défectuosités de jeu qui nous ont frappé à la première disparaîtront complètement.

A. Méray.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — *La Chanteuse voilée*, opéra en un acte par MM. Scribe et Leuven, musique de M. Massé.

Velasquez a une servante dont il est amoureux: il s'indigne contre lui-même de cette passion pour une pauvre fille d'une condition si peu relevée. Cela joint aux préoccupations que lui causent des dettes qu'il ne peut pas payer lui cause une irritabilité maladive qui se traduit en dures paroles pour la servante dévouée qu'un sentiment plus tendre que celui du devoir rend attentive et soumise aux exigences les plus capricieuses de son maître. Entre ces personnages se place un honnête alguazil qui est ouvertement amoureux de Palomita (la servante) et lui offre galamment sa main. Palomita, connaissant la gêne financière de Velasquez, imagine de subvenir à ses besoins en allant chanter sur la place publique. Seulement, elle n'y paraît que soigneusement recouverte d'un voile épais. Grâce à une voix ravissante, elle obtient un succès fou, et sa bourse se remplit chaque soir de nombreuses offrandes. A la suite d'une série de circonstances inutiles à raconter, Velasquez apprend le dévouement de Palomita; dès-lors, il n'hésite plus et l'épouse.

L'Opéra-Comique avait déjà représenté quelque chose d'analogue sous le titre de l'*Esclave du Camoëns*, mais peu importe puisque cette pièce n'est plus au répertoire depuis plusieurs années.

M. Massé, dont cet opéra était le premier ouvrage, est un des derniers lauréats de l'Institut. Sa musique accuse de l'imagination et du savoir-faire. On y voudrait seulement trouver un peu plus de simplicité naïve. Mlle Lefèvre, Bussine et Audran ont très bien interprété ce petit acte dont presque tous les morceaux ont été vivement et justement applaudis. Mlle Lefèvre surtout a déployé toutes les richesses de sa vocalisation brillante et facile dans l'air final qui se prête merveilleusement à toutes les broderies étincelantes dont les italiennes seules semblaient autrefois avoir le secret, mais que nos cantatrices françaises abordent aujourd'hui avec autant d'audace que de succès.

ITALIENS. — *La Figlia del reggimento* a été Mme Sontag l'occasion d'un nouveau triomphe. Cet opéra, écrit par Donizetti pour l'Opéra-Comique sous le même titre (*la Fille du régiment*), il y a cinq ou six ans, n'avait eu à ce théâtre qu'un succès ordinaire, a mieux réussi sur la scène italienne. Mme Sontag y est étourdissante. Calzolari la seconde avec un goût parfait. — On prépare la reprise de *Don Pasquale*, par Lablache, Calzolari et Mme Sontag.

CONCERTS. — Le concert de M. L. Lacombe a eu lieu jeudi, dans la salle Sainte-Cécile. M. L. Lacombe est un des rares pianistes qui peuvent supporter sans plier le poids d'une soirée toute entière. Il faut en effet pour cela être capable de triompher par une grande variété d'expression de la monotonie essentielle du piano. Quand nous aurons nommé, avec M. Lacombe, Liszt, Thalberg, Alkan, Prudent, nous serons obligé de chercher les autres noms que nous pourrions mettre parmi cette pléiade d'étoiles de première grandeur. A cela, plusieurs pourront dire peut-être que nous ne sommes pas suffisamment informé; nous n'avons pas assez de prétention pour nous inscrire en faux contre cette réclamation.

M. L. Lacombe a exécuté sept morceaux dont cinq de sa composition. Il s'est fait autant applaudir dans une délicieuse mazurka de Chopin et dans une magnifique sonate de Beetowen que dans sa propre musique. Nous ne connaissons pas de plus bel éloge à donner à un pianiste compositeur.

M. Lacombe se propose de donner plusieurs concerts dans lesquels il fera entendre, indépendamment de ses compositions, des morceaux de tous les maîtres anciens et modernes, Bach, Haendel, Weber, Beethowen, Hummel, Mozart, Mendelssohn, Chopin, Liszt, Thalberg, etc. C'est de sa part une preuve de force et de bon goût tout à la fois.

Allyre Bureau.

mé les administrateurs d'une commune qui compte 4 ou 5,000 habitants ! un seul candidat a été nommé par 73 voix. Les cinq autres n'ont passé qu'au second tour. [illegible] de Loir-et-Cher, des [illegible] fidèlement l'opinion de leurs [illegible].

Allyre Bureau.

— On lit dans le *Daily-News* :

« La compagnie des bateaux à vapeur appelée *the Peninsular and Oriental steam navigation Company*, vient de donner l'ordre de faire construire deux magnifiques bateaux à vapeur de 2,500 tonneaux chacun de capacité, et de la force de 800 chevaux, qui sont destinés à effectuer le transport de la malle de l'Inde entre Southampton et Alexandrie. Ces bateaux doivent être aussi légers que les paquebots qui font le service de la malle entre Liverpool et l'Amérique, et le passage de Southampton à Alexandrie sera réduit de 16 à 10 ou 11 jours, y compris le temps des stations à Malte et à Gibraltar. On effectuera ainsi, en 4 jours et demi, le voyage d'Angleterre à Gibraltar, et en 8 jours celui d'Angleterre à Malte.

» Les lettres de l'Inde, qui arrivent actuellement à Southampton vers le 25 ou le 26 de chaque mois, arriveront alors assez à temps pour qu'on puisse y répondre par la malle de l'Inde qui part de Londres, par la voie de Marseille, le 24 de chaque mois. La compagnie susnommée doit aussi construire deux steamers à hélice de 1,100 tonneaux chaque et de la force de 250 chevaux qui sont destinés au commerce du Levant. Les deux nouveaux bateaux à vapeur appartenant à la compagnie, nommés le *Singapore* et le *Gange*, feront leurs premiers voyages à Constantinople en décembre et en janvier prochain.

» Ces deux bateaux à vapeur prendront leur premier chargement à Liverpool au lieu de Southampton. L'assertion du *Times*, d'après laquelle la Compagnie Péninsulaire et Orientale aurait l'intention d'établir des steamers entre Singapore et Sydney, dans un but uniquement commercial, sans passer aucun contrat avec le gouvernement pour le transport des malles, est, d'après nos informations, complètement inexacte. »

— On lit dans l'*United service Gazette* :

« Nous apprenons par des lettres particulières que nous recevons de l'Océan-Pacifique, que trois vaisseaux de guerre, appartenant à l'Angleterre, à la France et aux États-Unis, ont récemment combiné de concert une expédition à Huahine (une des îles de la Société), dans le but de demander réparation pour des dommages causés aux intérêts des sujets de ces trois puissances, et destruction arbitraire des propriétés de ces derniers. L'expédition se composait du brick de guerre anglais le *Swift*, capitaine Aldhamp, du sloop à vapeur de guerre français le *Cocyte*, capitaine Gezolme, et d'un autre navire américain portant un consul appartenant à cette nation. Le *Swift* s'est réuni aux deux autres navires à Taïti, tandis qu'il était en train de se rendre aux îles Sandwich. Le résultat de cette expédition a été des plus satisfaisants ; des excuses et des indemnités ont été accordées. »

— Les invalides d'Avignon sont arrivés à bon port, et définitivement réunis à leurs vieux camarades de Paris. Ils ont fait hier, à 11 heures, leur entrée à Paris, et à midi, après avoir été reçus par M. le maréchal-gouverneur et son état-major, ils ont pris possession des chambres et dortoirs qu'on leur avait préparés depuis huit jours.

— Plusieurs secousses très sensibles de tremblement de terre ont été ressenties dans la soirée du dimanche 17 novembre, à Bagnères, à Lourdes, à Argelès et à Cauterets. A Argelès on a éprouvé jusqu'à 6 commotions dont la première, la plus violente, n'a pas duré moins de cinq secondes.

— Voici une curieuse statistique des convocations des états-généraux et des assemblées nationales ; c'est une histoire synoptique des transformations qu'a subies le système parlementaire avant d'arriver au suffrage universel :

Les états-généraux proprement dits furent convoqués pour la première fois par Philippe le Bel en 1302, et une seconde fois en 1313. En 1315, sous Louis le Hutin. En 1321, sous Philippe le Long. En 1328, sous Philippe de Valois. En 1355, 56, 57, 58 et 59, sous le roi Jean. En 1380, sous Charles VI. En 1468, sous Louis XI. En 1483, sous Charles VIII. En 1558, sous Henri II. En 1560, sous Charles IX. En 1561, à Pontoise, sous le même roi. En 1576, sous Henri III, à Blois. En 1614, sous Louis XIII. En 1626, aux Tuileries. En 1787, à Versailles, sous Louis XVI. En 1788, deuxième assemblée à Versailles. En 1789, Assemblée nationale constituante. En 1791, 1er octobre, législative. En 1792, Convention nationale. En 1795, réélection de la Convention nationale. En 1814, juin, formation des chambres sous Louis XVIII. En 1815, mars, sous Napoléon ; id., 1er juin, Champ-de-Mai. En 1817, 26 septembre, convocation des colléges électoraux, 1re série. En 1818, octobre, 2e série. En 1819, septembre, 3e série. En 1820, 93,934 électeurs inscrits. En 1824, élections générales. En 1827, id. En 1830, id. En 1831, 166,583 électeurs inscrits. En 1834, 171,015 inscrits, 129,211 votans. En 1837, 198,836 inscrits, 151,720 votants. En 1839, 201,271 inscrits, 164,862 votants. En 1841, 210,000 inscrits. En 1845, 225,000. En 1848, 9,400,000. En 1849, 10 millions. En 1850, environ 6 millions.

(*République.*)

— Le dernier courrier des États-Unis a apporté des détails sur l'incendie dont San-Francisco a encore été le théâtre, le 16 septembre. C'est la quatrième fois depuis neuf mois que ce terrible fléau dévaste la ville. 125 maisons ont été brûlées. On évalue la perte à 330,000 livres sterling, plus de 7 millions.

— Le vaste bâtiment qui servait d'entrepôt de marchandises aux chemins de fer de Boston et du Maine a été réduit en cendres le 12 novembre. Toute la construction, qui a près de 500 pieds de long, a été la proie des flammes, ainsi qu'une quantité considérable de bois d'acajou qui s'y trouvait emmagasinée, et un convoi de 30 wagons, 300 balles de coton, etc. La perte est évaluée à 7 millions et demi.

— On se rappelle qu'il y a trois mois et demi, le 13 août, onze citoyens qui étaient paisiblement réunis à dîner chez M. Blachette, à La Chapelle, furent arrêtés et conduits en prison sous la prévention de société secrète. Le jury, appelé à se prononcer le 26 novembre, a rendu un verdict négatif en faveur de tous les prévenus. En conséquence, la cour a prononcé l'acquittement de MM. Blachette, Benoist, Delac, Fenet, Husson, Labrume, Magen, Maublanc, Philippe, Carlique et Vasbenter.

— Les trois articles de M. Rittinghausen sur la législation directe par le peuple, que la *Démocratie pacifique* a publiés ont été réunis en une brochure qui sera mise en vente à la librairie phalanstérienne dans le courant de cette semaine.—Brochure in-8° de 3 feuilles. — Prix 25 centimes.

— M. Robertson ouvrira un nouveau cours d'Anglais jeudi 5 décembre, à sept heures du soir, rue et place Louvois, 8. — On se fait inscrire d'avance chez le professeur.

— Nous annonçons avec une vive satisfaction que la *Feuille du Village* vient de reparaître.

— L'*Almanach des opprimés* pour 1851, par Hippolyte Magen, est en vente chez l'éditeur, rue du Cherche-Midi, 33, et chez la plupart des libraires. Cet almanach contient l'histoire des jésuites depuis la fondation de cet ordre célèbre jusqu'à nos jours. Les documents de ce travail sont empruntés aux ouvrages de MM. Linguet, Michelet, l'abbé Leone, le R. P. Jouvency, Cretineau-Joly, et aux écrits des jésuites eux-mêmes.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS, Samedi 30 novembre, au comptant le 5 p. 0/0 à [illegible], le 3 p. à [illegible]; la Banque de France à [illegible]; obligations de la ville Paris, 1250. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 147 50, rive gauche, 137 50 ; Paris à Orléans, 790 ; Rouen au Havre, [illegible] ; Avignon à Marseille, [illegible] ; Amiens à Boulogne, 290 ; Orléans à Bordeaux, [illegible] ; du Nord, 452 50 ; Strasbourg, 356 25 ; Nantes, 260. — Zincs Vieille-Montagne, 2,700 ; Sainte-Fourneaux Monceaux, 1450 00 ; Rente de Naples, 97 75 ; Emprunt Romain, 77 5/8 ; 5 p. 0/0 Belge 1840, 97 3/4 ; Espagne, dette active, 25 1/2 ; Lots d'Autriche, [illegible] ; Piémont dern. emp. 82 ; Obl. anc. 970 ; Obl. nouv. 920.

M. Wladimir Gagneur dont nous avons plusieurs fois publié dans la *Démocratie pacifique*, des travaux sur la pratique de l'association, vient de réunir en une brochure, sous le titre de SOCIALISME PRATIQUE, ce qu'il a écrit relativement aux FRUITIÈRES ou associations domestiques pour la fabrication du fromage de Gruyère et aux ENTREPOTS, BAZARS et COMPTOIRS AGRICOLES.

Cette brochure, grand in-8° de près de cent pages, renferme des documents d'autant plus précieux qu'ils sont la plupart empruntés à des faits réalisés.

Allyre Bureau.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Qu'est-ce que la religion ?

D'APRÈS LA NOUVELLE PHILOSOPHIE ALLEMANDE.

Par *Hermann Ewerbeck.*

Les penseurs de l'Allemagne n'ont, comme on le sait, jamais cessé d'accorder une haute importance aux études religieuses, soit pour fortifier les dogmes ou leur donner une nouvelle interprétation, soit pour les attaquer et les détruire par la critique. L'esprit méditatif, profond et laborieusement cultivé des philosophes allemands leur a toujours valu une juste et légitime autorité dans les matières les plus élevées des connaissances humaines. Leur indépendance et leur courage poussé souvent jusqu'à l'audace, en ont fait de précieux auxiliaires de l'évolution intellectuelle et scientifique qui s'opère avec le mouvement des siècles.

On sait, en Allemagne, beaucoup mieux qu'en France, surtout aujourd'hui, respecter la liberté philosophique. On comprend que c'est d'elle qu'il faut attendre la lumière dans les opinions et la tolérance dans les mœurs. On comprend que la vérité n'a rien à craindre des investigations les plus hardies, et que l'erreur, toujours funeste au genre humain, ne saurait avoir aucun droit à être protégée contre elles. C'est à cette haute raison que l'Allemagne doit les progrès qui ont fondé sa moralité et sa dignité sur des bases inébranlables. C'est à elle peut-être que l'Europe devra la modération salutaire qui lui permettra de franchir, sans succomber, la crise suprême de notre époque. En portant la liberté la plus absolue dans la discussion philosophique, en fouillant avec persévérance, avec obstination, tous les objets de la religion et de la foi, les érudits allemands ont préparé de longue main leur contingent dans la grande et glorieuse œuvre du dix-neuvième siècle. Peu importe que les préoccupations du moment, que les vicissitudes politiques absorbent l'attention générale et la détournent des plus fécondes spéculations de la philosophie. Les travaux des penseurs sont là et le génie de l'humanité saura bien y puiser quand le jour de reconstituer la science pivotale sera venu.

Par *science pivotale*, nous entendons celle qui sert de centre au mouvement progressif du genre humain. Dans le passé, cette science a été la théologie ; dans l'avenir, ce sera, comme le dit l'ouvrage qui nous occupe, l'anthropologie. L'homme, ce premier point de départ qui a servi originairement à constituer les religions, mais qui a été oublié au profit des dieux qu'il avait créés lui-même, reprendra sa place, son rang et son importance. L'étude de l'homme, si négligée par suite des préjugés religieux, de la fausse intelligence des révélations, et des méthodes vicieuses de la philosophie, l'étude de l'homme qui seule peut porter la lumière et la certitude dans toutes les grandes questions qui n'ont pas cessé un seul instant d'agiter l'humanité, l'étude de l'homme, grâce au réveil de la raison et de la conscience, va redevenir la grande affaire, le point de mire universel.

La nouvelle philosophie allemande, dont Louis Feuerbach est l'un des plus savants et des plus éloquents fondateurs, n'accepte pas d'autre point d'appui que celui que nous venons d'indiquer, et c'est là ce qui fait son originalité, sa force et son avenir. En voyant cette nouvelle philosophie tout rapporter à l'homme, tout expliquer par lui, aussi bien les croyances religieuses que Dieu lui-même ; en l'entendant affirmer que tout le monde métaphysique n'a d'existence et de réalité que dans les facultés humaines, beaucoup d'esprits superficiels ou entichés de préjugés ne manqueront pas de la rejeter comme une spécieuse rêverie ou comme une abominable impiété. Mais les gens de réflexion qui prendront la peine de l'étudier impartialement s'apercevront bientôt, sinon de toute sa fécondité, au moins de sa valeur sérieuse. Quant à ceux qui se trouvent placés à notre point de vue particulier, ils seront certainement frappés du puissant secours que vient indirectement apporter à nos idées la méthode critique des *anthropologistes* de la nouvelle école. Et cependant rien n'est plus opposé que nos conclusions. De ce que l'homme est le principe de toutes les conceptions et de toutes les croyances, Louis Feuerbach en tire la conséquence que tous les faits, touchant ces croyances, n'existent que dans l'imagination. Nous y voyons au contraire, nous, la preuve de l'existence incontestablement indépendante de ces objets, car nous n'admettons pas que nos facultés puissent créer *ex nihilo*. Les images qui se produisent en nous n'ont lieu que par la relation qui existe entre les objets et nos facultés, analogues à ces objets. La nature humaine, miroir mystérieux, mais fidèle, de l'univers, n'imagine rien. Elle sent, elle reçoit des impressions, elle perçoit, se retrace des images ; mais, encore une fois, elle ne crée rien de nouveau, pas même des fantômes, car les fantômes eux-mêmes ont un principe de réalité.

Sans doute, et nous en conviendrons franchement, par là même que l'univers se réfléchit dans l'homme, l'homme doit se voir dans tout ce qu'il perçoit, imprimer son cachet sur toutes choses, imprégner de son essence les notions mêmes qui lui semblent le plus étrangères. C'est ainsi, par exemple, qu'il doit nécessairement retrouver ses qualités et ses passions dans la divinité, tout en la proclamant infinie et éternelle. A cet égard, il n'y a pas de révélations qui tiennent, l'homme ne saurait se dégager de sa nature sans cesser d'être homme. Dites donc que cette nature se retrouve partout, dans les idées, dans les sentiments, dans les conceptions, rien de mieux. Dites encore qu'elle altère tout de ses infirmités et que les choses les plus saintes, Dieu lui-même, perdent en passant par elle, nous serons les premiers de votre avis. Mais ne prétendez pas que l'âme humaine, pour [illegible], ne sont que les fantômes de [illegible], car l'esprit humain ne ratifiera jamais cette opinion.

Ce que l'esprit humain est tout près de comprendre à l'heure qu'il est, c'est que tous les problèmes de la philosophie, de la politique et de la religion se résoudront par la science de l'homme ; c'est qu'il suffira de bien connaître l'anthropologie, d'avoir pénétré à fond les causes de la destinée terrestre pour que les mystères de la nature, pour que le monde des causes s'ouvre et s'illumine aux yeux de tous. Commençons donc par fonder cette *science pivotale*, commençons par bien savoir ce que nous sommes et ce qui nous convient, avant de faire des applications qui ne peuvent nous donner que de fausses et stériles conséquences.

Si ingénieux et si fortement raisonné qu'il soit, le système de Louis Feuerbach laisse au fond de l'esprit un certain sentiment de son insuffisance, qui provient de ce qu'il ne repose point sur une psychologie qui lui serve de *critérium* et de justification. Il résulte de cette omission de la base logique de toute son argumentation, qu'elle paraît vague et purement arbitraire. Alors même que les raisonnements sont le plus légitimement victorieux, on se demande si ce n'est pas plutôt à un jeu de l'esprit qu'à une démonstration que l'on assiste. Pour prouver d'une manière sérieuse, irréfutable, que les croyances religieuses sont bien la conséquence de l'objectivation de l'âme humaine, il fallait commencer par exposer le procédé de cette opération, puis ensuite établir que les phénomènes moraux n'ont leurs causes qu'en nous-mêmes et nullement dans les lois de l'ordre universel. Faute de cette base, l'ouvrage de Louis Feuerbach ne sort pas du domaine des opinions controversables et perd considérablement de l'influence qu'il aurait pu exercer.

Mais, pour mieux faire comprendre la portée de notre critique, abordons les principaux points qui sont tracés dans l'ouvrage.

« La religion, dit Louis Feuerbach, c'est la réalisation fantastique de l'être humain...

» La religion, c'est l'illusion que le peuple se fait de son bonheur : faire disparaître cette illusion, désillusionner le peuple, signifie donc demander un bonheur réel...

» La science qu'un homme a de son Dieu, la conscience qu'il a de son Dieu, n'est qu'un autre nom pour désigner la science qu'il a de lui-même, la conscience qu'il a de son moi. Son Dieu, c'est son âme manifestée, son intérieur expliqué et interprété au dehors ; son Dieu, c'est son caractère sans masque, son cœur dévoilé...

» La religion, c'est un état de l'homme comparable à l'enfance. L'enfant aussi voit son être sous la forme d'autrui, d'un père, d'une mère, d'un précepteur. De là vient que chaque religion ne reconnaît plus que comme quelque chose d'humain ce que la religion précédente avait vénéré comme quelque chose de divin...

» L'homme est le point de départ de la religion, son centre et sa fin. »

On voit, d'après ces passages, que le philosophe allemand ne considère la religion, en général, que comme des hallucinations enfantées par l'amour que l'homme a de lui-même. Elle n'a pas, selon lui, d'autre principe et d'autre cause qu'une sorte d'idolâtrie de l'égoïsme, qu'une faiblesse d'intelligence qui s'égare dans une adoration personnelle et stupide. Assurément, on ne saurait le nier, il y a beaucoup de cela dans les religions telles qu'elles ont été conçues et pratiquées jusqu'à présent. Mais cela prouve-t-il qu'elles n'aient d'autre base qu'une imagination folle et qu'elles ne s'élèveront jamais à un caractère opposé à celui qu'elles ont eu dans le passé ? Si elles ont été fondées sur la crainte et sur la dépendance, pourquoi donc ne reposeraient-elles donc pas un jour sur la reconnaissance et l'amour ? Si la superstition les a obscurcies et souillées, pourquoi donc la science ne viendrait-elle jamais l'éclairer de son immortel flambeau ? Enfin, si l'ignorance, touchant la nature humaine, l'a maintenue si longtemps dans l'enfance, pourquoi donc la science de l'homme ne l'affranchirait-elle pas des épaisses ténèbres qui l'ont enveloppée ? Loin d'admettre que la religion ait quelque chose à redouter des progrès et de la constitution scientifique de l'anthropologie, nous croyons fermement, au contraire, qu'elle ne fera qu'y gagner.

Nous avons dit que c'est dans l'âme humaine que Louis Feuerbach trouve la source de toutes les croyances et de toutes choses de la religion.

« Le pouvoir de l'imagination est sans bornes, dit-il ; par conséquent, celui de l'Être suprême imaginé l'est aussi ; en d'autres termes, le Dieu absolu c'est l'essence absolue de l'imagination et de l'abstraction...

» Dieu n'est rien autre chose que l'essence humaine, purifiée de tout ce qui paraît à l'individu humain, une borne, une barrière, un obstacle, un mal quelconque. L'autre monde est de même l'essence du monde actuel idéalisé où tous les obstacles, tous les désagréments terrestres sont d'avance effacés.

» L'homme, c'est l'être absolu, l'essence de Dieu. Un dieu séparé de l'homme ne mérite pas d'être appelé Dieu ; ôtez à votre dieu l'attribut de l'humanité, vous lui arrachez aussi sa divinité ; détruisez l'homme, et vous rayez Dieu ; effacez le rapport de Dieu avec l'homme, et vous effacez l'essence de Dieu même. Ainsi, Dieu c'est l'Homme, et l'Homme c'est Dieu. »

En faisant sortir Dieu de l'imagination humaine, c'est surtout la personnalité divine que Louis Feuerbach entend nier et détruire, ne pouvant consentir à admettre qu'il soit donné à l'homme de contempler face à face la suprême cause de tout ce qui est. Mais, tout en critiquant les opinions théologiques, il n'en rend pas moins hommage, sous le nom de *nature*, au foyer éternel de la vie, de l'amour et de la sagesse.

« Aussitôt, dit-il, que les causes intermédiaires sont mises en activité, et pour ainsi dire émancipées de toute surveillance divine, l'affaire change de face : la nature devient une notion positive, Dieu devient une notion négative. L'univers garde encore un reste de dépendance, mais presque imperceptible : il *a été* créé, il y a je ne sais combien de siècles, il est parfaitement indépendant depuis et basé sur lui-même dans toute l'étendue de son existence dans l'espace et dans le temps. Le Dieu créateur recule, il recule si loin en arrière que c'est à peine si l'œil l'aperçoit encore parfois à l'extrême limite de l'horizon comme un petit point disparaissant comme un être hypothétique et désiré ; il ne doit plus son existence si précaire qu'à la raison qui ne saurait encore s'en passer tout à fait, parce qu'elle ne peut s'expliquer autrement l'existence de l'univers. Remarquez cependant que c'est la raison qui vient de considérer l'univers comme une machine inerte et morte, et qui maintenant se creuse la tête pour définir le principe moteur de cette machine ; c'est donc la faute de l'intelligence encore faible et bornée. Mais, à tout prendre, ce Dieu a cessé, une fois pour toutes, de figurer comme un être absolument nécessaire et primitif. Ce Dieu n'existe qu'à cause de l'univers ; il est désormais la *prima causa*, mise à la disposition de la raison pour expliquer la machine universelle. Ne nous en étonnons pas ; un homme d'une intelligence bornée et timide s'effraie de l'idée d'un monde qui aurait une existence originairement indépendante et autonome, car cet homme est encore incapable de comprendre la nature vivante ; la majestueuse grandeur du cosmos n'entre pas encore dans une tête qui ne connaît que le mécanisme ordinaire et servile. C'est là le point

de vue dit pratique et subjectif; plus tard, il deviendra objectif et théorique. Plus tard on comprendra tout ce qu'il y a de magnifique et de sublime dans le Grand-Tout, dans ce vaste organisme, dans cet océan infini qui jaillit d'éternité en éternité de son propre sein, y retourne sans cesse et sans détour et en surgit de nouveau, comme dans un divin vertige et dans une divine extase. »

L'homme qui parle avec cette éloquence de la nature, n'est ni un cœur desséché, ni un esprit sans poésie. Tous les hommes religieux pourront [illegible] qu'il ne poursuit [illegible]ment que la vérité [illegible] des croyances incomplètes que le temps a renversées. Et d'ailleurs, s'il se montre impitoyable, exagéré, à l'égard de la religion, c'est qu'elle a, par la faute de ses ministres, trop souvent écrasé l'humanité sous le piédestal de la divinité. « Quand je nie Dieu, dit-il effectivement, cela signifie, philosophiquement parlant, que je nie la négation de l'homme. Or, nier une négation est affirmer. Ma tâche est donc d'affirmer l'homme ou l'humanité qui avait été pendant près de deux mille ans, nié et renié par des sophismes religieux et scolastiques sans nombre et sans nom. Je m'empare de la position illusoire, fantastique, céleste qu'on a donnée à l'homme chrétien; cette position théoriquement sublime, quand elle s'exprime dans la vie ordinaire, devient brutalement ce qu'on appelle en langue vulgaire, la *misère matérielle, la dégradation politique, l'abjection intellectuelle et morale.* Voilà la farouche et perfide destruction ou *négation* de l'être humain : je nie cette négation, je détruis cette destruction. *Je veux la réorganisation politique et sociale de l'essence humaine.* Je veux que l'homme s'affirme en occupant désormais une autre position, la seule qui lui conviendra. »

C'est au point de vue que nous venons d'indiquer et avec la théorie que nous avons essayé de reproduire que Louis Feuerbach examine et dissèque le christianisme et les divers dogmes qui le constituent. Il cherche à établir, à propos de toutes les grandes questions fondamentales de la théologie, que « la religion, après avoir regardé l'homme dans ce qui n'en est que l'apparence la plus superficielle, a été forcément entraînée à se composer, de tout ce qu'il y a de vrai et d'essentiel dans l'homme, et que par conséquent dans les définitions qu'elle donne de Dieu, de la parole divine, etc., elle ne définit, à tout prendre, que l'homme, la parole humaine, etc. »

Bien que nous ne suivions pas l'auteur dans l'interprétation qu'il donne des mystères du christianisme et dans les contradictions qu'il signale au sein des principales théories religieuses, nous devons dire que toutes ses thèses se font remarquer par une puissante originalité et une grande vigueur de dialectique. Les doctrines de la nouvelle philosophie allemande appartiennent bien par leurs principes, leurs tendances et leur but à notre époque actuelle. Elles apportent au socialisme un large contingent, en réclamant avec [illegible] la [illegible]ation de l'homme et son affranchissement des entraves de l'ignorance et de la misère. C'est surtout ce côté pratique et utile que nous avons aimé à y rencontrer et qui nous a rendu indulgent pour certaines témérités. Quelle que soit, en effet, l'audace des opinions, nous ne les considérons jamais comme dangereuses quand elles poursuivent l'émancipation de l'humanité, car elles portent alors toujours en elles le principe de leur rectification. Et nous poussons si loin cette conviction que nous n'avons nullement été ému de voir Louis Feuerbach rejeter absolument l'immortalité de l'âme comme un dogme de tyrannie. Cette noble et sublime croyance saura bien ressusciter comme plusieurs autres, dès que le génie humain aura reconnu et appliqué les lois de la destinée universelle. Ceux-là même qui la nient et la raillent aujourd'hui seront alors, on peut en être sûr, les premiers à la proclamer et à la bénir.

Maintenant que nous en avons fini avec les doctrines générales du livre dont nous avons tâché de donner une idée à nos lecteurs, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques mots pour M. Hermann Ewerbeck, son traducteur. Son travail est clair, exact, savant, plein de notes judicieuses et érudites, qui prouvent que ce n'est point à une spéculation, mais à une conviction profonde, sincère, qu'il obéit. En transportant les doctrines de la nouvelle philosophie allemande dans notre langue, c'est un service qu'il rend à la science et à la démocratie qui doivent lui tenir compte de son mérite et de son dévouement. Nous vivons dans un temps où les communications intellectuelles entre les peuples les plus avancés doivent se multiplier le plus possible au grand avantage des uns et des autres. Tout ce qui pousse au mouvement des idées, à l'unité des opinions et des doctrines mérite d'attirer l'attention des esprits sérieux. Voilà pourquoi nous nous faisons un devoir de payer à M. Hermann Ewerbeck un juste tribut de reconnaissance et pourquoi nous recommandons vivement sa belle et importante traduction des travaux de Louis Feuerbach, à tous ceux qui prennent intérêt au mouvement de l'esprit moderne et aux théories qui militent en faveur de la démocratie.

Julien Le Rousseau.

Cours élémentaire de dessin

PAR M. A. ETEX.

Le cours élémentaire de dessin de M. Etex est l'ouvrage d'un esprit juste qui a été frappé des vices de l'enseignement officiel, et son système me paraît reposer sur des bases parfaitement solides. M. Etex commence par le commencement; son point de départ est la configuration géométrique, ce qui est conforme à la loi sériaire. Celle-ci prend les choses à leur origine, et il est évident que la géométrie est le type générateur des formes, et, pour ainsi dire, la matrice où elles sont engendrées.

C'est avec raison que les anciens regardaient la géométrie comme le prodôme nécessaire des sciences et des arts. Le philosophe, le peintre et le musicien commençaient par étudier les formes externes du corps, leur constitution et leurs propriétés physiques avant d'approfondir leur essence intime. Dans les arts du dessin la connaissance des formes et de leurs éléments constitutifs est d'une utilité plus spéciale et plus indispensable que dans tous les autres, et il est inconcevable que l'on n'ait pas compris dans l'enseignement que le tracé géométral est l'alphabet du dessin pittoresque.

M. Etex enseigne donc avant tout les premiers éléments de la géométrie; à cet enseignement succède celui de la perspective. Après avoir vu qu'ils forment et constituent une figure, analysé comment les angles et les lignes se comportent dans toute forme donnée, il faut bien voir aussi en effet comment les formes elles-mêmes se comportent entre elles relativement à l'espace et à notre œil. Il faut que le peintre sache ce que *sont* et ce que *paraissent* les corps; car reproduire sous leur apparence les objets connus préalablement sous leurs dimensions réelles, voilà toute la peinture matériellement parlant, considérée en dehors du point de vue esthétique. La théorie des ombres fait partie de la perspective qui dans la nature est inséparable du jeu de la lumière, parce que seule elle devient sensible à nos organes.

Dessin géométral, perspective et théorie des ombres, voilà les bases rationnelles des arts plastiques, et il faut louer M. Etex d'en avoir fait les fondements de son édifice.

Les notions de mécanique qui suivent pourront sembler d'une utilité moins immédiate; mais en ne s'y oubliant pas trop longtemps il ne peut y avoir que de grands avantages pour l'artiste à connaître les lois du mouvement des corps qu'il doit représenter à nos yeux. Après cet enseignement préparatoire, M. Etex aborde nécessairement l'architecture, le dessin, la sculpture et enfin la peinture. L'auteur a raison de ne pas séparer ces quatre formes de la pratique qui se [illegible], s'expliquent et se corroborent l'une par l'autre. Si dans la pratique, en raison de la diversité matérielle de leurs modes de manifestation et des difficultés inhérentes à [illegible], chaque art a son nom propre et reconnu des lois particulières, il n'en est pas moins vrai que chacun d'eux n'est en réalité que l'un des rameaux d'une tige commune, l'un des sous-groupes du groupe primordial : *l'art de la forme.*

La superstition civilisée du spécialisme, cette croyance qu'il est nécessaire de faire toujours et uniquement une seule et même chose pour qu'elle soit bien faite, est si profondément enracinée dans nos cervelles que chacun est prêt à dire : « La peinture est bien assez vaste, assez difficile de soi : il faut s'y tenir. Qui trop embrasse mal étreint. De très grands génies ont à peine pu réunir tant de talents divers. » Et l'on regarderait comme un fou celui qui soutiendrait qu'il est plus facile d'apprendre toutes ces choses l'une par l'autre que d'en apprendre une seule à fond isolément; et cependant rien n'est plus vrai. Ce sont des forces qui, réunies, offrent à l'artiste des moyens divers de se rendre maître de sa pensée, autant d'instruments différents pour sonder la nature et la saisir. Où l'un est impuissant l'autre arrive. Attaquée par tous les côtés à la fois elle vous cède et vous livre le secret que vous cherchiez inutilement. Si d'ailleurs toutes les organisations ne sont pas capables d'exercer toutes ces formes de l'art, un coup-d'œil général est du moins nécessaire à l'artiste pour qu'il puisse *tâter* sa vocation. Que de peintres médiocres auraient mieux réussi dans la sculpture, et réciproquement. Ouvrez à tous toutes les portes de l'art pour que chacun choisisse en connaissance de cause, ou puisse *cumuler* s'il est assez fort pour cela. Nous voici dans l'utopie phalanstérienne, dira-t-on. Toujours est-il que l'histoire nous montre presque tous les grands artistes de la Grèce et de l'Italie, peintres, sculpteurs, architectes à la fois, et je dis presque tous et non pas seulement le plus petit nombre. M. Etex constate ce fait que j'enregistre, car il témoigne en faveur de notre *utopie* de la variété des fonctions.

Le plan de l'ouvrage de M. Etex est très bon; mais il me semble qu'au point de vue de l'exécution il laisse à désirer. Après l'éloge la critique : elle devient ici obligatoire, car si l'appréciation des œuvres d'art n'appartient qu'à ceux à qui elles sont sympathiques, car à eux seuls elles sont adressées, celle des ouvrages d'utilité doit être basée sur les faits. Ce n'est plus ici une affaire de goût; en matière de méthode et d'enseignement il faut juger non-seulement du bien et du mal que l'on trouve, mais encore de ce que l'on ne trouve pas.

Les planches me semblent insuffisantes, et je crois que ce n'est pas dans des lithographies, quelques bonnes qu'elles puissent être d'ailleurs, mais qui ne sont [illegible] copies, qu'il faut aller chercher des modèles pour former l'œil, la main et le goût des commençants. Les premières impressions sont ineffaçables, les premiers pas décident souvent d'une carrière. Les modèles doivent être, à mon sens, la nature pour apprendre *à voir exactement*, et les chefs-d'œuvre de l'art pour *former le goût* et enseigner à choisir dans la nature. J'admets les planches qui sont consacrées au dessin géométral, à la perspective; celles qui sont relatives à la sculpture ou à la peinture ne sauraient remplacer les originaux. Je sais bien que ce cours est destiné aux provinces où les chefs-d'œuvres sont rares; il fallait alors avertir que les modèles lithographiés n'étaient proposés que faute de mieux, et cependant montrer la véritable route. Les moulages d'ailleurs ne sont pas rares, et la nature est toujours là sous la main.

M. Etex n'en tient pas assez compte, ce me semble. Je sais bien que le *naturalisme* est dangereux quand il est outré, et que l'étude de la nature a besoin d'être contrôlée par celle de l'art, mais pour que ce contrôle puisse être utilement exercé, il faut que l'élève sache déjà beaucoup, et il ne s'agit ici que de faire l'éducation de l'œil, et sous ce rapport la nature est moins sujette à caution que les plus belles œuvres d'art, et certainement plus vraie que toutes les lithographies ou gravures. Elle est d'ailleurs plus complète que les *cours* les plus volumineux qui, conçus en vue d'une certaine moyenne d'organisation, se trouvent impropres à presque toutes les autres, et inapplicables dans la plupart des cas. J'indique la marche systématique et progressive qu'il faut suivre : donner la direction et l'impulsion, voilà ce que peut faire une bonne méthode, mais il est bien difficile qu'elle puisse prévoir et délimiter toutes les applications.

Croit-on que ce soit assez pour un élève de voir et de copier la planche unique de géométrie élémentaire? Les définitions y sont, mais il faut une pratique assez longue pour éduquer l'œil et la main à saisir et à rendre toutes les configurations diverses, et il ne faut passer à l'étude de la perspective que lorsque ceux-ci ont acquis une grande rectitude et une grande sûreté. Le temps consacré à cette étude ne sera point perdu, car lorsque l'élève arrivera au dessin proprement dit, il saura déjà voir et manier son instrument, et dégagé de toute préoccupation à l'endroit des proportions il n'aura plus à s'occuper que du sentiment de la forme. Pour que cette étude ne devienne pas trop sèche, il est bon de faire copier alternativement des formes géométriques tracées sur le papier, et des corps de construction très simple, comme seraient des boîtes, posés d'abord parallèlement au dessinateur, et vus de face. Ce travail conduit naturellement à la perspective. Les explications que donne M. Etex sont claires, mais elles ne sont que théoriques et non déduites de l'observation des faits dont la théorie ne devrait être que le commentaire pour être comprise des enfants, et se graver en leur mémoire.

« Il faut supposer pour placer les objets que nous avons à re-» présenter dans un tableau, dit M. Etex, que la scène que nous » voulons prendre se trouve derrière, et que en les traçant com-» me un calque que nous ferions derrière une vitre, nous allons » les y fixer. » (p. 10). Je ne comprends pas pourquoi il ajoute qu'il est impossible de procéder ainsi. Cela est au contraire très possible.

C'est sur une vitre qu'il faut donner la première leçon de perspective. L'explication de la diminution proportionnelle des objets en raison de leur éloignement, la théorie de la convergence au point de vue de toutes les lignes parallèles perpendiculaires au plan vertical du tableau, une fois comprises, servez-vous d'une gaze tendue sur un cadre. Il est facile de dessiner au fusin le contour des objets que l'on voit au travers de ses fils. Après avoir rendu compte à l'élève des faits, on lui fera redessiner le même objet sans qu'il bouge de place, mais en supprimant la gaze. En peu de temps, il prendra l'habitude de la perspective et comprendra les explications théoriques et en pourra suivre les démonstrations. On peut ensuite se servir d'un cadre de carton fixé sur un pied et divisé par des fils horizontaux et verticaux en un certain nombre de carrés. L'élève placé derrière ce cadre à travers lequel il voit les objets, divise son papier en autant de compartiments égaux ou proportionnels, et met tout simplement son modèle au carreau comme fait un peintre de son esquisse sur sa toile. Notre pauvre ami Papety disait que ce cadre était la clef de la perspective et de la mise en place.

La théorie des ombres serait également mieux comprise si on la déduisait de la pratique pour commencer. C'est sur les objets qu'il faut montrer comment se comporte la lumière et naissent les ombres : l'art de les imaginer sur des objets d'invention ne peut venir qu'après l'observation. Il faut donc d'abord se rendre compte des ombres sur nature et en copiant. Nous prenons un papier blanc, et c'est avec du noir que nous cherchons à délimiter et circonscrire la lumière; ce procédé me semble vicieux. Il me paraît plus logique de procéder comme la nature qui ne distribue pas l'ombre sur la lumière, mais qui jette la lumière dans les ténèbres. [illegible] la [illegible] du rayon lumineux, l'intensité [illegible] en raison inverse de l'intensité de celui-ci. [illegible], et pour copier un objet, enlevez les lumières avec une estompe d'abord, et puis ensuite de la mie de pain pour obtenir des blancs purs. C'est de la gravure en manière noire. Étudier l'ombre avec un crayon blanc sur du papier de couleur serait un procédé préférable à celui que nous employons. Le croquis, procédant par le carton, est une espèce d'algèbre qui simplifie les opérations et devrait être réservé aux habiles. Le commençant devrait toujours procéder par le ton et la masse.

Quant au dessin proprement dit, qui n'est que la somme dont le dessin géométral, la perspective et les ombres sont les parties, c'est encore par la nature qu'il faut commencer. Tant que l'œil n'est pas fait à comprendre et la main à exprimer les formes dans leur naïveté, les modèles de l'art restent à peu près inintelligibles et peuvent être par conséquent dangereux. Loin de former et de développer le goût, l'étude prématurée des maîtres (et l'étude est prématurée tant que l'élève ne sait pas copier les objets exactement) ne fait que le blaser ou le fausser par l'esprit de système. Les jeunes gens élevés aux maîtres (que dire de ceux qui furent nourris dans les détours de l'atelier!) et qui souvent à force de voir des tableaux n'ont jamais eu le temps de regarder la nature, ressemblent fort à cet enfant dont parle Rousseau qui racontait avec admiration, sur la foi d'autrui, le trait héroïque d'Alexandre et de son médecin. Interrogé par le soupçonneux philosophe, il se trouva que ce qu'il admirait dans l'action du roi de Macédoine, était l'intrépidité avec laquelle il avait avalé sans sourciller le breuvage amer que Philippe lui présentait. Avant d'aborder l'art du dessin, il faut en connaître le métier : l'exactitude d'abord, la beauté ensuite. Je sais bien que la beauté et non la réalité est le but ultérieur de l'art, mais la vérité est le moyen d'atteindre ce but, et c'est par l'imitation qu'il faut commencer.

Les conseils que donne M. Etex sur la manière de dessiner sont du reste excellents et très sensés. Il me semble pourtant qu'il n'insiste pas assez sur l'utilité du dessin de mémoire. M. Etex a mille fois raison quand il recommande aux commençants de ne regarder que des chefs-d'œuvre. Comme on ne montre à lire aux enfants qu'en grosses lettres, il ne faut faire épeler le beau qu'en gros caractères.

Il est très bon d'apprendre à modeler quand on sait déjà suffisamment dessiner. Le modelage est au dessin ce que la preuve est à une opération arithmétique; modeler, c'est analyser, je dirais presque, si le mot n'avait quelque chose d'impropre dans la circonstance, c'est anatomiser la beauté. Après avoir considéré les objets sous leur aspect concret, vous arrivez à la forme abstraite, à la beauté pure, au type idéal de l'art. L'étude de la sculpture sera pour le peintre comme le creuset d'où son métal doit sortir purifié, et il y apprendra, en six mois, ce qu'il n'aurait jamais peut-être appris, à poursuivre la forme avec son pinceau.

Dans l'enseignement de la peinture la marche est la même. Il ne faut peindre d'après des tableaux qu'autant qu'il est nécessaire pour apprendre à manier la brosse, à mêler les couleurs. Dès que l'on sait cela, c'est la nature qui doit servir de maître. Mais ce n'est pas par le modèle nu, dans un atelier formé, qu'il faut débuter, car c'est là le plus difficile. Allez chercher la nature en plein champ; choisissez des effets très simples, une maison et un bout de terrain; il s'agit de rendre approximativement un effet de ton et non pas d'exécuter. Peu à peu, vous parviendrez à rendre des effets plus compliqués, votre paysage se [illegible], vos figures grandiront, vous pourrez, plus tard, aborder l'étude de l'homme nu, devenu votre sujet principal, si vous vous êtes destiné exclusivement à la peinture dite d'histoire. Entre temps, vous aurez appris le métier et serez en état d'aborder l'art.

Je me suis permis d'émettre des idées critiques en parallèle à celles de M. Etex, mais je ne crois pas qu'aucune d'elles soit en contradiction avec les siennes. C'est le propre des bons systèmes d'être susceptibles d'infinis développements. La matière est grave et mériterait une discussion approfondie, et l'espace dont je puis disposer est limité. Je n'en ai pas en [illegible] le bien que je pense d'un ouvrage [illegible], dans son ensemble, fait honneur à M. Etex.

F. Sabatier-Ungher.

Nous prions instamment ceux de nos amis dont l'abonnement est expiré ou sur le point d'expirer de le renouveler sans retard.

Il résulte de la négligence de quelques-uns d'entre eux à faire leur renouvellement en temps utile de graves inconvénients, qu'il leur serait très facile de nous éviter, pour le service du journal et la régularité de nos écritures.

Nous serons obligés à ceux de nos amis qui ne font pas collection ou qui auraient en double notre numéro du 8 septembre dernier, de vouloir bien nous l'adresser par la poste. (Affranchir : 5 c.)

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulouse. — M. G. — Reçu le 27. Appliq. à la R. 2e sem. 50 et 1er trim. 51. — Affect. rem.

Bône. — M. G. — Reçu les 100. Vous devez avoir reçu notre lettre. — Compl. affect.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

---

nous assure-t-on, publier de merveilleuses charges politiques, de Bertall, le digne et le seul héritier du beau talent de Grandville.

L'éditeur du Journal pour rire publie aussi l'ALMANACH POUR RIRE, qui se vend à des nombres fabuleux. (Communiqué.)

La loterie des Lingots d'or reçoit chaque jour des départements des demandes de dépôts de billets en comptes-courants, le directeur se voit forcé de laisser ces demandes sans réponse, les statuts de la loterie l'obligeant de ne traiter qu'au comptant; mais d'un autre côté, la loterie remboursera à bureau ouvert tous les billets dont les correspondants n'auraient pas trouvé le placement, s'ils sont présentés intacts et en feuille. Commission aux agents, 5 0/0 jusqu'à 2,000 fr.; 4 0/0 de 2,000 à 10,000; et 3 0/0 au-dessus de 10,000 fr.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—N° 49. 8 Décembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. — *Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.* — UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr. — BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. — Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La Solution,

C'EST LE GOUVERNEMENT DU PEUPLE

PAR LUI-MÊME.

XXV.

Ici j'ai fait une pause.

En relisant ce qui précède, j'ai éprouvé un effet singulier : quelque chose comme ce que l'on sentirait si, après s'être longtemps escrimé d'estoc et de taille, on reconnaissait que l'on s'est battu contre des adversaires imaginaires. — J'ai combattu le vide....

Je me demande, en effet, à quoi bon tant d'arguments et où sont les opposants? Qui est-ce qui nie la souveraineté de la nation? J'ai beau regarder, je ne trouve personne.

M. de Chambord ne veut pas de l'*appel au peuple*, c'est vrai ; mais il veut l'*appel du peuple*. Avant ces dernières affaires ses partisans nous avaient déjà dit qu'il tenait pour devise : « Tout pour la France et *par la France*. »

Sans doute la démocratie se passerait de l'assentiment de M. de Chambord. Cependant je constate avec joie que l'incarnation vivante de la légitimité morte, ne se montre déjà pas aussi éloignée qu'on le pourrait présumer, d'un hommage au principe du droit moderne du peuple. « L'Etat, c'est moi, » disait Louis XIV. Au langage du petit-fils on voit bien que nous avons fait des progrès.

Mais soit! les légitimistes auront, je veux l'admettre, des objections à la souveraineté effective du Peuple. Qu'importe! ce ne sont plus des adversaires. Laissons dormir les morts.

De ceux là je passe aux orléanistes. Oh! ici nous naviguons en pleine eau du siècle. On n'entend point, ici, courber la tête devant le fétiche de la légitimité. On est de son temps. On date de la révolution, de 89. On a reçu le baptême des droits de l'homme et du citoyen. Toutes nos notabilités, ici, à peu d'exceptions près, ont juré dans les ventes du carbonarisme, et sur de vrais poignards, d'édifier la Souveraineté du Peuple avec les débris des trônes. Il est vrai qu'on s'est fait un roi en 1830, sans même songer à demander l'avis du Peuple. Mais on l'a fait *quoique* Bourbon et non *parce que* : demandez à M. Dupin. Enfin on entend bien, ici, que la nation ne relève que d'elle-même.

D'ailleurs, écoutons leurs orateurs, ouvrons leurs écrits, lisons leurs journaux. Qu'y invoque-t-on à chaque phrase, à chaque mot? — Le pays! la volonté du pays, de ce grand pays, de ce pays sage, éclairé, intelligent, ami de l'ordre et de la paix, qui déteste les factieux, les factions, qui sera toujours plus fort qu'elles, qui a pu, un moment, se laisser surprendre, mais qui saura bien toujours, par ses lumières, par sa force, par la pression toute puissante de son droit, de ses intérêts et de sa volonté, écraser, anéantir les mauvaises passions.

Tout ce que l'on pense, tout ce que l'on fait, tout ce que l'on veut, de ce côté ci, c'est toujours d'accord avec la pensée et la volonté du grand pays. On ne travaille que pour la faire prévaloir, on la sert, voilà tout ; et c'est avec elle et par elle, en dernière analyse, que l'on justifie et que l'on légitime tout ce que l'on a besoin de légitimer et de justifier.

Quand on est si bien d'accord avec la pensée, les intérêts, les lumières, la sagesse et la volonté d'un grand pays ; quand on est le parti même de ce grand pays ; quand on en tient d'ailleurs la volonté pour la loi suprême ; quand on n'a pour adversaires que des minorités, des factions, des factieux, quand on ne fonde d'espoir pour les vaincre que sur la sagesse et l'énergie même de ce grand pays, quelle objection aurait-on à laisser cette sagesse et cette volonté se manifester librement, sans intermédiaires, sans agents parasites, capables bien souvent de les fausser, et définitivement faire elles-mêmes, directement, sans aucune espèce de délégation, leurs affaires?

Certes, l'exercice de la souveraineté par le grand pays, sage, éclairé, dont la volonté est la seule source légitime du droit national, ne saurait rencontrer ici des adversaires. Le *Journal des Débats* va acclamer la législation directe.

Je me retourne du côté des Bonapartistes (il paraît avéré qu'il y a des bonapartistes). De ce côté encore, je ne trouve pas d'adversaires, loin de là.

D'abord, si nous écoutons les organes les plus accrédités, nous les entendons foudroyer le vieux principe légitimiste. Les légitimistes ne sont, pour les bonapartistes, que des factieux. Pourquoi? Parce qu'ils voudraient superposer le droit féodal de leur famille royale, au droit de la souveraineté nationale. Ce sont des hommes d'un autre âge. Ils n'ont rien oublié et rien appris. L'école bonapartiste entend dater de la Révolution et avoir ses racines dans le droit moderne. N'est-ce pas ce que l'on nous répète sur tous les tons?

Mais ne nous arrêtons pas aux menus témoignages : nous pouvons interroger le chef d'Ecole.

L'œil sur le monde, en face de l'histoire, à Sainte-Hélène, Napoléon a formulé sa doctrine. Nous avons son Mémorial. Le Mémorial, quant à la doctrine, s'est résumé en deux mots. Chacun connaît la fameuse prophétie de l'Empereur : « Dans cinquante ans l'Europe sera républicaine.... ou Cosaque. »

Républicaine, c'est le triomphe du droit, le cours du siècle, la marche de l'histoire moderne. C'est la lumière, l'idée. *Cosaque*, c'est l'ombre, c'est le repoussoir. Ce serait, en effet, la chute en barbarie. — Voilà la doctrine du chef de l'Ecole.

La Souveraineté du Peuple, du Peuple européen, du Peuple universel, tel est donc le principe de l'*Idée napoléonienne*, comme on a dit, et par conséquent des bonapartistes, — à moins que ceux-ci ne renient le maître. Ils s'en gardent bien, et leur lutte de tous les jours contre les *factieux* légitimistes, montrent qu'ils restent fidèles.

Les légitimistes sont en révolte latente contre le droit moderne, contre le souverain, contre le Peuple. Si leur révolte latente devenait flagrante, M. Louis Bonaparte, élu du 10 décembre, nous a dit plus d'une fois, en des discours publics, que *son gouvernement*, fort de la volonté du Peuple, etc., saurait les mettre à la raison.

Sur quoi d'ailleurs, M. Louis Bonaparte appuyait-il ses prétentions à Strasbourg et à Boulogne? Il en appelait au Peuple, d'un gouvernement d'usurpation. Il en appelait au pays vivant et total, du pays légal. Il revendiquait les quatre millions de suffrages donnés par le Peuple à son oncle et déclarait d'avance se soumettre à ce que voudrait à nouveau le Peuple.

A Boulogne et à Strasbourg, M. Louis Bonaparte tentait donc la délivrance de la souveraineté du Peuple enchaînée par Louis-Philippe ; pas autre chose! C'était une de ces aventures renouvelées des paladins de l'Arioste. Un chevalier, monté ou non sur quelque hypogriffe, vient livrer combat au geôlier de la princesse captive. L'insuccès ne change rien à l'intention, ne fait rien à l'affaire. M. Louis Bonaparte est bien des nôtres.

Mais, me dira-t-on, nous ne sommes plus ni à Strasbourg ni à Boulogne, ni même à Ham. Nous sommes à l'Elysée. — Très bien! il n'y a rien de changé. — J'ouvre le dernier et tout récent message de M. Louis-Napoléon, président de la République française ; je passe plusieurs feuillets *pour en trouver la fin*, c'est ce que je cherche. Je lis :

« Les conseils généraux ont en grand nombre émis le vœu de la révision de la Constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du Peuple, ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses volontés légalement exprimées.

» L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais, bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ses intérêts. Si, dans cette session, vous votez la révision de la Constitution, une constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 8 DÉCEMBRE 1850.

LES OISEAUX DE FRANCE.

ORDRE ET MARCHE DU CONVOI DES OISEAUX VOYAGEURS.

Il est très naturel encore que les oiseaux voyageurs qui ont été créés pour vivre et passer un semestre sous une certaine latitude, s'amusent à visiter en flânant tous les points de la vaste zône qui leur fut assignée pour demeure, par décret du Très-Haut. Les voyages ont servi de tout temps à fortifier l'intelligence et les muscles. Aussi les oiseaux émigrants qui sont à belle école pour s'instruire, sont-ils généralement d'une force prodigieuse sur la géographie. Les pigeons de colombier qui s'en vont de Paris à Bruxelles en droite ligne et qui *reconnaissent* à première vue des pays *qu'ils n'ont jamais traversés*, comblent d'admiration le badaud civilisé pour qui l'idéal de la science est de savoir par cœur le nom des principales capitales de l'Europe et des fleuves qui les baignent; mais que sont ces tours de force, sinon le pont aux ânes, en regard des exercices de cinquante autres espèces. Il est telle cigogne de la Frise qui sait la latitude, le nom et la hauteur de toutes les cathédrales de l'Europe, de la Baltique à la Méditerranée, qui donnera rendez-vous à une amie sur le faîte d'un édifice, à 2,000 kilomètres et à quinze jours de distance, et qui se croirait déshonorée de ne pas arriver, heure militaire, au lieu dit. Il y a telle bécasse de l'Irlande, tel canard du golfe de Bothnie, qui savent mieux que pas un de nous le gisement de chaque flaque marécageuse de nos forêts, de nos plaines, pour y avoir barbotté avec agrément pendant une demi-heure de leur vie et qui tomberont dessus les yeux fermés à quelques années de là, sans hésitation, sans détours. Et remarquez que la bécasse et le canard sauvage travaillent de nuit, tandis que le pigeon de colombier ne travaille que de jour ; remarquez que la bécasse et le canard feront des traites de 4 à 500 lieues au besoin et sous la seule impulsion du caprice, tandis que le pigeon fuyard a pour stimulants de vitesse les deux plus puissants mobiles du cœur de tous les êtres, l'amour et la famille.

Tout le monde connaît l'histoire de cette famille de rouges-queues qui nicha pendant vingt ans, de mère en fille, dans le corps de pompe d'une maison, subit un changement forcé de domicile de trois ans par le fait de la destruction de l'établissement hydraulique, et s'y réinstalla de nouveau, quand des réparations convenables eurent remis les lieux en état. Ceci n'est plus simplement un miracle de la mémoire des yeux élevée à la 32e puissance, mais bien un fait d'enseignement oral, une transmission d'idée par le langage, un souvenir du souvenir d'autrui. Je crois un peu, comme la nièce de Descartes, que sa fauvette avait du sentiment.

Nous disons donc qu'il n'y a pas émigration, proprement dite, quand les voyages des oiseaux ont lieu de l'est à l'ouest, parallèlement et non perpendiculairement à l'équateur ; quand il n'y a en un mot que simple déplacement au milieu d'une zone isotherme et non changement de climat. Ce déplacement ne peut plus être considéré que comme une simple promenade, provoquée par le besoin d'exercice qui tourmente la gent emplumée et qui est cause que l'on retrouve à l'autre bout du monde et sur la majeure partie des points du parallèle de la France, la plupart des oiseaux vagabonds de ce pays. Les naturalistes Van Siebold et Burger qui avaient été chargés par le gouvernement hollandais d'une mission scientifique au Japon, trouvèrent dans ce pays de mœurs et de costumes impossibles, cent-dix espèces au moins de nos oiseaux indigènes.

Il faut bien se figurer du reste que cette expression de l'autre bout du monde qui conserve encore pour quelques immobilistes d'entre nous une signification romanesque, n'a rien que de très banal et de vulgaire pour des oiseaux comme l'épervier, l'étourneau et la bécassine qui font sans se gêner leurs trente lieues à l'heure, partent au vent qui leur va, stationnent où bon leur semble. Un voyage à l'autre bout du monde, c'est tout bonnement pour la plupart de nos oiseaux bons voiliers un simple déplacement de quelques jours, puisqu'il n'est pas de martinet de nos églises, bien portant, qui ne fasse en se jouant ses trois à quatre cents lieues par jour. Les cailles elles-mêmes qui seraient les oiseaux voyageurs les plus lourds, si le râle et le grèbe n'étaient pas inventés, les cailles si paresseuses devant le chien en septembre, opèrent leur traversée avec une vitesse minima de quinze lieues à l'heure; à preuve qu'on retrouve encore dans leur jabot, lors de leur débarquement en Sicile, en Sardaigne ou en France, les graines recueillies en Afrique la veille, à quelques centaines de lieues de là. Il n'est pas rare que les chasseurs de la région des grands lacs d'Amérique tuent le soir des pigeons qui ont déjeuné le matin avec du riz de la Caroline à trois cents lieues plus au sud.

Cette habitude qu'ont prise un certain nombre d'oiseaux voyageurs d'aller digérer leur nourriture à un millier de kilomètres de l'endroit où ils l'ont prise, a même fourni pendant très longtemps à la science botanique les seuls renseignements qu'elle possédât sur la flore de l'intérieur du continent africain. C'est par le témoignage d'une cigogne qui eut le courage de rapporter de ce pays à Bâle en Suisse une flèche dont elle avait été traversée de part à part vers les bords du lac Tschad, que les armuriers de Londres ont acquis la certitude que le fusil à piston n'avait pas encore pénétré chez les noirs habitants de cette contrée mystérieuse.

Je me suis laissé dire que quelques oiseaux de long vol s'étaient sentis piqués au vif par l'invention de la machine à vapeur et du ballon et reculaient de jour en jour les limites ex-

sort d'une grande nation; inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant le calme dans nos délibérations, inspirons-lui la religion du droit, en ne nous en écartant jamais nous-mêmes; et alors, croyez-le, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiances et d'incertitudes.

» Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière à ce que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble.

» Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédiens on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale, qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois.

» Je vous ai loyalement ouvert mon cœur : vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste.

» Recevez, messieurs, l'assurance de ma haute estime.

» LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

» Elysée-National, le 12 novembre 1850. »

Voilà qui est net. C'est carré. La signature y est et la date. *La volonté du Peuple est la loi :* la loi suprême, la seule légitime. Impossible de le mieux dire. M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française est donc bien des nôtres.

Ce n'est pas tout. Nous n'avons pas seulement pour nous l'exécutif; nous avons encore le législatif. L'Assemblée nationale a battu des mains à cette fin du message. Elle s'est montrée transportée! La majorité, acclamant à ces paroles, a donc acclamé au principe de la souveraineté du Peuple. (Singulier temps que celui où l'on est heureux de se prouver qu'un président de la République et une Assemblée, nommés au suffrage universel et tirant uniquement du Peuple le pouvoir qu'ils exercent, veulent bien reconnaître que le Peuple est la source du pouvoir!)

Au reste, l'Assemblée législative a donné une autre preuve non seulement qu'elle reconnaît, mais encore qu'elle chérit la souveraineté du Peuple. Sa loi du 31 mai, demandez-le lui, n'a eu qu'un but, celui de *purifier* l'expression de cette souveraineté. Témoignage d'une tendresse incontestable!

La souveraineté du Peuple est confessée à demi par les légitimistes, pleinement par les orléanistes, par les bonapartistes, par le président de la République et par l'Assemblée législative. Quant à la démocratie, lui demander si elle tient pour le gouvernement du Peuple par lui-même, ce serait demander au soleil s'il est partisan de sa lumière. On ne fait pas de ces questions-là.

Si, d'un consentement unanime, le Peuple est souverain, il est naturel et légitime qu'il exerce sa souveraineté.

Si le souverain ne veut plus DÉLÉGUER, mais EXERCER, qui lui en contestera le droit?

Au fond, la thèse que je produis n'a donc pas d'adversaires sérieux. Je me suis battu dans le vide. Tous les partis sont avec nous.

» Les partis, m'entends-je dire, oui. Ils n'ont rien à objecter à la souveraineté nationale. Tous la proclament. Tous prétendent s'appuyer sur la volonté nationale. Aucun d'eux n'oserait dire : Nous voulons que la nation soit gouvernée par quelque chose d'autre que la volonté nationale, par quelque chose d'opposé à la volonté du pays? Non, aucun. »

» Cependant, les chefs des partis, leurs hommes d'Etat, leurs burgraves ne seront pas pour votre théorie. On vous citerait facilement cinquante noms : M. Thiers, M..., »

» Je réponds : « C'est vrai, et j'en suis convaincu d'avance. Mais l'opposition de ceux-ci est sans valeur, et nous ne nous y arrêterons pas. Les hommes d'Etat, en effet, sont tout simplement des hommes qui ont un état : ils se sont choisi pour état de gouverner les autres. Serait-il raisonnable d'exiger qu'ils se montrassent favorables à une mesure qui, comme disent les conducteurs de messageries, les [illegible]? Non. Et, pour emprunter encore leur langue, j'ajoute que leur jugement, en cette matière, n'est qu'une manière de [illegible] *de la concurrence*. Il n'y a pas à y prendre garde. »

XXVI.

De quelques communications qui m'ont été faites depuis la publication de la première partie de ce travail dans la *Démocratie pacifique*, il résulte que l'idée de l'exercice direct de la souveraineté du peuple, ou tout simplement de la réalisation de cette souveraineté, reste sans réplique. Le leurre de la DÉLÉGATION sous toutes les formes est percé à jour et demeure incontesté. La nécessité de l'expression formelle de la volonté nationale pour créer la légalité de la loi et des actes du gouvernement, n'est pas mise en question. On sent que la vérité est là, que là est la solution. Mais quelques personnes demandent *que je formule les moyens d'exécution*.

J'ai remarqué que quand une difficulté se résout par un moyen extrêmement simple, l'intelligence de la solution en devient fréquemment, au premier abord, d'autant plus difficile. J'ai souvent éprouvé cela moi-même quand je commençais l'étude des mathématiques. Au lieu de prendre dans mon livre le sens simple et naturel de la démonstration, persuadé que la question devait couvrir de grosses difficultés, je me cassais souvent la tête pour les trouver. Je cherchais, comme on dit, midi à quatorze heures. Le plus souvent, il n'y avait de difficultés réelles que celles que je me créais à moi-même. A qui ceci n'est-il pas arrivé?

Je m'attendais, en cette occasion, à ce phénomène, et je me bornerai à dire à ceux qui me demandent de formuler les *moyens de la souveraineté directe*, que la chose est déjà faite. Il n'y a qu'à la prendre tout bonnement sans la compliquer de difficultés qui n'y sont pas.

L'expérience du suffrage universel a prouvé que nos populations pouvaient très facilement voter par toute la France, même au scrutin de liste. C'est bien plus difficile que ce que ce que nous avons exposé.

Voyons. Comprenez-vous que, dans votre commune, la population majeure peut s'assembler à la maison de ville, au local de l'école primaire, n'importe où? — Oui.

Que si la population de votre commune est trop considérable, elle peut se fractionner autant que l'on voudra pour former autant de sections que l'on voudra? — Oui.

Que chaque section se composera facilement, à l'élection, un bureau, en nommant un président, deux secrétaires et quatre scrutateurs? — Très bien.

Si vous comprenez cela, vous comprenez tout. Ce que l'on peut faire dans votre localité, on le peut faire dans toutes les autres. Vous savez voter au scrutin de liste. A plus forte raison, saurez-vous mettre une boule blanche dans une urne si vous acceptez la proposition à l'ordre du jour, une noire si vous la repoussez.

Devant vous, dans votre section, le vote est dépouillé et proclamé.

Expédié au chef-lieu de l'arrondissement ou du département, le résultat du vote de votre section y est proclamé de nouveau, et totalisé avec ceux des autres sections de la circonscription. Cette proclamation et le total reproduits par les journaux de la localité, sont le contrôle public de la fidélité des additions. C'est le même mécanisme que celui de nos votes électoraux.

Les résultats départementaux, centralisés de la même manière à Paris, y sont publiés par le *Moniteur*. Le vote de la nation est connu.

Tout, en dernière analyse, se réduit donc à savoir si trois cents, quatre cents, cinq cents personnes peuvent se réunir en section dans leur localité, dire *oui* quand ils veulent *oui*, *non* quand ils veulent *non*, et compter les *oui* et les *non*. Tout est là. Cela résout toutes les questions, toutes les difficultés.

— Mais, me dit-on, nous trouvons dès le début de l'embarras. Vous en faites bien à votre aise. Les sections s'assembleront-elles à la commune ou au canton? quels seront le chiffre *minimum* et le chiffre *maximum* de leur composition? — quels.....

— Je vous arrête. Ces questions ne vous embarrassent, précisément comme je le disais, que parce que la solution est trop facile. Vous avez le moyen, appliquez-le.

Les sections s'assembleront provisoirement soit à la commune, soit au canton, peu importe. Elles seront provisoirement de trois cents, de quatre cents, de cinq cents, de mille votants, peu importe encore.

Une fois assemblé d'une manière quelconque, le Peuple aura vite changé le mode de ses réunions, si le mode provisoire ne lui convient pas. Le vote fixera promptement les points fondamentaux du *réglement de l'assemblée nationale universelle*. Ces points seront déterminés par les convenances et la volonté des populations. Quelle difficulté y a-t-il là-dedans?

Eh bien! appliquez le même procédé à toutes les autres *difficultés* que vous pouvez vous faire. Vous en sortirez de la même manière.

Je n'ai donc qu'un mot à dire sur cette question des moyens, et, ce mot dit, je n'y reviendrai plus : c'est, à savoir, que :

Si trois ou quatre cent personnes réunies dans une section locale peuvent exprimer leur volonté par un vote sur un objet quelconque, le Peuple français tout entier le peut sans plus de difficulté.

XXVII.

C'est chose acquise à la science, qu'en philosophie on ne critique sérieusement un système qu'en le remplaçant, en produisant un autre système.

Si cela est vrai dans l'ordre des idées spéculatives, cela est archi-vrai dans l'ordre pratique, dans l'ordre des choses historiques et politiques.

J'ai dit que je répondrai aux objections que l'on pourra faire à la Souveraineté effective du Peuple. Je répondrai, et d'autres que moi répondront; je ne monopolise point la thèse. Mais je veux faire observer que de la part des partisans de la thèse, répondre à des objections est concession purement bénévole.

Nous sommes en droit, en effet, de ne pas répondre à des objections. Nous sommes en droit de dire à nos adversaires : *Vous ne voulez pas de l'exercice de la Souveraineté du Peuple par le Peuple. Alors, que voulez-vous? produisez votre système. Voilà ce que nous offrons. Qu'offrez-vous?*

Et que les adversaires se le tiennent pour dit : Oui, nous répondrons à leurs objections. Nous ne demandons pas mieux, nous, que d'élucider notre principe, de l'éclairer sous tous ses jours, de le creuser sous toutes ses faces. Notre thèse, à nous, n'est pas « un mystère que nous craignions d'approfondir. » Que l'on prenne donc la pierre et la pioche; que l'on attaque notre citadelle à la sape ou à la mine; que l'on tente la brèche et l'assaut, nous ne demandons pas mieux. Nous encourageons les assaillants et leur garantissons réponse. C'est courtois.

Mais qu'ils sachent ceci : c'est que quand nous les aurons reçus chez nous, nous irons chez eux. Il faudra bien qu'eux aussi, ils nous fassent voir où ils campent.

Or, ceux qui ne campent pas dans la Souveraineté du Peuple (au moins nominalement), campent dans un mystère qu'ils recommandent à leurs propres partisans de ne pas tenter d'approfondir... Voilà, on en conviendra, des gens qui ne croient pas leurs remparts bien solides;

Et ceux qui confessent le dogme de la Souveraineté nationale, mais qui refuseraient à la nation le droit de le pratiquer, campent nécessairement dans quelque chose. Ce quelque chose, il faudra bien qu'on nous le fasse connaître.

Et ce quelque chose, que nous demanderons à connaître, ce sera nécessairement une forme quelconque de délégation ou de dictature, c'est-à-dire d'usurpation. Nous verrons bien alors...

Mais voilà, Dieu me pardonne! que, sans y prendre garde, après avoir reconnu moi-même que la Souveraineté du Peuple n'a plus, au temps où nous vivons, d'adversaires sérieux, je vais faire du capitaine Fracasse en pure perte! Je parle de leurs citadelles, bon Dieu! ils n'ont pas même de drapeau qu'ils osent lever. Les légitimistes appellent le leur un mystère; les orléanistes ferment par un vote, au leur, les portes de la France que la démocratie ne trouve nul inconvénient à laisser ouvertes. Et le représentant naturel de l'empire vient de remettre prudemment, nous l'en avons loué, l'empire dans

---

trêmes de leurs pérégrinations. On m'a affirmé notamment que les étourneaux qui avaient complétement dédaigné jusqu'à ce jour les champs de l'Australie, s'étaient décidés récemment à lancer quelques essaims de voyageurs, dans ce continent bizarre et fécond en fourmillières, parce qu'ils avaient entendu dire que les Anglais avaient fondé là un empire florissant. Cette préoccupation jalouse n'a rien qui me surprenne de la part d'un volatile à qui les déplacements aventureux coutent si peu, ainsi que son nom l'indique, et qui aime d'ailleurs à se réchauffer les pattes aux toisons des brebis. On sait que l'éducation des bêtes à laine est la principale industrie de la nouvelle Galles du Sud.

L'ordre que suivent les convois d'émigrants dans leur marche explique d'une façon fort simple pourquoi terre natale et patrie ne sont pas synonimes dans la langue des oiseaux.

Les émigrations périodiques et semestrielles, les expéditions régulières qui ont lieu du Nord au Sud et réciproquement, ne se font pas tout d'un coup et du jour au lendemain, comme il est facile d'en juger par l'exemple de l'indécision touchante des cigognes et des hirondelles, oiseaux amis de l'homme qui habitent sa demeure et ne l'abandonnent jamais sans lui adresser des adieux. Avant de s'embarquer pour le long voyage, on s'assemble sur les combles de quelque haut édifice, sur la cime dépouillée d'un vieil arbre, quelquefois au sein des prairies; on discute la route à suivre, les inconvénients et les avantages de telle ligne, les filets, les chiens, les oiseaux de proie; on écoute les communications des estafettes qui apportent les nouvelles de l'approche et de la direction des convois du Nord qui ont pris l'initiative du mouvement; on procède enfin au triage des émigrants, opération essentielle et condition première de discipline et de régularité dont une longue expérience a démontré la sagesse. Aux plus vieux qui ont déjà fait la route et qui ont d'ailleurs subi la mue de meilleure heure que les jeunes, l'honneur de marcher les premiers et de serrer les pôles au plus près.

On tient de source certaine que de nombreux corsaires, l'aigle, le faucon, le vautour, l'épervier, l'émerillon, croisent au débouché des principales routes d'étape, affriandés par l'espoir du carnage et l'attrait du fruit nouveau. Il faut pour affronter ces passes périlleuses et soutenir vaillamment ce rude choc, des voiliers courageux, expérimentés et rapides, rapides, c'est le point essentiel. Et tout d'abord le conseil des espèces à l'aile paresseuse décide à l'unanimité que le passage s'effectuera de nuit. Ce n'est pas que la nuit chôme d'assassins plus que le jour, mais la série des assassins des ténèbres (chouettes et ducs) est pleine d'individus plus ou moins amis du repos et comptant avec la fatigue, et qui généralement préfèrent la chasse du mulot qui trottine menu sur le sol à celle de l'oiseau qui chemine dans les airs. Gibier poil, gibier plume, il y en a pour tous les goûts dans cette saison bienheureuse où l'émigration des campagnols opère une diversion avantageuse à l'oiseau voyageur.

La caille, la marouette, les râles, les foulques, une foule de becs-fins bocagers qui voyagent à petites étapes adhèrent donc d'enthousiasme à la proposition de déménagement nocturne; et plus d'un oiseau à l'aile vigoureuse, qui se défie de la puissance de son vol, n'a pas honte de recourir à ce moyen de salut. Ainsi de la grive, oiseau cher à Bacchus, qui invoque, à l'appui de sa ruse, sa passion immodérée pour les fruits de la treille, qui la fait s'attarder jusqu'au soir dans les vignes du Seigneur, ou bien les pesanteurs de cerveau auxquelles elle est sujette vers le temps des vendanges, et encore cette obésité fâcheuse qui a fait de sa chair pour l'émerillon, le hobereau et la cresserelle, l'objet d'une ardeur insensée et d'une persécution sans fin. Il n'est pas jusqu'au pigeon ramier lui-même et à son cousin-germain le bizet, à qui la vigueur de leurs ailes sembleraient devoir inspirer plus d'audace, qui ne prennent toutes sortes de précautions pour dissimuler leur marche. Le ramier et le bizet n'attendent pas pour partir la venue de la nuit, ; seulement, comme ils redoutent presque autant la venue du jour, ils choisiront pour se lancer dans l'espace cette heure matinale où la brume, fille des nuits d'octobre, défend avec succès l'héritage maternel contre les clartés de l'aurore, engloutit l'horizon dans un bain de ténèbres, et clôt de ses doigts humides l'œil perçant du douanier et de l'autour pour livrer grande ouverte au contrebandier et à l'oiseau voyageur la gorge des Pyrénées.

L'alouette, l'étourneau, les farlouses et les bergeronnettes, oiseaux diurnes par excellence et qui aiment à se jouer dans les rayons du soleil, ne voyagent que par les beaux jours, mais que de fois mal leur a pris de leur témérité.

Conformément à la loi générale du mouvement, qui fait de la préséance le privilège de l'âge, les cailles, qui devront pousser leurs excursions hivernales jusqu'aux limites extrêmes du continent, devront donc justifier d'une campagne pour le moins et de deux années d'âge. Celles qui auront vu le jour en la présente année formeront le centre et l'arrière-garde, par rang de force et de primogéniture; et ici la confusion n'est pas possible, car l'âge se reconnaît à la voix et au plumage, et les vétérans se montrent inflexibles sur l'article de l'admission des conscrits dans leurs rangs. Les cailles qui donneront le branle seront celles qui auront été nicher sous la calotte du pôle arctique, dans les plaines marécageuses de l'Irlande ou dans les steppes herbues du gouvernement d'Arckangel où la saison d'amour ne dure que trois mois. Ces voyageuses intrépides entraîneront en passant leurs contemporaines de la zone tempérée à l'autre extrémité du globe, où séjourneront quelque temps les plus lasses, avant de se précipiter dans les hasards des nouvelles aventures. Puis, les vieilles cailles passées, viendra le tour des jeunes, qui partiront et se distribueront les étapes suivant l'ordre convenu. C'est-à-dire que les cailles nées au printemps prendront la tête et s'en iront stationner vers les parages de l'équateur, et les cailles d'été en-deçà de cette ligne. Les cailles tardives de l'automne qui auront assez d'ailes pour traverser la Méditerranée, hiverneront au littoral de l'Afrique nord, de l'Egypte au Maroc; celles qui se seront trouvées trop faibles pour tenter le passage, se cantonneront aux gorges et aux val-

le fond de sa poche.

Quant aux notabilités démocratiques et socialistes, s'en trouverait-il qui voulussent donner quelque apparence de raison à cette calomnie qu'un des petits secrétaires de la réaction mettait ces jours-ci en épigraphe à une brochure : *Le Socialisme n'est que l'hypocrisie de l'ambition ; — gouverner pour jouir des bénéfices du pouvoir, tel est le but secret de tous les révolutionnaires qui prêchent sur les toits une égalité qu'ils détestent.*

Tel est, en effet, le résumé de la seule thèse au moyen de laquelle, depuis soixante ans, les monopoleurs des *bénéfices du gouvernement*, ont pu avec quelque succès travailler à la démolition des notabilités démocratiques.

Cette arme, hélas ! il va bien falloir encore la mettre au rebut, quand ceux contre qui on la tourne auront proclamé LE GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE UNIVERSEL.

XXVIII.

Et après tout, qu'importent les objections, et les partis, et les personnes ?

Les fleuves coulent, la mer monte, la terre tourne. Qui les arrêtera ?

Or, il y a une chose qu'il faut savoir : c'est que, si irrésistible est la marche des forces cosmogoniques, non moins irrésistible est celle de l'histoire.

L'humanité est plus qu'un fleuve, plus qu'une mer, plus qu'une terre. Elle est Dieu qui se développe.

L'humanité marche visiblement, depuis trois siècles, à la démocratie, c'est-à-dire à sa liberté politique, à son autonomie, à la pleine possession de soi-même.

La Théocratie a voulu faire obstacle, elle a été brisée.....

L'Absolutisme royal a voulu se cabrer contre la destinée. Il était la synthèse physique du droit féodal et barbare, le sabre couronné. Il y a un demi-siècle que l'on disait : « Les rois s'en vont. » Aujourd'hui ce n'est plus le mot, car les rois s'en sont allés. Il n'y a plus, en effet, qu'un vrai roi en Europe. Et pourquoi y a-t-il encore un vrai roi en Europe ? — Réponse : Parce qu'il y a encore au nord de l'Europe des populations à l'état barbare. C'est tout simple. Mais patience ; aujourd'hui les morts vont vite, et les vivants vont encore plus vite que les morts.

Ainsi la Théocratie et l'Absolutisme s'en sont allés de là où sont entrés la science, l'industrie, la civilisation, l'esprit moderne. Rien qu'en s'apparaissant à elle-même et en s'affirmant comme principe, il n'y a pas plus de soixante années, la Souveraineté du Peuple a réduit en morceaux ces grandes puissances du vieux monde.

L'ancienne formation sociale, cette gigantesque formation granitique de la féodalité et du moyen-âge est donc détruite. Qu'en reste-t-il ? plus rien que des débris.....

Dans toute l'Europe civilisée, un précipité de résidus, résidus de noblesse, résidus d'aristocratie bourgeoise et financière, résidus de domination cléricale et de jésuitisme ; tous ces précipités s'efforçant de s'agglutiner et de former *magma*, sous le nom de grand parti de l'ordre, pour t'arrêter, pour arrêter ta marche, ô liberté, ô Souveraineté du Peuple, Autonomie de l'humanité !

Tu as soulevé et broyé les grandes chaînes granitiques, ô liberté ! et ces limons espéreraient t'embourber...

Bref, nous disions que le vieux principe d'autorité est mort en Europe. Il n'y a de vivant que ce qui est dans les âmes ; il ne ressuscitera donc pas.

Cependant le principe vivant, le principe de liberté qui l'a tué et qui doit lui succéder, n'a pu parvenir encore à se dégager, à se donner un corps adéquate. En possession des âmes, il ne s'est pas encore incarné dans la société, organisé.

Nous avons vu pourquoi.

A l'état de sentiment, d'aspiration, le principe moderne possède une force expansive capable de faire éclater dix fois le monde qu'avait fait le principe ancien. Mais le sentiment, l'aspiration ne suffit pas à l'organisation du monde nouveau. Pour l'*organisation*, il faut la *science*.

Connais-toi toi-même : tel est l'axiome de la sagesse antique.

Jusqu'ici la Démocratie s'était *sentie* ; elle ne s'était pas encore connue.

Faute de se connaître, elle n'a pas su se faire un organisme propre, conforme à elle-même. Faute de son organisme propre, elle s'est tourmentée à rentrer dans les moules du passé. Et comme ces moules ne lui vont pas, elle ne s'y coule que pour les faire bientôt éclater.

La Démocratie n'a pas été *vaincue*. Ce serait une erreur de le croire : son ennemi est mort. Mais elle s'est trompée, égarée et divisée elle-même en des efforts impuissants.

Ainsi les formes monarchiques et aristocratiques modernes — les divers constitutionnalismes et gouvernements de délégation, — ne sont nullement l'œuvre d'une force qui resterait au principe monarchique et aristocratique. Ce principe n'eût point produit cela. Vivant et puissant, il eût reproduit ses propres formes, ses formes à lui ; car, lui, il connaît ses formes. Ces gouvernements ne sont donc que les égarements de la Démocratie, pas autre chose.

La Souveraineté du Peuple n'est plus contestée aujourd'hui : on ne l'oserait pas même contester dans une assemblée royaliste où l'on ricane cependant de la République. Mais cette souveraineté victorieuse, incontestée, faute d'y voir assez clair encore, est toujours allée se fourrer elle-même dans la prison de la DÉLÉGATION.

La Souveraineté du Peuple, incontestée, n'est pas réalisée parce qu'elle s'est *déléguée*.

Elle s'est déléguée, parce qu'elle ne croyait point, par préjugé, pouvoir agir autrement. Elle ne savait pas.

Elle sait maintenant, ou elle va savoir.

Elle va comprendre qu'*en se déléguant* elle s'abandonne, abdique, se met en prison,

Elle va comprendre qu'*en se déléguant*, c'est elle-même qui refait de la monarchie, de l'aristocratie.

Le Peuple va savoir que sa Souveraineté, *s'il ne l'exerce pas*, n'est qu'une déplorable plaisanterie.

Enfin, le Peuple va savoir qu'il doit et qu'il peut exercer sa Souveraineté, qu'il doit et qu'il peut se gouverner lui-même, directement, sans charger personne d'être souverain pour lui.

Qu'est-ce qui empêchera le Peuple de savoir cela ? Les idées vraies, claires, simples, sont des oiseaux qu'on ne peut plus remettre en cage quand ils s'en sont envolés. On ne peut ni les rattraper, ni les empêcher de chanter. Et quand leur chant est bon pour le Peuple et agréable à ses oreilles, le Peuple, qui est devenu très mélomane, l'écoute et l'a bientôt appris.

Je dis donc que le Peuple saura bientôt ; que quand il saura, il voudra ; et que quand il voudra, dam ! il fera sa volonté. Qui l'en empêcherait quand il exprimera légalement, comme dit M. le président dans son Message, sa volonté ?

XXIX.

L'idée de l'application actuelle du gouvernement direct vient d'Allemagne. Je le confesse en toute humilité ; bien que le gouvernement par le vote de tous soit la forme même du gouvernement dans le système sociétaire, je n'avais jamais eu l'esprit de spéculer un moment sur l'application *actuelle* de ce mode de faire. C'est assurément fort sot, à nous autres phalanstériens, de n'avoir pas compris plus tôt que l'esprit moderne, qui s'est entêté depuis un siècle à la solution du problème politique, du problème du pouvoir, ne s'arrêterait pas dans cette voie avant d'être au bout. Depuis la Révolution de Février, cette inadvertance est impardonnable. J'irai plus loin dans mes aveux : Quand Rittinghausen m'a parlé de la *législation directe* et immédiate, aveuglé encore par le préjugé commun, persuadé que ce dernier terme ne pouvait être atteint qu'en dans un monde réorganisé et régénéré par l'association, je le repoussai quelque temps. Cependant, j'admis tout de suite qu'une pareille idée devait être prise en considération, publiée et discutée. Je lui offris la publicité dont disposaient mes amis de la *Démocratie pacifique*. La suspension judiciaire de notre journal retarda de trois mois la publication ; mais déjà la réflexion m'avait convaincu comme elle convaincra facilement tous les démocrates sincères.

Discutée seulement jusqu'ici dans un club de Cologne, voilà donc l'idée du gouvernement direct du Peuple livrée à la discussion de la démocratie de l'ancien et du nouveau continent. Le Peuple universel est saisi. Le résultat n'est pas douteux. Si les chefs hésitaient, comme j'ai quelque temps hésité moi-même, l'idée est assez élucidée aujourd'hui pour que le Peuple, lui, n'hésite pas. Je connais le Peuple français, la nature et la promptitude de son génie, et je réponds de lui. Dans une question de cet ordre, d'ailleurs, qu'importeraient les hésitations parmi quelques notabilités de la démocratie, s'il s'en manifestait ? Quelques-uns combattraient-ils le gouvernement du Peuple par lui-même ? Ce serait très curieux. Essaieraient-ils de se taire ? Ma foi, je crois que ce serait tant pis pour eux.

J'ouvre le dictionnaire de l'Académie au mot démocratie, et je lis :

DÉMOCRATIE, *gouvernement où le peuple exerce la souveraineté.*

En conséquence,

Au nom de la DÉMOCRATIE,

Au nom du sens vivant de ce mot qui est notre principe même du droit moderne, principe dans lequel communient tous les démocrates ;

Le Peuple français étant chargé historiquement sans doute, d'inaugurer le premier la pratique du gouvernement du Peuple par le Peuple ;

Devant tous les journaux, devant tous les organes, devant tous les verbes de la démocratie, et devant le Peuple français, je fais la proposition du GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE, par lui-même et sans délégation.

Je demande la discussion de cette proposition.

XXX.

Je ferai remarquer qu'à côté de cette question suprême et *pressante*, tout ce qui se discute aujourd'hui est de minime importance.

Laissons un moment les légitimistes, les impérialistes, les orléanistes et tous nos monarchistes jouer leurs petites intrigues. Ils sont bons les uns pour les autres et se donnent entre eux de la besogne. Pendant qu'ils sont à leurs parades, occupons-nous de nos affaires. Le Peuple est là. Voilà soixante ans qu'il verse son sang pour avoir son droit. Il ne l'a pas. Il obéit et souffre depuis des siècles. Et cependant c'est le souverain. Il faut en finir. Mettons-nous d'accord.

Le gouvernement du Peuple par le Peuple, voilà toute la démocratie. Nous avons été joués par la DÉLÉGATION.

PLUS DE DÉLÉGATION !

EXERCICE DIRECT DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE PAR LE PEUPLE !

Encore une fois, ceci est clair et nous éclaire ; ceci est fort et nous rallie : c'est notre principe ; on n'arrêtera pas cela. Seulement, dépêchons-nous. Il n'y a plus besoin d'insurrection. Laissons les mouchards organiser, pour s'entretenir la main, des sociétés secrètes et des complots. En trois mois, si on le veut bien, l'idée du gouvernement du Peuple par lui-même aura fait son chemin. — Si *l'on ne voulait pas*... il n'y faudrait qu'un peu plus de temps, voilà tout. Le Peuple est saisi. Tout le monde cause politique aujourd'hui. Cela suffirait.

Quand le peuple ne voudra plus que, sous prétexte de faire sa volonté, on lui supprime ses libertés les plus chères, qu'on lui inflige des lois qu'il ne voterait pas, au contraire ; qu'on l'engage dans des guerres fratricides contre des peuples qu'il aime ; qu'on le charge d'impôts qu'il déteste ; enfin, qu'on exerce sa souveraineté sans lui, malgré lui et contre lui, — sortes de malentendus que sont exposés à commettre à chaque instant ses mandataires, — alors il portera très légalement à la connaissance de ses délégués que son désir est de faire lui-même ses affaires ; il remerciera les représentants des peines qu'ils se sont données pour lui, et ceux-ci, en honnêtes et fidèles dépositaires qu'ils sont, rendront à leur Souverain des pouvoirs dont le poids était très lourd, enchantés de s'en voir si heureusement déchargés.

Ce dénouement favorable peut se faire avant 1852 et d

u

---

lées les plus chaudes des îles et des presqu'îles de l'Europe, ce qui sera cause que les chasseurs européens en rencontreront quelques-unes encore dans les palmiers nains de la Sicile, de l'Andalousie ou de la Capitanate. Quelques traînardes enfin, de la ponte d'octobre, soit qu'elles aient été privées trop tôt des soins affectueux de leurs mères chez lesquelles la passion des voyages aura fait taire la voix de l'amour maternel, soit qu'elles aient éprouvé des malheurs à la chasse, demeureront clouées par les infirmités et la faiblesse aux champs de la Camargue, du Languedoc et du Roussillon.

Par une raison analogue à celle qui fait que les vieux précèdent les jeunes dans les grandes émigrations périodiques, les mâles qui sont toujours plus tôt prêts pour les voyages que les femelles, précèdent généralement celles-ci. Toutefois, la règle générale souffre de nombreuses exceptions. Ainsi, dans l'espèce des pinsons, ce sont les femelles qui tiennent la tête ; même chez les ortolans, ce sont les jeunes qui précèdent les vieux ; mais je fais observer ici que les migrations des ortolans et des pinsons, bien que régulières et périodiques, ne sont que des migrations pour rire. L'ortolan qui ne fait qu'alterner de la Catalogne au Milanais en passant par la Guienne, le Languedoc et la Provence, ne voyage évidemment que pour son plaisir ; le pinson qui ne dépasse guère, dans ses plus grands écarts, les frontières de nos départements du midi, fait son tour de France, et rien de plus.

Maintenant, le même ordre de marche étant suivi pour le retour pour l'émigration du pôle sud au pôle nord, il en résulte que les plus vieilles cailles qui s'ébranlent les premières, s'établissent dans les contrées les plus septentrionales et y choisissent les places, reprenant quelquefois celles qu'elles y avaient occupées l'année précédente. Les jeunes qui partent plus tard et qui savent d'avance que les places sont prises dans leur *pays natal*, ne remonteront pas jusque là. Ainsi se gouvernent les coucous et même les hirondelles. Ces hirondelles de cheminée qui reviennent quinze ans de suite au foyer familial sont des hirondelles mères, les mêmes hirondelles qui définissent la patrie, la maison où l'on a son nid ; mais les jeunes hirondelles ne reviennent pas habiter le même toit que les auteurs de leurs jours. Elles se créent ailleurs une *patrie*. J'ai remarqué que les hirondelles de fenêtre qui ne quittaient pas l'Afrique et s'arrêtaient dans leur émigration du printemps à nos villes d'Algérie, jouissaient généralement d'une complexion si délicate et si fragile que le moindre abaissement de la température suffisait pour les abattre par milliers sur le sol. J'en ai vu que le froid retenait prisonnières dans leur maison d'argile et faisait mourir sur leurs œufs.

La rapide exposition qui précède explique encore pourquoi, à de certaines époques de passage, les tendeurs et les chasseurs ne prennent ou ne tuent que des vieux ou bien des mâles, d'autres fois que des femelles ou des jeunes, et aussi pourquoi les premiers arrivants sont toujours les plus riches de taille et de plumage. Les tendeurs de Lorraine distinguent parfaitement le rouge-gorge aux pattes noires qui est le véritable rouge-gorge de passage, du rouge-gorge aux pattes blanches qui est le rouge-gorge indigène ou le rouge-gorge de l'année et qui passe le premier.

J'aurai à revenir plus d'une fois dans le cours de cette histoire sur cette importante question des migrations aériennes, si grandiose dans ses résultats, si curieuse dans ses causes et qui donne à chaque ligne un démenti solennel à ceux qui accusent Dieu d'avoir placé l'homme et la femme sur cette terre pour leur faire endurer toutes les souffrances de la misère et toutes les tortures du besoin. J'aurai à ajouter à l'histoire spéciale de chaque oiseau la carte de ses voyages. Rien ne m'empêche donc de m'en tenir pour l'heure à cet aperçu général du mouvement, auquel j'ajouterai seulement pour en faciliter l'étude, le tableau topographique abrégé des gîtes et demeures de l'oiseau de France.

A. TOUSSENEL.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE MUSICALE.

GRAND-OPÉRA. — *L'Enfant prodigue*, opéra en cinq actes, paroles de M. E. Scribe, musique de M. Auber.

La première représentation de l'*Enfant prodigue* a eu lieu vendredi, 6 décembre, avec tout l'éclat que comportent et la dignité de notre première scène lyrique et la renommée des deux auteurs.

Nous nous bornerons pour aujourd'hui à la constatation sommaire du succès obtenu par l'ouvrage et par ses interprètes.

Le sujet de l'*Enfant prodigue* prêtait à un merveilleux étalage de splendeurs contrastées ; le spectateur est transporté successivement de l'habitation d'un chef de tribu israélite sur la place principale de Memphis ; dans le sanctuaire du temple, réservé aux mystères d'Isis ; dans une oasis du désert, et enfin au milieu de la riche nature du vallon de Gessen. Des scènes calmes de la vie pastorale, il passe aux brillantes phosphorescences de l'orgie la plus luxueuse.

M. Leroy, chargé de la mise en scène, M. Saint-Léon, auteur des divertissements, MM. Despléchin, Sechan, Cambon et Thierry à qui les décorations sont dues, méritent les éloges les plus complets, les applaudissements les plus vifs. Au troisième acte, le tableau de l'orgie, présidée par le grand-prêtre d'Isis, est une des plus belles choses que le théâtre ait jamais produites comme coup-d'œil.

Figurez-vous la vaste scène de l'Opéra, doublée en surface par un magnifique escalier qui en occupe toute la largeur, et tout cet espace couvert d'une foule bigarrée de mille couleurs, étincelante d'or, d'argent, de pourpre, d'azur ; et tout ce monde se livrant, sans crainte, au plaisir, loin de tout regard profane, en

plein gré des parties ; je ne m'y oppose pas. Mais on pourrait, d'ores et déjà, si l'on voulait, fixer 185[illegible] comme terme de rigueur.

Victor Considerant.

Les Magasins communaux.

L'article suivant du *Courrier du Nord* est reproduit par le *Moniteur* :

« Il est fortement question, depuis quelques jours, à Valenciennes, de la création d'une boucherie communale, ou du moins d'une association ayant pour objet d'amener un rapport plus équitable entre le prix de la viande au détail et celui des bestiaux. Les heureux succès obtenus déjà dans un grand nombre de villes de France et de Belgique ne permettent pas de douter des avantages que pourra produire une pareille association, et les bouchers eux-mêmes finiront par y trouver leur compte, car la concurrence les forçant à élever au besoin les prix de certains morceaux de choix, dont la vente rapide est toujours certaine, pour baisser d'autant les prix des morceaux inférieurs particulièrement destinés à la classe ouvrière, il en résulterait un plus grand débit, sans baisse réellement préjudiciable sur le prix total d'achat des animaux abattus.

» Déjà, depuis longtemps, le comité administratif de la société générale de secours mutuels de Valenciennes s'était préoccupé de cette question, dont il avait dû remettre la solution jusqu'après son organisation définitive. Nous croyons savoir que les observations présentées par le digne commandant Leclercq et par M. le maire, dans la dernière séance du conseil municipal, ont réveillé les projets de ce comité, et qu'il a l'intention formelle de ne pas laisser à d'autres l'initiative d'une mesure dont l'organisation de la société de secours mutuels lui facilite beaucoup l'exécution. »

Nous sommes heureux de voir les conseils municipaux entrer dans la voie des institutions communales de cette nature, et le gouvernement les encourager implicitement par l'insertion des lignes précédentes au *Moniteur*. Ce double patronage sera sans doute une sauvegarde contre les ordonnances préfectorales de dissolution.

Allyre Bureau.

Le commerce et les consommateurs.

A Charleroi (Belgique), la viande coûtait de 65 à 70 centimes le demi kilogramme ; au dire des bouchers, il était de *toute impossibilité* de réduire ce prix, et même, s'il fallait les en croire, ils y perdaient quelque chose. Quelques habitants eurent l'idée d'acheter deux bœufs magnifiques et de les faire abattre. Tous frais comptés, ils ont pu livrer, avec bénéfice, la première qualité de viande à 22 centimes et la seconde à 18 centimes.

La nouvelle de cette expérience se répandit, dit le *Siècle*, à qui nous empruntons ces détails, et provoqua presque instantanément une notable diminution. A Douai et à Thielt, on vit paraître des écriteaux annonçant la viande à 32, 36, 40 et 45 centimes le demi kilogramme. C'est à la suite de ces faits que le conseil municipal et le comité administratif de la société de secours mutuels de Valenciennes, formèrent le projet de la boucherie communale dont il est parlé ci-dessus.

Quelques ouvriers de la même ville, ajoute le *Siècle*, se proposèrent de compléter cette fondation par celle d'une vaste association tendant à obtenir au meilleur marché possible toutes les denrées de première nécessité (pain, viande, charbon, pommes de terre, épicerie, etc.) Des actions de 5 fr. formeraient le fonds social à l'aide duquel les provisions seraient achetées pour être distribuées ensuite au prix de revient par un agent que choisirait *ad hoc* l'association.

Le *Siècle* enregistre ces faits avec une satisfaction réelle ; et nous aussi, car ils ne sont que la réalisation parcellaire des procédés de garantisme exposés dans les ouvrages de Fourier et développés depuis dix-huit ans par les différents organes de l'école phalanstérienne.

Nos utopies chimériques commencent à prendre un corps. On en verra bien d'autres.

Allyre Bureau

Les deux politiques.

« Il y a, disions-nous, deux politiques, la politique du présent, la politique des gouvernements, et la politique des philosophes. Elles sont fort sujettes à se mépriser l'une l'autre ; elles ont tort en cela toutes les deux. La politique des philosophes, fondée sur le droit et sur la justice, souvent aussi sur des systèmes dont le fond même est très douteux et très contestable, est rarement applicable en son entier. Elle n'en jette pas moins de vives lumières sur la politique pratique. C'est la politique des philosophes qui a fait entrer dans le monde une foule d'idées que les hommes d'affaires accueillirent d'abord avec risée, et que le temps a changées en lois, en usages imprescriptibles, en axiômes, sur lesquels les gouvernements les moins libéraux sont forcés de régler leur conduite. Je ne crois donc pas dénigrer l'écrit très remarquable de M. Considerant, en disant que c'est plutôt l'ouvrage d'un philosophe que celui d'un homme d'Etat, plutôt une utopie qu'un écrit de circonstance. Utopie ne veut pas dire ce qui ne sera jamais, mais ce qui ne peut pas être aujourd'hui. Hélas oui ! la confédération des peuples, la paix perpétuelle, ne sont encore que des utopies ; mais des utopies cependant, il faut en convenir, que les esprits graves et sensés ne peuvent plus rejeter avec mépris comme de purs rêves d'une imagination échauffée. Autrefois les utopistes (et tous les grands esprits depuis Platon jusqu'à Montesquieu l'ont été un peu) plaçaient leur république dans quelque pays imaginaire ; pour trouver la justice, l'innocence, le bonheur, ils s'éloignaient le plus possible de l'histoire et de la vérité. Aujourd'hui c'est dans l'histoire même que nous allons chercher le fondement de nos systèmes et de nos espérances. Pour l'établissement de la paix perpétuelle, par exemple, M. Considerant tire ses preuves de la transformation successive de l'esprit des peuples et des gouvernements. Il montre comment à l'esprit guerrier a succédé l'esprit diplomatique, à l'épée qui tranche les négociations qui délient, à la force le droit public ; aux batailles les congrès européens. Un pas de plus et le grand tribunal des peuples est fondé ! Ce pas est le plus difficile à faire, je le crois. Plus d'une fois les hommes ont semblé toucher au règne de la paix et de la justice, et tout s'est évanoui dans quelque cataclysme imprévu. Et pourtant ne faut-il pas reconnaître que les progrès de la raison, le lien du commerce, la ressemblance des lois et des mœurs rendent de jour en jour la guerre plus difficile en la rendant plus dommageable et plus odieuse ? Le temps ne viendra-t-il pas en effet, où les assassinats de peuple à peuple ne feront pas moins d'horreur, en feront plus que les assassinats de particulier à particulier ?

» L'ouvrage de M. Considerant mérite certainement d'être lu. Qu'on adopte ou qu'on n'adopte pas les idées de l'auteur, c'est toujours l'ouvrage d'un homme de talent et d'un honnête homme. S'il y a des erreurs ou au moins des vues hasardées, elles viennent d'un sentiment qui justifie tout, l'amour de la justice et de l'humanité. N'est-il pas bon d'ailleurs de se délasser de temps en temps des petitesses de la politique active, enfermée presque tout entière dans des querelles et des rivalités de personnes, par des méditations plus libres et plus hautes ? Le temps présent n'est que trop propre à faire aimer les utopies, surtout celles où se trouvent d'ailleurs, comme dans l'ouvrage de M. Considerant, beaucoup d'idées aussi vraies que profondes. »

Ces réflexions sont empruntées au *Journal des Débats* du 6 juillet 1840. Elles terminaient un long article d'appréciation et de critique bienveillante consacré à l'ouvrage publié alors par notre ami Victor Considerant, sous ce titre : *De la politique générale et du rôle de la France en Europe*.

Plus de dix années se sont écoulées : la politique des gouvernements, enfermée presque toute entière, comme le disait le *Journal des Débats*, dans des querelles et des rivalités de personnes, a beaucoup parlé, beaucoup écrit, beaucoup agi. Quels bienfaits a-t-elle apportés, quels antagonismes a-t-elle détruits, quels droits a-t-elle consacrés, quelles souffrances a-t-elle guéries ? Tout ce qui s'est accompli de bon s'est fait en dehors d'elle et malgré elle, à travers des crises industrielles, des commotions et des révolutions violentes qu'elle n'a pas su prévoir et qu'elle a été impuissante à empêcher.

Le sentiment de justice et de liberté qui embrase les masses, qui unit tous les peuples en une sainte solidarité et les soutient dans leurs afflictions et leur asservissement, cet immense amour de l'humanité qui remplit le monde, n'est-ce pas la condamnation éclatante de la politique étroite, égoïste, oppressive, suivie par les princes de la terre et leurs gouvernements ? Les diplomates, les hommes d'état, dans l'Europe entière, n'ont été et ne sont que des entraves, des obstacles vivants au progrès, des causes de troubles, de discordes, et de luttes impies. Rois et empereurs estiment que leur plus haute mission est de se faire les gendarmes suprêmes des nations.

Comprimer, comprimer toujours et partout ; l'ordre par la crainte, l'immobilité, voilà le secret de leur politique.

Cela est et sera tant que l'esprit de liberté et de paix n'aura pas triomphé, et avec lui la politique vraiment philosophique, la politique fondée sur le droit et la justice. Utopies, utopies, s'écriera-t-on ; mais, messieurs des *Débats* si nous en croyons ce que vous écriviez en 1840, « les esprits graves et sensés ne peuvent plus rejeter les utopies avec mépris comme de purs rêves d'une imagination échauffée, — et tous les grands esprits, d'après vous encore, ont été quelque peu utopistes. » Aveu précieux... qui nous paraît en contradiction flagrante avec la ligne de conduite que vous suivez aujourd'hui ; car vous êtes devenus les hommes du moment présent, ennemis timides de toute nouveauté, et vous ne demandez plus qu'une chose, un oreiller arrangé à votre guise pour y dormir... C'est ce que vous appelez : tâcher de vivre. Hélas ! hélas ! qu'avez-vous fait de votre tolérance pour les idées, de votre bienveillance pour les utopies elles-mêmes, les vues hasardées qui viennent, ainsi que vous le déclariez, « d'un sentiment qui justifie tout, l'amour de la justice et de l'humanité. »

Vous voilà confondus dans la cohue des rétrogrades vulgaires, vous, les anciens défenseurs de la liberté de la pensée ; vous faites cause commune avec tous ceux qui ont peur parce qu'ils n'ont point de foi, avec tous ceux qui cherchent à faire peur parce qu'ils n'ont pas d'autres moyens d'attirer sur eux l'attention que de pousser des cris et des lamentations. Vous êtes tout prêts à faire pénitence de vos péchés — quels péchés ? — et à renier votre passé, trop heureux si vous pouviez trouver pour refuge à votre quiétude l'ombre étroite d'un sabre quelconque. Triste spectacle ! Le soleil de l'avenir vous éblouit et vous faites de la politique en lunettes vertes, pleurant, gémissant et rageant dans votre petit coin.

Mais pendant que vous vous désolez piteusement les idées marchent, marchent toujours.

Vous n'aurez jamais assez de larmes pour les noyer ces idées, et le Tzar n'aura jamais assez de Cosaques pour les empoigner toutes. Les idées sont vivantes, bien vivantes, et vous allez, mourants... Il n'est pas de jour qui ne soit une con-

---

compagnie du grand-prêtre lui-même qui donne l'exemple de toutes les voluptés ; figurez-vous ensuite cette foule, alourdie par les fumées du festin, s'endormant pêle-mêle et couvrant toute la scène et l'escalier gigantesque d'un admirable tapis de plumes, d'or et de soie, au milieu duquel se détachent les capricieuses arabesques d'un réseau de bras, de jambes, de têtes charmantes aux cheveux flottants ; c'est un spectacle qui peut ne pas être très moral, mais qui à coup sûr est un des plus ravissants que l'on puisse voir.

La partition de M. Auber mérite qu'on s'y arrête plus que nous ne pourrions le faire aujourd'hui. Disons seulement tout de suite que les airs de ballet sont d'une fraîcheur, d'une distinction et d'une élégance délicieuses.

M. Massol, qui rentrait par le rôle du père, a dû un véritable triomphe, tant à son magnifique organe qu'à la sensibilité dont il a fait preuve.

M. Roger, qui jouait l'Enfant prodigue, a été très applaudi.

La belle voix de M. Obin se déploie à son aise dans le rôle du grand-prêtre d'Isis.

Mme Laborde, dans le rôle de la courtisane Neffé, étale toutes les richesses de sa vocalisation facile et brillante. Quel dommage que la belle figure et la voix remarquable de Mlle Dameron ne soient pas douées d'un peu plus de mobilité et d'expression !

Mlle Plunkett, dans le rôle muet de l'almée Lia, séduit tout le monde par la grâce onduleuse et la vivacité souple de sa danse. A côté d'elle, dans un pas de trois, Mlle Robert s'est attirée une triple salve d'applaudissements unanimes par la précision vigoureuse et délicate en même temps, d'un pas des plus hardis.

Les ensembles du corps du ballet font honneur à l'imagination chorégraphique de M. Saint-Léon.

La représentation, commencée à 7 heures et quart, s'est terminée à minuit passé.

Malgré tous les éléments variés d'intérêt que présente un grand opéra, nous sommes forcés de dire qu'une séance de plaisir qui dure cinq heures est bien longue, et, pour nous servir d'une expression mise par M. Scribe lui-même dans la bouche du père de l'Enfant prodigue, on finit par *gémir d'être heureux* si longtemps.

Toutefois, ce défaut du nouvel opéra lui étant commun avec tous ceux qui l'ont précédé, il n'y a pas lieu de croire que cela puisse nuire à son succès.

Allyre Bureau.

M. et Mme Chevé viennent de publier la sixième édition de leur méthode élémentaire de musique vocale.

La couverture de cette nouvelle édition porte en gros caractère la *recommandation* suivante :

OUVRAGE REPOUSSÉ A L'UNANIMITÉ

par la commission du chant de la ville de Paris, composée de MM. *Victor Foucher* (ex-procureur de la République), président; *Ad. Adam*, de l'Institut; *Auber*, de l'Institut; *Barbereau*; *Boulet*; *Carafa*, de l'Institut; *Clapisson*; *Ermel*; *Ed. Rodrigues*, vice-président; F. *Halevy*, de l'Institut; *G. Héquet*, rapporteur; *Jomard*, de l'Institut; *Zimmermann*; *C. Gide*; F. *Demoyencourt*, secrétaire. — Commission qui vient de voter en même temps le maintien de la méthode Wilhem dans les écoles communales de la ville de Paris.

A la dernière distribution des prix de l'Association polytechnique, les élèves de M. Chevé, au nombre de trois cents environ, ont exécuté avec un admirable ensemble des chœurs dont plusieurs présentaient une véritable difficulté. Une médaille a été décernée au cours tout entier, le professeur ayant déclaré que tous les élèves avaient mérité la récompense due à l'assiduité et au succès. M. Emile Chevé a reçu cette médaille des mains de M. le ministre de l'instruction publique, qui présidait la séance. Une triple salve d'applaudissements a témoigné à l'habile professeur toute la sympathie que le public éprouve pour l'œuvre qu'il accomplit avec tant de persévérance et de succès.

Allyre Bureau.

CAUSERIES.

Qui l'eût cru ! M. Carlier est un rouge ; M. Carlier est un socialiste. M. Carlier, foulant aux pieds les plus saines notions de l'économie politique, industrielle et financière, vient d'interdire aux agioteurs de tout étage les abords du passage de l'Opéra, que ces chauves-souris du 5 pour cent avaient choisi de temps immémorial pour théâtre de leurs nocturnes ébats.

> O Bourse, ô Juifs, ô rage, ô coulisse ma mie,
> N'as-tu donc tant vécu que pour cette infamie ?

Ecoutez, écoutez les gémissements qui s'élèvent autour de la rampe du parquet.

Les lamentations de Jérémie sont des chansons à boire, en comparaison des plaintes de ces boursicotiers déçus.

— « Jehovah ! Jehovah ! s'écrient-ils, pourquoi nous abandonnes-tu ? n'avons-nous pas observé la loi de Moïse ?

» Faut-il donc couvrir nos têtes de cendres, nous rouler dans la poussière du macadam, et, comme nos ancêtres à Babylone, suspendre nos carnets aux pignons de la grille qui entoure le temple du veau d'or ? Où gratterons-nous désormais sur la hausse

quête pour l'esprit nouveau; il n'est pas d'heure qui n'apporte un progrès, qui ne brise un anneau de la chaîne, pas une minute qui ne soit une victoire de la science... et la science seule, supprimât-on tous les réformateurs, tous les socialistes, tous les penseurs et utopistes; supprimât-on les journaux, les livres et les écrivains, la science, à elle seule, vaincrait le vieux monde et ferait des enfants de Dieu une famille de frères.

Prenez-en donc votre parti. Vous n'avez pas fait la révolution de Février, c'est vrai...; vous en avez été fort surpris, c'est encore vrai; mais il ne faut pas tout vouloir pour soi, et la révolution de Juillet, à laquelle vous avez contribué, peut très bien suffire aux satisfactions de votre amour-propre.

Vous vous consolerez, n'est-ce pas? vous oublierez vos petites misères: — il y en a tant d'autres et de si grandes!! En attendant, nous tenons pour sages les pensées et les conseils émis par vous il y a dix ans; mais nous regrettons que vous n'en ayez pas mieux profité vous-mêmes. Et dussiez-vous nous traiter aujourd'hui d'utopistes, nous avons le bizarre espoir que vous en reviendrez à dire, comme vous le disiez jadis en rendant hommage à M. Victor Considerant, comme nous n'avons cessé de le dire et comme nous ne cesserons de le répéter: « N'est-il pas bon de se délasser de la politique active, » enfermée presque tout entière dans des querelles et des rivalités de personnes, par des méditations plus libres et plus » hautes? »

Et encore: « C'est la politique des philosophes qui a fait » entrer dans le monde une foule d'idées que les hommes » d'affaires accueillirent d'abord avec risée et que le temps » a changées en lois, en usages imprescriptibles, en axiômes. »

Charles Brunier.

L'Adresse ci-après à la reine Victoria a été votée par les archevêques de Cantorbéry et d'York, et par la plupart de leurs suffragans:

« Madame,

» Nous, les archevêques et évêques soussignés de l'Église d'Angleterre, nous approchons respectueusement et loyalement de Votre Majesté, au moment où une grave injure a été adressée à l'Eglise et à Votre Majesté, à qui seule appartient le gouvernement de ce royaume en matière ecclésiastique et civile. L'Angleterre, notre pays, dont l'Eglise est un vrai rameau de la sainte Eglise catholique de Christ, dans laquelle se prêche la vraie parole de Dieu, et où les sacrements sont dûment administrés, conformément aux prescriptions de Christ, est traitée par l'évêque de Rome, comme si elle avait été une terre païenne, et reçoit des félicitations sur son rétablissement, après un intervalle de trois cents ans, parmi les Eglises de la chrétienté.

» On prédit le retour du peuple à une communion dont il repousse résolûment les erreurs et la corruption, qui continue à suivre des pratiques contraires à la parole de Dieu, qui enseigne des fables injurieuses, des déceptions dangereuses, et prescrit comme nécessaire au salut la croyance en des doctrines auxquelles l'Ecriture n'offre aucune garantie. Un des traits les plus remarquables de cette arrogante usurpation, c'est que, malgré la loi qui déclare qu'aucun prélat ou potentat étranger n'usera et n'exercera en aucune façon dans ce royaume ni pouvoir, ni autorité, ni juridiction spirituelle ou ecclésiastique, l'évêque de Rome a prétendu exercer un pouvoir spirituel sur le peuple de ce pays; et en nommant certains ecclésiastiques romains à des places ou siéges particuliers en Angleterre il a fait renaître sa prétention de suprématie sur le royaume et attaqué une prérogative constitutionnelle qui n'appartient qu'à Votre Majesté seule.

» Nous regardons comme un devoir pour nous de protester ensemble contre cette tentative de soumettre notre peuple à une tyrannie spirituelle dont il avait été affranchi lors de la Réformation; et nous demandons humblement à Votre Majesté de repousser par tous les moyens constitutionnels les prétentions et les usurpations de l'Eglise de Rome, qui fomente des divisions religieuses, met obstacle aux efforts que fait notre clergé pour répandre la lumière de la vraie religion dans le peuple confié à ses soins. »

(*Suivent les signatures.*) (*Morning-Hérald.*)

Police municipale.

La semaine dernière a vu prononcer quatre condamnations, de 10 à 16 fr. d'amende, pour mauvais traitements envers des animaux; deux condamnations, à 3 et 14 fr. d'amende, pour balances fausses; trois condamnations, à 11 fr. d'amende, pour détention de poids trop légers; sept condamnations, de 1 à 15 fr. d'amende, prononcées contre des boulangers pour vente de pain non pesé et vendu en surtaxe; douze marchands de vins ont été condamnés à des amendes de 3 et 10 fr., pour débit de vins falsifiés, et à l'effusion des liquides déclarés falsifiés; dix épiciers ont payé de 1 à 3 fr. d'amende pour vente de chandelle en déficit de poids; cinq fabricants de chandelle ont été également frappés d'amendes de 2 à 5 fr. pour avoir livré aux épiciers des chandelles au-dessous du poids légal. — Total des condamnations pour fraudes commerciales en une semaine: 39.

Ainsi qu'on peut le voir par les chiffres ci-dessus, le vol commercial est traité avec une grande douceur par la loi. A-t-on entendu ainsi encourager le commerce? En équité, nous ne comprenons pas quelle différence morale il y a entre le vol commercial et le vol domestique, si ce n'est que le premier nous paraît encore moins excusable que le second, et que, à coup sûr, il est plus préjudiciable au public, attendu qu'il opère sur la masse entière des consommateurs.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les nouvelles apportées à la tribune de l'Assemblée nationale, jeudi dernier, par M. le ministre des affaires étrangères, sur l'issue des négociations entre les cabinets de Vienne et de Berlin:

« Le prince de Schwartzenberg et M. de Manteuffel se sont rencontrés, le 28 du mois dernier, à Olmutz. Ces ministres sont convenus des dispositions suivantes:

» Il y aurait coopération des troupes prussiennes et des troupes fédérales de Hesse. Quant à la question du Holstein, un commissaire prussien devrait se rendre, avec un commissaire fédéral, dans les Duchés, et adresser, en même temps que lui, à la régence, une sommation de déposer les armes, conçue en termes identiques.

» Dans le cas où cette sommation n'obtiendrait pas le résultat qu'on en attend, un corps de troupes prussiennes prendrait part avec les troupes fédérales, aux mesures coërcitives qui deviendraient nécessaires. (Interruption et rires ironiques à gauche.)

» Ces deux points avaient été l'objet d'une convention écrite et signée, le 29 novembre, par les deux négociateurs.

» Le principe des conférences libres ou ministérielles, pour la reconstitution de l'Allemagne, aurait été admis. La réunion devrait avoir lieu à Dresde, le 15 décembre.

» Le roi de Prusse a accepté, le 1er décembre, l'arrangement conclu à Olmutz. »

Personne n'a jamais pu se méprendre sur le véritable mobile de la conduite du roi de Prusse. Les droits évidents du peuple hessois, les prétentions plus ou moins justifiées de la lieutenance des duchés ne le touchent que fort peu. Tout se résumait pour lui dans une question d'amour-propre, de préséance. Du moment qu'on lui permet de fournir son contingent dans *l'exécution* du peuple hessois, et au besoin dans les mesures coercitives à employer contre les duchés dont il a fomenté la révolte, il se déclare satisfait.

La question est maintenant de savoir si cette satisfaction sera partagée par les assemblées prussiennes, et en dernier lieu par le peuple prussien. Si l'on en juge par le ton des projets d'adresse en réponse au discours de la couronne, un conflit ne tardera pas à se produire entre le cabinet, où triomphe la politique de M. de Manteuffel, et le parlement. L'issue toute simple de cela sera: 1° la dissolution des chambres; 2° et comme, selon toute apparence, les nouvelles chambres seront dans le même sentiment que celles d'aujourd'hui: un coup d'état et la suppression de la constitution. Dans ce cas, le roi de Prusse aura le droit de compter sur son cousin d'Autriche pour lui rendre le même service que les deux monarques rendent, d'accord aujourd'hui, à l'électeur de Hesse. Reste à savoir si tout cela se pourra faire sans déterminer la crise suprême d'où doit sortir la liberté définitive ou l'écrasement, pour un nouveau bail, des peuples de l'Allemagne, et, par la même occasion, des peuples de toute l'Europe.

Tout le monde comprend parfaitement que rien n'est terminé par la convention d'Olmutz. Aussi les armements continuent-ils plus que jamais en Autriche, et il est peu probable que la Prusse procède de sitôt au désarmement: la Russie, de son côté, concentre toujours des troupes vers la Pologne. Quant à la France, elle fait aussi des préparatifs militaires sous le prétexte officiel d'une neutralité armée, mais en fait, comme l'ont dit M. le ministre des affaires et la commission du crédit pour la levée des 40,000 hommes, afin d'être prête à porter ses forces du côté des principes *d'autorité et d'ordre, tutélaires de toute société*, dans la *guerre sociale* dont une lutte en Allemagne pourrait être le signal.

Tout se prépare donc pour la lutte suprême, pour la *dernière guerre*. Le grand dilemme posé par Napoléon à Sainte-Hélène se pose de plus en plus impérieux, et vraisemblablement la question sera résolue avant le terme de 50 années que Napoléon eut sans doute abrégé lui-même s'il avait eu l'intuition des merveilles que la vapeur et l'électricité allaient accomplir et réalisent encore tous les jours.

Dans ce moment-ci, la séparation s'opère entre les deux camps: il est bon qu'avant d'en venir aux mains, chacun puisse bien savoir, des deux côtés, qui est ami, qui est ennemi; qui combat pour les cosaques, qui défend la démocratie. Le roi de Prusse vient de marquer définitivement sa place, il devait naturellement prendre rang parmi les princes contre les peuples.

L'antagonisme accidentel des maisons d'Autriche et de Prusse devait être absorbé par le grand duel qui se prépare. Au-dessus de la question de préséance se place nécessairement la question d'existence.

P. S. — Ainsi qu'il était facile de le prévoir, les dispositions les plus hostiles au ministère de M. Manteuffel ont été manifestées par les chambres dès le début de la discussion de l'adresse, qui a commencé le 3. Aussi le lendemain, à l'ouverture des séances, le gouvernement a annoncé aux chambres qu'elles étaient ajournées jusqu'au 3 janvier prochain. On considère cet ajournement comme l'exorde poli d'une dissolution.

Le roi de Prusse nous paraît prédestiné à être incessamment protégé par cette même diète contre laquelle il semble avoir levé plus de 400,000 hommes.

Allyre Bureau.

DERNIÈRES NOUVELLES. — On connaît les détails de la séance de la chambre des députés de Prusse où l'ordonnance royale de dissolution a été lue. Le président a levé la séance, et les députés se sont retirés en silence.

L'électeur de Hesse n'est pas encore rentré à Cassel. Il attend une adresse des habitants qui ne paraissent pas pressés de la faire.

HESSE-ÉLECTORALE. — La municipalité de Cassel a été vivement sollicitée d'envoyer une adresse à l'électeur pour réclamer son retour, en déclarant que les ordonnances de septembre seraient acceptées. Les envoyés prussiens insistent beaucoup dans ce sens. Mais le conseil municipal paraît peu disposé à se prêter à ces démarches. La Prusse devra jouer son rôle d'*exécuteur des* œuvres de la diète jusqu'au bout.

M. de Manteuffel a consenti, dit-on, à ce que les troupes bavaroises s'avançassent davantage dans la Hesse-Electorale; elles ne trouvaient plus à vivre dans les environs de Fulda. Mais on a mis à ce progrès d'invasion une condition essentiellement diplomatique, c'est que les troupes au lieu de s'appeler fédérales prendraient le nom de corps auxiliaire bavarois-autrichien; voilà de quelles herbes se nourrit l'honneur prussien. On comprend que l'empereur d'Autriche serait bien coupable de ne pas donner pleine satisfaction à son cousin de Prusse si ombrageux et si accommodant tout à la fois.

On parle du retour prochain de l'électeur qui rentrerait sous la triple escorte de troupes hessoises, de troupes fédérales et de troupes prussiennes.

FRANCFORT. — Après quelques jours de tranquillité, de nouvelles rixes plus violentes que les précédentes se sont renouvelées entre les soldats prussiens et les soldats bavarois. On assure que, dans les casernes, on a menacé les soldats de proclamer la loi martiale si de nouveaux excès étaient commis.

CRACOVIE. — Depuis quelques jours de grandes masses de troupes russes se sont mises en mouvement vers les frontières de la Gallicie et de la Silésie. Leur but, dit le *Mercure de Souabe*,

---

ou sur la baisse? où répandrons-nous les faux bruits et les nouvelles mensongères?

» N'étions-nous pas les amis de l'ordre, les soutiens de la bonne cause, les défenseurs de la morale?

» Et pourtant un décret nous proscrit; les sergents-de-ville nous pourchassent; la rue de Jérusalem, malgré son nom israélite, n'a pas d'entrailles pour nous.

» Il est clair que la société va se dissoudre, du moment que l'on s'attaque à la bourse qui en est une des plus nobles bases.

» Hélas! hélas! qu'allons-nous devenir! Nous ne pouvons pas cependant nous faire tous marchands de lorgnettes. »

C'est ainsi que les fidèles de la petite bourse exhalent leur douleur, et les échos leur répondent.

Boursicotiers, consolez-vous! vous avez pour vous votre conscience.

Pour moi, je l'avoue, depuis le jour où cette ordonnance est apparue, je me demande: — Où allons-nous?

Ce ne peut être qu'à un abîme. Il n'y a pas un agioteur qui ne soit prêt à le jurer.

Quant à M. Carlier, le voilà passé tout d'un coup, ainsi que je l'ai dit plus haut, au rouge le plus écarlate, dans l'opinion des moindres courtiers marrons.

On l'accuse hautement de s'être laissé endoctriner par Proudhon, et de ne plus rêver que l'abolition de l'intérêt, à l'instar de ce célèbre économiste.

J'ose croire qu'il n'en est rien; mais il n'en est pas moins vrai que M. Carlier vient de porter une main bien téméraire sur l'un des plus recommandables piliers de notre édifice social. J'engage tous les amis de l'ordre en général et M. le docteur Véron en particulier à veiller sur ce fonctionnaire.

A propos de M. Véron, ce spirituel docteur a régalé dernièrement le public d'une charmante boutade de sa façon.

Cette boutade contient des renseignements fort curieux sur l'histoire édifiante du *Constitutionnel*, et applique quelques bons coups de massue aux épaules de MM. Thiers et Duvergier de Hauranne.

Je suis loin d'y trouver à redire, prenant toujours un plaisir infini à voir ces messieurs se houspiller réciproquement, et faire leur lessive en public.

Je dois convenir que, jusqu'à présent, le bon docteur a mis les rieurs de son côté. Il est vrai qu'il ne s'épargne guère lui-même. Ne lui en faisons pas un crime. Honorons, au contraire, la naïveté et la franchise partout où nous avons le bonheur de les rencontrer. Ces deux vertus sont devenues si rares!

M. Véron nous raconte d'abord comment il commença par risquer plusieurs centaines de mille francs prises sur ses épargnes, — quelles épargnes! — dans l'entreprise à la fois littéraire, politique et industrielle du *Constitutionnel*, ce qui lui valut le sobriquet de *père aux écus*.

M. Véron nous cite à ce propos les paroles mémorables qu'il adressa à ses épargnes avant de les engager dans cette affaire, et il invite tous les capitalistes, en pareille occasion, à en dire autant à leurs écus.

« Mes chères épargnes, vous allez courir de bien grands dangers! si j'allais demander à des mains étrangères, dans les jours de périls, secours et appui, secours et appui me manqueraient. Mais vous, mes chères épargnes, vous irez bravement au feu... »

Après cette touchante allocution, M. Véron, unissant la prudence qui hésite à l'audace qui exécute, bien que ces deux qualités semblent s'exclure, ainsi qu'il le fait ingénieusement remarquer, M. Véron, dis-je, se lança tête baissée dans le gouffre du *Constitutionnel*, et se contentant, *par une juste défiance de lui-même*, du rôle d'administrateur, devint *le banquier des principes du centre gauche, le bailleur de fonds de cet axiôme si célèbre*: LE ROI RÈGNE ET NE GOUVERNE PAS, sous le patronage de M. Thiers et de M. Duvergier de Hauranne.

Les bons lecteurs ne seront pas fâchés de savoir comment ces hauts personnages du monde parlementaire qui dirigeaient une imposante partie de l'opinion, et qui se sont faits de nos jours les inflexibles apôtres de l'honnêteté et de la modération, comprenaient en ce temps-là les devoirs du journalisme, et exerçaient ce sacerdoce de la pensée.

M. Véron va nous l'apprendre. Il rougit maintenant, cet excellent docteur, d'avoir pu se prêter à une telle complaisance, par une trop juste défiance de lui-même. C'est par l'humilité de ses aveux rachète ses péchés! « M. Thiers faisait du *Constitutionnel* l'organe et l'appui de ses théories et de ses *amitiés* parlementaires. » Il n'y a pas grand mal à cela. Nous ne sommes qu'au commencement de la confession, et M. Véron ménage encore M. Thiers, sauf à se rattraper plus tard. Mais en revanche il ne ménage que bien faiblement ce pauvre M. Duvergier de Hauranne. Voyez plutôt:

« Quant à M. Duvergier de Hauranne, il y envoyait soir et matin, sous le couvert de M. Merruau (rédacteur en chef), ses articles violents et anonymes contre tel magistrat honorable, candidat à la députation, contre tel député hésitant ou indocile. Il ne se sentait pas d'aise de tirer à 25,000 exemplaires ses ordres du jour, ses rancunes et ses haines. »

Que dites-vous de M. Véron, *maître absolu, par un acte de société, de la direction politique du Constitutionnel*, et qui laissait passer sans mot dire, qui endossait la responsabilité de ces attaques violentes et haineuses contre des magistrats honorables?

Peut-on pousser plus loin la défiance de soi même, quelque juste qu'elle soit d'ailleurs?

paraît être de prendre une position menaçante en faveur de l'Autriche contre la Prusse.

ITALIE.

PIÉMONT. — Un fait assez curieux s'est produit à la chambre des députés. Le président, M. Pinelli, avait chargé M. Buoncompagni de rédiger le projet d'adresse au roi. La rédaction de M. Buoncompagni avait paru n'être qu'une reproduction trop affaiblie des paroles royales, et de vives critiques s'étaient produites, notamment de la part de M. Brofferio, l'un des membres les plus extrêmes de l'opposition. Le président, appelé à faire un nouveau choix de rédacteur, désigna M. Brofferio, dont le projet, présenté à la séance du 28 novembre, fut couvert d'applaudissements et adopté à l'unanimité. Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

Lundi. — La demande en autorisation de poursuites contre M. Emile Péan est rejetée.

La discussion d'un projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 12,557,840 fr. pour dépenses non prévues au budjet de la guerre de 1850, amène à la tribune les distributions de vivres et de vins aux revues de Satory. M. Charras propose une réduction de 25,000 fr. qui est repoussée au scrutin par 374 voix contre 235. M. Schœlcher demande une simple réduction de 500 fr. à titre de blâme : cette demande est écartée par la question préalable.

La prestation en nature est maintenue par 438 voix contre 193. L'abolition de cette dernière forme de la corvée avait été proposée par MM. Pascal Duprat et Chavoix, sous forme d'amendement à l'article 1er de la proposition de MM. Paulin-Gillon, Resal et autres, relativement aux prestations en nature.

Mardi. — Validation des élections du Cher; MM. Duvergier de Hauranne et Bidault sont proclamés représentants pour ce département.

Suite de la discussion de la proposition relative aux prestations en nature.

Mercredi. — Suite de la discussion. La question s'embrouille un peu plus que la veille; l'Assemblée reconnaissant qu'il est assez difficile d'améliorer une loi sur les prestations en nature, rejette tout le travail précédent en décidant qu'il ne sera pas procédé à une troisième délibération, et en revenant ainsi, purement et simplement à la loi de 1836.

Prise en considération et renvoi au conseil d'état de la proposition de M. de Lagrange, relative à la fixation des limites des cours d'eau.

Refus de prise en considération de la proposition de M. Rochut, relative aux maladies contagieuses des animaux domestiques.

L'absence de M. le ministre de l'intérieur motive le renvoi de la deuxième délibération sur la proposition de M. Dufournel, relative à la mise en culture d'une partie des biens communaux.

Troisième délibération sur la proposition de M. Favreau, relative à la procédure de partage des terres vaines et vagues. Un amendement de M. Chégaray, renvoyé à la commission, fait ajourner le vote définitif.

Jeudi. — Toute la séance est remplie par la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire de 8,400,000 fr. pour dépenses non prévues aux budjets de 1850 et 1851, c'est-à-dire pour une levée de 40,000 hommes motivée sur l'état actuel des affaires de l'Allemagne. Nous donnons aux nouvelles de l'Allemagne l'exposé de la situation apporté à la tribune par M. le ministre des affaires étrangères. M. Emmanuel Arago a vainement demandé que la discussion fut ajournée.

M. Mathieu (de la Drôme) a rendu hommage à la digne et ferme conduite du peuple hessois. Comme il s'était permis de qualifier de *honteux* le traité consenti par le roi de Prusse, le président lui a fait observer que la tribune française n'est pas faite pour insulter les puissances étrangères.

Nonobstant le nouvel aspect que le traité d'Ollmutz donne à la question, la commission, d'accord avec le gouvernement, a persisté dans ses conclusions qui ont été adoptées par 483 voix contre 211.

Vendredi. — La deuxième délibération sur la proposition de M. Dufournel relative à la mise en culture d'une partie des biens communaux est ajournée, en raison du projet de loi relatif aux communes, déjà préparé par le conseil d'état et dont le dépôt aura lieu incessamment.

Sont définitivement adoptées : 1° la proposition de M. Demante, relative au désaveu de la paternité en cas de séparation de corps; la proposition de MM. Pécoul et Bissette relative aux mariages contractés par des personnes non libres, dans les colonies françaises, antérieurement au décret portant abolition de l'esclavage; 3° la proposition de M. Favreau, relative à la procédure et partage des terres vaines et vagues.

Samedi. — Après avoir adopté un assez bon projet de loi sur l'assistance judiciaire, l'Assemblée a délibéré sur la proposition qui tendrait à commercer aux établissements modèles de bains et lavoirs un crédit de 600,000 f. Combattue par MM. d'Adelsward et Raudot, la proposition a été défendue par MM. de Melun, rapporteur, Dumas, ministre de l'agriculture, et enfin par M. Hennequin.

S'emparant des critiques de M. Raudot, qui accusait le projet de *socialisme*, notre ami a fait ressortir la fausse tactique de ces grands ennemis du socialisme qui voudraient le rendre odieux en mettant sur son compte toute mesure prenant un caractère de progrès et de philanthropie. En l'attaquant avec de pareilles armes, on en ferait bientôt aux yeux des populations au lieu d'un épouvantail une seconde providence *ou plutot une troisième*, le rôle de la seconde étant déjà rempli.

M. Hennequin s'est également emparé des paroles de M. Léon Faucher, confessant que les propagateurs du socialisme se recrutaient en grand nombre dans les écoles spéciales qui font l'honneur de la nation. L'orateur a discuté ensuite le fonds du projet en exprimant le désir de voir les différentes opinions politiques se réunir souvent sur des questions de cette nature.

L'Assemblée a décidé au scrutin, mais à une majorité assez faible qu'elle passerait à une troisième délibération.

Allyre Bureau.

La cour d'assises de la Charente-Inférieure vient de juger une affaire qui a préoccupé douloureusement l'attention publique. Il s'agissait d'un curé, nommé Gothland, accusé d'avoir empoisonné sa servante pour empêcher la divulgation de ses relations avec une dame également accusée comme complice.

L'*Evénement* du 3 décembre contenait, sur ce procès, un article de M. Charles Hugo, dont nous reproduisons les passages suivants :

« ..... Nous n'avons pas à émettre d'opinion sur l'innocence ou la culpabilité des accusés. Nous devons laisser la justice se prononcer. Si terrible que soit une accusation, et le crime fût-il prouvé, nous nous sentirions toujours plutôt disposé à l'indulgence, quand au fond de cette accusation, quand au fond de ce crime, nous découvrons une de ces grandes inexpériences de la loi sociale qui faussent l'équilibre naturel.

. . . .

« En attendant, songez-y, messieurs les hommes d'Etat, ce procès est une preuve de plus de cette vérité, déjà démontrée de tant de manières, et qui éclate au fond de tant de sérieux problèmes, et point encore résolus, que le but auquel il faut tendre de toutes parts, par la législation comme par la philosophie, que l'idéal de civilisation dans la société humaine, fatiguée par tant de transformations, trouvera enfin le calme et la paix, c'est l'harmonie des lois sociales avec les lois naturelles. »

Nous ne sommes donc plus, comme nous l'avons été si longtemps, la voix qui crie dans le désert! Voilà qu'enfin l'écho répète les paroles que nous avons tant de fois reproduites. La vérité s'empare de la conscience publique, et la suprême légitimité des attractions naturelles se fait enfin reconnaître. Cette conclusion de l'article de l'*Evénement* qu'est-elle autre chose que la formule : « *Les attractions sont proportionnelles aux destinées.* »

Allyre Bureau.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE.

Nous mettrons en vente, mercredi prochain, la LÉGISLATION DIRECTE PAR LE PEUPLE ou la VÉRITABLE DÉMOCRATIE, par M. Rittinghausen. Brochure in-8° de trois feuilles; prix : 25 c.

— Nous allons également réunir en une brochure le travail de notre ami Considerant, dont l'article d'aujourd'hui forme les derniers chapitres. Il paraîtra incessamment sous le titre de : LA SOLUTION, ou le GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE.

— Enfin, nous achevons l'impression d'un ouvrage de Considerant qui aura pour titre : 60 MILLIARDS A 1 1/2 POUR CENT OU LES 4 CRÉDITS. C'est le développement sous la forme d'exposition dialoguée de la thèse posée par l'auteur, sur l'organisation du crédit, dans le discours qu'il prononça à l'assemblée constituante le 14 avril 1849. Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le procès intenté à MM. Vié et Treillard, le premier gérant, le second rédacteur du *Vote universel*, à raison de l'article intitulé : BELLE-ISLE ET MAZAS, a été jugé mercredi dernier. Le jury a rendu un verdict affirmatif, mais il a admis des circonstances atténuantes. MM. Vié et Treillard ont été condamnés chacun à trois mois de prison et à 500 fr. d'amende.

— On reçoit ce soir samedi, la nouvelle du verdict rendu par le jury d'Angoulême. Le curé Gothland, déclaré coupable d'empoisonnement, avec circonstances atténuantes, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Mme Du Sablon a été acquittée.

— A propos du projet d'établissement d'une ligne télégraphique électrique sous-marine entre les Etats-Unis et l'Europe conception gigantesque dont nous avons déjà parlé, le *Courrier des Etats-Unis* publie les lignes suivantes :

« L'idée d'établir un télégraphe électrique entre l'Europe et l'Amérique est loin d'être abandonnée. Les savants s'en occupent et les capitalistes supputent les dépenses de l'entreprise. Un ingénieur américain, M. H.-L. Stuart, prétend que la création d'un télégraphe sous marin entre le cap Clear, en Irlande, et un cap de la Nouvelle-Ecosse, situé à cent milles environ au-dessus de Halifax, les deux points les plus rapprochés entre les deux continents, n'offrirait pas plus de difficultés dans l'exécution que le télégraphe qui a été établi entre Douvres et Calais; il faudrait seulement plus d'argent, et M. Stuart estime la dépense à 3 millions de piastres. Les fils, revêtus d'une forte couche de gutta-percha, seraient plongés à une profondeur telle qu'ils seraient à l'abri de tout accident. Pour les immerger, il serait nécessaire d'employer quinze navires de 1,000 tonneaux, quatre steamers de 1,500 tonneaux, et deux autres vapeurs plus petits, mais d'une grande rapidité de marche. Le fil pèserait 8,000 tonneaux environ, et serait retenu au fond de l'eau par 600 ancres. Le travail serait achevé en vingt jours. »

— Sous la forme d'un *on dit*, le *Liverpool Albion* indique les véritables représailles dont l'anglicanisme aurait dû user envers le saint siége. Que toute propagande soit partout entièrement libre, et la vérité triomphera de l'erreur.

Allyre Bureau.

« On dit que la reine se propose d'envoyer une hiérarchie protestante dans les Etats de l'Eglise, sous la direction d'un cardinal anglican, à l'effet de promouvoir le bien-être spirituel de la population protestante des domaines du pape. On se propose surtout de purger les environs de Saint-Pierre de l'ignorance, du vice, de la saleté et de la misère qui pullulent à l'ombre de ce temple, dans le quartier de Trestevère et dans le voisinage du château Saint-Ange, par l'introduction de missionnaires et de Bibles, et enfin de rétablir l'Italie dans sa première gloire de civilisation et de liberté. On croit, d'après la politique libérale de Pie IX et l'extinction graduelle des priviléges civils accordés récemment aux protestants résidants, qu'aucune objection ne sera faite à la gracieuse entreprise du gouvernement anglais. »

— M. Porion, représentant du peuple et maire d'Amiens, qui, dans le principe, avait accepté de faire partie du comité de la loterie des lingots d'or, a cessé, dès les premiers jours d'octobre, d'être membre de ce comité. (*National* du 4 décembre.)

— M. Clary, représentant du peuple, vient de donner sa démission de président de la loterie des lingots d'or.

(*Moniteur* du 5 décembre).

— On écrit de Halifax (comté d'York), le 4 décembre :

« Hier matin, un épouvantable malheur est arrivé dans la manufacture de lainage de MM. Firth frères, de notre ville. L'une des grandes chaudières à vapeur a fait explosion avec un bruit terrible; ses fragments ont brisé et traversé un mur épais et sont entrés dans un atelier voisin, où ils ont volé contre le plafond, qui aussitôt s'est écroulé et a enfoncé le plancher. Trente-deux jeunes ouvrières, pour la plupart enfants, qui se trouvaient dans cet atelier, ont été entraînées dans la chute du plafond et du plancher et sont tombées dans la cave, enterrées sous les lourds débris.

» On a aussitôt procédé au déblaiement de la cave. Six d'entre les ouvrières ont été trouvées mortes; onze sont mutilées tellement, qu'il n'y a aucun espoir de leur sauver la vie, et les quinze autres sont plus ou moins grièvement blessées. »

— M. Etienne Delord, ancien pharmacien de Bordeaux, mort le 24 novembre dans sa 93e année, a fait à ses concitoyens le legs le plus magnifique : il laisse 80,000 francs aux hospices, 15,000 francs à l'association de la charité maternelle, 15,000 fr. aux pauvres de sa paroisse, 15,000 francs pour la translation et l'agrandissement du Jardin-des-Plantes, 60,000 francs pour établir des fontaines. Il a prévu le cas où la ville ne se conformerait pas à ses intentions dans un délai qu'il a fixé.

Ainsi, le premier de ces legs deviendra nul, si dans les trois

---

J'admire, quant à moi, combien les braves abonnés du *Constitutionnel* doivent être ébahis, en apprenant aujourd'hui que certains hommes qu'ils ont pris en abomination, sur la foi de leur journal, étaient des personnages parfaitement honorables, que ce même journal n'a rendus odieux que pour satisfaire aux rancunes et aux haines de ses rédacteurs ou de ses patrons.

Courage! *père aux écus*, cette franchise vous honore. Il est beau de dire la vérité, même contre soi, et de jeter des pierres à la tête de ses ennemis, sans s'inquiéter si une partie de ces pierres ne viendront pas rebondir sur vos propres épaules.

Continuez d'éclairer le public sur la moralité du journalisme contemporain dont vous êtes un des grands prêtres. Achevez de démasquer cette presse ambitieuse, servile et violente qui exerce encore une si déplorable influence sur l'esprit français; et vous, directeurs et gérants, rédacteurs et patrons des autres feuilles modérées, confessez-nous à votre tour vos erreurs passées, et jusqu'à vos égarements d'aujourd'hui. Mes sympathies sont prêtes à vous suivre dans cette voie nouvelle et féconde.

Revenons à M. Thiers. Afin de prouver jusqu'où allait sa condescendance pour cet homme d'état, M. Véron raconte l'anecdote suivante :

« Vous devriez vous souvenir, M. Thiers, de la matinée du 13 mai 1839; c'était le lendemain de l'émeute Barbès; le *Moniteur* donnait dans sa partie officielle la composition d'un cabinet nouveau. *Votre politique arrivait au pouvoir; mais on en éloignait votre personne.* Vous me demandâtes quel parti j'allais prendre, et je répondis : — « Je resterai près de vous. » Vous savez si mon dévouement fut sans bornes. »

Encore un aveu précieux et touchant. La politique de M. Thiers, la politique du *Constitutionnel*, par conséquent, arrive au pouvoir. Il est vrai que la présence de M. Thiers est écartée. Mais, qu'importe à un bon, à un grand citoyen, à un homme d'idée, un misérable intérêt personnel? Ses théories l'emportent; ses principes triomphent. Il doit être fier; il doit être heureux. Il va aller trouver le directeur du *Constitutionnel*; il va lui dire :

— Père aux écus, notre politique, qui est la mienne, a enfin triomphé pour le bonheur de la France. Soutenons notre politique, appuyons ce ministère qui partage et va pratiquer nos idées.

Cincinnatus, Aristide et Washington n'eussent pas agi autrement. Mais M. Thiers n'est pas un Cincinnatus, encore bien moins un Washington. M. Thiers demande à M. Véron :

— *Quel parti allez-vous prendre?*

Ce qui signifie évidemment pour moi, et pour tous les esprits qui ne sont pas trop obtus :

— Allez-vous appuyer ce ministère dont je ne suis pas, sous le prétexte fallacieux qu'il se propose d'appliquer mes idées, mes idées qui doivent faire le bonheur de la France, ou m'aiderez-vous à l'embarrasser peu à peu, à le combattre à l'occasion, et finalement à le remplacer par un ministère dont je fasse partie?

A quoi M. Véron, directeur absolu de la politique du *Constitutionnel*, répond résolument.

— Je resterai près de vous.

Magnifique abnégation des principes pour une amitié digne d'un meilleur sort et d'une plus longue durée.

Mais, hélas! tout finit, même les amitiés politiques.

Dix années plus tard, le message présidentiel du 31 octobre 1849 devait rompre cette alliance et briser cet admirable dévouement.

Le 9 novembre, M. Véron fit publier dans le *Constitutionnel* un article approbatif du message. Le 10 novembre, M. Thiers, qui sans doute n'approuvait pas le message, fit déclarer à M. Véron que le *centre gauche* rompait tous rapports avec lui.

— « Certes, dit M. Véron, *je n'accuserai pas ici M. Thiers de vouloir faire renaître sous les pas du président de la République les mêmes périls et les mêmes luttes au milieu desquels Louis-Philippe perdit sa couronne.* » — Puisque M. Véron n'accuse pas M. Thiers d'avoir de telles velléités, ce n'est pas moi qui l'en accuserai. — « *Mais*, continue le docteur du *Constitutionnel*, cet homme d'état pressé par moi, après le message, de formuler une ligne de conduite pour le journal, ne m'indiqua d'autre politique que celle de la froideur, du silence et des bras croisés. »

Cette attitude expectante ne fût pas du goût de M. Véron qui avait la société pour cliente, ainsi qu'il l'affirme lui-même. Il se sépara donc de M. Thiers, et au lieu de se croiser les bras, comme l'exigeait cette homme d'état, il se mit à écrire dans le *Constitutionnel* les premiers-Paris que vous savez.

M. Véron a bien fait. S'il se fut croisé les bras, il n'eût pas attaqué la candidature de M. Duvergier de Hauranne; et, s'il n'eût pas attaqué la candidature de M. Duvergier de Hauranne, il n'aurait pas eu occasion de vous faire ces révélations à la fois instructives et édifiantes sur les antécédents du *Constitutionnel* et des hommes d'état qui le dirigeaient. La société que M. Véron a pour cliente y eût certes beaucoup perdu.

Eugène Nus.

PANORAMA (Champs-Elysées). — Avant de fermer le panorama de la *Bataille d'Eylau*, l'administration de cet établissement, jalouse des plaisirs du public, l'a, par un procédé aussi simple qu'ingénieux, fait nétoyer, et il reparaît aujourd'hui aussi beau qu'aux premiers jours de son exposition. Nous engageons donc tous les amateurs éclairés des arts d'aller revoir cette belle œuvre, qui disparaîtra bientôt, et qui doit, pour tous les curieux, être considérée comme une annexe de l'Exposition annuelle des peintres vivants qui doit ouvrir le mois prochain.

ans de son décès, le Jardin-des-Plantes n'est pas transféré au Jardin Public, et le legs de 60,000 francs sera sans effet, si la ville, dans ce même délai de trois ans, n'a pas arrêté définitivement le projet de l'établissement des fontaines, et si à l'expiration de ces trois années, il n'y a pas eu un commencement d'exécution des travaux nécessaires à l'établissement des fontaines.

Sur les arrérages du legs fait aux hospices, 400 francs seront remis annuellement à l'élève interne qui aura rempli ses fonctions avec le plus de zèle et d'intelligence.

—Nous lisons dans une lettre adressée par M. Charles Lesseps au comité de rédaction du *Vote universel* :

« Je défie le parquet de Lyon et tous les parquets de France de me trouver une relation, je ne dis pas seulement politique, mais une relation quelconque, même privée, dans le département du Rhône, la ville de Lyon, et dans les départements situés autour de cette ville, sur un rayon de quarante lieues. Le cercle est vaste, eh bien! je crois que je ne m'avancerais pas trop en déclarant que de ma vie, je n'y ai écrit ni n'en ai reçu une lettre. Dans tous les cas, j'affirme le fait pour ces trois dernières années, jusqu'à ce jour inclusivement. — Ceci, je suppose, est péremptoire.

» Voici le septième jour de ma détention qui va commencer; je n'ai pas même été interrogé.

» Prison des Madelonnettes, 1er décembre 1850. »

—Dans le cas de mandat d'amener, le juge d'instruction interrogera dans les vingt-quatre heures. (Code d'instr. crim., art. 93.)

— Mardi dernier, la 6e chambre du tribunal correctionnel a statué sur la plainte en diffamation portée par M. Charles Bonaparte, prince de Canino, contre M. le vicomte d'Arlincourt, à raison d'un passage du livre intitulé l'*Italie rouge*, dans lequel l'ancien président de la Constituante romaine est présenté comme ayant participé à l'assassinat de Rossi. Me Berryer, plaidant pour M. d'Arlincourt, a d'abord posé des conclusions tendant à ce que M. Ch. Bonaparte, en sa qualité d'étranger, fût tenu de déposer 500 fr. comme caution *judicatum solvi*. M. Ch. Bonaparte, tout en réservant ses droits au titre de français, a déposé immédiatement la caution demandée, et après les plaidoiries entendues, le tribunal a condamné M. d'Arlincourt à 300 fr. d'amende, aux dépens, à titre de dommages-intérêts (conformément à la demande de M. Ch. Bonaparte) et à l'insertion dans quatre journaux des motifs et du dispositif du jugement.

On se rappelle que M. Baroche disait, dans la séance du 23 novembre: « Les chambres destinées à recevoir huit condamnés ont SEPT CROISÉES; quant aux chambres qui reçoivent seize condamnés, elles sont éclairées par QUATORZE CROISÉES. Vous voyez qu'on n'y manque NI DE JOUR NI D'AIR. »

Les chiffres cités par le ministre sont scrupuleusement exacts, quant au nombre des ouvertures; mais voici, d'après les renseignements qui nous parviennent, le complément de la vérité :

Les 14 croisées des cellules à 16 et les 7 des cellules à 8 sont un mélange de croisées basses de 0 m. 60 c. de hauteur dans œuvre et de sabords; sur 14 ouvertures il y a 4 croisées et 10 sabords. Les croisées ont 1 mètre de large, les sabords ont 0 m. 50; c'est en tout 4 fois 1 mètre, plus 10 fois 0 m. 50 ou 9 mètres sur 0 60, ce qui fait en surface, pour l'entrée de l'air, 5 mètres 40 centimètres pour les cellules à 16 personnes, et de 2 m. 70 c. pour celles à 8.—C'est purement et simplement l'équivalent de 4 ou de 2 croisées de 1 mètre de large sur 1 m. 35 de haut. Or, les croisées de cette dimension sont excessivement petites, c'est à peu près la dimension des baies de mansardes.

Ces croisées sont à 1 mètre 85 centimètres au-dessus du plancher, ce qui est loin d'être favorable à l'éclairage; de plus, elles sont chargées ainsi que les sabords de montants et de traverses en bois. Les 14 ouvertures des chambres à 16 contiennent 72 petits carreaux de 0 19 sur 0 235 ce qui donne en tout 3 mètres 20 centimètres de passages de lumière pour les chambres à 16 et 1 m. 60 c. pour celles à 8. Ce n'est donc en somme pas plus de jour que n'en donneraient deux ou une bonne croisée de 1 m. 20 c. de large sur 1 m. 40 de haut.

On se dispose en outre à diminuer encore cette quantité de jour. On va placer des barreaux aux fenêtres. On en mettrait 6 aux grandes et 3 aux sabords; dans chaque chambre à 16 il y aurait donc 54 barreaux, qui, avec une traverse au milieu réduiraient le jour d'un tiers. Les cellules à 16 ne seraient donc plus éclairées que par une surface de 2 m. 15 c. et celles de 8 par une surface de 1 m. 8 c. Voilà, réduites à leur véritable expression numérique, les assertions ministérielles.

Déjà, par une lettre publiée dans le *Vote universel* du 5 de ce mois, les détenus de Belle-Isle, contestent énergiquement l'exactitude des rapports lus à la tribune par M. Baroche; ils maintiennent leurs assertions et réclament instamment une enquête sur les faits qui se sont passés, le 7 novembre, au château Fouquet. Leur accordera-t-on cette satisfaction bien légitime?

Allyre Bureau.

Les gouvernements de partis.

Après avoir, pendant dix-huit ans, gouverné la France, en tournant les difficultés, en ajournant les solutions, en corrompant les intérêts, en accaparant les places et les bénéfices, en muselant la presse, en emprisonnant les républicains, le parti conservateur et son roi se sont crus assez forts du succès et du nombre de la majorité censitaire pour braver les sentiments de la majorité réelle du pays, pour refuser à l'opinion la moindre amélioration populaire, la moindre extension du droit électoral; — ils sont tombés, en quelques heures, sous la réaction irrésistible du sentiment national, conduits à l'abime par l'exagération de leur principe conservateur, par l'illusion du *statu quo*, par l'insuffisance et l'entraînement de l'esprit de parti.

Appelés aux affaires par une révolution, les républicains ont naturellement poussé la logique de leur succès jusqu'à la suppression de la royauté et à l'établissement du suffrage universel; mais, aveuglés par leurs préoccupations de parti purement politique, ils ont été parfaitement incapables de remédier aux convulsions de la crise économique et se sont vus bientôt débordés par l'exagération révolutionnaire des masses souffrantes. Parce qu'il lui avait suffi d'un coup d'épaule, en février 1848, pour renverser un gouvernement de corruption et pour faire triompher une réforme électorale seule mûre dans l'opinion, le parti révolutionnaire crut qu'il lui serait aussi facile de faire triompher en un jour, dans l'opinion publique, le droit au travail et la réforme économique. Il s'est brisé, le 15 mai et le 23 juin, contre la résistance de l'opinion surprise et alarmée. Et au spectacle de l'aveuglement du privilége, du fanatisme, de l'immobilité, a succédé, en quelques jours, celui de l'illusion du droit, du vertige, du mouvement. — Mêmes passions, même exagération, même chute!...

La réaction sortie des journées sanglantes de juin n'a pas craint d'exagérer sa victoire et d'exploiter la peur des intérêts au point d'anathématiser tous les partisans des réformes sociales, d'invoquer elle-même la maxime révolutionnaire de la souveraineté du but, du salut public, pour porter aux libertés de réunion, d'association, aux libertés de parler et d'écrire des atteintes plus graves que celles qui ont causé la chute des deux dernières monarchies. Cette réaction a osé décorer du nom de *modération* son œuvre audacieuse, des noms d'*interprétation*, de *réglementation* les brèches faites par elle au pacte fondamental. Elle n'a pas craint de donner un prétexte de protection des libertés italiennes au renversement de la République romaine, et un vernis de moralité et de sincérité à la loi qui enlève quatre millions d'électeurs au suffrage universel. Elle est allée même sous le couvert de son origine populaire, sous l'étiquette gouvernementale du mot de République, jusqu'à afficher ses regrets monarchiques, jusqu'à donner un libre cours aux intrigues et aux programmes de ses trois ou quatre concurrents dynastiques. Ce nouvel abus de la force gouvernementale dans les mains d'un parti, cette nouvelle illusion, ce nouvel entraînement du mouvement rétrograde n'ont d'autres limites, sous nos yeux, que le calme trop significatif du peuple et la réaction irrésistible de l'idée de progrès qui grandit chaque jour dans l'opinion.

Que cette réaction nouvelle du droit commun et du besoin de progrès contre les abus de victoire du parti rétrograde triomphe elle-même, soit par l'influence morale de l'opinion, soit par le scrutin, soit par une force irrésistible, peu importe! Il n'est pas douteux qu'elle se fait jour déjà et qu'elle triomphera prochainement. Dès-lors, on peut prévoir qu'aux fautes et aux excès stériles du parti rétrograde pourront succéder les fautes et les excès non moins stériles du parti novateur. Puisque l'œuvre gouvernementale, aux mains des partis, a consisté jusqu'ici fatalement à monopoliser la liberté, sous prétexte de fortifier le pouvoir et à faire abstraction du droit commun et du droit individuel pour ne satisfaire que des vues de coteries et des ressentiments de classes, il est permis d'affirmer qu'il y a malheureusement assez de ressentiments accumulés depuis trois ans dans le cœur des vaincus pour défrayer de nombreuses et exécrables représailles.

Le parti du mouvement, exaspéré par les persécutions dont il est l'objet, par les déceptions amères que sa générosité même a essuyées, débordé d'ailleurs encore une fois par la misère et par l'ignorance des masses, se verra entraîné à abuser plus que jamais de sa victoire et à faire de sa liberté reconquise une arme d'intimidation, d'oppression et de justice sommaire, jusqu'à ce que l'opinion, révoltée encore, l'arrête par une nouvelle réaction de modérantisme et reproduise à son égard les violences contraires du parti rétrograde.

C'est la loi fatale des partis, écrite dans la constitution de la société actuelle et dans la logique des événements.

Les partis, dans leurs représailles, ont parfaitement droit et raison, au vis à vis les uns autres; ils ont tort à l'égard de la société entière et au point de vue de l'idéal de justice et de vérité.

Vous avez abusé contre moi du pouvoir et de la force armée; j'abuse contre vous de la force armée et du pouvoir.

Vous avez comprimé, étouffé ma liberté de réunion et d'association, je vous interdis de vous réunir et de vous associer. Vous avez persécuté ma pensée et empêché la circulation de mes journaux, je comprime votre pensée et empêche la propagation de vos écrits. Vous m'avez fait trembler, je vous terrifie. Vous avez décoré vos actes partiaux, arbitraires, des beaux noms de légalité, de justice, d'ordre, de modération et d'honnêteté, je déguiserai sous les beaux noms de fraternité, de liberté et d'égalité mes actes de vengeance ou de justice révolutionnaires. Vous avez détruit mon ouvrage, je ne laisserai pas une seule pierre de votre œuvre debout.

Qu'avez-vous à dire à cela; c'est le *par pari refertur* que m'a légué votre tradition politique et que conservent l'ignorance et la misère des masses, soigneusement entretenues par vous. Vous espérez revenir après moi au pouvoir et profiter de mes propres fautes, j'espère, moi, profiter si bien de la victoire que vous n'aurez plus la force de vous relever. Ce sera, dites-vous, une série interminable de révolutions violentes et de réactions oppressives, — soit! nous verrons qui sera définitivement le plus fort et le plus oppresseur, puisque vous m'y forcez.

On se demande où sont dans tout cela la vraie liberté, l'ordre véritable, la prospérité et le progrès?

La vraie liberté n'est certainement pas dans le triomphe exclusif d'un parti; elle est dans la libre satisfaction des besoins, des passions et des intérêts des hommes de tous les partis.

L'ordre véritable n'est pas dans la domination oppressive d'une opinion politique sur les autres opinions, de l'intérêt d'une classe sur une autre classe, d'un droit ancien sur un droit nouveau ou d'un droit nouveau sur un droit acquis; il est dans la conciliation de toutes les opinions, de tous les intérêts et de tous les droits.

La prospérité des affaires, la confiance industrielle, l'accroissement de la production et de la richesse publique ne sont pas dans cette institution usurière et agioteuse du crédit privilégié, qu'un seul nuage politique fait crouler, qu'un mouvement de troupes ou de sergents de ville met en alarme; elles ne sont pas dans cette prépondérance arbitraire du capital, qu'une grève, qu'une disette ou une émeute tiennent en échec; elles ne sont pas non plus dans cette insurrection éphémère du travail virtuel contre le travail réalisé sous forme de capital, car cette insurrection tarit subitement les sources de l'alimentation sociale, aggrave les misères et substitue la guerre à la production; — elles sont, au contraire, dans le ralliement, dans la fusion progressive de toutes les classes, dans l'association de tous les agents du travail au sein de chaque industrie et dans l'association de toutes les industries au sein de la Commune et de la Société.

Le progrès moderne, enfin, n'est pas dans la barbare tradition des abus de pouvoir et des insurrections brutales, dans l'interminable succession des révolutions stériles et des réactions oppressives, il est tout entier dans la libre expansion des idées, dans le libre mouvement de l'opinion, dans les libres découvertes de la science, dans les libres expériences des réformes et des innovations, il s'appuie sur l'évidence du droit reconnu, sur la discussion qui éclaire, sur l'expérience qui confirme, sur la solidarité humaine qui fortifie, sur la liberté individuelle et collective qui seule peut fonder.

L'œuvre des partis, c'est à la fois la toile de Pénélope, et le travail de Sysiphe.

Cette lutte des partis n'a qu'un bénéfice indirect, c'est de faire aimer la liberté en proportion de l'oppression qu'elle exerce sur elle. C'est de faire tourner l'œuvre de chaque parti contre le but même qu'il poursuit. Plus l'ancien régime a comprimé les libertés individuelles et abusé des privilèges, plus il a rendu terrible et implacable, en 93, l'explosion des droits méconnus. Sous le despotisme militaire de l'Empire, les légitimistes se sont ralliés par esprit d'opposition à la liberté constitutionnelle. Sous le règne de corruption et d'argent de la bourgeoisie de Juillet, ces mêmes légitimistes, par tactique ou par conviction, sont allés jusqu'à réclamer la liberté de la presse, la liberté d'enseignement et le suffrage universel. Enfin, sous la réaction violente de la coalition de toutes les prétentions dynastiques qui nous gouvernent depuis deux ans, les désirs de liberté, les besoins de progrès ont grandi dans les masses, en raison directe des efforts de persécution et d'obscurantisme.

Le jour où tous les partis successivement victimes de leurs oppressions réciproques et las de luttes stériles, s'entendront pour respecter également les libertés des minorités et des individus, leurs conflits ne seront plus à craindre, car les abus de pouvoir ne seront plus possibles.

Pour satisfaire aux conditions inhérentes à la société actuelle, pour acquérir droit de cité et donner la mesure de l'énergie de leurs aspirations, les socialistes ont dû se compter et se former en parti politique; mais pour le triomphe même de leur idéal de justice, de fraternité et de solidarité humaine, ce n'est pas sur une victoire exclusive de parti qu'ils doivent fonder leurs espérances. Les socialistes, conséquents avec leurs principes, ne doivent songer au pouvoir que pour le désarmer et le réduire au simple rôle d'une administration centrale. Ils ne doivent solliciter des gouvernants que la libre discussion, la libre association et la libre expérience; car c'est dans ces leviers de la spontanéité publique que réside désormais le véritable pouvoir. Ne briguez pas, leur dirons-nous, la force de l'autorité pour la réalisation de vos doctrines, vous en abuseriez comme tous les partis et vous feriez reculer l'esprit humain au lieu de le faire avancer. Réclamez, comme tous les révolutionnaires de l'industrie et de la science, la liberté de convaincre par le raisonnement et par l'expérimentation locale, et vous n'aurez plus à craindre le despotisme des réactions et les déboires des insurrections victorieuses.

La révolution de la vapeur, dans l'ordre de la locomotion et de la production, a triomphé sans réaction et sans violences; l'expérience locale et l'imitation spontanée leur ont suffi pour vaincre tous les préjugés, toutes les résistances de la routine.

De même, la révolution de la solidarité et de l'association, dans l'ordre économique, n'a besoin que des mêmes conditions de liberté pour triompher non moins sûrement des partis de la routine sociale et du *statu quo*.

Si vos doctrines ne sont bonnes qu'à substituer la domination exclusive d'une classe pauvre sur une classe aisée; si vous n'avez pas le mot du problème qui consiste à rendre la la loi du travail dix fois plus attrayante et dix fois plus productive, de manière à entraîner tous les riches aux joies du travail, et tous les pauvres aux joies de la propriété, abstenez-vous de lutter et de conspirer; abstenez-vous d'appeler une révolution nouvelle, car le jeu n'en vaut pas la peine, car la conscience publique ne vous permettra jamais de ramener la civilisation à la barbarie et de faire le chaos, pour un si piètre résultat.

Si vous croyez, au contraire, élever la civilisation moderne à une forme sociale plus parfaite et posséder la loi naturelle des rapports humains, la révélation providentielle des destinées de notre temps; si vous croyez pouvoir prouver que la fraternité, la liberté, l'égalité sont conciliables et possibles dans toute agrégation humaine; que l'ordre absolu peut être réalisé par la liberté absolue et par la solidarité absolue, qu'avez-vous besoin du pouvoir et de la force armée? Qu'avez-vous besoin d'un triomphe de parti politique? Pour convaincre les esprits et garantir l'unanimité des suffrages, il vous suffit de la liberté. Réclamez donc la liberté et non le pouvoir; sollicitez la parole et non le fusil; appelez-vous SCIENCE et non PARTI; appelez l'expérience et non l'émeute; soyez apôtres et non soldats!

La Science, la science qui se fait accepter par le sentiment, confirmer par la raison et qui se prouve par l'expérience, constitue la vraie politique, la vraie philosophie, la vraie religion des temps nouveaux.

F. Guillon.

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulon. — M. D. — Reçu les 10.— Nous vous adr. par les mess. le liv. et les coll. dem.

Toulon. — M. B. — Reçu les 50.— Appliq. au compte de la lib. — Nous recevr. avec plaisir l'invent. et quelques nouv. à-compte du libr. — Affect. comp. — Rem. l'incl. à son adr.

Metz. — M. G. — Reçu les 100. — Appliq. suiv. votre indic.— Nous allons v. écr. et v. adress. les reçus. — Affec. rem. à tous.

Maurice. — M. E. D. — Nous répond. à vos deux dernières. — Nous avons payé à M. D. D. 36 pour 4 abonn. d'un an au Franc. M — M. D. D. vous rem. et compte sur vous.— Il attend les 100 p. liv. mâc. et le montant de la deuxième année.— Affect. compl. et rem. pour les 500 que n. avons reçus et appliq. au compte lib.

Louhans. — M. H. — Reçu les 6 et appl. a v. réab. p. 6 m. — Comp. affect.

Angers. — M. G. — Reçu les 100.—Passé écriture de conform, Affec. rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 17 décembre, au comptant le 5 p. 0[0 à 94 10, le 3 p. à 58 75; la Banque de France à 2,300; obligations de la ville Paris, 1375.—Chemins de fer : Versailles, rive droite, 150 50; rive gauche, 174 50; Paris à Orléans, 810; Rouen au Havre, 242 50; Avignon à Marseille, 188 75; Amiens à Boulogne, 200; Orléans à Bordeaux, 383 75; du Nord, 462 50; Strasbourg, 341 25; Nantes, 242.—Zincs Vieille-Montagne, 2,700; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; Rente de Naples, 98 75; Emprunt Romain, 75 5[8; 5 p. 0[0 Belge 1840, 98 »[»; Espagne, dette active, 25 1[2; Lots d'Autriche, 395; Piémont dern. emp. 85 20; Obl. anc. 970; Obl. nouv. 922 50.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris.—Imprimerie Lange Levy, et comp. rue du Croissant, 16.

EXTRAIT DU CATALOGUE
DE LA
LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE
Rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

OUVRAGES DE FOURIER.

L'HARMONIE UNIVERSELLE et le **PHALANSTÈRE**, exposés par Fourier, Recueil méthodique de morceaux choisis de l'auteur. — 2 vol. format Charpentier. 6 fr.
LE NOUVEAU MONDE industriel et sociétaire. (3e édit.)—1 vol. in-8. 5 fr.
THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE (ouvrage capital de FOURIER). 2e édit. — 4 vol. in-8. 18 fr.
THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS (premier ouvrage de FOURIER publié en 1808). 3e édit. — 1 vol. in-8. 6 fr.
(Les trois ouvrages précédents, formant 4 volumes, sous le titre de *Œuvres complètes de Fourier* —(Ensemble). 28 fr.

V. CONSIDERANT.

DESTINÉE SOCIALE. — Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier. 3e édit.—2 vol. 5 f.
LE SOCIALISME DEVANT LE VIEUX MONDE, ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte. 2 fr.
DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE.— Brochure in-12. 1 fr.
DESCRIPTION DU PHALANSTÈRE et Considérations sociales sur l'Architectonique. 1 fr.
DROIT DE PROPRIÉTÉ (Théorie du) et du **DROIT AU TRAVAIL.** 3e édit. — Broch. in-32. 25 c.
EXPOSITION ABRÉGÉE du Système Phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale. 50 c.
LA MÊME, sans les études. 25 c.
IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. — Brochure in-8. 50 c.
MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE fondée par Fourier et **BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE.** 2e édition — 1 volume in-18. 1 fr.
DERNIÈRE GUERRE (la) et la Paix définitive en Europe. 15 c.
PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des ignorants et des savants.—Broch. in-18. 40 c.
PRINCIPES DU SOCIALISME. — Manifeste de la démocratie au XIXe siècle. — In-18. 50 c.
SENS VRAI DE LA RÉDEMPTION (du). Morceau détaché de la **DESTINÉE SOCIALE.** 1 fr.

JUST MUIRON.

PROCÉDÉS INDUSTRIELS (Aperçu sur les).— Urgence de l'Organisation sociétaire, contenant le plan et le projet de statuts d'un comptoir communal. 3e édit. 2 fr.

AMÉDÉE PAGET.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE. — 1 vol. in-18. 3 fr.

Mme C. VIGOUREUX.

PAROLE DE PROVIDENCE, suivi de **MORCEAUX CHOISIS.** 2e édit.— Gr. in-18. 1 fr.

M. BRIANCOURT.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL et l'**ASSOCIATION.** 2e édit. 60 c.
— Précis du même ouvrage. 25 c.
VISITE AU PHALANSTÈRE. 1 fr. 50 c.

ANARCHIE INDUSTRIELLE (de l') et scientifique. —Brochure in-12. 75 c.
CITÉS OUVRIÈRES. —Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Brochure in-8. 30 c.
ÉGAREMENT DE LA RAISON démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Brochure in-8. 2 fr.
ESPRIT IRRELIGIEUX (sur l') des modernes et *dernières analogies.* — Broch. in-8. 1 fr.
FAUSSE INDUSTRIE (la).—1 vol. in-8. 4 fr.
LIVRET D'ANNONCE du nouveau monde industriel.—Brochure in-8. 1 fr.
MÉCANISME DE L'AGIOTAGE (Analyse du) et de la méthode mixte en étude de l'attraction.—Broch. in-8 de 120 pages. 2 fr.

F. CANTAGREL.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne. 2e édit. — 1 beau vol. format Charpentier. 3 fr
LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE. (Extrait du précédent.) 38 c.
DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS et de la Réforme des ponts-et-chaussées.—Broch. grand in-8. 1 fr.

J. COIGNET.

RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE.— Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles. —In-12. 2 fr. 50 c.
SOCIALISME appliqué au crédit, au commerce, à la production, à la consommation.— Brochure in-8. 25 c.

V. HENNEQUIN.

EXPOSITION DE LA THÉORIE DE FOURIER faite à Besançon. 3e édit.—In-12. 1 f.
LES AMOURS AU PHALANSTÈRE. —1 volume in-32. 30 c.

J.-B. KRANTZ.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier.—Gr. in-18. 50 c.
APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE. — Broch. gr. in-8. 2 fr.
CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS. — Grand in-18. 1 fr. 50 c.

C. PELLARIN.

FOURIER, sa Vie et sa Théorie. 4e édit. — 1 beau vol. format Charpentier. 3 fr.
THÉORIE SOCIÉTAIRE (2e partie du précédent). 1 fr. 50 c.

PERREYMOND.

LE BILAN DE LA FRANCE, ou la Misère et le Travail. — Grand in-8. 2 fr. 50 c.
PARIS MONARCHIQUE ET PARIS RÉPUBLICAIN, ou une page de l'Histoire de la Misère et du Travail. En 1846 et 48. 2 fr.
DE LA RICHESSE ET DES IMPOTS, ou Usure et Travail. — In-18. 60 c
CRACOVIE, ou les derniers débris de la nationalité polonaise. — In-18. 1 fr.

H. RENAUD.

SOLIDARITÉ. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier. 3e édit. 1 fr. 25 c.
ANTIDOTE. — Rép. à une compilation. 25 c.

TOUSSENEL.

L'ESPRIT DES BÊTES. — Vénerie française et Zoologie passionnelle. — Beau vol. in-8. 6 fr.
TRAVAIL ET FAINÉANTISE. —Programme démocratique. — Brochure in-8. 25 c.

APPEL AU RALLIEMENT DES SOCIALISTES.— Lettre de M. Rey, de Grenoble, suivi de **LES DEUX COMMISSAIRES**, par V. Considerant. 5 c.
ASSOCIATION AGRICOLE (Histoire de l') et solution pratique. — Ouvrage couronné par l'académie de Nantes, par Eugène Bonnemère, propriétaire, auteur des **PAYSANS AU XIXe SIÈCLE.** — Broch. in-12. 1 fr. 50 c.
ASSURANCE (Organisation unitaire et nationale de l'), par Raoul Boudon. — Brochure in-18. 1 fr.
BARRICADES (Devant ou derrière les). — Rôle, droits et devoirs des majorités et des minorités chez les peuples qui jouissent du suffrage universel, par Léopold Bresson, ingénieur des ponts-et-chaussées. 20 c.
BOULANGERIES SOCIÉTAIRES. — Leur organisation et projet de statuts. 40 c.
CAPITAL (le) **ET LE TRAVAIL**, par F. Guillon. —Brochure in-18. 10 c.
CATÉCHISME (Petit) politique et social, ou la **POLITIQUE** et le **SOCIALISME** mis à la portée de tout le monde, par le citoyen J.-P. Durand fils. — Brochure in-8. 20 c.
CONSCRIPTION (Plus de). — Organisation de la force publique basée sur la liberté, par Allyre Bureau. 3e édit. 10 c.
CRÉDIT AGRICOLE, MOBILIER ET IMMOBILIER. — Rapport fait au Congrès central d'agriculture, par MM. Cieskowski et J. Duval. — Broch. grand in-8. 50 c.
DÉMOCRATIE (de l'Organisation de la), par J. Le Rousseau. — 1 beau volume in-8 de 500 pages. (**CAPELLE** éditeur.) 7 fr. 50 c.
DESPOTISME ET SOCIALISME, par E. Pompery. — Brochure in-18. 10 c.
DOGMES (les), **LE CLERGÉ ET L'ÉTAT**; Etudes religieuses par MM. E. Pelletan, A. Colin, H. Morvonnais et V. Hennequin. — Broch. grand in-18. 1 fr.
DROITS RÉUNIS (Plus de), plus d'Exercice, plus d'Octroi, Révision des lois de douanes, Création de nouvelles ressources pour le budget, par Allyre Bureau 2e édit. 10 c.
ENFANTS TROUVÉS (Asile rural des). — Crèche, salle d'asile, école primaire, école professionnelle, ferme-modèle, association libre des élèves à leur majorité; par Auguste Savardan. — 1 vol. in-12. 2 fr.
ENFANTS TROUVÉS (Défense des) et de leur asile rural, par le même. — In-18. 30 c.
FOURIÉRISME. — Contre-critique, avec exposition de principes, par Ch. Mandel, avocat. — Brochure in-8. 75 c.
FRANCŒUR ET GIROFLET. — Conversations sur le socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B.— 1 vol. in-12. 1 fr. 25 c.

GARANTISME (Association en) contre la misère par J.-J. Farre. — Br. in-8. 1 fr.
IMPOT PROGRESSIF (Note sur l'), par Philippe Breton, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts-et-chaussées. — Brochure in-8. 30 c.
JÉSUS-CHRIST devant les conseils de guerre, par Victor Meunier, 3e édit. — In-8. 25 c.
LETTRE A LAMARTINE, par un abonné au **CONSEILLER DU PEUPLE**, par F. Sabatier. Brochure in-8. 50 c.
LIBRE ÉCHANGE (le) et **L'ORGANISATION DU TRAVAIL**, par Armand Guibal, gérant d'une filature de lin. — Broch. in-8. 50 c.
MONOPOLE DES SELS (du) par la féodalité financière, par R. Thomassy. — Brochure grand in-8. 1 fr.
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DU MANS ET LE PHALANSTÈRE. — Correspondance avec l'évêché, suivie d'un chapitre intitulé : **LE CURÉ**, par Auguste Savardan. — Broch. in-8. 1 f.
NOTIONS ÉLÉMENTAIRES de la Science sociale de Fourier, par Henri Gorsse (H. Dameth.) 3e édit. — 1 vol. in-18. 1 fr.
OCTROIS (Réforme des) et des Contributions indirectes.—Question vinicole, question des bestiaux, par Raoul Boudon. — Broch. in-8. 75 c.
ORGANISATION DU TRAVAIL d'après la Théorie de Fourier, par P. Forest, 2e édit. — Broch. in-12. 75 c.
PAYSANS AU XIXe SIÈCLE (les). — Mémoire couronné par la société académique de Nantes, par E. Bonnemère. — In-8. 1 fr.
PHRÉNOLOGIE (Notions de), par Julien Le Rousseau.—1 beau vol. in-8. 4 fr. 50 c.
PLUS DE PAPES, PLUS DE ROIS, ou l'Avénement de la démocratie universelle, religieuse, politique et sociale, par Hugues Doherty. — Brochure grand in-8. 30 c.
QUESTION RELIGIEUSE (la), par A. Gilliot. — Brochure in-18. 30 c.
RÉFORMES POLITIQUES ET LES RÉFORMES SOCIALES (les), par F. Guillon. — In-18. 10 c.
SEL (le). — Impôt, Réduction, Régie, ou la Question du Sel sous toutes ses faces, par J.-J. Jullien. —Grand in-8. 4 fr.
SOCIALISME DE L'ÉTAT (le), par F. Guillon. Brochure.— In-18. 10 c.
THÉORIE DES FONCTIONS (Coup d'œil sur la), par A. Tamisier, ancien élève de l'Ecole polytechnique. 2e édit.—Br. in-18. 30 c.
TROIS DISCOURS prononcés à l'Hôtel-de-Ville (Congrès historique de 1836), par MM. Dain, Considerant et d'Izalguier. —Grand in-8. 2 fr.
UNITÉ RELIGIEUSE (de l'), par Alph. Gilliot. — 1 vol. in-12.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année.—Tme XIII.—No 20. 15 Décembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La véritable force.

La science marche à pas de géant à la conquête de l'avenir. Tandis que l'idée politique se débat dans le chaos des intérêts et des doctrines, tandis que la compression aveugle étouffe les aspirations généreuses mais confuses encore de la démocratie surgissant à peine des ruines du passé, les inventeurs multiplient leurs explorations et le génie de l'homme, non content d'assouplir une à une les forces déjà connues de la nature, en découvre chaque jour de nouvelles qu'il soumet bientôt au joug de l'intelligence.

De tous les pores de l'humanité, de toutes les cases du cerveau humain, l'esprit nouveau s'échappe. Refoulée par les baïonnettes, traqué, jugée, condamnée, emprisonnée sur tous les points de l'Europe par la réaction triomphante, l'idée de progrès, de liberté, d'émancipation, s'est réfugiée dans le laboratoire des savants, d'où elle lance un à un ses décrets souverains.

Devant ces recherches ingénieuses, devant ces travaux merveilleux, devant ces créations colossales, on se demande avec stupeur comment il peut se faire que quelques pygmées politiques osent rêver encore aux moyens de replacer l'humanité sous le joug de l'ancienne conquête, des superstitions gothiques et de l'astucieuse diplomatie du vieux temps.

La vapeur sillonne les mers, vole sur les fleuves, glisse sur les vallées, creuse les montagnes, reliant les peuples et les races, rattachant le nord au midi, l'est au couchant, et ces hommes d'état s'efforcent plus que jamais de parquer les nations comme des troupeaux entre deux haies de douaniers et de gendarmes.

Domptant un fluide terrible, la pensée humaine emportée par un éclair, franchit d'un bond d'incroyables distances; demain, peut-être, elle va rayonner comme la foudre, d'un continent à l'autre, à travers l'immense barrière de l'Océan, et les gouvernements poursuivent la pensée!

Partout les machines s'élèvent; partout les roues de fer, les pistons et les engrenages remplacent les bras humains, chassent des ateliers les travailleurs affamés, et les arbitres des peuples déclarent stupides ou infâmes ceux qui demandent à modifier les conditions du travail.

Et hier encore, un des plus grands orateurs que possède la France officielle, rappelant à nos législateurs ces progrès de l'industrie si menaçante pour le pauvre, proposait, — savez-vous quelle solution au terrible problème économique des temps modernes? — l'observation de la loi du dimanche!

Et il y a huit autres orateurs inscrits pour soutenir cette thèse et autant pour la combattre! — Pauvres hommes! pauvre France!

Mais au-dessus de ces petitesses des partis, en dehors de ces aberrations politiques, de ces inepties gouvernementales, la science marche, marche toujours.

Chacune de ses découvertes est une entrave brisée, une liberté conquise, une révolution.

La science, c'est le souffle de Dieu qui pousse le monde.

La science triomphera de la force brutale, seule barrière que les rétrogrades de tous genres puissent opposer à l'esprit nouveau. Elle brisera *l'épée sainte* comme un jouet d'enfant.

Vieux hommes et vieux partis, affutez vos canons, fondez vos boulets, trempez vos baïonnettes, amoncelez vos bataillons alignés, et criez bravement : — Guerre! guerre au progrès, guerre aux idées, guerre à la liberté, guerre à la démocratie!

Pendant que vous vous apprêtez à entreprendre cette grande campagne de Rome qui doit étouffer partout les aspirations du siècle et vous soumettre le monde, quelque obscur chimiste, penché sur le creuset, trouve peut-être un moyen de rendre la guerre impossible, en combinant des substances terribles devant lesquelles la force des armées s'évanouira.

Et le fer retournera enfin à sa destination première. Il fouillera les entrailles du sol pour y faire germer la vie, et non plus les poitrines humaines pour y apporter la mort; et la poudre soulèvera les roches et creusera les mines, au lieu de renverser les bataillons et de lancer sur les villes les boulets rouges et les obus enflammés.

Et les hommes discuteront comme des frères, au lieu de s'égorger comme des bêtes farouches; et les plus rétrogrades seront entraînés en avant, vaincus par la seule force qui doive désormais régner sur le monde : la force de la raison et de la justice.

Eugène Nus.

Les préjugés.

« Vous voulez donc empêcher vos concitoyens d'acquérir de la gloire, » s'écriait avec colère, au commencement de la semaine, un journal honnête en s'adressant aux radicaux suisses qui demandent la suppression des capitulations militaires avec le roi de Naples.

Où la gloire va-t-elle se nicher? La gloire d'être gendarme du roi de Naples! Concevez-vous cette gloire-là? Vraiment la réaction a le génie inventif. Depuis quelque temps, elle a entrepris de déifier le gendarme, comme déjà elle avait réhabilité l'espion, en l'admettant fraternellement à collaborer avec elle dans les colonnes de ses journaux, comme elle essaie de réhabiliter le traître en élevant à la brochette une foule de petits Moncks pour vendre un de ces jours la République à beaux deniers comptants.

Mais peut-être nous trompons-nous : la gloire dont nous parle la feuille religieuse et monarchique, est-ce la gloire du soldat? Cette gloire du soldat aurait vraiment besoin de nous être expliquée de nouveau. Nous l'avons acceptée de confiance, par tradition; nous sera-t-il permis de la soumettre à une nouvelle analyse?

Le monde a vécu jusqu'ici dans la guerre; aujourd'hui il aspire à la paix : doit-il continuer à admirer ce qu'il a admiré, à honorer ce qu'il a honoré?

Hier, il tremblait devant le sabre, le sabre resplendissant; la peur lui a fait adorer le sabre, et le porte-sabre est devenu un héros glorieux. Aujourd'hui est-ce encore le sabre qui doit faire la loi?

Honneur à celui qui défendait sa patrie au péril de ses jours; mais par qui la patrie était-elle attaquée? Par d'autres hommes armés et non moins glorieux, de sorte que quand deux armées se trouvaient en présence, l'une était composée de héros qui se défendaient, l'autre de brigands et de meurtriers qui attaquaient.

Et encore était-ce bien la patrie qu'on défendait? Un misérable opprimé a-t-il une patrie, et quand il agite l'arme mise en sa main, qui défend-il, sinon son maître, que fait-il, sinon consacrer son propre esclavage?

Aussi, tandis que ce que nous oserons appeler le préjugé de la gloire militaire se perpétue dans les classes élevées, tend-il à diminuer dans les classes laborieuses de la société?

Il se perpétue d'une part, parce que la force seule peut maintenir un état de chose mauvais, auquel les privilégiés croient que leur bonheur est attaché, et que dès-lors il faut relever tout ce que la force a de brutal et d'ignoble par des semblants glorieux. Il diminue d'autre part, parce que le règne de cette force brutale commence à passer, et que l'on conçoit, que l'on espère un état de choses plus vrai, plus juste, plus heureux, où le travail sera en honneur, où la force sera déshonnête.

Mais comment le travail vaincra-t-il définitivement la force brutale? Par le même procédé qu'emploie celle-ci pour opprimer le travailleur; par une organisation véritable.

Aussi arrive-t-il que nous parlons en France, en ce moment, deux langues que nous ne comprenons pas tous.

La langue du passé ne connaît dans l'application du travail que le morcellement, l'insolidarité; sa base est celle-ci : chacun ne travaille que pour soi.

La langue de l'avenir parle au contraire d'association; elle a pour base : travailler pour tous et pour soi.

Nous comprenons leur langue, ils ne comprennent pas la nôtre; le préjugé les en empêche.

L'association est la combinaison du travail; eux ne connaissent, en fait de combinaison, que celle de la force, que l'armée. — Ou bien ils ne croient, en industrie, d'autre asso-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 15 DÉCEMBRE 1850.

HISTOIRE
DE LA GRANDEUR ET DE LA DECADENCE
du Gibier plume en France.

LA PROVENCE D'IL Y A DEUX CENTS ANS.

Tous les oiseaux vivent de chair ou de poisson, d'insectes, de fruits ou de graines. La contrée qui devra être la terre de prédilection des oiseaux sera donc celle qui leur offrira la réunion la plus complète et la jouissance la plus continue de ces divers éléments de nourriture et de bien-être. C'est pour cela que la zône tropicale, où les fruits mûrissent en tous temps, où le froid ne solidifie jamais l'eau des fleuves et ne détruit jamais l'insecte, est la patrie d'un si grand nombre d'espèces volatiles. La France qui gît par le 45e degré de latitude nord, juste à égale distance de l'équateur et du pôle, et qui doit à cette position l'admirable alternance de saisons et de climatures qui fait le désespoir et l'envie de l'habitant de la zône torride, la France, appelée à jouir des magnificences et des bienfaits de l'hiver, devait subir aussi les charges et les misères de la rude saison. L'hiver qui tue les insectes et ameublit le sol, flétrit en même temps les fleurs; or, des tribus nombreuses, comme celles du colibri et de l'oiseau mouche, qui vivent du suc enfoui au calice des fleurs, ont besoin que la coupe embaumée où ils boivent ne se ferme jamais. Naturellement elles n'ont pu faire élection de domicile en Europe.

Mais si nous comparons la France aux autres contrées situées sous la même latitude, nous reconnaîtrons du premier coup-d'œil qu'aucune autre ne fut mieux partagée, au jour de la distribution solennelle des eaux, des forêts et des plaines. Ainsi la Flandre, l'Artois, la Picardie, la Normandie, la Bretagne, la Champagne, la Lorraine, la Franche-Comté, le Nivernais, le Berri, l'Orléanais, le Poitou, le Languedoc et la Guienne, les deux tiers de la France, sont semés de lacs, d'étangs, de marais d'une étendue sans fin, qui offrent aux oiseaux d'eau d'innombrables demeures. Cinq cents lieues de côtes maritimes, de Dunkerque à Bayonne et de Port-Vendres à Antibes, y appellent tous les oiseaux de rivage, à l'ouest et au midi. Dix millions d'hectares de forêts de toute essence, chênes, pins, sapins, bouleaux, hêtres, charmes, érables, frênes, y occupaient autrefois la cinquième partie de la superficie du sol, s'étendant sans interruption des Ardennes et du Palatinat, à l'Est, jusqu'à l'extrême limite méridionale du Var, et couvrant d'un épais manteau de verdure les épaules et les flancs des Vosges, de la Côte-d'Or, du Jura, des Cévennes et des Alpes. L'ouest et le centre, de la Normandie et de la Bretagne jusqu'aux Pyrénées, pour être moins boisés que les versants montagneux de l'est, ne laissaient pas que de fournir un magnifique contingent de nourriture et d'abri aux oiseaux des forêts. L'apanage de l'oiseau des bocages, des prairies et des vignes comprenait un parcours de 40 millions d'hectares, et il y avait des plaines humides pour le pluvier doré, le vanneau, la caille et les râles, des steppes arides pour l'outarde, le guignard, le ganga et la canepetière.

D'ailleurs, la France, assise sur trois mers au centre du continent européen, n'était pas seulement une étape obligée de la grande route du midi pour tous les émigrants du nord et du nord-ouest de l'Europe (Iles Britanniques, Hollande, Danemarck, Suède, Norwège, Laponie et Islande), la nature en avait fait surtout une délicieuse station d'hiver pour une foule d'oiseaux d'eau de la plaine et des bois.

La nature a bordé, en effet, les rivages français de la Méditerranée d'une riche ceinture d'étangs salés communiquant avec la mer, pour servir de refuge à tous les palmipèdes de la zône boréale. Elle a enclavé toute la France elle-même entre une chaîne interminable de hautes montagnes à l'est et l'Océan à l'ouest, ne laissant qu'une passe libre sur son territoire, celle du nord, afin que le gibier eût toute facilité pour y entrer et toute difficulté pour en sortir. C'est dans ce but évident de multiplier les difficultés à la sortie qu'elle avait imaginé de barrer au gibier français ses deux issues principales du midi, la porte de l'Italie et celle de l'Espagne par les deux barrières colossales des Alpes et des Pyrénées, les deux gigantesques remparts fermant les issues latérales, pendant que la mer avec ses menaces de tempêtes et ses horizons sans limites condamnait l'issue du milieu. Puis, pour rendre à tous les voyageurs captifs leur prison agréable, elle avait pris soin de couronner toutes les cimes et tous les plateaux élevés d'une coiffure de sombres forêts dont le manteau protecteur abritait les vallées de la neige et les eaux de la gelée. Elle avait semé enfin sur les revers méridionaux des monts et des collines, les baies et les graines qui enivrent et qui font passer aux voyageurs l'envie des autres lieux.

Et aussi long-temps que la main de l'homme n'a pas lutté avec trop de succès contre la générosité de la nature, tous les oiseaux du nord se sont abattus chaque année avec rage sur la contrée bénie, et les provinces du midi de la France ont été pour le veneur et pour le fauconnier la terre de promission. Mais la fureur de destruction qui consume le civilisé l'a emporté à la longue sur le génie du bien; le défricheur impitoyable a fini par jeter bas les forêts qui couronnaient les cimes des montagnes et protégeaient leurs rampes, et il a réussi à tarir dans leur source la fraîcheur des vallées. Le

ciation possible, d'une manière permanente, que celle du ménage restreint à deux individus, l'homme et sa femme.

Nous concevons au contraire la possibilité d'une association plus vaste dont la base serait la commune; nous comprenons que le travail de chacun n'aura de force véritable que lorsque cette force sera centuplée par sa combinaison avec celle des autres hommes.

La science doit déterminer les lois de cette combinaison, de cette association de forces convergentes et non divergentes, alliées et non ennemies comme aujourd'hui, libres et non esclaves, pouvons-nous encore dire, comme aujourd'hui, où certes le travailleur n'est pas libre.

« Mais comment, dit le préjugé, pourrait-on travailler par association ? Il y a six mille ans que l'homme travaille seul et dans le morcellement. »

Il y a six mille ans que l'homme est et reste misérable, il y a six mille ans qu'il lutte sans cesse contre les autres hommes, dont il est tour à tour le maître et l'esclave; il y a six mille ans que l'homme gémit et pleure sur cette terre. N'est-il pas temps que cela finisse ? Et ce malheur ne tiendrait-il pas précisément à ce que les hommes n'ont pas encore pu ou n'ont pas encore su s'associer entre eux ? Vous êtes tous frères, a dit l'Evangile; qu'est donc cette fraternité qui reste étrangère à tout ce qui n'est pas de sa propre famille, étrangère non pas seulement par le sentiment, mais même par le travail matériel ? Chacun est enfermé dans sa propre maison, comme chaque nation est enfermée dans ses frontières ; et s'ils viennent à en sortir, qu'arrive-t-il ? La guerre plus souvent que la paix : car la guerre, c'est le chaos ; la paix, c'est l'ordre, et comment établir l'ordre, l'ordre permanent, si on n'en connait pas la loi ?

Si les mondes, dans leurs mouvements rapides, au lieu de s'entrechoquer sans cesse, se balancent dans un ordre harmonieux, n'est-ce pas une loi de combinaison qui les régit ? Si le genre humain n'a pas cessé depuis son origine de s'ignorer, de se méconnaître, de se combattre, à qui faut-il en imputer la faute ? A ce qu'il ignore la loi de son accord, de son harmonie. En Europe, en Amérique, sur quelques parties éparses du globe, vous trouvez un peu de lumière, un peu de richesses, un peu d'activité ; partout ailleurs une ignorance profonde, un engourdissement séculaire. Que pouvez-vous faire pour éclairer toutes ces régions obscures, pour aider vos frères des autres races humaines, quand autour de vous, en France, en Angleterre, en Allemagne, etc., l'immense majorité de vos semblables, qui foulent le même sol que vous, respirent le même air, parlent la même langue, sont aussi misérables, aussi ignorants que s'ils fussent nés loin de toute civilisation, dans les forêts sauvages de l'Amérique ou sur les sables brûlés du Sahara.

O fatal lien du préjugé, qui enserre la pensée en des bornes si étroites et ne lui permet jamais de dépasser le cercle du connu pour aller à l'inconnu. « Il y a six mille ans que nous sommes en morcellement ; donc, nous y resterons toujours, dit le préjugé, nous chercherions inutilement une destinée meilleure. » — Et pourquoi donc, jeunes enfants, ne dites-vous pas aussi : « Il y a six ans que nous sommes de petits enfants, faibles et ignorants ; ignorants, faibles et petits nous resterons toute notre vie. »

Emile Bourdon.

L'esprit et le texte des lois.

« Je demande une loi tutélaire, claire et précise sur la liber-
» té individuelle, trop légèrement exposée en France au bon
» plaisir du code d'instruction criminelle, aux caprices et aux
» brusqueries de la police, aux embûches de tout genre que
» nos lois dressent autour des personnes. En veut-on un exemple?

» Sous la restauration, on proposa une loi, en apparence fort
» libérale, sur la liberté de la presse. Il était dit dans un arti-
» cle, qui semblait fort libéral lui-même, que l'écrivain accusé
» pourrait être mis en liberté sous caution. On admirait cette gé-
» néreuse concession. Cette concession était un piége ; car,
» comme la législation antérieure ne permettait pas l'incarcé-
» ration préventive de l'écrivain, cet article n'avait pour but que
» de l'autoriser implicitement, puisqu'en accordant la faculté de
» la liberté sous caution il donnait le prétexte d'en conclure que
» l'arrestation était de droit préexistant. Ainsi, la loi, en disant
» qu'on pourrait mettre l'écrivain en liberté, avait voulu dire
» seulement qu'on pourrait le mettre en prison.

» MALHEUREUSEMENT, NOS LOIS PÉNALES ET D'INSTRUC-
» TION CRIMINELLE N'OFFRENT QUE TROP DE SUBTILITÉS
» SEMBLABLES. »

Ce passage est extrait d'un livre récemment publié chez Amyot et qui a pour titre : *Pourquoi et comment rétablir le ministère de la police générale ?* L'auteur, et la prépondérance qu'il désire voir donner à la police l'indique assez, est un ami de l'*ordre* : son opinion ne saurait donc être suspecte. Nous recommandons ce court extrait aux législateurs qui votent *innocemment* tant de lois habilement rédigées sans en comprendre le plus souvent ni la portée ni le véritable sens.

Allyre Bureau.

Colonies agricoles d'enfants.

Pendant que les préoccupations politiques absorbent l'attention générale et entraînent les meilleurs esprits dans des luttes trop souvent stériles, le mouvement social poursuit son cours lent mais assuré. Des institutions qui contiennent en germe les réformes de l'avenir, se fondent et se développent sous l'influence d'idées en apparence hostiles au socialisme, et viennent néanmoins lui fournir des arguments pratiques en faveur de ce qu'on appelle ses utopies.

Presque tous les réformateurs sérieux ont fondé leurs espérances d'amélioration sociale sur l'association appliquée aux travaux industriels et agricoles. Fourier notamment a fait de cette idée la base de son système et l'objet de ses prédications. Mais comme l'humanité ne peut passer subitement de l'état incohérent et morcelé où elle se trouve aujourd'hui à celui d'association harmonique qui est sa destinée, Fourier a dû se préoccuper vivement des moyens de transition, et il a, en effet, décrit tous les procédés d'expérimentation partielle propres à faire juger sa doctrine. C'est en opérant sur l'enfance qu'il entrevoit les moyens de démontrer la réalité des lois de l'attraction et de la série ; c'est par des colonies agricoles de jeunes enfants qu'il a toujours conseillé d'entreprendre la campagne contre le vieux monde.

Déjà les crèches et les salles d'asile si clairement indiquées dans ses œuvres, ont reçu une large application et se développent rapidement sous la protection du monde officiel : Il en est de même des colonies agricoles ; — on ignore généralement combien les établissements si connus de Mettray, de Petit-Bourg ont trouvé d'imitateurs sur différents points de la France, et les Annales de la Charité qui viennent de publier sur ce sujet un travail étendu et consciencieux ont rendu un véritable service.

L'Ecole phalanstérienne qui a fait de si longues études théoriques sur la fondation d'une colonie d'enfants, destinée à vérifier les principes de Fourier, peut trouver dans l'examen de ce qui a été fait jusqu'à ce jour, des renseignements pratiques très précieux, non seulement au point de vue financier, mais encore au point de vue moral. Certes la division sériaire des travaux, les procédés d'éclosion des vocations, la variété des occupations d'où résulte l'attrait, et tant d'autres idées ingénieuses et fécondes, n'ont été nulle part appliquées, ni même sérieusement essayées par les fondateurs de colonies ; cependant il ne serait peut-être pas difficile de trouver dans un grand nombre d'entre elle les germes de ces précieuses réformes qui doivent transformer l'éducation et par suite la destinée tout entière de l'homme.

Ainsi, partout, dès que les colonies deviennent un peu nombreuses, on sent le besoin de diviser les enfants par groupes ou familles ; on cherche à développer entre les différents groupes et entre les enfants de chaque groupe, une émulation salutaire ; dans quelques unes on consulte la vocation des enfants, et on leur permet, dans une certaine limite, d'embrasser le métier ou la fonction qui leur convient ; on trouve aussi quelques exemples d'[illegible] dans les tr[illegible] mais ce qu'il y a de remarquable et ce qui caractérise bien les tendances modernes en fait d'éducation, c'est que partout les punitions sont le plus souvent morales et ne s'emploient que très rarement ; la discipline et l'ardeur au travail sont entretenues par des récompenses honorifiques, comme grades, inscription sur un tableau d'honneur, etc. Nous empruntons aux *Annales de la charité* quelques détails sur ces différents points :

A la colonie de Bordeaux, les enfants sont répartis dans quatre quartiers. Chaque quartier cultive exclusivement dix hectares et ne permet à aucun autre de venir travailler sur son domaine. Aussi chacun d'eux cherche-t-il à se distinguer dans la mise en rapport des terres qui lui sont échues en partage, ce qui produit entre eux une cause incessante d'émulation et de salutaire rivalité. Cette émulation, qu'on a soin d'entretenir, contribue puissamment à la discipline ; les travaux de chacun d'eux sont comparés, et celui qui s'est le mieux acquitté de sa tâche reçoit des distinctions et des récompenses.

A Mettray, le directeur réunit chaque semaine la population de la colonie et distribue à chacun la part de blâme ou d'éloge qu'il a méritée ; c'est une revue de tous les actes des colons pendant la semaine écoulée. Les récompenses sont ainsi graduées : supplément de nourriture, rétribution en argent, inscription au tableau d'honneur. L'une des plus fortes punitions consiste dans la radiation de ce tableau.

A Marseille, on a soin, conformément aux instructions ministérielles, de consulter la vocation de chaque enfant et de lui faire apprendre l'état qui paraît devoir lui être le plus utile après sa sortie. Parmi les récompenses et les punitions les plus importantes figurent le passage d'une classe ou d'un grade à un autre plus ou moins élevé, et surtout l'inscription au tableau d'honneur ou la radiation.

A la colonie d'Ostwald, administrée par l'autorité municipale de Strasbourg, les jeunes colons sont distribués en escouades ou familles et passent à tour de rôle par les diverses séries de travaux. Lorsqu'on est obligé d'interrompre les travaux en plein air, les colons sont occupés dans les salles à épiucher et à étudier ainsi les graines et les sciences ; l'un d'entre eux lit à haute voix des leçons théoriques d'agriculture et d'horticulture ; le directeur, présent à ces leçons, donne aux élèves toutes les explications désirables. Chaque enfant a une parcelle de terre qu'il lui est loisible de convertir en jardinet, et c'est une des occupations favorites des colons ; ceux dont la conduite n'a pas été satisfaisante sont privés de travailler dans leur jardin et ils sont très sensibles à cette punition.

A Petit-Bourg, une revue des délits commis dans la semaine a lieu chaque dimanche. Ceux qui se sont rendus coupables de quelques fautes les confessent publiquement, et sont invités à indiquer eux-mêmes la punition qu'ils jugent avoir encourue. Le conseil des moniteurs est ensuite appelé à confirmer ou modifier la sentence, sauf l'approbation du directeur. Presque toujours, la punition indiquée par le coupable reste telle qu'il l'a fixée. Un procédé semblable est employé pour la détermination des récompenses. Les plus recherchées sont purement honorifiques et morales. Monter dans la première division où l'on ne doit jamais être puni sous peine d'en descendre, être élu moniteur par ses camarades, obtenir un cachet de grâce qui ne peut servir au colon pour lui-même, mais à l'aide duquel il peut faire gracier un de ses camarades, enfin obtenir le droit de patroner un colon dont la conduite laisse à désirer, telles sont les récompenses en usage à Petit-Bourg. Ce patronage consiste à répondre corps pour corps du patroné ; si ce dernier encourt une punition, elle est pour le compte et à la charge du patron. Une telle responsabilité, loin d'effrayer les enfants, est recherchée par eux ; elle éveille dans leur cœurs les bons instincts et les sentiments généreux. Le patron est fier de la périlleuse tâche qu'il a prise, le patroné est honteux et repentant des fautes dont un ami dévoué subit la peine à sa place.

A Boussaroque les enfants sont divisés par groupes de 8 à 12 individus du même âge. Celui d'entre eux qui s'est fait remarquer par sa bonne conduite est nommé chef d'atelier et porte une marque distinctive. Il est chargé, sous l'autorité du surveillant, de la direction des autres enfants de la famille, et marche à leur tête.

Au Mesnil Saint-Firmin, tous les enfants classés par division, exécutent successivement tous les travaux nécessités par l'exploitation agricole. L'hiver, et faute d'autres occupations, ils confectionnent des nattes, des chaussons ; l'été tous ceux qui ne sont pas nécessaires au service intérieur sont employés aux travaux de la moisson, de manière qu'au sortir de la colonie, tous sachent très bien faucher, ramasser les grains, etc. Cependant, si l'un d'entre eux montre un goût prononcé pour une des branches spéciales de l'agriculture ou pour un des métiers qui s'exercent à la campagne, on favorise autant que possible sa vocation.

---

bourreau n'a pas eu de cesse, hélas, qu'il n'eut livré au sirocco et au mistral les champs du doux pays qui s'appelait la *Province* du temps de la domination romaine, comme Rome s'appelait la *Ville*, c'est-à-dire la province par excellence, la terre des délices. Alors les prairies plantureuses de l'Occitanie et les verdoyants bocages où s'aimaient autrefois Némorin et Estelle, se sont convertis peu à peu en mornes Thébaïdes et ses fleuves en torrents, et le gibier de passage des forêts et de la plaine a fini par désapprendre jusqu'au nom des contrées déshonorées du midi.

Le gibier d'eau a continué d'hiverner dans les étangs contigus à la mer, parce que l'homme n'a pu parvenir encore à mettre ces grandes nappes d'eau à sec ; mais la grive, le rouge-gorge, le proyer, l'étourneau et le merle n'ont pas attendu cette profanation dernière pour se détourner de ces rives maudites. Je ne crois pas que le midi de la France compte aujourd'hui cent espèces indigènes, en dépit de ses grands lacs, de ses climats divers, de ses hautes montagnes et de toutes les faveurs topographiques dont le ciel l'a comblé.

Où est le temps où le sire d'Esparron, contemporain de Richelieu, écrivait *que si on cessait un moment de chasser les perdrix en Provence, elles rendraient en dix ans le pays inhabité*, ainsi qu'il arriva à la malheureuse ville d'Anaples dont les habitants furent obligés de céder la place aux perdrix par suite de l'imprudence d'un étranger qui avait apporté un couple de ces oiseaux dans l'île. Hélas ! ce n'est pas l'exubérance de la population des perdrix qui menace aujourd'hui de rendre inhabitée la Provence ; mais bien plutôt l'absence totale de la perdrix et du reste qui l'a rendue inhabitable ; car s'il est une vérité bien incontestée en ce monde, c'est que la Provence est devenue une patrie de chasse ridicule depuis que le lièvre, la perdrix et l'alouette y sont devenus des mythes, depuis surtout que la ferveur du culte de Diane, comme on dit encore à Marseille, a cru en raison directe de la rareté du gibier.

Je n'étais pas avec Méry, le savant bibliothécaire de la cité Phocéenne, le jour où il fit rencontre de ce forcené chasseur marseillais, appartenant à l'orchestre du Grand-Théâtre, qui s'était égaré au beau milieu de la campagne de Rome, à cent lieues de son domicile, à la suite d'un châtre enchanté. Par conséquent, je n'oserais affirmer que la riche imagination du poète n'ait pas laissé tomber quelques perles de son trésor sur le récit de l'historien ; mais j'ai vu de mes propres yeux des spectacles non moins affligeants en cette contrée aride où tous les oiseaux qui ne dépassent pas la grosseur de l'alouette sont réputés ortolans. Ortolan le verdier, ortolan le pinson, ortolan la linotte. Et ne vous avisez pas, comme j'ai fait, de protester au nom de la science contre l'exactitude de la qualification que le chasseur de la Canebière décerne si généreusement à tous les granivores. N'allez pas dire pour le troubler dans ses joies : Ceci est un bruant, cela un chardonneret... ; car le chasseur de la Canebière vous répondra par dessus l'épaule gauche et avec ce ton de souveraine indifférence et de fatuité admirables qui n'appartiennent qu'aux indigènes de cette rue sans seconde :

« Il ne s'agit pas que c'est des bruants ou bien des sardonnerets à Paris ; il s'agit que c'est des ortolans à Marseille... Chaque pays, chaque mode ! »

Il est bon de savoir que le suprême bonheur du badaud marseillais est de contrecarrer le badaud parisien dans toutes ses croyances de géographie, de chasse et de cuisine. Vous lui dites, vous de Paris, que Pondichéry n'est pas une île, le Marseillais vous répond avec calme et sérénité que tout le monde a le droit d'avoir son opinion là dessus, mais que pour lui Pondichéry est une île. Le Marseillais qui n'a jamais tiré sur un faisan, qui n'a jamais vu le cerf ni le chevreuil se jouer sur les galets de Ratonneau et de Pomègue, est nécessairement incrédule à l'endroit de l'existence de ces êtres mythologiques ; il se contente néanmoins de vous répondre par son sourire le plus sceptique, lorsque vous lui affirmez avoir forcé de ces animaux à la course. Il ne s'inscrira pas en faux contre vos prouesses, il se contentera de vous désigner désormais dans la conversation sous le nom de ce Monsieur qui prend des cerfs. Mais c'est sur le chapitre de la cuisine parisienne que la verve du Marseillais est intarissable de mordant et de sel. Le Marseillais est plein de mépris pour le beurre qui ne croit pas dans les craus de la Provence, plaines semées de pierres où le roc est la seule forme que la végétation révèle ; par conséquent ce n'est pas de l'envie, mais bien de la pitié qu'il éprouve pour l'indigène des contrées plantureuses où le lait coule à flots ; et l'on peut dire que si le beurre est le fonds de la cuisine honnête dans tous les pays où l'on mange, il est en même temps le fonds le plus inépuisable de la gaîté phocéenne. C'est un mauvais plaisant de la Canebière qui força un jour un voisin naïf et crédule en partance pour la capitale où il allait se faire peindre, d'emporter son huile avec lui, lui jurant ses grands dieux que, sans cela, le peintre de Paris lui ferait son portrait au beurre !

Marseille est la ville de France où, à population égale, il se dépense annuellement la plus grande somme d'esprit ; c'est malheureusement aussi la ville où, la même proportion gardée, il se tue le moins de gibier et où il se brûle le plus de poudre.

Hélas ! j'ai parcouru naguère ces champs où le sire d'Esparron vit prendre en la crau d'Arles quarante-sept perdrix en un jour, le même sire d'Esparron, qui préférait son pays (la plaine d'Aix) à tout autre, parce que le vol y était plus plaisant par l'extrême variété du gibier, le fauconnier n'ayant qu'à choisir, pour divertir ses oiseaux, entre la perdrix, le héron, le lièvre, la canepetière, le vanneau, le cocu, le sabat et le gabereau. Et sur cette terre jadis privilégiée entre toutes, je n'ai rencontré que des affûteurs de poste à feu, peu habiles à distinguer l'ortolan de la bergeronnette, et nul parmi ces héritiers bâtards des illustres veneurs de Provence n'a pu me donner des nouvelles sûres du sabat ni du gabereau.

En ces temps de richesse que mes regrets font revivre, le tétras blanc des saules, encore une espèce disparue, peuplait

Les punitions sont rares et légères; la crainte d'être renvoyés de la colonie agit puissamment sur la conduite des enfants. Du reste la persuasion, les encouragements, les récompenses sont les moyens le plus généralement employés.

Nous pourrions continuer ces citations; partout nous trouverions la douceur, l'attrait, la récompense honorifique, se substituant à la menace, à la contrainte, à la punition corporelle. C'est une tendance générale qui remonte du reste à la fondation des salles d'asile et dont les socialistes, les phalanstériens surtout, peuvent s'attribuer en partie l'honneur. Les résultats de cette méthode employée dans un si grand nombre d'établissement divers, doivent inspirer confiance pour l'avenir et encourager ceux qui éclairés à la fois par l'expérience de ce qui a été fait et par la théorie de Fourier, voudront tenter un essai sérieux et scientifique de ses idées.

A côté des précieux enseignements que nous venons d'indiquer, l'étude des colonies fondées en France fournit en outre des documents statistiques très importans, par exemple, sur le nombre d'hectares nécessaire, sur les dépenses de fondation, sur le prix de journée de chaque enfant, etc. Nous avons réuni dans le tableau suivant tous les détails qui peuvent offrir quelque intérêt.

Colonies agricoles d'enfants établies en France.

NOM de la Colonie.	SITUATION.	FONDATEUR.	Année de la fondation.	Nombre de Colons. en 1849.	Nombre de Colons. Accroissement possible.	Surface totale.	Surface par Colon.	Capital de fondation par Colon.	Dépense d'une journée de Colon. Nourriture.	Entretien, coucher, maladies.	Personnel, instruct., dép. div.	Total	Intérêt du capital et du loyer.	Total général.	Produit moyen par journée de Colon.
						hect.	ares.	fr.	c.	c.	c.	c.	c.	f. c.	c.
1 Mettray	près de Tours	Demetz et Bretignères	1839	536	»	203	38	1524	»	»	»	95	21	1 16	»
2 Marseille	à Marseille	l'abbé Fissiaux	id.	236	79	6	2	2490	50	14	16	77	42	1 19	10
3 Bordeaux	près Bordeaux	l'abbé Buchon	1841	190	40	45	22	780	36	17	22	75	11	86	44
4 Petit-Bourg	près de Paris	Allier	1843	300	»	96	32	1413	45	39	46	1 30	19	1 49	35
5 Petit-Quevilly	près de Rouen	Lecointe	id.	188	»	52	28	»	32	35	25	92	20	1 42	13
6 Saint-Ilan	Côtes-du-Nord	du Clesieux	id.	28	»	51	1 82	4221	38	23	30	91	58	1 49	50
7 Sainte-Foy	Gironde	Société protestante	id.	53	»	6	11	986	48	52	62	1 62	14	1 76	18
8 Ostwald	près Strasbourg	comne de Strasbourg	1841	69	115	101	55	1972	40	22	23	85	27	1 12	»
9 Boussaroque	près d'Aurillac	Delmas	1845	42	»	200	476	»	»	»	»	»	»	»	»
10 Val-d'Yèvre	près de Bourges	Ch. Lucas	1847	132	»	160	124	2727	42	30	35	1 07	38	1 45	»
11 Citeaux	Côte-d'Or	l'abbé Rey	1849	57	443	300	60	2100	40	23	22	85	29	1 14	»
12 Oullins	près de Lyon	id.	id.	15	105	3	20	3660	40	23	22	85	50	1 35	63
Totaux et moyennes.				1846	752	1223	47	1838	41	27	30	98	30	1 28	»
13 Fontevrault	Maine-et-Loire	l'Etat.	»	58	12	60	87	»	43		36	79	»	»	»
14 Clairvaux	Aube	id.	1843	130	»	235	1 80	»	54		23	77	36	1 13	»
15 Loos	Nord	id.	1844	100	25	33	26	»	54		36	90	14	1 04	»
16 Gaillon	Eure	id.	1845	96	70	92	52	»	38		23	61	23	84	»
Totaux et moyennes.				384	116	420	84	»	47		30	77	24	1 01	»
17 Mesnil-st-Firmin	Oise	Bazin	1837	69	36	155	147	615	42	18	20	80	25	1 05	78
18 Saverdun	Arriège	Société Protestante	1840	400	5	60	58	1928	22	16	13	51	27	78	8
19 Saint-Antoine	Charente-Infére	l'abbé Deshaye	1841	50	»	95	190	2460	38	17	0	55	33	88	34
20 Launay	Ille-et-Vilaine	l'abbé Enoch	id.	41	»	30	73	1148	44	23	7	74	21	95	9
21 Caen	à Caen	l'abbé Leveneur	1842	34	66	16	46	1574	»	»	»	60	28	88	36
22 Fénelon	Seine-et-Oise	l'abbé Dubeau	1843	400	»	12	5	»	»	»	»	72	»	»	20
23 Allonville	près d'Amiens	de Renneville	1844	25	5	400	35	»	60	23	55	1 38	»	»	82
24 Lesparre	Gironde	Lemasson	id.	50	250	16	5	»	43	11	19	73	20	93	29
25 Bonneval	près de Chartres	le département	id.	116	34	40	27	1535	28	16	16	60	28	88	»
26 Montmorillon	Vienne	l'abbé Fleurimon	id.	25	225	368	147	»	»	»	»	67	»	»	»
27 Drasilly	Nièvre	le département	1846	57	8	12	26	»	48	16	27	91	»	»	»
28 Flongerot	Haute-Marne	l'abbé Bizot	1847	12	»	158	»	»	45	18	27	90	»	»	»
29 Cernay	Haut-Rhin	Risler	id.	30	»	30	100	1543	29	11	22	62	21	83	41
30 N-Dde des Vallades	Charente-Infére	de Luc	1843	49	101	10	7	»	»	»	»	»	»	»	»
31 La Ronce	id.	id.	id.	32	»	570	»	»	50	30	»	80	»	»	26
32 Belle-Joie	Côtes du-Nord	du Clezieux	id.	20	»	72	360	2920	50	40	20	80	40	1 20	53
33 Lande-au-Noir	id.	id.	1847	20	»	50	250	3465	49	18	21	88	44	1 32	67
34 Apprentis	id.	id.	id.	18	5	»	»	»	37	18	28	83	»	»	»
35 N-Dde des Champs	Hérault	l'abbé Soulas	1848	28	»	22	78	1954	50	38	47	1 35	26	1 61	»
Totaux et moyennes.				1156	733	1816	60	1541	42	19	21	82	28	1 10	»
Résultats généraux.				3386	1601	3459	55	1775	42	22	26	90	28	1 18	»

Il faut remarquer que les chiffres de ce tableau ne présentent pas tous une exactitude rigoureuse, ou du moins ne sont pas toujours comparables entre eux. Ainsi l'accroissement possible du nombre des colons n'est pas en général bien déterminé, et par suite la surface de terrain nécessaire par enfant ne peut être calculée exactement; la valeur d'immeubles loués ou affermés n'est pas toujours comptée dans le capital de fondation, et pour quelques colonies non encore complètes le chiffre porté pour ce capital est au contraire un peu trop élevé; de même les dépenses de nourriture ne comprennent pas toujours la valeur des produits de la colonie consommés sur place; quelquefois l'instruction est donnée gratuitement et ne figure pas dans les dépenses du personnel; pour d'autres colonies au contraire, le nombre des enfant n'étant pas complet, le prix de la journée se trouve chargé de frais généraux plus élevés qu'il ne faudrait. — Ces causes d'erreur ne pourraient disparaître qu'au moyen de renseignements plus détaillés et que les directeurs des colonies pourraient seuls fournir; mais du reste ces erreurs tendant à se compenser à peu près, on peut considérer les moyennes que nous avons obtenues comme suffisamment exactes pour donner une idée des dépenses nécessaires à la fondation et à l'entretien d'une colonie.

On a souvent dit que l'Etat et en général les pouvoirs publics ne devaient pas intervenir dans la création ni dans l'administration de pareils établissements. Cependant parmi les fondateurs des 35 colonies dont nous nous occupons, on remarque une commune, deux départements et enfin l'Etat lui-même. — Ainsi, 4 colonies de détenus annexées aux maisons centrales sont administrées par l'Etat et produisent d'excellents résultats financiers. — En outre, 2 colonies d'orphelins ont été fondées par des départements. Un don considérable ayant été fait au département d'Eure-et-Loir à la charge de créer un établissement de bienfaisance dans l'ancienne abbaye de Bonneval, le conseil général, dans sa session de 1844, décida qu'une colonie agricole d'enfants trouvés y serait établie sous la direction d'une société charitable à laquelle le département paierait 110 fr. par an pour tous les enfants de 7 à 12 an. — De même, le département de la Nièvre, sur la proposition de la société de la Ferme école de Poussery, y annexa, sur le domaine de Drazilly, une colonie destinée aux enfants trouvés et orphelins; le conseil général paie annuellement 200 fr. par colon ou 55 c. par jour. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la colonie d'Ostwald organisée et administrée dans tous ses détails par l'autorité municipale de Strasbourg. On sait que cette colonie a été fondée en 1841, sur la proposition du maire, M. Schutzemberger, en vertu d'une décision du conseil municipal. Elle a d'abord reçu des mendiants adultes qui ont fait de grands travaux de défrichement et ont à peu près couvert leurs dépenses d'entretien. Aujourd'hui la colonie ne contient plus que de jeunes détenus. Elle est administrée par l'autorité municipale; un adjoint au maire, M. Charles Bœrsh est spécialement chargé de ce soin; les recettes et les dépenses sont faites par le receveur municipal.

Les 35 colonies énumérées dans le tableau se divisent en 3 groupes.

Le premier comprend 12 colonies destinées exclusivement à recevoir les jeunes détenus qui, poursuivis correctionnellement et acquittés pour avoir agi sans discernement, sont envoyés dans une maison de correction. L'Etat et les départements ont contribué à la fondation de ces établissements par des subventions importantes. En outre, l'Etat payait 80 fr. par enfant, pour l'achat d'un trousseau et 80 c. par journée de présence; ces indemnités ont été réduites depuis 1849, la première à 70 fr., la deuxième à 70 c. Ces 12 colonies ont reçu, depuis leur fondation jusqu'à la fin de 1849, une somme totale d'environ 5,200,000 fr. qui se subdivise ainsi en nombres ronds:

Subvention de l'Etat et des départements	1,100,000 fr.
Dons particuliers et loteries	2,100,000
Prix de journées et de trousseaux	2,000,000

Le nombre total des colons, à la fin de l'année 1849, était de 1846 et pouvait être porté à 2,600. Les terrains qui en dépendent ont une surface totale de 1223 hectares, ce qui fait, moyennement, 47 ares par colon. Les frais de premier établissement, non compris deux des colonies pour lesquels les renseignements manquent, se sont élevés à 4,355,000 fr. Ce qui porte à 1838 fr. le capital moyen de fondation par colon. La dépense moyenne d'une journée d'enfant s'est élevée à 98 c. pour nourriture, entretien et personnel; en y ajoutant l'intérêt du capital de fondation et le loyer, cette dépense moyenne s'élève à 1 fr. 28 c. On voit que le prix de 70 c. payé par l'Etat est loin de couvrir les dépenses et que ces établissements n'ont pu se développer qu'au moyen de dons ou subventions.

Les quatre colonies suivantes ont été annexées par l'Etat à des maisons centrales de détention. Elles contenaient, en 1849, 384 enfants et auraient pu en occuper 500. L'étendue de leurs terrains est de 420 hectares: ce qui fait 84 ares par colon. Le prix de la journée n'est en moyenne que de 77 c., chiffre bien inférieur à celui des colonies précédentes. Ce fait tient en grande partie à ce que le voisinage d'une maison centrale leur assure des engrais gratuits et un débouché pour leurs produits. En tenant compte de l'intérêt des capitaux de fondation, le prix de la journée s'élève à 1 fr. 01 c.

Les dix-neuf autres colonies sont destinées aux enfants pauvres et orphelins. Le nombre des colons était à la fin de 1849 de 1156 et pouvait être porté à 1889 au moins. L'étendue des terres est de 1816 hectares. La surface moyenne par colon, pour 16 de ces colonies, est de 60 ares. Les recettes extérieures jusqu'à la fin de 1849 se sont élevées à 1,220,000 fr., savoir:

Subvention de l'Etat et des départements,	380,000 fr.
Subvention des particuliers,	840,000

Le capital nécessaire pour la fondation de ces colonies s'est élevé en moyenne à 1541 fr. par colon, et le prix de journée à 82 c. pour nourriture, entretien et personnel, ou 1 fr. 10 c., y compris l'intérêt et le loyer.

Outre ces 35 colonies, nous devons mentionner celle de Montbellet, près de Mâcon, fondée en 1840 par M. Delmas et qui a cessé d'exister en 1849; celle de Montsigné (Sarthe), fondée par M. Vié et qui a eu le même sort; celle de Willerhoff (Bas-Rhin), dirigée par l'abbé Nil; celles d'Arinthod (Jura) et de Mairsain (Indre-et-Loire), qui n'ont été fondées qu'en 1850; enfin 2 colonies établies en Algérie, celle de Ben-Aknoun, près d'Alger, fondée par l'abbé Brumauld, comprenant 100 hectares et 317 colons dont la journée revient à 1 fr., et celle de Medjet-Amar (Constantine), fondée en 1847 par l'abbé Landman, contenant 500 hectares et 52 colons.

Un renseignement que ne donne pas le tableau et qui peut

---

le lit desséché des ruisseaux de ces plaines, le tétras blanc des saules que le fusil à silex et le fusil à percussion ont également chassé des rives de l'Arno, et qui était aussi commun aux rives couvertes du Gardon, de la Durance et du Petit-Rhône que la canepetière et l'outarde dans les craus, au dire de Bélon et de ses contemporains.

En ce temps-là encore, le lanier, le troisième des faucons par l'intelligence et le cœur, posait régulièrement son aire aux rochers de la corniche qui borde la mer de Provence, et le faucon pélerin s'égarait volontiers dans ces giboyeux parages; car l'oiseau de proie n'a guère *d'attache* pour les demeures spéciales et se tient naturellement là où sa nourriture abonde. Dites-moi ce qu'un oiseau mange, je vous dirai où il vit. Refrain triste et cruel de ma chanson plaintive, le lanier et le faucon pélerin sont presque passés en Provence à l'état de mythes, comme le chevreuil, le lièvre et la perdrix.

Alors l'aigle royal, l'aigle criard, le jean-le-blanc, qui aiment à planer au-dessus de la région des nuages, inspectaient constamment du haut de leur observatoire leur populeux domaine et tenaient suspendue sur la tête du faucon et de l'autour la menace de mort. C'est en ces plaines surtout que l'on voyait s'abattre ces tyrans redoutés des airs qui prenaient d'un seul coup deux faucons et leur proie, tuaient le tout, et dédaigneux d'y mordre remontaient ensuite majestueusement vers le ciel, chargés des malédictions furibondes du fauconnier impuissant.

Les aigles et le jean-le-blanc, plus fidèles à la tradition que le lanier et le faucon pélerin, sillonnent encore par échappées l'atmosphère azurée de la région du midi.

Les autres contrées de la France n'ont pas autant perdu que le midi à la sottise de l'homme, et j'ai pu dans mon enfance dénicher dans la vieille Lorraine plus de 170 espèces d'oiseaux. Le Berry, la Bretagne, la Normandie, le Jura les nourrissent une plus grande quantité encore, mais la détération du climat et des demeures du midi a réagi douloureusement sur les demeures du centre, de l'est, de l'ouest et du nord.

Du jour, en effet, où l'oiseau qui avait coutume de passer la froide saison dans les régions méridionales de la France a été forcé de renoncer à l'hivernage de la Provence et du Languedoc, il a dû naturellement choisir pour nouvelle patrie ou domicile d'amour la contrée la plus rapprochée de ses nouveaux quartiers d'hiver. Alors la masse des émigrants s'est retirée plus à l'est, de l'autre côté des Alpes, vers la Bavière, la Hongrie et l'Autriche, aux lieux d'où il est le plus facile de passer en Italie, en Grèce, en Morée, en Epire. Les vastes eaux dormantes de la Hongrie, ses prairies inondées, ses forêts quasi vierges, ses montagnes boisées et ses vallées fertiles ont, depuis une centaine d'années, le privilége d'attirer tous les six mois le gros des oiseaux voyageurs de l'Europe, en quelque sens qu'ils volent. La diminution qui s'est opérée dans le nombre des oiseaux de France, par suite de cette déviation forcée, a atteint à cette heure des chiffres désastreux. Elle s'est fait surtout sentir parmi les espèces bocagères et granivores, grives, rouge-gorges, merles, becs-figues, alouettes dont les forêts et les plaines de l'est furent pendant tant de siècles d'inépuisables pépinières. Heureusement que les oiseaux d'eau ont mieux tenu pour les causes plus haut exposées, et aussi les oiseaux de rivage, race éminemment capricieuse et mobile et à qui le flux et le reflux de la mer apportent soir et matin un splendide repas.

Si j'étais libre du choix de mon domicile de chasse, et que la Californie me fût interdite, j'irais dès demain m'établir sur les rives du lac Balaton. La Hongrie d'aujourd'hui est le seul pays d'Europe qui puisse donner, au point de vue de la richesse ornithologique, une idée suffisante de la France d'autrefois.

A. Toussenel.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE DRAMATIQUE.

PALAIS DE L'INSTITUT : *Une élection à l'Académie française.* — THÉATRE FRANÇAIS : *Une Question de loyer*, une promesse de M. Alfred de Musset. — ODÉON : *Les Ennemis de la maison*, comédie en trois actes et en vers de M. Camille Doucet. — VARIÉTÉS : *Le Maître d'armes*, vaudeville en un acte de M. Paul Vermond. — VAUDEVILLE : A propos du *Règne des escargots*.

Une des meilleures comédies de notre quinzaine dramatique est certainement la dernière élection de l'Académie française. Nos quarante se sont réunis tranquillement au nombre de vingt-huit pour simuler une élection sérieuse.

Il s'agissait de nommer un littérateur français, et on a élu un traducteur de littérature latine. C'est curieux, mais ce n'est pas absolument original dans les précédents de la vénérable réunion. Elle s'est déjà réveillée plusieurs fois du sommeil où la plonge son éternel travail de dictionnaire pour nous jouer une scène comique pareille à celle-ci.

Des hommes honorables, du reste, mais jouissant de spécialités toutes différentes de celles exigées pour l'admission au fauteuil, ont été préférées à des poètes, à des romanciers illustres dont les œuvres avaient recommencé, après la révolution de Juillet, l'invasion intellectuelle de la France dans les capitales de l'Europe. Des noms devenus universels s'étaient déjà vu préférer des médiocrités plus ou moins obscures par ces graves vieillards qui ne peuvent pardonner de s'être vus plongés tout vivants dans l'oubli et d'avoir assisté à leur enterrement littéraire par le fait des organisations vigoureuses qu'ils rejettent de leur sein.

Ces petites vengeances à la Trissotin, ces aigres rancunes à la Fréron, font illusion aux naïfs adorateurs de la tragédie, du sonnet, de l'épitre et de l'épopée. Ils s'imaginent, après une victoire de ce genre sur le progrès littéraire, être encore assez forts pour arrêter la marche en avant du génie national; aussi n'en avons-nous pas fini avec ces velléités séniles qui amusent un moment la galerie.

Nous verrons souvent encore préférer Fréron à Voltaire. La docte assemblée ira encore déterrer quelque *Vadius* bardé de

être fort utile, c'est la variation que subit le prix de la journée dans une même colonie, suivant le nombre d'enfants qu'elle contient. Ainsi à Mettray, en 1840, le nombre des colons étant de 57, le prix de la journée, non compris l'intérêt des capitaux, fut de 2 fr. 30 c.; l'année suivante, le nombre des enfants étant de 113, le prix s'abaissa à 1 fr. 72; quatre ans plus tard, 345 élèves n'ont coûté en moyenne que 1 fr. 34; et enfin, en 1849, le prix de la journée n'est plus que de 95 c. pour 536 colons. Ce détail manque pour les autres colonies.

En résumé, on peut conclure de ce qui précède que, pour fonder une colonie d'enfants, il faut en moyenne :

Une surface de 50 à 60 ares de terrain par colon;

Une dépense de premier établissement de 1,700 à 1,800 francs par colon;

S'assurer des ressources pour couvrir les dépenses des colons estimées à 90 c. en moyenne pour nourriture, entretien et personnel, et à 1 fr. 18 c., y compris l'intérêt et le loyer.

En évaluant à 30 c, en moyenne le revenu de la propriété par tête de colon, il reste une dépense de 88 c. à couvrir par des recettes extérieures, ce qui exige une pension annuelle de 321 fr. environ.

E. Allard.

Le 10 décembre à l'Hôtel-de-Ville!

Une fête des plus brillantes a été donnée à l'hôtel-de-ville de Paris à l'occasion de l'anniversaire du 10 décembre. Nous reproduisons, d'après le *Moniteur*, la Réponse du Président de la République au discours du préfet de la Seine. On y remarque un hommage explicite et non équivoque rendu au droit né de la révolution et au principe de l'élection populaire, et la condamnation non moins explicite de toutes les tentatives qui auraient pour but de nous ramener en-deçà des conquêtes révolutionnaires :

Allyre Bureau.

« Messieurs,

» Fêter l'anniversaire de mon élection à l'hôtel-de-ville, » dans ce palais du peuple de Paris, c'est me rappeler l'origine de mon pouvoir et les devoirs que cette origine m'impose. Me dire que la France a vu depuis deux ans sa prospérité s'accroître, c'est m'adresser l'éloge qui me touche le plus. Aujourd'hui, je le reconnais avec bonheur, le calme est revenu dans les esprits; les dangers qui existaient, il y a deux années, ont disparu, et, malgré l'incertitude des choses, on compte sur l'avenir parce qu'on sait que, si des modifications doivent avoir lieu, elles s'accompliront sans trouble. (Sensation.)

» A quoi devons-nous d'avoir substitué l'ordre au désordre, l'espérance au découragement? Ce n'est pas parce que, fils et neveu de soldat, j'ai moi-même remplacé un autre soldat; mais parce qu'au 10 décembre, pour la première fois depuis Février, le pouvoir a surgi de l'exercice d'un droit légitime et non d'un fait révolutionnaire, (Vifs applaudissements.)

» J'aime à profiter de ces anniversaires, qui sont des jalons à l'aide desquels se mesure la marche des événements pour constater les causes qui fortifient ou affaiblissent les gouvernements. Les grandes vérités sanctionnées par l'histoire des peuples sont toujours utiles à proclamer. Les gouvernements qui, après de longs troubles civils, sont parvenus à rétablir le pouvoir et la liberté, et à prévenir des bouleversements nouveaux, ont, tout en domptant l'esprit révolutionnaire, puisé leur force dans le droit né de la révolution même. Ceux-là, au contraire, ont été impuissants qui sont allés chercher ce droit dans la contre-révolution. Si quelque bien s'est fait, depuis deux ans, il faut donc en savoir gré surtout à ce principe d'élection populaire qui a, fait sortir du conflit des ambitions un droit réel et incontestable.

» Disons-le donc hautement, ce sont les grands principes, les nobles passions, telles que la loyauté et le désintéressement qui sauvent les sociétés, et non les spéculations de la force et du hasard. Grâce à l'application de cette politique, nous goûtons quelque repos, et aussi pouvons-nous cette année, mieux que par le passé, réaliser des progrès.

» Le conseil municipal de Paris a raison de compter sur le gouvernement pour tout ce qui pourra rendre plus prospère la situation de Paris, car Paris est le cœur de la France, et toutes les améliorations utiles qu'on y adopte contribuent puissamment au bien-être général.

» Acceptez donc, messieurs, avec mes remercîments, un toast à la ville de Paris. Mettons tous nos efforts à embellir cette grande cité, à améliorer le sort de ses habitants, à les éclairer sur leurs véritables intérêts. Ouvrons des rues nouvelles, assainissons les quartiers populeux qui manquent d'air et de jour, et que la lumière bienfaisante du soleil pénètre partout dans nos murs, comme la lumière de la vérité dans nos cœurs. (Bravo! bravo! — *Vive le Président!*)

» À LA VILLE DE PARIS! »

Nous reproduisons les extraits suivants d'un article publié par l'*Evénement*, sous ce titre : AUTORITÉ, LIBERTÉ.

. . . .

» Pour parler d'abord des progrès en dehors de toute contestation, la Liberté complète la médecine par la suppression de la souffrance physique, l'imprimerie par la télégraphie, la boussole par le rail, le rail par le ballon, le ballon par le fil électrique. Elle couvre l'Europe d'un inextricable réseau de voies de communication; elle creuse des canaux, elle exécute des chemins de fer, elle rêve le percement des isthmes; force incompressible, elle s'échappe de l'intelligence humaine par mille issues à la fois. Elle sillonne tous les continents, toutes les mers, celles-ci pour aller creuser en Amérique les mines d'or qui feront baisser utilement la valeur du signe monétaire, celles-là pour ouvrir la Chine ou pour coloniser l'Algérie. Vent sublime, elle enfle à la fois les voiles de tous les vaisseaux. Esprit de vie, elle fait prononcer à l'homme le *fiat lux* divin, anime le granit informe du monde, en fait un corps vivant qui se meut et marche avec des muscles d'acier et des fibres de fer, respire avec le poumon de la vapeur, et parle avec le porte-voix de l'éclair!

En même temps qu'elle asservit le globe terrestre, la Liberté tend à affranchir le corps humain. Elle accomplit sur l'homme le même travail bienfaisant qu'elle exécute sur la matière : elle veut soumettre la souffrance. En étudiant les questions sociales, elle a pour but de faire rayonner sur chaque individu la somme de bien-être qu'elle arrache à la création par la solution des questions scientifiques. C'est pour achever de délivrer l'homme des étreintes de la matière, qu'elle veut faire disparaître la misère, épurer les lois, effacer les souffrances, corriger les vices, et triompher de tous les problèmes qui préoccupent tant d'esprits éminents aujourd'hui : extinction de la corvée, indépendance de la presse, abolition de la prostitution, extension des jouissances physiques aux classes déshéritées, métamorphose du privilége en droit. Après avoir vaincu la distance et le temps, elle veut vaincre la faim et le froid, deux tâches, en apparence différentes, semblables au fond, car elles se confondent dans un même résultat qui, lorsqu'il sera obtenu, aura fondé la civilisation et qui se résume en deux mots :

La nature esclave, l'homme libre.

L'homme libre! — c'est-à-dire l'homme maître de la matière et esclave de l'âme.

Car — c'est là que nous voulions en venir en résumant l'œuvre de la Liberté — la Liberté veut délivrer l'homme de la souffrance pour le faire penser, et le faire penser pour le faire croire. Qu'on se représente quel cri de reconnaissance et d'amour religieux sortira de toutes les bouches, de tous les esprits, de tous les cœurs, lorsque la matière et la souffrance physique seront domptées, et lorsque l'homme ne portera plus, dès sa naissance, les langes de la douleur.

Quel hosannah universel montera de toutes parts au créateur de la création heureuse! N'ayant plus à porter le poids de la fatalité, l'homme montera si haut, qu'il arrivera jusqu'à Dieu. Ce n'est que lorsque son corps ne le ploiera plus vers la terre, que son âme s'inclinera devant le ciel. Ce n'est que quand on est debout qu'on peut s'agenouiller.

Tel est l'avenir que la liberté prépare au monde.

Maintenant, philosophiquement parlant, que fait l'Autorité? Regardez autour de vous, au-dessus de vous; fixez vos yeux sur les trônes et sur les autels; reportez vos regards des masses sur les gouvernements. Elle resserre tous les liens que la liberté veut briser. En Autriche et en Italie, elle ramène les nationalités à l'esclavage. Dans toute l'Europe, elle rattache l'homme à la glèbe et l'âme à la superstition. Elle dépense des milliards à lever des armées, à construire des places, à dresser des pyramides de boulets. Elle a la guerre pour moyen et la barbarie pour but. Elle immobilise chaque année des millions d'hommes destinés à verser le sang de leurs frères. L'Autorité, la voici en un mot : Une guérite debout sur un cercueil!

Ses armées sèment la mort, son parti sème les scandales. Elle défend l'ordre par des moyens révolutionnaires. . . . .

Charles Hugo.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Tout le tapage officiel qui agitait l'Allemagne est momentanément éteint; au rappel et à la générale a succédé la retraite. Une ordonnance royale, publiée à Berlin, le 11 décembre, est ainsi conçue :

« Un arrangement conclu avec le gouvernement impérial autrichien ayant fait cesser les motifs qui avaient déterminé, le » 6 novembre, mon ordre de mobiliser toute l'armée, je charge » le ministère d'état de suspendre les mesures que l'on exécute » encore pour mettre l'armée sur le pied de guerre, de réduire » insensiblement les troupes sur l'ancien pied. »

Les journaux de Berlin du 10 font pressentir que l'Autriche, de son côté, va suspendre ses armements et opérer la réduction de son armée.

Les gouvernements d'Autriche et de Prusse ne pouvaient pas compromettre la grande cause des princes et des rois par une querelle de préséance. Il s'agit aujourd'hui, pour les monarques européens, de quelque chose de plus grave que la question de savoir qui aura le pas dans telle ou telle parade fédérale ou autre.

Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche se sont donc mis d'accord. Les mêmes raisons qui ont porté l'Autriche à se départir un peu, dans la forme seulement, de la raideur de ses prétentions, amèneront les deux monarques prépondérants à donner satisfaction aux susceptibilités des rois de Saxe, de Bavière et de Wurtemberg, qui ont été un peu froissés du sans-façon avec lequel on a traité sans eux à Olmutz. Quelques phrases diplomatiques arrangeront ce petit différend, et selon toute apparence, avant la fin de l'hiver, toutes les têtes couronnées d'Allemagne, empereur, rois, ducs grands et petits, électeurs, etc., etc., marcheront dans le plus touchant accord vers la restauration complète de leur antique puissance arbitraire, et conduiront le travail d'anéantissement des constitutions plus ou moins libérales, aussi loin que le permettront la patience et la résignation des peuples. Et il en ira ainsi jusqu'au jour ou éclatera le grand et suprême duel entre l'Autorité et la Liberté. Or, on rencontre aujourd'hui tant de gens que leurs instincts, leur nature, leurs aspirations portent du côté de la liberté, mais que leurs préjugés retiennent encore dans le camp de l'autorité, qu'il y a peut-être intérêt pour la Démocratie à ce que le dénouement ne soit point trop précipité.

HESSE-CASSEL. — L'électeur est toujours à Wilhemsbad. Les adresses d'habitants et de municipalités sur lesquelles il avait cru pouvoir compter afin de pouvoir s'attribuer, comme Louis XVIII, le surnom flatteur de *Désiré*, ne sont pas venues, et l'on a reconnu la nécessité de faire goûter aux Cassclois les douceurs de l'occupation fédérale.

Les Prussiens se préparent à faire place aux troupes de la diète qui sont en marche vers Cassel.

La commission de permanence des Etats aura joué son rôle constitutionnel avec une imperturbable persévérance. Le 8 décembre encore, elle a lancé un acte d'accusation contre le receveur des contributions, baron de Gernierode, qui avait enjoint au percepteur de son district de lever les contributions pour les mois de juillet à octobre.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — Le général de Willisen a déposé le commandement en chef de l'armée des duchés. Il est remplacé par le général Van der Horst.

On avait d'abord considéré la retraite du général de Willisen, comme un symptôme de disposition des duchés; mais il paraît au contraire que la Lieutenance l'a remercié de ses services, parce qu'il voulait ajourner tout combat jusqu'aux conférences qui vont s'ouvrir par suite des conventions d'Olmutz. La Lieutenance voudrait au contraire profiter des avantages que vont lui donner les gelées pour obtenir quelque succès décisif qui soit de nature à rendre les stipulations diplomatiques plus avantageuses pour les duchés.

BAVIÈRE. — Le roi de Bavière ne paraît pas très satisfait du rôle qu'on lui fait jouer. Jusqu'à présent, il paie un peu cher l'honneur insigne d'avoir fourni des soldats pour maintenir dans la Hesse l'autorité de M. de Hassenpflug. Pendant que les Bavarois affament la Hesse, la Bavière nourrit 40,000 Autrichiens qui ne lui coûtent pas moins de 40,000 florins par jour, sans compter le maraudage des croates.

On dit que la Bavière, le Wurtemberg et la Saxe ont l'inten-

---

grec ou de latin pour l'opposer avec avantage aux plus gracieux représentants de l'esprit français. Dans quelques mois même, on peut le prédire sans indiscrétion, que MM. Alfred de Musset, Alex. Dumas, Eugène Sue, Théophile Gauthier, Alphonse Karr et tant d'autres excellents poètes, bien actifs et bien vivants, se présentent pour remplacer M. Droz, on préférera au plus illustre de cette illustre pléiade poétique... un sacristain. C'est arrangé d'avance; M. de Montalembert a pris ses mesures pour être élu.

Et il aura certainement pour électeurs tous ceux qui n'ont pas de nom à compromettre, tous ceux que leur avénement à l'immortel fauteuil n'a pu tirer du brouillard où se confondent leurs petites personnalités.

Au reste, M. A. de Musset prépare une charmante vengeance à ces braves gens. Il dispose pour la scène et retouche une de ses plus spirituelles fantaisies, une de ces fines comédies de mœurs intimes qu'il appelle simplement *proverbes* et qu'il façonne de prime-saut sans s'occuper des règles d'Aristote, règles aussi indispensables que les lunettes aux yeux affaiblis de ses juges de l'Institut. Ce qu'il y a de plus heureux pour nous dans cette affaire, c'est que Mlle Madeleine Brohan, la délicieuse débutante de *Contes de la reine de Navarre*, va s'associer à la vengeance du poète en remplissant le capricieux rôle de Marianne; car c'est de cette piquante fantaisie intitulée *les Caprices de Marianne* que nous parlons en ce moment.

Puisqu'il s'agit du Théâtre-Français, en train de prospérer sous l'intelligente direction de M. Arsène Houssaye, parlons d'un accident assez fâcheux pour ce théâtre, d'un souvenir assez importun que l'administration des domaines de la famille du feu roi vient de lui envoyer. On sait que la salle de la rue Richelieu, faisant partie du Palais-Royal, appartient à la famille d'Orléans. Or, pendant son règne, Louis-Philippe avait contracté la généreuse habitude de donner les quittances de loyer sans en toucher les 60 mille francs. C'était un supplément de subvention assez bien reçu des directeurs, au temps surtout où les sociétaires de ce théâtre jouaient devant les banquettes.

Aujourd'hui, après bientôt trois ans de silence qui devaient faire supposer dans l'esprit du feu roi la volonté de continuer cette largesse au moins jusqu'à sa mort, les héritiers se sont ravisés, Ils ont pensé sans doute que c'était payer un peu cher un spectacle qui se jouait sans eux. Toujours est-il que le Théâtre de la Nation vient de recevoir par huissier une invitation à payer 120 mille fr. pour deux ans de loyer arriérés. On comprend sans peine l'émoi causé par cette vilaine surprise : il n'est jamais agréable d'être forcé à changer aussi brusquement ses habitudes.

Le Théâtre Français a donc le droit de réclamer une période de transition pour passer de l'ère complètement gratuite à une ère si lourdement grevée.

Les Ennemis de la maison. — Nous commencerons, avant de juger la pièce de M. Camille Doucet, par vous en donner, s'il vous plaît, une petite analyse.

M. Nerval est un notaire qui croit avoir des ennemis dans sa maison; les notaires sont ombrageux, ils craignent volontiers qu'on ne mette un peu trop loin le nez dans leurs affaires pendant qu'ils s'occupent de celles des autres. Celui-ci n'a cependant pas tout à fait tort. S'il se bat contre des moulins à vent, c'est que les moulins à vent existent. Il a trouvé dans le paroissien de sa jeune femme des vers d'amoureux tirés de l'opera de Guillaume, à en juger par celui-ci :

Etoile de ma vie! idole de mon âme!

Il soupçonne naturellement son ami Oscar de vouloir partager son oreiller. Il a, de plus, une belle-mère qui prend ainsi son parti d'avoir reçu un tabellion dans sa famille.

Un notaire au total n'a rien de ridicule.

Il pense donc sérieusement à éloigner Oscar et ladite belle-mère. Heureusement pour l'infortuné, arrive des pays lointains, Maurice, son meilleur ami, qui se charge de l'aider à faire maison nette. Mais, hélas! ce Maurice est l'auteur des vers de mirliton trouvés dans le paroissien; et son ancienne passion pour Mme Nerval se rallume. Il va pénétrer dans la chambre nuptiale du notaire, quand Héléna, sœur de ce dernier, lui apparaît sur le seuil et l'enflamme d'un autre amour. Hélène s'aperçoit de l'effet produit sur Maurice par sa présence; elle en est joyeuse et finit par sauver le front de son frère en épousant son rival. Mais auparavant elle se réconforte par ce vers qui serait très bien précédé par le *au total* de la belle-mère :

Les amants consolés sont les meilleurs maris.

Les vers de cette comédie sont faciles et corrects, mais l'intrigue nous a paru un peu délayée. Elle eût gagné à n'avoir pour se débrouiller que la longueur de la jolie comédie des *Baisers*. Il manque aussi à cette petite pièce ce que nous regrettons dans beaucoup d'autres, un enseignement claire, une critique de quelque chose de véritable, une satire bien en saillie.

Mme Roger-Solié dans le rôle d'Hélène, M. Bouchet dans celui de Maurice, ont beaucoup aidé à la réussite, et à l'entrain des applaudissements. M. Moreau a peut-être eu tort de tant mettre d'emphase dans le rôle du notaire; en le faisant aussi gesticulateur que cela, il annule la consolation que s'était donnée ci-dessus la belle-mère. Mlle Sarah Félix, quoique fort applaudie, a encore quelque chose à ajouter à son talent. Quand à M. Tétard, il remplit très bien le rôle si niais du pauvre Oscar, toujours soupçonné et jamais heureux.

Au résumé, l'œuvre spirituelle de M. Camille Doucet a eu à l'Odéon un très joli succès qui, nous l'espérons, se soutiendra encore longtemps.

Le Maître d'armes. — Ce petit acte, joué aux Variétés il y a quelques jours, a été fort bien accueilli du public. Bardou, en maître d'armes, nous semble avoir une tenue irréprochable, et, de plus, son talent de comédien s'y montre sous un jour favorable. Rondeur, franchise, sensibilité rude, mais de bon aloi, rien ne manque à ce père noble, distingué, de notre moderne vaudeville. Bardou a été convenablement secondé par Neuville, Mlle Virginie, Nanteuil et Cachardy. L'amour de l'art a conduit Flambert à donner à sa fille des cours d'escrime. Mais celle-ci mord beaucoup moins aux leçons paternelles qu'aux œillades d'un jeune voisin qui a le tort de n'être qu'un artiste, un faiseur de croûtes, comme dit dédaigneusement M. Flambert, son père. D'autre part, Dubourg, son élève, sorte de pilier de salle d'armes, convoite la jeune fille. Son amour étant repoussé, il trouve tout simple de chercher querelle à son rival et de s'en débarrasser en le tuant. Mais Flambert découvre que le jeune peintre est le fils de son ancien capitaine, qui lui a sauvé la vie. Flambert se désespère d'avoir appris à Dubourg l'art de tuer son prochain, attendu qu'il va servir contre le fils de son bienfaiteur et le fiancé de sa fille. Donc, il avise un stratagème, bien qu'il en coûte à son

tion de s'unir pour résister aux empiètements de l'Autriche et de la Prusse, et d'en appeler au besoin aux puissances signataires des traités de 1815. Mais comme nous le disons plus haut, il nous paraît probable que l'intérêt des couronnes absorbera l'intérêt des nationalités, d'autant plus que ce sont les couronnes qui traitent et stipulent. Cependant, on prétend que la Bavière reviendrait à l'idée de placer auprès du pouvoir fédéral une grande assemblée parlementaire allemande. On dit même que l'Autriche, reconnaissant la nécessité de faire des concessions, ne serait pas absolument opposée à cette idée. Cela nous paraît bien invraisemblable.

DERNIÈRES NOUVELLES. — On annonce de Cologne l'évacuation complète de la Hesse-Electorale par les Prussiens.

On écrit de Francfort, 11 décembre, que la diète ne doit ni s'ajourner, ni cesser son activité durant les conférences libres de Dresde.

Ces conférences ne commenceront que le 23 courant.

On parle d'un traité séparé, en 14 articles, qui aurait été conclu à Olmutz entre la Prusse et l'Autriche.

Il est toujours de plus en plus question du mécontentement des Etats secondaires.

Une dépêche télégraphique, arrivée à Francfort le 11, annonce que l'Autriche commence à désarmer.

Allyre Bureau.

ANGLETERRE.

Le lord-maire et la municipalité de Londres, la députation de la cour de lieutenance et celle du common-council, ont été réunis à Windsor par la reine, qui a répondu aux adresses relatives à la conservation des droits de la religion anglicane. Les universités d'Oxfort et de Cambridge ont également présenté leurs adresses.

Les principaux lords catholiques de l'Angleterre, lord Beaumont et le duc de Norfolk, notamment se sont nettement et publiquement prononcés contre les opinions ultramontaines qui, déclarent-ils, sont tout à fait incompatibles avec leur fidélité à leur souveraine et à leur constitution.

Revue parlementaire.

Lundi. — Une proposition de M. Dabeaux, tendant à modifier les règles de la procédure en matière contentieuse devant les conseils de préfecture, est prise en considération et renvoyée au conseil d'Etat qui s'occupe de la loi organique départementale.

Sur la demande de M. Bac, l'Assemblée ordonne l'impression complète et la distribution de l'écrit en raison duquel une autorisation de poursuites est demandée contre MM. Miot et Rouet.

Plusieurs lois de détails financiers sont votées sans opposition. La séance se termine par des rapports de pétitions.

Mardi. — Adoption définitive de la proposition de M. Bouhier de l'Ecluse, ayant pour objet de faciliter le mariage des indigents, la légitimation de leurs enfants naturels et le retrait de ceux déposés dans les hospices.

Ajournement de la troisième délibération sur la proposition de M. F. de Saint-Priest, relative au délit d'usure.

Lecture du rapport de M. de Montalembert sur la proposition relative à l'observation des dimanches et jours fériés.

Ce rapport est un véritable manifeste où les tendances de l'ultramontanisme se dévoilent avec une audace que la République seule pouvait tolérer. A coup sûr, la lecture de ce document aurait fait bondir sur leurs bancs de députés, avant 1848, et même avant 1830, une foule de représentants du peuple qui l'ont écouté en silence ou en l'approuvant, à l'Assemblée législative. Quant à nous, nous félicitons vivement M. de Montalembert de sa franchise. Rien de plus précieux pour la démocratie que les documents de cette espèce. Nous n'en voulons pour preuve que le dépit fort mal dissimulé du *Journal des Débats*.

Mercredi. — Malgré les considérations de haute équité présentées avec beaucoup de modération par MM. Corne et Crémieux, l'Assemblée à une très forte majorité a autorisé les poursuites contre MM. Miot et Rouet. On se rappelle que la scène dans laquelle se sont produits les faits rapportés par l'écrit, argué de diffamation, avait été provoquée par les plaintes dont MM. Miot et Pellault s'étaient faits les organes, relativement au régime que M. Malardier subissait dans sa prison. Il paraît que depuis cette époque l'état de santé de M. Malardier n'a fait que s'empirer, et on le dit maintenant à toute extrémité.

Après le vote de la majorité, et avant de quitter la place, M. Miot s'est écrié : « Il n'y avait entre nous que les larmes d'un prisonnier : il y a peut-être maintenant un cadavre. »

On a ouvert ensuite la dernière délibération sur le projet de loi relatif aux priviléges et hypothèques.

Jeudi. — Toute la séance a été remplie par une nouvelle discussion générale sur la proposition de M. de Saint-Priest, relative au délit d'usure dont la troisième délibération venait à l'ordre du jour.

La proposition a été défendue par MM. d'Etchegoyen, Mathieu de la Drôme, Paillet, rapporteur, et par son auteur; elle a été combattue par MM. Léon Faucher, Boinvilliers et Passy. Il y a longtemps, pour notre part, que notre opinion est faite sur les lois répressives contre l'usure; elle ne font qu'aggraver le mal que le *laissez faire, laissez passer* des économistes se contente de laisser subsister. Le seule remède efficace contre l'usure est l'organisation et la généralisation des institutions de crédit.

Nous ne pouvons du reste qu'applaudir au chaleureux plaidoyer de M. Léon Faucher en faveur de la liberté... individuelle et commerciale. Mais nous lui dirons, comme M. Mathieu de la Drôme: « Si la liberté est une chose si bonne, une chose si excellente en matière commerciale et industrielle, comment se fait-il qu'elle soit une chose détestable, exécrable en matière politique? » — Nous dirons aussi à M. Mathieu de la Drôme : « Comment se fait-il qu'apercevant et caractérisant si bien l'illogisme chez vos adversaires, vous vous mettiez immédiatement à commettre un illogisme symétrique? » — Jusques à quand le mirage du moralisme obscurcira-t-il les intelligences les plus disposées d'ailleurs à accepter l'idéal de la liberté.

Vendredi. — Le premier article de la proposition de M. de Saint-Priest a été rejeté par 366 voix contre 293.

MM. de Flotte et Versigny avaient présenté un amendement qui avait pour but d'effacer de la loi l'expression de taux fixé par la loi. M. de Flotte a expliqué en peu de mots qu'il voyait un grand danger à sanctionner par une loi nouvelle cette fausse opinion que le gouvernement peut fixer à son gré le taux de l'opinion. Cet amendement n'a pas été pris en considération.

M. de Flotte a terminé ses courtes observations par ces paroles sensées :

« Quant à moi, j'ai cette conviction profonde que le taux de l'intérêt peut être diminué, qu'il peut s'abaisser en ce pays; je suis convaincu que la nature des choses le conduit à s'abaisser, et que le désir général, que toutes les tendances de l'esprit public sont d'obtenir cet abaissement. Mais je suis aussi profondément convaincu qu'il s'obtient non par des décrets, mais par des institutions : créez donc ces institutions, agissez administrativement sur le taux de l'intérêt, je le comprends; mais je ne comprends pas que vous agissiez criminellement, pénalement, législativement. »

M. de Saint-Priest a insisté pour que, nonobstant le rejet de ce premier article les autres articles fussent discutés et votés; l'Assemblée a ordonné le renvoi à la commission.

Samedi. — M. le ministre de la guerre dépose plusieurs projets de loi parmi lesquels une demande de crédit pour l'armée d'occupation de Rome pendant les six derniers mois de 1850 et les six premiers mois de 1851.

On reprend la discussion de la proposition de M. de Saint-Priest, revue par la commission. Les deux premiers articles de la commission sont adoptés. Un amendement à l'article 3, renvoyé à la commission, a fait ajourner la discussion, et l'on a repris la deuxième délibération du projet relatif aux priviléges et hypothèques.

Allyre Bureau.

La science sociale et la liberté.

L'esprit de doute et de routine est tel parmi les hommes, qu'ils s'ingénient à forger toutes sortes d'objections dès qu'on leur présente une idée nouvelle. Il est même à remarquer que les difficultés que rencontre cette idée sont toujours en raison de son originalité et de sa valeur. Voulez-vous augmenter les chances de bon accueil de vos conceptions? tâchez qu'elles ne s'écartent pas trop, du moins en apparence, des préjugés les plus répandus et les plus enracinés; car, si vous négligez cette vulgaire précaution, vous soulèverez inévitablement contre elles une tempête de réprobation et de haine. Le cœur humain est ainsi fait, qu'il préfère ce qui le trompe en le flattant à ce qui l'éclaire en dérangeant ses habitudes ou en froissant son orgueil.

C'est à cette disposition hostile que toutes les grandes vérités ont dû les sophismes qui les ont combattues et les violences qui les ont poursuivies. Il n'y a pas de divagations dans lesquelles ne soient tombés les publicistes et les philosophes toutes les fois qu'il s'est agi de l'invasion d'une idée neuve; il n'y a pas de calomnies, de persécutions qu'elle n'ait vu s'élever contre elle à la honte de l'esprit humain. Tout ce que l'intelligence peut avoir de plus délié, de plus subtil, de plus adroit, de plus audacieux, a, de tout temps, été prodigué au service de la routine et des vieilles erreurs. C'est par ce chemin hérissé d'épines, bordé de précipices, semé de piéges, que le progrès a dû franchir les siècles pour arriver jusqu'à nous.

Et qu'on ne s'imagine pas, malgré le semblant d'affranchissement matériel de la pensée, que les idées naissantes soient plus bienveillamment accueillies de nos jours que par le passé. Pour être moins brutalement odieuse, la guerre qu'on leur fait n'est ni moins passionnée, ni moins meurtrière. Les moyens seuls ont dû changer par l'adoucissement des mœurs et l'influence de la liberté politique, mais le fond des sentiments est demeuré le même. On ne peut plus entreprendre de persécutions officielles contre les penseurs, on n'ose plus brûler leurs œuvres par la main du bourreau. On dénature alors leurs idées, on calomnie leurs intentions, et l'on cherche à décourager leur ardeur en empoisonnant les sources sacrées de leur génie.

Et ces procédés impies de la routine aveugle et de l'impuissance envieuse contre l'esprit divin se manifestant par le génie de l'homme, obtiennent presque toujours le même succès dans l'opinion. Le vulgaire aime ordinairement ceux qui défendent ses préjugés, comme s'ils combattaient pour sa religion. Certaines erreurs accréditées semblent, aux yeux des peuples, participer de l'immutabilité de Dieu et des choses saintes. Ce n'est qu'après de longues et héroïques luttes où les étoiles de l'humanité périssent trop souvent, que l'on s'aperçoit de la lumière qu'elles projetaient, par l'absence même de leurs rayons. C'est alors que l'on revient à elles pour leur rendre justice, honorer leur mémoire et recueillir leur héritage. Retour tardif, équitable réparation, qui peut affranchir l'humanité du reproche d'ingratitude, mais qui ne saurait suffire à l'absolution du siècle qui s'est montré inintelligent et persécuteur!

Si toutes les grandes découvertes théoriques ont rencontré, à leur origine, l'incrédulité et la répulsion, aucune ne devait les trouver au même degré d'exaltation, que la science sociale. Constituer une société sur des principes fixes, créer un mécanisme dans lequel les individus auraient le LIBRE emploi de leurs facultés, de leurs aptitudes, de leurs penchants, de leurs passions! Organiser un milieu où se concilieraient d'eux-mêmes tous les intérêts au sein de l'abondance! Détruire les abus, les vices, prévenir les excès par l'accessibilité facile à des jouissances infiniment variées, contenir et harmoniser toutes les forces de l'âme par leur propre équilibre, faire fleurir enfin sur la terre le bonheur et toutes les vertus! N'était-ce pas là vouloir provoquer l'explosion des fortes têtes du vieux monde? Aussi que de critiques méprisantes, que de sarcasmes avilissants! Si cette pauvre science sociale n'est pas morte de honte sous les excommunications des prêtres du Dieu Terme, c'est vraiment que Minerve les lui a dissimulées ou adoucies.

Lorsqu'il s'agit d'une science, ce n'est pas comme lorsqu'il s'agit d'un système purement conjectural. Dans ce système, on peut nier quelques opinions et en adopter d'autres; c'est tout entière que l'on nie et rejette la science. Il n'y a plus lieu ici à distinguer. Une science, c'est un principe, une loi générale. Ou on l'admet, ou on ne l'admet point. Dans le premier cas, la discussion ne peut s'établir que sur une question de limites; dans le second, il n'y a même pas à s'occuper des conséquences, puisqu'elles ne sauraient être alors considérées que comme imaginaires. Toutes les objections qui peuvent être adressées à une science neuve par ceux qui la combattent, tendent donc nécessairement à la nier d'une manière absolue.

Si les adversaires de la science sociale avaient assez de logique pour s'élever à cette considération, ils s'abstiendraient complétement des objections de détail et ne s'attaqueraient jamais qu'aux principes. C'est là, en effet, tout ce qu'il importe de détruire et non une conséquence qui ne saurait avoir de signification si ses prémisses n'ont point d'existence réelle. Mais, il y a plus, les pourfendeurs des théories nouvelles ne s'aperçoivent pas que c'est reconnaître implicitement la valeur considérable d'une idée que de lui attribuer la violation d'une loi quelconque de la nature. Comment, en effet,

---

honneur et à sa réputation de maître d'armes. Il s'arrange de façon à se faire boutonner et même blesser au bras par Léopold devant tous ses élèves. Flambert sait que Dubourg est lâche; il l'a déjà provoqué inutilement, Dubourg ne se hat qu'à coup sûr. Aussi, après les preuves d'habileté de Léopold, il trouve moyen de faire ses excuses et de laisser là le duel. Le cœur de Flambert est soulagé d'un poids terrible. Le mariage des jeunes amants achève de le rendre tout à fait heureux, ainsi que le public. La morale est sauve et le duelliste honni comme il le mérite.

Il y a dans tout cela de jolis couplets et des mots très heureux. L'auteur et les acteurs ont été justement applaudis. A notre avis, cependant, une jeune fille faisant de l'escrime compose un spectacle plus singulier qu'agréable, la femme n'étant assurément pas faite pour un semblable genre de lutte. A bizarrerie égale, nous l'aimons mieux en gracieux costume de Fille de l'Air enlevée dans l'espace azuré comme un ange ou un oiseau.

VAUDEVILLE. — L'habitude de la colère et de la méchanceté est comme l'habitude de l'ivresse: elle abrutit. A force d'abuser de la protection du baudrier jaune pour insulter la démocratie, le Vaudeville s'est éraillé le gosier; il a épuisé sa verve d'injures. Celles qu'il sert encore à son public dans le *Règne des Escargots* n'ont pu obtenir les applaudissements de ces spectateurs si tolérants pour l'obscurantisme et l'intolérance.

Le théâtre de la bourse est un de ceux à qui plaît le genre de comique dont nous parlions dans notre dernière revue. Son bonheur est de tomber sur les vaincus, d'imiter le rire des alguazils contre les sentinelles avancées du progrès, d'exciter la haine des ignorants contre les grandes idées qui honorent la France aux yeux du monde entier. Cependant, ce public si complaisant n'a pas accepté très favorablement les dernières boutades essayées sur le même sujet, sous prétexte du règne des escargots.

Il fallait que ces plaisanteries fussent bien plates pour qu'il n'y ait pas répondu par ses gros rires, lui habitué à regarder ce refrain évangélique : *Les peuples sont pour nous des frères*, comme un refrain d'ivrogne, lui dont l'esprit assimile à un cri de barricade ces vers touchants du chant des travailleurs :

> Travaillons, travaillons, mes frères;
> Le travail, c'est la liberté!

Ah! si M. le préfet de police nous laissait au moins un théâtre pour pouvoir à notre tour *châtier en riant* nos adversaires, nous n'aurions pas besoin d'employer l'insulte et l'outrage! Le peuple est d'ailleurs trop généreux pour rire des méchancetés brutales; les ridicules, les égoïsmes, les hypocrisies, les frayeurs, les palinodies de notre époque seraient une source féconde et fort piquante de comédies de mœurs. Et nous aurions au moins pour nous, en agissant ainsi, les traditions généreuses du théâtre qui n'a jamais mordu le faible depuis que les premiers tréteaux ont été dressés.

Antony Méray.

Le deuxième concert de Louis Lacombe aura lieu le jeudi 19 décembre dans la salle Sainte-Cécile, à huit heures du soir. Mlle de Rupplin prêtera au célèbre artiste le concours de son talent. Les élèves de M. Emile Chevé, au nombre de 200, chanteront sous sa direction des chœurs d'Adam, F. David, Maillard et Lacombe.

SALLE SAINTE-CÉCILE.

Deuxième concert donné par L. Lacombe, le jeudi 19 décembre, à huit heures du soir.

PROGRAMME.

1	Chœur de Christophe Colomb,	F. DAVID.
2	Air d'Ernani, chanté par Mlle de Rupplin,	VERDI.
3	Andante et final de la grande sonate,	BEETHOVEN.
4	Plaisir d'amour, chanté par Mlle de Rupplin,	MARTINI.
5	Etude en octaves, Choral,	LACOMBE.
6	Extase (chœurs), paroles de V. Hugo,	idem.
	Avant le combat (chœur),	A. ADAM.
7	Andante et final de la sonate de concert,	LACOMBE.
8	L'ondine et le Pêcheur, cantate, par Mlle de Rupplin,	id.
	Prélude et fugue,	BACLE.
9	Etude,	CHOPIN.
	Grand galop,	LACOMBE.
10	Chœur de Gastibelza,	MAILLART.

200 élèves de M. Emile Chevé chanteront des chœurs sous sa direction.

Prix des places : Stalles, 5 fr.; Parquet, 3 fr.; Galerie, 2 fr.

M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours de musique vocale mardi 18 décembre, à trois heures et demie, chez lui, rue Neuve-des-Bons-Enfants, n° 5.

— Mardi prochain, à huit heures du soir, le deuxième concert de la Société philharmonique, sous la direction de Berlioz.

Weber (ouverture d'*Oberon*), Gluck (chœurs et airs de danse d'*Armide*), Méhul (ouverture de la *Chasse du jeune Henri*), Rossini (prière de *Moïse*), etc., feront les principaux frais de cette intéressante soirée.

— Par suite des démissions de plusieurs membres du jury d'admission et de placement pour le salon de 1850, les divers jurys se trouvent ainsi définitivement constitués :

PEINTURE, GRAVURE, LITHOGRAPHIE.

Peinture. — MM. Robert Fleury, Decamps, Eugène Delacroix, Corot, Horace Vernet, Meissonnier, Théodore Rousseau, Abel de Pujol, Français, Hippolyte Flandrin, Tony Johannot.

Jurés supplémentaires : MM. Dauzats, Diaz, Ary Scheffer, Lepoittevin.

Gravure. — MM. Henriquel-Dupont, Gelée.

Lithographie. — M. Mouilleron.

Juré supplémentaire : M. Aubry-Lecomte.

SCULPTURE ET GRAVURE EN MÉDAILLES.

Sculpture. — MM. Rudde, Toussaint, Debay, Barye, David (d'Angers), Petitot, Dumont.

Jurés supplémentaires : MM. Daumas, Pradier.

Gravure en médailles. — MM. Oudiné, Barre.

ARCHITECTURE.

MM. Labrouste, Blouet, Duban, Caristie, Gilbert.

Jurés supplémentaires : MM. Visconti, Lesueur.

supposer qu'il serait possible d'appliquer presque généralement une erreur du consentement même de ceux qui devraient en souffrir? Prétendre qu'une science pourrait être destructive d'un droit essentiel, c'est donc émettre une proposition contradictoire qui ne peut rien absolument contre l'idée qu'elle a en vue de renverser. Une science, qu'elle s'applique à la société ou à n'importe quel ordre de faits, ne peut que féconder le domaine de l'humanité en multipliant la semence du progrès et en fortifiant les droits imprescriptibles de l'homme au bonheur.

La réponse à l'une des objections les plus obstinément reproduites contre la science sociale, à savoir qu'*elle ne saurait être appliquée sans détruire immédiatement toute liberté*, va servir à la démonstration de cette thèse.

Les auteurs de cette objection semblent confondre, sous l'influence d'une étrange préoccupation, les questions de science proprement dite avec celles de simple opinion. Entre une opinion et une science, il y a pourtant un abîme. Une science est le *savoir certain* touchant un ensemble plus ou moins vaste de faits, tandis qu'une opinion n'est que *le sentiment* plus ou moins juste, plus ou moins faux, que l'on se forme sur une chose quelconque. La science peut comporter l'erreur dans ses applications, jamais dans son principe, ou elle ne mérite point son nom. Une opinion n'existe précisément que par l'impossibilité de s'élever à la certitude sur telle ou telle question. C'est là ce qui fait que les esprits vraiment philosophiques doivent constamment se tenir en défiance des opinions, presque toujours dépendantes des intérêts et des caprices humains, partant fragiles et passagères comme eux.

Si nous avons bien défini le caractère d'une opinion, en opposition avec celui de la science, on doit comprendre tout d'abord que cette même opposition existe nécessairement dans la marche qu'elles suivent pour entrer l'une et l'autre dans le domaine de la pratique. La science, immuable dans ses principes, sûre et inflexible dans ses moyens, ne pourra évidemment faire appel qu'à l'expérience. C'est de là seulement qu'elle attendra ses preuves et son succès. Une opinion, au contraire, évitera le plus longtemps possible ce redoutable moment; c'est dans les esprits, dans les imaginations, dans les consciences plus ou moins obscurcies qu'elle essaiera de frayer sa route. L'incertitude des épreuves de l'application directe lui fera rechercher la ruse, la force et souvent même la violence. Au lieu d'aller au devant de la discussion et de la provoquer, elle ne l'accepte qu'à contre-cœur et avec dépit. Au lieu d'être indulgente et tolérante comme la vérité qui se sent immortelle et en possession de l'avenir, elle se montrera exclusive, jalouse, implacable pour ses adversaires. En un mot, moins une opinion sera susceptible de démonstration, moins elle se rapprochera de la science expérimentale, et plus elle sera entraînée à faire de la domination, du despotisme.

Si nous n'avions pas sous les yeux, à l'heure qu'il est, l'intolérance des partis politiques, on n'aurait qu'à ouvrir l'histoire, n'importe à quelle page, pour avoir la preuve de ce que nous venons d'avancer. A toutes les époques, les opinions indémontrables, particulièrement celles qui avaient trait à la métaphysique, ont exercé une odieuse rigueur à l'égard de leurs rivales, dès qu'elles ont eu, sur elles, l'avantage de la force et du nombre. Les actes d'intolérance et de cruauté qui ont déshonoré tous les partis vainqueurs et toutes les sectes dominantes ont été parfaitement logiques. Ils se renouvelleraient demain, malgré le progrès des lumières et de la conscience publique, si les circonstances se représentaient les mêmes. Il n'y a que les vérités scientifiques qui puissent guérir la fièvre que les opinions allument dans les cerveaux. Tant qu'elles ne rayonneront pas dans l'atmosphère intellectuelle, il y aura de sombres nuages et des tempêtes.

Les raisons qui font qu'une opinion s'irrite et devient forcément violente sont bien simples : d'abord il lui est impossible d'amener à elle les esprits les meilleurs et les plus vigoureux qui demeurent obstinément ses adversaires; ensuite elle a la conscience vague de sa destruction ou au moins de sa transformation dans le temps, ce qui la pousse à conduire rapidement et énergiquement son expansion dans le monde intellectuel. Les idées, comme les individus, veulent vivre et ont un irrésistible besoin de se développer. Plus leur existence est incertaine et chancelante, plus leur énergie vitale fait d'efforts pour combattre l'inévitable destin.

La Providence coordonne toujours l'instinct des êtres à leur destinée et au pressentiment qu'ils ont de leur fin. Les lois de l'univers sont une; rien ne saurait s'en affranchir, pas plus le rêve, qui traverse un esprit malade et troublé, que l'atome qui tourbillonne dans l'espace sans limites.

Il y a encore une cause qui veut que les opinions tendent plus ou moins invinciblement à l'oppression; c'est que, sortant d'un individu, elles lui semblent, ainsi qu'à ceux qui les adoptent, devoir s'appliquer naturellement à tous. En effet, ce qui nous paraît vrai et bon, à nous, doit l'être pour tout le monde. Nous ne comprenons pas que l'on raisonne autrement que nous le faisons, que l'on arrive à d'autres conséquences que celles que nous tirons de tels ou tels faits, de tels ou tels principes. Notre besoin de certitude, ce noble privilége de l'intelligence humaine, nous fait presque toujours illusion, et, pour le satisfaire, nous aimons mieux prendre nos rêves pour des réalités, que de nous tenir en garde contre les purs concepts de notre raison sans boussole. C'est principalement aux méthodes philosophiques de la contemplation du *moi*, que l'on doit d'être tombé dans ces écarts de logique. Le *moi* est assurément fort utile à contempler; il est bon de descendre dans les profondeurs de son esprit et de sa conscience pour tâcher de voir ce qui s'y passe; mais il faut aussi examiner attentivement les autres, consulter religieusement ce grand livre de la nature. C'est en cherchant partout avec impartialité les principes essentiels et les méthodes de la création, que l'on peut espérer de soulever le voile de la vérité. Procéder autrement, c'est-à-dire à la manière des théologiens, des moralistes, des philosophes et des politiques, c'est prendre le relatif pour l'absolu, le borné pour l'infini, l'erreur ou le caprice humain pour la volonté de Dieu. Les religions, les morales, les systèmes sociaux, en dehors de ce qui constitue leur vie essentielle, ne sont effectivement pas autre chose que des mondes de fantômes roulant autour d'une erreur d'optique. C'est parce que les opinions tiennent chez eux la place de la science qu'il en est ainsi. Que l'on abandonne momentanément les affirmations des docteurs et que l'on parte, pour les refaire, d'observations sévèrement contrôlées, et l'on verra bientôt apparaître les plus fécondes et les plus resplendissantes réalités.

Rien de tout ce que nous venons d'énumérer relativement à la propagation des opinions, ne saurait avoir lieu pour la science. Quelque soit son objet, elle n'a point à subir toutes ces vicissitudes, à imposer toutes ces conditions violatrices de la liberté et de la dignité humaines. Elle n'a point affaire au sentiment, à la conscience, mais uniquement à l'intelligence qui conserve son indépendance pour la juger et pour appeler de ses promesses aux résultats de l'expérience.

Quelle que soient l'importance et les prétentions d'une science, comme elle n'a besoin pour porter ses fruits que de s'expérimenter, tout se borne pour elle à trouver les ressources qui lui sont nécessaires pour cela. Que quelques centaines ou quelques milliers de penseurs et de savants se réunissent et se cotisent et tout sera dit. Si la découverte est utile, l'humanité en profitera sans avoir eu préalablement à l'étudier et à la discuter. Si elle échoue dans son épreuve, cette épreuve ayant été faite dans les conditions les plus favorables, elle est condamnée et tombe dans l'oubli ou va servir, à titre de matériaux, à une autre solution du problème manqué.

Les choses ne sauraient se passer autrement pour la science sociale elle-même, bien que son objet embrasse la vie de l'humanité tout entière. Son application devant effectivement se faire d'abord à la commune, c'est-à-dire à un nombre limité de familles, pour de là s'élever hiérarchiquement au canton, à l'arrondissement, au département, à la province, à la nation, au continent, au globe; il s'ensuit que la première expérience, l'épreuve décisive est encore une opération financière, comme s'il s'agissait de l'essai d'un procédé industriel.

La science sociale, ou théorie fixe et mathématique du mécanisme de la société normale, ne comporte nécessairement qu'un certain nombre déterminé d'éléments. Les pièces d'une machine ne sont pas infinies, mais au contraire limitées en nombre, en étendue et en fonction. C'est cette mesure, ces rôles particuliers, cet équilibre qui assurent le mouvement régulier du mécanisme et prouvent la science de calcul qui a présidé à sa conception. Les réformateurs qui prétendent opérer sur l'ensemble d'une nation et réaliser d'un seul coup l'association universelle sont donc des hommes chez qui l'esprit scientifique fait absolument défaut. Les ignorants seuls peuvent se laisser prendre à leurs discours et à leurs promesses. L'association universelle qui s'établira dans le monde pour la gloire de Dieu et le bonheur des humains, ne pourra s'établir que par la constitution d'unités collectives de divers degrés : communes, cantons, arrondissements, etc., ou agglomération de différents ordres. Ce sera bien toujours la même loi qui présidera à ces divers mouvements, mais l'économie du mécanisme demeurera la même et ne sera pas noyée dans la confusion.

On voit, en réduisant la science sociale à sa plus simple expression, à son application aux unités personnelles, en un mot, à l'organisation d'une commune ou agglomération de premier ordre, qu'elle ne peut en aucun cas s'imposer par la ruse ou par la force. C'est LIBREMENT qu'elle s'adresse aux intelligences LIBRES. C'est par des souscriptions VOLONTAIRES et non par des moyens d'influence despotique, qu'elle peut se fonder.

Mais, objectera-t-on, ne peut-il pas arriver que ceux qui prétendent posséder cette science, si peu discernable encore, se trompent eux-mêmes sur sa valeur? Dans le conflit des prétentions rivales des différents réformateurs, qui pourra dire où est la vérité? Ceux qui la possèdent réellement, attaqués par une nuée d'adversaires d'autant plus intolérants qu'ils s'écartent davantage de la science, ne finiront-ils pas par devenir intolérants à leur tour et par désirer de l'appliquer de vive force? Ne professeront-ils pas qu'il faut, quand on le peut, faire le bien du monde malgré lui? — Non, les esprits qui, à la suite du génie, auront dû reconnaître, à ses caractères lumineux, évidents, la science sociale, ne procéderont jamais ainsi; ils nuiraient à leur cause au lieu de la servir. Ils se borneront à montrer l'idée salutaire jusqu'à ce qu'un nombre suffisant d'intelligences dévouées l'aient embrassée; ils n'opposeront que le raisonnement aux attaques acrimonieuses dont ils seront l'objet, car ils sentiront la force et la supériorité de leur position; ils sauront respecter l'ignorance et les préjugés de la masse, bien convaincus qu'elle ne pourra manquer de venir à eux tôt ou tard; enfin, ils resteront calmes et confiants, réclamant l'expérience pour les autres (1) comme pour eux, lui laissant à décider en dernier ressort entre leur théorie et celles de leurs concurrents.

Et maintenant, pour justifier à tout prix l'accusation portée contre la science sociale d'être antipathique, mortelle même à la liberté, se rejettera-t-on sur l'hypothèse de sa pleine application, pour dire qu'elle étoufferait toutes les aspirations de l'âme, toutes les légitimes fantaisies du cœur et de l'esprit, sous la monotonie d'une insupportable discipline? Faire cette objection, c'est supposer. 1° l'existence positive de la science sociale; 2° sa connaissance parfaite et incontestable; 3° la connaissance non moins parfaite de tout ce qu'elle peut produire par sa réalisation pratique. On aurait donc alors le droit de demander à ceux qui l'adressent de prouver qu'ils comprennent mieux que ceux-là mêmes qui l'enseignent, la science et les résultats possibles du milieu qu'elle veut constituer. Mais nous l'avons déjà fait remarquer, prouver qu'une théorie d'organisation sociale peut gêner la nature humaine et sacrifier ses droits, c'est nier et détruire cette théorie même. L'objection est donc au moins alors inutile. Si cette théorie est impossible, pourquoi se donner, en effet, la peine de combattre les résultats que produiraient son application? N'était-il pas plus simple de démontrer, tout de suite, la fausseté de son principe? Et si ce principe n'a pas pu être renversé, comment disserter sur les conséquences extrêmes de son application? Prouvez que cette application doit être autrement faite que ne l'entendent les maîtres, vous aurez bien plus d'avantage; mais ne vous élevez pas contre l'effet d'une cause dont vous proclamez la valeur et la fécondité, par là même que vous en admettez l'existence.

Ainsi donc, *à priori*, l'objection que l'application de la science sociale est inconciliable avec la liberté individuelle et collective, n'a réellement aucune valeur sérieuse, puisqu'elle laisse subsister le principe de cette science, qu'elle ne saurait détruire tant qu'il demeure dans la sphère théorique. Si cette objection et les raisonnements sur lesquels elle s'appuie, étaient justes, ils aboutiraient forcément au régime vrai de la liberté. Or, que fondent les politiques et philosophes qui ergotent contre le socialisme? Rien absolument. Pas une seule idée neuve ne sort de leurs cerveaux. Stériles eux-mêmes, il semblerait que leur but est de stériliser toutes choses.

Cependant, comme il faut que la science sociale prouve surabondamment sa valeur et sa force aux yeux de tous, de ceux qui raisonnent mal, comme de ceux qui raisonnent bien, nous supposerons que la difficulté dont il s'agit est grave et nous y répondrons dans un prochain article en lui donnant sa formule logique : *La science sociale comporte-t-elle, dans son application, la liberté des goûts, des penchants et des passions?*

Si nous réussissons à résoudre affirmativement cette question, n'aurons-nous pas donné une preuve de plus encore en faveur de l'existence de la science sociale et de sa valeur absolue?

Julien Le Rousseau.

(1) L'Ecole phalanstérienne, la seule qui présente une solution sérieuse et complète du problème social, ou au moins à laquelle personne ne conteste pas d'avoir su le poser, n'a jamais cessé de réclamer les moyens d'expérience pour ses adversaires comme pour elle-même. C'est au moins une preuve de sa profonde confiance dans ses idées...

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE.

NOUVELLES DIVERSES.

Douze colonnes du *Moniteur* du 10 décembre sont occupées par les promotions à des grades supérieurs et les nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, accordées à l'occasion de cet anniversaire. — Le *Moniteur* du 11 renferme les nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur faites sur la proposition du ministre de l'agriculture et du commerce; le *Moniteur* du 12, celles faites sur la proposition des ministres de l'instruction publique et des cultes, des affaires étrangères, des travaux publics, de la marine et des colonies.

Le *Moniteur* de samedi renferme encore quatre colonnes de nominations dans la Légion-d'Honneur accordées sur la proposition de MM. le ministre de l'instruction publique et des cultes et le ministre de la marine.

— Le président de la République a fait remettre à l'occasion de l'anniversaire du 10 décembre, une somme de 1000 fr. à chacun des maires des arrondissements de Paris, pour être versée au bureau de bienfaisance.

— On lit dans le *Bulletin de Paris* de jeudi dernier :

« On annonçait hier à l'Assemblée que les proportions gigantesques qu'avait prises le complot de Lyon nécessiteraient la convocation de la haute-cour de justice, qui, aux termes de l'article 91 de la constitution, doit connaître des complots contre la sûreté de l'Etat.

» On avait d'abord pensé à soumettre le jugement de l'affaire à la juridiction d'un conseil de guerre qui eût été compétent dans la circonstance, parce que le département du Rhône, dans lequel le complot avait ses principales assises, est depuis 18 mois soumis à l'état de siége. Mais cette idée a été abandonnée par des considérations politiques de haute importance. »

— L'abbé Gothland, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour crime d'empoisonnement sur la personne de sa servante, s'est pourvu en cassation.

— Au moment où la cour d'assises de la Charente venait de prononcer son arrêt dans l'affaire Gothland, une affaire de la même nature était jugée par la cour d'assises du Pas-de-Calais.

Le sieur Delmotte, âgé de 45 ans, ex-desservant de Savy-Berlette, né à Avion, comparaissait devant la cour sous l'accusation de tentative d'avortement et de coups suivis de mort sur la personne de sa servante, avec laquelle il avait eu des relations coupables.

Les débats, qui ont commencé samedi dernier et se sont prolongés jusqu'au dimanche à une heure fort avancée dans la nuit, ont eu lieu à huis-clos, sur l'ordonnance de la cour.

Delmotte, déclaré coupable avec circonstances atténuantes, a été condamné à dix ans de réclusion.

Dans la même session, la cour d'assises du Pas-de-Calais a prononcé la peine de mort contre un jeune homme de dix-sept ans reconnu coupable d'avoir tué sa maîtresse par jalousie.

— La cérémonie de l'inauguration de la statue de Cujas, à Toulouse, a eu lieu dimanche dernier. Sur le piédestal est gravée cette inscription : *Jacobo Cujacio tolosano*.

— Les Etats-Unis d'Amérique élèvent, par souscription, un monument colossal à la mémoire de Washington. Les Etats de l'Union, les principales villes et un grand nombre de sociétés, fourniront chacun une pierre avec une inscription; cette pierre sera extraite des carrières les plus estimées et encadrée à l'endroit le plus convenable.

Les Suisses établis dans l'Amérique du Nord ont exprimé le désir que la Suisse fût aussi admise à fournir à l'édifice une pierre avec une inscription. Cette ouverture a été accueillie avec infiniment de faveur, et le conseil fédéral a été chargé de l'exécution. (*Tribune suisse.*)

— On écrit de Londres :

« L'Université de Heidelberg, dans le grand duché de Bade, vient de nommer docteur en théologie M. John-William Pennington, nègre, prêtre catholique romain de New-York (Etats-Unis), auteur de plusieurs ouvrages importants de théologie.

» M. Pennington est, sans contredit, le premier nègre à qui un pareil honneur ait été décerné par une université d'Europe. Il se trouve actuellement à Londres, et il partira incessamment pour Heidelberg, afin d'y recevoir les insignes du grade de docteur. » (*Débats.*)

— Les derniers relevés statistiques concernant les machines et appareils à vapeur qui fonctionnent en France, dans tous les établissements industriels et sur les bâtiments de commerce naviguant, soit sur les fleuves et rivières, soit sur mer, donnent

les résultats qui suivent :

Il existe en France 5,667 fabriques de catégories diverses qui emploient des appareils à vapeur. Ces appareils à vapeur fonctionnent au moyen de chaudières dont le nombre est de 9,288, dont 8,776 sont sorties des ateliers français. Ces chaudières représentent une force de 65,120 chevaux-vapeur. On désigne sous la dénomination de cheval-vapeur un poids de 75 kilogrammes, élevé à un mètre par seconde. Ces mêmes chaudières remplacent la force que produiraient 195,361 chevaux de trait, et 1 million 367,530 hommes de peine. Un cheval-vapeur équivaut à trois chevaux de trait environ et à 21 hommes de peine.

Le nombre des chaudières employées dans l'année précédente n'était que de 8,023. On ne comptait que 4,033 établissements pourvus d'appareils à vapeur.

Les chemins de fer en exploitation présentent une longueur de 2,171 kilomètres. Ils sont pourvus d'un matériel de traction qui, dans son ensemble, atteint le chiffre de 725 locomotives. On comptait, l'année précédente, 667 machines.

Le nombre des bâtiments de commerce à vapeur est de 279. Ils jaugent ensemble 40,098 tonneaux. Ils sont mis en mouvement par 502 machines ayant une force totale de 22,893 chevaux. Les marchandises transportées par ces bateaux donnent un chiffre de 730,948 tonneaux. La progression de la navigation à vapeur peut s'apprécier par les indications qui suivent :

On comptait, en 1833, 75 bateaux à vapeur qui ont transporté 1,038,916 passagers et 88,140 tonneaux ; en 1840, 214 bateaux à vapeur : 2,547,116 passagers et 485,539 tonneaux ; en 1845, 259 bateaux à vapeur : 3,461,336 passagers et 696,666 tonneaux; dans la dernière année enfin on trouve 279 bateaux à vapeur : 2,898,886 passagers et 730,948 tonneaux.

Il résulte des calculs faits à la suite des chiffres mentionnant le nombre de tous les appareils et machines à vapeur employées soit sur terre, soit sur les bâtiments, et qui est de 6,432, que tous ces appareils ont ensemble une force de 110,178 chevaux-vapeur, ou 330,535 chevaux de trait.

— La *Tribune de la Gironde* rapporte le fait suivant : « A Biganos, une jeune fille prise des douleurs de l'enfantement se trouva dans une telle extrémité qu'elle jugea nécessaire de faire appeler le curé. Ce dernier, après avoir inutilement essayé d'obtenir quelques paroles de la moribonde, attribua son silence à l'obstination et se retira. Peu d'instants après la jeune fille expira. La sépulture ecclésiastique lui fut refusée et par le curé de Biganos et par le curé d'Audenge auquel le maire de Biganos s'était adressé. Le maire, devant ce double refus dut rendre les derniers devoirs à la défunte sans le secours de la religion, et, au milieu du concours nombreux des habitants de la commune, il prononça ces touchantes et chrétiennes paroles :

« Mes chers concitoyens,

« Nous venons d'accompagner à sa dernière demeure Elisabeth Labat.

« Cette jeune personne, née dans la misère et morte à la fleur de son âge, emporte les regrets de toutes les personnes qui l'ont connue. Elle fut bonne fille, car elle donna des secours à son malheureux père jusqu'au moment de sa mort; elle fut bonne sœur; nous en avons les preuves en ce moment de sa sœur. Ses maîtres ont tous regretté en elle une fille honnête et vaillante qui sut mériter leur estime et leur confiance.

« Ses voisins et ses amis ont toujours trouvé en elle un caractère doux et serviable, qui lui a valu l'affection de toute les personnes qui l'ont connue. Une seule faute a taché sa vie irréprochable. Hélas! vous avez été témoins combien elle en a fait pénitence par ses chagrins et ses souffrances. Les ministres de la religion l'ont crue indigne de leurs prières. Espérons, mes chers concitoyens que Dieu sera plus indulgent que ses ministres, et qu'il recevra son âme!

« Concitoyens, prions pour elle! les prières des parents et des amis valent bien les prières qu'on achète.

« Oui, que Dieu reçoive son âme!

« Ainsi soit-il. »

— On lit dans le *Courrier des Etats Unis* :

« Une de ces conflagrations, dont Fenimore Cooper nous a esquissé le grandiose et poétique tableau dans un de ses meilleurs romans, vient de dévaster les immenses plaines de l'Ouest. Le feu, allumé en divers endroits par la tribu indienne des Omahas, a embrassé une circonférence de plusieurs milles, anéantissant sur son passage non seulement les hautes herbes sèches des prairies, mais aussi les moissons et les cabanes des pionniers. Cet acte de sauvage hostilité n'est pas le premier que les Omahas ont commis contre les colons de ce lointain territoire, et la civilisation aura, dit-on, encore plus d'une lutte à soutenir avec ces indomptables adversaires. »

— On lit dans le même journal :

« Une lettre du gouverneur Ujhazy, naguère reproduite dans nos colonnes, nous a déjà appris que l'ancien défenseur de Comorn et ses compagnons d'exil se sont définitivement établis dans le comté de Decatur (Iowa), et qu'ils ont donné à leur colonie le nom de New-Buda, en souvenir de la patrie qu'ils se sont vus contraints d'abandonner. Dans une autre lettre adressée à un journal allemand du Missouri, M. Ujhazy donne de plus longs détails sur son installation. New-Buda est située sur les bords de la rivière Thompson, non loin des confins du Missouri, dans une fertile vallée entrecoupée de prairies et de bois.

» Les exilés se sont rendus acquéreurs des droits d'un pionnier qui avait commencé à exploiter ce terrain. « Nous avons donc, poursuit le gouverneur, commencé notre existence de fermiers américains, avec 4 chevaux, 6 bœufs, 4 vaches, 10 moutons et 40 porcs, outre les instruments agricoles nécessaires. Voilà notre fonds; mais notre meilleur capital est dans notre travail. Sauf la fièvre intermittente, qui a saisi trois de mes enfants, mais dont ils ont guéri sans le secours de la médecine, nous sommes tous en bonne santé, en dépit de nos travaux assidus. J'ai cherché aussi une maison qui mérite plutôt le titre de hutte, et qui nous sera livrée au milieu d'octobre. Il nous faudra y passer l'hiver, quitte à construire quelque chose de mieux au printemps. Pour le présent, nous campons sous une tente, dans un bois épais, au bord de la rivière. »

— Un fait qui montre combien le chloroforme peut rendre de services chez les animaux que l'on veut soumettre à quelque opération, s'est passé ces jours derniers au jardin zoologique de Londres. L'ours de la Californie, animal très rare, était affecté d'une cataracte dont il eût été assez difficile de le débarrasser sans l'endormir préalablement. Sur la demande du secrétaire de la société, M. Lnow a bien voulu administrer lui-même le chloroforme. L'éponge n'était pas assez large pour embrasser les mâchoires de l'animal. Il fallut lui enrouler tout autour de lui un mouchoir de poche pour assurer l'inspiration des vapeurs. Cela fait, l'animal ne tarda pas à tomber dans l'insensibilité; alors M. White-Cooper, chirurgien de l'infirmerie, oculiste du nord, se hâta de lui pratiquer l'opération de la cataracte. Le résultat en a été si favorable, que l'on se propose de faire pratiquer la même opération sur quelques uns des animaux féroces qui sont affectés de cataracte. (*Union médicale*.)

— On écrit de Narbonne, le 7 décembre :

« On vient de découvrir à Saint-Just, cathédrale de Narbonne, un immense bas-relief des dernières années du quatorzième siècle, qui était caché depuis quarante ans par des décorations modernes. Ce précieux monument d'iconographie chrétienne représente l'Enfer. La partie mise à jour est très mutilée, mais on espère que tout le reste est dans un meilleur état. La commission archéologique de Narbonne s'occupe de prendre les moyens de conserver à la science ce morceau intéressant à plusieurs titres. »

— Les inscriptions prises à la Faculté de médecine de Paris ont augmenté notablement cette année, et, de plus, les étudiants étrangers sont en nombre plus considérable qu'ils ne l'ont été peut-être à aucune autre époque. Indépendamment des Etats de l'Europe qui fournissent des élèves, attirés par la réputation de la Faculté de Paris, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud en envoient beaucoup; les pays qui donnent le chiffre le plus élevé sont les Etats-Unis, le Chili, le Pérou et la Nouvelle-Grenade. Parmi ces nouveau-venus, on remarque, s'il faut en croire l'*Union médicale*, deux jeunes Persans, originaires de Mesched; un Hawaais, neveu d'un ministre du roi des îles Sandwich; deux Abyssiniens de Gondar; et un jeune Arabe, fils d'un des principaux marabouts de la province de Constantine.

— Le travail publié dans la *Presse* par M. de Girardin, sous le titre de *l'Abolition de la misère par l'élévation des salaires, lettres à M. Thiers*, vient de paraître en brochure, grand in-octavo, de 96 pages et se vend 10 centimes.

—L'Opéra Comique commence, pour le 21 de ce mois, la première représentation de la *Dame de pique*, opéra en trois actes, de MM. Scribe et Halévy.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Nous accueillons volontiers la communication suivante qui a trait à l'importante question de la conservation des grains :

Conservation du blé,

Des graines légumineuses, subsidiairement de toutes les substances qui servent soit à l'alimentation de l'homme ou à l'industrie.

Aucune des substances dont l'homme et les animaux se nourrissent n'a été faite exclusivement pour eux; ils se les approprient par une espèce de droit de conquête. L'homme surtout par son intelligence étend journellement son empire et tend à se créer des ressources alimentaires.

La nature a créé d'innombrables insectes qui semblent être les propriétaires nés de tout ce que nous mangeons : les uns naissent et vivent au dedans; nous les avons nommés par inadvertance ou pour nous disculper parasites *internes* (1), comme si par notre position au haut de l'échelle animale nous n'étions pas les parasites par excellence. Les autres nous disputent les débris des premiers hotes dont nous venons de parler et doivent partager avec nous la dénomination de parasites *externes*. Chaque substance alimentaire en a plusieurs, sans nous compter, comme de raison.

L'homme a toujours cherché à détruire ces fâcheux compétiteurs; il y est quelquefois parvenu, mais toujours empiriquement, faute d'avoir étudié les évolutions naturelles de ces insectes. Jusqu'à notre époque, les insectes ont presque toujours triomphé de son industrie, malgré le haut prix qu'il a attaché à leur destruction; ils dîment encore sur tout ce que l'homme consomme. C'est presque une rançon de vaincus que nous leur payons. Tâchons donc de nous y soustraire, car il s'agit de plus de *deux cent millions* que la France seule leur abandonne annuellement, et de plus d'*un milliard* si l'on évalue bien bas ce que tous les peuples civilisés perdent presque sans s'en douter.

Ce ne sont pourtant pas les moyens ni l'envie de détruire ces insectes qui manquent à l'homme, mais ils échappent presque toujours à l'industrieuse guerre qu'il leur fait, soit par leur multitude, soit par ce que le nature les a armés de toutes pièces contre la destruction dont ils sont menacés, et plus souvent encore par l'ignorance et l'inertie de leurs adversaires.

Procédons autrement, et si nous ne parvenons pas à anéantir leurs races, ce qu'on ne saurait faire qu'en détruisant les substances mêmes que nous voulons approprier exclusivement à notre nourriture, diminuons leur influence par tous les moyens que la nature a mis à notre disposition.

La vie de tous ces insectes a deux périodes distinctes qu'on doit envisager avec soin si l'on veut leur faire une guerre d'extermination : *leur incubation*, ou vie larvée, et leur passage à l'état *d'insectes parfaits*. Les germes de tous les parasites internes coexistent à notre avis avec les substances pour lesquelles ils sont faits, leur génération est spontanée si l'on appelle ainsi ce qui n'a ni père ni mère; mais leur évolution est subordonnée à certaines conditions physiques qu'il est donné à l'industrie de l'homme d'apprécier et de conjurer pour arrêter leurs ravages destructeurs.

Un certain degré de maturité du fruit est nécessaire pour qu'ils puissent évoluer à son intérieur, et même dans son état de maturité parfaite, le fruit n'en est pas attaqué s'il ne se trouve pas dans un état de température légèrement supérieure à la couche corticale du globe, au dessus de dix degré centigrade par exemple. Ce n'est pas une induction théorique qui révèle ces faits, mais l'observation journalière, c'est presque un extrait de leur acte de naissance scrupuleusement analysé.

Partout où l'on a récolté les graines avant leur parfaite maturité, pour les faire sécher sur pied, ainsi qu'on le pratique pour le blé dans l'est de l'Europe, comme on procède à Colombes, et peut-être ailleurs pour les pois de semence, on enraie l'évolution des charançons et des brusches et l'on peut conserver les graines intactes dans les greniers, sauf l'intervention des parasites externes dont nous nous occuperons tout à l'heure.

Ce procédé est de tous le plus efficace, puisqu'il prévient ce que les autres répriment; mais il est d'une délicate application.

L'usage seul apprend à connaître le degré de maturité où l'on peut impunément laisser parvenir une graine, sans y laisser évoluer l'insecte destructeur de sa substance. Comme on voit journellement de simples cultivateurs peu instruits la pratiquer avec succès, nous ne voyons pas pourquoi on ne chercherait pas à faire étudier sérieusement cette méthode et à la généraliser. C'est un sujet de thèse tout trouvé pour l'institut agronomique de Versailles.

Alors même que l'on récolte les graines à l'état parfait de maturité, on peut encore prévenir l'évolution complète des parasites internes, puisque, comme nous l'avons fait observer, il faut une température supérieure à dix degrés pour que l'insecte devienne parfait, seul état où il est à redouter. Les silos bien secs, bien préparés, même les meules de blé, pendant toute la saison d'hiver et la plus part des greniers, nous conservent ainsi la plupart des graines dont nous nous nourissons. Mais sitôt que le blé ou tout autre graine sont mis en tas, à moins que leur dessication ne soit parfaite, la température s'élève par un sourd travail de fermentation et les parasites internes y évoluent à l'envie, et les soins dispendieux qu'on leur donne sont la plupart du temps impuissants à les détruire ; il faut moudre avec perte ou consommer des substances avariées, si l'on veut prévenir efficacement leur destruction totale. *Tenir les graines au-dessous d'une température constante de dix degrés* est donc le second procédé pour prévenir l'évolution naturelle des parasites internes. Facilement pratiqué dans les pays chauds, il est peu compatible avec l'état habituel de l'atmosphère dans la plupart des pays civilisés de l'Europe, on doit donc y renoncer si l'on ne place pas les silos sous les montagnes les plus élevées de notre continent, ainsi que le pratiquaient les Egyptiens pour les soustraires aux inondations du Nil.

Ayant reconnu l'insuffisance de ce procédé, les anciens, sans savoir probablement ce qu'ils faisaient, en procédant empyriquement ou guidés par une heureuse analogie, avaient trouvé un troisième mode de conservation pour le blé, plus efficace que les deux autres et qui manquait rarement son but. Le fréquent usage des étuves leur en facilitait les moyens; ils pratiquaient au-dessus du plancher des bains publics un plan incliné où le blé déposé en masse séjournait quelque temps avant de le mettre en silos; les particuliers le passaient au four, ainsi que cela se pratique encore dans le midi de la France pour le maïs et les chataignes. Ils obtenaient ainsi, sans qu'ils parussent s'en douter, la mort des graines ainsi chauffées et par suite la destruction des insectes qui ne vivent que de la vie de ces substances.

Bien que peu usité de nos jours, ce procédé n'a jamais été complètement abandonné; il s'agit de lui rendre toute son efficacité en analysant son mode d'action. En soumettant le blé et la plupart des graines ou des légumes qui servent à la nourriture de l'homme, soit à l'action de la vapeur d'eau chaude, si commode à cause de sa température constante, soit à un courant d'air sec et chaud, à 100 degrés par exemple, en très peu de temps toutes ces substances sont égermées; elles sont mortes, et par suite l'évolution de leurs parasites ne saurait s'y effectuer. Il suffit ultérieurement de les garantir contre l'humidité pour prévenir la réaction de leurs éléments constitutifs, pour pouvoir les conserver presque indéfiniment et sans frais.

En les déposant dans des lieux purgés préalablement des œufs des parasites externes, ce qui est très facile en les forçant tous d'éclore sous une température convenable et en les poursuivant jusque dans les fissures où ils se réfugient, avec un jet d'air chaud de 100 à 200 degrés. On arrivera ainsi à conserver parfaitement intactes les substances alimentaires de l'homme.

Ce procédé est d'autant plus à préconiser qu'il atteint un double but, celui de détruire les insectes parasites, mais encore il prévient la fermentation germinative qui n'est pas une des moindres causes de destruction qu'il s'agit de conjurer si l'on veut pouvoir faire, pour parer aux mauvaises récoltes, des approvisionnements moins illusoires que ceux de nos greniers d'abondance.

Cette nouvelle donnée, acquise à la science, semble avoir été réalisée dans toutes nos conserves tant alimentaires qu'industrielles : le tannage des peaux, le boucanage des viandes, les conserves-Appert, nos confitures usuelles, les pruneaux, les rillettes de Tours, les célèbree momies d'Egypte, les non moins remarquables injections conservatrices de M. Ganal, etc., toutes abondent dans notre théorie et semblent s'inspirer des données qui nous l'ont suggérée.

Pour nous résumer, les insectes parasytes détruisent plus du dixième des diverses substances qui servent à la nourriture de neuf cent millions d'hommes qui peuplent notre globe. Rien n'est plus facile que d'enrayer leur évolution et de les empêcher d'arriver à l'état d'insectes parfaits. Il suffit pour cela de *tuer*, d'*égermer* les plantes où elles se développent spontanément; ce procédé, des plus simples, a en outre l'avantage remarquable de prévenir la fermentation germinative desdites plantes et de permettre leur emmagasinement à peu de frais. Une économie inappréciable en est le résulat immédiat; dès-lors, rien de plus facile que de prêter à l'agriculture, si elle en a encore besoin, après cette découverte, sur dépôt de blé ou de toute autre céréale ainsi préparés, les greniers d'abondance deviennent possibles, les voyages de long cours sont simplifiés : c'est une ressource immense pour l'industrie, peut-être même est-ce un progrès pour l'humanité. Lisez, méditez et surtout pratiquez : c'est ce que nous ne saurions trop recommander; c'est le seul contrôle véritable de notre œuvre. Nous l'attendons avec confiance. Quoi qu'il arrive, le germe d'un progrès réel est déposé dans ces lignes; c'est à la publicité de l'échauffer et à le faire éclore; il est né viable. Attendons.

Pigeaux, D.-M. P.

(1) Parasite est pris ici dans l'acception grammaticale et antique du mot et non dans le sens justement flétri qui lui a été donné de nos jours.

PETITE CORRESPONDANCE.

Louvain. — M. M. M. — A. T. vient de vous écrire poste restante.

Monieux. — M. A. — Reçu les 50. — Appliq. de confor. — Fait l'abon. — Aff. compl. et rem.

Tampico. — M. P. — Reçu le bon de 50 pour M. R. — Nous allons vous écrire.

Orléans. — M. B. — Reçu les 25. — Rem.

Antibes. — M. B. — Reçu les 14. — Appl. 9 à la R. — Rem.

Landivisiau. — M. C. — Reçu les 3 et appliq. à v. réab.

Guadalajara. — M. S. P. — Nous recev. v. lettre du 3 nov. — Nous v. av. écrit les 9 oct. et 15 nov. — Les act. v. ont été adressées le 3 nov. avec un nouvel envoi de livres. — Nous verrons M. D. — Aff. compl.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 14 décembre, au comptant le 5 p. 0/0 à 95 25, le 3 p. à 57 65; la Banque de France à 2,330; obligations de la ville Paris, 1380. —Chemins de fer : Versailles, rive droite, 165 00; rive gauche, 170 00; Paris à Orléans, 830; Rouen au Havre, 252 50; Avignon à Marseille, 197 50; Amiens à Boulogne, 260; Orléans à Bordeaux, 387 50; du Nord, 472 50; Strasbourg, 362 50; Nantes, 242. —Zincs Vieille-Montagne, 2,650; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1480 00; Rente de Naples, 98 50; Emprunt Romain, 75 1/2; 5 p. 0/0 Belge 1840, 98 1/4; Espagne, dette active, 34 [illegible]; Lots d'Autriche, 395; Piémont dern. emp. 85 20; Obl. anc. 965; nouv. 920.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris.—Imprimerie Lange Levy, et comp. rue du Croissant, 16.

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE

Rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 29.

DEUXIÈME PARTIE.—VOIR LA PREMIÈRE PARTIE, NUMÉRO DU 8 DÉCEMBRE 1850.

ESQUISSE D'UNE SCIENCE MORALE. — Physiologie du Sentiment, par A. Gilliot. — 2 vol. in-8. 10 fr.

UNITÉ RELIGIEUSE (de l'), par Alph. Gilliot. — 1 vol. in-12. 1 f.

MADAGASCAR (Colonisation de), par D. Laverdant. — Grand in-8, avec carte. 3 fr.

MISSION DE L'ART (De la) et du rôle des artistes, par le même.—In-18. 1 fr.

COLONISATION DE L'ALGÉRIE, par un officier de l'armée d'Afrique. — Broch. in-8. 75 c.

INSURRECTION DU DHARA (Etudes sur l'), contenant l'histoire de BOU-MAZA, par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville.—Vol. in-8. 3 fr. 50 c.

MŒURS ARABES (Scènes de), par le même. — 1 vol. in-18. 75 c.

DE LA CIVILISATION DU PEUPLE ARABE, par le même. — In-8. 1 f. 50.

DU GOUVERNEMENT ARABE, par le même. 2 f.

CONJURATION DES JÉSUITES. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 fr.

BERGER DE KRAVAN.—Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue.—In-32. 30 c.

VIE FUTURE (de la) au point de vue socialiste, par Alph. Esquiros.—1 vol. in-8. 1 fr. 25 c.

FALSIFICATIONS DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES et moyens chimiques de les reconnaître, par J. Garnier et Ch. Harel. — 1 fort vol. in-12. 4 fr. 50 c.

CHANSONS NOUVELLES (musique et gravures sur acier), par Festeau, le chansonnier du peuple.—Joli vol. in-32. 2 f. 25 c.

DERNIÈRE INCARNATION (la). — Légendes évangéliques du XIXe siècle, par A. Constant. — Br. in-18. 60 c.

RABELAIS A LA BASMETTE. — Extrait des chroniques du joyeux curé de Meudon, par le même. —1 vol. in-18. 60 c.

SEIGNEUR (le) **DE LA DEVINIÈRE.** — Second extrait des Chroniques du joyeux curé de Meudon, par le même. — In-18. 60 c.

TROIS MALFAITEURS (les). — Légende orientale (Jésus-Christ et les deux larrons), par le même. —Brochure in-18. 30 c.

PART DES FEMMES (la), roman par Antony Méray. — 1 vol. in-18. 2 fr.

RUCHE A ESPACEMENT (Notice sur la) et sa culture, par Charles Soria. — In-8. 75 c.

PERCEMENT DE L'ISTHME DE SUEZ, par A. Colin. — Brochure in-8. 25 c.

VISITE A LA CRÈCHE MODÈLE, par J. Delbruck. 1 vol. format Charpentier. 1 f. 25 c.

ÉTABLISSEMENT DES CRÈCHES (Considération sur l'), par Barrier.—In-32. 50 c.

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, par Ch. Dain, suivi d'un article de Fourier.—In-8. 1 fr.

FÉODALITÉ ou **ASSOCIATION**, par V. Hennequin. —1 vol. in-8. 75 c.

INTRODUCTION à la Législation française. — **LES JUIFS**, par le même. — 2 vol. in-8. 10 f.

VOYAGE EN ANGLETERRE, par le même. — 1 vol. in-8. 5 fr.

OBSERVATIONS recueillies en Angleterre, par Simon. — 2 vol. in-8. 6 f.

RÉVOLUTION SOCIALE, par Fontarive. — In-8. 2 f. 50 c.

DU CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE, par Bancel père et fils. — In-32. 35 c.

ACCORD DES PRINCIPES, travail des Ecoles socialistes, par Ferdinand Guillon. — In-32. 60 c.

SOCIALISME PRATIQUE, par Wladimir Gagneur. — In-8. 75 c.

AUX CULTIVATEURS. — In-16. 10 c.

RÉPUBLIQUE ET MONARCHIE, passées au crible, par un paysan. — In-16. 10 c.

TRAITÉ sur la Théorie élémentaire des logarithmes, par F. Vallès. — In-8. 2 f. 50.

SUR LA THÉORIE DES IMAGINAIRES (Lettres à M. Arago). — In-8. 25 c.

UNION OUVRIÈRE, par Flora Tristan. 50 c.

CONSIDÉRATIONS SUR LES SALLES D'ASILE, par Eugène Depasse. — In-18. 1 fr.

HISTOIRE POPULAIRE de la Révolution de Février, par H. Magen. — 1 vol. in-12. 1 f. 50

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS D'UN PROSCRIT, par H. Radulesco. — In-8. 4 f.

DE L'ORGANISATION SOCIALE DE LA FRANCE, par Deleuze. — In-18. 40 c.

LA LIBRE CONCURRENCE, par Jobard. — In-8. 30 c.

INSURRECTION DES AGIOTEURS. — In-8. 5 c.

GRÈVE DES CHARPENTIERS, par J. Blanc. — In-18. 50 c.

TROIS LEÇONS du professeur Cherbuliez, sur Fourier, son Ecole et son système. — In-8. 6 f.

CLEF D'ANALOGIE EN BOTANIQUE, par le docteur Descheneaux, avec planches. — Grand in-8. 7 fr. 50

DROIT RURAL, DIALOGUES POPULAIRES, par Jacques de Valserre. — In-32. 60 c.

L'ART DANS LA RÉPUBLIQUE, par Allyre Bureau. — In-32. 5 c.

MUSIQUE VOCALE. Traité élémentaire de M. et Mme Emile Chevé. — 2 vol. gr. in-8. 7 f. 50.

MÉTHODE D'HARMONIE, par le même. — 2 vol. grand in-8. 15 fr.

LA ROUTINE ET LE BON SENS, par le même. 1re partie. — In-8. 2 fr.

ALMANACHS PHALANSTÉRIENS de 1845, 1846, 1847, 1848, 1849 et 1850. — Chaque exemplaire : 20 cent.; la collection complète. 1 fr.

LA RÉFORME INDUSTRIELLE ou le **PHALANSTÈRE** (1re série, années 1832 et 1833, contient un grand nombre d'articles de Fourier). — 2 vol. gr. in-4. 50 fr.

(Il en reste un petit nombre d'exemplaires.)

LA PHALANGE (2e série), **JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE**, de 1836 à 1840. — 3 vol. grand in-4. (Contient des études développées sur toutes les questions du socialisme actuellement à l'ordre du jour.) 40 fr

LA PHALANGE (3e série), de 1840 à 1843. — 7 vol. grand in-8. (Suite des études sur toutes les questions du socialisme.) 25 fr.

LA PHALANGE, REVUE NOUVELLE DE LA SCIENCE SOCIALE, de 1845 à 1849, contenant un grand nombre de manuscrits de Fourier. — 10 vol. grand in-8. 60 fr.

Chaque année (2 volumes) prise séparément. 13 fr.

MAISON NATALE DE FOURIER, lithographie à deux teintes. 1 fr. 50 c.

UN PHALANSTÈRE (vue générale à vol d'oiseau d'), ou Village organisé d'après la théorie de Fourier, avec les campagnes environnantes. Belle lithographie de 35 centimètres sur 39, dessinée par J. ARNOUX, d'après les plans de Morize.

Epreuve noire, 1 fr. 50 c.
— coloriée. 6 fr. »

EFFIGIES DE FOURIER D'APRES LES TYPES AUTHENTIQUES.

I. PORTRAITS d'après le tableau de GIGOUX.

Gravure en pied, par CALAMATTA.

Epreuves d'artiste, sépia.	50 f.
— sur chine.	40
Epreuves avant la lettre, sépia.	35
— avant la lettre sur chine.	30
Épreuves avant la lettre, sur blanc.	24 f.
— après la lettre, sépia et chine.	13
— — sur blanc.	12

Copie lithographique de la précédente, gravure par Couturier (de Châlon-sur-Saône), imprimé par Landa. 3 et 4 fr.

Très belle lithographie à mi-corps, d'après le même tableau, par Cisnéros. — Séries : 1re, 5 fr.; — 2e, 3 fr.; — 3e, 1 fr. 50 c.

II. BUSTES, par OTTIN.

Buste en plâtre, grand. natur. 12 f. | *Réduction à demi-grandeur*. 4 fr.

III. CAMÉES.

Broches en émail, montées doublé d'or, de 15 fr. et 10 fr. | Epingles et bagues, de 6 fr. à 7 fr. 75 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année. — Tome XIII. — N° 21. 22 Décembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Habituons-nous au socialisme.

« Habituons-nous à la République. »
D^r L. VÉRON.

Un journal, qui s'est généralement montré peu partisan des réformes proposées depuis bientôt vingt ans par l'École sociétaire et qui nous a quelquefois combattus avec plus de violence que de justice, publiait jeudi dernier un article sur la vie à bon marché dont voici le début :

» L'esprit de notre siècle est essentiellement novateur ; » l'intelligence humaine semble vouloir pousser les recherches » et les découvertes de la science jusqu'aux dernières limites » du possible ; les progrès qui se sont accomplis depuis cinquante ans dans le monde physique tiennent du prodige ; » le génie de l'homme a vaincu la nature elle-même, et, chaque jour, il marche avec une nouvelle ardeur à de nouvelles conquêtes.

» La chimie décompose tous les corps ; la mécanique, obéissant comme par enchantement à l'impulsion de l'intelligence qui la guide, crée, sans le secours du bras de l'homme, les objets les plus merveilleux.

» L'horticulteur a vaincu les rigueurs des saisons et les caprices des climats ; le producteur, suppléant la nature elle-même, a fait éclore des œufs sans couvée et empoissonné » des rivières sans y mettre un seul poisson. Le temps ni » l'espace ne font plus obstacle aux entreprises les plus hardies.

» L'homme, gouvernant à son profit la puissance de la vapeur, franchit les distances, rapide comme l'oiseau dans » son vol ; sa pensée, transmise par l'électricité avec une vitesse égale à celle de la lumière, vole d'une extrémité du » globe à l'autre, à raison de 320,000 kilomètres par seconde.

» Déjà maître des mers, l'homme enfin dirige aujourd'hui » ses efforts vers la navigation aérienne. On dirait que, résolu à dompter, les uns après les autres, tous les éléments, » il aspire à contempler de près les astres, dont la science suit » exactement le cours dans l'immensité.

» Etrange et douloureux contraste ! l'homme qui est un » prodige de savoir, de pensée, de puissance ; l'homme qui » gouverne la lumière et la vapeur ; l'homme enfin qui maîtrise les éléments, l'air, l'eau et le feu, l'homme manque de » pain ! Il a tout découvert, excepté le secret de pourvoir à sa » subsistance, et, chose inouïe, en plein dix-neuvième siècle, » après d'immenses progrès et de nombreuses révolutions, » au sein de toutes les merveilles dont la terre nous présente » le spectacle magique, le plus grand nombre de ses habitants, » végète encore dans les privations les plus dures !

» Qui peut le plus ne peut-il donc pas le moins ?

» Faut-il conclure de ce bizarre et douloureux contraste » que les découvertes les plus grandes, les plus fécondes en » résultats, n'ont été souvent que l'effet du hasard ou celui » d'une simple observation ?

» Faut-il se décourager et penser que ce que l'homme n'a » pas découvert est impossible à trouver ?

» Non ; il faut seulement reconnaître une fois de plus que » les idées les plus simples, les plus naturelles, sont parfois » celles dont on apprécie le moins vite la portée, et que c'est » souvent ce qu'on touche du doigt qu'on ne voit pas, que » c'est ce qu'on voit tous les jours qu'on ne comprend pas. »

Ce langage est trop conforme à celui que nous tenons pour que nous n'y applaudissions pas de grand cœur ; et nos lecteurs, en rapprochant les idées et même les expressions, pourront facilement se convaincre que la question du progrès, telle que nous la posons nous-mêmes, compte aujourd'hui d'ardents propagateurs parmi ceux-là mêmes qui témoignent pour nos idées une sainte horreur.

La chose peut paraître singulière, mais ce temps-ci est fécond en phénomènes bizarres.

Nous ne chercherons donc pas querelle à nos adversaires sur leur inconséquence apparente, nous ne réclamerons même pas la priorité en notre faveur et du moment qu'on vient sur le terrain où nous luttons depuis si longtemps, nous disons bravo et nous faisons la place la plus large possible. Continuez à pulvériser les socialistes et mettez le socialisme en pratique ; le petit ridicule que vous vous donnerez sera peu de chose en comparaison du bien que vous ferez, et nous ne nous plaindrons ni de l'un ni de l'autre.

Mais poursuivons ; c'est le journal anti-socialiste, la *Patrie*, qui parle :

« Si le peuple est malheureux, s'il est mal nourri, mal vêtu, » si la vie est chère pour tout le monde, il n'est pas moins » évident que l'agriculture languit, que les fermiers se ruinent, et que les producteurs de tout genre, loin de pouvoir » consentir à aucune diminution, à aucun sacrifice au profit » des consommateurs, ne pourront même pas supporter plus » longtemps une situation aussi déplorable.

» Comment faire pour soulager à la fois les producteurs et » les consommateurs ? Comment assurer aux premiers des débouchés plus larges et plus avantageux, aux autres des aliments, des combustibles et des vêtements à meilleur marché. Ces deux résultats contraires ne s'excluent-ils pas ? » Comment les obtenir simultanément ?

» THAT IS THE QUESTION.

» Une foule de conditions sont nécessaires au bien-être de » la vie matérielle : la nourriture, le logement, le chauffage, » l'ameublement, le vêtement.

» Si l'on veut que la vie matérielle soit facile à tous, il faut » arriver à ce que chacun puisse se procurer ces objets de » première nécessité aux meilleures conditions possibles de » *bonne qualité et à bas prix.*

» Pour procurer aux masses une alimentation saine, substantielle et à bon marché, quatre conditions sont nécessaires :

» La préparation des aliments en grand ;

» L'achat en gros des denrées alimentaires ;

» La production, dans des conditions favorables pour les » agriculteurs ;

» Et enfin, autant que possible, la diminution du nombre » des intermédiaires. »

Très bien, on ne peut mieux dire, la question est à la fois posée et résolue. Le peuple est malheureux, il n'a donc pas tort de se plaindre ; la vie est chère, les fermiers se ruinent, les producteurs et les consommateurs souffrent, — le fait est incontestable. Mais le remède, les moyens, les moyens de parer à un état de choses aussi funeste !

Il faut arriver à ce que chacun puisse se procurer les objets de première nécessité aux meilleures conditions possibles de *bonne qualité et à bas prix.* Tel est votre avis et le nôtre, et c'est pour cela que nous n'avons cessé de prêcher dans nos journaux, dans nos brochures et nos livres.

Le commerce véridique,

L'extension du crédit,

Les banques agricoles,

Les comptoirs, les entrepôts, les bazars communaux,

L'association enfin,

Comme étant les procédés par lesquels on peut réaliser ce que vous voulez, c'est-à-dire :

La production dans des conditions favorables pour les producteurs,

La diminution du nombre des intermédiaires,

L'achat en gros des denrées alimentaires, et par suite LA VIE A BON MARCHÉ.

La *Patrie* continue :

« Les avantages de la *préparation des aliments en grand* » sont connus de tout le monde ; chacun sait que le soldat » avec 30 c. d'ordinaire, se nourrit bien. Les corps d'élite, » comme la garde municipale, la gendarmerie, etc., avec » une somme double, se procurent une nourriture abondante » et vraiment parfaite.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 22 DÉCEMBRE 1850.

HISTOIRE
DE LA GRANDEUR ET DE LA DECADENCE
du Gibier plume en France.

Solution intéressante du fameux problème : Pourquoi la France est le seul pays où l'on mange... tirée de la bosse du chameau.

Entre temps, l'accroissement déplorable de la population humaine qui force le rapprochement des hameaux et des bourgs et qui convertit les villages en cités, rétrécissait de jour en jour le désert de la plaine, et le soc impitoyable de la charrue mordait sur la bruyère. Alors la grande outarde, la canepetière et le pluvier de terre, qui jadis arpentaient en bataillons serrés les steppes de la Champagne, de la Beauce, du Berry, du Poitou, de la Brenne, du Languedoc et de la Provence, ont reculé peu à peu devant les débordements de la culture ; puis ces espèces ont fini par demander un asyle à des contrées plus sauvages et plus respectueuses du laboureur. Et la Russie méridionale et l'Espagne, pays où la verdure brille par son absence, ont ouvert à ces peuplades fugitives leurs landes désolées, et les bords heureux, mais calcinés, du Tage sont devenus la patrie d'une foule d'émigrants.

Et en même temps que le défrichement des landes chassait l'outarde du désert champenois, le défrichement irréfléchi des forêts causait un vide parallèle dans la riche tribu des Tétras. A l'Est, le grand coq de bruyère, le superbe auerhan, disparaissait des Vosges, et ses débris épars gagnaient la forêt Noire à tire d'aile, ou s'allaient confiner aux contrées les plus inaccessibles des Alpes. A l'Ouest, il cherchait un refuge aux limites de la région des neiges pyrénéennes, lit d'agonie des espèces victimes, et leur dernière station sur la voie de la mort. Je pleure sur les deux nobles races du grand coq de bruyère et de la grande outarde, l'autruche de nos climats, antique honneur des plaines et des forêts de la Gaule et dont ma génération avicide aura pu contempler les derniers survivants.

Assurément que s'il est une cause digne d'intérêt en ce monde, une cause capable d'absorber l'ambition d'un homme d'Etat, vraiment digne de ce titre, c'est la cause de ces races d'élite, menacées d'une extinction prochaine ; je parle de l'éléphant, de l'hippopotame, du rhinocéros, de l'aurochs, de l'élan, du daim, du bouquetin, du cerf, aussi bien que de l'outarde, du coq de bruyère et du faisan. Assurément que s'il est une loi dont l'urgence soit démontrée, c'est celle qui aurait pour effet d'arracher à une mort imminente le reste des plus magnifiques modèles de la dernière création. Mais vainement l'ami des bêtes élève-t-il courageusement la voix en faveur des nobles victimes... cette voix plaintive, semblable à celle de l'onocrotale dont parle l'Ecriture sainte, s'éteint dans le désert, se perd dans le chaos des discordes politiques. Et pourtant chaque minute de retard que nous laissons courir sans nous occuper de cette œuvre est un crime de lèse-humanité, dont la génération actuelle se rend coupable envers les générations à venir.

Etrange et indéchiffrable logogriphe de la raison humaine ! Nous sommes inexorables dans notre indignation contre les Erostrates et les Omars qui brûlent des temples ou des bibliothèques ; nous décernons le prix de l'infamie suprême aux vandales qui écornent la moindre parcelle des trésors artistiques, acquis à la génération vivante par la génération des aïeux ; et nous n'avons pas même une imprécation charitable à jeter à la face de ceux qui détruisent criminellement l'œuvre de Dieu ! Aveugles et insensés que nous sommes de ne pas voir que ces merveilles des arts, verbes de l'homme, sont indéfiniment ressuscitables, tandis que tous les efforts de la volonté humaine, armée de toutes les inventions de la science, ne sauraient parvenir à retirer du tombeau le cerf à larges bois, le bouquetin des Alpes, ni le dronte de l'Ile-de-France, verbes de Dieu éteints pour jamais et que nous avons laissés descendre dans la nuit éternelle avec une indifférence stupide qui témoignera éternellement contre nous. Eh ! quand on chaufferait les bains publics avec tous les livres ennuyeux, où serait le mal ? Et quels ouvrages plus ennuyeux, plus assommants et plus lourds, savez-vous, que ces traités de philosophie, de théologie et de morale qui n'ont jamais servi qu'à encombrer les bibliothèques, enrayer le progrès et faire vivre, aux dépens des travailleurs, philosophes, théologiens, moralistes ? Quel individu un peu sensé ne donnerait de grand cœur tous les théologiens et tous les moralistes pour ne plus avoir de philosophes ! Quel homme de goût, par contre, ne déplore amèrement chaque soir la disparition du gibier ! Qu'on m'ôte de la bibliothèque nationale tout ce qui a trait aux arts, à la poésie et à la science, le reste se composât-il de 300,000 volumes, ne ferait pas trébucher un bec-figue aux balances de ma raison.

Mais essayez donc de faire comprendre à des hommes du pouvoir l'importance de la question de l'outarde ou de celle du coq de bruyère au double point de vue de la gastrosophie et de la solidarité des générations humaines, et avisez-vous de prétendre que chacune de ces générations est comptable envers celle qui la suit de l'héritage qu'elle a reçu de celle qui

» Dans de nombreux établissements particuliers, les mêmes
» moyens appliqués depuis quelque temps ont produit les
» meilleurs effets. Enfin, il existe certaines cuisines populaires,
» sur lesquelles nous reviendrons plus loin, qui ont
» donné sous ce rapport les résultats les plus satisfaisants.

» Il n'est personne qui ne comprenne en effet la déperdition
» qui s'opère dans la cuisson des aliments en petite quantité,
» et sous ce rapport nous n'avons rien à apprendre à la
» plus simple ménagère ; d'un autre côté, la consommation
» du combustible est considérable lorsqu'elle est appliquée à
» la cuisson des aliments en petit, tandis que par les fourneaux
» économiques inventés depuis quelque temps, cette
» dépense est pour ainsi dire nulle.

» Enfin, une dernière considération dont l'importance est
» quelquefois très grave dans certains petits ménages, c'est la
» perte de temps pour la femme obligée d'employer sa journée
» à la préparation des aliments, ce qui la détourne souvent
» d'un travail lucratif. »

De semblables considérations sont certainement de nature à prouver en faveur de l'association garantiste. Le ménage sociétaire, les boucheries, boulangeries, épiceries sociétaires et les cités ouvrières vous donnent la solution que vous cherchez.

Le mécanisme de ces diverses institutions a été étudié et décrit dans une foule de travaux publiés par nous, et vous n'ignorez pas que dans certaines localités des essais ont été faits et ont produit les résultats les plus satisfaisants.

Mais M. Raudot appelle cela du socialisme, et socialisme rime avec cataclysme ; c'est une raison suffisante par le temps qui court. Et il pourra bien arriver que les rédacteurs de la *Patrie* soient, pour peu qu'ils continuent dans la voie où ils sont entrés, traités de démagogues, d'anarchistes, de communistes, de rouges, de démolisseurs de l'ordre social et en but aux fureurs vertueuses et modérées si fort à la mode parmi les publicistes de la réaction, y compris ceux de la *Patrie*.

Une dernière citation, car nous ne pouvons nous lasser d'en faire sur un sujet qui nous est si familier :

« Où est donc la difficulté de cette question si grave? Di-
» sons-le sincèrement, et disons-le bien haut, elle est dans
» LES INTERMÉDIAIRES.

» Dans le commerce des denrées alimentaires comme dans
» la plupart des autres, le nombre des intermédiaires s'est
» placé comme un obstacle au progrès du commerce et au
» bien-être des consommateurs.

» Leur nombre, dans chaque spécialité, s'est démesuré-
» ment accru depuis un certain nombre d'années, et la con-
» currence ayant augmenté en proportion, les frais de cha-
» cun sont devenus plus considérables à mesure de l'augmen-
» tation du luxe des magasins, et naturellement la vente
» n'a pu répondre aux désirs et aux espérances de tous.

» Aussi ne saurait-on se douter des incroyables efforts d'i-
» magination et de génie qui ont été dépensés pour attirer l'a-
» cheteur. Malheureusement, la moralité allant toujours en
» décroissance, ce n'est pas dans le but d'améliorer la *qualité*
» des marchandises que tous ces efforts ont été tentés, mais
» bien malheureusement, au contraire, les *habiles* se sont d'a-
» bord appliqués à inventer tous les procédés imaginables pour
» dénaturer les marchandises, pour leur donner une appa-
» rence séduisante, afin de parvenir à mieux tromper l'ache-
» teur.

» Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que les plus hon-
» nêtes marchands n'ont pu se dispenser, sous peine d'être
» écrasés par la concurrence et ruinés dans leur commerce,
» de suivre plus ou moins cette voie déplorable et perni-
» cieuse.

» On concevra dès lors combien un pareil système a dû
» nuire aux consommateurs, et comment *le prix de chaque*
» *chose a dû constamment s'élever à mesure que diminuaient*
» *les qualités*. »

Voilà en termes fort clairs la guerre déclarée au parasitisme commercial, et l'on ne saurait faire une critique plus juste de la concurrence anarchique et de ses terribles conséquences.

Réformons donc le commerce et hâtons-nous, car le mal est grand ; mais si l'on veut loyalement, de bonne foi, mettre à l'œuvre, si l'on renonce à toute cette fantasmagorie inventée par les rétrogrades et les immobilistes, dans l'intérêt mal entendu de leurs priviléges ; si, au lieu de jeter l'injure et la calomnie aux propagateurs des améliorations sociales, on met à profit leurs études et leur dévouement, on aura bientôt résolu les problèmes de notre époque qui sont plus difficiles en apparence qu'en réalité, et sans nuire à aucun droit légitime, sans bouleverser la société, sans désastres, sans révolutions, on aura triomphé de la MISÈRE ; — ce jour approche...

M. Véron, du *Constitutionnel*, s'écriait dernièrement : « Habituons-nous à la République. » M. Delamarre, de la *Patrie*, nous a bien l'air de dire : « Habituons-nous au Socialisme. »

Attendons ; mais nous croyons pouvoir annoncer, en terminant, la suite à un prochain numéro.

Charles Brunier.

Le garantisme en Belgique.

Le ministère belge vient de présenter aux chambres un projet de loi sur les sociétés de secours mutuels. Dans la pensée du ministère ce projet est le complément de la caisse générale de retraite dont l'organisation par l'Etat a été réglée par la loi du 8 mai dernier. La caisse générale de retraite a pour but de faciliter aux travailleurs l'acquisition de rentes viagères, lorsqu'ils sont arrivés à un âge avancé ou lorsqu'ils sont atteints d'une infirmité permanente, et ce à l'aide de versements effectués depuis l'âge de dix-huit ans au plutôt jusqu'à 55, 60, 65 ans, au choix de l'assuré. Le gouvernement a cru devoir agir lui-même dans un ordre de choses où les compagnies particulières sont le plus souvent impuissantes.

La loi sur les sociétés de secours mutuels aurait un tout autre but. D'après le projet, les sociétés qui ont pour but d'assurer à leurs membres des secours temporaires en cas de maladies, de blessures ou d'infirmités, de pourvoir aux frais funéraires ou de satisfaire à d'autres objets d'utilité privée, pourront être reconnues par le gouvernement.

Les sociétés de secours mutuels, reconnues, jouiront des avantages suivants :

1° Faculté d'ester en justice, à la poursuite et diligence de leur administration. Elles pourront, dans les actions judiciaires, obtenir exemption des frais de procédure, en se conformant aux lois ou arrêtés qui règlent ces dispenses ;

2° Exemption des droits de timbre et d'enregistrement pour tous actes passés au nom de ces sociétés ou en leur faveur. Seront délivrés gratuitement et exempts des mêmes droits tous certificats, actes de notoriété ou autres pièces relatives à l'association dont la production est requise des sociétaires ;

3° Faculté de recevoir des donations ou legs d'objets mobiliers avec l'autorisation du gouvernement.

On le voit, l'action du gouvernement est ici beaucoup moins sensible que dans la caisse de retraite où il se place directement comme intermédiaire entre les associés.

A coup sûr, dit le correspondant à qui nous devons ces renseignements et ceux qui suivent, nous ne pouvons qu'appuyer le gouvernement belge lorsqu'il marche dans cette voie, lorsqu'il tend à stimuler l'esprit d'association parmi les ouvriers. Nous ne devons pas oublier cependant que ces institutions ne sont, en définitive, que des palliatifs qui n'attaquent en aucune façon la source même de la misère, qui peuvent tout au plus en diminuer les désastreux effets. Tant que le parasitisme reste debout, tant que la production des richesses n'est pas augmentée dans des proportions considérables, le sort du peuple sera toujours, ou à peu près, le même. L'Angleterre, qui possède 13,000 sociétés de secours, comptant ensemble plus de 2,000,000 de membres, n'en est pas moins en proie aux misères épouvantables si éloquemment dépeintes par l'enquête publiée dans le *Morning-Chronicle*. [illegible], la ville de France qui renferme le plus de sociétés de ce genre, est une de celles où le paupérisme a le plus étendu ses ravages.

Les tentatives d'association les plus importantes sont faites en Belgique depuis quelques temps. Dès 1848, le ministre de l'intérieur avait adressé à MM. les gouverneurs de province une circulaire qui les engageait à provoquer près des administrations communales la création d'associations d'ouvriers pour l'achat en commun des provisions d'hiver. Le ministre promettait l'appui moral et financier du gouvernement aux associations qui adopteraient les statuts publiés par lui. D'après ces statuts, les ouvriers déposent chaque mois de l'été une somme de 1, 2, 3 fr. ou plus, et à l'aide de ce capital, augmenté des intérêts, des cotisations des membres honoraires, des subsides du gouvernement, il est acheté en gros, aux approches de l'hiver, les provisions réparties ensuite entre les ouvriers au prorata de leur apport. A Louvain, à Mons, à Bruxelles, à Malines, à Eecloo, à Lede, à Ath, à Tournay, à Wetteren, à Froyenne, des associations de ce genre ont été créées, fonctionnent et produisent les meilleurs résultats.

De plus, à Bruxelles et en dehors de l'action du gouvernement, une société d'ouvriers s'est établie dans le même but, le 28 novembre dernier. Elle émet des actions de 5 fr., et les achats commenceront aussitôt que cent actions auront été placées. A Gand, une association de ce genre s'est formée tout récemment, et les ouvriers commencent à en comprendre les avantages.

Les profits exorbitants faits par les bouchers ont soulevé, depuis six semaines environ dans tout le pays, une véritable insurrection des consommateurs. Le bon marché extrême des bestiaux combiné avec le maintien de anciens prix de la viande en a fourni l'occasion. Dans quelques endroits des bouchers ont compris la situation, et sous la pression de l'opinion publique ont abaissé leurs prix. On cite des villes où ce prix a diminué de moitié. En même temps la consommation a doublé et les bouchers eux-mêmes sont satisfaits de la réforme. Dans d'autres parties du pays, des associations se sont établies pour l'achat des bestiaux et la vente en détail. A Mons, une boucherie sociétaire s'est établie au capital de 10,000 fr, et fonctionne. A Bruxelles, une société en commandite au capital de 100,000 fr. s'est constituée dans le même but et commencera ses opérations aussitôt qu'il sera réalisé pour 30,000 fr. d'actions. La *Tribune*, de Liége, nous apprend qu'une association semblable vient d'être organisée dans cette ville.

Le mouvement ne se borne pas là : on lit dans le journal la *Civilisation* une lettre datée de Peruwelz : « M. le Rédacteur,
» je vous annonce avec plaisir que nous allons établir une bras-
» serie sociétaire. Le capital est fixé à 150,000 fr., divisés en
» 3,000 actions de 50 fr. chacune, et payables en dix versements
» mensuels, afin de permettre aux travailleurs de devenir as-
» sociés de salariés qu'ils étaient jusqu'à ce jour. »

Dans l'ordre de la production, il faut encore faire mention d'une association d'ouvriers tailleurs qui a fait ses preuves. Cette association, fondée le 16 avril 1843, possédait au jour de sa fondation, pour tout capital, la somme de 240 fr. Le compte-rendu de sa situation, qu'elle a publié le 17 novembre dernier dans la *Civilisation*, constate un avoir de plus de 3,000 fr. Le résultat positif obtenu est un grand encouragement pour les associations ouvrières qui sont en train de se constituer. Il est à espérer que le gouvernement belge favorisera ces essais, dont il ne faut pas exagérer les avantages, mais qui portent en eux un puissant enseignement : la preuve de la puissance de l'Association.

Pour terminer le bilan actuel du mouvement socialiste belge, nous devons ajouter que M. Rogier, ministre de l'intérieur, vient d'inviter MM. les gouverneurs de province à employer toute leur influence auprès des administrations locales afin de provoquer la création de bains et lavoirs publics.

Allyre Bureau.

---

la précède, et que son devoir est d'ajouter à la richesse du fonds commun, sa honte de l'amoindrir.

J'ai vu bien des ministres, hélas! se remplacer sur les tréteaux de la politique dans le cours de ces derniers lustres ; mais j'en cherche encore un, un seul qui n'ait pas considéré comme plus urgent d'arrêter la propagande des théories socialistes que d'arrêter la destruction des animaux utiles. Déplorable illusion d'où sont nés tous nos maux!

J'en sais deux notamment, et des plus roués et des plus habiles, qui ont eu déjà deux gouvernements tués sous eux et qui, si on les laissait faire, en démoliraient bien un troisième. L'un a passé cinquante ans de sa vie et plus à manger des jésuites pour se faire capucin ; l'autre, fatigué lui-même de s'entendre appeler le probe et ne pouvant dormir des lauriers de Talleyrand, vient d'écrire de sa main austère la plus impudente de toutes les apologies du mensonge et de la trahison. Eh bien, je pose en fait que s'il vous prenait fantaisie d'interroger ces deux puissants génies sur les causes immédiates de leurs désagréments politiques, tous deux seraient unanimes à vous répondre que s'ils ont eu des malheurs dans le commerce, c'est uniquement de la faute du peuple qui ne les a pas laissés faire.

Eh non! mécréants orgueilleux, ai-je besoin de leur crier du fond de ma conscience, ce n'est pas de la faute du peuple, si vous avez si habilement entraîné vers l'abîme les gouvernements de vos choix. Vos malheurs n'ont jamais eu qu'une cause... la faiblesse de vos études en matière d'analogie passionnelle.

Car la science gouvernementale tout entière réside, oyez-le bien, dans l'étude approfondie de cet aphorisme de la sagesse éternelle, passé à l'état de proverbe : *Quand il n'y a pas de foin au ratelier les ânes se battent*.

Or, vous ne l'avez pas médité assez attentivement ce proverbe, vous avez dégarni sans pitié le ratelier du travailleur, pour garnir outrageusement celui des parasites, agioteurs et fonctionnaires publics ; c'est ce qui vous a tués.

Si Charles X et les siens, Louis-Philippe et les siens, le roi de Prusse et le Pape ont été forcés l'un après l'autre d'entreprendre de si longs voyages, c'est pour avoir négligé les enseignements de l'analogie passionnelle, qui démontre :

— Qu'il n'y a de bonheur pour les peuples et de sécurité pour les potentats que dans la généralisation illimitée du bien être moral et matériel des travailleurs.

— Que la liberté est une force incompressible qui ne peut manquer de faire explosion et de jeter des éclats très dangereux dans les jambes de tous les maladroits qui essaient de l'emprisonner dans un mortier législatif quelconque, ainsi qu'il a été déjà et qu'il sera incessamment prouvé dans ce siècle, par l'histoire d'une foule de révolutions.

Le chancelier Oxenstiern était plus fort que vous, qui écrivait à son fils : « Mon fils, vous ne vous douterez jamais de la faible dose de sens commun qui est nécessaire pour le gouvernement des sociétés humaines. »

C'est que le chancelier Oxenstiern était un homme simple, qui avait parfaitement compris que si les ânes ne se battent jamais que lorsqu'il n'y a pas de foin au ratelier, le devoir de tout bon ânier, ami de la tranquillité publique, est de veiller à ce que ledit ratelier soit toujours bien garni, afin qu'aucun prétexte de collision fâcheuse ne se glisse entre ses administrés. Tout le secret de la politique est là et non ailleurs.

Voulez-vous que je vous apprenne pourquoi vous autres historiens de malheur, vous admirez si chaudement le triple talent d'Henri IV, et pourquoi ce roi est le seul dont le peuple ait gardé la mémoire?

Ce n'est pas assurément parce que ce prince était un *Pentatône* de haut titre (caractère à cinq dominantes), car les historiens sont généralement peu ferrés sur le chapitre du clavier passionnel de l'homme, et vous seriez fort embarrassés probablement de donner une définition satisfaisante du Pentatone.

L'illustration légitime du Béarnais lui vient de ce qu'il était avant tout homme de sens et très fort sur l'analogie.

Le Béarnais, qui était un socialiste de la plus dangereuse école, avait l'habitude de dire que les tumultes populaires *provenaient plus souvent d'avoir trop de mal que du désir d'en faire*. Traduction en bon français : C'est la misère seule qui rend l'homme méchant et pousse à la révolution.

Et le Béarnais en concluait, avec cette témérité de logique qui caractérise l'analogiste, que l'unique moyen d'empêcher les révolutions était de supprimer la misère... et, de conséquence en conséquence, il en arrivait à la reconnaissance du *droit à la poule au pot*, ce qui est un droit bien plus dangereux que *le droit au travail*, lequel pourrait fort bien n'être que le *droit à la corvée*.

Voilà pourquoi le Béarnais est le seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire.

Là où le Béarnais cesse d'être mon ami et celui du peuple, c'est quand l'analogie lui fait faute, quand après avoir accordé au travailleur le droit à la poule au pot, il lui refuse le droit au lapin de garenne. Un analogiste d'aujourd'hui ne tomberait pas dans cette contradiction mesquine.

Je crois, comme Henri IV, que si tout le monde était heureux, personne ne se révolterait ; mais j'ajoute que le meilleur moyen d'empêcher les populations de se plaindre est de leur fermer la bouche, non seulement avec de vieilles poules bouillies, mais encore avec des lapins de garenne, des becs-figues, voire des bécasses toutes rôties.

Mais cette figure de rhétorique qu'on appelle hyperbole me ramène heureusement à mon sujet, et me fait souvenir qu'un pieux ecclésiastique du midi à qui la société de l'ortolan et celle du bec-figue ont fait oublier depuis longtemps toutes les autres, attend impatiemment que je lui explique quelle cause pousse le gibier plume de France à envelopper, vers l'automne, de cette pelote exagérée d'embonpoint qui lui fait tant d'amis, ou, si vous voulez, tant d'ennemis. Hâtons-nous de satisfaire à cette légitime impatience.

La graisse, réduite à sa plus simple expression, est un portemanteau de voyage dont la nature force les oiseaux émigrants

en faveur des lois répressives : Il y a à Paris un service spécial d'agents [illegible] pour découvrir les [illegible]. Pendant les 18 années de 1831 à 1849 ces agents ont fait 440,000 visites environ ; il en est résulté 770 [illegible] qui ont amené la saisie de [illegible] hectolitres de vins. [illegible] en acceptant l'évaluation très modérée de M. Lanquetin, il a dû se fabriquer à Paris pendant ces 18 années plus d'un million d'hectolitres. Donc, la répression retire de la circulation environ un demi litre sur cent litres de vins falsifiés. Beau résultat, bien digne des intelligences essentiellement pratiques qui dirigent depuis si longtemps l'administration du pays. Ce ne sont pas les utopistes qui feraient de pareilles choses !

La loi sur l'usure produira juste le même effet.

Allyre Bureau.

21,000 francs d'amendes.

Le journal l'*Evénement* annonce qu'une contrainte lui a été signifiée par M. le directeur de l'enregistrement d'avoir à payer la somme de 21,000 francs, montant d'amendes encourues pour contravention à la loi du 16 juillet 1850 sur le timbre des journaux.

Voici les circonstances de la prétendue contravention et de la saisie. L'*Evénement* distribue à ses abonnés nouveaux, à titre de primes, des feuilles contenant les chapitres de romans déjà publiés dans des numéros antérieurs frappés du timbre. Ces feuilles ne sont pas délivrées à quiconque achète le journal au numéro. Elles ne sont pas envoyées par la poste aux abonnés. Pour les obtenir, il faut venir les prendre dans ses bureaux, en souscrivant un abonnement.

La saisie de 383 de ces feuilles a été faite entre les mains d'un employé du journal qui les transportait de l'imprimerie au bureau de l'*Evénement*.

En supposant que ces feuilles eussent dû être timbrées et soumises au droit le plus élevé, celui de 6 cent. par feuille, le tort fait au fisc se monterait à 22 fr. 98 c. L'amende encourue est de 21,000 fr. Ces chiffres peuvent se passer de commentaires. On voit combien la loi est rigoureuse ; au moins ne doit-elle être appliquée que quand la contravention existe réellement.

Dans l'affaire de l'*Evénement* le fait de la contravention ne nous paraît pas établi. Il est difficile d'admettre qu'une feuille, donnée gratuitement, non à tous les abonnés, mais à quelques personnes qui la viennent prendre de la main à la main dans le bureau du journal, puisse être considérée comme partie intégrante de la publication quotidienne, et doive être frappée du timbre à peine de tomber sous le coup de la contravention. L'*Evénement* annonce que les conclusions du rapport présenté par l'administrateur du timbre lui ont été d'abord favorables, et que les tribunaux vont être saisis de la contestation.

Nous croyons que la justice ne trouvera pas, dans les faits qui lui sont signalés, les éléments constitutifs de la contravention si sévèrement punie par la loi de 1850.

(*Constitutionnel*).

Nous sommes heureux de constater que tous les journaux, sans distinction de parti, se sont énergiquement prononcés contre l'application singulière que l'on voudrait faire en cette circonstance de la loi du 16 juillet 1850 sur le timbre des journaux. Nous nous associons aux excellentes réflexions du *Constitutionnel* et nous espérons bien que justice sera rendue, c'est-à-dire que nos confrères de l'*Evénement* auront gain de cause devant les tribunaux comme ils l'ont déjà devant l'opinion publique.

Charles Brunier.

L'administration des postes avait élevé la prétention de frapper d'un droit supplémentaire de 4 centimes les numéros du *Siècle* contenant des romans publiés sous la forme adoptée par ce journal pour son musée littéraire qui, on le sait, peut se détacher de la feuille et former, au moyen d'une pagination spéciale, des volumes à part. Le directeur du *Siècle* a porté l'affaire devant la justice, et le tribunal de première instance a rendu, vendredi, son jugement portant que la loi n'entend assigner aucune place particulière aux romans dans les journaux, limiter en quoi que ce soit leur étendue, et les soumettre à aucune condition spéciale de format, ni de pagination, ni de justification ; statuant aussi que chaque publication distincte de roman, dans le même numéro, entraîne l'obligation de payer le timbre supplémentaire de 1 centime. En conséquence, le tribunal déclare illégales les perceptions faites en tant qu'elles excèdent le droit dû aux termes de la loi du 16 juillet (ce droit, selon le tribunal, aurait été de 2 centimes au lieu de 4) ; condamne le directeur des postes à en faire la restitution avec intérêts à partir du jour de l'indue perception ; fait masse des dépens, qui seront supportés jusqu'à concurrence des trois quarts par l'administration des postes et pour le surplus par Perrée.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

On est dans l'attente des conférences libres de Dresde pour lesquelles tout se prépare. L'Autriche paraît gagner beaucoup de terrain ; toutefois, il est difficile de prévoir tout ce qui pourra sortir du contact des plénipotentiaires. La crainte de la révolution générale est le seul élément d'accord qui existe entre toutes ces têtes couronnées. Comme le dit très sensément M. le président de la République, dans sa réponse au toast de M. Dupin, le danger rallie, et la sécurité divise. Toute la question est de savoir si la peur sera assez intense pour absorber les rivalités qui hostilisent la Prusse à l'Autriche, et les états secondaires aux deux grandes puissances.

Allyre Bureau.

FRANCFORT. — La diète a nommé une commission pour examiner les conventions d'Olmutz. Elle ne s'ajournera pas pendant les conférences, et le cabinet de Vienne a exprimé aux gouvernements de l'Allemagne le désir qu'aucun des membres de la diète ne fût appelé à prendre part aux conférences.

AUTRICHE. — La *Gazette de Vienne* du 13 contient un ordre du jour de l'empereur à l'armée, relatif au licenciement partiel. Elle publie aussi une lettre de l'empereur au maréchal Radetzky, renvoyé en Italie pour en achever la *pacification*.

HESSE-ÉLECTORALE. — Le 13, les Bavarois étaient à Morschen, à six lieues de Cassel, où ils pouvaient être transportés en une heure par le chemin de fer.

Le comte de Reichberg, commissaire civil de la diète, continue le désarmement, prohibe les réunions, place tous les journaux sous le bon plaisir de l'autorité martiale, et menace des châtiments les plus rigoureux toute tentative de résistance.

— Les autorités judiciaires persistent dans la ligne de conduite pleine de dignité qu'elles ont suivie jusqu'ici. A Cassel, à Marbourg, presque tous les membres des tribunaux d'appel, forcés d'opter entre l'accomplissement de leur devoir et leur position, ont donné leur démission. Ailleurs, on [illegible] les sévérités du commissaire de la diète qui a imposé à chacun d'eux vingt et jusqu'à vingt-cinq garnisaires ; de telle sorte qu'ils sont obligés de livrer jusqu'aux chambres de leurs enfants.

L'électeur a conféré des décorations à tous les officiers qui n'ont pas donné leur démission. Le régiment des gardes devait partir le 18 pour Cassel.

Le général Von der Græben est retourné à Paderborn avec son état-major, en faisant un grand détour pour ne pas accomplir sa retraite devant l'armée bavaroise.

BADE. — Le gouvernement bavarois, dit l'*Indépendance belge*, est entré franchement dans l'alliance autrichienne. La forteresse de Rastadt recevra une garnison de 2 à 3,000 Autrichiens. C'est un amoindrissement de plus pour la Prusse.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — Le nouveau commandant en chef de l'armée des duchés, le général Vonderhorst, paraissant être dans l'intention de tenter un coup décisif pour mettre les duchés dans une position plus favorable, le gouvernement prussien a envoyé à la lieutenance un agent diplomatique confidentiel pour lui déclarer que, dans ce cas, le cabinet de Berlin ne pourrait se porter garant de la conservation des droits des duchés, ni même empêcher les Danois d'occuper le Holstein. On s'attend néanmoins à une reprise prochaine des hostilités. — Les Danois se disposent à évacuer Friedrichstadt qui ne sera plus tenable dès que les gelées seront un peu fortes.

RUSSIE.

Une correspondance de Lemberg (Gallicie), en date du 7 décembre, et adressée à la *Gazette des postes* de Francfort parle d'une conspiration récemment découverte dans la Russie méridionale ; plusieurs officiers des régiments des colonies militaires auraient été arrêtés ; d'autres seraient parvenus à s'évader, et se seraient dirigés vers l'Asie et le Caucase.

PAYS-BAS.

La seconde chambre des Etats généraux, discutant le budget du ministère de la justice, a rejeté l'article allouant une somme de 14,120 fr. *pour le traitement des bourreaux* ; elle a décidé ainsi, incidentellement, que les supplices corporels sont supprimés *de facto*.

SICILE.

Une correspondance de Palerme du 26 novembre, mentionnée par la *Croce di Savoia*, dit que deux ou trois charrettes chargées de soldats blessés venaient d'arriver dans cette ville. Ces blessés venaient, dit-on, de la vallée de Girgenti où une bande de six cents insurgés avait beaucoup maltraité les troupes royales.

Les Suisses, dit-on, refusent de marcher contre ces bandes, disant que c'est l'affaire de la police et de la gendarmerie, et que, quant à eux, ils ne sont capitulés que contre l'étranger.

ETATS-UNIS.

XXXI^e CONGRÈS AMÉRICAIN.

Le trente-et-unième congrès de la République des Etats-Unis a ouvert à Washington sa deuxième session le 2 décembre 1850. La nouvelle période législative du Congrès sera d'une courte durée ; les pouvoirs des représentants expirent, d'après la Constitution, le 4 mars 1851, à minuit.

Le Congrès, sénateurs et représentants, a reçu immédiatement communication du Message, lu par le secrétaire de la Chambre des représentants.

Dans ce document, le président Fillmore traite longuement les affaires intérieures ; elles offrent, en effet, un grand intérêt.

Le Message fait espérer la prompte exécution du canal océanique de Nicaragua, et la création d'un chemin de fer à travers l'isthme de Tehuantepec ; il appelle l'attention du Congrès sur la nécessité d'établir un hôtel des monnaies à San-Francisco, d'étendre à la Californie l'organisation des terres publiques et de relier le Mississipi à l'Océan-Pacifique par un chemin de fer. M. Fillmore se prononce en faveur du principe de l'exécution aux frais du Trésor, et par les soins du gouvernement, de certains travaux publics d'amélioration et engage le Congrès à s'en préoccuper sérieusement.

Quant à la question extérieure, le président se tient sur la réserve.

Cependant, dans les circonstances politiques actuelles, et vis-à-vis de l'important traité conclu le 3 décembre 1850 entre les deux républiques des Etats-Unis et de la Suisse, il importe de se rendre compte du rôle auquel peut être appelée l'Union américaine dans les affaires d'Europe.

L'affaire de Nicaragua ou du Centre-Amérique offre également des points très délicats et pouvant amener des complications sérieuses entre les Etats-Unis et l'Angleterre.

Pour bien comprendre ces différentes questions, il est nécessaire d'entrer dans des détails que l'espace ne nous permet pas de développer aujourd'hui.

Nous le répétons, la question américaine est aujourd'hui d'une importance majeure et mérite d'être traitée largement.

Perreymond.

MEXIQUE.

L'élection du général Arista à la présidence est confirmée par les dernières nouvelles. Il a obtenu les suffrages de onze états. M. Rosa en a eu deux ; le général Almonta, deux ; MM. Gomez-Pedraza et Mijica, chacun un.

CHINE.

Les dernière nouvelles arrivées de Canton à Hong-Kong, 30 octobre, annoncent que les forces envoyées par le gouvernement contre les rebelles ont été battues et qu'un ou deux mandarins ont été tués.

Dans la province de Kia-Ying-Chou, le préfet a publié un édit contre les chrétiens ; cet édit, longuement motivé et dans lequel la divinité du Christ est assez légèrement traitée, témoigne toutefois de la part de son auteur une connaissance assez sérieuse des articles de foi des chrétiens. Le christianisme y était traité d'illégal, d'incroyable et d'absurde. Sur la représentation du ministre français, le gouverneur général Su avait décidé que cet édit serait effacé des archives de la province. Le *Journal des Débats* a publié la traduction entière de ce document original, d'après les journaux anglais.

La liberté du Peuple romain.

Une lettre écrite de Rome au *Journal des Débats*, à la date du 10 décembre, renferme ce qui suit :

« Le rappel du 1^er bataillon de chasseurs à pied a causé ici une pénible sensation. Il y a peu de mois, deux régiments français nous ont quittés. L'effectif de l'armée d'occupation se trouvait réduit par leur départ à des proportions à peines suffisantes aux besoins du service. Dieu veuille que la nouvelle réduction qu'il vient de subir n'entraîne pas de graves conséquences.

» La présence de l'armée française dans Rome est un fait dont il importe fort de ne pas brusquer le dénouement. Elle y est venue parce que la France voulait et devait vouloir que le chef de la catholicité rentrât dans sa capitale. Pie IX y est rentré. A l'ombre de notre drapeau béni par lui, il a recouvré la plénitude de sa double autorité de saint Pontife et de souverain temporel. Grâce à la sécurité que nous lui avons faite et que notre présence lui maintient, il s'efforce de reconstituer sur les bases possibles pour l'époque une administration dont les derniers événements n'avaient pas seuls brisé les rouages. Cette œuvre est à peine commencée ; et quoi qu'il tarde bien, jusqu'à son achèvement, il faut que nous ou d'autres la protégent l'arme au bras. En Italie comme en France, le calme règne à la surface, mais en Italie plus qu'en France peut-être les conversions aux idées saines sont restées rares. Je suis fort éloigné de croire à de prochaines perturbations. Elles attendront, pour se produire, ou une impulsion venue de l'étranger ou l'isolement du gouvernement pontifical. Or, la retraite de l'armée française en ce moment équivaudrait à l'isolement. Cette triste vérité est tellement comprise au Vatican que le jour où arriverait à Rome l'ordre du rappel de nos troupes, ce jour-là une prière instante de venir nous remplacer serait adressée aux Autrichiens. Car tel est le terrible dilemme où les faits accomplis nous ont placés : ou nous devons assister le pape dans la reconstruction de son action gouvernementale, ou nous devons consentir à voir les troupes impériales prendre notre place dans cette assistance ! En dehors d'eux ou de nous, il reste un nouveau bouleversement probable.

» Ce sentiment de la position de Rome est tellement général, que la plupart des familles anglaises arrivées ici pour y passer la saison ont fait insérer en toutes lettres, comme clause résolutoire de leurs baux de location, le cas où l'armée française quitterait Rome. »

Il n'en reste pas moins acquis pour les historiens de la réaction, que nous sommes allés à Rome pour protéger la *liberté* du vrai peuple romain, contre la tyrannie d'une horde d'*étrangers*. Seulement, il paraît que la liberté du vrai peuple romain ne peut fleurir qu'à l'ombre protectrice des baïonnettes françaises ou autrichiennes ; et comme il serait honteux pour la France très chrétienne que la police fut faite, dans la ville éternelle, par les Autrichiens, nous continuerons à nous charger de ce soin, jusqu'à ce que la population se soit *convertie aux idées saines*, comme dit le correspondant du *Journal des Débats*. Malheureusement rien n'annonce que cette conversion doive être très prochaine.

Allyre Bureau.

La politique du président Taylor.

Le *Weekly-Herald* de New-York nous rapporte un document important. C'est un très long, mais très substantiel discours du dernier ministre des affaires étrangères, M. John Clayton, prononcé à l'occasion d'un grand banquet que lui ont offert ses concitoyens.

Dans ce discours, M. J. Clayton fait ressortir qu'elle était à l'intérieur et à l'extérieur la politique du brave et infortuné Taylor.

Nous traduisons du discours de M. Clayton les passages relatifs à la politique extérieure. Nos lecteurs y verront qu'elle était haute, digne et *nouvelle*. C'est cette nouvelle phase de politique extérieure qui formera la gloire de Taylor. Quant à nous, nous sommes heureux d'avoir su l'apprécier et de l'avoir signalée bien avant que le discours de M. Clayton ait confirmé de tous points nos justes prévisions.

« Pendant que nous nous abstenions de toute intervention » dans les affaires domestiques des nations étrangères et de toute » alliance embarrassante (*entangling alliances*), le président » Taylor était loin de cacher la pleine et libre expression de ses » plus généreuses sympathies envers ceux qui, en Europe, soutenaient le système républicain, ou qui luttaient pour rompre » les chaînes du despotisme. Car, lui, il était républicain non » pas seulement de nom, mais de cœur. Le bonheur de ses semblables de toutes les parties du monde était son bonheur, et » son cœur palpitait d'espoir pour le succès de tous les efforts » entrepris dans les deux hémisphères pour la propagation des » principes libéraux sur lesquels il croyait profondément qu'était basé le bonheur social. Au premier signal de la révolution de la Hongrie, il était prêt de reconnaître l'indépendance » de cette nation, si elle se fût montrée capable de la soutenir. » Au même instant où une presse sans principes arrêtés s'occupait à le dénoncer comme enclin à pactiser avec les puissances » despotiques de l'Europe, il envoyait un ministre en Hongrie » pour lui témoigner l'intérêt que le gouvernement des Etats-Unis prenait à ses nobles efforts. Quand ce malheureux peuple » succombait sous les baïonnettes du czar, il avouait encore hautement et fièrement (*proudly*), dans son message au Congrès, » la profonde anxiété que lui causait la position de la Hongrie. » — « Bien que, disait-il, la Hongrie soit tombée, et que ses patriotiques enfants se trouvent dans les fers ou en exil, je me » fais honneur de déclarer librement que si elle était parvenue à » soutenir son indépendance, *nous eussions été les premiers à* » *l'accueillir dans la famille des nations*. »

» Taylor instruisait le sultan, par notre ministre à Constantinople, » qu'il offrait un libre passage à Kossuth et à ses compagnons sur » une frégate américaine qui se trouvait dans le Bosphore, prête » à les transporter sur le sol américain. Le premier, il institua » une mission diplomatique près de la république helvétique. En » un mot, le président Taylor croyait le moment venu pour les » Etats-Unis, grâce à leur puissance et leur haute position parmi » les nations du globe, de demander au gouvernement de prendre une nouvelle position dans les affaires des nations étrangères (*a new position in reference to the affairs of foreign countries*). »

C'est à cette nouvelle politique que nous avons plusieurs fois applaudi ; c'est cette nouvelle politique qui apportera à la démocratie européenne un puissant et généreux concours ; c'est cette nouvelle politique qui élèvera les Etats-Unis à la hauteur de leur mission. Ce n'est plus la politique du testament de Washington

qu'il s'agit de [illegible], c'est celle d'un peuple arrivé, par son travail, à une phase supérieure de grandeur et d'influence.

Ferreymond.

La conscription.

Du tableau annexé au décret du 16 avril 1850 présentant la répartition de 80,000 hommes appelés sur la classe de 1849, il résulte que le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage étaient pour cette année de 304,591. La conscription a donc enlevé plus de 26 sur 100 des jeunes gens de cette génération, et si l'on considère que les hommes pris par le recrutement sont tous les plus valides, les mieux constitués, on peut estimer à 50 pour 100 au moins la part prélevée sur les forces productives, en vue de la destruction éventuelle.

Les chiffres des engagements volontaires contractés en 1849 s'est élevé à 49,891 pour la France et l'Algérie. Le département de la Seine y figure pour 3,085; le Bas-Rhin pour 847; la Moselle pour 727; le Haut-Rhin pour 593; Seine-et-Oise pour 552; le Pas-de-Calais pour 447; les Bouches-du-Rhône pour 438; la Seine-Inférieure pour 431, le Nord pour 1,095; et la Corse pour 408. C'est la Creuse qui fournit le plus bas chiffre, 33. La Lozère, 37; les landes et les Basses-Alpes, chacun 42.
Allyre Bureau.

Il y a environ neuf mois, treize citoyens de Beziers ont été arrêtés sous la prévention de complot. Au moment où leur affaire allait être appelée devant le jury de l'Hérault, le procureur-général près la cour d'appel de Montpellier forma une demande de renvoi devant une autre cour, pour cause de suspicion légitime et de sûreté publique. La cour de cassation a prononcé le renvoi devant les assises du Calvados. « Ainsi, dit le *Siècle*, aux réflexions duquel nous nous associons, des prévenus qui peuvent être déclarés innocents, auront subi près d'une année de prison, et ils vont faire, dans une saison rigoureuse, un voyage de trois cents lieues dont les fatigues seront aggravées par les mesures qu'on prend d'ordinaire contre les voleurs!

» Quelle législation que celle qui autorise de pareils abus de pouvoir! »
Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

DU 16 AU 21 DÉCEMBRE.

Lundi. — Après avoir sanctionné un échange d'immeubles entre l'Etat et M. et Mme de Ségur, l'Assemblée entend la lecture du rapport présenté par M. Jules de Lasteyrie au nom de la 14e commission de l'initiative, sur la proposition de M. Victor Lefranc. Ce rapport conclut au respect le plus complet de la loi du 31 mai qui, *il y a six mois à peine, rendit le calme à la France en la rassurant sur l'avenir*, et demande le rejet d'une proposition dont l'adoption « raviverait toutes les inquiétudes, ferait » perdre le terrain gagné par la cause de l'ordre, détruirait le » bien qui a été fait, et exposerait l'Assemblée au reproche de » faiblesse ou d'inconsistance. »

A propos de la régularisation d'un crédit de 93,000 fr., ouvert par M. le président de la République pour frais d'établissement des évêchés coloniaux, M. Esquiros a porté à la tribune une citation de l'*Avenir* de 1831, dans lequel M. de Montalembert défendait éloquemment la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qualifiait d'*impie* l'alliance du pouvoir et du culte, et traitait l'empereur de Russie de barbare à la fois despote et pontife. Cette citation a valu à M. Esquiros, de la part du rapporteur, l'imputation d'outrages envers la religion catholique et le crédit a été voté par 449 voix contre 135.

On a repris ensuite la discussion sur les hypothèques. M. Michel (de Bourges) a prononcé un savant discours sur l'action résolutoire.

Mardi. — M. Duché réclame le rapport de la 2e commission d'initiative sur la proposition relative aux associations industrielles et agricoles, déposée par lui le 6 août 1849. M. Gasc, président de cette commission, s'engage à la convoquer.

Toute la séance est remplie par la suite de la dernière délibération sur la loi des hypothèques. L'Assemblée a donné raison au ministre de la justice contre la commission, en maintenant dans la loi le principe de l'action résolutoire, par 414 voix contre 255.

A la fin de la séance, l'Assemblée fixe à samedi des interpellations que M. Pascal Duprat demande à adresser à M. le ministre de l'intérieur, sur les loteries qui ont été autorisées dans ces derniers temps, et particulièrement sur la loterie des lingots d'or.

Mercredi. — Toute la séance a été remplie par la discussion d'un seul article du projet de loi sur les hypothèques. L'hypothèque judiciaire, vivement attaquée, non moins vivement défendue, a succombé. C'est une pierre du Code civil qui se détache. L'hypothèque judiciaire constituait à la fois une injustice et une entrave aux transactions qui ont la propriété foncière pour base.

Jeudi. — L'Assemblée adopte définitivement la proposition de M. de Saint-Priest relative au délit d'usure, proposition réduite, par le rejet de l'art. 1er, à une simple aggravation des peines édictées par la loi de 1807. Cette fin de discussion a été assez confuse. Les représentants semblent comprendre eux-mêmes qu'ils ne prennent pas le meilleur moyen pour guérir la plaie qui dévore le travail et fait tant de ravages dans nos campagnes.

On entame la première délibération sur le projet de loi tendant à régler le régime commercial de l'Algérie. Ce projet de loi a pour but de rendre libre en France l'accès des produits agricoles et manufacturiers de l'Algérie, de traiter en un mot ce pays comme une province française. M. Desjobert a profité de l'occasion pour renouveler ses attaques contre la colonisation de l'Algérie. La discussion générale a été continuée au lendemain.

Vendredi. — La suite de la discussion générale entamée la veille occupe toute la séance, et l'assemblée décide, à la presque unanimité, qu'elle passera à une seconde délibération.

MM. Paul Sevaistre et Léon Dupré demandent à interpeller le ministre de la guerre au sujet de deux adjudications passées dans son département, le 12 courant. Ces interpellations sont renvoyées au lendemain.

Samedi. — Les interpellations portées à la tribune par M. Pascal Duprat ont amené une séance très orageuse. MM. Clary et Porion ont donné des explications sur les motifs de leur démission. Des renseignements fournis par le ministre de l'intérieur, il résulte que 587,000 fr. de billets seulement ont été placés jusqu'ici, sur cette somme, 465,000 fr. sont en caisse ou à la Banque, la différence entre les deux sommes a été absorbée par les frais.

L'ordre du jour pur et simple proposé par M. Denjoy a été repoussé par 4[illegible] voix contre 192. Un grand nombre d'ordres du jour motivés ont été déposés, parmi lesquels un, de M. Émile de Girardin, ainsi conçu: « La majorité satisfaite passe à l'ordre du » jour », a excité une véritable tempête, et a valu à son auteur la censure avec exclusion temporaire. Après un long tumulte, l'assemblée a voté à la majorité de 375 voix contre [illegible] un ordre du jour rédigé par M. Renouard, et ainsi conçu: « L'assemblée » confiante dans la sollicitude du gouvernement passe à l'ordre » du jour. »
Allyre Bureau.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre, sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Paris et Dép.:	Un an. 12 fr.	Six mois. 6 fr.	Trois mois. 3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE.

Nous avons mis en vente dernièrement LA LÉGISLATION DIRECTE, *ou le gouvernement du Peuple par lui-même*, par M. Rittinghausen, brochure in-8° de 48 pages. — Prix: 25 centimes.

Nous mettrons en vente jeudi prochain: LA SOLUTION OU LE GOUVERNEMENT DU PEUPLE, par Victor Considerant.

Avant la fin de cette année, nous aurons fait paraître un nouvel ouvrage de V. Considerant, sous le titre de: *60 milliards à 1 1/2 pour cent*, ou les QUATRE CRÉDITS.

NOUVELLES DIVERSES.

Mercredi, le président de l'Assemblée nationale a donné au président de la République un grand dîner de 80 couverts, auquel assistait tout le corps diplomatique, les ministres, les principales autorités, le bureau de l'Assemblée et un certain nombre de représentants choisis. Au dessert, M. le président Dupin a porté le toast suivant:

« A M. le président de la République!

» A l'élu du 10 décembre, dont la haute mission, conjointement avec les élus du 13 mai, est de défendre et de faire prévaloir contre l'esprit d'irréligion et d'anarchie les grands principes de droit et de moralité sur lesquels reposent l'ordre essentiel des sociétés humaines, l'autorité des gouvernements, la sûreté des transactions privées et la loyauté des rapports pacifiques entre les peuples civilisés!

» *A M. le président de la République!* »

Le président de la République a répondu:

« Monsieur le président,

» Je vous rends grâce de m'avoir une seconde fois procuré le plaisir de fêter l'anniversaire de mon élection au milieu des représentants de la France et des membres du corps diplomatique. C'est encore une occasion solennelle de nous féliciter ensemble du repos dont jouit le pays.

» Mais ce repos a aussi son danger. Les périls réunissent, la sécurité divise. Le bien ne peut il donc se produire sans porter en soi un germe de dissolution? Rien ne serait plus digne des pouvoirs publics que de donner l'exemple du contraire. Puisse donc notre union continuer dans le calme comme elle s'était formée pendant la tempête!

» *A la concorde des pouvoirs publics! à l'Assemblée nationale! à son honorable président!* »

— Par arrêté du 14 de ce mois, M. le ministre des finances a institué une commission à l'effet d'étudier les questions qui se rattachent à l'emploi simultané des deux métaux, l'or et l'argent, comme monnaie légale. Cette commission est composée de MM. Magne, sous-secrétaire d'Etat, Thiers, Gouin, de Chasseloup-Laubat, représentants, d'Argout, Bethmont, de Saint-Aignan, Persil, Pelouze et Montanier.

— Le curé de la commune de Beaudrecourt, canton de Doulevant, vient d'être suspendu pour trois mois par M. l'évêque de Langres, à la suite de plaintes nombreuses que les habitants de cette commune ont adressées à l'évêché au sujet des mœurs trop peu sévères de leur desservant.

— On lit dans la *Patrie*:

« Il s'est passé aujourd'hui un fait très important, qui peut devenir le prélude de l'une des plus utiles améliorations dont nous poursuivons la réalisation, en contribuant, pour une large part, à donner au peuple la *vie à bon marché*. Dans la journée, M. le préfet de la Seine et M. le préfet de police se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville avec le président du conseil municipal de la ville de Paris et différents chefs de division.

» La question, si grave et si délicate, du monopole de la vente de la viande, consacré par les privilèges de la boucherie de Paris, a été longuement examinée dans cette réunion. Pas une voix ne s'est levée pour le maintien de ce monopole, dont l'abolition a été pour ainsi dire arrêtée, et que l'on peut considérer, dès aujourd'hui, comme détruite en principe. »

— Le fait suivant vient d'être l'objet d'une communication très curieuse, faite par M. W. Lynton, à la société asiatique anglaise:

« Un négociant chinois, nommé Hian-ly, accusé et convaincu d'avoir tué sa femme, a été condamné à mort et à périr par la privation absolue du sommeil. L'exécution a eu lieu à Amoy, au mois de juin dernier. Le condamné a été placé dans une prison, sous la surveillance de trois gardiens qui se relevaient d'heure en heure et qui l'empêchaient de prendre aucun sommeil le jour et la nuit. Il a vécu ainsi pendant dix-neuf jours, n'ayant pas dormi une seule minute. A commencer du huitième jour, ses souffrances étaient si pénibles, qu'il demandait, comme une grande faveur, qu'on le fit périr par strangulation. »

— L'iman de Sana vient de faire pour l'Europe un envoyé extraordinaire qui doit visiter, de sa part, les gouvernements de France et d'Angleterre. Les Etats de ce prince sont situés dans la région sud-ouest de l'Arabie, et comprennent la plus grande partie de l'Yemen; ils sont [illegible] un grand nombre de comptoirs [illegible] il faut citer [illegible], le [illegible] avec lui, le [illegible] décembre 18[illegible], un traité qui [illegible] de grands avantages. L'Angleterre, après lui avoir inspiré des craintes sérieuses par la prise de possession de plusieurs points importants sur le golfe Persique, a fait également avec lui un traité de commerce et d'amitié qui vient d'être l'objet de conventions nouvelles toutes récentes, approuvées par un firman donné à Sana, au mois d'octobre dernier.

L'iman de Sana est le plus puissant des souverains de cette partie de l'Arabie. On estime ses revenus à environ trois millions de francs, et son armée à six mille hommes. Ses Etats ont une administration assez régulière, et il est au courant des choses de l'Europe. Il a choisi pour ambassadeur un de ses parents nommé Abou Alrich, homme intelligent, dans lequel il a une grande confiance et qui voyage avec une suite nombreuse. Ce dernier est arrivé vers la fin de novembre à Aden, où il doit passer quelque temps chez le gouverneur anglais. Il est attendu à Marseille vers les premiers jours du mois de janvier prochain.

— Dans l'éloge du mathématicien Poisson, lu à l'Académie des sciences, au milieu des applaudissements d'une foule enthousiaste, étonnée et ravie à la fois de voir que le magnifique talent de l'auteur n'avait rien perdu ni de sa verve ni de son éclat, M. Arago rappelle à peu près en ces termes une conversation de l'empereur avec Cabanis:

Napoléon se plaignait à celui-ci de ne plus le voir aux Tuileries.

— Sire, répondit Cabanis, mes occupations... et puis d'ailleurs votre entourage.

— Comment, mon entourage, que voulez-vous dire?

— Sire, le pouvoir est un aimant qui attire l'ordure.

Et l'immense majorité de l'auditoire d'applaudir.

— Nous trouvons les détails suivants dans une lettre écrite au *Républicain neuchâtelois* par un Suisse domicilié en Amérique:

« Il est intéressant de voir comment l'Américain paie les instituteurs, et par conséquent quel cas il fait de ceux qui s'occupent du soin de l'enfance et la préparent à la vie active. Ici, comme partout ailleurs, et plus que partout ailleurs peut-être, le prix accordé au travail est en proportion de la valeur qu'on lui attache.

» Dans les campagnes, un maître de classe supérieure, c'est-à-dire un maître qui peut enseigner la lecture, l'écriture, l'orthographe, la géographie et l'arithmétique, est payé, dans l'Ohio, 2,000 fr. par année, pour cinq ou six heures de leçons à donner chaque jour. Dans les villes ou les villages populeux, le salaire s'élève à 3,000 fr., et quelquefois davantage. Ainsi, le maître de la classe supérieure de l'école de Sandusky a un salaire de 3,500 fr.; à Columbus, il reçoit 4,000 fr.; à Cincinnati, à l'école centrale, 7,500 fr. par année. A Boston, un maître de latin, ou maître supérieur pouvant enseigner le latin, reçoit, suivant les classes, de 7 à 10,000 fr. par année. Généralement les institutrices reçoivent un salaire de moitié moindre. Transportons-nous maintenant en Europe, et comparons les faits. »

— L'hôpital de la Clinique vient d'être le théâtre du dénouement d'un de ces drames de la vie intime qui malheureusement se reproduisent presque quotidiennement au milieu des grandes villes.

Un jeune ménage habitait Pau. Les jeunes époux s'étaient apporté réciproquement avec une affection sans bornes une bourse peu garnie et la bonne volonté de la remplir au plus vite. Aux félicités des premières semaines avait succédé le quart d'heure des soucis et la nécessité de prendre un parti. Poussé par un ami intime, le jeune mari avait dû prendre une résolution énergique. Il s'était embarqué pour la Californie, laissant sa jeune femme aux soins de son ami, richement établi à Pau. Celui-ci avait d'abord prodigué toutes les consolations à la pauvre affligée, mais plus tard, abusant de l'avantage de sa position, il était parvenu à lui faire oublier un instant ses devoirs d'épouse.

La malheureuse, dix mois après le départ de son mari, s'aperçut qu'elle était mère; rien ne peut décrire le désespoir qui s'empara d'elle; elle prit soudain une détermination extrême, fit à la hâte un paquet de ses effets et abandonna la maison de son séducteur et la ville qui avait été témoin de son bonheur, ne voulant pas qu'elle fût le théâtre de sa honte. Après six semaines d'une pérégrination bien pénible, elle arriva dans un état de délabrement et de misère tel qu'elle fut placée à l'hôpital. Le terme de sa grossesse approchait, mais la malheureuse avait pris une fatale résolution, elle voulait mettre au monde le pauvre innocent, puis mourir; en effet, à peine ses couches étaient-elles terminées qu'elle refusait de prendre aucune espèce de nourriture. Rien n'a pu vaincre cette volonté inébranlable, ni les supplications des médecins, ni les cris de la pauvre petite créature qui semblait comprendre la résolution désespérée de sa malheureuse mère. L'infortunée s'est laissé mourir de faim.

SALON DE 1851.

INTRODUCTION.

Ce que nous cherchons dans l'art.

La fonction du critique est aussi noble que difficile à remplir; elle est presqu'un sacerdoce. Elle exige de vastes connaissances, une grande puissance d'analyse et de synthèse; il y faudrait surtout une extrême sensibilité pour l'art, une profonde *susceptibilité* pour le beau; et bien loin que la critique soit, comme on le dit, le rôle des âmes sèches et des esprits stériles, il n'appartient qu'aux organisations fines et complexes de l'exercer d'une façon supérieure. Malheureusement pour nous, en France, et sauf d'honorables exceptions, elle n'est guère confiée qu'à des mains maladroites à la création, à la conception rebelles, et les hommes qui marchent à la tête de la littérature, les esprits doués de force créatrice, la dédaignent trop généralement. Il n'en était pas ainsi en Allemagne, à la fin du siècle passé. Ses plus beaux et ses plus robustes génies se gardaient bien de mépriser le pénible mais fécondant labeur de la critique; ils ont rendu autant de services par celle-ci que par leurs œuvres mêmes, unissant la théorie à l'exemple. C'est qu'ils y concentraient tout leur cœur, c'est qu'ils y appliquaient toutes leurs facultés intellectuelles et que, nous autres français, nous n'y mettons guère que notre esprit; c'est que pour eux ce mot de critique dont le sens propre est jugement, voulait dire lumière, sans laquelle tout jugement ne serait qu'un coup de dés à la façon de maître Bride-Oie, et que chez nous il signifie dénigrement

Démocratie du 22 Décembre 1850.

La Civilisation, *journal des améliorations pacifiques*, qui se publie à Bruxelles, donne dans un supplément à son numéro du 19 décembre les statuts d'une association pour l'achat en commun des approvisionnements. Cette association portera le titre distinctif « La Solidarité. »

Nous reproduisons textuellement ces statuts et les considérations qui les précèdent.

Charles Brunier.

La Solidarité.

Association des Travailleurs de Bruxelles pour l'achat en commun des approvisionnements.

Forcé de vivre au jour le jour, l'ouvrier achète chaque matin le peu de chauffage et d'aliments qu'il peut payer ou que le détaillant veut bien lui donner à crédit.

Ainsi, tandis que les personnes aisées jouissent d'une diminution de prix en achetant des provisions de première qualité, les classes pauvres les paient en détail à un prix exorbitant, reçoivent les qualités les plus mauvaises et s'endettent ou s'apauvrissent de plus en plus.

Au moyen de l'association, les ouvriers pourront se procurer le chauffage et la nourriture principale à bon marché et de bonne qualité; ces heureux résultats, qui ont été obtenus dans diverses localités de notre pays, l'association qui vient de se constituer à Bruxelles les obtiendra également, si le concours du public ne fait pas défaut à une œuvre aussi philanthropique.

Nous donnons ci-après les statuts de cette association :

ACTE D'ASSOCIATION POUR LA CONSOMMATION.

Entre les soussignés et ceux qui adhéreront aux présents statuts, il est formé une association pour l'achat en commun de provisions (pain, viande, charbon, denrées coloniales et pommes de terre).

BUT DE L'ASSOCIATION.

Article 1er. — L'association a pour but de faire jouir chacun de ses membres du bon marché résultant de l'achat en gros des provisions.

A cet effet, le conseil d'administration de l'association émettra des actions au porteur de cinq francs chacune, pour en appliquer le montant à l'achat en gros des provisions spécifiées et déterminées par l'assemblée générale des actionnaires, et répartira ensuite les provisions achetées, au prix de revient, au prorata des actions émises et au marc le franc des provisions achetées, entre tous les associés.

Les fournisseurs pourront adresser au conseil d'administration leurs soumissions pour les divers articles nécessaires aux approvisionnements

Les noms des fournisseurs choisis seront publiés.

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Art. 2. — L'assemblée générale des fondateurs de l'association nomme un conseil d'administration composé de quinze membres, ainsi qu'il suit :

Un président,
Un vice-président,
Un trésorier,
Un secrétaire,
Et onze membres.

Ce conseil sera divisé en trois sections :

La première section, composée de trois membres, sera chargée de la surveillance du contentieux et du service administratif;

La deuxième section, composée de quatre membres, sera chargée des achats des provisions;

La troisième section, également composée de quatre membres, sera chargée de la répartition des provisions.

Aucune décision ne pourra être prise qu'en réunion du conseil d'administration, auquel chaque section soumet ses travaux et ses propositions.

Les fonctions des membres du conseil d'administration dureront pendant six mois et seront remplies gratuitement.

Tous les six mois, une assemblée générale des actionnaires, convoquée à cet effet, nommera un nouveau conseil d'administration.

Les membres sortants pourront être réélus.

Le conseil s'adjoindra des membres de l'association pour l'aider dans toutes les opérations concernant l'achat et la répartition des provisions.

DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

Art. 3. — Est membre de l'association tout actionnaire d'une ou de plusieurs actions de cinq francs.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a voix délibérative dans les assemblées générales.

DES ACTIONS.

Art. 4. — Chaque action est de cinq francs et divisée en cinq coupons d'un franc.

Ces actions seront signées par le président du conseil d'administration et par deux des membres de la section du contentieux.

Le conseil d'administration fera établir à cet effet un registre à souches pour y inscrire les noms, prénoms et domicile des actionnaires.

Lors du versement du montant de l'action, celle-ci sera détachée du registre et remise, comme récépissé, à l'actionnaire.

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'ASSOCIATION.

Art. 5. — Dès que le conseil d'administration a émis cent actions, il convoque les actionnaires en assemblée générale et la consulte sur les provisions à acheter et sur leur répartition.

L'assemblée se prononce à la majorité des voix des membres présents, et le conseil exécute ses décisions. Il la convoque de nouveau pour lui soumettre le résultat de l'opération et pour la consulter sur les opérations suivantes.

Sur la demande signée par vingt actionnaires au moins, le président du conseil d'administration est tenu de convoquer une assemblée générale, dans le plus bref délai possible.

PUBLICITÉ DES OPÉRATIONS.

Art. 6. — Les présents statuts, discutés et arrêtés en assemblée générale des fondateurs de l'association, de même que les convocations des assemblées générales des actionnaires, les comptes-rendus des opérations et tous avis intéressant l'association seront publiés par le conseil d'administration et par la voie du journal la *Civilisation*.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 7. — Des règlements ultérieurs approuvés par l'assemblée générale des actionnaires, détermineront tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts.

Art. 8. — L'association se mettra en rapport avec les associations semblables déjà existantes, ainsi qu'avec celles qui se formeront dans le même but, afin de nouer avec elles des relations dans l'intérêt de toutes.

Aussitôt que le besoin s'en fera sentir, l'association établira des succursales.

Si, dans l'intérêt de tous, chacun des actionnaires s'associe aux efforts des fondateurs, l'association commencée dans une sphère restreinte, pourra bientôt s'étendre au point d'établir d'une manière permanente une boucherie et une boulangerie sociétaires, ainsi qu'un approvisionnement de houille et de denrées alimentaires.

Ainsi fait à Bruxelles, le 26 novembre 1850.

(*Suivent les signatures.*)

FORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : Coulon, gérant de l'Association des ouvriers tailleurs de Bruxelles.
Vice-président : Henri Samuel, rédacteur-gérant du journal la *Civilisation*.
Trésorier : Boyens, président de l'Association des ouvriers tailleurs de Bruxelles.
Secrétaire : Brunet de l'Argentière, associé de A. Bertrand et comp., mécaniciens.
Membres : Dequick, président de l'Association des typographes.
id. Mahieu, typographe.
id. Evrard, président de l'Association des marbriers.
id. Swaeles, gérant id. des cordonniers.
id. Herben, gérant id. des cigariers.
id. Jean Bovi, président id. des mécaniciens.
Membres : Mathieu Kai, vice-président de l'association des selliers.
id. Hubert Havaux, président id. des menuisiers.
id. Mettewie, vice-président id. id.
id. Guillemin, mécanicien,
id. Demey, vice-président id. des cordonniers.

Formation des sections.

1re Section. — Contentieux et Administration :
MM. Dequick.
Mathieu.
Herben.

2e Section. — Achats des provisions.
MM. Swaeles.
Bovi.
Evrard.
Havaux.

3e Section. — Répartition des provisions.
MM. Mathieu Kai.
Mettewie.
Guillemain.
Demey.

MODÈLE D'ACTION.

NUMERO D'ORDRE

ASSOCIATION POUR LA CONSOMMATION.

ACTION DE CINQ FRANCS

Prise par M.
Domicilié à rue
Bruxelles, le
Les membres de la Commission, *Le Président,*

ASSOCIATION

N° 1. ASSOCIATION POUR LA CONSOMMATION.
COUPON D'UN FRANC DE L'ACTION N°
Les membres de la Commission, Le Président,

N° 2. ASSOCIATION POUR LA CONSOMMATION.
COUPON D'UN FRANC DE L'ACTION N°
Les membres de la Commission, Le Président,

N° 3. ASSOCIATION POUR LA CONSOMMATION.
COUPON D'UN FRANC DE L'ACTION N°
Les membres de la Commission, Le Président,

N° 4. ASSOCIATION POUR LA CONSOMMATION.
COUPON D'UN FRANC DE L'ACTION N°
Les membres de la Commission, Le Président,

N° 5. ASSOCIATION POUR LA CONSOMMATION.
COUPON D'UN FRANC DE L'ACTION N°
Les membres de la Commission, Le Président,

ACTION DE CINQ FRANCS, N°

AVIS. — Le public est informé qu'il peut se procurer des actions, chez le président de l'association, rue d'Or, n° 7, au siége de l'association des ouvriers tailleurs de Bruxelles.

Conformément aux statuts, ces actions sont au porteur et de *cinq francs* chacune.

à se munir vers l'époque solennelle de leur départ d'automne. Or, rien n'étant moins certain que l'état de l'atmosphère aux environs de l'équinoxe, rien de plus variable et de plus capricieux que les vents que l'oiseau voyageur est exposé à rencontrer dans une traversée de plusieurs semaines; rien de moins assuré que l'hospitalité des bords sur lesquels pouvait le jeter la tempête, la nature, en mère prévoyante, a dû imaginer un moyen de parer à toutes ces éventualités de contretemps, de famine et de misère.

Dans ce but, elle a commencé par accumuler les ressources alimentaires aux lieux que l'oiseau va quitter; elle y fait murir à foison les fruits, les baies, les graines, en même temps qu'elle y fait pulluler les insectes, ayant eu soin préalablement de munir l'estomac du voyageur, d'un appétit proportionné à l'abondance des biens de toute sorte qu'elle a semés sous ses pas. Et après lui avoir fortifié, le tempérament par quelques semaines de ce régime tonique, elle le fait avertir par un secret message, quelquefois par la voix d'un mentor de son espèce, des dangers et des privations de tout genre qui l'attendent au-dessus de l'horizon des mers. Elle le convie par toutes les amorces à jouir des richesses du présent et à thésauriser pour l'avenir, lui révélant en fin de compte que la graisse est le seul grenier d'abondance où l'oiseau puisse fouiller dans les jours de détresse.

Or, la logique exige que ce grenier d'abondance soit d'autant mieux fourni que les oiseaux sont plus délicats sur la nourriture et plus exposés à ne pas rencontrer dans les contrées qu'ils ont à parcourir les aliments qui leur conviennent.

Cette habitude de s'approvisionner d'embonpoint dans la prévision des mauvais jours n'est pas, du reste, particulière à l'oiseau. L'ours, le chameau, le bison, tous les animaux à bosse et tous les dormeurs la pratiquent. La bosse qui n'est jamais chez l'homme qu'une boîte à malice est toujours chez les bêtes un de ces magasins de réserve dont je viens de parler. On ne m'ôtera pas de l'idée que le chameau n'aurait jamais porté la bosse s'il n'eût été destiné à fréquenter le désert, où les malheureux navigateurs sont si souvent exposés à périr de soif et de faim. Dieu ne fait pas de l'art pour l'art.

Et en effet, c'est parce que le chameau a reçu mission de servir de vaisseau à l'homme à travers l'océan des sables, que la Providence l'a pourvu d'appareils perfectionnés d'équipement, C'est dans ce but unique que Dieu a fait de la pauvre bête si disgracieuse de forme au premier aperçu, une véritable merveille d'architecture animale dont chaque pièce constitue un chef d'œuvre. Car ce sabot qui vous semble d'une largeur si démesurée, et qui ambitionne la dimension du battoir, a été taillé de la sorte, pour que l'animal pût glisser avec sa lourde charge sur la houle mouvante, sans enfoncer ni broncher. Ces yeux trop ombragés ont été garnis d'un double filet de cils de soie, pour intercepter les particules plus impalpables de la poussière embrasée, que le sirocco chasse dans l'air et qui pénètre dans les appartements les mieux clos, à travers les carreaux des vitres. Dieu a fait don au chameau d'un estomac à plusieurs compartiments, afin que l'une de ces poches lui servit au besoin de réservoir de liquide, en même temps qu'il lui plantait sur le dos une bosse, en guise de magasin de comestibles pour les en cas de jeûne. *Car le chameau mange sa bosse...* quand il est pressé par la faim, de même qu'il boit dans son estomac, quand il est pressé par la soif. Le vulgaire, qui aimait à se représenter ce ruminant comme le parfait modèle de la frugalité, a longtemps ignoré que l'excès de la faim pût le pousser à de semblables extrémités contre une partie si essentielle de lui-même; mais, il faut bien que tout finisse par se découvrir à la longue, et le fait est aujourd'hui avéré et acquis à la science.

Bien entendu que cette expression de manger s'applique ici à une autre opération que celle de la manducation ordinaire qui procède par la mastication, la déglutition et l'ingestion du bol alimentaire dans l'alambic stomachal. L'absorption de la bosse s'accomplit au moyen du procédé que les physiologistes appellent *résorption* et qui se comprend parfaitement lorsqu'on dit d'un financier devenu maigre que sa graisse a fondu. La bosse du chameau est un magasin de graisse qui fond littéralement dans certaines circonstances, au bénéfice du reste du corps et qui profite du premier retour d'abondance pour reprendre ses dimensions primitives.

Le même phénomène s'observe chez le bison des prairies de l'Orégon et de la Californie, obligé lui aussi d'encaisser des provisions de richesse intérieure, pour braver les rigueurs de la rude saison, où l'herbe disparaît par fois pendant des mois entiers sous d'épaisses couches de neige qui se solidifient peu à peu par la pression du froid et finissent par retenir l'infortuné quadrupède emprisonné dans un étau de glace.

L'ours n'a été avantagé d'une bosse à l'instar du chameau et du bison, que parce qu'il a été condamné à dormir, c'est-à-dire à vivre sans travailler pendant une partie de la mauvaise saison.

On me demande pourquoi les loirs, qui sont si gras au mois d'octobre et qui passent aussi la majeure partie de l'hiver dans un sommeil léthargique, amassent néanmoins des provisions pour les mauvais jours. L'anomalie s'explique d'une façon toute naturelle. Les loirs ne sont pas bêtes à travailler en pure perte comme tant de pauvres diables que je sais. Si l'automne leur a été propice et qu'ils aient eu la chance d'emmagasiner quelques provisions, ils interrompent leur somme pour se mettre à table, puis, le repas pris, se rendorment. Si leur garde-manger est vide, ils en sont quittes pour ne pas se réveiller et pour mettre philosophiquement en pratique l'adage écrit par eux : *Qui dort dîne.*

Je n'ai jamais entendu citer la bosse du chameau, non plus que celle de l'ours, comme mets de saveur princière et dignes de figurer dans la série des éprouvettes gastronomiques. C'est là évidemment un inexplicable oubli des cuisines civilisées et barbares et contre lequel l'analogie m'ordonne de protester à haute voix.

Peut-être n'a-t-il manqué à la bosse du chameau et à celle de l'ours qu'un Cooper pour les immortaliser ! Dites-moi où

Toujours mentir.

... Vous en avez menti ! — A ce mot, les épées se tirent, et *il* venge son injure dans le sang de son adversaire, — ou bien, — *il* tombe sans pouvoir se venger.

L'amour de la vérité, l'amour *pratique* de la vérité est-il donc si profondément enraciné dans le cœur, dans les mœurs des nations civilisées, pour que le moindre soupçon d'infidélité à cette pratique de la vérité exige une réparation par le sang ? Ou faut-il dire que ce que l'on venge dans un démenti est souvent moins la vérité, la pure vérité, que le mensonge dévoilé, le mensonge devenu inutile ?

« Il mentit toujours et il réussit, » dit M. Guizot dans son apologie de Monck. Sixte-Quint aussi mentit et il réussit, lorsque, pour devenir pape, il fit croire longtemps qu'il était accablé d'infirmités et toujours près de rendre l'âme. Tous deux ils avouèrent d'eux-mêmes leur mensonge, mais après le succès. Démasqués avant la réussite, Monck eût été pendu et Sixte-Quint bafoué.

« La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée, » a dit un illustre diplomate ; et tout en répétant aux enfants : « Il ne faut pas mentir, » on leur enseigne Croquemitaine et une foule d'autres histoires non moins véridiques.

De Maistre posait le bourreau comme le pivot de la société civilisée ; il se trompait. La société civilisée a deux pivots : la force et le mensonge.

Sans le bourreau ou la force, elle ne se maintiendrait pas ; mais en cela elle ne serait que semblable à la société barbare, si elle n'y ajoutait pas le mensonge et l'astuce. Un pacha barbare dit à ses sujets : Faites ceci ou cela, sinon je vous fais couper le cou. C'est de la force brutale. Un ministre civilisé dit à ses administrés : Ayez la bonté, je vous prie, de vouloir bien payer cet impôt, de porter ce fusil, etc., ce sont vos représentants qui le demandent ; c'est l'expression de votre volonté ; que dis-je ? c'est votre propre volonté que vous allez exécuter.... sinon, il y a là un gendarme. — Le procédé est différent, mais le résultat est le même.

C'est à ce sujet que Fourier disait : « Le mensonge est une vertu en civilisation (c'est-à-dire dans notre état actuel de désordre et d'incohérence), parce qu'il est plus utile que la vérité ; mais le mensonge sera vice dans l'ordre combiné, (dans un ordre mieux réglé) parce qu'il y sera si nuisible aux relations sociales, qu'un simple mensonge pourra causer la punition d'un canton entier. »

L'autre jour un juge, en condamnant certain marchand pour fraude, disait : « Il faut que les marchands s'habituent à donner aux acheteurs le compte de leurs marchandises ; s'ils ne se lassent pas de tromper, la justice ne se lassera pas de les punir. »

Tous les journaux conservateurs, ces amis de la vérité, ont répété ces paroles avec applaudissements ; mais nous en demandons pardon au juge avec tout le respect qu'il est d'usage d'accorder à sa profession : il n'était pas logique.

« Il faut que les marchands s'habituent à être sincères. » Ceci constate d'abord que les marchands ne sont pas habituellement sincères. Pourquoi cela ? probablement parce qu'ils ont intérêt à n'être pas sincères ; parce que, comme l'a dit Fourier, « le mensonge est plus utile que la vérité en civilisation. »

Comment déshabituerez-vous le marchand de la fraude ? En le punissant ? Non ; car vous ne punissez et ne pouvez punir que les petits fraudeurs, et très rarement. Si le marchand a intérêt à frauder, il fraudera ; de même que tout homme qui a intérêt à mentir mentira, sauf exception, en dépit de la morale et des lois.

L'exception même est fâcheuse, en ce sens que le mensonge quelquefois puni, la vérité quelquefois récompensée donnent droit à tous les imposteurs de se draper dans la vérité ; un corrupteur aura chez lui le buste de L'hospital, une coquette déguisée ornera son boudoir d'une scène de Clarisse.

Faites donc attention que le mensonge est tellement l'essence du régime civilisé, que ce régime ne pourrait pas durer une seconde si la vérité y était universellement pratiquée. Cette pratique attaquerait la famille dans sa base, en faisant connaître aux époux leur conduite et leurs sentiments réciproques ; elle en détacherait les enfants, en les laissant aller à leurs goûts et à leurs inclinations ; elle ruinerait la politique, en détruisant la diplomatie et la tactique parlementaire ; elle couperait court aux spéculations commerciales ; elle réduirait à néant les procédures qui font vivre tant de gens ; que la vérité rendrait parfaitement inutiles, etc., etc. En un mot, supposer la vérité dite et pratiquée par tout le monde, sauf exception, c'est supposer le contraire de ce qui existe aujourd'hui ; c'est supposer une société toute différente de la nôtre.

Les maximes les plus belles, les sentiments les plus purs, les considérations les plus transcendantes, tout, *en règle générale*, viendra échouer contre l'intérêt personnel. Si cet intérêt personnel est contraire à l'intérêt général, il ne s'en souciera et marchera à son but, *per fas et nefas*, par la violence, la fraude, le mensonge. Si l'intérêt personnel et l'intérêt général étaient d'accord, il est évident que le mensonge, la fraude et la violence deviendraient inutiles.

Or, l'intérêt individuel et l'intérêt général sont-ils d'accord dans notre société ? Non, car notre société est basée sur une compétition perpétuelle des divers intérêts. Chacun pour soi, telle est la règle universelle, et, par conséquent : chacun contre tous et tous contre chacun. Faut-il s'étonner que dans cette guerre sociale, toutes armes soient employées ? De l'adresse à la fraude et au mensonge y a-t-il bien loin, lorsqu'il s'agit de la vie et de la bourse ? Non, ce passage imperceptible est facilement franchi.

La morale sera toujours impuissante à corriger ce résultat. On lui rendra un respect extérieur, on prononcera des paroles morales, on se composera un extérieur moral, mais comme on ne peut parvenir à la fortune, *toujours en règle générale*, que par l'adresse dans ses divers degrés, depuis l'astuce jusqu'à l'escroquerie caractérisée légalement, on sera *adroit*, c'est-à-dire l'on mentira toujours. Cette conduite est le résultat forcé de la division et de la lutte des intérêts.

Pour amener le règne de la vérité, pour abolir le mensonge, il faut faire cesser cette division, cette lutte des intérêts ; il faut chercher le moyen de les accorder, de les associer.

Quand quelqu'un aura plus d'intérêt à dire la vérité qu'à mentir, pourquoi mentirait-il ? Or, cette heureuse circonstance ne pourra se rencontrer que dans le concours réel, effectif (et non pas en paroles comme aujourd'hui) de l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif.

Tout intérêt individuel isolé est nécessairement mensonger. Chercher son bien, ne chercher que son bien, c'est trouver le mal, et en cela les moralistes ont eu raison ; mais leur tort a été de prêcher l'amour du bien, pour l'amour du bien seul. Ils auraient dû faire davantage, et concevoir qu'il n'est pas défendu de chercher son propre bien, mais qu'il faut le chercher, en cherchant le bien collectif.

On n'y arrivera qu'en substituant l'association au morcellement, la combinaison des intérêts individuels, à leur lutte incohérente et forcée. A ceux qui détestent le mensonge, qui aiment la vérité, la *vérité pratique*, nous recommandons l'étude de l'association intégrale ; hors de là, ils ne trouveront qu'une vérité en paroles, qu'un mensonge en action.

Emile Bourdon.

Affranchissement des consommateurs.

On lisait au commencement de la semaine dans la *Gazette de France* :

« M. Carlier prépare une révolution... dans la boucherie. Ce qui se passe en Belgique a éveillé l'attention du préfet de police, qui a repris les anciens projets relatifs à l'abolition des anciens privileges dont jouissent les bouchers de Paris. Il a écrit au ministre du commerce, à la préfecture de la Seine, pour déclarer que, sans attendre les enquêtes annoncées, sans nommer de nouvelles commissions, il allait tenter une expérience. Quand on aura essayé, on verra !

» On vend 30,000 kilog. aux enchères chaque jour, il va faire vendre le double ; avant peu de mois, s'établira boucher qui voudra. Il y a déjà un boucher au marché Saint-Honoré, qui donne la viande de première qualité à 65 centimes la livre. « C'est encore trop cher, dit M. Carlier. Il faut que » dans six mois la viande soit à 55 cent. la première qualité, » 45 c. la seconde et 30 c. les bas morceaux, et l'on y arri- » vera. Ce sera pour le peuple un avantage énorme. »

On se préoccupe beaucoup de cette question dans les hautes régions administratives, et tout annonce qu'elle recevra une solution dans le sens de la liberté. L'Assemblée nationale est saisie d'une proposition tendant à ce que la boucherie soit, comme la boulangerie, soumise à un tarif, mais avec conservation des monopoles. Pour notre part, nous croyons que l'intérêt public sera beaucoup mieux sauvegardé par la liberté complète que par la tutelle administrative. Celle-ci a pu être utile pour assurer les approvisionnements à une époque où les moyens de circulations n'étaient point en rapport avec les exigences des grands centres de population ; mais aujourd'hui, il n'y a point à craindre que l'offre puisse manquer à la demande pour les denrées de première nécessité, et les consommateurs n'étant plus gênés par des réglementations surannées, éclairés d'ailleurs par les expériences d'associations déjà faites sur tant de points, sauront prendre les mesures convenables pour échapper à l'exploitation des intermédiaires inutiles.

Le *Journal des Débats* publie, samedi matin, un long article signé Armand Bertin, sur la question de la boucherie. Cet article conclut à l'abolition complète du monopole.

» S'il est, dit-il une vérité définitivement acquise à la science » économique comme à la pratique commerciale, c'est que la » *liberté entière* du commerce de la boucherie peut seule nous » donner la viande à bon marché. La limitation du nombre » des bouchers, si elle était maintenue, devrait être balancée » par un tarif hebdomadaire ou bi-mensuel du prix des viandes, autrement le consommateur serait toujours à la merci » de la corporation privilégiée. Or la taxation des viandes, » c'est un fait démontré par l'expérience, rencontrerait d'in- » vincibles difficultés ; les essais tentés en ce genre n'ont réussi » qu'à la faire abandonner. L'affranchissement du commerce » de la boucherie est une pensée heureuse et féconde.... »

Ainsi en est-il de tous les affranchissements, auxquels il faudra bien que l'on se résigne après avoir constaté par l'expérience les *invincibles difficultés* de la compression en toutes matières.

Allyre Bureau.

Efficacité des lois répressives.

L'opinion publique impose périodiquement des accès d'indignation aux gouvernants et aux législateurs contre la falsification des boissons, et il en résulte chaque fois des lois répressives nouvelles, qui ne sont pas plus efficaces que les anciennes. On se garde bien de s'attaquer à la cause de ces falsifications qui git tout entière dans les impôts indirects et dans les octrois. Il est admis en principe par l'administration que les impôts indirects et les octrois sont absolument indispensables.

Nous ne blâmons pas les lois qui punissent les fraudes commerciales, car s'il est un genre de vol qui nous paraisse coupable par dessus tous, c'est celui du marchand qui trompe l'acheteur sur la nature ou la quantité de la denrée. Mais nous préférerions que la fraude fût rendue improductive, car alors elle serait naturellement abandonnée. Les impôts et droits de toutes sortes qui pèsent sur les vins constituent, à Paris surtout, une prime très considérable en faveur de la falsification. Il ne viendrait certes à l'idée d'aucun frelateur, d'aller établir une fabrique de vins sans raisin, au milieu des vignobles libres de l'Hérault ou du Beaujolais.

Aussi cette industrie, très lucrative, est-elle essentiellement parisienne. Les évaluations les moins exagérées, celles du président actuel de la commission municipale de Paris, M. Lanquetin, portent à 150,000 hectolitres au moins la consommation des vins falsifiés, en dedans des murs de l'octroi. Ainsi d'une part, les parisiens paient fort cher et sont empoisonnés, tandis que nos vignerons se lamentent ruinés au milieu de leurs celliers remplis, et sont souvent contraints de répandre le vin de l'année précédente pour faire place au produit de la récolte nouvelle. Et puis, des économistes constatent gravement, par l'équation de l'offre et de la demande, qu'il y a trop de vignes en France, que l'impôt est un frein salutaire à l'extension d'une culture qui menace d'envahir tout le territoire, etc...

Quant aux falsifications, on continue à les combattre par des amendes, et voici que M. de Lagrange, représentant de la Gironde, éprouve le besoin de voir renforcer les pénalités contre ce genre de délit. Or, voici le résultat que donne la statitisque.

...er serait la gloire d'Achille, fils de Pelée, sans Homère... ou celle du preux Roland, neveu de Charlemagne, sans l'archevêque Turpin !.......

Puisqu'il appert de tout ce qui précède que la nature *proportionne l'épaisseur de la cuirasse d'embonpoint dont elle ceint les bêtes*, aux privations et aux épreuves qui les attendent, il est facile de se rendre compte de l'obésité excentrique qui caractérise le becfigue, l'ortolan, la caille, la grive, la bécasse, la bécassine et tout le gibier plume de France.

Il suffit, en effet, de jeter un coup-d'œil sur la carte orographique d'Europe pour reconnaître d'emblée que les oiseaux voyageurs de France sont ceux qui ont à faire la traversée la plus longue et la plus périlleuse, étant condamnés à franchir la Méditerranée dans sa plus grande largeur, sinon à s'élever par-dessus les cimes glaciales des Alpes ou des Pyrénées, les plus hautes montagnes du continent européen.

La France, vue de très haut et considérée dans ses rapports avec le gibier de passage, fait à l'observateur l'effet d'une forte nasse, d'où l'oiseau ne peut sortir sans de douloureux efforts, une fois qu'il s'y est engagé.

Et voilà les deux causes qui obligent le gibier plume de France de ceindre ses reins d'une triple ceinture de graisse, à l'instar de l'homme fort de l'Ecriture.

Et voilà pourquoi la France est le seul pays où l'on mange !

A. Toussenel.

Le JOURNAL DES MÈRES ET DES ENFANTS (Revue de l'Éducation nouvelle), publié à Paris sous la direction de M. Jules Delbruck, constitue un des plus jolis cadeaux d'étrennes que l'on puisse donner à un enfant. Outre des historiettes, des leçons, des récits intéressants, chaque numéro mensuel renferme des rondes ou chansonnettes instructives et de beaux tableaux encyclopédiques coloriés sur les arts et métiers, les animaux, les végétaux, la grande industrie, etc.

Rédigé avec la plus religieuse sollicitude pour les intérêts moraux de l'enfance, étranger, d'ailleurs, par son cadre, à toute question de partis et de dogmes, ce journal s'attache principalement à ne présenter à l'enfant que des idées justes sur toutes choses.

On s'abonne rue Neuve-des-Petits-Champs, 97. — Prix : 12 fr. pour Paris ; 14 fr. pour les départements, et 16 fr pour l'étranger.

TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* du 17 :

« Nous avons assisté hier aux épreuves définitives du télégraphe électrique de Bordeaux à Pauillac. Le succès a été complet. Les dépêches, transmises avec une incroyable rapidité, arrivaient à leur destination avec la vitesse presque de la pensée. L'état de l'atmosphère, qui se trouvait dans de fort mauvaises conditions, ne nuisait nullement à la facilité de la transmission. Ainsi, désormais, nos négociants pourront correspondre *instantanément* avec leurs commettants de Pauillac, sans autre intermédiaire qu'un fil de fer traversé par un courant électrique, dont la vitesse parcourt 90,000 lieues dans une seconde.

» Depuis dimanche, le télégraphe électrique est mis à la disposition du public pour transmettre toutes les dépêches relatives au commerce et à la navigation. »

Un journal américain nous apprend que l'emploi du télégraphe électrique s'introduit dans les principales maisons de commerce et de fabrique. Il cite un fabricant de presses-mécaniques qui a établi dans son comptoir un télégraphe correspondant avec sa manufacture, située à deux milles de la *ville*. Ce appareil, d'un tout petit volume, est manœuvré sans aucune difficulté par le chef de maison ou par ses commis. Par ce moyen, les demandes et les réponses sont transmises avec la plus grande rapidité.

On écrit de Munich (Bavière), le 8 décembre :

« M. Nicolas Zach, lithographe de Munich, vient d'inventer un procédé par lequel on peut donner à tout dessin tracé avec une pointe aiguë sur une plaque de métal quelconque, une préparation qui fait que ce dessin, en moins d'une heure, se produit de lui-même en relief sur la planche métallique.

» Ce procédé est préférable à ceux de la gravure sur bois et au clichage, parce qu'il coûte à peine la moitié de ce que coûtent ces deux dernières opérations ; parce que le dessin en relief de la plaque étant en quelque sorte l'œuvre de l'auteur même, toutes les épreuves que l'on en tire ont le mérite de l'original ; enfin, parce que l'on peut en tirer un nombre illimité d'épreuves sans que les contours du dessin en relief perdent rien de leur netteté et de leur précision.

» M. Zach a donné à son utile invention le nom de *métallographie*. »

Voici une liste abrégée des artistes dont les œuvres vont figurer cette année à l'exposition des artistes vivants, qui ouvre le 25, au Palais-National :

Les deux Hesse, Ziégler, Muller, Vinchon, Robert Fleury, Marquet, Diaz, Louis Boulanger, Leleux, Célestin Nanteuil, Giraud, Chasseriau, Decamps, Isabey, Gudin, Lepoitevin, Rousseau, Rosa Bonheur, Horace Vernet, Jacquand, Galimard, Vidal, etc.

Pradier, Jouffroy, Etex, Lequesne, Barie, Fratin, Maindron, Préault, comte d'Orsay, Chambard, Demesmay, Barre, Husson, Dantan, Clesinger, Duseigneur, Ottin, etc., etc. Le livret, qui est à l'impression, portera cette année plus de 3,000 numéros.

On annonce définitivement pour jeudi, 26 décembre, la première représentation de la *Dame de pique*, opéra-comique en trois actes, de MM. Scribe et Halévi, joué par Mmes Ugalde, Meyer, et MM. Bataille, Couderc, Boulo et Ricquier.

ou antagonisme. La critique est bien souvent une tyrannie ou une vengeance, presque toujours une guerre.

La critique pèse sur un artiste comme la force armée sur le citoyen; elle est la police tracassière du monde de l'art, et de juge, parfois, le critique se transforme en bourreau. Que de nobles intelligences ont été impitoyablement condamnées et mises à mort par les cours prévotales des systèmes et des écoles, ont été sacrifiées aux vengeances des partis. Les représailles n'ont pas manqué sans doute; mais il vaudrait mieux qu'on n'eut pas à se venger les uns des autres. Dans un temps où la liberté individuelle, aussi bien que la collective, devient le mot d'ordre des partis les plus opposés, parce qu'elle est, après tout, la nécessité fatale des êtres, l'affranchissement doit aussi descendre dans l'art, et la critique revêtir un nouveau caractère : elle aussi a besoin d'être régénérée. Les nations commencent à vouloir se gouverner par elles-mêmes, car chacun pense comme le fabuliste que notre ennemi, c'est notre maître; et la grande nation des artistes veut aussi, elle, être délivrée enfin non-seulement de la tyrannie des écoles officielles, mais encore du bon plaisir des seigneurs féodaux du journalisme. A l'heure où tant de vieilles légitimités abdiquent et s'en vont, comment le critique pourrait-il prétendre conserver encore son sceptre de fer et son knout? Il faut qu'il en prenne son parti et se résigne à devenir, de régent qu'il était, le compagnon et l'ami de l'artiste. Son rôle à l'avenir sera d'expliquer l'art au public malheureusement encore profane, et à rappeler aussi un peu à l'artiste ce monde des vivants, ce peuple pourtant souverain qu'il oublie trop souvent dans ses velléités aristocratiques.

Blamer est facile mais ne sert à rien en définitive, louer est fade, et la louange doit passer de mode comme les princes pour qui elle semble avoir été plus spécialement inventée, mais l'explication est et sera toujours utile et nécessaire à tous, comme à tous est indispensable la lumière. C'est au critique qu'il appartient d'éclairer les questions obscures, et de porter la lampe dans ces recoins ténébreux devant lesquels le public passerait sans se douter qu'ils puissent contenir quelque chose. L'artiste se sert souvent d'un langage inintelligible pour le vulgaire qui ne comprend que son patois mercantile; c'est au critique à expliquer ce langage, car sa mission est de mettre en rapport ces deux termes extrêmes de la chaine des êtres intellectuels : le public indifférent et l'artiste trop souvent personnel. Le critique n'est ni un maître ni un juge, mais un guide vous aidant à chercher la vérité, une boussole vous montrant le Nord à travers les ténèbres de l'inexpérience. Il est un artiste théorique, voilà tout.

Je n'ai certes pas la prétention de me croire toutes les qualités requises pour remplir d'une manière satisfaisante un pareil rôle. Si j'ose en assumer toute la responsabilité, c'est que je suis sur d'y apporter une inaltérable bienveillance et point de haine; c'est que je sais que je ne chercherai que le bien et le beau dans les œuvres d'art, où d'autres, avec plus de talent et de science, ne trouveraient que des défauts, pédagogues aigris de l'esprit humain en vacances qui se rit de leurs semonces, et va toujours son chemin malgré les menaces. Dans toutes ces querelles, dans toutes ces colères il n'y a profit pour personne; et si tant est que la critique grondeuse et chatiante soit un remède, il faut avouer que ce remède est pire que le mal, et tue plus de gens qu'il n'en guérit.

L'on n'a pas encore assez essayé ce que pourrait faire la critique bienveillante, explicative. Comme la lumière du ciel libre ranime les fleurs de serre-chaude, et leur donne une vigueur inconnue, la critique devenue éclairante et réchauffée par un souffle d'amour, pourrait féconder plus d'un artiste; ce qu'elle n'a pas fait souvent jusqu'ici.

Nous autres phalanstériens, nous savons, e per prova, tout le mal que peut faire la critique civilisée, essentiellement négative, qui semble nourrir une perpétuelle rancune contre tout ce qui est neuf, comme si tout inventeur avait eu tort de trouver quelque chose sans elle. Fourier nous a indiqué une *greffe* de la critique qu'il serait désirable de voir essayer au moins, mais qui n'a guère plus de chances d'être admise qu'aucune autre de ses *utopies* qui sont toutes plus ou moins praticables, comme on sait, parce qu'elles ne sont basées que sur la justice et l'honnêteté.

Fourier voulait que la critique réservât autant d'espace à la défense que l'attaque en prenait elle-même; pour moi, je tournerai la difficulté; je n'attaquerai ni ne blâmerai; personne n'aura donc besoin de se défendre. Il ne manquera pas de gens pour relever les défauts qui, d'ailleurs, parlent assez haut d'eux-mêmes; moi, je me propose de rechercher seulement les beautés, et ce qui me semblera dénoter de bonnes tendances. J'essaierai de trouver les perles, fussent-elles cachées sous du fumier; mais je ne puis être assuré de les trouver toutes. Je tâcherai de signaler le beau côté des choses pour qu'on puisse en tirer toute jouissance; je m'efforcerai surtout avec grande attention de dégager la pensée cachée sous une forme souvent trouble et douteuse, comme sous un masque. Il n'est donné qu'aux génies souverains de trouver du premier coup l'expression la meilleure et la plus nette d'une belle pensée. Et que de nobles idées, bien conçues cependant, restent ignorées du public, étouffées sous l'indifférence et l'inattention, non avenues, faute d'une traduction heureuse et engageante! Une idée, un sentiment, ce sont là pourtant des choses qu'il ne faut pas traiter à la légère et qui valent bien qu'on se baisse pour les chercher. Sans la forme sans doute, rien ne se peut manifester aux hommes, rien ne subsiste d'une vie propre et personnelle, mais l'idée qui ne peut vivre par elle-même peut cependant s'allier à une autre idée et la compléter; et le bourgeon greffé sur une branche stérile va la fertiliser pour l'avenir. L'idée inachevée de l'un sera reprise par un autre qui la conduira jusqu'au but. Il est des fruits tardifs qui ne mûrissent qu'à l'arrière-saison; on se garde bien de les arracher : leur temps arrive aussi.

Personne n'aura donc à se plaindre d'être attaqué par moi. J'arrive un rameau d'olivier dans la main. Mais après cette déclaration de paix, puis-je me flatter de recevoir un accueil favorable? Hélas! non-seulement on veut ne pas être blâmé, mais encore chacun se croit volontiers des droits acquis à la louange, et le silence est pour le plus grand nombre la plus mortelle de toutes les injures. Comment faire cependant? L'espace dont je puis disposer est trop restreint pour qu'il me soit possible de rendre justice à tout le monde et d'analyser complètement les ouvrages les plus remarquables. *J'en passerai et des meilleurs, sans doute.* En deux mois que dure une exposition, nul ne pourrait, je ne dis pas juger, mais examiner seulement les quelques milliers d'objets qu'elle renferme. Rendre bonne et entière justice à tous, sans préférence comme sans omission serait le devoir d'un juge, mais, grâce à Dieu, juger et condamner n'est point mon affaire: je me récuserais. Ma tâche est moins pénible : c'est un office de bienveillance que je remplis, et les louanges que je donnerai à certaines œuvres ne préjugent rien sur celles que d'autres peuvent mériter. Je n'en ai point le monopole, et ici du moins, la *libre concurrence* est sans inconvénients. Les préférences sont libres si le blâme ne l'est pas, car, lui, n'est légitime qu'autant qu'il est autorisé et nécessité par la justice.

Celle-ci est obligée, parce qu'elle est le *devoir* et le *droit* de tous vis-à-vis de chacun, et de chacun vis-à-vis de tous; parce qu'elle est la conséquence mathématique des actions humaines, l'expression vraie des rapports des hommes entre eux; mais le goût individuel n'a de comptes à rendre à personne, tant qu'il demeure dans sa sphère et n'attaque point les droits d'autrui. Qui donc oserait contrôler les attractions personnelles et critiquer la répartition que Dieu en fit? Dans les questions d'art, comme dans toutes les questions de libre spontanéité passionnelle, le goût est bien plus juge que la justice elle-même. Celle ci n'a qu'un droit négatif, un droit de véto et de grâce. On ne peut condamner personne sans son avis; mais c'est le goût, c'est le *favoritisme*, *l'attraction* qui décernent les couronnes. Qui protesterait où l'enthousiasme a parlé? Du moment où je m'interdis le blâme on ne saurait trouver mauvais que je loue qui bon me semble.

Le pays de l'art n'est point un lieu de divertissement où l'on va, le soir, se délasser des travaux sérieux de la journée, une Corinthe joyeuse où les désœuvrés peuvent aller oublier le temps et noyer leurs chagrins dans les voluptés. Ceux qui n'y vont que pour se divertir et rire sont obligés de décompter. Bien des gens regardent l'art comme le complément d'une éducation distinguée, comme un vernis de politesse aristocratique qui sied aux gens bien nés : affaire de luxe. Ils vous disent : L'art peut être un plaisir noble et vif, il peut devenir même au besoin une consolation et un refuge; mais, avec tout cela, il reste pour eux chose futile et superflue. Pour nous autres phalanstériens qui professons un grand respect pour toutes les *joies* de la vie, et qui savons que le *luxe* et le *plaisir* sont des *objets de première nécessité*, l'art serait trois fois saint, n'eût-il d'autre but que d'embellir le monde que l'homme habite et que de réjouir son cœur. Car enfin, quoi de plus sérieux que le bonheur? — Le bonheur! mais c'est la fin pratique et terrestre de la créature; c'est le terme relatif le plus élevé de l'évolution humaine, puisque *l'absolu* est hors de relation avec l'être fini et lui demeure toujours inaccessible, bien que l'attirant éternellement à soi. Mais ce n'est point seulement parce que l'art contribue au bonheur de l'homme qu'il le rapproche directement de sa fin; il l'y conduit d'une manière directe, en le perfectionnant et le purifiant. Il l'aide à s'élever dans l'échelle intellectuelle et morale des êtres. La science, l'industrie n'y suffiraient pas, l'homme n'étant pas seulement un être de raison pure et une machine organique. Il est aussi un être affectif, et l'art établit son empire sur l'*affect* (passez-moi le néologisme), et sur l'intellect et les sens à la fois, s'emparant ainsi de l'homme intégral. C'est pour cela qu'il serait peut-être juste de dire que l'art est l'expression la plus haute et la plus complète du microcosme humain, le plus sublime résultat partiel de l'homme social.

« Le beau est la splendeur du vrai, » a dit Platon dans une de ces heures de divination où l'esprit d'en-haut descend sur ses prophètes. Les rayons de cette lumière éternelle peuvent seuls bien souvent dissiper les ténèbres du monde des *réalités* contingentes, menteuses et périssables que nous prenons pour des *vérités*. Le beau, le vrai, le juste ne sont que des modes de manifestation divers du principe unique, que les formes finies et concrètes de *l'éternel* dans ce monde de phénomènes sous la condition de la limite. Ainsi, l'art n'eût-il que le beau pour objet, serait toujours pour nous aussi sérieux que la *science*, l'*industrie* ou la *politique*. Ce sont tous chemins nous conduisant au bonheur. Les intelligences individuelles choisissent; les unes suivent le sentier du vrai, les autres celui du juste, et l'artiste marche hardiment dans la route du beau.

Au point de vue général, l'art se rattache donc à la question sociale; il s'y rattache encore au double point de vue historique et pratique.

L'art est l'expression du développement intellectuel et moral des nations. Tout se tient dans la nature : le présent est toujours *gros* de l'avenir; et nous qui voyons dans tous les faits contemporains des signes précurseurs de la rénovation sociale, nous pouvons et devons trouver dans l'art des symptômes de l'événement que nous attendons : la naissance du monde nouveau. Il nous donnera souvent une idée plus vraie d'une époque que bien des gros livres d'économie soi-disant politique. Tel art, tel peuple.

Dans les phases sociales de repos, il n'exprime aucune aspiration puissante; il se matérialise de plus en plus comme la société qui, satisfaite de son œuvre, s'endort dans la jouissance, oubliant l'avenir. Mais quand celle-ci rentre dans la lutte et reprend sa marche combattante, il redevient militant et acquiert tout à coup une signification sociale. A une époque comme celle de Louis XIV, la théorie de l'art par l'art était vraie. Il s'agissait en effet seulement de décorer le merveilleux édifice de la civilisation royale que la puissance venait d'élever. Le palais, aujourd'hui, s'écroule avec l'empire, et de ses ruines en doit sortir un nouveau. La beauté est éternellement belle sans doute, mais elle ne suffit plus à des gens affamés d'avenir. De nos jours, l'art doit être l'expression d'une idée, et d'une idée moderne, qui soit véritablement nôtre. Plus que jamais nous pouvons dire avec Platon : « Le beau est la splendeur du vrai. »

Passions, sentiments, faits historiques fourniront toujours les sujets et la matière même de l'art, mais ceux que nos aïeux préféraient ne sont plus les objets de notre amour. Ce qui suffisait aux Grecs n'a pas suffi aux hommes du moyen âge; la Renaissance n'a pas suivi les pas de ses devanciers, et nous autres, nous allons puiser à d'autres sources plus fécondes. Les dieux de l'olympe, et, il faut avoir le courage de le dire, les saints mêmes du Paradis ne sont plus que des motifs d'étude, des *poncifs* de travail d'atelier, des prétextes d'étude pour apprendre le métier, mais ils n'inspirent plus de chefs-d'œuvre. Ils ne disent plus rien à personne, et ces vieilles formules n'auront d'intérêt et de sens que lorsqu'elles auront été rajeunies par l'idée nouvelle. Considérés au point de vue ancien, ces sujets ne donneront que des imitations plus ou moins heureuses, mais stériles, que des *semblants* d'art. Là n'est point la vie. Laissez les morts enterrer leurs morts.

Adressons-nous aux passions toujours jeunes, aux idées toujours renaissantes, aux faits significatifs du présent, générateurs de l'avenir, et oublions les actions passées qui n'ont de rapport qu'avec ce qui n'est plus. Les passions sont vieilles comme le monde, sans doute, et les faits historiques qui en sont le résultat se reproduisent d'une façon souvent presque identique, mais la signification que nous en déduisons est incessamment diverse. Le progrès de l'humanité consiste précisément en ceci que notre point de vue s'élargit toujours davantage, si bien que notre coup d'œil finit par embrasser l'ensemble des choses. Les voiles tombent ou se soulèvent, et la mystérieuse Isis devient visible à nos yeux.

L'art ne cherche plus seulement les passions royales, les infortunes héroïques, le héros du drame moderne est plus grand que les rois et les demi-dieux, c'est l'homme, l'homme de tous les temps et de tous les pays, le peuple, c'est-à-dire l'humanité. Rambrandt est le père de la peinture nouvelle; il n'est point allé sur des Parnasses éloignés chercher une inspiration de seconde main, il est descendu dans la société contemporaine. Quelle sainte famille est plus sainte que la petite famille du menuisier?... Aucune n'est aussi profondément vraie, aucune ne saurait nous toucher davantage : la poésie mystique est lettre morte pour nous. Que nous importent, je vous prie, les malheurs cosmiques d'une Io, les amours symboliques d'une Léda? Ils ne nous offrent que des images plus ou moins inutiles, dont le savant pénètre seul le sens élevé. Mais jetez les yeux sur ce monde où nous vivons, et vous trouverez d'inépuisables sujets de méditation, d'intarissables sources de recherches. Le foyer familial et la place publique, la vie intime et la vie sociale vous sont ouverts : entrez et regardez. Vous ne pouvez témoigner que de ce que vous avez vu et entendu. Si vous nous parlez de choses que vous ne connaissez évidemment point par vous-mêmes, pourquoi vous croirait-on plutôt qu'un autre? L'autorité manquerait à vos paroles. On nous apprend, dans les colléges, l'histoire ancienne, nous laissant ignorer la nôtre propre; la méthode contraire serait seule juste. Il faudrait remonter du présent au passé. Dans notre histoire, les sujets ne font pas défaut, mais toujours serait-il bien de choisir ceux dont la signification sociale est la plus claire. Et si tant est que l'on veuille remonter dans le passé, on devrait y chercher sur toute chose ceux que nous pouvons du moins comprendre, parce que nous y trouvons une idée commune.

Je sais bien que cette théorie soulèvera des contradictions. Vous voulez donc faire descendre l'art de son piédestal, pour le traîner dans la boue des réalités triviales et mesquines? — Vous voulez donc lui enlever toute dignité? — Loin de là. Je veux un art sérieux et profond, et c'est pour cela que je le veux *vrai*, je ne dis pas réel : sans vérité, pas d'inspiration possible; elle n'est que le rayonnement de la vérité. Mais il ne faut pas réserver le nom d'ouvrages sérieux aux œuvres savamment archéologiques. Le raisonnement n'est point la raison, et les graves élucubrations des philosophes ne couvrent souvent que de tristes puérilités. Toute idée vraie qui jette la lumière sur la destinée de l'homme, nous initie aux mystères de l'âme humaine et nous la montre sous son véritable jour, est une idée forte. Nous réconcilier avec la nature et avec Dieu; faire comprendre l'humanité aux sociétés actuelles; glorifier les passions qui sont nos forces et en sont notre appui; élever la pensée vers le noble but de l'avenir, et l'inspirer de beauté afin qu'elle aspire à la vérité, voilà la mission de l'art telle que je la comprends. Le beau est son moyen, mais le vrai est son but, car ce qu'il y a de véritablement et d'éternellement vrai sur cette terre, je l'ai déjà dit, c'est le bonheur.

L'art est l'aurore de l'harmonie.

Mais les portes du salon vont s'ouvrir. Elles s'ouvront. — Entrons.

F. Sabatier-Ungher.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier. — M. B. D. — Reçu v. lettre et son contenu. — Aff. compl.

Douai. — M. L. — Reçu les 100. — Rem. — Nous v. écrivons.

Mascara. — M. G. — Reçu les 30. — Fait v. réab. pour un an, du 1 janvier. — Appliq. le surplus à la R. — Affect. rem.

Avignon. — M. S. — Reçu les 19.75. — Fait l'ab. — Les liv. v. ont été expédiés le 15.

Châteauroux. — M. M. — Reçu les 5. — Rem.

Mulhouse. — M. S. — Reçu les 100. — Appliq. 17 à l'abonn. de M. K. du 1 août 1850 au 31 déc. 1851, et 83 à la R. p. 1851. — Votre ab. et celui de M. O. K. expir. le 31 janv. proch. — Ils ont été prorogés, par suite du chang. de period. au 31 juill. 52. — Les livr. v. seront adres. sous deux ou trois jours. — Affect. complim. à tous et rem. à M. K.

Guise. — M. G. — Reçu les 194. — Pris note de v. offre si dév. — Le présent num. doit rép. aux préocc. de la note qui accomp. v. lettre. — Aff. rem.

Azérac. — M. L. — Reçu les 12. — Fait v. réab. — Nous sympath. vivement.

Bréry. — M. W. G. — Reçu les 12. — Fait l'éch. — Nous aur. égard à vos recomm.

Semur. — M. C. — Reçu les 100. — Pris note. — Affect. rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 21 décembre, au comptant le 5 p. 0/0 à 95 30, le 3 p. à 57 95; la Banque de France à 2,332 50; obligations de la ville Paris, 1390. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 165 00; rive gauche 170 00; Paris à Orléans, 857 50; Rouen au Havre, 267 50; Avignon à Marseille, 193 75; Amiens à Boulogne, 225; Orléans à Bordeaux, 403 75; du Nord, 480; Strasbourg, 356 25; Nantes, 247 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,700; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; Rente de Naples, 98 25; Emprunt Romain, 76 1/2; 5 p. 0/0 Belge 1840, 99 1/4; Espagne, dette active, 25 1/2; Lots d'Autriche, 395; Piémont dern. emp. 85 20; Obl. anc. 970; nouv. 940.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Levy, et comp. rue du Croissant, 16.

Variétés médicales.

[illegible]

OPINION DE M. LE DOCTEUR BÉGIN.

La chirurgie, non plus que les autres branches de l'art de guérir, n'est simple dans son objet. Elle se propose, par l'hygiène, de préserver des maladies diverses auxquelles ils sont sujets, les organes extérieurs dont la garde lui est confiée ; elle guérit ces maladies, quand, par l'oubli des soins prescrits, par des accidents ou par quelque autre cause, elles ont pris naissance ; elle enlève les parties, quand elles ne peuvent être conservées, et que, profondément atteintes par la désorganisation, leur présence serait un danger pour le reste de l'économie, ou tout au moins, pour le sujet, une cause incessante d'embarras, de gêne et de douleur ; enfin, par un merveilleux effort de l'art, elle tend à substituer aux organes enlevés ou détruits des correspondants ou suppléants artificiels, servant, soit à masquer seulement une difformité désagréable ou dégoûtante, soit même à remplir à quelques égards les fonctions dont la nature a chargé les parties qu'ils remplacent. Personne n'ignore ce qu'aux différentes époques et dans les divers pays elle a fait ou essayé de faire sous ce dernier rapport. Des bras, des jambes, des mains, des pieds, des nez, des lèvres, des paupières, des yeux, etc., sont journellement ainsi remplacés ou restitués par elle, tantôt au moyen de simples appareils confectionnés suivant les principes de la mécanique, tantôt au moyen de tissus vivants empruntés au sujet même, et transplantés, avec toutes leurs conditions de vitalité, sur le lieu privé de l'organe à rétablir.

La chirurgie dentaire, branche importante de la chirurgie générale, partage naturellement avec elle cette complexité de but ou de l'objet ; elle aussi prévient, guérit, retranche et restitue, mais, plus heureuse que ses sœurs, elle n'en est pas réduite, dans sa prothèse, à remplacer l'organe manquant par une pièce d'une imitation grossière et d'un usage difficile, incomplet, et le plus souvent tout à fait nul.

L'occuliste, à la place d'un œil vide, peut, dans des conditions données, mettre un œil artificiel, un œil de verre reproduisant assez bien la conformation et les nuances diverses de l'organe vivant, mais cette pièce, si ressemblante qu'elle soit, ne saurait servir en rien à la vision, ni suivre même, dans son orbite, les mouvements exécutés par l'organe congénère. Il est fixe et sans aucun usage, et l'on peut se demander si la physionomie du sujet n'a pas plutôt perdu que gagné à cette opération si tristement imparfaite.

Introduisant parmi nous une pratique dès longtemps connue dans les Indes, le chirurgien réussira peut-être, au prix d'une opération sanglante, douloureuse et souvent de beaucoup de fatigue, à recouvrir vos fosses nasales hideusement découvertes, d'un lambeau de peau pris au front, au bras ou ailleurs, et taillé tant bien que mal en une sorte d'appendice mollasse qu'avec beaucoup de déférence et de bonne volonté l'on acceptera, dans le monde, comme un fort vilain nez ; mais ce nez, ou pour mieux dire, cette espèce de nez, ne fera que masquer d'une hideur un peu moins repoussante une insupportable difformité ; il ne saurait non plus être pourvu ni des parties accessoires ni des propriétés essentielles qui concourent à la perfection du sens de l'olfaction.

Pour remédier à la perte de ce qu'on appelle une extrémité, les ressources de l'art chirurgical sont plus bornées encore : à votre moignon de haut ou de bas, le chirurgien adaptera bien un bras, une jambe, un pied, une main de bois, de métal ou de quelque autre substance élastique ou résistante, avec ou sans articulation, pourvus ou non de ressorts ; mais réussira-t-il à rétablir la solution de continuité de vos muscles et de vos nerfs ? Et ces appareils, quelque soigneusement exécutés qu'on les suppose, exécuteront-ils, même imparfaitement, les fonctions si variées de locomotion dont sont chargés les organes naturels ? Il faut bien l'avouer, malheureusement non.

Bien autrement puissante, je le répète, est la chirurgie dentaire ! Elle ne se borne point, elle, à masquer une brèche, à combler misérablement une lacune, à substituer à un agent actif et fonctionnant, un suppléant inerte et le plus souvent même gênant ; non contente d'effacer entièrement et jusqu'à l'ombre même les difformités et les nombreux inconvénients qui résultent de la perte des organes importants dont elle s'occupe, elle restitue la fonction elle-même, en remplaçant ces organes par d'autres en tout semblables et se prêtant tout aussi bien et avec aussi peu de gêne aux usages différents auxquels naturellement ils sont destinés à servir.

Ce n'est pas toutefois sans de nombreux tâtonnements et sans avoir essayé de bien des procédés et de bien des appareils imparfaits et vicieux que l'art du dentiste a fini par arriver au degré de perfection qu'il vient de faire atteindre de nos jours. Des dents simplement juxtaposées, il y a loin, sans doute, aux dents à pivots et à crochets dont on se sert encore généralement aujourd'hui ; par les résultats, si ce n'est par le temps, il n'y a pas moins loin de ces dernières à celles sans crochets et sans pivots dont je suis l'inventeur. Ce n'est point ici le lieu de faire l'historique complet de cet art. Demeurée pendant des milliers d'années stationnaire et dans une sorte d'enfance, ce n'est guère que vers le commencement de notre siècle que la chirurgie dentaire a fait faire à la prothèse de sensibles progrès, et, dans ces dernières années, qu'au milieu de toutes les inventions utiles ou brillantes que chaque jour voit éclore, elle vient enfin de l'élever, comme d'un bond, je ne crains point de le dire, au dernier terme d'une perfection véritable.

Trouver, pour former les pièces plus ou moins compliquées de denture artificielle, une substance maniable, résistante cependant et imitant la nature dans ses nuances si variées ; remplacer les modes désastreux de fixation employés par un autre qui, à l'avantage d'un usage plus sûr, plus commode et d'une solidité supérieure, joignît celui bien autrement important d'être inoffensif, d'être même, s'il était possible, conservateur pour les dents naturelles encore subsistantes : c'était là le problème qu'il s'agissait et, qu'au dire de tous les connaisseurs impartiaux, j'ai eu le bonheur de résoudre.

On connaît assez les graves inconvénients des dents à pivots ou à crochets, encore aujourd'hui, je le répète, généralement en usage ; il n'est pas une des personnes qui en portent de cette espèce, il n'est pas un dentiste surtout, qui n'ait journellement l'occasion d'en constater les ravages, unanimement signalés, du reste, par tous les grands maîtres de la science chirurgicale.

Qu'on nous permette cependant de rapporter le jugement émis à ce sujet par le successeur de Larrey, par un chirurgien en chef des armées, par le célèbre docteur et professeur Bégin, à l'article DENT du *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques*. L'opinion de M. Bégin est d'une autorité trop grande et le passage trop remarquable en lui-même pour ne point trouver ici sa place. Écoutons d'abord M. Bégin dans ce qui se rapporte aux dents à pivots :

« Même dans les cas les plus favorables, dit ce grand chirurgien, sous la double influence des vacillations inséparables de l'exercice des fonctions qui leurs sont confiées et de l'action des liquides salivaires qui s'infiltrent le long de leurs tiges, les dents à pivots les plus solidement fixées usent les racines qui les supportent, agrandissent leur canal et finissent par ne pouvoir rester en place. »

En ce qui concerne les dents à crochets, le jugement porté par M. le docteur Bégin est plus explicite et plus concluant encore.

« Quelque soin qu'on y apporte, ajoute-t-il, la fixation d'une dent à crochets est toujours une opération désastreuse pour la bouche. Si bien polis, si parfaitement élastiques que soient les supports des pièces de ce genre, ils pressent constamment sur le collet des dents qu'ils embrassent, les ébranlent, les usent et préparent leur rupture. Ce résultat a d'autant plus facilement lieu que les dents ont une organisation plus molle et sont plus disposées à la destruction. Aussi, on peut prédire avec certitude qu'une personne qui remplace une dent perdue par une dent à crochets sera, quelques années plus tard, obligée d'en faire remplacer deux ou trois, et plus tard encore un plus grand nombre, jusqu'à ce que l'arcade entière ait subi le même sort.

» Les dents à pivots n'usent que les racines qui les supportent ; celles à crochets usent, au contraire, les dents voisines qui les soutiennent. Mieux vaut donc, dans ce cas, supporter la difformité produite par la privation de quelques dents, que la réparation par un moyen qui tend incessamment à l'augmenter. »

Ce jugement, émané d'une si haute notabilité chirurgicale et d'un homme si parfaitement désintéressé dans la cause, ne pouvant être que l'expression de la vérité même, doit donc être considéré comme une condamnation sans appel des dents à crochets et à pivots. Je l'avais ainsi compris et d'ailleurs reconnu, de mon côté, quand j'eus l'idée de me livrer à des recherches à l'effet de substituer un nouveau mode à ce mode vicieux. C'est donc avec une satisfaction bien légitime que je puis me flatter d'avoir enfin, de l'aveu des médecins les plus distingués et de plusieurs académies et sociétés savantes qui ont unanimement de leurs suffrages atteint le but difficile inutilement poursuivi depuis tant d'années par les chirurgiens dentistes les plus renommés.

Dans mon système, où entre plus de ligatures, plus de crochets, ni de pivots : la composition, l'exécution, les moyens d'attache ou d'ajustement, la solidité, la commodité, le naturel des nuances, et, enfin, l'entière innocuité, tout est nouveau, tout est parfait.

Les pièces de denture artificielle qui sortent de mes ateliers, étant formées d'une substance dure et osseuse, résistent, sans s'altérer jamais ni dans leur composition ni dans leur couleur, à l'action des sucs salivaires doués des propriétés les plus acides, les plus mordantes, et imitent, d'ailleurs, les nuances les plus variées à ce point, que l'œil le plus scrutateur, fût-ce même l'œil d'un médecin, ne saurait distinguer les dents naturelles qui leur sont voisines.

S'appuyant également sur toute l'arcade dentaire, sans gêner en rien les articulations et sans nuire en quoi que ce soit aux mâchoires ou aux autres parties de la bouche, elles peuvent, une fois posées, servir à broyer les substances les plus dures sans occasionner la moindre douleur.

« Par leur disposition ingénieuse et la rigoureuse précision avec laquelle ils sont exécutés, les dentiers Fattet, on l'a dit, rendent, à la voix sa fraîcheur, à la prononciation sa pureté, à la physionomie, enfin, la vie, la jeunesse, la grâce, la régularité, la beauté. »

J'ajouterai qu'ils offrent un avantage non moins précieux, en permettant aux personnes qui en font usage de les ôter et replacer elles-mêmes sans la moindre difficulté et sans nuire en rien à leur solidité. La préférence que le public leur accorde atteste enfin assez tous les avantages qu'ils présentent et le haut degré de perfection que je suis parvenu à leur donner.

Inutile sans doute d'observer que le prix de mes dentiers varie naturellement en raison de l'état de la bouche qui doit les recevoir, des complications de la pièce et du fini de coquetterie qu'on veut faire mettre au travail.

GEORGES FATTET,

Rue Saint-Honoré, 363, à Paris,

Auteur du *Traité complet de Prothèse dentaire*, 3e édition, prix : 5 fr. ; *Guide du Fumeur*, prix : 2 fr. ; inventeur de l'Eau et de la Pâte odontalgiques pour embaumer et raffermir les dents soi-même ; prix : 6 fr. avec brochure explicative. (Aff. et mandat sur la poste.)

(Communiqué.)

Le succès des charmantes publications illustrées à 20 centimes, dont la vogue dure depuis plus de deux ans, loin de se ralentir, prend chaque jour un accroissement nouveau. En effet, on comprend que chacun veuille posséder ces attrayants livres-albums auxquels on doit la reproduction de tout ce que la littérature ancienne et moderne offre de plus parfait, de plus séduisant. Les éditeurs de ces recueils ont compris que ce genre de publication était aujourd'hui le seul qui fût à la hauteur des progrès de notre siècle ; aussi ont-ils abordé non seulement les romans, au nombre desquels figureront ceux de notre célèbre romancier Eugène Sue et ceux de notre inimitable Balzac, mais encore des ouvrages plus sérieux ; ils publient en ce moment l'*Histoire de France*, par Anquetil, la *Sainte-Bible*, les *Évangiles*, une *Encyclopédie d'histoire naturelle*, qui sera l'ouvrage le plus complet, le moins cher et le plus magnifiquement illustré qui ait paru jusqu'à ce jour. Ils vont publier incessamment des ouvrages de Lamennais, de Charles Nodier, de Balzac et de tous les plus célèbres écrivains de notre siècle. Ces ouvrages seront illustrés par les premiers artistes, au nombre desquels figureront Granville, Gavarni, Tony Johannot, Nanteuil, Baron, Beaucé, Sthal, etc.

Enfin, sous le titre de l'*Instruction popularisée par l'illustration*, il va paraître une suite de jolies brochures dont la réunion formera plus tard de magnifiques volumes illustrés d'innombrables gravures, et qui traiteront, par parties séparées, de toutes les connaissances humaines. Ce sera une véritable encyclopédie universelle, présentée sous une forme attrayante et instructive, et qui, répandue entre les mains des gens du monde, des classes ouvrières, des jeunes gens, etc., popularisera l'instruction en donnant le goût de l'étude. C'est une publication qui est appelée à rendre d'immenses services, et que tout le monde voudra connaître. Le nom si populaire de son principal rédacteur, M. Bescherelle, auteur du grand *Dictionnaire national*, suffit à lui seul pour offrir une garantie complète sur la portée de l'ouvrage et sur son utilité.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

19e Année. — Tme XIII. — No 22. 29 Décembre 1850.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Nouvelles révélations.

Le commerce mensonger a eu bien souvent le triste privilége de figurer dans nos colonnes. Que de fois nous avons signalé les abus et les vices qui résultent de la concurrence anarchique ! Que de fois nous avons appelé l'attention sur les fraudes, les tromperies, les falsifications des intermédiaires, et réclamé la sollicitude de nos gouvernants, de nos législateurs, en leur indiquant ce qu'il y avait à faire pour remédier à un état de choses aussi funeste à la prospérité et à la moralité du pays, aussi contraire non-seulement aux intérêts des consommateurs, mais encore à ceux des producteurs manufacturiers et agricoles, aussi nuisible enfin au bien-être général et à la santé publique.

Les articles publiés à ce sujet, soit par la *Phalange*, soit par la *Démocratie pacifique*, feraient de nombreux volumes, sans compter nos ouvrages spéciaux parmi lesquels nous devons citer en première ligne la *Réforme du crédit et du commerce*, de M. F. Coignet, manufacturier de Lyon.

Charles Fourier, on le sait ou on le sait pas, a, dès le commencement de ce siècle, flétri d'une énergique réprobation le commerce anarchique et mensonger, et il ne s'est pas borné à de stériles critiques. Ses écrits contiennent les procédés d'organisation libre, dont l'application seule pourra substituer au règne du mensonge celui de la vérité.

« Le mode actuel de commerce, disait-il dans son traité » de l'*Association domestique-agricole* (1822), le mode » mensonger s'est établi fortuitement; il n'est pas l'ouvrage » de l'art, mais impulsion brute et simple, tendance de l'in» dividu vendeur à tromper autant que possible pour son in» térêt.

» Jamais méthode ne mérita mieux le titre de vice, et il est » clair qu'il faudrait le contrebalancer par quelque voie de » garantie contre la fourberie individuelle; il faudrait y op» poser l'intervention d'une agence garante de vérité et orga» nisée de manière à pouvoir démasquer et prévenir les four» beries du marchand. Dans ce cas il y aurait contre-poids et » le régime commercial s'élèverait du simple au composé : il » deviendrait ce qu'est le fruit greffé au fruit sauvage ou » brut. »

Dans un ouvrage de l'école phalanstérienne, *Solidarité*, publié en 1842, on lit :

« Le commerce doit mettre en rapport le producteur et le » consommateur; tel est son but utile. Mais, par lui-même, » le commerce ne produit rien, il n'ajoute rien aux objets » qu'il met en circulation. Il faudrait donc, dans l'intérêt gé» néral, réduire les agents commerciaux au moindre nom» bre, et reporter l'excédant à de plus fructueuses occupa» tions.

» Dans nos sociétés, le contraire a précisément lieu; les » agents du commerce se sont multipliés outre mesure; roua» ge intermédiaire, n'ayant à remplir qu'un second rôle, ils » ont usurpé le premier rang : ils absorbent à eux seuls la » plus belle partie des bénéfices, une partie hors de proportion » avec les services qu'ils rendent : ils tiennent le producteur » sous leur dépendance, réduisent au plus bas prix le salaire » du travailleur, et rançonnent le consommateur sans » merci.

» La libre concurrence, tant prônée par les économistes à » courte vue, a largement contribué au mal. Par elle, les tra» ficants se livrent une guerre acharnée, et, pour ne pas » succomber, ils ne reculent devant aucun moyen. ils adop» tent tous les expédients : ils sont philantropes, et ils font la » traite; ils sont libéraux, et ils vendent des armes à tous les » oppresseurs; ils sont patriotes, et si le sort de la France se » décide à coup de fusil dans les rues de la capitale, comme » en 1830, ils suivent les chances du combat pour diriger » leurs jeux de bourse, pour choisir entre la hausse et la bais» se; ils sont humains et ils falsifient les produits, ils altèrent » les denrées, les farines, les vins, les viandes; ils empoi» sonnent au besoin, s'ils l'osent et s'il le faut pour mieux as» souvir leur âpre avidité; ils spolient le corps social de cent » manières, par l'agiotage, l'accaparement, l'usure, la ban» queroute, etc.; ils trompent toujours, ils mentent toujours, » et cependant le commerce, dans nos sociétés corrompues, » est la voie la plus sûre pour arriver à la richesse qui donne » partout le premier rang.

» Nous ne parlons ici que du commerce intermédiaire, qui » consiste à acheter d'un côté pour vendre de l'autre. Le ma» nufacturier, le fabricant, rentrent dans la classe des travail» leurs productifs. Souvent, il est vrai, leurs fonctions sont » compliquées des caractères et des vices du commerce pro» prement dit.

« Nous savons bien que l'humanité doit employer une frac» tion de sa force pour le transport des produits, pour met» tre chaque chose à la portée du consommateur. Mais, évi» demment, elle ne doit consacrer à ces soins que la force » rigoureusement nécessaire; ce qui dépasse ce minimum est » pour la société une perte réelle.

» Il n'entre certainement pas dans notre pensée d'attaquer » ni les classes ni les individus. Notre critique porte sur le mi« lieu social, qui est coupable de placer l'homme dans une » position dont il ne peut sortir avec honneur pour lui et par » le droit chemin. »

Le passage suivant est extrait de l'*Exposition abrégée du système phalanstérien*, par V. Considerant (1841) :

« Aujourd'hui les marchands, dont la seule fonction est de » distribuer les richesses sociales, que leur position d'inter» médiaires entre le producteur et le consommateur pousse à » exploiter l'un et l'autre et qui augmentent considérable» ment le prix des produits sans rien ajouter à leur valeur » réelle, les marchands sont en nombre vingtuple de celui » que réclame l'association. »

Nous pourrions multiplier les citations à l'infini; mais sans revendiquer le moindre honneur pour nous et sans nous attacher plus qu'il ne faut à des considérations puériles d'amour-propre ou de priorité, nous croyons qu'il est utile de prouver à certains lecteurs, par quelques fragments et quelques dates, que l'école phalanstérienne, fondée en 1832, et Fourier bien avant que l'école existât, ont posé la question de la réforme commerciale.

Il s'opère aujourd'hui dans le journalisme un mouvement considérable et nouveau.

De tous les côtés s'élève un cri confus encore, mais qui nous paraît être le signal définitif d'une transformation sociale que rien désormais ne peut arrêter.

Notre dernier numéro contenait de justes réflexions et d'importants renseignements empruntés à la *Patrie* à propos de LA VIE A BON MARCHÉ. Ainsi que nous le pensions, ce journal continue sa campagne contre les intermédiaires; mais il met dans cette guerre tant d'acharnement et de vigueur, que nous nous croyons obligés de le rappeler aujourd'hui à la modération.

Nous avons pour principe, nous, qu'il ne faut point s'en prendre aux individus seulement. « Notre critique porte sur le milieu social, qui est coupable de placer l'homme dans une position dont il ne peut sortir avec honneur et par le droit chemin. »

Nous signalons avec énergie toutes les infamies, toutes les turpitudes de notre époque, mais nous en rendons surtout responsable l'organisation de la société. En remontant aux causes, on devient indulgent, non-seulement pour les inter-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 29 DÉCEMBRE 1850.

Nécessité
D'UNE
SCIENCE NOUVELLE.

XI.

Trois questions me seront adressées par tous les lecteurs. Chacun d'eux va me demander :

1° Si l'on pourra jouir promptement de ce bonheur annoncé, de cette issue du labyrinthe civilisé et barbare;

2° Si l'entreprise ne sera pas contrecarrée par les gouvernements, par les autorités civiles et religieuses à qui la nouveauté peut porter ombrage;

3° S'il y aura bénéfice assuré pour chacun et non pour quelques privilégiés comme il arrive de toutes les améliorations civilisées.

La troisième question sera traitée à la deuxième section des prolégomènes, et chacun pourra s'y convaincre de l'immensité de bénéfices et de plaisirs que l'état sociétaire va garantir à toutes les classes. Il reste à donner une réponse provisoire sur les deux autres questions.

1° Pourra-t-on entrer promptement en exercice? — L'humanité est pressée de jouir; la découverte des lois d'harmonie aurait peu de prix à ses yeux s'il fallait essuyer des délais d'avènement. Les philosophes, dans leurs équipées révolutionnaires, nous ont vanté la gloire de travailler au bien de nos arrière-petits neveux. On a reconnu que c'est duperie, et que bien folle est une génération qui ne travaille pas avant tout pour elle-même. Méfions-nous d'un bonheur qui serait renvoyé aux temps à venir. Ce contre-temps n'est pas à craindre en théorie d'attraction. Nous travaillerons pour nos successeurs, sans doute, mais pour nous d'abord, et nous entrerons subitement en jouissance par la facile épreuve d'une tribu d'association simple.

Nous n'avons pas à craindre de retard de fondation. Le hasard nous en a ménagé un puissant moyen dans la dette colossale de l'Angleterre. Cette puissance, écrasée sous le poids de sa dette, peut se libérer subitement si elle fait une fondations d'essai *au nom de la nation anglaise*. Eh! qu'est-ce que cette fondation, *surtout si on l'exécute en ordre simple* qui n'exige pas le tiers d'une lieue carrée et 4 à 500 villageois, hommes, femmes et enfants? Observons que ladite fondation, entreprise purement rurale et industrielle, assure aux actionnaires un bénéfice énorme sans les exposer à courir une obole de risque. Si donc l'Angleterre peut à ce prix s'affranchir subitement tant de sa dette que des 150 millions de taxe des pauvres et des ferments de révolutions qu'engendrent ces ulcères fiscaux, hésitera-t-elle à prendre l'initiative qui peut, si elle tarde, lui être enlevée par cent mille individus de moyenne fortune?

Il n'est pas besoin pour cette petite entreprise d'avoir le patrimoine d'un Bedford, d'un Devonshire, d'un Scheremetof, d'un Medina-Celi. Tout homme de moyenne fortune peut effectuer la facile fondation d'un canton sociétaire et gagner la récompense que le Globe devra au fondateur. Si c'est une nation, elle ne peut obtenir moins que le transfert de sa dette au grand-livre de la Hiérarchie sphérique.

Or, quand l'Angleterre sera bien convaincue de cette chance qui lui est ouverte pour se libérer subitement de sa dette, pourra-t-elle hésiter à prendre l'initiative de fondation.

Des Zoïles vont répondre qu'en Angleterre comme ailleurs, chacun s'occupera de ses intérêts personnels et non de ceux du genre humain. On aura raison, la nature le veut ainsi; mais je démontrerai quant à l'intérêt personnel, que le fondateur a une récompense magnifique à gagner, indépendamment des bénéfices pécuniaires. C'en est assez, je pense, pour satisfaire l'intérêt personnel.

D'ailleurs, quoique les civilisés soient généralement égoïstes, faut-il croire qu'il n'existe sur le nombre aucun homme honorable, aucun amant de la gloire? C'est méconnaître l'*exception* ou *transition* qui est l'une des règles primordiales du mouvement. J'admets, si l'on veut, que les civilisés soient en général des nations viles, incapables de spéculer sur l'intérêt général, mais je dois compter sur une exception; sur une nation susceptible d'impulsions nobles et libérales. On trouve par le fait ce caractère chez la nation anglaise qui a de tout temps admis une opposition constitutionnellement tolérée et qui ne pense pas que ses chefs d'opposition soient moins estimables que les adhérents à toute insinuation ministérielle. On peut donc présumer qu'une contrée qui admet comme moralité nationale ce système d'opposition décente et raisonnée, ne s'étonnera pas de rencontrer un opposant aux 400,000 tomes philosophiques, et n'hésitera pas sur une facile épreuve d'association d'où dépendent l'acquittement subit de sa dette et l'avènement du genre humain à l'unité.

Indépendamment de cette chance nous en trouvons des milliers dans le seul intérêt des individus. J'ai observé qu'il est dès à présent cent mille candidats dont chacun peut prétendre à l'honneur d'élever le genre humain à l'harmonie, à l'unité universelle, puisque l'épreuve de l'association, si on veut la tenter en ordre simple, peut se borner à un tiers de lieue carrée et 4 ou 500 villageois. Est-il douteux que sur 100,000 candidats on ne parvienne à en gagner au moins un? Il n'en faut qu'un pour cette facile fondation de l'état sociétaire. Une fois établi sur un coin de terre, il absorbe tout avec la rapidité de l'éclair, par l'influence du bénéfice et du plaisir.

Il faut attendre à ce sujet les tableaux qui suivront et notamment la seconde section des prolégomènes où je donne un aperçu des bénéfices énormes de l'association, savoir :

Bénéfice triple en association simple de 4 à 500 personnes.
— quintuple en association mixte de 800 à 1000 person.
— septuple en association composée de 12 à 1800 person.

médiaires, mais pour toutes les classes de citoyens, car partout, sauf l'exception, on retrouve les mêmes vices, les mêmes abus, les mêmes FALSIFICATIONS sous des formes diverses.

Que si l'on montre tant de sévérité à l'égard de certains hommes, il faudra, pour être juste, étendre cette sévérité à tout ordre de relations, et alors......

On le voit, notre situation est singulière, nous voilà réduits à plaider les circonstances atténuantes.

Mais écoutons M. Delamarre, de la *Patrie*, qui s'est fait accusateur public... dans son numéro du 27 décembre :

« Il n'est pas un genre de commerce dans lequel des spéculateurs éhontés ne soient venus jeter la perturbation par l'introduction de pratiques frauduleuses. En même temps que ces pratiques font un tort considérable aux acheteurs, elles font le désespoir et la ruine des commerçants honnêtes, qui résistent autant qu'ils le peuvent à la tentation funeste de suivre dans cette voie misérable ceux de leurs concurrents, qui n'ont pas craint de s'y lancer les premiers avec audace.

» Aucune branche du commerce n'a été exempte de cette funeste atteinte. Ici, c'est l'altération, la falsification des marchandises; là, c'est la vente à faux poids, à fausse mesure; ailleurs, ce sont les fraudes sur la qualité, sur l'aunage; partout c'est la déloyauté dans les transactions.

» Nous ferons ici une remarque importante; c'est qu'il est fort rare que la fraude commerciale provienne des fabricants. Lorsque ceux-ci réduisent les aunages et diminuent les largeurs, ou affaiblissent l'épaisseur et la qualité des tissus, et y introduisent des mélanges de toute nature, c'est presque toujours en vertu des ordres qu'ils reçoivent du marchand intermédiaire. Il est rare que ce ne soit pas à leur grand regret qu'ils se rendent ainsi complices de fraudes et de vols, auxquels ils sont contraints de se prêter, sous peine de fermer leurs ateliers.

» Le fabricant, en effet, ne livrant ses produits qu'à des intermédiaires qui savent les apprécier aussi bien que lui, n'a aucun moyen de tromper ses acheteurs; tandis que ceux-ci n'ayant affaire qu'à des consommateurs inexpérimentés, abusent facilement de leur confiance ou de leur crédulité, n'ont-ils pas la certitude que si leur fraude est découverte, elle ne le sera du moins qu'au moment de la consommation.

» On est surpris des frais d'imagination qu'il a fallu faire pour inventer cette variété de fraudes appropriées à chaque spécialité commerciale, et il est triste de reconnaître qu'au nombre des plus grands progrès faits par l'industrie, dans notre siècle, il faut ranger en première ligne celui des pratiques frauduleuses. »

Ouff... Respirons un peu. Quel tableau!! et que cela est loin des riantes images du spirituel M. Thiers! Donnons en passant la nomenclature des choses qui fournissent à M. Delamarre le texte de ses cruelles révélations; il s'agit toujours de falsifications qui, d'après lui, portent sur

LE PAIN. — LE VIN. — LA VIANDE. — LA CHARCUTERIE. — LE LAIT. — LE CAFÉ. — LE THÉ. — LE CHOCOLAT. — LE SEL.

» Mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que les *drogueries* qui servent aux médicaments ne sont pas toujours exemptes de sophistication, et qu'ainsi, un médecin est souvent dérouté dans l'appréciation et la marche d'une maladie, parce que le remède n'a pas répondu à son attente.

» En regard de ce tableau de sophistications, qui ne concerne que les denrées alimentaires, nous pourrions mettre la nomenclature non moins effrayante des fraudes qui se commettent sur les étoffes de laine, de fil et de soie, sur les combustibles, les objets de mercerie, enfin sur les marchandises de tous genres. En présence de cet ensemble inouï de pratiques déloyales, l'esprit reste confondu de stupeur, et l'on est amené à s'étonner que notre commerce, déjà trop discrédité à l'étranger, n'y soit pas tombé dans une nullité absolue et une ruine complète. On en est réduit à se dire que, dans quelque temps, il ne restera plus un seul marchand honnête, car le système met les marchands honnêtes dans l'impossibilité de lutter contre leurs concurrents moins consciencieux; mais ce qui est plus grave, ce qui doit éveiller toute la sollicitude du gouvernement pour le consommateur et toute la sévérité contre le fraudeur, ce sont les sophistications des denrées alimentaires. Ces sophistications monstrueuses ne sont pas seulement une atteinte à la moralité, une honte pour l'industrie, elles constituent un véritable assassinat, un assassinat permanent; c'est plus qu'une fraude et une déloyauté, c'est un crime.

» A combien d'accidents, à combien de maladies ces sophistications n'ont-elles pas donné naissance? Combien de germes de mort, dont la science médicale elle-même est ensuite impuissante à reconnaître la source et à combattre l'influence, se mêlent aux denrées alimentaires. »

Tout cela est vrai, trop malheureusement vrai; le langage pour être vif n'est point exagéré; et, si nous parlions exactement comme vous, peut-être nous traiteriez-vous de provocateurs au désordre, à la haine, etc., etc... Mais arrivons au point essentiel. Le mal est évident, effrayant, terrible; il dépasse tout ce que l'imagination peut concevoir de plus immoral et de plus dangereux. Quel remède proposez-vous?

Parlez :

« Que nos législateurs pèsent donc dans leur jugement ces graves considérations; ils reconnaîtront infailliblement que l'art. 413 du code pénal doit être complètement changé, ainsi que les décrets et les lois qui l'ont postérieurement modifié.

» Il faut que la loi érige en DÉLIT ce qui n'était que CONTRAVENTION. La pénalité devra être aggravée toutes les fois qu'il y aura altération ou *falsification de denrées alimentaires*.

» Lorsque cette falsification aurait eu lieu à l'aide de *substances pouvant nuire à la santé*, pour que la loi soit juste, il serait nécessaire que cette pénalité fût augmentée dans une grande proportion, c'est-à-dire quadruplée; il serait bon que, dans certains cas, le jugement fût publié dans les journaux, et affiché pendant un mois à la porte du vendeur.

» Enfin, en cas de récidive, la fermeture du magasin devrait être ordonnée. »

Nous avons entendu, et nous vous déclarons très haut et très net que votre remède ne vaut rien, absolument rien. Eh quoi! c'est au code pénal que vous vous adressez, c'est par l'aggravation des peines que vous espérez restaurer la loyauté dans les relations commerciales! Le procédé de répression n'est pas meilleur ici qu'ailleurs. Comment? Lorsqu'un instinct irrésistible, lorsqu'un sentiment secret, divin avertissement, pousse les peuples à l'adoucissement de la pénalité, lorsque les faits, l'expérience prouvent chaque jour que la répression est inefficace, impuissante, vous l'implorez encore et vous croyez avoir trouvé une solution. Réfléchissez-y bien, et vous reconnaîtrez votre erreur. Et que serait d'ailleurs une société qui ne volerait pas, par cette seule raison : la crainte du gendarme. Belle vertu! D'une société pareille, nous n'en voulons pas. Nous espérons mieux, — beaucoup mieux.

C'est donc à une organisation nouvelle qu'il faut avoir recours, — c'est aux causes du mal qu'il faut remonter.

A la concurrence

INSOLIDAIRE, MENSONGÈRE, COMPLICATIVE,

Opposez la concurrence

SOLIDAIRE, VÉRIDIQUE, RÉDUCTIVE.

Il faut combattre la fourberie par la loyauté, le mensonge par la vérité; il faut savoir organiser et non punir.

Les agences commerciales seront plus fécondes que les réquisitoires.

Méfiez-vous de la répression, et ayez foi en la liberté. Il n'y a que l'association libre qui puisse anéantir l'anarchie industrielle que vous combattez aujourd'hui avec tant d'ardeur.

Cherchez et vous trouverez.

Charles Brunier.

Toujours la répression.

MM. Mortimer-Ternaux et Riché on déposé une proposition tendant à frapper d'une répression plus efficace les fraudes dans le débit des marchandises. Cette proposition part à coup sûr d'un sentiment moral très louable, mais elle témoigne aussi d'une fâcheuse confiance dans l'efficacité de la répression judiciaire en matière de fraudes commerciales. C'est par des institutions de commerce véridique seulement que l'on pourra venir à bout du mensonge, et quand bien même on édicterait les galères contre les falsifications de denrées et les balances inexactes, le mal ne s'en perpétuerait pas moins. On ne trouvera dans cette voie ni les garanties sérieuses dont les consommateurs ont besoin ni la moralisation du commerce.

Allyre Bureau.

Comment réunir les associations morcelées?

La science si incomplète appelée Économie politique s'est un beau jour ravie en extase devant la division du travail opérée dans une manufacture. « Voyez, a-t-elle dit, chacun prend une part distincte à l'œuvre commune; chacun ne fait qu'une parcelle de travail, et cette division du travail double les forces de tous et le résultat produit. »

Mais hors de la manufacture, pourquoi cette division de travail a-t-elle de si fâcheux résultats? Chacun de nous n'exerce qu'une profession; les uns sont propriétaires de terres, les autres de maisons; ceux-ci d'usines, ceux-là d'actions; il y a des laboureurs, des maçons, des serruriers, etc.; il y a encore des banquiers, des marchands, des courtiers, etc. Le travail est donc bien divisé entre nous tous; pourquoi cette division est-elle si contraire à la justice dans la répartition, à l'économie dans l'emploi et la bonne distribution des forces? Pourquoi le travailleur proprement dit reste-t-il toujours misérable, lui qui compose la majeure partie d'un peuple? Pourquoi la richesse n'échoit-elle qu'à ceux qui remplissent dans l'ordre industriel des fonctions secondaires ou souvent parasites?

Dans la manufacture, la division du travail est coordonnée à un ensemble de travaux, elle est *combinée*; hors de la manufacture, au contraire, elle ne se coordonne à rien, elle va au hasard, elle est *morcelée*. De ce morcellement sortent forcément la lutte, l'antagonisme, l'exploitation des plus faibles par les plus forts. Car il ne s'agit pas seulement de produire, il faut placer son produit avec avantage; il faut faire des *profits*. Or, aux dépens de qui ou de quoi se font les profits? Aux dépens des autres; aux dépens soit du salaire, soit du travail, soit de la bourse des autres. J'ai acheté ceci cinq francs, je le revends six : *profit*. Je faisais confectionner cela pour cinq francs, je trouve moyen de ne payer que quatre : *profit*. Je louais ma terre mille francs, je la louerai désormais quinze cents; *profit*, etc.

Tout le monde court donc après les profits, mais tout le monde n'en obtient pas : autrement tout se balancerait et il n'y en aurait pour personne. Le profit est donc ce qu'on enlève aux autres, c'est le butin de la guerre individuelle, butin qui fait la richesse du vainqueur, et dont la perte fait gémir le vaincu.

L'association ne peut-elle fournir un remède à ce fâcheux état de choses, à cette exploitation actuellement forcée de l'homme par l'homme et qui résulte de l'incohérence et du morcellement dans lequel il travaille? Nous le croyons.

Agrandissons la manufacture dont nous parlions tout à l'heure; transportons-la à la campagne; les ouvriers y jouiront d'un air plus pur, et pourront s'adonner aux travaux des champs. Supposons-les assez nombreux pour cultiver la terre qui dépend de l'établissement et vaquer en même temps aux

---

XII.

Il reste à répondre sur la seconde question : « Si l'entreprise ne sera point entravée par les gouvernements, les autorités civiles et religieuses à qui toute nouveauté peut porter ombrage à la suite des révolutions. »

J'aurai lieu de prouver dans tout le cours de cet ouvrage que la nouveauté tant redoutée est un fantôme qui n'a jamais existé en politique, puisque les philosophes n'ont jamais su imaginer rien au delà du régime civilisé qui, loin d'être une nouveauté est, depuis 3000 ans, une antiquaille des plus hideuses et des plus funestes. Comment la Civilisation pourrait-elle trouver des partisans dans la religion et le gouvernement? elle est leur mortelle ennemie par ses deux systèmes philosophique et mercantile, dont l'un tend à ébranler les trônes et les autels, tandis que l'autre en feignant d'enrichir les gouvernements, réduit à moitié le produit fiscal qu'ils obtiendraient dès la 6e période, Garantisme, et encore mieux dans les 7e et 8e périodes.

Voyons les résultats quant au dogme. Observons que le système de l'Attraction, ou révélation sociale *permanente*, n'a rien de commun avec les révélations religieuses, qui ont été *temporaires*, instantanées. Le sujet que je traite, la révélation sociale *permanente* et *calculée*, n'a aucun rapport avec les révélations *instantanées* et *non calculées* que la religion nous transmet. Ces révélations religieuses ne traitant nullement du mécanisme industriel ni des trois économies domestique, commerciale et administrative, elles sont fort étrangères au cadre de cet ouvrage où les mots révélation, interprétation divine, code social divin, ne s'appliqueront qu'aux affaires temporelles et industrielles. C'est de quoi il est à propos de prévenir très explicitement le lecteur pour éviter l'erreur où l'on pourrait tomber en confondant les relations domestiques, industrielles et commerciales, objet de ce traité, avec les choses sacrées dont il ne m'appartient pas de m'occuper et qui n'ont aucun rapport avec mon sujet. Le calcul de l'attraction ne se mêle point des affaires de conscience; il ne traite que celles d'industrie et de plaisir. C'est une déclaration nécessaire à laquelle il en faut joindre une seconde relative aux esprits de parti civilisés.

Chacun d'eux ne manquera pas de s'enquérir si la théorie de l'Association peut servir ses vues ambitieuses et ne la considèrera que sous le rapport des chances qu'elle peut offrir à son ambition. Ce sera mal l'envisager, car elle sert l'ambition de tout le monde; elle prouve à la rigueur que César ou tout autre personnage pourvu du trône du monde, ne peut pas, à égale santé, atteindre un seul jour au degré de bonheur dont jouit chaque jour le plus pauvre des harmoniens.

Dès lors, on ne peut que regarder en pitié les intrigues des partis civilisés qui seront oubliés dès le jour d'avénement de l'ordre sociétaire. Ces partis, après tout, ne veulent qu'arriver au bonheur, c'est-à-dire au développement et à l'équilibre des passions. Or, que devront-ils penser des objets de leur convoitise actuelle, des trônes, des conquêtes, etc., quand il leur sera prouvé que ces moyens, restreints aujourd'hui à un si petit nombre d'hommes, ne leur assurent pas moitié du bonheur dont jouit en Harmonie, le moindre des hommes. Il sera prouvé que tous ont douze passions radicales, et que pas un d'eux ne peut satisfaire constamment, dans tout le cours de sa vie, le quart des impulsions données par chacune des douze. De là sont nées les théories qui ont voulu nous enseigner à nous priver des plaisirs, parce qu'elles ne savent pas nous les procurer.

Un nouveau monde social nous est ouvert. Nous allons apprendre dans la théorie des séries passionnées un art vraiment inestimable, celui d'arriver à la richesse par la pratique de la vérité, d'arriver à la santé par l'usage continu des plaisirs, contrebalancés par leur nombre immense et leur graduation parfaite. Lorsqu'on annonce au monde civilisé une découverte si précieuse, quelle serait la duperie de ceux qui hésiteraient à sacrifier, pour la jouissance de tant de biens, un fatras de 400,000 tomes, aussi onéreux aux vivants qui les défendent qu'aux défunts qui les ont condamnés, en disant avec Barthélemy et Condillac : « Ces bibliothèques, prétendus trésors de connaissances sublimes, ne sont qu'un dépôt humiliant de contradictions et d'erreurs; il faut oublier tout ce qu'elles nous ont appris!

Charles FOURIER.

Zoologie passionnelle.

L'ordre du jour de cette publication appelait naturellement la nomenclature des 360 oiseaux de France à la suite des deux séries de feuilletons qui précèdent, et cet ordre est en effet celui qui a été adopté dans la distribution des matières du second volume de l'*Esprit des Bêtes*. Malheureusement les nomenclatures qui peuvent être très intéressantes dans un gros livre, tiennent trop de place dans les journaux où l'écrivain ne doit offrir à ses lectrices que ce qui peut leur plaire, et pour cette cause, nous avons cru prudent d'alléger notre publication de tout bagage de classification ornithologique. Laissant donc au traité futur tous les détails concernant la patrie, l'origine, la demeure, la taille, le costume, les habitudes et les noms divers des individus de chaque groupe, je me suis borné à détacher de chacun de ces groupes les types les plus saillants pour en faire le sujet d'études analogiques spéciales. Comme historien de chasse, je devais parler longuement de la caille, de la bécasse, du canard, du rouge-gorge, je l'ai fait. Comme analogiste je devais une mention honorable à chacun de ces emblèmes terribles ou charmants de la passion humaine qui s'appellent l'aigle, le vautour, le hibou, le cygne, le pigeon, l'hirondelle, à tout volatile en un mot qui a conquis une illustration quelconque sur la scène de l'histoire ou de la chasse. J'ai satisfait aussi consciencieusement qu'il m'a été possible de le faire à cette double obligation, ménageant le texte aux espèces insignifiantes et aux types effacés, et sacrifiant volontiers la bouscarle et le venturon au ramier et à l'hirondelle. Puissé-je avoir caressé les secrètes inclinations de celles qui me lisent, en procédant ainsi.

La prochaine série de feuilletons analogiques qui reprendra son vieux titre de *Zoologie passionnelle*, débutera par le portrait de l'aigle. A tout seigneur tout honneur.

A. Toussenel.

manufactures intérieures. Supposons qu'ils y habitent avec leurs femmes et leurs enfants, que les femmes s'occupent des travaux du ménage et autres à leur convenance. Supposons que les enfants y reçoivent l'éducation et l'apprentissage. Supposons enfin que tous les habitants étant associés, tous les travaux s'opèrent d'une manière combinée, sous une direction unitaire.

Que résulterait-il de cette disposition des choses?

Qu'aucun ne ferait de profit l'un sur l'autre; que le produit total de son travail reviendrait à chacun lors de la répartition; que ce travail lui-même aurait été mieux distribué pendant tout le cours de l'année; que la réunion en grand nombre des consommateurs aurait produit d'immenses économies pour les achats en gros, préparation des aliments, etc.

« Mais cette association *intégrale* est trop difficile, mais... mais... »

Oui, les *mais* ne manqueront pas; et ce n'est pas ici le lieu d'y répondre. Nous voulons seulement arriver à dire que le mouvement des idées porte les gens vers des ébauches partielles de cette association intégrale.

Sous Louis-Philippe, l'école phalanstérienne avait vivement poussé à l'établissement de boulangeries, de boucheries sociétaires, c'est-à-dire de ventes associées à la consommation, d'associations des consommateurs entre eux, afin d'éviter les *profits* du marchand ou intermédiaire.

Après la révolution de 1848, un grand nombre de travailleurs se sont associés entre eux, afin d'éviter les *profits* du *marchandeur* ou entrepreneur.

Que ces deux sortes d'associations se multiplient, vous aurez d'une part des associations de *consommateurs*, de l'autre des associations de *producteurs*. Quel sera le problème à résoudre alors? Evidemment de fondre ensemble dans une seule association producteurs et consommateurs, — d'associer la production, la préparation, la consommation, — d'employer l'association intégrale.

Mais l'association intégrale peut-elle se produire comme cela au hazard? Suffira-t-il de dire : associons-nous, pour se trouver associés? Comment dans cette association accorder l'ordre et la liberté, — liberté dont ont fait si bon marché les ouvriers parisiens dans leurs associations industrielles, en s'obligeant à rester vingt et trente ans dans le même atelier, — comment accorder le bien-être et l'économie, comment surtout accorder les individus entre eux, et une foule d'autres problèmes aussi difficiles qu'intéressants et qui forment l'objet de la science toute nouvelle de l'association?

— Au vrai, cette science n'a-t-elle pas plus d'attraits que la Politique, que cette sublime politique dont les plus fervents adeptes n'ont d'autres pensée que de maintenir le pays dans un état continuel de discorde et ont récemment érigé la trahison en vertu? Et n'est-il pas plaisant que ce soient les politiques, qui ne songent qu'à diviser, qui soient appelés les *bons*, et que nous, qui recherchons les moyens d'associer les hommes entre eux, nous soyons les *mauvais?* Pauvre monde à rebours, quand pourras-tu te remettre à droit sens!

Emile Bourdon.

Le *Journal des Débats* signale avec *regret*, dans son numéro de dimanche dernier, des *vexations inouïes* dirigées contre les israélites de Rome par le gouvernement que l'armée française est allée restaurer pour sauvegarder la liberté du *véritable* peuple romain. Un membre du consistoire israélite, M. Tagliacozzo, a subi une visite domiciliaire comme coupable d'avoir accueilli chez lui une pauvre femme chrétienne, âgée de 50 ans, sans ressources, et qu'il employait par charité à ravauder le linge. Si M. Tagliacozzo n'a pas été traîné en prison, c'est que le tribunal a accepté la substitution de son fils qui, s'étant constitué à la place de son père, a été condamné à 10 jours de prison. Toutefois, le cardinal-vicaire a daigné réduire la durée de la peine à cinq ou six jours, et M. Tagliacozzo fils, incarcéré le 5, a été relâché le 11.

Voilà un des épisodes du régime que les armes françaises imposent à un peuple!

Allyre Bureau.

Nous empruntons l'article suivant au *Siècle* :

ASSOCIATION ALIMENTAIRE.

Une société dont le but et les statuts méritent de fixer l'attention publique, existe à Grenoble depuis le 29 juillet 1850. Elle a été fondée par délibération du conseil municipal, et les souscripteurs, réunis en assemblée générale le 27 novembre dernier, ont nommé un comité d'administration de 34 membres, la plupart conseillers municipaux. Elle a pris le nom d'*association alimentaire*, et l'art. 1er du règlement la définit « une réunion de personnes ayant le droit de venir acheter, au moyen de jetons acquis d'avance, des aliments préparés dans une cuisine commune, soit pour les emporter à leur domicile, soit pour les consommer dans des réfectoires mis à leur disposition. »

L'association se compose de souscripteurs qui paient 1 fr. ou 2 fr. par an, selon qu'ils veulent emporter à domicile les aliments préparés dans la cuisine commune, ou les consommer dans les réfectoires de l'établissement. Une carte constatant la souscription est délivrée à chaque souscripteur.

Le comité choisit et salarie un agent comptable, un économe, un chef de cuisine, et plusieurs employés subalternes. L'agent comptable vend aux souscripteurs des jetons qu'ils ont droit d'échanger ensuite contre leur consommation.

L'économe achète les vivres et approvisionnements. Le comité détermine les heures auxquelles seront délivrés les aliments, soit pour être emportés à domicile, soit pour être consommés dans les réfectoires.

Il établit la nature, la quantité et le prix de chaque ration. Les prix sont, autant que possible, fixés de manière à laisser à la société un léger bénéfice pour amortir les avances faites par la caisse municipale et les frais généraux ultérieurs de l'établissement, concurremment avec le montant annuel des souscriptions.

La liste des comestibles préparés pour les repas de chaque journée est affichée dans le lieu le plus convenable de l'établissement.

La société alimentaire fonctionne avec succès, et les souscripteurs ont l'avantage d'être mieux nourris qu'autrefois, et à meilleur marché. Plus tard peut-être, ce sera pour eux un titre d'avoir pris l'initiative d'un établissement qui trouvera de nombreux imitateurs.

Emile de la Bédollière.

Condamnation du Vote universel.

Le second procès intenté au *Vote universel* a été jugé lundi dernier. Deux articles du numéro du 13 étaient incriminés; l'un intitulé : *Loi de l'usure*, signé par M. Savoye, représentant du peuple; l'autre en feuilleton, intitulé : *Contrastes sociaux au XIXe siècle*, signé par M. Gilland, aussi représentant du peuple. Nonobstant les signatures, le ministère public n'a mis en cause que le gérant, M. Vié. Il y a plus, M. Suin, qui occupait le siége du ministère public, a déclaré que M. Gilland affirmât-il lui-même qu'il était l'auteur de l'article, lui, M. Suin, ne le croirait pas; que la simple lecture de cet article suffisait pour démontrer qu'un simple ouvrier serrurier du faubourg Saint-Antoine n'en était pas l'auteur. Cette incrédulité pédantesque de M. l'avocat-général, à l'endroit du talent littéraire d'un ouvrier, n'est pas seulement singulière quand on se rappelle les noms de tous les ouvriers-poëtes dont les œuvres ont eu et ont encore un retentissement si mérité; mais cette accusation de faux lancée par le ministère public, sans autre base qu'une hypothèse, nous paraît avoir quelque chose de très grave, et sortir tout à fait des convenances judiciaires, d'autant plus que la loi des signatures porte une pénalité sévère contre ce genre de délit.

M. Savoye a présenté lui-même la défense de l'article dont il est l'auteur.

Me Crémieux a défendu l'article de M. Gilland.

Le jury a prononcé un verdict négatif sur les deux premières questions relatives au premier article, et affirmatif sur la troisième question relative au second article.

La cour a condamné M. Vié à six mois de prison et 6.000 fr. d'amende. Elle n'a pas fait droit aux conclusions du ministère public tendant à faire prononcer la suspension du journal.

Allyre Bureau.

M. Gilland a adressé la lettre suivante au *Vote universel* :

« *A Monsieur l'avocat-général Suin.*

» Monsieur le magistrat,

» J'étais présent à l'audience de la cour d'assises du 23 décembre, lors du procès intenté au journal le *Vote universel*. Il vous a plu, pour des motifs que je ne veux pas examiner, d'attribuer à un écrivain célèbre un article signé de mon nom, et dont l'honorable défenseur du prévenu a hautement revendiqué pour moi la propriété et la responsabilité. Je viens de nouveau affirmer que je suis le seul et unique auteur des *Contrastes sociaux au XIXe siècle*.

» Homme public comme vous, monsieur le magistrat, homme d'honneur surtout, il est de ma dignité, comme de mon devoir, de prouver que je n'ai jamais donné à personne le droit de douter de ma parole; maintenant, je laisserai à l'opinion de mes concitoyens le soin de juger de votre sincérité et de la mienne.

» Si j'ai apposé mon nom à un article qui n'est pas le mien, je suis un faussaire, monsieur le magistrat, et la loi vous ordonne de me poursuivre et de me faire punir. Mais, s'il n'en est rien, voyez où vous avez fait descendre la justice! Vous m'avez aussi, je crois, reproché mes fautes d'orthographe; il est possible que j'en aie beaucoup commis, et je n'en rougis pas. Dès l'âge de neuf ans, je travaillais pour ceux qui ont le bonheur d'aller au collége. Si vous saviez, monsieur le magistrat, combien les pauvres ouvriers ont de mal à s'instruire! Mais vous ne le savez pas!

» Bien que mes fautes soient des énormités aux yeux de certaines gens, il serait à souhaiter, selon moi, que bien des hommes n'en commissent pas d'autres.

» J'ai l'honneur, monsieur le magistrat, de vous saluer respectueusement.

» GILLAND,
» Représentant du peuple. »

Affaire Allais.

Le tribunal de police correctionnelle (6e chambre) présidé par M. Lepelletier d'Aulnay, a rendu jeudi son jugement dans l'affaire d'Allais, qui a été condamné à un an de prison, 300 francs d'amende, et aux dépens.

Allais est convenu lui-même que le fait du tirage au sort des deux hommes qui, d'après son récit, devaient assassiner le général Changarnier et M. Dupin, était de son invention, mais il a persisté dans toutes ses autres assertions.

Allais, comme on le pense bien, a été fort maltraité par l'avocat de la partie civile et par le ministère public. A ce propos, Me Desmarets, son défenseur, a fait une observation qui vaut la peine d'être méditée :

« Cet homme, messieurs, a-t-il dit, pour lequel, suivant les paroles de mon adversaire, il n'y a pas d'expression suffisante pour rendre le mépris qu'il doit inspirer, cet homme a figuré comme témoin à charge dans un procès politique, et sa déposition a été la seule base de la condamnation qui a été prononcée.

» Si du département de la Seine-Inférieure, Allais a continué ce rôle dans le département d'Eure-et-Loir, il y a là de quoi faire regretter les condamnations prononcées dans les affaires où il a été entendu comme témoin.

» Mais si Allais est l'homme de l'autorité, n'ayant que cette mauvaise habileté d'inventer des complots, d'y rattacher des fils, de donner une apparence de vie à ce qui n'existe pas, il y a là la source de regrets bien amers. »

M. Yon, le commissaire de police de l'Assemblée, n'a pas non plus été ménagé par le ministère public, bien qu'il ne fût pas en cause, et qu'il fût entendu seulement comme témoin. M. Oscar de Vallée, qui occupait le siége du ministère public, a dit en terminant son réquisitoire :

« Quant à M. Yon, nous n'avons qu'un mot à dire; nous avons relevé, comme il convenait, l'attitude qu'il a prise ici; nous n'avons pas à nous occuper de ce qu'il deviendra le lendemain de ce débat et de la solution qui va lui être donnée; ce que nous disons du fond de notre conscience, ce que nous disons bien haut, organe de la loi, officier du ministère public, c'est qu'un homme qui a tenu une semblable conduite ne peut plus être, sous aucun prétexte, auxiliaire de la justice. »

A ce propos, Me Desmarest a dit :

« Nous assistons à une sorte de décomposition sociale, Messieurs. Dans ce procès, que voyons-nous? Un agent de police secrète que le ministère public flétri, et qui a été cru en justice de manière à influer puissamment sur la décision des juges et à leur dicter des condamnations peut-être fort regrettables.

» D'un autre côté, un magistrat de l'ordre administratif, M. Yon, vous a dit qu'il avait exercé depuis longtemps une surveillance attentive sur les société bonapartistes, et que ces sociétés ne s'étaient pas contentées de faire de la propagande, qu'elles se proposaient de faire des mouvements. Et, en définitive, que vient-on vous dire aujourd'hui? On vous dit que cet homme, qui est magistrat, dit cela dans son intérêt, dans l'intérêt de son ambition ou d'une rivalité, pour faire croire à des dangers imaginaires qui n'ont jamais existé. Et voilà le rôle que le ministère public donne à M. Yon.

» Je le répète, il y a là des symptômes de décomposition sociale. De quel respect voulez-vous que soit entouré le commissaire de police que vous traitez ainsi, lui témoin, entendu sur la foi du serment, lui que vous ne poursuivez pas, mais dont vous demandez la destitution? Cette destitution, elle n'est pas pro-

---

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE FRANÇAIS. *Le Joueur de flûte*, comédie en un acte et en vers, par M. Emile Augier. — ODÉON. *La fin de la Comédie*, comédie en trois actes et en prose, de M. Taxile Delord. — THÉATRE MONTANSIER. *Les extases de M. Hochenez*, vaudeville en un acte, de M. Marc Michel.

Nous avions raison de le dire, le succès aujourd'hui est réservé aux petits actes, aux petites intrigues, aux petites odes anacréontiques convenablement scandées, à de petits tableaux de mœurs du vieux temps. Les grandes pièces fatiguent, et à bon droit, car elles naissent depuis quelque temps sans aucun élément de viabilité, sans originalité et sans verdeur. Complètement étrangères aux grandes préoccupations de leur temps, elles sont généralement fades et ennuyeuses et semblent se reposer sur les admirateurs officiels placés sous le lustre du soin de réveiller le spectateur qu'émouvaient autrefois les idées neuves, les larges critiques et les hardiesses du génie.

On dirait en vérité que les jeunes auteurs dramatiques d'aujourd'hui portent eux mêmes le poids des travaux de leurs devanciers; ils ont l'air harassés des efforts splendides des poëtes qui ont fait retentir si vaillamment la scène française après 1830.

Et puis les grecs et les romains reviennent, en consentant, il est vrai, à s'amoindrir, à laisser à la porte leurs cothurnes tragiques, en daignant être vivants, naturels et même spirituels; mais enfin ils reviennent. La nouvelle pièce de M. Emile Augier est un surcroit de preuves à nos récentes observations.

Le Joueur de flûte est un frère de la *Ciguë*. Presque aussi gracieux que sa sœur aînée, aussi délicatement traité par leur père commun, il est destiné à avoir comme elle un succès de bon accueil dans le monde littéraire. Les grecs de M. Augier appartiennent bien à la grande famille humaine : ils aiment comme on aime et parlent comme on parle, quand on parle bien, s'entend; ils ne rappellent nullement les héros classiques, les Oreste et les Philoctète de leur pays. Aussi n'avons-nous pas cette fois le courage de nous plaindre de leur réapparition. Bien plus, en admirant ce petit quadro antique, si bien travaillé et si naturellement peint, nous nous sommes pris, malgré notre rancune contre l'antiquité, à regretter sérieusement que l'auteur de la *Ciguë* ne soit pas toujours resté sous ce beau ciel de l'Attique où il récoltait d'aussi jolis chefs-d'œuvre.

Oui vraiment! Pourquoi M. Emile Augier a-t-il eu un jour la malheureuse fantaisie de laisser là ses brillants scénarios ioniens pour se mettre à dorer pendant cinq actes les plus laids préjugés de la bourgeoisie?

Pourquoi a-t-il eu la malencontreuse idée de montrer à la scène un homme de loi qui se croit le droit d'ennuyer sa Gabrielle parce qu'il gagne de l'argent, un malôtru qui laisse vaniteusement traîner des codes crasseux et tachés de sueur sur les meubles de son salon, un émule du second mari de Thamar qui déclare impudemment à sa femme qu'il lui réserve la joie d'enfanter un fils, pour le moment précis où il aura augmenté sa fortune de dix mille francs de rentes?

Pourquoi nous a-t-il attristé l'âme du spectacle de ce mari qui, surpris constamment par sa femme en flagrant délit de gravité affairée, rapace et ennuyeuse, lui prouve froidement qu'elle ne peut se soustraire à ces nausées conjugales, sous peine de tomber dans le mépris du monde, c'est-à-dire de cette cohue d'imbéciles, lâches et laids, toujours prêts à défendre les préjugés de la sottise et de la trivialité?

Mais voilà que je fais l'analyse de *Gabrielle* quand il s'agit du *Joueur de flûte*. Excusez-moi, lecteur, j'ai tant de peine à pardonner à un homme de talent, jeune et plein d'avenir, d'avoir cherché à plaire ainsi au plus prosaïque élément du public, à ce genre de bourgeois qui a toujours fait l'horripilation des gens de cœur et de bon goût. Je puis si difficilement m'habituer à l'idée qu'il ait pu consentir à poétiser des calculs mesquins et de tristes préjugés, au point d'avoir obtenu l'approbation complète des vieillards de l'Institut.

Ah! si les femmes avaient été consultées, la couronne académique de M. Augier aurait eu, en cette occasion, moins de lauriers que d'épines! Mais venons enfin au *Joueur de flûte*.

Calcidias est un pauvre diable qui s'est énamouré de la fameuse Laïs : fatale passion pour un misérable joueur de flûte, car Laïs ne s'obtient qu'à prix d'or. Calcidias sait cela, mais son amour n'en est pas diminué. Que faire? Il se vend comme esclave, et sous le costume et le nom d'un satrape Perse, il dépense en huit jours le prix de cette vente, à aimer celle qui l'avait blessée au cœur. La semaine de bonheur achevée, Calcidias, la mort dans l'âme et la raillerie aux lèvres, avoue à Laïs ce qu'il a fait pour la posséder.

.... Un jour... jour fatal! où tu m'es apparue
Triomphante au milieu de la foule accourue.
Le serpent de l'envie en moi s'est éveillé!
Tout un monde invisible à mes yeux a brillé :
Monde de voluptés, de parfums, de lumière,
Dont l'éclat rayonnait autour de ta litière;
Monde resplendissant, aux jours d'été pareil,
Dont ta fière beauté me semblait le soleil!
Un amour furieux éclata dans mon âme.
Etre pendant huit jours l'amant de cette femme :
Me disais-je; et donner le reste de mes jours
Contre l'éternité de ces moments si courts!
— L'intendant de Psaumis survint; tu sais le reste.
Comprends-tu maintenant pourquoi je te déteste?

La pauvre Laïs, étonnée d'un tel sacrifice, se sent vivement touchée de la haine apparente qui succède au désir satisfait dans le cœur de son amant. Hélas! répond-elle :

La douleur est injuste, et je comprends la vôtre;
Mais lequel de nous deux, seigneur, a trompé l'autre?
Pourquoi vous présenter comme un de ces vainqueurs?
Qui, s'inquiétant peu si nous avons des cœurs,
D'une femme, par tous suivie et regardée,
Ne veulent que l'orgueil de l'avoir possédée!

— Que n'êtes-vous venu tout simplement me trouver avec votre jeunesse et votre amour? Mais Calcidias ne veut pas être consolé, il dit fièrement :

Ne faisons pas d'élégie après coup.
Je ne regrette rien, ma belle, rien du tout.
J'ai satisfait pendant huit jours, — huit jours de fête, —
Les curiosités qui bouillaient dans ma tête;

puis il prend et annonce la résolution de se tuer.

Cette dernière bizarrerie ne fait pas rire du tout le vieil avare Psaumis dont il est devenu la chose; heureusement pour ce dernier, un négociant carthaginois, qui a fait de mauvaises affaires et qui devine à quel point la belle courtisane est reconnaissante à l'esclave de cette folie d'amour, s'imagine de spéculer sur la passion de la riche Laïs. Il rachète son amant et lui propose à elle-même de lui en vendre la liberté à très haut prix, à si haut prix même que ce rachat doit la ruiner.

Cette spéculation est du meilleur comique; c'est bien un trait

noncée. M. Yon est encore à son poste. J'espère qu'il y restera, quel que soit le désir du ministère public de l'en faire sortir. Je ne crois pas, moi, que M. Yon soit aujourd'hui sans appui, abandonné de tous. »

Il paraît qu'à la suite de la séance de l'Assemblée nationale de jeudi, M. Dupin se serait montré profondément irrité des appréciations que s'étaient permis l'avocat de la partie civile et le ministère public, relativement aux prérogatives parlementaires et à la situation de M. Yon, comme commissaire de l'Assemblée législative.

Allais a interjeté appel.

Allyre Bureau.

Le bureau de l'Assemblée s'est ajourné à dimanche pour délibérer sur la demande faite par le ministre de l'intérieur concernant le commissaire spécial de l'Assemblée.

Esprit de la Gaule.

Toute notre glorieuse lignée d'écrivains est moins remarquable encore par la pureté et la splendeur du style, par la tendresse et le charme du sentiment, que par l'ardeur, la vivacité et la souplesse de l'intelligence. Ce qui caractérise le génie de la Gaule, c'est l'*esprit*, l'esprit subtil, pénétrant et agitateur, l'esprit curieux, impatient de tout savoir et de tout découvrir, de tout éclaircir et de tout dévoiler.

On a dit de la femme : « Curieuse et bavarde ! » Et, sur ce dicton railleur, La Fontaine a fait un plaisant apologue. La race gauloise se flatte de mériter, entre toutes, ce reproche adressé à la plus belle et meilleure moitié du genre humain.

Déjà Jules César rendait hommage à nos grandes qualités nationales. « Les Gaulois ont accoutumé d'arrêter jusqu'aux passants, pour leur demander des nouvelles, et le peuple environne les voyageurs et les marchands dans les places publiques, et les contraint de leur dire d'où ils viennent, ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont appris. »

Nous n'avons pas changé, Dieu merci ! et nous nous vantons d'être le peuple au sein duquel fermente et bouillonne le plus et le mieux, sans relâche et jusqu'à tous les excès, ce merveilleux « désir de voir, d'apprendre, de connaître, de posséder,... cette avidité de l'esprit, » qui se pousse et s'exalte jusqu'à vouloir surprendre le secret du Ciel, pénétrer en Dieu et dévorer sa substance.

Le Gaulois, né malin, observant qu'à la femme, qui perdit l'homme, avait été réservée la gloire de le sauver, conclut logiquement qu'aux facultés dont Eve se servit pour la ruine, est réservée la puissance pour la rédemption. L'être humain est une force ingénieusement combinée par le souffle divin, libre, et qui, d'elle-même, fait le bien ou le mal, à volonté. Eve, à l'âme curieuse, s'en alla écouter l'Esprit de malice ; Eve, à la langue charmeuse, séduisit son faible époux. La curiosité et la langue, telles furent et telles sont les armes, à double tranchant, de Celle qui doit écraser la tête du Serpent.

Voilà pourquoi le Gaulois se réjouit d'être curieux et bavard.

Oui, le Gaulois est doué au suprême degré du mobile que la créature libre a reçu pour connaître Dieu, sa loi, sa justice et ses harmonies : la *curiosité*, la curiosité qui est toute l'intelligence en mouvement ; passion insatiable, parce que son but est l'idéal, l'absolu, l'infini, la vie éternelle.

Quelle race a mieux entendu ces paroles : « Demandez, et » il vous sera donné ; frappez, et il vous sera ouvert ; cherchez, et vous trouverez. *Petite! pulsate! quærite!* » Qui s'élance avec plus d'emportement vers la possession ? qui frappe avec plus de ténacité, qui tourne et retourne plus laborieusement la clé dans la serrure mystérieuse ? qui cherche d'un parcours plus agile et plus universel, virant les choses par tous leurs bouts, et les poursuivant à toutes leurs extrémités, éternellement en quête et hors d'haleine ? Où trouver plus de fougue aveugle et plus d'entraînements, mais où trouver aussi plus d'esprit de contradiction et d'analyse réfléchie, réserve plus avisée, attaque plus subtile ? et qui donc, s'amusant davantage à soulever les difficultés, à déterrer les obstacles, les tâte, les emporte ou les tourne avec plus de souplesse et d'agilité ? Quel esprit est plus ardent et plus enthousiaste, plus vif et plus cabaleur, plus inconstant et plus mobile ? De quel cerveau sont sortis plus de vues [illegible], plus de synthèses rigoureuses ; de quel sang, plus d'allègres fantaisies et de plaisants caprices ?

Nulle part, on n'a vu toutes les forces de l'intelligence, incessamment actives, faire jaillir d'autant de fermentation autant de fécondité. Le Gaulois, tour à tour, croit et s'enthousiasme et s'attendrit, nie et querelle et se gausse, et il fait volte face, il change à vue, il passe de l'un à l'autre état avec une rapidité prodigieuse. Il idolâtre, et puis aussitôt il jette son idole à la fournaise. Il n'est pas d'or pur ni de scorie hideuse qu'il n'éprouve le besoin de faire passer au creuset, pour retirer de l'une quelque paillette enfouie, de l'autre l'idéale pureté.

Depuis cinq cents ans déjà la Gaule était chrétienne, qu'elle conservait, en quelque coin, le culte du Paganisme, comme s'il y avait encore une goutte à recueillir de cette source tarie, devançant ainsi séculairement, par l'instinct, cet hommage d'un catholique rigoureux : « Il sera bientôt démontré que le Paganisme n'est qu'un système de vérités déplacées. » Et lorsque la Gaule essaya de la Réforme, au seizième siècle, plus désintéressée que d'autres (c'est le Grand Frédéric qui le confesse), elle ne céda point à des sentiments d'égoïsme, mais simplement « à un esprit de nouveauté. »

Tel est ce génie brillant et fertile : en lui tout est curiosité, curiosité impatiente dans l'ensemble, patiente dans le détail, intégrale ; sorte de providence universelle de l'esprit, qui remue toute vieille cendre et se brûle à toute flamme nouvelle, pour tout recueillir, pour tout compléter, perfectionner, raffiner.

« La curiosité, dit notre Labruyère, n'est pas un goût pour ce qui est bon et beau, mais pour ce qui est rare. » C'est, en effet, dans le domaine des idées, le rare, dont la Gaule aime à faire collection ; et, pour l'atteindre, elle creuse et fouille infatigablement au monde de l'inconnu.

Elle a, comme dit notre Molière, « des curiosités d'apprendre même ce qu'elle ne voudrait pas savoir ; » et dût-elle traverser des filons de gaz infect et de laves torréfiantes, soulever autour de soi de vastes éboulements, tourbillons de scandales et de douleurs, elle ira, elle plongera, la Gaule, aux profondeurs terribles, jusqu'à cette chose rare assurément, le démon, l'esprit du mal, le type du mal, le secret du mal. Car un instinct dit à l'homme que toucher au cœur le démon, qu'atteindre le mal dans sa racine infernale, c'est, du même coup, faire place libre à l'esprit du bien et approcher Dieu : tant est vrai ce mystère de la bonté divine, qui veut que l'homme revienne toujours à la lumière et à l'amour, même par les voies ténébreuses et maudites.

Mais, après le secret et le type du mal, quelle chose plus rare que le secret du bonheur et le type du bien ! Aussi, de quel élancement précipité et avide la Gaule, du fond des noirs abîmes, se retournant incessamment vers le ciel, se laisse emporter et se berce à toutes les hypothèses du génie, étoiles souvent filantes, parfois, hélas ! feux follets, mais éclairs d'espérance toujours radieuse, qui font scintiller au firmament la perle rare de l'unité, et resplendir dans de nouveaux cieux une terre nouvelle !

Tel est le double essor du génie gaulois. Il traverse le mal, pour aller au bien ; il cherche et éprouve Satan, pour mieux aspirer et parvenir à Dieu. Il sait, au dire de l'Apôtre, que tout le monde doit être sauvé, mais en passant par le feu (1. Cor., III, 12, 15) ; et dans ce feu fatal de l'épuration, il se précipite et se plonge tout entier, or et argent, foin et paille.

Telle est la double marche irrésistible de la Gaule. D'un pied, elle broie et repousse et rejette le sol épuisé, et de l'autre elle avance et conquiert sur un sol nouveau, qu'elle va féconder. Toujours elle fuit le passé, en le raillant, et elle s'élance vers l'avenir, pour le saluer et l'encenser. De la main droite, elle efface, et de la gauche, elle dévoile. Son verbe incessamment critique et prophétise.

Parmi ses enfants inspirés, les uns bafouent le vieux monde, les autres aspirent à un monde meilleur. Souvent les deux mouvements vont de pair dans un même temps et dans un même esprit. Quand La Fontaine et Molière démolissent lestement l'édifice patriarcal, Fénelon rêve l'âge d'or, qui est devant nous. Quand Voltaire jette bas, disperse, fait table rase, Rousseau, tout en donnant à son émule un coup de main, rassemble d'autre part et réédifie.

Sur toute chose, et le bien et le mal, le Gaulois s'en va donc frappant, cherchant, demandant, et s'il trouve et découvre, c'est pour aussitôt tout redire et tout publier. Il veut en avoir le cœur net : il faut que son esprit sache, et que sa langue parle. La démangeaison de parler est telle, que souvent (c'est bien vrai) la langue part avant que l'esprit sache encore. Mais ce verbe est lui-même et si clair et si net, que l'ignorance et l'erreur ne peuvent faire longtemps illusion, ne trouvant pas dans les tournures et les mots assez de richesses nuageuses pour dissimuler leur faiblesse et leur fausseté.

Le Gaulois loquace excelle à la propagande.

Volontiers défiant à l'endroit de l'abstraite idéologie et de l'idéologue pédant, il proscrit les phrases qui se font longues et pesantes, pour se donner des airs de profondeur, et les grands mots tortueux, *sesquipedalia verba*, où l'esprit s'entortille et s'embrouille. Amoureux de la clarté, il déteste les brumes obscures, d'où l'intelligence sort enrhumée, ne faisant plus entendre que des accents pâteux, sourds et voilés. Passionné pour la netteté et la précision, il n'a garde, pourtant, de démontrer la vérité par A plus B : le Gaulois sait trop bien que les formes mathématiques, raides et inflexibles, ne vont pas au génie féminin, et le Gaulois tient à parler pour la femme... Il ne se met pas en chaire, posant et déroulant un *speech* guindé et mortellement régulier ; la *dictio togata*, la diction drapée et empesée, n'est pas son fait. Il n'embouche pas tout d'abord la trompette, sachant que ce qui sera prêché sur les toits, doit, préalablement, être dit à l'oreille, dans les chambres. (Saint Luc, XII, 3.) Le Gaulois invente la *conversation*, le libre causer, l'amusant parler, la causerie ; il trouve le rien-dire, où tout se dit, et sa langue bien pendue sait éparpiller des riens pleins de fécondité. Sous cette forme leste et courante, toute bonne nouvelle vole de bouche en bouche, plus vite que l'aigle de clocher en clocher ; toute idée éclose fait son tour de France. Chez nous, s'informer, apprendre, cela s'appelle *prendre langue*. Toute oreille grande ouverte devient langue déchaînée, et toute langue est un glaive aigu qui percera toute matière obstante et rayonnera jusqu'aux extrémités de la terre. Le moment venu où nous avons suffisamment causé et causaillé entre nous, alors, ces mille petits bruits confus du bavardage gaulois éclatent en ouragans du monde. Ce sera Mirabeau et sa voix splendide et tonnante : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Ce sera Bonaparte et sa voix brève et foudroyante : « La République française est comme le soleil : malheur à qui ne la voit pas ! » Quand le peuple gaulois a pris langue, il se retourne tout d'une pièce sur le monde ; et ce verbe, selon l'expression de Joseph de Maistre, ce verbe est un bélier, que poussent d'une même main trente-cinq millions d'hommes.

Par un privilège éminent de la race, ses poètes, s'ils ne semblent viser qu'à charmer, remuent pourtant les profondeurs du monde moral. Racine, en berçant mollement l'oreille, retourne et renouvelle le cœur. Quand l'harmonieux, sublime, Lamartine, à ceux qui lui diront :

« Mais pourquoi chantais-tu ? »

répond en sa plaintive indolence :

> « Demande à Philomèle
> Pourquoi, durant les nuits, sa douce voix se mêle
> Aux doux bruits des ruisseaux sous l'ombrage roulant.
> Je chantais, mes amis, comme l'homme respire,
> Comme le vent gémit, comme l'oiseau soupire,
> Comme l'eau murmure en coulant ; »

assurez-vous que pilote actif, sur la vague endormie, rasant timidement les bords, il aura fait faire un pas énorme à la question sociale de l'amour. Et si l'autre « enfant sublime » (Victor Hugo), en un jour de fantaisie, proclame et fanfare la théorie de *l'art pour l'art*, comptez que, tout en prenant l'air de n'y toucher, il ébranlera savamment l'ordre antique et solennel. Le bonhomme La Fontaine ne blessait-il pas toutes les puissances avec des conversations de petites bêtes ? et ne fut-ce pas le *Roi d'Yvetot*, avec son petit air de naïveté, qui, mettant un matin le nez à la fenêtre, donna le signal de la ruine du plus puissant des Césars ?...

---

de marchand de toutes les épargnes ; aujourd'hui, le Carthaginois Bomilcar eut mis Calcidias en actions et l'on eut coté à la Bourse de Paris les progrès de la compassion amoureuse de sa riche maîtresse.

Cependant Calcidias, ne voulant pas causer la ruine de Laïs, cherche, en prenant les façons d'un esclave véritable, à la faire rougir de lui ; n'y parvenant pas, il lui représente le malheur de la pauvreté.

> Laïs, ne te sois pas ennemie à toi-même,
> Au point d'ouvrir ta porte à la pauvreté blême.
> Tu ne la connais pas, toi, qui vécus toujours
> Parmi les voluptés et parmi les amours :
> C'est la faim, c'est la soif, c'est la robe de bure, etc.

Laïs n'écoute rien ; sacrifice pour sacrifice, elle est aimée ; cette pensée lui donne du courage. Bomilcar reçoit toute sa fortune et Calcidias est heureux.

On le voit, c'est encore l'histoire de la courtisane amoureuse, de la Madeleine relevée par l'amour ; touchante histoire qu'on ne saurait trop redire dans un temps où tant de pauvres créatures de Dieu se consument encore dans les larmes sous les durétés et sous les mépris de la masse brutale, sans espoir de réhabilitation.

Après les charmantes citations que nous avons données à nos lecteurs, il est inutile de faire l'éloge de la poésie du *Joueur de flûte* ; on fait parfaitement les vers à notre époque, et M. Emile Augier est un de ceux qui les font le mieux.

Mlle Nathalie, dans le rôle de Laïs, MM. Got, Samson et Geffroy dans ceux de Bomilcar, Calcidias et Psaumis ont parfaitement secondé le poète. Si on fait bien les vers aujourd'hui, on les dit parfaitement à la Comédie-Française. Le succès a donc été complet.

La *Fin de la Comédie*. — Nous avions déjà fait nos réflexions critiques sur ce début dramatique d'un homme d'esprit, lorsque nous avons vu dans le *Charivari* la résolution héroïque, le précédent chevaleresque que nous donnons tout simplement à nos lecteurs à la place de notre compte-rendu.

M. Taxile Delord a été plus scrupuleux sur le mérite de sa pièce que le public lui-même. Du reste, une aussi excentrique détermination lui fera plus d'honneur que les quelques représentations accordées aux jolis détails semés dans l'intrigue un peu lente et embrouillée de la *Fin de la Comédie*.

« Mon cher Altaroche,

» Je retire ma pièce représentée lundi dernier au théâtre de l'Odéon.

» Lorsqu'on exerce comme moi le métier de critique, et de critique souvent fort sévère pour les autres, on doit au métier que l'on remplit de reconnaître soi-même ses propres erreurs.

» Si mon meilleur ami, journaliste comme moi, avait composé ma pièce, je sens que je lui dirais : Retirez-la. N'est-il pas juste que je profite pour mon propre compte de l'avis que je donnerais à un autre ?

» Je ne renonce point à travailler pour votre théâtre, mon cher Altaroche, et je compte bientôt mettre à l'épreuve votre bonne volonté intelligente. Permettez-moi de vous remercier mille fois, en attendant, d'avoir bien voulu faire représenter la *Fin de la Comédie* et veuillez transmettre l'expression de ma reconnaissance aux artistes qui m'ont donné, en la jouant, tant de preuves de dévoûment, de zèle et de talent.

» Votre ancien camarade, » TAXILE DELORD. »

Les *Extases de M. Hochenez*. — Un des inconvénients de notre revue, c'est d'arriver souvent un peu tard pour parler d'un succès ; il est vrai que, par contre, nous sommes souvent dispensés de rappeler une pièce à réussite douteuse. Il y a plus de quinze jours que le théâtre de la Montansier a donné la sémillante gaudriole dont nous venons de nommer le titre.

C'est un domestique qui se livre sur son maître, M. Hochenez, à des expériences magnétiques pleines d'intérêt pour lui, Joseph. A l'aide de son influence, il fait faire sa besogne au malheureux Hochenez ; il lui mange son dîner et le plonge dans des étonnements sans fin par des tours de force qu'il exécute tout à fait à son insu.

Mais je m'aperçois que j'essaie de vous analyser ces ébouriffantes bouffonneries ; c'est bien difficile à comprendre, si on ne les fait pas expliquer directement par Hyacinthe et Sainville. Je m'en tiendrai donc là pour aujourd'hui.

A. Méray.

REVUE MUSICALE.

THÉATRE ITALIEN. — L'administration du théâtre Italien déploie beaucoup d'activité. Madame Sontag, qui s'était déjà produite dans trois ouvrages, la *Somnambula*, la *Figlia del reggimento* et *il Barbiere*, a joué mardi dernier la *Linda di Chamouni*, une des plus délicates partitions de Donizetti.

Lablache a fait sa rentrée dans le rôle de *Bartholo*. Il a pris cette année le rôle du duc d'Este dans *Lucrezia Borgia* et son admirable talent dramatique a donné une valeur toute nouvelle à la grande scène et au trio du second acte. Dans *Lucrezia*, Ivanoff, qui, avait quitté Paris depuis dix ans, nous a rapporté sa voix toujours fraîche et sympathique. Ivanoff a conquis de l'expérience vocale sans rien perdre de la jeunesse de son organe. Mlle Ida Bertrand s'est fait justement applaudir dans le rôle d'Orsini.

N'oublions pas de mentionner un jeune baryton, M. Ferranti, qui s'est produit dans le rôle de Figaro. Ordinairement, ce rôle est réservé aux chanteurs émérites. A Paris, nous y avons vu successivement Lablache, Tamburini et Ronconi. L'audace de M. Ferranti a été couronnée de succès. Il y a un certain charme à voir jouer ce rôle, si plein de verve juvénile, par un artiste qui a l'âge réel du personnage qu'il représente.

La *Linda*, interprétée par Mesd. Sontag et Ida Bertrand, et MM. Colini et Calzolari, pourra tenir l'affiche plus d'une fois sans que le public s'en plaigne.

OPÉRA-COMIQUE. — La première représentation de la *Dame de Pique*, opéra en 3 actes, de MM. Scribe et Halévy, a lieu ce soir samedi. Nous en rendrons compte dimanche prochain.

Concerts.

Le troisième concert de la grande société philharmonique, dirigée par M. Berlioz, a été digne de la réputation déjà conquise par cette association.

Le second concert donné par M. Lacombe avait réuni une foule nombreuse dans la salle Sainte-Cécile. Le public a pu, mieux encore que la première fois peut-être, apprécier les remarquables qualités d'exécution de ce pianiste. Nous en connaissons peu qui puisse rendre avec autant d'élégance et de netteté qu'il l'a fait, un prélude et une fugue de Bach, qui, sous ses doigts ont repris tout leur caractère de ravissantes fantaisies. Ce genre de musique est une pierre de touche infaillible pour les virtuoses. Les chœurs dirigés par M. Chevé ont donné un vif intérêt à cette soirée. On leur a fait dire deux fois la Marche au combat de M. Ad. Adam, qu'ils ont parfaitement chantée.

Allyre Bureau.

Telle est la pente fatale, la prédestination du Gaulois, que le plus futile, en apparence, creusera de graves problèmes parmi ses badineries, et que son Vaudeville même fera lestement marcher l'humanité au bruit de ses grelots.

> Nos plaisirs charment le monde,
> Eclairé par nos travaux.
>
> Qu'il nous vienne un gai refrain,
> Et voilà le monde en train!
>
> BÉRANGER.

Et c'est le trait saisissant de ce génie, de distraire et de consoler en heurtant, et de dissimuler les fracas de l'écroulement sous les éclats du rire. La philosophie gauloise a le franc rire. De là, sa popularité. C'est pour la langue de Molière que fut dit ce mot : *Castigat ridendo mores.*

Détruire et reconstruire, en égayant la besogne pénible, telle est l'œuvre de notre race et de notre verbe. Au peuple gaulois, peuple précurseur, se peuvent appliquer ces paroles prononcées sur Jean-Baptiste :

« Enfant, tu seras appelé le prophète du Très Haut : tu » marcheras devant la face du Seigneur pour préparer ses » voies.

» Dès le ventre de ta mère, tu es consacré prophète, pour » détruire et renverser, pour perdre et puis pour renouveler...

» Et Dieu a rendu ta bouche comme une épée perçante. (1) »

D. Laverdant

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Les conférences de Dresde sont ouvertes, mais les nouvelles reçues jusqu'à présent ne portent que sur les préliminaires.

Quant aux hypothèses diverses relatives aux résolutions qui pourront sortir de ces conférences, il nous paraît inutile de nous y arrêter. Les décisions qui seront prises dans ce cercle diplomatique, où les couronnes seules sont représentées, n'auront déjà par elles-mêmes qu'une importance assez secondaire ; à coup sûr, elles ne résoudront pas la grande question qui agite l'Allemagne en ce moment ; et tous les plénipotentiaires de Dresde tombassent-ils dans le plus touchant accord, on n'en pourrait rien conclure relativement à la stabilité des arrangements qu'ils auront pris.

HESSE-ÉLECTORALE. — Les troupes bavaroises sont entrées à Cassel le 22. On avait annoncé qu'elles ne feraient que traverser la ville ; mais elles y sont restées. L'état de guerre a été proclamé et l'état de siége est suspendu comme une menace permanente sur les habitants qui, du reste, n'opposent aucune résistance et livrent leurs armes à première réquisition.

Les tribunaux avaient consenti à exécuter les ordonnances relativement à l'emploi des timbres ; mais les commissaires autrichien et prussien ont exigé d'eux une déclaration de légalité des ordonnances. Les magistrats ont refusé. On attendait, le 24, une réponse de Wilhemsbad pour prendre un parti relativement à ce refus.

Le ministère vient de rédiger une nouvelle formule de serment pour les officiers de l'armée : d'après cette formule, tout officier est obligé d'obéir aux ordres qu'il reçoit de ses supérieurs, sans pouvoir examiner s'ils sont constitutionnels ou non. Le serment à la Constitution ne les engage qu'en dehors des ordres hiérarchiques. Cette disposition est la conséquence toute naturelle du principe de l'obéissance passive. Le militaire est une machine qui tue quand on lui dit de tuer, sans avoir le droit d'examiner ni quoi ni pourquoi.

BELGIQUE. — La chambre des députés belges a adopté dans sa séance du 24 décembre une loi qui retire de la circulation les pièces d'or de 10 et de 25 fr., et déclare que les monnaies d'or étrangères cessent d'avoir cours légal en Belgique. Cette loi proposée par le gouvernement a été adoptée par [illegible] voix contre 18. Il les a transmis au sénat.

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

Lundi. — La séance entière est remplie par la suite de la deuxième délibération sur les projets de loi relatifs aux priviléges et hypothèques. Une discussion assez longue s'est engagée sur l'article qui autorise les hypothèques à ordre, transmissible par voie d'endossement. Cette disposition, proposée par la commission, a été adoptée.

Mardi. — Les interpellations de MM. Paul Sevaistre et Dupré à M. le ministre de la guerre, relativement à la dernière adjudication des fournitures de drap pour la troupe pendant une période de 3 ans, se sont terminées par un ordre du jour pur et simple voté par 345 voix contre 201. De l'exposé des faits il résulte que cette adjudication, qui porte sur une somme de 40 millions, avait été divisée en deux parts égales, l'une livrée à la concurrence publique de tout le pays, l'autre réservée à la concurence restreinte de quelques villes privilégiées. La partie réservée à la concurrence restreinte a été adjugée avec un rabais de 5 0[0 environ ; l'autre partie, concédée à la concurrence libre, présente un rabais de 22 0[0. Or, les marchandises à livrer sont identiquement les mêmes pour les deux adjudications. Ce sont d'ailleurs les manufacturiers de la concurrence restreinte qui ont obtenu les deux adjudications. Les avantages qu'ils trouvaient dans le premier marché leur permettaient de faire de plus grandes concessions sur le second. On peut donc constater que le simple fait de l'appel à la concurrence publique pour la moitié de l'adjudication a procuré au trésor un rabais de 17 0[0 sur 30 millions, soit 5,100,000 fr. d'économie.

Mercredi. — Pas de séance.

Jeudi. — Suite de la deuxième délibération sur les projets de loi relatifs aux privilèges et hypothèques. Arrivée à la section III, qui traite du rang des hypothèques et de la conservation des priviléges, l'assemblée prononce le renvoi de la discussion à lundi.

Vendredi. — M. Dumas dépose un projet de loi portant demande d'un crédit de 448,000 fr. pour faire face à toutes les dépenses qui seront exigées par le mouvement des objets qui sont destinés à figurer à l'exposition de Londres, au nom des industriels français.

On entame la deuxième délibération sur le projet de loi tendant à régler le commerce de l'Algérie avec la France et l'étranger.

Cette discussion est interrompue par une discussion personnelle entre M. le ministre de l'intérieur et M. Pascal Duprat, relativement à un rapport mentionné par ce dernier dans la séance des [illegible] rapport dont M. Baroche avait [illegible], et qui s'est enfin retrouvé dans les bureaux à l'é[illegible]. La question de savoir si cette note pouvait mériter le nom de rapport, a été longuement et vivement débattue. Cet incident a été clos par l'ordre du jour voté à une grande majorité.

On a repris la discussion sur la loi du commerce de l'Algérie. La question de savoir si le marché de France serait librement ouvert aux céréales en grains de l'Algérie, a été tranchée, malgré les protectionnistes, dans le sens de la liberté, par 429 voix contre 147.

Samedi. — La discussion du projet de loi relatif au commerce de l'Algérie a été interrompu par un incident relatif à l'arrestation de M. Mauguin, conduit à la prison pour dettes après un jugement rendu en référé. M. de La Rochejacquelein a porté la question à la tribune sous forme d'interpellations à M. le ministre de la justice. A l'inviolabilité des représentants M. Rouher a opposé l'indépendance du pouvoir judiciaire et le respect dû aux décisions régulières des tribunaux. Après une discussion très vive, l'Assemblée adopte un ordre du jour motivé ainsi conçu : « L'Assemblée législative ordonne que M. Mauguin, représentant, dont l'inviolabilité ne peut être atteinte que par » décret de l'Assemblée, soit mis immédiatement en liberté, et » passe à l'ordre du jour. »

Allyre Bureau.

La commission de l'assistance publique vient de soumettre à l'Assemblée un rapport de M. de Melun (du Nord) sur les hôpitaux et les hospices. Ce document est suivi d'un projet de loi dont voici les principales dispositions :

« Art. 1er. Tout individu, domicilié ou non, tombant malade dans une commune, s'il est dans l'impossibilité de se faire traiter à ses frais, sera admis à l'hôpital ou aux secours médicaux établis dans la commune.

» Art. 2. L'indigent possédant le domicile de secours peut seul être admis dans un hospice destiné aux vieillards et infirmes.

» Art. 3. Les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements hospitaliers pourront être admis aux hospices et hôpitaux de l'arrondissement désignés par le conseil général, suivant un prix de journée fixé annuellement par le préfet, d'après le prix de revient de l'exercice précédent.

» Art. 4. Le conseil général, sur la proposition du préfet, désignera, eu égard aux circonstances locales, les établissements dans lesquels les indigents de chaque commune pourront être admis, et le nombre des places applicables aux circonscriptions ainsi déterminées.

» Art. 5. Les communes qui voudraient profiter pour leurs indigents du bénéfice des articles 3 et 4 en supporteront la dépense.

» Toutefois le conseil général pourra déterminer dans quel cas et dans quelle proportion le département viendra en aide aux communes dont les ressources sont insuffisantes.

» Art. 6. Les précédentes dispositions ne porteront aucune atteinte aux droits des communes rurales sur les lits des hospices et hôpitaux d'une autre commune, ni aux fondations spéciales faites par les départements, les communes ou les particuliers, qui doivent toujours être respectées.

» Art. 7. Dans toute commune possédant des hospices ou hôpitaux, il sera formé une commission composée ainsi qu'il suit :

» Le maire de la commune, président ;

» Un délégué du préfet ;

» Le curé de la paroisse, et, s'il existe plusieurs paroisses dans la commune, l'un des curés, désigné par l'évêque ;

» Quatre membres choisis par le conseil municipal dans son sein ou parmi les autres habitants de la commune ;

» Les membres du conseil général élu par le canton lorsque les revenus des hospices et hôpitaux excèdent 20,000 fr.

» Si la commune renferme plusieurs cantons, le plus âgé de leurs conseillers généraux ;

» Un membre de l'administration des secours à domicile désigné par cette administration ;

» Un membre élu par les maires des communes dont les indigents seront admissibles dans les établissements, conformément à l'art. 4 ;

» Si le culte protestant est également établi dans la commune, un pasteur nommé par le consistoire.

» Toutes ces fonctions sont gratuites. Les membres élus par le conseil municipal sont renouvelés tous les ans par quart. Les membres choisis par le préfet et par les maires sont renouvelés tous les trois ans ; tous peuvent être réélus ;

» La dissolution des commissions des hospices et hôpitaux pourra être prononcée par le ministre de l'intérieur, après avoir pris l'avis du conseil d'Etat. »

L'adjudication des deux millions de Rente provenant des anciennes caisses d'épargne du chemin de fer de Lyon, savoir, 1,548,347 fr. de rente 5 0[0 et 493,217 fr. de rente 3 0[0, devait avoir lieu lundi dernier.

Une seule soumission, pour chacun des lots, a été déposée entre les mains du ministre qui avait déposé sur le bureau les deux paquets cachetés contenant les prix, *minimum*, du 5 0[0 et du 3 0[0 au-dessous desquels les adjudications ne pouvaient pas avoir lieu.

Après l'expiration du délai, les soumissions ont été ouvertes : elles portaient 92,40 pour le 5 et 54,60 pour le 3. Le *minimum* fixé étant de 93,50 pour le 5, et de 56,25 pour le 3, le ministre a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à une adjudication.

Le lendemain, les souscripteurs de la soumission rejetée ont fait offre de prendre l'adjudication aux prix *minimum* fixés par le ministre ; mais celui-ci a refusé, et le *Moniteur* de mercredi annonce une nouvelle adjudication pour le 30 décembre.

NOUVELLES DIVERSES.

L'Administration des douanes vient de publier :

1° Le tableau général des mouvements du cabotage qui forme la suite et le complément du tableau du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1849.

2° Une nouvelle édition du tarif des droits de navigation à laquelle on a ajouté le tarif des droits sanitaires.

3° Le 2e supplément au tarif officiel des douanes publié en 1844.

Ces documents viennent d'être mis en vente à la librairie économique de Guillaumin, rue Richelieu, 14, aux prix fixes de 2 et 3 fr.

— A la Réole (Gironde), malgré le suffrage restreint qui avait réduit de 1240 à 720 le nombre des électeurs municipaux, la démocratie a fait passer au premier tour de scrutin les 23 candidats de sa liste.

— A Blois, les dernières élections du tribunal de commerce ont amené la nomination des quatre candidats de la liste démocratique. Trois des citoyens élus avaient comparu, il y a un mois, devant la cour d'assises à l'occasion de l'affaire de la Solidarité républicaine.

— A Tulle les démocrates ont également remporté une victoire complète dans les élections du tribunal de commerce.

— A Clermont-l'Hérault, sur 536 électeurs inscrits, 36 seulement ont pris part au vote pour la nomination de deux juges au tribunal de commerce.

— La neuvième édition des *Fables* de Pierre Lachambeaudie vient de paraître chez l'éditeur Pagnerre. Elle est augmentée d'une préface de Louis Jourdan, d'une lettre de Béranger et de seize fables nouvelles. Prix : 1 fr.

Il y a des livres et des auteurs dont il est superflu de faire l'éloge. Lachambeaudie et ses fables sont de ce nombre.

— On lit dans le *Morning Post :*

« Lundi, à dix heures du soir, a été terminé le rôtissage, commencé le matin à neuf heures, de la pièce de bœuf destinée à la table de S. M. à Windsor, le jour de Noël. Ce morceau ne pèse pas moins de 368 livres, et est tiré d'un superbe bœuf écossais tué par M. Minton, boucher de la cour. Cette pièce doit être servie froide.

— On lit dans le *Salut public*, journal de Lyon, du 19 décembre :

» Voici une industrie nouvelle que nous signalons à qui de droit, pour que l'on vérifie si elle n'est pas nuisible à la santé publique. On a trouvé le moyen de donner à une matière préparée d'avance la couleur et jusqu'au goût du café brûlé ; mais ce n'était pas assez, il fallait, afin d'en assurer la vente, la rendre semblable aux grains de café. C'est ce que l'on vient de faire au moyen d'une machine qui transforme cette matière ramollie en autant de grains de café noir et marron. Les grains se durcissent en séchant, et défient l'œil du plus fin amateur de moka.

» Nous avons lieu de croire qu'il a déjà été vendu et consommé dans notre ville une certaine quantité de ce *café industriel.* »

— On écrit de Vienne (Autriche), 22 décembre :

» Il vient de s'ouvrir dans notre capitale une souscription ayant pour objet de procurer à des artisans et ouvriers habiles, mais pauvres, les fonds nécessaires pour aller visiter l'exposition universelle de Londres en 1851.

» Le ministre du commerce s'est inscrit en tête de la liste de souscription pour une somme très considérable. »

— La vente des timbres-poste, en Espagne, a pris une très gronde extension cette année. De 241,700 réaux, en janvier, elle s'est élevée progressivement jusqu'à 515,855 réaux en octobre. On évalue qu'ainsi la moitié de la correspondance du royaume est affranchie.

— On s'occupe en ce moment d'une statistique officielle relative aux chemins de fer, et qui porte sur des faits dont le résultat n'avait pas encore été établi.

Cette statistique part de 1844, époque à laquelle les chemins de fer ont pris une importance décisive. Pendant cette année, la circulation totale a été de huit millions de voyageurs. L'année suivante, elle a atteint le chiffre de neuf millions. En 1846, ce chiffre n'a pas été atteint, mais en 1847 la circulation a été de douze millions. On remarque déjà un progrès notable. En 1848, la circulation a atteint treize millions, mais l'année suivante, en 1849, elle s'élève au chiffre de quinze millions, et on peut estimer approximativement que l'année 1850, qui est sur le point de finir, atteindra seize millions.

Cette progression dans l'importance de la circulation s'explique par l'ouverture successive de nouvelles lignes, et en dernier lieu par la création des trains de plaisir, mode de voyage dont, il y a quelques années, on ne soupçonnait pas l'existence.

Les accidents sur les chemins de fer, de 1844 à 1847, ont progressé ; mais depuis cette époque ils ont diminué. On compte un cas de mort sur deux millions de voyageurs, et un cas de blessure sur six cent douze mille. Les sinistres ont lieu dans la proportion suivante, prise sur une moyenne : sur 62 victimes, il y a 17 voyageurs atteints, 36 employés du service actif ou de la voie, et 7 individus traversaient la voie par contravention.

— On monte en ce moment, sur l'emplacement des maisons démolies, entre la halle à la viande et la halle à la verdure, la charpente du bâtiment qui doit provisoirement servir pour la vente à la criée de la viande de boucherie.

Cette construction est composée de deux corps de bâtiments parallèles, ayant chacun environ vingt-cinq mètres de longueur sur huit à dix de largeur.

Cette nouvelle halle n'est, comme on le sait, établie que provisoirement, et devra être reconstruite dans le plan général des halles, lorsque celui-ci sera mis à exécution.

— Les journaux de Mexico annoncent l'arrivée en cette ville de M. C. Eugène Roëhn, chargé par le gouvernement français d'aller chercher au Pérou des spécimens choisis d'alpacas et de lamas. Ces animaux sont destinés à un essai d'acclimatement de ces deux races dans le midi de la France.

Le passage de M. Roëhn a appelé l'attention du gouvernement mexicain, qui l'a également prié de lui amener, à son retour, quelques couples de Lamas et d'Alpacas.

— On lit dans le *Phare de la Manche*, journal de Cherbourg, du 19 décembre :

« Un raz de marée, phénomène assez extraordinaire sous notre latitude, a eu lieu dans le port de Cherbourg, mardi 17 décembre, à midi et demi. La mer s'est subitement retirée, comme par une brusque reflux, en baissant de 3 à 4 pieds, de manière à laisser l'avant-port à sec, et est remontée un moment après avec la même rapidité. Ce mouvement anormal des flots, ou raz de marée, s'est répété trois fois coup sur coup, au grand étonnement des spectateurs. Ces sortes de phénomènes sont ordinairement produits par des commotions souterraines souvent très éloignées. »

— Dans son audience du 17 décembre, la cour d'assises du Rhône s'est occupée d'une affaire qui offre un intérêt tout particulier, en raison des circonstances exceptionnelles de la cause.

Le nommé Frédéric Bertrand, accusé d'avoir fabriqué et émis des billets de la Banque de France, à l'aide du daguerréotype, a été condamné à sept ans de réclusion, le jury ayant admis des circonstances atténuantes.

— Vers le commencement de l'année 1845, un sous-officier du génie nommé Joseph Larmet, qui venait d'obtenir son congé en Afrique, où était son régiment, se fixa à Tlemcen et y fonda un petit commerce qui prospéra. Il possédait la connaissance de la langue arabe, et cette circonstance le mettait sans cesse en rapport avec les indigènes. Un jour ceux-ci l'engagèrent à venir avec eux à une petite ville nommée Matzaka, située dans le Maroc, où se tenait un marché important. Larmet, d'un caractère hardi et entreprenant, prit des armes et des munitions, et les suivit, plein de confiance.

Arrivé à Matzaka, il trouva une caravane qui se rendait à Talent, dans le Maghreb, et sur la proposition qui lui en fut faite, il partit avec elle.

---

(1) Ce fragment est extrait d'un livre qui paraîtra prochainement sous ce titre : *la Déroute des Césars. La Gaule très chrétienne et le Czar orthodoxe.*

Talent, située dans le pays des Sous, qui dépend du Maghreb, est la capitale d'une contrée indépendante appelée Etat de Sidi-Hascham, enclavée dans le Maroc. Cette ville est un centre commercial très important et le lieu d'entrepôt du commerce du Maroc avec l'Afrique centrale, et même avec le royaume de Tombouctou. En route, la caravane, qui avait à traverser un pays très difficile et très dangereux, fut attaquée par les tribus inhospitalières qui habitent ces régions. Larmet organisa la défense, fit lui-même des prodiges de valeur, repoussa les assaillants et sauva la caravane qui, après des fatigues et des dangers sans nombre, arriva au but du voyage.

La conduite de notre compatriote fut bientôt connue et la chérif Ahmed, souverain de l'Etat, qui, depuis la bataille d'Isly, avait une haute idée des Français, demanda à le voir.

Il l'accueillit avec une grande faveur et lui offrit de servir dans ses troupes; Larmet accepta, et, en quelques mois, il releva les fortifications de Talent, y plaça de l'artillerie et créa un corps d'artilleurs. Ahmed, content de ses services, le combla de faveurs, le nomma gouverneur de cette ville et lui donna dans son armée un grade qui correspond à celui de colonel. Mais, pendant quelque temps, il ne voulut point lui accorder l'autorisation de quitter le pays. Enfin, après un séjour de cinq ans à Talent, Larmet vient d'obtenir la faveur d'aller passer quelque temps en France; il est arrivé à Paris, d'où il se rend dans le département du Gers, qu'habite sa famille. Il va embrasser son vieux père, qui sera bien étonné de revoir son fils sous le riche costume arabe qu'il porte aujourd'hui.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE.

Nous avons mis en vente dernièrement LA LÉGISLATION DIRECTE, *ou le gouvernement du Peuple par lui-même*, par M. Rittinghausen, brochure in-8° de 48 pages. — Prix: 25 centimes.

Nous mettrons en vente cette semaine: LA SOLUTION OU LE GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE, par V. Considerant.

Très prochainement, nous aurons fait paraître un nouvel ouvrage de V. Considerant, sous le titre de LES QUATRE CRÉDITS, ou 60 *milliards à 1 1/2 pour cent*.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép.:	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

La Science sociale et les Passions.

Pressés par les arguments qui militent en faveur de l'existence d'une science propre à donner les formules de l'association des hommes entre eux, les esprits plus ou moins progressifs veulent bien enfin admettre la possibilité de cette science, tout en faisant leurs réserves et sur ses principes et sur ses conséquences. Ils consentent encore, moyennant qu'on insiste, à reconnaître qu'elle peut s'établir sans danger pour la liberté, si elle se place dans les conditions des théories expérimentales particulières; mais ce qu'ils refusent positivement et formellement de croire, c'est qu'elle ait puissance de rallier les passions humaines à ses lois. « Vous pourrez, disent-ils, réglementer ou organiser la société d'une manière supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui; vous pourrez introduire de meilleures méthodes dans l'exercice du travail, constituer plus équitablement et plus avantageusement l'atelier social, introduire quelque peu d'accord et d'harmonie dans les intérêts; vous ne soumettrez jamais les passions à se mouvoir dans un mécanisme déterminé, à accomplir des évolutions calculées et prévues, à subir un équilibre que ne comportent ni leur nature ni leur indépendance. Les passions par leur essence même, par la variété infinie de leurs buts, par le mystère du monde invisible où elles s'agitent, par l'opiniâtreté de leur persévérance, par la fatalité de leur origine, se jouent de toutes les règles que peut chercher à leur imposer le génie. Dieu les a faites pour la liberté absolue, pour la protestation, pour la révolte. Légiférez donc tant qu'il vous plaira contre elles; vous ne recueillerez de vos efforts que des déceptions et un plus grand désordre. On peut faire des lois contre les passions, mais non pour les transformer en éléments d'harmonie. On peut les condamner comme les inspirations de l'égoïsme et du mal, non les élever à la hauteur de principes souverains. On peut enfin chercher à les combattre, en triompher par la grâce; on ne les consacre pas impunément, car elles se plaisent à mépriser ce culte et à braver les conjurations de ses ministres. »

On voit, d'après l'objection que nous venons de reproduire, que la thèse qui lui correspond n'est pas moins importante que les deux que nous avons précédemment traitées. Essayons de l'élucider au profit de la vérité et des intelligences de bonne foi.

La passion, affirme-t-on d'une manière absolue, n'a point de loi.

Nous comprendrions que l'on vint confesser son ignorance à cet endroit; nous ne comprenons pas que l'on tranche ainsi sans preuves et contre toutes les données de l'observation et de la science.

En effet, qu'y a-t-il donc de libre et d'indépendant dans l'univers, si ce n'est la volonté de Dieu? Où est donc le phénomène, le fait quelqu'il soit, que l'on puisse concevoir abstractivement d'un principe et d'une loi? Quel mouvement s'accomplit donc de lui-même sans avoir en vue un résultat et sans être astreint à un mode quelconque? Et même, dans le domaine des abstractions pures, quelle idée, quel sentiment, quel instinct, procède donc au hasard, sans logique, sans rapport avec l'ordre universel? Si la création a une cause primordiale souverainement intelligente et prévoyante, peut-on admettre qu'il existe quelque ce soit en dehors des lois qui ont présidé à cette création? Si la nature sans bornes est à elle-même sa propre cause, comment supposer qu'il puisse exister des forces supérieures aux siennes? Enfin, quand nous voyons tous les êtres, depuis l'animal microscopique jusqu'au soleil, obéir à des lois inflexibles, pourquoi prétendre qu'un seul, l'homme, se trouve hors d'unité avec cet ensemble infini? Une opinion aussi étrange ne doit pas être seulement posée et soutenue, mais prouvée avec évidence. Or, ceux qui la professent n'ont pu encore jusqu'à présent l'asseoir sur des preuves, tandis que rien n'est plus facile que de la détruire.

En effet, si les passions humaines n'étaient pas soumises, comme toutes choses, aux lois universelles, elles auraient donc leur correspondance au dehors de la création?

Cela équivaudrait à dire qu'elles n'ont d'existence que dans notre imagination. Mais qui a jamais songé à soutenir cette opinion? La réalité de chaque instant, cette fermentation qui soulève notre sein et bouleverse notre raison, ne sont elles pas là pour défier tous les rêveurs et les punir des témérités de leurs sophismes?

Les passions existent donc bien certainement; l'humanité tout entière le proclame en s'inclinant sous leur puissance. Ce sont ces phénomènes que la religion, la philosophie et la politique reconnaissent comme les grands et redoutables mobiles du monde. Ce sont des forces que leurs ravages mêmes rendent incontestables, dût on les regarder éternellement comme incapables de direction.

Mais puisque les passions existent bien réellement et ne sauraient avoir leurs foyers en dehors de la création, c'est donc dans cette création même qu'elles les rencontrent. On ne saurait en douter sans déclarer implicitement qu'elles sont sans objet, ce qui serait encore conclure à leur négation. La question se réduira donc alors à déterminer ces foyers ou objets des passions pour arriver à en pénétrer l'essence et à en obtenir la définition rigoureuse.

Comme la passion réside dans l'homme et qu'il peut être dès-lors considéré, relativement, comme son principe, voyons d'abord ce qu'il est au point de vue synthétique.

L'homme est un être actif doué de sensibilité, de sentiment et d'intelligence, ayant conséquemment besoin de rencontrer autour de lui des jouissances de ces différents ordres. L'humanité et le monde sensible suffisent en partie à les lui assurer. Dieu et la religion viennent compléter ce qui est indispensable à son bonheur.

Mais les tendances générales qui font vivre l'homme dans ces trois sphères ne peuvent pas être vagues et confuses, car tout est distribué avec nombre et mesure dans l'univers, ainsi que dans l'économie humaine qui le réfléchit et le résume. Si les phénomènes du monde extérieur se distinguent et se classifient, il doit donc en être nécessairement de même des tendances de l'être humain, et l'on a alors des instincts et des sentiments d'ordres divers, comme on a diverses facultés intellectuelles. Ce sont toutes ces forces ou affinités qui constituent les éléments des passions proprement dites.

Qu'est-ce, en effet, qu'une passion? C'est une affinité devenue irrésistible par sa puissance et par son énergie. Cette affinité mystérieuse qui nous rattache à tel ou tel phénomène commence d'abord par nous inspirer un désir, puis nous sollicite, nous entraîne et nous commande comme un besoin. Parvenue à son plus haut degré d'intensité, la passion, ou l'attrait pour un objet quelconque, nous domine au point de mettre à son service toutes nos autres facultés.

Maintenant, on le conçoit, sans qu'il nous soit nécessaire d'entrer plus avant dans une analyse que l'on peut étudier dans les ouvrages spéciaux (1), toutes les fois qu'il y a besoin légitime de la nature humaine, il y a évidemment principe de passion, ressort de l'âme par l'une de ses affinités pour l'objet dont elle poursuit la possession,

Cette corrélation inévitable entre les forces qui sont le fond de notre nature même et les phénomènes matériels, moraux et intellectuels du monde extérieur, devrait suffire pour prouver, *à priori*, que nos passions se meuvent nécessairement sous l'influence des lois universelles; mais, comme les choses ne marchent pas, pour le commun des esprits, avec cette simplicité, nous continuerons les raisonnements d'une démonstration régulière.

Nous venons de voir que le principe d'union entre les éléments de notre vie essentielle et les phénomènes du monde est l'affinité, l'attrait. Ce lien est le fondement de l'univers entier. Otez, par la pensée, cette grande loi de la gravitation des êtres, hiérarchiquement distribués, et vous ne comprendrez plus rien à la création. De même, essayez de considérer l'homme comme indépendant de ce principe universel, et il vous deviendra immédiatement inexplicable. Vous ne pourrez pas savoir davantage comment il a pu s'élever à la découverte des lois de la nature, à la conception d'un ordre de choses hors d'analogie avec lui, puisqu'un être ne peut concevoir que ce qui est en rapport avec ses facultés. Au lieu d'avancer dans la connaissance des œuvres de Dieu et des destinées qu'il nous a départies, nous retomberons donc dans d'épaisses ténèbres, dans d'impénétrables mystères.

Si cette affirmation, que les mêmes lois qui expliquent la nature expliquent également l'homme, est juste, n'est-ce pas la preuve qu'il y a bien réellement unité de système dans l'ordre universel et que le principe que nous donnons à la passion, ou au lien de l'âme humaine avec toutes choses, est bien véritablement l'essence même de ces lois ou l'attrait? On ne saurait en douter. Ainsi, nous avons donc acquis une double certitude touchant l'homme, c'est: 1° qu'il est soumis, pour son moral et son intellect, aux mêmes lois qui régissent son être matériel et la nature physique; 2° qu'il y a nécessairement identité entre ses forces constitutives et ces lois.

Et comme nous avons vu que les forces, ou attraits de notre âme, sont les racines de nos passions, il en résulte que ces passions, identiques aux lois mêmes de l'univers, sont destinées par l'auteur des choses à se mouvoir en pleine convergence avec elles. Rien donc ne sera plus facile, quand une fois les lois divines seront appliquées aux sociétés humaines, que d'obtenir l'accord et l'harmonie des passions, comme on obtient le mouvement, l'équilibre et l'utilisation de la matière, en mécanique, moyennant que l'on ne s'écarte point des lois de la science.

C'est une erreur de croire que les passions fonctionnent au hasard dans nos sociétés subversives. Elles obéissent rigoureusement à leurs lois, comme l'électricité et la vapeur obéissaient aussi aux leurs avant que le génie humain n'eût trouvé les moyens de s'approprier leur puissance. L'anarchie et les désordres qu'elles produisent ne viennent pas d'un affranchissement imaginaire, mais précisément de la contradiction qui existe entre leurs lois propres et absolues avec les lois conventionnelles et vicieuses de nos faux milieux.

En effet, les passions sont faites pour marcher toujours directement à leur but. C'est sur le champ qu'elles veulent posséder l'objet de leur convoitise et de leur recherche. Opposez des entraves à leur essor, elles renverseront tout sur leur passage. La passion a l'impétuosité de la poudre. Il n'y a que deux moyens de la dompter: une force supérieure ou un dérivatif par voie d'équilibre. Il a fallu, du reste, qu'il en fût ainsi pour que notre destinée ne demeurât point obscure et indéchiffrable. Si les tendances qui nous rattachent à la nature et à notre espèce, si les affinités spéciales qui nous différencient les uns des autres, n'avaient pas été aussi énergiques, aussi impérieuses, comment nous serions nous jamais élevés aux progrès sociaux qui font notre gloire passée et préparent notre bonheur à venir? Que l'on essaie de tempérer les passions, dans un état de choses où l'on ne sait ni les contrebalancer, ni les satisfaire, nous le comprenons, c'est un devoir pour les législateurs, une nécessité d'ordre et d'humanité pour le plus grand nombre; mais, tout en prêchant la modération, le mérite du combat intérieur, la sublimité des vertus de compression, que l'on ne condamne pas l'indestructibilité et l'incessante révolte des penchants passionnés, car c'est Dieu lui-même qui, pour vaincre notre triste ignorance et nous conduire à l'accomplissement de ses desseins, les a doués de cette persistance éternelle. En contraignant la passion au silence ou au moins à la dissimulation, dans la majorité des âmes, on a pu permettre aux sociétés d'atteindre au degré de notre civilisation actuelle. Aujourd'hui ces digues impuissantes craquent de toutes parts et suspendent sur la tête de notre vieille Europe le flot menaçant de la barbarie. Il faut, sous peine de périr, trouver d'autres procédés pour contenir les passions qui débordent, furieuses et indomptables, ou, plutôt, il faut substituer aux entraves une liberté savante et féconde qui remplace le devoir par l'attrait, la loi par la volonté convergente, l'ordre violent et mensonger par l'harmonie, la gêne et la douleur universelles par l'indépendance et le bonheur de tous. Dès que les lois éternelles qui régissent les mondes seront appliquées au mouvement des passions, on verra ces forces mystérieuses et redoutables se transformer en éléments d'activité harmonique de richesse et de splendeur. Nos sociétés, subitement éclairées sur les principes qui doivent leur servir de base et sur les vues de la Providence, dépouilleront leurs préjugés et leurs erreurs pour entrer à toute vitesse dans l'application de la science sociale.

Ainsi donc les passions, loin d'être condamnées comme des causes de perturbations, comme d'invincibles obstacles à l'ordre et à la paix dans le monde, loin d'être exclues de la mécanique sociale, en sont au contraire les rouages vivants et essentiellement actifs, les précieux et indispensables mobiles.

« Mais que devient donc la liberté sous un pareil régime? va-t-on s'écrier. Que reste-t-il donc à l'imprévu, à la fantaisie, au caprice? Avec vos lois fixes du monde moral et votre docilité des passions, ne condamnez-vous pas l'humanité à l'existence de la bête qui tourne fastidieusement dans le cercle étroit de l'instinct? »

Non, nous ne mutilons pas le moins du monde la vie de l'humanité, qui est sacrée dans son principe comme dans ses droits. Toutes les spontanéités de l'âme ont leur libre essor et leur place dans la société que nous concevons, bien que cette société repose sur une science qui prévoit et pondère tout. Quelques considérations suffiront à le démontrer.

La liberté ne consiste pas à flotter au hasard dans une direction à laquelle l'esprit et le cœur ne prennent aucune part. La liberté consiste, au contraire, dans le pouvoir d'obtenir ce que l'on veut. Ce que l'on veut, c'est ce que l'on aime ou que l'on croit avantageux. Ce que l'on aime, c'est ce qui satisfait nos attractions, nos goûts, nos penchants, nos passions. La liberté et la passion, dans son principe, sont donc identiques. Conséquemment, considérer la passion comme mobile et comme loi de l'ordre social, c'est vouloir, c'est organiser la liberté la plus étendue, la plus complète à laquelle puisse aspirer l'homme.

Les personnes qui répudient la science sociale au nom de la liberté proclament donc leur ignorance radicale de cette science ou tombent dans une contradiction qui enlève toute autorité à leur intelligence et à leur logique. N'est-il pas, en effet, curieux de voir ces champions de la liberté repousser comme attentatoires à son existence les seules conditions qui la puissent garantir? N'est-il pas plus curieux encore de les voir demander hautement l'émancipation des passions qu'ils ont jusqu'aujourd'hui regardées comme des causes de perdition, uniquement pour rejeter tout ce qui tend à modifier le monde social? Cet argument contradictoire des adversaires de la science est encore une preuve indirecte en sa faveur, puisqu'il ne tend à rien de moins qu'à maintenir l'esclavage de nos milieux de compression, sous prétexte de sauvegarder les droits menacés d'une liberté mensongère.

Et maintenant, est-il nécessaire de s'arrêter à démontrer que les fantaisies, les caprices, les désirs subits et incessamment mobiles ont le même principe que les besoins essentiels de notre nature? Qui ne comprend qu'ils dépendent du plus ou moins d'impressionnabilité, de telle ou telle combinaison des attraits primitifs, de leur fugacité, de l'éducation, des habitudes et de mille autres causes? Est-il donc impossible à la science de calculer tous ces mouvements, ou du moins de réserver la place qu'ils peuvent occuper dans la sphère de l'association? Si la science sociale est une vérité, comme elle ne peut être établie que sur la connaissance de l'homme, faut-il tant s'étonner de la solution possible des problèmes de l'algèbre passionnelle? Non, toutes ces choses ne peuvent sembler chimériques ou redoutables qu'aux esprits déplorablement bornés ou prévenus.

Pour ce qui est du reproche de confiner l'humanité dans l'atmosphère abrutissante de l'instinct, la science sociale ne saurait l'accepter, elle qui entend ouvrir au cœur et à l'intelligence des horizons infinis. Elle a besoin d'ailleurs, pour donner tous ses fruits, du rayonnement libre de toutes les passions, depuis les plus vulgaires et les plus modestes, jus-

(1) Travaux de Fourier et de son Ecole.

qu'aux plus grandioses et aux plus divines. Il ne s'agit point, pour la science de vie, de niveler et d'amoindrir, mais au contraire de développer et d'affranchir, pour faire éclater le concert et l'harmonie au sein des générations. Que l'on prenne connaissance de l'analyse des passions et de l'échelle des types caractériels, que l'on porte de là sa pensée sur les innombrables variétés de l'être humain, que l'on tienne compte des déclarations de la science de respecter chacune de ces variétés dans ses légitimes exigences, et l'on verra laquelle, de la société présente ou de la société à venir, est le mieux en rapport avec les hautes facultés que Dieu nous a départies.

Ainsi donc, comme on le voit, la passion qui n'est pas plus le souffle de l'égoïsme (1) et du mal, qu'une force sans direction et sans but, n'est point en dehors des lois de la science. Principe de liberté par là même qu'elle constitue un attrait, elle devient à la fois agent de mouvement, élément d'ordre, boussole de direction, source de vérité et de bonheur. C'est en reconnaissant la passion pour loi suprême des sociétés, c'est en puisant les moyens de régler sa marche et d'équilibrer ses mouvements dans son organisation même, dans son économie sériaire (2), que l'on arrive à placer l'homme dans le milieu qui lui convient à l'affranchir de toutes les servitudes physiques, morales et intellectuelles. La passion ne rencontre donc, que dans l'application de la science sociale, la liberté d'essor dont elle a besoin pour s'élever au bien et à la vertu. Hors de ces conditions, elle prétendrait vainement au salut. C'est alors qu'il faut l'étouffer et la proscrire, si l'on ne veut pas réchauffer un serpent dont l'inévitable morsure sera mortelle.

Comment se fait il donc, quand nous concluons, comme les théologiens et les moralistes, à la malfaisance absolue de la passion dans nos sociétés subversives, qu'ils ne puissent admettre avec nous sa réalisation, sa sanctification, partant sa suprême bienfaisance ? C'est qu'ils n'aperçoivent pas le plus haut caractère des œuvres de Dieu, qui est l'unité de système, impliquant une organisation sociale en ralliement avec les lois universelles ; c'est qu'ils ne savent pas observer la nature et y voir la même méthode de distribution et d'évolution dans tous les règnes ; c'est qu'ils n'ont pas le sens vrai des destinées humaines dont l'harmonie et le bonheur sont la fin, dont l'attrait, le plaisir, la passion de n'importe quel rang sont l'unique moyen voulu par la beauté divine ; enfin, c'est que, tout en se proclamant les plus ardents défenseurs de la liberté, ils ne comprennent pas son principe et n'ont pas le courage d'aller librement et hardiment plus loin que leurs maîtres ou prédécesseurs dans le sentier de la logique. Qu'il veuillent sérieusement, qu'ils osent, qu'ils fassent taire leurs préventions, qu'ils consentent à imiter notre audacieuse indépendance, et ils se réuniront certainement bientôt à nous sur le terrain d'une foi commune.

Jullen le Rousseau.

RESTAURATION

DU PORTAIL PRINCIPAL DE NOTRE-DAME.

—

BAS-RELIEF DU JUGEMENT DERNIER, par GEOFFROI DE CHAUME.

" C'est un triste symptôme pour un culte, lorsque les ministres de ce culte regardent avec indifférence les formes plastiques qui synthéthisaient ses croyances et ses aspirations, lorsque les œuvres d'art qui ont consacré ses traditions vitales ont perdu à leurs yeux leur caractère de symboles sacrés.

Le jour où les Brames ont abandonné aux tigres les temples taillés dans les montagnes de porphyre d'Ellora, où les interprètes de la trinité indoue ont laissé à la froide curiosité de l'antiquaire les monumentales excavations dédiées aux divinités du Gange; ce jour-là leur religion devenait pour eux un texte mort. Le jour où les prêtres de la vieille Egypte eurent perdu l'intelligence des hiéroglyphes et ne virent dans les coiffures bizarres de leurs dieux que des ornements arbitraires ; lorsqu'ils mirent indifféremment aux mains de chacun d'eux la fleur du Lotus ou la croix ansée, leur prestige était bien prêt à disparaître.

Eh bien, ce fait d'une théocratie perdant le sens de son alphabet sacré s'est reproduit de nos jours et parmi nous.

Depuis plusieurs siècles déjà le clergé semble lui-même avoir perdu le sens des gigantesques poèmes de pierre inventés par la foi active de nos aïeux. Aujourd'hui, c'est le poète, c'est l'historien, c'est l'artiste, ce sont les intelligences profanes qui se chargent de lui expliquer ses temples, de lui traduire les enseignements traditionnels et les mythes divins confiés par les pieux ouvriers du moyen-âge aux murs de leurs cathédrales.

Au lieu de transmettre aux générations ces manuscrits lapidaires dans toute leur authenticité primitive, ceux qui en étaient les conservateurs naturels les ont laissé tronquer et mutiler avec insouciance; souvent on les a vu demander à faire accommoder au goût du jour ces vénérables créations dont les formes leur semblaient trop barbares. Leur impatience même, quelquefois, a pris l'initiative sur les hommes de l'art, dans ces actes de vandalisme, témoins les chanoines de Chartres qui se sont mis une belle nuit à démolir clandestinement et à tailler en pièces leur magnifique jubé dont les débris précieux suffiraient à former un musée.

La raison de cette insouciance ou mieux de ce mépris des antiquités chrétiennes est aussi simple qu'elle est triste.

Ouvrons l'histoire, nous y voyons à un moment fatal les confesseurs du Christ, ce divin fils du charpentier, abandonner le protectorat des peuples pour partager les richesses et la puissance des rois. Est-il étonnant qu'alors ils aient regardé comme au moins inutiles ces bas-reliefs qui jetaient à l'enfer les princes des prêtres, les grands seigneurs et les têtes couronnées ? Est-il étonnant qu'ils aient mis à l'index ces vertes satires des grandeurs de la terre qui donnaient des formes hardies et palpables à des passages trop clairs et trop significatifs des saintes Ecritures.

Ce fut dans ce moment d'éclipse pour la foi que l'on couvrit de zinc les peintures ou les bas-reliefs de l'intérieur, comme on le fit pour le bas-relief récemment découvert dans la cathédrale de Narbonne. Ce fut alors qu'on attiffa à la moderne les nefs entaillées par les siècles, et qu'on se mit à les restaurer dans le goût qui avait bien défiguré l'extérieur de Saint-Eustache. Aussi, ne trouva-t-on pas l'ombre d'une objection à faire, lorsqu'il prit à Soufflot la triste fantaisie de faire au grand portail de Notre-Dame de Paris cette large morsure que l'on est maintenant en train de restaurer.

Cette dernière mutilation avait emporté d'un seul coup deux bas-reliefs contenant le dénouement de l'épopée chrétienne sculptés de 1220 à 1225 sur le front de l'édifice. Essayons de faire comprendre par quelques détails la profanation et la manière dont M. Geoffroi vient de la réparer.

La grande arcade du portail principal de Notre-Dame avait été ornée de manière à représenter dans ses diverses parties les détails d'une même pensée. Chacun de ses sujets de sculpture et d'ornementation était comme une page d'un livre où l'on avait écrit les espérances et les terreurs de l'âme chrétienne ; on ne pouvait en arracher un seul, sans nuire au complément de l'œuvre et sans en tronquer gravement le sens.

L'ébrasement de la porte était divisé en deux parties par un trumeau en pierre, représentant le Christ qui bénit le peuple. De chaque côté de lui se tenaient six apôtres foulant à leurs pieds les rois et les empereurs qui les ont persécutés. Chacun des piédroits latéraux contenait cinq statues de femmes figurant à droite les vierges folles la lampe renversée, à gauche les vierges sages. Un tympan coupait carrément le champ vide à la naissance des courbes de l'ogive ; il contenait trois grands sujets principaux. Celui qui en garnissait le sommet formait une sorte de fronton où les statues complètes se détachaient sur le fond. Celui-ci est resté intact : il représente le Christ assis, montrant ses mains percées. A sa droite un ange tient les clous et la lance. Un autre debout, à sa gauche, présente la croix. Aux deux côtés sont agenouillées et les mains jointes les suaves images de la Vierge et de l'apôtre bien aimé. Cette partie de l'œuvre représente la nécessité du dévouement. Elle est placée là pour indiquer à quelle mesure seront appréciés les mérites des âmes jugées dans le bas-relief qui se trouvait au-dessous. Celui-ci contenait, en effet, le pèsement des âmes, cette sanction de la responsabilité. Enfin, le linteau inférieur du tympan était la résurrection qui précède le jugement.

On le voit, l'ébrasement de la porte, au lieu de suivre la courbe ogivale du portail, était carrément coupé dans sa partie supérieure par la place nécessaire à ces trois pages si essentielles à l'intégrité de l'idée. Il en résultait que les portes ouvertes aux fidèles avaient une forme quadrangulaire Or, il prit un beau jour fantaisie au Chapitre, à l'évêque et à Souflot de leur donner une forme arrondie par le haut. Ils taillèrent donc naïvement dans la *résurrection* et le *jugement dernier*, et firent sauter sans façon les bas-reliefs mythiques qui nuisaient à leur beau projet. Le linteau inférieur disparut en entier et le second ne conserva qu'un fragment arrondi contenant: d'un côté un diable qui tient la tête d'une bande de damnés réduite à deux individus; et de l'autre quelques restes d'élus émembrés. L'ange et les diables qui pesaient les âmes, les balances, l'âme elle-même et jusqu'à la Jérusalem céleste qui surmontait cette scène, avaient été jetés aux décombres, et la porte ovale avait succédé à la porte rectangulaire.

C'est ce bel ouvrage que l'on répare en ce moment, et c'est de la scène du jugement, restituée par M. Geoffroi et achevée depuis quelques jours à peine, que nous avons à parler ici.

Disons-le tout d'abord, M. Geoffroi a fait preuve dans cette belle restauration d'une science bien réelle. Il reste heureusement assez de l'ancien bas-relief pour montrer avec quelle perfection il a suivi les errements naïfs de ses confrères du moyen-âge. Grâce aux études consciencieuses faites par lui sur cette époque originale, dans les cathédrales où son talent a déjà été éprouvé; grâce à de délicats travaux qu'il a exécutés sur d'anciens rétables vermoulus ou endommagés, il a pu faire un tout parfaitement homogène de ces débris et de la partie neuve de l'ouvrage qu'il vient de restituer. Il a pu replacer le corps essentiel de cette scène, le nœud de ce drame chrétien, la portion qui en résume à elle seule toute la pensée, sans que rien puisse faire distinguer ces deux fragments sculptés à sept siècles de distance, si ce n'est la blancheur de la pierre fraichement fouillée par son ciseau.

Dans les restaurations de ce genre on regrette trop souvent le cachet original, on est généralement choqué par le défaut d'ensemble de l'œuvre ajoutée, qui fait presque toujours l'effet d'une pièce collée à un vieux pourpoint dont on n'a respecté ni la couleur ni la mode. Cette fois, au contraire, il semble qu'on ait réveillé l'auteur du treizième siècle pour lui faire réparer le vandalisme de Souflot, tant il y a dans la composition entière de vérité et d'unité.

Il est si naturel à un artiste de se laisser tenter par sa propre fantaisie que moi tout le premier, sculpteur et chargé de cette composition, au lieu d'en étudier la pensée primitive, j'aurais fort bien pu créer au front de la basilique une belle et bonne anomalie de ma façon. J'aurais vraisemblablement trouvé plus simple de gratter les fragments existants pour les mettre en harmonie avec ma propre invention. Mais M. Geoffroi a été plus religieux dans l'accomplissement de sa tâche ; il n'a pas voulu économiser l'étude et son zèle a parfaitement réussi.

Voici maintenant une description de ce travail qui, à peine achevé, va de nouveau disparaître aux yeux du public sous l'atelier de M. Toussaint, chargé du linteau inférieur :

Au centre du bas-relief, un ange tient la mystérieuse balance dans laquelle se fait le pèsement des âmes; l'un des plateaux contient les bonnes œuvres symbolisées par une candide figurine aux yeux baissés et aux mains jointes; dans l'autre, se trouve l'élément vicieux que représentent de hideux diablotins bien propres à dégoûter du vice. A la gauche de l'ange, un grand démon veille à ce que la miséricorde divine ne lui enlève pas ses partisans. Il s'appuie de tout son poids sur le bras de la balance auquel sont suspendues les mauvaises actions ; il a pour acolite dans cette frauduleuse fonction un affreux petit monstre de son espèce qui, au moyen d'un crochet, essaie de faire pencher la pesée du côté du mal pour happer le prévenu. Derrière ces deux malintentionnés se trouve la chaîne des forçats éternels, qu'un ange déchu à face immonde entraîne dans les bas-côtés où s'ouvre le gouffre de l'enfer. Or, cette troupe désespérée se compose d'une tête couronnée, d'un évêque, d'un moine, d'un argentier, d'un guerrier, de plusieurs grandes dames et même d'un poète; ce poète-là avait probablement vendu sa plume à ses compagnons de damnation.

C'était, on le voit, de rudes et hardis socialistes ces artistes du treizième siècle; l'imprimerie leur faisant défaut, ils gravaient sur le portique des temples les anathèmes lancés par le maître divin aux puissants du monde. Et dans ce siècle de barbarie, les puissants du monde n'osaient pas censurer ces indestructibles pamphlets. C'est qu'alors la parole du Christ vivait encore au fond des cœurs ; on reconnaissait pour authentiques ces traductions hardies de la pensée du protecteur des faibles.

A cette époque, une partie du clergé comprenait encore sa mission. Les frêles colonnettes de ses églises gothiques lui représentaient les bras amaigris du travailleur spolié, s'élevant vers le ciel pour lui demander secours, et il se croyait encore le protecteur obligé des pauvres et des opprimés. Il n'avait pas signé son traité d'alliance avec les rois de la terre ; il était donc tout simple qu'il protégeât l'expression de la pensée chrétienne contre les susceptibilités des oppresseurs.

A la droite de l'ange-juge, on voit le cortége des élus. Ici, le caractère des figures n'est plus aussi accentué. Il est même impossible de distinguer sur ces faces de bienheureux d'autre expression que celle de la béatitude. Toutes sont également extatiques et si bien détachées des choses de ce monde qu'on ne peut deviner le rôle plus ou moins utile que chacune d'elle y a rempli.

A Chartres, au contraire, dans le même sujet, les rangs et les sexes ont été conservés ; les élus y sont aussi bien partagés en signes caractéristiques que les damnés. C'est plus intéressant et moins monotone ; mais, à notre avis, la pensée chrétienne y a perdu de sa vérité

En effet, ce qui domine dans la manière dont a été comprise la parole du Christ au moyen-âge, c'est la tendance à l'écrasement complet des passions. Un type unique, type de renoncement aux joies de la terre et d'abnégation de soi-même, était présenté par l'Eglise aux fidèles. Le prédestiné devait avoir chassé tous ses élans originels et ne plus conserver au jour de la mort qu'un désir extatique de se perdre dans le sein de Dieu. C'était la condition suprême, c'était la dernière expression, c'était l'essence obligée de toutes les âmes qui aspiraient aux joies mystiques du paradis. Or, c'est pour rester fidèle à cette exigence de l'Eglise que l'artiste a répandu sur la céleste troupe cette uniforme expression d'extase et de béatitude.

Cependant malgré la rigidité de la donnée religieuse, une pensée d'amour vient sourire au spectateur dans cette partie du bas-relief. Deux de ces bienheureux se tiennent par la main. Ce sont deux amants, deux époux sans doute, dont l'amour fidèle a survécu à la chute des corps pour voir ses joies centuplées dans l'éternité.

En écrivant ces dernières lignes, nous ne regrettons qu'une chose, c'est qu'il sera bien difficile à nos lecteurs d'admirer comme nous ce bel ouvrage. Lors même que les échaffaudages qui le couvraient ne seraient pas encore rétablis pour l'achèvement du linteau inférieur ; la hauteur où il est placé est bien suffisante pour arrêter l'examen des meilleurs yeux. Comment n'est-il pas venu à M. Geoffroi l'idée bien légitime et bien naturelle de placer à l'exposition qui va s'ouvrir et dont notre ami Sabatier s'est chargé de rendre compte, l'esquisse en plâtre de sa composition ? Chacun eut pu examiner à son aise cette large page sculpturale où la plus grande préoccupation morale de nos ancêtres a été si complètement rendue.

Antony Méray.

(1) Le mot égoïsme est pris ici dans l'acception ordinaire, c'est-à-dire en mauvaise part; mais il serait déraisonnable de considérer l'amour de soi, contenu dans une juste limite, comme mauvais et condamnable. Nous avons besoin de nous aimer pour nous conserver et nous développer. Nos passions qui ne tendent au fond qu'à ce double but par la route du plaisir, dérivent donc bien, de notre égoïsme, puisqu'elles constituent les élémens essentiels de notre personnalité. Conséquemment, elles partent de nous pour revenir à nous.

(2) Les passions en sortant de leur tige que la psychologie phalanstérienne désigne sous le nom d'*unitéisme*, [illegible] harmonique de toutes les *virtualités* de l'âme humaine, les passions en sortant de leur tige se divisent en série de diverses puissances. La série, qui *distribue les harmonies dans l'univers* et qui constitue conséquemment une loi n'est pourtant que la forme nécessaire de l'attraction.

PETITE CORRESPONDANCE.

La Charité. — M. G. — Nous v. av. écrit le 23. — Les 175 n'ont pas encore été remis. — Amitiés.

Salins. — M. G. — Reçu un bon de poste de 20 et non de 24. — Fait les 2 ab. — Vous devez avoir reçu les coll. moins un numéro du 8 sept. qui manque. — Affect. compl.

Nantes. — M. G. — Reçu les 217.20. — Appliq. de conform. — Pris note du surplus. — Affect. rem. à tous.

Couture. — M. D. — Reçu les 12. — Fait votre réab. pour 1 an, du 1 fév. prochain. — Nous vous redev. 9 pour un sem. d'ab. à la *Phal.* que vous n. aviez payé pour 1850. — La suspens. de cette public a été annoncée dans le num. de nov.-déc. 1849.

Bône. — M. G. — Nous recev. v. lettre. — Nous sommes surpr. de la non-arriv. des obj. expéd. fin oct. — Nous allons écrire à Alger. — Passé écriture d'après v. note. — Amitiés à tous.

Mamers. — M. M. — Reçu les 24. — Pris note. — Rem.

Lambezellec. — M. B. — Reçu les 31.25 — Nous v. expéd. la *Phal.* 1845 et la broch. demandée. — Facture : 13.2[illegible]

Serrigny. — M. A. D. — Reçu les 25. — Appl. de conform. — Nous v. adr. l'objet demandé par la voie indiq. — Facture : 10. — Votre ab. avec prorog. va jusqu'au 30 avr. 185[illegible]. — Rem.

Blois. — M. G. — Reçu les 200. — Rem. — Nous att. note d'applic.

Loudun. — M. D. — Reçu les 21. — Rem.

Guelma — M. D. — Reçu les 32. — Appl. suiv. v. indic. — Nous allons v. adress. les num. qui v. manquent et vous répond. — Votre abon. avec prorog. va jusqu'au 15 juin 1851. — Affect. compl.

Valenciennes. — M. B. — Nous venons de répondre à vos dernières. — Fait Tr. de 600 au 31 janv. — Amitiés.

Ambert. — M. B. — Reçu les 24. — Fait l'ab. — Appliq. 12 à la R. — Rem. l'incluse. — Rem.

Beaugency. — M. M. — Reçu les 100. — Affect. rem.

Montpellier. — M. V. — Reçu les 30 75. — Passé écrit de conform. — Amit. à tous.

Metz. — Mlle G. — Reçu les 20. — Rem.

Id. — M. P. — Reçu. — Rem affect.

Rennes. — M. M. — Reçu les 500. — Nous vous écrivons.

Toulon. — M. P. — Reçu les 15. — Appliq. à la R. — Rem.

Conches. — M. L. — Reçu les 30. — Appliq. de conform. — Pris note du surplus. — Rem.

Lorient. — M. P. — Reçu les 62. — Fait l'abon. — Affect. compl. et rem.

Chartres. — M. F. — Reçu les 100. — Appliq. suiv. v. indic. — Rem. à tous.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 28 décembre, au comptant le 5 p. 0/0 à 95 40, le 3 p. à 57 50; la Banque de France à 2,247 50; obligations de la ville Paris, 1410. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 165 00; rive gauche, 165 60; Paris à Orléans, 857 50 ; Paris à Rouen, 680 00; Rouen au Havre, 270 00 ; Avignon à Marseille, 192 50; Amiens à Boulogne, 225; Orléans à Bordeaux, 397 50; du Nord, 481 25; Strasbourg, 353 75; Nantes, 248 75. — Zincs Vieille-Montagne, 2,750 ; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00 ; Rente de Naples, 99 00; Emprunt Romain, 76 00; 5 p. 0/0 Belge 1840, 99 3/4; Espagne, dette active, 25 1/2; Lots d'Autriche, 395; Piémont dern. emp. 84 50; Obl. anc. 970 ; nouv. 940.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Levy, et comp. rue du Croissant, 16.

ENVOYER UN MANDAT SUR LA POSTE A L'ORDRE de MM. MARESCQ et Ce, libraires, rue du Pont-de-Lodi, 5, à Paris.

20 francs AU LIEU DE 600 francs

... à la librairie de ..., boulevard Poissonnière, 9, à Paris.

OEUVRES ILLUSTRÉES D'EUGÈNE SUE

5 MAGNIFIQUES VOL., TRÈS GRAND FORMAT, ILLUSTRÉS DE 600 GRAVURES, PAR GAVARNI, J.-A. BEAUCÉ, STAAL, ETC., ET CONTENANT LA MATIÈRE DE 100 VOLUMES, DONT LE PRIX ÉTAIT DE 6 FRANCS CHACUN (SOIT 600 FRANCS), ET DONT LA LOCATION AU CABINET LITTÉRAIRE ÉTAIT DE 20 CENTIMES (SOIT 20 FRANCS.)

Les principaux ouvrages qui figurent dans cette belle édition sont : LES MYSTÈRES DE PARIS, LE JUIF ERRANT, MATHILDE, LA VIGIE DE KOAT-VEN, ATAR-GULL, LE MARQUIS DE LÉTORIÈRES, ARTHUR, JEAN CAVALIER, THÉRÈSE, DUNOYER, LATRÉAUMONT, LE COMMANDEUR DE MALTE, LA SALAMANDRE, PAULA MONTI, LE MORNE AU DIABLE, PLICK ET PLOCK, DELEYTAR, LA COUCARATCHA, etc., etc., etc. — *Les envois seront faits* FRANCS DE PORT et D'EMBALLAGE sur tout le parcours des Grandes Messageries ; les personnes habitant les localités voisines n'auront à leur charge que le minime supplément de port pouvant résulter de leur éloignement du chef-lieu ; elles pourront, du reste, faire prendre leur paquet au bureau restant des Messageries, si elles le préfèrent.

ON TROUVE AUX MÊMES LIBRAIRIES toutes les publications ILLUSTRÉES A 20 CENTIMES, dont la réunion représente aujourd'hui la matière de plus de 800 VOLUMES, et dont le catalogue sera adressé *franco* aux personnes qui en feront la demande par *lettre affranchie*. — Les personnes qui achèteront les OEUVRES D'EUGÈNE SUE pourront recevoir *sans supplément de frais de port* ni *d'emballage* les autres ouvrages choisis par elles dans les diverses collections. — Les principaux ouvrages publiés récemment sont : DON QUICHOTTE, illustré de 120 gravures par Tony Johannot ; prix 2 fr. 15. c. — La NOUVELLE HÉLOÏSE et MES CONFESSIONS, par J.-J. Rousseau ; prix de ces deux ouvrages illustrés de 74 gravures par Tony Johannot, Baron, Nanteuil, etc., 3 fr. — Les FABLES DE LA FONTAINE, interprétées par Cham, 33 dessins de notre célèbre caricaturiste, 10 c. — Les CONTES DE LA FONTAINE, 30 gravures par Tony Johannot, Devéria, etc., etc., 1 fr. 10 c. — GIL BLAS, 42 gravures par J.-A. Beaucé, 1 fr. 50 c. — Les CONTES DE BOCCACE, 42 gravures par Tony-Johannot, Baron, Nanteuil, 1 f. 50 c. — ROLAND FURIEUX, 65 gravures par les meilleurs artistes, 1 fr. 75 c. — Les MILLE ET UNE NUITS, 90 gravures par les meilleurs artistes, 2 fr. 75 c. — Les FABLES DE FLORIAN interprétées par Cham, 13 dessins. Prix : 50 c. — Les CONTES DE L'ATELIER, par Michel Masson, 48 gravures par J.-A. Beaucé, 1 fr. 80 c. — OEuvres de WALTER SCOTT ; les deux premiers volumes illustrés de 250 gravures. Prix : 8 fr. — CORINNE ou l'Italie, 30 gravures, 1 fr. 10 c. — Le grand ALMANACH ILLUSTRÉ pour 1851, contenant un rébus monstre, dont la traduction littérale donnera droit, au premier qui le devinera, à une prime de 100 LIVRAISONS à choisir dans les Romans illustrés. Prix : 20 centimes.

OUVRAGES EN COURS DE PUBLICATION : ENCYCLOPÉDIE D'HISTOIRE NATURELLE, ou Traité complet de cette science, d'après Buffon, Daubenton, Cuvier, Lacépède, etc., etc., par le docteur CHENU, professeur d'histoire naturelle. Ce magnifique ouvrage, illustré avec un luxe inouï, sera le plus beau, le plus complet et le moins cher qui ait paru jusqu'à ce jour ; les trois premières séries des QUADRUMANES (singes) et la première des INSECTES-COLÉOPTÈRES, illustrées de plus de 300 gravures, sont parues ; prix des quatre séries, 4 fr. 20 c. ; chacun des volumes sera composé de 6 séries et formera une partie complète. Prix de chaque série, 1 fr. 5 c. — HISTOIRE DE FRANCE, par Anquetil ; les 30 premières livraisons, illustrées de 180 gravures, sont parues et coûtent 6 fr. — LA SAINTE BIBLE et les ÉVANGILES ; les 18 premières livraisons, illustrées de 70 gravures, sont parues et coûtent 3 fr. 60 c. — Il peut être acheté séparément, pour illustrer ce dernier ouvrage, une collection de belles gravures sur acier, dont les 2 premières séries, contenant 10 gravures, sont en vente et coûtent 10 fr.

OUVRAGES EN PRÉPARATION : Les ANIMAUX PEINTS PAR EUX-MÊMES, interprétés par Grandville. — Le VOY... OU IL VOUS PLAIRA, par Alfred de Musset et Sthall, illustré par Tony Johannot. — Le DIABLE A PARIS, rédigé par George Sand, de Balzac, Frédéric Soulié, L. Gozlan, Alfred de Musset, Alphonse Karr, Théophile Gauthier, Eugène Guinot, Jules Janin, Sthall, Eugène Sue, Eugène Briffault, Henri Monnier, Méry, Taxile Delord, etc., etc. — LES CONTES DE CHARLES NODIER. — GULLIVER. — ROBINSON CRUSOÉ. — Les CONTES DE PERRAULT. — Les CONTES DE Mme DAULNOY. — ÉMILE, par J.-J. Rousseau, etc., etc., en un mot l'élite de la littérature ancienne et moderne.

SOUS PRESSE : LES PAROLES D'UN CROYANT. — UNE VOIX DE PRISON. — LE LIVRE DU PEUPLE. — DE L'ESCLAVAGE MODERNE, par M. F. LAMENNAIS. Chacun des quatre ouvrages de MM. LAMENNAIS sera vendu séparément **20 centimes**.

POUR COMMENCER A PARAITRE INCESSAMMENT : L'INSTRUCTION POPULARISÉE PAR L'ILLUSTRATION, ou collection de petits Traités illustrés, instructifs et amusants, comprenant, sous forme de Dictionnaires, la réunion de toutes les connaissances humaines : *Langage, Histoire, Anecdotes, Biographie, Sciences, Beaux Arts, Grammaire, Géographie, Histoire naturelle, Morale, Religion, Connaissances usuelles, Arts et Métiers*, etc., etc., par Bescherelle aîné, auteur du *Dictionnaire national*. Ces charmants ouvrages illustrés de jolies gravures, et indispensables aux instituteurs et à toutes les classes de la Société, seront mis en vente par livraisons illustrées, au prix de 20 centimes. — Chacune des Parties ou Traités séparés ne dépassera guères de 3 à 6 livraisons. — La première qui sera publiée, sera l'ART DE BRILLER EN SOCIÉTÉ ET DE SE CONDUIRE DANS TOUTES LES CIRCONSTANCES DE LA VIE. — On fera paraître successivement : *La Mythologie illustrée, — les Rois et les Reines de France, — les Exercices du corps et de l'esprit, — l'Univers historique illustré, — les Récréations scientifiques, — le Tour du Monde à vol d'oiseau, — la Musique, le Dessin, la Peinture, la Sculpture*, etc. — *Les petits Arts et Métiers illustrés*, etc., etc. — Celles des parties séparées qui seront trop volumineuses, formeront plusieurs divisions : la réunion générale de toutes ces parties formera une véritable *Encyclopédie universelle*, illustrée d'innombrables gravures, d'une lecture instructive et amusante, et pour laquelle le nom si populaire de l'auteur est une garantie suffisante.

En Février prochain, il sera mis en vente une édition de l'ouvrage intitulé **JEAN BART** et **LOUIS XIV**, ou LES DRAMES MARITIMES DU XVIIe SIÈCLE, par **Eugène Sue**, représentant du peuple pour le département de la Seine. Cette magnifique édition sera illustrée d'au moins 120 dessins par J.-A. BEAUCÉ, peintre de batailles ; les gravures seront tirées, tant avec le texte que hors texte.

On peut se procurer les publications à **20 centimes**, dans les Départements, savoir :

A Lyon, — au dépôt central de toutes les publications illustrées à 20 c. ; chez Ballay et Conchon, lib., rue Lafond et galerie du Grand-Théâtre.
A Marseille, — chez Bellue fils, libraire, place de la République 9.
A Toulouse, — chez Jougla, lib., rue Saint-Rome.
A Bordeaux, — chez Chaumas, libraire.
— chez Féret fils, libraire.
A Brest, — chez Frédéric Robert, libraire.
A Chateauroux, — chez Ad. Nuret, libraire.
A Poitiers, — chez Pichot, libraire.
A Angoulême, — chez Marde, libraire.
A Clermont-Ferrand, — chez Auguste Veysset, libr.
A Montbelliard, — chez Berger, libraire.
A Anduze, — chez Molinié, libraire.
A Rouen, — chez Lebrument, libraire.
— chez Haulard, libraire.
A Grenoble, — chez Vellot, libraire.

La Maison MARESCQ et Ce, *venant d'acquérir le droit de reproduire les* **ŒUVRES ILLUSTRÉES de M. DE BALZAC**, *cette publication commencera incessamment.*

Journal des Mères et des Enfants.

Le JOURNAL DES MÈRES ET DES ENFANTS (Revue de l'Education nouvelle), publié à Paris, sous la direction de M. Jules Delbrück, paraît le 1er de chaque mois. Il contient chaque année 600 colonnes de texte : historiettes, leçons, récits intéressants, chronique du mois ; puis des rondes et chansonnettes amusantes et instructives sur nos vieux airs populaires, et douze de ces charmants tableaux encyclopédiques coloriés, sur les arts et métiers, les animaux, l'agriculture, l'industrie, qui sont pour les enfants un sujet inépuisable de récréation et de joie.

Ce journal, rédigé avec une religieuse sollicitude des intérêts moraux de l'enfance, étranger d'ailleurs par son cadre à toute question de partis et de dogmes, se borne à présenter un enseignement toujours utile sous une forme toujours amusante. Il est devenu le livre préféré des enfants et l'accessoire indispensable de toute éducation de famille.

ABONNEMENT D'UN AN au *Journal des Mères et des Enfants*, par l'envoi d'un mandat de poste.
Départements, 6 f.
Etranger, 8 f.

La 2e année date du 1er nov. 1850. — Les années précédentes sont en vente.

BUREAUX :
27, r. Neuv.-des-Pet.-Champs, PARIS.

AD. SOUPEY.

Librairie phalanstérienne,
Quai Voltaire, 25.

OUVRAGES DE FOURIER.

L'HARMONIE UNIVERSELLE et le PHALANSTÈRE, exposés par Fourier, Recueil méthodique de morceaux choisis de l'auteur. — 2 vol. format Charpentier. 6 fr.

LE NOUVEAU MONDE industriel et sociétaire. (3e édit.) — 1 vol. in-8. 5 fr.

THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE (ouvrage capital de FOURIER). 2e édit. — 4 vol. in-8. 14 fr.

THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS (premier ouvrage de FOURIER publié en 1808). 3e édit. — 1 vol. in-8. 6 fr.

(Les trois ouvrages précédents, formant 6 volumes, sous le titre de *OEuvres complètes de Fourier* — (Ensemble). 28 fr.

ANARCHIE INDUSTRIELLE (de l') et scientifique — Brochure in-12. 75 c.

4, PLACE DE LA BOURSE. — **OFFICE GÉNÉRAL D'ANNONCES** — MAISON DE LA POSTE.

INSERTIONS

DANS TOUS LES JOURNAUX

DE PARIS, DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER.

TRUCY, LAGRANGE ET COMPAGNIE,

FERMIERS DES ANNONCES DE DIVERS JOURNAUX.

Les annonces de la DÉMOCRATIE sont reçues à l'Office général de Publicité, 4, place de la Bourse.

LEUR TARIF DEPUIS LE 1er SEPTEMBRE COURANT EST :

Une Annonce. . . . . 60 centimes.
Quatre . . . . 40 —

LES VENTES MOBILIÈRES, IMMOBILIÈRES, SOCIÉTÉS, EMPRUNTS, etc., à 1 fr. 50 c. la ligne division de 4 colonnes. Les Anglaises se comptent lig. pour lig., et les Affiches sur du cinq.

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, QUAI VOLTAIRE, 25.

LA LÉGISLATION DIRECTE PAR LE PEUPLE

OU LA

VÉRITABLE DÉMOCRATIE,

PAR M. RITTINGHAUSEN.

Brochure in-8° de 3 feuilles. — Prix : 25 centimes.

JOURNAL POUR RIRE.
3 mois, 4 fr. 25. — Un an, 16 fr.
Almanach pour Rire.
Paris, 50 c. — Poste, 75 c.
Chez AUBERT, pl. de la Bourse, 29.

12 ROMANCES avec accompagnement de piano. Musique de M. Aug. Paulé. Paroles de MM. Benic, Perney, Prost, Granier et Michelin.

Reviens au village. — Aumône et Paradis. — Mère, priez pour moi. — Le jeune Lévite. — Les nouveaux bluets. — La jeune Fauvette. — La prière de l'Enfant. — Je reviendrai te consoler. — Vogue ! — L'absence. — Le Chant de Betty et la blonde Eugénie.

Prix de l'album, relié avec goût, 12 francs. Chez Petit, éditeur de musique, Palais-National, galerie Montpensier, 50.

JOAILLERIE Diamants, Perles, Pierres fines et Bijouterie. — Après vingt ans d'expérience, M. PHILIPPE, Joaillier, possédant une connaissance parfaite des premières sources, s'offre comme intermédiaire pour la vente et l'achat, à leurs prix réels, des objets de sa partie, quelle qu'en soit la valeur. — Rue Saint-Marc, 28, de midi à 2 heures. — Commission, 2 0/0.

LAMPES MODÉRATEUR à 7 f. de la fabriq. de TRUC, r. Saintonge, 9 (Marais). Ces lampes sont supérieures aux autres par la vive lumière et l'économie. On échange les anciennes lampes. Assort. de LAMPES PORCELAINE.

Traitement infaillible du dr **THIVAUD** de Montpellier, pour guérir les maladies secrètes et dartres les plus rebelles. 30 ans de succès. Cons. grat., rue Rivoli, 10, Paris. (Affr.)

AVIS MARITIMES.

CALIFORNIE En charge à Bordeaux pour SAN FRANCISCO. Départ du 15 janvier, le paquebot neuf VILLE DE TONNEINS de 1300 tonneaux.

PEROU En charge à Bordeaux, pour Arice, Islay et Lima, le navire français de première marche, MANUEL FRÉDÉRIC, de 400 tonneaux. Départ 25 janvier.

S'adresser à A. FONTAINE, agent maritime, rue d'Enghien, 44.

CALIFORNIE Le superbe navire HÉVA, de 800 T., partira du Havre le 30 décembre. — La Société mutuelle L'UNION part par ce navire.

S'adresser au Havre : à MM. P. J. Tinel et Ce, armateurs ; et à Paris, même maison, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 38, derrière la Bourse.

ANGLAIS L'institution Willoughby, 41, rue de l'Union, offre de grands avantages.

CALIFORNIE. LITS PLIANTS formant siège, ne pesant que 15 kil. et pouvant tenir dans une valise. — Prix : 15 fr. — Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 125.

A L'UNION.
ASSOCIATION ÉGALITAIRE des OUVRIERS TAILLEURS
Légalisée au tribunal de commerce en 1848,
DÉJA COMPOSÉE DE 50 TRAVAILLEURS.
HABILLEMENS SUR MESURE ET FAITS D'AVANCE marqués en chiffres connus.
Les statuts sont à la disposition du public.
23, faub. St-Denis, au coin de la rue de l'Echiquier, 1. — Paris.

MASTICATOIDES ou râteliers masticateurs PERRIN les seuls qui se posent sans douleur, sans ressorts ni crochets, et avec lesquels la prononciation et la mastication soient immédiates et complètes. 355 BIS, RUE SAINT-HONORÉ.

F.-V. RASPAIL
Traitement, consultations gratuites de midi à 2 heures, ... rue Rambuteau, 4. ...

NOUVELLE INJECTION SAMPSO, 4 fr. Infaillible. Guérit en 3 jours s. copahu, mal. anc. Ph. r. Rambuteau, 40, et ch. les ph. Esp.

ASSOCIATION FRATERN. des CUISINIERS, 32, rue des Vieux-Augustins, réouverte par des membres sortant de l'Association de La Chapelle, déjà connue du public sur la sympathie duquel ils osent compter.

ASSOCIATION RESTAURANT DE LA VRILLÈRE, rue VRILLÈRE, en face la Banque. La vogue y est constamment maintenue par la propreté, la promptitude du service, le choix, la qualité des mets et la modération des prix.

ANTI-VENUSIENNE
INJECTION (2 fr. 50) et DRAGÉES ANTI-VENUSIENNES, 3 fr. 50, infaillibles contre les écoulements des deux sexes, même les plus anciens. — Sûrs de ce traitement nous fournirons gratuitement les médicaments nécessaires à ceux qui n'auraient pas été guéris. — Pharmacie Sijuret, rue Rambuteau, 4.

PHARMACIE de SALMON, Passage, 17, Cons. grat. midi à 2 h. et 8 à 10 soir, par F. MARQUET, anc. interne des hôp. Seul médecin de la ... traite d'après la méthode de M. RASPAIL.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 23. 5 Janvier 1851

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La fraude et le commerce des vins.

M. de Lagrange, représentant de la Gironde, a déposé sur le bureau de l'assemblée nationale une proposition signalant les immenses proportions que la falsification des vins a prises dans les grandes villes, dans Paris surtout, et réclamant comme unique remède l'aggravation des peines qui atteignent ce genre de fraude.

Nous nous sommes inscrit pour parler contre cette proposition.

Non pas que nous soyons indulgent pour un mensonge qui consiste à vendre comme du vin des teintures insalubres, pour un attentat à l'humanité qui altère la santé du travailleur et qui l'empoisonne au lieu de réparer ses forces.

Nous sommes loin de contester les excellentes intentions de M. de Lagrange, celles de la commission qui a pris sa proposition en considération très sérieuse, et nous voterons cette proposition si l'on veut.

Nous n'en sommes pas moins adversaire de l'étroite pensée dans laquelle elle est conçue.

Augmenter les peines contre la fraude, ce n'est pas atteindre les causes organiques qui la produisent et la multiplient. Que penseriez-vous d'un médecin s'acharnant à combattre les plaies superficielles, les symptômes de détail qui accusent une organisation viciée, au lieu de régénérer par un traitement général la constitution du malade ? Mettez en campagne autant d'agents de police que vous voudrez, jamais la pénalité n'atteindra que des délits formant une exception très minime dans le chiffre total des boissons falsifiées.

Où sont les causes de la falsification des boissons ? dans la mauvaise constitution du commerce.

Et d'abord, dans le nombre immense des marchands de vin, patentés ou non patentés, dans la concurrence anarchique de plusieurs milliers de détaillants.

Le nombre de ces commerçants étant infiniment supérieur aux chances de débouchés que la population peut leur offrir, ils sont poussés presque fatalement à se disputer les chalands par le rabais des boissons, par l'attrait d'un vil prix, incompatible avec la bonne qualité de la denrée. Il faut vivre, et pour vivre on est conduit à frelater une substance qui serait trop chère pour les consommateurs dans son état naturel. Une fois l'abaissement du prix et l'augmentation du bénéfice obtenu par un négociant au moyen de la fraude, la fraude est une contagion que la concurrence généralise : falsifier comme le voisin ou fermer boutique, tel est l'*ultimatum* posé par l'anarchie commerciale et par la multiplicité des compétiteurs au négociant même qui voudrait demeurer honnête. Pourquoi les propriétaires fonciers, gens très estimés de tous, sont-ils portés à tromper l'Etat sur la valeur réelle de leurs immeubles ? C'est qu'ils se disent : « La véritable estimation n'est avouée nulle part. Si je fais connaître, comme la conscience le voudrait, la véritable valeur de mon immeuble, je serai la dupe de mes voisins moins sincères ; j'augmenterai la part contributoire de ma propriété, de ma commune, de mon département dans l'impôt foncier. » Rien ne se généralise aussi rapidement que le mensonge ; nous pourrions multiplier les exemples de cette épidémie.

Les marchands de vin de Paris sont portés à la falsification d'autant plus que le vin naturel leur arrive à eux-mêmes à des prix excessifs et en partie artificiels. La partie artificielle du prix se compose des impôts sur les boisons, des octrois et enfin des bénéfices réalisés par une foule d'intermédiaires parasites qui, depuis le vignoble où le raisin se récolte jusqu'au comptoir où le vin se débite, prélèvent sur cette denrée des bénéfices impossibles à justifier au point de vue de l'intérêt général.

Voulez-vous trancher la falsification dans sa racine ?

Commencez par abolir l'impôt des boissons et les octrois.

On se récriera sur la gravité de cette mesure, sur la nécessité d'en approfondir les conséquences, de combler la brèche faite au trésor. Nous répondrons qu'en principe l'impôt des boissons et les octrois sont condamnés sans appel par la voix publique ; la volonté du peuple s'est manifestée assez longtemps, assez énergiquement à cet égard pour que le législateur soit obligé d'y faire droit.

Quant à la difficulté des moyens d'exécution, nous ne pouvons accepter cette excuse. Le législateur est mis en demeure d'aviser depuis le commencement du siècle. La haine des droits réunis se manifestait sous la fin de l'empire par des vociférations qui ne respectaient plus les oreilles de l'empereur. En 1814, Monsieur, comte d'Artois, devançant de quelques semaines son frère Louis XVIII, fut accablé de telles réclamations contre les droits réunis qu'il jugea la popularité de sa famille et la Restauration même engagées dans cette question, il accorda immédiatement quelques adoucissements, modifiant la perception dans ses formes.

Ce n'était pas assez ; des émeutes graves arrachèrent à Louis XVIII une proclamation par laquelle, sans défendre en lui-même le régime des droits réunis, il fait valoir la nécessité de ne pas supprimer une pareille branche de revenus publics sans avoir trouvé un équivalent ; il promet de chercher cette compensation.

Depuis trente-six ans que la promesse est faite et l'étude commencée, tous les gouvernements ont l'air d'être pris au dépourvu quand le peuple vient dire :

« Abolissez l'impôt des boissons. »

On promet alors une enquête. Trente-six ans nous paraissent une durée bien longue pour cette mauvaise plaisanterie.

L'impôt des boissons une fois aboli, resteraient comme causes de la falsification des vins, le nombre exagéré des détaillants et celui des intermédiaires parasites.

Ces deux fléaux peuvent être atteints par un même remède, remède qui ne doit rien coûter à la liberté. Laissez produire, transporter, vendre du vin qui voudra, mais constituez dans chaque centre de consommation, à Paris d'abord, un entrepôt sous le patronage du pouvoir municipal, entrepôt où ne seraient admises que les boissons arrivant en droite ligne des producteurs avec certificat d'origine, la qualité en serait constatée ; ces produits, francs de tous bénéfices usurpés par le commerce parasite, seraient vendus sous la surveillance de la ville et par de simples commis pour le compte des propriétaires. Un pareil établissement, offrant au public bon marché, sincérité parfaite dans la denrée, aurait bientôt fait disparaître sans prohibition et sans contrainte tous les établissements privés qui ne voudraient ou ne pourraient se placer dans les mêmes conditions. L'agriculture et le consommateur y gagneraient en même temps.

Nous proposons ici pour le commerce des vins un procédé général d'organisation dont les applications abondent.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 5 JANVIER 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

L'Aigle.

L'aigle est de tous les oiseaux de France et d'Europe celui qui monte le plus haut dans les airs ; il n'y a même que l'homme et le condor des Andes qui s'élèvent au-dessus de lui. L'aigle est de tous les oiseaux de proie le plus richement armé pour le meurtre et pour la rapine, le plus fort et le plus belliqueux. Son audace, sa fierté se lisent dans son regard perçant doué d'un éclat et d'une fixité insoutenables, plein d'éclairs comme celui du lion. Ses ailes démesurées qui se coudoient sur sa poitrine et se rejoignant au delà de sa queue, l'empêchent presque de se mouvoir quand il s'est abattu sur le sol, annoncent le plus puissant et le plus rapide des voiliers de l'air... Sa mine altière, son bec dur et crochu, tranchant comme l'acier, ses bras robustes, ses vastes serres, ses ongles taillés en gouttières pour laisser couler le sang, sa voix sinistre où vibrent à la fois la colère, la faim et l'amour du carnage, accusent la majesté souveraine, l'Attila de la région des nues, l'ogre emplumé toujours altéré de chair fraîche, le plus cruel et le plus sanguinaire de tous les ravisseurs ailés.

L'aigle est la plus magnifique et la plus sauvage expression de la tyrannie et du règne de la force. Il attaque sa proie de haute lutte et plus héroïquement que le lion qui se cache pour la surprendre. Le roi chevelu du désert n'est qu'un chétif hobereau en regard de l'aigle ; car le domaine de carnage de celui-ci est grand comme le monde. L'aigle lève tribut sur tous les règnes de la nature, sur les mammifères des monts, des bois et de la plaine, sur les oiseaux des nues et les poissons des eaux.

La vue de l'aigle en cage est de tous les spectacles de captivité celui qui m'afflige le plus.

Dans ce monde où jusqu'ici l'insolence des oppresseurs n'a eu d'égale que la lâcheté des opprimés, l'adulation n'a pas dû manquer à l'aigle. On l'en a saturé.

Parce qu'il vivait dans des régions inaccessibles au commun des martyrs, parce qu'il aimait à dévorer la substance du peuple, parce qu'il était d'un entretien couteux, on l'a baptisé roi de par l'analogie. Il était légitime de procéder ainsi dans les temps primitifs où l'historien ne savait encore rien de mieux que le monarque absolu en matière de tyran et où la féodalité nobiliaire et la féodalité d'argent n'avaient pas encore été analysées et classées suivant leurs mérites. Aujourd'hui que ce travail d'analyse et de classement est terminé, et que la science possède les moyens de rectifier les analogies fautives, l'attribution emblématique de l'aigle doit être retirée à la royauté pour être restituée à qui de droit. Cette rectification sera l'objet capital du présent chapitre, mais il faut que je laisse se produire toutes les versions du préjugé vulgaire, avant de le détruire. Je me permettrai seulement de m'étonner par anticipation d'une chose ; c'est que l'idée ne soit encore venue à personne avant moi de se dire que si Dieu avait voulu faire de l'aigle un emblème de royauté, son premier soin eût été de lui placer une couronne sur la tête. Il est assez connu, en effet, que Dieu ne cache pas son opinion quand il lui plait de symboliser les monarques et qu'il n'y va pas par quatre chemins pour donner à celui-ci une coiffure à l'oiseau royal, à celui-là une aigrette. On peut même dire à la gloire de l'artiste suprême qui s'est chargé d'orner le chef des volatiles, qu'il a fait preuve dans cet art d'un rare talent d'invention et d'une fécondité d'imagination sans égale.

L'Orient, berceau des contes et des religions révélées, s'est d'abord emparé de l'aigle pour le défigurer selon l'usage et lui donner une légende merveilleuse.

C'est d'abord la grande guerre, la guerre d'extermination entre l'Aigle et le Dragon, le terrible serpent à crête qui garde les trésors.

L'aigle paraît éprouver une jouissance ineffable à faire de la peine au dragon. S'il l'aperçoit du haut de l'empyrée où il plane, il s'abat sur lui comme la foudre, le saisit à la gorge de sa griffe implacable, l'emporte dans les airs pour le torturer à loisir, et l'éparpille en petites tranches pour savourer à longs traits les délices de son agonie.

Mais le dragon ne reste pas en arrière de procédés indélicats avec l'aigle. Du fond de l'observatoire ténébreux où il veille sans cesse pour le mal, il a vu l'aigle quitter son aire ; il rampe à travers les broussailles qui tapissent le mur de l'abîme ; il s'insinue à travers les fissures du roc jusqu'au logis abandonné qu'il souille et qu'il empeste des venins de sa bave. Sa rage cependant n'est encore qu'à demi satisfaite. Il ne se retirera pas sans avoir jeté sur les œufs ou sur les aiglons nouveaux-nés un maléfice atroce dont l'effet n'est que trop certain.

Heureusement que l'aigle, qui savait de quels malheurs était menacée sa famille, a découvert depuis longtemps le moyen de conjurer le sort fatal. A force de travail et de recherches, l'aigle a réussi en effet à découvrir une pierre précieuse qui s'appelle en latin *œtetes* et qui a la propriété de préserver de toute influence maléfique les œufs avec lesquels on la met en contact. L'étude des simples lui apprit en outre à connaître une herbe qui a nom *callitriche* et dont il suffit de frotter les parois d'un domicile quelconque pour les rendre inattaquables aux virus les plus corrosifs. Une fois que l'aigle a su se munir de ces deux talismans, il peut vaquer en toute sécurité à ses exercices de pérégrinations aériennes, braver les artifices du dragon et se gaudir des déconvenues d'icelui, plaisirs qu'il ne se refuse guère. L'Ecriture sainte compare naturellement le désappointement du dragon qui vient pour empoi-

Le législateur trouvera quand il le voudra dans la commune et dans le perfectionnement des institutions communales le secret d'une régénération sociale pacifique et radicale en même temps. Le pouvoir municipal, déjà félicité par le gouvernement lui-même pour l'initiative qu'il a prise sur plusieurs points de notre sol dans la question des boulangeries, dans celle des boucheries, ne doit pas monopoliser, accaparer le commerce, mais lui donner le ton, lui offrir des modèles et des types. Le diapason ne saurait suppléer l'orchestre, mais il lui suffit de se faire entendre pour ramener tous les instruments à l'harmonie.

Victor Hennequin, représentantdu peuple.

À propos des fraudes commerciales, constatées par la *Patrie*, on lit dans la *Tribune de la Gironde*, du 1er janvier 1851 :

Oui, cette critique du commerce et des lamentables effets de la concurrence anarchique, nous ne l'avons empruntée ni à Charles Fourier, ni à Pierre Leroux, ni à Louis Blanc : elle est signée par M. Delamarre, le banquier ! le propriétaire de la *Patrie !* le collaborateur de M. de Molinari du *Journal des économistes* !

Ainsi, de l'aveu de la *Patrie*, sous le régime de la concurrence :

— Les fabricants peuvent être contraints, sous peine de fermer leurs ateliers, à se rendre complices des fraudes et des vols du marchand intermédiaire;

— Les pratiques frauduleuses des spéculateurs éhontés font la ruine des commerçants honnêtes;

— Dans quelque temps, il ne restera plus un seul marchand honnête, parce que les marchands honnêtes sont dans l'impossibilité de lutter contre des concurrents moins consciencieux.

Un régime qui aboutit à de tels résultats, n'est-il pas un régime jugé et condamné ? . . . .

. . . .

Quand vous habitez une vieille maison dont les murs craquent à tous les vents, vous faites, sans doute, bien d'en soutenir les pierres tremblantes, par quelques échafaudages ingénieux.

Mais cependant, si vous tenez à ne pas être un jour écrasé sous les décombres, vous ne devez point vous contenter de telles précautions et de tels palliatifs; vous devez vous mettre en quête d'une maison nouvelle, ou d'un architecte pour rebâtir votre masure.

M. Delamarre a raison incontestablement de demander, contre les fraudes commerciales qu'il énumère, des lois de répression sévère.

Mais pour faire disparaître la fraude de nos marchés, pour réaliser la vérité dans les relations de l'acheteur et du vendeur, il ne suffit pas d'ajouter à nos codes quelques articles nouveaux et quelques pénalités nouvelles.

Si l'on veut détruire les effets, il faut détruire la cause.

Or, la cause des fraudes, des vols, des crimes signalés par M. Delamarre et par les socialistes, c'est l'antagonisme des intérêts.

C'est l'antagonisme des intérêts

— Du producteur et du commerçant,

— Du commerçant et du consommateur,

— Du commerce en général et de chaque commerçant en particulier,

— Du commerçant et de ses concurrents.

Ce qu'il faut édifier, c'est la solidarité, c'est l'union de l'intérêt général et de l'intérêt individuel.

Ce qu'il faut donc que M. Delamarre et ses collaborateurs étudient, c'est la science de l'association, c'est-à-dire la science de l'organisation libre et harmonique de toutes les forces [illegible]ciales pour le plus grand bien de tous les membres de la société.

[illegible] de Chan[illegible]

Spoliation du corps social

PAR LE PARASITISME COMMERCIAL.

Le vice dont je vais parler n'est pas scandaleux comme les précédents (1), mais il n'est pas moins préjudiciable.

Dans un siècle où l'on a poussé l'économie jusqu'aux détails les plus minutieux, comme de remplacer le café par du jus de chicorée, le sucre par du jus de raves et autres épargnes qui ne servent qu'à favoriser la supercherie des marchands, qu'à impatienter les voyageurs qui ne peuvent se procurer de bonnes choses à aucun prix ; dans un siècle si lésineux, dis-je, comment ne s'est-on pas aperçu que la principale économie doit être l'*économie des bras*, des agents superflus qu'on pourrait épargner et que nous prodiguons à des fonctions improductives comme celles du commerce?

J'ai observé que nos usages emploient fréquemment cent personnes à un travail qui en exigerait à peine deux ou trois si l'association existait, et que dès la septième période, il suffirait de vingt hommes pour approvisionner le *marché* d'une ville où se rendent aujourd'hui mille paysans. Nous sommes, en fait de mécanisme industriel, aussi neufs que des peuples qui ignoreraient l'usage des moulins, et qui emploieraient cinquante ouvriers à triturer le grain que broie aujourd'hui une seule meule. La superfluité d'agents est partout effrayante et s'élève communément au quadruple du nécessaire dans tous les emplois commerciaux.

Depuis que la Philosophie prêche l'amour du trafic, on voit pulluler les marchands jusque dans les villages. Les chefs de familles renoncent à la culture pour s'adonner au brocantage ambulant ; n'eussent-ils à vendre qu'un veau, ils iront perdre des journées à muser dans les marchés, halles et cabarets. C'est surtout dans les pays vignobles qu'on voit régner cet abus ; partout la *libre concurrence* élève à l'infini le nombre des marchands et agents commerciaux. Dans les grandes cités, comme Paris, on compte jusqu'à trois mille épiciers, quand il en faudrait à peine trois cents pour suffire au service habituel. La profusion d'agents est la même dans les bourgades ; telle petite ville, qui reçoit aujourd'hui dans le cours d'une année cent voyageurs de commerce et cent colporteurs, n'en voyait peut-être pas dix en 1788, où l'on ne manquait pourtant ni de subsistances ni de vêtements à des prix très modérés, quoique les marchands ne s'élevassent pas au tiers du nombre actuel.

Cette multiplicité des rivaux les jette à l'envi dans les mesures les plus folles et les plus ruineuses pour le Corps Social ; car tout agent superflu, comme étaient les moines, est un spoliateur de la Société, dans laquelle il consomme sans rien produire. N'est-il pas reconnu que les moines d'Espagne dont on élève le nombre à 500 mille, produiraient la subsistance de 2 millions de personnes s'ils retournaient à la culture ? Il en est de même des commerçants superflus, dont le nombre est incalculable ; et quand vous connaîtrez la méthode commerciale de sixième Période, la CONCURRENCE SOCIÉTAIRE, vous serez convaincus que le Commerce pourrait s'exercer avec le quart d'agents qu'il emploie aujourd'hui, et qu'il y a dans la seule France 1 million d'habitant enlevés à la culture et aux fabriques par l'affluence d'agents que crée la *libre concurrence*. C'est donc pour la seule France une perte annuelle de la subsistance de 4 millions d'habitants, par suite d'une erreur des Economistes.

Outre la Déperdition de bras l'Ordre actuel cause encore Déperdition de capitaux et denrées ; je cite pour exemple un des abus les plus communs aujourd'hui, celui de l'*écrasement*.

Depuis la Révolution, il n'est bruit que d'*écrasement* parmi les marchands. Devenus trop nombreux, ils se disputent avec acharnement des ventes qui deviennent chaque jour plus difficiles par l'affluence de concurrents. Une ville qui consommait mille tonneaux de sucre lorsqu'elle avait dix marchands, n'en consommera toujours que mille tonneaux lorsque le nombre des marchands se sera élevé à quarante au lieu de dix ; c'est ce qui est arrivé dans toutes les villes de France. Maintenant l'on entend ces fourmilières de marchands se plaindre de la langueur du commerce, quand ils devraient se plaindre de la surabondance des commerçants ; ils se consument en frais de séduction et de rivalité ; ils s'aventurent dans les plus folles dépenses pour le plaisir d'*écraser* leurs rivaux. C'est à tort qu'on croit le marchand asservi à son seul intérêt ; il est fortement esclave de sa jalousie et de son orgueil ; les uns se ruinent pour le stérile honneur de *brasser d'immenses affaires*, les autres par la manie d'*écraser* un voisin dont le succès les désespère. L'ambition mercantile pour être obscure n'en est pas moins violente, et si les trophées de Miltiade troublaient le sommeil de Thémistocle, on peut dire aussi que les ventes d'un boutiquier troublent le sommeil du boutiquier voisin. De là vient cette frénésie de concurrence par laquelle tant de marchands se poussent à leur ruine et se consument en frais qui retombent ultérieurement sur le consommateur ; car toute déperdition est supportée en dernière analyse par le Corps Social ; et si un nouvel Ordre commercial (la CONCURRENCE SOCIÉTAIRE) peut réduire au quart le nombre d'agents mercantiles et les dépenses commerciales, vous verrez diminuer d'autant chaque denrée ; puis vous verrez augmenter la production en rapport des nouvelles demandes qu'occasionnera cette baisse et en rapport de la masse de bras et de capitaux rendus à la culture par cette diminution d'agents commerciaux.

Les abus naissent l'un de l'autre; cela est vrai en Commerce comme en Administration. Par exemple, la prodigalité d'agents cause l'Agiotage et la Banqueroute ; on en a vu une preuve frappante dans les luttes des messageries qui, pour se nuire l'une à l'autre, auraient volontiers transporté gratis les voyageurs. En les voyant baisser leur prix pour s'écraser mutuellement on se disait : *Bientôt ils nous paieront une prime pour nous voiturer en poste.* Il importe de s'appesantir sur ces détails pour prouver que les Economistes se sont lourdement trompés en croyant que l'intérêt était le seul mobile du négociant. Quel homme sensé aurait pu, de sang-froid, concevoir l'idée de conduire en poste de Paris à Rennes, pour 18 livres tournois? Voilà les folies qu'a produites la manie *d'écraser*. Le résultat de ces assauts divertissants pour les voyageurs, c'était la banqueroute des divers champions qui étaient à quelques mois de distances *écrasés* l'un par l'autre ; leurs banqueroutes étaient supportées par le public qui s'intéresse toujours dans les plus folles entreprises, et malgré leur insuccès elles donnent du profit au banqueroutier par la spoliation des co-associés qu'il ne rembourse pas de leur mise de fonds. De là vient que les négociants, assurés de se sauver en cas de revers par une banqueroute, hasardent tout pour perdre un rival et jouir du malheur d'un voisin : semblables à ces Japonnais qui se crèvent un œil à la porte de leur ennemi pour lui en faire crever deux par la justice.

Les anciennes maisons de commerce déconcertées par ces guerres d'extermination, renoncent de toutes parts à une profession devenue dangereuse, et avilie par les intrigues des nouveaux venus, qui souvent vendent à perte (1) pour avoir la vogue. Les anciens, qui n'ont pas voulu perdre, se trouvent abandonnés, dépourvus de consommation et hors d'état de satisfaire à leurs engagements. Bientôt les deux partis tombent dans l'épuisement et sont obligés de recourir à l'agioteur, dont les secours usuraires augmentent leur embarras, leur insolvabilité, et précipitent la chute des uns et des autres.

---

(1) La banqueroute, l'accaparement, l'agiotage.

(1) Je m'explique sur les mots *vendre à perte*. Souvent un négociant est en perte lorsqu'il gagne 10 et 15 pour cent ; car il peut arriver que la masse de ses frais, mise en balance avec la masse de ses ventes, l'oblige à gagner 25 pour 100, afin d'avoir un bénéfice net de 10 pour 100 sur son capital. Or, s'il se borne à gagner 15 pour 100 par l'effet de la concurrence, il n'aura, au bout de l'année, pas une obole de bénéfice, et il aura perdu l'intérêt de son capital et le fruit de ses peines et risques.

Voilà ce qui arrive dans les commerces honnêtes comme celui de consommation, qui ne donne pas de grands profits ainsi que l'accaparement ; et voilà pourquoi l'on voit beaucoup de négociants probes végéter, chanceler au bout de quelques années, par l'effet de cette concurrence immodérée qui ne laisse pas à chacun des bénéfices et débouchés proportionnels aux frais.

---

sonner les œufs de l'aigle et qui trouve la place *lustrée* par le préservatif en question, au désappointement du démon qui vient pour enlever une âme de mécréant et qui trouve le sujet tout fraîchement lustré par les eaux du baptême. (*Lustrer*, du verbe latin *lustrare*, arroser d'eau bénite.)

Les citations de l'Ecriture sainte sont à leur place dans les contes d'Orient, d'autant que l'Ecriture sainte a singulièrement abusé de l'aigle; comme terme de comparaison.

Le bonhomme Job, qui a compris le cheval aussi bien que Buffon, n'a pas vu aussi clair dans l'histoire de l'aigle. Il le calomnie dans ses mœurs, lui reprochant sa passion désordonnée pour les serpents et les cadavres, et affirmant en propres termes qu'on n'a jamais rencontré un corps mort sans voir un aigle auprès. Il est évident que l'écrivain arabe ou plutôt son traducteur infidèle a confondu ici l'aigle avec le vautour, qui adore en effet les cadavres et ne méprise pas les serpents. La confusion est d'autant plus naturelle que le vautour est beaucoup plus commun que l'aigle dans les déserts qu'habitait Job. Je soupçonne fort ce traducteur d'être le même que j'ai déjà rappelé plus d'une fois à l'ordre pour infidélités analogues, pour avoir écrit, par exemple, *pourceau*, *renard* ou *loup*, là où le texte avait dit *sanglier*, *chacal*, *hyène*. L'aigle adore l'oie sauvage et la grue, et cette prédilection bizarre me semble suffisamment injustifiable, pour dispenser les détracteurs du noble oiseau de lui prêter gratuitement de vilains goûts moins excusables encore. Je tiens d'autant plus vivement à laver l'aigle de toute inculpation relative à l'amour de la chair morte que la calomnie a été répétée par saint Mathieu. Quand par hasard l'aigle s'abat sur un cadavre, ce n'est pas par plaisir, mais par besoin extrême.

Est venu après Job, l'auteur du *Lévitique*, qui a classé l'aigle dans la catégorie des animaux immondes, au même titre que l'ixion et le gryphon, et toujours sous le monotone prétexte que l'aigle symbolisait les Pharaons d'Egypte, race vorace et rapace et surtout coriace. Si les aigles pouvaient dire du *Lévitique* et de celui qui l'a rédigé tout ce qu'ils pensent, leur témoignage ne serait peut-être pas moins curieux que celui de leur accusateur. C'est encore Moïse qui ne sachant plus quelle fausseté inventer pour perdre l'aigle dans l'opinion publique, lui fait un crime irrémissible de la prétendue habitude qu'il aurait de porter ses petits sur son dos, contrairement à celle des autres pères et des autres mères qui auraient grand soin de dissimuler leur progéniture sous leurs ailes. L'aigle n'agirait ainsi, insinue traîtreusement l'Exode, que pour montrer qu'il n'a rien à cacher au monde, n'ayant rien à en redouter, et se souciant des cancans du vulgaire, comme de sa première pelure. Je ne perdrai pas mes peines, comme bien on pense, à réfuter cette allégation pitoyable, pas plus qu'à démolir cette autre version saugrenue qui attribue aux plumes de l'aigle la faculté de brûler et de dévorer les plumes d'oie à distance. Que ce dernier mensonge n'est-il une vérité, hélas! que les plumes d'aigle n'empêchent-elles les plumes d'oies d'écrire !

Mais si Job et Moïse ont parlé de l'aigle à la légère, il est juste de reconnaître que le plus grand nombre de leurs collaborateurs de la Bible ont mieux apprécié ses mérites. Abdias et Isaïe, entre autres, Michée et Ezéchiel, aiment à s'incliner devant la toute puissance de l'aigle, et si par fois ils lui appliquent l'épithète de tyran des airs, la qualification est toujours prise en bonne part ; c'est un hommage qu'on lui décerne et non un trait qu'on lui décoche. Les rois que ces prophètes inspirés de Jehova symbolisent par l'aigle, sont ceux que Dieu a choisis pour être les ministres de sa colère, les verges de sa justice. Je remarque même que le respect quasi universel de l'ancienne rédaction de la Bible pour l'aigle a passé dans l'esprit de la rédaction du Nouveau-Testament. Ainsi l'apôtre Jean aime à écrire ses méditations sur le dos de l'aigle d'où est venue la mode élégante de cette forme de pupitre que toutes les églises chrétiennes ont généralement adoptée. Enfin, les catholiques du dix-septième siècle ont trouvé convenable de désigner l'une de leurs plus fortes têtes et de leurs plus vigoureuses plumes par le glorieux sobriquet de l'aigle de Meaux.

Mais de tous les anas fabriqués sur le compte de l'oiseau royal, le plus amusant et le plus mensonger à coup sûr est celui que des rabbins trop savants et trop spirituels imaginèrent un jour pour donner une explication plausible du fameux verset du psalmiste : *Renovabitur ut aquilæ, juventus tua.*

Ta jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle. Quel était ce mystère? L'aigle qui connaît tant de pays, savait-il le gisement d'une fontaine quelconque de Jouvence dont il aurait arraché le secret à quelque Dragon expirant ! ou bien encore aurait-il découvert dans le sang de quelqu'une de ses victimes, un élixir de longue vie ! Quel était ce mystère ! Cent fois heureux l'Œdipe qui eût apporté au beau sexe le mot de la fatale énigme !

Hélas ! le secret merveilleux que l'aigle a découvert, n'est pas de ceux qui suffisent à faire la fortune de plusieurs pharmaciens et d'une foule de journaux d'annonces, car d'immenses difficultés s'opposent à l'application du procédé à l'espèce humaine et c'est là son moindre défaut. Ecoutons pour nous en convaincre la version des rabbins.

— L'aigle vit cent ans, ni plus ni moins; un bel âge pour un homme. Seulement son existence est un bail emphythéotique qui a besoin, pour valoir, d'être renouvelé tous les dix ans, et le renouvellement s'opère de la manière suivante : l'aigle monte dans les airs si haut, si haut, si haut, qu'il finit par tomber dans le foyer du soleil, ce qui élève la température de son corps à un degré de thermomètre si impossible, que les pores de sa peau se dilatent d'une façon étrange et que ses plumes, ne pouvant plus tenir dans leurs étuis, s'en vont toutes. N'étant plus soutenu par ses ailes, l'oiseau descend naturellement du ciel plus vite qu'il n'y était monté et pique une tête épouvantable dans la mer, à l'état de rôti trop cuit. Or la fraîcheur du bouillon salé, combinée avec la puissance de calorique dont le corps de l'oiseau est saturé, donne à sa chair une activité de végétation si rapide, que l'aigle se trouve recouvert d'une nouvelle robe en moins de quelques

C'est ainsi que la *libre concurrence*, en provoquant les banqueroutes, fournit un aliment habituel à l'Agiotage et lui donne l'accroissement colossal auquel on le voit parvenu.

Il s'établit des agioteurs jusque dans les bourgades; partout on rencontre des hommes qui, sous le nom de banquiers, n'ont d'autre métier que de prêter à usure et d'attiser les guerres de concurrence. Ils soutiennent par des avances une foule de brocanteurs superflus qui se jettent à l'envi dans les spéculations les plus ridicules, et qui viennent après leurs échecs demander du secours et se faire rançonner chez les banquiers. Ceux-ci, placés dans l'arène mercantile pour attiser le choc, ressemblent à ces hordes arabes qui voltigent autour des armées et jubilent, en attendant la dépouille des vaincus, amis ou ennemis.

A l'aspect de tant de brigandages et absurdités, qu'engendre le Commerce, peut-on douter que les Anciens n'aient été plus sages que nous en le vouant au mépris? Quant aux Modernes, qui composent des théories à sa louange, ne sont-ce pas des charlatans sans pudeur, et peut-on espérer de voir régner quelque vérité, quelque bon ordre, dans le mécanisme industriel, tant qu'on n'aura pas condamné le Système commercial et inventé un Mode d'Echange moins vexatoire, moins dégradant pour le Corps Social? . . . .

. . . .

L'Agiotage spolie le Corps Social en détournant les capitaux pour les faire s'entrechoquer dans les tripotages de hausse et de baisse, qui fournissent d'énormes bénéfices aux joueurs les plus habiles. Dès lors les cultures et fabriques n'obtiennent qu'à un prix exorbitant les capitaux nécessaires à leur exploitation, et les entreprises utiles, qui ne donnent qu'un bénéfice lent et pénible, sont dédaignées pour les jeux d'Agiotage qui absorbent la majeure partie du numéraire. . . . .

. . . .

Le Parasitisme ou Superfluité d'agents spolie le Corps Social de deux manières, soit en lui enlevant une infinité de bras qu'il emploie au travail improductif, soit par l'immoralité et les désordres qu'engendre la lutte acharnée de ces innombrables marchands dont la perfidie cause parfois des entraves équivalentes à une prohibition.

FOURIER. 1808.

(*Théorie des quatre mouvements.*)

Progrès des idées socialistes.

On lit dans la *Civilisation*, journal belge, numéro du 29 décembre 1850 : Ce n'est pas en Belgique seulement que se développe l'idée de l'association; l'Angleterre, à son tour, l'accueille et la féconde avec la sagesse et le sens pratique qui distinguent cette grande nation. Que nos lecteurs en jugent par la correspondance suivante :

LA SOCIÉTÉ DES PROMOTEURS.

Londres, 28 décembre 1850.

Monsieur le rédacteur,

Je vois par votre journal que vous vous intéressez à l'établissement et au succès des associations ouvrières, soit pour l'organisation du travail, soit pour l'achat en commun des approvisionnements.

Vos lecteurs apprendront peut-être avec plaisir que l'association des travailleurs fait beaucoup de progrès à Londres et dans d'autres villes de l'Angleterre et de l'Écosse, sous la direction et avec l'aide de la classe moyenne.

Une douzaine de personnes riches et intelligentes, aidées par M. Jules Lechevalier, ont formé une société de *Promoteurs* à Londres, pour venir en aide aux diverses corporations de travailleurs qui voudraient s'associer d'après le plan des associations ouvrières de Paris. Depuis un an, une vingtaine d'associations de ce genre ont été organisées à Londres et sont aujourd'hui en pleine voie de prospérité. La plupart de ces associations sont organisées par des ouvriers tailleurs, bottiers, charpentiers, etc., etc., au nombre d'une douzaine ou d'une trentaine d'ouvriers dans chaque association.

La société des Promoteurs prête, à un faible intérêt, une dizaine de mille francs, au besoin, ou moins, où cela peut suffire, à chacune des associations, qui sont tenues de rembourser le capital avancé, au fur et à mesure de leur succès. La plupart des associations établies depuis un an ont déjà remboursé, en grande partie, l'argent avancé pour leur premier établissement.

Voyant que ces travailleurs associés se conduisent bien et profitent de l'aide qui leur a été donnée, la société des Promoteurs vient d'organiser une espèce de dépôt central et de banque économique pour toutes les associations, afin de faciliter l'achat en gros des approvisionnements et des matières premières, ainsi que la vente des marchandises confectionnées par l'union des associations. Cet établissement est situé, 76, Charlotte street, Fitzroy-Square, à Londres. M. Vansittart Neale, président de la société des Promoteurs, a versé 25,000 fr. pour sa part du capital social, et plusieurs de ses amis et collègues ont fourni des sommes plus ou moins considérables à la banque commerciale.

Par ce moyen les associations ouvrières peuvent acheter tout en gros et vendre aux prix les plus raisonnables. Les fonds de roulement, les denrées de consommation et les matières premières sont ainsi mises à la portée des travailleurs associés, sans usure ni exploitation sordide. La société des Promoteurs vient en aide aux ouvriers associés, par tous les moyens nécessaires à leur réussite, par l'avance des capitaux et la bienveillance des avis et des lumières, mais chaque association se gouverne elle-même.

Cet exemple de la bourgeoisie éclairée, en Angleterre, mérite d'être imité en Belgique, en France, et dans toute l'Europe. J'ai cru devoir vous en parler dans l'intérêt de la paix et du progrès.

En Angleterre, on étudie les théories du socialisme pratique, sans s'effrayer des idées utopiques et impossibles à réaliser.

On vient de publier, en deux beaux volumes, du prix de 25 fr., une traduction de « l'Analyse des passions et des caractères » de Fourier, avec une introduction critique et explicative écrite par moi. Cette traduction, faite par le révérend J. R. Morell, est le premier ouvrage de Fourier qui a paru en anglais. Les autres socialistes français seront probablement traduits en anglais et publiés bientôt. On y puisera des idées pratiques sans se passionner pour des systèmes. Il en sera bientôt de même, j'espère, dans tout le continent de l'Europe.

H. Doherty.

Association musicale de Lille.

Lille, 31 décembre 1850.

Messieurs les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*,

Notre association musicale, semblable en cela à toutes celles que nous avons vu se former dans ces dernières années, n'est pas une puérile institution de luxe et de plaisir, c'est en quelque sorte une fille de la misère qui cherche l'émancipation par le travail. Elle a été fondée par des hommes bien convaincus que le mal social réside dans l'individualisme, dans l'égoïsme, et qui, en outre, ont compris cette voix du bonhomme qui à eux comme à nous tous redit sans cesse :

Aide-toi, le ciel t'aidera!

Bien fou qui compte sur ce que nous appelons pouvoir.

De cette conviction est sortie une association non pas entre les artistes seuls, — association que dans notre langage nous serions en droit d'appeler simpliste, — mais entre les artistes et le public, c'est-à-dire une association réellement complexe.

Oui, dans les limites des choses musicales, notre association est l'organisation complexe — pour qui l'aimera mieux, complète — de la production et de la consommation mises en rapport direct. Passez-moi — ce n'est pas pour vous que je le dis, mais pour quelques-uns de vos lecteurs — ces termes de la langue industrielle; ils ne choqueront que ces niais Sigisbés de l'art pour l'art qui perdent si volontiers de vue le pain de l'artiste par qui seul l'art est possible. Quand il s'agira de l'esprit de l'art, nous ne resterons, je crois, en arrière de qui que ce soit; mais ici, il ne s'agit que de son corps, des inévitables conditions de sa vie physique, auxquelles il faut satisfaire comme aux exigences de notre corps si l'on veut qu'un jour l'esprit se manifeste en toute liberté.

Quand je dis organisation complète des choses musicales, je dois préciser. Il ne s'agit chez nous que de l'exécution des œuvres et non de leur composition; il ne s'agit même pas encore de l'exécution des œuvres théâtrales, mais simplement de celles de concert; ni, d'un autre côté, des travaux d'enseignement, mais de ceux de pratique.

Patience! Ce ne sont là que des défectuosités locales et temporaires; et il nous suffit de pouvoir dire que quand le moment sera venu d'assurer la réforme du système théâtral et du système d'enseignement, notre principe d'association se prêtera tout naturellement à ces extensions. J'en dis autant quant à la composition vers laquelle, à Paris, vous devez tourner les yeux, mais qui en province ne trouve encore qu'un terrain très ingrat et, quant à l'édition, complètement stérile.

Je vous disais donc qu'en ce qui concerne l'exécution des œuvres de concert, nous avions formé une association entre les artistes et le public. Il n'y a en principe aucune distinction entre les membres de l'association : chacun est sociétaire au même titre, représenté par une cotisation que les uns acquittent en argent, les autres en travail. Par le fait, il paraît en résulter des catégories, puisque nous-mêmes nous nous servons des dénominations : membres honoraires ou souscripteurs, sociétaires artistes et même sociétaires amateurs, ou sociétaires qui acquittent leur droit en numéraire et en outre prêtent aux artistes leur concours gratuit. Mais la composition de notre commission administrative va vous prouver la parfaite égalité de titre.

La présidence, avec voix prépondérante au besoin, appartient aux souscripteurs; la vice-présidence aux artistes; les emplois de secrétaire-général et de comptable sont remplis indifféremment par les uns et les autres. En outre, huit commissaires sont choisis par moitiés dans chaque catégorie. Aucune de ces fonctions n'est rétribuée comme telle; là où on s'administre soi-même, il ne peut être question de salaire, et je vous dirai sur-le-champ, pour n'y plus revenir, que nous n'avons besoin que d'*une seule fonction salariée*, le commis-receveur et convocateur.

Cette commission administrative, nommée, bien entendu, par voie d'élection, règle toutes les affaires générales, tout ce qui constitue les intérêts communs des sociétaires comme auditeurs et comme exécutants, à l'intérieur et dans leurs relations avec d'autres institutions qui peuvent réclamer notre concours. En un mot, c'est elle qui est exclusivement chargée de toute la partie commerciale et financière, tant pour les frais généraux que l'association supporte vis-à-vis des tiers que pour la perception des souscriptions et la répartition entre les artistes. Elle est une partie du pouvoir exécutif et n'est que cela; l'autre partie de ce pouvoir, quant aux choses purement artistiques, est représentée par un jury entièrement distinct de la commission administrative, personne ne pouvant siéger à la fois dans les deux; et, puisque nous en sommes là, notons que le pouvoir législatif appartient aux sociétaires mêmes, qu'il est inaliénable et que de lui seul émane un règlement inviolable, mais constamment modifiable par voie de vote en assemblée générale.

Pour en finir sur les pouvoirs, voyons le jury. Les artistes et amateurs, réunis à titre de sociétaires exécutants, se répartissent en cinq sections : 1° symphonie; 2° harmonie; 3° fanfare; 4° musique de chambre; 5° chœurs. J'ai déjà dit ailleurs que la troisième section devrait se fondre avec la seconde; mais ici ne nous arrêtons pas à ce point de détail. Ces sections se réunissent à jours fixes, de sorte que chaque artiste peut faire partie de plusieurs et même de toutes. Chaque section nomme par voie d'élection un chef et deux sous-chefs; les quinze chefs réunis composent le jury. C'est ce jury qui choisit les morceaux à exécuter et qui, aidé de la commission administrative, arrête les programmes des concerts. De plus, c'est lui qui, en vue de la répartition dont je vous parlerai plus loin, décide du mérite relatif des exécutants.

Voilà nos deux commissions exécutives. Voyons les sociétaires, et d'abord les souscripteurs : 1° le maître ou la maî-

---

secondes et comme par enchantement.

Les personnes qui ont été témoins du phénomène avouent elles-mêmes que ce changement de costume à vue s'exécute si rapidement, que c'est à n'en pas croire ses yeux.

Cette légende de l'aigle qui se rajeunit par le procédé perfectionné du bain russe n'est après tout qu'une variante de la légende du phénix, lequel habitait aussi ces contrées orientales trop favorisées du soleil où le merveilleux pousse si bien et le reste si mal. La différence entre les deux versions consiste en ce que le phénix vit mille ans suivant les uns, six cent soixante ans suivant les autres, et qu'il se fait cuire sur un bûcher de bois odoriférant qu'il dresse de ses propres mains, tandis que l'aigle se fait cuire au foyer du soleil. Le phénix, s'il compte par cycles de 660 est pour le système duodécimal, l'aigle (100) pour le décimal.

Les Grecs, suivant l'invariable usage, sont ceux qui ont brodé sur l'histoire de l'aigle, le mythe le plus acceptable et le plus ingénieux. Comme ils virent que cet oiseau, dédaigneux de la terre, aimait à se perdre dans la nue, au-dessus des hauteurs de l'Olympe, bien au-delà de l'horizon du regard des mortels, ils furent naturellement portés à croire qu'il entretenait commerce d'amitié avec les habitants du céleste séjour, et ils lui conférèrent d'office une fonction proportionnelle à ses attractions. Ils l'instituèrent porte-foudre de Jupiter et messager de ses vengeances, et le représentèrent assis à la droite du maître des dieux dans une nuée fulgurante, serrant des éclairs dans ses mains. J'aurais voulu pour l'aigle qu'il se fût complétement renfermé dans cette attribution spéciale et qu'il n'en fût pas sorti pour enlever Ganymède, l'échanson me semblant toujours de trop là où il y a une échansonne, et surtout quand cette échansonne s'appelle Hébé, déesse de la fraîcheur. Hélas! ce n'est jamais impunément pour ses mœurs qu'on habite les cours, qu'on est l'ami du prince ou le ministre des colères d'un dieu.

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — La *Dame de pique*, opéra en trois actes, par MM. Scribe et Halévy. — Première représentation, le samedi 28 décembre 1850.

Constatons d'abord un beau et légitime succès qui, à la première représentation, s'est traduit par une ovation faite à M. Halévy que les artistes ont entraîné sur la scène pour recevoir la part d'applaudissements à laquelle il avait droit. Félicitons tous ceux qui ont concouru à ce nouveau triomphe de l'Opéra-Comique; MM. Scribe et Halévy d'abord, puis leurs interprètes, Mme Ugalde, Bataille, Couderc, Ricquier, Boulo et Mlle Meyer, et enfin l'administration qui a monté l'ouvrage avec autant de luxe que de bon goût, et qui a le bon esprit de chercher le succès théâtral dans la véritable voie où on le trouve, la composition d'une troupe homogène qui ne laisse péricliter aucune partie des œuvres à interpréter. Un bon ensemble de personnel n'exclut pas tant s'en faut les sujets hors ligne, et l'on en peut trouver la preuve sans sortir de l'Opéra-Comique, mais il ne saurait être suppléé par rien, et notre seconde scène lyrique doit incontestablement à l'intelligence de cette nécessité première la prospérité dont elle jouit.

La *Dame de pique* appartient à la famille des pièces intriguées où le spectateur, vivement captivé par l'action, aspire au dénouement. Ce genre, que M. Scribe affectionne parce qu'il y excelle et auquel appartiennent *Haydée*, la *Sirène*, le *Domino noir*, et beaucoup d'autres que nous pourrions citer, décharge le compositeur d'une grande part de la responsabilité dans le succès. Ce sont des ouvrages auxquels la musique ajoute sans contredit une très grande valeur, mais dont on peut facilement concevoir l'existence indépendamment de l'orchestre et des chanteurs et M. Scribe n'eût eu besoin que de dissimuler quelques rimes pour rendre la *Dame de pique* acceptable sur n'importe quel théâtre de drame ou de vaudeville. En un mot, le sujet n'a rien d'essentiellement lyrique par lui-même et la musique n'y entre que comme accessoire. Mais, comme cela arrive pour beaucoup de choses, ici l'accessoire a pris des développements tels qu'il absorbe le principal, et lorsque, tout le monde connaissant l'histoire de la *Dame de pique*, l'intérêt de l'intrigue et du dénouement aura disparu, on voudra encore entendre la partition de M. Halévy surtout tant qu'elle aura des interprètes comme madame Ugalde et Bataille.

L'histoire mise en scène par M. Scribe est tirée d'une nouvelle du poète russe Pouskine. Nous ne suivrons pas l'action dramatique dans toutes ses péripéties; il nous faudrait trop de temps pour débrouiller cet écheveau que M. Scribe, malgré toute son adresse, n'emmêle et ne démêle qu'avec le secours de trois actes *très corsés*, et en réservant pour la dernière scène le mot de l'énigme. Nous sommes en Russie, sur la fin du règne de Pierre III. Une vieille légende attribue à la famille Potowski la possession d'un secret quelque peu diabolique, au moyen duquel on est toujours sûr de gagner au jeu en pontant sur trois cartes magiques, le *trois*, le *dix* et la *Dame de Pique*. Un brillant colonel russe, le prince Zizianow, joueur effréné, voudrait bien posséder ce secret, et il ne reculerait pas pour cela devant un mariage avec la dernière des Potowska, bien qu'elle soit doublement marquée au B, c'est-à-dire qu'elle ait une épaule trop forte et une jambe trop courte. Il est vrai qu'indépendamment du secret si précieux pour un joueur de la moralité du prince Zizianow, l'héritière des Po

tresse de maison, 16 francs par an; les dames qui les accompagnent, chacune 6 fr. papan; les enfants, 4 francs. Vous voyez que c'est aussi une cotisation combinée et nullement simpliste, nos organisateurs ayant parfaitement compris que de l'égalité absolue résulte une inégalité toujours fatale. Le résultat de cette combinaison est qu'après dix-huit mois d'existence on comptait déjà environ 700 souscriptions de famille, ce qui aujourd'hui nous donne un chiffre de 1,000 souscripteurs environ. Un homme seul paie la cotisation du maître de maison.

En retour de cette cotisation, l'association donne douze concerts par an; c'est-à-dire huit concerts ordinaires avec ses seules ressources ou celles qu'elle trouve dans la ville, et quatre grands concerts avec l'aide d'artistes étrangers dont les honoraires varient depuis cent jusqu'à cinq cents francs. Vous saurez que les prix d'entrée à un concert à Lille sont généralement de cinq francs; cela vous suffira pour évaluer l'avantage immédiat de l'abonnement.

En outre, l'association admet ses souscripteurs aux répétitions, ce qui constitue un système de soirées permanentes qui, grâce à notre local (salle et jardin), sont assidûment fréquentées par les dames. Notre local est même, s'il faut vous l'avouer, le seul point de réunion que Lille offre aux femmes. N'est-il pas ridicule de devoir se faire un mérite d'une chose aussi naturelle?

Ces souscriptions et les concerts donnés par l'association comme corps, en dehors de l'abonnement, — on compte aujourd'hui 22 concerts et 18 en dehors, — constituent le capital social, dont il est fait deux moitiés égales, l'une qui se répartit entre les artistes, l'autre qui sert à couvrir les frais généraux.

Dans les frais généraux nous comprenons d'abord le loyer (en ce moment 3,400 fr.), éclairage, chauffage, etc. etc., et de plus le traitement du commis-receveur. Le tout ensemble forme un chiffre annuel de plus de 5,000 fr. En outre, les frais de concert qui, pour les quatre grands concerts entre autres, varient entre huit et douze cents francs. On se règle en ceci sur les recettes, car la recette totale est toujours, telle quelle, répartie en deux moitiés égales. Ajoutez encore à ces frais l'achat successif d'un mobilier, des musiques et d'un matériel d'orchestre pour 70 musiciens (quatre contre-basses, grosse caisse, timballes, etc.). Le tout ensemble constitue aujourd'hui une propriété d'environ 3,000 fr. On conviendra que pour une entreprise qui n'agit qu'en dehors du théâtre, et du professorat, qui n'occupe que les heures auparavant perdues ou gâchées, ces résultats sont assez éloquents. Si j'avais le temps de vous donner des détails sur quelques-uns de nos concerts, vous verriez que la question artistique se présente sous un jour au moins aussi avantageux.

Mais venons aux artistes. Ils sont maintenant au nombre de soixante, et voici comment ils exercent entre eux le principe de la rémunération en raison du travail et du talent.

Chaque exécutant reçoit un cachet de présence aux répétitions et aux concerts. C'est la part du travail, et les commissaires, se remplaçant de semaine en semaine, sont chargés du registre de présence.

De l'autre côté, chaque exécutant est apprécié par le jury, selon la valeur de son instrument et selon son mérite personnel. Ces appréciations sur une échelle de vingt degrés, donnent le chiffre qui, multiplié par celui des cachets de présence, détermine le dividende trimestriel.

Vous le voyez, c'est excessivement simple et aussi équitable que simple. Chacun peut vérifier les comptes. Jusque là rien de mieux, mais nous touchons à un point que vous allez déclarer abusif, aussi dois-je m'empresser de vous dire que selon toute apparence il sera prochainement modifié. Il s'agit de la retenue faite par l'association à l'artiste en vue de lui former un capital de retraite. Cette retenue fut nulle à la première répartition, elle fut d'un quart à la seconde, puis ensuite de cinquante pour cent, ce qui serait exhorbitant si l'on devait continuer; mais comme le but est atteint on en reviendra à une proportion grâce à laquelle l'avenir ne mangera plus le présent.

Ce capital de retraite est déposé à la caisse d'épargne; quand un artiste se retire dans les conditions prévues par le réglement, on lui restitue intégralement et sur-le-champ sa part. En outre, les artistes sont propriétaires en commun, à titre égal du mobilier et du matériel d'orchestre. A chaque trimestre on en fait l'inventaire et la valeur totale divisée par le nombre des artistes inscrits, détermine la somme qui revient à celui qui sort ou que doit acquitter ou acquérir par son travail celui qui entre. Ce capital de retraite et de matériel doit s'élever maintenant à près de 5,000 fr.

Voilà qui vous suffira pour apprécier l'ensemble de notre organisation. En dehors de cela, je n'aurais à vous donner que des détails contenus dans ce que vous me permettrez d'appeler notre Constitution. Un autre jour nous parlerons d'art, pour aujourd'hui tenons-nous-en là.

A. Vacques.

Histoire contemporaine.

CHAP. I. — INCIDENT YON.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le bureau de l'assemblée s'est réuni aujourd'hui pour prendre une résolution relativement à la demande de révocation de M. Yon, que M. le ministre de l'intérieur lui a adressée. Il est entré en délibération à midi, il y est resté jusqu'à cinq heures. C'est dire que la discussion a dû être très vive. Le bureau a décidé, à la majorité de huit voix contre six, que M. Yon serait maintenu dans ses fonctions de commissaire de police spécial auprès de l'assemblée. Voici comment les voix se sont réparties :

Pour la révocation : MM. Léon Faucher et Paul Daru, vice-présidents, Lacaze, Bérard, Peupin et Heckeren, secrétaires.

Pour le maintien : MM. Dupin, président; Bedeau et Benoît d'Azy, vice présidents; Chapot et Arnaud (de l'Ariège), secrétaires; Leflô, Baze et de Panat, questeurs.

(*Patrie* du dimanche soir 29 décembre.)

— Un commissaire de police, deux fois suspendu sous Louis-Philippe, si nous en croyons les renseignements fournis par le *Pouvoir*, devient la dupe ou le complice d'un de ces hommes sans nom que l'administration emploie, tout en les méprisant. Il joue une farce indigne, échoue et tombe presque à l'état d'accusé. Il se réfugie derrière la réticence ou la dénégation. Mais la justice flagelle ses intrigues au pied de son tribunal; mais l'honnêteté le répudie, l'opinion le condamne et le ridicule lui attache ses grelots. Voilà ce gardien de l'assemblée dûment convaincu d'avoir mystifié la souveraineté nationale dans la personne de M. Dupin, et macairisé effrontément les plus fins renards de la commission de permanence.

On s'attendait à voir balayer Basile. Il sera maintenu de par M. Dupin. (*Moniteur du soir* du 1er janvier.)

—M. Yon a donné ce matin sa démission des fonctions de commissaire de police spécial auprès de l'assemblée.

Voici la lettre par laquelle il annonce à M. le président Dupin cette résolution. On ne peut qu'applaudir au sentiment honorable qui l'a guidé en cette circonstance :

« Paris, le 31 décembre.

» Monsieur le président,

» Malgré la décision honorable du bureau, qui, dans sa réunion du 29 de ce mois, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de pourvoir à mon remplacement, ne voulant pas devenir la cause d'un embarras quelconque pour l'assemblée que j'ai fidèlement servie, j'aime mieux renoncer volontairement au poste qui m'était assigné près d'elle, et je vous prie, en conséquence, monsieur le président, de vouloir bien recevoir et faire agréer ma démission de commissaire spécial chargé de la police de sûreté de l'assemblée nationale.

» J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, M. le président, votre très humble serviteur. YON. »

(*Débats* du 1er janvier.)

— On avait parlé de beaucoup de démissions; il n'y en aura qu'une seule, celle dont on n'avait point parlé, la démission de M. Yon. Voici la lettre qu'il nous adresse, et qui est suivie de celle dans laquelle il se démet de ses fonctions dans les mains de M. le président de l'assemblée nationale. En quittant ainsi ses fonctions par un scrupule excessif, mais honorable, et par un motif de dévouement à l'intérêt général, M. Yon prouve qu'il était digne de les remplir et de les conserver.

Après avoir lu cette lettre, le public dira que l'assemblée avait bien placé sa confiance et il plaindra ceux qui ont dit « que M. Yon était indigne désormais d'être l'auxiliaire de la justice. » Les brouillons et les ambitieux restent; il n'y a que les honnêtes gens qui se retirent ainsi. ALFRED NETTEMENT.

(*Opinion publique* du 1er janvier.)

(Suit la reproduction de la lettre ci-dessus.)

CHAP. II. — LE JOUR DE L'AN.

Un très-grand nombre de représentants se sont rendus ce soir à l'Elysée à l'occasion du nouvel an. M. Dupin, accompagné de plusieurs membres du bureau, s'y est présenté *des premiers*. Les paroles suivantes ont été échangées entre le président de la République et M. Dupin :

« M. Dupin. — M. le président, je vous apporte les vœux *sincères* du bureau.

» Le président de la République. — M. le président, je reçois les vœux que vous m'apportez, et je ne doute pas qu'ils ne soient *sincères*. Il importe que la bonne harmonie des pouvoirs ne soit pas troublée dans les temps difficiles que nous avons à traverser.

» M. Dupin. — Tous les actes de l'Assemblée, tous ceux du bureau sont inspirés par un profond attachement pour votre personne et le plus vif désir de conserver l'accord entre les deux pouvoirs de l'Etat.

» Le président de la République. — J'aime à le croire, M. le président, puisque vous voulez bien me le dire. Vous et moi, chacun dans les limites de nos attributions, devons nous attacher à faire respecter les lois du pays et l'autorité qui nous est donnée par la Constitution, sans empiètement d'un pouvoir sur l'autre. Je ne tiens pas à la prorogation de mes pouvoirs; mais je tiens, quand je remettrai au peuple le pouvoir que j'ai reçu de lui, à le lui rendre intact et respecté. Ma conviction est que la France veut la paix et l'ordre, et elle donnerait tort à celui des deux pouvoirs qui attaquerait l'autre.

» M. Dupin. — Il en a toujours été ainsi dans notre pays. Vous pouvez compter sur les sentimens que je vous exprime.

» Le Président de la République. — Enfin, il est heureux qu'il y ait des époques qui séparent, pour ainsi dire, le passé de l'avenir. Voici une *ère* qui finit..., une autre commence... Espérons! » Le docteur L. VÉRON. »

(*Constitutionnel* du 1er janvier).

Parlant non pas au nom de l'Assemblée, ni même au nom du bureau, mais en son nom personnel, M. Dupin a commencé en disant :

« Monsieur le Président, je souhaite que l'année soit heureuse pour vous, pour la France et pour nous tous.

— » Monsieur le président, a répondu le Président de la République, j'accepte avec plaisir vos vœux, et je suis persuadé qu'ils sont sincères. Il importe tant que la bonne harmonie des pouvoirs ne soit pas troublée dans les temps difficiles que nous avons à traverser!

— » Rien n'est plus désirable, a repris M. Dupin, et personnellement j'ai toujours fait ce qui dépendait de moi pour maintenir cet accord, parce que sans cela le bien est impossible. Le pouvoir législatif n'a rien à gagner à l'affaiblissement du pouvoir exécutif, et le pouvoir exécutif ne peut que perdre en tentant d'affaiblir le pouvoir législatif.

— » Vous et moi, a ajouté M. Louis Napoléon, chacun dans la limite de nos attributions, nous devons nous attacher à faire respecter les lois du pays et l'autorité qui nous est donnée par la Constitution, sans empiètement d'un pouvoir sur l'autre. Je ne tiens pas à la prorogation de mes pouvoirs, mais je tiens, quand je remettrai au peuple le pouvoir que j'ai reçu de lui, à le lui rendre intact et respecté. Ma conviction, c'est que la France veut la paix et l'ordre, et elle donnerait tort à celui des deux pouvoirs qui attaquerait l'autre.

— » Je suis entièrement de cet avis, a répondu M. Dupin, je pense que les agresseurs auraient tort, et l'expérience a prouvé que celui qui avancerait d'un pas serait obligé de reculer de quatre. »

Telle est la vérité, aussi exacte que possible, sur cette conversation qui, en définitive, est fort sensée de part et d'autre.

(Extrait d'un article signé ARMAND BERTIN, *journal des Débats*, du 3 janvier).

CHAP. III. — INCIDENT MAUGUIN.

Ordre du jour adopté par l'Assemblée dans sa séance du 28 décembre.

« L'Assemblée législative ordonne que M. Mauguin, représen» tant du peuple, dont l'inviolabilité ne peut être atteinte que » par un décret de l'Assemblée soit mis immédiatement en li» berté, et passe à l'ordre du jour. »

(*Moniteur* du 29 décembre.)

— L'an mil huit cent cinquante, le vingt-huit décembre, sept heures et demie du soir, est comparu au greffe M. Baze, membre de l'Assemblée nationale, lequel nous a représenté :

» 1° Un extrait du procès-verbal de la séance de ce jour, ainsi conçu :

...towski possède une vivacité d'esprit et de regard, un enjouement de caractère et une expression de physionomie capables de faire passer sur bien des défauts de taille et de démarche. C'est du moins ce que trouve Constantin Nélidoff, et en cela, il est d'accord, nous en sommes sûrs, avec la plupart de ceux qui voient et entendent Mme Ugalde-Potowska. Constantin Nélidoff, simple sergent, est le fils d'un ministre disgracié et déchu de noblesse par les machinations d'un oncle de Zizianow. Il déteste celui-ci autant qu'il aime la princesse bossue, et voudrait bien croiser le fer avec son ennemi; mais celui-ci se retranche derrière une créance de 300,000 roubles qu'il a contre les Nélidoff, et à la suite d'une querelle un peu vive, il profite de son autorité de colonel pour faire descendre dans une mine de sel le sergent qui a osé menacer son supérieur. Ce Zizianow, comme on le voit, est, quoique prince, une assez franche canaille; mais qu'attendre de mieux d'un homme capable de jouer à coup sûr à l'aide d'un secret magique? Allez donc chercher de la délicatesse chez les *grecs* qui se servent de cartes bizeautées et font sauter la coupe, ou chez ceux qui se procurent d'avance les nouvelles pour *spéculer* en toute sécurité sur la hausse et la baisse des fonds publics?

Mais la princesse, qui ne peut pas souffrir le Zizianow et n'est pas insensible à l'amour de Nélidoff, fait tant et si bien que, aidée par un banquier allemand qui a des obligations à sa famille, et par un garde-mine qui exige en paiement le fameux secret des trois cartes, elle parvient à rendre la liberté à Nélidoff.

Plus tard, tous nos personnages se retrouvent à la maison de jeu de Carlsbad. Zizianow a surpris le secret et a fait voler au garde mine, l'anneau magique nécessaire à l'opération. Il vient faire sauter la banque. Nélidoff a reçu de la princesse Potowska l'invitation de se rendre à Carlsbad. Le banquier a un rendez-vous avec un prince pour la négociation d'un emprunt. Koskaw, le garde-mine, chassé de Russie avec menace de mort, après avoir été dépouillé de son anneau, s'est fait domestique à la maison de jeu, pour avoir du moins la triste consolation de voir jouer les autres. L'intrigue se noue de plus en plus; Zizianow échange un papier qui réhabilite la mémoire du père de Nélidoff contre une promesse de mariage de la princesse; de nouveau provoqué par Nélidoff, il continue à l'ajourner après le paiement des 300,000 roubles, et lui offre de se libérer en jouant contre lui. Nélidoff, désespéré par la promesse de mariage, se décide à tenter le sort des cartes. Le trois de pique gagne; le dix de pique perd... Zizianow avait oublié de retourner le chaton de la bague. On joue la belle... la dame de pique... perd. Zizianow est furieux; Nélidoff tient sa vengeance, lorsque la *dame de pique* en personne apparaît et arrête les deux adversaires. Elle se démasque; on reconnaît la figure fine et caustique de la princesse Potowska; mais les épaules sont d'une égalité parfaite, la démarche pleine de grâce et de sûreté, la longue canne a disparu. *Quel est donc ce mystère?* — Ce mystère, c'est que Maria Dolgorouki, proscrite pour avoir puni d'un soufflet les privautés qu'avait voulu se permettre le czar Pierre III, s'est cachée sous le nom de son amie Potowska, dont elle a emprunté le signalement; c'est que conséquemment la promesse de mariage qu'elle a signée d'un faux nom n'a aucune valeur; c'est que Pierre III vient de mourir, et que Maria Dolgorouki, favorite de Catherine II, n'a plus besoin de se cacher. Maria tient en main la réhabilitation de Nélidoff, et on devine le reste.

Mais il reste encore un mystère, celui des cartes et de l'anneau. En voici la clef : la czarine Elisabeth aimait beaucoup à jouer, mais elle n'aimait pas à perdre; en conséquence, elle avait arrangé les cartes du lansquenet impérial de façon à ce que le trois, le six et la dame de pique gagnassent toujours, et elle pontait en conséquence. Décidément M. Scribe n'aime pas les primes.

La nouvelle partition de Halévy est un modèle de grâce et de distinction. La musique fait tellement corps avec le libretto qu nous n'aurons aucun morceau à citer spécialement. M. Halévy, qui a eu le rare bonheur d'entrer jeune dans la carrière, et qui a pu conséquemment étudier sur ses propres œuvres le mécanisme de son art, est arrivé, dans la maturité de l'âge, à toute la maturité de son talent. Il ne hasarde plus rien à présent; il écrit à coup sûr et manie avec toute l'habileté d'une expérience consommée les masses vocales et instrumentales. L'agencement des parties contrastées et des timbres divers est pour lui une ressource au lieu d'être une difficulté. Il se joue librement au milieu des arabesques les plus délicates de l'orchestration, et toujours sûr de son retour, il s'avance sans crainte à travers les méandres les plus compliqués des modulations les plus hardies. On s'embarque avec lui en toute sécurité, et l'on jouit tranquillement de toutes les surprises qu'il lui plaît de vous ménager en route.

Nous avons dit en commençant que l'ouvrage était parfaitement interprété, mais nous éprouvons le besoin d'insister sur la grâce, l'esprit et surtout la rare distinction avec laquelle Mme Ugalde a joué le personnage de la princesse. Il est impossible de concevoir une plus aimable bossue et une plus charmante boiteuse. Quant à la partie musicale de son rôle, il y a longtemps que nous regardons Mme Ugalde, comme une des cantatrices les mieux douées que Paris ait possédées depuis longtemps. Un mot aussi sur M. Bataille qui a su donner une physionomie originale et puissante au pauvre garde mine dévoré, pour le jeu, d'une passion exaspérée par la pauvreté; et sur Coudere qui se montre excellent comédien dans le vilain rôle du prince Zizianow. Payons aussi un juste tribut d'éloges aux décorations et à la mise en scène. Les galeries souterraines d'une mine de sel, au second acte, présentent surtout un effet saisissant.

Allyre Bureau.

« M. de la Rochejaquelein adresse à M. le ministre de la justice des interpellations sur l'arrestation d'un représentant du » peuple, et propose à l'Assemblée d'adopter l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée législative ordonne que M. Mauguin, représentant, dont l'inviolabilité ne peut être atteinte que par un décret de l'Assemblée, soit mis immédiatement en liberté, et passe à l'ordre du jour. »

« L'Assemblée, après avoir entendu M. le ministre de la justice, MM. de Vatisménil et de Laboulie, rejette une proposition de M. Chégaray demandant que l'Assemblée passe dans ses bureaux, rejette également la demande d'ajournement à lundi, statuant séance tenante, adopte l'ordre du jour motivé proposé par M. de la Rochejaquelein.

» Pour extrait conforme :

» Le président de l'Assemblée nationale.

» Signé : Dupin. »

2° Un ordre de M. le président de l'Assemblée nationale dont la teneur suit.

« ASSEMBLÉE NATIONALE.

» *Le président de l'Assemblée nationale*,

» Vu la délibération en forme d'ordre du jour prise à l'instant par l'Assemblée nationale pour faire opérer immédiatement la mise en liberté de M. Mauguin, représentant du peuple, indûment arrêté, délègue à M. Baze, questeur de l'Assemblée, tous les pouvoirs, même celui de *requisition de la force publique, nécessaires pour faire opérer immédiatement cette mise en liberté*.

» Fait à l'issue de la séance, à six heures et demie du soir, le 28 décembre 1850.

» Signé : Dupin. »

» Et à l'instant M. Baze a fait sommation au greffier soussigné, en l'absence du directeur, de mettre sur-le-champ en liberté M. Mauguin, lui déclarant « qu'en cas de refus, il allait requérir la » force armée et faire enfoncer les portes ; à quoi le greffier a » répondu qu'en présence d'une injonction aussi formelle, il ne » lui restait qu'à obtempérer aux ordres de l'Assemblée nationale. »

» En conséquence, en vertu desdites pièces, M. Mauguin a été immédiatement mis en liberté.

» Dont décharge de la personne dudit sieur Mauguin.

» Signé : Baze. — Pougny, huissier de l'Assemblée nationale législative. — Roussel. »

(*Extrait du registre d'écrou de la prison de Clichy.*)

M. Mauguin, qui avait été écroué à la maison de Clichy, a été mis en liberté hier soir, vers huit heures.

Après le vote de l'Assemblée, M. Baze, l'un des questeurs, s'est rendu immédiatement à la prison pour dettes. Il était accompagné de plusieurs représentants et d'un huissier de l'Assemblée ; il était porteur de l'ordre du jour motivé, signé en forme d'*exequatur* par M. Dupin. Plusieurs voitures avaient servi à transporter ces diverses personnes. M. Baze enjoignit à l'huissier de frapper à la porte fermée de la maison de justice, et d'en requérir l'ouverture au nom de l'Assemblée nationale.

La porte fut ouverte, et M. Baze se rendit au greffe de la prison. Comme le directeur était absent, il fut reçu par le greffier. M. Baze se fit représenter l'écrou relatif à M. Mauguin, et somma le greffier de transcrire, à côté de cet écrou, sur son registre, l'ordre du jour motivé de l'Assemblée. Le greffier allégua d'abord l'absence de son chef ; mais, sur l'insistance de M. le questeur, qui l'avertit qu'au besoin la force publique serait requise, il ne fit pas une plus longue résistance. M. Mauguin fut immédiatement mis en liberté.

On annonce que M. Cheron, le créancier de M. Mauguin, qui a provoqué l'incarcération de ce représentant du peuple, a l'intention d'actionner à fins civiles le directeur de la maison de Clichy, pour obtenir la réparation du préjudice qui lui a été causé par l'élargissement de ce député.

Il paraît que, de son côté, M. Mauguin avait interjeté appel de la sentence du tribunal de la Seine qui l'avait maintenu en état d'arrestation. Cette affaire doit venir, dit-on, très incessamment, devant la 1re chambre de la cour d'appel.

(*Constitutionnel* du 30 décembre.)

— M. Dupin, nous en sommes convaincus, lorsqu'il donna à M. Baze l'ordre inconstitutionnel dont nous avons publié hier le texte, en chargeant l'irascible questeur d'aller arracher M. Mauguin de la prison de Clichy, ne savait pas quels obstacles l'exécution de sa volonté pouvait rencontrer.

Cet ordre restera comme une atteinte grave portée par le procureur général de la cour de cassation à l'autorité de la justice. Il pouvait devenir le signal d'un conflit terrible. M. Baze, en effet, s'appuyant sur les instructions de M. Dupin, menaçait le greffier de requérir un bataillon pour faire enfoncer les portes de la prison.

Le greffier a cédé à l'intimidation ; mais s'il eût résisté, que serait-il advenu ? On va juger de la gravité de la situation que la résistance légitime de ce greffier pouvait créer, grâce à l'ordre de M. Dupin et à la menace de M. Baze, par les cinq articles suivants que nous extrayons d'une instruction générale et permanente donnée par M. le commandant en chef de l'armée de Paris, instruction qui en contient vingt-six.

« 1. N'obtempérer à aucune réquisition, qu'après en avoir reçu l'ordre du lieutenant-général ;

» 2. Ne pas écouter les représentants ;

» 4. Fusiller à l'instant les traîtres ;

» 20. Tout ordre qui ne provient pas du général en chef est nul ; — Rejeter les conseils donnés par tout officier étranger ou commandants des troupes engagées ; — Il n'y a d'exécutoires que les ordres du général en chef et de ses agents réguliers ;

» 21. Toute réquisition, sommation ou demande d'un fonctionnaire civil, judiciaire ou politique, sera rigoureusement repoussée. »

Nous garantissons l'authenticité de ces cinq articles, que nous publions à raison de leur rapport direct avec le fait de l'élargissement de M. Mauguin, accompli en vertu d'un ordre de M. Dupin et d'une sommation de M. Baze.

Ces articles sous les yeux, chacun peut apprécier ce qui pouvait arriver si le greffier de la prison de Clichy eût refusé d'élargir M. Mauguin.

(*Patrie* du 1er janvier.)

—Une erreur de copie, que nos lecteurs, du reste, auront facilement rectifiée, s'est glissée dans les extraits, donnés par nous hier, de l'ordre du jour du général Changarnier, qui délimite si péremptoirement la conduite qu'ont à tenir les chefs militaires, en présence de toute réquisition, parlementaire ou autre, de troupes placées sous leurs ordres. Paragraphe 20, au lieu de :

« *Rejeter les conseils donnés par tout officier étranger* ou commandans *des troupes engagées.* »

Il faut lire :

« *Rejeter les conseils donnés par tout officier étranger* au commandement *des troupes engagées.* »

Cette rectification paraîtra, sans doute, peu importante ; mais nous estimons qu'en pareille matière, on ne saurait être trop *textuel*.

MAYER.

(*Patrie* du 3 janvier, publié le 2 au soir).

— On lit dans l'*Opinion publique* :

« Nous croyons pouvoir affirmer que la prétendue *instruction permanente du commandant en chef de l'armée de Paris*, publiée par la *Patrie* qui en garantit l'authenticité, n'est pas de M. le général Changarnier. »

Nous ne croyons pas pouvoir affirmer, mais nous affirmons que l'instruction générale et *permanente* adressée à l'armée de Paris, instruction dont nous avons publié cinq articles, est de M. le général Changarnier. L'honorable commandant en chef ne nous démentira pas, nous en avons la certitude et, seul, il a qualité pour le faire. On a dit que cette instruction est ancienne ; c'est vrai. Mais nous n'avons jamais dit le contraire ; seulement on a dû remarquer que nous l'avons qualifiée d'instruction générale et *permanente*. Cette dernière expression est exacte ; elle répond suffisamment à la question de date. Il importe peu, au fond, que cette instruction soit ancienne ou nouvelle, du moment qu'elle est permanente.

AMÉDÉE DE CESENA.

(*Patrie* du 4 janvier, publiée le 3 au soir).

— *Assemblée législative, séance du 3 janvier* 1851.

M. le général Changarnier. — Mon honorable ami, M. le général Schramm, ministre de la guerre, veut bien me permettre de donner un renseignement qu'avec le temps il ne pourrait pas trouver, attendu que l'instruction signalée par le journal la *Patrie* n'existe pas. (Mouvement. — Rires prolongés.)

Voix diverses à droite. — C'est catégorique ! Quel désappointement !

A gauche. — Elle n'existe peut-être plus ; mais elle a existé.

M. le général Changarnier. — Si elle avait existé, elle existerait encore. (Rumeurs et agitation à gauche.)

M. le président. — Quand on demande des explications, il faut les écouter.

Voix nombreuses. — C'est évident.

M. le général Changarnier. — Malgré le soin pris par le même journal d'imprimer hier un *erratum* pour être, dit-il, textuel, je déclare non seulement que les articles cités par lui ne sont pas textuels, mais qu'il n'y a rien de pareil dans les instructions permanentes ou transitoires émanées du quartier général du commandant en chef de l'armée de Paris. (Très bien ! très bien ! — (Rires à droite.)

Dans aucune de ces instructions permanentes ou transitoires, le droit constitutionnel de l'Assemblée de requérir des troupes n'a été mis en question (Marques nombreuses d'approbation), non plus que l'article du règlement qui défère à M. le président de l'Assemblée l'exercice de ce droit. (Très bien ! très bien !)

Il est vrai que lorsque l'administration présidée par mon honorable camarade Cavaignac m'a appelé au commandement en chef de la garde nationale, j'ai cru devoir publier une instruction qui, peu de temps après, a été textuellement reproduite pour l'armée, lorsque l'armée a été placée à son tour sous mon commandement. Dans cette instruction, je prends toutes les précautions nécessaires pour l'exacte transmission des ordres et pour maintenir l'unité du commandement *durant le combat*. (Vive approbation. — Applaudissements prolongés.)

M. le président. — Voilà le mot !

M. le général Changarnier. Cette instruction a vingt-neuf mois de date, et les administrations qui se sont succédé l'ont *toutes* approuvée ; elle était, du reste, imprimée, et si la *Patrie* avait une mémoire plus fidèle, il ne tenait qu'à ce journal de retrouver cette instruction dans les feuilles de l'époque. Si elle peut intéresser l'Assemblée, j'en donnerai lecture. (Non! non! — Oui ! — L'orateur descend de la tribune au milieu des vifs applaudissements.)

L'ordre du jour pur et simple est prononcé.

(Extrait du *Moniteur* du 4 janvier.)

La *Patrie* de ce soir samedi, publie le texte entier de l'instruction qu'elle continue à qualifier *générale* et *permanente*, dont sont extraits textuellement les cinq articles cités précédemment par elle. Cette instruction, qui renferme 26 articles, est signée par le général de brigade Reibell. Le texte publié par la *Patrie* ne porte aucune date.

Allyre Bureau.

Exploitation de l'enfance.

On sait à quelle odieuse exploitation sont en butte ces pauvres enfants que l'on rencontre dans les rues de Paris sous les haillons de ramoneurs et que des spéculateurs éhontés arrachent à leur familles pour les livrer à la mendicité. M. le préfet de police, pour mettre un terme à cette hideuse industrie, a publié en date du 2 janvier une circulaire qui commence ainsi :

« Des renseignemens dignes de foi m'ont révélé l'existence » dans le ressort de ma préfecture d'une hideuse industrie à la- » quelle il importe de mettre promptement un terme.

» Chaque année, d'ignobles spéculateurs parcourent, les uns » la Savoie, les autres les départements pauvres du centre de la » France, principalement ceux de l'ancienne Auvergne, et, à » l'aide de sollicitation et de promesses menteuses, ou au moyen » de quelques écus offerts aux plus misérables, ils décident de » malheureuses mères de familles à leur confier leurs enfants, » auxquels ils s'engagent d'ailleurs à faire apprendre un état.

» Quelques-uns, plus audacieux, enlèvent les enfants qu'ils » peuvent attirer hors de leur villages.

» Amenés à Paris, ces petits malheureux, confondus sous le » nom de savoyards, et dont le métier apparent est le plus sou- » vent celui de ramoneur, y deviennent l'objet d'une odieuse » exploitation. Leur maître les revêt de haillons, pour exciter » davantage la pitié, les dirige tous les matins sur tel ou tel point » de Paris, leur prescrit telle ou telle façon de mendier, et leur » impose, sous peine des plus mauvais traitements, l'obligation » de rapporter chaque soir une somme déterminée.

» En présence des faits qui lui étaient signalés, mon adminis- » tration a dû se préoccuper des moyens de les réprimer.

» J'ai d'abord pris des mesures pour que les parents fussent » informés du sort qui attend à Paris les enfants qu'ils confient à » des mains avides, entre lesquelles leur moralité et leur exis- » tence se trouvent également en péril, et pour qu'on leur fit » remarquer que par leur crédulité et leur aveugle condescen- » dance, ils devenaient en quelque sorte complices de ces infâ- » mes trafics. »

M. le préfet de police indique ensuite les mesures vigoureuses qui devront être prises afin d'arriver le plus promptement possible à la répression de ces spéculations ignobles.

De pareils actes ne peuvent qu'être approuvés par les hommes loyaux de toutes les opinions. Qu'on marche hardiment dans cette voie, mais qu'on ne s'en tienne pas seulement aux mesures répressives, c'est par des moyens organiques qu'il faut combattre partout, dans les campagnes et dans les villes, la misère, cause réelle et première de toutes ces infamies.

Charles Brunier.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

DRESDE. — MM. de Manteuffel, de Schwartzemberg et de Prokesch se sont rendus à Berlin à l'effet de s'entendre avec le roi sur une question qui ne pouvait être résolue qu'avec lui.

Les bases de la nouvelle constitution fédérale seraient, dit-on, les suivantes : Le pouvoir exécutif se composerait de deux commissaires fédéraux suprêmes, l'un nommé par l'Autriche, l'autre nommé par la Prusse.

L'assemblée législative serait formée de onze plénipotentiaires votants, réunissant ensemble 13 voix, savoir : 2 pour l'Autriche, 2 pour la Prusse, 1 pour chacun des quatre royaumes, et cinq à distribuer en autant de groupes d'Etats secondaires. L'Autriche et la Prusse se ménagent la ressource de céder un peu sur le nombre de voix accordées aux états secondaires, et de revenir au besoin au chiffre de 17 voix du conseil fédéral restreint ; mais elles conserveraient toujours deux voix chacune.

On croit que tous les souverains de l'Allemagne se réuniront à Dresde pour ratifier en personne le nouvel ordre de choses.

Les conventions relatives à l'action commune de la Prusse et de l'Autriche dans les duchés, ont été arrêtées le 30 décembre, à Berlin, entre le prince de Schwartzemberg et M. de Manteuffel. Les deux commissaires que l'on envoie sur les lieux ont fait immédiatement leurs préparatifs de départ. Ils devront, assure-t-on, exiger la soumission immédiate des duchés. En cas de résistance, on procédera immédiatement à l'exécution armée.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — Le général Van der Horst se prépare, assure-t-on, à profiter de la première gelée pour faire une attaque générale.

Depuis que les affaires de Prusse ont retourné à la paix, l'armée des duchés se recrute de nombreux soldats prussiens.

Le 23, les Danois qui s'étaient approchés à la faveur du brouillard des avant-postes de Marienthal, et les avaient d'abord surpris, ont été repoussés ensuite.

HESSE-CASSEL. — L'électeur de Hesse a fait sa rentrée dans sa bonne ville de Cassel, le 27 décembre. Les troupes hessoises qui étaient rentrées la veille, ont fait la haie sur son passage. Il y a eu ensuite parade des Autrichiens, des Prussiens, des Bavarois et des Hessois.

Des patrouilles ont lieu pendant les nuits pour empêcher les rixes entre les Bavarois et les autres troupes.

Le comte de Leiningen a fait défense à la commission permanente des États de fonctionner davantage, sous peine de voir ses membres cités devant les conseils de guerre.

L'exécution fédérale suit son cours au milieu d'une assez grande tranquillité. Le 28, l'électeur a donné un grand dîner.

Allyre Bureau.

M. Henri Wikoff a adressé au rédacteur en chef du *Siècle*, à propos de la politique des Etats-Unis, une lettre intéressante que nous reproduisons :

Dans le court commentaire sur le Message du président des Etats-Unis qui a paru dans le *Siècle* du 20 décembre, vous avez fait quelques remarques qui, bien qu'impartiales, pourraient avoir un retentissement fâcheux dans l'esprit de la France et de l'Europe entière. Vous dites d'abord : « M. Filmore ne considère pas la politique étrangère acceptée en 1793 par Washington comme une nécessité imposée à ce grand homme par les circonstances exceptionnelles où se trouvait alors sa patrie. Selon le président actuel, la neutralité est pour les Etats-Unis un principe permanent et absolu. » Vous ajoutez : « Le monde entier et l'Europe en particulier sont avertis que le peuple américain accorde ses sympathies à toutes les nations que leurs gouvernements font souffrir, mais qu'il réserve son épée pour sa propre et personnelle défense. »

« Vous avez raison, monsieur, en disant que le sage Washington acceptait la neutralité comme une nécessité à l'époque où son jeune pays épuisé et saignant encore, venait de sortir de sa lutte suprême avec l'Angleterre. J'avoue encore que vous avez bien saisi la véritable portée des paroles de notre président accidentel qui veut réellement établir la neutralité en principe permanent ; mais permettez-moi de le dire, vous ne tenez pas assez compte de l'immense distinction qui existe chez nous entre les gouvernants et les gouvernés.

Le peuple américain ayant à décider sur une question politique, réfléchit longuement et en silence. Le jour du jugement arrive, et nos hommes d'Etat restent au pouvoir ou en tombent, selon qu'ils ont agi conformément à la souveraineté du peuple. En 1844, par exemple, M. Van Buren, ex-président, se présente de nouveau aux suffrages de ses concitoyens avec des chances certaines ; mais, se trompant sur l'esprit populaire, il parle contre l'annexion du Texas ; il est aussitôt repoussé par le parti démocratique, qui fait triompher à sa place M. Polk.

Quant à M. Polk, s'il ne s'est pas représenté après le succès de sa politique, c'est tout simplement parce qu'il avait pris l'engagement devant la convention de Baltimore de ne pas solliciter la présidence pour un second terme. N'est-ce pas là une autre preuve de la toute-puissance de l'opinion ?

Dans le cas actuel, observons que M. Fillmore n'exprime pas le moins du monde, j'ose l'affirmer, les sentiments de la nation en proclamant sur la politique étrangère des idées entièrement différentes de celles du véritable élu du pays. Le général Taylor était résolu à appuyer la cause libérale en Europe par tous les moyens en son pouvoir.

Le peuple américain n'est ni fanfaron ni hypocrite, et ses déclarations de sympathie pour cette grande cause européenne, déclarations qu'il a fait retentir d'un bout à l'autre des Etats-Unis dans les nombreux et enthousiastes meetings de 1848-49, étaient sérieuses et sincères.

Pourquoi donc, me répondrez-vous, n'a-t-il pas offert dernièrement son intervention à l'Italie et à la Hongrie ? Simplement parce que ni l'un ni l'autre de ces deux malheureux pays ne l'a réclamée. J'ose dire que si la Hongrie ou l'Italie lui avaient solennellement demandé aide et secours, la nation américaine tout entière se serait levée comme un seul homme. L'argent et les armes eussent été envoyés sans hésitation, et une armée de volontaires serait sortie de chaque port du pays.

Quant au gouvernement, je ne dis pas qu'il serait intervenu officiellement, mais au moins aurait-il imité l'exemple du gouvernement anglais, qui a laissé le général de Lacy-Evans partir avec une armée pour l'Espagne en 18[illegible].

Un mot maintenant sur le droit que peuvent avoir les Etats-Unis à se mêler aux conflits qui existent entre les peuples de l'Europe et leurs souverains despotiques.

La Russie représente un système politique qu'elle ne se borne pas à faire peser dans les limites de son propre territoire, mais qu'elle veut étendre chez ses voisins. Aussi a-t-elle soutenu l'Autriche en Hongrie, Dieu sait par quels tristes moyens. Les

Etats-Unis représentent un système contraire; mais n'ont-ils pas le droit, eux aussi, autant que la Russie, d'intervenir à leur manière quand ce système est menacé? La logique dit oui, et la justice éternelle ne dit pas le contraire. Je n'analyse pas les systèmes, je ne les attaque ni ne les défends. J'admets volontiers que les despotes ont le droit de se défendre et de se maintenir, mais je revendique pour tous les peuples les mêmes droits.

En 1776-1783, c'est vous qui le rappelez, monsieur, si la neutralité eût été gardée [illegible] l'Amérique du Nord sous la domination de l'Angleterre. Ce souvenir vit encore dans nos cœurs comme dans notre histoire, croyez-le bien.

Enfin, monsieur, je nie que les paroles de M. Fillmore expriment les sentiments de la nation. Je nie que les résolutions prises dans mille assemblées populaires puissent être annulées par un paragraphe de message.

Je prétends, au contraire, que les deux grands partis du pays regardent avec un chagrin profond l'oppression inhumaine qui pèse sur les populations italiennes, hongroises et autres. Je déclare, sur ma conviction intime, que les Américains sont prêts à soutenir de leur argent, de leurs armes et de leur sang, s'il le faut, cette lutte inégale engagée maintenant entre quelques armées despotiques et les peuples européens.

Vienne le moment où la France et l'Angleterre, se plaçant à la tête de la grande cause constitutionnelle, nous demanderont l'appui de notre marine ou de notre or, et, si le peuple américain manque à ce rendez-vous solennel et glorieux, alors je croirai, pour la première fois, que M. Fillmore a parlé selon le vœu de la nation. Jusque-là ne découragez pas les amis de la liberté en confondant les sentiments d'un seul homme avec ceux d'un grand et vaillant peuple.

Comptez que les Etats-Unis se montreront plus tôt que plus tard à la hauteur de leur mission, et souvenez-vous que la tactique de nos compatriotes en toutes choses, graves ou légères, est de se réserver pour l'occasion.

Enfin, monsieur, veuillez prendre comme de bon augure le succès probable, en 1852, du candidat du parti démocratique aux Etats-Unis. Si le général Cass est élu, nous aurons un président qui vous parlera autrement de la neutralité.

Veuillez agréer, etc.

HENRI WIKOFF,
Citoyen de l'Etat de New-York.

Sous ce titre : *Europe et Amérique*, journal des peuples, vient de paraître à Chartres (Eure-et-Loir), un nouveau journal hebdomadaire sous la direction de M. Victor Leroux, gérant, et de notre collaborateur et ami M. Perreymond, rédacteur en chef.

Les principaux articles de ce journal, destiné à soutenir les grands principes de la liberté et de la solidarité des peuples, seront publiés en français et en anglais, dans l'intérêt de la démocratie d'Europe et d'Amérique qui est basée, ainsi qu'il est dit dans le premier numéro, sur la puissance matérielle et la force morale des Etats-Unis et de la France. Il publiera aussi, suivant les circonstances, des articles écrits en plusieurs autres langues (italien, espagnol, hongrois, roumain, polonais, etc.).

Le premier numéro contient, outre les articles généraux, le texte du traité de commerce et d'amitié conclu le 3 décembre 1850 entre la République helvétique et la République des Etats-Unis.

Les conditions de l'abonnement sont (port compris) pour la France 16 fr. par an; — autres pays d'Europe, Algérie, Afrique, Turquie d'Asie. 18 fr.; — Etats-Unis, 20 fr.; — Mexique, Amérique du Sud et Antille, 25 fr. — Les abonnements se font par semestre ou par année; ils datent du 1er janvier et du 1er juillet. — S'adresser franco, à Chartres (Eure-et-Loir), à M. Victor Leroux, gérant, place Billard, 42.

Emile Bourdon.

Mme George Sand a écrit à M. Gilland, représentant du peuple, la lettre suivante qui a été publiée par le *Vote universel* :

« Mon cher Gilland,

« Une indisposition de quelques jours m'ayant empêchée de lire les journaux à l'époque où vous avez publié dans le *Vote universel*, l'article qui vient d'être si sévèrement condamné, c'est aujourd'hui seulement que le réquisitoire de M. l'avocat général Suin m'en donne connaissance. Je n'ai qu'à vous répéter les propres paroles de ce magistrat, telles que je les trouve rapportées dans les comptes-rendus des trois journaux que j'ai sous les yeux : « *Rien de mieux écrit, rien de plus entraînant, rien de plus propre à émouvoir le cœur.* » D'où M. Suin conclut qu'un serrurier du faubourg Saint-Antoine n'est point capable d'avoir écrit cet article, et *qu'il en connaît* le véritable auteur.

» Le jugement de M. Suin prouve qu'il est homme de goût en littérature; mais il ignore un fait, un phénomène littéraire, si l'on veut, qui se produit fort souvent de nos jours, et dont il se convaincrait s'il voulait bien se donner la peine de l'étudier : c'est qu'on peut, avec une connaissance imparfaite de la langue, écrire des chefs-d'œuvre, quand on a du génie naturel et que le cœur est fortement ému. M. Suin ignore encore un fait dont on pourrait lui offrir de nombreuses preuves et qu'il ferait bien de constater, car la connaissance d'aucun fait n'est inutile à la pénétration et à l'intégrité d'un magistrat; c'est que des ouvriers, des *manœuvres*, qui il y a un an, il y a six mois, ne savaient pas l'orthographe, savent non seulement l'orthographe aujourd'hui, mais possèdent si bien la langue, qu'ils sont capables d'écrire mieux que les *plumes les plus exercées*.

» C'est peut-être très affligeant de voir quelles puissances secrètes l'être humain le plus négligé dans son éducation, le plus privé de développement, peut garder enfouies pendant trente ou quarante ans de sa vie, pour les manifester tout d'un coup, quand la destinée lui envoie quelque loisir ou quelque stimulant exceptionnel. Que faire pour empêcher cette puissance fatale du progrès? Rien; car malheureusement, il paraît que c'est Dieu lui-même qui l'a mise dans l'homme, et qu'il ne veut point se décider à la lui retirer.

» On invoque contre vous les fautes d'orthographe d'il y a deux ans et plus. D'abord, si elles étaient dès lors nombreuses et choquantes, j'atteste que M. l'avocat-général n'a pas vos véritables autographes entre les mains; et s'il en a de moi aussi, comme il l'a fait entendre, il peut très bien y trouver des fautes équivalentes, car les plumes les plus exercées, mes plus illustres confrères, et, qui sait? M. l'avocat-général lui-même peut-être (ce qui ne l'empêche probablement pas d'être fort éloquent), font encore, soit par irréflexion, soit par un oubli momentané des règles difficiles et capricieuses de la langue, de véritables fautes d'orthographe, de véritables fautes de français. J'ai là sous les yeux des autographes de Jean-Jacques Rousseau, plus âgé quand sa plume les traça que vous ne l'êtes aujourd'hui, et j'y trouve trois fautes d'orthographe en dix lignes. Consolez-vous donc, mon ami, s'il vous arrive d'en faire encore quelquefois, comme je me suis consolée d'être exposée au malheur d'en faire toujours.

» Je vous parle de cela en littérateur qui aime l'art et que la constatation des subites et magnifiques révélations du talent, chez les hommes incultes, intéresse au plus haut point. Quant à la preuve à fournir au public que nous ne sommes point, vous un *prêteur*, moi une *emprunteuse* de signatures, nous n'en avons pas de meilleure que notre parole, bien que M. l'avocat-général ait déclaré qu'*il ne croirait point à notre parole d'honneur*. C'est là une insulte bien gratuite, et je ne pensais pas qu'une différence d'opinions politiques pût jamais autoriser un magistrat à nous traiter en pleine audience de [illegible] hors de cause, et qui ne pouvait [illegible] calomnieuse, fort inattendue, je l'oserai le dire, [illegible] taque. Plus polie, sinon mieux élevée que M. Suin, je [illegible] mande d'affirmer, sur son honneur, qu'il ait la [illegible] preuve de ma coopération à votre œuvre des *Contes [illegible] ciaux*.

» Comme il y avait, je crois, près d'un an que je n'avais reçu un mot de vous (et je m'en plains), avant votre lettre d'il y a quatre jours, je le défie d'appuyer son étrange assertion sur la plus légère probabilité. C'est donc tout simplement un coup de tête de M. l'avocat-général, qui lui sera reproché, j'en suis certaine, par ses propres amis, comme une légèreté hors de saison, car le grand monde, dont il fait sans doute partie, n'approuve pas les inconvenances inutiles.

» Il ne me reste donc, quant à moi, qu'à ne pas offrir ma parole d'honneur à M. Suin, puisqu'il a établi, *à priori*, qu'en matière politique il n'y avait point de parole d'honneur valable; mais, à toutes les personnes qui ne partagent point cette triste doctrine de M. Suin, de quelque opinion qu'elles soient d'ailleurs, je donne ma parole d'honneur *que je ne connaissais pas une ligne* de votre article intitulé : *Les Petits Enfants*, ce matin, avant l'arrivée des journaux.

» Sur ce, aujourd'hui que vous êtes un grand écrivain, comme il y a dix ans quand vous ne mettiez pas l'orthographe, amitié fidèle et dévouée.

» GEORGE SAND (Aurore Dupin).

» Nohant, 25 décembre 1850. »

Revue parlementaire.

DU 30 DÉCEMBRE AU 4 JANVIER 1851.

Lundi.—On s'attendait à une séance dramatique, et l'Assemblée, comme les tribunes, étaient au grand complet. M. Dupin a annoncé, à l'ouverture de la séance, que les ordres de l'Assemblée avaient été exécutés aussitôt après la séance de samedi, 28, à la diligence d'un de MM. les questeurs, et que M. Mauguin avait été rendu immédiatement à la liberté.

Après le dépôt de plusieurs rapports, on a adopté deux projets de loi qui autorisent la ratification : 1° du traité de navigation et de commerce conclu entre la France et la Sardaigne; 2° la convention conclue le 5 novembre 1850 entre la France et la Sardaigne, pour la protection des droits de la propriété littéraire et artistique contre la contrefaçon étrangère.

Mardi et Mercredi. — Pas de séance.

Jeudi. — Après quelques dépôts de rapports et le vote de plusieurs petites lois, l'Assemblée reprend la discussion du projet relatif au commerce de l'Algérie avec la France et l'étranger. Une importante discussion s'est engagée sur le chapitre de l'introduction en franchise des laines d'Algérie. MM. d'Havrincourt, Jules de Lasteyrie, Barre et Beaumont (de la Somme) se sont faits les organes de la prohibition, MM. Lamoricière, Lestiboudois, Dufaure et M. le général Daumas, commissaire du gouvernement, ont chaudement défendu l'introduction en franchise qui a été votée. La partie de la loi qui concerne les produits naturels a été adoptée, et l'on a entamé la partie relative aux produits industriels. Malgré l'importance des intérêts mis en jeu, l'Assemblée préoccupée de tout autre chose était fort peu attentive.

Vendredi. — A propos de la première délibération sur la levée de 80,000 hommes de la classe de 1850, M. Fr. Bouvet présente quelques observations sur les grandes armées permanentes. L'Assemblée décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

On achève ensuite la deuxième délibération du projet de loi relatif au commerce de l'Algérie, et l'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

M. Napoléon Bonaparte demande à interpeller le ministre de la guerre sur des instructions données par M le général Changarnier aux troupes sous ses ordres et publiées dernièrement.

M. Schramm et M. Baroche demandent la remise à lundi; d'autres demandent le renvoi à six mois, à trois mois; mais l'Assemblée impatiente repousse tout délai, et M. N. Bonaparte monte à la tribune, où il donne lecture de l'article publié dans la *Patrie* du 1er janvier (Voir plus haut l'Histoire contemporaine), en l'accompagnant de commentaires, et propose un ordre du jour motivé. M. le général Schramm déclare qu'il a fait inutilement chercher dans les bureaux de son ministère la pièce citée; M. Changarnier demande la parole, et déclare que l'honorable ministre de la guerre n'a pas besoin de chercher plus longtemps une pièce qui n'existe pas et qui n'a jamais existé. L'Assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple à la presque unanimité.

Samedi. — L'Assemblée vote à 618 voix contre 12, un crédit de 400,000 francs pour subvenir à une partie de la dépense que doit occasionner la nouvelle évaluation des revenus territoriaux. On reprend ensuite la discussion du projet de loi relatif aux hypothèques, dont la suite est bientôt renvoyée à lundi. L'ordre du jour appelle la proposition de M. Dufournel sur la mise en culture des biens communaux qui est discutée au milieu de l'inattention générale, tout le monde étant préoccupé de la crise ministérielle.

— Les bureaux ont nommé aujourd'hui leurs présidents et secrétaires. Parmi les présidents figurent les trois questeurs, et l'on était généralement d'accord pour considérer ces choix comme un nouvel acte d'hostilité contre le ministère.

Au surplus, il a été question toute la journée d'un changement de cabinet. Les ministres ont déjà donné leur démission, mais le président aurait demandé vingt-quatre heures pour faire de nouveaux choix.

Le *Moniteur du soir* et la *Patrie* annoncent ce soir que tous les ministres ont donné leur démission.

Allyre Bureau.

L'hospitalité française.

Un honorable citoyen de Saulxures, M. J. Dengler, originaire du grand-duché de Bade, mais dont la mère était française et dont la famille habitait la France depuis 25 ans, qui dirigeait depuis longues années une importante usine du pays, qui jouissait dans le pays de la considération universelle, vient d'être frappé en vertu de la loi qui met les étrangers à la merci de l'autorité administrative. M. J. Dengler, qui avait eu, à ce qu'il paraît, le malheur de déplaire à M. Depercy, préfet des Vosges, a été conduit à la ville badoise la plus voisine sous l'escorte de la gendarmerie. Mais les autorités badoises ayant refusé de le recevoir, force fut de le ramener. Alors, d'après un nouvel ordre du préfet, on le conduisit simplement à la frontière, avec défense de rentrer en France.

On assure que les représentants du département doivent intervenir dans cette affaire. Nous voudrions croire encore que la religion de M. le ministre de l'intérieur a été surprise. Si 25 années d'une vie honorable et l'estime générale, ne sont pas une garantie suffisante pour les étrangers qui n'ont pas eu la précaution de faire régulariser légalement leur position, il faut déclarer hautement que la France est la plus inhospitalière de toutes les nations.

Allyre Bureau.

Nécrologie.

M. Cazeaux, doux et modeste vieillard, vient de terminer une longue carrière toute pleine de probité, de désintéressement, de noblesse. A l'âge où l'on se repose d'ordinaire sur les idées du passé, M. Cazeaux avait embrassé avec enthousiasme les doctrines généreuses des saint-simoniens; puis il se donna avec le même dévouement à la science plus précise de Fourier. Principal commis, depuis trente ans, d'une des plus grandes maisons de commerce de Bordeaux, aimé et respecté de ses chefs, il refusa de devenir leur associé; il renonça aux avantages d'une position plus haute, parce qu'il aurait fallu abandonner ses habitudes de propagande. Il resta donc obscur et pauvre pour conserver son libre parler, pour pouvoir semer autour de lui la parole d'espérance et de charité. M. Cazeaux a eu ce rare bonheur de voir ses nobles désirs partagés par toute sa famille, de vivre au milieu d'enfants passionnés pour la réforme sociale, et, comme lui-même, pleins de confiance dans la transfiguration du monde. « Heureux, dit la religion, heureux ceux qui meurent dans le Seigneur! » Heureux donc ce bon vieillard dont la vie entière n'a été que bienveillance, amour et aspiration religieuse! Bénie soit la mémoire de qui a vécu humble de cœur, doux et charitable à ses frères!

D. Laverdant

NOUVELLES DIVERSES.

L'adjudication des 1,513,547 fr. de Rente 5 p. 0|0 et de 493,217 fr. de Rente 3 0|0 qui n'avait pu avoir lieu le 23 décembre dernier, a été faite le 31 décembre. Cette fois, il y avait trois concurrents pour le 5 0|0, une compagnie de receveurs généraux, M. de Rothschild et le Comptoir national d'escompte, et deux concurrents pour le 3 0|0, la compagnie des receveurs généraux et M de Rothschild. Les soumissions des receveurs généraux étant les plus fortes, le 5 0|0 leur a été adjugé à 94 fr. 66 c., et le 3 0|0 à 56 fr. 60 c. — On se rappelle que les *minimums* fixés par le ministre pour la première adjudication étaient de 93 fr. 50 et 56 fr. 25 c.

Les prix offerts par M. Rothschild étaient 94 fr. 50 et 56 fr. 50 c. — Le comptoir national, qui n'a concouru que pour les rentes 5 0|0, n'avait offert que 93 fr. 25 c.

— Le préfet de police vient de s'entendre avec le général Changarnier pour que les ventes de viande à la criée aient lieu de manière à ce que les caporaux d'ordinaire chargés d'acheter la viande pour les soldats puissent y assister.

— M. Frédéric Bastiat, représentant du peuple, est mort à Rome le 24 décembre dernier.

— Le mardi 7 janvier, à 11 heures du matin, M. Emile Chevé ouvrira, chez lui, 5, rue Neuve-des-Bons-Enfants, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie.

— Le *Shipping and Mercantile Gazette* donne les détails suivant sur le dernier compagnon survivant du capitaine Cook :

« Jean Heanulte Wahawade naquit à New-York, le 1er mai 1751, alors que l'Amérique appartenait encore à l'Angleterre. En 1773, il fut embarqué sur un vaisseau anglais et servit jusqu'en 1827 (54 ans), époque où il fut licencié comme contremaître. Pendant cette longue période, il se trouva à cinquante-deux engagements tant sur terre que sur mer, et fut blessé vingt-et-une fois, entre autres, gravement à la tête à la bataille du Nil. Dès le commencement de sa carrière maritime, il fut mis à bord de la *Résolution*, capitaine Jacques Cook; il accompagna ce célèbre navigateur dans ses voyages de découverte, et était près de lui lorsqu'il fut tué dans l'île de Owhyhee; il fut même blessé d'un coup d'espadon. Il était à bord du *Barfleur*, le 12 avril, à l'affaire du cap Saint-Vincent, sous Rodney. Il était à bord de l'*Aréthuse* à la capture de la *Belle-Poule*. Il appartenait au *Léviathan*, à la glorieuse action du 1er juin; au *Royal-Souverain*, à Ténériff, où Nelson perdit le bras, au *Bellérophon*, aux batailles du Nil, de Copenhague, de Camperdown et de Trafalgar.

» Il appartenait au même navire, quand Napoléon s'y rendit en 1815. En 1798, à Spithead, sur le *Culloden*, il prit une part active à la révolte qui éclata sur la flotte, ce qui lui valut les mauvaises grâces de l'amirauté, qui, bien qu'il fût resté encore plusieurs années dans la marine et eût assisté à nos batailles, lui refusa pension et secours. Il est maintenant dans sa centième année; il mendie et se trouve à Kingston-on-Thames, dans l'état le plus misérable. »

— Un problème important vient d'être résolu : le moyen de composer activement et à peu de frais les caractères mobiles d'imprimerie typographique est trouvé. Un ingénieur français, après avoir pris toutes précautions, afin de se garantir des imitations ou contrefaçons tant en France qu'à l'étranger, a fait admettre par la commission d'examen du département de la Seine, pour l'exposition universelle de Londres, une machine à composer qui dépasse tous les progrès qui ont été tentés jusqu'à ce jour. La nouvelle machine, qui n'a recours ni au clavier, ruche-trémis, ni à la ligne continue, ni à aucun autre système employé, réunit dans son ensemble un *distributeur* et un *compositeur-justifieur*, ayant chacun, casiers compris, soixante-quatorze centimètres de large, sur un mètre de hauteur et vingt centimètres de profondeur; dans cet espace restreint, sont contenues les soixante-quatre mille lettres nécessaires à la journée du compositeur. Les mêmes casiers s'adoptent alternativement au distributeur et au compositeur.

D'après une intelligente disposition des nouvelles casses, un homme peut composer de quatre caractères différents, *romain* ou *italique*, sans démonter les casses et sans quitter sa place. La machine distribue, compose, justifie et interligne à une vitesse de dix mille lettres à l'heure : elle ne nécessite, pour le compositeur, aucun nouvel apprentissage; c'est moins une machine qu'une casse. L'inventeur, qui a travaillé quinze ans à son œuvre, s'est attaché à respecter autant que possible la routine actuelle, et à employer les caractères, outils et accessoires existants dans l'imprimerie; il a procédé par la simplicité, et les prix de ses machines sont des plus réduits. Cette remarquable invention est d'une portée immense pour l'art typographique; elle paraît pouvoir être appliquée avec avantage aux télégraphes électriques.

(*Siècle.*)

AVIS. — La société des ménages des 6e, 8e, 12e arrondissement et de Gentilly, dont le but est de fournir à ses adhérens, au meilleur marché possible, tous les objets de consommation, se réunira en assemblée générale dimanche 12 janvier prochain, à 10 heures du matin, salle Martel, rue Martel. — Les adhérens sont priés de se rendre à cette réunion dans laquelle on discutera la révision des statuts de la société.

On ne sera admis que sur la présentation de sa carte d'adhérent, portant le timbre d'acquittement de la cotisation du mois de décembre 1850 ou du mois de janvier 1851.

— Voici un extrait du Nécrologe de 1850 :

« Souverains, princes et princesses : Louis-Philippe, l'archiduc autrichien Ferdinand, le duc de Cambridge, l'un des fils de Georges III ; la reine des Belges, la princesse Juliana Sophie, veuve du prince Guillaume et tante du roi de Danemark.

» Généraux : Larrive, Lenoir, Bailly, de Brock, Oubier de Beaupré, Lapisse, Leboutellier, Raoulx, Triaire, le comte de Vitré, de Barral, Saporta, le marquis de Sallenne, Molliere, Bertrand de Sivray, le comte Piré, Arnaud, Montholon, Desvisle, Piatreville, le baron Juchereau de Saint-Denis, baron Hulot, Regnier, Leroy, baron Duchastel, Joly, Galbois, baron Saint-Seniez.

» Marine : De Moges (vice-amiral), Graëb (contre-amiral).

» Représentants du peuple : Perreau, Poisle Desgranges, Bassinet.

» Anciens députés : Raymond, Génot, Bailly, Gravier, Bochard, le vicomte de Villeneuve de Bargemont, Bertrand de Sivray, Chedan.u, Béraud Desrondard.

» Clergé : Fabrice Besessarts, évêque de Blois ; de Pons, ancien archevêque de Lyon.

» Administration : Brissot-Thivars, préfet ; Nau de Champlouis, ancien préfet ; Armand d'Abencourt, comte Mollien, marquis de Talaru, marquis de Pange, comte Boissy-d'Anglas, ancien pair de France ; Conte, ancien directeur des postes ; Edouard Alletz, consul général à Barcelone.

» Tribunaux : Trinquelague, président à la cour de Nîmes ; Rivière, président de Roanne ; Biroteau, président du tribunal de Carcassonne ; Turbat, vice-président du tribunal de première instance de la Seine ; Cupin et Genestat, anciens procureurs généraux.

» Cour de cassation : Raoul, Hello.

» Barreau : Battur, Saunienc.

» Peintres : Etienne Bouchard, Mallard, Pinchon, Alexandre Debacq, Antonin Moine, Orsel.

» Médecine : Caparon, Prus, Tanchou, Hippolyte Royer-Collard.

» Institut : Debret, Feletz, Ed. Biot, de Blainville, Gay-Lussac, Droz, Beudant.

» Hommes de lettres : Balzac, Ferdinand Laloue, Arvers.

» Compositeurs : Alexandre Piccini, Guénée père, Clarke duc de Feltre.

» Acteurs et anciens acteurs : Thiraud-Mainvielle, Joannis, Alizard, Guyon, Perlet, Lefèvre, Paul Merlhioz.

» Actrices et anciennes actrices : Boulanger, Saint-Aubin, Branchu, Jansenne, Louise née Fabri, Elisa Forgeot.

» Ancien danseur : Quériau. »

SALON DE 1851.

(Deuxième article.)

Aspect général du Salon. — La peinture de l'ordre ou classique, — la peinture de la Liberté *ou peinture moderne.*

DE L'ESPRIT DE L'ART MODERNE.

La renommée faisait grand bruit du salon de 1851, dans les derniers jours qui en ont précédé l'ouverture. Chacun devenant son écho, en racontait des merveilles, si bien qu'on s'attendait à des prodiges. Mais la Renommée, souvent indiscrète, est parfois gasconne, et de ses dires il faut souvent rabattre la moitié : c'est le plus sage. Trop de louanges est nuisible, on le sait ; cela vous rend exigeant, et rien n'est aussi lourd à porter qu'une grande réputation prématurée.

C'est pour cela que l'épreuve du 30 décembre 1850 peut être considérée comme très honorable pour l'école française, qui a bravement soutenu le choc et ne s'est pas montrée trop au-dessous des on dit de la veille. Les premiers jours, nous n'avons pu voir qu'une partie de l'exposition, — ce qu'en contenaient les salles nouvellement construites dans la cour du Palais-Royal. (Pourquoi débaptiser les monuments? il n'y a point d'effet rétroactif contre l'histoire, et les rois lui appartiennent. Tâchons seulement de conserver la République.) Le palais lui-même est demeuré fermé jusqu'au vendredi, un nombre très considérable d'objets d'art n'ayant pu être placés avant ce terme, il ne m'a donc pas été possible d'examiner avec l'attention et le calme nécessaires l'immense quantité de toiles et de dessins que contiennent les appartements du premier étage, et parmi lesquels s'en trouvent de fort remarquables.

L'aspect du Salon est agréable et varié. Il n'a point cette physionomie glaciale que donnaient souvent aux expositions les tableaux raides et gourmés de l'ancienne école. La plupart des toiles sont animées et chaudes, sans tomber dans ce dévergondage de ton et de facture qui commence à passer de mode et qu'on a vu dans d'autres expositions, où l'exagération de certaines peintures était rendue encore plus sensible par le contraste des froides et symétriques productions de l'école légale. Aujourd'hui, ces différences extrêmes commencent à s'effacer : les hommes de style sont moins formalistes, et les hommes du pittoresque moins étranges. Personne n'a fait de concession, mais on a marché et l'on s'est rapproché, si bien que le langage et les idées des uns ne sont plus étrangers aux autres. Les écoles tendent à fraterniser et à s'allier comme les nations. Tout en conservant une grande variété d'aspects, correspondant à une extrême diversité de principes, l'école française devient plus *une*, et le salon de 1851 ne présente plus cette bigarrure de formes et de tons qui donna à plus d'une exposition l'apparence d'un habit d'arlequin. On sent que le souffle de la passion et de la liberté ont passé par là. L'homme est sorti des murs des villes et se trouve en face de la nature du bon Dieu ; l'artiste a mis la clé sous la porte de l'atelier et a gagné les champs : il respire l'air à pleins poumons, les parfums de la terre à pleines narines et il se baigne dans les flots de lumière. Les rayons du soleil de la vie ont percé le nuage du classicisme, et jettent leurs reflets dorés sur la peinture moderne. Décidément, nous savons de quel côté est l'Orient.

Si l'on eût laissé à la commission sortie du suffrage universel le soin de classer et de placer les ouvrages qu'elle avait admis elle-même, l'impression produite eût été sans doute beaucoup plus vive. « Si l'on nous eût laissé arranger ça, — me disait un des membres les plus distingués du jury, — nous aurions pu mettre en ligne près de 300 toiles qui eussent prouvé la force de notre école. » Beaucoup de tableaux sont tués par la place que l'administration leur a assignée. C'est que le placement des tableaux est une affaire d'art et non pas d'administration. Il y a des œuvres sacrifiées, et bien des toiles pâlissent aux places d'honneur qu'elles eussent gagné à ne pas occuper.

Il est difficile de porter dès aujourd'hui un jugement sur l'ensemble de l'exposition, ce jugement ne pouvant être que le résultat définitif d'examens partiels, la somme totale d'impressions mûries et pondérées. En bonne règle, l'analyse doit précéder la synthèse. Il y a cependant dans la première impression que les choses font sur vous, une synthèse approximative qui n'est qu'une intuition, mais qui souvent est bien près de la vérité. Après avoir débattu, hésité, disputé, on en revient parfois à cette première impression, qui était la bonne. Pour moi, osant en croire la mienne, je dirai que si l'exposition de 1851 n'est point une révolution dans l'art, elle ne laisse pas que d'être très remarquable. Il y a longtemps que nous n'avions vu une exposition aussi riche, et par le nombre (3,923 objets) et par la qualité des objets. Il y en a beaucoup d'excellents ; mais ce n'est point là, à mon sens, qu'est sa signification propre. Le salon de cette année est une victoire, une bataille gagnée par la peinture moderne, je ne dis pas sur la peinture ancienne qui n'était pas en cause, mais sur la peinture d'imitation, la peinture scolastique et classique, que l'on devrait appeler de son nom véritable : la peinture de l'*ordre*, la peinture *réactionnaire*, la peinture *borne*. Dans le camp des classiques, se trouvent toutes les nuances que nous voyons dans les rangs de la réaction. Les uns voudraient en revenir à l'empire ; d'autres rêvent à la renaissance ou aux beaux jours du moyen-âge (ceux-ci se croient très hardis et très novateurs) ; d'autres enfin remontent aux Grecs ; chacun a ses morts de préférence ; mais qui pourra me dire lesquels de ces gens-là sont le plus véritablement morts? Le bataillon sacré des peintres de style voit ses rangs s'éclaircir ; ceux qui tombent ne sont pas remplacés, et la désertion s'est mise dans les rangs. Les honneurs de la journée ne sont pas pour eux. Le véritable esprit de l'art moderne n'habite plus les régions officielles, et malgré quelques honorables exceptions et quelques remarquables individualités, les grands peintres d'à présent (car nous en avons, en dépit des idolâtres du passé), les hommes qui sont plus particulièrement l'expression de notre temps, sont des paysagistes et des peintres de genre.

Ceci ne veut pas dire que pour nous le temps des grandes œuvres soit passé ; je ne suis pas de ceux qui croient que notre société étroite et mercantile soit devenue à tout jamais incapable de rien faire de grand, et ne puisse plus s'élever au-dessus des petites toiles, monnaie de billon de l'art, parce qu'elle n'a plus que de petites idées. Nous savons bien que l'idée que nous portons avec nous est grande et féconde, et nous trouverons aussi nos pièces d'or. Notre époque de petites fortunes et de petites jouissances privées, de petits appartements et de petites dépenses, notre époque de morcellement et d'individualisme, pour tout dire en deux mots, a fait consommation de petites œuvres surtout (hélas ! voici l'économie politique dans les arts !) ; mais nous ne sommes pas condamnés à cette période sociale à perpétuité, et l'art monumental redeviendra possible et se montrera plus beau qu'il n'a jamais été : si la peinture moderne s'est complu jusqu'à présent dans les petites dimensions, cela tient moins à une cause interne et organique, qu'à une raison accidentelle et extérieure. C'est encore ici la même raison d'économie politique : la demande déterminait la production. Tant que les gouvernements ne commandaient de travaux importants qu'aux peintres classiques, les nouveaux-venus, obligés de faire la guerre à leur frais, ménageaient les munitions. Les murs des églises et des musées s'offraient complaisamment à ceux-là, tandis que ceux-ci vivaient au jour le jour, suivant les hasards de la commande privée. Que leur faisait cela? Ils se contentaient parfaitement de ces cadres étroits pour y mettre de grandes œuvres, en attendant leur tour.

La peinture du passé croyait que son règne serait éternel : elle avait pour elle les autorités, et prenait, elle aussi, la fiction du pays légal pour une vérité. On ne parlait plus que de saines doctrines, de bonne peinture, de peinture sérieuse. Tout ce qui n'était pas conforme au programme était rejeté et dédaigné. Mais voici qu'un beau jour on a été fort surpris de voir que la peinture de style était à peu près morte, et que la vie était autre part.

Oui, l'aristocratique grande peinture classique s'en va. Le génie est sorti des instituts et est passé dans le peuple : c'est là qu'il faut aller le chercher. Le beau style a tort, non qu'il ne soit fort beau, mais parce qu'il est grec, et qu'en France, au dix-neuvième siècle, les Français sont plus vivants que les Grecs qui sont morts. L'art se trouve gêné sous la toge dont il a perdu l'habitude. Quelques vieux Romains de vieille souche la savent seuls porter encore, mais ils deviennent tous les jours plus rares, et je crains fort que leurs héritiers n'abandonnent leur costume suranné. Encore quelques expositions comme celle-ci et l'opinion du grand jury qu'on nomme le public sera faite. Il finira par comprendre que là où il n'y a pas de conviction, il n'y a pas d'inspiration, et partant point d'art véritable ; et il est bien difficile d'avoir une conviction dans le passé, c'est-à-dire en dehors de soi-même. On ne s'inspire pas par le raisonnement. L'inspiration est l'effluve magnétique qui va de la vie générale à la vie individuelle ; elle est le dégagement de la vérité contenue dans les choses quand elles viennent à être frappées par l'intelligence, pareille à l'étincelle qui jaillit de la pierre frappée par l'acier. L'inspiration est spontanée, comme la vie : on ne s'inspire pas des temps qui ne sont plus. Le plus souvent, ceux qui se sont servi du passé pour faire de belles choses ont eu l'art de l'employer comme un masque sous lequel ils couvraient leur pensée, comme un voile transparent à travers lequel ils pouvaient la montrer sans crainte, mais c'était toujours du présent qu'ils s'inspiraient. N'aurait-il pas été plus simple de laisser de côté ce langage à double sens? Ils ont usé une partie de leur force dans ce travail de déguisement. La vérité toute nue eut été plus saisissante et plus complète.

Ce n'est point que je veuille interdire l'étude du passé, ou que je croie qu'on n'en peut rien tirer. L'histoire est l'institutrice des nations, oui sans doute, mais tout le monde n'est point apte à l'enseigner. Rien de dangereux comme l'histoire mal comprise ; les esprits faux, qui sont plus nombreux qu'on ne pense, y trouvent la justification de tous les abus sociaux et de tous les crimes politiques. Pour enseigner l'histoire, il faudrait d'abord la savoir ; or, c'est ce dont s'inquiètent le moins les peintres qui se nomment *peintres d'histoire*, et qui ne sont le plus souvent que des conteurs mal informés, bavardant et brodant leur fond quand la mémoire leur manque. « Que ferai-je cette année-ci pour le Salon? Je veux y avoir « une grande toile ; je veux un sujet sérieux, quelque beau « sujet antique ; le costume moderne est trop ingrat. » On cherche là-dessus, on s'informe ; le hasard vous fait tomber sous la main un gros Plutarque ou quelque volume de Tite-Live : voici l'embarras du choix. C'est toujours le sculpteur de la fable se demandant devant son vieux bloc : Sera-t-il dieu, table ou cuvette? — Le sujet trouvé, on va à la Bibliothèque, on prend quelques renseignements, et, de confiance, on suit le premier venu qui vous mène tout droit, fort souvent, au fond des plus grandes bévues. Mais ceci ne regarde point l'artiste ; son auteur est responsable de tout. De connaissances approfondies de la matière, il n'en saurait être question.

Dans les temps modernes, en y comprenant la renaissance, on n'a presque jamais fait de peinture qui méritât véritablement le titre de *peinture d'histoire*. L'on mettait sur toile les récits des anciens, sans bien en pénétrer le sens, et sans en saisir la physionomie. L'histoire était pour les anciens un œuvre d'art et de morale plus encore qu'un œuvre de vérité et de connaissance ; elle se réduisait souvent à une amplification de rhétorique, sublime si l'on veut, mais qui n'apprenait et n'enseignait rien au-delà de l'éloquence. La critique historique n'existait pas : point de certitude ; l'archéologie n'était pas à l'état de science ; point de réalité ; et la philosophie de l'histoire était encore à naître : point de conclusion. Pour ma part, je ne connais que bien peu de tableaux qui aient une signification réellement historique. Les grands maîtres ont fait des pages très-belles au point de vue de la forme et de la plastique, mais qui sont nulles le plus souvent quant à leur valeur historique. De nos jours, on a traduit en tableaux sur des toiles immenses de nombreux et longs articles de journaux fort intéressants, mais l'histoire est autre chose qu'un assemblage de rapports officiels. Elle implique non-seulement l'idée d'un fait, mais encore celle des rapports de ce fait avec les autres, et de la signification générale de tous. Le récit d'un événement réel n'est point de l'histoire : elle est plus que la réalité puisqu'elle est la vérité intégrale.

Si tout le monde n'est point fait pour parler d'histoire, elle n'est pas faite non plus par les oreilles de tout le monde. Le présent nous préoccupe et nous détourne du passé qui ne peut devenir intéressant pour les masses que dans certains moments et dans certaines circonstances. C'est ainsi que les tableaux de David devinrent populaires aux temps de notre première Révolution, parce qu'alors les Républiques anciennes touchaient de près à la République nouvelle, et eurent une signification sociale réelle. Mais enfin l'histoire a ses historiens, elle peut avoir ses peintres. Je conçois que s'il se trouve un esprit vaste, observateur, ingénieux qui, à de longues études historiques guidées par un sens très net d'analyse et de synthèse, réunisse le don plastique de la forme, il faille l'utiliser précieusement. A cet homme qui connait et comprend le passé, donnez les murs d'un vaste monument, afin qu'il incarne ses idées dans la forme, et nous dise les leçons des temps et des générations qui nous ont précédés. Mais croyez-vous qu'ils y aît beaucoup d'hommes assez savants pour remplir cette tâche? Que tout le monde n'aille pas s'en mêler. L'œuvre immense que fait M. Chenavard au Panthéon — et c'est à la République que revient l'honneur de l'avoir commandée — est nécessaire et belle, et il serait à désirer que notre histoire nationale pût trouver un aussi digne interprète ; mais ce travail ne s'adresse évidemment qu'à la classe savante ; le peuple et encore moins les gens du monde n'en sauraient profiter, et l'art doit s'adresser cependant à toutes les intelligences.

Je conçois encore qu'un homme pieux et ferme dans sa foi, soumis aux doctrines et aux idées du catholicisme dans lesquelles il a été nourri, veuille, s'attachant aux traditions chrétiennes, remonter jusqu'aux temps où elles étaient encore dans toute leur pureté primitive. Cet homme exécutera avec amour et conviction des peintures véritablement chrétiennes et orthodoxes pour le groupe, toujours de plus en plus restreint, des croyants de nos jours. Les Brahmanes ne parlent-ils pas encore le sanskrit qui est une langue morte déjà depuis des siècles, et que l'on n'entend même plus que dans les écoles des Pandects? — Peu d'artistes pourraient aujourd'hui remplacer M. Flandrin ; et si nous avions beaucoup de talents analogues, ils seraient sans emploi.

On comprend, la loi d'engrenage le veut, que la Grèce ait encore parmi nous l'un de ses enfants chargé de la représenter et de perpétuer dans la société moderne la tradition d'un art qui fut l'expression même d'une grande civilisation. Rien ne doit périr et tout doit être conservé. Comme nous voyons dans nos capitales des ambassadeurs des nations lointaines, nous rencontrons parfois de ces hommes qui appartiennent évidemment à des peuples, à des époques éloignées de nous à jamais. Laissez à M. Ingres le soin de nous raconter la Grèce ; lui, saura vous chanter dignement l'Iliade et l'Odyssée, — mais vous qui ne savez pas la douce langue de l'antique Hellade, n'essayez pas d'anonner ces vers sublimes, devenus grotesques dans votre bouche.

La peinture antique, la peinture religieuse et la peinture historique ne doivent pas occuper plus d'espace dans l'art moderne que l'esprit religieux, l'étude de l'antiquité et de l'histoire n'en prennent dans la vie. Il ne faut point les proscrire. Nous en aurons toujours besoin. — Que chacun suive ses attractions. — Mais il faut encore moins les ériger en système et vouloir y forcer son génie. Il n'y a pas assez de place pour tous sur ce terrain étroit, tandis que la société où nous vivons nous offre un champ illimité. C'est du peuple qu'il faut parler à cette heure. Je l'ai déjà dit dans un précédent article : le sujet de l'art moderne est la vie réelle sous toutes ses faces, du foyer familial à la place publique. C'est à cette œuvre que le plus grand nombre d'intelligences est propre, et c'est dans cette réalité vivante que toutes peuvent aller incessamment puiser une inspiration toujours nouvelle.

Le salon de 1851 a une grande signification, parce qu'il fournit la preuve que l'art français procède de la vie et non plus des livres. La superstition des vieilles idoles commence à céder ; nous sommes dans la réalité, nous entrevoyons la vérité et nous approchons du but par cela seul que nous nous éloignons de l'erreur. L'art n'est pas encore *social*, mais comme il se rallie à la nature, il le deviendra ; car *la société* n'est que la *nature* organisée. Le salon de 1851 n'a pas cette physionomie pommadée qui donnait à ceux qui l'ont précédé un air de boudoir chaussée-d'Antin. Il y a un peu de tout, mais l'ensemble est grave et sévère. Il est à remarquer que parmi les grandes pages qu'il contient, les deux plus remarquables par leur énergie, leur originalité et leur signification, sont deux scènes populaires. Je veux parler de la scène représentant un enterrement, par M. Courbet, pleine d'une émotion

profonde et d'une pitié toute shakspearienne, et de l'incendie de M. Antigna. Voici que le prolétaire reçoit les honneurs de la toile, réservés jusqu'à présent aux héros et aux potentats. Bien des gens trouveront absurde qu'on les leur ait décernés; pour moi, je m'en réjouis. L'art est prophétique : Je vous le dis en vérité, les temps approchent. Lorsque le peuple sera plus beau, ses portraits seront plus agréables à voir ; toujours est-il que c'est lui désormais qu'il faut peindre : La charge de peintre du roi est irrévocablement abolie.

Nous vivons dans une époque de doute, de croyances, d'anomalies et de contradictions frappantes. Jamais peut-être les idées n'avaient été plus opposées et plus diverses ; de là divergence et opposition dans les arts ; de là cette multiplicité de genres et d'écoles. Il faut en prendre son parti, en attendant l'unité qui ne peut venir dans l'art que de l'harmonie sociale.

Je n'ai point parlé de la sculpture, parce que de nos jours cette forme de l'art se rattache moins directement à l'idée sociale, se circonscrivant elle-même dans le cercle étroit, surtout pour nous qui sommes un peuple assez laid, de la beauté matérielle. Cependant, les lecteurs de la *Démocratie* doivent se rappeler le beau travail de M. Ottin, qui est une tentative de sculpture socialiste. Ils le verront à l'exposition. Si, dans cette introduction consacrée exclusivement à des généralites, je pouvais m'attacher à autre chose qu'à la signification sociale de l'art, j'aurais mentionné d'abord le Centaure de M. Barye. L'analyse à plus tard.

Les salles du premier étage n'ayant été ouvertes que vendredi, il m'est impossible de rien dire des travaux d'architecture ; mais un seul coup-d'œil jeté dans le catalogue, en dit beaucoup. Nous y trouvons des plans d'hôtels des invalides civils, de colonies agricoles, de bains et lavoirs pour les classes laborieuses, de ferme-modèle, de maison de retraite pour les vieillards, d'écoles régionales, de maisons d'ouvriers, de greniers d'abondance, et, — *Horresco referens!* — j'y trouve même le plan d'une ville modèle, une théorie des villes, un projet de colonie-ville et de cité industrielle. Ceci, ce n'est pas moi qui l'invente, c'est le catalogue qui le dit. *O tempora, o mores!* Où allons-nous, grand Dieu!!!

Voici bien des généralités; il faut pourtant aborder l'analyse. Que le lecteur ne s'étonne pas de ma manière de procéder, ni de la marche que je vais suivre. J'ai dit que pour moi les grands talents caractéristiques, *les chefs de file*, étaient des paysagistes, des peintres de genre ; ce sont en tout cas les plus nombreux et les plus français. C'est par eux, s'il vous plaît, que nous commencerons. Allant du simple au composé, nous passerons du paysage au tableau de genre, de celui-ci au tableau de fantaisie, de caprice ; de celui-ci encore au portrait, et après être arrivés à l'homme individuel, nous aborderons la société, le tableau d'histoire, la *grande peinture* représentant la tragédie humaine. Les grands peintres ne se plaindront pas : je leur laisse la place d'honneur.

F. Sabatier-Ungher.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement a expiré le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bruxelles. — M. F. C. — Reçu les 300. — Rem. frat, à nos amis de Louv. — Nous all. v. répondre. — Nous ne conn. null. l'indiv. en quest.

Rouen. — M. E. — Reçu les 137.50. — Affect. rem. — Nous all. v. écrire. — Votre abonn. va jusqu'au 30 avr.

Carcassonne. — M. T. — Reçu les 3. — Nous v. le répét., tous les concours nous sont précieux. — Rem.

Mulhouse. — M. J. — Reçu les 650. — Appliq. de conform. — Nous v. expéd. les liv. moins les 4 CANDITS qui ne paraîtront que dans quelques jours. — Affect. rem.

Foulquem. — M. B. — Reçu les [illegible]. — Pris bonne note du surplus. — Compl. affect. et rem.

Blois. — M. G. — Reçu les 150. — Appl. 126.50 à la R. — Nous attend. le dét. pour le surplus. — Affect. rem.

Alençon. — M. J. — Reçu les 100. — Rem. à tous deux. — Nous all. v. répondre.

Exstein. — M. U. — Reçu les 12. — Appliq. 6 à la R. et fait v. réab p. 6 mois.

La Charité. — M. G. — Les 175 ont été remis. — Mlle B nous a remis 85 dont 75 pour R. de M B. à qui nous avons écrit. — Dub. a reçu v. lettre et v. répondra incess. — Nous all. v. écrire. — Amitiés.

Angers. — M. L. — Reçu les 195.50 ; — passé écrit. de conform. — Expéd. 2 SOLUT. par messag. — Rem. frat. à tous.

Montpellier. — M. B. D. — Reçu les 14.35. — Nous v. attend. — L'ami S. est à Paris pour l'hiver.

Bastia. — M. B. — Reçu v. lettre et son contenu.

Metz. — M. G. — Reçu les 200. — Affect. rem. à tous. — Nous v. écriv.

Marseille. — M. S. — Reçu les 226 85. — Passé écrit. de conf. — Pris note du surplus. — Rem.

Besançon. — M. L. — Reçu votre lettre. — Nous pass. écrit. de conform. et vous répondr. incess. en v. adr. le compl. pour M. M.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 4 janvier au comptant le 5 p. 0/0 à 94 40, le 3 p. à 56 40; la Banque de France à 2,250 00; obligations de la ville Paris, 1310 —Chemins de fer : Versailles, rive droite, 165 00; rive gauche, 161,25; Paris à Orléans, 860 00 ; Paris à Rouen, 675 00 ; Rouen au Havre, 267 50 ; Avignon à Marseille, 192 50 ; Amiens à Boulogne, 220; Orléans à Bordeaux, 405 00; du Nord, 476 25 ; Strasbourg, 352 50; Nantes, 250.00.—Zincs Vieille-Montagne, 2.775 ; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1425 00 ; Rente de Naples, 99 00; Emprunt Romain, 76 1/4; 5 p. 0/0 Belge 1840, 99 3/4; Espagne, dette active, 25 1/2; Lots d'Autriche, 395; Piémont dern. emp. 84 30; Obl. anc. 965 ; nouv. 932 50.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Levy, et comp. rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — N° 24. 12 Janvier 1851

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Le législateur et la liberté d'association.

Si la liberté individuelle, le droit de réunion, la presse sont pour le citoyen des prérogatives sacrées, il est une liberté plus féconde encore pour le progrès, parce qu'elle fait passer à l'état pratique les idées mûries par l'exercice des autres libertés et pourra, nous ne craignons pas de le dire, suppléer un jour la législation tout entière, c'est la *liberté d'association.*

La liberté d'association, sincèrement pratiquée, éclairée par une active propagation, suffirait pour opérer la transformation industrielle nécessaire à notre époque, transformation qui est la substitution de la solidarité à l'incohérence, de l'unité au morcellement et à l'égoïsme. Il appartient à tous les agriculteurs, à tous les ouvriers, à tous les entrepreneurs, à tous les citoyens, en un mot, de préparer par des associations partielles cette association universelle qui sera le dénouement de la grande révolution française.

L'association est tellement dans les convenances, dans les besoins de l'humanité, que l'Eglise l'a constituée pour les monastères qui renferment à ses yeux la perfection et l'idéal de la vie religieuse, que l'Etat en a introduit plusieurs caractères dans les administrations, dans l'armée, que le législateur enfin s'est vu conduit à l'autoriser, à l'ordonner même dans certaines professions qui vivent assurément fort en dehors de ce qu'on appelle idées avancées. Les huissiers sont organisés dans chaque arrondissement par *communauté*, c'est le terme légal; ils versent dans la bourse commune les deux cinquièmes de leurs émoluments qui sont ensuite répartis également entre tous les huissiers, sauf des primes pour les audienciers de première instance et d'appel. Le décret du 15 décembre 1813 institue également une bourse commune pour les agents nommés à Paris courtiers-gourmets-piqueurs-de-vins.

D'après quel type, suivant quelle doctrine devraient être organisées les associations industrielles qui s'ébauchent partout depuis février, prenant à tâche de consacrer, de fortifier par la vie collective deux principes généralement inconnus au monastère comme à la caserne, *la liberté*, *l'activité productive ?*

Si dans cet article nous voulions dogmatiser au point de vue d'une école spéciale, nous dirions pourquoi l'association formée entre le *Capital*, le *Travail* et le *Talent*, l'association qui, dans la répartition, tient compte de ces trois éléments, celle enfin qui a pour base, pour idée mère *le travail attrayant*, nous paraît préférable à l'association égalitaire, rétribuant les travailleurs également et par tête,

A l'association qui répartit *suivant les besoins*,

A l'association qui répartit proportionnellement au travail seul;

Enfin, à l'association qui rétribue en raison du travail et de la gradation des talents, mais qui exclut systématiquement toute espèce de primes, d'intérêts, de dividendes, d'avantages quelconques attribués à l'homme qui concourt à l'œuvre collective par son capital.

Mais c'est pour le législateur que nous écrivons aujourd'hui. A ce titre nous ne discuterons pas plus le mérite relatif des différents modes d'association industrielle que nous ne discuterions le mérite relatif des différents dogmes religieux. En présence des différentes théories d'association qui cherchent à s'expérimenter, comme en présence des différentes religions qui réclament l'exercice de leur culte, le législateur n'a qu'un mot à prononcer : *liberté.* Nous ne reconnaissons à personne le droit d'interdire ou d'entraver une association icarienne, phalanstérienne, proudhonnienne, conçue d'après Louis Blanc ou Pierre Leroux; nous croirions restaurer cette infaillibilité intolérante qui est la mère de toutes les inquisitions, si nous accordions à une autorité quelle qu'elle soit compétence pour déclarer qu'une association industrielle ne sera pas tolérée parce qu'elle repose sur des opinions erronées, chimériques, absurdes.

A cette pleine liberté de l'association, nous mettons à la vérité une condition *sine qua non* : c'est que l'association, quelle que soit l'école dont elle procède, ne violera pas elle-même le principe de liberté en s'appuyant sur la contrainte de la force ou sur la contrainte de la loi; c'est que l'association résultera d'adhésions purement volontaires.

Placée dans ces termes quelle utopie peut effrayer un homme sérieux? Vous avez peur du communisme, dites-vous? du communisme qui vous soumettrait au régime de la communauté par décret et qui, jugeant la propriété individuelle inique, en dépouillerait violemment les citoyens fort nombreux qui professent une opinion contraire? Oui, vous avez raison de repousser ce communisme, et la résistance que vous opposeriez à sa dictature serait un cas de légitime défense.

Mais comment auriez-vous peur d'une communauté volontairement formée entre des hommes unis d'opinion, renonçant librement à leur propriété individuelle et voulant propager leur doctrine exclusivement par le spectacle des avantages qu'ils en espèrent? Comment une pareille communauté vous semblerait-elle plus redoutable que la communauté des chartreux ou celle des trappistes, à laquelle vous applaudissez?

En quoi le phalanstérien appelant des convictions et des dévouements à la fondation d'une commune modèle empiète-t-il sur votre liberté, votre propriété, votre famille?

Toute association qui ne s'impose pas est sacrée; si elle repose sur de fausses bases, la théorie dont elle procède sera réfutée par l'épreuve de la pratique, beaucoup plus péremptoirement que par la persécution.

Non seulement la vieille société n'a pas le moindre droit à contrarier les associations volontaires, soit agricoles, soit industrielles, les associations de patrons avec les ouvriers ou des ouvriers entre eux, mais elle n'a pas le plus léger intérêt à éloigner du champ de la pratique les théories qui lui paraissent le plus dangereuses.

Une nouvelle théorie sociale cherche à s'expérimenter? laissez-la faire. Si elle réussit, si elle donne à l'humanité le bonheur qu'elle promet ou seulement le quart, le dixième de ce bonheur, vous applaudirez sans doute, et vous ne pousserez pas l'esprit de parti jusqu'à vous affliger de la félicité publique.

Si la théorie échoue, après avoir eu à sa disposition tous les éléments d'une expérimentation concluante, voilà le monde purgé d'une erreur. Pourquoi donc entraver les essais d'association, quel que soit le Saint dont elles se réclament? La vieille société dans ces matières, comprend mal son intérêt comme son droit. Tout en conservant pour les décisions de la justice le respect exigé, nous regrettons, au point de vue de l'opportunité, qu'elle ait frappé les saint-simonniens quand ils s'efforçaient d'installer à Ménilmontant une ébauche de la société future, Proudhon quand il annonçait la prochaine organisation de sa *banque d'échange*, Cabet quand il allait au-delà des mers fonder l'Icarie, et les ouvriers qui, naguères, s'efforçaient de relier en faisceau les différentes associations industrielles.

Laisser agir les associations, respecter à leur égard la liberté quand elles la respectent elles-mêmes, se montrer bienveillant pour leurs travaux, honorer leur succès, ne constitue pas à leur égard la tâche entière d'un gouvernement démocratique.

Tel que nous le concevons l'Etat doit agir, non pour faire prévaloir à l'aide de son autorité certaines doctrines, mais pour garantir la publicité aux efforts de toutes, non pour absorber l'industrie, le commerce, les arts, en les soumettant à sa direction, en les marquant de son cachet exclusif; mais pour appeler les idées nouvelles à un concours équitable et favoriser, sur une échelle réduite, l'expérimentation de celles qui promettraient des résultats précieux à la société tout entière.

L'intervention de l'Etat dans ces limites rentre dans sa mission générale qui est de protéger la paix publique. Il faut que toute doctrine assez vivace, assez puissante pour agiter les esprits, trouve promptement dans une expérience concluante son triomphe ou son tombeau.

La création d'un organe administratif spécial qu'on pourrait appeler *ministère du progrès industriel et des améliorations sociales*, a été proposée dès l'année 1842 par notre ami Victor Considerant, dans l'écrit intitulé *Manifeste de l'Ecole sociétaire.*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 12 JANVIER 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

L'Aigle (suite).

Les Grecs, en raison de leurs connaissances analogiques supérieures, étaient en mesure de spécifier le caractère industriel et politique de l'aigle, aussi bien que son caractère théogonique. Ils ne l'auraient pas accusé d'avoir été la cause de la mort du poète Eschyle en lui faisant tomber une tortue sur la tête, s'ils n'eussent observé préalablement que cet ingénieux moyen d'ouvrir les tortues était dans les coutumes de l'aigle. Ils ne l'auraient pas fait planer au-dessus de la tête d'Alexandre le Grand, au passage du Granique, s'ils n'avaient connu sa passion pour les combats, les périls et la gloire.

Quelques anciens savants ont cherché à faire endosser à l'aigle la responsabilité de leurs erreurs géographiques en racontant que l'oiseau de Jupiter avait un jour désigné la ville de Delphes ou celle de Jérusalem comme le point central de l'univers. Je décline cette responsabilité au nom de l'aigle. Un oiseau dont la vue perçante distingue parfaitement les objets à des distances de deux cents kilomètres (50 lieues), a toujours su que la terre était un sphéroïde. Or, il n'a jamais pu entrer dans le cerveau d'un être intelligent, si peu fort en géométrie qu'on le suppose, que le centre d'un sphéroïde pût être à sa surface. Il n'y a que les hommes infaillibles, je parle d'Alexandre VI, pour commettre de ces bourdes-là.

Moins ingénieux et moins subtil que le Grec, le Romain vit mieux néanmoins au fond de la question de l'aigle. Ce qui n'a rien de bien étrange, puisqu'il y a consanguinité analogique entre [illegible] et l'aigle.

En effet, les descendants de Romulus et de Rémus, qui avaient adopté dans le principe pour étendard l'effigie de la louve avec ses deux jumeaux, ne tardèrent pas à reconnaître que cet emblème, très convenable pour un peuple de bandits qui débute dans la politique, l'est infiniment moins pour un peuple de héros qui aspire à dominer le monde. En conséquence de quoi, ils substituèrent adroitement sur leurs drapeaux de guerre l'oiseau au quadrupède; et depuis cette correction, ces drapeaux s'appelèrent les aigles romaines. *Romaines* et non romains, j'appuie avec préméditation sur cette désinence d'adjectif pour faire voir que les anciens ne se méprenaient pas comme nous sur le caractère supérieur du genre féminin en matière d'emblèmes. Calculateur aussi profond que le limonadier et le jésuite qui n'ont jamais voulu que des dames à leurs comptoirs, le Romain n'eût jamais songé à placer sa gloire militaire sous l'égide d'un symbole masculin, d'autant que la Fortune et la Victoire étaient déjà deux femmes. Et je fais remarquer que nous-mêmes, barbares traducteurs qui avons infligé, sans trop savoir pourquoi, un nom barbu à l'aigle (*Aquila*, substantif féminin), à l'aigle de chair et d'os, nous avons été contraints par la pudeur à conserver son sexe légitime à l'aigle politique, à l'aigle de métal.

Le Romain a deviné et pour ainsi dire consacré par son option la véritable analogie de l'aigle.

L'aigle symbolise le patricien romain, l'aristocratie britannique ou vénitienne, et non la monarchie. — C'est-à-dire que Fourier, mon illustre et vénéré maître, est tombé à mon sens dans la commune erreur. Nul n'est parfait, hélas, même les jolies femmes, et le génie a ses faiblesses et ses égarements comme elles. Et plût au ciel que dans le monde des bêtes, l'aigle seul eût à se plaindre d'un déni de justice de la part du grand homme! Mais qui ne sait, hélas! que l'auteur du *Nouveau Monde* a poussé la partialité pour la chatte jusqu'à l'injustice [illegible] le chien. Je voudrais vainement effacer ce souvenir de ma mémoire... Fourier a appelé le chien un cloaque d'infamie! Le chien, premier ministre de l'homme, un cloaque d'infamie! Et les amis de Fourier s'étonnent d'entendre un si grand nombre de roquets littéraires aboyer après lui!

On ne m'ôtera jamais de l'idée que sans la lecture de cette phrase maudite, Castagno, mon chien braque, ne m'eût pas quitté comme il a fait, le lâche, pour passer à la réaction!

A supposer d'ailleurs que ce soit ici le maître et non le disciple qui s'égare, il y aurait à dire à la justification du premier qu'il s'est trompé du moins en bonne compagnie. Tous les fatalistes, en effet, tous les historiens de l'antiquité et tous les poètes ont reconnu la royauté de l'aigle, et Mahomet II, le conquérant de Constantinople, un homme fort, fit tordre le cou à deux de ses meilleurs faucons pour s'être permis un jour d'attaquer et de descendre un aigle, voulant prévenir par ce châtiment terrible la contagion d'un exemple dangereux. Mais laissons parler Fourier.

ANALOGIE DE L'AIGLE (*Phalange*, novembre-décembre 1849).

« L'aigle est nommé roi des oiseaux. L'instinct ne nous a pas trompés, en nous le donnant pour emblème de la royauté qui se trouve dans d'autres moules tels que le lion.

» L'aigle enlève le mouton qui est image du peuple sans défense. Ainsi que l'aigle, tout roi est obligé de dévorer son peuple par les impôts, presque toujours outrés et écrasants pour l'industrie populaire.

» L'aigle élève son vol dans les plus hautes régions. C'est encore un emblème de rang supérieur. Il a la huppe fuyante; c'est un emblème d'alarme; la royauté n'en est pas exempte.

» L'aigle habite la partie froide des régions de l'atmosphère. *Il semble que ce soit un contresens du peintre*, car la cour vit dans le luxe qui a pour emblème le soleil et la chaleur. Cette propriété de vivre dans l'opulence est représentée dans les [illegible] les tigres, emblèmes des rois et des ministres; ils habitent les pays chauds; mais on a vu que la nature distribue aux divers emblèmes les tableaux d'un même sujet. »

Si nous proposons ici au législateur une idée d'origine phalanstérienne, c'est que la conception du ministère du progrès protége impartialement toutes les idées neuves, leur fait à toutes les mêmes conditions. En adoptant, en popularisant immédiatement après février la formule du *ministère du progrès*, M. Louis Blanc a prouvé qu'il en comprenait le caractère vaste et général. L'idée du ministère du progrès, celle du droit au travail, toutes celles enfin qui se sont produites au grand jour après février ne sont pas mortes. Elles germeront alors; viendra l'heure de la moisson.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Un anachorète nouveau.

Nous citons :

L'auteur de la *Profession de foi du vicaire savoyard* était spiritualiste; mais si l'on en juge par l'ensemble, et non par telle ou telle partie de ses ouvrages, le spiritualisme de Rousseau est celui-là même que nous retrouvons chez les romanciers et les réformateurs socialistes, qui se piquent de suivre les traditions chrétiennes. C'est une sorte de spiritualisme sensuel, pour ainsi dire, qui mêle partout les affections des sens aux affections de l'âme, le langage de la religion à celui de l'amour, qui prend la jouissance pour fin et le dévouement pour principe.

A la religion, à la philosophie de Rousseau, il manque cet esprit d'humilité et de charité, esprit d'obéissance et d'abnégation, qui font du christianisme une religion éminemment sociale.

L'orgueil sépare ce que la charité rapproche, et l'orgueil est la muse qui a le plus souvent inspiré Rousseau et ses imitateurs. Ce qu'ils ont chanté, caressé, déifié sous toutes les formes, c'est le *moi*, ce *moi* que haïssait Pascal, ce *moi* que le christianisme poursuit dans ses derniers retranchements, comme le plus antisocial de tous les vices, comme le plus hostile à la loi qui nous ordonne de nous aimer et de nous servir les uns les autres.

Après avoir lu ces lignes d'une morale si sévère, chacun est sans doute impatient de connaître cet homme qui ne *mêle* jamais *les affections de l'âme aux affections des sens*, qui possède *l'esprit de charité et d'humilité, l'esprit d'obéissance et d'abnégation qui font du christianisme*, etc...: cet homme qui a laissé poursuivre chez lui avec tant de succès par le christianisme ce *moi* haïssable que, etc...

— Est-ce un nouvel anachorète, un saint sorti de la Thébaïde? c'est peut-être un trappiste? — Non, c'est tout bonnement le *Journal des Débats*. — Vous m'étonnez!

— Pourquoi s'étonner? toujours les moralistes ont été semblables à ce prédicateur qui répondait à quelques observations par ces mots si naturels : faites ce que je dis et ne faites pas ce que je fais.

Le *Journal des Débats*, organe de l'une des portions la plus riche, la plus délicate, la plus dépensière de la société, ne peut sérieusement blâmer chez personne les instincts, les goûts, les habitudes qui distinguent ses abonnés à un si haut degré. Ce n'est pas de nos jours que l'on voit les banquiers, les agents de change, les gens d'affaire, les riches propriétaires se faire spiritualistes, avoir le sensualisme en haine et ne pas *mêler les affections des sens aux affections de l'âme*. Jamais le luxe n'a peut-être poussé ses raffinements aussi loin, et les *Débats* ne voudraient certainement pas que ses lecteurs et lectrices se privassent en son honneur de leurs meubles délicieux, de leurs appartements coquets, de leurs dîners plus ou moins somptueux, de leurs chiffons adorables, de ce que tout ce que l'on appelle très modestement *comfort*, et qui est au fond un sensualisme très développé.

— Ah! mon Dieu, comment irait le commerce si on supprimait tout cela!

— Non seulement le commerce, mais toute la civilisation. Aussi est-ce là le côté plaisant de ces moralistes en paroles, qu'ils conseillent des choses constamment contradictoires avec tout ce qui les entoure, avec leurs propres idées, leurs propres aspirations. Qu'un ascète chrétien ou indou vienne vous conseiller de renoncer aux joies de la terre croyant ainsi obtenir le ciel, de vivre dans l'isolement, dans la médiocrité la plus complète, dans l'ignorance, de tuer la vie actuelle pour ne songer qu'à la vie future; — sans approuver sa doctrine, je la comprends; elle est liée, elle est logique dans ses diverses parties, elle n'a que le tort de partir d'un point faux. Mais qu'un homme du monde, un homme d'affaires, un habitué de la bourse, un journal très peu canonique vienne faire de la morale et blâmer Rousseau et ses continuateurs *de mêler les affections des sens aux affections de l'âme*, c'est assez réjouissant.

— Mais alors pourquoi cette boutade chagrine?

— C'est pour attaquer les socialistes. En les dépeignant comme des êtres exclusivement sensuels, chez qui le *moi haïssable* domine, le journaliste connaît assez bien la faiblesse de la nature humaine pour savoir que ses abonnés ne se reconnaîtront pas eux-mêmes dans ce portrait, mais y reconnaîtront avec horreur leurs adversaires. Voyez jusqu'à quel point il compte sur leur bonhomie : il imprime en toutes lettres et leur fait lire sans sourciller cette phrase : « C'est lui (l'orgueil) qui les exile (les Saint-Preux et autres héros de roman) d'une société *où il n'y a point d'asile pour les oisifs, quels qu'ils soient*, ni de privilége pour la passion. »

Fourier était plus dans le vrai lorsqu'il soutenait, non pas qu'il y a des oisifs dans notre société, cela n'a pas besoin d'être dit, mais que ces oisifs avaient, à leur point de vue, raison d'être oisifs et de ne pas participer au travail ou avilissant ou répugnant, qui occupe la majeure partie des travailleurs.

Mais, revenons au sensualisme. Il faut s'entendre sur ce mot. Cherchons à l'expliquer.

Qu'un jardinier vous apporte une pêche magnifique, d'un incarnat merveilleux, d'un goût admirable, en la regardant avec plaisir, en la mangeant, ferez-vous acte de sensualisme? Probablement. Donc, si le sensualisme est blâmable, le jardinier l'est aussi; et il a eu tort de cultiver ce fruit qui a fourni aux sens un plaisir défendu; il aurait dû laisser la pêche à l'état sauvage. Il en est de même de tous les autres fruits, il en est de même de toutes les autres cultures, il en est de même de tous les autres arts; les cultiver, c'est apporter aux sens de nouvelles jouissances; l'état le plus parfait, le moins sensualiste est donc l'état sauvage.

Sérieusement faut-il revenir à l'état sauvage? Non, n'est-ce pas? Or, si nous produisons des pêches excellentes, nous les mangerons, je suppose; si nous faisons de la bonne musique, nous l'écouterons; si nous faisons de la bonne peinture, nous la regarderons. Nous voilà donc condamnés à tomber dans ce malheureux *spiritualisme sensuel*, condamné par ce sévère journal des *Débats*, et à *mêler partout les affections des sens aux affections de l'âme*.

A vous dire vrai, nous ne voyons guère en quoi cela est si blâmable et comment il serait facile de séparer effectivement, et non en paroles ou en grimaces, ce que Dieu a lui-même si intimement mêlé en nous, les sens et l'esprit, tout en donnant le premier rang à l'esprit sur les sens. Cependant nous pouvons nous tromper, et peut-être ne comprenons-nous pas bien notre critique. En effet, il dit plus loin : « Fourier, Proudhon et les Saint-Simoniens font de l'assouvissement de la passion, de la jouissance ÉGOÏSTE et *sensuelle* la récompense suprême et l'unique but du travail. »

Jouissance égoïste! voilà le signe qui caractérise le sensualisme pris dans son mauvais sens. C'est l'égoïsme : Jouir seul, ne chercher à jouir que pour soi et les siens, voilà le mal. Mais *les Débats* sont ici fort maladroits. Qui a donc dit que la société actuelle *était une fleur qui s'épanouissait au soleil*? Evidemment un égoïste, qui, parce qu'il jouissait, ne pensait pas à la multitude qui souffre? Et cet égoïste est un ami des *Débats*, M. Thiers. Qui a encore dit sous Louis-Philippe, en pleine chambre des pairs : La société actuelle est *à notre guise*? Un autre égoïste, un autre ami des *Débats*, M. de Barante, qui, satisfait des avantages dont sa classe jouissait, trouvait que tout allait pour le mieux.

Outre que ce reproche de rechercher les jouissances égoïstes est maladroit, en ce qu'il retombe sur beaucoup d'autres de ses amis que nous pourrions citer *aux Débats*, il est très mal fondé lorsqu'on veut l'appliquer aux doctrines socialistes. Où les *Débats* ont-ils vu que dans la vie phalanstérienne les jouissances fussent égoïstes? Qu'est-ce que le phalanstère? un palais; ce palais appartient à tous et tous jouissent des trésors qu'il renferme. Qui y sont les travaux? des plaisirs et tous prennent part à ces plaisirs? Dans cette vie si mêlée, si active, du phalanstère, y a-t-il beaucoup de place pour les plaisirs égoïstes? Non, il y en a peu, il n'y en a que comme exception, parce qu'il faut que l'exception règne en tout.

Mais, sévère moraliste, après vous être trompé en peignant la vie phalanstérienne comme une suite de jouissances *égoïstes*, pourquoi trompez-vous, moraliste, vos lecteurs, en leur disant : « La jouissance égoïste et SENSUELLE est, chez Fourier, la récompense suprême et l'unique but du travail. »

« Dans le phalanstère, la jouissance sensuelle est l'unique but du travail! Mais où avez-vous pris cela, l'homme à la morale? Les affections d'amour, de famille, d'amitié, n'y trouvent-elles pas une grande place? les jouissances intellectuelles n'y sont-elles ressenties par personne? Fourier n'en a-t-il pas parlé en mille endroits? De quel front osez-vous donc avancer de pareilles faussetés? Mais, malheureux! vous vous donnez un démenti à vous-mêmes, puisque quelques lignes plus haut vous dites que nous mêlons toujours les affections des sens aux affections de l'âme.... *Aux affections de l'âme*: donc, d'après vous-même, la jouissance *sensuelle* n'est pas au phalanstère l'unique but du travail.

Ah! peut-être voulez-vous dire que nous supériorisons les sens à l'esprit, ou bien encore voulez-vous insinuer que la doctrine phalanstérienne enseigne que tout meurt dans l'homme lorsque meurt son corps! Allez! rayez audacieusement d'un trait de plume tout ce que Fourier a écrit sur la prééminence des sentiments affectifs et sur la vie future.

Mais n'allons pas plus loin aujourd'hui dans cette discussion qui nous prendrait trop de place; nous renvoyons aux *Débats* du 5 janvier ceux qui seraient curieux de lire l'homélie entière de notre nouvel anachorète. Il nous suffit d'avoir signalé les inconséquences des *Débats* lorsqu'ils veulent faire de la morale; ils se mettent en contradiction avec eux-mêmes et leurs amis; ils apprécient mal, ils calomnient. A ce propos, et au sujet d'une phrase bizarre de Fourier dont notre moraliste juge convenable d'orner son sermon, nous lui citerons une autre phrase du même auteur, dans laquelle il se plaignait de ces perfides citations qui consistent à prendre dans un ouvrage des phrases détachées pour donner une fausse idée de l'écrit qu'on veut perdre. Voici ce que Fourier écrivait, vers 1810, au sujet des critiques de la *Théorie des quatre mouvements* qui avaient paru en 1808 dans quelques journaux de Paris.

« .... Cette vérité est la première que j'ai dû établir pour
» acheminer à des conclusions sur les inconvénients d'une
» critique sans appel, exercée dans une ville pleine de futilité, où les journaux, par besoin de complaire aux Parisiens,
» sont obligés, quelquefois malgré eux, de n'envisager dans
» la nouveauté la plus importante que les apparences, et à
» ne produire que des phrases détachées qui prêtent à la raillerie. Un tel mode de critique est *le grand chemin de l'obscurantisme*; il peut convenir sous certains rapports à la politique, mais il est dans d'autres sens nuisible au Prince et
» à l'État, par sa tendance à étouffer les inventions; il semble exiger des modifications, des restrictions propres à assurer aux inventeurs l'accès, l'examen et l'épreuve dont
» ils sont privés par le mode actuel. »

Ces lignes, écrites il y a quarante ans déjà, ne sont-elles pas trop souvent applicables au journalisme de nos jours?

Emile Bourdon.

La concurrence sociétaire.

1° Elle opère, sans contrainte ni privilége exclusif, les grandes Associations, qui sont la base de toute économie;

2° Elle rend le Corps Commercial assureur de lui-même et propriétaire *conditionnel* des objets commerciables;

3° Elle rend aux cultures et fabriques tous les capitaux du Commerce; car le Corps Social étant pleinement assuré contre toute malversation des commerçants, on leur accorde partout une aveugle confiance; dès-lors, ils n'ont besoin pour leur gestion d'aucune somme notable et tout le numéraire retourne aux travaux productifs;

4° Elle rend à ces mêmes travaux les trois quarts des bras qui sont employés aujourd'hui aux fonctions improductives du Commerce;

» Ainsi l'aigle est sympathique avec les régions froides par analogie au ton glacial des cours et à l'égoïsme qui y règne. L'étiquette, les intrigues, les perfidies, les faux amis sont autant de motifs qui tendent à répandre de la froideur dans les relations de la cour.

» Ainsi l'aigle peint le monarque en sens moral et le lion en sens matériel.

» Le vautour et l'aigle, mis en parallèle, ajoute le grand analogiste, offrent un brillant tableau. Tous deux figurent les deux autorités qui s'emparent de l'homme civilisé, — le gouvernement qui envahit la partie matérielle et la superstition qui envahit la partie spirituelle ou âme. L'aigle attaque franchement les vivants, les agneaux, de même que le gouvernement exige sans détour un tribut. Le vautour s'attaque aux cadavres par emblème de la superstition qui cerne les vieillards, les esprits faibles, pour les dévorer en captant leur succession, en leur vendant le ciel à beaux deniers comptant. »

Demeurons-en là de cette dernière analogie, que nous reproduirons en entier à l'article *Vautour*.

L'auteur de l'analogie ci-dessus a ignoré un fait entrevu par Aristote et par Pline, un fait qui suffit à lui seul pour déterminer le caractère analogique de l'aigle, à savoir que la constitution politique de l'aigle pivote sur le droit d'aînesse. — J'admire qu'une observation aussi facile n'ait frappé personne avant moi. Je tremble également d'être le seul à qui l'adoncité exagérée du bec de l'aigle ait fait lire dans l'avenir le châtiment épouvantable réservé par la justice divine à la malheureuse Albion.

L'aigle pond deux ou trois œufs dès les premiers jours du printemps. Il aire dans une anfractuosité de roc inaccessible, à des hauteurs vertigineuses. Les jeunes oiseaux de proie sont doués en général d'une voracité insatiable, mais il paraît que l'appétit des jeunes aiglons dépasse la commune mesure. Conrad Gessner, qu'il ne faut jamais croire qu'à moitié, rapporte qu'un pâtre trouva un jour près d'un nid d'aigle trois cents canards, cent oies, quarante lièvres, sans compter une foule de grands poissons. Ce rapport, malgré son exagération évidente, n'infirme aucunement le reproche de voracité pantagruélique imputé à la jeune famille. Or, cette voracité, qui croît naturellement avec l'aigle, ne tarde pas à rendre le service de la nutrition excessivement pénible pour les nourriciers et à inspirer vivement à ceux-ci le désir de s'en affranchir de très bonne heure. A peine les malheureux aiglons ont-ils donc la faculté de se traîner hors du nid et de se mouvoir que leurs parents dénaturés, agissant en cela comme de vrais Savoyards, les chassent du foyer paternel à grands coups de bec, les traitant de fainéants. Néanmoins, comme ils ont l'habitude d'en garder un plus longtemps que les autres, les premiers observateurs qui furent témoins de l'injustice, se trouvèrent naturellement portés à mêler le merveilleux à l'histoire. Ils firent courir le bruit que le père et la mère aigles qui ne reconnaissent pour enfants légitimes que les enfants de tempérament héroïque, obligeaient leurs petits à regarder fixement le soleil et qu'ils condamnaient inexorablement à mort ceux dont la prunelle trop sensible clignotait aux rayons de l'astre lumineux. La fable a fait fortune, grâce à la faiblesse des connaissances du temps en matière d'analogie passionnelle, mais elle ne tient pas devant cette considération si simple que presque tous les oiseaux diurnes et presque tous les animaux, à l'exception de l'homme, ont la faculté de plonger impunément leurs regards dans le foyer de lumière. Cette imperfection du sens de la vue chez l'homme cessera avec le temps, je le sais; mais elle n'en est pas moins humiliante pour les générations actuelles qu'elle expose tous les jours aux sarcasmes et aux défis provocateurs du coq et du chapon.

Grâce aux progrès remarquables de l'analogie passionnelle, science des sciences, l'impiété maternelle de l'aigle se déduit donc aujourd'hui d'une façon triomphante de l'observation ci-dessus.

L'aigle a été créé et mis au monde pour symboliser la féodalité nobiliaire, l'aristocratie de sang, féroce, insatiable, impitoyable, impie.

Dieu dit à l'aigle qui l'a répété à tous ceux qui ont des oreilles pour entendre :

« Je te ferai un arrondissement de carnage et tu poseras ton
» aire sur la cime des rocs; et tu détrousseras le travailleur
» et le passant de tel mont jusqu'à l'autre, et tu réchaufferas
» tes pieds dans les entrailles de tes serfs...

» Et je ceindrai ton cœur d'une triple cuirasse d'avidité,
» d'insensibilité et d'orgueil, pour que les gémissements des
» victimes ne percent pas jusqu'à lui.

» Et je bornerai ta race à un seul rejeton, pour que ton
» arrondissement de carnage que j'ai proportionné à ta faim
» ne se divise pas; et tu jetteras tes plus faibles enfants hors de
» ton nid, et ils seront pour toi comme s'ils n'étaient pas; et
» tu resteras sourd aux cris de détresse des tiens, comme à ceux
» des enfants des familles étrangères, car ventre affamé n'entend pas. »

Et il a été fait par l'aigle ainsi que Dieu avait dit.

La race s'est partagé le globe dès les premières heures du monde et bien avant la naissance de la caste aristocratique qu'elle devait symboliser, car les verbes de Dieu sont éternels. —Je lis tous les jours dans la corolle du pois de senteur et dans les cellules des abeilles, des détails de futures institutions adorables dont l'idée n'a jamais peut-être effleuré le cerveau d'un membre de l'Institut.

L'aigle s'est taillé dans la carte géographique un domaine de tuerie convenable. Mais il n'y a pas eu entre chaque couple voisin un contrat d'alliance pour reconnaître la suzeraineté de l'un de ces couples, comme cela se serait fait, si l'aigle eût été créé pour symboliser une monarchie quelconque.

L'aigle a posé son aire aux rampes de granit qui surplombent l'abîme, et d'où son œil perçant inspecte comme une menace de mort tous les lieux d'alentour.

Et il a adopté le droit d'aînesse comme pivot de son système de régie familiale. Il a concentré toutes ses affections sur le plus vigoureux de ses fils qu'il a institué *in petto* son légataire universel, et il a déshérité inhumainement *tous* les autres et les a expulsés comme des bâtards indignes sur le

5° Elle subordonne, par le moyen de la finance progressive, le Corps Commercial aux charges publiques, dont il sait s'affranchir aujourd'hui;

6° Enfin elle établit dans les relations une bonne foi moins grande, à la vérité, que celle qui régnera dans l'ordre combiné, mais déjà immense en comparaison de l'étendue des fourberies actuelles.

FOURIER. — 1808.
(*Théorie des quatre mouvements.*)

La crise.

Nous donnons ci-après les principaux épisodes de la grande agitation qui règne depuis quelques jours dans les régions gouvernementale et parlementaire. Jusqu'à présent, à Paris, le public paraît très peu ému de ce grand fracas. Toutefois, la passion subite et insolite avec laquelle les partis monarchistes défendent depuis avant-hier la Constitution républicaine doit donner à réfléchir; et à voir l'animation des deux partis en présence, on peut s'attendre à de singulières péripéties.

La gauche paraît avoir compris qu'au milieu de ces passes plus ou moins brillantes qu'exécutent les vieux partis, le rôle des républicains est de donner l'exemple de la dignité calme qui accompagne toujours la franchise et le bon droit.

Allyre Bureau.

Nouveau ministère.

Le *Moniteur universel* du 10 janvier 1851 contient les décrets qui nomment les nouveaux ministres.

Les démissions de MM. Baroche, Fould, Rouher et de Parieu n'ayant pas été acceptées, le ministère se trouve ainsi composé :

M. Rouher, ministre de la justice;
M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères ;
M. le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, ministre de la guerre ;
M. Théodore Ducos, ministre de la marine et des colonies;
M. Baroche, ministre de l'intérieur ;
M. Magne, ministre des travaux publics;
M. Bonjean, ministre de l'agriculture et du commerce;
M. de Parieu, ministre de l'instruction publique;
M. Achille Fould, ministre des finances.

Révocation du général Changarnier.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République,
Sur le rapport des ministres de l'intérieur et de la guerre,
Décrète :

Art. 1er. Sont rapportés les décrets des 20 décembre 1848 et 11 juin 1849, qui réunissent sous un même commandement supérieur, 1° les gardes nationales de la Seine ; 2° les troupes de toutes armes stationnées dans l'étendue de la première division militaire, et qui nomment le général Changarnier à ce commandement.

Art. 2. Le général de division Perrot est nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Art. 3. Le général de division, représentant du peuple, Baraguey-d'Hilliers est nommé commandant en chef des troupes de toutes armes de la première division militaire.

Art. 4. Le général Carrelet, commandant la première division militaire, conservera les attributions qui lui sont dévolues par la législation en vigueur.

Art. 5. Les ministres de l'intérieur et de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait en conseil des ministres, à l'Elysée-National, le 9 janvier 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur,
J. BAROCHE.
Le ministre de la guerre,
Général REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.
(*Moniteur* du 10 janvier 1851.)

[illegible] —

Ordre du jour à l'armée de Paris.

Soldats,

Appelé par la confiance du président de la République au commandement de l'armée de Paris, je dois vous faire connaître loyalement comment je comprends ma mission :

Maintenir dans l'armée placée sous mes ordres la stricte et rigoureuse discipline qu'y a établie mon honorable prédécesseur ;

Conserver à chaque grade l'influence et l'autorité qui lui sont dévolues par les règlements ;

Respecter et faire respecter en toute occasion les droits des pouvoirs établis par la constitution ;

Appuyer énergiquement l'autorité dans l'exécution des lois : tels sont nos communs devoirs ;

Nous n'y manquerons pas, j'en ai l'assurance ; votre passé et le mien en sont de sûrs garants.

Paris, le 9 janvier 1851.

BARAGUEY D'HILLIERS.
(*Moniteur* du 10 janvier 1851.)

Revue parlementaire.

Lundi. — La proposition de M. Dufournel relative à la mise en culture d'une partie des biens communaux, a été renvoyée à la commission après le rejet des paragraphes qui organisaient l'intervention du conseil général dans les décisions de cette nature.

On continue la deuxième délibération des projets de loi relatifs aux priviléges et hypothèques. Il s'agissait de la grave question de l'hypothèque légale des mineurs, des interdits et des femmes. En présence de l'inattention générale, M. Dupin s'est écrié : « Bien certainement, je ne mettrai rien aux voix aujourd'hui. La discussion n'est pas assez écoutée. » Après deux longs discours de MM. Lherbette et Charlemagne, la discussion est renvoyée au lendemain.

Mardi. — Malgré la continuation de la crise ministérielle, dont rien n'annonce le prochain dénouement, l'Assemblée législative paraît comprendre qu'il est de sa dignité de ne pas subordonner la marche de ses travaux aux agitations qui règnent dans la sphère exécutive, et elle prête une grave attention aux débats de l'importante question des hypothèques légales, et écoute successivement MM. Demante, Marc Dufraisse, Gaslonde et de Vatimesnil. La discussion est renvoyée au lendemain.

Mercredi. — L'Assemblée, en adoptant à 344 voix contre 325 un amendement de MM. Gaslonde et Demante, qui maintient à l'hypothèque légale son caractère occulte et sa valeur indépendante de toute inscription, a détruit par ce seul vote toute l'économie de la nouvelle loi sur le régime hypothécaire. L'hypothèque légale que repoussaient également le projet du gouvernement et la majorité de la commission, a été vivement défendue par M. Rouher qui, du reste, a déclaré nettement qu'il avait changé d'opinion.

Après ce vote, la loi a été renvoyée à la commission, et la suite de la discussion ajournée indéfiniment.

Jeudi. — L'Assemblée prend en considération quatre propositions tendant à faire déclarer que l'inviolabilité des représentants s'étend à la contrainte par corps, et a rejeté la prise en considération d'une proposition de MM. Emile Leroux et Garnon, tendant au contraire à soumettre les représentants au droit commun en matière de dettes. L'Assemblée avait d'abord déclaré l'urgence. Peu s'en est fallu qu'elle ne se retirât immédiatement dans ses bureaux pour statuer immédiatement sur le fond de ces propositions ; mais sur les observations de M. le général Cavaignac, il a été décidé que, le rapport devant être distribué demain, la discussion dans les bureaux aurait lieu samedi.

L'Assemblée rejette la prise en considération d'une proposition de M. Huguenin relative à la retenue du vingtième des revenus forestiers des communes pour les frais d'administration de leurs bois. M. Huguenin demandait l'abrogation de cette retenue.

Elle prend en considération une proposition de MM. Demesmay, Prudhomme, etc., tendant à déterminer la somme à rembourser à l'État par les communes et établissements publics, pour les frais d'administration de leurs bois.

Elle refuse de prendre en considération la proposition de M. V. Hennequin, relative à la détention préventive. 428 voix contre 222 ont repoussé la prise en considération.

Une proposition de M. Dabeaux, tendant à modifier les articles 67 et 153 du code forestier, est renvoyée à la commission du code forestier.

Vendredi. — La modification ministérielle et la destitution du général Changarnier, publiées par le *Moniteur* de ce jour, préoccupent trop l'Assemblée pour que l'on puisse procéder sérieusement à la troisième délibération du projet de loi relatif au commerce de l'Algérie. Après une tentative infructueuse, l'ajournement est prononcé.

M. de Rémusat prenant la parole pour des interpellations, demande au ministère des explications catégoriques sur les faits qui viennent de se produire. M. Baroche feint de croire que M. de Rémusat demande au nouveau cabinet quelle sera sa politique, et se perd dans de vagues généralités qui ne satisfont aucunement la majorité, bien qu'il déclare à plusieurs reprises que la politique du gouvernement c'est la politique du Message, tant applaudi il y a un mois. Il supplie l'Assemblée de s'occuper moins de politique et un peu plus d'affaires.

M. Berryer revient à la charge et précise la question en des termes très aggressifs contre le cabinet. M. Baroche n'est pas plus explicite dans sa nouvelle réponse.

M. Dufaure monte à son tour à la tribune, et demande compte au ministère de cette presse qui, depuis un an, ne cesse d'attaquer, de calomnier l'Assemblée au profit du pouvoir exécutif, et cela sous l'égide du gouvernement, qui permet la vente de ces journaux et interdit celle des autres ; de ces acclamations séditieuses entendues partout et réprimées nulle part ; enfin, de la mesure qui frappe le général Changarnier précisément le lendemain du jour où il déclare, du haut de la tribune, qu'il connaît et saura toujours reconnaître les droits de l'Assemblée.

Cette fois, c'est M. Rouher qui se charge de parler sans répondre, et qui s'attire, comme M. Baroche, de nombreuses interruptions très peu bienveillantes de la part de la droite.

Le général Bedeau vient à son tour exprimer ses défiances, puis M. de Rémusat, après avoir constaté que les explications demandées n'ont pas été obtenues, demande que l'Assemblée se retire immédiatement dans les bureaux pour nommer une commission qui lui propose les résolutions que les circonstances pourraient exiger.

M. Baroche s'exclame en vain sur la *haute et souveraine gravité* d'une telle mesure qui est sans précédents, et qui est de nature à aggraver le conflit *qui n'existe pas*, l'urgence est déclarée et le scrutin sur le renvoi immédiat dans les bureaux donne pour résultat : sur 603 votants, 302 voix pour et 273 contre. En conséquence, l'Assemblée se retire dans les bureaux.

Samedi. — Malgré l'agitation qui règne encore dans l'Assemblée, on procède à la troisième délibération de la loi relative au commerce de l'Algérie. Puis après, M. de Broglie, nommé président de la commission extraordinaire nommée la veille, demande à l'Assemblée l'autorisation nécessaire pour que les procès-verbaux de la commission de permanence lui soient communiqués. M. Baroche, au nom du gouvernement, déclare que non seulement il ne s'oppose pas à cette communication, mais qu'il demande même la publication de ces documents. L'Assemblée toute entière vote l'impression.

Le scrutin sur l'ensemble de la loi relative au commerce de l'Algérie donne 563 voix pour et 112 contre.

La prise en considération d'une proposition de M. Crestin tendant à mettre la législation en rapport avec la Constitution est rejetée par 465 voix contre 117.

Allyre Bureau.

Réunion dans les bureaux.

De graves et importantes discussions ont eu lieu dans les bureaux. Nous extrayons de ces débats les fragments qui nous paraissent les plus propres à jeter de la lumière sur la situation des choses et des esprits.

Dans le 1er bureau, M. Bixio, nommé commissaire, s'est exprimé ainsi d'après le *Journal des Débats* :

« Je demande à faire intervenir une opinion jusqu'à présent effacée dans les débats, l'opinion républicaine. Je ne mets pas en doute la véracité de M. le ministre de la justice ; mais je suis convaincu que si le ministre n'a rien dit qui ne fût la vérité, il n'a pas dit toute la vérité.

« Je le crois, le gouvernement, frappé de l'énormité des attributions du général Changarnier, avait depuis longtemps arrêté en principe sa révocation et l'amoindrissement de son commandement. Ce qu'on n'a pas ajouté, c'est que le général avait blessé, en les bravant, et le président et le ministère; sans cela, comment expliquer cette destitution si inopportune, au lendemain du jour où il venait, aux acclamations de l'Assemblée, de rendre hommage à la souveraineté parlementaire?

« Un de nos collègues vient de reprocher à la partie la plus démocratique de l'Assemblée de s'être abstenue lors du vote qui nous a amenés ici. Il a cru reconnaître dans cette inertie une

---

terre étrangère.

Je viens d'écrire sans le vouloir en deux lignes toute l'histoire de l'aristocratie romaine qui tient tant de place dans Tite-Live et dans M. Rollin, et aussi l'histoire de l'aristocratie anglaise depuis la bataille d'Hastings jusqu'à nos jours, sans compter l'histoire de la République génoise et d'une foule d'autres qu'il serait trop long de citer.

C'est le défaut de l'analogie passionnelle (d'autres que moi diraient sa gloire) de ne pouvoir aborder l'histoire d'un caillou, d'un oiseau, d'une fleur, sans faire en même temps un cours intéressant d'histoire universelle, sans dire à l'humanité ce qu'elle fut, ce qu'elle est, ce qu'elle sera.

N'est-ce pas que ces aiglons favoris, privilégiés de la tendresse maternelle, nourris d'aiguillettes d'oies et de rables de lièvres et engraissés iniquement de la substance du peuple et de leurs frères, représentent admirablement ces aînés des maisons féodales que l'orgueil de la caste avantage de tous les priviléges du rang, de l'éducation, de la fortune, au mépris des plus saintes aspirations de l'esprit de justice et de famille! et comme les bâtards déshérités que l'impiété de leurs auteurs expulse du foyer domestique avant l'âge, sont bien l'image de ces cadets de famille que l'aristocratie britannique déverse sur toutes les contrées du monde pour assouvir leur soif inextinguible d'or, de sang, de rapine !

Nous n'avons plus de barons ni de droit d'aînesse en France, mais avons-nous calculé combien il a fallu de siècles d'esclavage et de tortures pour arracher à sa torpeur cette terre généreuse et la faire secouer de ses épaules l'ignominieux fardeau. Et si la France, comme je le prouverai la semaine prochaine, n'avait fait que changer de joug, qu'échapper aux griffes de l'aigle pour tomber dans celles du vautour. Progrès, tu n'es qu'un nom !

Nul doute que si Fourier eût été mieux instruit des faits et gestes de l'aigle, il se fut bien gardé d'écrire la phrase citée plus haut, que l'*aigle est sympathique avec les régions froides par analogie au ton glacial et à l'égoïsme des cours.*

Ce n'est pas par sympathie pour le froid que l'aigle habite les hautes régions de l'atmosphère, mais bien par sympathie pour la cime escarpée du roc, qui est le meilleur de tous les emplacements connus pour asseoir la tyrannie, l'oppression et le carnage.

Ce n'est pas par analogie au ton glacial des *cours* que l'aigle fréquente ces parages ; mais bien par analogie aux habitudes du haut baron de la féodalité, du détrousseur de grandes routes qui aime naturellement à suspendre son manoir à la plus acérée des aiguilles pour assurer le refuge inviolable et l'impunité à ses crimes. Tous ces manoirs de conquérants normands, francs ou germains dont les hautes tours accaparent l'horizon sont dits en style élevé, des nids d'aigle.

Une autre preuve assez décisive que l'aigle n'affectionne pas les régions froides, c'est que l'aigle royal et l'aigle impérial, les deux types les plus célèbres de l'espèce se rencontrent plus fréquemment vers le Midi que vers le Nord... C'est que les deux régions de France où l'aigle est le plus commun, sont d'une part la rampe des montagnes les plus voisines de la Méditerranée et de l'autre, l'île de Corse, le plus méridional de tous nos départements.

Je vais plus loin : j'affirme que si l'aigle, contrairement à ses aspirations bien connues, a paru reculer depuis quelques siècles vers le Nord, il n'a fait que céder à l'entraînement de l'exemple du canard, de l'oie sauvage, du cygne de la grue, qui sont ses gibiers de prédilection et qui composent le fonds de sa nourriture ordinaire. Le créateur semble avoir, en effet, réservé les domaines marécageux du Nord à la tyrannie d'un autre aigle, intitulé le Pygargue, qui ne distingue de l'autre par la couleur de son manteau et par l'habitude qu'il a de porter des culottes. (J'ai déjà dit que le pantalon faisait partie obligée de l'uniforme de l'aigle royal.) C'est ce pygargue là, évidemment, cet aigle à tête blanche, que les naturalistes ont quelquefois appelé l'orfraie ou grand aigle de mer, qui doit être considéré comme le véritable dominateur des airs dans les contrées hyperboréennes d'Europe et d'Amérique. C'est le pygargue qui débouche sur nos collines de la Bretagne et de la Normandie, l'hiver à la suite de la grande colonne d'émigration des oies sauvages. C'est le pygargue qui tient en état de blocus l'embouchure des grands fleuves du Nord dans les deux continents, afin de confirmer cette magnifique loi de géographie politique si admirablement démontrée par Fourier, que le monopole du commerce maritime est fatalement dévolu aux états insulaires. Le pygargue, ce corsaire maudit qui croise au débouquement des principales voies navigables pour surveiller les opérations du balbuzard, un autre larron qu'il capture, est l'emblême parfait de l'écumeur de mer qui travaille sur une grande échelle... J'ai nommé le forban de Tyr, de Carthage, de Venise, de Gênes, d'Albion.

Disons, pour en finir avec cette analogie fautive de la monarchie, que l'idée de Royaume implique l'idée de *capitale*, que le mot de *cour* appelle un tas de *courtisans* et surtout de *courtisanes* et que rien de semblable ne se retrouve dans les institutions de l'aigle.

L'aigle vit par couples isolés et dans la solitude, comme le haut baron des beaux jours de la féodalité nobiliaire. L'aigle affiche même à l'endroit du mariage un certain puritanisme qui n'est aucunement dans les mœurs de la royauté. La loi anglaise punit aussi de mort le crime de bigamie ; elle n'a pas prévu heureusement le cas de trigamie.

J'ajoute que l'aristocratie est hostile dans son essence au principe monarchique. Ce Brutus qui condamne froidement ses deux fils à la mort pour crime de monarchisme est le type le plus pur du patricien de Rome, et c'est s'abuser étrangement que de considérer le gouvernement anglais comme un gouvernement monarchique. C'est le landlord et le landlord tout seul qui règne et gouverne en Angleterre. S'il supporte la royauté nominale près de lui, c'est qu'elle ne le gêne pas et lui porte profit. Mais défense à la reine de prendre une femme de chambre en dehors des choix imposés par le lord premier ministre.

Louis XI et Richelieu, qui furent deux monarques de haut titre, n'eurent pas de plus douce occupation pendant leur règne que de faucher la gentilhommerie. Louis XIV qui ne pê-

rancune contre le vainqueur du 13 juin. Il se trompe, j'en suis sûr, sur les motifs de cette abstention. Dans tous les cas, ni mes amis ni moi n'avons à nous en expliquer, car on ne nous a pas encore accusés d'être les vaincus de juin.

« Ce que nous n'oublions pas, c'est que le général Changarnier, qu'on nous représente aujourd'hui comme la sauvegarde des prérogatives parlementaires, avait une toute autre attitude sous la Constituante; c'est que, le 10 mai 1849, le général Forey, requis par deux questeurs, M. Bureau de Puzy et le général Lebreton, qui m'entend, et que j'adjure d'en témoigner, a déclaré qu'il avait ordre de son général en chef de ne pas obéir au président.

« Voilà ce que nous ne pouvons oublier; voilà ce qui nous désintéresse, de ce côté, de la question.

« On veut effrayer les hommes de l'opposition républicaine, de la responsabilité qu'elle encourt en laissant l'Assemblée à découvert contre toute tentative d'usurpation; mais on a beau évoquer le fantôme des coups d'Etat, nous n'y croyons pas, et s'ils survenaient, nous ne serions pas de ceux qui s'abstiendraient.

« Ce que je redoute bien plus, c'est une situation fausse, c'est l'Assemblée en armes contre un pouvoir qui n'attaquerait pas.

« En me résumant dans l'état des choses, je repousse toute ovation, comme tout déploiement de forces; en dehors de ceci, je m'associe de grand cœur à tout ce qu'on pourra proposer pour sauvegarder la dignité de l'Assemblée, dont personne n'est plus jaloux que moi. »

— Dans le troisième bureau qui a nommé M. Cavaignac, la discussion a été des plus instructives, nous en empruntons le compte rendu au *National* ;

Le général Cavaignac a pris trois fois la parole. Dans quelle situation, a-t-il dit, abordons-nous la situation actuelle? Beaucoup plus inquiets de ce que peuvent produire les luttes des deux pouvoirs que du mal qui, depuis deux ans, a résulté de leur bon accord. Nous n'avons jamais affecté de satisfaction de commande, au sujet de l'entente du pouvoir exécutif et de la majorité, mais nous la tenons pour moins funeste à la République que leurs luttes. Cependant, pour bien comprendre la chaleur que la majorité apporte dans la question contre le pouvoir exécutif, j'ai besoin d'explications catégoriques de la part de ceux de ses membres qui sont ici. Je le déclare tout d'abord, s'il ne s'agissait de la part de la majorité que d'une hostilité dont le but échapperait à ma connaissance, je ne m'y associerais point. Et la raison de ma défiance, je vais la dire franchement : Comment se fait-il que la majorité, après s'être associée à tous les actes que nous appelons réactionnaires, se prononce aujourd'hui avec une ardeur extrême contre le pouvoir exécutif, et exprime hautement sa défiance? Comment se fait-il que la majorité, qui a tant de fois étouffé les plaintes de l'opposition contre le pouvoir exécutif, s'élève elle-même contre ce pouvoir? Voilà ce que je veux savoir, voilà ce qu'il m'importe, ce qu'il importe à mes amis de savoir. Il nous importe de savoir ce que nous faisons en nous associant à une mesure extrêmement grave. Et, en effet, n'avons-nous pas lieu de nous étonner en voyant la majorité, qui a traité avec tant de dédain depuis dix-huit mois les griefs exposés par l'opposition contre le pouvoir exécutif, venir tout à coup faire une opposition plus vive encore, et s'enflammer d'un grand zèle pour les prérogatives de l'Assemblée nationale dont elle a si souvent fait bon marché, de concert avec le pouvoir exécutif?

Quant à nous, quand nous faisons de l'opposition, nous avons des griefs, et ces griefs nous les exposons, nous les avons fait entendre au pays dans toutes les circonstances; nos convictions nous le commandent.

Les griefs de l'opposition contre le pouvoir exécutif, je les exprime avec franchise. Nous lui reprochons d'abord, et dans le pays on lui reproche avec nous, un dédain affecté pour la République. Et, en effet, a-t-il jamais prononcé une parole de sympathie pour l'institution que s'est donnée le pays? Ne l'avons-nous pas vu répudier, chasser des emplois publics des fonctionnaires qui n'avaient d'autre tort que d'être républicains! Le président, rappelé d'exil, élevé par la Révolution, permet à ses ministres de l'insulter à la tribune.

Vous avez entendu ce qui a été dit tout à l'heure à la tribune au sujet de journaux plus ou moins rapprochés du pouvoir, plus ou moins honorés de ses sympathies, qui n'ont cessé depuis longtemps d'accumuler les provocations et l'injure contre l'Assemblée nationale. Vous parlerai-je des cris séditieux impunis? N'avez-vous pas vu le cri de *Vive la République* ! poursuivi, tandis que des vœux hautement contraires au pacte fondamental restaient impunis. Nous avons d'autres griefs contre le pouvoir exécutif : la loi de l'enseignement telle qu'elle est faite, la partialité dont il s'est montré animé contre la presse, et par-dessus tout la loi du 31 mai, loi funeste qui me verra constamment opposé à tout ministère qui ne l'aura pas rapportée.

Voilà des griefs, et des griefs réels ; ils sont ceux de l'opposition contre le pouvoir exécutif. Mais la majorité a-t-elle des griefs particuliers contre ce pouvoir? qu'elle les expose, et nous verrons si nous pouvons nous entendre, et à quelle condition, dans quel but nous pouvons appuyer la motion qui émane de ses rangs aujourd'hui.

En attendant, je le déclare, il faut que les procès-verbaux de la commission de permanence soient mis au jour. Leur contenu appartient à l'Assemblée et au pays, à qui nous ne devons rien cacher. Du reste, je n'entends pas abandonner les prérogatives de l'Assemblée. Je serais trop heureux de me dévouer, soit comme représentant du peuple, soit comme soldat, au soutien de sa souveraineté.

M. Creton. — Il peut être question en ce moment de l'existence même de la Constitution ; mais il ne peut, à mon avis, être question d'un dissentiment entre l'opposition et la majorité de l'Assemblée. Il ne faut point s'adresser de récriminations réciproques ; de part et d'autre, des fautes ont pu avoir lieu. Le pays redoute toute violence ; réunissons nos efforts, afin que la Constitution reste à l'abri de toute commotion, et qu'elle parcoure pacifiquement toutes ses phases. Chacun de nous peut avoir des préférences d'opinion en son cœur ; mais la raison, la loyauté commandent de rester dans la Constitution.

Pour le moment, il s'agit des griefs de l'Assemblée contre le pouvoir exécutif. Des faits graves existent ; ils ne sont pas tous connus ; et, il faut bien le dire, si la commission de permanence n'a pas fait son rapport, et si elle a scellé ses procès-verbaux, c'est pour ne pas agiter le pays. *Nous avons voulu que le pays pût croire sincère le Message.*

M. de Panat, président du bureau. — Monsieur Creton, vous savez que les membres de la commission de permanence se sont engagés au secret ne touchez pas les faits de trop près jusqu'à ce que l'Assemblée en ait jugé autrement.

M. Creton. — Il faut que l'Assemblée se maintienne avec fermeté. Depuis le 3 octobre 1849, il y a un parti arrêté de faire tomber l'Assemblée. La provocation des journaux subventionnés pour inaugurer l'ère des Césars, le découragement jeté à tous les hommes loyaux voulant respecter la Constitution, les cris séditieux récompensés, voilà des faits connus de tout le monde. — Le général Neumayer a été destitué pour une seule parole de respect à la Constitution ; un chef d'escadron s'écrie : *Vive l'empereur* ! en brandissant son sabre, et reçoit un salut du président de la République. — Qui ne connaît les actes de brutalité restés impunis de la place du Havre ? La société du Dix-Décembre ne s'est-elle pas signalée par des actes hostiles à l'ordre et que l'autorité elle-même a protégés? Enfin ne voyons-nous pas les fonctionnaires, et jusqu'à ceux qui appartiennent aux administrations des chemins de fer, déverser l'injure contre l'Assemblée? Voilà, messieurs, des griefs que peut alléguer hautement la majorité.

M. Cavaignac s'empare des faits allégués par M. Creton. Ils sont les mêmes que ceux que l'opposition a plusieurs fois signalés au pays. Pourquoi la majorité soutenait-elle donc le pouvoir exécutif contre l'opposition? Il croit à l'honnêteté de l'Assemblée, et si elle arrive sur le terrain de l'opposition, il s'en félicitera avec ses amis.

M. de Rémusat rend hommage à la loyale franchise du général Cavaignac. Je l'avouerai, de mon côté, je n'étais pas dans l'opposition ; mais la majorité, dont je fais partie, tout en soutenant le pouvoir exécutif et ses ministres, avait cependant au fond de sa pensée de justes défiances contre ce pouvoir.

Le moment est venu où nous avons à redouter un danger dans les régions du pouvoir exécutif. Nous craignons qu'il n'y existe des pensées incompatibles avec la Constitution et la République. Il faut que l'Assemblée aille jusqu'au bout aujourd'hui dans ses recherches et dans sa surveillance. Les procès-verbaux de la commission de permanence doivent être mis au jour.

M. Cavaignac déclare accepter les explications des membres de la majorité, mais c'est en faisant la réserve de s'opposer à tout acte de la commission nommée qui aurait pour objet une usurpation de pouvoir qui changerait sa nature parlementaire.

— Dans le 6e bureau, M. Flandin, nommé commissaire, s'est étonné de ce que le blâme vint à propos de la destitution de M. Changarnier ; selon lui, le moment est inopportun pour faire acte d'hostilité contre le ministère. Il eût été plus à propos de le faire notamment quand il s'est agi de la loi du 31 mai.

Il est d'autant plus surpris que les différens partis monarchiques apportent aujourd'hui leur concours au général Changarnier parce qu'il s'est posé comme le défenseur de la Constitution, lorsqu'antérieurement M. Changarnier a été fort hostile à la République et à la Constitution.

— Dans le 7e bureau, M. Passy, nommé commissaire, a beaucoup insisté sur la nécessité de la conciliation :

« Il se peut, a-t-il dit, d'après le *Journal des Débats*, il se peut que des tendances dues à la situation personnelle du président aient contribué à l'exagération des actes dont l'Assemblée se plaint ; que le président soit et ait été débordé par des amis aveugles et imprudents ; mais faut-il pousser les choses à l'extrême et recourir à je ne sais quels actes, qui auraient pour effet d'apprendre à la France que les deux pouvoirs sont inconciliables? »

Puis plus loin :

« On parle de publier les procès-verbaux de la commission de permanence : j'ignore ce qu'il contiennent, et quant à moi, je ne consentirais à cette publication qu'autant qu'elle ne serait pas un de ces actes qui rendaient désormais impossible tout retour à l'accord entre les deux pouvoirs »

— Dans le 8e bureau, M. Daru, nommé commissaire, estime que l'Assemblée a perdu dans le pays ; qu'elle a commis des actes imprudents ; qu'elle doit se montrer plus résolue. Il repousse énergiquement toute mesure qui aurait pour résultat de mettre le général Changarnier à la tête des troupes.

— Dans le 10e bureau, M. Thiers a pris deux fois la parole, il s'est exprimé, dit le *Journal des Débats*, avec beaucoup d'émotion et de vivacité.

M. Thiers déclare qu'il ne veut pas de révolution. Il faut maintenir, dit-il, la forme du gouvernement actuel et conserver la République. Tout gouvernement qui voudrait s'établir contre le gouvernement républicain le trouverait pour adversaire. C'est, selon lui, le gouvernement qui nous divise le moins. La Constitution n'est pas parfaite, mais elle existe.

M. Thiers défie qui que ce soit de restaurer en France le pouvoir absolu. Napoléon sortirait de sa tombe qu'il ne le pourrait pas.

« Je suis allé à Claremont, a-t-il ajouté, parce que je suis libre de garder des souvenirs et des attachements, mais je n'ai jamais trompé personne. Messieurs de la gauche peuvent aussi aller voir M. Louis Blanc ou M. Ledru-Rollin, rien ne les empêche. Mais je ne veux pas qu'on manque de respect à l'égard de l'Assemblée. »

L'acte qui occupe l'Assemblée est, aux yeux de M. Thiers, d'une immense gravité ; l'Assemblée ne peut se taire, sous peine de se déshonorer dans l'avenir. Elle a beaucoup supporté, mais il y a des limites qu'elle ne doit pas laisser franchir : la destitution du général Changarnier aggrave trop la situation politique.

Dans le 11e bureau, M. Nettement, nommé commissaire, est d'avis que la commission propose un ordre du jour motivé exprimant le défaut de confiance absolu de l'Assemblée à l'égard du nouveau ministère, et la demande de forces suffisantes pour la protection de l'assemblée, qui lui paraît sérieusement menacée.

Dans le 12e bureau, M. Lanjuinais, commissaire élu, est surtout frappé par l'attitude de la presse qui outrage depuis près d'une année l'Assemblée. Sans vouloir faire remonter au-delà de l'enceinte législative la responsabilité, il ne croit pas au dernier message.

Dans le 13e bureau, M. Morellet, qui a exprimé le vœu que l'Assemblée exigeât des explications complètes sur les revues de Satory, sur les travaux de la commission de permanence, sur les voyages de Claremont et de Wiesbaden, a été nommé commissaire.

Dans le 15e bureau, M. de Lamartine, commissaire élu, a résumé son opinion en ces mots : « Nommons la commission la » plus énergiquement décidée à s'interposer, au nom de l'As- » semblée, entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif pour » les réconcilier. »

Le désir de voir mettre au jour les procès-verbaux de la commission de permanence a été exprimé dans tous les bureaux, et généralement on semble aspirer à ce que la lumière se fasse sur toutes les réticences qui ont agité l'esprit public dans ces derniers temps.

Allyre Bureau.

La commission est ainsi composée : Premier bureau, M. Bixio. — Deuxième, M. Baze. — Troisième, M. le général Cavaignac. — Quatrième, M. Buffet. — Cinquième, M. de Montebello. — Sixième, M. Flandin. — Septième, M. Passy. — Huitième, M. Gustave de Beaumont. — Neuvième, M. Daru. — Dixième, M. de Broglie. — Onzième, M. Nettement. — Douzième, M. Lanjuinais. — Treizième, M. Morellet. — Quatorzième, M. de Mornay. — Quinzième, M. de Lamartine. Elle a pris pour président M. de Broglie et pour secrétaire M. Lanjuinais.

Les détenus de Belle-Isle.

Les journaux démocratiques ont publié au commencement de cette semaine une lettre signée par 173 détenus politiques de Belle-Isle, qui réclament contre le régime d'incessante promiscuité qui leur est imposé par le mode de casernement en cham-

---

n'était pas non plus par défaut d'orgueil monarchique, acheva la noblesse française en créant une cour. Louis XIV a été tué par l'aristocratie britannique, Napoléon aussi. L'hostilité entre la royauté et la féodalité est flagrante.

Une seule observation reste vraie dans l'analogie de Fourier. *L'aigle enlève le mouton qui est image du peuple sans défense. Ainsi que l'aigle, tout roi est obligé de dévorer son peuple.*

Point de réplique à si sages paroles. Répétons-le tant que vous voudrez après l'âne : Notre ennemi, c'est notre maître, et le meilleur n'en vaut rien. Je tiens seulement à constater que l'aristocratie enlève plus de moutons que la royauté et que nulle voracité au monde n'atteignit et n'atteindra jamais celle de l'aristocratie. Ce doit être un estomac de patricien romain qui englouti en un seul repas le revenu de deux grandes provinces. C'est-à-dire que si le sort rigoureux m'avait fait naître Irlandais et serf de quelque lord, il me semble que mon premier désir serait d'échanger ma position sociale contre celle de conducteur de chameaux au service du Grand-Turc.

Ainsi l'aigle n'affectionne pas les régions élevées, et par conséquent il n'y a pas dans cette prédilection supposée *un contresens du peintre de la nature*. Ce que l'aigle recherche avant tout dans les hautes latitudes de l'atmosphère, ce n'est pas le froid, mais la région inaccessible. A quelque distance de l'équateur que soit située la région des montagnes, il y vit. Où il y a place pour le castel du seigneur, il y a place pour son aire. Nommez-moi par ordre alphabétique tous les rochers où s'est assise une tyrannie féodale, une entreprise de monopole maritime quelconque, et je vous prouverai par d'incontestables témoignages que l'aigle avait signé d'abord son nom sur ces rochers.

Malte, Gibraltar, les îles de la Grèce, séjours favoris de l'aigle! Gênes, pépinière d'oiseaux de proie! Gênes a bâti, au temps de sa puissance commerciale, dix formidables citadelles pour commander le cours du Danube, du Dniester, du Tanaïs, pour fermer aux navires ennemis l'Archipel, la mer de Marmara, la mer Noire, les Palus Méotides. Autant de positions stratégiques volées à l'aigle par Gênes, et que l'aigle a reprises depuis que Gênes a péri.

Trois aigles sur un rocher, c'est tout ce que vit Lamartine à la place où fut Tyr!

L'aigle a horreur des plaines découvertes. On l'ignore en Champagne. C'est pour cela, je suppose, que la Champagne est la première province de France où le privilége du droit d'aînesse ait été aboli, et où l'on ait permis à la femme d'anoblir le mari. Pourquoi ne serait-ce pas pour une cause analogue que les derniers pays de France où se soient maintenus la féodalité et le servage ont été des pays à aigle, la Bretagne, l'Auvergne et l'abbaye de Saint-Claude.

J'ai souvent entendu l'ami de la sagesse et de l'égalité reprocher vertement à l'aigle sa voracité sanguinaire, ses penchants destructeurs, son mépris du code civil français au chapitre de l'héritage. Ce reproche assurément part d'un bon naturel, mais son moindre défaut est son inanité. L'homme peut se refaire, mais non l'institution. Verbe d'impiété, d'oppression, de carnage, l'aigle tue et s'enivre de sang sous l'impulsion fatale de sa loi de nature ; c'est sa férocité qui fait sa raison d'être. Tuons-le à notre tour, mais ne l'assommons pas de nos vains arguments.

Cependant quand deux races font aussi bien la paire que celle du normand et de l'aigle et se reflètent aussi admirablement l'une l'autre dans leurs principes, leurs mœurs et leurs institutions, on s'étonne à bon droit que le peuple anglais ait pris pour effigie de sa nationalité, au lieu et place du bipède exterminateur un misérable animal à quatre pattes, un assassin de troisième ordre.

Le léopard est une calomnie de l'aristocratie haute-bretonne. Accusez, tant que vous voudrez, le lord anglais de convoitise insatiable, de fourbe, de cruauté, ce n'est pas moi qui prendrai sa défense, mais que nul ne conteste sa bravoure personnelle. Il y a des siècles que la France eût conquis le globe si l'Angleterre ne s'était invariablement fait un malin plaisir de lui jeter des bâtons dans les roues. Or, le léopard est un lâche.

Le léopard, égorgeur en sous ordre, ne va pas mieux à l'Anglais que le coq, roi de basse-cour, au Français. Si la science du blason était un monument du bon sens basé sur l'analogie passionnelle, au lieu d'être un monument d'ignorance étayé sur l'orgueil, la première opération qu'elle aurait à faire serait de déchirer tous les emblèmes nationaux d'aujourd'hui. Un jour viendra où non seulement chaque peuple, mais chaque individu, chaque petite maîtresse, aura sa fleur, son oiseau, ses armoiries parlantes, qui diront sa dominante passionnelle, ses goûts et ses caprices ; car il y aura alors autant de presse à dire son caractère qu'aujourd'hui à le cacher.

L'aigle appartient au lord anglais par droit de gourmandise et par droit de vaillance, comme il a appartenu au lord romain, grand voleur de nations au dehors, mais fanatique défenseur de la propriété chez lui. Je trouve encore l'aigle à sa place sur les enseignes de l'empereur Napoléon, qui avait dressé cet oiseau à indiquer à ses grenadiers le clocher de toutes les capitales de l'Europe, le même Napoléon qui fut cause de la mort prématurée de huit millions d'hommes jeunes, et qui s'étrangla, comme on sait, en essayant d'avaler l'Espagne et la Russie d'un seul coup.

L'espace me manque pour prouver aux Américains du nord que leur aigle à deux fins, qui tient d'une main une poignée de foudres, de l'autre une branche d'olivier, est un aigle ridicule... et aux Russes et aux Allemands que leur aigle à deux têtes est un aigle impossible.

Car je m'aperçois avec mes lecteurs qu'il est temps de finir... Je termine cette portraiture analogique de l'aigle par deux coups de pinceau saisissants...

L'aigle ne se contente pas de symbolyser le patricien de Rome et de Londres au moral. Il lui prête ses traits, son regard et son nez !

brées de 16 et de 8. Nous avons déjà eu occasion de le dire, il y a dans le régime de nos prisons deux systèmes également pénibles et odieux : l'isolement absolu de la cellule et la cohabitation permanente des chambrées et des dortoirs. Pour des hommes habitués à l'étude et au travail intellectuel, le dernier de ces régimes est particulièrement intolérable. Indépendamment de la souffrance qui résulte de l'impossibilité de s'isoler un instant, il y a des inconvénients plus grands encore pour ceux des détenus qui sont époux et pères, et auxquels on refuse la possibilité des épanchements de famille qui ne peuvent avoir lieu dans une chambrée ou dans un parloir commun, sans froissement pour ce que les affections humaines ont de plus délicat et de plus sacré.

L'administration serait d'autant plus inexcusable si elle refusait ce que les détenus politiques demandent, qu'il y a non-seulement possibilité, mais grande facilité pour le faire. Il y a à Belle-Isle six corps de logis construits pour les transportés de juin, et deux seulement ont été utilisés pour les prisonniers actuels. D'après un devis fait avec soin, et basé sur les prix de main-d'œuvre de la localité, il suffirait de 12,000 francs pour la transformation des chambrées en 200 cellules ; et comme plusieurs préfèrent les chambres à deux, à quatre, ou même à un plus grand nombre, la dépense nécessaire pour satisfaire à tous les besoins individuels n'excéderait pas 6,000 fr.

Ce ne peut donc pas être une question de budget ; et si la dépense était la seule raison qui s'opposât à l'adoption de la mesure, on n'aurait qu'à le dire ; une souscription volontaire aurait bientôt fourni la somme demandée.

En dehors de la question de finances, nous ne voyons aucune objection sérieuse, à moins que l'on ose afficher, contrairement à l'esprit de nos mœurs et de nos codes, l'intention odieuse de punir, de faire souffrir ceux que l'on détient, et de ne pas se contenter, ainsi que nos lois le prescrivent, de les mettre hors d'état de nuire à la société au nom de laquelle leur séquestration a été ordonnée. Nous ne voulons pas croire à l'existence de pareils sentiments en France et de nos jours, et il suffirait qu'ils fussent manifestés pour être aussitôt frappés de réprobation par l'opinion publique.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

PRUSSE. — Les deux chambres ont décidé qu'elles ne continueraient pas la discussion des adresses. Ce vote a eu lieu dans la seconde chambre à 147 voix contre 131, et la première à 92 contre 35.

FRANCFORT. — La diète, après avoir délibéré le 30 décembre sur les stipulations d'Olmutz, a décidé que le gouvernement autrichien était autorisé à amener un arrangement des questions hessoise et hollandaise, se réservant d'ailleurs la plénitude de ses droits et de sa compétence.

SCHLESWIG-HOLSTEIN. — L'exécution des duchés par les forces prussiennes et autrichiennes réunies se prépare. Les corps d'exécution sont en marche, et les commissaires n'ont dû accorder à la lieutenance que trois jours pour se décider.

Le corps d'exécution autrichien a traversé la Hesse-Electorale, et les mesures sont prises pour la traversée du territoire hanovrien.

Les troupes prussiennes se borneraient à prendre position comme réserve, hors des duchés.

HESSE-CASSEL. — Les garnisons dont un grand nombre d'habitants et de fonctionnaires, notamment de magistrats, avaient été gratifiés par le commissaire de la diète, ont été retirés le 6 janvier, et les mesures d'exécution, jusque-là très rigoureuses, paraissent suspendues.

Les rédacteurs du *Frélon* et la *Nouvelle Gazette de Hesse* sont poursuivis en ce moment pour crime de haute trahison et de lèze-majesté.

Par ordonnance en date du 6 janvier, l'électeur a rétabli le siége de son gouvernement à Cassel.

WURTEMBERG. — Le comité de l'assemblée des Etats a publié la protestation suivante :

« Le comité de l'Assemblée des Etats a soumis à un examen constitutionnel les ordonnances royales des 25 et 29 décembre, et déclare :

» 1° Qu'il voit dans l'ordonnance du 25 décembre sur la presse une atteinte au droit de législation de la représentation du peuple et une violation de la liberté de la presse garantie par les droits fondamentaux.

» 2° Qu'il regarde l'ordonnance du 29 décembre sur la perception de différentes contributions indirectes comme une violation du paragraphe 109 de la Constitution, d'après lequel un impôt direct ou indirect ne peut être perçu, ni en temps de paix ni en temps de guerre, sans l'autorisation des Etats. Le comité se regarde comme tenu de le déclarer ouvertement à la face du peuple et du gouvernement.

» Stuttgard, le 3 janvier 1851.

» Le président et les membres présents du Comité de l'Assemblée des Etats. »

(Suivent les signatures.)

Encore un Etat qu'il va falloir incessamment exécuter.

Au surplus, on ne s'en tiendra pas à l'exécution des Etats qui relèvent de la Confédération germanique, et déjà le *Journal allemand de Francfort* commence à parler sérieusement de la prochaine exécution de la Suisse.

DERNIÈRES NOUVELLES. — Les commissaires fédéraux envoyés dans le Holstein ont prolongé de deux jours, c'est-à-dire jusqu'à samedi, le terme accordé à la Lieutenance des duchés pour se prononcer.

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

La commission instituée par la loi du 18 juin, qui crée, sous la garantie de l'Etat, des caisses de retraite pour la vieillesse, s'est réunie au ministère du commerce, sous la présidence du ministre ; MM. Benoît d'Azy, représentant du peuple, et Stourm, conseiller d'Etat, ont été nommés vice-présidents. Une sous-commission a ensuite été désignée pour préparer le réglement d'administration publique qui doit déterminer la forme des livrets, le mode des versements et les intermédiaires chargés de les recevoir. Ce travail, dont M. Dewinck, ancien président du tribunal de commerce, a été nommé rapporteur, doit être prochainement soumis à la commission. Il y a donc lieu de penser que les caisses de retraites ne tarderont pas à être ouvertes.

(*Siècle.*)

— M. Germain Sarrut, qui comparaissait jeudi dernier devant la cour d'assises de la Seine, comme impliqué dans l'affaire de la *Solidarité républicaine*, dont les débats remontent au mois d'avril 1850, a fait triompher encore une fois un cas de nullité tiré du délai trop court dans lequel la liste des jurés lui avait été signifiée. L'affaire a été renvoyée à une autre session.

— La *Tribune du Jura*, l'un des journaux des départements qui développait avec le plus de modération ses idées organiques du socialisme, cesse de paraître, épuisée par les nombreux procès qu'elle a eu à soutenir.

— Le steamer *South-America* est devenu la proie des flammes près de Bayon-Sarah, aux environs de la Nouvelle-Orléans, dans la soirée du 19 décembre. En vingt minutes, tout a été dévoré ; on ne connaît pas le nombre des victimes. Il se trouvait à bord environ 200 passagers dont cent hommes de troupes fédérales. On suppose que 30 ou 40 ont dû périr.

La chaudière du steamer *Fashion* n° 2, a éclaté près de Pittsburgh, sur le Monogahela. Quatre personnes ont été tuées sur le coup, et le nombre des blessés est très-considérable.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'instituer des prix annuels de 200 à 1,000 fr. sur le marché de Lyon, et de 100 à 700 fr. sur les marchés de Lille et de Bordeaux, pour les éleveurs de bestiaux. — Des médailles d'argent de différents modèles seront aussi distribuées sur les mêmes marchés aux éleveurs de porcs.

La distribution de ces prix aura lieu sur les marchés de Lyon et de Lille, le lundi saint ; sur le marché de Bordeaux, le mardi qui précèdera le mardi-gras.

— La physiologie des plantes inscrivait avec satisfaction dans ses annales, à propos de l'immense fécondité de certains arbres à fruit, l'exemple de l'oranger dit Saint-Dominique, qu'on montre au couvent Sainte-Sabine, à Rome. On dit que saint Dominique a planté cet arbre en 1200. Il porte parfois de 12 à 14,000 oranges, et ce n'est jamais que sur la moitié de la cime que cette prodigieuse provision existe ; l'autre moitié pendant un an se repose, et ainsi alternativement.

M. Dubreuil, arboriculteur de Rouen, vient d'ajouter deux autres exemples d'une remarquable fécondité. Il cite une vigne, à Ambreville (Seine Inférieure) qui, âgée d'un siècle, porte, les bonnes années, à elle seule 250 kil. de raisin. Un poirier, dit poirier de cueillette, à Dieppe, compte aujourd'hui cent cinquante ans d'âge, son produit moyen annuel est de six mille poires.

— M. Drolling, peintre, membre de l'Institut, vient de mourir.

— On lit dans le *Journal d'Avranches* du 29 décembre :

« Plusieurs habitants de notre ville viennent de se réunir et d'ouvrir un débit de viande à prix réduits. Le crieur public annonçait vendredi dernier que cette nouvelle boucherie, située boulevard du Sud, allait être ouverte dans la journée, de midi à quatre heures, pour vente en détail d'un bœuf de première qualité que les sociétaires avaient fait abattre la veille.

» Cette viande a été vendue dans l'après-midi à un rabais de 25 à 30 c. par kilogramme.

— Il est question d'organiser militairement deux bataillons de gardes de nuit, composés chacun de six cents hommes, qui garderaient, depuis dix heures du soir jusqu'à six heures du matin, toutes les rues de Paris.

Ces gardes seraient chargés de veiller à la sûreté des maisons, d'indiquer les numéros et le domicile des habitants. Ils seraient porteurs d'une lanterne horloge qui indiquerait l'heure aux passants attardés.

Ces places de garde seraient portées plus tard à deux mille et ne seraient accordées qu'à d'anciens militaires dont l'état de service serait des plus satisfaisants.

Cette idée a été communiquée à plusieurs membres de l'assemblée, qui en ont parfaitement apprécié les résultats et qui se proposent d'en faire prochainement la proposition à l'assemblée.

— Jusqu'à présent les fruits, cette partie si importante de l'approvisionnement de Paris, ne profitaient pas, comme plusieurs autres objets de consommation, de l'avantage de la vente à la criée. Nous sommes heureux d'annoncer que, par un récent arrêté de police, les fruits vont être désormais vendus en gros à la criée, comme le poisson et la viande.

On vient de nommer un facteur à cet effet. Le droit de ce facteur est fixé à 2 fr. 0/0. A la fin de chaque marché, le produit des ventes effectuées sera immédiatement payé au vendeur.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette nouvelle mesure. Il serait à désirer qu'elle s'étendît à tous les articles de consommation qui viennent sur les marchés de Paris. Le système de la vente à la criée a pour résultat immédiat, en faveur de la consommation, de faire disparaître les intermédiaires, dont les opérations font toujours renchérir la marchandise. L'existence d'un facteur permettant, d'autre part, aux jardiniers, maraîchers et autres expéditeurs de se mettre plus directement en rapport avec le consommateur, il en résulte pour eux des bénéfices qu'absorbaient ces mêmes intermédiaires. Le facteur ayant d'ailleurs fourni un cautionnement, et ne pouvant prélever qu'un droit fixe, il offre plus de sûreté que de simples commissionnaires, qui, non seulement peuvent rançonner l'expéditeur à leur gré, mais encore ne présentent aucune garantie sérieuse.

La vente en gros des fruits à la criée commencera sous peu de jours, dans un local que l'on construit en ce moment sur le port de la Grève.

(*Siècle.*)

— Il vient de mourir à la Nouvelle-Orléans un ancien médecin, devenu cultivateur, laissant une fortune énorme. M. Mac-Donough (c'est son nom), n'ayant aucun héritier, lègue ses immenses biens aux autorités américaines, à charge de créer par toute l'Union des écoles publiques. Mais une foule de legs particuliers, et parfois bizarres, viennent s'adjoindre au système général du testament, et quelques-uns de ces legs ont été lancés sur notre continent. C'est ainsi que 10,000 piastres (50,000 fr.) sont venues tomber sur la tête d'une de nos célébrités littéraires, qui ne s'y attendait point du tout.

Voici le fait : M. Léon Gozlan a publié, il y a quelques années, un roman à succès, le *Médecin du Pecq*, ouvrage empreint de curieuses et profondes études physiologiques, que le *Courrier des Etats-Unis* reproduisit en feuilleton. M. Mac-Donough le lut dans sa retraite, et il fut si charmé de certaines idées qui, sans doute, cadraient avec les siennes, qu'il nota l'auteur parmi les heureux auxquels il désirait donner une preuve d'estime qui n'en est pas moins touchante pour être posthume.

Dans le testament, on a donc trouvé cette ligne, mêlée à une foule d'autre legs partiels : *A M. Léon Gozlan, auteur du Médecin du Pecq, à Paris*, 10,000 piastres. M. Rives, chargé d'affaires américain, a fait appeler, ces jours derniers, l'heureux légataire, pour lui remettre la traite, payable à cinquante jours, sur la maison Albrecht et Ce, du Havre.

— Un ouvrage récemment publié à Londres porte qu'au commencement de 1849, dans diverses parties du globe, il y avait en activité 18,656 milles de chemins de fer, sur lesquels on a dépensé un capital de 308,567,000 liv. sterl. On évalue qu'il y avait à la même époque, en voie de construction, 7,829 milles de chemins de fer qui, achevés, auront coûté 146,750,000 liv. sterl. Lorsque ces dernières lignes auront été mises en activité, la population de l'Europe et des Etats-Unis, aura fait, en moins de vingt-cinq ans, 26,485 milles de chemins de fer, c'est-à-dire une plus grande longueur que celle qui entourerait complètement le globe, et cela au prix de 500,000 liv. sterl. Pour accomplir cet ouvrage merveilleux, l'industrie humaine aura consacré sur ses épargnes annuelles, 20 millions sterling pendant vingt-cinq années successives.

(*Morning-Advertiser.*)

Le vainqueur d'Harold le Saxon et le vainqueur d'Annibal le Carthaginois sont tous les deux coulés dans le même moule que l'aigle. Tous deux logent aussi la menace, la superbe et l'éclair sous leur fauve prunelle. Le nez dont ils sont le plus fiers est le nez *aquilin*...

Le Guillaume le Bâtard, le Henry VIII d'Angleterre, tout comme l'*Œnobarbus* de Rome (Néron Barberousse) empruntent volontiers au pennage rutilant de l'aigle la couleur de leur poil. Je ne sais plus combien ils comptent d'aigles, aigles noirs, rouges ou blancs dans les ordres de chevalerie...

Maintenant apprenez la fin de l'aigle, oppresseurs des peuples, et que le châtiment terrible infligé par Dieu à ce monstre, en expiation de ses crimes, vous enseigne la justice, et vous porte à conjurer le sort qui vous attend.

Le sort qui attend l'aigle est de mourir de faim sur un monceau de cadavres, dans toutes les horreurs du supplice de Tantale.

Un jour arrive, en effet, que la mandibule supérieure du bec de l'aigle, qui tend à se recourber de plus en plus, emprisonne la mandibule inférieure, et ne lui permettant plus de jouer, intercepte le passage des aliments solides. Réduit, à dater de cette heure, au régime exclusif du sang qu'il boit avec effort aux entailles de sa griffe, le vampire affamé entasse vainement victimes sur victimes, cygnes sur oies, faons sur lièvres. Loin d'assouvir la soif qui l'incendie et la faim qui le ronge, l'aspect de ces vains trésors de chair vive ne fait qu'aiguiser ses souffrances. Fou de douleur et de paralysie, l'aile pendante, le bec mi-ouvert, il exhale sa fureur en imprécations étouffées ; il mourrait à l'instant si l'on mourait de rage... Mais Dieu ne veut pas qu'il meure avant d'avoir vidé jusqu'à la dernière goutte le calice de tortures, pour servir d'exemple aux impies qui foulent aux pieds les droits des peuples.

Or, considérez attentivement le tableau ci-dessus, forbans et bourreaux d'outre-Manche, philanthropes des workhouses, marchands de bibles et d'opium, car la chose vous regarde...

Car cet aigle autrefois si puissant et dont l'ongle acéré laboure vainement la chair de sa dernière victime pour en tirer pâture, cet aigle qui se tord à vos yeux dans la suprême convulsion d'une agonie atroce, c'est l'image excessivement ressemblante du dernier des landlords, crevant de misère et de faim au sein de ses trésors conquis par la rapine, le poignard à la main, le blasphème à la bouche, le pied sur la poitrine de l'Irlande crucifiée !

Dénoûment dramatique de l'histoire d'Angleterre non prévu par M. Guizot.

Et voilà comment la tournure d'un simple bec d'oiseau révèle aux esprits clairvoyants le destin des empires !!!

A. Toussenel.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. — *Le Testament d'un garçon*, drame en trois actes de MM. Charles Desnoyers et Eugène Nus. — VARIÉTÉS. — *Une Clarinette qui passe*, vaudeville en un acte de MM. Marc Michel et Labiche. *Les trois coups de pied*, comédie-vaudeville en 2 actes, de MM. Lokroi et Combrousse. — GYMNASE. — *Les Mémoires du Gymnase*, prologue en un acte, de MM. Dumanoir et Clairville. *Le Canotier*, vaudeville en un acte de MM. Bayard et Sauvage. *La Fille du roi René*, drame-vaudeville de M. G. Lemoine, réduit de trois actes en un.

Tout s'explique avec de la patience ; si depuis plus de trois semaines nos lecteurs n'ont pas eu cette partie de leur entremets littéraire étiqueté *Causeries* ; si notre ami Eugène Nus n'a pas assaisonné sa part du feuilleton, le mot de ce mystère est en haut de cette colonne dramatique. Oui, vraiment, notre collaborateur était en bonne fortune ; il courtisait la seconde scène française ; il était avec elle en intrigue réglée ; il multipliait les occasions de lui faire sa cour et préparait, par d'amoureux rendez-vous avec la coquette dramatique, le moment où elle devait le rendre heureux et réciproquement. En deux mots, il suivait les répétitions du *Testament d'un garçon* qui a eu samedi sa première représentation.

Ici, je l'avouerai, il me vient une crainte assez naturelle : j'ai à rendre compte aujourd'hui du travail d'un compagnon d'atelier ; j'ai à juger l'œuvre d'un intime. Si je suis franc, c'est-à-dire si je constate avec joie un succès, ne pourrais-je pas être soupçonné de partialité ? Ce serait là un bien vilain soupçon pour moi, à notre époque surtout où dans toute espèce de jugement la conscience se dégage si complètement des intérêts de parti, où la voix de la famille, ou les appels de la camaraderie sont si rarement écoutés.

Heureusement, j'arrive après les autres pour parler de la chose en question, et mes confrères du journalisme se sont tous rencontrés dans un même sentiment d'éloges. N'ai-je pas d'ailleurs devant moi deux auteurs au lieu d'un ; or, comme je ne connais pas du tout M. Charles Desnoyers, tous mes éloges seront pour lui, et le blâme, s'il y en a, sera pour mon ami.

Nous sommes en Allemagne à un demi-siècle de notre époque.

Stéphen Muller vit retiré avec deux charmantes pupilles auxquelles il ne sert pas précisément de père, puisqu'il aime l'une d'elles, Alice, et est aimé de l'autre qui a nom Marie.

Si Alice ne répond pas à l'amour chaste et respectueux de Stéphen, c'est qu'il y a un événement mystérieux dans sa vie. Quelques semaines avant le moment où nous la voyons en scène, elle a été arrachée à un incendie par un inconnu qui, agissant en vrai reître, en grossier soudard vainqueur d'une ville mise à sac, a profité de l'évanouissement de la pauvre fille pour se payer séance tenante de cet éminent service, en lui dérobant dans quelque coin la bague de sa mère et cette *rosa mystica* de la vierge qui ne fleurit jamais deux fois. Depuis ce moment elle a des rêves d'une tristesse navrante. La belle tête de son impudent sauveur lui revient sans cesse à la mémoire, et elle pleure, car son cœur ne tressaille pas seul à ce souvenir.

A ce moment paraît un ami de Stéphen, Georges, comte de Saldorf, libertin insouciant qui semble élevé à l'école de l'Œil-de-bœuf où, selon l'heureuse expression de M. A. Guiffe, on considérait l'amour comme une truffe. Mais cet émule de Richelieu ne paraît que pour abdiquer. Il va se démettre de son emploi de

— La *Gazette générale allemande* de Brunswick vient de publier une notice statistique des maisons souveraines de l'Europe.

Le nombre des souverains de l'Europe, en y comprenant l'empereur du Brésil, issu d'une race européenne, s'élève aujourd'hui à 49. La pauvre Allemagne, à elle seule, n'en entretient pas moins de 30.

Le doyen d'âge de ces souverains est le roi de Hanovre qui compte 79 ans 1/2; le grand duc de Mecklembourg-Strelitz, a plus de 70 ans; le roi de Wurtemberg entre dans sa 70e année; huit autres ont dépassé 60 ans; 13 ont dépassé 50 ans; 7 ont de 40 à 50 ans; 9 de 30 à 40; 6 de 20 à 30; enfin le plus jeune de tous, le prince de Waldeck, encore en tutelle, n'aura 20 ans que le 14 janvier.

— La réunion des receveurs-généraux adjudicataires de l'emprunt a effectué aujourd'hui, conformément aux clauses du cahier des charges, le versement de 7,700,000 francs, formant le premier cinquième du prix des rentes 5 et 3 0/0.

— Voici l'effet salutaire des mesures prises, en ce qui touche la viande de boucherie. Les bouchers s'exécutent eux-mêmes. Dans la rue de Sèvres, un marchand boucher a affiché du mouton à 40 cent. le kilogramme. Ce mouton, vérifié par les autorités, a été jugé excellent, et le boucher en fait, depuis quelques jours, un débit énorme. (*Moniteur du soir.*)

— Un bateau à vapeur de la Nouvelle-Orléans, l'*Anglo normand*, a fait explosion le vendredi 13 décembre, au retour d'une excursion de plaisir qu'il avait faite dans le haut du fleuve. Le bateau portait environ 125 personnes. Le nombre des victimes n'était pas encore connu au départ des dernières nouvelles.

— Une lettre de Turin du 3 janvier annonce qu'on venait d'apprendre dans cette ville la mort de Bem qui, après la défaite des Hongrois, avait trouvé un asile en Turquie, et vivait à Alep sous le nom de Murat-Pacha. Les honneurs dus à son rang de dignitaire turc lui ont été rendus. Cette mort, qui a vivement affligé toute la colonie européenne, retentira au cœur des démocrates de tous les pays.

— La garde nationale de Metz vient d'être dissoute par décret présidentiel.

— La municipalité de Montauban vient d'être dissoute par décret présidentiel. Les deux commandants de la garde nationale ont donné leur démission en protestant contre cet acte.

— La société de secours mutuels, fondée à Reims sous le nom de *Chambre de travail*, et qui réunissait dans son sein tous les corps d'ouvriers de cette ville industrieuse, est dissoute par décret présidentiel du 8 janvier.

— Dans sa séance de jeudi l'Académie française a nommé M. de Montalembert au fauteuil de M. Droz, par 25 voix sur 30. MM. de Vigny, Barante, Cousin, Lacretelle, Jay, Viennet, de Tocqueville et Ampère étaient absents. MM. V. Hugo et Empis ont voté pour M. Alfred de Musset; MM. de Lamartine et Fatın ont voté pour M. Ponsard. Il y a un billet blanc qu'on attribue à M. Villemain.

— Le parc d'artillerie renfermé dans la cour du Carrousel a été déplacé jeudi, par les chasseurs à pied, et dirigé vers Vincennes. Une heure après, les canons ont été ramenés à leur place habituelle. On ignore le motif de cet ordre suivi de contre-ordre.

Ces canons proviennent de la légion d'artillerie de la garde nationale, dissoute après la journée du 13 juin.

— M. Quennes, imprimeur à Vannes, qui avait obtenu un brevet le 10 novembre 1849 et qui imprimait l'*Indépendant du Morbihan*, vient de se voir retirer son brevet par arrêté ministériel, après avoir subi une condamnation de 5,100 fr. d'amende. La condamnation avait été motivée par ce simple fait qu'une pétition contre la loi du 31 mai, détachée du journal, ne portait pas la signature de l'imprimeur. Celui ci, acquitté par le tribunal de Vannes, avait été condamné sur l'appel du ministère public par la cour de Rennes.

— C'est le 16 de ce mois que sera lancé du chantier du Mourillon, à Toulon, le premier vaisseau de ligne à vapeur et à hélice.

Il se nomme aujourd'hui le *Charlemagne*. Le gouvernement provisoire l'avait nommé le *Vingt-Quatre Février*, et le gouvernement de Louis-Philippe le *Sceptre*. Il est percé pour 90 canons et fut commencé en 1835.

— M. Robertson ouvrira un nouveau cours d'Anglais le 14 janvier, à neuf heures du soir. On se fait inscrire d'avance chez le professeur, rue de Louvois, n° 8.

— M. Le docteur [illegible] commencera le dimanche 12 janvier, à une heure, son cours public et gratuit d'*Anatomie humaine*, 2, rue de l'Observance, place de l'École-de-Médecine.

L'opinion publique est vivement préoccupée en ce moment des fraudes commerciales. Cela donne une nouvelle actualité à l'excellent travail publié en 1844 par MM. Jules Garnier et Ch. Harel, sous le titre : DES FALSIFICATIONS DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES *et des moyens chimiques de les reconnaître.* (Voir aux annonces.)

SALON DE 1851.

(Troisième article.)

Paysage.

Théorie générale du paysage. — MM. Rousseau, — Corot, — Troyon.

L'esprit humain prend trois essors différents suivant qu'il pivote sur l'un de ces trois foyers : Dieu, la nature ou la société; et l'art qui en traduit toutes les aspirations se divise conséquemment en trois séries principales. La peinture religieuse exprime les rapports de l'homme avec Dieu; la peinture historique ceux de l'homme avec l'homme; et c'est dans le paysage que nous trouvons plus spécialement l'expression des rapports de l'homme avec la nature.

Nous ne savons pas tout ce que la nature contient d'ineffables beautés. Nous l'avons défigurée, cette pauvre terre du bon Dieu, en lui arrachant ses parures naturelles et l'emprisonnant dans un affreux réseau de murs mal bâtis et de fossés bourbeux. Le prolétaire, claquemuré dans ses ateliers, l'a oubliée; le travailleur courbé sur le sillon ne la voit guère qu'à travers ses larmes; et le citadin myope ne se donne même pas la peine de la regarder : Seuls, les poètes en ont deviné la beauté. Et que serait-ce, mon Dieu, si nous voyions, brillante de santé et de bonheur, cette pauvre malade fiévreuse et pâlie! — qui pourtant est toujours si belle. — Je plains ceux qui n'ont pas dans un coin secret de leur mémoire le souvenir d'une de ces journées d'inénarrables amours, où l'âme s'énivrait des mystérieuses voluptés de la nature. Ceux qui, sourds et aveugles pour la poésie des champs, nient l'art du paysage, ressemblent à ces pédants qui dédaignent l'entretien des femmes, plus instructif la plus part du temps que ne serait celui de toute une docte académie.

Le paysage ne fut d'abord qu'un accessoire de la peinture historique. Abstrait, symbolique, pour ainsi dire, à l'origine, ce fut du pinceau des Vénitiens réalistes et sensuels qu'il reçut la vie. Le grand paysage du Saint-Jean et Paul de Titien est un de ces coups de génie qui devancent les époques. Toutefois le paysage n'eut d'existence propre qu'après être passé par l'école Bolognaise qui, donnant toujours plus d'importance à l'imitation des arbres et des terrains, amenait le paysage historique. Poussin arriva; mais malgré le génie supérieur et le sentiment profond que ce grand homme mit dans ses tableaux, le paysage ne réveille encore dans l'âme aucun des souvenirs, aucune des émotions de la nature; n'y cherchez pas la rustique poésie des champs : il est un produit de l'art, une matière plastique que l'artiste modèle suivant un type de beauté idéale pour en faire le cadre d'une scène antique. Nous en sommes encore à la mythologie. Dans ces lignes sévères, dans la disposition magistrale de ces masses savamment balancées, vous sentez l'esprit de la statuaire, et quelque chose de la symétrie architectonique grecque. La nature est plus imprévue que cela.

Après Poussin, Claude Lorrain. Le pas est immense. Ici, le beau est un produit immédiat du sol, et n'est point emprunté à l'art humain : la poésie est une source vive du rocher. C'est la terre choisie et vue sous un aspect favorable, à son heure la plus belle, la plus solennelle, du moins. Mais celui qui n'a vu la campagne à toutes ses heures, ne la connait, pour ainsi dire pas. Claude, avec tout son génie, et par le caractère même de son génie quelque peu grec, est un peintre classique dans la noble acception du mot; il raconte la nature avec une incomparable éloquence, mais il n'en sait pas tous les mystères et n'en peut dire tous les secrets : sa peinture sublime est pourtant limitée. Elle parle aux yeux; mais la nature parle aussi, pour ainsi dire, à l'odorat et aux oreilles, car elle est pleine de mouvement, de senteurs et de vie. Dans les tableaux de Claude Lorrain, la campagne reste toujours dans une immobile majesté. Ce sont des échappées merveilleuses prises du haut de la terrasse d'un château royal, mais dont on est séparé par une distance magique. Elles ne font point partie de votre horizon; elles ne sont pas la suite naturelle des lieux où vous vous trouvez, et pour tant que vous marchiez vous ne l'atteindrez jamais.

La vérité intime, locale, la physionomie propre des lieux, le tempérament individuel de chaque pays ne sauraient se trouver dans cette école dont l'œil poursuit toujours l'idéal, par dessus la réalité.

L'école flammande, avec son génie observateur et positif, a marché dans cette voie. Mais ce qu'elle a gagné en vérité, elle l'a perdu en beauté plastique. La réalité éclipse la poésie, et rien ou presque rien d'idéal ne la vient transfigurer. C'est le plus souvent de la prose, fine, ingénieuse, exacte et charmante. Tout cela est rempli de grâce familière, mais le cœur n'est pas fortement ému. Ruysdaël lui-même, le plus inspiré des paysagistes flamands, ne me semble pas avoir fait vibrer souvent la corde sensible de l'âme.

C'était à l'époque moderne qu'il appartenait, je le crois, de pénétrer et de rendre la beauté physique et spirituelle de la nature, à notre époque où vit George Sand. Nous n'avons peut-être pas d'aussi fortes individualités que Claude Lorrain et Ruysdaël (qui sait ce qu'en pensera l'avenir?), mais l'école de paysage moderne cherche l'idéal et la vérité tout ensemble, et là est sa supériorité. Somme toute, je crois que le *paysagisme* français sera non seulement l'expression la plus haute du paysage (jusqu'à nos jours), mais encore le plus beau côté de la peinture, dans cette premième moitié du dix-neuvième siècle.

Pendant plus de quinze ans, M. Rousseau a été invariablement exclu des expositions; et cependant M. Rousseau est un maître; il est non seulement un grand peintre, mais encore un grand poète : c'est ce qui déroute bien des connaisseurs. Les roueries, les *ficelles* de métier lui sont étrangères : il aime, voilà tout. M. Rousseau a conservé dans la langue pratique de son art, toute la naïveté des impressions de la jeunesse, toute la fraicheur de son âme. Les peintres un tant soit peu habiles sont tous plus ou moins roués, et traitent la nature comme font les Lovelace des dames du grand monde. Rousseau, lui, en est encore à ses premières amours, aussi peu sûr de lui-même qu'un enfant. C'est qu'en lui, l'amour de l'art n'a pas été flétri par le libertinage du métier. Point de manière, mais une puissance unique de voir et de comprendre la nature. M. Rousseau n'affecte aucun thème spécial : la nature, voilà son éternel sujet. Comme chacun de ses tableaux en est un pur reflet, on n'y trouve rien de conventionnel ou de scolastique. Rousseau est objectif à la manière de Shakespeare; son originalité individuelle, sa force subjective, bien que très réelle, est entièrement subordonnée en lui à sa puissance de réflexion et d'assimilation : elle l'empêche seulement de se laisser entraîner par les influences accidentelles, et de tomber dans la vulgarité, et elle lui donne, pour ainsi dire, un centre de gravité inébranlable. C'est elle aussi qui lui prête cette admirable faculté de trouver du premier coup-d'œil la beauté caractéristique de chaque contrée qui fait que sa sensibilité objective ne produit jamais à faux.

De là l'incroyable variété de ses œuvres : chacune d'elles semble appartenir à une autre main. Rousseau, possédant à un très haut degré la rare faculté de s'identifier avec son sujet, chaque sujet trouve en lui un homme nouveau. L'aspect de ses tableaux est varié, parce que les heures, les saisons et les pays apportent des impressions différentes, et que l'inspiration idéale qui est le sujet réel de l'œuvre, n'est jamais la même. La plupart des artistes n'excellent que dans un certain ordre d'idées. Celui-ci a un clavier complet où toutes les notes vibrent avec une égale force, et, comme à quelques hommes de génie, il lui a été donné de pénétrer la nature par tous ses côtés, et de la pouvoir reproduire sous toutes ses faces.

Bien dès artistes intelligents en sont pourtant encore à nier

---

conquérant perpétuel, de séducteur *per fas et nefas*, au profit de l'héritière d'une grosse fortune et d'un grand nom. Avant de dépouiller le vieil homme il vient dicter à Stéphen les dispositions de son testament de garçon. Il charge son ami de rendre ses lettres à l'une, son portrait à l'autre, des cheveux à celle-ci, une épingle à celle-là.

Reste une bague à laquelle est attaché un remords, une bague qui lui rappelle une infamie. Georges ignore le nom de la femme à qui il l'a dérobée, n'ayant eu avec elle que des rapports muets. Stephen reconnait la bague et comprend avec indignation que la victime est sa bien-aimée, Alice la fiancée de son cœur. La seule réparation possible à un tel malheur est un mariage immédiat. Stephen l'exige, Georges refuse. Les fleurets qui servaient jadis aux exercices des deux amis sont démouchetés et vont chercher des deux côtés la place du cœur dans ces deux jeunes poitrines.

Au deuxième acte, Alice est mère, et son séducteur, blessé dans le duel, passe pour mort. Stephen revient sur son sacrifice; il aime plus que jamais sa fiancée d'autrefois, il l'épousera, et l'enfant du comte de Saldorf sera le sien. D'ailleurs, la volonté du prince et les murmures des courtisans qui se sont avisés, par un amour subit de l'antithèse, à parler morale et religion, pressent Müller de conclure rapidement son amour par un mariage en règle. Tout va donc se dénouer ainsi, lorsque Georges le défunt reparait frais et bien portant, mais chargé de remords et décidé à réparer son crime.

Ce retour honorable est d'autant plus sincère que la longue maladie occasionnée par sa blessure a impatienté sa fiancée qui s'est pourvue ailleurs. Il n'y a pas à hésiter, Alice accepte cette nouvelle fantaisie du sort; mais elle n'aimera jamais son mari.

Cet arrêt est bien dur, car enfin le comte de Saldorf l'a sauvée de l'incendie. Il est vrai qu'il l'a traitée comme un marron tiré du feu : la part chevaleresque de cette action est éclipsée dans le cœur d'Alice par la gloutonnerie bestiale qui l'a terminée.

Il y a du reste une autre victime du retour de Georges, c'est Stephen, le bon, le sentimental, le généreux Stephen, qui médite une fuite, peut-être un suicide,

Ici Marie, la douce sœur d'Alice, qui depuis le commencement luttait avec une abnégation touchante contre les élans de sa passion pour son jeune tuteur, se décide à intervenir, puisqu'il n'est plus permis à celui-ci d'aimer sa sœur.

— Que vais-je devenir si vous m'abandonnez? dit-elle avec sa douce voix. Stephen comprend qu'il a encore un devoir à remplir : il faut faire le bonheur de Marie. Il pense à un couvent, mais l'amoureuse fillette ne se sent pas de vocation pour cet état mélancolique. — Elle plaira à quelqu'un qui l'épousera. — Je ne suis pas assez jolie, dit-elle, pour se faire détailler par Stéphen. En effet, Stéphen ne manque pas de la contredire. Pour la première fois, il la regarde, non comme une sœur, mais comme une femme. Il s'aperçoit qu'elle est jolie, il connait son gracieux caractère, il apprend qu'elle l'aime et commence enfin à croire que le bonheur ne l'a pas tout-à-fait abandonné.

Pendant cette explication, Alice découvre que son insensibilité a désespéré son mari, que la gaité du comte de Saldorf cache une souffrance profonde; elle le surprend faisant ses derniers adieux à la vie, auprès du berceau de sa fille. Elle n'y tient plus, pardonne à son tour, et les bravos unanimes du public acclament le bonheur des deux sœurs et des deux amants.

On le voit, il y a dans cette trame un intérêt saisissant, une suite d'émotions profondes et artistement graduées; l'intrigue, avec de pareils éléments, ne peut pas languir et ne languit en effet pas une minute. Enfin, il y a dans tout cela un naturel de dialogue, une simplicité d'effets et une entente de la scène qui trahissent chez MM. Charles Desnoyers et Eugène Nus un travail vraiment consciencieux et une grande habitude dramatique.

Ah! si le crime qui fait la base de ce joli drame n'était pas aussi énorme, que cela eût mieux valu! C'est surtout pour nous phalanstériens, confesseurs passionnés du respect de la femme, partisans fanatiques de la liberté d'amour, qu'il est difficile de pardonner au comte de Saldorf ce viol dans un évanouissement, ce rapt voilé d'un acte de courage, cette infamie de pandour ivre, accomplie ainsi de sang-froid. Je sais bien qu'il avait reçu une éducation à la mode, et qu'il appartenait au grand monde; je sais bien encore que les civilisés ne se choqueront pas autant que nous de cet acte immonde, et qu'ils n'y verront guères qu'une ficelle dramatique. C'est égal, je suis complètement de l'avis de la pauvre vierge ainsi mise à mal, une pareille horreur me semble dure à digérer.

Ces réflexions si justes je n'aurais pu les faire cependant, en présence du Georges de l'Odéon. Avouons-le, il était si habilement choisi, il avait une physionomie si originale et si spirituelle, des manières si étourdiment de bon goût, une insouciance si naturelle, que la faute en était considérablement atténuée. Ce Georges si bien compris, c'était Tisserand qui a passé la Seine avec Pierron, pour venir créer un chef-d'œuvre de bien joué et d'ensemble, en compagnie de Mmes Laurent et Solié. M. Pierron avait pris sans emphase ni exagération ce ton de tristesse, cet air puissamment mélancolique que nous sommes habitués à prêter à Werther.

Si M. Tisserant nous faisait presque oublier le crime de son héros; la tête pâle, expressive et vraiment douloureuse de Mme Laurent venait en raviver le souvenir, chaque fois qu'elle entrait en scène. Enfin, le rôle gracieux de cet excellent quatuor, le rôle de Marie, a été gracieusement et très finement rendu par Mme Roger-Solié. Aussi le public a-t-il rappelé les quatre artistes qu'il a couverts de chaleureux applaudissements.

UNE CLARINETTE QUI PASSE. — Voici encore un incendie d'où un autre galant homme arrache une autre jeune fille, mais celui-ci ne la viole pas, il se brûle simplement et passe deux mois dans un hôpital. Or, comme la vertu n'est jamais récompensée, il aime inutilement celle qu'il a sauvée, et loin de l'épouser à son aise et à son temps, comme le comte de Saldorf, il la voit devenir Mme Tréfoin, et dans son désespoir se livre à la passion de la clarinette sur les grands chemins de sa patrie. Cet homme vertueux, continuant son beau rôle, revient au village pour faciliter un mariage d'amour du fils de son ancienne maîtresse avec une Toinette qui ne plaisait point au couple Tréfoin.

Le plus grand attrait de cette petite pièce où Leclerc a parfaitement rendu le rôle du joueur de clarinette, a été la rentrée de Mlle Blonval, la même qui faillit, il y a trois semaines, être assassinée par un irascible muscadin déguisé en démon, pour détourner les soupçons. Le public était heureux de voir une de ses favorites parfaitement remise des suites d'une aussi pénible émotion.

LES TROIS COUPS DE PIED. — Les premières représentations se succèdent avec une activité remarquable à ce théâtre des Variétés. Jeudi dernier nous avons encore été applaudir Arnal qui,

M. Rousseau. — Ce sont des ébauches. — C'est de la littérature, mais non de la peinture. — Que sais-je encore? — Et quand ce ne seraient que des ébauches? qu'importe, si ces ébauches en disent plus que des tableaux finis? Et d'abord, qu'est-ce, grands dieux, qu'un tableau fini? — Pourquoi quereller sur les moyens quand le résultat est là, lorsque l'âme est émue? Littérateur, soit; mais si vous appelez littérateur celui qui, par des formes et des tons, vous évoque la nature, avec toutes ses émotions et ses enivrements, qui donc nommez-vous peintre? Le procédé de M. Rousseau est brusque, je l'avoue, et ne ressemble à aucun autre; ce n'est pas bien peint d'après tel ou tel système — et quel est le bon! — mais la nature n'est pas peinte du tout; et ceci se rapproche plus de la nature que tout ce que vous nous montrez. Les gens spéciaux sont intraitables; ils ne pardonnent pas que l'on viole les formules : on voit luire l'esprit pourvu que la lettre soit respectée. Ce n'est pas le travail mystérieux de Claude, qui ne laissait aucune trace de son passage, ni le coup de brosse habile de la jeune école qui semble toujours vous dire : admirez mon adresse; mais, pour moi, devant les tableaux de Rousseau, je ne désire pas une autre facture; la sienne me fait comprendre comment poussent et croissent les plantes. On s'y fera : on s'est fait à tant d'autres choses.

Analysons.

A travers cette majestueuse voûte de verdure que supportent ces beaux et vigoureux troncs d'arbres, un spectacle sublime se déroule lentement a vos yeux (nº 2,707). Le roi du ciel va descendre vers d'autres horizons, et réjouir encore la nature d'un de ses regards d'amour. — L'air est tranquille, le vent se tait; les troupeaux paissent doucement l'herbe, levant la tête par moments, comme pour écouter de mystérieuses harmonies, qui passent à travers le silence ; eux aussi s'unissent à l'hymne que chante la nature au créateur. C'est le soir d'un beau jour, c'est l'heure du repos, et l'homme rassemble son bétail pour regagner sa demeure. Ce pâtre donnant de la corne, seul être humain que l'on aperçoive au milieu de cette scène magique, apparaît ici comme le maître de la terre. Le regard se perd sur cette toile, et s'égare et s'oublie; il reste maguétiquement attaché à l'horizon sur ce disque de feu qui l'attire, en quelque sorte, au-delà des limites terrestres ; il semble vouloir le suivre jusque dans le sein de Dieu. Ce tableau est une prière.

Le nº 2,708 est évidemment le même point de vue ; mais l'heure est différente comme le sentiment qui l'inspire. Ici l'on peut voir l'art infini que M. Rousseau apporte dans ses compositions. Les lignes et les proportions sont toutes différentes; et l'effet de lumière étant moins puissant que dans l'autre, a eu besoin de moins d'espace : aussi les lignes se sont-elles rapprochées comme pour l'enserrer de plus près. Les arbres sont plus légers, le feuillage moins compact. — C'est un effet — ou plutôt c'est un hymne du matin, — brillant et radieux. Toute cette plaine est dans l'eau : aussi voyez comme ces gazons sont frais et touffus. On sent qu'on enfoncerait jusqu'aux genoux. L'humidité poudroie au soleil levant, et tout prend un reflet diamanté. Comme ces vaches sont charmantes, et comme elles doivent être heureuses là-dedans! Ici l'exécution est plus fine, plus caressée et plus *rendue* que dans le grand tableau. La touche carrée, la facture fouettée ont disparu. Aussi de tous les tableaux de M. Rousseau celui-ci est le plus généralement accepté. La comparaison attentive de ces deux toiles convaincra les esprits rétifs que M. Rousseau n'obéit pas seulement à un aveugle instinct, mais qu'il réunit une science réelle à un sentiment profond.

Nº 2,705. Voici une matinée mouillée tant elle est humide. Le soleil déjà levé n'a pu dissiper les vapeurs chargées d'eau qui s'élèvent incessamment de la terre et flottent au-dessus d'elles en molles nuées. La lutte dure encore, mais le soleil sera vainqueur : vers la gauche, le nuage faiblit, et les rayons dorés vont éclater tout à l'heure. — Seul, d'un pas égal, la tête baissée vers le sol, s'avance vers vous, sans mot dire, un paysan précédé de son chien. Il porte un filet sur ses épaules, et vient de traverser une mare qui coupait le chemin. Des ombres indécises, presque aussi pâles que la lumière tamisée répandue sur les objets, courent sur le terrain et l'accompagnent dans sa marche solitaire. Cette figure isolée complète l'impression de mélancolie propre à cette scène. — D'où vient-il? — Il a passé la nuit dans l'eau pour gagner sa vie. — Ce tableau, d'un sentiment si profondément exquis, cette page si pleine de poésie rustique, me semble sans analogue dans la peinture. Personne n'avait été tenté d'essayer de rendre un effet, très charmant dans la nature, mais aussi dénué de toutes ressources d'opposition d'ombres et de tons. Il n'y a de noir nulle part; et la seule vigueur réelle qui s'y trouve est le tronc de l'arbre, juste au milieu de la toile. C'est ce qui fait dire, à bien du monde que ce tableau n'est pas fini. Ce tableau me semble un tour de force. je suis fâché de me servir d'une expression aussi plate.

Je ne puis, malgré que j'en aie, m'arrêter à décrire, ni le *Plateau de Belle-Croix* (nº 2706), ce *tableau-fouillis* comme la nature où l'on a toujours quelque chose à découvrir; ni l'entrée du *Bas-Bréau* (nº 2709), cette peinture si forte qui se rattache à la tradition de quelques Flamands de la meilleure espèce; ni la *haute-futaie* du *Bas-Bréau* (nº 2707) invisible sous le coup de soleil qu'il reçoit pendant toute la journée, d'autres peintres m'appellent ; je suis obligé de n'effleurer que les principaux sommets.

Le talent de M. Corot est tout à fait différent ; comment l'impression produite ne serait-elle pas différente aussi. Simplicité naïve, élégance hellénique, et charme indicible, voilà ce que l'on trouve dans toutes ses productions. Ces paysages n'ont rien de réel et cependant on y croit : c'est si joli. Ne demandez pas où M. Corot les a pris; vous n'en verrez de semblables dans aucune des cinq parties du monde, pas même en Grèce, où tous les contours sont précis, où tous les tons sont si nets, sous une lumière étincelante, mais vous les retrouveriez certainement dans le pays de l'imagination et de la poésie. — Ce pays en vaut bien un autre. — Ces arbres ne sont pas de ces arbres ordinaires qui mettent des années, des siècles à grandir, et qui ont vu passer tant de générations humaines et d'empires avant d'être devenus vieux, ce sont des produits spontanés de la création poétique, nés en une nuit sous le coup de baguette de cette puissante fée, qu'on nomme la Fantaisie. Cette fée est à coup sur quelque peu cousine des muses antiques ; car, remarquez-le, les paysages de M. Corot ne peuvent être convenablement habités que par des nymphes. Si jamais une paysanne en sabots venait à fouler ce sol enchanté, je suis certain que tout, gazon, plantes et arbres s'évanouirait à l'instant sous les pieds sacriléges de la rude gauloise. Non, ce pays-là n'a rien à faire avec la Gaule; c'est une colonie Ionienne perdue quelque part entre le sud et le septentrion. M. Corot, ce charmant faiseur d'idylles et d'élégies doit être quelque descendant de Théocrite : bonne et ancienne noblesse.

Voyez plutôt ce *Lever du Soleil* (nº 642). Savez-vous quels sont ces arbres? Mais ils sont si élégants et si frais, et ce ciel est d'une lumière si claire (il n'y a jamais d'orages dans ce pays là), ces mousses, ces petites fleurs printanières sont si mignones, tout cela semble exhaler de si douces odeurs et conter de si douces choses que l'on s'y sent heureux ; et cela suffit. C'est un coin des Champs-Elysées, pour le moins. Ces trois charmantes filles de Grèce, là, sur le premier plan, à droite, dont une à genoux ramasse les fruits dorés que les deux autres arrachent aux branches des arbres, vous le disent assez. Tout ce que vous voyez là, ces femmes, qui semblent travailler, ces arbres vaporeux, et jusqu'à ce petit de la biche qui bondit comme s'il était effrayé, sont de pures ombres. Mais qu'il y a de charme la dedans, et comme on voudrait habiter ce beau pays, au moins pour se reposer, jusqu'à ce que l'on nous ait remis à neuf notre terre !

Ici, c'est encore une adorable scène, mais plus variée, plus animée. On danse. Au milieu d'un portique d'arbres ioniques, un peu vers la gauche, sur un épais gazon tourne une joyeuse ronde d'esprits bienheureux. — Nous ne sommes point sortis des Champs-Elysées. — C'en est un autre coin, à une autre heure; et comme il fait jour, personne ne dort plus. La dernière levée, paresseuse entre toutes, arrive, *ritrosetta*, traînée par sa compagne. — C'est ici comme au phalanstère, on ne souffre pas que personne s'ennuie et demeure inactif. Elle se défend, mais bientôt elle sera aussi gaie que les autres. Au fond, un autre groupe dansant, et, à quelques pas de celui-ci, un joyeux compagnon faisant une libation à la Joie — ou à l'*Amour*, car ici je le sens un peu partout. L'effet de ce tableau est plus piquant que celui du précédent, qui, à son tour, était plus mystérieux et plus suave. Les arbres du fond se découpant par masses inégales vigoureuses sur le ciel d'une clarté limpide, limitent en arrière la lumière terrestre habilement concentrée sur le milieu de la scène occupé par le groupe de danseurs, et que viennent enchasser sur le devant deux masses d'ombres, l'une qui est formée, à droite, par le tertre de derrière lequel sortent les deux nymphes, et l'autre, qui vient se relier à la première, en remplissant tout le côté gauche. L'œil ne peut absolument pas s'écarter de l'action principale; les lignes et l'effet l'y ramènent comme le sujet (nº 643).

Le *Site du Tyrol italien* est charmant; mais, tout aimable qu'est ce tableau, je trouve que la réalité y gêne l'idéalisme. J'aimerais mieux des nymphes que des paysans, et M. Corot eût inventé une plus jolie barque que celle qu'il a vue. Les rochers qui forment la coulisse du premier plan, à gauche, sont vrais, mais M. Corot en aurait trouvé de plus beaux dans le pays de *fantaisie* que vous savez. Ceci n'est point une critique, Dieu m'en préserve. Je veux dire seulement que j'aime encore mieux M. Corot quand il est lui-même que lorsqu'il est *nature*.

M. Corot est *l'idéalisme*, M. Rousseau la *vérité*, et c'est M. Troyon qui représente avec le plus de supériorité le *réalisme* dans le paysage français.

Sa peinture offre une solidité de modelé, de facture et d'aspect vraiment incroyable. La couleur est mâle, la ligne simple et le relief très franc; l'effet général a toujours une grande puissance sans jamais être forcé. L'idéal disparaît devant une réalité objective très-caractéristique, et l'ample simplicité de la facture et de la conception donnent à ses œuvres une poésie très réelle et très *naturelle*. M. Troyon fera souche, j'en réponds.

La poésie dont je parle est très sensible dans le petit tableau nommé Mouton-Gluine; effet d'orage. Un ciel de pluie; au fond, à gauche, tout est noir, et tout le second plan est sous un coup d'ombre. Une troupe de moutons y est cachée, attendant avec la douce résignation de leur race qu'il plaise au soleil de récréer la nue. — Il rit déjà à l'orizon à travers une éclaircie à droite. Sur le premier plan le nuage s'en va aussi, et la lumière tombe sur la tête des moutons les plus en avant qui continuent à ruminer avec la même gravité philosophique qu'ils mettaient à supporter le mauvais temps. Il y a une douce mélancolie dans cette toile, et je ne sais pourquoi ces patients animaux me font penser au pauvre peuple, qui, lui aussi, reçoit bien des orages sur le dos, sans se fâcher pour cela. (Nº 2970.)

Sur le penchant d'une colline, un troupeau de moutons s'avance, revenant du marché, maraudant à droite et maraudant à gauche, sur les deux bords de la route. Le chien, vigilant défenseur de l'ordre et de la propriété, fait rentrer tout ce monde dans le devoir, c'est-à-dire dans le chemin. La mimique des animaux est excellente. Ces jeunes agneaux se sauvent à toutes jambes; à leur façon effrayée, l'on voit bien qu'ils se sentent dans leur tort, mais les vaches, gros personnages, semblent vouloir regimber contre la loi. Le geste énergique du paysan qui lui donne une leçon à tour de bras sur le droit de propriété est aussi achevé d'expression que le mouvement de tête de l'animal frappé. L'autre vache revient vite, tête basse. L'effet est admirablement entendu. Le ciel orageux et gris, blanc à l'horison, lui permet de détacher en vigueur l'homme vêtu de bleu et la vache brune qu'il frappe, et en clair l'autre vache qui est blanche. La tête et le cou encapuchonnés de fauve de celle-ci sont dans l'ombre et se relient avec sa rousse compagne de ton analogue, et la masse moutonnière se détache admirablement entre cet arrière-plan et l'ombre qu'ils projettent devant eux en marchant, la lumière venant du fond. Le sol du chemin est dans une gamme grise et sourde ; une grande ombre vient le couper en diagonale, partant du coin gauche, formant une masse vigoureuse à laquelle le chien noir furieux vient donner un nouvel accent. Les fonds à droite et à gauche sont habilement sacrifiés, et l'effet du tableau est concentré et puissant. Il est impossible de voir rien de plus énergiquement peint que ces animaux.

Y a-t-il beaucoup de peintures plus librement et plus vivement faites que l'abreuvoir?

F. Sabatier-Ungher.

à peine reposé de sa glorieuse création du *Supplice de Tantale*, reparaissait dans un nouveau rôle, toujours avec la même verve comique, avec le même entrain de gaîté.

Cette petite comédie était depuis longtemps à l'étude sous le nom de *la Margrave*; nous en avons lu l'intrigue dans quelque roman ou nouvelle dont nous avons oublié le titre. Mais il faut avouer qu'elle a été assez bien charpentée et suffisamment assaisonnée de ces fines herbes littéraires qui font tout le mérite d'un vaudeville. Il s'agit d'une Margrave qui fait chercher le fruit d'une étourderie de jeunesse pour lui rendre sa tendresse maternelle avec l'approbation de son cousin le roi de Prusse. Cette margrave est une fantaisiste un peu sombre. Elle nous apprend qu'elle ensevelit le secret de ses faiblesses dans un cachot, avec 45 livres de chaines, comme les monarques mâles ensevelissaient les secrets d'Etat.

Son fils a étudié à l'université de Gœttingue, sans connaître ses parents ; il est spirituel et châtain, et se nomme Ernest. Or, au lieu d'un Ernest il y en a deux, ce qui fait faire à Lardinger, chevalier de confiance de la margrave, bien des bévues dans la recherche du véritable. Arnal étant l'un de ces deux Ernest, se flatte naturellement d'être le bon ; mais son ami a de plus que lui la marque au bras, signe classique et nécessaire à un vrai dénouement. Il ne reste donc au faux Ernest que l'amour de Mlle Virginie, c'est-à-dire de Vilhelmine, la pupille de Lardinger ; il trouve que c'est assez, et moi aussi, car elle sourit très gentiment.

Dussert s'est très habilement tiré du rôle de chevalier d'honneur et de chercheur d'enfant inconnu ; il joue à merveille les gens préoccupés et embarrassés. Quant à Mme Jollivet elle a très bien rendu ce mélange de hauteur, de tendresse et de cruauté bonasse qui distinguent les membres des familles princières. Cette petite comédie, un peu légère au fond, est donc assurée de fournir une carrière honorable.

Réouverture du Gymnase. — Le soir où nous corrigions notre dernier feuilleton dramatique, le Gymnase, fermé depuis quelques jours pour cause de réparations, rouvrait au public du boulevard une salle complètement renouvelée, étincelante de fraîcheur et égayée de charmants ornements exécutés par M. H. Fugère. Outre une salle neuve, le directeur offrait ce soir là trois pièces qui l'étaient également. Il y avait de la hardiesse dans ce procédé, malheureusement on peut rarement compter sur trois succès avec trois œuvres différentes ; aussi le mécompte a-t-il été d'au moins 33 pour cent. Le prologue intitulé *les Mémoires du Gymnase* et *le Canotier*, fantaisie en un acte, ont accaparé à eux seuls tous les applaudissements. Le soleil du succès s'est voilé sur la troisième pièce et l'orage a meurtri *la Fille du roi René*, au point qu'elle a été obligée de chercher un abri avant d'avoir fourni ses trois étapes.

Nous devons dire pourtant qu'elle a reparu sur la scène en consentant à s'amoindrir des deux tiers. Ce drame-vaudeville, réduit ainsi de trois actes en un seul, continue convenablement sa carrière avec un petit succès d'estime.

Le grand prix de cette quinzaine reste donc sans conteste au théâtre de l'Odéon ; nous l'en félicitons d'autant mieux qu'inaugurer ainsi les premiers jours de 1851 est d'un bon présage pour le reste de l'année.

Antony Méray.

REVUE MUSICALE.

Théatre Italien. — Débuts de mademoiselle Caroline Duprez.

Le principal événement lyrique de cette semaine a eu lieu jeudi dernier, au théâtre Italien. Duprez présentait au public sa fille Caroline, dont le talent extraordinaire et précoce était déjà connu des nombreux artistes qui fréquentent le salon de son père. C'est dans le rôle de Lucie de Lammermoor que Mlle Caroline Duprez a débuté. Duprez jouait le rôle d'Edgardo. Le succès a été complet : il y avait long-temps que le théâtre Italien n'avait retenti d'applaudissements aussi enthousiastes et aussi continus. Sept fois rappelée sur la scène, la jeune artiste a été littéralement couverte de fleurs. C'est aussi merveille d'entendre chanter avec autant de perfection, jouer avec une intelligence aussi sûre d'elle-même, une jeune fille de 17 ans, délicate et blanche créature dont le développement physique est à peine achevé et qui déjà vibre avec tant de puissance sous le souffle inspirateur de l'art le plus complexe de tous, le drame lyrique. Nous ne voulons affaiblir ce triomphe si éclatant par aucune observation d'analyse. Nous aimons mieux le constater après nous être associés à l'ovation par laquelle vient d'être inaugurée cette jeune gloire, dont le retentissement va s'étendre rapidement.

Duprez a été applaudi ce soir-là au triple titre de père, de professeur et d'artiste. Comme tous les grands chanteurs, Duprez sait empreindre tous les personnages qu'il représente de son individualité puissante. On peut ne pas être d'accord avec lui sur l'interprétation qu'il donne à tel ou tel passage, sur le sentiment qu'il prête, à tel moment donné, à l'âme dont il traduit les impressions. Mais cette interprétation une fois admise, nul ne peut méconnaître la profondeur d'expression avec laquelle il sait rendre ces impressions.

Samedi dernier on a repris *Don Pasquale*, avec Lablache toujours inimitable, et Mme Sontag dont la vocalisation étincelante convient si bien au genre léger. La partition de *Don Pasquale*, écrite pour le théâtre de Paris et l'une des dernières sorties de la plume si féconde de Donizetti, est une des plus jolies productions de ce génie facile et brillant; elle fait un digne pendant à l'*Elisir d'amore*. On regrette, en écoutant ces deux ouvrages, que Donizetti n'ait pas eu plus souvent occasion d'écrire des opéras bouffes. Nombre de ses partitions d'*opéra seria* sont déjà oubliées. *Anna Boléna*, *Lucia* et *la Favorite* paraissent seules devoir résister longtemps à la déchéance qui frappe si vite en France les œuvres lyriques, mêmes celles qui ont le plus de valeur. Et encore *Anna Bolena* est déjà bien oubliée. Il est fâcheux que le départ d'Iwanoff enlève à cet ouvrage où il avait conquis ses premières palmes, une chance d'être repris.

Il est à remarquer au surplus que la vitalité des œuvres musicales gaies est beaucoup plus grande que celle des œuvres tragiques. De Mozart que reste-t-il au théâtre? Le *Nozze di Figaro* et le drame *Joco-seria* de *don Giovanni*. De Cimarosa? *Il matrimonio segreto*. Dans le grand répertoire italien de Rossini, c'est *il Barbiere* qui domine tout le reste ; puis viennent *la Cenerentola*, *l'Italiana* : les drames lyriques ne prennent rang qu'ensuite. Nous n'avons pas le temps aujourd'hui d'aborder les pares que du pourquoi.

Allyre Bureau.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bruxelles. — M. F. C. — Reçu les 100. — Nous attend. la suite. — Prière à D. de nous donner le dét. : comb. pour la R., et comb. pour la contrib. except.? — Merci aux courag. et aux dév.

Aubagne. — M. P. — Reçu les 100. — Passé écrit. de conform. — Les broch. demandées v. ont été expéd. par la poste. — Affect. rem.

M. D. V. B. — Reçu les 100 par L. fils de Besançon. — Amitiés et rem.

Châlon-s.-S. — M. L. — Reçu les 202 40. — Veuill. nous donn. le dét. le plus tôt poss. — Affect. rem. à tous.

Oran. — M. G. T. — Reçu les 100. — Nous attend. note d'appl. — Rem. — Avez-vous reçu notre dernier envoi de livres?

Villemblard. — M. G. — Reçu les 15. — Appliq. de conform. — Expéd. les broch. — Rem.

Brest. — M. F. — Reçu les 61. — Passé écrit. de conform. — Fait les ab. — Nous all. v. écrire. — Amit. et rem.

Rouen. — M. D. — Reçu les 80. — Appliq. de conform. — Rem. frat. à MM. G. et S.

St-Amand. — M. R. — Reçu les 20. — Appl. 18 de la PHAL. à votre R. — Affect. rem.

Toulon. — M. B. — Reçu les 100. — Avez-vous reçu les livr. que nous v. expédiâmes à M.? — Affect. rem. à tous.

Couches. — M. L. — Reçu les 100. — Nous attend. note d'appl. Amit. et rem.

St-Gérand-le-Puy. — M. V. L. — Reçu les 39. — Appl. 25 à la R. et 12.50 à v. réab. jusqu'à la fin 1851. — Nous v. expéd. les broch. moins les 4 CRÉDITS qui ne paraîtr. que dans quelq. jours.

Douai. — M. D. — Reçu les 36. — Appliq. suiv. v. indic. — Rem.

Couture. — M. D. — Nous v. adress. pour la deuxième fois le num. du 29 déc. dont la petite correspond. v. accuse récep. de votre envoi de 12 fr. et vous donne les renseignements demandés.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 12 janvier au comptant le 5 p. 0/0 à 94 35, le 3 p. à 56 40; la Banque de France à 2,240 00; obligations de la ville Paris, 1355. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 162 50; rive gauche, 160 00; Paris à Orléans, 842 50; Paris à Rouen, 675 00; Rouen au Havre, 270 50; Avignon à Marseille, 185 00; Amiens à Boulogne, 245; Orléans à Bordeaux, 400 00; du Nord, 486 25; Strasbourg, 350 50; Nantes, 246 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,780; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1440 00; Rente de Naples, 97 00; Emprunt Romain, 75 1/2; 5 p. 0/0 Belge 1840, 100 1/4; Espagne, dite active, 25 1/2; Lots d'Autriche, 400; Piémont dern. emp. 84 60; Obl. anc. 945; nouv. 930 50.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Le succès des charmantes publications illustrées à 20 centimes, dont la vogue dure depuis plus de deux ans, loin de se ralentir, prend chaque jour un accroissement nouveau. En effet, on comprend que chacun veuille posséder ces attrayants *livres-albums* auxquels on doit la reproduction de tout ce que la littérature ancienne et moderne offre de plus parfait et de plus séduisant. Les éditeurs de ces recueils ont compris que ce genre de publication était aujourd'hui le seul qui fût à la hauteur des progrès de notre siècle : aussi ont-ils abordé non seulement les romans, au nombre desquels figurent ceux de notre célèbre romancier M. E. Sue, mais encore des ouvrages plus sérieux. Ils publient en ce moment l'*Histoire de France*, par Anquetil, la *Sainte-Bible*, les *Evangiles*, une *Encyclopédie d'histoire naturelle*, qui sera l'ouvrage le plus complet, le moins cher et le plus magnifiquement illustré qui ait paru jusqu'à ce jour. Ils vont publier incessamment des ouvrages de Lamennais, de Charles Nodier, de Balzac et de tous les plus célèbres écrivains de notre siècle. Ces ouvrages seront illustrés par les premiers artistes, au nombre desquels figureront Granville, Gavarni, Tony Johannot, Nanteuil, Baron, Beaucé, Staal, etc.

Enfin, sous le titre de l'*Instruction popularisée par l'illustration*, il va paraître une suite de jolies brochures dont la réunion formera plus tard de magnifiques volumes illustrés d'innombrables gravures, et qui traiteront, par parties séparées, de toutes les connaissances humaines. Ce sera une véritable encyclopédie universelle présentée sous une forme attrayante et instructive, et qui, répandue entre les mains des gens du monde, des classes ouvrières, des jeunes gens, etc., popularisera l'instruction en donnant le goût de l'étude. C'est une publication qui est appelée à rendre d'immenses services, et que tout le monde voudra connaître. Le nom si populaire de son principal rédacteur, M. Bescherelle, auteur du grand *Dictionnaire national*, suffit à lui seul pour offrir une garantie complète sur la portée de l'ouvrage et sur son utilité.

Parmi les établissements fondés par les associations fraternelles des ouvriers, nous recommandons le restaurant des Vieux-Augustins, 39, qui sous la direction de quelques membres sortant de l'association de La Chapelle, déjà avantageusement connue, obtient une vogue qui assure son avenir.

Les pharmacies populaires exclusivement fondées dans un but philantropique, continuent de rencontrer dans le public la sympathie la plus vive. Parmi ces précieux établissements nous nous plaisons à signaler la Pharmacie du Peuple, rue Zacharie, 5, près St-Severin, dont la sage administration, accordant à tout le monde, sans distinction, une obligeance, un zèle et des soins vraiment fraternels, a su mériter l'estime et la confiance générale.

Paris. — Imprimerie Lange Levy, et comp. rue du Croissant, 16.

En dépôt à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25, et rue de Beaune, 2.

DES FALSIFICATIONS DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES

ET

DES MOYENS CHIMIQUES DE LES RECONNAÎTRE

Par JULES GARNIER et CH. HAREL.

Un volume, format Charpentier de 540 pages. — Prix : 4 francs 50 centimes.

EN VENTE, à la Librairie Phalanstérienne, n° 25, quai Voltaire :

LA SOLUTION OU LE GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE

PAR VICTOR CONSIDERANT.

Brochure in-octavo. Prix : 30 centimes.

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN POUR 1851.

UN BEAU VOLUME IN-16, ORNÉ D'UN GRAND NOMBRE DE VIGNETTES.

Les personnes qui prendront à la fois douze almanachs au bureau de la Librairie phalanstérienne, les recevront pour 5 fr.; celles qui nous adresseront de la province une demande *franco*, accompagnée d'un bon et 6 fr. par la poste, recevront aussi *franco*, une douzaine d'almanachs. Nous donnerons 130 almanachs, pris au bureau, pour 50 francs.

Sommaire des principaux articles :

Notice sur les journaux publiés par l'Ecole phalanstérienne. — Horoscopes. — Calendrier. — Concordance des ères des différents peuples. — Quatre-Temps. — Fêtes mobiles. — Fêtes fixes. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses. — Grandes marées. — Signes du Zodiaque. — Planètes. — Tableau des mesures légales. — Position géographique des chefs-lieux de département en France. — Noms et titres des chefs des Etats dans les différentes parties du monde. — Géographie générale du globe. — Gloire à Dieu, par FOURIER. — Le marquis Fricandeau, nouvelle. — De divers modes de la chasse aux oiseaux en France. — Francœur et Giroflet, conversations sur le socialisme. — De l'unité administrative du Globe, par FOURIER. — Ecoles industrielles et agricoles. — Ecoles de Norwood, de Battersea, et de Victoria, près de Londres. — Le Porc. — Mœurs arabes. Un remède contre la fièvre. — Un mariage d'amour. — La Vie à bon marché, par FOURIER. — L'Education attrayante. — Association. — Stances prophétiques. — Esprit de la Bourse, entretien d'agioteurs au sortir de la Bourse, par FOURIER. — D'après nature. — Drôleries épistolaires. — Organisation du crédit. — Les Folies de Jacques Bonhomme. — Quelques détails sur le budget de 1851. — Les quatre contributions directes. — Réseau télégraphique français. — Budget de la ville de Paris. — Histoire de l'année. — Nouvelle Loi électorale du 31 mai 1850. — Californie. Région de l'or, ou terrains aurifères. — Anecdotes et bons mots. — Naïvetés.

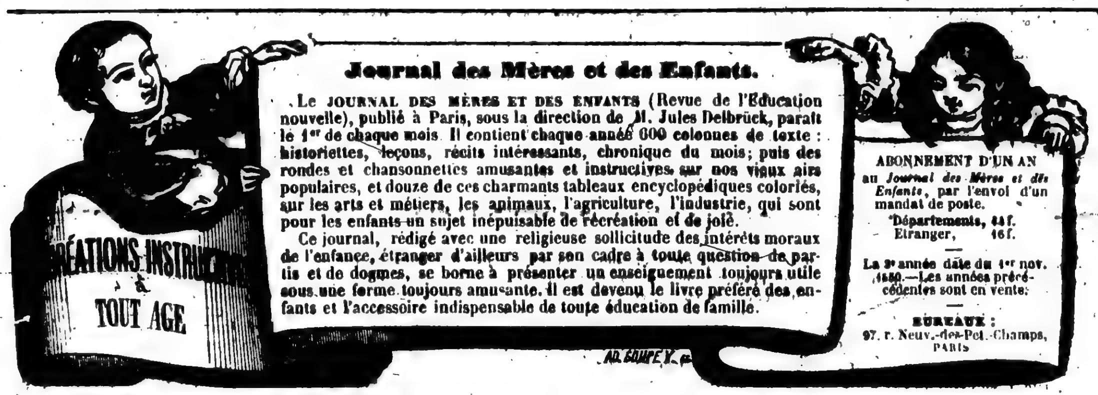

Librairie phalanstérienne,

Quai Voltaire, 25.

OUVRAGES DE FOURIER.

CITÉS OUVRIÈRES. — Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Brochure in-8. 30 c.

ÉGAREMENT DE LA RAISON démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Brochure in-8. 2 fr.

ESPRIT IRRÉLIGIEUX (sur l') des modernes et *dernières analogies*. — Broch. in-8. 1 fr.

FAUSSE INDUSTRIE (la). — 1 vol. in-8. 4 fr.

LIVRET D'ANNONCE du nouveau monde industriel. — Brochure in-8. 1 fr.

MÉCANISME DE L'AGIOTAGE (Anlayse du) et de la méthode mixte en étude de l'attraction. — Broch. in-8 de 120 pages. 2 fr.

JOURNAL POUR RIRE.

3 mois, 4 fr. 25. — Un an, 16 fr.

Almanach pour Rire.

Paris, 50 c. — Poste, 75 c.

Chez AUBERT, pl. de la Bourse, 29.

En vente à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 29, et rue de Beaune, 2.

LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE

Deuxième extrait des Chroniques du joyeux curé de Meudon,

PAR A. CONSTANT.

Un vol. in-18. — Prix : 50 c.

LAMPES MODÉRATEUR à 7 f. de la fabriq. de TRUC, r. Saintonge, 9 (Marais). Ces lampes sont supérieures aux autres par la vive lumière et l'économie. On échange les anciennes lampes. Assort. de LAMPES PORCELAINE.

---

12 ROMANCES avec accompagnement de piano. Musique de M. Aug. Paulé. Paroles de MM. Benic, Perney, Prost, Granier et Michelin.

Reviens au village. — Aumône et Paradis. — Mère, priez pour moi. — Le jeune Lévite. — Les nouveaux bluets. — La jeune Fauvette. — La prière de l'Enfant. — Je reviendrai te consoler. — Vogue! — L'absence. — Le Chant de Betly et la blonde Eugénie.

Prix de l'album, relié avec goût, 12 francs. Chez Petit, éditeur de musique, Palais-National, galerie Montpensier, 50.

NOUVELLE INJECTION SAMPSO, 4 fr. Infaillible. Guérit en 3 jours s. copahu, mal. anc. Ph. r. Rambuteau, 40, et ch. t. les ph. Exp.

CALIFORNIE. LITS PLIANTS formant siége, ne pesant que 5 kil. et pouvant tenir dans une valise. — Prix : 15 fr. — Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 125.

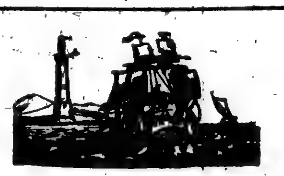

AVIS MARITIMES.

AGENCE MARITIME Transit des marchandises et transport des voyageurs par mer; pour tous les points du globe. A. FONTAINE, 44, rue d'Enghien.

CALIFORNIE En charge à Bordeaux pour SAN FRANCISCO. Départ du 15 janvier, le paquebot neuf VILLE DE TONNEINS de 1800 tonneaux.

PEROU En charge à Bordeaux, pour Arica, Islay et Lima, le navire français de première marche, MANUEL FRÉDERIC, de 400 tonneaux. Départ 25 janvier.

S'adresser à A. FONTAINE, agent maritime, rue d'Enghien, 44.

ASSOCIATION FRATERN. des CUISINIERS, 39, rue des Vieux-Augustins, réouverte par des membres sortant de l'Association de La Chapelle, déjà connue du public sur la sympathie duquel ils osent compter.

A L'UNION.

ASSOCIATION ÉGALITAIRE des OUVRIERS TAILLEURS

Légalisée au tribunal de commerce en 1848,

DEJA COMPOSÉE DE 50 TRAVAILLEURS.

HABILLEMENS SUR MESURE ET FAITS D'AVANCE marqués en chiffres connus.

Les statuts sont à la disposition du public.

22, faub. St-Denis, au coin de la rue de l'Echiquier, 1. — Paris.

ANGLAIS L'institution Willoughby, 41, rue de l'Union, offre de grands avantages.

MASTICATOIDES ou rateliers *masticateurs* PERRIN les seuls qui se posent sans *douleur*, sans ressorts ni crochets, et avec lesquels la prononciation et la mastication soient *immédiates* et complètes.

855 BIS, RUE SAINT-HONORÉ.

PHARMACIE du SAUMON, *Passage*, 17, Cons. grat. midi à 2 h. et 8 à 10 soir, par E. MARQUET, anc. interne des hôp. Seul médecin de de Paris qui traite d'après les princip. Mét. RASPAIL.

PHARMACIE FRATERNELLE, MÉTHODE RASPAIL. Traitement des maladies secrètes. — Consult. grat. de 8 à 11 h. du mat., de 4 à 6 du soir, 12, faub. du Temple, au fond de la cour.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 25. — 19 Janvier 1851

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La Crise.

Toute cette semaine a été donnée à la grande lutte entre les éléments monarchiques de l'ancienne majorité parlementaire et le pouvoir exécutif. Du moment que l'œuvre de compression était à peu près achevée, le touchant accord qui reposait seulement sur l'intérêt commun de la compression, devait se rompre, et il s'est rompu.

La destitution du général Changarnier a été, non pas la cause, mais seulement le signal de la lutte qui pouvait être reculée, non évitée.

Dans cette première passe des hostilités, sur les trois partis qui composaient l'ancienne majorité, deux ont conservé un semblant d'union et se sont coalisés contre le troisième. Wiesbaden et Claremont ont entrepris le siége de l'Elysée. Il pouvait aussi bien arriver que l'alliance offensive et défensive eût d'abord lieu entre Wiesbaden et l'Elysée, ou l'Elysée et Claremont, et peut-être, avant le dénouement définitif et final, l'anéantissement complet des espérances monarchiennes de tous genres et l'acceptation incontestée de la République, pourra-t-on voir s'exécuter des chassés-croisés qui réaliseront successivement les combinaisons éphémères de ce tournoi à trois tenants.

Quelque soin que l'on ait pu prendre pour donner à cette lutte l'éclat d'un grand retentissement, on n'a pu parvenir à émouvoir l'indifférence très sage et très instructive du public qui, avec une grande sûreté d'instinct, comprend que son véritable intérêt n'est lié à aucune des rivalités qui sont en jeu.

L'attitude calme et attentive de Paris, au milieu de ces éclairs et de ces tonnerres qui remplissent les nuées gouvernementales, est imitée par les départements. Tout le monde sent que ce n'est plus aujourd'hui de tout cela qu'il s'agit. Ces querelles de ministres à burgraves, ces récriminations entre vieux complices n'intéressent personne, et les grands mots de souveraineté parlementaire, de prérogatives du pouvoir ont définitivement perdu leur prestige. D'un côté comme de l'autre, on a beau faire retentir les airs de chants d'amour pour la Constitution, chacun se rappelle qu'hier encore les mêmes voix n'avaient point d'accents assez passionnés pour vitupérer contre elle, et ce revirement subit, qui ne trompe personne, est un enseignement pour tout le monde.

Donc, le public reste indifférent à la lutte des vieux partis qui ne représentent que le passé. Le public se préoccupe de l'avenir, et il sait bien qu'en France, comme bientôt en Europe, l'avenir demeure fermé aux monarchies et aux empires.

La Bourse, la Bourse elle-même, ordinairement si impressionnable aux agitations gouvernementales, la Bourse semble à peine se ressentir de tout ce mouvement.

Cette tranquillité est le symptôme d'une heureuse et profonde transformation de l'esprit public. C'est la débâcle finale et sans retour de la vieille politique, des vieilles intrigues, des vieux partis.

Il devient patent pour tout le monde que l'anarchie a sa véritable source dans la rivalité brouillonne des ambitieux qui se disputent sans cesse le pouvoir, soit par un misérable égoïsme, soit parce qu'ils se considèrent naïvement comme prédestinés au gouvernement des hommes, et croient que le bonheur de leurs concitoyens, la prospérité de leur pays sont indissolublement liés à leur élévation.

Cependant, tout en reconnaissant ce qu'il y a d'heureux dans cette indifférence intelligente, grâce à laquelle désormais on ne verra plus l'industrie et les transactions s'arrêter brusquement pour une simple mutation dans le personnel gouvernemental, nous sommes loin de nier la haute importance et l'utilité des crises qui, comme celle d'aujourd'hui, font sortir les coryphées des partis du langage conventionnel dit *parlementaire* auquel spécialement s'applique la belle définition de la parole, par M. de Talleyrand. Ces accès de franchise, pour être intermittents, n'en ont que plus de valeur, et rien n'est plus précieux pour l'instruction du pays. Sous ce rapport, la discussion de cette semaine aura jeté beaucoup de lumière sur les hommes et sur les choses, et beaucoup de dupes auront pu s'éclairer.

C'est d'abord M. de Lasteyrie qui vient apporter à la tribune les premiers lambeaux de la *vérité vraie* et qui dresse contre le pouvoir exécutif un acte d'accusation en forme, s'inquiétant peu de la distinction prudente que M. Lanjuinais avait cru devoir faire dans son rapport entre la responsabilité des ministres et celle du président. M. Lasteyrie fait l'historique de la société du 10 décembre, déclare qu'il *a vu*, quatre heures durant, assommer des hommes inoffensifs, sur la place du Havre, et que les hommes qui commettaient ces méfaits étaient secondés ou du moins en quelque sorte protégés par la force publique. Il est vrai que M. Peupin déclare qu'il y était aussi *et qu'on n'en a pas assommé beaucoup*. M. de Lasteyrie résume son opinion en ces termes : « Est-ce que vous croyez que sept à huit mille coquins... que sept à huit mille hommes jetés sur le pavé de Paris à un jour donné, au signal de chefs dont personne n'est responsable et qui en disposent dans la plénitude de leur volonté, est-ce que vous croyez que cela n'est pas un danger? » — Puis viennent les édifiantes revues de Satory, la destitution du général Neumayer et l'avancement accordé à d'autres officiers, etc., etc.

De ce moment, l'outre aux vérités vraies est crevée, et il est impossible de les empêcher désormais de sortir.

Vient alors M. Berryer qui plante franchement, carrément à la tribune le drapeau de la royauté légitime, et qui nous donne le dernier mot des doctrines de son parti. Après cinquante-huit ans de réflexions profondes, sincères, voici la pensée qui s'est irrévocablement fixée dans l'esprit de M. Berryer ; nous copions le *Moniteur* :

« Le progrès pour une vieille société, agrandie, enrichie par le développement de tous les intérêts, par la rivalité de toutes les possessions et de toutes les aptitudes à posséder, dans une telle société, le progrès réel, le progrès unique, *c'est la puissante union des libertés publiques et d'un pouvoir fort et incontesté.* »

Reste à trouver le pouvoir fort qui pourrait être aujourd'hui *incontesté*, et à réaliser son union avec les *libertés publiques*. La moitié du problème serait immédiatement résolue si tout le monde en France devenait légitimiste... ou orléaniste... ou impérialiste.... ou même républicain ; resterait encore à résoudre l'autre moitié.

Puis M. Baroche nous édifie sur Wiesbaden, sur Claremont et sur les *embarras* qui résultaient de la position faite depuis 18 mois à M. le général Changarnier. En réponse aux accusations portées, il fait cette déclaration précise ; « Il y a, messieurs, deux choses dont nous ne voulons pas ; je me trompe,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 19 JANVIER 1851.

CLAUDIE,

Trois actes de GEORGE SAND à la Porte-Saint-Martin.

Enfin ! voilà donc une œuvre pure, une œuvre d'art, une composition idéale et vraie : idéale par la hauteur des sentiments, vraie par la simplicité limpide et calme de la forme et de l'expression. Enfin nous avons assisté à la représentation d'un chef-d'œuvre. Brava ! George Sand ! merci pour les douces larmes que vous nous avez fait répandre, pour les sanglots d'émotion et de ravissement dont vous avez rempli nos poitrines avec votre drame sans héros, avec votre pastorale à senteur à la fois amère et douce comme l'herbe vigoureuse des champs.

Claudie vous met au premier rang des auteurs dramatiques ; bien plus, elle vous consacre rénovateur de l'art. Vous allez reprendre sous une forme plus simple, avec une netteté de but plus consciente les grands enseignements de cette école puissante, en tête de laquelle brillait Victor Hugo.

La révolution artistique et littéraire n'eût pas été complète au théâtre, si une femme n'avait apporté sa part de travail à ce grand œuvre qui prépare le temps où la scène devra remplacer la chaire, l'époque où elle devra apprendre au peuple, quand celle-ci fera défaut, les vrais éléments de la beauté de l'âme, les vrais principes de l'équité et de la fraternité.

Merci à vous, George Sand, d'être venue énamourer, *affoler*, dirait votre Sylvain, pour la beauté vraie, pour la vérité belle, ce public blasé, troublé, égaré qui s'en allait applaudir dans *Marianne* la prostitution de la vierge à un podagre, dans *Gabrielle* l'anéantissement de la femme par un pédant.

Vous avez détourné, au profit de la poésie éternelle de la nature, l'admiration qui se fourvoyait sur la poésie saumâtre issue des *petits livres* de la rue de Poitiers.

C'est une noble tâche, *bien méritante*, bien digne de notre admiration et de notre amour que celle de remettre dans les sentiers plantureux et herbus ce troupeau égaré par les faux pasteurs qui semblent depuis quelque temps pris d'un vertige de partialité pour les loups. Dans cette bataille pacifique que vous livrez résolument aux plus lâches, aux plus tenaces des préjugés, vous avez pour vous, vous en avez fait maintenant l'épreuve, vous avez pour vous les frémissements sympathiques de tous ceux qui viendront assister aux représentations de *Claudie*.

Qu'est-ce donc cependant que *Claudie*? C'est un nouvel épisode de la réhabilitation de la femme ; mais cette noble cause si souvent plaidée sur la scène française, est traitée cette fois avec une ampleur et une hardiesse qui n'appartiennent qu'à l'auteur de *Jacques*. La réhabilitation se fait là sans que la victime soit obligée de courber son front, sans qu'elle se laisse dégrader par la pitié et le pardon. La pauvre créature, abusée par les fanfarons de la galanterie, s'était jusqu'ici traînée aux genoux d'un juge tolérant pour les vices du sexe brutal, presque impitoyable pour les faiblesses des femmes ; elle était obligée de pleurer, de gémir, de supplier, et la parole de grâce ne relevait le plus souvent qu'une mourante : le juge, par le droit du plus fort, ne pardonnait qu'au dernier sanglot.

Cette fois Claudie, trompée encore enfant par les mielleuses paroles, par les graves promesses et les protestations d'un séducteur, supporte l'abandon avec une fierté amère ; elle se juge elle-même, et devant la naïve impartialité de sa conscience, elle trouve que son malheur est bien suffisant à la purifier. Quand reparaît devant elle cet amant parjure, elle est froide et dédaigneuse ; elle ne le connaît plus. Quand il offre de soulager sa misère, elle lui répond : « De quel droit vous occupez-vous de moi? » Quand il en arrive à lui offrir sa main, elle le repousse dignement, simplement, sans injures et sans cris. Puis sa douloureuse histoire connue de tous, quand tous la repoussent, elle reste impassible devant la réprobation générale. Alors son vieil aïeul vient déclarer hautement que devant la majesté de ce martyre précoce, devant la couronne d'épines de cette enfant de vingt ans, meurtrie déjà par la misère, éprouvée déjà comme fille, comme amante et comme mère, toute vertu doit s'incliner.

La thèse, on le voit, est considérablement élargie. Il ne s'agit plus ici de pardonner à la victime, c'est la victime qui s'empare du droit de faire grâce ; et c'est justice, chacun le sent ou le sentira bientôt. Mais pour arriver à faire entendre cette nouveauté grandiose à des spectateurs habitués à se voir servir leurs plates idées dans un cadre plus ou moins bien doré, quel effort a dû faire la grande intelligence de George Sand? Par quelles habiles gradations a-t-elle dû passer?

On est effrayé en pensant à l'adresse nécessaire pour éviter les piéges tendus par la sottise, au dehors et au dedans de tous ces pauvres cerveaux. Eh bien! l'enchanteresse a parfaitement réussi : le naturel le plus pur entoure sa haute pensée et la fait accepter progressivement et sans secousse à la foule améliorée.

Jamais peut-être le génie de George Sand n'avait atteint cette puissance et cette limpide profondeur. Le merveilleux conteur, le coloriste passionné, le psycologiste pittoresque, le peintre de la nature végétante et animée, tous personnages réunis en un seul par ce merveilleux talent, se sont rencontrés pour doter cette belle conception. Les quelques lenteurs, les hésitations scéniques de François le Champy ont disparu dans son nouveau drame.

Ici l'intérêt vous maîtrise dès le premier mot ; l'émotion vous gourmande, vous enserre, vous suffoque pour ainsi dire, et vous empêche de fouiller dans l'arsenal de vos vieux arguments pour résister à la vérité. Vous êtes vaincus, et l'art vous prend à la gorge si vous tentez de ne pas pleurer.

Il faut, je le vois bien, vous donner une analyse de cette pastorale sublime ; mais je le fais à regret, car c'est vraiment dommage de disséquer ainsi une pareille œuvre, de la dépouiller de ses ornements délicats, pour la réduire à l'état de scénario.

Eh bien donc, nous sommes en pleine campagne du Berry, au temps béni de la moisson. Le père Fauveau, homme de grand sens et d'économie, s'est mis dans la tête de marier son fils Sylvain, un beau gars de 25 ans, bien alerte et bien découplé, à Dame-Rose, jolie veuve sur la trentaine, dont les écus compensent bravement, selon lui, la différence d'âge avec son garçon ; sans compter que Dame-Rose, ou la Belle-Rose, est propriétaire de la ferme qu'il cultive. *Par ainsi*, ce mariage rendrait Sylvain propriétaire et le mettrait lui-même fort à l'aise pour le reste de

Il y a trois choses dont nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas d'une restauration monarchique ni pour la branche aînée ni pour la branche cadette; et la troisième chose dont nous ne voulons pas, c'est une restauration impériale. — Nous sommes intimement convaincus que, quant à présent, il n'y a de salut pour la France que sur un terrain nouveau, que dans un gouvernement nouveau, le gouvernement actuel, le gouvernement républicain. »

M. Baroche dit *quant à présent*; nous aurions mieux aimé *dorénavant*. Mais enfin, il ne faut pas épiloguer sur un mot.

Le général Changarnier prononce quelques phrases seulement, mais ces phrases sont grosses de révélations contenues. « J'aurais pu, a-t-il dit, devancer cette chute par ma démission qui eût été bien accueillie; mais ceux qui ont cru que j'aurais dû la donner sont-ils bien sûrs que ma présence aux Tuileries ne leur ait pas été utile? »

Voici maintenant venir M. Thiers qui nous expose, avec la merveilleuse lucidité de son langage, toute l'histoire des rapports de la majorité avec les pouvoirs, depuis mai 1848 et notamment depuis le 10 décembre. Entre autres révélations nouvelles, il nous apprend que le pouvoir exécutif désirait vivement que la responsabilité de la loi du 31 mai fût endossée tout entière par le pouvoir législatif, bien quil en eût provoqué la proposition en appelant à lui les hommes qui furent chargés de rédiger l'avant-projet. Il nous confirme de la manière la plus positive que le général Neumayer fut destitué uniquement pour n'avoir pas encouragé les cris de *vive l'empereur*, et que la disgrâce du général Changarnier date de son ordre du jour où les cris sont interdits à l'armée de Paris.

M. Thiers nous apprend encore que le Président « qui ne connaissait pas la France » avait l'intention d'inaugurer son pouvoir par quelque grande entreprise au dehors et de grandes réformes intérieures; mais les conseillers qu'il crut devoir appeler (les chefs de la majorité, c'est M. Thiers qui le déclare, ne sont jamais allés à l'Elysée qu'après y avoir été appelés), et qui connaissaient la France, eux, ils l'avaient bien prouvé pendant dix-huit ans, ces conseillers le dissuadèrent d'aussi folles entreprises, et dirigèrent la politique présidentielle comme vous savez : à l'extérieur, l'expédition de Rome; à l'intérieur, les lois de compression couronnées par la loi électorale.

Enfin M. Thiers nous démontre que la seule chose possible aujourd'hui en France, c'est la République; que jusqu'à 1848, la royauté anglaise lui avait paru l'idéal de l'accord entre l'ordre et la liberté; que la dernière révolution avait éveillé le doute chez lui, et qu'à cette heure, la forme américaine triomphait dans son esprit. Puis, définissant les devoirs des uns et des autres, M. Thiers propose aux Républicains un pacte en ces termes :

« Si nous vous devons d'entreprendre loyalement l'affermissement de la République, vous nous devez de renoncer à toutes les voies de violence et de ne vouloir la changer, de ne vouloir l'amener à vos tendances, si elles sont bonnes, que par des moyens légaux. »

Pour nous, nous acceptons franchement ce pacte, mais que la majorité renonce, elle aussi, aux violences colorées de légalité qui ne sont ni moins coupables ni moins odieuses que les violences de la rue.

Puis enfin, résumant son réquisitoire contre le pouvoir exécutif, M. Thiers termine en disant : « Il n'y a que deux pouvoirs aujourd'hui dans l'Etat, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Si l'Assemblée cède aujourd'hui, il n'y en a plus qu'un; et quand il n'y en aura plus qu'un, la forme du gouvernement en changera, le mot, la forme viendront.... Quand elles viendront, cela m'importe peu; mais ce que vous dites ne pas vouloir, si l'Assemblée cède, vous l'aurez obtenu aujourd'hui même; il n'y a plus qu'un pouvoir.... le mot viendra quand on voudra.... l'Empire est fait. »

Eh bien! nous dirons à M. Thiers : Non l'Empire ne serait pas fait, parce que l'Assemblée aurait été vaincue dans cette lutte des *pouvoirs*; car eût-on réduit l'Assemblée au mutisme, à la soumission servile, il resterait encore quelque chose à réduire ou plutôt à conquérir : l'opinion publique, la nation tout entière.

Reste à connaître ce qui aura été dit dans la séance d'aujourd'hui samedi, qui peut-être n'aura pas suffi encore à satisfaire ce besoin d'expansion générale qui a saisi tout le monde.

Ce débordement de vérités fécondera le sol de l'avenir, comme les débordements du Nil fécondent l'Egypte. On ne saurait le désirer trop complet.

Au milieu de tout cela, la République ne peut que gagner. Que voyons-nous, en effet?

Ceux qui attaquent prennent leur point d'appui dans la République. M. Berryer lui-même ne montre la monarchie légitime que comme un mirage dans l'avenir. Quant à présent, et jusqu'à nouvel ordre, il accuse au nom des institutions républicaines menacées.

Ceux qui se défendent cherchent leur refuge dans la République.

C'est qu'en effet toute la force est là, et ils le savent bien, tous ceux qui, pour conquérir le mandat au nom duquel ils ont, le 31 mai, dépouillé leurs mandants, ont été obligés de promettre par parole et par écrit, de maintenir la République, en lui accolant seulement deux épithètes dont la célébrité devenue banale a été consacrée par la *modération* des lois compressives et des poursuites dirigées contre les républicains, et l'*honnêteté* qui a présidé aux interprétations de la Constitution.

Nous comprenons les profondes tristesses, les appréhensions de tous ceux qui, manquant de foi, ne voyant rien au-delà de la mort, assistent avec terreur à l'agonie de la vieille société. Mais pour nous qui savons que dans la vibration infinie de la vie universelle, la mort marque seulement les nœuds des ondulations successives, nous assistons pleins de calme et d'espérance à cette décomposition providentielle des vieux éléments qui se transforment. Dans le passé qui meurt, nous voyons l'avenir qui naît, et loin de nous effrayer, nous saluons avec joie l'ère nouvelle qui s'avance; car si le règne de l'oppression, du mensonge et des iniquités s'achève, c'est pour faire place à celui de la liberté, de la vérité et de la justice.

Allyre Bureau.

Samedi soir. — Aujourd'hui le général Cavaignac a nettement défini la position des républicains dans le débat qui s'agite depuis mercredi. Les républicains ne sont sympathiques à aucun des ennemis qui ont engagé le combat. Ils repoussent énergiquement la pensée contenue dans le discours de M. Berryer, que nous marchons vers un jour où il sera permis de tout remettre en question. Au-dessus de la Constitution que l'on peut réviser, sont placés la souveraineté nationale et le vote universel. La majorité ne les a pas inventés et après elle nul n'aura le droit de les faire disparaître.

« Défendons-nous, dit l'honorable général, comme on nous y convie, le gouvernement parlementaire? Ce mot pour nous n'est pas assez précis. Le gouvernement parlementaire n'a jamais rien fondé, rien constitué dans le pays. Il n'a donné qu'une liberté théorique. Ce qui nous passionnera c'est le gouvernement républicain. » Il a terminé en déclarant qu'il n'accepterait que l'amendement de M. Sainte-Beuve.

Après ce discours la clôture a été prononcée, et nonobstant les efforts désespérés de M. Baroche qui tenait beaucoup à faire voter sur une proposition renfermant le nom du général Changarnier, l'Assemblée a adopté, à la majorité de 417 voix contre 278, une proposition de M. Sainte-Beuve, ainsi conçue :

« L'Assemblée déclare que le ministère n'a pas sa confiance, et passe à l'ordre du jour. »

Allyre Bureau.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Cette échéance correspond à celle du 31 juillet 1850 pour les anciens abonnements au journal quotidien qui ont été prolongés de 6 mois par suite de sa suspension.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Tout abonnement NOUVEAU OU RENOUVELÉ, à partir du 1er février prochain, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront directement la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, aux primes ci-après, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue établi à la 8e page et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
	d'un an. . .	5 f. »
	de 6 mois. .	2 50
	de 3 mois. .	1 25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement d'un an,	1 f. 50
— de 6 mois,	» 75
— de 3 mois,	» 40

AUX ANACHORÈTES

du *Journal des Débats*.

Parlons encore un peu de ce reproche de sensualisme qu'adressait dernièrement à l'Ecole phalanstérienne le *Journal des Débats*, et dont nous avons déjà dit quelques mots dans le numéro précédent.

Ce reproche, partant de la bouche de personnages assez peu

---

ses jours. Ce beau projet est loin de sembler irrespectueux à la belle veuve, elle n'en entend nullement parler avec peine. Par malheur, Sylvain, dont le cœur n'a pas encore compté d'écus, a jeté les yeux sur Claudie, pauvre fillette venue avec son vieil aïeul gagner chez le père Fauveau quelques sous à la moisson.

Certes, la lutte sera rude entre les projets de fortune du père et les projets d'amour du fils! Ce père est d'ailleurs un paysan si complet, si bien attaché aux choses de ce monde, à la possession desquelles le travail mène si rarement qu'on tremble à la pensée d'un pareil conflit. On voudrait pouvoir prévenir Sylvain dont la passion va indubitablement se trahir au premier mot. Cependant Sylvain ne se découvre d'abord qu'à moitié; il déclare seulement qu'il n'a point de pensées pour la Belle-Rose, puis il se met avec calme à préparer les comptes des moissonneurs avec le père Fauveau.

La seconde moitié du voile ne commence à se soulever qu'à l'entrée de Claudie conduisant son aïeul, le vieux Rémy.

A la vue du vieillard et de l'enfant, le parcimonieux fermier se récrie sur l'énormité du salaire qu'il est obligé de leur compter. — Nous ne voulons pour nous deux que la part d'un seul, dit Claudie. — C'est encore trop, murmure le père Fauveau. — O mon père! intervient Sylvain; si vous les aviez vu à la besogne, comme ils suivaient bravement leur sillon, vous ne marchanderiez pas ces pauvres chrétiens; et même pour vous montrer un homme juste, mon père, vous devriez les payer comme un moissonneur et demi.

Quelle primitive et noble manière de faire entendre son secret à sa bien aimée. L'amant s'annonce d'abord sous l'apparence du protecteur et de l'ami.

Cependant il s'agit de retenir le vieux Rémi et sa fille au moins jusqu'après la fête qui doit clore la moisson. La mère de Sylvain y parvient, en s'adressant à la complaisance de Claudie; elle l'aidera dans cette occasion. La voilà donc installée avec sa figure triste, préparant avec activité et sans mot dire la vaisselle de la mère Fauveau. Sylvain juge le moment favorable à une explication, mais il n'en obtient que des monosyllabes, et quand ses questions deviennent plus pressantes, la farouche enfant lui échappe. — Elle a quelque gros chagrin ou bien autre chose, c'est sûr, pense Sylvain; et il a raison. Le lecteur sait déjà que Claudie a été séduite. Or, c'est à ce moment qu'a lieu son entrevue avec Denis Ronciat.

Ce faraud villageois a profité de l'occasion de la fête pour venir courtiser dame Rose. En reconnaissant Claudie, il se trouble, balbutie et s'essuie le front. — Il fait bien chaud ici, dit-il. Puis voyant la misère de celle dont il a abusé l'enfance : — Que ne m'avez-vous averti? C'était à moi à venir à votre secours! Claudie se contente de lui répondre d'un air froid et méprisant : — Qui vous a donné le droit de songer à me secourir, monsieur Ronciat?

— Aurait-elle donc tout oublié? se dit alors le drôle qui craint de la voir s'interposer entre lui et dame Rose. Alors, avec la gaucherie impitoyable de l'homme qui n'a jamais senti son propre cœur, il lui parle de son enfant. — Hélas! répond l'infortunée, il est né dans la misère et il est mort de misère! et elle couvre de ses mains sa figure pâle et désespérée.

L'effet de cette douleur presque muette ne peut se rendre. Que sont, devant une pareille simplicité de désespoir, les plaintes retentissantes et les bruyants gémissements? On sent que la pauvre jeune fille peut mourir de cette dernière goutte de fiel, reste du calice amer qu'elle a bu sans murmurer.

Mais laissons un instant ces impressions navrantes. Le poète aime le contraste, et certes, en voici un tellement soudain que l'on commence à rire avant d'avoir achevé de pleurer. Voyez s'approcher ce groupe joyeux de moissonneurs; les blés sont coupés, l'ouvrage est fini. La fête va clore la semaine de la moisson. Et quelle fête! une vraie fête des champs, avec des épis, des coquelicots, des marguerites et des bluets. La gerbe d'honneur, la *Gerbaude*, couronnée de guirlandes et d'un gros bouquet de trèfle en fleur, de bassin d'or et de sainfoin, arrive en tête de la colonne et est saluée de cris joyeux partant de tous les points de la salle.

Le souvenir des champs est si bon à l'âme; il semble à chacun sentir le parfum des fleurs qui ornent la Gerbaude. Cette douce joie du travailleur qui revient gaîment après avoir accompli sa tâche, pénètre tous les cœurs. On se sent enivré d'un rayon libre du soleil d'été et l'on remercie en souriant la bonne fée George Sand d'avoir su transporter un joli coin de son Berry, sous les yeux avides du prisonnier des rues.

Le vieux Rémi est nommé chevalier d'honneur de la Gerbaude. Chacun vient déposer son offrande sous le faisceau d'épis. Denis Ronciat s'avance à son tour, mais le vieillard le repousse. La vue du séducteur de sa Claudie l'a rendu sombre, et à la place d'un chant de joie, il entonne ce triste refrain :

A la sueur de son visaige,
Tu changeras ton mauvais sort,
Après grand'peine et grand confort,
Après travail et bon couraige,
Après la peine et le effort,
Bon paysan, voici la mort.

Il se remet pourtant et bénit le trophée fleuri; mais à la fin son courage et ses forces le trahissent, il interpelle Ronciat et tombe mourant sur la gerbe dont il devait faire les honneurs.

Au second acte le pauvre vieillard soigné par sa fille et la mère de Sylvain est revenu à la vie. Sylvain, plus amoureux que jamais, n'a pu encore pénétrer le secret de la tristesse de Claudie. D'un autre côté, dame Rose, depuis la scène de la Gerbaude, est plus éloignée que jamais d'épouser Ronciat, maudit publiquement par un octogénaire. Celui-ci songe donc à se venger sur Claudie du tort que lui a fait son aïeul. Il met dame Rose dans la confidence de son infâme conduite avec la bien-aimée de Sylvain. Dame Rose, piquée à son tour de la froideur du jeune fermier, lui jette cette torture en pleine poitrine; toute la famille apprend bientôt qu'elle s'est laissée séduire. Mais il faut le dire à la louange de ces bonnes gens, le père Fauveau seul en est heureux et se raccroche à ses premiers projets.

Cette affreuse découverte a d'abord écrasé Sylvain. Cependant, quand il voit Claudie muette et pâle comme à l'ordinaire préparer son chétif paquet pour quitter la maison, son cœur se fend; il se prend à douter, et l'interroge de nouveau. Mais les fières réponses de la pauvre enfant n'expliquent encore rien. Ce n'est qu'au moment de partir que le vieillard raconte sans fausse honte les souffrances et le courage de sa petite-fille et fait rougir les insulteurs avant de quitter leur demeure pour jamais.

Au troisième lever du rideau, le sacrifice étant accompli, Sylvain ne tient plus à la vie, il a tenté de se faire écraser sous les roues d'un charriot. Que faire? Le père Fauveau résiste encore, sa bonne créature de femme ne peut parvenir à ébranler son obs-

sévères pour eux-mêmes, nous rappelle ce passage de Fourier : « Ils veulent ressusciter la philosophie de Senèque en
» apprenant à l'enfant à user de sa force pour se soutenir con-
» tre les privations. Mais c'est Senèque travesti et reproduit
» avec un nouvel étalage de mots empruntés au grimoire mo-
» derne. C'est toujours la doctrine de l'homme qui, tout en
» vantant les charmes de la pauvreté et de la philosophie, trou-
» vait bon d'amasser cent millions, pour en faire, disait-il, un
» bon usage. A parler net, Senèque allait plus franchement à
» son but, et tel est le caractère de l'Antiquité. Elle professait
» franchement le sophisme. Nous avons appris à le farder. En
» sommes-nous meilleurs? Non, il en résulte seulement que
» le sophisme est toujours aussi faux et que les hommes sont
» plus faux qu'ils n'étaient. »

Essayons donc de montrer, non pas la fausseté des hommes, mais celle du sophisme : cela suffira.

Pourquoi l'homme travaille-t-il? est-ce simplement pour se désennuyer, pour tuer le temps? Non, car le travail est très souvent des plus fastidieux, et l'homme doit y être poussé et retenu par le besoin. Le sauvage qui ne travaille pas est pauvre, le civilisé qui travaille beaucoup est riche.... en comparaison du sauvage.

Le but du travail est donc l'acquisition de la richesse matérielle, ou autrement dit des aliments, vêtements, logements, etc., nécessaires à l'homme, nécessaires à la satisfaction de ses sens matériels.

Or, dans la satisfaction des sens on peut distinguer le strict nécessaire et le superflu. Le superflu, c'est ce que les moralistes appellent dédaigneusement le sensualisme.

La question est celle-ci : Faut-il que l'homme ne travaille que pour avoir son strict nécessaire, ou lui est-il permis de travailler pour atteindre le superflu, le luxe, le sensualisme?

Historiquement parlant, le genre humain, jusqu'à ce jour, n'a jamais travaillé que pour arriver au strict nécessaire; car quoique nous venions de dire que le civilisé, en travaillant beaucoup, devenait riche, nous entendions par là exprimer que la forme civilisée produisait plus de richesses que la forme sauvage, et rien de plus.

En parlant du Genre humain, c'est de la généralité que nous voulons et que nous devons parler, et non pas de l'exception. Si en France 4 millions d'individus sur 32 ou 35 jouissent d'une aisance plus ou moins grande, ces 4 millions ne forment que l'exception; de même en Europe, de même dans tout l'univers. Cette exception d'un huitième ou d'un neuvième ne peut être prise assurément pour le tout; nous sommes parfaitement autorisés à la négliger et à dire que le Genre humain jusqu'à présent n'a pas connu le sensualisme, qu'il a toujours été misérable, mal vêtu, mal logé, mal nourri, ne sachant se garantir ni contre les excès du chaud, ni contre ceux du froid; bref, que ses sens ont toujours souffert et n'ont éprouvé que de rares satisfactions.

Ne peut-il cependant produire des fruits délicats, des viandes savoureuses, des étoffes chaudes, légères, somptueuses, des palais magnifiques, des tableaux, des statues, etc.; en un mot, tout ce qui peut flatter les sens? Si, il peut les produire, puisqu'il l'a déjà fait, quoique lui-même n'en ait pas profité, quoiqu'il ait travaillé pour l'exception et non pour lui. Si le genre humain en mangeant du pain noir a fabriqué du pain blanc que l'exception a mangé, si en buvant de l'eau il a composé des vins et autres boissons délicieuses que l'exception a bues, si en vivant dans des taudis et d'infâmes cahutes il a construit des palais que l'exception a habitées, si vêtu de guenilles sales et hideuses il a tissé les étoffes élégantes que l'exception a portées et dont elle a orné sa demeure, ce n'est pas la capacité qui lui manque pour user des dons que la nature a prodigués autour de lui et pour les tourner à ses besoins et à ses satisfactions.

Si en outre il est constaté que l'exception ne s'est pas trouvée malheureuse de jouir de ces bienfaits de la nature, augmentés, centuplés par le travail et par l'art de l'homme; si pour preuve elle s'est montrée toujours fort attachée aux moyens, que lui avaient fournis le hasard, la force, la ruse ou le talent, de se procurer ces jouissances, — ne faut-il pas en conclure qu'il n'y a rien de contraire à la destinée du Genre humain de tâcher enfin de sortir de la misère sensuelle dans laquelle il végète depuis six mille ans, et de donner à ses sens un raffinement, une satisfaction qu'il n'a pu procurer jusqu'à ce jour qu'à quelques rares individus?

Mais d'où partent les objections contre une pareille visée? précisément de la portion exceptionnelle du genre humain qui profite de toutes les jouissances sensuelles créées par le travail. Il est évident qu'il ne faut pas s'arrêter à ces objections, car si elles avaient quelque valeur, si le sensualisme ou la satifaction des sens était chose mauvaise en soi, on verrait les faiseurs d'objections, prêtres, philosophes, banquiers, propriétaires et même généraux se mêlant de philosopher, avoir hâte de se dépouiller de leurs biens et de se mal vêtir, se mal nourrir, se mal coucher; mais comme c'est ce qu'on ne voit pas, il est très permis de ne considérer leurs objections contre le sensualisme que comme des lubies, et de ne pas s'en préoccuper davantage.

En effet, il est plaisant, en face de la misère profonde, du dénuement dans lequel vit le Genre humain, de voir des gens crier à l'abomination de la tentation du sensualisme, quand quelques novateurs recherchent les moyens de sortir de cette misère et d'élever le Genre humain à un degré d'aisance, de richesse, assorti à ses instincts, à ses goûts, à ses facultés, à sa liberté, à sa dignité, et nous pouvons dire assurément à sa moralité.

Car, en vérité, sont-ce des hommes que ces multitudes ignorantes, stupides, courbées sur un travail incessant, que l'on voit répandues sur toute la surface de la terre? ces animaux et leurs femelles, comme disait Labruyère? Non, non, ce n'est pas là le Genre humain, ce n'en est que l'embryon.

Ces mêmes opposants ne manquent pas de crier : « Mais, après tout, c'est impossible d'élever le Genre humain entier à l'aisance, à la richesse! il n'est permis, il n'est possible qu'à l'exception d'arriver à ce but! »

— Discutons la possibilité, très volontiers, mais avant tout convenons d'une chose; c'est que s'il est possible d'élever le Genre humain à la richesse, vous ne crierez plus contre le sensualisme. car, s'il était prouvé que le Genre humain pût devenir riche, il serait bien dur de renoncer à cette perspective dans la crainte de choquer votre prétentue morale.

— Eh! prouvez-nous que le genre humain peut devenir riche; une fois cela prouvé, nous ne tiendrons pas au reste, car vous savez bien, après tout, que si nous médisons du sensualisme, c'est de crainte que le goût n'en devienne trop général et ne provoque des révolutions et des spoliations qui nous priveraient nous-mêmes de ces chers biens, de ces chers trésors auxquels nous tenons plus qu'à notre vie, et dont la perte nous est bien cruelle. Voyez en exemple notre colère contre la révolution de Février. Si vous trouvez des traits si amers, si répétés contre toute idée nouvelle, contre toute pensée moderne sous la plume de notre collaborateur.....

— Chût! je ne vous en demande pas tant... il suffit d'être d'accord qu'il n'y aurait aucun mal à ce que le Genre humain fût satisfait sous le rapport des sens, c'est-à-dire qu'il cessât d'être pauvre et devînt riche.

Or, nous prétendons, nous autres socialistes, qu'il ne peut arriver à ce point que par l'association, et par conséquent qu'il ne faut point imputer ni aux violences, ni aux spoliations, ni aux mauvais vouloirs la misère générale et la jouissance exceptionnelle de certains individus. Si l'association peut seule rendre riche le Genre humain, il a dû être nécessairement pauvre jusqu'à présent, puisqu'il n'a pas pratiqué l'association, puisqu'il est resté dans l'incohérence, le morcellement, l'insolidarité. La faute n'en retombe donc pas sur tels ou tels individus, telles ou telles classes, mais sur le Genre humain lui-même, sur son ignorance, sur son défaut de science. La science *mécanique* a déjà élargi l'exception; mais la science *sociale*, la science d'organisation et d'association peut seule faire que la généralité du Genre humain arrive au sort exceptionnel dont jouissent quelques uns.

On entend quelquefois dire : « Il y a bien longtemps que l'on cherche les moyens de rendre l'homme heureux; on ne l'a pas trouvé, on ne le trouvera pas! »

Mais est-ce tout de chercher, il faut bien chercher. Si vous envoyez votre domestique chercher du vin et qu'il aille au grenier et vienne vous dire : je n'en ai pas trouvé; — Vous saurez fort bien lui répondre : c'est à la cave qu'il faut aller, monsieur le maladroit!

Or, quand toute l'Antiquité et une partie de l'âge moderne ont bâti la société sur l'esclavage, peut-on dire qu'ils cherchaient bien la solution? Donc tout ce temps qui a été employé à améliorer le sort du Genre humain par le maintien de l'esclavage, a été du temps perdu; et dans cette circonstance philosophes et hommes d'Etat ont pris le grenier pour la cave.

Lorsque le vertueux Las-Casas, pour sauver les restes des peuplades américaines que les Espagnols détruisaient par le travail des mines, imagina de faire venir en Amérique les nègres d'Afrique et établit, par philantropie, la traite et l'esclavage des noirs, cherchait-il bien?

En un mot, si tant de tentatives ont échoué, c'est que les unes étaient conçues directement contre l'association, comme l'esclavage, et que les autres ne la faisaient pas intervenir dans leurs calculs. Loin de trouver une objection dans les six mille ans de misère parcourus par l'humanité, nous nous en faisons un argument, et nous disons que si l'humanité a été misérable, c'est précisément pour n'avoir pas connu la science ou, si vous voulez, l'art de l'Association.

Y a-t-il longtemps qu'on s'occupe de découvrir cet art? mais c'est d'hier, c'est du commencement du dix-neuvième siècle. Saint-Simon, Fourier lui-même, n'auraient pas réussi complètement, et n'auraient fait que poser des jalons, tout au moins leurs indications n'auront pas été vaines. Il n'y a pas cinquante ans qu'ils ont écrit, et déjà l'idée socialiste, l'idée d'association est répandue partout. Partout elle germe. Le Genre humain n'a plus six mille ans de misère devant lui; il n'a plus six mille ans à souffrir dans son esprit ni dans sa chair.

Emile Bourdon.

On lit dans le *Journal des Débats :*

M. Michel Chevalier a ouvert aujourd'hui, devant un nombreux auditoire, son cours d'économie politique au Collége de France. Il a prononcé un discours qui a été fort applaudi, et dont le sujet était le désir du bien-être matériel qui s'est emparé des sociétés modernes.....

Le savant professeur, sans prononcer le nom de M. Donoso Cortez, semblait avoir eu pour objet de réfuter divers discours qu'a prononcés avec un grand éclat l'orateur espagnol depuis quelque temps, et où il soutient cette thèse, que le bien-être matériel est inconciliable avec la morale chrétienne, et que le désir du bien-être sera la perdition infaillible des sociétés. M. Michel Chevalier a prouvé au contraire que la doctrine chrétienne sanctionne, non sans conditions, le mouvement qui porte les hommes aujourd'hui vers le bien-être, et comment ce bien-être même pouvait réagir heureusement sur le développement même des vertus chrétiennes......

L'auditoire a témoigné à M. Michel Chevalier, par ses vifs applaudissemens, que ses arguments l'avaient convaincu.

Armand Bertin.

Le Paupérisme.

Nous avons eu souvent l'occasion de signaler l'importance du mouvement réformateur qui s'opère non seulement en France, où le progrès s'accomplit en dépit des entraves apportées par le monde officiel, mais en Angleterre, où rien ne vient gêner les efforts individuels, en Belgique où le gouvernement se montre tolérant pour les idées et témoigne parfois d'une véritable intelligence politique et sociale. Ce pays est entré dans la voie des améliorations positives. Quelques essais de Solidarité et d'Association, qui ne manqueront pas de se multiplier, auront bientôt démontré pratiquement tout ce qu'il y a de fécond dans ces grands principes.

On sait à quelle affreuse misère sont en proie les populations des Flandres. Cette misère a là comme ailleurs des causes permanentes ou essentielles et des causes accidentelles ou secondaires : — Accroissement, agglomération et exubérance de population; — Insuffisance du travail agricole, excès du nombre des cultivateurs comparé à l'étendue cultivable du sol; — Défaut de proportion entre la production des denrées

---

tination : *il se couperait plutôt les deux bras que de voir son fils marié à cette petite loqueteuse.* — Aimes-tu mieux le perdre, dit la mère Fauveau. Cette fois il est entamé. — Mais comment les faire revenir après ce qui s'est passé? *Ce vieux pauvre est si orgueilleux!*

Heureusement dame Rose aussi s'est senti le cœur mal à l'aise et brouillé de remords; elle aussi a voulu réparer. Elle rentre donc au beau milieu de la perplexité de ses fermiers, en ramenant le vieux Rémi et Claudie à qui, dit-elle, le père Fauveau veut faire de belles et bonnes excuses, et il les fait. Le seul qui continue à bouder, le croirait-on? c'est Sylvain; mais sa bouderie et ses accusations de manque de franchise se heurtent toujours contre la froideur et l'indifférence apparente de celle qu'il aime si ardemment. Qui va donc dénouer cette difficile affaire? Ah voici Denis Ronciat! ce sera lui.

En effet Denis QUI N'EST POINT NÉ MAUVAIS, NON PLUS QUE PERSONNE AU MONDE, vient déclarer qu'il est las de voir cette faute de sa jeunesse lui porter malheur. On l'avait habitué à regarder une pareille infamie comme une simple peccadille. — Ne fais rien, amuse-toi, lui avaient dit ses parents, tu es riche. Or, en séduisant Claudie il avait cru s'amuser tout bonnement. Il vient donc s'acquitter envers elle. Il commence par offrir de l'argent, offre vigoureusement repoussée à la grande stupéfaction du père Fauveau; puis, après bien des hésitations il se décide à s'offrir lui-même pour mari.

Ici le tableau que présente la scène est un chef-d'œuvre de composition. On eut dit l'œuvre parfaite d'un grand-maître : le jeu des physionomies était admirable. Deux figures surtout frappaient par la vigueur de leur expression : A droite, Sylvain pâle écoutant avec une inquiétude fiévreuse les paroles de Ronciat et guettant la réponse qu'on y allait faire; à gauche, Claudie méprisante, immobile, sculptée avec une indicible expression de dédain pudique et de douce fierté, mais tout cela ne peut se raconter, c'est de l'art à son apogée.

Nous voici au dénouement. Ronciat repoussé se décide à quitter pour jamais le pays, et dame Rose essaie d'unir les deux amants, vains efforts; Claudie refuse. La mère prie, Claudie refuse. Le père Fauveau, vaincu par tant de grandeur d'âme se lève et vient supplier à son tour, même refus. Claudie s'est juré de ne plus écouter son cœur. Il ne faut rien moins que la parole solennelle du vieillard pour la relever de son serment et vaincre sa résistance..... Elle aimait Silvain!

Cette magnifique scène se termine par la cloche de l'Angelus qui sonne l'heure du repos. — Ah! dit le vieillard, ces derniers jours de malheur m'avaient empêché de travailler, mais demain je le pourrai. Oh! je suis heureux, CAR LE TRAVAIL N'EST PAS LA PUNITION DE L'HOMME, C'EST SA RÉCOMPENSE.

Nous mettons cette dernière phrase en saillie pour indiquer que cette œuvre est non seulement la réhabilitation de la femme tombée, mais encore la glorification du travail : cette joie féconde de l'homme, à laquelle les sollicitations divines de nos passions viendront un jour nous convier.

En exprimant ce beau poème, les artistes semblaient comprendre qu'ils travaillaient pour la gloire de celle qui les a tant illustrés. Ils sentaient qu'il fallait à leur tour illustrer l'œuvre de leur constant et courageux champion. En les voyant rendre aussi parfaitement les belles pages de *Claudie*, je me suis pris à croire que l'histoire du beau *Lélio*, ce mélancolique amant des deux *Aldini*, leur revenait à la mémoire. Ils pensaient peut-être à la belle et forte création de *Lucrezia Floriani*, à la grande figure de *Consuelo*. C'était une illusion, sans doute, mais elle me plaisait d'autant mieux que leur talent s'était mieux haussé au niveau de la pièce.

Mlle Lia Félix me rappelait parfois la douce figure de Ruth. Cette Claudie courageuse et belle ne descend-elle pas en droite ligne de la plus poétique aïeule de sa race? Son jeu de physionomie a une vérité parfaite et tout ce qu'elle veut faire dire à sa jolie tête, le public le comprend merveilleusement. O Lia Félix, l'art dramatique a raison de compter sur vous!

Le vieux Rémi, lui, n'a pas besoin de notre éloge; c'est Bocage, et Bocage était là sur le théâtre de sa gloire. Ce qu'il y a surtout à son honneur, c'est que par deux fois il a patroné le génie simple et vrai de cette *dramatique* nouvelle dont tous les théâtres avaient peur. Fechter a rempli avec un goût très juste le rôle de Sylvain. Barré, dans celui de Ronciat s'est montré excellent comique. Quand au couple Fauveau et à la dame Rose, ils ont, on ne peut mieux, soutenu l'ensemble de cet éclatant succès.

Allons CLAUDIE! poursuis ta course; rassérène et retrempe le pauvre citoyen qui foule l'asphalte. Apprends-lui que le travail des champs est un travail béni, que le soleil, cet éclatant vicaire de la providence, est chargé de fortifier ceux qu'il dore de ses rayons. Oui, sans doute, la vigueur physique se gagne et se conserve dans les sillons des plaines, dans les apres sentiers des montagnes. Dieu a voulu y placer la réserve hygienique de l'humanité, afin de retremper à chaque instant les générations qui s'étiolent dans les villes, au bouillonnement des intérêts, à l'ardente mêlée des passions.

Il est vrai que les ouvriers des villes, ces hâves penseurs, ces lutteurs infatigables, préparent le temps où Claudie ne sera plus obligée d'épuiser ses forces au soleil du midi pour nourrir son vieux père, le temps où la misère des jeunes filles ne causera plus leur abandon. Il est vrai aussi que dans ces sombres ateliers s'élaborent les moyens de faire l'abondance sans esclaves, le bonheur sans contraste de désespoir.

Il est vrai encore que ce labeur de géants, gros d'harmonie, touche à son but. Mais la dernière heure est pour nous si orageuse et si tourmentée, les derniers efforts sont si rudement contrariés, qu'un souffle d'air pur, qu'un rayon de soleil se brisant sur des gerbes dorées est une ineffable aumône de soulagement.

Cette histoire naïve et passionnée qui tout en entr'ouvrant les fraternels horizons de l'avenir, nous reporte au temps de la jeunesse du monde, vient rafraîchir nos fronts et retremper nos âmes. Aussi tous les trésors de l'enthousiasme suffisent-ils à peine pour remercier d'un pareil présent le bon génie qui nous l'a fait.

Anthony Méray.

Panorama (Champs-Elysées.)

L'immense tableau représentant la Bataille d'Eylau doit bientôt disparaître pour faire place à une des plus belles pages de nos armées en Egypte. Nous ne saurions donc trop conseiller aux personnes qui n'ont pas vu cette imposante et magnifique œuvre, due au pinceau magique du colonel Langlois, de ne pas tarder.

et des besoins de l'alimentation ; — Grande division des propriétés, morcellement des cultures ; — Élévation des fermages, conséquence du prix élevé des terres et de la concurrence des locataires ; — Hausse du prix des denrées alimentaires ; — Décadence de l'industrie, insuffisance du travail et des débouchés ; — Vices du système des secours publics.

Cet état de choses, en admettant qu'il soit arrivé dans les Flandres à son degré le plus haut de gravité, est néanmoins à peu près ce qui se reproduit dans les différentes localités de tous les pays. Aussi peut-on dire que les remèdes qui seraient appliqués là pour lutter contre le mal seraient bons et efficaces partout.

Nous avons sous les yeux un excellent ouvrage publié à Bruxelles par M. E. Ducpetiaux, inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance. Ce livre a pour titre *Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres*. Il a été couronné par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dans sa séance du 6 mai 1850. L'auteur y donne des renseignements du plus vif intérêt et établit avec toute l'autorité d'un savant statisticien la situation déplorable des habitants des Flandres; puis il indique par quels moyens on doit y combattre la misère et le paupérisme. Hâtons-nous de déclarer que l'ensemble des mesures qu'il propose sont en parfait rapport avec nos idées. Nous ne pouvons mieux faire pour édifier nos lecteurs que de citer le chapitre suivant dans lequel est remarquablement traitée une question importante qui, en ce moment, préoccupe à bon droit les esprits en France et en Belgique.

Charles Brunier.

Moyens d'abaisser le prix des subsistances.

L'amélioration des cultures, la multiplication des subsistances alimentaires, le défrichement et la mise en valeur des terrains incultes, auraient sans doute pour effet d'abaisser le prix des denrées ; mais en attendant que ces progrès puissent être réalisés, il convient de prendre des mesures pour maintenir ce prix à un taux correspondant aux ressources de la classe la plus nombreuse des consommateurs.

Parmi ces mesures, nous citerons :

La proclamation du libre commerce des grains, des bestiaux, et en général de toutes les denrées alimentaires, sauf à accorder des compensations suffisantes à l'agriculture, s'il était prouvé que ses intérêts légitimes seraient lésés ;

La réforme des octrois communaux ;

L'extension des voies de communication et l'abaissement des péages et des tarifs pour le transport des denrées et des engrais sur les routes, les canaux et les chemins de fer ;

La réforme du régime des boulangeries et des boucheries, Le bon règlement des marchés ;

L'institution d'agences des subsistances et de comptoirs communaux ;

La formation de sociétés pour l'achat des provisions en gros et leur répartition au prorata de la mise des associés ;

L'établissement de greniers publics principalement destinés à régulariser le prix des grains et à neutraliser les effets du monopole et de l'agiotage.

Lors de la crise des subsistances, provoquée par la maladie des pommes de terre et la mauvaise récolte de 1846, le gouvernement (belge) et les communes ont eu recours à plusieurs de ces mesures pour atténuer les effets du renchérissement; on a provisoirement décrété la libre entrée des céréales, des bestiaux et généralement de toutes les subsistances alimentaires; les prix de transport de ces substances ont été abaissés sur les chemins de fer de l'Etat, et dans certains cas ce transport s'est même opéré gratuitement; plusieurs villes, telles que Bruxelles, Anvers, Ypres, Gand, etc., ont institué des agences de subsistances ou acheté en gros certaines denrées pour les revendre au prix coûtant ou même à un prix réduit aux ouvriers : les droits d'octroi sur la viande ont été abaissés ou abolis dans quelques localités; la capitale a institué en 1846 une boulangerie communale qui a eu pour effet de maintenir le prix du pain à un taux relativement modéré; le gouvernement a enfin recommandé récemment la formation de sociétés d'épargnes pour l'achat de provisions d'hiver à l'instar des associations créées dans le même but à Berlin.

L'emploi de ces moyens a été généralement couronné de succès ; ils ont eu pour résultat d'alléger les souffrances de la classe laborieuse et de l'aider à traverser une période difficile; ils n'ont eu qu'un défaut, c'est leur caractère essentiellement provisoire. On peut dire qu'ils devaient naturellement cesser d'exister avec les circonstances exceptionnelles qui les avaient provoqués. Mais les causes principales du renchérissement des subsistances sont antérieures à la crise, et elles continuent à exercer leur influence d'une manière moins prononcée, il est vrai, mais non moins évidente ; d'où il suit que, maintenant comme alors, il importe de mettre tout en œuvre pour maintenir l'équilibre entre les ressources et le taux des articles indispensables à l'existence, sous peine de voir se prolonger le malaise dont les symptômes ne sont que trop visibles à tous les yeux.

La vie à bon marché, tel est le premier besoin de l'époque, la principale condition du maintien du bon ordre et de la sécurité publique.

Cette nécessité a été comprise en Angleterre : la nouvelle législation sur les céréales a été promulguée au nom des intérêts généraux, malgré la résistance des intérêts particuliers, et ce seul acte de bonne administration a plus fait pour le repos et la prospérité du royaume-uni que la masse des protections et des privilèges dont on avait doté jusque-là chacune des branches de la production en particulier. C'est que la liberté est dans la nature des choses, c'est qu'elle est la loi de Dieu. En dotant chaque zone, chaque pays de certains produits qui lui sont propres, la Providence a imposé aux peuples la nécessité des échanges; poser des entraves à ces échanges, c'est violer la loi d'harmonie et de solidarité qui doit relier les hommes et les nations. « Le sentiment, dit M. Michel Chevalier, que le gouvernement doit propager par son » exemple est celui de la solidarité. La famine provient de ce » que l'individu s'isole dans le canton, le canton dans la province, la province dans l'Etat, la nation dans le monde. La » plus sûre méthode pour procurer aux populations des subsistances est de donner et de maintenir fermement la plus » grande latitude possible aux transactions intérieures et extérieures. Plus on agrandit le marché, et plus on écarte les » chances de disette; plus on ressert le marché, et plus on rend » probable la cherté; avec le système de l'isolement, il serait » possible de produire la pénurie au milieu d'une abondance » extrême. Les chances d'un manque de grains seront complètement détruites et les écarts des prix seront réduits à » leur minimum, lorsque les communications de chaque peuple avec le marché général auront toute liberté, et qu'au » sein de chaque état, par le perfectionnement des transports, » les diverses parties de territoire seront en relation facile et » prompte les unes aux autres. »

Est-il vrai que l'agriculture proprement dite doive redouter le régime de la liberté? Mais qui ne sait que les droits protecteurs qu'on invoque en son nom n'aboutissent en dernier résultat qu'à élever le prix des terres et des fermages? Ces droits constituant une espèce de prime au profit exclusif des propriétaires, le fermier n'y gagne rien, la classe ouvrière a tout à y perdre, puisque c'est la masse des consommateurs qui supporte en définitive tout le poids de la hausse. Si le pain est cher, le fermier, le travailleur agricole payent le pain cher, comme les habitants des villes; et cette cherté est même d'autant plus grande pour les premiers, que les approvisionnements tendent d'ordinaire à se concentrer dans les villes. C'est ainsi que lors de la dernière crise alimentaire, le taux des prix et des mercuriales a été généralement plus élevé dans les communes rurales que dans les communes urbaines.

. . . .

Envisagé enfin comme moyen de prévenir les disettes futures, la liberté commerciale seule peut assurer, jusqu'à un certain point, la fixité des prix, en empêchant les abus de l'agiotage, et mettre le négoce à même de combler le déficit à mesure qu'il est constaté. . . . .

Depuis que la Belgique a admis provisoirement l'introduction libre des céréales et des denrées de l'étranger, Anvers est devenu le lieu d'entrepôt de ces articles; il importe de lui conserver cette position en lui fournissant les moyens d'étendre son système d'entreposage. Comme corollaire de la liberté du commerce extérieur, l'abolition ou du moins la révision du régime des octrois intérieurs revêt aussi un caractère d'urgence que nul sans doute ne contestera.

Mais cette double réforme n'atteindrait, suivant nous, qu'imparfaitement le but proposé, si l'on n'avisait en même temps aux moyens de mettre en relation aussi directe que possible les producteurs et les consommateurs.

Nous avons déjà fait ressortir les inconvénients de la multiplicité excessive des intermédiaires, au point de vue de l'intérêt commun des fabricants et des consommateurs, des produits manufacturés. Ces inconvénients sont plus graves et plus nombreux encore lorsqu'il s'agit des denrées de première nécessité. La rétribution ou la prime perçue par le commerce à tous les degrés sur ces denrées l'emporte de beaucoup sur les plus lourds impôts. Et ce qui est le plus fâcheux encore, c'est que cette prime pèse surtout sur le petit consommateur, sur l'ouvrier et l'indigent qui, ne pouvant faire leurs approvisionnements en gros, sont obligés de s'adresser aux revendeurs et aux détaillants. Non seulement ils paient tout plus cher, mais encore ils n'obtiennent le plus souvent que des denrées d'une qualité inférieure, altérées, falsifiées ou sophistiquées.

Nous pourrions dresser ici un tableau des prix comparés de divers articles, en indiquant d'une part le prix de vente des producteurs ou des importateurs, de l'autre, le prix d'achat des petits consommateurs ; il révélerait des différences de 30, 40, 50 et même 100 0/0, qui représentent la prime dont nous venons de parler. Ainsi, le pain de froment, qui ne revient dans les boulangeries des grands établissements publics qu'à 20 centimes le kilogramme, en coûte 30 chez les boulangers particuliers; la viande qui, par adjudication, est livrée à 65 centimes par kilogramme dans la maison de détention militaire d'Alost, se débite à cinq lieues de distance, dans les boucheries de la capitale, à raison de 1 fr. 25 cent. Les pommes de terre, les légumes, le lait, le beurre, l'huile, le combustible, tout ce qui constitue enfin l'approvisionnement essentiel du ménage, présentent les mêmes différences. Faut-il s'étonner après cela si le salaire de l'ouvrier reste le plus souvent en dessous de ses besoins, et si, pour trouver le supplément indispensable au soutien de son existence, il se voit obligé de recourir incessamment au Mont-de-Piété, de se livrer aux prêteurs à la petite semaine, ou de solliciter son inscription sur les registres des bureaux de bienfaisance?

Dans les prisons et les dépôts de mendicité, l'entretien matériel ne dépasse guère 25 à 30 c. par jour et par individu; l'ordinaire du soldat peut être évalué journellement à 40 c. environ. L'ouvrier, pour être aussi bien nourri que le militaire et le prisonnier, devrait dépenser plus du double. Et cette observation s'étend, à certains égards, aux campagnes comme aux villes.

Nous avons prouvé, en effet, que tandis que le salaire du tisserand et de la fileuse allait en décroissant, le prix des substances alimentaires augmentait dans une proportion correspondante. Comment rétablir l'équilibre? Comment empêcher que la misère et le paupérisme ne s'étendent et ne s'aggravent sous l'influence de ce défaut de rapport entre les ressources et les besoins?

S'il est impossible à certains égards d'accroître la rétribution du travail, et s'il faut renoncer à régler arbitrairement les salaires de manière à les élever au taux des subsistances, il est du moins possible de ramener jusqu'à un certain point le prix de celle-ci au niveau du gain de l'ouvrier. Ce problème a été posé naguère en Belgique lors de la crise des subsistances, et il a reçu un commencement de solution par l'institution des agences de subsistances, des boulangeries communales, et par la création de sociétés pour l'achat des provisions d'hiver.

Nous croyons inutile de décrire l'organisation et le mécanisme de ces établissements, et de faire ressortir leurs avantages. Tout a été dit à cet égard dans des publications spéciales que chacun peut consulter. Le congrès agricole de Bruxelles en a admis le principe dans sa session du mois de septembre 1848, en décidant qu'il y avait lieu de prendre des mesures pour réduire les frais des intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs, dans le double intérêt de l'agriculture et de l'économie du ménage.

Et le gouvernement lui même, s'étayant des excellents résultats obtenus naguère à Bruxelles et dans d'autres localités, n'a pas hésité à recommander instamment aux autorités communales l'institution d'agences des subsistances et de sociétés pour l'achat en gros des provisions.

Dans les pays étrangers, des essais analogues ont donné des résultats non moins satisfaisants. Les associations d'ouvriers fondées par M. Liedke à Berlin, il y a quatre ou 5 ans, se sont rapidement propagées en Allemagne. A New York il s'est aussi formé depuis quelques années des sociétés du même genre pour l'achat en gros et la vente en détail des objets de consommation domestique et personnelle, et notamment pour les aliments et les vêtements.

Par ce moyen, les familles ouvrières sont parvenues à se passer en grande partie des intermédiaires du petit commerce. Dans le seul état de Massachusetts il s'est formé une centaine de ces unions protectrices (tel est le nom qu'on leur donne) contre les exactions et les falsifications de toute nature, et ces unions viennent de se centraliser de manière à constituer un seul capital entre les mains d'une direction centrale. Ce capital est aujourd'hui de 1,500,000 francs. Le comptoir central achète tout en gros et au comptant, sur les lieux mêmes de la production et sur les marchés les plus importants. De là il expédie les marchandises en proportions convenables sur les comptoirs succursales, où les consommateurs associés les trouvent en détail au prix coûtant, avec la seule addition d'une légère prime pour couvrir les frais de transport et d'administration.

Ce genre d'association, en se développant, pourra modifier profondément l'organisation commerciale actuelle, et elle soustraira aux monopoles, à l'agiotage et aux spéculations de tous genres la vente des articles de première nécessité.

La réforme dont il s'agit pourrait exercer l'influence la plus salutaire sur la situation de la population ouvrière des Flandres. Si l'on ne pouvait parvenir à lui faire comprendre la nécessité de former des sociétés dans le but proposé, les communes pourraient prendre l'initiative et constituer des comptoirs ou des agences à l'instar de l'établissement qui a fonctionné avec tant de succès dans la capitale pendant le désastreux hiver de 1845-1846. Qu'est-ce, en effet, que la commune en Belgique? C'est l'association des habitants d'une localité déterminée. A ce titre, l'association communale jouit des mêmes droits que l'association particulière. Pourvu qu'elle n'apporte aucune entrave à l'industrie et au commerce, elle a le droit d'instituer, dans l'intérêt de ses membres, non pas un monopole, mais une concurrence légale et désintéressée; de même qu'elle doit assister ses pauvres, elle doit pouvoir prévenir le dénûment et poser une digue à l'invasion du paupérisme. S'il est prouvé, et cette preuve existe, que le prix des denrées n'est plus en rapport avec le taux des salaires, non-seulement elle peut, mais encore elle doit aviser aux moyens de rétablir l'équilibre à cet égard, sous peine de voir ses ressources s'épuiser en secours sans cesse renouvelés et toujours infructueux. Pour faire ressortir au surplus l'influence que les mesures que nous venons d'indiquer pourraient exercer sur la condition physique de la classe ouvrière, nous nous bornerons à présenter ici le tableau des économies qui résulteraient d'une réduction moyenne de 20 p. 0/0 seulement sur cinq articles de première nécessité, que nous supposons devoir entrer dans la consommation de chaque ménage :

DENRÉES.	CONSOMMATION par ménage.		PRIX de l'unité.	DEPENSE annuelle.	ECONOMIE calculée à raison de 20 p. 0/0
	Journalièr	Annuelle.			
Pain	2 kil.	730 kil.	20 c le k.	146 »	29 20
Viande	1/2 »	182 1/2 k	1 f. le kil	182 50	36 50
Pom. de terr	4 »	1460 kil.	6 c. »	87 60	17 52
Houille....	»	1000 »	»	24 »	4 80
Bière	1 litre.	365 »	8 c. le lit	29 20	5 84
			Totaux fr. ...	469 30	93 86

Si l'on étend cette économie à 100,000 ménages ou familles, elle représentera en totalité une somme de 9,386,000 francs ou près du double de la somme des secours affectés annuellement dans les deux Flandres au soulagement des indigents. Ce résultat, nous le savons, ne pourrait être obtenu qu'au détriment des boutiquiers et des revendeurs ; mais lorsque deux intérêts sont en opposition, il ne faut pas hésiter, nous paraît-il, à donner satisfaction à l'intérêt le plus général et le plus légitime.

Ed. Ducpetiaux.

Dans ce moment où la réforme de la boucherie parisienne attire l'attention publique, nous croyons utile de publier la note suivante dont nous recevons communication sur un système de bazar de boucherie qui tendrait à substituer aux exploitations actuelles, trop morcelées et trop nombreuses, des exploitations plus considérables et plus économiques.

Emile Bourdon.

NOTE

SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BOUCHERIE ÉCONOMIQUE.

I. — *État de la question.*

Depuis longtemps déjà, la boucherie parisienne soulève de nombreuses plaintes. Les éleveurs l'accusent d'avoir fait tomber les cours du bétail, sur les marchés de Sceaux et de Poissy, au-dessous des prix de production, tandis que les consommateurs lui reprochent de maintenir dans ses étaux le prix des viandes à un chiffre exorbitant. Les abus qui sont le résultat du monopole, ont, depuis la révolution de février, fait établir la vente à la criée et la permanence du marché à la viande. Mais comme ces deux mesures étaient encore insuffisantes, l'administration paraît s'être enfin décidée à rendre la boucherie libre. Cette réforme serait des plus urgentes ; elle aurait pour résultat de faire hausser le prix du bétail au profit des éleveurs et d'abaisser le prix de la viande au grand avantage des consommateurs.

Mais pour que le régime de la liberté réalisât ces deux avantages, il faudrait réorganiser la boucherie parisienne sur de nouvelles bases. Loin d'accroître le nombre des étaux, il conviendrait de le restreindre, car, et c'est là un point sur lequel on n'a pas assez réfléchi, l'élévation des frais généraux de la boucherie a toujours été la principale cause du renchérissement de la viande. Donc, au lieu de 500 étaux il serait plus sage de réduire le service de la capitale à trente vastes bazars bien approvisionnés en viandes, porc, volailles, gibiers et poissons. Alors les frais généraux, répartis sur une grande masse de comestibles, seraient à peu près nuls relativement à chaque kilogramme de

denrée, tandis que les bénéfices du commerce, quoique légers relativement à chaque consommateur, rapporteraient aux propriétaires des nouvelles boucheries des sommes considérables.

C'est d'après ces données que l'auteur de cette note proposerait d'établir des *boucheries économiques*; il a voulu faire pour les viandes et les comestibles ce qu'on a déjà fait pour les articles de nouveautés que les consommateurs trouvent réunis dans d'immenses magasins où les frais sont bien moins considérables que dans les petites boutiques et où par conséquent, tout en faisant des bénéfices, on pourrait vendre à bien meilleur marché. Telles sont les nouvelles boucheries qu'il s'agirait d'établir. Si un premier essai réussissait, on organiserait facilement trente boucheries qui pourraient approvisionner la capitale en viandes et en comestibles, et faire jouir les habitants de la vie à bon marché.

II. — *Importance de Paris comme marché à la viande.*

Paris est pour nos éleveurs de bestiaux un débouché considérable. Quarante-cinq départements concourent à son approvisionnement, et ce cercle doit encore s'étendre par l'achèvement des chemins de fer. En 1849, le nombre de têtes vendues sur les marchés de Sceaux et de Poissy a été de 139,320 bœufs, — 25,000 vaches, — 106,000 veaux, — 800,507 moutons. Sur ces chiffres, Paris seul a absorbé 80,042 bœufs, — 16,117 vaches, — 70,867 veaux, — 488,279 moutons. Paris consomme en outre 8 à 9 millions de kilog. de porc, — pour 6 à 7 millions de francs de poissons, — et pour 9 à 10 millions de fr. de volailles et de gibiers.

La viande de boucherie forme environ 80 millions de kilog., soit de 48 à 50 kilog. par individu. Avant 1789, la consommation moyenne était de 74 kilog.

La masse des affaires faites par la boucherie parisienne est évaluée à 55 millions par an. Quant aux bénéfices, on dit qu'avant la révolution de février ils montaient à 22 millions bruts d'où il fallait déduire 7 millions pour frais généraux, ce qui portait les bénéfices nets à 15 millions.

Mais depuis l'établissement de la vente à la criée et de la permanence du marché à la viande les bouchers gagnent un peu moins. Le prix moyen de la viande a baissé de 7 à 10 centimes par kilog. Néanmoins les bénéfices sont encore considérables. Ils sont aujourd'hui de 30 centimes brut par kilogramme dans le quartier des Halles, de 40 centimes dans le faubourg Saint-Germain et de 50 c. et plus dans le faubourg Saint-Honoré. Or, si on se le rappelle d'une part que dans la boucherie l'argent se renouvelle toutes les semaines, de l'autre que le kilog. de viande en gros vaut à peine de 90 c. à 1 fr., on verra que 1 franc placé dans ce commerce doit rendre chaque année 7 fr. 70 c. aux bouchers des halles, 13 fr. à ceux du faubourg Saint-Germain, 18 fr. 28 c., à ceux du faubourg Saint-Honoré. Où trouver une industrie aussi lucrative!

Pour faire 55 millions d'affaire, la boucherie parisienne n'emploie que 6 à 7 cent mille fr. de fonds de roulement. Il est vrai que chaque boucher a versé 3,000 fr. à la caisse de Poissy; mais cette caisse ne sert qu'à 50 *bouchers chevillards* et à 100 *bouchers réguliers* environ. Les 350 autres s'approvisionnent dans les abattoirs. Ils n'ont pas besoin de fonds de roulement puisque les chevillards leurs font crédit pendant 9 jours.

En résumé ce qui frappe le plus dans la situation actuelle, c'est :

1° L'importance de Paris comme débouché;

2° Les avantages offerts par un commerce qui exige peu de capitaux et qui donne de gros bénéfices.

Paris présente donc un immense avenir aux capitalistes qui voudraient opérer sur les objets de consommation d'après le système des grands bazars.

III.—*Conséquences de la suppression du monopole.*

On croit généralement que la limitation du nombre des bouchers est l'unique cause du renchérissement de la viande. Mais c'est là une erreur. La viande est chère parce que chaque kilog. vendu à l'étal est grevé de 26 c. 1/2 de frais généraux. Ce sont les bouchers qui nous l'affirment. Chaque boucherie supporte 14,500 fr. de charges pour un débit moyen de 100,000 kilog. Or, si par la suppression du monopole le nombre des étaux venait à augmenter, il faudrait s'attendre à voir le prix de la viande s'accroître dans des proportions corrélatives.

Pour faire diminuer le prix de la viande il n'y a qu'un moyen, c'est d'établir de vastes bazars qui offrent relativement au système actuel une économie considérable sur les frais généraux. Or, notre *boucherie économique modèle* est calculée de manière à représenter 30 des étaux actuels. Faisons le compte de ce que coûtent ces 30 étaux et de ce que doit coûter notre boucherie.

Un étal qui débite en moyenne 100,000 kil. de viande coûte 14,500 fr. de frais, soit pour les 30 étaux : 435,000 fr. Notre boucherie, organisée de manière à débiter chaque année: 3 millions de kil. de viande, 500,000 kil. de porc, du gibier, du poisson et de la volaille, en proportion, ne coûtera que 100,000 fr. tout compris. Notre système offre donc une économie de 335,000 fr. sur les frais généraux, économie dont le public seul doit profiter.

Ce n'est pas tout. Les bouchers prélèvent sur chaque kil. de viande un bénéfice net qui varie, suivant les quartiers, de 15 à 35 c. La *boucherie économique* se contenterait d'un bénéfice de 5 c. par kil. et de 5 c pour ses frais généraux. En d'autres termes, la *boucherie économique* livrerait la viande aux consommateurs 10 centimes seulement au-dessus du prix d'acquisition sur les marchés. Cependant, comme elle opérerait sur des masses, les bénéfices bruts s'élèveraient au moins à 350,000 fr.! On le voit donc, sous le rapport des avantages qu'il offrirait aux consommateurs et aux capitalistes le système des *boucheries économiques* doit être préféré au morcellement actuel.

En outre, les grands bazars permettraient de mieux tirer parti des viandes abattues que les étaux morcelés. En effet, dans une boucherie qui ne débite que 100,000 kil. de viande par an, les déchets sont évidemment plus considérables que dans un bazar qui débiterait 3,000,000 de kil. Le petit boucher, dont la clientèle est restreinte, ne trouve pas toujours facilement à écouler certains morceaux. Au contraire, avec une clientèle nombreuse comme celle d'un bazar, on est assuré d'avance du placement de tous les morceaux. Donc, encore sous le rapport du bon emploi des matières alimentaires, le système des *boucheries économiques* l'emporterait sur l'organisation actuelle.

IV. — *Plan d'une boucherie modèle d'après le système de concentration.*

La *boucherie économique modèle* devrait être construite dans un quartier populeux où l'on pourrait facilement écouler toutes les qualités de viande. L'emplacement choisi serait entre deux rues; l'édifice se composerait de la boucherie proprement dite, d'un atelier de distribution, d'un local pour les bureaux et le logement du personnel, d'un hangar pour les voitures, enfin d'une cour où aurait lieu le déchargement des viandes et comestibles. La boucherie proprement dite ne serait autre chose qu'un vaste hangar donnant sur la rue la plus fréquentée. Tout serait construit en bois et en plâtre.

En arrivant dans la cour, les viandes seraient portées dans l'atelier de distribution où des étaliers les dépèceraient et les diviseraient suivant les qualités. D'autres étaliers ne feraient que vendre. Au moyen d'une organisation particulière, et qu'il est inutile d'insérer dans cette note, il serait facile de simplifier la vente et d'empêcher les *coulages*, chose qu'on n'évite pas toujours dans la boucherie morcelée. En répartissant les étaliers d'après les principes de la division du travail, le contrôle serait plus facile, et sans nuire à la rapidité du service, on obtiendrait une grande économie de main-d'œuvre.

Pour faire jouir les établissements publics, les troupes, les hospices, les restaurants des bienfaits de la *boucherie économique*, trois grandes voitures porteraient la viande à domicile. Ce n'est pas tout. Comme dans notre bazar, les ventes auraient lieu au *comptant* et, comme les transactions seraient *loyales*, il n'y aurait ni *crédit* ni *remises* quelconques. Ainsi on supprimerait les mémoires exagérés qui transforment le crédit en usure; les remises qui déshonorent le commerce, connues des cuisinières sous la dénomination du *sou pour livre*, des caporaux d'ordinaire sous la dénomination du *pas de porte*, etc. Conformément aux ordonnances de police, il n'entrerait aucune *réjouissance* dans les pesées, et l'on pourrait même bientôt vendre certaines viandes sans os. Pour tout dire en deux mots, *sincérité*, *vérité*, seraient toujours la devise de la *boucherie économique*.

V. — *Organisation financière.*

La boucherie modèle, exécutée d'après le plan que nous avons donné plus haut, coûterait 150,000 fr. Sur le terrain nu, loué par la compagnie, on élèverait des constructions en bois et en plâtre qui ne demanderaient pas plus de 40,000f. Nous évaluons à une égale somme l'achat du matériel consistant en étaux, tables, balances, linges, couperets, mobilier de toute nature, chevaux et voitures. Quant au fonds de roulement, comme dans le commerce des viandes et gibiers le capital se renouvelle au moins une fois toutes les semaines, 50,000 fr. suffiraient amplement. Pour les viandes, les acquisitions seraient faites à la criée dans les abattoirs, sur les marchés de Sceaux et de Poissy; pour le gibier et la volaille, la compagnie s'adresserait directement aux producteurs.

Récapitulant les frais d'établissement, notre boucherie modèle coûterait :

Constructions	40,000 fr.
Matériel	40,000
Roulement	50,000
Imprévu	20,000
Total	150,000

Pour faire fonctionner cette boucherie, 100,000 fr. de frais généraux seraient nécessaires. Dans ces chiffres se trouveraient compris, l'intérêt du capital engagé, l'entretien du matériel, la location du terrain et les appointements des employés.

Quant aux recettes, nous avons dit que la boucherie économique limiterait ses bénéfices bruts à 10 c. par kilogramme de viande : on peut donc approximativement fixer les bénéfices de la manière suivante :

3,000,000 kil. de viande de boucherie, à 10 c. l'un	300,000 f.
500,000 kilog. de viande de porc, à 10 c.	50,000
Bénéfices présumés sur le poisson, la volaille et le gibier,	Mémoire.
Total des recettes	350,000

Les frais généraux étant de 100,000 fr., il resterait 250,000 fr. de bénéfices nets, sans parler des profits sur le poisson, la volaille et le gibier.

On nous objectera sans doute qu'il ne suffit pas de mettre des kilog. sur le papier, mais qu'il faut les débiter. Nous répondons que notre boucherie vendant à un *tiers* meilleur marché que les autres, débiterait autant de viande qu'elle en voudrait débiter.

Maintenant, lorsqu'un premier essai aurait réussi, on étendrait ce système à toute la capitale. Or, si une boucherie doit revenir à 150,000 fr., trente reviendront à 4,500,000 fr. Les trente bazars débiteront 90 millions de kilog. de viande qui coûteront aux particuliers à peu près la même somme que les 80 millions de kilog. consommés sous le régime actuel. Ainsi, sans augmenter sa dépense le parisien verra sa consommation presque doublée.

Les frais généraux de trente établissements, à 100,000 fr. l'un, seront de 3 millions de francs. Quant aux recettes, rien que sur les 90 millions de kilog. de viande de boucherie, elles s'élèveraient à 9 millions de francs. En laissant pour les éventualités les bénéfices sur le porc, la volaille, le gibier et le poisson, la recette nette des trente établissements sera donc de 6 millions de francs. En d'autres termes, une année après la fondation de chaque boucherie, le capital engagé sera intègralement remboursé par les profits. On le voit, si depuis 1791, le commerce anarchique a souvent donné de grands résultats, le commerce loyal, tel que nous proposons de l'organiser, en promet de tout aussi considérables, qui seront plus certains et plus honorables.

VI. — *Organisation administrative.*

Nous avons dit que notre boucherie modèle peut remplacer trente des étaux existants. Or, le personnel de chaque étal se compose du maître, d'une dame de comptoir et de trois étaliers. Le service des trente étaux exige donc au moins cent cinquante personnes. La boucherie économique élevée sur une vaste échelle, organisée d'après les principes de la division du travail ne demandera qu'un personnel de trente-cinq à quarante individus. En voici la liste avec la somme totale des appointements :

1 directeur,	50,900 fr.
1 sous-directeur,	
1 caissier,	
2 employés,	
8 étaliers de 1re classe,	
8 étaliers de 2e classe,	
10 auxiliaires,	
3 conducteurs de voiture,	
1 cuisinier et son aide,	
1 garçon de bureau,	
1 lingère,	
Total du personnel,	50,900 fr.

A ce chapitre il faut en ajouter un second comprenant les frais généraux de toute nature et dont voici les détails :

Intérêts du capital engagé (150,000 fr.),	7,500 fr.
Loyer du terrain,	10,000
Nourriture de 35 employés à 1 f. par jour,	12,000
Entretien des batiments et du mobilier,	4,000
Chauffage, éclairage, blanchissage,	2,700
Nourriture et entretien de 3 chevaux,	2,000
Entretien des voitures,	1,000
Impositions et patente,	1,000
Imprévu,	8,300
Total,	49,100 fr.

En additionnant ces deux chapitres on obtient 100,000 fr. de frais généraux.

Ce n'est pas tout. Lorsque plusieurs établissements seront fondés, il faudra les relier entre eux par une administration centrale. Cette administration comprendra :

1 directeur-général,	60,000 fr.
1 caissier-général,	
2 inspecteurs,	
4 employés à la comptabilité,	
1 courrier pour porter les dépêches,	
2 chevaux,	
Frais divers,	
Total.	60,000 fr.

Indépendamment de l'administration centrale il faudrait une chaudière et une porcherie pour utiliser les viandes gâtées et les résidus. Les dépenses de cette annexe seraient de 10,000 fr. La centralisation de nos trente boucheries coûterait donc 70,000 fr. soit pour chacune d'elles 2,300 fr. qu'il faudrait porter au chapitre des frais généraux.

Telle est en somme l'organisation qui nous semble applicable à la ville de Paris. Si nos efforts ne sont pas déçus, nous espérons d'ici à peu voir notre idée se réaliser,

Jacques-Valserres.

Mort de M. Louis Perrée.

M. Louis Perrée, directeur-gérant et rédacteur en chef du *Siècle*, a succombé jeudi matin à une congestion cérébrale dont il avait été subitement atteint la veille au soir.

M. Perrée n'était âgé que de trente-cinq ans. Bien qu'il fût indisposé depuis quelque temps, rien ne faisait présager le malheur qui allait frapper sa famille, ses nombreux amis, ses collaborateurs et ce parti intelligemment conservateur qui comprend que les réformes, la conciliation des intérêts, l'amélioration du sort des masses souffrantes sont les véritables garanties contre de nouvelles révolutions. Quelques instants avant sa mort, il s'occupait d'élaborer les statuts d'une caisse de retraite organisée en faveur des divers employés du journal qu'il dirigeait.

M. Louis Perrée était un des plus dignes soutiens de la République démocratique, un ferme défenseur de la Constitution et de la légalité, un ami sincère de la liberté et de l'ordre.

Estimé de tous dans la vie privée, il avait su se faire estimer aussi dans la vie publique, en qualité de maire du 3e arrondissement et de représentant du peuple à l'Assemblée constituante. Journaliste éminent, administrateur habile, il a rendu de grands services à la cause du progrès. Ses sentiments généreux, l'honorabilité de son caractère, sa bienveillance lui avaient conquis les justes sympathies de tous ses confrères de la presse. Ses adversaires politiques eux-mêmes se sont empressés de rendre hommage à sa mémoire.

La mort de Louis Perrée est un deuil pour le pays, une grande perte pour le journal le *Siècle*, qui continuera, nous en sommes convaincus, l'œuvre utile et si considérable de l'homme de bien dont nous déplorons aujourd'hui la fin prématurée.

Charles Brunier.

Les funérailles de M. L. Perrée ont eu lieu aujourd'hui samedi à midi, au milieu de la consternation générale. Le cortége était immense et se composait de littérateurs, d'ouvriers, de journalistes, d'artistes, de commerçants et d'un grand nombre de représentants du peuple. Le convoi s'est rendu au père La Chaise. Le deuil était conduit par le jeune fils de M. Perrée et par son beau-frère M. de Fiennes. Cinq discours ont été prononcés sur la tombe du défunt : un par M. Havin, conseiller d'état; deux par MM. Lamarche et Louis Desnoyers, au nom des rédacteurs; deux enfin par MM. Tramon, administrateur, au nom des employés, et Voivenel, metteur en page, au nom des ouvriers du *Siècle*.

Le tribunal civil de la Seine, dans son audience du 15 janvier, a ordonné l'exécution de la contrainte obtenue par l'administration du timbre contre le journal l'*Evénement*, taxé d'une amende de 21,095 fr. 35 c. pour avoir fait tirer en feuilles séparées, et sans timbre, le roman d'Alexandre Dumas qui est en cours de publication dans ce journal.

Ce jugement a été rendu en l'absence de l'*Evénement*, qui ne l'a appris que le lendemain par la *Gazette des Tribunaux*. Le 11, l'avoué de l'*Evénement* avait reçu une lettre du juge-rapporteur qui lui annonçait qu'il serait en mesure de faire son rapport le 17 ou le 19.

L'*Evénement* annonce qu'il se pourvoit en cassation; mais, conformément à la loi, il est obligé, pour être admis à se pourvoir, de consigner immédiatement l'amende de 21,000 fr.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Si l'on en croit les dernières nouvelles reçues, la reconstitution de la diète aurait été signée le 12 aux conferences de Dresde, avec les modifications suivantes :

La nouvelle diète, soumise à la présidence alternative de l'Autriche et de la Prusse, serait composée de 11 voix au lieu de 17. Ces voix seraient ainsi réparties : Autriche 2; Prusse 2; Bavière 1; Hanovre 1; Wurtemberg 1; royaume de Saxe 1; grand duché de Bade et les deux Hesse 1; les trois duchés de Saxe (Cobourg, Gotha et Weimar) 1; les villes anséatiques et les quatorze autres petits états, ensemble, 1 voix. — Total 11.

La diète entretiendrait une armée permanente de 130,000 hommes.

Toutes ces combinaisons intérieures regardent seulement les parties contractantes; mais ce qui est plus grave, parceque, comme l'on dit en langage diplomatique, cela tend à détruire ce fameux équilibre européen si solidement établi en 1815, c'est l'entrée de l'Autriche avec tous ses Etats hongrois, slaves, italiens, dans la confédération. Les hommes versés dans la diplomatie regardent comme impossible que la France et l'Angleterre acceptent cette combinaison, et y voient un inévitable *casus belli*.

On va s'occuper aussi aux conférences de Dresde des importantes questions relatives au commerce, à l'industrie et à la navigation.

HOLSTEIN. — La lieutenance des duchés se soumet aux ordres de la diète. Cette détermination a été prise par la chambre des représentants, dans une séance fort orageuse qui a duré toute la nuit du 10 au 11, à la majorité de 47 voix contre 8. Un des deux membres de la lieutenance, M. Beseler, a donné sa démission. M. de Revention reste seul chargé de l'administration du pays, en attendant qu'elle passe entre les mains des représentants du Danemarck et des délégués de la diète.

On annonce que les Autrichiens occuperont néanmoins le Holstein.

HESSE-CASSEL. — Les exécutions fédérales spécialement dirigées contre les autorités et les fonctionnaires récalcitrants ont cessé par suite de leur démission ou de leur soumission.

Allyre Bureau.

ESPAGNE.

Le général Narvaez a donné sa démission motivée sur l'état précaire de sa santé, et il a quitté Madrid le 12 à trois heures du matin, pour se rendre en France.

On suppose que MM. Pidal et Mon seront les membres influents du nouveau ministère.

Revue parlementaire.

Lundi. — L'Assemblée est beaucoup plus préoccupée de ce qui se passe dans la commission dite des *mesures à prendre*, dite de *sûreté parlementaire*, dite de *salut public*, etc., que des questions traitées à la tribune.

Elle rejette la prise en considération d'une proposition de M. Ch. Dulac, relative au colonage partiaire, et tendant à attribuer aux métayers une part de la plus-value résultant de leurs travaux et dépenses propres, sur les terres qu'ils ont à loyer. Le scrutin donne 520 voix pour et 66 seulement contre. Nous voudrions que la majorité se montrât toujours aussi soucieuse que dans cette circonstance de la liberté des transactions.

La proposition de M. Cordier portant demande d'une enquête sur les questions qui se rattachent à l'organisation de la boucherie de Paris, à l'industrie du bétail et à la production de la viande est prise en considération. L'initiative des intéressés sur un grand nombre de points a heureusement avancé la solution de ces questions assez pour que l'enquête ne soit pas la seule ressource des consommateurs. Autrement, il en pourrait être du commerce de la viande comme de l'impôt des boissons sur lesquelles enquêtes se poursuivent infructueuses depuis 1815.

La prise en considération d'une proposition de M. Joret sur les assurances agricoles est repoussée par 372 voix contre 213. La majorité pense, avec M. Dumas, que le gouvernement ne peut pas intervenir dans les assurances.

Mardi. — A propos de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes de la classe de 1850, M. Charassin propose un amendement ainsi conçu : « Ne seront pas portés sur les listes les jeunes gens qui ne justifient pas du domicile de trois ans exigé par la loi du 31 mai 1850. » Cette épigramme contre la dernière loi électorale est repoussée par la question préalable au scrutin de division qui donne 452 voix contre 170.

Une proposition de M. Colfavru, relative au droit de récusation des jurés et tendant à réserver ce droit aux accusés seulement, est repoussée par la question préalable. Dans le cours de la discussion, M. Dupin saisit avec empressement une mention du nom de Robespierre pour s'écrier : « Robespierre est le plus grand scélérat que la France ait porté! » Il en résulte une vive approbation à droite et quelques rumeurs à l'extrême gauche, et M. le président s'empresse d'ajouter : « Continuez, continuez : vous me rassurez contre les divisions de la majorité, continuez. » On ne peut méconnaître l'habileté scénique de ce petit épisode dans les circonstances présentes.

La prise en considération d'une proposition de MM. de Laboulie et Paul Sevaistre, relative aux dispositions législatives à ajouter au code de commerce pour accélérer la marche des faillites et assurer le paiement des dividendes revenant aux créanciers, est rejetée.

M. Lanjuinais donne lecture du rapport de la commission nommée pour examiner la proposition de M. de Rémusat.

Mercredi, jeudi, vendredi et samedi. — Discussion du projet de résolution de la commission nommée en exécution de la décision de l'Assemblée en date du 10 janvier, pour examiner la proposition de M. de Rémusat.

Allyre Bureau.

On écrit de Rendsbourg (Schleswig), le 8 janvier :

« Hier, de grand matin, le 9e bataillon de la garnison de la forteresse de Rendsbourg, composé d'enrôlés volontaires de diverses nations, et qui depuis plusieurs jours était consigné à la caserne, reçut tout à coup l'ordre de se mettre en marche pour sortir de la forteresse par la porte du nord. Les militaires de ce bataillon, qui, d'après la direction indiquée par leur marche, croyaient qu'il s'agissait d'une attaque contre les avant-postes danois, prirent gaîment leurs armes et partirent en entonnant des chants patriotiques. Une fois sorti par la porte du nord, le bataillon fut conduit le long des ouvrages extérieurs de la forteresse jusque devant la porte de l'ouest, et là son chef lui déclara qu'il s'agissait de fusiller un soldat du 6e bataillon, condamné à mort pour assassinat sur la personne d'un sous-lieutenant du même bataillon.

» Les soldats du 9e bataillon poussèrent des cris d'indignation et refusèrent de prendre part à l'exécution, parce que, direntils, le condamné avait tué un officier qui maltraitait ses subordonnés. Les officiers parvinrent à apaiser les soldats, et il fut convenu que le peloton d'exécution serait composé de huit d'entre ceux-ci, qui seraient tirés au sort.

» Les huit hommes dont les noms sortirent par le tirage chargèrent leurs fusils et couchèrent en joue le condamné, qui avait été amené les yeux bandés. Au commandement de feu, trois soldats tirèrent ostensiblement en l'air ; les cinq autres déchargèrent leur armes contre le patient, qui tomba mort, frappé de deux balles à la tête et de trois balles à la poitrine.

» Les trois soldats récalcitrants ont été arrêtés et ont été traduits immédiatement devant la cour martiale de Rendsbourg, qui les a condamnés à mort. Ils ont été passés par les armes aujourd'hui, à sept heures du matin. »

De l'impôt progressif.

Le journal *la Semaine* vient de terminer la publication du travail de M. L. L. Vauthier sur l'impôt progressif. Nous avons publié le chapitre premier de cette sérieuse étude dans notre numéro du 10 novembre.

Nous publions aujourd'hui les conclusions de ce travail. Voici comment l'auteur résume les points qu'il a démontrés :

Allyre Bureau.

CONCLUSION.

Nous venons d'examiner, sous ses diverses faces, la question de l'impôt progressif.

Notre but spécial était de produire des formules arithmétiques propres à résoudre un problème que beaucoup d'esprits déclaraient insoluble, dans des conditions satisfaisantes. Nous ne nous sommes pas cependant bornés là.

Nous avons en outre discuté le procédé d'application de l'impôt progressif à celle des contributions actuelles qui sont susceptibles d'admettre ce mode de prélèvement, et nous avons dit quelques mots de l'influence sociale possible de l'introduction de ce système.

Enfin nous avons donné une application spéciale au prélèvement de l'impôt foncier.

Sauf la question de droit que nous n'avons fait qu'effleurer, nous croyons avoir démontré :

1° Qu'il est possible de régler un prélèvement progressif d'après des formules simples et rationnelles qui conduisent à des séries de valeurs parfaitement continues et suivant, dans leur accroissement, une marche régulière ; formules qui se plient facilement d'ailleurs aux diverses conditions auxquelles on veut assujétir le prélèvement.

2° Que les difficultés d'application à ceux des impôts actuels, qui supposent une évaluation préalable du revenu, sont extrêmement minimes et disparaissent même en certains points, pour donner lieu à des simplifications notables de travail administratif.

3° Que les craintes de vexation résultant du nouveau mode de prélèvement sont illusoires, et les appréhensions de fraudes, de la part des contribuables, dans le but d'échapper à l'impôt, dénuées de fondement ou de raisons d'être suffisantes.

4° Que l'influence sociale de l'impôt, au lieu d'être violente et spoliatrice, comme l'imaginent les adversaires de ce système, serait favorable aux améliorations agricoles, à la situation des petits propriétaires qui forment plus des 9 dixièmes des détenteurs du sol et au développement de l'esprit d'association dans les campagnes, et que, tout en n'imposant pas de limite au développement libre des facultés industrielles de l'homme et à ce besoin de chercher, dans la propriété, la garantie des fruits de son travail, il tend cependant à rendre plus difficile qu'aujourd'hui, au-delà de certaines limites, la concentration du capital foncier dans un petit nombre de mains, tendance que nous considérons comme parfaitement d'accord avec les principes essentiels de la démocratie.

5° Enfin, que l'application de l'impôt progressif au prélèvement de la contribution foncière, loin de frapper le Trésor d'un déficit considérable, pourrait amener un rendement égal à celui qu'on en obtient aujourd'hui, ou plus considérable même, tout en permettant de dégrever les revenus inférieurs à 500 fr. ou à 1,000 fr., qui forment plus des neuf dixièmes des revenus actuels, sans augmenter la charge qui pèse aujourd'hui sur les revenus moyens, compris entre 1,000 et 2,000 fr., et sans frapper d'une manière trop rigoureuse sur les revenus élevés.

Cette série de démonstrations valait la peine d'être tentée, d'après la place qu'occupe, dans beaucoup d'esprits, la question de l'impôt progressif. Leur étude pourra contribuer à rendre plus facile et plus sûr un essai que nous sommes loin de regarder comme devant constituer un remède radical aux vices de notre système d'impôts, mais qui offrira, croyons-nous, quelques avantages incontestables.

Et à supposer même que nous fussions sur ce dernier point dans l'erreur, nous nous féliciterions encore du travail que nous avons entrepris ; car en dégageant la question d'une foule d'arguments sans valeur qui l'obscurcissaient, il aura permis de faire porter la discussion sur le point vital et essentiel, et aura préparé, sinon fourni, une solution définitive.

L. L. VAUTHIER,
Ex-représentant du peuple.

Nota. — Le travail de M. Vauthier paraîtra très prochainement en brochure, augmenté de notes justificatives des calculs par lesquels il est arrivé aux diverses formules d'impôt progressif qu'il propose.

Une société de statisticiens vient de publier un tableau synoptique fort curieux, indiquant chaque mois :

1° Les cours les plus hauts et les plus bas des fonds français ;

2° Les événements qui en ont déterminé les variations les plus notables depuis 1797 jusqu'en 1850 ;

3° Les cours des consolidés aux dates correspondantes.

Ce tableau, qui est fort étendu, a été composé d'après les documents officiels des Bourses de Paris et de Londres.

Voici un extrait du plus haut et du plus bas cours de chaque année, de 1797 à 1850, sur la rente 5 0/0.

COURS DU 5 0/0.

ANNÉE.		PLUS HAUT.	PLUS BAS.
1797	(inscription.)	38 75 juin.	6 50 octobre.
1798	(tiers cons.)	24 25 janvier.	6 83 janvier.
1799	—	22 50 novembre.	7 » sept. et octob.
1800	—	37 75 août.	17 38 février et avril.
1801	—	63 » octobre.	41 75 juillet.
1802	—	59 » janvier.	50 15 août.
1803	—	66 60 mars.	47 » mai.
1804	—	59 30 mai.	52 30 mars.
1805	—	63 » octobre.	51 90 septembre.
1806	—	77 » décembre.	60 40 janvier.
1807	—	93 40 août.	71 30 avril.
1808	—	88 15 mai.	78 10 décembre.
1809	—	84 » mai.	76 90 juillet.
1810	—	84 50 mars.	78 40 janvier.
1811	—	83 35 novembre.	77 70 mai.
1812	—	83 60 février.	76 50 décembre.
1813	—	80 20 janvier.	47 50 décembre.
1814	—	78 75 décembre.	45 » mars.
1815	—	81 65 mars.	52 30 nov. et déc.
1816	—	64 40 février.	54 30 décembre.
1817	—	60 » avr. juin, juil.	55 05 janvier.
1818	—	80 » août.	60 » décembre.
1819	—	73 15 septembre.	64 85 mars.
1820	—	79 60 juillet.	78 10 février.
1821	—	90 60 oct. et nov.	73 75 mars.
1822	—	95 » septembre.	85 » novembre.
1823	—	93 65 août.	75 50 janvier.
1824	—	104 75 mai.	93 » janvier.
1825	—	106 25 mars.	90 50 novembre.
1826	—	101 05 novembre.	95 74 mai.
1827	—	104 70 août.	98 50 mars.
1828	—	109 » septembre.	101 25 avril.
1829	—	110 65 mars.	106 50 mai.
1830	—	109 85 février.	84 40 décembre.
1831	—	98 80 décembre.	74 80 avril.
1832	—	99 86 décembre.	92 40 janvier.
1833	—	105 50 février.	99 65 février.
1834	—	107 » juillet.	104 » mars.
1835	—	110 30 septembre.	106 40 mai.
1836	—	110 30 février.	103 20 septembre.
1837	—	111 » septembre.	105 25 mars.
1838	—	111 85 août.	107 05 avril.
1839	—	112 85 août.	107 75 mars.
1840	—	110 40 juillet.	100 30 septembre.
1841	—	117 05 septembre.	110 45 janvier.
1842	—	120 20 mai.	116 65 janvier.
1843	—	123 70 décembre.	119 60 janvier.
1844	—	126 30 décembre.	118 10 octobre.
1845	—	122 85 février.	116 45 décembre.
1846	—	123 60 fév., mars.	116 » novembre.
1847	—	119 10 février.	113 35 septembre.
1848	—	117 45 février.	50 » avril.
1849	—	92 65 décembre.	75 75 janvier.
1850	—	97 65 août.	96 75 novembre.

La *Presse* publie dans son numéro de vendredi un mémoire du général Préval sur le *commandement en chef des troupes de la première division militaire.* Ce mémoire, qui porte la date du 20 juillet 1850, fait ressortir de la façon la plus lumineuse tous les germes de conflits que renferme cette position exceptionnelle et anormale faite à un chef militaire. Le général Préval, qui apportait dans son appréciation le sang-froid, l'impartialité d'un homme complètement désintéressé dans la question, et une connaissance profonde de tous les rouages de notre organisation militaire, n'avait pas besoin que les complications surgissent pour les prévoir et les indiquer. Son travail mérite d'être médité et pris en sérieuse considération par tous ceux qui se préoccupent des hautes questions militaires plus que jamais aujourd'hui mêlées aux questions d'Etat.

Allyre Bureau.

Une revue hebdomadaire va paraître sous ce titre : *la Politique nouvelle*. Les principes qui présideront à sa rédaction sont ceux que professaient le journal *le Crédit*. Ordre et Progrès, telle est sa devise. Les questions politiques et sociales, les grands problèmes posés par la révolution de Février y seront traités par des écrivains éminents depuis longtemps connus et appréciés du public. Nous ne doutons pas du succès de cette publication. Les opinions et le talent des rédacteurs du *Crédit* nous permettent de bien augurer de l'œuvre qu'ils entreprennent.

Charles Brunier.

M. Baptiste Salers, de Moissac, qui avait été nommé à son insu membre du tribunal de commerce par 100 électeurs sur 1400, les démocrates s'étant abstenus, a adressé au procureur général la lettre suivante dont nos lecteurs apprécieront la ferme et loyale franchise :

« 4 janvier.

» Absent de Moissac, j'ai été nommé juge du tribunal de commerce de cette ville aux élections qui ont eu lieu dimanche dernier.

» 100 votant seulement sur 1,400 ont pris part au vote.

» Les républicains se sont abstenus.

» La réaction fait sonner bien haut son triomphe dans les petits journaux du département ; pour elle, les élections sont une victoire politique ; pour moi, je ne crois pas, en cette occasion, devoir jouir du bénéfice d'une erreur.

» Les électeurs ont été trompés ; s'ils avaient cru, en me donnant leurs voix, la donner à un républicain-socialiste, un des fondateurs de la *Phalange* et de la *Démocratie pacifique*, à un collaborateur et à un ami de Considerant et de bien d'autres encore, à coup sûr, ils m'auraient repoussé.

» Je viens faire mon devoir en me repoussant moi-même.

» Repoussez-moi à votre tour, monsieur, je vous en prie, en recevant ma démission et en la faisant accepter par qui de droit.

» SALERS. »

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* de mardi contient un ordre du jour adressé à l'armée par le nouveau ministre de la guerre, général Regnaud de Saint-Jean d'Angely. Le ministre déclare que le but de tous ses soins sera, entre autres choses, de travailler à maintenir la paix publique en affermissant la Constitution.

— Le tribunal de première instance de la Seine a rendu son arrêt dans l'affaire en dommages-intérêts intentée par M. Chéron contre le directeur de la maison de Clichy, à raison de la mise en liberté de M. Mauguin.

Les *attendu* de l'arrêt maintiennent la validité en droit de l'incarcération, mais admettant qu'il y a eu pour le directeur cas de force majeure, le tribunal déclare Chéron non recevable dans sa demande.

— Les bouchers de Saint-Quentin baissent leurs prix à l'envi. Plusieurs annoncent de la viande première qualité à 40 cent. le demi-kilogramme.

Quelques-uns adoptent l'usage des étiquettes sur les différents morceaux. C'est là une amélioration que nous voudrions voir se généraliser, parce qu'elle tournera au profit du consommateur peu aisé.

—Pour procurer la viande de boucherie à bon compte aux habitants de la ville, la société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne a décidé l'établissement dans cette ville d'une boucherie par souscription. Elle a nommé à cet effet une commission de six membres qui devra, conjointement avec le bureau, s'occuper de cette importante question.

— Les chutes du Niagara viennent de subir un accident semblable à celui qui enleva, il y a quelques mois, une partie du Table-Rock. Cette fois, c'est le rocher connu sous le nom de Fer-à-Cheval (Horse Shoe) qui s'est abîmé, sur une longueur de dix verges et une largeur de quatre, vers la rive canadienne. L'écroulement a eu lieu mardi soir avec un bruit terrible, et les énormes fragments sont tombés précisément dans l'étroit chemin sur lequel les étrangers s'avancent pour contempler la cataracte.

— C'est un usage consacré en France de faire, tous les cinq ans, le recensement de la population. Le dernier ayant eu lieu en 1846, il échoit conséquemment à l'année 1851 de voir renouveler cette grande et utile opération.

Voici, d'après les historiens et les documents officiels, comment la population de Paris s'est graduellement accrue :

Au treizième siècle, Paris comptait 120,000 âmes ; — en 1474, 150,000 ; — sous Henri II, 210,000 ; — en 1590, 200,000 ; — sous Louis XIV, 492,600 ; — en 1719, 509,640 ; — de 1752 à 1762, 576,630 ; — en 1776, selon Buffon, 658,000 ; — en 1778, selon Mohau, 670,000 ; — en 1784, Neckel, 660,000 ; — fin du règne de Louis XVI, 610,620 ; — 1798, selon recensement, 640,504 ; — 1802, idem, 672,000 ; — 1806, idem, 547,756 ; — 1808, idem, 580,609 ; — 1809, idem, 794,596 ; — 1817, idem, 713,966 ; — 1827, idem, 890,431 ; — 1831, commencement des recensements quinquennaux, 774,328 ; — 1836, idem, 909,126, — 1841, idem, 912,033 (non compris les soldats sous les drapeaux, les absents et les enfants en nourrice) ; — 1846, idem, 1,053,897, et le département de la Seine, 1,364,467.

La population du département de la Seine se décomposait ainsi qu'il suit :

Premier arrondissement, 111,246 ; — deuxième, 117,768 ; — troisième, 64,675 ; — quatrième, 46,253 ; — cinquième, 96,628 ; — sixième, 104,486 ; — septième, 72,895 ; — huitième, 112,179 ; — neuvième, 52,604 ; — dixième, 106,878 ; — onzième, 66,119 ; — douzième, 100,293 ; — treizième (Saint-Denis), 187,513 ; — quatorzième (Sceaux), 125,067.

La population de la France était, en 1700, de 19,669,000 âmes; en 1831, de 32,560,934 ; en 1846, de 35,400,486 habitants.

(*Siècle.*)

— Voici un nouveau fait propre à faire ressortir les abus de la détention préventive. M. Sammureau, arrêté pour un délit insignifiant, comparait devant le tribunal de Blois, et s'entend condamner à 24 heures de prison. Il était déjà incarcéré depuis quatre jours; il patiente jusqu'à l'expiration du cinquième, et se dispose à partir; mais on lui signifie que le procureur de la république en appelle *à minimâ*. M. Sammureau doit donc rester sous les verroux jusqu'à ce qu'il plaise à la cour d'Orléans de s'occuper de son affaire; si le premier jugement est confirmé, la peine qu'il aura encourue ne sera que de vingt-quatre heures, et pourtant il aura été, pendant cinq ou six semaines, privé de sa liberté.

— L'hiver de cette année, s'il continue comme il a commencé, méritera de prendre place parmi les plus tempérés que présentent les observations météorologiques. Depuis l'établissement des Tables de Lahire, en 1709, on n'en trouve que quatre qui présentent une température aussi douce. Sur ces quatre, un seul, celui de 1733, a offert un phénomène qui ne s'est pas renouvelé depuis : les arbres fruitiers en pleine floraison le 25 janvier. Pendant tout le cours de cet hiver, il ne tomba qu'une seule fois de la neige, le 23 décembre ; il ne gela qu'un seul jour et il n'y eut que onze jours de pluie à différents intervalles.

Les hivers rigoureux ont été plus communs.

On cite, dans le dernier siècle, ceux de 1709 et de 1776, et surtout celui de 1788 à 1789. Pendant cet hiver, il gela sans interruption depuis le 25 novembre jusqu'au 13 janvier. Il fit plusieurs jours 22 degrés de froid. Les poissons périrent dans les rivières, le gibier et les oiseaux dans les campagnes. Les orangers, les oliviers, les grenadiers périrent tous dans le Midi.

Dans notre siècle, on cite l'hiver de 1812, année de la campagne de Russie ; l'hiver de 1820, et surtout celui de 1829 à 1830, pendant lequel il y eut 77 jours de gelée, du 17 novembre au 15 mars. Pendant ces hivers, le froid fut général dans toutes les parties de la France.

Mais on a constaté aussi le phénomène contraire. Pendant les hivers de 1821, de 1818, de 1815, de 1726, de 1684, de 1070, de de 1434, de 1433, de 1432, de 1292, le froid fut très vif dans le nord de la France, et la température très douce dans le Midi.

SINISTRES EN AMÉRIQUE. — L'incendie du *South-America* que nous avons annoncé dans notre dernier numéro, a causé la mort de 27 personnes, parmi lesquelles 17 soldats.

Quelques jours après, le *Knoxville*, amarré à la levée de la Nouvelle-Orléans, a fait explosion. Deux de ses chaudières ont éclaté presque simultanément. Des deux autres chaudières (le steamer en avait quatre) l'une a traversé le cabinet du *Martha-Washington*, placé en avant du *Knoxville* et est allée tomber sur le *Yeatman* qui venait en troisième ligne. Ces deux navires ont été horriblement fracassés. La quatrième chaudière lancée sur le quai à une distance de près de trois cents pieds, a broyé sur son passage une pile de barils de farine. L'incendie a suivi l'explosion. On évaluait à 6 le nombre des morts et à 19 le nombre des blessés.

A San Francisco, le *Sagamore*, surchargé de passagers qui venaient d'assister à la fête de l'Ascension, a sauté au moment où il allait partir. La *Presse* porte le nombre des victimes à 50 ou 60; mais on le croit généralement beaucoup plus grand. Le matin même du même jour (29 octobre) le steamer *Maripora* avait sombré en route, mais tous ses passagers avaient été sauvés, et la plupart avaient repris passage sur le *Sagamore*.

SALON DE 1851.

(Quatrième article.)

Paysage (Suite).

MM. Bodmer, Diaz, Mlle Rosa Bonheur, MM. Cabat, Français, Ziem, Lambinet, Lapierre, Emile Millet, Daubigny, Wagrez.

J'ai essayé de caractériser les trois types principaux et générateurs de notre école du paysage; mais il est d'autres individualités remarquables qui viennent former les divers groupes de cette série. Je dois les passer rapidement en revue pour donner une idée vraie de l'état de cette branche de l'art. Nouvellement entré dans les rangs des paysagistes, M. Bodmer doit, d'ores et déjà, être compté parmi les premiers. C'est une individualité forte, un talent carré par la base, une de ces natures peu précoces qui, le premier pas fait, ne reculent plus et vont toujours en avançant vers leur but; un de ces hommes chez qui, sentiments et idées ayant une fois atteint leur maximum d'intensité, finissent par arriver jusqu'au sublime; un de ces hommes à la Jean-Jacques qui font des vers à peine supportables et dont la prose vaut la plus belle poésie, tant elle est pleine de cœur et riche d'expression. Un tel esprit, sous une apparence de froideur, doit aimer avec passion; et c'est ici l'amour et l'intelligence de la nature qui empêchent l'observateur exact de devenir méticuleux; la précision ne dégénère jamais en sécheresse; le faire demeure, reste large et la peinture franche.

Ce talent est-il aussi varié que solide? Les trois paysages que M. Bodmer a envoyés au salon appartiennent au même ordre de sentiments, presque à la même saison de l'année, et ont un air de famille qui ne peut être méconnu; mais chacun d'eux a pourtant son caractère. S'ils ne prouvent point la fertilité et la variété de talent de leur auteur, ils démontrent son homogénéité. Quand on a regardé avec attention les deux toiles (269, 270), on sait que ce n'est point par un coup de hasard que M. Bodmer a fait un tableau de maître (268).

C'est un effet de commencement d'hiver, froid sec et pas trop vif. Le ciel gris et neigeux est parfaitement à son plan, derrière ces grands et beaux arbres à travers les branches desquels on le voit. Rien de mieux dessiné, de plus savamment anatomisé que ce grand chêne dépouillé de feuilles qui étend ses branches vigoureuses autour de lui, au centre du tableau. M. Rousseau est le seul qui connaisse aussi bien la structure générale d'un arbre et sa construction détaillée, et ici la science parle peut-être un langage plus clair, plus intelligible pour tous du moins. Ces membres végétaux ont un mouvement admirable. Le grand arbre de droite couvert de feuilles flétries est d'un port tout différent et fait un charmant contraste de formes et de tons avec son compagnon, ainsi qu'avec les petits arbres verts qui croissent sous la protection des géants de la forêt. Le premier plan, couvert de fougères desséchées, est ravivé par le ton vert sombre de ses jeunes pousses. Toute l'économie de ce tableau est dans l'habile disposition des trois masses grise, verte et jaunâtre, et dans le simple et grand arrangement des lignes. Au milieu, un cerf et quatre petites biches tendant chacun deux oreilles craintives, presque déjà sur pied, prêts à fuir. Ce sont les feuilles mortes qui bruissent dans la forêt.

Le paysage de M. Diaz est, à mon sens, l'œuvre la plus forte qu'il ait au salon. Lignes simples et graves, aspect mystérieux, couleur solennelle, effet puissant, facture habile et grasse : voilà beaucoup de qualités réunies. De lourdes et chaudes vapeurs s'élèvent du sol comme l'encens du sacrifice s'élève de l'autel. Un silence religieux règne sur toute la vallée, et le soleil se retire lentement, comme à regret, vers d'autres cieux. Il y a une mélancolie indicible dans cette petite toile qui ouvre un champ immense à la pensée.

Je regrette pour ma part, que M. Diaz ne nous donne pas plus souvent de ces paysages. Ici, il est vrai, profond et réellement poétique, ici son talent s'élève au-dessus du caprice. Il y a plus de passion humaine et de pensée dans ce paysage où l'on ne voit même pas un vestige de l'homme, que dans tous ces tableaux à figures, où l'être humain n'a pas plus de personnalité ou d'action qu'un bouquet de fleurs. Toutes les grandes qualités de peinture et de sentiment de M. Diaz s'y développent à leur aise ; il arrive jusqu'au lyrisme, et c'est là son véritable talent. Je ne crois pas qu'il ait celui de l'observation et de l'analyse ; or, tout drame et par conséquent toute scène passionnelle, représentant une action humaine, repose sur l'analyse et l'observation. Il est des esprits essentiellement personnels qui ne peuvent reproduire le monde extérieur tel qu'il est; ils donnent de tous les objets une image fantastique et ne reflèchissent jamais que leurs propres traits. Le génie supérieur de Beethoven n'était évidemment pas fait pour la forme objective de l'Opéra ; et comment son infatigable fantaisie, dans ce vol rapide à travers le monde des idées, des sentiments et des sensations, aurait-elle eu le temps d'étudier les détails et de *faire ressemblant?* M. Diaz est aussi essentiellement subjectif. Pourquoi parler quand on peut chanter, recourir au syllogisme quand on a la grâce magnétique qui séduit les cœurs? M. Diaz veut-il prouver sa force en faisant lui aussi de la *grande peinture?* Mais l'art se mesure-t-il donc à la toise? Un homme de six pieds est grand, mais n'est pas un grand homme pour cela. Le paysage de M. Diaz, telle autre de ses toiles (la *Descente de Bohémiens* qui était à l'exposition il y a quelques années, par exemple) sont d'aussi grandes œuvres que toutes celles qu'il fera jamais, parce qu'elles furent inspirées par un sentiment profond et que profonde est l'impression qu'elles nous laissent. Ne forçons pas notre talent, nous ne ferions rien avec grâce, a dit Lafontaine, grand par ses petites fables. Eut-il fait de bonnes tragédies, elle n'eussent jamais valu ses apologues; et le plus grand poète de nos jours n'est-il pas Béranger?

Que M. Diaz nous fasse beaucoup d'œuvres comme celle-ci, de meilleures, s'il tient tant à grandir, et sa part dans l'art moderne sera assez belle. Connais-toi toi-même, sera toujours l'*alpha* et l'*omega* de la sagesse humaine.

Depuis Sapho jusqu'à George Sand, les femmes se sont fait dans la littérature une place honorable qu'elles n'avaient jamais pu conquérir dans les arts plastiques. La raison en est simple : une éducation littéraire peut se faire dans l'enceinte du gynécée, avec des livres, tandis que l'artiste doit courir après la nature; or, s'il est possible aux jeunes filles de lire, il leur est interdit d'aller et de voir. Mlle Rosa Bonheur jouit d'une réputation méritée; et dans le genre qu'elle a choisi elle occupe une des premières places. Son talent a un caractère particulier qui la distingue de ses confrères barbus. Elle montre plus de finesse que la plupart des hommes, et il en est bien peu qui pourraient faire preuve de plus de savoir réel. Ceci ne saurait nous étonner, nous autres phalanstériens, qui avons de bonnes raisons de croire que dans toutes les fonctions d'ordre mineur, et dans l'art par conséquent, les femmes rempliront un jour les deux tiers des rôles que les hommes usurpent à l'heure qu'il est. — Mais qu'il faut de courage et de circonstances heureuses pour qu'une jeune fille puisse faire toutes les études nécessaires à la formation d'un talent réel.

Ce talent, Mlle Rosa Bonheur le possède. Rien de vulgaire dans ses œuvres, rien de trivial ou de lâché. Son faire est serré, son modelé exact, son dessin correct. Les femmes portent dans le travail une patience soutenue, opiniâtre qu'elles gaspillent le plus souvent dans de fabuleuses tapisseries, et ce n'est guère que dans l'étude du chant qu'elles ont pu montrer de quelle constance elles sont capables lorsque la passion, qui est chez elles le principal ressort de la volonté, les soutient. Outre cela, les femmes sont adroites, ingénieuses et pleines de ressourses pour tourner et vaincre les difficultés. Mlle Bonheur s'est rendue maîtresse de son art, et son sentiment n'est jamais trahi par une exécution impuissante : elle exprime nettement tout ce qu'elle veut dire. La personnalité féminine de l'auteur ressort clairement de ses œuvres, et l'on voit du premier coup d'œil que sous une retenue d'expression, une certaine *tenue*, que son sexe explique suffisamment, il y a beaucoup de cœur, deux choses qui ne peuvent se trouver réunies que chez une femme bien organisée et bien élevée à la fois.

N'est-ce pas d'un cœur féminin et tendre qu'est sorti ce charmant petit tableau modestement appelé *Effet du matin*, et que, s'ils savaient parler, les animaux nommeraient le *Lever de famille*? Il n'y a qu'une femme qui ait cette intelligence de l'amour maternel *physique*. L'homme ne comprend l'amour familial qu'au point de vue spirituel ; la femme est mère par les entrailles comme par le cœur. Cette vache noire et blanche, la tête caressamment posée sur les reins de son petit, est touchante. Le groupe endormi à gauche est délicieux aussi. Le cœur a guidé le cœur et la main. L'aubépine en fleur de la haie, les blanches marguerites qui émaillent l'épais gazon de ce pré donnent un air de fête à cette scène familière. Un peu plus d'abandon, un peu moins de sagesse — et ce serait de premier ordre.

Je préfère ce tableau à celui qui a reçu les honneurs du grand salon (n° 285) dont l'aspect est un peu métallique et où je trouve moins de douce poésie. Mais les deux chèvres, l'une blanche et l'autre noire, qui se mordichonnent sur le premier plan, avec leurs yeux fauves, étincelants de vie et de malice ; mais le mouton de gauche, qui remue si admirablement son épaisse toison, suffiraient à faire la réputation de tout autre que Mlle Rosa Bonheur.

M. Cabat a cinq tableaux à l'exposition. *Les chèvres dans un bois* (432) et surtout *la Prairie près de Dieppe* (432) sont à beaucoup près les plus jolis. Là M. Cabat redevient lui-même : c'est le gallo-flamand d'autrefois, fin, clair et naïf, sans grands airs empruntés, sans allures poussinesques, tel que la nature l'avait fait. Ces deux tableaux sont exécutés, *con amore*, avec une persuasion qu'il ne peut mettre dans ses œuvres de style qui lui paraissent probablement plus sérieuses, parce qu'elles lui coûtent plus de peine. Les saules de la prairie, au bord de la rivière, ont une physionomie blonde et coquette qui ravit, et cette petite rivière, comme elle coule gentillement le long du pré! Elle conte à ces braves canards qui nagent sur le premier plan tous les caquets de la ville dont on voit les clochers au loin. Sans viser trop au style, tout est épuré par un œil et un soin délicats. Si le ciel était un peu moins rayé en écharpe bleue et blanche, s'il y avait sur le tout un *tantinet* de vapeur, ce serait un petit chef-d'œuvre.

Le tableau des *chèvres* est rempli de détails précieux. Bien que l'exécution en soit un peu minutieuse, c'est peut-être le moins froid de tous, mais j'y trouve quelque chose d'un peu trop neuf, d'un peu trop lavé. L'atmosphère est pure comme en Orient avec les tons froids du Nord ; et cependant les contours tranchés du Midi sont toujours tempérés par la valeur chaude du ton, et les ciels froids des pays septentrionaux sont chargés de brumes et de vapeurs qui les raniment en les accidentant.

Le talent fin et charmant de M. Français est tout à fait de race française, et l'auteur des *Derniers beaux jours* (1130) a été bien nommé. Il y a beaucoup de qualités dans son *Teverone* et dans ses deux aquarelles du *Lac Nemi* et de *Genzano* (où le petit village est si délicieusement fait). Mais ces qualités ne sont nulle part plus à l'aise, plus brillantes que sur le sol natal. La France est tellement sa nature de prédilection, que, malgré l'exactitude de son dessin et la conscience qu'il met dans ses tableaux, la campagne de Rome se trouve quelque peu francisée. Quant aux *Derniers beaux jours*, ils sont en plein dans le sujet. C'est bien l'aspect épierré, ratelé des environs de Paris; c'est bien la toilette et l'allure des parcs de nos ex-résidences royales, où les Parisiens viennent le dimanche respirer un air non falsifié. Ce paysage éveille en vous je ne sais quel idée de boudoir doré. Les figures sont traitées avec un goût plein de délicatesse, un sentiment d'élégance que l'on trouve dans toutes les œuvres de M. Français, qui, grâce aux qualités diverses qu'il réunit, est à bon droit l'un des peintres favoris du public.

Pour faire un tableau aussi fort d'effet avec aussi peu de chose que ce qu'il y a dans le *Bas-Meudon* de M. Ziem (3130), il faut avoir une exécution très sûre au service d'une pensée très nette. Ici, il n'y avait pas moyen de se sauver par les détails, point de subterfuge possible; et je trouve dans cette toile une grande *maestria* de sacrifices. Nulle dissonance ; toutes les parties se fondent dans une harmonie puissante : c'est un accord parfait. L'effet de soleil, fort difficile à rendre, est saisissant sans dureté et sans fatras. Il règne sur les eaux et les rives du fleuve une ombre mystérieuse pleine de charme. Je préfère cette toile à la vue de Venise (3138), malgré l'habileté prodigieuse et la lumière resplendissante que M. Ziem a mises dans cette dernière; mais que de mouvement et de vie ! Que ces navires sont habilement groupés et comme ils remplissent bien la mer. — Hélas ! qui verrait Venise aujourd'hui ne la reconnaîtrait guère.

M. Lambinet montre une grande flexibilité de talent, et s'efforce d'arriver au but par divers chemins. Son dessin est élégant, son pinceau a de la fraîcheur, et sa manière de voir la nature est simple et naïve. Dans la *Mare de Cernay* (1045), tout le côté droit,—les vaches broutant les haies, et les canards s'ébattant sur l'eau,—est très soigné. Je ne trouve qu'un peu de dureté dans certaines parties. — *L'Etang de Ville-d'Avray* (1747) est beaucoup plus fin, et l'impression qu'il produit est plus douce et plus entière. Les terrains du côté gauche et l'autre bord de la rivière sont on ne peut mieux réussis ; et les saules sont adorables. Ce pêcheur endormi dort à vous faire envie.

M. Lapierre pousse très loin l'étude, et ses tableaux sont très finement rendus. Son *Mois de Juin* (1778) est une vraie petite perle. Ce court gazon de la prairie qui vient de voir la lumière pour la première fois, à cause du fauchage, pouvait peut-être briller d'un éclat plus vif; mais comme le soleil luit bien là-dessus ! tout est si bien pris sur le fait et d'une manière si simple et si charmante que l'on croit sentir l'odeur pénétrante des foins. Le faucheur étendu de tout son long et *dormant sa fatigue*, le visage sous son chapeau de paille, et resté en plein soleil parce que l'ombre protectrice de l'arbre sous laquelle il s'était mis a tourné peu à peu et l'a quitté ; la petite femme et le bonhomme occupés au gros tas de foin sont des trouvailles. L'exécution de cette petite toile est tout à fait précieuse.

Au milieu de cette foule de jolies impressions rustiques, la *Chaumière aux joncs marins* (2217), de M. Emile Millet, est une de celle qui m'ont le plus touché. C'est une chanson de Béranger, c'est un amour de tableau.

Cette maisonnette, avec sa petite haie en avant et son gros pommier derrière, assise dans les herbes comme un nid d'oiseau dans les blés, seulette, modeste et pimpante comme une reine-marguerite, vous révèle au fond le plus secret de vos souvenirs, ce rêve de jeunesse, hélas! si vite oublié! une chaumière et son cœur! Ah ! nous l'avons tous fait! Comme on rêverait bien là, deux,—seuls,—loin de la grande route et des voisins, — au milieu des bois.— Ce jeune homme en blouse et en chapeau de paille, jouant sur le devant de la maison avec une chèvre, je crois qu'il attend que l'*on* ait fini sa toilette (il en faut bien toujours un peu, surtout quand on est amoureux) pour aller faire un tour dans les bois. — Si j'étais mère de famille civilisée, je défendrais la vue de cette *chaumière* à mes filles, de peur qu'elles n'en vinssent à trop penser à l'autre partie du rêve. Peut-être, après tout, ce brave garçon ne songe-t-il à rien de tout cela. Il y a tout autour de cette cabane un vrai souffle de mai.

La *Plaine de Chesnay* (2218) est une peinture pleine de charme et de vérité pastorale, faite avec habileté et une fraîche délicatesse.

La *Péniche* de M. Daubigny (723) est quelque chose de fantastique; c'est un fantôme de barque glissant sans bruit sur une rivière étrange. Il y a de la poésie. — La composition et l'agencement des lignes des *Bords de la rivière d'Oulin* (725) sont charmants. Avec une exécution plus ferme ce serait un très joli ouvrage. Le talent de M. d'Aubigny est varié et annonce beaucoup d'avenir. Je voudrais pouvoir m'arrêter sur bien d'autres ouvrages : M. Armand Leleux, par exemple, presque Boucher, presque Wateau, MM. Fro-

mentin, Prou, Brissot, Vieilleville, Coignard, etc., m'attirent; mais l'espace me manque et le temps me presse. Un moment encore cependant.

Le paysage de M. Wagrez (3059) est un drame, et son exécution forte, brutale même, si l'on veut, l'aspect sombre et sauvage de cette contrée veuve de soleil, sont en parfait accord avec la scène qui s'y passe. Un cavalier s'avance au galop enlevant dans ses bras une femme qui lutte en vain contre la violence; sur le second plan, un berger le poursuit, et au fond se montre une troupe de gens armés.

Cette peinture a une grande énergie et sort de la gamme générale, car il est à remarquer que presque tous les paysages que je viens de passer en revue, offrant une grande diversité de caractères et provenant de talents opposés entre eux, ont cependant un caractère qui leur est commun. Ils portent l'empreinte des douces sensations que la contemplation de la nature heureuse laisse dans les âmes; tous respirent la joie et le bonheur. La mode du paysage terrible est passée. Ce n'est pas que la nature n'ait ses côtés âpres et sévères, une physionomie effrayante parfois, mais c'est là l'exception. La terre, qui n'a pas comme nous érigé en dogme la douleur et l'expiation, étale son luxe et sa beauté toutes les fois que l'homme ne vient pas s'en mêler. La joyeuse fécondité est sa loi naturelle, et la campagne exhale naturellement un parfum de bonheur et d'amour. Nos artistes semblent avoir deviné cela. Nous avons assez de l'histoire des hommes et des scènes lugubres qui rendent le séjour des villes si triste; il vaut mieux aller aux champs chercher d'heureux jours, comme dit Béranger. Qu'on le veuille ou non, il faudra bien qu'on songe à déménager des cités. Les paysagistes semblent avoir été chargés par la Providence de nous préparer, eux aussi, à cet événement; ils nous familiarisent et nous réconcilient avec la campagne, demeure naturelle de l'homme; c'est pour cela, soyez en sûr, qu'il y a tant d'habiles paysagistes aujourd'hui. Le paysage lui-même se fait socialiste; ne riez pas: c'est que le socialisme n'est autre chose que la nature elevée en puissance par la raison, et organisée harmoniquement par la science et l'amour.

F. Sabatier-Ungher.

PETITE CORRESPONDANCE.

Gand. — M. F. — Reçu les 50 dont 41 p. la R. et 9 p. cotis. except. — Merci à tous et courage!

Cette. — M. H. — Reçu v. lettre. — Nous expéd. les liv. et collect. et v. écriv. par la poste. — Affect. compl. à tous.

Boulogne. — M. L. — Reçu et pris note. — Tous les concours nous sont précieux.

Metz. — M. G. — Reçu les 36. — Passé écrit de conform. — Nous all. v. répondre.

Zurich. — M. B. — Reçu les 1,000, dont 500 p. la R. et 500 au titre indiqué. — Passé écrit de conform. — Pris note du surplus. — Nous recevr. avec plais les num. de la traduct. annoncée. — Merci au nom de tous.

Kaysersberg — M. G. — Reçu les 30. — Appliq. 21 à v. R. et 9 à votre ab. 9 m. du 1 janvier. — Rem.

Paris. — M. D. — Nous av. reçu votre lettre; mais v. adresse nous manquant, nous sommes forcés d'attendre v. visite.

Rio-Janeiro. — M. H. — Reçu v. lettre du 25 oct. — Mme D est arrivée, mais nous n'av. pas encore eu le plaisir de la voir. — Affect. rem. à tous.

Alger. — M. H. L. — Reçu les 100. — Passé écrit. de conform. Nous attend. la rép. annoncée. — Rem. à tous.

Constantine. — M. C. — Reçu les 201 40. — Appliq. suiv. votre indic. — Fait les 3 réab. et l'ab. nouv. — Nous écriv. à D. frères d'Alger. — Affect. rem. à tous.

Bayonne. — M. P. — Reçu les 50. — Nous v. adress. par la poste le numéro de la PHAL. réclamé. — Votre ab. est inscrit p. 1851. — Amitiés et rem.

Strasbourg. — M. S. — Le bon de 18 nous est bien parv. et a été exact. payé. — Rem.

Lille. — M. G. — Reçu les 12; appl. à la R. 1851. — Nous av. touj. l'objet en question et all. essayer de nouv. de le placer. — Affect. rem.

Angers. — M. G. — Reçu les 50. — Rem. frat. à l'ami anonyme.

Fontenay. — M. M. — Reçu les 100. — Affect. rem.

Moissac. — M. S. Reçu les 100. — Nous voudrions pouv. communiquer v. lettre à tous nos amis anciens et nouveaux. Vous avez raison, mais il faut faire compte des circonst. Amitiés et rem.

Tours. — M. C. — Reçu les 5. Merci.

Toulon. — Mlle A. — Reçu les 6. — Nous recevr. av. plaisir la rép. annoncée.

Indret. — M. M. — Reçu les 25. — Rem.

Chatellerault. — M. P. — Reçu les 69 75. — Les liv. v. ont été expéd. le 15. — Affect. rem. à tous. — Ne pourriez-vous pas n. donner le détail d'applic. des 61?

Havre. — M. L. Reçu les 157 40. — Appliq. de conform. — Amitiés et rem. à tous.

Lion-d'Angers. — M. H. — Reçu les 22. — Appliq. suiv. v. indic. — Rem.

Grand-Villars. — M. R. — Reçu les 10: — Fait votre réab. et appliq. 4 à la R. — Rem.

Noves. — M. F. R. — Reçu v. lettre. — Nous all. v. adresser une note détaillée pour l'objet qui vous intéresse. — Pris note du surplus. — Affect. compl.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 18 janvier au comptant le 5 p. 0|0 à 94 85, le 3 p. à 56 75; la Banque de France à 2,220 00; obligations de la ville Paris, 1355 — Chemins de fer: Versailles, rive droite, 170 00; rive gauche, 166 00; Paris à Orléans, 842 50; Paris à Rouen, 675 00; Rouen au Havre, 267 50; Avignon à Marseille, 187 50; Amiens à Boulogne, 215; Orléans à Bordeaux, 400 00; du Nord, 467 50; Strasbourg, 352 50; Nantes, 247 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,710; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1440 00; Rente de Naples, 97 25; Emprunt Romain, 75 3|4; 5 p. 0|0 Belge 1840, 100 1|2; Espagne, dette active, 25 1|2; Lots d'Autriche, 400; Piémont dern. emp. 84 05; Obl. anc. 955; nouv. 932 50.

L'un des gérants: CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Levy, et comp. rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE à partir du 1er février.

(*VOIR L'AVIS A LA DEUXIÈME PAGE.*)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in 8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 26. 26 Janvier 1851.

12 FRANCS PAR AN. *Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.* UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr. BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. Affranchir les lettres et les envois.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement **NOUVEAU** ou **RENOUVELÉ**, à partir du 1er février prochain, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront directement la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, **AUX PRIMES CI-APRÈS**, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue établi à la 8e page et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
	d'un an. . .	5 f. »
	de 6 mois. .	2 50
	de 3 mois. .	1 25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement d'un an,		1 f. 50
—	de 6 mois,	» 75
—	de 3 mois,	» 40

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 janvier, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal. Cette échéance correspond à celle du 31 juillet 1850 pour les anciens abonnements au journal quotidien qui ont été prolongés de 6 mois par suite de sa suspension.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

SOMMAIRE.

Liberté !

Nous avons vu, il y a huit jours, les vieux partis apporter à la tribune le bilan de leur foi, le doit et l'avoir de leurs croyances. Chacun d'eux est venu soulever le voile du sanctuaire qui renferme sa foi politique et sociale, et montrer son idéal de Droit et de Liberté. Chacun d'eux est venu dire ce qu'il voudrait retrancher, comme absurde et dangereux, à la parole divine : « Tu n'auras point d'autre maître que Dieu, et tu ne serviras que lui seul. »

Nous sommes de ceux qui professent une vénération sérieuse pour les traditions de l'histoire ; elles nous représentent le travail séculaire de l'humanité, les enseignements de la Providence ; mais si nous comprenons le culte de la tradition comme souvenir, nous le repoussons en tant qu'espérance. Nous avons le respect du passé, comme nous avons celui des morts ; mais nous voulons qu'on laisse le cadavre à la tombe et qu'on n'essaie pas de le ramener au milieu des vivants. Ce qui est mort est bien mort. Lorsque nous honorons le cercueil d'un ami, ce n'est pas à cette dépouille dont les éléments se dissolvent que s'adressent nos respects, mais seulement à l'âme qui l'animait.

Aussi, en présence de ces aveux, dont, après tout, nous honorons la franchise ; en voyant les hommes du passé adorer encore ce qui n'est plus ; en entendant les morts confesser le néant, nous avons senti le besoin de formuler la foi de l'avenir.

Cette foi peut se résumer tout entière dans un mot ; LIBERTÉ !

Oui, notre foi, la foi de l'avenir, c'est la Liberté. Non pas cette liberté qui se mesure et dont on peut dire : elle ne va que jusque-là ; non pas telle ou telle liberté ; mais la liberté entière, partout, toujours. Car plus ou moins d'esclavage n'est pas la liberté : rallongez autant que vous voudrez la chaîne de l'esclave, il sera bien vite arrivé au bout et n'en trouvera que plus lourd le poids rivé à son pied.

La liberté, c'est l'infini. Elle n'a point d'autres limites que celles de l'intelligence, de la puissance humaine ; et cet horizon s'agrandit à chaque conquête de la science : hier avec la vapeur, aujourd'hui avec la télégraphie électrique, demain avec la navigation aérienne, après-demain... qui sait ?

Pour tous les êtres, du premier au dernier, depuis l'homme jusqu'à la plus humble plante, la liberté consiste dans la faculté de développer intégralement ses forces.

Etre libre, c'est donc **VIVRE**, dans le sens le plus absolu de ce mot. Toute contrainte, toute atteinte à la liberté d'un individu est un retranchement fait à son existence.

Être libre, c'est céder à ses tendances natives ; c'est marcher sans entraves vers le but auquel Dieu a attaché le Bonheur comme couronne, et, comme aimant, comme guide, le Désir.

Être libre, c'est donner l'essor à toutes ses facultés morales et physiques ; c'est agir dans l'étendue de sa puissance.

Ainsi, la liberté, c'est l'Egalité ; mais l'égalité qui consacre le droit d'expansion et non celle qui le mesure et le nivelle : celle-ci n'est que la pire des oppressions, c'est le lit de Procuste.

La liberté, c'est aussi la Fraternité ; car si chacun pouvait donner l'essor à tout ce qu'il a en lui d'intelligence, d'affection, de force physique, suivre ses tendances et marcher au bonheur, où seraient les envieux ? d'où pourraient venir les haines ? La bienveillance, le dévouement, tous les généreux sentiments qui existent, au moins en germe, dans les cœurs en apparence les plus secs, ne croîtraient-ils pas rapidement ?

Et l'Ordre ne naîtrait-il pas du sein même de la liberté complète ? Les désordres, les soulèvements, les insurrections sourdes ou patentes, générales ou isolées, que sont-elles autre chose que des protestations plus ou moins violentes contre la compression ?

Tout est donc dans la Liberté : et l'Ordre, et l'Égalité, et la Fraternité. Sans elle, sans la liberté complète, point de démocratie, point de véritable souveraineté du peuple ; car celui-là ne peut se dire souverain qui n'est pas libre ; celui-là ne peut se croire maître qui porte encore quelque bout de chaîne.

Sans la liberté, point de Stabilité non plus. Le monde sera la proie des révolutions tant que l'humanité ne pourra poursuivre son libre développement. Les fleuves dont le cours est entravé débordent jusqu'à ce qu'ils aient renversé tous les obstacles et creusé leur lit naturel. Ainsi des peuples. Ce qu'on appelle licence n'est que le résultat de ce débordement ; livrez passage au fleuve humain, et il coulera calme, limpide ; et ses eaux porteront la fécondité aux rivages où elles jetaient naguère la désolation.

Tout dans l'univers suit sa pente ; tout obéit aux lois éternelles de l'Attraction. Il n'est point besoin d'autres chaînes pour retenir chaque chose et chacun dans sa voie. Ces lois, le créateur les a écrites dans les cieux en traits de flamme, sous nos pieds, dans tout ce qui nous entoure ; chaque homme les porte en son cœur, quoi qu'il fasse. Le mal est que les faux savants n'ont jamais su les lire, et c'est d'eux qu'il a été écrit : « Ils ont des yeux pour ne point voir. » A la place des lois divines, ils ont mis leurs aberrations ; de là, a dû forcément découler la contrainte. A chaque instant, la loi naturelle, la loi de Dieu, proteste en nous contre la loi humaine ; et ces faux savants entassent raisonnements sur raisonnements pour prouver que c'est Dieu qui a tort ; et à l'appui de leurs raisonnements, ils ont la force, la gêne, tout un attirail énorme de prisons, de geôliers et de bourreaux. Vains efforts ! Dans cette lutte du mal contre le bien, des ténèbres contre la lumière, de l'homme aveugle contre son créateur, l'homme doit nécessairement être vaincu et puni par sa faute même. C'est ainsi que, jusqu'à présent, toujours de l'excès du mal est sorti le bien.

« Ne parlons pas politique, » a dit dernièrement à la tribune un ministre à bout de forces et de raisons contre une majorité implacable. Ce serait là une belle parole, et nous y applaudirions de grand cœur, si celui qui l'a prononcée l'avait comprise. Laissons enfin la politique, cette science du mensonge inventée pour asservir les nations ; laissons les fausses sciences et cherchons la loi divine, la loi de la liberté.

Ah ! que la tâche serait douce et facile pour des hommes de bon vouloir ; et qu'il serait bien plus aisé de conduire les peu-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 26 JANVIER 1851.

Nous reprendrons dans notre prochain numéro la publication des feuilletons de ZOOLOGIE PASSIONNELLE de notre ami A. TOUSSENEL. A la suite de l'Aigle défileront par ordre le Vautour, emblème de Shylock ; l'Oiseau de nuit, emblème de la superstition ; le Faucon, emblème du chevalier Bayard ; le Milan, le Corbeau, la Pie, etc., emblèmes de parasitisme. Cette série contient plus de trente caractères.

LA GAULE POLITIQUE ET GUERRIÈRE.

Souvent il est arrivé au Gaulois de faire l'ouvrage de Dieu sans y voir bien clair lui-même : ainsi les prophètes, simples échos du Verbe céleste, prononçaient des paroles dont le sens ne devait être pénétré qu'après de longs siècles d'obscurité mystérieuse. Parfois, croyant restaurer, il démolit ; parfois, croyant détruire, il édifie.

Et cette besogne du Gaulois fut souvent rude ; car, si les choses terribles avaient disparu de la parole divine, elles persistaient pourtant encore et se traînaient au fond des institutions humaines. Il fallait du temps pour soustraire ces éléments corrompus, il fallait encore quelques épreuves des remèdes héroïques. Mais un caractère tout particulier distinguera l'action souveraine du Gaulois : c'est que, souvent dur au prochain des nations, il sera plus dur encore à soi-même. Il ne s'épargnera guère, et se fera le principal sujet des expériences douloureuses. Le Juif est immolé pour servir de témoin à l'Évangile de la rédemption ; pour accomplir la rédemption, le Gaulois se précipite aveuglément et s'immole. Ne préludait-elle pas à cette immolation, la vieille Gaule druidique, lorsque, emportée par l'exagération de la vérité, elle crut le sacrifice humain nécessaire (1) ?

(1) L'abbé Gerbet.

Pressentant qu'il fallait mourir pour renaître, mourir pour vivifier, elle cherchait dans le sein de la mort le salut et la vie.

Le cœur a besoin de se contracter pour lancer et faire circuler la vie. Toute l'histoire de la Gaule offre ce double mouvement physiologique ; et ces deux opérations pour une même fonction marchent de front avec elle. Nul peuple ne parfait plus lestement et plus résolûment son unité intérieure, tout en travaillant à l'unité générale. Le Gaulois se concentre, non pas comme l'Hébreu, pour abriter de tout contact étranger les tables de pierre du Tabernacle, mais pour produire, d'un foyer plus condensé, un rayonnement plus puissant.

Aucune race n'a passé par de plus longues et plus terribles luttes pour reconstruire son unité naturelle, brisée par l'égoïsme des envahisseurs du dehors. Nous n'avons cessé de nous entre-battre et de nous entre-déchirer que lorsque nous avons senti en nous l'unité et l'indivisibilité. Et par un trait merveilleuse adresse, nous nous sommes servis de nos princes normands pour mieux nous rapprocher et nous mêler, afin de mieux pouvoir, après, nous débarrasser de leur domination.

Aucun peuple n'est plus uni en lui-même, et pourtant il n'en est pas où la satire mutuelle soit plus acérée. Quelle raillerie étrangère vaut la caricature du Provençal par le Gascon, du Normand par le Breton, de l'Alsacien par le Comtois, du Champenois par le Parisien (1) ? Aucun peuple n'est plus fraternellement fondu, et pourtant il n'en est point où l'antagonisme des opinions produise autant de déchirements. Nous nous aimons tous, et tous nous sommes prêts à nous massacrer, pour le progrès de l'Idée universelle. Nous ne sommes qu'un à force de nous déchirer, et nous accroissons incessamment cette unité par d'incessantes immolations.

Et si la Gaule fonde son unité intérieure en versant son propre sang, c'est encore par le sacrifice d'elle-même qu'elle fait avancer l'unité du monde.

La Gaule a été par excellence guerrière et aventurière. Elle va de l'avant, elle s'élance, elle se précipite ; elle attaque, elle envahit sans relâche et avec un imperturbable entrain, afin de se mêler en tout, et de tout mêler en soi. Être vue et voir, c'est tout son vouloir. Elle court le monde pour tout voir :

> » Voir c'est avoir. Allons courir ;
> » Car tout voir c'est tout conquérir ;
> (BÉRANGER.)

et qui l'a vue, a tout conquis, car elle reflète tout, elle porte en soi l'universel.

L'Anglais, en ces derniers siècles, semble vaincre le Gaulois en esprit d'aventure, en expansion lointaine. Il fallait bien que la Gaule fût suppléée au moment où elle allait concentrer toute son énergie pour préparer l'explosion définitive, pour donner le grand signal du déluge social universel, pour disposer les matériaux du nouvel édifice. Et quand la Gaule suspend ou ralentit ses courses aux extrémités de la terre, c'est qu'elle est assez connue pour que désormais toute la terre ait besoin de venir s'inspirer d'elle.

Mais quelle différence entre les deux peuples ! L'Anglais, partout où il débarque, domine, s'impose, absorbe tout ce qui n'est pas lui. Le Gaulois, sur la terre où il aborde, se fait conteur familier, ami plaisant, camarade sans façon ; chez lui, il n'y a pas trace de morgue, pas même de réserve ; il pousse la sociabilité jusqu'à l'indiscrétion. Il ne s'isole pas hautainement parmi les races étrangères ; il semble se confondre, et il emprunte autant qu'il donne. Le contraste des caractères est si frappant, la différence des fonctions est telle, que les deux nations, par instinct, ont toujours vécu en antagonisme. Et le Gaulois n'a été l'éternel adversaire de l'Anglais que parce que l'un, type de concentration nationale, faisait obstacle naturel à l'autre, type de fougue expansive. L'aristocratie anglo-normande, qui veut tout absorber dans sa domination, a pour ennemi naturel le peuple celte, qui veut tout mêler dans la liberté.

Le contraste éclate d'ailleurs dans les résultats. Quand l'Anglais a parcouru le monde, une main sur son épée, l'autre à son gouvernail, il se fait des profits incalculables en richesse et en puissance. Jamais, depuis la création de l'humanité, il n'est vu d'exemple d'un tel entassement de trésors, d'une telle étendue de domaines. L'Angleterre tient par un organe de succion à toutes les terres du globe, dont la substance arrive à Londres, tête et cœur de ce monstre fabuleux des mers. Les conquêtes de Sésostris, les domaines d'Alexandre, l'empire romain, comparés,

(1) L'Anglo-Normand raille presque aussi vertement l'Irlandais, mais il n'a pas l'excuse de l'égalité amicale. De maître à esclave, la raillerie est la pire des insultes. Entre frères, c'est un jeu charmant.

plés par la paix qu[illegible] par la guerre, [illegible] la contrainte !

Rappelons-nous les jours de Février, ces jours d'enthousiasme, de foi ardente, où la force avait disparu sous un souffle du peuple, et disparu si justement, avec si peu de résistance devant la volonté commune qu'on a pu appeler cette grande révolution *une surprise*. Surprise, en effet, pour [illegible]; car, au lendemain, le peuple s'embrassait étonné d'une victoire qui avait coûté si peu de sang, comprenant enfin qu'il n'est point d'épée, si *sainte* qu'on la nomme, qui ne tombe devant la volonté unanime du peuple. Aux premiers jours de notre révolution donc, le peuple ne ramassa point l'épée; il venait d'éprouver que la force brutale n'est rien, que l'accord est tout; et, pendant plusieurs jours, Paris donna ce spectacle d'un peuple qui se passe d'armée, et où les propriétés et les personnes n'ont besoin, pour être respectées, de sabres ni de baïonnettes. Jamais il n'y eût moins de délits commis dans la capitale qu'en ces jours de liberté. C'est que chaque individu se sentait enfin véritablement relevé à la dignité d'homme, d'homme libre, de citoyen. Comment aurait-il pensé à transgresser les lois? — Les lois ? Il n'y en avait plus, ou plutôt il en restait une, une seule, gravée en traits ineffaçables dans son cœur, la conscience; cette loi suivant laquelle se dirige tout homme quand les nécessités, les misères sociales ne le forcent point à sortir de sa voie. En agissant de la sorte, il suivait sa propre impulsion, il n'obéissait qu'à sa seule volonté. Il était libre, et il choisissait librement le bien, parce que le bien est bon à faire, et qu'on ne se résout à faire le mal que par contrainte et en faisant violence à ses tendances natives.

Pour nous, nous ne nous rappelons jamais ces jours sans une religiense émotion. Ils ont suffi pour prouver aux plus aveugles la vérité de cette doctrine si consolante et sans laquelle nous nierions la divinité, à savoir que l'homme est bon par essence; de même que notre raison nous avait déjà démontré qu'il ne pouvait être sorti autrement des mains du créateur.

Pourquoi ont-ils passé si vite? C'est que si tous sentaient confusément en eux la possibilité de la liberté, du règne de Dieu sur la terre, tous n'en savaient pas encore la loi. Ce n'était qu'une aspiration, un éclair dans une nuit profonde. Tous ne savaient pas, — tous ne savent même pas encore, hélas! — que, s'il est vrai que l'homme ne peut être heureux que dans la liberté, cette liberté doit être possible et qu'il s'agit seulement d'en trouver la route.

Tous ne savent pas que de ce que les hommes ont des besoins divers, des tendances variées, il ne s'en suit pas qu'entre eux l'accord est impossible; mais qu'au contraire l'harmonie résulte seulement de contrastes heureusement mariés, et que la loi de cette harmonie est écrite dans tout l'univers, depuis les fleurs des champs jusqu'aux sublimes accords des astres.

Et c'est par cette loi d'harmonie, une pour toute la création, que seront régies les sociétés de l'avenir; par elle, l'homme pourra enfin vivre en paix et en liberté. Heureux alors, il aura foi en Dieu, dont il comprendra les œuvres; il sera vraiment et profondément religieux.

Harmonie entre tous, basée sur l'entière liberté de chacun; voilà notre foi. Elle est aussi religieuse que sociale.

Charles Sauvestre.

MESSAGE

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Paris, 24 janvier 1851.

A M. le président de l'Assemblée nationale législative.

Monsieur le président,

L'opinion publique, confiante dans la sagesse de l'Assemblée et du gouvernement, ne s'est pas émue des derniers incidents. Néanmoins la France commence à souffrir d'un désaccord qu'elle déplore. Mon devoir est de faire ce qui dépendra de moi pour en prévenir les résultats fâcheux.

L'union des deux pouvoirs est indispensable au repos du pays; mais comme la Constitution les a rendus indépendants, la seule condition de cette union est une confiance réciproque.

Pénétré de ce sentiment, je respecterai toujours les droits de l'Assemblée en maintenant intactes les prérogatives du pouvoir que je tiens du peuple.

Pour ne point prolonger une dissidence pénible, j'ai accepté, après le vote récent de l'Assemblée, la démission d'un ministère qui avait donné au pays et à la cause de l'ordre des gages éclatants de son dévouement. Voulant toutefois reformer un cabinet avec des chances de durée, je ne pouvais prendre ses éléments dans une majorité née de circonstances exceptionnelles, et je me suis vu à regret dans l'impossibilité de trouver une combinaison parmi les membres de la minorité, malgré son importance.

Dans cette conjoncture, et après de vaines tentatives, je me suis résolu à former un ministère de transition, composé d'hommes spéciaux, n'appartenant à aucune fraction de l'Assemblée, et décidés à se livrer aux affaires sans préoccupation de partis. Les hommes honorables qui acceptent cette tâche patriotique auront des droits à la reconnaissance du pays.

L'administration continuera donc comme par le passé. Les préventions se dissiperont au souvenir des déclarations du message du 12 novembre. La majorité réelle se reconstituera. L'harmonie sera rétablie, sans que les deux pouvoirs aient rien sacrifié de la dignité qui fait leur force.

La France veut avant tout le repos, et elle attend de ceux qu'elle a investis de sa confiance une conciliation sans faiblesse, une fermeté calme, l'impassibilité dans le droit.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

COMPOSITION DU MINISTÈRE.

Intérieur : M. Vaïsse, préfet du Nord ;
Finances : M. de Germiny, receveur général de la Seine-Inférieure ;
Affaires étrangères : M. Brenier, directeur au ministère ;
Guerre : M. le général Randon ;
Marine : M. le contre-amiral Vaillant ;
Justice : M. de Royer, procureur général de la cour d'appel, à Paris ;
Instruction publique : M. Giraud, membre du conseil supérieur de l'instruction publique ;
Commerce : M. Schneider, négociant et maître de forges ;
Travaux publics : M. Magne, membre de l'ancien cabinet.

Suite de la crise.

La *Patrie* en annonçant le message et la nomination du nouveau ministère intitule un article : *Dénouement de la crise*; c'est tout au plus *péripétie* que l'on pourrait dire. Nous doutons en effet que les provocateurs de l'incident parlementaires qui s'est terminé par le vote de défiance, se trouvent très satisfaits de cette solution, que d'ailleurs le président lui-même appelle une transition. On va naturellement se demander : une transition vers quoi ? Et les diverses portions de l'ancienne majorité de l'*Ordre* n'ont pas les unes dans les autres une confiance bien grande; on vient d'en avoir la preuve.

Quoi qu'il en soit si nous nous attachons à ce seul point que le nouveau ministère est pris tout entier en dehors de l'assemblée, nous ne saurions qu'en louer le président. Il dépend de lui de réaliser *de fait* la disposition qui fut autrefois repoussée par l'assemblée constitutuante, et qui prononçait l'incompatibilité entre les fonctions de ministre et celles de représentant. Si cet usage avait pu s'établir en France depuis plusieurs années, cela aurait suffi pour prévenir plus d'une crise; car la plupart des assauts qui sont livrés aux cabinets dans l'arène parlementaire ont trop souvent pour principal mobile l'appât des portefeuilles.

Pour nous, les ministres actuels ont sur leurs prédécesseurs l'avantage d'être beaucoup moins connus, et par conséquent beaucoup moins suspects. Nous attendons tranquillement les actes. L'opposition républicaine se doit et doit au pays de conserver l'attitude digne, calme et réservée qu'elle a montrée dans ces derniers débats.

On annonce une transition sans en déterminer le but. Attendons que les tendances se manifestent pour savoir ce qu'il faut craindre ou espérer, ce qu'il faut seconder ou combattre.

Allyre Bureau.

L'Histoire et la Souveraineté du Peuple.

L'idée du pouvoir législatif exercé directement par le peuple entier a été trop bien développée dans les écrits spéciaux de MM. Rittinghausen et Considérant pour que nous ayons besoin de l'approfondir. Nous ferons seulement remarquer que l'histoire conduit nécessairement à ce dénouement, à cette résorption du pouvoir législatif dans la nation toute entière.

Depuis l'origine du monde, et spécialement depuis l'origine de la nationalité française, la souveraineté du peuple a fait sentir son existence par des mouvements confus. Sous les Mérovingiens déjà, de 420 à 752, le gouvernement représentatif était ébauché dans les synodes de leudes et d'évêques réunis près du roi; plus largement dans les champs de mai. Un édit de Charles-le-Chauve, édit rédigé dans une espèce d'assemblée nationale en 864, associe dans l'œuvre législative le consentement du peuple à la promulgation du roi par cette formule célèbre : *Lex quoniam consensu populi fit et constitutione regis.*

Par degrés, les états provinciaux et généraux s'organisèrent. Comme conseillère influente et surtout comme caissière des impôts, la nation partageait le pouvoir avec ses chefs, mais les privilégiés seulement, les prêtres, les nobles, étaient admis à ce partage; les bourgeois ou vilains enrichis formèrent, avec le temps, un troisième ordre, un tiers-état qui devait détruire en 1789 toutes les lois d'exception créées au profit des deux autres.

La convocation des états généraux n'avait, dans l'ancienne France, rien de régulier, de périodique, de légalement obligatoire pour le roi. La plus ancienne et la plus célèbre de ces assemblées eut lieu à Paris en 1356 pendant la captivité du roi Jean et l'anarchie du royaume. Cette assemblée n'était pas encore tout à fait nationale, c'étaient les états de la *langue d'oïl*.

Les princes, il faut bien le reconnaître, n'ont jamais admis les états généraux au partage de leur autorité par un sentiment de justice, mais sous l'empire des nécessités financières. L'arrière pensée de toutes les monarchies fut de convoquer les représentants du peuple pour en obtenir des subsides, de les chasser aussitôt qu'ils réclameraient des Constitutions. Investi des pouvoirs royaux, le dauphin, depuis Charles V, tenta contre les états généraux de 1356 le petit coup d'état avorté que Louis XI, devait recommencer le 23 juin 1789. Le mercredi, *après Pasques fleuries*, le dauphin enjoignit aux états de se dissoudre et cassa leurs décisions. Quelques mouvements insurrectionnels l'obligèrent à une dissimulation momentanée. Mais trois ans après il réintégrait tous les fonctionnaires destitués à la réquisition de l'assemblée qui fut hautement accusée par lui de sédition et de trahison.

Le règne de Charles VI devait mettre en lumière, par un autre exemple, la mauvaise foi de tout monarque obligé de partager un instant le pouvoir avec une assemblée. L'Assemblée *des notables*, moins large dans sa composition que les états-généraux, avait été convoquée; sur ses plaintes avait été rendue, aux applaudissements de la France et aux grand remerciement du gouvernement royal, l'ordonnance dite *cabochienne* pour la police générale du royaume; quatre mois ne furent pas écoulés que le gouvernement royal redevenu absolu, révoquait et faisait déchirer publiquement cette ordonnance comme rendue sous l'empire des séditions, ou pour citer plus textuellemeet « durant *les brouillis* qui puis trois » ans ont esté en ce royaume. »

Les doléances des états de Nevers, en 1441, sous Charles VII, donnent une preuve plus curieuse encore de l'antipathie des rois pour le gouvernement parlementaire.

» Ont remontré au Roy la pauvreté du commun peuple » et excessives tailles, aides, impositions, gabelles, dont le,

---

quant à l'étendue, à la domination britannique, ne sont que des joujoux.

Mais la France, lorsqu'elle a bien couru le monde, qu'elle s'est jetée audacieusement en mille aventures inouïes, qu'elle a bien chevauché et pourfendu, que lui en revient-il?

Le jour où la conquête s'accomplit enfin chez les Arvernes, au cœur même du pays et de la race, quand Vercingétorix eut plié le genou devant le destin, planant au-dessus du gigantesque Puy-de-Dôme, ce sommet chenu de la Gaule, l'aigle romaine triomphante contemplait pour limites de sa proie les trois mers et les Pyrénées, les embouchures du Rhin, du Pô, de l'Arno, et les sources du Danube.

Le jour où Charlemagne eut complété la fusion nécessaire du Frank et du Latin dans le Celte, le Pape, couronnant l'empereur, liait presque toute l'Europe continentale au flanc sacré de la Gaule.

Tel est notre double point de départ. Or, voyez ce que nous sommes devenus.

Les limites de Charlemagne promptement réduites, on en est arrivé bientôt à rogner les bornes originelles de la Gaule antique; et à l'heure qu'il est, la France n'a même pas les frontières naturelles de son sol, celles que la main de Dieu a marquées avec les murailles des monts.

Nous n'avons cessé de nous battre comme des enragés; nos fastes militaires sont les plus illustres, nos hauts faits les plus célèbres. Nous sommes partout désignés comme le peuple le plus guerrier, le plus hardi, le plus conquérant, le plus triomphant *Intrépidité française, furia francese, gloire française*, sont des locutions proverbiales sur toute la terre. Il n'y a pas un peuple qui, dans le secret de sa conscience, n'échangeât sa renommée contre la nôtre, sa destinée contre la nôtre. Dans les combats chevaleresques, quels noms se comparent à ceux de Rolland et de Bayard? Dans la guerre défensive, quelle figure s'égale à celle de Jeanne d'Arc? Dans la guerre agressive et de conquête, quels génies s'opposent à ceux de Charlemagne et de Napoléon?

Et pourtant, ceci est incontestable, la France a toujours été à la fois de plus en plus glorieuse et de plus en plus battue et réduite. Aucun peuple n'a été plus constamment envahi, vaincu, tombé en dernière extrémité. Il semble toujours, tant le désastre est éclatant, que ce soit le dernier soupir de la nation, depuis Alais et Gergovia jusqu'à Poitiers et Azincourt, depuis Pavie jusqu'à la Bérésina et Waterloo. « La nation française, dit Barclay, supérieurement brave, n'a jamais pu retenir l'empire sur les peuples étrangers. Elle n'est puissante que pour sa propre ruine. *Sola est in exitium sui potens.* »

Oui, et c'est là le mot de notre gloire et de notre bonheur; et c'est pourquoi la France est la seule grande nation qui sache se faire absoudre de ses grandeurs (1). Oui, c'est une propriété des victoires et conquêtes de notre France, que ses défaites sont plus éclatantes que ses succès, et que tous ses merveilleux triomphes aboutissent à des échecs désastreux. Il semble qu'elle ne batte à plates coutures les peuples ses amis, que pour leur donner ensuite des revanches telles qu'ils ne puissent plus, sans mauvaise volonté, lui garder la moindre rancune. Il semble qu'elle ne les attaque que pour s'en faire envelopper, embrasser d'un lien plus serré. Mais, phénomène étrange! plus elle diminue, notre Gaule, et plus elle paraît grande; plus elle est battue, et plus elle a de gloire; plus elle est rognée, resserrée, étouffée, et plus elle rayonne. On dirait une substance précieuse, jetant une flamme toujours plus éclatante à mesure qu'elle se consume.

En avant! en avant! peuples, nos frères, enveloppez de mieux en mieux la Gaule pour que mieux elle vous réchauffe. Etreignez-la fortement ce cœur, afin qu'il ait plus d'énergie pour lancer en vous sa chaleur, pour vous pénétrer de sa lumière, pour vous imprégner de ses sucs divins. Tel est le secret de ce phénomène que les yeux du corps ne découvrent pas : c'est que la Gaule gagne en force spirituelle ce qu'elle perd en limites matérielles; c'est qu'elle étend les conquêtes de l'esprit en proportion de ce qu'elle laisse échapper de son domaine terrestre; c'est que son âme embrase à mesure que son corps est embrassé; toute puissance charnelle qui la touche prend feu et se transfigure, et qui veut l'étouffer puise en elle la vie.

Et voilà pourquoi nulle victoire n'égale pour nous l'honneur de la déroute de Russie et de la défaite de Waterloo. Voyez, voyez, à sa source enflammée, sortant de Moscou comme d'un volcan, ce fleuve immense de notre sang, que nous avons versé pour que le Russe barbare descendît plus aisément jusqu'au sein de notre Gaule. Contemplez cette colossale hécatombe de Waterloo, où l'histoire sacre en nous la nation qui sait le plus glorieusement mourir, abîme de sang gaulois que l'Anglais et l'Allemand ont trouvé assez profond pour y noyer toute colère et toute haine. Que parle-t-on de venger nos échecs? Stupide rêverie! Nous venger de quoi? De ce que, après avoir été toute domptée par nos armes (1), l'Europe coalisée ne nous a enfin vaincus un jour que pour être mieux domptée par notre génie? L'instinct du peuple ne s'y trompe pas, et, sauf quelques officiers en quête d'épaulettes, nul ne songe plus à Waterloo que pour y chercher un souvenir de gloire. Les apparences avaient laissé quelque chagrin après la blessure : que fait le Gaulois? Il invente un mot : *La garde meurt, elle ne se rend pas!* Il se fait bercer par le chant de son poëte, et le voilà consolé! Quel peuple a de telles ressources contre les accidents de la route, en attendant que le secret de sa destinée grandiose éclate aux yeux du monde?

Plaisant et noble peuple! C'est bien le Coq, son emblème : amoureux, paradeur et hardi; engendreur infatigable, guerroyant pour vivifier; les plumes arrachées et la crête saignante, il court à ses amantes éperdues, saisit de son bec leur tête, domine un instant leur volonté rétive, et puis il s'en va, tout à l'entour, étaler son triomphe et célébrer sa victoire féconde. Toujours on le voit combattre et engendrer, chanter et mourir.

Peuples attardés, jusques à quand garderez-vous sur vos blasons tous ces symboles de destruction : licorne menaçante, léopard terrible, aigle rapace, doubles aigles voraces, toutes bêtes qui ne combattent que pour s'engraisser; emblèmes diaboliques,

(1) De tes grandeurs tu sus te faire absoudre.
(BÉRANGER.)

(1) Deux peuples seuls n'ont pas été exemplairement battus par les Français ; ce sont les Espagnols et les Anglais. Et cela se conçoit : ils sont de notre race. Les Espagnols sont celtibères, et le fond du peuple anglais est celte. On sait que la victoire, à Waterloo, fut décidée par les Irlandais et les Écossais, qui sont de pure famille celtique. On ne peut compter que pour mémoire les Prussiens, troupes fraîches tombant sur des phalanges en sang, simple appoint. La bataille fut tout entière, dans son horreur, entre Anglais et Français. Les mères le savent bien, des deux côtés du détroit.

» dessus dits sujets sont insupportablement foulez, requérant
» qu'il plaise au Roy d'y pourvoir convenablement et modé-
» rément. »

Ces doléances émettent la maxime fort avancée au quinzième siècle que pour imposer des tailles il faut le concours des états.

« Ont remontré au Roy comment telles tailles et imposi-
» tions se doivent mettre sus et imposer et appeler les sei-
» gneurs et les états du royaume. »

Le roi répond avec une hypocrite sollicitude pour la bourse du peuple :

« Et n'est jà nul besoin d'assembler les états pour mettre
» sus lesdites tailles, car ce n'est que charge et dépense au
» pauvre peuple qui a à payer les frais de ceux qui y vien-
» nent. »

Les rois ne convoquèrent les états-généraux que forcés et contraints par des insurrections ou des nécessités financières des plus urgentes ; ils escamotèrent toujours l'idée de faire de ces états une institution régulière et de les convoquer à des époques fixes, ou pour des sujets déterminés par une Constitution. Cependant, la représentation nationale était un besoin si réel, que dans les intervalles indéfinis des convocations d'états, le parlement de Paris devenait par la force des choses un corps politique faisant autorité, même aux yeux de la cour, dans les affaires les plus graves, comme le prouve le testament de Louis XIV annulé dans ses principaux effets par arrêt du parlement, le 2 septembre 1715. C'est au parlement que le duc d'Orléans vint alors demander la régence du royaume.

Dans cette affaire, la compétence politique du parlement fut reconnue par la famille d'Orléans, qui, d'après ses instincts naturels, s'appuyait sur la magistrature, expression la plus haute de la bourgeoisie, pour lutter contre la volonté d'un roi de la branche aîné ; mais le parlement, aimé au Palais-Royal, l'était beaucoup moins à Versailles et aux Tuileries. Ses luttes contre la cour remplirent l'histoire du dix-huitième siècle.

Depuis la transformation des états-généraux de 89 en *Assemblée nationale constituante*, la souveraineté du peuple est devenue en France un dogme. Il y a plus, la capacité législative a été reconnue pratiquement au peuple entier dans plusieurs circonstances solennelles.

L'intervention directe de la nation en masse, formant une grande assemblée législative, fut consacrée par la constitution de 1793, qui soumettait les lois au vote du peuple. Elle le fut encore par la loi du 5 fructidor an III, intitulée assez naïvement : *Loi sur les moyens de terminer la révolution* (une révolution qui dure encore aujourd'hui !)

Cette loi soumet la constitution de l'an III au vote des assemblées primaires.

La constitution de l'an VIII improvisée après le 18 brumaire et le coup d'état de Napoléon Bonaparte, cette constitution qui substituait le consulat au directoire fut également soumise au vote du peuple français ; des registres d'acceptation et de non acceptation s'ouvrirent dans chaque commune (loi du 23 frimaire an VIII, qui règle la manière dont la constitution sera présentée au peuple français.)

Trois constitutions ont représenté le mouvement révolutionnaire depuis 1789, jusqu'à l'apparition de Napoléon.

Celle de 1791 ne fut point soumise au vote de la nation.

Voici quelle fût, par les autres, la statistique des suffrages :

Constitution de 1793, acceptants, 4,801,918, — refusants, 11,610 ;

Constitution de l'an III (qui créa le directoire), votants, 1,057,390, — refusants, 49,977 ;

Constitution de l'an VIII (consulat), votants, 3,011,007, — refusants, 1,562.

Deux ans après le peuple français était consulté sur cette question :

Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ? Des registres furent ouverts dans les communes, 3,577,259 citoyens votèrent, — 3,568,985 votes furent affirmatifs.

Enfin, le 29 floréal an XII un décret *impérial* invitait le peuple à voter sur la proposition suivante :

« Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la
» descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de NA-
» POLÉON BONAPARTE et dans la descendance directe, na-
» turelle et légitime de *Joseph Bonaparte* et de *Louis Bona-*
» *parte* ainsi qu'il est réglé par le sénatus-consulte organi-
» que du 28 floréal an XII. »

Cet hommage à la souveraineté du peuple n'était pas bien sincère. N'ayant encore obtenu que le suffrage des sénateurs, ses créatures, Napoléon prend par avance le titre d'*empereur* dans le décret même qui charge, en apparence, le peuple français de décider la question.

3,524,254 citoyens votèrent, — 3,521,675 acceptèrent la proposition ; les opposants qui eurent le courage de voter furent donc réduits à 2,569 ; si ce vote inspiré par les circonstances et par la pression administrative avait eu le pouvoir d'enchaîner les générations à venir, si d'ailleurs le sénatus-consulte de l'an XII ne se trouvait infirmé et par le sénatus-consulte du 3 avril 1814 qui proclame la déchéance de la famille Bonaparte et par l'abdication de Fontainebleau, Louis-Napoléon Bonaparte, président actuel de la République, serait aujourd'hui l'héritier de son oncle à l'empire français.

Mais nous sommes venus à des temps où la nation prétend garder son pouvoir souverain pour l'exercer elle-même.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Crise de vieillesse.

Que la Civilisation actuelle soit en décadence, qu'elle soit menacée d'une chute épouvantable qui ramène l'Europe à la Barbarie, c'est ce dont aucun esprit attentif ne peut douter, c'est même un sentiment qui commence à pénétrer dans la masse confuse des partis.

Chacun sent approcher le moment redoutable où la Civilisation devra franchir ce passage périlleux par où la société humaine serait conduite à ses vraies destinées, passage où ont échoué toutes les civilisations antiques. La nôtre y échouera-t-elle aussi, est-elle aussi condamnée à y périr ? Telle est la question.

De même que la Civilisation romaine reçut en elle le christianisme pour l'aider à traverser cet abîme par lequel sont séparées les deux destinées si contraires de l'humanité, ses âges de douleur et de faiblesse, et ses âges de force et de joies, ainsi notre Civilisation moderne vient également de concevoir le germe régénérateur qui doit la conduire dans cette passe terrible, et qui, en [illegible] de naufrage, surnagera sur la tempête et produira une autre Civilisation. Mais le Christianisme n'a point empêché le monde romain de périr ! Le Socialisme pourra-t-il épargner une chute à notre civilisation moderne ?

Toute l'Europe est ébranlée, tous les empires sont menacés, tous les sabres sont levés. Otez le sabre, et aucun empire ne resterait debout, car les vieilles croyances, les vieilles soumissions, toutes les vieilles superstitions sont en poussière et ne peuvent plus servir d'étai à rien. Le sabre manié par le mensonge, voilà ce qui reste à la Civilisation défaillante pour se garder.

Ses vieillards prétendent, il est vrai, que les dangers de cette civilisation proviennent des idées nouvelles, et que si l'on parvenait à supprimer celles-ci, la société verrait repousser ses anciennes fleurs. Rêve pénible d'une vieillesse morose que la vue de la jeunesse chagrine et fatigue, et qui, parce qu'elle approche de la mort, est assez insensée pour espérer que la nature va s'arrêter et cessera de produire de nouvelles créations !

Non, vos dangers ne sont pas dans le Socialisme, comme vous vous l'imaginez. Le Socialisme est né au matin du dix-neuvième siècle, et votre décadence a commencé à la fin du dix-septième.

Est-ce le Socialisme qui a produit cette puissance moscovite qui grandit à mesure que vous vous abaissez, et qui est destinée à régir l'Europe dans sa caducité ?

Est-ce le Socialisme qui a sapé votre religion ? est-ce le Socialisme qui a fait monter vos rois sur l'échafaud et a brûlé vos trônes ? est-ce le Socialisme qui a dénoué, qui a brisé, qui a tranché les vieux liens ?

Non, non, ce n'est pas lui. Toute cette œuvre douloureuse était achevée avant lui ; il n'a rien à détruire, car tout est détruit, tout est consumé, et du passé il ne reste que quelques apparences qui ne sont que poussière, et qu'il lui suffira de toucher du doigt pour faire écrouler.

Ce n'est pas le passé, qui n'existe plus et qui ne revivra pas, que vous défendez : c'est le chaos, le chaos, seul dieu de votre esprit troublé et de votre cœur égoïste ; car que désirez-vous, que voulez-vous, où allez-vous ? Vous n'en savez rien. Vous errez au hasard, vous entrechoquant les uns les autres, vous maudissant les uns les autres.

Ainsi, pour ne parler que de la France, combien y a-t-il de vieux partis en France ? On peut en compter cinq bien tranchés, tous indépendants du Socialisme et qui se battront entre eux tant qu'ils existeront : le parti de l'ancienne noblesse ou légitimisme, le parti clérical, le parti de la haute bourgeoisie ou orléanisme, le parti de la moyenne bourgeoisie ou républicanisme, et le parti des déclassés civils et militaires ou Bonapartisme.

Le Socialisme n'a pas créé tous ces partis ; leurs divisions et leurs luttes sont antérieures à lui ; il ne peut en être responsable. Or, est-ce une société en bon état de conservation que celle où l'on voit ces cinq partis ? A force de ruses, de mensonges et de calomnies, quatre d'entr'eux sont parvenus, en haine du cinquième, le républicanisme, à se coaliser et à former ce qu'ils ont appelé le grand parti de l'ordre. Mais que cache cette *coalition* monstrueuse ? Quel symbole commun, quelle fin commune peut-elle avoir ? Elle n'a de commun que la haine du progrès, comme c'est le propre de tous les vieux partis, et elle cache une profonde mésintelligence qui devient une guerre ouverte quand ils craignent moins leur adversaire à tous.

Il a suffi que les républicains et les socialistes eussent assez de force pour souffrir en silence, et aussitôt la discorde s'est mise dans le camp de ces prétendus amis de l'ordre. Après avoir été à Rome, à Wiesbaden, à Claremont, se retremper à la source de leurs prétentions respectives, ils sont revenus tout effarés au bruit de quelques cris poussés en leur absence par les *condottieri* à qui ils avaient laissé le champ libre, et ils se sont mis bellement à taper sur le Pouvoir, *le pouvoir, cette arche sainte offerte au respect des peuples*, selon leur langage menteur.

De quoi a-t-il été question dans cette édifiante discussion où l'on a vu M. Baroche attaqué à la fois par MM. Dufaure, Thiers et Berryer, et délaissé par M. de Montalembert ? D'améliorations, de bonne administration ? nullement, pas d'autre chose que de ceci : une des quatre fractions du grand parti de l'ordre veut empiéter sur les autres ; cela ne doit pas être ; chaque parti doit conserver ses prétentions et ses aspirations, mais aucun ne doit dominer *pour le moment*.

On voit donc que ce n'est pas le Socialisme qui menace l'ordre et le repos, mais bien tous les vieux partis. Otez le Socialisme, et vous en aurez cinq ; ôtez encore le républicanisme, il en restera quatre ; faites disparaître de plus les bonapartistes, il en reste trois qui se battront aussi fort bien entre eux ; enfin, coupez l'orléanisme dans sa racine, le clergé et la noblesse trouveraient certes moyen de se faire encore une belle guerre. Mais, après tout, ce qu'on peut supprimer par la pensée ne se supprime pas aussi facilement en fait. Vous avez cinq partis, vous n'en détruirez aucun ; la France, la vieille société leur est livrée ; ils doivent la conduire à sa belle mort de dispute en dispute, de rivalité en rivalité, d'impuissance en impuissance, de déchirement en déchirement. Qu'y faire ?

Rien n'est stable : tout naît, vit et meurt, les sociétés comme tous les autres êtres. Notre civilisation moderne est née, elle a vécu, elle est en train de mourir. — Mais si tout meurt, il faut ajouter que tout se transforme. Le ver, qui devient chrysalide, meurt comme ver, il renaît comme papillon ; il change sans cesser d'être le même être. Or en finissant, en mourant sous une forme, la forme civilisée, ou d'incohérence et de morcellement, la société actuelle ne peut-elle se transformer, revivre sous une autre forme ?

La civilisation romaine n'a pu accomplir cette transformation, cette évolution régulière ; elle est morte, et morte violemment. La société moderne est née des débris de la civilisation romaine, dont elle a été séparée par un âge de barbarie. Doit-elle, comme sa devancière, périr sous le double coup de ses divisions intestines et de l'invasion des barbares *du Nord*, ou bien, se transformera-t-elle progressivement ? saura-t-elle

---

[illegible] lançant sur le monde effrayé l'esprit d'oppression et de carnage !

Un moment, le dernier de nos chefs, méconnaissant sa mission, voulut entrer dans la famille des Césars, ces voleurs-généraux de l'humanité. Alors il mit l'aigle à ses drapeaux. Mais l'aigle ne peut pas se naturaliser parmi nous. Dès la seconde génération il fallut le tenir en cage et l'apprivoiser pour lui faire jouer un rôle d'emprunt. L'aigle, des sphères où il devait planer, s'abattit incertain et amolli, comme un ballon crevé… Mais Napoléon a repris et nous a laissé l'abeille, emblème de sa générosité secrète, l'abeille que, du vent de son aile, l'aigle étouffa sous les plis de l'impérial manteau.

Mieux inspirés furent les princes qui honorèrent le lis « vêtu de gloire » (Luc, XII, 27) ; heureux si le génie de leur race guerrière et dominatrice n'eût altéré le pur emblème de la vérité, pétrifié la fleur et dissipé son parfum…

Le coq est revenu, le coq qui n'aime pas le sang, qui n'a combattu que pour la fécondation et pour la gloire ; le coq, symbole de la vigilance, dans lequel les mystiques ont vu l'image du prédicateur sacré. Que désormais, joyeux ornement de nos clochers, il soit le prévoyant indicateur des saisons ; que désormais, prince pacifique à la ferme, il chante l'aube nouvelle et la vie renaissante. Le Gaulois est le réveil-matin de l'humanité.

Plaisant et noble peuple ! Il part pour la guerre en chantant, il triomphe en chantant, il se relève de la ruine en chantant ! Lui seul sait rire dans le malheur. Il va d'étape en étape à l'Unité du monde, distrayant sa marche laborieuse aux flonflons d'un vaudeville goguenard ou galant. On veut le bercer d'illusions ; on lui dit qu'il emporte le bâton de maréchal dans sa giberne ; il y croit si peu, qu'il répète le mot en riant, sachant bien qu'après avoir semé gaîment sur son passage ces semences sacrées : Liberté, Egalité, Fraternité, Unité, il ne rapportera pour sa part, s'il revient, que la trace de bons horions. Quand ses princes le traitent de *viande à canon*, et le mènent à la boucherie dans l'intérêt de leur avarice ou de leur orgueil, il ne s'offense pas, il rit parfois dans sa moustache ; il a comme le pressentiment qu'en tendant le cou aux chefs-bouchers des empires, il travaille pour sa postérité. L'instrument s'use à l'immolation, le sacrificateur s'épuise et s'éteint ; la victime renaît dans son propre sang, le Peuple est immortel.

Souvent le Gaulois [illegible]

coule à flots.

Au moyen âge, les Franks, installés dans leurs donjons féodaux, allaient s'abrutir dans des habitudes de despotisme et de pillage. Un Gaulois se lève et leur crie :

« Holà ! nos glorieux maîtres ! vous avez eu la bonne idée de
» nous changer d'esclaves en serfs ; mais voici que, faute d'em-
» ploi utile de votre activité, vous rendez le joug du servage plus
» intolérable que celui de l'esclavage romain. Il faut que ça
» finisse. Et puis, il faudrait bien vous déshabituer un peu de
» piller les chrétiens comme vous faites. Ce n'est guère ortho-
» doxe, et c'est odieux (1). Vous allez nous faire le plaisir de
» vous croiser. Pour paraître dignement en si glorieuse entre-
» prise, vous accorderez à vos serfs le droit de rachat, et vous
» irez vous ruiner en Orient. Deux millions d'hommes libres pé-
» riront, « mais deux millions qui opprimaient vingt millions
» d'esclaves (2). » Allons, nos braves Franks de la Gaule, montrez
» le chemin à tous les seigneurs de l'Europe. C'est affaire à vous
» de vous mettre en croix. Quant à nous, Gaulois, nous ne vous
» laisserons pas aller seuls à ces nobles désastres. Prêtres, nous
» vous guiderons ; vilains, serfs, lie du peuple, nous nous préci-
» piterons sur vos pas. Nous mourrons sans gloire, ne léguant à
» la postérité qu'un seul nom pour nous représenter tous, un
» simple prénom, car le peuple n'a pas d'héritage : Pierre, avec
» son titre de sacerdoce populaire, l'Ermite ; mais ce nom, sur-
» nageant sur l'énorme hécatombe des Croisades, dépassera tous
» les noms illustres des chevaliers, comme, bientôt après, un
» autre nom gaulois, celui de la pauvre fille Jeanne, fera pâlir à
» sa lueur sublime toutes les gloires des seigneuries européen-
» nes. Jeanne d'Arc, Pierre, l'Ermite : ces deux noms, profonde
» leçon de l'histoire ! suffiront pour rappeler au monde qu'en
» ces temps de la toute-puissance de la race normande, tout ce
» qui fut fait de plus hardi et de plus énergique, tout ce qu'il y
» eut de plus immense en expansion unitaire, de plus fort et de
» plus miraculeux en résistance patriotique, fut l'ouvrage de
» deux pauvres Gaulois.

« En avant ! nous mourrons sur la route de la Terre-Sainte :
» mais nous aurons du moins, un instant, tiré notre cou du joug
» féodal, nous aurons vu du pays, nous aurons entrevu les mer-
» veilles du luxe, nous aurons senti passer dans notre sang un
» rayon du soleil oriental, nous aurons soufflé en notre race l'es-
» prit d'inquiète curiosité, et nous laisserons au foyer de nos fa-
» milles asservies cette idée mystérieuse qu'il existe, pour tous
» les hommes, tous frères, une terre sainte, une terre promise,
» et que tous sont appelés à la conquérir et à la contempler.
» Vous, nos seigneurs, vous ne conquerrez point le tombeau du
» Christ, parce que le jour de la résurrection n'est point encore
» venu, et que cet honneur n'est pas réservé au glaive d'ouvrir le
» tombeau de l'esprit du ciel ; mais vous aurez suspendu les
» troubles intérieurs qui désolent la chrétienté, et vous revien-
» drez en vos dominations, décimés, affaiblis, mais épurés et
» anoblis. La Gaule aura imprimé à l'Europe son premier ébran-
» lement unitaire ; elle aura fait comprendre au monde, en cette
» ébauche brutale, la possibilité de l'accord spontané, enthou-
» siaste de tous les peuples chrétiens pour la délivrance des
» Saints Lieux, pour le salut de l'humanité. De tout cet entraî-
» nement fabuleux de l'Occident sur l'Orient, dont la Gaule aura
» pris l'initiative et dont elle sera revenue la dernière, couverte
» de blessures, de cette vaste immolation où elle aura été la
» principale hostie, il ne lui reviendra rien que le titre de pro-
» tectrice des chrétiens d'Orient. C'est toujours ainsi que le
» Gaulois fait ses affaires et entend ses profits. »

Ainsi, toujours, en ce reste des choses terribles, c'est la Gaule qui sacrifie le plus de son corps pour sauver son âme, qui immole le plus de ses enfants pour servir l'humanité.

Cœur du monde, la Gaule porte la couleur du sang, le rouge. Dans un jour de victoire, le Normand d'Angleterre lui vola sa couleur ; alors le Gall voila sa crête et prit le blanc, symbole de l'Unité universelle. C'était dépasser son droit. Le Gaulois a mission de préparer l'Unité universelle, mais l'Unité universelle n'est pas lui ; elle n'est que germe en lui. Le Gaulois tout seul n'eût pas eu cette idée : elle vint de l'orgueil frank ; ce fut une ambitieuse exagération des pressentiments de la race celtique. Le blanc, c'est la couleur du peuple humain unifié. Aucune nation ne doit se parer du blanc tant que toutes sont divisées, tant que le drapeau de la paix et de l'unité peut recevoir la tache horrible du sang. Voyez où en est, à cette heure, l'habit blanc de l'empereur d'Autriche !… La Gaule revient à son titre originel, [illegible] le plus brillant, le plus ardent de tous, n'est pourtant qu'un des éléments de l'unité à [illegible]

(1) C'était aussi le langage du pape Urbain.

(2) Bergier, *Dictionnaire théologique*.

remplacer peu à peu ses institutions défectueuses par des institutions meilleures, substituer d'une manière continue la solidarité à la contrariété des intérêts, l'association au morcellement, et se renouveler ainsi tout entière sans solution de continuité?

Au Socialisme est échue la tâche de rappeler à la société moderne la loi de toute existence, c'est à dire la nécessité de la mort ou de la transformation, — celle de leur faire voir que le moment de la mort approche, moment signalé par la désorganisation de toutes les parties du régime civilisé; — celle encore de lui persuader qu'il vaut mieux se transformer que mourir ; — celle enfin de lui enseigner les moyens de la transformation.

Les vieux préjugés, les vieux intérêts s'opposent à cette transformation : tout mouvement, tout changement les effraie ; la rage avec laquelle ils anathématisent les idées nouvelles, les idées émancipatrices, les vouant jusqu'au moment du triomphe à l'exécration et au mépris, est un indice trop certain et trop de fois reproduit de leur impuissance à rien faire d'efficace pour conserver une société en décadence. C'est donc aux jeunes générations, c'est aux âmes que le souffle de l'égoïsme n'a pas encore flétris, c'est aux intelligences que de fausses notions n'ont pas encore perverties, qu'il appartient de prendre part au mouvement sauveur. Au peuple et aux femmes est spécialement dévolue cette mission. Les femmes justifieront ainsi le mépris où elles ont toujours tenu la politique, et le peuple comprendra pourquoi il en a toujours été victime.

Dans ces derniers jours, au moment où de misérables querelles concentraient toutes les facultés des intrigants politiques, le peuple a montré sa supériorité sur eux en cessant de se préoccuper de ces disputes de pouvoir. Tandis que là-haut, ils se battent pour conquérir le droit de nous gouverner à leur guise, tandis que la couronne, la mitre, l'argent et l'épée prétendent sur nous des droits et de l'obéissance, pour notre intérêt, disent-ils tous dans leur langage hypocrite, nous songeons, nous, à tout autre chose ; nous demandons à Dieu le secret de ses desseins sur nous ; nous cherchons à interpréter sa volonté dans sa propre création ; nous voulons établir le règne des lois divines, en remplacement de celui des lois humaines, qui ne nous ont amené que la division, la guerre, l'oppression, la misère. Les lois divines peuvent-elles vouloir, peuvent-elles produire autre chose que l'accord, la paix, la liberté, la richesse ? Incohérence, morcellement, voilà le sceau des lois humaines ; Solidarité et Association, voilà la loi divine par laquelle la vieille société se transformera, si elle n'aime mieux périr dans son orgueil et son impuissance.

Emile Bourdon.

Liberté de la boucherie.

La grave question de la boucherie continue à préoccuper vivement les esprits, et selon toute apparence le principe de liberté triomphera de l'usage invétéré du monopole. La commission municipale de Paris a été mise en demeure de se prononcer par M. le préfet de la Seine. Il n'est plus possible aujourd'hui d'arguer encore des études à faire sur cette question qu'une multitude de faits récents ou anciens ont plus mûri que ne pourraient le faire des discussions désormais superflues.

La dernière objection dans laquelle se retranche les défenseurs du monopole, est tirée des garanties à donner à la santé publique. On répond victorieusement à cela, comme le fait le *Siècle* de jeudi dernier, que dans toutes les grandes villes de l'Europe, la boucherie est complètement libre, et que cette liberté n'entraîne aucun des inconvénients que l'on paraît craindre. Les mesures de surveillance qu'il est bon et nécessaire de prendre sont parfaitement indépendantes du monopole, et du droit que chacun aura de vendre de la viande, il ne résulte pas le droit de vendre de la viande malsaine ou gâtée.

Au surplus, en matière semblable, il n'y a rien de plus probant que l'expérience. Or, l'expérience de Londres peut bien être invoquée pour Paris. Nous empruntons les détails suivants au *Siècle* :

A Londres, qui compte environ 1,900,000 habitants, presque le double de Paris, à Londres la boucherie est tout-à-fait libre. La viande s'y colporte dans tous les quartiers sous l'unique surveillance de la police. Il est vrai que la police de Londres qui ne s'occupe exclusivement que de police, et nullement de politique, passe à bon droit pour être la première du monde, et qu'elle est d'autant plus respectée qu'elle est moins vexatoire. Or, au point de vue de la santé publique, le seul résultat de cette liberté est celui-ci, que l'habitant de Londres payant la viande très bon marché, en consomme énormément, tandis que l'habitant de Paris, *protégé* par le monopole, en consomme très peu. A Londres, où tout est si cher, le bœuf de première qualité se vend de 94 c. à 1 fr. 08 le kil., soit de 9 à 11 sols la livre : c'est-à-dire au-dessous du prix des bas-morceaux, à Paris. Le bœuf de deuxième qualité vaut de 81 à 89 centimes le kil., soit 8 à 9 sols la livre, et le bœuf de troisième qualité 70 à 76 centimes, 7 sols environ. Le Le mouton varie de 94 c. à 1 fr. 30 c., c'est à peu près le prix de Paris.

Nous espérons que la décision du conseil municipal ne se fera pas attendre, et il nous paraît impossible qu'elle ne consacre pas le principe de la liberté.

On peut d'ailleurs juger des effets que produira la liberté par l'extension rapide qu'ont prises les qualités de viandes vendues à la criée, et voici un document que nous empruntons à l'*Echo agricole* :

Les quantités de viandes vendues à la criée se sont encore accrues pendant le mois de décembre. Elles avaient été, en novembre, de 217,511 kilog. ; elles ont été, en décembre, de 220,075 kilog. Cette augmentation n'est pas aussi considérable qu'elle aurait pu l'être et qu'elle le sera, lorsque la vente se fera sous l'abri nouveau ; cependant cette augmentation est remarquable, si on l'examine en détail. Voici le tableau des sortes et des quantités vendues à la criée en novembre et en décembre :

	Décembre.	Novembre.
Bœuf,	89,763 kilog.	86,746
Mouton,	78,696	69,639
Veau,	51,193	58,946
Porc,	1,426	2,176

Il résulte de ce tableau que le bœuf et le mouton, qui forment la base de la consommation, se sont accrus d'une manière notable.

La quantité de veau a diminué depuis deux mois ; mais, telle qu'elle est, elle forme encore le tiers environ de la consommation de Paris. Il y a donc moins d'augmentation à attendre de ce côté que du côté du bœuf et du mouton ; du bœuf surtout, qui ne paraît encore à la criée que dans la proportion du vingt-quatrième au vingt-cinquième de la consommation.

Les prix obtenus à la criée font ressortir le kilogramme, en moyenne, à 85 centimes. Le chiffre de la vente s'est donc élevé à 187,000 fr.

Allyre Bureau.

Dans beaucoup de quartiers, et notamment dans les quartiers populeux, les bouchers affichent maintenant le prix de leurs viandes à 5, 6, 7, etc., jusqu'à 12 sols la livre ; il y a même certains morceaux qui sont étiquetés 4 sols.

Le chemin de fer de Lyon amène maintenant pour la halle à la criée des viandes qui viennent de Brie et de Bourgogne.

On commence à apprécier les bienfaits de l'abaissement du prix des viandes. Depuis que deux sociétés de boucherie à bon marché fonctionnent à Amiens, la consommation de la viande s'est accrue quotidiennement de plus de 4,000 kilog., ou 80 gr. par tête. L'influence de cet accroissement est telle, que les entrées dans les hôpitaux ont diminué sensiblement. En outre, les ouvriers, nourris plus substantiellement, n'éprouvent plus le besoin de se stimuler par des liqueurs alcooliques qui altéraient leur santé et les détournaient de leur travail et de leur ménage. Les bouchers y trouvent également leur compte, car ils font chaque jour une recette supplémentaire de plus de 1,500 fr. (*Patrie.*)

Vienne et Washington.

La démence de la maison d'Autriche va jusqu'à vouloir régenter le peuple américain. Le cabinet de Vienne a adressé une protestation au cabinet de Washington à propos de témoignages de sympathie que le gouvernement du président Taylor avait accordés aux Hongrois.

Nous sommes heureux de constater, d'après la réponse de M. Daniel Webster à la note autrichienne de M. Zélis Schwarzenberg, que le nouveau ministère américain s'est tenu à la hauteur de l'honneur et de la puissance des Etats-Unis.

Nous disions le mois d'avril dernier : « Nous applaudissons à » la nomination de M. Daniel Webster, si, comme tout nous » porte à le croire, il conserve aux affaires le même esprit d'in- » dépendance et d'énergie qu'il a manifesté dans son fameux » discours, de Boston (novembre 1849), à propos de la question » des réfugiés Hongrois en Turquie. »

L'occasion s'est présentée, et M. Daniel Webster, ministre, n'a pas oublié M. Daniel Webster, orateur. Dans ces temps d'apostasies politiques, cet exemple est bon à signaler à l'Europe.

Perreymond.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

La question de la constitution de la nouvelle diète n'est pas aussi avancée que les nouvelles de la semaine dernière le donnaient à penser. Les points principaux que l'on présentait presque comme résolus, tels que la répartition des voix, la présidence alternative, l'entrée de l'Autriche avec tous ses états dans la confédération, ne sont encore qu'à l'état de proposition. Or, ces modifications à l'ancien état de choses ne peuvent être adoptées que par le consentement unanime des états formant le *plenum* de la diète. Cette unanimité sera difficile à obtenir, et comme l'Autriche ne demande pas mieux que de revenir à l'ancienne constitution fédérale qui consacre sa prééminence, on peut croire qu'elle n'insistera pas beaucoup pour vaincre les résistances, si même elle ne les excite pas elle-même en dessous.

Le roi de Hollande et le roi de Danemarck surtout, se contenteront difficilement de quelque chose comme un dixième de voix, et trouveront que l'importance des intérêts et des personnes n'est pas proportionnelle à l'étendue du territoire et à la population. Le roi de Bavière acceptera difficilement que son royaume, de plus de 4 millions d'âmes, ne pèse pas plus dans le conseil que la Saxe, le Wurtemberg ou le Hanôvre, qui ne comptent pas plus d'un million et demi. Les petits états ne seront pas les moins ardents à user du droit absolu de *veto* qu'ils possèdent et tiendront à prouver qu'on ne peut rien sans eux.

Quant à l'entrée des états non allemands de l'Autriche dans la confédération, nous avons déjà dit que cela ferait question européenne, en raison de l'*équilibre* établi par les traités de 1815. La France et l'Angleterre ont déjà protesté. Si la France était seule à s'y opposer, nul doute que l'Autriche ne passât outre sans guère s'inquiéter de cette opposition ; mais l'Angleterre est plus tenace et n'a pas l'habitude de parler sans être prête à appuyer ses paroles par l'action.

Indépendamment de ces difficultés politiques, les questions industrielles et commerciales vont en soulever d'autres encore plus graves. L'Autriche tend énergiquement à déposséder la Prusse de l'influence que lui a donnée le Zollwerein, et cherche à constituer autour d'elle une grande alliance de douanes. La Prusse se prépare à résister vivement, et cherchera à se concilier la sympathie de l'Angleterre par un abaissement des tarifs.

Dans ce moment-ci, l'esprit d'hostilité contre l'Autriche paraît se réveiller à Berlin. On parle du rappel de M. de Radowitz ; le roi s'inquiète de l'attitude prise dans le Holstein par l'Autriche, qui établit 50,000 hommes dans le Hanôvre, et prend ainsi une forte position au nord de l'Allemagne.

L'accord d'Olmutz pourrait bien ne pas durer long-temps.

DERNIÈRES NOUVELLES. — Les trois groupes des petits états qui auraient chacun une voix dans la nouvelle diète seraient ainsi formés, d'après le *Journal allemand de Francfort* :

1er groupe. — Bade et les deux Hesse ;
2e id. — Nassau, Brunswick, Oldenbourg, les deux Mecklembourg et les villes anséatiques.
3e id. — Tous les autres petits états, y compris le Holstein (roi de Danemark), le Limbourg et le Luxembourg (roi de Hollande).

Allyre Bureau.

BELGIQUE.

Une crise ministérielle a eu lieu à Bruxelles par suite d'un démêlé entre le ministre de la guerre et ses collègues. L'avantage est resté à M. Rogier, qui a été chargé de l'intérim de la guerre, après la démission acceptée du général de Brialmont.

ESPAGNE.

Des *on dit* éclos depuis l'arrivée de Narvaez à Paris attribuent la révolution ministérielle de Madrid à ce que le duc de Valence aurait refusé d'appuyer la reconnaissance comme princes du sang

---

quelle tous doivent concourir. La France se faisant *rouge*, c'est la France reprenant son caractère essentiel : c'est le Gall redressant sa crête, à l'heure où son dernier chant va saluer l'aurore.

Et que la terre ne s'inquiète pas : c'est précisément parce que le drapeau tricolore a fait le tour de l'Europe, c'est parce qu'il s'appelle le drapeau de Wagram, d'Iéna, d'Austerlitz, que la Gaule fraternelle le doit abandonner. Le tricolore peut ranimer les inimitiés des peuples, le rouge ne réveille que les défiances des Césars. Le premier rappelle nos débordements sur le monde ; le second, nos sacrifices intérieurs. Le rouge ne signifie pas que le Gaulois veut verser le sang d'autrui ; le rouge signifie que le Gaulois était destiné à répandre son propre sang pour en finir avec l'ère de l'immolation et pour sauver la famille humaine. Le rouge est la couleur de la Charité et de la flamme céleste.

L'Eglise se pare du rouge en souvenir des Martyrs. Le rouge est symbolique des *langues de feu* de la Pentecôte (1).

O sang précieux de tes enfants, vieille Gaule, comme tu l'as donné avec bonheur, tant que la justice de Dieu demandait l'expiation à la terre coupable ! Le péril et la mort ont été pour toi comme une fête ; et le plus ignorant des tiens semble pressentir que sa souffrance doit enfanter la joie de l'humanité. L'influence de ton sol est telle, qu'à peine il l'a touché, l'homme du Nord, rapace et asservisseur, prend soif du dévouement, et ne pense plus qu'à mourir pour toi. De tes entrailles généreuses sort la Chevalerie ; et la noblesse française, devenue le type de la délicatesse raffinée et de la loyauté chevaleresque, se décime incessamment pour la France et pour la gloire, c'est-à-dire pour l'humanité et pour Dieu. Sa dernière phalange s'immole presque tout entière à Fontenoy, en un dernier trait de fantaisie courtoise.

Peuples de la terre, tous, vous pouvez rendre témoignage ; tous, vous nous avez vus de près ; tous, vous savez comme nous savons mourir. Monde, qui nous a contemplés avec terreur et admiration, tu sais comment nous nous sommes immolés nous-mêmes pour purifier et transfigurer en nous tous les principes de la vie sociale ; tu sais de quelle profondeur de martyre nous avons fait sortir la Liberté et l'Unité. Encore nous serions prêts pour un sacrifice suprême, car la Gaule adresse à tous les peuples, dans l'élan de son cœur, cette parole que son grand évêque Fénelon élevait vers Dieu : « Si je savais que je dusse être anéanti, je vous servirais avec le même zèle : car ce n'est pas pour moi, mais pour vous que je vous sers. » (1)

D. Laverdant.

(1) Un de nos jeunes prêtres distingués, M. l'abbé Seignoux, disait naguère en analysant le drapeau tricolore : « Le *rouge*, c'est le dévouement porté jusqu'à l'héroïsme, jusqu'à l'immolation. »

(1) Extrait d'un livre qui paraîtra prochainement sous ce titre : — *la Déroute des Césars.*

CAUSERIES.

— Comment avez-vous passé la crise?
— Pas mal, et vous?
— Comme vous voyez.
— Enchanté.

C'est en ces termes polis que s'abordent généralement les Parisiens qui se rencontrent sur un trottoir quelconque, après s'être perdus de vue pendant plusieurs semaines.

Les lois de l'urbanité m'imposent l'obligation d'adresser la même question à mes lecteurs. Mais, comme je suis connu pour pratiquer le moins possible ce qu'on est convenu d'appeler les devoirs sociaux, je m'abstiendrai soigneusement de cette formule de bienséance. Tant pis pour ceux qui s'en offenseront.

Je me contenterai d'apprendre à ceux qui auraient la faiblesse de s'intéresser à ma situation politique ou autre, que j'ai supporté admirablement bien ces tourmentes parlementaires.

Jamais je n'ai reconnu, autant que ces jours derniers, l'avantage qu'il y a pour un citoyen à ne pas être ministre, de même que je bénis le ciel de ne m'avoir pas réduit à l'état de burgrave. J'espère que ce même ciel continuera à m'entourer de la même protection jusqu'à la fin de mes vieux jours.

Une chose me chagrine. C'est de ne pas m'être amusé autant que je m'y attendais à l'aspect de ces luttes constitutionnelles.

Il y a long-temps que je les sentais venir, et les lecteurs doués de quelque mémoire, doivent se rappeler que j'avais prédit maintes et maintes fois qu'un beau jour ces ambitions mal soudées qui formaient le grand parti de l'ordre, se disjoindraient violemment et emploieraient à se déchirer le peu d'incisives qui leur restent.

Il ne fallait pas être un Calchas bien lucide pour prévoir ces choses-là.

J'applaudissais d'avance à ce curieux spectacle, et je me promettais de crier *bis* quand le moment serait venu.

Eh bien ! le croira-t-on, cette comédie politique ne m'a pas diverti le moins du monde, et je me sens fort éloigné d'en désirer une seconde représentation.

Si vous me demandez pourquoi, je vous répondrai sans doute que je l'ignore, et que j'en suis moi-même surpris. Car enfin ces déchirements des vieux partis ne peuvent que consolider la République, et hâter l'avènement du progrès auquel nous aspirons vous et moi.

Comment donc se fait-il que je me sois senti pris d'une invincible tristesse pendant toute la durée de ces débats qui affaiblissaient et déconsidéraient nos adversaires au profit de la foi démocratique et de l'influence de nos idées ?

Serait-ce qu'au fond du cœur et malgré moi, je me laissais émouvoir par une sotte pitié pour ces hommes dont les rivalités, dont les égoïstes discordes éclairaient cette malheureuse France qu'ils ont toujours traînée à la remorque de leurs ambitieuses prétentions, pour tous ces chefs de partis qui jouent depuis si long-temps sans crainte et sans remords le repos et la prospérité du pays au jeu ruineux et sanglant de la vieille politique ?

Mais que nous font ces hommes dangereux, tristes débris du passé, qui ne servent qu'à entraver l'avenir ? Qu'y a-t-il de commun entre eux et nous, et ne devons-nous pas applaudir au contraire en les voyant déchirer tous les voiles, arracher tous les masques sous lesquels ils s'imposaient au respect, à l'estime, à l'admiration de la foule abusée ?

Puisqu'ils ne veulent pas se convertir, qu'ils se suicident, et battons des mains !

On se dit cela à l'avance ; et, quand le moment est venu, quand l'œuvre de destruction est commencée, quand on assiste à ces joûtes formidables, bien que ce soient vos ennemis qui s'entretuent, on se demande avec chagrin pourquoi tant d'audace et de vaillance, tant de force et de talent dépensés dans des luttes stériles, tant d'éminentes facultés consacrées à enrayer le pro-

les enfants que la reine Christine a eu de son dernier mariage avec Munoz. Le nouveau ministère a pour chef M. Bravo Murillo qui tient le portefeuille des finances.

SUISSE.

Le canton de Berne est assez vivement agité en ce moment. Le gouvernement de ce canton qui a été porté aux affaires par le parti réactionnaire a pris contre les hommes de l'opposition des mesures militaires qui n'ont fait qu'aggraver et étendre les mécontentements. Le mouvement se propage avec rapidité dans tous les districts; des arbres de la liberté s'élèvent partout. On commence à procéder à des arrestations que l'esprit de la troupe elle-même rend très difficile à opérer.

Le 21 janvier, le rédacteur en chef de la *Nation* a été arrêté comme prévenu de crime de haute trahison, et M. Stampfli, président du précédent gouvernement bernois, rédacteur de la *Bernerzeitung*, n'a dû qu'à sa qualité de membre et de vice-président du conseil national suisse de ne pas subir le même sort.

Revue parlementaire.

La discussion des diverses propositions relatives soit à l'exercice de la contrainte par corps contre les représentants du peuple, soit au cas de saisie de l'indemnité législative, a rempli les deux séances de lundi et de mardi. L'urgence a été déclarée, et, malgré l'opposition des membres qui, s'appuyant sur le texte de la Constitution, déclaraient inutile toute loi nouvelle sur l'inviolabilité des représentants, l'Assemblée a adopté à l'immense majorité de 456 voix contre 196, le projet de la commission qui subordonne les poursuites par corps contre les représentants à l'autorisation de l'Assemblée, déclare déchu de son mandat tout représentant qui, trois mois après l'autorisation donnée contre lui, serait encore sous le coup de la contrainte par corps, et dispose que ce représentant ne pourra être réélu tant la que la contrainte subsistera. C'est un paragraphe de plus ajouté au chapitre des incapacités consacrées par la loi électorale.

Pour nous, qui sommes en principe opposés à la contrainte par corps en matière de dettes, il nous paraît très-juste que les législateurs qui édictent ou refusent d'abroger de pareilles lois, ne soient, pas plus que les autres, à l'abri de leurs effets.

La séance de mercredi a été une séance de votes. On y a expédié un grand nombre de lois et de propositions, mais sans beaucoup discuter. On a adopté définitivement le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes de la classe de 1850, et la loi sur l'assistance judiciaire qui détermine les conditions auxquelles les indigents pourront être admis à faire valoir gratuitement leurs droits en justice.

On a décidé qu'il serait procédé à une seconde délibération sur les projets relatifs aux hôpitaux et hospices, aux contrats d'apprentissage, à l'état des enfants d'étrangers nés en France, à la délimitation des zônes forestières des places fortes, etc.

Enfin, une proposition de M. Esquiros, relative à la formation des listes du jury a provoqué une discussion assez vive, à la suite de laquelle la prise en considération de cette proposition a été naturellement écartée. 462 voix se sont prononcées contre, et 192 voix pour.

Une proposition présentée par M. Morellet et 26 de ses collègues a ramené jeudi à la tribune la question des rapports entre les propriétaires et les fermiers. Cette proposition n'a pas été mieux accueillie que celle de M. Ch. Dulac: le scrutin a donné 104 voix pour la prise en considération et 491 contre.

La proposition de MM. Lopès-Dubec et Favreau, tendant à proroger de 10 ans le délai pendant lequel les Français résidant dans les pays étrangers peuvent continuer à posséder des esclaves, a été prise en considération.

La proposition de MM. Colfavru et Laboulaye, tendant à la suppression du résumé des présidents de cours d'assises, n'est pas prise en considération.

Celle de M. Benjamin Raspail, tendant à faire autoriser par une disposition législative le mariage des personnes engagées dans les ordres sacrés, est repoussée par la question préalable votée au scrutin par 457 voix contre 158. M. B. Raspail rappelle qu'en 1833 pareille proposition fut prise en considération, à une forte majorité, par la chambre des députés.

La communication du message du président a eu lieu dans la séance de vendredi, et comme ce message était attendu, la discussion s'est ressentie des préoccupations générales. La discussion de la proposition de M. de Lagrange, relative à la police du commerce des vins, a été renvoyée à la deuxième délibération. La proposition relative au classement des places de guerre et aux servitudes militaires a dû être ajournée jusqu'à ce qu'on eût un ministre de la guerre. Une autre proposition relative aux dessèchements a été remise à lundi. La discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Mortimer-Ternaux, relative aux changements à apporter à la législation sur l'expropriation forcée et sur la voirie urbaine, a été coupée par la communication du message, et finalement la prise en considération a été repoussée.

M. Nadaud, qui avait fait une proposition relative à l'enquête ordonnée par l'Assemblée constituante sur la situation du travail dans toute l'étendue de la République, l'a retirée, se réservant de la reprendre lors de la discussion du rapport de M. Lefebvre-Duruflé sur cette enquête.

Parmi les pétitions rapportées samedi se trouvait celle relative à la réhabilitation de Lesurques, condamné à mort et exécuté par erreur. La commission, par l'organe de M. Laboulie, conclut à la nomination par l'Assemblée d'une commission de quinze membres chargée de réviser le procès de Joseph Lesurques, d'en faire un rapport à l'Assemblée et de lui proposer, s'il y a lieu, toutes les mesures de réparation qu'elle jugera convenable. Sur la demande de M. de Laboulie, et vu la gravité de la question, l'Assemblée ordonne de plus l'impression et la distribution du rapport.

Deux escarmouches ont eu lieu dans cette séance, l'une conle message, l'autre contre le ministère. M. Desmousseaux de Givré a déclaré que le message n'étant contresigné par aucun ministre, il le considérait comme apocryphe, d'autant plus qu'il contenait des choses que le président de la république n'avait pu ni écrire ni signer.

M. Howyn-Tranchère a demandé à interpeller le ministère lundi prochain sur la formation du nouveau cabinet. M. de Royer a déclaré que le ministère était prêt à répondre immédiatement. Les interpellations ont été fixées à lundi.

Allyre Bureau.

Les mineurs de Sablé.

Dix-sept ouvriers des houillères de Sablé (Sarthe) comparaissaient, le 17 janvier dernier, devant le tribunal correctionnel de la Flèche, comme prévenus du délit de coalition. Les circonstances qui amènent les grèves sont toujours et partout les mêmes. Celle-ci avait commencé le 20 novembre. Les ouvriers se plaignaient qu'on eût augmenté les tâches sans hausser leurs salaires déjà insuffisants; on en avait renvoyé quelques uns à la Saint-Jean, et les autres voulaient partager leur sort. « Nous voulions tous *misérer* ensemble », a dit le prévenu Hamard, un père de famille de vingt-neuf ans, déjà semblable à un vieillard tant le travail souterrain des mines a usé son corps. Nos lecteurs se rappellent le procès de la Grève des Charpentiers.

Cette fois, hâtons-nous de le dire, la magistrature s'est montrée plus indulgente : les peines portées contre les prévenus varient de cinq à quinze jours deprison. Le président a déclaré que le tribunal avait eu égard aux sept semaines de prison préventive subies par plusieurs des prévenus.

Le procureur de la république s'est efforcé de rattacher la grève de Sablé à une conspiration politique; il a parlé de meneurs étrangers au pays. Aussi le président a-t-il pressé les ouvriers pour savoir d'où partaient les ordres et quel était le « grand chef » auquel ils obéissaient. — « Je vais vous le dire, moi, s'est écrié Hamard; *le grand chef, c'est la misère* qui règne dans nos cantons. »

Hélas! oui, le grand chef qui fomente incessamment des troubles, des désordres sociaux; l'éternel conspirateur, enfin, c'est la Misère! Et c'est ce grand coupable qu'il faut rechercher, qu'il faut atteindre et frapper.

Charles Sauvestre.

La détention préventive.

Le fait suivant est rapporté par le *Siècle* :

MM. Pastoret, avocat, et Provençal, médecin à Draguignan, sont arrêtés sur une dénonciation faite au préfet du Var, dans laquelle ils sont présentés comme les chefs d'une vaste société secrète. Ces deux citoyens sont tenus au secret pendant l'instruction qui dure plus de cinquante jours. Soixante-dix-huit témoins sont entendus, et la chambre du conseil de Draguignan rend un arrêt de mise en accusation. Les prévenus interjettent appel, et la cour d'Aix, conformément au réquisitoire de M. le procureur général, rend un arrêt qui, constatant que, de l'instruction même, résulte l'absence de toute société secrète, met à néant la mise en accusation. La victoire morale des deux prévenus est complète; mais ils sont restés *cinquante-quatre jours* au secret.

Allyre Bureau.

Le grand complot de Lyon.

Le *Vote universel*, dans son numéro du jeudi 23 janvier, publie des révélations épouvantables, navrantes sur le traitement infligé aux victimes de l'instruction du grand complot de Lyon. Le citoyen Brives, qui a signé cet article, se porte garant de la vérité des faits qu'il rapporte et dont il précise les monstrueux détails.

Cette instruction, entamée depuis le mois de novembre dernier, n'a encore rien produit, sinon l'élargissement d'un grand nombre de citoyens arrêtés sur tous les points de la France, conduits à Lyon de brigade en brigade, à pied ou en charettes, les fers aux mains et au col, et ne trouvant pour refuge, aux différentes étapes, que le *cachot des passagers*.

Sur 24 citoyens arrêtés à Lyon, 19 ont été reconnus innocents et relâchés après une détention préventive plus ou moins longue.

Le *Vote universel* cite 10 des prévenus qui ont subi 25 jours, 30 jours, jusqu'à 60 jours de secret, pour subir 1 ou 2 interrogatoires.

De plus, M. Brives affirme que les gendarmes d'escorte qui ont montré quelques égards pour les prévenus qu'ils accompagnaient, ont été punis comme ayant contrevenu à leurs devoirs.

Voici maintenant quelques uns des épisodes navrants de ces exécutions faites avec tant de légèreté contre des innocents :

Une mère, apprenant l'arrestation de ses deux fils, dont l'un a dû être depuis relâché, égarée par le désespoir, se précipite dans le Rhône. Heureusement, on parvient à la sauver.

Le citoyen Rey (Ardèche) est conduit, enchaîné, à Lyon. Son innocence y est reconnue, il est libre; mais, de retour chez lui, il retrouve sa femme folle par suite du saisissement qu'elle avait éprouvé!

Le citoyen Arambide, de Toulon, arrêté et relâché sur un simple interrogatoire à Draguignan, reçoit, en entrant, les derniers soupirs de sa femme!

Enfin, ces révélations se terminent par le douloureux récit de l'agonie d'un réfugié politique du duché de Bade, qui expire dans un cachot, loin de tout visage connu, en proie aux terreurs de la persécution et aux convulsions du délire, peu de jours après que l'instruction venait de reconnaître son innocence et de rendre à son égard un arrêt de non lieu!...

De semblables faits ne supportent point de commentaires; mais ils exigent de promptes et catégoriques explications.

Dans son numéro du 24, le *Vote universel* demande compte de la détention de M. Ch. Lesseps, arrêté le 28 novembre, transféré à Lyon, le 8 décembre, et qui, depuis son emprisonnement, n'aurait encore subi que deux interrogatoires

« Encore un coup, s'écrie M. Savoye, signataire de l'article, ne vous abritez pas derrière les inévitables lenteurs de la procédure!

» Il y a longtemps que l'affaire Allais est terminée, que la société du Dix-Décembre est innocentée, que l'histoire des assommades de la rue du Havre... *n'est plus vrais*.

« Où en est l'accusation contre Lesseps? »

Il est devenu banal de se plaindre du sans façon avec lequel on en use en France à l'égard de la liberté individuelle; et, ce qu'il y a de particulièrement déplorable, c'est la facilité avec laquelle l'opinion publique accepte les abus de ce genre auxquels on paraît attacher d'autant moins d'importance qu'ils se généralisent davantage.

Allyre Bureau.

On a essayé, au commencement de cette semaine, de faire grand bruit d'un nouveau grand complot découvert à la barrière Pigale. On a arrêté un grand nombre de personnes. Jeudi, le *Bulletin de Paris* annonçait que cette affaire n'avait pas l'importance qu'on voulait lui donner, et que la plupart des personnes arrêtées avaient été relâchées sur un premier interrogatoire. Vendredi, le *Bulletin de Paris* se rectifie lui-même, et annonce que « des » renseignements plus exacts lui permettent d'affirmer qu'aucune mise en liberté n'a été ordonnée, et qu'à la suite de » nombreuses perquisitions, l'autorité a saisi une quantité de » poudre suffisante pour confectionner environ douze mille car» touches. » Nous verrons ce que deviendra cette nouvelle machination. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que si l'on parvient à démontrer que des républicains ont conspiré, on démontrera en même temps que ces républicains-là comprennent bien mal les intérêts de la République, et encore plus mal les intérêts et les principes du socialisme. Ce n'est point par les ténèbres, mais par la lumière que l'on peut vaincre les ténèbres.

Voici encore l'élément d'un autre grand complot.

Il plaît à un individu quelconque d'afficher pendant la nuit un programme manuscrit quelconque sur l'arc de triomphe de la porte d'Aix, à Marseille. Un agent de police passe, arrache ce ce chiffon de papier; aussitôt le *Constitutionnel* s'écrie :

« Paris n'est pas la seule ville où les divisions qui ont éclat

---

grès, à fatiguer le pauvre peuple quand elles auraient été si puissantes pour faire le bien?

Et, malgré soi, on se prend à plaindre ces hommes, et plus ils déploient de vigueur et d'adresse dans la lutte, plus ils tombent de haut, plus leur sort vous fait pitié.

Homo sum et nihil humani a me alienum puto.

Ce qui veut dire, chères lectrices :

Je suis homme, et le malheur des burgraves eux-mêmes ne saurait m'être tout-à-fait indifférent.

Pauvres burgraves, ils ont voulu enterrer l'empire au profit de leur monarchie respective, et ils ont creusé la fosse si grande, qu'empire et monarchie, tout est tombé dedans. Plantons une croix dessus, et *de profundis*.

Si la France ne profite pas de cet enseignement, je déclare qu'elle est indigne de s'appeler la première nation du monde; mais je compte bien qu'elle en profitera, et qu'aux prochaines élections, le suffrage universel qui nous sera infailliblement rendu, s'empressera de ne pas envoyer au timon des affaires ces anciens hommes d'état qui se sont montrés jusqu'à ce jour si ardents à tirer la machine à dia et à hue, au gré de leurs petits intérêts, et si peu soucieux de la faire marcher en avant.

Pauvres gens, c'est tout le mal que je leur souhaite, et encore doivent-ils me trouver bien cruel!

Du reste Paris s'est parfaitement comporté dans cette circonstance; je me plais à lui rendre cet hommage.

Paris a continué de se promener sur ses boulevards, quand le temps le lui permettait, et de vaquer à ses travaux quotidiens et à ses plaisirs habituels, comme s'il se fût agi de la loi du dimanche ou d'une élection à l'Académie.

Capitale de la France, cette indifférence t'honore et ce dédain fera ta gloire.

Je ne ferai pas le même compliment à la province qui s'est, dit-on, inquiétée de cette bourrasque politique, jusqu'à ralentir sur plusieurs points ses opérations de commerce et de finances.

Voilà ce que l'on gagne à prendre au sérieux les burgraves, les crises ministérielles et les conflits parlementaires.

Provinces françaises que ceci vous serve de leçon!

Sachez à l'avenir qu'il n'y a qu'un moyen de contraindre les hommes politiques à se tenir tranquilles; c'est de ne pas vous occuper des hommes politiques, et de vous comporter absolument comme s'il n'y en avait pas.

Voyant que leurs agitations n'agitent personne, ces messieurs se lasseronnt de prêcher dans le désert. Peut-être même, renonçant à leurs anciennes habitudes, s'aviseront ils de s'occuper de choses sérieuses et de faire un peu de bien pour ramener sur eux l'attention publique. Mais n'y comptez pas trop et ne songez qu'à une chose : c'est de laisser poliment et légalement tout ce monde là de côté, avec les égards dûs aux services qu'ils n'ont jamais rendus, et de vous occuper vous-mêmes de vos petits intérêts, suivant ce dicton populaire que je trouve fort sage : *Charbonnier est maître chez lui.*

— *Charbonnier* n'est pas pris ici dans le sens exclusivement auvergnat, n'en déplaise à M. Rouher. —

A propos d'élection académique, celle de M. de Montalembert a passé complètement inaperçue à la faveur des préoccupations de la presse et de la tempête parlementaire.

Je considère cela comme un grand malheur pour la gloire du corps illustre de littérateurs posthumes qui continuent à gagner plus ou moins leurs jetons de présence au palais de l'Institut.

L'historien de Sainte-Elisabeth de Hongrie l'a emporté d'un grand nombre de voix sur Alfred de Musset. C'est une grande consolation pour les lettres et qui prouve bien le progrès du siècle. Même sous la Restauration, le révérend père Loriquet n'a jamais été admis, que je sache, aux honneurs du fauteuil académique. Il appartenait au régime républicain de transformer l'Académie en succursale de Montrouge.

> Soyez plutôt dévot, si c'est votre talent,
> Sacristain estimé des cardinaux de Rome,

Et vous verrez les portes de l'Institut s'ouvrir à deux battants devant vous, eussiez-vous pour compétiteurs les plus glorieuses illustrations du pays.

Ainsi va ce pauvre vieux monde. Ne nous en plaignons pas, au contraire.

Puisque ces institutions décrépites ne veulent pas se régénérer, laissons les se dégrader lentement et périr peu à peu dans la douce agonie d'une vieillesse impuissante.

N'importe! je suis peiné de voir ce corps prétendu littéraire se mêler aux luttes de la politique, et déserter sa mission artistique pour se faire, de gaîté de cœur, seconde édition de la rue de Poitiers.

Bien que la plupart de ces barbons de lettres représentent la littérature, comme MM. Thiers, Molé et Ce représentent le progrès, ils devraient avoir du moins un peu plus de respect pour les fauteuils séculaires sur lesquels se sont succédé les gloires de la France.

Mais vous me direz : qu'est-ce qu'on respecte aujourd'hui!

— Hélas! monsieur, c'est la plaie du siècle. On ne respecte plus rien.

— Ne serait-ce pas, mon cher monsieur, parce que bien peu de choses sont demeurées respectables? Quant à moi, quoique je m'incline officiellement et avec toutes les formules exigées par l'hypocrisie de nos mœurs, devant une foule de machines civilisées qui fonctionnent encore tant bien que mal, je vous jure qu'au fond de ma conscience, il en est peu que j'honore d'une vénération très profonde.

Que voulez-vous? On n'est pas maître de ses convictions.

Ce qui m'afflige, m'humilie et me révolte, c'est d'être obligé de temps en temps de faire imprimer que je m'incline respectueusement devant ceci ou devant cela, tandis que bien au contraire...

Par exemple, je vous assure que toutes les fois que je puis me dispenser de témoigner quelques égards à ces sortes de choses, je me hâte de profiter de cette liberté là.

Et quand il ne s'agit que de mes intérêts particuliers, je refuse toujours d'avoir recours à ces honteuses capitulations de conscience. Jamais, au grand jamais, il ne m'a été possible d'écrire à un coquin qui pouvait m'être utile : *Recevez l'assurance de ma considération!*

Quelques lecteurs m'objecteront qu'on n'arrive à rien avec un pareil système.

A cela je répondrai en quatre mots : — Cela m'est bien égal.

On m'a demandé quelquefois pourquoi j'étais phalanstérien. J'ai trouvé la question assez stupide, et je me suis empressé de communiquer cette impression à mes interrogateurs.

Est-ce parce que j'ai horreur du mensonge sur lequel pivote la société au milieu de laquelle j'ai la douleur de vivre?

C'est possible. Dans tous les cas, soyez persuadés qu'il n'est aucun disciple de Fourier qui ne dise avec autant de ferveur que moi :

— Sainte vérité, que ton règne arrive!

Ainsi soit-il!

Eugène Nus.

» depuis quelque temps dans les rangs du parti conservateur » paraissent avoir ranimé les coupables projets des démocrates » socialistes. A Marseille, la police a arrêté, etc. »

Par malheur, l'opinion publique commence à se blaser sur toutes ces fantasmagories. D'ailleurs, le *Constitutionnel* a pris soin de nous apprendre lui-même, comment on démontrait qu'un coup de pistolet *imaginaire* avait été *réellement* tiré sur M. Thiers à une époque où le *Constitutionnel* n'était pas encore brouillé avec cet homme d'Etat. On se rappelle aussi toutes les horribles fables mises en circulation par les journaux *honnêtes* lors des événements de juin 1848, fables dont la fausseté fut depuis solennellement proclamée dans les conseils de guerre.

Le *Constitutionnel* et autres journaux de l'*ordre* ne réussiront plus à faire prendre le change au public sur les véritables auteurs des désordres et des agitations politiques dont la France est fatiguée, et l'épouvantail dont ils se sont servis si longtemps avec succès a perdu tout son prestige.

Allyre Bureau.

MUSIQUE EN CHIFFRES. — La propagation rapide de la méthode Galin-Paris-Chevé rend de plus en plus nécessaires la publication d'une bibliothèque de musique vocale avec la notation chiffrée. M. A. Vialon, l'excellent graveur, l'un des meilleurs élèves de M. Chevé, s'est donné la tâche de pourvoir à ce besoin, et il s'en acquitte avec activité et conscience. Il vient de publier six nouveaux albums très élégants et que leur bas prix met à la portée de tout le monde. Deux de ces albums qui contiennent chacun 42 chœurs, de MM. Halévy, Ad. Adam, Clapisson, Mlle Puget, etc., etc., ne coûte pas plus de 1 fr. Deux autres à 2 fr., contiennent l'un 47 chœurs et l'autre 19.

Enfin, deux recueils sous le titre d'*Harmonies enfantines*, principalement destinés aux pensionnats, renferment chacun 16 chœurs, et sont livrés pour 1 fr.

Indépendamment de ces albums, M. Vialon a réuni en un volume, qui ne coûte que 7 fr., 83 morceaux choisis des opéras modernes les plus célèbres (*Robert-le-Diable*, *la Juive*, *la Muette*, *Zampa*, *Lucie*, etc.) Ce volume se subdivise en 14 livraisons à 50 centimes l'une.

On trouve toute la collection de musique en chiffres chez Al. Brullé, grande galerie des Panoramas, 14, et chez A. Vialon, rue Grange-Batelière, 18.

NOUVELLES DIVERSES.

— La cour d'assises de la Seine, jugeant sans intervention du jury a condamné, vendredi dernier par défaut, M. Germain Sarrut à un an de prison, 200 fr. d'amende et 5 ans d'interdiction des droits civils, pour l'affaire de la Solidarité républicaine.

M. G. Sarrut relèvera certainement ce défaut. L'affaire n'est donc pas encore terminée.

— L'une des plus petites communes du canton de Munster, Wasserbourg, vient de nous donner une nouvelle preuve des progrès que fait l'esprit d'association dans nos campagnes. Une forêt communale était en vente, sur la mise à prix de 48,000 fr. Un des plus riches capitalistes de l'arrondissement se présentait seul pour l'acheter, et c'était pour lui une excellente affaire. Mais bientôt on vit entrer dans la salle où avait lieu la vente toute une population endimanchée, hommes, femmes, enfants même : c'étaient les habitants de Wasserbourg. La forêt à vendre est située sur le territoire de leur commune; s'ils en deviennent propriétaires, ce sera pour eux du travail assuré, de l'aisance. Mais comment faire? La commune est pauvre, les habitants aussi. Cependant, ils s'étaient réunis; ils avaient causé de l'affaire, et de la discussion avait jailli la lumière : ils avaient compris que ce qui leur était impossible isolément leur devenait facile en s'associant. Ils s'étaient donc associés pour l'acquisition de la forêt, et ils venaient assister celui d'entre eux qui était chargé de les représenter. C'était pour eux un jour de fête. Les feux furent allumés; les habitants associés couvrirent les mises du capitaliste, et, en définitive, la forêt fut adjugée moyennant 55,000 fr. Tous ont signé l'acte de vente.

(*Siècle*).

— On lit dans la *Presse* :

« M. Aristide Dumont, l'auteur des expériences et du projet relatifs à l'application de la télégraphie électrique de la ville de Paris, vient de réaliser une application nouvelle de l'électricité en mouvement. Cette application, qui est destinée à rendre de grands services dans les usages de la vie, a pour objet de transformer à volonté, à peu de frais et à l'aide d'un instrument que l'inventeur appelle *électro-ferme*, toutes les serrures ou fermetures de sûreté. A l'aide d'un *électro-ferme*, contenu dans une petite boîte de dix centimètres de côté, on peut garantir contre les voleurs, aussi bien la nuit que le jour, toutes les ouvertures d'une maison, portes, fenêtres, etc., quels que soient le nombre et la nature de ces ouvertures, ainsi que les caisses, bureaux, etc., renfermant des valeurs.

» L'*électro-ferme*, en effet, est un instrument qui se place où l'on veut, sur une table, sur une cheminée ou sur une console, et qui avertit à l'instant même, par un jeu de sonnerie, si une porte ou une fenêtre s'ouvre ou se ferme indépendamment de la volonté de celui qui sort ou qui entre.

» Le même instrument peut servir pour un nombre indéterminé d'ouvertures, et, ce qui rendra surtout son application d'une très grande utilité dans une foule de cas, c'est qu'il peut être placé sans inconvénient et à peu de frais à une distance quelconque de l'ouverture que l'on veut assurer; on peut même le mettre dans un autre corps de logis ou une maison voisine. Un *électro-ferme* peut en même temps être utilisé comme sonnerie ordinaire. Grâce à cette découverte, l'électricité va devenir la gardienne la plus vigilante de la propriété, comme elle est déjà le moyen le plus parfait et le plus rapide de transmettre à distance la pensée de l'homme. »

— Nous reproduisons, d'après la *Patrie*, le fait suivant :

« Un gentleman, demeurant à Kirkaldy (Ecosse), a dressé deux souris à filer du coton dans une petite machine construite pour cet objet. Elles parcourent dix milles et demi par jour pour produire 126 fils. Chacune de ces petites fileuses coûte pour sa nourriture, qui consiste en avoine, 1 sh. 3 d. pendant 5 semaines. Elle gagne à son maître 7 sh. 6 d. par an. Déduction faite des frais, le bénéfice résultant du travail de ces petits animaux est de 6 sh. par an (7 fr. 50.) Le gentleman, voyant qu'il a du bénéfice, va louer une maison entière qui contiendra des petites machines à filer pour 10 mille souris. On ménagera des espaces pour les gardiens et pour les spectateurs. Le produit de ces petites créatures, à 6 sh. par an par souris, serait, pour 10 mille, de 60 mille sh. (environ 75 mille fr.) ».

— Dans une adjudication de viandes qui vient d'avoir lieu à Lagny, pour l'hospice de cette ville, les trois sortes (bœuf, veau et mouton) ont été soumissionnées à 50 cent. le kilog. Il n'y a pas d'exemple de prix aussi réduits. La fourniture est pour trois années.

— On écrit de New-York (Etats-Unis), le 8 janvier :

« Le premier grand ouvrage de sculpture qui ait jamais été exécuté en marbre dans les Etats-Unis vient d'être achevé et sera envoyé à l'Exposition universelle de Londres. Cette œuvre représente un *chef indigène mourant*; elle a été modelée par M. Stephenson, sculpteur américain, qui a fait ses études à Rome, et dont le long séjour dans l'ouest de l'Union lui a procuré l'occasion d'étudier d'après nature le sujet qu'il vient de traiter.

» Le marbre dans lequel cet ouvrage a été taillé provient des carrières situées près de Montpellier, capitale de l'Etat de Vermont; il peut rivaliser, dit-on, quant à la pureté et à la blancheur, avec les meilleurs marbres d'Italie. »

— Le troisième concert de la *Grande Société philharmonique* aura lieu mardi 8 janvier dans la salle Sainte-Cécile, à huit heures du soir, sous la direction de M. Berlioz. La composition du programme ne peut manquer d'attirer les amateurs de la grande musique. On y entendra 1° les quatre premières parties de *Roméo et Juliette*, de M. Berlioz. Il y a plusieurs années que le public n'a été à même d'apprécier cette vaste composition, qui cause toujours une émotion si profonde; l'exécution sera digne de l'œuvre : Roger sera le principal interprète de la partie vocale. 2° Un *Pater* de Bortniansky, le célèbre compositeur russe dont la Société philharmonique a eu la gloire de révéler le nom aux amateurs de musique religieuse. 3° Une cantate de M. Membrée, exécutée pour la première fois. Les solos seront chantés par M. Roger, madame Dobré et madame Noir. 4° Un air de Capuletti chanté par mademoiselle Hortense Maillard. 5° Le bel air de Stradella, chanté par Roger. 6° Un *ô Salutaris* de Zimmermann. 7° Un solo de violon par le jeune Reynier. 8° Enfin le duo d'Armide (Esprit de haine et de rage) chanté par trente soprani pour le rôle d'Armide, et trente barytons pour le rôle d'Hydraot.

— Lundi, 27 janvier, à 4 heures, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Neuve-des-Bons-Enfants, n° 5, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie.

— On lit dans l'*Industriel alsacien* :

La question des bains et lavoirs publics est sur le point de recevoir à Mulhouse la solution la plus satisfaisante. Le terrain est acheté, les plans et les devis sont dressés, et une commission spéciale s'occupe avec le zèle le plus louable d'assurer la réussite de cette institution éminemment philanthropique. On sait qu'un honorable industriel de notre ville a fait un don de 20,000 francs pour cet objet. Cette libéralité, nous aimons à le croire, ne sera pas la seule que nous aurons à signaler; et comme le gouvernement a promis d'accorder la moitié des sommes que les villes affecteront à ces sortes d'établissements, nous avons tout lieu d'espérer que les bains et lavoirs publics de Mulhouse répondront en tous points aux besoins de la localité.

— Les nouvelles de Chine apportent quelques détails sur l'effroyable catastrophe de la frégate portugaise *Dona-Maria-Segunda*, qui a fait explosion dans le port de Taï-pa, le 29 octobre, au moment où tout s'apprêtait à bord pour célébrer l'anniversaire de la naissance du mari de la reine.

Le nombre des victimes serait de 220 personnes, dont 188 hommes du bord, y compris le commandant et presque tout l'état-major; environ 30 Chinois et 3 matelots français de l'équipage du *Chili*. Trente personnes environ ont été retirées vivantes du milieu des débris par les canots de la corvette américaine *Marion*; mais au départ du courrier, il en restait à peine 5, et dans un état désespéré.

On attribue ce désastre à la vengeance d'un maître-canonnier, qui, malgré ses soixante ans et ses longs services, venait d'être apostrophé et frappé de la manière la plus outrageante par le commandant du navire. Peu d'instants après cette scène, le maître-canonnier qui s'était écrié devant ses camarades : « Tout ceci sautera bientôt », descendit dans la soute aux poudres dont il avait la clef, et l'explosion eut lieu.

— Un journal de Francfort contient des détails intéressants sur les travaux de restauration de la mosquée de Sainte-Sophie à Constantinople, ce monument si remarquable de l'architecture byzantine :

« La mosquée de Sainte-Sophie (Aya-Sophia) avait servi jadis, pendant l'espace de neuf cent dix-huit ans, au culte chrétien; depuis la moitié du quinzième siècle, de fréquents tremblements de terre, mais encore plus l'inconcevable négligence des Turcs, ont contribué à la décadence de ce beau monument; il vient d'être arraché, par la sollicitude éclairée du sultan Abd-ul-Medjid, à la ruine complète qui le menaçait.

» Les travaux de restauration, très longs et très difficiles, ont été confiés, il y a quelques années, à un habile architecte suisse, le chevalier Gasparo Fossati, qui commença par enlever toutes les énormes poutres qui déparaient le monument sans rien ajouter à sa solidité ou à sa sûreté. Ces poutres avaient été employées par les architectes turcs dans le but de garantir la coupole de la chute dont la menaçaient les tremblements de terre; mais cette précaution avait depuis longtemps cessé d'être d'aucune utilité, attendu que les poutres, s'affaissant insensiblement dans le sol, s'étaient séparées de la coupole et n'y adhéraient plus; elles ne faisaient donc que défigurer l'admirable ouvrage d'Athenius de Tralles et d'Isidore de Millet, qui avaient élevé la première coupole reposant sur quatre grandes colonnes. Pour consolider cette coupole, M. Fossati a appliqué l'expédient adopté déjà dans la coupole de Saint-Pierre à Rome : il l'a entourée de doubles cercles en fer d'une force à toute épreuve.

» Parmi les travaux très remarquables que l'architecte suisse a exécutés dans l'intérieur de la mosquée de Sainte-Sophie, il faut d'abord mentionner les treize grandes colonnes qui soutiennent les galeries supérieures. Ces colonnes sont en marbre vert antique et en porphyre, et, selon la tradition, elles doivent avoir appartenu au temple de Delphes. Déjà, du temps de Justinien, ces colonnes avaient pris une position oblique lors de l'écroulement de la première coupole. Quant aux huit colonnes gigantesques qui, selon la tradition, avaient appartenu au temple d'Ephèse, elles se sont admirablement bien conservées.

» En 1847, M. Fossati était parvenu à mettre au jour les anciennes mosaïques sur fond d'or; l'ancienne basilique du Bas Empire se révéla alors comme rajeunie dans toute sa spendeur. Toutes ces mosaïques, mais surtout celles d'une petite chapelle, avaient tellement plu au sultan, qui a un grand sentiment du beau, qu'il engagea M. Fossati de la manière la plus pressante à accélérer les travaux; mais en même temps, pour ne pas heurter les préjugés des Turcs, très hostiles à toutes les images, le sultan recommanda à l'artiste, au fur et à mesure qu'il enlevait l'épaisse croûte dont les mosaïques étaient enduites, de les couvrir d'une légère couche de couleur qui pût facilement être enlevée dans le cas où l'on parviendrait à faire taire les préjugés musulmans à cet égard. C'est en 1453, après la prise de Constantinople par Mahomet II, qu'on a recouvert les mosaïques de cette couche épaisse. Il nous reste à ajouter que M. Fossati, avant de les recouvrir de nouveau d'une couche légère, a eu soin de reproduire ces mosaïques avec toute l'exactitude possible; elles seront, au mois de juin prochain, publiées en Angleterre avec une description artistique très détaillée de toute la basilique.

» Parmi les objets les plus remarquables de Sainte-Sophie, on peut compter les quatre séraphins de grandeur colossale placés aux quatre coins de la coupole, les quatre prophètes, la Sainte-Vierge, quelques anges et quelques saints personnages de l'Ancien et du Nouveau-Testament, enfin un empereur de la dynastie des Paléologues.

» L'ouvrage, qui paraîtra à Londres chez M. Colnaghi, avec des lithographies confiées à M. Haghe, sera publié en deux éditions, une grande et une petite. Il sera composé de 25 planches. Pendant que cet ouvrage de luxe se publiera à Londres, on publiera à Berlin, par ordre du roi de Prusse, les mosaïques de la même mosquée, d'après les dessins d'un architecte allemand qui a pendant six ans assisté aux travaux de réparation de cette célèbre basilique. »

SALON DE 1851.

(5e article.)

Peinture de genre.

Nature morte : MM. MEISSONNIER, DECAMPS.

J'ai dit que le paysage exprimait les rapports de l'homme avec la nature; j'aborde maintenant la deuxième série : rapports de l'homme avec l'homme, qui, nécessairement multiples et divers donnent lieu à plusieurs subdivisions dans la peinture qui a l'homme pour objet. Il en est deux principales : le *genre* et la peinture d'*histoire*. Celle-ci pouvait être nommée avec plus de raison peinture *passionnelle*, car ce sont les passions organiques de l'humanité qui engendrent les grands événements dont se compose l'histoire, et qui sont en réalité l'éternel sujet de l'art élevé. Le *genre* est une représentation de l'homme individuel; il recherche avant tout les traits caractéristiques, les mœurs particulières, les habitudes et les costumes des individualités ou des nationalités; ce qu'il y a de distinctif dans chaque classe et dans chaque époque. Le genre analyse les caractères, et la peinture d'histoire les passions.

Dans un classement régulier, celle-ci formerait le centre de la série *hominale* dont le portrait serait le contre-pivot; et le genre, subdivisé en deux groupes, le genre proprement dit, comprenant toutes les scènes de la vie familière, et la peinture de *fantaisie* traduisant l'idéal poétique et sensuel, les deux ailes. Cette série se relierait au paysage d'un côté et à la peinture religieuse de l'autre par deux transitions, l'une inférieure : *nature morte*, et l'autre supérieure : *l'allégorie*. C'est par la première de ces deux transitions que je vais commencer ma nouvelle journée; puis viendront les scènes rustiques; de là, je passerai aux scènes de la vie bourgeoise et civile; et je terminerai par la peinture de fantaisie. D'allégories, on n'en fait plus.

La peinture de nature *morte* parle aux yeux et nullement à l'imagination ou au sentiment. Les qualités qu'elle exige sont donc surtout matérielles et appartiennent presque exclusivement à l'exécution, sans laquelle ces tableaux n'auraient aucun intérêt, car jamais l'émotion et la poésie n'y viennent séduire le jugement du spectateur ou inspirer la main de l'artiste. Mais c'est aussi cette absence de sentiment qui fait que la plupart du temps ces sortes de peintures tombent dans la sécheresse et restent froides de couleur; il semble que l'on y suppose tous les objets sous un angle lumineux de 45 degrés comme font les architectes. Et pourquoi donc renoncer à la couleur qui est à la forme ce que le papier est à l'idée, au clair obscur qui est la mise en scène de la nature? Sans cette sauce le poisson est souvent bien fade.

La nature morte (2702) de M. Ph. Rousseau est très remarquablement exécuté dans toutes ses parties; mais il y manque quelque chose pour que ce soit un tableau. *Les petits oiseaux* (2699), simple étude, sont d'une exécution tout à fait précieuse, beaucoup plus complète dans ce qu'ils sont. Malgré le fini de l'exécution, ses fruits (2700) ne peuvent m'intéresser. Ceux de M. Ziem (3138) leur font du tort. Ils sont moins étudiés et moins *rendus*, mais ils *rendent* mieux la nature, grâce à la magie du clair obscur et à la vigueur du coloris, qui fait de cette toile un tableau, tandis que presque toutes les natures mortes ressemblent plus ou moins à des pièces d'histoire naturelle. Sans couleur point de vie. Comparez les deux toiles de M. Charles Béranger et celles de M. Couder. Personne n'exécute avec plus de finesse et d'exactitude que ce dernier (*roses trémières*, 655; *Intérieur de cuisine*, 656), et cependant les deux petites toiles de M. Béranger l'emportent de beaucoup sur les siennes, parce que ce sont de petits tableaux. La liberté des fonds, harmonieux et habilement sacrifiés, font ressortir les animaux très grassement exécutés; tout est calculé pour l'effet surtout dans celle où il y a un faisan. M. Bonvin a deux natures mortes que l'on pourrait appeler *natures vivantes*, bien qu'il ne s'agisse ici que d'une *bouilloire* et d'un *chandelier de bois* (298, 297); mais jamais bouilloire et chandelier n'ont plus réellement existé. La nuit du sabbat, quand les sorciers font danser dans la cuisine les casserolles et les pots, je suis sûr que ces deux personnages-ci seraient appelés à la danse par tous leurs confrères, et je crois, ma foi, qu'ils y viendraient. On ne me prouvera jamais que ceci soit de la peinture; elle a beau être bien faite, qui s'y laisse prendre? Cette mèche, durcie à sa base par le suif qui s'y fige, et qui a coulé sur le pied du chandelier où il est resté avec cette demi transparence savonneuse que vous savez, appartiennent à une véritable chandelle. Cette allumette est une allumette, et cette bouilloire une bouilloire. Si vous voulez voir de la peinture, regardez la *nature morte* de M. Villain (3069). C'est très bien fait, plus brillant que nature, et ici l'on retrouve l'œuvre d'art. La timballe d'argent et les fruits sont amusants au possible, et tout cela est fait avec une chaleur qui fait plaisir. La manière de M. Vetter (3033) est moins brillante, mais très harmonieuse et très solide. J'espère que la Belgique saura apprécier le talent réel de M. Robie. Ce serait une honte pour elle de laisser peintre d'ornements un artiste aussi distingué. Ses *raisins* (2649) sont très remarquablement exécutés quoique trop durs de ton et trop dénués d'effet; et les grappes flétries, dont un oiseau vient furtivement becqueter quelques grains tombés à terre, sont surtout bien traitées. Il y a bien d'autres tableaux que je pourrais citer, mais il faut que je passe aux natures vivantes, je veux dire aux animaux qui n'ont pas trouvé place au paragraphe du paysage. Deux mots suffiront.

Je citerai d'abord l'*Étable* (1954) de M. A. Leleux, très bonne de facture et très spirituellement touchée. Dans la *Part à deux*, de M. Ph. Rousseau (2701), composition très simple et très bien assise, les types du chien allongeant le nez vers cet os de poulet si convoité, et du chat refrognant le sien, sont supérieurement observés. C'est une fable de Lafontaine, et dans ces deux animaux que d'hommes l'on peut reconnaître! Maintenant abordons le genre.

Jusqu'à sa barricade qui est une véritable page d'histoire. M. Meissonnier n'était jamais sorti du cercle de la vie bourgeoise. Il affectionnait surtout l'époque où vivaient nos grands-mères, et en cela il faisait très sagement. Pour dessiner un objet, il faut se placer à une certaine distance; et à la distan-

ce d'une génération, le passé est encore assez [illegible] pour que nous le comprenions; il n'est plus assez nous pour que nous soyons partiaux. Le temps de nos [illegible] survécu dans leurs récits; leurs robes à [illegible] sont encore toutes fraîches, et pourtant nous trouvons des traces vivantes de cette société qui vient de finir. Pour nos enfants, cette époque sera de l'histoire, pour nous, elle est presqu'un souvenir. M. Meissonnier est donc dans les conditions de l'art vrai: il ne puise pas son inspiration dans le passé, mais bien dans le présent, car notre vie remonte jusqu'à ceux qui ont pris soin de notre enfance, et se continue dans nos enfants à qui nous rendons l'amour que nous avions reçu.

Le *Dimanche* (2169) est une admirable scène de mœurs. Jamais l'expression mimique familière n'a été mieux rendue. Physionomie et geste se correspondent parfaitement dans chaque personnage; l'action des groupes se relie très bien aux actions individuelles, et la composition semble n'être que la résultante naturelle des caractères, la somme totale des actions. Un joueur en veste jaune, sur le premier plan, jette son palet, trois joueurs autour du tonneau suivent le coup. Ces figures sont achevées de tout point. Il y a bien un quatrième spectateur qui, par ses jambes, semble appartenir au même groupe, mais sa main, appuyée contre un arbre qui soutient la treille, le met au second plan. Sous cette treille, il y a deux groupes, l'un, placé au milieu, suit le jeu, l'autre, un peu plus à gauche, sans se laisser distraire par tout ce mouvement entier, boit et cause, tout à son affaire. Là bas, au fond, d'autres joueurs. Sous une tonnelle, à droite, mais plus près de nous, une petite *société*: deux hommes et une dame qui interpellent une servante, laquelle, pour les écouter, interrompt son travail, et reste les deux mains appuyées sur la table qu'elle était en train de nettoyer. Une autre table inoccupée avec quatre verres et un broc; c'est celle où buvaient nos joueurs; leurs habits sont encore sur les bancs. Sur le premier plan, un chien endormi, à gauche, un coq et ses poules: voilà toute la scène. Mais comme elle est rendue! Rien de trouble, rien de douteux; cela se comprend du premier coup. Les types individuels sont fouillés comme le modelé si fin, si profond; sont nets comme le dessin, aussi juste et correct au moral qu'au physique. Devant ce tableau, plus d'un peintre peut étudier jusqu'où le fini de l'exécution peut aller et où il doit s'arrêter.

A la première vue, ce tableau manque de masse et de solidité. L'ombre projetée par les treilles, partout criblée de lumières que le feuillage tamise, papillotte plus que de raison, et ce même parti pris se fait sentir dans le feuillé de l'arbre et jusque dans le ciel un peu trop échantillonné; mais l'œil s'y fait. Cependant quelques parties plus tranquilles semblent prouver que ce beau tableau eût gagné en puissance, si M. Messonnier ne s'était pas laissé séduire par l'attrait de la difficulté vaincue,

Le *Peintre montrant ses dessins* (2172) est, au contraire d'un effet très puissant. Tout se modèle avec énergie, largement et toujours dans la masse. M. Meissonnier n'a rien fait de mieux étudié et de plus homogène. Il est impossible d'être plus et mieux attentif que cet amateur que vous voyez se caresser le menton de sa main gauche; et le peintre en habit noir, comme il est bien chez lui et fait bien valoir ses œuvres! On devine tout une conversation entre ces deux hommes amoureux de l'art. Les toiles ébauchées du fond ont bien le ton roussâtre de l'époque; et le portrait de l'auteur que lui-même y accrocha de ses propres mains est pour le possesseur de cette toile une précieuse signature.

Le *Joueur de luth* est un vrai bijou, même après ces deux tableaux importants.

M. Meissonnier a fait école. S'il n'a pas de rival, il a des compagnons ou des frères remplis de talent et non sans originalité. Le *Ciseleur*, de M. Fauvelet (1048), aussi fin, et plus suave qu'un Meisssonnier, bien que moins énergique et moins fouillé, est une délicieuse peinture pleine de *morbidezza*. La *Femme lisant une livre* (1730) de M. Lafon, est d'une harmonie de ton des plus délicates et des plus riches. L'arrangement de la figure et des accessoires et la combinaison du clair-obscur, très simples d'ailleurs, sont fort habiles. Cette nuque, cette joue ont une lumière charmante; c'est simple et gracieux, et il y a comme une fleur de pêche là-dessus, Les deux toiles de M. Béranger (174-175), bien étudiées, bien faites, seraient partout fort goûtées; celles de M. Billotte se distinguent par une simplicité de manière très aimable (246, 247). M. Guillemin mérite d'être mentionné pour *Une heure de liberté* (1495). Le *Vrai bonheur* (991), de M. Elmerick, le peintre fumant sa pipe et jouissant de sa peinture, spirituellement mise hors de la toile, est plein de naturel et d'*humour*. Je lui donnerais pour pendant *Un verre de trop* de M. Villain, (3064), esquisse aussi vive de ton et de facture que celle-là est tranquille. Le brave homme a coulé dans son fauteuil; chapeau, verre, il a tout perdu, même la tête, et n'en est que plus heureux. Dieu protége les ivrognes.

Le talent de M. Penguilly a une physionomie tout à fait à part dans notre école. Sa peinture a quelque chose de la naïveté flamande et de la soigneuse sécheresse allemande. Elle est d'une grande finesse, dénote une très grande observation, et reste fort conventionnelle d'aspect. C'est la nature vue par le gros bout d'une lorgnette de spectacle dont la lentille serait en verres de couleur. Avec cela il y a un mérite incontestable chez lui. Parmi les onze tableaux qu'il a envoyés, je citerai le *Cabaret breton* (2389) et le *Dimanche avant Vêpres* (2388), délicieux de caractère, d'originalité et de nouveauté. M. Chaplin qui vient de se révéler comme portraitiste, a deux gentils tableaux de genre. L'intérieur (Basse-Auvergne) (524) est d'un joli ton,, mais ses *Pâtres des Cevennes* (523) me semblent plus enlevés.

L'*intérieur d'une boulangerie à Paris*, de M. Fontaine (1093), bien mal placé du reste, m'a vivement touché. Une lueur d'aube matinale descend par la fenêtre et lutte avec la flamme qui jette une rapide lumière par la fente qui se trouve entre la porte du fond et la muraille. Le garçon boulanger dort de fatigue, et pendant que le feu bourdonne là dedans; on se sent froid aux os au milieu de cette grande chambre vide et de ce mélancolique et sombre atelier de travail. C'est tout le contraire devant l'*intérieur d'écurie*, de M. Hervier (1516), si adorable de ton gris, chaud et frais à la fois. L'ânon est du dernier amusant avec sa tranquille débonnaireté; et toutes ces poules, celles qui sont en prison et sortent le cou de leur galère, et celles qui grattent pour trouver quelque chose, et le soleil qui entre par la porte et vient regarder dans ce fouillis, tout cela donne une vie incroyable à ce petit poëme de ferme, peint à ravir. Dans le *[illegible]*, de M. [illegible] (1322), il y a beaucoup d'énergie. Tout fait effort, chevaux et hommes, et jusqu'au ciel qui semble [illegible]. La [illegible] arrivera.

Les *Bergers*, de M. Jeanron (1[illegible]), me [illegible], malgré l'importance du paysage et l'habileté avec laquelle le port abandonné, plein de vase et surtout le mouvement de terrains du fond sont faits, un véritable tableau de mœurs. Les deux groupes de bergers, au milieu de leur troupeaux, ont beaucoup de caractère; et l'aspect général de cette plage veuve d'habitants, et qui semble condamnée à un triste silence, est mélancolique et sévère. Il est fâcheux que le ciel ne soit pas à beaucoup près aussi bien traité que les fonds.

M. Decamps a élevé le genre à la hauteur d'un art sérieux, et si ses tableaux ne sont pas des tableaux d'histoire, c'est uniquement à cause qu'il ne met pas les passions en mouvement: Observateur profond et sagace, il ne laisse rien échapper de ce qu'il y a de caractéristique dans les costumes et dans les habitudes des individus ou des nations; il connait les mœurs des animaux aussi bien que celle des hommes, et personne ne sait mieux que lui saisir chaque chose à son moment et sous son aspect le plus frappant. Ce fut aussi une véritable révolution lorsqu'il nous rapporta l'orient de ses voyages. Ceux qui l'avaient vu le reconnurent, et les autres ne doutèrent pas un instant de la ressemblance du portrait tant il était vivant.

Les *Albanais se reposant sur des ruines* (756) sont encore un beau souvenir de ce temps de production féconde. La silhouette du Palikare enlevant sur ce ciel chaud et fin (le mieux réussi de tous ses ciels de cette année, est pleine de grandeur, et sa tête est superbe de caractère et de race. A distance l'effet est plein de mystère et de mélancolie, et celui qui a vu et aimé la Grèce sentira son cœur ému devant cette petite toile: elle a réveillé en moi de bien doux souvenirs. La *Cavalerie turque* (751) est une œuvre plus capitale et plus forte. La composition est saisissante; les types individuels sont pris sur le fait, et il y a un mouvement, une foule, je dirais presque un bruit étonnant dans ce magnifique dessin, un des plus beaux qui soient sortis de sa main. L'aspect chaud et puissant est en parfaite harmonie avec le sujet. La *Rébecca* (750) est d'une majesté toute orientale et d'une simplicité qui rend admirablement les mœurs d'une race primitive; et l'acropole du second plan si lumineuse et si brillante, et la ligne de montagnes à l'horizon appartiennent à ce que M. Decamps a jamais fait de plus heureux et de plus immédiatement inspiré de la nature. Les figures sévèrement rangées en bas-relief sont vastes, belles de cette beauté sobre et austère qui est propre aux orientaux. Ce tableau serait complet si le ciel par sa froideur, ne venait avouer que le souvenir de l'Orient a fait défaut (il y a longtemps que M. Decamps ne l'a revu, et l'inspiration est comme l'eau: il faut aller puiser souvent à la source si l'on veut l'avoir fraîche, car elle s'attiédit bien vite dans les vases) et si la facture, étonnante d'ailleurs de savoir et d'habileté, ne trahissait une préoccupation du détail trop étroite, une superstition du procédé trop servile. Quand l'empreinte que la nature à laissée en nous commence à s'effacer, l'esprit qui veut retenir le souvenir qui lui échappe s'accroche au procédé, comme un enfant à la robe de sa mère. Dans le *Troupeau de cannes* (755) le procédé l'a emporté sur l'impression de la nature et l'a faussée; c'est le pinceau et non pas l'œil qui a guidé la main. Mais les animaux sont admirables: ces trois canards qui s'avancent l'un derrière l'autre avec ce balancement proverbial si amusant, cette poule blanche et ses poussins dans l'ombre, et tout au fond ce coq si fièrement campé sur ses ergots sont des chefs-d'œuvre d'exécution. L'*Intérieur de cour* (754) est, comme tableau, très au-dessus du précédent, dindons et canards y sont merveilleux, et ici l'exécution n'a rien de conventionnel. La servante portant son pesant seau d'eau, le bras gauche en balancier, est, avec son petit air oriental, très supérieure à la vieille. L'effet d'ombre est d'une finesse magique et d'une grande vérité. Dans ces deux tableaux surtout se fait sentir chez M. Decamps une tendance à l'exactitude géométrique toute nouvelle; la logique prend le dessus sur l'imagination et le rationalisme sur la fantaisie. Bien des gens préfèrent l'ancienne manière de M. Decamps; mais a-t-on bien le droit de dire à un grand poète: Tu n'écriras point en prose? Or, la prose de M. Decamps est très bonne, et quelle que soit l'opinion que l'on ait sur sa peinture d'autrefois, on ne peut nier, en voyant celle d'à présent, que l'on ait affaire à un maître qui n'a été surpassé ni même égalé par aucun de ses imitateurs.

Si, d'ailleurs, le procédé semble avoir un peu vieilli et a perdu de son charme, ses tableaux sont souvent plus fortement pensés. Dans la Rébecca, il s'élève à la dignité extérieure de l'histoire, et de pareils tableaux en mériteraient le nom, s'ils représentaient autre chose qu'une scène de mœurs et de caractère, si la passion humaine y était mise en action. Ils peuvent encore moins être classés dans la peinture religieuse, leur réalité même y met obstacle, car la religion n'est plus qu'une philosophie lorsqu'on la fait descendre des hauteurs du dogme au fond des réalités humaines. En rendant leur couleur locale aux deux Testaments, vous leur enlevez leur signification humaine, et l'Histoire-Sainte devient l'histoire d'un petit peuple et non plus celle du monde. Le Christ bédouin nous est, après tout, plus inintelligible que le Christ greco-romain de la tradition ecclésiastique. Lorsque Rembrandt traduisait l'évangile en Hollandais, il faisait du moins une œuvre nationale. Il ne dénaturait point la foi par le raisonnement; mais il la faisait entrer dans les âmes par le sentiment, rapprochant les temps, effaçant les différences d'époque et de civilisation. Pour la seconde fois le Christ redevenait homme, et le peuple voyait son sauveur. Dans la Famille du menuisier, l'idée religieuse est vivante, parce qu'elle se trouve incarnée dans une forme moderne et comme en nous-mêmes. Les Saintes familles de Decamps, semi-orientales, semi-paysinesques, ne sont que des scènes pittoresques sans aucune signification religieuse. Aussi les passerai-je sous silence.

A côté de M. Decamps s'est formé toute une école d'orientalistes. M. *Th. Frère* est l'un des plus distingués, et la rue *Combe* (1161) un de ses meilleurs tableaux. Ceux de M. *Hédouin* sont moins bien faits, mais plus enlevés, plus spirituels; ce sont souvent de charmantes ébauches, entre Delacroix et Decamps; ceci n'est pas une critique. *La place aux grains* (1490) est d'une couleur étincelante, pleine de lumière et très réussie. C'est une des plus agréables *turqueries* du salon. Dans les *[illegible]* (1[illegible]), la partie des [illegible] est [illegible] bien traitée. M. Fromentin a envoyé onze toiles; toutes ont [illegible] mais [illegible] manière. Je citerai cependant le *Ma[illegible] dans l'oasis* (1[illegible]89) et le *Douar* sédentaire [illegible] lumière plus franc, et l'autre, par un effet d'aube plus puissant que dans tous les autres. Le *Poulailler* de M. Laffite (1726) est aussi charmant qu'un beau Decamps; c'est plus fin, si ce n'est aussi fort, et il n'y a pas le moindre maniérisme.

L'*Ecole* de M. Boivin (292) est un remarquable tableau, en dehors de la manière française actuelle, et qui doit être mentionné à part. La religieuse qui tient la classe est d'un ton et d'une naïveté pleins de charme, et les trois petites filles du premier plan sont nature au possible. La composition est un peu vide et froide, mais bien dans le sujet; et l'harmonie de l'ensemble, très forte et très simple, rachète amplement ce défaut.

Avec M. Decamps, nous nous sommes éloignés de la France. Avant d'y rentrer, arrêtons-nous un moment à Venise et un moment en Espagne.

Personne ne connaît Venise comme M. Joyant. *La Salute* (1671) prouve qu'il sait tous ses palais sur le bout du doigt; et depuis Canaletto jusqu'à Bonnington, on n'en a jamais mieux rendu les *fabriques*. Ce n'est point de la fantaisie, ce n'est point la Venise du *premier jour*, un rêve dont on n'est pas encore réveillé, qui vous éblouit de lumière au point que l'on n'y voit plus rien, la Venise des aquarellistes anglais, c'est celle de la vérité; et si le ciel avait un peu plus de légèreté, si les eaux avaient un peu plus de mouvement, cette vérité serait complète. C'est une peinture saine et forte qui gagne beaucoup à être étudiée.

La *Vue de Florence*, de M. Leconte (1832), est un joli souvenir de cette charmante ville, la fleur la plus parfumée de l'Italie. On voit que c'est fait avec amour; c'est le premier fil d'une mine très riche à exploiter.

Je ne sais pas si la *Course de taureaux*, de M. Dehodencq (766), rend bien l'Espagne; mais je le crois volontiers, tant il y a de caractère dans tout cela. Je doute cependant que les terrains aient dans ce pays-là moins de valeur que le ciel; cela fait chavirer le tableau et fait porter les figures du premier plan sur le vide. Ces figures manquent de valeur ainsi que les ombres portées qui les accompagnent, et en donnent trop à celles du second beaucoup plus heureusement exécutées. Les fabriques du fond et les personnages qui les couvrent sont d'une franchise et d'une vigueur de pinceau rare; et il y a beaucoup de mouvement et d'allure dans toute cette partie. Le taureau me semble étrusque et rappelle le bronze, mais la ligne est belle. Somme toute, ce tableau bizarre a de grandes qualités et donne de grandes espérances pour l'avenir de M. Dehodencq.

F. Saballer-Ungher.

PETITE CORRESPONDANCE.

Rio-Janeiro. — M. H. — Reçu les 39 PAT. changé pour [illegible]. — Nous all. v. écrire. — Donnez-nous la note des amis qui contrib. à la R. — Rem. à tous.

Nantes. — M. G. — Reçu les 34.80. — Appliq. suiv. v. indic. — Nous all. vérif. et v. répondre. — Affect. complim. et rem. à tous.

Mulhouse. — M. S. — Reçu les 418. — Passé écrit. de conform. — Pris note du surplus. — Nous v. expéd. les livr. dem. — Affect. rem.

Origny. — MM. S. et C. — Reçu les 73. — Appliq, 33 à la R. et 40 p. cotis. excep. — Affect. rem.

Marchenoir. — M. H. — Reçu les 132 plus les 5. — Fait l'ab. et pris note du surplus. — Affect. compl.

St-Etienne. — M. T. — Reçu les 400. — Nous v. avons répondu par la poste. — Amitiés.

Poitiers. — M. L. — Reçu les 188.29. — Passé écrit. de conf. — Nous all. v. écrire. — Rem. à tous.

Brest. — M. F. — Reçu les 100. — Appl. de conform. — Nous all. v. écrire. — Rem. à tous.

Morlaas. — M. F. — Reçu les 30. — Appliq. suiv. v. indic. — Affect. rem.

Strasbourg. — M. S. — Reçu les 456.75. — Appliq. de conform. — Les liv. vous ont été expédiés le 21. — Rem. frat. à tous.

Flogny. — M. H. — Reçu les 15. — Inscrit l'ab. et expéd. la collect. — Rem.

Lesoux. — M. D. — Reçu les 45. — Appliq. de conform. — Expéd. les liv. moins les 4 CRÉDITS qui ne paraîtront que dans quelques jours. — Accueil frat. au nouv. — Affect. compl. et rem.

Boulogne. — M. L. — Reçu les 24 et appliq. à la R. — Rem.

Oran. — M. G. T. — Reçu les 100. — Nous attend. les notes d'applic. — Amitiés et rem.

La Flèche. — M. L. — Reçu les 231. — Inscrit suiv. note qui nous a été communiq. — Affect. rem. à tous.

Ste-Hermine. — M. R. — Reçu les 35. — Merci de votre bonne lettre.

Bleneau. — M. D. — Reçu les 22. — Nous v. expéd. les liv.

Pierre. — M. P. — Reçu les 72. — Inscrit de conform. — Affect. rem. à tous deux.

Ecly. — M. M. — Reçu les 30. — A. B. va vous répondre. — Rem.

Lajaunière. — M. B. — Reçu les 46. — Appliq. suiv. votre indic. — Remerc. frat.

St-Bonnet. — M. N. — Reçu les 47. — Passé écrit. de conform. — Affect. rem.

Saumur. — M. R. — Reçu les 6.20. — Nous v. expéd. la brochure demandée. — Le nom est L. Reyb.

Bordeaux. — M. T. — Reçu les 200. — Amitiés et rem.

Bellac. — M. M. — Reçu les 12. — Fait l'ab.

Besançon. — M. L. — Reçu v. lettre et son contenu. — Abonn. avec prime: 12, 6 et 3 sans remise. — Affect. compl.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 25 janvier, au comptant le 5 p. 0/0 à 94 95, le 3 p. à 56 90; la Banque de France à 2,225 00; obligations de la ville Paris, 1385 — Chemins de fer: Versailles, rive droite, 170 00; rive gauche, 163 75; Paris à Orléans, 850 00; Paris à Rouen, 675 00; Rouen au Havre, 270 00; Avignon à Marseille, 186 25; Amiens à Boulogne, 215; Orléans à Bordeaux, 400 00; du Nord, 467 50; Strasbourg, 353 50; Nantes, 247 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,650; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; Rente de Naples, 97 50; Emprunt Romain, 75 3/4; 5 p. 0/0 Belge 1840, 100 3/8; Espagne, dette active, 23 1/2; Lots d'Autriche, 395; Piémont dern. emp. 82 20; Obl. anc. 985; nouv. 982 50.

L'un des gérants: CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE à partir du 1er février.

(VOIR L'AVIS EN TÊTE DU JOURNAL.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 50 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du système phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In-8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8, 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

L'ESPRIT DES BÊTES

VÉNERIE FRANÇAISE ET ZOOLOGIE PASSIONNELLE

PAR

A. TOUSSENEL.

Un beau vol. in-8.

Prix : 6 fr. Par la poste : 7 francs.

A la Librairie Phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

EN VENTE, à la Librairie Phalanstérienne, no 25, quai Voltaire :

LA SOLUTION

OU

LE GOUVERNEMENT DIRECT

DU PEUPLE

PAR VICTOR CONSIDERANT.

Brochure in-octavo. Prix : 30 centimes.

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

LA LÉGISLATION DIRECTE

PAR LE PEUPLE

OU

LA VÉRITABLE DÉMOCRATIE.

PAR M. RITTINGHAUSEN.

Brochure in-8o de 3 feuilles. Prix : 25 centimes.

PROFITS INCALCULABLES PAR LA COLONISATION DE LA CORSE

ŒUVRE NATIONALE

SANS SUBVENTION DU GOUVERNEMENT

a opérer avec le concours des puissances politiques, financières, industrielles et ouvrières.

S'adresser FRANCO, à l'Office général d'Annonces, 4, place de la Bourse (Maison de la poste.)

En dépôt à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25, et rue de Beaune, 2.

DES FALSIFICATIONS

DES

SUBSTANCES ALIMENTAIRES

ET

DES MOYENS CHIMIQUES DE LES RECONNAITRE

Par JULES GARNIER et CH. HAREL.

Un volume, format Charpentier de 540 pages. — Prix : 4 francs 50 centimes.

CALIFORNIE. LITS PLIANTS formant siége, ne pesant que 5 kil. et pouvant tenir dans une valise. — Prix : 15 fr. — Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 125.

PHARMACIE FRATERNELLE, METHODE RASPAIL. Traitement des Maladies secrètes. — Consult. grat. de 9 à 11 h. du mat., de 7 à 9 du soir. 33, faub. du Temple, au fond de la cour.

En vente à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 29, et rue de Beaune, 2.

LE SEIGNEUR

DE

LA DEVINIÈRE

Deuxième extrait des Chroniques du joyeux curé de Meudon,

PAR A. CONSTANT.

Un vol. in-18. — Prix : 50 c.

MASTICATOIDES ou rateliers *masticateurs* PERRIN les seuls qui se posent sans *douleur*, sans ressorts ni crochets, et avec lesquels la prononciation et la mastication soient *immédiates* et complètes.

155 BIS, RUE SAINT-HONORÉ.

AVIS MARITIMES.

AGENCE MARITIME Transit des marchandises et transport des voyageurs par mer ; pour tous les points du globe. A. FONTAINE, 44, rue d'Enghien.

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE).

Le WILLIAM MONEY, magnifique vaisseau anglais de 1,500 tonneaux, partira du Havre le 30 janvier.

Les passagers apprendront l'anglais à bord et arriveront dans la meilleure saison de l'année.

S'adresser à Paris, à M. C. Combier, agence américaine, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires, et au Havre, à M. W. Slade, quai de l'Ile, 9.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — N° 27. 2 Février 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

L'enquête sur le travail.

Dans les premiers jours qui suivirent son installation, et lorsque les mots de révolution sociale, d'émancipation des travailleurs, d'exploitation de l'homme par l'homme, de droits du travail, etc., vibraient encore sur les lèvres de ceux qui les avaient répétés au peuple pour obtenir ses suffrages, l'Assemblée Constituante décida qu'une enquête solennelle serait faite sur les conditions du travail dans toute l'étendue de la République. Cette enquête a produit de nombreux et volumineux dossiers de documents qu'une commission a été chargée d'examiner. M. Lefebvre-Duruflé a présenté au nom de cette commission un rapport qui conclut simplement au dépôt, à titre de renseignements, dans les archives du ministère de l'agriculture et du commerce. Que les documents de cette enquête n'aient rien présenté dont il fût possible de tirer une conclusion utile, l'indication d'un remède efficace, cela n'a rien qui nous surprenne. En matière d'enquête, comme de statistique, il arrive presque toujours que l'on trouve, non pas ce qui est, mais ce que l'on cherche, et grâce à l'excessive variété des phénomènes qui se produisent au milieu du chaos industriel où nous sommes plongés, chaque théorie, chaque manière de voir est sûre de trouver des arguments à l'appui de son dire. Or, le rapport de M. Lefebvre-Duruflé est, comme l'a dit M. Nadaud, le cousin-germain du rapport de M. Thiers sur l'assistance. Il n'y a rien à faire, ou, tout au moins, il n'y a qu'à suivre les errements tracés par nos devanciers : les relations entre patrons et ouvriers sont ce qu'elles doivent être ; le travail, l'économie et la bonne conduite conduisent toujours au bien-être et à la fortune ; comme dans les anciens mélodrames, la vertu trouve toujours sa récompense, et le vice seul est puni. S'il arrive parfois que des souffrances se font sentir dans le monde du travail, ce sont uniquement les révolutions qui en sont causes ; qu'il y ait seulement de l'ordre dans la société, et sans qu'il soit besoin d'y rien changer, elle réalisera immédiatement et incessamment l'idéal le plus parfait auquel les pauvres humains puissent avoir le droit de prétendre.

Ce rapport, empreint d'un si béat optimisme, venait jeudi à la discussion de l'Assemblée. M. Nadaud a courageusement entrepris de le réfuter. Nous disons courageusement, parce qu'il faut en effet du courage pour affronter les lazzis, les quolibets, les colères que provoque toujours, dans une certaine partie de l'Assemblée, l'exposition sincère de la situation faite par le régime social actuel aux neuf dixièmes des populations, dans tous les pays livrés à la concurrence industrielle anarchique où les économistes ont cru voir l'idéal de la liberté.

C'est en vain que M. Nadaud a cherché un abri sous l'autorité des noms les moins suspects, c'est en vain qu'il a répété après M. Blanqui, de l'Institut : « Sur 21,000 enfants d'ouvriers, à Lille, il en mourait 20,500 avant l'âge de 5 ans » ; après Chateaubriand : « Le salariat est la dernière forme de l'esclavage » ; après M. Michel Chevalier : « L'homme qui a faim n'est pas libre ; je pose en fait qu'il y a une moitié du peuple français dont l'alimentation n'est pas suffisante au gré de l'hygiène » ; après M. Schutzemberger : « Le prolétaire sent instinctivement qu'il est la victime de l'état économique. Le prolétariat est le servage des temps modernes ; le paupérisme, qui en est le berceau, menace l'état social d'un péril éminent » ; avec Mercier de la Rivière, qui écrivait en 1787, avant toutes ces révolutions que l'on accuse d'avoir seules produit la misère des masses : « Modérez votre enthousiasme, aveugles admirateurs des faux produits de l'industrie ; avant de crier miracle, ouvrez les yeux et voyez combien sont pauvres ces mêmes ouvriers qui ont l'art de changer une valeur de 20 sous en une valeur de 1,000 écus. Entre les mains de qui passe donc cette multiplication énorme de valeurs ? Quoi ! ceux par lesquels ces prodiges s'opèrent, ne connaissent pas l'aisance ! Ah ! défiez-vous de ce contraste ! » ; lorsqu'il conclut à une répartition plus équitable des produits du travail, on lui crie que c'est du communisme. Lorsqu'il signale l'effroyable misère des masses, on lui dit que ce sont les révolutions qui en sont cause, comme si, au contraire, ce n'était pas la misère qui engendrât les révolutions ; lorsqu'il montre les résultats de cette fausse liberté du travail qui n'est en fait que l'esclavage des masses faméliques, on lui crie qu'il attaque la liberté du travail qui est inscrite dans la Constitution, et le président l'invite sérieusement à respecter la Constitution ; enfin, malgré la modération de son langage, le discours de M. Nadaud est violemment interrompu presque à chaque phrase. Les conservateurs paraissent exaspérés de retrouver encore debout devant eux le socialisme qu'ils ont tant de fois proclamé mort et enterré, et qui se redressera incessamment avec les mêmes exigences, les mêmes questions impérieuses et inexorables, tant qu'au lieu d'organiser le bien-être on se bornera à l'affirmer malgré les démentis éclatants que les faits donnent chaque jour au thème imprudent et mensonger de la prospérité toujours croissante.

Nous ne partageons pas l'opinion de M. Nadaud sur tous les points, et nous n'appuierons certainement pas sa proposition relative à un minimum légal des salaires ; mais nous sommes avec lui quand il réclame la restitution de toutes les libertés supprimées, et l'abolition des lois contre les prétendues coalitions d'ouvriers. Dans l'état actuel des choses, avec les notions déjà acquises à la science sociale, on peut s'en remettre à l'organisation libre des rapports entre les travailleurs et les consommateurs, pour arriver à la répartition plus équitable des produits que M. Nadaud a raison de demander, et que l'ignorance la plus complète peut seule confondre avec le nivellement très peu équitable du communisme. Nous sommes avec lui encore quand il déclare que « la loi ne peut plus souffrir qu'il y ait des pauvres involontaires parmi les valides ; que c'est le droit strict qui dit cela, et non la charité » ; quand il affirme que « le travail n'a été émancipé nulle part ; qu'il est toujours asservi sur le monde entier » ; quand il réclame pour les ouvriers la liberté de s'associer et pour la production et pour l'échange des produits. Nous sommes convaincus que du jour où l'on voudra sincèrement respecter cette liberté chez les travailleurs, ils sauront se soustraire à la double exploitation des intermédiaires superflus de l'industrie et du commerce.

MM. Peupin et Wolowski, qui ont répondu à M. Nadaud,

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 2 FÉVRIER 1851.

Nécessité D'UNE SCIENCE NOUVELLE.

XIII.

L'encens est de toutes les denrées celle dont le débit est le plus facile dans un ordre social où la politique a pour boussole : *Médiocre* et *Rampant*. Mais c'est l'avilir que de le prodiguer sans cesse. Je voudrais persuader cette vérité à notre siècle à qui je vais offrir tout autre chose que de l'encens, en lui reprochant sa haute sottise.

Les hommes ne veulent pas exclusivement de la flatterie, ils veulent avant tout des richesses, même au prix de quelques affronts. L'huissier de Molière dit à celui qui le bat : « Frappez, j'ai cinq enfants ; » puis il verbalise et se fait adjuger une bonne indemnité. J'ai vu à Marseille le tribunal adjuger à un huissier trois mille francs pour un coup de poing reçu en signifiant un protêt : les 3,000 francs furent sans délai payés en espèces, et l'huissier de s'écrier : Ah ! tous les jours un pareil coup de poing !...

Tout civilisé est plus ou moins l'écho de cette cupidité.

Sans doute, on veut de l'encens, mais on veut auparavant de la richesse, et si chacun veut scruter sa conscience, exprimer son vœu secret, il sera tenté de me dire : Nous consentons à essuyer des remontrances pourvu que vous nous ouvriez le chemin de la fortune. Voilà le bon esprit dont le lecteur devrait se [ ] et qu'adopterait tout homme sage en considérant que je ne puis vanter ni la Civilisation ni ses pilotes philosophes, lorsque j'apporte le remède aux sept fléaux de la Civilisation et aux absurdités de la philosophie qui n'a su que les envenimer sans en extirper aucun.

On a déjà pu entrevoir que cet ouvrage est un calice d'amertume présenté à la Civilisation, mais un lecteur qui veut des flatteries n'en trouvera-t-il pas assez dans tous les livres de philosophie moderne ? On pourrait écrire au frontispice de chacun : Aimez-vous la muscade ? on en a mis partout. — Ils jettent à chaque page leurs bouffées d'encens au nez des nations perfectibilisées par la fourberie et la mendicité. Ne fût-ce que pour varier, on doit désirer autre chose que ces fadeurs.

Quiconque veut de l'utile, des découvertes certaines, doit se rappeler qu'un inventeur est obligé de rompre en visière à son siècle de donner un démenti formel aux préventions établies. Galilée, en annonçant et démontrant que la terre pivotait sur son axe, pouvait-il complimenter ses contemporains qui la croyaient immobile ? Il était forcé de leur dire : « Vous êtes des ignorants sur tel point, malgré vos lumières sur tel autre. » Je suis dans le même cas, je leur enseigne le chemin de la richesse et de l'unité : je ne peux pas les féliciter d'être arrivés, sous les auspices de la philosophie, à l'indigence et à la duplicité. Autant vaudrait complimenter le bouc sur ce que le renard l'a laissé au fond du puits. Il s'agit de l'en sortir et on pourrait tout au plus complimenter la philosophie sur l'art qu'elle a eu de duper la Civilisation et l'ensorceler de perfectibilité perfectible, en la laissant dans le bourbier de l'indigence et de la fourberie.

On s'étourdit sur ces honteux résultats en respirant l'encens des sophistes, et chacun voudrait recevoir pareil tribut des inventeurs. Qu'il ne s'y trompe pas : là où il y a de l'encens, il n'y a pas d'invention, et si l'on veut des découvertes réelles, il faut dispenser d'encens celui qui les apporte. J'aurai souvent lieu de réitérer cet avis.

Loin de ces paroles dorées par où débutent les patelins politiques, nous avons au contraire pour fonction initiale de faire la confession générale des civilisés et mettre au jour les turpitudes qu'ils se dissimulent à eux-mêmes.

Confessons d'abord les fautes qui pendant vingt-cinq siècles ont fait négliger les deux calculs de l'association et de l'attraction d'où dépendait l'avènement du genre humain aux destinées heureuses.

Pour arriver aux découvertes, il est deux règles à suivre : les *chercher* et les *accueillir*. Quelque fois le hasard peut suffire à nous les donner ; on a même remarqué que les inventions les plus importantes ont été accordées plus souvent aux jeux du hasard, qu'aux spéculations du génie. Ce n'est pas moins une coupable indolence que de compter sur le hasard seul, et il faut que le génie se mette en mesure d'entrer en partage avec le hasard. On devait donc chercher et procéder par la règle qu'indique le gros bon sens, *la fouille générale* ou exploration consécutive et intégrale. Est-il d'ignorant, est-il d'enfant qui ne sache qu'on doit fureter dans tous les recoins d'un édifice où est l'objet cherché ? A-t-on rempli ce devoir ? Nullement, puisqu'il reste des sciences vierges. Trois mille ans d'études n'ont pas produit un seul chapitre sur l'association domestique et l'attraction passionnelle. Il n'est pas une académie qui ait proposé le moindre prix pour cette recherche. Voilà le premier tort : on n'a ni cherché ni provoqué l'investigation. Tous les sophistes prennent pour bannière la recherche de la vérité, et pas un d'eux ne veut s'en occuper. Tous au contraire s'accordent à faire l'apologie du mensonge ou commerce arbitraire qui répand la fausseté dans tout le système industriel et par suite dans le système administratif.

XIV.

La philosophie depuis 3,000 ans ne s'occupe que d'administration. Ce n'était point là l'objet primordial ; il fallait s'exercer sur l'industrie, sur les moyens d'y établir l'association domestique et la vérité commerciale. En traitant de pareils sujets, les philosophes n'auraient porté ombrage à aucune autorité ; ils auraient servi utilement le monde social, au lieu de le désorganiser par leur manie de bouleverser l'administration.

Jamais l'association domestique ne fut l'objet de leurs études. Il y a donc eu sur ce point négligence absolue et peut-être oubli involontaire. Ils rebutèrent ce sujet dans l'antiquité

ont cru devoir se vanter d'avoir eu le courage de combattre les doctrines du Luxembourg à une époque où cela était plus dangereux qu'aujourd'hui ; mon Dieu, nous connaissons beaucoup de personnes qui ont hautement et résolument combattu la doctrine de l'égalité des salaires sans croire pour cela faire acte de grand courage, et en fait, on serait embarrassé de spécifier le danger auquel on s'exposait en faisant ainsi ; tout au plus risquait-on d'être interrompu ou apostrophé par quelque disciple trop zélé, mais avec beaucoup moins d'intolérance, à coup sûr, que les socialistes n'en ont trouvé dans les majorités de nos assemblées délibérantes. On n'aurait, certes, pas provoqué un concert de vociférations semblables à celles que s'est attirées M. Madier de Montjau pour avoir osé dire que dans les sanglants désastres de la guerre civile, son cœur éprouvait de la pitié pour les victimes des deux côtés des barricades. Au milieu des apostrophes violentes qui lui arrivaient de tous côtés, M. Madier de Montjau a eu toutes les peines du monde à établir qu'il n'avait pas fait l'apologie de la guerre civile ; et cependant, M. Daru, qui présidait, avait répondu lui-même à ceux qui réclamaient le rappel à l'ordre, que rien dans les paroles de l'orateur ne pouvait justifier cette sévérité.

On éprouve un profond sentiment de tristesse à lire dans le *Moniteur* ces interruptions, ces apostrophes qui dénotent chez leurs auteurs une implacable rancune, un déplorable parti pris, non-seulement de ne vouloir rien accepter de leurs adversaires, mais encore de leur attribuer toujours des idées absurdes, des sentiments monstrueux, et de se préparer ainsi un triomphe trop facile.

Nous avons lu avec la plus grande attention les discours de MM. Nadaud et Madier de Montjau, et nous n'y avons pas trouvé un mot qui, loyalement interprété, pût motiver les colères témoignées par les interruptions.

La discussion du rapport de M. Dufaure a été continuée au lendemain.

Le lendemain, le socialisme a été encore une fois pourfendu, pulvérisé, anéanti par MM. Mortimer-Ternaux, Loyer et Benoit d'Azy. Cette fois-ci, le socialisme ne s'en relèvera pas. Oyez plutôt : on présente l'association comme une panacée, eh bien, M. Mortimer-Ternaux vous apprend que l'association des tailleurs de Clichy n'a pas pu exécuter les fournitures qu'elle avait soumissionnées à la ville de Paris ; que, preuve de la fraternité qui régnait entre les associés, une plainte en détournement de fonds a été déposée le 14 avril 1849, (il y aura bientôt deux ans, et sans autres suites), contre les délégués gérants ; enfin que, en août 1848, M. Ducoux, alors préfet de police, déclarait que la corporation de Clichy lui était signalée comme un foyer d'intrigues anarchiques et monarchiques. Parlez-nous donc après cela d'association.

M. Loyer, lui, retrace l'histoire des premiers temps qui ont suivi la révolution de Février ; les théories du Luxembourg, le 15 mai, les journées de juin, dont l'histoire est encore à faire, les ateliers nationaux, éternellement reprochés aux socialistes bien qu'organisés par M. Marie, contre les socialistes ; il s'élève avec force contre les promesses fallacieuses, oubliant sans doute que s'il est imprudent de promettre ce qu'on voudrait mais ce qu'on ne pourra peut-être pas tenir, ce qui est particulièrement odieux c'est de promettre ce qu'on ne veut pas tenir : or, si cela n'est pas l'histoire de M. Loyer, dont nous ne connaissons pas la chronique électorale, de nombreuses professions de foi sont là pour attester que c'est le fait d'un grand nombre d'hommes qui n'ont pas assez d'anathèmes aujourd'hui contre la République et le socialisme dont les formules les plus avancées leur étaient si familières en mars et avril 1848.

Comme l'a fait observer très justement M. Boysset, M. Loyer qui reprochait à ses adversaires d'avoir fait de l'exagération et de la déclamation à propos de la misère, a fait lui-même de la déclamation et de l'exagération contre les républicains et les socialistes.

Quant à M. Benoist d'Azy, c'est toujours le même langage : on ne peut rien dire de plus sage, de plus modéré. Les moyens par lesquels la société pourra pourvoir aux besoins des hommes qui travaillent, ce sont « les moyens d'ordre, de sécurité, de liberté du travail... » C'est très commode de mettre ainsi toujours l'ordre, la sécurité et la liberté de son côté, en attribuant implicitement ou même explicitement à ses adversaires l'intention de chercher le bien-être des masses dans le désordre, dans l'effroi général et dans des mesures oppressives. Reste à demander à M. Benoist d'Azy les moyens de ces moyens. Or, jusqu'à cette heure la droite à laquelle appartient M. Benoist d'Azy ne nous a fait connaître qu'un seul genre de procédés pour obtenir ce qu'elle appelle l'ordre ; ce procédé, c'est la compression partout, la compression toujours, les gendarmes, la police, les prisons et par-dessus tout cela une armée permanente de 4 à 500 mille hommes pour assurer la *sécurité* de l'intérieur. Ce remède-là, nous l'avouons, ne nous satisfait que médiocrement.

Dans la discussion de vendredi s'est manifesté plus que jamais le profond dépit que certains hommes éprouvent de voir éclater au grand jour les symptômes du mal qui ronge la société, mal qu'il serait si commode de taire s'il pouvait être plus longtemps dissimulé. Malheureusement les autorités que l'on invoque pour démontrer la généralité et l'intensité de la misère, rendent bien difficiles les dénégations. Cependant, le rapport de M. Blanqui sur la situation de la population des caves de Lille a été assez maltraité. A propos des chiffres de mortalité cités par lui, on a dit que ce n'était pas exact parce que cela n'était pas possible. M. Valette qui a été 14 mois préfet du Nord, affirme que d'après l'enquête consciencieuse à laquelle on s'est livré sous ses yeux il n'y aurait pas plus de 100 logements à réformer à Lille. Une citation de M. de Morogues qui dit qu'en France 8 millions d'hommes vivent avec 5 sols par jour, a été accueillie par de nombreuses marques de dénégations sur les bancs de la majorité. Nous laissons aux économistes accusés d'inexactitude en si grave matière le soin de se justifier.

M. Boysset a fait un bon discours plein de modération dans le fond comme dans la forme, ce qui ne l'a pas empêché d'être très-fréquemment interrompu. Il faut reconnaître aussi, pour être juste, que la gauche a le tort impardonnable de ne pas laisser libre carrière aux orateurs de droite lorsqu'ils sont en train surtout de donner des échantillons précieux de leurs études consciencieuses et profondes sur les questions soulevées par le Socialisme.

Nous dirons avec M. Boysset : « Dans la séance d'hier, le premier orateur qui est monté à cette tribune a posé en principe qu'il fallait accorder toutes les libertés. C'est là l'un des grands moyens pour arriver à la réforme des plaies sociales. Accordez-nous la liberté de discussion ; accordez-nous la liberté de réunion ; accordez-nous la liberté de conscience qui se trouve violée par suite de vos lois compressives et par suite de vos pratiques de police, et nous arriverons par la discussion lente, pacifique, mais scientifique, bien dirigée, bien organisée, nous arriverons très-probablement, par le concours de toutes nos forces, de toutes nos intelligences, de toutes nos bonnes volontés, à la solution des grands problèmes. Accordez-nous surtout la liberté des associations. »

Après cela M. Benoit d'Azy affirme que la liberté des associations existe pleinement, attendu qu'elle est inscrite dans l'article 13 de la Constitution et dans le Code civil.

En fin de compte, l'Assemblée a décidé que les documents de l'enquête seraient déposés aux Archives de l'Assemblée, et elle a repoussé par 476 voix contre 199, la proposition de M. Pascal Duprat de provoquer une nouvelle enquête mieux dirigée et plus efficace.

La séance s'est terminée par un incident très-instructif. M. de Girardin a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la loi sur l'assistance publique, classée le 15 décembre 1848 au nombre des lois organiques. Deux projets ont été successivement présentés, l'un, le 27 octobre 1848, qui a donné lieu à un rapport de M. Coquerel déposé le 28 janvier 1849 ; l'autre, le 6 juillet 1849, qui était accompagné d'un rapport du conseil d'état qui disait entre autres choses, en signalant avec bonheur la généreuse unanimité des pouvoirs et des conseils de l'état dans cette question : « Toutes ces sympathies qui se tournent vers ceux qui souffrent, toutes ces préoccupations qui veulent rendre le travail plus fécond et la prévoyance plus utile, n'est-ce pas une noble réponse aux insensés qui fomentent des séditions sanglantes pour conquérir de vaines utopies ? »

« De telles déclarations ne seront pas impunément faites, disait M. Émile de Girardin ; elles engagent : car, remarquez-le bien, si elles restaient vaines et dérisoires, loin d'être une noble réponse aux insensés qui fomentent des séditions sanglantes, elles en seraient presque la justification, si jamais le sang versé pouvait être justifié. »

Une discussion assez confuse s'engage sur cette demande, et grâce aux explications catégoriques fournies par M. Dufaure, il en résulte que la commission de l'assistance publique a été régulièrement saisie du projet de loi examiné par le conseil d'état ; que cette commission a jusqu'à présent laissé de côté ce projet et a préféré embarquer l'Assemblée dans une série de lois spéciales sur les hôpitaux, les caisses de retraite, les lavoirs, salles d'asile, etc., continuer en un mot le passé si éloquemment chanté par M. Thiers, que d'aborder en face et d'un seul coup le problème entier de l'assistance. Pour expliquer cette préférence, M. de Riancey est venu dire que le projet général ne présentant qu'une vaste organisation bureaucratique, on avait cru qu'il valait mieux, avant tout, passer à l'examen de projets d'application pratique. M. Dufaure s'est senti piqué au vif et il a expliqué à l'Assemblée que ce qu'on appelait une grande organisation bureaucratique était vraisemblablement l'ensemble des dispositions qui avaient pour but de conserver sur les établissements de bienfaisance la surveillance de l'administration, surveillance dont une certaine opinion désirait vivement s'affranchir.

En fait, il y a un projet de loi sur l'assistance publique, accompagné d'un rapport du conseil d'état, et déposé à l'Assemblée depuis le 6 juillet 1849 ; mais la commission auquel il a été renvoyé a jugé à propos de faire un grand rapport sur tout autre chose. Tant qu'il n'y aura pas de rapport, on ne peut pas mettre la loi en discussion ; en conséquence, l'Assemblée passe à l'ordre du jour pur et simple. La commission de l'assistance continue à être saisie du projet de loi, et fera son rapport quand il lui plaira.

De ces deux jours de discussion, il résulte clairement, non pas que les hommes de la droite refusent de porter remède aux misères qu'on leur signale, Dieu nous garde de jamais prêter à nos adversaires de semblables sentiments ; mais qu'ils n'ont confiance dans aucun des moyens qui ont pu être proposés jusqu'à présent, moyens dont ils ont plus ou moins compris la nature, et qu'ils croient généralement à l'impossibilité de trouver d'autres remèdes que les vains palliatifs actuellement en usage. On a tort, grand tort de leur attribuer une insensibilité coupable en face de la misère générale ; leur sensibilité, au contraire, va jusqu'à ce point qu'ils n'en peuvent supporter les tableaux, et qu'ils se voilent les yeux pour ne point voir ces plaies qu'ils ne sauraient guérir. M. de Kerdrel trouvant sans doute qu'il y a inhumanité à dévoiler à un incurable la maladie qui le tue, s'écrie : « Il faut *souvent* indiquer le remède avant de constater le mal. » (Le *Moniteur* seul a entendu le mot *souvent* ; les autres journaux écrivent : *au contraire*). C'est là un aphorisme qu'on ne trouverait ni dans Hippocrate, ni dans Galien, et avec ce point de départ, la thérapeutique et la chirurgie auraient fait peu de progrès. En fait, la question se réduit à ceci : La misère est-elle un mal incurable ? Si oui, arrangeons-nous pour vivre avec, tâchons même de nous imaginer qu'elle n'existe pas, prêchons et pratiquons la résignation, le renoncement, la sainteté de la souffrance, et méritons le ciel pour la constance avec laquelle nous porterons nos croix. Si non, n'ayons pas de cesse qu'elle ne soit vaincue, cherchons sans relâche le remède, et ne craignons pas d'envisager les ravages affreux qu'elle exerce, de sonder l'abîme qu'elle creuse, car plus nous serons saisis d'horreur pour les souffrances qu'elle engendre, plus nous aurons de courage à la combattre et à l'anéantir.

Quant à nous, notre réponse est faite depuis longtemps : la misère est un fait fatal, il est vrai, mais un fait essentiellement transitoire inhérent aux phases d'enfance de l'humanité, et que l'humanité adulte a pouvoir et mission d'extirper.

La parole du Christ n'est pas pour nous un vain mot, et nous croyons fermement à cette promesse de l'Evangile : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tous les biens vous seront donnés par surcroît. » — Or, la loi de Dieu ce n'est pas la compression, c'est l'attraction ; ce n'est pas

---

de s'occuper du commerce qui leur parut méprisable comme domaine du mensonge ; mais depuis un siècle environ, ils se sont adonnés à l'étude du commerce, et la première chose que devaient remarquer des hommes cherchant la vérité, c'est qu'elle est bannie du commerce qui pourtant est le lien général des relations.

Si donc ils voulaient établir la vérité dans le mécanisme social, c'était d'abord dans le commerce qu'il fallait s'évertuer à l'introduire. Et pourquoi dans le commerce plutôt que dans l'administration, plutôt que dans l'état domestique ? C'est que le commerce est la fonction mixte. Il n'est que trois fonctions primordiales en mécanisme social, savoir : la productive ou simple, la distributive ou mixte, l'administrative ou composée, — et comme toutes les opérations de progrès doivent porter sur l'ordre mixte pour éviter les commotions, c'était sur le commerce ou fonction distributive qu'il fallait opérer en le faisant passer de l'état mensonger à l'état véridique et garanti, de l'ordre simple à l'ordre composé. La science, au contraire, a fléchi le genou devant le veau d'or ; elle a flatté bassement tout cet attirail de mensonge dont la réforme devait être le but de gens qui *auraient* voulu la vérité en pratique et non pas en verbiages.

De ce problème dépendait un événement décisif pour le sort du genre humain. Si les savants eussent découvert le procédé de commerce véridique et garanti, c'en était fait de la Civilisation ; l'on serait entré dans un nouvel ordre social (6e échelon, Garantisme) dont le produit effectif est déjà double de celui de la Civilisation, et dont les coutumes de vérités garanties auraient acheminé rapidement à découvrir le mécanisme des séries passionnelles.

Les modernes ont manqué cette belle issue de Civilisation pour avoir fléchi bassement devant le mensonge. Leurs philosophes ne pouvaient pas ignorer que le commerce dans son état actuel est un cloaque de fourberies et d'infamies ; la banqueroute, l'accaparement, l'agiotage, l'usure, le monopole, etc., présentaient une collection hideuse de vices et devaient exciter l'indignation de gens qui auraient franchement cherché la vérité. Les fortunes scandaleuses des agioteurs décelaient assez que le commerce est le vampire de l'industrie agricole et manufacturière, et que, sous prétexte de la servir, il la spolie audacieusement. Tant de dépravation n'a pas pu émouvoir les [ ] des sophistes ; eux qui veulent porter partout la réforme, ils n'ont pas osé l'essayer sur la branche de relations où il eût été aussi facile qu'honorable de l'introduire, et où ils auraient pu opérer sans causer ni trouble ni défiance, car nulle corporation n'est partisan des fourberies commerciales, aussi onéreuses aux gouvernements qu'aux propriétaires et aux particuliers. La philosophie se serait concilié tous les suffrages en cherchant un procédé de commerce véridique et en déclarant une guerre ouverte au système d'anarchie, d'extorsion, de libre fourberie qui régit aujourd'hui les relations commerciales.

La manière dont les philosophes ont envisagé le commerce prouve bien que le feu sacré est éteint chez leur compagnie ; examinons ce qu'une secte honorable en aurait pensé et comment elle aurait agi.

La nature n'est jamais fausse dans les impulsions *collectives* qu'elle donne au genre humain. Quand une profession excite le mépris universel, soyez assuré qu'elle recèle un venin social. On ne voit aucun peuple mépriser l'état militaire, l'ordre judiciaire, l'administration, le sacerdoce ; au contraire, ces fonctions jouissent partout de la considération générale ; elles en ont joui avant qu'il existât des théories sociales, tandis que le commerce n'excita chez toutes les nations primitives qu'un mépris bien fondé. On a cité, *par exception*, quelques peuplades anciennes qui s'adonnèrent au commerce comme Tyr et Athènes ; mais ces peuples n'avaient pas de territoire ; la république d'Athènes était moindre que le plus petit des 87 départements de France. Les peuples sans territoire font exception à la règle générale ; ils s'évertuent à devenir corsaires industriels ou monopoleurs et trafiquants. Ils peuvent bien pardonner à l'état mercantile dont ils tirent parti en pressurant les nations qui produisent. Il n'est pas moins vrai que toutes les nations (sauf quelques rares exceptions qui confirment la règle) ont témoigné un mépris inné pour le commerce. L'Evangile ne fait point de distinction entre les marchands et les voleurs : *Ejecit è templo vendentes et latrones* : Jésus-Christ battit de verges les marchands et les chassa du temple dont ils faisaient, selon l'Évangile, une caverne de voleurs.

A cette époque on nommait les hommes et les choses par leur nom, selon l'avis de Boileau : « J'appelle un chat un chat et Rolet, un fripon. » Aussi, Jésus-Christ, parfait organe de vérité, appelait-il les civilisés une race de vipères, et les marchands une bande de voleurs. On ne pourrait pas mieux les caractériser et je leur conserverai la dénomination que Jésus-Christ leur a donnée. Mais comme la race des serpents et vipères fournit 130 espèces, fixons notre attention sur celle des marchands. Son étude va nous fournir le [ ] de deux beaux problèmes, celui qu'on devait tenter en mécanique sociale et celui des intrigues scientifiques dont aujourd'hui même [ ] s'opposent aux découvertes. Les marchands dans l'antiquité n'étaient que de petits voleurs, ils ne grugeaient pas par 50 et 100 millions. Or la Civilisation, étant dans l'usage de faire pendre les petits voleurs et encenser les gros, il advint que les marchands restèrent dans la boue. Tant qu'ils furent petits voleurs, Horace et la belle antiquité s'égayaient à leurs dépens.

Tout est bien changé depuis la découverte et l'envahissement des deux Indes. La masse des denrées commerciales a décuplé, et par suite la fortune des marchands a décuplé ; bref, ils ne sont plus *de petits voleurs* comme ceux que Jésus-Christ battait de verges ou ceux qu'Horace sifflait. Un agioteur, aujourd'hui, récolte en une seule année plus que dix monarques. On assure qu'une maison de Londres a gagné sur les emprunts de France 80 millions en un an ; or, quel est le souverain en Europe qui pourrait non pas en un an, mais en dix ans mettre de côté 80 millions après les dépenses de sa maison payées ? L'empereur d'Autriche et le roi de France n'ont peut-être pas au bout de l'an 8 millions de reste, en déduisant les frais de cour et d'officiers ; ils ne feraient donc pas en dix ans le bénéfice que fait un agioteur en un an.

FOURIER.

l'oppression, c'est la liberté; ce n'est pas la force, c'est l'amour. Nous sommes toujours dans le royaume de Satan, cherchons le royaume de Dieu; mais pour le trouver, la première de toute les conditions, c'est de croire à son existence et ne pas accueillir par des rires ironiques cette vieille maxime aussi vraie que religieuse : « Il n'y a que la foi qui sauve. »

Post scriptum. — Le chiffre cité d'après M. Blanqui, et qui accusait 20,700 décès avant l'âge de 5 ans sur 21,000 enfants, a été rectifié aujourd'hui à la tribune par M. le ministre de l'intérieur, et dans l'*Evénement* par une lettre de M. Blanqui. De ces rectifications combinées il résulte que la proportion de 20,700 sur 21,000 appartient non pas à Lille mais à Manchester, l'un des principaux foyers industriels du pays le plus riche du monde. A Lille, la proportion n'est *que de* 46 sur 48 pour le quartier qui avait été signalé par M. Blanqui. M. le ministre a fait une confusion évidente en opposant au chiffre cité le chiffre de la mortalité relative à toute la ville de Lille. La lettre de M. Blanqui est au surplus très intéressante et très instructive.

M. de Girardin est monté à la tribune pour annoncer que son intention était de demander lundi que le rapport de M. Thiers sur l'assistance fut mis à l'ordre du jour, et que l'Assemblée ordonnat qu'il soit fait un rapport sur le projet de loi déposé le 6 juillet 1849 par M. Dufaure.

M. Thiers a annoncé que la commission de l'assistance allait discuter le projet de M. Dufaure, et que l'article premier de ce projet fournirait une occasion légitime et naturelle de discuter les principes généraux de l'assistance publique. Il a déclaré que quant à lui il avait toujours désiré la discussion de son rapport. De cela, nous ne doutons nullement. M. Thiers n'est pas homme à reculer devant une discussion quelle qu'elle soit.

Allyre Bureau.

Organisation de la commune.

DU COMPTOIR COMMUNAL.

Nous avons parlé (1) du rôle nécessaire de la commune dans le placement des ouvriers. Elle doit remplir une mission plus importante encore dans la rénovation commerciale.

Le comptoir communal est le résultat d'une association volontaire formée par actions entre les cultivateurs et surveillée par eux-mêmes, société pour laquelle le patronage de la municipalité sera fort désirable sans être une condition absolue. Voici les fonctions de ce comptoir :

C'est d'abord un entrepôt destiné dans chaque commune à la conservation des denrées agricoles qui n'ont pas encore trouvé d'acheteurs et qui dans les caves et greniers du paysan sont sujettes à des causes de dépérissement nombreuses. Le comptoir communal conserve ces denrées. De plus, il se charge de les placer, de les vendre, au compte du propriétaire, sans démarches, sans voyages onéreux, sans journées perdues pour lui.

Si le comptoir peut vendre, ses relations commerciales le mettent en situation d'acheter. Il va devenir une agence d'approvisionnement, fournissant la commune de tous les objets réclamés par les consommateurs des campagnes; ces fournitures seront économiques parce que le comptoir se passant de tous les agents commerciaux intermédiaires, acheteurs et revendeurs parasites, s'adressera directement aux fabriques et pour des assortiments nombreux.

Ces fournitures offriront pleine garantie de bonne qualité parce que l'origine en sera parfaitement connue, que le fabricant en sera responsable et qu'un approvisionnement fait en grand peut être soumis à une vérification éclairée, à un contrôle scientifique usité dans la plupart des administrations, impossible au cultivateur qui s'adresse isolément au marchand forain, au colporteur.

Nanti de denrées agricoles d'un placement certain, d'autant plus certain que ses relations commerciales sont plus étendues, le comptoir communal pourrait prêter au paysan à des conditions favorables et le délivrer de l'usurier, sa plaie.

(1) *Démocratie pacifique* du 3 novembre 1850.

Entrepôt pour conserver les denrées de la commune, — bazar d'exposition et de vente pour les marchandises et, tout au moins pour les échantillons fournis par les correspondants du comptoir, — enfin comptoir de prêt se reliant à un système de banque plus général, comptoir prêtant à 3 p. 0/0 d'intérêt sur meubles et sur immeubles, acceptant comme gages les récépissés des dépôts de denrées ou de produits industriels qui ont été faits à l'entrepôt, gages bien autrement sûrs que la lettre de change actuelle; telle est la triple face sous laquelle se présente le COMPTOIR COMMUNAL, institution consciencieusement étudiée sous le titre d'*agence communale* par M. Coignet de Lyon dans sa *Réforme du crédit et du commerce*. M. Coignet montre au lecteur l'agence communale applicable, non-seulement aux communes rurales, mais aux villes, non-seulement aux produits agricoles, mais à la conservation, à l'exposition et à la vente des produits industriels.

Chaque agence entretient une correspondance active avec les autres agences, non-seulement de la France, mais de l'étranger; elle multiplie les échanges de produits en nature, réglant toujours la différence au comptant.

Les *magasins généraux* et les *comptoirs nationaux* créés sur le papier plutôt que réalisés sérieusement par le gouvernement provisoire de février (2) fussent devenus le germe d'un progrès immense si l'institution du magasin ou entrepôt avait été reliée à celle du comptoir de banque; si l'un et l'autre étaient entrés comme éléments dans une agence ne se bornant pas à entreposer les produits pour en faire des gages, mais s'occupant activement de les placer, de leur assurer des débouchés.

Après Février il ne s'agissait, suivant M. Coignet, que d'utiliser les entrepôts déjà créés dans la plupart des villes manufacturières; ils avaient un personnel tout prêt à fonctionner. Il suffisait d'ouvrir les salles d'exposition et de vente et de mettre en correspondance entre eux les divers entrepôts de France.

Le gouvernement du dix décembre, dans le projet de loi organique des banques coloniales, déposé le 29 novembre 1850 sur le bureau de l'Assemblée législative, indique, à l'appui de la thèse que nous soutenons, un fait pratique bien concluant. Citons le rapport :

« L'une des conséquences du régime économique des colonies, c'est d'y maintenir une rareté presque constante de numéraire. Les colons demandent donc avec instance que les institutions de crédit qu'il s'agit de leur accorder mettent à leur disposition un instrument de circulation de valeur assez réduite pour leur permettre de faire face à leur besoin le plus considérable. Un fait pratique d'une grande portée parait justifier leur insistance sur ce point. Au plus fort de la crise qu'ont fait naître aux colonies les événements de février, des caisses de prêts sur dépôts de denrées ont été créées aux Antilles. Celle de la Guadeloupe a surtout reçu un développement assez considérable, et a rendu de véritables services au commerce local. Or, pendant que les plus fortes coupures du papier émis par la caisse, quoique peu nombreuses, se maintenaient avec peine dans la circulation, les plus faibles, qui étaient beaucoup plus multipliées, ont toujours été recherchées avec tant de faveur, qu'elles ont été parfois l'objet d'une prime (1). Ce papier, parfaitement accueilli par la population noire, est tout-à-fait entré dans ses habitudes, et il n'y a pas d'éducation à faire sur ce point. »

M. Coignet, dans l'ouvrage déjà cité, a formulé en vingt-cinq articles, l'organisation de l'agence communale formée d'un entrepôt, d'un bazar et d'un comptoir qui peut se relier comme succursale à la banque nationale. Le mouvement des agences communales entrerait comme un document statistique des plus précieux dans le *Moniteur* agricole, industriel et commercial dont nous avons souvent réclamé l'établissement.

BOULANGERIES SOCIÉTAIRES.

Les industries qui se rattachent aux subsistances exercent, par leur bonne ou mauvaise organisation, une influence trop directe sur le sort des pauvres, c'est-à-dire de l'immense majorité des Français, pour que la régénération de ces industries, celle de la boulangerie surtout, n'attire pas l'attention spéciale des hommes d'état et des publicistes.

L'organisation actuelle de la boulangerie, à Paris spécialement, repose sur deux atteintes à la liberté : la taxe du pain combinée avec la limitation du nombre des boulangers.

Nous voulons que la panification trouve ses conditions de vie dans la libre association des consommateurs, unis pour organiser l'approvisionnement de la commune et la fabrication du pain au plus bas prix.

Les moyens de réaliser cette idée ont été exposés avec une grande précision dans une brochure intitulée : *Des boulangeries sociétaires* (1). C'est le compte-rendu des opérations d'une boulangerie par association qui a réellement fonctionné dans une ville de 8,975 âmes, en y comprenant la population flottante.

Voici un point de vue que nous empruntons à ce manuel :

« Dans les années calamiteuses, où tant de localités, inspirées par un louable sentiment de charité et quelquefois aussi par la crainte du désordre, s'imposent de grands sacrifices pour maintenir à un taux inférieur à la taxe le prix du pain destiné aux classes laborieuses, la *boulangerie sociétaire* allégerait heureusement ces sacrifices. Nous ferons remarquer à cette occasion, qu'en se multipliant, les boulangeries sociétaires pourraient facilement former par arrondissement ou par fractions d'arrondissement des associations d'un degré supérieur. Ces associations auraient pour objet la création et l'entretien d'approvisionnements de grains ou farines qui, faits en commun, et partant sur une grande échelle, leur assureraient nécessairement d'importantes économies, incompatibles avec les opérations morcelées des boulangeries isolées. »

La boulangerie sociétaire est, en effet, la véritable base du *grenier de réserve* effectuant ses approvisionnements à propos, sans saccades, sans spéculations iniques et avec l'exacte connaissance des besoins locaux.

Le peuple se plaint depuis longtemps de la cherté du pain, de la cherté de la viande, de la cherté des boissons et surtout des falsifications homicides qui les dénaturent.

Un seul et même principe peut régénérer toutes ces industries.

Nulle fixation du nombre des boulangers, bouchers ni marchands de vins;

Nulle fixation officielle du prix de leurs denrées; liberté complète.

Mais pour que cette liberté ne dégénère pas en anarchie, pour lui donner le ton, pour obtenir indirectement mais sûrement le bon marché, la bonne qualité de la denrée, que chaque municipalité protège une association qui prendrait le titre de boulangerie communale, boucherie communale ou commerce de vins communal. Que cette association n'ait droit à la protection municipale, et par exemple au local fourni par la mairie, qu'à la condition de s'approvisionner directement aux lieux de production sans enrichir les intermédiaires parasites, de vendre à bon marché, de soumettre à une inspection régulière la qualité de la denrée. Déjà de pareilles institutions se sont produites sur quelques points de notre sol. Sous la tutelle des municipalités, beaucoup d'autres innovations peuvent éclore.

Le conseil général de Saône-et-Loire, en 1849, a demandé qu'il fut créé une infirmerie dans chaque commune; la tendance à créer dans la commune un échantillon réduit de toutes les institutions qui se trouvent en plus grande échelle dans les villes, commence à se manifester sous toutes formes. On demande des crèches, des salles d'asile, des bibliothèques publiques pour toutes les communes. Quant à ce dernier point, l'initiative de quelques habitants éclairés faisant à la commune des offrandes de livres, suffirait pour donner un exemple imité sur tous les points du sol où se font déjà sentir des besoins intellectuels.

Une loi récente promet des subventions aux communes qui

(2) Décret du 21 mars 1848, sur les *Magasins généraux*.

(1) Les coupures de la Guadeloupe sont de : 1000, 500, 100, 50, 10, 5 francs.

(1) A la librairie du quai Voltaire, 25.

REVUE DRAMATIQUE.

Encore un mot sur *Claudie*. — THÉATRE-FRANÇAIS. — Débuts de Mlle Madeleine Brohan dans le *Misanthrope*; les deux sœurs dans les *Jeux de l'amour et du hasard*. — VARIÉTÉS. — *Le Chevalier de Pézenas*, vaudeville en 3 actes de M. Laurencin. — MONTANSIER. — *Le vol à la fleur d'orange*, vaudeville en 2 actes de MM. Bayard et Varner. — GYMNASE. — *Tout vient à point à qui sait attendre*, comédie-vaudeville en un acte de M. Bayard.

A la foule qui se presse à la porte du théâtre Saint-Martin, il semble toujours que *Claudie* en soit à sa première apparition. On peut donc encore en parler comme d'une nouveauté. C'est une bien grande nouveauté en effet, pour le boulevard du crime, que ce drame où il n'y a point de traître, où l'on ne voit point d'âme féroce ni dégradée par nature, où une situation pathétique fait déborder le cœur de tous, et force le plus rebelle des personnages à fouiller sa conscience, à confesser franchement la source de ses vices, de ses duretés et de son égoïsme d'autrefois.

Cette action scénique est un type. Pour la première fois peut-être, les situations sont vraies jusqu'au bout, les paroles sont naturelles et franches depuis la première jusqu'à la dernière. Pour la première fois l'observation analytique et la précision du tact ne font défaut dans le fond ni dans la forme, à aucune partie de l'œuvre du poète. D'où vient cela?

Pourquoi ce travail est-il aussi bien pondéré, aussi plein de l'expérience du cœur humain que certains romans d'aujourd'hui, chefs-d'œuvre exacts comme la science, poétiques comme l'Iliade qui ont porté si haut la littérature française de notre époque? [illegible] George Sand avait scruté [illegible] et les hommes de son temps. Elle en avait écrit depuis longtemps l'histoire dans ses admirables romans. Elle avait longtemps [illegible] cette merveilleuse puissance de conception [illegible] pour s'habituer à y faire vivre et palpiter des êtres humains dans toutes les conditions de la réalité. Aussi reconnaît-on le romancier habile dans l'aisance du dialogue, dans la sûreté du trait, dans la vérité du coloris, dans l'indépendance originale de l'action.

A notre époque, nous l'avons déjà constaté pour Balzac, le romancier avait abordé avec une puissance et une profondeur inconnues jusqu'ici, l'étude de la société. Une partie de nos littérateurs, tout en augmentant largement la beauté de la forme du roman, avaient donné à ce genre une valeur de science bien réelle. Ils avaient scalpé dans leurs moindres replis les tissus impondérables du cœur. Ils s'étaient faits véritablement les chimistes de l'âme humaine.

Eh bien, il était évident pour nous que s'il prenait fantaisie à un de ces robustes et chaleureux penseurs d'aborder la scène avec cette rectitude de coup d'œil, avec ce trésor de science du cœur, avec cette habitude d'indépendance du cadre, celui-ci parviendrait sans peine à faire au théâtre, aux acclamations enthousiastes du public, le complément de la réforme due à l'école de 1830. J'ai toujours pensé qu'il serait facile à l'un de ces maîtres ès-passions sociales de faire entrer dans la Dramatique moderne la vérité du sentiment, le naturel de la parole et du geste à côté de la richesse d'expressions, de l'originalité de forme dont les premiers romantiques ont doté la scène française.

Or, si nous avions été invités à nommer celui de nos romanciers sur lequel nous aurions avec le plus de confiance placé cette espérance d'amélioration capitale, nous aurions sans hésiter porté notre choix sur George Sand; et l'événement, on le voit, ne nous eût pas démenti.

Claudie est en effet une œuvre si merveilleusement proportionnée qu'elle plait à tous dans cette société mélangée où les différences d'instruction, où les positions distinctes et tranchées ont créé tant de goûts variés, tant d'engouements factices et de préférences exclusives. La justesse d'observation est si rigoureuse dans sa poétique enveloppe, que son succès serait le même dans le plus grossier hameau du Berry et dans l'hôtel du [illegible] moderne le plus quintessencié.

Cette œuvre excellente remplit si bien les conditions idéales de l'art dramatique, qu'elle pourrait éveiller l'intelligence [illegible] par l'excès du travail matériel, tout aussi bien qu'elle ramènerait au sentiment du naturel l'esprit faussé par l'habitude de l'oisiveté. Si les pauvres habitants des campagnes pouvaient déjà goûter à nos jouissances artistiques, si ces trois actes dont ils sont les acteurs pouvaient être joués devant eux pour les délasser un moment de leurs rudes occupations, nul doute qu'ils ne visent une pièce faite pour eux et placée tout exprès à leur point de vue, dans ce drame qui s'est fait applaudir comme le raffinement de l'art au centre de la civilisation.

C'est précisément là le cachet de la perfection, c'est cette unité d'émotion produite qui fait la gloire de George Sand. C'est pour cela que l'admiration nous a saisi si fort à l'apparition de Claudie, qu'après tout ce que nous en avons dit déjà, il nous semble que nous en avons à peine parlé.

Mlle *Madeleine Brohan*. Voilà, j'espère, une belle et vaillante jeune fille qui fait parler d'elle, et avec raison. Nos lecteurs ont déjà fait sa gracieuse connaissance à propos des *Contes de la reine de Navarre*. Elle avait seize ans alors, elle en a à peine dix-sept aujourd'hui; et pourtant elle aborde avec intrépidité les rôles les plus compliqués, les plus alourdis de données traditionnelles. Elle se charge résolument de nous modeler cette Célimène applaudie déjà sous tant de jolis masques féminins, malgré les comparaisons que ne manquent pas d'établir entre elle et ses devancières, les vieillards et les pédants.

Dans toutes les colonnes de feuilleton, ce joli nom de Madeleine a été accolé à celui de Mars. Cette demoiselle Mars était une excellente artiste; tout le monde le dit et un critique obèse a passé sa vie à la pailleter d'épithètes plus ou moins ronflantes. Quant à moi, je ne me la rappelle guère, n'ayant vu que ses toutes dernières représentations; mais je me la rappelle assez pour n'avoir jamais la méchanceté de comparer ce débris de gloire au trésor de jeunesse et d'avenir que j'ai été applaudir dernièrement aux Français.

L'influence de l'Empire s'est long-temps prolongée et l'Empire avait bien mauvais goût; il nous a laissé des peintures bien raides et des ameublements bien déclamatoires; il a usé des costumes bien laids et des opinions bien poussives. Je me méfie de tout ce qu'il nous a transmis et je récuse le bon goût de tous ceux qui ont été adultes sous le règne du grand Napoléon. Talma était emphatique, on le sait; son jeu académique aurait été peu goûté aujourd'hui. Qui me garantit que Mlle Mars n'eût pas agacé, avec sa minauderie et son afféterie si agréable aux dandys de la Restauration, les nerfs du spectateur d'à-présent.

voudraient créer des bains et lavoirs publics en s'engageant à payer une partie de la dépense.

Cédant aux vœux de plusieurs conseils généraux, le législateur a interdit l'usage des logements insalubres. Les amis de la classe ouvrière applaudirent au sentiment qui inspira cette loi, tout en la trouvant mesquine, incapable d'atteindre son but à moins d'une surveillance vexatoire. On pouvait remplir cet objet par une voie plus large et plus sûre en créant des habitations modèles, des *cités ouvrières*, que les propriétaires se seraient vus obligés d'imiter dans la mesure de leurs ressources, pour retenir chez eux la population laborieuse.

Enfin plusieurs départements ont formé des vœux pour la mise en valeur des biens communaux, qui pourraient devenir des échantillons de culture sociétaire.

LA COMMUNE DE L'AVENIR.

Voilà donc une foule d'institutions progressives dont la commune peut offrir l'échantillon, dont la commune est engagée par tous les partis politiques à prendre l'initiative :

Statistique de la population habitant la commune,

Immatriculation des actes judiciaires, authentiques, officiels, qui ont modifié la condition de tous les natifs de la commune,

Bureau de placement municipal,

Statistique de la propriété foncière qui s'établira d'abord par cantons, mais qui deviendra plus exacte et plus utile quand elle se distribuera par communes,

Agence communale, réunissant un entrepôt pour emmagasiner les denrées, un bazar de vente et un comptoir de banque se ralliant à la banque nationale,

Boulangerie, boucherie, commerce de vins communaux,

Grenier de réserve,

Crèche,

Salle d'asile,

Ecole professionnelle,

Cité ouvrière ou modèle d'habitation pour les travailleurs,

Chauffoirs ou plutôt ateliers chauffés, bains et lavoirs publics,

Mise en culture des biens communaux par association.

Comprendra-t-on maintenant qu'au lieu de créer chacune de ces institutions séparément avec beaucoup de temps perdu, de faux frais, de tâtonnements, en se préparant pour l'avenir la tâche de les relier d'après un plan unitaire, il vaudrait beaucoup mieux les combiner immédiatement d'après ce plan général que le génie a déjà conçu?

Comprendra-t-on qu'au lieu d'installer un lavoir modèle, puis une crèche modèle, un grenier modèle, il serait plus expéditif et plus fructueux de créer un type de commune modèle réunissant toutes ces améliorations dans un harmonieux ensemble?

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Insuffisance des produits.

Tant que la société humaine n'est pas organisée selon les plans divins, et en conformité des besoins matériels et moraux de l'homme, il est impossible qu'il n'y ait pas des maîtres et des esclaves, directs ou indirects, individuels ou collectifs; il est impossible que les richesses produites ne soient, pour la plus grande partie, possédées et absorbées par la minorité au détriment de la majorité.

L'exception à cette règle se trouve seulement dans la vie sauvage où tous les membres de la tribu sont égaux entre eux et participent également aux avantages communs. Encore est-il vrai de dire que si aucun homme n'est esclave dans la vie sauvage, toutes les femmes le sont déjà; — et d'ailleurs la sauvagerie n'est-elle pas le plus bas degré de la sociabilité humaine?

Deux causes entre autres nécessitent invinciblement l'esclavage et l'exploitation de l'homme par l'homme dans toute autre forme sociale soumise à la loi de l'insolidarité, du morcellement, et qui n'a pu atteindre à l'association. Ces deux causes sont l'insuffisance des produits et la répugnance du travail.

Quelque grande que l'on suppose la faculté de productivité industrielle donnée à l'Humanité, il faut cependant supposer également une limite à cette productivité : cette limite est naturellement le point où tous ses besoins, toutes ses jouissances, tout son luxe seraient surabondamment satisfaits. Au delà il y aurait inutilité, superfluité absolue; en deçà il y a dénûment, pauvreté relative.

Or les sociétés humaines sont-elles en ce moment organisées pour arriver au *maximum* de production? Le contraire est évident. La majeure portion du globe est occupée par des déserts et des marais; une grande partie de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique sont improductives; dans leurs contrées les plus peuplées, l'industrie est lente, inerte, arriérée : hors du système européen, la Chine est le seul pays où l'homme s'efforce de produire le plus qu'il lui est possible.

Même dans tout ce qui tient au système européen ou qui dérive de la civilisation européenne, l'insuffisance de la production est éclatante, et à tel point qu'on a fait ce calcul : Si on répartissait à chaque individu également le produit commun, chacun aurait quatre sous ou six sous à dépenser par jour. — Soyons généreux, mettons : dix sous!

Dix sous par jour! il y a loin de là à la richesse qu'atteindra l'Humanité, quand elle saura combiner ses travaux dans un ordre plus assorti à sa vraie destinée!

Mais ne sortons pas des six sous ou dix sous par jour. Partagés entre tous, ce serait la pauvreté universelle, ou autrement dit, ce serait la Sauvagerie; car la Sauvagerie n'est pas autre chose que le partage égal des misères et des privations. Avec dix sous par jour, il n'y a de luxe pour personne, il n'y a d'éducation, il n'y a d'art, il n'y a de science pour personne. Il ne se trouva qu'un moyen de sortir de l'état sauvage : ce fut de rompre l'égalité du partage, d'attribuer aux uns plus qu'aux autres, d'établir des maîtres et de créer des esclaves.

Comme c'est la destinée de l'homme de jouir des biens de cette terre et d'y développer ses facultés intellectuelles et morales, les maîtres qui, au moyen de leur prééminence, de leurs richesses, de leurs loisirs, accomplissaient plus ou moins cette destinée, ont dû toujours songer à sauvegarder leurs privilèges par tous les moyens possibles; la religion et la politique furent pour eux deux excellents instruments de domination. De leur côté les esclaves ou se révoltaient ou subissaient le joug dans un abrutissement souvent profond. Mais il n'en est pas moins vrai que les uns et les autres obéissaient à une loi irrésistible qui forçait l'Humanité, une fois sortie de la vie sauvage, à préparer les voies de la richesse future par la rupture du partage égal, par la domination des uns et l'asservissement des autres.

Peuples qui vous prétendez libres, produisez-vous en ce moment de quoi donner à chaque homme, à chaque femme, à chaque enfant, non pas dix sous par jour, mais vingt sous, mais quarante sous, mais cent sous par jour? Non. — Eh bien alors! vous n'êtes pas, vous ne pouvez pas être libres; la nature des choses s'y oppose. On ne peut pas être à la fois pauvre et libre. Or, vous êtes pauvre, puisque vous n'avez pas même dix sous par jour pour chacun d'entre vous.

Mais pourquoi êtes-vous pauvres? Pourquoi produisez-vous si peu?

Pourquoi! parce que pour produire beaucoup, il faut une grande puissance qui ne s'acquiert pas dans l'isolement et la dispersion des forces, et qui ne résulte au contraire que de leur agglomération, de leur combinaison.

Or, que de forces perdues dans le système actuel de la société, dans le morcellement et l'insolidarité.

D'abord, l'inégalité de partage, la lutte constante des intérêts nécessite dans les sociétés européennes, c'est-à-dire dans celles qui sont le plus perfectionnées, un immense appareil de compression : armée, police, justice. Les complications civiles et financières nécessitent encore une armée de gens de lois, de douaniers, d'hommes de finance. Voilà deux nombreuses armées d'improductifs que le Corps social est obligé d'entretenir.

Un troisième corps d'improductifs est celui des marchands que le désordre commercial maintient, quoiqu'ils ne soient également qu'une superfétation inutile et des intermédiaires fort couteux.

La première cause de votre pauvreté consiste donc dans la nécessité où vous vous trouvez de nourrir une foule de bras inutiles et souvent nuisibles.

Ce n'est pourtant pas la cause principale. Celle-ci réside dans le mauvais agencement de vos cultures et de vos fabriques et dans une consommation mal ménagée. Pour produire beaucoup, il faut produire par vastes associations; pour ne pas gaspiller le produit et en tirer tout le parti possible, il faut encore le consommer au sein des associations.

Une troisième cause non moins importante se rencontre en vous-mêmes, Peuples libres et non libres! Regardez-vous? Comment êtes-vous vêtus? salement. — Qu'habitez-vous? des taudis? — Que mangez-vous? des vilenies. — Marchez! votre démarche est lourde et grotesque. — Parlez! votre langage est vulgaire, ignoble. — Et dans votre cervelle que se trouve-t-il? Ou une profonde ignorance, ou un bloc épais de superstitions, de préjugés et de sottise. — Qui êtes-vous donc? à peine des hommes.

Or, ce ne sont pas des ébauches d'hommes, mais bien des hommes complets, qui seuls peuvent être les instruments des volontés de Dieu sur la terre, qui seulent peuvent *réaliser*, consommer le but de la création terrestre, et pour nous renfermer dans la question, qui seuls peuvent parvenir au *maximum* de production assigné à notre Globe. Tant que vous végéterez dans cette ignorance, cette brutalité, qui est le lot de la plupart d'entre vous, comment pourriez-vous accomplir ce qui demande le déploiement de toutes les facultés humaines?

Et tant que vous resterez dans le morcellement, hors de l'association, vous ne pourrez point développer ces facultés, vous le savez bien! Après avoir travaillé tout le jour, comment pourriez-vous étudier? Et comment ferez-vous pour ne pas travailler tout le jour, toute la semaine, toute l'année à un même métier? Dans l'association vous pourriez varier vos occupations, appliquer successivement vos facultés à tout ce qu'elles peuvent embrasser; mais dans le morcellement, dans l'état de société actuel, vous êtes condamnés à l'ignorance, et le savoir, même restreint, n'est réservé qu'au très petit nombre. O belle France! avant-garde de l'humanité, les quatre cinquièmes de tes enfants ne savent seulement pas lire!

Maintenant, pour en revenir à notre point de départ, n'est-il pas facile de concevoir que tant que la production est insuffisante, tant qu'elle ne s'élève pas au niveau des besoins de tous les hommes, il est nécessaire, il est fatal que les produits soient accaparés, possédés exclusivement par le petit nombre au détriment du grand nombre? Cette fatalité résulte d'abord des passions humaines qui pour se satisfaire chez chacun d'entre nous, ont dû employer tous les moyens pour échapper à la pauvreté générale et créer une richesse exclusive. Elle dérive en second lieu de la nature du mouvement social, qui ne pouvait d'un plein saut porter l'humanité de la *sauvagerie* ou pauvreté absolue, à l'*Harmonie* ou richesse absolue : il fallait, par des degrés intermédiaires, créer l'industrie qui n'existait pas en sauvagerie, créer les sciences, créer les arts.

Tout cela existe aujourd'hui : on peut approcher de l'Harmonie beaucoup plus rapidement; on peut en approcher par l'association, l'association qui seule utilisera toutes les forces humaines, et arrivera à la production la plus puissante, à la consommation la plus économique; l'association qui, seule, a force de vaincre la répugnance au travail, seconde cause de l'exploitation de l'homme par l'homme, et qui, même avec la surabondance des produits, maintiendrait l'humanité dans l'abaissement et l'esclavage, ainsi que nous l'avons dit en commençant et que nous le prouverons prochainement.

En attendant faisons chorus avec les défenseurs des priviléges et répétons avec eux : il y aura toujours des pauvres, — oui, il y aura toujours des pauvres, tant que l'humanité ne saura pas combiner ses forces de manière à créer des produits cent fois plus considérables, car tant que les produits seront insuffisants, — on les partagera également et on restera ou on retournera en Sauvagerie — ou bien la majorité en sera dépouillée au profit de la minorité : telle est la loi, non pas des hommes, mais de la nature.

Emile Bourdon.

Je trouve donc assez ridicule d'aller évoquer de pareils souvenirs et d'essayer d'en écraser une jeune débutante qui, vu la supériorité artistique de notre époque, a dû déployer évidemment plus de bon goût et de talent naturel qu'on en exigeait il y a vingt ans, pour recevoir des salves aussi nourries d'applaudissements.

Si nous voulions, nous aussi, céder à la fantaisie des comparaisons, nous dirions en consultant l'âge des deux Célimène : Mlle Mars avait toute une vie d'études théoriques et pratiques; la science de la mimique, l'habitude du geste dramatique ne laissaient en elle plus rien à désirer. Mais cette érudition d'un demi-siècle avait enlevé à son action l'inspiration du moment, la soudaineté du génie, le naturel de la femme. A part de rares moments, Mlle Mars n'était plus qu'une habile comédienne. Tout était prévu en elle; on avait noté ses inflexions de voix, on connaissait sa force à rendre certaines paroles. On la louait comme elle jouait, par habitude; mais son jeu ne suffisait plus à faire illusion.

Mlle Madeleine Brohan au contraire est toute nouvelle, toute soudaine, toute naturelle, toute imprévue. Si parfois dans les longues tirades du *Misanthrope* on entrevoit la manière du Conservatoire, elle a, en revanche dans ses airs de tête, dans ses sourires, dans ses coups-d'œil coquets ou railleurs quelque chose de si particulièrement joli, de si inattendu, de si franc, de si frais, qu'on se sent malgré soi rire et battre des mains. Il y a du primesaut dans ce corps neuf et souple de jeune fille, on y sent l'inspiration à chaque instant.

Il est impossible par exemple d'avoir un air plus adorablement malin dans cet assaut de mielleuses injures que Célimène échange au troisième acte avec Arsinoé. Tout ce que ce jeune cerveau a bien compris est rendu avec un talent hors ligne. Tant pis pour les maladroits qui lui donnent une tâche presque au-dessus de ses forces, si dans certaines scènes le modelé de la grande coquette laisse encore à désirer.

A l'âge de Mlle Madeleine, il faudrait avoir à remplir des rôles moins froidement taillés. Molière, dans ce personnage de Célimène, a mis trop de science et pas assez de mouvement. C'est là un portrait de Labruyère, mais ce n'est pas un rôle comique; il y a trop de pose, trop d'effets de face et pas assez d'action, trop de tirades et pas assez de reparties. En vérité, il y a encore trop de vie dans Madeleine pour rendre cette académie-là. Elle a trop d'exubérance pour être étouffée dans le corset de Célimène. Elle s'en tire bien parce que son talent n'est pas ordinaire; mais il lui faudrait plus vivant, plus actif et plus passionné que cela.

Les *Jeux de l'amour et du hasard* ont donné l'occasion de réunir les deux sœurs dans les deux personnages de Lisette et de Sylvia, et c'est une véritable fête pour le public qui accueille avec une joie on ne peut plus bruyante ces deux triomphantes filles d'Eve aux yeux vifs, à la bouche expressive, au rire franc et loyal. Charmante et spirituelle famille que cette famille Brohan! Les deux filles sont bien faites comme leur mère, pour se faire idolâtrer du spectateur. Nous avons parlé de Madeleine, et chacun connaît sa sœur Augustine. Celle-ci a plus particulièrement la gaîté en partage : c'est la bouche essentiellement rieuse de cette jolie Mlle Brohan tant applaudie dans *Pierre le Rouge*. Elle rappelle l'entrain si frais de sa mère, cette verve à pleins bords et cette joie électrique qui met tant de belle humeur à l'âme et dilate si bien le cœur des Parisiens.

Certes, si Marivaux avait pu assister à cette reprise de sa fantaisie bizarre et amusante à force d'impossibilités, il aurait cru avoir doté d'un vrai chef-d'œuvre le répertoire du Théâtre Français. Sa pièce semblait, ce soir-là, avoir été tout-à-fait remise à neuf; les broderies un peu trop précieuses de sa comédie se trouvaient de bon goût et les fadeurs en étaient rehaussées par la physionomie piquante de celles qui les débitaient. La jeunesse et le talent s'étaient réunis pour tromper élégamment le public et jusqu'à un certain point les critiques eux-mêmes. Aussi est-il inutile d'ajouter que les deux sœurs ont été rappelées pour recevoir de joyeux remerciements.

Les débuts de Mlle M. Brohan dans l'ancien répertoire sont le grand événement, presque le seul de notre quinzaine dramatique. On a bien joué quelques vaudevilles assez honnêtes, mais il ne nous reste que la place de les indiquer.

Aux Variétés, le *Chevalier de Pézénas* a obtenu un succès d'estime malgré la lenteur de l'action et les économies d'esprit faites en cette occasion par M. Laurencin. Il est toujours amusant de voir une jolie femme se déguiser en roué pour se faire aimer, et exagérer les libertés masculines pour arriver au cœur de son amant.

Au théâtre Montansier, le *Vol à la fleur d'orange* a eu pour principal intérêt de présenter Mlle Désirée à la connaissance des habitués de ce théâtre.

Enfin le Gymnase a donné un petit acte Pompadour et décolleté d'un de ses faiseurs habituels, M. Bayard, et celui ci n'est certes pas un de ses plus mauvais. Il s'agit d'un mari trompé avec toutes les circonstances poétiques de l'événement. Or, ce mari est un mauvais coucheur; il veut se fâcher et tuer le page, auteur de sa disgrâce. Heureusement, un comte de ses amis se trouve là pour le raisonner de la bonne façon. Il lui rappelle une histoire semblable où un jeune officier séduisit une comtesse; cet officier, c'était le brutal devenu mari, et le comte est le conteur du moment. — Si vous voulez tuer le jeune page votre rival heureux, lui dit le comte, il faut que je vous tue d'abord puisque j'ai le même grief contre vous.

Cependant les affaires s'arrangent à l'amiable. Le jeune séducteur sera nommé officier; il quittera Versailles. Je le marierai, dit le comte, et... son tour viendra.

Cette morale n'est sans doute pas officielle, mais elle vaut mieux à mon avis que l'assassinat qui ne ramène jamais l'amour ou que la demande en dommages et intérêts qui sent par trop son *Conseiller Bonneau*.

Antony Méray.

THÉATRE DE LA NATION. — *Paquerette*, ballet en 3 actes par M. Théophile Gautier. — Mme Fanny Cerrito, M. Saint-Léon. — OPÉRA-COMIQUE. — Reprise des *Porcherons*.

Cette fois-ci M. Théophile Gautier n'a pas jugé utile de se mettre en grand frais de recherches pour une fable qui servît de charpente aux gracieuses fantaisies de sa poésie dansée. Il s'est dit que là où était Cerrito il n'y avait point de place pour autre chose que pour Cerrito. Qu'importe, en effet, qu'elle soit fée, qu'elle soit sylphe, princesse ou paysanne, française ou italienne, chinoise ou indienne; elle est Cerrito, c'est-à-dire la plus charmante tête, le corps le plus gracieux et le plus souple, les jambes les plus fines et les plus vives que l'on puisse trouver. L'histoire mise en scène par M. Th. Gautier importe donc très peu à l'affaire : c'est tout ce que vous voudrez. Au commencement, Saint-Léon et Cerrito [illegible] après une série de vicissitudes qui [illegible]

Mgr l'archevêque de Paris vient de publier un mandement plein de sagesse et de prudence, par lequel il engage vivement le clergé tout entier et enjoint aux pasteurs de son diocèse de s'abstenir de toute intervention dans les luttes politiques. Ce mandement, du reste, ne fait que développer et confirmer le décret du concile de Paris relatif à cette intervention du clergé dans les affaires politiques.

L'espace dont nous disposons est trop restreint pour que nous puissions reproduire toutes les parties de ce mandement qui mériteraient d'être signalées. Nous en donnerons seulement deux courts fragments ; le premier qui rend hommage à la grandeur et à la modération de la révolution de Février ; le second qui renferme un conseil dont il serait à désirer que tout le monde profitât : Allyre Bureau.

« Cependant la dernière révolution, qui a ébranlé si fortement l'ordre social en France, n'y a pas même atteint l'Eglise. Elle a pu contempler, comme d'un port assuré, les vagues furieuses menaçant de détruire tout ce qui a fait l'orgueil de notre civilisation moderne. On l'a vue même, au milieu du bouleversement politique, et à l'extrême surprise du monde, non-seulement calme et sereine, maîtresse d'elle-même, mais encore respectée, entourée des hommages et des bénédictions d'un grand peuple dans l'ivresse de la victoire. *Oh ! ça été un beau moment pour l'Eglise!*

» Mais sommes-nous, coopérateurs bien-aimés, à la fin de nos épreuves? Les ferments de discorde qui travaillent le monde, ne soulèvent-ils pas de nouvelles tempêtes? Et l'Eglise en sortira-t-elle, comme de la dernière, vénérée et triomphante?

» Nous ne pouvons nous défendre, nos très-chers coopérateurs, de sinistres pressentiments, et, cette fois, l'avenir nous épouvante plus encore comme évêque que comme citoyen.

. . . .

» Si tant est, nos très chers coopérateurs, que vous vouliez consacrer quelque partie d'un temps, si précieux pour le Prêtre, à la lecture des journaux, et vous le devez peut-être, ne serait-ce que pour vous tenir au courant de l'histoire de votre patrie et du monde, ne vous attachez pas servilement à la parole de celui que vous avez adopté, si vous ne voulez pas devenir, presque sans vous en apercevoir et quelquefois malgré vous, un homme de parti. Acceptez ce que vous y trouverez de vrai, de juste, de noble, de généreux, en repoussant, avec la Religion de vérité et d'amour, dont vous êtes les ministres, tout ce qu'il pourra y avoir de passionné, de haineux et d'exclusif. « Sans abjurer vos propres convictions, ne condamnez pas, avant de les » avoir examinées, les opinions des autres, quand ces opinions » n'ont rien de contraire à l'enseignement de l'Eglise. » Voyez-les par vous-mêmes, chacun dans leur véritable jour, non pas défigurées, mais telles qu'elles vous sont exposées par leurs auteurs.

« Ecoutez sérieusement, avec sincérité ceux qui ne partagent » pas votre sentiment, et alors, vous qui parfois vous montrez » si injuste envers vos adversaires, si dur pour ceux qui n'ont » pas votre manière de voir, vous finirez par croire qu'on peut » être de bonne foi et honnête homme en ne pensant pas comme » vous. Alors cette maxime si sage, que nous foulons, hélas ! trop souvent aux pieds, et qui est cependant celle de l'Eglise, deviendra notre devise à tous, *in necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas*. La patience, la mansuétude, et la charité qui ne cherche point son propre intérêt, dit saint Paul, et sait tout endurer, prendront la place de cet emportement, de cette rudesse, de cette fougueuse opinion, qui est un grand mal dans un simple fidèle, mais qui peut devenir un crime, aux yeux de Dieu, dans un Prêtre. »

Affaires de l'Amérique Centrale.

Le gouvernement de S. M. Britannique vient de mettre le blocus devant le port d'Acajutla et de toute la côte de San-Salvador, l'un des Etats de l'Amérique-Centrale.

On le sait, l'aristocratie anglaise, depuis longtemps, ne tient aucun compte des justes protestations de plusieurs états américains sur le littoral desquels elle s'installe, contrairement au droit des gens. La faiblesse de ces Etats est le seul motif des agressions du gouvernement anglais. Tout lui paraît permis contre des pays qui ne sauraient lui résister longtemps.

Le Centre-Amérique, après les îles Malouines, après les embouchures de l'Orénoque et des Amazones, est un pays de prédilection pour le gouvernement anglais. On se souvient de l'occupation de l'île de Roatan, en 1830, de la réoccupation de cette île en 1839. L'île de Roatan, en effet, ayant 30 *milles* anglais de large et 13 de largeur, étant naturellement défendue par des rochers et des écueils, possédant un des meilleurs ports de ces parages, est considérée, à bon droit, comme la clé de la baie de Honduras, et le centre du commerce à cette latitude. Le choix n'était pas mal fait.

Tout prétexte est bon au cabinet de Saint-James pour dominer des pays appelés par leur position géographique à un grand avenir. Bien entendu que la corruption n'est pas un des derniers ressorts mis en œuvre par l'oligarchie anglaise. C'est ainsi qu'elle est parvenue à créer un *parti anglais* dans certaines localités du Centre-Amérique, et à envenimer les désaccords intérieurs qui existent malheureusement dans ces pays.

Heureusement que pour arrêter les conséquences d'une conduite aussi peu en rapport avec l'honneur d'une grande nation, la république des Etats-Unis est aujourd'hui assez puissante pour appuyer les justes griefs des autres Etats de l'Amérique.

Aussi on comprend difficilement comment l'aristocratie anglaise poursuit dans ces pays une politique d'envahissement et d'injustice vis-à-vis du *protectorat fraternel* que les Etats-Unis étendent de plus en plus sur les Deux-Amériques. — Est-elle assez forte pour lutter contre les Etats-Unis ?

La vieille Angleterre aristocratique, en continuant ses anciens errements, se place donc dans une très fausse position. Et certes il ne suffit pas d'avoir un diplomate habile comme M. Bulwer, à Washington, pour parer à toutes les éventualités.

Polk, le président démocrate, l'a dit tout haut : « *Les Etats-Unis auront leur système américain*, » et la république des Etats-Unis ne permet plus que la monarchie anglaise s'immisce dans les affaires américaines.

L'oligarchie anglaise sera forcée de reculer, car sous aucun rapport elle ne peut entreprendre une guerre contre la démocratie américaine.

Nous croyons donc, tout en félicitant l'Etat de San-Salvador et son président Vasconcelles de l'attitude ferme dans laquelle ils se sont renfermés vis-à-vis des agressions inqualifiables de l'agent anglais, Chatfeld, nous croyons, disons-nous, que si l'aristocratie anglaise visait sérieusement à une occupation définitive du pays de San-Salvador, la jeune république des Etats-Unis serait là pour veiller au salut commun dans les Deux-Amériques et pour repousser la domination étrangère.

C'est là aujourd'hui la mission de la république des Etats-Unis !

Perreymond.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Ainsi qu'on pouvait facilement le prévoir, plusieurs petits états ont protesté contre l'organisation projetée de l'autorité fédérale, et parmi les opposants se trouvent le roi de Hollande, pour le Limbourg et le Luxembourg, et le roi de Danemark pour le Holstein, Aldenbourg et Lauenbourg.

Les grandes puissances sont disposées, assure-t-on, à ne tenir aucun compte de l'opposition des petits états. Quand on fait de la force on n'en saurait trop faire.

— Le roi de Danemark insiste pour reprendre entièrement Rendsbourg et Friedrichstadt, et réclame le droit de statuer seul sur les mesures à prendre pour rétablir l'ordre dans le Holstein aussi bien que dans le Schleswig ; mais l'Autriche, agissant au nom de la diète, rejette énergiquement cette prétention.

Deux mille Autrichiens sont entrés à Hambourg le 29 janvier. Altona doit aussi recevoir une garnison autrichienne.

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

On s'attendait généralement pour lundi dernier à une séance intéressante et peut-être même orageuse, à propos des interpellations de M. Howyn-Tranchère au nouveau ministère sur sa formation. Mais il n'en a rien été. M. de Royer a répondu modestement, au nom de ses collègues, que le cabinet, essentiellement transitoire, ne se proposait d'autre but que d'expédier les affaires courantes et de travailler avec zèle à la constitution la plus prompte possible d'un ministère définitif, pris dans la majorité reconstituée. Aucun orateur ne demandant la parole, M. Mathieu de la Drôme est monté à la tribune pour dégager le parti républicain de cette lutte entre les partis monarchiques, et l'ordre du jour pur et simple a été adopté par assis et levé.

Les séances de mardi et de mercredi ont été consacrées à l'examen de plusieurs propositions. Celle de M. Fawtier, relative au dessèchement des marais, a été prise en considération, malgré les conclusions contraires de la commission. Celle de M. Mortimer-Ternaux, tendant à provoquer une répression plus efficace des fraudes commerciales, a été également prise en considération.

M. Pascal Duprat a obtenu que l'on mît à l'ordre du jour des bureaux, pour le commencement de février, la loi sur l'organisation municipale. Les projets de loi sur l'organisation cantonnale et départementale, renvoyés au conseil d'état depuis juillet 1849, étant revenus vendredi à l'Assemblée, les trois lois pourront être examinées en même temps.

L'Assemblée a adopté, en deuxième délibération, la proposition de M. de Lagrange portant aggravation de peine contre les fraudes de commerce des vins, et celle de MM. Raulin et Benoist relative à l'état des enfants nés en France de parents qui eux-mêmes y sont nés.

Les séances de jeudi et vendredi ont été remplies par la discussion sur le rapport relatif à l'enquête du travail dont nous parlons plus haut.

— M. Pascal Duprat a déposé une proposition tendant à ce que tous les journaux puissent être vendus, sans autorisation sur la voie publique ; M. Baze a riposté par une proposition tendant à interdire à tous les journaux la vente sur la voie publique.

A la bonne heure. Que toutes les questions soient ainsi nettement posées, et que la porte soit entièrement fermée à l'arbitraire ; la cause de la liberté ne pourra que gagner même à l'exagération momentanée de la compression.

— Dans la seizième commission d'initiative parlementaire qui est saisie des propositions relatives à la révision de la loi du 31 mai, M. de Laboulie a demandé et obtenu que le ministre de l'intérieur fût catégoriquement interpellé sur la question de savoir si, dans la pensée du gouvernement, la loi du 31 mai était applicable aux élections présidentielles. Le ministre devra se rendre lundi au sein de la commission pour répondre à cette question.

Allyre Bureau.

L'instruction d'un grand complot.

Voici un nouveau drame de famille à ajouter aux nombreux malheurs privés que l'instruction du grand complot de Lyon aura provoqués. M. Méric, du Luc, revenait dernièrement de Lyon pour ses affaires ; il est arrêté à son arrivée à Avignon. Relâché à minuit, il repart, et à peine arrivé chez lui il est arrêté de nouveau, transféré à Draguignan et écroué à huit heures du soir. A onze heures on le réveille pour lui dire qu'il est libre. Il se rend en toute hâte auprès de sa femme, enceinte de 7 mois, qu'il avait laissée dans une anxiété facile à comprendre. Il rassure sa famille et se couche. A six heures du matin, nouvelle arrestation, nouveau transfert à Draguignan, et cette fois l'arrestation paraît sérieuse. Mme Méric, brisée par cette succession d'émotions violentes est prise des douleurs de l'enfantement et voit périr son enfant dans un pénible avortement !...

Allyre Bureau.

La cinquième commission des pétitions, présidée par M. de Laboulie, a présenté son rapport sur la pétition introduite devant l'assemblée nationale par les héritiers Lesurques, qui demandent la réhabilitation de leur père et grand-père comme ayant encouru une condamnation capitale par le fait d'une erreur, et la restitution, comme ses seuls héritiers, des biens qui lui auraient été confisqués.

La commission propose la nomination par l'assemblée d'une commission de 15 membres, chargée de réviser le procès de Joseph Lesurques, de lui en faire un rapport et de lui

---

dansent toujours, ils se marient et dansent encore. Le premier acte se passe en France, et nous offre une charmante fête de village ; le second acte dans un paysage fantastique évoqué par un rêve, et peuplé de toutes les gracieuses fantaisies que comporte un songe d'amoureux ; le troisième acte nous transporte en Hongrie. On conçoit tout ce qu'on a pu placer de combinaisons chorégraphiques dans un cadre aussi élastique. Et surtout, quand Cerrito, qui semble ne pouvoir se fatiguer et qui danse aussi naturellement que les autres marchent, quand Cerrito est presque toujours en scène ; on ne se lasse pas plus de l'admirer qu'elle ne se lasse de vous charmer.

Les gracieux épisodes dont le poète a semé sa fantaisie, l'habileté avec laquelle M. Saint-Léon les a traduits en langage chorégraphique, de beaux décors, des costumes élégants et variés, une musique facile due à la plume savante de M. Benoît, font de *Paquerette* un ballet très-intéressant.

—On a repris les *Porcherons* à l'Opéra-Comique. Mlle Lefebvre remplace Mlle Darcier dans le rôle de Mme de Bryane, et certes, M. Grisar ne doit pas se plaindre d'avoir perdu au change. Les autres rôles sont remplis par les artistes qui les ont créés. M. Mocker joue avec une rare distinction et chante avec un goût parfait le rôle d'Antoine, pseudonyme du chevalier d'Ancenis. Bussine chante toujours les couplets à Vénus et à Bacchus avec un entrain et un *brio* admirable. La ronde des porcherons, si franche de rhythme et de mélodie et si bien dite par M. Mocker et Mlle Lefebvre est toujours redemandée. Nous avons eu un véritable plaisir à entendre de nouveau cette partition pleine de sève et de naïveté. Que M. Grisar nous en donne souvent de semblables. Cette musique simple et naturelle, sans pédantisme, et où l'étude disparaît derrière l'inspiration, a pour nous un charme supérieur, et c'est de tout cœur que nous y applaudissons. Allyre Bureau.

BATEAU SOUS-MARIN. — Pendant que de hardis voyageurs s'élancent dans le ciel et cherchent le moyen de diriger les aérostats, des ingénieurs plus modestes s'occupent à résoudre un autre problème qui a bien aussi son intérêt : ils travaillent à remplacer la cloche à plongeur par un appareil qui permette non seulement de descendre sous l'eau, mais d'y demeurer pendant de longues heures, d'y travailler et même d'y naviguer comme on pourrait le faire à la surface. Un appareil qui remplit ces conditions est en voie de construction dans notre ville, et le modèle, que nous avons eu sous les yeux, mérite d'attirer l'attention des spéculateurs aussi bien que celle des hommes du métier.

L'appareil dont nous parlons et auquel son inventeur, M. Alexandre, a donné le nom de *bateau sous-marin*, est un ellipsoïde un peu allongé, c'est-à-dire que sa forme extérieure est presque celle d'un œuf. Sa longueur totale est de 33 pieds, et sa hauteur la plus grande de 8 pieds 10 pouces. Il cube 36 tonneaux et pèse 18,000 livres. Il est construit en tôle de fer d'une ligne et demie d'épaisseur. L'intérieur de cette coque est partagé en deux chambres d'inégale grandeur : la plus petite est destinée à recevoir l'équipage et toutes les machines qu'il doit mettre en mouvement ; l'autre, divisée elle-même en deux parties, contient : 1° un récipient où l'on concentre, à l'aide d'une pompe, la provision d'air dont on aura besoin pour la manœuvre, aussi bien que pour la respiration de l'équipage ; 2° une cave ou espace vide où l'on fait parvenir l'eau au moyen de pompes. La chambre de l'équipage, où l'on entre par un trou d'hommes, est garnie à sa partie supérieure de lentilles en verre destinées à laisser pénétrer le jour à l'intérieur.

Lorsque vous placez sur l'eau le bateau sous-marin, sa légèreté relative le maintient à la surface ; et pour le faire caler, il faut placer un lest assez considérable sur des aubes mobiles disposées latéralement et qu'on peut de l'intérieur faire tomber à son gré. Grâce à ce lest, le bateau peut être submergé presque en totalité ; mais il ne descend pas encore dans les profondeurs d'une rivière et de la mer. Pour le faire plonger, il faut faire arriver l'eau comme supplément de lest, dans la cave réservée à cet effet. Cette cave ne s'emplissant que graduellement, le bateau descend avec toute la lenteur désirable.

Aussitôt que le bateau a touché le fond, une pompe amène du récipient dans la chambre d'équipage une quantité d'air suffisante pour que la pression atmosphérique puisse faire équilibre à celle de l'eau ; lorsque cet équilibre est bien constaté, on enlève les portes de deux ouvertures qui se trouvent à la paroi inférieure du bateau, et sans craindre l'invasion de l'eau, on peut examiner à son aise le point où l'on est descendu ; on y travaille tout sans difficulté. Si l'on veut changer de place, une hélice, placée extérieurement, et qu'un seul des plongeurs suffit à faire mouvoir de l'intérieur, donne une impulsion suffisante au bateau pour avancer.

Suivant la provision d'air plus ou moins grande que l'on a prise, on peut rester deux, quatre ou six heures sous l'eau. Le bateau, dont nous avons donné les dimensions, recevra sans peine six hommes. En cas de besoin, un procédé chimique, extrêmement simple, purifie l'air qui se vicierait durant un trop long séjour.

Pour remonter à la surface, on emploie le procédé inverse de celui qui vous a fait descendre au fond. Les pompes rejettent l'eau qu'elles avaient introduite dans la cave, et le bateau, allégé successivement, remonte de lui-même, mais lentement. Si, par hasard, on éprouve le désir ou le besoin d'arriver vite, on lâche les chaînes qui retiennent les aubes latérales, le lest tombe, et l'ascension se fait instantanément.

Nous n'avons pas besoin de le dire pour les hommes spéciaux, tout le système du bateau sous-marin repose sur la loi physique à laquelle Mariotte a donné son nom. En vertu de cette loi, l'air contenu dans une capacité donnée peut opposer une résistance suffisante pour empêcher l'invasion de l'eau dont la pression s'opérera de bas en haut. Une expérience des plus simples suffit à démontrer ce phénomène. Prenez un gobelet, renversez-le et plongez-le dans l'eau bien perpendiculairement : l'eau montera d'abord, puis vous aurez beau enfoncer le gobelet, la résistance de l'air qu'il contiendra empêchera l'eau de dépasser une certaine limite. Dans le bateau, la pression de l'air, nous l'avons dit, est calculée de manière à faire équilibre à celle de l'eau. Il n'y a donc point de danger que l'eau fasse invasion tant qu'il conserve sa position horizontale, et il est bien entendu qu'il a été construit en conséquence.

Une épreuve du bateau sous-marin aura lieu dans l'Hudson, très prochainement, si les espérances de M. Alexandre se réalisent ; et les plus incrédules pourront alors juger de la valeur de cette invention. Elle peut rendre des services immenses dont la science profitera tout aussi bien que la spéculation ; en effet, si le bateau-plongeur peut s'appliquer à la pêche des perles, à la recherche de l'or dans les cours d'eau un peu profonds, au sauvetage des trésors que les flots ont engloutis, il servira également à opérer des reconnaissances dans le lit des rivières, des lacs et de l'océan. Pour notre part, nous attendrons avec impatience le résultat des expériences qui nous sont promises, et l'on ne trouvera pas singulier que nous en désirions sincèrement la réussite complète. M. Alexandre est un Français.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

proposer, s'il y a lieu, toutes ces mesures de réparations qu'elle jugera convenables.

NOUVELLES DIVERSES.

La semaine prochaine, l'Académie des Beaux-Arts doit s'occuper de la nomination d'un membre, en remplacement de M. Drolling, décédé récemment. On cite parmi les prétendants au fauteuil MM. Alaux, Flandrin, Gosse, Hesse, E. Delacroix, Rouget.

— On construit en ce moment des omnibus d'un luxe extraordinaire qui seront traînés par de magnifiques chevaux anglais pur-sang, bien équipés et conduits par des cochers élégamment vêtus, qui porteront des gants blancs comme à Londres.

La course coûtera 20 cent. au lieu de 30.

— Par suite de l'immense quantité d'étrangers qui se proposent d'assister à la grande exposition de Londres, le prix des logements prend des proportions colossales. On cite un Américain qui a pour mission de louer à Londres, et pour la saison, des appartements pour 12,000 familles.

La Russie prend l'avance. Une maison, dans Leicester-Square, a été louée 80 livres sterling, soit 2,000 francs pour une semaine.

— Le dernier numéro du *Moniteur de Pékin* annonce qu'un train de plaisir composé de plusieurs jonques, commandées par un mandarin de troisième classe, est en route pour venir visiter l'exposition de Londres. Toutes ces jonques sont parties il y a six semaines de Canton, et arriveront à Londres dans un mois si le temps leur est favorable, remorquées par des vapeurs.

Chaque jonque contient quatre familles, la plupart appartenant à la classe des marchands de thés et de porcelaines.

— La recette du 5e jeudi réservé de l'exposition de peinture a produit la somme de 3,031 fr,

— M. de Romand, propriétaire en Touraine, a fait sur les pommes de terre, un essai qui, du premier coup, a eu un plein succès. Nous nous faisons un devoir de le signaler.

En 1847, M. de Romand fit planter des pommes de terre malades, entre deux couches de charbon végétal pulvérisé, qu'on recouvrit, comme d'habitude, d'une couche de terre; cette plantation produisit une récolte de tubercules fort beaux et parfaitement sains.

En 1848, et toujours depuis, la même expérience a donné le même résultat.

On voit que la simplicité du procédé et le bas prix du charbon de bois permettent d'en faire usage même dans la grande culture. Un enfant, muni d'un sac contenant le charbon pulvérisé, en met dans l'ouverture faite en terre pour y déposer la pomme de terre, une petite poignée, en la pressant avec le dos de la main, et l'on recouvre ensuite le tubercule d'une autre poignée de charbon pulvérisé, puis de terre de la manière ordinaire.

Beaucoup de cultivateurs voudront sans doute faire cette expérience, et il n'est pas inutile de remarquer que le charbon de bois est, indépendamment d'un préservatif de la maladie des pommes de terre, un puissant amendement des terres arables.

(*Presse.*)

— On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille :

« La fatalité s'appesantit sur cette malheureuse descendance de Méhémet-Ali. Nos correspondances d'Egypte nous donnent une nouvelle qui, pour être prévue depuis longtemps, n'en a pas moins une très grande gravité. Il paraît qu'Abbas pacha est tombé dans une démence complète. Déjà, en maintes circonstances, le vice-roi s'était conduit de façon à faire craindre qu'il ne jouît pas de la plénitude de ses facultés mentales; mais un fait récent, auquel malheureusement son omnipotence a donné une grande notoriété, ne permet plus d'élever le moindre doute sur sa folie.

» Depuis deux mois, et à la suite des contrariétés qu'il avait éprouvées du côté de la Porte-Ottomane, ce prince s'était retiré dans le désert, à quelques lieues du Caire; là, tout entier livré à ses puériles et honteuses distractions, il ne voulait plus entendre parler d'affaires, ni même recevoir ses ministres.

» Un de ces derniers jours, cependant, il fit appeler Hassan, l'homme qui paraît présentement investi de toute sa confiance. Celui-ci s'attendait à une communication urgente. Quelle ne dut pas être sa surprise, lorsque le vice-roi, avec le plus grand sérieux du monde, lui ordonne de faire prendre dans la ville du Caire plusieurs centaines de mille rats, et de les lui faire apporter vivants.

» L'ordre était formel, le ministre put à peine obtenir la confidence de l'usage auquel S. A. destinait le produit de cette chasse : c'est un double divertissement qu'elle voulait se donner; elle voulait d'abord voir tourner toutes ces bêtes dans de grandes roues construites à l'instar de celles où l'on met les écureuils, et puis les donner tous vivants en pâture aux nombreux chats qu'elle fait élever dans son palais.

» Mais, ce qui peut donner une idée de l'avilissement dans lequel est tombé le gouvernement en Egypte, c'est que l'ordre a été ponctuellement exécuté; c'est que chaque chef du quartier du Caire a fourni son contingent de rats à la volonté souveraine, contre un reçu en bonne forme, le déchargeant de toute responsabilité ultérieure.

» Il n'est bruit, au loin, que de cet incident ridicule.

» On attend avec impatience le retour du vapeur le *Nil*, qui doit apporter la décision définitive du Divan; tout le monde s'attend à des mesures très sévères; et on ne parle de rien moins que de la déposition du vice roi. Il est certain que tout semble en faire maintenant une nécessité impérieuse. »

— Nous lisons dans le *Times* : « L'*Indépendant* de Bruxelles fait mention d'une espèce de pain économique et nutritif, inventée par M. Mereau pour la nourriture des chevaux. Ce pain est fait de la manière suivante :

» Quatre dixièmes de farine d'avoine moulue comme du seigle et grossièrement blutée; trois dixièmes de farine et de paille de froment (la paille très bien hachée); un dixième de farine d'orge ou de maïs; un dixième de farine de seigle, si l'on veut conserver le pain frais; un dixième de farine de fèves.

» La farine doit être pétrie selon l'usage avec une certaine quantité de levure et de sel. On met la pâte au four, dans des moules en fer, de forme carrée et légèrement conique.

» Il faut éviter que la croûte ne brûle ou ne cuise trop. Le pain doit être fort propre; les moindres parcelles de charbon ou de cendres dégoûteraient le cheval. »

— Le comité de Manchester a décidé que la statue de Robert Peel serait confiée au talent de M. William Calder Marshall, lequel s'est déjà fait connaître dans le monde des arts par des œuvres de mérite. Suivant le projet de cet artiste, la statue de Robert Peel reposera sur un piédestal en forme de pyramide. Elle sera drapée d'une robe à larges plis que relèvera la main gauche. La main droite tiendra un rouleau de papier et s'appuiera sur une colonne. A la base du piédestal seront assises de chaque côté, dans une attitude gracieuse, deux figures allégoriques représentant l'une, le Commerce et l'Agriculture, l'autre, l'Art et la Science.

— Avant-hier, vers huit heures du matin, une jeune fille d'une beauté remarquable, vêtue avec une certaine recherche, parcourait la rue des Martyrs. Son regard fixe s'arrêtait sur les passants, puis elle se mettait à sourire. Quelques jeunes gens, prenant cela pour une provocation, s'étaient rapprochés d'elle, et l'un d'eux avait même essayé de lui prendre la main; mais la jeune fille, dont le visage exprima tout à coup l'effroi, s'était reculée dans l'angle d'une porte cochère, et, se voilant la figure avec ses mains, elle se mit à pleurer.

Cette scène avait eu pour témoin un homme d'un extérieur respectable; c'était M. L..., ancien ingénieur civil. Il s'approcha et demanda à la jeune fille qui elle était, et pourquoi elle versait des larmes. Elle répondit machinalement : « Je ne sais pas. » — Puis, comme si une réflexion traversait tout à coup sa pensée, elle s'écria avec une expression d'inquiétude : « Mais je n'ai pas déjeuné !... où faudra-t-il que je déjeune? »

M. L... comprit qu'il avait affaire à une folle, et lui dit paternellement : « Ma chère enfant, c'est chez moi que vous déjeunerez; ne vous inquiétez pas. » La jeune fille le regarda d'un air de défiance, et tous ses efforts pour la décider à l'accompagner furent inutiles.

M. L..., qui s'intéressait de plus en plus à cette malheureuse enfant, pria quelqu'un d'aller chercher sa femme et de lui expliquer ce qui se passait. Mme L... arriva bientôt, et la jeune insensée la suivit sans difficulté.

Cette pauvre enfant ne portait sur elle rien qui pût faire connaître son identité. On ne trouva sur elle qu'un volume de Millevoye et des poésies manuscrites dont elle paraît être l'auteur. A peine arrivée chez M. L..., elle s'est assise toute joyeuse à un bureau, puis elle s'est mise à composer et à écrire les vers suivants :

Celui que j'aime, on ne sait pas son nom;
Il est noble, il est grand, bon comme Dieu lui-même,
Celui que j'aime,
Une autre l'a séduit, dit-on;
Et moi, dans cet amour suprême,
J'ai tout laissé, ma vie et ma raison.
Mais qu'importe : il est grand, il est noble, il est bon,
Celui que j'aime;
On ne saura jamais son nom.

Pendant plus de deux heures, cette jeune fille continua d'écrire, repoussant brusquement les personnes qui venaient lui parler. « Laissez-moi, s'écria-t-elle avec enthousiasme; je suis inspirée ! »

M. L... a informé le commissaire de police, qui n'a pu obtenir de la jeune fille aucune explication, et il allait l'envoyer dans un hospice d'aliénés lorsque M. L... présumant que de bons soins pourraient peut-être ramener à la raison cette intéressante folle, a consenti à la garder chez lui pendant le temps nécessaire à la police pour rechercher la famille de cette infortunée.

(*Siècle.*)

— La douceur phénoménale de la température a déterminé de curieux phénomènes de végétation. Des paysans belges se rendant le 19 janvier au marché du Sablon, ont arboré sur une charette de foin une branche de cerisier en fleur. Aux environs de Liége, tous les versants des coteaux exposés au midi sont en pleine floraison.

D'un autre côté, on signale à Lorient un pêcher planté dans le cloître de l'ancien couvent Sainte-Catherine, qui est déjà couvert de fleurs.

— On écrit de Rome :

« M. Campani, marchand de tableaux de notre capitale, se trouvant dernièrement à une vente publique à Londres, y remarqua un très vieux tableau, où il crut reconnaître le faire de quelque grand maître de l'ancienne école italienne. Il acheta ce tableau qui lui fut adjugé à vil prix, et dont voici le sujet : « Une dame âgée d'environ cinquante ans, debout, revêtue d'une espèce de costume de religieuse, les yeux tournés vers le ciel, et tenant à la main un livre de prières ouvert. »

» M. Campani a rapporté cette toile à Rome, et son premier soin fut de faire des recherches pour en découvrir l'auteur et savoir quel serait le personnage représenté.

» En comparant cette œuvre avec divers portraits qui se trouvent dans les galeries de Rome, il ne tarda pas à se convaincre que son tableau était le portrait de la célèbre Vittoria Colonna, femme du marquis de Pescara, général de Charles-Quint, chantée par Michel-Ange, qui dit dans un de ses poëmes qu'il a peint le portrait de cette dame. Ce fait dut faire penser à M. Campani que ce tableau pourrait bien être de Michel-Ange lui-même; il le rapprocha des tableaux qui nous restent de cet illustre artiste, et il se confirma de plus en plus dans l'opinion que le hasard l'aurait rendu propriétaire d'une œuvre de l'immortel peintre des fresques de la chapelle sixtine.

» Il soumit ses conjectures à l'Académie pontificale des Beaux-Arts de Saint-Luc, à Rome, et il la pria d'examiner le tableau pour en découvrir l'auteur. Cette compagnie fit de longues et consciencieuses recherches à ce sujet, et elle vient de déclarer à l'unanimité qu'elle ne doute pas que ce portrait n'ait été exécuté par Michel-Ange Buonarotti.

» Ce tableau est assez bien conservé. On n'y remarque qu'une seule trace de restauration qui se trouve tout près de l'œil droit du personnage.

» Il a été exposé au public, et la foule se presse pour le contempler. On dit généralement ici, avec cette exagération qui caractérise les Italiens dans leur appréciation des objets d'art nationaux, que ce tableau vaut tout un musée. Les connaisseurs l'évaluent à 30,000 écus romains (165,000 fr.). »

— La société centrale des architectes a fait hommage à l'Assemblée nationale d'un rapport *sur la proposition relative à l'assainissement des habitations insalubres*. L'Assemblée en a ordonné le dépôt dans sa bibliothèque.

— La nouvelle salle de Concerts construite par l'Association des artistes musiciens, au bazar Bonne-Nouvelle, sur l'emplacement de l'ancien Diorama incendié, sera inaugurée le 14 février prochain par Emile Prudent, qui fera entendre son *Concerto symphonie* et *les Champs* et *les Bois*, deux nouvelles compositions orchestrales.

— Louis Lacombe a un grand succès à Lille; les journaux de cette localité son remplis d'éloges à son adresse : on cite parmi les compositions qui ont obtenu les plus vifs applaudissements le *Torrent*, le *Choral*, le *Grand galop*. Sur les instances des dilettantes lillois, il a dû organiser pour le 3 février prochain, un nouveau concert, où il fera exécuter plusieurs fragments de ses œuvres symphoniques.

— La société de Sainte-Cécile donne aujourd'hui dimanche 2 février, à deux heures, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 14 bis, son deuxième concert d'Abonnement, dont voici le programme : 1° 8e symphonie en *ut* majeur, de Mozart; 2° *Plaintes d'amour*, romance inédite à quatre voix, de J.-J. Rousseau; 3° air chanté par madame Ugalde Beaucé; 4° fragment du grand octuor de Beethoven, pour 2 hautbois, 2 clarinettes, 2 cors et 2 bassons; 5° air du *Toréador*, chanté par madame Ugalde, avec variations de flûte exécutées par M. Brunot; 6° fantaisie pour piano, orchestre et chœurs de Beethoven; la partie de piano sera exécutée par M. Saint-Saëns. L'orchestre sera dirigé par M. Seghers, et les chœurs par M. Wekerlin.

— ASSOCIATION FRATERNELLE ET ÉGALITAIRE D'ÉPICERIE, rue Pavé-St-Sauveur, 1, en face la rue des Deux-portes. — Cette association, qui vient tout récemment de s'ouvrir, porte au besoin et sur la demande qui lui en est faite les marchandises à domicile.

Applications de la lumière électrique.

Le faisceau lumineux déterminé dans l'atmosphère par un foyer intense, tel que l'arc polaire d'une batterie voltaïque, peut être employé utilement la nuit, sur les chemins de fer, pour prévenir les rencontres des convois qu'empêchent d'apercevoir et d'entendre des éminences, des constructions, des obstacles optiques et acoustiques de nature quelconque.

En effet, ce faisceau lumineux, rendu plus ou moins conique divergent, ou cylindrique, ou conique convergent, au moyen d'organes dioptriques ou catoptriques, peut, dans la plupart des cas, être vu de loin, et de l'autre côté de la courbe par-dessus, par delà les obstacles dont je viens de parler.

Un autre avertissement lumineux pourrait être fourni par la reverbération du faisceau lumineux contre des corps solides situés à une distance convenable du chemin de fer. Au besoin, les mécaniciens, les employés montés sur les voitures dirigeraient le faisceau lumineux vers ces corps solides.

L'intermittence du faisceau lumineux serait peut-être utile dans le premier cas et dans le second :

1° Si la source lumineuse est une batterie voltaïque, on pourra se servir de la disposition de Munch, qui ne donne, il est vrai, un arc très brillant que pendant un temps très court, mais qui fonctionnera très bien quand on opérera par intermittence. On sait que cette disposition diminue notablement le poids, le volume de la batterie et qu'elle en simplifie beaucoup le service.

2° La lumière électrique peut aussi être employée à bord des navires pour prévenir les abordages, pour éclairer les récifs, les bas-fonds, les dangers de toutes sortes, et enfin pour produire les signaux de nuit. La courte durée du jet lumineux de la batterie de Munch ne serait pas alors un obstacle, puisque ces signaux admettent essentiellement l'intermittence. Mais à bord des navires, les grandes dimensions, le poids considérable des autres dispositions des piles ne seraient pas aussi gênantes que sur les convois des chemins de fer.

Les signaux se feraient à bord des navires avec une grande facilité, puisqu'il suffirait de faire communiquer, d'une manière intermittente, avec la pile voltaïque des fils métalliques, adaptés le long des vergues et des mâts.

Ces idées ont été communiquées depuis longtemps à un certain nombre d'officiers de marine et d'ingénieurs. Approuvées par eux, elles seront bientôt mises en application.

— SAINTE-PREUVE.
(*Moniteur industriel.*)

On nous communique la note suivante :

« Nos lecteurs n'ont pas oublié le legs de M. J.-H. Hubert, ancien notaire à la Villette, qui, dans son testament, avait destiné une somme de 220,000 francs à la construction d'une maison d'asile pour les ouvriers malheureux de son ancienne commune.

» Ce testament instituait en même temps M. Tandou comme légataire universel, et chargeait MM. Gérardot, Carol, et Duquesne, gérant de la *Ruche populaire*, de surveiller l'exécution de ce legs au profit des ouvriers, comme exécuteurs testamentaires *ad hoc*.

» M. Hanaire, héritier du sang, avait formé contre le légataire universel et contre les exécuteurs testamentaires, une demande en nullité des legs universel et particuliers.

» Cette demande était fondée sur ce que le legs universel dépendait, d'après les termes du testament, de l'exécution du legs particulier, et sur ce que la nullité du legs particulier devait entraîner la nullité du legs universel.

» Or, à l'audience de ce jour, 29 janvier, Me Léon Duval, avocat de M. Hanaire, soutenait la nullité du legs particulier, fondée sur ce que le testateur, en disposant au profit « *d'ouvriers malheureux par suite d'accident ou maladie*, etc., » avait ajouté : « *et notamment par suite de leurs opinions démocratiques et socialistes.* »

» M. Duvergier a plaidé pour M. Tandou, et Me Cauchery pour les exécuteurs testamentaires *ad hoc*.

» Le tribunal, sous la présidence de M. de Belleyme, a repoussé la demande de M. Hanaire, et maintenu le legs universel et le legs particulier au profit des ouvriers de la commune de la Villette. »

SALON DE 1851.

(6e article.)

Peinture de genre.

MM. Courbet, Antigna, Millet, Hébert, Chassériau, Gendron, Picou, Diaz.

M. Courbet s'est fait une place dans l'école actuelle française à la manière d'un boulet de canon qui vient se loger dans un mur. Son arrivée a fait du bruit, sa présence soulève bien des clameurs; mais M. Courbet n'est pas seulement un peintre de talent, il est encore l'expression franche et nette d'un ordre d'idées qui n'avaient pas été exprimées et devaient l'être : le peuple, entré dans la politique, veut aussi entrer dans l'art. L'œuvre capitale de M. Courbet a une signification toute historique, et ceux qui s'étonnent ou s'irritent qu'on ait pu traiter un pareil sujet *de grandeur naturelle* n'en ont ni pénétré le sens, ni compris la valeur; mais ce n'est pas ici le lieu d'expliquer cela; je dirai ailleurs pourquoi *l'Enterrement à Ornus* doit être considéré comme un tableau d'histoire. Ici un mot me suffira : il appartient à cette catégorie au même titre que la Ronde de nuit de Rembrandt, dont on ne fera jamais un tableau de genre et peut-être même avec plus de raison, le talent mis à part, bien entendu : il ne s'agit ici que de la nature du sujet.

Les deux autres tableaux de M. Courbet (662, 663) appartiennent au genre évidemment, si la définition que j'en ai donnée est juste. Les *Paysans de Flagey revenant de la foire* seraient plus généralement goûtés si la rude et large façon de peindre de M. Courbet, trop forte et passionnée peut-être pour un sujet où il n'y a point de passion, ne rendait la forme plus triviale en apparence qu'elle ne l'est en réalité. Cette rudesse empêche bon nombre de personnes de remarquer la justesse d'observation dont il fait preuve, et la bonhomie toute paysanne et toute gauloise qu'elle cache sous son écorce. Je crois voir un géant, quelque Gargantua qui veut jouer avec un petit enfant, et qui, habitué à ne manier que des choses colossales, fait mal à ce pauvres petit corps en pensant le caresser. Cela manque un peu de politesse de forme et de cette adresse de main qu'ont presque tous les gens sans force; mais c'est bon. Les deux personnages principaux sont fort bien trouvés; le plus âgé, raide et grave, planté

comme un pieu sur son cheval, écoute les dires joyeux de son compagnon avec la dignité d'un supérieur qui a la condescendance de permettre à son valet de s'amuser un moment; celui-ci y tâche de son mieux et fait le plaisant en se maniérant sur sa selle. L'ouvrier en casquette, dont on ne voit que la partie supérieure du corps par dessus les bœufs, a bien l'air de quelque serrurier de campagne revenant de l'ouvrage. Et quant au bonhomme en habit vert qui, sa pipe à la bouche, retenant d'une main un *bidon* qu'il a sur le dos et de l'autre serrant son riflard monstrueux et tirant la corde à laquelle est attaché son cochon, conduit l'indocile animal à son nouveau logis, c'est un type excellent : quelque bourgeois de village, un travailleur, serait moins embarrassé et moins endimanché. Les deux femmes ont beaucoup de naturel, mais sont un peu trop terreuses de chair. Il y a quelques parties d'un modelé lâché; les animaux, solidement et largement peints, manquent d'étude, et le paysage n'a pas d'effet précis. Il y a des duretés de ton, et bien que chaque partie soit d'une couleur forte, l'ensemble n'a ni grande harmonie ni clair-obscur. Cela manque de charme surtout, et c'est bien loin de la puissante et sombre unité de ton de l'Enterrement à Ornus.

Les Casseurs de pierre en offrent davantage. Cette peinture est étrange d'aspect, mais forte et entière, et très supérieure à la précédente. L'on sent bien, quelle que soit l'opinion qu'on ait sur l'œuvre, qu'il faut reconnaître le mérite de l'artiste. C'est un naturalisme impitoyable, mais qui n'a rien de vulgaire, car dans le choix du sujet, comme dans la façon de peindre, il y a de la rusticité, mais rien de bas; et si les types semblent, à force d'accent, friser parfois la caricature, ils demeurent toujours puissants, et dans aucun coin de l'œuvre vous ne verrez la moindre mesquinerie : ces haillons ont beaucoup d'ampleur. La tête du vieux cantonnier, le geste sec, régulier, mécanique de ce bras devenu ressort à casser tant de pierres à la minute; l'attitude entière et le port de ce vieux corps bronzé à la fatigue sont d'une haute observation et rendus avec un art peu commun. Le mouvement du jeune homme est aussi fort bon; sa nuque et le derrière de sa tête est un morceau de maître, et cette jeune chair encore fraîche et robuste (le travail a développé ce corps et ne l'a pas encore flétri par son excès), que l'on voit par un trou de la chemise, vous montre une belle nature sous ces habits déchirés. Le parti pris est bizarre, et cette peinture a comme une saveur âpre, mais saine, qui doit sembler désagréable à des palais énervés. Cela vous a un goût de pain bis salé tout à fait rustique. Ces deux tableaux, quoique très incomplets, donneraient de très grandes espérances, si l'*Enterrement à Ornus* ne prouvait surabondamment que M. Courbet est un maître dans la jeune école. Il voit le peuple de près et le voit largement : il est appelé à devenir un peintre populaire.

M. Antigna vogue dans les mêmes eaux avec son sentiment personnel. La composition des *Enfants dans les blés* (41) est une fraîche idée joyeusement rendue, éclose comme un bluet au milieu des champs. Couleur et facture sont également vigoureuses et bien meilleures que dans ses autres tableaux de l'année. Point de ces tons roux et chocolat qu'il semble affectionner, et qui alourdissent sa peinture; point de cette manière filandreuse de traiter les étoffes qui rappelle le procédé sale et pauvre de Greuze dans quelques-uns de ses grands tableaux. Les ombres solides (excepté dans la manche droite de l'enfant qui porte les pieds) sans être lourdes, enlèvent très-heureusement le groupe sur le ciel chaud et lumineux et presque titianesque. Le dessin est ferme et le modelé vrai sans aucun subterfuge. L'enfant porté en triomphe, couronné de fleurs, rit d'un rire si franc, si délicieux, que cela vous gagne; la petite fille est charmante d'allure et d'espièglerie coquette et naïve; les autres enfants sont à l'unisson. — Ah! que voilà bien l'insouciance et la gaîté de cet âge! — Profitez de vos jeunes années, enfants! — Ceux-ci, fous de joie et rayonnants de santé, iront peut-être l'hiver prochain ramasser du bois mort dans la forêt pour se chauffer. — Mais ils n'y songent pas. L'insouciance est le plus beau des droits du sauvage et de l'enfant. Lorsque le froid viendra et la neige, ils souffleront dans leurs doigts comme leurs petits camarades de l'*Hiver* (42). Ici c'est la souffrance comme là c'était le plaisir et la joie. L'aînée des petites filles travaille toujours : elle a du cœur; mais la *petiote* s'arrête et souffle dans ses mains pour les réchauffer : le vent qui passe sur la neige est si glacé! Elle grelotte sous ses pauvres vêtements de bure, couverts de blancs flocons. Les têtes, celles de la plus jeune surtout, sont bien modelées et d'une excellente expression; et la composition de ces deux figures rend le sujet d'une façon très vive. Mais le ton conventionnel dont j'ai parlé, et qui domine ici, n'étant pas en rapport avec lui, fait tort à l'effet général. Toutes les fois que l'on se sert de recettes, et qu'on se laisse dominer par le procédé au lieu de le mouler sur sa pensée, cette pensée se trouve toujours trahie. — La *Jeune Fille abandonnée* (46) est pleine de naturel et est vraiment touchante. Comme elle a pleuré, la pauvre enfant! Maintenant elle se repose de son chagrin dans une stupeur muette, où elle est comme insensible. — M. Antigna a la fibre populaire.

M. François Millet est plus idéaliste. Entre ses mains la réalité s'anime et prend une voix qui va jusqu'à l'âme. Ce n'est pas un historien, ce n'est pas un chroniqueur, c'est un poète. Dans ses deux remarquables tableaux, je trouve, sous une forme plus rude sans doute, quelque chose de l'esprit qui a inspiré notre admirable George Sand dans ces pages vivantes qu'elle arrache au livre de la nature pour que nous apprenions à la connaître et à l'aimer. Cette pauvre fille *maigriote* (*Botteleurs* — 2,222), qui râtelle, avec une si triste résignation depuis le grand matin, a je ne sais quoi de touchant qui rappelle la sublime Claudie qu'elle vient de donner aux bons cœurs. — Ah! c'est une belle œuvre et une bonne action. — La facture de M. Millet est singulière, mais son résultat est fort.

Voyez comme ces deux hommes abattent de l'ouvrage! Ils semblent connaître aussi eux la chanson du vieux Remy :

« A la sueur de ton visage,
» Tu changeras ton mauvais sort. »

Voici, à gauche, ce qu'ils ont fait hier, déjà fané par le soleil; le tas d'aujourd'hui commence à monter. En vérité, c'est une rude lutte avec la peine. Au fond d'autres figures travaillant aussi : l'atmosphère épaisse nous empêche de les bien distinguer. Il y a une poussière de foin étouffante et un *siroco* écrasant sur toute cette scène, et le ciel lourd et mélancolique *sue* le travail. En ces trois figures se trouve réunie la légende du travailleur, triste légende, croyez-le bien. La campagne est belle, mais le travail est repoussant. Regardez plutôt ce *semeur* (2,221), semant dans l'ombre sur le tard. Il va à pas de géant pour finir sa tâche; la nuit arrive et il y a tant d'ouvrage à faire encore. Il a pris les devants sur les bœufs qui hersent là-bas, sur la croupe de la colline, aux derniers rayons du soleil, et il avance toujours d'un pas ferme, mécanique, avec un geste nerveux, régulier et fort comme le mouvement d'un balancier, son vieux chapeau sur les yeux, — qu'a-t-il besoin d'y voir? — seul avec ses pensées. Sur ses traits assombris, autour de sa bouche entr'ouverte, il y a quelque chose de douloureux et d'amer. — Va, sème, pauvre laboureur, jette à pleines mains le froment à la terre! La terre est féconde, elle produira; mais l'année prochaine, comme celle-ci, tu seras pauvre et tu travailleras à la sueur de ton front, car les hommes ont si bien fait que le travail est une malédiction, — le travail qui sera le seul véritable plaisir des êtres intelligents dans la société régénérée. — Le geste a une énergie toute michelangesque, et le ton une puissance étrange. Sous cette écorce grossière, la proportion des membres est très élancée, le mouvement très net; un rien de plus et ce serait violent et faux; c'est une construction florentine. Le chapeau le coiffe aussi bien qu'un casque. Voyez la main qui jette les semailles; avec quel sentiment de la forme elle est articulée. — Ce tableau me paraît être l'œuvre de genre la plus élevée d'inspiration qui soit passée sous mes yeux, à ce salon, et à tel point, qu'elle me semble toucher à l'histoire. C'est le *Démos* moderne. Ce vol noirâtre d'oiseaux s'abattant sur le sillon ensemencé pour faire la guerre au grain non encore recouvert, raconte un des épisodes de la lutte de l'homme contre la nature, et complète l'impression profondément mélancolique de cette toile. — Ce n'est qu'une ébauche, dit-on. — J'y consens; mais je défie qu'on y puisse rien ajouter.

M. Hébert cherche moins la vérité que la poésie. Il tourne la réalité et la retourne jusqu'à ce qu'il en ait trouvé le côté charmant, la grâce, plus belle encore que la beauté, a dit un grand poète. Il en a le sentiment profond et en donne l'empreinte à tout ce qui passe par ses mains. Une gracieuse mélancolie se reflète sur toutes ses œuvres, et lui fait comme un style particulier. Dans la *Malaria* (1486), l'idéalisme et le sentiment de la forme se fondent dans un accord plein de douceur, et l'on voit dans cette manière l'expression calme, mais forte, d'une passion ardente, mais concentrée. Quoiqu'il n'y ait ni violence ni effort dans cette peinture, elle est plus creusée qu'il ne semble, et elle fait une impression profonde dont on ne se débarrasse plus. La composition est très simple : toute une famille dans un bateau qui glisse sans bruit au courant d'une rivière profondément encaissée entre deux berges. Une vieille femme tenant un enfant tout nu sur ses genoux est assise à babord; entre la mère du *Bambino* et le frère de cette dernière, tous deux portent sur leurs traits amaigris la trace funeste de la *Malaria*. La jeune femme, ses grands yeux baissés et desquels tombe un regard humide et velouté d'une tristesse indicible, semble frissonner sous son épais manteau; et le jeune homme a l'œil singulièrement dilaté. De ce côté-ci de la barque, nous tournant le dos, une belle blonde jeune fille offre un contraste frappant avec les autres; à cette nuque polie et pleine, on voit bien que celle-ci a bravé la maladie. Le père de famille, appuyé sur sa perche à croc, dans une attitude toute romaine, surveille la navigation, debout, à l'avant de la barque. Le modelé et le dessin de ces figures sont fermes, corrects et d'une grande suavité; l'œil caresse chaque forme, qui se modèle par la teinte locale sans noir et sans crudités. Le paysage, les eaux et le ciel sont traités avec un goût remarquable, et l'harmonie du tableau est suivie dans toutes ses parties. Ce n'est point là l'Italie de tout le monde, mais c'est l'Italie de M. Hébert, une douce image qui vaut qu'on le remercie.

Il y a beaucoup de passion dans la *Sapho* de M. Chassériau (535). Cette pause affaissée, cette main qui se cramponne au rocher indiquent que la lutte est à son terme. Le vent la tire par son manteau, et la mer tout là-bas lui dit : viens; elle va recouvrir bientôt ses douleurs. Mais la *Femme du pêcheur* (537) lui est très supérieure de forme, de couleur et d'exécution. C'est de l'art grec vivant; c'est la réalité en unité parfaite avec l'idéal; c'est élégant comme une grecque et tendre comme une mère; ce petit tableau est pur et noble comme un camée antique.

C'est parce que nous avons la véritable religion de l'amour que nous comprenons, nous autres phalanstériens, tout ce qu'il y a de profondément humain et de saint dans la volupté, mais nous ne la confondons pas avec la débauche : confusion digne de la morale civilisée. Mes lecteurs comprendront pourquoi je passe sous silence le lupanar grec de M. Gérome et la turpitude de M. Biard, inscrits dans le livret sous les titres d'*Intérieur grec* et de le *Fleuve*.

M. Gendron est un peu grec par la forme, un peu allemand par la pensée, avec quelque chose du goût florentin primitif et de l'esprit français moderne. Son dessin n'est ni très sévère ni très savant, mais il a un tel sentiment d'élégance qu'on n'en demande pas davantage. Son modelé est peu creusé et sa couleur indécise; mais tout cela va bien ensemble. Dans ses compositions, toujours liées et coulantes, je trouve quelque chose de la *mélodie linéale* des grecs. Tous les motifs en sont élégants et une certaine maladresse d'exécution soigneuse et négligente à la fois, loin de nuire à la pensée en fait ressortir le naturel heureux et lui donne un charme de plus.

Pendant que je regardais la *Frise peinte pour Sèvres* (1247), j'entendis une jeune fille qui disait à côté de moi : Vois donc cette guirlande de femmes de fleurs. Ces mots rendent très bien la chose. Chaque figure est une fleur en effet, et se trouve suffisamment caractérisée par la couronne qu'elle porte sur sa tête et la couleur de sa draperie, et tous ces corps sont enlacés et comme tressés en une seule guirlande. La couleur blonde des chairs, tout à fait idéale, est dans un excellent rapport avec le fond blanc qui représente ici de la porcelaine. — Mais pourquoi y a-t-il une expression de mélancolie et presque de douleur sur tous ces visages? Que veut dire le triste baiser que celle-ci dépose sur le front de celle-là qui se penche en arrière pour le recevoir, les yeux baissés, comme si elle craignait de rencontrer son regard, tandis qu'elle semble vouloir retirer la main qu'elle avait abandonnée à l'une de ses compagne qui s'efforce de l'entraîner malgré elle? — Est-ce un adieu? — En voici une autre qui fait un geste de désespoir; plus loin, une autre qui semble s'être endormie dans la mort. Quelques-unes sourient bien, mais leur sourire est plein de larmes. — Ce sont les fleurs qui dansent leur ronde de mort. Elles savent qu'elles n'ont qu'un seul jour à vivre, et qu'elles mourront avant le soir pour ne plus revivre jamais.

Les *Néréides* sont un véritable tableau d'une exécution plus serrée. L'idée première et la composition en sont également originales. Sur le sommet d'un rocher s'élevant au milieu de la mer des fantômes se dressent et regardent au loin. Deux néréides flottent endormies sur les eaux; l'une se laisse emporter par elles comme une plante aquatique, et l'autre retombe mollement avec une vague qui vient de se briser. Un oiseau de mer rase les flots devant elle, et la lune baise et caresse ces beaux corps immortels, et joue amoureusement sur les vagues dont il sort comme une plainte harmonieuse, comme un hymne d'amour. Ceci n'est pas de la mythologie, c'est l'expression poétique d'une impression naturelle; mais c'est ainsi que la mythologie prend naissance. Un artiste trouve une forme qui donne un corps aux idées vagues, aux impressions sans nom de tous, et cette forme devient un symbole.

M. Picou est proche parent de M. Gendron; il peint avec plus d'adresse, mais il a peut-être moins de naïveté que celui-ci, qui a quelques gouttes de sang hellénique dans ses veines, tandis qu'il est, lui, moderne de forme et de sentiment. Son tableau du grand salon carré, qu'il faut appeler, je crois, malgré le numérotage du livret, l'*Esprit des nuits* est une perle. Une blonde jeune fille est assise au bord d'une fontaine, et un sylphe sortant du milieu des roseaux murmure à son oreille quelque charme d'amour : souriante, elle écoute. Son attitude est pleine de grâce et de naturel; de sa main droite elle se tient à son genou gauche et se laisse aller en arrière en relevant un peu la tête, pour mieux tendre l'oreille, et son autre main portée à sa joue semble vouloir protéger la mystérieuse confidence. — Heureux le mortel qui en est le sujet! — Le fond très sourd, d'une excellente valeur, et sur lequel se détachent très bien les deux figures réunies, est formé par un massif d'arbres à travers les branches desquels on aperçoit quelques lueurs d'un ciel bleu et vaporeux, un ciel de nuit. L'effet général est plein de mystère : c'est le rêve frais d'un poète jeune de cœur.

Que dirai-je de M. Diaz? Tout le monde sait que sa palette est magique et que tout ce qui sort de son pinceau est délicieux de ton et d'harmonie, quelqu'en soit le sujet; il ne compte pas pour grand'chose. J'ai essayé de définir son talent à l'article du paysage. Il me suffira de dire maintenant que tous ses tableaux sont de charmants bouquets de fleurs avec lesquels chacun voudrait pouvoir égayer sa demeure, mais qu'il est impossible d'analyser. M. Diaz est fantaisiste par la couleur, comme d'autres le sont par la forme, et nul ne peut rivaliser avec lui pour la suavité et le charme des tons.

Nous voici arrivés au terme de cette journée; mais avant d'aborder la peinture d'histoire, il faut nous arrêter au portrait.

F. Sabatier-Ungher.

PETITE CORRESPONDANCE.

Houdan. — M. L. — Nous v. av. adressé par la poste un num. des ANNALES DE LA CHAR. — Veuillez nous le renvoyer à l'occasion.
Bruxelles. — M. D. — Reçu les 49. — Nous attend. touj. les détails. — Merci à tous.
Id. — M. C. — Reçu vos lettres et les 2 brochures. — Pris note du surplus.
Beneuvre. — M. N. — Le journal vous a été régulièrement adressé. — Veuillez réclamer à la poste. — LA VIE FUTURE, par Esq., à la lib. sociét. : 1.75 par la poste.
Pont. — M. B. — Reçu les 10. — Affect. rem.
Lambezellec. — M. B. — Reçu les 40. — Vous faut-il l'année entière 47 ou seulement un numéro et lequel? — Rem. frat.
Ton... — M. X. — Reçu les 100 pour la R. et les 200 pour cotis. excep. — Nous faisons remettre les 5. — Merci au nom de tous.
Conquet. — M. T. — Reçu les 100. — Fait l'applic. de conform. — Affect. rem.
Nantes. — M. F. — Reçu les 30. — Rem.
Ancy-le-Franc. — M. N. — Reçu les 40. — Inscrit 20 à la R. et 20 pour cotis. except. — Affect. rem.
Douai. — M. D. — Reçu les 20. — Merci.
Sciongey. — M. D. — Reçu les 10 au nom de M. P. — M. V. nous a fait compte des 45. — Votre app. est arrivé hier. — Affect. rem. à tous deux.
Caen. — M. A. — Reçu les 20. — Rem.
Libourne. — M. D. — Reçu les 40. — Affect. rem. à tous deux.
Rodez. — M. D. — Reçu les 116. — Passé 96 à v. R. et 20 pour cotis. extraor. de MM. O. et P. — Pris note du surplus. — Nous v. écrir. — Amitiés et rem.
Chaumont. — M. R. — Reçu les 26. — Fait les 2 réab. et 7 ab. nouv. y compr. ceux demandés par v. dernière. — Expéd. les primes par messag. — L'ab. A. H. a été fait et servi; échéance fin févr. — Nous adr. aux deux autres un num. d'essai. — Affect. compl. et rem.
Lille. — M. A. W. — L'ab. de M. C. a seul été demandé et fait p. 6 mois du 16 janvier. — L'adresse a été donnée d'une man. incomp. — Nous inscr. l'autre ab. p. un an du 1 févr. et adress. la collect. compl. comme prime : 13 fr. y comp. 1 fr. pour compl. de frais de poste. — Nous v. adress. par messag. 13 SOLUT. et 13 RITT.; fact. 5.50 et faisons suiv. en remb. 18.50.
Indret. — M. B. — Reçu les 3 fr. et fait v. réab.
Logelbach. — M. S. — L'irrégularité du service n'est pas de notre fait. — Pris note du surplus. — Rem. à tous.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 1er février, au comptant le 5 p. 0/0 à 96 65, le 3 p. à 57 95; la Banque de France à 2,225 00; obligations de la ville Paris, 1425. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 171 25; rive gauche, 168 75; Paris à Orléans, 870 00; Paris à Rouen, 697 50; Rouen au Havre, 275 00; Avignon à Marseille, 188 75; Amiens à Boulogne, 234; Orléans à Bordeaux, 400 00; du Nord, 467 50; Strasbourg, 353 25; Nantes, 250 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,660; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; Rente de Naples, 98 50; Emprunt Romain, 76 0/0; 5 p. 0/0 belge 1840, 100 [illegible]; Espagne [illegible], 25 0/0; Lots d'Autriche, 365; Piémont [illegible] 92 [illegible] anc. 985; nouv. 840 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE à partir du 1er février.

(VOIR L'AVIS EN TÊTE DU JOURNAL.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles Fourier. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. Considerant. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-16. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8, 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

En vente à la Librairie Phalanstérienne, 25, quai Voltaire.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN

POUR 1851.

UN BEAU VOLUME IN-16, ORNÉ D'UN GRAND NOMBRE DE VIGNETTES.

Prix : 50 centimes, et par la poste 80 centimes.

Les personnes qui prendront à la fois douze almanachs au bureau de la Librairie phalanstérienne, les recevront pour 5 fr.; celles qui nous adresseront de la province une demande franco, accompagnée d'un bon de 6 francs par la poste, recevront aussi franco, une douzaine d'almanachs. Nous donnerons 130 almanachs, pris au bureau, pour CINQUANTE francs.

DE L'ORGANISATION

DE

LA DÉMOCRATIE

PAR

JULLIEN LE ROUSSEAU.

Un beau volume in-8 de 500 pages.

Prix : 7 francs 50 centimes.

Chez CAPELLE, libraire-éditeur, rue des Grès-Sorbonne, 40, et à la Librairie phalanstérienne.

RÉFORME

DU CRÉDIT ET DU COMMERCE

APPEL A TOUS LES PRODUCTEURS MANUFACTURIERS AGRICOLES.

Par J. COIGNET,

manufacturier.

Un vol. in-12. Prix : 2 fr. 50 c.

A la Librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire.

4, PLACE DE LA BOURSE. **OFFICE GÉNÉRAL D'ANNONCES** MAISON DE LA POSTE.

INSERTIONS

DANS TOUS LES JOURNAUX

DE PARIS, DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER.

TRUCY, LAGRANGE ET COMPAGNIE,

FERMIERS DES ANNONCES DE DIVERS JOURNAUX.

Les annonces de la DEMOCRATIE sont reçues à l'Office général de Publicité, 4, place de la Bourse.

LEUR TARIF DEPUIS LE 1er SEPTEMBRE COURANT EST :

Une Annonce . . . . 60 centimes.
Quatre — . . . . 40 —

LES VENTES MOBILIÈRES, IMMOBILIÈRES, SOCIÉTÉS, EMPRUNTS, etc., à 1 fr. 50 c. la ligne, division de 4 colonnes. Les Anglaises se comptent lig. pour lig., et les Affiches sur du cinq.

F.-V. RASPAIL

Traitement, consultations gratuites de midi à 2 heures d'après sa méthode, rue Rambuteau, 4.

MASTICATOIDES ou râteliers masticateurs PERRIN les seuls qui se posent sans douleur, sans ressorts ni crochets et avec lesquels la prononciation et la mastication soient immédiates et complètes.

355 BIS, RUE SAINT-HONORÉ.

ANTI-VENUSIENNE

INJECTION 2 f. 50; DRAGÉES, 3 f. 50. Agréables au goût et INFAILLIBLES contre les écoulements des deux sexes, même les plus anciens. — Nous sommes TELLEMENT sûrs de leur efficacité que nous nous engageons FORMELLEMENT à fournir gratuitement les médicaments nécessaires à la guérison de ceux à qui ce traitem. aura échoué. (Le tribunal de la 7e chambre, après l'analyse des chimistes experts, a reconnu l'innocuité de ces préparations, et en a légalisé la vente.) SILVANT, pharm-chimiste, rue Rambuteau, 4, à Paris. Consultations gratuites. (Exp. Aff.)

A L'UNION.

ASSOCIATION ÉGALITAIRE des OUVRIERS TAILLEURS

Légalisée au tribunal de commerce en 1848,

DÉJA COMPOSÉE DE 50 TRAVAILLEURS!

HABILLEMENS SUR MESURE ET FAITS D'AVANCE marqués en chiffres connus.

Les statuts sont à la disposition du public.

22, faub. St-Denis, au coin de la rue de l'Echiquier, 1. — Paris.

PHARMACIE FRATERNELLE, méthode RASPAIL. Traitement des Maladies secrètes. — Consult. grat. de 9 à 11 h. du mat., de 7 à 9 du soir, 33, faub. du Temple, au fond de la cour.

CALIFORNIE. LITS PLIANTS formant siége, ne pesant que 5 kil. et pouvant tenir dans une valise. — Prix : 15 fr. — Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 125.

AVIS MARITIMES.

AGENCE MARITIME Transit des marchandises et transport des voyageurs par mer, pour tous les points du globe. A. FONTAINE, 44, rue d'Enghien.

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE).

Le WILLIAM MONEY, magnifique vaisseau anglais de 1,500 tonneaux, partira du Havre le 30 janvier.

Les passagers apprendront l'anglais à bord et arriveront dans la meilleure saison de l'année.

S'adresser à Paris, à M. C. Combier, agence américaine, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires, et au Havre, à M. W. Slade, quai de l'Ile, 9.

CALIFORNIE L'NÉVA partira du Havre le 10 courant. Comme vitesse, installation et nourriture, il n'y aura pas eu de navire dans de plus belles conditions.

S'adresser aux armateurs, MM. P.-J. Tinel et Ce, au Havre; et à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 28. 9 Février 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Le travail répugnant.

Nous avons dit que l'insuffisance des produits, résultat nécessaire de la mauvaise organisation des sociétés, avait eu fatalement pour conséquence, sur toute la terre, chez toutes les nations, la misère du grand nombre, l'aisance et la richesse du petit nombre. Ce fait si général, si universel de l'exploitation du grand nombre par le petit nombre, nous ne nous sommes pas attachés à en rejeter la cause sur la convoitise personnelle, sur des calculs plus ou moins heureux d'intérêt individuel; nous l'avons fait sortir de la nature même des choses. Mais il n'est pas dû seulement à l'insuffisance des produits; il est encore fatalement engendré par la répugnance du travail.

L'homme est fait pour travailler; le travail est le développement de son activité, et quand cette activité ne trouve pas à s'exercer, l'homme s'ennuie, sauf à l'état sauvage, où le peu d'étendue acquise par l'intelligence permet de rester longtemps sans rien faire.

Par le travail, l'homme est donc appelé à créer les objets dont il a besoin, et en même temps cette création est pour lui un plaisir, — ou du moins, dans le plan naturel des choses, elle devrait être un plaisir. Mais cet ordre naturel étant interverti, la société se trouvant en complète subversion, restant dans un état de morcellement et d'insolidarité contraire à la destinée humaine, le travail est devenu un supplice; chacun s'efforce de travailler le moins possible et de rejeter le fardeau du travail sur son prochain.

Mais tout le monde ne travaille-t-il pas? répondent les optimistes. — Nous accordons, si l'on veut, que presque tout le monde travaille, mais il nous sera permis, pensons-nous, de faire dans les divers travaux une distinction importante, les travaux nécessaires et les travaux superflus, ou du moins ceux qui, dans une bonne organisation, devraient être supprimés. Or, nous verrons que dans nos sociétés actuelles, les travaux superflus sont les seuls qui donnent profit et considération, et par conséquent les seuls qui soient recherchés, et que les travaux nécessaires sont, sauf exception, dégradants et mal payés.

La fausse organisation sociale actuelle engendre une classe de travailleurs très nombreuse, destinée à débrouiller, autant que faire se peut, les complications qu'amènent constamment les luttes, les discords, les fourberies, fruit nécessaire du désaccord, de l'antagonisme général des intérêts. Cette classe que, pour nous en tenir à la France, nous appelons administrateurs, juges, avocats, notaires, avoués, agents d'affaires, etc., etc., fait un travail énorme, travail de pure superfétation, et qui serait réduit à rien s'il y avait un peu plus d'ordre véritable dans la société.

Toute cette classe de travailleurs *inutiles*, est honorée, à divers degrés, et reçoit, également à divers degrés, des émoluments satisfaisants. L'honneur et le profit sont chez elle un stimulant contre la répugnance que le travail peut lui inspirer.

Les marchands et agents commerciaux font aussi un travail très considérable; ils déploient une activité encore plus grande que celle de la classe administrative; mais cette activité est-elle bien appliquée? Il suffirait, non pas de l'association complète, intégrale, mais de la généralisation des simples comptoirs communaux, pour réduire à plus de moitié le nombre des marchands et agents commerciaux. Dans un ordre meilleur, ils seraient donc superflus; aussi arrive-t-il que, dans notre état actuel, ils prélèvent des sommes énormes au détriment du Corps social. La richesse et la considération dévolues à la possession de la richesse sont chez eux un stimulant énergique contre la répugnance du travail.

Ces deux classes, administrateurs et commerçants, et leurs héritiers, concentrent à peu près toute la richesse en tous pays; sont-elles les plus utiles? Nous ne le croyons pas, puisque l'on peut concevoir un ordre social où elles seraient, sinon supprimées, du moins réduites à peu de chose.

Mais est-il possible de concevoir un ordre social où le travail manuel soit supprimé, où l'application directe du travail intellectuel à la production, en quelque genre que ce soit, soit diminuée avec avantage? Non. — Eh bien, c'est ce travail manuel, c'est cette application du travail intellectuel à la production, qui sont le moins rétribués dans la société actuelle, et qui par conséquent restent avec toute la répugnance qui y est attachée dans le milieu présent.

Pour éviter des explications trop longues, ne parlons que du travail manuel, qui d'ailleurs est exercé par les sept dixièmes au moins de la race humaine, ce qui, certes, mérite assez qu'on s'y arrête.

Ce travail est accompli dans les régions arriérées par des esclaves, — dans les pays plus avancés par des serfs, — et enfin dans nos sociétés perfectionnées par des prolétaires ou salariés. Mais dans tous, il vaut à celui qui l'exerce à peu près la même rétribution, l'entretien, — rarement plus, souvent moins.

Le salaire n'est pas autre chose que l'entretien de l'ouvrier. Le salaire, ou en termes plus généraux, le paiement du travail manuel, est donc exclusif de toute idée de profit, qui s'attache au contraire tout naturellement aux fonctions des deux classes administrative et marchande. Ce n'est jamais le travail manuel qui enrichit, parce que le travail manuel ne reçoit pas autre chose que l'alimentation nécessaire à la nourriture, à l'entretien journalier du travailleur. On peut comparer le travailleur manuel ou salarié à une lampe dans laquelle on verse chaque jour l'huile qu'elle doit consumer; quand l'huile est brulée, il ne reste rien dans la lampe qu'une crasse fétide. Le travailleur manuel n'a donc point de profit. Si un travailleur, si un salarié s'enrichit, ce n'est pas parce qu'il a travaillé ou produit, c'est parce qu'il a spéculé; la spéculation enrichit, mais jamais le travail salarié. Ainsi, un paysan travaille du matin au soir pour gagner 20 ou 30 sous; un agent de change s'égosille pendant deux heures autour de la corbeille de la Bourse et gagne 100 ou 200 francs: le premier aura travaillé, aura produit quelque chose d'absolument utile en soi; le second n'aura fait qu'un travail relativement superflu en concourant à un simple jeu de spéculation ou à une opération administrative de transfert qui pourrait s'effectuer autrement: le premier restera pauvre, le second s'enrichira pour peu qu'il ait du bonheur et de l'adresse.

Le profit ou la richesse fait donc défaut au travail manuel, et par suite, la considération qui s'attache à la richesse; par conséquent, rien ne peut balancer chez le salarié la répugnance qu'inspire le travail. Aussi, toutes les fois qu'une fortune subite, une succession d'Amérique ou un gain à la loterie, tombe à un ouvrier, le voit-on abandonner incontinent son état, et se hâter de ne plus rien faire.

Et en effet, ôtez le profit et la considération, que reste-t-il d'agréable au travail? Est-ce la longueur et la monotonie des séances qui durent douze ou quinze heures sans interruption? Est-ce le retour des mêmes occupations qui tiennent un homme attaché pendant des années entières au même métier? Est-ce la fatigue excessive? Sont-ce la saleté et l'insalubrité des ateliers? Sont-ce les intempéries de la campagne? Sont-ce l'asservissement continuel, la dépendance d'un maître, la perte de la liberté? Est-ce l'impossibilité presque absolue de donner aucun développement à son esprit? Sont-ce les entraves qu'éprouve dans ses affections le forçat du travail? Est-ce l'inquiétude continuelle où il est de se voir privé d'occupation pour lui est les siens, et de mourir à l'hôpital?

La grande masse des travaux manuels, des travaux les plus nécessaires à nos sociétés, est donc si répugnante que la force chez les esclaves, le besoin chez les prolétaires peut seul contraindre à les accomplir. Aussi le sauvage, qui n'a personne pour l'y forcer, ne travaille-t-il pas; et l'homme des pays méridionaux en Europe, refuse-t-il de travailler quand il a gagné juste ce qu'il lui faut pour manger (1).

Ainsi, il suffirait de la répugnance qu'inspire le travail dans ses conditions actuelles pour maintenir l'asservissement de la masse; car, quand même le travail donnerait des produits en plus grande quantité, le travail étant répugnant, cha-

(1) M. Callet, représentant anti-socialiste, disait dernièrement à l'assemblée: « Le travail n'est jamais pour l'enfant un travail » de spéculation ni d'agrément: c'est un travail forcé ordinaire» ment. » (*Moniteur*, 4 février.) Ce que M. Callet disait du salarié enfant est également vrai du salarié adulte.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 9 FÉVRIER 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Le Vautour. — Chaïlock (1).

Après l'égorgeur, l'écorcheur; après le détrousseur de grand chemin, le voleur à la petite semaine; après l'Aigle, le Vautour; après le Scipion de Numance, le Warwick ou le Coligny, Chaïlock.

Il n'y a jamais dans ce monde qu'une seule iniquité qui est de dépouiller le travailleur du fruit de son travail, mais cette iniquité s'appelle de bien des noms et s'exerce de bien des manières. Or, Dieu qui n'a créé les bêtes que pour en faire des types particuliers de caractères humains les a chargées naturellement de la rédaction de cette monographie spéciale. L'unique tâche de l'historien de l'humanité consiste donc à déchiffer ces logogriphes de plumes, de fourrure et d'écaille écrits dans la langue sacrée pour les traduire ensuite en langage vulgaire.

Si la plupart des écrivains qui ont composé de très gros livres sur l'histoire des Romains, des Perses et des Mèdes ont si rarement réussi à intéresser leurs lecteurs et surtout leurs lectrices, ce résultat provient de ce qu'ils n'avaient compris ni le véritable but ni le véritable point de départ de la science historique.

Shakespeare, Molière, Lafontaine et Fourier sont les plus immortels de tous les historiens du monde, parce qu'ils ont su déchiffrer mieux que les autres le grimoire de la passion humaine et traduire les verbes de Dieu. Ce mot profond de l'âne que notre ennemi est notre maître en dira toujours plus que cent mille gros volumes sur la question sociale. La morale de la fable des animaux malades de la peste sera la flétrissure éternelle des iniquités juridiques et des juges vendus. L'apologue et la parabole sont propres à tous les temps, à toutes les institutions, et conviennent à tous les âges; c'est la forme naturelle de l'idiôme des inspirés de Dieu, prophètes ou fabulistes.

L'analogie est le secret de tous les tours de force intellectuels. Honoré de Balzac, qui avait disséqué tant de consciences d'usuriers et de banqueroutiers, demeurait interdit d'admiration devant le fameux tableau de la série des trente-six banqueroutes, exposée par Fourier, et il avait raison. Mais qu'eût dit le grand romancier, qu'eût dit Molière lui-même en face de la série des trente-six infortunes conjugales, depuis *celui en herbe* jusqu'à *celui posthume*... Une galerie de portraits si ressemblants que l'auteur n'osa la publier du vivant de ses modèles, de peur de les désobliger.

Un des essors les plus incompressibles de l'esprit humain est de comparer l'une à l'autre, dans le jeu de leurs forces, les hautes puissances animales, la baleine et le requin, l'éléphant et le rhinocéros, le tigre et le lion, l'aigle et le condor. J'écoutais toujours avec un nouveau plaisir ces dramatiques et intéressants parallèles quand j'étais au collège, ce bagne douloureux de l'enfance où ils m'ont détenu onze ans pour des crimes inconnus.

Fourier a dit (*Phalange* de 1849, novemb.-décembre):

« L'aigle attaque franchement les vivants, les agneaux, de même que le gouvernement exige sans détour un tribut. Le vautour s'attaque aux cadavres par emblème de la superstition qui cerne les vieillards, les esprits faibles, pour les dévorer en captant leur succession, en leur vendant le ciel à beaux deniers comptants. C'est dans tous les pays le but auquel visent les chefs de la superstition qu'il faut bien distinguer de l'esprit religieux. Ils veulent jeter le grappin sur les héritages, en affectant de solliciter pour l'Eglise et non pour eux.

« Un caractère général des religions est la mendicité; elles demandent sans cesse. Ne pouvant, comme l'autorité, imposer un tribut de vive force, elles l'imposent par astuce, quelquefois aussi par violence, comme la dîme et autres prestations; mais en général elles mendient et font retentir les plaintes de l'Eglise. La nature a peint cette astuce chez le vautour qui a le larynx, ou organe de la parole, nu, dégarni de plumes et très pauvre. La tête, le bec, le cou, enfin toute la partie parlante est d'une nudité repoussante. C'est l'emblème de la mendicité qui en parole n'exprime que des plaintes, excite la pitié par son dénûment; mais est-il réel? Non, car un peu au-dessous de sa tête dépouillée, le vautour étale un fastueux collier de plumes, une sorte de couronne qu'il semble n'avoir pu loger sur sa tête. Ainsi, le sacerdoce, quoique privé directement de la couronne, la porte de fait par son influence; il a tout ce dont il semble manquer au premier coup-d'œil; il se plaint de ses privations en public, et on trouve grande chère dans son domestique. Aussi le vautour, excepté les parties parlantes, est-il fourni de plumes utiles et bien aptes à prendre le vol élevé qui est l'emblème du pouvoir. »

J'ai long-temps adhéré, par respect pour le maître, à tous les termes de cette analogie; mais des études subséquentes et de profondes méditations sur le caractère de toutes les religions bibliques ou issues de la Bible, m'ont forcé de revenir sur mes premières impressions. Je ne trouve pas exact d'affirmer, par exemple, que les chefs des religions en général soient *privés directement de la couronne*, quand je considère la religion des Anglais et celle des Russes, où les chefs de l'Etat portent la tiare du pape en même temps que la couronne de l'autocrate ou du roi. Et cette affirmation n'est pas plus vraie, eu égard au culte catholique, dont le souverain pontife est un prince temporel vêtu d'habits somptueux et logé dans des palais féeriques, enrichis de toutes les merveilles des arts. Ensuite, quand il est avéré que la pompe des cérémonies du

(1) Shylock, célèbre usurier juif qui avait l'habitude de prêter sur dépôt de chair vive. J'ai écrit le nom comme il se prononce en français.

cun chercherait naturellement à s'en affranchir ou à n'en prendre que les détails les plus commodes et les moins gênants, et à rejeter sur les autres la portion la plus fatiguante, la plus écrasante. En effet, l'histoire est là pour appuyer cette observation si simple. Comment les sauvages sont-ils sortis de la sauvagerie pour entrer dans une période plus avancée? Lorsqu'ils ont réduit en esclavage soit leurs prisonniers, soit leurs compatriotes et ont fait opérer par eux des travaux qu'eux-mêmes répugnaient à exécuter.

Tant qu'on ne produira pas assez, il y aura misère, parce que fatalement les uns accaparent les produits au détriment des autres.

Tant que le travail sera répugnant, il y aura asservissement parce que fatalement les uns feront travailler les autres à leur place et à leur profit.

Or, le morcellement et l'insolidarité mènent forcément à l'insuffisance des produits et à la répugnance du travail. Dans l'association seule, on trouvera le moyen de rendre la production plus considérable, la consommation plus économique, le travail non répugnant et même attrayant. De plus, dans l'association, on trouvera aussi le moyen d'accomplir une troisième condition qui en dérive nécessairement, la répartition équitable, pour remplacer la fausse répartition, conséquence fatale du désordre actuel; nous en reparlerons.

Emile Bourdon.

Secret pour être invulnérable.

Nous autres phalanstériens, il est convenu que nous sommes exclusifs, que nous formons une petite église intolérante, toujours prête à excommunier les hommes qui n'ont pas la foi.

Si pourtant on voulait, mettant les déclamations à part, examiner de près nos paroles et nos actes, on reconnaîtrait que nulle école n'égala jamais la nôtre pour l'amour de la liberté, pour la tolérance, il y a plus, pour la sympathie envers les doctrines que nous ne partageons pas, mais qui sont inspirées, comme la nôtre, par l'amour sincère du peuple.

Si nous avons pris part quelquefois aux luttes intestines soulevées entre socialistes, il serait facile de prouver, par des textes et par des dates, que notre attitude a toujours été défensive, agressive jamais. Nous n'avons pas fait la guerre de conquête, mais la guerre du citoyen attaqué dans ses foyers et défendant le sol de sa patrie.

Jamais messieurs Cabet, Louis Blanc, Proudhon, n'ont été victimes de persécutions, sans que notre voix s'élevât pour les défendre au nom de la solidarité socialiste. Nous avons en tout temps réclamé pour leurs doctrines, non-seulement la liberté de se produire, de se propager par la presse, mais la liberté de s'appliquer, de s'expérimenter, à la seule condition que l'expérience serait volontaire, qu'elle ne s'imposerait à la liberté, à la propriété de qui que ce fût. Nous avons émis, plusieurs années avant la révolution de Février, l'idée du « ministère du progrès, » institution destinée à favoriser l'essai de tous les nouveaux systèmes, en les soumettant à un contrôle impartial, à des conditions égales pour tous.

Après Février, tout en critiquant scientifiquement certaines idées que nous jugions fausses, nous avons appuyé chaleureusement le gouvernement provisoire et spécialement l'élément socialiste qui se manifestait dans son sein.

Ce qu'on appelle quelquefois notre intolérance n'est autre chose que la conviction où nous sommes de la supériorité de notre doctrine sur les doctrines rivales, mais cette conviction n'est pas plus une atteinte portée à la liberté d'autrui que la conviction où Newton devait être de la supériorité de *l'attraction universelle* sur toute autre explication du mécanisme universel.

Non-seulement nous n'avons pas imposé notre pensée qui ne tend, après tout, dans son essor le plus ambitieux, qu'à *une expérience* limitée aux proportions d'une commune, mais, par un respect, exagéré peut-être, pour l'unité du parti démocratique et socialiste, nous nous sommes abstenus, en plus d'une occasion, de préciser cette idée, de la distinguer tranchément des autres théories socialistes.

Nous sommes toujours également disposés à servir avec abnégation la grande cause démocratique, mais dans l'armée du progrès nous appartenons à un régiment qui a son enseigne; cette enseigne il est opportun de la montrer.

La discussion qui a eu lieu récemment à l'Assemblée nationale à propos de l'enquête sur le travail a dû prouver à tous les socialistes de bonne foi combien est vulnérable cet amalgame confus de doctrines reliées par des intentions généreuses, mais plus riches en aspirations sur le bonheur populaire qu'en principes scientifiques, en nobles sentiments qu'en principes démontrés.

Ce n'est pas l'intolérance de l'opinion phalanstérienne qui a pu empêcher dans cette discussion les orateurs de la gauche de produire leurs théories, cette opinion ne s'est point manifestée; elle a laissé le champ libre à toutes les autres.

Mais si les représentants qui ont pris la parole au nom de la démocratie s'étaient placés sur notre terrain, n'est-il pas évident que leur armure n'eût offert aucun défaut aux coups perfides de leurs adversaires?

Que reproche sans cesse la réaction au parti socialiste? L'égalité des salaires, les ateliers nationaux, le crédit gratuit décrié par elle comme une chimère, la guerre faite aux machines, ces conquêtes du génie sur la matière. L'élément socialiste de l'Assemblée, cherchant à parer ces attaques, sans armes défensives empruntées à l'arsenal phalanstérien, a-t-il réussi à se garantir de toute blessure? Nous ne le pensons pas.

La thèse de l'égalité des salaires est condamnée par l'expérience. M. Louis Blanc, présenté souvent comme la personnification de ce système, le renie. Dans une lettre qu'il a bien voulu nous écrire et que la *Démocratie pacifique* a publiée, il désavoue cette théorie, la considérant tout au plus comme un procédé transitoire.

Pourquoi donc la gauche hésite-t-elle quand la droite lui dit: Vous paralysez toute ambition légitime, vous spoliez, vous appauvrissez le zèle et l'intelligence, vous prêchez l'égalité des salaires.

Un phalanstérien répondrait: Je ne veux pas l'égalité des salaires. Je ne la proscris pas, attendu que je respecte profondément la liberté et que je ne puis empêcher les travailleurs d'essayer entre eux le mode de répartition; mais la règle scientifique et définitive à mes yeux, c'est la répartition de tout produit industriel entre eux qui l'ont créé *dans la proportion de leur concours*.

Cherchez maintenant un sophiste de la droite qui puisse entamer la rigoureuse logique d'un pareil thème, vous n'en trouverez pas un. Craignez-vous que cet axiome ne soit pas assez radical? Rassurez-vous. Toute une transformation sociale peut s'en déduire.

Quelle est encore l'attitude de la gauche socialiste quand il est question du *crédit gratuit*? Cette formule est d'un grand effet dans les clubs et dans les journaux, mais quand des adversaires malveillants, habiles, mettent à la tribune un orateur au défi d'indiquer les moyens par lesquels on peut déterminer soit les particuliers, soit l'état à risquer leurs capitaux sans aucune espèce de compensation ni d'avantage, l'orateur est habituellement obligé de battre en retraite pour se retrancher dans le *crédit à bon marché*. Un phalanstérien commencerait par là; c'est le crédit à bon marché, c'est le capital s'offrant au rabais qui serait sa thèse et cette thèse ne serait pas ébranlée.

Les ateliers nationaux sont reprochés à la gauche avec une flagrante mauvaise foi. Il n'est plus permis d'ignorer que les ateliers nationaux ne sont pas une invention datant de Février ni contresignée par les socialistes. Il y eut des ateliers nationaux après toutes les révolutions. Ceux de 1848 furent organisés par M. Marie pour contrebalancer l'influence du Luxembourg. C'est un adversaire de Louis Blanc, M. Emile Thomas, qui en reçut la direction. Toutefois, pour que la gauche dégage pleinement sa responsabilité de cette affaire, il ne suffit pas de renier les ateliers nationaux dans le passé, il faudrait prouver qu'on ne les ressusciterait pas dans l'avenir. C'est ici qu'un phalanstérien pourrait développer, en s'appuyant sur l'autorité peu suspecte du maréchal Bugeaud, la magnifique thèse des *armées industrielles*.

Aucun socialiste éclairé n'est adversaire des machines; cependant on a reproché à la gauche extrême, lors de la dernière discussion sur le travail, de présenter les progrès de la mécanique comme une cause de ruine pour l'ouvrier. La thèse phalanstérienne de l'association communale encourageant le développement des machines, mais changeant la répartition de leurs produits et les faisant fonctionner au profit de tous les sociétaires, eût fourni une réponse péremptoire.

Nous engageons fraternellement la démocratie socialiste à réfléchir et surtout à étudier. Elle centuplerait ses forces en se ralliant à une doctrine unique et ne trouvera pas surprenant que nous lui donnions le conseil de se rallier à celle que nous avons nous-même adoptée. Sans doute il est fort beau de se dire: Point de système, point d'école; ne nous enfermons dans aucune église. — La vérité n'est pas dans la confusion, la contradiction; la science sociale, comme toute autre, a des principes fixes. Chacun rirait d'un groupe de calculateurs qui s'exprimeraient ainsi: « Certains tyrans prétendent violenter notre opinion en » nous faisant dire comme eux que deux et deux font quatre. » Nous ne voulons nous inféoder à aucun système, nous ne nous » enfermons dans aucune église; aussi dirons-nous jusqu'à la » mort, les uns que deux et deux font trois, les autres que deux » et deux font cinq, et vive la liberté! »

Victor Hennequin, représentant du peuple.

L'impôt progressif en Angleterre.

PROJET DE M. MAC-GREGOR, MEMBRE DU PARLEMENT.

Enfin voici un homme *pratique*, profondément versé dans les affaires commerciales, une des illustrations du BOARD OF TRADE de Londres qui pense que l'impôt direct et progressif sur le capital est une mesure juste et rationnelle.

M. Mac-Gregor vient d'adresser une lettre à ses commettants dans laquelle il développe l'ensemble des réformes financières dont l'application lui parait des plus urgentes. En voici l'analyse:

On sait qu'il existe en Angleterre une taxe sur la propriété et les revenus (*Income and property tax*) dont le produit fournit à l'Etat environ 150 millions de francs (5,762,000 livres sterling).

Cette taxe frappe les cinq catégories suivantes de revenus, sans atteindre cependant les revenus inférieurs à 150 livres sterlings (3,750 fr.):

Classes.	Revenus des citoyens.	Produit de la taxe.
1re. — Revenu du propriétaire foncier,	2,230,030,000	63,118,000 f.
2e. — Bénéfice de l'exploitant (fermier ou propriét.),	571,800,000	8,114,000 f.
3e. — Revenus industriels et profits divers,	1,506,113,000	45,978,000 f.
4e. — Annuités, fonds publics, etc., etc.,	632,658,000	18,474,000 f.
5e. — Revenus des fonctionnaires,	286,960,000	8,378,000 f.
Total des revenus imposables (ou AU-DESSUS de 3,750 fr.),	5,227,559,000	144,062,000 f.

Or, cet impôt de 5 millions 700 mille livres sterling qui pèse aujourd'hui, en Angleterre, sur la propriété et les revenus, M. Mac-Grégor propose de le doubler et de le porter à 10,680,000 livres sterling, ou à environ 270 millions de francs par an.

Il propose de transformer cette taxe en un « *impôt direct et progressif sur la propriété réelle.* »

M. Mac-Grégor entend par *propriété réelle* « les propriétés » foncières et les capitaux en fonds publics, et autres an- » nuités d'intérêts. »

---

culte chrétien éclipse par son éclat grandiose le luxe mesquin de toute parade militaire, judiciaire ou civile; quand les riches désœuvrés s'en vont demander à la ville sainte le spectacle éblouissant de ses magnificences; quand les orateurs les plus superbes et les mieux couverts de l'âge moderne appartiennent à la chaire, est-il bien convenable de dire que le sacerdoce *fait parade de misère extérieure*, et que *toute la partie parlante* est chez lui d'une *nudité repoussante*? Je soumets mes incertitudes au jugement du public impartial. Tout au plus l'assertion de Fourier s'applique-t-elle avec quelque justesse aux ordres mendiants, troupe irrégulière de l'Eglise qui ne peut nourrir la prétention d'être symbolisée par un moule de la taille du vautour.

La superstition, que je ne confonds pas non plus avec la vraie religion, ne peut avoir qu'un emblème, et cet emblème c'est l'oiseau de nuit, l'ennemi des lumières.

De même que l'aigle aux serres tranchantes nous a dit le haut baron du manoir féodal qui règne par le glaive; ainsi le vautour nous dira le haut baron du coffre-fort qui domine par l'usure. Et comme la configuration du bec de l'aigle nous en a plus appris sur la constitution anglaise que tous les écrits des Guizot, des Hume et des Blackstone, un simple trait de la plume du vautour nous en apprendra plus sur l'histoire d'Israël que le célèbre discours sur l'Histoire universelle de M. Bossuet, aigle de Meaux. Car il y a cela d'avantageux et de neuf dans la méthode analogique, qu'elle permet à l'historien de raconter avec la même facilité l'histoire du futur que celle du passé.

Le vautour ne paie pas de mine comme l'aigle; il est plus délabré que Job, mais moins fier que Bragance. Accoutrement dévasté, face ignoble, démarche crapuleuse, la première impression des yeux n'est pas favorable à la bête.

Le premier effet de Chaïlock n'est pas pour lui non plus. Si le vautour mérite d'être considéré comme le plus immonde de tous les types parmi les bipèdes emplumés, il serait souverainement injuste de ne pas classer le type de l'usurier au même rang parmi les bipèdes sans plumes.

Je trouve le vautour à sa place, accroupi sur ses talons, aux bords d'un égout d'abattoir, et le spectacle de sa captivité me laisse indifférent. Je m'apitoie difficilement sur les infortunes de l'agioteur et de l'usurier. Les misères des travailleurs exploités m'ayant pris toute la pitié que j'avais dans le cœur, il est tout naturel qu'il ne m'en reste pas pour ceux qui les exploitent.

Le vautour affectionne tout particulièrement les manteaux de couleur sale, manteaux toujours trop larges et qui balaient le sol et prennent l'air par les coudes. A travers ses grègues en loques s'étalent sans vergogne ses tibias écailleux. Nul animal ne poussa jamais plus loin que le vautour le mépris de tout soin de propreté corporelle, de luxe et de parure. Ce portrait n'offre aucune ressemblance, que je sache, avec celui de M. le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg.

Grandet de Saumur, Hochon d'Issoudun, Gobsek de Paris, tous ces fils plus ou moins ressemblants de Chaïlock, sont invariablement vêtus d'une redingote de castorine rousse, une immense redingote à sous-pieds qui dissimule imparfaitement le décousu de la toilette inférieure et dont la coupe se taille invariablement aussi sur le patron d'une guérite. Grandet, Hochon et Gobsek ont professé de tout temps pour le savon et les soins puérils de la propreté le même mépris que le vautour, et j'hésite à croire qu'ils aient été pour quelque chose dans la fortune scandaleuse de ces étuvistes sur Seine qui sont devenus pairs de France par la grâce des écus.

Le vautour aspire avec volupté les émanations pestilentielles des cadavres. En revanche, l'odeur du patchouli lui procure des nausées; la senteur de l'iris et celle du chèvrefeuille des bois le font tomber en syncope.

Chaïlock partage les sympathies du vautour pour les odeurs infâmes. Il soutient avec Henri IV et Vespasien, qui étaient deux avares, que l'argent, tiré de n'importe où, est parfaitement inodore. Il répète après Vitellius que le corps d'un ennemi tué sent toujours bon.

Que mes lectrices ne s'étonnent pas outre mesure de rencontrer dans le monde que nous parcourons ensemble tant de gens forts sur l'histoire romaine. Ce qu'on appelle le droit romain n'est que le code de l'usure, de la chicane et de l'usurpation. Cincinnatus et Caton l'Ancien, qui furent les deux plus vertueux citoyens de Rome, étaient deux usuriers fieffés que le tribunal de la Seine eût certainement condamnés à une amende de plusieurs millions de sesterces pour délit de vertu habituelle. La caste tout entière des hauts bourgeois romains (*Equites*) vivait d'usure comme les hauts agioteurs de toutes les bourses européennes vivent aujourd'hui d'agiotage et de marchés à terme prohibés par la loi. Mais ne perdons pas de vue que l'Eglise catholique, que les pères de l'Eglise, que les conciles, que les papes, loin d'encourager l'usure, ont poussé l'esprit de fraternité évangélique jusqu'à interdire l'intérêt.

A considérer attentivement et dans ses moindres détails la physionomie du vautour, il devient visible que Dieu, en réunissant là tous les caractères du hideux et de l'ignoble, a voulu faire du Chaïlock un archétype de vilenie, de dégout, d'abjection.

L'opinion publique, au surplus, ne s'y est pas trompée. La même sagesse des nations qui avait découvert *à priori* l'analogie de l'avare et du pourceau, lesquels ne sont bons l'un et l'autre qu'après leur mort, a constaté de tout temps l'identité caractérielle de l'usurier et du vautour. Pour l'homme du peuple, comme pour le faiseur de vaudevilles, le prêteur à la petite semaine et le créancier inexorable ont toujours nom M. Vautour. C'est ici qu'il est vrai de dire: *Vox populi, vox Dei.* Je me range à l'opinion du vulgaire contre celle de Fourier. Une fois n'est pas coutume.

Ce cou long, tortueux, flexible, qui permet à l'oiseau de fouiller jusqu'au plus profond des entrailles d'une bête morte, est l'image des voies tortueuses et souterraines pratiquées par l'usurier pour ruiner sa victime et soutirer la dernière obole de l'escarcelle du travailleur.

Ce cou est dégarni de plumes, par allusion à la misère ap-

DEMOCRATIE du 9 février 1851.

En partant de ce principe, il dégrève les tenanciers ou les fermiers de la deuxième classe du tableau ci-dessus, les revenus industriels et les profits des professions.

La taxe sur le revenu et la propriété, qui n'atteint actuellement qu'un revenu plus ou moins *éventuel* à partir de 150 livres sterling (3,750 fr.), il la fait descendre au revenu réel de 50 livres sterling (1,250 fr.). Le *maximum* de cet impôt, qui est aujourdhui un peu moins de 3 fr. pour cent de revenu, il le porte à plus de 5 pour cent pour les personnes très riches — Voici comment et suivant quelle progression :

Echelle de l'impôt direct et progressif proposé par M. Mac-Grégor sur la propriété réelle.

Revenus en livres sterling.	1er impôt pour 100 livres.	Impôt additionnel p. 100.	sur le revenu au-dessus de
Au-dessous de 50 livres	0	0/0	00
De 50 livres	1	0/0	00
De 50 à 100	1	1/2	50 liv. st.
De 100 à 150	1 1/2	1/2	100 »
De 150 à 200	2	1/2	150 »
De 200 à 225	2 1/2	1/4	200 »
De 225 à 250	2 3/4	1/4	225 »
De 250 à 275	3	1/4	250 »
De 275 à 300	3 1/8	1/4	275 »
De 300 à 350	3 1/4	1/4	300 »
De 350 à 400	3 3/4	1/4	350 »
De 400 à 500	3 7/8	1/8	400 »
De 500 à 700	4	1/8	500 »
De 700 à 1000	4 1/8	1/8	700 »
De 1000 à 1500	4 1/4	1/8	1000 »
De 1500 à 1750	4 3/8	1/8	1500 »
De 1750 à 2000	4 1/2	1/8	1750 »
De 2000 à 2500	4 3/4	1/8	2000 »
De 2500 à 3000	4 7/8	1/8	2500 »
De 3000 et au-dessus	5	1/10	sur le mont. de la taxe.

Ceci revient à dire que le citoyen qui jouit de 3,000 livres sterling de revenu en propriété *réelle* (7,500 fr.), payerait à l'Etat, d'après l'échelle progressive de M. Mac-Grégor, un impôt de 150 livres sterling (3,750 fr.), tandis qu'il ne payerait que 15 livres sterling (375 fr.) si l'impôt n'était que proportionnel, ou d'après le *même taux* que fournirait le citoyen possédant 50 livres sterling (1,250 fr.) seulement de revenu en propriété réelle. Le citoyen très-riche payera donc à l'Etat dans une proportion progressive DIX fois plus considérable que le citoyen n'ayant qu'un petit revenu de 1,200 francs.

Et ce sera justice, quoique le taux *maximum* proposé par M. Mac-Grégor soit encore très faible.

Comme tous les hommes sérieux qui s'occupent de réformes financières, M. Mac-Grégor procède en réduisant *préalablement* les dépenses; cette réduction serait d'environ 6 millions de livres sterling (150 millions de francs) par an sur le montant total des dépenses faites en 1849, qui se sont élevées à 55 millions 1/2 de livres sterling. Ces réductions tomberaient sur la liste civile, les dépenses générales, les traitements, pensions, les frais de recouvrement et autres; — ce qui réduirait le total des dépenses à 49 millions de livres sterling, soit à 1,200 millions de francs environ.

Après avoir démontré la possibilité de ces réductions, sans nuire à aucun service public, M. Mac-Grégor établit de la manière suivante son budget des recettes :

I. — DOUANES.

	liv. st.	
1° Tabacs,	4,000,000	
2° Sucres et mélasses avec abolition des droits différentiels,	4,500,000	
3° Thé à 1 schelling par livre,	3,000,000	
4° Café et cacao avec abolition des droits différentiels,	650,000	
5° Spiritueux, de l'étranger et des colonies,	2,850,000	
6° Fruits,	600,000	
7° Epices de toute espèce,	100,000	
8° Vins,	2,000,000	
9° Tissus de soies et autres articles de linge à un droit *ad valorem* de 10 0/0.	750,000	
Evaluation du produit total des douanes,		liv. st. 18,300,000

II. — ACCISE.

1° Spiritueux du pays,	5,000,000	
2° Drèche, le droit réduit de 25 0/0 et avec réduction graduelle,	4,250,000	
3° Licences avec modération de droit,	1,250,000	
Evaluation du produit total de l'accise,		10,500,000

III. — TIMBRE ET POSTES.

Produit du timbre, établi sur de meilleures bases quant au droit sur les successions, et avec suppression du droit de timbre sur les assurances maritimes et contre les incendies et sur les annonces et les journaux,	5,500,000	
2° Revenus des postes intérieures et maritimes,	2,300,000	
Evaluation du produit du timbre et postes,		7,800,000

IV. — IMPOT PROGRESSIF.

1° Produit de la taxe sur la propriété, dite RÉELLE, d'après l'échelle ci-dessus,	10,080,000

V. — AUTRES PRODUITS.

1° Taxe foncière non rachetée,	1,200,000
2° Domaines royaux,	5,000,000
Total des impôts ou des revenus de l'Etat,	49,180,000

On le voit, le projet de M. Mac-Gregor tend à introduire une grande simplification dans le budget des recettes et l'administration générale des finances. Certains impôts indirects sont réduits ou disparaissent presque entièrement; les taxes qui pèsent sur l'intelligence sont supprimées. En revanche, il frappe la propriété réelle, c'est-à-dire le capital accumulé, — le capital qui procure ou peut procurer les plus grandes jouissances.

En un mot, M. Mac-Gregor fait de *l'impôt un moyen de gouvernement*, un moyen de rétablir l'équilibre social rompu d'un côté par l'extrême misère, de l'autre par la concentration des richesses.

Or, là est le véritable principe de la théorie de l'impôt, et nous sommes heureux de nous rencontrer sur ce terrain avec M. Mac-Gregor, homme pratique par excellence.

Nous avons dit : « L'impôt par proportion uniforme n'est pas un impôt sérieux; il est illusoire et immoral. »

L'impôt sérieux, celui qui fait réellement participer la « richesse aux besoins de l'Etat, c'est l'impôt qui frappe les » jouissances, le superflu, dans une proportion progressive, » selon la masse plus ou moins forte de la richesse (1). »

Après la sanction d'un homme aussi haut placé dans l'opinion publique que M. Mac-Gregor, l'impôt progressif ne peut plus être rangé parmi les utopies socialistes. Nos prétendus financiers politiques sont de bien petites gens vis-à-vis de ce membre éminent du *Board of trade.*

Dans la *lettre à ses commettants* M. Mac-Gregor affirme que l'opinion publique est aujourd'hui plus favorable à la réforme financière qu'il propose qu'elle ne l'était en 1840, lorsqu'il parlait de l'abolition des lois sur les céréales.

Nous le désirons pour l'avantage des riches comme pour celui des pauvres de l'Angleterre. Là où les riches acceptent franchement les charges d'un impôt sérieux, ils diminueront d'autant les chances des révolutions.

En se conformant aux principes de Justice, ils viendront en aide à leurs frères malheureux et prépareront la transformation sociale par la *conciliation et la paix.*

Là est le véritable socialisme.

Perreymond.

Revue parlementaire.

I. — *Les octrois.*

La principale discussion de cette semaine a porté sur les octrois. MM. Joret et Soubies, d'une part, et M. Sautayra, de l'autre, avaient présenté deux propositions tendant à la suppression de ces barrières fiscales qui constituent, comme l'a très justement dit M. Raudot, autour de 1438 de nos communes, autant de lignes de douanes intérieures.

M. Joret a défendu sa proposition avec beaucoup de force de logique et de modération dans la forme. M. Raudot, qui ne peut pas être suspect de socialisme, a vivement insisté aussi pour que l'Assemblée ne repoussât pas au moins la prise en considération. Tous les arguments ont échoué devant le parti pris des hommes qui considèrent notre système d'impôts comme le *nec plus ultra* de la science financière et affirment sérieusement que « les contributions indirectes sont *encore* l'impôt qui présente le plus de proportionnalité. » M. Dupin, qui aime de temps en temps jeter du haut de son fauteuil un mot dans la discussion, fait observer avec ce parfait sens commun qui ne l'abandonne jamais que pour les impôts sur les objets de consommation alimentaire, celui-là paie le plus qui boit et qui mange le plus, d'où il résulte que ces impôts sont parfaitement proportionnels... à l'estomac, lui a-t-on fait observer.

M. Heurtier développe avec gravité et conviction le syllogisme suivant : Les taxes municipales servent à subventionner les hôpitaux, les hospices, les bureaux de bienfaisance, l'instruction primaire, etc.; or, les octrois forment la presque totalité de ces taxes; *donc*, supprimer les octrois, c'est supprimer les hôpitaux, les hospices, les secours aux pauvres et l'instruction gratuite des masses.

M. Heurtier est de ceux qui trouvent que les impôts de consommations sont les plus proportionnels que nous ayons, et pour *preuve*, il démontre que les autres impôts ne le sont pas non plus. Il affirme que l'abolition de l'octroi a été repoussée par le suffrage universel. En voulez-vous la *preuve*? La voici : En 1848, cette abolition fut proposée aux conseils municipaux des communes à octroi, et elle fut rejetée; or, les conseils municipaux sortaient du suffrage universel, donc, etc. Comme on le voit, la dialectique de M. Heurtier est aussi serrée que puissante. Il démontrerait avec la même facilité et la même élégance que le suffrage universel a été supprimé par le suffrage universel. En effet, la loi du 31 mai n'a-t-elle pas été votée par une Assemblée issue du suffrage universel? Franchement, il est difficile de faire d'une façon plus sanglante la critique de la souveraineté déléguée.

Par exemple, la logique de M. Heurtier nous paraît inattaquable lorsqu'il s'écrie : « Si vous supprimez les octrois, il n'y aurait pas de raison pour qu'on ne vînt pas demander la suppression de l'impôt des boissons, et si vous supprimez les octrois, l'impôt sur les boissons, pourquoi ne pas supprimer tout d'un coup toutes les contributions indirectes?... »

C'est vrai, M. Heurtier; il n'y aurait pas de raisons pour ne pas demander la suppression de l'impôt des boissons; il y en aurait même beaucoup pour la demander, et la preuve, c'est qu'il y a longtemps qu'on la demande : on l'avait même obtenue, au commencement de 1849, de l'assemblée constituante. Quant aux contributions indirectes, nous ne nous chargerons pas de dire pourquoi il faudrait ne pas les supprimer.

M. Carteret, lui, trouve les arguments de M. Joret pitoyables, et il le lui dit très crûment. Il est vrai que M. Carteret a le droit d'être difficile, car il démontre ses assertions d'une manière vraiment triomphante. Ainsi, selon lui, la suppression des octrois ne serait pas sentie par les consommateurs, et la *preuve*, c'est que lorsqu'en 1848 la taxe sur l'entrée des viandes à Paris fut abolie par le gouvernement provisoire, les bouchers privilégiés, qui ne redoutaient aucune concurrence, continuèrent à vendre au même prix. Il démontre encore que c'est la classe la plus riche et la plus heureuse qui paie les droits d'octrois : la *preuve*, c'est qu'en 1849 on a soumis à la taxe beaucoup de denrées à l'usage exclusif des riches qui jusqu'alors n'avaient rien payé.

La proposition de M. Joret n'a pas pu résister à de pareils arguments, et la prise en considération a été repoussée par 389 voix contre 251 dans la séance de mercredi, après deux jours de discussion.

Le lendemain, c'était le tour de la proposition de M. Sautayra. La moitié de la besogne des opposants était déjà faite, et M. Léon Faucher aurait presque pu se dispenser de venir réfuter lui-même à la tribune ses écrits économiques de 1847 et de 1848. Il est vrai que M. Sautayra l'y avait en quelque sorte provoqué en reproduisant quelques passages d'un discours de 1847, où M. L. Faucher accusait l'octroi « d'être la *cause principale* des misères qui affligent les populations urbaines, » déclarait que « l'état de chose» produit par l'assiette de cet impôt était *intolérable*, » et que « un conseil municipal en distribuant des bons de pain, en fondant et entretenant des hôpitaux, ne fait que réparer une partie des malheurs que l'octroi cause; restitue aux pauvres une partie des sommes que ceux-ci ont payées à l'octroi, » et s'écriait enfin : « J'aime mieux, quant à quoi, prévenir le mal que d'avoir à le réparer! » A cette époque, M. L. Faucher était député de l'opposition, et devait quelques mois plus tard devancer la justice du peuple en compagnie de M. Baroche et de beaucoup d'autres.

En 1848, M. L. Faucher écrivait : « L'assiette de l'impôt conserve encore quelques traces du servage qui pesait, dans les der-

(1) De la *Richesse et des impôts.* — Paris, 1850.

---

parente dont l'usurier se farde. Ecoutez parler Chaïlock qui couche sur des tonnes d'or : « Jamais les temps ne furent plus durs, les bourses moins garnies, les espèces plus rares. » Mais Dieu qui sait son fourbe, a dévoilé son astuce, en garnissant la partie inférieure et secrète du cou de l'oiseau d'un magnifique collet de duvet fin qui veut dire... que derrière ces vieilles tapisseries qui garnissent le bouge de Chaïlock, sont des cassettes pleines d'or, et dans le fond de ces bahuts boiteux des étoffes hors de prix. Si je préfère cette explication à celle de Fourier, c'est peut-être parce qu'elle est de moi.

Le front du vautour est chauve, plissé, ridé dès l'âge le plus tendre, pour signifier que l'usurier de sang naît vieux, et ne passe pas comme les autres mortels par l'âge des dévoûments et des illusions généreuses, d'où cet autre aphorisme de la sagesse des nations, naguère illustré par Célestin N...l : *Le vieux est l'ennemi du bien.*

Les anthropologistes ont remarqué avec moi que le Chinois, l'Arabe, le Juif, le Banian et une foule d'autres peuples adonnés à l'usure, étaient volontiers affectés de calvitie précoce et marqués de la patte d'oie avant l'âge. Je lis dans une enquête de l'an passé sur les classes laborieuses de Londres (Revue britannique. Avril 1850) :

« Les marchands d'habits sont tous juifs. Le marchand d'habits est ordinairement le fils d'un marchand d'habits.... L'intelligence des *petits* juifs pour le commerce est telle, qu'il y en a beaucoup qui, à *quatorze ans*, en savent *autant* qu'un *homme* de cinquante. Ils aiment tout particulièrement l'argent et ils feront *tout au monde* pour en gagner. Le juif demande toujours le double de ce qu'il veut obtenir. C'est la race la plus avide de l'Angleterre. »

Je trouve ce reproche d'avidité adorable dans la bouche d'un Anglais. La poêle n'a pas à mon sens meilleure grâce à plaisanter le chaudron sur la couleur de sa peau.

Arnal dirait avec raison des charmants moutards ci-dessus qu'ils prennent plus d'intérêt qu'ils ne lui en inspirent.

Si vous êtes curieux de savoir pour quelle cause le front chauve du vautour est orné d'une crête de chair chez le condor et d'un autre insigne de royauté chez le roi des vautours du Brésil, lisez le livre intitulé : *les Juifs rois de l'époque*, que vous pouvez vous procurer pour 2 francs, prix réduit, chez Delahaye, libraire, place de la Bourse.

Dans cet ouvrage intéressant, hardi et prophétique, dont les convenances malheureusement m'interdisent l'éloge, vous trouverez la preuve que Louis-Philippe n'a jamais régné en France, comme on l'a cru généralement jusqu'à ce jour, et que c'est Chaïlock qui a régné chez nous sous ce pseudonyme de juillet 1830 à février 1848.

Le bec du vautour, taillé en casse-noisette, complète la ressemblance physique de l'oiseau avec l'usurier. Le casse-noisette est le moule invariable du nez chez tous les héros de l'usure, marchands d'espèces au-dessus du cours ou marchands de lorgnettes. On peut dire de ce nez que sa forme est passée dans nos mœurs. Tout le monde connaît l'histoire de ce baron peu chrétien qui refusa de payer le portrait qu'il avait commandé à un artiste éminent, sous prétexte que celui-ci avait oublié de lui faire le nez du duc Decazes. L'artiste répondit, avec autant de dignité que de bon sens, qu'un peintre qui possédait quelque peu son analogie passionnelle ne pouvait, sans déshonorer son pinceau, accoler un bec d'aigle à une face de vautour, et tout le ridicule tomba sur ce dernier.

Le casse-noisette du vautour est percé de deux narines dégoûtantes d'où suinte perpétuellement une sanie fétide. C'est qu'on ne vit pas éternellement de charogne sans passer peu à peu à l'état de cadavre; c'est qu'on ne vit pas éternellement d'usure sans que l'âme se pourrisse et sans que la pourriture intérieure fasse éruption au dehors par un écoulement de phrases fétides, image trop fidèle de l'ulcère purulent.

Le pourceau, emblème de l'avare, est sujet aussi à une lèpre appelée ladrerie. La Bible parle souvent d'un peuple atteint de cette infirmité qui n'est pas rare non plus parmi les Arabes d'Algérie.

Les yeux sont le miroir de l'âme. Le regard du vautour, terne, fixe, large ouvert, exprime l'inquiétude et la faim plutôt que la menace. L'inquiétude et la convoitise ont fait de tout temps élection de domicile dans l'œil de l'usurier qu'assiège perpétuellement une double panique, la peur de sa ruine et la peur du parquet.

La voix du vautour affamé rappelle celle de l'hyène, emblème du bandit qui demande l'aumône, l'escopette à la main, une voix de mendiant qui crie misère, une espèce de vagissement plaintif et saccadé où la rage a sa note. Je ne sache pas d'idiome plus impur, plus odieux que celui qui est en usage chez les usuriers de la Lorraine allemande et de la rive gauche du Rhin.

Il va sans dire que les mœurs et les habitudes du vautour sont à l'avenant de sa physionomie.

Le grand roi Salomon qui fut un modèle de tempérance et de sagesse comme Caton l'Ancien, et qui se contentait de trois cents femmes et de sept cents concubines, le grand roi Salomon a omis de désigner nominativement la panse du vautour comme l'une des trois choses qui ne sont jamais soules. Mais il est évident pour moi que l'auteur des *Proverbes* n'a été retenu en cette circonstance que par la crainte de commettre un pléonasme. Qui dit *bourse d'usurier* dit en effet panse de vautour. Or, au nombre de ces trois gouffres qui ne sont jamais pleins, d'après le Caton juif, figurent, comme on sait, la mer qui n'est jamais lasse de recevoir l'eau des fleuves et le coffre-fort de l'usurier qui a toujours soif de pièces d'or. J'oublie à dessein le troisième.

> Tel qu'un gouffre effrayant que nous cache la terre,
> Il faisait disparaître en ses rares festins,
> Un porc, un sanglier, un mouton et cent pains!!!

Ce portrait de Phagon, dessiné par l'auteur de la *Gastronomie*, a été calqué sur le vautour dont la voracité n'a d'autres bornes que la capacité de son estomac, et encore.

L'aigle est un gros mangeur, mais qui sait se tenir à table et n'empoche pas les restes du festin comme les gens mal

niers siècles, sur les rangs inférieurs de la société ... la répartition des charges n'est pas conforme à la stricte équité.

« Il y a des taxes qui se mesurent à l'importance de la propriété et du revenu. Il en est d'autres qui, dépendant de la consommation personnelle, représentent une véritable capitation. Le paysan se voit rançonné par la taxe du sel. L'impôt indirect et l'octroi accablent de tout leur poids l'ouvrier et l'artisan des villes. Les contributions sont réparties à certains égards, *en raison inverse* des facultés contributives. *On voit trop que les propriétaires ont fait la loi, et qu'ils l'ont faite dans leur seul intérêt.* »

Et M. L. Faucher ajoutait : « Il n'est pas nécessaire de bouleverser la société, il ne faut pas même se mettre en grands frais d'invention pour établir sur des bases plus équitables l'assiette de l'impôt »

A cette époque M. L. Faucher n'avait point encore acquis cette haute expérience, cette raison supérieure qui sont l'apanage des ministres passés, futurs ou possibles.

Aujourd'hui, M. Léon Faucher s'écrie : « Eh bien! je vous le demande, dans un pays où l'économie de l'impôt est celle que je viens de vous exposer, où les ouvriers des villes et des champs ne supportent principalement que le dixième de l'impôt, est-il possible de dire que leurs intérêts soient foulés aux pieds, et que l'impôt les traite d'une manière inique? est-il possible de dire que l'impôt n'est pas proportionnel? »

Et lorsqu'il dit cela après avoir écrit en 1848 : « On voit trop que les propriétaires ont fait la loi, et qu'ils l'ont faite dans leur seul intérêt. » il n'en affirme pas moins qu'il n'a pas changé d'opinion bien qu'il eût pu, dit-il, comme tant d'autres suivre le progrès idées et s'éclairer de l'expérience. Il veut toujours des réformes, mais des réformes possibles, des réformes raisonnables, pratiques, modérées, et il attend que la gauche lui donne la surprise de proposer un projet de réforme de ce genre pour l'appuyer. Mais au lieu d'attendre cette surprise, pourquoi M. L. Faucher ne prend-il pas l'initiative lui qui estime, — ou plutôt qui estimait en 1847, — « qu'il ne faut pas se mettre en grands frais d'invention pour reformer ces impôts établis par les propriétaires dans leur seul intérêt. » Un homme qui, comme lui, a devancé la justice du peuple, devrait avoir à cœur plus que qui que ce soit de provoquer la réalisation de ces réformes qui ont servi de mot d'ordre à la révolution de Février.

En fin de compte, la proposition de M. Sautayra est allée rejoindre celle de M. Joret ; mais ces deux propositions ont eu l'avantage de provoquer un débat très instructif où l'optimisme en matière d'impôts s'est étalé avec non moins d'éclat que, la semaine précédente, l optimisme en fait de répartition des produits du travail.

II. — *La Dotation.*

La demande d'un crédit de 1,800,000 fr. pour supplément de frais de représentation de la présidence pendant l'année 1851 a été présentée lundi dernier par le nouveau ministre des finances. L'exposé des motifs est très bref Il invoque « les charges permanentes qu'imposent au chef du pouvoir exécutif les devoirs de sa position » et déclare que « les considérations développées l'année dernière dispensent le ministère de toute nouvelle explication, et lui permettent de laisser cette question de haute convenance à l'appréciation de l'Assemblée. »

La commission nommée par les bureaux renferme 13 membres opposés à la dotation et deux seulement qui lui sont favorables. Parmi les membres de cette commission figurent MM. Grévy, Bac et Salvat. Les dispositions manifestées dans les bureaux et la division des voix dans la nomination des commissaires font présager que la dotation sera rejetée à une très forte majorité.

La commission a choisi pour rapporteur M. Piscatory. Le rapport doit être lu samedi matin devant la commission, et s'il est adopté, être présenté le jour même à l'assemblée. de telle sorte que la discussion pourrait etre fixée à lundi.

M. de Lamartine aurait, dit-on, manifesté l'intention de prendre la parole dans cette discussion et de soutenir le projet de dotation.

Le bruit de la formation prochaine d'un ministère dont M. de Lamartine serait le chef, prend de la consistance, et les journaux de vendredi soir publiaient la liste suivante :

Affaires étrangères : *Lamartine.* — Extérieur : *Billault.* — Justice : *Bethmont.* — Travaux publics : *Magne.* — Agriculture et commerce : *Vaïsse.* — Instruction publique : *Dumas.* — Guerre : *Schramm.* — Marine : *Collas.* — Finances : *Fould.*

On parle de plus en plus du projet que l'on aurait à l'Elysée de suppléer à la dotation refusée par une souscription. On dit même que la commission se serait assez émue de ce bruit pour préparer une proposition tendant à empêcher toute souscription de ce genre. Il est clair que le pouvoir législatif ne doit pas permettre au pouvoir exécutif de mettre en jeu les immenses moyens dont il dispose pour prélever un impôt extraordinaire sur tous ceux que leur position forcerait à souscrire volontairement; mais, d'un autre côté, il serait bien dommage que cette épreuve de la popularité dont jouit aujourd'hui M. le président de la République ne pût pas être tentée par suite d'une inhibition législative.

D'autres disent que la famille Bonaparte ferait revivre les réclamations formées contre le trésor et qui ne s'élèvent pas à moins de 80 millions, d'après un mémoire présenté dans le temps par M. Patorni.

M. Rouher, avant de quitter le ministère, aurait fait examiner cette revendication par une commission d'avocats qui auraient conclu à une répétition immédiate de 12 millions contre le trésor.

Nous livrons tous ces bruits pour ce qu'ils valent; nous croyons, quant à nous, que le président ne fera rien qui puisse ressembler à une riposte au refus des 1,800,000 fr. Il subira silencieusement ce refus ; mais le fossé sera creusé un peu plus profond entre les deux tronçons de l'ancienne majorité.

III. — *Projets de lois et propositions*

Dans la séance de mardi, on a adopté en deuxième délibération la loi relative aux contrats d'apprentissage, et adopté définitivement la loi relative aux lavoirs publics malgré l'opposition de M. Raudot pour qui toute intervention du gouvernement dans des améliorations que la liberté seule et l'initiative des particuliers pourrait accomplir, n'est autre chose que du communisme.

Le budjet de 1852 a été présenté par M. de Germiny dans sa séance de vendredi. Voici les principaux chiffres de ce document: pour le service ordinaire, les prévisions de recettes s'élèvent à 1,382,663,416 ; les prévisions de dépenses à 1,372,978,828 ; d'où ressort un excédant de ressources présumées de 9,684.588 fr. — Les découverts accumulés des années antérieures s'élèvent à 646,873,600 fr. qui forment la dette flottante. Les dépenses extraordinaires de 1852 ne pourront être couvertes que par un nouvel accroissement de ce chiffre.

Une proposition de MM. Bourzat et autres, relative à la fixation des droits du conjoint indigent dans l'hérédité de l'époux prédécédé, a été prise en considération, malgré les conclusions contraires de la commission et l'opposition de M. le ministre de la justice.

IV. — *Episodes.*

Dans la séance de lundi, on a communiqué à l'assemblée une demande en autorisation de poursuites formée par M. Ramond de la Croisette contre M. de la Moskowa, à raison d'insultes graves et publiques que ce dernier aurait commises à son égard dans les salons même de l'Elysée. Dans la plainte déposée entre les mains de M. le procureur de la république, M. Ramond de la Croisette expose que le lundi 27 janvier, M. de la Moscowa passant près de lui, lui marcha sur le pied avec affectation en lui disant : « Voilà pour vous, monsieur; vous comprenez, monsieur! » et que peu de temps après, comme il se retirait, il fut suivi jusque dans la salle d'attente par M. de la Moscowa qui l'apostropha en ces termes devant les personnes de la maison de M. le président : « Vous êtes un misérable ; vous avez empoisonné ma vie ! Comment osez-vous venir dans une maison où je me trouve? Je vous le défends, et je vous donnerai des soufflets partout où je vous rencontrerai. » — M. Ramond de la Croisette est l'avoué de Mme de la Moskowa et a été chargé en cette qualité de poursuivre la demande en séparation de corps formée par cette dame contre son mari. C'est à cette circonstance qu'il attribue les insultes dont il a été l'objet et dont il demande réparation devant les tribunaux. Dans une lettre publiée par plusieurs journaux, M. de la Moskowa ne nie pas les insultes, mais il affirme qu'elles ont conservé un caractère de grande discrétion et qu'elles ont une toute autre cause que celle alléguée par M. Ramond.

La commission nommée pour examiner cette demande a conclu à l'autorisation des poursuites.

— La demande en autorisation de poursuites contre M. Mauguin a eu un dénouement tout-à-fait inattendu, et auquel M. Anthony Thouret a donné une tournure toute dramatique. Le rapport de la commission venait à l'ordre du jour de mardi et concluait à l'autorisation. M. A. Thouret monte à la tribune, présente une vive critique de la disposition votée récemment par la chambre, disposition qui met le mandat d'un représentant à la merci d'un créancier, et finalement donne lecture d'une lettre de M. A. Chéron par laquelle celui-ci se désiste de sa demande.

Après les péripéties auxquelles les poursuites exercées au nom de M. Chéron ont donné lieu, sa lettre est assez curieuse pour que nous jugions utile d'en reproduire le texte:

« Devoué la République, plein de respect pour la souveraineté nationale, et ne voulant pas servir d'instrument à des passions qui veulent abaisser le pouvoir législatif, heureux d'ailleurs d'éviter à l'Assemblée des débats pénibles sur l'exercice d'un droit extrême, je déclare retirer ma demande en autorisation de poursuites contre M. Mauguin. »

En constatant que l'assemblée se trouve dessaisie par cet acte, M. le rapporteur de la commission s'est écrié : « Nous n'avons rien à dire des sentiments exprimés par M. Chéron, si ce n'est qu'il est regrettable qu'il ne les ait pas exprimés plus tôt. »

— Dans la séance de mardi, M. Dain a porté à la tribune, sous forme d'interpellation au ministère de l'intérieur, la question très grave de l'introduction subreptice du système cellulaire dans notre régime pénitentiaire. M. Dain, se renfermant dans la question de légalité, a tracé très nettement l'histoire de cette question, et il a montré comment l'administration en était venue peu à peu à implanter chez nous un système de détention que nos mœurs et l'opinion publique repoussent, et qui n'a d'ailleurs été autorisé par aucune loi. M. le ministre de l'intérieur a répondu que l'emprisonnement cellulaire n'étant appliqué qu'aux prévenus et accusés et non aux condamnés, ne constituait aucune infraction au système pénitentiaire légal. On a bien opposé au ministre plusieurs faits de détention cellulaire appliqués à des condamnés ; mais il a répondu que c'étaient des exceptions commandées par l'insuffisance des prisons ordinaires. Comme aucune proposition n'était formulée, la discussion n'a pu avoir de résultat. M. Dain présentera sans doute ultérieurement une résolution dans la forme prescrite par les réglements législatifs.

— Au commencement de la séance de vendredi, M. le président a donné lecture d'une lettre par laquelle M. le général Lahitte, représentant du Nord, donne sa démission.

Séance de samedi. — La séance a débuté par la lecture du rapport relatif à la dotation. Ce rapport, comme on le savait, conclut au rejet du crédit *extraordinaire annuel* qui était demandé pour frais de représentation de la présidence. La majorité, a dit le rapporteur, a pu faire le sacrifice de quelques doutes, de quelques inquiétudes au grand intérêt de l'accord des pouvoirs, mais cette confiance n'ayant pas été comprise, l'Assemblée ne peut pas persévérer dans les mêmes complaisances. Le renvoi de la discussion à mardi, demandé par les partisans de la dotation, a été repoussé, après deux épreuves douteuses, par 388 voix contre 306. La discussion reste donc fixée à lundi.

L'assemblée a ensuite discuté un projet de loi tendant à investir les conseils généraux de pouvoirs discrétionnaires dans le cas où un événement quelconque enlèverait aux pouvoirs constitutionnels de l'état leur liberté d'action. M. V. Hennequin a combattu ce projet : le seul moyen, a-t-il dit, de conjurer les révolutions, c'est d'en appeler au respect du suffrage universel. M. Dufaure a montré aussi, avec beaucoup de force, tout ce qu'il y avait d'anarchique dans cette constitution éventuelle de 86 pouvoirs souverains en France. Le projet a été rejeté, au scrutin, par 361 voix contre 268.

Allyre Bureau.

Voici une proposition de M. Ducoux qui va être examinée par la dix-septième commission d'initiative parlementaire :

« Art. 1. Il sera construit à Paris, sous la direction de l'Etat, une Bourse des travailleurs.

» Art. 2. Cette Bourse divisée en compartiments affectés aux différents corps de métiers, contiendra des bureaux de placement pour les ouvriers, et tous les renseignements propres à éclairer le public sur les divers éléments du travail :

» Le prix des marchandises, le taux des salaires, en un mot, toutes les indications qui intéressent le patron et l'ouvrier, le producteur et le consommateur, y seront recueillies et exposées avec soin.

» Art. 3. Cette Bourse sera construite conformément aux plans et devis dressés par les ordres du préfet de police et communiqués à la commission municipale de Paris, le 10 octobre 1848.

» Art. 4. Un crédit supplémentaire de trois cent mille francs, affecté à cette création, sera inscrit au budget des dépenses pour l'année 1851. »

A l'époque où il était préfet de police, M. Ducoux avait adressé au conseil municipal un projet complet accompagné de plans pour la réalisation de cette Bourse des travailleurs.

Dans un article du *Constitutionnel* sur les institutions postales des Etats-Unis, et qui se termine par cette douloureuse exclamation « La France demeure en arrière de toutes les autres nations, » nous trouvons les détails suivants sur le régime fait à la presse dans la république américaine :

« En Europe, le fisc est habitué à considérer le journalisme comme un de ses tributaires obligés, aux Etats-Unis, la chambre des représentants a fait à la presse une situation privilégiée. En effet, les numéros expédiés directement par l'administration d'un journal à ses abonnés, seront transportés gratuitement dans la circonscription du comté où parait le journal ; le port sera de deux centimes et demi dans la circonscription de l'Etat, et de

---

appris. Le vautour est étranger à ces délicatesses. Toute maxime de tempérance ou de savoir-vivre est pour lui viande creuse. Il a trouvé dans sa gloutonnerie la solution d'un problème proclamé insoluble par tous les physiciens : manger dans un seul repas plus gros que soi.

Mais mal en prend au goinfre de mépriser le précepte d'Hippocrate qui prescrit de sortir de table avec un reste d'appétit; car sa goinfrerie fournit aux habitants des pays qu'il habite un moyen économique et sûr de se débarrasser de lui.

Au Pérou, au Chili, en Bolivie, dans toutes les régions des Andes, quand les indigènes ont perdu un animal domestique, ils déposent le cadavre dans un champ découvert et s'embusquent dans quelque cachette à proximité des lieux. Les condors, vautours de la plus grande espèce qui devinent les corps morts à des distances prodigieuses, ne tardent pas à apparaître en foule au-dessus du théâtre de l'événement. Ils dessinent d'abord dans les airs d'immenses orbes, pour inspecter les terrains d'alentours, et l'inspection terminée, ils s'abattent sur leur proie, la déchirent et ne renoncent à la curée que lorsqu'ils en ont littéralement jusqu'au bec, après quoi ils se laissent aller sur leurs jambes et tombent ivres-morts sous la table, cherchant à se soutenir de leurs ailes comme l'ivrogne de ses bras. C'est le moment que nos affuteurs embusqués attendent pour faire main basse sur les gloutons qu'ils assomment l'un après l'autre. L'instinct de la conservation qui ne se retire jamais tout à fait de la brute, même quand elle est ivre, suggère bien à quelques-uns l'idée de rejeter au dehors une partie des aliments ingérés pour s'alléger d'autant. Ce procédé connu des Romains et des Russes, et qui rétablit l'équilibre entre la force d'ascension de l'oiseau et la résistance à vaincre, permet à quelques-uns d'échapper au trépas. Les habitants des îles de la Dalmatie, où les vautours fauves sont fort communs, emploient la même tactique pour se débarrasser de ces hôtes plus importuns que dangereux.

La nature a accordé le privilège du vomissement facultatif à tous les carnivores pourvus d'un appétit extraordinaire, aux vautours et aux hyènes des champs, comme aux mauves de la mer. Cette faculté de vomissement spontané permet à tous les carnivores faméliques de manger en une seule fois pour plusieurs jours, et de compenser ainsi les trop longues abstinences. Les loups, les chiens et les renards abusent de ce moyen pour enfouir dans la terre une partie de leur proie qu'ils retrouvent plus tard. Les vautours en savent encore tirer parti pour nourrir leur jeune famille à qui la chair un peu cuite convient mieux que la chair toute crue. Une multitude de charmants oiseaux de notre connaissance, le serin, le linot, le chardonneret, le pigeon, la tourterelle, agissent semblablement dans leurs rôles d'amoureux et de pères nourriciers.

Je ne connais sous la calotte du ciel d'avidité semblable à celle du vautour que celle de l'usurier. Il semble que l'amour de l'or se nourrisse de l'or même. Donnez cent millions au premier usurier venu, juif ou chrétien, il n'aura ni cesse ni repos qu'il n'en ait avalé cent autres. Thomyris, reine des Amazones, imagina de faire boire de l'or fondu à Cyrus pour le guérir de son ambition insatiable. Ce remède héroïque tua le malade, mais ne le guérit pas.

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

CAUSERIES.

Les journaux élyséens m'ont amusé cette semaine. Cette sorte de presse n'a pas l'habitude de me procurer assez d'agrément, pour que je ne m'empresse pas de lui témoigner toute ma gratitude à propos de cette exception.

Patrie, Moniteur du soir, Pays, Bulletin de Paris, recevez donc mes félicitations les plus empressées !

Ah ! si le *Pouvoir* eût existé encore... Mais le *Pouvoir* n'existe plus; ayant banqueté tout l'été, il s'est trouvé dépourvu quand la bise fut venue. Pas le moindre billet de mille, pas le plus petit cervelas. Impossible d'aller crier famine chez la société du Dix-Décembre, sa voisine, attendu que cette société de bienfaisance avait suspendu, par ordre supérieur, ses distributions habituelles ; sans quoi le *Pouvoir* nous eût certainement fourni des arguments non moins précieux que les autres à l'appui de la dotation.

Il est vrai qu'il a été presque avantageusement remplacé par le *Constitutionnel* de M. le docteur Louis Véron et de M. Granier de Cassagnac. Ne nous plaignons donc pas trop.

A en croire ces journaux, le Français né généreux non moins que malin, ne saurait vivre avec la pensée d'un président qui n'aurait pas au moins 3 millions dans son coffre-fort, et la *Patrie* nous faisait naguère une description lamentable d'un président se promenant à pied dans les Champs-Elysées, un parapluie sous le bras et invitant les ambassadeurs étrangers à manger du brouet noir servi par une berrichonne.

Peuple français, et vous, journal du soir, donnez-moi six-cent-mille francs par année, et je m'engage à prendre une citadine les jours de pluie, et à truffer le corps diplomatique toutes et quantes fois que ce sera nécessaire pour la gloire de ma patrie.

Après cela, quant à la dotation, voici mon opinion personnelle : la France a voulu un prince, il est trop juste que la France le paie.

Quant à moi qui n'en voulais pas, je paie et sans murmurer ; car je me dis : — Ce sera peut-être une leçon.

A parler franchement, je n'accorde pas une grande importance à cette question bien plus politique que financière. Qu'on vote les 1,800,000 francs ou qu'on ne les vote pas, cela m'est à peu près indifférent. Que l'argent de la France entre dans les coffres de l'Elysée ou dans les caisses des compagnies de chemin de fer, que m'importe !

Ah ! s'il s'agissait d'établir une dotation pour les invalides du travail... Mais il ne s'agit pas de cela.

M. Thiers, qui est un grand républicain, dira : Cela dénature l'institution de la présidence.

Moi qui suis bien décidé à demander l'abolition de cette même présidence, aussitôt que la constitution me le permettra, je vous laisse à penser si je dois me formaliser beaucoup de ce qu'on dénature cette institution !

cinq centimes pour toute l'étendue du territoire américain. Le poids maximum d'un journal est fixé à deux onces. Toute brochure, revue, livre ou autre imprimé, sera taxé à raison de cinq centimes par deux onces.

» Une telle disposition ne peut manquer d'accroître dans une proportion considéarble le nombre des journaux et imprimés transportés par la poste. »

C'est qu'aux Etats-Unis on ne se défie pas de la publicité, on n'a pas peur de la lumière; ce que l'on cherche par-dessus tout, c'est d'éclairer les populations sur tout ce qui les intéresse. Mais en Europe en est-il ainsi? et les mesures fiscales qui atteignent les journaux ont-elles uniquement pour but de procurer de l'argent au trésor? La première de toutes les conditions pour ne pas demeurer en arrière, c'est de ne pas avoir peur d'avancer.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE.

Le parlement anglais a été ouvert le 4 février. Le discours de la reine respire la satisfaction la plus complète sur la situation de l'extérieur et de l'intérieur. Il touche avec une extrême réserve au point religieux qui tient si vivement en émoi la population anglicane et qui a provoqué tant de meetings, tant de discours, d'articles de journaux, de manifestations de tous genres, et malheureusement aussi quelques excès où le vieil esprit d'intolérance brutale dominait. La reine annonce « sa résolution de maintenir les droits de sa couronne et l'indépendance de la nation contre tout empiètement, de quelque coté qu'il puisse venir. » Mais elle exprime en même temps « son vif désir et sa ferme détermination, sous la bénédiction de Dieu, de maintenir entière et intacte la liberté religieuse si justement appréciée par le peuple anglais. »

Le cabinet aura quelque peine à concilier le respect de la liberté religieuse avec l'habitude de concession à l'opinion publique qui caractérise le gouvernement anglais. Dans le premier moment et lorsqu'on était encore à distance des mesures à prendre, lord John Russell avait suivi le courant en adressant à lord Durham une lettre très virulente contre ce qu'on appelle l'agression papale. Aujourd'hui il s'agit de ne point dépasser les bornes du respect dû à la liberté religieuse dont lord John Russell a toujours été lui-même un des plus ardents défenseurs. Or, dans cette lutte spirituelle, il est assez difficile de saisir le corps du délit, d'appercevoir bien nettement l'empiétement sur les droits de la couronne et l'indépendance de la nation. Quand on aura par un bill solennel empêché le cardinal Wiseman de s'intituler archevêque de Westminster, il prendra un autre titre, voilà tout, et de plus aura l'avantage de pouvoir se dire opprimé sans l'être en réalité.

M. d'Israeli a annoncé que le 11 il interpellerait le gouvernement sur les souffrances de l'agriculture sur laquelle il compte baser son opposition. Quant à la question religieuse, il se borne à défier lord J. Russell a résoudre le grand problème de la compatibilité de la liberté religieuse avec la suprématie de la reine.

ALLEMAGNE.

Rien de saillant ne s'est produit dans les nouvelles d'Allemagne arrivées cette semaine. Les arrangements de la pacification du Holstein se continuent tranquillement. Dans la Hesse-Electorale, on cite devant un conseil de guerre austro-bavarois les officiers qui ont donné leur démission pour ne pas exécuter des ordres contraires à la constitution. On n'a rien de nouveau des conférences de Dresde, sinon des bruits de rupture qui ont besoin d'être confirmés.

Allyre Bureau

L'Egypte neutre.

Il est fortement question dans les hautes régions diplomatiques de remanier l'empire ottoman. On en détacherait l'Egypte qui deviendrait un *pays neutre*, s'administrant par lui-même, sous la protection de tous les peuples civilisés. Ces changements, qui porteraient atteinte aux traités de 1840 et de 1841, seraient, dit-on, motivés par la décadence visible dans laquelle se trouve l'Egypte depuis la mort de Méhémet-Ali, par le peu de fonds qu'il faut faire sur les princes de la famille régnante pour régénérer le pays, enfin, par la situation de l'Egypte elle même qui, en sa qualité de grande route de l'Asie, ne doit être la propriété exclusive d'aucune nation.

Voici les faits qui auraient donné l'idée de cette combinaison que d'avance tout le monde approuvera :

Depuis la mort de Méhémet-Ali, l'Egypte est en pleine décadence. Les institutions que ce prince avait si laborieusement fondées disparaissent chaque jour sous le gouvernement rétrograde de son successeur. Bientôt il n'en restera plus de traces.

En arrivant à la vice-royauté, Abbas-Pacha s'est empressé de détruire les écoles, de renverser les manufactures, d'abandonner le barrage du Nil, de désorganiser la mission égyptienne en France, qu'il aurait supprimée s'il n'avait eu peur de la presse. Ce n'est pas tout. Pour subvenir à un faste ridicule, il a notablement augmenté les charges publiques. Pendant que les fellahs, réduits à la plus extrême misère, ne pouvant payer l'impôt, se courbaient sous le bâton, Abbas-Pacha commandait à Paris un mobilier splendide, des voitures dont le luxe oriental contrastait péniblement avec les haillons de ses malheureux sujets.

Avant d'être chef de l'Egypte, Abbas-Pacha s'était déjà fait connaître par sa cruauté voisine de la démence. Un homme dont le témoignage n'est pas suspect, M. Gisquet, ancien préfet de police, raconte, dans son *Voyage en Orient*, un fait dont il fut témoin occulaire. Un jour revenant de Boulac avec notre consul-général, M. de la Valette, M. Gisquet vit Abbas-Pacha donnant l'ordre à son cocher de passer sur le corps d'un fellah qui ne s'était pas assez tôt détourné de sa route. Depuis son avènement, Abbas-Pacha ne s'est pas départi de cette cruauté. Son premier acte a été d'expulser de l'Egypte le gendre de Méhémet-Ali qui lui portait ombrage. Bien que le supplice du pal fut depuis longtemps tombé en désuétude dans tout l'empire, il l'a fait appliquer plus d'une fois. Enfin tout récemment sous le plus léger prétexte, il a fait, en sa présence, administrer cinquante coups de bâtons aux professeurs des écoles du Caire.

Abbas-Pacha n'est pas seulement cruel, il a dans tous les actes de son administration donné des signes non équivoques de démence. Il a fait construire une ville dans le désert où il a englouti des sommes considérables. Au lieu d'améliorer la condition des fellahs, il a rempli ses palais de chats, de pigeons, de chiens, de lapins qu'il élève à grands frais. Tout récemment, il s'est donné le spectale d'un combat de chats et de souris. Les rats avaient été demandés tout vifs au gouverneur du Caire. Abbas-Pacha a un mépris fanatique pour les chrétiens. Il insulte notre civilisation en employant aux fonctions les plus viles les médecins, les ingénieurs, les officiers qui ont fait leur éducation en Europe. Enfin, nous assure-t-on, il aurait remplacé le directeur de la mission en France, un de nos compatriotes, homme capable, par un marchand de bric-à-brac.

Tant d'actes de cruauté et de démence ont appelé l'attention de la Porte, car au terme des traités de 1840 et de 1841, l'Egypte n'est plus maintenant qu'une province de la Turquie. On s'est demandé à Constantinople ce qu'il fallait faire d'Abbas-Pacha; devait-on le déposer pour cause de folie? fallait-il se borner à lui donner un conseil pour l'assister dans son administration? A l'heure qu'il est, ces questions sont à l'étude dans les conseils du sultan. Ceux qui connaissent Abbas-Pacha, qui savent que rien de bon n'est à espérer de cet homme, penchent pour la déposition. D'autres, et on nous assure que le grand-visir Ali-Pacha est de ce nombre, voudraient qu'Abbas fut assisté d'un conseil de gouvernement nommé par la Porte, sans l'avis duquel rien ne pourrait se faire en Egypte.

Ce qui a transpiré des conférences du Divan a suggéré aux ambassadeurs des cinq grandes puissances l'idée de se concerter sur la solution que dans l'intérêt du commerce et de la civilisation la question égyptienne devrait recevoir. Si les renseignements qu'on nous transmet de Constantinople sont exacts, comme tout nous porte à le croire, l'antique patrie des Pharaons serait à la veille de subir une complète réorganisation politique. Il ne s'agirait de rien moins que de déclarer l'*Egypte neutre* et de la placer sous la protection de l'Europe toute entière. Voici, si nous sommes bien informé, la substance de ce qui aurait été dit dans la réunion des représentants des cinq grandes puissances:

Quant à la première question posée par le divan : Faut-il déposer Abbas-Pacha pour cause de démence? les cinq diplomates auraient trouvé ce moyen insuffisant, incapable de remédier à la situation de l'Egypte. Si Abbas-Pacha était déposé, aux termes du traité de 1841, le gouvernement appartiendrait à Saïd-Pacha, le fils de Méhémet-Ali. Or, Saïd-Pacha a-t-il réellement toutes les qualités requises pour retirer l'Egypte de l'état de misère dans lequel elle se trouve? Saïd-Pacha, il est vrai, a reçu une éducation à l'européenne; mais, comme les Orientaux, n'a-t-il pas emprunté à la civilisation tous ses vices sans rien lui prendre de ses qualités? Saïd-Pacha est turc; comme tel il est ennemi de tout progrès, de toute amélioration; il est d'ailleurs tout entier sous l'influence des marchands européens qui exploitent le pays; Saïd-Pacha n'est donc pas l'homme de la situation.

Il en est de même des autres membres de la famille de Méhémet-Ali. Envoyés en France par pure ostentation, ces jeunes princes n'y ont absolument rien fait; ils sont retournés dans leur pays tels qu'ils l'avaient quitté, seulement avec quelques vices de plus. Il n'y a donc rien à espérer de cette famille dont la médiocrité des membres contraste si fort avec l'illustration de son chef.

Tel serait l'avis unanime des représentants des cinq grandes puissances.

Mais, aurait objecté l'ambassadeur de la République française, le traité de 1841 assure à Méhémet-Ali et à sa descendance mâle la vice-royauté d'Egypte. Cela étant, pourrait-on, au mépris de ce traité, priver la famille régnante des droits qui lui ont été garantis par les cinq grandes puissances?

A cette objection l'ambassadeur d'Angleterre aurait répondu que cela était dans l'ordre des choses possibles, car ce que les cinq grandes puissances avaient fait elles pouvaient toujours le défaire, alors surtout que les circonstances qui avaient dicté le traité de 1841 n'existaient plus aujourd'hui. Qu'était Méhémet-Ali en Egypte? le représentant de la civilisation. A ce titre l'Europe devait protéger Méhémet-Ali; mais doit-elle la même protection à sa descendance qui sans cesse outrage la civilisation? Evidemment non. Dès que la famille de Méhémet-Ali ne remplit pas vis-à-vis de l'Europe les conditions du protectorat, l'Europe se trouve déliée de ses promesses vis-à-vis de la famille de Méhémet. Elle peut donc déchirer le traité de 1841 et disposer de l'Egypte au mieux des intérêts de l'humanité.

La famille de Méhémet-Ali une fois reconnue incapable de gouverner l'Egypte, la question de savoir s'il faudrait donner à Abbas-Pacha un conseil de gouvernement devenait sans intérêt.

Alors l'ambassadeur de France aurait posé la question dans ses véritables termes : Vous ne voulez pas, aurait-il dit, d'un conseil de gouvernement; vous excluez la famille de Méhémet-Ali du gouvernement de l'Egypte; qui donc sera chargé d'administrer ce malheureux pays?

L'ambassadeur d'Angleterre aurait alors répondu que l'Egypte, à cause de sa position géographique, ne devait plus être à telle ou à telle puissance, mais constituer un *pays neutre*, ouvert à toutes les nations du globe, s'administrant lui-même, et offrant le spectacle d'un vaste entrepôt et d'un canal à grande section, allant de la Méditerranée à la mer Rouge. Je veux l'Egypte neutre, aurait-il ajouté, neutre comme les détroit des Dardanelles et du Bosphore, neutre comme la partie de l'Isthme de Panama, qui doit être traversée par le canal des deux océans, neutre comme devraient l'être tous les points du globe qui sont ou seront un jour les grandes routes de l'humanité. Or l'Egypte n'est-elle pas le point de jonction des trois parties qui forment l'ancien continent? N'est-elle pas le grand chemin qui conduit d'Afrique en Asie? n'est-elle pas pour l'Europe la route la plus directe, la plus courte des Indes et de la Chine? Voilà pourquoi l'Egypte devrait être un pays neutre.

Maintenant, en 1841, les cinq grandes puissances avaient choisi Méhémet-Ali et lui avaient confié la garde de cette route; comme gardien de ce point important, elles l'avaient investi de l'autorité souveraine. Si aujourd'hui la famille de Méhémet-Ali se trouve indigne de la confiance des cinq grandes puissances, faudrait-il sacrifier les intérêts de l'humanité tout entière à l'intérêt de quelques princes qui sont aussi petits que leur aïeul fut grand?

Tel est, nous assure-t-on, l'avis émis par le représentant de l'Angleterre. Quant à nous, nous le trouvons parfaitement conforme aux principes qui devraient diriger l'économie internationale. L'Egypte, neutre, libre, affranchie des petits tyrans qui l'oppriment, deviendrait le rendez-vous de toutes les nations, et serait bien vite civilisée. N'étant plus sujette à la loi musulmane, le creusement du canal à travers l'isthme de Suez deviendrait facile. Le globe tout entier n'aurait donc qu'à gagner à l'affranchissement de l'Egypte. Cette perspective nous fait espérer que les conférences des ambassadeurs des cinq grandes puissances auront un prochain résultat. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Jacques-Valserres.

NOUVELLES DIVERSES.

La masse du numéraire circulant en Europe est évaluée à six milliards environ et répartie à peu près de la manière suivante :

En France,	2,700,000,000 fr.
En Angleterre,	1,110,000,000
En Espagne,	450,000,000
En Portugal,	150,000,000
En Hollande et Belgique,	500,000,000
En Autriche,	270,000,000
En Italie,	250,000,000
En Prusse,	220,000,000
En Allemagne et en Suisse,	210,000,000
En Russie,	300,000,000
Total égal,	6,000,000,000

—Dans la 16e commission d'initiative parlementaire, M. Waisse, interpellé sur la pensée du gouvernement, relativement à la loi du 31 mai, a répondu catégriquement que le gouvernement en-

---

Eh! mon Dieu, bien au contraire. Ce sera un argument de plus à l'appui de ma proposition.

Tandis que les deux pouvoirs politiques se livrent à ces débats pécuniaires, le troisième pouvoir, le pouvoir judiciaire, est dans des transes mortelles, si l'on en croit les avocats qui rédigent les journaux du palais de justice.

Il s'agit de la réhabilitation de Lesurques dont notre assemblée va incessamment s'occuper.

Les gens de droit se sont livrés à d'incroyables tartines à ce sujet. Il n'est sorte d'arguments biscornus dont ils n'aient fait usage pour tâcher de prouver à l'assemblée législative qu'elle doit bien se garder de toucher à l'arche sainte de la justice humaine qui, disent ces messieurs, procède en droite ligne de la justice divine, et qui par conséquent, si elle n'a pas tout à fait l'infaillibilité de celle-ci, doit du moins en conserver soigneusement les apparences, afin de garder son prestige aux yeux des vulgaires mortels : *profanum vulgus*,

J'ose trouver ce raisonnement assez singulier.

Jusqu'à ce jour, j'ai évité soigneusement de me livrer à l'étude du droit, et je compte bien persévérer dans cette abstention que je crois salutaire. C'est peut-être cela qui obstrue mon jugement. Mais j'ai la simplicité de penser que la justice a été instituée pour être juste; sinon, il faudrait tâcher de lui trouver un autre nom.

Or, si j'en crois mon dictionnaire, qui est à peu près français, bien qu'il soit de l'Académie, cette qualification de juste ne s'applique pas seulement à ceux qui ne commettent aucune espèce de faute, puisqu'il est dit que le plus juste, fût-il président de la cour de cassation, pèche à peu près sept fois par jour, ce qui fait, bon an, mal an, 2555 fois par année et 2562 pour les années bissextiles; cette qualification s'applique encore à ceux qui, ayant commis des fautes, s'empressent de les réparer autant que cela est en leur pouvoir.

La justice a-t-elle fait périr Lesurques qu'elle croyait coupable? — Oui! L'innocence de Lesurques a-t-elle été pleinement démontrée? — Oui! — La justice s'est-elle empressée de déplorer son erreur, de réhabiliter solennellement la mémoire du pauvre supplicié et de faire rendre à sa malheureuse famille les biens qu'elle avait confisqués? — Non! — La justice a-t-elle bien fait?...

— Quelques raisons qu'on m'allègue, quelques prétextes qu'on m'apporte, quelques sophismes qu'on me déroule, la main sur ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, je répondrai : Non, le pouvoir judiciaire n'a pas agi suivant les lois de l'équité.

Il ne pouvait pas, me dira-t-on; les usages, les formes s'y opposaient.

— Il fallait changer vos formes et vos usages. Et bien! loin d'y perdre en dignité et en prestige, vous y eussiez gagné au contraire.

Le peuple se fût incliné avec respect devant les magistrats assez impartiaux pour s'accuser eux-mêmes et se réunir solennellement en lit de justice pour casser un de leurs propres arrêts.

Est-ce que vous croyez, braves avocats de la *Gazette des Tribunaux*, que la magistrature a vu grandement s'accroître son autorité morale, depuis cinquante ans que ce nom de Lesurques retentit jusqu'au fond des chaumières les plus reculées de la France, comme une accusation, comme une sanglante raillerie contre l'orgueil de cette justice humaine qui ose se prétendre infaillible comme Dieu?

Savez-vous ce qu'on a fait depuis cinquante ans que ce sang innocent demande en vain justice? En refusant sans cesse la réparation demandée, on a confirmé tacitement cette condamnation qui alors n'était plus un malheur mais une iniquité; d'une erreur fatale, d'un accident involontaire on a fait un crime.

C'est ce crime du passé qu'il s'agit de réparer aujourd'hui. Et cette réparation, il ne faut pas que la magistrature française en abandonne tout l'honneur au pouvoir législatif.

Il est juste, il serait beau, il serait grand que le corps judiciaire s'unît au parlement pour proclamer l'innocence de cette infortunée victime de l'erreur, de la *faillibilité* humaine.

Je voudrais que le jour où les représentants de la France déclareront officiellement la réhabilitation de Lesurques, je voudrais qu'un catafalque fût élevé aux mânes du condamné, et que les dignitaires de la magistrature française assistâssent en corps à une cérémonie expiatoire devant ce monument funèbre.

Je prétends que, loin de déconsidérer la justice, cet acte d'humilité et d'équité l'honorerait aux yeux de tous.

Et voilà pourtant où conduit votre peine de mort, grands législateurs, profonds philosophes.

La peine de mort, cette atrocité de la barbarie dont vous vous obstinez à ensanglanter les mœurs de la civilisation!

La peine de mort qui peut faire tomber sur la tête d'un innocent ce lâche couperet que les orateurs nomment encore le glaive de la loi, par politesse.

La peine de mort qui doit faire frissonner de terreur le cœur de tous les interprètes de la justice, jusqu'à ce qu'ils se soient habitués à devenir les instruments aveugles et passifs de cette implacable abstraction qu'on appelle la loi.

La peine de mort, cette féroce impiété qui ose usurper sur la justice divine!

La peine de mort qui punit un meurtre individuel par un meurtre collectif!

Depuis longtemps condamnée par nos mœurs, cette peine terrible disparaîtra bientôt de nos codes.

Mais faudra-t-il encore une révolution pour brûler cette ignoble machine rouge, ce tréteau de la mort où l'on offre au public le spectacle d'une tête qui tombe, comme il en a fallu une pour renverser l'échafaud politique que quelques légistes de la Constituante demandaient à relever?.... Ah! toutes les grandes pensées, tous les instincts généreux viennent de ces masses ignorantes, méconnues et dédaignées. Le monde officiel, habitué aux spéculations de l'esprit, aux abstractions de sa fausse science, le monde officiel manque de cœur et lutte avec obstination, jusqu'à la fin, contre l'envahissement du sentiment dans les institutions humaines.

Presque toujours lâche, on ne lui arrache des concessions que par surprise. Espérons que cette fois il n'en sera pas ainsi, et que la prochaine assemblée se laissera émouvoir et dominer par les grands orateurs, par les nobles âmes qui lui demanderont l'abolition de la peine de mort.

Victor Hugo, nous comptons sur vous pour accomplir enfin sur nos lois barbares cette conquête de l'esprit nouveau.

L'abolition de la peine de mort sera le premier pas fait dans la grande voie des réformes pénitentiaires; dans l'abolition de ces bagnes impurs, écoles de vices et de crimes qui reçoivent souvent des hommes égarés et ne rendent à la société que des monstres; dans la transformation de ces prisons noires et fétides où les criminels vont prendre leurs degrés dans l'infamie, en écoles utiles et fécondes de moralisation et de travail.

Il y a longtemps qu'on l'a dit, et on le dira peut-être longtemps encore avant de percer l'épaisse routine et l'incurable entêtement de ces hommes d'état qui prétendent au monopole de la

tendait maintenir cette loi et l'appliquer à l'élection présidentielle, aussi bien qu'aux élections des représentants.

— Des pluies abondantes et tièdes qui sont tombées à la fin de la semaine dernière dans le sud-est de la Franche-Comté ont déterminé la fonte de beaucoup de neiges et amené des crues menaçantes du Furens, à Saint-Etienne, de la Saône, du Rhône et de la Loire. Samedi dernier, à Saint-Etienne, on a pu craindre un instant le renouvellement des désastres de 1849. Il y a eu de fortes avaries dans tous les environs. Les chemins de fer qui aboutissent à Saint-Etienne ont dû suspendre leur service. A Roanne, une forte gelée survenue dans la nuit du 2 au 3 a arrêté la crue qui devenait très menaçante.

— Demain lundi, 10, à sept heures et demie du soir, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Neuve-des-Bons-Enfants, n° 5, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie.

— Six cours d'anglais de différents degrés sont en ce moment en activité chez M. Robertson, rue et place Louvois, 8. Il y en a trois chaque soir, de 7 heures à 9 heures. Ces six cours embrassent l'enseignement gradué de la langue anglaise depuis les premiers éléments jusqu'à la connaissance complète de la langue. Le cours du 6e degré porte en ce moment sur la traduction en anglais du récent chef-d'œuvre de George Sand : *Claudie*, sur la traduction en français de Shakespeare et de Byron, indépendamment des conférences et conversations sur toutes sortes de sujets. Les conditions d'admission sont 15 fr. par mois pour un seul cours, 20 fr. par mois pour deux cours et 25 fr. par mois pour tous les cours.

— On lit dans l'*Assemblée nationale* : Au moment où l'administration s'occupe, avec des efforts si louables, d'abaisser le prix de la viande, nous nous empressons de signaler une heureuse idée qui sera vivement accueillie par la classe ouvrière. Les ouvriers nécessiteux sont aujourd'hui forcés de prendre leur nourriture dans des gargotes où ils rencontrent rarement les conditions d'hygiène et de propreté désirables. Il s'agirait donc de fonder, dans les quartiers les plus populeux, des réfectoires organisés sur les bases les plus économiques, et où les ouvriers seraient à l'abri de toute sophistication. On a calculé que, moyennant 40 centimes, on pourrait fournir un potage, un plat de viande garni de légumes, le pain et un cinquième de litre de vin pur.

— DÉNOMBREMENT DE LA POPULATION. — Un décret du président de la République en date du 1er février porte :

« Il sera procédé au dénombrement de la population par les soins des maires, dans le cours de la présente année.

» Ne compteront pas dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette des impôts ou à l'application des lois sur l'organisation municipale, les catégories suivantes :

Corps de troupes de terre et de mer, maisons centrales de force et de correction, maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles pour les jeunes détenus, prisons départementales, bagnes, dépôts de mendicité, asiles d'aliénés, hospices, colléges nationaux et communaux, écoles spéciales, séminaires, maisons d'éducation et écoles avec pensionnat, communautés religieuses, réfugiés à la solde de l'Etat, marins du commerce, absents pour les voyages de long cours.

STATISTIQUE. — Dans le cours qu'il fait au Conservatoire des arts et métiers, M. Moll évalue la population chevaline de la France à 2,900,000 individus. Le tableau suivant montre, d'ailleurs, que notre pays, qui passe pour être pauvre en chevaux, ne le cède pas, quant au nombre, à des contrées réputées beaucoup plus riches. Son infériorité n'est réelle que sous le rapport de la qualité, non pas absolue, mais relative aux services qu'une civilisation nouvelle exige de ces animaux.

On compte par myriamètre carré :

En France,	535 chevaux.
En Prusse,	518
Dans le Zollverein,	513
En Wurtemberg,	502
En Bavière,	454
La Saxe, où l'on en compte,	553

dépasse seule la moyenne de la France.

Les départements les plus riches en chevaux sont les Vosges (147,929), le Finistère (105,530), la Manche (91,814), les Côtes-du-Nord (89,928), la Seine-Inférieure (87,194), l'Aisne (80,815), le Pas-de-Calais (80,273), le Nord (79,177), la Somme (75,008), la Meurthe (72,055). Les département les plus pauvres sont les Hautes-Alpes (4,289), les Basses-Alpes (5,386), la Creuse (6,178), l'Ardèche (6,640), le Lot (6,921), l'Hérault (7,720). Dans la Seine, on compte 36,271 chevaux. (*Siècle.*)

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue établi à la 8e page et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an. . .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement	d'un an,	1 f. 50
—	de 6 mois,	» 75
—	de 3 mois,	» 40

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 février, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

SALON DE 1851.

(7e article.)

DU PORTRAIT. — *MM. Ricard, Chaplin, Courbet, Hébert, Lehmann, Verdier, Faivre, Lafond, Wagrez.*

Le portrait est une des parties les plus difficiles de l'art et les plus faiblement traitées de nos jours. Mais qu'est-ce avant tout qu'un portrait? Pour le plus grand nombre c'est une tête bien peinte et bien dessinée d'après nature. Or, une tête bien peinte et bien dessinée peut n'être qu'un mauvais portrait. Il faut de plus la ressemblance, dira-t-on. Entendons-nous sur ce mot. Il y a la ressemblance matérielle, externe, qui consiste dans l'exactitude de la forme des traits, mais derrière celle-ci il en est une toute interne, celle de l'âme, de l'être passionnel, qu'il n'est donné qu'à bien peu d'artistes, je ne dis pas d'atteindre, mais de soupçonner seulement. C'est cette ressemblance *psychique* que le portraitiste doit reproduire au moyen des formes et des tons. Il ne doit pas se contenter de nous montrer les traits de tel ou de tel homme, il faut qu'il nous en montre le cœur ; il faut qu'il oblige ce personnage muet, déguisé sous sa tenue officielle et masqué sous sa pose, à se trahir lui-même et à nous dire qui il est. Croit-on qu'on puisse faire le portrait d'un être intelligent en le copiant comme une nature morte?

Il serait nécessaire que le peintre connût à fond son modèle pour faire un bon portrait. Les plus beaux que nous aient laissés les maîtres sont ceux de leurs amis ou de gens dans l'intimité desquels ils vivaient. C'est qu'il est impossible de faire le portrait d'un inconnu, et on ne connaît point quelqu'un pour l'avoir vu seulement; et moins le peintre connaît son modèle, et plus il doit être physionomiste. Celui qui n'a pas un regard observateur, un coup d'œil divinatoire pour suppléer à cette connaissance préalable, ne sera jamais qu'un portraitiste médiocre. Il faut encore, pour exceller dans le portrait, le prendre au sérieux, comme faisaient les grands maîtres qui y mettaient tout leur art et tout leur amour, tandis que nos jeunes gens ne les regardent que comme une corvée, que comme un moyen de gagner assez d'argent pour faire de la peinture *sérieuse*. Il en est bien peu pour qui peindre des portraits ne soit pas un métier plutôt qu'un art.

L'école française moderne a produit moins de bons portraits que de bons tableaux; c'est que nos peintres ont plus d'habileté que de véritable savoir, et que dans ce cadre étroit, l'œuvre privée de toute mise en scène ne subsiste que par elle-même. Mais, il faut l'avouer, des deux sectes principales qui divisent l'école, c'est encore celle des dessinateurs qui a produit les meilleurs. Et pourtant quelque remarquables que soient ceux que je pourrais citer, et que tout le monde connaît, il n'en est guère qui puissent, je ne dis pas se placer à côté de ceux des grands maîtres, mais présenter l'ensemble des qualités constitutives du portrait : la physionomie, le naturel et l'exactitude. Presque tous sont le produit d'une manière de voir systématique, d'une théorie qui cherche non pas l'homme, mais un certain style. La préoccupation principale des puristes est de savoir comment Phidias ou Raphaël auraient vu leur modèle; et au lieu de se placer devant lui pour le dessiner, ils vont porter leur chaise au beau milieu de l'antiquité ou de la renaissance, s'efforçant de regarder à travers l'œil de tel Grec ou tel Italien. Dans cette école il y a beaucoup de naïveté affectée et rarement du naturel. Les traits de chacun de nous sont coulés dans un moule particulier; le puriste retouche ce moule et ramène l'épreuve à son type de beauté à lui, et sous prétexte de style corrige le dessin imparfait de la nature. Chaque homme a son teint qui est l'expression de son tempéramment; le puriste, qui, pour se débarrasser de toute préoccupation de coloris, gênante parfois dans la richesse de la forme, a systématisé la couleur au profit du dessin, donne la sienne à tout le monde, un peu plus claire ou un peu plus foncée, mais sortant toujours du même pot.

Les coloristes ont transformé nos maigres Français, nos parisiennes chiffonnées en têtes dorées vénitiennes, ou en belles faces sanguines flamandes, suivant leur prédilection; tout à chercher Rubens ou Titien ils n'ont pas songé à regarder la forme de très près et en ont fait une de fantaisie. Mais exclure la couleur du portrait c'est supprimer le tempéramment dans l'homme et nier l'individualité; mais négliger la forme pour l'aspect, c'est créer un être chimérique. Ici, plus que dans toute autre branche de l'art, il est impossible de séparer le dessin de la couleur, dont l'ensemble reproduit la vie, c'est ce qui explique pourquoi la peinture moderne a produit si peu de bons portraits familiers ou historiques. L'esprit de système et d'imitation du passé ne peuvent se concilier avec la naïveté que ce genre exige.

Les grands maîtres, ceux mêmes qui cherchaient le plus l'antiquité dans leurs tableaux, l'oubliaient dans leurs portraits pour ne plus voir que la nature. Aussi nous en ont-ils laissé qui ont une véritable signification historique et sont comme des biographies authentiques des hommes de leur temps. Canova voyait passer le profil d'un Cœsar entre lui et Napoléon, et il nous a donné une manière d'Auguste empereur, et nullement l'homme du dix-neuvième siècle. Gros, moins influencé par l'antiquité, est bien plus près du but.

La mise en scène est pour le portraitiste d'une importance capitale. Qui ne sent combien il serait ridicule de composer le portrait d'un faiseur de romances, comme M. Ingres a composé celui de Cherubini? La composition doit ici être déduite logiquement du personnage, mais nos peintres ne s'embarrassent guère de cela. L'un cherche une pose statuaire, l'autre une pose pittoresque. La forme, dit le premier, la couleur, dit le second; mais qui s'inquiète de la nature du sujet, c'est-à-dire de la personnalité? Or c'est la personnalité qui est l'âme du portrait.

Parmi les portraitistes présents à l'exposition, celui qui me semble se rapprocher de plus près de l'idéal que j'ai essayé d'indiquer, celui, du moins, qui me paraît marcher dans la voie la plus directe, est un nouveau venu, M. Ricard. Il a l'intelligence du tempéramment et saisit très bien la physionomie caractéristique. Ses portraits sont tous variés d'aspect et de tournure; sa peinture est serrée de forme, se colle pour ainsi dire sur l'expression, tant elle la laisse voir nettement, et brillante et animée de couleur, elle ne cherche pas à rendre l'aspect de telle école, mais le tempéramment individuel. Son dessin ne procède point par le contour, ce signe algébrique de la forme, si aimé des mathématiciens de l'école, mais par le relief qui se termine nettement sur ses bords là où la substance vient à manquer. Ce relief est saisissant, parce que l'ombre et la lumière sont faites d'une même étoffe, d'une même chair plus ou moins éclairée. Au lieu de délimiter sa forme par un contour, qui met comme une cloison entre les corps et l'air ambiant, il en perd habilement les bords dans les fonds généralement vigoureux, à la manière des maîtres, de sorte que la masse lumineuse vient en avant par son centre tandis que les bords restent en arrière comme attachés au

---

science et de la raison, de tous les travaux matériels, le travail agricole est le seul qui relève l'âme humaine, ennoblisse l'esprit, adoucisse le cœur. Non pas le travail isolé du paysan, sans relâche courbé sur le sol qu'il trempe de ses sueurs, sans autre inspiration, sans autre mobile, sans autre joie que l'espoir d'un gain dont presque toujours, hélas! il prévoit l'insuffisance; mais le travail en groupes rivaux et joyeux, avec la sécurité, l'émulation, l'attrait des récompenses.

Le travail des champs qui met l'homme en face de la nature, qui l'entraîne à la contemplation, à la douce et religieuse rêverie, à ces heures solennelles où la création se revêt de ses aspects les plus magiques, semble réunir en une seule voix toutes ses harmonies pour bénir et remercier Dieu.

Le travail des champs, douce et sainte fatigue, quand elle n'est pas exagérée et qu'elle ne plie pas l'homme en deux comme une branche comprimée, qui apaise les troubles de l'âme et fait dormir d'un si calme sommeil.

Vous voyez essayer cela pour vos enfants abandonnés, pour ces petits coupables que naguère l'incurie de la société aurait laissé grandir pour le mal, et achever dans nos prétendues maisons de correction leur éducation de voleurs ou d'assassins. Vous en reconnaissez, vous en constatez vous-mêmes les immenses avantages; eh bien, je parie que, si l'on ne parvient pas à vous forcer dans les derniers retranchements de votre opiniâtreté, de votre paresse, de votre orgueil, je parie qu'un siècle s'écoulera encore avant que vous ne vous avisiez d'essayer pour les adultes du crime ce système qui régénère si efficacement ces jeunes âmes égarées.

Réformes! réformes! partout où la pensée s'arrête sur une de ces machines sociales si compliquées et si impuissantes, partout où l'on regarde fonctionner un de ces rouages devant lesquels s'extasie la prétentieuse insuffisance de nos hommes d'état, ce mot s'échappe à la fois du cœur et des lèvres.

Réformes! Ah! la première, la plus importante, celle d'où découleraient naturellement et facilement toutes les autres, serait la réforme de la misère qui engendre toutes nos souffrances, toutes nos convulsions, tous nos crimes.

Mais pour celle-là, vous êtes les premiers à proclamer votre impuissance. Et comme vous vous dites naïvement les plus forts, les plus habiles, les plus sérieux de tous les hommes, vous décrétez de folie ceux qui osent tenter ou demander quelque chose qui dépasse vos facultés; heureux encore ceux-là, quand les *hommes pratiques* veulent bien se contenter de leur crier : *A Charenton*!...

Heureusement qu'en dehors de ce monde endurci et ossifié, en dehors de ces morts qui se chantent des hosannah dans leur tombe, le monde vivant, le monde des arts et de la science, le monde de la lumière et du progrès marche, marche sans cesse.

Encore un peu, et la vérité triomphera.

Eugène Nus.

Une correspondance particulière de Rome, publiée par le *Journal des Débats*, donne des détails curieux sur un fait de brigandage qui s'est passé dans les Etats romains :

Le 25 de ce mois, on jouait au théâtre de Fornili-Popoli la *Mort de César*. Forlini-Popoli est une ville d'environ 4,000 habitants, ceinte d'une haute muraille percée de deux portes, et à peine distante de trois milles de la ville de Forli, dont elle est en quelque sorte le faubourg. Les théâtres, en Italie, n'ouvrent guère avant deux heures de nuit, c'est-à-dire pour le 25 de janvier, vers huit heures du soir. A cette heure, tout mouvement a disparu des rues, les boutiques sont fermées, et les habitants retirés dans leurs maisons ou dans les cafés et dans les théâtres. Cette absence de circulation, à cette heure peu avancée de la soirée, remarquable même à Rome, est encore plus complète dans les petites villes. On peut donc croire qu'à Forlini-Popoli, et particulièrement un jour de représentation théâtrale, les rues se trouvaient désertes à ce moment, sans quoi il serait impossible de s'expliquer ce qui va suivre.

Le premier acte de la pièce était terminé, et le rideau venait de se baisser, lorsque tout à coup il se relève et laisse voir, à la place des acteurs qui avaient disparu, dix brigands de la bande del Passatore, qui, armés de fusils et d'escopettes, couchent en joue le parterre et les loges. Au même moment, une trentaine d'autres brigands pénètrent dans la salle, dont ils occupent toutes les issues. Ceux-ci, armés de sabres, de pistolets et de fusils, menacent également les spectateurs. Après un premier moment de stupeur, pendant lequel personne n'osa remuer, le chef des brigands s'avança jusqu'à la rampe, et là, montrant les clefs des deux portes de la cité : « Signori, dit-il, vous comprenez que nous sommes vos maîtres; toute résistance de votre part nous entraînerait à des extrémités qu'il dépend de vous de nous éviter; veuillez donc écouter ce qui vous reste à faire : Je vais appeler plusieurs d'entre vous; à mesure que je prononcerai un nom, celui qui le porte sortira de sa loge ou de sa stalle, et se rendra à sa maison, accompagné d'un ou deux de *mes amis*, qui l'aideront à rapporter ici tout l'argent de son épargne, et cela sans y laisser un *paolo*. »

Ceci dit, l'orateur déploie un papier et commence la lecture de ce fatal appel. Il fallut s'y soumettre. Forlini-Popoli n'avait que douze carabiniers pour maintenir la police. Six se trouvaient dans l'intérieur de la salle de spectacle, et avaient été saisis et garrottés par les brigands. Les six autres, surpris dans leur caserne, avaient cependant essayé une résistance inutile. Le *gonfalonier* (maire de la ville) fut le premier obligé de se rendre chez lui, où il eut à subir de mauvais traitements de la part de ces étranges visiteurs.

On devine quel temps nécessita cette suite d'opérations qui ne se terminèrent qu'à minuit moins un quart; et ce fut probablement pour abréger les angoisses du parterre et des loges que deux brigands allèrent de spectateur en spectateur, recueillant dans un foulard les montres, les bourses, les chaînes, les bagues, et jusqu'aux parapluies. Quand la récolte fut achevée, tant au dedans qu'au dehors de la salle, et que le butin eut été amoncelé sur la scène, les brigands firent baisser la toile, puis se retirèrent tranquillement, emportant le tout. On estime à 7,000 piastres romaines (environ 40,000 fr.) l'argent monnayé et au double les bijoux, les objets d'art et les vêtements extorqués par les brigands.

Le lendemain, un fort détachement autrichien se mettait à la poursuite de la bande, qui probablement se sera dispersée immédiatement dans les montagnes, ou aura en grande partie passé la frontière en Toscane. Leur nombre devait s'élever approximativement à trois ou quatre cents hommes. Il est probable aussi qu'ils avaient des intelligences avec certains habitants. Quoi qu'il en soit, maisons privées et caisses publiques, tout a été dévalisé, à l'exception de la caisse du Mont-de-Piété, dont la serrure a résisté à tous les efforts faits pour la briser.

fond qui l'enveloppe, ce qui donne au corps une épaisseur sensible dans les trois dimensions. Ce dessin ayant pour base la réalité ne dénature jamais la forme pour la corriger, mais elle la dispose et la place de façon à en laisser les défauts dans l'ombre, et distribue la lumière pour en faire ressortir les côtés favorables.

De tous les portraits du salon, celui de Mme S... (2585) est, je crois, le plus généralement goûté. C'était un ravissant modèle, et M. Ricard est resté à la hauteur du sujet. Voici une créature heureuse, ou la physionomie trompe beaucoup, une franche et joyeuse nature, fine, bonne et insouciante. La pose carrée et nonchalante, l'air de tête hardi, le regard spirituel et vif de cette charmante fille d'Eve, la façon dégagée dont ces belles petites mains potelées jouent avec les soies de ce petit chien de princesse vous disent bien tout ce caractère; ses goûts d'élégance et de luxe, et ce beau costume de fantaisie viennent compléter le tableau. Chez d'autres ce serait prétentieux; ici, ce n'est qu'un caprice naturel à une jolie femme habituée à en avoir : affaire de goût et de luxe. Du reste, le costume est on ne peut mieux choisi et témoigne du bon goût de celle qui l'a adopté. Cette robe échancrée carrément laisse voir une si belle poitrine que l'on comprend combien il eût été déplorable de lui préférer une de ces robes soi-disant morales, mais si laides, que l'on porte aujourd'hui. Les bouffantes rouges raniment la sévérité du ton noir de la robe, si bien dégradé du reste, et conduisent le regard de ces mains élégantes à la gorge où est concentrée toute la plénitude d'une lumière rose et brillante, et à cette jolie tête, si étincelante de vie et d'animation, que vient admirablement couronner une riche chevelure. Une fois arrivé là on y reste volontiers pour recueillir un de ces charmants sourires. Ceci est un portrait dangereux, et si je l'avais dans mon cabinet de travail, je le couvrirais d'un voile aux heures de l'étude. — Nul maniérisme, grande tournure, grand éclat : cela sent son maître d'une lieue.

Le portrait de Mlle L. G. (2586) est moins séduisant, parce qu'il est beaucoup plus sévère. Cette jeune femme est une disciple de Minerve, et non plus une adoratrice de la blonde Aphrodite. Aussi tout est-il sérieux dans ce portrait, la couleur comme le vêtement, le port et le regard. Cette figure, passant devant vous, isolée, dans une pleine lumière, et se détachant sur un rideau rouge, a quelque chose de dramatique : elle ne regarde pas et ne veut point être regardée; elle ne sourit ni ne parle, mais elle pense; elle va peut-être chanter. Une de ses mains, belles de ton à ravir, tombe négligemment, et l'autre repose sur le pli de son corsage ; l'action n'est pas là, elle est concentrée dans la tête. On sent bien en voyant ce beau visage méridional qu'il y a là une nature puissante. La vie est ici dégagée du luxe et du plaisir et s'est réfugiée dans les hautes régions de la pensée. Je ferai remarquer, en mettant ces deux têtes en regard, combien l'artiste a su modifier son style et sa palette.

Le portrait de M. Boissard (2584) en bourgmestre flamand est enlevé à la pointe de la brosse la plus spirituelle du monde; tout coup a porté si juste que cette ébauche semble très faite et très étudiée. Il y a aussi tant d'animation et de vie, et c'est si étonnemment lumineux ! On n'improvise pas de la sorte sans avoir un talent très souple et très sûr.

La tête mise sous le n° (2590) qui semble appartenir à une autre époque autant par le caractère du visage que par l'exécution patiente et caressée de la peinture, qui a un grand charme et rappelle certaines choses de Pordenone, n'a rien de moderne. Cette toile témoigne des études intelligentes de l'auteur; mais je crois qu'il est à présent dans une voie bien meilleure, la voie du naturel par la nature. Si on la compare au portrait de M. Lanoue (2589) bonne et solide peinture, modelée à fond, d'une si forte couleur et d'une expression si complète, on verra combien ce que je dis est vrai. Toute la face et jusques aux tempes, et à la peau du crâne, expriment admirablement ce sourire fin, mélange de bienveillance narquoise et de bonhomie futée, qui fait le trait caractéristique de cette tête. Voilà qui est pris sur le fait.

Il y a un sentiment exquis dans la petite *bohémienne* (2592), et il est impossible de mieux rendre le tempérament. Ces yeux étonnés et ardents, cette joue pâle et sans fleur, cette bouche presque douloureuse ont quelque chose d'attendrissant ; c'est un mélange de souffrance et d'insouciance singulier. Son chat joue avec elle, mais elle ne le regarde pas, et qui peut dire où plonge son regard ?

Mais le plus fort de tous ces portraits est celui de M. Ziem, qui est le plus mal placé. (n° 2588) Lavater ne demanderait pas à voir le modèle pour en connaître le caractère, et le phrénologue serait tenté de porter sa main sur cette région frontale si bien écrite. M. Ricard n'a rien peint, à mon sens, qui soit aussi profondément, aussi intimement étudié, qui soit rendu d'une manière aussi complète. Je me suis étendu beaucoup sur M. Ricard, à cause de la variété que l'on trouve dans ses œuvres; chacune d'elles semble sortir d'une autre main, parce que l'artiste l'a pour ainsi dire moulée sur nature, et c'est pourquoi elle ressemble à son modèle et non pas à son auteur. Voilà la qualité fondamentale du portrait, et au point de vue général de l'art, comme dessin, modelé et coloris, toutes ses peintures méritent à coup sûr d'être placées parmi les plus distinguées.

Un autre débutant, M. Chaplin (il n'était connu que comme peintre de genre) vient de se faire une belle place par son portrait de Mme P. (520). Beaucoup de charme, sentiment très fin de la nature, observation très intime du caractère, dessin juste, couleur délicate et harmonieuse, en voilà les qualités saillantes. Le ton des chairs, la forme un peu empâtée des traits, cette pose commode, prise pour n'en plus bouger, indiquent à merveille un tempérament lymphatico-sanguin. Le choix des tons de la robe gris-perle et du fond gris-roux, contribuent à compléter l'impression. L'artiste a choisi un demi-jour d'appartement, tamisé par un rideau de mousseline, très favorable à cette individualité. Les mains sont habilement sacrifiées dans une lumière confuse, très heureuses de ton et de masse. Le ruban noir et la mantille de même couleur jetée derrière elle sur les bras du fauteuil, sont, avec le dos rose du fauteuil lui-même, des notes on ne peut mieux placées pour raviver l'harmonie sourde du portrait. Il est [illegible] que le modèle ait été éclairé de façon à ce que la lumière arrivât toujours sur les bords, au lieu d'être concentrée sur le milieu des formes qui sont naturellement plus près de l'œil. Cela enlève de la puissance au modelé et amène des duretés quoiqu'on fasse. C'est ainsi que les cheveux venant couper le front à l'endroit le plus lumineux font une dissonance dans cette harmonie délicate. C'est surtout ce vice d'éclairage qui empêche le portrait de Mme F. (519) d'être une belle chose, car les détails en sont très beaux, les joues, par exemple, et la main sur la poitrine qui est admirable, mais il n'y a pas de masse et le modèle reste plat.

Les portraits de M. Courbet sont à coup sûr de très bonnes peintures, remarquables par la largeur du dessin, la puissance du modelé et la sévérité de la couleur, et ils embarrassent fort les détracteurs de son tableau, où il y a cependant nombre de têtes aussi bien et peut-être mieux faites. De tous ses ouvrages ses portraits sont les moins contestés, et cependant malgré leur mérite réel, je ne crois pas que M. Courbet soit véritablement un portraitiste. Son talent est trop entier, trop personnel pour qu'il puisse se plier à toutes les individualités, en vrai caméléon que doit être le peintre de portrait. Il donne à toutes les têtes, à tous les traits une puissance et une énergie propres à sa nature, et les stylise dans son style à lui. Voyez le portrait de M. Berlioz : toutes les maigreurs de cette tête très caractéristique d'ailleurs, tous les détails ont disparu : le faucon est devenu aigle. La finesse est traduite en force. Mais quelle large et simple peinture ! La tête plébéienne, têtue et carrée de Jean-Journet (véritable type d'apôtre inaccessible au doute, indifférent à la moquerie comme aux fatigues) convenait mieux au talent de M. Courbet; aussi, est-il impossible de rendre mieux l'homme qu'il ne l'a fait ici. L'allure diogénique de ce portrait l'élève à la hauteur d'un portrait historique. Je regrette, pour ma part, que M. Courbet l'ait peint dans un aussi petit format. Le ciel est seulement d'un aspect porcelaine qui nuit beaucoup à cette œuvre. Le portrait de l'auteur (669) est de tous ces portraits le plus remarquable de jet et de peinture. Voilà qui est puissamment modelé, et les bords enveloppent bien la forme : le dessin est magistral, la pose franche et bien trouvée. La lumière est distribuée à merveille sur les parties saillantes, mais elle n'est pas de même nature que les ombres, un peu noires et charbonnées; la couleur totale est nourrie et forte. — La bouche est magnifique.

M. Hébert nous a donné une tête (1487) très finement étudiée, mais si je ne me trompe, vue aussi d'une façon toute subjective. C'est le pôle opposé à celui où se trouve M. Courbet, cependant, ici encore, l'auteur se donne lui-même. Tout est idéalisé, mais quelle charmante idéalisation. Ce n'est point le résultat d'un système, c'est le produit d'un sentiment qui se fait jour partout. Le petit bonnet et le vêtement de velours noir sont heureusement choisis ainsi que le fond tranquille, sans être monotone, pour faire ressortir la tête. Le front, la joue gauche et la lèvre supérieure sont surtout très bien modelés et analysés, mais le regard manque de vie.

Une des œuvres les plus fortes de cette école qui jusqu'à présent semblait avoir le privilège de faire seule de beaux portraits est, sans contredit, celle que M. Lehmann a exposée sous le n° 1936. Ici l'esprit de système est visible ; mais l'art fait croire à la nature, et le style arrive à la vérité. La couleur grise, et sans grand éclat, est si bien harmonisée, que dès l'abord elle contente l'œil, qui finit ensuite par s'y complaire; elle s'échauffe, pour ainsi dire, sous le regard et gagne une grande solidité. Si le modelé semble avoir peu de relief à distance, ce modelé est irréprochable, suivi, sans lacune et toujours ample. Le dessin est un peu froid, parce qu'il procède par le contour; mais il est ferme et sûr, et la tournure impériale de la tête, la pose digne et calme du corps, attirent l'œil sur cette toile et l'y arrêtent une fois qu'il y est. Alors on apprécie le savoir réel, le talent élevé qui se montre dans toutes les parties de cette œuvre. Les mains sont particulièrement belles, surtout celle qui tient l'éventail qui est d'une simplicité de modelé remarquable et d'une couleur beaucoup plus vivante que dans tout le reste du portrait. Si le cou et l'épaule, si larges de forme, étaient de ce ton-là (ce sont les parties les moins fraîches), et si le fond était moins systématiquement annulé, ce portrait pourrait prendre rang parmi les belles choses de l'école romaine. Il y a un goût d'ajustement tout à fait élégant et noble dans la façon dont la coiffure et le casaveka de velours noir bordé de fourrures sont arrangés. Dans ce portrait, je trouve réunies toutes les qualités que l'on voit éparses dans les huit autres portraits que M. Lehmann a envoyés, et quelques-unes même qui ne se trouvent pas dans les autres. C'est pourquoi je les passerai sous silence. Le n° 1937 mérite cependant d'être mentionné.

Avec M. Verdier, nous passons à l'extrême opposé. Celui de ses portraits qui porte le n° 3044 n'est qu'une ébauche, mais cette ébauche est saisissante. Cette jeune femme respire la mort, et ses yeux bleus errent dans l'espace et semblent fixer l'infini. Sa main amaigrie, à peine indiquée, cherche à retenir des fleurs avec lesquelles elle voudrait bien encore jouer et qui lui échappent, car, hélas ! *la dernière feuille qui tombe a signalé son dernier jour*. Ces pauvres cheveux blonds mal attachés, ce voile de gaze dont elle veut couvrir ses tempes ravagées par la maladie, ce châle rouge, dernière parure d'une mourante, ne peuvent faire illusion : c'est la toilette du cercueil. Ce portrait est navrant.

Celui de M. Faivre, n° 1033, rappelle malheureusement par une certaine fadeur d'aspect certaines peintures fort à la mode dans ces derniers temps, mais leur est supérieur sous tous les rapports, je me hâte de le dire. Le dessin est très correct, le modelé fin, et les chairs vraies et d'une bonne coloration. Les détails sont très bien faits; le satin est surtout merveilleux. La mante rouge et le tapis, haut en couleur, donnent une base solide et du ressort à tout ce portrait. Ceci n'est ni très approfondi ni très individuel; mais il y a tant d'innocence et d'ingénuité dans la tête et dans l'attitude de cette jeune femme, dont l'air est si plein de chasteté qu'on la prendrait pour une jeune fille, que l'on se complait à regarder ce portrait, séduit par le charme et par la grâce.

Il y a presque toujours plus de naïveté cherchée que véritable dans les portraits des puristes, car souvent le style en bannit le naturel. Ils veulent être simple et deviennent *simplistes*; mais la nature qui procède toujours par le composé, ne tombe jamais dans le *simplisme* comme les systèmes; aussi voit-on les jeunes artistes intelligents [illegible] peu à peu le leur et renoncer à ce qu'il avait d'exclusif. M. Lafond (Alexandre) a retenu de son école une grande [illegible] de modelé, une très grande précision de forme; mais n'en a pas conservé le côté emprunté : il n'y a point de style factice dans son portrait, (1733) Tout est naturel et libre, et la pose est aussi peu apprêtée que possible, sans manquer toutefois de verve et d'originalité. L'œil est supérieurement enchassé; les moustaches, la bouche ont beaucoup de caractère, et la main qui tient la pipe est très bien étudiée, accentuée à merveille et d'une simplicité de modelé rare. Je sais que les critiques ont mauvaise grâce à donner des conseils aux artistes, et cependant je ne puis m'empêcher de dire à M. Lafond que sa toile perd beaucoup à ne pas avoir un peu de ces qualités aimables dont je parlais plus haut, le charme et la grâce qui sont essentiels au portrait. Ces visages amis que nous aimons à contempler, ces figures muettes que nous mettons à notre chevet, il faut qu'elles soient *plaisantes* à voir, comme disaient nos aïeux. C'est la couleur qui donne la vie ; et que de portraits, excellents du reste, demeurent froids parce qu'elle leur fait défaut. Une peinture a beau être bien modelée, étudiée à fond et pleine de caractère, si elle est d'un ton monotone, le regard glisse dessus. Le portrait remarquable de M. Lafond serait remarqué davantage si les tons froids et pauvres du fond, jaunes sur la droite et verts sur la gauche, si la couleur ingrate, sans être fausse cependant, qui prête à la peau une apparence de parchemin ne lui donnaient un aspect un peu triste qui n'invite pas l'œil, mais une fois qu'il s'est arrêté sur cette toile il demeure satisfait : Certainement il y en a peu au salon qui réunissent autant de qualités.

M. Wagrez a un très bon portrait (3100). Le dessin a beaucoup de physionomie, le ton de solidité et de chaleur, et la pose est naïvement prise.

F. Sabatier-Ungher.

Conseils sur la direction des salles d'asile,

Ouvrage couronné par l'Académie française et autorisé par le conseil de l'Université. — ENSEIGNEMENT PRATIQUE DANS LES ÉCOLES MATERNELLES, ou *premières leçons à donner aux petits enfants, suivies de chansons et de jeux pour les récréations de l'enfance*, par Mme MARIE CARPENTIER. (1)

« On lui présentait aussi des petits enfants, afin qu'il les touchât; ce que voyant ses disciples, ils les repoussaient avec de rudes paroles.

» Mais Jésus, appelant à lui les enfants, dit à ses disciples : LAISSEZ VENIR A MOI LES PETITS ENFANTS ET NE LES EMPÊCHEZ POINT.

» Et les ayant embrassés, il les bénit en leur imposant les mains. »

Lorsqu'on se rappelle la condition de l'enfance dans l'antiquité, le fils ou la fille, au sortir du sein de la mère attendant aux pieds du père de famille l'arrêt de sa souveraine autorité; puis, quand le mari avait bien voulu relever de terre cette chose vivante, qu'il avait pressée dans ses bras et adoptée comme sienne, le pauvre être chétif abandonné aux mains grossières des esclaves, pour vivre dans un coin de la maison loin des sourires paternels ; lorsqu'on réfléchit que ces enfants qui avaient permission de vivre, étaient les heureux ; qu'un grand nombre étaient exposés, un grand nombre tués ; que parmi ceux qui échappaient à une mort immédiate, la plupart, dès le berceau, venaient au hasard comme des plantes sauvages dans une terre sans culture ; lorsque l'on considère l'effrayante multitude des esclaves, la promiscuité de toutes ces brutes humaines sans mariage et sans famille, et le destin des tristes fruits de leurs accouplements, nés pour grossir le troupeau du maître; alors on se réjouit de vivre en des temps meilleurs; alors on reconnaît les saintes lois de la perfectibilité humaine, et quelque religion qu'on professe on n'en bénit pas d'un cœur moins sincère celui qui eût pitié des petits enfants, et les aima, et, sublime martyr, mourut crucifié entre deux larrons.

Sans doute, le cœur humain a eu de tout temps le sentiment des droits de l'enfance: l'antiquité païenne nous montre, jusque dans les sombres tableaux de Lucrèce, l'image riante du fils suspendu aux baisers de son père, *et dulces circum oscula nati*; elle nous enseigne, par la bouche de Juvénal, le respect du à l'enfant ; *maxima debetur puero reverentia*. Mais c'est là l'instinct de la nature, ce n'est point la prévoyance de la loi. La société grecque ou romaine, uniquement occupée des intérêts du citoyen, n'a pour les premières années de l'homme, aucune tendresse, aucune sollicitude publique. La société moderne a été mieux inspirée ; progrès tardif, trop lent encore et inachevé ! Les enfants trouvés ont eu leur Vincent de Paule ; combien de siècles l'ont-ils attendu? Nos crèches sont d'hier, et les salles d'asile ont à nouveauté d'un essai.

Que la vigilance de l'Etat se hâte de réparer un trop long oubli. La charité publique et privée, qui commence à étendre ses bienfaits jusqu'à l'humble enfance, ne les distribue-t-elle pas d'une main trop inhabile encore et trop avare? « Donnez aux générations le trésor de l'instruction et de la morale. Eclairez les fils du peuple. Inspirez-leur de bonne heure la vertu et la dignité, pour empêcher que leur âge mûr ne s'égare dans la corruption et le désordre. Songez que ces petits êtres au berceau, faibles et nus, ces petits enfants qui courent dans la rue en riant et en jouant, insoucieux de l'avenir, sont aujourd'hui la génération la plus importante parmi vous : celle qui pourra accomplir tout le bien que vous n'aurez eu que le temps d'ébaucher, car elle sera encore quand vous ne serez plus, et elle sera ce que vous l'aurez faite. » Ce n'est pas un socialiste qui vous le dit, c'est une femme couronnée par l'Académie française ; ainsi parle Mme Marie Carpentier, et nous ne pouvons mieux faire que de la citer, car sa voix est celle de la raison et de la justice. Elle sera entendue de toutes les mères : qu'elle le soit aussi des hommes d'Etat ! L'éloquence des statistiques dit à tous quelle part la mort se fait, bon an mal an, parmi les enfants du prolétaire, et comment se préparent, dans l'abandon, la misère et l'ignorance, les recrues du bagne et de l'échafaud. Ah ! par prudence, sinon par justice et par amour, donnez au fils du pauvre un berceau, un asile. Ayez pitié des petits enfants !

Mais il ne suffit point que de nobles quêteuses tendent leurs mains gantées à l'aumône du riche ; il ne suffit pas que les fonds soient fournis par la bienfaisance privée, par les caisses municipales ou par le trésor de l'Etat, il y a ici plus qu'une affaire d'argent. La société ne sera point quitte de ses obligations quand elle aura payé le compte du maçon et du menuisier. Il est bien d'assurer à l'enfant un abri contre le froid et contre les dangers de l'abandon; mais il ne s'agit pas seulement des soins matériels nécessaires au corps ; il s'agit d'appeler à la lumière des intelligences naissantes ; il s'agit de former des âmes et non de parquer un troupeau.

Telle est la tâche que s'est imposée Mme Marie Carpentier; telle, la pensée qui a dicté ses livres. Elle a compris qu'il faut se prémunir de l'homme dès le berceau, et pour instruire l'enfance elle l'a étudiée, puis elle a écrit ses *Conseils sur la direction des salles d'asile*, [illegible] *écoles maternelles*, deux ouvrages modestes, deux ouvrages excellents, véritables [illegible] aussi imposante et plus [illegible].

Pour elle, « ce n'est point dans le silence du cabinet qu'elle l'a trouvée, mais dans le bruit et le mouvement des écoles, » mêlant sa vie, comme elle le dit elle-même, à la vie de ses élèves.

(1) Chez L. Hachette et comp., éditeur, rue Pierre-Sarrasin, 12.

éprouvant par la pratique les découvertes d'une première observation et n'invoquant jamais que l'autorité de l'expérience. « Semeurs du champ nouveau, dit-elle aux instituteurs officiels, laissez-moi vous raconter ce que j'ai vu, ce que j'ai fait; et comme je vous le dirai avec simplicité, bonne foi et un grand désir de vous être utile, écoutez-moi avec attention, bonne foi, et avec cette indulgence affectueuse qui doit être le caractère de notre apostolat.

Recueillons çà et là quelques-uns de ces conseils, fruit d'un « long apprentissage personnel » et d'une expérience consommée : celui-ci d'abord : « Il faut laisser les inclinations des enfants se trahir en liberté, » et ailleurs : « Il faut essentiellement que le directeur des enfants s'attache à démêler les secrètes inclinations de leurs jeunes âmes. Nous avons tous au fond du cœur un ou plusieurs instincts qui l'emportent sur tous les autres. Ils seront le grand ressort que nous devons faire mouvoir. » Cet autre encore : « Eclairer l'esprit, c'est éclairer la conscience.... Il faut se hâter de donner aux enfants des idées, non pas savantes, mais raisonnables et exactes; point de niaiseries ni d'absurdités. L'arc-en-ciel sera-t-il toujours un ruban qui tombe du paradis pour les enfants sages? Le bruit du tonnerre sera-t-il toujours la voix de Dieu *qui gronde*? et cette raison naissante, qui aspire déjà après la vérité, sera-t elle toujours abusée et déçue par des erreurs indignes d'elle? » Cela est digne de Rousseau.

Que manque-t-il, je le demande, à des pages semblables? « Apprendre à bien voir ce qu'ils voient, à comparer, à réfléchir, est la première nécessité intellectuelle des enfants.... L'enfant naît, et dès lors il apprend, qu'on le veuille ou non. Vivre et s'instruire sont même chose pour l'enfant, car vivre, c'est voir, c'est entendre, c'est expérimenter, et tout cela ne se fait point sans comparer, juger et se souvenir, c'est-à-dire sans apprendre. Toute la question est donc de savoir s'il vaut mieux laisser l'enfant s'enquérir seul et se former des idées quelconques, au gré de ses impressions trompeuses et de sa curiosité crédule, ou s'il vaut mieux s'associer au travail inévitable de son intelligence, pour le lui rendre facile, et le diriger dans le sens de ce qui est raisonnable et vrai. Evidemment tous les esprits justes s'accorderont en faveur de cette intervention officieuse s'ils considèrent que l'enfant a d'autant plus besoin de secours, dans son esprit et dans son corps, qu'il est plus faible, plus incapable encore, plus sujet à tomber dans toutes sortes de méprises et d'erreurs.... Mais il faut que cette instruction reste bien fidèle à son caractère de secours et d'aide maternels, et qu'on évite de la transformer en une semence qui, jetée prématurément, fatiguerait le sol sans y pouvoir germer. Il faut qu'on se défende contre ce zèle irréfléchi ou cette vanité coupable qui veut obtenir de l'enfant tout ce que son intelligence élastique peut produire, au risque de l'épuiser, au risque de tarir le fruit dans la fleur. L'instruction appropriée aux petits enfants doit avoir constamment en vue, non de stimuler l'imagination, mais d'en prévenir les erreurs, non de diligenter l'intelligence, mais de la seconder, non de forcer à naître de précoces aptitudes, mais de satisfaire et d'entretenir celles qui se manifestent d'elles-mêmes. »

Le développement spontané des inclinations et des intelligences n'est-ce pas là le fond de notre destinée? Accueillons, comme il convient, ce témoignage que la salle d'asile rend sans le savoir à nos idées. Mme Carpantier nous en fournira d'autres : la voici qui *organise* les récréations (le mot lui appartient) et qui dirige les plaisirs comme elle a dirigé les travaux. « Le jeu, dit-elle, ne peut tenir lieu de leçons morales, et il ne doit pas absorber le temps de l'étude. Mais personne au monde ne peut ni toujours écouter, ni toujours étudier. Il faut, à cet âge surtout, danser, courir, sauter, se mouvoir de son propre élan, et se reposer des pensées un peu sérieuses par des jeux souvent vides de pensée... Qui n'a joué dans son enfance à la *Marguerite*, aux *barres*, aux *quatre coins?* qui n'a dansé mille et mille rondes?... Ne pourrait-on pas arranger de nouveaux jeux, qui, prenant conseil des premiers pour leur ingénuité charmante parfois, ne seraient cependant pas tout-à-fait étrangers aux choses actuelles? » Sans doute, et déjà nous entendons *l'oiseau* qui *parle*, et *les petits ouvriers*.

> Pan, pan, pan, pan, pan, pan, pan, pan,
> Le talent,
> Vaut mieux que l'argent,

et *la bonne petite Louisette*, avec son agneau « si doux, si gentil », et cette ronde qui rappelle l'air favori du *Misanthrope*.

> Tout petit, je ne sais rien,
> Que jouer et rire;
> Mes parents me soignent bien,
> Comme un petit sire.
> Mais quand je travaillerai,
> C'est moi qui les soignerai.
> La bonne aventure,
> O gué,
> La bonne aventure!

Vous avez eu raison, madame, de donner une place dans vos livres à ces naïves chansons. C'est la dernière que vous avez choisie pour elles : vous les avez mises là comme un charmant adieu à vos lecteurs. Mais un tel adieu veut dire au revoir. Les mères reviendront plus d'une fois à ces pages écrites « sous l'inspiration des petits enfants ». Elles se souviendront que tous vos conseils aux maîtres peuvent se résumer dans un mot : AFFECTION. « *Soyez indulgents, et faites-vous aimer!* »

Octave Vauthier.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Pourçain. — M. G. — Reçu les 55. — Appliq. suiv. votre indic. — Nous ferons part à L. du contenu de v. lettre. — Compl. affect. et rem.

Erstein. — M. G. — Reçu les 20. — Nous v. av. répondu par la poste.

Pargots. — M. V. — Reçu les 100. — Fait l'applic. de conform. — Remis 1 f. à l'adm. de la libr. qui v. enverra la prime. — Affect. rem. à tous.

Limoux. — M. L. — Reçu les 200. — Les livres et autres objets demandés vous ont été expédiés.

Perpignan. — M. C. — Reçu les 75,50. — Expéd. les 2 num. réclam. — Affect. rem.

Montels. — M. A. — Reçu les 18 et v. dernière lettre. — Nous nous conform. à son contenu. — Affect. compl. et rem.

St-Malo. — M. M. — Reçu les 15. — Appliq. suiv. votre indic. — Affect. rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 8 février, au comptant le 5 p. 0|0 à 96 55, le 3 p. à 58.00; la Banque de France à 2,223 00; obligations de la ville Paris, 1425. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 175 00; rive gauche, 166 25; Paris à Orléans, 877 50; Paris à Rouen, 670 50; Rouen au Havre, 275 00; Avignon à Marseille, 195 00; Amiens à Boulogne, 234; Orléans à Bordeaux, 400 00; du Nord, 478 50; Strasbourg, 372 50; Nantes, 252 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,660; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; Rente de Naples, 98 50; Emprunt Romain, 76 3|4; 5 p. 0|0 Belge 1840, 101 0|0; Espagne, dette active, 25 0|0; Lots d'Autriche, 395; Piémont dern. emp. 83 85; Obl. anc. 960; nouv. 920 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(*VOIR L'AVIS A LA 6e PAGE DU JOURNAL.*)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages. 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Leone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 29. 16 Février 1851.

12 FRANCS PAR AN. *Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.* UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr. BUREAUX, 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La répartition.

Le hideux contraste qui existe, sur toute la terre, entre la misère de l'immense majorité des travailleurs et la richesse d'un petit nombre de familles a fait souvent penser que la Répartition injuste des produits était la seule cause de cette misère; des émeutes, des révolutions, de longues guerres civiles s'en sont suivi, et la misère n'a pas disparu, non plus que la fausse répartition des fruits du travail humain. Pourquoi? Parce que, avant ces guerres comme après, le travail humain n'a pas produit assez pour satisfaire la totalité des travailleurs; parce que, avant ces guerres comme après, le travail est demeuré répugnant, fastidieux, haïssable, et par conséquent parce que, avant ces guerres comme après, chacun a eu intérêt à prendre plus que sa part dans le produit commun, et à rejeter sur les autres le fardeau du travail.

La fausse répartition n'est, comme l'insuffisance des produits et la répugnance du travail, qu'une conséquence fatale de la mauvaise organisation sociale, de la station de la société en morcellement et insolidarité, de son retard à passer en association. Vouloir réformer la société en réformant seulement la répartition, c'est aller contre la nature des choses, c'est se préparer des déceptions profondes.

Ainsi, de notre temps, on a parlé d'égalité de salaire, d'abolition de l'intérêt du capital, d'impôt progressif et de plusieurs autres méthodes pour ramener l'égalité dans le partage. L'égalité de partage, dans notre insuffisance actuelle, c'est l'égalité de la misère, c'est l'égalité du travail répugnant, — c'est par conséquent ce que rejette chaque individualité humaine, qui tout au contraire court à l'inégalité du partage des produits, à l'inégalité du fardeau du travail, et établit sur ce terrain une lutte, un antagonisme, dont le résultat a toujours été que les victorieux ont fini par peu travailler et consommer beaucoup, et les vaincus par travailler beaucoup et consommer peu.

Car de deux choses l'une — ou les hommes, les familles doivent rester isolées, morcelées, — ou elles doivent s'associer.

Si elles restent dans le morcellement, si elles travaillent, produisent et consomment, chacune pour elle seule, évidemment leur intérêt est de faire le plus de profits, sans s'inquiéter des profits des autres; dès-lors une compétition universelle, une guerre industrielle s'élève entre toutes, et chacun pour soi, Dieu pour tous, voilà le cri général. Les uns gagnent, les autres perdent, les uns se ruinent, les autres s'enrichissent; les uns n'ont plus que leurs bras pour vivre, les autres ont leurs capitaux; le rapport de l'offre à la demande règle l'emploi des uns et des autres; les bras sont nombreux et les capitaux rares; les bras qui ont à se nourrir sont plus pressés que les capitaux, ils se vendent bon marché, pour travailler, pour porter le fusil, ou mendient. — Que font au milieu de tout cela quelques petites méthodes rectificatives de la répartition, qui ne s'attaquent qu'à un résultat sans remonter à la cause? La cause, c'est le morcellement.

Car si les familles s'associent, si elles travaillent, produisent et consomment d'une manière combinée et dans l'intérêt de l'association, il se trouve que leur mobile, que leur but est d'une nature toute différente que dans le morcellement.

En morcellement, il ne s'agit pour tous que de profits, c'est-à-dire que la seule question qui y soit véritablement et constamment en jeu, c'est celle de la Répartition. Peu importe que je produise ou non, que mon travail soit répugnant ou non, le plus pressant pour moi c'est de gagner, de gagner beaucoup. Si en occupant une sinécure, en ne faisant rien ou presque rien, tout le long de l'année, je gagne vingt mille francs, cent mille francs, il est incontestable que j'aurai agi pour le mieux et que tout le monde enviera mon sort. Si au contraire, en travaillant plus qu'un galérien, en produisant beaucoup, je gagne peu ou rien, j'aurai eu tort, je serai relégué au dernier rang de la société.

Qu'y a-t-il d'étonnant que dans un pareil arrangement de choses, il y ait peu de produit, puisque la plus grande somme de produits n'est pas le but social, puisqu'au lieu d'être le but, le produit n'est qu'un moyen, qu'un prétexte et que le but universel est le profit, — puisque la question de production est absolument primée par celle de répartition?

Il ne faut pas non plus être surpris si dans les plans incomplets de réforme qui ont été proposés, on ne s'occupait qu'à attaquer l'injustice de la répartition : du moment qu'on ne sortait pas du morcellement, qu'on n'avait à proposer aucun plan intégral d'association, force était de songer à la répartition seulement, d'y voir toute la question sociale et de négliger le reste.

Quant à nous, nous avouerons sans détour que la question de répartition est tout au contraire, en études théoriques, celle qui attire le moins notre préoccupation. Profondément persuadés que tant qu'il y aura insuffisance de production et répugnance du travail, la répartition sera fatalement injuste, nous devons songer avant tout à l'augmentation du produit et à l'attrait dans le travail: car nous sommes bien certains que ces deux premières conditions remplies, la troisième, la répartition équitable, s'ensuit nécessairement. L'organisation qui résoudra ces deux problèmes capitaux, augmentation des produits et attrait dans le travail, n'échouera pas devant le problème moins difficile de la répartition.

Que dans une société, comme celle actuelle, où il n'y a pas assez pour tous, chacun soit en quelque sorte féroce pour avoir sa part et plus que sa part, rien d'étonnant! Mais si l'on suppose une forme sociale capable de produire énormément plus, si l'on suppose que dans cette forme sociale le travail, si lourd aujourd'hui, si répugnant, puisse être transformé en attrait, y aurait-il alors de justes motifs pour se renfermer dans l'égoïsme civilisé, et ne pas laisser la répartition suivre les les lois naturelles de l'association?

Dans le morcellement actuel, chaque homme, chaque famille produisant seul, ou ne se livrant qu'à une espèce de produit, est forcé de songer sans cesse à faire des profits et à échanger ses produits, pour acheter les autres produits qu'il ne confectionne pas et dont il a besoin.

Dans l'Association intégrale, tout au contraire, dans la commune associée, telle que nous la concevons, personne ne songe à gagner, tous ne songent qu'à produire et à produire le mieux et le plus. Il n'y a aucune compétition d'intérêt d'individu à individu, de voisin à voisin, d'ami à ami, les produits variés et nombreux se consommant dans l'intérieur de l'association ou se vendant à l'extérieur. Toute l'année, chacun travaille, chacun consomme au sein de l'abondance et de l'attrait. Un jour, un seul jour, on s'inquiète des profits, lorsque à la fin de l'année, la commission des ventes extérieures et des achats extérieurs rend compte de ses opéra-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 16 FÉVRIER 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Le Vautour. — Challeck.

(Suite.)

La nature, qui ne fait rien sans motifs, aime à reproduire dans ses tableaux les emblèmes de cupidité usurière. Je ne l'accuse pas de se répéter, parce que je sais ses raisons.

Un de ces portraits les plus ressemblants et que j'ai déjà donné est celui de l'araignée, un vampire hideux, tout griffes, tout yeux, tout ventre, qui n'a pas de poitrine, c'est-à-dire de place pour le cœur, et qui n'abandonne ses victimes qu'après leur avoir sucé le sang jusqu'à la dernière goutte. Les poètes persans racontent que le Banian (juif de l'Inde) porte un écu à la place du cœur.

Un autre portrait de l'usurier, plus comique, mais non moins fidèle, est celui du tiquet, cet ignoble pou de bois qui s'attache par grappes aux oreilles du chien et de la vache, qui entre sa tête et ses suçoirs dans la chair des malheureuses bêtes et s'emplit jusqu'à centupler son volume et crève de pléthore. Examinez le parasite à l'apogée de son développement monstrueux, vous serez effrayé de la ressemblance du petit sac de chair avec la bourse de l'usurier. Même puissance d'accaparement, même contexture, même forme! Tout y entre, rien n'en sort.

Rien n'en sort! Je me suis amusé bien des fois à torturer le savant officiel en lui demandant le pourquoi de cette *absence de canal excréteur* qui caractérise le genre parasite ci-dessus. Le savant officiel qui est étranger de son métier aux secrets de l'analogie passionnelle, essayait de se tirer de peine en disant que c'était là un de ces jeux bizarres de la nature que les Instituts n'avaient pas mission d'expliquer. Un mystère qui me semble beaucoup plus inexplicable à moi, c'est qu'on alloue des émoluments de dix mille francs par an à des naturalistes qui ne peuvent pas expliquer les jeux de la nature, quand il y a des analogistes de bonne volonté qui les expliquent pour rien.

Le fournisseur de vivres, ce munitionnaire félon qui rogne la ration du conscrit et vit pour ainsi dire de sa chair, est encore un de ces miroirs de voracité homicide dans lesquels le vautour aime à voir refléter ses traits. Si j'avais un vautour, je n'hésiterais aucunement à l'appeler Rapinat.

Le marchand de chair masculine appartient volontiers aussi à la race des marchands d'habits de Londres. Il m'est impossible de regarder en face ces misérables petits vautours blancs d'Algérie et de la Camargue qu'on nomme Peronoptères ou Cathartes, sans me reporter involontairement à la physionomie de la revendeuse à la toilette : une ignoble vieille au long nez, au front jaune, à la main crochue qui s'insinue dans les ménages pauvres pour acheter les jolies filles, trafique de déshonneur et vit de corruption.

Entre le vautour et l'aigle vient se placer un magnifique ambigu ou moule de transition que les savants nomment Gypaëte, et les indigènes d'Helvétie le vautour des agneaux (lammer-geyer). Plus griffu, plus barbu, plus chevelu que le vautour, et surtout mieux vêtu, le gypaëte aime la parure et s'attife avec art. Moins haut sur jambes et pourvu d'ailes plus longues, il porte encore avec une certaine distinction la coiffure à la malcontent, la mouche du raffiné, les manchettes de dentelles qui manquent au vautour. Une zône de pourpre ardente qui borde son iris, illumine son regard de rouges reflets de sang. Il était naturel qu'un oiseau doué de tant d'avantages extérieurs, cherchât à se séparer par ses mœurs ainsi que par ses allures d'une race méprisée. Aussi, le gypaëte attaque-t-il la proie vivante comme l'aigle et fait-il une guerre acharnée aux ruminants des glaciers.

Le chamois en bas âge, le bouquetin nouveau-né, l'agneau le lièvre sont les fournisseurs attitrés de la table somptueuse du gypaëte; mais pour adorer les enfants, l'ogre des pics neigeux ne cède pas à l'aigle sa part des pères et mères. On l'a vu en mille circonstances employer la ruse et l'adresse, à défaut de la force, pour jouer au bouquetin et aux chamois adultes des niches infernales.

Le chamois et le bouquetin sont des enjambeurs d'abîme doués d'une élasticité et d'une vigueur de jarrets prodigieuse. Un de leurs plus grands bonheurs est de poser sur la pointe la plus aiguë d'un pic, comme un coq catholique sur la flèche d'une église, ou bien encore de s'accrocher comme un grimpereau de muraille aux parois les plus verticales du précipice, dans l'espoir d'être croqués par quelque paysagiste de rencontre en ces attitudes impossibles. Le gypaëte qui sait à ses victimes ce travers déplorable, l'exploite avec perfidie. Aussitôt qu'il avise le chamois dans la pose d'équilibre instable exposée ci-dessus, il s'en approche en tapinois, apparaît soudain à sa vue en poussant un grand cri et lui bat les yeux de ses ailes, à l'instar de ces enfants trop espiègles qui profitent de la distraction d'un camarade absorbé par les évolutions des poissons rouges pour lui faire prendre un bain de pied dans la pièce d'eau des Suisses. La pauvre bête troublée par l'attaque imprévue perd le sang froid et l'équilibre, trébuche, chancelle, tombe, tournoie un instant dans le vide, s'accrochant dans sa chute aux angles des rochers qui se renvoient son corps comme une balle élastique, se casse enfin et s'aplatit en rebondissant sur le sol, où le triomphateur arrive aussitôt qu'elle et célèbre incontinent le succès de sa ruse par un festin sanglant.

Le gypaëte barbu plus commun en Algérie qu'en Europe est l'emblème d'un superbe ambigu entre l'Anglais et le juif, l'emblème de l'Arabe, pillard de caravanes, un type d'industriel valeureux non moins ardent au lucre qu'à la bataille, mais préférant de beaucoup à la guerre en plaine rase, la guerre d'embuscade, de razzia, de surprise. Aucune race de

tions, lorsque le compte des profits [illegible] dépenses [illegible] chacun s'établit.

C'est ainsi que la question de répartition est [illegible] à sa vraie place ; elle n'occupe pas toute la vie, comme dans notre société, elle n'est pas le but exclusif de nos efforts, elle n'empiète pas sur la production et la consommation, elle ne leur cause aucun détriment. Elle vient seulement à s'agiter lorsque chacun ayant vécu heureusement, tout étant produit, une partie étant consommé, il s'agit de savoir à qui appartiendra le reste.

La seule pensée de chacun de nous dans l'ordre actuel est de concentrer autour de soi le plus de gains possibles; dans un ordre meilleur, la seule pensée sera de travailler beaucoup et bien. Aujourd'hui on ne travaille que pour le profit; alors on travaillera pour le travail lui-même, — et le profit viendra par surcroît.

En résumé, d'après notre organisation ou plutôt notre incohérence sociale actuelle, chacun a à défendre constamment sa part dans le produit général et à empiéter sur celle des autres ; de là, antagonisme universel pour avoir le plus grand profit, la répartition la plus avantageuse. Dans une organisation sociale véritable, dans une association conforme aux vraies destinées de l'homme, la part de chacun étant sauvegardée par les lois mêmes qui dérivent de la nature de l'association, il n'y a d'autre concurrence, d'autre lutte, qu'une lutte émulative, une concurrence bienfaisante dans le travail, qui enrichissent le corps social tout entier et font participer tous les hommes sans exception au bien-être et aux splendeurs que l'Humanité est appelée à créer sur la terre.

Emile Bourdon.

La question du gouvernement direct.

Notre ami Considerant nous écrit, relativement à la question posée par sa dernière brochure, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Je ne sais pas si les organes de la démocratie française se disposent à s'occuper de la question du *Gouvernement direct du Peuple*, jusqu'ici il n'y paraît guère. La publication du travail de Rittinghausen et du mien remonte déjà à plusieurs mois, et je ne sache pas que les journaux démocratiques de Paris ou des départements s'en soient beaucoup occupés jusqu'ici. J'en suis fâché et voudrais à l'état-major de la démocratie chez nous plus de décision dans l'esprit et de promptitude du coup d'œil. L'Allemagne va prendre les devants. Bien que les feuilles démocratiques aient partout succombé sous les coups du grand parti de l'ordre européen, qui procède partout de la même façon : retrait de brevets d'imprimeur, suppressions, expulsions de rédacteurs, etc., plusieurs des rares feuilles survivantes ont déjà reproduit le travail de Rittinghausen. La traduction de la partie de mon manuscrit des *Quatre Crédits*, qui a trait au *Gouvernement direct* et que j'avais communiquée, cet été, à Rittinghausen, est faite depuis cinq mois, et la composition en a été commencée dans deux journaux qui se sont vus supprimés. Elle sera cependant donnée prochainement dans d'autres, et en ce moment même la *Gazette de Westphalie* reproduit *in extenso* ma dernière brochure.

» J'ignore s'il serait dans les désirs de certains démocrates que cette question, la mise en acte du principe capital, vital, unique même de la Démocratie, fût tout bonnement étouffée et enterrée. Je m'en inquiète peu, le peuple, que cela regarde et touche, étant là. Un peu plus tôt, un peu plus tard, il y faudra bien venir. Cependant, je ne voudrais pas qu'il y eût de ma faute; et bien que le simple développement d'une question de cet ordre et la proposition formelle et publique de la discussion pussent être considérés comme une mise en demeure fort suffisante, il y moyen de faire mieux encore.

« J'adresse moi-même à chacun des [illegible] des deux réunions de représentants républicains cinq exemplaires et une lettre dans laquelle je les prie de vouloir bien provoquer la nomination d'une commission chargée de faire aux réunions qu'ils président respectivement un rapport sur la proposition.

» Je vous invite, en outre, afin que la proposition soit régulièrement posée à la démocratie [illegible] dans la personne de ceux qui parlent et écrivent pour elle,

» 1° A adresser un exemplaire du *Gouvernement direct du Peuple* à tous les rédacteurs en chef des organes de la démocratie à Paris et dans les départements ;

» 2° *Idem* aux notabilités de l'opinion démocratique, représentants ou publicistes ;

» 3° Enfin, à constater nominativement ces envois dans la *Démocratie pacifique*, afin qu'il soit établi que si le droit et l'intérêt qu'a le peuple au gouvernement direct, à la propriété et à l'exercice réel de sa souveraineté tardent trop à être mis en discussion publique devant lui et par les organes de la démocratie, ce n'aura du moins pas été notre faute.

» Vous pouvez reproduire tout ce passage de ma lettre dans le prochain numéro et joindre un exemplaire de ce même numéro à chacun des envois de la brochure réclamés ci-dessus. Nous nous trouverons avoir fait ainsi très régulièrement la proposition et je ne vois nul inconvénient à insister personnellement moi-même pour qu'elle soit mise à l'ordre du jour.

Victor Considerant.

Jusqu'à présent, en effet, les journaux démocratiques auxquels nous avons adressé les deux ouvrages de M. Rittinghausen et de Considerant se sont bornés, la plupart, à mentionner ces publications. La *Semaine* seule a publié un extrait assez étendu du travail de Considerant, en le faisant précéder de quelques lignes très bienveillantes que nous reproduisons plus loin qui font ressortir toute l'importance de la question. La *Presse* a annoncé qu'elle entrerait dans l'examen approfondi de cette grande thèse. Parmi les journaux des départements, *l'Echo de l'Ouest*, de Poitiers, et l'*Eclaireur républicain*, de Clermont-Ferrand, sont les seuls qui, à notre connaissance, aient appelé avec quelques développements l'attention de leurs lecteurs sur l'idée produite dans ces ouvrages.

Nous avons adressé les deux brochures non seulement aux rédacteurs en chef, mais à tous les rédacteurs habituels de la *Presse*, de l'*Evénement*, du *National*, de la *République*, du *Vote universel*, du *Siècle*, de la *Semaine*, du *Charivari* ; aux bureaux du *Nouveau-Monde* et de la *Voix du Proscrit* ; aux rédacteurs en chef des journaux démocratiques des départements qui échangent avec nous ; à un grand nombre de représentants du peuple, parmi lesquels nous mentionnerons :

MM. Th. Bac, Bancel, Baune, Bertholon, Bixio, Boysset, Brives, Carnot, Cavaignac, Charras, Charrassin, Chauffour, Colfavru, Combier, Dain, Detours, Ducoux, Marc Dufraisse, Dupont de Bussac, Esquiros, de Flotte, Emile de Girardin, Grévy, V. Hugo, Joigneaux, Joly, Lagrange, Lamennais, de Lamoricière, Laurent (de l'Ardèche), P. Leroux, Madier de Montjau, Mathieu (de la Drôme), Michel (de Bourges), Morellet, Nadaud, Noël Parfait, Sain, Savatier-Laroche, Savoye, Schœlcher, E. Sue, Versigny et Vidal.

Quel que soit d'ailleurs l'accueil qui sera fait à l'idée de la législation directe par les organes de la démocratie, journaux ou notabilités individuelles, nous continuerons à vulgariser et à soutenir cette idée dans la mesure des moyens dont nous disposons, parce que nous la croyons seule capable de mettre un terme aux impuissances et aux déchirements des gouvernements extérieurs au peuple, et de réaliser, comme le dit M. Rittinghausen, la *véritable démocratie*.

Nous avons tout lieu de penser, d'ailleurs, que cette idée fera rapidement son chemin et que les masses n'attendront pas le signal des chefs pour reconnaître la fécondité et la puissance du principe de la législation directe. Quand l'opinion publique sera saisie, ce ne sont pas les interprètes qui lui feront défaut. En attendant, malgré le peu de bruit qui a été fait jusqu'à ce jour autour de la *solution* présentée par Considerant, l'édition en brochure que nous avons lancée il y a environ un mois [illegible] épuisée, et nous en mettons sous presse une nouvelle. L'expérience a prouvé plus d'une fois que ce ne sont pas les idées autour du berceau desquelles il se fait le plus grand tapage qui vivent le plus longtemps. Pour sa seule part, l'Ecole phalanstérienne compte plus d'une formule, qui, après avoir été modestement mise en avant par elle et être restée à son usage exclusif pendant plusieurs années, ont fini par s'implanter irrévocablement dans le domaine public, et se rencontre maintenant sur les lèvres ou sous la plume des personnes les plus étrangères aux études socialistes. Nous ne nous effrayons donc nullement du silence presque général au milieu duquel la thèse produite par M. Rittinghausen et Considerant a fait son entrée dans le monde de la publicité.

Cette thèse est trop vraie, trop juste, trop facile à comprendre et trop pratique surtout pour que nous ne soyons pas pleinement rassurés sur son avenir.

Allyre Bureau.

Le *Vote universel* de jeudi dernier publie un premier article de M. Bertholon, représentant du peuple, sous ce titre : PERMANENCE DE LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE.

Après avoir reconnu que, grâce à Dieu, le règne des individualités est passé, que les peuples si longtemps trompés par tous les hommes en qui ils avaient mis leur confiance, n'ayant trouvé dans tous ces gouvernements extérieurs à lui que mauvaise volonté ou impuissance, n'attendent plus désormais leur salut que d'eux-mêmes et ne comptent plus ni sur les rédempteurs, ni sur les messies, après avoir salué dans ces ruines du passé « l'avènement de l'égalité politique, la véritable démocratie, le gouvernement de tous par tous, » après avoir constaté enfin « qu'il n'y a plus pour la société qu'un seul principe, un seul lien : la souveraineté populaire, et que les législateurs ne doivent plus avoir qu'une seule pensée, un seul désir, son établissement définitif, » M. Bertholon ajoute :

Mais il faut pour cela que le Peuple ne soit pas investi passagèrement de sa souveraineté au jour du scrutin seulement ; il faut que la délégation ne soit pas une substitution, que le citoyen désigné pour remplir une fonction ne s'élève pas insolemment au-dessus de lui pour l'insulter, le dépouiller, l'humilier à son gré; il importe que le maître reste le maître et le serviteur serviteur, que le représentant ne puisse pas mettre sa volonté à la place de la volonté de ses mendiants, que la loi ne soit jamais faite par lui contrairement à la conscience publique.

Il est donc indispensable que la souveraineté populaire reste en permanence pour veiller sur la représentation nationale, rejeter ou ratifier ses décrets, autrement l'assemblée élective, tendant toujours par la force des choses à étendre son mandat, à le soumettre à ses passions, à ses intérêts, finira au fur et à mesure qu'elle s'éloignera de son origine par le dénaturer complètement et deviendra aussi despotique et aussi antipathique à la Révolution que les pouvoirs délégués à un seul homme.

Pour que l'Assemblée, à qui est confiée la mission de faire la loi et de diriger les hommes chargés du gouvernement, n'abuse jamais de son pouvoir ou ne s'égare jamais ; pour que ses opinions, ses sentiments, ses aspirations soient bien toujours celles du pays, elle ne doit pas s'isoler un instant des masses. Du moment où elle se placera en dehors de ce milieu, où elle ne sera plus en communication directe et constante avec la Démocratie, afin de sentir sa chaleur, de respirer son souffle, de vivre de sa vie, elle cessera d'en être la fidèle représentation, elle n'aura plus l'intelligence de ses besoins, de ses souffrances, de ses sentiments, elle ne sera plus qu'une oligarchie, un corps privilégié, ayant des idées, des tendances, des intérêts à part. Au lieu d'être en rapport avec cet ensemble dont elle est pour ainsi dire le cœur, auquel toutes les fibres doivent aboutir, pour qu'il en ressente les plus imperceptibles froissements, les plus délicates impressions, elle s'en détachera de plus en plus; ce ne sera plus un organe utile, mais une exubérance gouvernementale dont l'action deviendra tôt ou tard mortelle. Pour bien servir le Peuple, il faut le bien comprendre ; pour le comprendre, il faut être lui.

La délégation actuelle est une abdication momentanée, une aliénation à terme de la souveraineté.

Plus de mandat indéfini, absolu et irrévocable.

Que le Peuple, c'est-à-dire la nation tout entière, ne se dessaisisse plus de l'exercice réel de la souveraineté. Qu'il soit organisé de manière à pouvoir toujours et sur tout exprimer légalement sa pensée.

. . . .

Permanence de la souveraineté nationale, c'est le principe.

La conséquence, c'est l'établissement légal des assemblées

---

voleurs ne pratique avec plus d'amour et de talent que l'Arabe, le vol à l'apparition, au buisson, à la culbute. Aucune nation n'apporte plus de luxe dans son costume, plus de majesté dans ses poses. Le gypaëte, issu de la même souche que le vautour, ainsi qu'il est facile de le reconnaître à la forme du bec, nie cependant avec énergie tout rapport de consanguinité avec cette famille. L'Arabe né d'Abraham par Ismaël, repousse avec un semblable dédain toute communauté d'origine avec le juif, né du même Abraham par Isaac. J'ai connu dans le temps que j'étais gouvernement en Afrique, un Kaïd de Blida à qui je ne pus jamais faire entendre qu'un juif fut un homme comme lui. (Consulter au sujet de l'esprit inventif de l'Arabe, en matière de dol et de vol, l'ouvrage aussi intéressant qu'instructif du commandant Richard, intitulé *Mœurs Arabes*, 25, quai Voltaire · Prix 75 centimes.)

Pline et tous les anciens naturalistes ont accusé l'aigle d'agir avec la même déloyauté à l'égard du cerf, que le Gypaëte à l'égard du chamois. Le fait a été nié depuis ; mais l'analogie le confirme. Quand on voit les plus ignobles oisillons de rapine comme le corbeau et la pie attaquer le lièvre et lui crever les yeux ; quand on voit le faucon blanc d'Algérie qui n'est pas plus gros qu'un pigeon, venir à bout de la gazelle, par le même procédé, il me paraît difficile d'admettre que les grands carnassiers comme l'aigle qui savent au besoin joindre la ruse à la force, n'aient pas de pareils tours dans leur sac. Il est de mode aujourd'hui de reprocher aux anciens d'avoir été les témoins oculaires de faits qui ne se reproduisent plus de nos jours. C'est que la science moderne ne se rend pas suffisamment compte de l'influence exercée sur le moral des bêtes par l'introduction des armes à feu dans nos relations avec elles. Les bêtes n'osent plus dire ni faire ce qu'elles faisaient et disaient jadis, parce que la peur paralyse leurs moyens. Il ne me paraît pas plus difficile de faire choir un bouquetin dans l'abîme béant sous ses pas que d'ouvrir une tortue en la laissant tomber du haut des airs sur la pointe d'un roc, et l'aigle a trouvé ce dernier secret, il y a des siècles; il l'a même enseigné au corbeau qui s'en sert pour ouvrir les moules.

Les navigateurs rencontrent fréquemment en pleine mer des condors attablés sur le cadavre des cachalots et des baleines, géants des mers. Ainsi l'usure prend pied sur les plus puissants empires maritimes. Pesez les coffres-forts de Londres, de Rotterdam, de Hambourg, vous reconnaîtrez que les plus lourds appartiennent à Chaïlock et à sa dynastie.

Le vautour est l'acolyte assidu de la mort. Il n'attend pas qu'elle ait frappé pour accourir à son appel ; il devance son vol et l'annonce de ses cris. En quelque solitude d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique que le voyageur s'égare, il y a au-dessus de lui un vautour qui le surveille. En quelque réduit si sauvage que retentisse la détonation de son arme, l'immonde harpie accourt pour réclamer sa part de la bête abattue. J'ai parlé précédemment de ces vautours utiles qui sont chargés de l'enlèvement des immondices dans plusieurs contrées de l'Amérique et de l'Inde. Quand le bison de l'Amérique nord émigre en masses profondes des pâturages épuisés de l'Orégon ou de l'Arkansas, on voit se précipiter sur ses traces un cortége innombrable de peaux-rouges, de loups, de couguars qui voltigent sur les flancs, qui menacent l'arrière garde du tourbillon fumeux. Puis un point noir apparaît isolé sous la coupole du ciel, bientôt suivi de l'apparition de mille autres qui naissent sous la vague investigation du regard comme les étoiles du soir sous l'envahissement des ténèbres. C'est l'armée des vautours qui se laisse entraîner à la suite des loups au courant du carnage. Même ordre de marche, mêmes scènes aux champs herbus de la Cafrerie et de l'Afrique australe où rien n'est changé que le nom des assassins et celui des victimes ; loups et bisons là bas, ici lions et gazelles, mais des vautours partout.

En quelque lieu que planent la ruine, la destruction, la mort, plane aussi l'usurier avide. Sénèque compare, je ne sais où, l'héritier impatient au vautour qui attend son cadavre. *Si vultur es, cadaver expecta*...

Le vautour attend que l'aigle, que le lion, le loup, l'homme et tous les faiseurs de cadavres aient passé pour faire curée de leurs restes. A cette besogne de croque-mort et d'acheveur de victimes, son bec presque droit, ses ongles quasi-rectilignes suffisent. Le créateur, économe de ressorts, ne pouvait armer contre les vivants celui qui ne s'attaque qu'aux morts et aux agonisants.

Chaïlock non plus n'est pas brave. Il y a toujours au fond du courage le plus stupide et le plus brutal quelque chose qui ressemble à de la générosité ; l'idée de péril à braver entraîne l'idée de dévouement et de puissance morale ; or, aucun de ces sentiments ne perça jamais la cuirasse d'égoïsme qui couvre la poitrine de Chaïlock « l'avarice ossifie la fibre, le cœur de l'homme d'argent est verrouillé et cadenassé comme sa caisse. » Le marchand d'espèces au-dessus du cours légal s'aime trop pour exposer ses trésors et ses jours aux hasards des combats. Il ne chérit de la guerre que les profits et méprise ses lauriers. L'épée est trop lourde à sa main, ses ongles et son bec sont faits pour déchiqueter, non pour tuer. La tribu de Chaïlock craint la guerre et fournit, comme je l'ai lu quelque part chez un écrivain juif, plus de héros au bagne qu'à l'armée.

Comme le vautour perché sur la cime du roc ou perdu dans les nues contemple avec un doux ravissement le carnage lointain et attend que la boucherie ait cessé pour s'abattre sur les corps morts; ainsi Chaïlock et les siens attendent en lieu sûr que le sort des combats ait prononcé entre Rome et Carthage pour accourir au secours de la victoire et se ruer sur le cadavre de la nation vaincue ; car le vautour n'a pas de patrie et change tous les six mois de domicile.

Chaïlock n'a pas de patrie non plus ; il se dit citoyen du monde. La patrie pour les amoureux est le lieu où l'on aime ; la patrie pour Chaïlock est le lieu où l'on usure. *Ubi fœnus, ibi patria*.

Quand les barbares du nord, plus altérés de jouissances et de sang que les aigles des monts et les lions du désert, passèrent comme l'ouragan sur les champs du midi, rasant jusqu'au niveau du sol tout ce qui était debout ; quand ces faucheurs

primaires discutant, délibérant sur les affaires publiques, et communiquant officiellement avec la représentation nationale.

Le droit réservé à ces assemblées de révoquer un mandataire infidèle ou inintelligent et d'intervenir dans la confection des lois, suivant des formes déterminées par leur initiative, leur approbation ou leur improbation.

Sans ces conditions, la volonté du peuple sera dénaturée, ses besoins oubliés, ses affections méconnues, sa souveraineté confisquée.

Comme on le voit, M. Bertholon pose les mêmes principes que nous avons posés ; comme nous, il veut que la souveraineté populaire soit effective et permanente ; comme nous, il reconnaît que toute délégation, même temporaire de la souveraineté, et il pose le *desideratum* d'une organisation qui permette au peuple, à la nation tout entière, de ne plus se dessaisir de l'exercice réel de la souveraineté.

Dans un second article que publie le *Vote universel* de samedi, M. Bertholon revient encore sur les mêmes principes. « Il est surabondamment démontré aujourd'hui, dit-il, que l'exercice absolu du pouvoir, même pendant un espace de temps très limité, présente des dangers sérieux ; qu'il peut suffire de quelques mois pour confisquer les libertés d'un peuple, l'enchaîner, jeter dans les ressorts administratifs des causes profondes de trouble et de désorganisation, et amener enfin ces situations difficiles qui ne se dénouent que par des agitations douloureuses où le progrès lui-même se trouve remis en question. » Il ressort de ce passage que M. Bertholon voit comme nous, dans l'exercice permanent de la souveraineté du peuple le seul moyen de mettre un terme aux révolutions dont la raison, aussi bien que l'histoire, nous démontre la périodicité fatale, avec tout système de gouvernement extérieur au peuple.

Après avoir ainsi posé les principes, il est bien évident que M. Bertholon, lorsqu'il parle de l'impossibilité où est une nation de *s'administrer* elle-même, et de l'obligation où elle est, par suite, d'avoir recours à des *délégations*, n'entend parler que des fonctions attribuées à tel ou tel citoyen, et non de pouvoir, de souveraineté déléguée ; lorsqu'il pose la nécessité d'un gouvernement fort, d'une autorité puissante qui sauvegarde la liberté de tous en s'opposant aux empiétements individuels, n'entend exprimer que le besoin d'une systématisation vigoureuse qui assure en tout et partout l'exécution de la volonté de tous et réalise incessamment la prééminence de l'intérêt général sur les intérêts particuliers, en attendant le jour où l'on aura su résoudre le véritable problème social, celui de l'accord permanent, volontaire de tous les intérêts. M. Bertholon, d'ailleurs, exprime cette pensée lorsqu'il dit : « En résumé, il faut concilier la révolution et l'ordre ; la démocratie absolue et l'unité d'action ; laisser le peuple maître et lui donner un gouvernement fort, tel est le problème à résoudre. » Et plus loin : « Un gouvernement ne doit être fort que pour accomplir les ordres du peuple. Au delà, sa force serait un danger, une menace de tyrannie. »

M. Bertholon termine son deuxième article en formulant les propositions qui, selon lui, réaliseraient la permanence de la souveraineté populaire.

La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens ; elle ne se délègue pas.

Il n'y a plus de pouvoirs : il n'y a que des fonctions.

Le Peuple nomme à toutes les fonctions, suivant des règles et dans des conditions de capacités spéciales à chacune d'elles déterminées par la loi.

L'administration est dirigée par un président du conseil des des ministres que l'Assemblée nationale élit et qu'elle révoque à volonté.

Les lois sont faites par une Assemblée élue pour trois ans, renouvelée chaque année par tiers.

Les membres de cette assemblée peuvent toujours être révoqués par une décision de la majorité des assemblées primaires du département qu'ils représentent.

Les Assemblées primaires ne peuvent délibérer valablement sur cette révocation et prendre de décision avant que le représentant ait été mis en demeure de s'expliquer sur les griefs qui lui sont imputés.

Mille électeurs composent une assemblée primaire. Pour former ces assemblées, les communes seront réunies ou fractionnées selon le nombre d'électeurs qu'elles renferment.

Les décisions de ces assemblées seront adressées directement, par l'entremise des autorités administratives du département, à l'Assemblée nationale.

Le bureau sera désigné par le ou les conseils municipaux de la localité.

Toute proposition appuyée par le cinquième des assemblées primaires sera de droit mise en délibération dans l'Assemblée nationale.

Lorsqu'une loi aura été votée, il suffira du quart des assemblées primaires de toute la France pour demander l'appel au Peuple.

Cet appel aura lieu de droit lorsqu'il sera réclamé par le cinquième des représentants.

Le Peuple, consulté, se réunira dans les assemblées primaires et prononcera sur l'ensemble de la loi seulement par oui ou par non.

L'exécution d'une loi sur laquelle l'appel au Peuple a été demandé est différée de droit.

Les assemblées primaires se réunissent à jour fixe.

Les citoyens qui troubleraient les délibérations ou essaieraient, par quelque autre moyen que ce soit, de gêner un autre citoyen dans l'expression de son opinion, seraient sévèrement punis.

Les fonctionnaires qui tenteraient ou seulement menaceraient d'interdire, dissoudre ou fermer ces assemblées, devraient être bannis du territoire de la République comme coupables du crime de lèse-majesté populaire, assurément le plus grand et le plus funeste qu'un homme puisse commettre.

C. Bertholon, représentant du peuple.

Nous reproduisons ce texte comme un des éléments importants de la grande discussion qui ne peut manquer de s'ouvrir au sein de la démocratie sur la question du gouvernement direct, question qui dès aujourd'hui domine toutes les autres, car tout découle de ce principe supérieur..

Nous avons constaté d'ailleurs tous les points communs du travail de M. Bertholon avec ceux que nous avons publiés sur la même thèse. Maintenant nous ne croyons pas, pour notre part, que cette nouvelle constitution soit suffisante pour organiser l'exercice réel de la souveraineté par le peuple. Nous croyons qu'il est utile, indispensable, de le faire intervenir plus directement que ne le propose M. Bertholon dans la confection même des lois, sinon dans le détail de leur texte, du moins dans la détermination de leurs principes constitutifs.

Pour caractériser d'un seul mot la différence qui nous paraît exister entre la proposition de M. Bertholon et celle de MM. Rittinghausen et Considerant, nous dirons qu'il y a entre elles la distance qui sépare la SOUVERAINETÉ QUI SURVEILLE de la SOUVERAINETÉ QUI AGIT.

Allyre Bureau.

Voici les quelques lignes dont la *Semaine* a fait précéder un long extrait du travail de M. Victor Considerant, publié dans son numéro du 17 janvier :

Nous publions quelques extraits d'un travail excessivement remarquable de M. Victor Considerant. Il a pour titre : la *Solution* ou le *Gouvernement direct par le Peuple*.

Après avoir démontré, ce qui certes était facile, que la démocratie tourne incessamment dans un cercle vicieux, puisque ses conquêtes les plus légitimes, acceptées en théorie par l'immense majorité de la nation, sont constamment attaquées et annihilées dans la pratique, l'auteur cherche la cause de cette funeste opposition entre le fait et le droit ; elle proviendrait exclusivement, suivant lui, de ce que la démocratie a fait la faute de ne pas inaugurer en même temps que des principes nouveaux, des formes nouvelles de gouvernement, et celle de proclamer la souveraineté du peuple, sans en tirer cette conséquence légitime qu'il ne pouvait conserver cette souveraineté qu'à la condition de l'exercer lui-même et sans délégation d'aucune sorte.

Nous appelons, sur le travail de M. Considerant, la plus sérieuse attention de tous les hommes aimant leur pays, cherchant les moyens de mettre enfin un terme aux révolutions dont la France est, sans cesse, ou menacée ou agitée.

GAUTHIER.

Le pouvoir.

— Qui t'a fait comte ?

— Qui t'a fait roi ?

Cette fière réponse nous indique jusqu'à quel degré d'obéissance et de vénération les ancêtres de nos ducs, de nos comtes et de nos marquis du droit divin actuel voulaient bien condescendre en faveur de leurs souverains.

Alors sans doute les courtisans du trône faisaient déjà retentir la France de cette exclamation lamentable qui, aujourd'hui plus que jamais, s'exhale des lèvres de tous les amis de l'autorité : *On ne respecte pas le pouvoir*.

La noblesse franque, en devenant noblesse française, ne se départit pas de ses vieilles habitudes de résistance et d'insubordination.

Bien que la monarchie, de concert avec la papauté, pour se débarrasser de ces turbulents vassaux, les eût envoyés, à plusieurs reprises, semer leurs nobles ossements dans les sables de la Palestine, les descendants des farouches croisés, affaiblis en nombre et en puissance, n'en continuèrent pas moins à faire une rude guerre aux monarques de leur choix.

Depuis Clovis jusqu'aux Valois, et depuis Philippe VI jusqu'à la Fronde, l'histoire de notre pays nous montre à chaque page — page toujours sanglante, hélas ! — que le respect du pouvoir n'était pas bien profondément enraciné dans l'esprit de cette noblesse française dont les descendants se proclament aujourd'hui les défenseurs, les apôtres originels de l'autorité.

Ces soutiens de la légitimité contraignirent souvent leurs maîtres par la grâce de Dieu à user de moyens peu chrétiens pour les réduire à la soumission due à toute puissance légitime.

Louis XI et son compère Tristan l'hermite les pendirent maintes fois ni plus ni moins que des malotrus. Ce grand roi qui s'appelle Catherine de Médicis exploita fort habilement la furie catholique de sa bonne bourgeoisie parisienne pour désencombrer les marches du trône de cette cohue de seigneurs hautains qui avaient embrassé la réforme comme ils eussent embrassé l'islamisme, si l'islamisme leur eût fourni quelques prétextes à peu près spécieux, pour guerroyer contre la couronne royale et lui disputer son pouvoir.

La Saint-Barthélemy, si réprouvée à juste titre, fut le premier acte d'alliance du peuple et de la monarchie, contre cette arrogante aristocratie qui bravait l'une et écrasait l'autre, alliance cimentée dans le sang et qui devait mal finir, comme on l'a vu plus tard.

Que le peuple d'aujourd'hui flétrisse cette boucherie, il en a le droit ; car la politique monarchique et la politique ultramontaine qui armèrent les bras de nos pères pour le massacre des seigneurs protestants, ne travaillaient certes pas dans l'intérêt exclusif du peuple ; mais il ne doit pas se dissimuler non plus que ce sont ses ennemis qu'il a frappés, et je ne serais pas éloigné de croire que quelques fortes têtes de la bourgeoisie *ligueuse* avaient, beaucoup plus qu'on ne le suppose, le sentiment de leur mission démocratique ; la preuve, c'est que les bons bourgeois se hâtèrent de se tourner contre la monarchie dès qu'ils eurent écrasé l'hydre féodale qui s'était réfugiée dans le protestantisme.

Vous me direz qu'ils agissaient pour les Guises. Soit ! Mais je vous demanderai si ce fut uniquement pour la satisfaction désintéressée de remplacer un roi par un autre, que cette même bourgeoisie parisienne plaça en 1830 la couronne de France sur la tête du duc d'Orléans.

A peine la noblesse française avait-elle restauré le pouvoir dans la personne du vert-galant qui acheta Paris pour une messe, qu'elle se remettait de plus belle à conspirer contre ce même pouvoir qui fut contraint encore une fois d'avoir re-

---

de nations qui s'appellent Attila, Dgingis et Timour-Lenk promenaient sur la tête des peuples le knout exterminateur, semant toutes les plaines de carnage et élevant dans les airs leurs pyramides gémissantes, bâties de moëllons d'hommes... c'était le bon temps pour les vautours. Néanmoins Robertson et d'autres historiens avec lui considèrent l'ère de l'invasion des barbares comme la phase des douleurs suprêmes de l'ancien monde. Or, jamais l'usure ne fut plus florissante qu'en ces jours désastreux ; car c'est le temps où l'église chrétienne, fidèle aux leçons du divin maître, fulmine contre les usuriers les plus énergiques anathèmes.

Quand, au début de ce siècle qui verra sombrer dans une dernière tourmente le dernier trône et la dernière tyrannie, la France révolutionnaire succomba sous la coalition de tous les despotismes raccolés par l'or de l'Anglais, ce fut un heureux temps aussi pour les corbeaux, les loups et les vautours ; car la France héroïque tint les abois vingt ans et ne tomba que sur un sommier de huit millions de cadavres.... Je sais sur les rives de Volga de vieux vautours podagres et des cosaques hors d'âge qui se rappellent avec désespoir ces jours de boucherie et de pillage et qui regrettent de n'avoir pas su mourir au milieu de l'orgie.

Or le colosse à bas, Chaïlock s'abattit sur lui et lui incrusta ses ongles dans les flancs, et voilà quarante ans qu'il s'engraisse de ses chairs, sans qu'aucun libérateur ait osé encore s'approcher du vampire insatiable pour lui faire lâcher prise. Toute fortune monstrueuse qui s'est élevée depuis ce temps en Europe s'est bâtie de nos ruines, a pour origine ou pour date quelqu'un de nos revers, Leipzic, Bérésina, Waterloo.

Pareille scène s'est passée naguère aux rives du Danube, quand la fortune des armes, cette lâche prostituée qui n'aime que les gros bataillons eut déserté le drapeau de la liberté hongroise et changé en martyrs les héros de la cause sainte. Après que l'Autrichien, fils chéri de la déroute, eut vaincu ses vainqueurs par le Russe et la trahison, le Haynau vint pour achever les morts et Chaïlock pour les dépouiller.

Chaïlock, Chaïlock, je te reconnais à ma haine, à ta voracité forcenée, à ta longévité éternelle. C'est toi que les premiers analogistes de la Grèce représentèrent sous la figure d'un vautour, rivé sur le Caucase aux flancs de Prométhée, et sans relâche occupé à lui ronger le foie, un foie qui repousse sans cesse, *immortale jecur*. Mythe effrayant, mythe sublime, qui écrit avec une image seule dix mille ans de l'histoire de l'humanité, les longues oppressions du travailleur, ses tortures et ses cris sur le chevalet du supplice, sa rédemption glorieuse. Je demande s'il existe quelque part dans les écrits les plus éloquents des penseurs, voire dans les décrets les plus chrétiens des conciles, une morale qui approche pour la profondeur de celle de ce mythe antique de Prométhée. Prométhée, le génie du travail émancipateur ; Prométhée, l'inventeur du feu, qui mit aux mains de l'homme la puissance créatrice, traité pour cet irrémissible crime de titan audacieux qui, dans son orgueil, a voulu s'élever jusqu'au ciel, et livré en proie au vautour insatiable de l'usure et du parasitisme ; Prométhée, dont le supplice durera jusqu'à la venue de l'Hercule, le héros libérateur en qui se personnifie le travail glorifié, le travail revêtu de la force comme d'une peau de lion ; le travail armé du pic, de la massue et de la truelle, et qui terrasse les monstres comme il détruit les foyers de peste et bâtit les cités.

Chaïlock, Chaïlock, c'est toi, le génie de l'usure, qui dévores sans fin ni trêve depuis que le monde est monde, le foie du travailleur sans cesse renaissant. C'est toi qui condamnas Jésus par la voix de Caïphe, qui le clouas au gibet sur un autre Caucase, qui le fis outrager par les vociférations de la populace qui l'accusait aussi de s'être dit le fils de Dieu.

Oh ! qu'on me laisse loger ici une considération historique d'une portée immense, qui a malheureusement échappé jusqu'ici à tous les professeurs d'histoire et de législation comparée, et dont la profondeur m'épouvanterait moi-même si l'étude de l'analogie passionnelle et l'habitude de ses solutions ébouriffantes ne m'avaient cuirassé contre ce genre d'émotion.

En vérité, en vérité, je vous le dis, l'histoire de deux ou trois oiseaux bien compris donne la clé de toutes les philosophies, de toutes les législations, de tous les dogmes religieux de l'Antiquité.

La plupart des grands fondateurs de religions et d'inspirés qui se sont fait passer pour révélateurs du verbe de Dieu, n'étaient en réalité que des naturalistes, très forts sur l'ornithologie pour leur temps.

Romulus ou Numa, le fondateur de Rome quel qu'il soit, a choisi l'aigle pour type de sa politique et de sa foi. Rome a vécu ce que vivent les aigles, l'espace de mille ans, et encore n'a-t-elle dû l'avantage de cette longévité qu'à l'emprunt qu'elle a fait pour ses lois et ses mœurs à la politique du vautour. Toutes les personnes qui ont traduit le *De Viris* ou Tite-Live se souviennent fort bien que Romulus n'aurait pas eu la gloire d'être le parrain de la ville éternelle, s'il n'eut aperçu dans les airs une douzaine de vautours, tandis que son frère Rémus n'en avait vu que six.

J'en dis autant de l'aristocratie anglaise qui périra au bout de mille ans comme l'aristocratie romaine, et qui n'aura fourni une aussi longue carrière que grâce à sa politique financière, calquée sur la politique vulturine. Il est certain que depuis une vingtaine d'années, le lord anglais tourne au vautour d'une façon déplorable.

Rome prend une aigle pour emblème et se fait dire par ses sybilles que sa mission divine est d'asservir tous les peuples par le glaive : *Tu regere imperio populos*, Romane, *memento*. C'est aussi pour obéir aux ordres du très-haut que l'Angleterre, qui possède déjà un peu plus des trois quarts du globe, avale tous les ans un empire de plus. C'est toujours le bon Dieu, hélas ! ce pauvre bon Dieu qui n'en peut mais, qui fait se ruer le Nord sur le Midi, l'Asie sur l'Europe, l'Europe sur l'Amérique, c'est invariablement l'ange exterminateur armé d'une épée flamboyante qui pousse devant lui les hordes des barbares, les mène d'abord à la destruction des cités, foyers des lumières et des arts, [illegible] monuments de l'orgueil et de

cours à des moyens coërcitifs pour la réduire à la modération. Le Béarnais fit donc décapiter le maréchal de Biron, qui, après avoir énergiquement contribué à placer le Bourbon sur le trône, complotait avec l'Espagne et la Savoie pour l'en faire descendre.

Après quoi les nobles qui s'étaient ravitaillés pendant la régence de Marie de Médicis et la jeunesse de Louis XIII, eurent affaire à Richelieu, qui leur coupa franchement la tête, puis à Mazarin qui leur coupa sournoisement la bourse.

Louis XIV en fit ensuite des valets, leur distribua les miettes de sa table, leur permit de se plat-ventrer au pied de ses maîtresses, et de tourbillonner enfin en qualité d'atômes dans les rayons de son soleil.

Le pouvoir, le vrai pouvoir royal, unique, absolu, incontesté date de ce roi qui ne trôna de si haut, que parce que les deux robes rouges avaient tout fauché, tout ruiné autour de lui.

Aussi Louis XIV est l'idéal du souverain pour nos absolutistes modernes.

Combien de temps dura-t-il, ce pouvoir? Deux règnes qui aboutirent à Louis XVI.

Une fois la noblesse abattue par l'alliance du peuple et de la monarchie, peuple et monarchie restèrent en présence, et l'on sait ce qui s'en suivit.

Il avait fallu des siècles à la monarchie pour renverser le pouvoir féodal ; il ne fallut qu'un jour au peuple pour jeter bas le pouvoir monarchique.

Mais le peuple ne sut pas organirer tout d'abord son pouvoir à lui, le pouvoir démocratique. De là les demi-royautés et les quarts de royauté qu'il a essayés et brisés tour à tour pendant cette période révolutionnaire qui a duré soixante ans et qui n'est pas finie.

La révolution se terminera par l'instauration du pouvoir démocratique, et pas autrement.

Le pouvoir démocratique, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous peut seul rétablir l'ordre, le calme, la sécurité, la liberté.

Jusque-là, la France tiraillée, agitée par les partis, ne marchera que de conflits en conflits, de désastres en désastres.

La République, la vraie République démocratique est le but final et inévitable de toutes les nations civilisées.

C'est pour la République que travaillent les monarchies. Une fois arrivées au sommet, c'est-à-dire une fois délivrées des entraves féodales, les monarchies ne peuvent plus que décroître et tomber.

En ce moment même, le tzar, en comprimant ses boyards, en affranchissant ses serfs, travaille, sans le savoir, à l'élévation d'une puissance qui renversera ses successeurs ; le tzar prépare la République russe.

La Russie serait seule en Europe, seule dans le moude, qu'elle serait République avant deux cents ans.

Il en est de même de toutes les autres monarchies qui, elles, ont déjà commencé la phase descendante des concessions.

A la première charte qu'il octroie ou qu'on lui arrache, un roi peut chanter le *De Profundis* de la royauté, et le peuple entonner l'*Hosannah* de la République. Ce n'est plus qu'une question de temps.

Partisans du pouvoir fort, ne cherchez donc plus à ressusciter vos fantômes, à reconstruire vos bastilles, à souder vos couronnes brisées. Il n'y a de force, il n'y a de salut, il n'y a d'avenir que dans la démocratie, dans le pouvoir de tous. Vos luttes, vos intrigues, vos résistances peuvent retarder son avénement, entraver son organisation ; mais ce sera à vos dépens, et malheureusement aussi aux nôtres.

Eugène Nus.

Nouvelle ligne de navigation à vapeur

POUR LES INDES-ORIENTALES, LA CHINE ET L'AUSTRALIE.

Depuis vingt ans la pusillanimité des capitalistes, l'incurie et l'indifférence des ministères qui se sont succédé au pouvoir ont réduit la France à un rôle purement passif dans la grande question de la navigation transatlantique à vapeur.

La magnifique position maritime de la France, par rapport aux autres parties du continent européen, a été méconnue par ces hommes à courte vue, et aujourd'hui d'aucun de nos ports de l'Océan ou de la Méditerranée on ne voit appareiller et bondir au loin des *steamers* à larges proportions, marchant vers l'Orient ou vers l'Occident.

C'est là une des hontes entre mille de notre histoire contemporaine.

Cependant l'Angleterre et depuis quelques années les Etats-Unis redoublent d'efforts et de zèle pour rendre la navigation transatlantique aussi facile et rapide qu'un voyage par terre, en régulariser les services, pour les multiplier. La France ne compte pour rien dans ces grandes entreprises. Jusqu'à présent, il n'a existé que deux moyens de communications mensuels entre l'Europe et l'Inde d'Asie, les mers de Chine et d'Australie, et encore ces communications se trouvaient très imparfaites pour ces dernières contrées ; c'étaient, d'une part, pour les marchandises, la *Compagnie péninsulaire et Orientale* qui faisait le service entre l'Angleterre et l'Inde; d'autre part, la *malle de l'Inde*, la communication ouverte à travers la France et par les paquebots qui de Marseille transportaient les dépêches à Alexandrie, et par de là l'isthme de Suez dans l'Inde jusqu'à Bombay seulement.

Ces services étaient loin de répondre aux besoins des voyageurs et du commerce, vis-à-vis surtout des communications faciles et fréquentes que les Etats-Unis ont ouvertes entre l'Amérique et l'Europe.

On va donc établir à Plymouth une nouvelle ligne de navigation à vapeur pour le transport de la *malle de l'Inde*, des voyageurs et des marchandises allant aux Indes, en Chine et en Australie. Le départ de Plymouth s'effectuera le 5 de chaque mois. Les paquebots se dirigeront sur Alexandrie ; là, ils seront rencontrés par une deuxième expédition, qui, partant de Londres cinq jours plus tard, c'est-à-dire le 10, transportera la malle de l'Inde et les voyageurs en *traversant l'Allemagne et arrivant à Trieste*, de là, la malle et les voyageurs seront transportés à Alexandrie par les bateaux du Lloyd autrichien. Enfin, de Suez, la malle, les voyageurs et les marchandises se dirigeront par les Vapeurs de la Nouvelle Compagnie jusqu'à Ceylan, Madras, Calcutta, la Chine et l'Australie.

Des lignes subsidiaires seront établies sur ces différents points, c'est-à-dire :

De Singapour par l'Australie, partant le jour même de l'arrivée de la malle de Londres ;

De Calcutta à Singapour et la Chine, pour faciliter les communications entre l'Inde et l'Australie ;

De Shangaï à Hong-Kong et autres ports intermédiaires chinois ;

De Aden à l'île Maurice.

Certes, voilà une magnifique entreprise, groupant autour d'elle mille et mille intérêts, et digne du meilleur accueil. Le capital est porté à trente millions de francs.

Ainsi, les mers de la Chine et de l'Australie seront bientôt en communication directe avec l'Europe par deux rives différentes. D'une part, les Etats-Unis par le port de San-Francisco (Californie) vont lancer des steamers sur ces contrées ; de l'autre, l'Angleterre par Suez et la mer des Indes.

Et la France? La France, garrotée par les monopoles de toutes espèces, reste inactive au milieu de ce mouvement prodigieux.

Les monopoleurs du numéraire et du crédit siégent triomphalement à la Bourse. Là, à la faveur des oscillations de la rente, du brocantage sur les actions des chemins de fer et d'autres jeux très simples, ils remplissent facilement leurs cassettes sans grand efforts d'esprit et d'imagination, sans devoir leur fortune à la réalisation d'entreprises hardies.

Les monopoleurs des fers, du sucre indigène, etc., etc., continuent à absorber à leur profit des capitaux considérables à renchérir le coût de nos rails-ways et à tuer la marine marchande.

La France, livrée aux intérêts égoïstes des priviléges et aux petites idées des *coulissiers*, n'entreprend rien de grand et d'honorable ; tout se rapetisse à la taille des monopoleurs. La France ne compte plus dans les grandes entreprises qui s'illustrèrent dans les siècles derniers. Tout est mesquin. Le capital s'est fait agioteur et il a à sa solde des professeurs d'économie politique qui vantent ses *bonnes opérations* à l'égal, et plus encore, des grandes entreprises.

Et la France ne se relèvera pas ? — Quel aveuglement de le supposer.

Perreymond.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

D'après une correspondance de Vienne adressée à la *Gazette de l'Oder*, on aurait découvert dans cette ville une société secrète composée de bourgeois, d'étudiants et de soldats. Quatre-vingt-dix membres, dont un sixième appartient à l'état militaire, auraient été arrêtés. La salle des réunions était ornée des couleurs allemandes et des portraits de Blum et de Kinkel.

L'Autriche augmente considérablement ses forces dans la haute Italie, et l'accumulation des troupes en Lombardie éveille à juste titre les appréhensions du Piémont. Il est évident que l'absolutisme ne tardera pas à entrer résolument en campagne contre la Suisse républicaine et contre le Piémont constitutionnel, dont le voisinage inquiète les despotes, et qui de plus ont l'inconvénient de servir d'asile aux réfugiés. N'est-il pas odieux de penser que, dans la ligne suivie depuis deux ans par son gouvernement, la France se trouverait conduite à agir dans le sens de l'oppression contre la liberté, à abandonner tout au moins le Piémont et à se constituer probablement la geôlière des cantons de Genève et de Vaud, comme elle a fait et continue de faire à Rome !

En ce moment, l'Autriche a des armées échelonnées depuis les rives du Pô jusqu'à la Baltique, et elle fait tous ses efforts pour obtenir que les troupes prussiennes soient retirées de Francfort. Elle resterait ainsi seule maîtresse d'une ligne stratégique formidable qui couperait toute l'Allemagne en deux, depuis le Voralberg jusqu'au Danemark.

— Friedrichstadt et le Kronenwerk qui domine Rendsbourg sont occupés par les Danois, et toutes les difficultés pour les arrangements définitifs de la question schleswig-holsteinoise paraissent ajournées jusqu'à la constitution du nouveau pouvoir exécutif allemand.

ANGLETERRE.

Le parlement anglais est presque exclusivement occupé de la discussion préparatoire du bill dirigé contre l'*agression papale*. Il ne s'agit encore que d'autoriser la présentation de ce bill qui conclut uniquement à interdire aux évêques catholiques l'usage de titres emportant l'idée d'une juridiction territoriale. La position du ministère est assez difficile, en ce sens qu'il est obligé de répondre à la fois aux anglicans qui trouvent que ce n'est pas assez et aux libéraux qui trouvent que c'est trop.

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

LA DOTATION.

La dotation a été repoussée lundi par 396 voix contre 294, après une seule séance de discussion. Elle a eu pour seul défenseur dans l'Assemblée M. de Montalembert qui a durement reproché à l'ancienne majorité son ingratitude envers un prince auquel une seule faute peut être reprochée, sa lettre à M.

---

l'impiété des mortels ; après quoi ce messager d'en-haut ne manque jamais de témoigner sa reconnaissance aux instruments de la colère divine en les brisant comme verre et les entassant l'un sur l'autre en myriatombes colossales. Les ordres de Dieu sont formels. Le farouche Attila, déjà nommé, a reçu mission spéciale de broyer les nations sous le fléau de ses Huns comme le grain des épis. De là l'épithète de *Fléau de Dieu* (flagellum) que l'histoire lui décerne. Mahomet se fait transmettre des instructions analogues par la voix du pigeon que j'aurais cru plus apte à de plus doux messages.

Mais de toutes les figures de révélateurs inspirés, de conquérants et de législateurs, la plus grande, la plus noble est celle de Moïse qui porte sur le front pour cette cause deux aigrettes flamboyantes comme le prince des oiseaux de nuit (grand-duc).

L'humanité s'incline et je m'incline avec elle devant la grandeur du génie de Moïse dont la religion a traversé les siècles et les persécutions sans reculer d'une semelle, et règne aujourd'hui souverainement sur le globe par l'Anglais, l'Américain, le Hollandais, le Prussien, le Danois, le Suédois, l'Helvétien, tous petits-fils ou cousins-germains de l'Hébreu, puisque tous tirent leur foi de la Bible, un livre qui se vend chaque année à cinq ou six millions d'exemplaires. Il a été réservé à la prochaine exposition universelle de Londres une place spéciale pour l'exhibition de spécimens de bible en 150 langues différentes.

Oui, tous les grands historiens ont confessé la supériorité de la loi de Moïse, mais nul n'a su dire les causes de son inaltérabilité éternelle qui semble défier la raison et le temps : j'ai hâte de combler cette lacune de l'histoire :

Moïse fut un analogiste de haut titre. Voilà tout le secret de son génie.

Il suffit de lire deux pages du *Lévitique* où le caractère des bêtes de son pays est si consciencieusement analysé, pour se faire une idée de l'étendue de ses connaissances, en matière de zoologie passionnelle.

Comme tout fondateur de religion qui a foi en son Dieu, Moïse dut vouloir asservir le monde à sa croyance. Comme tout chef de nation, son ambition dut être de constituer son peuple à l'état de caste dominatrice. Il le voulut et le fit.

Or, pour parvenir à la domination suprême il n'y a que deux politiques à suivre : 1° la politique de l'aigle, c'est-à-dire, celle de la conquête armée, la politique de la force brutale, la politique de la féodalité de sang ; 2° la politique du vautour, celle de la domination par l'argent, la politique de la féodalité financière. Le chef du peuple hébreu, qui n'aurait pu triompher par la force et le nombre, opta pour la politique du vautour, et bien lui en a pris.

Moïse était trop fort en analogie passionnelle pour ignorer la triste fin de l'aigle. Avant que le Christ eut dit à Pierre Que celui qui se servirait de l'épée, périrait par l'épée, Moïse avait étudié le bec de l'aigle et ce bec trop crochu qui se retourne contre l'oiseau de guerre pour lui donner la mort, lui avait appris que la force brutale est une arme perfide qui se retourne tôt ou tard contre la poitrine de celui qui la porte. Il avait vu de plus, dans le cours de ses études zoologiques, qur le vautour ne meurt pas de faim, au contraire et que, pour être bien moins armé que l'aigle, il n'en montait pas moins plus haut que lui dans les airs. Cette dernière considération détermina son choix. Ajoutons que le vautour vit un siècle de plus que l'aigle. Je connais au Jardin-des-Plantes un vautour qu'on accuse d'avoir plus de cent ans.

Alors le révélateur entendit sur le haut de la montagne la voix de Jéhova qui disait (Deutéronome, chapitre 15, verset 6:

« *Prête de l'argent aux nations et ne leur emprunte jamais et tu les domineras et personne ne sera ton maître.* »

Et le révélateur se hâta de transmettre à son peuple les ordres de Jéhova, et Israël se hâta de les suivre. Or, Israël engendra Chaïlock....

Chaïlock qui pose aujourd'hui son pied sur la face de tous les despotes, qui a hypothèque première sur tous les revenus des empires, Chaïlock, à qui le vicaire du Dieu des Chrétiens paie le tribut du vassal, comme l'autocrate du Nord, comme Albion elle-même. la superbe dominatrice des mers... Tous les lions, tous les léopards, tous les coqs, tous les aigles d'Europe à une ou à deux têtes, mendient agenouillés l'assistance du vautour.

La domination de Chaïlock sur ses vassaux les rois, est plus solidement établie que celle des rois sur leurs peuples, car Chaïlock n'a pas besoin d'armer des hommes pour soumettre ses sujets rebelles, il étrangle les insurrections avec les cordons de sa bourse.

Ainsi la misère des peuples et le servage des rois justifient l'enseignement de l'analogie passionnelle qui est le verbe de Dieu !!!

Maintenant le monde est plein de gens étroits, qui pour avoir ouï dire que le délit d'usure était chose fréquente chez les enfants de Moïse, sont partis de là pour répéter partout que l'usure était en honneur chez ce peuple.

Ces gens étroits sont des simplistes qui n'aperçoivent jamais qu'un côté de la vérité et qui ne possèdent pas mon estime. Moïse était un penseur trop profond pour n'avoir pas reconnu d'emblée l'infamie de l'usure ; et cela est si vrai qu'il l'interdit formellement à son peuple. « *Tu n'usureras pas avec ton prochain, mais avec l'étranger* », dit-il dans ce même Deutéronome précédemment cité.

L'usure est une arme de guerre comme le canon et le sabre dont Moïse prescrit l'usage contre l'étranger, mais dont il défend sagement de se servir de juif à juif. Moïse n'a accepté la politique du vautour que sous bénéfice d'inventaire et à l'endroit de *l'étranger*. Etranger veut dire ennemi dans l'ancienne langue des peuples.

La doctrine de Moïse renferme à dose égale le bon et le mauvais principe, le principe de paix et le principe de guerre. Appliquée à l'administration intérieure de la nation juive, la législation du Pentateuque est le code de l'égalité et de la fraternité ; appliquée à l'étranger, c'est le code de la haine et de l'iniquité.

Edgar Ney, faute largement rachetée d'ailleurs par toute sa conduite ultérieure.

LES FINANCES.

La discussion d'un projet de loi portant allocation aux exercices de 1850 et 1851 de divers crédits supplémentaires et extraordinaires montant ensemble à 3,525,000 fr., a provoqué dans les séances de jeudi et de vendredi un long débat sur la situation de nos finances. MM. Fould et Passy, deux de nos plus hautes spécialités financières, apprécient très diversement cette situation. Pour le premier, elle est excellente, et il se complait dans ce fameux équilibre des recettes et des dépenses *ordinaires*, équilibre obtenu en laissant de côté tout le budget extraordinaire qui comprend entre autre dépenses celles des travaux publics en cours d'exécution, et le chapitre toujours très long des crédits supplémentaires, complémentaires et extraordinaires. M. Passy, lui, trouve qu'un équilibre qui se solde au bout de trois ans par un déficit ou dette flottante de près de 700 millions, est un équilibre très peu rassurant; qu'il n'y a rien de plus ordinaire et de plus obligatoire, d'ailleurs, que les travaux dits extraordinaires; et en effet on ne peut ni prévoir ni désirer l'époque où il sera permis de dire qu'en France il ne reste plus ni voies de communication à ouvrir, ni édifices publics à construire, ni monuments à élever, ni landes à défricher, ni marais à assainir, ni montagnes à boiser, ni cours d'eaux à régulariser, etc., etc... M. Passy trouve en outre que cet équilibre dans le budget *ordinaire* est bien plus chimérique encore, lorsque pour l'aligner sur le papier, on fait entrer dans les recettes ordinaires le prix de l'aliénation des forêts de l'État ou de toutes autres valeurs dont le trésor se trouve à jamais privé quand il en a fait l'abandon; que, par exemple, vendre des rentes qui appartiennent au trésor, pour diminuer d'une grosse somme le découvert d'un budget, ce n'est pas faire de l'équilibre, mais tout simplement agrandir le trou de la dette consolidée pour combler un peu celui de la dette flottante.

Bref, quand on a entendu l'un après l'autre MM. Fould et Passy, on a le droit d'être très perplexe sur la situation *au vrai* de nos finances; car enfin ces deux hommes ont pu et dû examiner tous les éléments d'une question que les documents livrés au public laissent fort obscure, et ils arrivent à des conclusions aussi diamétralement opposées que celles du médecin tant pis et du médecin tant mieux.

Ce qui ressort le plus clairement de tout cela, c'est que, malgré l'élévation du budget, malgré le rendement merveilleux, toujours supérieur aux prévisions, des contributions indirectes, la France dépense bon an mal an 200 millions de plus que les impôts ne rapportent; c'est que la dette flottante est déjà presque revenue au chiffre légué par le gouvernement de Louis-Philippe, et qu'on a consolidé en 1848; c'est qu'il en ira nécessairement ainsi tant qu'il faudra de 3 à 400 millions et de 4 à 500,000 hommes pour garder la France à l'intérieur.

M. Fould, au milieu de son discours, a dit que lorsqu'en juin ou juillet 1850, voulant rentrer dans le chiffre énoncé du budget pour les dépenses de la guerre, on a voulu réduire quelque peu l'effectif par des congés, ON est venu supplier le gouvernement, dans l'intérêt de la sécurité publique, de ne pas donner cours à cette mesure. Plusieurs membres de la gauche ont interpellé l'ex-ministre pour lui faire dire *qui* avait supplié le gouvernement. M. Fould a refusé de s'expliquer et s'est borné à cette déclaration adressée à la gauche : « Ce n'est pas de votre côté. »

Les crédits supplémentaires et extraordinaires ont été votés sans réductions dans la séance de vendredi, à la majorité de 471 voix contre 186.

PROJETS DE LOIS ET PROPOSITIONS.

Mardi, la proposition de MM. Lopès-Dubec et Favreau, tendant à proroger le sursis accordé aux Français, possesseurs d'esclaves en pays étrangers, a été adoptée. Le sursis a été porté à 10 années qui prendront date de 1848.

Mercredi on a repris la discussion du projet de loi sur les privilèges et hypothèques, qui a été continuée vendredi et samedi.

INCIDENT.

Dans la séance de vendredi, alors qu'on terminait la discussion relative aux crédits supplémentaires et extraordinaires entamée la veille, une citation faite par M. Santayra de la brochure publiée en 1848 par M. Léon Faucher, a amené celui-ci à la tribune. M. Léon Faucher a voulu répondre une bonne fois pour toutes à ceux qui l'accusent d'avoir préconisé l'impôt progressif, en imprimant ceci : « Notre système actuel d'impôts comporte des exceptions fâcheuses, comme les taxes sur les boissons, l'impôt du sel, les octrois et les droits de douanes établis sur les denrées alimentaires. Il présente aussi certaines lacunes que remplacerait un droit plus élevé sur les successions collatérales, des taxes de luxe, et, dans une limite raisonnable, par exemple, celle de la contribution mobilière, l'*impôt progressif.* »

On sait, en effet, que, pour Paris et quelques grandes villes, la taxe mobilière est frappée d'après une échelle progressive très caractérisée et très rapide, qui, partant de 0 pour tous les loyers au-dessous de 200 fr., élève le tarif de la côte de 2 1/2 à 9 p. 100, entre les deux limites de 201 fr. et de 1,500 fr.

M. Léon Faucher a sérieusement allégué que l'indigence de la langue seule l'avait contraint à employer un mot qui ne rendait pas sa pensée; qu'il ne s'agissait pas pour lui d'impôt progressif, mais d'impôt proportionnel, et que d'ailleurs, la progression, dans l'impôt mobilier, n'était qu'un moyen de proportionner l'impôt à la fortune.

D'où il résulterait que, selon M. Léon Faucher, entre celui qui pour un logement de 300 fr. paie 7 fr. 50 c. d'impôt mobilier, et celui qui pour un loyer de 1,500 fr. paie 135 fr., il y a nécessairement un rapport de fortune qui est comme 1 est à 18, et ainsi pour les termes intermédiaires. Il faut convenir que la base d'appréciation prise par M. Léon Faucher présente bien peu d'exactitude; car enfin, le chiffre du loyer représente au moins aussi souvent des charges que de la richesse. Le célibataire qui a 3,000 fr. de revenu sera très confortablement logé pour 4 ou 500 fr. à Paris, tandis qu'un ménage avec plusieurs enfants et de vieux parents sera contraint de prélever sur le même revenu 800 ou 1,000 fr. pour être logé très à l'étroit. Il n'y a donc aucune équité à taxer celui-ci à 6 0/0, tandis qu'on ne taxe le premier qu'à 3 0/0, et M. Léon Faucher se trompe tout à fait quand il prend le chiffre du loyer pour l'étalon de la fortune.

De plus, M. Léon Faucher se trompe encore, lorsqu'il prétend trouver dans l'échelle progressive connue et pratiquée pour l'impôt mobilier, plus de modération et de *proportionnalité* que dans les échelles qui ont pu être proposées par les partisans de l'impôt progressif. Nous savons bien que M. Léon Faucher a, dans cette même brochure dont un extrait venait d'être cité, fabriqué et fort gratuitement prêté à ses adversaires une échelle ridicule d'où ressortait un impôt de 100 pour 100, c'est-à-dire la confiscation complète, pour les revenus de 10,000 fr. Mais il a été fait plus d'une fois justice de ce procédé trop commode de polémique, et si M. L. Faucher persistait encore à prêter aux autres de pareilles billevisées, il ne mériterait plus que l'on discutât sérieusement avec lui. En fait, l'échelle appliquée à la contribution mobilière, et présentée par M. L. Faucher comme la réalisation de la proportion est une échelle progressive dans toute la force du terme, et qui plus est, une échelle progressive très laide et fort mal construite.

RÉÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU.

Dans le feu des luttes parlementaires qui ont signalé ces derniers temps, il avait été question d'une bataille à livrer à l'occasion du renouvellement du bureau. Cette bataille n'a pas eu lieu. Dès le premier jour (mercredi) le président, trois des vice-présidents et cinq secrétaires ont obtenu la majorité absolue. MM. Benoit-d'Azy, vice-président, et M. Heeckeren, secrétaire, ont été réélus à un second tour de scrutin le lendemain.

— La commission d'initiative parlementaire a conclu au rejet de la proposition de M. Ducoux tendant à la création, aux frais de l'État, d'une bourse des travailleurs à Paris. Elle considère que c'est une œuvre toute communale dont il faut laisser le soin aux conseils municipaux. Cet argument ne manque certainement pas de valeur, mais indépendamment de la situation exceptionnelle que fait à la ville de Paris son rôle de capitale, il faut considérer encore que Paris n'a point de conseil municipal, et qu'il est administré par une commission gouvernementale. Si, quand il s'agit de charges et de devoirs, on se rappelle si bien que Paris est une commune, il ne faudrait pas l'oublier lorsqu'il s'agit de droits, et surtout de droits aussi importants que les droits communaux.

— La même commission a repoussé la proposition de M. Ségur d'Aguesseau qui avait pour but d'effacer légalement les dates des 22, 23 et 24 février 1848, ou du moins de ne les consacrer désormais que par un hommage rendu aux défenseurs de l'ordre et des lois. La commission a pensé que l'on pouvait, à cet égard, s'en remettre au gouvernement qui déjà l'année dernière a réservé les réjouissances pour le 4 mai, et a fait du 24 février un jour de deuil.

SÉANCE DE SAMEDI. — La discussion de la loi des hypothèques s'est continuée au milieu de l'inattention générale. Personne n'attache plus d'importance à cette loi que les membres de la commission eux-mêmes ne soutiennent plus que par amour-propre d'auteurs.

L'Assemblée consacrera les trois premiers jours de la semaine prochaine à discuter dans les bureaux les projets de lois municipale et départementale. Les séances publiques ne seront reprises que jeudi.

Allyre Bureau.

PROPOSITION D'AMNISTIE.

M. Morellet a déposé, dans le cours de la séance de vendredi, une proposition signée de lui et de cent cinquante-six de ses collègues. Cette proposition est ainsi conçue :

« Amnistie complète est accordée à tous les condamnés pour faits politiques depuis le 24 février. » L'urgence est demandée.

Ont signé la proposition, MM. :

Anglade. — Antony Thouret. — Emmanuel Arago. — Arnaud (Ariége). — Arnaud (Var). — Aubry (Nord).

Bac. — Bancel. — Baudsept. — Antoine Bard. — Emile Barrault. — Barthélemy (Eure-et-Loire). — Baudin. — Baune. — Belin. — Benoit (Rhône). — Bertholon. — Bochard. — Napoléon Bonaparte. — Aristide Bouvet. — Francisque Bouvet. — Brisset. — Breymand. — Brillier. — Brives. — Bruchner. — Amédée Bruys.

Carbonneau. — Carnot. — Cassal. — Ceyras. — Chaix. — Chamiot. — Charras. — Charassin. — Chauffour. — Chavassieu. — Chavoix. — Cholat. — Chouvy. — Chovelon. — Clavier. — Auguste Clément. — Colfavru. — Combier. — Constant-Tournier. — Coralli. — Crépu. — Léon Crestin. — Curnier.

Dain. — Delavallade. — Delbetz. — Delbecque. — Delbrel. — Deneyrouse. — Detours. — Doutre. — Duché. — Ducoux. — Marc Dufraisse. — Dulac. — Dupont de Bussac. — Pascal Duprat. — Dupetz. — Durand Savoyat. — Paulin Durieu.

Ennery. — Esquiros. — D'Etchégoyen.

Farconnet. — Faure (Rhône). — Favand. — Jules Favre. — Fawtier. — Fayolle (Creuse). — De Flotte. — Fond. — Forel. — Fourgassié-Vidal. — Frichon.

Gambon. — Gastier. — Gavaret. — Gérard (Bas-Rhin). — Gilland. — Gindriez. — Emile de Girardin. — Gleizal. — Greppo. — Grevy. — Guilgot. — Guisard. — Guiter.

Hennequin. — Hochstuhl. — Victor Hugo. — Huguenin.

Jehl. — Joigneaux. — Joly. — Juéry.

Kestner.

Laboulaye. — Labrousse. — Laclaudure. — Lafon. — Lagrange (Charles), — Leydet (général). — Lamennais. — Lasteyras. — Latrade. — Laurent (de l'Ardèche). — Lefranc (Pierre). — Loiset.

Charles Madet, — Madier de Montjau aîné. — Alexandre Martin. — Félix Mathé. — Michel (de Bourges). — Michot-Boutet. — Auguste Mie. — Millotte. — Miot. — Monnier (Haute-Loire). — Montagut. — Moreau (Creuse). — Morellet.

Martin Nadaud. — Noel Parfait.

Emile Péan. — Pelletier. — Pénières. — Agricol Perdiguier. — Perrinon. — Pons-Tande. — Pradié.

Edgard Quinet.

Raconchot. — Rantian. — Raspail. — Renaud. — Repellin. — Rey (Drôme). — Le général Rey. — Reymond. — Richard (Cantal. — Richardet. — Rigal. — Rochut. — Rollinat. — Roselly-Mollet, — Rouaix. — Rouët. — Roussel (Lozère). — Roussel (Yonne).

Sage. — Sain. — Saint-Marc-Rigaudie. — Saint-Romme. — Salmon (Meurthe). — Salvat. — Sartin. — Sauteyra. — Savatier-Laroche. — Savoye. — Schœlcher. — Signard. — Sommier. — Soubies. — Le général Subervie. — Eugène Sue.

Tamisier, — Teilhard-Lathérisse. — Terrier, — Testelin.

Vacheresse. — Valentin. — Vendois. — Verninac. — Versigny. — Vidal. — Vignes. — Yvan. — Westercamp.

Il faut ajouter à ces noms ceux de MM. Besse. — Bourzat. — Burgard. — Crémieux. — Lamarque. — Lavergne. — Mathieu (Drôme). — Muhlenbach. — Ronjat. — Viguier.

L'étiquette du sac.

On lisait, il y a quelques jours, dans le *Bulletin de Paris* :

« On disait aujourd'hui que le président de la république avait l'intention de proposer à l'adoption de l'Assemblée législative un projet en vertu duquel les contribuables seraient remboursés du fameux impôt des 45 centimes.

» Ce remboursement serait effectué au moyen d'un dégrèvement annuel égal au dixième de l'impôt. L'état prospère de nos finances, c'est-à-dire l'accroissement des recettes, permettrait, assure-t-on, l'exécution de cette mesure. »

De quoi s'agirait-il au fond, de diminuer d'un dixième les quatre contributions directes, et cela pendant quatre ou cinq ans seulement.

Certes, l'idée n'est pas très neuve, et elle ne va pas à beaucoup près aussi loin dans l'intérêt des contribuables qu'une réduction permanente et surtout une répartition plus équitable du budget. Mais réduire le budget, c'est bien banal, c'est le vieux thème de toutes les oppositions, tandisque REMBOURSER LES QUARANTE-CINQ CENTIMES, c'est bien autrement fort.

Voilà pourtant en quoi se résume principalement la science gouvernementale; ce n'est pas le choix des mesures qui préoccupe, c'est d'abord et avant tout le choix des étiquettes.

Allyre Bureau.

C'est faute d'avoir envisagé cette doctrine sous ses deux faces, faute d'avoir distingué entre le bon et le mauvais, que tant de savants commentateurs, y compris Proudhon, ont erré.

La persistance opiniâtre du juif dans sa croyance religieuse se justifie par la sublimité des principes renfermés en icelle.

Le Christ n'a pas été envoyé par Dieu pour détruire la loi de Moïse, mais au contraire pour l'étendre, en développant le côté religieux et humain de cette doctrine aux dépens de son côté politique et inhumain.

Le Christ qui aimait les petits enfants, et qui était profond comme tous les hommes simples, se dit : Puisque la loi ne tolère *l'usure* qu'à l'égard de l'étranger, du gentil, il n'y a qu'à supprimer le gentil et à déclarer tous les hommes enfants de Dieu et frères, pour affranchir l'humanité tout entière de la tyrannie du capital.

Et voilà pourquoi la doctrine de charité, de fraternité, d'égalité prêchée par l'Evangile s'appelle justement la doctrine de rédemption; car elle avait pour but de rédimer le travailleur de son oppression séculaire.

Mais voilà pourquoi, aussi, les Pharisiens et les princes des prêtres qui étaient des forts usuriers de ce temps-là, mirent le Christ en croix et lui firent boire jusqu'à la lie le calice d'amertume; car ces habiles calculateurs virent bien que le Christ en prêchant la fraternité des peuples et en supprimant le gentil, qui était leur matière *usurable, taillable et corvéable à merci*, faisait un tort infini aux détenteurs du capital, et ils l'accusèrent naturellement d'offense à la propriété et à la religion, etc.

Beaucoup de gens, incomparablement plus forts que moi en théologie, mais plus faibles sur l'ornithologie passionnelle ont donné certainement sur le caractère distinctif de l'Ancien et du Nouveau-Testament plus d'une explication moins claire et moins satisfaisante que celle-ci.

La révolution de 89 a repris, sans s'en douter, l'œuvre du Christ. Si elle a échoué jusqu'ici dans son entreprise, c'est toujours pour crime de faiblesse en zoologie passionnelle; c'est qu'elle a cru ne devoir s'attaquer qu'à l'aigle et au hibou (le noble et le superstitieux) et qu'elle a laissé de côté le vautour. Néanmoins il a suffi à Napoléon de tenter le renversement du monopole commercial de l'Anglais et de faire emprisonner quelques munitionnaires récalcitrants, pour être cloué sur le roc de Sainte-Hélène, comme le Christ sur le Calvaire, comme Prométhée sur le Caucase... Et pareil sort, hélas! attend peut-être pour bien des mois encore plus d'un incorrigible utopiste de mon espèce, rêveur de crédit gratuit et de banque du peuple... Jusqu'à ce que revienne de nouveau le grand chasseur Hercule, pour relever une dernière fois tous les suppliciés, et briser tous les instruments de supplice, pour abattre du même coup aigle, hibou et vautour.

En attendant, je défie le fataliste qui ne croit qu'au hazard, effet connu d'une cause inconnue; je défie le philosophe qui écrit de gros livres pour réconcilier le subjectif avec l'objectif ou pour les mettre aux prises; je défie le naturaliste qui n'entend rien aux jeux bizarres de la nature de m'expliquer pourquoi :

L'aigle meurt de faim, le vautour d'indigestion ????

A. Toussenel.

REVUE DRAMATIQUE.

La censure et *Monsieur Pinchard, ou une canaille d'honnête homme*, drame de M. Ferdinand Dugué. — ODÉON : *Don Gaspard*, drame en vers, en cinq actes et prologue, de M. A. Leroux. — GYMNASE : le *Collier de perles*, comédie-vaudeville de M. Mazères. — VARIÉTÉS : *Une passion du midi*, vaudeville en un acte, de M. Rosier.

On a déjà tout dit sur la censure; on a déjà anathématisé sous toutes les formes ce haro arbitraire que mettent sur les plus heureuses pensées, sur les plus généreuses aspirations humaines les gabelous des octrois littéraires. Et cependant, la sottise et la peur continuent à poursuivre et à lacérer du tranchant de leurs ciseaux les plus spirituelles fantaisies, les plus nobles hardiesses, les plus fécondes pensées et les plus vigoureux élans du génie.

Nous avons encore en France, au milieu du dix-neuvième siècle, des confrères et des émules de ces obscurantistes mitrés de Rome qui étendent leur index décharné et impitoyable sur toutes les gloires du cerveau de l'homme, depuis Sophocle jusqu'à Victor Hugo.

Les juifs, devenus rois de l'époque, comme l'a si vertement prouvé notre ami Toussenel, guettent désormais les inventions de la science pour les changer en coupons et en billets de banque; cela sauve les inventeurs du feu, sinon de la misère. L'intérêt de l'usurier les empêche d'être condamnés comme sorciers; mais le génie du vieux monde n'y perd rien. Il a rejeté son intolérance sur la littérature, sur le premier jet de l'idée, sur la source directe du progrès.

Le roman avait pris une ampleur et une vérité d'allures, une puissance de critique et une profondeur d'intuition qui avaient passionné le monde; le roman a été étouffé sous le tampon du timbre. Le théâtre reprenait sa mission d'enseigner le vrai et le beau; il sortait de ses données banales; il laissait de côté les Grecs et les oncles d'Amérique pour reprendre ses grands enseignements, pour jeter dans les cœurs les désirs du mieux, pour ouvrir aux regards ses vastes échappées divinatoires; le poète redevenait véritablement ce que doit être le poète : *sapiens et vates*, prophète et passionné. Et vite la censure intervient et la banalité triomphe.

Bocage a perdu sa direction pour avoir voulu reprendre *Diogène*, cette large et plantureuse critique sociale tant et si vivement applaudie par le jeune parterre de l'Odéon. Le drame chaleureux de la *Misère*, qui mettait avec tant d'originalité et de talent, sous les yeux du public de la Porte-Saint-Martin, les principales impasses où va se heurter la pauvreté, a été en butte aux tracasseries policières jusqu'à ce que son titre ait disparu de l'affiche.

En ce moment même, une nouvelle pièce de M. Ferdinand Dugué, l'auteur de la *Misère*, est mise en fourrière par ordre supérieur. Et pourquoi, s'il vous plaît?

Cette œuvre, intitulée *Monsieur Pinchard*, frise-t-elle l'obscénité comme *Héloïse et Abeilard* de M. Scribe? sème-t-elle des germes d'irritation entre les classes de citoyens? raille-t-elle la république et la constitution, comme les parades politiques du défunt *Vaudeville*? M. Ferdinand Dugué a-t-il pris pour traître

La viande à bon marché.

Les prix qui ressortent de la vente des viandes à la halle à la criée de Paris sont les suivants : mouton : 88, 90 et 92 centimes le kilog. ; porc : 74, 76, 78, 80 et 82 centimes ; le veau de 96 cent. à 1 fr. 10 ; le bœuf, 90, 94 et 96 centimes.

L'abaissement du prix de la viande s'opère de tous côtés, soit par l'organisation de boucheries sociétaires, soit par les réductions que les bouchers consentent spontanément. La compagnie des mines de la Loire, à St-Etienne, organise en ce moment, dit le *Siècle*, des boucheries économiques à l'aide desquelles elle compte fournir à plus de 20,000 consommateurs de la viande à 25 et 32 centimes le demi-kilogramme, au lieu de 35, 40 et 45 centimes.

— La 16e commission d'initiative parlementaire a conclu à l'unanimité à la prise en considération des propositions tendant à la suppression du monopole de la boucherie, à Paris.

— Une grande partie du marché Saint-Germain, le plus monumental et le mieux tenu de la capitale, est convertie en halle à la viande pour le détail ; quelques étaux sont même très richement approvisionnés. On y trouve de la viande depuis 25 cent. le demi-kilo.

La Dotation et la Souscription.

L'Assemblée, dans sa séance de lundi, a repoussé la demande de dotation par 396 voix contre 294.

Le lendemain le *Moniteur* contenait, en tête de sa partie non officielle, la note suivante :

« Dans la prévision du rejet qui vient d'avoir lieu, au sujet des frais de représentation, des souscriptions nombreuses s'organisaient.

» C'était là un témoignage imposant et manifeste de sympathie et d'approbation pour la conduite du président. Il en est profondément touché et remercie cordialement tous ceux qui ont eu la pensée. Mais il croit devoir sacrifier au repos du pays une satisfaction personnelle. Il sait que le peuple lui rend justice, et cela lui suffit.

» Le président refuse donc toute souscription, quelque spontané et national qu'en soit le caractère. »

(*Communiqué.*)

Le *Constitutionnel*, qui avait eu la faveur d'une communication exceptionnelle, faisait suivre cette note de cette courte, mais mémorable allocution :

« Monsieur le président de la république, qu'il nous soit permis de vous le dire respectueusement : vous vous montrez avant tout homme d'ordre et d'abnégation : vous comprenez la France ; la France saura aussi vous comprendre ; le pays ne sera point ingrat !

» Le docteur L. VÉRON. »

Mercredi le *Pays*, après avoir reproduit la note du *moniteur* et lui avoir payé son tribut d'éloges, annonce qu'*heureusement* « l'initiative personnelle des *amis de l'ordre* et de Napoléon n'est pas enchaînée, » et que « à côté du devoir du chef de l'Etat se trouve le droit des citoyens que nul n'oserait entraver. » Il propose en conséquence « qu'on élève un monument, un palais, un objet d'art et de luxe, à la construction duquel des fonds, volontairement apportés, seront employés, et après avoir ainsi fourni du pain, de l'ouvrage et du courage à ceux que Louis-Napoléon ne pourra plus soutenir, qu'on offre au chef de l'Etat cet hommage d'un pays reconnaissant envers celui qui l'a sauvé. »

Jeudi, le *Pays* annonce que la souscription est ouverte chez MM. Emile Acker, ancien officier ministériel, Nadau de la Richebaudière, capitaine en retraite, Laffanour, capitaine en retraite, Duplantis, propriétaire, et quelques autres. M. Acker déclare que « tous les jours des lettres *considérables* lui arrivent de plusieurs points de divers départements ; que malgré tout le désir que M. le président de la république a d'empêcher les souscriptions nationales, il est impossible d'arrêter le torrent, et qu'il y a partout le même entraînement que lors de l'élection du 10 décembre. »

Le *Pays* publie en outre une lettre de M. Léon Vidal qui propose d'affecter le produit des souscriptions à l'achat de la Malmaison, que la reine Christine s'empresserait de céder pour une destination aussi précieusement nationale.

Vendredi, le *Pays* publie les noms de deux habitants de Paris, de deux habitants des Thermes et de sept habitants de Seine-et-Oise qui « forment des souscriptions en faveur de la grande manifestation des amis de l'ordre. »

Malheureusement le torrent irrésistible se trouve tout à coup barré par une digue infranchissable. Le *Pays* de samedi publie en tête de ses colonnes la lettre suivante :

A M. de Bouville, rédacteur en chef du PAYS.

Monsieur le rédacteur en chef,

Vous venez d'ouvrir une souscription dans les bureaux de votre estimable journal, malgré la déclaration du président de la république de n'en accepter aucune. Cette déclaration néanmoins ne pouvait donner lieu ni au doute, ni à l'exception. C'est un sacrifice sans réserve au repos du pays. Sous quelque forme donc que soient recueillis des fonds, quelque destination qu'on leur assigne, le président ne saurait les accepter. Il me charge de le répéter d'une manière formelle ; et tout en remerciant ceux dont la persévérance sympathique s'associerait à votre dévouement personnel, il vous prie de ne donner aucune suite à ce nouveau projet de souscription.

Agréez, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments très distingués et dévoués.

Le chef du cabinet,
MOCQUARD.

Paris, le 14 février 1851.

Est-ce la fin?

Allyre Bureau.

Le *Moniteur du soir* de jeudi reproduit les lignes suivantes du *Bulletin de Paris* :

« Des nouvelles du 3 février que nous recevons de Saint-Pétersbourg nous annoncent que l'empereur de Russie s'est exprimé publiquement, il y a une quinzaine de jours, de la manière la plus favorable à l'égard de la politique suivie par M. le président de la république.

» Le gouvernement du prince Louis Napoléon, aurait dit l'empereur, est le seul qui, actuellement, puisse convenir à la France. Quant à l'avenir, il n'est permis à personne d'en sonder les profondeurs. »

Il faut convenir qu'après un pareil *satisfecit* émané du czar de toutes les Russies, les démocrates de France auraient bien mauvaise grâce à se montrer inquiets et mécontents.

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

— Un travail curieux vient d'être exécuté par le génie militaire prussien. Le grand pont commencé sur l'Elbe a été terminé le 24 janvier ; ce pont a 1,500 pieds de long, et il est dans un endroit où le fleuve est très profonde et rapide, ce qui a nécessité l'adoption de pilotis d'un nouveau genre.

On a employé pour ce travail trois compagnies de pionniers de deux cents hommes chacune, deux cent soixante-dix chevaux et quatre-vingt-dix-neuf équipages de ponts volants. Ces troupes ont été tirées de Berlin et de Magdebourg. Ces travaux ont été exécutés sous la direction d'officiers du génie prussien. C'est une application très heureuse de l'armée aux travaux publics.

— Une lettre de Constantinople annonce que, sur les instances réitérées des ambassadeurs de France et d'Angleterre, la Porte Ottomane a consenti à mettre le général Dembinski en liberté. Il a déjà quitté Kutahyeh ; il est arrivé à Constantinople pour régler ses affaires particulières, et de là se rendre à Paris.

(*Réforme allemande.*)

— Il arrive peu de courriers des Etats-Unis qui n'apporte la nouvelle d'un sinistre. Le bateau à vapeur le *Brillant*, qui faisait les voyages de la Nouvelle Orléans, à Bayon a sauté à peu de distance de ce village. Trois personnes ont été tuées sur le coup et plusieurs autres grièvement blessées.

On compte du 1er janvier au 31 décembre 185 , 53 bateaux à vapeur qui se sont perdus dans les eaux du sud-ouest : 33 ont sombré, 14 ont brûlé et 6 ont fait explosion. Le nombre des victimes de ces catastrophes, non compris les blessés, s'élève à près de 700. La perte matérielle dépasse 5 millions de francs.

— L'utilité du télégraphe électro-magnétique devait rester nécessairement très limitée, tant que l'on ne trouvait pas un système plus rapide que la transmission successive des lettres isolées. Aujourd'hui la difficulté paraît vaincue, et l'on est mis à même de télégraphier en dix minutes vingt mille mots, c'est-à-dire environ le contenu d'un journal ; et cela par un procédé presque entièrement mécanique, sans l'assistance d'un employé, sans nécessité de déchiffrer les signaux particuliers, sans possibilité de faire une seule faute. Cette merveille vient d'être réalisée, aux Etats-Unis d'Amérique, par l'association du télégraphe électro-magnétique avec la photographie. Au moyen de l'invention nouvelle, la reproduction photographique d'un manuscrit ou d'une feuille imprimée s'obtient par le télégraphe avec une rapidité presque incroyable. Le procédé est des plus simples. On roule sur un cylindre un papier soumis à une préparation chimique, semblable à celle qui sert pour la photographie. Ce papier est mis en contact avec la pointe du fil conducteur, qui, par le mouvement de rotation du cylindre, y trace une ligne noire, produite par le courant électrique. A chaque rotation, le cylindre se déploie de un cinquantième de pouce, de sorte qu'après 1,300 rotations, une feuille de papier de 26 pouces de large se trouve entièrement couverte, d'un côté, de lignes nettement tracées. Au moyen d'une interruption du courant, on obtient des lacunes dans ces lignes ; ces lacunes forment une écriture en blanc sur fond teinté, à peu près comme on en voit souvent sur les gravures. Pour former ces lacunes, on a, à l'autre extrémité du fil, c'est-à-dire à l'endroit d'où part la communication, un cylindre pareil et se mouvant de la même manière. Sur ce cylindre on applique une feuille de papier où la dépêche est écrite ou imprimée avec une encre contenant du vernis. La pointe du fil conducteur repose sur ce papier, tandis que la communication avec la batterie se trouve établie à l'axe du cylindre, de sorte que le courant électrique doit passer par le papier. Le vernis n'étant point conducteur, interrompt le courant, toutes les fois que le fil rencontre l'écriture par le mouvement de rotation du cylindre. Avec une rapidité de rotation de six pieds par seconde on peut en une minute couvrir d'écriture une feuille de 80 pouces carrés. De la même manière on peut aussi transmettre des dessins ou des plans de situation. En Angleterre, plusieurs réunions scientifiques se préoccupent vivement de cette découverte.

(*Siècle.*)

— Il est question aux Etats-Unis d'introduire le chameau dans l'armée pour y être employé au transport des munitions et des bagages. Une motion à cet effet, faite par M. Davis, du Mississipi, a été renvoyée par le Sénat au comité des affaires militaires pour qu'il ait à l'examiner. Les partisans de la mesure ont fait remarquer qu'il y a une grande analogie dans la conformation et le caractère physiques des régions situées sur le versant oriental des montagnes Rocheuses et certaines parties de l'Asie, où le chameau est d'une si grande utilité pour l'homme. Le Nouveau-Mexique, entre l'Arkansas et la mer Pacifique, offre aussi de grandes ressemblance avec l'Arabie sous le rapport du sol, du climat et de la végétation.

SALON DE 1851.

(8e article.)

Peinture passionnelle. — Peinture d'histoire.

MM. MEISONNIER. — PHILIPPOTEAUX. — BARRIAS. — YVON. ANTIGNA. — BRETON. — TASSAERT.

Me voici arrivé à la grande peinture : c'est la partie la plus importante et la plus difficile de ma tâche. La passion, je l'ai déjà dit, est le pivot de l'art ; on n'a pu encore l'en proscrire comme on l'a proscrite de la vie ; elle en est la matière première. Elle est pour ainsi dire la trame de cette toile que tisse l'esprit humain sous les ordres de la Providence, et dont les faits matériels sont la chaîne. Lorsque les faits que la peinture reproduit sont des événements réels, cette toile prend le nom de peinture historique ; mais si ces faits sont supposés, nous la nommons peinture d'invention.

Les créations de l'esprit humain sont aussi réelles que celles de la nature, et les enfants du cerveau des poètes n'existent pas moins que ceux qui sont nés du ventre de la femme. Homère est un historien aussi vrai qu'Hérodote ; et en quoi les héros de Thucydide sont-ils plus historiques que ceux de Sophocle? Dans la sombre histoire des crimes de l'ambition, connaissez-vous un ambitieux plus humainement vrai que Macbeth? Ceux dont l'existence peut être prouvée n'existent pas plus réellement pour l'humanité. Combien y en a-t-il qui ont remué le monde et qui n'existent plus dans la mémoire des hommes ! Macbeth n'a peut-être jamais existé, mais il *est* et *sera*, toujours grâce à Shakspeare, un type immortel d'ambition criminelle. Dans l'histoire je ne connais guère que Richard III qui puisse lui être comparé, — mais je me trompe, — ce Richard que nous connaissons tous est celui du poète bien plus encore que celui du chroniqueur anglais.

Oui, la poésie est souvent plus vraie que l'histoire si obscure, si menteuse parfois. Les partis infirment les témoignagnages les plus respectables, les opinions nient toute espèce d'authenticité ; mais qui protestera, quand Homère, le Dante ou Shakspeare ont parlé? où est d'ailleurs la limite de l'histoire et de la poésie? toutes deux se confondent à l'origine. Dans l'Illiade ou l'Odyssée faites donc la part de la vérité et

---

une jeunefemme de vingt ans? a-t-il sacrifié une jeune vierge à un septuagénaire aveugle comme dans *Marianne*?

A toutes ces demandes, notre ami Laverdant, qui connaît l'œuvre, nous a répondu : Non ; il s'agit tout simplement d'un homme légalement honnête, officiellement honorable, remplissant bien tous les devoirs que lui imposent le code et les convenances, lequel homme ne vaut malgré cela pas grand chose au fond C'est un Tartuffe mondain, peint avec verve et mis en scène avec beaucoup d'esprit.

Mais j'y pense : c'est peut-être là qu'est le mal. Oui, en effet, depuis quelque temps le grand agioteur Turcaret ne se laisse plus railler comme autrefois ; le grand type de fourbe créé par Molière joue son rôle partout, excepté au théâtre. C'est à peine si Géronte ose venir de temps en temps exposer ses opinions ultrà-conservatrices à la bonne humeur du parterre des Français et de l'Odéon. Vous vous êtes trompé d'époque, monsieur Ferdinand Dugué, c'est évident.

Que n'avez-vous songé à prendre un sujet aussi bien dans les goûts de la majorité que celui de cette comédie de préfet dont le Gymnase vient de réjouir ses habitués? Que n'êtes-vous allé demander sa collaboration à cette étoile de la restauration qui brille de nouveau après vingt ans de vie administrative?

Si vous aviez présenté à la censure un bon usurier qui aime sa propriété au point de faire emprisonner pour dettes le père du bien-aimé de sa fille, qui aime sa famille au point de ne vouloir céder cette fille qu'à un bon coffre-fort. Si vous aviez montré dans une intrigue de 1820, avec un style de 1815, cet habile homme, ne cédant qu'à la ferme volonté de cette même fille qui veut acheter un mari de son choix, au lieu de se vendre à un autre ; oh ! alors vous auriez été reçu avec acclamations. On eut dit de votre pièce, en haut lieu, s'entend : — C'est très correct, très pur, très honnête et très joli, comme on l'a dit assurément du *Collier de perles* de M. Mazères.

Voici du reste une lettre que nous avons reçu de l'auteur de *Monsieur Pinchard* ; elle vient confirmer la vérité de nos observations :

Monsieur le rédacteur,

M. Vaisse, ministre de l'intérieur, vient d'interdire mon drame que la Porte-Saint-Martin répétait sous le titre de *Monsieur Pinchard*.

Il ne me reste plus qu'à porter ma cause devant la presse et le public, mes juges naturels, mes seuls juges.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Ferdinand DUGUÉ.

Mais depuis, M. Vaïsse a réclamé dans une note communiquée insérée au *Moniteur* ; il rend à la commission d'examen toute la responsabilité d'une aussi triste décision.

Ce n'est pas tout, le pouce de la douane dramatique s'appesantit encore dans ce moment-ci sur la charmante fantaisie : les *Caprices de Marianne*, d'Alfred de Musset, ce poète si gracieux, si facile, si délicat, si choisi et si spontané. Le jugement, il est vrai, n'est pas tout-à-fait rendu et l'on peut encore conserver l'espoir de voir Mlle Madeleine Brohan nous traduire cette jolie fantaisie qui semble faite exprès pour son jeune talent. Cependant le bruit court que cette double joie n'est pas du goût de la commission d'examen. Tout est possible à une époque où l'on réhabilite Géronte sur la première scène française, dans un temps où *Gabrielle*, ce gros péché poétique de M. Augier, est couronné par l'Académie française. M. Alfred de Musset doit s'attendre à tout de la part de gens qui préfèrent au génie d'un poète, le camail d'un grand sacristain.

Don Gaspard. — Nous venons un peu tard pour parler du drame touffu de M. Lelioux. Mais ce retard nous a mis à même de recueillir sur cette composition majeure, des circonstances de nature à nous expliquer pourquoi son auteur, qui touche dans ses six actes à toutes les pensées qui passionnent l'époque, ne donne sur aucune un avis net, une opinion personnelle à la hauteur des préoccupations du jour.

Lorsque M. Lelioux a écrit *Don Gaspard*, il y a de cela douze ans, il était bien jeune, les idées lui venaient à l'état d'aspirations vagues, ses opinions étaient de poétiques rêveries. Il était amoureux de la forme plutôt que de la pensée qu'elle devait recouvrir. Il avait entendu cette fanfaronnade : faire de l'art pour l'art, et il l'avait à peu près prise au sérieux. Et pourtant tout autour de lui les partisans de l'art pour l'art mettaient en vers les vigoureuses tendances de leur temps. Ils couraient sus aux préjugés, rendaient ses titres au bâtard, sa force à l'homme de génie né dans les rangs inférieurs de la société, son cœur à la courtisane amoureuse ; ils faisaient couler les larmes de la sympathie sur les faibles et les opprimés du vieux monde. Il semblait alors que cette grande liberté de l'école moderne n'avait été conquise que pour pouvoir mettre plus splendidement en saillie les vérités puissantes et les robustes élans d'avenir et de progrès.

Or, dans *Don Gaspard*, peinture pleine, d'ailleurs, de contrastes et de couleur dans ce drame où le vers est si bien jeté, où le dialogue est si soigné, quelle est la pensée de l'auteur? Quel est le type qu'il a voulu offrir à notre enthousiasme ou simplement à notre sympathie? Est-ce Philippe II? Est-ce Don Gaspard? Dans le drame de M. Lelioux ces deux personnages se partagent également l'intérêt.

Don Gaspard, condamné par l'inquisition, s'est résigné à une vie de mendiant obscur après avoir échappé au sombre tribunal. Il est mort au monde où tous l'ont oublié, même sa femme qui s'est choisi un autre époux. Au moment où nous le retrouvons, il a revu son fils qu'il avait quitté au berceau ; son amour paternel se réveille, et pour assurer le bonheur de Frédéric, il se fait l'âme damnée de Philippe II. Ce rôle, le mieux taillé de la pièce, est rendu d'une manière tout-à-fait supérieure par Tisserand ; ne serait-ce pas surtout à cause de l'admirable talent de l'artiste que nous avons aimé Don Gaspard?

Philippe II, de son côté, n'est pas le funèbre personnage de l'histoire ; il a un cœur, il aime la fiancée du fils de don Gaspard, et cependant il sacrifie cet amour avec assez de grandeur d'âme. Si plus tard il se reprend à aimer dona Juana, c'est qu'une manœuvre de l'inquisition la rejette dans ses bras. Lorsque Frédéric, le fiancé de la jeune fille, fou d'amour et de jalousie, veut assassiner le roi ; le roi lui pardonne et ne lui impose qu'une pénitence de deux cents vers à entendre, sur la nécessité de ne pas toucher à la royauté. Enfin le Philippe de M. Lelioux consent au mariage des deux amants, trop tard il est vrai, mais enfin il y consent.

On le voit, ici Philippe II, est assez aimable pour que l'on puisse supposer dans l'esprit de son auteur une velléité de réhabilitation du monarque parricide. Pour nous, qui ne croyons pas à la méchanceté originelle de l'homme, nous ne répugnerions pas du tout à cette excentricité de poète, s'il avait suffisamment

celle de la poésie; et dites-nous ce que les rhapsodes de Grèce ou d'Asie ont laissé de leurs inventions dans les récits d'Hérodote. Romulus est-il une réalité historique ou un mythe? depuis Niebuhr il appartient à la poésie épique. Guillaume Tell s'est trouvé n'être que la traduction d'une légende scandinave. Plus de certitude, direz-vous. Eh! la vérité est-elle donc identique à la réalité? Les faits n'en sont que l'enveloppe; elle subsiste par elle-même, et vous la trouvez aussi dans les idées et dans la passion surtout, seule chose éternellement vraie en ce monde. Que mon lecteur ne s'étonne donc pas quand il me verra placer dans la même catégorie des œuvres dont le sujet est emprunté aux fictions des poètes et aux récits des historiens.

Quoi! la réalité ne pèserait pas plus dans la balance que la fable? l'histoire n'aurait pas plus d'importance qu'un roman? — Réfléchissons.

Quelle est la mission de l'art? De proclamer les idées d'une nation, les tendances sociales d'une époque en les formulant, en leur donnant la durée et la vie, en les faisant entrer peu à peu de la sphère idéale des spéculations, dans la sphère pratique des réalités. Mais idées, passions et tendances ne sont qu'un moyen : le but est l'enseignement. Or, le meilleur enseignement est celui que l'on tire de sa propre expérience. Les passions, les idées premières sont sans doute les mêmes partout, mais chaque race a ses préjugés, ses vices favoris (car hélas! les nationalités sont constituées plutôt par les vices que par les vertus), et il nous est plus aisé de les reconnaître sous une forme qui nous est familière, — la forme trompe souvent sur le fond. — On comprend mieux l'histoire de son pays que celle des nations étrangères; on en trouve le commentaire vivant autour de soi et dans soi. Le livre de l'histoire est le dictionnaire des passions; c'est pourquoi, au point de vue passionnel la peinture historique a une importance toute particulière.

Mais avons-nous une peinture d'histoire? ou, pour poser la question en des termes plus généraux, avons-nous un art national? Les Grecs avaient un art religieux, héroïque et politique qui était l'expression complète de leur génie. La beauté était la raison d'être de la Grèce, sa mission sur la terre; et le génie de la plastique, pivot de l'esprit grec, se fait jour dans la littérature comme dans la philosophie; dans la religion comme dans la politique des Hellènes. La loi de toute chose grecque est en effet l'harmonie de la forme et du mouvement, l'équilibre de l'idéal et de la matière, l'unité intellectuelle et physique qui est la beauté. Le torse du Thésée ou de l'Illisus, la Vénus de Milo donnent la clé de l'histoire des Grecs, parce que ces œuvres sont la révélation de leur génie, et que c'est le génie d'un peuple qui fait ses destinées. Les Egyptiens, les Indiens ont eu leur art national, le moyen-âge a eu le sien; nous n'avons pas le nôtre. Conformément à l'esprit d'individualisme et de morcellement particulier à notre temps, divisant et spécialisant l'art comme l'industrie, nous en avons isolé, séparé tous les éléments, et fait du paysage, du genre, de la peinture historique ou religieuse comme autant d'arts particuliers. Dans la peinture d'histoire chaque école a ses sujets suivant son style. Par son morcellement même l'art est ici une image fidèle de la société dans son ensemble; mais la peinture d'histoire n'a aucune signification sociale. Elle s'en est tenue aux batailles, — et chez les modernes la guerre est un fait anormal, — à quelques cérémonies officielles, — et le monde gouvernemental sort de plus en plus de la nation. Ignorant le passé nos peintres n'en pouvaient tirer qu'une lettre morte.

La révolution leur restait. Mais hélas! notre génération connaît moins l'histoire de la révolution que celle de l'empire assyrien. Nos artistes ne semblent pas avoir compris qu'elle était pour eux l'âge héroïque où l'art devait aller puiser ses inspirations. Il était réservé à la monarchie bourgeoise de juillet de ramener l'art qui s'égarait à la suite des souvenirs mythologiques ou classiques à l'histoire nationale. Ce sont les ignorants qui font les grandes découvertes, et vous verrez que les constructeurs de chemins de fer tout en cherchant des dividendes trouveront l'architecture de l'avenir. Le roi Louis-Philippe, dans une pensée de vanité familiale et d'amour-propre individuel, pour illustrer son règne et le souvenir des événements où il joua un rôle, a ouvert une porte nouvelle à l'art français. Les toiles médiocres, pour la plupart, dont on a couvert les murs de Versailles ont habitué le public à regarder et les peintres à composer des tableaux dont la vie moderne est le sujet, dont les héros portent des redingotes et des pantalons. Ce sont des scènes que des idées qui sont les nôtres animent. Une fois sur le sol de la patrie, en face des grands événements de la révolution, aux prises avec les idées qui s'agitaient alors et les actions héroïques qu'elles inspirèrent, l'artiste redevient vite citoyen. Son âme vibre à l'unisson de la société, et l'art de littéraire et classique qu'il était devient humain et social.

Mais pour qu'il en pût venir là, il fallait qu'il fût libre de toute sujétion et de toutes entraves. Jusqu'à hier les questions de procédés, de systèmes, dominaient toutes les autres; il fallait bien se rendre maître des moyens. En France ils n'étaient point dans le domaine commun comme en Italie. Point de tradition. C'était une langue vivante à créer qui pût remplacer la langue morte enseignée dans les écoles. A l'heure qu'il est nous savons parler; il nous reste à savoir ce que nous avons à dire. L'art doit aborder de front la société, nous aider à trouver le mot de notre époque, et le proclamer une fois qu'il aura été trouvé. C'est d'aujourd'hui seulement que la peinture historique va naître.

De tous les ouvrages du salon celui qui mérite le plus incontestablement le titre de tableau d'histoire, est le *Souvenir de guerre civile* (2170) de M. Meissonnier. Sombre début. Le sujet affreusement tragique est rendu plus tragique encore par l'horrible naïveté avec laquelle il est rendu. Ce tableau fait avec une patiente bonhomie, indifférent comme un daguerréotype, mais éloquent comme la réalité, me rappelle la phrase effroyable de ce chroniqueur qui dit en parlant de la peste du quatorzième siècle, avec un sang-froid significatif: «et il y eut » cette année une peste dont mourut bien la tierce partie du » genre humain », et qui passe ensuite à autre chose. Cette rue déserte où seule habite la mort, avec ses vieilles maisons sinistres, inclinées comme si elles chancelaient de terreur à la vue de ce carnage maudit des hommes et de Dieu, de cette hécatombe humaine, vous fait peur. C'est une page sanglante de notre histoire que nos neveux ne liront qu'avec horreur. O bataille impie où nul ne peut se faire une gloire d'avoir été vainqueur, ceux qui craignent les émotions violentes détourneront les yeux de toi! et ils auront raison; mais non, ne les détournons pas, il y a ici des leçons pour tous. La violence n'enfante pas plus la liberté qu'elle ne conserve l'ordre; elle donne la mort, voilà tout. Ce qu'il y a de plus cruel dans ce tableau, c'est qu'à cause de l'indécision et du peu de ressort de l'effet, on est obligé de le regarder longtemps et de le détailler. Il n'est pas possible de le voir d'un coup d'œil et de passer outre. Les chairs, les habits se confondent avec les pavés; les étoffes rouges et bleues semblent avoir été lavées par la pluie pendant six mois. En réalité l'effet pouvait être aussi confus, mais il fallait, au moins par humanité, écrire cette épitaphe en gros caractère, et ne pas nous obliger à l'épeler les deux pieds dans le sang. A cause de son manque d'effet ce tableau n'a pas grande action sur la foule dont les regards glissent sur cette surface lisse de ton et de clair-obscur, mais l'impression n'en est que plus atroce pour celui qui a le courage de regarder jusqu'au bout. Comme œuvre d'art ce tableau manque de puissance, mais c'est une page d'histoire écrite dans le bronze. Il y a certaines choses qui ne s'expliquent pas dans cette omelette d'hommes; il n'y a guère de composition : on dirait d'un daguerréotype. — Le malheureux qui, respirant encore soulève sa tête agonisante, l'œil vitreux, la bouche pantelante, est effroyable, c'est à ne pas en dormir de huit jours. Fuyons cette scène exécrable!

Par la nature du sujet le tableau de M. Muller appartenait essentiellement à l'histoire, et au point de vue réactionnaire de l'auteur il en pouvait sortir une émotion profonde et une grave leçon. Malgré la rare habileté que je me plais à lui reconnaître, et peut-être à cause de cette habileté même, M. Muller n'est point arrivé à ce résultat. Je me suis interdit la critique en matière d'art : je m'abstiendrai, mais en matière politique le blâme de ce que l'on juge mauvais est plus qu'un droit, c'est un devoir. Si je pouvais croire que M. Muller eût obéi à une conviction aveugle et passionnée, je me tairais tout en déplorant son erreur; mais dans cette œuvre sans passions et sans colère où je cherche en vain la terreur et la pitié pour de nobles victimes, je ne puis voir, sur ma conscience, que la recherche d'un succès et non point celle d'une idée. Est-ce de l'histoire, ce tableau où tous ces nobles gentils-hommes qui sont si bien morts sont représentés blêmes comme des poltrons? Le peintre les a calomniés. C'est un roman-feuilleton.

Le *Dernier banquet des Girondins* (2449), de M. Philippoteaux, est une composition sage et consciencieuse qui manque de pathétique et de solennité. L'effet, fort difficile à rendre, du reste, est vrai, et si l'exécution était un peu plus chaude, elle serait fort remarquée, car elle contient des qualités solides. Presque toutes les têtes sont faites d'après des documents authentiques, ce qui donne beaucoup d'intérêt à ce tableau.

Les *Exilés de Tibère*, de M. Barrias (108), sont une œuvre bien pensée, un sujet bien compris. La mise en scène est excellente, les figures sont bien groupées et l'expression de chacune d'elles juste et forte. Cette jeune femme s'abreuvant de son désespoir est très émouvante, et ce grand romain stoïque qui domine la composition et dont le geste domine Tibère est très noble; les soldats sont bien trouvés. Malheureusement tout ceci est sèchement fait et d'une couleur d'atelier. Point de clair-obscur, de perspective aérienne; l'on sent trop l'école et l'influence romaine.

Il y a du réel dans la bataille de M. Yvon (3126) et un grand effort qui dénote de la puissance, et qui aurait amené un résultat plus heureux si un certain compromis entre le style et le réalisme, et si le sujet lui-même, sans intérêt pour nous, ne venait l'empêcher. Le dessin de M. Yvon a de la largeur; sa couleur est forte par morceaux, et la composition a du mouvement. Mais les figures colossales du premier plan sont malheureuses et presque grotesques comme celles de la bataille d'Eylau. Les figures beaucoup plus grandes que nature, doivent être généralement placées à une assez grande distance pour qu'elles ne paraissent pas à l'œil au-dessus des proportions ordinaires. Dans une salle où l'homme sert lui-même d'échelle, elles semblent toujours exagérées. M. Yvon a exposé en outre trois fort beaux dessins, trois robustes compositions tirées de l'Enfer du Dante (3127, 3128, 3129). Elles ont un style très énergique, une grande tournure, et sont parfaitement dans le sujet, par la forme comme par la conception. Un Dante illustré de cette façon deviendrait populaire en France. La manière puissante de M. Yvon serait ici plus convenable que le style étrusco-grec de Flaxmann lui-même.

Maintenant, je vais aborder une histoire que l'on n'avait point daigné écrire jusqu'aujourd'hui, celle du peuple, qui n'en est pas moins l'histoire générale qui contient toutes les autres.

Je commence par l'*Incendie* de M. Antigna (40). C'est un drame familial, un événement pathétique comme il en arrive souvent. La scène a été parfaitement sentie et le tableau est bien composé. L'amour maternel en est le pivot. Cette mère de famille serrant son nouveau-né contre son sein de sa main droite, et de l'autre ouvrant la porte par l'entrebâillement de laquelle entre un tourbillon de fumée et la rouge lueur de l'incendie, est superbe d'effroi. Ses deux mains crispées convulsivement, le mouvement *niobidique* de son corps, son œil blanc qui dévore l'espace, mesurant le péril, expriment admirablement l'angoisse maternelle que la terreur toute matérielle de sa fille, enfant de huit à neuf ans, qui vient se réfugier sous son aile avec des pleurs de tendresse, fait encore ressortir davantage. Le jeune frère, déjà plus âgé, est tout à l'action, sauvant et empaquetant les hardes du ménage; il n'a pas le temps d'avoir peur. Au fond, le père crie au secours, se jetant à corps perdu à la fenêtre. L'énergie du geste de sa main levée, ajoutant un signal visible à l'accent de sa voix, est doublée par le mouvement convulsif du pied qui se lève pour frapper avec l'impatience du désespoir, comme pour hâter le secours. Le mouvement de cette figure est digne de Frédérick Lemaître, l'homme qui sait, entre tous, trouver le geste et l'accent de la passion. Ce tableau est peint avec franchise et vigueur; mais les ombres, malheureusement conventionnelles et noires, empêchent l'œil de bien suivre les masses et viennent troubler les lignes. Il faut chercher l'expression du visage de la mère dont la joue couleur de chair ne s'unit point à la partie antérieure du visage couvert d'une

---

rejeté les crimes de son héros sur l'éducation fanatique des princes d'Espagne et sur les tentations de cruauté et de folie inhérentes à l'institution de l'absolutisme.

Il faut le dire cependant, M. Lelioux nous semble avoir compris un moment cette belle nouveauté. Il a présenté avec assez de hardiesse le triste côté de ce favori classique du despotisme. Il a assez clairement dépeint les misères secrètes de cet homme, roi de nom, presque toujours esclave de fait, forcé d'obéir à l'inquisition et balloté entre la théocratie et l'aristocratie de son empire. En somme, *Don Gaspard* n'est pas une œuvre ordinaire, elle nous fait espérer dans son auteur. Maintenant qu'il est plus mûr et plus expérimenté, nous attendons de lui une pièce mieux pondérée, où les beautés primitives de son génie d'il y a douze ans viendront encadrer un point de vue plus net, plus ferme et plus sérieusement progressif que celui qui a inspiré son début.

Bouchet, qui remplissait le rôle de Philippe II, a eu le tort, à nos yeux, de s'inspirer plus du héros de M. Lelioux que du personnage historique. L'élégant Sextus de *Lucrèce* a trop prodigué, cette fois, le geste et les éclats de voix. Philippe II était à coup sûr moins expansif, plus sobre de physionomie, plus concentré dans ses allures qu'il ne nous est apparu sur la scène de l'Odéon. Peut-être l'acteur a-t-il eu, en cette occasion, moins de tort que le rôle. Toujours est-il que les honneurs de la soirée ont été pour Tisserand dont l'intelligence dramatique grandit à chaque nouvelle création qui lui est confiée.

Quant à Mme Roger-Solié, elle avait un rôle d'une [illegible] lie trop monotone et nous regrettions pour elle sa charmante création d'Alice dans le *Testament d'un garçon*. Pourquoi donc la dévoue-t-on si fréquemment aux larmes et aux soupirs; les coquetteries et les sourires lui vont si bien!

Une passion du midi. — La fécondité des Variétés ne s'arrête pas. Après *Jeanne*, nouveau triomphe de Mlle Thuillier, ce théâtre vient de nous donner un acte sémillant de M. Rosier, où la question du divorce est traitée et résolue à la grande joie du public. Birotot, dont Bardou rend parfaitement la pétulante personnalité, est amoureux de toutes les femmes passables qu'il rencontre. Il est si bien titré en *papillonne* du côté de l'amour qu'un serment conjugal éternel n'est pas du tout son fait. Sa dernière passion s'adresse à la femme de Costas. Or, ce Costas est une nature toute opposée à la sienne; il est froid et calme comme un Flamand, et cependant il a déjà fait trois mariages. Ce que Birotot ferait par sa grande facilité d'enthousiasme, Costas le fait par une grande habitude d'indifférence.

L'amour de l'ardent méridional, après plusieurs incidents, finit donc par être agréé de Costas et de sa femme qui ne demande pas mieux elle-même que de *convoler*. Elle convole en effet, à la grande satisfaction de Birotot et du public qui applaudit cette inconstance légale. Mais, ô public! si cette agréable diversité de sentiments te plaît ainsi au théâtre, pourquoi te déplairait-elle dans la vie ordinaire?

Cette question n'est pas aussi facile à résoudre qu'on le pense. Elle tient à une quantité d'autres : à la gratuité d'enseignement, à la facilité de vivre, à l'avénement de l'abondance, à la liberté du travail, à la garantie solidaire de nos forces productives, à la liberté des femmes, que sais-je encore? Nous réserverons donc ce point-là si vous y consentez.

Antony Meray.

REVUE MUSICALE.

THÉATRE-ITALIEN. — L'administration du Théâtre-Italien vient d'enrichir son personnel d'un ténor déjà connu des Parisiens. M. Gardoni a chanté mardi et jeudi derniers le rôle d'Elvino dans la *Sonnambula*. Nous n'avons rien à apprendre à nos lecteurs sur les rares qualités d'organe que possède M. Gardoni, qualités qui lui valurent dans le temps l'ouverture à deux battants de notre première scène lyrique. Sa voix n'a rien perdu de sa limpidité première, et elle a gagné en souplesse. Il reste maintenant à M. Gardoni à conquérir l'agilité, grâce à laquelle il pourra rendre les mouvements vifs aussi bien que les cantilènes.

On ne pourra point reprocher à M. Lumley d'avoir rien négligé pour ramener le Théâtre-Italien à son ancienne splendeur. Lorsque, dans la même troupe on réunit des noms tels que ceux de Lablache, de Mme Soutag, de Mlle Duprez, de Mme Fiorentini, et qu'on a pour les seconder des artistes comme Mme Idu Bertrand, et MM. Calzolari, Colini et Gardoni, on peut hardiment déployer son étendart aux yeux du public parisien, quelque gâté qu'il ait pu être par un passé déjà bien loin de nous.

CONCERT DE PRUDENT. — L'association des peintres, sculpteurs et celle des artistes musiciens se sont associées pour fonder dans les bâtiments du bazar Bonne-Nouvelle, à la place qu'occupait autrefois le regrettable Diorama, si malheureusement incendié, un établissement qui réunit une exposition permanente de peinture, sculpture, etc., et une charmante salle de concerts. La salle de concerts a été dignement inaugurée vendredi dernier par Emile Prudent qui y a fait entendre le grand concerto avec orchestre, exécuté il y a deux ans dans la salle Pleyel, et deux nouvelles fantaisies, également avec orchestre, les *champs* et la *chasse*. La *chasse* a eu les honneur mérités du *bis*, et elle n'a dû cette préférence sur la gracieuse rêverie pastorale qu'à la vivacité plus grande du rhythme, à l'accentuation plus prononcée des timbres, que comportait le sujet lui-même. Le concerto a soulevé les mêmes applaudissements enthousiastes qu'il y a deux ans. C'est une belle composition où l'habileté du faire se trouve jointe à la puissance et à l'originalité de la conception. L'orchestre, de trente à trente-cinq musiciens seulement, sous la direction de M. Tilmant a fait merveille, non-seulement dans les œuvres du bénéficiaire, mais aussi dans les deux ouvertures de *Don Giovanni* et de *Fidelio* qui ouvraient et fermaient le concert. Grâce à l'excellente sonorité du local, cette orchestre miniature produisait l'effet d'une masse beaucoup plus imposante d'instrument. Après cette épreuve décisive, nous ne doutons pas que la salle des associations deviendra bientôt le local favori des artistes pour tous les concerts qui n'exigent point l'emploi d'une grande masse d'exécutants et s'adressent nécessairement à un public restreint.

Allyre Bureau.

M. Dubessey, préfet du Loiret, avait interdit à Orléans les représentations de *Paillasse*. Le directeur du théâtre s'est adressé directement au ministre de l'intérieur pour obtenir le rappel d'une mesure préjudiciable à ses intérêts. Bien lui en a pris, car lundi dernier le titre du drame populaire reparaissait sur ses affiches, au grand désappointement de la préfecture.

(*Siècle*.)

ombre opaque comme d'un masque noir. L'effet général du tableau manque aussi de puissance, parce que le clair-obscur trop heurté, sans être concentré, n'a pas assez d'unité, et parce que la couleur monotone n'a aucun caractère de tristesse ou de terreur.

La *Faim* (392) de M. Breton est aussi tragique que la barricade de M. Meissonier, plus tragique peut-être. Nous avons vu les ravages de la guerre civile, voici les ravages de la misère. Ce tableau a été relégué au haut du grand salon; on n'aime pas à arrêter ses yeux sur de pareils spectacles. — « L'art est fait pour nous donner du plaisir et point pour troubler nos digestions. » — Et d'ailleurs ne sait-on pas que la faim est une invention socialiste. Oui, certes, il est lamentable que l'art ait à représenter d'aussi horribles choses, mais le grand mal est que ces choses existent; puisqu'elles sont, il faut bien que l'art nous les rappelle. Abolissez la misère si vous ne voulez pas qu'on vous en étourdisse les oreilles; et rien qu'au point de vue de l'égoïsme, ce serait encore ce qu'il y aurait de mieux à faire. — Il y a beaucoup d'énergie dans cette composition pathétique, mais, à la hauteur où ce tableau est placé, il est mal aisé de juger de l'exécution. Je me permettrai une critique. Dans un pareil sujet, il eut été bien de s'abstenir de toute ressource mélodramatique. Quand un pauvre malheureux a une chemise et qu'il fait froid, il ne la laisse point retomber sur ses épaules. Ceci sent le théâtre et fait le pendant de la mèche de cheveux tombant sur le sein de la primadonna au final d'un opéra.

Je ferai le même reproche à M. Tassaert. Pourquoi, dans sa *Famille malheureuse* (2876), cette jeune fille est-elle pieds nus, en manches de chemise et en corset? Dans un sujet aussi gravement solennel, cette nudité est hideuse comme une profanation. Une jeune fille pure qui va mourir — quelque femme que ce soit — ne veut pas laisser son cadavre exposé aux regards des hommes. La pudeur se réveille au moment de la mort, même chez la femme la plus éhontée. Cette tragédie, bien conçue du reste, est aussi trop fade d'aspect. Ce qui se passe là est horrible, et le tableau vu de loin est presque coquet. Mais la composition est pleine de sentiment. La mère est sublime d'expression et de geste; la fille très belle de découragement mortel et de lassitude de la vie. Cet œil pieux que la pauvre dame lève vers cette pauvre image de vierge, dit par combien d'intolérables malheurs ces femmes chrétiennes ont passé pour en venir au suicide; pieuse, elle espère que Dieu pardonnera. Le réchaud allumé dans l'ombre, et cette flamme livide de charbon font un effet sinistre. Si toute la scène avait été modulée dans cette tonalité, elle serait effrayante et nul ne la regarderait sans pâlir.

Nous parcourons toutes les misères. Après la guerre civile, l'incendie, la faim et le suicide. Viennent les funérailles. La mort est au moins un repos pour les misérables, où ils oublient les fatigues du voyage. Elle n'effraie ni les hommes justes, ni ceux qui ont trop souffert. Si la mort nous semble terrible pourtant, c'est que nous ne savons pas vivre. Quand les hommes auront bien vécu, *in Liebe und Lust*, comme disent les Allemands (en amour et liesse, auraient dit nos aïeux), ils ne craindront plus la mort qui est la conclusion de la vie.

Abordons le tableau de M. Courbet.

F. Sabatier-Ungher.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue établi à la 8e page et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
	d'un an. . .	5 f. »
	de 6 mois. .	2 50
	de 3 mois. .	1 25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement	d'un an,	1 f. 50
—	de 6 mois,	» 75
—	de 3 mois,	» 40

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 et 28 février, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

PETITE CORRESPONDANCE.

Barr. — M. H. — Reçu les 188 55. — Passé écriture de conformité. Pris bonne note du surplus. — Nous v. avons adressé l'ouvrage demandé par la voie indiquée. — Rem. frat. à tous.

Boulogne. — M. D. — Reçu les 30. — Appliq. 26 à la R., et 4 à la cotis. except. — Affect. Rem.

Valenciennes. — M. D. — Reçu les 15. — Appliq. de conform. — Fait votre réab. jusqu'à fin oct. — Nous v. adress. les num. du journ. par messag. le volume Phalanst. ainsi que la prime. — Rem.

R. L. T. R. — Reçu les 121 30 pour solde de compte. — Amitiés et Rem.

Jouaville. — M. P. — Reçu les 27 75. — Appliq. suiv. votre indication. — Votre concours nous est touj. précieux.

Nonettes. — M. D. V. — Reçu les 42. — Appliq. de conform. — Transmis la prime. — Aff. rem.

Riquewihr. — M. S. — Reçu les 18. — Appliq. 12 à la R. et 6 à la cotis. except. — Rem.

Montpellier. — M. V. — Reçu les 25. — passé écrit. de conform. — Amitiés et rem. — B., D., T. et M. v. serrent affect. la main.

Nemours. — M. E. et B. — Reçu les 43. — Fait le réab. — Votre lettre ne nous est pas parvenue que le 13 cour. par suite du retard du courrier. — Rem. à tous deux.

Colmar. — M. J. — Reçu les 300. — Nous attend. note d'applic. — M. S. de Logelb. a dû v. remettre 34 avec des reçus que n. attend. également. — Merci et amitiés à tous.

Benfeld. — M. N. — Reçu les 9. — Merci.

Guise. — M. G. — Reçu les 175 29. — Appliq. 125 à la R. et 30 p. cot. except. de M. L. — Le surplus en compte. — Amitiés et rem. à tous.

Châlon-s-S. — M. W. — Reçu. — Fait l'ab. — Nous fourniss. sur v. 38 au 10 mars. — Affect. Rem.

Saint-Tropez. — M. S. — Reçu les 19 30. — Fait les 2 ab. — Transmis les primes.

Chaumont. — M. R. — Reçu v. exc. lettre. — Fait les 2 ab. — Nous réservons les primes. — Très bien. — Nous v. écri. incessamment. — Pris note du surplus.

Toulon. — M. B. — Reçu les 147 30. — Appl. 79 à la cotis. except. — Fait les ab. et réab. demandés. — Nous all. expéd. les primes. — Rem. amitiés.

Moissac. — M. S. — Prière d'ouvrir le *Nouv. Mon.*, page 200 et de méditer les cinq lignes du 4e paragr. — Merci et bonne amitié. — D. L.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 15 février, au comptant le 5 p. 0/0 à 96 65, le 3 p. à 58 05; la Banque de France à 2,230 00; obligations de la ville Paris, 1425 — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 170 00; rive gauche, 170 00; Paris à Orléans, 800 00; Paris à Rouen, 665 00; Rouen au Havre, 275 00; Avignon à Marseille, 195 00; Amiens à Boulogne, 231; Orléans à Bordeaux, 400 00; du Nord, 478 75; Strasbourg, 382 75; Nantes, 251 25. — Zincs Vieille-Montagne, 2,670; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; Rente de Naples, 98 50; Emprunt Romain, 77 00; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 3/4; Espagne, dette active, 25 0/0; Lots d'Autriche, 398; Piémont dern. emp. 83 40; Obl. anc. 965; nouv. 925 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS CI-DESSUS.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand in-8, 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 30. 23 Février 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Le gouvernement direct du Peuple par le Peuple.

Nous reproduisons *in extenso* l'article de M. Ledru-Rollin, publié en tête du no 17 de la *Voix du Proscrit*. Cet article proclame nettement les principes sur lesquels doit se baser désormais toute la politique du parti démocratique. Plus de délégation, plus de pouvoir en dehors du peuple souverain, réalisation effective de cette formule qui domine notre droit public depuis soixante ans : « *La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français.* »

Cette formule, personne aujourd'hui n'ose plus la contester en France, pas même ceux qui arborent la bannière de la légitimité, et l'inclinent avec respect devant le Peuple, les uns en appelant à lui, les autres attendant son appel.

Mais si le droit du peuple est proclamé, si personne n'ose plus chercher ailleurs que dans la nation la source du pouvoir, ce droit n'en a pas moins jusqu'à ce jour été confisqué, annulé, et tout est encore à faire pour le dégager des liens artificieux dont il a été enveloppé par ceux-là même qui le proclamaient le plus énergiquement et le plus hypocritement.

Le sentiment démocratique vrai a toujours aspiré au gouvernement direct, qui est l'*alpha* et l'*oméga* de la démocratie, et pour les hommes sincères, les seules objections sérieuses à sa réalisation n'ont pu être tirées que de la difficulté d'organiser les manifestations de la volonté collective. Mais, comme toujours, la science est venue au secours de l'aspiration, et ses conquêtes sur le monde physique ont rendu facile aujourd'hui l'organisation du monde moral. Ce qui n'était pour nos pères qu'un *desideratum* fondé sur la raison et sur la justice peut passer dès demain, si l'on veut, à l'état de fait. Les chemins de fer et l'électricité fournissent les éléments matériels de la solution, et une fois de plus la science nous aura mis à même de prouver que dans le développement de l'humanité tout ce qui est juste en soi, tout ce qui est légitime est possible.

L'article de la *Voix du Proscrit* contribuera puissamment, nous l'espérons, à mettre la grande question du gouvernement direct du peuple à l'ordre du jour de la démocratie. Or, la discussion de cette thèse, c'est, nous en sommes convaincus, son acceptation unanime par tous les démocrates; c'est par suite l'unité faite dans le grand parti démocratique, l'unité, cet irrésistible levier que tous demandent et que l'on pouvait désespérer d'obtenir tant qu'on serait resté sur le terrain des systèmes divers.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de tous, et notamment de nos adversaires, sur ce point : que le gouvernement direct du peuple est le seul refuge contre toutes les tyrannies, contre les dictatures quelles qu'elles soient, la seule sauvegarde contre les révolutions de surprises, contre la suprématie accidentelle ou permanente d'un point quelconque du territoire, d'une partie quelconque de la nation; en un mot, la législation directe, c'est le progrès calme, continu, incessamment proportionnel au développement des forces sociales et s'accomplissant au sein de la PAIX DÉFINITIVE.

Allyre Bureau.

PLUS DE PRÉSIDENT, PLUS DE REPRESENTANTS.

> Le mandataire ne peut être représentant ; c'est un abus de mots, et déjà en France on commence à revenir de cette erreur. — ROBESPIERRE.

Qu'on ne se récrie pas avant de nous entendre jusqu'au bout ; ce que nous proposons est à la fois l'œuvre du temps et la seule solution qui ressorte des faits actuels. Ce n'est pas la révolution sanglante mais bien le moyen de la conjurer, en faisant comparaître toutes les écoles, tous les systèmes, tous les grands et difficiles problèmes sociaux qui agitent notre âge, devant l'unique juge compétent, devant le pays tout entier.

On se rappelle qu'il y a trois ans à peine, nous disions : « Pas de président; un président élu par la nation, c'est l'antagonisme et la guerre. » Les faits ne sont ils pas venus bientôt ratifier nos prévisions ?

Aujourd'hui, poussés par la même logique, nous disons : « Plus de représentants, mais de simples délégués, des commissaires, pour ne pas dire des commis, nommés seulement pour préparer la loi, laissant au Peuple le soin de la voter ; en d'autres termes : *Gouvernement direct du Peuple par le Peuple*.

Cette thèse, malgré les contradictions violentes qu'elle rencontre, n'en est pas moins destinée à faire son chemin plus promptement encore que la première.

Pourquoi?

Nous l'allons dire, en examinant si, philosophiquement, cette idée est vraie,

Si elle est praticable,

Dans quelles mesures elle est praticable,

Si, enfin, elle est profitable ou nuisible à la nation.

Et d'abord, que l'idée du gouvernement du Peuple par le Peuple soit philosophiquement vraie, pas de doute à cet égard, pour peu qu'on remonte aux principes constitutifs des sociétés.

« La souveraineté, dit Rousseau dans le *Contrat social*, n'étant que l'exercice de la volonté générale, ne peut jamais s'aliéner, et le souverain, qui n'est qu'un être collectif, ne peut » être *représenté que par lui-même*.

» L'idée des représentants est moderne, elle nous vient du » gouvernement féodal; les anciennes républiques ne l'ont jamais connue. L'attiédissement de l'amour de la patrie, l'activité de l'intérêt privé, l'immensité des états, les conquêtes, » l'abus du gouvernement l'ont fait imaginer.

» Cependant les députés du Peuple ne sont et ne peuvent » être ses *représentants* ; il ne sont que ses commissaires, *ils ne » peuvent rien conclure définitivement*. Toute loi que le Peuple » *en personne, n'a pas ratifiée, est nulle ; ce n'est point une » loi.* »

Il ajoute, avec cette puissance de déduction qui le caractérise : « A l'instant qu'un Peuple se donne *des représentants, il » n'est plus libre, il n'est plus.* »

La théorie que Rousseau avait trouvé dans les profondeurs de son génie, et qui étonna, dans un siècle d'esclavage, par son radicalisme et sa nouveauté, comment la nier, aujourd'hui que tant de faits nombreux se sont accumulés pour lui donner raison ?

Oui, un peuple qui se fait représenter cesse bien d'être libre, car la France, libre en Février, en se donnant des représentants, s'est par là même donné des maîtres.

Qui pourrait soutenir, en effet, que lors de l'invasion de Rome, la France eût voté comme ont voté ses représentants? Et dans la question des boissons, et dans la question de l'enseignement, et dans celle de la liberté de la presse, croit-on, aussi, qu'elle eût voté comme ont voté ses représentant? Lors de la mutilation du suffrage universel, surtout, imagine-t-on que le Peuple se fût immolé de ses propres mains ?

Ah ! sans doute que, dans d'impétrables desseins, cette dernière et mémorable épreuve était nécessaire, pour que l'institution de la représentation fût à jamais jugée, à jamais condamnée, comme l'est, dorénavant, celle de la présidence.

Arrêtez, dira-t-on, vous confondez deux choses : le droit et le fait, le principe et le vice des choix. Si le Peuple s'est trompé sur les hommes, cela ne prouve rien contre l'instruction ; de meilleures élections n'eussent point engendré d'aussi funestes résultats

Le Peuple, répondrons-nous à notre tour, qui jamais ne se méprendra sur ses véritables intérêts, sur ce qui est bon pour lui, mauvais pour lui, sera longtemps encore susceptible de s'égarer sur les hommes et sur les noms. Le monde n'est-il point au prestige, à l'intrigue, à la renommée bien plus qu'au dévouement et à la vertu ? Les plus célèbres ne sont-ils pas souvent ceux qui, au lieu de suivre modestement, en conscience de cœur et d'esprit, le droit sillon, ont, par d'éclatantes contradictions, attaché le plus de bruit à leurs pas ? La félicité d'une nation ne peut donc dépendre des personnes, elle ne doit reposer que sur des principes.

Non, nous ne confondons pas, c'est bien l'institution de la représentation elle-même qui est périlleuse, et, à peine d'être sans cesse trompé, sans cesse esclave, sans cesse misérable, le Peuple doit faire par lui-même tout ce qu'il peut raisonnablement faire ; il faut que sa grande, son unique affaire soit sa liberté et son bonheur ; donc, la thèse du gouvernement du Peuple par le Peuple est philosophiquement et politiquement vrai.

Peut-être en théorie, s'écriera-t on, mais en pratique jamais. Voyez d'ici une grande nation comme la France toujours assemblée ; quel rêve, quelle chimère ! Et le travail, la production que deviendront-ils ? De telles institutions étaient bonnes chez les Grecs, chez les Romains ; ils habitaient un climat doux, ils n'étaient point avides, des esclaves faisaient leurs travaux. N'ayant pas les mêmes avantages, comment conserver les mêmes droits ? Ressusciterez-vous les ilotes ?

Non, nous ne voulons pas d'Ilotes, nous qui ne voulons plus de prolétaires ni de salariat. Mais, n'anticipons pas.

Faisons toutefois remarquer que, si les républiques antiques étaient constamment sur l'agora ou le forum, c'est que les ci

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 23 FÉVRIER 1851.

Nécessité D'UNE SCIENCE NOUVELLE.

XV.

Cette nouvelle marche de l'industrie a ébloui les têtes philosophiques; chacun s'est tourné vers le soleil levant et s'est agenouillé devant le veau d'or. La philosophie n'avait pas été si rampante au dernier siècle avec les hommes à portefeuille; elle badinait les financiers qui avaient le bon esprit de ne pas s'en fâcher et de jouer avec leurs diamants quand on parlait de probité. L'opinion n'a plus rien de cette sagesse : les sangsues mercantiles veulent être encensées, et la philosophie a la bassesse de leur persuader que l'encens leur est dû.

D'après cet excès de corruption, il ne faut pas s'étonner qu'on ait manqué les découvertes qui tenaient à la recherche des correctifs du système commercial et mensonger. Les anciens furent excusables de se moquer de ce minotaure tant qu'il était au berceau, mais aujourd'hui c'est le lionceau devenu grand, c'est une nouvelle autorité qui entre en partage avec les gouvernements. Aussi avons-nous vu que le congrès d'Aix-la-Chapelle n'osait rien décider avant l'arrivée de deux banquiers attendus. Le coffre-fort est tout puissant en Civilisation et en Barbarie. Or, si une chance politique, un abus de mécanique sociale met les trésors à la disposition d'une classe quelconque, cette classe, fût-elle la dernière en hiérarchie, devient la première par le fait ; c'est ce qui arrive aux agioteurs qui voient les rois à leurs pieds depuis que les subtilités d'économisme, les emprunts et décimations d'avenir ont mobilisé la fortune sociale pour la remettre aux mains des vampires mercantiles qui dirigent tout le tripôt de perfectibilité, et règnent sur les souverains même, à tel point que tout ministre qui veut contrecarrer l'agiotage, échoue complètement et échouerait tant qu'on ne découvrirait pas le procédé de commerce véridique par lequel sont anéantis l'agiotage, le monopole et toutes les fourberies commerciales prônées par l'économisme.

Cet état de choses devait fixer l'attention de la science. Il est clair que la Civilisation a changé de face, que le monopole et l'agiotage, qui sont deux fonctions commerciales, ont bouleversé l'ancien ordre. Est-un sujet de triomphe ou d'alarme? Quel dénouement présage cette monstrueuse irruption du corps mercantile dont les empiétements vont croissant? Voilà des questions qui méritaient d'occuper les corporations savantes, si elles eussent conservé quelque respect pour cette vérité aussi méprisée des Philosophes que des marchands, leurs protégés.

La Providence a dû savoir que nos découvertes et nos efforts seraient inutiles, s'ils contrecarraient les autorités établies comme la royauté et le sacerdoce; elle a dû placer les moyens d'amélioration dans les opérations qui ne heurtent aucune autorité, c'est-à-dire dans l'ordre mixte ou commercial qui est géré par une classe haïe de tout le monde.

Je ne parle pas des manufacturiers, ordre qui se laisse mal à propos confondre avec les commerçants ses ennemis. Le manufacturier est un producteur ; le commerçant n'est qu'un commis industriel dont les prétendus services deviennent très inutiles en association où il n'y a aucun bénéfice pour le mensonge et où les cantons ne voudraient pas pour les achats ou ventes se mettre à la merci de hâbleurs comme les marchands.

Je dis que la classe improductive des trafiquants et des agioteurs est secrètement haïe de tout le monde. En effet, on l'a longtemps ridiculisée comme elle le méritait, mais à la fin le poids de l'or a emporté la balance; les Philosophes mêmes se sont soumis au principe régulateur de la politique moderne, au principe *médiocre et rampant* ; ils ont cru en flagornant les traficants faire un acte de résignation, ils n'ont fait qu'une bassesse très nuisible tant à la société qu'à leur propre corporation.

En effet, j'ai fait observer que la Providence qui a voulu nous ménager en tous sens des moyens de découvrir nos destinées, a dû subordonner la découverte et l'exécution à des calculs qui ne portassent point ombrage aux autorités : c'est pour cela qu'elle a fait de la réforme du commerce un des douze moyens d'avènement aux améliorations sociales. Il faut le dire franchement, le commerce est le bouc infâme de la Civilisation. Les usuriers, les agioteurs, les marchands sont la classe haïe secrètement de tous les partis ; et sans remonter au temps où Jésus-Christ battait de verges les marchands et les voleurs, il suffit d'examiner le commerce dans son état actuel pour se convaincre qu'il est secrètement haï des gouvernants comme des peuples. En aucun pays la classe de la noblesse et des propriétaires ne peut voir de bon œil des parvenus qui, arrivés la veille en sabots, se montrent le lendemain avec trente ou quarante millions. L'honnête propriétaire ne conçoit rien et ne peut rien concevoir à ces moyens d'immenses fortunes. Quelque soin qu'il donne à la gestion et à l'amélioration de ses domaines, il parviendra difficilement à ajouter quelques mille francs à son revenu, tandis qu'un agioteur gagne des millions d'un jour à l'autre. Le propriétaire est stupéfait de ces bénéfices révoltants. Il voudrait en exprimer son indignation, mais il est arrêté par la classe des économistes qui vantent sans mesure les vertueux amis du commerce.

XVI.

Divers gouvernements ont entrevu le piége et ont tenté d'y

toyens y exerçaient non seulement les droits de souveraineté, mais une partie de ceux du gouvernement. Ils traitaient certaines affaires, ils jugeaient certaines autres; ce n'est pas cela que nous demandons.

Ajoutons qu'il faut peu s'effrayer des impossibilités ; les bornes du possible dans les choses morales sont moins étroites que nous ne pensons ; ce sont nos préjugés, notre amour incurable de la routine qui les circonscrivent et nous font trop facilement prendre ombrage. Ce siècle, plus que tout autre, en a fourni des preuves ; mais, entre toutes, il en est une qui demeure sans réplique.

Que penser encore, des sottes déclamations contre l'impossible, quand on a vu chez nous le suffrage universel fonctionner si admirablement? Huit jours avant sa mise à exécution, combien d'esprits sensés ne disaient pas : Jamais dix millions d'hommes ne voteront sans troubles, sans collisions. Et cependant, nous avons pu contempler ce merveilleux spectacle de dix millions d'hommes votant le même jour, à la même heure, dans l'ordre le plus parfait.

De l'existant au possible, la conséquence est bonne.

Le mécanisme de la souveraineté, devenu aux mains du Peuple souple et docile, qu'importe le nombre de fois qu'il devra faire mouvoir?

Le gouvernement du Peuple par le Peuple étant pratiquement possible, examinons, maintenant, dans quelle mesure il peut raisonnablement s'appliquer.

Quelle est la limite à poser entre ce que le peuple doit faire directement, et ce qu'il doit nécessairement déléguer?

Eh bien ! cette ligne de démarcation a été tracée par un des esprits les plus positifs de nos assemblées délibérantes, par Hérault de Sechelles, qui, après avoir été une des lumières de l'ancien parlement, fut le premier magistrat de la cour de cassation, à son berceau, Cette distinction, la Convention l'a posée, et le Peuple lui-même l'a sanctionnée par plusieurs millions de suffrages.

Mais, pour plus de brièveté, laissons parler les maîtres :

« 1°. La souveraineté, dit Hérault, n'étant que l'exercice de la volonté générale, ne peut jamais s'aliéner. — De là, l'institution de la République. — Car, toute autre forme de gouvernement serait une aliénation du droit. »

« 2°. Le souverain, qui n'est qu'un être collectif, ne peut être représenté que par lui-même. — De là, le gouvernement direct du Peuple. »

« Ces deux règles, ajoute le rapporteur de la Convention, nous les avons eues sans cesse devant les yeux, et c'est toujours à la dernière limite que nous nous sommes attachés à saisir les droits de l'humanité. Si, quelquefois, nous nous sommes vus contraints de renoncer à cette sévérité de théorie, c'est qu'alors *la possibilité n'y était plus*. La nature des choses, les obstacles insurmontables dans l'exécution, les vrais intérêts du Peuple, nous commandaient ce sacrifice; car, ce n'est pas assez de servir le Peuple, il ne faut jamais le tromper. »

Et la Constitution de 1793, partant de la souveraineté du Peuple, pour s'arrêter seulement devant ce qu'elle considérait alors comme l'impossible, posait ce principe plein de sagesse :

« Le Peuple souverain est l'université des citoyens français;

» Il délibère sur les lois.

» Le corps législatif *propose* des lois et rend des décrets.

» Les lois doivent être *acceptées* par le Peuple. »

Maintenant, un mot d'éclaircissement ; nous ne saurions mieux faire que de l'emprunter à Hérault lui-même :

« Pourquoi consulter le Peuple sur toutes les lois? Ne suffit-il pas de lui déférer les lois constitutionnelles et d'attendre ses réclamations sur les autres? Nous répondrions : c'est une offense au Peuple que de détailler les divers actes de sa souveraineté. Nous répondrions encore : avec les formes et les conditions dont ce qui s'appelle proprement loi sera entouré, ne croyez pas que les mandataires fassent un si grand nombre de lois dans une année. On se guérira peu à peu de cette manie de législation, qui écrase la législation, au lieu de la relever, et, dans tous les cas, il vaut mieux attendre et se passer même d'une bonne loi, que de se voir encore exposé à la multiplicité des mauvaises. »

Qu'on nous permette une dernière citation ; elle est de Robespierre :

« Le mot de *représentant* ne peut être appliqué à aucun mandataire du Peuple, parce que la volonté ne peut se représenter. Les membres de la législature sont des mandataires à qui le Peuple a donné la première puissance ; mais, dans le vrai sens, on ne peut pas dire qu'ils le représentent. La législature prépare des lois et fait des décrets ; les lois n'ont le caractère de lois que lorsque le Peuple les a formellement acceptées. Jusqu'à ce moment, elles n'étaient que des projets ; alors elles sont l'expression de la volonté du Peuple. Les décrets ne sont exécutés avant d'être soumis à la sanction du Peuple, que parce qu'il est censé les approuver. Il ne réclame pas, son silence est pris pour une approbation. Il est impossible qu'un gouvernement ait d'autres principes. Ce consentement est exprimé ou tacite ; mais, dans aucun cas, la volonté souveraine ne se représente, elle est présumée. Le mandataire ne peut être représentant ; c'est un abus de mots, et déjà, en France, on commence à revenir de cette erreur. »

Les esprits sérieux, les hommes de foi, ne sauraient se lasser de lire la discussion si lumineuse et si patriotique qui a préparé cette Constitution de 93.

Toutes les grandes questions politiques qui nous préoccupent aujourd'hui, y sont soulevées et résolues, avec quelle profondeur! Les droits sacrés du Peuple, son initiative, ses assemblées primaires, la distinction fondamentale entre les lois et les décrets, la confection et le vote des lois, tout y est ordonnancé avec une prudence incomparable. Sans doute, il est quelques modifications de détail que l'expérience a rendues nécessaires, notamment en ce qui concerne l'élection du pouvoir exécutif ; mais jamais la majesté du Peuple ne fut plus solennellement reconnue, le principe de sa souveraineté plus respecté.

Quels acteurs, quel drame, quel but ! L'ennemi aux portes, à l'intérieur la famine organisée par les rois ; pour scène le monde, pour fin le bonheur du genre humain. La truelle d'une main, comme disait l'un d'eux, l'épée de l'autre, construisant et combattant, déclarant que la République ne pouvait négocier tant qu'il resterait un ennemi sur son territoire. A quoi un des membres s'écriait : « Vous avez donc fait pacte avec la victoire ? — Non, répondaient-ils tous, nous l'avons fait avec la mort. »

Mânes sanglants et toujours calomniés de Thermidor, pardonnez encore à vos insulteurs, votre génie avait devancé l'époque. Il faut, pour vous comprendre, une génération affranchie par votre martyr ; mais, bientôt, les temps de votre évangile seront accomplis !

Poursuivons : Si nous avons démontré, avec Rousseau, que le gouvernement direct du Peuple découle de la nature même des choses ; avec la Constitution de 93, qu'il est facile à organiser, que reste-t-il maintenant? cette seule objection : — qu'on répétera éternellement, tant que le fait n'en aura pas eu raison, comme de tant d'autres banalités, — si le Peuple légifère lui-même, c'en est fini du travail national, la fortune publique a reçu la plus mortelle atteinte.

Pas d'exagération : La question étant réduite aux termes dans lesquels elle a été posée par la Convention, — le Peuple votant les lois, et l'assemblée des délégués pourvoyant, par des décrets, aux nécessités secondaires, — combien de fois suppose-t-on que le Peuple aurait, dans l'année, à exercer, son droit ? Bien rarement, sans aucun doute, lorsque les principes primordiaux fixant ses destinées auront été posés par lui.

Ceux qui tiennent ce langage ont-ils réfléchi au nombre de jours que le Peuple a perdus et perd encore en fêtes, en dimanches, en chômage? Le temps qu'il dépense ainsi ne serait-il pas plus utilement employé à cimenter son indépendance, sa grandeur, sa prospérité ?

Quoi ! le Peuple, la France entière, n'aurait pas bien gagné sa journée, quand la nation aurait statué, en connaissance de cause, sur ses intérêts les plus précieux ; quand elle aurait réglé son impôt, son crédit, les bases de la propriété, les lois de son travail intérieur, de ses exportations ; quand elle aurait fondé l'association et la solidarité ; quand elle aurait cicatrisé ces deux chancres du cœur et du corps, l'ignorance et la misère ! Ah ! certes, il lui faudrait moins de temps pour réaliser son bonheur en ce monde, qu'elle n'en a consumé, depuis des siècles, à chercher, dans l'autre, un problématique salut. L'assemblée primaire serait la cathédrale moderne, l'autel vivant élevé véritablement au culte de la fraternité. Non, ce temps ne serait pas inutilement dévoré : ce qui est nécessaire, en effet, c'est moins la souveraineté constamment en action que la souvaraineté toujours constituée, toujours présente, n'abdiquant jamais. Où le droit et la liberté sont toutes choses, les inconvénients ne sont rien. D'ailleurs, il faut savoir accepter les conséquences de son principe ; pas de Démocratie, sans d'incessants efforts. Un peu d'agitation donne du ressort aux âmes ; ce qui fait prospérer l'espèce, ce n'est pas le repos, c'est le mouvement. Du mouvement, les vieux politiques avaient fait un crime, sachons en faire une vertu, un moyen ; si formidable qu'il soit, il n'est jamais qu'une force, quand il n'est pas contrarié dans ses lois éternelles de développement.

Un dernier mot : *Le gouvernement direct du Peuple* est la seule formule de la Révolution prochaine ; la seule, encore une fois, qui nous sorte des systèmes, des écoles, des personnalités ; la seule qui nous sauve des tyrannies, des dictatures, des aristocraties, quelles qu'elles soient ; la seule qui n'emprisonne pas la puissance de l'idée, et prévienne les explosions, en ménageant de larges échappements.

« Ayez confiance dans la raison du Peuple, disait un homme qui le connaissait bien, Danton ; malgré ses calomniateurs, il a plus de génie que beaucoup qui se croient de grands hommes. Dans un grand peuple, on ne compte pas plus les grands hommes que les grands arbres dans une vaste forêt ; ils disparaissent dans les profondeurs des masses. »

Danton pouvait parler ainsi, de quoi n'est pas capable aujourd'hui ce peuple éclairé par deux révolutions nouvelles et par 60 ans de succès et de revers !

A l'œuvre donc, frères ! Depuis six mois, la *Voix du Proscrit* s'est efforcée, dans une série d'articles, de préparer ce gouvernement du Peuple, et l'idée, partie d'un coin de l'exil, a poursuivi sa carrière.

Aujourd'hui, que chacun lui vienne en aide ; que tout cœur vraiment peuple, que tout républicain sans arrière-pensée, sans réserve, se joigne à nous. La tradition a été rompue en 93, bien qu'elle eût sa raison d'être ; aucune idée légitime ne saurait être étouffée ; renouons la chaîne des temps.

Tous, n'ayons plus qu'un cri de ralliement, une devise : GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE ; et bientôt le Peuple fera mieux que de triompher : pour la première fois enfin, il n'aura plus de maître, *il régnera*.

LEDRU-ROLLIN.

Nous trouvons dans la *Presse* de ce matin, samedi, l'article suivant :

Le dernier numéro de la *Voix du Proscrit* renferme un article de M. Ledru-Rollin, dont le sujet et le titre sont :

Plus de président, plus de représentants.

Déjà cette question avait été traitée, il y a quelques mois, d'une manière très remarquable, dans la *Démocratie pacifique*, d'abord par M. Rittinghausen et ensuite par M. Considérant, à l'occasion de la discussion engagée au mois de septembre dernier entre le *National* et la *Presse*, sur la révision de la Constitution.

L'écrit de M. Rittinghausen est intitulé : *La législation directe par le Peuple*, ou *La véritable démocratie*.

L'écrit de M. V. Considérant est intitulé : la *Solution*, ou le *Gouvernement direct*.

Ces trois publications, ayant pour auteurs, l'une M. Rittinghausen, membre du parlement révolutionnaire de Francfort appelé par les Allemands le *Vorparlament*; l'autre, M. Considérant, le chef de l'école sociétaire, et la dernière, M. Ledru-Rollin qui, en mai 1849, additionnait sur son nom plus de deux millions de suffrages et était élu par quatre départements, ces trois publications, indépendamment de l'importance qu'elles avaient déjà par elles-mêmes, en acquièrent une nouvelle par suite d'une publication sans nom d'auteur, et qui vient d'être mise en vente sous ce titre : *Qu'est-ce que le retour à l'empire?*

L'auteur de l'ABOLITION DE LA MISÈRE PAR L'ÉLÉVATION DU SALAIRE l'a compris, et nous pouvons annoncer à nos lecteurs la prochaine publication dans nos colonnes d'un travail intitulé : L'ABOLITION DE L'AUTORITÉ PAR LA SIMPLIFICATION DU GOUVERNEMENT.

Ce travail sera la réponse de M. de Girardin à la double mise en demeure qu'il a reçue en ces termes :

Suivent deux extraits des brochures de MM. Rittinghausen et Considerant dans lesquels M. de Girardin est en effet invité à tirer la conséquence qui nous paraît résulter des principes posés par lui-même.

L'article se termine par ces lignes :

Un jour M. de Girardin a pris pour épigraphe d'un de ses articles ce mot si profond du Dante : *Cercando* ; fidèle à cette épigraphe, nous pourrions dire à cette devise, M. de Girardin a cherché et nous croyons qu'il a trouvé.

L'abolition de l'autorité par la simplification du gouvernement nous paraît une idée aussi juste, aussi simple, aussi féconde que l'*abolition de la misère par l'élévation du salaire*.

A. DE TOULGOET.

Ainsi, la discussion large, complète, approfondie va s'ouvrir sur la question du gouvernement direct, non-seulement dans les journaux démocratiques qui ne resteront pas longtemps muets en face d'une thèse ainsi posée, mais dans toutes les feuilles monarchiques qui seront bien obligées aussi de prendre la défense de ce qu'elles appellent le principe d'autorité.

Allyre Bureau.

Nous avons mis en vente, cette semaine, la nouvelle édition de : *la Solution* ou le GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE, par V. Considerant. — Prix, 30 centimes, à la librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 29, et rue de Beaune, 2.

échapper. On a vu à Vienne, le ministre comte de Wallis essayer contre l'agiotage des mesures coërcitives, comme la fermeture de la Bourse. Il se trompait ; ce n'est point par la force qu'on peut terrasser l'hydre mercantile ; c'est un serpent qui entortille la Civilisation ; si elle veut regimber, elle sera serrée plus étroitement. Il n'est qu'un moyen de résister au commerce et à ses empiètements ; c'est l'invention du procédé de négoce véridique, invention d'autant plus précieuse, d'autant plus urgente qu'elle aurait doublé le revenu fiscal en triplant le produit agricole et manufacturier.

Observons à ce sujet la coïncidence des moyens de Dieu avec les vues de l'homme. On ne cherche en Civilisation que les moyens d'augmenter le revenu fiscal ; ceux même qu'on députe pour faire diminuer les impôts, ces assemblées représentatives tant prônées par la philosophie, ne servent qu'à accroître les impôts ; et pour preuve, on a vu les contributions doubler dans le monde civilisé, en tout pays où l'on a introduit les assemblées représentatives, tandis que les empires comme l'Autriche, qui n'ont rien de ces comédies populaires, ne payent en impôts que le tiers de ce que paie la France perfectibilisée par ses augustes représentants, qui, en moins de trente ans, lui ont mangé 12 milliards et ont doublé tous ses impôts pour l'honneur de la fraternité ! La maison d'Autriche n'a fait aucune banqueroute ; elle a très honorablement fait face à tous ses engagements à l'époque même où les journaux de Bonaparte la badinaient sur son *extrême bonhomie* de rembourser à l'Angleterre tel emprunt ; l'Autriche, sourde à ces maximes de perfectibilité, a suivi le droit chemin et payé ce qu'elle devait. Voilà des faits ; la philosophie peut y opposer des torrents de verbiages, mais dans le calcul de l'attraction et de l'association, dont nous allons nous occuper, on ne spéculera que sur les faits et les résultats constatés par l'expérience.

Il serait fort inutile de se répandre en critiques sur cette perversité, si nous n'avions une conclusion importante à en tirer, c'est que la philosophie moderne ou Economisme, qui croit faire sa cour aux souverains et les enrichir par ses subtilités fiscales, n'aboutit qu'à les appauvrir en élevant toujours les dépenses au-dessus des recettes ; elle aurait au contraire doublé le revenu relatif des souverains en établissant le commerce véridique et le sixième échelon social (Garantisme), qui, en accroissant prodigieusement le revenu fiscal, diminue les dépenses administratives et assure d'autant le bénéfice des princes.

La philosophie ne cherchait pas d'autre secret ; toute son affectation d'économie n'a d'autre but que d'indiquer aux publicains l'art de surcharger la bête en disposant mieux le fardeau. Elle aurait trouvé le moyen de courtiser à la fois les princes et les peuples, en découvrant le régime de commerce véridique et garanti qui double le revenu des uns tout en doublant le revenu des autres.

C'est ici qu'on peut appliquer un aphorisme de Condillac déjà cité : *Les erreurs, dégénérées en préjugés, ont été prises pour des principes*. Analysons, en matière de commerce, l'erreur fondamentale qui, dégénérée en préjugé par une longue habitude, a fini par acquérir force de principe.

Cette erreur consiste à prendre pour destinée, pour voie de bien social, le commerce simple ou libre concurrence, lutte d'arbitraire et de fausseté, telle qu'on la trouve établie chez les nations brutes. Cette méthode, ainsi que tout procédé simple, est l'antipode social de nos destinées. L'homme est fait pour l'ordre composé et non pas pour le simple. Il peut bien, dans ses trois relations : — industrielle ou production, — commerciale ou distribution, — domestique ou consommation, — opérer en ordre simple, qui n'est point sa destinée et qui par conséquent ne produit que la fausseté ; mais il n'y a de vérité à espérer que dans l'ordre composé, dont il fallait faire la découverte.

XVIII.

Fixons un instant nos regards sur l'examen de l'ordre simple, de cette *simple nature* tant vantée par les philosophes. Que trouvent-ils d'aimable chez les hommes de la simple nature, chez les anthropophages qui, lorsqu'ils attrapent un philosophe, le font rôtir comme une allouette ? Voilà les mœurs des hommes de la simple nature. Dira-t-on que la philosophie n'a entendu vanter que les produits de la simple nature ? Je lui présenterai d'abord les 120 espèces de serpents, les 43 espèces de punaises ; à quoi elle répondra qu'elle vante la simple nature associée à l'homme. Elle préfère donc le mouflon ou mouton de simple nature, le sanglier ou pourceau de simple nature, et l'auroch, bœuf de simple nature, aux espèces de nature composée qui sont le mouton, le porc et le bœuf de nos étables ? Non, elle capitulera sur ce qui touche au règne animal. Que veut-elle donc vanter ? Les végétaux de simple nature, la fleur des champs, la rose du buisson, les fruits sauvages ? Est-ce donc une récolte précieuse que les cerises de forêt, les poires de forêt, les châtaignes de forêt ? Non, la philosophie avouera qu'on doit préférer les fruits de nature composée, les cerises greffées, les poires greffées, les châtaignes greffées. La voilà confessant pièce à pièce que l'homme, dans tous ses travaux, a pour destinée, la nature *composée* et non pas la *simple*. Pourquoi donc dans ses relations sociales, comme dans les agricoles, n'aurait-il pas pour destin l'ordre composé en système industriel, domestique et commercial ? S'il y a unité dans le mécanisme de l'univers, notre destinée ne peut pas être simple et composée à la fois ; elle est l'une ou l'autre ; et comme il est certain qu'on n'optera pas pour la simple, d'après le petit tableau que j'en viens de donner, il faut donc se résoudre à confesser que nous sommes faits pour l'ordre composé.

Nous devions l'inventer : c'était la tâche assignée par Dieu à la raison humaine. Elle n'a pas connu d'instinct l'art d'enter les arbres, de les élever par la greffe du simple au composé ; il a fallu découvrir cet art comme tant d'autres qui tiennent à l'industrie composée. Nous avions de même à découvrir en système commercial le mode composé ou véridique, l'art d'élever le commerce du *simple* mensonger au *composé*

Les sentinelles russes.

Le cercle de fer dans lequel les puissances absolutistes veulent enfermer la France se resserre de plus en plus. Demain la Suisse sera envahie par les Autrichiens ; le Piémont après-demain, — et alors toute la frontière orientale de France sera garnie de sentinelles russes. Car qu'est aujourd'hui l'empereur d'Autriche avec toute sa puissance apparente ? Le vassal de l'empereur de Russie qui peut le perdre quand il voudra. Qu'est le roi de Prusse ? Un enfant vaincu sans combat, le jouet de l'Autriche, un autre vassal du Tsar.

On pourrait voir d'un moment à l'autre les troupes allemandes et autrichiennes, poussées par les troupes russes, déborder à la fois sur la France, par la Belgique, par les provinces du Rhin, par la Suisse, par l'Italie.

Le moment est donc venu de retirer ou de maintenir leur parole, pour ces réactionnaires peureux qui ont dit : Plutôt les Russes que les Rouges.

Car la République se consolide en France. Le vœu des Rouges s'accomplit, et il n'y a plus d'espoir pour les monarchistes que dans l'intervention étrangère.

Ces aveugles et les intrigants qui les mènent ont-ils bien réfléchi sur ce que serait l'intervention étrangère ?

Supposons un instant la France républicaine vaincue dans ses foyers, et *les Russes une troisième fois à Paris*, comme ces conservateurs l'ont désiré. Qu'arriverait-il ?

Rencontrera-t-on encore un empereur généreux, un nouvel Alexandre qui, sollicité de partager la France, s'y refusa, comprenant que c'était tuer la civilisation ? Non. Le Tzar actuel et l'empereur d'Autriche dont le trône a été si ébranlé par le contre-coup de la révolution de Février, seront venus en France à la tête de leurs armées dans le but bien arrêté de commettre ce grand assassinat que quelques voix réclamèrent vainement en 1815. Ils s'inquiéteront peu des princes légitimes ou autres à qui ils auront pu faire des promesses pour se gagner des partisans dans le pays. La France deviendra une province russe. Paris, ce foyer dangereux de libéralisme, Paris, ce centre de la civilisation européenne, Paris sera rasé ou incendié, ses habitants dispersés ou emmenés en esclavage. Les chefs militaires les plus complaisants seront attachés à la cour de Pétersbourg, avec les fils de nos plus riches propriétaires, et contraints d'y séjourner : le reste de l'armée sera transplanté et sacrifié en détail dans les guerres caucasiennes. Des préfets étrangers gouverneront nos provinces complètement désarmées et tenues sous un état de siége permanent. La France sera écrasée d'impôts. On en enlèvera périodiquement les jeunes hommes pour les enrôler dans les armées asiatiques... L'éducation serait peut-être laissée aux jésuites.

Ce tableau est-il exact ? Est-ce bien là réellement ce qui arriverait si les Russes entraient une troisième fois dans Paris ? Oui. Eh bien ! il est important que nos conservateurs et réactionnaires de toute nuance se prononcent et qu'ils comprennent qu'en formant ce vœu impie : *Plutôt les Russes que les rouges*, ils ont dit : Plutôt la destruction de la nationalité française que la République !

S'ils persistaient dans cette invocation sacrilége, ils auraient le désespoir de voir les nations étrangères mieux comprendre leur devoir envers la France qu'eux-mêmes, Français dégénérés. Si le tsar impose sa volonté et fait partager sa fureur à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse, il n'entraînera pas dans sa voie le peuple allemand. Nous ne sommes plus en 1814, où, à la suite des longues guerres de l'Empire, le patriotisme allemand a pu être égaré et croire que la France était son ennemie. Le véritable ennemi de l'Allemagne et de la France, c'est le tsar, ce sont ses lieutenans, qu'ils s'appellent empereurs ou rois allemands.

Après avoir envahi la Suisse et le Piémont, nos ennemis croiront pouvoir mettre enfin le pied sur la France. Le voile des illusions sera alors déchiré. L'Europe effrayée reculera devant le forfait que ces despotes voudront lui faire commettre, elle se refusera à se suicider, à décapiter la civilisation par la ruine de Paris ; elle se retournera contre ces maîtres sanguinaires, et leurs trônes seront définitivement renversés !

Mais que la France veille ! qu'elle montre à l'Europe sa ferme résolution de résister à cette invasion de barbares que médite la Russie, et ni les mauvais vouloirs intérieurs, ni le knout moscovite ne prévaudront contre notre République !

Emile Bourdon.

Réforme des douanes.

La Politique a des jeux plaisants. Elle s'est amusée à placer à la tête de la France, du pays qui vante le plus ses progrès et ses perfectibilités en tous genres, l'Assemblée la plus rétrograde que l'on ait vu depuis 1815, et elle lui a dit : Allez, faites des lois toutes nouvelles, émancipez les classes laborieuses ; consolidez la République.

Qui est bien empêché ? C'est le Burgraviat. Tant qu'il ne s'agit que d'intriguer, de fouetter la surface des flots officiels ou de fabriquer quelque bonne petite loi contre la presse, ou contre l'instruction, il fait merveille ; mais faut-il concevoir quelque opération un peu large, faut-il préparer les modifications réclamées de toutes parts, il paie le public de paroles insignifiantes et laisse l'Assemblée s'enfoncer jusqu'aux genoux dans des discussions désobligeantes pour elle, car, après y avoir pataugé à plaisir pendant des semaines entières, elle n'en sort pas habituellement à son honneur.

Ainsi, voilà la réforme hypothécaire. Qu'en fait l'Assemblée ? Elle discute, elle adopte des articles, puis elle rejettera l'ensemble de la loi, chacun s'accordant à la trouver mal conçue, mal digérée, incomplète, insignifiante.

Pour comble de malheur, au milieu des embarras de cette discussion qui révèle tant d'impuissance, un des membres de cette honorable Assemblée, M. Sainte-Beuve, voulant sans doute railler ses collègues, leur a jeté la proposition d'une réforme complète de notre système de douanes. Concevez-vous qu'on veuille attirer l'attention de l'Assemblée sur une proposition aussi ardue ? Aussi ne pouvons-nous la prendre au sérieux ; elle est destinée d'avance à ne pas aboutir, et ce serait perdre son temps que de s'en occuper.

Néanmoins, nous louerons M. Sainte-Beuve d'avoir, par le moment qu'il a choisi pour mettre sa proposition au jour, indiqué de quelle manière il fallait préparer la solution de la difficulté des douanes.

A quoi touche la réforme hypothécaire ? A une question de crédit. A quoi touche la réforme douanière ? Egalement à une question de crédit.

Avant d'abaisser la barrière de nos douanes, il faut organiser le crédit en France, le crédit foncier comme le crédit mobilier. (Nous parlons d'une réforme complète et non pas de quelques modifications urgentes que l'Assemblée pourrait voter en toute sûreté de conscience après deux heures de discussion.) Nous ne pouvons affronter la concurrence étrangère sans avoir adopté les moyens de crédit qui sont usuels dans les autres pays et que la France ne connaît pas encore. En quel autre pays que la France se trouverait-il une administration assez sotte pour défendre à ses receveurs d'accepter en paiement les billets de la banque de France, depuis qu'ils n'ont plus cours forcé ?

Depuis le dernier paysan jusqu'aux employés supérieurs du ministère des finances, c'est une chaîne continue de routine et de mauvais vouloir qu'il faut rompre si la France veut lutter avec l'esprit vif, hardi, aventureux des Anglais et des Américains.

Mais l'Assemblée s'écrie en gémissant : Le crédit ! le crédit ! les socialistes ne me rebattent les oreilles que de ce mot-là : me prend-on pour un Proudhon ? Non, je ne veux pas faire du socialisme ; non, je ne veux pas faire du crédit, et tenez ! voilà votre loi hypothécaire ; puisque c'est pour faire du crédit que vous la demandez, je vous la rends en mille morceaux et je ne veux plus en entendre parler ! »

Et l'Assemblée a raison, et sa colère est bien légitime. Oui, en organisant le crédit, elle ferait du socialisme, car en notre pays, avec nos conditions de morcellement, plus avancé qu'ailleurs, avec nos habitudes, notre caractère, avec la généralisation d'idées qui nous est propre, l'organisation du crédit ne pourrait être aussi restreinte qu'elle l'est dans d'autres pays. Ou nous ne ferons rien ou nous ferons plus. Or, ce plus frise le socialisme. Il est dans la tendance de nos esprits, de nos mœurs ; tout le monde le demande ; on y tend instinctivement. On y arrivera, mais pas par l'Assemblée.

On ne peut pas forcer cette Assemblée à agir contre sa nature. Elle est un accident dans notre marche révolutionnaire, destiné à reproduire un spécimen curieux des prétentions du passé, rien de plus. Elle approche de la tombe ; ses dernières convulsions politiques hâteront sa fin. Ne lui parlez donc ni de réforme hypothécaire, ni de réforme douanière ni de réforme quelconque. A quoi bon ?

Emile Bourdon.

Nous avons un nouveau manifeste de la légitimité. Le *Moniteur du Soir* de jeudi publie une lettre datée de Venise, et adressée par M. le comte de Chambord à M. Berryer. Nous regardons comme inutile de reproduire ce document. C'est toujours la même chose. M. de Chambord, comme tous les princes du monde, n'a qu'une seule chose en vue, l'intérêt de la France « Le jour où la France sera convaincue que le principe traditionnel et séculaire de l'hérédité monarchique est la plus sûre garantie de la stabilité de son gouvernement, du développement de ses libertés, elle trouvera dans M. de Chambord un français dévoué, empressé de rallier autour de lui toutes les capacités, tous les talents, toutes les gloires, tous les hommes qui, par leurs services ont mérité la reconnaissance du pays. »

Ce sont là, il faut en convenir, de flatteuses promesses pour toutes les notabilités désireuses de tenir, ne fût-ce que par un tout petit bout, les rênes d'un gouvernement quelconque. Mais nous espérons bien, pour notre part, qu'avant d'être tenté de revenir à la stabilité *éprouvée* de la monarchie héréditaire, le peuple français aura compris que rien ne saurait être plus stable en fait de gouvernement que celui qui, émanant directement de lui-même, résultant de son activité propre et incessante, réalisera l'exécution de toutes ses volontés au fur et à mesure qu'elles auront été formulées par lui.

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

L'Assemblée a employé les trois premiers jours de la semaine à discuter dans ses bureaux la grande loi sur l'organisation municipale, cantonnale et départementale.

Il a été nommé une commission de trente membres (2 membres par bureau) pour examiner le projet du conseil d'état qui ne renferme pas moins de 137 articles. Sur les trente commissaires, 17 sont opposés au projet ; ce sont MM. F. de Lasteyrie, Em. Arago, de Larcy, des Rotours de Chaulieu, Lamoricière, Favreau, Farconnet, Frichon, Betting de Lancastel, de Limayrac, de Laboulie, de Vatimesnil, Michel (de Bourges), Chavoix, Desmars, Morellet et Vernhette. Treize sont favorables à la loi : MM. de Crouseilhes, P. de Chasseloup-Laubat, Monet, Heurtier, Rouher, de Melun, Moulin, de Champanhet, de Broglie, Dufour, Denjoy, O. Barrot et Grimault.

La composition du bureau spécial de cette commission est encore plus significative que le choix des commissaires. M. Lamoricière a été nommé président, M. de Laboulie vice-président, M. de Larcy secrétaire et M. Farconnet vice-secrétaire. Tous ces membres appartiennent à la majorité de la commission. « On assure, dit le *Journal des Débats*, en annonçant ce triste résultat, que tous les membres de la minorité se sont réunis immédiatement après dans un bureau de l'Assemblée pour aviser à la conduite à tenir dans ces circonstances. »

On s'accorde généralement à penser que la loi municipale fournira l'occasion de revenir sur la loi du 31 mai, sans obliger ceux qui regrettent de l'avoir votée à se déjuger solennellement par un retrait pur et simple de cette loi. Tout le monde est d'accord sur ce point qu'il ne saurait exister plusieurs listes d'électeurs baptisées du nom de suffrage universel. En conséquence, si l'on adopte pour les élections municipales des conditions plus larges et moins absurdes que celles fixées par la loi du 31 mai, celle-ci se trouvera, par le fait même, abrogée dans la plus importante de ses dispositions, la formation des listes.

Le second point capital du projet, c'est celui qui attribue la nomination des maires au pouvoir central. C'est ce point que M. Baroche espérait conquérir préalablement en présentant la loi spéciale sur les maires. Cette loi, on se le rappelle fut ajournée, bien qu'à cette époque le grand parti de l'ordre ne fut pas encore en dissolution. Il y a tout lieu d'espérer que le droit communal sera soustrait à l'omnivoracité du pouvoir central.

L'Assemblée a repris jeudi le cours de ses séances publiques. On a continué la discussion de la loi hypothécaire qui continue à provoquer la désertion sur tous les bancs.

L'Assemblée a terminé vendredi la seconde délibération de la loi sur les hypothèques. Un article proposé par la commission qui remet aux tribunaux le droit de désigner chaque année le journal ou les journaux dans lesquels les insertions motivées par la loi des hypothèques pourront être faites, et de régler le tarif

---

véridique, du mensonge à la vérité, le mensonge étant propriété de tout ordre simple, comme la vérité l'est de tout ordre composé.

On voit quelle était la tâche de la science ; elle n'en a rien entrevu en 3,000 ans d'études ; elle a trouvé l'ordre simple établi dans les relations commerciales ; elle a pris cet ordre simple pour le vœu de la nature. Elle prétend cependant chercher la vérité ; comment donc se conciliera-t-elle avec elle-même ? car si elle cherche la vérité, elle a dû trouver tout le contraire dans nos relations domestiques et commerciales.

L'étude de l'homme social présentait donc une foule de relations à corriger ou plutôt à métamorphoser en plein et transformer de l'ordre faux au véridique, du simple au composé : pas un de nos savants n'a entrevu le problème ; tous, comme le dit fort bien Condillac, ont raisonné sur une erreur primitive, sur une prévention de destinée simple. Cette prévention, dégénérée en préjugé, a fini par acquérir force de principe ; aussi nos savants s'accordent-ils à prôner l'ordre mensonger, parce qu'ils le voient établi sur le globe dans les 3 relations primordiales qui doivent toutes trois être mensongères, puisqu'elles sont organisées en ordre simple.

Par une fatalité bizarre, nos réformateurs, dupes de leur ambition, ne se sont occupés qu'à changer l'administration où ils désiraient de s'immiscer. Tentative absurde ! Pour effectuer un changement il fallait opérer sur la fonction simple ou état domestique, et sur la fonction mixte ou état commercial. Quant à la fonction composée ou régime administratif composé, elle est un résultat des deux premiers. On ne peut donc changer l'ordre administratif en Civilisation ; on n'aboutit qu'à un déplacement de fonctionnaires qui est toujours un gouvernement simple, privé des trois propriétés du composé : — doubler le revenu fiscal en diminuant les charges des peuples ; — extirper tous les germes de révolutions et de philosophie ; — établir entre les peuples et les souverains une amitié fondée sur le bien-être individuel. — Tous les rois et ministres, dès qu'ils connaîtraient le mode composé en administration, voudraient à l'instant l'adopter ; mais il ne peut naître qu'à la suite des deux premiers dont il est le complément.

Il est donc certain que tous les souverains préféreront l'administration composée à la simple, comme nous préférons le fruit greffé au fruit sauvage, mais on ne peut pas en réforme débuter par cette troisième relation, et malheureusement c'est la seule dont se soient occupés les philosophes qui, tout aveuglés par l'ambition et la manie de s'immiscer dans le gouvernement, n'ont pas vu que la science devait s'occuper des relations domestiques et commerciales et non pas des administratives.

La nature nous indiquait cette marche en donnant à l'administration une faculté de résistance à la manie des réformateurs. Les deux autres branches de nos relations, la domestique et la commerciale, n'ont aucun moyen de résistance. Le commerce ne pourrait pas résister à un ordre de choses qui serait voulu par les gouvernements et les peuples ; aussi tomberait-il sans résistance devant la concurrence réductive ou négoce véridique et garanti qui doublerait le revenu des souverains et des peuples.

L'empiètement colossal de l'agiotage et du mensonge devait donc fixer l'attention, exciter à la recherche des moyens d'attaquer l'hydre mercantile ; plus il a fait de progrès, plus la science est coupable de n'avoir pas porté sur ce point ses regards et proposé l'invention d'un système commercial véridique et opposé à cet arbitraire de libre mensonge qui tyrannise et pressure l'industrie.

D'autre part, l'état domestique appelait l'attention des réformateurs à qui il présente 3 vices révoltants :

1° Le minimum de combinaison et d'économie en ce qu'on ne peut pas imaginer une association plus petite que l'état familial, borné au couple, homme et femme, ni un état de vie domestique plus dispendieux ;

2° Le maximum de discorde par la disparate des caractères et des prétentions, soit entre les époux, soit entre les enfants ;

3° La suprême impéritie, les familles n'ayant ni l'art ni les moyens de veiller à leur propre subsistance et d'amasser chaque année pour la famine à redouter une année suivante. Elles sont d'autant plus incapables sur tout ce qui touche au perfectionnement de l'industrie collective et individuelle.

4° La duplicité générale ou conflit d'intérêts entre toutes les familles non associées.

L'aspect de tant de désordres indiquait assez qu'il fallait porter la réforme dans l'ordre domestique, avant de songer à l'ordre administratif.

La philosophie a donc négligé à plaisir les deux branches sur lesquelles il fallait s'exercer : — La relation simple ou domestique ; — la relation mixte ou commerciale. Quelles excuses alléguera-t-elle pour s'être dispensée de recherches sur ces deux problèmes ? Etait-ce crainte de troubler l'ordre établi ? Non, sans doute, car les philosophes n'ont pas craint d'attaquer les trônes et les autels. Ils ont toujours pensé à mettre en scène des constitutions et religions de leur fabrique ; ce n'est donc pas la témérité qui leur manque, mais la bonne volonté ; ils osent tout contre l'administration, contre le trône et l'autel, ils ne veulent rien tenter contre le trafic mensonger et l'incohérence domestique, deux branches sur lesquelles on avait laissé à leur génie plein développement. Enfin, ils ont pour principe de considérer comme bien social, voie de perfection, tous les effets de hasard, tous les ressorts de nature brute ou simple, quoiqu'ils aient de tout temps reconnu, par les animaux et végétaux, que la nature simple est imparfaite, et qu'en affaires sociales comme en matérielles, il faut que la greffe et le génie inventif interviennent pour métamorphoser l'espèce, l'élever à l'état composé. C'est ainsi qu'on devait envisager le commerce mensonger et l'état familial qui sont deux procédés de nature simple ; la tâche du génie était d'inventer les moyens de les greffer et de les élever à l'état de ressorts composés.

A défaut de sagesse, il semble que l'honneur aurait dû sup-

dé l'insertion, a provoqué un débat très vif. On se rappelle que cette question des insertions judiciaires a été une des causes les plus fécondes d'agitation sous Louis-Philippe, et notamment depuis 1841. Ce débat s'est terminé au scrutin qui a donné 385 voix à la rédaction de la commission et 242 contre. Cependant, M. Sainte-Beuve ayant présenté un paragraphe additionnel d'après lequel les tribunaux seraient obligés de désigner les journaux qui dans le trimestre précédent auraient eu le plus d'exemplaires timbrés. Ce paragraphe, et par suite l'article entier a été renvoyé à la commission.

SÉANCE DE SAMEDI. — La commission de la loi des hypothèques a adopté en partie le paragraphe additionnel de M. Sainte-Beuve, et il reste décidé que la désignation par les tribunaux des journaux qui publieront les annonces, sera faite dans l'ordre déterminé par le nombre d'abonnés l'année précédente. Toutefois, s'il existe un journal d'annonces complètement étranger aux matières politiques, le tribunal pourra le désigner, quelque soit le nombre de ses abonnés.

L'Assemblée a décidé qu'elle passerait à une troisième délibération. Elle a ensuite adopté définitivement la loi sur les contrats d'apprentissage.

— Le bureau de l'Assemblée a désigné vendredi M. Brun comme commissaire de police attaché au service spécial de l'Assemblée.

La quinzième commission d'initiative parlementaire a déposé un rapport sur la proposition de MM. Ch. Dain et autres, tendant à rendre libres l'imprimerie et la librairie. La commission conclut naturellement contre la prise en considération. Elle estime que l'Assemblée qui, déjà deux fois, s'est prononcée en faveur du système de répression contre les abus de la presse, ne pourrait pas, *sans inconséquence*, déclarer libres les professions d'imprimeur et de libraire. « Poser la question, dit le rapporteur, M. Moulin, c'est la résoudre. » En effet, l'Assemblée ne peut plus, sans mentir à tous ses précédents, faire une loi de liberté.

— M. Ségur d'Aguesseau annonce à M. le président le retrait de sa proposition relative à la célébration des anniversaires des 24 février et 4 mai, par une lettre dans laquelle le 24 février est qualifié de « jour néfaste qui ne réveille dans l'âme du peuple français que des souvenirs de violences, de ruine et d'anarchie. » En résumé, M. Ségur d'Aguesseau estime que le gouvernement s'applique suffisamment à effacer une date qui ne rappelle que trop la puissance et la souveraineté populaires, et il se résigne même au *Te Deum*, en considérant que ce *Te Deum* n'a sans doute pour but que de remercier la Providence de nous avoir épargné des maux encore plus affreux.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Il est fortement question dans les cercles politiques de Berlin d'un prochain message que le roi adresserait aux chambres pour déterminer la compétence réelle du parlement et les droits de la couronne. Le roi de Prusse comprend comme nous que la souveraineté ne peut pas se partager. On est souverain ou on ne l'est pas. Si l'on est souverain, on ne peut pas subordonner sa volonté à celle de qui que ce soit. Donc les parlements ne peuvent prétendre à un autre rôle que celui de chambres consultatives et d'enregistrement; Autrement on tombe dans l'absurdité de deux souverainetés coexistantes, ou l'on penche vers la *monstruosité* de la souveraineté du peuple!

Dans le Hanovre, il serait question d'obtenir l'abdication du roi, afin d'avoir sur le trône un prince qui ne fût pas engagé par les déplorables concessions faites à la *démagogie* depuis mars 1848.

Peu à peu, l'Autriche et la Russie aidant, et les autres potentats ne demandant pas mieux, on ramènera toute l'Allemagne aux saines doctrines du droit divin singulièrement dérangées par ces sottes combinaisons constitutionnelles qui mettent aux prises les droits antiques, solennels et sacrés des familles princières et les prétendus droits, d'invention toute moderne, des peuples.

En face de ces tendances, les deux chambres de Prusse font ce qu'elles peuvent pour reconquérir de l'importance. Mais si une lutte ouverte éclate entre elles et le pouvoir royal, celui-ci aura beau jeu pour s'en débarrasser, car elles ont perdu tout crédit dans le pays et ne rencontrent plus aucune sympathie dans les masses.

Le moment est venu, au reste, où il est bon que les deux principes rivaux, inconciliables, de l'autocratie et de la démocratie se trouvent face à face et ne soient plus séparés par le coussinet du constitutionalisme qui n'a réalisé et ne pourra jamais réaliser qu'un aristocratisme plus ou moins hypocrite, mais peut-être encore plus fatal aux peuples que l'absolutisme franc et complet.

— L'Autriche a eu l'attention perfide d'abandonner à la Prusse le règlement de la question Schleswig-Holsteinoise, et de lui faire endosser ainsi toute l'impopularité qui résultera, en Allemagne, de l'arrangement définitif. Le roi de Danemark demande la reconnaissance solennelle de l'intégrité de la monarchie danoise, comprenant le Schleswig, le Holstein et le Lauenbourg; il demande que la succession au trône soit fixée invariablement la même pour les quatre pays, mais il accorde que chacun sera régi par une constitution particulière, aura une administration locale, pour l'intérieur, la justice, les cultes et les finances locales, et ne relèvera du gouvernement central que pour les affaires étrangères, la guerre, la marine et les affaires générales.

Voici que ce matin, samedi, arrivent des nouvelles de Berlin, qui feraient pressentir de nouveaux différends entre l'Autriche et la Prusse. M. de Manteuffel lui-même, croirait ne pouvoir pas céder aux exigences du plénipotentiaire autrichien, M. de Schwartzemberg. Tout ce qui s'est passé depuis quelques mois notamment, nous rend très défiants à l'endroit des nouvelles qui accusent chez la Prusse des velléités d'opposition sérieuse à l'Autriche.

A Vienne, l'agglomération des troupes cause une vive inquiétude. On en est encore à craindre un attentat contre la Constitution.

ANGLETERRE.

Deux votes importants caractérisent la situation du ministère devant la chambre des communes. M. d'Israeli avait présenté une proposition très modeste dans la forme, mais qui ne tendait à rien moins, au fond, qu'à remettre en question tout le mouvement réformiste accompli par sir Robert Peel. Cette motion, vivement combattue par le cabinet, n'a été repoussée que par 281 contre 267.

Les catholiques irlandais, mécontents de l'attitude du gouvernement dans la question religieuse, avaient porté l'appoint de leurs voix au parti des landlords. Mais ce quasi échec a été largement balancé par la majorité de 395 voix contre 63 qui autorise la présentation du bill de lord J. Russel contre l'agression papale.

Le bill présenté par le gouvernement contre l'agression papale, est intitulé : « *Bill pour défendre de porter certains titres ecclésiastiques du nom de villes du Royaume-Uni.* »

Ce bill se divise en quatre parties : 1° Tout individu qui, sans être autorisé par la loi, prendra le nom, style ou titre d'archevêque, évêque ou doyen d'une cité, ville, place, territoire ou district du Royaume-Uni, que cette cité, ville, etc., soit ou non le siège, le diocèse ou partie intégrante de la province d'un archevêque ou d'évêque, ou d'un doyenné de l'Eglise-Unie, sera condamné à payer la somme de 100 liv. st. 2° Tout acte exécuté, tout écrit signé, par ou sous l'autorité d'une personne ayant pris un titre de cette sorte, seront frappés de nullité. 3° Toute valeur mobilière ou immobilière, tout bénéfice ou avantage, tout bien ou intérêt, etc. etc. transmis d'une façon quelconque et dans quelque but que ce soit, à une personne sous le nom, style ou titre d'archevêque, évêque, etc., ou à toute autre personne désignée comme chapelain ou autre subordonné de la personne ainsi désignée, sera sans autre forme de procès dévolu ou consacré à l'usage de la reine, qui en disposera selon son bon plaisir. 4° Le dernier paragraphe est relatif au serment qui sera déféré aux personnes passibles dudit acte.

Toute la force de ce bill réside évidemment dans le troisième paragraphe relatif aux donations, legs, etc.

— Le chancelier de l'échiquier a présenté un compte très satisfaisant de l'état général des finances. L'année 1851 présenterait un excédant de recettes de 1,892,000 liv. st., soit plus de 47 millions de francs. Mais cet excédant n'est pas, comme chez nous, susceptible de se transformer en déficit par l'influence du budget extraordinaire. Le gouvernement propose d'appliquer cet excédant à une réduction de certaines taxes, en réservant toutefois 1 million de livres pour l'amortissement de la dette et pour parer aux éventualités.

Le gouvernement anglais se regarde comme obligé, dans la situation actuelle de l'Europe, de n'opérer aucune réduction sur ses dépenses militaires, qui montent à 362,691,775 *fr.*

Il demande le maintien pendant trois ans encore de l'*income-tax*, qui rapporte plus de 123 millions et dont la suppression donnerait un déficit triple de l'excédant accusé. On s'attend à une discussion assez vive au sujet du maintien de l'*income-tax*.

A propos des deux budgets de France et d'Angleterre, le *Siècle* fait le rapprochement suivant : sur une recette montant à 1 milliard 316, 400,000 fr., l'Angleterre emploie 1,129,931,775 fr. à payer les intérêts de sa dette et ses dépenses militaires de toutes sortes. Il reste donc 186 millions et demi environ pour faire face à toutes les autres dépenses. La France, sur un budget de 1 milliard 382,663,[illegible] fr., il y a [illegible] millions à peine d'absorbés par les intérêts de la dette et les dépenses militaires, y compris les colonies. Il reste donc près de 600 millions pour les autres services.

L'*Advertiser* annonce qu'il se prépare une coalition entre les conservateurs et les membres catholiques de la Chambre pour faire échec au ministère au bill relatif à l'agression papale.

TURQUIE.

Nous avons déjà signalé le singulier revirement duquel il résulte que la suzeraineté de la Porte sur l'Egypte, qui, au temps de Méhémet-Ali, était un obstacle au développement de la civilisation dans ce dernier pays, se trouvait aujourd'hui être la seule garantie de la rechute en barbarie sous le gouvernement d'Abbas-Pacha.

Les dernières nouvelles reçues d'Alexandrie annoncent que la Porte-Ottomane avait enjoint au gouvernement égyptien : 1° de réduire l'impôt foncier à un tiers du chiffre actuel, 2° de réduire l'armée permanente à 20,000 hommes; 3° de désarmer la flotte, 4° d'accepter un inspecteur général du grand seigneur en Egypte, 5° de fixer les revenus des princes égyptiens d'après une échelle déterminée.

Abbas-Pacha paraît peu disposé à se soumettre, car il a ordonné une levée de 40,000 hommes, dont 25,000 sont destinés à renforcer l'armée navale. Les nations civilisées qui, entre Mahmoud et Méhémet-Ali, n'ont pas hésité à porter leur influence du côté de ce dernier, n'auront pas les mêmes motifs de soutenir Abbas-Pacha contre Abdul-Medjid.

Allyre Bureau.

Belle-Isle.

La lettre suivante a été adressée par A. Barbès aux journaux démocratiques. Elle pose nettement, et comme nous l'avons posée nous-même, la double nécessité pour les prisonniers de pouvoir alternativement s'isoler et communiquer entre eux.

Citoyen rédacteur,

Dans la séance du 4 de ce mois, au moment où le citoyen Dain parlait contre l'application du régime cellulaire aux détenus politiques, M. Baroche l'a interrompu par ces mots : « Barbès m'a demandé une cellule. »

L'ex-ministre a-t-il voulu faire croire que j'étais partisan du mode d'emprisonnement dont son successeur, M. Vaisse, devait quelques instants après présenter la défense? Je l'ignore. Mais, comme il m'importe de rétablir la vérité des faits, je commence par dire qu'il n'est pas vrai que j'aie demandé, d'une manière individuelle, une cellule à M. Baroche, ainsi que pourrait le faire supposer son assertion.

J'ai signé seulement, avec un grand nombre de mes co-détenus, une pièce où nous appelions l'attention publique sur les souffrances du régime que nous subissons ici.

Cette pièce a été publiée dans les journaux, et elle ne signifie certes pas qu'aucun de nous réclame les *douceurs* de l'isolement continu de la prison Mazas. Elle dit, au contraire, expressément, que ce système d'emprisonnement-là est affreux. Mais elle fait observer qu'il est non moins inhumain d'entasser dans une même chambre les prisonniers par huit ou par seize.

N'avoir pas le moindre coin à soi pour travailler, pour penser; ne pouvoir se livrer sans témoins à aucun des soins exigés par la santé; être obligé de parler, de vivre au milieu du bruit lorsqu'on aurait besoin de calme et de silence; sentir qu'on gêne malgré soi les autres comme on est gêné par eux; n'être plus, en un mot, à tous les instants possibles, qu'une fiction d'un groupe — sympathique, il est vrai, mais formé, réuni, la plupart du temps, au hasard, — au lieu d'être une individualité distincte : oui, c'est là en effet, un supplice bien horrible, bien exécrable aussi, et dont ceux-là seuls qui l'ont éprouvé peuvent avoir conscience!

Pour y porter remède, nous avons demandé des cellules, une pour chacun de nous, mais en conservant toujours, bien entendu, la faculté de communiquer ensemble comme dans le système des chambrées.

Y a-t-il aucune ressemblance, je le demande, entre ce régime et celui qu'on a baptisé du nom de système cellulaire?

L'honorable citoyen Dain a très bien fait ressortir la différence que je signale.

J'ai besoin seulement d'ajouter que nous réclamons ce logement en cellule comme un droit pour tout prisonnier, et que nous n'en voulons pas pour quelques-uns comme un privilége et une faveur.

---

plier et indiquer aux savants leur tâche; ils ont tous un mépris secret pour le commerce; en le voyant empiéter sans cesse et former une puissance qui contrecarre le trône, ils auraient dû en entrevoir la monstruosité politique. Ils avaient sous la main le germe du remède : le système monétaire et métrique. C'est la seule de nos relations qui soit véridique et pourtant elle est en régie, ordre bien différent de cette licence que l'économisme établit dans le commerce et qui n'y produit que le mensonge et l'anarchie. Il fallait s'étudier à assimiler le mécanisme commercial au régime des monnaies. En résolvant ce problème, on aurait définitivement trouvé la route de la vérité et des garanties sociales. Je dis que l'honneur commandait cette recherche aux savants; ils sont ouvertement bafoués par le commerce, le nom de savant est un objet de risée chez l'agioteur et le commerçant. Ainsi la science, pour venger son honneur des outrages de cette tourbe méprisable, devait s'étudier à ramener le commerce au mode véridique où elle aurait trouvé une voie de fortune pour les 3 classes que spolie le commerce, pour les gouvernements, les peuples et les savants. Elle a préféré les voies de la bassesse, elle a flatté servilement le trafic et l'agiotage, elle a fait de leurs astuces un corps de sciences et une boussole politique. En manquant ainsi aux recherches que lui commandaient l'honneur des savants et l'intérêt de la société, elle a manqué l'issue naturelle de Civilisation, elle a perdu le monde social en se perdant elle-même.

FOURIER.

CAUSERIES.

Puisqu'il est question de l'amnistie, parlons de l'amnistie! — de l'amnistie complète, bien entendu; car si l'on s'avisait de décorer du nom d'amnistie quelques grâces partielles, ce serait une pitoyable tactique contre laquelle protesteraient ceux-là même à qui l'on offrirait de rendre ainsi la liberté ou la patrie.

L'amnistie serait une grande et intelligente action de la part des deux pouvoirs;

Ce serait un beau spectacle donné à l'Europe;

Ce serait un acte d'humanité qui rachèterait bien des fautes;

Ce serait en même temps un décret vraiment populaire et qui obtiendrait la sympathie des hommes de cœur de tous les partis.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, je doute fort, hélas! que l'amnistie soit accordée.

Si mes prévisions se réalisent, ce ne seront pas les proscrits et les prisonniers que je plaindrai le plus.

Je plaindrai surtout ces âmes vindicatives ou peureuses qui ne comprennent pas que la générosité est à la fois la plus noble et la plus habile des politiques; je plaindrai cette majorité assez peu lucide pour ne pas reconnaître que la proscription est une sorte d'auréole, et qu'un adversaire est bien plus dangereux en exil ou dans une prison que dans ses foyers; je plaindrai le chef du pouvoir exécutif, jadis proscrit et prisonnier lui-même, de ne pas trouver dans ses souvenirs et dans son cœur assez de fermeté pour lutter contre les influences aveugles ou perfides de son entourage, et pour rappeler dans leur patrie ces hommes qui lui ont rendu la sienne.

Et je dirai aux exilés et aux détenus : — Espoir et courage! les passions politiques s'apaiseront; les sottes frayeurs se dissiperont; des jours meilleurs vont arriver.

Et je dirai à l'opposition démocratique qui vient de provoquer cette grande et salutaire mesure :

— N'imitez pas vos adversaires; soyez généreux, soyez confiants; et sans haine, sans récriminations, sans aigreur, votez, quoi qu'il arrive, votez tous comme un seul homme le rappel des princes exilés!

Ce rappel, ce n'est pas seulement un acte d'équité, c'est le triomphe de la République, c'est la consécration de sa force, c'est l'authenticité de sa toute-puissance.

Prouvez au monde, prouvez à ces rois de l'Europe qui n'ont plus d'autre appui que celui de leurs bataillons armés; prouvez à cette aveugle réaction qui, elle aussi, ne reconnaît d'autre principe et d'autre Dieu que la force du sabre; prouvez même à ces républicains d'un autre âge qui admirent servilement les formes anciennes et ignorent encore l'esprit nouveau; prouvez à tous que la démocratie moderne ne connaît d'autre force que celle de son idée envahissante, ne recherche d'autres voies que celle de la justice, d'autres séductions que l'humanité.

Rendez la France aux enfants des races bannies, et dites ensuite au peuple :

— Entre nous qui rappelons leurs princes et eux qui laissent nos proscrits dans l'exil, jugez, peuple souverain!

Quant à moi, pour la demande d'amnistie comme pour la proposition Creton, j'attends avec curiosité le vote des amis de l'Elysée.

M. Louis Bonaparte a de belles cartes en main. Saura-t-il en profiter? Nous verrons bien.

En attendant on va, comme l'année dernière, célébrer par une messe des morts, suivie d'un humble *Te Deum*, le troisième anniversaire de la République.

Pleurons donc sur nos victimes, puisque les larmes nous sont permises.

Et, moins égoïstes que ces membres de la droite qui ne voulaient des prières que pour les défenseurs de la royauté, prions pour ces pauvres martyrs du devoir comme pour les martyrs de la liberté.

Prions pour ces fils du peuple forcés par l'implacable discipline de soutenir contre leurs frères une lutte sacrilège, impie!

Pleurons le sang versé, pour quelque cause qu'il ait été répandu!

Et en même temps, profitons de ce jour de deuil que la République modérée nous impose pour pleurer sur les morts dont la réaction européenne a jonché le sol des nations.

Pleurons la noble Hongrie trahie et égorgée; pleurons l'Italie vaincue.

Pleurons les batailles sanglantes et les massacres qui suivirent les batailles; pleurons les exécutions de Vienne, de Pesth et de Milan; pleurons sur les victimes, pleurons sur les bourreaux, pleurons sur les traîtres!

Pleurons aussi, pleurons surtout le sang français et le sang italien qui a coulé devant la ville des papes!...

Ah! elle a raison de pleurer, cette République française qui s'est laissé emmailloter dans son berceau par les entraves monarchiques et n'a pu qu'assister douloureusement à l'extermination des peuples que le contrecoup de sa secousse avait soulevés; cette République qui avait ébranlé le monde, exalté les faibles, terrifié les trônes, et qui a laissé froidement reconstruire peu à peu l'édifice d'oppression que son premier cri de liberté avait à

A ce titre, bien loin d'en demander une, j'ai refusé, ainsi que plusieurs autres détenus, celle que l'on m'offrait, de même que je refuserai toujours tout ce qui me paraîtra une infraction aux règles et aux principes de l'égalité.

Veuillez agréer, citoyen rédacteur, mes salutations fraternelles.

A. BARBÈS.

Prison de Belle-Isle, le 7 février 1851.

Nous avons déjà dit, d'après des renseignements venus de Belle-Isle et qui nous sont confirmés, que l'appropriation des lieux, pour fournir des cellules à tous les détenus qui en désireraient, n'exigerait pas plus de 6,000 fr. Quant à l'espace, il est plus que suffisant même en ne tenant compte que des trois corps de logis, sur six, disposés pour recevoir les détenus actuels.

Allyre Bureau.

Nécrologie.

Nous recevons ce matin, samedi, une bien douloureuse nouvelle. On nous écrit d'Angers, à la date de vendredi 21 février :

Amis,

Encore une perte, et terrible, à enregistrer dans notre nécrologie! M. Allard est mort ce matin à quatre heures, alité seulement depuis hier, à peine âgé de 53 ans, plein de vigueur et de santé. — Vous savez, au Centre, quel était le dévouement de cet homme, quels liens de reconnaissance devaient attacher à lui toute l'école.

Mais nous, ici, à Angers, nos regrets sont plus vifs encore : autour de sa famille éplorée, il reste toute une famille en deuil. Il était, comme un jeune homme, tout cœur, et sa rare intelligence de la situation faisait de lui le pivot de toute organisation démocratique. Mercredi soir encore, réunis à lui, nous causions de vous; nous nous associons à MM. Laverdant et Savardan pour la colonie maternelle; nous discutions l'établissement très prochaine de notre boulangerie sociétaire. Tous les travaux étaient également prêts pour la fondation d'une boucherie; et, pressée par son influence, la Société industrielle d'Angers elle-même, que vous connaissez bien, votait l'impression et l'étude de son rapport. La Société fraternelle de la garde nationale, dont il était l'âme, avait organisé ses secours aux indigents de la façon la plus démocratique, et de nouvelles additions à cette œuvre étaient sur le point de se réaliser. Avec le pain nourricier, il n'oubliait pas les nécessités hygiéniques, et il prêtait son large concours à l'établissement d'un baignoir-école de natation. La semaine dernière, une modification intégrale avait été apportée sous sa direction à l'enseignement des écoles mutuelles. Partout, en un mot, où il y avait du bien à faire, il était là, dévoué de sa bourse, comme de son corps et de son intelligence. Il fallait vraiment que cet homme se multipliât pour faire en outre l'éducation de ses quatre enfants, car il semble physiquement impossible qu'un seul suffise à toutes ses occupations journalières.

Toutes ces œuvres, qu'il vivifiait par son activitité et son intelligence lui survivront-elles?...

Il est encore un point de vue auquel la perte de M. Allard doit sembler irréparable. Sa fortune et ses relations, d'une part, ses sentiments généreux et démocratiques, de l'autre, faisaient de lui un trait d'union entre deux partis qui finiront sans doute par comprendre. mais qui, malheureusement, ne comprennent pas encore la solidarité d'intérêts qui existe entre eux et se jettent, il faut bien le dire, plus souvent des regards de colère et de défi que des regards d'accord et de fraternité. Personne mieux que lui ne pouvait préparer une conciliation qui sera le vrai triomphe de la démocratie et qui sera la sauvegarde réelle de la paix.

Ce n'est donc pas seulement l'Ecole, ce n'est pas le grand parti démocratique, c'est la société tout entière qui doit pleurer notre regrettable ami.

Quant à nous, phalanstériens d'Angers, nous sentirons longtemps et cruellement le vide que sa mort cause dans nos rangs!

Votre frère en unité,

CH. GENAY,
professeur libre.

NOUVELLES DIVERSES.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à la 16e commission d'initiative parlementaire, chargée de l'examen des propositions relatives à la réforme électorale, le résumé des résultats qu'a donnés l'exécution de la loi du 31 mai.

Le nombre des électeurs au 31 mars 1849 était de	9,618,057
Au 31 mai 1850, il n'est plus que de	6,809,281
Différence en moins	2,808,776

Le nombre des inscrits comme payant la taxe personnelle depuis trois ans est de 5,028,973.

— La session du Congrès central d'agriculture pour 1851, la huitième depuis la fondation, doit s'ouvrir le lundi 7 avril prochain, au Luxembourg, dans l'ancienne salle de la chambre des pairs. Conformément au règlement suivi pour les autres sessions, celle de 1851 durera huit jours et se terminera la veille du grand concours de bestiaux à Poissy.

— Nous nous empressons de donner place à la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« Un article plein d'intérêt sur la fécondation artificielle des poissons, inséré dans le *Siècle* du 2 février, pèche par une omission que je viens vous prier de vouloir bien rectifier. Les deux pauvres pêcheurs auxquels on doit cette belle découverte s'appellent Gehin et Remy. C'est le premier qui a fait à la société centrale d'agriculture la communication dont vous parlez. Ils sont domiciliés à la Bresse (Vosges), et ne sont pas pêcheurs de la Loire comme on l'avance. Leurs recherches remontent à 1842, et ils ont déjà livré au commerce plusieurs générations de truites et de saumons, etc. C'est de l'histoire que vous écrivez : ce sont les titres de noblesse de ces deux pauvres pêcheurs que je vous prie de recueillir. C'est sur un autographe de la main de Gehin que je copie cette rectification.

» Agréez, etc.

J. PIGEAUX. »

— Le conseil municipal de Nantes a résolu de faire construire un phare destiné à éclairer tout le port maritime

De son côté, la chambre de commerce vient de prendre des engagements avec le directeur du télégraphe électrique, pour qu'il l'établisse depuis Nantes jusqu'au Croisic. Tous les armateurs, les navigateurs, les courtiers de navires et les habitants des bords de la Loire, ont appris cette détermination avec un bien grand plaisir; aussi le directeur doit-il compter que le concours le plus actif lui sera accordé.

— Les travaux d'agrandissement et d'embellissement de l'Ecole polytechnique, interrompus depuis plusieurs mois, vont être repris et achevés. Avant de prendre cette décision, dit le *Journal des Débats*, le ministre a demandé l'avis du conseil de perfectionnement de l'Ecole, qui a examiné de nouveau la question de la translation de l'Ecole à Meudon. On sait que l'Assemblée nationale avait repoussé ce projet de translation dans le courant du mois de mai dernier.

Le conseil, à l'unanimité, s'est prononcé pour le maintien de l'Ecole dans Paris.

Il va donc être procédé à l'achèvement des grands travaux commencés au pavillon des élèves, pour l'agrandissement des salles, des amphithéâtres et de cabinets de collections scientifiques.

Ces travaux ont déjà absorbé une somme de 65,000 fr. Leur achèvement donnera lieu à une nouvelle dépense de 200,000 fr. environ.

— Une société d'actionnaires français et italiens s'est formée à Marseille dans le but d'établir un nouveau service de navigation en vapeur entre Marseille et Naples, touchant à Gênes, Livourne et Civita-Vecchia. Ce service serait fait par des pyroscaphes en fer à hélices, du port de 400 tonneaux, disposés pour recevoir 200,000 kil. de marchandises, 80,000 kil. de charbon et 50 cabines de passagers. Ces navires seraient pourvus de trois mâts, de façon à pouvoir naviguer au besoin sans le secours des machines. Le service doit commencer, dit-on, le 1er avril prochain.

— Une compagnie anglaise offre d'exécuter un chemin de fer qui relierait Reims à Douai, en passant par Laon, Lafère, Saint-Quentin et Cambrai.

— On vient de construire dans les ateliers du Creusot un bateau d'un nouveau système dont on parle comme devant réaliser le grand problème de la navigation sous-marine. Les dimensions et les machines de ce bateau ont reçu des proportions telles, que sa destination ne se bornera plus désormais à faciliter l'exécution de travaux du genre de ceux entrepris avec un appareil de même nature dans le port de Brest et dans le lit de la Seine, à Paris, pour l'extraction de la pile du pont au Double. Le nouveau bateau sous-marin, après avoir parcouru la voie navigable qui de l'établissement du Creusot conduit à la mer en passant par Paris, gagnera Calais par la voie de mer, à l'aide de ses propres machines, comme un bateau à vapeur à hélices. En sortant du port de Calais, il plongera sous l'eau pour reparaître quelques heures après devant Douvres. De là, il prendra la Tamise, qu'il remontera jusqu'à Londres, où il doit figurer à l'exposition parmi les plus intéressants produits de l'industrie et du génie français.

— Voici encore quelques détails relatifs à la réforme qui s'opère dans la boucherie; à Bordeaux, il vient de se former une Boucherie des Familles, dont le but est la livraison au prix d'achat, augmenté des frais d'entretien de l'établissement, de la viande nécessaire à la consommation des sociétaires et de leurs maisons. Dans les mêmes journaux qui signalent ce fait, nous lisons un arrêté du maire de Blaye, lequel, considérant la diminution de prix éprouvée récemment par le bétail gras, établit une taxe réduite pour les diverses espèces de viandes. Ainsi, le bœuf devra être vendu 80 cent. le kilog.; la vache, 60 cent.; le veau, 90 cent.; le mouton, 90 cent.; la brebis, 50 cent., et le porc, 80 cent. La réforme a pénétré également à la Chaumont, où les prix sont descendus de 1 fr. à 90 cent., et promettent de baisser encore.

— Nous avons reçu cette semaine le premier numéro du POPULAR TRIBUNE, journal de la réforme et de la réorganisation sociale, organe de la communauté icarienne, sous la direction de M. E. Cabet, ancien procureur général en France, et maintenant président de ladite communauté. Ce numéro est daté de Nauvoo (Illinois), 23 janvier 1851.

— Le Vote Universel de jeudi dernier a été saisi à raison d'un article de M. Ch. Robin, intitulé : Aux paysans!

— Vendredi soir la *Patrie* publiait une note ainsi conçue:

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que l'on fait circuler dans la banlieue de Paris une sorte de manifeste rédigé dans le but avoué de préparer, pour demain, une démonstration contre l'Assemblée, et l'on attribue ce manifeste à de soi-disant *amis de l'Élysée*.

« Nous apprenons en même temps que le gouvernement désavoue énergiquement ces menées contre lesquelles il est, d'ailleurs, prêt à prendre les mesures les plus sévères.

» Nous ne saurions trop prémunir les amis de l'ordre contre ces tentatives perfides au moyen desquelles les ennemis du pouvoir exécutif espèrent sans doute donner une seconde édition de l'affaire Allais. »

— Samedi les troupes ont été consignées dans leurs casernes, et les dragons du quai d'Orsay se tenaient prêts à monter à cheval. La journée s'est d'ailleurs passée fort tranquillement.

— La Cour d'assise de la Nièvre à prononcé l'acquittement de MM. Miot Rouet et Pellault, poursuivis pour diffamation envers le conseil général de la Nièvre dont ils font partie.

La défense avait été présentée par MM. Crémieux et Théodore Bac.

M. le préfet de la Nièvre avait pris des mesures militaires formidables.

Les acquittés et leurs défenseurs ont été salués par les acclamations les plus vives de toute la population.

— L'intérêt qui s'attache à l'émigration Hongroise donne du prix aux détails suivants contenus dans une lettre de Malte, 2 février:

« Les 360 réfugiés polonais (dernier détachement de la légion polonaise qui a combattu en Hongrie), arrivés dernièrement de Schumla à Constantinople, se sont embarqués sur le navire sarde *Arpia*, commandé par le capitaine Ferdinand Bertolotto. Ils se rendent en Angleterre, d'où ils se dirigeront sur l'Amérique. Le grand seigneur a fait preuve envers ces malheureux d'une généreuse hospitalité, et, de leur côté, l'ambassadeur d'Angleterre, sir H. Canning et le ministre de Sardaigne baron Tecco, l'ont parfaitement secondé. Leur séjour en Turquie a coûté de grosses sommes au gouvernement ottoman qui les a nourris et logés à ses frais. Le sultan Abdul-Medjid a mis le comble à la générosité en mettant à leur disposition 300,000 piastres pour payer leurs dépenses jusqu'à Liverpool, où chacun recevra la somme de 4 livres 1/2. Le gouvernement britannique se charge des dépenses ultérieures de leur voyage jusqu'en Amérique. Le major Wotynski et d'autre officiers ont pris aussi passage sur l'*Arpia*.

» L'émigration hongroise en Turquie s'élève actuellement à environ 400 individus, placés sous les ordres du comte Ladislas Wary, ancien aide camp du général Dembinsky. Les Polonais restés en Turquie, au nombre d'enviro 500, obéissent au comte [illegible]. »

Les caves de Lille.

La plupart des journaux *modérés* de Paris et le *Moniteur* lui-même ont reproduit un article de la *Liberté* de Lille où le rapport de M. Blanqui sur la situation des ouvriers de certains quartiers de cette ville était taxé d'exagération. M. Blanqui a adressé à ces différents journaux la lettre suivante :

Au Rédacteur.

« Monsieur,

« Vous avez reproduit, sur la foi du journal la *Liberté*, de Lille, un historique tout à fait inexact de la nouvelle visite que

---

[illegible] renversé, et qui ne s'est décidée à agir que pour aller planter son drapeau sur les murs de Rome vaincue au profit de la sainte-alliance!

Acceptons donc ce deuil et portons-le [illegible], avec humilité, avec repentir, avec remords!

Et prenons en pitié cette petitesse d'esprit qui pousse la réaction à empêcher le peuple de célébrer l'anniversaire de sa victoire.

Quoi qu'ils fassent, ils n'effaceront pas de l'histoire ces journées d'où datera pour l'humanité future l'avènement de la démocratie.

La démocratie nouvelle est encore dans l'enfantement de sa grandeur, enfantement d'autant plus douloureux, que ses résultats doivent être plus imposants, plus durables, plus immenses; mais, n'en doutez pas, elle triomphera de tous les obstacles, elle domptera ou séduira tous ses ennemis.

Le soleil de la grande liberté, de la liberté universelle, n'éclaire encore qu'un petit nombre d'esprits, n'échauffe encore qu'un petit nombre de cœurs; mais peu à peu les ténèbres se dissiperont, et le jour n'est pas loin où ses rayons brilleront sur toutes les intelligences.

Alors ce ne sera plus seulement la France, mais l'Europe entière qui rendra à ces jours de février, d'autant plus glorieux qu'ils furent moins sanglants, l'hommage qu'ils méritent.

Alors la *surprise* sera redevenue la victoire facile de l'esprit nouveau sur le vieux monde, alors la *catastrophe* recouvrera le seul nom qui lui convienne; elle sera fêtée par tous les peuples comme le signal de leur délivrance, comme le premier effort de ce grand siècle pour l'émancipation du genre humain.

Oui, il sera grand, grand entre tous dans l'histoire de l'humanité, ce dix-neuvième siècle où tous les efforts des hommes, depuis les recherches isolées de la science jusqu'aux luttes sanglantes des peuples, concourent au but suprême de la régénération de l'humanité, du règne de la vérité et de la justice.

Ce siècle, qui n'est qu'au milieu de sa carrière et qui a déjà dompté la vapeur et l'électricité, et qui, demain sans doute, aura conquis les plaines de l'air, comme il vient naguère encore de soumettre à l'exploration de l'industrie et de la science les sombres abîmes de l'Océan, reculant ainsi le domaine de l'homme jusqu'aux limites du possible, jusqu'aux bornes tracées par Dieu à la vie des êtres divers dont il a peuplé le globe.

En présence de toutes les recherches, de tous les travaux, de toutes les merveilles de notre glorieuse époque, une chose m'étonne, me confond : c'est qu'il se trouve encore des hommes assez fous, assez aveugles, assez dénués de bon sens, de jugement, de raison, pour espérer replonger dans l'ignorance, dans l'oppression, dans la barbarie ce monde éclairé par tant de lumières et à qui chaque jour apporte des forces nouvelles, de formidables leviers, d'irrésistibles instruments de propagande, de délivrance, de construction.

Des hommes qui rêvent la restauration des trônes, des aristocraties, des théocraties, des privilèges; des hommes assez abandonnés de Dieu et de leur propre esprit pour s'acharner, pour s'épuiser à ramasser dans la poussière des âges les matériaux dispersés des vieilles formes politiques, sociales et religieuses, dans la pensée de reconstruire avec ces débris vermoulus un monument qui abritera la génération de l'avenir.

Et ces hommes nous traitent, nous autres socialistes, de rêveurs, d'utopistes, de songes creux.

Ces hommes sont graves, ces hommes sont vieux et appellent leur caducité expérience; ces hommes sont de grands politiques, habitués à décider dans leurs cénacles du sort des races et des empires; de hauts personnages d'Etat qui ont manipulé l'Europe; des sphynx de diplomatie qui ont passé leurs jours à finasser dans les congrès, à mentir dans les protocoles, à diriger l'esprit des cours et les résolutions des cabinets avec des intrigues imitées de M. Scribe.

Ces hommes que la superstition, l'aveuglement, l'ignorance du Peuple a placés et placera encore peut-être à la tête du pays, ces hommes comprennent le mouvement de l'humanité comme les contemporains de Josué comprenaient la rotation de la terre.

Ces hommes comprennent l'irrésistible entraînement des sciences, des arts, des idées, des instincts, comme la locomotive comprend la vapeur qui la pousse.

Et encore, Dieu me pardonne si je leur fais l'honneur de les comparer à ces machines presqu'intelligentes qui, elles, du moins, ne s'avisent pas de résister à la force qui leur imprime le mouvement, et de semer sur les rails des madriers, des pierres et des embûches qui peuvent les précipiter dans les abîmes, ou les briser sur le sol avec toute la cargaison humaine qu'elles traînent à leur suite.

Sur ma foi, je ne souhaite pas de devenir vieux, quand je regarde ces barbes grises, et je ne me sens pas fier d'être Français quand j'examine un peu la majorité de ces illustres personnages à qui la faiblesse de mon pays — ô mon pays, je suis indulgent pour toi! — a mis en main, comme on écrit dans le style monarchique, les rênes du char de l'Etat.

On me dira que j'ai peu d'indulgence pour ces messieurs; on m'objectera même que je suis presqu'insolent pour des personnages vénérables qui ont passé leur existence à tripoter les affaires de leur patrie, et qui, après tout, constituent, jusqu'à un certain point, les gloires de la France actuelle.

Ce reproche ne sera pas nouveau. On me l'a déjà fait. Des personnes fort bien intentionnées, du reste, ont bien voulu se charger de ce soin. On m'a fait un crime d'avoir voulu mettre aux petits ménages ces illustrations de la diplomatie passée et présente, trop présente encore, hélas!

Pour Dieu, mes braves gens, si les petits ménages ne vous semblent pas suffisants, portez-les au Panthéon, mais qu'on ne m'en parle plus!

Je ne nie pas les services qu'ils ont pu rendre dans leur temps. Je ne disconviens pas que certains d'entre eux ont, à l'époque où ils vivaient, donné tant bien que mal leur coup de main aux roues de la liberté.

Ce que je nie, c'est la valeur, c'est la perspicacité, c'est la conscience actuelle de ces hommes devenus âgés.

Et quand je dis la conscience, je n'ai pas le moins du monde la prétention d'être impoli; je parle purement et simplement de cette conscience intellectuelle qui fait apprécier sainement les choses et les hommes au milieu desquels on se trouve.

Ce qui me désespère, c'est de voir que ces conducteurs patentés font tant d'efforts pour tirer le char en arrière, tandis que, en bas, tout s'évertue à le pousser en avant.

Et j'en conclus qu'il faut réformer les conducteurs. N'est-ce pas tout naturel?

Par malheur, il se trouve que ce sont les conducteurs qui ont réformé leurs maîtres, si bien que je n'y comprends plus rien du tout, et que je finis par être convaincu de ce dont je me doutais déjà : à savoir que nous vivons dans le monde renversé.

Il a fallu vraiment que j'arrivasse jusqu'à ce jour pour voir les commis mettre leurs patrons à la porte. A présent, on ne doit plus désespérer de rien, pas même de voir les mêmes employés faire à leur peuple souverain la grâce extrême de le réintégrer

j'ai cru devoir faire aux caves de cette ville, en compagnie de plusieurs membres de l'Assemblée nationale. Comme il s'agit ici de choses très graves, et que le *Moniteur* lui-même a publié le récit controuvé du journal de Lille, il me faut bien, sous peine de le laisser croire exact, y répondre en peu de mots, dont j'attends l'insertion de votre loyauté.

« M. le ministre de l'intérieur ayant déclaré à la tribune que mon rapport de 1848 sur l'état des logements insalubres d'ouvriers était empreint d'exagération, j'ai invité plusieurs membres de l'Assemblée, *sans distinction d'opinion*, à se rendre avec moi dans les ville de Rouen et de Lille, pour vérifier par eux-mêmes la situation actuelle des choses. Les plus généreux sont venus les premiers, et c'est désormais à eux qu'il appartient de déclarer ce qu'ils ont vu. Ils le feront, je pense, preuves en main, de manière à ne permettre aucune réplique sérieuse à la tribune ou ailleurs. Je suis prêt à repartir avec d'autres représentants de toutes les couleurs et de toutes les nuances, et je suis sûr d'avance que des hommes d'honneur tels qu'ils sont tous n'auront cette fois qu'une opinion sur les faits que j'ai constatés.

« Le langage que le journal de Lille m'a fait tenir à un vieillard si parfaitement heureux de vivre dans sa cave est de pure invention. Je n'ai parlé à aucun vieillard. Aucun vieillard ne s'est plaint d'avoir trop d'air dans sa cave au point « d'en boucher les ouvertures avec des chiffons. » Et quant le rédacteur ajoute qu'on nous a fait partout les mêmes réponses, il oublie que les premiers cris de douleur sont partis de la chambre de commerce de Lille elle-même, et qu'il n'est ni prudent ni humain de parler avec ironie des souffrances populaires dans le temps où nous vivons.

» Au reste, monsieur, comme ce sont les passions politiques qui ont envenimé cette affaire, et que mon rôle, à moi, n'est pas de les exciter, j'ai porté la question devant mes juges naturels, au sein de l'Institut. Une discussion calme, sévère, approfondie, à laquelle l'Académie des sciences morales a consacré près de deux séances, s'est établie sur ce sujet. Ses membres les plus compétents y ont pris part, et le compte-rendu qui paraîtra dans le *Moniteur* fera bientôt connaître aux hommes impartiaux la *vérité vraie*, comme on dit aujourd'hui.

« BLANQUI, membre de l'Institut.

« Paris, le 15 février. »

Le compte-rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques dont il est question à la fin de cette lettre a paru dans le *Moniteur* des 17 et 18 février.

M. Blanqui a vivement exprimé le regret qu'il a éprouvé en voyant la passion politique s'emparer des faits douloureux constatés par son enquête ; mais il ne peut point accepter que des passions contraires viennent taxer d'exagération le tableau qu'il a tracé. En remettant à l'Académie les documents qui ont servi de base à son travail, M. Blanqui a déclaré à plusieurs reprises que, loin d'exagérer, il s'était efforcé d'affaiblir les couleurs du tableau. « Si j'ai un reproche à me faire, a-t-il dit, ce n'est pas celui d'avoir trop dit, mais de n'avoir pas tout osé dire. »

Au surplus, si l'on veut se faire une idée de l'éloignement que certaines personnes éprouvent pour les peintures vraies de la misère, on n'a qu'à lire la lettre écrite à M. Blanqui par un médecin de Lille, dont tout récemment à la tribune on a essayé de lui opposer le témoignage. Cette lettre, lue par M. Blanqui devant ses confrères de l'Académie des sciences morales et politiques, lui a été adressée après la publication de son rapport. Voici le passage cité par M. Blanqui et que nous copions au *Moniteur* :

« *Vous avez donc votre franc-parler pour avoir osé dire tout cela !* A la suite de la visite que nous venions de faire, j'avais ébauché le rapport qui la résumait et pris des conclusions. Mais, hélas ! je n'avais ni votre talent ni votre titre, et j'ai dû brûler mon livre qui allait mettre, me disait-on, le feu aux quatre coins de la ville. *Comme je n'ai jamais su dissimuler ma pensée, un autre* a bien voulu se charger *d'un rapport palliatif*. »

Nous ne nous exposerons pas, quant à nous, aux reproches plus ou moins fondés que M. Blanqui adresse à ceux qui font de la *passion* ou de la *déclamation* à propos des misères horribles qui écrasent et déciment des populations entières. Quand on a à sa disposition des textes aussi graves, aussi concluants que ceux fournis par les académiciens eux-mêmes, on peut se dispenser de toute amplification.

Allyre Bureau.

La Misère.

Les tendances progressives du peuple belge se caractérisent de jour en jour davantage. La tolérance et la liberté dont on jouit chez nos voisins permettent aux idées de s'y produire, de s'y développer, et comme l'initiative individuelle ne s'y trouve point à chaque instant gênée, étouffée par les tracasseries gouvernementales ou policières, il résulte tout naturellement de cet état de choses que le progrès se réalise en même temps dans les esprits et dans les faits. La théorie et la pratique marchent de front.

Sans doute on rencontre en Belgique comme chez nous une foule de gens récalcitrants, ignorants et rétifs, toujours disposés à repousser, par prudence, les réformes et les innovations, quelque timides qu'elles soient. La peur et la routine sont de toutes les patries. Ceux-là ne nient pas la misère, ils ne nient pas ses ravages, mais il faut, disent-ils dans un langage semi-hypocrite, il faut se garder d'en parler trop haut; il faut étendre un voile pudique sur les plaies de l'humanité, poser une sourdine à son cœur et faire le bien, si l'on peut, dans l'ombre et le mystère et surtout sans précipitation...... Il est des maux qu'il est bon de taire de crainte de les agraver, des souffrances qu'on ravive en les signalant, des douleurs qui s'ignorent et qu'il est presque cruel de révéler à elles-mêmes. Faire la lumière sur les douleurs, sur les abus et les vices, c'est mettre la société en péril, jeter le désordre dans les têtes, exciter les mauvaises passions, troubler le sommeil complaisant des amis de l'ordre et de la tranquillité. Vivons avec le mal, puisque le mal existe, mais cachons-le, dissimulons-le, oublions-le autant que possible et résignons-nous. La patience est une vertu.

Tel est à peu près le langage des sages officiels de toutes les nations. Cependant là où la liberté n'est pas un vain mot, les généreuses tentatives luttent avec avantage contre l'indolence et l'inertie des satisfaits. La statistique parle, on lui répond. La misère crie tout haut, on l'entend, on l'écoute.... La science affirme, on la croit... L'on agit donc, et en dépit des peureux et des sourds on marche droit à l'abolition de la misère. C'est ainsi que la Belgique, depuis quelque temps surtout, voit se multiplier une foule d'institutions fécondes ayant pour but d'augmenter le bien-être et la moralité, fruits heureux de la propagation libre des idées et d'un régime gouvernemental qui, sans être doué d'une grande puissance pour le bien, n'est cependant point un obstacle permanent à la réalisation des améliorations sociales.

Nous donnions dernièrement dans ce journal l'extrait d'un livre d'une grande valeur, publié à Bruxelles par M. Ed. Ducpétiaux. Ce livre qui a pour titre *Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres*, a été couronné par l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Nous constatons le fait en passant. Notre Institut de France n'en est pas là.

Presque toutes les pages de cet ouvrage, écrit avec une grande autorité de raison et de science pratique pourraient être publiées par nous et alors elles ne manqueraient sans doute pas de soulever les colères et l'indignation des ex-éditeurs de la rue de Poitiers, si féconds en bons petits livres, comme on sait.

Aujourd'hui nous appelons l'attention la plus sérieuse de nos lecteurs sur un très important discours prononcé le 14 février 1851 à la chambre des représentants belges par M. de Perceval, à propos d'un projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels. L'orateur, après avoir rappelé que la nation tout entière est souveraine, établit qu'on ne peut déposséder les classes prolétaires du droit de voter (le suffrage universel n'existe pas en Belgique), sans s'astreindre à faire leurs affaires mieux encore qu'elles-mêmes. Puis il entre dans la discussion du projet de loi et traite à fond la question du salaire et du paupérisme. Ce discours a causé une émotion profonde parmi les hommes politiques. C'est sans doute le début d'une entrée en campagne complète, car nous espérons bien que l'honorable représentant belge ne manquera pas à l'occasion de traiter avec le même talent et la même solidité d'argumentations les questions d'instruction publique, de finances, etc., etc., et les différents problèmes qui s'agitent aujourd'hui dans le monde entier. En attendant, nous reproduisons d'après le *Moniteur belge* le discours de M. de Perceval que nous considérons comme une étude socialiste du plus haut intérêt. Tout ce qui se dit à la tribune belge, relativement au salariat et au prolétariat, à la misère, peut s'appliquer à la France et à tous les autres pays.

Charles Brunier.

DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

La discussion générale est ouverte.

M. DE PERCEVAL. Messieurs, chercher les moyens d'améliorer l'existence matérielle des classes ouvrières, tel est le problème qui demande une solution dans tous les pays. Cette solution est devenue la préoccupation sérieuse et la pensée constante de tous les esprits éclairés.

A son tour, la législature belge s'est occupée d'une manière indirecte de cette grave question.

En créant, l'année dernière, une caisse de retraite en faveur des classes ouvrières, vous avez voulu développer le sentiment de prévoyance et d'économie chez l'ouvrier, en lui présentant la perspective d'une vieillesse à l'abri du besoin.

C'était un premier pas dans la voie des améliorations sociales. Vous l'avez opéré sans vous laisser influencer par des considérations d'un ordre peu élevé qui vous étaient énumérées pour vous faire rester stationnaires.

Et, en effet, ainsi que l'écrivait dernièrement un économiste éminent de France, ami de l'ordre, de la propriété et de la famille, il y a deux écueils à éviter, ce sont les deux extrêmes : le système de ceux qui, pour améliorer la position des ouvriers, commenceraient par bouleverser la société; et celui d'après lequel, par crainte des innovations, on trouverait mauvais de tenter quoi que ce soit. Ces deux manières de voir sont très dangereuses. La première est la subversion immédiate de l'ordre social; la seconde, à cause de l'impatience fiévreuse qui anime aujourd'hui les masses populaires, on n'en saurait douter, nous exposerait à une explosion prochaine.

Oui, messieurs, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse pour la cacher, une plaie profonde existe au corps social; et, ce n'est pas en fermant impitoyablement les yeux pour pouvoir la nier, qu'on la fera disparaître. Elle est là, saignante, et elle réclame un remède.

Dans sa louable sollicitude, le gouvernement, j'aime à le reconnaître, poursuit l'œuvre de développement et de bien-être pour la classe ouvrière. Il soumet aujourd'hui à nos délibérations un projet de loi tendant à accorder certains avantages aux associations de secours mutuels.

Bien que j'aie une foi peu robuste dans l'efficacité de la mesure en tant que moyen sérieux d'améliorer le sort des travailleurs salariés, dont le nombre s'élève en Belgique à 1,301,353, je l'appuie néanmoins et je l'accepterai, comme j'ai appuyé et accepté la loi sur l'institution d'une caisse de retraite, parce que j'ai la conviction qu'il en résultera toujours du bien pour certaines catégories exceptionnelles d'ouvriers.

Mes sympathies et mon vote sont acquis d'avance à toute disposition législative qui peut, de près ou de loin, directement ou indirectement, alléger la malheureuse situation des classes ouvrières.

En avouant ces sympathies, en émettant des votes de cette nature, je ne pense faire autre chose, du reste, que confirmer mon serment d'observer la Constitution. A mes sentiments, se joint ici le devoir qui m'incombe comme membre de la représentation nationale.

Le Congrès, en écrivant au frontispice de la Constitution qu'il en proclamait les principes au nom du peuple belge et nullement au nom d'une fraction de citoyens, en répétant à l'article 25 que tous les pouvoirs émanent de la nation, et en exigeant le payement d'une contribution annuelle de 20 florins pour être électeur, c'est-à-dire pour exercer la souveraineté réelle, positive, le Congrès constituant de 1830, dis-je, a chargé évidemment les classes censitaires d'amener par tous les moyens possibles, et surtout par de bonnes institutions sociales, l'avènement à la souveraineté réelle des citoyens non censitaires auxquels il n'accordait momentanément qu'une souveraineté nominale. Sans cela, on ne peut concevoir ni accord ni unité entre les diverses manifestations de la volonté du Congrès. Prétendre le contraire, c'est attaquer à la fois la lettre et l'esprit de notre pacte fondamental.

En faisant la Constitution telle qu'il nous l'a léguée, le Congrès disait aux classes laborieuses et nécessiteuses :

Il n'y a en Belgique qu'une seule et même souveraineté, elle réside dans l'intégralité de tous les citoyens, quelle que soit leur condition sociale. Devant la nation comme devant Dieu, tous sont égaux en droits. Plus de privilèges, plus de bâtards dans la grande famille belge, mais des enfants légitimes, marchant tous vers la conquête du bien-être, de l'instruction et de la moralité, vers le développement de leurs facultés. Dans tous les temps, pauvres et riches, ouvriers et maîtres ont combattu pour la liberté de la patrie, tous comptent des représentants parmi les martyrs de l'indépendance nationale. L'identité de nature, l'identité de concours, l'identité de sacrifices donnent les mêmes droits. Cependant, les privations et l'ignorance constituent en

---

dans son droit politique.

Après quoi ils viendront sans doute lui dire :

— Admire, peuple magnanime, notre excessive générosité, et hâte-toi de profiter de la restitution que nous voulons bien te faire pour nous confier de nouveau la garde de tes intérêts, et nous exposer à la tentation de recommencer.

Et il y en aura parmi le peuple français qui seront assez bons pour les croire. Vous verrez cela.

Le peuple français n'en fait jamais d'autres. Aussi, se mord-il souvent les doigts. Par malheur, il n'a pas fini d'exercer sur lui-même cette douloureuse opération.

Voilà pourquoi l'on dit : peuple français, peuples de braves. C'est qu'après avoir été fortement étrillé, il s'empresse sur le champ d'avoir recours aux mêmes hommes, pour se faire étriller de nouveau.

O mon pays, tu possèdes mon amour, mais tu es loin d'avoir mon estime !

Je sais bien qu'il y a certains jeunes qui ne valent pas mieux que les vieux politiques, mais soyez sûrs que ceux-là, ce sont ces grands-papas qui les ont gâtés.

Non, encore une fois, malgré leur renommée, malgré leurs prétendus talents, malgré l'auréole dont la foule imbécile ou parlementaire se plaît à entourer leurs fronts, non, je ne puis accorder ni respect, ni considération à ces hommes funestes.

Que m'importent qu'ils possèdent le jargon politique ; qu'ils sachent aligner des lignes et des chiffres dans les rapports parlementaires; qu'ils jouissent de la déplorable faculté de parler facilement sur n'importe quoi ; de traiter n'importe comment toutes les questions imaginables ; de défiler pendant deux heures un chapelet de lieux communs à la tribune au grand ébahissement des badauds !

Cette habile faconde qui éblouit les simples, cette routine des affaires au nom de laquelle ils s'imposent à leurs partisans et parfois même à leurs adversaires me semblent des titres de plus à l'exclusion totale que je sollicite en leur faveur.

S'ils n'étaient dangereux, je ne les honorerais que de mon dédain, et j'inviterais mes concitoyens à faire comme moi.

Mais connaissant tout le mal qu'ils ont fait à mon pays et prévoyant celui qu'ils peuvent lui faire encore avant la fin de leurs jours, je remplis un devoir sacré en criant à la France :

— Grande nation, si tu ne mets une bonne fois tous ces barbons de côté, tu auras lieu de t'en repentir.

Ce n'est pas des choses, c'est des hommes que vient le danger de la situation.

Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, la France retombe encore dans l'ornière sanglante des révolutions, soyez sûrs que ces révolutions n'auront pas d'autre cause que l'incurable ambition de ces vieillards qui n'ont d'autre fonction dans notre monde politique et social que de souffler dans le cœur des niais le dépit et la peur qui ravagent leur propre existence.

Arrière donc ces hommes du passé qui ne savent qu'embarrasser le présent et entraver l'avenir.

Au jeune siècle de jeunes hommes ! A la France nouvelle des esprits nouveaux ! A cette époque de science, de travail, de recherches fécondes, des intelligences éclairées, des cœurs ardents, des fronts penseurs, des âmes dévouées !

Place à la jeunesse ! place à la vie ! place à la foi ! place à l'idée !

Plus de vieille politique ! plus de diplomatie tortueuse ! plus de verbiage parlementaire ! plus d'ambitions égoïstes ! plus de conflits stériles !

Le temps de la faconde oratoire est passé ; le jour de l'action sérieuse est venu. Les prétentions individuelles doivent s'effacer désormais devant l'intérêt collectif.

Chacun pour soi est remplacé par *chacun pour tous* dans le livre de l'humanité nouvelle. Les hommes de la vieille devise doivent faire place aux hommes du dogme nouveau.

Il s'agit d'établir la justice là où l'ancienne politique a maintenu l'iniquité; il s'agit d'unir ce qu'ils ont divisé; il s'agit d'affranchissement, et non plus de domination !

Ces hommes ont rempli leur tâche. Ils ont surchargé de tant d'abus le sommet de leur édifice monarchico-constitutionnel, qu'à la fin ils l'ont fait crouler sur ses bases.

Leur œuvre est terminée, la nôtre commence. Ils ont démoli, reconstruisons !

Et surtout, ne les installons plus dans le chantier politique et social où ils ne sont bons qu'à remuer leurs décombres et à entraver les vrais travailleurs !

Laissons-les se lamenter à la porte, et que, pour leur punition, pour notre seule vengeance, ils assistent, les bras croisés, à la grande œuvre de ce siècle, à l'édification du bien-être général et de la paix universelle !

Eugène Nus.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — *Bonsoir, Monsieur Pantalon !* Un acte par MM. Lockroi et A. Grisar.

Cette pièce appartient à la famille des bouffonneries dont les *Rendez-vous bourgeois* sont demeurés l'inimitable type. Figurez-vous un honnête droguiste de Venise, sous les traits de Riquier, homme inoffensif s'il en fut, tremblant au moindre éclat de voix de sa femme, allant ouvrir lui-même sa porte pour ne pas déranger sa servante qui est occupée à bavarder ; figurez-vous ce pauvre homme si débonnaire et si candide embarqué, par le concours le plus fatal de circonstances bizarres, dans deux homicides, et entraîné à en risquer un troisième pour faire disparaître les traces des deux premiers. Représentez-vous un honnête bourgeois, M. Pantalon, qui arrive tout rayonnant dans la famille de la fiancée de son fils, qui n'y trouve ni souper, ni lit préparé, est réduit à s'accommoder d'un canapé, reçoit, en manière de bonsoir, les compliments les plus énigmatiques et les plus lugubres, et de plus voit son sommeil interrompu de la façon la plus inquiétante.

Doublez cela d'une musique écrite par l'auteur de l'*Eau merveilleuse* et de *Gilles ravisseur*, faites jouer et chanter par Riquier, Mlles Lemercier, Revilly et Decroix, MM. Ponchard fils et Bellecour, vous ne serez point étonnés des bravos et des rires qui ont accueilli la première représentation et se continueront pendant une longue suite d'autres. A la chûte du rideau, tous les acteurs ont été rappelés. Ces applaudissements s'adressant à la collectivité sont le meilleur éloge que l'on puisse faire du système intelligent suivi par l'administration de l'Opéra-Comique qui s'attache d'abord et avant tout à avoir une bonne troupe, à assurer un excellent ensemble, ce qui ne l'empêche pas d'attirer à elle des individualités remarquables toutes les fois qu'il s'en présente.

La nouvelle partition de M. Grisar est digne de ses aînées. Le quatuor, *Bonsoir, M. Pantalon*, restera comme un excellent modèle du genre bouffon. Là encore, on retrouve ce qui caractérise le talent de M. Grisar : un grand effet obtenu par des moyens simples et naturels.

Allyre Bureau.

core l'état du plus grand nombre d'entre vous, et le bien-être et l'instruction ne sauraient s'obtenir en un jour par un décret. Pour améliorer rapidement votre condition matérielle, pour arriver plus tôt à l'instruction, pour être promptement élevé à la véritable liberté de l'homme, confiez la recherche et la fondation des moyens à ceux de vos aînés déjà en possession du bien-être et du savoir, ces deux aspirations légitimes de votre nature, en même temps que ces deux leviers nécessaires à votre émancipation. Dans la situation précaire où vous ont mis des iniquités séculaires, et la juste impatience d'échapper aux maux qui en sont la suite, vous pourriez peut-être, en exerçant votre souveraineté, vous laisser entraîner loin du résultat que vous auriez voulu obtenir. Renoncez provisoirement à vos droits politiques, votre abnégation hâtera le moment de votre émancipation.

N'est-ce pas, messieurs, traduit en langage ordinaire, l'esprit de la Constitution qui nous régit, et à laquelle nous avons juré d'être fidèles?

Le but social par excellence, la raison d'être des nations, c'est l'établissement des moyens d'assurer le bonheur de tous leurs membres. Et à quel titre, si ce n'est pour arriver plus vite à ce résultat, une minorité de citoyens peut-elle demander au plus grand nombre l'abdication temporaire de leurs droits naturels et sociaux?

Le devoir des classes aisées en Belgique, investies du pouvoir de faire les lois et de gouverner la nation, s'est donc accru de toute l'étendue du sacrifice que le Congrès a exigé des classes nécessiteuses. Notre principale mission consiste à les faire sortir de la tutelle où elles vivent; car, en acceptant de gouverner seuls l'Etat, *nous nous sommes engagés de faire plus pour leur situation, plus sans elles qu'avec elles.*

Si nous ne remplissons pas ce devoir, notre mandat ou plutôt notre privilége est sans but comme sans justification.

C'est pourquoi je vous disais, messieurs, en commençant, que mon vote favorable au projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels était la consécration pratique de mon serment d'observer la Constitution.

J'ajoutais que je ne pouvais me défendre contre certains doutes sur la puissance que le gouvernement et la section centrale attribuent aux caisses de retraite et de secours mutuels.

S'il fallait se soumettre à certaines opinions émises, ces deux institutions établies, peu de chose resterait à faire en faveur des ouvriers.

Je ne saurais admettre cette conclusion.

Avant de venir dire aux populations ouvrières : Versez aux caisses de retraite et de secours mutuels, épargnez pour vos vieux jours, pour les chômages, les accidents et les maladies; ne conviendrait-il pas de s'assurer si le salaire qu'ils reçoivent pour leurs travaux suffit pour les strictes nécessités de la vie?

Jusqu'à quel point est-il rationnel d'ouvrir des caisses d'épargne et de prévoyance en faveur de ceux-là mêmes qui ont à peine assez pour leurs besoins légitimes?

Dans une pareille occurrence, épargner et vivre me paraissent deux termes difficiles à concilier.

Demandons-nous donc d'abord, messieurs, si généralement le taux des salaires, le gain journalier des ouvriers, leur permettent d'en retrancher une partie pour alimenter les caisses dont il s'agit.

Et si cette quasi-impossibilité pour le plus grand nombre vous était démontrée par des arguments officiels, n'aurions-nous pas agi, en généralisant déjà des institutions du genre de celles dont nous nous occupons, comme celui qui veut, ainsi que le dit le proverbe, faire aller la charrue avant les chevaux.

A cet égard, messieurs, je viens vous présenter des chiffres qui pourront vous éclairer. Je les ai trouvés dans les documents concernant le recensement général de la population et des industries en Belgique, documents recueillis par l'honorable ministre de l'intérieur.

Au 15 octobre 1846, toutes les industries, compris l'agriculture et le commerce, occupaient ensemble 1,301,353 ouvriers salariés.

Les membres composant la famille de ces ouvriers, c'est-à-dire les personnes hors d'état de travailler ou ne gagnant rien, s'élevaient à 934,737. Ensemble 2,236,090.

Sur ce nombre, l'industrie manufacturière, les fabriques de coton et de drap, les filatures, etc... les usines de toute nature, les houillères, les extractions de minerais, toutes les industries manuelles des villes et des campagnes, en occupent 321,408, répartis de la manière suivante, en tenant compte des sexes et des âges :

Hommes adultes	215,375
Femmes adultes	39,884
Garçons au-dessous de 16 ans	35,880
Filles au-dessous de 16 ans	30,269
Ensemble	321,408

Prenons à présent l'état des salaires (1).

Sur 215,375 hommes adultes, le recensement direct n'en a trouvé que 5,342 gagnant plus de 3 francs par jour. En évaluant les dimanches et jours de fête à raison de 60 par année, sans compter un seul jour de chômage, soit pour maladie, soit pour manque de travail, le revenu de ces 5,342 ouvriers exceptionnels se réduit à 3 francs 75 centimes par jour.

Le trouvez-vous trop élevé, messieurs, pour les plus strictes dépenses d'entretien, de nourriture, d'habitation de toute une famille? Pensez-vous qu'on puisse, sans s'imposer de dures privations, en distraire un certain nombre de centimes par jour, pour les verser à la caisse de prévoyance ou de secours mutuels?

Ces 5,342 ouvriers sont cependant les heureux, les favorisés, je pourrais même dire les privilégiés, eu égard au bas salaire de l'immense majorité des autres.

Des 215,375 ouvriers adultes, 180,440 ont un salaire de moins de 2 francs; 113,950 ont moins de 1 franc 50 centimes.

N'oubliez pas qu'il s'agit d'hommes adultes dont le corps réclame certainement une forte nourriture pour effectuer de rudes travaux et vaincre une foule de causes morbifiques.

Décomptez 60 jours pour les dimanches et jours de fête, et supposez que les 215,375 adultes travaillent tout le reste de l'année, vous arriverez à un salaire moyen de 1 franc 27 centimes par jour et par ouvrier.

Quand il se sera donné le strict nécessaire, combien pensez-vous qu'un célibataire puisse porter de superflu aux caisses de prévoyance et de secours? Dès lors, comment s'y prendra, à plus forte raison, le père de famille?

(1)

	ADULTES.		ENFANTS.	
	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.
Au-dessous de 50 centimes,	18,672	13,612	17,531	22,538
De 50 centimes à 1 fr.,	36,574	16,008	12,459	6,346
De 1 fr. à 1 fr. 50 c.	58,704	8,101	5,890	1,385
De 1 fr. 50 à 2 fr.,	66,490	2,001	»	»
De 2 fr. à 2 fr. 50 c.	18,291	126	»	»
De 2 fr. 50 c. à 3 fr.,	11,502	17	»	»
De 3 fr. à 4 fr.,	3,706	21	»	»
De 4 fr. à 5 fr.,	1,136	8	»	»
Au-dessus de 5 fr.,	500	»	»	»
	215,375	39,884	35,880	30,269
	321,408			

Voyons le salaire des femmes adultes, que la loi appelle également au bénéfice de ces caisses.

Le nombre de femmes adultes travaillant pour les industries prémentionnées est de 39,884.

162 seulement ont 2 fr. au plus par jour.
37,721 ont moins de 1 fr. 50 c.
29,620 ont moins de 1 fr.
13,612 ont moins de 50 centimes.

Avec un tel salaire, j'estime que, pendant toute l'année, l'épargne devient impossible.

Le nombre de garçons au-dessous de 16 ans, qui viennent en aide à leurs parents, est de 35,880.

17,531, c'est-à-dire la moitié, gagnent moins de 50 centimes.
12,459, de 50 centimes à 1 fr. et
5,890, de 1 fr. à 1 fr. 50 c.

Parmi les jeunes filles au-dessous de 16 ans, et au nombre de 30,269, il y en a 22,538 recevant un salaire de moins de 50 c.
6,346 reçoivent de 50 centimes à 1 franc, et
1,385 de 1 fr. à 1 fr. 50 c.

De ce revenu, déduisez les chômages pour stagnation de travail, pour maladies, pour fêtes et dimanches, et vous aurez, j'en suis certain, la conviction que les moyens proposés jusqu'ici sont bien faibles pour améliorer sérieusement, efficacement la condition des travailleurs salariés de la grande et de la petite industrie qui comprennent plus de 300 professions distinctes.

Permettez-moi, messieurs, de vous citer ici en passant et à l'appui des idées que je viens d'émettre, l'opinion d'une chambre de commerce en France. Consultée par le gouvernement, sur la question des salaires et sur l'utilité de certaines associations de prévoyance pour améliorer le sort de l'ouvrier, voici ce que répondait la chambre de commerce de Clermont :

« Toutes les fabriques, toutes les industries qui travaillent sous le régime de la *libre concurrence*, ne pourront jamais arriver au *salaire suffisant*; bien au contraire, le salaire suivra une progression décroissante nécessitée par le besoin de soutenir la lutte du bon marché, sous peine de ruine, tant contre les concurrents intérieurs que contre les concurrents étrangers; il est donc inutile et pour ainsi dire inhumain de demander aux lutteurs désespérés de la libre concurrence, des retenues sur leur journée déjà insuffisante, pour constituer des caisses d'épargne, ou des caisses de prévoyance et de retraite. »

Dans l'enquête sur la condition des classes ouvrières en Belgique, la Société de médecine de Gand s'exprime ainsi sur le sort des ouvriers cotonniers :

« Depuis la renaissance de notre industrie cotonnière, c'est-à-dire depuis l'introduction des mécaniques, le prix du travail a éprouvé de grandes variations. Pour ne citer qu'un exemple, le fileur qui, déduction faite de ce que lui coûtent ses monteurs, ne reçoit plus que 13 ou 14 fr. par semaine, gagnait très facilement 30 fr. dans le principe.

» Cette diminution considérable n'a pas eu lieu d'une manière subite; mais elle s'est opérée successivement, et à mesure que la concurrence est venue diminuer les bénéfices des fabricants. Depuis 1830, la valeur du travail n'a pas sensiblement baissé : la raison en est toute simple; c'est que dès lors elle était parvenue à sa limite la plus inférieure, et était insuffisante pour faire face aux besoins les plus indispensables. »

Et vous n'ignorez pas, messieurs, que la Flandre orientale contient 9,801 ouvriers cotonniers, hommes, femmes et enfants.

La société de médecine de Gand ajoute ensuite les réflexions suivantes dont la justesse est incontestable :

« L'homme qui donne à la société son temps et ses forces, a pourtant droit d'exiger d'elle, en retour de son utile labeur, des moyens d'existence pour lui et pour les siens, et, à nos yeux, la société est bien coupable quand, à la suite d'un travail opiniâtre, l'ouvrier honnête, au lieu de trouver une rémunération juste et suffisante, ne rencontre que ruine et désolation. »

Passons à l'agriculture.

Les domestiques à gages employés par les exploitants, s'élèvent à	107,323
Les servantes à	69,723
Total	177,046

Y en aurait-il parmi eux beaucoup à même d'économiser sur leurs gages de quoi s'assurer à 60 ans une pension de retraite de 75 centimes par jour?

Je me dispense de répondre à la question.

Outre les domestiques habitant avec les cultivateurs, l'industrie agricole occupe encore un grand nombre d'ouvriers pendant une bonne partie de l'année. D'après le recensement de 1846, le nombre de journées de journaliers employées pendant l'année, s'élevait pour toute la Belgique, à 27,567,716 pour les hommes,
— à 14,623,221 pour les femmes.

Posons qu'en moyenne l'ouvrier agricole travaille 275 jours de l'année, et qu'il en soit de même pour la femme. Vous aurez que le nombre d'hommes, ouvriers agricoles, employés annuellement dans toute l'étendue du pays, sera de 100,243
Et le nombre de femmes de 53,175
Ensemble 153,420
personnes, toutes adultes.

Voici l'état de leur salaire officiel :

PROVINCES.	Moyenne des salaires depuis 1830.			
	Avec nourriture.		Sans nourriture.	
	Pour les hommes.	Pour les femmes.	Pour les hommes.	Pour les femmes.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c
Anvers.	0 65	0 40	1 05	0 68
Brabant.	0 59	0 43	0 95	0 66
Flandre occidentale.	0 64	0 45	1 15	0 71
Flandre orientale.	0 56	0 37	1 11	0 71
Hainaut.	0 59	0 42	1 18	0 67
Liége.	0 72	0 46	1 14	0 75
Limbourg.	0 51	0 32	0 87	0 61
Luxembourg.	0 66	0 48	1 11	0 76
Namur.	0 71	0 45	1 32	0 72
Dans tout le royaume.	0 61	0 41	1 13	0 70

Ces chiffres résultent de renseignements fournis par 704 communes des neuf provinces pour les salaires avec nourriture, et par 1,701 communes pour les salaires non compris la nourriture.

D'après ces résultats, la nourriture pour les hommes est, par le fermier, évaluée en moyenne à 50 centimes par jour, et celle des femmes à 30 centimes.

Ces chiffres s'obtiennent en retranchant respectivement, pour les deux sexes, le salaire donné avec nourriture du salaire donné sans nourriture.

Supposez à présent que l'ouvrier agricole, homme, puisse sur son salaire économiser 25 centimes par jour de travail, et que l'économie soit la même pour la femme. A raison de 275 jours de travail, le total des économies réalisées sera de 68 fr. 75 c. avec lesquels ils devront vivre pendant les 90 jours non occupés de l'année, y compris les dimanches et les fêtes. Cela fait, pour couvrir toutes les dépenses, une moyenne de 76 centimes par jour et par ouvrier.

Je vous le demande, messieurs, ce salaire est-il suffisant pour les besoins légitimes de la vie humaine? Il est trop faible, même pour un célibataire; et combien de ces 100,243 ouvriers agricoles sont pères de famille?

En dehors des catégories d'ouvriers que je viens d'énumérer, appartenant tous à des professions déterminées et exigeant un apprentissage spécial, le recensement direct de 1846 a constaté l'existence de 826,525 ouvriers des deux sexes, n'ayant aucune profession déterminée, travaillant à la journée, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre exploitation, aux travaux publics, dans les ports, pour le haut commerce et pour les négociants, dans les villes et les communes rurales; les personnes composant leurs familles atteignent le chiffre de 506,506. Il n'est rien dit du salaire de ces ouvriers, mais on peut s'en faire une idée d'après ceux reçus par les travailleurs soumis à un apprentissage. Il ne dépasse donc pas, en général, la moyenne de 1 fr. 27 c. trouvée pour les ouvriers à professions déterminées. De plus, pour ces ouvriers nomades, les chômages doivent être beaucoup plus fréquents.

En présence d'un pareil état des salaires, peut-on dire avec fondement que les ouvriers doivent économiser pour les accidents de la vie et pour les vieux jours? Et faut-il s'étonner si le nombre de personnes qui ont déclaré être secourues par les bureaux de bienfaisance s'élevait, au 15 octobre 1846, à 699,857 comprenant 149,707 ménages?

Dans un ouvrage écrit par un haut fonctionnaire sur le paupérisme, je voyais dernièrement à ma grande surprise, et contrairement à vos croyances, sans doute, que le nombre de pauvres s'était accru en Belgique de 9 0/0 depuis l'année 1830, même en tenant compte de l'augmentation de la population.

En 1828, la Belgique comptait 563,565 indigents.
En 1839, il y en avait déjà 587,095.
En 1846, le nombre d'indigents s'élevait à 699,857.

Un point qui ressort clairement du rapport de la section centrale, c'est que le développement extraordinaire des institutions de prévoyance et de secours mutuels en Angleterre et en Irlande n'empêche pas ces deux pays de compter par millions d'indigents. On y trouve 33,232 associations de cette espèce ayant un revenu annuel de 4,980,000 liv. st., environ 120,000,000 de fr., et des fonds accumulés pour un capital d'au moins 11,630,000 liv. sterl., ou 290,750,000 fr.

D'après le rapport de la section centrale, la moitié au moins de la population adulte de ces deux pays serait affiliée à ces associations. Certes, nous sommes loin de cet état de choses en Belgique, où la population ouvrière des 199 sociétés de secours mutuels existantes ne s'élève qu'à 68,297 individus. Cependant on peut affirmer dès à présent que l'exemple cité de l'Angleterre, et surtout de l'Irlande, démontre la vertu négative des institutions de ce genre pour combattre efficacement l'existence et la marche ascendante du paupérisme.

Un ministre de la République française, en rectifiant, l'autre jour, à la tribune de l'Assemblée législative, des chiffres cités sur la mortalité des enfants de la classe ouvrière à Lille, a fait connaître l'effrayante mortalité des enfants de la population salariée de Manchester, la ville manufacturière la plus considérable de l'Angleterre, et dans laquelle on ne compte pas moins de 4,000 sociétés de prévoyance ayant 240,000 membres et un revenu annuel de 400,000 liv. sterl., un million de francs.

En présence du chiffre de la mortalité à Manchester, je suis bien tenté de croire que les ouvriers salariés des manufactures qui se trouvent dans cette cité participent pour bien peu de choses aux sociétés de secours qu'on nous déclare y exister.

En Angleterre, malgré l'abolition, en 1834, de la loi sur la taxe des pauvres, mesure qui a considérablement empiré les conditions de secours à la classe nécessiteuse, le nombre d'indigents détenus dans les *Work-houses* (dépôts de mendicité), n'a cessé de s'accroître dans des proportions effrayantes.

Il était de 169,232 en 1840; en 1844, il s'élevait déjà à 230,818; et, enfin, en 1848, la population des *Work-houses* n'était pas moins de 305,956.

En même temps, le nombre de pauvres secourus à domicile a suivi une progression identique. Il était de 1,149,529 en 1840; en 1844, de 1,477,561; et de 1,876,541 en 1848.

Voici le tableau de ce double accroissement, pendant une période de neuf années :

Pauvres de toutes classes recevant assistance.

ANNÉES.	Pauvres des workhousses (in door).	Pauvres secourus à domicile (out door).	Total, des pauvres des workhousses et des pauvres secourus à domicile.
1840	169,232	1,030,297	1,149,529
1841	192,106	1,106,942	1,299,048
1842	222,642	1,204,545	1,427,187
1843	238,560	1,300,930	1,539,490
1844	230,818	1,246,743	1,477,561
1845	215,325	1,255,645	1,476,970
1846	200,270	1,131,819	1,332,089
1847	265,037	1,456,313	1,721,350
1848	305,956	1,570,585	1,876,541

Ces chiffres, tirés de documents officiels publiés par le gouvernement britannique, ne démontrent-ils pas l'impuissance des institutions de la nature de celles que nous discutons pour arrêter l'agrandissement du paupérisme?

La section centrale chargée d'examiner le projet de loi en discussion, déclare, dans son rapport, *que la condition des classes laborieuses s'améliore graduellement avec les progrès de la civilisation.*

Sur quels faits positifs, réellement existants et constatés, la section centrale se fonde-t-elle pour écrire une semblable affirmation?

Ne jugeons pas de la situation des ouvriers par le développement du bien-être au sein de nos familles. Je crains beaucoup que nous concluions trop souvent, à notre insu sans doute, par ce qui a lieu autour de nous.

Le prix des denrées alimentaires a augmenté continuellement depuis des années; en est-il de même des salaires?

Au moyen-âge et aux temps qui suivirent, la condition de l'ouvrier différait à peine de celle du maître. Les patrons travaillaient eux-mêmes. Un savant historien de notre pays, M. Moke, dans son remarquable écrit sur les mœurs et les usages des Belges, donne, pour une profession, le tarif des salaires, des maîtres et des valets. Les règlements du métier des tisserands à Bruges ordonnaient que de cinq deniers le maître en eût trois, le valet deux. Et le maître fournissait le métier et le local. Plusieurs ordonnances réglementaires portent pour clause : « Du consentement des maîtres et des valets. » La bourse était commune et le patronage bienveillant.

Je découvre les mêmes idées, les mêmes principes, les mêmes sentiments dans les statuts des *Gildes* ou confréries des gens de métiers, dans les dispositions réglementaires des *Frairies* de la province de Liége et des ouvriers des mines associés sous le titre de *Comparchonniers*. Ces derniers touchaient non-seulement leurs journées, mais encore leur part dans les bénéfices, nonobstant toutes maladies ou blessures, durant six [illegible]

Au bout de ce temps, ils ne participaient plus qu'aux bénéfices, à moins que la blessure n'eût été grave. L'ouvrier blessé recevait la demi-journée.

La classe ouvrière vit-elle de nos jours dans les mêmes conditions? De cinq deniers, le maître en a-t-il trois et l'ouvrier deux? Le patron fournit-il aujourd'hui les instruments de travail, et l'ouvrier entre-t-il pour une part dans les bénéfices? Quand l'ouvrier est malade, reçoit-il encore la moitié de son salaire? Enfin, le patronage est-il toujours bienveillant dans la généreuse et large acception du mot?

Ah! il est triste de devoir le constater, mais les faits qui se passent sous nos yeux le prouvent surabondamment, l'intervalle entre les maîtres et les ouvriers s'agrandit sans cesse, et les distances qui les séparent prennent, depuis des années, de bien grandes proportions!

Cet état de choses doit faire réfléchir. Car, ainsi que le proclame, dans son rapport sur les sociétés de secours mutuels, la commission chargée, en 1849, de la mission de proposer au gouvernement un système de prévoyance en faveur des classes laborieuses, si la conquête de la liberté du travail est un bienfait, l'on ne peut cependant méconnaître que des forces extérieures, contre lesquelles l'individu isolé ne peut lutter, brisent souvent l'avenir d'une famille, découragent le travailleur honnête et paralysent des bras auxquels un peu d'assistance rendrait la vigueur.

J'en conclus, et ici, encore, je suis heureux de me trouver d'accord avec la commission précitée, que l'Etat doit son appui aux efforts louables des classes laborieuses.

Ces efforts existent; c'est la caractéristique de notre époque; car, ainsi que je l'ai dit en commençant, partout les classes ouvrières sont travaillées par des aspirations vers le bien-être. Ce désir qui les anime n'a rien d'impie, rien d'immoral; il est légitime, et, comme l'a fait remarquer la commission dans son rapport, il est louable.

Mettons-nous donc, messieurs, résolument à l'œuvre pour alléger des souffrances incontestées. La religion non moins que la conservation de l'ordre social et notre pacte fondamental nous en imposent le devoir. Faisons taire les dissentiments qui nous séparent dans la sphère des idées politiques, car pour chercher à rendre moins sensibles les souffrances de la classe ouvrière, nous n'avons pas trop de toutes les opinions, de toutes les convictions.

Chez nos voisins du Midi, ou bien on signale les maux sans y avoir proposé jusqu'ici peu de remèdes praticables, ou bien on nie résolûment ces maux et on affirme, par suite d'un aveuglement déplorable, qu'ils n'existent que dans l'imagination des ennemis de la société.

Nous n'imiterons, dans notre pays, j'en suis certain, ni l'une ni l'autre conduite, qui accusent des sentiments peu chrétiens et peu patriotiques.

A l'aide de la compression et de la calomnie, on peut bien, pour un instant, égarer l'opinion publique et étouffer le cri de la douleur.

Mais quelle que soit l'habileté des hommes d'Etat et des publicistes qui se servent de ces deux armes, elles n'ont pas la vertu d'extirper le mal.

C'est parce que vous êtes convaincus de cette vérité, messieurs, que vos sympathies et vos votes sont acquis et continueront de l'être à toutes les mesures sages et prudentes en vue d'améliorer le sort de l'ouvrier. J'accepte celle que le gouvernement nous offre aujourd'hui, mais je le convie en même temps d'achever son œuvre. La tâche qu'il a entreprise n'est point terminée, et j'attends de sa prévoyante sollicitude des mesures plus larges et plus efficaces.

(Extrait du *Moniteur belge*, séance de l'Assemblée des représentants du 14 février 1851.)

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue établi à la 8e page et à prendre dans nos bureaux.

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an. . .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement		
d'un an,	1 f.	50
— de 6 mois,	»	75
— de 3 mois,	»	40

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 28 février, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT?

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

PETITE CORRESPONDANCE.

En chasse. — M. A. T. — Cast. vous serre affect. la main. — Doit-il vous rejoindre?

Gandersheim. — M. G. — Reçu les 20. — Appliq. 17 à la R. et 3 à v. réab. — Nous ferons part à D. L. de ce qui le concerne. — Rem. affec.

Cherbourg. — M. M. — Reçu les 46. — Appliq. suiv. v. ind. — Amitiés et rem.

Toulon. — M. B. — Reçu les 56.95. — Passé écrit. de conform. — Pris note du surplus. — Affect. rem.

Sig. — M. B. — Reçu les 48. — Appliq. à la R. — Merci.

Lille. — M. B. — Reçu les 25. — Appl. suiv. v. indic. — Rem. à tous deux.

Mamet. — M. M. — Reçu les 26. — Pris note du surplus. — Aff. rem.

Cette. — M. H. — Reçu les 101.95. — Vous avez droit à la prime ainsi que M. C. — Faites votre choix. — Nous v. écrirons sous peu. — Amitiés et rem. à tous.

La Charité. — M. G. — Reçu les 100. — Appl. suiv. v. indic. — Remis les 16. — Nous all. faire les réab. à l'ÉD. NOUV. et aurons égard à v. recomm. — Parfaitement d'accord. — Nos démarches pour l'affaire L. ont été infruct.; nous all. du reste v. écrire. — Mille amitiés.

Toulon. — M. G. — Reçu v. lettre et procéd. les 40. — Votre lettre du 21 déc. a été adressée à M. L. — O. V. a reçu. — Changé v. adresse. — Complim. affect.

Coullens. — M. B. — Reçu les 32. — Rem. à M. M. les liv. demandés. — Nous v. écrivons. — Rem.

Indret. — M. M. — Reçu les 34.50. — Appliq. de conform. — Affect. rem. à tous.

St-Malo. — M. C. — Les 80.20 nous ont été remis le 10 cour. — Reçu v. lettre. — Affect. compl.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 22 février, au comptant le 5 p. 0/0 à 96 50, le 3 p. à 57 90; la Banque de France à 2,235 00; obligations de la ville Paris, 1420. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 171 25; rive gauche, 170 00; Paris à Orléans, 885 00; Paris à Rouen, 665 00; Rouen au Havre, 272 25; Avignon à Marseille, 195 00; Amiens à Boulogne, 221; Orléans à Bordeaux, 395 00; du Nord, 472 75; Strasbourg, 367 75; Nantes, 248 75. — Zincs Vieille-Montagne, 2,660; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; Rente de Naples, 99 00; Emprunt Romain, 77 00; 5 p. 0/0 Belge 1840, 402 0/0; Espagne, dette active, 25 1/4; Lots d'Autriche, 395; Piémont dern. emp. 82 90; Obl. anc. 975; nouv. 930 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS CI-DESSUS.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Rittinghausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages. 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

EN VENTE, à la Librairie Phalanstérienne, nº 23, quai Voltaire :

LA SOLUTION

OU

LE GOUVERNEMENT DIRECT

DU PEUPLE

PAR VICTOR CONSIDERANT.

TROISIÈME ÉDITION.

Brochure in-octavo. Prix : 30 centimes.

Paris, — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — No 31. 2 Mars 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT.

Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La question du gouvernement direct du Peuple par le Peuple.

DISCUSSION.

Nous tenons essentiellement à ce que la question du gouvernement direct soit discutée à fond. Il importe que les démocrates se mettent bien d'accord non-seulement sur le mot, non-seulement sur le principe, mais encore et surtout sur les moyens de réalisation. Il y a trop longtemps que la souveraineté du Peuple est proclamée en France, sans y être aucunement réalisée, pour qu'on ne reconnaisse pas la nécessité de se préoccuper très sérieusement de la valeur des moyens qui pourraient conduire au but. L'article suivant, dû à l'auteur du premier travail publié sur cette question par la *Démocratie pacifique*, en septembre 1850, a une véritable importance à ce point de vue.

Nous sommes heureux d'enregistrer toutes les déclarations démocratiques d'adhésion au principe du gouvernement direct. Dans l'accord autour de ce principe réside, nous en sommes convaincus, tout l'avenir de la démocratie européenne ; mais pour que cet accord soit fécond, il faut qu'il soit réel, et pour qu'il soit réel, il faut qu'il repose sur des bases nettement définies.

Allyre Bureau.

Ledru-Rollin et la législation directe par le Peuple.

La *Voix du Proscrit* a publié dans son numéro du 16 février un article de Ledru-Rollin qui paraît vouloir résumer dans ce travail ses opinions politiques du moment. J'avoue que la lecture de cette profession de foi, lancée dans le monde après la publicité donnée à l'idée de la législation directe, a produit sur moi une impression pénible ; je l'avoue d'autant plus ouvertement que ma qualité d'Allemand me met parfaitement à l'aise vis-à-vis du célèbre montagnard dans un pays où il a obtenu de la démocratie plus de deux millions de suffrages. Aucune considération ne m'empêche donc de faire mon devoir, tout en protestant de mon estime et de ma sympathie pour l'illustre proscrit que je ne désespère pas de voir — et bien prochainement — dans les rangs, ou plutôt à la tête des nôtres. Pour amener ce résultat, il est clair qu'il faut discuter, qu'il faut prendre la plume pour lui prouver qu'il est encore à côté de la vérité.

Ledru-Rollin est parfaitement d'accord avec Considerant et moi sur le point principal, sur le *principe de la souveraineté du peuple*. Comme nous, il veut éviter dorénavant l'escamotage de ce principe ; il veut l'*application véritable*, il veut *le principe et ses conséquences*.

Mais quelles sont ces conséquences naturelles, inévitables, logiques du principe de la souveraineté du peuple ? C'est ici que l'accord cesse entre nous. On sait que je rejette, moi, *toute représentation, toute délégation, quelle qu'elle soit, du pouvoir législatif*. Dans mon système, *le peuple est tout, le reste n'est rien* ; c'est le peuple qui a l'initiative de l'ordre du jour, qui délibère, qui fait sortir la loi d'une manière organique des discussions mêmes. Sa volonté n'est enchaînée nulle part, pas même par l'obligation de délibérer sur un projet de loi préparé d'avance.

Ledru-Rollin, au contraire, nous donne une *corporation de mandataires* qui ne seront que de véritables représentants au petit pied, en attendant qu'ils le redeviennent tout-à-fait. Ce corps législatif *propose* les projets de lois qui, pour devenir lois, doivent être *acceptés* par la nation. Il rend des *décrets* qui seront exécutés sans être soumis à la sanction du peuple, parce que le peuple « *est censé les approuver*. » « *Son silence*, continue Ledru-Rollin avec Robespierre, *est pris pour une approbation*. Il est impossible qu'un gouvernement ait d'autres principes. Ce consentement est exprimé ou *tacite* ; mais dans aucun cas la volonté souveraine ne se représente, *elle est présumée*. »

Eh bien ! où est-elle donc la différence entre vos mandataires et les représentants du peuple actuels ? Que font ceux-ci, sinon *présumer ou feindre de présumer* toujours que la volonté du peuple est bien rendue par la leur ? Oui, dans votre système le représentant est *tout*, le peuple *n'est rien*, et je le prouverai.

D'abord, quelle est la part que, dans la législation, vous faites au peuple qui *acceptera* les lois, et à l'Assemblée des mandataires qui *rendra les décrets ?* Vous nous l'apprenez vous-même.

» Pas d'exagération, dites-vous, la question étant réduite aux termes dans lesquels elle a été posée par la Convention, — le peuple votant les lois et l'*Assemblée des délégués pourvoyant, par des décrets, aux nécessités secondaires*, — combien de fois suppose-t-on que le peuple aurait, dans l'année, à exercer son droit ? *Bien rarement, sans aucun doute*, lorsque les principes primordiaux fixant ses destinées auront été posés par lui. »

Voilà ce qui est clair ! Les principes primordiaux formeront le sujet des *lois*, le reste sera formulé dans les *décrets*. Mais à quoi bon faire préparer des projets de lois par une assemblée quand on sait d'avance que ces projets de lois seront *détestables ?* Ne voyez-vous donc pas ce qui se passe autour de vous ? Y a-t-il encore un homme politique en Europe qui ignore dans ce moment *que les Assemblées soient incapables de faire une bonne loi sur un sujet quelconque ?* Cette circonstance que le travail de vos mandataires reste à l'état de projet jusque après l'acceptation par le peuple ne changera évidemment rien à l'imperfection de ce travail ; la nation rejetterait et rejetterait donc toujours, ou elle serait obligée d'accepter, de guerre lasse, de fort détestables lois. Il n'y a nul espoir de changer cet état de choses. « La bonne foi en législation, disais-je en septembre passé dans ce journal, est incompatible avec l'intérêt particulier ; ce dernier se réfléchit dans toutes les lois qui sortent du sein d'une corporation de législateurs, chambre ou conseil d'État, quel que nom qu'elle puisse porter..... Un des plus grands avantages de la législation directe, c'est qu'elle ramène la science législative à son véritable point de départ ; elle fait sortir la loi des discussions mêmes, en faisant trancher d'abord *par tout le peuple* la question de principe et en descendant ensuite pas à pas dans le détail des questions subordonnées. Les projets de lois préparés par des commissions deviennent par bonheur impossibles dans ce système, car leur admission nécessiterait aussi l'admission de toute proposition tendant à les améliorer. Or, avec la faculté de faire des amendements, toute législation directe, on le comprend, ne serait qu'un rêve brillant, une utopie. Pour l'homme de bon sens, ce ne sera pas une des moindres raisons qui parlent en faveur de la législation par le peuple, que cette circonstance, qu'elle n'est exécutable qu'en suivant la seule voie sûre, vraie que l'on doive choisir pour créer de bonnes lois. Chaque projet de loi, produit par une commission quelconque, ne vaut rien par cela même qu'il n'est pas l'œuvre de l'esprit général et qu'il porte nécessairement le cachet de l'intérêt de ceux qui l'ont rédigé.

Encore une fois, Ledru-Rollin croit-il que le rejet successif de dix, de vingt mauvaises lois sur un seul et même sujet forcera l'Assemblée de faire taire l'intérêt, d'avoir de l'esprit et de marcher bien ? Ce serait une singulière illusion ! L'Assemblée ferait ce qu'elle fait toujours ; *elle ne ferait rien*, ou plutôt elle ne ferait pas de *lois* et rendrait de fort sots *décrets*.

D'un autre côté, à quoi servirait-il de fixer nous-mêmes les principes primordiaux sans pouvoir régler les questions subordonnées, ou, comme dit Ledru-Rollin, sans pourvoir aux nécessités secondaires. L'expérience de soixante ans ne nous apprend-t-elle pas ce qui arrive infailliblement dans ce cas ? Assez de principes primordiaux se trouvent formulés dans presque toutes les constitutions, dans presque toutes les lois fondamentales de l'Europe ; ils sont fixés en bloc par ses lois, mais on les renverse, on les ruine en détail par ce que vous appelez *décrets*. Introduire votre système, c'est faire proclamer par le peuple la liberté de la presse pour la faire détruire

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 2 MARS 1851.

SALON DE 1851.

(9e article.)

Peinture passionnelle. — Peinture d'histoire.

MM. Courbet. — Delacroix. (Suite.)

Peinture religieuse : MM. Lehmann. — Dugasseau, Verdier. — Lessore.

Peinture d'étude : M. Gigoux.

Malgré les récriminations, les dédains et les injures dont il est assailli, malgré ses défauts même, l'*Enterrement à Ornans* (661) sera classé, je n'en doute point, parmi les œuvres les plus remarquables de ce temps. J'en cherche en vain dans le salon qui puissent lui être comparées. Depuis le naufrage de la *Méduse*, rien d'aussi fort de substance et de résultat n'avait été fait chez nous. Si pour la science du dessin, la grandeur de la composition et le pathétique du drame l'œuvre de Géricault l'emporte de beaucoup sur celle de M. Courbet, celle-ci la laisse à son tour derrière elle pour la puissance de la couleur, la poésie et l'entente de l'harmonie, et l'intimité du sentiment. La première est un *drame-tragédie*, où l'homme lutte contre le destin ; la seconde un *drame-roman* où nous le trouvons dans les conditions ordinaires de la vie. La douleur y coudoie l'indifférence, le sublime y touche au grotesque ; on y trouve des hommes qui vivent non seulement des douleurs et des misères d'autrui, mais encore à enterrer les autres. Ce tableau est trivial, dit-on. Ce que l'on y trouve de trivial, et qui, à proprement parler, n'est que du grotesque, c'est-à-dire du haut comique populaire, n'y prend [illegible] à la place que le grotesque [illegible] dans la vie, et n'y intervient que dans un but relevé et profondément philosophique. Ce grotesque est tragique, à la façon de Shakespeare — que tant de gens de goût ont trouvé barbare avec ses fous et ses fossoyeurs, avant qu'il ne fût classique, — et je m'étonne qu'il donne envie de rire à personne. Quels sont ceux dont M. Courbet a accentué les types jusqu'à la caricature, puisque ce mot a été prononcé ? Le porte-croix, les deux sonneurs en robe rouge, le bedeau avec son bonnet carré et sa mèche de cheveux tombant sur le front, qui sont de tous les enterrements par profession, et ne perdent point l'appétit pour cela ; ils y ont le cœur fait. M. Courbet pouvait-il leur donner un autre air ? Le curé est aussi calme qu'eux, mais il est digne parce que lui du moins remplit un sacerdoce. Ces mercenaires n'y font que leur métier. Leur grotesque sang-froid contraste admirablement avec la douleur navrante des parents, des amis de celui qui n'est plus, avec l'émotion religieuse de la foule. Vous dites que cette peinture est brutale, parce que le peintre y a placé ces hommes à trognes étranges ; mais elle l'est moins que votre civilisation qui les appelle à ces cérémonies funéraires et leur a confié le culte des morts. Vous dites que cette peinture est matérialiste et grossière ; mais regardez donc la douleur de ce frère qui pleure son frère. Il cache ses larmes dans son mouchoir pour ne pas voir cette fosse béante. Je n'aperçois de son visage que ses tempes gonflées par les sanglots, mais j'en sais assez. Le mouvement convulsif de son bras passé dans le bras d'un ami qui le soutient sans trouver une consolation à lui donner, n'est-il pas éloquent ? A côté est un groupe de femmes en deuil. La première, qui cache aussi la partie inférieure de son visage et ne laisse apercevoir que son front sévèrement plissé, son sourcil contracté par une douleur forte, et ce grand œil fixe et sec qui ne peut plus verser de larmes, porte, assurément, une plaie profonde dans son cœur. L'expression [illegible] de cette belle tête de Junon est superbe de [illegible] et de [illegible]. Le mouvement de la femme qui tient [illegible] à force de sanglots, est déchirant. Cette autre pâle figure que je vois derrière, navrée de douleur, épuisée de larmes, brisée, n'est-elle pas touchante ? Il y a une très grande variété de types dans ces têtes féminines dont l'expression est admirablement nuancée. Toutes les autres femmes, à commencer par cette grande, sur le premier plan, la tête inclinée sous sa douleur, ou pour mieux dire, tout le côté droit du tableau est par la sévérité du ton, la large simplicité du modelé et la gravité des attitudes, digne d'être comparé aux sénateurs que Titien a mis dans sa Présentation au Temple. Il paraît que les deux villageois qui philosophent sur le bord de la fosse semblent comiques à certaines gens parce que l'un a un grand chapeau à claque, comme on n'en voit plus à Paris depuis longtemps, il est vrai, et parce que l'autre a des guêtres blanches. Je comprends que ce soit fort drôle, mais pour moi je trouve dans le recueillement profond de celui-ci, et dans le geste naïf et bonhomme de son compère une pitié sympathique tout à fait noble. — Voyez là bas, par dessus toutes ces têtes, cette jeune fille dont les yeux candides, tout mouillés de larmes et rayonnant d'une tendre pitié, comme il n'y en a que dans le cœur des femmes, sont levés vers le ciel où monte sa prière. Appelez-vous ceci grossier ? Ce n'est sans doute qu'une ouvrière étrangère à la famille, car elle reste à l'écart, quelque servante peut-être, mais elle l'aimait bien ! — A côté d'elle un gaillard aux traits décidés, à la mâchoire ferme qui met le temps à profit et regarde les femmes.

M. Courbet aime les contrastes et en sait tirer parti. Il sait faire valoir les têtes les unes par les autres et opposer les tons aux tons aussi bien que les types. Les robes rouges des bedeaux sont une application de cette loi du contraste. Cette note violente était nécessaire pour balancer les vêtements sombres du côté droit et les étoffes blanches du côté gauche. Qui sont dignes de Velasquez [illegible], les têtes sont traitées avec une solidité d'aspect, une variété de ton et une fermeté de [illegible] semi-[illegible], demi-espagnole : cela tient de Zurbaran et du Titien. Personne aujourd'hui [illegible] mettre plus d'[illegible]

ensuite par des décrets parlementaires sur la vente des journaux, sur le timbre, les brevets d'imprimeurs, tout cet attirail de compression forgé dans les assemblées législatives, c'est faire acclamer par le peuple le suffrage universel, pour faire *exclure* ensuite par un décret des mandataires la *vile multitude ;* c'est faire publier par le peuple les *droits de l'homme* pour faire établir un peu après par une décision de la chambre l'*état de siége* et cela sous le prétexte de sauver la patrie et la civilisation.

Mais allons jusqu'au bout. Où est la ligne de séparation exacte que vous tirerez entre la *loi* et le *décret ?* Comment préviendrez-vous les conflits de compétence entre vos deux pouvoirs législatifs, conflits de compétence que la malveillance naturelle de vos mandataires ne manquera pas de faire naître à chaque instant ? Et à qui restera l'avantage dans ces conflits, est-ce à l'Assemblée qui sera toujours là, tenant dans sa main la force armée et l'administration ? ou est-ce au peuple qui ne se réunira que *bien rarement ?*

A l'homme qui réfléchit, il ne restera aucun doute. Le système de Ledru-Rollin, s'il était réalisé, s'il pouvait être réalisé après une révolution victorieuse, ensevelirait encore une fois la démocratie sous les ruines de la liberté. Il laisse subsister le mal, c'est-à-dire la *délégation* ; en un mot, il n'est pas ce que vous voulez qu'il soit ; il n'est pas le *gouvernement direct du peuple par le peuple.* L'étiquette est mensongère. J'en donnerai la preuve par celui même sur lequel Ledru-Rollin veut s'appuyer ; je la donnerai par Jean-Jacques Rousseau qui ne peut être suspect parce qu'il déclare mon système, la législation directe, impossible.

Le gouvernement de Ledru-Rollin a trouvé en effet sa place dans le contrat social ; mais le grand philosophe genevois n'a pas commis l'erreur de le confondre avec l'idée de la législation directe par le peuple qu'il croyait, lui, réalisable dans une grande nation, et sur le sort de laquelle il a exercé une influence pernicieuse. Cette accusation est grave ; elle doit par conséquent être justifiée. D'ailleurs l'influence de Jean-Jacques dure encore, et il est bon que dans cette question elle soit détruite.

Rousseau savait comme tout le monde que la législation directe par le Peuple a existé dans l'antiquité chez les petites tribus de la Grèce, de l'Italie et de la Germanie. Il la trouvait, quoique un peu dégénérée, dans sa patrie, dans les petits cantons de la Suisse, et l'examen de ce mode de gouvernement devait donc s'offrir naturellement à son esprit, lorsqu'il écrivit son Contrat social. Mais comment procède-t-il à cet examen ? Bien loin de creuser dans les profondeurs de son génie, comme s'exprime Ledru-Rollin, Rousseau agit avec une légèreté impardonnable, avec une légèreté d'écolier. Pour le démontrer, nous n'avons qu'à le faire parler lui-même.

« Chez les Grecs, dit-il (1), tout ce que le peuple avait à faire, il le faisait par lui-même ; il était sans cesse assemblé sur la place. Il habitait un climat doux ; il n'était point avide ; des esclaves faisaient ses travaux ; sa grande affaire était sa liberté. N'ayant plus les mêmes avantages, comment conserver les mêmes droits ? Vos climats plus durs vous donnent plus de besoins : six mois de l'année la place publique n'est pas tenable ; vos langues sourdes ne peuvent se faire entendre en plein air ; vous donnez plus à votre gain qu'à votre liberté, et vous craignez bien moins l'esclavage que la misère. Quoi ! la liberté ne se maintient qu'à l'appui de la servitude ? Peut-être. Les deux excès se touchent. Tout ce qui n'est point dans la nature a ses inconvénients, et la société civile plus que tout le reste. Il y a telles positions malheureuses où l'on ne peut conserver sa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui et où le citoyen ne peut être parfaitement libre que l'esclave ne soit extrêmement esclave. Telle était la position de Sparte. Pour vous, peuples modernes, vous n'avez point d'esclaves, mais vous l'êtes ; vous payez leur liberté de la vôtre. Vous avez beau vanter cette préférence, j'y trouve plus de lâcheté que d'humanité. Je n'entends point dire par tout cela qu'il faille avoir des esclaves, ni que le droit d'esclavage soit légitime, puisque j'ai prouvé le contraire ; je dis seulement les raisons pourquoi les peuples modernes qui se croient libres ont des représentants et pourquoi les anciens n'en avaient pas. Quoi qu'il en soit, à l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus. »

» Tout bien examiné, je ne vois pas qu'il soit désormais possible au souverain (au peuple) de conserver parmi nous l'exercice de ses droits, si la cité (l'Etat) n'est très petite. »

On a vu que Jean-Jacques Rousseau ne promettait pas pour les grands Etats la possibilité de la législation directe. Il ne la croyait réalisable que dans les Etats fort petits ; mais où était le mérite, puisqu'elle existait de cette manière, puisqu'elle avait existé de la sorte dans toute sa pureté ? Rousseau n'imagine pas seulement que le peuple puisse se passer de la place publique, qu'il puisse se mettre à sec, et qu'un citoyen parlant le français, l'allemand ou une autre de nos langues sourdes, puisse, à la rigueur tenir son discours autre part qu'en plein air. N'ayant aucune idée de la simplification des lois, de la réduction des matières de la législation, il croit enfin que le peuple législateur, toujours occupé à légiférer, doit nécessairement faire exécuter ses autres travaux par des esclaves. Etourderie malheureuse ! aveuglement funeste ! Que d'hommes de génie ont dû glisser légèrement sur cette même question, prévenus comme ils devaient l'être par l'autorité d'un grand homme qui peut-être a été induit en erreur par son peu de confiance dans les progrès de la civilisation.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer ici que Jean-Jacques a examiné souvent cette question de la législation directe, sans jamais arriver à un résultat plus favorable. C'est ainsi que l'on trouve dans son travail sur l'économie politique, écrit après le Contrat social, ces paroles remarquables, mais singulièrement fausses (1).

« Comment, me dira-t on, connaître la volonté générale dans les cas où elle ne s'est point expliquée ? Faudra-t-il assembler toute la nation à chaque événement imprévu ! « Il » faudra d'autant moins l'assembler, qu'il n'est pas sûr que » sa décision fût l'expression de la volonté générale, que ce » moyen est impraticable dans un grand peuple et qu'il est » rarement nécessaire quand le gouvernement est bien inten- » tionné ; » car les chefs savent assez que la volonté générale est toujours pour le parti le plus favorable à l'intérêt public, c'est-à-dire le plus équitable ; de sorte qu'il ne faut qu'être juste pour s'assurer de suivre la volonté générale. »

Rousseau ne confond donc nullement le système de la législation directe par le peuple, système dont il n'avait aucune idée juste et qu'il rejette avec celui auquel Ledru-Rollin donne la dénomination impropre de Gouvernement direct du peuple par le peuple.

Mais Rousseau, en admettant comme *possible* le système de Ledru-Rollin, s'en cache-t-il du moins les dangers ? Non ! les mandataires de Ledru-Rollin, pour lui, restent avec raison des représentants, et c'est en parlant de ce genre de représentants qu'il fait jaillir cette grande et éternelle vérité : « Quoi qu'il en soit, à l'instant qu'un peuple se donne des » représentants, il n'est plus libre, il n'est plus. » Ledru-Rollin veut échapper à la force foudroyante de cet éclair de génie, en baptisant ses représentants du nom de mandataires.

Dans sa remarquable brochure : LA SOLUTION, Victor Considerant a prouvé d'une manière irréfutable que la législation directe par le peuple doit avoir des conséquences que Ledru-Rollin réclame hardiment pour sa formule à lui. « Elle nous sortira, dit-il, des systèmes, des écoles, des personnalités ; elle nous sauvera des tyrannies, des dictatures et des aristocraties, quelles qu'elles soient. » Ledru-Rollin se trompe ; c'est son *assemblée* ou plutôt *la majorité* de son assemblée qui proposera les lois et rendra les décrets. Chaque école, chaque secte socialiste a donc intérêt à intriguer pour s'emparer de la majorité ou pour culbuter une majorité hostile par la force, le tout pour se mettre à sa place, ne fût-ce que pour formuler des lois et rendre des décrets à son tour et à sa guise. En un mot, vous garderez la guerre acharnée des partis avec presque tous ses inconvénients.

D'ailleurs l'histoire n'est-elle pas là avec ses enseignements inexorables ? Quelle vie a-t-elle eu, cette constitution de 1793 que l'on veut redresser devant la génération de 1850 ? Elle n'a pas su résister au choc des événements, c'est sa condamnation ; comme 1830 et 1848 sont la condamnation de la Restauration et du régime de la branche cadette. Mais la législation directe par le peuple, même [illegible], aurait-elle résisté, elle, aux tempêtes de l'époque, aux séductions de la gloire de Napoléon ? Oui, elle aurait résisté. Si elle avait été proclamée par les hommes de la révolution, si elle avait fonctionné une semaine seulement, elle était établie pour toujours. Une *seule* de ses mille conséquences inévitables et immédiates aurait attaché à jamais le peuple à sa conquête, l'aurait fait aveugle contre toute séduction. La vente des biens nationaux au profit de la bourgeoisie n'aurait pas eu lieu, le peuple aurait tiré des merveilles de ces propriétés, et ces merveilles auraient été la garantie indestructible de sa liberté. Un peuple affamé et toujours éconduit peut acclamer un soldat heureux, image vivante de ce que peut la force, la seule providence d'un tel peuple. Un peuple, au contraire, comme il s'en serait formé un immédiatement *sur son propre sol, sur son sol à lui,* un tel peuple n'aurait pas porté de chaînes.

L'idée de Ledru-Rollin présente les dangers, les faiblesses de toute idée de transaction. Il a voulu se placer entre le principe de la représentation et celui de la législation directe ; il oublie que l'un des deux principes exclut l'autre. La vérité n'est qu'une, n'est qu'entière ; si elle n'est pas cela, elle est le mensonge. Si le peuple est législateur, il doit faire *toutes ses lois, sans exception, librement, sans gêne* ; si le peuple n'arrive pas à cela, s'il a d'autres législateurs que lui, il a des *maîtres.* Il n'y a pas de milieu.

Si Ledru-Rollin veut me permettre de lui donner un conseil, je lui dirai de secouer complètement et volontairement la vieille défroque parlementaire qui tombera bientôt en lambeaux sous la réprobation des masses indignées par les hauts faits des dernières assemblées européennes. Il sera alors le bienvenu dans nos rangs. Mais s'il persiste dans son système semi-parlementaire, nous serons dans la triste nécessité de le combattre de préférence. Ce que je crains, pour ma part, ce ne sont pas les adversaires de la législation directe, ce sont au contraire ceux qui ont l'air d'adopter une partie de nos doctrines, pour les tourner contre la souveraineté du peuple ; ce sont en un mot : *les hommes aux transactions.* Lorsque j'ai levé le drapeau de la législation directe, pendant longtemps je n'ai été soutenu que par les masses. Dans la démocratie officielle je n'ai trouvé que des adversaires jusqu'au moment où Considerant est venu m'offrir un inappréciable et généreux concours. J'ai la conviction inébranlable que les masses seront également avec nous, lorsqu'il s'agira de préserver notre drapeau de toute souillure de transaction.

Finissons par rappeler quelques belles paroles de Proudhon : « Ce qui constitue la pratique révolutionnaire, c'est qu'elle ne procède plus par détails et diversité, ou par transitions imperceptibles, mais par simplifications et enjambements. Elle franchit, dans de larges équations, ces termes mitoyens que propose l'esprit de routine, dont l'application aurait dû normalement se faire dans la période antérieure, mais que l'égoïsme des heureux ou l'inertie des gouvernements a repoussée.

» Ces grandes équations de principes, ces transitions gigantesques dans les mœurs, ont aussi leurs lois ; rien de moins arbitraire, de moins abandonné au hasard, que la pratique des révolutions. . . . . Supposons qu'en 89 les conseillers prudents du despotisme, les esprits avisés de la noblesse, les tolérants du clergé, les sages de la bourgeoisie, les patients du peuple ; supposons, dis-je, que cette élite de citoyens, aux vues les plus droites, aux idées les plus saines, aux intentions les plus philanthropiques, mais pénétrée du danger des brusques innovations, se fût entendue pour ménager, suivant les règles de la haute politique, la transition entre le despotisme et la liberté ? Qu'auraient-ils fait ?

» Ils auraient voté, après longue discussion, mûre délibération, en mettant entre chaque article dix ans au moins d'intervalle, une charte octroyée ; ils auraient négocié avec le pape, et avec toute sorte de soumission, la constitution civile du clergé ; ils auraient traité avec les couvents, à l'amiable, le rachat de leurs biens ; ils auraient ouvert une enquête sur la valeur des droits féodaux, sur l'indemnité à accorder aux seigneurs ; ils auraient cherché des compensations aux privilèges pour les droits accordés au peuple. Ils auraient fait durer mille ans une révolution que la pratique révolutionnaire

(1) Edition Dalibon, page 139 du *Contrat social.*

(1) Edition Dalibon, *Economie politique*, page 49.

---

dans la masse, donner plus d'homogénéité à l'ombre et à la lumière.

Ce n'était pas chose facile que de donner de la dignité et du style à tous ces costumes modernes. Je me sers à dessein de ce mot de style ; je ne vois pas un détail mesquin, la forme est toujours ample, et ce qu'il y a d'anguleux et d'étriqué dans nos vêtements, calomniateurs éternels de la proportion et de l'élégance humaine, est habilement perdu dans la masse des groupes, noyé dans un ton sombre et harmonieux. Je soutiens, pour ma part, que loin d'être tombé dans la vulgarité et le matérialisme, M. Courbet a idéalisé et stylisé son sujet autant qu'il était possible, en voulant rester émouvant et vrai. Ce n'est assurément pas du style grec qu'il est question ; il ne se peut appliquer à la vie moderne et ne peut que la fausser, j'entends ici par style l'anoblissement d'une forme donnée par l'accentuation de ses traits caractéristiques et essentiels, et par la suppression des mesquineries et des maigreurs. Dans son enterrement M. Courbet n'est point trivial, comme il l'est peut-être dans ses paysans de Flagey ; il est vrai. C'est un paysan du Danube, si vous voulez. Voici la démocratie dans l'art ; mais la démocratie qui élève le peuple jusqu'à l'art, loin d'abaisser l'art pour le rendre accessible à la foule. Un art populaire ne va point se perdre dans les nuages ; pour si haut que son front s'élève, ses pieds ne quittent jamais la terre. Son langage est sévère, grand, mais rude aussi par fois.

Vulgaire, ce tableau ! — Mais regardez donc ce paysage rigide, solennel et ce ciel lamentable d'où semblent sortir une harmonie funéraire, basse mystérieuse de ce chant lugubre de mort. L'herbe verdit tristement sur la colline, le village est toujours là bas solitairement debout, et le soleil quittera bientôt la terre où le cadavre va descendre et qui le recouvrira pour jamais. La fosse béante attend sa proie. Il en sort une voix qui dit : Egalité dans la mort, amour dans la vie ! Et l'image du crucifié domine toute cette scène. — Vulgaire, ce tableau ! mais accusez donc Bossuet de vulgarité, quand il parle de la mort. — Après cela, on accepte très bien Ribeira et ses écorchements. — C'est sans doute plus philosophique ou plus plaisant à regarder ; mais l'on admire la danse des morts de Holbein ; — ce n'est point que j'y trouve à redire, — c'est sans doute plus.... Il est vrai qu'Holbein et Ribeira sont morts depuis longtemps. C'est une raison. Le tableau de M. Courbet finira par arriver dans quelque galerie dans un siècle ou deux, voire même dans quelque salon élégant ; — il sera classique. En attendant, je dis que nous avons dans notre école un beau tableau et un peintre de talent de plus.

La génération qui a précédé la nôtre est venue dans un temps de lutte politique et littéraire ; le libéralisme d'une part et le romantisme de l'autre sont la double forme de l'idée pour qui elle se passionnait ; c'était le temps des illusions constitutionnelles et de l'art pour l'art. Les questions politiques ouvraient la porte aux questions sociales, et le problème littéraire préparait la solution du problème passionnel. Dans son amour aveugle pour les passions extrêmes, à force de chercher des phénomènes psychologiques nouveaux, le romantisme est entré dans l'analyse de l'âme et a fait faire un grand pas à la connaissance de l'homme. L'incompressibilité, l'excellence même des passions en est ressortie clairement ; bien des gens se sont pris à douter à leur insu de cette loi sociale qui ne pouvait se concilier avec elles, et faisait tourner les plus nobles et les plus légitimes en autant de sources de malheurs. La littérature classique n'avait pas peu contribué à fausser les idées en représentant l'homme autrement qu'il n'est, en attribuant à la raison et à la volonté une puissance qu'elles n'ont jamais que, en n'offrant que des types d'héroïsme ou de crime conventionnels conçus d'après un système moral exclusif et mesquin. Le romantisme a été aussi un instrument de révolution sociale.

M. Delacroix est une des individualités les plus puissantes parmi les hommes de cette époque, et de tous les peintres qui se révélèrent alors il est le plus original. Il n'est point l'apôtre d'une idée, mais son intelligence [illegible] est accessible à toutes. Dans les sujets les plus opposés il saisit le côté poétique et passionné, car la passion est l'essence même de son génie. Chez lui point de compromis timides et honteux entre l'expression de la passion et ce que l'on appelle les convenances, le bon goût, ces idoles des intelligences médiocres. La nature n'est jamais amoindrie par lui sous prétexte de correction. M. Delacroix, qui veut en rendre la substance même, la saisit dans ce qu'elle a de plus caractéristique, de plus extrême, c'est-à-dire de plus essentiel. Les gens à courte vue, qui regardent les passions de l'âme comme de mauvaises habitudes dont il suffirait que l'homme voulût bien se corriger pour qu'on en fût débarrassé ; les gens qui s'étonnent que l'on puisse critiquer les idées civilisées, car ils les mettent au rang des idées innées ; qui sont persuadés enfin que la nature n'est qu'une folle utopie, se trouvent choqués généralement par les tableaux de ce maître où la passion se montre toute nue. Les âmes usées à force d'être polies regardent comme monstrueux tout acte qui témoigne d'une vigueur qu'elles n'ont pas. Il est amusant — par antiphrase — d'entendre les exclamations d'horreur comique que sa *lady Macbeth* (779) arrache à nombre de gens. On la voudrait plus gracieuse ! — Ça, une reine !.. disait quelqu'un à côté de moi. — Non, il n'y a plus de reine ; il n'y a là qu'une misérable *assassine*, chassée de son lit par les remords, toute forte, tout indomptable qu'elle soit ; seule aux prises avec son crime, elle qui le regardait en face et ne reculait pas devant lui, elle est vaincue par lui. Si pendant la veille sa volonté peut lutter contre Dieu, pendant son sommeil l'humanité reprend ses droits. La voici, pieds nus, enveloppée dans la couverture de son lit, comme une pauvre mendiante, errant la lampe à la main dans les salles de son palais, et regagnant furtivement son lit — comme la nuit de l'assassinat, — mais cette fois-ci elle vient de sa [illegible] elle-même.

Toute la scène sublime de Shakspeare est condensée ici en un étroit espace. Par d'autres moyens que le poète, le peintre arrive à la [illegible], il [illegible] pas tragique [illegible] que lady Macbeth jette en passant

accomplit en une nuit.

» Et tout ceci n'est point une vaine hypothèse : il ne manqua pas d'hommes en 89 pour enchaîner avec cette fausse sagesse la révolution. Le premier de tous fut Louis XVI, Louis XVI, révolutionnaire de cœur et de théorie autant que personne, mais qui ne comprit pas qu'il devait l'être également en pratique. Louis XVI se mit à marchander et chicaner sur tout, tant et si bien, que la révolution, impatientée, l'emporta !...

M. Rittinghausen.

Nous reproduisions dimanche dernier une manifestation importante de M. Ledru-Rollin sur la question capitale de la démocratie : *le gouvernement du peuple par le peuple*. La *Voix du Proscrit* nous apporte, dans son dernier numéro, sur le même objet un document plus important encore. Le manifeste publié par le *Comité central démocratique européen* de Londres, à l'occasion du 24 février, proclame en effet le principe du GOUVERNEMENT DIRECT, le mariant heureusement à celui de la solidarité et de la confédération européennes et de la paix définitive assise sur le droit des peuples.

Nous extrayons les passages suivants de ce manifeste signé par MM. Ledru-Rollin, J. Mazzini, A. Ruge et A. Darasz :

« Ebranler, renverser des trônes était chose facile ; il ne fallait pour cela que s'inspirer des révoltes du passé ; mais ce » n'était que la moitié de la besogne, et voilà pourquoi nous » avons succombé.

» Faire que le Peuple triomphant ne se laissât plus voler ses » droits, que tous les peuples affranchis devinssent solidaires, » c'était la science et le secret de l'avenir. Ce secret, Février ne » l'avait pas trouvé ; il devait sortir des excès et de la persécu» tion ; vos ennemis ont suffi à l'œuvre. Les destinées l'ont voulu » ainsi pour que la Révolution, pleine de miséricordes à son ber» ceau, demeurât toujours pure.

. . . .

» Adieu les rois et les aristocraties ; le Peuple est debout sur » leurs ruines ; il règnera demain. Encore une fois, ne plus se » laisser dépouiller dans son triomphe, telle doit être son unique » pensée. La France, cette mère des révolutions, vient de pous» ser ce premier cri : GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE !... » Puisse-t-il être entendu !

« A elle de relever aussi le principe de la fraternité entre les » nations le dogme de solidarité humaine, si indignement foulé » aux pieds par les meneurs de son gouvernement, par toutes » ces ombres qui conduisent les funérailles du passé. »

Ainsi le mot d'ordre est le même aux quatre foyers de la démocratie européenne, en France, en Allemagne, en Italie et en Pologne.

Dans le même numéro de la *Voix du Proscrit* se trouve un article de M. Delescluze sur le projet de loi de l'organisation communale et départementale, où il réclame le principe du gouvernement direct pour base de la loi à intervenir.

Allyre Bureau.

La *Feuille du Village* du 27 février contient un article qui a pour titre : C'EST EN FORGEANT QU'ON DEVIENT FORGERON, et dont nous publions le passage suivant :

. . . .

Il s'agit donc de profiter de l'expérience du passé, afin de ne plus commettre de grosses fautes à l'avenir. Il s'agit de trouver le moyen de faire nos affaires nous-mêmes, directement, facilement. Deux hommes que nous aimons, parce que nous les avons vus de près, parce qu'ils ont du cœur et que nous les croyons tout dévoués à la cause populaire, Ledru-Rollin et Victor Considerant, ont déjà indiqué ce moyen, l'un dans la *Voix du Proscrit*, l'autre dans une brochure intitulée : *la Solution ou le gouvernement direct du peuple*. Ils ont tous deux le même but, ils ne diffèrent que sur certains détails de réalisation, de pratique, sur lesquels les démocrates n'auront pas de peine à se mettre d'accord. Voici la chose en deux mots :

Il est bien reconnu, n'est-ce pas, que si le peuple avait eu à se prononcer sur les projets de loi soumis aux représentants envoyés par lui pour se prononcer en son lieu et place, il aurait voté bien des lois qui ont été rejetées, et rejeté bien des lois qui ont été votées. Par conséquent, il a perdu à se dessaisir de sa puissance pour un temps donné, et, selon nous, chaque fois qu'il s'en dessaisirait de nouveau, ne fût-ce que pour un an, pour un mois même, il courrait risque d'y perdre encore. Son véritable intérêt lui conseille, encore une fois, de faire ses affaires lui-même, de rester son maître, de ne point se lier les mains en nommant des fondés de pouvoir, libres, eux, de n'en faire qu'à leur tête. Ainsi, par exemple, voici une Assemblée de 750 membres qui est chargée de faire des lois. Comment s'y prend-elle ? Elle nomme une commission d'hommes choisis dans son sein et qui sont censés s'y connaître ; puis elle dit à cette commission : vous allez étudier la matière, l'étudier de votre mieux ; après quoi vous nous rédigerez une proposition là-dessus, vous nous la soumettrez ; si elle nous convient, nous l'adopterons ; si elle ne nous convient pas, nous la repousserons.

Or, qui est-ce qui empêcherait le peuple de procéder de la même manière, de dire, par exemple, quand le moment sera venu : — Nous n'avons plus besoin d'assemblée, plus besoin de président, nous entendons faire la besogne nous-mêmes, de nos propres mains, pour notre propre compte ; nous n'avons besoin que de nommer une commission administrative chargée de nous préparer le travail des réformes, de nous mâcher les morceaux, comme on dit. Cette commission responsable pourra s'adjoindre des sous-commissions, former ses sous-commissions d'hommes spéciaux pour chaque chose à traiter. La susdite commission nous préparera sans bruit, sans éclat, sans scandale ni passion, des projets de loi, des projets de décrets, formulés avec soin, article par article, et ces projets une fois préparés, on nous les soumettra à nous, peuple, en disant : Voici notre œuvre, vous convient-elle ? ne vous convient-elle pas ?

Mais, va-t-on crier : ce serait un mouvement continuel dans le pays, une agitation sans fin. Pas le moins du monde, il n'y aurait pas à discuter sur des hommes, mais seulement sur des choses, ce qui est bien différent ; il ne s'ensuivrait ni colères, ni rixes, ni attroupements passionnés. La vie politique serait plus active, l'intelligence des hommes s'exercerait sur toutes choses : voilà tout, et où donc serait le mal ? On travaillerait un peu plus, mais on serait sûr de travailler dans son intérêt, et personne ne s'en plaindrait ; où donc encore serait le mal ? Si vous proposiez, par exemple, au peuple, l'abolition de l'impôt sur les boissons, et si vous ajoutiez : dimanche prochain, de telle heure à telle heure, les citoyens se rendront à la mairie de chaque commune, nommeront un bureau, et voteront ensuite sur le projet de loi. Ceux qui en voudront, mettront dans l'urne une boule blanche, ceux qui n'en voudront pas, mettront une boule noire. Je vous parie que tout le monde irait voter et avec plaisir, et qu'en moins de trois ou quatre heures ce serait une affaire réglée dans toute la France. Si vous proposiez ensuite pour le dimanche suivant un projet de loi sur le crédit agricole, ou un projet de loi sur les assurances générales, ou d'autres projets d'une utilité reconnue, les citoyens iraient voter de rechef, toujours dans le contentement, cinquante-deux dimanches de suite s'il le fallait. Allez, le monde n'est jamais paresseux et ne compte point ses pas quand il travaille sur sa terre, et qu'il voit de loin son profit. Et notez bien qu'il n'y aurait pas à se disputer, pas à se chamailler. Une boule noire ou une boule blanche et l'affaire serait arrangée. Et notez aussi que si le peuple se trompait il s'en apercevrait vite et rappellerait sa loi quand bon lui semblerait. Si, d'un autre côté, il n'était pas content de sa commission administrative, il la remercierait tout bonnement et en nommerait une autre.

Maintenant, il ne faut pas croire qu'à chaque proposition de décret le peuple serait obligé de voter. Selon le proverbe, qui ne dit rien consent, et la plupart du temps le peuple ne dirait rien, et son silence pendant un mois ou six semaines, par exemple, pourrait être considéré comme favorable au décret. Ceci n'empêcherait point les opposants, lorsqu'ils seraient en trop petit nombre dans une commune pour nécessiter un vote, de mettre leur signature sur un registre ouvert à cet effet dans chaque mairie. Mais ce sont là des questions de détail faciles à résoudre, selon nous, et que nous aurons à examiner dans un autre article.

Aujourd'hui nous avons voulu seulement donner à nos lecteurs une idée de ce que l'on nomme le gouvernement direct du peuple par lui-même, et appeler leur attention sur cette grave question. Avec un pareil gouvernement, il n'y aurait pas d'erreur irréparable, pas de tromperies de longue durée, pas de despotisme possible, pas de désillusions pour le peuple, pas de place enfin pour les intrigants et les ambitieux ; c'est là ce qui nous séduit. Que nos amis y songent !

P. JOIGNEAUX,
Représentant du peuple.

Le dernier numéro de la *Belgique démocratique*, revue qui paraît le 15 de chaque mois, renferme un excellent article didactique où la thèse de la Législation directe est nettement et très lucidement posée. Nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche d'en reproduire au moins quelques fragments ; mais nous constatons avec un vif plaisir l'adhésion de cette revue au principe et à l'application du gouvernement direct.

Nous avons à cœur de réparer une injustice que nous avons involontairement commise à l'égard de l'*Aveyron républicain*, en omettant de le mentionner parmi les journaux de départements qui ont le plus chaleureusement et le plus explicitement adopté la thèse du gouvernement direct du peuple.

Dès le 8 janvier 1851, *l'Aveyron républicain* posait nettement le *desideratum* de la souveraineté active du peuple dans les lignes suivantes d'un article intitulé le *Droit du Peuple* :

« L'état social dans lequel les nations ont vécu jusqu'ici, l'inégalité qui a consacré le droit d'oppression de quelques-uns sur la masse, n'a pas permis aux peuples de se passer de gouvernement, de ne pas déléguer leur souveraineté, même temporairement.

» Mais nous croyons, et nous sommes en droit d'affirmer, après avoir prouvé qu'une nation n'avait pas le droit de déléguer la souveraineté héréditairement, qu'il doit y avoir une organisation sociale telle, que cette souveraineté ne subisse aucune restriction, aucune condition, aucune entrave dans son expansion. Le but que poursuivent donc les peuples dans leur développement, c'est d'arriver à un état tel que leur souveraineté puisse s'exercer non par délégation, mais directement, et dès lors le problème de la durée des pouvoirs est résolue, puisque ces pouvoir sont exercés directement par le souverain lui-même. »

A cette époque il ne concluait encore qu'à la nécessité de restreindre, autant que possible, le temps de la délégation. Mais après avoir lu les remarquables développements donnés à la thèse du gouvernement direct par MM. Rittinghausen et Considerant, l'*Aveyron républicain* a publié dans son numéro du 24 janvier 1851, un grand article signé J.-P. Durand fils, et intitulé : *la Démocratie, c'est le gouvernement du Peuple par lui-même*, article dans lequel il déclare la solution trouvée et présente un résumé très lucide de la question envisagée dans son principe, son application et ses conséquences.

L'*Aveyron républicain* comprend comme nous que le gouvernement direct du peuple peut seul nous sauvegarder de toutes les tentatives de dictature, et faisant de la liberté la condition essentielle du progrès, il repousse avec autant d'énergie l'omnipotence des socialistes que celle des réactionnaires. Que le socialisme conquière des suffrages, c'est son affaire ; mais qu'il ne lui soit jamais possible de l'imposer par la force. Nous ne voulons pas d'autre prépondérance que celle de la justice et de la vérité triomphant par les seules armes de la raison.

Allyre Bureau.

L'article suivant est extrait du nouvel ouvrage de V. Considerant, que nous venons de mettre en vente sous le titre de : LES QUATRE CRÉDITS—*crédit de l'immeuble—crédit du meuble engagé—crédit du meuble libre ou des produits—crédit du travail.*

LE SOCIALISTE.

Passons donc au 3e crédit, c'est le plus important pour les cultivateurs, les manufacturiers, tous les producteurs, en un mot, et pour les commerçants eux-mêmes dans les moments difficiles.

CRÉDIT DU MEUBLE LIBRE OU DES PRODUITS.

Ce 3e genre de crédit, que Fourier a décrit de toutes pièces il y a plus de trente ans sous le nom de *comptoir communal*, ne s'organisera pas complétement d'emblée. On l'ouvrira tout de suite, mais il ne prendra que progressivement toute son extension.

Il consiste dans l'adjonction, à la Banque locale, d'un Entrepôt faisant fonction de Bazar et d'Agence commerciale, où les producteurs, les négociants, les propriétaires de denrées ou marchandises quelconques, sont admis à les consigner.

Toutes les marchandises en dépôt sont assurées.

Dès qu'elles sont entrées en consignation, la Banque avance à leur propriétaire moitié, trois quarts ou quatre cinquièmes de la valeur déclarée, suivant les chances de variations de valeurs, et de façon à ne jamais prêter au-dessus des *minimums* possibles des prix.

Le citoyen C., cultivateur, apporte à l'Agence 50 hectolitres de froment, qu'il cote pour vendre 16 francs, total 800 fr. Expertise faite, la Banque peut avancer à C. jusqu'à 700 fr.

Le citoyen F., fabricant ou commerçant, consigne une partie de cinquante montres en argent, qu'il déclare vouloir vendre

---

sur les murs et qui la suit comme le spectre de Duncan ? Le geste de cette main, ce geste de folle, ces yeux égarés, sans regard, à travers lesquels l'hallucination seule peut voir, cette bouche d'où j'entends sortir cet effroyable cri, aveu tardif de tous les remords : « *What's done cannot be undone*, » parlent aussi haut que Shakspeare lui-même. La couleur, d'une économie savante et dramatique au suprême degré, lutte ici avec la parole. Le ton, livide dans les chairs, blafard dans les linges et la couverture de laine (cette couverture est un trait de génie : qu'aurait pu faire le peintre du *night-gown* du poëte ?), à qui les ombres sourdes et vigoureuses des fonds donnent un ressort étrange et une lumière sinistre, est d'un effet tragique. La servante et le médecin, admirablement drapé dans son plaid, sont merveilleux de ton et font un très heureux contraste avec la figure principale. — Cette petite toile est immense.

N'est-ce pas une éloquente histoire du cœur que celle de ce *giaour ?* (778) Quoi ! est-ce là cette belle figure idéale de Byron ? — Vous cherchez la forme dans cette esquisse ; pour moi, il me suffit d'y trouver la passion et le mouvement. Je ne sais même pas s'il n'y en a pas plus que dans le poëte anglais dont toutes les créations tiennent un peu du fantôme. Mais ici rien de nuageux ; c'est bien vraiment un pauvre cœur humain que je vois saigner goutte à goutte. Le cheval renâcle, recule et refuse d'entrer plus avant dans la mer agitée ; mais lui, l'œil étincelant, le poing levé dans une convulsion de fureur, le turban flottant au vent, n'entend et ne voit rien, — les flots ont beau mugir, — que celle qu'il aime et qu'on lui vole sous ses yeux. Les fonds sont très beaux. Personne n'entend de nos jours aussi bien que M. Delacroix l'art de décupler la force d'expression d'une figure par l'accompagnement des fonds. Voyez plutôt ceux du bon Samaritain (780).

La peinture religieuse a peu fourni cette année-ci. Cela devait être.

De tous les tableaux de sainteté, le meilleur, ce me semble, est l'Assomption de M. Lehmann (1000), que je préfère à ses Océanides, malgré le talent incontestable dont il a fait preuve dans cette dernière œuvre, parce qu'il y a plus de spontanéité et de sentiment. Jamais dans aucun, M. Lehmann n'avait été aussi tendre que dans celui-ci qui est tout d'un jet. La couleur en est douce, l'harmonie suave, et le beau groupe de la Vierge, s'élevant par un mouvement surnaturel, nage dans une lumière mystérieuse, j'allais dire mystique, qui forme comme une auréole céleste autour de lui. La pose de la vierge est simple et noble, son geste pathétique, et l'expression de ses traits rayonne d'amour divin. Les anges sont très bien arrangés ; cependant il me semble que celui qui est à gauche montre ses épaules avec une coquetterie un peu trop féminine. La partie supérieure du tableau est occupée par une grappe de têtes d'anges toutes charmantes. En bas, le paysage nocturne est très heureux. Tandis que les hommes sommeillent, les chœurs célestes chantent dans les cieux, car la providence ne dort jamais. Cette assomption est une musique éthérée, un concert d'âmes s'élevant vers Dieu. Il est fâcheux que les jambes de la Vierge, étant pliées en arrière, la lumière s'arrête aux genoux ; cela fait paraître cette figure trop courte.

Il est rare de trouver de nos jours, dans une œuvre d'art, un sentiment religieux aussi réel qui ne soit pas d'imitation. De même que la plupart des musiciens croient que c'est la fugue et le contre-point qui font la musique religieuse, de même les peintres, faute d'une foi réelle, se réfugient dans la formule et vont demander à telle ou telle école, un peu au hasard, l'expression d'une idée qu'ils ne trouvent ni dans leur cœur ni dans leurs convictions. C'est que, dans notre monde d'opinions morcelées et ennemies, la véritable foi est rare. Aussi notre peinture religieuse, toute d'emprunt et d'imitation, est-elle radicalement fausse.

La véritable peinture orthodoxe du catholicisme non abâtardie, du dogme de la grâce, du sacrifice et de l'expiation est la peinture byzantine, la peinture sur fond d'or, où chaque type, chaque mystère est symbolisé, écrit plutôt que représenté par une forme immuable et sacrée. Elle ne peut permettre à l'artiste d'interpréter jamais, et elle doit rester en dehors de la réalité parce que la foi révélée ne peut accepter l'autorité du raisonnement. — *Credo quia absurdum*, disait saint Augustin. — Au point de vue théologique cette autorité est nulle, et si nous la voyons invoquer de nos jours, c'est parce que la religion est devenue un parti et la papauté un gouvernement. En se mêlant de politique, les prêtres ont humanisé la religion ; le dogme est descendu de ses hauteurs inaccessibles et va s'incarner encore une fois dans le peuple. Les arts ont beaucoup contribué à cette révolution religieuse. Lorsque Raphael plaçait sur l'autel la beauté charnelle et profane et forçait par son génie les peuples et les prêtres à brûler devant elle l'encens réservé à la beauté morale, invisible, il était aussi protestant que Luther. Le sensualisme de celui-là a fait à l'édifice gothique de l'Eglise une brèche aussi large que le rationalisme de celui-ci. Ses vierges si humainement belles étaient, au milieu du sanctuaire, une protestation contre le dogme de l'abnégation et du sacrifice d'autant plus dangereuse que les prêtres eux-mêmes la propageaient et la célébraient croyant servir leur cause.

A ce point de vue, les néo-catholiques ont raison de regarder l'œuvre religieuse de Raphaël comme négative du catholicisme. Cela est vrai, parce qu'elle est profondément humaine et sensuelle, et là est sa suprême beauté. Mais ils se trompent lorsqu'ils prennent pour types Pérugin ou Fiésole. Le mysticisme éthéré de l'un n'était pas plus orthodoxe que la dévotion doucereuse de l'autre. Les mystiques et les quiétistes ont toujours été les pionniers de l'hérésie. La seule peinture orthodoxe est la peinture byzantine ; mais elle ne peut faire grande école de nos jours. Reste la peinture religieuse individuelle qui tient plus, à vrai dire, de la poésie que de la religion, et qui exprime plutôt un pressentiment qu'une foi. Chez M. Lehmann, la foi n'est qu'un idéalisme élevé, fille de l'imagination ; la révélation n'y entre pas pour grand'chose. Son tableau est moins catholique qu'allemand ; mais comme la forme est très pure, très spiritualisée et exclut toute sensualité,

3o fr. Total 1,500 fr. — Expertise faite, la Banque peut avancer à F. jusqu'à 1,000 fr.

En conséquence, C. et F. souscrivent respectivement des obligations à terme, pour les valeurs dont ils ont besoin, jusqu'à concurrence de ces deux chiffres, et les échangent contre des Billets de Banque.

Voilà le principe.

Si les objets déposés sont de nature à exiger certains soins d'entretien, le propriétaire paiera, jusqu'à la vente, une rétribution proportionnelle. Ces choses là vont sans dire.

On comprend que ce genre de crédit ne pourra pas être ouvert immédiatement partout à tous les produits.

On commencera, dans chaque localité, par les produits spéciaux du pays. Les Agents d'arrondissement ou de canton pourront ensuite étendre leurs opérations, agrandir leurs magasins suivant les besoins et établir des succursales.

Toutes les Agences sont en relations les unes avec les autres.

Elles publient un journal qui fait connaître les existences, les demandes et les prix courants, sur tous les points de la République, et même sur les marchés extérieurs.

Au bout de peu de temps, ce journal devient le *régulateur* de la production nationale. Et si, malgré l'influence de ce régulateur, certains produits tendaient à s'exagérer, les Banques ralentiraient les crédits sur cette branche et pourraient même momentanément refuser le dépôt.

Il faudrait de longs détails pour étudier complètement l'organisme et le fonctionnement des Agences commerciales. Je me borne à leur principe; d'autant mieux que ces détails sont exposés dans cinquante écrits de l'Ecole sociétaire, et notamment dans un livre de mon ami Coignet, manufacturier à Lyon; livre qui ne laisse, sur cette question capitale, rien à désirer. Depuis la simple Agence communale, jusqu'aux grandes Agences internationales, car ce qui est bon en France est bon ailleurs, le mécanisme y est décrit dans toute son intégralité. — C'est un véritable manuel du crédit du troisième genre. Toutes les opérations des Agences, et jusqu'à leurs statuts constitutifs, y sont formulés articles par articles. C'est prêt pour l'exécution. J'y renvoie les amateurs.

CHOEURS DES PRODUCTEURS.

Nous comprenons très bien. Nous ne voyons pas seulement là de magnifiques crédits ouverts à la Production, mais encore le moyen de soustraire bientôt nos produits à l'impôt énorme qu'ils paient aux Intermédiaires en gros, demi-gros, détail et sous-détail, entre les mains de qui ils passent avant d'arriver à la Consommation.

Nous vendrons mieux, nous vendrons à plus haut prix, et cependant le consommateur paiera moins cher!

La Consommation et la Production, mises directement en rapport, bénéficieront de tout ce que raflent aujourd'hui, sans ajouter une obole à la richesse sociale, les nuées de spéculateurs et d'intermédiaires improductifs. Vive la République! Vive le Socialisme! Vive le 3e Crédit et la réforme commerciale que son organisation réalise infailliblement!

LE SOCIALISTE.

Permettez-moi cependant, messieurs, de vous dire que vous n'en avez pas encore peut-être aperçu toutes les conséquences, ni mesuré tous les bienfaits. Ils sont immenses. Un mot vous le fera comprendre.

Dès que nos Banques et les Agences commerciales fonctionnent, non seulement ce que vous venez de dire se réalise, mais encore le commerce et l'industrie deviennent forcément *véridiques*. Industrie et commerce sont, d'emblée, moralisés. Là où lois et sermons, législateurs, juges et prêtres ont si bien perdu leur temps et leur latin, le Socialisme fait le miracle d'un seul coup de baguette.

Plus de tromperies commerciales. Plus de falsifications et sophistications de produits, plus de faillites et de banqueroutes.

Tout cela disparaît, comme par enchantement, avec la spéculation, l'accaparement, l'agiotage, les variations de hausse et de baisse, les crises d'engorgement et de dépression; en un mot, avec le cortége complet des vices, des crimes et des ruines de notre commerce anarchique et de notre fausse industrie. En voulez-vous brièvement les preuves?

CHOEUR DES PROPRIÉTAIRES ET DES PRODUCTEURS.

Si nous les voulons! Ah! certes, nous y sommes assez fortement intéressés tous pour les entendre avec joie.

Ceux qui trompent, ceux qui fabriquent de mauvaises qualités sous de belles apparences, ne sont-ils pas eux-mêmes trompés et victimés tous les jours comme acheteurs et consommateurs?

Nous ne demandons pas mieux que de fabriquer du bon, pourvu qu'on nous paie raisonnablement. La falsification universelle, c'est la ruine universelle.

LE SOCIALISTE.

Ecoutez-moi donc.

L'énorme pullulation des intermédiaires, si bêtement encouragés par les économistes, et la concurrence effrénée qui résulte du nombre surexorbitant des marchands, force la falsification et la rend facile en toutes branches. Voilà d'abord ce qu'il faut que je vous fasse toucher du doigt.

Les marchands, par excès de nombre, sont contraints, n'est-il pas vrai, de se disputer, de s'arracher la clientèle.

Pour s'enlever les chalands, il faut recourir au grand moyen, le bas prix.

Pour vendre toujours à plus bas prix, il faut peser sur la fabrication, en réduire les bénéfices et lui demander incessamment des marchandises de qualités inférieures, dissimulées avec le plus d'art possible sous de belles apparences.

Les marchands, dans bien des cas, se chargent eux-mêmes de la falsification.

Depuis le marchand de vin qui trouve une inépuisable source de son crû dans sa pompe, jusqu'à l'épicier qui mélange et frelate mille denrées dans son arrière-boutique, le Commerce mensonger a des procédés infinis pour augmenter les quantités en détériorant les qualités.

Cela va souvent jusqu'à l'empoisonnement.

Quant aux fabriques, la pression exercée sur elles par le commerce leur a fait faire des progrès merveilleux. Il n'est pas un produit de création humaine qui n'ait donné lieu aux inventions et perfectionnements les plus ingénieux de la fraude. Les Anglais sont allés jusqu'à fabriquer, pour l'Inde, des montres dont le grand ressort est fait avec des tuyaux de plume : elles vont une demi heure; des fusils à 7 fr. pièce qui tirent trois coups, deux à l'essai et un laissé à l'acquéreur pour sa satisfaction à sa première chasse; etc., etc. Et sais-je si les Français n'en remontreraient pas encore aux Anglais!

C'est le vol universel, en plein exercice, et admirablement organisé.

On a fait de gros livres des falsifications commerciales les plus communes, et souvent même il a fallu un volume pour passer en revue les procédés de tromperie d'un seul état. On falsifie effrontément jusqu'aux denrées alimentaires, voire les médicaments!!

Le commerce civilisé, sauf quelques exceptions, — toute règle a les siennes, — est une immense forêt de Bondy.

UN NÉGOCIANT.

Ma foi! je ne suis pas ici dans ma boutique! Pour dire la vérité, on ne saurait dissimuler qu'il en soit ainsi.

LE SOCIALISTE.

Vous pouvez d'autant mieux en convenir que je constate tout cela sans blâmer les marchands. Une fois la tromperie inoculée dans une veine quelconque, elle se répand rapidement dans tout le corps par l'irrésistible force de la concurrence. Il faut bien user des procédés qu'on trouve établis et que les concurrents pratiquent. L'honneur des personnes est sauf; mais celui de l'institution coule par tous les pores.

Je crois avoir prouvé que la fausseté industrielle et commerciale est un effet nécessaire, forcé, de la concurrence outrée, anarchique, insolidaire, que les Economistes prônent sous le nom de *libre concurrence*. Je vais montrer maintenant que dans ce régime elle rencontre les plus grandes facilités de développement.

Ces facilités tiennent en effet aux causes mêmes que nous venons déjà d'analyser.

La Production étant séparée de la Consommation par une multitude indéfinie d'Intermédiaires insolidaires, personne n'est responsable.

Les titres d'origine de chaque produit sont bien vite perdus dans les labyrintes d'une circulation inextricable, et le marchand peut toujours répondre aux plaintes du chaland :

« Ce n'est pas moi qui fabrique ce que je vends. J'ai cru l'objet bon. Si vos plaintes sont fondées, si vous avez été trompé sur la qualité, je l'ai été avant vous. »

Et puis, à quoi bon se plaindre et acheter ailleurs! On rencontre ailleurs les mêmes chances. A quoi sert de changer de résidence pour fuir le choléra, si le choléra est partout?

LE PÈRE GIROD.

Ça ne sert de rien, effectivement.

LE SOCIALISTE.

Hé bien! dans nos agences, tout produit porte le nom de son fabricant.

Les marchandises ont beau circuler, courir d'une Agence à l'autre, elles ne cessent d'y conserver l'indication de leurs provenances, le nom du producteur, dont elles restent la propriété jusqu'à la vente.

L'acheteur ne peut plus être impunément trompé.

Le producteur, fraudeur aujourd'hui, serait demain un producteur déconsidéré, ruiné, coulé.

Ainsi, la simplification des rouages commerciaux moralise à l'instant le commerce et l'industrie.

Voilà comment le bien engendre le bien, comme toutes les bonnes réformes s'enchaînent.

Nous ne visions qu'à la *réforme du Crédit* : nous atteignons, du même coup, celle des *Assurances du commerce* et de l'*Industrie*. Nous inoculons en sus le germe des *Solidarités générales*, le germe fécond de l'*Association* dans toutes les régions de l'activité nationale.

Est-ce bien entendu, bien compris?

CHOEUR NOMBREUX.

C'est clair comme le jour!

UN NÉGOCIANT.

Clair comme le jour, oui. Mais, nous autres marchands, nous sommes ruinés!...

CHOEUR DES MARCHANDS.

C'en est fait de nous!

Si l'intérêt général le veut, il en faudra bien passer par là.

Nous comprenons bien que l'on ne saurait s'opposer à la destruction générale des maladies dans le seul intérêt des médecins, des procès dans le seul intérêt des avocats, huissiers, juges, etc.; des crimes et délits, dans le seul intérêt des tribunaux, des geôliers et des gendarmes, etc., etc.; mais nous sommes ruinés! c'est dur.

LE SOCIALISTE.

Rassurez-vous, citoyens.

Des réformes qui métamorphosent une société, qui substituent l'aisance, la prospérité, la richesse générale à la misère séculaire des pauvres et à la gêne des riches eux-mêmes, ne sauraient exiger la ruine de personne. Je vous le démontrerai tout à l'heure. Auparavant, terminons l'affaire de nos Crédits en examinant le quatrième.

Victor Considerant.

Le 3e anniversaire de Février.

La colonne de la Bastille a été visitée le 24 février par une foule compacte de citoyens venus de tous les points de Paris pour jeter des immortelles et des couronnes sur le marbre qui

---

cela passe pour très chrétien aux yeux des gens du monde souvent plus hérétiques qu'ils ne l'imaginent. Il est beau, c'est l'essentiel, et très religieux, sinon catholique.

La *Notre-Dame de Pitié*, de M. Dugasseau (908), bonne composition sévère et noble, est plutôt une traduction de la pensée religieuse du quinzième siècle que l'expression de l'idée moderne ou d'un sentiment individuel; mais l'imitation est au moins heureuse. L'ordonnance du tableau est d'une touchante simplicité. La Vierge est une excellente figure; on pourrait dire cependant que cette attitude conviendrait mieux à une femme lasse de porter sa douleur qu'à une *mater dolorosa* douée par le ciel d'une inépuisable puissance de souffrir. On voit ici l'étude intelligente des maîtres, et si nous trouvions ce tableau dans quelque musée d'Italie, nous le trouverions fort beau. Mais à chaque chose son temps.

Il y a beaucoup de talent dans le *saint Laurent* de M. Verdier (3018), mais très peu d'orthodoxie pour le coup. Ceci est tout bonnement de l'histoire profane. Rien d'idéal, nul spiritualisme. Le héros est du reste dramatiquement compris; son geste est pathétique, et il fait un grand effet sur la toile. Le reste du tableau était destiné à faire ressortir la figure principale; malheureusement le parti pris d'ombre qui devait former comme un cadre autour d'elle manque de solidité; mais la disposition n'en était pas moins très bonne. M. Verdier est évidemment coloriste; il y a beaucoup de vigueur et d'assiette dans son talent.

Avec les qualités foncières d'harmonie et de couleur qui sont dans la *Sainte famille* de M. Lessore (2015), ce tableau eût tout gagné à n'être qu'une scène domestique et familière. L'amour maternel est assez divin de soi pour se passer des anges du paradis. M. Lessore a tout ce qu'il faut pour traiter les sujets familiers avec toute la poésie nécessaire. Sa palette, riche et souple, sait distribuer le clair-obscur et la lumière; l'harmonie solide et variée de son tableau, toute pleine de charme, le prouve.

La vision de *Zacharie*, de M. Lœmlein (4723), est une composition hardie où je trouve de l'énergie, un sentiment de la forme très large et de l'originalité. Il ne faut pas s'effrayer pour un peu de bizarrerie, quand à cette bizarrerie se joint une force réelle. Ce tableau avait besoin d'une couleur énergique; elle est pâle malheureusement et ne soutient pas la composition. Dans des sujets d'action, M. Lœmlein peut faire de belles choses.

Je ne saurais où mieux placer la belle étude de M. Gigoux (1271) qu'à la transition de la peinture à la sculpture. C'est par là que je fermerai cette première série. Le ton en est vrai et beau, quoique un peu vineux peux-être, le modelé gras et simple, le dessin puissant, la construction large et l'harmonie générale très solide. Mais pourquoi cela s'appelle-t-il Cléopâtre? — Cette femme nue s'étirant sur quelque peau de lion comme une courtisane lassive serait Cléopâtre parce qu'elle a un serpent en bracelet à son bras? J'avais pensé que l'orgueilleuse égyptienne se serait parée de tous ses ornements royaux pour demeurer reine jusque dans la mort. Je voudrais voir au moins cette tête impérieuse qui vainquit César et fit d'Antoine un esclave, et je ne vois que le dessous d'un nez et d'un menton. Mais, que ce soit qui vous voudrez, qu'elle s'étire dans sa paresse voluptueuse ou qu'elle se torde dans les affres de la mort, c'est une belle étude.

F. Sabatier-Ungher.

REVUE DRAMATIQUE.

Solidarité des auteurs dramatiques et des romanciers. — VARIÉTÉS. — *La Chasse au roman*, comédie-vaudeville en trois actes de MM. E. Augier et Jules Sandeau. — AMBIGU-COMIQUE *Bruyère*, en cinq actes et huit tableaux de MM. Paul Foucher et Pierre Aubry. — THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Un mot sur *Valéria*, drame en 5 actes et en vers de MM. Auguste Maquet et Jules Lacroix.

Lorsqu'un amendement sauvage est venu écraser le roman sous le tampon du timbre, aucun vaudevilliste n'a réclamé. Nul n'a paru comprendre à ce moment combien cette exécution brutale menaçait sa propre industrie. Le *chacun pour soi* est devenu si fort à la mode depuis le règne de la médiocratie qu'une insouciance pareille devait se produire sans étonner personne.

Si au moins dans cette occasion tous les auteurs dramatiques étaient restés insouciants. Mais nous le savons de bonne source, quelques-uns d'entre eux sont entrés gravement dans les motifs honnêtes de ce guet-à-pens légal, ils ont applaudi au but moral de l'entreprise.

Plusieurs de ces gais compères qui ont gagné leur réputation à émoustiller les sens d'un public de tout sexe et de tout âge, se sont effarouchés des allures par trop sincères du roman de notre temps. D'autres qui, à l'abri tutélaire de la police, se sont fait si longtemps sur la scène les collaborateurs de la réaction, qui ont si généreusement surexcité les terreurs et les rancunes du parti triomphant, se sont avisés de trouver un danger sérieux dans la liberté que se permettaient les romanciers de choisir leurs héros parmi les types politiques et religieux qui paradent au milieu de nous.

Insouciants ou satisfaits, les faiseurs dramatiques ont eu grand tort, ils ont méconnu le principe de la réciprocité, et voilà leur châtiment qui commence.

En effet, les romanciers, mis à la porte du feuilleton, se sont pris à réfléchir, et le résultat général de leurs méditations a été ceci : — Il faut faire du théâtre. Or, le nombre des théâtres ne doublera pas à l'invasion de ces redoutables concurrents, les directeurs n'augmenteront pas leurs commandes, les spectateurs seront à peu près en même nombre. C'est donc une belle et bonne menace de lutte contre les anciens praticiens.

Les romanciers défendront désormais leurs inventions à eux; on ne pourra plus aussi facilement fouiller dans leurs œuvres. Il faudra posséder, outre le talent mécanique d'arrangeur, de *carcassier*, dirait Théophile Gautier, le talent bien autrement *sérieux* de poète et d'inventeur. Il faudra lutter avec des écrivains habitués à l'observation de l'âme humaine dans ses mille replis comiques et tragiques. Il faudra rivaliser avec ces imaginations rapides habituées à faire des épopées contenant chacune la matière de douze drames, comédies ou vaudevilles. En un mot, il va falloir partager avec d'habiles athlètes cette arène étroite d'où l'on avait déjà tant de peine à écarter les débutants.

Tout cela est grave, bien grave aujourd'hui, surtout où l'art tient une si faible place dans la vie des peuples, où les [illegible]

consacré trois générations de dévouement à la grande cause de la liberté.

Le bronze tumulaire, trois fois consacré par les souvenirs du 14 juillet 1789, du 29 juillet 1830 et du 24 février 1848, a été toute la journée entouré des hommages d'une foule recueillie appartenant à toutes les positions de la société.

La population n'avait pas pris le change sur la portée de cet anniversaire. Malgré les calomnies des hommes aux professions de foi menteuse, elle allait spontanément honorer la mémoire de ceux qui à trois époques sublimes avaient sacrifié leur vie au progrès du bien-être social, à l'avènement du bonheur de tous. C'était là, en vérité, une fête bien autrement touchante qu'une solennité officielle.

Il y a dans ces grandes réunions qu'un même sentiment anime un concert d'enthousiasme et d'espérance auquel le cœur le plus sec ne saurait résister. Des effluves sympathiques parcourent ces rangs pressés; on se sent ému d'un refrain, d'un cri, d'un mot. Il semble que les souvenirs de guerre civile et de haines soient aussi éloignés que les épisodes de la guerre de Troie. L'âme est si pleine de triomphantes émotions qu'on se croirait volontiers au premier siècle des périodes prochaines de paix et d'harmonie.

Cependant on pensait aux absents et à travers les grandes consolations du moment apparaissait le cauchemar du vieux monde, cette vieille idole encore debout qui s'appelle compression.

Pour nous, socialistes, cet anniversaire a donc été un grand acte de communion universelle et vraiment populaire. Ce jour-là, en comptant les grandes étapes de l'idée, nous avons pu entrevoir les lueurs splendides d'un avenir prochain. Nous nous sommes rappelé ces grandes bouffées d'espérance que nous avait apporté le vent de Février. Nous avons senti tressaillir en nous ces larges aspirations qui sont demeurées vivantes et fortes en face des mécomptes et des persécutions.

Quelle a été au contraire la signification de cette date éclatante pour les adversaires du progrès?

Ils se sont rappelé sans doute leurs protestations exagérées de foi républicaine, leurs dithyrambes empoulés en faveur du socialisme. Ils ont relu ces loyales proclamations adressées à leurs mandataires. Puis, mettant en regard les paroles et les actes avec lesquels ils ont payé la touchante crédulité de la nation, ils se sont dit :

— Malgré la ruse et la force, malgré notre hypocrisie du lendemain et notre effronterie du surlendemain le peuple croit toujours en la République; il attend toujours de la forme démocratique son avenir et sa régénération. La ruse et la force ne nous ont donc servi à rien.

Alors, il n'en faut pas douter, quelques-uns se seront pris à chanceler dans leur haine contre les idées nouvelles. Ils se seront dit :

— N'y avait-il donc pas une autre route à suivre plus féconde que celle de la ruse et de la colère?

Etait-ce bien à nous, qui nous intitulions les honnêtes, à fourber ainsi?

Etait-ce à nous, qui nous nommions les modérés, à donner cours ainsi à nos rancunes?

N'aurions-nous pas dû, nous, assurés du pain du lendemain, consacrer notre temps à étudier consciencieusement les moyens de conciliation?

N'aurions-nous pas dû, nous, qui ne souffrions ni dans nos corps ni dans le corps de nos proches, chercher avec ardeur les moyens de faire cesser les misères de nos concitoyens pauvres?

Ne devions-nous pas nous efforcer d'intéresser à l'ordre, autant qu'il était en notre pouvoir, tous ces déshérités qui, d'après notre propre expression, n'ont rien à perdre dans les bouleversements sociaux?

N'était-il pas mieux, à nous qui avions reçu l'instruction, cette lumière de l'intelligence, d'examiner sérieusement la valeur des doctrines nouvelles et d'en encourager les solutions immédiatement pratiques que de charger d'insultes et d'abreuver de dégoût les apôtres de ces doctrines?

Ah ! si nos adversaires se sont posé des questions aussi lucides, si l'empressement de la foule à célébrer ce 3e anniversaire les a engagés à s'interroger ainsi, nous pouvons leur répondre :

Oui, sans doute, cela eût mieux valu, mieux valu pour la France, mieux valu pour l'Europe. En agissant ainsi, vous auriez éclairé le jour de demain, vous auriez préparé la paix et la stabilité de l'avenir, et le 3e anniversaire de la république ne vous retrouverait plus dans les angoisses de la peur, fiévreusement occupés à rêver de monarchie, d'inquisition, d'état de siége, inquiets et embourbés dans le chaos des impossibles solutions.

A. Méray.

Condamnation du VOTE UNIVERSEL.

Le *Vote universel*, saisi et cité à bref délai devant la cour d'assises, à raison d'un article intitulé : *Aux Paysans*, publié dans son numéro du 20 février, a été jugé mercredi. Après le verdict affirmatif du jury, la cour a condamné M. André, gérant, à un an de prison et 8,000 fr. d'amende; M. Ch. Robin, auteur de l'article, à six mois de prison et 1,000 fr. d'amende. Total : dix-huit mois de prison et 9,000 fr. d'amende; ce qui, avec le décime de guerre et les frais, porte la peine pécuniaire à 10,000 fr. au moins; de plus, la cour a prononcé la suspension du journal pendant un mois. M. André s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui le frappe.

Le *Vote universel* adresse dans son numéro de vendredi un appel à ses lecteurs. Nonobstant les lourdes charges qui ont pesé sur le *Vote universel* depuis trois mois, 18,000 fr. d'amende, trois rédacteurs et deux gérants condamnés à la prison, ses intrépides fondateurs ne veulent pas abandonner le champ de bataille à la veille de 1852. En conséquence, le *Vote universel* paiera l'amende, son rédacteur et son gérant subiront la prison; il ne demande à ses lecteurs qu'une seule chose, de subir avec patience le mois de suspension qui lui est imposé. Les bureaux resteront ouverts à toutes les communications; les souscriptions pour les démocrates résidant à l'étranger continueront à être reçues, enregistrées et adressées à leur destination. Les lecteurs du *Vote universel* apprécieront le courage des fondateurs et des rédacteurs de cette feuille, ils accepteront la part légère du fardeau qui leur est offerte, et la démocratie, déjà réduite à un petit nombre d'organes, ne verra pas encore succomber un de ces défenseurs.

Allyre Bureau.

Les idées et les moyens.

Nous ne sommes plus, grâce à Dieu, au temps où les idées vraies avortaient faute de moyens matériels prêts à faciliter leur réalisation. Au contraire, par une merveilleuse coïncidence qui fait la gloire et assure la fécondité de notre siècle, chaque fois qu'une grande découverte morale est jetée à la discussion, elle se trouve patronnée à sa naissance par une force scientifique qui semble créée spécialement pour cette mission.

Les esprits de haut titre viennent-ils à se passionner non plus simplement pour le soulagement des malheureux, mais pour l'extinction complète et définitive de la misère, ils voient leur thèse étayée par la création de producteurs de fer gigantesques et infatigables, par l'invention de machines plus actives et plus robustes chacune que la population ouvrière de toute une ville. En même temps l'agriculture découvre les moyens de garantir contre la sécheresse par les puits artésiens, contre l'humidité par le drainage, ses récoltes que la science lui apprend à multiplier.

L'offre est supérieure à la demande, on désire le nécessaire et tout est prêt pour créer l'abondance.

La paix universelle est-elle à l'ordre du jour. Voici les railways qui viennent à chaque jour et à chaque heure échanger et mélanger les populations avec la rapidité du vol de l'oiseau. De plus nous sommes à la veille de voir résolu le problème de la navigation aérienne qui déchirera le dernier passe-port et fera fuir le dernier soldat avec le dernire douanier.

On demande la cessation des guerres et tout se dispose pour l'avènement de la fraternité internationale.

Le désir de l'instruction pénètre-t-il tous les cœurs, affame-t-il toutes les intelligences; a-t-on hâte de voir tomber auprès de la misère l'ignorance, cette dernière ligne de démarcation qui sépare encore les hommes. La presse arrive à stéréotyper la pensée humaine avec la célérité de l'éclair; et de tous côtés apparaissent des méthodes simplifiées, destinées à activer et à rendre désormais attrayants tous les genres d'études, toutes les branches de l'enseignement.

On cherche les moyens d'instruire, et on trouve par surcroit les moyens de délivrer riches et pauvres des lenteurs, des fatigues et des nausées de l'ancien mode d'instruction.

Mais ce qui démontre plus merveilleusement encore l'alliance étroite contractée de nos jours entre la science et l'idée, c'est l'appui donné par la première à l'idée la plus largement féconde qui ait depuis longtemps germé parmi nous.

Il y a un siècle à peine, la *législation directe* eut été regardée par les plus sages comme une folle utopie; le gouvernement du peuple par lui-même, sans mandataires légiférants, eut été regardé comme un rêve impossible. Imaginez en effet quelle lenteur, quel embarras, quel énervement pour une nation à un siècle de distance, dans cette manière de se gouverner !

Avec une presse dont la mécanique était encore à son enfance, sans chemins rapides, sans moyens suffisants de mettre les innombrables opinants à même de pouvoir se communiquer et s'éclairer, le résultat des délibérations serait arrivé presque toujours trop tard, et sous forme d'anachronisme, au centre où doit se résumer la volonté du souverain.

Un pareil gouvernement n'eût été applicable tout au plus qu'à une cité comme Rome, Athènes ou Saint-Marin.

Aujourd'hui ce désir si vrai, cette pensée si légitime arrive à son temps. Voyez, en effet : La presse est partout brassant nuit et jour de ses bras d'airain les éléments de la vérité; les communications sont ouvertes sur tous les points du sol, faciles, rapides et directes. Et ce n'est rien encore. La plus grande merveille de notre siècle, le télégraphe électrique, la foudre devenue le courrier de l'homme, se charge de porter au centre exécutif, dans la soirée même de la délibération générale, le vote de chacune des communes d'un grand peuple.

Le télégraphe électrique offre ses fils conducteurs pour mettre en contact fulgurant, en correspondance immédiate la commune et le canton, le canton et le chef-lieu, le chef-lieu et la capitale. Il donne la possibilité de faire de nos milliers de communes françaises UN SEUL FORUM.

Les esprits retardataires qui ne tirent aucune conclusion du perfectionnement, du renouvellement rapide de notre mobilier industriel se voient cette fois forcés de laisser là leur meilleur argument contre la possibilité des gouvernements démocratiques essayés par les grandes nations.

Cette invention du conducteur instantanée de la pensée, dont l'annonce excitait l'hilarité des spirituels satisfaits de l'ex-chambre des députés, aura résolu le problème des grandes républiques, des vastes aggrégations de populations libres.

Et vraiment ce merveilleux appui de la science vient bien à son heure. Que ferions-nous de notre liberté si nous n'avions pas cette ancre de salut : la législation directe, au moment où toutes les formes de gouvernement extérieur au peuple ont perdu leur prestige et leur possibilité, au moment où les champions du vieux monde se rendent mutuellement le bon service de mettre en saillie leur égoïsme réciproque, leur nullité et le ridicule de leurs gothiques prétentions ?

En face du pêle-mêle des velléités dictatoriales qui nous menacent de tous côtés, dans quelle impasse n'aurions-nous pas à nous débattre, si le gouvernement du peuple par lui-même ne nous avait été aussi miraculeusement rendu pratique et immédiatement possible?

Certes, à une époque où l'homme annule ainsi l'espace pour mieux s'unir et pour mieux s'entendre, toute âme jeune et bien trempée est forcée de croire à la fatalité consolante du progrès. Il n'est plus permis à aucun de nous de douter du succès de notre arrivée prochaine à la liberté complète et au bien-être universel, quand ce succès est écrit d'avance dans les livres de la science, cette irréfutable Sybille de la moderne humanité.

Antony Méray

Nous venons de mettre en vente à la libraire phalanstérienne les QUATRE CRÉDITS, ou 60 Milliards à 1½ pour 100, par V. Considerant, et un nouvel ouvrage de notre ami Laverdant sous le titre de : LA DÉROUTE DES CÉSARS, la GAULE TRÈS CHRÉTIENNE et le CZAR ORTHODOXE. — (Voir aux annonces.)

Question des sucres et des cafés.

1°. — LES CHIFFRES.

Enfin,.. depuis vingt-cinq ans que la question des sucres est à l'ordre du jour au Palais législatif, M. Beugnot, ex-pair de France, aujourd'hui représentant, vient de déposer un rapport qui mérite en grande partie l'approbation générale.

Ce n'est pas que M. Beugnot se soit élevé aux principes, ni même qu'il se soit fait l'historien fidèle de la question coloniale depuis la Restauration; qu'il ait montré comment, d'une part, les énormes priviléges accordés par Louis XVIII aux nobles colons propriétaires du sol renchérirent démesurément la production du sucre de cannes; comment, d'autre part, le sucre de betterave, à l'ombre de ces exorbitants priviléges coloniaux, grandit peu à peu et s'imposât enfin au marché intérieur. Non, M. Beugnot s'est tenu dans les faits sans oser aborder de front une question dont la haute portée législative eut cependant en-

---

rs des pièces nouvelles ne se recrutent guère que dans un cinquantième de la population, où les théâtres qui inaugurent une œuvre dramatique, où les artistes qui en font vivre les héros ne se trouvent guère que sur les boulevards de Paris.

Ce serait bien ici le cas de parler de la révolution artistique que doit amener l'organisation nouvelle de la commune, de montrer ce superflu du corps et ce nécessaire de l'esprit, l'art s'introduisant avec toutes ses variétés jusqu'au fond des plus ténébreux de nos départements. J'aurais bien du plaisir à laisser là ma critique obligée pour montrer à ces pauvres amants de la forme, que le bourgeois nomme généralement *aventuriers*, le nouveau rôle qu'ils seront appelés à jouer dans le monde, lorsque les grandes questions de bien être et de vie matérielle seront vidées.

Certes, lorsque les robustes esclaves de fer, les machines infatigables seront descendues dans nos campagnes pour soulager les paysans et leur donner le temps de s'occuper à leur tour des besoins de l'esprit; lorsque les grandes associations agricoles auront fait l'économie et l'abondance au foyer de tous, c'est alors que nous tous qui luttons à l'étroit devant quelques spectateurs blasés, nous aurons à aller recueillir sur une scène immense de véritables applaudissements, des bravos sincères et nourris, sans l'aide des romains et des claqueurs.

Alors nous nous réjouirons de notre nombre, car la tâche sera grande. Il y aura des populations entières à compléter, des intelligences à ouvrir, des hommes nouveaux à réjouir et à former. Mais c'est là une question bien prématurée, n'est-ce pas? C'est abuser un peu de mon droit de prophète que de prédire d'aussi magnifiques folies quand les pauvres travailleurs dont je parle sont encore inquiets du pain du lendemain.

C'est égal, ces folies me plaisent et me semblent plus prochaines que le retour de la monarchie. Mais revenons à la lutte entre les vaudevillistes et les romanciers.

Ces pauvres vaudevillistes, comme ils se sont fourvoyés en négligeant d'user de leur influence pour empêcher l'amendement romanticide de passer ! Ils le comprennent maintenant, mais le mal est fait; la grande concurrence est commencée. Que n'ont-ils menacé les moralistes de les priver pour jamais de gaudrioles, de méchancetés politiques et de calembourgs grivois ! Peut-être l'assemblée aurait-elle reculé.

Après tout, puisque les faits sont accomplis, peut-être cette invasion de penseurs sur la scène française est-elle providentielle et vient elle à point pour régénérer un peu notre pauvre répertoire dramatique, si dolent et si dénué de poésie depuis quelque temps.

Quoi qu'il en soit, nous avons entendu attribuer les quelques sifflets qui ont troublé la fin de la *Chasse au roman* à une cabale. Il était difficile d'expliquer autrement l'accueil fait sur un théâtre de vaudeville à deux auteurs qui avaient fait leurs preuves dans un tout autre genre. La nouvelle pièce, sans être bien remarquable, était certainement à la hauteur des vaudevilles courants. D'ailleurs, elle avait été si bien rendue par Arnal, Leclère et Mlle Virginie Duclay, que les siffleurs eux-mêmes n'avaient pu se défendre de laisser échapper sans le vouloir quelques accès de gaieté.

Les connaisseurs exigeants auraient pu sans doute s'apercevoir de quelques défauts provenant de l'inexpérience des auteurs dans un genre nouveau pour eux. On aurait pu demander un peu plus de mouvement dans l'action, plus de vivacité dans le dialogue, des traits plus piquants et plus vifs, un plus grand imprévu dans le dénouement. Mais, telle qu'elle est, la *Chasse au roman* est une comédie bien capable de dérider joyeusement un public non prévenu. En deux mots, en voici le sujet :

Le chevalier de Sainte-Amaranthe, vieux célibataire nourri des romans de l'empire et de la restauration, a un furieux appétit de l'extravagant et du merveilleux qu'il a trouvé dans ces bouquins. Il a un neveu, Rodolphe, et un protégé, Valentin, qu'il destine l'un et l'autre à le rassasier d'aventures extravagantes.

Comme il s'agit de recueillir sa succession en outre de ses bonnes grâces, l'un d'eux s'est décidé à flatter largement sa passion pour le romanesque. Il a un nain vêtu de rouge et nommé pompeusement Galaor. Il fait hommage à son oncle d'une cassette mystérieuse contenant les dépouilles de ses victimes et les trophées de ses conquêtes. Le vieil oncle est au septième ciel: jamais il n'avait vu se réaliser de pareilles féeries; ses romans étaient outrepassés.

Le chevalier de Saint-Amaranthe est d'autant plus heureux en faisant l'autopsie de cet inappréciable coffret, que son protégé Valentin qui niait la possibilité des aventures parce qu'il n'en a jamais rencontré, est présent à la revue des talismans, à l'énumération de leur qualité et des circonstances qui les a mis en la possession de Rodolphe. Malheureusement, toutes ces reliques de passions échevelées et chevaleresques viennent du Temple ou du quai de la Ferraille. Rodolphe se l'avoue dans ses *à parte*.

Sur ces entrefaites, arrive dans l'hôtel une jeune femme se disant au pouvoir d'un mari Corse, remarquable par sa férocité. Il la tyrannise abominablement, et met à mal par le fer, le feu ou le poison tous ceux qui osent la regarder.

— *Voilà*, dit le chevalier de Saint-Amaranthe, *un adultère en herbe*, comme la fortune nous sert ! Ah ! si j'étais jeune ! et le vieux merveilleux lance ses deux jeunes amis sur la victime du despotisme conjugal.

Ici, les rôles changent. Le téméraire propriétaire de la cassette, le neveu Rodolphe recule devant la réputation abominable de l'époux Corse, et Valentin affronte tout pour délivrer la charmante martyre qu'il a déjà vue et aimée quelque part.

Nous qui avouons franchement avoir ri et applaudi à cette petite parade comique, nous avons bien le droit de dire le défaut que nous y trouvons. C'est un défaut relatif sans doute, pour beaucoup ce serait même une qualité. Pourquoi, au lieu de faire retomber la critique de la pièce sur les esprits romanesques tout simplement, l'idée est-elle venue aux auteurs de coudre à leur œuvre plusieurs petites phrases de sermons où il est dit que l'on a tort de croire aux enfants peu respectueux, aux pères cruels, aux maris jaloux, aux femmes infidèles, etc., etc.

Je n'ai pas bien compris comment de ce qu'il n'y a pas de mari corse qui fasse porter ses armes devant lui, tienne toujours des stylets et des flacons de poison dans les parements de son justaucorps, on pouvait conclure que tout allait le mieux du monde dans le meilleur des mondes possibles. Vraiment c'est se montrer satisfait à bon compte. Ah ! messieurs quand vous écriviez cela n'avez-vous pas vu la société où nous vivons, à travers les couronnes que tous deux vous avez reçus des intelligents électeurs du grand sacristain ?

BRUYÈRE. — Voici un grand mélodrame joué à trois jours de distance du vaudeville dont nous venons de parler. Eh bien! admirez un peu l'embarras d'un spectateur naïf qui prendrait ces auteurs au sérieux. Il n'y a plus d'aventures sur la terre, dit la *Chasse au roman*, pas même d'infidélités conjugales, et voilà MM. Paul Foucher et Pierre Aubry qui nous prouvent en huit tableaux, que le monde est plein de filles enlevées, de mères séduites, de femmes égorgées, de traîtres mystérieux, de chausse-

[illegible] les yeux aux plus incrédules, sur les conséquences funestes enfantées par le PRIVILÉGE et le MONOPOLE. Il y a plus, M. Beugnot n'a même pas osé parler de l'origine de ces profits scandaleux, issus de l'excessive prime d'exportation de [illegible] fr. [illegible] c. par kilogramme accordé à notre sucre raffiné; profits puisés, par la fraude, dans les caisses du Trésor.

Quoique nous regrettions que l'âme et la pensée du législateur ne se trouvent pas dans le travail de M. Beugnot, nous devons déclarer que c'est le rapport le moins illibéral qui ait encore paru sur la question.

M. Beugnot admet que « l'usage du sucre est à peu près in-
» connu à la majeure partie des habitants de nos campagnes et
» que les 120 millions de kilogrammes consommés annuellement
» le sont par le tiers environ de la population. »

Appuyé sur cette vérité, M. Beugnot demande une diminution sur le droit d'entrée des sucres exotiques, et il établit, sous certains rapports, une sorte d'égalité entre nos sucres coloniaux et indigènes.

Par ces moyens, il croit que la consommation actuelle du sucre, qui est de 120 millions de kilogrammes, sera portée bientôt à 192 millions, augmentation nécessaire pour que le fisc n'éprouve aucune perte dans la diminution de la taxe.

Avant d'entrer dans l'appréciation détaillée du rapport de M. Beugnot, nous croyons nécessaire d'appeler l'attention du lecteur sur les tableaux suivants, qui font connaître les quantités des sucres et des cafés importées, la production du sucre de betterave et la consommation totale du sucre en France.

TABLEAU A. — *Sucres coloniaux.*

ANNÉES.	SUCRES ACQUITTÉS des colonies françaises. kilog.	de l'étranger. kilog.	PRODUIT NET encaissé par le fisc. fr.
1825	53,180,000	2,890,000	25,020,000
1826	69,310,000	2,140,000	31,270,000
1827	59,370,000	944,000	24,030,000
1828	70,920,000	679,000	28,770,000
1829	64,010,000	529,000	27,650,000
1830	68,880,000	776,000	22,610,000
1831	81,280,000	445,000	27,130,000
1832	82,240,000	546,000	20,420,000
1833	69,910,000	1,580,000	21,600,000
1834	66,470,000	4,560,000	31,720,000
1835	69,350,000	3,[illegible],000	30,990,000
1836	66,180,000	1,010,000	26,630,000
1837	66,480,000	3,340,000	30,750,000
1838	68,140,000	3,300,000	29,560,000
1839	71,610,000	655,000	24,840,000
1840	78,440,000	6,600,000	30,160,000
1841	74,810,000	12,400,000	35,090,000
1842	77,440,000	8,210,000	36,310,000
1843	79,450,000	9,600,000	37,430,000
1844	87,380,000	10,260,000	41,850,000
1845	90,950,000	11,540,000	38,170,000
1846	78,680,000	15,180,000	39,380,000
1847	87,820,000	9,620,000	36,350,000
1848	48,370,000	9,810,000	33,400,000
1849	63,350,000	18,970,000	34,830,000

TABLEAU B. — *Cafés.*

ANNÉES.	QUANTITÉS soumises aux droits. kilog.	DROITS perçus. fr.
1816	4,870,000	3,690,000
1817	4,650,000	2,850,000
1818	6,790,000	5,180,000
1819	6,020,000	4,720,000
1820	8,120,000	5,740,000
1821	7,310,000	4,760,000
1822	[illegible]	6,330,000
1823	8,200,000	6,240,000
1824	10,770,000	7,[illegible],000
1825	7,470,000	4,970,000
1826	7,990,000	6,430,000
1827	10,020,000	8,700,000
1828	9,320,000	7,920,000
1829	9,090,000	7,800,000
1830	9,800,000	7,940,000
1831	8,230,000	6,660,000
1832	10,430,000	7,570,000
1833	9,360,000	9,890,000
1834	10,890,000	8,640,000
1835	10,330,000	10,220,000
1836	11,170,000	9,260,000
1837	12,540,000	9,880,000
1838	12,080,000	11,290,000
1839	12,110,000	10,460,000
1840	14,370,000	10,[illegible],000
1841	12,950,000	13,580,000
1842	15,100,000	14,400,000
1843	14,530,000	13,[illegible],000
1844	15,570,000	14,790,000
1845	15,830,000	14,790,000
1846	16,810,000	15,800,000
1847	16,780,000	15,350,000
1848	14,860,000	13,570,000
1849	18,080,000	16,910,000

TABLEAU C. — *Sucre de betterave.*

Années.	Fabriques en activité. Nombre.	Quantités fabriquées. kilogrammes.	Droits perçus dans l'année. francs
1841	386	26,842,000	6,790,000
1842	373	34,294,000	8,976,000
1843	324	28,445,600	7,392,000
1844	289	30,363,000	9,066,000
1845	303	37,019,000	10,868,000
1846	298	49,115,000	17,131,000
1847	306	60,169,000	22,844,000
1848	283	56,281,000	22,824,000
1149	288	41,551,000	23,675,000

TABLEAU D. — *Consommation du sucre.*

ANNÉES.	POPULATION. habitants.	Consommation totale. kilogrammes.	Consommat. par habitant. kilogr.	Taxe des sucres par habitant. francs.
1841	34,230,178	103,375,000	3 020	1 22
1842	34,464,240	113,187,000	3 284	1 31
1843	34,698,301	100,249,000	3 148	1 28
1844	34,932,363	120,517,000	3 450	1 46
1845	35,166,424	118,254,000	3 363	1 39
1846	35,400,486	128,901,000	3 641	1 60
1847	35,634,548	132,648,000	3 724	1 66
1848	35,868,610	98,306,000	2 723	1 29
1849	36,102,672	115,955,000	3 212	1 62

Ces tableaux n'ont pas besoin de commentaires. Nous ferons seulement remarquer (tableau C) l'immense privilége qui, pendant de longues années, a été accordé au sucre de betterave, puisque depuis le 1er août 1847, époque où l'égalité du droit a été appliquée aux deux sucres, ce droit s'est élevé à 22 et 23 millions de francs, tandis qu'antérieurement à la loi du 2 juillet 1843, — en 1838, par exemple, les droits perçus sur le sucre de betterave ne monta qu'à 7 7,792 fr. Cependant, à cette époque (1838-39) le sucre fabriqué s'éleva à 47 millions de kilogrammes.

Certes, cette différence de 23 millions, entre l'année 1838 et l'année 1849, sur la taxe du sucre, a dû profiter aux privilégiés au détriment des colonies, de la consommation et du Trésor.

Nous trouvons dans le tableau D un rapprochement instructif entre la consommation de 1847, année de disette, et celle de 1848, année de révolution.

Dans la première, la consommation totale a été de 132 millions de kilogrammes; dans la seconde de 98 millions seulement; soit, en moyenne, entre les deux années l'énorme différence en moins de UN kilogramme par personne.

Ce rapprochement suffirait pour prouver que la consommation du sucre se concentre sur les personnes riches et aisées, c'est-à-dire sur quinze à dix-huit cent mille citoyens au plus.

En effet, pour les personnes riches, la disette, à moins qu'elle n'atteigne les proportions hideuses de la famine, n'a aucune influence, les consommations de luxe augmentent au lieu de diminuer.

Aux époques de révolutions, la peur, c'est-à-dire l'égoïsme porté à la plus haute puissance, pousse les personnes riches à s'expatrier ou à vivre dans la retraite, alors les consommations de luxe diminuent; et nous voyons — exemple frappant! — la consommation du sucre tomber de TROIS à DEUX kilogrammes par tête.

Cet exemple en chiffres en dit plus que bien des raisonnements.

Il est vrai que si les riches n'ont pas consommé de sucre en 1848, le pauvre a pu consommer du pain depuis la révolution de février.

C'est là une juste compensation dans les conditions d'insolidarité, d'antagonisme, au milieu desquelles vit encore malheureusement la société.

Certes, si les classes aisées prenaient la peine de réfléchir sur ce seul fait de la consommation du sucre en 1847 et en 1848 et sur la baisse du prix des grains, elles y puiseraient d'utiles leçons.

Elles se repentiraient d'avoir eu peur de la ré-volution de février, elles comprendraient combien leur conduite a été anti-patriotique, en travestissant l'idée des améliorations que le peuple voulait introduire dans la société; elles comprendraient qu'en sacrifiant à une peur *imaginaire*, elles ont fait retomber sur elles des maux RÉELS, elles comprendraient qu'en prenant en suspicion la République, en resserrant leurs bourses et en désertant le marché français elles ont bien plutôt amené la crise, que ne l'a fait la chute de la monarchie.

Le renversement de la monarchie n'a pas coûté un million de francs, et ce n'était point là une fantaisie du peuple, une surprise comme on l'a dit si souvent; c'était un besoin réel du temps, une de ces révolutions profondes qui demandent de profondes réformes. Le peuple en se levant n'a pas renversé un roi caduc, il a renversé la ROYAUTÉ qui renaît constamment de ses propres cendres. Or, en renversant la royauté, le peuple renversait les ABUS qu'elle abrite dans son sein. Ces abus, il serait temps qu'on le comprît, ces abus ne sont utiles qu'à un nombre infiniment petit de citoyens; la plus grande partie des personnes riches et aisées ont le plus grand intérêt, comme le peuple, de voir disparaître ces abus. Pourquoi donc paralyser les réformes populaires? Pourquoi? Parce que les certaines gens ne veulent même pas étudier les lois de Justice qui doivent présider à la vie des sociétés.

Voilà la vérité.

Perreymond.

Paquebots du Levant.

Un décret de la Constituante a décidé que le service des paquebots du Levant serait adjugé à l'entreprise privée. Des crédits supplémentaires n'ont assuré la marche de ce service fait par l'État que jusqu'au 1er avril 1851. Nous apprenons avec satisfaction que plusieurs compagnies sont en rivalité pour cette entreprise.

On dit qu'un projet de loi va être présenté très prochainement à l'Assemblée nationale. Nous comprendrions difficilement que le gouvernement pût procéder autrement que par adjudication publique, et nous nous réservons de faire connaître et de faire apprécier les dispositions qui vont être prises à l'égard d'une question qui intéresse à un si haut point l'honneur et les avantages de notre navigation dans la Méditerranée.

J. Valserr

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE ET ITALIE.

D'après un article du *Journal des Débats*, dans lequel M. Armand Bertin résume les nouvelles relatives aux conférences de Dresde, l'intention formelle de l'Autriche d'entrer dans la confédération avec toutes ses provinces, M. de Schwartzemberg aurait reçu, par M. de Lacour, ministre plénipotentiaire à Vienne, communication de la protestation de la France qui se termine par ces mots :

« Si les stipulations de l'acte de Vienne recevaient sans notre assentiment, sans le consentement formel des puissances qui l'ont revêtu de leur signature, une altération aussi considérable que celle dont il est question, le gouvernement de la République se verrait, à son grand regret, réduit à la nécessité de constater qu'il n'admet pas la légitimité de l'ordre de choses résultant de cette innovation. »

Mais on assure, dit le *Journal des Débats*, que, quoi qu'il arrive, M. de Schwartzemberg ne s'arrêtera pas. « Il a de grands desseins sur la Suisse, des desseins dont il est impatient de poursuivre l'exécution; il n'attend plus que le printemps. Après avoir réglé les affaires de la science, il se promet de régler les affaires du royaume de Sardaigne. »

Dans sa réponse à M. de Lacour, le prince de Schwartzemberg s'est expliqué très franchement. « Notre nouvelle constitution, a-t-il dit, établit chez nous *pour jamais*, l'unité de gouvernement. D'après cela, nous n'avons plus qu'à choisir entre ces deux partis : où nous devons appartenir à la Confédération avec toutes nos possessions, ou bien, nous devons nous tenir désormais en dehors du système fédéral de l'Allemagne.

« Or, je laisse à la sagesse du gouvernement français à juger de ce qui arriverait si l'Autriche prenait ce dernier parti. L'Allemagne serait alors à la merci de la Prusse, puissance voisine et très jalouse de la France. Et, ce qui est plus grave encore, l'Allemagne serait livrée à toutes les fureurs des passions révolutionnaires et démagogiques, « car la Prusse et les autres États allemands sont complétement minés par la révolution et par les doctrines anti-sociales, » contre lesquelles la lutte n'est possible et le succès certain qu'avec le concours de l'Autriche. »

Il y a là deux choses qu'il importe de distinguer : 1° le désir de l'Autriche d'entrer dans la Confédération avec toutes ses provinces, et de rendre ainsi l'Allemagne entière solidaire du maintien de l'unité dans la pièce de marqueterie géographique qui compose l'empire de la maison de Hapsbourg. Ce projet a pour adversaires naturels les gouvernements de France et d'Angleterre, et il pourrait bien se faire d'ailleurs que la Prusse et ses anciens alliés en rendissent l'exécution impossible par le simple refus de leur consentement; 2° les *grands desseins* de l'Autriche

---

trappes, de trésors enfouis et d'enfants trouvés.

Ma foi! messieurs, arrangez-vous ensemble; en attendant, en face de cette divergence d'opinions, nous continuerons à douter de l'observation suffisante de la morale, même de la morale légale et officielle.

Le nouveau drame de M. Paul Foucher est un des plus branchus qui soit sorti de son cerveau; il ne faut pas perdre de temps à écouter les chuchottements de ses voisins, si l'on veut en saisir complètement la trame aux mailles un peu trop serrées. Tout habitué que je sois moi-même à suivre une intrigue dramatique, à la deviner d'avance, je puis avouer que cette fois j'ai été dérouté et contraint à travailler scène par scène, jusqu'au dernier tableau pour me rendre suffisamment compte de l'œuvre, avant de vous en parler. Je me suis plaint souvent et tout à l'heure encore du peu de voile qu'il y a en général sur les dénouements; ici je serais tenté de me plaindre du contraire; car je ne suis pas encore bien sûr de savoir comment celui-ci a pu arriver.

Ce que j'ai bien retenu dans tout cela, c'est un type de sauvage comme l'ignorance et la misère en conservent tant encore parmi nous. Il se nomme Jean Briard, exerce la profession de berger et couve dans sa poitrine de buffle un amour exagéré pour Bruyère, l'héroïne du mélodrame. Ce Jean Briard croit aux sorts, au diable, aux sorciers et aux miracles, comme le fait une bonne moitié de la nation française au milieu du dix-neuvième siècle.

Cette bête fauve porte sur sa peau et dans ses sabots une quantité de talismans ou *sorts*, entre autres une queue de lézard destinée à charmer la belle jeune fille qui passe de son côté pour *charmeuse*, outre qu'elle est charmante. Mais les ingrédients magiques employés par l'étrange amoureux sont sans pouvoir. Il demande donc à Triptolème qui vient de Rome un sort meilleur et tout à fait irrésistible. Celui-ci lui recommande de prendre un sac et de le garnir avant la pleine lune prochaine des trois choses suivantes, attention!!! 1° un caillou teint d'un sang versé involontairement; 2° une chevelure de femme de mauvaise vie et du grand monde, n'ayant jamais porté de poudre et dont la mère aurait péri par la roue; 3° un morceau de métal enfoui depuis dix ans.

L'artiste, qui s'amuse, croit avoir découragé, par ces conditions dignes des *Mille et une Nuits*, [illegible] sauvage; pas du tout : Jean Briard persiste, il cherchera à composer son sachet. Et ce qu'il y a de plus énorme, de plus idéalement merveilleux, il y réussira.

Le caillou teint de sang, c'est lui qui l'a reçu dans la tête en voulant défendre Bruyère contre des insolents. La chevelure est celle de la sœur de Bruyère, qui a été déshonorée par l'un des nombreux traîtres de la pièce. Enfin le morceau de métal enfoui depuis dix ans est la clef d'un grand coffrefort qui contient 400 mille francs pour doter Bruyère. Mais les trois conditions remplies, la belle se marie à un autre; quant à lui, il obtient une place à Bicêtre.

Comme toujours l'Ambigu a soigné admirablement ses décors; il y a des perspectives parfaitement réussies dans ces huit tableaux qui viennent successivement vous éblouir. Une vue de Venise surtout et un paysage de nuit profonde et pittoresque nous ont fait grand plaisir.

Le rôle de Jean Briard a été rempli avec beaucoup de talent par Saint-Ernest. Quant à Mme Naptal, si jolie dans son costume campagnard, elle nous a paru de temps en temps oublier que la naïveté et le naturel le plus simple devaient faire tout le mérite de cette création.

Un dernier mot aux auteurs : l'un des traîtres de cette effrayante conception est un Russe. On en parle souvent très mal, et il se passe, dit-on, de grandes horreurs dans son palais. Cette satire d'un sujet de l'empereur Nicolas me semble bien hardie. J'ai grand peur que la censure ne la fasse disparaître. Car enfin l'autocrate et ses cosaques ne sont plus comme avant 1848 une inquiétude pour la liberté, mais bien une garantie pour l'ordre (Voir les *Débats*), et si en 1852 rien n'était résolu dans le sens monarchique, il faudrait bien tourner les yeux vers cette étoile polaire, c'est l'avis de l'*Assemblée nationale*.

VALÉRIA. — Le drame romain de MM. Lacroix et Maquet, *Valéria*, a été représenté vendredi. Comme on le pense bien, la salle était au grand complet; la représentation avait été si souvent ajournée, et l'on avait tant d'impatience à voir Mlle Rachel dans les deux rôles dont elle s'est chargée.

Le temps nous manque aujourd'hui pour rendre compte de cette œuvre importante; mais nous pouvons dès à présent annoncer que la grande tragédienne a été à la hauteur naturelle à son génie; ce n'est pas peu dire. Pour parvenir à intéresser notre époque si affamée de nouveautés et de vérités vraies, aux héros pompeux de la tragédie, aux paroles emphatiques et solennelles des Grecs et des Romains du siècle de Louis XIV, il fallait être véritablement magicienne : aussi croyons-nous fermement que ce phénomène ne se reproduira plus, et que la Phèdre moderne emportera les œuvres immortelles de Jean Racine et de Népomucène Lemercier dans les plis de sa tunique.

Antony Méray.

— Le théâtre Italien a donné mardi dernier la première représentation de la *Tempesta*, opéra composé pour la scène de Londres par MM. Scribe et Halévy. Un accident, heureusement léger, arrivé à Mlle Rosati, la danseuse chargée du rôle d'Ariel, a failli interrompre cette première représentation et a entraîné l'ajournement de la seconde qui est annoncée pour mardi prochain.

— Le dernier concert de la grande société philarmonique dirigée par M. Berlioz, qui a eu lieu mardi dernier, a été une des plus brillantes de la saison. Indépendamment de l'admirable symphonie de *Roméo et Juliette* de M. Berlioz, on a entendu Mme Viardot qui a enchanté le public par les variations de *Cenerentola*, et par de ravissantes chansons espagnoles qu'elle sait rendre avec une inimitable perfection. Mlle Clauss, jeune pianiste dont la réputation toute fraîche éclose va rapidement grandir, a mérité de chaleureux applaudissements et un triple rappel.

Mlle Clauss est une toute jeune fille et néanmoins elle brille autant par l'expression et le sentiment que par la netteté de l'exécution et l'habileté du mécanisme. Elle est de la famille des musiciens qui se servent du piano, et non pas des pianistes prestidigitateurs. On raconte des merveilles de son érudition musicale. Elle sait, dit-on, et interprète admirablement tout ce qui a été écrit jusqu'à nos jours pour le piano.

Un touchant épisode a coupé la symphonie de *Roméo et Juliette* : après la seconde partie, intitulée : *Roméo seul, mélancolie; bruits lointains de bal et de concert; Grande fête chez Capulet*, et lorsque le public, tenu sous le charme par cette haute poésie musicale, venait d'éclater en applaudissements enthousiastes, deux dames se sont présentées sur l'estrade portant sur un coussin de satin blanc une couronne d'or qu'elles ont offerte à l'illustre maëstro. La salle entière s'est associée à cet hommage qui a pu faire oublier à M. Berlioz bien des heures douloureuses dont la vie d'un artiste et surtout celle d'un compositeur est si fréquemment remplie.

Alfred Bureau.

sur la [illegible] Piémont. De [illegible] indépendamment de l'appui énergique de la Russie, l'Autriche pourra compter sur le concours de tous les princes allemands. Mais il est peu probable que le gouvernement actuel de la France prenne grand souci de l'indépendance de la Suisse. On peut même craindre que, sous prétexte de sauvegarder notre influence en Suisse, comme il s'agissait autrefois de la sauvegarder en Italie, le gouvernement français ne se charge lui-même d'exécuter les cantons de Vaud et de Genève qui lui sont limitrophes, et où se trouvent aussi des réfugiés qu'il affecte de considérer comme un grand danger.

Quant au Piémont, l'Angleterre peut-être prendrait énergiquement sa défense. Mais de quel droit la France pourrait-elle se porter au nord de l'Italie, champion de la liberté, tandis qu'à Rome elle coopère à l'œuvre de compression universelle rêvée par l'absolutisme austro-russe. A Turin on se préoccupe beaucoup de ces menaçantes éventualités. On lisait il y a quelques jours dans la *Croce di Savoia* :

« Nous ne pouvons passer sous silence deux faits qui forment le sujet de toutes les conversations, inspirent des craintes aux uns et des espérances aux autres. Le premier serait une mission partie d'ici pour Dresde, au nom d'un parti qui aurait assuré aux représentants des puissances du Nord que le Piémont repousse sa Constitution, qui n'est que postiche parmi nous, arrachée à la faiblesse de Charles-Albert; que le moindre appui des puissances suffirait à la faire tomber et à nous faire rentrer dans les béatitudes de l'absolutisme. Le terme moyen qui serait suggéré aux cours du Nord serait de contraindre Victor Emmanuel à *abdiquer spontanément*. Une autre nouvelle s'accrédite aujourd'hui. Une note des puissances réactionnaires [illegible] par notre gouvernement, auquel on demanderait : 1° de chasser du territoire sarde les émigrés; 2° la suppression de la liberté de la presse; 3° la suppression du drapeau tricolore; 4° une prompte et complète réconciliation avec la cour de Rome. Le gouvernement a répondu à ces demandes comme il convenait. »

Le *Risorgimento*, le lendemain, démentait ces bruits ainsi que ceux relatifs à l'existence de notes comminatoires reçues par le gouvernement piémontais, et portant injonction de chasser les réfugiés, de supprimer la liberté de la presse et de rétablir de bons rapports avec le Saint-Siége. *Il Progresso*, du 24 février, en reproduisant ce démenti, ajoute ces lignes où la question est envisagée de haut et sous son véritable aspect :

« Que l'annonce en soit vraie ou prématurée, ce ne sont pas les notes de Dresde qui doivent nous effrayer. Elles ne disent rien de nouveau, et ne peuvent changer notre situation.

» Elles ne disent rien de nouveau ;

» Nous savons déjà que nos ennemis, aussitôt qu'ils le pourront ou croiront le pouvoir, nous attaqueront. Leur tolérance n'est que de l'impuissance.

» Elles ne peuvent pas changer notre situation. Nous sommes le boulevard de l'Europe occidentale contre les grands empires de l'Europe orientale ; nous sommes le seul port franc ouvert à l'Angleterre sur tout le continent ; nous sommes les gardiens des portes de la France méridionale. Ce n'est pas une note venue de Vienne et même de Saint-Pétersbourg qui changera la géographie et bouleversera les traditions, et, disons-le, les nécessités de toute l'histoire moderne.

» Les notes sont nulles quand elles ne sont pas présentées à la pointe de l'épée. Or, envahir le Piémont, c'est allumer la guerre dans toute l'Europe. Quand les conjurés de Dresde croiront le moment venu, ils n'enverront pas de notes, mais des armées, et ils ne franchiront pas seulement le Tessin, mais aussi le Rhin.

» Et alors, soit !

....

» Non, une violence isolée contre le Piémont est impossible ! mais la guerre universelle devient de plus en plus inévitable.

....

» Dresde ne peut pas faire la guerre contre le Piémont seul, car le Piémont est l'avant-garde de l'Europe civilisée, mais Dresde conspire dans le Piémont.

» Ne craignons pas un autre Novarre, mais préparez-vous à la lutte définitive de l'Orient demi-barbare contre la civilisation occidentale. »

La *Gazette d'Augsbourg* du 23 février, contient les lignes suivantes :

« La *Gazette de Vienne*, que nous recevons en ce moment, nous annonce des mouvements de troupes de la Bohême vers l'Italie et le Vorarlberg. On croit qu'il s'agit de faire des démonstrations sérieuses contre la Suisse et contre le Piémont peut-être auquel on reproche surtout de favoriser la réussite des projets de Mazzini. »

Ainsi, on le voit : tout se prépare pour cette lutte définitive et suprême où la liberté sera encore une fois condamnée à conquérir ses droits à la pointe de sa lance.

Pour notre part nous envisageons cette crise qui devient de jour en jour plus inévitable cause une profonde douleur, mais sans crainte pour l'avenir de la démocratie européenne. Fut-elle vaincue dans les premières rencontres, la cause de la liberté recruterait incessamment de nouvelles légions et dans le camp même de ses ennemis. Le dogme de la solidarité des peuples efface tous les jours et aura bientôt fait entièrement disparaître les vieux ferments de division et de haine sur lesquels se fondait la puissance des dominateurs. Les peuples [illegible] ne seront plus ennemis, et il ne leur manque plus que de voir la nécessité d'accord pour se débarrasser à la fois d'un seul coup de tous leurs oppresseurs.

—La *Gazette de Fribourg* annonce, comme le tenant d'une source digne de foi, que la Suisse est prête à se soumettre à toutes les exigences des grandes puissances, en ce qui concerne l'affaire des réfugiés.

Déjà le conseil fédéral a pris une mesure tendante à interdire aux réfugiés le séjour des cantons frontières. D'énergiques réclamations ont été élevées dans le canton de Vaud, et le conseil cantonal lui-même demande à être déchargé de l'exécution de cette mesure tout à fait impopulaire.

ANGLETERRE.

Toute la semaine a été remplie par la crise ministérielle. Sur l'adoption d'un bill de M. Locke-King, portant extension aux campagnes du droit électoral déjà concédé à tout citoyen des villes qui paie un loyer de 10 liv. sterling, les ministres, estimant que la majorité du parlement n'était plus avec eux, ont remis entre les mains de la reine leurs démissions qui ont été acceptées.

Sir James Graham, le plus considérable des anciens collègues de sir Robert Peel, paraît devoir être le chef du nouveau cabinet. Toutefois la reine s'est adressée d'abord à lord Stanley, qui jusqu'à vendredi n'avait point encore réussi à former un ministère. Il avait échoué dans une négociation avec M. Gladstone et lord Canning.

EGYPTE.

Des nouvelles d'Egypte, parvenues à Trieste le 16 février, annoncent que les différents survenus entre la Porte et le vice-roi sont arrangés par l'influence de la France.

[illegible]

Revue parlementaire.

Mardi. — L'assemblée adopte l'urgence de la loi portant ouverture de crédits extraordinaires pour l'exécution de la loi du 29 novembre 1850 sur la correspondance télégraphique privée.

Elle vote un crédit de 12,000 fr. destiné à la préparation et à l'impression d'une statistique de l'instruction publique.

Elle décide qu'elle passera à une seconde délibération sur la proposition de M. Ladoucette relative à l'organisation des chambres consultative d'agriculture et du conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et des manufactures.

Mercredi. — M. Piscatory, au nom de la 17e commission d'initiative parlementaire, donne lecture du rapport relatif à la proposition d'amnistie. La commission conclut à la majorité de 27 voix contre 3 au rejet de cette proposition qu'elle regarde comme très dangereuse en présence des agitations sans cesse renaissantes de la *démagogie*. Les proscrits et les prisonniers, dit M. Piscatory, ne montrant pas assez de *repentir* pour que le gouvernement puisse étendre sur eux sa *clémence*.

Les ministres de l'intérieur et de la justice, entendus dans la commission, ont vivement combattu la proposition. M. de Royer a allégué entre autres motifs que l'amnistie impliquerait presque un désaveu des arrêts rendus par les hautes cours de Bourges et de Versailles. M. Waïsse a annoncé que le cabinet s'occupait d'un examen de tous les dossiers pour arriver à la proposition de quelques grâces partielles. Il n'est point encore question du jour où la discussion aura lieu.

M. Savatier-Laroche interpelle le ministre de l'intérieur sur des élections municipales récemment faites dans la ville d'Auxerre avec le sectionnement permis par la loi municipale de 1831, mais évidemment interdit par la Constitution qui dispose art. 79 : « Les conseils municipaux sont élus par le suffrage direct de *tous* les citoyens domiciliés dans la commune. » La majorité a donné raison au ministre en adoptant l'ordre du jour pur et simple par 429 voix contre 2[illegible].

Les proposition de MM. Clary, Lemulier et Langlais, relatives : 1° à la supression du privilége de la boucherie; 2° à la liberté du commerce de la boucherie, ont été prises en considération et renvoyées à la commission d'enquête sur la boucherie.

Jeudi. — La deuxième délibération du projet de loi relatif aux hôpitaux et hospices, porté à l'ordre du jour de jeudi, a été ajournée jusqu'après la production du rapport sur la loi générale de l'assistance préparée par M. Dufaure et par le Conseil d'Etat. M. Maigne a pris texte de ce projet pour présenter un tableau saisissant de la misère qui écrase les populations agricoles dans la plupart des contrées de la France. M. Maigne concluait à la création d'un hospice dans chaque canton.

La proposition de M. A. Thouret en faveur des sapeurs-pompiers victimes de leur dévouement dans les incendies a été prise en considération.

Celle de M. de Girard, relative à l'embrigadement des gardes-champêtres, n'a pas été prise en considération.

Vendredi. — La séance entière a été employée par la discussion du crédit relatif à l'occupation de Rome dont, suivant la déclaration du gouvernement, le terme ne peut pas encore être prévu. Quand nous disons discussion, le mot n'est pas exact : la gauche devait protester contre cette grande iniquité de l'expédition romaine, comme elle devra le faire toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Elle l'a fait dignement, énergiquement par l'organe de MM. Emmanuel Arago, Mathieu de la Drôme et Charras. Le tableau de la situation faite au peuple romain, de la tyrannie et de l'arbitraire que protégent des baïonnettes françaises est tellement odieux que les partisans de l'expédition romaine n'ont trouvé de refuge que dans les dénégations par lesquelles on a l'habitude d'accueillir à l'Assemblée les faits regrettables et les conséquences qui gênent.

Le scrutin sur l'ensemble du crédit a donné 465 voix pour et 185 contre.

M. Lestiboudois a demandé un nouvel ajournement de la proposition de M. Creton, relative à l'abrogation des lois d'exil contre les princes. Ce nouvel ajournement a été repoussé par 340 voix contre 319.

Samedi. — La proposition de M. Creton a donné lieu à un des débats des plus orageux qui aient eu lieu depuis longtemps à l'Assemblée. M. Berryer a invoqué contre la proposition les considérations politiques qui, dit-il, ne permettent pas de suivre les impulsions du cœur.

M. de Royer, au nom du gouvernement, a aussi combattu l'opportunité de cette mesure, et finalement il a demandé l'ajournement à six mois, qui a été voté, par assis et levé, à une majorité assez faible pour faire hésiter longtemps le bureau.

Alfred Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le gouverneur de la Guyane française, M. Maissin, capitaine de vaisseau, vient de mourir victime de l'épidémie terrible qui décime depuis quelque temps cette colonie.

— On annonce pour le courant du mois de mai l'ouverture de la section du chemin de fer de Paris à Lyon comprise entre Tonnerre et Dijon. Six semaines ou deux mois après, aura lieu l'inauguration officielle et l'établissement d'un service régulier entre Paris et Chalons-sur-Saône.

— Il va être procédé sous peu de jours à la démolition du piédestal élevé au centre de la cour du Louvre et sur lequel avait été placée la statue équestre du duc d'Orléans. On commencera immédiatement après les travaux d'érection d'une fontaine monumentale.

— La cour d'assises de la Marne, siégeant à Reims, vient de condamner à six ans de travaux forcés le frère Pancrace (des écoles chrétiennes), reconnu coupable d'attentats à la pudeur commis sur sept petits garçons confiés à ses soins.

— Le *Bien-Etre universel*, nouveau journal hebdomadaire, a paru lundi 24 février. Le premier numéro contenait des articles de M. Emile de Girardin, C. F. Chevé, A. de Toulgoet, Joret, Perreymond.

— L'anniversaire du 24 février a été fêté à Londres par un banquet de 700 personnes qui se sont réunies dans un banquet à la taverne de Highbury-Barn.

— La garde nationale de Strasbourg désirait célébrer l'anniversaire de la révolution de février par une grande revue. Le maire, sur l'ordre du préfet, ayant refusé l'autorisation pour cette revue, soixante-deux officiers, parmi lesquels deux chefs de bataillon et dix-sept capitaines, ont envoyé leur démission.

— Mercredi dernier a eu lieu, aux écuries de la présidence, rue Montaigne, la vente aux enchères de 21 chevaux appartenant à M. Louis Bonaparte. Parmi ces chevaux, il y en avait 2 seulement d'origine française et 14 anglais. Ils ont été adjugés à des prix variant de 4,800 à 950 fr. La vente totale a produit 54,235 francs.

— Un fait qui s'est passé ces jours derniers peut donner une idée de la rapidité et des avantages des communications entre les points les plus éloignés à l'aide du télégraphe électrique. On [illegible], dans le procès en diffamation intenté, à Nevers, à MM. Ronet, Miot et Pelletier, M. le procureur général, ayant eu besoin d'une pièce qui se trouvait à Paris, l'a fait demander par le télégraphe électrique. La pièce réclamée ne contenait pas moins de cinq pages, elle lui a été transmise immédiatement. L'échange de la demande et de la réponse n'avait pas exigé en tout plus d'une demi-heure. (*Moniteur du soir.*)

— On écrit de Saint-Etienne :

« Dimanche dernier, M. Verpilleux, dont les travaux en mécanique sont connus dans tout le bassin du Rhône, s'est rendu par la grande route, sur une voiture à vapeur de son invention, de Rive-de-Gier à Saint-Etienne. A cette voiture étaient accrochés un cabriolet et un char à bancs portant plusieurs personnes. Arrivé devant la sous-préfecture, M. Verpilleux a fait monter dans sa voiture M. Becquey, sous-préfet de l'arrondissement, M. Baudin, ingénieur en chef des mines, et M. Morillot, directeur des mines de Roche-la-Molière et de Firminy.

» Le train s'est rendu, au milieu de la foule ébahie, jusqu'à la bifurcation méridionale de la route de Paris à Marseille et de celle de Lyon à Toulouse; là, il a pris à la remorque un char portant 2,700 kil. de houille, sur lequel se sont aussitôt élancés quinze ou vingt jeunes curieux fort peu soucieux de la propreté de leur costume. Le convoi est ainsi descendu jusqu'à la Terrasse, à 4,000 mètres du point de départ, et y a remis la houille au chemin de fer ; puis il a ramené une partie de ses hôtes à la sous-préfecture, et a repris le chemin de Rive-de-Gier, où il est heureusement arrivé.

» Malgré la foule qui se pressait autour du convoi et la rapidité qui a été quelquefois imprimée à sa marche, cette promenade s'est passée sans donner lieu à la moindre crainte d'accident. Chacun a été émerveillé de la précision avec laquelle, soit qu'il fallût se ralentir, se détourner ou s'arrêter, la machine obéissait à M. Baldeyron, qui la conduisait ; elle n'a causé un peu de trouble qu'à quelques chevaux qui, frôlés par ce nouveau confrère, n'ont pas pu conserver la même impassibilité que lui. Le roulage de M. Verpilleux affecte, dit-on, les chaussées des routes moins que le roulage ordinaire ; mais il faut une expérience de quelques mois pour apprécier l'économie qu'il procurera. En attendant, voilà une découverte féconde mise en circulation ; elle est une recommandation de plus pour le nom déjà si honorable de M. Verpilleux, et l'on doit espérer qu'elle fera son chemin dans le monde. »

— On écrit d'Aubigny (Cher), à l'*Echo agricole* :

« Un de nos meuniers vient de monter une boulangerie où il vend le pain de 5 kilogrammes 80 centimes et la miche de 500 grammes 10 centimes. C'est 10 centimes au-dessous de la taxe pour le pain et 2 centimes 1/2 pour la miche. Il a deux fours qui fonctionnent, et dans la matinée son pain est enlevé ; il est très beau, très bon, et il pèse au moins le poids. »

— On lit dans le *Journal du Hâvre* du 13 février :

« On n'a pas oublié la sensation qu'excitèrent, dans le monde maritime en Angleterre, les merveilleuses prouesses de l'*Oriental*, ce type si admirablement réussi des *clippers* ou navires de grande marche, chefs-d'œuvre du génie des constructeurs américains. En présence des résultats obtenus, l'amour-propre national des Anglais se trouva stimulé, et, loin de céder la palme à leurs entreprenants rivaux, les constructeurs du Royaume-Uni convièrent à une sorte de concours destiné à établir par un fait positif de quel côté de l'Atlantique se trouvait la supériorité en matière de constructions navales. Ce défi fut formulé dans une lettre publiée par le *Times*, il y a quelques semaines, et signée par un des plus habiles constructeurs de l'Angleterre, qui s'engageait à construire un navire qui ferait mieux que l'*Oriental*, à la condition qu'on lui laisserait carte blanche pour la dépense, et qu'il ne serait pas assujetti à conformer ses plans aux règlements du Lloyd.

« Les journaux des Etats-Unis, à l'envi, ont reproduit ce cartel, qui a vivement excité l'émulation des constructeurs américains, et au départ du dernier steamer on prenait des dispositions pour que cette bataille décisive pût être livrée entre les chantiers des deux nations. Une correspondance de New-York annonce que prochainement une proposition, formulant les conditions auxquelles les constructeurs américains sont disposés à accepter la lutte, sera adressée à leurs rivaux anglais. Ces conditions seraient en substance celles-ci : Deux navires seraient construits, jaugeant au moins 1,600 tonneaux, l'un aux Etats-Unis, l'autre en Angleterre. Tous deux mettraient à la voile le même jour d'un port anglais pour un port des Indes-Orientales, et effectueraient leur voyage de retour de la même façon. Le navire qui arriverait le dernier donnerait le prix du vainqueur.

» On ne doute pas aux Etats-Unis que ce cartel ne soit accepté, et l'on espère qu'en stimulant au plus haut degré l'esprit d'émulation des plus habiles artisans des deux nations, il aura pour résultat la réalisation de progrès et de perfectionnements qui n'ont encore été tentés ni dans la Grande-Bretagne ni aux Etats-Unis. A supposer que cette lutte s'engage, nous en suivrons les phases avec intérêt ; elle serait peut-être le point de départ d'une révolution radicale dans le système actuel des constructions navales, révolution appelée à changer toutes les conditions de la navigation à voiles ! »

Nous avons sous les yeux les trois premières livraisons d'une importante publication qui ne contiendra pas moins de dix volumes grand in-8°. C'est un recueil complet des discours et rapports prononcés par les principaux orateurs des assemblées françaises depuis 1789 jusqu'à nos jours. Chaque orateur, est, en outre l'objet d'une étude biographique, bibliographique et critique, et l'on reproduit les jugements ou opinions exprimés sur chacun d'eux par les écrivains français et étrangers les plus célèbres. Une pareille publication est très précieuse pour déterminer avec exactitude la part qui revient à chacune de ces grandes figures dans le grand mouvement qui emporte l'humanité vers l'accomplissement de ses destinées.

Ce grand travail, qui porte le titre général de la *France parlementaire*, est publié rue Pavée-St-André-des-Arts, 12, sous la direction de MM. Eugène Dumez, Melvil-Bloncourt et Huguier.

Il débute par Mirabeau, dont les discours seront suivis de jugements tirés des ouvrages de Bailleul, Buchez, Cabet, Châteaubriand, Cormenin, Camille Desmoulins, Droz, Etienne Dumont, de Falloux, de Genoude, Victor Hugo, Jay, Lacretelle, Lamartine, Lerminier, Louis Blanc, Lucas Montigny, Joseph de Maistre, Marat, Michelet, Mignet, Napoléon, Nisard, Poujoulat, Rivarol, Robespierre, Sainte-Beuve, Thiers, Tissot, Villemain, Mme de Staël.

Etrangers : — Alison, Arnold, Edgar Bauer, Thomas, Carlyle, Bohlman, Eggers, Readead, Stephen, Wachsmuth, Walter Scott, etc., etc.

PETITE CORRESPONDANCE.

Amateurs qui s'occupent de géologie.

Quelques amateurs de géologie qui habitent le Jura désirent entrer en relation d'échanges avec des géologues placés à proximité d'autres terrains; ils sont en mesure d'offrir les nombreux fossiles des différents étages jurassiques. — On est prié d'adresser les lettres à la *Dém. pacifique*.

Marseille. — M. S. — Reçu les 223 — Inscrit de conform. comme suit : Sp. 20. — Js. 4. — Gt 5. — F. 6. — Mar. 15. — Sar. 5. — G. 5. — Ch. M. 2. — Sch. 5. — A. 25. — L'ami T ne tardera pas à partir. — Les 2 livr. de la PHAL. vont être expéd. — Rem. frat. à tous.

Rhodez. — M. D. — Reçu votre lettre. — Applic. les 15 et les 12 selon votre indic. — Amitiés et rem.

Haute-Marne. — M. R. — Reçu les 60. — Nous all. [illegible], expédier et y répondre. — Inscrit les 2 nouv. ab. — Affect. [illegible]

Lorient. — M. P. — Reçu les 20. — Appliq. suiv. v. ind. — Pris bonne note du surplus. — Nous vous inscrivons pour un nouvel abonnement à l'adresse que vous nous donnez. — Amitiés et rem. — Nous recev. avec plaisir de vos nouvelles d'outre-mer.

Amboise. — M. D. — Reçu les 5 40. — Appliq. de conform. — Nous v. inscriv. à la R. et v. adressons les livres. — Très bien.

Besançon. — M. L. — Reçu les 100. — Nous sommes parf. d'accord. — Affect. rem. à tous.

Morlaincourt. — M. B. — Reçu les 400. — Nous v. adr. les primes et autres livres demandes. — Affect. rem.

Herbourg. — M. P. — Reçu les 30. — Appliq. 24 à la R. et 6 pour cotis. except. — Rem. frat.

Esquahéries. — M. L. — Reçu les 12. — Fait voire réab. jusqu'au 31 janv. 52. — Nous v. expéd. la prime.

Châlon-s-S. — M. F. — Nous avons la caisse livres. — Affect. compl.

Semur. — M. C. — Reçu v. lettre. — D'accord. — Votre a été prolongé d'office par suite du changement de pér. [illegible] Nous vous verrons avec grand plaisir. — Affect. compl.

Boulogne. — M. L. — Reçu les 66. — Appliq. suiv. v. indic. — Aff. Rem. à tous.

Mulhouse. — M. E. G. — Reçu v. lettre. — Nous expéd.

St-Seine-L'Abbaye. — M. B. — Reçu les 10. — Inscrit à [illegible] à la R. — Le reste pour solde de compte. — Nous v. expéd. les liv. demandés. — Fact. 25 85. — Rem.

Issoudun. — M. C. — Reçu les 18. — Appliq. suiv. v. indic. — Nous remettrons la quittance à la personne qui se présentera de votre part. — Merci à tous.

Rheims. — M. V. — Reçu les 30. — Appliq. suiv. v. indic. — Affect. Rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 1 mars, au comptant le 5 p. 0/0 à 96 50, le 3 p. à 57 95; la Banque de France à 2,225 00; obligations de la ville Paris, 1420. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 170 00; rive gauche, 167 50; Paris à Orléans, 877 50; Paris à Rouen, 647 50; Rouen au Havre, 270 00; Avignon à Marseille, 192 50; Amiens à Boulogne, 230; Orléans à Bordeaux, 395 00, du Nord, 478 00; Strasbourg, 365 60; Nantes, 253 75. — Zincs Vieille-Montagne, 2,660; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00. — Rente de Naples, 90 25; Emprunt Romain, 76 1/2; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 0/0; Espagne, dette active, 25 1/4; Lots d'Autriche, 335; Piémont dern. emp. 82 00; Obl. anc. [illegible] nouv. [illegible]

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

LOTERIE LYONNAISE. — AVIS AU PUBLIC.

L'administration de la loterie lyonnaise croit devoir rappeler au public que l'émission de ses billets sera suspendue, partout ailleurs qu'à Lyon, pendant les cinq jours qui précéderont le tirage du 15 mars prochain.

Les personnes qui désireraient participer à ce tirage sont en conséquence invitées à adresser leurs demandes à l'administration avant le 10 mars.

Le tirage trimestriel du 15 mars comprendra un lot de 10,000 fr. et 200 lots de 100 fr. Les billets qui auront concouru à ce tirage conserveront tous leurs droits aux tirages du 15 juin et du 2 juillet, de telle sorte qu'après avoir gagné, le 15 mars, le lot de 10,000 fr., par exemple, le même billet pourra encore gagner le lot de 100,000 fr. ou tout autre aux tirages suivans.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — N° 32. 9 Mars 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La République et les lois de proscription.

La séance du 1er mars à l'Assemblée nationale s'est terminée par un escamotage et par une comédie que les journaux de certains partis ont continuée, sans la prendre un seul instant au sérieux.

M. Creton proposait d'abroger les lois d'exil qui frappent les Bourbons des deux branches, M. le comte de Chambord et la famille d'Orléans

Cette proposition devait sourire aux princes de la famille d'Orléans. On conçoit que M. de Joinville soit curieux de venir voir en France si sa popularité s'est complètement éteinte sous les cendres de Février. Mais les amis de M. Louis Bonaparte, en possession de la patrie et du pouvoir, mais les amis de M. de Chambord à qui ses hautes prétentions, à qui sa couronne imaginaire défendent d'accepter les dons de la République, ne pouvaient se résoudre au succès d'une proposition qui leur paraît le germe d'une concurrence dangereuse.

Délicate situation ! Ni les légitimistes, ni les bonapartistes ne veulent que les portes de la France soient rouvertes à la famille d'Orléans, et cependant ces portes qu'on ne veut pas ouvrir, on rougit de les tenir fermées. On sent combien il est malséant aux amis d'un proscrit comme M. de Chambord, d'un ancien proscrit comme M. Louis Bonaparte, de conserver des lois de proscription dans un intérêt égoïste et parfaitement transparent.

On voudrait donc se dispenser de voter; on maudit ceux qui ont attaché ce fâcheux grelot, et, sous prétexte d'inopportunité, on soumet la proposition Creton à des ajournements systématiques.

Malgré ces efforts, la question du rappel des princes vient à l'ordre du jour du 1er mars ; les voix républicaines ont repoussé le dernier ajournement proposé ; bonapartistes et légitimistes vont être obligés de voter le rappel des Orléans ou de mentir, les uns à leurs promesses électorales de 1848, les autres à leurs discours de 1832, contre la proposition Briqueville. Comment éviter ce vote d'autant plus embarrassant pour messieurs les légitimistes qu'en rappelant leur prétendant en qualité de simple citoyen ils le découronnent, qu'en le maintenant eux-mêmes dans l'exil, ils le changent en émigré ridicule, en prince de théâtre se drapant dans une infortune volontaire.

Mais comment donc éviter ce désastreux vote !

M. Marc Dufraisse a offert un prétexte avidement saisi. Voici les paroles prononcées par cet orateur de la Montagne : « Quant » à moi, la sensibilité, qui comme la vôtre ne gémit que sur » les grandes infortunes, m'a toujours été suspecte au pre» mier chef. Ceux qui s'apitoyaient sur le sort de Louis XVI » voulaient, l'événement l'a prouvé depuis, nous ramener à » la royauté. »

Que ces paroles, inopportunes d'ailleurs, aient froissé les royalistes, nous le comprenons. Elevés à pleurer les malheurs de Louis XVI, ils ferment les yeux sur ses trahisons. Ceux dont les princes furent deux fois ramenés par l'étranger, ceux qui, dans leurs journaux, nous menacent encore aujourd'hui des Russes (1) et qui ne craignent point de s'écrier : plutôt les *Russes que les rouges*, c'est-à-dire plutôt les Cosaques que la République ; ceux-là n'ont pas le cœur assez national pour voir des crimes dans la complicité de Louis XVI et surtout de sa cour avec l'invasion de 1792.

Les royalistes ont pu se sentir vraiment blessés en apprenant que la version du père Loriquet sur l'histoire de cette époque ne ralliait pas aujourd'hui tous les esprits. Mais leur émotion en partie sincère a été scandaleusement amplifiée, exploitée immédiatement pour une intrigue.

Après le discours de Marc Dufraisse, il fallait voir M. Berryer frémissant, pantelant, convulsif, monter à la tribune ou plutôt entrer en scène pour s'écrier au milieu d'applaudissements non moins calculés que son trouble : « Au nom de la » morale éternelle, au nom de l'honneur de mon pays.... en » face d'un pareil langage, les votes ne sont plus libres.... » Après les paroles détestables que vous venez d'entendre.... » qui voudrait, par un vote indépendant, consciencieux, sin» cère, paraître s'associer un moment aux votes dictés par de » pareils sentiments... Je supplie l'Assemblée d'ajourner cette » question. (Nouveau chœur d'acclamations légitimistes, bona» partistes et même régentistes.) »

M. le ministre de la justice, quoique novice dans la natation politique, comprend très bien, surtout après la leçon du maître nageur Berryer, que les paroles de Marc Dufraisse sont une bouée de sauvetage, il s'y attache en demandant à son tour un ajournement dont il fixe la durée à six mois ; il profite de l'occasion pour lancer une petite réclame bonapartiste en signalant à l'ancienne majorité dont les débris couvrent les flots, le danger imminent de ces passions mauvaises qui viennent de se produire encore avec tant de vigueur et d'audace. (Ici la toile baisse.)

La pièce a réussi; pourtant elle nous a paru très mal jouée. M. Berryer, dans ses gestes, exagérait l'indignation jusqu'à la caricature. La pensée vraie du ministre apparaissait à travers ses paroles et les infirmait ; le chœur d'applaudissements péchait par excès de zèle, on sentait que la joie d'avoir trouvé un prétexte pour enterrer la proposition Creton l'emportait de beaucoup sur l'horreur causée par les paroles de Marc Dufraisse.

Mais il n'est pas indispensable de bien jouer devant un parterre d'amis; la proposition Creton est ajournée indéfiniment. Les bonapartistes, les légitimistes, même certains partisans du comte de Paris, se retirent enchantés d'avoir été dispensés du vote.

Il ne tiendrait qu'à nous d'ensevelir aussi dans cet ajournement indéfini la manifestation de notre opinion personnelle sur la question.

Mais nous croyons que la gauche de l'assemblée qui se disposait à voter au fond contre la proposition Creton allait commettre une faute grave contre les intérêts de la République, et nous considérons comme un devoir d'appeler la discussion sur ce sujet dans la presse, comme nous l'avons fait à la réunion de la Montagne, afin de modifier, si faire se peut, la résolution des républicains, d'ici au jour où l'abrogation des lois de proscription sera de nouveau réclamée devant l'Assemblée.

La démocratie est le parti de la vérité, de la liberté, de la justice, c'est-à-dire le parti de la conciliation et de la douceur. Pour qu'elle ensanglantât passagèrement ses mains, il a fallu que ses ennemis, en 92 et 93 l'eussent exaspérée par des provocations infernales, émigration armée, invasion étrangère, Vendée, livraison de nos arsenaux à l'Angleterre. La démocratie s'est proposé, pour dernière fin, la suppression de toutes les violences, elle ne veut pas de la guerre, elle ne veut pas de l'échafaud. L'abolition de la peine de mort entre dans son programme, en partie réalisé déjà par l'abolition de cette guillotine politique dont la Restauration s'était servie la dernière.

Ennemie de la peine de mort, la démocratie doit abolir aussi toutes les peines perpétuelles, à commencer par l'exil.

Ici nous prévoyons une objection : — Quand nos ennemis sont implacables devons-nous pousser la générosité jusqu'à la niaiserie ; la clémence de Février si mal récompensée ne servira-t-elle pas de leçon ?

— Nous répondrons que la générosité n'affaiblit jamais un gouvernement ; la clémence de la révolution de Février fait encore aujourd'hui sa force. La révolution de Février eut tort de laisser debout des institutions qui lui étaient forcément hostiles, telles que l'ancien clergé, l'ancienne armée, l'ancienne magistrature, les grandes compagnies de la féodalité industrielle. Elle ne sut pas se rallier avec assez de promptitude et d'énergie aux formules sociales qui sont la devise de l'avenir ; mais il faut être aveugle pour lui reprocher d'avoir épargné la personne de ses adversaires et de s'être abstenue de proscriptions. En se distinguant ainsi de la République de 92, dont elle ne subissait pas les terribles nécessités, elle a charmé comme l'enfant qui vient au monde, au lieu d'effrayer comme le revenant qui sort des tombeaux.

Toute générosité de la République la consolide, et d'ailleurs

(1) Voir notamment les articles moscovites des *Debats* et de *l'Assemblée nationale*.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 9 MARS 1851.

SALON DE 1851.

Sculpture.

La sculpture semble inconciliable avec notre laide civilisation industrielle, morcelée et négative de l'unité psychique et physique de l'homme et du développement intellectuel et corporel qui était la vie même de la société grecque. Elle n'a pu se naturaliser encore dans nos climats où elle vit toujours à l'état de plante de serre chaude. Je ne crois pouvoir mieux faire que de citer un remarquable passage du savant *Essai sur les arts plastiques chez les anciens* de M. Hettner, qui mériterait bien d'être traduit en français, où les raisons de ce fait sont déduites avec une grande éloquence et une grande perspicacité : « L'homme, le corps humain est l'unique sujet de la plasti» que. — La plastique, par sa nature même, essentiellement » anthropomorphique, ne pouvait fleurir et devenir l'expres» sion vraie de la vie que chez un peuple où la vie elle-même » est toute anthropomorphique, comme chez les Grecs, pour » qui l'orchestique, la danse, c'est-à-dire l'amour enthou» siaste de la beauté et de l'art de donner une expression si» gnificative aux mouvements du corps était l'acte religieux » le plus saint, et pour qui la gymnastique, l'adresse et le per» fectionnement du corps était le but principal de l'éducation, » et donnait une gloire immortelle. Une pareille harmonie » de la nature humaine intégrale, une pareille fête de la sen» sualité spiritualisée ne s'est jamais vue sur la terre depuis » la chute de la Grèce. Bientôt après vint le christianisme, » tuant la chair, ne s'occupant que de l'homme intérieur, et » pour qui le corps n'est plus qu'une enveloppe bonne à être » mise de côté, qu'un misérable accessoire de l'âme. La » danse n'est plus une pompe religieuse ; elle est proscrite des » silencieuses et sévères solennités du dimanche ; le corps » n'est plus *éduqué* et développé par le vrai chrétien pour » qu'il devienne l'expression vivante de son être moral ; il » sera châtié à force de jeûnes et de veilles et mortifié par la » vie cénobitique. Dans une pareille atmosphère, la plastique » sentit le sol manquer sous ses pas, et elle ne pourra véri» tablement plus ressusciter avec une nouvelle force de vie » avant que, par la force générale des mœurs, la *sensua» lité* n'ait été remise en possession de ses droits éternels, im» prescriptibles, tant que la saine unité et l'inséparabilité ab» solue de l'âme et du corps, déjà depuis reconnue de nou» veau par la science, ne sera pas devenue la base normale » des formes mêmes de la vie (des lois sociales). »

Remarquez que la seule époque où la sculpture ait, depuis les Grecs, essayé de refleurir, a été la renaissance, c'est-à-dire l'époque où l'humanité, reniant le mysticisme du moyen-âge et se jetant dans les bras du sensualisme, réhabilitait, glorifiait, idolâtrait presque la beauté physique. Les Italiens avaient beau faire, ils ne pouvaient rétablir l'unité. Le *luxisme* du seizième siècle fournissait assez d'éléments à la peinture, mais son luxe tout extérieur ne pouvait suffire à la statuaire. L'humanité a été punie de son blasphème contre la beauté. En se jetant dans un spiritualisme exclusif, elle s'est perdue. Passant de la guerre à l'oisiveté, le patricien a fini par devenir mol et faible ; et le plébéien, sur qui est retombé tout le poids du travail que portait l'esclave dans l'antiquité, a été usé par la misère et déformé par la dure vie : tous deux sont devenus laids. Dans une société pareille, la sculpture était impossible, et elle ne peut renaître que dans l'harmonie sociale, alors que sera accomplie l'unité du corps et de l'âme. La civilisation industrielle n'emploie donc guère la sculpture qu'autant qu'il est nécessaire pour que la tradition ne soit pas perdue. Et nous n'avons même pas compris que dans la sculpture le bas relief était la forme dont nous pouvions tirer le meilleur parti, parce qu'il touche de plus près à la réalité et n'est pas comme la statue l'expression concrète de l'idéalisme le plus élevé et du sentiment de la beauté le plus pur.

Idéalisme et beauté, voilà le sens de la plastique pure, dans son expression complète : la statue. Elle dégage la forme des autres éléments de l'art, et *abstrait* la beauté de la nature. La peinture peut se modifier et descendre de l'idéalisme le plus sublime au matérialisme le plus complet ; la sculpture ne peut se prêter à ces transformations, sans la beauté elle n'est pas. Aussi n'appartient-il qu'aux intelligences raffinées, habituées aux spéculations élevées de l'esprit et initiées aux mystères de la forme de goûter cet art de haute civilisation ; les intelligences peu exercées qui comprennent la peinture, au moins par le portrait, et l'architecture à cause de son but utile, — il faut bien des églises pour le peuple et des maisons pour les bourgeois, — n'y comprennent généralement rien.

L'art de la statuaire n'est pas seulement abstrait, il est avant tout religieux et national. On ne doit élever de statues qu'aux héros et aux dieux. La statue est si essentiellement héroïque qu'elle est inapplicable aux grands hommes vivants ; c'est que pour les contemporains comme pour les valets de chambre il n'est point de héros : la mort seule et le temps donnent l'apothéose. Pour un contemporain, quel vêtement choisir ? Par cela seul qu'il est *réel*, l'habit moderne est anti-statuaire ; tout vêtement d'emprunt, fût-il antique, est inadmissible puisqu'il est faux ; la vulgarité est aussi inconciliable que la fausseté avec l'idéalisme qui est l'essence de cet art. C'est que le véritable costume de la statuaire est le nu, le vêtement que le créateur a donné à l'âme. Les Grecs l'avaient compris, et les draperies que l'on voit dans les œuvres de la bonne époque, n'y interviennent généralement que dans certains sujets où ils étaient indispensables, et plutôt

l'abolition des lois de proscription politique n'est pas clémence, c'est justice.

Quel tribunal a condamné les citoyens de Chambord, de Paris, de Nemours, de Joinville, d'Aumale? Qui a jamais entendu parler pour eux d'une instruction criminelle, d'un réquisitoire, d'une défense? De quel crime sont-ils accusés, de quel crime sont-ils accusables?

— Nous entendons parfaitement la réponse de Marc Dufraisse : ce sont les prétentions dynastiques volontairement acceptées, continuées par eux qui les rendent coupables envers la souveraineté du peuple. En se croyant supérieurs au reste des citoyens, ils deviennent rétroactivement complices de leur naissance.

— La réplique est facile : tout prince qui rentre dans son pays sous une république, en vertu des lois républicaines, abdique ses prétentions par ce fait seul et fait hommage à la souveraineté nationale. M. de Chambord l'a parfaitement compris. Décidé à conserver ses prétentions dans tous les cas, il n'est pas moins décidé à conserver précieusement son exil, quelle que soit la législation qui l'en délivre.

L'exil volontaire et par conséquent ridicule est le châtiment naturellement attaché aux prétentions incurables. Quant aux ex-princes qui se soumettraient aux lois du pays et qui rentreraient comme citoyens, il est manifeste que la République leur inflige la peine de l'exil sans crime de leur part, sans condamnation régulière de la sienne.

La punition sans crime et sans jugement c'est l'iniquité; la République doit être juste.

Aucun républicain ne le nie, mais on allègue l'opportunité. — La République doit se défier des princes; les temps de la conciliation générale ne sont pas venus. Plus tard on sera juste, il faut aujourd'hui rester sur la défensive.

— On sera juste quand on sera fort! mais c'est par la justice que vous acquerrez la force! Ajourner pour des raisons de circonstance l'application d'un principe d'équité, c'est tuer ce principe. Ne remettons jamais la justice au lendemain, ce serait imiter le général Cavaignac ajournant l'amnistie des transportés; ce serait imiter nos adversaires d'aujourd'hui, qui reconnaissent en principe la liberté de la presse, le droit de réunion, le droit d'association, et qui nous retirent toutes ces libertés comme inopportunes, par voie de restriction, de *suspension*, d'état de siége. Si la démocratie croit pouvoir, sans grief et sans jugement, en vertu de la seule raison d'Etat, proscrire des citoyens comme dangereux, elle se retire le droit de protester contre toutes les illégalités que la Réaction a commises depuis deux ans, s'autorisant elle aussi, à son point de vue, de la raison d'Etat, des périls politiques et sociaux.

Cette lutte de représailles, qui se prolonge en France depuis tant d'années, se terminera au bénéfice et à la gloire du parti qui, le premier, prendra la résolution de ne jamais ajourner la justice. Ce sera neuf et hardi sans doute, mais la fortune aime les audacieux.

Dans la question des lois de proscription, au sentiment de la générosité, aux droits de la justice, se trouvent merveilleusement unis les intérêts du parti républicain. Nous trouverons les principes d'accord avec la tactique elle-même, si nous voulons descendre un instant sur ce terrain secondaire.

Pour s'en convaincre, il aurait suffi de voir de près les transes qui agitaient les chefs bonapartistes et légitimistes à cette pensée que la proposition Creton pourrait triompher. En votant contre les ajournements, en les faisant écarter, la gauche, dont ils ignoraient au fond les dispositions véritables, les avait frappés de stupeur. Ce qui effraie et déconcerte à ce point nos plus cruels ennemis ne saurait nous être funeste.

— Il est vrai, disent les républicains, les prétentions impérialistes et légitimistes recevraient de la proposition Creton le coup mortel; mais nous avons d'autres adversaires, et même ceux-là sont les moins dangereux de tous. Qu'avons-nous besoin de tuer le parti légitimiste! il est mort, et quand il plante son drapeau à la tribune, il n'excite ni la colère ni la crainte, mais les sourires; le parti bonapartiste n'a qu'une puissance de hasard, fruit de circonstances éphémères. Le seul parti dangereux pour la République, c'est l'orléanisme; il a des amis puissants, dans l'armée, l'administration, la presse, la haute industrie; partout vous trouvez ses créatures. Ouvrez la porte à l'un de ses représentants, et bientôt vous serez témoin ou victime d'efforts tentés pour restaurer la monarchie constitutionnelle, plus facile à relever dans une société bourgeoise que les trônes de Napoléon ou de Louis XIV.

Ces raisons que nous avons entendu exposer plus d'une fois ne nous ont point convaincu. La proposition Creton écrase d'un même coup le bonapartisme et la légitimité. Cet avantage n'est contesté par personne et nous le tenons pour très précieux. La légitimité, qui a près de deux cents représentants à l'Assemblée nationale, n'a peut-être pas besoin d'être tuée, mais elle vaut la peine d'un enterrement, fût-il de première classe. Le bonapartisme est tenace; il occupe les positions officielles; il a centralisé longtemps les forces de la réaction, et si la contre-révolution n'a pas été essayée en son nom, si la Constitution et la République sont encore l'objet d'un respect nominal, nous le devons uniquement à la division des monarchistes. Cette division, comment hésiterions-nous à l'accroître en augmentant aux dépens de l'Elysée l'importance non pas du parti orléaniste, mais des *partis orléanistes* d'autant moins dangereux qu'ils reproduisent en petite échelle les divisions providentielles du grand parti de l'ordre. Croyez-vous que les orléanistes *fusionnistes* soient facilement conciliables avec les orléanistes *régentistes*, et que ces derniers s'entendent avec les partisans de la candidature de M. de Joinville comme président républicain? Laissons l'hydre de la monarchie dresser toutes ses têtes; plus elles seront nombreuses, moins l'hercule populaire devra les craindre.

De toutes ces compétitions que pourra-t-il résulter? Une concurrence d'hommages et de protestations dévouées, adressées au peuple, au suffrage universel, à la Constitution, à la République par tous ces prétendants réduits au rôle de candidats et d'émules, plaidant tous à la fois leur cause devant le pays.

Le peuple ferait-il encore la faute de confier à un prince la défense des conquêtes démocratiques achetées au prix du sang prolétaire? Prendrait-il pour président M. de Joinville par exemple? Si l'expérience a si peu servi les masses qu'elles soient capables d'un pareil vote, la présence ou l'absence du candidat orléaniste, le rappel ou le maintien des lois de proscription ne peuvent avoir aucune influence. Nous ne croyons pas le nom d'Orléans capable de ressusciter les miracles que produisit le nom de Bonaparte en 1848; mais quand le peuple est saisi d'engouements semblables, il se passionne pour son candidat d'autant plus qu'il le connaît moins et n'a jamais craint d'aller le chercher au sein de l'exil.

Nous aussi nous avons des exilés à rappeler; ils sont plus nombreux que les princes proscrits, et ont donné plus de preuves qu'eux d'une valeur personnelle. Nous avons des amis à rappeler de Belle-Isle, de Londres, de la Belgique, de la Suisse. Si nous pouvions, sans blesser leur dignité, considérer l'abolition des proscriptions politiques comme un échange de prisonniers entre la Démocratie et la Réaction, nous aurions tout à gagner à ce cartel. Mais dût-on ne pas l'accepter, la réaction tout en recueillant nos votes pour ses anciens maîtres, dût-elle refuser à nos amis la liberté, la patrie, nous croirions encore émettre un vote utile à la République en accordant des passeports de simples citoyens à messieurs de Chambord, de Paris, de Nemours, de Joinville et d'Aumale.

Nous prions tous les démocrates d'y réfléchir.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

La question du gouvernement direct du Peuple par le Peuple.

DISCUSSION.

La *Presse* a commencé vendredi la publication du travail de M. de Girardin, annoncé sous le titre de l'ABOLITION DE L'AUTORITÉ *par la simplification du gouvernement*. M. de Girardin commence par donner la parole à MM. Ledru-Rollin, Considerant et Rittinghausen. Il reproduit l'article de la *Voix du Proscrit* et donne de longs extraits des brochures que nous avons publiées, et il annonce ce matin samedi qu'il va prendre à son tour la parole.

Plusieurs journaux des départements reproduisent, les uns l'article de la *Feuille du Village*, les autres l'article de la *Voix du Progrès*, et se rallie ainsi à la thèse du gouvernement direct.

Le *Républicain du Rhin* pose la question dans son numéro du 1er mars, et annonce que dans un prochain article, il montrera que cette solution est la seule qui soit logique et conforme aux vrais principes de la démocratie.

Le *Républicain breton*, nouvel organe de la démocratie, à Rennes, commence, dans son numéro 2, une exposition de la thèse du gouvernement direct, sous le titre de : LE PEUPLE LÉGISLATEUR.

Le *Travail*, journal de la Meurthe, des Vosges et de la Moselle, se rallie complétement au principe, signale les différents travaux publiés sur cette question et se réserve de la traiter lorsque des discussions approfondies l'auront présentée sous toutes ses faces.

Le *Jacques Bonhomme*, nouvel organe démocratique, au Mans, aborde la thèse, dans son numéro 4, par un article intitulé : le *gouvernement du peuple par lui-même*, dont voici les dernières lignes :

« Tout se tient dans le monde; il y a solidarité dans le bien comme dans le mal.

» Etablissons le gouvernement du peuple, et bientôt, par voie de conséquence forcée, nous aurons la liberté de la presse, la liberté de réunion et d'association; le peuple voudra s'affranchir de l'ignorance et de la misère, il constituera l'enseignement démocratique et le crédit.

» Le gouvernement du peuple par lui-même est le dernier mot de la révolution politique et le premier mot de la révolution sociale. »

L'article suivant, dont nos lecteurs apprécieront la valeur, nous est adressé par un ancien rédacteur de l'*Ere nouvelle* :

Allyre Bureau.

Quelques mots sur le gouvernement direct par le Peuple.

A messieurs les rédacteurs de la Démocratie pacifique.

Vous avez publié dans la *Démocratie pacifique* quelques articles de M. Ritthingausen et un travail non moins remarquable de M. Victor Considerant sur l'importante et fondamentale question du *Gouvernement direct par le Peuple*. J'ai vivement applaudi aux considérations solides et péremptoires présentées par ces deux publicistes. Je pense, monsieur, que, dans un temps où, comme le dit Cicéron « tout citoyen doit porter sur son front ce qu'il pense de la chose publique », vous voudrez bien me permettre d'ajouter quelques réflexions à ce qui a déjà été écrit sur ce grave sujet.

La souveraineté du peuple est désormais un principe incontesté; on ne l'attaque plus, chaque parti l'invoque. Ceux mêmes qui rêvent sa violation prétendent s'abriter derrière lui; ils en appellent au peuple, dans leurs discours du moins, et à les entendre il n'y a pas de partisans plus sincères qu'eux des droits du peuple. Ce n'est pas que cette unanimité communique plus de légitimité au principe dont nous parlons; ce n'est pas, non plus, parce qu'il est inscrit dans nos constitutions qu'il a plus de force. Cet accord, qu'il soit sincère ou qu'il soit feint pour les besoins actuels des partis, n'est, après tout, que la reconnaissance d'un droit imprescriptible et inaliénable, antérieur et supérieur à toute constitution écrite ou traditionnelle, parce qu'il vient directement de Dieu, et contre lequel, par conséquent, tout ce qui se fait est nul de soi.

Toutefois, il ne suffit pas qu'un principe soit reconnu et proclamé par tous. C'est assurément une bonne chose, en ce sens que c'est une marque de progrès réel; mais dans cette simple reconnaissance, il peut y avoir des malentendus, des équivoques ménagées à dessein. On ne peut, d'ailleurs, demeurer toujours dans la théorie et se contenter de vaines protestations qui ne sont, le plus souvent, qu'un leurre. Il faut, pour couper court aux subterfuges, pour empêcher les partis d'exploiter ce principe à leur profit, pour arrêter, en un mot, les funestes conséquences qui peuvent résulter d'un droit primordial faussé et détourné de son sens vrai, il faut, dis-je, vouloir une bonne fois l'exécution complète de ce principe : c'est sur le terrain de la pratique qu'on reconnaîtra les vrais amis de la souveraineté du peuple, de ceux qui n'en veulent que dans des vues personnelles ou dynastiques.

Il y a longtemps que nous voyons cette souveraineté inscrite en tête de nos Chartes et de nos Constitutions; il y a longtemps, en France, qu'on prétend *gouverner* au nom du peuple. Mais cette souveraineté a-t-elle jamais été une vérité parmi nous? Peut-on dire que, parce que le peuple délègue ses droits

---

pour faire ressortir le nu, le parer, et mettre un peu de variété dans l'œuvre. Ce ne sont pas certainement des costumes du temps, et les Athéniens n'allaient point nus par les rues d'Athènes comme nous les voyons représentés dans les bas-reliefs grecs.

Oui, décerner une statue, c'est décerner l'apothéose. Mais l'apothéose des contemporains est toujours suspecte d'engouement aveugle ou de vile flatterie; et la voix de la postérité désintéressée peut seule donner à ce décret d'immortalité une autorité légitime. Ce n'est pas d'ailleurs sans un sentiment d'envie et d'incrédulité que l'on voit monter aux rangs des dieux celui qui vécut de notre vie, qui fut notre ami peut-être, tout au moins notre égal. Lors même que nous reconnaissons son génie supérieur, il nous est impossible de nous le représenter sous une autre forme que celle sous laquelle nous étions habitués à le voir. Quel soldat de la vieille garde reconnaîtrait son empereur sous un autre habit que la redingote grise traditionnelle? Mais pour la postérité c'est autre chose. Elle n'a jamais vu l'homme et ne connaît que le héros. Que lui importerait, d'ailleurs, la réalité matérielle que la statuaire ne peut rendre? Supposons que la France, d'ici à quelques siècles, songe à élever une statue à Napoléon. Que pourra-t-elle vouloir exprimer par cette figure blanche dont les chairs, les yeux et les cheveux sont d'une même couleur, par ce fantôme isolé sur son piédestal comme une urne cinéraire, immobile au-dessus de nos têtes et respirant une autre atmosphère que nous, celle de l'immortalité? Ce ne sera ni le général de l'armée d'Italie, ni le conquérant de l'Egypte, ni le premier consul, ni l'empereur. Préférera-t-elle le guerrier au législateur? le républicain au despote? Mais Napoléon n'est point l'homme de tel ou tel moment; il est la somme totale de tous ces Bonaparte qui se sont succédé pendant 15 ans; et cette somme forme le héros. En habit de général, il n'est que le chef de la grande armée, et la peinture suffit à reproduire ses actions. La statue ne veut représenter que l'être moral, n'exprimer que son génie; et comme le corps est le vêtement de l'âme, il ne faut pas le déguiser sous l'habit du tailleur. Le génie est immortel et les vêtements passent de mode.

Le nu étant l'âme de la statuaire, on comprend la raison de la décadence de cet art parmi nous. Il ne faut point perdre cela de vue dans l'appréciation des œuvres de notre époque. Plus la sculpture est difficile, et plus il faut louer les trop rares artistes qui, guidés par le goût et le bon sens, s'éloignent des routes battues, cherchent à relier la sculpture à ce qu'il y a de vivant et de beau dans notre milieu social, et à lui ouvrir de nouvelles voies.

Le travail de M. Ottin est une tentative de ce genre. C'est un hymne de louange à la grande idée de Fourier; c'est la première pierre du monument que lui élèvera l'humanité reconnaissante. A M. Ottin l'honneur de l'avoir posée et d'y avoir inscrit son nom. Le buste du sublime penseur qui découvrit la formule de la mathématique sociale domine le monument. Cette noble tête, d'où rayonnèrent tant de vivantes et fécondantes pensées, cette tête qui fut toujours couronnée des épines du mépris et qui méritait tous les nimbes glorieux des saints et toutes les couronnes civiques des héros, doit être entourée d'une guirlande de fleurs et de fruits, symbole gracieux de son génie. Cette guirlande se reliant aux moulures qui rattachent le monument à l'architecture de la salle où il doit être placé, n'a pu être exposée. Le piédouche qui supporte le buste contient le cadran d'une pendule : le monument est une cheminée. — Pour moi, il me semble qu'il est bien d'introduire l'art dans la vie domestique. Deux élégantes et nobles figures sont assises au pied du buste, adossées contre le piédouche, l'une est la Justice, l'autre la Vérité. Cela dit tout l'esprit de la doctrine de Fourier. L'attitude de ces deux figures, très grassement faites, est grande et sévère, et rentre dans des lignes architecturales, comme il convient à la place qu'elles occupent. Elles forment une base vivante qui est comme les gradins de l'autel élevé à l'idée.

Au-dessous de ce groupe court un bas-relief très peu saillant, d'un modelé doux et fin, qui déroule en un tableau charmant quelques scènes de la vie harmonienne. Une longue treille capricieusement fouillée et soutenue par de légers pilastres qui servent à diviser les différents groupes de cette composition, les relie tous dans une commune unité. Chaque détail est gracieux, l'arrangement des figures est plein de goût, et l'idée générale se développe harmoniquement. Le costume était inesquivable; la draperie flottante et la tunique qui sont conciliables avec tous les temps et tous les lieux en font les frais. Peut-être cependant M. Ottin aurait-il pu donner un peu plus d'importance aux nus. Ce charmant tableau ne convertira certainement personne et n'a point la prétention d'être un exposé complet de la doctrine phalanstérienne, mais il offre une série de scènes gracieuses parfaitement intelligibles et intéressantes pour tous. Pour ceux qui ne tiennent pas à connaître nos idées, rien n'a besoin d'explication. Ce sont des idylles, des scènes de famille, revêtues de formes belles et nobles. Et de même que le juif police sait jouir des œuvres des grands maîtres dont la vie du Christ est l'éternel sujet, de même que le protestant ne fait nulle façon d'admirer tel tableau qui retrace les miracles d'un saint auxquels il ne croit pas, ainsi les civilisés les plus incrédules et les plus éloignés de nos théories, peuvent apprécier sans crainte le mérite d'une œuvre d'art née d'idées opposées aux leurs. Est-il bien nécessaire de croire aux dieux de la mythologie grecque pour admirer les bas-reliefs de Phidias? Ne soyez pas plus intolérants pour nos idées que nous ne le sommes pour les vôtres.

Je reviens à mon sujet. Ce bas-relief est en retraite de deux socles latéraux et de l'entablement de la cheminée qui les supporte. Cet entablement est supporté lui-même par deux groupes d'enfants dont les chairs fermes et souples, les figures riantes, l'expression de gravité enfantine, les tournures carrées, fières et gracieuses, offrent un ensemble charmant. La facture de M. Ottin est grasse et ample. Point d'inutile anatomie sous prétexte de science, point de sécheresse sous couleur de naïveté; le style est élevé sans pédanterie et sans

un certain nombre de représentants, et parce qu'on promulgue des lois *en son nom*, ce soit réellement là l'exercice de la souveraineté du peuple? Aucun homme sérieux ne pourrait le soutenir. Il serait par trop ridicule, en effet, de prétendre que nous sommes aujourd'hui sous le régime de la vraie démocratie ou de la souveraineté du peuple, car c'est tout un.

Quoi! voici des représentants qui, une fois investis de leurs pouvoirs par le peuple, fonctionnent en vue des partis, dans leur intérêt privé et n'accomplissent rien de ce que le peuple a voulu qu'ils fissent en les nommant! Voici des hommes qui, au lieu d'agir comme agents de la volonté de tous, comme simples commis du peuple, ce que leur titre de *délégués* exprime assez, s'attribuent le pouvoir souverain et le tournent contre ceux mêmes qui les ont envoyés? Ces hommes peuvent, selon leurs maximes, fabriquer les lois les plus antipathiques à la communauté, les plus attentatoires à ses droits, à ses libertés, et tout cela *au nom du peuple!* N'est-ce pas une dérision? Encore si ces représentants pouvaient être renvoyés, punis par leurs mandants lorsque ceux-ci, légalement consultés, jugeraient que leurs délégués remplissent mal leur mandat. Mais non; on n'a pas voulu admettre cette règle aussi fondée en justice qu'en logique. On tient le souverain pour enchaîné; on prétend qu'il a aliéné sa souveraineté et qu'il faut lui faire subir tout ce que ses représentants ont rêvé pour son bien... Jusque là que ces mandataires, amère ironie! ont pu chasser leurs mandants et les priver d'un droit que, non seulement la Constitution, mais encore la raison et la justice déclarent *inaliénable et imprescriptible*... Et ce serait là l'exercice intégral, vrai, sincère de la souveraineté du peuple? Ah! c'en est plutôt l'indigne parodie.

Cependant la France s'est constituée en *République démocratique*. Or, la démocratie, c'est la souveraineté du peuple, mais souveraineté exercée directement *par le peuple en corps*, dit Montesquieu (1). Il ajoute : « C'est une loi fondamentale de la démocratie, *que le peuple* seul fasse des lois (2) »; et la raison qu'un ancien (3) donne de ceci, c'est que « toute ordonnance soit par écrit ou autrement, faite sans l'approbation de ceux qui doivent y obéir, est une violence plutôt qu'une loi. » Voilà bien, ce me semble, le *gouvernement direct du peuple* clairement défini. Si les anciens ne l'ont pas complètement réalisé, il est certain, du moins, qu'ils ont pressenti ce principe d'éternelle justice et qu'ils ont compris que les lois devaient recevoir la sanction de ceux qui sont tenus de les suivre. Aussi Montesquieu dit-il (4) : « Il est souvent à propos d'essayer une loi avant de l'établir. La constitution de Rome et celle d'Athènes étaient très sages. Les arrêts du sénat (5) avaient force de loi pendant un an; *ils ne devenaient perpétuels que par la volonté du peuple.* »

Ce n'est pas tout. Je vois la thèse si brillamment développée par MM. Considerant et Rittinghausen, confirmée encore sur un autre point. Le peuple, exerçant sa souveraineté dans ses comices, soit pour élaborer et donner son avis sur les points à réglementer, soit pour examiner les affaires générales, n'en aurait pas moins besoin d'une commission chargée d'exécuter ce qu'il aurait décidé; car, il va sans dire, que le peuple, en corps, ne pourrait administrer dans les détails et faire respecter ses lois. Mais les membres de cette commission exécutive seraient choisis et nommés par lui, comme il devrait élire *seul* tous ses magistrats, à tous les degrés et dans toutes les juridictions. C'est là une conséquence du principe démocratique véritablement appliqué, et c'est ce que déclare aussi Montesquieu : « Le peuple, dit-il, qui a la souveraine puissance, doit faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire; et ce qu'il ne peut pas bien faire, il faut qu'il le fasse par ses ministres. Ses ministres *ne sont point à lui, s'il ne les nomme* : c'est donc une maxime fondamentale de ce gouvernement, que le peuple nomme ses ministres, c'est-à-dire ses magistrats (6). »

Et qu'on n'objecte pas que le peuple ne saurait être capable de faire de tels choix, ni de savoir ce qu'il y aurait de mieux à réglementer. J'invoquerais l'expérience; j'invoquerais surtout cet instinct si sûr qui fait que nul ne se nuit à soi-même; je dirais encore qu'on n'exprime ce doute que par ce qu'on ne sait pas assez (ou plutôt parce qu'on sait trop!) ce que *pourrait* et *saurait* le peuple s'il jouissait réellement de ses droits et s'il avait toute la participation qu'il doit avoir à la vie politique; enfin, j'invoquerais l'autorité du publiciste que déjà j'ai cité, lequel, après avoir cité quelques exemples pour montrer combien le peuple *est admirable pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité*, ajoute : « Si l'on pouvait douter de la capacité naturelle qu'a le peuple *pour discerner le mérite*, il n'y aurait qu'à jeter les yeux sur cette suite continuelle de choix étonnants que firent les Athéniens et les Romains; ce qu'on n'attribuera pas sans doute au hasard (7). »

Ainsi, pas de démocratie véritable sans le *gouvernement direct* du peuple, sans l'exercice complet de sa souveraineté. Je ne m'arrêterai point sur les moyens de réaliser cette vraie République qu'un publiciste (8) qui vécut sous le règne de Charles Ier et sous le protectorat de Cromwell, n'a pas hésité à proclamer « la plus grande félicité qu'un peuple puisse demander sur la terre ou que Dieu puisse lui accorder. » MM. Considerant et Rittinghausen ont proposé plusieurs modes de réalisation qui me paraissent concluants. D'ailleurs la discussion ne pourra qu'élucider cette question de pratique et jeter le plus grand jour sur ce point. Je me contenterai de marquer brièvement les avantages résultant du *gouvernement direct* qui me frappent le plus.

Chaque jour nous entendons répéter sur tous les tons *qu'il faut en finir avec les révolutions, qu'il nous faut de la stabilité*, etc. Certes, nous sommes très fort de cet avis... Mais ceux qui désirent ces biens prennent-ils les moyens pour les obtenir? croient-ils que c'est en refaisant le passé qu'ils parviendront à une *solution?* Non, non; aujourd'hui il faut marcher en avant sous peine d'être broyés par le torrent qui s'avance. « En vain, s'écriait Chateaubriand dès 1834, en vain on s'efforce de reconstituer un parti pour le gouvernement d'un seul; les principes élémentaires de ce gouvernement ne se retrouvent point : les hommes sont aussi changés que les principes... La découverte de l'imprimerie a changé les conditions sociales; la presse, machine qu'on ne peut plus briser, continuera à détruire l'ancien monde, jusqu'à ce qu'elle en ait formé un nouveau; *c'est une voie calculée pour le forum général des peuples* (9). »

Il est certain, en effet, que la transformation sociale amenée par l'âge du monde, a déjà commencé et que l'ère des peuples est venue. Nier ce grand fait, ce développement historique, ce serait fermer volontairement les yeux à l'évidence, ce serait méconnaître la portée des événements qui s'accomplissent. La France a inauguré cette ère, et les autres nations de l'Europe courent, avec elle, à la démocratie. Or, quand les bases d'un gouvernement sont changées, quand les hommes sont aussi changés que les principes, ce n'est pas en ne travaillant point à changer en conséquence l'édifice, ni en reconstituant les partis et en substituant des hommes à d'autres hommes, qu'on peut arriver à une *solution* : c'est, au contraire, le moyen d'amener d'autres révolutions et de les rendre plus terribles, car il n'est rien qui cause plus de maux aux peuples, ni qui engendre plus de troubles que les principes faussés et les constitutions détournées de leur sens vrai.

Une complète satisfaction donnée aux aspirations légitimes des peuples, aspirations qu'il n'est plus possible, quoiqu'on fasse, de refouler; le respect des institutions nouvelles, voilà donc d'où dépendent désormais la paix et la stabilité. Et cette satisfaction, qu'on y prenne garde, ne peut être accordée par tel ou tel homme, par tel parti au profit de tel autre, car l'intérêt dynastique, les considérations personnelles se mettraient toujours à la traverse de l'intérêt et du bien général. Nous ne sommes plus, d'ailleurs, au *bon temps* des libertés et des grâces octroyées... s'il y en eût jamais! C'est aux peuples maintenant qu'incombe, puisqu'ils en ont le droit, le devoir de chercher ce qui convient à leur bien-être social; c'est à eux à gérer leurs affaires et à travailler à leur bonheur : ils sont mûrs pour cela. « Aujourd'hui, dit encore Chateaubriand, les nations arrivées à leur majorité prétendent n'avoir plus besoin de tuteur. Depuis David jusqu'à notre temps, les rois ont été appelés : les nations semblent l'être à leur tour (10). »

Les peuples se gouvernant eux-mêmes, ou pour parler plus exactement, réglant leurs propres affaires et avisant à leurs besoins, agiraient comme une petite communauté d'individus, laquelle recherche, suppute ce qu'il y a de mieux à faire dans un cas donné. Or, qu'y a-t-il de chimérique et de difficile à ce que la totalité accomplisse ce que la partie fait tous les jours?

Dans ce gouvernement de la grande famille par elle-même, toutes les forces vives de la nation trouveraient leur emploi; toutes les facultés, toutes les intelligences pourraient se développer et obtenir successivement satisfaction. Comme les travailleurs de toutes sortes, les déshérités de ce monde concourraient, je ne dirai pas à la confection des lois, car les lois existent, Dieu les ayant posées dès le commencement, mais à la promulgation, à l'extension des principes de justice et d'équité qui, socialement parlant, sont encore à l'état latent: leur sort ne tarderait pas à s'améliorer. Le socialisme vrai, j'entends celui qui n'est que l'application, dans l'ordre matériel, des grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité proclamés par le christianisme, et non ce socialisme sauvage que certains journalistes ont inventé pour le pourfendre plus facilement, le socialisme, dis-je, produirait ses fruits salutaires. On ne verrait plus ces déchirements d'une société anti-chrétienne où le bien-être de tous est sacrifié, non au besoin, mais au caprice d'un petit nombre; où les forts peuvent impunément écraser les faibles, et où toutes les cupidités sont encouragées et profitent du malaise du plus grand nombre.

L'intérêt de chacun deviendrait véritablement la chose publique, puisque tous contribueraient à ce que cette chose fût bien réglée, bien administrée, et tournât au profit de tous. Si néanmoins les décisions prises n'amenaient pas d'abord les résultats désirés, attendus, on en serait quitte pour creuser plus avant les questions, pour chercher d'autres moyens. Est-ce qu'il n'est pas du devoir des hommes de chercher la justice de Dieu pour recevoir, *par surcroît*, tous les biens qui en découlent? Le divin législateur a fait à l'humanité une obligation formelle de cette recherche. C'est là sa loi de progrès. Mais alors ces changements, ces recherches, ces essais nouveaux, faits d'après les vœux unanimes, s'accompliraient sans secousses, sans révolutions, parce que nul n'aurait à s'en prendre à aucune domination de la non réussite de telle ou telle mesure.

Disons-le bien haut aussi, dans cet exercice de la souveraineté intégrale du peuple, dans cette réalisation complète du suffrage universel, toutes les idées les plus excentriques, les plus extravagantes mêmes, pourraient se produire sans danger. La discussion en ferait justice, et elles n'auraient pas à grandir ou à devenir redoutables par la compression. Les passions violentes, les ambitions impatientes seraient forcées de se modifier et d'attendre l'heure de la volonté générale. Alors encore plus de dictature d'aucune sorte; plus de ces actions, de ces réactions violentes qui mettent à deux doigts de leur perte toutes nos libertés, qui déconcertent les âmes généreuses, découragent ceux qui souffrent et retardent la marche régulière de l'humanité. Enfin, avec le régime dont nous parlons, le bien seul surgirait. Il ne resterait debout, devant le tribunal du sens commun, que les idées justes, raisonnables, vraiment fécondes, ou bien cet antique adage, confirmé par la sagesse des nations : *Vox populi, vox Dei*, serait en défaut.

Je sais bien que ce que j'appelle ici les avantages du *gouvernement direct*, sera précisément ce que les hommes du passé, les partisans des priviléges trouveront détestable. Louer, désirer un régime qui serait le triomphe des principes d'éternelle justice et qui amènerait infailliblement cette *unité des peuples* vers laquelle nous marchons, quel crime! quel renversement de l'ordre... (de l'ordre de ces messieurs s'entend)!

(1) *Esprit des Lois*, liv. II, chap. 2.
(2) *Id. Ibid.*
(3) Xénophon, *Apomnemon*, lib. I.
(4) *Esprit des Lois*, l v. II, chap. 2, *ad. fin.*
(5) Denys d'Halicarnasse, liv. IV et IX.
(6) Montesquieu, *loc. cit.*

(7) *Id. Ibid.*
(8) James Harrington, 1650. *Aphoris.*
(9) *Voy.* l'intéressante brochure intitulée : *Chateaubriand prophète*, in-8°. 1849.

(10) *Ibid.*

---

froideur, vivant sans sortir du calme externe de la plastique. Ceci doit plaire à tous ceux qui ont le sentiment du beau. Quels charmants enfants, entends-je dire à chacun. — Mais si l'on apprend que ces beaux petits amours sont les représentants des *petites hordes* et des *petites bandes*, voici que la louange s'arrête sur les lèvres et se change en un rire moqueur. Console-toi, mon cher Ottin, ton travail, phalanstérien ou non, est bon et beau, et ce ne sera pas une petite gloire pour toi que d'avoir été le premier sculpteur du phalanstère. Le service que tu rends à l'idée d'association, l'idée te la rendra en sauvant ton nom de l'oubli, dans le lointain avenir où tant de gloires civilisées seront englouties à jamais.

Le groupe de M. Barye, un *Centaure et un Lapithe* (3171) peut passer pour un chef-d'œuvre dans notre âge moderne. Le sujet est rendu avec une netteté et une limpidité tout-à-fait grecques. M. Barye est arrivé au beau style hellénique en cherchant et suivant naïvement la nature. Aucune de nos sculptures académiques ne respire un parfum aussi grec. Le Lapithe est de la race des Eginètes et des héros du Parthénon, quoiqu'il soit un peu plus massif et un peu plus en chair. La tête a un caractère archaïque, il est vrai, mais très fier et très vivant. Le geste est accentué, robuste, plein et à son apogée de mouvement. Celui du corps entier est écrit avec une calme énergie qui lui donne beaucoup de grandeur; les membres se balancent par mode contrasté, s'équilibrant les uns les autres, ainsi que cela se voit d'ordinaire dans l'art grec où le rhythme du mouvement est toujours carré et ne boite jamais. Ici encore la mélodie du contour est suivie, l'harmonie des parties pleine et la musique de la forme puissante. Le Centaure a beau lutter, il est vaincu, tant le mouvement de son adversaire est héroïque et vainqueur. Il fait un effort désespéré; sa jambe droite de cheval se raidit et l'autre se plie convulsivement; sa croupe veut bondir et son arrière-main bronche; ses reins se tordent et ses bras luttent, mais c'est en vain : l'héroïsme a vaincu la brutalité. Les deux figures qui composent le groupe sont très bien liées, l'une n'y gêne pas l'autre, et de quelque côté qu'on les regarde, chacune d'elles apparaît sous un aspect piquant et nouveau. Cette œuvre était dans des conditions excellentes de statuaire, et j'y vois une grande unité de conception et de forme comme chez les Grecs.

Une heure de nuit, par M. Pollet (3534) est une charmante idée rendue avec bonheur. Elle est sortie, d'un jet, du cerveau de son auteur, comme une cantilène italienne, spontanée et gracieuse. En se plaçant vis-à-vis, mais un peu à droite, de façon à voir la figure de trois quarts, le mouvement en est plein de suavité, et l'œil embrasse à la fois la tête, les deux bras dont les mouvements divers se font alors mieux sentir, le torse bien développé, la jambe et les deux pieds enlacés, et même la draperie tombante avec les deux petits amours qui servent à soutenir la figure. Elle respire un mol abandon et vole avec une gracieuse nonchalance, une paresse divine qui vous charme et vous rassure à la fois. — On sent que voler lui est aussi naturel qu'à nous respirer. Ses beaux yeux fermés, sa bouche souriante de quelque céleste rêve, donnent une poésie mystérieuse à cette figure qui passe devant vous comme une ombre. Au point de vue de l'exécution il y a dans cette statue des parties fort jolies et d'autres où l'on sent la lutte entre l'artiste et le modèle, entre l'idéal et le naturalisme. Il n'est nullement facile de s'assimiler la forme humaine, de telle façon qu'elle jaillisse naturellement de la pensée de l'artiste pour s'incarner dans son œuvre. Une analyse détaillée trouverait des côtés faibles dans celle-ci : mais ne les cherchons pas et jouissons de sa beauté.

Vue de face l'*Erigone* de M. Jouffroy (3459) est belle : la forme est large et noble, le mouvement bon; et le talent de l'auteur mérite des louanges. Mais une statue doit être *une* de forme et de pensée, et, de quelque côté qu'on l'envisage, présenter toujours un sens et un aspect complets. De même qu'en musique les premiers membres d'une phrase mélodique bien faite amènent logiquement sa conclusion naturelle; de même, en sculpture, il y a une logique de mouvement et de lignes impossible à définir, mais que l'on sent bien, à laquelle on ne peut se soustraire, et qui est la loi même de la plastique. Rien dans la partie supérieure de la statue de M. Jouffroy ne peut faire pressentir ou amener le mouvement forcé des jambes. A mesure que l'on tourne autour du piédestal, elles deviennent de plus en plus inintelligibles et disgracieuses; et lorsqu'on se place derrière le tronc d'arbre contre lequel elle est appuyée, on ne voit plus qu'une chevelure semblable à un ruisseau, un bras levé à droite, et une masse ronde de l'autre côté (c'est la hanche) d'où l'on voit sortir un pied. Les sublimes figures du fronton du Parthénon qui ne devaient jamais être vues que de face sont également belles de tous les côtés; c'est qu'elles sont conçues dans une admirable unité.

M. Meusnier, dans sa *Mort de Laïs* (3523), prouve qu'il a le sens de la mélodie statuaire. Il y a là tout le calme plastique qui n'exclut ni l'expression, ni le mouvement, mais qui ne permet jamais que l'unité de la ligne soit brisée. Cette figure ne manque pas de dramatique, et la forme et la conception se développent sans contradiction et sans secousse jusqu'au bout. La tête, vue du côté droit, en profil, est belle, et il y a de la force et de l'ampleur dans ces formes dont les proportions sont justes et balancées, mais qui manquent de finesse et de vénusté.

Le *Faune dansant*, de M. Lequesne, est une bonne étude de l'art romain et accuse un sentiment juste de la nature. J'y trouve beaucoup d'entrain et des morceaux très bien exécutés. Mais les membres ne se font pas équilibre, les gestes ne se balancent point, et le balancement des diverses parties du corps est une loi constante de l'art grec et de la nature. Rapprocher par un double mouvement convergent le bras et la jambe d'un même côté, c'est produire une combinaison de ligne disgracieuse et un mouvement faux, tout au moins difficile. L'exécution est aussi trop noueuse. Le marbre ne doit pas accentuer les détails comme le bronze ou la peinture.

Quand il s'agit de compléter ou de restaurer un monument, il faut le faire dans l'esprit de l'époque où ce monument fut élevé. Le pastiche est ici de rigueur. La *Loi* et la *Justice*, de

J'ajouterai même que ce régime serait la mise à néant des théories de nos faiseurs de dissertations sur le matérialisme et le sensualisme, de ceux qui n'aspirent qu'au nécessaire, dissertations écrites par plus d'un Sénèque de nos jours et par des hommes qui, ayant bien mangé, trouvent fort aisé, dit un Père (1), de faire l'éloge du jeûne!

Après tout, si nos adversaires ont une si grande confiance dans l'efficacité de leur politique et de leurs systèmes, pourquoi craindraient-ils de les soumettre à l'épreuve du suffrage universel? Si, au contraire, ils redoutent cette épreuve solennelle, c'est donc qu'ils n'ont pas foi dans les institutions dont ils rêvent le retour? N'importe! quoi qu'ils fassent, ils n'arrêteront pas l'impulsion donnée par Dieu. Et les choses sont telles aujourd'hui que les rétrogrades travaillent eux-mêmes au triomphe des principes qu'ils poursuivent avec le plus d'acharnement. Ils y travaillent par les combats mêmes qu'ils leur livrent, car ils en excitent la force vitale; ils y travaillent par la stérilité et le vertige dont ils sont frappés; ils y travaillent enfin par le spectacle qu'ils donnent aux peuples de la décomposition de leurs partis, de l'inanité de leur science à bout d'expédients, et de la décrépitude de leur *parlementarisme*.

Chose remarquable, en effet! Ils proclament eux-mêmes cette décrépitude. Qui n'a été frappé de ce qui s'est passé pendant la dernière crise ministérielle; qui n'a entendu un des plus fougueux défenseurs du passé accuser d'impuissance et anathématiser, ces jours-ci, l'Assemblée législative, comme il avait déjà lancé l'insulte à la face de la Constituante, lors de la proposition Rateau? On a relevé plusieurs naïvetés de M. de Montalembert dans son discours pour la dotation. Mais il n'en est pas qui vaille cet aveu du prochain avènement du socialisme: *Non pas*, a dit l'orateur rétrograde, *de ce socialisme brutal et éphémère dont on peut promptement se défaire, mais du socialisme* LÉGAL, ÉLECTORAL, c'est-à-dire apparemment du socialisme voulu par la nation et contre lequel, par conséquent, on ne pourrait s'élever sans blesser la conscience publique et sans se montrer ennemi de l'ordre!...

Je termine. Le problème posé à notre siècle se dessine de plus en plus. On n'empêchera pas que ce problème ne soit celui de dégager l'idée progressive, salutaire, vivifiante, des systèmes rétrogrades, anti-chrétiens et pleins de tempêtes. Si l'on ne veut pas que ce travail se fasse naturellement, pacifiquement, par le *gouvernement direct*, il s'opèrera à coups de bouleversements, car c'est une loi nécessaire de l'humanité d'avancer, malgré les obstacles. Mais la tendance générale des esprits et la marche des événements semblent préparer les voies à la *solution véritable*; c'est-à-dire que de même que le principe de la souveraineté du peuple est progressivement arrivé jusqu'à ne plus être contesté, de même son application complète par le gouvernement direct, qui constitue la vraie démocratie, gagnera de proche en proche et sera désiré comme seul moyen de salut. Dans tous les cas, je prie nos adversaires de nous dire de quel côté se trouvent les amis de l'ordre véritable, de ceux qui veulent le développement régulier de principes mûrs dans la conscience des peuples et qui demandent le respect de l'autorité qui n'est et ne peut être autre que la loi, acceptée par tous, ou de ceux qui travaillent avec haine et fureur à comprimer ces principes et qui veulent retourner en arrière, au risque d'amener les plus effroyables révolutions?...

Recevez, messieurs les rédacteurs, etc.

L.-F. GUÉRIN.

L'article suivant est extrait du nouvel ouvrage de M. Victor Considerant, publié sous ce titre:

LES QUATRE CRÉDITS (2).

. . . .

LE SOCIALISTE.

Nous avons, en France, de 2 à 3 milliards de numéraire, or et argent;

40 milliards suivant les uns, 80 suivant les autres, de valeurs immobilières;

De 30 à 40 milliards de valeurs mobilières.

Il se fait d'ailleurs annuellement pour 12 ou 15 milliards d'effets de commerce, billets à ordre, lettres de change, promesses de payer à l'échéance. Mais ce ne sont que des représentations de valeur.

Voilà les faits de base.

Or, les propriétaires fonciers, c'est-à-dire les possesseurs des 40 ou 80 milliards de valeurs immobilières, quand ils ont besoin d'argent, courent après les détenteurs d'une partie du numéraire or et argent, les sollicitent, donnent hypothèque, et, moyennant de gros frais et de gros intérêts, s'obligent à rembourser intégralement leur emprunt au bout de deux ans, trois ans, cinq ans au plus.

Les termes venus, il est extrêmement rare qu'ils puissent tout rembourser.

Il faut renouveler ou chercher un nouvel emprunt. Ils sont dans les griffes des prêteurs.

Voilà pour la Propriété foncière. C'est compris.

Quant à l'activité industrielle et commerciale, elle s'alimente des 12 à 15 milliards d'effets de circulation.

Avec ces *Promesses*, le Commerce paie la Production, en attendant la vente.

Et la Production, pour payer le travail, transforme incessamment elle-même ces effets en argent par l'escompte.

Les escompteurs, les banquiers de différents ordres et la Banque de France, qui couronne le système, sont donc les arbitres de ce Crédit, et, conséquemment, les maîtres omnipotents de l'Industrie et du Commerce.

L'ASSEMBLÉE.

C'est compris.

LE SOCIALISTE.

Hé bien! demandons-nous sur quoi est basée cette royauté des escompteurs et de la Banque de France? — Sur une bagatelle, une misère.

La Banque de France a 65 millions de capital de fondation.

Ces 65 millions sont la garantie des billets de Banque, au porteur, qu'elle peut, aux termes de ses Statuts organiques, émettre pour une somme triple.

Comptons, y compris ces 65 millions, 200 millions de capital de garantie, pour tous les escompteurs et établissements de banque et petits usuriers réunis. C'est leur faire la part fort belle. Il s'en faut que ce chiffre de numéraire soit réellement déposé et toujours en existence chez les banquiers escompteurs et les usuriers du pays.

Voilà donc, au grand plus, deux cents méchants millions métalliques, à peine le cinquième d'un milliard, à cheval sur la nation, maître de tout le système de la Production, suprême arbitre du Commerce, tenant tout entier le Crédit dans ses mains, exploitant à son gré la Circulation ou l'arrêtant tout court!

N'est-ce pas au moins aussi grotesque, aussi bête, que c'est ruineux?

Supposons maintenant 300 millions de numéraire pour le fonds de roulement permanents des prêts sur hypothèque. C'est encore fort exagéré.

Ces 300 millions font la loi à la Propriété foncière, comme les 200 millions des banquiers la font au Commerce et à l'Industrie.

Voilà donc, chez les banquiers et usuriers du Commerce, 200 millions; chez les prêteurs et usuriers de la Propriété foncière, 300 millions; total 500 millions: un misérable DEMI-MILLIARD, tout au plus!

Et c'est cet affreux petit demi-milliard des financiers qui tyrannise, exploite et dévore:

80 milliards, 40 seulement si l'on veut, de valeurs foncières;

20, 30 ou 40 milliards de valeurs mobilières;

Et par-dessus le marché, le capital-Travail, lequel, estimé à raison de 8 ou 10 millions d'hommes valides, vaut beaucoup plus de 100 milliards, je le prouverai quand on voudra.

En somme, une masse de DEUX à TROIS CENT MILLIARDS de valeurs nationales, vivantes et au soleil, subit honteusement le joug d'un maigre, très maigre DEMI MILLIARD métallique, obscur, lâche, dévorant tout quand il n'a pas peur, se cachant dans les caves quand il faudrait se montrer.

C'est ce DEMI-MILLIARD qui vous gouverne, messieurs les propriétaires, messieurs les commerçants, messieurs les fabricants, qui vous fait aller à sa fantaisie, qui mène à son gré, selon ses convenances, ses passions et son insatiable appétit, tout le système du Travail, de la Propriété, de l'Industrie et du Commerce national!

Est-ce clair, messieurs, et m'avez-vous compris?

(L'Assemblée étonnée ne répond pas.)

LE SOCIALISTE.

Examinez, réfléchissez et répondez.

200 millions de garantie chez les escompteurs et banquiers.

300 millions de roulement en permanence chez les prêteurs hypothécaires. J'estime trop haut. C'est donc au plus un DEMI-MILLIARD.

Est-ce, oui ou non, cela qui mène tout, qui vous gouverne, de quoi vous dépendez, vous la grande armée de DEUX CENTS à TROIS CENTS MILLIARDS?

Si l'on me démontre que cette analyse des choses n'est pas exacte, je renonce au Socialisme, à ses pompes et à ses œuvres; je passe, avec armes et bagages, aux Economistes, aux Malthusiens, aux Financiers; je sollicite pour être frère portier à l'Abbaye des Burgraves.

PLUSIEURS VOIX.

Il nous paraît que vous avez dit vrai. Quelques centaines de millions de plus ou de moins ne changeraient rien d'ailleurs à l'affaire.

UN NÉGOCIANT.

Ce que M. Considerant vient de décrire est parfaitement juste. C'est notre mécanisme économique, notre système de production et de circulation dans sa réalité. C'est comme cela que les choses se passent.

CHOEUR DES PROPRIÉTAIRES, DES FABRICANTS, DES COMMERÇANTS ET DES FERMIERS.

Mais ce mécanisme économique n'est qu'une abominable boucherie!

Nous sommes tondus, assommés, écorchés par les marchands d'argent.

A nous le fardeau! à nous les peines! A nous tous les labeurs de la Production, toutes les chances mauvaises de la Circulation, à eux la domination et le profit...

Jamais tyrannie fut-elle plus entière et mieux caractérisée?

A bas les Usuriers! à bas...

LE SOCIALISTE.

Messieurs, vous pouvez avoir raison; mais calmez-vous.

Vous avez raison: vous êtes tondus, retondus, écorchés, je ne dis pas le contraire.

Mais veuillez remarquer que nous vivons dans une société où nous nous dévorons les uns les autres.

Ce n'est pas la faute des individus.

Commerçants, fabricants, la concurrence ne vous oblige-t-elle pas à vous manger entre vous?

Tous, tant que vous êtes, vous, citoyens, qui représentez ici les diverses formes de la Propriété, ne vous voyez-vous pas contraints, par cette même concurrence, de payer au Travail que vous employez les plus maigres salaires possibles, c'est-à-dire de tondre et écorcher, autant que faire se peut, les Travailleurs?

Vous êtes les Serfs des Financiers, mais n'êtes-vous pas les Seigneurs des Prolétaires?

Non, voyez vous. Nous nous ruinons, nous nous spolions, nous nous mangeons les uns les autres tant que nous pouvons. Seule.

---

(1) *Plenus venter facile de jejuniis disputat.* — S. Jérôme, *Epist, XLIX, ad Paulinum.*

(2) En vente à la librairie sociétaire, quai Voltaire, 25, et rue de Beaune, 2. — Prix: 1 franc.

M. Toussaint (3596-97), destinées à l'horloge de la tour du palais de Justice, sont bien dans le style de la renaissance française et rappellent la manière de Germain Pillon: à leur place, elles feront à coup sûr un fort bon effet,

La figure de la *République*, de M. Roguet, a une fort belle tournure et est très fièrement composée. Le geste est énergique et noble, et la draperie, très simple, est d'un bon jet.

Quelles que soient les critiques que l'on puisse adresser au système et aux œuvres de M. Préault, il n'en est pas moins un artiste éminent. Le talent inspiré a toujours raison, en dépit de toutes les raisons. Je ne dis pas que la nature n'ait point voulu faire de M. Préault un peintre plutôt qu'un sculpteur; mais il sait mettre dans le marbre et dans le bronze une telle chaleur de sentiment, lui donner une telle vigueur d'expression et tant de poésie, que l'on est obligé de reconnaître sa valeur. Son Ophélie est une touchante élégie; elle est couchée dans le sein des eaux comme une fleur brisée. Sa main gauche tient encore sa couronne fanée; la droite presse ce cœur qui ne bat plus, mais qui tant aima, et sa bouche entr'ouverte semble murmurer ces chants d'amour dont elle berçait sa folie. La draperie voilant chastement son corps, ses beaux longs cheveux épars, ces herbes aquatiques, les eaux elles-mêmes, tout flotte comme dans un rêve. Cette ébauche est dictée par un sentiment très tendre, et il en sort une mélancolique poésie qui va à l'âme.

Son *Christ en croix* (3570) est une création très dramatique. Cette tête penchée sous le poids des douleurs, couronnée de cette grande chevelure qui la couvre d'un voile et semble pleurer sur le martyre de l'homme-Dieu est vraiment pathétique. Les chairs sont pantelantes et *saignent* la douleur. Les bras sont très beaux. L'ensemble est court, violent, exagéré; mais cela vous remue. Dans sa *tuerie* (3566), M. Préault a poussé sa manière à l'extrême. C'est un cauchemar, une boucherie, une débauche d'esprit; mais c'est toujours fort et vivant.

Le *Buste d'un nègre*, par M. Cordier (3270), est superbe. Le modelé est parfait, et cela est plein de caractère. La physionomie individuelle, le type de race, le tempérament, tout y est. Ce buste fait le pendant des portraits de M. Ricard. Ici le bronze était bien appliqué,, et son effet brillant dans les yeux, où il est décapé et où il contraste avec les prunelles, creusées et noires par conséquent, est étonnant. Le bournous, aussi décapé, fait ressortir la peau foncée; l'arrangement en est bon, ainsi que celui du Fez.

Des deux bustes de Mlle Rachel que M. Clésinger a exposés, celui qui la représente dans le *Moineau de Lesbie* est le meilleur, à beaucoup près. Ici au moins l'artiste a rendu un des côtés de cette physionomie typique et pleine de race. Le profil est fin et le sourire charmant de malice; mais de face, la tête semble aussi vide que dans la Phèdre. — Une Phèdre, qui s'appelle Rachel, poudrée!... car elle l'est. — Il ne lui manque qu'une robe à panniers. Ce n'est point la grande tragédienne. Dans le buste comique, la coiffure est on ne peut plus coquettement arrangée.

Les animaux sont parfaitement représentés à cette exposition. Le groupe de *Taureaux combattant*, de M. Isidore Bonheur (3186), est très beau, plein de mouvement et de nature, naïf et vivant à la fois, et la forme y est très large. M. Barye est toujours le *maître*, quand il s'agit d'animaux. La férocité carnassière avec laquelle son *jaguar* (3172) fait craquer les os de ce pauvre lièvre est effrayante: cela est sauvage, énergique et reste dans de fort belles lignes. J'ai remarqué un joli groupe en bronze, *chasse au sanglier* (3516), et un chien, *braque anglais gardant du gibier* (3514), de M. Mène, qui ne peut manquer d'avoir le plus grand succès dans le monde du *sport*. Le *Vautour brun*, de M. Caïn (3208) a beaucoup de style, de caractère et de naturel. *Les grenouilles demandant un roi* (3209) sont une délicieuse satire en même temps qu'un joli groupe. Pourquoi diable aussi vouloir un roi! Les voilà piteusement éparses sur le sol, les quatre fers en l'air. Celle qui, assise sur une pointe de rocher, pleure débonnairement son malheur, au lieu de se sauver, est d'un excellent comique. Sa majesté les croque avec une volupté toute autocratique. *Une étude d'alouette* (3210) et *une scène d'amour* (3212) sont de vrais bijoux d'étude et d'exécution. Le *Marabout*, de M. Frémiet (3404), destiné à faire l'un des pieds d'une table de granit égyptien dont le vautour de M. Caïn fera l'autre, a plus de style encore que celui-ci. Il est impossible d'être mieux dans la donnée. Son *Ours blessé* (3399) est certainement une œuvre recommandable; il y a de très belles parties, beaucoup d'accent... *Ma... non mi persuada*. J'aime mieux sa chatte (3398). Jamais chatte n'a fait ron-ron d'un air plus majestueux et benoît en allaitant ses petits; et comme ils sont nature! Voilà bien ces corps roses et laiteux qu'on n'ose toucher, tant ils ont l'air délicats et fragiles. Je dois aussi signaler le groupe de M. Comoléra (3265), excellente et consciencieuse étude de perdrix et de grives.

F. Sabatier-Ungher.

CAUSERIES.

Qu'on ne suppose pas que je vais parler du carnaval!

Si je commettais l'étourderie d'exprimer ma façon de penser sur les Pierrots, les Titis et les Paillasses qui ont paradé et gambadé sur les boulevards pour rendre hommage au mardi-gras, je craindrais que l'on ne découvrît dans mes appréciations des allusions trop peu opaques à une foule de personnages dont il est souvent dangereux de soulever les masques. Le ministère public est si susceptible dans les jours où nous vivons!

J'ai failli, l'an passé, m'attirer une vilaine affaire pour avoir compâti aux infortunes du bœuf gras de ce temps-là, qu'on avait baptisé du nom de César.

Je me suis promis que je profiterais de cette leçon, et j'en profite.

Aussi ne me suis-je pas même enquis, cette année, du nom de l'animal obèse dont on a doré les cornes pour le livrer à l'admiration des Parisiens, avec son cortége de chevaliers imités de l'ancien régime.

ment les gros ont plus facile d'avaler les petits.

C'est la loi de ce triste monde.

Et c'est parce que cette loi est mauvaise pour tous, — même pour les gros qui trouvent toujours de plus gros qui les mangent, ou qui sont culbutés de temps en temps, en masse, par l'insurrection des petits, — que le Socialisme la veut modifier un peu.

Ne crions donc pas mort aux Usuriers !

Les Usuriers font leur métier.

Mais puisque l'Usure est la lèpre de la Propriété, avisons à en guérir celle ci, et la Société avec elle.

Je conclus :

Tant que vous aurez besoin des Prêteurs et des Usuriers, ceux-ci vous feront payer, aussi cher qu'ils pourront, leurs services.

Cela faisant, ils seront dans le droit commun de la société où nous vivons.

Il faut donc se passer de leurs services.

L'ASSEMBLÉE.

Très bien ! Mais comment faire ? Les moyens, les moyens !

LE SOCIALISTE.

Vous tenez, au plus bas mot, messieurs les Propriétaires mobiliers et immobiliers, une valeur de 100 milliards, et vous vous laissez faire la loi par moins d'un demi milliard !

Ne comprenez-vous pas, *à priori*, qu'il y a dans ce fait un renversement monstreux de l'ordre naturel des choses ?

Ne comprenez-vous pas qu'il doit être facile à 100 milliards au moins, de ne pas se laisser égorger par un demi-milliard au plus ?

L'ASSEMBLÉE.

Sans doute ; mais les moyens ! !

LE SOCIALISTE.

D'où vient que, si forts quand on considère votre masse, vous soyez cependant si faibles devant l'ennemi ?

M. LE MARQUIS DE BRIC-A-BRAC.

On vous demande les moyens ! Lanternerez-vous indéfiniment ? Voulez-vous nous matagraboliser ?

LE SOCIALISTE.

Matagraboliser ! Pâques-Dieu, voilà un mot pris à Victor Hugo. C'est romantique.

Vous feriez peut-être mieux pourtant de répondre à mes questions que de m'apostropher, même en style moyen-âge ; car je suis en plein, moi, dans la question des moyens.

Le moyen de vous rendre forts, en effet, n'est il pas de trouver le principe de votre force d'abord, et ensuite de l'appliquer ?

L'ASSEMBLÉE.

C'est vrai.

LE SOCIALISTE.

Hé bien ! Si je vous mets en possession du principe de votre faiblesse, nous n'aurons qu'à le retourner pour avoir celui de votre force. Commencez-vous à comprendre ?

L'ASSEMBLÉE.

C'est juste.

LE SOCIALISTE.

Donc, si vous ne répondez pas à mes questions, j'y vais répondre. Écoutez-moi bien.

Vous êtes plus de cent milliards et vous capitulez devant moins d'un demi-milliard.

Vous seriez cinq cents, huit cents, quinze cents milliards, que ce serait la même chose, pis encore.

Ainsi, votre masse, qui devrait faire votre force, tourne contre vous. Savez-vous pourquoi ? comme dit M. Thiers.

Eh ! bon Dieu ! cette masse ne sert de rien, parce que vous ne la faites pas servir.

Vous avez besoin d'argent, et vous courez, ISOLÉMENT CHACUN, après les prêteurs. Ils vous tiennent la dragée haute.

Plus vous êtes nombreux, plus vous êtes faibles, parce que plus vous vous faites concurrence.

Vous empruntez ISOLÉMENT : voilà le principe de votre faiblesse.

UNISSEZ-VOUS, SOLIDARISEZ-VOUS, et, d'esclaves que vous êtes, instantanément vous devenez les maîtres. — Comprenez-vous ?

L'ASSEMBLÉE.

Nous sentons que vous dites vrai ; mais nous ne voyons pas encore bien clair. Comment nous associer ?

LE SOCIALISTE.

Ah ! nous y voici !

Hé bien ! je vais vous le dire, comment vous solidariser. Je vais vous le faire voir par les oreilles, et clair comme le jour ; mais c'est à une condition, c'est que vous les tiendrez, vos oreilles, ouvertes et bien tendues.

L'ASSEMBLÉE.

Nous écoutons.

. . . .

Victor Considerant.

Revue parlementaire.

LA BOURSE DES TRAVAILLEURS.

Dans la séance de lundi 3 mars, on a discuté la proposition de M. Ducoux relative à la fondation à Paris d'une bourse des travailleurs pour l'établissement de laquelle il était demandé un crédit de 300,000 fr. Ainsi que nous l'avons déjà dit, la commission d'initiative parlementaire concluait au rejet de la prise en considération, se fondant principalement sur ce que cette institution ayant un caractère essentiellement communal, ne devait pas grever le budget général. A ce propos nous avons fait remarquer que quand il s'agit de droits municipaux on invoque contre les Parisiens la situation toute exceptionnelle de la capitale, et que quand il s'agit de charges on affecte d'oublier cette situation exceptionnelle au nom de laquelle Paris est entièrement soumis au bon plaisir de l'administration centrale.

M. Sain a prononcé à cette occasion un excellent discours où la modération de la forme n'enlève rien, tant s'en faut, à la vigueur du fond. Il a exposé très nettement quel devait être le rôle de l'État relativement aux relations industrielles, il a montré que si l'intervention de l'État était plus nuisible qu'utile dans la production et dans la consommation, elle était indispensable, commandée par la nature des choses, dans la circulation qui est avant tout une question d'administration.

« Qu'a fait la monarchie, a dit M. Sain, quand elle a créé la Bourse en 1724 ? Elle a voulu faciliter la circulation des capitaux. Qu'est-ce que nous demandons aujourd'hui ? Nous vous demandons de construire un bâtiment qui facilite la circulation du travail. »

Répondant à l'objection principale de la commission, M. Sain a dit :

« D'abord il faudrait remarquer ceci, c'est que la ville de Paris n'est pas dans les conditions normales ; la ville de Paris se trouve placée, grâce à une loi que vous avez consacrée récemment, dans la main du pouvoir exécutif. Et je remarque une singulière contradiction qu'il est indispensable de citer ici. Quand on veut ôter aux électeurs de Paris le droit de nommer leurs conseillers municipaux, on dit que l'intérêt général exige que les électeurs de Paris ne nomment pas de conseillers municipaux. Quand on demande quelque chose en faveur de ces mêmes travailleurs, auxquels vous enlevez le droit d'élections municipales, on répond : L'intérêt général exige qu'on ne fasse rien pour les travailleurs, qu'ils s'adressent à leurs conseils municipaux.

» Je pourrais répondre à la fin de non-recevoir par une autre fin de non-recevoir, en disant que, la ville de Paris n'ayant pas de municipalité élue, la ville de Paris ne peut pas et n'a pas le droit de compter sur la municipalité existante, qui n'est pas autre chose qu'une émanation du pouvoir exécutif ; mais je ne m'arrête pas là, je vais plus loin : je suppose que la ville de Paris ait une municipalité comme toutes les autres villes, et je vous demande si, même dans cette condition, le gouvernement ne fait pas, en vue de dépenses purement communales, des sacrifices moins bien placés que celui que nous demandons aujourd'hui.

» Ainsi, par exemple, il n'est pas un de vous qui ne sache que, très souvent, et je suis loin d'en blâmer le gouvernement, je l'en approuve, des fonds sont envoyés dans des communes pour construire ou pour achever une église. La dépense est bien essentiellement communale, cependant. D'autres fois, c'est une gracieuseté qu'on fait à une ville, sous la forme d'un tableau, pour enrichir son musée ; et enfin, si je laisse la province pour m'occuper de Paris, je vois qu'à Paris on restaure un des plus beaux monuments de la ville, la cathédrale, et que nous avons voté l'an passé 2 millions pour cet objet. Je ne critique pas le moins du monde la mesure, je l'approuve sans réserve ; je la cite comme moyen de lever les scrupules de M. le rapporteur. »

Nous citerons encore la partie du discours de M. Sain qui est relative à la bourse des capitalistes et à celle des travailleurs :

» Je le demande à tous les hommes honnêtes qui ont visité ce malheureux établissement, qui l'ont étudié, n'est-il pas vrai qu'aujourd'hui (j'en excepte quelques individus qui sont forcés d'y aller), la bourse est le rendez-vous de tout ce qu'il y a d'hommes tarés et mal famés dans Paris ?

» Je demande comment il se fait qu'on use de tant d'indulgence vis-à-vis d'hommes qui dépravent le public, qui font un mal affreux à la moralité du pays, et comment on est si rigoureux, si injuste, si impitoyable vis-à-vis de ceux qui ont le malheur d'aimer la République, de la soutenir, de la défendre et d'en parler avec plus de passion peut-être que la prudence ne le voudrait.

» Je veux qu'il soit bien constaté, à la suite de cette discussion, deux points d'abord, que j'ai signalés à la tribune : l'illégalité des jeux de bourse, l'illégalité des opérations que font les personnes qui se livrent à ce trafic, ce à quoi personne n'a répondu ; ensuite, que le préfet de police, au 1er décembre dernier, a fait semblant, je le dis exprès, a fait semblant de vouloir intervenir et de balayer des passages qui ne devraient pas être encombrés par des gens de cette nature, et que l'arrêté du préfet de police n'a pas été exécuté.

» Je veux qu'il soit encore constaté ici qu'une proposition éminemment honnête, éminemment morale, éminemment utile est désapprouvée par la commission, et que cette proposition est celle-ci : On demande que les malheureux ouvriers, obligés, aujourd'hui, d'attendre sur la place de Grève, quelque temps qu'il fasse, à la pluie, à la neige, à la chaleur, que le travail vienne les trouver, on demande que ces malheureux ouvriers obtiennent de la munificence du gouvernement un abri pendant les mauvais jours.

» Cette proposition, on la rejette ; on ne donne pas de raison, on se sert d'une fin de non recevoir, ce qui me permet de conclure ceci : quand nous parlons au nom des travailleurs, si la proposition est quelque peu excentrique, vous la repoussez tantôt par la question préalable, tantôt par des termes qui, quelquefois, ne sont pas assez parlementaires ; et quand la proposition est sérieuse, honnête, utile à tel point que vous le reconnaissez vous-mêmes, vous la repoussez : comment ? En discutant au fond ? Non, jamais ! Vous la repoussez par une fin de non-recevoir.

» Eh bien, je dis qu'en agissant ainsi, vous faites une œuvre révolutionnaire : les révolutionnaires ne sont pas à gauche, ils sont à droite.

» Savez-vous ce qu'on dira et ce qu'on aura le droit de dire ? On dira que vous avez deux poids et deux mesures, selon la nature et le caractère des personnes ; que vous êtes indulgents jusqu'à la faiblesse quand il s'agit de gens haut placés et riches, et que vous êtes sévères jusqu'à la rigueur, quand il s'agit des pauvres. (Vives réclamations à droite. — Approbation à l'extrême gauche.) »

Ce passage a valu à l'orateur un rappel à l'ordre qui lui a fourni l'occasion de justifier ses paroles, en les maintenant sans en retirer une syllabe, car il a résumé ainsi sa démonstration :

« Si un rassemblement de cinquante ou soixante ouvriers avait lieu soit à la porte Saint-Martin, soit à la porte Saint-Denis, soit ailleurs, il serait à l'instant dispersé. (Interruption à droite.)

» Ecoutez la fin.

» Or, si d'un côté les hommes qui font un commerce illégal et immoral ne sont pas dispersés quand ils se réunissent ; et si ceux qui veulent causer de leurs affaires ou de la politique, je vous l'accorde, sont immédiatement dispersés, j'ai le droit de dire que le gouvernement a deux poids et deux mesures. »

M. le ministre a répondu que le cercle du passage de l'Opéra était fermé et que le stationnement dans le passage était réprimé ; c'est ce dont chacun peut facilement s'assurer en traversant ce passage, notamment la galerie du Baromètre, de 3 à 10 heures du soir.

Le rapporteur n'a point allégué d'autre motif que le caractère communal de la dépense, et la prise en considération a été rejetée par 413 voix contre 218.

LE BUDGET.

L'assemblée a décidé qu'elle consacrerait les journées de mardi, mercredi, jeudi et vendredi à la discussion du budget dans les bureaux.

Les orateurs qui ont pris la parole dans les bureaux se sont tous accordés à dire qu'on ne pouvait pas, sans danger, continuer un système financier qui accumule chaque année un nouveau déficit sur les anciens, et qui, après la consolidation de 1848, se solde en 1851 par plus de 600 de dette flottante. Mais, cette année encore, l'assemblée se bornera à constater le mal ;

Non, non, non, je ne parlerai pas de ce gros fonctionnaire ; quoique ma plume frétille au bout de mes doigts et regimbe contre le frein que lui impose ma prudence.

— Ah ! vous en feriez de belles, ma mignonne, si je vous permettais de vous livrer à toutes les intempérances de votre bec !

Tenez, vous êtes une plume de peu de sens, et vous rapporterez à votre maître plus de déboires que de profits.

Au lieu d'user votre jeunesse sur du papier démocratique, que ne vous êtes-vous engagée dans les écritoires de la réaction ?

Celles-là du moins ont de la poudre d'or pour couvrir les pâtés qu'elles font commettre.

Et qui sait ce qui aurait pu vous advenir, pour peu que vous eussiez déployé de zèle et de souplesse ! On a vu et l'on voit encore apposer des signatures de préfet par maintes plumes d'oie qui ne vous valent pas, soit dit sans vous flatter.

Vous parlez de votre conscience ! Il vous sied bien, ma chère, de faire ainsi la scrupuleuse, quand tant de vos pareilles, plus huppées et mieux frisées que vous, enjambent si prestement les barrières de ce genre-là !

De la conscience ! — Fi ! Fi ! vous dis-je.

Bonté du ciel ! où allez-vous ? Pour peu qu'il se trouve dans le journalisme trois ou quatre drôlesses de votre acabit, le métier est gâté, gâté tout à fait.

On n'osera plus fulminer l'honnêteté et vociférer la modération dans le *Constitutionnel* ou dans la *Patrie*, après avoir fait de la démocratie et du socialisme dans les plus rouges organes de la Révolution.

On n'osera plus écrire à la fois dans les *Débats* et dans la *Mode*, houspiller la légitimité d'une main et l'encenser de l'autre bras ; souffler le chaud par-ci et le froid par-là, déjeûner de l'homélie et souper de la gaudriole.

Et alors que deviendront, je vous le demande, l'honneur et la considération de tant de personnages recommandables et recommandés ?

De la conscience !... — Péronnelle !

Enfin, puisque vous y tenez, n'en parlons plus ; mais soyez bien assurée que vous me ferez mourir sur la paille.

Après cela, mourir là ou ailleurs, qu'importe, du moment que nous sommes tous mortels ?

Cette réflexion, pour n'être pas de moi, n'en est pas moins philosophique, quoique peu consolante.

Donc je ne parlerai pas du carnaval, sinon pour constater ce point important : qu'il n'y a plus de carnaval.

Cette vieille bouffonnerie païenne achève de tomber en désuétude. Ah ! s'il pouvait en arriver autant à toutes les autres !

Les mascarades sont tombées dans le domaine des marchands de cirage et autres fabricants de produits chimiques qui s'en servent en guise de réclames. Les nombreux promeneurs que le soleil avait attirés sur le boulevart n'ont guère vu passer sur le macadam que de la poussière et des annonces travesties.

Décidément, le peuple se fait homme. Les jeux d'enfant ne l'amusent plus. Par ainsi, j'engage ses seigneurs et maîtres à tâcher de lui fournir autre chose que des parades et des balivernes, si toutefois ils en sont capables.

Vous me direz qu'ils ne le sont pas. Eh ! mon Dieu, je le sais bien. Aussi je ne vois qu'une chose utile que ces mêmes seigneurs et maîtres soient en état de lui donner en ce moment : c'est leur démission absolue et définitive. Mais vous verrez qu'ils ne la donneront pas ; en sorte qu'on sera forcé, tôt ou tard, de les déterminer à l'accepter.

Je ne suis pas méchant de ma nature, mais je vous promets que nous rirons un peu ce jour-là.

Tout cela n'empêche pas votre assemblée délibérante de délibérer gravement sur la loi des municipalités comme si de rien n'était.

Voulez-vous savoir ce qui sortira de ces délibérations ?

— Eh ! parbleu, il n'en sortira rien du tout.

— Vous rentrez dans mon opinion.

Ce qu'il y a de plus admirable en ceci, c'est que vous et moi devons désirer qu'il n'en sorte absolument rien.

En effet, admettons par hypothèse que notre assemblée, ne fût-ce que pour me donner un démenti, s'avise d'arrêter quelque chose, n'importe quoi, sur cette question, soit dans le sens des libertés communales, ce dont je la crois parfaitement incapable, soit au profit du pouvoir exécutif, ce dont, Dieu merci, je la crois incapable au même degré, — Vous me demanderez : De quoi la croyez-vous donc capable ? — Hélas ! ne vous l'ai-je pas donné suffisamment à entendre ?

Enfin, quelque absurde que soit ma proposition, admettons-la pour un moment. L'Assemblée a tranché la question. Le nœud gordien municipal est coupé ; *alea jacta est*. La chose a paru dans le *Moniteur*, partie officielle, dûment enregistrée, paraphée, contre-paraphée.

Vous vous dites : — A la bonne heure ! Voilà une loi municipale ; bonne ou mauvaise, n'importe, nous en tenons une...

C'est justement là ce qui vous trompe. Vous ne tenez *rien* du tout, mes bonnes gens ; ou du moins si vous tenez quelque chose, c'est pour si peu de jours que vous n'aurez pas même le temps de fermer la main.

On aura à peine commencé à l'exécuter, cette loi, que la prochaine Assemblée l'aura déjà défaite.

— Et pourquoi la déferait-elle ?

— Vous êtes bien naïf. — Parce que la précédente Assemblée l'aura faite, et pour nulle autre raison, je vous prie de le croire.

Qu'a fait la *Législative* ? Elle a défait tout ce qu'elle a pu défaire de ce qu'avait fait la *Constituante* ?

Que fera la prochaine représentation ? Elle démolira tout ce qu'elle pourra démolir de ce qu'aura construit la Législative, si toutefois on peut dire que la Législative a construit quelque chose, — à moins que l'on ne donne le nom d'édifice à la loi du 31 mai, et à celle de l'enseignement que j'appelle, moi, tout simplement deux pétards parfaitement propres à faire sauter la machine sociale, si l'on ne s'empresse de les supprimer.

Il est vrai que la quatrième Assemblée, si Dieu, qui protége la France, permet que nous en ayons une quatrième, pourra bien rétablir ce qu'aura détruit la troisième, et ainsi de suite, si suite il y a.

Les fonctions des assemblées délibérantes s'appellent en mythologie le travail des Danaïdes, et le *Moniteur* est le tonneau percé où ces filles de la civilisation viennent tour à tour verser leurs lois. Tout y entre, mais rien n'y reste.

Vous voyez bien que nous devons tous désirer qu'une Assemblée ne fasse rien, afin d'éviter à l'Assemblée suivante le travail fastidieux qui occupait les nuits de Pénélope. Quant à moi, j'aime autant, sinon mieux, que Pénélope dorme d'un bon sommeil. Les insomnies agacent les nerfs, agitent les humeurs, et rendent insupportables femmes et assemblées. Nous en savons tous quelque chose.

elle déclarera que les circonstances ne permettent pas de songer à de grandes réformes, auxquelles on ne peut songer que dans les temps calmes.

M. de Girardin paraît disposé à tenter une campagne sur le budget et en faire le texte de ses projets de réformes. Il est facile de prévoir comment ses propositions seront accueillies.

La commission nommée pour le budget se compose de MM. Germonnière, Wolowski, Sauvaire-Barthélemy, Gouin, Jules de Lasteyrie, de Mouchy, Beaumont (Somme), Lagarde, Emile Leroux, Buffet, Frémy, Gasc, de Montalembert, de Lagrenée, Lopès-Dubec, Mimerel, Berryer, Bixio, Passy, Hennessy, Vitet, Cunin-Gridaine, Ducos, de Panat, Lepelletier d'Aunay, Mortimer-Ternaux, de Goulard, Gaslonde, Créton, Delebecque.

SÉANCE DE SAMEDI. — L'Assemblée a pris en considération une proposition de M. Noël Parfait tendant à restreindre l'abus que le gouvernement peut faire des missions ou commandements extraordinaires confiés à des représentants.

Une proposition de M. Rouher tendant à régler les honoraires des notaires et la durée de l'action en recouvrement a été prise en considération.

La proposition de M. Ladoucette, relative à l'organisation des chambres consultatives d'agriculture a été discutée pour la seconde fois, et l'Assemblée a décidé qu'il y aurait une troisième délibération.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

On se rappelle que la grande prise d'armes de la Prusse au mois de novembre dernier, fut motivée principalement par la résistance que le cabinet de Berlin apportait au rétablissement de l'ancienne Diète, et que cette puissance ne consentit à désarmer que quand l'Autriche eut, après une longue résistance, acquiescé à la réglementation des affaires de l'Allemagne par des conférences libres dont le siége fut fixé à Dresde, et où les négociations sont ouvertes en ce moment. Or, la Prusse ne paraît pas devoir tirer grand profit de ces conférences dont elle faisait la base de son ultimatum, car les choses y prennent une telle tournure que maintenant c'est la Prusse qui voudrait revenir purement et simplement à l'ancienne Diète et que l'Autriche s'y refuse catégoriquement. Peut être d'ici à quelque temps verrons-nous ce curieux spectacle du roi de Prusse reprenant son casque et convoquant de nouveau le ban et l'arrière ban de la landwer et de la landsturm pour la reconstitution de cette Diète contre laquelle il enflammait il y a trois mois toute l'ardeur patriotique de ses sujets. Il est du moins certain qu'il sera obligé d'arracher ce retour à l'ancien ordre de choses comme une concession extraordinaire, tandis qu'à l'époque des conférences d'Olmutz il aurait pu poser des conditions à son consentement. Décidément l'Autriche reste à la hauteur de sa réputation en matière diplomatique. En outre, ses prétentions sont appuyées aujourd'hui sur des positions militaires qui occupent l'Allemagne dans toute sa longueur; elle est épaulée de plus par le czar qui aime et soutient tout ce qui est franchement absolutiste, et qui ne pardonne pas au roi de Prusse ses prétentions, assez peu justifiées d'ailleurs, au libéralisme philosophique et politique.

Les conférences de Dresde sont suspendues en ce moment jusqu'au 10 mars pour donner le temps aux plénipotentiaires des petits états de prendre l'avis de leurs gouvernements. L'Autriche profite de ce délai pour entamer des négociations avec les puissances étrangères au sujet de l'entrée de tous ses états dans la confédération.

ANGLETERRE.

Samedi dernier, la reine a consulté le duc de Wellington sur la situation, et sur l'avis du noble duc, elle a prié ses anciens ministres de conserver la direction des affaires. Lord John Russell a annoncé cette nouvelle à la chambre des communes lundi, et a demandé que la chambre s'ajournât à vendredi pour entendre et discuter les plans modifiés du cabinet. Cet ajournement a été adopté.

— Les dernières nouvelles du Cap de Bonne-Espérance, qui vont jusqu'au 6 janvier, mentionnent une terrible révolte des Cafres qui ont détruit plusieurs des villages militaires de la frontière et massacré les habitans. Les récits parvenus jusqu'ici portent l'empreinte d'une terreur d'autant plus profonde, que les forces anglaises réunies dans cette colonie paraissent être peu considérables.

ITALIE.

Le maréchal Radetzky a remis en vigueur, en Lombardie, le 21 février, la proclamation du 10 mars 1849 qui punit de mort, par jugement militaire, tout individu convaincu d'avoir répandu et communiqué des écrits incendiaires et révolutionnaires; et rend passible de 1 à 5 ans de *carcere duro* tout individu possesseur d'un seul de ces écrits, quelle qu'en soit la forme ou la rédaction, qui ne l'aurait pas remis à l'agent de l'autorité le plus voisin, *en en indiquant la source*, pour éviter d'être convaincu de l'avoir fait circuler à dessein.

Il y a de plus, en vigueur, une ordonnance qui interdit à tous les journaux la critique et même la mention de tous les ouvrages défendus qui circulent frauduleusement.

Allyre Bureau.

Troubles en Suède et en Norwége.

Des lettres écrites de Stockolm et de Christiania, aux dates des 20 et 22 février, portent la nouvelle de troubles présentant un caractère socialiste qui auraient eu lieu dans ces deux villes.

En Norwége, il existe à ce qu'il paraît un grand nombre de sociétés ouvrières fondées par un nommé Marcus Thrane. Le correspondant du *Journal des Débats* dit que ce sont des sociétés communistes et qualifie de *pernicieuse* l'activité de leur fondateur. Tout récemment, un disciple de Marcus Thrane, nommé Christian Michelsen, se rendit à Levanger, une des villes les plus industrieuses de la province de Drontheim, pour y propager les doctrines d'association. « Il reçut un excellent accueil de la part des classes laborieuses, qui, dans *leur naïveté primitive*, ignoraient l'affreux piége qui leur était tendu.

» Les bourgeois de Levanger, effrayés par les nouvelles doctrines dont Michelsen s'était rendu l'apôtre, portèrent plainte contre celui-ci au bailli de Bressuit qui, arrivé à Levanger le 6 février au matin, procéda à l'arrestation de Michelsen. »

De ce récit, il résulte clairement que Michelsen propageait des principes fort bien accueillis par les ouvriers, mais jugés dangereux par les bourgeois, et que ceux-ci trouvèrent plus facile de supprimer le prédicateur que de le réfuter. On ne peut pas dire que ces principes fussent subversifs de l'ordre légal, car autrement comment expliquer l'existence des nombreuses sociétés fondées sur ces principes par Marcus Thrane, et qui, comme le dit le correspondant du *Journal des Débats*, « malheureusement pullulent sur tout le territoire de Drontheim et de Christiansand. » Le gouvernement n'aurait sans doute pas laissé *pulluler* des sociétés illégales; donc il reste ce simple fait : ces sociétés conviennent aux ouvriers, elles alarment les bourgeois; sans doute il vaudrait mieux trouver l'organisation qui satisferait les uns et les autres; mais en l'absence de cette solution les ouvriers ont bien le droit de chercher leur mieux-être, en restant dans les limites que leur tracent les lois de leur pays.

Quoi qu'il en soit, l'arrestation de Michelsen mit en émoi les ouvriers et toute la *populace* de Levanger. Les portes de l'hôtel de ville furent brisées et la prison allait être enfoncée lorsque le prisonnier lui-même, à travers les barreaux de sa cellule, supplia la foule de ne rien faire « parce qu'il était décidé à subir le martyre pour la bonne cause. » La foule se retira.

Le lendemain, lorsque le bailli revint pour interroger Michelsen, il fut accueilli par une grêle de pierres, reçut deux blessures et fut obligé de se rembarquer. Des troupes furent envoyées sur les lieux, mais leur présence ne fit qu'exaspérer la *populace* qui entra en lutte réglée avec la force armée. Le dimanche 9 février, il y eut une sorte de trêve, mais le lundi des rassemblements se formèrent sur tous les points de la ville. Des charges de cavalerie eurent lieu, et un véritable combat fut soutenu par des hommes du peuple armés de pieux, de fourches et de longs bâtons ferrés. Dix-huit cavaliers furent désarçonnés. Après cette lutte, plusieurs maisons furent envahies et dévastées. Le lendemain, de nombreux corps de troupes et plusieurs batteries d'artillerie occupèrent la ville, « ce qui mit fin à la révolte, mais Dieu sait pour combien de temps! » s'écrie le correspondant auquel nous empruntons ces détails.

« Dans les environs de Levanger, et notamment dans le district de Stoerdalen, il a aussi été commis de grands excès. La population a abattu beaucoup d'arbres dans les forêts et les a emportés. »

Ces nouvelles ont produit à Christiania une profonde sensation. Le roi a convoqué le conseil d'état et envoyé un de ses aides-de-camp à Levanger.

Dans le Storthing (chambre des députés), M. Lie, membre de l'opposition, a proposé une motion tendant à ce que le storthing adressât au roi une supplique contenant en substance ce qui suit :

« Vu la grande fermentation qui règne dans la nation, parce que le gouvernement ne travaille pas à développer dans un sens populaire les relations sociales, le storthing supplie respectueusement S. M. de prendre des mesures pour améliorer le sort du peuple. »

Cette motion a été prise en considération par le storthing, qui a nommé un comité pour l'examiner.

— A Stockholm, pendant le carnaval, des ouvriers ont remis en vigueur un vieux divertissement grotesque connu sous le nom de Marche des Oies (gosse marschen), et tombé en désuétude depuis 60 ans. Le premier jour, samedi 15 février, cette marche eut lieu paisiblement et les marcheurs se séparèrent vers onze heures du soir. Toutefois, « quelques cris indécents, et quelques-unes des maximes socialistes adoptées par les associations d'ouvriers de Norwége » avaient été proférés. Le lendemain, le directeur de la police publia un arrêté qui interdisait la Marche des Oies. Il en résulta naturellement que le dimanche soir le nombre des marcheurs fut beaucoup plus considérable : chaque file était précédée d'un tambour ou d'un trompette; les cris prirent une intensité qu'ils n'avaient pas la veille : l'intervention de la police amena des rixes et des blessures, et finalement on en vint aux charges de cavalerie et aux arrestations. On évaluait à 1200 le nombre des personnes arrêtées. On ignorait le chiffre des blessés, mais on le dit très grand.

La plupart des personnes arrêtées ont été relâchées. Le nombre des détenus contre lesquels la justice informe est de 40 environ.

Il est facile de reconnaître à la teneur de ces détails que les troubles de Stockholm ont été principalement provoqués par l'intervention de la police, comme ceux de Levanger l'ont été par l'arrestation de Michelsen.

De tout cela, néanmoins, il résulte que la Suède et la Norwége sont envahies, elles aussi, par la *peste* du socialisme.

— Le *Journal des Débats* publie ce matin des détails de la célébration à Christiania de l'anniversaire de la révolution de février 1848. « Dès la pointe du jour, la grande place était encombrée d'une foule innombrable qui attendait avec anxiété l'arrivée de M. Thrane, et qui souvent manifestait d'une manière bruyante son impatience de ne pas voir paraître cet homme que les classes populaires, dans leur ignorance, appellent *leur sauveur*. »

A trois heures, M. Thrane, accueilli par des acclamations enthousiastes, a prononcé la courte allocution suivante :

« Mes amis, mes frères,

« Je vous ai convoqués pour que nous nous rendissions processionnellement auprès du roi, afin de lui manifester le vœu du peuple, d'obtenir la nomination d'un nouveau ministère, parce que le ministère actuel n'a tenu aucun compte des plaintes et des griefs articulés par les sociétés ouvrières; mais j'ai appris que S. M. désire que cette démonstration n'ait pas lieu, et que le gouvernement a pris des mesures pour l'empêcher. Ainsi il ne nous reste que l'alternative de nous retirer chez nous ou de nous jeter dans la révolte. Comme ce dernier moyen n'entre ni dans mon plan ni dans le vôtre, je vous engage à retourner tranquillement chez vous et à mettre votre confiance dans le Storthing, qui a pris en considération les besoins et les vœux du peuple, et qui, dans sa sollicitude pour les intérêts de la nation, ne manquera pas de provoquer le remplacement des conseillers actuels de la couronne.

» Ainsi, mes amis et mes frères, séparons-nous paisiblement en poussant trois cris de *vivat* pour le peuple, pour le bien-être des classes laborieuses et pour les futures réformes destinées à améliorer le sort des masses. »

Il faut convenir du moins que le langage de ce communiste à l'influence si pernicieuse, ne pèche point par excès de violence.

M. Thrane a été reconduit triomphalement chez lui, et la foule, obéissant à ses avis, s'est paisiblement dispersée.

Allyre Bureau.

Un roi clairvoyant.

Les journaux allemands ont parlé souvent d'une lettre adressée, dans le courant de janvier, au prince de Schwarzemberg par le vieux roi de Wurtemberg, et qui avait produit une grande sensation dans les hautes régions politiques. La *Gazette universelle allemande* vient de publier le texte de cette lettre où l'on remarque les passages suivants :

Altesse Sérénissime,

J'ai vu, par les rapports de mon plénipotentiaire à Dresde, que vous rejetez formellement l'idée d'établir une chambre des représentants de tout le peuple allemand à côté du pouvoir fédéral suprême qui doit être créé par nous. Je déplore sincèrement cette nouvelle, et Votre Altesse Sérénissime trouvera naturel, d'après ma franchise bien connue, que je le déclare ouvertement.

. . . .

De nos jours surtout, la seule force physique ne suffit pas pour maintenir l'ordre public; des lois répressives et des mesures de police n'ont pu, à elles seules, jusqu'à présent, ni sauvegarder ni détourner des révolutions politiques.

. . . .

C'est en vain que nous chercherions dans une union douanière

N'importe! je trouve que le peuple a grandement raison de ne plus s'occuper aux jeux d'enfants, d'autant plus que ces jeux-là ne sont pas toujours si innocents qu'on le pense.

Que si vous voulez maintenant que je vous parle des bals masqués, cela m'est parfaitement égal.

Seulement, je tiens à vous prévenir que, n'y ayant pas mis les pieds, j'ai bien peu de choses à vous en dire.

— Mais, monsieur, vous vivez donc comme un loup?

— Madame, chacun vit comme il peut. Soyez bien persuadée, du reste, que si j'avais cru vous y rencontrer, je me serais fait un devoir et même un véritable plaisir...

— Monsieur, pour qui me prenez-vous?

— Madame, je voudrais que ce fût pour moi.

Soyons toujours galants avec les dames. On ne sait pas ce qui peut arriver. Je pourrais à cet égard vous citer des exemples qui vous feraient dresser les cheveux. Mais ne commettons pas d'indiscrétion.

Pour en revenir aux bals masqués, il m'est facile de vous en dire des merveilles. Napoléon Musard est toujours le président des folles nuits de l'Opéra. En voilà un qu'on proroge! Mais il fait si bien sauter ses contribuables!

Sa musique, comme on sait, consiste à casser des chaises. Et il n'en ramasse pas les morceaux pour taper sur le dos de ses électeurs. Grand prince! aussi on le porte en triomphe, après le galop final. Voilà comme la vertu est récompensée!

Du reste, il y a foule au foyer, foule partout. Si l'on se serre un peu les mains, en revanche, on s'écrase beaucoup les pieds.

Par exemple, on accuse les sémillants dominos d'être d'une monotonie désespérante. Un monsieur chauve de ma connaissance m'a assuré qu'il n'a pas coudoyé une seule de ces bayadères sans entendre tomber ces mots de sa bouche perlée :

— Si peu de cheveux, mon bon! Il faut acheter de la pommade du lion.

Gaîté française, je te reconnais bien là.

Je pourrais, comme tels ou tels de mes confrères, vous raconter des aventures impossibles, d'adorables méprises, d'étourdissants imbroglios.

Si je m'abstiens de ce procédé, n'en soyez pas reconnaissants. C'est que mon imagination me fait défaut, et que je ne me sens pas d'humeur à me creuser la tête pour vous trouver des anecdotes plus ou moins ingénieuses, visant à cette fin de faire un peu sourire vos jolis yeux, ô mes belles lectrices!

Ce n'est déjà pas si amusant, croyez-moi, d'être obligé de faire courir sa plume sur le papier, à la grâce de Dieu, jusqu'à concurrence de cinq à six colonnes. S'il fallait encore se préoccuper de ce que l'on dira, et chercher à l'avance dans son cerveau les *comment* et les *pourquoi* de ses divagations, le métier ne serait plus tenable, en vérité.

— Eh monsieur, si vous ne savez ce que vous dites, pourquoi diable écrivez-vous?

— Monsieur, voulez-vous que je vous entame une dissertation sur l'article des journaux?

— Non!

— Merci. J'aime autant ça. C'est que, voyez-vous, je suis capable de tout.

— Alors, parlons d'autre chose; de tout ce que vous voudrez; de la pluie ou du beau temps; de M. Faucher ou de M. Montalembert; de la fusion des deux branches ou du socialisme de M. Delamarre; du président ou de l'Assemblée.

— De l'Assemblée! vous en avez déjà parlé; vous n'en avez parlé que trop.

— C'est possible. En ce cas, parlons de M. Véron. Vous savez qu'il est brouillé avec l'Elysée.

— Ça m'est bien égal.

— Et à moi, donc! — Vrai, il n'est pas encore réconcilié avec M. Thiers.

— Qu'est-ce que cela me fait!

— Je pense comme vous. — On dit que M. Thiers se rapproche de plus en plus de la République.

— Tant pis pour elle.

— C'est aussi mon avis. Il paraît qu'également les journaux bonapartistes se réconcilient de plus en plus avec cette même République, depuis le 24 février et sont tout prêts à l'embrasser sur les deux joues, pour peu qu'elle veuille se prêter à cette accolade.

— Qu'elle se défie de ces baisers-là!

— Je ne demande pas mieux. Ce qu'il y a de particulier, j'oserai même dire d'amusant dans cette affaire, c'est que M. Thiers se rallie à la démocratie par haine de la prorogation, tandis que c'est uniquement dans l'intérêt de cette précieuse prorogation, que le parti bonapartiste fait des avances à la République. Un des deux sera nécessairement volé.

— J'espère bien que tous deux le seront également.

— Je puis dire que je partage cette espérance. — Une question?

— Faites.

— Prévoyez-vous combien de temps durera le ministère provisoire sous lequel nous avons le bonheur de vivre..... provisoirement?

— Et vous?

— Pas davantage.

— Cela vous importe donc?

— Cela m'importe peu. A vrai dire, j'aime autant celui-là qu'un autre, de même que j'aimerais autant tout autre que celui-là. Mais pourquoi l'appelle-t-on provisoire?

— Parce qu'il est beaucoup plus définitif que tous les autres.

— Et pourquoi appelait-on les autres définitifs?

— Parce qu'ils étaient bien plus provisoires que celui-là.

— Vous avez raison. Je n'avais pas songé à cela.

— On ne songe pas à tout.

— A qui le dites-vous?

Eugène Nus.

— M. H. Lazerges, l'un de nos bons peintres d'histoire, va faire une vente de tableaux lundi 10 mars à sa salle, rue des Jeûneurs, 42. Les amateurs de peinture trouveront à cette vente des œuvres dignes d'attirer leur attention.

— Après cinq concerts donnés à Lille avec un succès toujours croissant, Louis Lacombe revient de son excursion artistique dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Il organise en ce moment une grande soirée musicale qu'il donnera le 20 de ce mois dans la nouvelle salle du Casino Paganini.

— En 1791, il existait en France 9,589,869 hectares de forêts, dont 1,360,492 hectares appartenant à l'État, 2,033,880 hect. à des communes ou à des établissemens publics, 120,882 hect. à la couronne et 6,074,615 à des particuliers. Aujourd'hui, c'est-à-dire en 1850, d'après les derniers renseignemens officiels, le sol forestier n'est plus que de 8,800,138 hectares, dont 1,226,483 hect. à l'Etat, 1,874,909 à des communes ou à des établissemens publics et 5,758,771 hect. à des particuliers.

et commerciale générale [illegible]. Les intérêts matériels favorisent plus les révolutions sociales qu'ils ne les empêchent; ces intérêts ne combattent pas, ils se retirent et se soumettent promptement et complètement à l'heure du danger, et ils sont aussi inconstants que la fortune sur laquelle ils s'appuient; l'impulsion exclusive qui leur a été donnée en France n'a empêché ni la chute de la restauration, ni la catastrophe de 1848.

. . . .

Si nous n'accordons pas à la nation sa part dans les affaires souveraines de sa vie commune politique, nous ne pourrons nous flatter de la réconcilier avec la constitution fédérale et d'arrêter la révolution en Allemagne; au contraire, l'ancienne lutte de toutes les forces anarchiques se renouvellera avec le temps contre le pouvoir fédéral suprême dans les différentes diètes comme en dehors de celles-ci, et je ne crois pas me tromper en supposant que l'issue de cette lutte ne sera pas à l'avantage de notre nouvelle création politique.

. . . .

De deux choses l'une: ou nous pouvons gouverner dans les Etats particuliers sans chambres et représentations du peuple, ou nous ne le pouvons pas. Si nous ne le pouvons pas, nous ne pouvons pas non plus nous passer d'une pareille représentation au centre de la confédération.

Contester la possibilité de créer un lien général parlementaire n'est autre chose, à mon avis, que de tenir la confédération pour incompatible avec l'époque actuelle et pour impossible à la longue. Votre Altesse Sérénissime sait que je ne suis pas l'ami des chartes improvisées et des expériences politiques modernes, mais je n'aime pas davantage l'introduction ou le retour en politique de ce qui arrive trop tard ou de ce qui est suranné. Comme un des princes de la confédération, je remplirai consciencieusement mes devoirs envers la nouvelle comme envers l'ancienne confédération: mais comme Allemand et souverain de mon pays, je ne puis envisager, d'après ma plus profonde conviction, comme appropriée à notre époque, suffisante et définitive, une révision de la confédération, qui ne tient pas dûment compte *des droits légitimes qu'a la nation de prendre une part active à ses grandes destinées politiques*. Heureusement, je suis assez âgé pour ne devoir plus être témoin des conséquences inévitables de l'exécution ainsi que de l'omission de ce que nous accomplissons maintenant à Dresde.

Agréez, etc.

GUILLAUME.

Stuttgard, 18 janvier 1851.

Les avis du roi Guillaume ne devaient pas être suivis. La question est fatalement posée aujourd'hui entre les deux principes opposés: souveraineté des princes ou souveraineté des peuples. Le constitutionalisme a fait son temps en Europe. Il pourra encore traîner son existence sur les points où il est établi, mais il ne sera pris pour base d'aucune constitution nouvelle. Les princes s'aperçoivent que ce régime est sur une pente qui mène forcément plus loin: les peuples ne sont plus trompés par les semblants de garantie, par les illusions de souveraineté; ils sentent la légitimité de leurs droits et ne se laisseront plus prendre aux semblants de franchises octroyées par le bon plaisir.

Les princes n'accorderont pas à la nation allemande «sa part dans les affaires souveraines de sa vie commune politique,» ils chercheront au contraire, comme ils le font depuis deux ans, à reprendre, chacun dans ses états particuliers, les lambeaux de souveraineté que la secousse de février leur avait arrachés; et «la révolution en Allemagne aura son cours.»

Nous ne voulons pas, au surplus, accorder à la démonstration du roi de Wurtemberg plus de valeur qu'elle n'en a réellement. C'est un des procédés de la politique princière de mettre de temps en temps à l'étalage des manifestations libérales pour donner le change aux populations.

Allyre Bureau.

Paquebots de la Méditerranée.

Dans notre dernier numéro nous avons exprimé la crainte de voir le gouvernement *concéder* directement à une compagnie le service des paquebots de la Méditerranée, au lieu de le mettre en *adjudication*, ainsi que semble l'avoir voulu la Constituante en supprimant l'exploitation par l'état.

Il y a en effet dans la pratique une grande différence entre la concession et l'adjudication. Concéder c'est, sans motifs plausibles, charger quelqu'un de faire un service pour l'état de préférence à tous autres qui peuvent y avoir plus de droits que la personne désignée. La concession est donc toujours un acte de bon plaisir et souvent de mauvaise administration.

Adjuger au contraire c'est, après avoir eu recours à la publicité et à la concurrence, charger d'un service celui qui offre de l'exécuter aux conditions les plus avantageuses pour l'état. L'adjudication est donc toujours un acte de froide raison et souvent de bonne économie.

Est-ce d'après ces principes que se dirige M. de Germiny ministre des finances? Non certes, ou du moins tels ne sont pas ceux qu'il embrasse dans le projet de loi présenté par lui sur les paquebots de la Méditerranée.

On sait que la France a organisé dans ces parages trois lignes de bateaux pour le service des postes et le transport des voyageurs. La première par rang d'ancienneté est celle de Marseille à Constantinople, en touchant à divers points intermédiaires. Elle a été établie par la loi du 2 juillet 1835. La seconde se dirige sur Alexandrie en Egypte; et la troisième s'arrête à la Corse. Ces deux dernières lignes ont été créées par la loi du 14 juin 1841.

La ligne de Constantinople emploie neuf vapeurs de la force de 160 chevaux; celle d'Alexandrie six vapeurs de 220 chevaux, celle de Corse trois vapeurs de 120 chevaux. Il y a en outre un bateau poste de 30 chevaux communiquant entre Marseille et le Frioul, où se fait la quarantaine des paquebots d'Alexandrie. Le matériel des trois lignes réunies est évalué à 11 ou 12 millions.

Ce service fort important pour notre commerce et le maintien de notre influence en Orient, coûte annuellement à l'état environ 3,800,000 fr., il rend à peine 13 à 14 cent mille francs. C'est donc à la charge du trésor un déficit de plus de deux millions.

Par des motifs d'économie, faciles à comprendre, l'assemblée constituante décida que les paquebots de la Méditerranée seraient adjugés à l'industrie particulière. Voilà deux ans de cela et les vues de la constituante ne sont pas encore réalisées. Quelles peuvent donc être les véritables causes de ce retard? Les exigences de quelques financiers, nous assure-t-on, ligués avec quelques hommes politiques.

S'il fallait en croire les bruits qui circulent, le gouvernement voulait réellement l'adjudication, mais il aurait eu la main forcée, et se serait vu contraint de recourir à la concession directe. Les indices de cette lutte semblent se trouver dans l'exposé des motifs. On y lit en effet qu'une compagnie rivale s'est offerte qui proposait de se charger du service moyennant un rabais annuel de 125,000 francs, mais que néanmoins la compagnie dont le nom figure au cahier des charges a été préférée. Pourquoi cette préférence contraire à toutes les règles administratives? M. de Germiny a soin de nous l'apprendre: *c'est le sentiment de la nécessité, du devoir* qui a poussé le gouvernement *à ne traiter qu'avec une compagnie déjà puissante par elle-même*, voilà pourquoi il n'a pas hésité à lui *accorder plus qu'il ne lui avait été demandé par une autre compagnie*.

Tristes raisons que celles-là! il faut avouer que M. de Germiny n'est guère plus fort en logique qu'en économie financière, tout ministre qu'il est. Que dirait-on d'un particulier qui, deux propositions lui étant faites sur une même chose, repousserait la plus avantageuse pour s'en tenir à la plus mauvaise? On dirait qu'il est tombé en démence et on aurait raison.

Du reste, le ministre ne se dissimule pas qu'en proposant la concession directe il viole les règles les plus élémentaires du droit administratif. «Mais il a pensé que dans une affaire qui » n'est autre qu'une entreprise d'exploitation de transport ou » qu'un simple traité passé, et qui se lie par tant de rapports à » l'économie commerciale, il devait avant tout se préoccuper » des moyens d'action de la compagnie avec laquelle il traitait.» Voilà pourquoi il a rejeté l'adjudication. Au style entortillé de M. de Germiny ne dirait-on pas qu'il y a derrière lui des lutins qui le poussent, qui le pressent, qui le font agir?

Vrais ou faux, des bruits ont circulé et circulent encore au sujet de la concession projetée. Ces bruits sont regrettables. Il est donc du devoir de la commission parlementaire et du gouvernement de les faire cesser. Les grands pouvoirs de l'État, pour être vraiment respectables, ne doivent même pas être soupçonnés. Or, puisque les soupçons existent, ce que nous déplorons pour notre part, il n'y a qu'un moyen de les dissiper: ce moyen, c'est la mise en adjudication du service de la Méditerranée.

Nous espérons donc que l'Assemblée nationale repoussera le projet de loi, et admettra les deux compagnies rivales à soumissionner en concurrence avec la compagnie dont le nom figure au cahier des charges.

Jacques Valserres.

NOUVELLES DIVERSES.

Depuis la dernière crise ministérielle, on annonçait un grand remaniement dans les préfectures. Le *Moniteur* de ce matin samedi commence à publier des decrets de mutations. Les préfets *appelés à d'autres fonctions* sont MM. Fresnau (Pas-de-Calais); Giraud-Teulon (Hautes-Alpes); Jules Rousset (Loire); Dubois (Haute-Loire); de Frossard (Var); Touret (Jura), et Sylvain-Blot, sous-préfet de Valenciennes.

Les préfets nouvellement nommés sont MM. Cambe-Sieyes, de Ségur, auditeur au conseil d'état, Durroyer, secrétaire-général du département des Bouches-du-Rhône, Bret et de Vidaillan, anciens préfets, Gustave de Romans, enfin MM. de Charnailles, de Calvincourt, Langlais et Becquey, sous-préfets, sont élevés au rang de préfets.

M. Vaïsse est remplacé dans la préfecture du Nord.

— La cour de Cassation a décidé vendredi que les infractions à la loi des signatures étaient des contraventions et non des délits; elle a en conséquence reconnu la compétence des tribunaux correctionnels.

— Le brick sarde *Arpia*, venant de Constantinople et ayant à bord 262 réfugiés hongrois, italiens et polonais, est arrivé le 5 à Liverpool. Les frais de la traversée ont été payés par le trésor ottoman. Ces braves et malheureux proscrits recevront à Liverpool les moyens de rejoindre leurs frères aux Etats-Unis où la République américaine leur offre une seconde patrie. Ils ont été accueillis par la population de Liverpool avec la plus chaude sympathie.

— L'Association des artistes peintres, sculpteurs, etc., vient d'adresser à l'Assemblée législative une note dans laquelle elle sollicite une Exposition universelle des Beaux-Arts à Paris. On lit dans cette note:

«C'est au nom des arts, c'est pour eux, que les associations artistiques demandent à l'Assemblée législative d'attester la sympathie que la France leur porte, en décidant que cette année, en même temps que l'exposition industrielle de l'Angleterre, aura lieu une exposition artistique en France, où seraient accueillis, de tous les points de l'Europe, les produits de l'art, sous les formes diverses qu'il affecte: la statuaire, la peinture la gravure, le dessein architectural, etc., etc.

» C'est à un pays libre et généreux comme le nôtre qu'il appartient de faire, une fois encore le premier, cet appel à l'activité féconde des talents. Sans se laisser arrêter par les préjugés de l'intérêt et de l'orgueil, si préjudiciables aux institution vraiment populaires, le gouvernement prouvera par là au monde que la France garde religieusement les traditions de grandeur qui l'ont illustrée, et qui sont le secret de son influence et de son autorité morales.

» Il ne nous appartient pas d'exposer ici, dans ses détails, l'œuvre que nous soumettons à la haute appréciation de l'Assemblée législative; les idées du genre de celles que nous émettons sont facilement exécutables, dès qu'elles sont approuvées. Mais nous croyons pouvoir faire remarquer que l'exposition de Londres, qui deviendra pour l'Angleterre une source de richesses incalculables, serait aujourd'hui, pour le succès de notre exposition des beaux-arts, à Paris, une occasion qui ne se reproduira peut-être pas d'un siècle, et qu'il serait à jamais regrettable de voir l'étranger profiter seul d'une pensée aussi généreuse, qui mettrait en lumière toutes les productions du génie.»

— L'administration communale de Liége vient de nommer une commission spéciale chargée de rechercher les moyens de fonder des établissements économiques de bains et de lavoirs publics.

— Plus d'une fois nous avons eu l'occasion de parler des bains et lavoirs publics fondés à Rouen, d'où est partie en quelque sorte l'initiative de ces utiles établissemens. Les résultats qu'ils produisent sont de plus en plus satisfaisans. Ainsi l'établissement pour hommes n'avait, dans le mois de février 1850, donné que 55 bains à 25 c., et 36 bains gratuits; il a donné cette année, pendant la période correspondante, 338 bains à 25 c. et 7 bains à 10 c. Quant à l'établissement pour les femmes, qui n'existe que depuis août dernier, il a donné en février 616 bains à 25 c. et 7 à 10 c. Quant au lavoir de la rue du Gril, où, en février 1850, 1,001 femmes seulement s'étaient présentées il en a reçu cette année, pendant le même espace de temps, 2,695. Les comptes de ces divers établissemens offrent déjà un excédant des recettes sur les dépenses.

— Nous sommes priés, par l'administration de la loterie lyonnaise, d'annoncer que, sur les 150 lots affectés au 1er tirage trimestriel qui a eu lieu le 15 décembre dernier, 21 n'ont pas encore été réclamés. — Ces 21 lots sont:

1	Un châle 6/4 fond blanc	Échu au n°	39,034
2	Une robe de soie brochée grenadine blanche	dito	66,[illegible]
3	Une robe de satin noir	dito	[illegible]
4	Un châle fond jaune	dito	13,743
5	Une robe de soie reps fond mais	dito	2,341
6	Un châle 6/4 fond olive	dito	13,676
7	Une pendule, piédestal marbre blanc (Watteau)	dito	75,679
8	Un bracelet serpent or, flacon riche	dito	65,007
9	Une robe de soie noire Isly pensée	dito	35,824
10	Une montre en or Lépine pour homme	dito	64,183
11	Une robe de satin noir	dito	48,947
12	Un châle de 6/4 à 4 faces	dito	39,184
13	Un jeu de tric-trac ou de Jaquet (dames en ivoire)	dito	52,115
14	Une robe de taffetas glacé marron gris	dito	95,677
15	Une pendule (l'Industrie)	dito	48,054
16	Une robe poult de soie moirée	dito	21,881
17	Une parure entière or avec émail	dito	12,081
18	Une robe de soie noire, mode	dito	29,349
19	Une broche à jour en or	dito	66,364
20	Une robe blanche en soie moirée	dito	71,557
21	Une robe de satin noir	dito	720

Le service d'argenterie de dix mille francs, formant le lot principal de ce premier tirage, a été gagné par M. Norbert Estibal, fermier d'annonces, place de la Bourse, n° 6, à Paris, porteur du billet portant le n° de groupe 67,965.

Le deuxième tirage aura lieu le 15 de ce mois, il comprendra un lot de dix mille francs et 200 lots de 100 francs. Les billets pris avant le 15 mars concourront en outre aux tirages du 15 juin et du 2 juillet.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue établi à la 8e page et à prendre dans nos bureaux:

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an. . .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste:

Pour les primes d'abonnement		
d'un an,	1 f.	50
— de 6 mois,	»	75
— de 3 mois,	»	40

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire les 15 et 31 mars, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép.:	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

N. B. Nous offrons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'École sociétaire:

LES QUATRE CRÉDITS, par V. Considerant. . 1 fr. »»

PROGRAMME DÉMOCRATIQUE, par V. Hennequin, représentant du peuple. . . . . . . 1 fr. 25

PETITE CORRESPONDANCE.

A nos amis qui s'occupent de géologie.

Quelques amateurs de géologie qui habitent le Jura désirent entrer en relation d'échanges avec des géologues placés à proximité d'autres terrains; ils sont en mesure d'offrir les nombreux fossiles des différents étages jurassiques.—On est prié d'adresser les lettres à la *Démocratie pacifique*.

Clermont. — M. L. — Reçu les 40. — Nous avons confiance. — Affect. rem.

Grandvillars. — M. R. — Reçu les 15.— Nous sommes de votre avis et agiss. en conséq. — Nous all. communiq. votre lettre à L. et v. répondrons. — Compl. aff. et rem.

Marquise. — M. C. — Reçu les 10. — Appliq. 6 à votre réab. de 6 mois du 16 février et 4 comme cotis. excep. — Merci.

Montpellier. — M. V. — Reçu les 33.25.— Appliq. suiv. v. indic. — T. vous portera les primes et ouvrages demandés. — Affect. compl. à tous.

Toulon. — M. G. — La lett. ne peut être envoyée; on ne l'insérerait pas. — V. la dernière loi sur les signatures. — Nous av. reçu avec un vif plaisir la visite de votre recomm. — Transmis la prime. — Amitiés.

Lambezellec. — M. B. — Nous v. av. expéd. par messag. les 2 années de la *Phalange* demandées. — Facture, port compris: 28.30. — Affect. compl.

Audenge. — M. D. — Reçu les 200. — Affect. rem.

Beaugency. — M. M. — Reçu. — Nous v. expéd. les livres. — Nos amis vont bien. — Amitiés et rem.

Angers. — M. L. — Reçu les 80. — Appliq. suiv. v. indic. — Merci à tous.

Lesplace. — M. L. — Reçu les 70.— Fait. — Nous v. av. écrit.

Faouët. — M. B. — Reçu les 100.— Nous appréc. d'autant plus. Merci.

Tournus. — M. B. — Reçu les 20. — Rem. frat. à tous deux.

Brest. — M. F. — Reçu les 105 50. — Inscriv. de conform. — Vous allez recevoir la lettre attendue. — Merci à tous.

Grenoble. — M. G. — Reçu les 124. — Nous all. vérif. et v. répondre. — Affect. compl. et rem. à tous.

Loire. — M. X — Reçu les 500. — Nous v. écriv. — Merci.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 8 mars. au comptant le 5 p. 0/0 à 94 20, le 3 p. à 57 80; la Banque de France à 2,225 00; obligations de la ville Paris, 1420.—Chemins de fer: Versailles, rive droite, 167 50; rive gauche, 165 00; Paris à Orléans, 865 50; Paris à Rouen, 650 00; Rouen au Havre, 277 50; Avignon à Marseille, 192 50; Amiens à Boulogne, 210; Orléans à Bordeaux, 395 00; du Nord, 477 50; Strasbourg, 367 50; Nantes, 236 25.—Zincs Vieille-Montagne, 2,675; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00.—Rente de Naples, 99 25; Emprunt Romain, 75 3/4; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 3/4; Espagne, dette active, 25 1/4; Lots d'Autriche, 365; Piémont dern. emp. 83 00; Obl. anc. 962 75; nouv. 930 00.

L'un des gérants: CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS A LA 1e PAGE.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages. 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

En vente à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

LA SOLUTION

OU

LE GOUVERNEMENT DIRECT

DU PEUPLE

PAR VICTOR CONSIDERANT.

TROISIÈME ÉDITION.

Brochure in-octavo. Prix : 30 centimes.

LES QUATRE CRÉDITS

OU

60 MILLIARDS A 1 1/2 POUR CENT.

Crédit de l'immeuble. — Crédit du meuble engagé. — Crédit du meuble libre ou du produit. — Crédit du travail.

PAR

VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. gr. in-18. Prix : 1 franc.

EN VENTE, à la Librairie Phalanstérienne, n° 25, quai Voltaire :

LA DEROUTE DES CESARS

LA GAULE TRES-CHRÉTIENNE ET LE CZAR ORTHODOXE.

PAR

DESIRÉ LAVERDANT.

1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

SOUS PRESSE, pour paraître prochainement à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE.

PROGRAMME DÉMOCRATIQUE

PAR

VICTOR HENNEQUIN.

Représentant du Peuple.

1 vol. gr. in-18. Prix . 1 fr. 25 c.

Autorisée par Arrêté du 9 Juillet 1850.

PRIX DU BILLET, COMPRENANT SIX NUMÉROS, CINQ FRANCS.

2e *Tirage le* 15 *Mars* 1851.

Un GROS LOT DE CENT MILLE FRANCS EN ARGENTERIE.

TIRAGES TRIMESTRIELS.

15 Mars 1851.

Un Lot de 10,000 fr. et 200 Lots de 100 fr. ci.. 30,000 fr.

15 Juin 1851.

Un Lot de 5,000 fr. et 400 Lots de 100 fr. ci... 45,000

Les tirages trimestriels forment une prime offerte aux premiers souscripteurs. Ceux qui y ont pris part conservent tous leurs droits aux tirages postérieurs.

Le capital de la Loterie est d'un million, divisé en 200,000 billets.

Au tirage du 15 décembre il a été constaté que le nombre de billets placés à cette époque était de 100,000 formant la somme de 500,000 fr.

TIRAGE GENERAL.

9 Juillet 1851.

1 Service d'argenterie, pesant 337 kilogrammes..	100,000
1 Statue en argent, par M. de Niewerkerke......	25,000
1 Rivière en diamants..........................	10,000
3 Lots de chacun 5,000 fr......................	15,000
2 Lots de chacun 3,000.........................	6,000
2 Lots de chacun 2,000.........................	4,000
40 Lots de chacun 1,000........................	40,000
200 Lots de chacun 500.........................	100,000

Tous les billets concourent au tirage général.

La liste des numéros sortis à chaque tirage sera publiée par le *Siècle* et les *Débats*; moyennant 1 fr. on recevra franco cette liste à domicile.

20 Billets (soit 100 fr.) demandés à l'administration donnent droit à une remise de 5 0/0. — 100 Billets (soit 500 fr.) à une remise de 10 0/0.

Envoyer franco à M. VINCENT, administrateur-général, un bon sur la Poste ou un mandat à vue sur Lyon ou Paris.

BUREAUX : A Lyon, **QUAI DES CÉLESTINS**, 40; à Paris, **BOULEVARD MONTMARTRE**, 5; **RUE VIVIENNE**, 40; et **RUE DU BAC**, 68.

LETTRE AUX ASSOCIATIONS sur l'organisation du crédit, par Mme Jeanne Derouin, brochure in-8° de 48 pages. Chez G. Sandré, rue Percée-St-André-des-Arts, 11. - Prix : 25 c.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE (Ouvrages à l'usage des aspirans à l').

NOTIONS DE MÉCANIQUE, rédigées d'après le dernier programme officiel d'admission, par M. Sonnet, docteur ès-sciences, inspecteur de l'Académie de Paris, professeur-adjoint de mécanique à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures. 1 vol. in-8, avec planches. Prix : 4 fr. 50 c.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ALGÈBRE, par M. Joseph Bertrand, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure. Ouvrage complété d'après le dernier programme officiel d'admission. 1 fort vol. in-8. Prix, broché : 7 fr. 50 c.

Le Complément, séparément, 2 fr.

PROGRAMMES DES CONNAISSANCES EXIGÉES POUR L'ADMISSION A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, arrêtés par la commission nommée en exécution de la loi du 5 juin 1850, et approuvés par le ministre de la guerre. In-12. Prix : 75 c.

INSTRUMENTS de MATHÉMATIQUES, de PHYSIQUE et de CHIMIE, désignés par le dernier programme officiel d'admission à l'Ecole polytechnique. (On adressera le catalogue à toute personne qui en fera la demande franco.)

Pour paraître successivement : Arithmétique; — Géométrie analytique; — Géométrie descriptive; — Physique et Chimie; — Histoire et Géographie; — Grammaire allemande; — Instruction sur les règles à calcul. — Ces divers ouvrages sont rédigés d'après les derniers programmes officiels d'admission.

Librairie de L. HACHETTE et Ce, rue Pierre-Sarrazin, 14, à Paris.

INJECTION [illegible] Nouy, appl. aux mal. qui ont [illegible] copahu et nitrat d'argent. [illegible] RAMPSON [illegible] pharm., rue Rambuteau, 40, Paris.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — No 33. 16 Mars 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La question du gouvernement direct du Peuple par le Peuple.

DISCUSSION. — M. E. DE GIRARDIN.

Après avoir reproduit l'article de M. Ledru-Rollin et des fragments des brochures de MM. Considerant et Rittinghausen, M. E. de Girardin a pris la parole à son tour et développé ses idées en matière de gouvernement, dans trois articles publiés par la *Presse* des 10, 11 et 12 mars. Avant de reproduire la partie de ce travail qui constitue à proprement parler l'exposition du mécanisme gouvernemental proposé par l'honorable publiciste, nous analyserons les prémisses qu'il pose.

Et d'abord, M. de Girardin écarte comme indigne de tout esprit sérieux l'objection tirée de prétendues impossibilités d'exécution. Il rappelle cette réplique éternellement juste que Rousseau faisait aux impossibilistes, aux hommes pratiques de son temps :

« Proposez ce qui est faisable, ne cesse-t-on de répéter ; » c'est comme si on disait : Proposez de faire ce qu'on fait. »

M. de Girardin se souvient que « quinze jours avant que le suffrage universel ne fût institué en France, par le décret du 6 mars 1848, il avait été dédaigneusement relégué au nombre des choses inexécutables par les hommes politiques, accoutumés à se qualifier entre eux d'hommes d'Etat et à se considérer comme les seuls expérimentés, comme les seuls sachant exactement à quelle limite le possible s'arrête. »

« C'est un souvenir, s'écrie-t-il, qui jamais ne s'effacera de ma mémoire.

« C'est une leçon dont j'ai pris et gardé ma part. »

« Comment n'admettrais-je pas, dit-il plus loin, la possibilité d'application du gouvernement direct lorsque j'ai sous les yeux la preuve matérielle de l'existence du suffrage universel direct aux Etats-Unis ! » Et il cite le fait, reproduit par la *Démocratie pacifique* du 10 novembre 1850, de la population tout entière de Cincinnati décidant par son vote direct la création de quatre chemins de fer devant partir de cette ville et formant ensemble une longueur de 630 milles. Et non seulement les citoyens furent appelés à voter en principe sur l'utilité des travaux, mais ils eurent à décider aussi qu'il serait pourvu aux dépenses de l'exécution au moyen d'un emprunt.

M. de Girardin présente ensuite la plus vigoureuse critique qui puisse être faite de la délégation ; il déclare qu'il trouve « monstrueusement imparfait et scandaleusement infidèle ce prétendu mode d'exercice de la souveraineté collective. »

Il écarte encore l'objection que l'on pourrait tirer contre le gouvernement direct de l'insuffisance des lumières dans le peuple.

« Le peuple français, dit-il, qui a eu pour nourrice la révolution de 1789, pour berceuse la révolution de 1830, pour sevreuse la révolution de 1848, est-il assez grand pour marcher tout seul ?

» Là est la question.

» Pour moi, cette question n'en est plus une.

» Je pense que, d'électeurs à élus, de mandants à mandataires, le niveau de l'intelligence et du savoir diffère assez peu, et que dans les assemblées primaires les discussions ne seraient pas beaucoup au-dessous de ce qu'elles sont dans les assemblées dites nationales. Peut-être commencerait-il par s'y débiter plus d'excentricités, mais assurément, par compensation, il s'y débiterait moins de lieux communs. Des orateurs exercés ne tarderaient pas à s'y former en assez grand nombre, et le respect du règlement ne tarderait pas à y prévaloir en habitude. Plus la liberté serait entière, et plus l'ordre serait prompt à s'y établir. C'est ma conviction. »

Nous ne prenons acte que des points affirmés catégoriquement par M. de Girardin, sur lesquels il déclare lui-même que sa conviction est faite. Nous laissons de côté les « concessions » qu'il veut bien faire « sous forme de suppositions » pour combattre *a fortiori* la thèse du gouvernement direct. Notre intention n'est pas de discuter aujourd'hui ses objections : nous nous en tiendrons à ce qu'il affirme et à ce qu'il propose.

M. de Girardin reproche à MM. Ledru-Rollin, Rittinghausen et Considerant, de croire encore à la nécessité de lois discutées, votées, imposées : de professer le culte de la souveraineté nationale. Il ne partage pas cette croyance, et ce culte lui paraît une idolâtrie, une superstition, une erreur. Au nom de la liberté individuelle, il repousse également la souveraineté de Louis XIV et la souveraineté de la Convention. Il est, dit-il, pour l'égalité contre la souveraineté, pour la liberté contre l'autorité.

A cela près que nous n'apercevons pas l'antinomie que M. de Girardin voit entre l'égalité et la souveraineté, lorsque la souveraineté appartient à tous, au même titre et sans exception, nous sommes de son avis, et il n'ira jamais plus loin que nous dans le respect et la défense de la liberté individuelle. Ce n'est pas nous qui croyons encore à la nécessité de lois discutées, votées, imposées : c'est malheureusement tout le monde, ou bien peu s'en faut. Or, il y a une puissance que l'on peut braver, insulter jusqu'au jour où elle renverse ceux qui l'ont irritée, mais qu'on ne peut pas vaincre, c'est l'opinion publique, c'est la volonté d'un peuple, lorsque ce peuple a véritablement conscience de ce qu'il veut. Que cette opinion change, que cette volonté soit modifiée, qu'elle en vienne à reconnaître l'inutilité, l'iniquité des lois imposées, nous y souscrivons de grand cœur, et depuis longtemps pour notre part, nous ne négligeons aucun effort, aucun enseignement pour arriver à ce résultat. Quand le peuple sera lui-même son législateur, il manifestera tout naturellement sa réprobation pour les lois en n'en faisant plus ; mais tant qu'il jugera utile d'en avoir, s'il n'est point organisé de façon à les faire lui-même, il s'en laissera faire par d'autres. Voilà ce que, transitoirement, nous voulons éviter.

Nous n'avons jamais posé, quant à nous, aucune espèce d'autorité, aucune espèce de gouvernement, fût-ce le gouvernement direct du Peuple par le Peuple, comme un idéal social. M. Rittinghausen termine sa brochure par un paragraphe très catégorique à cet égard, dont voici le titre et les premières phrases :

III. La législation directe ne réalise pas l'idéal de la liberté.

Nous avouons que cette assertion est parfaitement fondée. Quelque minime que soit la minorité dans les votes, grâce à ce que les intérêts de presque tout le peuple sont identiques, il n'est pas moins vrai que cette minorité devra obéir à des lois qu'elle a désapprouvées. Aussi nous sommes-nous bornés à présenter la législation directe comme le pas décisif à faire vers le brillant avenir que l'humanité voit ouvert devant elle.

Quant à Considerant et aux phalanstériens, M. de Girardin n'en est pas à savoir que leur idéal supprime toute espèce de lois et d'entraves à la liberté, ou, pour mieux dire, qu'il ne reconnaît qu'une seule loi : LA LOI DIVINE, ayant pour seule sanction : l'ATTRAIT.

Quand Considerant pose la légitimité actuelle du gouvernement direct du peuple par le peuple, il dit :

« Voilà le principe ; appliquons-le à la fabrication des lois » jusqu'à ce que nous puissions nous passer absolument de » LOIS et de POUVOIR. (1) » Et il ajoute : « Au phalanstère, » on réglera des affaires, on ne fera plus de lois proprement » dites, — les minorités ne subiront plus la loi des majorités. » — L'accord et la liberté remplaceront le pouvoir. — Quand » la loi sociale de Dieu règne, à quoi bon les lois humaines ? » Il n'est donné au législateur humain de faire qu'une loi » parfaite. Cette loi en un seul titre, en un seul article, sera » ainsi conçue : TOUTES LES LOIS SONT ABOLIES. (2) »

La main sur la conscience publique, M. de Girardin oserait-il aujourd'hui promulguer cette loi suprême, la dernière de toutes les lois ? L'osât-il, elle ne serait point acceptée. Ce n'est pas tout de désirer le royaume de Dieu et d'y croire ; encore faut-il le chercher et en réaliser les conditions.

Maintenant quand M. de Girardin s'élève contre le nombre et la variabilité des lois, quand il établit que les législateurs n'ont servi qu'à inventer des supplices et qu'à perfectionner

(1) Les QUATRE CRÉDITS, p. 159.
(2) Ibid., p. 160.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 16 MARS 1851.

Nécessité d'une SCIENCE NOUVELLE.

XVIII.

On peut donc aux accusations que les philosophes ont déjà portées contre eux-mêmes, celles d'épaisses nuits et de préjugés pris pour des principes, ajouter une accusation plus grande, celle du refus de procéder à la recherche de la vérité, et d'une coalition pour encenser et légaliser le mensonge mercantile. La postérité aura peine à croire que parmi tant de philosophes modernes, aucun n'ait dénoncé le système commercial. On les voit sur toutes les matières contredire sans cesse les théories admises, même celles qui sont le mieux démontrées en physique ; l'esprit de contradiction ou la manie de se mettre en scène enfante chaque jour une foule d'ouvrages où l'on heurte à plaisir les connaissances fixes. Comment se fait-il que pas un écrivain n'ait osé contredire et analyser le système de commerce mensonger qui est aujourd'hui le vice le plus choquant de la Civilisation, vice dont le progrès devient colossal ? car l'agiotage entre en partage d'autorité avec les gouvernements, et d'autre part l'esprit mercantile ou concurrence mensongère enfante jusque dans les villages des nuées de banqueroutiers et d'accapareurs qui créent la famine au lieu d'y remédier. Jamais dépravation ne fut plus notoire et pas un philosophe ne l'a attaquée. Il y a plus que de l'inadvertance ; il est clair que ces savants ont aperçu qu'en s'élevant contre le commerce mensonger, ils s'imposeraient la tâche de chercher un régime de vérité garantie et qu'ils n'ont pas voulu se livrer à ce travail, trouvant plus commode la carrière du sophisme.

Voilà le premier tort des modernes ; ils ne veulent entreprendre aucune recherche ni sur les sciences intactes, comme l'Association et l'Attraction, ni sur les problèmes qu'ils feignent de traiter, comme celui de la vérité pratique, à laquelle ils disent vouloir convertir les hommes. Loin de s'occuper à introduire les garanties de vérité dans les branches de relations où le mensonge domine le plus audacieusement, ils réduisent en système la dominance du mensonge et son libre développement.

Cet accord des philosophes modernes à flatter le commerce mensonger peut être considéré comme le plus grand fléau qui ait frappé notre siècle. Il a fermé la principale voie d'acheminement au calcul des séries passionnelles où l'on serait arrivé peu à peu en soumettant le commerce aux garanties de vérité dont il restait à découvrir le procédé. Il était fort aisé à trouver par tâtonnements et gradations, et l'on y aurait bien vite réussi, pour peu que les philosophes de nos jours eussent hérité du noble caractère des anciens qui méprisaient les marchands et exprimaient honorablement le dédain qui est dû à cette classe mensongère. Mais il ne suffit pas de la mépriser, il fallait la combattre, la réprimer, l'assujétir aux garanties ; c'est à quoi ne dût pas songer l'Antiquité qui ne faisait pas d'études sur le commerce, objet de ses justes dédains. Les Modernes qui ont enfin commencé à l'étudier, lorsqu'ils l'ont vu triomphant, sont impardonnables de n'avoir rien fait pour l'assujétir à la pratique de la vérité et des garanties solidaires.

XIX.

Obstacle aux découvertes par défaut de protection.

Nous passons au deuxième obstacle, qui est le défaut de protection. — Il semble qu'un siècle où tant d'illustres sophistes déplorent l'obscurité de leur science, invoquent, selon le vœu de J.-J. Rousseau, un nouvel ordre qui puisse créer des hommes à la place des civilisés que Jésus-Christ a si bien nommés races de vipères, il semble, dis-je, qu'un tel siècle aurait dû tout disposer pour provoquer cette découverte et l'accueillir à son apparition. Il n'en est rien. Le monde policé a négligé à plaisir la seule précaution qui pouvait rendre les études fructueuses, *la police d'invention*, les mesures nécessaires à protéger le génie inventif, à réprimer et prévenir le charlatanisme. Les inventeurs sont soumis à une persécution de fait qu'on déguise par un simulacre de protection.

Il est déjà évident par le fait qu'on a tout disposé pour protéger exclusivement les charlatans, puisque le génie social n'enfante que deux genres : 1° Les expectants aveugles, sincères et honorables comme Rousseau, Voltaire, Condillac, Montesquieu, etc., qui confessent l'absence de lumière sociale, mais qui ne travaillent pas à inventer [ ] ; 2° Puis les jongleurs effrontés qui, fondant leur fortune sur l'imbécillité du siècle, promettent les perfectibilités perfectibles de la civilisation. On ne voit aujourd'hui dominer que cette deuxième classe, malfaisante engeance, qu'il est aisé de confondre en lui montrant son ouvrage : 400,000 tomes de systèmes philosophiques et pas une invention utile en mécanique sociétaire ! Voilà l'effet d'une lacune de police d'invention. Privé de cet appui, le génie est comme un champ obstrué d'herbes parasites qui empêchent tout accroissement des végétaux utiles.

Cependant sur les 400,000 fabricateurs de systèmes philosophiques, il s'en trouvait peut-être cent, peut-être mille, capables de faire une découverte utile si, par des mesures pré-

des tortures, qu'à empêcher la liberté de déployer ses ailes, qu'à retarder dans sa marche le progrès des sciences, etc., etc., nous sommes tout-à-fait de son avis. C'est pour cela que nous ne voulons plus d'individus législateurs, et que, pour le temps qui reste à courir pendant lequel des lois seront encore jugées nécessaires, nous demandons qu'elles soient faites par le peuple lui-même qui devra les observer.

Venons maintenant à l'exposition du système de M. de Girardin, et pour cela, laissons-lui la parole :

DE L'ABOLITION DE L'AUTORITE
PAR LA SIMPLIFICATION DU GOUVERNEMENT.

Je résume et je reproduis mon système tel que la réflexion et des observations judicieuses me l'ont fait simplifier encore :

Le premier dimanche de mai de chaque année, quiconque serait porteur d'une police d'assurance, visée par le percepteur, et attestant qu'il a versé les trois premiers douzièmes échus, serait admis à voter.

Le vote aurait lieu au scrutin secret et à la majorité relative des votans, par le suffrage direct.

Il ne devrait être écrit ou imprimé qu'un seul nom sur chaque bulletin.

Dans le cas où deux noms auraient été écrits ou imprimés, le premier seul serait compté.

Le candidat dont le nom aurait réuni le plus grand nombre de voix, dans toutes les assemblées électorales de France et d'Algérie, serait proclamé : MINISTRE DU PEUPLE.

Il serait élu pour un an.

Il serait indéfiniment rééligible.

Il serait assisté par deux ministres qu'il choisirait : le ministre des recettes, le ministre des dépenses.

Les onze candidats qui auraient réuni ensuite, dans l'ordre de dépouillement des votes, le plus grand nombre de voix, formeraient, de droit, la COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PUBLICITÉ.

Ces onze membres seraient également élus pour un an.

Ils seraient aussi indéfiniment rééligibles.

Les procès-verbaux de l'élection seraient transmis immédiatement et directement par tous les présidents des bureaux aux questeurs de la COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PUBLICITÉ, qui en opéreraient publiquement le dépouillement et en feraient connaître, jour par jour, le résultat.

Par cette élection à double ressort, qui ferait ainsi une juste part à la MAJORITÉ et aux MINORITÉS, je donnerais satisfaction à deux sentiments contraires :

Le SENTIMENT DE CONFIANCE, sentiment simple, exclusif de sa nature, et représentant l'unité, s'exprimerait exactement par le chiffre 1 ;

Le SENTIMENT DE DÉFIANCE, sentiment composé, formé de mobiles divers, s'exprimerait dans toutes ses nuances par le chiffre 11.

Nul mécanisme n'est moins compliqué : deux roues qui s'engrènent et qui tournent en sens opposé.

Cherchant, ai-je trouvé?

C'est ce que je vais essayer de vérifier par une hypothèse :

Je suppose que le premier dimanche de mai dix millions d'électeurs aient voté, et que les voix se soient réparties ainsi qu'il suit :

A............	4,000,000 de voix.
B............	3,000,000
C............	1,800,000
D............	300,000
E............	200,000
F............	180,000
G............	170,000
H............	150,000
I............	140,000
J............	130,000
K............	120,000
L............	80,000
Voix perdues..	30,000
Total....	10 millions.

A. personnifiant la MAJORITÉ COMPACTE, incarnant la confiance du pays, serait proclamé MINISTRE DU PEUPLE.

B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. personnifiant la MINORITÉ DIVISÉE, incarnant les défiances des partis, les dissidences d'opinions, les rivalités d'intérêts, seraient proclamés MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PUBLICITÉ. Ainsi, la Minorité deviendrait à son tour Majorité ; seulement, chacune de ces deux Majorités, l'une résumant la Confiance et l'Initiative, l'autre la Défiance et le Contrôle, aurait une signification différente et une attribution distincte.

En cas de désaccord entre ces deux Majorités, entre l'Initiative et le Contrôle, c'est-à-dire entre le MINISTRE DU PEUPLE et la COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PUBLICITÉ, la partie la plus diligente des deux, Ministre du Peuple ou Commission de surveillance, convoquerait l'arbitre suprême, c'est-à-dire le Peuple.

Si le Peuple, être collectif, souverain juge, donnait raison à son ministre, sa manière de prouver qu'il lui donne raison serait de le réélire ; dans ce cas, les membres dissidents de la Commission de surveillance se retireraient ; si, au contraire, le Peuple donnait tort à son ministre, sa manière de prouver qu'il lui donne tort serait de le remplacer.

Les onze membres de la COMMISSION DE SURVEILLANCE ne jugeraient jamais, ils avertiraient toujours ; ils feraient ce que font les sentinelles qui veillent pendant que le poste dort ou dîne.

Ils auraient pour principale fonction et pour devoir d'exiger que tous les actes du ministre du Peuple et le budget de l'État reçussent immédiatement la publicité la plus entière et la plus fidèle.

Le budget de chaque exercice présenté par le MINISTRE DU PEUPLE devrait être imprimé et publié au plus tard le 1er mars, et accompagné du rapport fait et signé par les membres de la COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PUBLICITÉ, afin que tout contribuable eût tout le temps d'examiner budget et rapport avant l'élection du 1er mai ; ces deux documents concourraient ainsi comme éléments d'appréciation dans la décision et le vote des électeurs.

Dans ce système qui simplifierait considérablement les opérations du suffrage universel, point d'Assemblée législative ou autre ; simplement une Commission de surveillance. Point d'assemblées primaires ; il y aurait mieux que des assemblées primaires, il y aurait la liberté de réunion qui s'exercerait dans sa plénitude.

Pourquoi des assemblées primaires, pourquoi des *assemblées officielles*, quand on peut avoir des *assemblées libres*, des meetings ?

En France, on ne saura donc toujours tout faire qu'*officiellement*, et jamais rien faire *librement !*

En Amérique et en Angleterre, est-ce que le droit de réunion et la liberté de la presse ne suffisent pas à mûrir et à résoudre les plus graves et les plus délicates questions ?

Nous n'épiloguerons point sur ce dernier paragraphe : s'il nous est permis d'envier beaucoup de choses aux Anglais et aux Américains sous le rapport des libertés publiques, nous ne sommes nullement tentés de prendre leurs gouvernements, notamment celui de l'Angleterre, comme des modèles à suivre de tous points. Si le droit de réunion et la liberté de la presse suffisent à mûrir et à résoudre les plus graves et les plus délicates questions, nous croyons qu'il y a plus d'avantages encore à donner le droit de décision suprême à ceux qui ont déjà le droit de discussion et qui en usent. On s'en trouverait aussi bien que les citoyens de Cincinnati.

M. de Girardin critique ensuite la Constitution de 1793 invoquée par M. Ledru-Rollin, et revenant au système de M. Rittinghausen, il dit :

« Ce que je reproche à ce système, c'est de reposer sur une erreur fondamentale, c'est de croire à la nécessité de fabriquer des lois quand on ne devrait plus s'occuper que de les abroger successivement ; c'est de faire à la puissance individuelle une part trop petite, et à la puissance collective une part trop grande ; c'est d'avoir pour pivot *l'autorité, qui est la force d'un seul imposant son infaillibilité à tous*, au lieu d'avoir pour pivot la liberté qui est la force de tous contenue par la responsabilité de chacun ; c'est de créer un double emploi avec le droit de réunion ; c'est, enfin, d'évaporer la force nationale au lieu de la condenser. »

Nous ne comprenons pas comment M. de Girardin peut découvrir dans la législation directe par tout le peuple, *la force d'un seul imposant son infaillibilité à tous*. Le reproche de croire à la nécessité de fabriquer des lois, sur lequel il revient, n'est pas fondé, et si M. de Girardin veut relire les brochures de Rittinghausen et de Considerant il y trouvera très nettement formulée la nécessité d'abroger la plus grande partie des lois et notamment toutes celles qui ont pour objet de *réglementer* la liberté ; il y trouvera, en réponse à l'objection tirée de la perte de temps qu'entraînerait pour les travailleurs la discussion et la fabrication des lois, les lignes suivantes (1) :

« Voyant qu'aujourd'hui les choses les plus simples dans l'ordre moral et matériel livrent matière à dix lois, que nous avons des collections de cinquante mille, de cent mille lois, on ne comprend pas que cela prouve uniquement que *la législation a fait sciemment fausse route jusqu'ici*, ayant été exploitée toujours par des hommes isolés ou par des partis intéressés à tout embrasser pour tout faire servir à leurs goûts de domination ou à leur cupidité.

. . . .

« Nous ne tomberons pas dans l'exagération si nous soutenons que le peuple, en délibérant deux fois par semaine dans les sections, aurait à peine, au bout de trois années, de quoi remplir convenablement ses séances. »

D'ailleurs, quel est le moyen d'abroger les lois ? Nous n'en connaissons que deux : des lois d'abrogation ou des révolutions. M. de Girardin n'est sans doute pas pour le second moyen. La question se réduit donc à savoir quelle autorité formulera les lois d'abrogation.

Nous aurons occasion de revenir sur les inconvénients que M. de Girardin signale dans le système du gouvernement direct du peuple par le peuple, et sur les avantages qu'il attribue au sien. Nous nous bornerons aujourd'hui à lui dire que le principal reproche que nous faisons à son organisme, c'est de supprimer complètement l'activité du peuple, c'est de le transformer, suivant sa propre expression, en *un poste qui dort ou qui dîne* tandis que des sentinelles veillent pour lui ; c'est de ne donner aucune garantie réelle au poste sur la vigilance ou la fidélité de ses sentinelles ; c'est, malgré l'amoindrissement de l'autorité, de la laisser tout entière entre les mains d'un seul homme contre lequel on a recours certain qu'une fois par an, pour peu qu'il ait su capter par corruption ou autrement les suffrages de six sentinelles sur onze ; c'est en un mot de conserver la délégation que personne n'a mieux critiquée que lui ; car si M. de Girardin résume son système en ces termes : « Un ministre que la majorité choisit et que la minorité contrôle, » nous ne pouvons, nous, y voir autre chose que : un *délégué* de la majorité gouvernant sous le contrôle de 11 *délégués* de la minorité.

Nous ne demandons pas mieux que d'être éclairés. Aussi sincèrement que M. de Girardin, nous cherchons et nous méditerons avec toute l'attention que méritent la position et le talent de leur auteur, les nouveaux arguments qu'il fournira en faveur de son système. Nous attendons, notamment, la détermination précise des attributions de son ministre du peuple, à qui seul il est donné d'agir au nom de la collectivité, puisque le peuple *dort ou dîne* et que la commission de controle ne fait que surveiller.

Allyre Bureau.

L'*Atlas*, journal démocratique de l'Algérie, publie dans ses numéros du 2 et du 4 mars deux articles sur la délégation et sur le gouvernement direct du Peuple par le Peuple. Dans le premier, il établit que la France, comme l'Algérie, a, non pas des représentants, mais des délégués qui pensent, qui veulent, qui agissent d'après une inspiration personnelle, sans tenir aucun compte de l'opinion et de la volonté de leurs mandants ; il démontre que la délégation constitue une véritable abdication. Dans le second, il pose le gouvernement direct du Peuple par le Peuple comme étant la conséquence nécessaire du principe de la souveraineté du Peuple.

« Ou bien, dit l'*Atlas*, il faut repousser ce principe et déclarer franchement que la souveraineté du Peuple est un mensonge,

» Ou bien il faut reconnaître que le gouvernement direct du Peuple par le Peuple est le seul compatible avec ce principe.

» Déjà cette question a été traitée avec un talent remarquable, dans la *Démocratie pacifique*, par M. Rittinghausen, l'un des membres du parlement révolutionnaire de Francfort ; et par M. Victor Considerant ; dans le *Vote universel*, par notre ami Bertholon ; dans la *Voix du Proscrit*, par Ledru Rollin.

» D'un autre côté, la *Presse* annonce la prochaine publication d'un travail de M. Emile de Girardin, intitulé : *L'abolition de l'autorité par la simplification du gouvernement*, en réponse aux écrits de MM. Rittinghausen et Victor Considerant.

» Ainsi, voilà sur cette question la discussion engagée sérieu-

(1) La Législation directe par le Peuple, p. 42.

---

servatives du sophisme, on les eût forcés à se vouer aux recherches vraiment scientifiques, aux inventions compatibles avec l'expérience. Or, si mille écrivains pourvus d'aptitude aux inventions, s'y fussent exercés, au lieu de s'engager dans le genre sophistique, verrait-on après 3,000 ans de travaux les sciences les plus nécessaires, celles de l'association domestique et de l'attraction passionnée rester dans un scandaleux oubli ?

Le pouvoir de l'habitude nous empêche d'apercevoir cette anarchie scientifique favorable aux seuls jongleurs. Pour les inventeurs, ils sont d'avance diffamés et assimilés aux saltimbanques dont fourmille le monde littéraire. Ils ne peuvent obtenir ni accès, ni examen, ni épreuve ; le nombre immense des sophistes répand une défaveur anticipée sur la plus heureuse invention. A force d'être harcelé de charlatanisme, on s'habitue à n'attendre de la presse que des romans sociaux appelés systèmes : leurs auteurs mêmes sont ligués pour prévenir l'opinion contre les inventeurs et étouffer l'espérance, en persuadant qu'on ne découvrira rien là où la philosophie ne sait rien découvrir. Aussi n'y a-t-il pas même de prix proposé pour les inventeurs de mécanismes sociétaires susceptibles d'essai partiel et compatibles avec l'expérience.

Après cette négligence absolue de tout ce qui pouvait préparer les voies aux découvertes, les sophistes ont beau jeu pour les écraser à leur apparition. D'abord, ils imitent le filou qui crie au voleur pour détourner de lui les soupçons, et ils titrent de charlatan celui qui apporte la théorie qu'ils ont manquée. Ensuite, si quelque incident les force à entrer en lice avec lui, ils esquivent tout examen du fond ; querellent, attaquent sur la forme et les accessoires, sur le style ou le défaut de bel esprit, comme si un inventeur prétendait au fauteuil académique.

En réplique à ces zoïles, il faut leur montrer les villes jonchées de mendiants. Voilà le produit de 400,000 tomes écrits en beau style académique ; voilà les résultats d'un régime qui n'accueille que les fleurs de rhétorique, tandis que les peuples auraient besoin des fruits du génie, besoin de bon esprit et non de bel esprit, besoin de gens qui sussent bien faire et non pas bien dire.

L'histoire ne nous apprend pas quel était le style de celui qui apporta l'inappréciable trésor de l'aiguille aimantée. Que nous importe aujourd'hui qu'il se soit exprimé en termes académiques ou en langage vulgaire, et que nous resterait-il de lui si, avec un fatras de belles paroles, il n'eût mis en scène qu'une fausse boussole, trompeuse pour le mineur et le marin et réprouvée par l'expérience.

Que signifie donc le perfectionnement d'une raison qui ne tourne les esprits qu'à la frivolité, les habitue à exiger du style quand il faut du génie, et dispose tout le régime social de manière à assurer le succès aux charlatans et l'exclusion aux découvertes ?

Je reviendrai sur ce scandale que j'appuierai d'exemples récents tirés de la vaccine, du bateau à vapeur et d'autres inventions proscrites en France à leur apparition. Il convenait de dénoncer d'abord ce vice pour remontrer certains lecteurs qui, en lisant le traité d'une invention d'où va dépendre le sort du monde, s'occupent d'abord à éplucher les expressions, pointiller sur le style, et s'étonnent de ne pas y trouver de l'encens pour leur siècle et leur nation. Juges frivoles, voulez-vous savoir quelle dose de louange est due à ces faux savants ? Promenez vos regards sur les galeries de systèmes philosophiques et sur les légions de pauvres qu'enfante le bel esprit moderne, puis décidez vous-mêmes si le génie civilisé mérite des flatteries ou des huées et des malédictions.

XX.

On s'obstine depuis 3000 ans à donner pleine liberté aux sophistes qu'on devrait flétrir et comprimer par des peines afflictives. Enhardis par une licence absolue, ils ne manquent pas de s'emparer du sujet le plus spécieux, le plus propre à faire des dupes ; ils avouent qu'ils cherchent un sujet pour se mettre en scène, que leur embarras est de trouver matière à remplir des volumes et faire commerce de leur bel esprit ; ils s'attachent nécessairement à l'objet de convoitise générale, au bonheur social sur lequel ils bâtissent des fables de perfectibilité. Chacun de ces phrasiers a pour tactique de se présenter l'encensoir à la main, s'emparer du lecteur par la faconde et la souplesse, promettre qu'il va nous élever sans faute à la perfectibilité de civilisation perfectible, enfin s'accréditer à force de jongleries et de bassesses pour vendre son livre aux badauds et sa plume aux partis politiques. En vain l'expérience a-t-elle mille fois confondu tous ces systèmes : l'impunité pousse chaque jour les écrivians à tenter de nouveaux stratagèmes littéraires. Laisser libre champ aux sophistes, c'est comme si on laissait libre carrière aux démagogues ; ils ne manqueraient pas d'exciter sans cesse des séditions et des orages révolutionnaires pour se pousser aux emplois.

C'est ainsi qu'est organisé le monde scientifique et littéraire : nulle peine pour les histrions, pleine licence aux intrigants qui, avec de belles paroles et de basses flatteries, viennent promettre la perfectibilité civilisée, comme s'il pouvait naître de leur Civilisation autre chose que les 7 fléaux radicaux décrits plus haut.

Il est parmi les lecteurs comme parmi la populace une foule toujours prête à se bercer des illusions les plus absurdes. On nous vante les leçons de l'histoire ; elle ne corrige personne. Le civilisé est aussi dupe, il est aussi vicieux qu'aux premiers âges, et puisqu'il est avéré que cette duperie du grand nombre est un objet de spéculation mercantile pour les littérateurs, qu'elle les détourne des études utiles, pour les absorber dans le trafic des systèmes, une sage législation aurait dû mettre un terme à cet antique abus. On a bien senti la nécessité de réprimer les charlatans en médecine ; pendant quelques années de licence qu'on leur accorda en révolution, il devint évident qu'ils usurpaient la confiance du peuple, ravalaient la science honorable et causaient autant de ravages que des armées ennemies. S'ils détruisent l'homme physique, d'autres charlatans détruisent l'homme moral et les ressources de la société,

sement, carrément, et placée à une hauteur d'où elle ne pourra manquer de s'étendre sur le pays tout entier. »

L'*Atlas* annonce ensuite qu'avant d'entrer lui-même dans la discussion, il enregistrera les conclusions acquises, et il commence par la reproduction de l'article de la *Voix du Proscrit*.

La *Feuille du Village* revient, dans son numéro du 13 mars, sur la question du gouvernement direct. L'esprit net et recte de M. Joigneaux ne pouvait manquer d'être immédiatement saisi par une idée juste. Après avoir exposé la thèse, il aborde maintenant les objections que l'on pourrait opposer à la pratique. Cette discussion sera continuée dans les numéros suivants.

On lit dans le *Progrès d'Indre-et-Loire* du 8 mars :

« Nous avons reproduit, dans notre numéro du 20 février, l'important travail publié par Ledru-Rollin, dans la *Voix du Proscrit*, sur la question capitale de la démocratie : *Le Gouvernement direct du Peuple par le Peuple*. Depuis, nous avons relaté les adhésions du *Vote universel* et de la *Démocratie pacifique* à ce principe et les études annoncées par la *Presse* dans le même ordre d'idées. »

Si l'initiative de cette question nous appartenait en propre, nous nous garderions bien de la revendiquer. Nous sommes depuis longtemps habitués à laisser tout le monde faucher librement dans le champ si richement ensemencé depuis quarante ans par Fourier et par ses disciples. Mais, comme notre amour-propre est désintéressé dans la question, nous pouvons nous permettre de rappeler au *Progrès d'Indre-et-Loire* que l'idée du gouvernement direct du Peuple par le Peuple, dont l'origine est naturellement bien antérieure à notre première révolution, a été pour la première fois exposée au point de vue de sa réalisation immédiate et pratique dans nos sociétés modernes, par M. Rittinghausen, ancien député au *vorparlement* de Francfort. Le travail du publiciste allemand fut accueilli d'abord avec quelques réserves par la *Démocratie pacifique*, et sa publication remonte au 8 septembre 1850. Le 17 novembre 1850, Considerant commençait dans la *Démocratie pacifique* la publication de son travail intitulé : *Solution*, ou *gouvernement direct du Peuple*, et formulait ainsi son adhésion pleine et entière à l'idée de M. Rittinghausen. Le 13 et le 14 février 1851 seulement, M. Bertholon faisait paraître dans le *Vote universel* les deux articles analysés par la *Démocratie pacifique* dans son numéro du 16 février. Enfin l'article de M. Ledru-Rollin, dans la *Voix du Proscrit*, porte la date du 16 février. Encore une fois, nous ne revendiquons aucune priorité ; c'est seulement au nom de la vérité que nous tenons à placer dans leur ordre chronologique véritable les manifestations qui se sont faites sur la thèse dont la discussion préoccupe aujourd'hui tous les esprits démocratiques.

Nous tenons en outre à ne pas être présentés comme ayant adhéré à la thèse de la *Voix du Proscrit*, lorsque c'est au contraire celle de M. Rittinghausen que nous avons acceptée avec les développements qui lui ont été donnés par V. Considerant. Nous ne faisons pas pour notre part un évangile de la Constitution de 93. Nous avons pour les grands citoyens qui ont brisé les chaînes de l'esclavage féodal et ouvert à la nation française les voies de la liberté et de l'égalité, toute la vénération, toute la reconnaissance que méritent leur héroïsme et leur martyre, mais nous leur rendons aussi cet hommage de croire assez à la virtualité et à la fécondité de leur œuvre pour admettre que soixante années ont dû développer les germes déposés par eux dans le sol puissant de la France régénérée. Nous regarderions comme un anachronisme de reprendre purement et simplement, quant aux voies et moyens, la tradition de 93. Ou l'œuvre de nos pères était une œuvre mort-née, inféconde, ou nous devons être en état, aujourd'hui, de faire plus et mieux qu'ils ne pouvaient tenter alors. A nos yeux, le fétichisme immobilise autant que les préjugés. Nous nous gardons de l'un, de même que nous évitons de nous laisser entraîner par les autres.

Allyre Bureau.

La Justice.

La justice ne consiste pas à écrire dans un code :

— Tous les citoyens sont égaux devant la loi ; tous ont les mêmes droits et les mêmes devoirs ; tous sont également admissibles aux fonctions publiques, sans distinction de rang, de famille ni de fortune.

Cette déclaration ne sera qu'un leurre, qu'un mensonge, qu'une dérision tant qu'on n'aura pas proclamé et réalisé cette autre formule qui seule rend la première véridique et exécutable :

— Tous les citoyens ont droit à l'instruction, à l'éducation.

Nous savons bien qu'il fallait d'abord inscrire dans nos lois le principe de l'égalité, afin d'arriver plus tard à l'organisation, à la pratique de ce principe.

Aussi nous rendons à nos pères de 89 la justice qui leur est due, et nous reconnaissons volontiers qu'ils ont fait tout ce qui leur était possible en proclamant l'égalité des droits, la seule égalité qu'on puisse admettre comme équitable et rationelle, et en amenant le niveau de cette égalité jusqu'aux dernières limites de la bourgeoisie.

A chaque heure sa tâche. Nous n'accuserons pas d'égoïsme les bourgeois dictateurs de la première révolution ; nous reconnaissons que le temps leur a manqué pour accomplir l'émancipation du prolétaire comme ils avaient accompli la leur.

Nous croyons que ces hommes tant calomniés ou si peu connus avaient l'intention d'étendre sur tous les bienfaits réels de la réforme politique et sociale dont ont seuls profité les aînés de la grande famille du tiers-état.

Mais, après la compression du sabre impérial et les quinze années de Restauration, les bourgeois souverains de 1830 et du régime parlementaire, ces légataires universels des conquêtes du dix-huitième siècle oublièrent leur origine, leur mission, leur devoir et ne pensèrent qu'à jouir en paix de leur héritage, sans s'occuper de leurs frères du peuple, sans songer que c'était la bourgeoisie elle-même qui avait aboli le droit d'aînesse.

Qu'arriva-t-il ? C'est que la caste victorieuse fut punie par où elle avait péché ; c'est qu'une oligarchie peu nombreuse, mais puissante par sa fortune et par son influence dans les conseils du roi-citoyen, s'éleva des rangs de la bourgeoisie, opprimant, exploitant celle-ci, la refoulant hors de la sphère des fonctions et du pouvoir la dépouillant même peu à peu des priviléges de la propriété par l'agiotage et par l'usure, lui refusant l'exercice de ses droits, dédaignant ses plaintes, oubliant enfin vis-à-vis de la masse bourgeoise toutes les notions, toutes les lois de justice sociale proclamées par nos assemblées révolutionnaires, comme la masse bourgeoise les avait elle-même oubliées vis-à-vis de ses frères du prolétariat.

Aveugle qui ne voit pour cause à l'explosion de 1848 qu'une question de liberté politique ou de réforme électorale.

La révolution de 1848 s'est faite contre l'oligarchie financière. Commencée par les bourgeois et terminée par les prolétaires de Paris, elle a été accueillie avec joie par les bourgeois et les prolétaires de province, parce que ceux-là y voyaient la chute d'un ennemi qui les refoulait dans le prolétariat, et que ceux-ci y voyaient l'espoir d'être admis enfin au droit de cité, et d'obtenir dans l'exercice de la souveraineté la part qui leur était depuis soixante ans promise.

Le suffrage universel, acclamé par tous, fut le premier acte de cette restitution des droits écrits dans le code français et dans la conscience humaine. C'était la conséquence de l'alliance improvisée entre la bourgeoisie et le travailleur des ateliers pour jeter bas la féodalité des écus ; c'était une des premières échéances de la dette contractée en 1789 et renouvelée en 1830, au profit de la masse salariée, par la caste émancipée avec l'aide des travailleurs.

C'était l'abolition définitive du droit d'aînesse et de la tutelle dans la grande famille française ; c'était la destruction des castes et la construction du peuple ; c'était le commencement de la justice.

Le suffrage universel n'existe plus ; peu importe ! Cette réaction n'est que l'épisode d'un jour. Le suffrage universel est tellement dans notre conscience, dans nos mœurs, que ses ennemis, pour détruire le fait, ont été contraints de respecter le mot, contraints même de protester hypocritement de leur vénération pour le principe.

Donc, n'importe par quelles voies, le suffrage universel nous sera rendu. Le suffrage universel, qui est l'exercice de l'égalité politique, est aussi l'instrument qui nous donnera l'exercice de l'égalité sociale.

L'égalité sociale, c'est le développement pour tous de toutes les facultés, de toutes les aptitudes, de toutes les forces du corps, de tous les dons de l'esprit.

C'est ensuite le concours et l'élection remplaçant la faveur et l'intrigue pour l'admission aux emplois.

A chacun la fonction à laquelle il est apte, selon ses facultés intégralement développées ; à chaque fonction selon son utilité matérielle, intellectuelle ou morale ; à chaque travailleur du grand atelier social, selon la somme ou la perfection de ses œuvres : Voilà l'égalité, voilà la justice.

Que l'instruction, et par suite les fonctions supérieures, ne soient plus le privilége de la fortune, et nulle voix ne s'élèvera plus contre l'inégalité des richesses. Que tous les hommes soient mis à même d'arriver à la propriété par leur intelligence, par leur savoir, par leur travail, et la propriété sera respectée et défendue par tous.

L'homme respectera l'inégalité des intelligences, qui est l'œuvre de Dieu ; mais il s'élèvera toujours contre l'inégalité sociale, tant que celle-ci sera l'œuvre exclusive de l'arbitraire humain, et ne découlera pas uniquement de l'inégalité naturelle et providentielle des facultés et des aptitudes.

La providence sociale doit être le reflet, le ministre obéissant de la providence divine. Elle doit développer avec soin tous les germes que la main mystérieuse de la nature a déposés dans les âmes humaines, et les utiliser pour l'avantage et le bonheur de tous et de chacun.

Hors de là, il n'y a pas seulement injustice et compression pour les individus, il y a encore perte immense, irréparable pour la collectivité.

Organisez d'abord le règne de Dieu et sa justice, et tous les biens vous seront donnés par surcroît.

Eugène Nus.

Nous avons mis en vente cette semaine à la Librairie phalanstérienne un ouvrage de M. Victor Hennequin, représentant du peuple, publié sous ce titre : PROGRAMME DÉMOCRATIQUE. Prix : 1 fr. 25 c.

Nous reproduisons le dernier chapitre qui est la conclusion de ce livre dont nous donnons aux annonces la table des matières.

CONCLUSION.

La France s'appelle aujourd'hui république démocratique, et nul ne la débaptisera. Si l'on croit après l'empereur Napoléon, après Charles X, après Louis-Philippe, qui ont usé, pendant la première moitié de notre siècle, toutes les formes possibles de monarchie, pouvoir installer en France une royauté nouvelle dont l'avénement ait un lendemain sérieux, — qu'on essaie.

La France restera république et démocratie ; mais ces mots ne doivent pas demeurer une stérile formule. Une branche nouvelle a poussé sur le tronc français ; stérilisée jusqu'à présent par des maléfices, il faut qu'elle produise enfin des feuilles, des fleurs et des fruits. Comme autrefois Constantin, fixant les yeux sur la croix lumineuse qui présageait la transfiguration du monde et la ruine de l'antique esclavage, les populations non-seulement de la France, mais de l'Europe et du monde entier qui se réveille, contemplent aujourd'hui ces mots radieux inscrits au firmament : *Liberté, Égalité, Fraternité !*

Elles croient y lire les noms de trois divinités qui descendront prochainement sur la terre.

Leur incarnation n'est qu'ajournée.

Les hommes qui se virent un instant maîtres des destinées françaises après février reviendront-ils au pouvoir ? Peu importe ! la démocratie française y reviendra.

Pourquoi s'en est-elle vue passagèrement écartée ?

Ne disons pas que la révolution de février fut trop clémente ; qu'elle eut tort de ne pas frapper ses ennemis ; cette clémence dans le passé devient son droit de résurrection dans l'avenir.

---

en fermant la voie aux inventions. Il fallait donc se concerter pour intimer aux philosophes (en mécanique sociale) la condition suivante :

Avant d'imprimer une théorie sociale, on en fera l'essai sur une bourgade, et si les résultats ne sont pas conformes aux promesses, le manuscrit sera brûlé en place publique et l'auteur déporté.

On n'aurait vu à cette condition nul philosophe se hasarder à courir la chance, et au lieu de fabriquer par milliers des systèmes de perfectibilité auxquels pas un d'entre eux n'ajoute foi, les savants se seraient évertués à faire quelque invention praticable ; mais en leur ouvrant la facile carrière du sophisme, en les dégageant de toute responsabilité, le monde policé s'est privé à plaisir des fruits qu'aurait pu donner le génie de quelques uns d'entre eux. Tout l'effort des écrivains a dû se concentrer sur l'art de leurrer les peuples.

Notre siècle, habitué aux flagorneries de ces sophistes, croit qu'un inventeur doit se traîner comme eux aux pieds du lecteur, mendier bassement l'indulgence, comme s'il s'agissait d'une spéculation mercantile. Cette marche vile ne saurait convenir à un véritable inventeur. Il est bien dispensé d'humble préface et de cajoleries oratoires, quand il apporte en agréable et en utile cent fois plus qu'on n'osait désirer, et sans doute chacun incline fort à dispenser de bassesses oratoires l'homme qui apporte un trésor manqué depuis plusieurs mille ans. J'ai donc dû prévenir d'abord le lecteur contre ce tribut de flatterie qu'il est dans l'usage d'exiger et dont le paiement est l'indice d'un sophisme qu'on va lui débiter.

L'état des choses ayant tourné les écrivains au commerce de sophismes, ce n'est pas eux individuellement qu'on doit blâmer de faire valoir leur industrie par les moyens usités ; il ne faut blâmer que la Civilisation, qui pervertit ceux même qu'elle nous donne pour guides et les entraîne à spéculer sur l'astuce oratoire au lieu de s'attacher aux découvertes.

FOURIER.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE : *Valéria*, drame en cinq actes et en vers de MM. Auguste Maquet et Jules Lacroix ; *Monsieur Pinchard* sur la terre d'exil. — Trois petits actes à l'ODÉON, aux VARIÉTÉS et au même THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — GYMNASE : *Manon Lescaut*, comédie-vaudeville de MM. Barrière et Marc Fournier.

J'ai bien vivement regretté ces jours ci mon professeur de rhétorique, un digne homme qui répétait sans cesse avec une voix dolente : Les latinistes disparaissent du sol français. Où sont ces temps glorieux où nos jésuites faisaient des tragédies latines et des poëmes en vers dignes d'Ennius sur les délices des dieux de l'Olympe et sur l'art de la verrerie ? qu'est devenue l'époque où saint Thomas écrivait sa *Somme* dans le langage de Sénèque ?

Le pauvre homme ! nos thêmes ne pouvaient le consoler. Il rêvait sans cesse aux beaux jours de la citation ; il nous rappelait en soupirant les agréables jeux d'esprit du jovialisme d'autrefois, dont il donnait les échantillons que voici :

Une dame demandait-elle à un jeune bachelier si les années du collége lui avaient été douces, celui-ci répondait, comme Enée à Didon :

O regina jubes infandum renovare dolorem !

Un jouvenceau venait-il à être nommé substitut ou juge suppléant par la protection de quelque gros bonnet, il remerciait avec la langue de Tityre :

.... Deus nobis hæc otia fecit !

En donnant un sou aux bons pauvres que l'on voit faire tourner les grains d'un chapelet à la porte d'une église, il fallait dire :

.... Miseris succurrere disco.

Et ainsi de suite. Il y en avait pour toutes les situations ; ce qui donnait au beau sexe une grande idée de notre intelligence. — Mais maintenant, ajoutait l'inconsolable artiste en *us*, maintenant on répond en langue vulgaire. Eh bien ! le bonhomme se trompait et me trompait. Il serait sans doute honteux de sa douleur et de ses regrets, s'il avait lu les belles citations étrusques et les belles dissertations historiques qu'a fait éclore *Valéria*.

Comme le feuilleton des grosses feuilles a saisi avidement cette occasion de revenir aux saines doctrines ! On eût cru vraiment qu'il s'agissait d'un travail historique de feu M. Rollin, tant ils ont mis d'ardeur à relever le gant et de forfanterie à étaler une érudition de collégien.

Un d'entre eux, surtout, qui avait le mot de passe littéraire au temps de Népomucène Lemercier, et qui manie aussi bien l'adjectif latin que l'adjectif français, eût attendri mon rhéteur. Ah ! comme il cite bien, celui-là, hardiment, abondamment, sans s'inquiéter du sens. Comme il a bien écrasé les éloges qu'il adressait dernièrement à *Claudie* sous un déluge de vers bizarres auxquels il prétendait que les phrases si simples et si adorables de naïveté des créations de George Sand ressemblaient parfaitement.

Certes, il y a quinze jours, le feuilleton des *Débats* avait un air de réquisitoire fort réjouissant. Et voyez un peu de quoi se plaignait le naïf critique plus fort et plus haut encore que tous ses autres émules littéraires en honnêteté et modération ? Il se plaignait d'un service immense rendu à son parti. On lui restaure une tête couronnée, une figure impériale où la vile multitude portait depuis 17 siècles des regards insolents, et il ne remercie pas, et il laisse dormir ses rivières d'adjectifs. Allons, allons, critique vétéran, vous êtes un ingrat et vous avez fait une lourde école, vous et tous ces confrères obscurantistes dont vous vous déclariez si bravement le prince, il y a bientôt quinze ans.

Mais, voyons, c'est à mon tour de parler de cette composition romaine sur laquelle on en a déjà tant dit.

Et d'abord, Valéria, c'est Messaline. Or, le nom de Messaline étant devenu un nom proverbial, ce serait, à notre avis, une impertinence d'expliquer à nos lecteurs que c'était la femme de Claude, et que les écrivains du temps ont chargé sa conscience d'une quantité d'odieuses excentricités qu'il est inutile de rappeler.

A propos de cette femme ultra-passionnée, il faudrait peut-être s'enquérir des causes qui l'ont fait tourbillonner dans cette orgie fantastique où l'ont placée les historiens. Il faudrait faire la somme des dégoûts subis par elle sous l'alcôve impériale, il faudrait

Elle n'a pas été paralysée parce qu'elle était clémente et généreuse, mais parce qu'elle manquait d'idées.

Frapper les hommes est une injustice. En politique, si l'on trouve souvent des actes odieux à condamner et à flétrir, on rencontre dans les camps les plus opposés peu de mauvaises intentions ayant conscience d'elles-mêmes.

Frapper les hommes est de plus un tort immense envers les idées qu'on veut servir : c'est ainsi que les réactions se justifient et que les représailles s'éternisent. Ne jetons pas notre geôlier dans la prison dont nous venons de sortir; démolissons-la pour qu'on n'y enferme plus personne.

Novice et malhabile dans le maniement des affaires, dans la réforme des institutions, la révolution de février a cependant converti des millions d'hommes à la République, parce qu'elle a débuté en renversant l'échafaud politique. Ignorante et généreuse, elle a gagné des partisans, sauvé l'avenir; ignorante et persécutrice, elle eût tout perdu.

Ce qui lui manquait, c'étaient des idées, ou plutôt c'était la notion claire et précise d'une idée qu'elle aimait d'instinct; *la liberté.*

La liberté dans sa forme la plus complète et la plus vivante, la liberté joignant à la théorie la pratique, à l'émancipation de l'individu la force collective des masses : c'est **L'ASSOCIATION.**

Qu'a-t-il manqué aux premiers mandataires de la révolution de février? Comprendre la portée merveilleuse, les conséquences divines de ce mot, **ASSOCIATION**, qui est l'avenir tout entier.

L'idée de l'association contient toute une politique extérieure, l'affranchissement de toutes les nationalités et leur confédération volontaire; l'association contient toute une politique, et plus qu'une politique, une économie sociale intérieure; elle groupe, conformément à la liberté, à la vérité, à la justice, tous ces hommes que l'isolement livre à l'exploitation des forts et qui n'ont accompli que la moitié de leur tâche providentielle en rompant les groupes formés autrefois sous la contrainte de l'esclavage et du servage. Nous ne voulons être ni attachés au même joug, ni seuls; unissons-nous en frères et répartissons d'après la justice absolue les produits du travail collectif : telle est aujourd'hui la devise de l'homme du peuple. Cette notion si simple, mais si féconde, enfante une agriculture, une industrie, un commerce, un enseignement, des sciences, des arts, d'un caractère entièrement nouveau.

A cette liberté d'association, éclairée, complétée par le droit de réunion, par la liberté de la presse, par toutes les libertés fondamentales, donnons pour rempart des institutions politiques assurant la souveraineté de l'opinion, la surveillance et l'intervention permanentes du peuple entier. Demandons à la volonté populaire cette ligne de conduite cherchée si longtemps dans les caprices ou les intérêts des rois; que le gouvernement, respectant l'initiative de tous, se borne à protéger l'Association, à la développer en favorisant la création sur échelle réduite de types et modèles supérieurs; désarmons les auxiliaires du passé, en donnant à la magistrature, à l'armée, transitoirement conservées, un caractère électif qui les mette en harmonie avec la fraternité; que les religions vivent de leur propre vie.

Pour que l'Association prenne son développement complet, nous aurons encore un groupe à dissoudre, celui des financiers, celui des barons de la féodalité industrielle. Nous y pourvoirons en organisant la Banque et les assurances nationales, en faisant rentrer entre les mains de l'Etat, mines, salines, chemins de fer, canaux, roulage, courtage, instruments de circulation générale qui ne sauraient devenir le privilége de quelques-uns. Nous ne le ferons pas sans indemnité conforme aux principes de l'expropriation pour cause d'utilité publique, partout où nous trouverons des droits acquis, des engagements nationaux.

Cette fonction de circulation attribuée à l'Etat ne le met nullement en possession de l'agriculture, de l'industrie, en un mot de la production, demeurée libre; elle en fait seulement l'intermédiaire universel. Cette attribution même n'est que transitoire. Un jour les associations, en se reliant, en devenant solidaires, constitueront elles-mêmes leur centre et leur unité, qui aura sa racine dans la liberté seule; mais en attendant ce travail d'organisation complète, l'Etat reste le pivot, le centre nécessaire de l'activité sociale, dans cette nature de relations qui a l'unité pour caractère indispensable.

Au produit de ses propriétés, à la rétribution des services publics organisés par lui, l'Etat joint comme ressources un seul impôt direct ayant le revenu de chacun pour base.

Telles sont les idées qui constituent pour nous l'avenir. Nous les avons consignées dans cet écrit, dont le caractère est celui d'une simple profession de foi. Si les publicistes dévoués à la démocratie veulent bien critiquer, juger notre programme, nous en montrer le complément ou la rectification dans l'histoire et dans la nature, nous aurons contribué suivant la mesure de nos forces au ralliement de tous les républicains sérieux dans le même symbole et dans la même communion.

Le jour de ce ralliement serait, pour l'opinion démocratique, celui d'un avènement sans retour et sans nouvelles épreuves.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

De la répression des fraudes dans le débit des marchandises.

M. Riché, représentant du peuple, vient de déposer à l'Assemblée le rapport de la commission *chargée d'examiner la proposition de MM. Ternaux et Riché, tendant à la répression plus efficace de certaines fraudes dans le debit des marchandises.*

On le sait, les falsifications des denrées alimentaires et des matières médicinales sont des questions sociales de la plus haute gravité, car elles intéressent au premier chef la santé publique.

On connait les ravages de ces fraudes commerciales. Depuis une vingtaine d'années surtout, on a impudemment volé et empoisonné le public de la manière la plus flagrante; des hommes de l'art, des chimistes distingués ont mille fois appelé l'attention du législateur sur les altérations pernicieuses des denrées, et le législateur, après quelques vaines tirades de tribune, n'a eu ni la hardiesse d'envisager la question d'une manière générale, ni le bon esprit d'armer la société contre d'aussi graves abus (1).

« Il y a donc quelque chose à faire! s'écrie la commission.
» Mais, ajoute-t-elle, il ne faut pas que cette phrase, par une
» singulière destinée, devienne le symbole de l'inertie, ou la
» devise de l'ajournement.»

Applaudissons à cette sage réflexion du rapport. Malheureusement, si rien n'est plus facile que d'enterrer les questions — et nous avons vu ce système mis largement en pratique par les législatures, — il ne suffit pas non plus d'avoir de bonnes intentions pour accomplir un grand acte. Il faut trouver un antidote au mal si on veut le guérir, et non point débuter par rechercher seulement les moyens de le diminuer. Aussi, MM. Ternaux et Riché et leur treize confrères de la commission en déviant du but sont-ils tombés dans d'étranges illusions. A cette question qu'ils s'adressent : « Que faut-il faire pour diminuer le mal, » ils répondent :

« Quelques-uns proposent fastueusement, comme remède, l'abolition de plusieurs impôts. Mais, en supposant que les besoins de l'Etat ou des villes permissent cette mesure, elle ne détruirait ni la concurrence qui, à côté de ses avantages immenses et de sa nécessité sociale, a l'inconvénient de solliciter quelquefois l'esprit de fraude; ni l'appât qu'offrirait toujours l'infériorité du prix des matières falsifiantes par rapport à celui des matières falsifiées. Même affranchi de taxe et d'octroi, le vin serait toujours plus cher que l'eau, le vin blanc que le poiré, le sel que le plâtre, la viande corrompue ou inférieure que la charcuterie saine et sincère. Quoique la farine de blé ne soit pas assujétie aux droits d'octroi, elle n'en est pas moins soumise à l'inexorable industrie des falsificateurs.

» .... La diminution du nombre des *intermédiaires* (*sic*) entre le producteur et le consommateur pourrait réduire la fréquence des fraudes : car à chaque station entre des mains nouvelles, la marchandise peut subir une nouvelle détérioration artificielle, ou recevoir du laps de temps une nouvelle atteinte. La multiplicité moins grande des ventes du détail à crédit rendrait plus rare cette espèce d'usure qui impose à un consommateur trop dépendant une marchandise d'un mauvais aloi ou d'un poids suspect. Mais ces deux réformes, si l'on peut trouver d'autres débouchés aux intermédiaires destitués, et si l'acquisition directe au berceau de la production ou le paiement immédiat de la chose achetée, double retour au monde primitif, peuvent être ramenés dans la société nouvelle, ces deux réformes ne peuvent être le résultat que du progrès des lumières, de la facilité croissante des communications et des relations, de l'exemple donné par des entreprises loyales et hardies, des exhortations du pouvoir : elles doivent venir des mœurs, non d'improvisations législatives. Ce n'est donc ni dans cette suppression d'impôt, objet d'un appel souvent empirique à une popularité facile, ni dans une reconstitution économique de la société, qu'il faut chercher les moyens directs, sûrs et prompts de combattre la fraude.»

Le rapport ajoute immédiatement après :

« Une inspection plus active doit figurer parmi ces moyens en s'appuyant sur une loi pénale bien combinée. »

La commission poursuit et explique ainsi sa pensée sur la loi pénale :

« C'est sur une loi pénale bien combinée que doit s'appuyer le principal levier d'une répression plus efficace des fraudes, que l'on ne peut extirper, mais que l'on doit chercher à restreindre. Les lois pénales ont aujourd'hui des détracteurs, optimistes remplis d'illusions bien douces, ou hommes qui aspirent à fonder un monde moral autre que celui qui existe depuis six mille ans. Ils oublient que si le Code pénal n'empêche pas tous les délits, on ne voit pas les innombrables délits qu'il empêche. »

Ces quelques citations donnent tout l'esprit et toute l'économie du rapport de M. Riché.

Que prouvent-elles?

Elles prouvent de la manière la plus frappante la confusion qui règne dans les idées de la majorité parlementaire.

La majorité ignore si *l'abolition des impôts* est une chose bonne ou mauvaise, elle trouve que la *concurrence* a des avantages et des inconvénients, elle constate que le vin sera toujours plus cher que l'eau et que le bon marché des marchandises n'empêchera pas la fraude; elle affirme que la diminution des *intermédiaires* pourrait réduire la fraude, mais elle craint que ces intermédiaires ne lui retombent sur les bras; elle suspecte le *crédit* que les marchands font aux petits consommateurs, elle le traite d'usure; mais pour guérir ces deux maux elle trouve que le *monde primitif* et la *société nouvelle* sont bien éloignés.

Découragée, la commission se rabat sur les lois pénales, car elle n'est pas *optimiste*, ni remplie d'*illusions douces* et n'aspire nullement à fonder *un monde moral autre que celui qui existe depuis six mille ans.*

Elle augmente donc les peines personnelles et pécuniaires qui existent déjà et déclare que ce sont là « les moyens directs, sûrs et prompts de combattre la fraude. »

Mais ici encore la commission tombe dans le chaos, car il n'existe qu'*une seule* pénalité contre « les félonies mercantiles les plus dangereuses, » mais la commission se garde bien de la proposer; cette unique pénalité la voici :

FERMETURE IMMÉDIATE DE LA BOUTIQUE.

Ainsi la nouvelle loi, si elle est adoptée, comme toutes les lois faites en dehors des principes de la reconstitution économique de la société, n'aboutira à aucun résultat sérieux. Les statisticiens pourront enregistrer quelques poursuites de plus, voilà tout. De 1845 à 1850, il y a eu à Paris 7,535 poursuites pour fraudes dans le débit des marchandises; ce nombre sera porté à 40,000 si l'on veut, et après?

Et après comme avant, les consommateurs, les consommateurs pauvres surtout, continueront à être empoisonnés et spoliés.

O *illusions douces* de la majorité!

Perreymond.

(1) Voir la discussion du 10 juin 1838, à la Chambre des députés, etc., etc.

La boucherie de Paris.

La commission municipale de Paris a pris, dans sa séance de vendredi 6 mars, une délibération par laquelle elle déclare qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle réglementation du commerce de la boucherie de Paris; que cette réglementation devra être immédiatement étudiée par l'administration dans un système qui constitue une surveillance suffisamment active et efficace pour empêcher la mise en vente de toute viande malsaine; qu'elle devra se combiner avec toutes les mesures qui peuvent concourir à assurer l'approvisionnement complet et régulier en

---

rendre compte des bizarreries sans nom enfantées par l'ennui de l'oisiveté et la possibilité de réaliser les plus monstrueux défis d'une imagination blasée. A notre époque si pudibonde, on raconte parfois d'assez stupéfiantes énormités exécutées par les oisifs de deux sexes.

C'est là un problème d'un intérêt suprême; mais il est inutile de chercher à le résoudre aujourd'hui, puisque la Valéria de MM. Jules Lacroix et Auguste Maquet n'a rien de commun avec la Messaline antique. La femme de Claude est ici chaste et pure, son épouvantable réputation n'est due qu'a une ressemblance parfaite avec Lysisca, courtisane grecque venue de Crête pour aimer le danseur Mnester.

Dès le premier acte, on nous ouvre à deux battants l'intérieur politique de la cour de Claude. Deux affranchis, Narcisse et Pallas, deux parvenus, se disputent la puissance et font mouvoir à leur gré cette masse pourprée et dorée, plus sotte et plus lâche que l'autre masse. Ils s'entendent pour accuser un jeune sénateur dont la vertu les blesse; Silius, qui porte dans son cœur l'amour de la République, les gêne, il faut qu'il soit condamné; il est pur de tout crime, qu'importe : il déplaît au gouvernement, c'est assez.

Mais voici l'empereur; il vient remplir ses fonctions de grand juge : c'est la partie critique, la principale satyre de la pièce qui commence. Regardez cet idiot, il est décoré du titre de César-Auguste; il est la clef de voûte de l'immense empire; c'est un souverain pontife, un juge suprême, plus encore, c'est un dieu. Voyez-le à l'œuvre : voici une députation de Bythiniens qui viennent adresser je ne sais quelle réclamation urgente au chef de l'Etat; ils ne plaisent pas à César, et César les renvoie en les ajournant à quatre ou cinq ans.

Après les Bythiniens paraît le danseur Mnester accusé d'avoir refusé le tribut de son art; cette fois la cause a de l'intérêt pour le juge : il écoute complaisamment et se montre fier de la sentence puérile qu'il prononce avec gravité.

C'est maintenant au tour de Silius, le jeune ennemi des deux affranchis, Silius l'ardent républicain. On a fait une perquisition à son domicile et on y a trouvé les bustes de Brutus et de Cassius, — deux anarchistes, deux gredins! dit à peu près l'empereur, c'est une vilaine affaire. Heureusement pour Silius, Valéria s'éprend d'amour pour lui, pour sa grandeur d'âme, pour sa fermeté aux prises avec toute cette bassesse de cour, avec toute la corruption des satisfaits du temps.

De quelle matière sont ces deux bustes? dit-elle. — En bronze de Corynthe. — Alors ce sont des œuvres d'art et je les ai aussi dans mon vestibule. — En ce cas, dit Claude, c'est différent; je m'en procurerai de pareils, puisque les républicains sont si beaux en bronze.

L'accusation continue; on a trouvé dans ses parchemins des paroles injurieuses à la majesté impériale. — Qu'est-ce que cela peut me faire, dit l'idiot, les injures d'un homme à moi qui suis dieu? On a découvert de plus une lettre toute récente où il accable de mépris la personne de l'impératrice. Cette fois, malgré Valéria, Claude le stupide s'émeut et condamne le noble jeune homme à combattre contre un tigre et deux lions.

Cette scène est belle et largement conçue. Le contraste est parfait entre ces âmes basses et venimeuses et ce grand cœur luttant avec la tourbe impure qui compose les cours de tous les temps. Certes, ce n'est pas dans la scène où l'on voit Lysisca lascive préluder sur la scène à son métier de courtisane qu'est le danger pour l'ordre tel que l'entendent certains personnages de notre époque, mais bien dans ce parallèle dramatique d'un homme libre et fier avec l'autorité lâche et ombrageuse qui lui tend honteusement des piéges.

Eh quoi! messieurs de la commission d'examen, vous n'avez pas compris tout ce qu'il y avait de terrible pour la morale officielle à laisser dévoiler d'aussi étranges tableaux? Quelle pitié! Laisser découronner de la sorte une autorité aussi grandiose, aussi complète, aussi bien fournie de toutes les splendeurs de convention!

Un homme a donc pu être à la fois empereur du monde, souverain Pontife et grand juge; une créature humaine a donc été traitée de son vivant à l'égal de Dieu, n'étant en effet qu'un idiot, qu'un imbécille, qu'une bête brute? Comment voulez-vous, après un tel exemple, avoir confiance, non plus seulement aux souverains héritiers du hasard, mais encore aux élus devant qui les grands du siècle feignent un moment de se prosterner.

Au second acte, Valéria, qui ne peut supporter le poids du mépris de Silius sorti vainqueur de son combat à l'amphithéâtre, se rend voilée à son domicile. Elle lui explique comment elle, qui est appelée heureuse et auguste, a été le jouet du destin; comment cet homme, auquel elle a été mariée encore enfant, fut un beau jour ramassé à terre comme parent de l'empereur et porté au trône par une burlesque fantaisie du peuple. Elle dépeint ses tortures et ses dégoûts à côté de ce malheureux pour lequel les acclamations se sont si rapidement changés en huées. Que ne ferait-elle pas cependant si elle voyait son sort associé à celui d'un noble cœur? Quand elle quitte Silius, celui-ci l'admire et l'aime; il est prêt à tout entreprendre pour lui plaire.

Cependant l'affranchi Pallas qui veut la perdre au profit d'Agrippine l'a fait suivre, et par hasard, au lieu de Valéria, il trouve la courtisane Lysisca reconduisant son amant Mnester, le danseur. Il s'aperçoit de l'erreur; mais la ressemblance est si frappante qu'il fait enlever cette dernière pour perdre l'impératrice dans l'esprit de l'idiot couronné.

En attendant il répand le bruit que l'impératrice a été surprise avec le danseur. Cette bourde vaut au bouffon les hommages empressés des courtisans. Vous le voyez, rien ne manque à cette œuvre de haute comédie. Un pouvoir ballotté en tous sens, au gré des affranchis; un peu plus tard les affranchis seront des ennuques, plus tard encore des usuriers; on voit là des courtisans agenouillés devant un bouffon soupçonné de haute faveur, des dénonciateurs, des fourbes, que sais je encore?

Rien n'y manque, pas même une tentative menteuse de fusion entre le petit Œnobarbus Néron, fils d'Agrippine, et Britannicus, fils de Messeline. Décidément c'est là une pièce fort dangereuse, et la morale officielle était en défaut le jour où la toile des Français s'est levée la première fois pour laisser passer Valéria.

Les plans de Pallas réussissent. L'empereur voyant Lysisca dans les bras du danseur, trompé par l'incroyable ressemblance, signe un arrêt de divorce et de mort préparé à l'avance contre Valéria. Puis, au quatrième acte, les choses viennent à changer de face, l'affranchi Narcisse dont les projets sont contraires à ceux de Pallas, fait arrêter son ancien confère d'esclavage et offre ses services à l'impératrice qui, s'étant de son côté assuré l'armée et la marine, disgracie l'ancien ministre. Celui-ci cherche au moins à surveiller la personne de Claude; car, dit-il, un idiot du sang d'Auguste est un excellent prétexte à révolution.

Messaline va donc régner au nom de son fils, et pour lui assurer un protecteur elle offre sa main à Silius. Au moment où tout va s'arranger à la satisfaction des deux amants, un [illegible] de Silius,

viande de bonne qualité et au meilleur marché possible, etc., etc..... En un mot, la commission municipale de Paris déclare que la question doit être mise à l'étude. Ce n'est pas trop s'aventurer. Il y a bien 36 ans que l'on étudie la question de la liberté du commerce des boissons : on pourra bien consacrer quelques années encore à la question de la liberté de la boucherie.

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

UN CONTRAT ENTRE L'ÉTAT ET UNE COMPAGNIE FINANCIÈRE.

Lundi dernier, à propos d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 125,136 fr. 78 c., pour remboursement à la compagnie de la canalisation de l'Oise, M. Versigny a raconté à la tribune l'histoire très édifiante de la compagnie des trois canaux. Nous la résumerons pour l'édification de nos lecteurs. On pourra voir par cet exemple de quelle façon des délégués souverains peuvent engager leurs mandants sans qu'il reste à ceux-ci aucun recours.

C'était en 1821; l'Etat, pour se procurer les fonds nécessaires aux travaux des canaux de la Somme, de Manicamp, des Ardennes et de la canalisation de l'Oise, passe avec une société de capitalistes représentés par M. Urbain Sartoris, un contrat dont voici les principales clauses :

1° Les capitalistes devaient payer, aux époques et par à-compte convenus, les sommes jugées nécessaires à l'accomplissement des travaux, montant ensemble à 17 millions 600 mille francs ;

2° L'Etat se chargeait de diriger et d'exécuter tous les travaux dans un délai convenu.

3° Il devait compléter la somme déterminée si elle était insuffisante, et rembourser à la compagnie l'excédant si les dépenses n'atteignaient pas le chiffre convenu.

4° L'Etat s'engageait à servir un intérêt de 6 p. 0/0; 1/2 p. 0/0 de prime et 1 p. 0/0 d'amortissement pendant 33 ans.

5° Dans les cas d'insuffisance des produits pour solder l'entretien, les réparations, les frais d'administration, les intérêts, les primes et l'amortissement, l'Etat devait y pourvoir par les fonds du budget.

6° En cas d'excédant des recettes sur les dépenses de toute nature, cet excédant appartient à la compagnie et doit lui être versé sans aucune condition.

7° De plus, pendant 50 ans, après l'amortissement opéré, la compagnie doit partager avec l'État la moitié des produits de toute nature.

M. Versigny n'a pas eu de peine à montrer tout ce qu'il y avait de léonin dans ce contrat dont les bases sont explicitement condamnées par le code civil dont l'article 1,855 est ainsi conçu : « La convention qui donnerait à l'un des associés la totalité des bénéfices est nulle. — Il en est de même de la stipulation qui affranchirait de toute contribution aux pertes les sommes en effets mis dans le fonds de la société par un ou plusieurs des associés. »

Or, voici quel est le cas particulier sur lequel M. Versigny s'appuyait pour demander la réduction du crédit à 26,632 fr. Depuis 1839, une seule année, 1848, a présenté un déficit. Les bénéfices des années 1839 et suivantes, jusqu'à 1847, montant ensemble à 2,173,767 fr. 15 c., ont été versés intégralement dans la caisse de la compagnie, indépendamment de l'intérêt à 6 0/0 et de la prime de 1/2 0/0 stipulés. En 1848, il y a eu un déficit de 98,504 fr., auquel l'Etat a dû faire face avec les fonds du budget. 1849 ayant donné un bénéfice de 125,136 fr. 78 c., la compagnie le réclame aux termes de son contrat, et la demande de crédit présentée lundi a pour objet de faire les fonds de ce versement. M. Versigny a indiqué nettement quel était le véritable but de son amendement. Le contrat ne peut pas être interprété de deux manières : les intérêts des capitalistes y sont sauvegardés par les stipulations les plus catégoriques. Mais M. Versigny voulait simplement obliger le ministre à se laisser actionner par la compagnie, et à soumettre ainsi l'affaire aux juges naturels de tout contrat, aux tribunaux, qui, selon toute apparence, appliquant les principes du Code civil, auraient prononcé la nullité d'un contrat si clairement entaché de conditions léonines.

La commission et le gouvernement n'ont pas contesté le caractère regrettable, *désastreux* du contrat; mais ils se sont retranchés derrière le respect dû aux engagements. M. le président Dupin n'a pu s'empêcher de s'écrier lui-même : « C'est donc à perpétuité ? Cet état de choses n'aura donc pas de fin ? » Le rapporteur lui a répondu que, *malheureusement*, les bénéfices seront encore absorbés dans leur totalité pendant vingt ans : c'est seulement à partir de cette époque que les cinquante ans de jouissance commune commenceront. Il y en a donc encore pour soixante-dix ans : telle est la position faite aux contribuables par les délégués souverains de 1821. Sur la demande de quelques membres de la droite, demande appuyée par la commission, l'Assemblée a repoussé l'amendement de M. Versigny par la question préalable, adoptée à 415 voix contre 206.

Propositions et projets de loi.

La proposition de M. A. Thouret, relative aux secours et pensions à accorder aux sapeurs-pompiers victimes de leur dévouement, a donné lieu, de la part de la commission chargée de l'examiner, a un nouveau projet qui a été discuté dans les deux séances de mardi et de mercredi. L'adoption inopinée d'un amendement de M. Bouhier de l'Ecluse, qui substitue le département à la commune pour la responsabilité financière de ces secours ou pensions, a fait ajourner la suite de la discussion.

Dans la séance de mercredi, on a repoussé la prise en considération de la proposition de M. Sautayra tendante à modifier le droit prélevé par les hospices sur les recettes des théâtres, bals, concerts, etc. Dans l'état actuel, ce droit est prélevé sur la recette brute, et il en résulte que très souvent des entreprises paient un droit très fort, alors même qu'elles sont en perte. M. Sautayra demandait que le droit fût plus élevé, mais qu'il ne portât que sur le bénéfice net. M. Dupin, qui avait quitté le fauteuil pour la tribune, a combattu cette proposition au nom de la charité publique, dont le budget, a-t-il dit, est toujours insuffisant.

Dans la séance de jeudi, M. de Riancey, au nom de la commission chargée de l'examen de la loi organique sur la garde nationale, a présenté un projet de loi transitoire destiné à ajourner les élections qui devaient avoir lieu, aux termes de la loi, avant le 5 avril prochain, jusqu'après l'adoption de la loi organique.

Le gouvernement, il y a quelques jours, avait paru disposé à laisser faire ces élections sous l'empire du décret du gouvernement provisoire, et la commission s'était vivement émue de cette disposition par trop libérale, et trois fois le ministre fut interpellé par elle à ce sujet. M. de Riancey expose en ces termes les oscillations de volonté du gouvernement : « M. le ministre actuel de l'intérieur avait cru qu'il était de son devoir de faire procéder aux élections générales. Cette résolution, énoncée comme une intention non encore définitivement arrêtée lors de la première communication, présentée dans la seconde comme une détermination formelle du cabinet, a été complétement abandonnée ensuite. » Il est impossible d'exprimer une critique d'une manière plus poliment sanglante.

Néanmoins, le gouvernement n'ayant pas voulu se charger de présenter la loi transitoire d'ajournement, la commission a dû en prendre l'initiative. L'urgence a été demandée; le ministre n'a pas dit mot, et la discussion a été fixée au samedi suivant.

Dans la même séance, l'assemblée a pris en considération la proposition de MM. Pidoux et Vaudoré relative à la police des cafés, cabarets et autres débits de boissons à consommer sur place. Il n'est pas difficile de reconnaître que les nouvelles dispositions compressives réclamées sont réellement dirigées contre la propagation des idées *démagogiques* et subversives, et que les considérations de moralité invoquées dans les rapports et à la tribune ne sont qu'un manteau sous lequel on essaie vainement de masquer de nouvelles attaques à la liberté. M. V. Hennequin a combattu la prise en considération, bien que, a-t-il dit, l'application d'une pareille loi lui parut de nature, par les mécontentements qu'elle suscitera, à contribuer, avec beaucoup d'autres mesures, au réveil inévitable de l'esprit démocratique en France.

M. Nadaud s'est élevé avec beaucoup de force contre ceux qui prétendent attribuer aux classes populaires le monopole des excès et de la débauche. Il a soutenu, et nous sommes de son avis, qu'il y a au moins autant, sinon plus, de moralité en bas qu'en haut. Plusieurs parties de son discours lui ont valu des interruptions dont le caractère est suffisamment marqué par la citation suivante, prise au *Moniteur* : « VOIX DIVERSES : A l'ordre!... à la question !... au cabaret !... au bouchon !... »

Voici un des passages du discours de M. Nadaud ; il est juste de dire que ce passage n'a pas été interrompu ; seulement il a été suivi des cris : *à la question*, venant de la droite :

« Messieurs, si vous craignez la contagion des vices, si vous voulez sérieusement garantir la société et travailler à la régénération sociale, ne vous occupez ni des cafés, ni des cabarets, *occupez-vous des écoles* (assentiment à gauche), occupez-vous des travailleurs, des classes laborieuses; faites que l'homme qui travaille depuis le matin jusqu'au soir puisse vivre honnêtement de son travail; faites qu'il trouve ce dont il a besoin chez lui, comme vous le trouvez chez vous; faites que les enfants du pauvre reçoivent la même éducation que les vôtres, et il n'y aura plus besoin de police des cabarets ni de nouveaux agents de répression. Les mauvais lieux se fermeront d'eux mêmes, car on mettra autant de soin à les fuir qu'on semble mettre d'empressement à les rechercher. Faisons que les hommes, à quelque état et à quelque rang qu'ils appartiennent, aient un égal souci de leur dignité. Nul n'est meilleur gardien de notre honneur que nous-mêmes. Croyez-moi, messieurs, si tous les hommes avaient leur existence garantie, si, dans chaque famille pauvre, on trouvait le pain du corps et de l'intelligence, la subsistance et l'instruction, les hommes livrés au vice passeraient pour seuls coupables de leur déchéance morale.

» Aujourd'hui, il faut les plaindre et non les blâmer; ils éveillent dans toutes les âmes de profondes compassions, parce qu'ils accusent la misère de les avoir poussés au mal, et que personne, personne, entendez-vous, ne peut dire que la misère n'est pas une des cause de leur dégradation. Pensez-vous que l'homme qui s'abandonne à l'inconduite n'a pas honte de lui-même? Croyez-vous qu'il ne rougit pas de son état d'abjection et qu'il n'espère pas, chaque jour, en sortir pour regagner la confiance et l'estime de ses frères? Mais quand cet homme a tout tenté pour revenir au bien, quand il s'est usé en efforts de toutes sortes dans cette lutte contre la misère acharnée, et que cette misère s'est toujours redressée devant lui comme l'obstacle invincible de son salut, faut-il user seulement de répression à son égard, faut-il l'abandonner aux sollicitations incessantes du crime? Je ne le pense pas. »

Nous ne dirons rien de l'explosion provoquée sur les bancs de la droite par un passage du discours de M. Nadaud relatif à cette plaie honteuse qui s'étale tous les soirs aux yeux de tous sur les trottoirs de nos grandes villes civilisées et qui clouent la honte au front de nos orgueilleuses capitales. Quel respect pour... les apparences ! A la manière dont M. Nadaud a été apostrophé par ses collègues et admonesté par le président, nous jugeons prudent de nous abstenir sur une question si susceptible de blesser la délicate chasteté de la société officielle.

La proposition de MM. Pidoux et Vaudoré a été prise en considération par 441 voix contre 203.

Dans la séance de vendredi, M. Desmousseau de Givré a prétendu que le réglement avait été violé la veille dans celle de ses dispositions qui défend d'apporter des pétitions à *la barre*; que depuis qu'il n'y a plus de barre dans l'intérieur des séances, cette expression doit s'entendre des abords extérieurs du palais. Cet incident n'a pas eu de suite.

Après le vote d'une loi relative à la répartition d'un reliquat de l'indemnité mexicaine, l'Assemblée a entendu des rapports de pétitions.

La pétition de la famille Lesurques sur laquelle M. Laboulie a déjà présenté un remarquable rapport a été ajournée jusque après la décision de l'Assemblée sur la proposition de MM. Favreau et Riancey relative à la réhabilitation.

SÉANCE DE SAMEDI. — La discussion de la loi transitoire sur les élections de la garde nationale a été très vive et très longue. MM. Madier de Montjau, Jules Favre, de Lamartine, Lamoricière et Cavaignac ont combattu cette loi qui a été soutenue par M. le ministre de l'intérieur, M. de Riancey, rapporteur, et M. Baze. La loi a été adoptée au scrutin, par 418 voix contre 239. Quand il s'agit de limiter une liberté, d'amoindrir le suffrage universel, la majorité retrouve toute sa cohésion. La gauche ne pouvait que protester : elle l'a fait éloquemment et dignement.

Allyre Bureau.

Nous avons parlé dans le temps de l'intention attribuée au gouvernement de proposer à l'Assemblée le remboursement des 45 centimes de 1848. M. Berryer a cru faire une chose habile en soufflant, au nom du parti légitimiste, cette initiative à l'Elysée. Mais comme le budget, au lieu de présenter un excédant, présente un déficit, il fallait bien prendre quelque part les 174 millions que l'on veut rendre. M. Berryer propose de faire les fonds du remboursement qui aurait lieu en quatre ans au moyen d'une aggravation de l'impôt sur le sel. Au point de vue même de l'habileté, la proposition de M. Berryer ne nous paraît pas heureuse, et nous doutons fort qu'elle valut une grande popularité à son auteur. Mais, de plus, cette proposition en a suscité d'autres qui ont aussi pour base le remboursement des 45 centimes, mais qui, au lieu de prendre d'une main aux contribuables pour leur rendre de l'autre, évoquent la restitution du fameux milliard des émigrés dont vingt cinq ans n'ont pas amoindri l'impopularité dans les campagnes. Nous ne doutons pas que, si le principe du remboursement est admis, la proposition de M. Berryer n'ait plus de chances d'être adoptée par l'Assemblée que celles de ses adversaires ; mais encore une fois ce qui ressortira de plus clair aux yeux des contribuables, c'est le rétablissement de l'impôt sur le sel, et non pas le remboursement des 45 centimes qui, de cette façon, ne serait profitable qu'aux plus riches contribuables, à ceux que l'impôt des 45 centimes a grevés d'une somme supérieure à 50 francs. M. Latrade fait dans le *National* de vendredi un calcul duquel il résulte que sur huit millions de contribuables qui ont supporté les 45 centimes, un million 190 mille seulement auraient à recevoir plus qu'ils n'auraient à payer, tandis que 2,300,000 réaliseraient une perte de 23 fr. 35 c.; 2 millions, une perte de 21 fr. 10 c.; 1,250,000 une perte de [illegible] fr. 60 c., et 1,260,000, une perte de 3 fr. 10. On serait tenté de se

---

Cécina, paraît.

Ce Cécina a eu jadis une nuit de la belle Lysisca. En voyant l'impératrice il croit reconnaître sa vierge folle. Un mot de lui détruit tout. Silius fuit Valéria, et la pauvre femme effrayée de se voir toujours poursuivie par cette insulte qu'elle ne peut parvenir à s'expliquer, se sauve à moitié folle dans la campagne de Rome.

Nous la retrouvons au dernier acte désespérée de laisser en mourant, car elle va mourir, une réputation ternie à son fils Britannicus ; désespérée encore plus, peut-être, de ne pouvoir se laver de son opprobre aux yeux de celui qu'elle aime. Heureusement Narcisse, qui veut rattraper le pouvoir, s'est mis en quête du mot de cette énigme ; il a suivi Pallas et a vu Lysisca. — Venez, dit-il à l'impératrice, venez vous montrer au peuple à côté de votre fatale ressemblance, je puis vous rendre aujourd'hui votre réputation sans tache.

Silius qui cherche Valéria a tout entendu. Il accourt, pénétré de remords ; la pauvre amante à sa vue ne lui dit que ce simple mot : — *Vois-tu?* A ce moment les applaudissements tonnent ; jamais Rachel n'avait aussi puissamment impressionné son public. Ces deux syllabes produisent au milieu de ce cauchemar de crimes un réveil d'espérance et de bonheur, un repos de l'âme, un éclair de joie enthousiaste impossible à rendre.

Cet espoir cependant ne tarde pas à s'éteindre. L'infernal Pallas, aidé d'Agrippine, a fait disparaître toutes les preuves de l'existence de Lysisca, on a tranché la tête à son cadavre, on a tué ses amants Mnester et Cécina. Valéria n'a plus qu'à mourir et elle se tue.

Avec de pareils ressorts, avec une enchanteresse comme Rachel, il y a plus qu'il n'en faut pour faire tressaillir une salle comble de sept heures à minuit. Que vous dirais-je de la grande tragédienne qui n'ait pas encore été dit ? Elle a été d'une puissance et d'une beauté sans bornes. Elle a porté avec un art égal, c'est-à-dire sans égal, la pourpre impériale et le clinquant décolleté de la fille de joie. Elle s'est montrée si majestueuse de chasteté et si hardie de débauche, que nous doutons encore si nous avons vu le même corps et la même tête dans ces deux rôles si différents. Il y a dans cette femme si artistement sculptée du génie et des passions assez pour idéaliser et glorifier une douzaine d'artistes ordinaires. On pourrait dédoubler bien des fois un talent aussi multiple avant de l'épuiser.

Disons aussi que Provost est entré parfaitement dans son rôle. Beauvallet et Ballande ont rendu largement ces physionomies perfides, sans foi et corrompues des deux affranchis. En somme, *Valéria* est un succès comme le Théâtre-Français n'en avait pas vu depuis bien des années. Et pourtant il y a dans ce drame un gros défaut ; il faut que l'intérêt soit bien soutenu pour le voiler ; les vers en sont plats et bigarrés de pièces et de morceaux : ils semblent avoir été taillés à froid dans la prose, tant le travail s'en fait sentir. Ces messieurs, soit dit en passant, ont manqué là une fameuse occasion de ne pas rimer.

Monsieur Pinchard, ce type d'actualité étranglé par la censure au moment où il allait se manifester à la Porte-Saint-Martin, est rendu à la vie par l'hospitalité de nos frères belges. La pièce se répète activement au théâtre des galeries Saint-Hubert à Bruxelles, et M. Ferdinand Dugué vient de s'y rendre pour diriger les artistes qui doivent en remplir les rôles.

En vérité, c'est du meilleur effet de voir les citoyens d'un gouvernement monarchique prendre sous leur protection les artistes que frappent l'intolérance ombrageuse et le casuisme hébété de fonctionnaires républicains. Courage ! voici les temps qui reviennent où les glorieux littérateurs de France étaient obligés de s'exiler pour produire. La précaution réussira-t-elle mieux aux gouvernants d'aujourd'hui qu'aux ministres poudrés de l'ancien régime ? J'en doute.

Il ne me reste plus grande place pour parler des petits actes. Mais ce n'est pas ma faute, c'est à *Valéria* qu'il faut s'en prendre.

Au même *Théâtre de la République*, nous avons eu une petite comédie en vers de commençant de MM. Pol. Mercier et Marc Fournier. Christian et Marguerite sont deux époux comme il y en a eu souvent, s'ennuyant beaucoup l'un de l'autre. Seulement, ces deux conjoints-ci avaient eu avant la bénédiction chacun un idéal. Mes gaillards finissent, comme dans un roman d'Alphonse Karr, par se reconnaître mutuellement pour le héros et l'héroïne de leur première passion. Ceci ne fait pas trop l'éloge du mariage ; et je crains bien qu'on ne finisse par découvrir dans mes auteurs deux ennemis de la famille.

L'*Odéon* a donné une pièce de carnaval intitulée *Pierrot*, de MM. Lefranc et Decourcelle. C'est un avocat jovial qui a parié de conserver son costume de pierrot vingt-quatre heures après le bal. Il reçoit des visites costumé ainsi, il va même plaider recouvert de sa robe noire bien entendu ; enfin, il gagne son pari et une femme. La chose est fort gaie.

Aux *Variétés*, Mlle Flore a fait une rentrée très-divertissante dans *la Femme de ménage* en compagnie de Leclère, l'excellent Saint-Amaranthe de la *Chasse au roman*.

Enfin le *Gymnase*, mais cette fois la chose est grave et me fait regretter plus que jamais l'accaparement du drame romain qui s'est étalé, sans que je m'en aperçoive, sur les six colonnes qui m'étaient réservées ; enfin le Gymnase vient de représenter, avec Mme Rose Chéri, la *Manon Lescaut* de MM. Barrière et Marc Fournier. J'espère que voilà un titre qui promet. A-t-il tenu? Vous comprenez bien que j'aurais scrupule de trancher la question en deux lignes. D'ailleurs, en voici bien assez pour cette fois.

Antony Meray.

NOUVEAU PONT SUR LE NIAGARA. — Un pont suspendu, construit en face de Queenston, sur la rivière Niagara, à quelques milles au-dessous des chutes, vient d'être livré à la circulation. La distance entre les piliers qui le soutiennent est de 1,043 pieds. Dix câbles, composés de 250 fils et pouvant chacun porter 4,300 livres, sont fortement fixés dans le roc et viennent passer sur les piliers. Le tablier, dont la largeur est de vingt pieds, est retenu par des baguettes de fer. Le tout présente un aspect de merveilleuse légèreté en même temps que de grandeur.

demander que si M. Berryer, au lieu de chercher de la popularité, n'a pas voulu jeter un nouveau défi à la vile multitude.

M. Demesmay démontre aussi par des chiffres, dans une lettre publiée ce matin samedi par le *Journal des Débats*, que la proposition de M. Berryer consiste à prendre aux pauvres pour rembourser les riches.

Au surplus, il paraît que la plus grande partie de la droite elle-même ne dissimule pas le mécontentement que leur cause cette proposition.

P. S. — MM. Rey de la Drôme et Saint-Rommé proposent de rembourser les 45 centimes au moyen d'un impôt sur le capital mobilier, tel que rentes sur l'Etat, créances hypothécaires et chirographaires, etc.

Allyre Bureau.

Fermeture du cours de M. Michelet.

Par arrêté ministériel en date du 12 mars, le cours de morale et d'histoire professé au collége de France par M. Michelet a été suspendu. Le ministre a pu appuyer son arrêté sur les délibérations prises par l'assemblée des professeurs du collége de France, qui, après avoir exigé de M. Michelet des explications sur la manière dont il faisait son cours, ont déclaré, par 17 voix sur 21, que ces explications ne leur paraissaient pas satisfaisantes. Il est vrai que sur la seconde question, de savoir s'il y avait lieu d'en référer au ministre, 18 membres ont eu le *rare courage* de se proncer pour la négative. Mais il n'en restait pas moins acquis que les *tendances* du cours de M. Michelet étaient désapprouvées par la grande majorité de ses propres collègues. Dès-lors, le ministre aurait eu trop mauvaise grâce à refuser plus longtemps une exécution impérieusement sollicitée par les chefs de ce parti qui ne connait, pour *régulariser* l'essor de l'esprit humain, que le bâillon et l'éteignoir.

Jeudi dernier, jour où devait avoir lieu le cours de M. Michelet, les étudiants ont trouvé la porte fermée et des agents de police surveillant les alentours du collége de France. Ils se sont immédiatement retirés dans la grande cour de la Sorbonne, ont improvisé une pétition qui a été immédiatement couverte d'environ deux cents signatures, et se sont dirigés, avec ordre et calme, au nombre de 1,000 ou 1,200, vers le palais Législatif. Sur la place de Bourgogne, la pétition a été remise entre les mains de MM. Versigny et Noël Parfait. M. Versigny a chaleureusement félicité les jeunes gens de l'ardeur qu'ils montraient à défendre la cause sacrée de la liberté de penser.

Après avoir envoyé des délégués aux différents journaux républicains pour leur remettre le texte de leur pétition, les étudiants se sont dispersés d'eux-mêmes, et sont rentrés dans le quartier Latin, sans qu'aucun incident regrettable ait troublé le caractère généreux et pacifique de cette manifestation.

Allyre Bureau.

La pétition, déposée sur le bureau de l'Assemblée par M. de Versigny, au commencement de la séance de jeudi, est ainsi conçue :

Aux citoyens Représentants du Peuple,
les Elèves des Ecoles.

Citoyens,

La liberté de penser vient d'être violée par la suspension du cours de M. Michelet.

Nous, soussignés, élèves des Ecoles, nous en appelons de cette décision arbitraire par devant l'assemblée souveraine des Représentants du Peuple, et nous protestons.

(Suivent dix pages de signatures.)

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

La grande question de l'organisation intérieure de l'Allemagne est toujours en suspens, et ne paraît nullement s'acheminer vers une solution prochaine. Les cabinets de Vienne et de Berlin continuent à échanger des notes. La Prusse pose pour ultimatum la parité complète des deux grandes puissances, et notamment la présidence alternative, sinon elle demande le retour pur et simple à l'ancienne diète. L'Autriche attache une importance toute particulière à la conservation de la présidence, et repousse le retour à l'ancienne diète avec autant d'énergie qu'elle en mettait à le demander avant le traité d'Ollmutz.

Une séance plénière définitive devait avoir lieu le 8 mars à Dresde ; mais comme le prince de Schwartzemberg et M. de Manteuffel n'ont pas pu parvenir encore à s'accorder, il est vraisemblable que cette séance aura été ajournée.

La question de l'entrée de l'Autriche avec tous ses Etats dans la confédération ne viendra à l'ordre du jour que quand les puissances allemandes seront elles-mêmes tombées d'accord.

On dit que le prince de Schwartzemberg est fort contrarié de la tournure que prennent les conférences de Dresde et qu'il est aux regrets d'avoir accepté l'entrevue d'Ollmutz. « M. de Manteuffel était très modeste, aurait-il dit, lorsqu'une armée autrichienne était concentrée à la frontière de Silésie ; maintenant que cette armée s'est retirée, il a repris courage et veut que la question soit décidée en faveur de la Prusse. Si l'Autriche eût déclaré la guerre, les bonnes lames de ses soldats auraient coupé le nœud gordien, tandis que la diplomatie ne fait que le rendre plus inextricable. »

— On écrit de Vienne, 10 mars, à la *Nouvelle Gazette de Prusse*, que la correspondance ministérielle autrichienne et la Gazette de l'empire désavouent formellement les bruits d'une intervention de l'Autriche dans la Suisse et le Piémont.

L'Autriche continue à fortifier sa position militaire en Italie. Elle augmente l'effectif de ses troupes dans la Romagne. On parle de l'occupation prochaine d'Alexandrie (Piémont) par les Autrichiens.

Les complications de l'Allemagne, de l'Italie, de la Suisse et du Piémont ne suffisent point encore à l'activité fiévreuse du prince de Schwartsemberg qui menace la Porte Ottomane de mettre lui-même l'ordre dans les provinces du nord de la Turquie, si celle-ci ne parvient pas à mettre fin aux mouvements insurrectionnels de ses provinces. Or, il est notoire que ces troubles sont provoqués par les menées de l'Autriche et de la Russie qui fournissent, l'une des armes, l'autre de l'argent aux insurgés, et qui ne désirent rien tant qu'un prétexte pour envahir ces contrées, objet de leur convoitise constante.

ANGLETERRE.

La situation du ministère est toujours très incertaine. Malgré leur impuissance à constituer un cabinet, ses adversaires n'en continuent pas moins leur opposition acharnée, et il est de plus en plus question d'un appel prochain aux électeurs par la dissolution du parlement.

Lord John Russell a réduit le bill contre les catholiques à une mesure tout à fait insignifiante, ce qui augmente la colère des anglicans sans diminuer en rien l'opposition des catholiques.

— Les dernières nouvelles du Cap, apportées par *le Bosphore*, navire à hélice qui a fait le trajet en 38 jours, sont beaucoup moins alarmantes. On croyait généralement au Cap que dans peu sir Harry Smith forcerait les Cafres à se soumettre, malgré le peu de troupes et d'argent qu'il avait à sa disposition.

Les Cafres ont dirigé une attaque contre le fort Hare et la ville d'Alice ; mais ils ont été repoussé avec une grande perte.

Les renforts que l'Angleterre a dirigés sur le Cap, à toute vapeur, mettront sir Henry Smith en état d'apaiser plus rapidement encore cette révolte.

ÉTATS-UNIS.

La loi de l'extradition des esclaves réfugiés rencontre toujours une vive opposition dans les Etats libres. A Boston, il y a eu récemment une véritable émeute à l'occasion des poursuites dirigées par la police du pays contre un esclave réclamé ; cet esclave a été délivré et a pu se réfugier au Canada, où il est maintenant en sûreté. Le président et le sénat se sont vivement émus de cette atteinte portée à une loi fédérale. M. Fillmore a publié un message où il déclare que toute opposition violente à l'exécution des lois sera énergiquement réprimée. Ce message a été généralement approuvé dans le sénat. Des poursuites sont dirigées contre plusieurs individus accusés d'être les fauteurs de l'émeute de Boston. On pourra sans doute conserver force à la loi, mais on n'arrivera pas à faire accepter la pratique de l'extradition par le sentiment de la population des Etats libres.

Allyre Bureau.

Une lettre que nous recevons de Rio-Janeiro, en date du 10 février, nous apporte la nouvelle d'un épouvantable sinistre arrivé dans la rade de cette ville. Samedi 8 février, le navire l'*Elisa* du Hâvre, portant du Havre en Californie 160 passagers environ, a fait explosion et a sombré presque immédiatement. Le feu s'était communiqué, on ne sait comment, aux poudres. Le capitaine, M. Camus, n'était pas à son bord au moment du sinistre. Le navire ayant d'abord plongé de l'avant, le plus grand nombre des passagers ont pu attendre sur l'arrière les secours que les navires environnants se sont empressé d'envoyer. Quatorze seulement paraissent avoir péri.

Le commandant de la frégate française la *Pomone* s'est particulièrement distingué par son empressement à secourir les malheureux naufragés. Il devait mettre à la voile le lendemain, mais il est resté pour ne point abandonner dans leur détresse nos malheureux compatriotes.

NOUVELLES DIVERSES.

Par décret présidentiel en date du 10 mars, publié au *Moniteur* de mercredi dernier, M. le général Excelmans est nommé maréchal de France. Le corps des maréchaux de France se compose maintenant de MM. Soult, Gérard, Sébastiani, Reille, Jérôme Bonaparte et Excelmans.

— Le conseil supérieur de l'instruction publique vient de nommer une commission chargée de préparer la réforme des études et du baccalauréat.

Cette commission se compose de Mgr l'évêque d'Orléans et de MM. Thiers, Cousin, Saint-Marc Girardin, Bethmont et Dubois (de la Loire-Inférieure).

— On a procédé mercredi dernier à la vente des terrains occupés autrefois par la prison de la Force. Ces terrains, divisés en treize lots, ont tous été vendus à de bons prix. Sur cet emplacement va bientôt s'élever un quartier nouveau. Dans l'axe de la rue des Ballets, une nouvelle rue de douze mètres de largeur, la rue du Lieutenant Mælher, sera ouverte pour établir une communication avec la rue Payenne.

— Les journaux d'Alger ont apporté cette semaine la nouvelle d'une épouvantable catastrophe dont le faubourg Bab-Azoun à Alger a été le théâtre. Le samedi 1er mars, une maison à trois étages formant le coin de la rue des Mulets et de la rue Mogador s'est écroulée subitement avec un horrible fracas. Cinq personnes ont perdu la vie et sept ont été plus ou moins grièvement blessées. En présence de ce fatal événement, un bal qui devait avoir lieu à la préfecture le 3 mars a été ajourné.

— On assure, dit le *Pavillon français* du 9 mars, que, sur la demande du ministre de la marine, le président de la République vient d'autoriser la formation d'une commission composée d'officiers supérieurs de la marine, chargée de fixer un point du globe qui servirait de lieu de déportation aux condamnés aux travaux forcés.

— On va placer à l'école vétérinaire d'Alfort le buste de Vicq-d'Azy, qui fut professeur dans cet établissement en 1775.

— La nouvelle de la dissolution de la garde nationale de Strasbourg a produit dans cette ville une très vive sensation. Le maire et les adjoints ont donné leur démission.

— L'un des prévenus du grand complot de Lyon, M. Imbert, de Marseille, vient de mourir dans la prison dite de Roanne, à Lyon. Il avait été retenu pendant 26 jours au secret dans un cachot humide et sombre, et sans feu pendant le mois de janvier ! Malgré la vigueur de sa constitution, Imbert ne put résister à l'influence mortelle d'un séjour aussi prolongé dans ce cachot sans air ni lumière. Délivré du secret vers la fin de janvier, Imbert n'a fait que lutter contre la maladie jusqu'au 6 mars, jour de sa mort. Imbert avait cinquante-neuf ans. Sa femme et sa fille, qui ne croyaient le trouver qu'indisposé, sont arrivées à Lyon pour assister à ses obsèques. Les démocrates lyonnais, au nombre de plusieurs milliers, ont accompagné en silence la dépouille mortelle du martyr. Ses compagnons de captivité n'avaient pu le suivre que jusqu'au guichet de la prison. Par ordre de l'autorité, aucun discours n'a pu être prononcé sur sa tombe. Les cœurs étaient trop pleins, d'ailleurs, pour que des paroles fussent nécessaires, et le silence seul pouvait traduire les pensées soulevées par ce douloureux et cruel évènement.

Allyre Bureau.

— La commission des Secours fraternels aux familles des détenus politiques a l'honneur d'informer les personnes qui s'intéressent à son œuvre que le tirage de sa loterie, régulièrement autorisée, aura lieu aujourd'hui 16 mars, salle de la Fraternité, rue Martel, à onze heures très précises. — Il y a 400 numéros gagnants.

— Le palais de la première chambre des Etats de Prusse vient d'être détruit par un incendie. Grâce à la conservation d'une partie du rez-de-chaussée, on a pu sauver les archives, les actes, les documents et les travaux des commissions.

— Le vaste établissement de MM. Kess et Birckel, à Colmar, a été dévoré par les flammes lundi dernier. L'incendie s'est déclaré avec une telle violence, que tout secours a été inutile. Ce sinistre met sur le pavé huit à neuf cents ouvriers !

— MM. Dumont et Callaud viennent de faire, au conseil municipal de Nantes, la proposition de régler par la voie du fluide galvanique toutes les horloges de cette grande ville. En combinant cette innovation avec l'établissement d'un télégraphe électrique entre Nantes et la mer, il sera possible de lire la même heure et au même instant, non seulement dans toute l'enceinte de la ville de Nantes, mais encore dans les ports principaux du littoral de la Loire, ce qui sera d'une très grande utilité pour la navigation au long cours ou du littoral de la Loire. Le conseil municipal de Nantes, s'associant à cette pensée, vient de voter un crédit de 1,000 francs destiné à faire des essais.

— La dernière malle de l'Inde a apporté la nouvelle de la destruction complète par le feu de la ville de Rangoun, principal port de commerce de l'empire birman. C'est le 28 décembre que cette catastrophe a eu lieu. L'incendie a pris naissance dans la maison d'un habitant qui, sorti de chez lui, avait laissé sur son feu une jatte d'huile qui s'enflamma. Le feu propagé par une forte brise enveloppa bientôt toute la ville et gagna les navires mouillés dans la rivière. 8,000 maisons, un nombre considérable de bateaux et neuf grands navires ont été la proie des flammes. Les bureaux de la douane où était accumulée une grande quantité de poudre ont sauté. De toute la ville il ne reste plus que quelques huttes isolées des faubourgs. Le nombre des victimes est incalculable.

— On écrit de Saint-Pétersbourg :

« Sur la proposition faite collectivement par l'Académie impériale des Sciences et par la Société d'Histoire et de Philologie de Saint-Pétersbourg, notre gouvernement vient de décider que le millième anniversaire de la fondation de l'empire russe, qui, selon nos historiens, a eu lieu en l'an 852, serait célébré l'année prochaine avec la plus grande pompe en cette capitale et dans celles de toutes les provinces de la Russie d'Europe et d'Asie. »

— Le conseil municipal d'Orléans vient de voter une somme de 3,000 fr. pour la réception dans cette ville du congrès scientifique de France qui doit s'y réunir au mois de septembre prochain. On fera coïncider avec cette solennité des expositions publiques, l'une d'objets d'art, l'autre de produits horticoles.

— On écrit de Genève :

« Dans le courant du mois prochain, trois grandes fêtes populaires seront célébrées en Suisse, savoir : à Zurich, le cinq centième anniversaire de l'entrée du canton de Zurich dans la Confédération helvétique à Genève, le tir fédéral, et à Berne, un grand festival.

» Les jours où auront lieu ces solennités d'un caractère si divers, seront fixés de manière que les étrangers pourront se rendre de l'une à l'autre sans perdre de temps. »

— Quelques-uns des poëtes dramatiques, romanciers et poëtes anglais vivans les plus célèbres, entre autres sir E. Litton Bulwer, Dougles Jerrold (auteur de *l'Echelle d'Or*), Charles Dickens et Forster, viennent de former un club ou association dramatique destinée à créer le capital nécessaire à une dotation, dont les revenus seront consacrés aux gens de lettres, artistes, historiens, érudits, qui, dans leur vieillesse, et malgré un talent reconnu, se trouveraient dénués de fortune. Sir L. Bulwer a offert à l'association un terrain destiné à la construction d'un édifice spécial ; en outre il a composé une pièce de théâtre en cinq actes, que M. Macready a lu aux associés jeudi dernier et dont il leur a distribué les rôles. Cette troupe de comédiens de nouvelle espèce doit aller jouer dans les principales villes de la Grande-Bretagne l'œuvre lue par Macready, et y donner des représentations dont les bénéfices, ainsi que le produit des pièces de M. Bulwer et de ses associés, formeront le premier capital de cette singulière et généreuse entreprise.

— Un *meeting* d'environ trois mille commerçants, artisans et ouvriers, a été tenu à l'institution britannique, Cowper-street, City-Roard, sous la présidence de M. Wakley, membre du parlement.

Ce *meeting*, après de longs débats, a adopté une résolution portant que le projet de loi actuellement soumis à la Chambre des communes, et tendant à interdire tout travail et tout commerce pendant le dimanche, est une mesure oppressive et injuste, et que les membres du *meeting* adresseront au parlement une pétition pour le supplier de repousser de la manière la plus absolue ce projet inique.

Convocation d'assemblée générale.

Les actionnaires des sociétés Brunier et comp. (15 juin 1840) et Bourdon et comp. (10 juin 1843), sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 27 avril 1851, heure de midi, au siége social, rue de Beaune, n° 2, à Paris, à l'effet d'entendre les rapports de la gérance et des Conseils de surveillance sur l'exercice 1850, les approuver s'il y a lieu, renouveler les Conseils de surveillance et délibérer et voter sur les propositions qui pourraient être présentées.

SALON DE 1851.

(10e article)

Peinture sur émail. — Gravure. — Lithographie.

C'est au génie qu'il appartient de créer, c'est-à-dire de rendre sensible au moyen de la forme une idée encore latente. Mais pour que cette idée, une fois qu'elle a reçu la vie, puisse devenir utile, il faut qu'elle soit vulgarisée et entre dans l'usage commun. Après la création, la propagation. Or, il n'est point de meilleur moyen de propager une idée que de la multiplier; la reproduction la rend indestructible. L'imprimerie a désormais assuré l'affranchissement de la pensée. La barbarie ne saurait plus revenir et la civilisation ne peut plus tomber que pour passer à une période sociale plus élevée.

Ni la gravure, ni la lithographie ne sont précisément à la forme et aux arts du dessin ce que l'imprimerie est à la pensée et à l'art de la parole ; elles ne les reproduisent que d'une façon incomplète. Mais en attendant que nous ayons trouvé pour reproduire la peinture un procédé aussi parfait que l'imprimerie, il faut reconnaître la grande utilité de la lithographie et de la gravure. Si les Grecs avaient connu ces deux arts, que d'œuvres immortelles auraient été sauvées ! Pour nous, honorons comme il convient ceux qui se consacrent à reproduire les ouvrages d'autrui ; ils nous sont plus utiles que tous ces auteurs médiocres qui, sous le nom de tableaux originaux, nous donnent d'inexactes et détestables copies des grands maîtres. Comprendre et bien rendre une œuvre de génie n'est point chose facile.

Avant d'arriver à la lithographie et à la gravure, où je ne puis jeter qu'un coup-d'œil bien rapide, je m'arrête aux émaux.

La peinture sur émail semble vouloir se relever en France. La manufacture nationale de Sèvres y fait de louables efforts. Elle prépare, dit-on, pour l'exposition de Londres quatre émaux d'une dimension extraordinaire. En attendant en voici deux, la *Belle Jardinière* de Raphaël (1824) et la *Vénus Anadyomène* de M. Ingres (1825) aussi remarquables par la dimension et la beauté de l'émail, qui est de la plus belle eau, que par le talent avec lequel ils sont exécutés. Mme Pauline Laurent est un copiste de mérite ; elle a de l'exactitude dans

le dessin, de la finesse dans le modelé et du brillant dans le coloris, qualités d'autant plus estimables ici qu'aux difficultés naturelles de l'art se joignent celles du procédé.

M. Deyers a deux copies, l'*Astronomie*, d'après Lesueur, (842), émail sur lave, et *le Dante* d'après M. Delacroix, émail sur porcelaine, toutes deux fort belles et d'un aspect aussi franc que de la peinture très franchement faite. Rien de vitreux ou de trouble; la touche est nette, le modelé énergique, la couleur vigoureuse, et ces émaux ont toutes les qualités d'un bon tableau à l'huile.

Le Banquet et le *Marché sur la plage* de M. Desjardins (3753-54) ont parfaitement l'air de véritables aquarelles, et tout le monde s'y laisserait prendre. Aucune lithochromie que j'aie vue jamais n'arrive à ce résultat, et ce sont des gravures. Peut-on rendre aussi bien par ce procédé des peintures à l'huile? Si cela est, il ne reste plus qu'à trouver un moyen de copier aussi mathématique que le système de réduction de M. Collas, et l'imprimerie des arts du dessin est trouvée.

Nous sommes à la gravure. Je vois avec plaisir, je l'avoue, que la taille douce cède le pas à l'eau forte ou à la lithographie. La gravure en taille douce avait fini par oublier qu'elle n'avait d'autre mission que de représenter la peinture. Comme font assez volontiers les mandataires, elle se considérait comme une autorité indépendante, et croyait n'avoir à travailler que pour son propre compte. Elle se complaisait en soi-même, se délectait dans les tailles, les points, les carrés et les losanges, sacrifiant le dessin au contour, et l'harmonie au travail du burin qui voulait triompher partout et malgré tout. La peinture n'était qu'un prétexte à graver et se voyait traitée en sujette. Très coûteuse, très lente, et à tout prendre rendant bien moins exactement que la manière noire, l'eau forte ou la lithographie, la gravure devait être d'autant plus négligée que ces deux procédés faisaient plus de progrès. Elle est honorablement représentée à cette exposition cependant par MM. Martinet, Bridoux, Burdet et François.

La gravure *fac-simile* est arrivée très loin. L'imitation est surprenante. Il y a toute une collection de dessins de maîtres gravés de la sorte pour la calcographie du Louvre. Il faut remercier le ministre qui a fait exécuter ce travail; rien n'est plus propre à donner le goût des bonnes choses et à aider les bonnes études. Les grands maîtres ont mis tout leur génie dans leurs dessins, toute leur inspiration vierge et fraîche, et là se montre leur pensée toute nue. Ces fac-simile sont généralement bien faits, et dans l'esprit des originaux. M. Bein en a deux. Le nº 3727 imite étonnamment le travail de plume du Titien. Une des plus jolies cariatides que Raphaël ait composé pour le Vatican a été rendue par M. Butavan. M. Chenay en a trois. Le portrait de Salaïno (3745) est charmant. M. Leroy en a quatre d'après Corrège, Titien, Raphaël et Van-Dyck. M. Rosotc un d'après Raphaël. Il serait d'un grand intérêt pour l'art que ce travail fut continué. Avec le temps, notre riche collection de dessins se trouverait reproduite (au moins les choses les plus précieuses), et ces œuvres du génie seraient à jamais préservées de la destruction.

M. Girard a parfaitement gravé les deux beaux portraits de M. Ingres, dessinés avec cette verve et cette originalité qui rend si précieux ses portraits au crayon. Il est impossible de mieux rendre le crayon de M. Couture que ne l'a fait M. Manceau dans le portrait de George Sand (3807).

Je vois de fort belles eaux fortes. J'en compte neuf sous le nom de M. Bléry (3730 à 35) et six sous celui de M. Chaplin (ce sont les peintres qui font les meilleures gravures). MM. Hédoin et Lœmlein, peintres aussi tous deux, en ont, le premier quatre, le second trois. M. Jacques en a le même nombre que le dernier. Chacun a sa manière et son sentiment, mais dans toutes ces gravures on reconnaît l'étude des eaux-fortes flamandes. C'est suivre une bonne voie. Je mentionnerai à part six belles gravures pleines d'effet, dernier travail de Louis Marvy qui vient de mourir encore bien jeune.

M. Mouilleron est le roi de la lithographie, je veux dire le plus habile. La *Mort de Valentin*, dans Faust, est magnifique: on croit voir la peinture de M. Delacroix (3905). Le *Buveur*, du même peintre dans le même cadre, est également très beau. M. Leroux a envoyé huit lithographies (de 3892 à 99), toutes plus jolies les unes que les autres. M. Anastasi, peintre lui-même, a reproduit une douzaine de paysages de nos meilleurs maîtres, avec une grande justesse de sentiment et de caractère (3855 à 58). M. Soulange-Tissier a un beau Decamps. M. Desmaisons rend très bien les dessins de M. Vidal, et M. Sudre les peintures de M. Ingres, ce qui est plus difficile. N'oublions pas ici deux très belles aquarelles de M. Pollet, le *Joueur de violon* du palais Sciarra (2505), et la *Naissance de Vénus*, de M. Ingres, qui nous promettent deux belles gravures de plus.

Architecture.

L'architecture, qui, après la grande œuvre religieuse qu'elle avait accomplie au moyen-âge, semblait, en entrant dans l'âge moderne, vouloir prendre un nouvel essort d'où l'on pouvait espérer voir sortir une œuvre civile aussi grande, l'architecture s'est en quelque sorte pétrifiée de nos jours. La fleur que le seizième siècle vit éclore s'est flétrie sans avoir donné encore de fruit; et l'architectonique se traîne sur les traces du passé dans une imitation servile. Les doctrines de l'école sont impuissantes à la relever. Les partisans du style grec pur, d'une part, ceux de l'art gothique ou de la renaissance franco-italienne, de l'autre, les battent en brèche : elles tomberont, cela est sûr; mais qui recueillera les fruits de la victoire? qui recueillera cet héritage? — Pour le moment nous en sommes à l'éclectisme (éclectisme très restreint et très partial d'ailleurs), c'est-à-dire au morcellement, à l'antagonisme et à la confusion des styles, que nous ne semblons pas avoir bien digérés; mais de style qui nous soit propre nous n'en avons point. Nous tâtonnons, parce que notre société divisée n'a pas de besoins et d'usages communs qui puissent donner leur empreinte à l'architectonique, mais seulement des intérêts et des habitudes opposés et exclusifs les uns des autres. C'est qu'elle n'a point d'idée mère, de principe. Si nous en avions un, la force même des choses en déduirait un type architectural. Faute d'en avoir, nous allons chercher nos modèles dans le passé; et il est si commode de jurer *in verbo magistri*, — cela dispense de chercher soi-même, — que l'on ferme les yeux à toute apparence d'idée nouvelle lorsqu'elle se présente, ou qu'on l'oblige à s'allier à des formes avec lesquelles elle est inconciliable. — Ah! les œuvres classiques, précisément parce que ce sont de grandes œuvres, offrent un grave danger : elles rendent l'esprit humain paresseux.

Cependant l'industrie est là qui talonne la science et se passe d'elle quand elle se montre rétive. L'industrialisme a fait violence à l'architecture, et cette honnête femme, inféconde jusqu'à présent, est, ma foi, devenue grosse. Les enfants de l'amour ont toujours le diable au corps, dit-on; je crois que de belles destinées attendent celui qui va naître. Une société nouvelle exige et produit une architecture nouvelle qui, de même que le christianisme succédant à la loi de Moïse, n'abroge pas, mais confirme l'ancienne. L'étude intelligente du passé est nécessaire pour arriver à l'avenir. Une connaissance exacte de la vie privée et domestique des anciens, par exemple, serait fort utile; ils étaient souvent plus près que nous du véritable sens de la nature, et l'on trouve dans toutes leurs œuvres, dans leurs constructions les plus simples, et jusque dans les ustensiles les plus ordinaires un sentiment de la beauté, un goût pour la forme, naturel chez un peuple qui n'avait point encore imaginé de scinder l'homme en deux parties et de proscrire tout luxe et toute sensualité, mais qui nous remplissent d'admiration, nous autres modernes. Mieux que nous, l'avenir saura tirer parti de l'art antique; aussi, en vue de cet avenir, le travail de recherches archéologiques et de restauration que l'on fait aujourd'hui a-t-il son utilité. Notre époque est on ne peut mieux placée pour s'y livrer. Son indifférence, son scepticisme lui laissent tout le calme et tous les loisirs nécessaires à de pareilles recherches, que la science lui donne les moyens de mener à bonne fin.

La *Restauration de la villa de Pline*, par M. Bouchet (3625-26), me semble être un très joli travail, fait dans un excellent goût de l'antique, avec beaucoup de soin et de recherches. Ce sont de charmants dessins.

Ce n'est que d'hier que nous connaissons véritablement l'architecture grecque. Voici quelques années que les pensionnaires de l'Académie de Rome nous montrent les monuments de l'Attique. A la dernière exposition au palais des Beaux-Arts, nous avons pu voir une très belle restauration de *l'Erechteion*, et un joli travail sur les *Propylées*. Celui que M. Chaudet expose maintenant (3638-43) a son mérite. Il est bon que l'on ait plusieurs travaux sur le même sujet; de la discussion et de la comparaison la vérité se dégage.

S'il est bon d'étudier les Grecs, il ne faut point à cause de cela négliger d'explorer et de recueillir nos antiquités nationales. Nous sommes, nous autres Français, un singulier peuple; nous avons la superstition du présent qui n'est que l'héritage du passé, et nous n'avons aucune religion pour celui-ci, à moins que ce ne soit une aveugle idolatrie. Il faudrait vénérer le passé comme un homme fait vénère ses aïeux, les consultant, écoutant leurs avis, mais conservant toujours son indépendance afin d'agir toujours suivant sa conscience. La vénération légitime pour le passé se concilie parfaitement d'ailleurs avec le progrès. Tandis que le présent n'est qu'un point mathématique dans l'espace, se mouvant éternellement sans que notre œil le voie se mouvoir ou y puisse rien discerner, tant il est étroit, le passé est immense; et la distance où nous nous trouvons de lui est suffisante pour que notre vue puisse s'y promener librement, étudier et découvrir parfois des exemples applicables aux questions qui nous occupent et qui ne sont souvent que la reproduction de phénomènes bien anciens. Il faut recueillir les reliques des temps qui ne sont plus, ne serait-ce qu'à titre de souvenir familial.

Les dessins de M. Bourla offrent un certain intérêt archéologique, puisque les monuments que renfermait l'ancienne église de *Sainte-Geneviève* n'existent plus. M. Duval nous offre l'état actuel et le projet de restauration d'une jolie petite église de *Neuilly-sur-Marne* (3651-54); M. Manguin, une série d'études archéologiques : la crypte de l'église *de Saint-Laurent*, à Grenoble, septième et onzième siècles (3697), un *Arc antique* à Die (3698), et l'église de *Notre-Dame de Calma* (3699). Les plus curieuses de toutes ces études sont celles que M. Régnauld-Bréon nous a données en quatre cadres, et où l'on trouve des peintures à fresques de l'église de *Nohant de-Vicq* et la restauration de cette église romane. Ces fresques ont un caractère barbare très remarquable et semblent avoir une grande importance, historiquement parlant au moins.

Il est assez difficile de dire ce que nous entendons par ces mots : architecture moderne, puisque, par le fait, notre époque n'a point de style particulier. Ne s'agit-il que de restauration, l'on s'en tire bien, très bien même parfois. — Voyez la Sainte-Chapelle, le château de Blois — mais s'il faut construire des monuments nouveaux nos architectes ne savent trop à quel saint se vouer. Le style soi-disant antique, — la Bourse, la Madeleine, — ne réussit guère, et l'éclectisme ne réussit pas beaucoup mieux. Quelques-uns prennent un parti violent, et tout en se servant de leurs connaissances acquises, — essaient la construction en fer, qui doit nécessairement amener de nouvelles combinaisons architectoniques; ceux-ci sont les plus sensés. Le résultat qu'a obtenu M. Labrouste dans sa Bibliothèque Sainte-Geneviève doit encourager les architectes; mais on n'a pas toujours un monument entier à construire, et l'on n'est pas libre la plupart du temps de faire ce que l'on voudrait. Presque tous nos grands travaux sont des restaurations où le pastiche et l'imitation sont de nécessité.

Le *Projet d'achèvement du Louvre*, par M. Dussillon (3649-50), me paraît fort bon. Le style des constructions nouvelles est analogue au style des constructions existantes, et le plan est bien conçu. Au moyen de deux *retraites* successives, formant chacune la façade d'un corps de bâtiment considérable, il relie au Louvre la galerie inachevée des Tuileries, qui n'est point assez belle pour que l'on puisse regretter qu'elle ne soit point continuée, et qui, d'ailleurs, serait trop longue. La première de ces façades serait vis-à-vis du Palais-Royal et lui serait parallèle, de sorte qu'une très belle place se trouverait entre ces deux édifices, et isolerait d'autant la Bibliothèque. Celle-ci ne saurait être mieux située : le Musée et la Bibliothèque doivent être réunis et se trouver isolés de tous autres édifices. Le jardin des Tuileries, la rue de Rivoli continuée et où s'ouvrirait la nouvelle place, la place du Louvre et le quai empliraient toutes les conditions de commodité et de sécurité. L'immense Carrousel, une fois déblayé, se trouvera hors de toute proportion avec les bâtiments qui l'entourent; la grande galerie fait déjà l'effet d'une bordure de buis dans un parc. Il ne peut que gagner à être réduit; les édifices n'en paraîtront que plus grands. A peu près à la hauteur du pont des Saints-Pères, M. Dussillon élève un corps de bâtiment transversal, comprenant deux ailes et un centre en retraite : ce serait la Bibliothèque. Le Louvre étant beaucoup plus étroit que les Tuileries et que ce nouveau bâtiment, M. Dussillon en mène deux autres, parallèles à la galerie, perpendiculaires au Louvre, et venant se relier, de chaque côté, aux deux pavillons qui réunissent ces deux édifices et où se trouve l'entrée du Musée. Une immense cour, plus considérable que celle du Louvre même, se trouve ainsi formée, flanquée de deux autres cours très allongées, comprises entre les deux ailes que je viens de dire et les deux galeries, et que de nouvelles constructions viendraient encore diviser, de manière à former douze galeries ou corps de logis qui suffiraient amplement à loger toute la Bibliothèque. Nous aurions alors un monument sans pareil en Europe.

Ce plan n'est pas neuf, si je ne me trompe, mais je le préfère de beaucoup à celui qui consisterait à diviser la place du Carrousel par une galerie ou colonnade demi-circulaire qui, n'ayant d'autre avantage que de celui de masquer le défaut de concordance d'axe dans les deux édifices, serait peu monumental ou disproportionné, ne s'accorderait jamais, quoiqu'on fît, avec le style massif du Louvre, et aurait le double inconvénient d'occasionner une dépense inutile et de rendre inutilisable un emplacement précieux. Je le préfère également au projet de M. Brunet-Debaines (3634), qui transforme la place du Carrousel en une immense croix au moyen de quatre corps de bâtiments placés à ses quatre angles, ce qui la laisse tout aussi disproportionnée, défigure les Tuileries, et serait insuffisant pour la Bibliothèque.

F. Sabatier-Ungher.

(*La suite de l'Architecture au prochain numéro.*)

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU OU RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue établi à la 8e page et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an. . .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement		
d'un an,	1 f.	50
— de 6 mois,	»	75
— de 3 mois,	»	40

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire les 15 et 31 mars, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

N. B. Nous offrons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'Ecole sociétaire :

LES QUATRE CRÉDITS, par V. Considerant. . 1 fr. »»
PROGRAMME DÉMOCRATIQUE, par V. Hennequin, représentant du peuple. . . . . . . 1 fr. 25

PETITE CORRESPONDANCE.

Boulogne. — M. A. L. — Nous ne sommes en position d'en tirer aucun parti, quelque bon que cela soit. — Les deux romans en question ont été publiés en volumes, et nous pouvons vous les fournir.

Namur. — M. C. — Nous prendrons l'ann. recomm. dans le premier nº de la CIVIL. qui la contiendra. — Nouv. trav. soit; mais devrons-nous compter sur le commenc. pour le prochain nº? — Surtout env. pour le jeudi matin au plus tard. — B. D. part décidément, seul, lundi ou mardi.

Tournai. — M. F. B. — Reçu les 44 pour cotis. extr. — Merci à tous, et courage! — Nous transm. à L. la dem. d'éclairc. — L'ab. L..., qui dev. finir avec 1850, sera servi par prolong. jusqu'au 30 avr. 52.

Beaugency. — M. M. — Reçu les 26.25. — Appliq. de conform. — Amitiés.

Cambray. — M. G. — Reçu les 100. — Changé l'adresse. — Pris note du surplus. — Affect. rem.

New-Yorck. — M. B. — Reçu les 200. — Merci. — Nous v. écrirons.

Chaumont. — M. R. — Reçu v. lettre. — Fait les 5 nouv. abon. — Réservé les primes. — Nous v. avons écrit par la poste le 10 courant. — Affect. complim.

Dôle. — MM. S. et J. — Reçu les 204. — Appliq. suiv. votre indication. — Nous allons expédier les livres. — Le conseil de M. S. sera pris en sér. considér. — Affect. rem. à tous deux.

Bruxelles. — M. D. — Nous av. à v. disposition le nombre de collect. d'alm. que vous nous demanderez.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 15 mars. au comptant le 5 p. 0/0 à 94 20, le 3 p. à 57 85; la Banque de France à 2,202 50; obligations de la ville Paris, 1410. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 165 50; rive gauche, 165 00; Paris à Orléans, 890 50; Paris à Rouen, 650 00; Rouen au Havre, 277 50; Avignon à Marseille, 192 50; Amiens à Boulogne, 212 50; Orléans à Bordeaux, 395 00; du Nord, 477 50; Strasbourg, 371 25; Nantes, 257 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,680; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; — Rente de Naples, 99 25; Emprunt Romain, 76 1/4; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 1/4; Espagne, dette active, 26 0/0; Lots d'Autriche, 387 50; Piémont dern. emp. 82 85; Obl. anc. 970 75; nouv. 930 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS A LA 7e PAGE.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages. 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

LE MUSÉE COMIQUE

Beau volume grand in-4°, contenant plus de 500 CARICATURES sur la politique, les mœurs, etc.

EST DONNÉ GRATIS à toue personne qui souscrit pour l'année 1851, à partir du 1er janvier, au JOURNAL POUR RIRE, et adresse à l'éditeur 16 francs pour le journal et 1 franc pour le port du MUSÉE COMIQUE, en tout 17 francs.

Le JOURNAL POUR RIRE publie à lui seul plus de Caricatures politiques et non politiques que tous les autres jounaux de dessins ensemble. — **Envoyer un bon de poste à AUBERT et Ce, place de la Bourse, 29.** — Prix : trois mois, 4 fr. 25 c.; — six mois, 8 fr. 50 c.; — un an, 16 fr. — Avec le MUSÉE COMIQUE, un an, du 1er janvier dernier, 17 francs.

En vente à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

PROGRAMME DÉMOCRATIQUE

PAR

VICTOR HENNEQUIN.

Représentant du Peuple.

1 vol. gr. in-18. Prix : 1 fr. 25 c.

TABLE DES MATIÈRES.

Il faut maintenir la République. Extraits de baptême de la République. En quoi consiste la République. — *Du suffrage universel.* — *Liberté individuelle.* Garanties judiciaires Emprisonnement criminel ou correctionnel. Détention par suite de condamnation. Détention préventive. Détention préventive des condamnés. Détention préventive des acquittés. Contrainte par corps pour amendes et frais de justice. Contrainte par corps en matière civile. Domicile. Liberté individuelle de la femme. — *Liberte de la presse.* Droits de la presse Devoirs de la presse. — *Droit de réunion.* — *Droit d'association.* Comment garantir les libertés ? Mesures transitoires. Suppression de la Présidence. Elections annuelles des représentants. — *Justice.* Organisation de la magistrature. Révision de la législation. Législation civile. Des personnes. Etat civil. Divorce. Des biens. Etat civil de la propriété. Organisation du crédit. Crédit foncier. Officiers ministériels. Législation criminelle. Procédure. — *Relations extérieures.* Réforme du corps diplomatique. Confédération européenne: Abolition du droit de conquête. Liberté intérieure des nations. Les étrangers en France. — *Instruction publique.* — *Cultes.* Persécutions religieuses. Libertés de l'Eglise gallicane. La révolution et le clergé. — *Intérieur.* Organisation communale. Placement et statistique des ouvriers. Du comptoir communal. Boulangeries sociétaires. La commune de l'avenir. Organisation départementale. Conseils généraux. Organisation générale des services publics. — *Agriculture.* — *Commerce.* Marque de fabrique. Brevets d'invention. — *Travaux publics.* Chemins de fer. Canaux. Chemins vicinaux. Police du roulage. — *Armée.* — *Finances.* Dépenses. Recettes. Contributions directes. Contribution foncière. Contribution personuelle et mobilière. Impôt des portes et fenêtres. Patentes. Forêts. Douanes. Contributions indirectes. Les boissons. Le sel. Loterie. Budget des communes. Ressources exceptionnelles.

Conclusion.

LES QUATRE CREDITS

OU

60 MILLIARDS A 1 1/2 POUR CENT.

Crédit de l'immeuble. — Crédit du meuble engagé. — Crédit du meuble libre ou du produit. — Crédit du travail.

PAR

VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. gr. in-18. Prix : 1 franc.

LA SOLUTION

OU

LE GOUVERNEMENT DIRECT

DU PEUPLE

PAR VICTOR CONSIDERANT.

TROISIÈME ÉDITION.

brochure in-octavo. Prix : 30 centimes.

CHOCOLAT MENIER

Jamais aucun produit alimentaire ne s'est acquis une réputation plus grande et plus méritée que le **Chocolat MENIER**. Le premier, en effet, il a étonné par la modicité de son prix et a su réaliser ce que les amateurs les plus difficiles recherchent, ce que les médecins désirent, une alimentation saine et agréable et un produit réparateur. Ces avantages, il les doit à une fabrication toute spéciale, à l'économie que lui présente, dans la main-d'œuvre, un moteur hydraulique, et à l'assemblage de machines puissantes qui permettent d'opérer sur des quantités considérables en donnant au produit une grande perfection. L'usine de **NOISIEL**-*sur-Marne*, qui a été à plusieurs reprises l'objet de rapports honorables, est consacrée à cette fabrication; *elle défie toute concurrence loyale.*

Ajoutons que le **CHOCOLAT MENIER**, *chocolat de santé dans toute l'acception du mot*, est depuis trop longtemps en possession de la confiance publique pour avoir besoin de certificats qui constatent sa supériorité. Il n'a plus qu'à se défendre contre les imitations et les contrefaçons; aussi le consommateur devra-t-il exiger que le nom **MENIER** soit tout à la fois sur les étiquettes et sur les tablettes.

PHARMACIE FRATERNELLE, METHODE RASPAIL. Traitement des Maladies secrètes. — Consult. grat. de 9 à 11 h. du mat., de 7 à 9 du soir. 33, faub. du Temple, au fond de la cour.

A TOUTES LES DAMES...AVIS. M. BAUSSAN fils, 30, rue Saint-Sauveur, à Paris, apprête et remet à neuf, avec une rare perfection et à des prix modérés, les CHALES de laine, CACHEMIRES, CRÊPES DE CHINE et autres, quelque soit leur état de détérioration. On peut voir dans ses ateliers de curieux échantillons de cette nouvelle industrie. (Affranchir.)

Pierre divine. **INJECTION** 4 f. Nouv. appl. aux mal. qui ont **SAMPSO** résisté au copahu et nitrat d'argent. Pharm., rue Rambuteau, 40. (Exp.)

La Sybille moderne **SOMNAMBULE** extra-lucide. Mme MONGRUEL donne des consultations sur tout ce qui est du domaine somnambulique. Rue des Beaux-Arts, 5.

SOMNAMBULE Mme PIRENE. Prix : 3 et 5 fr. R. Richelieu, 31, à l'entresol.

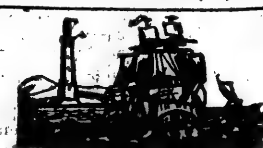

AVIS MARITIMES.

SAN-FRANCISCO (CALIFORNIE).

Le WILLIAM MONEY, magnifique vaisseau anglais de 1,500 tonneaux, partira du Havre le 20 mars. A dater du 21, les passagers seront à la charge du navire.

S'adresser à Paris, à M. C. Combier, agence américaine, 41, rue Notre-Dame-des-Victoires, et, au Havre, à M. W. Slade, quai de l'Ile, 9.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 34. — 23 Mars 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La révolution et les révolutionnaires.

Quand les divers partis monarchiques en viennent aux prises, les journaux de la réaction s'efforcent de les rallier sous un même drapeau, en les poussant à l'éternelle croisade contre l'ennemi commun : la Révolution.

Vains efforts ! le ralliement des diverses fractions monarchiques est devenu impossible : chacune invite les autres à venir à elle : aucune ne veut aller aux autres. Trop peu de mois nous séparent de mai 1852 ; il n'y a pas de temps à perdre pour rassembler les débris d'un trône tant de fois brisé, et c'est surtout aux coteries politiques que peut s'appliquer la fameuse devise : « Chacun pour soi. »

Légitimistes, orléanistes, bonapartistes, sont inconciliables. Mais, fussent-ils unis, que cette coalition serait peu dangereuse. Qu'ont-ils pu faire aux jours de leur plus grande concorde ?

Ils ont consolidé la République, éclairé et amené à nous ceux qui doutaient ou que la calomnie nous avait aliénés. La réaction a fait plus : elle a augmenté dans le cœur du peuple la conscience du droit. Le peuple était déjà républicain par le cœur, par l'aspiration ; elle l'a fait républicain de conviction, de fait. Les violences auxquelles furent entraînés les lutteurs de notre première révolution pour conjurer le double danger de la guerre civile et étrangère, cette compression fatale exercée au nom de la liberté, la réaction l'a reproduite au milieu de la paix du dedans et du dehors ; et de même que la Terreur rouge de 93 rendit possibles l'Empire et la Restauration, de même la Terreur blanche honnête et modérée a préparé l'avénement complet de la République.

Ne nous inquiétons donc point des clameurs des réactionnaires contre la Révolution. Laissons-les agiter l'épouvantail de la guerre civile qu'ils ont appelée et que nous repoussons, de la proscription qu'ils maintiennent quand nous voulons l'abolir, de l'échafaud que Février a supprimé en matière politique et qu'ils paraissent refuser de détruire tout à fait. Nous savons bien, et le monde entier le sait aujourd'hui avec nous, que la Révolution n'est pas plus la guerre civile, que la force n'est la violence.

La Révolution, c'est le progrès ! c'est la marche incessante de l'humanité vers des destinées meilleures. Si l'histoire montre jusqu'à nos jours la liberté armée du glaive, les réformes teintes du sang des générations, c'est que l'ignorance des opprimés était profonde et la puissance des oppresseurs immense ; c'est, surtout, que la pensée était enchaînée et ne pouvait se manifester librement. Mais aujourd'hui que le droit a été inauguré, aujourd'hui que la solidarité humaine est mieux comprise, aujourd'hui que les manifestations de la pensée individuelle et collective ont des agents innombrables de communication sur le globe et peuvent rayonner avec la rapidité de l'éclair, aujourd'hui que le principe de la souveraineté du peuple ne saurait être sérieusement contesté, et que la force morale de l'opinion publique tend à le remettre en possession complète de son droit, il suffirait d'une simple résipiscence du parti conservateur pour dissiper tout prétexte de violence et rendre la marche de la Révolution française désormais pacifique.

Les progrès, qui s'accomplissent aujourd'hui si pacifiquement par la science, ne triomphaient jadis qu'à travers la persécution, qu'après avoir vaincu l'ignorance, la force brutale, la superstition armée, et Galilée expiait son génie dans les cachots de l'inquisition. S'il n'en est déjà plus ainsi pour les progrès qui ne touchent pas directement à la politique, on peut conclure que l'esprit humain a avancé d'autant, et que le moment arrive où les réformes politiques, sociales, pourront s'effectuer sans coûter une goutte de sang.

Or, une révolution ne peut s'opérer pacifiquement qu'autant qu'elle est faite d'avance dans les esprits. Révolutionner, c'est donc convaincre. Ce procédé n'est pas seulement le plus humain, c'est aussi le plus infaillible.

Et nos adversaires le savent bien : ils redoutent moins les tentatives armées que les livres. En vain ont-ils irrité et provoqué le peuple ; leurs provocations multipliées ont échoué devant le calme du peuple confiant dans l'arme invincible du droit.

Aussi la contre-révolution, semblable au chevalier de la légende, tremble-t-elle sous son armure, devant l'insaisissable ennemi qui l'enveloppe de toutes parts et qu'elle ne peut atteindre. Que lui servent ses armes en présence d'un adversaire qui apprend à mépriser l'épée, et qui sait que le sang des martyrs est une semence féconde ?

Dès à présent nous pouvons dire aux ennemis des réformes : D'où vous vient cette sainte horreur des révolutions ? Est-ce du sang versé ? Non, car vous ressuscitez à tout propos les souvenirs sanglants de l'Empire, de ce temps où l'ambition d'un homme amoncela plus de cadavres que nos trois révolutions réunies.

Non, ce qui vous fait peur dans les révolutions, ce n'est pas la lutte, ce n'est pas la bataille ni le sang répandu ; c'est le privilége renversé, l'abus détruit, l'ordre nouveau instauré en dehors de vous : en un mot, c'est la révolution elle-même. Et voilà pourquoi vous nous rappelez sans cesse ces souvenirs de sang et de désordre qui ne sont point la Révolution, mais le contre-coup des obstacles que les ennemis de la Révolution accumulent sur sa route.

Ce qui vous effraie, ce ne sont point les bouleversements, les crises industrielles, suites inévitables de toute commotion politique, c'est le progrès ; car à chaque fois que le peuple réclame une amélioration dans son sort vous répondez par une fin de non-recevoir, et vous accumulez ainsi les colères des masses, jusqu'au jour où elles viennent à éclater. Encore appelez-vous ce jour-là une *surprise*. Vous seuls êtes révolutionnaires dans le sens mauvais que vous donnez à ce mot ; vous seuls êtes des artisans de violence.

Et voyez comme votre aveuglement vous sert : — Le 23 février, la France demandait la réforme électorale ; vous refusiez.... et le lendemain elle avait conquis le suffrage universel. — Aujourd'hui, vous restreignez le droit de suffrage en vertu duquel vous existez politiquement.... demain, la France aura peut-être conquis la législation directe. Vous vous agitez ; mais Dieu vous mène. Ce sont vos efforts contre la Révolution qui accroissent son énergie. On sent mieux la valeur des biens dont on est privé, et la Liberté est le premier de tous les biens dont la nature a mis le besoin au cœur de l'homme.

Insensés ! qui voulez faire rebrousser chemin à la Révolution, entraver le progrès, arrêter la marche de l'humanité sous prétexte que vous êtes trop vieux pour la suivre !

Vous vous dites conservateurs. Mais ne voyez-vous pas que tout se transforme dans le monde, que la mort elle-même n'est qu'un passage à une vie supérieure ? La conservation comme vous la voulez ce serait l'immobilité du néant. Il y a trente ans que P.-L. Courier écrivait de vous : « Quel bruit » n'eussent-ils pas fait le jour de la création ! ils auraient crié : » Mon Dieu, conservons le chaos ! »

Que tous les partis le sachent bien : il n'y a plus aujourd'hui, dans le monde, que deux idées ; il n'y a plus sur l'arène sociale que deux armées en présence : — celle de la violence et celle de la liberté. A laquelle des deux appartient l'avenir ? Le passé est là pour répondre. Après des chances diverses, la force brutale a toujours fini par être vaincue et céder du terrain. Aujourd'hui elle est acculée, et, fût-elle encore victorieuse une fois, que ce serait à recommencer avec la liberté, qui ne peut mourir. En fin de compte, la liberté doit vaincre, parce qu'elle est éternelle.

Charles Sauvestre.

Les deux lettres pastorales.

Le 15 janvier dernier, Mgr l'archevêque de Paris a adressé aux pasteurs de son diocèse un mandement qui, par la sagesse des conseils qu'il renfermait, par l'esprit de haute charité dont il était généralement empreint, s'est attiré les éloges presque universels dans la presse de tous les partis. Nous en avons reproduit, pour notre part, deux passages très remarquables dans notre numéro du 2 février. Si nous avions eu à le critiquer, nous n'y aurions trouvé à reprendre 1° qu'une généralisation un peu trop absolue du respect dû à la loi, généralisation dont il semblait résulter que les lois humaines avaient droit à la même vénération, au même culte de respect que les lois divines ; 2° qu'une préoccupation un peu trop grande de l'autorité

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 23 MARS 1851.

Nécessité d'une SCIENCE NOUVELLE.

XXI.

Entre temps on leurre chaque matin notre siècle de quelque système sur l'unité de l'univers, sans dire mot de l'unité des passions et des sociétés humaines. Ces prétendus oracles de science ne sont d'ordinaire que des controverses métaphysiques et économiques, devenues un objet de risée par pitié pour l'importance que mettent les académies à ces futilités dont on ne recueille aucune connaissance utile, et qui, réchauffées des écoles grecques, de Pythagore et Aristote, n'ont pas même le mérite de nouveautés amusantes.

J'ai essayé de prendre connaissance de ces torrents de perfectibilité idéologique, et l'on m'a mis entre les mains un ouvrage de M. Ancillon de Berlin. Il a commenté et analysé les idéologues plus récents, les Fichte, les Schelling et autres controversistes qui, selon l'usage, se détruisent l'un par l'autre comme faisaient les anarchistes de 1793, qui s'envoyaient tour à tour à l'échafaud. Quelle a été ma surprise en voyant que le résumé des profondes lumières de ces savants est de nous apprendre qu'il existe un Dieu, une âme, un univers ! C'est la conclusion de M. Ancillon, conclusion tout à fait lumineuse. Les sauvages mêmes savent cette vérité sans avoir lu aucun traité d'idéologie ; et qu'était-il besoin que la métaphysique moderne montât sur des échasses pour nous apprendre ce qu'on savait 3,000 ans avant elle et ce que l'instinct enseigne à tous les hommes ?

A la vérité, il s'était levé dans le cours du dix-huitième siècle une secte de matérialistes et de perfectibiliseurs de raison qui ne voulait reconnaître ni Dieu, ni âme, et qui publia des dictionnaires d'athées ((jusqu'à ce qu'enfin Dieu obtint de rentrer en faveur l'an de grâce 1794 par la protection de Robespierre qui daigna lui octroyer un brevet d'existence ; je ne sais si)) nos idéologues veulent faire chorus avec Robespierre en nous apprenant enfin qu'il existe un Dieu, une âme. Qu'a-t-on à faire de subtilités analytiques sur des vérités connues de tout le monde ? Le secret de ces inutiles systèmes est que la coterie sophistique veut remplir des volumes, faire gémir les presses pour arriver au fauteuil et à la fortune, aujourd'hui en reniant Dieu, demain en nous apprenant qu'elle daigne le reconnaître ; embarrassée de trouver un sujet, elle brode sur les notions les plus banales comme l'existence de Dieu et de l'âme, et pour leur donner un lustre, un air de nouveauté, elle les produit en jargon inintelligible. C'est la ruse des romanciers qui savent noyer chaque idée dans une longue tirade et nous disent : « La lune promenait son disque argenté sur les confins de la voûte azurée, » c'est-à-dire qu'il faisait clair de lune. Ainsi, les idéologues au lieu de dire une *pensée* disent *une aperception de sensation de la conscience du moi humain*. Je fus prodigieusement étonné lorsque j'appris qu'au lieu d'avoir des pensées, j'avais des aperceptions de sensation de la conscience du moi humain, j'étais ébahi comme le *Bourgeois gentilhomme* quand il apprend que depuis 60 ans il fait de la prose sans le savoir.

Telles sont les frivolités dont s'occupe la classe de savants à qui était dévolue la tâche importante du calcul de l'attraction et des destinées. Au lieu de procéder à l'ouvrage, ils nous donnent le change par des bordées de controverses, et quand on leur fait envisager les résultats funestes de leurs fausses lumières, la misère croissante, les villes pavées de mendiants, ils se tirent d'embarras, comme le charlatan démasqué, en redoublant de gasconnades, en vantant les perfectibilités de civilisation perfectible et la perfectibilisation du perfectibilisantisme idéologique.

D'autres *savantas*, les économistes qui étaient chargés de l'étude de l'association, n'ont pas même fait le premier pas, et pour nous donner le change sur leur indolence, ils nous promettent, avec force belles phrases, des balances, contre-poids, garanties, équilibres du commerce et de la charte.

Les économistes ont encore mieux leurré notre génération que les idéologues : ceux-ci n'avaient promis que des torrents de lumières, mais les autres avaient promis des torrents de richesses, ils ne nous ont donné que des torrents de sangsues mercantiles et fiscales ; ils n'ont donné la richesse qu'à ceux à qui il eût fallu l'ôter, qu'aux agioteurs, et il sera curieux de lire dans le grand traité de l'attraction l'analyse des rapines ((improductives)) et des 32 crimes sociaux du commerce, de cet hydre de mensonge qui dévore la Civilisation prosternée devant lui, quoiqu'elle le méprise en secret. Mais elle ne sait pas le museler, pas même l'attaquer. Les gouvernements tremblent devant lui ; ses prouesses de monopole, banqueroute, usure, accaparement, agiotage, ont enthousiasmé la philosophie habituée à n'admirer que les crimes heureux. Combien on sera étonné d'apprendre que ce vautour commercial n'est qu'un colosse aux pieds d'argile et qu'une chiquenaude politique (le procédé de concurrence véridique et réductive) pouvait abattre subitement le monstre, faire évanouir le système mercantile (commerce arbitraire, concurrence mensongère et complicative), et assurer par sa chute le doublement du revenu fiscal en diminuant de moitié les charges des peuples, et le doublement général du produit de l'industrie par l'avénement du monde civilisé en 6e période ou Garantisme.

L'esprit humain doit être d'autant plus confus d'avoir man-

épiscopale, procédant par ordonnances et par inhibitions, dans des détails qui ne touchaient en rien aux dogmes et à la discipline spirituelle, dont les évêques et les synodes sont institués gardiens. A cela près, ce mandement avait, dans le fond comme dans la forme, un caractère essentiellement évangélique. Une manifestation de ce genre émanant de l'Eglise avait dû nécessairement frapper par le temps qui court.

Or, voici qu'un des suffragants du métropolitain de Paris, Mgr de Chartres, dès longtemps connu dans l'Eglise gallicane par la fougue de son zèle religieux, vient de lancer une lettre pastorale que l'*Univers*, assez maltraité, on se le rappelle, par l'archevêque de Paris, s'est empressé d'accueillir dans ses colonnes, et qui n'est, selon l'expression du *Journal des Débats*, qu'une violente diatribe contre le mandement du 15 janvier.

Mgr de Chartres, avec cette mielleuse onction et cette fausse humilité qui caractérisent les écrivains et les orateurs *religieux* les plus violents, proteste à chaque instant « de son affection, de son attachement aussi inviolable que vrai pour l'archevêque qui l'a comblé de marques de confiance et d'amitié ; » il exalte « ses vertus et sa bonté, sa charité de feu, sa piété vive et sincère, sa foi profonde. » — Mais, dit il, « toutes ces qualités elles-mêmes l'ont emporté, et tandis que le désir du bien le presse et le consume, l'esprit de mensonge a mêlé, par une surprise fatale, aux vérités célestes et touchantes qu'il annonce, des erreurs qui l'ont ébloui et qui renferment d'effrayants dangers. »

Aux yeux de l'évêque de Chartres, Mgr de Paris ne s'est pas souvenu du précepte de saint Paul qui recommande d'être modéré même dans la sagesse. « Le zèle, l'amour des hommes et le désir de leur bonheur, sont de grands et beaux sentiments, dit-il, mais qui peuvent jeter dans les exagérations dangereuses. L'homme doit donc modérer l'essor impétueux, mais un peu déréglé qui l'emporte quelquefois vers le bien. »

Examinons les principales critiques de Mgr. de Chartres.

1° Il reproche au mandement de Mgr. de Paris de « paraître mettre au même rang les quatre ou cinq partis qui divisent la France» ; de recommander «que l'on tienne la balance égale entre ces classes de citoyens plus ou moins animées les unes contre les autres. » Système spécieux, à quelques égards, dit-il, mais sujet aux plus terribles mécomptes.

2° Il s'élève contre cette déclaration, que l'Eglise respecte tous les gouvernements qu'elle trouve établis ; ceux mêmes que les révolutions font surgir, sans leur demander compte de leur origine ni de leur droit, pourvu qu'ils accomplissent leur devoir. Mgr. de Chartres sous prétexte que la « force n'est pas le droit, » semble disposé à respecter fort peu les gouvernements qui surgissent tout à coup et par un coup de main, et ne se sont conséquemment élevés « que par la force. » En vertu du principe sur lequel il s'appuie, et s'il voulait être logique, le saint évêque trouverait sur la surface du monde aujourd'hui, bien peu de gouvernements qui aient droit à son respect ; car, les Etats-Unis exceptés, quel est le gouvernement qui n'ait pour origine et pour seul moyen de se maintenir, la force et la violence ? Le digne prélat qui fait en quelques lignes le procès à la monarchie de 1830, et dont toute la lettre respire peu d'attachement et de respect pour la République, affirme que la France a été pendant 1800 ans tranquille et florissante. C'est nous dire assez quel est le gouvernement qui seul, à ses yeux, est digne du respect de l'Eglise ; mais en bonne conscience, puisqu'il remonte ainsi à Pharamond, est-ce qu'il prétendrait, par hasard, que les Mérovingiens se sont établis en France par d'autres procédés que la rapine et le meurtre ?

Il fait un mérite à saint Remi d'avoir adouci la férocité de Clovis : Clovis était donc féroce ? Toute l'histoire de cette première race de nos rois, sacrés, respectés, honorés par l'Eglise ne se compose que de parricides, de fratricides, d'usurpations sur des enfants égorgés, d'abominations et d'horreurs que l'Eglise a toutes acceptées en reconnaissant les rois qui sortaient de ces carnages. Les carlovingiens n'ont pas trouvé le trône vacant, que l'on sache, et l'Eglise les a sacrés rois jusqu'au jour où les capétiens sont devenus le fait régnant. Ce fait est devenu droit à son tour pour l'Eglise, jusqu'à la chute de la monarchie. Plus tard, elle a de même reconnu et consacré l'empereur ; et si Louis-Philippe avait pu le désirer, ce n'est pas la sainte-ampoule de Reims qui lui aurait fait défaut. En tout cas, il a été parfaitement accepté et respecté par l'Eglise pendant les 18 années de son règne. Que Mgr de Chartres ne nous parle donc pas des protestations de l'Eglise contre la force tant que celle-ci n'a pas d'autre inconvénient pour elle que de maintenir les peuples dans l'esclavage. Est-ce que le pape lui-même, en tant que souverain temporel, n'est pas rentré à Rome par la force, n'y est pas maintenu par la force, et, qui plus est, par la force d'une armée étrangère ; à tel point qu'il est forcé de faire placer ses propres soldats *entre deux feux* dans l'éventualité d'une révolte militaire.

Nous ne prenons pas la défense de la thèse du mandement de Mgr de Paris ; il nous semblerait plus religieux et plus chrétien que l'Eglise ne craignit pas de se compromettre quelquefois en faveur des peuples et contre les Césars ; mais du moins il faut bien convenir que cette thèse est tout-à-fait conforme à la tradition historique.

3° Le conseil donné aux pasteurs de ne point se mêler aux discussions politiques, et de ne point ambitionner le maniement des affaires publiques, est vivement critiqué par Mgr de Chartres, qui évoque Saint-Remy, Saint-Léger, le cardinal d'Amboise, d'Ossat, *Richelieu*, Ximenès. Il aurait pu en citer bien d'autres, et notamment toute la liste des grands inquisiteurs d'Espagne. Certes Richelieu fut un grand ministre pour la royauté, et un terrible gouvernant ; mais ce n'est pas lui qu'il faut citer à propos de la maxime : La force ne fait pas le droit.

4° Le quatrième reproche est dirigé contre la défense de faire traiter et discuter les choses de la religion dans les journaux. Mgr de Chartres trouve que le clergé, qui dispose de 40,000 chaires et d'un budget correspondant, a besoin d'auxiliaires, pour ne pas laisser écraser le christianisme par des doctrines entravées et baillonnées par la compression sous toutes les formes. Au surplus, ce n'est pas nous qui nous plaindrions de voir l'Eglise avoir autant de journaux que de chaires. La propagande ne nous fait pas peur, et tout ce que nous demandons, c'est que chacun puisse parler et écrire à son aise.

Mgr. de Chartres a éprouvé le besoin de mettre un peu de baume sur les blessures que la sévère admonition de l'archevêque avait pu faire à un écrivain bien connu de l'*Univers*. Voici comment il s'exprime : « Je connais un journaliste chrétien, courageux et zélé, qui surpasse par la vigueur des pensées, par la singularité ingénieuse du style, par la force irrésistible du raisonnement, enfin par une éloquence très rare, tout ce que la presse irreligieuse compte d'écrivains doués d'une habileté funeste pour tromper le peuple..... Ces volontaires dans le camp d'Israël, mêlent quelquefois des erreurs « légères et sans venin » à leurs apologies du christianisme. Mais, dans ces cas très rares, « leurs intentions sont nobles et pures », et la couronne qu'ils reçoivent de la main d'une religion immortelle n'en est point déparée. » Pour bien apprécier la portée de cet éloge, il faut connaître les habitudes de polémique de l'*Univers*.

5° L'archevêque de Paris avait dit dans son mandement qu'il se bornait à développer les règles de conduite que le concile de Paris prescrit aux prêtres. « J'ose dire, écrit à ce sujet Mgr de Chartres, que le vénéré prélat ne se borne pas à faire ressortir et à compléter les paroles du concile, mais qu'il lui donne « sans s'en apercevoir » une extension qui « s'écarte visiblement des pensées de cette assemblée. » L'intention est respectueusement épargnée, mais le fait d'infidélité de traduction est nettement formulé.

6° Pour mesurer la valeur et le danger du mandement, dit Mgr de Chartres, il suffit de voir la joie dont ce mandement a rempli le « camp ennemi, la faction qui médite la ruine de notre peuple, les partisans de révolutions sans fin et de l'instabilité monstrueuse et insensée des choses humaines, ceux qui ne respirent que carnage, extermination et malheur. » Or, veut-on savoir quels sont ceux que le saint évêque de Chartres qualifie d'une manière si charitablement chrétienne, si doucement évangélique ? Ce sont les rédacteurs de la *Patrie*, du *Journal des Débats*, du *Siècle*, de la *Presse*, de l'*Evénement*, etc., etc., qui, autant et plus que les journaux dits rouges, ont applaudi au langage conciliant et modéré de l'archevêque de Paris.

Eh bien ! nous pouvons affirmer à l'évêque de Chartres que sa lettre pastorale est bien plus de nature à réjouir les ennemis de l'église que le mandement qu'il attaque avec tant de respectueuse aigreur. Nous ne donnerions pas longtemps à vivre en France et au milieu du dix-neuvième siècle, à une religion qui n'aurait pas d'autres interprètes que le fougueux prélat et les auxiliaires dont il prise si haut le talent, la verve, les services, et qui lui paraissent si purs de tout venin.

L'archevêque de Paris a déféré la lettre pastorale de son suffragant au concile provincial de Paris, qui aura lieu cette année, par une ordonnance en date du 18 mars.

Allyre Bureau.

La question du gouvernement direct du Peuple par le Peuple.

L'*Echo de l'Ouest* publie dans son numéro du 18 mars, un premier article de discussion avec M. de Girardin, sur la thèse du gouvernement direct. Nous en reproduisons la partie qui répond à une des principales objections de M. de Girardin contre la législation par le Peuple.

Voyons donc quelles sont les conséquences dont s'effraie M. de Girardin, voyons donc les énormités que pourrait commettre la nation mineure, si l'on s'avisait de l'émanciper.

M. de Girardin pose ces questions aux partisans du peuple législateur :

« Etes-vous bien sûrs que si l'on faisait voter le peuple sur le bannissement des protestants et sur la suppression des machines, il ne répondrait pas affirmativement ? »

Nous l'avouons, cette hypothèse nous semble fantastique, elle n'est pas sérieuse, et mérite de figurer parmi les miracles de Rosette Tamisier. Cependant, comme elle est posée très gravement par le brillant publiciste, il faut croire que le cas l'inquiète et peut inquiéter beaucoup d'autres hommes, et, dès lors, il est nécessaire d'y répondre catégoriquement.

Eh bien ! d'abord, en ce qui concerne l'expulsion des protestants : non ! cent fois non ! il ne se trouvera pas à notre époque, en France, une majorité catholique dégradée à ce point de chasser un million d'hommes, pour cause de religion ! La proposition seule, loin de trouver assez de fanatisme dans la nation pour devenir le décret de la majorité, serait refoulée dans la gorge du petit nombre de misérables qui auraient fait ce rêve de bêtise et d'infamie ! ou plutôt, ils seraient exhibés comme des anachronismes humains, ressuscités des siècles de barbarie, et un rire immense et universel les accueillerait comme des ours en foire ! Car enfin, il ne suffit pas d'être une bande de capucins nichés dans quelque trou de journal, et ailleurs, et de comploter tout bas la ruine de la philosophie et de la libre pensée, il s'agit d'avoir l'audace de raconter son cauchemar publiquement. Voyons, seigneurs inquisiteurs, qui de vous osera le premier attacher le grelot ? qu'il sorte des rangs et relève son capuchon, afin qu'on voie comment le phénomène est bâti, afin qu'on l'écoute parler, qu'on le regarde se mouvoir, car le sujet en vaut la peine !

Mais non ! cet incroyable spectacle serait ravi à nos applaudissements ! Jugeons-en plutôt par ce qui se passe aujourd'hui.

A cette heure, les jésuites sont tout-puissants. Ils ont la main partout, ils interdisent nos livres, ils étouffent notre parole, ils font l'expédition de Rome, ils chassent Michelet du collége de France, ils peuvent tout dire sans craindre les persécutions du pouvoir. Et cependant, telle est la force de la conscience publique, cette puissance moderne irrésistible, que lorsqu'une feuille dite religieuse hasarda timidement un jour l'apologie de l'inquisition, une protestation si énergique et si générale s'ensuivit, que la feuille en question fut obligée de couvrir au plus vite son bûcher.

Or, il ne s'agissait là que d'un simple jugement historique. Que serait-ce donc s'il était question d'un fait, de la spoliation et de la proscription d'un million de protestants jouissant de l'égalité civile et politique, et se rattachant aux citoyens catholiques par tant de liens d'amitié, de famille, d'intérêts et de souvenirs !

La suppression des machines remplaçant les bras est-elle plus à craindre ?

Dans la fièvre de la Révolution de Février, sans doute, il se trouva quelques ouvriers exaspérés par la misère, qui voulurent briser les machines en les rendant responsables de leur misérable sort : mais, de ceux-là combien en trouverait-on ?

Le citoyen qui est assis sur son banc de législateur, qui s'éclaire par la presse et par la discussion, et qui jette un bulletin dans une urne, pourrait-il penser et agir comme le forcené qui se précipite hors de son taudis dans l'ivresse du triomphe, et qui se rue avec un marteau dans les ateliers ?

Lorsque, dans chaque section, l'on dirait : « La mécanique, Peuple, ne la maudis pas ! Sans elle, pas de repos, pas de richesse, pas de bonheur, pas de poésie, pas de dignité pour toi ! malgré la misère et les souffrances où tu dépéris encore, si tu te comparais à l'esclave antique ou au serf du moyen âge, ton cœur se reprendrait à l'espérance ! Que d'inventions dont tu jouis sans y prendre garde, comme si la nature te les devait gratuitement, et qu'on n'eût pu se procurer jadis en les payant des tonnes d'or, ou bien, que les conceptions les plus hardies des savants et des poètes ne pouvaient rêver ! En quoi la mécanique mérite-t-elle ta colère ? est-ce parce qu'elle économise le temps à l'homme ? parce qu'elle lui épargne les travaux les plus rudes et les plus grossiers ? parce qu'elle rapproche les mains des peuples ? parce qu'elle purifie la terre ? parce qu'elle supprime la pauvreté ? parce qu'elle crée partout l'abondance ? Non ! La cause de tes souffrances n'est pas là ! Elle est dans le chaos social qui te rend en salaire une petite part de ce que ton travail crée en produits, et qui te jette inactif et misérable sur le pavé, chaque fois que l'humanité s'ouvre une nouvelle source de richesses. Organise-toi en association pour produire, et pour consommer les fruits de ton travail, répartis selon les lois de la justice, et tu verras alors que tu dois bénir les engins de l'industrie comme les instruments de ton affranchissement ! »

Lorsque, dans chaque section, le peuple entendrait un pareil langage, croit-on qu'il serait disposé à voter la suppression des machines ?

Henri Brissac.

La *Patrie* publie dans son numéro de vendredi soir un article très vif contre les chercheurs de solutions. Nous en ex-

---

qué cette invention, qu'elle n'exigeait, je l'ai déjà dit, aucune découverte en mécanique sociétaire, mais seulement une noble indignation contre les crimes heureux, et une sommation au génie de rechercher un autre système commercial, d'inventer un régime de vérité garantie et de mécanique réductive, à substituer à ce mode parasite ou libre concurrence, qui emploie le décuple des agents et capitaux nécessaires, spolie à la fois agriculture, fabriques et gouvernement, et s'entremet entre le producteur et le consommateur pour les pressurer sous prétexte de les servir : c'est de quoi l'on se convaincra au traité de la circulation continue ou mode de commerce véridique et garanti, qui est le mode employé dès la 6e période.

On remplirait des feuilles du tableau de ces découvertes précieuses qu'ont manqué les modernes par leur aveugle confiance en des philosophes indolents qui ne veulent travailler que de la plume et non du génie, qui repoussent tout problème auquel il faut consacrer quelques veilles. La postérité les jugera sur leur bassesse à fléchir devant le veau d'or, devant ce régime de trafic mensonger qui jette 50 millions à la tête d'un agioteur et laisse dans l'indigence l'honnête industrieux et le savant utile. Si les philosophes, à défaut de génie, avaient au moins des mœurs et de la vergogne, n'auraient-ils pas rougi cent fois du scandale qu'ils donnent au monde en se disant amis de la vérité et amis des traficants, agioteurs, accapareurs et autres sangsues dont le libre commerce remplit les cités ?

Comment un esprit impartial peut-il voir un régime de vérité et d'économie dans ces légions de parasites commerciaux qui inondent les capitales et qui de leur propre aveu sont quatre fois trop nombreux pour le travail très improductif qu'ils exercent ? Mais ils ont la fortune, ils traitent splendidement : dès lors la philosophie capitule, encense et déifie les vampires que sa tâche était d'anéantir par l'invention de la concurrence véridique et réductive.

XXII.

Quel est le plus coupable dans cette conjoncture ou de la cabale scientifique refusant le service et vantant le mal pour se dispenser d'en chercher le remède, ou du corps social qui ne s'aperçoit pas de la trahison et ne sait pas sommer les philosophes de remplir leur devoir, quand eux-mêmes provoquent à stimuler et violenter d'autres classes ? Le sophiste Raynal s'écrie : « S'il existait un rassemblement de tous les moines, le souverain ne devrait-il pas se transporter chez eux avec la force armée et leur dire : Sortez, fainéants, allez aux ateliers, au labourage. » Quelle effronterie à ce philosophe de demander qu'on fasse aux moines et sans aucun motif la sommation qui ne doit être faite qu'aux philosophes. Les corporations religieuses ne devaient rien au corps social. Abstraction faite des intrigues politiques de quelques ordres, c'étaient des réunions vivant en sages propriétaires, exploitant judicieusement leurs domaines, aménageant les forêts, traitant favorablement les fermiers, donnant l'exemple de la prudence agricole et du soin de l'avenir, sagesse qu'on ne trouve pas dans les familles qui, au contraire, ont la propriété des financiers modernes, *dévorer l'avenir en agriculture*. Aussi la Civilisation se détruit-elle par l'avidité ou l'impéritie des familles qui en pays de pleine culture anéantissent les forêts en un siècle, et par suite causent l'intempérie, l'effritement et la ruine matérielle d'une contrée ! Les corporations n'ont point cette propriété désastreuse ; leur régie prévoyante et patiente pourvoit au bien de l'avenir, dont l'esprit familial ne tient aucun compte. Les moines, en aucun pays n'ont donné ce scandale agricole, et leur oisiveté *conservatrice* était plus précieuse que le travail de ces républicains de Paris, qui, en 25 ans, ont anéanti les forêts de France par leur législation rapace et leurs dilapidations. Les moines faisaient donc tout ce qu'ils devaient. ((Je laisse à part les intrigues politiques, je n'examine ici que leur industrie.)) Plût à Dieu que chacun eût géré aussi sagement qu'eux ! on ne verrait pas aujourd'hui, par suite du déboisement et de l'intempérie, les oliviers presque bannis du midi de la France, la vigne chancelante au nord, les terres des montagnes transportées à la mer et les forêts remplacées par des landes ou des rocs pelés. Ce n'étaient donc pas les moines qu'il eût fallu faire sortir de leurs asiles, mais les philosophes à qui un souverain aurait pu dire (en rétorquant l'apostrophe de Raynal) : « Sortez de vos fauteuils académiques, vils charlatans ; rendez-vous tous dans tels monastères où vous serez tenus en réclusion jusqu'à ce que vous ayez rempli les promesses dont vous nous leurrez. Vous partagerez dans ces retraites le sort du villageois dont vous vantez le chaume et le bonheur, vous vivrez moralement comme lui de pain noir et d'aliments grossiers, jusqu'à ce que vous ayez découvert un moyen efficace et expérimental d'améliorer son sort et de lui garantir, ainsi qu'à l'ouvrier des cités, le travail et le minimum proportionnel de sa classe. »

Tel est le parti qu'aurait dû prendre un souverain : établir la *perquisition forcée*, obliger par voie coërcitive tous les sophistes à renoncer aux charlataneries systématiques, les tenir en charte privée et à la ration du peuple, jusqu'à l'accomplissement de la tâche. Avant d'achever six mois de détention, ils auraient découvert le Garantisme. (6e période.) Il est donc fâcheux que personne n'ait eu l'idée de traiter les philosophes comme ils voulaient traiter et ont traité les moines, d'organiser la perquisition forcée qui est une des 12 issues de Civilisation, abusée depuis si longtemps par nos prétendus régénérateurs. Combien l'humanité eût été fondée à les rappeler à leurs préceptes : *qu'il n'y a rien de fait, tant qu'il reste quelque chose à faire, et qu'il ne faut pas croire la nature bornée aux moyens connus*, au mécanisme civilisé, barbare et sauvage. Quand on considère l'impuissance de leur science, peut-on moins faire que de proscrire *tous leurs moyens connus* et les renvoyer à l'arrêt de Bacon : *Il faut refaire l'entendement humain et oublier tout ce qu'on a appris.*

En définitive, nous sommes trahis depuis 25 siècles par la philosophie incertaine ; elle ne veut entreprendre aucune des études laissées en arrière et ne s'y résoudrait pas tant qu'on lui

trayons les lignes suivantes qui se rattachent étroitement à la question du gouvernement direct :

Ne perdons donc pas notre temps à combiner des solutions, nous qui n'avons pas la mission d'en imposer une. Allons droit au pays, allons droit au peuple. Consultons le pays, et qu'il nous donne son opinion ; consultons le peuple et qu'il nous dise sa volonté. La solution est dans les mains de la France : elle n'est que là. C'est là qu'il faut la chercher, si l'on veut la trouver sérieuse et vraie. Après tant de gouvernements qu'elle a subis, de révolutions qu'elle a souffertes, n'a-t-elle pas acheté le droit de se faire à elle-même sa destinée? C'est bien le moins qu'après avoir appartenu à tant de possesseurs qui l'ont toujours traitée en pays conquis, elle s'appartienne enfin à elle-même. Un vague déplorable règne sur ses vrais sentiments. C'est une raison impérieuse de l'interroger. Et qui donc reculera devant cette épreuve ? Seraient-ce les légitimistes, les républicains modérés, les orléanistes? Vous croyez, légitimistes, que la France est avec vous. Vous pensez de même, républicains modérés. Vous avez la même croyance, orléanistes. Eh bien ! alors, qui vous retient? Si vous êtes persuadés que la réponse du pays vous sera favorable, pourquoi craindriez-vous de lui demander ce qu'il pense et ce qu'il veut?

Nous pourrions bien demander d'abord à la *Patrie* ce qu'elle entend par le pays, par la France, par le peuple; si c'est l'universalité des citoyens ou bien une fraction qu'elle veut que l'on consulte. Mais nous supposerons pour un moment que la *Patrie* n'a jamais cessé de soutenir avec les républicains le droit du *suffrage universel*.

Nous n'avons pas un mot à contester dans tout ce passage. Nous voulons, comme la *Patrie*, que l'on aille droit au peuple ; qu'on lui demande ce qu'il pense et ce qu'il veut.

Nous nous séparons d'elle naturellement sur les conclusions. Pour la *Patrie*, demander au peuple ce qu'il pense et ce qu'il veut, c'est le mettre en demeure de choisir entre les divers gouvernements qui s'offrent à lui; de prononcer entre M. de Chambord, M. de Joinville, M. L.-N. Bonaparte et les Républicains qui se croient faits pour le gouvernement. Pour nous, ce n'est pas cela. Ce n'est pas demain seulement que nous voulons qu'on demande au peuple ce qu'il pense ou ce qu'il veut; c'est après-demain et les jours suivants, c'est toujours; ou pour mieux dire, nous voulons, la logique et la justice veulent, que le peuple soit toujours libre d'exprimer ce qu'il pense et d'exécuter ce qu'il veut.

Et voyez la singulière logique de la *Patrie*. Elle trouverait tout simple qu'une nouvelle Constituante aliénât pour un temps déterminé ou indéterminé, ou à perpétuité, l'exercice de la souveraineté nationale entre les mains d'un homme, du président actuel de la République par exemple, et elle conteste le droit qu'aurait eu la Constituante de 1848 d'enchaîner cette souveraineté jusqu'en 1852.

Quelle différence, au point de vue du droit, pourrait-il donc y avoir entre la Constituante de 1851 ou 1852 et celle de 1848? Est-ce parce que la dernière aura été élue par le suffrage mutilé qu'elle sera supérieure à la première? Est-ce parce qu'elle aura été convoquée en violation de la Constitution existante que la Constitution édictée par elle sera plus inviolable? Est-ce que le lendemain du jour où elle aura terminé son œuvre, les opposants, les mécontents ne pourront pas dire comme vous le dites aujourd'hui : « Allons droit au pays, allons droit au peuple; demandons-lui ce qu'il pense et ce qu'il veut. » Mais, direz-vous, il vient d'exprimer sa volonté. D'abord, il n'aura rien exprimé du tout; ce sont des délégués qui auront exprimé. Ferez-vous ratifier au peuple, appelé à se prononcer par oui ou par non, la nouvelle Constitution destinée, selon vous, à fixer l'avenir? Soit. Mais combien de temps durera cet avenir? Votre Constitution aura, je suppose, fixé dix ans, et le peuple consulté en 1851 aura dit: oui. Mais qui vous dit que le même peuple, consulté deux ans après, un an après, répondrait dans le même sens? Sur quoi vous baserez-vous pour exiger que sa volonté de demain, sa volonté vivante, s'annulle devant sa volonté d'hier, devant sa volonté morte? Le peuple doit respecter ses propres engagements, direz-vous: mais envers qui sont contractés ces engagements? Quel est le tiers intéressé qui puisse en exiger l'accomplissement? Peut-il y avoir contrat, obligation quand il n'y a qu'une partie?

Où vous effacerez la souveraineté du peuple, ou vous n'aurez rien résolu; et comme la souveraineté du peuple est une chose qui ne peut pas s'effacer, le mieux que vous puissiez faire, c'est de l'accepter purement et simplement, de chercher sincèrement les moyens d'en organiser pacifiquement l'exercice, non pas pour un jour, pour une heure, mais en permanence et à perpétuité. Là seulement vous trouverez le moyen de *fixer cet avenir* qui vous apparaîtra toujours plein de périls et de tempêtes, tant que vous voudrez gouverner le droit vivant par la loi écrite. Votre grande erreur, c'est de toujours chercher l'équilibre dans l'immobilité au lieu de le chercher dans le mouvement. La vie ne s'arrête pas; elle coule toujours comme l'eau d'un fleuve. Elle ne s'accommode pas plus des intermittences régulières que des arrêts indéfinis, et tout ce qui ne suit pas son cours lui fait nécessairement obstacle.

Pénétrez-vous bien de cette idée si bien formulée par vous-même : « La France (nous dirions le Peuple), après tant de gouvernements qu'elle a subis, de révolutions qu'elle a souffertes, n'a-t-elle pas acheté le droit de se faire elle-même sa destinée? C'est bien le moins qu'après avoir appartenu à tant de possesseurs qui l'ont traitée en pays conquis, elle s'appartienne enfin à elle-même. » Creusez cette idée sincèrement, loyalement, et vous en tirerez forcément cette conclusion : « Souveraineté permanente et incessamment active du Peuple tout entier. »

Au surplus, les journaux élyséens sont tous d'accord aujourd'hui pour invoquer les principes les plus radicaux de la souveraineté permanente du peuple. Le *Constitutionnel* déclare que « un peuple, pas plus qu'un individu, ne saurait s'engager envers lui-même. » Il se campe résolument sur l'article 1er de la Constitution de 1848, et ajoute que les mandataires du peuple qui ne sauraient supprimer le droit inaliénable et imprescriptible du peuple ne *sauraient davantage le suspendre*. « Sans quoi, dit avec une invincible logique le *Constitutionnel*, il y aurait un temps pendant lequel la souveraineté imprescriptible se trouverait prescrite et la souveraineté inaliénable aliénée. »

On ne saurait être plus net et plus précis. Considerant avait bien raison de dire à la fin de son travail : « ... J'ai combattu le vide. Je me demande, en effet, à quoi bon tant d'arguments et où sont les opposants? Qui est-ce qui nie la souveraineté de la nation? J'ai beau regarder, je ne trouve personne. »

Toutefois, malgré l'éclat et la netteté de toutes ces belles déclarations qui proclament son droit, le peuple ne devra pas oublier que les mêmes voix qui chantent aujourd'hui sa souveraineté ont acclamé, provoqué toutes les lois limitatives de la liberté et la loi spoliatrice du 31 mai; et comme ses mandataires ont pu faire l'expédition de Rome en s'appuyant sur l'article 5 de la Constitution, la loi du suffrage restreint en invoquant les art. 1 et 24, le peuple fera bien de tirer lui-même les conclusions des prémisses que tout le monde pose. Dans la logique politique, il se glisse toujours des arguments latents entre les deux premiers termes d'un syllogisme et le troisième; d'où il résulte trop souvent que la conséquence est en opposition directe avec les antécédents.

Allyre Bureau.

De la démocratie réelle.

Aux rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Messieurs,

La politique de la résignation dans la persécution, du mépris des injures et de la persévérance à étudier les questions élevées; la politique sage, en un mot, suivie depuis deux ans par la démocratie, porte enfin ses fruits. La démocratie grandit de tout le mépris dont l'aristocratie veut l'accabler; elle gravit la montagne du progrès avec une célérité égale à la force que déployent ses adversaires pour la précipiter dans l'abîme.

La question est nettement posée entre *l'absolutisme* et la *souveraineté populaire*, — l'aristocratie d'une part, avec tous ses éléments monarchiens : principe d'hérédité, obéissance passive et absolue, liberté tempérée ou délégation de la souveraineté au parlement ; — de l'autre, la démocratie pure de tout alliage : le gouvernement de la nation par elle-même, la souveraineté populaire se manifestant sans discontinuité dans les assemblées communales.

D'un côté les absolutistes, les constitutionnels et les républicains aristocrates; de l'autre, les républicains démocrates, le peuple qui ne veut *ni tyrans*, *ni meneurs*, le peuple qui veut suivre librement le courant de la perfectibilité pour arriver à Dieu.

M. Victor Considerant s'est plaint, et il a sans doute eu raison, de ce que les publicistes démocrates n'ont pas prêté une attention assez prompte et assez grande à la thèse du *gouvernement direct du peuple*. — Mais qu'il se rassure, sa solution était comprise et désirée depuis longtemps. Justement dégoûtés des ruses de la réaction, de tous ces loups qui se font bergers, abreuvés de désillusions par les hommes qui demandent au peuple de lui *déléguer* sa souveraineté pour faire son bonheur, les républicains sincères qui ont dressé leur tente loin de toute coterie, ont résolu depuis longtemps d'éviter à l'avenir toute position qui ne fût pas claire et nette, logique et naturelle; — ils veulent le règne de la démocratie dans toute sa plénitude, ils la veulent telle que le cœur, la raison, l'expérience et le dictionnaire la définissent. — Les républicains n'ont jamais fait jusqu'aujourd'hui de républicanisme ; ils ont beaucoup proclamé la souveraineté du peuple, tout en niant que le gouvernement direct du peuple par lui-même fût applicable dans son sens absolu ; — ils ont donc fait du *monarchisme* plus ou moins *mauvais*, mais pas autre chose.

Mais le jour tant désiré par nous est enfin arrivé. Considerant, Ledru-Rollin, Rittinghausen ont appelé la République par son nom : Le *Gouvernement direct du Peuple*. — Le champ de la démocratie est net. — Le Peuple comprend enfin que toute force, tout pouvoir, ne peut exister en dehors de lui.

En 1849, lors de la discussion de la loi sur les clubs, je remis à la rédaction du *Démocrate du Var*, à Toulon, un travail sur l'organisation des assemblées communales.

M'appuyant sur l'opinion émise par Jean-Jacques Rousseau dans le Contrat social, je signalais les clubs comme dangereux à la démocratie, en tant qu'assemblées particulières, cherchant à dominer les autres, à se substituer à l'opinion générale. La nation divisée en clubs, c'est la démocratie se livrant aux coteries. — Mais je demandais la création de l'assemblée communale. Je voulais que les citoyens de la même commune ou du même quartier se réunissent sans distinction d'opinion, pour la discussion de leurs intérêts. — Je demandais que l'assemblée communale divisât ses travaux en trois séries :

1° Discussion des affaires communales ;
2° Idem des affaires départementales ;
3° Idem des affaires nationales.

Selon le citoyen Considerant, l'assemblée communale émet les principes et les ministres du peuple confectionnent la loi. Cette solution est la plus pratique. Elle laisse au Peuple l'exercice direct de son propre gouvernement, sans exiger du citoyen un travail politique assez long pour nuire à ses travaux habituels.

Il faut que les démocrates se mettent à l'œuvre; il faut propager, vulgariser sans retard l'idée du gouvernement direct du peuple faisant lui-même ses affaires dans l'assemblée communale.

Ne soyons pas *surpris* ou *endormis* lorsque la Démocratie crucifiée par les despotes de l'Europe ressuscitera pleine de gloire.

Cherchons un refuge dans la Démocratie Réelle, contre les sophistes de tous genres, les absolutistes, les demi-républicains ou les terroristes; contre tous ceux qui placent la Nécessité, l'Opportunité ou la Raison d'État au-dessus de la Vérité, de la Justice éternelle.

Salut fraternel. ERIC ISOARD.

L'Histoire des 45 centimes (1).

L'*Histoire des 45 centimes*, par le citoyen Jean Macé, est un petit livre très instructif. L'auteur s'est soigneusement borné à colliger et à réunir dans un ordre logique les documents officiels et des extraits de journaux non suspects aux adversaires de la République, tels que le *Constitutionnel*, la *Gazette de France*, le *Journal des Débats*, la *Liberté*, le *Siècle*, dirigé alors par M. Chambolle.

Il est clairement établi par le rapprochement de ces textes authentiques que l'impôt des 45 centimes, si désastreux à la République naissante, fut proclamé à cette époque par ceux-là même qui, depuis, l'ont attaqué avec tant d'acharnement, une mesure excellente et commandée impérieusement par les circonstances. Cet impôt ne fut attaqué alors que par des républicains. Quant à la plupart de ceux qui plus tard devaient exploiter son impopularité contre la république, ils avaient proposé des mesures qui auraient pu servir de texte à de bien autres déclamations. Pour citer une des moins révolutionnaires, voici celle que le *Journal des Débats* publiait dans ses colonnes et recommandait à l'attention publique dans son n° du 17 mai 1848 :

(1) Brochure in-32, chez Gérard; 19 rue Constantine, et chez Leblanc, 75 rue Rambuteau. — Prix : 50 centimes.

---

laisserait la facile carrière des jongleries ou systèmes fantastiques, incompatibles avec l'expérience. Entretemps les siècles s'écoulent, et les peuples gémissent dans les tourments ; loin de présumer qu'un sort brillant leur est préparé, ils ont plus que jamais perdu la foi et l'espérance en une Providence universelle, en un code social émané d'elle et en un bonheur proportionné à la sagesse et à la puissance du créateur.

FOURIER.

CAUSERIES.

Réjouissons-nous, allumons des becs de gaz et couronnons nos fronts de roses ! La solution est trouvée.

Qu'on se le dise d'un bout de la France à l'autre, qu'on se le crie des Alpes aux Pyrénées, des rivages du Rhône aux bords du Rhin ; qu'on le publie dans les villes et dans les hameaux, sur les côteaux et dans les plaines : la solution est trouvée.

Citadins, tirez des feux d'artifice; paysans, sonnez vos cloches ! Soyons gais !

Cette solution tant désirée, après laquelle soupiraient tous les cœurs, vient de paraître sous la forme de seize pages enveloppées dans une couverture bleue.

Ce n'est pas le droit divin ; le droit divin est un fantôme à ce qu'assure la septième page. Que les marquis de Carabas le lui pardonnent !

Ce n'est pas l'orléanisme ; l'orléanisme est un fantôme comme la légitimité.

De Profundis pour ces deux solutions décrépites ! Qu'elles soient enterrées à tout jamais et ne reviennent plus effrayer les vivants ! — Ainsi soit-il !

Ce n'est pas un sabre. Les sabres sont trop connus. C'est la page 8 qui le proclame.

— Que sera-ce donc alors? — Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille. Vous ne devinez pas ; je le crois bien.

— Tenez-vous beaucoup à le savoir? — Vous ne tenez qu'à cela. Voici la chose.

Ce qu'il faut à la France, c'est un STADHOUDER. Hors du stadhoudérat, point de salut !

Ayons un stadhouder, et tous les autres biens nous seront donnés par surcroît; et la poudre d'or de Californie pleuvra dans nos poches, pour peu que nous ayons la précaution de les tenir tant soit peu ouvertes.

Après cela, ce stadhouder s'appellerait *consul* ou *protecteur*, peu importe ! Ce serait absolument la même chose, à condition toutefois qu'il n'en serait pas moins stadhouder. La seizième page veut bien nous faire cette concession. Acceptons-la avec reconnaissance !

Mais il ne suffit pas de dire à la France : — C'est un stadhouder qu'il te faut.

Ce ne serait là qu'une solution vague et indéterminée.

Il importe de lui mettre la main sur l'homme prédestiné qu'elle doit élever à cette dignité hollandaise.

La brochure en question n'a pas manqué à ce devoir impérieux. N'ayant pas de Guillaume d'Orange, — on ne peut pas tout avoir, — nous devons naturellement en choisir un autre.

Or, cet autre ne peut être que M. Louis Bonaparte dans la personne duquel « le peuple voulut couronner une seconde fois » le héros qu'il avait aimé, et abriter sous le même nom César et » Washington. » Ce n'est pas moi qui dit cela, c'est la brochure.

Cette solution nouvelle me semble un peu imitée de la fameuse solution du *Constitutionnel*, avant sa brouille avec l'Élysée. Il est vrai que le *Constitutionnel* n'avait pas imaginé le titre de stadhouder, ce qui est bien quelque chose. Ne nous occupons donc plus de ce grand journal, et ne voyons que le stadhoudérat !

Ce n'est pas tout que d'avoir un stadhouder. Il faut savoir encore à quoi ce stadhouder nous servira.

La brochure ne se gêne pas pour nous le dire.

« Nous n'avons pas, il est vrai, les armées de l'Espagne à nos » portes, nous ne sentons pas la pression des peuples voisins » comme la Hollande au moment où elle se tourna vers Guil» laume; mais, si la guerre étrangère ne nous menace pas, n'a» vons-nous pas des ennemis intérieurs, terribles, implaca» bles?... »

Voilà la fonction du stadhouder trouvée. N'ayant pas de guerres étrangères à soutenir, il fera la guerre à l'intérieur, cette guerre dont parlait ce bon M. de Montalembert.

Il est bien entendu que ces ennemis terribles, implacables, ce sont les rouges, ces infâmes rouges, les mêmes sans doute qui compriment la France en ce moment, qui licencient les milices citoyennes, suspendent les maires, dissolvent les conseils municipaux, traquent les maîtres d'école, tiennent plusieurs départements en état de siége, perquisitionnent, emprisonnent les suspects, ferment les cours des professeurs indépendants, ne se contentant pas d'avoir fait la campagne de Rome et d'avoir supprimé en quelques coups de langue et plusieurs traits de plume le droit électoral à trois ou quatre millions de leurs électeurs.

Il est évident que c'est ceux-là que ladite brochure entend désigner sous le nom de rouges, du moment qu'elle nous représente les rouges comme des êtres peu bienfaisants et même très funestes au repos public ainsi qu'à la prospérité du pays.

Eh bien ! la brochure exagère le péril. Ces messieurs-là ne nous semblent pas aussi redoutables qu'elle le suppose, et nous nous en débarrasserons parfaitement bien sans consul, sans protecteur, sans stadhouder, tout doucement, sans efforts, par les seules voies légales, par le seul progrès du bon sens, des lumières, de la raison.

Que si, au contraire, par ce terme d'*ennemis intérieurs*, la même brochure veut désigner les hommes de liberté et d'expansion qui demandent pour tous le droit commun, l'indépendance et le bien-être, que les partisans du stadhoudérat soient bien convaincus d'une chose : c'est que la grande majorité de la France est avec ces hommes et qu'elle ne se laissera plus séduire par les déclamations ampoulées des rhéteurs de la réaction, non plus que par des promesses de dix décembre.

Donc, libéral ou réactionnaire, qu'on renvoie le stadhoudérat à l'histoire du temps de Philippe II, et qu'on ne nous en parle plus.

Décidément, j'avais tort. La solution n'est pas encore trouvée. Mais ne vous désespérez pas pour cela : quand il en sera temps, je vous donnerai la mienne. Vous ne perdrez rien pour attendre.

N'importe ! l'idée du stadhouder m'a réjoui pendant quelques minutes. Je lui en sais gré tout de même. On trouve si rarement l'occasion de rire un peu sur cette terre de tribulations. Demandez plutôt au *Journal des Débats* qui ne fait que se lamenter,

» Ajournez à un an tous les créanciers de la dette flottante ; augmentez toujours pour un an, l'impôt *à partir d'un certain chiffre*, en procédant dans les augmentations par quart, par tiers, par moitié, jusqu'à ce que vous arriviez à *doubler les cotes les plus fortes*; réduisez tous les traitements, moins les petits, dans la même proportion; d'un quart sur les médiocres, d'un tiers surs les moyens, de *moitié sur les gros*. « Enfin, imposez la *rente* et les bons du trésor. »

C'est M. Lebideux qualifié par le *Journal des Débats*, *d'homme éclairé* et *d'homme pratique*, qui était l'auteur de ces conseils.

A cette époque, l'idée de *l'impôt progressif* paraissait toute naturelle à ceux qui depuis en ont fait le synonyme de *spoliation*.

Dans sa préface adressée aux paysans, M. Jean Macé s'exprime ainsi :

« Citoyens,

» Ce livre a été fait pour vous.

» L'on vous a menti, et vous avez cru les menteurs sur parole.

» L'on vous a dit que la République avait ruiné la France, et vous l'avez cru.

» Ce n'est pas vrai. Le mal était fait quand la République est venue.

» L'on vous a dit que les républicains avaient volé le pays et mangé votre argent, et vous l'avez cru.

Ce n'est pas vrai. Leurs ennemis eux-mêmes ont été forcés d'en convenir, et leur témoignage imprimé est là pour confirmer les chiffres inexorables qui les mettent en flagrant délit de mensonge.

» Le mensonge avait eu mille voix à son service. Elles sont restées muettes pour la vérité.

» On ne vous a pas parlé des aveux arrachés par l'évidence.

» On ne vous a pas montré les chiffres qui auraient éclairé et calmé votre conscience en révolte.

» On ne vous a rien dit surtout des protestations du parti républicain contre cet impôt malheureux, ni des efforts tentés par lui pour vous en délivrer, ni du gracieux accueil que lui ont fait, le premier jour, les réactionnaires d'aujourd'hui, ni de leur persistance à le laisser sur vos épaules après vous avoir promis de les en soulager.

» Ces aveux, ces chiffres, les preuves irrécusables de la conduite si différente des républicains et de leurs ennemis, vous les trouverez ici.

» Je laisse à d'autres la tâche, sans utilité présente, de faire passer sous les verges de la censure républicaine les hommes qui, pour vous, ont, au moment solennel, représenté la République.

» J'ai voulu seulement vous prouver, pièces en main, que ce ne sont pas ces hommes-là qui vous ont ruinés, et qu'ils ne sont pas des voleurs, ni des mangeurs, comme on vous l'a dit.

» Quand vous saurez ce que vous ne saviez pas, vous pourrez juger. »

» Jean MACÉ. »

Les engagements de cette préface sont parfaitement remplis par les textes qui suivent.

Le 1er chapitre montre l'état de nos finances après le départ de Louis-Philippe.

Le bilan des 18 ans de règne se résume ainsi :

La dette publique consolidée, portée du capital de 4,267,315,402 à 5,179,644,730 fr., c'est-à-dire augmenté de 912 millions 329,328 fr.

La dette flottante qui n'était en 1834 que de 250,000 fr., portée à 872 millions, y compris les caisses d'épargnes.

Les 355 millions des caisses d'épargnes immobilisés, à une soixantaine de millions près, en rentes ou en actions, de telle sorte qu'il y avait impossibilité de faire face aux demandes de remboursements.

Le *Constitutionnel*, appréciant le compte-rendu de M. Garnier-Pagès dont les chiffres précédents sont extraits, louait le ministre d'avoir mis sous les yeux du public *la situation vraie de nos finances*. « Ce n'est pas sans douleur, ni même sans quelque effroi, s'écrie-t-il, que les citoyens ont vu *à quel point les ressources du pays ont été gaspillées et sa fortune compromise*. » La *Gazette de France*, elle, s'en donnait à cœur joie contre « le système corrupteur qui, pendant dix-sept ans, a fait la honte et la *ruine* de la France. » Il ne se trouvait personne alors pour chanter les 17 années de *prospérité inouïe*.

Le 2e chapitre donne le décret des 45 centimes et expose la manière dont il fut accueilli.

Le 3e chapitre reproduit les protestations émanées des organes républicains, qui provoquèrent le dégrèvement des petites cotes, et les difficultés que ce dégrèvement rencontra dans l'administration conservée des finances. Il renferme, à ce sujet, une lettre très instructive de M. Lebarbier de Tinan, qui était alors receveur des finances à Rambouillet.

Le 4e chapitre rappelle les cris de guerre poussés contre l'impôt des 45 centimes pendant la période des élections de la Constituante, et nonobstant le sanctionnement de cet impôt par l'immense majorité de cette assemblée, y compris ceux qui s'étaient le plus appuyés sur l'impopularité dudit impôt dans les campagnes.

Le 5e chapitre reproduit les faits relatifs à l'élection du 10 décembre, qui se rattachent à l'impôt en général et à l'impôt des 45 centimes en particulier.

Le 6e chapitre, enfin, présente, toujours par des textes officiels, la défense du gouvernement provisoire au double point de vue des dépenses publiques et des dépenses personnelles. On y voit, entre autres faits avérés, que les 11 membres du gouvernement provisoire, tant abreuvés de calomnies, ont touché tous ensemble, dans une période de 70 jours, 153,500 fr., c'est-à-dire à peu près 100,000 fr. de moins que le président de la République en un seul des douze mois de l'année 1849. On y retrouve encore la preuve officielle que les fameux dîners du Luxembourg que la calomnie a rendus célèbres par l'invention des *purées d'ananas*, étaient payés sur le pied de 2 fr. 50 c. par tête. Aussi, quelle considération peuvent mériter des gens qui, ayant le budget à leur discrétion, se renferment dans des menus à 2 fr. 50 c. !

On y voit enfin le compte complet des ateliers nationaux si longtemps présenté comme ayant ruiné la France. Les ateliers nationaux, que nous sommes loin de défendre et qui d'ailleurs appartiennent en propre à M. Marie, ont absorbé 14,174,987 fr. 12,474,987 fr. ont été distribués entre 117,310 hommes du 5 mars au 23 juin, et 1,700,000 fr. dépensés en salaires aux ateliers de femmes. 14 millions, c'est une grosse somme, sans doute, eu égard surtout au travail utile produit, mais cela ne fait pas la dixième partie d'un budget monarchique, et cela ne représente que la vingtième partie de l'augmentation reçue par la dette flottante dans les 268 derniers jours du règne de Louis Philippe.

Nous avons voulu nous étendre un peu sur ce petit livre parce que, à nos yeux, c'est une œuvre essentiellement utile que celle qui tend à faire luire la vérité sur les faits encombrés de tant de mensonges odieux, de fables éhontées. L'opuscule de M. J. Macé est adressé aux paysans : nous souhaitons vivement qu'il puisse arriver à son adresse, et nous engageons tous les organes de la démocratie à s'employer pour que ce résultat soit atteint.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE.

Les conférences de Dresde sont indéfiniment ajournées, et ce qui paraît le plus probable aujourd'hui, c'est que cette haute assemblée politique, d'où devait sortir si rapidement la réorganisation de l'Allemagne, se dissoudra sans avoir rien produit. Les choses seront remises alors en l'état où elles étaient à la fin de l'année dernière, sauf l'aggravation qui résulte toujours de pourparlers et de discussions sans conclusion. D'après le correspondant du *Journal des Débats*, qui constate que les affaires s'embrouillent d'une façon de plus en plus grave, le cabinet de Berlin, indépendamment de sa persistance à exiger la parité complète avec l'Autriche, aurait fait, au sujet de l'organisation du pouvoir central, une proposition tellement inacceptable, que pour en expliquer la simple présentation, il avait dû alléguer auprès des royaumes qu'il n'avait pu répondre aux prétentions inadmissibles de l'Autriche que par des demandes exagérées. C'est à qui, de la Prusse et de l'Autriche, rejettera sur l'autre la responsabilité des nouveaux démêlés politiques qui menacent l'Allemagne. Nous ne voyons aucune nécessité, quant à nous, de faire peser cette responsabilité plutôt sur l'une que sur l'autre. Le manteau de libéralisme sous lequel le roi de Prusse affecte encore la prétention de se cacher est depuis longtemps en lambeaux et ne peut plus tromper personne.

Plusieurs journaux allemands ont publié une réponse du prince de Schwartzemberg au roi de Wurtemberg au sujet de la représentation nationale près de la Diète. Cette pièce est déclarée apocryphe par le *Moniteur Wurtembergeois*. Elle était d'ailleurs rédigée d'une façon assez vraisemblable, car, dégagée de tous les usages de la politesse diplomatique, elle pouvait se résumer ainsi : « Plût au ciel que les vœux si sages et si patriotiques de votre A. R. pussent être réalisés aujourd'hui. Personne ne le désire plus que nous. Mais les circonstances... mais l'état du pays... les idées révolutionnaires... Nous en sommes désolés, mais il faut ajourner cette excellente mesure à des temps plus favorables. » Nous sommes très habitués en France à ce genre de raisonnement.

Une correspondance datée des bords de l'Adriatique et publiée dans le journal officiel de la Saxe, signale les grandes concentrations de troupes autrichiennes formées sur les frontières de la Suisse et du Piémont. Pendant ces derniers temps, dit cette correspondance, plus de 25,000 hommes ont traversé l'Isonzo. 5,000 sont destinés à renforcer les garnisons autrichiennes dans les Etats de l'Eglise; le reste est dirigé sur Milan, Pavie et Côme. Le cabinet Sarde est trop faible, ajoute-t-elle, pour tenir tête à l'impétuosité révolutionnaire qui domine dans ses chambres, et pour maintenir son « indépendance anarchique, » il sera forcé de choisir entre le secours de la France ou celui de l'Autriche.

Le duc de Toscane demande à l'Autriche de nouveaux renforts pour résister aux menées démocratiques des « agents de Mazzini. » L'Autriche, qui ne demande pas mieux que de renforcer toutes ses positions en Italie, a promis deux nouveaux régiments.

Voici quels seraient, d'après cette correspondance, l'effectif et la distribution des troupes autrichiennes en Italie : 25,000 hommes dans les Etats de l'Eglise; 20,000 hommes en Toscane; 8,000 hommes dans les duchés de Modène et de Parme; 150,000 hommes en Lombardie et en Vénétie; — total, 203,000 hommes.

D'après la *Gazette universelle allemande*, le cabinet de Saint-Pétersbourg paraîtrait maintenant vouloir se rapprocher de celui de Berlin. L'appui momentané qu'il a donné à l'Autriche n'était motivé que par la concordance des vues gouvernementales, par sympathie d'absolutisme; mais maintenant que le roi de Prusse semble revenu aux véritables sentiments qui doivent animer un prince régnant, la Russie se souvient naturellement que ses intérêts territoriaux et commerciaux, ses projets sur la Turquie, seraient évidemment contrariés par l'Autriche si celle-ci devenait trop puissante. Le czar n'aurait marché un moment avec la maison de Hapsbourg que pour étouffer la révolution; mais ce résultat obtenu, sa politique séculaire et naturelle reprend ses droits. On peut donc s'attendre que le prince de Schwartzemberg ne sera pas soutenu par Nicolas dans ses projets contre la Prusse.

CASSEL. — Les membres de la commission des Etats de Cassel ont été, à l'exception d'un seul, condamnés, par le conseil de guerre permanent, à une amende de 10 thalers, pour avoir désobéi aux ordres du commissaire fédéral comte de Leiningen. Ils sont toujours détenus et doivent être jugés par le conseil de guerre hessois, pour avoir empêché l'exécution des ordonnances de septembre.

Allyre Bureau.

PIÉMONT.

Une affaire grave s'instruit en ce moment à Gênes. La *Strega*, petit journal charivarique de cette ville, avait dirigé des épigrammes et des caricatures contre le prince Eugène de Carignan et contre ses partisans. Plusieurs de ceux-ci, se trouvant outragés, exigèrent une rétractation qui fut refusée en ces termes, imprimés dans le journal : *La Strega non si ritratta mai*. Le lendemain de la publication de ce refus, une bande d'hommes, armés de poignards et de pistolets, envahirent l'imprimerie Ragnino, siége de ce journal, et la mirent à sac. Parmi les assaillants se trouvaient quatre comtes et quatre marquis. La police n'osa pas mettre la main sur de si grands personnages; mais la foule indignée les arrêta elle-même et les conduisit devant un magistrat, qui dut provisoirement les faire retenir. Aujourd'hui, l'affaire s'instruit; mais les prévenus ont obtenu d'être mis en liberté moyennant une caution de 20,000 francs.

ANGLETERRE.

Les destinées du cabinet sont toujours dans le même état d'incertitude. Toutefois, on assure que lord Stanley et ses amis ont résolu d'éviter jusqu'au 15 avril tout ce qui pourrait provoquer une crise ministérielle. Le plan, selon l'*Advertiser*, serait de faire coïncider leur entrée aux affaires avec l'ouverture de l'exposition, de telle sorte qu'il devînt impossible de dissoudre le parlement sans jeter le trouble dans le pays. De cette façon, ils auraient pendant six mois le champ libre et dans le cas même où les whigs seraient ramenés au pouvoir par les élections, à l'automne, ils se trouveraient en face de faits accomplis et ineffaçables. On ajournerait donc l'attaque décisive à la troisième lecture du bill sur les affaires ecclésiastiques.

TURQUIE.

L'*Indépendance belge* et la *Gazette de Weser* révèlent l'existence et l'avortement d'un complot récemment formé contre le sultan Abdul-Medjid par les ulémas, à la tête desquels se trouvait le propre frère du sultan. Les conspirateurs avaient offert un million à M. Spitzer, médecin de sa hautesse, s'il voulait l'empoisonner. M. Spitzer, après avoir obtenu des conspirateurs un engagement écrit et signé, se servit de cette pièce pour dévoiler la trame au sultan; puis, pour échapper lui-même à toute vengeance, il se réfugia à Trieste, où il se trouve maintenant. Peu de jours après, on apprenait que plusieurs ulémas avaient disparu, et comme le frère du sultan ne reparaissait pas non plus, on supposait généralement qu'il avait été jeté dans le Bosphore, selon la vieille tradition du sérail.

— Les négociations entamées par l'ambassadeur français en

---

pendant que notre assemblée nationale met gravement aux prises le nord et le midi de la France, à propos de la question des sucres.

Cette *douceur* (style commercial) a failli couper la France en deux et ressusciter le fameux royaume d'Aquitaine. Nous n'en sommes pourtant qu'à la première délibération. Je vous demande un peu ce qu'il arrivera à la seconde et surtout à la troisième.

Quant à moi, si j'étais tant soit peu législateur, je mettrais tout simplement mon orgueil à maintenir les choses dans l'état où le bon Dieu les a faites.

Le bon Dieu, qui n'a jamais agi sans motifs, du moins nous devons le croire, a jugé à propos de faire pousser les denrées coloniales dans les colonies; nous ne devons pas nous évertuer à les produire sur notre sol, qu'il a destiné visiblement à un autre usage.

La canne à sucre a été créée pour faire du sucre. Les terres qui la produisent sont généralement incapables de produire les céréales qui poussent si bien dans les nôtres. Faisons donc nos blés, et laissons récolter le sucre par qui de droit. Quant à la betterave, elle est excellente pour engraisser les animaux : — qu'elle les engraisse !

Si elle veut lutter contre la canne, qu'elle lutte à armes égales et ne se fasse pas protéger sous prétexte qu'elle est de ce pays.

Chaque région a ses produits où elle excelle; chaque pays doit exercer l'industrie qui lui est propre et échanger l'excédant de ses richesses contre l'excédant des productions des autres contrées. C'est la loi de Dieu; c'est l'ordre de la nature.

Les tarifs, les douanes, les droits protecteurs sont une impiété, en même temps qu'une source de conflits et de misères. C'est la barbarie.

Moi, je suis pour la canne contre la betterave; pour la liberté contre la *protection*; pour la nature contre les hommes. Voilà mon opinion, et je la crois plus sensée que bien d'autres.

Ce principe est le seul que l'économisme ait proclamé. Cette proclamation-là rachètera bien des péchés à l'économisme, qui pourtant en a gros sur la conscience. Mais il lui sera beaucoup pardonné, parce qu'il a beaucoup aimé... le libre échange.

Pauvre libre-échange ! il a reçu bien des coups de boutoir dans la mêlée; et aucun des libres-échangistes qui brillent plus ou moins dans notre Assemblée nationale, n'a eu le courage de prendre sa défense.

M. Léon Faucher lui-même, ce matamore de la discorde, ce héros de la discussion bilieuse et haineuse, M. Léon Faucher a baissé la tête et a abandonné aux ruades des protectionnistes le seul dada un peu solide qu'il ait jamais enfourché.

M. Faucher aurait-il renié sa foi comme saint Pierre, ou mieux encore comme Iscariote, et attend-il pour se repentir que le coq de la réaction ne chante plus?

Dieu, préservez-moi d'être ministre, et même ôtez-m'en à jamais l'envie, s'il faut absolument renier pour ce à ses croyances et son passé.

Après cela, osez-donc parler de libre-échange à ces messieurs sainte horreur! la seule liberté qu'ils revendiquent, c'est pour les légitimistes de crier vive Henri V ! pour les orléanistes de proclamer les vertus de la branche cadette; pour les bonapartistes de crier vive l'empereur ! Quand aux républicains, on ne leur accorde qu'une seule liberté, celle de se taire.

Excepté celles-là, toutes les autres sont des monstruosités, des inventions de Satan, des portes de l'enfer. Demandez plutôt à M. l'évêque de Chartres.

A propos de liberté, le peuple Français est bien le plus singulier peuple du monde, qu'il me permette de le lui dire.

Il n'y en a pas sous le soleil qui, autant que lui, s'agite, se tourmente, se ruine, se batte, se décime pour ce précieux mot de liberté, qu'il a crié sur tous les tons, qu'il a semé dans tous les coins du monde; et pour peu que vous le considériez dans son intérieur, vous reconnaîtriez bientôt que la terre ne contient pas sur ses deux hémisphères une nation plus empêtrée de lois, de juridiction, de gendarmes, d'agents de police et de garde-champêtres, plus embarrassée d'entraves de toute nature, plus garnie de piéges à loups, d'attrapes, de lacets et de souricières.

Le Français ne peut pas se réunir à plus de dix-neuf amis pour chanter et boire, sans tomber sous le coup de la police correctionnelle; il est incapable de voyager d'une ville à une autre sans le visa de l'autorité; il lui est même interdit de montrer des marionnettes aux enfants de son voisinage, pour peu que M. le maire s'y oppose.

Il suffit d'un morceau de papier blanc collé sur un mur et émané d'un pacha qu'on appelle ministre, ou simplement d'un de ces satrapes qu'on désigne sous le nom de préfet, pour faire fermer après souper, comme par un coup de baguette magique, tous les établissements publics où les bons bourgeois venaient se délasser des travaux du jour.

Un village n'a pas même le droit de vendre un morceau de terre ou d'acheter une pièce de bois, sans que la chose ait passé par les mains des paperassiers de préfecture et de ministère.

L'autorité est partout, voit tout, ordonne tout, réglemente tout. Le Français est un enfant au maillot, à qui il est interdit de faire un pas sans lisière.

Ce qui ne nous empêche pas de crier vive la liberté, quand on veut bien nous le permettre.

A moins que nous ne nous décidions à rompre nos ficelles et à en faire des fouets pour chasser nos maîtres, comme cela nous est si souvent arrivé.

Il est vrai qu'à peine cette opération accomplie, nous nous empressons de tendre le dos à un autre bât, toujours, bien entendu, en criant à tue-tête : vive la liberté !

Par quelle fatalité le peuple le plus libéral du monde, celui dont les moindres soubresauts politiques occasionnent des tremblements de terre européens, est-il en même temps le plus esclave, le plus rivé, le plus enchevêtré dans sa vie intime, au point que l'Anglais se moque de lui, et que l'Autrichien même le gouaille ? Je ne parle pas de l'Américain. Celui-là en rit à se tenir les côtes.

Explique qui pourra cette anomalie ! quant à moi, j'y perds mon latin. Il est vrai de dire que je n'y perds pas grand'chose, ayant depuis long-temps oublié le peu que j'en aie jamais su.

Mais il n'en est pas moins vrai que cela m'humilie pour ma patrie.

Décidément nous ferons bien de changer tout cela.

Prêchons la liberté politique, l'émancipation des peuples et des races, puisque telle est notre mission; procurons-nous-la même au besoin, je ne demande pas mieux.

Mais, pour Dieu, songeons aussi, songeons surtout à nous donner un peu de liberté civile.

Quant à moi, j'honore le pouvoir, mais je désire grandement lui rogner les ongles. Je ne le lui cache pas.

Eugène Woestyn.

faveur des prétentions de Rome et des moines catholiques sur le saint Sépulcre paraissent ne pas devoir aboutir. La Porte, soutenue par la Russie et l'Angleterre, serait disposée à repousser les demandes de l'Elysée.

Allyre Bureau.

EGYPTE.

Notre correspondant d'Alexandrie nous mande qu'Abbas-Pacha s'est fait traduire l'article publié dans ce journal sur l'Egypte neutre et en a paru fort mécontent. Saïd-Pacha, qui connaît le français, l'a lu dans le texte original ; lui, qui prétend être un homme de progrès, ne comprend pas qu'on l'accuse d'avoir des tendances rétrogrades. Quant aux marchands qui monopolisent le commerce de l'Egypte, qui tiennent Abbas-Pacha, Saïd-Pacha et tous les princes dans leurs griffes, l'idée de rendre le pays neutre, c'est-à dire d'en ouvrir les portes à la libre concurrence, les contrarierait profondément

A ce propos, notre correspondant nous donne, sur le commerce de la vice-royauté, quelques détails dont nos lecteurs nous sauront gré de leur présenter un aperçu.

La famille de Mehémet-Ali, on le sait, est propriétaire de tout le territoire, cultivé par les fellahs, dont la condition est pire que celle des esclaves. Les denrées produites appartiennent au vice-roi et aux siens, qui, à l'exception d'une faible partie consommée sur place, les dirigent vers Alexandrie, centre commercial de l'Egypte. Là se trouvent quelques marchands européens, qui profitant de l'ignorance de l'administration et des besoins du gouvernement, se sont rendus les intermédiaires obligés du commerce. Que le vice-roi, que les princes vendent ou achètent, ils sont forcés de passer par leurs mains.

Abbas-Pacha, Saïd-Pacha ressemblent assez à nos fils de famille qui se laissent exploiter par les usuriers. Comme leurs revenus sont toujours dépensés une ou deux années à l'avance, dès qu'une fantaisie leur passe par la tête, pour la satisfaire, ils s'adressent aux marchands européens.

Ceux-ci écrivent en Europe et se font adresser les marchandises demandées. Mais elles n'arrivent en Egypte que surchargées d'une foule de frais et de commissions plus ou moins légitimes, qui portent le prix de l'objet à deux ou trois fois le chiffre d'acquisition. Notre correspondant nous donne à ce sujet quelques détails que nous nous abstenons de reproduire. Il est vrai que le paiement se fait souvent attendre une ou deux années.

Habituellement, aussitôt que les denrées sont rendues à Alexandrie, les marchands les prennent en compensation de ce qui leur est dû. Mais comme ils tiennent fortement leurs débiteurs, ils leur achètent toujours 25 ou 30 0/0 au-dessous du cours. Comment en serait-il autrement puisqu'ils ont le monopole exclusif du marché?

Pour mieux conserver leur influence sur le vice-roi et sur sa famille, ils s'arrangent de manière à être continuellement en avance avec eux ; c'est là même ce qui les rend si forts contre toute concurrence qui tenterait de s'établir. A l'heure qu'il est, Abbas-Pacha, Saïd-Pacha, Halim-Bey, Ismaël-Bey, devraient des sommes énormes aux marchands européens.

Le vice-roi connaît-il les menées de ces marchands? Peut-être bien. Mais sur la pente où ils se trouvent, lui et les siens, comment pourraient-ils secouer le joug d'une tyrannie aussi odieuse? Abbas-Pacha et sa famille sont bien plus les esclaves des marchands européens que les fellahs ne sont leurs propres esclaves.

On s'est souvent demandé quelles pouvaient être les causes du dépérissement de l'Egypte, et on l'a toujours attribué à sa mauvaise administration ; mais cette administration, quelque détestable qu'elle soit, n'a jamais été aussi pernicieuse que l'influence des marchands européens. Aussi pressurent-ils Abbas-Pacha, lequel pressure à son tour les fellahs, qui, accablés de misère, meurent de faim. Sous cette double pression, le pays se dépeuple, le sol est envahi par les sables, les cultures dégénèrent ; bientôt, si le sultan et les grandes puissances n'avisent, l'Egypte ne sera plus qu'un désert.

Jacques Valserres.

Un gouvernement populaire.

Comme on le sait, l'armée française en bombardant Rome et en la prenant d'assaut n'a eu d'autre but que de délivrer les Romains d'une poignée de *démagogues étrangers* qui tenaient la population entière sous le joug de la terreur, et M. le général Oudinot de Reggio racontait tout récemment encore à la tribune les acclamations enthousiastes que dans l'explosion de sa reconnaissance une population de 100,000 âmes poussait sur son passage à son entrée à Rome. Or, voici quelques lignes empruntées par la *Patrie* au *Conservateur* de Florence, qui confirme merveilleusement cette popularité immense dont jouit le gouvernement temporel du saint siége :

« Le général Gemeau attend un renfort de troupes. Il a reçu l'assurance positive de Mgr Fornari arrivé avec son secrétaire Lasogni, que le président va porter à 10,000 hommes le chiffre de la garnison de Rome. On n'a pas de confiance dans les dragons romains ni dans les quelques régiments de vélites. Le général Gémeau, dans l'attente de leur licenciement, les envoie en garnison à Velletri, Frascati et Albano. En cas d'émeute militaire, ils se trouveront entre deux feux, les Français et les Napolitains : 4,000 Napolitains étant à Sora, à Sesa et sur d'autres points de la frontière. Sa Sainteté avait demandé un renfort de troupes au roi Ferdinand, qui ne pouvait pas envoyer ses régiments, parce que c'eût été contraire aux conventions des cinq puissances ; mais il a promis de concentrer à la frontière des troupes prêtes à marcher sur Rome, si le pape était en danger. »

Ainsi donc, dans toute cette population si enthousiaste, il n'a pas été possible, en 18 mois, de recruter un seul régiment dont on puisse être sûr. On ne juge pas prudent de les conserver à Rome; et le pape ne peut s'appuyer que sur les baïonnettes étrangères pour se préserver, sans doute, des embrassements trop ardents de son peuple *délivré*. Les quelques troupes indigènes que l'on est parvenu à réunir, on juge nécessaire de les placer *entre deux feux, en cas d'émeute militaire*!

En vérité, les journaux réactionnaires devraient ou renoncer à leur fameuse thèse de la délivrance du peuple romain, ou censurer avec plus d'intelligence les nouvelles qu'ils donnent sur la situation intérieure de Rome.

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

LA QUESTION DES SUCRES.

La première délibération du projet de loi sur les sucres a ranimé la lutte semi-séculaire entre la canne et la betterave. Les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont fait valoir les intérêts des producteurs nationaux ; ceux de la Gironde se sont fait les défenseurs des intérêts du commerce ; les représentants des Antilles, champions nés du sucre colonial, ont réservé leurs arguments pour la deuxième délibération.

Nous ignorons si cette grande question sucrière depuis si longtemps pendante, et sur laquelle tout paraît avoir été produit, puisqu'on tourne toujours dans le même cercle d'arguments, recevra enfin une solution conforme aux intérêts généraux. Ce qu'on peut dire, c'est que jusqu'à présent les législateurs se sont beaucoup plus préoccupés des sucreries françaises et [illegible] que des besoins de la consommation. Aussi la moyenne de la consommation en France n'est que de 5 kil. 1/2 par tête, tandis qu'en Angleterre elle atteint jusqu'à 11 kil. Il y a plus, c'est que les prévisions des législateurs précédents, en ce qui concerne le trésor, ne se sont pas réalisées, et, après avoir surélevé le prix du sucre de façon à le mettre hors de la portée des masses, on en est à se demander si un impôt plus modéré n'eût pas produit un résultat plus avantageux.

Dans l'état actuel des tarifs, les sucres indigènes sont grevés d'une taxe de 45 fr. par 100 kilos ; soit 22 centimes 1/2 par livre, c'est-à-dire plus d'un quart du prix de détail.

Pour assurer à la betterave indigène et au sucre de nos colonies le marché de France, les sucres étrangers sont grevés d'une surtaxe de 20 fr. qui équivaut à une véritable prohibition. Il en résulte que les producteurs indigènes, qui fournissent les deux tiers environ de la consommation entière de la France, sont libres de tarifer leurs produits au seul point de vue de leurs bénéfices, et ne sont que médiocrement sollicités à rechercher les moyens de diminuer leurs prix de revient.

Voici le résumé de l'opinion du gouvernement exprimée par M. Schneider : « Frappé des inconvénients d'un régime qui a pour effet de limiter par l'élévation la consommation de l'aliment qui contribue, au plus haut degré, à améliorer les conditions hygiéniques du pays, et en même temps de limiter les revenus du trésor et de ralentir de plus en plus le mouvement de notre marine et le développement de notre commerce extérieur, le gouvernement a pensé que le temps était venu d'apporter d'importantes modifications à la législation des sucres. »

Le ministre reconnaît de plus et proclame en principe que le dégrèvement de l'impôt qui frappe tous les sucres doit être fécond en résultats utiles ; puis il conclut...... à l'ajournement. A son grand regret, les *circonstances actuelles* l'obligent à reculer cette mesure si utile, si féconde, à un moment plus opportun et à conserver le *statu quo* dont les inconvénients le frappent si vivement.

Malgré l'attitude prise par le ministère, la commission a maintenu son projet qui consiste à réduire la taxe de 20 fr. par quart, d'année en année, pour les sucres indigènes, et plus rapidement pour les sucres coloniaux, et qui abaisse à 11 fr. la surtaxe sur les sucres étrangers.

La discussion générale a occupé les deux séances de lundi et de mardi, et une partie de celle de mercredi. L'assemblée a décidé qu'il y aurait une deuxième délibération et l'a fixée à mardi prochain.

— La proposition de M. Ladoucette, relative à l'organisation des comices agricoles, des chambres d'agriculture et du conseil général d'agriculture, a été définitivement adoptée dans la séance de jeudi.

— La proposition de MM. de Riancey et Favreau, relative à la révision des procès criminels, a été prise en considération.

— La proposition de MM. de Larochejacquelein et de la Borde, tendant à réintégrer dans leurs grades les officiers déclarés démissionnaires en 1830 pour refus de serment, a été discutée dans la séance de vendredi, et le rejet de la prise en considération a été prononcé par 393 voix contre 190. M. Laboulie, rapporteur de la commission qui concluait à la prise en considération, s'était appuyé sur ce principe que le grade était la propriété de l'officier, et s'était étonné que l'armée de 1830 eût été traitée plus sévèrement que l'armée impériale en 1814 et en 1815 ; M. Charras a nettement démontré par des textes officiels, par des faits authentiques, que le principe de la propriété du grade n'avait été ni légalement consacré, ni surtout respecté par la Restauration. L'Empire avait substitué, à cet égard, le régime des ordonnances au régime de la loi, et les choses sont restées en cet état jusqu'après 1830. Quant aux procédés employés par le gouvernement de Louis XVIII contre les officiers de l'Empire, M. Charras les a caractérisés par quelques exemples suffisamment instructifs.

Ainsi, de 1820 à 1823, le ministre de la guerre écrivait aux officiers destitués : « Je vous préviens, Monsieur, que par décision du.... le roi a prononcé votre réforme sans traitement. Vous cesserez, en conséquence, de faire partie de l'armée, et vous voudrez bien vous retirer dans vos foyers. » — Les officiers revenus de l'île d'Elbe, à la suite de l'empereur, furent tous en masse, par décision royale, sans jugement aucun, destitués, expropriés sans indemnité aucune. Tous les grades accordés pendant les cent-jours ou après la bataille de Waterloo furent déclarés nuls et non avenus par une simple ordonnance de juillet 1815. M. Laboulie avait dit que la Restauration n'avait pas exigé le serment des officiers ; M. Charras a rappelé alors la teneur du serment qui était imposé non pas à tous les officiers, il est vrai, mais aux membres de la légion d'honneur et aux chevaliers de St Louis. Il fallait s'engager, sur sa foi et son honneur, à révéler au gouvernement tout ce qu'on entendrait dire de défavorable touchant la personne du roi ou les intérêts de son gouvernement.

En somme, M. Laboulie n'a pas dû s'applaudir d'avoir soulevé cette question. Plusieurs membres ayant réclamé l'opinion du gouvernement, M. Randon, ministre de la guerre, s'est cru obligé de prendre la parole, mais il a eu soin de ne rien dire.

SEANCE DE SAMEDI. — Parmi les pétitions présentées aujourd'hui, s'en trouvait une d'un sous-officier cassé sans décision d'aucun conseil, au mépris de l'autorité du pouvoir exécutif du 13 juin 1848, qui défend de casser des sous-officiers sans l'avis conforme du conseil d'état. A la suite d'une discussion assez vive à laquelle ont pris part MM. Cavaignac, Charras et Valentin, contre M. le général de Bar, rapporteur, qui soutenait l'ordre du jour au nom de la commission, la pétition a été ajournée.

MM. Mathieu (de la Drôme), Jules Favre et plusieurs autres membres de la gauche ont demandé à interpeller le ministre de l'intérieur sur l'arrêté de M. le général Castellane qui limite à 200 le nombre des personnes pouvant suivre un convoi funèbre. Le renvoi à six mois a été prononcé, au scrutin, par 334 voix contre 225.

A la fin de la séance, M. Raudot a obtenu l'autorisation d'adresser des interpellations à M. le ministre de la guerre sur l'expédition autorisée contre la Kabylie: M. Randon a dit qu'il ne s'agissait que d'une pointe dans la petite Kabylie qui sert de refuge à des pillards par lesquels nos possessions et nos alliés sont inquiétés. Il a promis que cette expédition se ferait avec les seules ressources de l'Algérie, sans motiver aucun crédit extraordinaire. L'assemblée n'étant pas en nombre pour statuer, la discussion a été remise à lundi.

— La commission chargée de l'examen de la loi municipale a pris, après un débat approfondi, la décision suivante : « La loi organique, au lieu de s'en référer à la loi du 31 mai 1850, déterminera elle-même les conditions de l'électorat communal. » Or, comme tout le monde est d'accord sur ce point qu'il ne saurait y avoir deux listes de suffrage universel, cette décision, si elle est adoptée par la chambre, entraînera la révision de la loi du 31 mai.

— On a beaucoup parlé cette semaine de la constitution d'un ministère définitif. Il a été question d'un cabinet [illegible] de M. de Falloux, puis du retour pur et simple de MM. Baroche et Rouher. Enfin, l'hypothèse la plus [illegible] présentée en dernier lieu porte sur M. Odilon Barrot [illegible], dit-on, [illegible] le retrait de la loi du 31 mai, [illegible] qui, par contre, demanderait que la révision de la Constitution ne fût plus subordonnée à une majorité des trois quarts des voix dans l'Assemblée.

M. Berryer a retiré sa proposition relative au remboursement des 45 centimes. La commission concluait à l'unanimité au rejet de la prise en considération.

Allyre Bureau.

Un grand nombre d'étudiants avaient projeté de se rendre jeudi chez M. Quinet pour le prier de reprendre son cours au collége de France. Ils s'étaient réunis d'abord sur la place du Panthéon, puis dans la cour de la Sorbonne. Là, la police intervint et arrêta une vingtaine de jeunes gens.

Les autres se retirèrent, et s'étant retrouvés environ 150 sur la place du Panthéon, ils s'acheminèrent vers le boulevard Montparnasse, où demeure M. E. Quinet. Au lieu de se former en colonne serrée, ils marchèrent librement et assez espacés pour ne pas gêner la circulation. Néanmoins, à la hauteur du boulevard, ils furent assaillis par une quarantaine de sergents de ville, soutenus par quelques gardes républicains. Trente étudiants environ furent encore arrêtés dans cette seconde charge de la police, et ils se laissèrent emmener sans résistance.

La *Patrie* porte le nombre des étudiants arrêtés et écroués à la Préfecture de police à 75. Elle termine ainsi son récit de cet épisode.

« Il ne faut rien exagérer; mais n'est-ce pas un signe des temps que tout ce bruit pour un cuistre d'illuminisme, que ces jeunes gens emprisonnés pour ce Pasquin du professorat qui se croit un homme politique parcequ'il a le rictus de Marat, un historien parce qu'il a déshabillé Vico, un poète parce que quelques badauds ont pris pour de l'extase ce qui n'était chez lui qu'un ramollissement du cervelet. Dans une société bien constituée, ce pauvre homme eût eu sa place dans une maison de santé ; sous notre République démocratique, cela prêche, corrompt, insulte, grimace, blasphème impunément, et pour que la leçon soit complète, il y a des émeutes le jour où on refuse à ce marchand de drogues des tréteaux officiels! »

Cette appréciation d'un homme qui est une des gloires de notre littérature, auquel le gouvernement lui-même a confié l'une des plus hautes chaires de l'enseignement public, est digne en tout point d'un défenseur modéré de l'autorité.

Allyre Bureau.

Le *Journal des Débats* de ce matin samedi, donne la liste nominative des individus arrêtés tant dans la cour de la Sorbonne que sur le boulevard Montparnasse, au nombre de 62, dont 16 étrangers aux écoles. Toutes ces personnes ont passé la nuit du jeudi au vendredi au dépôt de la préfecture. Vendredi matin, les juges d'instruction ont procédé à un interrogatoire préliminaire à la suite duquel 19 des prévenus ont été mis en liberté. Le nombre de ceux maintenus en état d'arrestation se trouve donc réduit à 43, dont six, signalés comme les principaux meneurs, ont été écroués à la prison Mazas.

— La jeunesse de Rennes vient d'envoyer à M. Michelet une adresse chaleureuse et sympathique à propos de la suspension de son cours.

— Une députation des élèves des écoles de Droit et de Médecine s'est rendue ce matin samedi chez M. V. Hugo pour le prier d'appuyer de sa parole la pétition relative à la suspension des cours de M. Michelet.

Nous empruntons au *Journal des Débats* le petit épisode judiciaire suivant. La *justice* aura fort à faire si elle veut entreprendre la réforme de cette morale élastique qui s'est introduite peu à peu dans tous les rouages intermédiaires placés entre la production et la consommation. Mlle Rosine, dont il est ci-après question, a pu dire en toute tranquillité de conscience, *qu'elle faisait son état*, en enflant les mémoires des fournisseurs. Combien n'y a-t-il pas aujourd'hui d'individus qui sont le plus innocemment du monde, entraînés par *leur état* à élargir singulièrement la sphère dans laquelle peut se mouvoir une conscience scrupuleuse?

Allyre Bureau.

VOL DE CONFIANCE. — Mlle Rosine, cuisinière, comparaissait hier devant le tribunal de police correctionnelle pour avoir fait danser l'anse du panier.

M. le président, à la prévenue. — Vous venez d'entendre la déposition de votre ancien maître.

La prévenue. — Sans doute, mais je le défie par exemple d'attaquer en quoi que ce soit ma probité.

M. le président. — Comment! c'est d'elle précisément qu'il vient se plaindre, et à juste raison.

La prévenue. — Lui! si je jamais dérobé la moindre des choses, la valeur d'une épingle, à lui ou à madame? Qu'il me prouve que je l'ai dévalisé, par exemple, et cependant chez lui on roule sur l'or et sur l'argent, j'ose le dire ; ça ne me regarde pas, je le sais bien ; mais ça prouve ma vertu et mon innocence.

M. le président. — Il ne vous impute le vol d'aucun effet mobilier, mais il vous reproche d'avoir singulièrement enflé vos comptes de tous les jours.

La prévenue. — Ah! par exemple, pour ça c'est une autre paire de manches, je faisais mon état.

M. le président. — Est-ce que, par hasard vous ne croyez pas voler votre maître en lui comptant beaucoup plus de dépenses que vous n'en faites réellement?

La prévenue. — Non, monsieur, c'est mes profits ; c'est tout simple et sacré comme mes gages.

M. le président. — Mais vous trouviez le moyen de les augmenter singulièrement vos gages, car il a été établi que vous préleviez ainsi 2 fr. chaque jour.

La prévenue. — Ça n'est pas trop ; j'en connais qui font mieux que ça, et ils me traiteraient de gâte-métier. Après ça, que voulez-vous, c'est les fournisseurs qui nous poussent et nous excitent pour avoir la pratique.

M. le président. — On sait trop, en effet, que certains fournisseurs ne rougissent pas de se rendre les complices d'actes aussi honteux.

La prévenue. — Ah! pardine, tous les bouchers, boulangers, épiciers, etc., de mon arrondissement, ne font pas autre chose; ils ne s'en cachent pas.

M. le président. — Tant pis ; mais il faut qu'ils sachent que l'autorité veille sur eux, et qu'ils vont devenir l'objet de poursuites aussi sévères que ceux de leurs confrères qui vendent à faux poids et que le tribunal condamne tous les jours. Cette considération paraît donner beaucoup à réfléchir à Rosine, qui s'entend condamner à trois mois de prison.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Jacques, professeur de philosophie, vient d'être frappé d'interdiction par M. Giraud, ministre de l'instruction publique, pour avoir publié dans la *Liberté de penser* un article qui, d'après les considérants de l'arrêté, « se traduit essentiellement en une négation absolue de toutes les religions reconnues par le droit public du pays, et qui contient en outre des attaques injurieuses contre ces mêmes religions. »

— Le numéro 17 de la *Voix du Proscrit*, journal des exilés de Londres, et publié à Saint-Amand, département du Nord, contenait un article [illegible], qui a été tiré séparément et annoncé comme se vendant à

Paris, au bureau du *Proscrit*, rue Montmartre, 160, et ce, sans autorisation de M. le préfet de police. M. Dalleau, prévenu d'avoir commis l'infraction prévue par l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849, a été condamné par défaut, par le tribunal correctionnel (7e chambre), à un mois de prison et à 25 fr. d'amende.

— Le journal l'*Atlas*, le seul organe de la démocratie à Alger, a été poursuivi devant la cour criminelle, jugeant sans l'assistance de jurés, pour un article sur la délégation et pour avoir reproduit celui de M. Ledru-Rollin, intitulé : — Plus de Président, plus de Représentants.

MM. A. Rey, rédacteur des articles incriminés, et Cherchin, gérant de l'*Atlas* ont comparu le 13 mars devant la cour criminelle d'Alger qui les a renvoyés des fins de la plainte sans dépens.

— On sait que M. Boulé, dont l'imprimerie fut dévastée par des gardes nationaux de la 1re légion, le 13 juin 1849, reçut un an après, le 14 mai 1850, une lettre de M. Baroche qui lui retirait son brevet d'imprimeur.

Des interpellations furent faites en pleine Assemblée; la majorité passa à l'ordre du jour.

M. Boulé se pourvut devant le conseil d'Etat contre l'arrêté ministériel.

Dans sa séance du 14 mars 1851, sur les conclusions de M. Carteret, le conseil d'Etat a cassé l'arrêté de M. Baroche. M. Boulé va rentrer en possession de son brevet.

— Le jury de l'Aube a acquitté, le 14 mars, M. Benoît Voisin, prévenu d'avoir présidé à Sens le comité d'arrondissement de la *Solidarité*. M. Benoît Voisin, simple cordonnier, laborieux père de famille, usant ses forces au travail qui nourrit sa femme et ses enfans, et ses nuits à s'instruire, est poète et jouit d'une réputation locale qui lui a fait obtenir, aux diverses élections de l'Yonne, 25,000 et 23,000 suffrages. Il a présenté lui-même sa défense, qu'un verdict solennel est venu consacrer.

Absous une première fois par le tribunal correctionnel, condamné ensuite par le jury de l'Yonne, il venait, par suite d'un renvoi de la cour de cassation, se faire juger définitivement par le jury de l'Aube. (*Presse.*)

— La garde nationale de Clamecy a été dissoute par un décret du 13 mars. La cause de cette mesure n'est point mentionnée. La compagnie des sapeurs-pompiers de Trouville sur mer a été également dissoute; c'est dit-on, pour avoir refusé de servir de cortége à Mgr l'évêque de Bayeux en tournée de confirmation.

— Le général Castellane vient de faire afficher un ordre qui limite à trois cents le nombre des personnes qui pourront suivre un enterrement dans la 6e division militaire. Si ce chiffre est dépassé, la loi sur les attroupements sera immédiatement appliquée, sans préjudice des poursuites judiciaires à exercer contre ceux qui auront enfreint cet arrêté.

Après avoir enregistré cet arrêté, l'*Assemblée nationale* ajoute:

« La semaine dernière, un maçon de la loge de Bethléem est mort, à Paris. Un nombre assez modeste de ses coréligionnaires en socialisme l'ont suivi à sa dernière demeure (ils étaient environ quatre-vingts), mais le convoi renfermait l'élite, les chefs de la maçonnerie rouge, lesquels profitèrent de l'occasion pour s'épancher, et mûrir rapidement le plan d'une nouvelle organisation.

« Le général Castellane vient de donner un exemple qui a besoin d'être suivi dans toute la France. »

— On lit dans le *Messager du Nord* :

« Les gazettes allemandes nous apprennent que l'autorité vient de faire brûler publiquement à Erfurth les MYSTÈRES DU PEUPLE d'Eugène Sue. »

— On écrit de Tulette (Drôme) :

« Il y a quelques jours, deux cent quarante travailleurs de la petite commune de Tulette partirent, avec sept tombereaux, pour aller travailler les terres d'un de leurs frères malade depuis quelques mois. Deux heures leur suffirent pour remplir leur fraternelle mission, et chacun se retira ensuite, enchanté d'avoir prêté son concours à une œuvre aussi honorable.

» Nous recommandons cet acte de touchante fraternité, dont la démocratie donne de si fréquents exemples, à ceux qui ne cessent de déblatérer contre le parti républicain. (*Evénement.*)

Les faits de solidarité de ce genre ne sont pas rares, et nous en trouvons plusieurs signalés dans un seul numéro du *Progrès d'Indre-et-Loire*.

A Cormery, à Francueil, les vignerons taillent les vignes de deux de leurs concitoyens empêchés de le faire par la maladie.

A la Cave, commune d'Azay-le-Rideau, les cultivateurs fêtent le 24 février en se réunissant pour mettre en état les terres d'un fermier dont les bestiaux et les attelages avaient péri dans un incendie.

Un tisserand, petit propriétaire de Courçay, étant décédé, 43 habitants du pays se réunissent pour façonner ses vignes, et dans cette réunion fraternelle ils arrêtent les bases d'une association de solidarité.

« Ces faits, dit le *Progrès d'Indre-et-Loire*, aujourd'hui heureusement si communs autour de nous, n'ont pas besoin de commentaires; mieux que tous les *Te Deum* du monde, ils honorent et feront aimer de plus en plus la République, en témoignant d'une manière si éclatante des sentiments qu'elle tend à faire entrer dans les mœurs, et qui des mœurs, que les royalistes et les privilégiés le veulent ou non, passeront bientôt dans les institutions sociales. »

— On écrit de Lyon au *Peuple* de Marseille :

« Cinquante réfugiés italiens, qui s'étaient établis à Lyon, viennent d'être arrêtés et sont actuellement en prison, sous la menace d'être livrés aux divers gouvernements qui oppriment en ce moment l'Italie. Le crime de ces citoyens est, le croirait-on?... d'avoir assisté au convoi d'Imbert.

» Quoique le fait de cette menace soit certain, nous voulons croire qu'il n'est que l'œuvre d'agents subalternes, et nous ne pourrons nous résoudre à penser que le gouvernement de la France soit tombé si bas que quand nous l'aurons vu exécuter une pareille infamie. »

— On écrit de Montfaucon au *Courrier de Verdun* du 20 de ce mois :

« Vendredi dernier, 14, jour du tirage à Montfaucon, deux gendarmes de la brigade de Varennes venaient d'opérer l'arrestation d'une pauvre femme d'Epinonville, veuve avec six enfants en bas âge, qu'elle laissait seuls à la maison. Elle allait être conduite de brigade en brigade jusqu'à Montmédy, pour être écrouée dans la prison de cette ville.

» Cette arrestation avait lieu à la requête de l'administration des domaines pour le paiement d'une somme de 15 fr., montant d'une condamnation prononcée contre elle par le tribunal correctionnel de Montmédy pour délit forestier. La position de cette femme et celle de ses enfants ayant été exposée par les gendarmes, en présence de M. Garnier, maire de Septsarges, toutes les personnes présentes étaient émues de compassion. Par les soins de M. Garnier, une quête a été immédiatement faite près des maires du canton et d'autres personnes notables venues au tirage; personne n'a opposé le moindre refus. En un instant, une somme beaucoup plus que suffisante pour faire relâcher cette femme d'entre les mains de la justice a été réunie. A la louange des gendarmes, il est bon d'observer qu'ils ont, de leur côté, fait remise de la somme qui leur revenait pour leur arrestation, convaincus qu'ils étaient eux-mêmes que cette femme était digne de toute commisération. »

Nous nous associons de tout notre cœur aux éloges que méritent les gendarmes de Varennes, le maire et les habitants de Septsarges, mais que dire de la loi et de l'organisation sociale qui auraient entraîné le monstrueux abandon de six enfants en bas âge, si les gendarmes s'étaient strictement renfermés dans l'exécution de leur consigne? Allyre Bureau.

— M. Aimé Paris va ouvrir, pour les ouvriers, un nouveau cours GRATUIT de musique vocale (méthode Galin-Paris-Chevé), dans l'amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine. Les leçons seront données les mardis, jeudis et samedis, à neuf heures du soir. Le cours commencera le mardi 1er avril. Les cartes d'admission sont délivrées gratuitement : 1° chez le concierge de l'Ecole-de-Médecine; 2° chez le concierge de l'Ecole, rue du Renard-St-Merry, 5; 3° chez le professeur, rue des Bons-Enfants, 5.

VENTE DE TABLEAUX.—Samedi 29 mars, à l'hôtel des Ventes mobilières, rue des Jeûneurs, 42 *bis*, aura lieu une vente de tableaux peints par M. Diaz. En voici la désignation : Nymphes entourées d'amours,—la Promenade,—Nymphes surprises (clair de lune),—Eucharis,—la Fin d'un beau jour,—les Amours chassés,—la Solitude,—Baigneuses,—Repentir,—le Maléfice,—Consolation,—l'Abandon,—Rêverie,—l'Inconstance.

Exposition publique le vendredi 28, de midi à cinq heures.

Une autre vente aura lieu, dans le même local, le 30 mars prochain. Elle se compose d'une collection de vingt tableaux, paysages, figures, genre et fantaisies diverses, dus au pinceau de M. Emile Lessorre.

SALON DE 1851.

(11e article)

Architecture (suite).

L'achèvement du Louvre aurait une grande importance; mais il est à craindre que les industriels qui nous gouvernent ne reculent devant une dépense aussi considérable et aussi peu productive. Si un musée, une bibliothèque, l'achèvement d'un grand monument doit leur paraître chose futile, je ne vois pas d'apparence qu'ils votent jamais de grosses sommes pour un hôtel des invalides civils ou une ville modèle : ceci sent le socialisme d'une lieue. Mais que les gouvernants le veuillent ou non, ce qui doit être sera. L'exposition de cette année abonde en projets socialistes, ou pour mieux dire garantistes; j'en compte treize par dix auteurs différents. Cela commence à devenir sérieux. Le moindre de ces projets eût fait rire il y a quelques années; aujourd'hui on les regarde avec un certain étonnement mêlé de doute. La question vient d'être mise à l'ordre du jour de l'Europe : le temps fera le reste.

Dans tous ces projets il y a d'excellentes choses, l'intention du moins, et en cherchant on finit par trouver. On comprend qu'il est difficile de porter un jugement définitif sur des travaux aussi considérables, quand on ne peut les examiner en détail, là surtout où l'examen doit reposer sur des calculs; car ici la question de dépense a une extrême importance. Louis XIV, jetant dans sa munificence royale les fondations des Invalides, pouvait ne pas regarder à quelques millions de plus ou de moins; c'était une dépense une fois faite et qui devait illustrer son règne à jamais : on ne marchande pas sa gloire. Mais dans des projets d'établissements nationaux ou d'industrie sociétaire, qui doivent être multipliés et qui sont élevés dans un but de production, il faut viser avant toute chose à la plus grande économie. A supposer un lavoir public par arrondissement, mille francs de plus ou de moins dans le prix de revient font une dépense ou une économie de plusieurs millions. Il ne s'agit point ici de séduire l'opinion par les yeux, mais de la convaincre par le raisonnement et l'offre de grands avantages économiques.

Le projet de *Greniers d'abondance* en silos aériens, par M. Jumelin (3687-88), me paraît très-bien conçu et offrir tous les avantages désirables. Tout est bien ventilé et à l'abri de l'humidité; mais malgré la *praticabilité* de ce système, qui n'a rien d'utopique, je ne pense point qu'il soit applicable à l'industrie morcelée. Peu d'exploitations rurales particulières fournissent des récoltes assez considérables pour motiver la dépense d'un établissement pareil; et les négociants en grains qui seuls réunissent de grands approvisionnements, s'inquiètent moins de conserver les blés que de les faire circuler. L'association, ou le garantisme, pourrait seule utiliser ce système, et le comptoir communal ne s'en pourrait passer.

L'usage des bains, si répandu chez les anciens, est malheureusement presque étranger à la classe travailleuse; il est d'une importance extrême pourtant dans l'hygiène publique, et s'il était généralement adopté, il serait d'une grande efficacité contre les maladies contagieuses. Mais nos grands hommes d'Etat ne peuvent pas perdre leur temps à s'occuper de propreté; pour eux, elle n'a rien à faire avec la politique. Les projets de bains de M. Delbrouck (3648) et de M. Geslin (3660-1) me semblent fort bien distribués. Seulement, je ne puis admettre les piscines communes, même *après l'ablution*; à moins que les eaux ne fussent courantes, ce qui n'est pas possible partout : elles seraient toujours sales. Le projet de M. Masson (3702) est très ramassé et fort simple; il tire un bon parti de la forme octogone, et au moyen de deux enceintes concentriques et de deux entrées séparées, l'une donnant accès à celle qui est extérieure et l'autre à celle du milieu, il dessert en un étroit espace les bains des hommes et des femmes. Le projet de M. Janicot (3681) est beaucoup plus vaste : il comprend, outre les bains, un lavoir, un bazar de ménage, une crèche, une salle d'asile, un chauffoir et une bibliothèque. Il est fâcheux que, faute d'une légende explicative, on ne puisse s'en faire une idée juste.

Le projet de *Maison de retraite pour les ouvriers blessés et les vieillards* (3662), par MM. Godebœuf et Galand, est peut-être moins ingénieusement arrangé que le projet d'*Hôtel des invalides civils*, de M. Constant Dufeux (3645), mais il me semble plus simple et moins coûteux. Le principe en est le même. Dans le plan de M. Godebœuf, un corps de bâtiment principal, où se trouvent placés l'église et l'administration, occupe le milieu d'un vaste parallélogramme rectangulaire, sur les côtés duquel viennent s'appuyer perpendiculairement huit corps de logis ou ailes. Dans l'Hôtel des invalides civils de M. Constant Dufeux, le grand corps de logis central, où se trouvent encore, outre l'église, les cuisines et le réfectoire, est placé au milieu d'un losange dont les côtés ne sont point droits, mais composés de lignes brisées, et qui sont formés par une série de bâtiments disposés en escalier et reliés entre eux par des galeries ouvertes. Cette disposition a pour but d'isoler chaque pavillon sans les séparer de l'ensemble, de façon à ce qu'il soit aéré par les quatre côtés. Chacun de ces pavillons a trois étages : le rez-de-chaussée est occupé par des cellules, les deux autres contiennent dix-huit lits chacun. Ce plan a de la grandeur, mais il a l'inconvénient, très grave en matière de mécanisme sociétaire, de séparer les lieux de réunion des appartements. Ceci sent la caserne. Il eût été certainement possible d'en tirer une meilleure application, même pour une association improductive et inorganisée, comme celle-ci. Voici vingt-deux corps de bâtiments pour mille personnes seulement : un édifice unitaire serait plus commode et moins coûteux.

L'idée d'un *Hôtel des invalides civils* est grande et noble; mais ne nous laissons pas séduire par les mots, cette idée n'est ni économique ni sociale : c'est une illusion civilisée qui n'est point impraticable sans doute, mais qui est inféconde. Séparer les invalides civils de la société est fort mal calculer; il faudrait les en rapprocher, bien au contraire. Pour que l'institution des invalides civils ne soit pas une plaisanterie, un seul hôtel ne pourrait suffire, comme il fait pour l'armée, car l'armée des travailleurs de France compte plus de trente millions de soldats dans ses rangs, et le travail fait plus d'invalides que la guerre. La dépense deviendrait donc colossale, et elle est improductive. Il en coûterait plus que pour organiser le travail et couvrir le pays d'associations agricoles et industrielles qui, étant, elles, productives, pourraient subvenir aux besoins de leurs blessés. Il sera d'ailleurs moins difficile d'obtenir d'un gouvernement des colonies agricoles que des invalides civils, et les résultats de cette institution seraient tout autrement féconds. Cette théorie est sans doute l'expression d'un sentiment généreux, mais je n'y puis voir qu'une formule peu scientifique d'un socialisme peu organisateur.

Le projet de M. Isabey, une *Maison d'ouvriers contenant soixante-dix familles* (trois cents personnes environ), est placé tellement haut qu'il est impossible de le juger. Cela est d'autant plus fâcheux que le programme donné par le livret semble avoir été très bien conçu. La maison est ventilée, chauffée, éclairée, contient des bains, une buanderie, une cuisine et une salle de vente et un restaurant; on y trouve une école et une salle de lecture. Le second étage est consacré aux enfants.

La *Cité industrielle*, de M. Landry (3693), réunit sous le même toit l'atelier et l'habitation du travailleur. Ce serait-il là un progrès? A la campagne, avec l'*association* et la *diversité des travaux agricoles et mécaniques*, oui, assurément. Mais dans une ville ne serait-il pas à craindre que les industries *insolidaires*, travaillant non pas dans la proportion de besoins déterminés, mais pour suffire à la demande du commerce civilisé, ne vinssent à se gêner, à se jalouser, à s'exclure les unes les autres? Ne serait-il pas à redouter que chaque cité industrielle, devenant spéciale à une industrie particulière, loin de conduire le travailleur à la liberté par l'association, ne le conduisît à l'asservissement, car la féodalité financière trouverait vite le moyen de s'emparer de ces ateliers et de les transformer en autant de fiefs industriels. L'association n'est possible que par la variété des fonctions et la solidarité des travailleurs.

Le *Plan philosophique d'une ville* (3689) ne peut être compris, dit M. Landry, que par l'examen de l'*Esquisse théorique* (3890). On a eu soin de placer celle-ci hors de portée de l'œil. On peut voir cependant que la forme triangulaire d'où part l'auteur pour arriver à l'hexagone est plus riche en combinaisons, plus organique que la forme carrée qui sert de type à nos villes en damier, dont la distribution est si monotone, si incommode et où l'on est obligé de percer des diagonales en tous sens qui les transforment en dédales affreux. M. Landry semble avoir eu devant les yeux les précieuses indications que Fourier a données pour servir au plan d'une ville garantiste. Tous ses édifices sont isolés, suffisamment éloignés les uns des autres, et distribués suivant une hiérarchie sériaire de façon à former autant de régions différentes. Le sommet supérieur du triangle primitif est occupé par l'église, le presbytère, la pharmacie communale où loge le médecin, et la maison de santé, le restaurant et la place publique, tous édifices séparés les uns des autres et entourés de jardins. Le premier des deux autres angles est consacré à la mairie, aux écoles et aux ateliers; dans le second se trouvent le bazar, les greniers d'abondance et les locaux de réunion. A l'extrémité de chacun des sommets de ce triangle, qui est véritablement la *cité*, le sanctuaire de la vie publique, se groupent successivement les locaux de grande industrie et d'exploitation rurale; et les habitations particulières se trouvent réparties à des distances convenables sur les côtés du triangle.

Tout ceci paraît fort logique, et il serait à désirer que l'administration de l'Algérie, où il y a des villes à créer, prît en considération de semblables travaux. Le projet de *colonie-ville* (3691-92) a été conçu dans ce but. Il commence à la colonie agricole pour aboutir à la ville modèle. L'établissement d'une *ville-modèle* ne coûterait pas plus cher que celui d'une *ville-hasard*, et, tout en offrant d'immenses avantages, n'obligerait point à sortir des errements civilisés : la morale et la famille seraient pleinement satisfaites, car chaque ménage y aurait sa maison séparée. La maison séparée, on le sait, est le Palladium de la société.

Mais je ne vois guère d'apparence que le gouvernement veuille honorer de son attention de semblables projets. C'est pourquoi je regarde le projet de *colonie agricole* de M. Delbronck (3647) comme infiniment plus sérieux. Ici il suffit d'une compagnie, c'est-à-dire de quelques centaines de personnes ayant à la fois des capitaux et l'intelligence de l'avenir, choses qu'il est sans doute rare de trouver réunies, mais qui ne semblent pas devoir être absolument inconciliables. Cependant, il ne faut point qu'on se le dissimule : une colonie agricole industrielle n'est qu'un phalanstère en herbe. Aussi reconnaît-on bien le plan de Fourier dans celui de M. Delbronck, du moins dans ses parties les plus essentielles : le jardin d'hiver, la bourse, les appartements gradués (mais non engrenés) et jusqu'à la rue-galerie, quoique réduite au rôle de corridor. La distribution générale est bonne, et chacun dans cette colonie oublierait vite nos villes de France, voire même Paris; et il ne faudrait ni beaucoup de temps ni de grandes dépenses pour qu'on la vît se transformer en un bel

et bon Phalanstère, c'est-à-dire en association domestique, agricole et industrielle, solidaire et libre à la fois.

La société de bienfaisance, pour laquelle M. Noël a fait son *projet de village en Algérie* (3714) en est toujours à l'isolement *moral* des habitations. Autant de masures que de familles. On ne réunit dans un même local que les orphelins et les détenus. — O logique!

Je ne puis me permettre d'examiner ces projets au point de vue économique, toute donnée me manquant à cet égard. Je ne puis donner même qu'une attention très secondaire à la question d'art; on sent qu'il ne se peut agir ici que de principes. Les hommes de l'école essaient de tourner en ridicule de pareilles tentatives, très peu académiques il est vrai, et dont le programme n'a point été donné au concours. Il serait difficile que les architectes qui ont un siége à l'Institut, qui sont *arrivés* et ont des travaux importants, eussent assez de loisirs et de naïveté pour se livrer à de pareilles recherches. C'est aux hommes, encore assez jeunes pour avoir la foi et pouvoir espérer de vivre dans l'avenir, qu'appartient cette œuvre. Il y a beaucoup de talent dans tous ces projets, mais eussent-ils été faits par de simples maçons, il n'en faudrait pas moins applaudir à d'aussi nobles efforts. Oui, — je le dis avec la certitude de ne pas être désavoué par l'avenir, — oui, les artistes qui en 1851 ont présenté les premiers projets d'édifices unitaires ont bien mérité de la patrie et de l'humanité. D'autres viendront après eux et feront mieux, sans doute; mais dès aujourd'hui nous devons dire : Honneur à ceux qui, pleins de foi dans l'avenir, ont posé la première pierre de l'édifice social.

CONCLUSION.

Entre tous les arts, celui qui révèle avec le plus de certitude le caractère d'un peuple et le degré de civilisation où il est parvenu est l'architecture. Elle donne l'expression fidèle de son état social parce qu'elle résulte immédiatement de ses habitudes et de ses mœurs, parce qu'elle se moule plus exactement sur lui. C'est donc avec raison que l'architecture est considérée comme l'*art-mère*, l'art générateur et pivotal, puisqu'elle a non seulement précédé et en quelque sorte engendré les autres arts, mais encore puisqu'elle les contient et les relie unitairement tous ensemble, puisqu'elle est l'art social par excellence, tenant à la fois à la sphère religieuse, civile et industrielle. La peinture, la musique, la poésie qui sont l'expression plus ou moins directe de l'impression produite par les faits extérieurs sur la pensée individuelle, sont nécessairement très subjectifs. L'architecture est toujours essentiellement objective : elle n'exprime ni les besoins ni la pensée d'un homme, mais des besoins sociaux, une pensée générale, nationale, toujours sériaire, et résulte au moins des habitudes et des mœurs d'une classe entière de la société. Elle ne descend pas à l'individu. Comme elle est celui de tous les arts « qui peut » le plus pour la satisfaction des cinq sens, dit Fourier, elle a » été choisie par la nature pour jouer le plus grand rôle dans » l'affaire de l'harmonie. » Son influence sur les destinées sociales sera plus grande dans l'avenir qu'elle ne l'a été jusqu'ici.

Une révolution architectonique se prépare, amenée par de simples nécessités matérielles et économiques. L'industrie, avec ses gares et ses tunnels, en élabore les éléments. C'est ainsi que l'individualisme, c'est-à-dire l'esprit personnel de liberté, conduit à la fraternité qui est l'esprit unitaire de liberté générale. Le jour approche où naîtra l'architecture industrielle et sociale en qui doivent se trouver réunis, résumés en une même unité deux principes jusqu'ici inconciliés, mais non inconciliables : le beau et l'utile, le luxe et la commodité; car le plaisir et le travail seront les caractère distinctifs de la période sociétaire.

Lesquels des éléments spéciaux, des formes connues de l'art prévaudront alors? Cela est impossible à dire; mais il est certains que ces deux caractères généraux s'y trouveront. L'architecture des Grecs, sensuelle et idéale, toute plastique et externe, n'était nullement appropriée aux besoins de l'industrie, et ne peut être celle de l'avenir. Le sensualisme interne des féeriques constructions arabes et orientales est anti-économique, et n'est que l'expression d'un luxe privilégié, despotique et improductif. L'idéalisme abstrait de l'architecture du moyen-âge, fille de l'architecture arabe et naturalisée dans le Nord, ne correspond qu'à l'élan religieux et mystique de l'âme humaine. Tous ces caractères doivent se trouver réunis dans l'architecture nouvelle en deux termes supérieurs : *unitéisme* et *utilitarisme*.

Les arts n'ont eu jusqu'à présent qu'une influence indirecte et restreinte sur les destinées sociales; ils n'ont joué qu'un bien petit rôle dans la vie des peuples, excepté chez les Grecs. Mais, pour si parfait qu'il ait été parmi eux, l'art était limité et n'appartenait qu'aux hommes libres. Depuis qu'il n'y a plus d'esclaves, l'ignorance est le lot du plus grand nombre des citoyens. Dans notre Europe, une très faible minorité est capable d'épeler le livre de l'art où chaque Grec savait lire. Dans une société fraternelle justement et légitimement hiérarchisée et graduée suivant les capacités naturelles; dans une association où les rôles se distribuent en raison de la convenance des choses, c'est-à-dire où les aptitudes donnent les fonctions; dans un milieu social où toutes les organisations sont développées, toutes les attractions respectées et utilisées, l'art est de droit commun aussi bien que l'air et le travail. Dans un édifice unitaire, il ne peut être monopolisé par une classe privilégiée; la lumière ne saurait être mise sous le boisseau, et toutes les œuvres du génie resplendissent pour tous depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Et le morcellement et l'antagonisme étant abolis dans la société, les artistes et les arts aujourd'hui insolidaires et même rivaux se réconcilieront dans une unité qui multipliera leur puissance.

Quand on voit quels trésors et quelles sources fécondes renferme l'esprit humain, les merveilles qu'il crée avec les maigres et pauvres matériaux dont il dispose, on peut prévoir qu'il obtiendra des résultats gigantesques lorsque aucun membre de la société ne se trouvera plus étranger au mouvement artistique. Chacun ayant été élevé au milieu des œuvres d'art, ayant toujours eu sous les yeux des choses belles, et n'ayant jamais eu les sens faussés et émoussés par l'habitude des laideurs, il n'y aura que des praticiens habiles et intelligents; et ceux qui entre tous mériteront le nom d'artistes, à cause de la supériorité de leurs talents, seront réellement des hommes forts et mériteront le beau nom de *maîtres*. Entre les œuvres de l'harmonie sociale et celles de la civilisation, il y aura la même différence qu'entre la flûte du berger grec et l'orchestre d'un Beethoven. L'architecture unitaire, parée de toutes les splendeurs de la sculpture et de la peinture, couvrira la terre de temples sublimes, tels que jamais l'humanité n'en avait élevés à ses dieux. La beauté y sera seule représentée, et l'on y entendra retentir les plus sublimes chants de la musique et de la poésie, célébrant le bonheur; et les jeux gymniques, c'est-à-dire les harmonies corporelles, et les pompes de la danse, redevenue l'art de la mise en action de la beauté humaine, viendront les animer.

Ne dites point : ceci est du matérialisme. Non, car puisque nous ne pouvons détruire la matière (eh! qu'y gagnerions-nous?), n'est-il pas mieux de la transfigurer dans l'idée, de l'élever jusqu'au spiritualisme. C'est ce que firent les Grecs dont l'art est l'apothéose, la spiritualisation de la matière. Ils lui ont donné ce souffle divin dont le créateur suprême anima le limon terrestre pour en faire l'homme. Or, je le demande, ce système qui purifie la matière, en dégage l'esprit et les réconcilie dans une unité supérieure, n'est-il pas plus élevé, plus *spiritualiste* que celui qui, la niant ou la maudissant, mutile l'humanité et s'isole égoïstiquement dans le monde fictif des essences, sans pouvoir soustraire celui des réalités aux passions qui n'en deviennent que plus violentes.

Notre époque est moins matérialiste qu'elle ne le croit elle-même. Les tentatives de certains mystiques, imbus des traditions mal comprises du moyen-âge, ont amené naturellement une réaction sensualiste sous lequel perce cependant un idéalisme réel très élevé. Mais l'art, comme la société, tend vers l'unité spirituelle et sensuelle qui est la vérité et la beauté. Oui, l'*unitéisme* est le but vers lequel nous marchons : tous les chemins nous y conduisent, la politique aussi bien que l'industrie, la science comme l'art.

F. Sabatier-Ungher.

Régénération des vers à soie

PAR LES DONNÉES DE L'HISTOIRE NATURELLE.

La nature est une mère singulièrement ingénieuse pour conserver les types primitifs de sa création. Pour peu que l'homme ait par son intervention indiscrète et mal raisonnée détérioré quelque espèce de plante ou quelqu'un des animaux qu'il applique à son utilité personnelle, il suffit presque toujours d'étudier les moyens que la nature emploie spontanément pour la conservation des espèces analogues, et l'on retrouve aussitôt la bonne voie perdue; en la suivant avec persévérance on a bientôt restauré les types avariés.

Les vers à soie dans le midi de la France et dans le nord de l'Italie ont, depuis cinquante ans, plus spécialement dégénéré; aussi les voit-on en proie aux terribles maladies qui semblent vouloir en anéantir l'espece, malgré les soins des gouvernements qui ont déjà à plusieurs reprises fait venir à grands frais de la graine des espèces primitives de la Chine. La plus terrible de toutes, la muscardine, désole l'industrie séricicole de notre midi. Ce ne sont pourtant pas les mûriers qui sont dégénérés, ni les locaux où on les exploite qui sont mal appropriés à leur destinanation; car dans les grandes magnaneries ils sont surtout singulièrement améliorés. Ce n'est même pas l'intelligence qui préside à l'éducation des vers à soie qui fait défaut, car les hommes les plus instruits président annuellement aux soins dont ils sont entourés; mais ce sont les germes qui sont en pleine voie de décadence. On recueille la graine d'individus mal choisis, souvent même triés entre les plus petits cocons pour qu'ils produisent moins de déchet. L'appareillage est fait sans distinction de forts et de faibles. Dieu sait le peu de soin apporté à la conservation des œufs pendant les neuf mois qu'ils passent à l'état amorphe! Les procédés d'éclosion ne sont pas moins vicieux, abandonnés qu'ils sont aux pratiques les plus routinière, les plus arriérées, souvent même les plus superstitieuses. A l'état de nature, les plantes précèdent dans leur développement les parasites qu'elles sont appelés à nourir. Il en est tout autrement dans le midi où l'éducation des vers à soie occupe une époque presque invariable, qui se trouve devancée ou suivie par les premières pousses des mûriers. Dans ces deux cas les jeunes vers à soie manquent ou d'aliments naturels ou d'organes pour assimiler des feuilles trop développées, nouvelles causes de détérioration pour les vers à soie qui font mal leur mue, montent mal et laissent derrière eux un nombre considérable de morts prématurés (Arpians ou Muscardins) qui sont les thyphoïsants et les phthisiques de notre espèce.

En roulant dans ce cercle vicieux, on voit que les soins des hommes les plus intelligents sont sans efficacité pour conjurer les nombreuses causes de mortalité qui sévissent sur les vers à soie. A défaut de graine venue directement de Chine, ils sont obligés d'expérimenter avec de la graine infectée des vices nombreux déjà signalés.

Les tentatives toutes locales qui ont été faites pour prévenir l'arpuianisme et surtout la muscardine, par les procédés les plus ingénieux, sont et doivent être à peu près inutiles ou peu profitables, car on n'a pas assez compris que la dégénérescence de la graine a seule donné aux corpuscules muscardiniques l'influence délétère que leur ont assigné les beaux travaux de M. Guérin-Méneville.

Nous avons dans l'espèce humaine un ensemble de circonstances qui sont suivies de résultats identiques. L'humidité et l'insuffisance d'alimentation, selon qu'elles agissent ou non sur des individus prédisposés par leur naissance, produisent des scrofules, la phthisie ou de simples rhumatismes. La mort dans un cas, une simple affection dans l'autre.

Si donc on veut diminuer l'influence de la muscardine, il faut revenir à la nature et l'imiter d'aussi près et avec autant d'intelligence que possible.

Régénérez l'œuf et vous aurez des sujets robustes qui résisteront aux corpuscules muscardiniques, comme un individu sain d'ailleurs résiste à une mauvaise alimentation et à de mauvaises conditions ambiantes.

Pour arriver à ce but, nous proposons d'imiter les procédés très variés que la nature emploie pour préserver les espèces sujettes à de nombreuses causes de destruction, d'une extinction radicale qui troublerait bien plus profondément qu'on ne pense l'harmonie préexistante de ses œuvres, tant la solidarité y est profondément encrée.

J'ai étudié sur la chenille du grand paon de nuit, qui vit sur les abricotiers, les procédés de conservation les plus ingénieux et les plus divers. Ces chenilles ne vont pas toutes à la picorée ensemble, elles y vont par escouade, si je puis ainsi dire, à diverses heures du jour. Elles se dispersent au loin pour faire leurs cocons; au printemps, les chrysalides attendent la pousse des feuilles pour se transformer; elles ne se métamorphosent pas toutes la même année : sur 10 chrysalides recueillies et gardées avec soin, 3 seulement sont devenues papillons la première année, 4 ont évolué la deuxième année et 3 sont mortes sans métamorphose. — Dans cette espèce de chenilles, je n'ai pas observé de transmutation à la sève d'août, mais le procédé est très commun pour les autres chenilles dont les petits passent l'hiver engourdis dans leurs chauds cocons, etc.

D'après ces diverses observations, nous proposerions donc de donner aux vers à soie tous les soins maternels que la nature emploie pour la conservation de nos chenilles indigènes :

1° Faire une éducation à part pour les vers à soie générateurs; 2° En faire au moins deux, l'une précoce, l'autre tardive; 3° Choisir les sujets, non les plus forts, mais les plus réguliers dans leur mue, qui montent le mieux et filent les cocons les plus réguliers.

4° Choisir un certain nombre de cocons en réserve dont on retarderait la métamorphose jusqu'à l'année suivante en les tenant dans un milieu constant de moins de 10° sur 0;

5° Présider à l'appareillage des papillons, pour rejeter ceux qui ne sont pas bien vivaces; croiser autant que faire se peut les blancs et les jaunes; hibrider les couples pour avoir des espèces plus robustes.

Surveiller la ponte pour ne pas livrer à la reproduction les œufs pondus pour ainsi dire à la mort des papillons.

6° Tenir les œufs dans un endroit sec et à température constante.

7° Tâcher de faire une éducation à la sève d'août, pour avoir des œufs plus faciles à conserver.

8° Faire éclore tous les œufs en peu de jours pour que tous les jeunes vers à soie soient en rapport d'âge avec celui des feuilles de mûrier.

9° Etudier le temps nécessaire pour l'évolution des œufs de ver à soie.

10° Ces études faites, organiser dans chaque circonscription un espèce de ban d'incubation et d'éclosion qui amènerait les plus heureux résultats; car la vie du ver à soie est, comme la floraison d'une plante, subordonnée aux soins dont son incubation a été entourée.

11° Donner le plus d'air possible aux vers à soie et ventiler les feuilles avant de les livrer à la consommation.

12° Dans le délitement, rejeter sans pitié tous les vers à soie qui ne montent pas promptement.

13° Rejeter avec plus de rigueur pour les vers étalons ceux qui ne montent pas franchement et qui filent tardivement.

14° Les graines une fois bien récoltées, bien conservées, en faire la distribution gratuite, afin d'établir par comparaison la valeur des bons procédés.

Ce 15 février 1851.

Pigeaux, dr.-m.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bordeaux. — M. T. — Nous venons de recevoir l'accusé de réception de F. P. — Amitiés.

Laon. — M. G. — Reçu votre lettre et les 36. — Voici l'adresse demandée : D., rédact. de l'AVENIR, à Nice. — Pris note du surplus. — Affect. complim. et rem.

Zurich. — M. B. — Nous recev. votre lettre du 19 et le journ. — Celle du 5 et le journ. nous sont égal. parvenus. — Celle de février et les 2 broch. Coig. nous manquent. — Nous nous informerons auprès de S. et L. — Affectueux complim.

Saumur. — M. B. — Reçu les 38. — Appliq. de conform. — Affect. rem. à tous.

Andelot. — M. M. Reçu les 38. — Fait les 2 ab. et le réab. — Appliq. 20 à la R. — Rem.

Orléansville. — M. R. — Reçu les 200. — B. n'a point oublié v. recomm.; mais ses démarches n'ont pas encore abouti. — Amitiés et rem.

Mâcon. — M. B. — Reçu les 50. — Nous all. v. expéd. les livres demandés. — Affect. complim. et rem. à tous.

Pouliguen. — M. B. — Reçu les 120. — Affect. rem. à tous deux.

Dieulefit. — M. D. — Reçu les 20. — Merci à tous.

Aubagne. — M. P. — Reçu les 26. — Nous v. av. expédié les livres par la poste. — Facture, port compris, 6 fr. 90 c. Affect. rem.

Genève. — M. B. — Reçu les 55.75. — Passé les 4 à la R. — Remis les 10 à J. — Nous av. remis les liv. à l'adr. indiq. avec les 20 exempl. de J. — Amitiés et rem.

Lajaunière. — M. B. — Reçu les 16. — Appliq. 12 à v. R. et 4 comme cotis. de MM. L. et S. — Affect. rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 22 mars. au comptant le 5 p. 0/0 à 94 40, le 3 p. à 58 00; la Banque de France à 2,175 00; obligations de la ville Paris, 1410. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 145 00; rive gauche, 172 50; Paris à Orléans, 893 75; Paris à Rouen, 660 00; Rouen au Havre, 295 00; Avignon à Marseille, 212 50; Amiens à Boulogne, 2[illegible]; Orléans à Bordeaux, 406 25; du Nord, 482 50; Strasbourg, [illegible] 50; Nantes, 260 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,671; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1480 00. — Rente de Naples, 98 75; Emprunt Romain, 76 0/0; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 3/8; Espagne, dette active, 26 1/2; Lots d'Autriche, 3[illegible]5 00; Piémont dern. emp. 82 80; [illegible] anc. 980 00; nouv. 920 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS A LA 7e PAGE.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Égarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 60 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In-8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Rittinghausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bien de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages. 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

LE MUSÉE COMIQUE

Beau volume grand in-4°, contenant plus de 500 CARICATURES sur la politique, les mœurs, etc.

EST DONNÉ GRATIS à toute personne qui souscrit pour l'année 1851, à partir du 1er janvier, au JOURNAL POUR RIRE, et adresse à l'éditeur 16 francs pour le journal et 1 franc pour le port du MUSÉE COMIQUE, en tout 17 francs.

Le JOURNAL POUR RIRE publie à lui seul plus de Caricatures politiques et non politiques que tous les autres journaux de dessins ensemble. — **Envoyer un bon de poste à AUBERT et Ce, place de la Bourse, 29.** — Prix : trois mois, 4 fr. 25 c.; — six mois, 8 fr. 50 c.; — un an, 16 fr. — Avec le MUSÉE COMIQUE, un an, du 1er janvier dernier, 17 francs.

En vente à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

PROGRAMME DÉMOCRATIQUE

PAR

1 vol. gr. in-18. **VICTOR HENNEQUIN** Prix : 1 fr. 25 c.

Représentant du Peuple.

TABLE DES MATIÈRES.

Il faut maintenir la République. Extraits de baptême de la République. En quoi consiste la République. — *Du suffrage universel.* — *Liberté individuelle.* Garanties judiciaires Emprisonnement criminel ou correctionnel. Détention par suite de condamnation. Détention préventive. Détention préventive des condamnés. Détention préventive des acquittés. Contrainte par corps pour amendes et frais de justice. Contrainte par corps en matière civile. Domicile. Liberté individuelle de la femme. — *Liberté de la presse.* Droits de la presse. Devoirs de la presse. — *Droit de réunion.* — *Droit d'association.* Comment garantir les libertés ? Mesures transitoires. Suppression de la Présidence. Elections annuelles des représentants. — *Justice.* Organisation de la magistrature. Révision de la législation. Législation civile. Des personnes. Etat civil. Divorce. Des biens. Etat civil de la propriété. Organisation du crédit. Crédit foncier. Officiers ministériels. Législation criminelle. Procédure. — *Relations extérieures.* Réforme du corps diplomatique. Confédération européenne. Abolition du droit de conquête. Liberté intérieure des nations. Les étrangers en France. — *Instruction publique.* — *Cultes.* Persécutions religieuses. Libertés de l'Eglise gallicane. La révolution et le clergé. — *Intérieur.* Organisation communale. Placement et statistique des ouvriers. Du comptoir communal. Boulangeries sociétaires. La commune de l'avenir. Organisation départementale. Conseils généraux. Organisation générale des services publics. — *Agriculture.* — *Commerce.* Marque de fabrique. Brevets d'invention. — *Travaux publics.* Chemins de fer. Canaux. Chemins vicinaux. Police du roulage. — *Armée.* — *Finances.* Dépenses. Recettes. Contributions directes. Contribution foncière. Contribution personnelle et mobilière. Impôt des portes et fenêtres. Patentes. Forêts. Douanes. Contributions indirectes. Les boissons. Le sel. Loterie. Budget des communes. Ressources exceptionnelles.

Conclusion.

LA SOLUTION

OU

LE GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE

PAR VICTOR CONSIDERANT.

TROISIÈME ÉDITION.

Brochure in-octavo. Prix : 30 centimes.

LES QUATRE CRÉDITS

OU

60 MILLIARDS A 1 1/2 POUR CENT.

Crédit de l'immeuble. — Crédit du meuble engagé. — Crédit du meuble libre ou du produit. — Crédit du travail.

PAR

1 vol. gr. in-18. **VICTOR CONSIDERANT.** Prix : 1 franc.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 35. 30 Mars 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La frayeur arrête le travail.

La société subversive dans laquelle nous vivons peut nou présenter dans le cours de cette année plus d'un échantillon de ses propriétés malfaisantes. En ce moment déjà, cette société si bien ordonnée, au dire de ses flatteurs, est profondément troublée dans ses rapports industriels par.... une simple frayeur.

A force de s'entretenir de 1852, à force de calculer toutes les chances de troubles, de complications, de coups d'état, d'illégalités, d'insurrections, nos Français, qui depuis 1848 ont gagné en grand nombre la fièvre de la peur, se sentent repris d'un nouvel accès à propos de ce terrible 1852.

Les journaux réactionnaires, recommençant de plus belle, depuis un mois leur concert d'injures et de calomnies contre les républicains et la République, augmentent les terreurs des gens faibles et donnent à penser aux gens sages que la révolution n'est pas finie, si les conservateurs les plus distingués se tiennent en conspiration permanente contre nos institutions, et si les amis du gouvernement n'ont d'autre idée que de révolutionner le pays.

Dans ces conjonctures, *les affaires s'arrêtent*. On ne veut pas s'engager dans l'inconnu, on finit ce que l'on a commencé, mais on n'entreprend rien de nouveau : on ne veut pas se trouver pris dans la crise de 1852. Le travail se ralentit peu à peu ; peu à peu les ateliers se vident, et d'ici à quelque temps une grande masse de travailleurs se trouvera sans travail.

Tout cela se fait sans bruit ; personne ne se plaint, mais beaucoup souffrent. Le salarié subit ici la loi inévitable de notre incohérence sociale, et malgré les beaux diseurs qui prétendent l'avoir affranchi, parce qu'ils ne l'appellent plus esclave, il sent bien qu'il n'est pas libre, puisqu'il peut être réduit à mourir de faim par une simple oscillation politique, par moins que cela, — par la simple appréhension d'une oscillation politique.

Ce temps d'arrêt dans l'industrie, s'il se prolongeait, amènerait les complications les plus graves. Il serait donc important de dissiper ces terreurs fantastiques. Mais la peur ne raisonne pas, et nous aurions mauvaise grâce, nous, socialistes, qui faisons si grand'peur, d'essayer de convaincre les gens qui grandissent un peu les périls et s'effraient trop, car ils pourraient nous répondre : Hé ! s'il nous plait d'être effrayés ! — Néanmoins, comme nous voudrions éviter, autant qu'il est en notre pouvoir, aux classes salariées le résultat terrible de cette cessation de travail annoncée de toutes parts, et que nous sommes persuadés de la facilité avec laquelle la France peut traverser cette crise si elle le veut bien, nous ne pouvons nous empêcher de présenter quelques observations sur les craintes généralement exprimées.

Dans notre conviction intime, la République, et par suite les classes laborieuses ont tout à gagner à la continuation de l'ordre et de la tranquillité. La France élabore en ce moment les germes de rénovation sociale ; ce travail doit absorber toute son attention et toutes ses facultés, et elle ne doit pas aller perdre sa force dans des bouleversements politiques. Les problèmes posés sont si nouveaux et si graves qu'ils suffisent à captiver les esprits ; et leur étude a même permis de ne regarder qu'avec dédain les excès de la réaction, sûr que l'on est de l'arrêter court dans son triomphe éphémère, le jour où la France entière sera appelée à prononcer sur la direction que doit suivre son gouvernement.

Le succès probable de l'opinion républicaine en 1852, loin donc d'effrayer, doit plutôt rassurer, car il aura pour premier effet de faire cesser les manœuvres qui troublent le pays, en remettant sans cesse en question les conquêtes de 1789, les trois ou quatre libertés principales qui sont la base des institutions de tout peuple libre. Une majorité républicaine venant, non pas inopinément comme en février, mais après quatre ans de réflexions et de maturité, serait la plus haute sanction de la République, la plus grande garantie d'ordre pour l'avenir, et affermirait nos institutions d'une manière inébranlable contre tous les ennemis intérieurs.

Si donc les peureux tremblent, ce n'est pas la perspective d'une majorité républicaine qui devrait les effrayer, puisqu'elle marquerait la fin des luttes du présent contre le passé. — « Mais, disent les peureux et ceux qui entretiennent leur peur, ces républicains, ces rouges, sont socialistes ; ils vont nous prendre nos biens, nos femmes, notre religion !... »

Ici nous n'avons pas à répondre à ces pauvres gens, non plus qu'aux écrivains coupables, qui ont brouillé leur cervelle par les peintures effrayantes où ils nous représentent sans cesse à leurs désolés lecteurs comme des monstres armés de cornes et de griffes, et n'ayant d'autre envie que de tout tuer et tout brûler.

Aux gens calmes et de bonne foi, nous nous contenterons de faire observer que la violence seule engendre la violence ; les socialistes n'ont nul intérêt à être violents, parce que les questions économiques ne se résolvent pas à coups de fusil et à coups de canon, non plus qu'à coups de décrets de confiscation ou autres de même nature. Il faut produire plus, il faut produire mieux, il faut consommer plus économiquement, il faut mieux répartir les produits ; tout cela ne peut se faire au milieu de la guerre civile. Aussi les socialistes ne demandent-ils à la politique qu'une chose, la liberté, *la liberté pour tous*, et rejettent-ils avec fermeté toute idée de violence.

« La violence engendre seule la violence, venez-vous de dire, pourraient nous répondre les gens raisonnables : or, c'est précisément le contre-coup des violences exercées actuellement par la réaction et qui pourront s'aggraver d'ici à 1852, que nous avons à redouter. Depuis la loi téméraire du 31 mai une lutte est engagée entre une forte portion du pays et les chefs royalistes qui dominent l'Assemblée. Abusant de leur position officielle, ces mandataires convertissent leur volonté en loi, *sit pro ratione voluntas*, au mépris de la volonté générale de leurs mandants. Cette lutte ne peut-elle amener un dénouement violent ? »

Non, car il est un moment où la réaction devra s'arrêter, c'est celui où elle se dira : Nous allons si loin que si nous faisons un pas de plus, une révolution éclate. — Alors elle réfléchira et ne voudra pas confier à la tourmente révolutionnaire ses espérances, ses biens et ses personnes : Elle aimera mieux faire quelques concessions à l'esprit républicain, et détendre les ressorts de la compression, sauf à chercher, comme toujours, par l'intrigue et la ruse, à rattraper ce qu'elle se sera vue forcée de céder. Il n'est donc pas probable qu'en 1852 les violences de la réaction soient telles qu'elles engendrent une violence plus forte dans le parti contraire.

Ajoutons enfin que cette majorité républicaine dont nous prévoyons l'arrivée, ne serait pas composée d'éléments très homogènes. Dans le monde social et politique, les problèmes ne se résolvent pas et surtout ne s'appliquent pas d'un seul coup. On désire beaucoup, on désire tout de suite, mais pour obtenir ce qu'on désire il faut le concours du voisin ; or, le voisin désire beaucoup moins ardemment, et est moins pressé ; le voisin du voisin est encore plus apathique que lui. Aussi les choses ne vont-elles qu'avec force paroles, force impatiences, force ennuis, force dégoûts. Dans cette majorité républicaine de 1852, les impatients seront nombreux, mais non moins nombreux seront les placides et les flegmatiques qui n'avanceront un pied qu'après avoir bien pesé, examiné, comparé, hésité et retardé, — à moins, toujours, que les élections ne se soient faites sous l'impression trop vive des violences réactionnaires.

Nous ne parlons pas ici des désirs attribués aux amis de l'Elysée. Toute violence venant de ce côté serait si facilement réprimée que nous ne pensons pas que l'idée puisse en être sérieusement caressée par aucun ami un peu raisonnable du Président.

En résumé, ce terrible 1852 ne produira qu'une crise électorale, rien de plus, et le pays sortira de cette crise plus fort, plus rassuré et plus affermi dans ses institutions. Par conséquent, le travail a tort de s'effrayer ; il a encore plus tort de se laisser effrayer par les charlatans politiques qui, dans l'intérêt de quelques basses intrigues, compromettent l'existence de milliers d'ouvriers dont ils font fermer les ateliers par ces cris retentissants de désolation et d'effroi.

Il faut s'aider soi-même ; il faut se guider soi-même : il faut

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 30 MARS 1851.

REVUE MUSICALE.

THÉATRE DE LA NATION. — *Le Démon de la nuit*, opéra en deux actes, poëme de M. Bayard, musique de M. Rosenhain.

Un nom nouveau de compositeur sur l'affiche du Grand-Opéra! c'est une rareté qui vaut qu'on s'y arrête. Sur notre seconde scène lyrique, ce phénomène se produit encore de temps en temps, grâce à la consommation qui s'y fait d'ouvrages en un acte. Mais à la rue Lepelletier, les pièces en un et deux actes sont rares, et, il faut le dire, réussissent plus rarement encore. Depuis le *Comte Ory*, on ne rencontre guère que la *Xacarilla* qui ait eu un peu de succès ; pas assez, cependant, pour demeurer au répertoire courant. On y supplée tant bien que mal en servant un acte ou deux de quelques grands ouvrages usés, en guise de lever de rideau, pour les soirées dont le ballet doit faire les principaux frais.

Si l'on en croit la chronique, M. Rosenhain n'attendait pas depuis plus de dix ans l'exécution de sa partition. Il est de fait qu'elle a été écrite sur un très ancien vaudeville de MM. Bayard et Etienne Arago, vaudeville qui eut dans le temps, dit-on, un succès de cent représentations. Comme ce vaudeville est à peu près inconnu à la génération présente, nous en exposerons le sujet en deux mots.

Un jeune prince de Danemark (époque ou du moins costume de Louis XIII) profite de l'attrait qu'exerce sur l'esprit des dames de la cour, le merveilleux et l'invraisemblable, pour obtenir, sous le pseudonyme d'un lutin à la voix douce et tendre, des entretiens nocturnes avec les plus jolies d'entre elles. Le libretto ne signale ses rapports qu'avec une seule, qui, nonobstant des circonstances très significatives, conserve sa naïve croyance au démon de la nuit. Comme la pièce doit avoir un dénouement heureux et moral, le jeune prince est sérieusement épris de l'innocente enfant dont il a exploité la crédule candeur.

Malheureusement, une union commandée par la raison d'Etat s'oppose à ce qu'il mette la couronne sur la tête de celle qu'il aime, et pour ne pas rompre des relations qui lui sont chères, il continue son rôle de lutin mystérieux. Un officier de la cour, ami intime du prince, demande la jeune fille en mariage ; le prince refuse d'abord avec colère ; puis, dans l'impossibilité d'alléguer une seule bonne raison à son refus, il accorde à la seule condition du consentement de la demoiselle, qui, mise au pied du mur, se voit forcée de déclarer en face de toute la cour et en se jetant aux pieds du roi, qu'elle est *mariée*. Plus tard, par un imbroglio que rappelle une des scènes de *Giralda*, la pauvre enfant en vient à croire que son beau lutin n'est autre que le vieux gouverneur du jeune roi. Mais, en fin de compte, l'union politique est rompue, et le prince s'empresse d'échanger son titre d'amant contre celui d'époux. Au théâtre, tout est moral qui finit moralement.

Ce sujet, traité en prose, était sans doute soutenu par des détails comiques et spirituels qui ont fait le succès de l'ancien vaudeville ; mais, réduit au simple canevas par les lenteurs que la musique impose au développement d'une action, il ne présente qu'un intérêt médiocre et des situations dont la préparation n'est pas suffisante.

La musique de M. Rosenhain dénote une plume habile et assez d'inspiration. Le thème favori de l'ouvrage, douce cantilène par laquelle le démon de la nuit annonce sa présence, et qui se reproduit trois ou quatre fois dans le cours de l'ouvrage, est d'un tour original et très heureux ; il arrive à une grande puissance d'effet lorsqu'il se développe entièrement dans le duo qui précède le dénouement. Un charmant duo pour deux soprani, admirablement chanté par Mme Laborde et Mlle Nau, donne la mesure de ce que M. Rosenhain peut faire dans le genre gracieux et léger ; un beau chœur qui signale la première entrée du roi au premier acte, prouve qu'il entend également bien le style large et la grande sonorité. La partition entière porte le cachet d'un homme qui sait son art. Le seul défaut qu'on puisse lui reprocher c'est d'avoir pris son sujet un peu trop au sérieux.

Il a, par moments, chargé son orchestre de nuages chromatiques et d'éclairs de cuivres qui seraient plus que suffisants pour peindre les orages des situations les plus terribles et les plus pathétiques ; or, en conscience, le *libretto* ne comportait rien de pareil. M. Rosenhain a sans doute cédé au désir de montrer la richesse de sa palette et de prouver qu'il était capable de remplir un cadre plus large que celui qui lui avait été donné. Nous ne le chicanerons donc pas sur ce défaut de concordance entre le style et le sujet. Nous lui souhaitons maintenant de ne pas avoir à subir un nouveau délai de dix années pour arriver une seconde fois devant le public.

CONCERTS. — Une jeune pianiste, Mlle Cécile Mainguet, a donné un joli concert dans la salle Sainte-Cécile, le 20 mars. Mlle Cécile Mainguet ne se croit pas obligée de composer, elle se contente d'interpréter avec intelligence et habileté les œuvres des autres. C'est ainsi qu'elle a fait entendre successivement des morceaux de Liszt, Gottschalk, A. Quidant, et un duo de Wolff et Batta, que l'excellent violoncelliste Jacquart a merveilleusement exécuté avec elle.

— Dans le dernier concert de la grande société philharmonique dirigée par M. Berlioz, le jeune Léon Massart, neveu de l'excellent professeur de violon, a fait ses débuts devant le public parisien, comme violoncelliste, et dès ce premier essai, il s'est montré digne du nom qu'il porte. Bien que possédant une très grande habileté de mécanisme, il tire ses principaux effets du charme qu'il sait donner aux mélodies ; il fait chanter son instrument avec un goût parfait et une expression très pénétrante. Son archet, tour à tour moelleux et ferme, a beaucoup d'ampleur. Après avoir caressé la corde dans les phrases douces, il la mord dans les traits en *staccato* dont les violonistes les plus habiles envieraient la netteté et la promptitude. Léon Massart nous paraît avoir toutes les qualités naturelles qui font un excellent virtuose ; toutes celles que l'on acquiert par le travail sont déjà très développées en lui ; celles-là sont indéfiniment perfectibles et il est à bonne école pour les perfectionner. L'âge, en lui donnant plus de vigueur, lui permettra de gagner ce qui lui manque encore sous le rapport de l'intensité du son.

Nous avons entendu dans ce même concert un nouveau pianiste allemand, M. Reinecke. C'est un exécutant très habile. Il a dit avec une admirable netteté et un grand charme d'expression et une merveilleuse délicatesse l'*Ave Maria* de Schubert, arrangé pour le piano par Liszt ; puis il a exécuté avec une dextérité prestigieuse une série de tours de force qu'il a intitulés

apprendre à réfléchir et ne pas perdre la tête au moindre coup de vent. Les rages sincères ou factices des forcenés de modération commencent à devenir plus rares et ne sont plus de mise qu'à la tribune et dans les journaux où elles sont inexpugnables; le bon sens public les chasse de partout ailleurs. Il y a donc progrès. Un progrès plus beau encore serait de ne pas se laisser tromper par les fausses lamentations de ces roués politiques qui jouent la France dans leurs intrigues, et surtout de vouloir bien tâcher de se persuader enfin que nous sommes en République, c'est-à-dire dans un pays où la volonté des citoyens est souveraine, et où par conséquent rien ne peut se faire que d'après leur consentement et leur acquiescement.

Dans un tel pays, le mal est que la plupart n'aient pas de volonté ou se la laissent confisquer par quelques habiles exploiteurs qui vivent aux dépens de la masse, ce qui s'appelle être un habile homme d'état. Quand on saura raisonner sa volonté, et qu'on voudra en rester le maître, il n'y aura rien à craindre, car la masse des volontés particulières formera une volonté générale juste et raisonnable. D'ici à 1852, il reste encore assez de temps pour que les volontés particulières se délivrent des servitudes honteuses qui les tiennent attachées à ces tristes rétrogradateurs qui affligent la France de leur joug humiliant; c'est pourquoi, répétons-le, la crise de 1852 ne sera qu'une crise électorale, rien de plus, et il ne peut y avoir de danger réel que dans la cessation actuelle du travail qui amoncelerait pour cette époque des causes de péril. Nous adjurons donc tous les bons citoyens de ne rien perdre de leur fermeté, et de continuer leur marche sans broncher. Chaque confiance individuelle donnera plus d'élan à la confiance générale et en recevra elle-même plus de force. Ce qui en tout fait la faiblesse, c'est le défaut de foi. — Que la France ne cesse pas d'avoir foi en l'avenir, et elle ne cessera pas d'être forte et calme.

Emile Bourdon.

La grandeur possible de la France.

Plusieurs journaux viennent de publier des passages remarquables empruntés à un ouvrage de M. Raudot, représentant du peuple, intitulé : *De la grandeur possible de la France*. M. Raudot appartient à la majorité de l'assemblée législative, et l'*Opinion publique*, journal légitimiste, le fêtait naguère comme son coreligionnaire politique.

M. Raudot, pour nous, est un adversaire; mais nous croyons à ses bonnes intentions, à sa bonne foi.

A la tribune comme la plume à la main, il a donné plus d'une preuve de conscience, d'études spéciales, de talent. Nous nous sommes trouvé en plein accord avec lui sur beaucoup de points qui touchent à la liberté, spécialement quand il attaquait à l'assemblée nationale les octrois, ce dernier réseau de douanes intérieures, et tout récemment la guerre fatale engagée en Kabylie. Alors même que nous avions à le combattre directement, comme dans la question des *travaux publics*, nous avons reconnu en lui un de ces antagonistes honorables avec lesquels la modération dans la polémique est un devoir étroit et rigoureux.

Ce sera donc sans aigreur, avec le sincère désir d'amener M. Raudot ou ses amis à de nouvelles réflexions sur une question tranchée par lui trop légèrement, que nous réclamerons contre une appréciation du *Socialisme*, contenue dans un extrait de son livre. Cette appréciation, la voici :

« Le socialiste, utopiste bénin ou utopiste violent, demande » pour l'Etat un pouvoir absolu qui réglemente le travail, les » industries, le salaire; qui s'empare des fortunes privées » pour les mieux distribuer, des enfants pour les jeter dans » le même moule et les pétrir à son gré; il veut faire de la » société entière un immense atelier où chaque homme ne » serait plus qu'un des outils de la machine. »

On comprend aujourd'hui sous le mot *Socialisme* beaucoup d'idées que nous ne partageons pas et que nous n'avons pas à défendre en elles-mêmes, nous contentant de réclamer pour elles la liberté de se propager par la presse et par la parole, le droit de s'expérimenter sans contrainte et par la seule voie des adhésions volontaires.

Mais on comprend aussi dans le socialisme un élément dont nous répondons, l'élément phalanstérien; une théorie dont nous sommes solidaires, celle de Fourier. Aucune des critiques de M. Raudot n'est applicable à cette théorie.

L'élément phalanstérien a bien quelque valeur en France, un parti qui depuis vingt ans, avec une publicité plus ou moins large, mais continue, s'est fait représenter à Paris par des organes périodiques, un parti qui, sur tous les points du sol français et même dans les cinq parties du monde, trouve aujourd'hui des adhérents unis, constants, invariables dans leur doctrine, un parti qui a prêché l'*organisation du travail* pendant tout le règne de Louis-Philippe, et lancé le premier ces formules célèbres, *droit au travail* (1), *féodalité industrielle et commerciale* (2), *ministère du progrès* (3), etc., etc., un parti qui n'a cessé de compter dans nos assemblées politiques depuis février son groupe de représentants, ce parti ne méritait pas d'être complètement omis dans une revue générale de l'opinion publique en France.

Et cependant M. Raudot nous a complètement omis, infirmant ainsi d'avance la conclusion de son travail qui, pour apporter une solution aux questions politiques et sociales aujourd'hui pendantes, devait examiner toutes les données du problème.

Peut-être M. Raudot a-t-il prétendu nous comprendre dans cette énumération générale : « *le socialiste, utopiste bénin ou » utopiste violent*, etc., » mais quelles que soient ses illusions à cet égard, il nous a bien réellement omis puisqu'il n'applique pas au socialiste soit violent soit bénin un seul mot qui puisse arriver à notre adresse.

Telle est la règle, au surplus; nous le disons sans fanatisme, mais avec une conviction fruit de l'étude, et que chaque jour accroît en nous, on ne réfute pas la théorie économique et sociale de Fourier; on la discute même très peu. La bien comprendre et l'adopter sont une seule et même chose.

Mais il y a des hommes de bonne foi qui la passent sous silence faute de la connaître ou qui la condamnent sommairement faute de l'avoir assez étudiée pour la concevoir dans son ensemble.

Il y a des hommes de mauvaise foi qui détournent l'attention publique de l'association phalanstérienne et de ses conditions économiques pour l'attirer exclusivement sur les mœurs *phanérogames* et certaines excentricités cosmogoniques.

Qu'est-ce encore que cela, si ce n'est éluder la discussion?

Nous ne proposons pas autre chose à la société actuelle que l'expérience de la commune sociétaire et du travail attrayant, sans innovation dans les relations des sexes — et encore moins dans les relations des astres.

Mais la théorie de la commune sociétaire ne peut être entamée par aucun bout; aussi les adversaires systématiques du socialisme, à moins qu'il ne leur plaise d'évoquer les bayadères, les bacchantes ou la mer *de limonade*, ce que Proudhon appelait fort justement *gambader devant la théorie de Fourier*, ont-ils généralement l'habitude de réfuter Fourier par voie de prétermission. Ainsi en ont agi notamment M. Thiers dans son fameux livre *De la Propriété*, et M. Granier de Cassagnac dans une déclamation publiée tout récemment, nous ne savons plus où.

Nous ne supposons pas que M. Raudot nous ait mis de côté par tactique, mais nous garantissons avec pleine certitude qu'il n'a pas fait sur les écoles socialistes contemporaines et sur les caractères qui les distinguent des études comparables à celles qu'il paraît avoir faites en économie politique, en science administrative, en législation.

Nous lui déclarons, nous, phalanstériens, en l'engageant à modifier son opinion générale sur le socialisme, que nous ne demandons point pour l'Etat « un pouvoir absolu qui réglemente le travail, les industries, le salaire. »

En fait de pouvoir absolu, nous demandons le plein exercice de toutes les libertés, si bien qu'on nous a reproché de ne pas faire assez de place à l'idée de gouvernement; en fait de réglementation des salaires nous sommes tellement opposés aux tarifications officielles, que nous n'avons pas même admis la réglementation de l'intérêt de l'argent par M. de Saint-Priest.

(1) Fourier, *Théorie de l'unité universelle*. 1822.
(2) Fourier, *Théorie des quatre mouvements*, 1808.
(3) Considerant, *Manifeste de l'Ecole sociétaire*, 1842.

Quant à ces « *fortunes privées dont l'Etat s'empare pour les mieux distribuer* », nous ne voulons ni absorption ni distribution. Notre idéal est l'association volontaire du capital, du travail et du talent à des conditions librement débattues, librement acceptées. Notre procédé de réalisation est la création d'une commune modèle, destinée à servir de type et dont l'organisation ne serait reproduite et généralisée en France qu'en cas de succès capables de déterminer l'opinion.

« *S'emparer des enfants pour les jeter dans le même moule » et les pétrir à son gré.* »

Ce reproche serait parfaitement juste si M. Raudot le dirigeait contre les colléges de l'Université, les pensionnats, les maisons d'éducation religieuses, en général tous les établissements d'éducation actuels, où l'enfant enfermé, sans que sa vocation soit sérieusement consultée, est soumis, quel que soit son caractère, à une méthode d'enseignement uniforme, contraint par la séquestration, les *pensums*, la privation d'aliments, les coups même parfois, à s'imbiber pour quelques années d'une érudition rétrospective et stérile.

Mais dans le phalanstère, au lieu de façonner arbitrairement l'enfant par une éducation systématique, on moule sur l'enfant, sur sa nature particulière, l'éducation qui lui est donnée. Dans la partie la plus saisissante de son œuvre, celle qui est le mieux faite pour emporter la conviction des lecteurs attentifs et loyaux, Fourier donne pour principe fondamental à l'enseignement *l'éclosion des vocations*.

Dans la commune sociétaire, attiré par le spectacle de toutes les industries, de toutes les sciences, de tous les arts fonctionnant autour de lui, l'enfant s'engage, par la seule impulsion de la nature, dans les différents groupes agricoles, industriels, artistiques vers lesquels il se sent appelé par la voix intérieure; l'instituteur suit, éclaire et stimule, mais ne devance pas; les natures diverses vont recruter des catégories infiniment diversifiées de travailleurs. En attendant que cet idéal puisse être atteint, la *Démocratie pacifique* attachant un prix immense à la concurrence des méthodes dans l'éducation de la jeunesse, a constamment soutenu avant et après février *la liberté d'enseignement*; elle a constamment protesté contre le monopole de l'Etat, tout en lui reconnaissant le droit et le devoir de créer des établissements types.

Enfin le *socialiste violent ou bénin* de M. Raudot veut faire de la société entière « *un immense atelier où chaque homme ne » serait plus qu'un des outils de la machine.* »

Notre idéal social est une association volontaire dans laquelle tout individu conserve la liberté personnelle la plus absolue, choisissant librement son industrie ou plutôt ses industries, se groupant pour les exercer avec les personnes de son choix, rétribué, honoré dans la proportion de son travail, en employant les produits comme bon lui semble, pouvant les léguer à qui lui plaît, ne reconnaissant que des autorités électives dont la mission est d'éclairer, non de contraindre.

Association volontaire dans le moindre groupe de travailleurs, dans l'ensemble de la commune et dans la nation; libre confédération de tous les peuples, liberté dans chaque élément, cohésion générale par l'attraction seule et par l'accord des intérêts, — voilà ce que nous désirons, ce que nous proposons. Nous croyons que le respect absolu des goûts, des vocations, des sentiments, des intérêts, des droits individuels, est compatible avec l'unité, la force collective, l'ordre général dans l'humanité; nous croyons enfin que dans l'ordre moral, comme dans les sphères célestes, l'attraction suffit au mouvement harmonieux d'un monde.

Ces idées, à peine indiquées dans notre article, ne reçoivent aucune atteinte des attaques de M. Raudot contre l'absolutisme d'un état imaginaire confisquant les industries, les propriétés, les personnes. Il existe une théorie conciliant l'ordre et la liberté, l'initiative privée et la puissance collective. Cette théorie nous ne l'avons pas faite, mais une heureuse étoile nous a conduit près de son berceau; nous avons pu reconnaître en elle les signes providentiels et saluer dans son avenir non pas la grandeur *possible*, mais la grandeur assurée de la France.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

La liberté de penser.

Les récentes mesures prises contre MM. Michelet, Jacques et Guépin ont inspiré à M. Eugène Pelletan un excellent article

---

Ballade fantastique. Ce qu'il y avait de plus fantastique là-dedans, c'était la prodigieuse vélocité des doigts et des mains qui se multipliaient de façon à faire mouvoir presque simultanément les 82 touches du piano. M. Reinecke venait de prouver par la manière dont il avait rendu le chant de la suave prière de Schubert qu'il était beaucoup mieux qu'un prestidigitateur; quand on sait, comme lui, vaincre cette immense difficulté qui consiste à faire du piano un instrument expressif et pénétrant, on devrait laisser le stérile honneur des difficultés de mécanisme à ceux qui ne peuvent pas faire autre chose.

Le programme du concert portait pour 10e et dernier morceau : La *Menace des Francs*, marche et chœur de Berlioz (exécuté pour la première fois). Nous nous doutions qu'un pareil sujet traité par Berlioz devait être quelque chose de remarquable; aussi nous sommes nous bien gardé de suivre les malavisés qui quittaient le concert après avoir entendu les brillantes roulades de Mme Dorus ou la flûte de M. Petiton. Bien nous en a pris. La Menace des Francs est tout bonnement un petit chef-d'œuvre. Nous disons *petit* à cause de la dimension du morceau dont la durée n'atteint peut-être pas deux minutes, mais c'est merveilleux de nerf et de solidité. C'est coulé en bronze. Nul doute que si ce morceau eût été dit au milieu du concert, alors que les rangs pressés des auditeurs prêtaient au développement de l'électricité sympathique, on l'eût fait répéter, et plutôt deux fois qu'une. Nous espérons bien qu'au prochain concert, Berlioz sacrifiera autre chose puisqu'il est expérimentalement démontré que le dernier morceau d'un concert doit toujours être sacrifié. Il faut qu'on entende ce morceau à son aise, sans avoir les yeux et les oreilles troublés par ceux qui s'en vont : il faut surtout qu'on puisse le faire recommencer.

Allyre Bureau.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE SAINT-HUBERT à Bruxelles. *Monsieur Pinchard, ou une canaille d'honnête homme*, drame en cinq actes de M. Ferdinand Dugué. — ODÉON. *Les Contes d'Hoffmann*, drame fantaisie en cinq actes saupoudré de vers de MM. Jules Barbier et Michel Carré. — THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. *Bataille de Dames*, vaudeville sans couplets de MM. Scribe et Legouvé.

C'est bien heureux que la Belgique ne se soit pas réunie à la France! Si elle avait cédé aux énivrements de 1830 et de 48, quelle école elle eût commise. Félicitons-la sincèrement d'être restée maîtresse d'elle-même; c'est un avantage et pour elle et pour nous.

Cette pensée peut paraître au premier abord assez faiblement trempée de patriotisme. Que voulez-vous, on a assez longtemps chauffé l'opinion française avec cette idée des frontières du Rhin; il paraît qu'on finit par s'en lasser. Pour ma part, je n'y pense plus du tout, et je trouve une assez large compensation dans les beaux exemples de liberté et d'économie sociale qui nous sont donnés par nos voisins.

Si cet article n'était pas un feuilleton et un feuilleton de théâtre, j'aurais grand plaisir à vous montrer cette terre d'essai, ce pays initiateur faisant sans se gêner des innovations fécondes à nos portes. Je vous parlerais de ses chemins de fer appartenant à l'état, c'est-à-dire à tous, où l'on voyage avec tant de sécurité et à si peu de frais. Je vous conduirais au milieu de ses armées de travailleurs qui défrichent et arrosent les vastes bruyères de la Campine.

Nous examinerions ensemble la façon dont nos voisins comprennent les ateliers nationaux, nous irions visiter leurs colonies agricoles et voir s'il n'entre pas une certaine dose de socialisme, de ce poison si redouté par nos illustrations politiques, dans les moyens avec lesquels ils attaquent le vice précoce de l'enfant pauvre, la misère de l'adulte et l'ignorance de tous. Et après cette tournée, je ne conserverais plus grande opinion de votre jugement, si vous continuiez à vouloir trouver les efforts de ces pionniers intelligents du progrès pour fortifier vos frontières au moment où la fraternité des peuples va faire taire pour jamais *la dernière raison des rois*.

Mais il ne s'agit pas de cela en ce moment; puisque je fais ici une revue dramatique, parlons de drame et de comédie. Cette entrée en matière nous y mène directement. La cause première de ces compliments adressés à la Belgique, on l'a déjà deviné, c'est la première représentation du drame de M. Dugué.

Nos voisins intelligents et libres ont parfaitement accueilli l'œuvre proscrite par notre gouvernement républicain, et les artistes du théâtre St-Hubert l'ont interprété avec un plein succès.

Le sujet de *M. Pinchard* n'est pas un sujet politique comme l'aurait pu faire croire l'animosité de la commission d'examen, c'est une satire sociale, c'est la critique d'une hypocrisie à front levé ou plutôt d'une usurpation de titre, d'une affectation de vertu bien commune à notre époque.

Cet homme se déclare honnête : il n'a en effet à se reprocher aucun crime légal, on ne peut même pas l'accuser du moindre délit correctionnel; il a de l'argent, il paie ses dettes et se ferait un scrupule de salir les trottoirs dans une ville où il y aurait des *Rambuteau*. Mais s'il remplit exactement ses obligations légales, il n'en est pas moins un créancier impitoyable, un supérieur insolent, un père despote, un cœur dur et inhumain écrasant sans pitié les infortunes qui s'adressent à lui.

Voilà, certes, un motif admirable d'intrigue dramatique et de grande comédie de mœurs; il est bien dans la haute tradition du théâtre, s'attaquant hardiment à la force brutale, à la prospérité insolente, à la sottise, à la méchanceté haut placées; il est bien de notre temps, ce type mis en scène par l'auteur de la *Misère*. Combien n'avons-nous pas vu, en effet, de ces personnages officiellement corrects, à l'apparence bonhomme, à l'abord à peu près loyal, dont on dit généralement : C'est un honnête homme? Mais consultez les intimes, interrogez ceux qui vivent sous son ombre. — Il fait mourir sa femme à petit feu. — Il a vendu sa fille à un coffre-fort. — Il fait saisir ses débiteurs pour un louis..., etc., etc.

Or, c'est ce genre d'honnêteté que possède M. Pinchard. Voici en quelques lignes l'analyse de cette pièce remarquable.

M. Pinchard est en train de donner un bal de souscription en faveur des pauvres de sa petite ville. La fête est splendide, tous les notables du pays doivent s'y trouver réunis. La recette sera ronde, et les pauvres, observe un des commissaires, vont bénir la mémoire de cet homme bienfaisant. Malheureusement, sur deux mille trois cents francs, les frais déduits, l'indigence ne bénéficiera que de quarante-huit francs. C'est bien peu, observe M. Pinchard, nous ajouterons à cette somme le produit d'une quête.

L'honnête homme fait d'une pierre deux coups; ce bal de bienfaisance servira de soirée de présentation à l'union projetée

publié dans le feuilleton de la *Presse* de ce matin samedi sous le titre de l'ÈRE DES PERSÉCUTIONS. M. Pelletan a pris pour épigraphe cette pensée de Daunou si justement applicable aux faits que nous voyons s'accomplir :

« Proscrire par dévotion est une frénésie, et persécuter sans » croire, le comble de la perversité. »

Puis il commence son article par la citation d'un remarquable décret rendu par la première assemblée américaine, après la proclamation de la République, sur la proposition de Jefferson. Nous reproduisons cet acte qui expose dans un style plein de noblesse et de simplicité les véritables principes de la liberté de penser.

« Considérant que le Très-Haut a créé les âmes libres ;

« Considérant que tout ce que l'on fait pour les influencer par des châtiments temporels, par l'oppression, par la *privation des droits civils*, ne tend qu'à engendrer des habitudes d'hypocrisie et de bassesse ;

« Considérant que priver un citoyen de la confiance publique, ne lui *accorder des emplois* que s'il professe ou abjure certaines doctrines religieuses, c'est injustement le dépouiller des avantages auxquels il a un droit naturel égal à celui de tous ses concitoyens ;

« Considérant que, permettre au magistrat d'intervenir dans les questions de doctrine et de restreindre la profession ou la propagation de certains principes à raison de la fâcheuse tendance qu'on leur suppose, est une erreur funeste qui détruit toute liberté religieuse, puisque le magistrat lui-même demeure juge de cette tendance, et qu'il prendra pour règle de son jugement sa propre opinion ;

» Considérant que la vérité est irrésistible en la laissant librement agir, et qu'elle n'a à redouter dans ce monde aucune lutte contre l'erreur, si l'intervention de l'homme ne la prive de son arme naturelle, la libre discussion devant qui l'erreur ne peut longtemps subsister ;

» Par toutes ces raisons, l'assemblée déclare que tous les citoyens sont libres de professer leurs convictions en matière de foi et de les défendre par arguments, sans que cela puisse amoindrir ou affecter en rien leur capacité civile.

» Quoique cette assemblée, élue par le peuple, n'ait aucun droit sur les assemblées suivantes, et qu'il soit, en conséquence, illusoire de déclarer irrévocable la présente loi, il ne nous est pas moins permis de déclarer que les droits ici proclamés rentrent dans la catégorie des droits naturels de l'homme, et que tout acte qui viendrait par la suite annuler celui-ci ou entraver son exécution, serait une infraction au droit naturel. »

M. Pelletan ajoute :

Jefferson avait rédigé cet acte d'émancipation de l'esprit humain jusqu'alors esclave des religions d'Etat. Un orateur proposa de glisser, dans un considérant, cette formule : *Jésus-Christ, le divin fondateur de notre religion*.

Cet amendement fut rejeté, dit Jefferson, à une grande majorité pour prouver qu'on avait l'intention de comprendre sous cette protection légale, le juif et le gentil, le chrétien et le mahométan, l'indou et l'*incrédule lui-même*, quel que fût le nom de son incrédulité.

Nous sommes bien loin, aujourd'hui en France, de la pratique de ces principes contre lesquels cependant personne n'oserait s'élever hautement. Mais tant que le pouvoir sera investi légalement du droit de limiter la liberté, les hommes qui dirigeront le gouvernement prendront « pour règle de leur jugement leur propre opinion, » et nous assisterons au déplorable spectacle de la persécution exercée sous l'invocation hypocrite de la liberté.

Allyre Bureau.

La politique du bien-être.

Depuis la révolution de février, on a beaucoup disserté sur l'amélioration du sort des classes laborieuses. Ces préoccupations sont fort louables assurément ; mais la politique du bien-être matériel ne doit pas faire oublier la politique du bien-être moral. « L'homme, a dit l'Evangile, ne se nourrit pas seulement de pain, mais d'esprit. » S'il faut au peuple toutes choses nécessaires au soutien de la vie, il faut aussi qu'il puisse satisfaire les sentiments et les aspirations de l'âme qui sont les pivots des sociétés humaines.

La politique du bien-être n'est donc qu'un des côtés de la question, côté fort important sans doute, puisque avant toute chose il faut manger, mais qui ne doit pas nous faire perdre de vue l'ensemble des moyens d'amélioration proposés par la science sociale. Sans entrer dans l'énumération de ces moyens que tout le monde peut connaître, nous allons nous occuper plus spécialement des réformes qui touchent à l'ordre économique.

Le bien-être matériel consiste dans la satisfaction de tous les besoins physiques : la nourriture, le vêtement, le logement dont l'étendue varie avec l'éducation, les habitudes, le degré de civilisation. Chez les sauvages, les besoins sont en petit nombre et faciles à satisfaire ; ils se multiplient et deviennent impérieux à mesure que la société se perfectionne. Un sauvage consomme beaucoup moins qu'un Arabe ; ce dernier beaucoup moins qu'un Français. Nous-mêmes, nous consommons beaucoup moins que ne consommeront un jour nos arrière-neveux.

Les désirs du bien-être sont les traits caractéristiques des sociétés modernes. Malheureusement ces désirs ne sont pas en rapport avec les développements de la production. Ainsi, pendant que les subsistances s'accroissent dans un rapport arithmétique, les désirs de consommer s'accroissent dans un rapport géométrique. Quelles sont les causes mystérieuses de cette différence et pourquoi les idées de bien-être marchent-elles plus vite que les faits de production ?

Les causes en sont diverses. On peut, entre autres, citer l'organisation vicieuse du commerce, l'exagération des impôts, le défaut de crédit, le manque d'instruction professionnelle. Toutes ces causes et d'autres encore, en arrêtant le développement de la richesse générale, ont empêché le bien-être de se vulgariser. Si l'on veut faire cesser leur pernicieuse influence, il faut les étudier avec soin, afin d'y apporter remède ; c'est ce que nous nous proposons de faire, en nous occupant d'abord du commerce.

Le commerce parasite, avec ses disettes factices, ses fraudes éhontées, ses bénéfices illégitimes, est un des principaux obstacles à l'accroissement des subsistances et à l'intronisation de la politique du bien-être. C'est le commerce tel qu'il est constitué aujourd'hui, qui, en doublant, en triplant le prix des denrées, sans rien ajouter à la quantité, restreint la consommation, et, avec la production, tarit la source du travail. De là, entre autres faits, il résulte deux choses également déplorables : que le peuple est mis à la diète, que les industries rétrogradent.

A combien s'élève aujourd'hui notre consommation moyenne en denrées alimentaires ? Elle s'élève à 2 hectolitres 71 litres de céréales, à 70 litres de vin, à 20 kilog. de viande, à 3 kilog. de sucre. Ces quantités suffisent-elles pour entretenir l'homme dans de bonnes conditions de force et de santé ? Evidemment non. Eh bien, pourquoi notre territoire, qui pourrait rendre le double, le triple de ce qu'il rend, rapporte-t-il donc si peu ? Pourquoi ne lui fait-on pas produire davantage ? C'est parce que tout notre revenu est absorbé par l'exagération des prix auxquels le commerce nous livre le pain, le vin, la viande, le sucre. Au taux de revient chez le producteur, nous pourrions en consommer deux, trois fois plus sans augmenter notre dépense.

On aura une idée des charges qui grèvent les denrées alimentaires dans la décomposition du prix d'un demi-kilog. de sucre. Les 18 sous qu'il coûte au consommateur se répartissent de la manière suivante : 2 sous vont au cultivateur, 5 au manufacturier, 5 au trésor, 6 aux intermédiaires. Evidemment, dans cette répartition, la part du trésor et de l'intermédiaire est beaucoup trop forte, celle du cultivateur ne l'est point assez.

Si au lieu de 18 sous le demi-kilog. le sucre ne se vendait que 8, au lieu d'être de 3 kilog par personne, la consommation serait de 10 à 12 kilog., et producteurs et consommateurs, tout le monde y gagnerait.

C'est donc une politique absurde, inhumaine, que celle qui laisse le prix des denrées s'élever aussi démesurément. Tout gouvernement sage, ennemi des révolutions, devrait tendre à ce que le prix de vente au détail différât peu du prix de production. Ainsi le vin qui dans le midi de la France vaut 1 ou 2 sous le litre, ne devrait pas coûter plus de 4 sous à Paris. La viande, qui vaut 6 à 7 sous le demi-kilog. sur pied, ne devrait pas coûter plus de 8 à 9 sous dans les étaux. Une réduction proportionnelle devrait être faite sur tous les objets de consommation.

Mais les exigences des intermédiaires n'accroissent pas seulement la valeur des choses, elles font encore rétrograder les industries. A quel signe reconnaît-on qu'une industrie progresse ? C'est lorsqu'elle réduit les prix de revient et qu'en même temps elle améliore ses produits. Eh bien, la plupart de nos manufacturiers, de nos agriculteurs, qui ont baissé leur prix de revient, ne l'ont fait qu'au détriment de la qualité. Nos vins, par exemple, étaient plus chers sur les lieux de production il y a un demi-siècle qu'aujourd'hui ; il est vrai qu'ils étaient alors bien meilleurs. Depuis, les droits excessifs du trésor, les bénéfices exagérés des intermédiaires, les falsifications, ont déprimé les cours ; une baisse s'en est suivie sur les lieux de production qui a eu pour résultat la détérioration des crus. C'est l'impôt, ce sont les intermédiaires qui ont fait perdre à la France le premier rang qu'elle occupait comme producteur vinicole et qui ont réduit ses consommateurs à user de boissons falsifiées.

Pour une autre denrée, la viande, on remarque souvent une grande différence de qualité, de goût et de saveur entre deux bœufs de même provenance. A quoi cela peut-il donc tenir ? A ce que l'un aura été mieux nourri, mieux soigné, mieux engraissé que l'autre. Mais celui qui aura reçu plus de soins et une meilleure nourriture coûtera nécessairement plus cher. Si donc les bouchers ne font pas entre les deux une différence suffisante, l'éleveur des bœufs de choix ne s'appliquera plus qu'à produire des bœufs médiocres. Une fois tous les éleveurs entrés dans cette voie, le prix de la viande baissera sans doute, mais dira-t-on que cette baisse est due au progrès ? N'aura-t-elle pas, au contraire, pour cause la décadence de l'agriculture et de l'éducation de bétail ?

L'influence des intermédiaires va plus loin encore ; elle fait la disette en pleine abondance ; elle arrête l'essor du travail. Que faut-il pour que le travail ait son libre cours ? Il faut que la consommation soit active. Plus un peuple consomme, plus il est riche, parce que plus il travaille ; moins il consomme, moins il est riche, parce que moins il travaille. Or, si les intermédiaires, par l'exagération de leurs bénéfices, limitent la consommation, ils limitent aussi le travail, en d'autres termes ils seront les agents de la ruine publique. Au contraire, si le prix des denrées diffère peu du prix de revient, on en consommera bien davantage, par conséquent la production y emploiera tous les bras inoccupés. Développons cette proposition par un exemple.

La consommation annuelle de la viande dans Paris est de 35 millions de kilog. évalués à 35 millions de francs pour le producteur et à 70 millions pour le consommateur. Que demain, par une meilleure organisation de la boucherie, par la suppression des marchands forains, des commissionnaires, des chevillards, on fasse que cette viande qui revient à 35 millions soit livrée au consommateur pour 40 millions au lieu de 70 ; qu'arrivera-t-il alors ? C'est que le Parisien, sans augmenter sa dépense, pourra doubler sa consommation. Donc, avec les 70 millions employés aujourd'hui, Paris pourrait consommer 110 millions de kilog. de viande.

Mais pour élever sa consommation à ce chiffre, il faudrait produire 55 millions de kilogrammes de plus, en d'autres termes, doubler le chiffre du travail actuellement employé. Or, tous les intermédiaires, qui aujourd'hui prélèvent 35 millions sur le consommateur parisien, fussent-ils tous appliqués à ce surcroît de production, ne pourraient certainement y suffire ; il faudrait donc y employer une partie des bras inoccupés. Mais ces bras, qui auraient créé une valeur de 35 millions, la dépenseraient eux-mêmes en objets de consommation, ce qui ferait marcher la culture du blé, du vin, de la betterave, la fabrication du drap, du sucre, des toiles, etc. Tout le monde aurait ainsi gagné à la suppression des intermédiaires : les Parisiens en doublant leur consommation de viande, sans dépenser un sou de plus ; les citoyens inoccupés qui avec de bons salaires auraient pu se procurer toutes les commodités de la vie ; les laboureurs, les vignerons qui auraient tiré meilleur parti de leurs blés, de leurs vins ; les fabricants de draps, de sucres qui auraient trouvé un écoulement certain à leurs produits ; les bouchers, les marchands forains, les commissionnaires eux-mêmes n'en auraient pas trop pâti, puisqu'ils auraient été employés à la production.

Ainsi, la suppression des intermédiaires qui opèrent sur la viande, et dont le chiffre n'excède pas trois cent mille, ferait prospérer plusieurs millions d'individus. Qu'on juge, par cet exemple, de l'impulsion que la suppression des autres intermédiaires donnerait au travail, et de combien la richesse publique s'en trouverait accrue !

Par quels moyens pratiques la réforme du commerce pourrait-elle s'opérer ? Le problème se réduit à cette formule : « Faire » que la marchandise ne cesse d'appartenir au producteur qu'au » moment où elle passera dans les mains du consommateur ; » réduire l'intermédiaire au rôle de commissionnaire ; organiser » des agences pour servir de centre aux deux termes, la production et la consommation. » Ainsi, par exemple, dans chaque commune rurale, établir un comptoir pour la vente des denrées agricoles et pour l'achat des objets manufacturés ; dans les villes, créer des boucheries, des boulangeries, des débits de vins, etc., sociétaires ; solidariser les intérêts des industriels de même ordre par la construction de vastes entrepôts, au moyen desquels ils pourraient se mettre en rapport direct avec le consommateur ; solidariser les intérêts des particuliers en les associant pour l'achat des denrées en gros, dont la distribution leur serait faite au prix de revient. Telle est la solution du problème depuis longtemps indiqué par Charles Fourier et l'Ecole phalanstérienne, et dont plusieurs essais déjà ont réussi.

Mais comme tout se tient dans l'ordre économique, le commerce une fois réformé, l'intronisation de la politique du bien-être trouverait des obstacles dans l'exagération des impôts. Comment ces obstacles pourraient-ils être renversés ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner dans un prochain article.

Jacques-Valserres.

---

entre son fils et une riche héritière de l'endroit. Ce fils, Tiburce, est attendu ce soir même de Paris, d'où il revient docteur en médecine. Pour passer le temps, le père parle de ses affaires avec des gens de l'art : on saisira ce débiteur retardataire, on vendra celui-ci, on expulsera celui-là de sa ferme, on expropriera cet autre. Tout cela est très facile, très équitable et fort gai.

J'ai oublié de dire que le Pinchard en question a dans sa maison une jeune fille adoptive de sa femme, qu'après la mort de celle-ci, il a réduit à peu près à la condition de servante. Or, cette pauvre enfant le gêne et l'inquiète. Il a peur que Louise, belle et bonne comme elle est, ne vienne à trouver un mari ; auquel cas le testament de sa femme l'oblige à lui verser une dot de 40,000 francs.

Cependant, il rencontre parmi ses débiteurs un drôle nommé Tancrède, qui, alléché par la promesse testamentaire de la mère adoptive de Louise, vient lui demander sa victime pour en faire sa femme. Pinchard refuse d'abord, puis marchande ; enfin ils conviennent du prix, et l'honnête homme donne à Tancrède la clef d'une porte dérobée qui lui permettra d'aller forcer la volonté de la jeune fille vendue.

Sur ces entrefaites, Tiburce arrive. C'est un noble jeune homme, pour lequel le livre de la science ne s'est pas ouvert en vain. Il a lu dans le présent et dans l'avenir. Son cœur a souffert au spectacle des dernières misères de l'humanité, et son intelligence lui a prouvé que les moyens scientifiques de la rédemption sont entre nos mains. Ce n'est pas là, à coup sûr, le fils qu'attendait cet excellent père, et l'on comprend comment sont traitées les grandes idées de Tiburce dans une pareille réunion d'honnêtes gens. C'est, sur un ton plus grave, la scène de Claude et de Silius dans *Valéria*.

Au lieu d'aimer la fiancée qui lui est destinée, Tiburce se reprend à aimer Louise, sa compagne d'enfance, presque sa sœur. Sa passion fait d'autant plus de progrès qu'il s'aperçoit de l'injuste aversion de son père pour elle, et qu'il arrive auprès de Louise juste au moment où Tancrède va essayer du viol, à défaut d'autre moyen de conviction amoureuse. Tiburce chasse son infâme rival ; au moment où Pinchard arrive avec toute sa société pour prendre sa fille adoptive en flagrant délit de scandale, il trouve auprès d'elle son fils au lieu de Tancrède.

On conçoit, à cette vue, la colère de M. Pinchard. Il jure d'empêcher ce mariage ou de déshériter Tiburce. Plus tard, la généreuse Louise prend la résolution de fuir pour sauver son bien-aimé de cette lutte violente ; mais celui-ci persiste à la vouloir pour femme. Il part avec elle et s'expose à toutes les chances du travail sans avances préalables, à toutes les douleurs de la misère, pour ne pas abandonner celle qu'il aime. Enfin le père, désespérant de le ramener, voyant que ces deux enfants préfèrent la mort à la séparation, finit par pardonner ostensiblement. J'ai dit ostensiblement, car l'honnête homme, malgré son âge, se réserve de les spolier, s'il lui plaît, en convolant lui-même à de secondes noces.

A notre époque de lâcheté littéraire, une pièce ainsi menée est à la fois une bonne œuvre et une œuvre de courage. La critique y est verte sans être injuste. Les détails du dialogue font comprendre à qui l'a lue ou vue représenter, que les personnages antipathiques de la pièce ne sont que le reflet du vilain milieu dans lequel ils sont éclos. Cette idée si vraiment sublime et si largement fraternelle, que les hommes ne naissent pas mauvais, est aussi saillante ici qu'elle l'était dans le beau drame de la *Misère*. En notre âme et conscience, *Monsieur Pinchard* n'est donc pas une œuvre de guerre.

Si la Porte-Saint-Martin avait pu la faire succéder à *Claudie*, on eût dit d'elle, comme nous avons entendu dire après une représentation du chef-d'œuvre de Georges Sand : « On se sent meilleur en sortant d'ici qu'on ne l'était avant d'entrer. »

LES CONTES D'HOFFMANN. — Voici un titre fantastique, j'espère. Il suffit à lui seul pour faire danser la pretentaine à l'imagination. Au nom d'Hoffmann, on voit grimacer l'affreux petit homme-racine, le hideux nain Klein-Zag, si providentiellement pris en amitié par la fée Rosabelverde ; on entend siffler les marteaux des portes cochères changés en serpents ; on a le vertige en suivant de l'œil les prodigieuses cabrioles de maître Floh, le roi des puces ; le satané chat Murr miaule alors avec tous les amoureux de nos gouttières.

Singulier conteur que cet Allemand-là ! Certes, il n'a pas copié ses devanciers ; il n'est pas venu restaurer et rapiécer en prose ou en vers les fabliaux du moyen âge, ni les contes et joyeux devis de nos aïeux. Ses récits lui appartiennent complétement, et l'effet que produit leur souvenir a un cachet à l'abri des contrefaçons.

Les contes d'Hoffmann ! allons, voilà qui est bien : les murs vont se fendre, les bronzes vont grimacer ; nous aurons des maisons sans fenêtres et des portes murées. Il y aura des choppes, de la bière, des pipes de porcelaine et du vin du Rhin ; il y aura des baronnes graves et des burgraves, des conseillers bizarres, des étudiants rêveurs, des femmes mystérieuses, des amours impossibles et des cauchemars sans nom. On trouve tant de curieuses choses dans cette mine féerique ! le difficile sera le choix. Quel qu'il soit d'ailleurs, on peut être sûr que ce ne sera pas du drame ordinaire. Voyons donc comment ces braves garçons d'auteurs s'en seront tirés. C'est avec cette disposition-là que je me suis rendu vendredi au second Théâtre Français

Au lever du rideau, nous sommes dans la taverne de maître Luther. Une nombreuse compagnie d'étudiants entoure Hoffmann et le prie de mêler aux flammes du punch et aux tourbillons des pipes quelques uns de ses rêves d'amour. En ce moment Hoffmann est préoccupé d'un rendez-vous qu'il vient d'obtenir. L'objet de ce nouveau caprice est la cantatrice Stella, dans laquelle il a cru reconnaître trois de ces anciens démons fantasques qui ont torturé son cœur sous les noms d'Olympia, Antonia et Giuletta. D'un autre côté, il vient de découvrir dans un coin de la taverne le vieux conseiller Lindorf qu'il confond également avec trois de ses persécuteurs d'autrefois. Cette hallucination singulière fournit un prologue très naturel à la mise en scène de ces trois merveilleux contes que vous connaissez sans doute : *Maître Coppélius*, *le chant d'Atonia* et *le Reflet perdu*

Vous ferai-je l'analyse des trois actes qui en résultent ; à quoi bon ? Vous savez tous que la belle Olympia était une automate arrivée à la perfection du genre. Eh bien, dans la pièce de MM. Jules Barbier et Michel Carré, c'est Hoffmann lui-même qui en est follement épris, jusqu'à ce que maître Coppelius casse le ressort et démolisse l'objet de sa passion.

Vous savez aussi qu'Antonia, la belle fille à la voix si pure, étant poitrinaire, Crespel, son père, avait fait construire une maison à peu près sans issue où il l'avait cachée à tous les regards, de peur que la société des artistes ou l'entraînement de l'amour ne la fasse mourir, en l'excitant à chanter. Eh bien, c'est encore Hoffmann qui est amoureux d'Antonia. Seulement les auteurs ont ajouté à la chose l'intervention diabolique du docteur Miracle qui est le traître de ce second tableau.

Vous n'ignorez pas enfin l'histoire de ce pauvre amant si désolé d'avoir laissé son reflet dans les yeux de sa belle. C'est en-

Dans l'*Assemblée nationale* de ce matin samedi, M. Capefigue trace ainsi le tableau de la société rêvée par les socialistes :

Le monde nouveau qu'on nous propose, c'est le matérialisme, l'égalité brute, l'accouplement, la possession sauvage ; l'Etat deviendra comme les Pharaons d'Egypte vis-à-vis des myriades d'esclaves ; on fera peut-être des pyramides d'immenses sphynx, on bâtira des Thèbes aux cent portes ou des Persepolis gigantesques sous les Sassanides, mais l'homme moral ne sera compté pour rien, et encore les Egyptiens croyaient à l'âme immortelle, et la momie couverte de bandelettes sacrées se vouait à Isis.

Rien de tout cela dans le monde nouveau ; l'ouvrier travaillera, esclave de sa chaîne, dans quelque phalanstère chimérique.

Les phalanstériens se demanderont en riant ce qui l'emporte le plus, dans cette appréciation grotesque, de l'ignorance ou de l'outrecuidance.

Ce qui nous émerveille le plus, c'est de voir ceux qui font du socialisme un tel portrait s'épouvanter des dangers que présente sa propagande, et requérir contre lui l'emploi des moyens les plus extrêmes. Eh ! mon Dieu, si le socialisme est aussi laid, aussi repoussant que vous le dites, laissez-le donc librement se produire ; c'est le moyen le plus sûr d'amener contre lui un *tolle* général qui vous en aura bientôt débarrassé.

Allyre Bureau.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — Aucune nouvelle importante n'est arrivée depuis huit jours relativement aux complications allemandes. Dans ce moment le vent semble tourner à une entente cordiale entre la Prusse et l'Autriche ; mais les préliminaires de cette entente ne sont pas encore assez avancés pour qu'il soit question de terminer enfin la grande question de l'organisation du pouvoir central. Quand les deux grandes puissances se seront mises d'accord, il ne s'agira plus que de rallier à la décision qu'elles auront prise en commun les quatre royaumes et les petits Etats.

ANGLETERRE. — Le bill ecclésiastique a été voté mardi dernier, en seconde lecture, après une discussion très longue et très orageuse, par 538 voix contre 95. Le chiffre énorme de cette majorité tendrait à prouver la réalité de l'intention prêtée aux adversaires du cabinet d'ajourner à un mois la crise ministérielle. D'un autre côté, il est évident que cette seconde lecture n'équivalant encore qu'à une prise en considération, tous ceux qui veulent que l'aggression papale soit réprimée ont dû voter pour le bill, sauf à l'amender, à la troisième lecture, les uns pour l'aggraver, les autres pour l'atténuer. Rien ne prouve donc jusqu'à présent que la troisième lecture n'amènera pas une majorité contre lord John Russell.

— Dans une des dernières séances de la chambre des lords, un membre a interpellé le ministère sur les différents comités de réfugiés qui s'occupaient, a-t-il dit, d'organiser les révoltes dans les différents Etats du continent ; il a signalé l'emprunt Mazzini, qui, dit-on, aurait réussi au delà des espérances de ses auteurs, et il a demandé que le gouvernement prît des mesures pour s'opposer à ces manœuvres dirigées contre des gouvernements alliés. Le comte Grey, au nom du ministère, a répondu que le gouvernement désapprouvait les actes dont on venait de parler, et qu'il les réprimerait. Le ministre de l'intérieur, interpellé à la chambre des communes, a fait la même réponse.

— Les dernières nouvelles reçues du Cap ne paraissent pas rassurantes. Les Cafres auraient réussi à entraîner les Hottentots dans leur parti. Les Hottentots se réserveraient le pillage de la colonie pendant que les Cafres soutiendraient la lutte à main armée.

SUISSE. — Le 22 mars, une tentative d'insurrection, dirigée par un nommé Carrard, compromis déjà en octobre 1849, a eu lieu à Fribourg. Les insurgés après s'être emparé par surprise et en tuant deux gendarmes de l'ancien arsenal situé près de l'ex-pensionnat des jésuites, vinrent prendre position à l'entrée de la rue de Lausanne avec deux pièces de canon en mauvais état, et provoquèrent le peuple à la révolte. Le gouvernement averti fit battre la générale, et au bout d'une demi-heure la garde civique se trouva rassemblée devant l'Hôtel-de-Ville. Deux compagnies se dirigèrent sur le point occupé par les insurgés. Elles furent reçues par une volée de mitraille qui heureusement manqua son effet ayant été dirigée trop haut, et répondirent par une décharge qui tua sept ou huit hommes et en blessa un grand nombre. Les insurgés, ne se voyant pas soutenus, cherchèrent à opérer leur retraite, mais ils furent bientôt cernés, et toute la colonne fut faite prisonnière. On a trouvé en leur possession des pièces importantes et notamment des proclamations appelant le peuple au renversement du gouvernement, une liste de membres d'un gouvernement provisoire, et de plus l'indication des mesures les plus vigoureuses et les plus expéditives qui devaient être employées contre les radicaux ; ainsi, une cour martiale devait juger sommairement et prononcer la peine capitale contre tous ceux qui opposeraient la moindre résistance. Les insurgés avaient pour but de revenir sur tout ce qui a été fait dans le canton depuis la déroute du Sonderbund.

Le *Constitutionnel* fait suivre le récit de cette échauffourée de conseils extrêmement sages adressés au gouvernement de Fribourg. Nous reproduisons ces conseils que les gouvernements dont le *Constitutionnel* chante le plus volontiers les louanges feraient bien de mettre à profit :

« Les événements du 22 mars doivent, néanmoins, servir d'avertissement au gouvernement de Fribourg. Que la facile victoire qu'il vient de remporter ne lui fasse pas illusion. Il n'y a d'autorité solide et durable que celle qui repose sur la justice et la modération. Le gouvernement de Fribourg, par l'emploi des mesures extrêmes et de la violence, est parvenu à prolonger son existence bien plus qu'à l'affermir, et il n'a rien diminué de l'opposition persévérante que lui fait une partie considérable de la population. Qu'il craigne de réduire ses adversaires au désespoir, et qu'il résiste aux entraînements de la vengeance. »

Le gouvernement a déclaré la ville en état de siége, mais il n'a voulu faire emploi d'aucune mesure exceptionnelle, et les insurgés sont déférés aux tribunaux ordinaires.

Le conseil fédéral siégeant à Berne a adressé à tous les confédérés une circulaire qui caractérise nettement le caractère de la révolte et les intentions du parti qui voulait s'emparer du pouvoir. Voici cette pièce :

» Berne, le 23 mars 1851.

» Fidèles et chers confédérés,

» Nous apprenons par une dépêche datée du 22 de ce mois, qui vient de nous parvenir du gouvernement du canton de Fribourg, que le chef-lieu de ce canton a été de nouveau hier le théâtre d'événements déplorables.

» Une troupe de factieux, profitant du marché public, a pénétré vers huit heures du matin jusqu'au milieu de la ville, s'est emparée d'un dépôt d'armes, s'est retranchée avec deux pièces de canon dans la partie supérieure de la ville, et a pris l'initiative d'une aggression audacieuse.

» Toutefois le patriotisme et la valeur de la garde civique ont mis en peu de temps fin à cette criminelle entreprise, qui a malheureusement coûté la vie à une demi-douzaine d'insurgés, tandis que quelques autres blessés ont dû être transportés à l'hôpital. Le fameux Nicolas Carrard, chef de la bande, a été pris, ainsi que son frère et une douzaine de leurs complices. On a saisi sur les prisonniers des cartouches, des proclamations incendiaires, un avis au peuple, une liste des membres qui devaient composer le gouvernement provisoire et une cour martiale.

» Une autre pièce proclamait la déchéance du gouvernement et de ses employés, la destitution de tous les régents, l'annulation de ce qui a été fait depuis la chute du Sonderbund, la mise en état de siége de tout le canton, l'injonction à tout habitant du canton de porter un brassard blanc au bras gauche, la peine de mort contre les opposants et les suspects, le désarmement de la garde civique, de la gendarmerie et de la capitale, l'appel du contingent, la mise sur pied de la réserve et du landsturm, des patrouilles générales.

« Le gouvernement, qui s'est déclaré en permanence, a confirmé l'état de siége proclamé par la direction de la guerre, état de siége qui subsistera provisoirement. Malgré cela, la circulation n'a pas été interrompue dans les quartiers éloignés de celui qui était occupé par les insurgés, et la tranquillité, troublée pendant quelques instants, s'est promptement et complétement rétablie. On ignorait, lors du départ de la dépêche, s'il y avait d'autre mouvement dans la campagne ; c'est pourquoi nous nous réservons de vous faire à ce sujet des communications ultérieures, aussitôt que des rapports que nous attendons nous seront parvenus.

» Nous nous empressons de vous donner immédiatement connaissance de ces événements, et nous avons la satisfaction de pouvoir vous annoncer que force est restée aux autorités gouvernementales constitutionnelles.

» Nous n'avons pas manqué de promettre au gouvernement de Fribourg de lui donner tout l'appui qu'il est en droit de réclamer, conformément aux principes de la Constitution fédérale.

» Nous saisissons cette occasion de vous recommander, fidèles et chers confédérés, avec nous, à la protection divine.

» Au nom du conseil fédéral suisse,

» Le président de la Confédération,

» J. MUZINGER. »

Les dernières nouvelles reçues de Berne, par le *Journal des Débats*, à la date du 25 mars, portent que le mouvement de Fribourg, comprimé depuis trois jours, venait d'éclater de nouveau. Les paysans, notamment ceux de la partie allemande, profitant de la fête de l'Annonciation, s'étaient rendus à Fribourg en grand nombre, dit cette correspondance, et quelque temps après le départ du courrier on aurait entendu battre la générale et bientôt après le canon retentir dans la ville. Cependant les journaux de ce soir samedi disent qu'il n'y a pas eu de troubles nouveaux.

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

La séance de lundi a été entièrement remplie par des interpellations.

On a d'abord vidé la question soulevée par suite des interpellations de M. Raudot sur l'expédition de la Kabylie. M. de Lamoricière avait proposé et a défendu un ordre du jour motivé qui avait pour but de limiter expressément l'expédition à la petite Kabylie ; mais l'ordre du jour pur et simple a été préféré par la majorité. Il s'est toutefois trouvé 269 voix contre 378, qui ont protesté. Malgré les assurances qu'ont cru pouvoir donner le ministre et les anciens généraux d'Afrique sur le peu d'importance de cette expédition, qui selon eux sera circonscrite à une simple démonstration militaire, sans aucune chance d'entraîner une guerre générale, rien ne nous paraît moins certain que la résignation des Kabyles à la soumission que l'on va exiger d'eux. Nous ne sommes nullement convaincus que le canon et le mousquet soient les moyens les plus propres à conquérir à la civilisation les populations sédentaires, attachées au sol, qui portent le nom de Kabyles. On a pu voir par l'exemple de Zaatcha de quoi sont capables les indigènes de l'Algérie lorsqu'ils combattent *pro aris et focis*. Or, comme on l'a fait observer, s'il a fallu 8,000 hommes pour réduire un seul village habité par une seule tribu, combien en faudra-t-il pour réduire la petite Kabylie, où est concentrée une population de 60,000 âmes ? Combien en faudra-t-il encore, si la grande Kabylie, comprenant qu'on lui réserve le même sort qu'à la petite, se lève pour défendre sa sœur ? Nous vaincrons, j'en suis convaincu ; la valeur de nos troupes et l'expérience guerrière de nos officiers nous en sont garants ; mais au prix de quels sacrifices ? et quel profit retirerons-nous d'avoir transformé en ruines fumantes, en terres incultes, les villages et les guérets de ces populations industrieuses dont le commerce eût accompli, à la longue, la conquête pacifique et féconde ? Nous n'avons, il est vrai, aucune espèce de compétence à opposer à l'autorité de MM. Randon, Lebreton et Lamoricière, mais, *à priori*, il nous paraît monstrueux qu'au nom de la civilisation nous allions porter le fer et le feu chez des populations qui, tout le monde le reconnaît, ont gardé vis-à-vis de nous, jusqu'à présent, la neutralité la plus complète.

Après les interpellations de M. Raudot, sont venues celles de M. Chauffour relatives à la dissolution de la garde nationale de Strasbourg. MM. Chauffour et Jules Favre ont vivement stigmatisé cette politique de compression à outrance qui ne s'inspire que de la peur et qui met en suspicion des populations entières ; mais quand il s'agit de mesures dirigées contre l'esprit républicain, le ministère est toujours sûr d'être appuyé par la majorité, et l'ordre du jour pur et simple, adopté par 445 voix contre 223, a sanctionné la dissolution de la garde nationale de Strasbourg.

Au commencement de la séance de mardi, l'Assemblée a voté sans discussion un crédit de 90,000 fr. pour l'établissement, à l'Observatoire de Paris, d'un pied parallactique destiné à supporter la grande lunette mobile de cet établissement. Ce pied, par un ingénieux mécanisme, doit communiquer à la lunette un mouvement régulier correspondant à celui de la terre, et permettrait de conserver indéfiniment dans le champ de vision, l'astre ou la constellation soumise aux observations de l'astronome.

Dans la même séance et nonobstant les conclusions contraires de la commission, appuyées par le gouvernement, l'Assemblée a pris en considération à la majorité de 398 voix contre 194 une proposition de M. Peupin tendant à prolonger de 15 à 25 ans la durée des brevets d'invention, à réduire de 100 fr. à 20 fr. l'annuité à payer pour lesdits brevets, enfin à étendre à ce genre de propriété le principe essentiellement social de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La deuxième délibération de la proposition de MM. de Bussières et autres, relative à la délimitation de la zône frontière des places fortes, a occupé le reste de la séance et une partie de celle du lendemain.

L'Assemblée a décidé qu'elle passerait à une troisième délibération.

Dans la séance de mercredi on a entamé la troisième délibération de la proposition de MM. Mortimer Ternaux et Riché, tendant à la répression plus efficace de certaines fraudes dans le

---

core Hoffmann qui perd ici la faculté de se mirer.

C'est là tout le sujet des *Contes d'Hoffmann*, œuvre très adroitement imaginée et spirituellement traitée. Les deux premiers tableaux surtout ont gardé une bonne partie de cet inimitable fantaisie du conteur primitif. Celui où paraît le chef-d'œuvre de maître Coppelius est plein de verve et d'intérêt. Mais le troisième est un reflet presque entièrement effacé du *Reflet perdu*. Il y a des longueurs et pas mal de banalités moralistes sur la perfidie des femmes et sur les dangers de l'amour. J'ai beaucoup regretté de voir mêler ainsi des tirades empruntées à l'école du bon sens, aux excentricités si originales du fantaisiste allemand.

Hoffmann finit par renoncer à l'amour en faveur de la muse. Pauvre Hoffmann, te voilà réduit à l'état de simpliste, à la monotone condition de spécialiste. Hélas ! désormais sans passions, parce qu'on a brisé le ressort d'Olympia et qu'Antonia est morte dans un élan d'harmonie, pauvre poète, que feras-tu de ta muse ? Un épopée en 24 chants dans le style de Louis Racine ou de M. A. Soumet. Un tel dénouement est assez tisanne d'antichambre. Ne serait-il plus temps de le changer ?

Ce qui donne aux *Contes d'Hoffmann* un relief et un entrain vraiment hors ligne, c'est l'excellence du jeu des principaux artistes et l'ensemble de tous.

Mme Laurent semble avoir voulu augmenter les regrets de l'Odéon qu'elle va bientôt quitter, en redoublant de naturel et de talent dans les quatre rôles dont elle s'était chargée. Vous représentez-vous cette actrice, si passionnée dans tant de belles créations, se résignant à l'immobilité de l'automate ? Cela est pourtant ; elle se fait de bois et y réussit aussi bien qu'elle réussit à prendre l'air morbide, languissant et enthousiaste d'Antonia.

Quant à Tisserand, il était heureux, j'en suis sûr. Il faut à sa sagacité admirable des difficultés à rompre, et cette fois il en a trouvé. Qu'est ce qu'il y a de commun entre un conseiller aulique fier et guindé et un juif humble, sale, rusé et souple, entre un docteur à perruque, à robe traînante et un officier pimpant et leste ? Que l'on se grime sous toutes ces faces en y mettant quelques semaines d'intervalle, rien de mieux ; mais il l'a fait, lui, dans la même soirée, avec une telle vérité d'illusion qu'une dame notre voisine nous demandait son nom à chaque type nouveau qu'il représentait.

Pierron a eu de la chaleur et des mines très heureusement effarées ; ce jeu renversé qui lui est habituel était tout à fait de mise dans le rôle d'Hoffmann. Nous ne pouvons pas non plus oublier les comiques transformations de M. Tétard, ni le bon Spallanzani que nous a donné M. Anselme.

BATAILLE DE DAMES. — Les Français ont essayé ces jours-ci du genre vaudeville, sans couplets, bien entendu, il ne faut pas sortir de son privilége. On y rit pas mal, mais on y rit de rien ; on ne peut pas se rendre compte au juste du ridicule qu'ont voulu attaquer les auteurs. Cela fait l'effet d'un feuilleton en trois numéros. Je ne blâme pas M. Scribe de travailler souvent dans ce genre-là. La chose est vite faite, surtout lorsqu'on n'a qu'à encadrer l'invention d'un collaborateur qui cette fois se nomme M. Legouvé ; la chose est vite faite, disons-nous, et si ce n'est pas une œuvre d'art tout à fait digne de la première scène française, c'est au moins une affaire d'argent.

Le bruit court, de plus, que ces trois actes assez vivement marivaudés ont raccommodé M. de Montalembert avec l'idée de la subvention de trois cent mille francs à accorder à la Comédie française. On sait que le grand-sacristain, qui a droit au camail et aux bas violets, voulait faire diminuer ladite subvention sous prétexte que MM. Jules Lacroix et A. Maquet auraient fait dans *Valéria* l'éloge d'une hérétique, d'une gentille et d'une payenne.

Revenons à *Bataille de Dames*. Il y a dans ce vaudeville un M. de Flavigneul déguisé en laquais, et s'insinuant à la fois dans le cœur d'une tante et d'une nièce. C'est la moitié des *Jeux de l'amour et du hasard*, plus la moitié d'une autre pièce du temps, dont le nom m'échappe. Comme on se l'imagine, le masque se trouve dans l'embarras : la tante, c'est le présent, la nièce, c'est l'avenir. L'une est une maîtresse toute formée, l'autre est une femme à faire. Notre Flavigneul préférerait peut-être concilier en ne sacrifiant ni l'une ni l'autre ; peut-être aussi, malgré le silence des auteurs, fait-il un traité secret dans ce sens-là. Toujours est-il qu'obligé de choisir, il prend officiellement la nièce.

Il n'est pas besoin d'ajouter que ces trois actes sont admirablement joués ; on n'en fait jamais d'autres aux Français quand il s'agit de comédie.

Antony Méray.

Notice biographique.

H. DE LATOUCHE.

Dans les temps de désorganisation sociale, on est heureux de rencontrer des hommes d'un caractère ferme, d'une conscience droite, qui, sans bruit, par l'exemple seul de leur vie, protestent contre la corruption contemporaine.

Parmi ces hommes rares qui prennent à tâche de réaliser l'idéal du juste d'Horace, un des plus recommandables par le talent, H. de Latouche, vient d'être enlevé ces jours derniers, après une longue et douloureuse maladie, à sa famille, à ses amis, aux lettres dont il était une des gloires. Né en 1785, à La Châtre, en Berry, d'une vieille famille parlementaire, H. de Latouche fut envoyé de bonne heure à Paris pour étudier le droit ; mais un goût décidé pour la poésie lui fit négliger les Pandectes, et à 20 ans il concourait avec Millevoye pour l'éloge de Rotrou. L'Académie regretta en cette circonstance de ne pouvoir décerner deux prix ; peu de temps après sa comédie du *Tour de faveur* fut jouée aux Français avec un succès immense, constaté par cent représentations.

En 1814, il parcourait à cheval la Suisse et l'Italie. Nous devons à ce voyage le remarquable livre des *Lettres de Clément XIV* et le roman de *Fragoletta*.

Revenu en France, il assista à la chute de l'empire. Dans ces jours funestes où l'on vit les serviteurs les plus compromis du despotisme impérial se mettre à genoux devant la royauté ramenée par l'étranger, M. de Latouche, républicain depuis l'enfance, mit, à l'exemple de Carnot, tout son courage et toute son intelligence au service de la patrie ; il accompagna le maréchal Brune en qualité de secrétaire et l'aida avec honneur dans ce gouvernement du midi qui devait se terminer par l'assassinat d'Avignon.

La réaction bourbonnienne n'épargna pas la famille du poète : son oncle le conventionnel Thabaud de Bois-la Reine est proscrit ; son père traduit à Orléans devant la cour prévôtale. De Latouche plaide avec tant d'éloquence cette cause sacrée qu'il arrache une grâce à des juges qui n'avaient pas reçu la mission d'être sensibles.

L'un des plus ardents adversaires de cette restauration qui signalait sa bienvenue par des proscriptions, il fut toujours debout et l'un des premiers à la brèche ; il se fit connaître dans

débit des marchandises. Le but de cette nouvelle loi a été ainsi défini par ses auteurs dans le cours de la discussion : « Faire que le commerce soit libre et qu'on puisse vendre tout ce qu'on veut, hormis des choses nuisibles, à condition de dire ce qu'on vend. » A coup sûr, la haute moralité de ce but ne saurait être contestée par personne; nous doutons seulement que les mesures légales proposées soient de nature à la faire atteindre.

Pendant cette discussion, M. Baze est monté à la tribune pour demander la mise à l'ordre du jour de la proposition de M. Desmars, tendant à faire décider par l'Assemblée que la loi régissant l'élection des représentants est également applicable à l'élection du président de la République. M. Léon Faucher a riposté à cette attaque indirecte contre l'Elysée en demandant que la proposition de M. Desmars fût jointe à toutes les propositions relatives à la loi du 31 mai. L'Assemblée n'ayant pas admis la connexion de ces propositions et ayant fixé à vendredi la prise en considération de la proposition de M. Desmars, M. L Faucher a demandé et obtenu que la proposition de M. Arnaud (de l'Ariége) tendant à l'abrogation de la loi du 31 mai vint à l'ordre du jour immédiatement après.

La loi sur les boissons a été adoptée dans la séance de jeudi.

Dans cette même séance de jeudi, l'assemblée a refusé de prendre en considération une proposition de M. Nadaud tendant à établir une cinquième catégorie de prudhommes, et à doter ainsi de la magistrature élue les travailleurs que la loi actuelle laisse encore en dehors de cette juridiction légitime. M. Nadaud a été, comme d'habitude, en butte aux interruptions les plus malveillantes.

Le reste de la séance a été rempli par les interpellations de M. Madier de Montjau au ministre de l'instruction publique sur la suspension du cours de M. Michelet, la destitution de M. Jacques et la mise en disponibilité de M. Guépin. Le ministre s'est retranché dans les droits que la loi confère à l'Etat; il s'est appuyé sur l'opinion des conseils constitués d'après la législation existante. Une majorité de 440 voix contre 197 a prononcé l'ordre du jour pur et simple. Que peut-on dire à un ministre de l'instruction publique qui a pour lui la loi, le conseil supérieur, la presque unanimité des collègues du professeur frappé et une formidable majorité dans l'Assemblée législative? Et cependant les faits attaqués par M. Madier de Montjau constituent évidemment l'oppression de l'intelligence. A qui donc s'en prendre? Nous convions les partisans de l'éducation publique OBLIGATOIRE entre les mains de l'Etat à réfléchir profondément là-dessus.

On s'attendait pour vendredi à une discussion très orageuse tant sur la proposition de M. Desmars que sur celles de MM. Arnaud (de l'Arriège), Bac et Detours, relatives à la loi du 31 mai. Il n'en a rien été. M. le ministre de l'intérieur est venu déclarer nettement à la tribune que le gouvernement était complètement d'accord avec M. Desmars, et qu'il ne pouvait mieux formuler son opinion qu'en reproduisant les termes même de la proposition : « Lorsqu'il y a lieu de voter sur l'élection du président de la République, cette élection se fait conformément aux dispositions des lois en vigueur pour l'élection des membres de l'Assemblée nationale. » Quant à la prise en considération, le ministre a dit que le gouvernement la croyait inutile et superflue, mais qu'il ne la repoussait pas.

En présence de cette attitude, M. de Vatimesnil a proposé de trancher la question par un ordre du jour ainsi conçu : « L'Assemblée après avoir entendu les déclarations faites par M. le ministre de l'intérieur, organe du pouvoir exécutif, adoptant les motifs exprimés dans le rapport de la commission, décide qu'il n'y a pas lieu à prendre la proposition en considération et passe à l'ordre du jour. »

La gauche n'a pas voulu prendre part à un vote qui pouvait être jusqu'à un certain point considéré comme une consécration de la loi du 31 mai. L'ordre du jour a été adopté par 466 voix contre 21.

L'ordre du jour portait ensuite la proposition de M. Arnaud (de l'Ariège). A ce propos, un incident grave s'est produit au commencement de la séance. La veille, M. Arnaud avait remis à M. le président Dupin une déclaration portant retrait de sa proposition qui, aux termes du réglement, devait dès lors disparaître de l'ordre du jour. M. le président Dupin jugea à propos de ne point communiquer cette note à l'assemblée, et lorsque, sur la fin de la séance, M. Arnaud réclama, M. Dupin se retrancha derrière le fait que l'assemblée n'était plus en nombre. Dès lors la proposition était maintenue à l'ordre du jour, et M. Arnaud la retirant, tout représentant pouvait la reprendre. M. Arnaud, secrétaire de l'assemblée, comme tel chargé de veiller au maintien des garanties parlementaires, s'est indigné de cet acte d'arbitraire commis par le président, et après avoir exposé de quelle manière son droit avait été violé, il a déposé sa démission de secrétaire.

Au surplus, la proposition de M. Arnaud a bientôt disparu à son tour de l'ordre du jour. M. Léon Faucher a prononcé à la tribune une phrase chevaleresque sur les adversaires qui reculaient devant le débat quand venait le jour de la discussion, et il a engagé ceux de ses honorables amis qui voulaient reprendre la proposition de M. Arnaud à renoncer à leur intention.

On a entamé ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. de Rancé et de Laborde tendant à autoriser le ministre des travaux publics : 1° A traiter directement avec la compagnie Ridont-Read, V. Wreuc, B. A. Macpherson et Read-Junior, pour la construction du chemin de fer de Châlon à Avignon et des embranchements d'Auxerre et d'Aix, et pour la fourniture du matériel nécessaire à l'exploitation de ces lignes; 2° A concéder à la compagnie représentée par M. Rousselet, entrepreneur de messageries, l'exploitation pendant quarante années de la ligne de Paris à Avignon et des deux embranchements d'Auxerre et d'Aix.

Cette combinaison aurait pour but de faire construire le chemin, de le pourvoir de son matériel et de rendre l'Etat propriétaire du tout à l'expiration des 40 années de la concession, sans qu'il lui en ait rien coûté.

Le ministre des travaux publics a combattu la proposition, et, pour les besoins de sa cause, il a invoqué les bénéfices énormes que pourrait réaliser la compagnie avec laquelle MM. de Rancé et de Laborde proposent de traiter. Lorsqu'il s'agira plus tard de concéder le chemin pour 99 ans avec garantie à 4 0[0 à une autre compagnie, ce sont les chances de pertes qu'on fera valoir. Au surplus, tous ces systèmes bâtards qui cherchent un juste-milieu impossible entre la propriété exclusive de l'état ou la propriété exclusive des compagnies, entre le système belge et le système anglais ou américain nous paraissent peu dignes de confiance.

La discussion a été continuée au lendemain samedi.

SÉANCE DE SAMEDI. — La suite de la discussion sur la proposition de M de Rancé a occupé toute la séance. MM. Berryer et Bineau ont défendu le système des compagnies concessionnaires à très longs termes et gratifiés d'une garantie d'intérêt par l'Etat; M. Crémieux, qui avait déjà parlé la veille, a repris encore la défense du principe de la possession des chemins de fer par l'Etat, principe vers lequel la proposition de M. de Rancé est un acheminement. Cette proposition a été prise en considération à une grande majorité. De plus, elle a été renvoyée à une commission spéciale par 349 voix contre 305. Ce vote est un nouvel échec pour les partisans des compagnies, car l'ancienne commission de 1850 à laquelle on voulait que la proposition fut renvoyée était notoirement favorable aux compagnies.

Allyre Bureau.

— La commission de la loi départementale a adopté à la majorité de 15 voix contre 8 un article ainsi conçu :

« Les citoyens qui ont satisfait à la loi du recrutement dans une commune, ont leur domicile électoral dans cette commune, tant qu'ils continuent à y résider. Ils seront portés d'office sur la liste électorale de cette commune, en vertu de la déclaration faite par le conseil municipal qu'ils y ont conservé leur résidence.

» Ils y seront maintenus les années suivantes, tant que le conseil municipal ne fera pas une déclaration contraire. »

Cet article, s'il est adopté par l'Assemblée, entraîne l'abolition de la loi du 31 mai.

— M. le ministre de l'intérieur a déposé un projet de loi qui a pour objet la création des sept lignes télégraphiques suivantes :

De Tours à Dijon et Chalon-sur-Saône; de Tours à Poitiers; d'Angers à Nantes; de Châlons-sur-Marne à Bar-le-Duc, Metz et Nancy; de Sarrebourg à Strasbourg; d'Amiens à Boulogne, et de Rouen à Dieppe.

— M. Crémieux a déposé une proposition qui a pour but de rendre applicables les dispositions de l'article 463 relatif aux circonstances atténuantes à tous les crimes, délits et contraventions, excepté celles qui sont de la compétence des tribunaux de simple police.

— Passy a été nommé rapporteur de la commission du budget de 1852.

Allyre Bureau.

Le congrès central des délégués de l'agriculture se réunira le 7 avril, au Luxembourg, dans l'ancienne salle de la chambre des pairs. Cette huitième session durera jusqu'au mercredi 15 avril.

Pour être admis à faire partie du congrès, il faut être porteur d'une délégation spéciale d'une association agricole légalement organisée.

Néanmoins, il a été fait exception à l'égard de MM. les membres de l'Assemblée législative, de l'Institut et du conseil général d'agriculture; de M. le directeur général de l'agriculture et des haras; de MM les inspecteurs de l'agriculture et de MM. les inspecteurs des haras; de MM. les professeurs au Conservatoire et au Muséum d'histoire naturelle et de MM. les professeurs des instituts agricoles.

Le programme de cette session est ainsi formulé :

Rapports déposés et non discutés dans la session de 1850.

1. Amélioration du service sanitaire dans les campagnes.
2. Réforme hypothécaire.
3. Régime des eaux.
4. Concours de Poissy de 1850.

Questions remises à l'ordre du jour.

5. Moyens d'établir un grand système de réserves de céréales sans imposer de nouvelles charges au trésor public.
   Moyens d'assurer la sincérité et l'exactitude des mercuriales.
6. Moyens d'augmenter la consommation de la viande de boucherie.
   Des concours d'animaux reproducteurs.
7. Moyens de répandre la pratique du drainage.
8. Moyens de favoriser le reboisement.

Questions nouvelles.

9. Moyens de s'opposer aux ravages des insectes nuisibles aux récoltes.
10. De la poursuite des délits ruraux par le ministère public.

Les associations agricoles, les Sociétés scientifiques ou les particuliers qui auraient des documents ou des observations à adresser au congrès sur les questions du programme, sont priés d'en faire l'envoi, franc de port, quelque temps avant l'ouverture de la session, à M. Robinet, l'un des secrétaires de la commission permanente, rue Jacob, 26, à Paris.

NOUVELLES DIVERSES.

Le public est prévenu que la clôture de l'exposition des ouvrages des artistes vivants, au Palais-National, aura lieu le dimanche 13 avril, à quatre heures du soir.

Les jours réservés restent fixés au jeudi de chaque semaine, de dix à quatre heures.

La recette des jours réservés s'élève jusqu'à présent à la somme de 25,801 fr.

— Deux compagnies viennent de s'établir à Southampton pour fournir d'huîtres le marché de Londres. De Londres à Southampton on fait connaître par dépêches télégraphiques les besoins des marchés, et en quatre ou cinq heures les huîtres arrivent à leur destination. Pour économiser le port, on les expédie ouvertes, et conservées avec leur propre jus, dans de larges pots. Ce mouvement va prendre une importance considérable.

— Nous empruntons au *Siècle* les détails suivants :

« A Bordeaux, la société dont nous avons annoncé la formation a ouvert enfin, sous le nom de Boucheries nationales, six boutiques dans des quartiers différents de la ville. La foule s'y est aussitôt portée dans une telle affluence qu'on fait queue à la porte de ces étaux comme à celles des boulangers en temps de disette. La viande qu'on y débite à prix réduits est excellente. Les anciens bouchers, qui avaient commencé par injurier leurs nouveaux concurrents, ont compris bien vite qu'il était plus sage de suivre l'exemple qui leur était donné. Aussi, maintenant, beaucoup d'entre eux ont-ils adopté l'usage de graduer, suivant les qualités, les prix de leurs denrées et d'étiqueter les morceaux pour guider les pratiques dans leur choix. La viande se vend aujourd'hui à Bordeaux de 20 à 70 cent. le demi-kil.

Metz va voir également se réaliser le plan d'une Boucherie sociétaire qui y avait été rendu public il y a quelques semaines. Deux mille actions sont aujourd'hui souscrites au profit de cette entreprise. En conséquence, on annonce, pour le 12 avril prochain, l'ouverture de quatre étaux que ses directeurs se proposent d'établir sur des points suffisamment distancés les uns des autres. On sait que l'association en question a aussi pour but de procurer à ses membres de bon pain à des prix réduits. Plusieurs boulangers lui ont déjà fait des offres à cet effet.

A Dijon une transaction est intervenue entre la commission municipale et les bouchers, qui se sont engagés à graduer leurs prix de 55 à 25 c. le demi-kil. On rapporte qu'à Nantes une commission a été nommée à l'effet d'étudier la question. L'*Echo de l'Aude* assure, de son côté, que le commerce de la boucherie jouira, sous peu, d'une liberté absolue à Carcassonne. On parle enfin du projet que les détaillants de Lunéville ont formé de suivre à leur tour l'exemple qui leur est offert de toutes parts.

— On écrit de Bourges le 26 à l'*Evénement* :

« Dimanche dernier, il s'est passé ici un fait curieux et significatif :

» L'administration des contributions indirectes a saisi les meubles et les vins d'un citoyen en retard pour ses impôts. Tous les vinicoles étaient présents. Le prix du vin a été abaissé jusqu'à un

---

l'opposition du temps par une active collaboration au *Nain jaune*, au *Constitutionnel*, au *National*; il publia la biographie des députés qui eut un grand succès. Mais ses travaux politiques n'arrêtèrent pas l'essor de sa muse. On a de lui un grand nombre de poésies datées de cette époque.

A cette Restauration qu'il avait vivement attaquée, succède le gouvernement de 1830. Un des premiers, il en dévoila les tendances funestes, dans le *Figaro*, journal d'une opposition vive et mordante, d'un bon sens gaulois, plein de cette ironie de bon goût qui était le caractère distinctif de son esprit.

Les romans qu'il publia à cette époque ont tous un caractère prononcé d'opposition aux tendances du nouveau règne; — *Aymar*, livre charmant dans lequel le patriote donne des larmes à la Pologne écrasée, aux généreux combattants de Saint-Merry. *Grangeneuve*, une de ses œuvres de prédilection. Comme il y parle bien de ces Girondins qui, jeunes et beaux, allaient au supplice sans désespérer de la patrie ingrate.

Dans un bien petit volume et dans une fable fort simple, qui a pour titre un *Mirage*, H. de Latouche peint avec un charme qui n'appartient qu'à lui un amour qui survit à l'existence et de l'autre côté du tombeau veille sur l'objet aimé.

Telles sont, avec *Adrienne*, *France et Marie*, *la Reine d'Espagne*, comédie, les principales œuvres du prosateur. Ceux qui connaissent ses ouvrages en vers s'expliqueront difficilement que dans un journal, auquel il travailla jadis on lui ait refusé l'invention poétique, l'originalité de la pensée, la vérité de l'expression, c'est-à-dire tout ce qui constitue le poète.

Mais nous n'avons point à répondre ici à un article d'une hostilité rancuneuse. Attaché à M. de Latouche par les liens de la famille et de l'amitié, c'est sans avoir la prétention de le défendre contre des attaques injustes que nous avons écrit ces quelques lignes d'hommage à sa mémoire.

E. Desjobert.

Nouvelle démonstration de la rotation de la Terre.

Le public est admis en ce moment à assister tous les jeudis à une expérience très curieuse et de la plus haute importance scientifique, qui se fait au Panthéon. Cette expérience a pour but la démonstration matérielle et palpable de la rotation de la terre. Nous ne pouvons mieux faire, pour donner à ceux qui ne pourront y assister une idée nette de cette expérience, due à l'un des plus ingénieux chercheurs de notre époque, M. Foucault, que de reproduire la description qu'en donne M. Terrien dans le feuilleton du *National* du 26 mars.

Avez-vous vu tourner la terre? Voudriez-vous la voir tourner? Allez jeudi, et, jusqu'à nouvel ordre tous les jeudis suivants, de dix heures à midi, au Panthéon. La magnifique expérience imaginée par M. Léon Foucault se fait là, en présence du public, dans les plus belles conditions du monde; et le pendule, suspendu par la main experte de M. Froment à la coupole de Soufflot, manifeste à tous les yeux le mouvement rotatoire de notre planète. — Je vais dire comment les choses sont disposées; mais auparavant, il ne sera peut-être pas inutile de revenir en quelques mots sur l'explication du phénomène.

Faisons, je vous prie, une hypothèse bien grossière; plaçons-nous par la pensée dans une chambre montée sur un pivot vertical qui passe par le centre du parquet et sur lequel la chambre entière tourne d'un mouvement lent et uniforme. — Nous sommes là comme le public dans ces salles de diorama que l'on fait pivoter ainsi pour amener successivement une même fenêtre devant les tableaux disposés autour de l'enceinte. Nous sommes, pour emprunter un exemple plus familier, dans la position des voyageurs assis dans la cabine d'un paquebot, tandis que le navire évolue. — Nous apercevrons-nous tout d'abord du mouvement rotatoire qu'exécute la salle où nous voilà renfermés? Point du tout; car les objets qui nous entourent conservent leurs positions relatives. Ils restent à la même place par rapport à nous; le point de la paroi qui est en face de moi ne cesse pas d'y être; si je regarde à droite, j'y vois toujours le même objet; et la table où je m'appuie, les objets qui y sont déposés, tout enfin dans cette chambre garde l'apparence de l'immobilité. — Comment donc saurons-nous que nous tournons?

Le premier moyen, le plus simple, le plus facile, c'est de regarder par la fenêtre. Si les objets placés hors de la chambre ne participent pas à son mouvement, s'ils restent immobiles pendant que je tourne, je les verrai tourner autour de moi, en sens contraire de mon propre mouvement; la maison voisine, le mur du quai, le peuplier de la rive, le mât d'un navire à l'ancre, chaque point de l'horizon passera devant moi, en venant, par exemple, de ma droite, pour se placer bientôt en face et disparaître à ma gauche. Je conclurai qu'il s'exécute là un mouvement de rotation; que ce mouvement appartient, soit aux objets extérieurs, soit à la chambre où je suis placé, et si j'ai, d'une manière ou de l'autre, la certitude que ceux-là sont fixes, je jugerai, en dépit du sentiment, que celle-ci est mobile. — Mais si les fenêtres sont closes, ou que j'aie lieu de mettre en doute l'immobilité des objets extérieurs, qui m'assurera que je tourne? N'y aurait-il pas moyen, sans sortir de cette chambre, sans jeter un regard au dehors, d'interroger les objets mêmes qui s'y trouvent avec moi, et d'en extorquer une réponse à la question qui m'embarrasse : tournons-nous? ne tournons-nous pas? — Oui, il est un moyen; il en est même plusieurs; mais le plus simple, le plus décisif est celui que nous offre M. Léon Foucault.

Je prends dans cette chambre même un objet pesant, une boule de cuivre; je l'attache à un fil et je la suspends, comme un lustre, à la rosace du plafond. Voilà un *fil-à-plomb*, qui, dans sa position d'équilibre, dessine une ligne verticale, située précisément dans la direction de l'axe de rotation.... si rotation il y a. Dans cette position, la boule et le fil, et le clou qui le retient, participeraient au mouvement commun et ne pourraient point le rendre sensible : il reste une dernière chose à faire, c'est d'écarter une fois le pendule de sa position d'équilibre, puis de l'abandonner à lui-même. Entraîné par la pesanteur, il tombe en décrivant un arc qui ramène le fil dans la verticale, puis, en vertu de la vitesse acquise en tombant, il dépasse cette position, remonte d'une quantité égale de l'autre côté, retombe encore, pour remonter de nouveau, et exécute ainsi des oscillations d'autant plus persistantes que la résistance de l'air et le frottement du point de suspension lui opposent de moindres résistances. — Considérons une seule de ces oscillations; c'est un arc, un arc situé dans un plan vertical, et la boule est comme un projectile que la pesanteur a lancé vers un point déterminé de la paroi : arrivé au but, ce projectile revient pour y retourner encore; mais, cette fois, ira-t-il atteindre, à l'extrémité de cette nouvelle excursion, le même point de la paroi? — Oui, si ce point ne changeant pas de place, est encore dans le plan vertical précédemment dessiné. — Non, si le mur a tourné pendant la durée d'une double oscillation. Dans ce dernier cas, c'est un au-

centime le litre, ce qui faisait 2 fr. 20 c. le tonneau; malgré cela il n'a pas trouvé d'enchérisseur. De même pour le mobilier. L'effet moral a été grand. Les spectateurs très nombreux, n'ont pas proféré un cri. Un grand éclat de rire seulement a marqué le départ des agents de l'administration. »

— On lit dans le *Popular Tribune*, journal de la communauté icarienne fondée à Nauvoo :

L'existence légale de la communauté icarienne vient d'être reconnue par un bill spécial, adopté le 24 janvier à Springfield, par la législature de l'Etat de l'Illinois. Ce bill a été voté par 45 voix contre 28.

— Le dernier numéro du *Populaire* annonce que son précédent, en date de vendredi 21 mars, a été saisi mardi dernier par le parquet de Troyes où se publie le journal, pour un article intitulé : LA VÉRITÉ AU PEUPLE. Il s'est écoulé cinq jours entre la publication et la saisie, et les rédacteurs du *Populaire* déclarent qu'ils ignorent complétement sous l'inculpation de quel délit ils se trouvent poursuivis.

— On écrit de Londres, le 27 mars :

« La propriété des ouvrages de sir Walter Scott, mise en vente hier à London-Coffee-House, a été achetée pour 15,000 l. st. (375,000 fr.), avec la faculté de prendre pour 10,160 liv. st. (154,000 fr.) les éditions disponibles. Cette vente a été opérée par les exécuteurs testamentaires de feu Caddell, d'Edimbourg »

(*Morning Post*.)

— On écrit de Rome au *National* :

« Une nouvelle condamnation, et des plus révoltantes, est venue tout à coup jeter l'effroi dans cette ville. Après plusieurs mois de prison préventive et une instruction judiciaire secrète, dix personnes appartenant aux meilleures familles de Civita-Vecchia ont été condamnées aux travaux forcés pour avoir chanté un *Te Deum* le 9 février 1849, jour de la proclamation de la République. Ce sont MM. Fabi et Castaldi, à 20 ans; Franchini, Federici et Coleina, à 15; Squaratella et Galli, à 7; Caciottola Bujelli et Ridolfi, à 3 ans. Est-ce là l'amnistie cléricale? Est-ce là l'influence bienfaisante de la France, dont a osé parler dernièrement M. Oudinot? Mais où s'arrêtera-t-elle cette vengeance implacable qu'un si grand nombre de victimes ne peut encore assouvir? »

— La censure prussienne vient de rayer du répertoire théâtral de Berlin la *Muette de Portici*.

— Comme on paraissait craindre généralement que la présence de la foule à l'exposition ne favorisât les filous et les voleurs, les autorités de la police ont eu l'heureuse idée de travailler à prévenir le mal. Entre autres précautions qui doivent être prises, on cite l'établissement d'un télégraphe électrique autour de l'édifice avec un cadran à chaque entrée. Un certain nombre d'agens de la police s'exercent à faire fonctionner ce télégraphe de telle manière qu'au moment de l'entrée d'un filou bien connu et reconnu, la nouvelle en sera donnée simultanément à toutes les parties de l'édifice. Si un vol a eu lieu, la nouvelle donnée à une porte sera transmise aux autres portes, et tout voleur ou individu suspect, tentant de s'échapper, sera arrêté, examiné et fouillé; en conséquence, il deviendra très difficile d'emporter les objets volés. (*Morning-Advertiser* du 22 mars.)

— Le magnifique établissement de M. Pleyel, dans la salle Rochechouart, a été atteint mardi matin par un incendie qui a débuté avec une grande violence. On comprend tout ce que présentait de menaçant un incendie dans des magasins remplis de matières aussi inflammables que les bois très secs qui entrent dans la fabrication des pianos. Mais, grâce à la promptitude et à la parfaite organisation des secours, auxquels ont pris part les pompiers des Menus-Plaisirs, de la rue de la Victoire, du faubourg Saint-Martin et de la rue de la Paix, grâce à l'empressement des voisins et de toutes les personnes attirées sur les lieux, on a pu concentrer le feu dans la partie des bâtiments où il avait pris. Un matériel précieux a été détruit; mais la plus grande partie de l'établissement a été préservée. M. Pleyel a pu répartir dans les ateliers intacts les ouvriers que cet incendie menaçait de laisser sans ouvrage, et le soir même, à côté des ruines fumantes, avait lieu un concert dans la belle salle, qui n'a souffert en rien. Bâtiments et marchandises étaient assurés.

— L'exposition universelle, qui doit avoir lieu à Londres dans quelques semaines, paraît destinée à imprimer un grand mouvement aux communications entre cette ville et le continent. Des préparatifs se font à cet effet sur tout notre littoral. On dit, entre autres, qu'une compagnie est en train de se constituer à Nantes pour établir un service régulier entre ce port et Londres, durant tout le temps de l'exposition, et transporter en Angleterre non-seulement des voyageurs, mais aussi des provisions de bouche.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« On nous écrit de Beyrouth que l'on a fait dernièrement à Alep une vente publique des effets qui avaient appartenu au général Bem (Murat-Pacha). Ces effets ont été vendus à des prix fabuleux. Un Anglais a payé 200 piastres (50 fr.) un verre de table; la canne que Bem portait, et qui est très simple, a été payée 700 piastres (175 fr.) »

D'après la même correspondance, le gouvernement ottoman aurait l'intention d'ériger un monument au général Bem. Comme tout ce qui est statue, bas-relief, tableau, choque les croyances des musulmans, ce monument, s'il en est réellement question, ne saurait être qu'un *turbeh*, chapelle sépulcrale avec des mollahs chargés de lire le Coran sur la tombe de Murat-Pacha.

— On écrit de Londres :

« Pendant que de toutes parts arrivent les produits industriels et les variétés infinies de marchandises que l'Europe envoie à Londres pour l'exposition universelle, il y a depuis quelques jours grand émoi dans le palais de cristal. On a constaté la présence inopinée de quelques milliers de moineaux dans les arbres qu'il renferme; et jusqu'ici toutes les tentatives faites pour chasser ces hôtes de nouvelle espèce sont demeurées infructueuses. On désespère de leur faire vider la place. Il est probable cependant que la nécessité de préserver les produits exposés des inconvénients d'un tel voisinage provoquera quelque mesure décisive. A laquelle s'arrêtera-t-on? C'est sur quoi nous ne pouvons manquer d'être bientôt fixés. »

(*Débats*.)

— Les journaux russes annoncent une singulière vente à l'encan, celle d'une ville de Tulczyn, autrefois résidence de la riche famille polonaise Potocki. La mise à prix est de 168,000 roubles d'argent.

— Le nouveau cours gratuit de musique vocale (méthode de Galin-Paris-Chevé) que M. Aimé Paris va ouvrir à l'amphithéâtre de l'Ecole de Médecine commencera mardi prochain, 1er avril. Il aura lieu trois fois par semaine, les mardi, jeudi et samedi, à neuf heures du soir. Les cartes d'admission sont délivrées gratuitement, 1° rue du Renard-Saint-Merry, n° 5, chez le concierge de l'école; 2° chez le concierge de l'Ecole de Médecine; 3° chez M. Emile Chevé, rue Neuve-des-Bons-Enfants, n° 5.

Convocation d'assemblée générale.

Les actionnaires des sociétés Brunier et comp. (15 juin 1840) et Bourdon et comp. (10 juin 1843), sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 27 avril 1851, heure de midi, au siége social, rue de Beaune, n° 2, à Paris, à l'effet d'entendre les rapports de la gérance et des Conseils de surveillance sur l'exercice 1850, les approuver s'il y a lieu, renouveler les Conseils de surveillance et délibérer et voter sur les propositions qui pourraient être présentées.

Partisans sincères de la liberté de penser et de la libre discussion, nous cherchons autant que possible à mettre nos actes en rapport avec nos principes.

Attraction et Série, telle est l'essence de l'idée phalanstérienne. La croyance absolue à ces deux lois naturelles comme bases de l'harmonie sociale, constitue le phalanstérien; mais nous n'avons ni le droit, ni la puissance de fixer des limites aux recherches que l'on peut faire, dans le domaine de l'intelligence ou du sentiment, quant à l'application de ces lois à l'organisation de la société. Les questions religieuses, pas plus que les questions économiques et politiques, ne sauraient à cet égard être enserrées par nous dans un cercle déterminé et infranchissable.

Nous comptons dans nos rangs des hommes ayant non-seulement des opinions religieuses diverses, mais encore appartenant à des religions différentes. En cet état de choses, l'organe de l'école sociétaire ne peut être un journal spécialement réservé à quelques-uns; c'est une tribune libre ouverte à tous. La seule limite au droit de manifester sa pensée serait la négation de la loi d'attraction et de la loi sériaire.

Nous devions ces explications à nos lecteurs en publiant des articles que certains d'entre nous peuvent approuver, discuter ou combattre, mais qui n'engagent nullement la collectivité des phalanstériens et sont l'expression des opinions individuelles de notre collaborateur et ami D. Laverdant.

Pour le Conseil de Rédaction, l'un des Gérants,

Charles Brunier.

Conférences du père Ventura.

LA PHILOSOPHIE CRÉTIENNE.

Maintenant que les superstitions (antiques) sont dissipées et que le Christianisme nous a ramenés à de saines idées, à la croyance en un seul Dieu, nous avons une boussole fixe pour procéder à l'étude de la nature... Toute lumière doit venir de Dieu, et la raison ne peut entrer dans les voies de lumière qu'en se ralliant à l'esprit du Créateur....

Ce n'est pas la philosophie qui doit faire des lois; la raison humaine ne doit venir qu'au deuxième rang, pour comprendre et expliquer la volonté de Dieu. Charles Fourier. *Nouv. Mond.*

Il y a deux classes d'ignorants, l'une qui nie l'Esprit, l'autre qui nie la Matière.

V. Considerant.

Il ne faut pas s'étonner qu'en cette crise immense du renouvellement de la terre, beaucoup d'esprits, se retournant vers le passé, s'arrêtent, résistent et succombent désespérés. Il faut bien que ceux-là meurent, alors que tant d'autres naissent à la vie nouvelle. Laissons donc aux morts le soin d'enterrer leurs morts. Pour nous, allons du côté de la vie; nous tous, qui sentons diversement un rayon traverser nos âmes, rassemblons-nous dans la lumière, cherchons-nous les uns les autres avec bienveillance, pour nous aimer et nous fortifier dans l'unité prochaine.

L'illustre Théatin, dont le nom est une gloire pour l'Eglise, une espérance pour l'Italie et pour l'humanité, le père Ventura a été convié par l'archevêque de Paris à faire, en l'église de l'Assomption (1) un exposé sommaire de la philosophie chrétienne. « Je suis, a-t-il dit dans l'exorde de la première conférence, je suis l'étranger qui aime le plus la France.... Malgré la difficulté que j'éprouve à m'exprimer dans une langue étrangère, parlant en chrétien, je suis sûr d'être bien compris du peuple français. » Nous aussi, nous vous aimons, vous qui avez pris parti pour la sainte liberté, et les libres penseurs, également dégagés des préjugés de la superstition et des préjugés du scepticisme, écouteront avec respect et sympathie votre enseignement magistral.

Du reste, l'éloquent orateur n'a pas besoin de réclamer pour la forme de son discours, l'indulgence d'un auditoire français. Il parle savamment notre langue, et son accent méridional ajoute un charme d'étrangeté et fait mieux ressortir les qualités essentielles de sa parole. Cette parole est abondante, claire, précise, nerveuse, chaude; puisant sa force dans la chaleur d'un cœur généreusement passionné, et sa grandeur dans l'enthousiasme de la foi.

On se fait communément une idée confuse et erronée de la philosophie chrétienne. Certaines exagérations *simplistes* sont parvenues à se faire passer pour la doctrine pure, comme certaines superstitions ont pris une importance compromettante pour le vrai culte. Le devoir de la critique sérieuse est de discerner les éléments essentiels. Ce que nous voudrions que l'on fît pour la Science sociale et pour son fondateur Fourier, faisons-le pour la Religion et pour l'Eglise, gardienne du trésor évangélique.

Nous ne pouvons mieux faire, pour connaître la vérité catholique, que d'écouter le père Ventura, l'un des plus savants docteurs de notre siècle. Je vais reproduire aussi fidèlement que je pourrai sa pensée, regrettant d'effacer toute la couleur de son discours, d'en éteindre le rayonnement chaleureux.

Deux philosophies se sont produites depuis dix-huit cents ans (2), l'une purement *inquisitive*, l'autre *démonstrative*. La première a rejeté tout ce qui n'était pas son œuvre propre.

(1) Ces conférences ont lieu les dimanches du Carême, à 1 heures du matin.

(2) Dans une précédente conférence, le père Ventura a fait le compte de la philosophie grecque et romaine, et l'a malmenée, presque aussi rudement que l'a fait Fourier en sa verve impitoyable.

---

au point de la paroi qui sera venu se placer au bas; puis un autre après la troisième oscillation... et le plan variable dans lequel va et vient le pendule, affectant des orientations toujours nouvelles par rapport aux objets qui l'environnent, semblera tourner autour de la verticale dans le sens opposé au mouvement réel de la chambre. — Je dis que le plan d'oscillation est invariable. En doutez-vous? Et pourquoi voulez-vous qu'il varie? Parce que le fil attaché par un bout au plafond tournant va se tordre? Qu'il se torde! la boule tournera sur elle-même autour de l'axe dessiné par le fil; mais il n'y a rien là qui puisse changer l'orientation absolue du plan dans lequel elle oscille. Voici, du reste, une expérience bien facile à répéter et qui achèvera de vous édifier sur ce point. Suspendez un pendule au bout d'une vis capable de tourner autour de son axe vertical; mettez en branle l'instrument, et, pendant qu'il oscille, faites tourner la vis comme vous voudrez, à droite et à gauche, vite ou lentement, vous verrez le pendule dessiner toujours dans l'espace un plan d'oscillation invariable, indépendant des mouvements rotatoires imprimés à son point d'appui. Etes-vous satisfait?

Mais vous vous ennuyez dans cette chambre où nous tournons depuis un grand quart-d'heure. Eh bien! sortons de cette enceinte hypothétique, et mettons pied à terre. — Nous tournons encore, j'en atteste le firmament que nous voyons par la fenêtre; et si cela ne suffit pas, si vous contestez l'immobilité du firmament, que cette pierre, cette boule de cuivre, cette parcelle arrachée à la masse terrestre elle-même me serve de témoin : je vais faire ici l'expérience que je concevais là-haut. Le voulez-vous? — Il faut pour nous trouver dans des conditions toutes semblables, que nous installions notre expérience au pôle nord, précisément au bout de la broche idéale autour de laquelle tourne la terre. Là, nous suspendons au plafond d'un monument un pendule qui, dans sa position d'équilibre, se confond avec le prolongement de l'axe, et qui, en oscillant dans un plan invariable, semblera tourner, comme le ciel, de l'Est à l'Ouest, et frappera, l'un après l'autre, en un jour, tous les points d'un cercle horizontal que la rotation terrestre fait réellement tourner au-dessous de lui. — Comparez ces deux expériences, et vous reconnaîtrez que, toutes pareilles dans la forme, elles doivent fournir des résultats identiques. — Oui; mais elles sont idéales. — J'en conviens. Procédons à une expérience réelle, faite à Paris, et voyons en quoi celle-ci diffère des précédentes.

Elle en diffère en un seul point, c'est que la verticale dessinée par le pendule au repos ne coïncide plus avec l'axe de rotation, et, qu'entraînée par le mouvement, elle décrit un cône autour de cet axe. Comment ce déplacement du système va-t-il modifier la direction jusqu'alors invariable du plan d'oscillation? — C'est le point délicat que je tâcherai d'éclairer, sans pousser toutefois la clarté à l'extrême, c'est-à-dire jusqu'au *sinus de la latitude*.

Hors du pôle, disons-nous, la verticale autour de laquelle s'exécutent les oscillations ne reste pas fixe, et ce déplacement angulaire peut modifier le résultat. De quelle manière, dans quel sens s'exerce la modification? — Pour en juger, plaçons-nous le plus loin possible du pôle, à l'équateur, et répétons l'expérience dans cette nouvelle station. Le pendule est lancé une première fois dans un plan qui sera, par exemple, le méridien du lieu. En tombant, il subit, outre l'action de la pesanteur, celle du mouvement de rotation, qui le pousse perpendiculairement au plan d'oscillation, et tend à faire tourner ce plan autour de la verticale; mais, pendant l'autre moitié de l'oscillation, l'impulsion provenant de la rotation terrestre pousse encore le pendule, et tend à faire tourner le plan d'oscillation dans le sens contraire. Ces deux effets égaux et opposés se reproduisent toujours alternativement; le pendule est maintenu dans le plan du méridien où il était lancé; il conserve la même orientation, par rapport à la surface terrestre; il ne peut plus servir à manifester la rotation du globe; enfin, les effets observés au pôle nord sont entièrement détruits à l'équateur, et se reproduiraient, en sens inverse, au pôle sud. Donc, si je transportais successivement le théâtre de l'expérience à toutes les latitudes du pôle nord, à l'équateur, je verrais ces effets s'atténuer; la rotation apparente du plan d'oscillation diminuer peu à peu, jusqu'à la dernière station, où ils sont entièrement annulés. Et voilà comment on savait d'avance qu'à Paris le plan du pendule, au lieu de pivoter en raison d'un tour complet par vingt-quatre heures, se déplacerait plus lentement, de manière à parcourir les trois quarts du cercle dans le même temps. — Reste à dire comment l'expérience est installée. Il y fallait un habile homme; mais l'artiste qui s'en est chargé se nomme Froment : c'est tout dire.

En arrivant sous la coupole du Panthéon, vous voyez pendre un fil d'acier, rond et homogène, long de soixante-huit mètres, et fixé par un bout à la voûte. On suspend à l'autre extrémité une boule de cuivre pesant 30 kilogrammes. Dans sa position d'équilibre, la boule occupe le centre d'une galerie circulaire divisée en degrés et qui s'élève au-dessus du pavé à hauteur d'appui. On écarte la boule en l'embrassant dans une anse d'un fil de chanvre, dont les bouts réunis sont attachés à une échelle placée en dehors de la galerie. On brûle le fil à la flamme d'une allumette, et la boule commence une série d'oscillations dont le plan, tournant toujours, fait, après une heure, avec sa direction initiale, un angle de plusieurs degrés. — Une heure! dites-vous. — Ne craignez rien; ce sera l'affaire de cinq minutes, de seize *secondes*, si vous êtes bien pressé. Je dis seize secondes, et voici pourquoi. Le pendule, en raison de sa grande longueur, bat lentement, et met seize secondes à revenir au point d'où il était parti. Dans ce temps, la terre a tourné, et le pendule rencontre une autre division du cercle au-dessous duquel il oscille. — Et cela est déjà sensible! Oui. Sur la galerie circulaire, on bâtit un petit mur de sable fin dont la crête est entamée au passage par une pointe fixée sous la boule. Eh bien! la brèche ouverte la première fois se déplace, et le pendule en revenant, l'entame d'un côté. Encore seize secondes; vous verrez la brèche s'élargir encore, si bien qu'au bout de cinq minutes, le bord s'écroulant toujours sous ces chocs successifs, le pendule a ouvert dans la masse une ouverture large de plusieurs centimètres.

. . . .

Terrien.

(Extrait du *National*.)

La même expérience pourra être facilement reproduite à différentes latitudes, par exemple à Londres, à Stockholm, à Saint-Pétersbourg, à Palerme, et servir ainsi à la vérification de la loi de décroissance comprise entre les deux termes de zéro à l'équateur et 24 heures au pôle pour la révolution complète du pendule.

PANORAMA (Champs-Elysées). — L'immense tableau représentant la Bataille d'Eylau doit bientôt disparaître pour faire place à une des plus belles pages de nos annales en Egypte. Nous ne saurions donc trop conseiller aux personnes qui n'ont pas vu cette imposante et magnifique œuvre, due au pinceau magique du colonel Langlois, de ne pas tarder.

défiante et jalouse de toutes les vérités religieuses. Si parfois elle a semblé vouloir s'allier à la religion, ça été pour la falsifier, la dominer et la perdre. La seconde, au contraire, s'est estimée heureuse de s'inspirer de la Religion et de lui venir en aide filiale. L'une part du doute, et l'autre de la foi. L'une s'établit sur l'unique parole de l'homme, l'autre prend son fondement sur la parole de Dieu.

Il y a dans notre intelligence deux besoins par rapport à la Vérité : le besoin de croire, et le besoin de raisonner.

L'homme préfère souvent croire trop, plutôt que de ne pas croire du tout. C'est l'une des causes de la superstition.

Mais le besoin de raisonner n'est pas moins naturel et indestructible ; et il arrive parfois que l'homme préfère ne croire rien que de tout croire aveuglément. C'est l'une des causes de l'incrédulité.

Toutes les religions de fabrique humaine sortent de l'un ou de l'autre de ces deux besoins. Le mot des religions sensuelles est : Tout à l'autorité, rien à la raison. Le mot des religions de l'orgueil est : Tout à la raison, rien à l'autorité.

La religion d'origine divine dit : Respect de l'autorité, et usage légitime de la raison. « Dieu, dit saint Paul, veut que l'hommage des hommes soit raisonnable. » *Rationabile sit obsequium.*

Il y a deux excès funestes : l'excès de foi, et l'excès de raison. L'enseignement de l'Eglise place l'homme dans un juste milieu, au-dessus de toutes extrémités.

Tout autre enseignement, par cela seul qu'il est excessif, est faux. L'excès, le défaut d'équilibre est le signe de la fausseté, soit dans l'ordre moral, soit dans l'ordre physique. La vérité (cette vertu de l'intelligence), comme la vertu (cette vérité du cœur) sont également dans un milieu harmonique.

Les religions sensuelles, exagérant le rôle de l'autorité, abrutissent l'homme, étouffent la science, et ont pour dernier mot : *Ignorance*. Les religions de l'orgueil, exagérant le rôle de la raison, abîment l'homme dans le doute, et leur dernier mot est : *Scepticisme*. Ignorance et scepticisme se ressemblent quelque peu l'un à l'autre.

L'Eglise, commandant à la fois et de croire et d'exercer sa raison avec la foi, élève l'homme au-dessus de lui-même. Le dernier mot de la vraie religion est : *Foi et Science.*

La religion sensuelle, tout en apaisant le besoin de croire, élude, trompe le besoin de raisonner. La religion de l'orgueil, tout en apaisant le besoin de raisonner, élude, trompe le besoin de croire. Toutes deux rejètent l'homme hors de l'ordre naturel, qui consiste à vivre dans la foi et dans la connaissance. Ici seulement se trouve résolu le grand problème de l'intelligence humaine.

Sur ce principe de l'accord de la foi et de la raison s'est formée la première philosophie moderne. Chez les grands docteurs des premiers siècles, la Foi développe la Science, la Science fortifie la Foi. Alors on voit des savants qui croient, et des croyants qui savent. Dans les Tertullien, les Origène, les Irénée, les Athanase, les Grégoire, les Basile, les Ambroise, les Jérôme, les Augustin, l'on trouve la foi de l'enfant unie à la raison du génie, et la vertu couronne l'unité parfaite de leur âme.

Lors de l'irruption des Barbares, la raison chrétienne parut s'endormir dans le silence et l'oisiveté. Elle vécut sur le trésor amassé, jusqu'au jour de la vraie Renaissance, où Thomas d'Aquin, tirant de nouveaux fruits du champ sacré, éleva la raison humaine à une puissance presque divine.

Ici, le père Ventura a fait un magnifique éloge de cette époque si glorieuse pour la France et pour Paris, où toute la renaissance intellectuelle semblait se concentrer dans notre pays, où saint Thomas faisait de notre Sorbonne le foyer de la lumière pure et renouvellante (1). Il a vengé ce siècle que l'on accuse de barbarie, et qui pourtant nous a donné « la poudre pour dominer la terre, la boussole pour dominer la mer, la presse pour dominer les intelligences. »

Sur la question tant débattue *de l'âme et du corps*, la philosophie chrétienne doit à saint Thomas d'Aquin la solution rationnelle, indiquée dès le quatrième siècle par saint Athanase.

Tout ce qui est se distingue en esprit et matière. On conçoit l'esprit pur en Dieu et dans les Anges (2). On sent la matière dans tous les objets de la nature inférieure. La matière unie à l'esprit constitue l'homme.

L'homme est un composé non artificiel, non accidentel, mais substantiel de l'âme et du corps ; de manière que ces deux substances ne forment qu'un seul être. Dans tous les pays, dans toutes les langues, dans tous les idiômes, on ne dit pas : l'esprit de Paul pense, les jambes de Pierre marchent ; on dit : Paul pense, Pierre marche. Ainsi, dans sa logique naturelle, le genre humain a considéré tout acte comme produit d'un être un, d'un seul et même composé. Mais les philosophes, dédaignant le langage vulgaire et le bon sens du peuple, ont dit : « L'homme est un esprit qui a le corps pour appendice... L'homme est une intelligence servie par des organes... L'esprit est uni au corps comme le moteur au mu, comme le batelier au bateau. (3) »

Ce sont là des idées radicalement fausses. Selon la doctrine catholique, l'âme et le corps sont unis d'une manière substantielle. Le concile de Vienne a déclaré hérétique quiconque nie que l'âme est unie substantiellement au corps.

Du moment où l'on a considéré l'homme comme deux, tandis qu'il est un, on est arrivé à se dire : « Si l'esprit fait tout, crée seul les idées, à quoi bon le corps ? Nions, supprimons le corps. » Et niant le corps de l'homme, on a nié tous les corps. De là l'*Idéalisme*.

D'une autre part, l'on s'est dit : « Si le corps a un être à lui, indépendant du moteur, à quoi bon l'âme ? L'âme est donc un mot. L'âme n'est que la perfection de l'organisation naturelle. » Dès lors, on a nié l'âme, on a nié l'esprit divin, on a nié Dieu. De là le *Matérialisme*.

L'unité de la doctrine chrétienne ne permet pas ces excès. D'après saint Paul, l'homme a été créé en vue de Jésus-Christ. Comme l'artiste met tous ses soins à imiter son modèle, ainsi Dieu, en créant l'homme, lui a donné la forme du Christ qui devait venir. Dieu, pétrissant le limon terrestre, regardait son Fils. L'homme est le portrait de Jésus-Christ, le modèle en petit de l'Homme-Dieu.

On ne peut connaître et apprécier le portrait sans connaître le modèle. L'antiquité, n'ayant eu aucune idée du Christ, n'a pas pu connaître l'homme. La philosophie chrétienne, considérant que Jésus-Christ réunissait en lui les deux natures d'une manière substantielle, a pu, grâce à cette lumière divine, reconnaître l'homme, et elle a conclu que, dans l'homme, l'esprit et le corps étaient unis comme les deux natures sont unies en Jésus-Christ.

Dans la théologie, toutes les erreurs peuvent être ramenées à la négation ou de la divinité ou de l'humanité de Jésus. Ainsi, dans la philosophie, toutes les erreurs se réduisent à celle des matérialistes, qui nient la spiritualité de l'homme, et à celle des idéalistes, qui nient sa matérialité.

Toutes ces erreurs sont pulvérisés par la théologie et la philosophie catholique.

Deux doctrines extrêmes se sont donc fait la guerre durant les siècles. Leur excès et leur lutte séculaire prouvent qu'elles ne sont pas la vérité ; mais en elles tout n'est pas faux ; en chacune d'elles, quelque chose de vrai et de légitime. Hors de l'Eglise, toute vérité est mélangée d'erreur ; mais aussi n'est-il pas d'erreur qui n'ait une parenté avec la vérité. Il ne faut donc pas rejeter absolument l'une ou l'autre conception : il les faut concilier dans une conception supérieure. C'est ce qu'a fait l'Eglise par l'organe d'Athanase et de Thomas d'Aquin ; se mettant au-dessus des vues exclusives, elle a réuni ces deux portions de la vérité, et, par là, elle a résolu tous les problèmes.

C'est là le vrai *ecclectisme*. L'ecclectisme de nos jours, qui n'a aucune vérité préalable et centrale d'où il puisse embrasser les éléments universels, semble un voyageur qui voudrait traverser le désert sans guide, un architecte qui voudrait édifier sans fondement. Qui tente de débrouiller le chaos sans flambeau, reste et retombe dans la nuit du désespoir.

Aussi la raison philosophique des temps anciens et son héritière des temps modernes, pour n'avoir pas approché les choses du flambeau divin, n'ont jamais pu rien voir clairement ni rien résoudre, tandis que la raison chrétienne peut faire cesser toutes difficultés dans l'ordre théologique, dans l'ordre politique et dans l'ordre naturel.

Que de confusions sur *l'origine des idées !* Les idées viennent de l'âme, dit Platon. — Non, répondent les Epicuriens, c'est le corps qui forme les conceptions.

La philosophie chrétienne dit : Il y a, dans ces deux écoles, du vrai et du faux. L'âme se forme des idées, mais par le concours du corps. Comme, pour faire une statue, il faut le talent, cause efficiente, et la matière, cause matérielle, ainsi, pour la génération des idées, il faut le corps, qui présente en quelque sorte les fantômes, et l'âme, qui leur imprime l'unité divine. Il n'y a donc pas d'idée produite sans le concours des deux principes substantiellement unis, l'âme et le corps.

Que de débats encore sur le *principe de la certitude !* La certitude est tout entière et exclusivement dans l'homme, disent les Dogmatistes. Non, répondent les Académiciens, l'homme ne sait rien par lui-même, et ne peut pas même être certain de sa propre existence.

Comme l'homme est intelligence, sens intime et corps, les Dogmatistes se sont divisés en trois écoles, la première cherchant exclusivement la vérité dans l'intellect, la seconde dans le sentiment du cœur, la troisième dans la sensation corporelle. De leur côté, les Académiciens ont demandé la certitude soit aux institutions politiques, soit aux religions diverses, soit au consentement du genre humain. Toutes ces écoles devaient, plus ou moins, aboutir au même but, le scepticisme.

La philisophie chrétienne, s'éclairant de la lumière du monde, s'inspirant de l'homme-Dieu, s'est placée en un juste milieu. Elle a reconnu avec le peuple, dont le langage est la vraie philosophie, parce qu'il vient simplement de la nature, elle a reconnu que l'homme a en lui-même le principe de la certitude, la possibilité de voir juste dans les choses matérielles, dans les perceptions intellectuelles, dans les rapports sentimentaux, de partir enfin de la vérité et d'arriver à la certitude, tant qu'il se borne aux vérités de son domaine. Mais aussitôt qu'il cherche à s'élever au-dessus de la sphère temporelle, l'homme ne peut marcher avec certitude s'il ne consulte le Verbe, la Tradition, l'Eglise.

Tel est l'esprit de la philosophie chrétienne, esprit d'intégralité et d'unité, esprit se plaçant toujours dans l'universel et dans le centre. Se souvenant de la parole du Christ : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroit, » les anciens Pères et saint Thomas, qui les résume et les couronne, ont naïvement cherché la vérité religieuse sans trop se soucier du reste ; ils ont visé à ce qui est central et essentiel, à la vie en Dieu ; et la miséricorde divine leur a donné même ce qu'ils ne cherchaient pas, leur a accordé le reste par surcroit. L'Eglise catholique, rien qu'en gardant fidèlement la Parole, est devenue le centre de toutes lumières. Et cette puissance est si réelle, qu'il suffirait à l'Europe catholique de s'entendre pour tout diriger, tout pondérer et tout réaliser dans le monde. Les malheureux Grecs, pour s'être, d'une part, trop préoccupés du matériel et trop amusés aux élégances du style, et de l'autre part, pour s'être accrochés à Platon, « cette sauce de toutes les hérésies, » dit saint Irénée, et avoir suivi ce grand esprit païen dans ses confusions et dans ses excès, les Grecs ont perdu à la fois et la vie spirituelle et la puissance temporelle, et après avoir fait un scandale de l'histoire ecclésiastique et produit le Bas-Empire, ils sont tombés dans le sommeil intellectuel et dans la servitude des Turcs et autres dominateurs. Tout peuple qui cesse de s'inspirer à la philosophie chrétienne et catholique, à ce foyer de la vérité universelle et divine, introduit en lui le germe de la mort. Tel se croit bien vivant qui est déjà mort.

Nous voudrions pouvoir reproduire l'admirable péroraison où, commentant ces paroles du Christ : *Beati qui audiunt verbum Dei... Ego sum resurrectio et vita*, le père Ventura a tendrement convié les peuples à chercher la lumière, à puiser la force dans le foyer évangélique, à demander à l'Homme-Dieu la vie pleine et parfaite de l'âme et l'universelle restauration de toutes choses en Dieu.

Il est facile de voir, par cet exposé sommaire, comment les idées des Phalanstériens ont toujours été, sur certains points capitaux, conformes à la vraie philosophie chrétienne. Sur d'autres points, on croit voir quelques divergences, où il se pourrait qu'il n'y eût que des apparences de contradictions et des malentendus. Nous les signalerons, si l'occasion s'en présente durant le cours de ces savantes conférences, non pour entrer nous-même dans la discussion de ces questions immenses, mais pour solliciter la méditation impartiale et sérieuse de nos amis. Peut-être aussi aurons-nous à adresser quelques questions à l'illustre prédicateur, pour bien préciser jusqu'où s'étend la sphère de ce domaine temporel sur lequel la raison humaine peut légitimement s'exercer, et pour bien nous affermir dans ce fécond principe de l'unité humaine, de l'union substantielle de l'âme et du corps, principe d'où l'on doit tirer des conséquences grandioses et toutes consolantes pour la destinée sociale.

D. Laverdant.

---

(1) Thomas d'Aquin, comme le père Ventura, nous est venu du Midi de notre féconde sœur l'Italie.

(2) Il est bon de remarquer que les Pères sont partagés sur la nature des Anges (ou ministres ultramondains) : Tertullien, Origène, saint Clément, et, je crois, saint Irénée ont pensé que les Anges et tous les êtres créés avaient un corps subtil, des organes aromaux.

(3) Platon, de Bonald.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue inséré à la 8e page et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
	d'un an. . .	5 f. »
	de 6 mois. .	2 50
	de 3 mois. .	1 25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement	d'un an,	1 f. 50
—	de 6 mois,	» 75
—	de 3 mois,	» 40

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire les 15 et 31 mars, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

N. B. Nous offrons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'Ecole sociétaire :

LES QUATRE CRÉDITS, par V. Considerant. . 1 fr. »»

PROGRAMME DÉMOCRATIQUE, par V. Hennequin, représentant du peuple. . . . . . . 1 fr. 25

PETITE CORRESPONDANCE.

Hameau Saint-Clément. — M. M. — Pourquoi ne pas m'écrire ? — Avez-vous reçu le paquet expédié par le p. St-Thom. ? — H. P.

Paris. — M. Victor M. — On désire vous voir rue de Beaune, 2, pour une communication qui v. intéresse.

Xerez de la Frontera. — M. M. y D. — Reçu les 50. — Nous nous assoc. vivement à vos regrets. — Nous demandons à M. D. une note nécrol. — Vous pouvez nous faire vos remises en mandats sur Paris. — Affect. rem.

Monts du Locle. — M. R. D. — Reçu les 451. — Fait l'ab. à la Rev. de l'Ed. nouv. — Fait le réab. de M. J. D. jusqu'au 31 janv. 1852. — Appliq. 20 à la cotis. de nos am. de la Chaudefonds, plus les 4 fr. dûs à M. F. — Expéd. les liv. par la poste. — Rem. frat. à tous.

Nantes. — M. G. — Reçu les 142. — Fait l'ab. de M. B. et inscrit 20 pour contin. de sa cotis. à la R. — Nous lui adressons le reçu. — Appliq. le surplus suiv. détail. — Affect. complim. et rem. à tous.

Laflèche. — M. F. — Reçu les 50. — Nous suiv. votre indic. — Fait l'ab. au BIEN-ÊTRE UNIV. — Nous all. v. répondre et et vous satisf. autant que poss. — Rem. affect.

Mulhouse. — M. J. — Reçu les 191. — Appliq. suiv. v. indic. — Nous v. adress. les reçus. — Expéd. les livres par mess. — Merci à tous.

Bône. — M. B. — Reçu les 149.35. — Passé écrit. de conform. — Nous vous expéd. les primes. — Rem. frat. à tous.

Guelma. — M. D. — Reçu les 100. — Passé écrit. de conform. — Nous all. faire l'ab. demandé et remettre les livres et le bill. à l'adresse que v. nous donnez.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 29 mars, au comptant le 5 p. 0/0 à 94 05, le 3 p. à 57 85; la Banque de France à 2,080 00 ; obligations de la ville Paris, 1420. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 171 25 ; rive gauche, 170 00 ; Paris à Orléans, 897 50 ; Paris à Rouen, 650 00 ; Rouen au Havre, 295 00 ; Avignon à Marseille, 208 50 ; Amiens à Boulogne, [illegible] ; Orléans à Bordeaux, 405 00 ; du Nord, 481 25 ; Strasbourg, 375 00 ; Nantes, 275 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,675 ; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00 ; — Rente de Naples, 98 75 ; Emprunt Romain, 76 0/0 ; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 3/8 ; Espagne, dette active, 25 0/0 ; Lots d'Autriche, 385 00 ; Piémont dern. emp. 82 25 ; Oblig. anc. 980 00 ; nouv. 930 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS A LA 7e PAGE.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

[illegible] Année.—Tme XIII.—N° 36. — 6 Avril 1851.

12 FRANCS PAR AN. — Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. — Affranchir les lettres et les envois

SOMMAIRE.

LE SEPT AVRIL.

Demain lundi, SEPT AVRIL, est le jour anniversaire de la naissance de FOURIER. Nos amis comprendront que nous ayons jugé convenable d'ajourner encore la reprise des banquets fraternels qui, jusqu'en 1849, ont annuellement consacré cet anniversaire. L'hommage que chacun d'eux rendra dans son cœur à l'homme de génie auquel nous devons tous la révélation des glorieuses destinées de l'humanité ne sera pas moins vif pour être isolé. Tous les Phalanstériens communieront ce jour-là par la pensée, et, faisant trêve un moment aux tristes préoccupations du présent, retremperont leur foi et leur espérance dans la contemplation de l'avenir dont nous sépare à peine la courte période nécessaire à l'accomplissement définitif de la consomption du vieux monde.

Allyre Bureau.

L'instruction primaire et la loi Falloux.

I.

« ... L'instituteur primaire, Messieurs, c'est l'instruction primaire elle-même. Tout ce qui nuit à l'un retombe sur l'autre; et pour que l'instruction primaire fleurisse, il faut que le maître ne soit pas trop maltraité.

....

« Un gouvernement qui, comme le nôtre, a loyalement accepté, à jamais et sans retour, le principe du gouvernement représentatif, c'est-à-dire la publicité et la discussion universelle, n'a d'autre force que celle que lui prête la conviction des citoyens, et il se trouve dans cette situation à la fois difficile et heureuse où la propagation des lumières est pour lui une condition d'existence. La raison publique paie avec usure tout ce qu'on fait pour elle ; elle punit par ses égarements les gouvernements qui la négligent... »

(M. COUSIN, *Rapport à la Chambre des pairs sur la loi de* 1833, séance du 21 mai.)

L'hypocrisie est un hommage que le mensonge rend à la vérité. (*Maximes.*)

Le Président, sur l'avis du Conseil supérieur de l'instruction publique, vient de rendre un décret qui a pour objet de mettre l'organisation des écoles normales primaires en harmonie avec les dispositions de la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement. Ce décret n'est donc qu'une conséquence de la loi-Falloux, et l'on ne peut les examiner indépendamment l'un de l'autre. D'ailleurs, lors de la discussion de la loi, nous ne nous en sommes que médiocrement occupés : à vrai dire, elle nous faisait l'effet d'un mauvais rêve. Aujourd'hui que le rêve s'est fait cauchemar et que nous le subissons depuis un an, nous croyons utile d'y revenir, et nous profitons pour cela de l'occasion que nous fournit M. le président de la République.

La loi-Falloux est l'un des trois grands actes de la contre-révolution. Expédition de Rome, — Loi contre l'enseignement, — Loi contre le suffrage universel : cela forme un tout complet, une seule œuvre en trois parties, logiques et bien enchaînées, ayant même caractère et même but. Le caractère, c'est l'hypocrisie ; le but, c'est l'anéantissement de la révolution, de l'esprit de progrès, par la compression et l'obscurantisme.

La tête de la contre-révolution est le parti clérical.

Les diverses fractions monarchiques ne sont que les instruments aveugles de ce parti qui a un siècle d'échecs à venger ; elles en sont les dupes. Mais que nous importe, à nous? Toujours est-il que la contre-révolution a parachevé son œuvre en remportant cette triple victoire. Après cela, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle ; elle descendra comme elle pourra, mais elle ne peut faire davantage.

Quand nous disons que ces trois actes ont même caractère, ce n'est pas un vain mot. La loi-Falloux n'est autre chose qu'une expédition de Rome contre l'enseignement, au nom de la liberté, pour en chasser l'Université qui *l'opprimait* et y installer les jésuites. Sa parenté avec la loi du 31 mai, cette autre expédition romaine contre le suffrage universel, n'est pas moins évidente. Qu'a-t-on invoqué pour arriver au suffrage restreint et morcelé? La liberté et la morale,—la morale, qui exigeait que chaque électeur donnât une garantie de trois années de domicile ; la liberté, qui nécessitait le fractionnement des colléges, le vote à la commune.

Dans la loi sur l'enseignement, c'est aussi la morale et la liberté qu'on a prétendu servir : seulement, au nom de la liberté, on a réduit pour ainsi dire à néant les garanties de capacité, tandis qu'au nom de la morale on a supprimé réellement la liberté d'enseigner.

Que dit en effet cette loi, au chapitre des conditions d'exercice? Que « Tout Français, âgé de vingt-un ans, peut exercer dans toute la France la profession d'instituteur primaire, public ou libre, s'il est muni d'un brevet de capacité; » que « le brevet de capacité peut être suppléé par un simple certificat de stage... ou par le titre de ministre, non interdit ni révoqué, de l'un des cultes reconnus par l'état. » Il n'est donc point exigé d'aptitude spéciale : la loi se contente du moindre titre. Quoi de plus libéral? Quoi de plus avantageux, surtout pour les congrégations enseignantes que l'Université tracassait si souvent autrefois sur la question du brevet de capacité?

Voici, au reste, les dispositions de la nouvelle loi à l'égard du brevet :

« Le conseil académique nomme chaque année une commission de sept membres pour juger l'aptitude des aspirants au brevet de capacité... *L'examen ne portera*, dit la loi, *que sur les matières comprises dans la première partie de l'art.* 23. » Ce sont : l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française, le calcul et le système des poids et mesures. « Les candidats qui voudront être examinés sur tout ou partie des autres matières spécifiées dans le même article, en feront la demande à la commission. » Voici ces matières : arithmétique appliquée aux opérations pratiques, éléments de l'histoire et de la géographie, notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie; notions élémentaires sur l'agriculture, l'industrie et l'hygiène; l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire, le chant et la grammaire.

On le voit, c'est l'ancien programme de l'instruction primaire supérieure qui se trouve supprimé par le fait et considéré comme superflu.

De plus, on a omis dans la partie obligatoire du programme les éléments de l'histoire et de la géographie de France, qui étaient exigés, sous la monarchie, pour l'obtention du brevet élémentaire. Cela peut paraître absurde, odieux, de rayer de l'instruction du peuple la connaissance de l'histoire et de la configuration de son pays, quand ce peuple est souverain, et, comme tel, incessamment appelé à s'occuper des affaires publiques ; mais cela est parfaitement conséquent avec la loi du 31 mai, et il ne faut pas oublier que ce sont deux parties d'un même tout.

Puisque nous avons fait allusion à ce qui se passait sous la monarchie, c'est ici le lieu de rappeler que la loi du 28 juin 1833 avait établi deux degrés d'instruction primaire. Le degré élémentaire, qui comprenait d'abord les mêmes matières d'enseignement que l'unique degré maintenu sous la nouvelle loi, et le degré supérieur, pour lequel on exigeait les connaissances déclarées aujourd'hui facultatives. Successivement, et par suite des progrès de l'instruction, ces deux degrés avaient élargi leurs programmes; et nous nous rappelons avoir vu, en 1844, bien des bacheliers ès-lettres échouer dans les examens pour le degré supérieur.

Ainsi, l'histoire de France, la géographie, le dessin linéaire, l'arpentage, la musique étaient entrés dans l'enseignement des écoles élémentaires ; dans les écoles supérieures on apprenait la comptabilité commerciale et agricole, une des langues vivantes ; en même temps le niveau de leur enseignement scientifique s'élevait. Il arriva même que la vieille Université prit ombrage des succès des écoles primaires supérieures. Combien, en effet, le programme de ces dernières n'était-il pas mieux approprié que le sien aux besoins de la classe moyenne : là, point d'études sans but, chaque leçon avait son utilité réelle, directe, prochaine, et le cours ne durait que *trois ans!* Bien souvent de grands jeunes gens, qui avaient usé pendant six années les bancs du collége, venaient refaire,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 6 AVRIL 1851.

ÉTUDES HISTORIQUES

SUR LA CORSE.

I.

J'écris ces lignes près d'une fenêtre exposée au soleil levant; elle m'ouvre un vaste horizon sur la mer qui me sépare des côtes d'Italie. Sur ma gauche s'élève au loin l'île de Capraia, jadis annexe de la Corse, aujourd'hui de la Toscane ; sur ma droite, la petite île de Monte-Christo, découverte moderne d'Alexandre Dumas ; entre elles deux, tout en face de moi, plus grande et plus rapprochée que ses voisines, l'île d'Elbe, — dont le nom suffit pour réveiller en votre âme, ô mes amis, un grand et triste souvenir.

A mes pieds et tout autour de moi, sur les bords de cette mer azurée, s'étend une ville de quatorze mille habitants, dont les Génois, ses anciens maîtres, ont préparé dès le quinzième siècle la modeste fortune en la protégeant d'une enceinte fortifiée, la plus savante que les Corses aient vue jusque-là sur leur territoire.

Le mot italien qui désigne ce genre de fortification se retrouve dans nos expressions françaises de bastion et bastille; c'est ce même mot qui a servi au baptême de la cité dont je vous parle, lorsque l'usage est venu de la nommer *Bastia*.

[illegible] le

mouillage le plus sûr de la côte orientale de Corse; mais il offrait le port le plus sain en même temps que le plus rapproché de Gênes, la métropole. De là, son importance moderne relativement très supérieure à toutes les autres villes de ce petit pays, — sans en excepter *Ajaccio* qui n'a d'autre titre, pour être notre chef-lieu de préfecture française, que l'honneur d'avoir vu naître Napoléon en 1769.

La Corse, qui pourrait, à vrai dire, n'être considérée que comme une immense montagne, se trouve surmontée suivant toute sa longueur par une crête ou chaîne sinueuse et dentelée, dont le pic le plus élevé a près de 2,800 mètres au-dessus du niveau de la mer, hauteur plus que double de celle du Ballon d'Alsace. La partie centrale de cette chaîne, prolongée de part et d'autre par deux de ses rameaux ou contreforts principaux, dessine avec eux une longue ligne presque droite, qui traverse toute la carte de l'île comme une écharpe passant du nord-est au sud-est : c'est cette dernière ligne qui mérite d'intéresser particulièrement l'homme d'études historiques, bien qu'elle puisse, aux yeux du géologue, sembler moins importante que tel autre système à observer dans la chaîne sinueuse et ses divers rameaux.

Cette ligne d'écharpe se caractérise avec une persistance singulière dans l'histoire si orageuse de la pauvre contrée. Depuis les temps de l'occupation romaine et pendant tout le moyen âge, la Corse d'*en deçà des monts* et la Corse d'*au delà des monts* (ce sont les termes consacrés par eux-mêmes), se montrent deux petits peuples divers, souvent ennemis, toujours rivaux. A partir du seizième siècle, pendant que la portion cis-montaine (on doit entendre ce mot par rapport à l'Italie) subissait de plus en plus l'influence de Bastia la génoise, les intérêts [illegible] d'abord exploités par les rois d'Arragon, puis [illegible] par les rois de France, [illegible] groupés peu à peu autour d'Ajaccio, leur point maritime d'Occident. Et le décret français de [illegible] ne

faisait que respecter ce phénomène géographique-historique lorsqu'il traçait dans l'île, soumise depuis 25 ans à peine, deux départements distincts : le Liamone, chef-lieu Ajaccio; le Golo, chef-lieu Bastia.

Dire comment l'empereur lui-même, ce héros suprême et incontesté de tous les Corses, annula une telle division aux dépens des cis-montains, sur les vives instances de sa mère Lœtitia Ramolino l'ultramontaine, ce serait perdre du temps à raconter une de ces vulgaires intrigues dont la cour du nouveau César n'était pas plus exempte que ne l'avait été celle des Césars romains ses modèles.

Entre temps, les montagnards du centre, orientaux ou occidentaux, professent un dédain séculaire et à peu près égal pour la bourgeoisie mélangée du littoral tout entier ; et aujourd'hui encore ils se plaisent à citer, ceux-ci les cantons de Sartène ou de Bastélica, ceux-là le canton de Corté ou telle autre *pieve* de l'intérieur, comme seule et véritable terre classique de leur gentilhommerie insulaire.

II.

Il faut remonter bien loin dans les âges, beaucoup plus loin que ses propres traditions ne savent le faire, pour découvrir les premiers ancêtres de ce petit peuple bizarre.

Sous le rapport des attributs physiques de la race, le véritable Corse n'est pas l'homme que vous croyez peut-être ; du moins, ce n'est pas celui que certains romanciers vous peignent avec le teint un peu olivâtre des peuples méridionaux, les cheveux d'un noir de jais, les traits généralement fins, distingués, et avec ces [illegible] de [illegible]

Vous trouverez bien des hommes de cet aspect [illegible] sur [illegible]

dans les écoles primaires supérieures, une éducation fausse, manquée, oublier ce qu'ils avaient été censés apprendre de latin, de grec, de science théorique, et s'instruire — avant d'aller prendre leur place au comptoir paternel, dans l'atelier ou à la ferme — des notions indispensables à tous ceux qui ne se destinent point aux carrières libérales.

Dès cette époque, celui qui écrit ces lignes prévit qu'entre l'Université et le clergé, ces deux adversaires si ardents alors, une alliance deviendrait possible contre l'instruction primaire représentant spécialement l'esprit nouveau, la démocratie. Cette alliance monstrueuse s'est en effet réalisée; mais l'Université en est morte.

La loi de 1833 sur l'instruction primaire devra, dans l'histoire, faire pardonner beaucoup à M. Guizot, dont elle fut l'œuvre intelligente et libérale.

Nous venons de voir comment, au nom de la liberté, la loi Falloux supprime les garanties de savoir, d'aptitude. Passons aux garanties morales qu'elle exige.

« Tout instituteur qui veut ouvrir une école libre, dit-elle » (art. 27), doit préalablement déclarer son intention au » maire de la commune où il veut s'établir, lui désigner le lo» cal, et lui donner l'indication des lieux où il a résidé et des » professions qu'il a exercées pendant les *dix années* précé» dentes. Cette déclaration doit être, en outre, adressée par » le *postulant* au recteur de l'Académie, au procureur de la » République et au sous-préfet. Elle demeurera affichée, par » les soins du maire, à la porte de la mairie pendant un mois. » — Le recteur, soit d'office, soit sur la plainte du procureur » de la République ou du sous-préfet, peut former opposition » à l'ouverture de l'école, dans l'intérêt des mœurs publiques, » dans le mois qui suit la déclaration à lui faite. Cette opposi» tion est jugée dans un bref délai, contradictoirement et *sans* » *recours, par le conseil académique*. (Art. 28.) — Ne seront » pas considérées comme tenant école les personnes qui, dans » un but purement charitable, et sans exercer la profession » d'instituteur, enseigneront à lire et à écrire aux enfants, » *avec l'autorisation* du délégué cantonal. *Néanmoins cette* » *autorisation pourra être retirée par le conseil académi*» *que*. (Art. 29.) » C'est ce qu'on peut appeler *une liberté fortement réglée*.

Ici encore, nous en sommes à regretter la loi de 1833 qui déclarait (art. 4) : « Que tout individu pouvait exercer la profession d'instituteur primaire et diriger tout établissement quelconque d'institution primaire, *sans autre condition* que de *présenter* préalablement au maire de la commune où il ouvrait l'école, son brevet et un certificat de moralité spécial délivré *sur l'attestation de trois conseillers municipaux*, par le maire de la commune ou de chacune des communes où il avait résidé depuis trois ans. » M. Guizot, dans l'exposé des motifs, répondant aux ardents amis de la liberté d'enseignement, disait : « On porterait atteinte à la liberté si, comme jusqu'ici, » outre la condition du brevet, on imposait une autorisation » préalable; là commencerait l'arbitraire; nous le rejetons, et » avec plaisir, car nous ne redoutons pas la liberté d'enseigne» ment, messieurs, nous la provoquons au contraire. » Après tout, M. Guizot était peut-être un anarchiste. Pourtant, à la même époque, M. de Montalembert, qui ne s'est pas opposé à la nouvelle loi, que nous sachions, M. de Montalembert fondait lui-même à Paris, avec M. de Lamennais, tous deux sans être munis d'aucun titre légal, une école, pour protester, au nom de la liberté d'enseignement, contre l'obligation du brevet de capacité et autres *entraves* apportées par la loi.

Cette loi disposait encore que nul maître libre ne pouvait être interdit, même temporairement, de l'exercice de sa profession, qu'après un procès spécial, sur un délit positif et par une sentence du tribunal civil. Elle élevait l'instituteur communal à la dignité de fonctionnaire public et lui donnait les mêmes garanties qu'à l'instituteur libre. Elle couvrait la France d'écoles normales, formait rapidement un corps d'instituteurs assez nombreux pour ne laisser aucune localité sans école; créait des commissions d'examens composées d'hommes instruits, spéciaux, et voulait des épreuves sérieuses pour avoir des maîtres capables. Enfin elle donnait au clergé une place dans la surveillance des écoles, mais elle ne les lui livrait pas.

Que voyons-nous, au contraire, dans la nouvelle loi? Partout l'influence du clergé prédominante. On sait quelle est la composition du conseil supérieur de l'instruction publique qui a remplacé l'ancien conseil royal de l'Université. Qu'oseront les membres laïques de ce conseil contre quatre archevêques et évêques élus par tous les prélats de France, et représentant par conséquent tout le clergé catholique français? Et dans ces conseils académiques départementaux où siègent le préfet, l'évêque et un autre prêtre choisi par lui, quelle peut être l'influence du recteur, surtout s'il arrive que lui-même soit ecclésiastique, c'est-à-dire le subordonné spirituel de l'évêque? Et dans la commune, où le curé a le droit d'entrer à toute heure dans l'école; où il remplace avec le maire tout l'ancien comité local d'instruction, qui s'opposera à ses envahissements, qui contrebalancera ses dénonciations au conseil académique? Personne; on le sait bien.

Que reste-t-il au recteur lui-même maintenant qu'il est descendu au rang d'autorité départementale? Quelle sera son influence en présence de celle de l'évêque et du préfet, membres nés du conseil académique? Ce fonctionnaire ne sera plus que l'exécuteur des décisions du conseil académique. Notez encore que, d'après la nouvelle loi, le ministre peut choisir les recteurs partout ailleurs que dans l'enseignement officiel. Pauvre Université!

Les conseils académiques prononcent sur toutes les affaires relatives à l'enseignement public ou libre. Ils peuvent suspendre, révoquer, interdire à toujours les instituteurs primaires. Dans le cas d'interdiction absolue, il est vrai qu'on a dix jours pour en appeler au conseil supérieur; mais ce délai n'est point suspensif, et une fois l'école fermée, adieu les élèves, surtout si l'autorité académique vigilante a remplacé de suite le maître qu'elle a frappé.

Or, que faut-il pour être suspendu, révoqué, interdit? On ne le dit pas. Que voulez-vous! le procureur de la République a déposé une plainte contre l'instituteur, ou bien c'est le recteur qui se sera plaint. C'est bien; cela suffit. L'instituteur est traduit... devant qui? Devant des juges? Non; devant le conseil académique dont fait partie le procureur de la République et que préside le recteur. Ses accusateurs, voilà ses juges! Il aura commis quelque gros crime, sifflé la *Marseillaise* entre ses dents, lu un livre qui déplaît à son curé, mangé gras en carême ou manqué la messe : anarchiste! homme immoral, sans principes, sans religion! — suspendu, révoqué, interdit! — c'est à-dire sans pain, sans feu ni lieu. Il ne lui est pas permis de s'établir dans la même commune : il y aurait pour lui amende, prison... que sais-je? S'il est interdit, qu'il prenne donc ses enfants par la main et s'en aille mendier. Et si sa femme est tombée malade d'inquiétude et de chagrin; si elle est devenue folle, comme cela s'est déjà vu, qu'il l'abandonne à la pitié publique. De par le conseil académique, il n'a plus le droit de vivre de sa profession. S'il n'en sait pas d'autre, tant mieux : la punition n'en sera que plus effrayante. Il faut des exemples, il faut relever le principe d'autorité.

Ainsi le veut la loi qu'on a présentée, soutenue au nom de la liberté d'enseignement.

Nous venons de voir la part que fait cette loi à l'instruction populaire, qu'elle supprime réellement; car la lecture, l'écriture et le calcul ne sont que les moyens d'acquérir l'instruction, et, pour ainsi dire, les *instruments du travail intellectuel*. Nous avons vu aussi la part de liberté qu'elle laisse aux maîtres. Passons maintenant à l'organisation des écoles normales primaires destinées à recruter et former les instituteurs. C'est cette organisation nouvelle qui fait l'objet du décret du 26 mars dernier.

Nous verrons dans un prochain article quel avenir elle prépare à nos écoles primaires, et nous chercherons à tirer de la loi Falloux une leçon pour la démocratie de l'avenir. — Tout mal doit porter avec lui son remède : l'expérience.

Charles Sauvestre.

Prévoyance et assistance publiques.

L'Assemblée législative va s'occuper incessamment de la grave question de la prévoyance et de l'assistance publiques.

Cette question, comme plusieurs autres qui intéressent non seulement les classes laborieuses, mais la société entière, se trouve indiquée dans le XIIIe article de la Constitution qui dit :

« La Constitution garantit aux citoyens la liberté du travail » et de l'industrie. La société favorise et encourage le déve» loppement du travail par l'enseignement primaire gratuit, » l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre le » patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de » crédit, les institutions agricoles, les associations volontaires » et l'établissement par l'état, les départements et les com» munes de travaux publics propres à employer les bras inoc» cupés; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux » infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs fa» milles ne peuvent secourir. »

Ce n'est qu'en se reportant à ces dispositions, en s'appuyant sur leur ensemble qu'il est possible d'étudier avec quelque fruit la question complexe de la prévoyance et de l'assistance publique.

C'est ce que nous avons tenté de faire, en cherchant d'abord à déblayer le terrain de ces deux prétendus remèdes que l'on nomme *charité légale* et *charité privée*. Ces deux remèdes, nous les avons pesés à leur juste valeur, c'est-à-dire à ce qu'ils produisent en CHIFFRES. Après en avoir constaté l'impuissance, nous avons porté plus haut nos regards, et, sans nous écarter des idées reçues et pratiques, nous avons essayé d'indiquer quelques combinaisons qui pourraient en peu d'années détruire la misère dans les campagnes et dans les villes par le développement du travail et de la production.

Le lecteur en jugera.

I. — CHARITÉ PRIVÉE.

Dons et legs faits aux établissements de bienfaisance depuis 1800.

Voici le montant des legs faits par la charité privée :

	Hôpitaux.	Bureaux de bienfaisance.
De 1800 à 1814	8,979,000	5,942,000
De 1815 à 1830	32,358,000	18,662,000
De 1830 à 1845	31,225,000	25,306,000
	72,562,000	49,910,000
Total général.	122,472,800	

En quarante-cinq ans, la charité constatée *officiellement* a donc fourni aux pauvres par des dons et des legs faits avec l'autorisation du gouvernement cent vingt-trois millions de francs.

Dans ce chiffre ne sont pas compris les dons au-dessous de 300 fr. pour lesquels l'autorisation administrative n'est pas nécessaire. Admettons, par impossible, que ces dons et l'ensemble des autres charités faites de la main à la main s'élèvent à dix fois la somme des 123 millions ci-dessus, on aura pour résultat général que la charité privée a fourni aux malheureux, en quarante-cinq ans, 1,230,000,000 fr., c'est-à-dire 27 millions par an.

Or, supposons que le douzième seulement de la population ou 3,000,000 d'habitants se trouve *constamment* dans le besoin pour une cause quelconque, et l'on verra que la charité publique offre à chacune de ces personnes un secours de NEUF FRANCS PAR AN.

Certes, 9 fr. pour 365 jours ce n'est pas un secours efficace. Admettons que pour le rendre efficace on veuille le porter à 50 cent. par jour, c'est-à-dire 182 fr. par an. Dans cette hypothèse, il faudrait que la charité privée fournît des ressources vingt fois plus considérable, c'est à dire que les 27 millions ci-dessus se convertissent annuellement en 540 millions ou en un million et demi par jour, en faveur des 3,000,000 de citoyens besoigneux.

Une charité volontaire aussi large est-elle possible? Evidemment non! Car l'expérience prouve le contraire. Donc la charité privée, n'importe la forme qu'elle revête, — religieuse, philosophique, politique, — demeure inefficace devant la misère publique.

II. — CHARITÉ LÉGALE.

Service des hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance en 1846.

En 1846, le total de ces deux service montait à la somme de 87,458,678 fr.

M. Moreau de Jonnès, à qui nous empruntons ce relevé *officiel*, ajoute : « Une grave observation dont la vérité est » évidente pour tout le monde, c'est *que les trente millions* » *d'habitants de nos campagnes* ne participent à cette richesse

---

les flancs de ses plus hauts vallons. Ce sont les restes de diverses petites immigrations grecques, romaines, liguriennes, — voire même asiatiques et africaines, peut-être, — branches parasites ou imparfaitement greffées qui continuent à vivre sur ces rivages, mais qui n'ont jamais empêché la souche primitive de conserver ses vigoureuses racines dans le noyau du pays.

Le Corse pur sang, — celui dont nous voyons encore les fils si prompts à se faire bandits pour satisfaire une vengeance, le même dont les Romains ne voulaient guère pour esclave, parce que, suivant eux, il aimait mieux mourir sous le fouet que de se montrer soumis, — celui-là, notez-le bien, a généralement la figure large et charnue, le nez petit et quelquefois relevé, la bouche grande et les lèvres épaisses, le teint souvent brûlé par le soleil mais primitivement frais et coloré, les yeux souvent fauves et quelquefois bleus, les cheveux plutôt châtains que noirs, souvent bouclés ou crépus, tantôt montrant à la surface des reflets dorés très vifs, tantôt dans leurs couches inférieures des teintes encore plus rapprochées du blond.

C'est que ce Corse primitif, autochtone, comme disent les érudits, — celui qu'ils sont obligés de considérer comme tel, pour ne pas se perdre dans le brouillard mythologique des migrations post diluviennes, — c'est que celui-là est celte, gaëlique, gallique ou gaulois, comme il vous plaira de le nommer. C'est que positivement, par le sang comme par les liens d'une moderne adoption, il est le propre frère de ce cher Jacques Bonhomme, dont un savant historien nous peint à merveille les aïeux dans le peu de mots qui suivent;

« Bravoure personnelle, esprit franc, impétueux, ouvert à tou» tes les impressions, éminemment intelligent; mais à côté de cela, une mobilité extrême, une répugnance marquée aux idées de discipline, beaucoup d'ostentation; enfin une désunion perpétuelle, fruit de l'excessive vanité (1). »

III.

Il est bien entendu, n'est-ce pas, que nous ne croyons pas au dogme de la perversité native, et que nous n'y croyons pas plus pour un peuple que pour un individu. Il est pour nous hors de doute que toutes les races sont primitivement bonnes, que chacun des types particuliers de la grande famille humaine est destiné à y représenter tôt ou tard une des mille variétés du beau, tout au moins de l'utile.

Si nous pouvions reconstruire l'histoire complète et fidèle de tous les peuples, nous trouverions dans les conditions physiques de l'existence de chacun d'eux, dans les désordres de leurs climats, dans le chaos de leurs mauvaises institutions sociales, dans l'ignorance des saines et fécondes relations internationales que l'avenir saura créer, nous trouverions dans tout cela le secret des physionomies plus ou moins laides, plus ou moins vicieuses, sous lesquelles certaines races ou variétés de races nous apparaissent aujourd'hui dans leurs annales restées incomplètes.

Cela fait, il n'y aurait plus qu'à ouvrir les yeux aux clartés d'une science nouvelle pour distinguer les voies de l'universelle régénération, et pour apprécier dans chacun de ces groupes humains l'heureux contingent qu'il saura fournir à de futures harmonies.

Eh bien! au sujet de la petite nation Corse, une semblable tâche ne serait point impossible, malgré tout ce que laissent à désirer les documents historiques qui la concernent; et le désir m'était venu d'y travailler.

J'aimerais à fixer vos regards attentifs sur cette petite fraction détachée d'une noble race qui est aussi la nôtre, confinée par des hasards inconnus dans son île à demi rocheuse, morcelée elle-même en vingt chétives tribus presque solitaires par les âpres et nombreux replis de ses montagnes granitiques; successivement harcelée depuis l'origine de la navigation par tous les grands et petits brigands de la mer; tour à tour battue, pillée, opprimée ou trompée, durant trente siècles, par toutes les puissances de l'Europe méridionale, ses terribles voisines; trop souvent en proie aux divisions intestines suscitées ou exploitées par l'intrigue étrangère; sans cesse entraînée à poursuivre une indépendance toujours menteuse, tantôt par les infatigables ressources de la ruse, tantôt par les témérités de son audace; trop légitimement fière pour se résigner jamais à l'esclavage, toujours trop faible, hélas! pour pouvoir y échapper sérieusement.....

Je voudrais savoir vous faire parcourir sans fatigue cette longue série d'iniquités et d'infortunes; vous comprendriez alors comment elles ont dû fatalement fausser les plus belles qualités de la race primitive, en exagérer démesurément les petites faiblesses. Ces exagérations, ces vices, devenus héréditaires, je vous les dirais dans toute leur regrettable réalité. Et les Corses me pardonneraient de vous les dire; car j'aurais fait passer d'avance sous vos yeux, comme circonstances bien atténuantes, trente siècles d'odieux, d'injustes ou d'absurdes procédés subis par ce pauvre petit peuple, de la part de toutes les nations méditerranéennes.

Je dirais tout le mal, et les Corses me pardonneraient [illegible]

(1) Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*. J'emprunte cette opinion sur la Corse primitive à M. Mérimée, aussi savant archéologue que spirituel touriste. Elle résulte pour lui de plusieurs mois d'explorations et d'études dans le pays, notamment de l'examen des *stazzone* (dites vulgairement Forges du diable) et des *stantare* (pierre debout) qui existent encore sur plusieurs points élevés de la Corse. Ces monuments tout primitifs présentent une similitude parfaite avec les *Dolmens* et *Menhirs*, universellement reconnus d'origine gallique, qu'on retrouve dans toutes les contrées montagneuses, autrefois occupées par la race gauloise.

» (des 87 millions) qu'*imperceptiblement*. Ce sont les 5 à 6 » millions d'habitants des villes et surtout des grandes cités, » qui l'absorbent presque totalement; circonstance fort im- » portante puisqu'elle change entièrement sa répartition et » sextuple la quote part de chacun. »

L'observation de M. Jonnès est en effet d'une haute importance; car, réduite en chiffre, elle signifie que pour que les trente millions d'habitants de nos campagnes participassent à la charité légale, il faudrait SEXTUPLER la somme de 87 millions, c'est-à-dire les porter à 528 millions. Et encore cette augmentation du budget des pauvres serait loin de satisfaire aux besoins, car personne n'ignore combien sont insuffisants les secours actuels de la charité légale. Pour leur donner une importance réelle, il faudrait au moins les porter à un milliard, car la supposition que nous avons faite plus haut de 3,000,000 de citoyens se trouvant constamment dans le dénument, est de beaucoup *au-dessous* de la vérité. L'observation de M. Jonnès le prouve surabondamment.

Le budget des dépenses peut-il se charger d'un milliard applicable à la charité légale? Evidemment non.

Il y a plus. Les calculs que nous venons d'établir se rapportent *exclusivement* au mode actuel de distribution de la charité légale; que serait-ce si l'on y introduisait des innovations — si nécessaires pourtant — touchant l'enfance, l'adolescence et la vieillesse, et l'hygiène publique? Deux milliards de francs y suffiraient à peine.

Donc, de même que la charité privée, la charité légale a été, est et sera impuissante pour secourir d'une manière sérieuse les citoyens tombés dans le besoin.

Donc le principe d'une bonne loi sur l'assistance publique ne se trouve pas dans l'assistance elle-même : il faut le chercher ailleurs. Où le trouvera-t-on? Dans l'accroissement de la production.

III. — DU TRAVAIL.

Allons droit au but.

Le travail se mesure à la production. Si le travail d'une nation répond aux besoins de la population, on peut dire que le travail s'y opère dans de bonnes conditions d'utilité générale; — si le contraire arrive, le travail de ce peuple sera mal établi.

Donc, là où la misère existe, c'est-à-dire là où la production ne suffit pas à la consommation, le travail manque à la première des conditions qu'il doit remplir : — *il y est mal ordonné*.

Or, puisque une partie considérable de la population française végète dans la misère, il faut en conclure forcément que les différents régimes auxquels le travail a été livré en France étaient essentiellement fautifs.

Le régime de l'industrie agricole fournissait-il aux époques de l'esclavage, du servage, du colonage, des corvées, — à l'esclave, au serf, au colon, au corvéable, de quoi se substanter, se vêtir, se loger convenablement? Non!

Sous le régime du travail actuel, le travailleur libre des champs a-t-il été mieux partagé, au point de vue matériel? Nullement. A peu de choses près les millions de citoyens qui vivent dans les campagnes se trouvent dans la même position critique depuis des siècles.

Ce fait en dit plus que tous les raisonnements possibles.

Le régime de l'industrie manufacturière, c'est-à-dire le régime industriel sous lequel ont travaillé les ouvriers des villes, a passé, à un point de vue général, à peu près par les mêmes phases que celui de l'industrie agricole.

Cependant on peut mieux comprendre le régime industriel dans les cinq grandes époques suivantes, dont la cinquième ne date que depuis la révolution de Février :

I. — Depuis Charlemagne jusqu'à saint Louis : — *Tradition romaine du travail;*

II. — Depuis saint Louis jusqu'à Henri III : — *Réglementation du travail;*

III. — Depuis Henri III jusqu'à Louis XVI : — *Fiscalité du travail;*

IV. — Depuis Louis XVI jusqu'au 24 février 1848 : — *Liberté du travail;*

V. — Depuis la République de 1848 : — *Association du travail*...

Dans la première période, l'industrie manufacturière s'exerçait suivant les *us et coutumes*. Elle suivait plus ou moins les traditions que Rome nous avait léguées dans les corporations industrielles et commerciales. Les capitulaires de Charlemagne parlent de quelques corporations, débris d'un âge antérieur. D'ailleurs, à ces époques reculées, les artisans n'étaient pas nombreux, la consommation était faible, les fabriques de toile, de chanvre ne datent que de 922; celles des draps de laine grossière de 1190; l'usage des chemises de 1200, etc., etc.

Dans la deuxième période interviennent les réglements et statuts des arts et métiers par lesquels le travail manufacturier, tout en étant soumis à certaines règles, n'est point encore assujetti au *droit royal*.

Le principe de fraternité chrétienne ennoblit et relève le travail : — les ouvriers sont groupés en confrérie; il existe entre eux une certaine solidarité, qu'a exclue plus tard la guerre de la concurrence, le travail au rabais.

Dans la troisième période, à l'époque de Henri III, la fiscalité s'impose au travail.

Dans la quatrième période, le travail devient libre; Louis XVI abolit la corvée dans les champs et supprime dans les villes les jurandes et communautés des arts et métiers. En un mot, la loi reconnaît la liberté du travail, et elle la reconnaît en s'appuyant sur le principe suivant : « Dieu, en donnant » à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource » du travail, a fait du droit de travailler la propriété de tout » homme, et cette propriété est la première, la plus sa- » crée et la plus imprescriptible de toutes. »

La règle, la fiscalité, la liberté, introduites tour à tour dans le régime de l'industrie manufacturière, ont-elles relevé de la misère l'ouvrier vivant sous ces différentes lois? Nullement. Les systèmes ont changé, la misère est restée!

Les entraves apportées au travail, la liberté du travail telle qu'on nous l'a faite, ont, à peu de différence près, produit les mêmes résultats. D'où vient ce phénomène, pourquoi des causes différentes ont-elles amené des effets identiques?

C'est que l'on a confondu le côté *spirituel* du travail avec le côté MATÉRIEL.

Le côté spirituel, indépendant de sa nature, comme la pensée, ne peut en effet vivre que de liberté : — A chacun le *choix* de son travail.

Le côté matériel, subordonné aux lois physiques de la consommation, ne peut prospérer que par le calcul : — A chacun sa TACHE dans le travail.

Donc, à chacun le choix du travail au nom de la liberté, à chacun sa TACHE dans le travail au nom des *besoins*.

Hors de ces deux conditions providentielles, primordiales, éternelles, il n'y aurait que chaos, incohérence dans l'ordre de la production; c'est-à-dire gaspillage de l'intelligence, déperdition de forces, misères physiques et morales pour les travailleurs, et pour la société.

Des exemples rendront ces observations plus saisissantes.

IV. — BESOINS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ.

Parmi les besoins de première nécessité, arrêtons-nous à ceux de la nourriture et du vêtement. La nourriture doit être renouvelée sans cesse, les vêtements se renouvellent à de longs intervalles; il y a usure continuelle, *perte éloignée*.

Donc, si un peuple, au lieu d'appliquer la plus grande partie de ses forces aux produits alimentaires, les consacrait aux productions manufacturières, il agirait contrairement aux lois MATÉRIELLES du travail et se tromperait grossièrement.

La liberté du travail n'existe donc pas pour le côté matériel du travail, pour la production : celle-ci a des lois qu'il faut étudier et mettre en pratique.

En étudiant ces lois, on trouve, par exemple, que la valeur des objets en vêtements de première nécessité correspond au quart de la valeur des denrées alimentaires.

Voici ces calculs :

Nourriture.

Quantité en poids ou en mesure, et valeur totale en francs, de la ration alimentaire hygiénique ANNUELLE *de la population française.*

(14,000,000 d'hommes; — 14,000,000 de femmes; — 5,000,000 d'enfants au-dessus de deux ans.)

Consommations.	Quantités.		Valeurs.
1. Pain,	5,840,000,000	kil.	1,752,000,000 fr.
2. Viande,	3,369,000,000	id.	2,526,750,000
3. Légumes et fruits,	6,159,000,080	id.	2,255,050,000
4. Vin,	3,144,000,000	litr.	786,000,000
5. Poisson,	702,000,000	kil.	1,053,000,000
6. Beurre et fromage,	356,000,000	id.	568,000,000
7. Lait,	1,920,000,000	litr.	384,000,000
8. OEufs,	2,616,000,000		109 000,000
9. Sucre,	354,000,000	kil.	531, 00,000
10. Chocolat,	198.000,000	id.	495,0 0,000
11. Café torréfié,	23,000.000	id.	100,800,000
12. Sel,	188,000.000	id.	37,600,000
13. Epices,	30,500,000	id.	91,500,000
14. Huile d'olive,	117,000,000	litr.	321,750,000
15. Vinaigre de vin,	44,500,000	id.	11,125,000
16. Liqueurs,	42,000,000	id.	52,500,000
Valeur de la ration alimentaire pour toute la France			11,075,675,000 f.

D'après ces calculs, le prix de la consommation journalière d'un homme serait de 1 fr. 12 c.
D'une femme » 92 »
D'un enfant » 52 »

Certes, ce ne sont pas là des prix exagérés.

Vêtements.

De la valeur totale des objets de première nécessité en linge et en vêtement commun pour la consommation annuelle de la France (35,000,000 d'habitants).

	Mètres.	Valeur.
Linge de ménage (calicot),	1,061,000,000	783,000,000
Id. de corps Id.	818,000,000	422 000,000
Habillement d'été (cretonne),	476,000,000	295,000,000
Id. d'hiver (étoffe de laine)	434,000,000	1,274,000,000
	2,819,000,000	2,774,000,000
Vêtement en tricot (coton),		377,000,000
Total.		3,151,000,000

Ces calculs démontrent que pour détruire la misère en France, c'est-à-dire pour que la population puisse se nourrir et se vêtir de manière à ne souffrir ni la faim, ni les intempéries, la France devrait produire elle-même, ou se procurer, au moyen d'échanges (1) avec les autres peuples, des denrées dont la valeur monterait à plus de 14 milliards.

La production actuelle applicable aux hommes, n'étant que de 9 milliards (2), c'est donc un accroissement de richesse de 5 milliards que la France doit demander annuellement au développement du travail.

Comment la France parviendra-t-elle à ce résultat?

Dans un prochain article, nous parlerons de l'accroissement des forces productives dans l'industrie agricole et dans l'industrie manufacturière.

Perreymond.

La souveraineté permanente du Peuple et la Constitution.

La question du gouvernement direct préoccupe de jour en jour un plus grand nombre d'esprits. Tous ceux que n'égarent point les vieux préjugés de l'aristocratisme sous quelque nom qu'il se déguise, soit qu'il se matérialise dans la noblesse du sang ou dans la richesse, soit qu'il cherche à se spiritualiser dans l'intelligence, tous ceux qui croient sincèrement qu'en France, et dans la plupart des pays de l'Europe, l'heure de l'émancipation a sonné pour les peuples, tous ceux que révolte le mensonge des formules proclamées sans être appliquées et pour qui le mot de démocratie n'est point une vaine parole jetée en pâture aux masses que l'on continue à gouverner et exploiter tout comme aux époques du bon plaisir; tous ceux-là, disons-nous, comprennent qu'il n'y a de stabilité possible que dans l'accord des institutions avec le principe

(1) Les denrées exotiques qui figurent dans le tableau de la ration alimentaire hygiénique de la France sont de la plus haute importance sous le double rapport de la santé publique et du développement de notre commerce maritime. La population doit être à même de consommer ces denrées, et pour cela il faut que la production intérieure atteigne au moins les chiffres que nous avons établis, afin que l'échange devienne possible.

(2) On comprend que la valeur des produits nécessaires à la consommation des animaux est aussi très considérable.

---

parce que je prouverais, en terminant, qu'il n'est point sans remède. J'essaierais d'indiquer le traitement réparateur qu'une mère-patrie vraiment chrétienne saura un jour entreprendre pour le guérir.

Ce serait là, penserez-vous, écrire l'histoire en bon socialiste. Voilà un excellent programme; mais ce serait tout un gros livre à faire, et ce livre.... à supposer que je ne fusse pas resté trop au-dessous de ma tâche, trouverait encore moins de lecteurs qu'il ne m'aurait coûté de nuits sans sommeil.

Réservons donc nos heures sérieuses pour des travaux d'un intérêt plus impérieux ou plus universellement senti. Et à l'égard de cette île aux chroniques sanglantes, sur laquelle un caprice des vents nous a jeté, contentons-nous provisoirement de crayonner, en quelques feuilletons, nos impressions et nos souvenirs historiques.

Paul de Bourenille.

CAUSERIES.

La France a été menacée d'un grand malheur. Nous avons failli perdre la présidence de M. Dupin.

Quand le bruit de cette démission a été répandu dans Paris, Paris s'en est fortement ému. Moi-même j'en ai frémi pendant quelques instants.

Mais c'est à l'assemblée surtout que la désolation fut au comble.

— Qu'allons-nous devenir, s'écriait-on sur le banc de M. Taschereau, si nous n'avons plus à notre tête cet homme sévère, mais juste?

— Pas si juste, répondait-on de la Montagne.

Elle [illegible] cette infâme Montagne. Ces gens-là se réjouissent toujours des malheurs de la patrie.

— Un homme qui avait un coup de sonnette si majestueux! disait un membre de la droite.

— Et qui faisait si bien les calembours! ajoutait un autre.

— Mais pourquoi s'en va-t-il? demandait un troisième. Est-ce que quelque danger nous menace? Est-ce que le moment de se montrer approche?

Tout à coup, M. de Vatimesnil paraît à la tribune, et la majorité palpitante dresse toutes ses oreilles pour mieux entendre l'orateur.

M. de Vatimesnil commence par rendre hommage à l'impartialité de M. Dupin. La gauche rit de plus belle. Après cet acte de courage, l'orateur légitimiste propose de refuser la démission de M. Dupin.

— Bravo! s'écrie la droite.

La gauche rit toujours.

Aussitôt dit, aussitôt fait. On se lève comme un seul homme; la démission est refusée; la majorité respire, et la France en fait autant.

Inutile de dire que M. Dupin, touché de ces sympathies, s'empresse de retirer sa démission. Il n'en ira pas moins, pendant tout un mois, se retremper dans les montagnes.

Montagnes du Morvan, conservez-nous cette santé si chère; que vos plantes agrestes parfument soigneusement l'air qu'il va respirer au milieu de vous; que vos chênes et vos sapins, vos bouleaux et vos mélèzes se couvrent de feuilles prématurées pour ombrager ce front vénérable qui s'est courbé devant le gouvernement provisoire, et que vos jeunes bergères lui chantent leurs chants les plus doux!

Montagnes du Morvan, vous nous en répondez sur votre tête!

Quant à moi, je ne dissimulerai pas que ce résultat m'a fait plaisir. Lorsqu'il m'arrive d'entrer par hasard à l'assemblée législative, — il est vrai que cela m'arrive rarement, — je regrette toujours bien plus vivement cette démarche inconsidérée, si un autre que M. Dupin est installé sur le fauteuil.

Je ne parle même pas de M. Léon Faucher. Quand cet ancien économiste préside, je me hâte de fuir sans regarder derrière moi, et je marque ce jour d'une croix tout-à-fait noire.

Enfin, du moment que M. Dupin nous sera rendu, ne nous plaignons pas du sort et vivons dans l'espérance!

On me reprochera peut-être ma sympathie pour cet homme d'esprit, sous le vain prétexte qu'il se montre de plus en plus réactionnaire.

Les patriotes trop zélés qui pourraient m'adresser ce reproche seraient dans la plus profonde erreur. Qu'ils se rassurent tous! M. Dupin ne fait de la réaction que parce qu'il se figure que la réaction est en ce moment la plus forte.

Que la démocratie reprenne le dessus, et l'on verra M. Dupin se proclamer immédiatement le plus pur des démocrates.

La démocratie n'a donc qu'une chose à faire pour rallier M. Dupin sous sa bannière, c'est de triompher. Vous verrez cela en 1852, quand on aura dépouillé les suffrages.

Entre-temps, le *Constitutionnel*, réconcilié avec l'Elysée, poursuit toujours la fameuse solution, et excite de plus en plus l'assemblée à violer la Constitution pour le bon motif.

Après avoir reçu patiemment le soufflet du *Moniteur* pour s'être fait la doublure de l'*Univers* dans une attaque passionnée contre l'Université, ce voltairien converti, pratiquant l'oubli des injures en sa qualité de néo-catholique, s'est remis bravement à sonner la cloche d'alarme au bénéfice de la prorogation des pouvoirs.

Le *Constitutionnel* est un fin matois. Soyez bien assuré qu'il se soucie de la prorogation comme du Pont-Neuf; mais il tient à faire du bruit dans le monde, à occuper les badauds du retentissement de sa renommée, afin d'attirer les chalands dans sa boutique.

Il a donc adopté une politique excentrique, bouffonne et en même temps scandaleuse, un composé de Fontanarose, de Robert-Macaire et de Bilboquet.

Il a échangé son proverbial bonnet de coton contre le bonnet à grelots dont la fable païenne orne le front de la folie, et il agite ses petites sonnettes en criant au bon public arrêté devant sa parade :

— Suivez le monde, messieurs et mesdames; entrez à la caisse; prrrenez vos abonnements!

Ne croyez pas que le père Véron ait autre chose dans son sac à malices. Du reste, le tour lui réussit. La foule des peureux, des imbéciles et des intrigants s'empresse d'entrer dans sa baraque. Le caissier empile les écus, et saute paillasse!

— M. de Girardin a pris cette farce au sérieux. M. de Girardin est bien bon.

incontesté en théorie de la souveraineté du peuple.

Dans ce moment-ci même, nous assistons à un singulier spectacle. Les partisans de la révision de la constitution et notamment ceux qui ont pris pour mot d'ordre la prolongation des pouvoirs du président, battent en brèche la constitution de 1848, en prenant la souveraineté inaliénable et imprescriptible du peuple pour levier.

Le signal de cette argumentation toute nouvelle dans la bouche de ceux qui ont provoqué tant de lois restrictives des libertés primordiales, qui ont applaudi à la suppression du droit de réunion, à la suppression de la liberté de la presse, de la liberté de l'enseignement, à la mutilation du suffrage universel, le signal de cette argumentation, disons-nous, a été donné par une brochure de M. Edouard Laboulaye, professeur de législation comparée au collége de France. Dans cette brochure qui traite de la révision de la constitution, le droit permanent du peuple est hautement revendiqué contre toutes les restrictions dont il aurait plu à des mandataires de l'entourer. On y lit, entre autres, le passage suivant contre lequel, pour notre part, nous n'avons aucune objection à faire, restant bien entendu que les arguments produits contre l'article 111 de la constitution s'appliquent avec la même force, la même autorité de logique à toutes les décisions prises par des assemblées de délégués, quelqu'en soit le nom ou le titre, constitutions, lois, décrets, etc., ou tout ce qu'on voudra : bien plus, restant entendu encore que les décisions prises aujourd'hui par le peuple lui-même, n'engagent nullement ses décisions de demain, attendu que la souveraineté peut tout hormis se suspendre, se prescrire elle-même, et qu'elle n'existe qu'à la condition d'être incessamment libre, maîtresse d'elle-même, SOUVERAINE en un mot. Cette extension posée, nous laissons parler M. Ed. de Laboulaye :

Si la souveraineté du peuple est inaliénable, on ne peut la soumettre au mauvais vouloir d'une imperceptible minorité, et si elle est imprescriptible, on ne peut la suspendre pour trois ans? Le terme, fût-il d'un jour, est une usurpation; un droit imprescriptible, inaliénable, ne comporte pas de limites; y toucher, c'est le violer. Sortez-vous des principes, admettez-vous qu'on peut, dans l'intérêt général, suspendre légalement la souveraineté pour trois ans; pourquoi pas alors pendant six ou dix ans, pourquoi pas pendant vingt, trente, cinquante années, un siècle tout entier? Dès qu'on est hors de la vérité, on ne s'arrête plus qu'à l'absurde.

Quelle est la définition de la souveraineté? Le commandement suprême. Quel est le véritable souverain? Celui dont la volonté fait la loi. Mais alors si l'article 111 commande, il faut rayer l'article 1er; ce n'est pas le peuple qui règne en France, c'est la volonté d'une Assemblée qui n'existe plus. Si, au contraire, la souveraineté du peuple est la base de notre gouvernement, l'article 111 est un simple avis ou n'a pas de sens. S'il viole les droits inaliénables et imprescriptibles de la nation, il est nul, car « il y a toujours à revenir contre toutes les usurpations : *Præscriptio temporis juri publico non debet obsistere.* C'est ce que dit la loi 6 au *De operib. public.* »; j'ajoute : c'est ce que de tout temps a dit le bon sens.

S'il eût été insensé de donner à nos délégués mandat exprès de nous assujettir, à plus forte raison ne peut-on pas supposer de mandat tacite. Est-ce qu'un peuple peut se lier ainsi, quand même il le voudrait? Est-ce qu'on s'oblige soi-même avec soi-même? Et comment, et pourquoi le peuple s'assujettirait-il à une forme politique, pour trois ans, pour dix ans, pour toujours? Dans quel but? Est-ce que sa vie tient à une forme de gouvernement plutôt qu'à une autre? Est-ce qu'il n'existe pas avant comme après la Constitution? Est-ce qu'il n'est pas l'origine et la cause de toutes les lois? D'ailleurs, comment se lier! Sa volonté est toujours égale, ou, pour mieux dire, sa volonté c'est la loi même. Sa volonté d'aujourd'hui, c'est la loi d'aujourd'hui, sa volonté de demain sera la loi de demain. Déclarer qu'il cessera de vouloir pendant un temps donné, c'est un vœu absurde et nul de soi. Quand l'intérêt seul de la nation est en jeu, quand elle n'a d'obligation envers personne, lui interdire de chercher son plus grand bien, la condamner à souffrir stérilement, c'est de la folie, c'est de la niaiserie métaphysique ou constitutionnelle, et rien de plus.

Il est impossible de poser une thèse dans des termes plus nets et plus catégoriques, et l'on reconnaîtra que nous sommes pleinement restés dans l'esprit et dans la lettre de ce texte en demandant que son application ne fût pas circonscrite à l'article 111 de la Constitution qui, nous le comprenons, est le point de mire unique, en ce moment, des adversaires de la démocratie.

Nous avons encore une condition à poser cependant pour déclarer notre accord avec M. Ed. de Laboulaye, c'est qu'il soit bien entendu que le peuple comprend l'universalité des citoyens, et non pas telle ou telle portion, si considérable soit-elle, et que, conséquemment, la mise en exercice de la souveraineté du peuple exige comme préliminaire indispensable l'abrogation de la loi du 31 mai. En dehors de l'universalité, il n'y a plus qu'arbitraire, usurpation et oppression. Si l'assemblée législative a eu le droit de rayer 3 millions d'électeurs et plus sur 8, elle a aussi bien le droit d'en rayer 4 millions, 5 millions, 7 millions 800,000 et de revenir au corps des censitaires de Louis-Philippe : « Dès qu'on est hors de la vérité, comme dit M. Ed. de Laboulaye, on ne s'arrête plus qu'à l'absurde. »

Donc, nous le constatons, la thèse de M. Laboulaye conclut logiquement, fatalement au gouvernement direct du peuple par le peuple, car si, même en s'appuyant sur un vote du peuple, on essaie de constituer une autorité quelconque en dehors de lui, pour un temps indéterminé ou déterminé, long ou court, peu importe, on suspend l'exercice de la souveraineté imprescriptible et inaliénable, on substitue la volonté d'hier à celle d'aujourd'hui ou celle d'aujourd'hui à celle de demain. C'est M. de Laboulaye qui le dit : « La volonté du peuple est toujours égale ; sa volonté, c'est la loi même. Sa volonté d'aujourd'hui, c'est la loi d'aujourd'hui, sa volonté de demain sara la loi de demain. Déclarer qu'il cessera de vouloir dans un temps donné, c'est un vœu absurde et nul de soi. »

Par quel artifice de logique ceux qui adoptent de telles prémisses arrivent-ils à conclure à de nouvelles constitutions, à des prorogations de pouvoirs, c'est ce que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. Quant à nous, déduisant naturellement et rigoureusement la conséquence des principes, nous ne pouvons aboutir qu'au système du gouvernement direct, c'est-à-dire à l'organisme qui permettra de consulter sur tout et toujours la volonté du peuple, seule loi légitime tant qu'il y aura nécessité de conserver des lois.

Il ne faut pas se dissimuler qu'il y a une grande habileté de la part des adversaires de la Constitution à prendre ainsi pour drapeau dans la bataille la souveraineté du peuple. On aura beau leur dire que leur passé ne leur permet pas d'invoquer aujourd'hui un principe qu'ils ont outragé et violé de toutes les façons et qu'ils violent encore tous les jours par le maintien des lois destructives de toutes les libertés, cela n'est pas un argument. La vérité pour être proclamée par un menteur n'en est pas moins la vérité; la justice pour être invoquée par un homme souillé de tous les crimes n'en est pas moins la justice. Or, les républicains, s'ils commettaient la faute de se bastionner exclusivement dans le texte écrit de la Constitution, en laissant à leurs adversaires l'arme, toute faussée qu'elle est, de la loi vivante, de la souveraineté du peuple, les républicains courraient grand risque d'être battus non seulement sur le terrain de la logique, mais sur tous les autres terrains. Ils n'ont qu'un moyen de réduire à néant la puissance de leurs adversaires, c'est de s'emparer, comme ils en ont le droit, de tout ce qu'il y a de juste dans l'argumentation de ceux-ci, de revendiquer comme leur appartenant le dogme de la souveraineté populaire ; d'en réclamer l'application loyale, entière, permanente, sans restriction ni réserve, de reporter ainsi la lutte sur le terrain du suffrage universel, de la loi du 31 mai. S'ils ne font pas cela, s'ils se laissent enfermer dans le texte mort d'une loi, ils aboutiront à une défaite, car à leurs adversaires qui invoqueront, avec plus d'adresse et de perfidie que de bonne foi, je l'accorde, la volonté souveraine et vivante du peuple, ils n'auront à opposer que la volonté posthume d'une Assemblée constituante morte et enterrée depuis trois ans.

Nous engageons vivement tous les républicains à mûrement y réfléchir. La tactique employée par leurs adversaires est habile, nous l'avons reconnu, mais ils la déjoueront facilement en restant fermes dans le principe qui est la clef de voûte de tout l'édifice républicain, LA SOUVERAINETÉ PERMANENTE, INALIÉNABLE ET IMPRESCRIPTIBLE DE L'UNIVERSALITÉ DES CITOYENS.

Allyre Bureau.

La question du gouvernement direct du Peuple par le Peuple.

DISCUSSION.

Parmi les arguments que M. de Girardin a mis en avant pour combattre l'idée du gouvernement direct, se trouve le suivant : « Une assemblée législative, issue du suffrage universel, une assemblée tirée des entrailles mêmes du Peuple à l'aide de ce forceps qui s'appelle une révolution, une assemblée recrutée des citoyens réputés, entre dix millions d'électeurs, les plus intelligents, les plus instruits, cette assemblée unique a manqué de lumières ou de conscience. — Chaque jour elle donne le spectacle le plus monotone de la plus déplorable impuissance. — Pour remédier à ce mal, que propose-t-on? On propose de multiplier jusqu'à l'infini le nombre de ces assemblées ; on propose que tous délibèrent sur tout. »

Cette objection paraît saisissante, mais il est facile d'établir qu'elle n'est que spécieuse. Nous en emprunterons la réfutation à un travail inédit sur la question du gouvernement direct, travail qui nous a été communiqué et qui renferme des arguments très nets. Nos lecteurs sont habitués à se préoccuper beaucoup plus de la logique et de la raison que des noms propres. Nous laisserons donc parler l'auteur du manuscrit en question :

Allyre Buraau.

« ..... Rien n'est plus faux que le point de départ de M. de Girardin comparant entre elles l'assemblée dite nationale et l'assemblée universelle des votants, et prétendant inférer de la monotonie et de l'impuissance de la première, l'impuissance de la seconde.

» Il y a là deux points essentiels à distinguer et qui méritent d'être examinés isolément.

» 1° Si l'assemblée nationale n'a donné que trop réellement ce spectacle de monotonie et d'impuissance, c'est parce que, comme le dit fort bien M. E. de Girardin, elle a manqué de conscience. Mais envers qui, je le demande à l'eminent publiciste, envers qui la totalité des hommes manquerait elle de concience?...

» Si l'assemblée nationale n'a donné que trop réellement ce spectacle de monotonie et d'impuissance, c'est parce qu'elle s'est constamment occupée d'intérêts qui n'étaient pas les siens. Il est incontestable que si elle avait eu à statuer sur ses intérêts directs, au lieu de se montrer monotone et impuissante, elle se fût montrée passionnée et habile, et que, de tous ses votes, ne seraient sorties que des mesures avantageuses pour elle. C'est ce qui arrive pour toutes les sociétés lorsqu'elles statuent sur elles-mêmes. Je dis que l'assemblée n'a pas statué sur des intérêts qui étaient directement siens ; je dis en outre que sur des intérêts qui eussent été siens, elle serait admirablement servie. Je vais le prouver :

» Une des fautes les plus inconcevables que l'assemblée ait commises, c'est l'abolition du suffrage universel. Mais, le suffrage universel, était-ce son affaire? Non ; c'était celle du Peuple. Elle et le Peuple, ce n'est pas la même chose, je pense.

» Voyons si, au point de vue de ses intérêts, l'assemblée s'est mal servie dans cette circonstance. La question du suffrage universel peut se présenter sous cette double formule aux yeux de ses délégués : d'une part, « Conservation des droits du Peuple avec chance pour les représentants d'être cassés ; » d'autre part, « Conservation des représentants par la destruction de la force qui pourrait leur nuire. » (Je ne crois pas avoir faussé l'esprit de la question.) Eh bien! deux intérêts se sont trouvés en présence, celui du Peuple, celui des représentants. Les représentants étaient juges, ils se sont adjugés l'avantage. Trouvez-vous qu'ils aient fait la preuve d'inaptitude? Non, ils ont montré purement et simplement au philosophe, une fois de plus, qu'on se préfère généralement aux autres, qu'on aime mieux faire ses propres affaires que celles des autres, qu'on s'aime plus qu'autrui, que le MOI l'emporte sur le TOI ; que l'égoïsme, chez la plupart des hommes, l'emporte sur le dévouement.

» Conclusion sur ce premier point : l'impuissance dont l'assemblée offre le spectacle n'est applicable qu'à ce qui ne la concerne pas directement. Quant à ses affaires directes, elle n'est pas, tant s'en faut, impuissante.

» Arrivons au second point :

» 2° M. de Girardin prétend que vouloir que l'assemblée universelle décide sur toute chose, que « tous délibèrent sur tout, » c'est multiplier par 20,000 l'impuissance de l'assemblée représentée par 1.

» Erreur, erreur complète!

» L'assemblée universelle c'est une immense et unique assemblée nationale composée de tous les Français majeurs et jouis-

---

Le *Constitutionnel* complique ses exercices de baladin public des fonctions de bouffon de l'Elysée.

M. Louis-Napoléon Bonaparte, en sa qualité de prince d'un sang jadis impérial, a voulu imiter les princes du bon vieux temps et prendre un Triboulet à son service.

Je prendrai la liberté grande de blâmer M. Louis Bonaparte de ce retour aux anciennes coutumes. Les Triboulet ne sont plus de notre époque ; et même ils finissent de nos jours par mettre leurs maîtres dans le sac.

Que M. Louis Napoléon se défie du sac du père Véron!

Il paraît, du reste, que les nouvelles qu'on reçoit des provinces sont vraiment désolantes. La France se démocratise de plus en plus, comme si de réaction n'était. Pour peu que cela dure, il n'y aura bientôt plus de royalistes que parmi les représentants de la République.

Le suffrage restreint devenant impuissant pour sauver l'ordre, l'assemblée sera forcée de donner au pays une nouvelle leçon.

Elle déclarera donc que trois ans de domicile ne suffisent plus pour constater la moralité des électeurs, et que ceux-là seuls qui représentent la France sont capables d'apprécier les vertus qui constituent un bon représentant.

En conséquence, seront déclarés électeurs les seuls membres de la majorité parlementaire actuelle, ceux de la minorité étant écartés en leur qualité de démagogues.

Pour éviter qu'il y ait moins d'électeurs que de représentants, ce qui serait absurde, on réduira le nombre de ceux-ci au chiffre de ceux-là, ce qui fait environ cinq cents têtes, total de la majorité actuelle.

Chaque électeur aura donc à nommer un représentant.

Afin d'éviter toute sollicitation, toute intrigue et toute cabale, il sera permis à chacun de se donner sa propre voix.

En effet, il est important que le mandataire connaisse bien les mérites du candidat à qui il accorde son suffrage.

Or, quoiqu'en aient dit Socrate et plusieurs autres sages, qui peut se vanter de connaître un homme mieux que cet homme ne se connaît lui-même? — Personne assurément.

Prenons M. Léon Faucher pour exemple! Il est évident que cet homme d'état connaît seul les bonnes qualités qu'il possède. Il en est de même pour beaucoup d'autres.

Nous aurons donc ainsi une assemblée représentant parfaitement ses mandataires, ce qui est rare.

Quant à la France, on ne lui demandera pas autre chose que de taire, en toute occasion, sa façon de penser, et de payer régulièrement l'impôt.

Ceux qui se permettront, nonobstant cette défense, d'exprimer tout haut leur opinion, pour peu que cette opinion soit contraire aux principes du gouvernement, seront fourrés à Mazas, absolument comme aujourd'hui.

Les journaux de l'opposition n'auront la liberté de paraître qu'à la condition de chanter les vertus de tous les pouvoirs. Pour peu qu'ils manquent à ce devoir sacré, on se hâtera de les supprimer, dans l'intention éminemment paternelle de leur éviter les inconvénients de la récidive.

Il n'y aura donc rien de changé en France ; il n'y aura qu'un peu de compression de plus ; ce qui sera parfaitement imaginé ; car il est clair que nous n'en avons pas assez comme cela, sans quoi les affaires n'iraient pas si mal.

Quand l'ordre sera complètement raffermi par ces divers procédés, ces messieurs s'entendront alors pour nous choisir un monarque. Inutile de dire que le monarque qu'ils choisiront sera celui qui confiera à leurs capacités les fonctions les plus honorables et les mieux rétribuées de l'Etat. S'il n'y en a pas assez pour tout le monde, on en créera de nouvelles.

Et voilà comment notre belle patrie arrivera enfin à la stabilité qui amène la prospérité, et à la prospérité qui fait le bonheur.

Ce que voyant, les autres puissances seront tellement satisfaites de notre conduite et du bon exemple que nous donnerons à l'Europe, qu'elles nous accorderont la faveur de maintenir notre garnison à Rome, et nous permettront même d'en établir en Suisse, en Piémont, en Sicile, partout enfin où souffle un peu l'esprit de révolte contre les dominations de ce monde, afin que le soldat français ait en tous lieux l'honneur de tirer les premiers coups de fusil sur les manifestations de cet esprit malfaisant.

Pour récompense de ces services, notre armée prendra le titre de Gendarmerie de la Sainte-Alliance.

Il est bien entendu que ce titre sera purement honorifique, vu qu'il est prouvé que la France est assez riche pour payer sa gloire.

O ma patrie, quand je pense au destin qui t'est réservé, mes yeux s'inondent de pleurs, et un grand orgueil remplit mon âme.

Déjà, s'il faut en croire la *Gazette d'Augsbourg*, nous commençons à entrer dans cette voie généreuse, même sous le gouvernement actuel.

En effet, cette gazette prétend que notre cabinet est parfaitement d'accord avec l'Autriche pour étouffer dans le Piémont les derniers vestiges du gouvernement constitutionnel et de l'esprit d'indépendance et de nationalité italiennes.

Il est clair et certain que les libertés piémontaises sont un ombrage pour le gouvernement autrichien dont la principale fonction est de détruire toute espèce de liberté politique.

Il n'est pas moins évident que les velléités de nationalité italienne, qui circulent encore dans ce pays, sont contraires aux intérêts de cette même Autriche qui, décidée à transformer les Italiens en Allemands ou en Croates, ne peut trouver convenable qu'on leur souffle le désir de rester Italiens.

Du moment que cela contrarie le prince de Schwartzenberg et le feld-maréchal Radetzky, la France ne peut pas tolérer une pareille conduite.

Et cependant, malgré toute l'importance de ces considérations, je ne puis admettre que la feuille d'Augsbourg ait été bien renseignée. Cette gazette aura pris la chose sous son bonnet teuton, ou bien encore, abusant de la licence qu'accordent aux mauvais plaisants les premiers jours du mois fallacieux que nous venons d'entamer, elle aura trouvé plaisant de décocher sur la France ce poisson d'avril germanique.

On ne me fera jamais croire que le neveu de Napoléon puisse autoriser une politique aussi *nouvelle* pour la France.

Poisson d'avril à part, je ne vois pour notre pays qu'une chose à faire en Italie, vis-à-vis de l'Autriche : c'est d'aider les Italiens à l'en chasser. A moins que l'Autriche elle-même, après avoir congédié son empereur et ses feld-maréchaux, ne prenne le parti de rendre l'Italie aux Italiens, ce qui serait bien préférable et infiniment plus juste.

Pauvre Italie, tu fus toi-même la cause première de ton oppression et de tes malheurs par tes dissensions séculaires. Si le bras de l'étranger s'est appesanti sur toi, ce sont tes luttes intestines, tes perpétuels déchirements qui l'ont appelé dans tes villes somptueuses, dans tes campagnes fertiles.

Aujourd'hui encore, morcelée, divisée, sous le joug de quel-

sant de leurs droits civils ; c'est une immense assemblée nationale dont les gradins sont des départements, les stalles des communes, chaque représentant la collection des citoyens d'une commune, et si l'on veut nous permettre de pousser la comparaison jusqu'au bout, dont les divers caractères des citoyens de chaque commune correspondent aux divers lobes du cerveau de chaque représentant.

» Entendons-nous bien : ce n'est pas l'assemblée communale qui est prise pour unité et multipliée ensuite ; c'est l'assemblée française tout entière qui est l'unité, et les assemblées des communes ne sont que des fractions ; — fractions que la nature des choses ne permet pas (et cela n'est pas nécessaire d'ailleurs) de réunir en une seule enceinte comme on réunit sous un même toit les stalles des représentants actuels.

» L'assemblée dite nationale et l'assemblée universelle diffèrent essentiellement de nature ; la comparaison entre elles n'est pas possible ; l'induction n'est pas permise des faits et gestes de l'une aux faits et gestes de l'autre, et il est encore bien moins possible de multiplier la plus petite par elle-même pour égaler la plus grande ; car 10 fois 10 pommes ne feront jamais 100 mètres de drap. »

Thomas-Casimir Regnault.

L'*Eclaireur de St-Omer*, dans son numéro du 25 mars, consacre un article à la souveraineté populaire qui se résume pour lui dans le gouvernement direct.

Le *Progrès d'Indre-et-Loire*, dans son numéro du 29 mars, publie une lettre de M. P. Moreau, maître serrurier à Châteaurenault, qui conclut avec beaucoup de force au gouvernement direct, et qui cite à l'appui de son opinion l'exemple des diverses sociétés organisées par les travailleurs où tout se décide par l'intervention de tous les sociétaires, même quand il s'agit de sociétés embrassant les ouvriers de localités diverses et très éloignées les unes des autres, comme les compagnons d'un devoir quelconque, par exemple.

Le *Progressif de la Corse* reproduit un article de M. Ribeyrolles, inséré dans la *Voix du Proscrit*, sur la thèse du gouvernement direct, et le fait suivre de l'article de notre collaborateur A. Méray publié sous le titre de : *Les idées et les moyens* dans notre numéro du 2 mars.

L'*Eclaireur Républicain*, de Clermont, l'*Atlas*, d'Alger, et le *Travail* de la Meurthe, des Vosges et de la Moselle, continuent à discuter cette question qui, d'ici à peu de temps, dominera toutes les autres, parce qu'elle les contient toutes, et qu'aucune solution des difficultés au milieu desquelles la France se débat aujourd'hui n'est possible en dehors du principe fondamental de la démocratie.

Allyre Bureau.

LA LIBERTÉ RÉGLEMENTÉE.

M. Pellault, membre du conseil général de la Nièvre, signalait dans la *Presse* de dimanche dernier le fait suivant :

Depuis 1822, M. Sellier, ancien professeur, propriétaire, père de famille, *maire d'une commune* importante du canton de Clamecy, donnait pendant les soirées d'hiver des leçons de grammaire et de calcul à ses domestiques, à ses parents. Le nombre de ses écoliers n'a jamais dépassé 40. Les leçons n'avaient rien de régulier et étaient données dans les moments de loisir. Bien loin de tirer profit de cette œuvre toute de bienfaisance, il a été été établi que M. Sellier donnait des secours d'argent aux enfants indigents.

Qui le croirait? Une conduite aussi honorable et si digne d'éloges a été l'objet d'une poursuite en police correctionnelle, et M. Sellier vient d'être condamné à 50 fr. d'amende, avec défense d'enseigner à l'avenir, sous peine de prison..

Comme M. Pellault, nous trouvons que ce fait constitue une monstrueuse atteinte à la liberté d'enseignement, mais nous sommes forcés de convenir que la défense intentée à M. Sellier est parfaitement conforme à la Constitution et à la loi. La Constitution dit, il est vrai, art. 9 . « L'enseignement est libre ; » mais elle s'empresse d'ajouter : « La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois et sous la surveillance de l'Etat. — Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement sans aucune exception. » Il y a certainement moins loin de cet article à la mesure prise contre M. Sellier, que de l'art. V du préambule à l'expédition de Rome, et des art. 24 et 25 à la loi du 31 mai.

La Constitution déclare que la surveillance de l'Etat s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement *sans aucune exception*. Reste à définir le mot établissement, et là-dessus l'arbitraire a beau jeu pour se donner carrière. Il n'est pas question dans le texte de rétribution, donc la gratuité n'est point un titre à la liberté. Il n'est pas question non plus du nombre ou de la qualité des élèves, et pour peu que le gouvernement voulût y mettre de la bonne volonté, il interdirait au père de famille de s'occuper régulièrement de l'éducation et de l'instruction de ses enfants, sans avoir satisfait aux prescriptions de la loi. C'est à peu près le cas de M. Sellier, qui n'avait pour élèves que ses parents et ses domestiques. Qu'on ne crie pas à l'impossibilité, à l'exagération. Nous avons entendu un homme politique, se croyant très avancé, nous soutenir qu'un père n'avait pas le droit de profiter de son instruction pour enseigner à ses enfants des choses que les enfants pauvres ne pouvaient pas apprendre dans les écoles publiques, gouvernementales et *obligatoires*; que cela était contraire au dogme sacré de l'égalité. Ce que ce prétendu démocrate voulait pour niveler *démocratiquement* l'instruction, d'autres le veulent pour la niveler *religieusement* ou à tout autre titre. C'est la folie perpétuelle des législateurs de vouloir soumettre tout et tous à la règle qu'ils ont dans la tête. Quiconque ne pense pas comme eux pense mal, quiconque n'agit pas comme eux agit mal. C'est la pire espèce de communisme que l'on puisse trouver. Au nom de la liberté, nous respectons profondément les communistes qui respectent eux-mêmes la liberté d'autrui et se bornent à propager et à pratiquer leurs principes sans vouloir les imposer aux autres. Mais les législateurs ne sont pas ainsi : il faut qu'ils réglementent, qu'ils ordonnent, qu'ils contraignent, et depuis l'amende jusqu'au gibet, depuis le gendarme jusqu'au bourreau, tous les procédés, tous les instruments leur sont bons pour imposer aux autres les rêveries de leur cerveau malade, les lois absurdes par lesquelles ils prétendent corriger l'œuvre de Dieu.

Nous voilà, dira-t-on, bien loin du point de départ de cet article. Pas si loin qu'on pourrait le croire. L'indignation très juste de M. Pellault semble s'arrêter aux individualités qui gouvernent aujourd'hui, et les rendre personnellement responsables des abus qui résultent forcément de l'organisation essentiellement vicieuse par laquelle la liberté de tous est incessamment remise à la discrétion d'une poignée d'individus ou quelquefois même d'un seul. Il faut aller à la racine du mal si on veut en avoir raison ; or, cette racine c'est l'axiôme social qui subordonne la liberté à la loi. Au lieu de dire comme on l'a dit jusqu'à présent : La liberté sous la loi, il faut dire : la liberté par la loi, en attendant le jour où les conditions sociales de l'accord des intérêts étant réalisées on pourra dire enfin : la liberté sans la loi.

Allyre Bureau.

La politique du bien-être.

II.

Influence des impôts de consommation.

Il faut avouer que la France est pour les partisans de la vie à bon marché un bien singulier pays. Nos hommes d'Etat y ont déployé un si grand luxe de taxes, que l'existence y est devenue en quelque sorte impossible : nous sommes littéralement mis à la diète par la contribution foncière qui, dans certains départements, enlève le quart du revenu net ; par tous les impôts de consommation qui, en donnant aux denrées une valeur factice, ont fait la disette là où pourrait régner l'abondance ; par un système douanier sous la pression duquel nous gaspillons nos forces et nos capitaux à produire chèrement ce que nos voisins pourraient nous donner à vil prix.

Notre but n'est point ici de signaler l'un après l'autre tous les impôts dont l'influence est pernicieuse à la consommation, et qui par conséquent s'opposent à l'avénement de la politique du bien-être. Nous nous bornerons à parler des octrois, de l'impôt des boissons, de la taxe du sel et des douanes, nous réservant de nous occuper plus tard de la contribution foncière.

Les octrois sont de véritables douanes à l'intérieur, placées à l'entour des villes, au grand dommage de l'agriculture et des travailleurs. Etablis au moyen âge, d'abord à titre temporaire, pour venir au secours des villes, ils se transformèrent bientôt en taxes permanentes qui subsistèrent jusqu'à la révolution.

A cette époque, l'assemblée constituante, persuadée que le premier devoir d'un gouvernement est de donner la vie à bon marché au peuple, supprima les octrois ; mais, bien mal à propos sans doute, les besoins des villes les firent rétablir. C'est la loi du 9 germinal an V qui procéda à cette restauration de la disette. Paris le premier donna le branle, et fut bientôt suivi de toutes les villes importantes. Aujourd'hui, il y a 1459 communes à octroi, dont les tarifs sont plus ou moins élevés. Paris marche en tête. L'hectolitre de vin y paie à la barrière 20 fr. 35 en cercles, 28 fr. 60 en bouteilles ; l'alcool, 82 fr. 50 c. La viande, 12 fr. 34 les 100 kil., et ainsi des autres produits.

Le revenu des octrois est de 87 millions pour les 1459 communes soumises à ce régime ; Paris seul entre dans cette somme pour trente millions.

Quelle est l'influence que les taxes municipales exercent à la fois sur la consommation, sur le travail, et, comme conséquence, sur le bien-être? Elle est considérable. Si les octrois n'existaient pas, avec la même dépense les citadins pourraient augmenter leur consommation de 87 millions de francs. Or, pour produire un surcroît de consommation en viandes, en blés, en vins, en objets de toute nature, il faudrait au moins le concours de 87 mille travailleurs, chacun ne pouvant guère rapporter au-delà de 1,000 fr. chaque année. Mais les 87 millions de francs, en passant à travers les canaux fertiles de la production, se multiplieraient eux-mêmes autant de fois qu'ils passeraient par des mains différentes ; de telle sorte que, par l'effet de la circulation, ils opéreraient plus de mouvement, plus de bien-être, que 3 à 400 millions payés à des bureaucrates routiniers, à des fonctionnaires inutiles, à des armées improductives.

En effet, supposons que les 87 millions provenant des octrois soient consommés par les travailleurs ; que va-t-il se passer? Chaque branche de l'agriculture, chaque branche de l'industrie en sera immédiatement fécondée et deviendra elle-même le multiplicateur de toutes les autres branches, tout comme si l'on multipliait une case de l'échiquier par toutes les autres cases. C'est ainsi, par exemple, que le vin multipliant le blé, la viande, la laine, les draps, les toiles, etc., la part des 87 millions consommés par les vignerons fera travailler le laboureur, l'éleveur, le boucher, le fabricant de draps, le fabricant de toile qui fourniront aux vignerons tout ce dont ils auront besoin. De son côté, chacune de ces industries faisant marcher toutes les autres à la fois, la consommation et le travail en recevront une grande activité, et le bien-être général s'en suivra.

Si, au contraire, nous nous plaçons dans le milieu actuel, comment verrons-nous les 87 millions s'y distribuer? Nous les verrons s'en aller dans les mains des bureaucrates, des commis de l'octroi, des agents de police, ou être employés en dépenses inutiles. Or, les bureaucrates, les commis de l'octroi, les agents de police, tous les parasites officiels, sont comme un océan de sable dans lequel viendrait se perdre un fleuve majestueux ; ils absorbent, sans en rien rendre, les sueurs du travail, perdues dès lors pour la société comme les eaux du fleuve sont perdues pour le sol qu'elles ne peuvent plus féconder, perdues pour l'atmosphère qu'elles ne peuvent plus rafraîchir. Tel est le rôle économique des parasites officielles.

Loin donc d'accroître la consommation, l'argent appliqué aux dépenses municipales l'a resserré, parce que, demandé à l'impôt, il retombe toujours sur ceux qui produisent. Mais tout impôt levé sur le producteur le gêne, l'entrave, l'empêche de produire, arrête par conséquent le travail et tarit la source du bien-être. C'est ainsi que surchargé de taxes, on boira moins de vin ; or, si on boit moins de vin, le vigneron travaillera moins ; s'il travaille moins, il consommera moins : par conséquent, il achètera moins au laboureur, à l'éleveur, au fabricant de draps, lesquels, chacun à son tour, travaillant moins, feront moins travailler tous les autres. Telle est la marche économique des choses, telle est l'influence pernicieuse des octrois et de tous les impôts.

Maintenant, pourrait-on supprimer ces douanes intérieures? Par quels moyens remplacerait-on les recettes perçues aux barrières? Rien ne serait plus facile que cette réforme, si on voulait enfin sortir de la routine.

Divers systèmes ont été proposés par les publicistes. Les uns voudraient que les communes, imitant en cela l'Etat, qui s'est réservé la fabrication et la vente exclusive des tabacs, se réservassent le débit de certaines marchandises plus sujettes que les autres aux altérations ou donnant mieux prise à la fraude. Ce système, disent-ils, offrirait aux consommateurs une double garantie contre les falsifications et contre l'exagération des prix. En s'emparant de cette branche du commerce, les municipalités supprimeraient d'un seul coup tous les intermédiaires qui renchérissent les denrées ; la consommation y gagnerait, et par conséquent le travail en deviendrait plus actif.

Ce système, dont nous ne méconnaissons pas les avantages, aurait l'inconvénient de tous les monopoles. Il accroîtrait l'importance de la bureaucratie que l'on doit tendre à diminuer aujourd'hui ; il livrerait le consommateur à la discrétion des municipalités, ce qui, dans un moment de crise politique, pourrait devenir un danger. Aussi aimons-nous mieux nous ranger à l'opinion de ceux qui demandent le remplacement des octrois par une taxe additionnelle à l'impôt direct, en le supposant simplifié, réduit et plus équitablement réparti.

Dans les grands centres de population, la ville pourrait con-

---

ques familles princières, tu commences à peine à percevoir la grande notion de ton unité future, dans l'indépendance et la dignité de ta race, tandis que l'implacable politique de tes envahisseurs, qui sont déjà les maîtres de tes faibles tyrans, te menacent de l'unité honteuse de la conquête.

Italie, compte sur la France qui se réveillera un jour, pour convier tous les peuples à former la grande famille humaine ! Mais d'abord songe toi-même à préparer et à consolider ta délivrance en formant la famille italienne ; et sache bien que, même avec l'aide de la France, tu ne vaincras tes bourreaux qu'à ce prix.

Cette unité naissante n'a encore été cimentée que dans le sang de tes martyrs, à Rome et à Novarre ! Là, pour la première fois peut-être, depuis tant de siècles, le Toscan et le Milanais, le Génois et le Romain, l'homme de Parme et de Pise, l'habitant de Lucques et celui de Modène, ont combattu côte à côte en poussant le même cri de guerre, ont mêlé leur sang répandu pour la même cause. Que ce sang glorieux ne soit pas stérile ! Recueille pieusement cette précieuse tradition de tes morts ; et dans tes défaites mêmes, sache trouver la source de ton prochain triomphe !

Chose étrange ! comme le moment est venu où toutes les races doivent s'entendre et se grouper, où tous les peuples de ce vieux monde doivent enfin se serrer en faisceaux pour former l'unité européenne ; Dieu prévoyant le cas où l'esprit de liberté serait insuffisant, pousse encore l'esprit d'absolutisme lui-même à forcer les nations d'accomplir ce travail préparatoire.

Voici que la puissance qui spéculait le plus sur l'isolement et la désunion des races diverses qu'elle avait sous son joug de fer, celle qui s'est le plus fidèlement conformée, jusqu'à ce jour, à la vieille devise du despotisme : diviser pour régner ; la maison d'Autriche, enfin, s'avise de resserrer et de solidariser ses nombreuses conquêtes, en les englobant dans le même cercle de douanes, en les assujétissant à la même administration, en les contraignant à avoir enfin mêmes intérêts politiques, mêmes intérêts sociaux.

La maison d'Autriche ne se borne pas à cela. Elle veut faire entrer tous ces peuples, toutes ses races dans les domaines allemandes, dans la Confédération Germanique.

Elle [illegible] Elle ne voit rien au-delà. Elle ne [illegible]

pesant même que la démocratie européenne soit vaincue dans une lutte prochaine, la grande monarchie des Hapsbourg n'a pas pour vingt ans d'existence. Elle ne comprend pas qu'en unissant les populations, en uniformisant les conditions et les formes de son pouvoir, elle supprime tous les contrepoids à l'aide desquels elle a jusqu'alors maintenu son usurpation.

Naguère, quand l'Italie se soulevait, c'était la Hongrie, déjà pourtant désaffectionnée, qui votait une armée et des subsides pour aller réprimer Vénitiens et Milanais ; quand le Madgyar levait le drapeau de la révolte, c'était le Croate qui courait sus au Madgyar, en criant : Vive l'empereur ! Quand Vienne chassait son maître, c'était Prague, c'était Olmutz, rivales des Allemands, qui ouvraient leurs portes au fugitif couronné ; c'étaient toutes les provinces Slaves qui, par haine du Germain, offraient leurs bras et leur sang pour ramener le souverain dans sa capitale rebelle.

Supposez toutes les provinces de l'empire autrichien centralisées, unies par des lois communes, par des intérêts communs, reliées en outre par les mêmes intérêts à la libérale Allemagne, et dites-vous ce qui adviendra du premier François ou du premier Joseph que le peuple de Vienne s'avisera un beau jour de jeter à bas de ses glacis.

Croyez-vous que la France se serait si aisément débarrassée de Charles X et de Louis-Philippe, si quelque province de Bourgogne ou de Normandie, quelque duc de Bretagne ou d'Anjou, voire même un simple comte de Toulouse, eût accueilli le fugitif, et se fût mis en campagne, bannière royale en tête?...

Unissez vos provinces, fondez vos races, solidarisez vos peuples, centralisez vos états, fous couronnés ! C'est ce qu'ont fait Richelieu, Mazarin et Louis XIV, pour aboutir à Louis XVI.

Mais vous ne ferez rien de tout cela, car ce chemin est trop long, et la Démocratie est impatiente.

Eugène Nus.

Le congrès central des délégués de l'agriculture se réunira le 7 avril, au Luxembourg, dans l'ancienne salle de la chambre des pairs. Cette huitième session durera jusqu'au mercredi 16 avril.

Pour être admis à faire partie du congrès, il faut être porteur d'une délégation spéciale d'une association agricole légalement organisée.

Néanmoins, il a été fait exception à l'égard de MM. les membres de l'Assemblée législative, de l'Institut et du conseil général d'agriculture ; de M. le directeur général de l'agriculture et des haras ; de MM. les inspecteurs de l'agriculture et de MM. les inspecteurs des haras ; de MM. les professeurs au Conservatoire et au Museum d'histoire naturelle et de MM. les professeurs des instituts agricoles.

Le programme de cette session est ainsi formulé :

Rapports déposés et non discutés dans la session de 1850.

1. Amélioration du service sanitaire dans les campagnes.
2. Réforme hypothécaire.
3. Régime des eaux.
4. Concours de Poissy de 1850.

Questions remises à l'ordre du jour.

5. Moyens d'établir un grand système de réserves de céréales sans imposer de nouvelles charges au trésor public.
   Moyens d'assurer la sincérité et l'exactitude des mercuriales.
6. Moyens d'augmenter la consommation de la viande de boucherie.
   Des concours d'animaux reproducteurs.
7. Moyens de répandre la pratique du drainage.
8. Moyens de favoriser le reboisement.

Questions nouvelles.

9. Moyens de s'opposer aux ravages des insectes nuisibles aux récoltes.
10. De la poursuite des délits ruraux par le ministère public.

Les associations agricoles, les Sociétés scientifiques ou les particuliers qui auraient des documents ou des observations à adresser au congrès sur les questions du programme, sont priés d'en faire l'envoi, franc de port, quelque temps avant l'ouverture de la session, à M. Robin[illegible], l'un des secrétaires de la commission permanente, rue Jacob, [illegible], à Paris.

Louis Lacombe donnera, mardi prochain à 8 heures du soir, dans la charmante salle du bazar Bonne-Nouvelle, un concert au bénéfice des pauvres du 5e arrondissement. Il y fera entendre plusieurs de ses compositions les plus remarquables pour le piano, et notamment un trio inédit pour piano, violon et violoncelle qu'il exécutera avec le concours de MM. Armingaud et Van-Gelder.

server par devers elle la propriété des usines et des conduits servant à distribuer l'eau et l'éclairage dans les habitations; la propriété des boues, fumiers et vidanges, qu'elle exploiterait elle-même ou ferait exploiter à son profit. Toutes ces réserves constitueraient une source considérable de revenus et allégeraient la taxe additionnelle.

Pour protéger les consommateurs contre les exigences du commerce, il faudrait que chaque municipalité établit des *magasins régulateurs* dans lesquels elle ferait concurrence aux marchands en boutique et débiterait toute sorte de denrées à des prix modérés. De cette manière, les citoyens ne pourraient plus être aussi lourdement trompés par le commerce, car ils auraient une boussole pour se guider.

Tels sont les moyens qu'une municipalité intelligente emploierait, non-seulement pour remplacer l'octroi, mais pour moraliser la circulation. La ville de Nantes est entrée dans cette voie en fondant elle-même un dépôt pour la vente des engrais garantis. En Angleterre, aux Etats Unis, les octrois sont déjà remplacés par des taxes, et jamais on ne s'est plaint de cet état de choses. Mais pour que toutes ces réformes pussent s'opérer, il faudrait à ceux qui administrent les affaires du pays plus de bon vouloir et un sentiment plus éclairé de la justice.

Avant d'arriver aux douanes, disons pour terminer un mot de l'impôt des vins et de la taxe des sels dans leurs rapports avec le bien-être du peuple.

L'impôt des vins n'a pas seulement eu pour effet de restreindre la consommation et de limiter le travail, il a encore enlevé à la France le premier rang qu'elle occupait comme producteur. Il y a un siècle nos crus n'avaient pas de rivaux; mais depuis que l'exagération de l'impôt a donné une prime à la fraude, les falsificateurs faisant concurrence aux vignerons, ont forcé ceux-ci à déserter le coteau et à planter les ceps dans la plaine, parce que sur le coteau la vigne donne peu et demande beaucoup de main-d'œuvre, tandis que dans la plaine elle donne beaucoup et demande peu de main-d'œuvre. C'est ainsi que les coteaux seulement propres à la culture de la vigne, ont été abandonnés et que la plaine réservée par la nature aux céréales et aux plantes fourragères a été envahie par les vignerons.

Ainsi, l'exagération de l'impôt a eu ces tristes conséquences, de forcer les travailleurs à boire de l'eau lorsque le vin leur serait si utile pour leur donner du cœur à la besogne, — de faire perdre à la France sa suprématie comme producteur, — de provoquer les falsifications, les fraudes mille fois nuisibles à la santé publique, — de forcer la culture à se déplacer au grand dommage de l'économie rurale qui ne peut plus tirer aucun parti des coteaux jadis occupés par la vigne. Voilà ce qu'a fait l'impôt des boissons. On voit qu'il opère à la fois sur toutes les branches de l'économie sociale.

Quant à l'impôt du sel, qui était originairement de 30 centimes le kilog., il a été réduit à 10 centimes par la constituante en 1849. Tel qu'il est aujourd'hui il est encore trop élevé. La politique du bien-être doit donc tendre à le faire disparaître complètement.

Dans l'état actuel, le sel coutant d'extraction 2 f. 50 dans les mines et 1 f. 75 dans les marais salants, par 100 kilog. L'impôt s'élève encore au quadruple ou au sextuple du prix de la denrée. De là des fraudes que tout le monde connaît; de là privation pour le consommateur pauvre qui a besoin de cuire ses aliments avec beaucoup de sel; de là préjudice pour le bétail qui ne pouvant manger du sel à discrétion, sera plus sujet aux maladies; de là perte pour la production, puisque avec le sel on pourrait faire une multitude d'engrais de compost, qui procureraient d'abondantes récoltes. L'impôt du sel est donc nuisible aux hommes, aux animaux, aux plantes; il s'oppose donc, comme tous les autres impôts, à l'intronisation de la politique du bien-être.

Mais il en est un autre qui non-seulement s'attaque à la subsistance des travailleurs, mais qui s'oppose aux relations de peuple à peuple. Nous voulons parler des douanes, dont nous nous proposons de faire connaître l'influence pernicieuse dans un prochain article.

Jacques-Valserrès.

Revue parlementaire.

La deuxième délibération des projets de loi relatifs aux tarifs des sucres et des cafés a occupé les séances de lundi, mardi et mercredi. Par suite de l'adoption d'un amendement portant sur la base même du droit à percevoir, la commission a dû demander que le reste de la loi lui fût renvoyé pour mettre tous les articles qui vont suivre en rapport avec la modification introduite. La suite de la discussion se trouve ainsi ajournée pour un temps indéterminé. Cette discussion, longue et pénible, aura servi à prouver une fois de plus les inextricables difficultés que l'on rencontre dans le système des douanes et des impôts indirects. Les hommes réputés les plus pratiques, les plus expérimentés, exposent les idées les plus contradictoires, puis de guerre lasse, une majorité quelconque sanctionne des dispositions dont le plus grand nombre des membres qui les votent ne comprennent à coup sûr ni la portée ni la valeur: puis au bout d'un certain temps, comme il arrive aujourd'hui au sujet de la loi précédente, on s'aperçoit que les mesures prises ont un résultat diamétralement opposé à celui qu'on en attendait. On recommence à discuter sur de nouveaux frais, on reproduit invariablement tous les arguments invoqués auparavant, chaque auteur d'une proposition ou d'un amendement affirme gravement que le système de ses adversaires ne produira que confusion et ruine, et une nouvelle majorité, aussi aveugle que l'ancienne, vote de nouvelles mesures qui auront le sort des précédentes. Ainsi en ira-t-il tant qu'on se renfermera dans la tradition surannée qui consiste à grever la consommation générale au profit de telle ou telle industrie indigène.

Jeudi, on a discuté la proposition de MM. Dain et autres, relative au libre exercice des professions d'imprimeur et de libraire. M. Dain n'avait sans doute pas l'espoir de voir la majorité actuelle de l'Assemblée prendre en considération une proposition de cette nature. Il a voulu se donner une occasion d'exposer les vrais principes de la liberté en matière de presse, et de signaler les abus qui résultent aujourd'hui et qui résulteront toujours du droit de réglementation que le gouvernement se réserve. M. Dain et M. Boysset ont fait chacun un excellent discours, mais aucun argument ne pouvait prévaloir contre des hommes qui s'écrient comme M. le rapporteur: « Est-ce que la liberté de la » presse n'existe pas? Est-ce que j'ai à démontrer que la liberté » de la presse existe?... Pour moi, je le déclare, j'éprouve à » démontrer l'existence de la liberté de la presse le même em» barras que si j'avais à démontrer l'existence de la lumière ou » du mouvement. » — La prise en considération a été rejetée, comme elle devait l'être, par 426 voix contre 213. — Et comment s'étonnerait-on de ces dispositions de la majorité actuelle, lorsque parmi les républicains, et parmi ceux-là même qui ont participé à la fondation de la République en 1848, il se trouve encore tant d'hommes qui se méfient eux aussi de la liberté, et réclament pour le gouvernement le droit de *réglementer* l'exercice des droits qu'ils ne reconnaissent ainsi qu'en théorie. Du moment que l'on entre dans l'appréciation du plus ou du moins en matière de liberté, on est dans l'arbitraire. La liberté est comme la vérité, comme la justice; elle est absolue ou elle n'est pas. Ceux à qui vous laissez le droit de la limiter seront fatalement entraînés à la confisquer. Aucun gouvernement n'y a manqué jusqu'à présent, et tous feront ainsi tant qu'ils seront extérieurs à la nation elle-même, tant que celle-ci ne sera pas seule et directement appelée à déterminer les lois auxquelles il lui plaira d'obéir.

La troisième délibération sur la proposition de M. Antony Thouret, relative à la fondation d'une caisse nationale de secours et de retraite en faveur des sapeurs pompiers victimes de leur dévouement dans les incendies, a été entamée dans la séance de vendredi. Une assez longue discussion s'est engagée sur la question de savoir si les communes seules seraient constituées débitrices des pensions et secours, ou si en cas d'insuffisance de la part des communes le département ne serait pas rendu responsable. Le système de la garantie des départements, combattu par la majorité de la commission et par le ministère, a été repoussé à la majorité de 364 voix contre 238.

Dans cette même séance, M. Yvan a été nommé secrétaire en remplacement de M. Arnaud (de l'Arriége), au troisième tour de scrutin.

Séance de samedi. — L'assemblée termine la troisième délibération sur la proposition de M. Antony Thouret, ou plutôt sur le projet élaboré par la commission, et l'adopte définitivement à 503 voix contre 79. On entame ensuite la deuxième délibération du projet relatif aux hôpitaux et hospices.

La commission de l'administration intérieure a décidé en principe que les maires ne seraient pas nommés par le pouvoir exécutif, mais qu'ils seraient élus. Quelques journaux démocratiques présentent cette décision comme ayant une grande importance. Ils semblent oublier, qu'*en principe*, nous avons le suffrage universel, le droit de réunion, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, l'égalité devant la loi, l'impôt proportionnel, etc., etc. En principe donc les maires seront élus: très bien. Mais d'abord par qui? En second lieu, jusqu'où s'étendra l'exception (car il y aura exception), par laquelle sera remis au pouvoir exécutif le choix des maires qui, *en principe*, doivent être élus?

La commission nommée pour examiner la proposition de MM. de Rancé et Laborde, relative au chemin de fer de Paris à Avignon, se compose de MM. Dufaure, Frémy, de Laboulie, Morellet, Berryer, Bineau, Larochette, Gouin, Lebeuf, Chapot, Sain, Dufournel, de Rancé et de Vogué. La majorité paraît accueillir avec sympathie cette proposition qui est un acheminement vers la reprise par l'état des grandes lignes de fer dont il n'aurait jamais dû se dessaisir.

Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

ALLEMAGNE. — Les journaux ont reproduit cette semaine, d'après les feuilles allemandes, le mémorandum, en date du 5 mars, par lequel le gouvernement français conteste à l'Autriche le droit d'entrer dans la Confédération germanique avec tous ses Etats. L'argumentation de M. Brenier ne sort pas du cercle tracé par les vieux errements diplomatiques. Il n'y a pas un mot dans toute cette longue pièce qui puisse faire penser qu'aux yeux des gouvernants actuels de la France il se soit passé quelque chose en Europe depuis l'époque où le traité de Vienne déterminait les bases de ce qu'on intitule pompeusement l'équilibre européen.

Ce qui marque bien le degré démocratique des sentiments dont s'inspire la diplomatie de la République française, c'est le ton du passage destiné à répondre à cette allégation de M. de Schwartzemberg qu'on ne saurait donner à l'Autriche trop de force pour contenir l'esprit révolutionnaire en Allemagne. Notre ministre des affaires étrangères ne conteste pas en principe que l'Autriche soit la sauvegarde de l'ordre social en Allemagne, mais il affirme seulement que cette puissance n'a pas besoin pour cela d'augmenter sa puissance. « Les faits, disent-ils, n'au» torisent pas l'Autriche à tenir un tel langage. Son armée est » forte; la *révolte* l'a trouvée inébranlable; les *détestables doc» trines de la démagogie* ne l'ont point atteinte; elle présente » 400,000 hommes aguerris par une épreuve qui démoralise quel» quefois les troupes les plus braves: le contact à des idées ré» volutionnaires et des populations insurgées. »

Ainsi, pour nos diplomates, les héroïques populations de la Lombardie, de la Vénétie, de la Hongrie, qui ont succombé dans la lutte entamée au nom de leur indépendance, ces populations ne représentent que des révoltés, des insurgés inspirés par les détestables doctrines de la démagogie. La rougeur monte au front en lisant, dans un manifeste français, cette apologie éhontée de la force brutale, ces éloges donnés aux bandes des Haynau et des Radetzki.

Les affaires d'Allemagne continuent à se débrouiller ou à s'embrouiller avec la sage lenteur qui caractérise les conférences diplomatiques. D'après les dernières nouvelles de Prusse, le ministère de M. Manteuffel serait menacé d'une chute prochaine, et les sentiments d'hostilité contre l'Autriche reprendraient le dessus dans le conseil du roi Frédéric-Guillaume.

Un incident arrivé à Cassel où le général prussien s'est trouvé entraîné, par suite du mauvais vouloir des Autrichiens et du gouvernement hessois, à contremander une revue qui devait avoir lieu pour célébrer l'anniversaire de la naissance du prince royal, a piqué au vif la susceptibilité du roi, et l'on commence à parler de la rentrée probable de M. de Radowitz aux affaires. Avec un homme aussi absolu et aussi cassant que le ministre d'Autriche, M. de Schwartzemberg, il ne fallait rien de moins pour conserver les apparences du bon accord entre la Prusse et l'Autriche que la mansuétude extrême de M. de Manteuffel.

L'empereur d'Autriche, François-Joseph, est arrivé à Venise le 27 mars; il a immédiatement signé la patente qui déclare Venise port franc.

D'après une correspondance de Dresde, le gouvernement britannique se serait plaint de la prolongation du séjour des troupes autrichiennes dans le Holstein, et aurait exprimé le désir qu'elles fussent rappelées promptement. Le prince de Schwartzenberg aurait répondu que cette occupation ne regardait pas l'Angleterre, et que les troupes autrichiennes attendraient pour se retirer que la position du Holstein dans la Confédération fût pleinement garantie.

ITALIE. — On sait que dans plusieurs villes du Milanais les habitants se sont spontanément interdit de fumer, afin de ne point grossir le trésor autrichien. Le commandant de Côme, pour punir cette sorte de protestation passive, a frappé la ville d'une contribution journalière de 3,000 cigares à distribuer aux troupes pour tout le temps que durera *ce caprice*.

ANGLETERRE. — La chambre des communes a rejeté à une très forte majorité le bill de M. Locke-King relatif à l'extension des franchises électorales. Lord J. Russell s'est déclaré très partisan de la mesure en principe, mais il en a combattu l'opportunité. Le chiffre de la majorité obtenue par le ministère prouve que l'opposition est décidée à ajourner toute attaque sérieuse contre le cabinet.

Les ambassadeurs des puissances continentales ont fait récemment des démarches auprès de lord Palmerston pour demander que les réfugiés fussent éloignés de Londres au moins pour le temps de l'exposition. Lord Palmerston a paru peu disposé à accueillir ces propositions.

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

Sur la proposition de M. le préfet de la Seine d'envoyer à l'exposition de Londres un certain nombre de contre-maîtres et d'ouvriers, le conseil municipal a voté un crédit de 20,000 fr., et accepté la somme de 10,000 fr. offerte pour cet objet par la chambre de commerce.

— M. E. Bareste, gérant de la *République*, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel à un mois de prison et 200 fr. d'amende, pour avoir publié sans cautionnement une seconde édition hebdomadaire de son journal. Déjà cette affaire avait été portée devant le tribunal civil qui avait rendu un jugement favorable à la thèse soutenue par le gérant de la *République*. Le parquet ne s'est pas regardé comme battu; il a soutenu que les deux éditions, dont la seconde ne contenait pas une ligne qui n'eut été publiée dans la première, constituaient deux journaux différents. Cette doctrine a prévalu devant le tribunal de police correctionnelle. Le rédacteur en chef de la *République* a interjeté appel de ce jugement, et, au besoin, il portera l'affaire devant la Cour de cassation, afin que la jurisprudence soit bien fixée sur cette question.

Allyre Bureau.

— Les travaux du chemin de fer entre Angers et Nantes sont en pleine voie d'achèvement. On prétend qu'avant un mois la voie sera posée, et qu'un premier voyage d'essai aura lieu alors. On charge en ce moment à Saumur les locomotives et les wagons qui vont servir à la pose du ballast.

— On annonce, pour le courant du mois de mai, l'ouverture de la section du chemin de fer de Paris à Lyon comprise entre Tonnerre et Dijon. Elle ne transporterait d'abord que les marchandises par des convois à petite vitesse et à titre d'essai. Six semaines ou deux mois après aura lieu l'inauguration officielle et l'établissement d'un service régulier entre Paris et Châlon-sur-Saône pour le transport des voyageurs et des marchandises. La durée du trajet entre ces deux points extrêmes est provisoirement fixée à neuf heures. Plus tard, la distance pourra être parcourue en huit heures. L'administration du chemin de fer vient de conclure, avec une des compagnies exploitant la navigation de la Saône, un traité dont l'une des clauses porte que les voyageurs arrivant à Châlon par chaque convoi seront transportés en cinq heures à Lyon. Le retour devra être effectué en sept heures.

— M. Ney de la Moskowa, reconnu coupable d'outrages envers M. Ramond de la Croisette, à raison des fonctions de cet officier ministériel, a été condamné par la septième chambre de police correctionnelle à 100 fr. d'amende et aux dépens.

— M. le duc de Brunswick et Green, qui dernièrement avaient fait sans succès une tentative pour se rendre d'Angleterre sur le continent, ont été plus heureux dans une nouvelle tentative. Partis lundi d'Hastings, dans l'aérostat le Royal-Victoria, ils sont descendus à terre à Neufchâtel, à huit milles de Boulogne, après cinq heures de traversée.

— Le mode de vente en adjudication ou à la criée tend évidemment à se généraliser. Il vient d'être introduit à la halle aux cuirs, où il y a eu, samedi dernier, une première vente aux enchères publiques. Là aussi, cette réforme, dont les avantages sont incontestables, a rencontré des adversaires intéressés; mais leur mauvais vouloir n'a pas produit l'effet qu'ils eussent désiré. Beaucoup de commissionnaires et de corroyeurs de Paris s'étaient entendus pour s'abstenir de tout achat, espérant ainsi détourner les fabricants du projet de mettre leurs produits aux enchères; mais le résultat de l'opération n'en a pas moins été favorable aux vendeurs. Cette innovation ne peut tourner, du reste, qu'au profit de la tannerie, et par suite à celui du commerce des cuirs en poil et des producteurs de bestiaux.

(*Siècle.*)

— Un incendie terrible, qui a éclaté dans la soirée du 31 mars, a complètement détruit une des plus magnifiques constructions de Lyon, connue sous le nom de maison Milanais. Cette maison, qui avait trois belles façades et une hauteur de huit étages, ne présente plus qu'un monceau de ruines. Le feu avait pris au quatrième étage: des cheminées massives en s'écroulant ont amené la chute des planchers et le feu s'est ainsi propagé dans les étages inférieurs.

La recette générale avait son siége dans cette maison qui renfermait en outre de riches magasins de soieries, entre autres, celui de M. Arlès-Dufour.

On ne porte pas à moins de 3 à 4 millions la somme des valeurs détruites. Chez un seul des négociants incendiés, il se trouvait 96 balles de soie valant environ 500,000 fr.

Les pompiers, les ouvriers et les soldats ont rivalisé de zèle et de courage dans cet incendie qui a mis la vie d'un grand nombre de personnes en danger.

Les détails fournis jusqu'à présent par les journaux sur les personnes qui auraient péri manquent de précision et se contredisent sur plusieurs points. Les évaluations de la perte sont comprises entre les deux chiffres de 3 et de 5 millions.

— Le mouvement ascensionnel des eaux de la Seine qui commençait à devenir inquiétant s'est heureusement arrêté dès les premiers jours de cette semaine.

En Belgique, on commence à craindre le retour des désastres de l'automne dernier. Le 1er avril, la chaussée qui conduit de Bruxelles à Laeken était complètement inondée. Les chevaux avaient de l'eau jusqu'au ventre. Les deux rivières de Namur commençaient à déborder dans les campagnes. Les parties basses de Liége étaient envahies par l'eau.

La Moselle a couvert les prairies qui environnent Metz et Thionville. On craint à Strasbourg une innondation de l'Ill. La vallée de Munster a été ravagée par la Fecht qui descend des Vosges; le pont de Walbach a été emporté avec une voiture qui le traversait. La vallée de la Sambre est sous l'eau. A Soissons, l'Aisne, rentrée un instant dans son lit, a débordé le 1er avril avec plus de violence que jamais.

— Montargis vient de recevoir un legs important. M. Durzy, chevalier de la Légion-d'Honneur, est mort ces jours derniers en léguant par testament à la commune de Montargis, où il est né, sa fortune entière. Cette fortune, immobilière en majeure partie, s'élève à plus de 500,000 fr.

M. Durzy institue la ville sa légataire universelle, à la charge de fonder un établissement auquel cette fortune sera affectée, et qui devra porter son nom. Le but et l'organisation en sont indiqués au testament, et peuvent se résumer ainsi:

1° Création d'une école professionnelle pour les ouvriers. Cours gratuits de mathématiques, de musique, de dessin, de langue anglaise ou allemande. Quatre ou cinq cours, d'environ trois heures chacun, devront être faits par semaine.

2° Formation d'une bibliothèque publique.

3° Le dixième des revenus devra être annuellement employé en secours pour les vieillards et les enfants pauvres, ainsi que pour les familles honnêtes que des malheurs fortuits jetteraient dans le besoin.

Le testament ne laisse à la charge de la ville que le service de trois rentes viagères d'environ [illegible] fr. pour quelques parents éloignés.

M. de Mondevaux, maire de Montargis, et M. Béranger, l'un des administrateurs de l'hospice et directeur de la caisse d'épargne, sont institués exécuteurs testamentaires. En outre, M. Durzy a nommé une commission de dix membres pour la mise à exécution des dispositions du testament.

— Les curés de toutes les paroisses de Paris se sont rendus, samedi 22 mars, auprès de l'archevêque de Paris pour lui exprimer la part qu'ils prenaient à la douleur que devait lui causer l'opposition imprévue de Mgr de Chartres.

— La *Gazette piémontaise* du 20 mars mentionne un ordre du jour du commandant militaire impérial et royal de la ville et province de Padoue, enregistrant la condamnation à — deux années de détention dans une forteresse — contre le curé de Ceregneno, province de Polezine, coupable d'avoir omis de réciter, le 18 août 1850, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, l'oraison prescrite pour la conservation et la prospérité du souverain impérial.

— On lisait dernièrement dans plusieurs journaux :

« Rien de curieux comme la collection des monnaies américaines, surtout à partir de la guerre de l'Indépendance. Les premières pièces portent l'effigie de Washington ; mais soit modestie, soit crainte d'exciter les méfiances démocratiques, le grand homme finit par refuser formellement cet hommage numismatique qui lui était rendu.

» Ne pouvant vaincre sa résistance, on prit l'effigie de Mme Washington, dont le noble profil orna pendant dix ans la monnaie de la nouvelle république. Mais les démocraties sont inconstantes : Mme Washington ayant vieilli, on s'enthousiasma pour la belle Indienne Pocahontas, et l'on frappa la monnaie à son effigie ; après Pocahontas, ce fut le tour de Mme Jefferson ; puis enfin on prit l'image de la belle Mme Patterson, femme du directeur de la Banque. N'était-ce pas un hommage original rendu par une démocratie au tyrannique pouvoir de la beauté ? »

— M. Masson, jardinier de la société d'horticulture, à Paris, a récemment soumis à l'Académie des sciences des échantillons de légumes desséchés et réduits par la presse hydraulique au plus petit volume possible. Une commission de marine a déjà expérimenté les tablettes de choux, de julienne et d'épinards, préparées par M. Masson, et elle a reconnu que ce procédé de conservation était irréprochable sous le rapport de la saveur et de la qualité nutritive. Quant aux avantages qui résultent de la réduction du poids et du volume, ils sont évidents. Le choux, par exemple, ne renferme pas moins de 80 à 85 0/0 d'eau, au poids, et sous le rapport du volume, la réduction est dans le rapport de 1 à 6 ou 7. Des tablettes de choux et de julienne conservées depuis près de 15 mois, ont donné, après l'immersion dans l'eau tiède, suivie de la préparation culinaire habituelle, avec l'assaisonnement convenable, des plats dont la saveur ne se distinguait point de celle des mêmes légumes frais.

De plus, les frais de dessication et de compression ne paraissent pas devoir même atteindre ceux qu'exige la préparation de la choucroûte, par exemple.

Un document historique.

Le *Constitutionnel* a mis au jour, dans son numéro de jeudi dernier, une pièce des plus curieuses et qui mérite d'être conservée comme un monument de la haute sagesse, de l'intelligence éminemment pratique des hommes qui se considèrent gravement comme prédestinés au gouvernement de leurs semblables. Nous reproduisons cette pièce sans commentaires, en nous bornant à mettre entre guillemets les passages les plus saillants de cet étrange scenario qui devait amener un dénouement si opposé à celui prévu et désiré par ses ingénieux auteurs :

Allyre Bureau.

PROCÈS-VERBAL.

Dans le but d'éloigner une collision qui pourrait, en troublant l'ordre public, compromettre nos institutions et nos libertés, et éviter réciproquement au gouvernement et au parti de l'opposition un ridicule ou un danger, MM. Duvergier de Hauranne, Léon de Maleville et Berger, Vitet et de Morny, se sont réunis en s'engageant à user de leur influence pour faire adopter, chacun pour leur parti, les résolutions et arrangements qu'ils auront jugé utile et prudent de prendre dans les circonstances actuelles.

Le but de cette entrevue ainsi déterminé, la situation relative des partis a été exposée ainsi qu'il suit :

Le ministère, dans la discussion de l'adresse, a déclaré qu'il croyait avoir le droit d'interdire les banquets, en vertu des lois et règlements généraux de police ; qu'il ne jugeait donc pas nécessaire d'apporter aux chambres une loi nouvelle, se trouvant suffisamment armé à cet effet ; mais que la question de légalité se viderait ailleurs.

Or, quel est le moyen loyal et logique d'arriver à cette solution ? Évidemment aucun « si le gouvernement ne s'y prête pas jusqu'à un certain point ». Il faut d'abord qu'un banquet soit annoncé, que l'autorité en soit avertie, le local désigné, les préparatifs disposés. Supposant alors que le gouvernement, se croyant fort de son droit, fasse envahir la salle, et s'oppose, par la force, à l'entrée des convives, qu'en peut-il résulter ? Deux alternatives :

» Ou bien les députés et leur suite tenteront de forcer l'entrée, et (indépendamment de la gravité d'un pareil acte et de ses conséquences) ce fait constituera un acte de rébellion, la question sera donc dénaturée, et la légalité demeurera donc incertaine.

Ou bien les députés et leur suite préféreront ne pas amener une collision sanglante, et s'en retourneront paisiblement ; alors il n'y aura ni délit, ni contravention ; rien à verbaliser, rien à juger, et la question restera encore en suspens comme un germe de fermentation entre les partis.

Ni le gouvernement ni l'opposition n'ont à gagner à aucune de ces deux solutions.

Les cinq membres ont reconnu la vérité de ce premier exposé de la question. Ils sont tombés d'accord sur le seul moyen d'arriver à une solution qui mît un terme à cette situation si tendue, que le gouvernement consentît à laisser la contravention arriver au point où elle pût être légalement constatée, afin qu'à la suite d'une condamnation prononcée par défaut, par un juge de paix, on pût, par appel, soumettre la question légale à la juridiction éclairée de la cour de cassation.

Les conventions suivantes ont donc été arrêtées de bonne foi entre les cinq membres, « comme gens loyaux et honnêtes, animés d'une intention sage et patriotique. »

Les députés de l'opposition feront tout ce qui leur sera humainement possible pour que l'ordre ne soit pas troublé. Ils entreront paisiblement dans la salle du banquet, malgré l'avertissement du commissaire de police qui, placé à la porte, les préviendra, dès leur entrée, qu'ils violent un arrêté du préfet de police. « Ils recommanderont aux convives de ne pas insulter ni huer le commissaire de police (ce point intéressant autant la dignité de la réunion que celle de l'agent de l'autorité) ». Ils prendront place ; aussitôt qu'ils seront assis, le commissaire constatera la contravention et verbalisera *contre M. Boissel ou tout autre*, en déclarant à la réunion qu'elle ait à se séparer, sans quoi lui, commissaire, serait obligé d'employer la force pour l'y contraindre.

A cette injonction, M. Barrot répondra par une allocution brève dans laquelle il maintiendra le droit de réunion ; il protestera contre cet abus d'autorité de la part du gouvernement ; il constatera qu'il n'a voulu que faire juger judiciairement la question, et « il engagera la réunion à se séparer immédiatement avec calme, tout en déclarant ne céder qu'à la force. »

Il fera comprendre à l'Assemblée que toute rébellion ou insulte envers un officier public dénaturerait complètement la question et manquerait le but que l'opposition a voulu atteindre.

« Il est loyalement convenu qu'il ne fera pas de discours contre » le gouvernement, contre la majorité ; qu'enfin il ne donnera » pas à la réunion l'air d'un banquet accompli malgré le gouvernement.

» Aussitôt dit, les députés donneront l'exemple en se retirant » eux-mêmes, et ils déclareront en sortant, afin que le public du » dehors ne se méprenne pas et ne s'irrite pas qu'ils en sont » venus à leurs fins et qu'ils ont pris la seule voie pour arriver » à un jugement.

» Les membres prennent loyalement, de part et d'autre, l'engagement d'agir sur les journaux organes de leurs partis, » *Débats*, *Conservateur*, *Constitutionnel*, *Siècle*, *National*, de » façon qu'aucun article provocateur ou railleur ne puisse envenimer les esprits, dénaturer les faits ci-dessus détaillés, et en » faire une arme contre le gouvernement ou l'opposition. La polémique à ce sujet restera dans l'esprit qui a donné lieu à la » présente convention. L'attitude de l'opposition sera traitée » comme une démarche digne et modérée ; le gouvernement ne » sera pas accusé de faiblesse, de reculade, et la mesure dans » laquelle il aura usé de son autorité sera considérée comme le » désir sincère de tenir l'engagement moral pris dans la discussion, celui d'arriver à une solution judiciaire. »

Le commissaire ayant verbalisé contre M. Boissel ou tout autre, l'autorisation de la chambre sera réciproquement accordée sans difficulté, sans discours.

Les députés de l'opposition prennent l'engagement de ne patroner, présider, encourager par leurs discours ou leur présence, aucun banquet à Paris, ou ailleurs, défendu par la municipalité, jusqu'au jugement de la cour de cassation, et de ne pas attaquer le gouvernement sur les moyens qu'il croirait devoir prendre pour empêcher qu'il s'en organise d'autres.

Enfin, sans pouvoir préciser tous les détails, l'esprit de cette note, « compris avec la bonne foi et l'intelligence qui appartiennent à des hommes aussi haut placés et aussi respectables que » les cinq membres qui se sont réunis », présidera avant et après le banquet à toute leur participation et leur immixtion dans les actes qui en seront la préparation et la conséquence.

Suivent les signatures des cinq membres :

MM. VITET, — DE MORNY, — BERGER, — LÉON DE MALLEVILLE, — DUVERGIER DE HAURANNE.

Paris, ce 19 février 1848.

Nécrologie.

Nous recevons de Moulins la lettre suivante, dont tous les sentiments trouveront un écho sympathique dans le cœur des phalanstériens :

Messieurs et amis,

Les rangs phalanstériens ont été frappés bien cruellement depuis quelques années. La mort nous a enlevé coup sur coup bien des nobles natures, bien des athlètes vigoureux, bien des cœurs généreux et dévoués, presque tous dans la force de l'âge et du talent, toujours les premiers sur la brèche, toujours les plus ardents à la défense des idées du maître. Eh bien, la perte de ces vaillants initiateurs arrêtés au milieu de leur course ne nous paraît pas plus douloureuse, plus déchirante que la perte de ces âmes d'élite qui, vouées dès leur naissance aux théories nouvelles, préparées par une éducation toute spéciale, et ayant, pour ainsi dire, sucé les doctrines avec le lait, étaient appelées à en devenir les propagateurs les plus puissants, tandis que par leur caractère, leurs qualités et les agréments de leur esprit et de leur figure, elles étaient destinées à devenir un foyer d'attraction, à faire aimer ce qu'elles aimaient et à exercer une influence aussi heureuse que salutaire et profonde sur tout ce qui devait les entourer.

Vous me pardonnerez ces réflexions, messieurs et amis, quand vous saurez que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure Mlle Marie Plainchant de Lévange, pauvre jeune fille arrachée à l'âge de quatorze ans à l'amour de ses parents, dont elle était la seule joie, et aux [illegible] justement fondées que faisaient naître dans nos cœurs [illegible] heureuses dispositions qui la distinguaient et la faisaient aimer de tous ceux qui la connaissaient.

Vouée dès sa naissance aux idées de Fourier, inscrite de ce jour au nombre des renteurs de la Phalange, l'école n'a pas eu de soutien plus constant, plus dévoué. Ses habitudes, son caractère, les tendances de son esprit, tout était merveilleusement organisé pour l'éclosion et le développement des idées dont ses parents avaient pour ainsi dire inoculé le germe dans sa jeune imagination, et tous ces soins, toutes ces peines, toutes ces espérances sont venues se briser contre une mort aussi prompte que prématurée.

Elle est passée *d'une vie à l'autre* avec une résignation et une douceur évangéliques. Sa seule préoccupation était l'isolement dans lequel elle allait laisser son pauvre père, sa malheureuse mère. Elle s'est éteinte doucement, sans effort, comme si déjà elle ne tenait plus à la terre. — Oh ! que je suis bien, disait-elle un instant avant de rendre son âme à Dieu ! Oh ! que je suis bien ! il me semble que je suis dans un nid d'oiseau.

Vous peindre maintenant les douleurs, les souffrances et le courage des infortunés parents serait une chose impossible dont nul récit ne saurait vous donner une idée ; qu'il me suffise de vous dire que c'est la mère elle-même qui a voulu présider à la dernière toilette de son enfant, que pas une main étrangère n'a touché ce corps saint et immaculé ; qu'elle a été déposée dans le cercueil par des amis de la famille, au milieu d'une couche de mousse et de violettes, et qu'elle a été portée dans la sépulture de famille aussi par des amis et des serviteurs dévoués, au milieu du concours immense de toute la population des environs qui venait rendre les derniers devoirs à la pauvre enfant que tous avaient tant aimée.

Marius CLAIREFOND.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE
ET LES LOIS SOCIALES.

M. Guizot, au début de ses remarquables travaux sur l'histoire de la civilisation européenne, a reconnu que notre siècle avait pour mission d'appliquer à l'appréciation des faits moraux et sociaux la méthode scientifique si utilement employée dans l'étude des faits naturels.

L'homme d'Etat a oublié ces prémisses de l'historien ; car il n'a, certes, déployé rien de scientifique, moralement ni socialement, dans la politique par laquelle — avec le seul concours et dans l'intérêt exclusif de la classe financière, — il s'est efforcé de gouverner les destinées de la France.

A la doctrine étroite du constitutionnalisme bourgeois, aucune théorie régulière de gouvernement ne s'est encore substituée. L'empirisme politique, dont M. Thiers est l'incarnation la plus brillante, règne en souverain. Les républicains de Février ont eu le sentiment de la puissance morale des principes qu'ils proclamaient, mais comme ils avaient négligé l'étude patiente des faits sociaux, ils se sont montrés incapables de pratiquer leurs principes et de dominer la crise révolutionnaire. Parmi les socialistes eux-mêmes, parmi les nombreux novateurs dont les efforts aspirent à la transformation complète de la société moderne, il en est bien peu qui soient éclairés par un véritable esprit scientifique et qui remplissent, dans leurs travaux, ces trois conditions fondamentales de toute science :

1° Bien poser et définir l'objet d'un problème ou d'une science ;

2° Observer intégralement les faits dans leur ordre de relations naturelles, c'est-à-dire d'après leurs analogies et leurs différences ;

3° Dégager les principes générateurs ou les LOIS NATURELLES qui coordonnent et expliquent la généralité de ces faits.

C'est à l'aide de cette simple méthode que l'astronomie, au moins comme mécanique céleste, est devenue une science constituée ; car elle explique tous les phénomènes de mouvement avec le seul principe de l'attraction directement proportionnelle aux masses et inversement proportionnelle aux carrés des distances. La découverte de cette *loi naturelle* lui a suffi pour prédire l'état du ciel, pour annoncer les éclipses, le retour des comètes dont les éléments sont observés, pour calculer leurs distances au soleil, à un moment donné, etc.

La même manière de procéder a conduit nos naturalistes modernes à constater l'unité de plan dans la vie organique, à reconnaître que tout animal provient d'un œuf, que les organismes transitoires des animaux supérieurs, dans la vie fœtale, correspondent aux organismes fixes des animaux inférieurs des divers degrés de la série zoologique ; que la loi centripète, c'est-à-dire la formation de l'embryon de l'homme et des animaux de la circonférence au centre, est la règle générale et commune de tous les développements organiques ; que la loi de juxtaposition de nouvelles molécules organiques sur les anciennes se vérifie dans la formation primitive des tissus et des organes comme dans les phénomènes de la nutrition ; qu'enfin les mêmes principes d'association des éléments des organismes, de la dualité ou symétrie de ces organismes, de leur conjugaison, de leur excès primitif à leur apparition dans la vie fœtale et de leur équilibration ou balancement alternatif, sont également des vérités générales ou des lois qui régissent successivement tous les faits de l'organogénie.

« Les faits, a dit Bacon, ne sont que la vérification des principes, et l'art d'inventer dans les sciences se réduit à celui de les extraire de l'expérience et de l'observation. C'est, en un mot, l'art d'observer en grand. Une fois reconnus, donnez à ces principes le temps de se développer, et vous verrez une nuée de faits qui se rangeront d'eux-mêmes en ordre de systèmes et formeront cette philosophie expérimentale qui doit assurer l'empire de la philosophie rationnelle. »

Bacon a prophétisé par ces mots l'histoire de bien des sciences. S'il était malaisé d'appliquer la méthode scientifique et d'accorder les faits et les principes dans une branche d'études, c'est certainement dans l'étude des espèces mortes dont les rares débris sont réduits à l'état fossile. Cependant l'esprit scientifique, sous ce rapport, a fait miracle :

« ..... Qu'est ce que la paléontologie, dit un de nos illustres naturalistes, M. Serres, (1) sinon une armée de faits perdus et enfouis dans les couches diverses dont se compose le globe ? Qui ne sait que les ossements fossiles étaient connus avant Georges Cuvier ? Qui ne sait qu'ils étaient précieusement conservés dans les cabinets et décrits avec soin dans la plupart des recueils académiques ? Mais pas une seule idée générale n'était encore sortie de ces descriptions minutieuses. Cuvier paraît, et leur applique le principe de la corrélation des parties, déjà éprouvé par l'anatomie comparée, déjà éprouvé par les belles applications qu'en avaient faites Galien et Vicq d'Azir ; et aussitôt ces ossements sortent, pour ainsi dire, de la profondeur de leur sépulture, rallient à la voix de ce principe leurs fragments dispersés et se coordonnent en squelettes non moins complets que ceux que nous préparons dans nos laboratoires. Et cette résurrection inattendue ne se borne pas aux squelettes, les animaux perdus nous apparaissent en entier, avec les caractères de leur ordre et de leur famille : c'est une sorte d'image de la création ; c'est l'exemple de la puissance d'une idée ou d'un principe général même dans les sciences qui dépendent de l'observation. »

Eh bien ! les faits moraux et les faits sociaux sont encore, pour l'intelligence publique, dans cet état de dispersion, de confusion, d'anarchie où étaient autrefois les faits astronomiques et les faits organiques. Ils ne manquent certainement pas d'observateurs, de descripteurs, de classificateurs ; l'académie des prétendues sciences morales et politiques en fait foi ; depuis des siècles, mille sectes, partis ou gouvernants s'évertuent à les faire entrer et à les contenir *de force* dans le cercle étroit de leurs hypothèses ou de leurs doctrines ; mais ces faits moraux et sociaux attendent encore l'idée générale, le principe générateur, la *loi naturelle et scientifique* sous la lumière de laquelle ils doivent, selon l'expression de Bacon, se *ranger d'eux-mêmes* en ordre de sciences.

Objectera-t-on que la méthode scientifique, simple et facile dans l'étude des faits extérieurs, matériels, indépendans des passions de l'homme, devient d'une application difficile, impossible même, dans le domaine de ces passions ! Parce que l'homme, en morale et en politique, est à la fois agent et patient, observateur et matière, sujet et objet ; parce que les faits qu'il examine sont ses propres passions, ses intérêts, les ressorts de son être ; parce que les principes ou les lois naturelles dont il poursuit la vérification sont identiques à sa conscience, à sa raison, à sa vie elle-même, prétendra-t-on qu'il ne peut asseoir sur ces faits et sur ces principes la même certitude scientifique ! Supposera-t-on enfin l'homme condamné à admirer éternellement l'harmonie des lois universelles qui régissent au-dessus de lui les mondes, au-dessous de lui les êtres les plus inférieurs, et à déplorer en même temps l'absence de toutes lois naturelles, harmoniques, providentielles dans ses destinées morales et sociales !...

Ce genre d'opinion se réfute par son simple énoncé.

C'est précisément parce que l'homme a conscience d'être actif et spontané dans la recherche des lois de son organisation, conscience d'être créé pour une destinée et d'être créé

(1) Article [illegible] de l'*Encyclopédie nouvelle*.

teur en même temps des moyens propres à la réalisation de cette destinée, qu'il doit arriver à une certitude plus grande dans les sciences qui le touchent que dans celles qui concernent les phénomènes extérieurs.

Pour découvrir la loi de gravitation qui régit les astres, l'homme n'avait pour tous moyens de certitude que l'observation et l'induction.

Pour reconnaître que le progrès est le principe générateur des évolutions sociales, que l'idée démocratique est vérifiée par les tendances ou les attractions générales des peuples, que l'association libre et volontaire est la *loi sociale* par excellence, l'homme n'a pas seulement pour critérium l'observation des faits de l'histoire et la lumière du raisonnement; il a en outre dans son propre cœur, pour troisième flambeau de certitude, une révélation de sentiment qui lui persuade que la fraternité et la solidarité humaine sont bien, en effet, des vérités morales; que la liberté de tous est bien une chose juste; que le droit au travail, à la subsistance et même au bien-être; au luxe, au bonheur, est une loi naturelle, préconçue, une loi d'attraction morale qu'il a mission d'incarner progressivement dans la généralité des faits sociaux.

En morale et en politique, l'esprit humain possède ainsi le complément de certitude scientifique qui lui manque dans l'étude de la mécanique céleste ou dans l'autopsie d'un cadavre; il a l'instinct, la conscience, la passion, le mouvement spontané qui sont des moyens d'expérience intime ajoutés à des moyens d'expérience extérieure, et qui révèlent la vérité à l'homme par la destination de ce qui le blesse et de ce qui lui plaît; il a le sentiment de la vie, le désir, la tendance, l'attraction morale, la foi, qui constituent en même temps des faits et des principes, des bases d'observation et des boussoles révélatrices des lois de Dieu.

Tout homme d'un peu de cœur, d'intelligence, sent ou comprend, au moins confusément, que le véritable problème moral et social consiste, comme l'a posé nettement Charles Fourier, à mettre l'être humain en harmonie avec lui-même, avec ses semblables, avec la nature extérieure, avec Dieu.

Or, il suffit de poser ainsi le problème pour découvrir au moins la voie de la solution.

Cette voie ne peut être que dans la reconnaissance de l'identité ou de l'analogie parfaite des lois sociales avec les lois physiologiques et les lois cosmogoniques.

Si l'homme social a réellement le désir incessant, le besoin irrésistible de se mettre en harmonie avec ses propres passions, avec ses semblables, avec la nature extérieure, avec Dieu, — il a, par cela même, le désir et le besoin d'identifier ses lois sociales avec les lois de sa propre organisation et avec les lois de la vie universelle.

Dès lors, la seule condition que l'esprit humain ait à remplir pour appliquer la méthode scientifique aux faits moraux et sociaux consiste dans la nécessité de procéder par analogie de l'homme à la société, de la nature à l'homme, de l'ordre universel à l'ordre humain et d'élever ainsi tous les problèmes du simple au composé.

Dès lors, toute découverte d'une loi naturelle en cosmogonie ou en physiologie est également une découverte en science sociale; en d'autres termes, toute loi sociale est en même temps une loi physiologique, une loi cosmogonique et un attribut de Dieu.

Ainsi, d'une part, s'il est scientifiquement vrai, en physiologie ou en organogénie, que l'embryon de l'homme passe par des formes organiques diverses qui sont les états réguliers des espèces inférieures à lui; qu'il n'arrive à l'harmonie organique que par l'excès et l'incohérence, même des développements partiels, que lorsque tous ses organes ont été successivement et proportionnément formés;

D'autre part, s'il est également fondé sur l'observation, en astronomie, en géologie, que non seulement chaque soleil, chaque planète, mais encore chaque tourbillon, chaque société d'astres, avant d'atteindre son développement normal, ou avant de former un système régulier, passe par différentes phases de la vie embryogénique et, dans le rapprochement de ses molécules éparses ou de ses éléments de matière incandescente et gazeuse, reproduit les mêmes lois transitoires d'agrégation successive, d'association partielle, de concentration et de refroidissement graduel; si la pondération et la gravitation harmoniquec des astres, dans chaque système cosmogonique, ne se manifestent que lorsque ces astres ont atteint leurs densités voulues et leurs formes relatives;

Il doit être également vrai, en science sociale, que l'humanité éparse, après avoir résumé transitoirement, dans ses premières ébauches sociales, toutes les combinaisons partielles des créations inférieures, après avoir été successivement dans ses sociétés embryonnaires, polype, infusoire, reptile, quadrumane, bête fauve, etc.; après avoir scindé et exagéré successivement tous ses organismes sociaux et créé sur le globe ses communications générales de vaisseaux, de nerfs et de muscles, doit briser ses enveloppes fœtales, devenir l'humanité une, libre, normale, constituée, et concilier dans une simple loi de libre attraction ou de libre association toutes les affinités de ses individus, de ses familles, de ses races, de ses peuples.

Nous verrons que la plus rapide observation des faits saillants de l'histoire confirme cette analogie constante des idées cosmologiques, physiologiques et sociales, et prouve déjà l'unité universelle par l'unité de l'esprit humain.

Ferdinand Guillon.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bense. — M. P. — Reçu les 106. — Affect. rem.
Moulin. — M. C. — Reçu les 30. — Appliq. suiv. v. indication. — Nous insérons la note. — Remis la brochure à l'adresse indiquée. — Rem.
Noviaut. — M. L. — Reçu les 20. — Appliq. 12 à votre ab. à la PRESSE et 8 p. cotis. except. — Rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 5 avril. Au comptant le 5 p. 0/0 à 93 10, le 3 p. a 56 50; la Banque de France à 2,105 00; obligations de la ville Paris, 1420 — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 170 00; rive gauche, 170 00; Paris à Orléans, 832 50; Paris à Rouen, 640 00; Rouen au Havre, 295 00; Avignon à Marseille, 207 50; Amiens à Boulogne, 250 00; Orléans à Bordeaux, 401 25; du Nord, 477 50; Strasbourg, 370 00; Nantes, 275 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2.675; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; — Rente de Naples, 98 75; Emprunt Romain, 75 7/8; 5 p. 0/0 Belge 1840, 402 3/8; Espagne, dette active, 26 0/0; Lots d'Autriche, 337 50; Piémont dern. emp. 81 60; Obl. anc. 975 00; nouv. 915 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 37. — 13 Avril 1851.

12 FRANCS PAR AN. — *Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.* — UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr. — BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. — Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Ce qui viendra après la question politique.

Qu'un citoyen français s'avise de crier ou d'écrire : Vive la République sociale! — aussitôt ministres, représentants du peuple, procureurs de la République et juges s'élèvent contre lui, et il a beau dire que par là il n'a nullement entendu attaquer la Constitution et la République, qu'il a voulu simplement exprimer un vœu d'amélioration réelle et pratique en faveur du peuple, tout le monde lui réplique qu'il a attaqué la Constitution, qui a promis la république démocratique et non pas la république sociale, qu'il est donc coupable au premier chef envers la Constitution, et on le lui prouve bien en le mettant en prison.

Mais qu'en même temps un autre citoyen français, soit au banc des ministres ou des représentants soit ailleurs, déclare être royaliste, qu'il travaille de tous ses efforts à empêcher la République de se consolider, qu'il la tienne en agitation perpétuelle pour favoriser le retour de ses rois légitimes ou de choix, ou qu'il ait le bonheur d'être l'un des instruments de cette merveilleuse opération monarchique appelée *la fusion*, — toutes les autorités n'ont garde de le tourmenter, et elles répètent avec lui : Ne sommes-nous pas en République? Or, qu'est-ce qui caractérise le régime républicain? c'est la liberté des opinions, donc on a le droit d'être royaliste et de travailler au renversement de la République, sans quoi la République serait contradictoire avec son principe; — et en vertu de ce raisonnement, ce digne royaliste n'aura pas à redouter la prison, si même il n'a la satisfaction d'y faire fourrer de temps en temps celui ou ceux qui, — *au mépris de la Constitution*, dira-t-il, — crient : Vive la République plus ou moins sociale.

Un tel contraste est cependant singulier!

Si on ajoute à cela que nombre de républicains ont été condamnés pour délits politiques depuis 1848, et que pas un royaliste ne l'a été; que tous les républicains ont été chassés des fonctions publiques et que les royalistes les occupent toutes, la singularité devient plus frappante.

Si on ajoute encore que dans ces deux dernières années de république aucune liberté n'est restée intacte, que nous voyons,

La liberté de réunion supprimée;

La liberté de la presse entravée de mille manières;

La censure rétablie par la loi du colportage;

La liberté d'enseignement ruinée et devenant le monopole du clergé;

La liberté de conscience menacée et déjà attaquée;

Le suffrage universel mutilé;

Alors la singularité de la situation parait prodigieuse, et on croit faire un rêve, un assez mauvais rêve.

Nous sommes cependant en pleine réalité. Nous assistons à la lutte suprême que se livrent sur le sol européen la liberté et l'autorité, l'affranchissement et la tyrannie. Croyez-vous que cette société, vieille de plus de dix siècles, puisse en un seul jour, ou en cinquante ans, ce qui dans le temps n'est guère qu'un jour, se dépouiller de toutes ses antiques servitudes? La nuit du 4 août a porté la hache dans le tronc féodal, mais l'arbre n'a pas été tout-à-fait abattu, et ses rejetons sont encore vivaces; et la puissante corporation cléricale, née en même temps que la conquête, n'a-t-elle pas aussi des intérêts profondément enracinés dans le sol?

L'avènement de la *vile multitude* n'est donc pas facile; affranchir cette innombrable armée d'obscurs travailleurs est une œuvre à laquelle il faudra se reprendre plus d'une fois et qui rencontrera encore *quelques* obstacles. La lutte actuelle n'est pas autre chose que l'expression de l'incompatibilité du passé avec l'avenir populaire, disons mieux, avec l'avenir humain, où tous sont appelés, tous sont élus; tandis que dans le passé, il n'y avait d'élus que le petit nombre.

La révolution de 1848 est encore une énigme pour beaucoup de gens. — On n'était pas trop mal sous Louis-Philippe, pourquoi diable a-t-on fait une révolution?

— Oui, c'est vrai, pourquoi? Demandez donc aussi pourquoi, le soir même du 24 février, ce changement de gouvernement, de forme politique a pris immédiatement une teinte socialiste? pourquoi le peuple, dans son sentiment intime, n'entendait pas seulement renverser un trône, faire une République, mais était poussé par l'instinct profond d'une rénovation extraordinaire? Croyez-vous que les choses se fussent passées de même s'il ne se fut agi que d'un simple déplacement politique? Non, c'est le socialisme, à l'état vague, latent, à l'état d'aspiration, qui a renversé le trône, parce que le trône avait fait alliance avec la féodalité industrielle qui se fondait.

La civilisation, en vieillissant (et personne ne pouvait nier les symptômes de vieillesse), tendait à enserrer les travailleurs dans les mille liens du travail organisé et dominé par les compagnies financières, par les barons industriels. Le grand coup du 24 février a rompu complètement cet arrangement des choses, et d'un seul élan a transporté par un mouvement subit toute la nation française, en face d'une forme nouvelle de société qu'il aurait fallu, sans le 24 février, de nombreuses années pour aborder. Cette forme, sans résoudre au complet toutes les questions sociales, les préparera, les facilitera. Mais plus loin de la vieille société nous a emportés l'élan de Février, plus profonde devait être la stupéfaction, l'épouvante des amants d'un passé décrépit, plus amers devaient être leurs regrets, plus vives leurs colères et leurs résistances.

Tous les peuples s'étaient levés avec la France; mais toute la vieille Europe aussi : la force, la ruse, le mensonge ont combattu pour les défenseurs du passé. A l'extérieur, les peuples ont été écrasés; à l'intérieur, la réaction a triomphé partout, et le principe d'Autorité se redresse une dernière fois avec plus d'apreté que jamais contre le principe de Liberté.

Il n'était permis à personne de rester indifférent dans cette dernière lutte. Il fallait courir sans délai au secours de la liberté, et voilà pourquoi dès l'origine, sentant qu'il ne s'agirait pas uniquement de savoir si la République subsisterait ou non, mais que l'existence même de la liberté serait mise en jeu, nous ne dûmes pas hésiter à nous jeter dans la mêlée politique. Supposez une moins grande résistance de la part des socialistes, supposez-les renfermés dans l'étude abstraite des théories, qu'auraient-ils retrouvé en descendant voir ce qui se passait sur la place publique? La liberté morte, et son cadavre gardé par le Cosaque.

Elle n'est pas morte; si elle ne peut se montrer en public, elle visite nos cœurs et nos pensées; et quelque abattus que nous paraissions avec elle, il ne nous faudrait que dix jours de prédication libre pour faire comprendre à la France entière le nouveau rôle, la nouvelle situation où la Révolution de Février l'a placée et pour dissiper tous les spectres de la Réaction.

Cette œuvre nouvelle de la France, à pratiquer actuellement, est bien simple; chacun en a le sentiment : c'est l'organisation du crédit, opération toute contraire de l'organisation des compagnies industrielles et financières, puisqu'elle achemine directement à l'Association, tandis que les compagnies financières en sont l'antipode, et que c'est pour cela que la révolution de Février a coupé court à leur établissement.

Malgré les préoccupations politiques, cette idée de l'organisation du crédit se propage et s'asseoit, parce que c'est son temps, et une fois bien comprise et duement acceptée, elle fera taire les préoccupations politiques, en grande partie du moins. Le jour où le suffrage universel, définitivement installé, fonctionnera librement et régulièrement, il y aura à s'occuper avant tout de l'organisation du crédit. Le besoin de cette organisation est même tellement pressant qu'il ne tardera peut-être pas à s'imposer aux hommes politiques et à leur mander de faire trève à leurs disputes et à leurs vaines agitations pour laisser la place aux vrais intérêts du pays, à la question vitale du moment, l'organisation du crédit.

Ces derniers mois ont enfin démontré que ce qui s'appelle le grand parti de l'ordre n'était véritablement que le parti du désordre. Ils ne rêvent que coups d'état, changements politiques, renversement de la Constitution, interventions étrangères. Leurs menées troublent le travail, font fermer les ateliers et jettent dans la mendicité une foule de travailleurs. Voilà un beau chemin pour revenir à la monarchie, un chemin semé de misères, de douleurs, de discordes, de guerres intestines! Tant que ces agitations monarchiques troubleront le pays, tout avancera difficilement. Plutôt, au contraire, la forme

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 13 AVRIL 1851.

REVUE DRAMATIQUE.

De l'excommunication des acteurs, à propos de la retraite de Ligier et de la dévotion de Mlle Rose Chéri. Tolérance évangélique de la cour de Rome pour la comédie décolletée — *La Calendria*, comédie gaillarde du cardinal Bibbiena. — THÉATRE DE L'AMBIGU : le *Comte de Morcerf*, drame en cinq actes et dix tableaux, de MM. Alexandre Dumas et A. Maquet. — PORTE-SAINT-MARTIN : le *Vol à la Duchesse*, drame en cinq actes et huit tableaux, de MM. Eugène Granger et Xavier de Montépin. — VARIÉTÉS : le *Second mari de ma femme*, vaudeville en deux actes, de MM. Melesville et Xavier. Le *docteur Chiendent*, de M. Varin. — MONTANSIER : *Martial le Casse-Cœur*, vaudeville en deux actes, de M. Melesville.

On a beaucoup parlé ces jours-ci de la levée de l'anathème lancé jadis contre les comédiens; M. l'archevêque de Paris aurait tout récemment, dit-on, permis aux artistes dramatiques les pratiques du culte. Une charmante actrice du Gymnase, Mme Rose Chéri, se serait même empressée de profiter de la permission.

Pour nous, nous sommes de l'avis exprimé en 1848 par le pieux prédécesseur de M. Sibour à MM. Emile Taigny et Pierron qui étaient venus le consulter sur ce point de conscience ecclésiastique. M. Affre répondit à ces messieurs que « *depuis bien longtemps* ces anathèmes n'existaient plus et avaient disparu devant la charité apostolique et l'esprit de fraternité du clergé français. »

Depuis longtemps ces foudres cléricales avaient donc perdu leur incandescence. Ce haro prononcé contre l'art de la scène, partie pivotale de la littérature des peuples, n'était pris au sérieux par personne, et M. Affre a donné aux deux scrupuleux personnages qui s'adressaient à lui une leçon d'intelligence et de largeur d'esprit.

Cependant, si ces messieurs tiennent absolument à être réhabilités en grande cérémonie; s'ils attachent beaucoup d'importance à se laver d'une sentence de réprobation dont ceux qui l'ont rendue rougissent depuis longtemps, ce sera l'occasion d'une solennité fort agréable à M. de Montalembert; cet homme d'église pourra y figurer en *grand pénitentier*, tenant en main la verge symbolique sous laquelle ils s'humilieront vêtus de blanc et tenant des cierges jaunes, agenouillés sur les dalles du portique de Notre-Dame de Paris.

Allons, messieurs les comédiens! ayez donc un peu davantage le sentiment de votre valeur et de votre dignité. Vous sans lesquels les chefs-d'œuvre de l'esprit humain seraient une lettre pâle et décolorée, pourquoi vous préoccuper de pareilles misères? Ces anathèmes, d'ailleurs, étaient un éloge, rappelez-vous-le bien, à l'époque où ceux qui vous les ont jetés s'acharnaient sans trève sur tous les génies initiateurs, sur toutes les fortes voix qui expliquaient au monde les mystères de la nature et les secrets vivants de Dieu.

Bon! voilà que je fais moi-même ce que je vous reproche : je vais prendre la chose au sérieux. Ce serait bien pour la première fois de ma vie, quoique j'aie pensé souvent à cette pasquinade. Chez les Jésuites, où j'ai été élevé, on ne se gênait pas pour ne voir dans cette excommunication qu'une mauvaise plaisanterie. Je le suppose du moins, puisqu'on nous apprenait soigneusement en *seconde* et en *rhétorique* la manière de faire des tragédies et des comédies en trois ou cinq actes, et l'art de les jouer avec plus ou moins de succès devant le public qui assistait à la distribution des prix.

Si je ne suis pas sorti bon comédien des divers séminaires où j'ai essayé d'apprendre le latin, ce n'est pas la faute des abbés, qui ont cherché à m'enseigner la déclamation dramatique. C'est une justice que je me plais à rendre ici aux excellents ecclésiastiques auxquels mon éducation a été confiée.

J'ai, vous le voyez, de fort bonnes raisons pour croire que ces anathèmes n'avaient rien de sérieux, comme véto au salut des artistes. C'était pour moi un fait avéré qu'il n'y avait rien de sacré dans cette affaire; j'ai donc cherché à les expliquer d'une manière plus raisonnable. Or, voici ce que j'ai trouvé.

Loin d'excommunier les acteurs, les prêtres, diacres et chanoines des douzième, treizième et quatorzième siècles leurs prêtaient les églises et les ornements sacrés. Cependant, à cette époque, les représentations dramatiques ressemblaient assez aux saturnales. La tragédie était retournée à son étymologie; seulement au lieu du chant du bouc, *tragos odé*, c'était souvent le *Chant de l'âne*. La satire s'y exerçait jusqu'à la licence. Les comédies pieuses, mélangées de *soties* et de *farces*, qu'on jouait à la fête des fous, à la fête des ânes, à celle des innocents et des calandes, où des diacres figuraient comme acteurs ne prouvent nullement l'horreur du clergé pour ces sortes de récréations.

Non contents de prêter les lieux et les ornements sacrés et jusqu'à leur personnel, les chanoines changeaient l'heure de leurs saintes cérémonies pour avancer les représentations profanes. Le naïf Froissard nous apprend que le chapitre de Notre-Dame ordonna qu'on dirait les vêpres à trois heures, immédiatement après les nones, afin de faciliter l'art dramatique du temps.

Dans ce temps-là, l'Eglise était donc parfaitement d'accord avec le peuple sur le choix de ses plaisirs.

Si nous passons les monts, si nous nous transportons à la ville sainte, nous y verrons tout autant de tolérance et d'encouragement pour des œuvres plus artistement scénifiées, plus véritablement dramatiques, mais infiniment plus licencieuses que les essais hétérogènes de leurs confrères de France.

Les papes étaient à la fin du quinzième siècle et pendant le cours du seizième, chacun le sait, de bons payens très luxueux et très sensuels. C'étaient des princes pleins de goût, passionnés pour le luxe et les beaux arts. A ce titre, ils avaient pris sous leur protection la renaissance vigoureuse de la comédie sur le vieux sol latin.

Je ne vous parlerai pas ici de la *Mandragore*; cette œuvre célèbre de Machiavel, où le frère Timothée joue un rôle si franchement érotique, est trop connue pour avoir fait les délices de la cour de Léon X. Je ne vous parlerai pas non plus de la *Clizia* du même auteur, ni de sa *Comédie sans nom* qui ne raillaient guère moins la chasteté. Nous laisserons encore de côté les cinq comédies de l'Arioste et celles de l'Arétin; mais pour vous faire juger plus directement du goût de la cour de Rome, je vous dirai deux mots de la *Calandria*, œuvre bien authentique du cardinal Bibbiena, regardée par les Italiens comme le premier ouvrage vraiment digne du nom de comédie.

Calandro, le héros de la pièce, est un vieillard, époux d'une jeune et jolie femme nommée Fulvia. Comme dans les contes de

républicaine sera acceptée, plutôt toutes nos libertés seront débarrassées de leurs entraves, plutôt aussi l'ordre renaîtra. De la commotion de février, la fièvre, fièvre inévitable, est passée, comme en 1832 était passée celle de la révolution de Juillet, et il ne nous en restera qu'une impulsion salutaire, une position nouvelle, une expérience acquise pour tous, pour les travailleurs comme pour les autres.

C'est ce que doivent considérer les gens timides, hésitants. La paix est-elle dans la reconnaissance sincère et sans arrière-pensée des droits populaires, de la forme républicaine, ou bien est-elle dans la négation de ces droits, de cette forme, dans le retour à la monarchie? N'est-il pas vrai qu'une partie des craintes qu'inspire 1852 vient de ce que le suffrage universel a été mutilé? Eh bien, si les conséquences de cette attaque au droit républicain vous inspirent de telles appréhensions, en serez-vous plus tranquille, et dormirez-vous en toute sécurité si vous vous laissez diriger par des hommes d'Etat qui veulent attaquer la République elle-même et lui substituer la monarchie?

Qui veut la fin veut les moyens. Or la fin, la fin prochaine, c'est la réforme, l'organisation du crédit dont tous vous avez besoin. Qu'a produit sur ce point la Réaction? La négation absolue de vos besoins. C'est tout simple. L'organisation du crédit est une des formes de l'émancipation. Comment voulez-vous qu'ils vous l'accordent, qu'ils vous la facilitent, qu'ils vous la laissent accomplir, ceux-là qui n'ont en vue que le privilége et qui aspirent au rétablissement de tous les priviléges, qu'ils appellent Autorité. Autorité et privilége sont synonymes. Rentrez en monarchie si vous voulez les compagnies financières, la féodalité industrielle, les priviléges et l'Autorité. Si vous préférez l'organisation du crédit pour tous, des garanties pour tous, la liberté pour tous, faites que nous arrivions enfin à la République; car d'y être actuellement, nous ne pouvons nous en flatter; nous ne sommes que dans le port: la douane des privilégiés nous empêche de descendre à terre, en nous opposant une foule de formalités et nous chicanant sur nos passeports. Espèrent-ils nous rebuter? Peut-être. Mais ils se trompent; nous sommes patients, et la terre n'est pas loin; nous y serons bientôt d'une seule enjambée.

Emile Bourdon.

La détresse générale.

M. Blanqui a lu à l'académie des sciences morales et politiques le travail résultant de son enquête sur l'état des populations rurales de France en 1850. Voici un passage qui résume le triste et sombre inventaire que M. Blanqui paraît avoir dressé avec la même conscience qui lui a valu déjà de si rudes attaques de la part des optimistes :

« Quelque diversité qui existe dans le sol occupé par les populations, dans leurs mœurs, dans leurs aptitudes, le fait dominant et caractéristique de leur situation, c'est la détresse, c'est tout au moins l'insuffisance générale des moyens de satisfaire aux premières nécessités de la vie. On est surpris du peu de consommation faite par ces myriades d'êtres humains. Ces millions d'hommes forment pourtant la majorité des contribuables, et la plus légère élévation dans le niveau de leur fortune, non-seulement leur profiterait à eux-mêmes, mais élèverait à une hauteur immense le niveau de toutes les fortunes et la prospérité de l'État. On ne saurait croire, à moins de l'avoir vu comme nous-même, de quels chétifs éléments se composent le vêtement, l'ameublement et la nourriture des habitants de nos campagnes. Il y a des cantons entiers où certains vêtements se transmettent encore de père en fils, où les ustensiles du ménage se réduisent à quelques misérables cuillers de bois, et les meubles à une banquette ou à une table mal assise. On compte encore par centaines de mille les hommes qui n'ont jamais connu les draps de lit; d'autres qui n'ont jamais porté de souliers, et par millions ceux qui ne boivent que de l'eau, qui ne mangent jamais ou presque jamais de viande, ni même de pain blanc. »

Qu'ont jamais dit de plus les socialistes que l'on accuse d'exagérer le tableau de la misère publique, et auxquels on croit répondre en citant les 11 millions de cotes foncières? Voilà de quoi se compose « la majorité des contribuables, » d'hommes qui vivent dans « la détresse, ou tout au moins dans l'insuffisance générale des moyens de satisfaire aux premières nécessités de la vie. » Et c'est là cette « société qui s'épanouit comme une fleur aux yeux charmés de M. Thiers qui la contemple!... »

Allyre Bureau.

Prévoyance et assistance publiques.

V. — INDUSTRIE AGRICOLE.

Comme nous l'avons indiqué, pour répondre aux besoins la partie matérielle du travail doit être subordonnée à des calculs.

Il faut donc pour détruire la misère, tout en laissant bien entendu *à chacun la liberté du choix du travail*, supputer scientifiquement les différents genres de productions à créer.

Aujourd'hui, la terre est mise en valeur, soit par le propriétaire, soit par un régisseur, soit par un métayer, soit par un fermier, soit — les exemples sont rares — par une société. Le journalier est libre. — La presque totalité des propriétaires, des métayers, des fermiers, des journaliers, vit dans la gêne ou dans la misère.

Tel est dans l'ordre matériel de la production agricole, le résultat du travail actuel.

Il faut, à moins de courber encore et toujours la tête sous le joug de la misère, y introduire des réformes. En voici une entre mille.

Le Travail solidaire.

La liberté du travail n'est plus une expérience éphémère. Près de trois quarts de siècle l'ont établie dans les mœurs et fait pénétrer jusque dans les productions de la plus mince importance.

Ce principe, que la France doit aux économistes (1), a été théoriquement et pratiquement éprouvé.

Inattaquable en théorie, car il respecte la liberté de tout homme au choix d'un état, il l'est moins en pratique puisqu'il n'a pas porté la production à la hauteur des besoins de la consommation.

Tel est le fait; chercher à le pallier serait chose futile. Aussi le reconnaissons-nous pleinement.

Or, quelle a été la conséquence immédiate de la liberté du travail sous le rapport matériel, ou de la production?..

L'abandon complet de toute solidarité, de toute association de la part des travailleurs : l'ancien colonage lui-même dans lequel, en y regardant de près, on trouve le secret de l'héroïque résistance vendéenne, l'ancien colonage a vu se perdre les liens paternels qui unissaient le colon au seigneur. Le travailleur a tout perdu jusqu'au vieux patronage.

La loi, conduite par le système de liberté quand même, a contribué à émietter, à désagréger, à disséminer les éléments de solidarité qui existaient dans le travail des associations monastiques et d'autres corporations : la loi a décrété d'abus l'association : elle l'a appelée COALITION.

En face de la misère que nous devons nous efforcer d'amoindrir rapidement, faut-il par esprit de routine continuer les mêmes errements?

Le travail exécuté par des forces isolées a produit des résultats trop désastreux pour qu'on ne doive pas prêter au moins quelque attention au mode contraire du travail, c'est-à-dire à celui qui procède par des forces *groupées*, des forces solidaires.

Ici deux questions se présentent :

La question du *travail-solidaire*,

La question du *salaire-solidaire*.

Arrêtons-nous-y un instant.

On entend par *travail-solidaire* les entreprises exécutées par un certain nombre d'hommes participant ensemble aux résultats de la solidarité.

On entend par *salaire-solidaire* les sommes perçues par la solidarité et devant être réparties suivant certaines proportions sur chaque travailleur intéressé.

Par exemple.

Lorsque, sous l'inspiration de saint Benezet, les *frères pontifes* s'étaient donné la mission RELIGIEUSE de construire partout des ponts, ces frères comprenaient et mettaient en œuvre le travail solidaire.

L'industrie agricole offre heureusement, sans sortir des idées reçues, des travaux pouvant être exécutés par des groupes, des escouades, des brigades de travailleurs, par des *frères agricoles*.

Le défoncement, l'ameublissement des terres, le creusement des fossés offrent un fonds de travail PERMANENT. Qui ignore qu'un terrain ameubli conserve en état d'humidité ou de sécheresse convenable? Aux époques pluvieuses, il laisse filtrer les eaux surabondantes dans les couches inférieures au-delà même des racines des plantes pivotantes. Aux époques de sécheresse, il ramène les eaux du sous-sol à la surface par l'admirable puissance de la capillarité.

Qui ignore qu'un bon système d'écoulement des eaux est la vie même de l'agriculture, la condition première de la santé publique?

Eh bien! pourquoi les communes, les arrondissements, les départements, — sur l'avis de leurs conseils respectifs, — ne s'empresseraient-ils pas, en suivant l'impulsion législative, d'organiser dans l'intérêt et avec le consentement des propriétaires et des travailleurs, des travaux agricoles profitables à tous et à chacun?

Prenons un exemple :

Tel fossé de cent mètres de longueur sur un mètre de largeur et de profondeur, qui coûte aujourd'hui au propriétaire trente-cinq centimes le mètre cube, dont le creusement rapporte à l'ouvrier isolé 1 fr. 75 cent. pour son travail journalier, reviendra à 35 fr. au propriétaire et sera exécuté en vingt jours par l'ouvrier.

Dans de meilleures conditions de travail, le même fossé pourra facilement être exécuté par un ouvrier solidaire en six ou sept jours, à raison de 20 cent. le mètre cube : le propriétaire n'aura dépensé que 20 fr. et l'ouvrier aura gagné 3 fr. par jour.

Un million de mètres courants de fossés au lieu de coûter 350,000 fr., ne coûtera plus que 200,000 fr. : — économie 150,000 fr.

Dix millions de mètres courants de fossés ne coûteraient plus que 2,000,000 de fr. au lieu de 3 millions et demi : — économie 1,500,000 fr.

Or, un bon écoulement des eaux exige sur notre vaste territoire des MILLIARDS de mètres de fossés et de rigoles : des millions par centaines pourront donc être économisés dans cette seule branche du travail national.

Voilà pour le travail en lui-même et pour le propriétaire.

Quand à l'ouvrier solidaire voici les résultats économiques qu'il obtiendrait :

L'augmentation du salaire par l'augmentation du travail exécuté donne immédiatement à l'ouvrier l'assurance d'une position meilleure.

Cet espoir double ses forces; l'esprit de solidarité l'anime, le récompense et l'encourage; il accepte et met en pratique les conditions suivantes proposées par la solidarité.

Le salaire se trouve divisé en trois parties :

En minimum de subsistance (élément fixe);

En minimum de salaire (élément variable);

En épargne (élément variable).

Le minimum de subsistance, basé sur le prix courant des denrées de première nécessité, représente une moyenne pour chaque travailleur de seize à soixante ans pendant un laps de temps déterminé : six mois par exemple;

Le minimum de salaire est variable, car chaque travailleur peut avoir pour lui et pour sa famille des besoins particuliers à satisfaire en sus de la subsistance;

L'épargne est variable; elle représente en effet la différence entre le minimum de salaire consenti et la totalité du salaire auquel on a droit.

Exemple : trois terrassiers solidaires (A, B, C), occupés au creusement d'un fossé et faisant chacun quinze mètres cubes de déblai par jour, gagnent 3 fr. par jour. Ces 3 fr. représentent le maximum ou le prix réel de la journée de travail de chaque terrassier (1).

(1) Le *Catéchisme des Economistes* renferme pourtant une maxime que l'on a trop laissée dans l'oubli, la voici : « Que les » terres employées à la culture des grains soient réunies autant » qu'il est possible en GRANDES-FERMES, exploitées par de RI- » CHES laboureurs. »

Cette maxime, rationnellement appliquée, eut depuis longtemps transformé la France en l'enrichissant.

(1) C'est pour simplifier les calculs que l'on suppose que tous les travailleurs remuent quinze mètres cubes de terre par jour et gagnent par conséquent *tous* la même journée, soit 3 fr. — Il ne s'agit point ici de salaire *égalitaire*.

Boccace ou de La Fontaine, autour de la belle Fulvia rode un bel adolescent nommé Lidio qui, se déguisant en femme, devient sans danger l'amant inséparable de l'épouse du pauvre Calendro. La position est nette et déterminée, voici un bel et bon adultère bien établi dès le premier acte.

Or, cet étourdi a une sœur jumelle, avec laquelle sa ressemblance est parfaite. Il en a été séparé par des corsaires. Mais Santilla est rachetée par un marchand florentin et revient sous des habits d'homme dans une maison de Rome attenant à celle où se passe la scène. Cependant comme on se lasse de tout, le beau Lidio s'est refroidi pour les attraits de Fulvia; d'autant plus que le séjour de la maison de sa maîtresse est gâté pour lui par les importunités galantes du vieux Calendro devenu amoureux de lui sur la foi de son costume. Il s'absente donc, et se trouve poursuivi à la fois par la femme et le mari.

Cette dernière, en proie aux tourments de la jalousie, s'adresse à un magicien, qui rencontrant Santilla costumée en homme, la prend pour son frère Lidio, et lui parle des peines de Fulvia. Fulvia elle-même, lasse d'attendre, va trouver son amant, et rencontre la sœur qu'elle prend d'abord pour lui. Elle trouve là son mari qui, impatient de ne pas voir l'amie de sa femme, s'est mis en route de son côté. Ici, scène conjugale où le mari a le dessous. Fulvia lui prouve facilement qu'elle est jalouse de lui, et qu'elle est venue pour épier son infidélité.

Santilla, que ce quiproquo amuse, poursuit l'aventure et continue à entretenir l'erreur de la femme de Calendro. Mais avec l'ardeur de la Romaine la ruse est bientôt découverte. Fulvia croit alors à un maléfice et supplie le magicien de rendre son amant à son premier sexe. Tout cela est assaisonné de plaisanteries aussi piquantes que peu chastes. Cette fois au moins l'expression est crue et ne laisse point d'équivoque dans l'âme du spectateur.

Les méprises se continuent encore lorsque Santilla reprend ses vrais habits. La pièce se termine enfin par le mariage du vrai Lidio avec la propre fille de sa maîtresse.

Je m'en rapporte à tous les spectateurs de France, malgré les récentes accusations d'immoralité lancées à pleins poumons par les pauvres feuilletonnistes de la morale officielle, a-t-on vu depuis un temps immémorial rien sur la scène française qui approche en effronterie licencieuse de la donnée gaillarde du cardinal romain? Cependant celui-ci ni ses confrères les acteurs auxquels il a confié son œuvre n'ont été anathématisés, loin de là.

Revenons à l'explication de l'anathème lancé par l'église des Gaules. Lorsque le théâtre faisait ses farces, il le protégeait; en Italie où il a toujours eu les coudées franches, il n'a jamais été l'objet de semblables mystifications.

D'où l'on doit supposer que si le théâtre avait, en gagnant du côté de la forme artistique, continué à amuser avec plus de délicatesse et de goût, ce dernier point même inquiétait peu le clergé; jamais on n'eût songé à excommunier les interprètes chargés de lui donner la vie aux yeux des masses.

Il ne serait donc pas téméraire d'affirmer que ce sont les tragédies, les auteurs et les acteurs tragiques qui seuls ont attiré les foudres cléricales sur les œuvres scéniques. Et en cela nous sommes obligés d'avouer que nous approuvons fort l'avis de l'église des Gaules.

Mais pourquoi les acteurs seulement ont-ils été atteints? — Parce que sans eux la tragédie n'aurait jamais pu prendre sa place au soleil. Parce que si ces infortunés ne s'étaient pas revêtus d'oripeaux à couleurs tranchantes, s'ils n'avaient par une étude malsaine retiré la souplesse à leurs articulations, s'ils n'avaient pas donné à leurs voix ces intonations bizarrement pompeuses, lentes et ampoulées, jamais les Labarpe et les Lemercier n'auraient eu la fantaisie de succéder aux Mairet, aux Racine et aux Crébillon.

Et dernière preuve! N'admirez-vous pas que l'absolution est donnée aux théâtres parisiens juste au moment où se retirent les derniers successeurs de Talma, David et Ligier, au moment où *les Routiers* joués à la PORTE ST-MARTIN indiquent chez M. Latour de Saint-Ibars la ferme résolution de renoncer aux pompes de la tragédie.

LE COMTE DE MORCERF. — Pour cette fois, l'Ambigu a mis la main sur un beau et légitime succès. Il a trouvé un fragment de l'épopée touffue de *Monte-Cristo* dans la succession du Théâtre-Historique, et l'a offert parfaitement monté et décoré aux applaudissements de son public. *Le Comte de Morcerf* est le troisième drame que MM. A. Dumas et A. Maquet tirent de leur admirable roman; et cependant ce drame fait un tout complet et saisissant. Les situations en sont parfaitement dégagées, le dialogue ferme et simple, ample et naturel.

A la bonne heure, on ne se casse pas la tête pour comprendre les pièces de ces spirituels et habiles auteurs : le fil s'en déroule avec la plus agréable facilité. On ne sort pas de là harassé et la tête brisée, comme il arrive après la représentation d'une macédoine épineuse de M. Paul Foucher ou de M. Bouchardy. Le style ne vous agace pas comme celui de M. Scribe et des vaudevillistes de son école.

Tout le monde a lu le roman; il serait donc inutile de faire scrupuleusement l'analyse de la pièce. Qu'on sépare de l'œuvre mère tout ce qui a rapport à l'épisode dont ce drame porte le titre, et l'on comprendra l'intrigue. Il s'agit de la vengeance terrible tirée par Edmond Dantès, devenu comte de Monte-Cristo, de la trahison de Fernand, qui lui avait fait perdre Mercédès, sa fiancée, et 14 ans de sa liberté. On voit ce Fernand, comte de Morcerf, devenu riche et illustre, calme et hautain, dans la certitude de la mort de ses victimes, on le voit traîné par Monte-Cristo devant le tribunal de l'opinion; délaissé, puis insulté, puis dégradé par la cour des pairs, dont il était un des honorables membres; et enfin abandonné de son fils et de sa femme Mercédès qu'il avait enlevée par un crime à son amant.

Certes, c'est bien là une comédie de notre temps; nous avons assisté à de pareilles déchéances. Nous savons qu'il existe de ces hautes et nobles immoralités, que les comte de Morcef, dont l'honnêteté se trouve constatée par la position officielle, ne sont pas rares dans notre siècle et autour de nous.

M. Arnault a fait preuve d'un talent très élevé dans le rôle de Monte-Cristo. Son jeu plein d'aisance et de distinction s'est parfaitement soutenu jusqu'à la fin et dans tous les détails de l'action qu'il avait à rendre. Nous voudrions pouvoir en dire autant de Mme Naptal-Arnault; peut-être, si elle le voulait bien, pourrait-on un jour la féliciter sans restriction. Mais on est forcé d'avouer qu'elle a donné un peu trop de mignardise et de sentimentalité affectée à la figure orientale et franche d'Haïdée. Elle n'a été complètement belle et vraie que dans la scène où elle paraît en témoignage contre l'assassin de son père. M. Léon a rendu le personnage du journaliste Beauchamp avec le tact et le bon goût d'un acteur accompli. Le succès a donc été complet pour l'Ambigu, et il ne faut pas être prophète pour prédire qu'il sera durable.

LE VOL A LA DUCHESSE. — D'une intrigue simple et claire

DEMOCRATIE du 13 avril 1851.

Chaque travailleur-solidaire reçoit d'abord, 1° le minimum déterminé de subsistance égal à 50 centimes, par exemple (minimum d'un tiers supérieur à celui du soldat); 2° le minimum de salaire.

Mais le terrassier A, n'ayant pas de famille, réduit les autres dépenses ou le minimum de salaire à 30 cent.

Le terrassier B a de vieux parents à nourrir, il porte le minimum de salaire à 80 cent.

Le terrassier C. a une femme et un enfant à nourrir, il élève le minimum de salaire à 1 fr.

C'est-à-dire que le troisième élément de salaire, L'ÉPARGNE, monte pour le terrassier A à 2 fr. 10 c. par jour; — pour le terrassier B. à 1 fr. 70 c.; — pour le terrassier C. à 1 fr. 50 c. par jour.

Compte des terrassiers A, B. C, pour 100 journées de travail.

(3 fr. la journée pour 15 mètres cubes de déblai.)

	Compte A.	Compte B.	Compte C.
Minimum de subsistance	50	50	50
Minimum de salaire,	30	80	100
Reçu en 100 jours,	80	130	150
Epargne en 100 jours,	220	170	150
Maximum du salaire,	» »	» »	» »
Pour 100 jours,	300	300	300

N'est-ce point là l'inverse de la position dégradante ou misérable qui atteignait le travailleur des champs poussé, par troupeaux faméliques à la corvée des grands chemins, ou livré par la misère au travail *libre?*

D'une part, salaire et subsistance abondants, de l'autre point ou peu de salaire, point ou peu de subsistance. D'une part l'entraînement de la solidarité et le bien-être; de l'autre la contrainte de la force et la misère.

Développons ces résultats :

En 100 jours de travail 15,000 terrassiers solidaires exécutant CHACUN 15 mètres cubes de déblais auront fait 22,500,000 mètres courants de fossés, et auront économisé :

1° Pour le compte des propriétaires,	3,750,000 fr.
2° Pour eux-mêmes,	2,700,000

Soit 6 millions d'économies pour la société entière. Quant aux avantages que la France, la société entière, — aura retirés de ces travaux, ils sont incalculables.

Qui pourrait supputer l'accroissement de produits donnés immédiatement et plus tard, par 22 millions de mètres courants de fossés établis là où ils sont indispensables ou nécessaires au bon écoulement des eaux ou pour un bon système de drainage, sans compter l'assainissement de ces mêmes localités et la meilleure santé de leurs habitants?

Qui pourrait mesurer l'heureuse influence morale et le développement intellectuel que les travailleurs retireraient de l'esprit de solidarité développé dans leurs rangs par une existence matérielle meilleure, par un travail plus gaîment accompli, par les secours accordés à leur famille, par la pensée d'une économie réalisée sans souffrance et devant servir plus tard à la paix de leurs vieux jours et à l'accroissement du bien-être général?

Mais ce n'est pas tout. Les 4,500,000 fr. de salaire des 15,000 terrassiers peuvent, grâce à la solidarité, n'être pas payés au *comptant*. Là est le nœud de la question aujourd'hui où les prix des denrées agricoles sont tombés très bas.

La division des 15,000 terrassiers devient un être moral, représentée par un ou plusieurs directeurs de la solidarité.

Ces directeurs traitent avec les propriétaires : il n'est pas de propriétaire qui n'ait des denrées à livrer, ou qui ne puisse, pour des travaux *indispensables* ménager une partie du produit de ses récoltes à venir.

Eh bien! le minimum de subsistance, soit une valeur de 750,000 fr., peut être remis et accepté *en nature*.

L'épargne, ou 2,700,000 fr. peut être soldée *en bons à échéance fixe*, mais éloignée.

Le minimum de salaire qui répond pour les travailleurs aux besoins autres que ceux de la nourriture, seraient seuls payés en argent comptant, et encore la partie correspondante à la subsistance des parents du travailleur pourrait, en certains cas, être remise en nature.

D'où les conséquences inappréciables que voici :

Le travail vivrait réellement du travail. Le travail de l'homme ferait crédit au travail de la terre : — Le travailleur-solidaire au propriétaire.

Les 4 millions et demi de fr. se réduiraient à 900,000 fr., c'est-à-dire que chaque mètre courant de fossé ne reviendrait plus *au comptant* qu'à QUATRE CENTIMES LE MÈTRE.

Ces exemples que nous ne multiplierons pas sont significatifs.

Perreymond.

(*La suite prochainement.*)

La boucherie sociétaire à Bruxelles.

Nous avons sous les yeux le rapport de la commission administrative de la boucherie sociétaire fondée à Bruxelles le 17 décembre 1850. Ce rapport a été adressé à l'assemblée générale du 11 mars dernier. Voici les principaux résultats consignés dans cette pièce: La boucherie sociétaire n'a commencé à fonctionner qu'à la fin de janvier. Elle n'avait alors que 179 actions souscrites, à 5 fr., soit un capital total de 895 fr., sur lesquels il a fallu tout d'abord prélever 125 fr. pour trois mois de loyer, 69 fr. 80 c. pour l'achat du matériel indispensable et 70 fr. 47 c. pour autres frais de premier établissement; restait donc 629 fr. 73 c. de fonds de roulement pour l'achat du bétail. Eh bien! avec ces faibles ressources, malgré l'inexpérience des membres de la commission administrative qui, ils le déclarent eux-mêmes, ont dû tout apprendre dans cette fonction nouvelle pour eux, la boucherie sociétaire a pu réaliser, du 25 janvier au 9 mars, un bénéfice net de plus de 1000 fr. qui a été réparti entre les familles proportionnellement à l'étendue de leur consommation pendant cette période, de telle sorte que toutes les familles actionnaires ont recupéré le montant de leur action de 5 fr. Elles ont de plus bénéficié d'une économie de plus de 13 centimes sur chaque livre de bœuf. La diminution a été moins forte sur le veau et sur le mouton; mais la commission espère améliorer le service sous ce rapport

L'établissement de la boucherie sociétaire a eu pour effet de faire baisser le prix de la viande chez les autres bouchers de la ville, et la commission espère que la baisse moyenne du prix atteindra au moins 10 centimes par livre, ce qui, sur la consommation annuelle de la viande qui était l'année dernière de 11,960,000 livres et ne pourra que s'accroître par la réduction du prix, fera réaliser à la masse de la population une économie de 1,196,000 fr. par an. La boucherie sociétaire n'ayant opéré jusqu'à présent que sur un nombre restreint de familles, les frais généraux d'exploitation qui exigent 10 fr. par jour ont été relativement considérables. Mais le personnel pourra suffire à une clientèle beaucoup plus grande, et l'économie deviendra d'autant plus sensible pour les consommateurs qu'ils seront plus nombreux.

Au sujet de ces frais généraux, le rapport de la commission présente des réflexions très justes sur ce fait constaté par l'expérience que la concurrence entre les bouchers, au lieu d'amener la baisse des prix, selon la loi formulée par l'économie politique, réalise au contraire une augmentation d'autant plus grande que le nombre des concurrents est plus considérable. Nous reproduisons le passage de ce rapport qui a trait à cette thèse importante :

Allyre Bureau.

« Dans un rapport fait, en 1846, au conseil communal de Bruxelles, par un homme qui y avait pris sincèrement à cœur l'amélioration des classes laborieuses, ainsi que le prouvent de nombreux et utiles travaux, un ex-conseiller communal signalait à l'attention publique que : depuis 1791, époque de la proclamation de la liberté illimitée du commerce, le nombre des bouchers avait été sans cesse en augmentant, et que, chose étrange, *le prix de la viande avait suivi la progression du nombre des bouchers ;*

» En 1791, les 60 bouchers de Bruxelles vendaient 30 à 36 c. la livre de bœuf;

» En 1813, 22 années plus tard, le nombre des bouchers atteignait 250, aussi la viande coûtait-elle 45 centimes;

» De 1813 à 1850, le nombre de bouchers s'est élevé de 250 à 313, et le prix de la viande de 45 à 60 cent. et au-delà.

» Ainsi, lorsqu'il y a :

» 60 bouchers, le prix est de 30 à 36 centimes;

» Pour 250, le prix est de 45 centimes;

» Et enfin, pour 313 bouchers, il est de 60 centimes et au-delà.

» Certes, disait cet honorable conseiller, la valeur du bétail a influé sur le prix de la viande livrée aux consommateurs; mais, à coup sûr, elle n'a pu déterminer une augmentation de plus de 100 pour 100.

» Messieurs, oubliez, pour un instant, ces faits irrécusables, et demandez à l'économie politique de vous expliquer quelle influence l'excessif accroissement des bouchers exerce sur le prix de la viande? l'économie politique vous dira : « Les 313 bouchers d'aujourd'hui se font une concurrence cinq fois plus grande que les 60 bouchers de l'année 1791. Donc les prix, loin de hausser, doivent baisser à chaque instant; même, l'un des bienfaits de cette concurrence est de détruire en grande partie, si non totalement, la hausse fâcheuse du bétail sur pied. » La conclusion de l'économie politique est, vous le voyez, complètement en désaccord avec la conclusion péremptoire de l'expérience pendant 60 années.

Mettons l'économie politique dans la bonne voie, sur le chemin de la vérité, en lui signalant l'erreur capitale où elle est tombée. L'explication gît toute entière dans ce simple fait « qu'on peut se priver *d'un objet de luxe*, s'il est trop cher; mais non pas *d'une denrée de première nécessité.* » D'où il résulte :

» Que pour les marchandises de luxe, c'est le marchand, le vendeur, qui dépend du consommateur;

» Tandis que pour les denrées de première nécessité, pour la viande, par exemple, c'est, au contraire, le détenteur du produit, le boucher, qui fait la loi au consommateur.

» Cette distinction radicale à faire, entre les denrées d'absolue nécessité et les denrées de luxe, a échappé aux économistes, qui ont admis, « gratuitement, » en ce qui concerne les objets de première nécessité, les effets que la libre concurrence produit pour les articles de luxe. Si, pour un objet de luxe, nous voyons le marchand élever trop haut ses prétentions, notre résolution est irrévocable, nous nous passons de l'objet, sans trop en ressentir la privation; dès-lors, pour vendre, le marchand est forcé d'abaisser ses prix à la portée des acheteurs, de se contenter d'un bénéfice raisonnable. Une marchandise de luxe, un vêtement même n'a pas besoin d'être acheté à jour ou à heure fixe; on peut attendre trois mois, six mois, plus encore, donc c'est bien réellement le marchand qui dépend de l'acheteur, du consommateur.

» Mais en est-il de même pour les denrées absolument nécessaires à la vie, pour un produit de consommation immédiate et journalière, tel que la viande?

» Non, messieurs. Les positions sont renversées. C'est au contraire le consommateur, aiguillonné, tourmenté par le besoin, qui dépend du vendeur, lequel profite naturellement de son avantage. Nous le répétons : le besoin ressenti de se nourrir de viande n'est pas imaginaire dans notre climat, mais très réel, très impérieux. Il ne s'agit donc pas de dire, comme pour une denrée de luxe : *« Si la viande est chère, je m'en passerai et me contenterai de pain et de pommes de terre. »* Non, messieurs, le corps ne se satisfait pas de ces raisons, et il est plus fort, en cette circonstance, que l'esprit. D'ailleurs la santé n'est pas un vain mot. Voilà pourquoi, au bout du compte, aussi longtemps que nos moyens le permettent, nous finissons toujours par reprendre le chemin de l'étal du boucher.

» Ceci n'explique-t-il pas comment l'énorme hausse de la viande ne l'a pas fait disparaître même chez les familles peu aisées? si elles en mangent moins, c'est faute de mieux, mais nullement par choix. Elles retournent chez le boucher le plus souvent qu'elles peuvent. Ce n'est qu'à la dernière extrémité, lorsque ses ressources sont tout à fait insuffisantes, qu'une famille se décide à ne plus se nourrir de viande. Dans nos populations, le manque de viande entraîne un affaiblissement général des facultés; il a fallu la maintenir dans le régime des prisons, les tentatives de suppression qu'on y a faites augmentant d'une manière effrayante les maladies et la mortalité des détenus. Demandez à la famille de l'ouvrier pourquoi elle ne mange plus de viande, et vous entendrez ou plutôt vous savez d'avance la réponse.

» Appliquant ces idées, nous disons que les prix des articles de luxe doivent avoir une tendance permanente à la baisse, l'avantage de la position étant du côté du consommateur; mais que, par contre, pour les denrées de première nécessité, l'avantage de la position étant du côté du marchand, les prix doivent avoir une tendance permanente à la hausse. »

Le rapport suivant a été lu mercredi dernier au congrès central d'agriculture. Le congrès, frappé de l'importance de la question, a décidé que ce rapport serait envoyé sur-le-champ à toutes les sociétés d'agriculture et à tous les comices de France: il a fait, de plus, appel à tous les journaux pour donner à cette pièce la plus grande publicité possible. Nous sommes trop partisans, pour notre part, de la sincérité et de la loyauté dans le commerce pour ne pas contribuer avec empressement, dans la mesure de nos forces, à éclairer les producteurs agricoles sur

---

nous passons à une grosse action de mélodrame. Une chose excessivement noire et ténébreuse sans but ni portée a été servie en sept ou huit morceaux sur le théâtre même où se déroulait la touchante, limpide et gracieuse pastorale de *Claudie*.

Il s'agit d'une sorte de bandit, Vautrin bâtard, qui, sans avoir cette science vaste du cœur humain et ce but de faire une création à lui, de faire sortir de son habileté un bonheur complet dont il dotera un favori adoptif, qui sans autre motif que l'intérêt le plus grossier, s'amuse à imiter abominablement le robuste héros de Balzac.

Il prend un jeune homme prêt à se suicider, en fait un vicomte et le lance sur une duchesse à laquelle il veut voler 600,000 fr. Heureusement pour la pièce en question, ce jeune homme est Fechter, qui manœuvre aussi parfaitement que possible pour attirer l'intérêt sur un aussi vilain rôle. Il se fait aimer de la duchesse; elle lui écrit des lettres d'amour qui sont saisies par le bandit, à l'effet de les offrir au mari pour 600,000 francs. Mais le jeune amoureux qu'il emploie s'y oppose un poignard à la main. Or le scélérat, pour l'attendrir, lui apprend que lui, Raphaël, qui veut le tuer, est son fils, et cela est vrai; puis il profite de l'émotion de Raphaël pour aller vendre les lettres d'amour.

Enfin, au lieu des 600,000 francs, il trouve le bagne. Ah! vraiment ce sont là de pauvres inspirations. Quand on fait une pièce pour faire une pièce, au moins devrait-on mieux choisir son sujet.

VARIÉTÉS. — Arnal et Leclère, dans le *Second mari de ma femme*, se sont chargés avec succès de réparer le scandale et la chute du dernier vaudeville intitulé : *Dans l'autre monde*.

Le vaudeville de MM. Mélesville et Xavier était pourtant un vaudeville tout ordinaire; mais ces deux excellents artistes ont trouvé moyen de lui faire un véritable triomphe par la verve et l'entrain qu'ils ont mis à rendre les deux personnages dont ils s'étaient chargés.

Le fond de la pièce consiste dans une double rivalité: rivalité d'amour et rivalité d'argent. Lescalope et Chalamel sont tous deux épris de Corine, la fille de Blézimard. Mais le père ne donnera sa fille qu'à un amoureux nanti de 40,000 francs. D'un autre côté Lescalope et Chalamel sont héritiers par moitié d'une succession de 40,000 francs. Ils conviennent de tirer au sort. L'équité voudrait, à mon avis, que l'un eût la fille et l'autre la bourse; l'équité aura tort devant les exigences de Leclère-Blézimard, le gagnant prendra les deux trésors. Lescalope gagne et se marie.

Cependant il y a une condition de nature à troubler la joie du vainqueur, il doit se tuer au bout d'un an pour laisser le double régal au perdant. Le bout de l'an approche et Arnal-Lescalope n'est guère disposé à se tuer pour accomplir la seconde partie du programme. Heureusement pour lui Chalamel épouse sa lingère et se contente de lui redemander sa part de la succession.

M. Varin a eu l'idée de faire ressusciter aux Variétés Robert-Macaire sous les traits plaisants de Bardou jeune, déguisé en docteur-saltimbanque. La censure a laissé passer le *Docteur Chiendent*, et cependant je n'assurerais pas qu'il n'y ait pas là une attaque contre la famille des cousins et des oncles. Chiendent habille en malade un coquin de ses amis, et fait courir le bruit que celui-ci s'est enrichi au Brésil, pays tropical où ce spéculateur avait eu la malheureuse idée d'importer une cargaison de patins. Aussitôt les oncles et les cousins accourent au lit du moribond et font assaut de bassesses; l'un d'eux va même, par complaisance pour le malade, jusqu'à avaler une médecine en sa place. Et Mlle Boisgontier ne s'avise-t-elle pas, elle aussi, d'attaquer la famille : Aimez-vous toujours, mais ne vous mariez jamais, — dit-elle à deux jeunes gens, — sous prétexte qu'elle est mal mariée.

On a ri; on aurait dû pleurer, ou bien plutôt, faire arrêter quelques rieurs par les gendarmes pour leur apprendre avec le nouveau Caton, l'ancien Romieu, que la force est aujourd'hui la seule morale. Et de plus, ma manie morale me poursuivant, j'aurais encore fait arrêter Mlles Ozy et Boisgontier qui portent un grand dommage à la famille dans la *Bonne qu'on renvoie*, en fomentant de leur gentillesse et de leur gaîté la révolte d'une cuisinière contre ses maîtres, — et dire cependant qu'elles sont aidées dans cette insurrection par plusieurs cuirassiers! O M. Romieu, comment compter sur l'armée? Ne pourrait-on lui défendre de souffler le feu de l'anarchie dans le cœur des cuisinières?

MARTIAL LE CASSE-CŒUR est une de ces réjouissantes folies du théâtre Montansier dont un compte-rendu ne donne pas toujours l'idée, d'autant plus que l'idée y est la plupart du temps remplacée par des bons mots. Il y a dans ces deux actes de M. Mélesville un traiteur nommé Pipelet qui a pris l'impayable figure de Grassot; il y a une Agnès charmante nommée Claudine qui fait des naïvetés sous la forme et apparence de Mme Durant; plus un séducteur du nom de Martial, courant les aventures avec l'aplomb d'Achard.

Il y a bien d'autres choses encore dans cette boutade, mais il ne faut pas trop faire l'éloge des pièces et des artistes de Montansier, de crainte d'encombrer sa petite salle, comme la bonbonnière de Notre-Dame des lorettes au saint temps du jubilé.

Antony Méray.

Chronique musicale.

Nous profiterons des quelques lignes qui nous sont laissées pour mentionner rapidement les trois principaux faits musicaux qui sont venus à notre connaissance cette semaine.

Au théâtre Italien, Mme Cruvelli a débuté dans l'*Ernani* de Verdi. Mme Cruvelli a une belle et solide voix de *prima donna*; sa taille, son port sont imposants; son geste est sobre et plein de noblesse, et les qualités dont elle a fait preuve nous font désirer de la voir aux prises avec un rôle plus riche que celui qu'elle a choisi pour débuter.

A la charmante salle de l'Association des artistes musiciens (bazar Bonne-Nouvelle), M. Lacombe a donné son concert au profit des pauvres du 2e arrondissement devant un public d'élite qui a su comprendre et apprécier le mérite de facture d'un remarquable trio pour piano, violon et violoncelle, composition sévère et large, habilement travaillée, qui rappelle la manière consciencieuse et réfléchie de Mendelsohn. M. Lacombe donnait le concert, et il en a eu tous les honneurs. Nous avons été étonné qu'on ne lui fît pas recommencer deux des quatre charmantes études qui occupaient le milieu du programme, celle intitulée l'*Ondine*, et la dernière qu'il a dite. Ce sont deux véritables joyaux. La brillante polonaise qui a terminé le concert a eu son succès accoutumé.

Mlle Louise Mattmann a donné un concert charmant dans la jolie salle de M. Sax. Mlle Mattmann a tenu toutes les promesses de son enfance; elle est devenue l'une des plus remarquables pianistes de Paris. Nulle n'interprète avec plus d'intelligence et

une question qui touche si directement à leurs intérêts les plus graves.

Allyre Bureau.

Commerce des Engrais

dits CONCENTRÉS.

RAPPORT DE M. PAYEN.

Messieurs,

Ce n'était pas assez de la détresse profonde où des circonstantes de force majeure ont plongé l'agriculture, il fallait encore que des hommes avides, dépourvus de science et de pratique, mais doués d'un déplorable savoir-faire, vinssent offrir des appâts trompeurs aux agriculteurs malheureux.

Abusant du malheur même qui enlevait aux cultivateurs une partie des moyens de fertiliser leur sol, ils leur donnent le perfide conseil d'amoindrir encore, ou de supprimer l'emploi des fumiers, et de les remplacer par de prétendus engrais concentrés, mélanges ridicules dont les matières inertes ou sans valeur, comme l'eau ou la craie, forment les trois quarts ! Sans aucun doute, il suffirait aux hommes instruits ou dégagés de toute préoccupation, de lire et de comparer les absurdes formules des annonces publiées par les Bickès, Dusseau, Chotard, Huguin, Sclard, Turrel, Grodet, Gaudin, Antelme, pour reconnaître partout les mêmes piéges grossiers et le même but.

Mais les hommes peu éclairés ou confiants dans les remèdes empiriques, comme on est si disposé à le devenir dans le malheur, prêts à accepter toutes les chances de salut qui leur sont offertes, les saisissent d'autant mieux que les promesses sont plus merveilleuses.

A cet égard, les marchands d'engrais concentrés ne leur laissent rien à désirer ; il ne sont cependant pas fertiles en invention ; tous imitateurs plus ou moins serviles les uns des autres, tous brevetés, à partir du premier qui parut en 1847, et vint nous exploiter en abandonnant l'Allemagne qui ne croyait plus à ses miracles, et qui ose se vanter encore d'être le fondateur du système.

Tous promettent qu'en supprimant ou réduisant la fumure des trois quarts et y substituant quelques litres de leur engrais, on doublera, on triplera le produit des récoltes; tous annoncent que leurs compositions, décorées souvent d'un nom mystérieux : engrais séminal, essence de fumier, engrais liquide animal et végétal, engrais minéral azoté, engrais concentré chimique; que toutes ces compositions diverses, dont quelques-unes brevetées d'hier et non encore essayées, sont douées, au gré de leurs auteurs, des propriétés fantastiques de détruire les insectes nuisibles, la carie, la rouille, le charbon des grains et la maladie des pommes de terre !

L'un des derniers venus, voulant frapper tous les sens des acheteurs, afin de les mieux attirer à lui, conseille l'emploi de son engrais sans fumier, mais avec le concours immédiat de la chaux en poudre, qui procure, dit-il, un dégagement considérable de gaz nutritifs, se gardant d'ajouter que ce dégagement même peut indiquer qu'il ne restera presque rien dans son engrais.

Enfin, le premier imitateur de l'inventeur étranger, fondateur du système, semble porter un défi au Congrès en faisant dire à la rédaction même de journaux sérieux que « la réunion du Congrès agricole inspire à MM. Dusseau l'heureuse idée de soumettre à l'examen des amis de l'agriculture leurs produits que le jury de la Seine a jugés dignes de figurer à l'exposition de Londres. »

Voulant faire prendre le change, ils se sont gardés de dire toute la vérité en ajoutant que leurs prétendus engrais concentrés et leurs insignifiants produits ont été formellement exclus par le jury central, et définitivement jugés indignes de paraître au grand concours des industries loyales !

Ils espéraient sans doute, que le Congrès central, n'ayant pas le temps de s'occuper de pareilles réclames, laisserait user et abuser de son nom et de son autorité pour tromper plus sûrement les agriculteurs crédules.

Ils ont compté sans le dévouement des véritables amis de l'agriculture.

Pourtant ils auraient dû savoir par leur propre expérience que ce dévouement suffit pour faire affronter le dégoût qu'inspirent leurs officines et décider à flétrir leurs manœuvres.

Déjà, en effet, la Société centrale d'agriculture et la Société d'horticulture de la Seine-Inférieure, courageusement secondées par d'habiles chimistes, MM Girardin, Bidard, Ponsard, Lepage, a dévoilé la composition des engrais concentrés et le but véritable de tout ce charlatanisme.

M. de Sussex avait déjà publié, en juillet dernier, dans l'*Union agricole*, la composition des engrais Dusseau, Huguin et Bickès.

M. Moride, auquel on doit d'importants travaux sur les analyses des engrais et la sûreté des transactions commerciales à leur égard, a fourni des documents analogues.

Enfin l'un de nos collègues, M. Barral, n'a pas hésité à signaler dans son intéressant journal agricole, les piéges tendus à la bonne foi des agriculteurs.

Par toutes ces voix honorables, on a pu apprendre que les engrais prétendus concentrés ne contenaient que des doses trop faibles, trop insignifiantes de substances fertilisantes pour rendre la centième partie des matériaux que les récoltes enlèvent au sol.

On a vu combien il était absurde d'admettre, avec les prétendus inventeurs, que leurs ridicules engrais fussent capables de faire emprunter à l'air atmosphérique par les plantes jusqu'aux matières minérales indispensables à la végétation.

Ainsi chacun a pu expliquer les terribles mécomptes éprouvés par des cultivateurs qui, privés des récoltes sur lesquelles ils avaient compté, ont perdu non-seulement l'argent encaissé par les spéculateurs, mais en outre une valeur bien plus considérable représentant tous les frais de culture.

Alors aussi on a pu reconnaître que tous les inventeurs prétendus, au milieu de ces déceptions, obtiennent un résultat constant : ils gagnent de 750 à 1,000 et parfois même au delà de 2000 pour 100 !

Peut-on se résigner à demeurer témoin bénévole d'un pareil scandale, et admettre que l'autorité protectrice des intérêts généraux reste désarmée en présence de cette invasion ?

Comment le croire, lorsque l'on voit appliquer avec la sanction légale, des tarifs ou des taxes à certains objets payés par le public, et limiter ainsi les bénéfices aux taux ordinaires de 4, 5 ou 6 pour 100 ?

Et qu'est-ce que serait l'usure, même habituelle, comparée avec des impôts aussi scandaleux prélevés sur la bonne foi des acheteurs ?

Cependant nous n'avons pas dit encore quel est le plus grand danger, peut-être, de ce déplorable état de choses.

Ce danger, le voici :

Dans les sols en culture où se trouvent accumulées d'anciennes fumures lentes à agir, les engrais liquides dits *concentrés*, mais en réalité étendus d'eau, pourront produire les mêmes effets que le trempage des semences, le pralinage des grains, qui sont du domaine public, car ils ont été recommandés par Columelle, Duhamel-Dumonceau, Olivier de Serres, Mathieu de Dombasle, et pratiqués de nos jours avec succès par MM, Quesnard, Crespel, Chambardel, Decrombecq, Lebel et tant d'autres agronomes habiles. En employant cette ancienne méthode, et supprimant les fumiers, on appauvrira le sol, puisqu'on ne lui rendra pas ce que la végétation et la récolte lui auront enlevé.

Quelques succès apparents de ce genre bien constatés seront prônés dans de pompeuses annonces, et l'on se gardera bien de faire publier les fâcheux résultats obtenus ailleurs, quelque soit leur nombre

Alors on parviendra à persuader de nouvelles dupes ; les uns épuiseront leur sol, les autres perdront dès la première année leurs frais de culture et d'ensemencement.

Votre commission, à l'unanimité, est d'avis qu'il est temps de mettre un terme à de pareilles entreprises; que le Congrès peut y contribuer en émettant le vœu que le gouvernement prenne les mesures qu'il jugera le plus convenables pour arriver à la répression des abus du commerce des engrais dits concentrés ;

En déclarant que cette répression est urgente dans l'intérêt des agriculteurs comme dans l'intérêt même de l'industrie loyale des engrais commerciaux.

Le canal latéral de la Garonne.

De 1835 à 1847, le gouvernement a demandé aux chambres quatre cent millions pour l'amélioration des rivières et l'achèvement des canaux.

Inutile d'ajouter que cette somme immense a été consacrée à des travaux éparpillés çà et là, sans vue d'ensemble et d'économie. Il est vrai que c'était l'époque des hontes et du favoritisme administratif, l'époque où M. Bineau disait à la tribune : « Quand » je dis que les deux rivières de la Boyse et du Gers reçoivent » un grand honneur et qu'elles ne le méritent guère, je me » trompe ; l'une d'elles a un grand mérite, ELLE ARROSE L'AR» RONDISSEMENT ÉLECTORAL DE DEUX MINISTRES. — De plus, » ces deux petites vallées sont tellement rapprochées, que dans » certains points elles ne sont qu'à 20 kilomètres l'une de » l'autre, ce qui aurait dû, au moins, exclure l'une d'elles » des projets de navigation, *comme le proposait la commission » du conseil général des ponts et chaussées, qui a examiné ces » projets.* » (Février 1846.)

Corruption et ignorance, tels étaient les mobiles du dernier ministère de Louis-Philippe. Des travaux prématurés furent donc exécutés, de préférence à des travaux plus urgents. On commença mille choses et l'on n'en acheva aucune. Le canal latéral à la Garonne a été du nombre.

Nous ne reviendrons plus sur la construction de ce canal au point de vue de son utilité réelle comparée à l'amélioration de la navigation de la Garonne, et au chemin de fer projeté entre Toulouse et Bordeaux ; nous acceptons les faits accomplis, le canal est presque achevé, il s'agit de s'en servir.

Aussi la chambre de commerce de Bordeaux vient-elle d'adresser une lettre à M. le ministre des travaux publics relativement à cette importante question.

La chambre de commerce demande l'achèvement du canal latéral dans l'espace de 30 mois, soit directement par l'Etat, soit par le concours d'une compagnie fermière qui compléterait les travaux moyennant un péage de 4 centimes pendant 25 ans.

Voilà les conséquences auxquelles on arrive fatalement, lorsqu'on aventure les deniers de l'Etat dans des entreprises inconsidérées. Il vient un jour où le désarroi financier livre l'état aux mains des spéculateurs qui ne demandent pas mieux que de le rançonner et d'exploiter le public.

L'Etat dépense 80 millions des deniers des contribuables pour leur donner un canal *gratuit*. A la veille d'acheter l'œuvre, faute d'argent, il fait payer une seconde fois le canal aux contribuables sous le nom de péage, en y joignant par surcroît les mille tracasseries du contrôle des compagnies. Et ces exemples frappants d'une administration détestable n'ouvriraient pas les yeux des *contribuables-électeurs*, ils ne comprendraient pas comment les ministres changent et les abus restent ; ils ne verraient pas comment M. Bineau, homme de sens en 1846, oubliait, devenu ministre en 1850, qu'il était ingénieur ?

Loin de là, ces exemples et mille autres ont ouvert les yeux aux électeurs ; ils ont compris, et ils le prouveront en 1852, que pour améliorer la situation administrative et sociale de la nation il faut aller au fond des choses, déraciner les abus, établir un ordre nouveau sur l'ancien, pour arriver enfin à l'ère de la paix civile et du bien-être général.

Perreymond.

Convocation d'assemblée générale.

Les actionnaires des sociétés Brunier et comp. (15 juin 1840) et Bourdon et comp. (10 juin 1843), sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 27 avril 1851, heure de midi, au siége social, rue de Beaune, nº 2, à Paris, à l'effet d'entendre les rapports de la gérance et des Conseils de surveillance sur l'exercice 1850, les approuver s'il y a lieu, renouveler les Conseils de surveillance et délibérer et voter sur les propositions qui pourraient être présentées.

Nécrologie.

L'école phalanstérienne est, depuis quelque temps, rudement éprouvée par la mort. L'un de nos bons frères d'Auvergne nous écrit :

« Un homme d'un grand cœur et d'une rare intelligence, un de nos bons, de nos meilleurs amis, le docteur Dardouillet, est mort le 27 mars, à 7 heures du soir.

» Après l'avoir longtemps cloué dans son lit, une phthisie l'a enfin enlevé à sa femme, si digne de lui, à ses enfants, à ses amis, à notre sainte cause.

» Il a conservé jusqu'à sa dernière heure l'usage de toutes ses facultés. Il savait qu'il allait mourir, n'avait aucun doute à cet égard. Cette pensée n'a pas troublé un seul instant la tranquillité de son âme. Il ne désirait pas la mort, mais la mort l'a trouvé prêt et résigné. Sa fin a été celle d'un phalanstérien et d'un chrétien.

» Comme j'avais, en le quittant, des larmes dans les yeux : « Pourquoi cette tristesse? m'a-t-il dit en m'embrassant affectueusement; ce n'est qu'une absence d'un jour dans la vie immortelle. Et moi, qui pars, je ne suis pas à plaindre ; j'aurai un

---

de délicatesse les œuvres si pleines des maîtres ; aussi est-on assuré de retrouver toujours sur ses programmes les noms de Beethowen et de Mozart.

Mentionnons encore le succès obtenu dans un concert donné aux Italiens par les trois élèves de M. de Bériot qui exécutent avec un ensemble merveilleux les concertos de leur maître. On les entendra encore demain lundi à la salle Ventadour. Cela vaut qu'on se dérange, d'autant plus que le *Stabat mater* de Rossini complètera le programme.

Allyre Bureau.

ÉTUDES HISTORIQUES.

ALÉRIA

OU LA CORSE PAYENNE.

I.

Suivant une très vieille tradition, la première visite reçue par nos petites hordes gauloises (1) de la Corse primitive aurait été celle d'une genisse, d'autres disent d'un taureau ; et ce merveilleux animal leur serait arrivé à la nage du nord de la Péninsule italique. — Si je vous signale cette fable, c'est qu'on prétend qu'au fond elle n'est pas si sotte qu'elle pourrait le sembler, et qu'elle renferme sa petite parcelle d'une des premières vérités acquises à notre histoire d'Occident.

Elle se rattacherait aux faits et gestes de l'Hercule tyrien, — ce glorieux juif-errant de la Phénicie antique, — allégorie toute transparente et vraie dans ses images principales, sous laquelle un des peuples les plus poétiques du monde ancien s'est plu à nous narrer ses propres exploits.

« Quiconque réfléchit sur l'amour de l'antiquité orientale pour les symboles, dit Amédée Thierry, cesse de voir dans l'Hercule phénicien un personnage purement fabuleux, ou une pure abstraction poétique. Le dieu, né à Tyr, le jour même de sa fondation, protecteur inséparable de cette ville, où sa statue est enchaînée dans les temps de périls publics; voyageur intrépide, posant et reculant tour à tour les bornes du monde ; fondateur de villes tyriennes, conquérant de pays subjugués par les armes tyriennes ; un tel dieu n'est autre en réalité que le peuple qui exécuta ces grandes choses, c'est le génie tyrien personnifié et déifié. Tel les faits nous montrent le peuple, tel la fiction nous peint le héros ; et l'on pourrait lire dans la légende de la Divinité l'histoire de ses adorateurs. »

Le savant auteur auquel j'emprunte ces lignes nous cite la part des conquêtes de cet Hercule qui intéresse directement les annales des Gaules : Son arrivée d'Espagne à travers les Pyrénées, tandis que sa flotte, revenue des fameuses colonnes de Gadès, l'attend dans le golfe de Ligurie; la fondation de *Némosos* (Nîmes) sur le territoire de Gallo-Liguriens, par un des fils de ce dieu civilisateur et commerçant ; la marche victorieuse du dieu lui-même par les vallées du Rhône et de la Saône, jusqu'au territoire des Eduens, où il laisse une autre colonie non moins puissante ; son départ à travers les Alpes pour l'Italie, où il retrouve une autre portion de ses armées et de ses richesses; la prompte disparition de cette première lueur de civilisation orientale pour des peuplades qui devaient encore attendre celle de Rome pendant plus de mille ans....

Je me prive du plaisir de vous redire tout cela moi-même ; et je reviens à la Corse qui paraît avoir eu, elle aussi, sa petite part des visites phéniciennes, entre les douzième et le dixième siècle avant notre ère, pendant que régnaient encore quelques-uns des fils du héros sur la Péninsule italique.

A quinze lieues au sud de notre Bastia moderne, sur les confins d'une plaine devenue marécageuse, vers le point milieu de la côte orientale de l'île, — au bord d'un vaste étang qui ne se trouve séparé de la mer que par une barre de sable, qui était encore un golfe il y a 18 siècles, et qui en a conservé le beau nom d'étang de *Diane*, — sur cette plage déserte, on voit les ruines d'une ville que les anciens appelaient et que les Corses d'aujourd'hui appellent encore ALERIA.

C'est la plus ancienne et la plus authentique des trente-cinq cités, maintenant disparues, et pour la plupart assez douteuses, que nos insulaires comptent avec orgueil dans leurs annales, après avoir soigneusement compulsé tous les auteurs grecs et romains, depuis Hérodote, que nous appelons le père de l'histoire, jusques et y compris les pères de l'Eglise, — sans oublier avant eux tous les prophètes hébreux Ezechiel et Isaïe, qui semblent, ma foi ! s'être avisés les premiers de nous parler de la Corse, sous le nom biblique de *Kitsim*.

Eh bien, c'est précisément là, dit-on, que vint aborder l'aventureuse genisse dont je vous parlais en commençant mon récit ; autre image poétique et naïve dans laquelle vous êtes priés de reconnaître une galère phénicienne portant en proue, selon l'usage, la tête cornue d'une femelle de race bovine, race emblématique consacrée à la divine mère du divin Hercule.

Cependant, il faut bien que je vous l'avoue, aucun monument d'aucune espèce ne prouve que la fondation d'Aléria soit elle-même d'aussi illustre origine. Les hommes compétents la supposent au contraire moins vieille de cinq à six siècles ; et quelques-uns se permettent de croire, en dépit des commentateurs insulaires, que la famille du dieu tyrien n'a jamais fait dans leur patrie aucun établissement sérieux.

Au reste, la prodigieuse activité d'expansion de ce petit peuple navigateur paraît avoir promptement épuisé ses forces. Dès le 9e siècle, avant J. C., l'empire de la mer était passé aux aventuriers Rhodiens et Crétois, vieilles races de corsaires qui fournirent aussi leurs Hercules, et qui ne tardèrent pas à exploiter à leur manière nos parages occidentaux. — Depuis fort longtemps, à l'exception des colonies africaines d'Utique et de Carthage, destinées à un rôle fameux, il n'était plus question de la gloire méditerranéenne des enfants de Sidon et de Tyr, lorsqu'une autre fraction du peuple, abandonnant comme eux les côtes de l'Asie, vint à son tour s'établir sur les rivages dont l'histoire nous occupe en ce moment.

Ce fut vers l'an 600 avant J. C., personne ne l'ignore, qu'un premier essaim parti du territoire greco-asiatique de Phocée vint aborder la Gaule ligurienne, non loin du delta du Rhône, et y fonder *Massalia*, notre Marseille d'aujourd'hui.

Un demi siècle plus tard, toutes les provinces helléniques de l'Asie-Mineure se trouvaient menacées par le grand envahisseur Cyrus. Tout le reste de la population phocéenne, refoulé et assiégé dans sa propre ville par des troupes du héros persan, se

(1) Voyez le feuilleton de la *Démocratie* du 6 avril.

avantage sur vous : vous ne me verrez pas, et moi je vous verrai. Je ne quitte aucun de ceux que j'aime; et quant aux besoins matériels de ma femme et de mes enfants, je me fie à la Providence. La justice et la paix ne vont pas tarder à descendre du ciel et à consoler tous ceux qui souffrent. »

» Oh ! quelle joie, quel ravissement pour ce noble frère, s'il avait pu entrevoir par un bout, avant de mourir, la société de l'avenir, la société divine, telle qu'il la voyait dans son âme avide de magnificences et d'harmonies ! Mais il a dû, lui aussi, accomplir son martyre, se traîner, d'autant plus péniblement qu'il était malade, à travers notre monde de misères et d'iniquités.

» Il y avait dans notre Auvergne, à Lezoux, un homme fortement illuminé par la foi, l'amour, la science, la charité, et cet homme n'est plus là pour nous éclairer et nous échauffer. Heureusement, comme il me l'a dit, il reste invisible au-dessus de nous; il est allé augmenter la famille de nos anges gardiens; il nous aime toujours, il nous consolera, il nous aidera. De telles cendres sont fécondes et font pousser des hommes nouveaux. »

Félix Dardouillet est l'une des âmes les plus pures et les plus élevées que j'aie rencontrées en ma vie. Une vieille intimité d'enfance m'unissait à ce cœur si doux et si dévoué ; j'avais eu ce bonheur de porter devant ses yeux le flambeau de l'Harmonie universelle, et la lumière de la science sociale nous avait ramenés peu à peu à communier ensemble dans la même foi religieuse. Je le pleure pour moi, mais bien plus encore pour la cause, car ce caractère si universellement aimé et honoré devait bientôt recommander au loin la doctrine de Fourier et multiplier la famille phalanstérienne, qui commençait à se former autour de lui.

Que cette mort, loin d'être un sujet de découragement, accroisse le zèle et les efforts de ceux que Dardouillet avait initiés à la science sociale. Héritiers de ce cœur généreux, qu'ils songent à le suppléer, à le remplacer, à propager au centre de la France cette science qu'il glorifiait. C'est un devoir d'amitié religieuse de cultiver ce champ qu'il a légué, de tirer des fruits nombreux de cet héritage intellectuel laissé par un homme si désintéressé, si laborieux, si noble, si vertueux. Méritons, par le redoublement de notre enthousiasme de propagande, l'estime et la tendresse de ceux qui nous ont quittés, qui s'inclinent sur nous. Méritons qu'il soit parlé de nous avec honneur parmi les légions de nos frères célestes !

D. Laverdant.

Revue parlementaire.

LA LOI ORGANIQUE DE LA GARDE NATIONALE.

La première délibération de cette loi a occupé presque toute la séance de mardi. La commission dont M. de Riancey est le rapporteur, a rédigé un véritable chef-d'œuvre qui, comme l'a dit M. Boysset, réalise l'idéal de la mystification. Comme de juste, la commission et son rapporteur affirment qu'ils se sont appliqués de tous leurs efforts à rester dans l'esprit des institutions républicaines; ils déclarent, en tête de leur projet, que tous les citoyens font partie de la garde nationale. On ne saurait trouver une formule plus large. Mais voici l'ingénieuse combinaison qu'ils ont trouvée pour rendre le principe inoffensif. La garde nationale est divisée, dans leur projet, en deux parties : la partie active et la réserve. Les gardes nationaux actifs sont seuls armés et ont seuls le droit de nommer les officiers, ceux du moins que le projet réserve à l'élection. Les gardes nationaux actifs sont choisis par un conseil de recensement dont les membres, choisis dans les conseils municipaux et dans la garde nationale active, sont à la nomination des sous-préfets, dans les départements, et du préfet pour les arrondissements de la Seine. Le conseil de révision sera tiré au sort sur une liste de 200 gardes nationaux dressée par le maire, contrôlée et épurée par le sous-préfet. De plus, admirez ici la touchante sollicitude de la commission pour les classes pauvres, comme la garde nationale est un impôt de temps très onéreux pour ceux qui vivent péniblement de leur travail, elle leur accorde le *privilège* de la réserve, n'imposant ainsi la charge de veiller *en armes* à la conservation des droits de tous, qu'à ceux qui par leur situation de fortune peuvent disposer plus librement de leur temps. M. de Riancey a fait à ce sujet de fort belles phrases sur les ménagements dont on devait user envers les classes pauvres. On pourra les lui rappeler quand il s'agira de la répartition de tout autre impôt que celui de la garde nationale. Comme on lui demandait pourquoi il n'appliquait pas son beau principe au recrutement de l'armée, il a noblement répondu par un éloquent panégyrique des admirables compensations qu'offrait le service militaire, la première de toutes les carrières; il a rappelé à ceux qui semblaient l'oublier que l'honneur de servir le drapeau, de donner son sang pour la France, était un honneur incomparable, et que le soldat qui, *comme on le sait*, a le bâton de maréchal dans sa giberne, trouve outre la compensation des chances de l'avancement, celle de l'uniforme et de la solde qui lui sont fournis par l'Etat. Bref, il faut être, comme toutes les oppositions, bien pétri d'aveuglement et de mauvaise foi pour ne pas comprendre tout ce qu'il y a de paternel dans des lois qui d'une part imposent aux pauvres l'incomparable honneur et les admirables avantages du service militaire, et, d'autre part, les déchargent de la corvée sans compensations de la garde nationale.

MM. Boysset et Madier de Montjau ont vainement cherché à démontrer que cette loi séparait la nation en deux classes, l'une armée, l'autre désarmée ; qu'elle renfermait la consécration de l'ostracisme prononcé contre la vile multitude par la loi du 31 mai : ils ont inutilement exposé le désaccord qui existait entre les dispositions de cette loi et le principe de l'égalité des droits inscrit dans la Constitution. M. Lacrosse a victorieusement répondu au reproche d'inconstitutionnalité par la citation de l'article 102 de la Constitution : « Tout Français, *sauf les exceptions fixées par la loi*, doit le service militaire et celui de la garde nationale. » Eh bien ! que fait là loi que l'on attaque? *Elle fixe les exceptions*, voilà tout, et elle les fixe comme il plaira à la majorité de le faire. Elle les fixera dans un sens pour l'armée, dans un autre pour la garde nationale : tout cela est du domaine de la loi. Or, dans l'état actuel des choses, l'Assemblée législative a le droit constitutionnel de faire les lois, et elle en use. 432 voix contre 206 ont décidé que l'Assemblée passerait à une seconde délibération. Il nous paraît plus que probable que l'esprit qui a présidé à la rédaction du projet de la commission sera soigneusement conservé par la majorité qui, en vertu de l'omnipotence législative dont elle est revêtue par la Constitution, impose sa volonté à l'universalité des citoyens.

Allyre Bureau.

LE NOUVEAU CABINET A L'ASSEMBLÉE.

Le nouveau cabinet, si l'on peut donner cette qualification au ministère dont M. Léon Faucher paraît être le chef, s'est présenté à l'assemblée vendredi. Au commencement de la séance, M. Léon Faucher a lu une déclaration de principes que nous n'avons pas besoin de reproduire. Le cabinet veut « raffermir l'ordre, ranimer et rassurer le travail, enfin faire renaître la prospérité dans le pays. » Il consacrera tous ses efforts « à réunir les fractions de cette majorité qui a déjà tant fait pour le pays; car ce n'est pas trop de la puissance parlementaire unie à la force du pouvoir exécutif pour vaincre les mauvaises passions et les tentatives coupables. »

« Maintenir l'ordre, faire respecter la loi par tout le monde, fortifier l'autorité par la vigilance et par l'équité du gouvernement, imprimer à l'administration une impulsion ferme et active, rassurer les intérêts et calmer les esprits, » voilà, telle que le cabinet la comprend, la mission du pouvoir aujourd'hui.

M. Sainte-Beuve a cru se faire l'organe de la majorité du 18 janvier dernier, en présentant un ordre du jour motivé qui maintenait les termes de celui sous lequel le ministère Baroche, Rouher, Fould était tombé. Mais il avait compté sans les modifications que deux mois et demi de réflexions et de causeries parlementaires peuvent opérer dans un certain nombre d'esprits. L'ordre du jour pur et simple, proposé en faveur du cabinet, a été adopté par 327 voix contre 275. Il y a eu, comme on le voit, beaucoup d'abstentions, puisque le nombre total des votants ne s'est élevé qu'à 602. Un certain nombre de membres auront sans doute éprouvé le besoin de s'édifier encore une fois sur le degré de confiance que méritent les hommes très peu nouveaux et très éprouvés, à deux ou trois exceptions près, qui composent le ministère. Quelques-uns aussi auront jugé convenable d'ajourner la lutte après les vacances de Pâques. Le ministère provisoire a duré du 18 janvier au 10 avril ; nous verrons combien durera le ministère définitif.

Allyre Bureau.

La deuxième délibération du projet de loi sur les hôpitaux et hospices a été terminée au commencement de la séance de mardi. Dans la séance de la veille, l'adoption d'un amendement de M. Dufaure, réservant à des règlements d'administration publique l'organisation des commissions administratives des hôpitaux et hospices, avait nécessité le renvoi de tous les articles subséquents à la commission.

Dans la séance de lundi l'Assemblée a adopté définitivement le projet de loi relatif à la délimitation des zônes frontières des places de guerre; elle a pris en considération une proposition de M. Bourzat concernant une modification à l'article 1094 du code civil sur la partie disponible des héritages entre époux; elle a repoussé la prise en considération de la proposition de M. Latrade, tendant à ce qu'aucun représentant du peuple ne puisse être nommé membre de la Légion-d'Honneur ou promu dans cet ordre pendant la durée et six mois après l'expiration de son mandat.

Dans la séance de mercredi, l'Assemblée a entamé la discussion du projet de loi sur les monts-de-piété. Un contre-projet de MM. Benoît et Charassin, qui avait pour but d'établir une caisse de prêts sur nantissement mobilier dans chaque canton, a été écarté par 485 voix contre 84.

M. Sainte-Beuve ayant proposé que l'Assemblée prît un congé de quinze jours, du 12 au 28 avril, une discussion assez vive s'est engagée, et l'Assemblée a voté une suspension des séances du mercredi de la semaine sainte au mercredi d'après Pâques.

Au commencement de la séance de jeudi, l'assemblée a voté le crédit de 200,000 fr. destinés à célébrer l'anniversaire du 4 mai.

M. Noël Parfait a essayé, mais vainement, de faire ajouter au programme de cette fête l'amnistie des transportés sans jugement, qui, comme il l'a dit, ne cessent de crier *justice!* de l'autre bord de la Méditerranée ; son article additionnel n'a pas même été pris en considération.

On a continué la deuxième délibération du projet de loi relatif aux monts-de-piété. Les *conservateurs* persistent à qualifier d'établissement philanthropique une institution qui grève d'autant plus les emprunteurs qu'ils sont plus pauvres, et qui prélève, de 9 à 14 ou 15 pour 100 sur les sommes qu'ils prêtent. On dit, il est vrai, que l'administration ne fait aucun bénéfice, et que le boni insignifiant qui résulte chaque année de ses opérations est versé dans la caisse des hospices. Mais les pauvres, pour être dépouillés sans mauvaise intention, en sont-ils moins dépouillés ?

Vendredi, après le vote de l'ordre du jour qui consacre l'accord actuel du nouveau cabinet et de la majorité des votants, on a repris, au milieu de l'inattention générale, la discussion du projet de loi sur les monts de piété. Un amendement important de M. Peupin, qui prononce la suppression des commissionnaires et décide leur remplacement par des bureaux auxiliaires, qui devront être installés avant le 1er janvier 1853, a été adopté, malgré l'avis contraire de la commission. Les commissionnaires aggravaient encore la charge déjà si lourde que les prêts philanthropiques des monts de piété impose aux emprunteurs.

Séance de samedi. — Après la deuxième délibération du projet relatif aux monts-de-piété qui a été terminée aujourd'hui, l'ordre du jour appelait les propositions de MM. Baze et Pascal Duprat, relatives à la vente et à la distibution des journaux sur la voie publique, celle de M. Pascal Duprat demandant la liberté pour tous, et celle de M. Baze demandant l'interdiction pour tous. M. le ministre de l'intérieur a demandé un ajournement de quelques jours, se fondant sur ce que les *nouveaux* ministres n'avaient pas eu le temps de se préparer à la discussion. Le renvoi au jeudi qui suivra les vacances de Pâques est prononcé.

On a pris en considération la proposition de M. Desmousseaux de Giré tendant à interdire le dépôt des pétitions apportées par un rassemblement aux abords de l'Assemblée.

Allyre Bureau.

Nous avions raison de nous tenir en garde contre les éloges prématurés donnés à la commission de l'administration intérieure par les journaux républicains, parce qu'elle avait proclamé en principe que les maires seraient élus. Nous demandions d'abord : élus par qui? En second lieu nous exprimions quelques craintes au sujet du nombre et de l'importance des exceptions qui seraient faites aux principes. Sur la première question, la commission vient de répondre en décidant que les maires seraient élus par le conseil municipal *assisté des plus imposés* de la commune. Il y a loin de là au suffrage universel.

Ce n'est pas tout ; la commission accorde aux préfets le droit de suspension pour un an, et pendant ce temps les préfets ont le droit de faire administrer les communes par des délégués de leur choix. Or, comme il n'y a point de limites à ce droit de suspension, les préfets pourront faire indéfiniment administrer par des délégués de leur choix les communes où la majorité démocratique se montrerait incorrigible. Néanmoins, le chapitre des maires porterait toujours en tête le fameux principe : les maires sont élus. Nous avions donc bien raison de demander : par qui ?

L'exception admise par la commission au principe de l'élection des maires par les conseils municipaux et par les plus imposés de la commune porte sur toutes les communes dont la population sera au-dessus de 60,000 âmes. Pour ces villes, les maires seront à la nomination du président de la République. Il avait été proposé d'étendre l'exception à tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement, ou tout au moins à toutes les communes au-dessus de 20,000 âmes. Ces propositions pourront être reprises avec succès devant l'assemblée.

Allyre Bureau.

---

jeta dans ses vaisseaux, gagna vivement le large et gouverna vers l'occident où l'appelaient toutes les espérances d'une nouvelle patrie. Probablement les guides de cette dernière migration ne songeaient qu'à lui faire rejoindre sa devancière sur les côtes de Marseille. Mais, si nous en croyons Hérodote, les caprices d'une partie de la flotte ou le hazard des tempêtes les jetèrent sur l'île de Corse ; — et ce serait à cette invasion phocéenne improvisée que notre ville d'Aléria devrait sa naissance, ainsi qu'une ou deux autres cités d'au delà des monts, — bien qu'il n'ait pas été possible à leurs infortunés fondateurs d'y demeurer eux-mêmes plus de sept ou huit ans.

Une ligue d'autres aventuriers dont je vais vous parler, d'accord avec un parti de montagnards indigènes, les chassa de l'île après plusieurs combats meurtriers. Presque tout ce qui restait de la bande fugitive se hâta de rejoindre des frères plus heureux sur les côtes de Ligurie. Elle contribua sans doute avec eux à y peupler *Nikè* et *Antipolis*, à droite et à gauche de l'embouchure du Var, — deux jolies jumelles, que nous voyons aujourd'hui séparées par la vilaine politique des potentats modernes, et que nous nommons en français Nice et Antibes.

II.

Rome, dont le nom va bientôt dominer toute cette histoire, ne savait pas encore ce que c'était que des vaisseaux au temps dont nous venons de parler. Bien ou mal soumise à ses Tarquins, cette petite nation semi-troyenne du Latium n'avait même pas atteint l'époque de sa jeunesse républicaine. Elle était par conséquent encore fort loin de songer à sa future grande querelle avec Carthage; et vous vous rappelez que c'est seulement par la première de leurs guerres puniques que les Romains se sont appris à courir sur mer.

Ils ne figuraient donc point dans l'espèce d'alliance offensive qui venait d'avoir pour effet de chasser les Phocéens des rivages de Corse. Cette alliance avait été formée par les enfants de Carthage, dont les courses devenaient déjà très fréquentes sur la mer tyrrhénéenne et par les Etrusques, — peuple industrieux et avancé dans les arts, venu du nord de la Grèce sous ce nom de Tyrrhénéens au temps des premières migrations pélasgiques en Italie, — vivant sur les contrées de la Toscane actuelle, déjà sérieusement occupé de ses guerres avec Rome, sa voisine méridionale, mais devant lui résister encore vaillamment pendant près de trois siècles.

Inutile de dire que si ces deux nations s'entendaient contre les Phocéens usurpateurs du littoral des Corses, ce n'était point par affection désintéressée pour ces derniers. Déjà établis sur divers points de la Sicile et de la Sardaigne, les Carthaginois n'étaient point fâchés de pousser une reconnaissance sur la troisième grande île de l'océan italien. Pour ce peuple marchand d'esclaves et autres denrées, c'était l'affaire d'une partie de chasse aux hommes, ou de quelque bonne razzia. Quant aux Etrusques, je présume qu'ils désiraient compenser en cette occasion les pertes de terrain que leur avaient fait éprouver récemment les Gaulois cisalpins en les refoulant au midi de la vallée du Pô ; — toujours est-il que leurs bandes s'établirent immédiatement sur la Corse, au lieu et place des malheureux Phocéens expulsés.

Je ne saurais vous dire si nos montagnards gagnèrent au change. On prétend qu'ils laissèrent ces nouveaux hôtes se bâtir paisiblement près de la côte deux ou trois villes nouvelles, dont les noms sont à peine venus jusqu'à nous, — propriétés plus ou moins légitimes, condamnées à leur tour, du reste, à changer bientôt de possesseurs. L'Etrurie, de plus en plus occupée contre Rome, sur sa part de continent, ne put soutenir longtemps ses colonies insulaires ; et les Carthaginois de Sardaigne et de Sicile, brouillés avec leurs alliés d'autrefois, ne tardèrent pas d'un demi-siècle à provoquer leur propre déménagement.

Un historien corse de notre époque, dans sa louable ardeur patriotique et républicaine, s'efforce de soutenir, à l'encontre de tous ses devanciers, que les Carthaginois n'ont jamais exercé aucune domination dans sa patrie. Il tient surtout à ce que les Romains, arrivés deux cents ans après la déconfiture des colonies étrusques, l'aient trouvée indépendante et s'administrant en une sorte de république fédérative, douée de l'institution du suffrage universel non restreint. — Dieu me garde de combattre une thèse si belle ! Seulement, comme dit un vieux poëte :

Voyons à mettre ici tout le monde d'accord.

Les enfants de Carthage n'attachèrent jamais grande importance à dominer ou à légiférer sur de pauvres montagnes. Ils l'ont prouvé partout, et avant tout dans leur colonie-mère des côtes d'Afrique, d'où ils ne se sont jamais occupés, même au temps de sa plus haute splendeur, à contrarier le moins du monde les institutions politiques que pouvaient avoir chez eux les Berbers de l'Atlas, dont plusieurs tribus étaient restées leurs très proches voisines.

A part les bois, dont ils n'avaient pas scrupule d'user pour leur marine quand il leur en fallait, qu'auraient-ils fait des montagnes de Corse ? — Ce qui leur importait sur cette île, c'était son littoral de la mer italienne, ses mouillages les plus propices, celles de ses petites cités qui pouvaient leur servir d'entrepôts ou de refuges, et puis quelques terres à culture pour assurer au besoin leurs ravitaillements. Ce qui leur plaisait aussi, c'était la chasse aux esclaves qu'ils y faisaient pour leurs galères trirèmes; c'était sans doute encore le petit commerce usuraire dont ils profitaient sur l'ignorance ou la faiblesse des indigènes; c'étaient les fournitures de troupeaux qu'ils leur imposaient; c'étaient les taxes de miel et de cire qu'ils levaient sur eux en masse, — sans s'inquiéter probablement si la péréquation en serait votée au scrutin démocratique ou réglée par les fantaisies d'un despote.

Pour nous, quand nous voyons le premier des Scipions, l'un des plus grands acteurs de la première guerre punique, préluder à son expédition de Sardaigne contre Hannon par une descente dans le golfe de Diane, par la prise d'Aléria et par la conquête aussi rapide qu'éphémère d'une notable partie de la Corse, — nous sommes bien tentés de croire que la pauvre île ne se serait point attiré en pareil moment ce triste honneur, si le général romain n'avait eu alors quelque sujet de la compter parmi les domaines carthaginois.

Voilà pourtant ce qui advint en l'an 258 avant notre ère. Rome venait d'achever la conquête des quatre petits états formés des anciennes colonies grecques de l'Italie inférieure, depuis 25 ans elle se trouvait déjà maîtresse de l'Etrurie ; son empire s'étendait donc désormais sur toute la péninsule, depuis les confins de la Gaule cisalpine jusqu'au bout du pied de la botte italique. — Maintenant elle convoitait la Sicile, la Sardaigne, la Corse ; elle voulait surtout abaisser l'insolence de cette Carthage qui marchait si vite au monopole des mers. C'était bien de la besogne ; et pour leur part, les Corses avaient encore beaucoup de sang à sacrifier, beaucoup de ruses à ourdir avant de tomber sous le joug : leur soumission définitive allait se faire attendre près de cent ans.

En cette année 258, après son vigoureux coup de main, Sci-

Revue de l'Extérieur.

ANGLETERRE. — La motion présentée par M. Herries, à la chambre des communes, contre l'income-tax, et qui, dirigée contre le plan financier du cabinet, soulevait une question ministérielle, a été rejetée dans la séance du 7 avril par 278 voix contre 230. Cette victoire du ministère est généralement considérée comme un signe certain de sa stabilité.

Dans la séance de la chambre des communes du 8 avril, lord Ashley a présenté un bill qui a pour but de favoriser la construction de maisons destinées à offrir aux classes ouvrières des logements salubres et à bon marché. Lord Ashley a fait une peinture saisissante des immondes réceptacles sans air ni lumière, infectés des miasmes les plus impurs et où sont entassés pêle-mêle, sans distinction de sexe ni d'âge, des masses rongées de toutes les maladies qu'enfante la misère jointe à la malpropreté et à la démoralisation.

Tant que la condition physique du peuple sera si négligée, a-t-il dit, il ne faut pas s'attendre à pouvoir relever sa condition morale.

La première chose à exécuter est de faire disparaître ces réceptacles impurs et insalubres ; tant qu'ils seront debout, les masses les occuperont, parce qu'ils sont précisément situés dans le voisinage du lieu où l'ouvrier va travailler. On ne saurait croire jusqu'à quel degré, dans certaines villes, la démoralisation a fait de progrès et la santé de la population a souffert, par suite de l'entassement de malheureux dans des chambres sans air et sans espace. A Leeds, on a vu huit personnes occuper le même lit, trente-une personnes n'occuper que trois lits. Souvent il y a vingt individus par chambre, Ce n'est pas seulement à Londres que l'on a à regretter de semblables encombrements, je puis citer encore Fulham, Maidstone, Douvres, Birmingham, Manchester, Leeds, Bradford. On comprend toutes les maladies physiques et morales pouvant résulter de cette affreuse accumulation d'êtres vivants sur le même point.

M. Hume, en appuyant la motion, n'a point décliné la responsabilité qui revient aux législateurs dans ces effroyables misères. Il a dit :

Les détails qui viennent de nous être donnés sont navrants et de nature à nous faire réfléchir sur notre tort bien grand, consistant à laisser subsister un tel état de choses produit par la mauvaise législation. Aux Etats-Unis, les classes ouvrières reçoivent plus d'éducation, et leur condition physique et morale est améliorée. Les étrangers voudront à peine croire à des faits aussi affligeants, je dirai même honteux, que ceux qui viennent de nous être communiqués par le noble lord. Puisqu'il a eu le courage de sonder ces plaies, tâchons d'y verser le baume qui les peut guérir et cicatriser, c'est-à-dire l'éducation.

Sir G. Grey, ministre de l'intérieur, a exprimé cette pensée que les efforts individuels, les associations particulières et philanthropiques agissant en liberté, auraient plus de puissance pour combattre ce mal que n'en pourrait avoir le ministère. M. Laboudière a indiqué comme un des moyens de favoriser la formation de ces associacions libres, la réduction des frais considérables que le fisc leur impose. La chambre a autorisé la présentation du bill.

Allyre Bureau.

ALLEMAGNE. — La Prusse désespérant de rien obtenir des conférences de Dresde de l'établissement desquelles elle a fait un *casus belli*, paraît décidée à revenir purement et simplement à l'ancienne diète. C'est maintenant l'Autriche qui ne veut plus de l'ancienne diète et qui fera peut-être à son tour un *casus belli* de ce retour pur et simple à l'ancien état de choses.

M. Henri d'Arnim est poursuivi pour avoir publié deux discours prononcés par lui à la chambre des députés dont il est membre.

Allyre Bureau.

ESPAGNE. — Le ministère espagnol, présidé par M. Bravo-Murillo, a prononcé le 7 avril la dissolution des cortès. On sait que la chambre ne siégeait que depuis le commencement de cette année, et que les élections faites il y a trois mois avaient donné au cabinet Narvaez une majorité qui approchait presque de l'unanimité.

SUÈDE. — Pendant qu'à la chambre des communes une forte majorité prenait en considération la motion de lord J. Russell, tendant à conférer aux juifs les mêmes droits civils et politiques qu'aux chrétiens, une motion analogue était repoussée à 78 voix contre 49, par l'ordre de la noblesse en Suède. Toutefois, on a pu reconnaître par la discussion qui a eu lieu à ce sujet, que le vieux préjugé du proscription contre les juifs avait perdu beaucoup de sa force, et l'on peut prévoir leur prochaine et complète assimilation aux régnicoles.

Allyre Bureau.

SUISSE. — La *Feuille fédérale* publie dans son numéro du 6 avril l'arrêté du conseil fédéral en date du 24 mars, par lequel sont expulsés de la Suisse dix-sept réfugiés, qui ont signé une protestation contre leur internement. Ces 17 réfugiés sont MM. L. Avril, E. Reyer, E. Cœurderoy, Dubreuil, L'homme, Loiseau, Matthey, Paget, Percy, Perrin, Félix Pyat, Rigaud, Robillard, A. Rolland, Pierre Sterbini, Boichot, Pflieger. Pauvre Suisse! obligée par la pression des puissances qui l'entourent, de renoncer à ses vieilles traditions d'honneur et d'indépendance qui en faisaient l'inviolable asile de tous les proscrits !

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

Un nouveau ministère a été enfin formé dans la journée de jeudi, et un supplément du *Moniteur*, publié à 10 heures du soir, a porté cette nouvelle à la connaissance du public. Ce ministère est ainsi composé :

MM. Léon FAUCHER, à l'intérieur ;
BAROCHE, aux affaires étrangères ;
ROUHER, à la justice ;
Ach. FOULD, aux finances ;
RANDON, à la guerre ;
MAGNE, aux travaux publics ;
BUFFET, à l'agriculture et au commerce ;
De CHASSELOUP-LAUBAT, à la marine ;
DOMBIDAU DE CROUSEILHES, à l'instruction publique.

D'après le *Constitutionnel*, plusieurs membres très influents, appartenant à diverses fractions de la majorité de l'assemblée, ont puissamment contribué à la formation du nouveau cabinet.

— Le *Moniteur* de jeudi publie deux documents relatifs à l'application de la loi sur les pensions de retraite pour la vieillesse.

1° Le rapport fait par la commission chargée d'élaborer une instruction pratique sur cette matière et approuvée par le ministre du commerce ;

2° Une circulaire du ministre aux préfets sur la mise en vigueur et l'application de cette instruction pratique.

— Le préfet de police vient d'organiser une nouvelle commission appelée à examiner, sous sa présidence, les questions que soulève la réglementation à faire de la boucherie de Paris. Si la question n'arrive pas à une bonne solution, ce ne sera pas faute d'avoir été étudiée.

Allyre Bureau.

— Le général Castellane vient d'interdire, dans les départements soumis à l'état de siége sous son commandement, la circulation de la brochure de Considerant intitulée : *La Solution, ou le gouvernement direct du peuple*, et du nouveau journal fondé par M. de Girardin sous le titre : le *Bien-Etre universel*.

— M. Napoléon Bonaparte, colonel de la 2e légion de la banlieue, vient d'adresser au préfet de la Seine sa démission motivée sur le respect du suffrage universel auquel, dit-il, il doit tout, tout jusqu'à sa patrie.

— *L'Evènement* a été condamné vendredi à 6 amendes de 500 fr. pour contravention à la loi des signatures. Dans un numéro se trouvaient cinq alinéas séparés par des astérisques et placés sous le titre collectif de *Tablettes politiques*. Dans deux autres numéros, *l'Evènement* avait inséré une correspondance de Rome dont un des rédacteurs avait pris la responsabilité dans un en tête de quelques lignes signé. Le tribunal a vu là autant de contraventions, et a prononcé 3,000 fr. d'amende. Il n'est pas inutile de rappeler que *l'Evènement* est au nombre des journaux qui, comme nous, ont pleinement applaudi à la haute moralité de la loi des signatures, et que par conséquent il a toujours cherché loyalement à en interpréter les prescriptions.

Allyre Bureau.

— Nous apprenons à l'instant qu'aujourd'hui le tribunal de la Seine a prononcé son jugement sur la poursuite intentée par un fabricant d'engrais concentrés, contre le *Journal d'agriculture*, à raison d'un article de M. Barral. Le tribunal a renvoyé le journal des fins de la plainte, et a déclaré que M. Barral avait non pas seulement usé d'un droit, mais encore rempli un devoir en signalant les imperfections de ces engrais.

— La foire annuelle aux jambons se tiendra sur le boulevard Bourdon, près de la place de la Bastille, les 15, 16 et 17 avril courant, de six heures du matin à sept heures du soir.

La foire aux pains d'épices, dite foire de Pâques, commence aujourd'hui dimanche à la barrière du Trône et continuera jusqu'au 28 avril inclusivement. Les spectacles et jeux publics occuperont la partie nord du Rond-Point. Les étalagistes seront rangés sur deux files de l'autre côté du Rond-Point.

— Dernièrement, à cinq heures du matin, l'explosion d'un bâtiment dépendant de la poudrière du Bouchet (Seine-et-Oise) a jeté l'alarme dans cette commune. La secousse avait été terrible, et dans plusieurs maisons les vitres avaient été brisées. Il ne restait pas pierre sur pierre du bâtiment qui heureusement était inhabité.

— Un ingénieur anglais exécute en ce moment, pour l'exposer à Paris au mois de mai prochain, un plan en relief du palais de cristal qui servira à l'Exposition universelle de Londres. Ce plan aura dix mètres de long sur trois mètres de large ; il représentera, avec une exactitude géométrique, les bâtiments de l'Exposition, leur division et la place affectée aux produits de chaque nation. Il sera composé des mêmes matériaux que le palais de cristal lui-même.

Nous avons réuni en brochure les remarquables articles de M. Sabatier-Ungher sur le *Salon de* 1851. L'ensemble de ce travail, dont nos lecteurs ont pu apprécier la valeur, constitue une étude d'ensemble faite d'un point de vue très élevé sur la grande question des arts plastiques ; cette brochure est en vente à la librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 29, au prix de 75 cent.

Pensées et espérances d'un ami de l'ordre

ENNEMI DU SOCIALISME ET DE LA FOULE.

Les fragments qui suivent sont textuellement extraits du nouveau livre de M. A. Romieu, intitulé le SPECTRE ROUGE DE 1852. Selon nous, on ne saurait donner trop de publicité à cet ouvrage.

Allyre Bureau.

Ce n'est plus seulement la guerre civile qui nous attend, c'est la jacquerie......

Les gentilshommes (pour étouffer la jacquerie de 1358) ne nommèrent pas de « commission » qui eut à présenter un « rapport ; » ils ne se divisèrent pas en « bureaux, » avec « présidents et secrétaires ; » ils se servirent de leurs longues et solides lames, et, bardés de fer comme leurs chevaux : ils eurent promptement raison de ces paysans nus, quel que fût leur nombre. L'armée actuelle, avec la discipline et l'artillerie, a cette même supériorité sur les masses, et tant qu'elle en usera, son triomphe n'est pas douteux. Mais vouloir, à l'irruption universelle qui s'apprête, opposer des arguments et des procédés législatifs c'est méconnaître l'impuissance d'assemblées élues, en présence des grands tumultes humains......

On aura beau crier aux représentants : Unissez-vous ! l'union de quelques parleurs ne signifie rien à deux pas du palais législatif. Leur désunion n'a pas plus d'importance, et c'est pitié que d'en prendre souci. Ce n'est pas dans ce lieu desert dont Paris même ne s'occupe plus, ce n'est pas dans cette salle de carton que se décideront les destins du monde. Le monde est ailleurs ; il est partout. Et si quelque endroit existe où il n'existe pas, c'est là. On y respire je ne sais quel poison local qui fait oublier les choses extérieures ; on y vit d'une existence singulière, qui est la vie des couloirs, de l'hémicycle et des bancs. On s'y émeut, on s'y anime, on s'y passionne dans un ordre d'idées qui n'existe plus en dehors de ces murs. Il y a là des hommes sérieux, qui se donnent des accès de colère pour des « incidents » comme on en voit dans les salles de billard....

Il n'y a dans l'organisation de 1789 nul levier pour soutenir la société qui s'abat. Cette société de procureurs et de boutiquiers est à l'agonie, et si elle peut se relever heureuse, c'est qu'un soldat se sera chargé de son salut. Le canon seul peut régler les questions de notre siècle, et il les réglera, DUT-IL ARRIVER DE RUSSIE......

Charlemagne, placé entre l'antiquité mourante et le monde nouveau qui naissait, avait fondé le seul système solide, celui de la Force appuyant la Foi. De son œuvre, et sans dessein préconçu, sortit le régime féodal. De tous ceux que l'Europe a essayé, c'est encore le meilleur......

L'Europe, en vérité, depuis 1789, ressemble à un collége en révolte. On y a brisé les bancs, éteint les quinquets, battu les maîtres, et après ce désordre radical, accompli au nom d'un grief enfantin qu'on a nommé le Progrès, on attend, tout penauds et tout contrits, l'arrivée de la force publique, à laquelle

---

pion n'avait pu laisser chez eux qu'une garnison chargée de lui conserver Aléria. Nos insulaires n'eurent pas de peine à la lui reprendre ; et les luttes non interrompues de la première guerre punique les préservèrent encore quelque temps de toute représaille romaine.

Mais en 234 le temple de Janus était fermé. Le peuple-roi, pour la première fois *désœuvré*, s'ennuyait, comme ferait un héros à demi-solde, à qui son journal n'apporterait même plus le moindre bulletin de combat. De 235 à 230, trois nouvelles expéditions de Corse sont entreprises successivement pour le distraire, ou pour tout autre motif aussi sérieux. Quelquefois heureux dans une rencontre en terrain de montagnes, toujours braves et déjà fort rusés, les Corses en restent quittes pour quelques milliers de morts, pour quelques tributs qu'ils paient chaque fois, selon leur usage, en miel et en cire. Il est vrai qu'on n'est point sans les avoir légèrement flattés en les affublant du titre d'*alliés* de Rome, — titre menteur, ainsi qu'ils ne tardèrent pas à l'éprouver, mais qui du moins leur valut encore un demi-siècle de quasi-tranquillité, sous une espèce quelconque de gouvernement national.

Enfin, c'est dans l'année 180 (avant J.-C.) qu'une lutte recommence, on ne sait pour quel grief, plus irritée et plus opiniâtre que les premières. Mal terminée, elle se ranime en 173, — puis en 164 par un effort suprême. Un nombre effrayant de morts restent dans la poussière ; des sacrifices plus lourds sont imposés à la victime. Et tandis que le consul Thulna, victorieux dans une campagne qui était la septième des Romains sur la Corse, meurt de joie à la nouvelle des prières publiques dont il est honoré au Capitole, — c'est encore l'armée d'un Scipion qui vient porter le dernier coup à la pauvre alliée trop punie, en lui infligeant pour cette fois le titre de province conquise....

Voilà donc notre île devenue romaine. Après ce bulletin de conquête, les historiens gardent sur elle un silence absolu jusqu'aux jours de Marius et de Sylla.

Ces jours, vous vous les rappelez, furent une époque de crise terrible pour Rome. Je me hâte de vous ajouter que par une heureuse contradiction de la fortune, la haine réciproque de ces deux grands ennemis semble ne s'être manifestée sur la terre de Corse que par une rivalité de bienfaits.

En 92 (avant J.-C.), le général plébéien veut y signaler son passage au gouvernement de la République par l'établissement d'une colonie sur la côte orientale, près de l'embouchure du Golo, à dix lieues environ au nord d'Aléria : elle est nommée *Mariana*, en l'honneur du héros de la « vile multitude » italienne. —En 79, le dictateur patricien daigne relever Aléria elle-même ; il y installe une seconde colonie, et l'on rapporte qu'elle fut à son tour baptisée *Syllaria*, nom qui paraît cependant n'avoir jamais prévalu sur celui de l'ancienne cité des Phocéens.

Chacun sait que les établissements de ce genre, soumis d'abord au régime militaire, devinrent plus tard des municipes où les colons indigènes purent venir gagner par leur travail les droits de citoyen romain, et s'y exercer peu à peu à une sorte d'organisation des libertés communales. Tel fut le germe précieux implanté par les vainqueurs dans la plupart de leurs provinces. Le moyen-âge nous en montre les bons fruits à toutes les pages de ses archives, et nous pourrions même en retrouver des traces, quoique malheureusement trop faibles, sans sortir de la petite île de Corse.

Les deux colonies que je viens de vous nommer, filles de Marius et de Sylla, ne demeurèrent probablement point les seules sur ces rivages. Il y a lieu de penser qu'elles ont servi à la fois de modèles et de protections à quelques autres fondations postérieures. Quoi qu'il en soit, Aléria semble être demeurée sous les empereur le foyer de la puissance et de la lumière romaines, — foyer modeste et peu généreux, il faut en convenir, si nous en jugeons par l'absence totale de vestiges romains dans l'intérieur du pays. Il est une vérité de tous les siècles, c'est qu'on peut mesurer à peu près le degré de civilisation d'une contrée par le nombre des bonnes voies de communication qu'on y rencontre. Or, l'itinéraire d'Antonin ne signale en Corse qu'une seule route romaine ; encore, ne faisait-elle que longer le rivage oriental depuis Mariana jusqu'au détroit de Sardaigne, laissant de côté tout le massif des montagnes.

Quant à celles-ci, on ne paraît guère s'en être occupé que pour les razzias qu'on avait à y faire. Du moins, cela est parfaitement certain jusqu'aux premières années de l'ère chrétienne, d'après un curieux passage de Strabon, qui vivait sur la fin du règne d'Auguste.

« L'île est mal peuplée, dit ce géographe célèbre ; les montagnards qui y demeurent, et vivent de brigandage, sont plus sauvages que les bêtes mêmes. » Toutes les fois qu'un général ro-
» main, après s'être avancé dans l'intérieur des terres et y avoir
» surpris quelque poste, en ramène à Rome une certaine quan-
» tité d'esclaves, » c'est un spectacle singulier que de voir leur férocité et leur stupidité. Ou ils dédaignent de vivre, ou ils restent dans une insensibilité absolue. « Ils fatiguent leurs maîtres
» et font bientôt regretter la somme, si petite qu'elle soit, qu'ils
» ont coûtés. »

On ne saurait être à la fois plus naïvement et plus hautement instructif, en si peu de lignes, sur les procédés civilisateurs de la république des Caton. — Il est vrai qu'à l'égard du caractère des Corses, on pourra m'objecter que Diodore de Sicile, quelques années avant Strabon, disait précisément le contraire sur leur inclination pour l'état d'esclavage. Mais vous verrez qu'ici encore nous pourrons donner raison à l'un et à l'autre, en admettant, ce qui est probable, que Diodore jugait du pays tout entier par les récits qu'on lui avait faits sur les habitants du littoral, population déjà très mêlée, et mieux apprise à se plier aux droits du plus fort.

Quelques années après la mort de Jésus-Christ, un illustre exilé venait maudire en Corse l'auguste caprice qui le condamnait à y ensevelir six belles années de sa vie. C'était Sénèque le philosophe, le divin Sénèque, le futur précepteur de Néron, que le césar Claude éloignait de sa cour pour s'être permis une intrigue amoureuse avec une de ses impériales parentes. Il fut même, dit-on, maintenu en pénitence sur le cap, et contraint d'y habiter une petite forteresse, vers les lieux où nous voyons encore aujourd'hui une vieille tour plus ou moins romaine, qui conserve elle-même le nom de *Torre di Seneca*.

Dans les nombreuses pages que lui dictait là son humeur chagrine, il nous donne une idée peu avantageuse, mais sans doute exagérée, de ses voisins les montagnards du cap., — descendants, pour la plupart, de chétives et obscures migrations liguriennes, et aux fils desquels nos Corses d'à présent ne font pas encore l'honneur de les compter comme de la famille.

« C'est une race punique et barbare, dit quelque part le philosophe. Ailleurs, il écrit en un beau distique :

« Leur première loi est de se venger, la seconde de voler, la troisième de mentir et la quatrième *de nier les dieux!* » ....

Nous allons voir quelle espèce d'éducation morale et religieuse devait gagner tout ce petit peuple, en partageant la destinée de ses magnifiques vainqueurs.

(La suite prochainement.)

Paul de Beurcelle

aboutissent de tels jeux. Il est bien temps qu'elle apparaisse, car les jeux vont devenir sanglants.....

La nation française n'existe plus. Il y a, sur le vieux sol des Gaules, des riches inquiets et des pauvres avides; il n'y a que cela. Les pauvres, dressés à l'envie, à la haine, à la soif du pillage, sont prêts à ravager, par leurs millions de bras, les châteaux, les appartements luxueux; à disperser dans un long cri tout ce qui leur paraît une insulte. Ce qui les retient, à cette minute où j'écris, c'est l'armée.

Vous n'aurez plus rien à apprendre au peuple; il est à bout d'instruction. Vous n'avez plus qu'à le contenir, à ce moment suprême de la fureur que vous lui avez inspirée. Il est ivre, en ce moment, de vos doctrines et de vos discours; il n'y a pas à lui parler raison, il n'est plus en état de vous entendre. Vous vous plaignez de ses folies; pourquoi l'avez-vous soûlé?.....

(C'est aux rhéteurs libéraux que ce discours s'adresse.)

L'abolition de la loterie a été une des causes du socialisme, non à l'état de théorie, mais à l'état de sentiment.

Autrefois, lorsqu'un de ces hommes en blouse qui vous effraie par prévision, regardait une riche voiture passant fringante avec ses deux chevaux; lorsqu'il apercevait derrière les glaces une femme jeune et jolie portant un châle dont le prix aurait nourri deux familles pendant l'année entière, il ne se sentait pas pris de haine et d'envie féroce; il se disait: *J'aurai peut-être tout cela demain*. . . . . Aujourd'hui, quelles sont les réflexions de ce même homme lorsque passe la voiture devant lui? Il se dit: « Jamais cela ne m'appartiendra. Quels que soient mon ordre et mon économie, jamais je n'aurai ce que je vois et ce qui m'insulte. La prostituée que j'aperçois a gagné cela en une nuit, et tous mes jours à moi s'accumuleront sans que je puisse atteindre au millième de ce luxe. ».....

On encourage aujourd'hui les loteries sous prétexte d'œuvres de bienfaisance, ou de projets, tels quels, d'utilité publique. On a raison. Il n'y a pas une pauvre fille dans Paris qui n'ait pris un billet des lingots d'or. Soyez assurés que les ouvriers qui en ont se tiendront fort tranquilles à la première émotion de rue. Aucun d'eux ne voudra compromettre les 400,000 fr. qu'il espère. *Puisqu'on ne sait plus parler au cœur qu'on parle du moins aux intérêts*.....

C'est donc l'armée et l'armée seule qui nous sauvera. Et quand je dis *nous*, je ne veux pas dire la société telle qu'elle existe, je veux dire la société telle qu'elle doit être; la société ne se mêlant de rien que de ses affaires de famille, d'intérêt et de plaisir; la société vivant au beau soleil de Dieu, vivant des sciences et des arts qui font sa gloire, DE LA GUERRE qui fait sa grandeur, de l'amour qui fait son paradis sur la terre; la société oubliant J.-J. Rousseau et renonçant aux folies risibles ou sanglantes dont le honteux règne de Louis XV lui a laissé le legs empoisonné.....

Le temps est bon pour que l'armée ait ce magnifique rôle. Plus tard, c'eût été trop tard. La loi du recrutement ne manquerait pas de produire une armée socialiste. Je m'étonne que les chefs de mouvement sauvage n'aient pas la patience nécessaire pour attendre cet infaillible résultat.....

C'est à l'épée qu'aboutissent tous les débats humains. On aura beau chercher à éclairer, moraliser, civiliser (je me sers des plus beaux mots d'invention moderne), on ne fera pas que les hommes changent de nature, et qu'un jour ne vienne où, à bout d'arguments, ils ne prennent la force pour juge dans leurs conflits.....

Le vrai c'est le simple, partout et toujours. C'est l'unité qui est l'extrême du simple: l'unité, fondement du dogme catholique, fondement du dogme militaire. Aussi l'Église et l'armée ont-elles résisté à tous les assauts de la démence furieuse suscitée par le dogme absurde de la raison.....

Le fléau passager de l'IDÉE se dissipe à l'immuable apparition de la FORCE.....

Je ne regretterai pas d'avoir vécu dans ce triste temps, si je puis voir, une bonne fois, châtier et fustiger la FOULE, cette bête immonde et stupide, dont j'ai toujours eu l'horreur.....

Nous verrons donc, je l'espère, finir les saturnales au milieu desquelles nous sommes nés. Ce sera dans des flots de sang que se fera cette rénovation de la marche humaine. Mais le mouvement sera prompt, si terrible qu'il doive être. Bientôt surgira le chef pour apaiser ce tumulte immense. Où est-il, et peut-on le deviner? Non ce soir, ni demain, sans doute; mais il existe et nous l'avons vu passer: quelqu'un de ces hommes devant lesquels on se range, et devant lesquels, par instinct, on se lève, comme était Stilicon, obscur avant que Claudien le chantât.

Quel qu'il soit, son rôle est simple. Prendre d'une main ferme la dictature la plus absolue, et se substituer à tous les *textes* qui nous ont gouvernés depuis soixante ans.....

Celui qui surgira dans la grande crise prochaine sera indigne de l'immense rôle dont Dieu l'aura pourvu, s'il laisse subsister un seul des éléments désorganisateurs sous l'action desquels nous vivons depuis notre enfance. Tout est à briser, tout est à refaire dans l'arrangement monstrueux de nos institutions.....

Je bénirai le ciel si j'assiste au jour où cet échafaudage de folies s'écroulera. Si je puis voir enfin balayer cette fange dans laquelle se roule orgueilleusement notre génération: voir tomber d'un seul coup la chaire menteuse de nos philosophes et les tribunes de tout rang qu'ils ont édifiées, je chanterai de grand cœur, et dussé-je en mourir, le cantique de Siméon.....

Ne désespérons pas. Il sera versé du sang et des larmes. La misère étendra son froid réseau sur le peuple abusé; il sera violent, plein de désespoir et de rage; il sera châtié durement et par la famine et par les boulets; les bourgeois consternés subiront la crise, avec ses phases diverses, sans rien comprendre à ce tumulte colossal qui les décimera; mais à la fin de ces grands désastres qui, je le crois, peuvent être courts, un pouvoir fort s'établira pour ouvrir l'ère nouvelle de l'autorité. Elle passera dans beaucoup de mains qui se la disputeront par les armes. Mais au moins les sophismes ne seront plus en jeu, avec leurs terribles conséquences; il vaut mieux voir le peuple se battre pour César que pour les ateliers nationaux.

La brochure de M. Romieu, qui n'est qu'un éclatant panégyrique de la force brutale soutenant la foi aveugle qui glorifie le sabre et le canon, sanctifie la mitraille et fait appel au despotisme le plus absolu pour écraser tous les essors de la pensée humaine, cette brochure devait trouver un appui dans l'*Univers religieux*. M. Veuillot qui a écrit dans ses pèlerinages de Suisse cette phrase: « Pour moi, ce que je re-
» grette, je l'avoue franchement, c'est qu'on nait pas *brûlé*
» *Jean Huss plus tôt*, et qu'on n'ait pas également *brûlé*
» *Luther*; c'est qu'il ne se soit pas trouvé quelque prince
» assez *pieux* et assez *catholique* pour *mouvoir une croisade*
» *contre les protestants*. », M. Veuillot devait retrouver un écho de ses pensées, de ses regrets et de ses désirs dans le *Spectre rouge* de 1852.

Allyre Bureau.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE

ET LES LOIS SOCIALES.

II.

La foi dans l'unité universelle, qui a été l'éclair du génie de Charles Fourier, est plus ou moins innée au cœur de tous les hommes. C'est une religion instinctive. Le sentiment de l'homme a besoin de cette unité et aspire à elle.

La raison humaine l'admet également comme base de ses inductions, comme lien de ses idées; car il lui serait impossible de comprendre des lois propres, contraires à des lois générales, des lois de raisonnement humain, contraires à la raison de l'ordre universel.

L'observation comparée des corps des différents règnes a conduit nos naturalistes à confirmer, chaque jour, ces analogies de lois ou de principes dans l'infinie variété des formes de la création, et à conclure à l'unité de plan de cette création elle-même.

Donc, les penseurs que le double *a priori* du sentiment et de la raison n'édifie pas suffisamment sur l'analogie parfaite des notions cosmogoniques, physiologiques et sociales, dans l'esprit humain, doivent recourir à une observation comparée des sociétés et des sciences pour obtenir un *a posteriori* de certitude. Ils doivent s'attacher à dégager les rapports des idées générales de chaque époque avec les institutions fondamentales de cette époque, les points communs des religions anciennes, des religions modernes, les homologies des formes sociales qui se sont succédé ou qui se coudoient encore sur le globe.

Le travail de Vico est à refaire en grand et complétement à notre époque.

Pour nous, le coup d'œil le plus rapide sur l'histoire suffit à faire reconnaître que même dans les phases diverses et transitoires de l'embryogénie sociale, l'esprit humain n'a pas cessé d'être UN ET PROGRESSIF; que les mêmes principes, les mêmes conceptions, vraies ou fausses relativement, de la vie universelle, de la vie individuelle et de la vie sociale, n'ont pas cessé de régner simultanément dans cet esprit; que l'homme, la science, la société ont subi les mêmes transformations, le même développement graduel; qu'enfin les aspirations vers l'unité universelle ont toujours grandi en raison directe du nombre et de la diversité même des éléments embrassés par la science et par la société.

Pour la plus basse enfance de l'humanité, il est sans doute impossible d'établir la moindre comparaison entre des éléments sociaux et scientifiques qui n'existaient presque pas ou dont les vestiges n'existent plus. Mais, de quelque manière qu'on se figure ce premier âge de l'espèce humaine, on doit admettre qu'à l'ignorance complète de l'homme en matière cosmogonique correspondait forcément son égale ignorance sur les lois de son être et sur les conditions normales des sociétés. Il est difficile de ne pas se faire l'image du même chaos dans la nature en travail, dans la vie de l'homme, dans les premiers tâtonnements de l'aggrégation humaine. Pour les religions fétichistes, pour les idées courtes, vagues et confuses des premiers hommes, il ne pouvait y avoir qu'une unité confuse ou des corps isolés dans l'univers; une unité confuse ou des besoins isolés dans la vie, une unité confuse ou des êtres isolés dans la société. Le berceau de la société est également le berceau de la science et de l'humanité.

Quelqu'obscurs que soient encore, en science sociale surtout, les mythes et les voiles qui nous cachent la haute antiquité de l'Inde, de la Perse, de l'Egypte, on peut très bien constater, dans ces premières coordinations d'idées générales perçues par l'humanité au moyen de sa spontanéité et de ses impressions, le même rapport entre l'homme, la société et le monde. Le premier panthéisme qui n'était, en physiologie et en morale, que la satisfaction la plus naïve des sens de l'homme, n'était également que l'adoration de la force et de la matière dans la société et dans l'univers. La série des révélations et des incarnations qui s'enchaînent ensuite pour arriver à une notion plus parfaite de la vie du monde, pour distinguer les divers attributs de l'Eternel, depuis Indra jusqu'à Brahma, depuis Wichnou jusqu'au bouddhisme, entraînent la même série de progrès dans l'élément social et humain. La division de fonctions qui s'opère dans la société par la formation des *castes*, engendre la même division dans l'étude de la vie universelle, et règle dans le même ordre tous les besoins de la vie privée. Placés à la tête de la hiérarchie sociale, les prêtres sont à la fois astronomes, médecins, gouvernants, et régissent, d'après les mêmes lumières, la science, la vie et la société. A la vie contemplative des Indiens devant le monde extérieur, correspond la même passivité fervente des individus et des masses devant leurs révélateurs et gouvernants.

Par le polythéisme grec et romain, l'esprit de l'homme résume, dans un nombre mieux déterminé d'éléments, de causes naturelles ou de dieux, la multiplicité confuse et indéfinie d'éléments, de causes ou de dieux qu'adoraient les religions primitives, et produit, dès lors, un groupement plus régulier, plus vivant des rapports sociaux, une satisfaction plus libre, plus poétique des passions de l'être. Il arrive à une communion plus intime de la vie individuelle avec la vie sociale et avec la vie universelle; car il donne aux lois de la nature le cachet des passions humaines, divinise ces passions dans l'individu et fait des dieux de ses héros. Le polythéisme humanise et socialise ainsi davantage la science religieuse et cosmogonique, et permet à l'homme de se dégager assez du bloc terrestre ou de l'adoration du monde extérieur pour s'admirer lui-même dans sa beauté matérielle, jusqu'au jour où, par un nouvel effort, dédaignant sa propre matière, il cherchera à se spiritualiser pour planer au-dessus d'elle et s'adorer dans sa beauté morale.

Pendant que Rome travaillait de toutes ses forces à l'unité politique sur le globe; pendant que Moïse proclamait l'unité d'origine dans sa Genèse et gravait la croyance à un dieu unique dans la vie pratique et l'ordre social du peuple hébreu, la philosophie de la Grèce, depuis Thalès, Pythagore, Socrate, jusqu'à Platon, Aristote et l'école d'Alexandrie, réagissait contre la pluralité des dieux du polythéisme et aspirait par ses recherches à l'unité de cause et de science. C'est en passant par les douleurs du scepticisme, la critique des vieux dogmes, les oscillations de l'ecclectisme et de l'empirisme, par l'appel à l'observation des sens et à la raison, que l'esprit humain, déjà à cette époque, a préparé une transformation égale et un progrès proportionnel des croyances, des mœurs et des sociétés.

Quand le christianisme est venu, à son tour, résumer et consacrer l'œuvre de cette philosophie, il a eu pour objet d'incarner d'une manière ineffaçable l'unité de Dieu et de science dans l'unité humaine et dans l'unité sociale. Pour cela, il a fait Dieu homme et l'homme Dieu dans le martyre de son révélateur. Il a prêché à l'orient et à l'occident, non plus la terre promise d'une race élue, d'un peuple privilégié; non plus la science mystérieuse d'une seule caste d'initiés; mais la parole morale accessible à tous, mais la fraternité, la liberté, l'égalité de tous les hommes, de toutes les races, de tous les peuples devant l'Éternel. Il a évoqué, exalté les passions les plus élevées et les plus généreuses de l'être humain pour l'initier et le faire concourir à l'avénement d'une double destinée meilleure sur cette terre et dans le ciel. Par ses premières aspirations, il a voulu rendre universelle la foi en l'union de l'homme, des hommes et de Dieu. En distinguant en ce Dieu unique le Verbe ou l'esprit de la puissance créatrice et de l'amour qui les relie, il a donné la formule la plus synthétique de l'unité et de la variété de l'être, formule trinaire qui se vérifie dans toutes les notions complètes de la vie. Il a vulgarisé l'idée de providence, c'est-à-dire la connaissance d'une loi unique qui préside aux mouvements des mondes, des êtres et des sociétés. Il a substitué au sentiment de crainte qui dominait dans le culte antique un sentiment d'espérance en la bonté du créateur et du conservateur des êtres. Il a convié l'homme à se mettre incessamment en harmonie avec lui-même par la purification de son cœur, en harmonie avec ses semblables par le pardon des injures et la charité, afin de se mettre mieux en harmonie avec Dieu par la prière et par l'offrande. Et, au lieu de l'appeler, comme le rite antique, à un sacrifice sanglant où palpitait la chair des victimes, il l'a fait communier pacifiquement dans le pain et le vin, symboles de la vie ou de la présence vivante de Dieu dans l'homme; devant la croix, symbole de la mort infamante et sublime de son révélateur qui s'est sacrifié pour qu'il n'y eût plus de victimes et pour consommer éternellement, par sa propre expiation, l'œuvre du salut de tous.

Ces premières aspirations et institutions du christianisme constituent certainement, dans l'histoire, l'effort le plus élevé de l'humanité vers l'unité universelle et dépassent encore, comme idéal, les faits vivants et les institutions progressives des temps actuels. Il ne faut donc pas s'étonner qu'elles n'aient pu s'incarner complètement dans les mœurs, il y a dix-huit siècles; il ne faut pas s'étonner qu'elles aient dégénéré dans la main des hommes et qu'elles appellent, de nos jours, une réalisation toute nouvelle, comme la loi méconnue de Moïse appelait le réformateur Jésus, non pour être détruite, mais pour s'accomplir.

A l'avènement du christianisme, la science cosmologique et physiologique n'était pas assez avancée pour éclairer la religion et la société sur l'unité de l'être universel et de l'être humain; l'homme ne s'était pas assez dégagé du *placenta* terrestre et de l'hérédité animale pour devenir facilement une harmonie vivante; l'unité politique et sociale, entreprise par l'empire romain, n'était pas assez bien nouée pour servir de base à l'unité complète du genre humain sur le globe.

En cet état des choses et des êtres, les fondateurs du christianisme furent irrésistiblement entraînés à dénaturer leur idéal primitif. Au lieu de faire, dans leur dogme, une synthèse complète de toutes les religions, de toutes les sciences, et, dans leur culte, une synthèse harmonique de toutes les passions et besoins humains, ils ne purent réaliser qu'une synthèse partielle des croyances spiritualistes et des passions morales. Débordés encore par les traditions du panthéisme matériel, ils réagirent contre ces traditions en donnant naissance eux-mêmes à un panthéisme tout spiritualiste. Assiégés par l'exagération grossière et barbare des passions matérielles, ils durent exagérer à leur tour, pour se défendre, l'essor des passions spirituelles. Au lieu de substituer au patronage sensuel, héroïque et aristocratique des dieux de l'Olympe une initiation démocratique aux lois de la vie universelle, ils opposèrent au polythéisme une autre Olympe, non moins poétique et peuplé de saints patrons, d'anges, de séraphins, c'est-à-dire de héros spirituels, d'âmes élues, de demi-dieux mystiques. Au lieu de faire comprendre, aimer et servir un seul Dieu vivant en tout être et en toutes choses, ils firent aimer et servir un dieu *pur esprit*, auteur de tout bien, et détester et combattre un dieu charnel, déchu, vaincu, auteur de tout mal. Au lieu de mettre la vie de l'homme en harmonie parfaite avec elle même, ils la scindèrent en deux moitiés et répudièrent sa partie matérielle pour mieux améliorer sa partie morale. Au lieu de ne créer dans la société qu'un empire, qu'une autorité morale, aimée, qu'une loi générale, unanime et fraternelle, ils créèrent ou maintinrent deux empires, l'un religieux, l'autre politique; deux autorités, l'une spirituelle, l'autre temporelle; deux lois, l'une sacrée, l'autre profane. Au lieu, enfin, de renverser César et de substituer partout au règne de la force brutale, de la violence, le règne de la force morale, ils ont été conduits à partager avec César le gouvernement de la vie, à lui abandonner la terre pour se réserver le ciel, et à user et abuser eux-mêmes de la loi de contrainte dans la direction des âmes, comme César en abusait dans le gouvernement des corps. Après avoir entouré le trône de Dieu d'éclairs d'amour, de vérité et de lumière, ils ont été obligés d'inventer l'enfer et l'inquisition comme moyens de domination morale, et de s'entourer, à l'instar des vieilles religions de l'Inde, de terreurs, de ténèbres, de mystères, d'idolâtries.

Il est résulté de là, pour l'esprit humain, deux mondes, un naturel, l'autre surnaturel; un enfer au centre de la terre, un paradis au centre du ciel; deux sciences, l'une spiritualiste, l'autre matérialiste; deux sociétés, une religieuse, l'autre laïque; deux enseignements, celui de l'Eglise et celui de l'Etat; deux pouvoirs, le pouvoir des papes et des conciles, le pouvoir des empereurs, rois ou présidents de républiques et de leurs parlements.

Eh bien! ce dualisme chrétien qui paraît bien la plus grave dérogation aux lois de l'unité universelle va nous servir, par le plus succinct résumé de son histoire, de preuve nouvelle, la plus saisissante, de l'irrésistible instinct qui pousse l'esprit humain et les sociétés humaines vers l'idéal de l'unité.

Si nous démontrons, en quelques mots, que les deux sociétés religieuse et laïque, les deux autorités, spirituelle et temporelle, les deux gouvernements de l'Eglise et de l'Etat, les deux sciences spiritualiste et matérialiste, en se coudoyant,

en se mêlant, en se croisant, en se combattant ou en s'entr'aidant, ont obéi aux mêmes passions, aux mêmes lois; ont passé symétriquement, parallèlement, identiquement par les mêmes phases, les mêmes progrès, les mêmes évolutions, les mêmes erreurs, les mêmes transformations, les mêmes chutes, nous croirons avoir prouvé l'unité de principe et de mouvement dans le dualisme de la société chrétienne, mieux que partout ailleurs.

Ferdinand Guillon.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
	d'un an. . .	5 f. »
	de 6 mois. .	2 50
	de 3 mois. .	1 25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement	d'un an,	1 f. 50
—	de 6 mois,	» 75
—	de 3 mois,	» 40

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 avril, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép.:	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

N. B. Nous offrons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'École sociétaire :

LES QUATRE CRÉDITS, par V. Considerant. . . 1 fr. »

PROGRAMME DÉMOCRATIQUE, par V. Hennequin, représentant du peuple. . . . . . . 1 fr 25

PETITE CORRESPONDANCE.

A divers. — S. et L. remercient tous ceux qui leur ont écrit relativement au projet de COL. MAT. et prient ceux qui attendent des réponses de voul. bien patienter. Quand le moment sera venu, ils donneront collectiv. les explic. désirées et les avis utiles.

Libourne. — M. B. — Reçu les 16. — Appliq. suiv. v. indic. — Nous v. adr. le livre demandé. — Nous all. nous informer au sujet de M. T. — Affect. rem.

Bordeaux. — M. C. — Reçu les 17. — Affec. rem. à tous.

St-Georges. — M. F. — Reçu les 50. — Appliq. 18 à la R. 1er sém. 51 et 32 à la cotis. except. — Inscrit v. ab. à partir du 1 avril. — Compl. affect. et rem. — P. vous serre la main et vous écrira très proch.

St-Nicolas. — M. A L. — Reçu v. lettre. — Fait v. réab. p. 6 m. du 1 mai. — Nous v. adr. les liv. par la voie indiq. et fourniss. sur vous n. mandat de 20.05 à présent. y compris 1 fr. pour frais de négoc. — Affect. compl.

Lambezellec. — M. B. — Reçu les 36,30. — Rem.

St-Bonnet en Champlans. — M. N. — Reçu les 40. — Nous vous adr. les livres et la prime. — Fait votre réab. p. un an du 1 mai.

Orléans. — M. S. L. — Reçu les 32. — Nous v. expéd. les livres. — Fait votre réab. — Appliq. 12 à la cotis. except. — Affect. rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 12 avril. Au comptant le 5 p. 0/0 à 93 25, le 3 p. à 57 60; la Banque de France à 2,107 50; obligations de la ville Paris, 1420. — Chemins de fer: Versailles, rive droite, 470 00; rive gauche, 171 25; Paris à Orléans, 840 00; Paris à Rouen, 648 75; Rouen au Havre, 271 25; Avignon à Marseille, 207 50; Amiens à Boulogne, 240 00; Orléans à Bordeaux, 401 25; du Nord, 478 50; Strasbourg, 375 00; Nantes, 280 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,675; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; — Rente de Naples, 98 75; Emprunt Romain, 76 0/0; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 1/4; Espagne, dette active, 25 0/0; Lots d'Autriche, 387 50; Piémont dern. emp. 82 00; Obl. anc. 975 00; nouv. 915 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — N° 38. 20 Avril 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

L'enquête sur les boissons.

Le régime parlementaire possède au plus haut degré cette propriété générale des corps que les physiciens nomment *inertie*. Quand les assemblées s'ébranlent et semblent entrer dans la voie des innovations, c'est qu'elles obéissent à un choc extérieur, la révolution de juillet ou celle de février par exemple, qui leur impriment un mouvement bientôt ralenti, puis arrêté par la masse du corps parlementaire et par la résistance des milieux.

Après chaque révolution, quand elles ont fait aux réclamations du peuple ce qu'elles appelleraient volontiers *la part du feu*, les assemblées tendent à l'immobilité, réprouvent les innovations, ajournent les solutions graves et lorsqu'un problème leur est posé impérieusement par l'opinion publique, elles appliquent à son enterrement un cérémonial traditionnel.

On nomme une commission pour examiner la question.

La commission, après un long délai, fait un rapport pour mettre en saillie la gravité de la question, les difficultés, les obscurités qu'elle présente, et pour demander une enquête.

Une commission d'enquête est nommée.

L'enquête dure six, huit, dix, quinze ans, plus ou moins; quelquefois elle dure toujours et devient une des institutions permanentes de l'humanité.

Il n'est cependant pas sans exemple que l'enquête parlementaire aboutisse à la création de plusieurs gros volumes dont l'immense majorité des représentants ne coupe jamais les feuillets. Si ces volumes contiennent une conclusion, elle peut généralement se formuler ainsi :

« La commission conclut des longs et consciencieux travaux auxquels elle s'est livrée, qu'il y a dans la question du pour et du contre. L'ancien état de choses présente des inconvénients balancés par de plus grands avantages. Respectons, messieurs, des institutions qui ont pour elles la consécration des années; si elles offrent quelques imperfections de détail, rapportons-nous-en pour les effacer à l'expérience qui améliore sans détruire, aux enseignements du temps et à la volonté de la Providence. »

La réforme de l'impôt des boissons est engagée actuellement dans cette filière. Promise par l'empereur Napoléon et par Louis XVIII, cette réforme était encore, il y a peu de jours, à l'état d'*enquête*. Elle est maintenant à l'état de *rapport* et chaque représentant a reçu de la commission deux énormes volumes bleus dont nous allons donner une idée sommaire.

Le recueil intitulé, *Enquête législative sur l'impôt des boissons*, débute par une enquête orale présentée sous forme de dialogue comme les *Quatre crédits* de notre ami Considerant. Cette enquête orale remplit le premier volume tout entier. Le président, M. Thiers, occupe la scène; les questions qu'il pose à ses interlocuteurs tendent manifestement à leur suggérer des réponses favorables au maintien de l'impôt. M. Castérat, chef de la dégustation, premier interlocuteur, est interrompu par différents membres faisant valoir avec un peu de décousu, leur esprit, leur érudition, leur science gastrosophique.

M. PASSY. — « Les lettres d'Anne de Boleyn à sa mère nous apprennent que ses femmes recevaient par jour une demi-livre de lard, une de bœuf, deux plats de choux et deux pots de bierre... Sous Louis XIV, on disait que l'usage du café faisait qu'on buvait moins de vin; mais en voyant ce que le roi buvait et mangeait alors, on se demande : Qui mange et boit autant aujourd'hui ? Personne. »

M. LE PRÉSIDENT THIERS. — « Oui, il y avait des goûts et des penchants plus matériels alors. »

Nous enregistrons cet aveu : d'après M. Thiers, il y avait dans la société de Louis XIV, cet idéal de la légitimité, plus de matérialisme que dans la nôtre.

Une interpellation de M. Béchard à M. Castérat établit que le vin du Midi, vendu 5 fr. l'hectolitre en Languedoc, se vend de 30 à 32 fr. rendu à Paris à l'entrepôt. Tels sont, quoi qu'on dise, les merveilleux effet de l'impôt des boissons, de l'octroi et du commerce parasite.

M. LÉON FAUCHER. — « Je pourrais citer un exemple qui prouve que le vin de Bourgogne est sujet à se troubler. J'avais chez moi du vin de *Mercurey* de six ans qui s'est trouvé au bout de ce temps, trouble depuis la première bouteille jusqu'à la dernière. *Il y en avait à peu près* 220. Tandis que le même vin à côté, et qui n'avait que deux ans, était parfaitement sain. »

M. Léon Faucher entre ensuite, sur la fabrication et les qualités du vin de Champagne mousseux, dans des développements qui lui font le plus grand honneur, en révélant un *gastrosophe* consommé et une cave richement assortie.

A la seconde séance, M. Castérat combat l'impôt des boissons par cette excellente raison : Plus l'impôt est élevé, plus la fraude est grande. Il dénonce l'opération du *vinage* qui consiste à mélanger le vin d'eau alcoolisée; d'après lui, les débitants disent eux-mêmes que si le droit était réduit, ils ne se livreraient plus à la fraude.

M. LE PRÉSIDENT THIERS. — « Quant à moi, je suis sûr que l'Etat ne retirerait pas *un* pour cent de ce qu'il aurait perdu; or, l'intérêt du trésor doit nous préoccuper sérieusement... »

M. Castérat soutient sa thèse. Il demande que les droits payés par le consommateur pauvre soient abaissés et qu'on élève en compensation le droit de circulation sur les vins en cercles. « Ce serait, dit-il, une satisfaction donnée aux masses populaires; et sur ce point, M. le président l'a dit lui-même, il y a quelque chose à faire. »

M. THIERS. — « Je n'ai pas dit cela... *Savez-vous pourquoi* je n'admets pas la diminution de l'impôt au point de vue de l'intérêt des classes populaires? C'est qu'elles n'en profiteraient pas. »

Ici M. Thiers trompe ses interlocuteurs et se trompe lui-même par un sophisme. Des producteurs, des marchands de vins, des fonctionnaires expérimentés, lui font observer que l'impôt ou plutôt les impôts des boissons augmentent énormément le prix des liquides pour la classe ouvrière et donnent une prime à la falsification. M. Thiers répond en signalant une autre cause de la falsification et de la cherté des prix; cette autre cause, d'après lui, c'est la multiplicité des intermédiaires parasites qui achètent la denrée pour la revendre plus cher. M. Thiers a raison, il y a là un mal profond, depuis longtemps signalé par les socialistes; mais le parasitisme commercial est un fléau de plus à joindre à l'impôt. L'un ne saurait innocenter l'autre. Chacun d'eux appelle sa réforme, et ce n'est pas l'impôt seulement, c'est le commerce qui doit se régénérer.

Sans adopter le raisonnement de M. Thiers, suivant lequel diminuer l'impôt dans l'intérêt des classes pauvres est *une chimère*, constatons avec lui que l'hectolitre de vin augmente généralement de deux ou trois fois, ou même de quatre ou cinq fois sa valeur en passant du gros au détail; constatons avec M. Castérat que le nombre des commerçants en vins à Paris était de 4,800 en 1834, et qu'aujourd'hui il est de 6,000.

Citons à ce propos une juste observation de M. Thiers : « Ceux qui font des affaires, qui sont les seuls débitants dans une localité où ils gagnent de l'argent, sont moins disposés à frauder, tandis que ceux qui se trouvent dans les localités où il y a plus de débits qu'il n'en faut, comme cela existe dans certaines villes, sont portés à la fraude, parce qu'ils font moins d'affaires. »

Le total de l'impôt des boissons est aujourd'hui en chiffres ronds de 104 millions; la crainte de voir cette somme diminuer d'un centime domine visiblement la commission d'enquête et fausse la conclusion des idées justes qu'elle entrevoit par éclairs.

A l'une des séances de la commission, M. Fould, ministre des finances, intervient pour déclarer qu'il n'y a pas grand chose à faire. « *L'avantage du système actuel, c'est qu'il est établi.* »

« Je suis persuadé, dit M. Thiers (page 227), que les populations supportent impatiemment l'impôt des vins, mais le devoir du gouvernement est *de les y soumettre*; c'est le conseil que nous lui donnerons, parce que notre premier devoir à nous est de soutenir les finances du pays. L'exercice, en définitive, n'atteint que les cabaretiers, c'est-à-dire la classe, selon moi, la moins intéressante, et je suis per-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 20 AVRIL 1851.

ÉTUDES HISTORIQUES.

ALÉRIA OU LA CORSE PAYENNE.

III.

Vers l'an 600 de notre ère, il y avait bien à Constantinople des empereurs grecs qui se prétendaient successeurs des Césars et des Augustes; mais il n'y avait plus d'empire romain. Plusieurs puissances nouvelles de l'Europe occidentale se trouvaient déjà solidement constituées sur ses immenses débris.

Pendant que le pontife d'une religion qui avait chassé les anciens dieux du Capitole préparait à la *Ville éternelle* un règne nouveau, toute l'Italie septentrionale obéissait à la nation germanique des Lombards; et deux ou trois petites républiques naissantes essayaient de se partager le midi de la Péninsule. Au delà des Alpes d'occident, les Francs victorieux se naturalisaient dans les anciennes Gaules, sous les héritiers de Clovis. Une heptarchie saxonne dominait sur la grande île de Bretagne. L'Espagne, échue aux Visigoths, était devenue un beau royaume indépendant.

Un exarque grec, à demi bloqué dans sa résidence de Ravenne, — près de l'Adriatique, par où il se ménageait les moyens de s'esquiver au besoin, et à soixante lieues de Rome dont les portes lui restaient closes, — tâchait de gouverner au nom des empereurs de Bysance quelques restes de leur héritage d'occident, parmi lesquels il comptait encore la Sicile, la Sardaigne et la Corse.

(1) Voyez les feuilletons de la *Démocratie* du 6 et du 13 avril.

Quel avait été le sort de cette dernière île, pendant que se préparait et se consommait la grande et tumultueuse débacle d'où devait résulter un tel changement de scène? — C'est ce dont nous pouvons juger sommairement, par un coup-d'œil jeté en arrière du point où je viens de vous transporter.

Après avoir dit qu'une institution de *présidents*, adoptée sous le règne d'Adrien pour les petites provinces impériales, eut pour la Corse le fâcheux effet d'y restreindre les libertés locales au profit d'une centralisation excessive de l'administration souveraine, un statisticien de notre île constate, qu'à dater de cette époque, les auteurs anciens cessent complètement de s'occuper d'elle jusqu'au temps des invasions de barbares.

« On en a conclu qu'elle fut heureuse pendant ces trois siècles; mais l'histoire n'enregistre pas tous les malheurs des peuples, ajoute-t-il avec une profonde justesse. L'histoire ne fait guères mention que des grandes catastrophes, si souvent précédées ou suivies de longues et obscures souffrances. »

Non, répéterai-je avec ce judicieux écrivain, et en complétant sa pensée : Non, ce ne pouvait être une époque de bonheur pour aucune des provinces romaines, celle où chaque armée, composée d'aventuriers mercenaires de tous pays, s'arrogeait le droit de faire un empereur à sa guise, et où le sort des batailles confirmait ou annulait ces étranges élections. Ce ne pouvait être une époque de bonheur ni de repos, celle où une religion nouvelle, d'abord cruellement persécutée, puis dominante jusqu'à persécuter à son tour, ou déchirée par de sanglantes hérésies, infiltrait dans tous les membres du colosse romain un agent de dissolution de plus, sans savoir le régénérer dans sa constitution économique et sociale. Ce ne pouvait être qu'un temps de désordres en tout genre, celui où vingt causes fatalement réunies décourageaient de plus en plus le travail, seul agent producteur de tout bien moral comme de toute richesse, tandis que s'étendait de plus en plus follement l'art de tout dissiper.

Un demi-siècle après les ruineux prodiges de la grandeur et de la dévotion de Constantin, les mœurs romaines se trouvaient descendues jusqu'à la dépravation la plus honteuse. En Italie, après l'éclat passager du règne de Théodose, les campagnes, infestées de brigands, n'avaient plus de populations pour les cultiver. Les terres restaient en friche. Par suite, les impôts frappés sur les provinces étaient devenus révoltants.

Dans ces premiers temps, — il faut que Montesquieu lui-même vous le dise, de peur que vous ne m'accusiez d'exagération, — « les citoyens, poursuivis par les traitants, n'avaient d'autres ressources que de se réfugier chez les barbares, ou de donner leur liberté au premier qui la voulait prendre. »

N'en doutez point, la Corse avait eu sa part de ce beau régime. Un peu plus tard, de nombreuses familles d'oisifs italiens lui étaient venues à leur tour, fuyant l'approche des Goths d'Alaric avec les débris de leurs fortunes si bien acquises; — triste renfort, pour les colonies romaines déjà corrompues et languissantes.

C'est en 457 qu'elle avait dû elle-même subir le joug des *Vandales*, dévastateurs de Rome. Et voici le moment de vous rappeler que cette puissante horde de barbares, dont le nom est resté dans nos langues modernes pour y signifier destruction aveugle et cruelle, avait dû faire un immense circuit avant de venir mériter jusque dans Rome sa terrible illustration.

Abandonnant les vallées de la Pannonie, — d'où ils avaient déjà vu les Ostrogoths, ou Goths de l'est, maîtres de toutes les frontières germaniques de l'empire, — ces guerriers aux mœurs à demi sauvages, à qui de récentes prédications du christianisme arien n'avaient su inspirer qu'un fanatisme ignorant et féroce, s'étaient mis en route vers l'occident de l'Europe dès les premières années du cinquième siècle. Arrivés dans les Gaules, à travers les Alpes et le Rhin, au milieu de l'étrange pêle-mêle d'une dixaine d'autres tribus teutoniques, momentanément grossis des Alains et des Suèves, refoulés du nord par les Francs, poussés en avant par les Bourguignons, tenus à distance de la Méditerranée par les Visigoths ou Goths de l'ouest, infidèles alliés d'un empire à l'agonie, — ils s'étaient promptement jetés sur les provinces d'Espagne, où le dernier de ces peuples n'avait pas tardé à les suivre pour les leur disputer.

Maîtres de la contrée la plus voisine des colonnes d'Hercule, et qui paraît avoir conservé d'eux le nom d'Andalousie (*Vandalitia*), passés en Afrique dans l'année 429, sur quelques vaisseaux fournis par des traîtres, parvenus comme un torrent dévastateur à travers les sept provinces romaines de ce continent jusqu'aux limites de Tripoli, — ils avaient installé Genseric, leur chef, roi des antiques domaines d'Annibal, moins de 25 ans après leur départ des rives du Danube.

Et c'est de là que, nouveaux Carthaginois, navigateurs improvisés mais puissants par leur fanatique audace, ils étaient enfin

» suadé que devant un gouvernement ferme, qui ne se lais-
» sera pas imposer par de vaines rumeurs, la loi sera respec-
» tée telle qu'elle sortira du vote de l'Assemblée. »

Dans les dernières séances de la commission, l'abolition de l'impôt est vivement soutenue, notamment par MM. Benker, membre de la chambre de commerce de Montpellier, Dourlans, trésorier du comité des boissons de la banlieue de Paris, Jouvenaux, négociant de La Chapelle, etc., etc. La commission ne prend aucune conclusion, mais elle est évidemment peu influencée par ces plaintes.

Le second volume de l'enquête, c'est *l'enquête écrite* ou recueil d'avis arrivés de tous les départements.

Les préfets, fidèles à leur rôle et pressentant les intentions du pouvoir, déclarent à peu près unanimement que l'impôt des boissons est nécessaire ; ils confessent que cet impôt est vivement attaqué, mais cette agitation leur semble factice et provoquée par les démagogues dans un intérêt politique.

D'autre part, les chambres de commerce, sociétés d'agriculture et comices agricoles, plus indépendants par leur situation, accordent aux plaintes soulevées par l'impôt des boissons un caractère plus général et plus grave.

A défaut de conclusions officielles, nous concluons, nous :

Que le devoir absolu du gouvernement est de faire droit aux réclamations des consommateurs et des producteurs ;

Que l'impôt des boissons est condamné, comme les octrois, par le sentiment public ;

Que la réforme de l'impôt des boissons ne peut pas être séparée de la réforme du budget tout entier ;

Que l'impôt direct et unique sur la richesse, quelle qu'en soit l'origine, doit être substitué aux combinaisons compliquées de l'impôt actuel ;

Que la réforme des dépenses est inséparable de la transformation des recettes, et que l'armée, la magistrature, le clergé peuvent offrir des économies dépassant de beaucoup la centaine de millions demandée aujourd'hui à l'industrie viticole.

Si l'on examine la question au point de vue du consommateur, l'abolition des octrois et de l'impôt des boissons ne peut suffire pour lui assurer le vin à bon marché, sans fraude ; mais ces réformes sont un préliminaire indispensable. Vient ensuite l'organisation du commerce de vin *sociétaire*, l'établissement d'entrepôts formés par les producteurs, se mettant en rapport avec le public sans vente intermédiaire, avec le concours de simples commissionnaires.

Le tout à défaut du phalanstère, à défaut de la commune modèle organisée sur la base de l'association et du travail attrayant, — à défaut du phalanstère qui est le dernier mot de toutes les questions et qui présente pour tous les problèmes la solution la plus radicale et la plus simple en même temps.

Si le vieux monde ne veut pas nous croire, libre à lui de rester dans la filière des commissions qui engendrent des enquêtes, des enquêtes produisant des rapports ; commissions, enquêtes, rapports que Fourier classait sous le titre de *Cercle vicieux* parmi les fléaux limbiques.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Où sont les révolutionnaires ?

Après une révolution qui a coûté à peine quelques gouttes de sang, la République est proclamée ; le peuple en armes, ce même peuple que, deux ans plus tard, on devait flétrir du nom de vile multitude, et devant lequel ses plus intrépides détracteurs d'aujourd'hui se prosternaient alors avec une richesse d'humiliation et d'admiration qui faisait rougir ses véritables amis, le peuple fait la police de Paris et protége l'ordre et la propriété.

Le suffrage universel est proclamé. On procède à l'élection de la Constituante.

Le souffle démocatique est tellement dans l'air, le sentiment républicain domine tellement dans toute la France, que les candidats de toute nature et de toute couleur, s'empressant de mettre un masque sur leur front et de serrer leur drapeau dans leur poche, font pâlir par leurs professions de foi les circulaires et les discours des théoriciens les plus avancés, des adeptes les plus fervents de la démocratie.

Les légitimistes renient hautement la suprématie du droit divin en face du droit populaire ; les orléanistes les plus satisfaits de la veille rappellent leur vieux libéralisme et se remettent à chanter la *Marseillaise* ; M. Dupin et M. Baroche *dénonçant la justice populaire*, proposent ou décrètent la mise en accusation des ministres fugitifs ; MM. Faucher et Parrieu, inconnus alors, trop connus aujourd'hui, vont plus loin que la république du moment, et se font les précurseurs du socialisme.

Qui donc a dit que la France a jamais pu être monarchique ? Vive la République ! vive la démocratie ! la République pour toujours ! La République ou la mort ! Le vieux sol gaulois n'est plus foulé que par des Brutus, des Décius, des Horatius Coclès électoraux.

Et la constituante à peine rassemblée, proclame unanimement la République démocratique, et descend sur le perron pour presser la vile multitude dans ses bras.

Voilà l'histoire, l'histoire vraie, authentique, irréfutable. Histoire banale et qu'il importe cependant de rappeler de temps en temps, au milieu des honteuses palinodies de notre époque, ne fût-ce que pour faire monter un peu de couleur sur tant de fronts qui semblent avoir désappris à rougir.

Trois ans ne se sont pas écoulés, que tous les masques sont tombés, que tous les drapeaux ont reparu, que tous les arlequins politiques ont retourné leur habit.

La France est déchirée par les partis qui se la disputent, comme une proie. Hourra pour Henri V ! hourra pour la régence ! hourra pour l'empereur ! Décembristes, légitimistes, orléanistes, ne semblent se réconcilier de temps en temps que pour asséner de leur triple main un coup de massue sur la République, que pour semer dans le pays des germes de collisions futures, de déchirements et de guerres civiles à la faveur desquels chacune des trois factions espère relever à son profit le trône renversé.

Est-ce encore de l'histoire, de l'histoire vraie, authentique, irréfutable ?

Le suffrage universel a résisté à une émeute ridicule et à une insurrection formidable, mêlée confuse et sanglante dans laquelle tous les partis ont joué un rôle triste ou honteux, rôle peu connu encore, mais que l'avenir éclairera, si toutefois l'avenir n'a pas mieux à faire, — nous croyons le contraire pour notre part, — que de s'arrêter un moment pour remuer ces sanglants décombres.

Le suffrage universel n'a pas même été ébranlé par ce choc terrible ; Palladium de la liberté reconquise, arche sainte de l'humanité nouvelle, il a desséché les mains téméraires qui s'étaient portées sur lui, il a renversé les audacieux qui l'attaquaient.

A l'abri de ce monument du droit commun, la France respire et regarde sans crainte l'avenir incertain encore. Sûre de faire triompher sa volonté, elle conçoit enfin que l'ère des révolutions est à jamais close.

S'il faut, pour le bien de tous, que la société se transforme, comme le disent encore les *utopistes*, comme le disaient naguère les nouveaux républicains dont la conversion fut si peu durable, la France est certaine désormais que ces transformations s'opèreront lentement et sans secousses, proportionnellement à ses besoins, à ses désirs, à ses lumières, et par la seule autorité, par la seule impulsion de la volonté générale.

Entre temps, le pays s'aperçoit que ses gouvernants font fausse route ; que par peur ou par ambition, les partis monarchiques se sont reconstitués et reprennent leurs vieilles traditions de politique arbitraire et compressive.

Le droit de réunion est aboli, la presse est bâillonnée, l'enseignement est livré aux éternels ennemis de la liberté des intelligences.

Le pays, mécontent, reste calme, parce qu'il sait que l'avenir est à lui, et qu'au prochain renouvellement de ses pouvoirs, il n'aura qu'à souffler sur ces fragiles édifices d'une réaction outrée, pour les faire crouler comme des châteaux de cartes. Il se borne à manifester son mécontentement au pouvoir et à la majorité, en profitant de quelques élections partielles dans lesquelles il choisit des candidats complètement opposés à la politique du moment.

Que fait le pouvoir ? Que fait la majorité ? ni le pouvoir ni la majorité ne veulent subir cette leçon. Ils se proclament inflexibles et omnipotents devant la raison publique, devant la volonté du peuple souverain ; et dans un moment de colère, profitant d'une phrase élastique de la Constitution, ils mutilent le suffrage universel ; ils expulsent trois millions d'hommes du pays légal ; ils rayent comme *indignes*, — c'est l'interprétation récente du *Journal des Débats*, — le tiers des électeurs qui les ont nommés.

Le suffrage universel est détruit ; le Palladium est renversé ; l'arche est brisée ; l'ère des révolutions est de nouveau ouverte. Le règne du Droit est fini ; le règne de la Force recommence.

Les journaux de la réaction excitent à l'envi la démocratie émue, indignée, à descendre dans la rue, en l'accusant de lâcheté, en l'accablant d'insultes, semblant prendre plaisir à donner ainsi raison aux esprits ombrageux ou clairvoyants qui accusent les royalistes d'avoir voulu faire de cette loi funeste une provocation à la guerre civile, afin d'en finir, comme quelques-uns le disent tout haut, avec la démocratie, avec le socialisme, avec la République.

Est-ce encore de l'histoire, de l'histoire vraie, authentique, irréfutable ?

Eh bien, nous le demandons, nous le demandons la main sur notre conscience, nous le demandons à tous les gens de sens et de cœur, progressifs ou réactionnaires, socialistes ou conservateurs :

— Où sont les révolutionnaires ?

Où sont les hommes qui poussent à la discorde, à la lutte, à la guerre ; où sont ceux qui veulent s'appuyer sur la force, sur la violence pour faire triompher leurs intérêts ou leurs idées ?

Nous démocrates, nous socialistes, nous l'avons proclamé souvent et nous le répétons chaque jour, nous n'attendons rien que du temps, de la liberté, de la persuasion.

Nous avons demandé et nous demandons le suffrage universel, d'abord parce que c'est l'instrument pacifique, régulier et sûr du progrès, et ensuite, parce que c'est une garantie certaine et constante pour tous les braves gens que les déclamations ignorantes et les fureurs calomnieuses de nos adversaires ont prévenus contre nos idées, si outragées, si méconnues.

Quand on n'aura plus peur du socialisme, quand on aura une arme invincible contre lui, on consentira peut-être à l'entendre, à le regarder. Nous ne voulons rien de plus, mais nous voulons cela.

C'est précisément ce que nos adversaires ne veulent pas. Sûrs d'être vaincus devant la raison publique par l'idée nouvelle, plutôt que de subir une défaite certaine, ils aiment mieux lui barrer le chemin et lui boucher toute issue, au risque de faire éclater la machine sociale.

Et ces hommes ne craignent pas de s'appeler conservateurs, outrageant la langue française comme ils outragent le droit public et le sens commun !

Conservateurs qui ont rouvert l'outre des tempêtes que la démocratie avait fermée ;

Conservateurs qui ont abattu la barrière que le socialisme avait aidé lui-même à élever contre ses propres impatiences ;

Le pays commence déjà à vous juger, hommes de violence qui vous dites hommes de paix ; avant peu on vous donnera le seul nom qui vous appartienne ; avant peu la France désabusée reconnaîtra enfin qu'il n'y a pas dans son sein de révolutionnaires plus furieux et plus dangereux que vous.

Eugène Nus

La politique du bien-être.

III.

INFLUENCE DU RÉGIME DOUANIER.

Rien n'est plus difficile à déraciner qu'une erreur longuement accréditée. Voilà tantôt quarante ans que nos propriétaires, que nos manufacturiers, nous vantent le régime douanier comme le plus ferme soutien du « travail national. » Ils nous disent, sous prétexte de ne point « payer d'impôt à l'étranger, » qu'un peuple doit produire tout ce dont il a besoin, oubliant que la division du travail entre les nations est un fait aussi élémentaire que la division du travail entre les individus.

C'est à cette erreur que nous devons les industries parasites dont la France s'est couverte, industries, il est vrai, faisant manœuvrer un grand nombre de bras, occupant d'immenses capitaux, mais produisant à des prix fabuleux des choses que l'é-

---

venu fondre sur l'Italie dégénérée, saccager la ville des Scipions, puis s'abattre sur la Sardaigne et la Corse, pour y continuer à loisir leurs brigandages sur toutes les côtes de la Péninsule.

En 458, il est vrai, c'est-à-dire après quelques mois de leur domination sur ces deux îles, le Goth Recimer, lieutenant peu soumis de l'Auvergnat Avitus devenu empereur, avait réussi à les en faire partir. Mais, grâce aux désordres nouveaux suscités ailleurs par l'ambition de cet autre Germain, l'année 460 les y avait vu rentrer victorieux.

De 462 à 469, le vaillant Marcellin, fils du fameux Aëtius, — gouverneur de la Sicile qu'il avait su préserver jusque-là, — était parvenu, lui aussi, à expulser les Vandales de Corse et de Sardaigne, pour réunir et conserver pendant près de sept ans les trois îles sœurs sous une espèce d'administration impériale. Mais ç'avait été là l'effort suprême du dernier des généraux d'occident. Sa mort avait fourni aux Vandales le signal d'une nouvelle et facile conquête. A partir de ce moment les implacables sectaires, — exaspérés, dit-on, par les rigueurs catholiques que Marcellin avait exercées précédemment dans le pays sur les familles ariennes qu'ils avaient été contraints d'y laisser, — étaient venus s'y livrer en toute liberté, pendant une possession de 65 ans, à ces exécutions fanatiques qui semblent faire de l'histoire de Corse, pour le cinquième siècle, une sorte d'annexe au martyrologe de l'Eglise romaine.

Si ces derniers mots vous donnaient à penser que, du moins, l'expulsion définitive des Vandales, en 534, avait été pour notre malheureuse île une époque de délivrance, — ils vous tromperaient. Cette expulsion, due aux efforts d'un des lieutenants de Bélisaire, avait eu les suites les moins dignes du nom de ce grand homme. Les Grecs, ou plutôt ces hordes de mercenaires orientaux avec qui Bélisaire venait de reconquérir l'Italie et l'Afrique, — ces soldats rapaces de Cyrille, son général de Corse, et surtout ces impitoyables traitants qu'il traînait à sa suite pour faire payer à la victime épuisée les frais de sa prétendue délivrance, — tout cela, en moins de vingt ans, était devenu si odieux aux malheureux insulaires, qu'ils n'avaient pas hésité à favoriser chez eux l'arrivée des Goths de Totila, pour échanger leur fléau de nouvelle espèce contre un joug moins insupportable.

Un repos de huit années sous ce digne héritier du grand Théodoric d'Italie avait pu seul les soulager d'une telle série de misères. Et ils n'avaient vu qu'avec désespoir l'eunuque Narsès, — ce deuxième conquérant pour le compte de Justinien, — reprendre encore leurs pauvres rivages pour les abandonner une dernière fois aux détestables garnisaires du fisc obéré de Constantinople.

Pourtant, il faut le dire à la décharge de cet illustre traître, Narsès avait su maintenir quelque discipline dans ses armées, et une sorte de modération dans son administration de la pauvre île. Mais sa disgrâce et la faiblesse de son successeur, l'exarque Longin, avaient bientôt laissé le champ libre à un ignoble régime de bas-empire, — dont les excès seraient à peine croyables, s'ils ne nous étaient attestés par un grand et saint personnage sur lequel il va me sembler utile de fixer votre attention.

IV.

Tels étaient les tourments de la Corse, vers cette année 600 de J. C. où ma petite histoire d'Aléria voudrait vous retenir encore un instant, après vous y avoir rapidement conduits à travers les siècles du vieux monde.

Hélas ! après de si longues et si cruelles tempêtes, Aléria, la pauvre ville phocéenne, relevée jadis par un dictateur superbe, semblait déjà se douter de sa triste fin. Elle venait à peine de se sauver encore d'une tentative d'invasion des Lombards d'Autharis, elle essayait de se ranimer sous l'imparfaite protection d'un magistrat nommé *défenseur*, — et attendait que son heure fût venue de subir les derniers outrages du peuple de Mahomet.

Et puis, comme si tout cela n'était point assez pour mourir, les forces aveugles d'une nature indisciplinée conspiraient aussi pour sa destruction. Par les effets réunis, toujours lents mais continus, des mouvements de la mer et des torrents descendus de la montagne, un atterrissement sans cesse augmenté l'éloignait peu à peu du rivage, changeait ses champs en marais, et commençait à la couvrir de ces vapeurs malfaisantes qui, depuis quatre ou cinq siècles, en ont fait un désert....

En ce même temps là, il y avait sur les bords du Tibre une autre vieille ville, bien autrement célèbre qui semblait, elle aussi, condamnée à disparaître.

Rome, prise et pillée quatre fois par les barbares, Rome aux trois quarts dépeuplée, voyait tomber jusqu'à ses propres ruines, — négligées qu'elles étaient par les adeptes ignorants d'un culte étranger à ses plus grands souvenirs.

« Rome, ainsi que Thèbes, Babylone ou Carthage, aurait été effacée de dessus la terre, dit Gibbon, si cette cité n'avait pas été animée d'un principe de vie qui la fit renaître aux honneurs et à la puissance. Il se répandit une vague tradition que deux apôtres juifs, l'un faiseur de tentes et l'autre pêcheur, avaient été jadis mis à mort dans le cirque de Néron ; et cinq siècles après l'époque de cette exécution on révéra leurs reliques, vraies ou supposées, comme le Palladium de Rome chrétienne. »

Plusieurs des successeurs de l'apôtre Pierre, — l'un des deux *Nazaréens* dont parlait la légende, — avaient su très heureusement ménager ce nouvel et prodigieux prestige, soit au profit de la vraie doctrine du Christ, soit pour le salut de leurs ouailles, soit dans l'intérêt de leur propre influence au milieu des puissances chrétiennes. Mais celui d'entre eux qui mérite de passer réellement pour le premier fondateur de la puissance catholique romaine, ce fut Grégoire Ier, dit le Grand, — épithète à laquelle ses successeurs ne pouvaient moins faire que d'ajouter celle de saint, ne l'eût-il mérité d'eux qu'à titre de reconnaissance.

Petit-fils de Félix, l'un de ses devanciers sur le trône épiscopal, issu d'une famille romaine antique et noble, doué de hautes vertus et d'une habileté encore plus haute, il sut le premier faire rejeter par une grande majorité des chrétiens la qualification d'évêque universel que s'arrogeait le patriarche de Constantinople, son rival, — puis prendre pour lui et justifier avec éclat les titres plus modestes de *primat d'Italie* et d'*apôtre d'Occident* (1).

Arbitre déjà reconnu d'un vaste clergé, grâce aux règles d'unité que la législation théodosienne avait introduites depuis près de deux siècles parmi les évêques du vieil empire, le pape Grégoire entreprit d'ajouter aux ressources de ce puissant et presque invisible réseau, celles de nombreux missionnaires, élevés et choisis parmi les propres fils des nations nouvelles qu'il voulait dominer, — corps mobile de son armée spirituelle, d'autant

(1) Quant au nom familier de *pape* ou *père*, que les chrétiens de Rome avaient coutume de donner à leur premier pasteur, il lui était alors commun avec un grand nombre d'autres évêques des anciennes provinces de l'empire ; il ne répondait pas encore à cette idée toute spéciale de Pontife souverain pour laquelle l'Eglise ne tarda plus beaucoup à le réserver.

tranger pourrait nous livrer pour rien. A qui ressemblent donc tous ces industriels? A l'habitant de Saint-Pétersbourg qui, refusant de « payer tribut à l'étranger, » voudrait lui-même, dans des serres chaudes, produire du vin, du thé, de la canelle, enfin toutes les denrées propres aux climats moins rigoureux ; ou bien encore au simple particulier qui, refusant de « payer un impôt à ses concitoyens, » voudrait lui-même produire son blé, moudre son grain, cuire son pain, élever son bétail, l'abattre, en préparer les peaux, les convertir en souliers, filer la laine de ses moutons, la transformer en drap, confectionner ses habits, etc.; l'homme qui aurait une telle fantaisie, avec un travail de géant, mourrait bien vite de faim et de misère.

Il en est de même des individualités qu'on nomme peuples. Un peuple qui voudrait tout produire par lui-même, ne rien échanger avec ses voisins, n'aurait que des populations abruties par un travail ingrat, retirant à peine de son éternel labeur de quoi satisfaire aux nécessités les plus pressantes de la vie. Telle est, dans de certaines limites, la position faite à la France par notre régime douanier.

La France, il y a un siècle, avait un commerce d'exportation bien plus considérable qu'aujourd'hui : certains de nos produits, nos vins, nos soieries, entre autres, étaient vivement recherchés sur tout le globe. Mais depuis, ayant frappé de prohibition ou de lourdes taxes les draps, les bestiaux allemands, les fers, les fils et les tissus de coton anglais, les cotons en masse, les tabacs, les salaisons des Etats Unis, ces peuples usant de réciprocité, ont à leur tour frappé de prohibition ou de lourdes taxes nos vins, nos soieries, nos articles de modes, et par là ont anéanti notre commerce d'exportation. Or, le commerce extérieur diminuant, la production à l'intérieur a également diminué ; les ouvriers se faisant entre eux une rude concurrence, ont vu leurs salaires s'abaisser, ce qui les a forcés de réduire leur consommation ; c'est ainsi qu'après avoir gagné les classes ouvrières, la gêne et la misère menacent aujourd'hui la bourgeoisie ; est-ce donc là ce que les partisans des prohibitions et des tarifs exagérés appellent protéger le travail national !

Les prohibitions ne peuvent se justifier que par un intérêt national, comme le besoin d'avoir le territoire constamment approvisionné d'armes et de munitions nécessaires à sa défense. Hors ces cas, et encore faut-il en user avec une grande modération, tout gouvernement qui établit des prohibitions viole le droit naturel.

Dieu, en effet, en donnant à l'homme l'instinct de la sociabilité, lui a imposé l'obligation de vivre avec ses semblables ; mais cette obligation n'incombe pas seulement à l'individu ; les peuples, qui ne sont que des individualités collectives, doivent s'y soumettre. De là pour eux la nécessité de se fréquenter les uns les autres, de se secourir mutuellement, d'établir entre eux des échanges d'idées et de produits. De même qu'en société les citoyens ne font pas eux-mêmes tout ce qu'ils consomment, que le travail ayant été divisé, chacun se borne, suivant son aptitude, à produire un petit nombre de choses qu'il échange contre toutes les choses dont il a besoin ; de même, suivant leur aptitude, suivant le territoire qu'ils habitent et le climat sous lequel ils vivent, les peuples sont plus propres à produire telle denrée, à fabriquer telle marchandise, à exercer telle branche de négoce. Or, si mettant à profit ses avantages naturels, chaque peuple se bornait à produire ce qu'il fait le mieux et à meilleur marché, laissant aux autres le soin de produire ce que lui-même ne pourrait obtenir qu'à force d'argent et de travail, chacun d'eux pourrait, par des échanges, s'approvisionner au meilleur marché possible et par conséquent, avec la dépense la plus faible, se procurer la plus grande somme de jouissances.

Au contraire, si chaque peuple veut forcer son aptitude, imposer à son climat, à son territoire des cultures, des industries qui ne sont pas naturelles, s'il veut tout produire par lui-même, les denrées, les marchandises qu'il obtiendra seront moins bonnes et plus chères que celles créées par le pays ayant l'aptitude particulière à ces productions. Il arrivera donc que ce peuple payera plus cher ce qu'il pourrait obtenir à meilleur marché, s'imposant ainsi à lui-même une privation contraire au droit naturel et commettant un crime de lèse-humanité par la substitution de la disette à l'abondance que Dieu avait commandée.

En ce qui concerne les tarifs protecteurs, ils peuvent, jusqu'à un certain point, se justifier lorsqu'il s'agit de fonder une industrie nouvelle en rapport avec le génie des habitants, avec l'aptitude du territoire, avec les ressources du climat. Mais alors les tarifs, d'abord élevés, doivent s'abaisser graduellement à mesure que la nouvelle industrie se développera. Si au bout d'un temps d'épreuve elle ne pouvait se suffire à elle-même, ce serait signe qu'elle n'est pas naturelle au pays ; dès-lors indigne de protection, tout tarif en sa faveur ne serait qu'une charge imposée aux citoyens sans espoir d'en retirer un jour aucun avantage.

Est-ce sur ces principes que repose notre régime douanier en France? Les prohibitions nombreuses qu'il consacre se justifient-elles toutes par une idée de défense nationale? Les tarifs élevés qu'il renferme s'appliquent-ils tous à des industries encore faibles, mais qui promettent un brillant avenir? Non, certes. Les draps, les tissus de laine et de coton, les toiles, les fils et tous autres produits de nos manufactures protégés par des prohibitions ne servent guère à la défense du territoire. Il est donc inique de leur octroyer le monopole du marché intérieur, d'autant mieux qu'à l'étranger les mêmes produits n'ont rien à redouter des produits similaires.

Quant aux industries protégées par des taxes prohibitives, comme celle des fers, par exemple; si après avoir pendant vingt-cinq ans imposé de lourds sacrifices aux consommateurs, elles ne peuvent suffire à elles-mêmes, c'est preuve qu'elles ne sont pas industries naturelles au pays, que par conséquent il serait inutile de persister à vouloir les acclimater. Il est absurde, en effet, de nous faire payer le fer le double plus cher de ce que nous pourrions l'obtenir en le tirant de l'Angleterre et de l'Allemagne, alors surtout que le surcroît, au lieu d'aller au trésor, va dans les poches des maîtres de forges, des propriétaires de bois, ou des concessionnaires de houilles.

L'influence pernicieuse des douanes se fait principalement sentir sur les salaires et sur la consommation, deux choses que les partisans du système ont la prétention de vouloir favoriser.

Quel est l'effet des tarifs sur les classes ouvrières? Ont-ils amélioré les salaires à mesure qu'ils sont allés en s'élevant? Lorsqu'en 1822 on a frappé les bœufs étrangers de 55 fr. par tête, cette lourde taxe a-t-elle fait hausser les salaires des travailleurs employés à faire de la viande? Lorsqu'en 1845 on a imposé un droit exorbitant sur les graines oléagineuses, les salaires des planteurs du Nord se sont-ils accrus dans des proportions correspondantes? Lorsqu'on a prohibé les draps, les tissus de laine et de coton, lorsqu'on a grevé les fers d'un droit de 405 fr. par tonne, a-t-on vu les tisseurs et les forgerons recevoir de meilleurs salaires? Loin de là. A mesure que les tarifs se sont élevés, les salaires ont diminué. Ainsi, au commencement de la Restauration, époque à laquelle nos tarifs n'avaient encore rien d'exagéré, un tisseur gagnait le triple de ce qu'il gagne aujourd'hui. Généralement, dans les manufactures, les salaires ont baissé au moins du double. A la campagne, où il y a moins d'encombrement, ils sont restés stationnaires.

Comment expliquer ce phénomène économique? Par l'élévation incessante des tarifs. Cette élévation ayant donné au sol et aux procédés industriels une valeur factice, le sol et l'industrie ont réclamé dans le prix de revient des choses une part qui, allant toujours en grossissant, a fini par absorber la part du travailleur. Les douanes ne protègent donc que les propriétaires du sol ou les propriétaires d'usines. Chaque augmentation des tarifs a donc été suivie de l'accroissement de la rente ou du profit industriel et de la diminution des salaires. Voilà ce qui s'appelle protéger le travail national!

On dit, il est vrai, pour justifier le bas prix des salaires, que toute augmentation dans le prix de la main d'œuvre serait funeste à notre industrie puisqu'elle nous placerait dans des conditions inférieures vis-à-vis de nos rivales qui pourraient alors produire à bien meilleur marché que nous-mêmes. On en conclut que provisoirement le sort du travailleur ne saurait être amélioré.

Cette objection ne résiste pas à l'analyse des éléments qui entrent dans le prix de revient des choses. Tout prix de revient doit comprendre l'intérêt du capital engagé, — la valeur des matières premières, — la rente du propriétaire, — les droits du fisc, — les salaires de l'ouvrier. Or, en France, le salaire n'entre que pour une part insignifiante dans le prix de revient des choses ; les autres éléments l'absorbent presque complètement.

En Angleterre, les salaires sont plus élevés qu'en France, et cependant le prix de revient des marchandises anglaises est moins considérable que le prix de revient des marchandises françaises. Pourquoi cette différence? C'est parce qu'en Angleterre le loyer de l'argent est moins cher que chez nous et que les matières premières n'y supportent pas de taxes à l'entrée.

Aux Etats-Unis, le salaire entre pour la plus forte part dans le prix des choses. Là, le taux de l'intérêt, quoique aussi élevé qu'en France, l'est cependant moins relativement à la rapidité des transactions ; la rente du propriétaire est presque nulle ; les impôts et les taxes sont peu considérables. Aussi un travailleur agricole ne gagne-t-il pas moins d'un dollar par jour (5 fr. 50) ; il y en a qui gagnent jusqu'à deux dollars.

En France, les choses se passent bien autrement. Le crédit y étant moins bien organisé, l'argent y est en réalité plus cher ; les matières premières venant de l'étranger y acquittent de lourdes taxes ; celles provenant du sol supportent de lourds impôts et payent au propriétaire une rente considérable, de telle façon que le prix de revient des choses se trouvant presque entièrement absorbé par l'intérêt du capital, les taxes du trésor, la rente du propriétaire, la part de l'ouvrier s'est trouvée réduite à un chiffre dérisoire.

Mais en réduisant les salaires, alors que les prix de toute chose augmentait, qu'ont fait les manufacturiers? Ils se sont fermé un débouché considérable ; car les ouvriers, mal rétribués, ont cessé de consommer. Les manufacturiers ont donc fait là un fort mauvais calcul, puisqu'en donnant d'une main sous forme de salaire, ils auraient reçu de l'autre par la consommation. Un surcroît de salaire aurait donc été tout aussi profitable aux maîtres qu'aux ouvriers.

Au point de vue du progrès de l'industrie et du commerce extérieur, les douanes ne sont pas moins nuisibles qu'au point de vue des salaires et de la consommation.

Toute industrie que n'aiguillonne pas la concurrence se néglige, n'améliore pas les procédés, ne diminue pas les prix de revient et reste stationnaire, devient onéreuse pour le consommateur.

C'est le besoin de mieux faire que son voisin, de livrer ses produits à meilleur marché, qui pousse aux découvertes.

La loi de 1843, en soumettant le sucre de betteraves au même tarif que le sucre de canne, a fait la fortune de notre sucrerie indigène, qui, se trouvant en face d'une rivale redoutable, a mis tout en jeu pour perfectionner ses procédés. Au contraire, si notre industrie des fers est beaucoup moins avancée qu'en Angleterre, la cause n'en est-elle pas dans le droit de 105 fr. par tonne qui protège nos hauts-fourneaux? Si nos maître de forges étaient réduits à lutter corps à corps avec les maîtres de forges de la Grande-Bretagne, nous ne doutons pas qu'ils ne parvinssent à faire tout aussi bien que leurs rivaux tant redoutés. C'est donc une protection exagérée qui a tué en France l'industrie des fers.

Mais le régime douanier est surtout funeste au commerce d'exportation, par l'élévation factice qu'il donne aux prix de revient. Lorsqu'on a frappé de droits considérables le bétail, le chanvre, l'huile, les bois étrangers, qu'est-il arrivé? On a vu les produits similaires renchérir dans une proportion correspondante aux tarifs. Mais les produits étant plus chers, les propriétaires ont haussé la rente et avec elle le prix de la terre s'est élevé. Une fois engagé dans ce déplorable système, tout est devenu factice, prix des choses, loyer ou sol, valeur des immeubles. Or, les instruments de production étant fort chers, il ne nous a plus été possible de produire à bon marché, et par suite, relativement aux autres peuples, tout débouché extérieur nous a été fermé.

Les tarifs douaniers sont donc la principale cause de la décadence de notre commerce extérieur.

L'Angleterre, cette nation qui ne vit que par les exportations, a parfaitement senti cette vérité. Aussi vient-elle de supprimer ses douanes. Quelles seront les conséquences de cette réforme hardie? Immenses. Avec la vie à bon marché, avec la libre entrée de toutes les matières premières, les manufactures produiront à des prix extrêmement réduits comparativement à nos prix de revient. Elles pourront donc livrer leurs marchandises à bien meilleur marché que les nôtres, de telle sorte que la réforme de Robert Peel va donner aux produits anglais la prépondérance sur tout le globe. C'est maintenant à nous d'aviser.

Jacques-Valserres.

L'instruction primaire et la loi Falloux (1).

II.

> « Notre vœu est que l'établissement d'une école normale par département soit la règle en cette matière..... *C'est précisément le point le plus important, celui qui répond de tous les autres ; car* AUTANT VALENT LES MAITRES, AUTANT FLEURISSENT LES ECOLES. »
>
> ....
>
> « .... L'instruction primaire abaissée, la voilà séparée par un intervalle immense de l'instruction secondaire; et une classe très nombreuse de citoyens qui ne pouvaient aller jusqu'à celle-ci et auxquels celle-là, trop limitée, ne suffit plus, manquent d'une instruction qui convienne à leur situation, à leurs besoins. »
>
> (M. COUSIN, *Rapport à la Chambre des pairs sur la loi de* 1833, séance du 21 mai.)
>
> « .... Il s'agit de mettre à côté de l'éducation classique l'éducation professionnelle, d'établir par conséquent différentes études correspondantes à la diversité des professions sociales. »
>
> (M. SAINT-MARC GIRARDIN, *Moniteur* du 5 juin 1838.)
>
> « .... Il faut ici des connaissances positives et techniques sur les diverses matières dont se compose l'examen.... *Il est évident que l'instruction primaire repose sur ces examens.* »
>
> (M. GUIZOT, *Exposé des motifs de la loi sur l'instruction primaire*, Chambre des députés, séance du 2 janvier 1833.)

On ne peut concevoir un enseignement public organisé par

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 6 avril.

---

plus invincible que tous les ressorts humains se trouvèrent mis en jeu pour en assurer les conquêtes.

Inventeur de cette politique saintement envahissante que plusieurs de ses successeurs ont si bien su perfectionner après lui, on le vit, en quatorze ans de pontificat, étendre son action presque souveraine sur toute l'Europe occidentale, jusqu'à ses rivages les plus lointains.

C'est aux pieds de Grégoire que les Visigoths de l'Espagne finirent par abjurer leur arianisme. A ce prix, il leur fut permis de subjuguer, sans compromettre leur paix avec le ciel, tout ce qui restait des Suèves et des Vandales sur cette partie de la terre, pour en faire leur domaine exclusif.

Dans les anciennes Gaules, ainsi que nous l'apprend un des meilleurs livres historiques qui aient jamais été écrits (1), « les rois francs, chefs orthodoxes d'armées encore payennes, étaient les fidèles alliés du pape Grégoire, et leur puissance redoutée au loin servait d'appui et de sanction à ses décrets pontificaux. Quand il jugeait à propos d'imposer aux évêques de la Gaule quelque nouvelle loi de subordination envers lui-même ou les vicaires de son choix, il adressait son ordonnance aux *glorieux personnages* Childebert et Théodebert, les chargeant de la faire exécuter par leur *force royale* et de punir les récalcitrants. Des flatteries outrées, les épithètes de très illustre, très pieux, très chrétien, et l'envoi de certaines reliques à porter au cou dans les batailles, étaient, de la part du pontife romain, la solde peu coûteuse des bons offices du roi barbare. »

Fidèle correspondant de la cour de Metz, le même pontife encourageait par de semblables douceurs la terrible Brunehaut, dans sa grande lutte contre la coalition des Leudes d'Austrasie et de Bourgogne. En récompense du zèle catholique dont elle faisait preuve pour la conversion de ses sujets payens, il flattait cette intrigante et audacieuse reine dans son rêve anticipé de monarchie à la Charlemagne. Et les évêques de Rome n'abandonnèrent la vieille ambitieuse qu'après l'époque où elle exila de Luxeuil l'illustre moine irlandais Colomban, — si vénéré dans nos montagnes des Vosges ; — cet acte de persécution contre un homme de Dieu l'ayant rendue alors plus odieuse au clergé que tous ses autres crimes n'avaient pu le faire.

En deux mots, l'habile devancier d'Hildebrand employait dans les Gaules la puérile vanité des rois à fonder la discipline de l'Eglise, afin que ses successeurs pussent un jour, par la toute puissance de cette discipline, y gouverner les successeurs des rois.

Pendant ce temps là, — et vous en trouverez le très curieux détail dans l'ouvrage dont je viens de vous citer quelques lignes, — Grégoire faisait entrer l'Angleterre dans le giron de son Eglise, en arrachant les Anglo-Saxons à leur paganisme teutonique par un chef-d'œuvre de pieuse diplomatie. En échange de leur abjuration et de leurs hommages, il bénissait leur guerre injuste et cruelle contre les malheureux Bretons resserrés sur le pays de Galles, — race antique et fière qui avait déjà, depuis fort longtemps, embrassé le christianisme, mais dont l'Eglise nationale refusait de se soumettre à l'orthodoxie romaine.

Sans doute il y avait dans tout cela une mise en œuvre de grandes qualités pour l'accomplissement de quelques grandes choses ; et nous n'aurions que des applaudissements pour ce pouvoir souverain de l'Idée sur la force, s'il nous était possible de n'y point apercevoir, en même temps, une première consécration prétendue chrétienne du dogme impie de la souveraineté du but.

Dans le cercle plus restreint où nous allons retrouver le modeste sujet de nos récits, le merveilleux ascendant et l'activité incessante du pontife chrétien se manifestèrent, du moins, par des bienfaits que nous serons heureux d'admirer sans réserve. Grâce au prestige de son caractère sacré d'apôtre de paix, relevé par l'éclat de sa valeur personnelle, il sut imposer aux Lombards conquérants, les arrêter aux portes de Rome, leur interdire la dévastation de son diocèse, à titre de domaine du vicaire du Christ, beaucoup mieux que n'aurait pu le faire un exarque grec au nom de son empereur dédaigné.

Accueilli d'enthousiasme comme chef politique par les faibles populations qu'il sauvait ainsi du joug des nouveaux Barbares, il ouvrit les trésors de son Eglise pour soulager leur extrême détresse ; et à coup sûr ces trésors, produits accumulés des innombrables donations pieuses de trois siècles, ne reçurent jamais de plus noble ni de plus utile emploi.

Malheureusement pour la Corse et pour la Sardaigne, la bienfaisance de Grégoire avait beaucoup moins d'action sur les provinces dont il n'était que le protecteur spirituel, et dont l'administration restait encore soumise à l'empire grec. Du moins, s'il ne dédaignait pas de se faire leur intercesseur éloquent près de la cour déjà un peu schismatique de Constantinople, ses correspondances, que les annales de Rome nous ont conservées, laissent craindre que ses prières ou ses reproches n'aient obtenu que de très médiocres succès en leur faveur.

Une de ses lettres à la femme de l'empereur Maurice nous apprend que le gouverneur grec de Sardaigne, après avoir vendu, moyennant une taxe spéciale, à certains insulaires la liberté de conserver le culte de leurs idoles, exigeaient qu'ils continuassent à la lui payer après leur conversion au christianisme. Saint Grégoire ajoutait que, dans la Corse, les charges étaient devenues si écrasantes, que ses habitants étaient obligés de vendre leurs enfants pour y satisfaire !.... Un grand nombre de ces malheureux s'expatriaient pour aller chercher un sort moins cruel sous la domination des ducs Lombards.

Quelques autres lettres ou mandements du même pontife, concernant la dernière de ces îles en particulier, et adressées par lui au défenseur de la province ou à l'évêque d'Aléria, sont les seuls documents qui nous restent sur la situation religieuse de ce pays désolé, dans les premières années du septième siècle.

L'une de ces épitres nous fait connaître qu'en Corse, ainsi que dans toute la chrétienté d'alors, le mariage était permis et d'un usage habituel chez les prêtres ; saint Grégoire y recommande au défenseur Symmaque de les empêcher de converser avec les femmes, excepté avec leur mère, leurs sœurs, ou « leur épouse, qu'ils doivent gouverner chastement. »

Une autre nous rappelle, ce que nous savions aussi, que les évêques étaient choisis dans des assemblées générales, composées à la fois du clergé et du peuple. Elle nous apprend que l'évêque d'Adjacium (près de la ville moderne d'Ajaccio) fut élu de cette manière en 599, et celui d'Aléria l'année suivante.

Une autre lettre, enfin, contient pour l'évêque d'Aléria les instructions du grand apôtre, relativement à la conduite à tenir vis-à-vis des payens vivant sur le diocèse de cette ville, et notamment à l'égard de ceux de ses anciennes ouailles qui, après avoir reçu le baptême, étaient retombés dans les ténèbres du paganisme.

Or, si vous remarquez que ce diocèse cis-montain d'Aléria n'était point le seul de la Corse, — d'après ce document au-

(1) L'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, d'Augustin Thierry.

l'Etat, sans y joindre l'idée d'établissements destinés à recruter des élèves-maîtres; on parla de réduire le nombre des écoles le corps enseignant et à le former aux bonnes méthodes. La création des écoles normales est donc corrélative à l'organisation de l'instruction primaire. Si l'on abandonne au hasard le choix des instituteurs publics, l'unité est rompue et l'enseignement menacé d'une décadence rapide; il y a plus, comme bon nombre de communes n'offrent pas des ressources suffisantes, on s'expose à voir décroître rapidement le contingent nécessaire de maîtres. Il importe alors d'assurer à ceux qui voudront se consacrer à cette laborieuse mission, des avantages réels, la gratuité de leur éducation par exemple, et de donner en même temps aux communes des garanties de capacité, comme savoir et comme méthode.

De la bonne organisation des écoles normales dépend l'avenir de l'instruction primaire. Si elles progressent, l'instruction s'élèvera dans les écoles et s'étendra rapidement; si, au contraire, elles décroissent, l'instruction aussi décroîtra bien vite.

Il faut, par conséquent, que l'examen d'admission aux écoles destinées à former les instituteurs soit sérieux et de plus en plus sévère; que le cercle des matières qu'on y enseigne, loin d'être restreint, aille s'élargissant; il importe enfin que le choix des directeurs ne soit pas abandonné aux caprices de la faveur ou à l'aveuglement de l'esprit de parti.

Si ces vérités ne paraissaient pas suffisamment palpables sous notre plume, nous renverrions le lecteur aux citations que nous avons placées en tête de ce second article; nous les avons empruntées à des hommes qui font aujourd'hui partie de ce conseil supérieur de l'instruction publique sur l'avis duquel a été décrétée la nouvelle organisation des écoles normales. Nous y avons joint l'opinion, irrécusable en cette matière, de M. Guizot, l'auteur de la loi de 1833.

Voyons d'abord quels furent les dispositions et les résultats de cette loi, pour bien faire comprendre le mouvement rétrograde opéré par la loi Falloux.

Au mois de mai 1833, 46 départements seulement étaient pourvus d'écoles normales; 12,000 communes n'avaient pas d'écoles. On fit donc une obligation à chaque département d'entretenir une école normale primaire pour former des maîtres en nombre suffisant, et pour élever à la fois progressivement le niveau de l'instruction. Les résultats répondirent bientôt aux sacrifices; on peut dire même qu'ils dépassèrent les espérances. Toutes les communes furent pourvues d'instituteurs. Des concours établis entre les écoles normales de la même académie entretinrent l'émulation; on eut des instituteurs éclairés, possédant des connaissances variées, et toujours marquées au coin de l'utilité. Aux études pédagogiques furent jointes des notions d'agriculture, d'horticulture, d'économie domestique, de comptabilité, d'administration municipale, etc.

Ce n'est pas tout. La concurrence de élèves normaux rendait forcément les examens plus sérieux; car ils étaient soumis aux examens publics, la loi étant alors égale pour tous. Puis, une fois nommés à la direction d'une école, leur arrivée excitait l'émulation de tous les instituteurs du canton qui ne voulaient pas se laisser dépasser.

Il est vrai de dire que, plus tard, on s'effraya de ce progrès; on eut peur de la lumière, des succès qu'on avait préparés. Le peuple, en majorité, commençait à savoir lire : c'était un grand mal, selon certaines gens! Le clergé récrimina, et d'autant plus vivement que ses écoles, pour soutenir la concurrence des laïques, étaient aussi obligées de progresser. L'émulation ainsi placée sur le terrain de l'instruction, de la diffusion des connaissances, ce n'était plus une marche, mais une course effrénée vers la lumière, vers la vérité, vers la liberté. Il devenait urgent d'y mettre ordre. On prétendit que les élèves-maîtres acquéraient un savoir inutile; on les accusa d'orgueil, que sais-je?... d'irréligion! C'est toujours là le grand mot. Et la guerre commença. Les curés se montrèrent malveillants pour les instituteurs sortant des écoles normales : ces jeunes gens représentaient, dans la paroisse, l'université philosophe et hérésiarque. On recevait difficilement leurs élèves pour la première communion : grand moyen d'action sur les parents; on lançait tous les dimanches, au prône, un mot contre les savants et l'*instruction qui éloigne de la religion*. Bref, comme c'était l'époque où l'*autel* se reprenait à empiéter *sur le trône*, on en vint à restreindre, par circulaires rectorales, puis par arrêtés ministériels, l'instruction des élèves-maîtres; on parla de réduire le nombre des écoles normales, qui faisaient une concurrence trop sérieuse aux congrégations enseignantes. Aujourd'hui, c'est une guerre ouverte; mais alors ce n'était encore qu'une guerre sourde, masquée de toutes sortes de prétextes qui ont servi de motifs aux dispositions de la nouvelle loi. Celle-ci laisse effectivement les départements libres de ne pas avoir d'écoles normales, pourvu qu'ils entretiennent un nombre suffisant de stagiaires dans des écoles désignées par le conseil académique : — prétexte d'économie. Les écoles normales peuvent aussi être supprimées par le ministre. Dans quels cas? on ne le dit pas : il suffit que ce soit l'avis du conseil académique et du conseil supérieur.

Quant au décret présidentiel du 26 mars dernier, à l'occasion duquel nous avons rappelé ce qui précède, il réduit l'instruction des élèves-maîtres aux connaissances exigées par la loi Falloux, que nous avons relatées précédemment. Celles qu'elle indique comme facultatives pour les écoles, le sont aussi pour les maîtres, dont on veut surtout borner le savoir; l'ignorance étant un moyen de salut — et de gouvernement, — et les lumières menant à l'anarchie.

Il suffira qu'au bout de leur noviciat les jeunes instituteurs sachent lire, écrire et compter; ajoutons à cela un peu de grammaire et beaucoup de catéchisme; ce sera tout.

Pour ne point déroger à l'esprit de la loi, qui est l'obscurantisme, on n'exige d'autre condition d'admission aux écoles normales que dix-huit à vingt-deux ans d'âge, un certificat de vaccine et de bonne constitution, l'engagement de servir dix ans dans l'instruction publique et des certificats de moralité. De capacité, de savoir, pas un mot. Le candidat en saura toujours assez. Encore l'admission n'est-elle pas toujours gratuite, et distingue-t-on les élèves en *boursiers* et élèves *à leurs frais*.

Il est vrai de dire que si l'on n'est pas exigeant sur le savoir, on l'est beaucoup sur les antécédents *moraux*, et nous savons ce que cela veut dire aujourd'hui. Le même système *d'enquête* employé pour les personnes qui veulent ouvrir une école libre (1) est appliqué aux aspirants à l'école normale.

Si ces mesures n'étaient pas l'œuvre des mêmes hommes qui repoussaient jadis, au nom de la liberté, toute garantie légale en matière d'enseignement, nous pourrions ne voir dans ces précautions inquisitoriales que de bonnes intentions exagérées; mais, en vérité, pouvons-nous ne pas nous défier de ceux qui ont tant de fois interprété la constitution?

Que signifie également cette restriction apportée au nombre des professeurs attachés aux écoles normales : «deux au plus», si ce n'est qu'on a peur que les futurs instituteurs du peuple ne possèdent trop de connaissances? Encore faut-il remarquer que l'un des deux maîtres adjoints est chargé de diriger l'école annexe pratique, ce qui en réduit réellement le nombre à un seul, quant aux leçons.

Puis enfin, quelles garanties exige-t-on pour la fonction si importante de directeur d'école normale? Quelles conditions invariables sont imposées à l'homme sur lequel repose tout l'avenir de l'instruction populaire d'un département? Rien! Le décret du 26 mars dit tout simplement, art. 6 : « Le directeur de l'école est nommé par le ministre de l'instruction » publique, après avis du conseil académique. » Vient ensuite l'article 7 qui ajoute : « *Le directeur est chargé de la principale partie de l'enseignement.* »

(1) Au moment où notre premier article était sous presse, il nous a été remis une lettre signée de deux membres du corps enseignant, MM. Paul et Louis Viochot. Ces deux citoyens, anciens régents dans des colléges communaux et révoqués parce qu'ils sont républicains, ont tenté de former une école primaire à Châlon-sur-Saône; toutes les formalités voulues par la loi Falloux avaient été remplies par eux, lorsque le recteur de Saône-et-Loire est venu mettre opposition à l'ouverture de l'école. Que leur reste-t-il aujourd'hui comme gagne-pain? Sous le régime de la loi de 1833, il leur eût suffi de déposer leur brevet de capacité et un certificat de moralité à la mairie pour pouvoir ouvrir une école primaire dans les vingt-quatre heures du dépôt, et sans qu'aucune autorité y pût mettre obstacle.... Pourtant il est écrit dans la constitution de 1848, art. 9 : « L'enseignement est libre » il est vrai que cette constitution ajoute ensuite, de même que la charte de 1830 : « La liberté d'enseignement s'exerce *selon les » conditions* de capacité et de moralité *déterminées par les lois, » et sous la surveillance de l'Etat.*»

Conformément à l'article 12 : « Il est tenu dans chaque école normale, par le directeur, assisté des maîtres-adjoints, un registre sur lequel sont consignées les notes trimestrielles sur la conduite et le travail des élèves-maîtres. A la fin du cours d'études, il est fait pour chaque élève un résumé de ces notes *dans l'ordre suivant :*

» 1° Devoirs religieux;
» 2° Conduite;
» 3° Caractère;
» 4° Aptitude;
» 5° Progrès.

» Ces résumés sont mis à la disposition des conseils académiques pour leur servir à dresser la liste *d'admissibilité* » prescrite par l'art. 31 de la loi du 15 mars 1850. »

Voici cet article 31 : « Les instituteurs communaux *sont » nommés* par le conseil municipal de chaque commune, et » CHOISIS *soit* SUR UNE LISTE *d'admissibilité et d'avancement » dressée par le conseil académique* du département, *soit sur » la présentation* qui est faite par les supérieurs pour les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement et » autorisées par la loi ou reconnues comme établissements » d'utilité publique.

. . . .

» Si le conseil municipal avait fait un choix *non conforme » à la loi*, ou n'en avait fait aucun, il sera pourvu à la nomination par le conseil académique, etc. »

Nous nous abstenons de tout commentaire à propos des notes exigées par l'art. 12; mais nous ne pouvons nous dispenser de rappeler que depuis la loi-Falloux, le traitement de l'instituteur est à la charge exclusive de la commune, qui ne l'a pu choisir que sur la liste qui lui a été *imposée* par le conseil académique ou les supérieurs de congrégations. C'est là sans doute ce qu'on appelle respecter le vœu des pères de famille en matière d'enseignement.

La nécessité de restreindre ce travail, déjà bien long, nous a obligé à laisser de côté certaines dispositions secondaires de la loi. L'action des inspecteurs *officiels*, par exemple, y est largement contrebalancée, quant à l'instruction primaire, par la création d'une foule d'inspecteurs *officieux*, en nombre à peu près illimité, et choisis par le conseil académique : ce sont les *délégués cantonnaux*. Il y a en outre les maires, les curés et ministres de cultes rétribués par l'Etat. Tous inspectent, de leur côté, à leur façon, et adressent des rapports à l'autorité académique, en dehors des inspecteurs proprement dits; or, il y a des inspecteurs d'arrondissement, d'académie, et des inspecteurs généraux.

Nous n'avons point parlé non plus des salles d'asile, dont la loi nouvelle laisse au président de la République le soin de régler l'organisation; ni de l'instruction des jeunes filles dont on persiste à s'occuper le moins possible.

On le voit, le décret du 26 mars dernier achève l'œuvre commencée par la loi du 15 mars 1850. Il ne s'agit plus là seulement de mettre les membres du corps enseignant sous la main du pouvoir, et à la merci des autorités de tout grade et de tout ordre. Dans ce décret, on va droit au but, qui est l'extinction des lumières, la destruction des écoles. M. Cousin avait dit en 1833 : « *Autant valent les maîtres, autant fleurissent les écoles.* C'est de l'établissement d'une école normale » par département que dépend l'avenir de l'instruction primaire. »

On s'est empressé de ruiner ces écoles.

M. Cousin signalait aussi à la même époque la lacune existant entre l'instruction primaire et l'instruction secondaire; il vantait l'heureuse création des écoles primaires supérieures. Plus tard, M. de Saint-Marc Girardin réclamait la création d'écoles professionnelles. — On a supprimé l'enseignement primaire supérieur, ce germe d'enseignement professionnel.

M. Guizot avait dit que « sur la sévérité des examens reposait l'avenir des écoles. » — On a annulé, ou à peu près, les examens.

Oh! ils ont frappé juste. Ils connaissaient la place et savaient où trouver le cœur, le sang, la vie. N'ont-ils pas dans leurs rangs, au sein de ce conseil supérieur, dit *de l'instruction publique*, les mêmes hommes qui avaient fondé l'instruction primaire, après avoir illustré les chaires du haut enseignement, les Cousin, les Saint-Marc Girardin, etc.; hommes vieillis,

---

thentique, que penserez-vous de l'état religieux de la population ultramontaine et surtout des montagnards du centre, chez qui les lumières de la civilisation romaine n'étaient jamais parvenues?

Cent vingt ans après, tout au plus, de nombreux essaims d'aventuriers musulmans plantaient leurs tentes sur ces rivages; — de telle sorte qu'on a pu voir quelque temps le polythéisme, le catholicisme et l'islamisme végétant tous trois côte à côte sur cette pauvre île déjà si démoralisée.....

Paul de Boureulle

CAUSERIES.

Je vous parlerais bien du ministère définitif que nous avons, lequel me semble beaucoup moins définitif que ne l'était le ministère provisoire que nous n'avons plus.

Mais franchement que vous dirais-je de ces hommes *nouveaux* qui s'appellent Léon Faucher, Baroche, Fould et Rouher? Ce sont des noms qui, par malheur, ne pèchent pas par défaut d'éloquence.

Il faut vraiment que l'Elysée soit bien mal approvisionné pour nous offrir, sous le titre de primeurs, des produits aussi complètement passés de mode, usés, déteints, et qui semblaient destinés à rester éternellement enfouis dans les bas-fonds de son magasin politique.

Serait il possible que l'Elysée, qui le premier les étala, en qualité de doublures, sur les banquettes ministérielles, ait trouvé moyen de les rajeunir par un procédé de perfectionnement que je cherche vainement à deviner.

C'est ce que l'avenir nous apprendra, avec beaucoup d'autres choses.

En attendant, profitons des vacances de Pâques que se sont accordées nos représentants pour se reposer de leurs travaux, — quels travaux! — et à l'exemple de nos honorables mandataires, laissons les ministres s'installer en paix dans leur hôtel. Apprêtons-nous pourtant à les en voir déguerpir à l'issue du premier orage parlementaire que ces hommes d'état ne manqueront pas de soulever le plus tôt qu'il leur sera possible.

N'importe! je partage en ce moment l'opinion de la presque totalité des Français, à l'égard de ce ministère éclos avec les œufs rouges. Inutile de dire que cette opinion est complètement défavorable au cabinet. Que voulez-vous? on n'est pas maître de sa confiance.

Je ne crois pas trop m'avancer en disant que Paris, qui est la seule ville dont j'aie pu observer la mauvaise humeur, a été désagréablement surpris quand le *Moniteur* lui a annoncé ce nouveau placement des portefeuilles.

Si je répétais tout ce qui s'est dit à cette occasion, dans cette capitale du monde civilisé, je cesserais d'être parlementaire; et, bien que je méprise souverainement cette politesse hypocrite qui fait le charme des relations tant politiques que sociales, je tiens pourtant à m'y conformer, à seule fin de faire honneur à l'éducation que j'ai reçue.

Mais je ne puis m'empêcher de dire que, si M. Louis Bonaparte cherche à se rendre populaire, il prend le chemin des écoliers, pour arriver à cette destination.

Enfin, ceci est son affaire et non la mienne. D'ailleurs, M. le président de la République n'ayant plus qu'un an de fonctions, tient peut-être à se faire regretter le moins possible pour éviter un chagrin inutile à ce bon peuple de France.

— Il faut toujours voir les choses du meilleur côté. — Si notre premier magistrat est réellement guidé par ce charitable désir, j'ose lui affirmer qu'il atteint son but.

Par mes nobles ancêtres! quand j'exprimais si librement, il n'y a pas plus de quinze jours, ma manière de voir sur M. Léon Faucher, je ne croyais pas m'attaquer à un personnage qui menaçait à ce point de devenir ministre. Si j'avais prévu cela, j'en aurais dit bien davantage. Mais, après le désagrément que cet homme trop politique a éprouvé de la part de la Constituante, qui aurait pu supposer voir un jour un pouvoir exécutif assez mal inspiré pour replacer jamais le portefeuille de l'intérieur et la haute direction des télégraphes dans ces mains non moins compromettantes que compromises?... — Hélas! l'aveuglement des pouvoirs exécutifs ou autres dépasse toutes les fantaisies de l'imagination.

Et l'on s'étonne que nous demandions le gouvernement du peuple par lui-même!

Quant à moi, il y a une chose qui m'étonne bien autrement; mais je ne la dirai pas, parce qu'elle ne serait peut-être pas assez constitutionnelle; et l'on sait qu'il n'est permis qu'aux ennemis de la République de froisser la constitution.

Mais je remarque avec douleur que, sous le prétexte de ne pas parler du ministère, j'évite avec soin de m'occuper d'autre chose. Voici bientôt deux colonnes exclusivement noircies en faveur de ces hommes nouveaux.

Que mon prochain me pardonne d'abuser ainsi du don fâcheux de la parole écrite, et d'employer à des choses aussi désagréables des moments précieux qui pourraient être beaucoup mieux occupés et par lui et par moi.

Aussi bien, voilà que le printemps s'avance, paré de sa robe verte et de ses chapelets de fleurs. Les abricotiers parfument l'air; les jacinthes et les giroflées s'épanouissent dans les jardins; les violettes se cachent au fond des bois, sous leurs grandes feuilles rondes, et les petites paquerettes blanches diamantent le tapis des prés.

Allons saluer sous les feuilles renaissantes le merle et la fauvette rappelés par la saison des amours.

La locomotive s'élance en soufflant sur ses deux lignes de fer, et entraîne la longue file de wagons qui se déroulent à sa suite comme les anneaux d'un reptile gigantesque à tête de Cyclope, crachant le feu et la fumée.

Les champs et les prairies, les arbres et les maisons semblent passer en courant devant la machine sifflante. Quelques minutes encore, et Paris sera loin de nous et nos pieds fouleront le gazon et la mousse; et nos poitrines respireront l'air vigoureux des bois et des collines.... — Sainte Nature, fille de Dieu et mère des hommes, je te salue!

Savez-vous ce que j'ambitionne, dans mes heures de découragement et de tristesse, quand froissé par l'égoïsme des hommes, las de ces luttes incessantes, de ces aspirations sans issue, de ces déceptions cruelles qui dévorent nos jours et notre âme, et font ressembler notre vie à une longue nuit de jeu, devant le tapis vert du destin; quand, abattu à la fois par mes chagrins personnels et par les malheurs publics, désespérant de l'avenir pour le monde comme pour moi-même, je me prends à rêver des jours insouciants et paisibles, une vie sans horizon mais sans douleur, loin des intrigues privées et des combats industriels, loin des faussetés politiques et du chaos social... Savez-vous ce que j'ambitionne?

C'est la petite maison du garde des bois, assise au bord d'un

les de suivre le progrès, et qui, ne voulant pas rester seuls, oubliés en arrière, cherchent à arrêter sa marche. Ils sont heureux, tranquilles, et la lutte leur fait peur ; c'est tout simple. Ou bien la liberté, qu'ils ont jadis servie, est devenue trop grande pour leur cerveau ; ils l'injurient et s'occupent de la mutiler. Pauvres gens ! M. Guizot, lui-même, doit certainement être aujourd'hui parmi les ennemis de sa loi de 1833 et les partisans de la loi-Falloux.

Non, ce ne peut être une œuvre durable que cette loi jésuitique qui a pris par dérision le masque de la liberté, et qui nous fait rétrograder jusqu'aux plus mauvais jours de la Restauration; que cette loi, républicaine de nom, qui nous donnerait lieu de regretter si vivement les lois de la monarchie. Elle ne sera, comme tant d'autres, que le recul d'un nouvel élan de la nation vers le progrès. Toutefois, il nous en faut bien étudier les intentions et les effets pour en retirer un enseignement profitable.

Or, tandis que la loi Falloux tend à étouffer l'instruction primaire par la compression, elle achève la ruine de l'enseignement secondaire par l'instauration d'une liberté menteuse. Ceux qui ne pourront atteindre au diplôme de bachelier ne seront plus exclus de l'enseignement secondaire pourvu qu'ils y suppléent par un brevet de capacité dont le programme sera arrêté en conseil supérieur, ou par un certificat de stage.

Ainsi, les longues études, le pénible et précaire avancement qui faisaient la force du corps universitaire et l'unique garantie des hommes qui sacrifient leur existence à cet ingrat métier ; tout cela est compromis, annihilé en faveur des congrégations religieuses. Car c'est pour elles qu'est institué le certificat de stage délivré sur l'attestation d'un chef d'établissement ; c'est en leur faveur aussi qu'on a glissé ce paragraphe 6 dans l'article 60 de la loi, où il est dit que le ministre peut même accorder des dispenses de stage. Car quel avantage peut retirer l'instruction de ces licences qui ne portent que sur la capacité?

Du reste, l'enquête et le délai d'un mois imposés par l'article 27 de la loi pour l'ouverture d'une école primaire, sont exigés aussi pour les écoles secondaires.

On peut donc dire, dès à présent, sans craindre d'être taxé d'exagération, que l'Université est morte. Comme l'Orgon de Molière, elle a ouvert la porte à Tartuffe ; maintenant celui-ci se redresse et lui dit : « La maison m'appartient, c'est à » vous d'en sortir. »

Mais si l'on pense au grand nombre d'hommes instruits et modestes, de pères de famille honorables, que la chute inévitable des colléges et des lycées va réduire à la misère; si l'on veut envisager qu'à ceux-là même qui ont acquis des droits à une retraite dont les fonds ont été faits au moyen de retenues pendant trente ans, on fait attendre des années entières le fruit de ces épargnes forcées, les réduisant ainsi à la misère absolue; il est impossible de ne pas éprouver un vif sentiment d'indignation contre une tactique aussi inhumaine que déloyale.

Quoi qu'il en soit, cependant, nous devons dire que la loi Falloux a eu surtout en vue l'instruction primaire. Elle n'a mis l'enseignement secondaire qu'au second plan, et lui consacre à peine quelques articles, pour achever sa destruction depuis si longtemps entreprise par le parti clérical. Il semble qu'elle ne donne en passant ce dernier coup à l'Université que de main-morte et par un reste d'habitude.

C'est que, sur ce terrain, la contre-révolution est déjà victorieuse. C'est que les colléges sont particulièrement les écoles de la bourgeoisie et que le clergé a repris son empire sur une grande partie de la classe moyenne, qui, détournée des voies du progrès et de la justice par la corruption des dernières années de la monarchie, manque de cette foi vive en un avenir de paix et de liberté, seule consolation du peuple dans sa misère, ne voit dans l'avénement de la démocratie que des désastres, et se fait dévote, superstitieuse par peur. Tout ce qui ressemble à la science, au progrès, à la lumière, la fait fuir : elle est la proie du parti clérical.

Il importait donc à la contre-révolution de viser aux écoles primaires, qui sont les écoles du peuple, du peuple devenu souverain par le suffrage universel. C'était là qu'il fallait frapper pour saper la révolution.—Ainsi a-t-elle fait. Toute la loi du 15 mars 1850 tend à ce but suprême.

C'est une leçon pour la démocratie ; il faut qu'elle en profite, et comprenne que l'affaire importante en ce moment c'est de préparer une bonne organisation de l'enseignement du peuple. Sans instruction universellement répandue, point de véritable souveraineté populaire possible. L'ignorance est la misère de l'esprit, comme celle-ci est l'esclavage du corps. Il faut attaquer, détruire la misère sous sa double forme, si l'on veut arriver à la liberté.

Ce dernier mot nous rappelle un malentendu qui sépare bon nombre d'hommes dévoués à la démocratie, sur la question de l'organisation de l'enseignement.

Pour constituer l'enseignement démocratique, il faut le fonder sur la liberté, seule base solide et durable. Agir autrement, ce serait refaire l'œuvre que nous attaquons aujourd'hui : la refaire dans un but différent sans doute ; mais est-ce à nous de prendre pour devise que *la fin justifie les moyens ?*...

Ne perdons jamais de vue que toute autre voie que celle de la liberté conduit au despotisme.

S'il est un fait frappant et capable de nous confirmer dans cette pensée, c'est bien d'avoir vu les partisans dévoués, ardents et, — nous voulons le croire, — sincères de la liberté de l'enseignement, nous apporter, après vingt ans de lutte en faveur de leur noble devise, cette loi d'oppression et de mensonge, à laquelle l'un d'eux, — ce sera son châtiment dans l'histoire, — a mérité de donner son nom. Quoi! ils ont vaillamment, constamment protesté en faveur de la liberté; et au moment où ils sont au pouvoir, où ils peuvent réaliser le vœu de toute leur vie politique, ils reculent et se font hypocrites par un reste de pudeur! « L'hypocrisie est un hommage que le mensonge rend à la vérité. »

Et nous ne verrions pas là la preuve évidente que la liberté, — cette liberté qu'ils redoutent à cette heure, au point de donner à leur passé tout entier un éclatant démenti, — nous ne comprendrions pas que la liberté est la vraie voie en matière d'enseignement; qu'ils ne la repoussent, que parce qu'elle est favorable à la République, à la démocratie! Et nous en aurions peur comme eux, nous qui sommes le parti de la vérité, de la lumière, du progrès, en un mot le parti de la liberté !

Cela est impossible. La démocratie ne refera point l'œuvre de la contre-révolution. Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que cette question présente ; mais nous savons aussi que la ligne droite est toujours le vrai chemin.

Nous essaierons dans un prochain article de formuler les principes d'une organisation libérale de l'enseignement populaire.

Charles Sauvestre.

Le télégraphe porte malheur à M. Léon Faucher. On se rappelle la fameuse dépêche du 12 mai 1849 qui lui attira la flétrissure d'un ordre du jour motivé voté à l'unanimité moins cinq voix, et détermina sa retraite du ministère. Aujourd'hui sa rentrée aux affaires est inaugurée par une erreur télégraphique rendue plus grave par l'antécédent que nous venons de rappeler. Mercredi, plusieurs journaux signalaient ce fait que dans divers départements le télégraphe avait porté à 388 au lieu de 327 le nombre des voix obtenues par le ministère dans la séance du 11 avril. Les journaux ministériels publiaient hier un article communiqué qui attribuait l'erreur à un signe mal compris sur la ligne de Bordeaux, et circonscrivait aux départements qui dépendent de cette ligne la fausse nouvelle résultant de cette erreur. Mais voici que les journaux de Toulon apportent le texte d'une dépêche qui, après avoir mentionné les véritables chiffres 327 contre 275, ajoute en manière d'[illegible] que d'après une nouvelle dépêche, « l'ordre du jour pur et simple a été demandé et adopté par 388 voix contre 275. » — Nous ne pouvons, pour notre part, voir dans tout cela que le résultat d'erreurs de transmission. Il ne tombe pas sous le sens qu'un homme s'expose, sans aucun profit qu'une maigre et transitoire satisfaction d'amour-propre, au démenti certain du *Moniteur* à quelques jours de distance. Il ne s'agissait pas cette fois-ci d'emporter de haute lutte et à heure dite un triomphe électoral que le démenti trouverait à l'état de fait accompli. Ce ne peut donc être qu'une erreur : mais encore une fois, le télégraphe porte malheur à M. Léon Faucher.

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

Au commencement de la séance de lundi, l'Assemblée a voté divers crédits, entre autres, une somme de 5 millions et demi pour travaux à exécuter dans la rade et aux fortifications du port de Cherbourg. Le reste de la séance, ainsi que celle du lendemain, ont été consacrés à entendre ceux de MM. les rapporteurs de pétitions qui avaient bien voulu attendre l'heure du congé que l'Assemblée s'était votée quelques jours auparavant.

L'une des pétitions rapportées lundi demandait la révision immédiate de la Constitution et la prorogation des pouvoirs de M. le président de la République. La commission dont M. de Melun était rapporteur concluait à l'ordre du jour en qualifiant la pétition d'inconstitutionnelle. L'ordre du jour a été prononcé sans aucun incident.

Dans la séance de mardi, la pétition d'un sieur Baillet, ex-capitaine d'infanterie, demandant la révision de la loi du 19 mai 1834 qui laisse au ministre de la guerre la faculté de mettre un officier en non-activité par retrait d'emploi sans avoir recours à un conseil d'enquête a donné lieu à une discussion assez vive. MM. Charras et Valentin ont cité la mise en retrait d'emploi du capitaine Pleigner, le lendemain du jour où fut connu le résultat du vote d'un scrutin électoral présidé par lui, vote qui avait donné la majorité à M. Eugène Sue. On a rappelé que le capitaine Pleigner était le même qui, lieutenant au 46e de ligne en garnison à Strasbourg, en 1836, avait mis la main sur le chef de l'insurrection à la caserne de la Finckmatt. La nécessité de conserver au ministre le droit arbitraire sur la distribution et le retrait des emplois a été soutenue par MM. Baraguay-d'Hilliers, Lamoricière et Gavini, et ce droit, inscrit dans la loi, d'ailleurs, a été sanctionné dans l'espèce par l'ordre du jour pur et simple.

L'Assemblée s'est ajournée au jeudi 24 avril. La première question qui viendra à l'ordre du jour est celle de la vente des journaux sur la voie publique.

Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Cologne* annonce que l'Autriche consent au retour à la diète germanique à laquelle la Prusse est revenue par un si singulier détour; mais elle se réserve de négocier sur les détails. Quant à présent, la question de l'entrée de l'Autriche avec toutes les provinces dans la confédération serait mise de côté, sauf à être reprise dans un moment plus opportun. De son côté, la *Feuille constitutionnelle* affirme que le cabinet de Vienne persiste dans sa résolution et ne se laissera pas arrêter par la protestation anglo-française, d'autant plus que la Russie ne paraît pas s'opposer à l'entrée de toute l'Autriche dans la confédération. Quoi qu'il en soit, et du moment qu'on revient à l'ancienne diète, une telle mesure ne pourra être régulièrement prise que par un vote unanime rendu dans le plenum de la diète, et ce vote ne semble pas être très à craindre dans les circonstances présentes. — Le *Journal allemand* de Francfort du 15 annonce que, selon toute apparence, la diète se réunira au grand complet le 1er mai.

Allyre Bureau.

PORTUGAL. — Le 8 de ce mois, le duc de Saldanha, appuyé sur une partie de l'armée, a levé l'étendard de la révolte contre le ministre favori, Costa-Cabral, comte de Thomar. Le duc s'est mis en marche sur Santarem avec la garnison de Cintra, où il a donné le signal du mouvement. Le comte Das Antas, qui était l'adversaire du duc de Saldanha dans la précédente guerre civile, est aujourd'hui son allié et recrute pour l'insurrection dans d'autres parties du pays. L'impopularité du comte de Thomar est si grande, que la garnison de Lisbonne elle-même ne paraît pas sure, à l'exception de la garde municipale, forte de 1,500 hommes. Néanmoins, comme le ministre avait la majorité dans les chambres, sa position est constitutionnellement irréprochable, et la reine a, dit-on, l'intention de lui conserver le pouvoir.

Les insurgés ont adopté pour seul mot d'ordre : A bas Thomar ! et les chefs protestent de leur dévouement pour la reine. Mais une fois la lutte engagée, il est difficile de prévoir où s'arrêteront les conséquences. Il y a une flotte anglaise dans les eaux de Lisbonne; mais, d'après ce que dit le *Sun*, elle restera neutre. L'Angleterre, d'ailleurs, serait peu favorable au ministre Costa-Cabral qui, dans plusieurs circonstances, ne s'est pas montré suffisamment docile aux exigences du Foreign-Office.

Les chambres ont été prorogées au 2 juin.

Le roi a pris le commandement des troupes qui marchent contre les insurgés.

Allyre Bureau.

TURQUIE. — Le gouvernement ottoman vient de décider la création d'une école des mines qui aura pour effet de mettre en valeur les richesses minéralogiques de ce pays, trop négligées jusqu'à présent. Le gouvernement s'occupe aussi activement de la création de nouvelles routes.

Le différend avec l'Egypte est terminé par la soumission amiable et complète d'Abbas-Pacha.

Les Russes sont sur le point de quitter définitivement les principautés du Danube, que leur magnanime protection aura grevés d'un déficit nouveau de 10 millions. — Allyre Bureau.

étang au milieu de la forêt, tapissée de chèvrefeuille, de giroflées jaunes et de clochettes bleues, avec son jardin dévasté de temps en temps par les lapins sauvages, et son banc de bois ombragé de vigne et de clématites grimpantes.

Quand le soleil paraît sur la lizière du bois pour boire le coup du matin dans les feuilles où perle la rosée, quand les oiseaux s'éveillent et vont béqueter le ver sur la terre humide, le garde attache ses guêtres de cuir, et, son fusil sur l'épaule, parcourt la forêt en sifflant son basset qui fouille les broussailles.

Il chemine insoucieux, foulant les fougères épaisses, les genets fleuris et les bassins d'or dont le printemps tapisse les sentiers; le rouge-gorge sautillant de branche en branche, accompagne sa promenade matinale de son joyeux caquetage; le ramier roucoule tout au haut des grands arbres sans s'interrompre au bruit familier de ses pas; le lapin blotti sur une motte de terre, rassuré par l'attitude pacifique du fusil, le regarde passer en frottant son museau de ses deux pattes grises, et la mésange sort curieusement sa petite tête noire du creux du saule où gazouille sa nombreuse couvée.

Il connaît tous les nids, tous les terriers, tous les gîtes; il sait à quels ruisseaux vont s'abreuver, le soir, le faon et le lapin, la perdrix et le merle ; il dépiste toutes les traces, il devine toutes les empreintes; mais, discret gardien des mystères du bois, il passe sans tentation et sans envie à côté de ces trésors cynégétiques, et ne se permet que de loin en loin d'augmenter son ordinaire d'une gibelotte ou d'un salmis.

Je voudrais être ce fonctionnaire à l'esprit calme, au cœur simple, à la fois indolent et actif, laborieux et flâneur, participant bien plus à la vie des végétaux qui l'entourent, qu'à celle des hommes dont il s'isole.

Je voudrais..., mais à quoi bon tous ces sots désirs, et d'ailleurs qui m'affirmera qu'au bout de six mois de cette existence monotone, consumé d'ennui, avide de me retremper dans la vie bruyante et animée, je n'appellerais pas Paris et ses luttes de chaque jour, et ses émotions de toute nature, avec autant d'ardeur que j'en mets aujourd'hui à désirer ce bonheur champêtre et forestier?

Bah! restons là où le hasard nous a jetés, et laissons-nous aller dans le tourbillon, jusqu'à ce qu'il nous engloutisse. Est-ce que nous ne touchons pas à la fin du monde; est-ce que le SPECTRE ROUGE DE 1852 ne va pas bientôt nous dévorer tous, hommes des villes et hommes des champs.

Le *Spectre rouge*! à la bonne heure! voilà une fantaisie qui n'est pas couleur de rose. Voilà une prédiction assez bien trouvée pour secouer l'imagination et le cerveau paresseux des sybarites du dix-neuvième siècle.

Le *Spectre rouge* a été écrit pour achever d'abrutir par la peur les lecteurs du *Constitutionnel* et de la *Patrie* à qui les terrifiantes déclamations de ces deux feuilles timbrées n'ont pas encore supprimé tout bon sens et toute raison.

Si je ne me plaisais à supposer que M. Romieu est incapable de se livrer à de telles manœuvres, je croirais que cet ancien préfet s'est laissé subventionner par les cours étrangères, pour exciter tous les capitalistes français à émigrer au plus vite, avec leurs écus, dans les pays circonvoisins.

Cette brochure, qui a fait du bruit dans Paris et qui est appelée vraisemblablement à en faire dans la province, voire même dans les départements qui jouissent de l'état de siége, contient par-ci par-là d'assez bonnes choses, à côté de ses sinistres folies et de ses audacieuses affirmations.

Voyez plutôt :

« On en reste toujours à l'ennuyeuse comédie qui se nomme » la politique, et qui se joue en traînant ses guenilles sur un » théâtre ruiné. Pièce et acteurs me font l'effet de revenants, » sortis de leur sépulcre pour essayer encore, malgré le linceul, » de s'asseoir près de ceux qui vivent. »

Quant à moi, j'applaudis des deux mains à cet enterrement, certain que M. Romieu, qui a vu de près tous ces cadavres parlementaires et gouvernementaux, et qui en a même tiré d'assez bonnes aubaines, ne saurait être suspect que de partialité en leur faveur.

« Aux temps de foi, la règle est sûre : elle est parce qu'elle est. » Mais les temps de foi sont passés ; et jusqu'à ce que Dieu les » suscite encore, nous nous débattrons dans le faux, dans l'in- » cohérent, dans l'absurde. »

M. Romieu ne peut parler que du monde officiel qu'il connaît, et l'on sait en effet que ce n'est pas la foi qui éclaire ce monde-là. Mais ce que M. Romieu ne peut savoir, c'est que les temps de foi sont revenus, suscités par Dieu dans ce dix-neuvième siècle qui verra s'accomplir la régénération de la terre. Cette foi réside précisément dans cette foule qui est si odieuse à M. Romieu. C'est la foi au bien-être général, à la fraternité universelle, à l'avénement du règne de Dieu parmi les hommes. Cette foi fera des miracles dont le moindre sera d'imposer un silence éternel aux *canons de la Russie* que M. Romieu appelle pour nous mettre à la raison.

« Il y en a qui cherchent des *solutions*; je n'en vois aucune, » du moins dans les procédés que que l'on poursuit. Des noms, » des lois, des mots, voilà les remèdes que l'on se dispute. »

Nous n'avons jamais dit autre chose.

« On a beau crier aux représentants : Unissez-vous ! l'union » de quelques parleurs ne signifie rien à deux pas du palais » législatif. Ce n'est pas dans ce lieu désert, dont Paris même » ne s'occupe plus, ce n'est pas dans cette salle de carton que » se décideront les destins du monde. »

Je suis heureux, pour ma part, de voir M. Romieu partager une opinion que j'ai si souvent exprimée. Mais si le *monde est partout*, comme il l'affirme plus loin, j'en conclus que la souveraineté doit être là où est le monde, c'est-à-dire partout. Ce qui nous mène au gouvernement du peuple par lui-même, seul moyen, quoi qu'en dise M. Romieu, de *régler les questions de notre siècle*.

M. Romieu se moque comme nous pourrions le faire des *fusions* et *prorogations* qui agitent les têtes politiques.

« — Que feront ces mots, dit-il? Rien de cela n'a de sens. Il » m'est impossible de ne pas rire aux éclats tout seul, et comme » dans mon meilleur temps de gaîté, lorsque je vois ces bouf- » fonnes tentatives sérieurement faites au nom du salut social. »

Ce mépris de la *prorogation* lui a attiré le blâme de la *Patrie*. Cela devait être. M. Romieu ne laisse pas d'autre chance à M. Bonaparte que d'être le soldat inconnu, qui sauvera et *relèvera heureuse cette société de procureurs et de boutiquiers à l'agonie*. Cette perspective ne doit pas suffire aux amis de l'Elysée.

Je m'arrête; car, en vérité, chaque phrase de ce petit livre mériterait d'être citée, et je recule devant l'embarras du choix. D'ailleurs, nous avons déjà fourni à nos lecteurs les passages les plus épicés de cette brochure, où perce à chaque ligne, à côté de quelques éclairs de bon sens, la peur élevée à sa dernière puissance, et l'adoration la plus brutale du sabre et du canon.

Cette œuvre est utile à connaître. Elle nous prouve surabondamment à quel degré d'épouvante et de folie sont descendus

NOUVELLES DIVERSES.

M. de Royer a repris son siége de procureur-général près la cour d'appel de Paris. M. de Germiny est retourné à la recette générale de la Seine-Inférieure. M. A. Brenier a été nommé ministre plénipotentiaire de première classe, en considération des services rendus par lui comme ministre des affaires étrangères. En attendant qu'il soit appelé à remplir à l'extérieur les fonctions de son grade, il reprend celles qu'il occupait au département des affaires étrangères antérieurement au 24 janvier dernier.

— La nouvelle suivante publiée par la *Liberté* du Pas-de-Calais, a été reproduite par tous les journaux de l'ordre :

« On s'entretient beaucoup d'une circulaire fort énergique que M. Léon Faucher venait d'adresser, disait-on, à tous les préfets. Cette instruction aurait pour but de diriger les efforts de l'administration supérieure contre les menées des socialistes et d'arrêter les progrès de leur propagande.

» Nous apprenons que le gouvernement va présenter prochainement deux projets de loi de la plus grande importance. Le premier est relatif au domicile à Paris et mettrait à la disposition du gouvernement les gens sans aveu, que le préfet de police pourrait à son gré écarter de la capitale, suivant la législation abrogée de 1810. On assure que le résultat d'une semblable loi serait d'éloigner de Paris 25,000 individus de l'espèce la plus dangereuse en temps de révolution.

» Le second projet de loi serait relatif aux publications des condamnés politiques français résidant à l'étranger. Ces publications seraient interdites en France. »

— Les autorités de Lyon ont interdit l'affichage de l'*Histoire de huit ans* par M. Elias Regnault.

— Le procureur de la République a fait saisir jeudi, 17 avril, à la poste et dans ses bureaux le journal le *Charivari*, à raison de la publication dans le numéro de ce jour, d'une lithographie politique intitulée : *Actualités, le prix de l'adresse aux Champs-Elysées*. Les poursuites sont dirigées contre le gérant du journal et l'auteur de la lithographie, sous l'inculpation d'offense envers le président de la République.

Cette saisie fait sans doute partie de l'ensemble des mesures *vigoureuses* par lesquelles le *nouveau* ministère, sous l'inspiration de M. Léon Faucher, entend faire le salut de la France, en rassurant les bons et en faisant trembler les méchants.

Allyre Bureau.

— L'académie des sciences a nommé M. Chasles à la place rendue vacante dans la section de géométrie par la démission de M. Libri.

— L'exposition du Palais-National est terminée, et le jury chargé de désigner les artistes qui ont droit aux récompenses a fini ses travaux. On pense que toutes les sections qui le composent se réuniront samedi, pour décider s'il y aura lieu d'accorder la médaille d'honneur. Des dispositions vont être prises, la semaine prochaine, pour décorer les salles du rez-de-chaussée, dans lesquelles aura lieu la cérémonie de la distribution des récompenses. Comme en 1849, les artistes les recevront des mains de M. le président de la République. Ces salons seront encore ouverts pendant quelques jours pour l'exhibition des ouvrages dont les auteurs auront été couronnés. (*Constitutionnel.*)

— D'après un tableau publié par l'administration des contributions indirectes, le nombre des fabriques de sucre de betterave s'est augmenté de 15 dans le cours de la campagne 1850-1851. Il était de 288 ; il est aujourd'hui de 303 qui se répartissent ainsi : 135 dans le nord, 70 dans le Pas-de-Calais, 30 dans l'Aisne, 23 dans la Somme, 8 dans l'Oise, et 47 dans douze autres départements.

La production totale des fabriques s'est élevée à 74,628,607 kilogrammes, soit 11,469,224 kil. de plus que dans la campagne précédente.

— On lit dans le *Journal de la Côte-d'Or* :

« On annonce déjà l'époque de l'ouverture du chemin de fer de Dijon à Tonnerre. M. l'ingénieur en chef prend, dit-on, ses mesures pour livrer définitivement la voie aux trains de marchandises le 15 mai prochain. Le 1er juin, la voie serait parcourue par les trains de voyageurs. C'est alors qu'aurait lieu l'inauguration solennelle de la ligne. »

M. François Vidal, représentant du peuple, vient de publier un nouvel ouvrage qui a pour titre : ORGANISATION DU CRÉDIT, PERSONNEL ET RÉEL, MOBILIER ET IMMOBILIER. Ce livre est en vente à l'administration de la librairie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32. — Un vol. in-8°. — Prix : 2 francs.

Convocation d'assemblée générale.

Les actionnaires des sociétés Brunier et comp. (15 juin 1840) et Bourdon et comp. (10 juin 1843), sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 27 avril 1851, heure de midi, au siége social, rue de Beaune, n° 2, à Paris, à l'effet d'entendre les rapports de la gérance et des Conseils de surveillance sur l'exercice 1850, les approuver s'il y a lieu, renouveler les Conseils de surveillance et délibérer et voter sur les propositions qui pourraient être présentées.

Librairie sociétaire.

Nous mettons à 45 fr. (payables comptant ou par un bon de poste et sans intermédiaire de libraire) la collection de la *Phalange* de 1845 à 1849, 10 volumes grand in-octavo. Il ne nous reste que 48 collections complètes.

Nous mettons à 30 fr. (payables comme ci-dessus) la *Réforme industrielle* ou le *Phalanstère*, années 1832 et 1833, — au lieu de 50 fr. — 2 volumes in-4°. Il ne nous reste que 5 exemplaires du tome premier et 11 du tome deux. Il manque un numéro au tome premier.

Nous mettons à 20 fr. (payables comme dessus) la *Phalange* de 1836 à 1840. — 3 vol. in-4°.

Nous mettons à 20 fr. (*Idem*) la *Phalange* de 1840 à 1843. — 7 vol. in-4°.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE
ET LES LOIS SOCIALES.

III.

UNITÉ DU MOUVEMENT SOCIAL ET RELIGIEUX.

L'analogie de principes, la solidarité d'action, le parallélisme parfait d'évolutions des deux sociétés, religieuse et civile, dans tout le cours de notre civilisation moderne, ont été trop manifestes pour avoir échappé à des esprits comme ceux de Châteaubriand, Guizot, Michelet, Quinet, J.-J. Ampère, Villemain, etc. etc. Cette unité de mouvement moral et social a été reconnue, au moins sur quelques points, par tous ces écrivains. M. Quinet l'a particulièrement accusée. M. Guizot lui-même l'a signalée dans plusieurs passages ; mais en ayant l'air de traiter comme un jeu d'esprit ou de hasard ce que nous considérons comme une loi scientifique et sociale de premier ordre, comme la confirmation de la loi providentielle de l'unité humaine dans l'être et dans la société. Qu'on en juge :

Au début de notre civilisation à deux têtes, la première analogie de principe et de mouvement qui se présente entre le noyau de la société religieuse et le noyau de la société temporelle, c'est bien certainement la liberté.

La société religieuse est parfaitement libre dans les premières lois de son organisation. C'est comme association volontaire de croyances et de sentiments communs qu'elle se rallie et grandit chaque jour. Sans institutions, sans magistrats, sans gouvernement proprement dit, elle se règle uniquement par des conventions amiables, morales et mobiles, selon les besoins du moment. Sa seule loi sociale est la fraternité, la charité.

La société civile commence de la même manière en Europe. Quand la dissolution de l'empire romain eut rendu à leurs libertés municipales les populations des villes, les bandes de barbares qui vinrent concourir à la constitution de la grande société nouvelle, formaient elles-mêmes de petites sociétés entièrement libres, nomades, aventureuses, pleines de spontanéité, d'imprévu et de hasards où chacun restait, parce qu'il le voulait, sans lois ni pouvoirs constitués.

L'élection libre, l'acclamation spontanée qui, au sein des légions romaines, avait déjà exhaussé les derniers Césars, nomme les premiers pasteurs de l'Eglise et élève sur un bouclier les plus braves, les plus habiles d'entre les chefs barbares.

Dans l'Eglise primitive, on trouve le peuple partout ; il fait partie du culte nouveau, bien plus largement qu'il ne faisait partie de la tragédie antique ; il est une portion fondamentale du gouvernement de l'Eglise ; — il est également partie intégrante de la vie administrative des municipes romains et des assemblées guerrières des bandes germaines.

Le système de gouvernement représentatif appliqué aux premiers conciles chrétiens se retrouve en germe dans les champs de mai des Germains et a été essayé même en grand dans les Gaules méridionales, par les derniers empereurs romains, dans le but d'arrêter la dissolution de l'empire.

Au sortir de cet état primitif, dès le commencement du cinquième siècle, la société religieuse se crée une forme de gouvernement essentiellement aristocratique : c'est le corps du clergé, ce sont les évêques, les conciles, l'aristocratie ecclésiastique qui la gouvernent. Il existe alors un clergé séparé du peuple, un corps de prêtres qui a ses richesses, sa juridiction, sa constitution propre, qui est distinct de la société religieuse et qui peut vivre indépendant de la grande société.

Le même fait se produit exactement dans la société civile. Au sortir de la Barbarie, c'est également l'aristocratie des conquérants, le corps des chefs de bandes, la féodalité laïque qui se sépare du peuple, s'empare de la domination, établit sa juridiction, sa constitution propre et impose son patronage militaire aux populations.

Comme on l'a judicieusement remarqué, l'Eglise chrétienne n'aurait pu fournir longue carrière côte à côte avec le vieux colosse romain tombant en putréfaction. Il fallait à un esprit jeune un sang jeune ; à une religion vierge des âmes vierges ; un nouvel homme à un Dieu nouveau. La loi d'unité est encore dans ce fait et se retrouve dans toutes ses conséquences.

En l'état des choses et des hommes, l'Eglise n'ayant pas su ou n'ayant pu diriger à elle seule l'homme tout entier et la société tout entière pour la vie de ce monde et pour la vie de l'autre, elle a dû partager toute autorité avec les héritiers de César et racheter tout empiètement de sa part par des concessions, toute faiblesse par un empiètement de la force. La loi d'unité a voulu qu'en se mariant à la Barbarie pour la transformer, le clergé chrétien se transformât lui-même en barbare ; qu'en s'efforçant de gagner l'âme des conquérants, l'Eglise fût conquise à moitié elle-même. Quand la nomination des évêques, qui jusque là avait appartenu aux citoyens et au clergé rassemblé, tomba presque complètement aux mains des rois francs, l'épiscopat devint guerrier et sensuel, dans la même proportion que les chefs barbares devinrent religieux et austères. Pendant qu'on voyait d'un côté des chefs barbares s'humilier, courber le front devant la force morale de l'idée chrétienne et se convertir à la foi, aux vertus nouvelles, on voyait d'autre part des évêques s'exercer au maniement des armes, se faire chefs de bandes, participer aux combats d'une manière active et devenir eux-mêmes conquérants dissolus, détrousseurs sanguinaires. Cette association intime des fastes de l'Eglise et des fastes de la Barbarie est encore gravée dans les monuments du moyen-âge, sur les vitraux de nos cathédrales.

Pendant que des évêques envahissaient ainsi à main armée les biens temporels de cette terre, des barbares poussaient l'audace jusqu'à envahir le ciel et à se faire proclamer saints à leur tour par droit de conquête.

C'est par réaction commune et comme arme défensive contre ces empiètements réciproques, contre cette promiscuité de l'Eglise et de la Barbarie que le grand principe de la séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel fut plus nettement posé, devint la source de la liberté de conscience, et empêcha la force matérielle d'avoir trop de prise sur les esprits. Mais, comme nous le verrons, cette ligne de démarcation entre les deux pouvoirs ne put empêcher la loi de solidarité de l'esprit et de la chair, la loi d'unité de l'être et du mouvement social de se faire jour dans toutes les autres évolutions des deux sociétés, laïque et religieuse.

L'institution aristocratique et féodale ayant été appliquée par l'Eglise à sa propre organisation se généralisa avec une irrésistible puissance. Tout s'y accommoda. Les églises devinrent suzeraines et vassales, les villes eurent des seigneurs et des vassaux, l'évêque de Rome n'eut qu'une prépondérance nominale, la royauté se cacha sous la suzeraineté. Toutes choses furent données en fief, non seulement les terres, mais certains droits ; le droit de coupe dans les forêts, le droit de pêche ; les églises donnaient en fief leur casuel, les revenus des baptêmes, des relevailles de femmes en couches. On donna en fief de l'eau, de l'argent, etc., etc. Le gouvernement religieux et civil de la société passa tout à coup des villes dans les campagnes ; la propriété privée prit le pas sur la propriété publique, la vie privée sur la vie sociale. Au milieu de toute agglomération rurale de serfs et de colons, le seigneur féodal fonda son château, la religion planta son église, et le prêtre qui la desservait fut à la fois le chapelain du château et le curé du village. Le pouvoir de l'individu sur l'individu, la domi-

---

ces esprits sceptiques sans foi, sans chaleur, sans principes, sans convictions, qui nous ont gouvernés si longtemps et nous gouvernent encore.

Quant à moi, je suis convaincu que M. Romieu a écrit sérieusement ces sombres aberrations qui lui ont valu les éloges de M. Veuillot.

Au nom de la démocratie et du socialisme, je le remercie d'avoir entrepris et mené à si bonne fin ce travail ; car il est évident pour moi que tous les moutons de la réaction qui auront le bonheur de ne pas mourir d'effroi en lisant ces sanglantes prophéties, s'empresseront de demander aussi haut que nous le rétablissement et le maintien définitif du suffrage universel, moyen infaillible de prévenir à jamais toute espèce de bouleversement.

Eugène Nus.

OPÉRA.

Sapho, paroles de M. Emile Augier, musique de M. Gounod.

C'est notre avis que les poëmes d'opéra devraient être plus parfaits que les autres poëmes.

Les compositeurs, nous a-t-on dit, se contentent de rimes sonores et les préfèrent même aux beaux vers et aux grandes idées. Si cela était, il faudrait désespérer de l'avenir de la musique. Heureusement cet amour du banal est moins vivant qu'on ne le croit. Ce qui a donné lieu à cette erreur, c'est que jusqu'à présent les vrais poëtes ont vu dans les exigences musicales un joug arbitraire auquel leur verve perdait à se plier, c'est que de leur côté les musiciens se sont montrés trop impitoyables à fouler les richesses du librettiste, c'est que ces deux classes d'artistes se sont trop redressées vis-à-vis les uns des autres dans l'orgueil légitime de leur génie. Le grand-opéra, qui devrait être le chef-d'œuvre de l'art humain, y a perdu en puissance et en perfection. Les poëtes ont craint de livrer de grandes œuvres aux embrassements de l'harmonie, de peur de les voir étouffer par elle ; et les théâtres lyriques sont restés la proie de talents de second ordre. L'originalité poétique a redouté jusqu'à présent l'originalité du maëstro, et réciproquement ; le maëstro ne s'est guère empressé d'aller réveiller à son profit la verve de nos maîtres en poésie.

Ce préambule arrivant à propos du libretto de *Sapho* peut sembler déplacé, si l'on remonte à l'ancienne réputation de M. Augier. Mais il s'est passé tant de choses depuis la *Ciguë*, son vers s'est si bien fatigué à vouloir dorer des thèmes pauvres et fades comme l'*Homme de bien* et *Gabrielle*, que c'est à peine s'il en sort encore quelques éclairs de jeunesse, quelques rayonnements de vigueur et de beauté.

C'était un thème grec cependant, c'était un de ces gracieux scenarios d'Ionie, une de ces immanquables occasions de triomphe pour lui. Eh bien ! il nous a donné une sorte de petit drame à intrigue molle et écourtée ; il a versifié une espèce de conspiration sans motifs comme une conspiration ministérielle, sans issue comme une manifestation de chartistes. Il fait signer à des Athéniens... un *manifeste*, gros mot politique, indigeste à chanter, surtout quand il revient de temps en temps ; et cela, afin que ce manifeste soit livré pour une nuit d'amour à Glycère par un vieil impudique qui ne sert qu'à cela. Il faut dire, du reste, que ce manifeste compromet Phaon qui y déclare avoir envie de percer le flanc à Pittacus. Or, Phaon a quitté Glycère pour Sapho, et Glycère, avec ce parchemin compromettant, force sa rivale à déclarer à Phaon qu'elle ne l'aime plus, après quoi la pauvre Sapho désespérée se précipite dans les flots comme à l'Odéon. Ajoutons qu'au milieu de l'intrigue passent et repassent des chœurs des deux sexes dont le librettiste ne semble pas s'être préoccupé.

Pour être entièrement juste, il faut dire que ce quadro mal dessiné pourrait bien avoir été torturé par M. Gounod lui-même qui en a tiré un merveilleux parti et s'y est taillé un succès de débutant très enviable pour un maître déjà connu. M. Gounod aura voulu avoir, pour montrer tout d'un coup sa force, des situations héroïques et des situations sentimentales, des hymnes à Bacchus, à Vénus, à la gloire et à la liberté. Il a voulu sa foule patriotique en contraste avec ses amoureux. S'il en est ainsi et si M. Augier n'a pu le contenter avec une intrigue mieux coordonnée, nous pardonnerons volontiers au poëte qui nous a valu une aussi remarquable partition.

L'introduction nous a de suite prévenu en faveur de l'œuvre ; elle est large et savante. M. Gounod semble avoir été chercher ses inspirations dans les belles compositions classiques de nos vieux maîtres français ; il affectionne ces crescendo subits, ces effets puissamment contrastés que l'on rencontre fréquemment dans les œuvres de Gluck. Ses chœurs sont d'une ampleur vigoureuse et d'une franchise d'allure remarquables et son orchestration indique une expérience consommée.

Le duo du second acte où Glycère, tenant en main le manifeste qui peut faire tomber la tête de Phaon, force Sapho à lui céder son amant, a été aussi merveilleusement chanté que dramatiquement rendu par mesdames Viardot et Poinsot. Mais ce qui a électrisé le public, c'est l'air où Sapho remercie Vénus de lui avoir rendu l'amour de Phaon. Mme Viardot a obtenu un grand triomphe dans ce bel hymne de joie qui lui a été unanimement redemandé.

Vraiment, à voir cette ferveur mélodieuse pour la mère des amours, on était largement pénétré de senteurs ioniennes, on se reprenait à croire à cette belle poésie païenne si consciencieusement panthéiste, malgré les calomnies bêtes dont on l'a chargée depuis.

Au troisième acte, acte sans action, qui n'est qu'une longue plainte de la pauvre amante délaissée, M. Gounod a imaginé un contraste du plus grand effet. Sur le rocher même d'où Sapho va se précipiter dans un moment, deux bergers de cette race pastorale qui a fait rêver si longtemps de bergerie à nos aïeux, viennent chanter un refrain de montagnes, ritournelle calme et parfumée de bonheur champêtre qui tranche puissamment sur les plaintives mélodies qui ont précédé et qui vont suivre. Cette délicieuse surprise a été également redemandée et comblée d'applaudissements.

Le début a donc été excellent pour M. Gounod ; s'il veut avoir plus tard un succès meilleur encore, qu'il se mette en quête d'un libretto mieux scénifié et plus dramatiquement traité.

Antony Méray.

Au moment où l'émigration va bientôt commencer, alors que l'exposition de Londres va amener un mouvement universel de départ et d'arrivée, il n'est pas inutile de rappeler que l'exposition du beau panorama de la Bataille d'Eylau, par le colonel Langlois, touche à sa fin. Il se passera bien du temps avant qu'un autre sujet vienne remplacer celui-ci, qui offre tout à la fois aux gens du monde et aux étrangers un spectacle unique et émouvant, aux militaires un vif intérêt et un but d'instruction, et à tous les amateurs des arts et de la gloire une œuvre digne d'une grande nation.

nation de la volonté personnelle et capricieuse d'un homme sur une masse d'autres hommes fut la règle sociale de la féodalité religieuse et de la féodalité militaire.

A la chevalerie héroïque des conquérants du territoire correspond la chevalerie non moins héroïque des saints conquérants des âmes. Les deux légendes sont parallèles.

L'Eglise qui avait eu recours à l'empire romain pour vaincre avec son bras les hérésies qu'elle ne savait pas absorber par sa science ; l'Eglise qui avait aidé, dans le même but, l'empire barbare à se constituer sur le modèle de l'empire païen, se croit un jour assez forte pour attaquer elle-même les hérésies du dehors, pour dominer sur l'ordre temporel comme elle dominait sur les consciences, pour étendre la juridiction des conciles aux choses civiles et régler les rapports mondains et les rapports moraux selon les mêmes principes. Ce jour-là, l'Eglise s'attache à fortifier sa centralisation en occident comme en Orient ; elle reconnait à l'évêque de Rome une suprématie plus manifeste et se crée dans ses monastères une armée militante. A l'aide des ressources de cette unité nouvelle, croyant posséder toute science dans sa théologie, elle ose dicter la loi aux pouvoirs temporels et concevoir des desseins de domination universelle.

Obéissant à la même loi d'ambition et de progrès vers l'unité, la féodalité militaire fait le même effort. Sitôt qu'elle se sent assez puissante, par les ramifications de sa domination matérielle sur le pays conquis, pour pouvoir augmenter encore cette domination au dedans et l'étendre au dehors, elle arme ses vassaux, serre le lien de sa hiérarchie, augmente les prérogatives du pouvoir suzerain et prétend régner autant sur l'Eglise que sur elle-même. On la voit prêter force à la royauté pour résister aux empiétements des évêques, pour s'ouvrir une nouvelle ère de conquêtes et arriver, par Charlemagne, à une suprématie d'autorité temporelle qui, avec l'assentiment forcé de l'Eglise, convoque les conciles, règle leurs discussions et même, par de simples capitulaires, corrige la simonie des prêtres et des moines, organise les écoles ecclésiastiques, réforme les mœurs religieuses au moins autant que les mœurs civiles.

La papauté donne l'huile sainte et la consécration divine aux rois et empereurs ; — les rois et empereurs donnent en échange au chef spirituel le concours de leurs armées.

La loi morale de l'Eglise et la loi sociale de l'empire s'entr'aident, s'allient ainsi, et souvent se confondent, s'identifient dans tel chef religieux ou laïque, dans la prépondérance alternative de tel pape ou de tel monarque.

Ce double effort d'unité qui crée l'empire d'occident et qui constitue au huitième siècle une première renaissance, n'est pas plus durable d'un côté que de l'autre et fait place, dans les deux sociétés, religieuse et laïque, à une guerre intérieure, à un nouveau travail d'aggrégation locale, prélude d'une autre unité plus forte et plus rigoureuse.

Au onzième siècle, la société religieuse, moins inquiète des hérésies et des empiétements temporels lutte avec elle-même pour sortir de la forme aristocratique et entrer dans celle de la monarchie pure. Elle s'efforce de faire triompher l'autorité du pape sur les conciles, le pouvoir de la cour de Rome sur l'aristocratie remuante des évêques et sur les rois temporels eux-mêmes. Dans ce but, la papauté intervient dans la querelle incessante de ces évêques avec les monastères plébéiens qui étaient victimes des oppressions, des exactions et des caprices des seigneurs de l'Eglise. La papauté se sert de ces ouvriers religieux, de la plèbe même de ces ordres mendiants naguères laïques et depuis peu admis dans le sein de l'Eglise, depuis peu armés de bibliothèques et du dépôt des sciences anciennes, pour réduire les prétentions de la féodalité ecclésiastique et préparer l'absolutisme de sa propre autorité. Elle se fait arbitre de tous les conflits de juridiction, de toutes les questions de droit, de légalité ecclésiastique, soulevés par cette lutte intestine et amène habilement l'épiscopat spoliateur de tous les revenus de l'Eglise à accorder aux monastères cloîtrés et aux paroisses des immunités, des chartes d'affranchissement qui permettent à la plèbe religieuse de respirer, de vivre et de cultiver en paix le domaine inculte des connaissances humaines.

La société laïque rassurée aussi contre les invasions du dehors depuis les guerres de Charlemagne, lutte avec ses propres éléments pour substituer à la féodalité l'infaillibilité royale, pour faire dominer désormais l'autorité monarchique sur l'aristocratie remuante des leudes et hauts barons. C'est pourquoi la royauté intervient également, en qualité d'arbitre, dans la querelle permanente des seigneurs avec les villes et les communes. C'est pourquoi elle favorise l'émancipation de cette bourgeoisie que la féodalité avait elle-même armée pour sa défense et qui possédait le dépôt des arts comme les monastères possédaient le dépôt des sciences. C'est pourquoi elle s'incorpore peu à peu la plupart des petites souverainetés indépendantes ou les réduit au rôle d'humbles satellites de l'astre royal. L'analogie entre l'affranchissement des paroisses, des communautés cloîtrées et l'affranchissement des villes et des communes est des plus saisissantes ; car l'histoire constate que c'est une charte stipulée entre un monastère et un évêque qui a servi de modèle aux premières chartes arrachées par les communes libres à leurs seigneurs.

Pendant cette double réforme intérieure qui a exigé plusieurs siècles, les croisades ont servi également aux deux monarchies spirituelle et temporelle de moyens puissants pour rallier et mélanger leurs forces, pour arrêter les exactions et les fléaux de la guerre intestine et pour absorber ou épuiser dans une diversion puissante l'agitation fiévreuse de la double féodalité. Mais le principal effet des croisades, à l'insu des pouvoirs religieux et politiques, a été de faciliter l'affranchissement de l'esprit humain et l'unité de l'Europe, en faisant connaître aux esprits et à l'Europe deux civilisations plus avancées, dans les arts et dans les sciences, la société grecque et la société musulmane. Il ne faut pas oublier que la boussole, l'imprimerie, la poudre à canon étaient connues de l'orient, lorsque les croisades s'accomplirent. C'est ainsi que toutes les luttes, dans l'histoire, ont tourné au profit de l'unité humaine et du progrès.

A l'institution dans l'ordre religieux, des milices saintes, des vastes corporations monastiques, mobiles et permanentes, correspond exactement, dans l'ordre politique, la création des milices urbaines et des armées régulières aux ordres de la royauté.

A l'organisation régulière des cardinaux, sorte d'aristocratie soumise, élevée au-dessus d'un épiscopat toujours disposé à l'indépendance et à la révolte, correspond le rôle que joue la noblesse de cour par rapport à l'aristocratie féodale dans chaque état.

Cette seconde renaissance de la fin du onzième siècle, fermant la Barbarie, et faisant grandir, entre les deux classes féodales qui priaient ou qui combattaient, la grande classe sociale composée de tous ceux qui travaillent, dote la société matérielle et la société spirituelle d'égales découvertes, et renoue à la tradition rompue des arts et des sciences de l'antiquité les doubles progrès de la civilisation. La philosophie et l'industrie modernes sortent également de là. Pendant que de pauvres communes ont grand peine à s'affranchir en France, les villes de Florence, de Venise, de Gênes, de Milan, de Pise, se forment en républiques puissantes ; en Suisse, dans les communes de Flandres, des rives du Rhin et de la ligne anséatique l'organisation démocratique triomphe pleinement ; les villes de Languedoc et de Provence succombent dans les mêmes efforts d'indépendance sous la coalition de la féodalité. Pendant que les esprits studieux de quelques monastères peuvent à peine traduire en France les auteurs anciens, la liberté de la pensée fleurit sur plusieurs points de l'Italie et de l'Allemagne et compte des martyrs sur d'autres points. Mêmes progrès d'indépendance spirituelle et temporelle, même solidarité toujours de l'esprit et de la chair.

Sitôt que l'unité monarchique fut souverainement constituée dans la société religieuse, l'Eglise eut, en effet, un nouveau genre de lutte à soutenir. En commençant à se reformer elle-même par l'autorité centrale et dans l'intérêt de cette autorité, elle avait fait naître le besoin d'une réforme plus large par la liberté et dans l'intérêt de la liberté. Après avoir refréné les exactions et les despotismes de son aristocratie, elle eut à combattre l'opposition des conciles et les dissidences des libres penseurs. Après s'être soulevée contre l'oppression et la corruption des évêques, elle eut à se soulever contre l'oppression et la corruption de sa cour monarchique. Depuis Jean-Eugène, Roscelin, Abailard jusqu'à Luther, Zwingle et Calvin, le dogme et le culte de l'Eglise sont assaillis incessamment au nom de la liberté contre l'autorité, du raisonnement contre la tradition, du mouvement contre l'immobilité. C'est en recourant aux foudres d'excommunication, à la terreur morale, à la force brutale du bras séculier et aux grandes guerres religieuses, que l'Eglise croit étouffer ses ennemis dans son propre sein. Pour soutenir cette lutte, la papauté invente de nouveaux impôts, et, comme moyens de défense, elle crée le tribunal de la sainte Inquisition, la police des consciences, la diplomatie religieuse qui lègue et surveille les états. Elle usurpe sur plusieurs points les pouvoirs temporels ou jette l'interdit sur eux et attache une sorte de sanction religieuse à la violence, à la ruse, au mensonge. En tranchant les discussion des partis religieux par le feu, elle autorise les partis politiques à trancher leurs différents par le fer.

A peine l'unité monarchique est-elle constituée également dans la société civile, et a-t-elle exploité au profit de son pouvoir central les progrès de la civilisation, qu'elle se trouve aux prises avec les assemblées d'Etats, les parlements et les passions individuelles qui, au nom des mêmes principes de droit, de liberté, de mouvement, assiégent son privilége et son infaillibilité. Elle lutte avec la coalition des mécontents, avec les intrigues de cour, avec les ambitieux et les favoris de la popularité. Dans cette défense contre les mêmes adversaires, elle copie l'œuvre de l'Eglise, elle emprunte à la politique italienne et religieuse ses moyens de gouvernement, de captation, de terreur, de torture, son genre de ruse, de police et de diplomatie, et lui donne en échange l'aide de ses soldats et bourreaux. Dans tout cela, le césar politique et temporel n'est que l'élève et l'humble imitateur du césar spirituel et religieux. Celui-ci n'a rien à reprocher à celui-là.

Les mêmes abus de l'autorité et de la force, les mêmes scandales de corruption, les mêmes crimes ténébreux sont commis par les deux pouvoirs et font naître les mêmes révoltes, les mêmes incidents. Comme il y a des conflits de prétendants, des guerres de succession pour la monarchie temporelle, il y a des schismes et des guerres de prétendants pour la succession à la papauté. On compte deux, trois papes dans la chrétienté, comme on compte deux et même trois rois de France. Les conciles de Bâle, de Constance, se révoltent, c'est aussi le moment d'explosion des communes de France, des cortès d'Espagne, des parlements d'Angleterre. Les actes et les destinées des deux pouvoirs sont tellement solidaires et mélangés qu'en raison même des secours réciproques qu'ils se prêtent, ils suivent fatalement la même loi d'abaissement et de dégradation. Seulement, la prépondérance entre les deux pouvoirs est toujours alternative : tantôt tel pape domine, tantôt tel roi ; tantôt le pouvoir religieux se montre plus politique et plus violent que le pouvoir temporel, tantôt le pouvoir temporel paraît plus moral et plus humain que le pouvoir religieux. Il y a là, entre l'esprit et la chair, entre la société religieuse et la société laïque, des mouvements de mutations, d'oscillation, d'action et de réaction qui sont des lois physiologiques.

Dans sa lutte avec les conciles, l'Eglise déploie un grand génie d'astuce, de tactique, de temporisation ; elle promet de présenter des plans de réforme qu'elle ne présente pas ; elle dissout successivement plusieurs conciles et les neutralise en faisant éclater par corruption de nouveaux schismes dans leur sein. Elle divise pour régner.

Dans ses démêlés avec les parlements, en Angleterre, en France, en Espagne, en Allemagne, la monarchie temporelle emploie les mêmes tactiques de division, de corruption, de temporisation, pour triompher de l'esprit de réforme et de liberté.

Le concile de Constance proclame l'indissolubilité du concile universel, sa supériorité sur le pouvoir papal et nomme un collége réformateur en permanence ; — en Angleterre, le parlement se déclare aussi supérieur à la royauté, et impose un programme de réformes qu'il entreprend lui-même.

Les conciles déposent deux papes, — les Etats se croient dès-lors en droit de déposer un empereur et deux rois.

La tentative de réforme légale par les conciles échouant sur l'aveuglement, l'inertie ou le mauvais vouloir de la cour de Rome, on voit éclater les premiers essais de réforme religieuse par les insurrections populaires. Les prédications de Jean Huss à Prague opposent à la réforme embarrassée et timide que réclamait l'aristocratie ecclésiastique, dans son propre intérêt, une réforme efficace, radicale, violente, dans l'intérêt de tous les fidèles. Les conciles aristocratiques se rallient alors à la papauté pour condamner Jean Huss comme hérétique et révolutionnaire, mais la guerre des hussites éclate après la mort du maître et l'esprit de réforme se retrempe pour grandir encore dans la littérature, dans la philosophie, dans les découvertes d'arts et de sciences qui constituent la troisième renaissance de la civilisation.

La tentative de réforme légale, prudente, modérée par les parlements et l'aristocratie, ne pouvant prévaloir également dans la plupart des Etats européens contre les intrigues de cour et l'aheurtement de la royauté, c'est la bourgeoisie, c'est le peuple lui-même qui commence à se soulever et qui, en dépit des défaites et des persécutions, se retranche dans l'étude politique de l'antiquité, dans la littérature et la philosophie, pour entreprendre une attaque plus large et plus en règle contre les priviléges et les abus des monarchies temporelles.

A la veille des grandes insurrections de Luther et de Calvin et des grandes guerres religieuses dans lesquelles elle va perdre les deux tiers de l'Europe, la papauté se livre, avec sécurité et orgueil, à tous les plaisirs d'une civilisation molle, oisive, élégante, licencieuse, au goût du luxe et de la richesse, aux jouissances sociales et matérielles des arts et des sciences et s'enivre comme d'un opium des idées et des choses nouvelles qui doivent lui donner la mort.

C'est exactement le spectacle qui se reproduit dans la cour des Valois à la veille de la ligue, à la cour de Philippe II à la veille de la révolution des provinces unies, à la cour d'Angleterre avant l'explosion de la révolution qui détrôna et décapita Charles Ier, en Hollande à la veille de sa transformation en république la plus puissante de l'Europe, enfin et surtout dans la cour de Louis XV à la veille de l'immense révolution qui sert de synthèse à toutes les aspirations religieuses, morales, politiques et sociales des révoltes précédentes contre la double autorité infaillible du césar spirituel et du césar temporel.

La monarchie spirituelle, grâce au concours armé de sa société temporelle, grâce aussi à l'esprit de réaction, de contre-révolution de l'aristocratie ecclésiastique qu'elle avait voulu réduire, se relève de l'épuisement de la lutte ; mais réduite elle-même aux forces les plus modestes, sans autorité morale, à la merci et même sous la tutelle de ses auxiliaires temporels qui s'arrogent de nouveau le droit de nommer ses évêques, de payer ses pasteurs et usurpent la plupart de ses prérogatives sur son propre troupeau. Elle peut de la sorte fournir encore carrière à quelques souverains pontifes plus temporisateurs et prudents qu'énergiques et entreprenants ; mais elle voit ces pontifes élevés, humiliés, déposés et rétablis plusieurs fois dans un demi-siècle, par l'empire de la force, sans retrouver dans la puissance morale et libre de l'opinion du monde, avec laquelle elle compte chaque jour, assez de crédulité et d'appui pour retarder sa propre caducité et reconquérir le moindre prestige.

La monarchie temporelle, grâce également au secours occulte de l'Eglise, peut survivre sur plusieurs points aux révolutions successives qui l'ont ébranlée ou déracinée. Dans l'épuisement ou pendant le reflux de chacune de ces révolutions, elle réussit à sacrer un empereur parvenu et à restaurer quelques rois ; mais elle ne tarde pas à voir ces empereurs et ces rois balayés par les retours de l'ouragan ou forcés d'abandonner définitivement aux éléments libres de la société régénérée les trois quarts de leur vieille puissance. Cette monarchie temporelle, devenue constitutionnelle, n'est plus qu'un cadavre attaché à un esprit nouveau. En subissant et en sanctionnant des lois de progrès et d'émancipation qui lui sont contraires, elle prête les mains à l'organisation progressive d'une société libre qui doit bientôt se passer d'elle.

Comme il avait fallu un grand nombre d'assauts, de trèves et de combinaisons mixtes pour renverser la féodalité et la transformer en monarchie pure, il faut non moins de révolutions intérieures, de trèves et de combinaisons intermédiaires pour renverser cette monarchie pure et la transformer en démocratie complète. Les lois d'action et de réaction, de graduation et d'enchaînement sont toujours inhérentes à la loi d'unité.

Le rôle de diversion intérieure et de fusion européenne que les guerres de l'empire français ont joué dans la transition de la monarchie pure à la démocratie véritable rappellent le même rôle joué par les croisades pendant la longue transition de la féodalité à la monarchie.

Aujourd'hui, à l'indifférence en matière religieuse contre laquelle l'Eglise lutte depuis longtemps, nous voyons succéder l'indifférence en matière politique. L'inattention et l'insouciance avec lesquelles la société active accueille, depuis plus d'un demi-siècle, les encycliques du pape et les travaux des conciles, couvrent déjà en partie, sous nos yeux, les ordonnances des rois et même les travaux des assemblées législatives.

Gardons-nous cependant d'en induire que la société nouvelle entend vivre sans Dieu et sans lois. Non, mille fois non ! Cette société puise au contraire dans sa conscience, dans l'étude de la vie sociale et de la vie universelle, une connaissance plus large, plus vivante, plus une et plus progressive encore du Dieu du Christ, et elle aspire, en fait de lois morales et sociales, à la LÉGISLATION DIRECTE DE DIEU, c'est-à-dire à des lois naturelles, scientifiques, libres et providentielles.

Afin de mieux faire sentir l'existence de ces lois, nous devons, après avoir démontré l'unité parfaite de mouvement des deux sociétés religieuse et laïque, indiquer la même unité d'évolutions et le même rapprochement d'identité entre les deux sortes de sciences auxquelles le dualisme chrétien a donné lieu, à savoir : la science spiritualiste et la science matérialiste.

Nous reconnaîtrons ensuite que les véritables lois morales, en action déjà dans la société religieuse, et les véritables lois sociales, en action déjà dans la société laïque, sont de simples lois d'attraction identiques aux passions humaines, et que les passions humaines, disciplinées par la double autorité des prêtres et des rois, mais vainement condamnées et combattues par eux, peuvent désormais, dans leur propre liberté, atteindre elles-mêmes à une parfaite unité et à une religieuse harmonie.

Ferdinand Guillon.

AU CONGRÈS DE LA PAIX. **PENSÉES D'AVENIR.** — Par Gustave Chatenet, avocat à la cour de Paris. — Chez Marc Ducloux et comp., 7, rue Saint-Benoît.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement **NOUVEAU** ou **RENOUVELÉ**, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, **AUX PRIMES CI-APRÈS**, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an. . .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre les primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement d'un an,	1 f. 50
— de 6 mois,	» 75
— de 3 mois,	» 40

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 avril, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

N. B. Nous offrons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'Ecole sociétaire :

LES QUATRE CRÉDITS, par V. Considerant. . . 1 fr. »»

PROGRAMME DÉMOCRATIQUE, par V. Hennequin, représentant du peuple. . . . . . . 1 fr 25

PETITE CORRESPONDANCE.

Salins. — M. V. M. — A. B. a bien reçu le man. et compte vous écrire prochainement.

Poitiers. — M. L. — Reçu les 40. — Appliq. suivant note. — Rem. frat. à tous.

Clermont-Ferrand. — M. M. — Reçu les 37.50. — Appliq. suiv. votre indication. — Nous v. avons adressé la prime par la poste.— Le vol. de manuscrits paraîtra dans le courant de l'année. — Pris note. — Affect. rem.

Rochefort. — M. M. — Reçu les 100. — Appliq. de conformité. Affect. rem.

La Charité.—M. G.— Reçu les 100. — Remis les 24. — Appliq. le surplus de conformité. — Affect. complim.

Noves. — M. F. R. — Nous allons v. répondre.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS, Samedi 19 avril. Au comptant le 5 p. 0/0 à 92 55, le 3 p. à 57 15; la Banque de France à 2,110 00; obligations de la ville Paris, 1410 —Chemins de fer : Versailles, rive droite, 170 00; rive gauche, 170 00; Paris à Orléans, 825 00; Paris à Rouen, 635 00; Rouen au Havre, 260 00; Avignon à Marseille, 205 00; Amiens à Boulogne, 240 00; Orléans à Bordeaux, 401 25; du Nord, 473 75; Strasbourg, 368 75; Nantes, 275 00.—Zincs Vieille-Montagne, 2,675; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00.—Rente de Naples, 98 75; Emprunt Romain, 75 7/8; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 1/4; Espagne, dette active, 25 0/0; Lots d'Autriche, 377 50; Piémont dern. emp. 81 70; Obl. anc. 980 00; nouv. 912 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

L'industrie française sera dignement représentée à l'exposition de Londres.... Telle est la réflexion que nous faisions ces jours derniers en visitant les vastes magasins de l'Association des ouvriers ébénistes, rue de Charonne, 5, à Paris. En admiration devant les meubles d'utilité et de luxe qui y sont étalés, nous étions doublement surpris de voir réunis à la fois goût, art, solidité et confection parfaite, à une excessive modération de prix. Avec de telles chances de succès, l'avenir de cet établissement est certain

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTERIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS CI-DESSUS.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier.— Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines.—Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit.—2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages. 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B.—1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, 25, quai Voltaire.

LE SALON DE 1851

PAR

SABATIER - UNGHER.

Brochure in-octavo. | Prix : 75 centimes.

En vente à la **LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE**, quai Voltaire, 25.

Socialisme catholique.

LA DEROUTE DES CESARS

LA GAULE TRES-CHRÉTIENNE ET LE CZAR ORTHODOXE.

PAR

DESIRÉ LAVERDANT.

1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 39. 27 Avril 1851.

12 FRANCS PAR AN.
Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT.
Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 avril, sont priés de le renouveler sans retard s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

SOMMAIRE.

Nous reprenons aujourd'hui la publication d'un travail de notre ami F. Coignet, dont les articles publiés au commencement de l'année dernière dans la *Démocratie pacifique* étaient destinés à former l'introduction. Dès cette époque, il était arrivé, par un autre chemin que nous, à reconnaître l'absolue nécessité de faire intervenir directement le peuple tout entier dans le gouvernement de ses affaires. Un travail aussi important, émané de l'auteur de la *Réforme du crédit et du commerce*, mérite l'attention de tous les hommes d'étude et sera nécessairement accueilli avec beaucoup d'intérêt par nos lecteurs. Fidèles en cela à nos habitudes, nous avons dû laisser à notre ami toute latitude, et conséquemment la responsabilité des idées qui lui sont particulières. Notre but est le même ; et quant aux voies et moyens qui doivent conduire à l'organisation politique du peuple dans nos sociétés actuelles, il n'y a point encore de dogme fait ; il est donc bon et utile que tous ceux qui ont sérieusement creusé ces questions puissent librement faire arriver au public le résultat de leurs études.

Allyre Bureau.

Organisation politique du Peuple.

RÉALISATION DE L'ORDRE ABSOLU ET DE LA LIBERTÉ ILLIMITÉE.

> Le mal n'est point d'être attaqué; l'important est d'être défendu.
> LOUIS-PHILIPPE.
>
> Il n'est plus possible de gouverner que par les masses : il faut donc les organiser.
> LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
>
> Si on nous donnait le pouvoir, qu'en ferions-nous ? DE FLOTTE.

L'opinion publique est aujourd'hui saisie d'une des plus grandes questions qui ait jamais surgi dans l'histoire de l'humanité.

A savoir : s'il est possible de trouver une forme de gouvernement qui assure l'ordre absolu, sauvegarde les grands intérêts de la société et consacre en même temps pour l'individu l'usage de toute sa liberté, c'est-à-dire, le libre essor de ses facultés morales, intellectuelles et physiques.

Tous les efforts tentés jusqu'à ce jour pour opérer la réalisation simultanée de l'ordre et de la liberté ont complètement échoué. Aussi est-il arrivé que les préoccupations de l'intérêt collectif l'emportant sur celles de l'intérêt individuel, que l'ordre paraissant plus précieux que la liberté, cette dernière, à défaut d'une conciliation en apparence impossible, a toujours été sacrifiée.

Mais aujourd'hui le principe d'autorité, cet éternel champion de l'intérêt collectif, est tombé dans un tel discrédit ; les essais de toutes les formes de gouvernement ont produit tant d'impuissance et de désordre; la masse des intérêts individuels réclame si énergiquement la restauration de la liberté par l'éducation et le bien-être universels, que force est bien de reconnaître l'insuffisance du principe d'autorité, car non seulement il est comme toujours antagoniste de la liberté, mais il ne peut même plus désormais sauvegarder l'ordre.

Il importe donc, pour éviter de tomber dans l'anarchie, d'entrer dans une voie nouvelle; il faut trouver enfin le nouveau principe de gouvernement qui permette d'asseoir, sur la même base inébranlable, l'ordre, auquel personne ne peut vouloir renoncer, et la liberté que tout le monde veut conquérir.

Nous avons la conviction profonde que l'heure est venue de la solution de ce problème jusqu'à ce jour insoluble ; nous croyons notre siècle appelé à formuler cette solution et à la mettre en pratique.

La nécessité de trouver un principe nouveau est si généralement sentie que dans les diverses écoles, dans tous les partis, dans toutes les classes, les hommes intelligents, emportés par un élan irrésistible, ont entrepris à la fois la recherche de cet élément nouveau.

Le premier entre tous, M. Proudhon, a démontré l'insuffisance, la caducité du principe d'autorité et l'impuissance de tous les gouvernements basés sur l'autorité ; conduit par la logique, il conclut nécessairement de la négation de l'autorité, à l'affirmation de la liberté, et présenta à l'opinion, comme base des gouvernements à l'avenir, ce qu'il appelait l'AnArchie ou annulation complète du pouvoir. Malheureusement, comme toujours, cet écrivain éminent, entraîné par la passion politique, au lieu de chercher les conditions nécessaires à la réalisation de ce principe nouveau, sembla se complaire à présenter ses idées sous la forme la moins susceptible de les faire accepter par l'opinion publique, et compromit ainsi ce qu'il y avait de vrai, de juste et de fécond au fond de ses propositions.

Dès la même époque, la même idée surgissait sur un autre point ; un membre distingué de la constituante allemande, M. Rittinghausen, formulait la proposition du gouvernement direct du peuple, affirmant la possibilité et la nécessité de l'intervention directe de tous, sans aucune exception, dans la gérance de la chose publique.

Depuis peu, à son tour, notre ami Victor Considerant, ce chef aimé et estimé de l'école phalanstérienne, n'écoutant, suivant son usage que la voix de sa conscience, est venu jeter la puissance de ses convictions et de sa plume, l'éclat de son talent dans cette discussion ; il a reconnu carrément, franchement, qu'il n'y a d'autorité possible et légitime que celle de tous, et passant de la théorie à la pratique, il a proposé les moyens d'organiser effectivement le gouvernement du peuple par lui-même.

Son exemple fut bientôt suivi par M. Ledru-Rollin et après lui par le parti démocratique presque tout entier; et ce qui peut servir à démontrer que l'idée de l'intervention de tous est vraie, c'est qu'elle convertit la plupart de ceux-là mêmes qui naguère encore n'apercevaient l'avenir démocratique du pays qu'à travers une dictature, et se résignaient ainsi à subir pour une période indéterminée, l'absorption complète de la liberté par l'autorité.

D'un autre côté, M. de Girardin, infatigable pionnier de la pensée, explorait une autre voie ; au lieu de préconiser le gouvernement de tous, il entreprenait sous le titre de simplification du gouvernement, de prouver qu'une concentration, la plus complète qui fût jamais, de toutes les forces gouvernementales dans une seule main était la condition de la réalisation simultanée de l'ordre et de la liberté.

Pendant que ces publicistes accomplissaient cette œuvre, nous accomplissions, dans notre modeste sphère, en même temps qu'eux, le même travail ; et, par une autre voie, nous arrivions au même but.

Abordant le problème social par le côté économique, de déductions en déductions, nous avons fini par reconnaître qu'aucune réforme économique n'était possible sans une réforme politique préalable que nous avons reconnue être le *gouvernement de tous*.

Nous croyons utile de décrire rapidement la marche que nous avons suivie pour arriver à ce résultat, persuadé que cette relation pourra contribuer à éclairer les hommes qui, engagés comme nous dans la voie économique, n'ont pu encore trouver les moyens de réaliser les réformes.

Voici notre point de départ.

Tout le mal provient évidemment de la mauvaise organisation économique de la société.

D'où vient donc que la source du mal étant reconnue, il est impossible d'appliquer un remède?

Nous avons dû croire, comme tant d'autres, que le jour où un homme dévoué au bien public serait aux affaires, il lui serait possible de décréter des réformes, ou tout au moins d'en prendre l'initiative de manière à donner satisfaction à tous les intérêts légitimes.

Cette croyance ne fut pas de longue durée. Dès l'année 1848, délégué auprès de M. Tourret (de l'Allier), alors ministre de l'agriculture et du commerce, nous le sollicitions de prendre l'initiative des réformes. Mais nous fûmes bientôt édifié par ce ministre lui-même sur la radicale impuissance des gouvernements en matière de réformes, et, en tête de no-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 27 AVRIL 1851.

Nécessité D'UNE SCIENCE NOUVELLE.

XXIII.

Génie noueux des civilisés ; leur inertie systématique sur les grands problèmes.

Tous les hommes judicieux ont entrevu l'énorme bénéfice que donnerait l'association domestique, *si les passions pouvaient s'y prêter*. Une bourgade peuplée de 300 familles ou 1500 villageois ne consommerait pas en état sociétaire la dixième partie du combustible qu'elle emploie dans l'état incohérent ; les économies, améliorations et moyens de mécanique s'élèveraient en même rapport dans toutes les branches de gestion domestique et agricole. On verra que dans quelques-unes le produit serait vingtuple et quelquefois centuple.

Mais les passions, mais les inégalités, mais les intérêts contradictoires, mais les caractères antipathiques ! mais!!! Objections dignes de ce génie noueux qui caractérise la Civilisation. Ses écrivains, moitié perfides, moitié pusillanimes, s'exagèrent les difficultés pour se dispenser d'études. Eh bien ! ce mystère qui avait déconcerté toutes les têtes politiques, cette association dont chacun disait : *Cela serait trop beau, tant de perfection n'est pas faite pour les hommes*, la voilà dès ce moment facile pour tous, car la théorie d'association domestique et industrielle est pleinement découverte, elle va élever les richesses et le bonheur social à un degré incalculable, extirper sans retour les germes de révolution, les maux qu'on croyait incurables, comme l'indigence, la fourberie, les maladies accidentelles, peste, fièvre jaune, virus psorique, syphilitique et épizootique, et tant d'autres fléaux dont l'état civilisé et barbare n'ose pas même entreprendre de purger la terre. Le moyen d'établir cette association domestique réputée impossible, ce moyen, dis-je, se trouve dans les passions mêmes qu'on prenait pour obstacle, dans cette Attraction qu'on n'a jamais daigné étudier. Sa théorie détermine un procédé nommé série de groupes contrastés, d'où naît l'association. Impossible à des familles, elle devient la chose la plus facile pour des séries de groupes contrastés que je nommerai plus brièvement *séries passionnelles*.

Je m'explique sur le reproche de génie noueux, arrêté par les moindres obstacles et croyant toujours la nature bornée aux moyens connus. On croit faire des arguments sans réplique lorsqu'on oppose à une idée neuve le cercle des entraves civilisées, lorsqu'on dit : Mais les passions! mais les intérêts contradictoires! mais les caractères antipathiques!... Eh bien! au lieu de ces trois objections, élevez-en cent de même espèce tirées des propriétés de la Civilisation, vos cent objections se réduiront à une seule et reviendront à celle-ci : « Mais le jeu des passions dans l'ordre civilisé s'oppose à l'association. » Je le sais, aussi ai-je débuté par dire qu'il fallait sortir des voies connues et chercher une période sociale autre que la Civilisation, un ordre qui donnât aux passions un jeu différent et des résultats différents. Ce jeu est celui des séries contrastées, rivalisées, engrenées. Dans l'ordre actuel, où elles ne peuvent aller à leur but, à la fortune, que par les voies du mensonge, il n'est pas étonnant qu'elles entravent l'association qui exige la vérité. Or, quand un régime social a pour constante propriété le règne du mensonge, l'obstacle au lien sociétaire, n'est-ce pas être génie noueux que de chercher la vérité et l'association dans un tel ordre et de ne pas reconnaître qu'il faut en découvrir un meilleur? J'ai déjà observé au sujet du commerce mensonger, combien on s'abuse en croyant la nature bornée aux moyens connus : c'est imiter ceux qui avant l'invention de la greffe auraient cru posséder tous les secrets de l'agriculture. Rien ne constitue mieux le génie noueux, l'esprit borné que cette prévention de découvertes, de croire sur la foi des *préjugés dégénérés en principes* que l'esprit humain est parvenu aux dernières limites. Un génie vaste et indépendant doit espérer de la nature et de la providence ; tant qu'il reste à désirer, il doit penser que cette lumière, implorée par Socrate, pourra descendre et qu'on doit la chercher sans attendre que le hasard nous la donne ; mais celui-là est un génie noueux, un esprit pusillanime qui, au lieu de s'armer de courage et de procéder aux recherches, se réfugie à l'abri des préjugés, consent au découragement et le répand lui-même en répétant les [ ] d'impossibilité si chères aux Français, qui puisent dans le grand mot d'impossibilité la moitié de leur bel esprit. Otez aux modernes leur bouclier de grands mots, les impossibilités, les impénétrabilités, les profondeurs profondes de la nature, les épaisses épaisseurs du voile d'airain, ils seront affaiblis de moitié ; vous les aurez désarmés en leur ôtant une demi-douzaine de mots; on pourra dire d'eux : *le masque tombe, l'homme reste*, et vraiment il ne restera après tous ces grands mots que des génies noueux, croyant la nature bornée aux moyens connus, prenant pour principes les erreurs dégénérées en préjugés, prenant la pusillanimité pour prudence, la détraction pour raison, la petitesse pour bel esprit.

De tout temps le monde savant s'est apitoyé sur l'impénétrabilité de la nature, la profondeur des mystères, l'épaisseur des voiles d'airain, etc., etc. Il est temps d'examiner qui des deux est en défaut ou de la nature ou de la raison civilisée ; n'accorderons-nous pas à la nature ce que l'on accorde aux derniers scélérats, le droit d'être entendu avant d'être condamné? Ecoutons ses moyens de justification.

tre publication *la Réforme du Crédit et du Commerce*, nous citâmes les paroles de ce ministre loyal et nous les répétons ici :

« Un ministre de l'agriculture et du commerce, nous di-
» sait M. Tourret, ne peut proposer des réformes profondes
» qu'à la condition de se voir appuyé par la masse des inté-
» rêts. S'il agit seul, il rencontre des obstacles énergiques,
» actifs, qui s'opposent aux réformes.

» Si donc l'agriculture et l'industrie veulent des réformes,
» il faut qu'industriels et agriculteurs se réunissent, discu-
» tent, s'agitent et formulent leurs vœux.

» Alors un ministre ainsi soutenu pourra réaliser ce qui
» sera utile. »

Il résulte donc de ceci que les gouvernements sont sans force et sans appui contre les obstacles, et que fussent-ils pleins de force, il leur manquerait encore les moyens d'agir, la possibilité matérielle de réaliser les réformes.

Trouver la force, le point d'appui et les moyens de réalisation furent dès ce moment notre unique préoccupation.

En août 1848, nous déposâmes à l'assemblée constituante une pétition demandant la création, sur toute la surface de la France, de chambres agricoles et manufacturières, comme moyen de donner au gouvernement la force d'agir et le moyen de réaliser.

Notre pétition n'eut pas la chance de sortir des cartons.

Ayant plus tard publié la *Réforme du Crédit et du Commerce*, de nombreux amis nous engagèrent à prendre l'initiative de l'agitation, à entreprendre en France une campagne à la Cobden, en un mot, à solliciter directement les intérêts producteurs. Certes, une pareille mission était trop honorable pour être rejetée, et très probablement alors, dans l'ardeur de nos convictions, dans la ferveur de notre dévouement, nous n'eussions pas reculé devant une entreprise pourtant fort au-dessus de nos forces.

Malheureusement, sur ces entrefaites survinrent les événements du 13 juin 1849, et dès ce moment le régime de compression et de terreur que la réaction triomphante a donné à la France rendit tout espoir d'agitation, même pacifique, impossible ; nous n'eussions pas fait dix lieues que les privilèges ameutés nous eussent fait jeter dans un cul de basse-fosse, afin d'y mûrir nos théories à loisir.

Ainsi cerné, force a bien été de nous replier sur nous-même ; il a bien fallu que notre raison, ramenée à la réalité, reconnût que les gouvernements, simulacres trompeurs de la puissance, ne pouvaient agir efficacement; car ils sont fatalement destinés par suite de leur faiblesse et par leur isolement à devenir les complices du privilège dans sa lutte incessante contre le progrès et contre la liberté.

Nous dûmes donc reconnaître que l'heure des réformes économiques n'était point encore arrivée, et que tout progrès véritable était impossible jusqu'à l'avènement d'une nouvelle organisation politique.

Cette organisation politique, suivant nous, consistait dans l'alliance de tous les intérêts producteurs et consommateurs, énergiquement unis pour résister à la coalition des privilèges.

Mais en creusant la question, nous nous aperçûmes bientôt qu'organiser ces intérêts producteurs et consommateurs, C'ÉTAIT EN FAIT ORGANISER LE PEUPLE TOUT ENTIER.

Partant de là, il nous restait peu à faire pour voir que cette organisation du peuple était une organisation politique entière et toute nouvelle, dans laquelle nous crûmes découvrir la solution des problèmes les plus importants de notre époque.

Il y avait donc là un élément nouveau : l'intervention directe du peuple.

Nous recherchâmes les conditions de cette intervention de manière à donner satisfaction tout à la fois à l'ordre absolu et à la liberté illimitée ; nous crûmes, comme nous le croyons encore, que cette double satisfaction se trouverait :

Dans la représentation réelle du peuple au sein de la commune, chaque commune ayant son assemblée représentative destinée à fournir LA FORCE ET LE POINT D'APPUI nécessaires pour vaincre les obstacles ;

Dans une organisation d'assemblées hiérarchiques cantonales, départementales et nationales, fruits de l'élection à plusieurs degrés, organisation qui donnerait les moyens matériels de réaliser les réformes.

Plus nous étudiâmes ce mécanisme, plus nous demeurâmes persuadé de son efficacité. Aussi, frappé de sa grandeur et de sa simplicité, nous le présentâmes au commencement de 1850 à des hommes politiques très haut placés, ainsi qu'à des chefs d'école ; mais il arriva ce qui devait arriver : c'était trop tôt ; l'opinion publique n'étant pas saisie, notre projet fut traité d'utopie.

Cependant les idées ont marché ; ce qui était utopique a cessé de l'être, et parmi ceux qui nous repoussaient, il en est qui, devenus plus utopiques que nous, en sont d'un seul bond arrivés à la suppression de tout pouvoir, de toute autorité, de toute délégation.

A présent que le terrain est mieux préparé, nous allons produire le système que nous avons étudié et que nous avions proposé il y a longtemps déjà. Puissions-nous avoir soulevé un coin du voile qui couvre la vérité.

ORGANISATION POLITIQUE DU PEUPLE.

Nous n'avons pas l'intention de nous arrêter sur l'organisation du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Notre principal but est la description d'un élément tout nouveau dans la politique, l'organisation du pouvoir consultatif et du pouvoir administratif.

Le plus éminent publiciste de notre temps, M. de Girardin, a suffisamment étudié la question du pouvoir exécutif ; il nous paraît inutile d'entreprendre après lui cette tâche.

Nous admettons volontiers avec M. de Girardin que le pouvoir exécutif, que la direction de la gérance du pays doit être confiée à un ministre dirigeant, élu par le peuple au suffrage universel et direct.

Nous admettons aussi avec lui que l'élection de ce ministre doit avoir lieu toutes les années et qu'il doit être rééligible à perpétuité.

Mais nous croyons que M. de Girardin a oublié la moitié du problême et qu'il s'est complètement fait illusion lorsqu'il a supposé qu'un gouvernement semblable serait assez puissant pour triompher des obstacles et pour réaliser les réformes.

Malgré l'autorité de M. de Girardin, nous ne pensons pas que dans la société actuelle, dépourvue de foi, d'activité et d'unité, il puisse être donné à un gouvernement, tant énergique soit-il, de trouver en lui-même la force, le point d'appui et les moyens d'action nécessaires.

Nous sommes profondément convaincu qu'un ministre dirigeant, dépourvu de force et d'appui, viendrait échouer comme tous ses devanciers, contre la résistance des privilèges faute d'être compris, soutenu et défendu.

Nous sommes profondément convaincu que ce ministre, de deux choses l'une, se verrait forcé comme tous les gouvernements du petit nombre ou de faire appel à la force et à la compression pour réaliser violemment ses théories, abandonnant ainsi la liberté, ou de prendre son point d'appui dans l'organisation du peuple.

Nous croyons donc que le système que nous allons décrire peut être appelé, sauf toute modification, à compléter le système de M. de Girardin, complément sans lequel le mode proposé par ce courageux publiciste serait, suivant nous, inapplicable ou au moins insuffisant.

Cela dit, nous entrons en matière.

F. COIGNET.

(*La suite au prochain numéro.*)

Un aveu dépouillé d'artifice.

On lisait jeudi dernier dans le premier-Paris du *Journal des Débats* l'adorable naïveté que voici :

« Il est constant que dans l'état actuel de la société, ceux qui ont intérêt à la bouleverser, à la détruire, sont en immense majorité sur ceux qui ont intérêt à la défendre et à la conserver. Décréter le suffrage universel, c'était donc remettre le pouvoir et la direction de la société dans les mains de ceux qui ont intérêt à la bouleverser et à la détruire. En d'autres termes, décréter le suffrage universel, c'était décréter le socialisme. L'arbre a porté ses fruits en France et hors de France. »

Que dites-vous d'une société que l'*immense majorité* de ses membres est intéressée à bouleverser et à détruire ? Quel brevet de légitimité ! quel certificat d'excellence ! quel titre au respect de tous ! C'est donc, comme le fait observer avec raison l'*Opinion publique*, c'est donc l'intérêt d'une minorité que le *Journal des Débats* veut servir contre les intérêts de l'immense majorité. L'*Opinion publique* proteste contre cette déclaration du *Journal des Débats* ; quant à nous, nous la tenons pour très vraie ; c'est un aveu échappé au naïf égoïsme de la feuille orléaniste qui ne voit de respectable dans le monde que l'intérêt de cette petite minorité en dehors de laquelle il n'y a que *vile multitude*.

Allyre Bureau.

Une solution.

Le *Siècle* revient, dans son numéro de mercredi, sur une solution qu'il avait déjà indiquée, et qui serait très propre à conjurer le danger que les amis de l'ordre entrevoient dans la fâcheuse coïncidence de l'élection présidentielle avec les élections générales des représentants. Que M. Louis Bonaparte n'attende pas le terme du mandat dont il a été investi : qu'il donne sa démission. Aux termes de la Constitution (art. 70) il sera procédé dans le mois à l'élection d'un nouveau président qui aura près d'un an devant lui avant que les élections représentatives n'aient lieu. Comme on le voit, rien de plus simple ; mais gageons que ce patriotique conseil ne sera pas suivi ?

Allyre Bureau.

Du gouvernement direct du Peuple,

L'extrait suivant est emprunté au dernier numéro de la *Voix du Proscrit* :

Nous avons dit, dans notre avant-dernier numéro, que la thèse du *gouvernement direct du Peuple* avait fait les plus rapides progrès, et que jamais, depuis 1848, idée émise dans la presse n'avait rallié plus de sympathies au drapeau de la Révolution.

Faisons la preuve, en donnant le dénombrement des forces qui lui sont acquises.

Voici les noms des journaux qui l'ont proclamé et le défendent :

A PARIS.

La *Démocratie pacifique*, — la *Feuille du Village*, — la *Feuille du Peuple*, — le *Vote universel*.

DANS LES DÉPARTEMENTS.

L'*Emancipation de Toulouse*, — la *Civilisation de la Haute-Garonne*, — la *Tribune de la Gironde*, — le *Républicain de Vasconie* (Bayonne), — le *Républicain du Midi* (Bayonne), — le *Peuple de la Nièvre*, — l'*Echo de l'Ouest* (Poitiers), — l'*Eclaireur républicain de Clermont*, — le *Bonhomme manceau*, — le *Messager du Nord* (Lille), — le *Furet de Béthune*, — l'*Eclaireur de Saint-Omer*, — l'*Union républicaine du Tarn* (Albi), — l'*Aveyron républicain*, — le *Démocrate du Var*, — le *Progrès d'Indre-et-Loire*, — le *Travail* (Meurthe, Vosges et Moselle), — le *Républicain breton* (Rennes), — le *Républicain du Rhin* (Colmar), — le *Progressif de la Corse*, — l'*Atlas* (Algérie).

Dans cette énumération, faite de mémoire, nous avons dû oublier plusieurs journaux. Nous prions nos confrères, dont les feuilles nous parviennent irrégulièrement au fond de l'exil, de vouloir bien nous signaler l'omission.

Mais, toute incomplète que soit cette liste, si nous y ajoutons les six départements fermés à la presse par l'état de siège, les villes qui, comme Rouen, n'ont pas d'organes démocratiques, dont les correspondances nous apprennent cependant que le *Gouvernement direct du Peuple* est devenu le mot d'ordre de tous les patriotes, on reconnaîtra que jamais la confiance publique n'a été plus promptement édifiée, que jamais courant d'opinion n'a plus instantanément répandu la lumière sur le pays.

Jusqu'à présent, adhésions ardentes, sans une attaque : voilà notre bilan.

Que la France s'en félicite, car c'est l'unification du parti démocratique. Ce principe domine, en effet, toutes les écoles, tous les systèmes, toutes les nuances. Il est comme l'atmosphère, qui enveloppe notre planète, en relie les éléments, et lui donne sa force de cohésion. Ah ! sans doute, ce n'est pas encore la solution des problèmes de l'avenir, mais c'est la *méthode* pour les résoudre sûrement et pacifiquement. Rien n'est rejeté, rien n'est exclu : seulement, tout est subordonné à la volonté générale. Ceux-là même qui, par un reste d'amour pour la dictature, ferment encore les yeux à l'évidence, ou maudissent, au fond du cœur, un principe d'égalité qui subordonne leur intraitable or-

---

XXIV.

Une loi de nature approuvée et reconnue juste chez tous les peuples, est qu'il faut travailler pour recueillir. Chacun se moquerait avec raison de celui qui demanderait au ciel des moissons sans avoir ni labouré ni semé ; chacun saurait lui dire : *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Les objets destinés exclusivement au service de l'homme, tels que les mines, exigent encore de lui de savantes et coûteuses recherches avant de trouver le minerai, puis des travaux très pénibles pour l'extraire, le traiter et le manufacturer. Personne ne s'élève contre cette loi de nature qui veut qu'on travaille pour recueillir. Si quelque trésor de haute utilité, comme la boussole nautique, nous a échappé pendant des milliers d'années, on ne s'en prend pas à la nature, mais à la raison humaine qui n'avait pas su diriger ses recherches ni sonder les affinités et emplois du fer et de l'aimant.

Il n'est donc rien de plus généralement admis que le précepte, travailler pour recueillir. *Cherchez et vous trouverez*, dit l'Evangile. Pourquoi la philosophie s'est-elle crue seule dispensée de ce devoir ? elle qui dicte des devoirs à toutes les classes d'hommes, depuis les rois jusqu'aux bergers, comment se fait-il qu'elle n'ait voulu ni reconnaître ni pratiquer son premier devoir, *l'exploration universelle* ou fouille générale de tout le domaine de la science et qu'elle ait exclu de ses recherches les deux sciences de l'association industrielle et de l'attraction passionnée ! l'une sous prétexte *que ses résultats seraient trop beaux*, ce qui était un motif de les espérer de la générosité divine, et l'autre sous prétexte *que ses impulsions sont vicieuses et plaisantes*, ce qui ne dispensait pas d'en faire l'étude régulière par analyse et synthèse ; car, à travers les attractions réputées vicieuses on en aurait découvert une, la tendance aux *séries passionnelles contrastées*, qui loin d'être vicieuse est au contraire la boussole de toute sagesse en mécanique sociale, et transforme en vertus réelles, en leviers d'industrie, tous les vices actuels, tous les essors d'attraction nuisibles dans l'état civilisé.

La nature ou, pour mieux dire, la Divinité ne veut nous refuser aucune des lumières que nous lui demandons ; elle n'y met d'autre condition que le travail et les recherches. Notre curiosité s'étend à deux objets, l'un d'utilité qui est la théorie du bonheur social, inséparable de la richesse graduée ; l'autre d'agrément, qui est la théorie des destinées, c'est-à-dire des causes et fins du mouvement dont nous ne connaissons que les effets. Ces deux théories ne pourraient-elles pas se trouver dans les deux sciences dont il a plu à nos philosophes de négliger et empêcher l'étude, sous prétexte d'impossibilité ou de ridicule, et sommes-nous en droit de nous plaindre tant que nous n'avons pas cultivé le terrain auquel nous demandons des récoltes ? — (Production, unité industrielle, — Consommation, unité domestique, — Distribution, comm. admin., unité commerciale.)

Si l'on eût procédé à l'exploration générale et fouillé sur tous les points, on aurait trouvé dans les deux sciences négligées la théorie des trois unités sociales, savoir :

1° L'unité domestique, germe des 2 autres ; — 2° L'unité commerciale, industrielle, ou garantie de vérité en échanges, ventes et achats, — puis l'unité administrative qui est la plus élevée des trois et qui suppose une régie unitaire du globe, une fusion des trois sociétés actuelles dans l'état d'association, fort différent de cet ordre civilisé et barbare que nos philosophes appellent état de société et qui n'est qu'un état de discorde domestique, morcellement industriel, fausseté commerciale et contrainte administrative.

Les deux études qui pouvaient nous conduire à ce but ont été négligées et même interdites par le ridicule que la philosophie a déversé sur elles : ses arguments d'impénétrabilité ont mis vraiment en interdit les deux sciences de l'association et de l'attraction ; d'après cela doit-on s'étonner de n'avoir pas trouvé ce que la tyrannie philosophique n'a pas permis de chercher ?

Comment expliquer cette duperie du corps social qui permet aux philosophes de proscrire arbitrairement telle ou telle branche de sciences et d'en empêcher l'étude sous les vagues prétextes d'impossibilité et d'impénétrabilité ! Usons d'une comparaison pour signaler la tromperie philosophique.

Lorsque des agents de police font la visite d'une maison où l'on cherche un malfaiteur caché, seraient-ils excusés si, au retour de cette exploration, ils venaient dire au magistrat : « Nous avons tout visité excepté deux chambres fermées, et nous n'avons pas trouvé l'individu. » Sur cet aveu le magistrat les accuserait de complicité et les ferait arrêter pour n'avoir pas fait ouvrir de force et visité les deux pièces fermées où était probablement caché le coupable. Nos philosophes n'ont-ils pas encouru la même peine pour avoir depuis 3000 ans refusé d'explorer deux branches de science, et précisément les deux où résidait la théorie des mystères dont on esquive l'étude, sous prétexte d'impossibilité et d'impénétrabilité ?

Insistons sur cette nonchalance des savants, cette apathie spéculative qui laisse deux sciences dans l'oubli, et par suite beaucoup d'autres. Sans être un juge trop sévère, on peut bien voir dans cette négligence une trahison préméditée et dire que la philosophie a mieux aimé s'adonner au sophisme et s'en faire une voie de fortune que de pâlir sur les problèmes de deux sciences d'où dépendait l'avènement du genre humain au bonheur, à l'unité. On ne peut pas admettre ici l'excuse d'inadvertance : A-t-on jamais vu celui qui cherche une cassette enfouie dans un jardin négliger la fouille de deux carreaux de terre et dire piteusement : « Je n'ai pas trouvé le trésor ; il reste encore deux carreaux à visiter, mais *le trésor est couvert d'un voile d'airain que tous les efforts des siècles ne sauraient percer* ? » On se moquerait de ces phrases de mélodrame, on traiterait de paresseux celui qui croirait justifier ainsi sa nonchalance ; quelqu'un de mieux avisé prendrait la bêche et pourrait bien dès les premières fouilles trouver la cassette dans l'un des deux carreaux négligés, et rire aux dépens du plaignant qui devait agir et visiter partout au lieu de s'excuser en belles phrases. Comment donc cette nécessité de

gueil, ceux-là seront bientôt emportés, légers et impuissants, dans le mouvement irrésistible du pays. Leur résistance sera vaine, car, sous le manteau de démocratie, on ne saurait restaurer la souveraineté de la raison de M. Guizot, ni dire impunément à une grande nation qu'elle est ignorante et incapable, bonne tout au plus à être bridée. *Droits imprescriptibles de l'homme et République*, voilà pour tout démocrate égalitaire, le premier article du symbole; *gouvernement direct du Peuple*, voilà le second.

Faut-il établir en quoi ce principe du *gouvernement du Peuple* est assuré de la victoire? C'est qu'il est à la fois l'arme de guerre la plus redoutable, et, dans le triomphe, le principe d'ordre le plus fécond. Il est une arme de guerre, parce qu'il parle à tous les intérêts et aux deux instincts les plus énergiques de la société actuelle : la liberté et l'égalité. Il est un principe d'ordre, car sa flexibilité même le tient sans cesse à la hauteur de toutes les innovations, de tous les élans de la pensée publique, tandis que les gouvernements, jusqu'ici, ont été tués par leur défaut d'élasticité et leur aveugle opiniâtreté dans la résistance. C'est à cette double source qu'il puise sa force, c'est à ces deux titres qu'il fait celle de la démocratie. Liberté sans anarchie, progrès et ordre! Que peuvent contre cela les ennemis de la République, au milieu de toutes leurs divisions?

. . . .

Le succès ne saurait nous échapper, quand, au milieu des cris confus des royalistes, nous n'aurons qu'un cri : *Défense de la Constitution*; quand, au milieu de leurs tendances diverses, nous n'aurons, pour le lendemain, qu'un but : *le gouvernement direct du Peuple*.

Gouvernement direct du Peuple, tel est le principe le plus propre à assurer la victoire, tel est l'étendard sous lequel tout démocrate, sans abdiquer ses croyances, peut se ranger et servir la République.

Qu'il nous soit donc permis de faire un dernier et suprême appel à nos confrères des départements qui ne sont point encore groupés autour de ce drapeau.

LEDRU-ROLLIN.

Le crédit foncier en Belgique.

La Chambre des représentants de Belgique a adopté dernièrement un projet de loi tendant à modifier la législation *hypothécaire*. Supprimer les hypothèques générales et occultes, exiger la transcription des actes d'aliénation, tel est le principal objet de cette loi.

La suppression des hypothèques générales, c'est — selon l'expression de M. Cieszkowski, dans son rapport sur le crédit agricole au Congrès central d'agriculture, — le *delenda Carthago* des partisans de l'organisation du crédit foncier. La besogne faite sur ce point, l'organisation du crédit foncier doit suivre nécessairement.

Le gouvernement belge l'a bien compris : déjà, avant la discussion sur la réforme hypothécaire, il avait saisi les Chambres d'un projet de loi tendant à la création d'une *caisse du crédit foncier*.

Toute amélioration en matière de crédit rentre nécessairement dans les trois points suivants :

1° Faciliter les rapports entre les prêteurs et les emprunteurs, c'est-à-dire rapprocher l'offre des capitaux de la demande;

2° Augmenter les garanties du prêteur;

3° Faciliter à l'emprunteur le remboursement du capital.

Le projet de loi présenté aux Chambres belges par M. Frère-Orban, ministre des finances, atteint ce triple but.

Le premier, en établissant entre les prêteurs et les emprunteurs un intermédiaire chargé de délivrer des *lettres de gage* ou *billets à rente*, après avoir constaté la valeur de l'immeuble offert en garantie. Les lettres de gage ne sont, en définitive, autre chose que des titres d'emprunt ordinaires, revêtus d'un caractère unitaire, divisibles en petites coupures, transmissibles au porteur ou nominatifs.

Le second but est atteint par cela que la caisse est chargée de prendre hypothèque, de recevoir et payer les intérêts, d'exproprier en cas de nécessité; en outre, par une certaine solidarité établie entre tous les emprunteurs quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts.

Enfin, le remboursement du capital est facilité par la faculté donnée à l'emprunteur de se libérer au moyen d'un certain nombre d'annuités qui s'ajoutent à l'intérêt. Outre 1/8 p. c. pour frais d'administration, 1/8 p. c. pour l'enregistrement et 4 p. c. d'intérêt, l'emprunteur paie 1 p. c. d'annuité pendant 42 ans. C'est un an de plus que la période nécessaire pour l'amortissement. Le projet de loi a donné cette latitude à l'administration, en cas de perte, et il stipule même que la durée de l'amortissement pourra être portée à 45 ans dans le cas peu probable où les garanties exigées de l'emprunteur ne suffiraient pas pour assurer contre tous les risques. A l'aide de ces annuités, la caisse de crédit foncier rembourse les lettres de gage désignées par un tirage au sort qui a lieu tous les six mois.

On le voit, c'est le système en vigueur dans un grand nombre d'Etats d'Allemagne et en Gallicie. Seulement, dans la plupart de ces pays, l'organisation est aristocratique, en ce sens que les lettres de gage ne sont délivrées qu'aux propriétaires de biens nobles ou de biens ayant une valeur très élevée. D'après le projet de loi belge, l'emprunt est possible sur toute propriété à partir de mille francs. On prête jusqu'à concurrence de moitié pour les propriétés non bâties, et du quart pour les propriétés bâties.

Nous ne pouvons que féliciter le gouvernement belge d'avoir présenté ce projet de loi dont l'utilité et la nécessité sont évidentes, et dont les bons effets ne tarderont pas à se faire sentir.

Chaque année, on emprunte sur hypothèques en Belgique 53 millions et demi en moyenne, et la dette hypothécaire belge est aujourd'hui de 800 millions. La situation des propriétaires fonciers emprunteurs est en Belgique, comme en France, très onéreuse. Depuis quinze ans, plusieurs sociétés de capitalistes s'étaient constituées dans le but de faire des prêts aux propriétaires fonciers et spécialement pour faciliter la libération des débiteurs par l'amortissement. La caisse des propriétaires, la caisse hypothécaire, la banque foncière, la banque liégeoise ont été fondées depuis 1835. Mais toutes ces sociétés, de même qu'en Bavière la banque de Munich, sont des spéculations au profit des capitalistes bien plutôt que des institutions en faveur des propriétaires. Ainsi celui qui emprunte à une de ces sociétés paie pendant 42 ans une annuité de 1 fr. 96 p. c. pour l'amortissement tandis qu'il paiera 1/8 p. c. seulement à la nouvelle caisse. Différence : 83 c. 1/2. De plus, aujourd'hui, il faut payer au moment du contrat la commission de l'agent par l'intermédiaire duquel l'emprunt a été négocié. Cette commission est de 1 p. c., du moins pour les emprunts qui ne dépassent pas une certaine limite. Il existe encore d'autres stipulations qui augmentent le caractère onéreux des emprunts faits aux sociétés existantes.

Dans cet état de choses, il est évident que l'organisation proposée par le gouvernement belge est destinée à rendre de grands services. Néanmoins, et cela n'étonnera personne, ce projet a soulevé dans la Chambre des représentants une opposition formidable non pas tant par le nombre que par la ténacité des opposants, la violence et la longueur de leurs discours. La discussion générale, ouverte le 26 mars dernier, a été close le 5 avril seulement. Seize orateurs contre, quinze pour le projet ont été entendus.

Dieu nous garde de fatiguer nos lecteurs par la reproduction de toutes les objections qui ont été faites contre ce projet. C'est une loi inconstitutionnelle! C'est une machine électorale! C'est la ruine du trésor public et du pays! etc., etc. Des objections de cette nature valent à peine une mention.

D'autres se sont produites, en apparence plus sérieuses.

« L'organisation proposée augmentera la division déjà si grande des propriétés. Or, il n'est pas contestable que les exploitations les plus économiques sont les exploitations un peu considérables. »

Cette objection a été présentée par un député du parti catholique aristocratique. Selon nous, l'organisation du crédit foncier diminuera plutôt qu'elle n'augmentera la division des propriétés. Les conditions de l'emprunt étant rendues moins onéreuses, beaucoup emprunteront qui sont aujourd'hui obligés de faire des aliénations partielles. Cet effet s'est produit en Allemagne; il n'est pas douteux qu'il se produise en Belgique. Au surplus, dire que les exploitations les plus économiques sont les exploitations un peu considérables, ce n'est pas argumenter en faveur de la grande propriété seulement, c'est argumenter avant tout en faveur de la grande culture qui, à l'aide de l'association, se concilie parfaitement avec la division de la propriété.

« La grande facilité d'emprunter, a-t-on dit encore, enfantera des effets désastreux. Le désir qui pousse les petits cultivateurs à acheter des terres, à devenir propriétaires en donnant hypothèque sur la propriété acquise, ce désir qui occasionne déjà tant de ruines, deviendra plus ardent encore. Au lieu d'aiguillonner cette passion funeste, en facilitant les achats de terre, ne serait-il pas préférable que l'organisation du crédit foncier eût pour seul but, pour unique effet, l'amélioration du sol? Limitons le droit d'obtenir des lettres de gage au profit de ceux qui empruntent pour améliorer, pour augmenter la valeur réelle des propriétés! »

Il est très certain que celui qui achète une terre rapportant 2 ou 3 pour cent de rente et paie 4 ou 5 pour cent d'intérêt du capital d'acquisition, fait une opération désastreuse. Mais il est à remarquer, d'abord, que l'acheteur profite non-seulement de la rente, mais encore de l'augmentation de la valeur *capitale* de la terre; de plus, le propriétaire cultivateur retire d'ordinaire un profit plus élevé que celui qui cultive la propriété d'autrui, même abstraction faite de la rente. L'objection n'a donc pas autant de portée qu'elle paraît en avoir au premier abord. Telle qu'elle est, au surplus, elle se résout en une négation de la spontanéité, de la liberté humaine. Si l'opération qu'on réprouve est désastreuse, l'intérêt de chacun est une garantie certaine qu'elle ne se reproduira pas souvent. Le paysan sait compter quand il s'agit de ses écus. D'ailleurs, les erreurs possibles dans cet ordre de choses le sont également dans les autres opérations industrielles. Procéder par limitations, réglementations, c'est faire de la tutelle gouvernementale dans les affaires privées, c'est violer la liberté, et pas autre chose.

Etrange inconséquence! les mêmes hommes qui voulaient ainsi restreindre l'émission des lettres de gage, se sont acharnés à repousser le projet de loi, *au nom de la liberté*, par ce motif, capital selon eux, que la baisse du crédit foncier est le produit de l'*intervention de l'Etat*. Cet argument a été le cheval de bataille de l'opposition.

« Qui instruira les demandes d'emprunt? disait un orateur. C'est la caisse avec les agents du département des finances. Qui délivrera les lettres de crédit? Le conservateur des hypothèques. Qui s'assurera de la réalité du gage hypothécaire? Le conservateur des hypothèques. Qui négocie, qui doit négocier les lettres de gage dans certains cas? Le conservateur des hypothèques. Qui doit faire les recettes de la caisse du crédit? Les agents de l'Etat. Qui administre la caisse du crédit? Une commission nommée par le roi, émanant directement, sans contrôle aucun, du pouvoir exécutif. Qui contrôle les opérations de la caisse de crédit? Le pouvoir financier le plus éminent de notre pays, la cour des comptes. Depuis le premier échelon de l'institution jusqu'au dernier, je vois apparaître l'Etat, les agents de l'Etat, les administrations de l'Etat. »

M. le ministre des finances s'est chargé de répondre à cette objection, et il l'a fait avec un grand talent. Au point de vue historique, il a parfaitement démontré que toute organisation de crédit foncier nécessite l'intervention de l'administration publique. Lorsque les législateurs anciens reconnurent le droit d'hypothèque, ils créèrent une administration pour constater ce droit; et des officiers publics furent institués pour recevoir les contrats des particuliers; lorsqu'on organisa l'administration de l'enregistrement pour donner date certaine aux actes, partout et toujours ce fut à l'aide de l'intervention de l'Etat. Aujourd'hui, de quoi s'agit-il? de mieux utiliser les instruments qu'on a sous la main, de faire faire aux fonctionnaires existants ce qu'ils font déjà, mais d'y ajouter quelque chose afin de rendre de plus grands services.

Examinant la question au point de vue philosophique, M. Frère-Orban s'est déclaré adversaire de toute mesure qui tend à absorber l'activité individuelle dans l'être collectif. Il est absurde de vouloir faire de l'Etat le régulateur des actions humaines, de le charger de penser et d'agir pour chacun. Il n'y a de salut que dans la liberté. Le projet a pour but et aura pour effet de venir en aide à la liberté des particuliers. Il n'exerce aucune contrainte, aucune coaction.

M. Frère-Orban a complété son argumentation en faveur de l'intervention de l'Etat, en matière de crédit foncier, par l'examen des institutions de crédit en Allemagne, dans lesquelles les Etats interviennent à différents degrés.

La présentation du projet de loi sur le crédit foncier a valu à M. Frère Orban, de la part des députés catholiques, la qualification de socialiste. On n'est pas fort à la chambre belge sur le socialisme; c'est à peu près comme dans la droite de l'assemblée législative française. « Le socialisme c'est l'intervention de l'Etat, s'écrie un député. Votre caisse du crédit foncier est organisée par l'Etat, vous faites du socialisme. C'est le système de Louis Blanc, de Proudhon (sic), de Considerant. » Là-dessus, il lit des passages de l'*Organisation du travail* de L. Blanc et des *Quatre crédits* de Considerant.

Mais voici qui est plus curieux. M. Frère-Orban se met à son tour à démontrer que ceux qui l'accusent de socialisme font eux-mêmes du socialisme comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. Vous dites que l'Etat doit favoriser le travail national, la vente des produits nationaux; qu'il doit établir des lignes de douanes, avoir des tarifs artistement arrangés, un dédale économique charmant... socialisme!... En 1844, vos amis fondaient une entreprise de colonisation. Vous laissiez imprimer que la société Guatémalienne allait réaliser l'harmonisation du travail. Les statuts de la société sont communistes!...

Vous avez réclamé les marques de fabriques *obligatoires*, objecte un autre membre aux adversaires du projet : c'est du socialisme; vous réclamez des primes à l'exportation, c'est du socialisme. Vous proclamiez en 1849 la nécessité de créer *des moyens de crédits locaux* : Il serait à désirer, disiez-vous, que le gouvernement, par des subsides sagement distribués, mît les communes à même de faire de légères avances aux fabricants, aux industriels liniers... socialisme!

M. DUMORTIER (opposant).— J'ai demandé des moyens d'empêcher les gens de mourir de faim.

---

fouille générale n'est-elle pas sentie de gens qui en affaires scientifiques ont pour règle « qu'il n'y a rien de fait, tant qu'il reste quelque chose à faire »?

Les enfants ont plus de bon sens dans leurs jeux, ils ne font jamais une fouille à demi. Voyez-les cherchant une fève dans le gateau des rois: négligeront-ils d'ouvrir et visiter les portions jusqu'à ce qu'on trouve la fève, et verra-t-on un enfant assez niais pour dire : « Il reste encore deux portions de gateau à ouvrir, mais nous n'avons rien trouvé dans les premières, nous ne trouverons rien dans les deux dernières, *la fève est couverte d'un voile d'airain que tous les efforts des siècles ne sauraient percer?* » On les badinerait, le père les traiterait de petits paresseux, il ouvrirait lui-même les portions négligées d'où il extrairait la fève qui souvent se trouve au dernier morceau. Jamais on ne voit les enfants commettre cette inconséquence; toujours ils fouillent avec soin jusqu'au plus petit fragment, et croient avec raison qu'on a mal visité tant que la fève n'est pas trouvée.

Pourquoi ne rencontre-t-on pas dans le monde savant ce bon sens qu'on voit chez les enfants? pourquoi cette rébellion des savants au principe *quærite et invenietis*, principe consacré par eux-mêmes qui ordonnent *d'explorer avec soin tout le domaine de la nature et croire qu'il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire*? Il n'y a donc rien de fait dans la tâche du génie tant qu'il néglige obstinément deux branches de science, quoiqu'il n'ait pas trouvé les deux trésors qu'on poursuit ou qu'on feint de chercher, et qui sont l'*utile*, la théorie du bonheur social, du mécanisme d'harmonie des passions, et l'*agréable*, la théorie des causes et fins du mouvement ou des destinées générales.

Ces découvertes étaient les seules urgentes. Qu'avons-nous recueilli de toutes les sciences déjà connues et que servent les lumières les plus certaines en mathématiques, en physique, en chimie et autres sciences fixes, tant que les peuples gémissent dans l'indigence et que les empires sont menacés de révolutions par ce fléau de l'indigence, endémique en Civilisation? Toutes les sciences fixes rentrent temporairement dans la classe des frivolités tant qu'on ne connaît pas la science d'utilité primordiale, celle de l'harmonie passionnelle ou destinée unitaire des humains.

La science qui nous initiera à ces précieuses connaissances doit différer étrangement des jongleries connues sous le nom de philosophie incertaine dont on n'a obtenu *ni l'utilité* qui serait la théorie d'harmonie passionnelle ou unité domestique, industrielle et administrative, ni *l'agréable* qui serait la théorie des mystères de la nature, des causes et fins du mouvement, soit en matériel, soit en passionnel.

Notre siècle, qui se vante sans cesse de perfectionnement et de perfectibilité, ne sait résoudre aucun problème sur les causes et fins du mouvement matériel et passionnel. Qu'on lui demande pourquoi la terre a un satellite; pourquoi Herschell, 16 fois plus petit que Jupiter, porte un nombre double de satellites, Herschell 8 et Jupiter 4, etc., les physiciens resteront muets sur ces questions comme sur mille autres de cette catégorie. Les philosophes seront dans le même embarras si on les interroge sur les causes et fins du mouvement passionnel. Si on leur demande pourquoi Dieu, qu'on doit supposer ami de l'humanité et de l'harmonie sociale, crée un caractère comme Néron et donne à ce Néron l'empire du monde policé, sans donner au monde policé aucun moyen de résister aux persécutions de Néron, à moins d'attentat contre la souveraineté légitime : sur tous ces problèmes de causes en matériel et en passionnel, nos perfectibiliseurs seront réduits au silence, ou bien s'écrieront avec Voltaire : « Mais quelle épaisse nuit voile encore la nature! »

Plût à Dieu que le dix-neuvième siècle conservât quelque peu de la modestie de ces grands écrivains du dix-huitième qui avouaient très franchement la défaite du génie et le besoin de nouvelles lumières! Une génération qui serait imbue de ces principes reconnaîtrait sans peine le tort capital de la science, le tort d'avoir manqué à son premier devoir, qui est l'exploration générale. On ne saurait trop le redire à ce monde savant qui s'apitoie de n'avoir découvert ni l'utile ou théorie d'harmonie sociale, ni l'agréable ou théorie des causes et fins du mouvement : est-il surprenant qu'il ait manqué ces deux perles scientifiques, tant qu'il laisse en arrière deux sciences encore vierges, l'Association et l'Attraction?

FOURIER.

REVUE DRAMATIQUE.

EXCENTRICITÉS-TRAGI-COMIQUES. *Les excès de la modération et de l'honnêteté*, par MM. Romieu et Veuillot, pour faire concurrence au théâtre des Funambules et des Folies. — CIRQUE OLYMPIQUE. *La barrière de Clichy*, drame en cinq actes et quinze tableaux, de M. Alexandre Dumas, mise en scène de M. Albert.

Les théâtres ne donnent plus d'actualités, ils n'osent plus faire rire aux dépens des infirmités morales de notre vieille civilisation. L'oseraient ils, d'ailleurs, le bilieux ministre de l'intérieur ne le souffrirait pas, lui qui a failli s'effaroucher du patois ordinaire des antiques conspirations rapiécé et remis à neuf dans un libretto d'opéra par M. Augier.

Heureusement pour les rieurs, ce que ne peut plus faire la scène pour gagner bravement son salaire, des comédiens amateurs le font gratis et sans se soucier de l'excommunication.

Ceux-ci au moins peuvent travailler dans tous les genres, sans s'occuper du privilége de leur troupe; la commission des théâtres ne fonctionne pas pour eux. Si leur affiche est à l'honnêteté, ils peuvent insulter largement qui bon leur semble. Annoncent-ils un intermède de modération, ils ont le droit de menacer leurs adversaires de coups de fourche et de fusil; ils ont le droit d'aimer leur pays jusqu'à implorer pour lui la venue du cosaque.

Aussi n'est-il pas difficile à des gaillards si peu gênés dans leurs mouvements d'étouffer la réputation des acteurs de profession. Je doute fort, par exemple, qu'on ait jamais fait autant de bruit autour de Garrick et de Monrose qu'on en fait actuellement

M. ORTS (défenseur du projet). — Vous avez eu raison ; je dis que vous avez fort bien fait. Mais les socialistes ont raison avec vous, et j'en conclus que vous ne devez pas condamner le ministère lorsqu'il fait pour la propriété immobilière ce que vous voulez qu'il fît pour la propriété mobilière.

M. Orts est le seul des défenseurs du projet qui ait eu le courage d'en avouer, au moins implicitement, le caractère socialiste. C'est une chose curieuse, en vérité, de voir les hommes d'Etat d'un des pays où il se fait le plus de socialisme pratique, se renvoyer comme injurieuse l'épithète de socialiste ! Demandez à ces messieurs s'ils sont partisans des améliorations sociales, ils vous répondront que oui ; mais socialistes, fi donc !

Quoi qu'il en soit, et toujours en haine du socialisme, plusieurs membres ont réclamé énergiquement l'organisation du crédit agricole. M. de Perceval, député de Malines, un des hommes les plus distingués de la chambre belge, a consacré tout un discours à démontrer l'insuffisance du crédit foncier. Les deux tiers des terres, a-t-il dit, sont cultivées par des locataires, et à ceux-là la loi que nous discutons ne rendra aucun service. Il faut organiser pour eux le crédit agricole. MM. Orts, de Denterghem, Cools et d'autres représentants ont appuyé cette idée. Bien plus, la commission chargée de l'examen du projet de loi sur le crédit foncier a adopté à l'unanimité la proposition d'un de ses membres tendante à inviter le gouvernement à examiner la question du crédit agricole.

Quant au projet de loi sur le crédit foncier, son adoption par la chambre des représentants n'est pas douteuse. Une proposition d'ajournement faite par M. Osy, député d'Anvers, a été rejetée par 56 voix contre 25. La minorité se compose de députés catholiques et de financiers.

La discussion des articles est interrompue par les vacances de Pâques. Une seule modification importante a été adoptée jusqu'à présent, c'est l'établissement d'un fonds de réserve à l'aide de la première annuité payée par les emprunteurs.

Il serait possible, sans doute, de faire plus et mieux que la loi dont il s'agit ; mais, telle qu'elle est, cette loi constitue un véritable progrès que la France pourra envier à la Belgique.

Allyre Bureau.

La monnaie belge.

Une nouvelle, sortie on ne sait d'où, mais publiée par un grand nombre de journaux comme extraite du *Moniteur* qui déclare ne l'avoir pas insérée, annonçait qu'une circulaire ministérielle venait d'interdire à tous les comptables du trésor de recevoir les pièces de monnaie belges. Sous l'influence de ce bruit rapidement propagé, un grand nombre de caisses particulières, des marchands, les omnibus, se mirent à refuser les écus belges, et bientôt même les pièces de Sardaigne et d'Italie. Il en résulta une panique générale parmi les détenteurs de ces monnaies qui s'empressèrent de les échanger à 7, 7 1/2 et jusqu'à 10 p. 0/0 de perte. Or, toute vérification faite, il se trouve qu'il n'y a eu aucune circulaire ministérielle. On se demande maintenant quelle a pu être l'origine de cette manœuvre qui n'a produit qu'un seul résultat, à savoir : des bénéfices plus ou moins considérables réalisés par les changeurs qui ont eu à escompter les monnaies ainsi frappées de discrédit. On s'est étonné, à bon droit, que l'administration n'ait pas employé tous les moyens de publicité dont elle dispose pour éclairer immédiatement le public et empêcher le développement d'une spéculation aussi immorale que préjudiciable au public.

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

L'Assemblée est rentrée en séance jeudi. Elle a dignement inauguré la reprise de ses travaux par le rejet de la proposition de M. Pascal Duprat et la prise en considération de celle de M. Baze. M. Pascal Duprat, on se le rappelle, réclamait pour tous les journaux le droit de vente et de distribution sur la voie publique. M. Baze, lui, demandait que l'interdiction arbitrairement prononcée contre les journaux démocratiques fût légalement étendue à tous les journaux. Ces deux propositions étaient inspirées par l'abus monstrueux que l'autorité fait de la latitude qui lui a été laissée jusqu'à présent par les votes de la majorité. La proposition de M. Pascal Duprat a été éloquemment défendue par MM. Frichon, Madier de Montjau et par son auteur. Elle a été combattue par le rapporteur de la commission, M. Langlais, le même qui, en qualité de jurisconsulte, a rédigé un savant et remarquable mémoire en faveur de la liberté de la presse. M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, s'est borné à déclarer sommairement que le gouvernement repoussait la proposition de M. Pascal Duprat, et adhérait à celle de M. Baze, sauf les modifications qu'elle pourrait subir par suite d'une discussion ultérieure ; c'est-à-dire que le ministère se réserve de réclamer en fait la continuation du *statu quo* sous une étiquette repeinte à neuf, d'égalité. En fin de compte, la majorité, fidèle à ses précédents, a repoussé le principe de liberté par 403 voix contre 226, et le principe de l'égalité dans la compression a été adopté par assis et levé à une grande majorité. Sur la prise en considération de la proposition de M. Baze, la gauche s'est divisée : les uns ont voté pour, les autres contre. Pour notre part, nous partageons l'avis de M. Madier Montjau qui a déclaré d'avance qu'il voterait contre la proposition de M. Baze, même si celle de M. P. Duprat était repoussée. « Il ne me convient pas, a dit M. Madier-Montjau, d'attaquer dans ses racines le droit dont jouissent d'autres que moi, parce qu'il ne plaît pas à la police de nous laisser abriter à l'ombre de ce droit qui ne subsiste que pour nos adversaires. » Nous ne sommes point partisans de la loi du talion, et s'il plaisait un jour à un gouvernement réactionnaire de faire crever les yeux ou couper la langue à tous les démocrates, nous n'en conclurions pas au nom de l'égalité, que tout le monde doit être soumis à la même mutilation. L'égalité est un droit corrélatif de la liberté; elle n'a et ne peut rien avoir de commun avec la compression. Ce sont deux termes inconciliables. D'ailleurs on sait bien que l'adoption de la proposition de M. Baze n'empêcherait nullement la continuation des immunités dont jouiraient les organes chers au gouvernement. La police substituerait la tolérance à l'autorisation et voilà tout. Est-ce qu'il n'y a pas une loi égale en *principe*, pour tous, qui défend d'attaquer les institutions qui nous régissent, et qui commande nommément le respect de la constitution et de la représentation nationale? D'après l'usage que les parquets font de cette loi, on peut juger de l'usage que l'administration fera de la loi d'interdiction générale. Les journaux républicains y gagneront une recrudescence de rigueur, et les autres n'y perdront rien.

Après ce vote l'ordre du jour appelait la première délibération du projet de loi relatif à l'achèvement du chemin de fer de l'Ouest. Le projet de la commission conclut à la concession pour 99 ans à une compagnie anglaise, déjà fermière du chemin de fer de Versailles, rive gauche, et représentée par M. Stokes. M. V. Hennequin a combattu le projet et défendu la thèse de l'exécution des chemins de fer par l'Etat qui, représentant les intérêts de tous, doit rester maître de toutes les grandes voies de communication. M. Hennequin ne se faisait pas illusion sur le succès possible de son argumentation; mais il n'a pas voulu laisser passer sans la saisir une occasion de protester au nom des véritables principes économiques. Nous croyons utile de reproduire les dernières paroles de V. Hennequin :

« Je sais très bien que nos paroles ont peu de chances d'obtenir un résultat lors du vote ; je sais que la concession des chemins de fer à des compagnies est une question préjugée dans l'esprit de beaucoup de représentants ; mais nous pourrons au moins rappeler à la minorité, que l'on représente souvent comme divisée sur les questions les plus importantes, qu'elle est cependant d'accord sur une grande question industrielle, l'une des plus grandes de ce temps-ci: l'exploitation des voies de fer par l'Etat.

» Après avoir posé ce principe, qui triomphera tôt ou tard, nous serons placés en face de deux grandes difficultés. La démocratie aura besoin de se dire : L'Etat doit exploiter ; mais avec quels fonds, et comment va-t-il continuer les chemins commencés? Elle aura besoin de se dire : Si l'on veut rentrer dans la possession des lignes aliénées, il faut indemniser les propriétaires. Comment, par quelles voies? Nous arriverons à des questions de détail, à des difficultés pratiques. Si je ne puis influer sur l'esprit des membres de la majorité, je désire et j'espère influer sur ceux de la minorité, en lui rappelant combien ces questions sont graves, combien il est important pour elle de se mettre d'avance en face du problème et des difficultés économiques. Si la démocratie a été chassée des affaires, ce n'est pas le moins du monde qu'elle ait méconnu les sentiments de la justice ; elle a certainement la notion des grands principes, des intérêts nationaux, des intérêts qui prévaudront dans l'avenir ; mais, jusqu'à ce jour, elle a manqué de la science économique, de la connaissance des chiffres et des faits. Eh bien, c'est cette connaissance que je supplie mes amis d'acquérir en travaillant sans relâche. Aujourd'hui, nous n'avons pas à nous livrer à aucune intrigue politique ; nous ne demandons rien autre chose, en fait de politique, que le respect de la loi fondamentale; nous n'avons donc aucun besoin, non seulement de conspirer, mais d'agir. Au point de vue de la politique, nous n'avons qu'à attendre et à nous reposer sur le respect que la loi fondamentale doit inspirer à tous les bons citoyens.

» Mais, en économie sociale, nous avons beaucoup à faire, surtout beaucoup à apprendre. Je le répète à mes amis: un principe dont nous ne nous départirons pas, c'est l'exploitation des chemins de fer par la nation.

» Maintenant, quant à la pratique, quant aux difficultés de détail qui n'ont pas d'intérêt actuel aujourd'hui, puisque nos principes généraux ne prévaudront pas devant cette Assemblée, quant aux questions de détail, je leur dirai : Etudiez, travaillez sans relâche et sachez comprendre que cette heure, qui pour d'autres peut-être est l'heure des complots, des agitations, des intrigues, cette heure, pour nous, ne doit être que l'heure de la méditation et du labeur. »

M. Crémieux a demandé que les discussions relatives au chemin de fer de l'Ouest fût ajournée jusqu'après le dépôt du rapport relatif à celui de Lyon et Avignon, afin que l'on pût vider avant tout la grande question de l'exécution des voies ferrées par l'Etat ou par des compagnies. La proposition a été rejetée, et l'assemblée a décidé qu'il serait procédé à une seconde délibération dans les délais ordinaires.

Dans la séance de vendredi, après avoir décidé sans discussion qu'il serait passé à une deuxième délibération sur plusieurs projets et propositions, l'assemblée a procédé à la deuxième délibération du projet de loi relatif à la constitution de la propriété en Algérie. La disposition qui classe dans le domaine public, indépendamment des biens de toute nature que le Code civil et les lois générales de France déclarent non susceptibles de propriété privée, les lacs salés, les cours d'eaux de toutes sortes et les sources, les canaux d'irrigation, de navigation et de dessèchements et leurs dépendances, les aqueducs et puits à l'usage du public, a été vivement attaquée par M. Randot, qui voit toujours le fantôme du communisme se dresser derrière l'Etat. Cette disposition a été maintenue dans tous ses termes. L'assemblée a ensuite rapidement adopté les 22 articles du projet, et a décidé qu'il serait procédé à une troisième délibération.

Séance de samedi. — La discussion portait aujourd'hui sur les frais d'installation et le supplément de traitement des cardinaux. Cette discussion a soulevé un orage parlementaire au milieu duquel plus de vingt rappels à l'ordre ont éclaté sur la tête des représentants de la gauche. M. Bourzat avait fait une proposition tendant à la suppression de l'indemnité pour frais d'installation qui ne monte pas à moins de 45,000 fr. pour chaque nouveau chapeau rouge accordé à la France.

Cette proposition, développée avec beaucoup de verve et de convenance par son auteur, a été soutenue par M. Dupont de Bussac ; combattue par le ministre et par M. Poujoulat, elle a été repoussée par 441 voix contre 194. — Venait ensuite la demande de crédit de 10,000 fr. pour le supplément de traitement de deux cardinaux. Ce crédit a été attaqué par M. V. Hennequin, qui a produit à l'appui de son opinion plusieurs extraits du journal l'*Avenir* où écrivait autrefois M. de Montalembert. M. Ch. Dupin a pris pathétiquement la défense de la religion que personne n'attaquait, et le crédit a été voté par 458 voix contre 177. Un crédit de 30,000 fr. pour la session des conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce a été accordé sans discussion.

Allyre Bureau.

Algérie.

On lit dans le *Moniteur* de mardi 22 :

« Le gouvernement a reçu par le courrier parti d'Alger le 15 avril, la nouvelle qu'un engagement a eu lieu le 10 dans la vallée de Oued-Sahel, sur la pente sud du Djurjura (subdivision d'Aumale) entre les troupes d'une colonne commandée par le colonel d'Aurelle et des contingens recrutés chez les Zouaouas et réunis au village de Selloum par le derviche Bou-Baghla.

» Ce derviche ne cessait, depuis quelque temps, de menacer et d'inquiéter les tribus qui nous sont soumises, et tout récemment il avait attaqué un de nos chefs les plus considérés du pays, le marabout Aly-ben-Cherif. C'était pour protéger cet allié que le colonel d'Aurelle avait été envoyé dans la vallée avec la mission de faire élever une maison de commandement pour le chef indigène.

» Nos troupes ont dû dissiper des rassemblements devenus trop nombreux et trop hostiles, et, dans la nuit du 9 au 10, elles se sont portées sur le village de Selloum. L'ennemi a été attaqué à la pointe du jour. Les zouaves, avec l'intrépidité qu'on leur connaît, l'ont, en peu d'heures, chassé des positions fortifiées qu'il occupait, en lui faisant essuyer de nombreuses pertes et le forçant même d'abandonner des morts sur le terrain du combat.

» Le village de Selloum a été brûlé.

» Le soir, les cheicks des tribus voisines du lieu du combat étaient dans le camp du colonel d'Aurelle, pour le féliciter sur le succès de cette journée qu'ils savaient avoir été très meurtrière pour l'ennemi.

» De notre côté, nous avons eu un officier (M. Husson, lieutenant des zouaves) et 10 hommes tués. Les blessés sont au nombre de 56, dont un officier, M. Gaillard, sous-lieutenant des spahis.

» La confiance de nos alliés sur ce point commençait à être ébranlée ; elle va être rétablie par cet acte de vigueur et fortifiée par la présence des troupes qui sont en mouvement pour s'échelonner vers la province de Constantine, où le général Saint-Arnaud prépare l'expédition projetée sur Djigelli. (*Communiqué.*) »

---

propos de MM. Romieu et Veuillot. Talma et Kean ont-ils défrayé les conversations des deux côtés de la Manche avec autant de succès que l'ont fait ici MM. Thiers et Véron. Certes, jamais changement de costumes, jamais alternative de rouge et de blanc sur les joues n'ont obtenu pareil succès.

On ne s'étonnera donc pas si nous consacrons aujourd'hui notre feuilleton dramatique aux comédies extra-scéniques qui se jouent avec tant de tapage au milieu de nous. Commençons par le plus fort, par le plus mélodramatique de ces personnages, disons un petit mot de M. Romieu.

Ne faites pas attention à la taille exiguë de l'ancien viveur ; ne vous laissez pas prendre à l'apparence grêle et fluette de l'habitué des coulisses de l'Opéra. Monsieur Romieu est un héros d'Homère dans sa façon gigantesque de livrer bataille ; c'est un colosse de logique dans sa manière de tirer des conclusions. Il part du même principe que tous ses confrères de la réaction et il suit ce principe dans ses plus hardies conséquences. Ce principe, le voici : le peuple est une vile multitude, une foule immonde et abrutie ; c'est le barbare sans cesse à nos portes, prêt à troubler nos fêtes, à étouffer le luxe et les arts, à noyer nos fortunes et nos personnes. Voilà qui est bien entendu.

Or, pour éloigner cet effroyable danger, il faut réunir le ban et l'arrière-ban des traîneurs de sabre, des bords de la Seine aux rives du Volga. Il faut tirer les boulets des arsenaux pour trouer ces hordes de vandales. Mieux encore il faut écraser ceux qui pensent et leur apprennent à penser. Il faut, dans cette lutte désespérée de l'idée et de la peur, que le canon qui défend la peur tue l'imprimerie qui défend l'idée.

Voilà le principe et la conséquence de ce fameux mélodrame intitulé le *Spectre rouge*. Si le principe est vrai, la conséquence est juste ; et nous avons le droit de nous étonner que M. Romieu ait été abandonné aussi lâchement par ses amis, dans la conclusion logique de prémisses qu'ils adoptaient avec lui. Ces messieurs ne pouvaient rajeunir leurs vieux thèmes de prédominence éternelle du mal, de méchanceté innée de l'homme, de misère nécessaire, d'ignorance providentielle qu'en adoptant l'allure énergique qui, selon M. Romieu et la logique, est la légitime traduction de cet ennuyeux refrain : *Il faut en finir*, répété depuis plus de trois ans sur tous les tons.

Je vois bien ce que répondra la partie pudique de la réaction, c'est qu'une pareille solution est un peu ridicule en face des opinions de son passé, un peu impossible en face du nouveau *matériel* scientifique de la société ; les machines et les moyens rapides de communication internationale ; c'est qu'une pareille conclusion montre un peu trop l'oreille de la sottise et de l'ignorance. Mais, tant pis, il faut changer d'opinions et en arriver là ; il faut ne plus prêcher la peur, ne plus désespérer les gens ou s'adresser exclusivement à la force.

Laissez-moi vous conter en passant un petit apologue oriental. Du temps d'un sultan de Poulo-Condor qui comprenait la vie large et libre, une partie de ses sujets avait, avec son autorisation, fondé une société dont chaque membre avait le droit de requérir la garde, lorsqu'il trouvait sur son chemin une volonté contraire à la sienne.

— On vient me voir pendant que je suis à table, c'est un peu fort! Hassan, allez chercher la garde !

— Voici une femme qui ne veut pas m'aimer ; Hassan, allez chercher la garde !

— Ce cordonnier réclame le prix de ses babouches dorées; allez chercher la garde, Hassan !

— Ce scribe raconte au peuple que j'ai usurpé mon turban vert et que je ne suis pas du sang du prophète, allez vite, allez, Hassan, chercher la garde et qu'on l'empoigne !

Cette heureuse liberté d'action patronée par les rois et les princes de tous les régimes échoua cependant dans les Etats du sultan de Poulo-Condor. Pourquoi cela? Eh mon Dieu! les libéraux de ce temps-là avaient oublié d'armer la garde.

Comme je ne voudrais pas jurer, malgré les apparences, que beaucoup de grands hommes ne soient de l'avis complet de M. Romieu, je leur conseille donc d'envoyer aussi chercher la garde.

En ce cas, j'aurais un dernier argument à poser à ces messieurs. Ou le peuple est brutal, féroce, jaloux et hébété par la misère, ou le peuple est bon, patient, juste et magnanime dans ses jours de liberté.

Si la première hypothèse est vraie, c'est là pour tous un danger terrible; cette épée de Damoclès ne permettra jamais un moment d'oubli et de repos à ceux qui aiment tant à jouir sans être inquiétés. Au premier repos d'armes, la civilisation peut être engloutie et la solution de M. Romieu apparaît à tous ce qu'elle est, puérile et bête. Qu'y a-t-il donc à faire? Ce qu'il y a à faire si les Vandales sont dans notre sein, c'est de convertir les Vandales; c'est de faire de ces Huns ignorants des hommes accessibles à toutes les joies du cœur et de l'intelligence. Il faut faire goûter à ces barbares notre luxe et nos progrès. Il faut voir à détacher du parti de la ruine tous ceux qui y ont intérêt, et empêcher qu'il y ait désormais parmi nous personne d'assez infortuné pour avoir rien à perdre ni en plaisirs ni en besoins.

Mais si, au contraire, le peuple est bon, patient, juste et magnanime dans ses jours de liberté, pourquoi lui retirer ses droits, pourquoi l'injurier dans vos journaux et dans vos brochures, pourquoi donc en faire une classe à part et la tenir en suspicion? Ceci est un dilemme si je ne me trompe, et les deux cornes de ce raisonnement déchirent la solution extrà-czarienne de M. Romieu.

La pudeur et un reste de dignité humaine avaient, avouons-nous dit, fait repousser la solution sinistre du *Spectre rouge* par tous les anciens prôneurs de LA PEUR A TOUT PRIX. Un seul a accueilli favorablement la chose ; c'est M. Véuillot, champion de l'*Univers religieux*.

M. Veuillot, qui s'est converti à Bercy comme Clovis à Tolbiac, dit-il lui-même en répondant à une spirituelle attaque de Méry, M. Veuillot a flairé dans cet opuscule une odeur de sacrifice sanglant, de dragonnades et de bûchers. Le digne et pieux archevêque de Paris lui ayant interdit la louange de telles horreurs, en thèse religieuse, le catéchumène de Bercy a saisi à la hâte cette occasion de se rattraper en matière politique. Monsieur Romieu fait l'éloge de l'armée au point de vue de la force aveugle, M. Veuillot, saisi d'une pieuse émulation, écrit un article où il compare l'armée aux moines. En voici une des meilleures phrases :

« Ce qu'il y eut, dit-il, de meilleur en France, après le sacerdoce, ce fut l'armée ; *le reste est peu de chose.* »

Pauvre néo-catholique, il oubliait ce qu'il avait écrit contre cette pauvre armée; mais l'impitoyable *Charivari* le lui rappelle sans ménagement. Lisez-moi ça :

« J'avoue que le sous-lieutenant, le lieutenant et le capitaine, jusqu'à un certain âge, sont en ce monde au nombre des êtres qui m'étonnent le plus. Je ne comprends pas du tout comment ils parviennent à vivre en temps de paix. Point de famille,

Le colonel d'Aurelle a été sévèrement blâmé pour avoir attaqué au lieu d'attendre, conformément aux ordres précis qu'il avait reçus, que ses lignes fussent entourées par les Kabyles. Le *Moniteur algérien* publie l'ordre général en date du 15 avril, par lequel le gouverneur, M. d'Hautpoul, exprime vivement ce blâme et prononce les arrêts contre le colonel d'Aurelle.

Le général Pelissier, gouverneur intérimaire de l'Algérie, est arrivé à Alger le 19. Le général d'Hautpoul a dû partir pour la France, le 23, avec sa famille.

Revue de l'Extérieur.

ALLEMAGNE. — On parle beaucoup du retour prochain à Vienne du prince de Metternich, que l'on a déjà cherché, dit-on, à faire rentrer dans la vie active en lui demandant des conseils. L'agitation contre M. de Schwartzemberg devient de plus en plus vive à la cour, et on travaille à amener une entrevue entre le prince de Metternich et l'empereur.

Aucune nouvelle intéressante n'est arrivée cette semaine au sujet des conférences de Dresde ou de la diète de Francfort.

PORTUGAL.—Des nouvelles reçues dans le cours de cette semaine, il semble résulter que le mouvement provoqué par le maréchal de Saldanha a peu de chances de réussite. Le roi, à la tête des troupes fidèles de Lisbonne, a devancé le duc à Santarem. Plusieurs divisions, et notamment celle du comte de Casal, qui est à Oporto, et sur lesquelles le chef de l'insurrection comptait, refusent de se joindre au mouvement.

On avait annoncé, il y a plusieurs jours, que le duc de Saldanha avait dû chercher un refuge en Espagne; mais cette nouvelle était prématurée. D'après les dernières correspondances, le maréchal était à Viseu dans une situation désespérée.

Allyre Bureau.

Librairie sociétaire.

Le Phalanstère ou la Réforme industrielle (1832-33). 2 vol. in-4. — Nous mettons en vente, au prix de 30 fr. (payables comptant ou par bon de poste, sans intermédiaire de libraire), 10 exemplaires : il manque 2 numéros à deux exemplaires du 1er volume, 3 numéros à un exemplaire, 5 numéros à 7 exemplaires. 6 exemplaires du 2e volume sont complets; il manque à deux autres 2 numéros et 3 aux deux derniers.

La Phalange de 1845 à 1849. — 10 vol. grand in-8, contenant plus de deux mille pages des manuscrits de Fourier. En vente, 46 collections complètes, 45 f. chaque, payables comme dessus. — Voir l'annonce ci-après.

La Phalange de 1836 à 1840. — 3 vol. in-4. — 20 fr. payables comme dessus.

La Phalange de 1840 à 1843. — 7 vol. in-4. — 20 francs payables comme dessus.

ORGANISATION DU CRÉDIT, par M. François Vidal, représentant du peuple. — Un vol. in-8. Prix : 2 fr.

Convocation d'assemblée générale.

Les actionnaires des sociétés Brunier et comp. (15 juin 1840) et Bourdon et comp. (10 juin 1843), sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 27 avril 1851, heure de midi, au siége social, rue de Beaune, nº 2, à Paris, à l'effet d'entendre les rapports de la gérance et des Conseils de surveillance sur l'exercice 1850, les approuver s'il y a lieu, renouveler les Conseils de surveillance et délibérer et voter sur les propositions qui pourraient être présentées.

NOUVELLES DIVERSES.

Le 1er mai, la reine d'Angleterre doit faire, en personne et en grande cérémonie, l'ouverture de l'exposition de Londres.

— Les élections du tribunal de commerce d'Orléans viennent d'avoir lieu. Les candidats de la liste républicaine ont obtenu de 426 à 225 voix; celui de leurs adversaires qui en a eu le plus n'en a réuni que 155.

— Le *Progressif de la Corse*, qui se publie à Bastia, vient d'être saisi pour un article dans lequel le parquet a découvert le délit d'outrage à la personne du président de la République. C'est la seconde fois que des poursuites sont dirigées contre ce journal. Nous espérons que cette fois, comme la première, le ministère public échouera devant le jury.

Allyre Bureau.

— Par décrets du président de la République, rendus en date du 22 avril, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, les bâtiments du collége communal d'Arles sont concédés pour neuf années à l'archevêque d'Aix, et les bâtiments du collége communal de Montélimart pour six ans à l'évêque de Valence, à l'effet d'y fonder et entretenir des établissements particuliers d'instruction secondaire.

— M. Coralli, représentant de la Haute-Vienne, est mort lundi dernier, à la suite d'une courte maladie. M. Coralli s'était fait un nom dans le barreau de Limoges, et plus d'une fois sa parole est venue en aide aux intérêts démocratiques. Dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, il avait été nommé député. En 1848, il fut envoyé à la Constituante, et en 1849 à l'assemblée Législative. M. Coralli était resté fidèle au drapeau républicain. Il était commandant en premier du deuxième bataillon de la deuxième légion de la garde nationale de Paris.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi. Le char funèbre a été accompagné par le bataillon que commandait M. Coralli et par un fort détachement du 14e de ligne. Un grand nombre de représentants s'étaient joints à la députation officielle de l'assemblée. Deux discours ont été prononcés sur la tombe, l'un par M. Gaillard, commandant en second du 2e bataillon de la 2e légion, l'autre par M. Bac. A l'issue du convoi, une collecte a été faite en faveur des familles des détenus politiques, et le montant en a été immédiatement déposé dans la caisse de la commission de secours.

— Une grande exposition de tableaux des peintres vivants va s'ouvrir à Londres, à côté de l'exposition de l'industrie qui remplira le *Palais de cristal*. Cette exposition aura lieu dans le beau bâtiment connu sous le nom de Litchfield-House, qui peut recevoir plus de 3,000 tableaux. Cet hôtel, situé dans St-James'square, l'un des plus riches quartiers de Londres, n'est séparé du palais de cristal que par les trois plus beaux parcs de Londres, St-James-parc, Green-parc et Hyde-parc. De tous les points du continent, les artistes s'empressent de répondre à l'appel du comité qui a pris l'initiative de cette exposition artistique.

Le chemin de fer d'Argenteuil dont l'inauguration est annoncée pour aujourd'hui dimanche, doit être livré à la circulation demain lundi.

— Il résulte d'un document administratif récent, qui n'a point été publié, que l'on compte en ce moment en France 320 théâtres. Paris en contient 23. Jusqu'à l'année 1600, Paris n'eut qu'un seul théâtre, celui des Confrères de la Passion, qui devint l'hôtel de Bourgogne. Plus tard parut le théâtre du Marais. En 1653 vinrent les Italiens, et en 1659 la troupe de Molière, qui engendra le Théâtre Français. L'Opéra fut créé en 1669, ce qui porta à cinq le nombre des théâtres que Louis XIV, en 1680, réduisit à trois. Sous Louis XV, ce nombre fut doublé par la création de l'Opéra-Comique, de la Gaîté, dont le privilége fut donné à Nicolet, et du théâtre de l'Ambigu-Comique, qui fut concédé à Audinot. Sous Louis XVI, on vit s'élever le théâtre de Monsieur, et un grand nombre de théâtres forains et de spectacles secondaires furent tolérés, malgré l'opposition des grands théâtres. En 1791, une loi proclama la liberté des théâtres, et l'on vit s'élever jusqu'à quarante-cinq de ces entreprises dans la seule ville de Paris.

Les départements qui, après celui de la Seine, ont le plus de théâtres, sont la Seine-Inférieure et Seine-et-Oise, qui en possèdent 12, et l'Eure qui en a 11. Il n'en existe pas dans l'Ardèche et dans les Basses-Alpes. 28 villes seulement; les principales de France ont des troupes sédentaires, les autres sont partagées en 18 circonscriptions que desservent 18 troupes d'arrondissement et 22 troupes ambulantes. Ce sont les théâtres de Paris qui alimentent ceux des départements, et la prospérité des seconds dépend de celle des premiers.

Indépendamment des départements, il existe des théâtres français dans un grand nombre de villes étrangères. Il en existe dans toute la Hollande, en Suisse, en Savoie, en Angleterre, en Prusse, en Autriche, en Russie, en Italie, au Brésil, à la Nouvelle-Orléans, à San Francisco, à la Havane, à Batavia, et dans toutes les colonies.

— M. Etienne, membre de l'Assemblée législative, a déposé dans un des bureaux une pétition d'un médecin anglais, le docteur Moffat, qui demande la faculté d'exercer en France sa profession auprès de ses compatriotes. Le docteur Moffat expose qu'en Angleterre on admet sans difficulté les médecins français, et qu'on leur permet d'exercer non seulement parmi leurs compatriotes, mais parmi les Anglais eux-mêmes; qu'à Londres seulement il y en a plus de quarante, dont plusieurs ont une grande clientèle. En France, au contraire, la Faculté de médecine, à laquelle en réfère toujours le ministre, n'accorde presque jamais d'autorisation; elle l'a refusée au docteur Moffat, bien qu'il soit médecin et chirurgien gradué de l'Université d'Edimbourg, une des plus célèbres écoles médicales d'Europe; bien qu'il soit connu dans le monde scientifique par ses écrits, et qu'il soit arrivé à Paris avec les certificats des premiers professeurs et praticiens d'Edimbourg. Cette pétition a déjà reçu l'appui de beaucoup de représentants.

— Mardi, 29 avril, à trois heures et demie très précises, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Neuve-des-Bons-Enfants, un nouveau cours particulier de musique vocale et d'harmonie. — Des places spéciales sont réservées aux dames et aux enfants.

— Parmi les produits de l'*Exposition universelle de Londres*, il y a une collection qui est destinée à attirer vivement l'attention; c'est la collection suivante préparée par M. Brocchieri, auteur de l'eau célèbre et vraiment merveilleuse connue sous le nom d'*Eau Brocchieri*, eau dépurative, régénératrice et conservatrice du sang des hommes, dont le dépôt se trouve à Paris, rue Louis-le-Grand, 21 :

PREMIÈRE SÉRIE. — SANG LIQUIDE.

Sang humain.

1. Eau de P. Brocchieri, dépurative, régénératrice, conservatrice du sang. — 2. Sang de M. P. Brocchieri, auteur de la collection. — 3. Sang d'une femme (normal). — 4. Sang d'une femme (malade du choléra). — 5. Sang d'un homme (malade). — 5 bis. Sang d'un homme (bien portant).

Sang des animaux.

6. Sang normal de bœuf. — 7. de vache. — 8. de veau. — 9. de taureau. — 10. de mouton. — 11. de porc. — 12. d'agneau. — 13. de cheval. — 14. de cheval malade de la morve.

SECONDE SÉRIE. — SANG SOLIDE.

Sang humain.

15. Sang d'une femme enceinte de six mois. — 16. Sang d'une demoiselle de vingt ans (normal). — 17. Sang d'une jeune fille née à Nantes, en juillet 1839 (normal). — 18. Sang d'un homme malade — 19. Sang d'une femme malade. — 20. Sang d'une jeune fille normal.

Sang des animaux.

21. Sang solide normal de bœuf. — 22. de vache — 23. de veau. — 24. de taureau. — 25. de mouton. — 26. de porc. — 27. Fécule de sang normal de bœuf. — 28. de vache. — 29. de veau. — 30. de taureau. — 31. de mouton. — 32. de porc. — 33. Beignets de sang normal de bœuf. — 34. de vache. — 35. de veau. — 36. de taureau. — 37. de mouton. — 38. de porc. — 39. Biscuits de sang normal de bœuf. — 40. de vache. — 41. de veau. — 42. de taureau. — 43. de mouton. — 44. de porc. — 45. Bonbons de sang normal de bœuf. — 46. de vache. — 47. de veau. — 48. de taureau. — 49. de mouton. — 50. de porc. — 51. Pains de sang normal de bœuf. — 52. de vache. — 53. de veau. — 54. de taureau. — 55. de mouton. — 56. de porc.

— Dans le courant de cette année, on va ériger en Normandie des statues à quatre illustrations appartenant à cette province. Le 15 juin prochain, d'abord, aura lieu, sur la place du marché du Grand-Andelys, l'inauguration de la statue de Nicolas Poussin, œuvre de M. Briant jeune; le 15 juin est le jour anniversaire de la naissance du grand peintre. Au mois de septembre prochain, la ville de Falaise inaugurera également, sur le lieu même où prit naissance Guillaume le Conquérant, la statue de bronze de l'audacieux bâtard qui soumit l'Angleterre. Puis, à une époque qui n'est pas déterminée encore, mais qui ne saurait dépasser le mois d'août, on érigera au Havre les statues de deux de ses enfants, Bernardin de Saint-Pierre et Casimir Delavigne.

WASSELONNE. — Les ouvriers continuent à répondre dignement et par des actes aux calomnies et aux injures que les royalistes répandent contre le Peuple.

Le citoyen Schamper, maître-maçon, est mort, il y a quelque temps, laissant une veuve et plusieurs enfants désolés. Le nombre des personnes qui suivaient son convoi dépassait la limite fixée dans les départements en état de siége : c'est dire que le défunt avait su se concilier l'estime de ses concitoyens.

La famille, cependant, sans fortune, allait se trouver sans moyens d'existence, car la veuve ne pouvait pas prendre la direction d'un établissement assez important de construction. Les ouvriers de Schamper comprirent qu'ils avaient un noble devoir à remplir : ils offrirent spontanément à la veuve de continuer les travaux en son nom et sous le régime de l'association. Seize ouvriers sont aujourd'hui associés entre eux et avec la veuve, qui prend la moitié des bénéfices. La confiance du public est acquise à cette association, dont chaque membre est animé d'un zèle qu'on trouve rarement dans les ateliers de maître.

(*Démocrate du Rhin.*)

— L'empereur de Russie vient, par un ukase en date du 10 mars dernier, de décider qu'un monument serait élevé sur la grande place de Pétropaulovk, capitale du Kamtchatka, à la mémoire du célèbre voyageur Behring, qui, entré au service de Pierre le-Grand en 1724, fut chargé par lui d'un voyage d'explo-

---

point d'occupation, point d'études, point de liberté, point d'autre fréquentation que celle des sous-lieutenants, des lieutenants et des capitaines; c'est-à-dire rien à voir et à entendre habituellement que des personnages absolument semblables à eux-mêmes, vêtus de la même façon, partageant le même nombre très restreint d'idées, rompus aux mêmes habitudes.... Tel est pour dix-neuf individus sur vingt le *noble métier des armes*.

» Trois procédés sont mis simultanément en usage pour faire diversion à l'écrasante monotonie d'une pareille existence : le café, le jeu de billard et ce qu'on appelle l'amour. Quand un officier a pris sa demi-tasse, dans laquelle il a fait artistement brûler un verre d'eau-de-vie; quand il a joué ou perdu au double contre un camarade le prix de cette consommation héroïque, ce qui le conduit aux environs de midi, alors il s'occupe de celle qu'il aime ou veut aimer, et le reste du jour est tout à Zaïre. Il compose des billets poétiques, il se met l'esprit à la gêne pour en arracher quelques méchants vers boiteux qu'il n'a pas même l'esprit de prendre tout faits ou tout entiers dans le *Secrétaire des amants*; il va rôder autour des murailles avec la patience du chat et du voleur; il supporte le froid, la boue, la pluie, le soleil. Voilà sa journée, voilà sa vie.... »

(VEUILLOT, l'*Honnête femme*, 1er vol., p. 165.)

Ce n'est pas tout. M. Veuillot entonne un dithyrambe en l'honneur du chef de guerre. « Nos petits bourgeois (*sic*), — que dites-vous du sans façon? Nos petits bourgeois s'inclinent volontiers devant l'homme qu'ils voient passer sur un cheval de guerre, l'arme au flanc, des décorations sur la poitrine, des blessures sur le visage et le commandement dans les yeux. *Cet homme, c'est le dévouement, c'est la gloire, c'est l'autorité...* »

Or, voici le portrait peu flatté d'un lieutenant-général que le même M. Veuillot faisait à la même époque et dans le même livre. Lisez encore cela :

« M. le lieutenant-général, commandant la division militaire, comte de l'empire, *grand officier de la Légion-d'Honneur*, pair de France; soixante ans d'âge, quarante-cinq ans de service, *trente blessures;* son nom est sur l'arc de l'Etoile, nos histoires de guerre sont pleines de ses faits d'armes... Il traîne à.... une vieillesse déshonorée par les plus basses inclinations; il est affreux à voir, horrible à entendre; il n'a ni esprit, ni dignité, ni respect pour rien au monde; il se rit cyniquement de tout; il est le jouet des dernières malheureuses, le mépris des derniers garnements; toute sa richesse passe à corrompre l'adolescence et la misère, et l'on enverrait au bagne le jeune homme qui, dans le délire du vin et des passions, oserait une fois la moitié des choses infâmes que ce drôle illustre et sexagénaire se permet tous les jours. Tout le monde l'a en dégoût et tout le monde est à ses pieds....

» Si vous trouvez que ce vieux truand a bien servi, je trouve, moi, que son MÉRITE DE DOGUE est bien récompensé, et que pour avoir gagné le quine à la loterie des batailles, il n'a pas le droit d'étaler, comme il le fait, toutes ses ignominies. Il est couvert d'or, de gloire et de vices, et je ne suis rien; mais je le méprise, et à toutes les décorations qu'il porte je veux bien qu'on ajoute quelques crachats... »

(VEUILLOT, l'*Honnête femme*, 1er vol., p. 46, etc.)

Que dit le parterre de ces tours adroits, de ces chassés-croisés, de ces volte-faces si ingénuement exécutés? Il faudrait être bien difficile pour siffler; aussi, croyez-moi, la pièce aura plus de cent représentations. On n'attendait rien de moins du sectateur d'une infaillibilité que chaque nouvelle vérité de la science déconcerte et qui s'en fâche. Allons, il y a de l'avenir dans ce jeu-là; en vérité, M. Véron, vos nouveaux auxiliaires sont spirituels, ingénieux et bien choisis. Passons au Cirque, ou comme dirait Sénèque : *Burrhus, allons au temple*. C'est là, au Cirque j'entends, que nous verrons manœuvrer la providence qui doit sauver le monde.

LA BARRIÈRE DE CLICHY. — Encore Napoléon, toujours Napoléon, et l'on dit que le Français est changeant! Ce n'est pas certes le Français du boulevard du crime qui est changeant. Qu'on serve à ce genre de citoyens un fragment quelconque de la vie de l'éternel petit caporal, que la chose s'appelle *Murat*, le *Roi de Rome* ou la *Barrière de Clichy*, qu'on en fasse entrer l'éloge et le nom dans tous les sujets profanes ou sacrés, dans *Marianne* ou dans *Lesurques*, on peut être assuré du succès. Ce nom aux syllabes tranchantes égaie les oreilles du détaillant avec le même bonheur que le petit vin bleu du dimanche lui ratisse le palais. C'est toujours une nouveauté pour lui.

Je suis persuadé que si Marco Saint-Hilaire, ce grand inventeur de la littérature napoléonienne, voulait profiter du retour des feuilles pour aller au boulevard du Temple improviser à haute voix ses interminables récits de l'empire; je suis persuadé qu'on boirait sa parole avec avidité et qu'il trouverait là une source toute neuve d'applaudissements.

Cette fois, la vieille guitare a été pincée à peu près heureusement par Alexandre Dumas. Quelque décrépit que fût un pareil sujet, il l'a récrépi avec assez de verve. Notre excellent praticien dramatique a fait un vrai tour de force en parvenant à ramener un moment encore l'intérêt sur l'épisode de l'abdication de Fontainebleau et celui du retour de l'île d'Elbe, qui, depuis un demi-siècle, grimacent à toutes les vitres des marchands de papier.

L'administration du Cirque-Olympique a trouvé moyen de faire à cette occasion une abondante exhibition d'uniformes éclatants, de décors, de chevaux et d'armes de bataille. Il s'y fait une impériale consommation de poudre, et cette fois la guerre s'exécute avec une vérité si grande, qu'on en a la chair de poule. Il faut dire aussi que M. Alexandre Dumas a mis la pensée démocratique au premier plan de ses quinze tableaux, et que le tout est assez richement agencé pour obtenir un succès de vogue de suffisante durée.

Disons aussi un mot d'éloge à l'adresse de l'habile metteur en scène, M. Albert, dont la tâche nous a semblé immense. Il a dû faire des efforts d'intelligence à casser la tête du plus robuste pour s'en tirer avec honneur dans cette agglomération de points de vue, de villes fortes, de mers et de campagnes, dans ce pêle-mêle d'hommes et de chevaux, dans ce va et vient étourdissant de foules de tous costumes et de toutes professions.

Antony Méray.

Le sixième et dernier concert de la grande société philharmonique aura lieu mardi prochain, 29 avril, à huit heures du soir, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin. On y exécutera une grande ouverture de M. Aussorel, et un poème lyrique en deux parties de M. Henry Cohen, intitulé le *Moine*, et tiré du roman de Lewis.

ration sur les côtes du Kamtchatka, et découvrit, dans le cours de ce voyage, le détroit qui porte son nom. Cette découverte, d'une haute importance scientifique, servit à démontrer que l'Asie et l'Amérique forment deux continents séparés. Plus tard, Behring fut chargé, sous le règne de l'impératrice Elisabeth, d'un nouveau voyage dans ces contrées, et il mourut en 1741, près des côtes du Kamtchatka, dans une petite île de l'océan Glacial qui porte aujourd'hui son nom. Le monument de Behring se composera d'une pyramide rectangulaire de dix mètres d'élévation. L'académie impériale de Saint-Pétersbourg est chargée de la rédaction de l'inscription qu'il portera et qui devra retracer le mérite et les travaux de cet illustre savant.

Conférences du Père Ventura.

2e article.

Quand l'illustre théatin, l'inspirateur du *premier* Pie IX, est arrivé à Paris, certaines gens dévots s'écartaient de lui, comme d'un malheureux atteint de la peste, de la peste démocratique. M. Deguerry, curé de la Madeleine, l'accueillit avec tendresse, lui offrit la chaire de l'Assomption ; et l'Archevêque de Paris encouragea cette parole éloquente à se faire entendre au milieu de nous. Le succès a été immense, universel. L'opinion unanime acclame dans le Père Ventura un grand orateur. Mais déjà les avis se partagent pour ce qui est du fond même de ses doctrines ; voici que cette tête du clergé libéral d'outre-monts ne paraît pas encore dépasser les fronts éminents de notre clergé gallican, et que la France peut saluer avec honneur ce noble frère d'Italie, sans avoir à s'avouer vaincue.

Le public parisien espérait tant, voulait tant du Père Ventura, et le public parisien est si exigeant de sa nature, si chatouilleux à l'endroit de la liberté, si affamé de l'idéal, qu'il peut être difficile de lui donner une satisfaction pleine et entière. Pourtant il serait injuste de s'inquiéter à l'excès, parce que certaines paroles, échappées à une lèvre étrangère, auraient manqué de mesure ou de précision.

Dans sa dernière conférence, l'éloquent prédicateur nous a fait entendre une admirable protestation contre l'intolérance, contre l'emploi de la force, contre le recours au *bras de chair*, déclarant qu'à ce signe on reconnaissait l'hérésie. Paroles justes et sévères, que recueillait avec mélancolie un catholique fameux et malade, placé tout auprès de la chaire, ce *fils des Croisés*, qui, hélas ! n'a rien appris depuis le douzième siècle, et en est encore à prêcher le siége de Rome à l'extérieur et à l'intérieur.... Le Père Ventura, dans un tendre et splendide hommage à l'enfance, a proclamé que l'éducation *gratuite* était pour la société un devoir chrétien, était un principe essentiel du catholicisme. Enfin, le savant docteur a renouvelé, en termes larges et précis, la thèse de l'universalité de l'Eglise, qui, laissant l'immutabilité brutale au Mahométisme et la mobilité affolée à l'orgueil individuel, doit embrasser dans son sein *la variété avec l'unité*.

Il est tout à fait remarquable que ce principe de la variété dans l'unité (qui est le principe même de la vie vivante) a toujours été enseigné dogmatiquement par l'Eglise, quoique souvent fort mal respecté dans la pratique. Saint Augustin l'a formulé avec grandeur. Malheureusement on a voulu mettre une limite rigide entre la liberté et l'autorité, on a imaginé de faire une petite place à la variété *à côté* de l'unité, au lieu d'embrasser affectueusement la variété *dans* l'unité. Des malentendus, des difficultés, qu'il est donné à la science de résoudre, ont dégénéré en querelles haineuses, en oppressions et en schismes, parce que tout le monde a un peu oublié le troisième terme de la proposition célèbre de saint Augustin : *in omnibus charitas*. Il est évident pour nous que l'on parviendra aisément à s'entendre, du jour où l'on renoncera à l'orgueil téméraire, à la méfiance, à la contrainte, à la force, pour s'aborder avec bienveillance, avec confiance, avec patience, avec douceur. Il est évident que la société aura la paix, dès que les hommes auront un peu de bonne volonté.

Nous allons soumettre respectueusement quelques observations au père Ventura.

Nous demanderons d'abord s'il est prudent d'opposer les deux idées ennemies sous ces deux termes : *raison philosophique, raison catholique*. C'est, il nous semble, amasser, dès le début, l'orage des querelles de mots. Le public s'imagine que cette opposition des termes est exclusion de l'un d'eux ; et l'on souffre, et l'on est mal prévenu, et l'on est entraîné à forcer, à exagérer le sens des paroles, et la lumière ne se fait pas. En France, nos théologiens, éclairés par une dure expérience sur la susceptibilité des oreilles gauloises, nous permettent désormais de nous appeler *philosophes*. Il n'y a plus là sujet de scandale. Nous commençons à unir dans leurs expressions deux idées essentiellement liées ; nous disons : *philosophie chrétienne*, et nous nous en trouvons bien.

La distinction établie par le père Ventura entre la *philosophie démonstrative* et la *philosophie inquisitive*, nous gène encore et nous embarrasse, et nous ne concevons pas qu'on puisse proscrire l'esprit d'inquirance (1) alors que l'une des plus solennelles paroles du Christ est celle-ci : *Quærite, et invenietis*. Cherchez, cherchez incessamment et jusqu'à la fin des siècles dans le trésor du Verbe divin, et toujours vous y trouverez les choses anciennes expliquées dans leur vrai sens, et toujours vous y découvrirez des choses nouvelles. *De thesauro profers vetera et nova*.

Pour ma part, je ne doute pas que c'est du commentaire des Livres saints que doivent jaillir sur le monde les plus radieuses et les plus réjouissantes lumières. Mais commenter, c'est chercher ; et si l'on cherche, c'est pour découvrir des germes non encore aperçus, des conséquences non encore déduites, en un mot des vérités nouvelles. La France a toujours eu la généreuse et enthousiaste passion des découvertes. Tâchez de rattacher indissolublement cette sève au tronc sacré ; mais, si vous appréciez et si vous honorez le génie de la Gaule, ne laissez jamais supposer que vous dédaignez l'amour des choses nouvelles, qui est l'esprit même de notre race.

Par ainsi, comme nous sommes très scrupuleux sur l'exactitude et la clarté des termes (c'est le principal mérite de notre langue), nous tenons à conserver chez nous, avec le droit *d'inquirance*, la *philosophie inquisitive*.

Nous sommes d'ailleurs parfaitement convaincu que le père Ventura autorise et encourage la raison humaine à chercher la vérité universelle et dans la nature extérieure, qui raconte

(1) Il faut bien fabriquer un mot nouveau, puisqu'on nous a gâté le mot *inquisition*.

la gloire de Dieu, et dans l'âme humaine, faite à l'image de Dieu, et dans l'homme tout entier, corps et esprit, puisque, ainsi qu'il l'a dit éloquemment, « Dieu, pétrissant le limon terrestre, regardait son Fils ; l'homme est le portrait de Jésus-Christ, le modèle en petit de l'Homme-Dieu. » Or, cette image, sortie des mains du Créateur, n'est pas, comme le portrait peint ou ciselé par la main de l'artiste humain, une image insensible et muette ; c'est une image vivante et parlante. Sans doute, c'est ma foi profonde, sans doute en étudiant le type divin, le modèle incarné sur la terre, en méditant sur son Verbe évangélique, nous apprendrons à connaître plus aisément et plus sûrement l'homme et sa destinée ; mais que ce modèle sublime et mystérieux ne nous fasse pas négliger l'étude de la créature, vivante, parlante et glorieuse image de l'Homme-Dieu.

C'est là une immense question qu'il est presque imprudent de toucher en passant, et qu'il faudrait, pour plus de lumière, longuement développer. Il peut suffire, cependant, pour des esprits libres, ouverts et éclairés, d'appeler leur attention sur ce point, qui complète l'analogie produite par le savant Théatin, à savoir que l'homme est une image de Dieu *vivante et parlante*. Ceci admis, les conséquences sont immenses et magnifiques. C'est toute une avenue ouverte aux rationalistes, pour leur retour vers l'Eglise.

Ajoutons que, selon le dogme chrétien, cette image, altérée par la Chute et par une longue subversion, a été restaurée par la Rédemption. Comme le disait hier l'un de nos plus savants théologiens, M. l'abbé Maret, « un sang nouveau a été donné au genre humain, une nouvelle humanité a été reformée. » Dès lors, on conçoit que sur l'homme ainsi renouvelé on puisse aisément lire et retrouver les lois de l'ordre originel. En d'autres termes, il est désormais possible de faire l'analyse du vrai homme, de produire une bonne psychologie. Or, l'âme humaine étant connue en ses éléments essentiels, on déduira naturellement les justes lois des harmonies sociales, et l'on y puisera même de grandes lumières sur les destinées éternelles. Telle a été la méthode de Fourier. Nier la légitimité et la fécondité de ce mode d'investigation, ce serait nier à la fois le bon sens, la raison humaine, la philosophie, la vie, la Création, la Rédemption, le Christianisme (1).

Le père Ventura a produit une classification ingénieuse du mouvement historique des temps modernes. Au quinzième siècle, a t il dit, *séparation* ; au dix-septième, *discussion* ; au dix-huitième, *négation* ; au dix-neuvième, *déception*. On imagine les effets oratoires qu'un tel talent a dû tirer d'un pareil tableau.

En prenant à la lettre cette argumentation passionnée, il faudrait conclure qu'il n'a été rien fait dans l'humanité depuis le Moyen-Age. Ainsi, la France, spécialement, que le père Ventura aime tant et dont il a tant loué le génie, la France, depuis les jours où saint Thomas d'Aquin enseignait en Sorbonne, n'aurait fait que des sottises et n'aurait marché que vers le néant.....

La proposition, il faut bien que l'illustre orateur en convienne, à tête reposée, la proposition était un peu dure à digérer. Aussi, les protestations se sont-elles élevées, fort vives, de tous les bords.

Le père Ventura adressait précédemment à son auditoire ces notables paroles ;

« Pourquoi faut-il que tant de Français éminents, au lieu de s'inspirer au génie de leur race, aient préféré faire servir la langue de la civilisation, je dirais presque la langue chrétienne à propager et la politique inféconde de l'Angleterre et la philosophie creuse de l'Allemagne ? C'est le malheur de la France d'avoir imprimé à toutes ces choses mauvaises le cachet souverain de l'esprit français, d'avoir ainsi donné une valeur à de la fausse monnaie. Français, n'imitez pas les étrangers, quand vous êtes si riches par vous-mêmes. Français, il ne vous convient pas de singer les autres. Vous n'avez besoin que d'être vous-mêmes pour être grands. »

Certes, l'éloge est glorieux et doux, venant surtout d'un homme si considérable. Cet hommage d'un étranger (si tant est qu'un Italien soit étranger en France), cet hommage nous le recevons avec bonheur pour notre patrie. Cependant nous répondrons, mêlant une convenable humilité à un juste orgueil :

Pour nous, Français, être nous-mêmes, ce n'est pas tout tirer de notre propre fonds, ce n'est pas dédaigner les éléments étranger. Etre nous-mêmes, c'est tout emprunter de nos frères, pour tout élaborer et nettoyer et dissoudre en nous, pour donner à toute richesse acquise une couleur gauloise ; c'est tout embrasser, pour tout condenser et tout ramener à l'unité. C'est en ce sens que l'esprit français est essentiellement chrétien et catholique ou universel. Si nous n'avions pas l'âme ainsi ouverte à toutes les forces du dehors, nous n'aurions point fait notre Thomas d'Aquin, au treizième siècle ; et aujourd'hui, révérend père, nous ne vous accueillerions point avec tant de sympathie et de cordialité. Dieu envoie vers nous nos frères du dehors, pour que de leur sève nous tirions profit, pour que d'une bonne greffe sortent des fruits meilleurs.

Ainsi, nous avons saisi la politique anglaise et la philosophie allemande, mais pour les passer au van et au crible. Vous pouvez voir assurément que nous avions quelque peu prévenu l'énergie de votre désir à l'endroit de la politique anglaise. Qu'en reste-t-il ? une ruine, des chiffons de papier jetés au vent. Patientez, attendez la fin. Aidez-nous, frère Italien, et vous verrez bientôt le compte de la philosophie allemande. Mais ne nous reprochez pas de faire accueil à la pensée étrangère, lorsque, de votre propre aveu, il y a toujours parmi l'erreur un germe enfoui de vérité. Soyez tranquille, nous trouverons le bon grain et nous le mettrons en lumière.

Mais observez en quel embarras, en quelle perplexité nous peuvent jeter vos paroles prises à la lettre. D'une part, vous nous adjurez de répudier l'idée étrangère et d'être nous-mêmes ; et, de l'autre part, vous traitez avec un sorte de dédain tout ce qui est nous-mêmes, notre substance, notre âme nationale. Je ne parle pas de Rousseau, de Molière, de Lesage, de Beaumarchais, ces maîtres glorieux de la philosophie et de la politique françaises : Il y a, en général, dans le Clergé des

(1) Alors même qu'il serait démontré que Fourier s'est trompé sur quelques points de son analyse, cela ne prouverait rien contre la valeur de la méthode.

préjugés enracinés contre tous ces noms-là, contre tous ces esprits de pure sève gauloise. Mais je parle de nos philosophes théologiens, de cette pléiade du dix-septième siècle, que l'on peut appeler la raison chrétienne de la France.

Certes, c'est un trait hardi et original de venir englober dans la proscription générale, déjà si vaste, la philosophie du dix-septième siècle ; de confondre dans la période de la discussion vaine, de la discussion qui aboutit à la négation, cette époque à jamais illustre où les Descartes, les Pascal, les Bossuet, les Fénélon, les Malebranche, les Leibnitz parlèrent à l'humanité. O féconde discussion, par qui la foi va s'élargir avec la connaissance !

La discussion ! mais c'est le glaive d'où jaillit l'étincelle ; c'est le frottement vigoureux qui d'un bois glacé fait naître la flamme dévorante et illuminatrice. La discussion ! mais vous le savez bien, savant père, saint Thomas et les Thomistes furent spécialement accusés de l'avoir ranimée au sein de l'Eglise ; et cette accusation ne saurait être pour eux qu'un titre de gloire. La discussion ! mais elle ne vient pas, si elle n'est pas, si elle n'est plus nécessaire. Voit-on l'Académie des sciences discuter sur la table de Pythagore ou sur le fait de la rotation de la terre ? Si tout était trouvé et élucidé au treizième siècle, comment donc expliquer que de cette lumière parfaite fussent sortis cinq siècles d'obscurités laborieuses et douloureuses ? Non, croyons-le bien, il restait des termes à discuter, des points à éclaircir ; et c'est parce que la discussion a été contrariée, empêchée dans le sein de l'Eglise, que l'esprit irrésistible dans son essor s'est jeté hors de l'Eglise, espérant ainsi continuer plus à l'aise et plus fructueusement ses recherches. La discussion, il fallait la favoriser, la diriger, non lui faire obstacle. Toute la loi du gouvernement humain est là (1).

Il a été un instant où le Sacerdoce s'est défié de la science ; et la science irritée à son tour a cru qu'elle pouvait se passer de la Religion. Là est le malheur de l'humanité. Mais du moment où ce malheur était advenu, il fallait bien discuter toujours et toujours davantage pour ramener les âmes, que la dissidence sur des formes allait emporter à des négations fondamentales. Ce fut le grand travail des théologiens français du dix-septième siècle.

Comme les esprits s'en allaient éparpillés, se passionnant pour une face de la vérité, afin de tirer de cette face une lumière plus profonde, nos penseurs français durent suivre tous les dissidens sur leurs terrains ; de là cette importance particulière que certains points de vue ont pris dans leurs admirables travaux. Constatons ces prédominances ; faisons voir que la vérité absolue ou divine est dans l'universel, dans l'intégral ; mais ne nions point les éléments divers, parce qu'ils se distinguent entre eux ; ne les nions pas tant qu'ils ne sont pas exclusifs les uns des autres. En un mot, n'exigeons pas que chaque esprit soit à lui seul toute la vérité intégrale, universelle, absolue.

Et cette tolérance est particulièrement convenable en notre état de dispersion. Pour ramener à Dieu les écoles qui tendent à borner toute leur vue et toute leur science à la divinisation de l'homme et au culte de l'humanité, il faut frapper chez elles sur ce qu'elles contiennent de vrai, pour obtenir ensuite d'elles l'oubli de ce qu'elles ont d'erroné ou le développement de ce qu'elles ont d'incomplet. Or, n'en doutez pas, révérend père, ces écoles, vous les ramènerez à la religion bien mieux avec Pascal, Bossuet, Fénélon, Malebranche, Leibnitz, qu'avec saint Thomas, à supposer que saint Thomas ait su, comme vous le croyez, dès le treizième siècle, tout ce que l'humanité doit savoir d'essentiel. C'est avec Descartes, Pascal et Leibnitz que vous rallierez les rationalistes. C'est avec Bossuet que vous ménagerez les Gallicans, qui ont bien quelque raison d'être, vous le savez, à l'heure présente, noble exilé. C'est avec Malebranche, que vous contenterez tous les psychologues, qui cherchent dans le sens intime la révélation des lois de Dieu. C'est avec Fénélon que l'Eglise peut nous retenir, nous rattraper par une aile, nous autres socialistes, rêveurs, que l'amour et l'espérance emportent aux rives de l'Utopie harmonieuse et riante.....

Pauvre Fénélon ! ô doux pontife, ô suave pasteur, cœur d'or, flamme vivante, évangélique amour, gloire éternelle de notre France ! j'ai vu le moment, révérend père, où vous l'alliez traiter de suspect, où vous l'accusiez de sentir le roussi, et d'être dangereusement imprégné d'une essence païenne. Fénélon païen ? alors vive le Paganisme ! Oui, païens, dans la mesure du *Télémaque* et du *Génie du Christianisme*, nous le sommes tous en France, et c'est, vous pouvez y compter, un cas d'impénitence finale. Nous croyons, en effet, que selon la profonde réflexion de Joseph de Maistre, il y a, même dans les croyances du Paganisme, des vérités simplement déplacées et qu'il suffit de remettre en leur place pour les faire briller de tous leurs rayons. A cette restauration ont travaillé Fénélon et Chateaubriand ; et leur œuvre, à cet égard, est bien de nous-mêmes, est bien française. Ce pourquoi nous garderons, précieux héritage, cette lumière douce et consolatrice que le treizième siècle n'a point connue, et que le génie de ces grands inspirés a doucement versée sur les parvis de l'Eglise vivante et rajeunissante.

Vous nous dites, ô bienveillant frère, vous qui chantez la plus harmonieuse des langues, vous nous dites que la langue française est la *langue chrétienne*. Cette langue, qui donc l'a faite, sinon Pascal, Bossuet, Fénélon, Corneille, Molière, Rousseau ? Et qui peut croire que ceux-là eussent puissance de constituer la langue de la civilisation, la langue chrétienne, si l'essence chrétienne n'était pas en eux ? Le Verbe, c'est l'homme.

Vous nous disiez hier : « Français, vous êtes plus chrétiens que vous ne pensez l'être. » Oui, cela est vrai, grâce à Descartes, à Pascal, à Fénélon ; grâce (le croirez-vous ?), grâce même à ces philosophes du dix-huitième siècle, auxquels l'héritier français de saint Thomas d'Aquin, Lacordaire, rendait,

(1) Le père Ventura a prononcé récemment, dans la chaire de la Madeleine, ces profondes paroles :

« Au quinzième siècle, une réforme dans l'Eglise était devenue nécessaire ; pour l'avoir refusée, l'Eglise a été cruellement déchirée. A la fin du dix-huitième siècle, une réforme politique était devenue indispensable ; pour l'avoir refusée, les gouvernements ont été terriblement renversés. Au dix-neuvième siècle, une réforme sociale est devenue également indispensable ; si vous la refusez, si les leçons douloureuses du passé n'ont pas suffi pour vous ouvrir les yeux, eh bien ! la société sera bouleversée par un épouvantable ouragan ! »

un jour, un solennel hommage, parce que le monde leur doit la *liberté de conscience*, qui est un droit et un devoir chrétien.

Il est une parole de l'Evangile que les chrétiens fidèles ont trop souvent négligée. « Quiconque aura proféré une parole injurieuse contre le Fils de l'homme en obtiendra le pardon; mais si quelqu'un parle contre le Saint Esprit, il n'en recevra jamais le pardon et il sera coupable d'une faute éternelle. » Combien de dévots personnages, en France et ailleurs, qui crient : « Seigneur! Seigneur! » et qui adorent avec sincérité l'Homme Dieu, ont, cependant, le malheur de parler, sans s'en douter, contre le Saint Esprit? Et combien d'autres ont blasphémé ou oublié le nom du Christ, qui, pourtant, ont parlé selon l'Esprit de Vérité?

A ceux-ci il sera donc pardonné, qui, séparés du corps de l'Eglise, défendent pourtant avec fidélité les principes éternels de la justice. Et si la miséricorde divine leur est promise, à plus forte raison la tolérance du prêtre leur est-elle due. C'est donc avec un sentiment de chagrin que nous vous avons entendu, savant docteur, traiter avec bien de la rigueur nos philosophes en général et les éclectiques en particulier Les éclectiques ne sont pas nos maîtres : nous ne plaidons pas ici *pro aris et focis*; mais nous désirons une pacification difficile à conclure, et nous sentons bien que la paix tardera encore à venir, si d'une part l'on dit : *hypocrites, méchants, charlatans, imposteurs, comédiens*, et si de l'autre part on crie : *ô hypocrites! ô misérables* (1)!

La verve méridionale de vos dernières conférences, révérend père, a transporté de joie M. de Montalembert et quelque peu refroidi l'auditoire. M. de Montalembert, en l'état de désarroi où se trouve son âme, est un thermomètre antipathique assez certain : s'il marque le chaud, c'est qu'un froid a touché le cœur de la nation. Mais ce n'est là qu'un accident, nous le savons. La parole italienne a de vertes allures (2), et tout le monde oubliera bien vite quelques expressions rigoureuses, qui n'expriment certainement pas la mansuétude et la tendresse ordinaire de votre cœur, de ce cœur juste et noble qui a trouvé de si magnifiques accents pour regretter Jouffroy et pour appeler Proudhon. La France vous aimera pour le fond largement libéral de vos doctrines, pour les services rendus à la liberté de l'Italie et du monde. La France vous aime pour vos souffrances. Et nous, personnellement, nous sommes heureux de vous voir, de vous accueillir et de rendre à votre haute science et à votre éclatante éloquence cet hommage sympathique et respectueux.

D. Laverdant.

M. Gaudin, fabricant d'engrais, désigné dans le rapport de M. Payen au congrès d'agriculture que nous avons publié dans notre avant-dernier numéro, nous adresse la lettre suivante, que nous insérons conformément à la loi :

Paris, le 16 avril 1851.

Monsieur le rédacteur,

Me trouvant attaqué par M. Payen dans un rapport qu'il a lu le 9 avril, au congrès central de l'agriculture, et que vous avez reproduit dans votre journal, je viens vous prier de publier cette lettre rectificative, qui a pour but de repousser les insinuations erronées q e M. Payen s'est permises contre moi dans l'anathème lancé contre les fabricants d'engrais par ce grand prêtre de la science.

Je n'entrerai pas dans cette polémique engagée aujourd'hui entre divers chimistes français, dont MM. Boussingault et Payen font partie, et le célèbre Justus Liebig, laquelle consiste à soutenir d'une part que les végétaux et les plantes tirent du sol l'azote nécessaire à leur alimentation, tandis que M. Liébig prétend, au contraire, d'une manière générale, qu'il suffit de fournir aux végétaux les sels minéraux qui leur sont propres, pour qu'ils soutirent de l'atmosphère, par la respiration de leurs feuilles, l'azote qui leur est nécessaire.

Ayant reconnu moi-même que l'azote était un gaz dont les caractères sont essentiellement négatifs, c'est-à-dire qui ne s'assimile point directement, mais bien à l'*état naissant*, soit combiné avec l'hydrogène sous la forme d'ammoniaque, soit combiné avec l'oxygène sous la forme d'acide azotique ou de ses composés, j'adoptai en aveugle la vieille routine, celle professée par M. Payen, redoutant de m'élever jusqu'aux régions où s'est placé M. Liebig.

J'ai dès lors composé, conformément à cette théorie de l'école française, deux engrais, dont l'un, *minéral azoté* liquide, et l'autre *engrais sans fumier*, en poudre, sont pourvus, entre autres sels, de tous les sels azotés et phosphatés, si préconisés par MM. Boussignault et Payen.

C'est donc avec la plus grande surprise que je me suis vu attaqué par M. Payen dans son rapport, ce qui m'a convaincu qu'il avait jugé mes produits sans les connaître. Avant de se prononcer aussi légèrement et de porter atteinte à mon honneur et à ma fortune, il aurait dû, lui chimiste, faire l'analyse de mes produits, la publier, la discuter, enfin prouver pourquoi et comment il les condamnait.

J'ai fait insérer dans divers journaux une lettre à l'adresse de M. Payen, dans laquelle je lui ai porté le *défi* de rendre publique cette analyse; cette lettre lui a été signifiée par huissier avec sommation.

N'ayant point obtenu de réponse, je lui ai fait signifier une deuxième sommation, dont copie a été notifiée à M. le président du congrès d'agriculture. M. Payen, reculant devant ce défi, a prouvé par là qu'il ne connaissait point mes engrais, qu'il les avait jugés sans en avoir fait l'analyse et témérairement.

Cependant, en attendant qu'il plaise à la sybille de rendre son oracle, je dois repousser, article par article, le rapport dans lequel je suis attaqué.

M. Payen commence par nous appeler, en bloc, des hommes *dépourvus de science pratique*; c'est peu indulgent. Il ne convient à personne de rabaisser les autres pour s'élever. M. Payen aurait-il la prétention d'être l'inventeur de la chimie et de ne pas laisser de successeurs? Dans tous les cas, nous allons lui prouver que nous pouvons lui répondre.

D'abord, sans aucune distinction, cet orateur, comprenant mes engrais avec ceux des autres fabricants et me renfermant sans pitié dans le même sac, a soutenu que ces engrais n'étaient que des mélanges ridicules, dont les matières inertes et sans valeur, comme l'eau ou la craie, formaient les trois quarts.

Comme je viens de le dire, si M. Payen eût fait l'analyse de mes engrais, s'il les eût seulement vus, touchés et même sentis (ils ne sentent pas mauvais), il aurait vu que loin d'être blancs ils étaient noirs, et ne contenaient pas 3/4 de carbonate de chaux; que l'engrais en poudre ne pouvait pas renfermer les 3/4 d'eau; que mon engrais liquide contenait cent dix kilogrammes et cinq cents grammes de substances complétement fertilisantes par hectolitre; que dans ces deux engrais, il n'entrait aucun atôme de craie (carbonate de chaux), si ce n'est celui des os du noir animal de 4 à 5 0/0 au plus.

M. Payen allègue que le concours immédiat de la chaux dans mon engrais opèrera un dégagement subit de gaz, et qu'il n'y restera *presque plus* rien. Puisque M. Payen est chimiste, il devrait savoir cependant que la chaux n'exerce une action rapide sur les sels ammoniacaux que quand le mélange intime des deux corps existe, et cela encore avec le concours de l'humidité ou de la chaleur.

Or, d'après mon programme, le quart seulement de la chaux doit être semé sur la récolte, et cela ultérieurement après l'engrais; car la chaux, d'après M. Boussingault, n'est soluble que dans 630 parties d eau. Les cultivateurs ayant à semer environ 100 kilogrammes de chaux par hectare à la suite de mon engrais, il faudrait supposer qu'il tombât entre les mois de mars et la fin mai 63,000 litres d'eau par hectare pour opérer la décomposition complète dans cet intervalle de trois mois.

Cette addition de la chaux a pour but, au reste, de suppléer au calcaire dont les sels peuvent être moins pourvus.

M. Payen parle ensuite du dégoût que lui inspirent les officines de fabricants d'engrais. M. Payen, qui a inondé le pays d'engrais de sa fabrique de Grenelle, ne devrait pas cependant se montrer si difficile.

M. Payen prétend ensuite que ces engrais ne contiennent que des doses trop faibles, trop insignifiantes de substances fertilisantes, combien il était absurde, avec les prétendus inventeurs, que leurs *ridicules* engrais fussent capables de faire emprunter à l'air atmosphérique, par les plantes, jusqu'aux matières minérales indispensables à la végétation.

Puis l'orateur part de là pour dire que nous gagnons jusqu'à 2,000 pour 100.

Quand M. Payen parle de doses faibles, insignifiantes de matières fertilisantes, il montre irrévocablement par là, en ce qui me concerne, qu'il ne connait nullement mes produits, ni même mes prospectus.

Pour mettre au besoin M. Payen sur la voie, et pour lui faciliter l'analyse de mes engrais, je lui dirai qu'il ne rencontrera dans aucun de ces deux engrais une substance que l'on trouve dans le sol, c'est à-dire que ces engrais sont composés de phosphates divers, d'azotates, de sels ammoniacaux, de sels potassique, sodique, en même temps de phosphate de chaux liquéfié, non par le mauvais procédé qu'il indique, page 708 de sa Chimie industrielle, au moyen de l'acide sulfurique, mais par un procédé dont je suis le seul et le premier qui ai fait l'application. Je sais aussi bien que M. Payen que les phosphates, pour fournir le phosphate de magnésie nécessaire au grain, sont beaucoup plus puissants quand ils sont désagrégés. Eh bien, cette désagrégation, par moi opérée, ajoute une nouvelle force fertilisante à mon engrais liquide.

Quant à l'engrais en poudre, composé de sels ammoniacaux, de phosphates, de matières animales et d'autres sels (sans craie bien entendu), j'indique dans mon prospectus quatre hectolitres par hectare, tandis que M. Payen, dans sa séance du 7 mars 1850, sur le mode de fabrication des engrais, a professé que trois hectolitres de noir animalisé suffisaient par hectare, même dans le défrichement, ce qui est pratiqué, a-t-il ajouté, depuis 1825 aux environs de Nantes.

M. Payen, page 708 de sa Chimie, en parlant des os désagrégés par l'acide sulfurique, n'indique que 222 kilog. ainsi traités pour un hectare, et que cela produit de grands effets.

Enfin, M. Payen, prenant pour équivalent de l'engrais, 10,000 kilog. de fumier de ferme, professe, dans sa Chimie, page 222, que les sulfate et chlorhydrate d'ammoniaque équivalent 212 pour le premier et 148 pour le second, à ces 10,000 kilogr. de fumier de ferme; d'où il suit, d'après M. Payen, qu'on peut représenter, sous un petit volume, des engrais ayant autant de valeur que des engrais plus volumineux; car, dans sa séance du 2 mars 1850, M. Payen a soutenu qu'il n'était point amateur de la paille, qu'il ne connaissait que son cher azote, que la paille dans le fumier ne signifiait absolument rien.

Que dira donc M. Payen quand il trouvera dans mon engrais l'*azotate d'ammoniaque*, qu'il n'a pas cité dans son ouvrage, comme étant sans doute un sel beaucoup trop cher, mais qui est bien l'équivalent le plus riche, puisqu'il faudra ajouter l'acide azotique, qui contient deux volumes d'azote sur cinq d'oxygène.

On le voit, je suis bien au delà des doses et formules de M. Payen, et cependant il a traité les miennes de ridicules. Ce serait plutôt à moi à lui renvoyer ce compliment.

Au reste, puisque M. Payen veut poser la limite des engrais, pourquoi, lui chimiste, si entendu dans les engrais, ne présente-t-il pas une formule, une espèce de *Codex* pour les fabricants? C'est un appel que je fais à sa science et à son patriotisme si zélé.

Quant aux bénéfices fabuleux dont il parle, en vendant mon engrais en poudre seulement *trente-cinq centimes* le kilogramme, dans lequel engrais il entre une grande partie de matières que je paie soixante-deux centimes et demi le kilogramme, chez M. Julien, rue de la Vieille-Monnaie, non compris la pulvérisation, main-d'œuvre, commission, etc., M. Payen pourra facilement faire le compte et comparer ce prétendu bénéfice, soit avec celui des engrais dont il n'a pas parlé, soit avec celui de sa fabrique de Grenelle. Il montrera ses livres et moi les miens.

Si M. Payen eût consulté mes prospectus, il aurait vu que j'indiquais aux cultivateurs non-seulement la composition de nombre d'engrais, et le moyen de tirer parti des substances qu'ils laissent perdre, mais encore je leur disais : « Qu'on a cherché à faire croire que l'azote contenu dans l'air atmosphérique suffisait à la végétation; que c'était une erreur contre laquelle les cultivateurs prudents devaient se tenir en garde pour n'être pas victimes de malheureuses déceptions; car les plantes comme les animaux ne peuvent *vivre de l'air du temps*; et si les cultivateurs *n'engraissaient* pas leurs terres, ils n'auraient point de récoltes. » En même temps, je m'élevais aussi contre l'*agriculture homœopathique*.

J'émettais le vœu « que le gouvernement vînt bientôt régler par une loi la vente des engrais, pour mettre un terme à beaucoup de déceptions. » Ailleurs, « qu'il serait à désirer que le gouvernement établît des bureaux d'essai et de garantie, où chaque fabricant serait tenu de déposer son engrais et son procédé. »

Je ne reculais donc pas devant le grand jour, en appelant la publicité. Fidèle à ce principe, j'ai envoyé la composition de mes engrais à plusieurs mairies de départements.

De plus, j'ai invité dans mes prospectus tous les cultivateurs à faire opérer par les pharmaciens de leur localité l'analyse de mes engrais, en attendant que le gouvernement établît des bureaux de garantie. Enfin, j'ai envoyé gratuitement de mes engrais à plusieurs comices agricoles et au ministre de la guerre pour l'Algérie, afin d'avoir des épreuves officielles et authentiques.

Toutes ces circonstances réunies prouvent jusqu'à la dernière évidence que M. Payen, en ce qui me concerne, n'a eu aucune connaissance de mes engrais, et qu'il s'est prononcé *ab irato*, frappant indistinctement tout ce qui lui tombait sous la main. S'il eût analysé mes engrais, il aurait vu que j'avais pris ce qu'il y avait de bon dans ses séances et dans son ouvrage, comme j'ai puisé dans d'autres traités, tels que ceux de Liébig qui dit, page 273 de ses Lettres sur la Chimie, « qu'il faut, pour atteindre le but de la culture des plantes annuelles, créer, dans le sol même, une atmosphère artificielle d'acide carbonique et d'ammoniaque; et ce surplus d'aliments, que les feuilles ne peuvent puiser dans l'air, il faut qu'il soit apporté aux organes qui leur correspondent et qui se trouvent dans le sol. Toutefois, l'ammoniaque et l'acide carbonique seuls ne suffisent pas pour former une partie constitutive de la plante, pas plus qu'ils ne suffisent pour constituer un aliment pour l'animal. Sans les alcalis, il ne peut pas se produire d'albumine; de même que sans acide phosphorique ou sans sels terreux, il ne peut se former ni fibrine ni caséine végétales. L'acide phosphorique du phosphate de chaux, que nous voyons se secréter en si grande quantité dans les écorces des plantes ligneuses, est indispensable, comme nous le savons, au développement de la graine de nos céréales et de celle de nos légumes. »

C'est conformément à ces principes que M. Payen, à qui j'ai porté un défi d'analyse, trouvera la composition de mes engrais, principes vrais et justes que M. Payen ne viendra pas contredire.

Fort de mon droit, je n'ai pas à redouter la publicité. Que M. Payen relève mon défi, puisqu'il est si sûr de lui-même; qu'il compose un engrais de son côté, et nous verrons quel est celui qui réussira le mieux, à prix égal, dans la Sologne que je vais fertiliser avec mes deux engrais.

Je propose même un concours à tous les fabricants d'engrais, à ceux surtout protégés par M Payen, qui prétendent fumer les terres avec cinquante kilogrammes par hectare.

En attendant je vais poursuivre M. Payen devant les tribunaux, afin de lui demander la réparation qui m'est due.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Ed. Gaudin,
Rue du 29 Juillet, 5.

---

(1) Le même jour et presque à la même heure, ces paroles étaient échangées spontanément entre un orateur sacré et un rationaliste éminent, M. A. Comte.

(2) Beyle-Stendhal raconte qu'en Italie, pour n'être pas d'accord avec une personne sur un tableau ou une statue, on dit de cette personne, le plus naturellement du monde : *è un porco*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bastia. — M. N. T. — M. S. m'a remis votre lettre. — Merci de votre bon souvenir et de nous l'avoir adressé — A B.
Louvain. — M. E. C. — Merci des bonnes nouvelles et des intéressants détails que nous porte votre lettre du 22.
Turin. — M. C. — Reçu les 21. — Nous avons été charmés de recevoir de vos nouvelles. — Affect. Rem.
Angers. — M. R. — Reçu les 7.25. — Transmis la prime.
Carbon-Blanc. — M. L. — Reçu les 102 sur le compt. nat. par l'entremise de M. H. de Bordeaux. — Point de réponse encore de la direct. des postes. — Affect. compl. et rem.
Conches. — M. L. — Reçu les 35.65. — Rem.
Ton. — M. X. — Reçu les 200. — Appliq. suiv. v. indic. — Nous expéd. les livres. — Affect. rem.
Saumur. — M. B. — Reçu les 24. — Appliq. de conformité. — Rem. à tous.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 26 avril. Au comptant le 5 p. 0/0 à 94 65, le 3 p. a 56 80; la Banque de France à 2,080 00; obligations de la ville Paris, 1410 —Chemins de fer : Versailles, rive droite, 171 25; rive gauche, 171 25; Paris à Orléans, 830 00; Paris à Rouen, 627 50; Rouen au Havre, 260 00; Avignon à Marseille, 205 00; Amiens à Boulogne, 242 50; Orléans à Bordeaux, 400 00; du Nord, 472 50; Strasbourg, 367 75; Nantes, 270 00.—Zincs Vieille-Montagne, 2,675; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; —Rente de Naples, 99 00; Emprunt Romain, 75 7/8; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 0/0; Espagne, dette active, 26 0/0; Lots d'Autriche, 377 50; Piémont dern. emp. 81 00; Obl. anc. 985 00; nouv. 912 00.

L'un des gérants : Charles BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et C[e], rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTERIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS CI-DESSUS.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier.— Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines.—Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit.— 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in 8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. 3e édition. 1 fr. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages. 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B.—1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue — In-32. 50 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Leone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

LA PHALANGE, REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE,

A paru depuis 1845 jusqu'à 1849. — La collection forme 10 volumes grand in-octavo. Nous avons encore 16 collections complètes.

Prix de la collection : 45 francs au lieu de 90 francs.

2, RUE DE BEAUNE.

SOMMAIRE DES LIVRAISONS DE LA PHALANGE

En 1845, 1846 1847 1848 et 1849.

INTRODUCTION. — Adresse des Phalanstériens des Etats-Unis aux Phalanstériens d'Europe. — Réponse.

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — 1845 : 216 pages. — DES TROIS UNITÉS EXTERNES. Fausseté des principes sur la circulation. Hiérarchie de la Banqueroute. Monopole nautique. Unités commerciale, administrative et religieuse des Harmoniens. — COSMOGONIE. Du clavier polyversel, ou série des touches d'harmonie générale. Harmonie aromale des astres. Travail des planètes ou des mobiliers de création. Créations faites et à faire sur la planète.—CRIMES DU COMMERCE. Le commerce mensonger. Assujettissement du commerce à la vérité. Distinction entre les mouvements productifs parasites du Commerce. Initiative de l'ordre sociétaire par l'Entrepôt concurrent ou Comptoir Communal.— DES SÉRIES MESURÉES. Excellence de l'ordre mesuré. Séries Mesurées en 3e puissance. Accord des Séries Mesurées en contraste et en identité. La binoctave ou série mesurée à double timbre. Séries mesurées de 4e et 5e puissances.—1846 : 410 pages. — DES 3 GROUPES D'AMBITION, D'AMOUR ET DE FAMILISME. Propriétés contrastées des groupes en Harmonie. Des dominantes et toniques passionnelles. — DU GROUPE D'AMITIÉ. Bas accords, accords cardinaux, accords transcendants —DES TROIS PASSIONS DISTRIBUTIVES— Nomenclature de la gamme subversive. — DES CINQ PASSIONS SENSUELLES. L'Arbre passionnel et ses subdivisions en séries nuancées et puissancielle. Classement des sens en actif, passif et neutre. État subversif de la vue en accord de primo de seconde et cardinaux. Accords visuels de septième, ou somnambulisme. Accords visuels d'octave. Accords transcendants du tact. Récréation de correspondance sidérale, transmission de la langue universelle et des connaissances acquises dans tous les mondes. Perspective du sort des âmes. Rôle de la matière dans le système de l'univers. — APPENDICE A L'ANALYSE PASSIONNEL. L'arbre passionnel subversif et ses rameaux. Harmonie des 3 nombres sacrés, 3, 7, 12. Analogies du système aromal et planétaire.—1847 : 444 pages. DU PARCOURS ET DE L'UNITÉISME — Des Distributives élevées en puissance. — Des passions avortées.—De la pression des 12 radicaux passionnels. — ÉGAREMENT DE LA RAISON démontré par les ridicules des sciences incertaines. — *Métaphysique.* — Nos destinées en cette Vie et après cette Vie.— *Politique* et *Morale.*— FRAGMENTS — DU CLAVIER PUISSANCIEL DES CARACTÈRES. — *Monogynes* ou âmes simples. Intégralité de l'âme. Distribution numérique et typique. *Polygynes* ou caractères de gamme composée. Polygynes transcendants. *Omnigynes.* Caractères de gamme bi-puissancielle. Indices relatifs aux sympathies et antipathies. — DES TRANSITIONS et désordres apparents de l'univers. — ÉCHELLE PARALLÈLE DES ATTRACTIONS SOCIALES. — DÉTÉRIORATION MATÉRIELLE DE LA PLANÈTE. — Des fléaux aromaux, atmosphériques et cutanés. Du goût du merveilleux. — 1848 : 498 pages. — DU MÉCANISME DE L'AGIOTAGE. Origine des nombreuses bourses de commerce qui infestent la France. Mécanisme des Bourses et courtiers. Tactique des Bourses. Distribution des courtiers dans les grandes manœuvres. Concurrence réductive, où maîtrise proportionnelle, solidaire et illimitée. Entretien d'agioteurs au sortir de la Bourse. — DE LA MÉTHODE MIXTE en étude de l'attraction. La queue de Robespierre ou les hommes à principes. Sur le système répressif des passions.—DE LA MÉDECINE NATURELLE, ou attrayante composée. Des divers degrés de folie. De la Gastrosophie. — ANALOGIE ET COSMOGONIE — Propriétés aromales, organiques et instinctuelles des astres. Des deux lunes mixtes ou sensibles. Génération et émission des planètes. Analogies de fleurs, de fruits et d'animaux. — NOTES DIVERSES.—1849. — 525 pages : DES LYMBES OBSCURES, ou période d'enfer social et de labyrinthe passionnel. Société primitive.—. Préparatifs de Dieu pour la naissance de la Civilisation.— LES TROIS NOEUDS DU MOUVEMENT. Les trois discordances du mouvement. Création et durée des substances. Notions préliminaires sur les séries et l'éducation naturelle. — L'INVENTEUR ET SON SIÈCLE.- L'ÉNIGME des 4 MOUVEMENTS. L'entretien. Du Monopole de Paris.— DU GARANTISME. Des 12 droits de l'homme. Du garantisme visuel en édifice. De la propriété composée en garantisme. De la tribu simple ou association de ménages. — DE LA SÉRIOSOPHIE ou épreuve réduite. Plan d'opération. Choix des Sociétaires. Installation. Service combiné simple. Système des plaisirs dans la Tribu. Courtoisie entre les races. Fusion unitaire des classes. Du service passionnel composé. De l'esprit unitaire en répartition de dividende. — DES DIVERSES ISSUES DE CIVILISATION. — Banques rurales. — Vices des tentatives faites en association. — DE L'ESPRIT IRRÉLIGIEUX CHEZ LES MODERNES. —DERNIÈRES ANALOGIES. — FRAGMENTS.

LA QUESTION RELIGIEUSE. (15 articles). Par H. Doherty. — Nouveau droit administratif, et histoire de la législation française ; par Victor Hennequin. — Du droit au travail et de son organisation par F. Cantagrel. — Nouveau principe à introduire dans les Compagnies Actionnaires. — De la propriété et des diverses manières légitimes d'acquérir. - Salon de 1845 et 1846, par Laverdant. — Vues historiques sur la propriété, par Gilliot. — Poésies, par M. Leconte de Lisle. — Brunhild et Colombaune, drame, par Charles Bénézit. —Le Roi Rodrigue, drame, par Guillemon. -Nécessité d'une réforme scientifique. Physiologie générale et particulière des académies, et autres articles par Victor Meunier. —L'analogie des langues, par Tito Pagliardini. — Considérations positives sur la science sociale, par L. Bressou. —Du crédit foncier, par A. Cieskowski. — La série, loi universelle de la nature, introduction par H. Doherty - Les économistes, par E. B., etc., etc. — Divers articles de BIBLIOGRAPHIE et de MÉLANGES.

LA PHALANGE, JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE,

A paru depuis septembre 1840 jusqu'à juillet 1843. —Sept volumes grand in-quarto. Prix de la collection des 7 volumes : **20 francs** pour les abonnés de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, et **25 francs** pour les non-abonnés (non compris le port. —2, RUE DE BEAUNE.

Paris, — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 40. 4 Mai 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement est expiré le 30 avril, sont priés de le renouveler sans retard s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

SOMMAIRE.

Le Gouvernement direct et la Liberté.

La théorie du gouvernement direct du Peuple est depuis quelque temps combattue par la *Presse*, comme contraire au principe de liberté. Je ne veux pas, dit en d'autres termes M. Anatole Leray, de ce nouveau despotisme. Quand vous aurez compté, additionné, pour et contre une proposition, les votes du peuple entier, vous n'aurez pas recueilli des raisons, mais des chiffres; vous n'aurez pas constaté un droit, mais une volonté, celle de la majorité, volonté tyrannique dont vous prétendrez faire la loi de la minorité, malgré toutes ses répugnances. Cette théorie, ultrà-libérale en apparence, n'organise au fond qu'un absolutisme effrayant.

M. Leray conclut en promettant de faire connaître un système supérieur, conciliant avec l'ordre général, la liberté des minorités et l'indépendance complète des individus.

M. Leray s'en est tenu jusqu'à présent à cette promesse. Pour lui faciliter les moyens de la tenir, nous l'engageons à lire, à lire lentement, scrupuleusement, la plume à la main, quelques ouvrages où le problème qui l'occupe est depuis longtemps résolu. Ce sont la *Théorie de l'unité universelle*, par Charles Fourier, le *Nouveau monde industriel* et autres productions du même auteur dont la publication remonte aux années 1836, 1828, 1822, 1808.

L'honorable collaborateur de M. de Girardin, tout en combattant l'idée du *gouvernement direct*, retrace fidèlement l'historique de cette discussion. Il fait très bien voir que l'initiative en a été prise dans ces derniers temps par nos amis Rittinghausen et Considerant, que M. Ledru-Rollin n'est pas allé aussi loin qu'eux dans la même voie, puisqu'il se borne à réclamer, conformément à la constitution de 93, *l'acceptation* par le peuple entier des lois faites par une assemblée; acceptation ou veto du peuple ne veut pas dire législation par le peuple. La formule de Rittinghausen, propagée par Considerant, est la plus radicale qui se soit produite; c'est à celle-là que M. Leray s'attaque spécialement dans ses derniers articles; il prend pour texte de toute sa discussion quelques passages empruntés à notre ami l'exilé.

C'est donc bien l'idée de Considerant que vous combattez comme despotique, Monsieur Leray; c'est à cette idée que vous préférez votre idéal, encore inédit, de liberté. Eh bien, permettez-nous de vous rappeler:

Que Victor Considerant est Phalanstérien;

Que tout Phalanstérien orthodoxe, et celui qui signe cet article a la prétention d'en pouvoir juger, propose à l'humanité avant tout, préférablement à tout, le *Phalanstère*, c'est-à-dire l'association universelle déterminée par l'expérience qui serait faite de l'association volontaire et du travail attrayant sur le terrain d'une commune modèle.

Nous avons fait cette proposition cent et mille fois, mais nous la ferons mille et cent fois encore, nous nous rendrons de plus en plus importuns au vieux monde par nos réclamations; il faudra qu'il se débarrasse de nous par un essai.

Lorsqu'un phalanstérien propose autre chose que le phalanstère, lorsqu'il demande la réforme hypothécaire, l'enseignement agricole, les banques rurales, ou, dans l'ordre politique, une organisation nouvelle, ce sont là ce qu'on appelle au Palais des *conclusions subsidiaires*; elles ne dispensent jamais d'examiner le fond; le demandeur ne les pose qu'en seconde ligne et les juges qui repoussent les conclusions subsidiaires sont obligés de se prononcer d'abord sur la question permanente et principale.

Oui, M. Leray, on peut trouver un système qui garantisse le droit des individus et des minorités beaucoup mieux que le gouvernement direct du peuple appliqué immédiatement et sans transition dans le milieu social actuel; mais ce système supérieur est précisément l'harmonie sociale fondée sur l'association. Je ne répéterai pas que c'est le *Phalanstère*; si le mot vous déplaît, vous êtes libre d'en chercher un meilleur; quant à la chose indiquée par ce mot, vous ne la remplacerez par aucune autre. Bien des publicistes l'ont vainement essayé.

Bien avant de prendre la plume pour formuler après Rittinghausen l'idée de la législation par le Peuple, Victor Considerant s'était dit :

Le monde appartient au morcellement, à l'égoïsme, à l'incohérence, et par conséquent à la lutte, au monopole, à l'accaparement, exercés par les forts; il faut, au milieu de ce chaos, introduire l'unité; l'unité volontairement acceptée, l'unité reliant, harmonisant les intérêts divers : c'est l'Association. Sachons réunir des dévouements assez puissants, assez nombreux, pour offrir à l'univers le type vivant de cette association réalisée; créons dans la commune, échantillon de petite échelle, et cependant complet, de la société, l'association sous toutes ses faces : association du capital, du travail et du talent; association comprenant tous les sexes, tous les âges; association appliquée au travail agricole, manufacturier, domestique, au commerce, à l'enseignement, aux sciences, aux arts; qu'aux économies matérielles, aux forces mécaniques de l'association, les forces morales de la liberté viennent se joindre. Pas d'autre enseignement pour l'enfance que l'éclosion attentive de ses vocations, pas d'autre organisation industrielle que le groupement spontané des travailleurs réunis par les mêmes aptitudes; que le mécanisme social ait pour point de départ le respect absolu de l'individu, de toutes les impulsions que la Providence lui a données; amour du bien-être et même du luxe, amitié, amour, famille, ambition, tendances intellectuelles, sentiment religieux, que tous ces mobiles divins fonctionnent librement chez l'individu; que les tendances du groupe industriel soient également indépendantes; que l'élection, que le consentement de tous constitue l'Organisation du Groupe qui unit les individus, de la Série qui relie les groupes, de la Commune, faisceau des Séries, de la province, de la région, de la nation, des continents, du globe enfin.

Partout, à tous les étages, liberté de chaque élément individuel, confédération des éléments collectifs déterminée par l'intérêt bien entendu, mais n'enchaînant personne, et d'autant plus puissante, que son équilibre est fondé sur l'attrait seul; pouvoirs électifs choisis par des catégories compétentes et non par un suffrage confus, pouvoirs consistant uniquement dans une centralisation de lumières, ayant autorité pour émettre des idées, des solutions scientifiques, mais sans gendarmes pour s'imposer : tel est l'idéal que tous les phalanstériens ont dans la tête.

Cet idéal, quand on veut bien l'examiner attentivement, vous donne la liberté illimitée, non-seulement de l'homme, mais de la femme et de l'enfant, l'abolition de la guerre, les armées industrielles, idée vulgarisée jadis par M. de Girardin; l'impôt volontaire, autre idée acceptée par M. de Girardin : l'abolition de la pénalité telle qu'on la conçoit aujourd'hui. Fourier, depuis bien longtemps, nous a fait comprendre ainsi la punition : publicité de la faute, déchéance dans l'opinion publique obligeant le coupable à se relever par des efforts exceptionnels de dévouement. Disons-le une fois pour toutes, le journal la *Presse* enrichit l'intelligence publique en charriant, en roulant comme un grand fleuve de nombreuses parcelles d'or; mais d'où viennent ces parcelles? Que le dieu du fleuve en ait ou non conscience, elles viennent d'une mine obscure et profonde où M. Leray et ses collaborateurs, quand il leur plaira de s'armer du pic et de la lampe, verront l'or, non pas en paillettes, mais en lingots, en barres, en filons. Pourquoi n'oserions-nous pas vanter ces richesses inépuisables, nous qui ne les avons ni créées ni même découvertes? Le tout soit dit sans déprécier la grande mission du fleuve aurifère.

Considerant, dans son exil, a passé en revue la doctrine phalanstérienne, puis il s'est dit : Si les hommes admettaient cela, s'ils arrivaient comme nous au socialisme pratique, à l'association fondée toute entière sur les lois matérielles, morales, intellectuelles de la Nature et de Dieu, l'homme n'aurait plus à légiférer, toute question politique serait parfaitement oiseuse; la société de l'avenir s'organisant graduellement par des actes, par des faits, laisserait les autorités artificielles, les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 4 MAI 1851.

Nécessité d'une SCIENCE NOUVELLE.

XXV.

Etude intégrale du mouvement.

Il faut rappeler à la philosophie son premier précepte : *Explorer en plein le domaine de la nature.* Ce principe entraînait l'obligation d'étudier les lois intégrales du mouvement qu'on n'a étudié jusqu'ici qu'en système partiel; on ne s'est occupé que du matériel sur lequel on a eu, sans contredit, de brillants succès; mais le matériel n'est que la 5e branche du mouvement. Son intégralité comprend les 5 divisions dont je vais donner le tableau :

Principes du mouvement.

1 DIEU, principe actif et moteur.
2 La MATIÈRE, principe passif et mu.
3 Les MATHÉMATIQUES, principe neutre et arbitre.

Distribution du mouvement.

TYPE GÉNÉRAL : Les mathématiques.

CLASSES.

MOUVEMENTS CARDINAUX.	Classes	
	✕ Mouvem. pivotal ou foyer.	Le Passionnel ou social. — Les destinées, l'échelle et le mécanisme des sociétés humaines.
	Hypermajeur............	L'instinctuel. Passions et instincts des animaux.
	Hypomajeur............	L'organique. – Formes, organes, couleurs, saveur des êtres.
	Hypermineur............	L'aromal. — Affinités et communications des astres, direction aromale des créatures.
	Hypomineur............	Le matériel. — Gravitation universelle et mécanique matérielle.

Tel est le cadre intégral du mouvement. Nos savants ne se sont exercés que sur la 5e branche, l'hypomineure ou matérielle. Faut-il s'étonner qu'ils ne connaissent pas les lois de l'ensemble et qu'ils soient réduits au silence, dès qu'on leur adresse un problème de causes ou une question relative aux 4 branches de passionnel, instinctuel, organique et aromal dont ils se sont bornés à observer et classer les effets, sans étudier les liens généraux de l'ensemble du système, ni rechercher les causes de l'ordre que le Créateur y a établi et dont je vais donner un exposé très succinct.

Dieu, pour être unitaire avec les deux autres principes, doit coordonner aux théorèmes de Mathématiques toutes ses opérations sur le mouvement. S'il s'isolait du principe neutre et arbitre, il tomberait dans l'arbitraire et le vague; mais en se conciliant avec les Mathématiques, il trouve le double avantage de justice et d'économie; justice en ce qu'il peut prouver à lui-même et aux créatures qu'il est d'accord avec une règle de justice éternelle et indépendante de lui; économie en ce que l'observance des lois mathématiques lui donne le moyen d'obtenir dans tout mouvement la plus grande somme d'effets par la moindre quantité de ressorts.

Fondé sur ce double avantage, Dieu a choisi le principe Mathématique pour type général de tous les mouvements classés en cinq divisions, dont une, celle du passionnel ou social, est d'ordre supérieur aux quatre autres. Les passions sont l'essence de Dieu même, et comme le principe actif et moteur, Dieu, est plus noble que la matière, principe passif et mû, le plus noble des cinq mouvements, celui qui participe le plus de l'essence de Dieu, c'est le passionnel ou social. Les 4 autres vont en dégradant et ((s'éloignent)) perdent par degrés l'alliance avec les passions : elle est très forte dans le mouvement instinctuel et très faible dans le mouvement matériel, qui par cette raison est au dernier rang comme le moins participant de l'essence divine ou passionnelle.

Si les Mathématiques sont moule ou type du mouvement, son FOYER est Dieu, principe moteur à qui tout doit se coordonner. En conséquence, les 4 mouvements, instinctuel, organique, aromal et matériel doivent être coordonnés au passionnel qui est l'essence de Dieu, alliée à la justice mathématique. *Les passions sont les mathématiques animées*, ainsi qu'on le verra au traité de leur harmonie par séries contrastées, qui sont mode général d'essor et de relations dans l'état sociétaire dont je publie la théorie.

Les 4 mouvements cardinaux étant coordonnés au passionnel, chaque effet de ces mouvements doit être un tableau des effets du passionnel et des propriétés des passions; ainsi pour étudier le système intégral des *cinq* mouvements, déterminer les causes et les fins de l'ordre qu'on y voit régner, il faut étudier le système du passionnel auquel tout se coordonne et dont tous les effets créés sont hyeroglyphiques; et en étudiant le mouvement passionnel, par analyse et synthèse de l'attraction passionnelle, il faut s'étayer des lois mathématiques, puisqu'elles sont type de tout l'ensemble du système, type du passionnel même auquel se coordonnent les 4 autres.

L'esprit humain, ayant consulté et suivi les lois mathématiques en étudiant la 5e branche du mouvement, l'hypomineure ou matérielle, il a dû réussir et a pleinement réussi, surtout depuis Newton. Par la même raison, l'on a dû échouer

pouvoirs stériles de la vieille société mourir de leur insignifiance au sein de l'indifférence générale.

Mais l'éducation économique et sociale du pays n'est pas encore faite; cette éducation même est très difficile à compléter, attendu que le pouvoir, au lieu de la faciliter, l'entrave; il a mis sous le séquestre tous les procédés d'émancipation intellectuelle et pratique, les libertés de la presse, d'enseignement, de réunion, d'association.

Il nous faut donc, indépendamment de la solution sociale et définitive, une solution politique applicable aux difficultés actuelles. Dans l'harmonie sociale, telle que nous la comprenons, dans un état de lumières et d'abondance générales, dans un milieu où nulle décision des fonctionnaires ni même de la majorité n'est obligatoire pour les dissidents, où toute opinion qui rallie des partisans peut devenir la base d'un groupe, d'une série, d'une association partielle, se constituant comme bon lui semble, l'expression du vœu des masses tout en devenant un puissant moyen de ralliement volontaire, n'impose aucun sacrifice à la liberté.

Aujourd'hui, la législation directe, le gouvernement du peuple par lui-même, précédant la transformation sociale, au lieu d'en être le résultat, ne fonctionnera certainement pas avec autant de perfection. Le bien absolu ne saurait se faire dans notre monde d'incohérence. Ce sera encore la loi humaine, bien que promulguée au nom du premier des pouvoirs humains; ce ne sera pas encore le règne absolu de la loi divine. Chaque innovation qui s'accomplit en dehors de l'association communale a ses côtés faibles, et Fourier présente le *Cercle vicieux* comme un des caractères de notre société civilisée.

La législation directe, l'intervention du peuple entier dans la confection de la loi n'en est pas moins la plus imposante, la plus respectable origine que l'on puisse donner aux lois, tant qu'on en voudra faire; cette organisation n'en a pas moins l'immense avantage de mettre au-dessus des attaques de parti, au-dessus des escamotages politiques, la presse, le droit de réunion, la liberté d'association, principes contre lesquels le peuple français ne voterait certainement pas et que tous les gouvernements sacrifient. Que de pareilles garanties soient assurées au progrès social, il ne s'en tiendra pas longtemps à la réforme politique de la législation directe.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

L'opinion publique à Paris.

Il est utile de s'isoler parfois de ses préoccupations de doctrine ou de parti pour jeter un coup d'œil calme et impartial sur l'état des esprits plus ou moins actifs, plus ou moins éclairés, plus ou moins égoïstes dont l'ensemble forme cette grande puissance qu'on appelle *l'opinion publique*.

Trop souvent les partis politiques, uniquement préoccupés de leurs luttes personnelles, négligent de consulter froidement et sérieusement ce thermomètre souverain qui, en dépit de toutes les coteries des intrigants, de toutes les tentatives des ambitieux, de toutes les fautes des oppositions, de tous les abus des pouvoirs, finit toujours par régler à son gré les destinées du pays.

Les partis sont généralement aveugles ou dédaigneux pour tout ce qui ne les touche pas à brûle-pourpoint. Ils n'observent et ne comptent pour quelque chose que les symptômes souvent superficiels qui flattent ou blessent directement leurs intérêts et leurs passions. Exclusivement attentifs à ce qui se passe dans leurs camps hostiles, dans leurs lignes armées, aux mesquines fluctuations de leurs luttes, aux insignifiants résultats de leurs escarmouches, ils crient souvent victoire alors qu'ils perdent réellement du terrain; ils pleurent parfois une défaite qui n'est qu'apparente.

C'est qu'en dehors de ces combattants passionnés il y a une masse calme, impassible et politiquement désintéressée qui juge froidement les coups, et ne s'enthousiasme ni pour les vainqueurs ni pour les vaincus.

C'est avec cette masse imposante par le nombre ou par l'importance de ses intérêts que tous les partis ont à compter dans les époques décisives où le sort de la patrie est en jeu.

Nous touchons à une de ces époques solennelles. C'est le moment d'étudier la direction des opinions et des idées et de chercher à voir de quel côté cette force flottante portera son important appoint.

Examinons donc ce qu'en est l'esprit public dans cette grande ville qui résume la France, et qui exerce une si forte influence sur les destinées de la nation.

Nous sommes, pour accomplir cette étude, dans les conditions nécessaires d'indépendance et d'impartialité, car nous n'avons engagé dans la lutte imminente ni ambition égoïste, ni intérêt personnel.

Paris renferme dans son sein en fractions importantes et actives tous les partis, tous les intérêts qui divisent la France et se partagent d'une manière inégale la direction politique des provinces, faibles d'un côté, nuls de l'autre, tout-puissants sur d'autres points.

Noblesse, finance, bourgeoisie, artisans, ouvriers de petits ateliers, salariés de grandes fabriques, paysans même dans sa banlieue, — et l'on a vu que le poids de ces derniers n'était pas insignifiant dans la balance électorale, — Paris réunit tous les éléments du pays social.

Là, comme partout, la masse ouvrière est démocrate-socialiste par raison ou par instinct. Bien que les sociétés catholico-légitimistes aient enrégimenté bon nombre des ouvriers des faubourgs dans leurs confréries; bien que les décembristes en aient enrôlé quelques milliers dans leurs brigades qui existent toujours, quoiqu'on en dise, sous un titre ou sous un autre, — hâtons-nous de dire à la louange des ouvriers de Paris, que c'est tout l'opposé de l'élite des travailleurs qui a consenti à manger de ce pain-là; — malgré cela, l'immense majorité des salariés est franchement républicaine et radicalement socialiste. Que les légitimistes ne s'y trompent pas, c'est la misère seule qui les pousse dans les associations de saint Xavier ou saint François... Leur cœur, leurs convictions, leur dévoûment ne sont pas là.

La *vile* multitude forme donc un des côtés extrêmes à Paris comme dans l'ensemble de la France; la multitude titrée et dorée forme l'autre.

C'est la réaction agissante, légitimiste, orléaniste, bonapartiste; tous monarchistes, tous partisans des priviléges, tous adorateurs de la force, tous plus ou moins absolutistes, et qui se verront bientôt réduits, comme le prédit M. de Girardin, à abjurer leurs querelles intestines pour se serrer sous le drapeau du droit divin, où les pousse l'implacable logique.

Voilà les deux partis inconciliables, voilà les deux camps où se mesurent et se combattent les intérêts hostiles.

Restent la bourgeoisie commerçante, la moyenne industrie et la moyenne propriété qui, à Paris comme dans toute la France, forment la balance de ces deux extrêmes, inclinant tantôt à droite, tantôt à gauche, suivant ses intérêts, ses frayeurs ou ses engouements du jour.

Quant aux journaliers et aux petits propriétaires des campagnes, bien que, dans quelques provinces, ils puissent apporter encore un fort appoint aux ambitions monarchiques, on peut prévoir l'époque où presque tous seront convertis pour toujours à la République et au Socialisme.

C'est dans la bourgeoisie des villes et des villages; c'est dans cette classe nombreuse et importante qui, abstraction faite du capital circulant que les rois de la finance lui font payer si cher, tient dans ses mains les richesses réelles du pays, maisons, terres, matériaux, instruments, machines, denrées, produits industriels; c'est parmi ces hommes, qui tous aspirent ou sont arrivés à l'aisance par le travail, que se trouve cette force latente qui empêche ou laisse accomplir, accepte ou défait les révolutions, soutient ou abandonne les pouvoirs.

Quelques-uns de ses membres, par préjugés, par faiblesse ou par suite de relations personnelles, se sont engagés dans les rangs de la réaction et combattent pour les intérêts monarchiques; d'autres, éclairés par une raison supérieure, ou entraînés par un amour ardent de la justice, se sont jetés dans les rangs du socialisme et luttent ouvertement pour les intérêts populaires.

Ces deux exceptions *actives* écartées, reste la grande majorité *passive*, inaccessible aux passions politiques, plutôt rebelle que sympathique aux innovations sociales, écartant ces questions non par système, mais par défiance, avide seulement de calme et de sécurité.

Quand un gouvernement, quand un parti a pour lui, à tort ou à raison, cette masse compacte des intérêts, il est sûr de son triomphe. Voyez les élections de juillet 1849; voyez les élections de mars et d'avril 1850.

Malgré le nombre des masses ouvrières, malgré l'influence des grands propriétaires territoriaux, de la banque souveraine et de la haute industrie, toute révolution, toute tentative réactionnaire ou progressive échoue avant d'atteindre son but, si la moyenne bourgeoisie lui refuse son concours.

Voyons donc quelles sont les idées, les tendances, les opinions de la bourgeoisie parisienne!

Des idées, des tendances, des opinions, en ce qui concerne les choses politiques ou les matières sociales, nous avons dit déjà qu'elle n'en avait pas, ou plutôt qu'elle n'en avait qu'une seule, son intérêt; l'intérêt de la production et de la vente, *l'intérêt du commerce*.

Ce n'est pas que dans le fond de l'âme, par tradition et par instinct, la bourgeoisie ne soit essentiellement démocrate et libérale; mais ces traditions et ces instincts sont étouffés par l'exigence des *affaires*. Pour la multitude bourgeoise, les temps de la foi et du dévouement sont passés. Soumise au joug des intérêts matériels dont on lui a si longtemps prêché le culte énervant, elle n'a plus qu'un mobile : s'enrichir; et qu'une tactique : la prudence.

Même quand elle paraît se jeter dans un parti extrême, comme dans les dernières élections de Paris qui nous ont valu la loi funeste du 31 mai, soyez sûrs qu'elle n'agit que *dans l'intérêt du commerce*, dans le but d'enrayer un peu les tendances dangereuses d'un gouvernement qui pousse aux révolutions par ses excès.

Si l'opposition devenait *alarmante* et menaçait d'*imposer* ses idées, vous verriez la bourgeoisie se jeter du côté contraire et faire pencher la balance en faveur de la réaction.

Cette froide prudence, cette sagesse intéressée sont bonnes à consulter dans les moments de crise. Les partis politiques y verraient ce qu'ils peuvent oser et ce qu'ils doivent craindre; car c'est ce parti compact des intérêts matériels qui dit à la vague révolutionnaire ou réactionnaire :

— Tu n'iras pas plus loin; ou, si tu dépasses cette limite, tu reculeras.

Aujourd'hui la bourgeoisie est mécontente et irritée. Les intrigues effrontées des diverses factions monarchistes l'inquiètent et l'indignent; la réaction opiniâtre et aventureuse dans laquelle les pouvoirs se précipitent tête baissée, lui fait craindre des tempêtes prochaines; elle sent bien que ce calme factice obtenu par une compression toujours croissante, couve une agitation menaçante des esprits.

Quelques mesures prises par la majorité de l'assemblée l'ont particulièrement et intimement froissée. La loi de l'enseignement a blessé son vieil esprit libéral et voltairien; la loi sur la garde nationale a irrité son orgueil; mais, par-dessus tout, la mutilation du suffrage universel l'a profondément effrayée.

La bourgeoisie sent instinctivement que le suffrage universel, qui pourtant lui retire sa prépondérance directe en politique, est le seul rempart possible aujourd'hui contre les bouleversements et l'impatience des partis. Elle ne pardonnera jamais à la réaction d'avoir détruit ce dernier gage de la sécurité publique.

Quant au fond même de la lutte engagée entre la monarchie et la République, la bourgeoisie n'a pas de conviction arrêtée. Ses instincts secrets penchent pour la République, mais ses intérêts s'accommoderaient également bien d'une monarchie, s'il lui était permis de croire encore aujourd'hui à la stabilité d'une monarchie quelconque.

Or, elle n'a pas foi le moins du monde à la stabilité monarchique, et pour cause. Eminemment conservatrice, c'est encore par esprit de conservation qu'elle s'en tient à la République.

Comme elle trouve fort naturel que pour faire une monarchie on prenne un roi, elle ne trouve pas moins naturel et logique, maintenant que nous avons la République, que nous ayons une République vraie, franchement démocratique, et non le régime ambigu, moitié chair, moitié poisson, que nous subissons aujourd'hui, qui ne satisfait personne, entretient des deux côtés les mécontentements, les revendications et les haines, source incessante d'agitations et de désordres, qui

---

sur les 4 autres branches dont on n'a fait qu'une étude arbitraire, sophistique, et souvent une critique au lieu d'une étude : car les 4 sciences qui s'occupent du mouvement passionnel ou social, n'ont exercé que la détraction, la critique de l'œuvre de Dieu, au lieu d'en rechercher les fins par une étude régulière, ou analyse et synthèse de l'attraction passionnée. Ainsi nos succès sur l'étude du mouvement ont dû se borner au matériel, le seul dont on ait fait une étude régulière et mathématique.

Un résultat déplorable de cette marche, c'est *l'engouffrement* du génie. En commençant ses études par la 5e branche du mouvement, celle par où on devait finir, le génie s'est engagé dans un abîme scientifique où il se trouve isolé des 4 autres branches du système de la nature; aussi malgré ses progrès gigantesques dans la théorie du matériel, n'acquiert-il pas la moindre notion sur les 4 autres, notamment sur le mouvement social et le but de ces passions dont l'énigme est plus que jamais le désespoir du génie..... (Voir la *Phalange* de 1848, tome 8, p. 316.)

On aurait pénétré depuis 25 siècles tous les prétendus mystères de la nature, si on eût adopté la marche directe et facile de commencer par l'étude de l'homme ou de l'attraction passionnée. Les sophistes grecs, dont la méthode est encore aujourd'hui la nôtre, adoptèrent une marche toute opposée; ils ne s'occupèrent qu'à insulter l'attraction, au lieu de l'étudier par analyse et synthèse; ils manquèrent ainsi la théorie du mouvement passionnel qui est voie d'acheminement aux 4 autres; tandis que la théorie du matériel n'achemine à rien et devient un cul-de-sac scientifique où l'esprit humain est engouffré, inhabile à tout progrès sur les lois intégrales du mouvement tant qu'il n'aura pas rétrogradé, changé de marche, et, comme le dit Bacon, refait son entendement, oublié tout ce qu'il a appris des sciences philosophiques, toutes occupées à insulter et comprimer l'attraction, au lieu d'étudier son but, qui est la formation des séries passionnelles et l'harmonie sociétaire des trois fonctions domestique, industrielle et administrative.

FOURIER.

CAUSERIES.

La peine du talion qui est prescrite dans la loi de Moïse par cette formule aussi expressive que laconique : *œil pour œil, dent pour dent*, devrait être rejetée d'une société qui se dit chrétienne, et surtout de la partie de cette société qui, sous le nom de *démocratie*, demande l'exécution de la loi de justice et de fraternité proclamée par le Christ.

Il m'est donc impossible de ne pas protester contre ceux de nos représentants démocrates qui ont voté en faveur de la proposition de M. Baze, et se montrent ainsi tout prêts à enlever formellement par une loi un des derniers droits de la presse.

On me dira que ce droit était illusoire, puisque le préfet de police, abusant de sa position, interdisait la voie publique à tous les journaux républicains.

Je répondrai à cela que si l'on effaçait de nos codes tous ceux de nos droits qui sont devenus illusoires, par la grâce de la réaction, je ne vois pas trop quels sont ceux qui resteraient inscrits dans les paragraphes de nos lois fondamentales ou autres.

Au lieu de se venger spécialement des journaux réactionnaires en leur infligeant les mêmes entraves, il fallait maintenir et proclamer de nouveau la liberté de vente et de circulation pour tous, et laisser à l'administration la honte et la responsabilité de son audacieuse partialité.

Sous certains gouvernements, la proscription est un honneur et la faveur un outrage.

Les journaux monarchiques qui avaient accepté le bénéfice humiliant de la tolérance, sans même essayer de réclamer le droit commun pour leurs confrères, abjurant pour quelques pièces de cent sous les grands principes de solidarité qui avaient fait jusqu'alors la gloire et la force de la presse française, les journaux monarchiques s'étaient volontairement déshonorés. Les démocrates qui voteront pour la presse protégée l'égalité de compression, contribueront à effacer les traces du soufflet que l'opinion publique avait imprimé sur sa joue.

Certes, nous avons le droit de leur reprocher cette faute; mais croirait-on que certaines de ces feuilles soumises ont été les premières à accuser les représentants républicains de trahir les intérêts de la liberté? C'est un peu fort; mais ces demoiselles nous ont habitués à tout.

Il en est une entr'autres qui a vu d'un œil sec son confrère l'*Evènement* traqué de porche en porche, de boutique en boutique, et qui n'a pas mal bénéficié de ce défaut de concurrence; celle-là n'a pas manqué de clabauder contre le vote de la gauche, et d'accuser les républicains d'avoir marché sur leurs principes.

Les plus simples notions de la pudeur devaient lui conseiller de se taire humblement; mais la gaillarde a, depuis longtemps, jeté son bonnet dans les eaux de la mare.

Quant au *Journal des Débats*, je crois qu'il a gardé le silence. C'est ce qu'il avait de mieux à faire.

Pour ma faible part, je regretterais vivement qu'on votât cette loi, surtout si elle est exécutée. Mais j'espère bien qu'elle le sera le moins possible.

Je trouve que ces journaux tolérés font admirablement les affaires de la démocratie, et je ne voudrais pas pour beaucoup qu'on limitât en quoi que ce fût la propagande de MM. Veuillot, Capefigue, Granier de Cassagnac et compagnie.

La République est si mal servie par certains de ses partisans, qu'il faut bien que ses adversaires lui viennent en aide. C'est ce qu'ils s'empressent de faire à la satisfaction générale.

Je ne connais pas les membres de ce prétendu comité de résistance qui a publié la charmante petite proclamation dont les journaux réactionnaires ont tiré un si bon parti. J'ajoute même que je ne désire pas les connaître. La société de pareils gens, qu'ils appartiennent ou non à l'estimable catégorie des agents provocateurs, me semble pourvue d'un médiocre attrait.

Pourtant, j'ai peine à croire qu'il puisse exister deux hommes, — je prends le plus petit comité possible, — assez également dignes de la camisole de force, pour rédiger, imprimer et répandre une pareille publication.

Cet opuscule doit émaner de Charenton ou de Bicêtre. Il ne peut sortir que du cabanon de quelque fou furieux, ancien réactionnaire, qu'une lecture trop assidue du *Spectre rouge* aura réduit à cette déplorable position.

Messieurs les administrateurs des hospices d'aliénés devraient bien surveiller un peu plus efficacement leurs pensionnaires, et les empêcher de se constituer en comité de résistance pour troubler la digestion des abonnés du *Constitutionnel* qui jouissent encore de leur raison.

laisse toutes portes ouvertes aux ambitions, aux intrigues de toute nature.

Nous ne jugeons ni ne discutons cette opinion de la bourgeoisie parisienne et probablement de la bourgeoisie française, — toutes exceptions écartées, bien entendu; — nous nous bornons à la constater.

Donc, rétablissement du suffrage universel dans toute son étendue; révision de la constitution si l'on veut, mais dans les formes légales, et application franche, loyale et logique d'un gouvernement émané de la volonté générale; voilà le résumé succint et vrai de ce que demande cette classe nombreuse et puissante, dégagée de toute passion, indifférente à toute idée philosophique ou sociale, étrangère à tout autre intérêt qu'à celui de sa prospérité matérielle.

Tout pouvoir qui ne comptera pas avec elle sera tôt ou tard renversé; toute opposition qui ne cherchera pas à se rallier son concours avortera douloureusement, ou ne fera triompher définitivement ses idées que par des séries de révolutions désastreuses.

Avis à l'un et à l'autre!

Quant à nous, voués de cœur aux intérêts des masses souffrantes, nous croyons que ces intérêts sont identiques à ceux de la classe moyenne, et nous accepterions sans crainte l'épreuve demandée par certains esprits inquiets et irrésolus, sûrs qu'il en sortirait une République glorieuse et féconde, une République vraiment démocratique où le progrès suivrait librement et pacifiquement son cours.

Si l'indifférence égoïste de la bourgeoisie est aujourd'hui un vice, il est facile de changer ce vice en vertu. Il suffit pour cela de l'éclairer et de lui prouver que, dans le calcul même des intérêts, la solidarité vaut mieux que l'isolement, et que la fraternité bien entendue est plus profitable que l'indifférence aveugle.

Qu'on nous donne d'abord la liberté, et la démocratie se charge du reste.

Eugène Nus

LES MANIFESTES ANONYMES.

Les journaux cette semaine se sont beaucoup préoccupés de plusieurs adresses au peuple émanées de sources clandestines. La première de ces pièces, sorte de manifeste sauvage dont on ne trouverait l'équivalent que parmi les anciennes publications de la rue de Poitiers et dans le *Spectre rouge* de M. Romieu, a été signalé au mépris de tous les démocrates par la *Presse*. Ce manifeste, portant pour toute signature : le *Comité de résistance*, est une provocation immédiate à l'égorgement de tous ceux que l'on qualifie, sous des titres divers, d'ennemis du peuple. Une semblable provocation dans l'état actuel des choses, en présence de l'attitude calme et patiente des masses, au lendemain presque de l'importante manifestation du 24 février, une pareille provocation n'a pas de raison d'être parmi les républicains; c'est l'œuvre d'un fou, d'un traître ou d'un agent provocateur.

Après cette pièce, les journaux en ont publié deux autres qui sont signées, l'une, le *Comité du centre*; l'autre, le *Comité central de résistance*. Cette dernière porte un timbre qui, dit-on, est le sceau du *véritable* comité de résistance.

Nous nous préoccupons fort peu, pour notre part, de savoir entre tous ces comités anonymes quel est le vrai, quel est le faux. Ils sont tous également sans mandat, sans notoriété, sans autorité. Le seul effet que puissent produire leurs déclamations ridicules et insensées, c'est de fournir aux organes de la réaction de nouveaux aliments pour entretenir la peur chez les pauvres dupes que les privilégiés du passé ameutent incessamment contre les idées de l'avenir.

Quant au peuple des travailleurs, auquel ces manifestes ont la prétention d'être adressés, il ne peut répondre que par le mépris et une juste défiance à ces excitations au meurtre émanant d'on ne sait quelle caverne anonyme. Pour ceux qui se croient obligés de lui prêcher la sagesse et la patience, on peut leur tenir compte de leurs bonnes intentions, mais nous sommes parfaitement convaincus que le peuple n'a pas besoin de ces exhortations superflues.

Il faudrait être aveugle, et le peuple ne l'est pas, pour ne point reconnaître tous les avantages de la position faite à la démocratie par les impuissantes bravades de ses adversaires. Ce n'est pas au moment où l'armée réactionnaire en désarroi va se trouver réduite à lever honteusement le siége de nos institutions auxquelles elle aura vainement ouvert des brèches et dont l'assaut lui paraît de plus en plus impraticable qu'il peut convenir de raviver une lutte prête à s'éteindre faute d'attaquants. Pourquoi remettre en question une cause désormais gagnée, la compromettre peut-être par de nouveaux malentendus qui sont impossibles au milieu du calme, mais que feraient certainement renaître les agitations et la confusion d'un combat? Non, encore une fois, non, il n'y a rien à craindre du côté du peuple; il n'y a rien à craindre non plus du côté des ennemis de la République. De deux choses l'une, ou ils renonceront à la lutte si témérairement entreprise, ou ils essaieront, *in extremis*, une attaque dont le ridicule fera justice avant même que la force ait eu besoin de s'en mêler, car pour attaquer, il faudra bien qu'ils montrent leur véritable drapeau, si on ne leur fournit pas imprudemment le prétexte de se cacher encore derrière la bannière anonyme et menteuse de l'ordre qu'eux seuls menaceront, de la famille que tout le monde respecte, de la propriété dont personne ne conteste le principe légitime et de la religion qui n'est point en cause.

Nous sommes donc, quant à nous, bien tranquilles sur la journée du 4 mai.

Allyre Bureau.

Organisation politique du Peuple.

2e article.

Il est une chose incontestable aujourd'hui, c'est la nécessité d'opérer des réformes assez radicales, assez profondes, pour donner satisfaction à tous les intérêts, à tous les droits légitimes, afin de mettre un terme à l'antagonisme qui divise les diverses classes de la nation, et de ramener la paix et la bonne harmonie entre tous les membres de la société.

Sauf une infime minorité de privilégiés, tout le monde est convaincu de cette nécessité; le peuple entier réclame les réformes. Propriétaires, prolétaires, agriculteurs, manufacturiers, patrons et ouvriers : tous succombent sous leurs maux et appellent ces réformes à grands cris.

Il semblerait, à première vue, que rien n'est plus facile que de donner satisfaction à des vœux aussi légitimes et aussi unanimes; il semblerait qu'il ne s'agit que d'avoir à la tête des affaires un gouvernement dévoué au bien public, à la justice, pour obtenir la réalisation de ces réformes si universellement reconnues indispensables, et c'est dans l'espoir de trouver enfin ce gouvernement dévoué, que les peuples s'acharnent sans repos aux changements politiques, espérant toujours qu'ils trouveront enfin ce gouvernement modèle qui réalisera leurs vœux.

Hélas! les gouvernements n'y peuvent rien par eux-mêmes; quelle que soit leur forme, quelle que soit leur force apparente, ils sont tous aussi impuissants les uns que les autres; vingt gouvernements renversés depuis soixante ans nous le prouvent.

La France a essayé de tout : de la monarchie absolue, de la monarchie tempérée, de la République absolue, de la République tempérée, de la forme constitutionnelle; tout a été vain; et pourtant, parmi ces gouvernements, il y en a eu d'honnêtes, de dévoués; ils auraient voulu asseoir leur durée et leur puissance sur la satisfaction des intérêts généraux; tous ou presque tous ont eu l'ambition de faire le bien du peuple.

Aucun d'eux n'a réussi.

Si l'un de ces gouvernements avait pu agir, s'il avait pu réaliser les réformes si ardemment demandées;

S'il avait pu, par exemple, enrichir la production et la consommation de toutes les sommes annuellement et inutilement payées par elles aux fonctions parasites de l'usure, de l'agiotage, de la spéculation et de l'accaparement, quel n'eût point été, dans ce cas, l'amour des peuples pour ce gouvernement! n'est-il pas évident que, béni par les populations, loin d'être obligé de chercher à conquérir honteusement des lambeaux de pouvoir et de durée, il eût puisé dans la reconnaissance des peuples une puissance sans bornes, une durée sans limites et une gloire impérissable?

Pourquoi donc ne s'est-il jamais trouvé un gouvernement qui ait pu accomplir une tâche si glorieuse et en apparence si facile?

Parce que les gouvernements se sont jusqu'à ce jour TROUVÉS SANS FORCE ET SANS POINT D'APPUI.

Parce que, lorsqu'il s'est agi de réaliser les réformes, les gouvernements n'ont jamais eu les moyens de vaincre les obstacles soulevés par les ennemis des réformes.

Chaque fois qu'un gouvernement quelconque s'est avisé de vouloir opérer une réforme sérieuse, chaque fois qu'un ministre a voulu corriger un abus, à l'instant, sur la surface entière de la France, les privilégiés de toutes les classes, tous ceux qui vivent des abus, se sont réunis dans une cause commune; à l'aide de la calomnie et de la peur habilement mises en jeu, ils sont parvenus à grouper autour de leurs intérêts égoïstes des millions de dupes et à former ainsi une immense coalition qui n'a eu de repos que lorsqu'elle a réussi à renverser le malencontreux gouvernement ou l'audacieux ministre qui pouvait être seulement soupçonné de vouloir porter une main téméraire sur l'arche des abus et des priviléges.

Machinations souterraines, aggressions violentes, faux bruits, mensonges, exagérations perfides : tous les moyens étaient employés jusqu'à ce qu'enfin, assailli de toutes parts, paralysé dans sa marche, incapable de faire face à tant d'attaques et d'inimitiés, l'audacieux gouvernant, sentant le vide autour de lui, ne sachant où trouver force et appui, aide et secours, se voyant en face d'un obstacle insurmontable, en arrivait à renoncer à ses projets de réformes ou succombait le plus souvent, honteux et désespéré, sous les coups de la coalition.

Ce qui s'est passé depuis 60 ans se passerait encore aujourd'hui, même pour un gouvernement démocratique, même pour un gouvernement socialiste; les choses restant d'ailleurs ce qu'elles sont, il demeurerait aussi impuissant que ses devanciers; et cela est si bien senti que naguère encore, un démocrate connu, un socialiste, s'écriait à la tribune de l'Assemblée législative : Si l'on nous donnait le pouvoir, qu'en ferions-nous? Et ce mot était l'expression de la vérité.

En effet, si un gouvernement démocratique, socialiste même, arrivait aux affaires, il n'est pas douteux que ses premiers efforts, ses premiers actes auraient pour but l'organisation des institutions de crédit.

Eh bien! aussitôt qu'il aurait manifesté ses intentions, un profond silence, avant-coureur de l'orage, se produirait; puis, peu à peu, dans l'ombre, tous ceux que pourrait atteindre l'institution nouvelle, les usuriers, les agioteurs, les capitalistes prêteurs sur hypothèque, les spéculateurs, les accapareurs, formeraient entre eux une ligue puissante; leurs rangs se grossiraient rapidement des fonctionnaires de tout grade, des privilégiés de tout ordre et des dupes de toutes classes, et bientôt surgirait une coalition formidable dont le réseau couvrirait la France.

Les coalisés, spéculant sur l'ignorance du peuple, malheureusement trop générale encore, attaqueraient, sourdement d'abord, puis ensuite à visage découvert, la nouvelle institution.

La moindre erreur, la moindre faute, démesurément grossie et envenimée; le moindre désordre, pourtant si inséparable d'une organisation nouvelle, seraient habilement exploités : les défiances seraient semées, le doute serait jeté sur la validité des titres et des opérations.

Et bientôt le peuple, ébranlé, perdrait confiance en cette institution, dont la chute ne se ferait pas attendre, entraînant avec elle le gouvernement qui aurait eu la rare audace de troubler la prise de possession des priviléges et des fonctions inutiles.

C'est en vain que le gouvernement réformateur ferait appel à la nation; c'est en vain qu'il demanderait à ceux qui doivent profiter de la réforme, c'est-à-dire à tous les producteurs et à tous les consommateurs, c'est en vain qu'il leur demanderait la force et l'appui nécessaires pour résister à la coalition des priviléges : la nation serait sourde à cet appel, ou du moins elle n'y répondrait pas, elle ne pourrait y répondre.

Car la nation n'est point organisée; le peuple, livré à l'individualisme, divisé, morcelé, sans lien commun, sans solidarité, en proie à la méfiance par suite de l'isolement et au désespoir par l'excès de souffrances, le peuple n'apporterait aucun secours.

Il faudrait, pour que ce gouvernement réformateur pût trouver force et appui, aide et secours, que ceux en faveur de qui serait proposée la réforme, que les producteurs et les consommateurs fussent organisés, solidarisés, afin que cette organisation, que cette alliance pût être opposée à la coalition des privilégiés, qui eux, unis comme un seul homme, profitent de la division et de la faiblesse de leurs victimes.

Or, si tous les gouvernements ont été impuissants jusqu'à ce jour, s'il est permis de croire que la même impuissance atteindrait encore les gouvernements futurs, cette impuissance ne peut être attribuée qu'à la division, à l'incohérence du peuple, qui laisse les gouvernements sans force et sans appui

---

Une chose m'étonne : c'est que des journaux démocrates aient pu prendre cette chose au sérieux. Passe pour les feuilles monarchiennes qui, depuis longtemps, ne vivent guère que de ce pain là, et qui vont certainement se livrer à l'exploitation du comité de résistance, jusqu'à la dernière goutte de leur encre.

Nous allons être forcés encore de parcourir d'abominables tartines de modération sur les *barbares qui sont à nos portes*, sur le *volcan de la démagogie*, etc., etc...

Comme ce sera amusant! Décidément, je réclame des douches pour le comité de résistance. Et encore ne me trouverai-je pas suffisamment vengé. Qu'on y joigne donc une volée de bois vert.

Il est vraiment dommage que cette proclamation soit éclose après la publication de l'*Épître à tout le monde*, récemment commise par M. Viennet; sans quoi ce patriarche eût pu aisément la traduire en vers et l'insérer au milieu des alexandrins qu'il vient de lancer sur la capitale, sans avoir eu la précaution de crier : gare! en sorte que beaucoup d'honnêtes gens dignes d'un meilleur sort s'en sont trouvés subitement atteints.

Par l'ennui sommes-nous à périr condamnés?

me suis-je écrié dans le style élégant de cet académicien des âges antiques, lorsque la cruauté de mes amis — on n'est jamais trahi que par les siens! — m'eût imposé le pénible devoir de lire cette épître pour en faire part à nos abonnés.

Les lauriers de M. Romieu empêchaient M. Viennet de savourer les pavots de Morphée. Il a donc éprouvé le besoin de donner un pendant au spectre rouge; mais au lieu de recourir à la simple prose, l'auteur d'*Arbogaste*, pour distancer son rival, a choisi le langage des dieux.

Quel langage, bon Dieu! est-il possible que dans ce dix-neuvième siècle, où le moindre élève de troisième se permet d'enfourcher Pégase d'une manière presque décente, est-il possible, dis-je, qu'un homme décoré de la palme verte et de cheveux à peu près blancs, se hasarde à livrer au jour de la publicité une série de pareils hémistiches.

L'Epître à tout le monde. — Le *Constitutionnel* s'extasie devant ce titre qu'il trouve des plus piquants. Boniface de *Constitutionnel*! — l'*Epître à tout le monde* rappelle par sa facture la littérature de 1800. Ces choses-là s'appelaient des vers dans ce temps d'héroïque mémoire, et beaucoup d'épouses de généraux prononçaient *verses*, dans l'intention de marquer plus de déférence pour la poésie. L'intention était bonne, du reste; mais on sait que l'enfer en est pavé.

Donc l'*Epître à tout le monde* compare naturellement la France à un vaisseau *battu par la tempête*, et ne sachant plus où jeter *une ancre qui l'arrête*. M. Viennet n'entend en tout lieu *que des gémissements et des appels à Dieu*. Mais, dit-il :

> Pour nous préserver d'une perte certaine,
> Nul ne veut abjurer son espoir ni sa haine.
> Leur intraitable orgueil ne sait rien concéder,
> Ils s'accusent l'un l'autre, au lieu de s'entr'aider.
> Et moi qu'anime *seul* l'intérêt de la France,
> Je pourrais dans un lâche et coupable silence,
> Du comble des grandeurs où je la vis monter,
> Dans un gouffre de maux la voir précipiter!

Est-ce le seul intérêt de la France qui anime M. Viennet, ou M. Viennet est-il le seul qu'anime l'intérêt de la France? Si des académiciens se permettent de pareilles amphybologies, à quelles licences de langage n'auront pas le droit de se livrer de simples mortels comme vous et moi; et alors que deviendra la langue française?

Enfin, admettons que sur trente-cinq millions et plus de Français et Françaises de tout âge, M. Viennet soit le seul qui soit animé de l'amour de la patrie. Qu'arrivera-t-il? il arrivera que si les craintes de M. Viennent se réalisent, il ne restera bientôt plus personne qui s'intéresse à cette malheureuse France, attendu que ce pauvre M. Viennet sera avant peu *étouffé dans le fiel* par tous les partis coalisés contre lui.

> Dussent tous les partis unis par la vengeance,
> Etouffer dans le fiel un censeur importun;
> Je les accuse en masse et n'en excepte aucun.

Espérons pourtant que les partis ne commettront pas cette barbarie. Etouffer un académicien dans le fiel, est un procédé devant lequel on recule, même après y avoir longtemps réfléchi.

M. Viennet commence, comme M. Romieu, par crosser les charlatans politiques qui se font un jeu *des discordes publiques*,

> Que l'intérêt, l'orgueil, la haine ou le dépit
> A fait changer dix fois de langage et d'habit,

qui rêvent *au fils d'Hélène, à Chambord, à Brumaire*, — il y a encore du bon sens à l'Académie. — Après quoi, il exprime ses regrets particuliers sur la captivité de Napoléon *aux rocs de Sainte-Hélène* :

> Il nous l'avait prédit,
> Le héros qui de gloire enivrant ma patrie,
> Avait des factions comprimé la furie.....
> « — La révolution, par mon bras arrêtée,
> » Va reprendre après moi sa course ensanglantée.... »

Mais l'Europe rit des menaces du *Titan*. L'Europe a été bien punie.

M. Viennet n'aime pas le régime parlementaire; je ne lui en fais pas un crime. Ce que je lui reproche, c'est d'avoir exprimé une antipathie si légitime par des vers de cette force-là :

> Mais qui pourrait compter les désordres sanglants,
> Les erreurs, les forfaits, qu'ont depuis soixante ans,
> Produit le bavardage et cette impatience
> D'aller par la tribune à la toute puissance?

Par ma foi, je conçois bien que M. Viennet regrette l'Empire. L'Empire seul était capable de tolérer une pareille poésie... et encore!... Certes, je n'affectionne pas les discours de tribune; mais si l'on m'impose l'obligation de lire beaucoup d'épîtres de ce genre-là, je demande qu'on me ramène à l'Assemblée.

Vient enfin le tour de la République. M. Viennet ne ménage pas les démocrates, comme on peut bien le croire. Aussi s'est-il attaché à mettre en bouts rimés les plus mauvaises déclamations du *Constitutionnel* et de la *Patrie*.

La République!

> Ce sont les échafauds, la terreur meurtrière,
> C'est Danton, c'est Marat, c'est l'affreux Robespierre,
> Qui *la bouche écumante et les yeux effarés*,
> Redemandent le sang dont on les a sevrés.....
> « Mort aux riches, aux grands, disent ces furieux,
> » A nous, palais, châteaux, qu'ont volés leurs aïeux,

en butte aux aggressions des privilégiés.

Mais le manque de force et d'appui n'est pas la seule cause de cette impuissance.

Un gouvernement, fût-il assez fort par lui-même (chose qui ne peut être), n'eût-il besoin d'aucun appui pour oser entreprendre les réformes, ses projets ne seraient pas moins frappés d'impuissance, car il lui manquerait la possibilité matérielle de la réalisation.

Il lui manquerait LE MÉCANISME ADMINISTRATIF.

En effet, en continuant de supposer l'arrivée aux affaires d'un gouvernement démocratique, en admettant que son origine, le concours de l'opinion publique, lui donneraient force et appui, il n'en serait pas moins impossible à ce gouvernement d'opérer la réalisation de nouvelles institutions de crédit, pas plus que de toute autre réforme, car il lui manquerait un nombre suffisant d'hommes capables, dévoués, honnêtes, inspirant au peuple une confiance absolue.

En un mot, il manquerait à ce gouvernement le mécanisme administratif; et cet empêchement, passé inaperçu jusqu'à ce jour, serait assez puissant pour paralyser ses efforts.

Un exemple mémorable en a été fourni le lendemain de la révolution de février. Le gouvernement provisoire avait à envoyer dans les départements des commissaires extraordinaires; on ne leur demandait aucune connaissance spéciale, mais seulement de l'intelligence, du zèle et du dévouement : or, qui ne se rappelle combien il a été difficile aux gouvernants d'alors de faire de bons choix?

Que serait-ce donc si un gouvernement démocratique, voulant réaliser une vaste réforme de la circulation, avait tout-à-coup besoin de trouver plusieurs milliers d'hommes ayant des connaissances spéciales en banque et en commerce, et réunissant chacun, d'ailleurs, toutes les qualités d'un bon administrateur!

Evidemment, ce gouvernement ne les trouverait pas, et, faute d'agents capables et dignes, il lui deviendrait impossible d'opérer la réforme du crédit et du commerce, à laquelle pourtant son existence serait attachée.

Donc, pour qu'un gouvernement démocratique fût plus heureux que tous ses devanciers, pour qu'il pût s'établir d'une manière durable et irrévocable par le fait de la réalisation des réformes, il faudrait qu'il pût trouver

LA FORCE ET LE POINT D'APPUI NÉCESSAIRES POUR RÉSISTER A LA COALITION DES PRIVILÉGES;

UN MÉCANISME ADMINISTRATIF COMPLET ET SUFFISANT POUR LA MISE EN PRATIQUE.

Or, ce mécanisme et cette force, dont tous les gouvernements ont été privés jusqu'à ce jour, ne peuvent se trouver, selon nous, que DANS LE PEUPLE LUI-MÊME TOUT ENTIER qui se compose de producteurs et de consommateurs, — MAIS DANS LE PEUPLE ORGANISÉ.

Et, en effet, qui est intéressé aux réformes? Le peuple. Qui donc doit aider, défendre, soutenir les réformes? Le peuple.

Mais pour qu'un peuple accorde son aide à la réalisation des réformes, il faut qu'il les connaisse et qu'il les accepte.

Il est donc de toute nécessité qu'un gouvernement démocratique ne tente aucune réforme sans avoir au préalable consulté le peuple tout entier et sans avoir obtenu son consentement; de telle sorte qu'un gouvernement, fort de ce consentement, agirait alors bien réellement au nom du peuple, deviendrait bien réellement l'exécuteur de ses volontés, acquerrait ainsi une force irrésistible devant laquelle fléchiraient tous les obstacles.

C'est pour n'avoir jamais demandé au peuple ce consentement, pour ne l'avoir jamais consulté au préalable, que les gouvernements sont toujours demeurés impuissants.

Donc, si les gouvernements veulent être forts, s'ils veulent trouver un appui certain et sincère, s'ils veulent acquérir la gloire de réaliser les réformes, ils doivent organiser le peuple ET LUI REMETTRE LE POUVOIR CONSULTATIF; c'est-à-dire qu'ils ne doivent jamais prendre une mesure quelconque sans, au préalable, avoir consulté le peuple organisé et avoir obtenu son consentement.

Par ce moyen, les gouvernements auront annihilé la première cause de leur impuissance; ils auront enfin trouvé la force et le point d'appui; mais il leur manquera encore le mécanisme administratif.

Ce mécanisme indispensable, c'est encore dans le peuple organisé qu'ils le trouveront; en effet, nous avons dit qu'un mécanisme administratif, pour être complet, devait réunir un nombre d'hommes suffisant et possédant toutes les qualités capables d'inspirer la confiance.

Il est évident que ce ne sont pas les hommes capables qui manquent, mais il ne suffit pas qu'ils existent, encore faut-il que le gouvernement puisse les connaître.

Or, qui est intéressé à faire de bons choix? Le peuple. Qui peut le mieux connaître, dans chaque localité, l'homme capable et le plus digne d'inspirer la confiance? Évidemment le peuple, c'est-à-dire l'ensemble de tous les citoyens.

Donc, le peuple doit choisir les administrateurs.

Et c'est à ces administrateurs choisis par le peuple que le gouvernement doit remettre le pouvoir administratif.

Ainsi secondé par LE PEUPLE TOUT ENTIER, ayant sous la main un nombre d'hommes capables et inspirant toute confiance au peuple, le gouvernement aura vaincu la seconde difficulté, IL AURA TROUVÉ UN MÉCANISME ADMINISTRATIF.

Toute la question politique est là, suivant nous; car c'est parce que le peuple n'a jamais été consulté, parce qu'il n'a jamais été appelé à gérer lui-même ses propres affaires, que les gouvernements ont tous été impuissants.

Rois, empereurs, dictateurs, présidents, provisoires ou non, ont tous misérablement succombé, sans pouvoir découvrir à temps la cause de leur faiblesse; nul d'entre eux n'a su comprendre qu'un gouvernement placé en face d'obstacles formidables et n'ayant derrière lui qu'un peuple divisé, sans organisation, qu'on ne consulte jamais, même sur les questions qui le touchent le plus; qui n'intervient jamais dans ses propres affaires; dont toute l'action doit se borner à une obéissance servile : qu'un gouvernement, disons-nous, ainsi séparé du peuple, était une tête séparée du tronc;

Une tête qui commande, un corps qui ne peut obéir, puisque, entre la tête et le corps, il y a solution de continuité.

Aucun d'eux n'a su voir que cette lacune, devenue un abîme sans fond, était l'absence du pouvoir consultatif et administratif remis au peuple.

Aussi est-il arrivé que les gouvernements, privés de la force et de l'appui du mécanisme administratif que leur aurait procurés l'intervention du peuple, n'ont jamais pu agir, quoiqu'ils aient créé, pour suppléer à ce vide, des simulacres de conseils et d'administrations; mais conseils et administrations factices dont la propre imperfection et la propre insuffisance sont venus ajouter encore à l'impuissance des gouvernements.

Que le pouvoir consultatif et le pouvoir administratif soient donc attribués au peuple, qui, seul, peut les exercer utilement; que le peuple soit consulté sur chaque question; qu'il demeure chargé de choisir les administrateurs qui lui inspirent le plus de confiance (1), et à l'instant les gouvernements trouveraient dans l'organisation du pouvoir consultatif et du pouvoir administratif la force, le point d'appui et le mécanisme.

Alors seulement l'action féconde succéderait à l'agitation stérile, et l'ère des améliorations réelles, du progrès pacifique serait définitivement inaugurée.

(*La suite au prochain numéro.*) F. COIGNET.

Prévoyance et assistance publiques. (1)

VI. — INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

L'industrie manufacturière ne présente pas, à beaucoup près des moyens aussi faciles de réforme du travail que l'industrie agricole. La terre, cet instrument de travail par excellence, pouvant fournir de l'occupation à TOUS les citoyens, manque à l'industrie manufacturière.

Cependant, en étudiant la question du travail manufacturier, d'utiles dispositions peuvent être prises dans l'intérêt de la production et de l'ouvrier : voici comment.

Nous avons vu que, pour satisfaire aux besoins les plus stricts de la consommation, la production en étoffes ordinaires devrait monter au moins à 3 milliards, c'est-à-dire à plus du double de la production actuelle.

Dans cette seule branche de l'industrie manufacturière il y a donc des bras à occuper, des machines à mettre en œuvre.

Les administrations de la guerre, de la marine, des finances, de l'intérieur, font des consommations importantes de ces produits : ces administrations pourraient faciliter l'établissement de quelques manufactures *modèles*, où l'on fabriquerait une partie des étoffes dont elles auraient besoin.

Le principe du *travail solidaire* y serait introduit afin que l'on pût se rendre compte de ses résultats. Des établissements analogues pourraient être fondés pour plusieurs autres genres de travaux : ils correspondraient, sous certains rapports, pour les objets *ordinaires*, aux manufactures modèles que la France possède déjà pour des productions de *luxe*.

On comprend l'heureuse influence de pareils établissements sur l'esprit des ouvriers, des fabricants et sur le développement de la production. Bon nombre de fabricants suivraient l'exemple donné par les administrations publiques. De proche en proche, le travail de l'industrie manufacturière serait transformé.

L'initiative de l'administration, en de telles circonstances, ne ressemblerait en rien à l'accaparement par l'état des travaux de l'industrie.

VII. — DE L'ACCROISSEMENT DES FORCES PRODUCTIVES.

L'étude du travail au point de vue matériel présente un phénomène sur lequel on ne s'est point encore arrêté.

En calculant les forces utilisables de la population, et en supposant qu'elles soient *toutes* mises en œuvre, la production ne suffirait point encore à la consommation.

Ce fait est de la plus haute gravité : il prouve que l'homme doit constamment allier à la partie matérielle du travail, la partie intellectuelle. Or, la partie intellectuelle du travail c'est le génie de l'invention qui s'incarne, prend des formes, des apparences réelles dans les mécanismes et les machines de toute espèce qu'il crée et qu'il invente (2).

Le nombre de ces puissants moyens de travail doit donc être largement multiplié. Il doit embrasser les forces motrices naturelles et artificielles que nous donnent l'eau, l'air, le feu et les fluides impondérables.

Aussi, d'après ces calculs, importe-t-il hautement de mettre des fonds considérables à la disposition des inventions, ou tout au moins de proposer des récompenses pour activer la solution d'un certain nombre de problèmes mécaniques. Ceux relatifs à la forme et à la puissance des véhicules de tous genres pour le transport des denrées et marchandises sur toutes les voies de terre et d'eau méritent une attention spéciale.

Les instruments et les machines d'agriculture, les engins pour faciliter la construction des maisons, des ponts, etc., etc.

Dans le chapitre de l'accroissement des forces productives, on doit comprendre aussi :

L'instruction publique professionnelle,

Le service hygiénique (*gymnastique*) et médical (*thérapeutique*) par toute la France,

L'institution des banques communales ayant spécialement pour mission de faire baisser le taux de l'escompte sur TOUS les points de la France, au fur et à mesure du développement de la richesse générale.

Nous n'insistons pas sur ces institutions; leur simple énoncé suffit pour faire comprendre qu'elles rentrent dans la catégorie des forces productives qu'il reste à créer.

---

(1) Voir les numéros du 6 et du 13 avril 1851.

(1) Lorsque nous disons que le peuple doit exercer le pouvoir administratif, nous n'entendons parler que de l'administration de ses propres intérêts matériels; nous laissons en dehors ce qu'on appelle, improprement suivant nous, l'administration publique, dont les membres ne sont pas autre chose que les représentants, les agents du pouvoir exécutif. Leur rôle est de gouverner, c'est-à-dire de veiller à la stricte exécution des lois, et non d'administrer.

(2) En 1845, la force des machines et des chaudières à vapeur n'équivalait encore qu'à 1,500,000 hommes de peine, ou 200,000 chevaux de trait; ces forces mécaniques devraient et pourraient être décuplées dans l'espace de quelques années. Que l'on juge de la production par cet accroissement de forces artificielles:

» Abattons qui s'élève, étouffons ce qui brille,
» A bas religion, propriété, famille,
» Banque, dette publique, *hypothèques*, contrats... »
Tels sont les cris de mort, les cris de cannibales,
Que pousse autour de nous une race infernale.

Il paraît que M. Viennet n'est pas partisan de la réforme hypothécaire. J'accorde que cette opinion est respectable; mais ce n'est pas une raison pour nous traiter de cannibales. Quant à la République, il faut convenir qu'il l'habille de main de maître, et que le tableau qu'il en trace est bien fait pour en dégoûter les honnêtes gens. J'avoue que, pour ma part, les bouches écumantes et les yeux effarés me donnent la chair de poule.

Et s'il est vrai que, comme M. Viennet l'affirme,

Ces sinistres clameurs ont ébranlé vingt fois
La voûte du palais où se forgent nos lois,

Je demande avec lui :

Et qu'ont fait, qu'ont tenté les cinq cents mandataires
Dont la tête est promise aux couteaux des sicaires?

M. Viennet a eu un tort; c'est de ne pas nommer les personnes qui ont fait cette promesse téméraire. Quand on révèle à son pays un fait de cette importance, même en vers, on est tenu d'être un peu plus explicite. Si je connaissais un ou plusieurs particuliers assez dépourvus de cette indulgence réciproque qui fait le charme des relations sociales, pour promettre à qui que ce fût ma tête, voire celle de mes amis, je ne me contenterais pas de raconter cette anecdote dans une épître à tout le monde, et j'en écrirais certainement au parquet de mon arrondissement judiciaire.

Cette œuvre littéraire se termine par de touchants conseils aux travailleurs :

Travailleurs que *nourrit* le luxe et l'industrie,
Gardez vous de tarir ces deux sources de vie.
Du pillage, du vol, qui vous auraient séduits,
Vos familles jamais ne cueilleraient les fruits.

Les ouvriers seront flattés de cet avis charitable, et de l'aimable supposition qu'il renferme. Il faut espérer que désormais le pillage et le vol ne les séduiront plus.

A ce sage conseil est jointe une petite leçon d'économie sociale qui fait le plus grand honneur aux connaissances de M. Viennet.

Aux produits de la terre on voudrait vous réduire!
La terre à nos besoins ne peut seule suffire.
A peine obtiendrez-vous, pour prix de vos sueurs,
Ce que donne à l'enfant le plus doux des labeurs.

Le plus doux des labeurs me semble une expression charmante, et M. Viennet a bien raison quand il affirme que les produits de la terre ne peuvent nous suffire. Ce qui prouve que, quoique poète, on n'en est pas moins à la hauteur des sciences de son siècle. Espérons donc que le socialisme profitera de cette leçon et voudra bien permettre aux hommes de se tisser des vêtements et de se construire quelques objets mobiliers. Si le socialisme ne me fait pas ces concessions, je déclare que je passe dans le parti de l'ordre.

Décidément, malgré *le plus doux des labeurs*, j'aime mieux la prose de M. Romieu. Que M. Viennet dorme tranquille! on ne l'étouffera pas dans le fiel pour si peu de chose.

Eugène Nus.

BEAUX-ARTS. — Le consul de France au Caire, M. Delaporte, vient de faire présent au musée du Louvre d'une tête en marbre qui lui a été donnée par le bey de Tunis, et qui a été trouvée dans les fondations de la citadelle de cette ville, au milieu desquelles elle était enfouie. Cette tête représente Astarté, divinité des Syriens et des Phéniciens; cette divinité, prise chez les Carthaginois pour Junon ou la Lune, était considérée comme la déesse protectrice de Carthage, où elle avait un temple et où elle était l'objet d'un culte solennel. Rien n'égalait la pompe et la magnificence de ses fêtes, qui ont survécu à la chute de cette florissante république, et qui ont subsisté long-temps encore sous la domination romaine.

La tête dont il s'agit remonte, dit-on, aux temps les plus anciens et était placée au centre d'un temple qui aurait été construit par Didon elle-même, vers l'an 865 avant Jésus-Christ; elle offre un grand intérêt pour l'art et l'archéologie. Ce sera un monument unique dans les musées européens. Les proportions de cette figure sont colossales; elle dépasse 2 mètres de hauteur. Son état de conservation est bon. Le directeur des musées a accepté avec empressement et reconnaissance le présent qui était fait à notre pays, et il s'est entendu avec les ministres des affaires étrangères et de la marine pour faire transporter prochainement en France cette antiquité précieuse, qui, en attendant l'arrivée du bâtiment qui doit la recevoir, est déposée provisoirement dans les jardins de l'église Saint-Louis, à Tunis, qui sont, comme on sait, une propriété française. (*Le Pays.*)

DIRECTION DES BEAUX-ARTS. — Le directeur des Beaux-Arts a l'honneur d'informer le public qu'à partir du dimanche 4 mai, jusqu'au jeudi 15 mai inclusivement, il sera fait, au Palais-National, une exposition publique spéciale des ouvrages récompensés ainsi que de ceux que le jury a désignés à l'administration comme pouvant donner lieu à des acquisitions ou à des commandes.

On entrera par la cour de l'Horloge et par le vestibule de Nemours.

Les jeudis 8 et 15 mai, jours réservés, il sera perçu une rétribution de 1 fr. comme par le passé.

— On a reçu vendredi les détails de l'ouverture de l'exposition de Londres qui a eu lieu jeudi 1er mai, en grande cérémonie. Le cortége royal a traversé une foule immense qui, dès cinq heures du matin, avait commencé à affluer aux alentours du palais de cristal. C'est à midi précis que S. M. a fait son entrée dans le palais. Après un échange de compliments entre la reine et la commission royale en tête de laquelle figurait le prince Albert, le cortége royal a parcouru les salles. Malgré l'immensité de la foule, on n'a pas eu un seul accident à déplorer.

— Notre ami Blanc termine en ce moment le cours de grammaire pratique et d'orthographe qu'il avait commencé le 15 novembre 1850. Il en commencera prochainement un nouveau. Nous n'avons pas besoin de revenir sur l'excellence de cette méthode dont les résultats sont infaillibles. (Voir aux annonces.)

VIII. — CONCLUSION.

La question de l'assistance, portée à la hauteur d'un principe, est une illusion; maintenue et réduite au rang d'exception, elle peut offrir des soulagements précieux à l'enfance, aux infirmes, aux vieillards. Tout en la repoussant en théorie on peut l'accepter transitoirement dans la pratique, et dans dix ans il sera possible d'économiser cinquante millions sur le service de la charité légale, qui dépasse aujourd'hui 400 millions.

Le levier qui doit changer la misère en bien-être n'a et ne peut avoir son point d'appui que sur le champ du travail ou de la production.

C'est la loi universelle.

Le travail incessant et mystérieux de la nature conserve les mondes.

Le travail continuel et tangible des hommes conserve et développe l'humanité.

Pour que le travail matériel puisse répondre aux besoins physiques des hommes, il faut qu'il soit soumis aux lois qui peuvent amener l'équilibre entre la production et la consommation.

Ces lois peuvent être traduites en chiffres. Nous les avons calculées.

Ces calculs ouvrent un nouvel horizon à la pensée. On reconnait que l'homme libre, dans le choix de son art, est forcé de suivre les lois que ses besoins matériels lui indiquent.

Repousse-t-il ces lois? la misère s'appesantit sur lui. — Nous en faisons la cruelle expérience.

Les accepte-t-il? le bien-être, rayonnera sur lui.

Hâtons-nous de mettre la main à l'œuvre.

L'industrie agricole, l'industrie manufacturière, l'accroissement des forces productives, demandent la prompte application des principes que l'étude approfondie du travail révèle.

Le *travail solidaire* développera la richesse générale par l'accroissement de la production; les économies de temps et d'argent qui en résulteront immédiatement pour le travailleur et le propriétaire augmenteront le bien-être de l'un et de l'autre.

Les administrations publiques centrales, départementales et communales peuvent et doivent donner l'élan à la réforme du travail matériel.

L'accroissement immédiat des forces productives peut et doit également être activé par ces administrations.

Leurs exemples seront suivis par l'industrie privée.

En conséquence, il faudrait affecter 400 millions à la prévoyance sociale et à l'assistance publique.

80 millions seraient consacrés à la prévoyance, c'est-à-dire à la réforme du travail *isolé* et à l'accroissement des forces productives; 20 millions à l'assistance publique, c'est-à-dire à l'amélioration du sort des infirmes, des vieillards et des enfants besoigneux.

Nous l'avons dit en commençant: Sans nous écarter des idées reçues et pratiques, nous indiquerons quelques combinaisons qui pourraient en peu d'années détruire la misère dans les campagnes et dans les villes, par le développement du travail et de la production.

Le *travail solidaire* largement appliqué, comme nous l'avons indiqué, à l'industrie agricole et à l'industrie manufacturière, l'accroissement des forces productives tel que nous le proposons, amèneraient nécessairement ce résultat.

Le bien-être se répandra, sur les masses populaires, dès que le travail deviendra plus productif pour l'ouvrier et pour la société entière, — dès que le travailleur pourra faire quelques économies, et la société compter sur des productions assurées, — dès que les forces productrices de tous seront appliquées de telle sorte que l'on obtiendra le plus grand résultat avec le moindre effort.

C'est ce que nous avons cherché de faire en nous occupant de la grave question de la prévoyance et de l'assistance publiques. Aussi croyons-nous avoir interprété sagement le XIII[e] article de la Constitution qui dit:

« La Constitution garantit aux citoyens la liberté du travail
» et de l'industrie. La société favorise et encourage le déve-
» loppement du travail par l'enseignement primaire gratuit,
» l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports entre le
» patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de cré-
» dit, les institutions agricoles, les associations volontaires et
» l'établissement par l'Etat, les départements et les commu-
» nes, de travaux publics propres à employer les bras inoc-
» cupés; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux
» infirmes et aux vieillards sans ressources, et que leurs fa-
» milles ne peuvent secourir. »

Perreymond.

Congrès central d'agriculture.

Le congrès central d'agriculture a récemment terminé sa huitième session. Compte-t-il se réunir encore l'année prochaine? En face d'un *conseil général* permanent, élu par des chambres consultatives, qui seront elles-mêmes élues par les fermiers et les propriétaires du canton, pourra-t-il se maintenir? Oui, sans doute, s'il se laissait pénétrer d'un esprit plus libéral; mais quel phénomène présente-t-il presque continuellement? celui d'une assemblée convaincue qu'il y a une foule de réformes à faire, et ne voulant en réaliser aucune, tantôt sous de vains prétextes comme avant 1848, tantôt par peur du socialisme comme depuis 1848. Mais voyons rapidement ce qu'ont fait cette année les hommes importants qui remplaçaient il y a quelques jours, sur les banquettes du Luxembourg, les ouvriers de M. Louis Blanc, si dédaignés par eux?

Certes, ce n'est pas une commission nommée par ces ouvriers qui eût, comme la commission du congrès, conclu, à propos des céréales, que *l'abondance est une calamité*, et que le commerce soutient l'agriculture. Des savants, des académiciens, des propriétaires riches peuvent, après déjeuner, déraisonner sur l'abondance, mais le paysan et l'ouvrier leur répondront que ce n'est pas l'abondance qui est le mal, mais le haut prix des terres et des fermages, résultant des lois prohibitives qui ont donné aux terres une valeur exagérée. Baissez les prix des fermages, abolissez les droits de douane et vous ne maudirez plus l'abondance!

Quant au commerce *qui soutient l'agriculture*, il faut être terriblement savant pour comprendre que plus y a d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, plus y a d'avantages pour l'un et pour l'autre. Un ouvrier du Luxembourg aurait avoué ingénuement qu'il n'entendait rien à ces beaux raisonnements et aurait applaudi à la chute des intermédiaires et des spéculateurs heureux qui s'enrichissent en tripotant sur les blés. Comment se fait-il que les propriétaires-*producteurs* du Luxembourg actuel ne puissent pas comprendre que la production est rançonnée par l'intermédiaire?

Le congrès ne s'est pas encore montré bien inspiré dans la question des *délits ruraux*. Quelle est la cause des vols de légumes, des vols de récoltes, des vols de bois si fréquents à la campagne? C'est la misère et l'ignorance. Comment mettre un terme à ces délits? Par des institutions qui développent la richesse et l'instruction publiques. Sont-ce là les moyens proposés par le congrès central? Non. Incapable de s'élever jusqu'aux causes du mal, le congrès n'en a vu que les effets; aussi s'est-il borné à voter l'aggravation des peines. Est-ce donc par de nouvelles rigueurs qu'il espère éclairer le peuple et le conduire à l'abondance?

La question des sucres a soulevé celle des douanes. Un représentant, qui a eu le bon goût de n'invoquer qu'une seule fois le spectre du communisme dans toute la discussion, a eu l'audace de demander la diminution des prohibitions; mais mal lui en a pris, car il a failli être traité lui-même de socialiste. En somme, tout en convenant qu'il y avait mieux à faire, le congrès a semblé incliner pour ne rien faire.

Même mollesse, même incertitude sur le crédit foncier. Oui, il est mal établi; oui, il faudrait lui donner une nouvelle vie, venir réellement au secours des propriétaires, — mais les assignats! mais le socialisme! Avec un ou deux mots on paralyse complètement le cerveau de tous ces hommes lettrés et pratiques.

Le crédit agricole et personnel, moins étudié que le crédit foncier, présente cependant de nombreux éléments de solution. Il existe en Russie, en Bavière, dans le Wurtemberg, dans le duché de Bade, dans la Hesse, en Irlande même, des institutions de crédit qui prêtent aux fermiers et aux travailleurs, et que nous pourrions nous assimiler en les appropriant au caractère national. Pourquoi dès aujourd'hui ne ferait-on pas des essais de ces différents systèmes? Mais qu'a fait le congrès? il a décidé qu'il serait procédé à des études. Nous voilà bien avancés!

Toutefois, la discussion du crédit agricole, de laquelle on avait eu soin d'écarter tout ce qui pouvait ressembler au socialisme, a fourni à un orateur de la minorité l'occasion de faire pièce à la majorité. Cet orateur a parlé d'un essai de crédit réalisé dans un département de l'Est par un *particulier à son aise*. Ce particulier reçoit dans un entrepôt les denrées qu'on lui consigne, il délivre en échange des billets, qu'il garantit et qui circulent comme de la monnaie dans toutes les communes environnantes. Le congrès a paru goûter fort cette application du crédit mobilier. Il est vrai que l'orateur n'a pas dit que le promoteur de cet essai était M. Wladimir Gagneur, un des phalanstériens les plus zélés. Que diront les membres de la majorité si jamais ils apprennent qu'on leur a fait applaudir un socialiste!

Le congrès ne s'est pas montré aussi facile pour les engrais du commerce. Un membre, rédacteur d'un journal agricole, dans un discours bien senti, a fait connaître les dommages que les charlatans causaient à l'agriculture. Il les a montrés agissant sur la presse par les annonces et empêchant toute critique de se produire; il a terminé en disant que lui-même était traduit en police correctionnelle pour avoir osé parler contre ces prétendus engrais. A ces mots, l'émotion du congrès n'a plus connu de bornes. Un instant nous nous sommes crus au sein d'une convention. Les propositions se succédaient avec la rapidité de l'éclair; les uns voulaient que le vote de flétrissure émis contre les fabricants d'engrais fût envoyé au procureur de la République avec injonction de le publier; d'autres parlaient d'aller jusqu'au ministre de la justice. On s'arrêta toutefois à un moyen terme: le rapport fut adressé à tous les journaux quotidiens avec prière de l'insérer.

Le congrès central a été moins accessible à l'émotion lorsqu'il s'est agi du service sanitaire des campagnes. Cette question comprenait l'hygiène et le service médical. Un membre de la minorité, trouvant les conclusions du rapport trop timides, proposait d'établir dans chaque canton un ou plusieurs médecins, un ou plusieurs vétérinaires, pour soigner les hommes et le bétail, un voyer-architecte pour diriger les travaux d'assainissement et la construction des habitations, une pharmacie et une bibliothèque.

Abordant l'hygiène, il se demandait si, dans l'état actuel, les populations rurales étaient suffisamment bien logées, suffisamment bien nourries, suffisamment bien vêtues. Quant au logement, il établissait, d'après les documents officiels, qu'il y a en France 1,800,000 familles de cinq membres en moyenne logées dans une seule pièce, n'ayant qu'une fenêtre; que 380,000 familles vivent dans une pièce qui n'a pas de fenêtre, et que 214 mille de nos compatriotes vivent dans des terriers comme des bêtes fauves.

Quant à la nourriture, il disait que si les produits étaient également répartis, chacun de nous n'aurait que 2 hectolitres 70 de blé, 70 litres de vin, 20 kilog. de viande, 5 kilog. de sucre, mais que les populations des villes absorbant plus que leur part, il y avait en France plusieurs millions d'individus qui meurent sans avoir mangé ni pain blanc, ni viande, ni sucre, sans avoir jamais bu de vin.

Enfin, quant au vêtement, il affirmait que les produits du territoire fournissaient à chacun de nous 1 kilog. 1/2 de chanvre, 1 kilog. de lin, un peu plus d'un kilog. de laine non lavée, 6 grammes de soie, et que les 8 à 10 millions de citadins, absorbant trois ou quatre fois leur part individuelle, celle des campagnards se trouvait réduite à rien. De tous ces chiffres il aurait *conclu* qu'il fallait accroître la production pour améliorer l'hygiène des populations rurales.

Nous disons qu'il aurait conclu, car le Congrès, peu flatté de vérité aussi dures, a refusé de les entendre jusqu'au bout, et l'orateur s'est vu forcé de quitter la tribune.

Le Congrès a traité longuement la question de la boucherie. Il a été établi que le monopole était la principale cause du renchérissement de la viande à Paris; par un heureux privilége des corps délibérants, le Congrès, qui avait voté pour le maintien des intermédiaires en céréales, a pu, sans contradiction malséante, voter leur suppression pour la viande.

On a proposé l'établissement de vastes bazars à la viande; — l'organisation du colportage. Un bazar représentant 50 étaux et débitant trois millions de kilogrammes par an avec un *sou de bénéfice* net par *livre* pourrait réaliser une recette nette de 200 mille francs. Quant au colportage, déjà appliqué au poisson, au gibier et à la volaille, on devrait l'étendre à la viande de boucherie, parce qu'il présenterait une grande économie dans les frais généraux et une grande réduction dans les bénéfices de l'intermédiaire.

En effet, tandis qu'un boucher parisien suppose 26 centimes de frais généraux par kilogramme, un colporteur qui vendrait 50 kilogrammes par jour, pourrait se contenter d'un sou de bénéfice par livre, ce qui, tout en mettant son salaire à 5 fr., réduirait les frais généraux de 16 centimes par kilogramme, non compris les bénéfices du boucher.

Le colportage serait donc avantageux aux ouvriers dont il économiserait la bourse et dont il ménagerait les instants en allant les trouver jusque dans leurs mansardes.

Le Congrès a reconnu que l'impôt avait amené la décadence de l'industrie viticole en provoquant les falsifications et en faisant retirer la vigne des coteaux. La contribution foncière, le droit de circulation et d'octroi ont eu à subir de vives attaques. L'assemblée s'est prononcée pour la réduction de l'impôt de 5 0/0 de la valeur des vins, de cette manière la piquette du pauvre payerait moins que les grands crus consommés par les riches. Le Congrès, on le voit, n'a pas toujours été rétrograde dans l'émission de ses vœux.

Terminons ce compte-rendu par la question des eaux qui intéresse si vivement l'agriculture. La France est sillonnée par de nombreuses rivières qui couvrent le territoire de leur vaste réseau. Nous possédons six fleuves principaux d'un parcours de 3,200 kilomètres; 24 fleuves secondaires et 94 rivières en partie navigables, de 9,320 kilomètres; enfin plus de 5,000 petites rivières d'une longueur de 800,000 kilomètres. Malgré cette richesse, sur 53 millions d'hectares, nous n'en avons que 4 millions en prairies naturelles et 94,000 à l'arrosage. Il y a donc dans nos rivières une masse considérable d'eau qui coule stérile vers la mer, alors que sagement aménagée, elle pourrait doubler le revenu foncier.

Pourquoi, lorsque, faute de produits, nous consommons si peu, laissons-nous se perdre tant d'éléments de richesse et de bien-être? C'est parce que nos lois organiques de la production sont anti-économiques. Relativement aux cours d'eau, si les rivières navigables et flottables font partie du domaine public, la propriété des petites rivières est incertaine. D'après la jurisprudence, les riverains seuls ont le droit de se servir de leurs eaux. Or, comme les riverains ne sont pas organisés, les eaux se perdent sans profit au détriment des propriétés non riveraines qui ne peuvent arroser.

Pour faire cesser cet état de choses, un orateur a demandé que, conformément à la législation sarde, toutes les rivières fussent considérées comme dépendance du domaine public; que l'administration fît étudier les dérivations à exécuter dans chaque bassin; que les travaux fussent établis par des associations ou par des compagnies; enfin que l'irrigation devint obligatoire pour toute terre située dans le parcours des canaux d'irrigation.

Mais le Congrès n'a point admis l'attribution des petites rivières au domaine public. Il s'est perdu dans une discussion confuse, obscure, sur les alluvions, sur la délimitation du lit des fleuves et rivières navigables, sur le dessèchement des marais, sur la police des eaux en général. La discussion nous a semblé plus nette lorsqu'il s'est agi du drainage, ce mode d'assainissement des terres qui est aujourd'hui l'objet d'une sorte d'engouement. Le drainage, avec des tuyaux en terre cuite, tel qu'il nous vient de l'Angleterre, est nouveau; mais, pratiqué avec des cailloux ou des fascines, il était connu des Romains. Nous savons ce que vaut le vieux drainage; nous ne pouvons point encore juger du nouveau. L'avenir nous dira si cette pratique est aussi bonne en France qu'en Angleterre, et s'il n'y a pas eu chez nous un peu d'engouement au début.

Dans une des dernières séances, le nouveau ministre de l'agriculture, M. Buffet, l'un des vice-présidents, s'est rendu au sein du congrès. M. Buffet a prononcé un discours dans lequel il a protesté de son inaltérable dévoûment aux populations rurales. Il n'a pas dit, il est vrai, qu'il avait voté contre l'enseignement agricole, contre le crédit foncier, contre la réduction de l'impôt du sel. Le président a congratulé le ministre en termes extrêmement parlementaires, et le congrès d'applaudir. Ah! quand les ouvriers du Luxembourg applaudissaient, ce n'était pas par décorum et du bout des lèvres, c'était du fond du cœur; il y avait là une vie réelle.

Jacques-Valserres.

RÉPUBLIQUE MEXICAINE.

Depuis quelque temps on s'occupe, au Mexique, d'améliorer la position du pays. La navigation à vapeur, les chemins de fer, les routes de terre, s'établissent et se perfectionnent.

On compte aujourd'hui une ligne mexicaine de steamers-postes entre la Nouvelle-Orléans et Véra-Cruz, faisant le trajet en quatre jours.

Il existe un chemin de fer de 36 kilomètres entre Véra-Cruz et Rio de San-Juan. Ce chemin de fer peut être très utile aux voyageurs qui veulent s'éloigner rapidement de la côte dans la crainte de la fièvre jaune.

Il serait à désirer que le railway de Véra-Cruz se prolongeât au loin et qu'il pût réunir ce port et Mexico à l'Océan Pacifique.

Un service journalier de diligences relie Véra-Cruz à Mexico, par Jalapa, Perote et Puebla; le trajet se fait en trois jours.

Les travaux préliminaires de la communication inter-océanique à travers l'isthme de Tehuantepec sont en cours d'exécution; les steamers-postes mexicains ont été mis en activité principalement pour le transport des travailleurs dans cette partie de la République.

On établit actuellement un télégraphe électrique entre Mexico et Puebla, qui s'étendra jusqu'à Véra-Cruz sur l'Atlantique, et plus tard aboutira de l'autre côté à Acapulco, sur le Pacifique.

On s'occupe de construire et d'améliorer les routes à l'intérieur.

L'exploitation des mines d'argent à Real del Monte, Queretaro, Guanajuato, Guadalajara, etc., a fait des progrès considérables. En 1850, le produit s'est élevé à 35,000,000 de piastres (185,000,000 fr.), chiffre qui n'avait jamais été atteint, même sous l'administration espagnole.

La presse mexicaine compte un nombre considérable de journaux rédigés avec talent; on publie à Mexico deux journaux français le *Courrier* et le *Trait-d'Union*.

Nous avons remarqué parmi les différents projets de loi présentés depuis l'avénement du général Arista, celui relatif à la publication d'une statistique criminelle, document qui manquait au pays. L'exposé des motifs a été adressé au sénat par M. Soto.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des améliorations morales et matérielles qui pourront s'effectuer au Mexique.

Le Mexique, comme tous les autres pays, a un grand devoir à remplir; — développer la prospérité générale par un travail assidu et opiniâtre. Le temps presse. Des efforts redoublés peuvent seuls assurer à la République mexicaine la place considérable qui lui est due en Amérique.

Perreymond.

(Extrait du journal *Europe et Amérique*.)

Revue parlementaire.

La semaine a débuté par la discussion de la loi relative aux tarifs des sucres. L'assemblée a adopté, au commencement de la séance de mardi, un amendement de M. Buffet qui soumet les raffineries à l'exercice des employés des contributions indirectes. Il est résulté de cette disposition imprévue pour la commission, la nécessité d'ajourner la suite de la discussion pour mettre le reste du projet d'accord avec le nouveau principe.

Une proposition de MM. Richard et Rochat, relative à l'épizootie connue sous le nom de péripneumonie contagieuse des bêtes à cornes, a été prise en considération, malgré les conclusions contraires de la commission.

L'ordre du jour de mercredi portait la proposition de M. Du-

fournel relative à la mise en culture des biens communaux et le projet de loi sur la garde nationale ; M. Léon Faucher en a demandé la remise. On a adopté ensuite, en deuxième délibération, le projet de loi relatif à la police du roulage et des messageries publiques. Le principe de la liberté absolue pour la largeur des jantes et le poids des chargements a été maintenu.

Dans la même séance, on a pris en considération la proposition de MM. Faultrier et autres relative aux membres de la Légion d'Honneur nommes légionnaires avant le 6 avril 1814, et promus officiers de l'ordre postérieurement à cette époque, et la proposition de M. Jusseraud relative à la fabrication et à la vente des engrais artificiels.

La séance de jeudi a été consacrée à la deuxième délibération du projet de loi relatif à l'achèvement du chemin de l'Ouest. M. Sautayra avait proposé un amendement tendant à consacrer le principe de l'exécution et de l'exploitation par l'Etat. Cet amendement, défendu par son auteur et par M. de Versigny, devait succomber. Depuis que la discussion est engagée, il paraît que la compagnie Stokes s'est entendu avec la rive droite, le seul adversaire sérieux qu'elle pût craindre. L'article premier du projet qui consacre la concession a été adopté, et l'on a entamé la discussion du cahier des charges. Cette discussion nous intéresse médiocrement. De deux choses l'une, ou la compagnie fera de bonnes affaires et elle maintiendra son marché, en encaissant les bénéfices, ou l'exploitation ne produira pas ce qu'elle en attend, et alors elle aura recours à l'Etat pour obtenir des modifications dans le cahier des charges.

La séance de vendredi a été toute entière consacrée à la discussion du cahier des charges du chemin de fer de l'Ouest. Un amendement de M. Schœlcher, tendant à ce que tous les convois fussent pourvus de wagons de troisième classe, a été repoussé comme inconciliable avec la plus grande vitesse qui exige que les trains ne soient pas trop lourds, et conséquemment comme préjudiciable aux intérêts des voyageurs qui, ayant des affaires pressées, consentent à payer plus cher pour aller plus vite.

Séance de samedi. — La discussion du cahier des charges de la compagnie de l'Ouest a occupé toute la séance : elle a été interrompue seulement par des interpellations de MM. Joly et Schœlcher relativement à la reproduction dans le *Moniteur* d'une note de la *Patrie* contenant des insinuations calomnieuses contre deux représentans de la gauche. M. Léon Faucher a prétendu que le gouvernement n'avait aucun contrôle à exercer sur la partie non officielle du *Moniteur*, et l'Assemblée a prononcé l'ordre du jour. Il est à remarquer que depuis l'époque où M. Léon Faucher a pris pour la première fois le portefeuille de l'intérieur, le *Moniteur* a cessé de se renfermer dans l'impartiale réserve qui devrait être le caractère essentiel de l'organe officiel d'un gouvernement.

Allyre Bureau.

En attendant le jour où la question de la révision de la constitution pourra être constitutionnellement portée à la tribune, quelques propositions préparatoires ont été faites en guise de préface ; l'une, par M. Moulin, tend à ce que les propositions relatives à la révision de la constitution soient renvoyées à une commission spéciale de 15 membres élus par l'Assemblée tout entière au scrutin de liste et à la majorité absolue ; l'autre, par M. Morin (de la Drôme) semble avoir pour but de faire consacrer forcément toute l'année 1851-52, à la discussion de la révision. M. Morin demande en effet que, contrairement aux termes de l'art. 78 du réglement, les propositions relatives à la révision puissent être représentées après le délai d'un mois, dans le cas où elles auraient été repoussées.

M. de Vatimesnil a été nommé rapporteur de la commission de l'organisation départementale et communale.

Il y a eu cette semaine quatre scrutins infructueux pour la nomination d'un membre du conseil d'Etat. Une chose assez curieuse, c'est que, dès le premier tour, les deux candidats désignés par la commission chargée d'examiner les titres des concurrents ont été relégués aux cinquième et sixième rangs, M. de Caisard n'ayant obtenu que 44 voix et M. de Lacquière que 31. M. Corne a constamment tenu la tête de la liste, et le dernier scrutin lui a donné 218 voix sur 544 votans. Après lui viennent M. de Larcy, porté par les orléanistes, et Mandaroux-Vertamy, candidat des légitimistes. Sur la proposition de M. Chegaray et après le quatrième tour de scrutin, qui a eu lieu mercredi, l'assemblée a renvoyé à lundi cette laborieuse élection. D'ici là, on tâchera d'opérer une fusion entre les deux branches, afin d'évincer le candidat républicain.

Le ministère avait glissé au milieu d'un projet comprenant divers crédits supplémentaires une réclamation de 645,833 fr. d'arriéré de traitement pour M. le maréchal Jérôme Bonaparte. Cette répétition, qui, comme le fait observer le *Siècle*, pourrait être l'humble préface de revendications très considérables, paraît être assez mal accueillie à l'assemblée, et la commission a renvoyé le projet au ministre, en prétextant quelque vice de forme. On suppose que la demande sera retirée ; et si l'on y persiste, il est peu probable que l'assemblée consente à ouvrir cette porte à des réclamations dont la limite ne saurait être appréciée.

Au commencement de la séance de jeudi, le ministre de la guerre a retiré le projet portant demande de crédit pour payer l'arriéré de solde de M. Jérôme Bonaparte.

Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

PORTUGAL. — L'insurrection de Saldanha paraissait tout à fait ruinée, et le maréchal n'ayant trouvé nulle part l'appui qu'il cherchait, cerné de tous les côtés par les troupes royales, s'efforçait de gagner un port où il pût s'embarquer sur un navire anglais, lorsque tout à coup la garnison d'Oporto s'est déclarée pour lui. Voici la dépêche télégraphique arrivée jeudi à Paris, et publiée par les journaux de vendredi :

« Madrid, 30 avril, 2 h. 1/2 du soir.

» Le ministre des affaires étrangères à M. l'ambassadeur d'Espagne.

» La garnison d'Oporto s'est soulevée le 24 par suite de l'arrestation de quelques officiers et soldats, et s'est déclarée pour le général Saldanha. Après un combat de deux heures, le général, qui, après être resté incognito dans la ville, avait pris la route de Vigo pour s'embarquer sur un bâtiment anglais, a été appelé par les insurgés. Les habitants d'Oporto se sont déclarés pour l'insurrection. »

ALLEMAGNE. — Les questions politiques sont ajournées jusqu'à l'ouverture de la diète de Francfort, qui est annoncée pour le 12 de ce mois.

ANGLETERRE. — La deuxième lecture du bill de l'*income tax* a eu lieu, sans opposition, dans la séance de la chambre des communes du 28 avril. Les adversaires du cabinet se réservent pour la troisième lecture.

AMÉRIQUE. — Une tentative de révolte a eu lieu à Haïti. L'empereur Soulouque a fait fusiller huit rebelles parmi lesquels se trouve son ministre de la justice.

NOUVELLES DIVERSES.

Un comité général de révision de la constitution vient de s'établir à Paris, sous la direction de MM. Guyard Delalain, propriétaire ; de Rancé, représentant du peuple ; de Beaumont Vassy ; F. Marbeau et P. de Tascher. Ce comité se propose de frapper un grand coup en centralisant toutes les pétitions pour les présenter en masse le 28 mai à l'Assemblée. La *Patrie* publie vendredi soir le texte de la pétition proposée par ce comité. Cette pétition se borne à demander aux représentants « d'émettre le plus tôt possible le vœu que la constitution soit légalement révisée. »

— La distribution des récompenses aux artistes du Salon de 1851 a eu lieu aujourd'hui dans la grande salle de l'exposition du Palais National. M. Decamps a reçu la croix d'officier de la Légion-d'Honneur : 7 croix de chevalier ont été données à MM. Diaz, Léon Fleury, Maxime David, Eug. Giraud et Jollivet, peintres, — à M. Desbœufs, sculpteur, — et à M. Achille Lecière, graveur. Il a été distribué en outre 7 médailles d'or de première classe, 14 médailles de deuxième classe, et 25 de troisième classe.

— Les journaux annoncent que l'on a saisi vendredi matin, aux Batignolles, la presse clandestine qui servait à l'impression des bulletins dont il a été si vivement question toute cette semaine. Un onzième bulletin était, dit-on, sous presse. Quatre personnes auraient été arrêtées sur les lieux.

— Un démocrate de Montargis, M. Lofficial fils, a été élu dimanche dernier juge au tribunal de commerce. Le surlendemain mardi, il était révoqué par le maire, M. de Montlevaux, de ses modestes fonctions d'architecte-voyer de la ville.

— La société de secours mutuels établie entre les ouvriers imprimeurs sur étoffe de Paris et des environs vient d'être dissoute par décret du président de la République, contresigné Léon Faucher. Le décret se borne à déclarer, sans préciser aucun fait, que cette association est manifestement sortie de sa condition de société mutuelle de bienfaisance.

— Les sociétés de secours mutuels établies à Saint-Amand, à Dun-le-Roi et à Henrichemont, dans le département du Cher, ont été dissoutes par arrêté de M. le préfet Meunier, attendu, disent les considérants de cet arrêté, que « ces sociétés ont moins pour but de réunir les ouvriers et de les porter à s'assister dans leurs besoins ou leurs maladies, que de les grouper et de les tenir à la disposition d'un parti, et qu'elles constituent des association politiques non publiques. »

— Un drame de George Sand intitulé *Molière*, que l'on répétait à la Gaîté, vient, dit-on, d'être défendu par la censure.

— On lit dans une correspondance de Munich adressée au *Journal allemand de Francfort* :

« Le conducteur de la diligence de Saltzbourg nous apporte la nouvelle suivante : La ville de Traunstein est devenue la proie des flammes. Il n'existe plus que quinze maisons. »

— Une brigade d'agents du service de sûreté, placée sous la direction spéciale d'un officier de paix, et choisie parmi les inspecteurs les plus habiles et les plus familiarisés avec le personnel des voleurs de toute catégorie, est partie avant-hier, d'après les ordres de M. le préfet de police, pour aller s'établir à Londres, où elle exercera, pendant toute la durée de l'exposition, sa surveillance sur les voyageurs suspects que ne manquera pas d'attirer dans la capitale du Royaume-Uni l'immense concours d'étrangers qu'y appellent les merveilles rassemblées dans le palais de cristal. (*Gazette des Tribunaux*.)

— Des expériences ont été faites récemment pour la construction de télégraphes électriques entre la préfecture de police, le ministère de l'intérieur, les Tuileries et l'Elysée.

— Le *Herald of Peace* annonce que le prochain Congrès de la paix se tiendra à Londres, et commencera le mardi 22 juillet prochain.

— Dimanche 27 a eu lieu l'inauguration du chemin de fer de Strasbourg à Sarrebourg, qui forme la dernière section de la grande ligne de Paris sur l'Alsace. Cette section traverse un pays très pittoresque et comprend plusieurs travaux d'art importants, entre autres le tunnel de Hertzviller, long de 2,600 mètres, qui, franchissant la chaîne des Vosges, vient déboucher aux environs de Sarrebourg même.

Avant-hier, on faisait un premier essai sur une autre section de la même ligne, celle de Vitry à Bar-le-Duc, qui sera livrée incessamment à la circulation.

— Les pluies de ces derniers jours ont occasionné de nouvelles crues menaçantes dans les rivières de Belgique. Les prairies et terres labourables en amont et en aval de Bruxelles sont couvertes d'eau.

— A Paris, la Seine a repris un niveau très élevé et l'on a dû effacer du programme de la fête du 4 mai les régates qui devaient avoir lieu sur le bassin compris entre le pont National et le pont de la Concorde.

— Parmi les tableaux mis en vente au nom de l'ancienne liste civile se trouvaient deux magnifiques tableaux de Géricault, le *Guide* et le *Cuirassier*, bien connus de tous les amateurs, et qui décoraient un des plus grands salons du Palais-National. Ces deux toiles ont été acquises par le Musée au prix de 23,400 fr.

— Il résulte de la comparaison du tableau dressé par les ordres du ministre de la guerre pour servir de base à la conscription, avec les comptes-rendus officiels du ministère de la justice, que, sauf quelques exceptions, les départements où il se commet le plus de crimes sont ceux où l'instruction est le plus arriérée. Ainsi, le Jura occupe le 6e rang sous le rapport de l'instruction et le 4e sous celui de la moralité ; la Côte-d'Or, le 10e rang pour l'instruction et le 8e pour la moralité ; la Haute-Saône, le 11e rang pour l'instruction et le 15e pour la moralité ; les Ardennes, le 15e rang pour l'instruction et le 14e pour la moralité ; la Manche, le 15e pour l'instruction et le 14e pour la moralité ; les Hautes-Alpes, le 49e rang pour l'instruction et le 26e pour la moralité ; la Vienne le 74e rang pour l'instruction et le 78e pour la moralité. (*Patrie.*)

— La construction des chemins de fer se poursuit avec activité dans les pays même qui sous ce rapport semblaient devoir rester le plus longtemps arriérés. On a inauguré en Italie, le 7 avril, un tronçon qui relie Vérone à Mantoue. En Russie, les travaux de la ligne de Saint-Pétersbourg à Moscou sont poussés avec activité ; on croit qu'elle pourra être livrée à la circulation le 1er novembre prochain. L'établissement d'une autre grande voie vient enfin d'être décrétée par un ukase de l'empereur. Elle partira de Praga, faubourg de Varsovie, et se dirigera sur la capitale de l'empire, en se dirigeant par Kowno, Bielystock, à Grodno, à Wilna.

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

IV.

UNITÉ DU MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET SOCIAL.

La distinction entre l'esprit et la matière n'a pas plus empêché la loi de solidarité et d'unité de se faire jour dans les deux demi-sciences spiritualiste et matérialiste, sorties de ce dualisme chrétien, que la séparation des pouvoirs spirituel et temporel n'a empêché, comme nous l'avons vu, la même loi de s'incarner dans tous les mouvements des deux sociétés, religieuse et laïque.

Et d'abord, cette distinction de pouvoirs ne s'est établie dans la société que parce que le dualisme de l'esprit et de la matière s'était établi dans la science.

Aucun pouvoir social ne s'est trouvé assez fort pour gouverner à la fois les aspirations morales et les besoins matériels des hommes, parce que aucune science n'était assez éclairée, assez complète pour concilier ces deux ordres de nécessités dans ses propres lois.

La faiblesse humaine a divisé en deux moitiés l'empire de la vérité et de la société, parce qu'elle ne pouvait embrasser encore la notion complète de la vérité et de la vie sociale.

Donc, au pouvoir spirituel, spécialement chargé, dans la société, de la direction des âmes et des croyances, de la tradition des esprits, de la conservation de la foi innée ou révélée, L'UNITÉ MORALE ET INTÉRIEURE de l'homme, — correspond une science spirituelle principalement préoccupée des lois occultes de l'esprit humain et de la Providence, de l'étude métaphysique de la vie et de L'UNITÉ DE CAUSE dans les phénomènes de la nature.

Donc, au pouvoir temporel, chargé particulièrement de garantir L'UNITÉ MATÉRIELLE des empires, la tradition des lois sociales, de veiller sur la conservation des liens et des intérêts terrestres, — correspond une science temporelle, plus particulièrement investie de l'autorité de la raison humaine, de l'étude des corps, des faits matériels, des forces physiques, des lois naturelles et de L'UNITÉ DE SUBSTANCE de l'univers.

Ces deux sciences, comme nous le verrons, n'ont pu exister côte à côte qu'à la condition de réagir l'une sur l'autre, de se superposer, de se mélanger sans cesse, dans leurs luttes et par leur progrès, et de finir par se combiner aussi solidairement que l'ont fait les deux pouvoirs.

La science chrétienne débute comme la société qu'elle éclaire. Elle est libre dans sa formation intérieure. Tant que dure sa lutte, ou plutôt son travail d'assimilation avec les religions et les philosophies qui l'ont devancée, elle n'obéit qu'aux lois de sa propre inspiration. C'est le temps des apôtres et des premiers docteurs. A demi philosophes, à demi religieux, les prosélytes du christianisme n'ont pas plus de gouvernement dans leur élaboration du dogme que dans leur action sur la société. Aussi accueillent-ils la philosophie grecque, les idées de Platon, en même temps que les traditions juives et égyptiennes ; aussi unissent-ils les faits rationnels aux fait moraux, l'intelligence à la foi, tout comme ils admettent au baptême les catéchumènes de toutes les races. De la sorte, les idées de l'incarnation du Verbe, de la trinité divine, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, de l'eucharistie ou communion de l'homme en Dieu, du péché originel, de la chute, de la rédemption, de la récompense des bonnes œuvres, de la pénitence, de la mortification, des jeûnes, des prières, des anges et des démons, du paradis et de l'enfer, etc., passent des religions indiennes, égyptiennes, druidiques ou de la philosophie grecque dans le dogme et dans le culte chrétien, aussi facilement qu'une bonne partie des institutions politiques et administratives de l'empire romain, le pouvoir central et unique, l'administration des provinces par des délégués, le régime municipal, l'impôt, les légions armées, les grandes voies de communication, etc., passent du monde romain au corps de la nouvelle société. Les sciences, la religion et les sociétés s'enchaînent par générations héréditaires comme les individus. Toutes les religions, toutes les sciences ont le même fond métaphysique de principes, comme toutes les sociétés ont le même fond d'institutions primordiales, comme tous les hommes ont le même fond de passions innées.

Ce n'est que plus tard et peu à peu que la raison a été complètement subalternisée à la foi, dans la science religieuse ; ce n'est que plus tard que toute connaissance naturelle et rationnelle a été déclarée profane ; que l'excommunication et l'anathème ont fonctionné ; que la révélation écrite, la lettre orthodoxe, la pure intuition des esprits, la croyance aux bons et aux mauvais génies, la grâce, les prières, l'extase, les visions, l'apposition des mains, les exorcismes, les miracles ont servi de critérium à toute connaissance théorique et pratique et ont constitué la science exclusivement croyante spiritualiste et mystique.

Des libres controverses des trois premiers siècles date, cependant, le germe des contradictions de principes, des dissidences, des hérésies, des schismes qui ont divisé l'Eglise, la société et la science, dans tout le cours de la civilisation chrétienne, et qui nous divisent encore aujourd'hui. En discutant la manière d'interpréter, de comprendre le dogme de l'unité et de la trinité des pouvoirs divins, le dogme de l'incarnation du Verbe, la notion du Dieu pur esprit, les rapports de l'homme à Dieu et de Dieu à l'homme, le gouvernement du monde par Dieu avec ou sans l'intermédiaire des anges, les partis religieux des premiers siècles ont posé dès-lors et agité exactement les mêmes principes d'unité et de multiplicité, d'autorité et de liberté, de tradition et de mouvement, de foi et de raison, de conservation et de progrès que les partis politiques discutent de nos jours, à propos de l'origine légitime des pouvoirs sociaux, de l'unité, de la trinité ou de l'équilibre de ces pouvoirs, à propos de l'incarnation de la souveraineté, des rapports du citoyen à l'Etat et de l'Etat au citoyen, à propos enfin du gouvernement du Peuple par un Roi ou par le Peuple lui-même, avec ou sans l'intermédiaire des anges, des élus, c'est-à-dire des députés, délégués ou représentants.

C'est précisément parce que ces questions n'ont pas été résolues d'une manière normale, complète, il y a dix-huit siècles, dans la science morale et religieuse, par les docteurs et les conciles, qu'elles sont agitées encore aujourd'hui, dans la science politique et sociale, par les journaux et les parlements. Ces questions ont changé complètement de terrain en dix-huit siècles, voilà tout ! Elles sont devenues des sujets d'expérience sociale, humaine, temporelle, immédiate, de pures questions de foi métaphysique, intuitive, révélée, religieuse qu'elles étaient alors. On ne trouve encore en fermentation révolutionnaire dans les faits sociaux de notre époque que les principes en débat dans l'élaboration spirituelle des dogmes chrétiens, il y a dix-huit cents ans. Seulement, les discussions qui étaient alors présidées principalement par l'autorité morale de l'Eglise, sont aujourd'hui présidées principa-

lement par l'autorité temporelle de l'Etat. L'orthodoxie religieuse, luttant alors contre les exigences d'une philosophie ancienne, grecque, orientale, qu'elle n'avait admise qu'en partie à la confession de son dogme, — l'orthodoxie de l'Etat lutte aujourd'hui contre une philosophie et une science sociale nouvelles qui, dans l'élaboration d'une société meilleure, n'admettent que faiblement l'intervention de l'autorité. C'est toujours quand il s'agit de la transformation complète d'une science et d'une société que de pareils orages de discussions se produisent. Il y a, en cela, symétrie parfaite entre le commencement et la fin de notre société, entre le gouvernement représentatif de l'Eglise qui ouvre notre civilisation et le gouvernement représentatif de l'Etat, qui la ferme.

Il est surtout remarquable combien les mouvements, les réactions et les passions des partis religieux, aux premiers siècles, ressemblent aux mouvements, aux passions et aux réactions des partis politiques de nos jours. L'histoire des hérésies est, passionnellement et moralement, l'histoire de nos minorités parlementaires. Le rôle de l'autorité était alors aussi critique, aussi embarrassé qu'aujourd'hui.

En effet, du jour où la science sacrée, révélée, orthodoxe, spirituelle et surnaturelle, se crut en possession de la majorité des âmes, elle fut aussi peu modérée à l'égard des minorités raisonneuses que nos majorités actuelles à l'endroit des novateurs. A ceux qui proposaient d'éclaircir et d'améliorer encore le dogme avec le secours de la raison naturelle et de la philosophie, les docteurs *satisfaits* répondaient : MYSTÈRE ! A toute liberté d'interprétation, ils opposaient une censure de majorité, c'est-à-dire un anathème. A tout esprit qui voulait comprendre ils répliquaient : Croyez !

Cependant, le besoin de comprendre étant alors presque aussi pressant dans les esprits que le besoin de croire, défiait l'anathème et la persécution, et ne laissait pas de longs repos aux conservateurs de la foi. L'autorité, ballotée sur des majorités changeantes, entre les opinions les plus extrêmes, se réfugiait alors dans un juste-milieu pour ne pas voir l'Eglise se disloquer.

Un coup-d'œil sur les deux hérésies les plus vivaces, les plus fondamentales, va nous prouver cette analogie des mouvements des partis religieux et des partis politiques.

Dès le début du troisième siècle, l'autorité de la foi et la majorité d'un concile avaient condamné Sabellius, parce qu'il ne faisait aucune distinction entre les personnes de la Trinité, n'y reconnaissait d'autres différences que celles existant entre les opérations d'une même divinité, et considérait par conséquent le Verbe comme égal à son père, éternel comme lui et de la même substance que lui. — Un siècle après, l'autorité de la foi obtient une majorité dans deux conciles pour excommunier Arius qui, en vertu de la condamnation de Sabellius, se croyait en droit orthodoxe de protester encore contre l'égalité, la coéternité et la consubstantialité des trois personnes divines et de soutenir que le Verbe est une créature distincte, typique, engendrée pour servir de modèle aux hommes, mais tirée du néant comme toutes les créatures, une manifestation du Dieu éternel, mais inférieure au Père qui est plus grand que le Fils et qui est seul le vrai Dieu.

Cette opinion d'Arius, conciliant jusqu'à un certain point le besoin de croire avec celui de comprendre, était partagée par un grand nombre d'esprits chrétiens. La condamnation dont elle fut l'objet excita un embrasement général et n'empêcha pas de nombreux évêques de recevoir Arius à leur communion. L'empereur Constantin, en homme d'état qui veut la paix à tout prix, avait d'abord poussé lui-même l'Eglise à frapper Arius dans sa personne et dans sa doctrine, à le bannir, à brûler ses livres ; mais il finit par le réhabiliter, par se faire arien lui-même, par prêter sa puissance aux ariens contre les catholiques, et même par faire condamner saint Athanase, l'adversaire le plus décidé d'Arius, devant de nouveaux conciles.

Eh bien ! au moment où l'arianisme, si longtemps persécuté, paraissait triompher de ses persécuteurs orthodoxes, la situation générale des partis religieux était exactement ce qu'est aujourd'hui la situation de nos partis politiques : elle représentait une série d'opinions dont les termes extrêmes étaient séparés et neutralisés par des termes intermédiaires. Par exemple, à l'extrême gauche, se trouvaient les orthodoxes réduits au rôle de minorité, c'est-à-dire l'opposition la plus décidée et la plus opprimée dont la profession de foi était contenue dans le mot grec *omoiusion*, (consubstantiel) et qui, par exagération, retombaient dans le sabellianisme, en confondant le Père et le Fils dans l'unité, l'identité de substance. Puis venaient les semi-ariens, en tête desquels était Eusèbe de Césarée, et qui résumaient leur doctrine dans un mot très voisin de la devise qu'arboraient les catholiques, le mot *omoiousion*, désignant non l'identité mais la similitude de substance. Au centre droit, les ariens sages qui tenaient seulement à traduire par des distinctions rationnelles les distinctions purement spirituelles ou mystiques que les orthodoxes reconnaissaient entre les trois personnes divines. A l'extrême droite, les ariens violents, les ultrà de l'arianisme, qui portaient quelquefois le nom d'Anoméens et qui n'admettaient pas de similitude entre les personnes. C'était la fraction la plus avancée, la plus outrée de l'arianisme, dont les chefs, imbus de la philosophie d'Aristote, touchaient au déisme. Enfin, au centre, entre ces opinions sincères, respectables, il y avait ce qu'il y a aujourd'hui au centre de nos parlements, un parti corrompu de cabales, d'intrigues, dont les membres préoccupés avant tout du soin de ménager l'autorité pour conserver leurs évêchés, empêchaient qu'aucune des opinions extrêmes ne l'emportât, et s'alliaient tantôt avec l'une et tantôt avec l'autre de ces opinions, sans en embrasser sérieusement aucune.

De cette situation des partis religieux que résulta-t-il ? Ce qui résulte aujourd'hui des situations pareilles en politique. C'est l'épuisement qui mit fin au débat et non la découverte d'une vérité évidente. De guerre lasse, après quarante années de luttes, d'intrigues, de persécutions réciproques, de rébellions et de réactions, l'autorité de la foi usa de diplomatie, d'équivoque, de tactique parlementaire et se tira d'embarras par un expédient de juste-milieu. Elle retrancha des professions de foi les mots *d'essence* et de *consubstantialité* qui avaient fait l'objet des querelles précédentes, satisfit les conservateurs orthodoxes en déclarant : « que Dieu a engendré son fils avant tous les temps » et calma les ariens en ajoutant simplement : « que le Père et le Fils sont semblables, comme l'Ecriture l'enseigne. »

Cette décision qui ne résout rien, mais qui avait pour objet d'amortir les partis, n'empêcha pas l'arianisme de durer trois cents ans, sous son propre nom et de survivre encore en divisant l'orient et l'occident ; car, après avoir régné à Constantinople avec Constantin et ses successeurs immédiats, et même à Rome avec Libère, après avoir été le vrai christianisme pour les Barbares, Visigoths, Vandales, Suèves, Ostrogoths, Bourguignons et Lombards qui l'implantèrent partout où ils allèrent, il revint triompher par Mahomet au point même où il avait commencé et règne encore sur cent millions de Musulmans, dans cette formule : *Il n'y a qu'un Dieu* (1).

Le même embarras pour l'autorité de la foi, se révèle à propos de la querelle du pélagianisme qui a presque aussi profondément divisé la science sacrée et la société religieuse, et au fond de laquelle se retrouvent toujours ces deux grandes tendances de l'esprit humain, la tendance supernaturaliste, la tendance rationaliste, la foi et la raison, le besoin de croire et le besoin de comprendre.

Cet antagonisme de la foi et de la raison, en s'appliquant aux rapports du Verbe avec le Père, avait enfanté l'arianisme ; appliqué aux rapports de l'homme avec Dieu, c'est-à-dire de la liberté ou de la volonté humaine avec la *grâce divine*, il créa le Pélagianisme.

Pélage, qui était, de l'aveu de ses adversaires, un honnête homme, crût faire chose essentiellement morale en signalant le danger qu'il y avait pour la liberté humaine à exagérer, comme le faisait saint Augustin, la nécessité de la grâce, à subordonner entièrement l'action de l'homme au secours mystique de Dieu, à rabaisser le mérite des œuvres devant le privilége de la foi. Il crut que cette attitude servile de l'homme au vis à vis de Dieu pouvait détruire en l'homme l'énergie de l'action et le conduire à la prostration du fatalisme. Pélage ne niait pas la grâce, c'est-à-dire l'intervention immédiate, constante d'une loi providentielle et morale dans la vie de l'homme ; mais il niait le péché originel, la corruption native de l'âme ; il disait que le péché d'Adam n'avait eu d'autre influence sur la race que celle du mauvais exemple, mais que l'homme naît bon, et peut, par ses œuvres, par sa volonté, par sa spontanéité propre, mériter assez la grâce pour l'obtenir et résister lui-même au mal.

Saint Augustin, au contraire, spécialement préoccupé de l'autorité de Dieu et de la corruption inhérente à l'homme, prétendait que le péché d'Adam, malgré la rédemption du Christ, a causé la déchéance de toute sa postérité, qu'il a empoisonné la source de son existence ; que la réprobation se transmet avec la vie ; que la matière est principe du mal ; que la vie terrestre est mauvaise en soi ; que l'homme est prédestiné d'avance au bien ou au mal, condamné à la dure nécessité de pécher, *dura necessitas peccatum habendi*, et ne peut vouloir le bien, avoir un bon mouvement, une bonne pensée, un bon désir, sans l'intervention toute particulière, toute privilégiée de la grâce divine. L'homme, disait-il, ne peut pas même mériter la grâce par ses œuvres ; car, sans la grâce même, il est incapable de tout mérite : qui ne la possède pas est par là hors d'état de s'en rendre digne. La grâce domine la volonté ; elle est donnée ou refusée à l'homme pour chaque action en particulier ; elle est irrésistible, surnaturelle. On ne peut pas plus la repousser que l'obtenir par la volonté. Il ne reste rien à la liberté humaine devant le bon plaisir de la royauté divine.

Cette difficulté de la science religieuse, qui, nous le répétons, s'est exactement reproduite dans la science politique à propos des rapports de la liberté individuelle avec les prérogatives de la royauté, divisa l'Eglise au cinquième siècle comme elle divise encore notre société. Dans la série de partis et d'opinions qu'elle fit naître, il y eut encore une extrême droite, une extrême gauche, des groupes intermédiaires, des majorités changeantes, des condamnations contradictoires au sein des conciles. L'opinion de Pélage fut outrée par ses partisans, entre autres par Célestius. Saint Augustin, déjà fort exagéré, fut aussi débordé par les violences personnelles de ses séides, Orose, saint Jérôme même. L'opinion de Pélage, reconnue orthodoxe par des conciles à Jérusalem, à Diospolis, fut repoussée par l'évêque de Rome Innocent, professée par son successeur Sozime, condamnée ensuite par l'empereur Honorius, abandonnée encore à Rome, condamnée de nouveau, peu d'années après, par le concile œcuménique d'Ephèse. Mais la loi naturelle de réaction de l'esprit humain contre l'oppression exercée par les vainqueurs sur les vaincus, produisit alors ce qu'elle produit de nos jours. L'hérésie de Pélage reparut sous le nom de semi-pélagianisme, défendue par un homme très respectable, Cassien, et agita encore profondément le gouvernement représentatif de l'Eglise.

Entraîné par la discussion, saint Augustin en était venu à tirer de sa théorie de l'autorité divine ces conclusions effrayantes :

« Dieu a prédestiné, avant la création du monde, les uns au salut, les autres à la damnation ; Dieu pouvait les perdre tous, car tous sont également coupables en Adam ; par bonté, *il veut bien en sauver quelques-uns ; il sauve ceux qu'il aime* ; les autres, il les punit *dans sa colère*. On ne peut ajouter un seul individu au NOMBRE DÉTERMINÉ DES ÉLUS. Les élus persévèrent nécessairement, ils *ne sauraient tomber* ; ils arrivent au baptême, ils arrivent à l'évangile, ils arrivent au salut, ils s'égarent, *les excès mêmes de ces élus leur sont utiles*, et Dieu s'en sert pour les conduire à la perfection. »

Partie de la charité de Jésus, mort pour le rachat de toutes les victimes, partie de l'amour universel des hommes, la science spirituelle, religieuse, surnaturelle, sacrée, en était arrivée à cette déification du privilége, du favoritisme et du despotisme le plus capricieux !.....

A ces désolantes conclusions, les hommes du midi de la Gaule répondaient :

« Pourquoi nous efforcer de pratiquer la vertu ? Si nous sommes au nombre des élus, Dieu saura bien nous sauver, notre salut ne nous regarde plus. »

Les moines d'Adrumet avaient dit aussi à saint Augustin :

« Ou nous sommes au nombre des élus prédestinés, par conséquent impeccables et certains de notre salut, ou nous sommes réprouvés ; dans ce cas, priez pour nous ; mais ne nous faites pas de réprimandes (*correptiones*), ce serait peine perdue. »

Embarrassés par cette irrésistible et dissolvante logique, les évêques et les docteurs de la Gaule, Cassien en tête, firent de vains efforts pour amener saint Augustin à un compromis ; ils lui concédèrent le péché originel, la corruption de la nature, la nécessité de la grâce ; seulement ils voulurent réserver à l'homme *faculté d'aspirer de lui-même à la possibilité de faire le bien*. Saint Augustin mourut sans vouloir céder. L'héritier de son opinion, saint Prosper, s'efforça encore d'entraîner le gouvernement de l'Eglise à sévir contre ces pélagiens ou demi-pélagiens qu'il qualifiait de *bêtes farouches en délire*, de *vases de colère*, de *souffles de maladies*, de *semences de mort*, parce qu'ils ne raisonnaient pas comme lui sur la grâce. Le pape Célestin, indécis, alarmé, se contenta de répondre qu'il réprouvait les nouveautés qu'on voulait substituer à l'antique tradition de l'Eglise. Alors un évêque, Faustus, se crut en droit d'assembler un concile dans la grande église d'Arles et y obtint la condamnation textuelle du dogme de la prédestination. Cet évêque dit anathème aux deux opinions extrêmes : anathème à l'opinion de Pelage qui prétend que l'homme naît sans péché et peut se sauver par ses propres efforts, anathème aussi à celui qui ose soutenir que le Christ n'est pas mort pour tous les hommes et n'a pas voulu les sauver tous.

Mise en demeure de se prononcer, serrée des deux parts, l'autorité conservatrice de la foi prit encore, comme le dit M. J.-J. Ampère, le chemin moyen, cette *route royale* du juste-milieu qu'on lui ouvrait. Dans un concile réuni en 529 à Orange par Césaire, homme de pacification et de concorde, après cent années environ d'orageux débats, on amortit encore les partis en supprimant les mots brûlants de *prédestination*, de l'*irrésistibilité de la grâce*, d'*impeccabilité des élus*. On condamna encore formellement Pélage, mais par allusion à saint Augustin, qu'on blâma aussi sans oser le nommer, on ajouta que tous ceux qui sont baptisés, après avoir reçu la grâce avec l'aide et la coopération du Christ, doivent et peuvent, s'ils s'y appliquent sincèrement, faire ce qui est nécessaire pour le salut, et que s'il existait des hommes qui pensassent que quelques-uns ont été prédestinés au mal par Dieu, le concile les anathématiserait avec horreur.

Ce double blâme n'a pas empêché l'opinion absolutiste de saint Augustin de reparaître dans Luther qui, par contradiction, déclarait la volonté *serve* en même temps qu'il affranchissait l'intelligence ; dans Calvin et dans tous les jansénistes qui ont poussé l'idée de la prédestination et du fatalisme aussi loin que possible : — d'autre part, la notion pélagienne du libre arbitre et du mérite des œuvres n'en a pas moins survécu dans l'esprit de plusieurs penseurs de l'Eglise comme dans l'œuvre entière de la philosophie.

La solution véritable de cette question ne peut se trouver, comme nous le verrons, que dans une science nouvelle, intégrale, qui embrasse tous les rapports vivants, complets, permanents de l'homme avec Dieu, qui concilie dans les mêmes *lois naturelles et providentielles* le libre arbitre de Dieu avec le libre arbitre de l'homme et qui considère les LIBRES ATTRACTIONS MORALES ET MATÉRIELLES, réparties inégalement par Dieu à tous les hommes, comme la véritable GRACE DIVINE et la RÉVÉLATION PERMANENTE.

Ferdinand Guillon.

(1) Voir les beaux travaux de Pierre Leroux sur les hérésies et l'*Histoire littéraire de la France*, par J.-J. Ampère.

Convocation d'assemblée générale.

Les actionnaires réunis le 27 avril, en vertu des convocations insérées au journal, ne se jugeant pas en nombre suffisant dans les circonstances actuelles, ont demandé qu'une nouvelle assemblée fût convoquée pour la fin du mois de mai.

En conséquence, les actionnaires des sociétés Brunier et comp. (15 juin 1840) et Bourdon et comp. (10 juin 1843), sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 25 mai, à midi, au siége social, rue de Beaune, n° 2, à Paris, à l'effet d'entendre les rapports de la gérance et des conseils de surveillance sur l'exercice 1850, les approuver s'il y a lieu, renouveler les conseils de surveillance, délibérer et voter sur les propositions qui pourraient être présentées.

PETITE CORRESPONDANCE.

C..... — M. R. — Reçu les 142. — Nous v. écrivons. — Affect. compl. et rem.

L.... — M. G. — Reçu les 30. — Rem. frat. à tous trois.

Dijon. — M. B. — Reçu les 209. — Appliq. suiv. indic. — Amitiés et rem.

Dijon. — M. D. G. — Reçu les 62. — Appliq. 50 à la R. et 12 à votre réab. — Affect. rem.

Dijon. — M. C. — Reçu les 12. — Appliq. 6 à la R. et 6 à votre réab. — Merci.

Tlemcen. — M. G — Reçu les 33. — Appliq. 18 au solde de votre R. de 1850 et 15 à votre réab. — Amitiés et rem.

Oran. — M. W. — Reçu. — Votre ab. allait jusqu'à fin juillet. Nous l'avons renouv. jusqu'à fin oct.

Nemours. — M. B. — Reçu les 12 50.— Appliq. suiv. v. indic.— Rem.

Issoudun. — M. E. — Reçu les 44. — Appliq. 26 à la R. et 6 à la cotis. except. le surplus aux ab. R. et L. — Nous vous expéd. les livres. — Rem. frat. à tous.

Mulhouse — M S. — Reçu les 200. — Appliq. les 108 à la R. suiv. indic. — Nous expéd. les livres, fact. 30,60.— Nous allons v. écrire. — Merci à tous.

Genèv. — M. B. — Reçu les 48. — Remis les 7. Fait le réab. — Amit. et rem.

Oran. — M. G — Reçu v. lettre. — Nous expéd. les livres. Nous all. prendre les 12 B. et v. les adresser. — Affect. compl.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 3 mai. Au comptant le 5 p. 0/0 à 94 00, le 3 p. à 56 45; la Banque de France à 2,075 00; obligations de la ville Paris, 1410 —Chemins de fer : Versailles, rive droite, 205 00; rive gauche, 205 00; Paris à Orléans, 825 00; Paris à Rouen, 625 00; Rouen au Havre, 260 00; Avignon à Marseille, 205 00; Amiens à Boulogne, 242 50; Orléans à Bordeaux, 400 00; du Nord, 478 50; Strasbourg, 368 75; Nantes, 276 00.—Zincs Vieille-Montagne, 2,625; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; —Rente de Naples, 99 00; Emprunt Romain, 74 0/0; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 0/0; Espagne, dette active, 26 0/0; Lots d'Autriche, 377 50; Piémont dern. emp. 80 45; Obl. anc. 985 00; nouv. 912 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — No 41. 11 Mai 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

L'exposition universelle.

Voici la première bataille de l'industrie à laquelle sont conviés tous les peuples de la terre. L'ère de la paix s'ouvre pour le monde. La seconde moitié de ce dix-neuvième siècle, qui sera glorieux dans les fastes de l'humanité, annonce et commence les temps nouveaux par ce rendez-vous donné dans le palais de Cristal à tous les produits du sol terrestre, à tous les enfantements du génie humain.

S'il est vrai, comme l'affirme M. Blanqui, que cette belle pensée d'une exposition universelle des industries du monde *soit née d'abord en France, et qu'elle y ait péri de la main des hommes les plus intéressés à la faire réussir*, c'est une grande honte pour ces hommes et un regret cruel pour notre pays.

Mais, disons-le hautement, quelque triste que soit cet aveu, la France ne méritait pas l'honneur d'exercer la première cette grandiose hospitalité. La France, maintenue par l'égoïsme de ses industriels et l'inintelligence de ses hommes d'Etat sous le régime funeste de la prohibition, ne pouvait réclamer la gloire de convoquer la première à cette joûte pacifique les industries étrangères que ses lignes de douaniers repoussent chaque jour de ses frontières.

L'Angleterre, qui ouvre ses ports au commerce du monde, avait plus que nous le droit de prendre l'initiative de ce grand concours du travail humain.

Acceptons donc l'humiliation de nous voir devancer par notre vieille rivale dans cette noble entreprise, et décidons-nous enfin à marcher hardiment sur le terrain fécond de la liberté.

Et puis aussi, qu'on s'habitue donc, dans cette pauvre France, à avoir une volonté propre, une initiative personnelle, et à ne pas vouloir sans cesse que tout émane de l'action ou de l'impulsion de l'*autorité*. Le gouvernement anglais ne ressemble en rien au nôtre, et nous en félicitons l'Angleterre ; mais si le commerce britannique se fût reposé sur ses ministres du soin de concevoir et de réaliser cette grande pensée, il est probable qu'un demi-siècle se serait écoulé encore avant que Hyde-Park eût vu poser dans son enceinte les premières colonnes du palais de Cristal.

Grue ou soliveau, tout gouvernement s'occupe d'abord de sa propre existence et n'a ni le temps, ni souvent l'intelligence nécessaires pour suivre l'esprit de son siècle sur la route du progrès, à plus forte raison pour l'y devancer.

Quant aux assemblées représentatives, ces prétendues réunions de l'élite d'un pays, elles sont tout juste à la hauteur intellectuelle et morale du gouvernement qu'elles soutiennent ou qu'elles combattent. En voici une preuve entre mille, et qui date d'hier :

Un représentant de l'opposition, M. Miot, avait proposé qu'on organisât à Paris une exposition universelle qui répondît à celle de Londres et attirât d'Angleterre en France la foule d'étrangers, curieux et industriels, qui sont accourus à l'appel de la Grande-Bretagne.

Voici en quels termes M. Lebeuf, membre de la majorité et rapporteur de la commission d'initiative, répondit à cette proposition que la commission rejetait :

« Nous comprendrions que, *si l'on voulait répondre à l'exposition de Londres*, on organisât pour le printemps prochain une exposition universelle des beaux-arts à laquelle on pourrait joindre les produits des industries artistiques, tels que bronze, bijoux, orfèvrerie, etc., nous serions sur notre véritable terrain, *et la France pourrait alors se montrer avec un véritable avantage à côté de ses rivaux.* »

Comme c'est grand ! comme c'est noble ! comme c'est généreux ! comme c'est intelligent ! Pour *répondre* à l'Angleterre qui convoque *toutes* les industries dans sa large hospitalité, aussi bien celles qui l'éclipsent que celles où elle domine, ces messieurs *comprendraient* que la France appelât à une exposition les *seuls* produits dont nulle nation ne peut lui disputer la palme, afin, disent-ils, qu'elle pût se montrer avec un véritable avantage à côté de ses rivaux.

Pauvre pays ! en quelles mains es-tu tombé !... Et vous, Anglais, ne riez pas trop de nous : ces hommes-là ne sont pas la France.

Mais oublions un instant nos pauvretés et nos hontes, et que le spectacle de Londres nous console et nous rassure !

De tous les points du globe, les peuples sont accourus à ce rendez-vous fraternel. Le Chinois, l'Indou, le Persan, le Brésilien, l'Arabe, le Turc y coudoient l'Allemand et l'Italien, l'Espagnol et le Russe, le Grec et le Belge ; à côté des puissantes machines de l'Angleterre et des élégantes richesses de l'art français, s'étalent le luxe étrange de l'Orient et l'industrie primitive des peaux-rouges et des peaux-noires.

Toute la terre est là ; toutes les phases sociales sont représentées dans ce musée industriel du monde : civilisés, barbares, sauvages, fils aînés et fils cadets de l'humanité, tous frères devant Dieu !...

Et chacun a son type particulier ; chacun, même le plus ignorant et le plus humble, a sa supériorité relative ; et ces innombrables variétés d'aptitudes et d'instincts se résument en une unité glorieuse : l'homme, roi de la terre.

Roi de la terre, as-tu assez ravagé ton domaine ? As-tu assez dispersé, brûlé, détruit de toutes manières les trésors de la nature et les trésors de l'industrie ? As-tu assez massacré tes frères ?

Serait-il possible enfin que ces peuples farouches, qui ne se sont rencontrés jusqu'à ce jour que l'épée au poing et le casque en tête, dans les plaines dévastées et sur les ruines des villes fumantes, comprissent qu'il est des luttes plus sublimes que celles de la destruction et du carnage ; des victoires plus douces et plus fécondes que celles qui se proclament sur les champs jonchés de morts ; des lauriers plus glorieux que ceux trempés dans le sang humain ?

Hommes, Dieu a-t-il enfin touché vos cœurs durs, éclairé vos intelligences obscurcies ? Cette grande convention pacifique du travail est-elle le prélude de la grande convention politique et sociale qui réglera enfin les destins de l'humanité par la fraternité, par la concorde universelle, par l'association des peuples ?

Oui, tous le sentent, même les plus aveugles, même les moins croyants, même les plus endurcis, tous le sentent : c'est là le commencement d'une ère nouvelle. C'est la première halte de l'humanité, lasse de misères et de luttes sanglantes. Sur le seuil de ce palais où toutes les nations se rencontrent, viennent tomber à jamais les rivalités et les haines de ces races humaines étonnées de s'être si longtemps méconnues.

— *Les Anglais viennent d'inaugurer une époque nouvelle*, écrit à la *Presse* M. Blanqui.

— *Puisqu'aussi bien ce sont là les vrais combats et les vrais champs de bataille*, dit JULES JANIN dans les *Débats*, *c'est un grand dommage et une profonde douleur que la France n'ait pas donné le signal, et que l'on n'ait pas vu son drapeau sur les premières lignes de cette mêlée ardente et pacifique.*

Jules Janin est plus avancé que M. Lebeuf ; mais aussi il est à Londres.

— *Envoyez ici l'assemblée entière*, s'écrie Julien Turgan, rédacteur de l'*Evénement*, qui voit et comprend cette grande chose en démocrate et en poète, *envoyez vos présidents, vos ministres, vos administrateurs, vos ouvriers. Qu'ils regardent et qu'ils grandissent !*

Oui, qu'ils grandissent, ces nains politiques ; ils en ont besoin. Mais Dieu ne fera pas ce miracle. Ils sont condamnés à tourner quelque temps encore dans leur cage gouvernementale et parlementaire ; à s'occuper de fusion, de prorogation, de canards de journaux et de commérages de couloirs. Après quoi ils se réveilleront si bas, qu'ils comprendront peut-être que le monde a monté.

Eugène Nus.

L'exposition a été ouverte le 1er mai par la reine d'Angleterre en cortége royal, précédée du corps diplomatique et du grand jury universel, chargé de prononcer sur les mérites de ces concurrents de l'industrie humaine.

La première impression qui frappe les spectateurs dans ce merveilleux monument, dit M. Blanqui, c'est sa grandeur, sa simplicité et son élégance. Il se compose d'une nef immense coupée en deux par une nef transversale plus courte, qu'on appelle *transept*, et qui est d'une hauteur telle, qu'elle renferme des arbres séculaires en parfaite conservation, du plus gracieux effet. Une galerie supérieure, à laquelle on arrive par des escaliers nombreux et commodes, règne tout le long de l'édifice.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 11 MAI 1851.

REVUE DRAMATIQUE.

CABINET DES AUTEURS. *Mélancolie du papier blanc*, scènes portugaises et chinoises. — THÉATRE DE PARIS. Enumération succincte de quelques pièces en retard, en attendant le *Molière*, drame en 4 actes de G. Sand. — AMBIGU-COMIQUE *Villefort*, dernier épisode dramatique de Monte-Cristo, par Alexandre Dumas.

Vraiment me voilà bien à plaindre d'être encore obligé de vous parler théâtre, à présent que la feuille et le soleil grandissent. Aujourd'hui surtout j'éprouve une véritable *papirophobie* ; je prends l'encre et le papier en aversion comme aux beaux temps de mes études de collége.

Ce redoublement de tristesse, à la vue d'un feuilleton à remplir, je le dois à Toussenel, c'est-à-dire, surtout à lui. Pourquoi est-il venu me raconter ce qui se passait au bois ? S'il m'avait caché au moins que dans le coin plantureux de la Touraine, d'où il revient, il a découvert plus de cinquante nids ! S'il ne m'avait pas parlé de ruisseaux à truites, de taillis à lapins, d'arbres à fleurs !

Sans doute on n'a pas grand'peine à se laisser faire rire, pleurer ou dormir dans une stalle rembourrée, lorsque de larges flaques aériennes voilent constamment le ciel et s'égouttent sur les têtes avec un sang-froid désespérant. On ne craint pas du tout les bosquets des coulisses quand les arbres véritables ressemblent à autant de fagots échappés de leurs liens. On aime assez le plancher de l'*orchestre* quand les rues et les chemins semblent noyés dans les larmes de la pénitence. En hiver, à la bonne heure ! les spectacles, à la lueur du gaz, sont de saison ; mais maintenant !

Ce n'est pas la peine de vous moduler une idylle sur les charmes du printemps *extrà-muros* pour vous faire comprendre la légitimité de mon opinion. Maintenant, à moins d'être attiré par de vrais chefs-d'œuvre, je laisserais avec bonheur toutes les défroques historiques, tous les papiers peints ; j'abandonnerais avec joie les cothurnes et les poulaines, les casques, les tricornes, les sombreros et tout ce qui se débite sous leur abri, pour aller vérifier dans les nids découverts par Toussenel la couleur et les mouchetures des œufs mignons qu'y ont déposés les mignonnes matrones des merles, des grives, des grimpereaux, des mésanges, des rossignols ou des fauvettes.

Cependant, s'il faut absolument vous parler théâtre, je demande pour un moment la permission de sortir de Paris et d'aller chercher mes personnages dans un climat plus riche en rayons de lumière et plus pauvre en moellons.

Je veux parler du Portugal, où il s'est joué un assez joli opéra-comique dans la dernière quinzaine d'avril. Le traître était un certain comte de Thomar qui, en faveur de son appétit, s'était fait adorer de la reine et de son époux. Comme tous les gens adorés par les reines, ce fameux Thomar, qui n'était autre qu'un Cabral, passe tout le temps du premier acte en fanfaronnades et en extorsions. Cette conduite, au moins légère, avait déjà choqué jadis un seigneur de la contrée qui faisait fleurir par là l'opinion de monsieur Odilon Barrot.

Ce seigneur avait nom Saldanha. On raconte dans un monologue pompeux que longtemps avant le lever du rideau cet homme d'Etat, aveugle ou ennemi, avait essayé, mais sans succès, de manifester son mécontentement à l'aide d'un *pronunciamento*. Mondit Saldanha profite donc du second acte pour relever devant le comte de Thomar l'étendard du tiers-parti. Ici les affaires se compliquent, la pièce se noue et la reine consulte Cabral et son mari.

Pendant ce temps le chœur, composé des troupiers de Lisbonne, de Coïmbre et d'Oporto, calcule les chances et exécute un mouvement de va-et-vient, de Saldanha au mari de la reine et du mari de la reine à Saldanha.

Or celui-ci, qui n'a pas l'habitude de voir ses pronunciamentos tourner à bien, laisse les judicieux militaires exécuter ce ballet héroïque et gagne aux champs à franc étrier. Heureusement pour lui, les bataillons patriotes qui depuis 24 heures contemplaient la face auguste du mari de la reine et de son ministre commençaient à s'en fatiguer.

— Saldanha était mieux que ces gaillards-là, mieux que Casal lui-même, se dirent-ils entre eux. (Ce Casal était un comparse du drame.) Il faut aller rechercher Saldanha ; il y a si longtemps que nous ne l'avons vu ! Bien plus, il faut que notre souveraine chérie chasse ce Thomar qui a causé sa fuite et son chagrin.

Et voilà mes troupiers qui retournent au pronunciamento, et la reine qui se remet à consulter son mari. — Ma foi ! dit en riant d'un rire jaune le noble époux, puisque nous avons payé une quinzaine d'avance à ces braves militaires, il faut bien leur permettre de s'amuser. Et le comte de Thomar est prié de s'éloigner.

Au cinquième acte, on crève à peu près le nombre de chevaux nécessaires à faire une bonne force de machine à vapeur pour aller chercher le chef du tiers-parti, le fugitif Saldanha. On parvient à le rejoindre dans la ville de Blagua ou Braga, et on le ramène couronné de lauriers à Oporto, où il fait son entrée triomphale au milieu d'instruments de cuivre et de jeunes filles vêtues de blanc.

La dernière scène représente Lisbonne ; le cortége triomphal chante des hymnes en l'honneur des pronunciamentos ; Saldanha est nommé ministre, la reine se convertit et la vertu est récompensée.

La pièce a eu un grand succès de gaîté, et elle le méritait. Du reste, son titre primitif avait effarouché la censure ; le mot de Révolution mis en tête a failli en empêcher la représentation. Mais on n'eut pas de peine à faire comprendre à la commission d'examen de l'endroit que dans la langue des libéraux, ce gros mot signifiait simplement mystification.

Assurément c'est là de la belle et bonne comédie. Quel brave pays pour faire fonctionner les gouvernements à bascule, pour exécuter les steeple-chasse constitutionnels importés d'Angleterre ! Point de galerie impatiente qui intervienne, point de vile multitude qui songe à demander ses droits : l'arène est libre. Les chartistes et les libéraux peuvent lutter tant qu'il leur plaît ; les chefs mêmes peuvent tourner les talons sans compromettre leur cause, car souvent la fortune y vient en fuyant.

Chez nous, au contraire, les choses tournent tout de suite au sérieux. Nous avons été gâtés de longue date par la tragédie, et nous entendons, longtemps avant le lever définitif du rideau, des chœurs de pleureuses s'obstiner à se prédire le sort des anguilles de Melun. Nous voyons passer sous nos yeux des hallucinés ré

La Chine, la Perse, l'Egypte, le Canada sont au centre; l'Angleterre occupe toute la partie de l'Ouest; à l'Est sont rangés la Turquie, la Grèce, l'Espagne, la Belgique, la Suisse, la Russie, l'Autriche, le Zollverein, les Etats-Unis et la France, dont les produits élégants et variés dominent dans ce vaste rayon.

Les nations sont rangées par ordre, selon l'importance de leurs industries. Les produits sont exposés par catégories, les machines, la carrosserie, les tissus de même espèce assez généralement ensemble. Chaque nation a obtenu la faculté d'organiser à sa guise et selon son goût particulier les vitrines et les cases où sont exposés les produits. Au milieu de la nef principale sont placées les grandes pièces de fonte et de fer envoyées par la Prusse, la France et la Belgique.

Malgré ses nombreuses lacunes, car le 5 mai, ainsi que le constate le correspondant de la *Presse*, les fabricants de Lyon, de Mulhouse, de Tarare, de Roubaix commençaient à peine leur installation, la France brille déjà par le bon goût, la grâce et l'élégance de ses produits.

Les Etats-Unis ont envoyé surtout des matières premières et peu de produits fabriqués.

L'Autriche et l'Allemagne occupent, avec la Belgique, le rang le plus élevé après la France. La Russie est presque absente encore; mais on prétend que ses envois témoigneraient d'un progrès sérieux.

La Suisse a conquis un rang distingué dans l'industrie européenne.

Quant à l'Angleterre, qui a gardé pour elle la moitié du terrain, elle l'a si bien rempli, dit M. Blanqui, qu'on ne saurait lui faire le reproche de s'être attribué la part du lion. La carrosserie, les machines, les produits chimiques sont surtout admirables; ses diverses colonies ont envoyé des matières premières neuves et curieuses.

Les Alarmistes.

Nous commettrions une grande inconséquence, si prenant à part quelques-uns de nos adversaires, nous nous avisions de leur dire : « Faites donc attention, vos procédés de discussion sont peu réguliers, vous employez trop souvent le mensonge et la calomnie, vous agitez le pays, vous l'effrayez, mais vous ne lui apprenez rien; c'est mal, très mal.... » Pour toute réponse à ce petit sermon moral nos adversaires nous riraient au nez et ils auraient raison. On est honnête en ce monde, si l'on peut; — si on ne l'est pas, ce ne sont pas quelques remontrances qui vous feront changer de route. « Où est mon intérêt, là est ma loi, » telle est la devise générale : on n'y déroge pas plus en politique qu'ailleurs.

Or, dans cette société mal faite où nous vivons, l'intérêt est rarement d'accord avec l'honnêteté; il n'est donc pas étonnant que la vraie honnêteté ait peu de poursuivants. Ne faisons pas à ce sujet de vaine morale, mais songeons plutôt à reformer une société nouvelle où le vrai et l'utile puissent marcher ensemble. C'est un peu utopique, d'accord, mais on peut essayer.

En attendant, puisque nous avons encore à patauger dans la société actuelle, où l'utile et le faux sont si souvent unis, tâchons de démêler les circonstances où ils se séparent, ce qui arrive quelquefois.

Ainsi, pour ne pas sortir des questions politiques, lorsque la Réaction inventa les *partageux* dans les fameux petits livres de la rue de Poitiers, elle croyait commettre une calomnie *utile*; elle se trompa complètement; et si depuis ce temps le mot de *partageux* s'est malheureusement produit au milieu de l'ignorance et de la misère des campagnes, ce germe de Jacquerie y a été semé par les petits livres de la rue de Poitiers.

Que cet exemple apprenne aux gens habiles à ne pas se laisser tromper par l'apparence et à ne pas toujours dire : Ceci est déshonnête, donc c'est avantageux.

Précisément, il s'agirait encore aujourd'hui de savoir si les moyens déshonnêtes employés par les monarchistes pour renverser la République sont avantageux pour eux.

Dans ce temps d'inventions, on a trouvé une nouvelle manière de conquérir un pays. On n'envoie plus contre lui une armée de ravageurs et de meurtriers pour tout piller, incendier, rançonner, acquérir une gloire immortelle; on s'établit tranquillement au sein des villes, on forme des affiliations, on intrigue, on écrit; on agite, on trouble le pays. Le but est de le dégoûter, de le lasser, afin qu'il se jette d'épuisement dans les bras du conquérant. Dans cette guerre d'un genre si nouveau, le mensonge, la calomnie, la délation, la persécution, sont des armes indispensables; aussi le calomniateur et l'espion, le corrompu et le brutal y jouent-ils un grand rôle et y sont-ils honorés à proportion de leurs hauts-faits.

Là, comme ailleurs, la masse populaire est la victime de la lutte. Elle ne va pas engraisser de son sang les champs de la victoire, elle se meurt obscurément de misère parce que le travail lui a été ôté par les jeux politiques.

Ainsi les alarmes, artistement répandues depuis deux mois par les monarchistes, ont-elles arrêté le travail sur un grand nombre de points, et l'ouvrier se débat contre la misère qui le blesse mortellement.

La Réaction continue de frapper à coups redoublés sur le travail et l'industrie, en jetant l'effroi chez tous les fabricants.

Elle colporte des pétitions livides de frayeur, où elle a l'impudence de se plaindre de la cessation des travaux qu'elle provoque elle-même : « Justement *alarmés*, dit une de ces pétitions (*Patrie* du 3 mai), par la perspective de l'élection simultanée, etc.; *alarmés* encore et à un plus haut degré par le ralentissement des affaires, etc.; *alarmés* enfin par ces passions brutales, etc., les pétitionnaires demandent la révision de la constitution. »

« Avant de savoir quelle couronne on pourra mettre à la société, s'écrie le *Journal des Débats* (5 mai), dans un article lamentable, il faudrait savoir si elle gardera sa tête! » et sur ces mots la Bourse baisse. (Voir l'*Evénement* du même jour.)

La calomnie est tellement entrée dans les habitudes d'un grand nombre de nos adversaires, que les plus honnêtes parmi eux n'osent pas en blâmer l'usage; nous avons vu avec peine que dernièrement la majorité ne se soit pas assez émue d'une imputation menteuse insérée au *Moniteur* à propos du *dixième bulletin*, contre deux représentants républicains, et qu'elle ait laissé passer l'explication dérisoire de M. Faucher; quant aux journaux de ces partis, ils n'ont eu que des moqueries pour les deux représentants. Aussi la *Patrie*, encouragée par le mutisme des uns, par les applaudissements des autres, n'a-t elle pas hésité à recommencer, et le 5 mai au soir, elle disait à propos de la fête de la veille :

.... Parlons sérieusement. Si le peuple a été calme sur le lieu de la fête, c'est que les agitateurs dont nous avons signalé les menées, n'y ont pas paru. Les agitateurs, divisés par groupes, s'étaient répandus sur un grand nombre de points, attendant qu'un signal pour agir. Le signal, c'était une éclaircie de beau temps. Ils l'ont attendue vainement jusqu'au soir. La pluie qui a gâté les décorations de la fête, a mouillé aussi la poudre de l'insurrection. Tout d'ailleurs était disposé pour une foudroyante répression.

De pareilles infamies sont destinées à être reproduites dans les journaux de la Réaction, à entretenir l'effroi général et à couper net les affaires.

Eh bien, pour en revenir à notre point de départ, toute cette guerre déshonnête contre la République peut-elle être avantageuse à ceux qui la dirigent ou au nom desquels elle est dirigée?

On veut relever le principe de l'Autorité. Croit-on qu'il gagne beaucoup à se trouver compromis avec les menées de la Réaction? On veut honorer la Légalité. Qu'est-ce que la Légalité de ce temps-ci? La définition en a été naïvement donnée par un magistrat dans une plaidoirie contre la *Démocratie pacifique*, après que celle-ci eût été dévastée au 13 juin et ses rédacteurs arbitrairement emprisonnés : « L'état de siége! il ne me cause aucune gêne. »

A notre sens l'Autorité et la Légalité ont beaucoup perdu depuis deux ans, bien moins par les attaques de leurs adversaires que par la conduite de leurs propres soutiens.

On veut ranimer la foi monarchique. Sérieusement, quand les populations voient les monarchistes à l'œuvre, peuvent-ils aimer ce qu'ils lui présentent? Quel rôle ont-ils joué? Ils se sont d'abord déguisés en républicains, puis, après avoir jeté le masque, ils se sont rués sur toutes nos libertés; ils ont multiplié les espions et les gendarmes, ils ont attaqué les libres réunions de travailleurs associés, ils ont insulté la multitude, ils l'ont menacée sans cesse, et dans un dernier et sublime effort, ils lui enlèvent le travail de la main par leurs agitations alarmistes. Dans tout cela qu'y a-t-il pour faire aimer la monarchie? Fausseté, déloyauté, violence et misère, voilà les charmants sentiers qu'on nous fait parcourir pour arriver à une restauration monarchique!

Il n'y a qu'un moyen de ruiner la République d'une manière profitable aux monarchistes et honorable pour eux, c'est celui de laisser la République se ruiner elle-même. Si, sans l'intervention des royalistes, elle se livre à des discordes intestines, sans fin et sans but, si elle fatigue les populations des ambitions et des folies de ses chefs, alors la nation reviendra d'elle-même à la monarchie, et les royalistes recueilleront sans honte ce double avantage de voir leurs désirs satisfaits et leurs prophéties sur l'impossibilité de la République réalisées.

Essayeront-ils de ce procédé? Non, car tout en affectant de dire que la République ne peut vivre en France, ils savent fort bien que leurs menées, leurs prétentions, leurs intrigues agitatrices sont le plus grand obstacle à la tranquillité publique, et que s'ils consentaient à laisser le pays asseoir son propre gouvernement, l'œuvre serait bientôt faite et eux bientôt oubliés.

Aussi, ne consentiront-ils jamais à rester paisibles, ils tiennent à jouer un rôle, et comme la République ne leur en confierait peut-être pas, ils s'insurgent contre elle. C'est là une des difficultés de plus que rencontre l'établissement de toute République dans un pays vieilli au milieu d'anciennes influences, d'anciens intérêts; le parti clérical et la noblesse ont trop longtemps vécu en France dans une situation éminente pour ne pas toujours regretter leurs anciennes prérogatives. C'est assez naturel, il était doux de vivre aux dépens des autres, dans les honneurs, la considération, la fortune, et, à l'instar de ce héros d'opéra-comique, qui chante :

> Cent esclaves ornaient ce superbe festin
> Et dans des vases d'or faisaient couler le vin,

de pouvoir se dire : « Toute une nation travaille pour nous, nous jouissons sans peine du fruit de son travail et des dons de la nature qu'elle apporte à nos pieds. » Le jour où une révolution, où un 1789 renverse ce vieil échafaudage social où ils tenaient une si bonne place, on voudrait qu'ils ne le regrettassent pas, on voudrait qu'ils ne cherchassent pas à le restaurer! C'est trop exiger. Aussi, depuis soixante ans, les anciennes corporations ne se lassent-elles pas d'attaquer l'ordre nouveau pour rétablir l'ordre ancien. Les défaites ne les rebutent jamais. L'avènement de la République a ravivé leur espoir; elles ont entrevu dans son agitation naturelle un moyen de reconquérir leur position; mais cette République qu'eux-mêmes ont traîtreusement acclamée, dans le dessein de ramener les rois, cette République est un moyen d'émancipation si puissant, qu'il aura suffi de quatre années pour dissiper les agitations les plus profondes, et que lorsque 1852 parlera, dans le calme et la liberté, la paix sera assise en France pour longtemps. Aussi, les efforts des monarchistes de toutes couleurs tendent-ils déjà et tendront-ils sans cesse, d'ici à un an, à troubler le pays, à le violenter, à empêcher par tous les moyens la manifestation pacifique de sa volonté. C'est leur manière de faire la guerre; est-ce la bonne? Non, l'avenir le prouvera bien.

Emile Bourdon.

Volte-face prévue.

On lit dans le *Bulletin de Paris*, correspondance de couleur élyséenne :

Tout le monde sait que M. Véron dirige son journal selon sa fantaisie et n'exprime nullement *aujourd'hui* la pensée du gouvernement. Pourquoi donc l'opposition persiste-t-elle à rendre les ministres et le président de la République *responsables des excentricités du Constitutionnel?*

Ce désaveu apparent vient à point pour garantir le ministère des protestations et réclamations de la majorité, au moment où le *Constitutionnel*, par une manœuvre que nous attendions depuis longtemps, abandonne le terrain de la *révision* pour attaquer la loi du 31 mai.

Voici le résumé d'un article signé *Véron*, publié le 9 mai et intitulé *Attendons 1852* :

---

vant de spectres carmins, qui n'hésitent pas à se regarder comme des hécatombes futurs, comme des holocaustes dont les cornes ont été dorées pour le sacrifice.

Ces pauvres gens me rappellent constamment les horreurs des drames chinois. Il me semble les voir jouer le premier rôle de cette affreuse fantaisie du mandarin Fou-Hi. Une jeune femme du nom de San-Chi s'est traînée chez son amant, malgré la petitesse de ses pieds; surprise par son mari, le brutal se fâche et l'écorche vive. Au second acte, l'infortunée San-Chi vient sur la scène dans son costume sanglant d'écorchée, les muscles, les veines, les nerfs à fleur de peau, et se lamente abondamment devant le public chinois sur son malheureux sort.

Cette fois on comprend les lamentations, les regrets sont sagement placés; l'auteur chinois a su allier le bon sens à l'invention. Aussi puis-je avouer, moi qui n'ai pas été ému par les jérémiades de la *Patrie*, du *Constitutionnel* et de *M. Romieu*, que je compatis sans réserve au triste sort de la malheureuse héroïne du poëte mandarin.

Tout cela est bel et bon, mais je n'en ai pas moins devant moi cinq ou six pièces françaises à analyser aujourd'hui; or, je n'avance guère. Si je n'en parlais pas du tout, le lecteur n'y perdrait peut-être rien; cependant il faut au moins vous les énumérer. Une seule d'entre elles, petite comédie coquette, spirituelle, gaie, franche et de bon goût, mériterait tout un feuilleton; vous avez déjà entendu parler du nouveau proverbe de Mme de Girardin : *C'est la faute du mari*; aujourd'hui si j'essayais de vous en parler moi-même, je suis sûr que je ne réussirais jamais à vous en donner une aussi bonne idée qu'elle le mérite. Voici d'ailleurs une grande pièce de Mme George Sand qui se lève à la Gaîté; eh bien, nous parlerons en même temps de ces deux femmes illustres, quelles que soient ce jour-là les railleries du soleil et du printemps.

Le soir où nous corrigions notre dernier feuilleton, on jouait à la Porte Saint-Martin un fort grand mélodrame assez épais et bourré d'incidents où le pathétique de 1830 dominait; c'était le *Diable* de MM. Lambert et Delacour; les premières représentations ont convenablement marché, grâce à Fetcher, qui y jouait le rôle principal, le comte de St-Germain.

Aux Variétés, nous avons eu les *Malheurs heureux*, petit acte égayé par Arnal qui compte gravement les pulsations d'un balancier de pendule pour gagner la main d'une belle veuve, et il la gagne en se trompant.

Au Gymnase, *le Vol à la roulade*, tiré d'une nouvelle que j'ai lue quelque part et dont j'ai oublié l'auteur. Ceci, par exemple, est du romanesque et pourra servir à rallumer dans le cœur des jeunes filles la croyance aux aventures qui commençait à s'en aller. On voit dans ce curieux vaudeville en deux actes, de MM. Mélesville et de Courcy, un brigand fashionable, une prima donna qui n'exerce son talent que sur le théâtre des rossignols et un Anglais (celui-là est plus commun) que le brigand dépouille aux accents mélodieux de la cantatrice jadis ravie à ses parents.

Enfin, l'Ambigu nous a donné *Villefort*, dernier épisode de Monte-Cristo, par M. Alexandre Dumas. Inutile de dire que ce drame est plein d'intérêt, qu'il a été fort applaudi. Le dialogue en est, comme toujours, ferme, original et attachant. Les décors sont beaux et la mise en scène plus brillante que celle du *Comte de Morcerf*. Il y a dans cette nouvelle pièce, sur laquelle nous reviendrons plus largement la prochaine fois, tous les éléments d'un excellent succès pour le joli théâtre du boulevard creux.

Antony Méray.

REVUE MUSICALE.

L'Opéra-Comique a repris deux ouvrages charmants de l'ancien répertoire, le *Tableau parlant*, de Grétry, et le *Calife de Bagdad*, de Boïeldieu. Les franches mélodies de ces deux chefs-d'œuvre n'ont pas vieilli parce qu'elles sont simples et naturelles; elles seront éternellement neuves comme la verdure des arbres, le coloris des fleurs et le gazouillement des oiseaux. Ces deux pièces sont jouées et chantées avec un ensemble parfait qui distingue à un si haut degré le théâtre de l'Opéra-Comique. Mme Ugalde donne à ces deux reprises le cachet de sa vivacité spirituelle et de son inimitable talent. Les deux airs célèbres : *De tous les pays pour vous plaire*, du *Calife*, et *Vous étiez ce que vous n'êtes plus*, du *Tableau parlant*, prennent en passant par sa bouche une haute valeur musicale que bien des personnes ne leur soupçonnaient pas. Indépendamment de son triomphe comme cantatrice, elle se montre l'actrice la plus enjouée, la plus étincelante de verve et de finesse que l'on puisse voir. Jamais Colombine plus éveillée n'a plus gaîment mystifié un Cassandre plus amusant, car c'est Sainte-Foy qui représente Cassandre; Mocker, habile comédien, chanteur plein de goût et d'adresse, joue avec une rare distinction le rôle d'Il-Bondo Cani, et représente admirablement, un instant après, le Pierrot du *Tableau parlant*. Le grand air classique de la tempête est pour lui l'occasion d'un succès égal à celui que lui a valu si longtemps la cavatine si justement célèbre du *Déserteur* : *Je ne déserterai jamais*. Mlles Revilly et Decroix complètent excellemment le quatuor du *Calife*. Ponchard et Mlle Mayer, dans le *Tableau parlant*, concourent très efficacement à l'harmonie de l'ensemble. Ces deux pièces réunies forment une soirée attrayante pour tous; les jeunes y font connaissance avec deux anciens chefs-d'œuvre parfaitement rendus; les vieux amateurs y trouvent l'occasion d'évoquer les charmants souvenirs de leur jeunesse.

— Mardi dernier deux noms avaient attiré, dans la charmante salle de l'Association des Artistes musiciens, au bazar Bonne-Nouvelle, une foule aussi nombreuse que peut en contenir ce charmant petit temple nouvellement élevé à la musique. Mais ces deux noms étaient ceux de Vieuxtemps et de Lacombe.

Vieuxtemps, cet admirable artiste qui s'empare si vivement de toutes les facultés de ses auditeurs, que les plus grands violonistes eux-mêmes, en l'écoutant, ne songent plus qu'au plaisir de l'entendre et joignent avec l'enthousiasme le plus sincère leurs applaudissements aux ovations que lui méritent son exécution prestigieuse et ses belles compositions;

Lacombe, pianiste si correct, si élégant, si nerveux et si fin à la fois, alliant dans ses compositions la science profonde à la grâce naïve, et sachant traduire aussi bien la musique des autres maîtres que la sienne propre. C'était merveille d'entendre la magnifique sonate de Beethowen, dédiée à Kreutzer, exécutée par ces deux artistes; le violon et le piano luttant de sonorité, d'ampleur, de délicatesse, d'impression et de légèreté; ni l'un ni l'autre ne semblant avoir conscience des difficultés que renferment ces pages si remplies de tendresse et de feu, et permettant ainsi à l'auditeur de jouir avec une pleine quiétude de toutes les beautés de cette œuvre admirable.

Vieuxtemps a exécuté en outre une barcarole charmante suivie

Démocratie du 11 mai 1851.

On nous avait dit que nos *solutions* et nos propositions de *révision* alarmaient le pays, nous ne voulions pas le croire; nous nous rendons enfin à l'opinion de M. de Rothschild et à la baisse des fonds publics : attendons 1852.

Mais si nous respectons la Constitution, révisons du moins la loi du 31 mai.

Bonne pour Paris et Lyon, où elle corrige le mauvais esprit des électeurs, cette loi ne vaut rien pour la France.

« Elle porte un préjudice certain aux chances de réélection de Louis-Napoléon Bonaparte. Supprimant, dit on, trois millions de suffrages, elle affaiblirait nécessairement la majorité obtenue au 10 décembre 1848 par le président de la république... Si, *après avoir fait ses affaires*, l'assemblée nationale nous laisse exposés à tous les conflits, à toutes les plus affreuses catastrophes, demandons lui du moins le rappel d'une loi qui n'est utile que pour elle. »

Cet article exprime la situation de l'Elysée d'autant plus fidèlement qu'on a eu soin de le désavouer d'avance. La majorité devait prévoir cette tactique et pouvait la déjouer.

La loi du 31 mai, œuvre de la passion et des circonstances, ne sera pas appliquée aux élections générales du pays. En refusant d'abroger cette loi, l'assemblée a laissé au président une arme qui sortira du fourreau quelque jour, quelles que soient les dénégations des ministres. Le revirement du *Constitutionnel* irritera l'ancienne majorité, et sera considéré comme un commencement de trahison. Peu nous importe. Que l'assemblée refuse la révision; que le président, en revanche, contribue à l'anéantissement de la loi du 31 mai : assemblée et président, par des motifs que nous ne voulons pas approfondir, auront chacun pour leur part bien mérité de la paix publique.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Organisation politique du Peuple.

3e article.

Nos lecteurs se rappellent les quelques lignes dont nous avons fait précéder le travail de notre ami Coignet : nous avons dû lui laisser toute latitude d'exprimer comme il l'entend les idées qui lui sont propres.

Tous ceux qui savent apprécier la valeur d'une discussion loyale et sincère comprendront qu'à propos d'une question qui s'élabore, il puisse et doive y avoir des divergences d'appréciations, même entre les hommes qui partent du même principe et se dirigent vers le même but. Tant que la route n'est point complètement frayée, la diversité des traces manifeste l'émulation sincère et l'autonomie des explorateurs et non pas leur antagonisme. On ne trouvera donc rien d'extraordinaire à ce que nous laissions se produire dans nos colonnes des objections à des travaux publiés et appuyés par nous. Toutefois, à propos de ces objections, nous croyons indispensable de dire que Coignet nous paraît s'être mépris sur la véritable pensée des travaux qui ont été publiés avant le sien, ou du moins nous avons, quant à nous, compris autrement que lui. Coignet nous semble avoir pris dans un sens trop absolu ces mots : Plus de délégation, et avoir conclu à tort que Considerant voulait réserver entièrement au peuple lui-même, agissant en masse, toute l'activité législative, administrative et exécutive. Ce que Rittinghausen et Considerant repoussent absolument, ce que nous repoussons avec eux, ce que Coignet n'accepte certainement pas plus que nous, c'est la délégation de la souveraineté; c'est l'aliénation, fût-ce pour un instant, du pouvoir dans le sens qu'on a toujours attaché à ce mot jusqu'à présent, du pouvoir s'étendant jusqu'à la faculté de subordonner tout le monde à la volonté d'un seul ou de quelques uns. Quant à la délégation des FONCTIONS, aucun de ceux qui ont émis et vulgarisé le principe du gouvernement direct n'a pensé à la proscrire. Il est facile de s'en convaincre, pour ce qui est de Considerant, en lisant le chapitre XXIV de son travail (p. 43 de la brochure). Nous ne voyons pas grande différence, pour notre part, entre les commissions admises par Considérant et les délégués de communes proposés par F. Coignet. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que les citoyens dans la commune confient à des commissaires délégués le soin d'élaborer l'examen des projets qui sont soumis à leurs votes; ils feront ainsi si bon leur semble; mais ils feront autrement si cela leur paraît plus convenable. En tous cas, ce qu'ils confieront à ces commissaires délégués ce sera un travail à faire mais non pas de décision à prendre, les décisions ne pouvant émaner que du souverain lui-même sous peine d'abdication. Nous ne comprendrions pas quel serait le pouvoir qui pourrait légitimement imposer aux citoyens des communes l'obligation de nommer des délégués qui exprimeraient, pendant un an, l'avis de la commune sans s'inquiéter, une fois nommés, si leur opinion est ou non conforme à celle de leurs mandants. C'est pour le coup que nous aurions, suivant l'expression de M. de Girardin, 40,000 assemblées de délégués au lieu d'une.

Nous ne croyons pas que, comme l'a dit Coignet, Considerant ait pris le but pour le moyen. D'abord le but de Considerant ne saurait être le gouvernement direct du peuple, qui ne peut être après tout que la domination de la majorité sur la minorité : le but de Considerant, c'est la réalisation de l'harmonie sociale résultant de l'accord de tous les intérêts, de l'association de toutes les forces, et produisant par le fait même de l'organisation, naturellement et sans secousse, l'annulation de toute autorité, de toute loi imposée, de toute domination. Ce but, c'est aussi celui de Coignet, comme de tous les phalanstériens.

Considerant n'a point perdu de vue l'antagonisme actuel des intérêts, les difficultés inhérentes à la mauvaise distribution actuelle du travail, les inconvénients que peuvent présenter encore l'ignorance trop générale, etc., mais au milieu de cette société qui ne sait ni ne peut encore se passer de lois, Considerant a cherché l'instrument législatif le plus capable de servir les intérêts de la majorité et le moins capable de se laisser entraîner à l'oppression des minorités. Il a lui-même appelé la discussion sur le moyen qu'il proposait.

Cela dit, nous laissons la parole à notre ami. — Allyre Bureau.

REPRÉSENTATION DU PEUPLE DANS LA COMMUNE.

Moyen de donner aux gouvernements la force et le point d'appui.

De même que l'impuissance du principe d'autorité a amené l'opinion à reconnaître que dès ce moment la vie politique des peuples devait pivoter sur le principe de liberté,

De même les abus et les mauvais résultats de la délégation produisent dans l'opinion une vive tendance vers la suppression de toute délégation et vers le gouvernement direct du peuple.

Cette idée radicale et séduisante de l'intervention réelle de tous sans exception dans le gouvernement du pays, jetée, avons-nous dit, dans la discussion publique par MM. Proudhon, Rittinghausen et Considerant, a provoqué instantanément de nombreuses adhésions dans le parti démocratique.

Malgré ce succès rapide, nous ne pouvons admettre la possibilité de réaliser immédiatement et complètement ce mode absolu de politique.

Quoique, en principe, nous admettions l'égalité de droits de tous les hommes, quoique nous admettions par conséquent que tout citoyen ait droit à participer à la gestion des affaires du pays, néanmoins nous subordonnons l'exercice de ce droit à la possibilité de le mettre en pratique.

Aussi, malgré toutes les bonnes raisons données par les initiateurs du gouvernement direct, nous croyons que de nombreux obstacles s'opposent aujourd'hui à l'intervention réelle de tous sans exception dans le gouvernement.

Le gouvernement direct du peuple est un but à atteindre, un idéal qu'il faut tendre à réaliser le plus tôt possible. Mais on ne peut atteindre un but sans parcourir la voie qui y conduit.

Pour amener la fin, il faut les moyens.

Or, les moyens de l'égalité politique absolue sont la liberté et l'aptitude universelle.

Les obstacles à la réalisation de ce système sont donc l'ignorance et l'intolérance.

L'ignorance, malheureusement trop générale encore, soumettrait sans défense la masse des citoyens dans chaque section délibérante à l'influence inévitable de quelques ambitieux, de quelques intrigants, qui passionnant, égarant, trompant la crédulité populaire, la feraient mouvoir à leur gré, de telle sorte que la France, au lieu de se gouverner elle-même ainsi que n'hésitent pas à l'avancer les partisans du gouvernement direct, serait en réalité gouvernée par l'intrigue, par l'ambition d'un petit nombre d'hommes, par une coterie adroite et puissante, par une confrérie peut-être.

Ce déplorable résultat serait sans doute moins à craindre dans les villes où l'intelligence des travailleurs est déjà aujourd'hui si largement développée. Mais les villes sont la minorité; les campagnes, formant la grande majorité, ne sont point aussi avancées, et l'on peut prétendre, sans trop de témérité que l'exercice du gouvernement direct ne serait pas entouré de toutes les garanties d'indépendance et d'aptitude.

L'intolérance serait aussi un grave obstacle, car l'exercice du gouvernement direct suppose le plus profond respect de la liberté individuelle; ce système admettant l'intervention de tous, exige que tous puissent prendre part aux discussions, que tous puissent émettre leur opinion avec sécurité et en toute liberté.

Mais ce respect de la liberté individuelle est-il dès aujourd'hui assez entré dans nos mœurs? Nous avons peine à le croire. Il n'y a pas bien longtemps encore, au lendemain de la révolution de Février, lorsque le peuple se réunissait dans ses clubs, la tolérance existait-elle? La liberté de parler était-elle entièrement respectée? N'est-il pas vrai que trop souvent la violence, l'esprit de coterie, l'exaltation du moment substituaient à la discussion calme, que la contradiction libre eût pu féconder, un entraînement passionné qui allait même jusqu'à l'intimidation et la menace? Evidemment, dans beaucoup de ces réunions la liberté n'existait pas. Que serait-ce donc dans les campagnes, où le travailleur agricole, en grande majorité, est encore si complètement étranger au mouvement d'émancipation qui entraîne les villes? N'est-il pas hors de doute que ces masses ignorantes subiraient sans défense des influences qu'elles redoutent, mais auxquelles elles obéissent? Encore une fois, en réalité, ce serait donc un petit nombre d'hommes qui gouverneraient le peuple, qui dans leurs mains ne serait comme aujourd'hui qu'un instrument.

A cet obstacle moral et, suivant nous, invincible aujourd'hui, viendrait se joindre un autre obstacle matériel et non moins puissant, L'ORGANISATION ACTUELLE DE L'ATELIER PRODUCTEUR, qui, dans l'agriculture spécialement, tient les travailleurs séparés les uns des autres et dispersés à de grandes distances, et d'où résulterait une perte de temps qui deviendrait un dommage irréparable dans l'état de misère et de pénurie où se trouve aujourd'hui la société.

La question de distance serait nulle pour les villes, mais il n'en serait pas de même pour les campagnes où le plus souvent chaque citoyen serait chaque jour obligé de faire plusieurs lieues pour accomplir son devoir.

Sans doute, quelques patriotes zélés, quelques hommes d'élite, pénétrés de leur mandat, vaincraient toutes les difficultés et ne manqueraient pas d'assister à toutes les séances. Fatigues, peines, frimas, rien ne leur ferait obstacle; mais la masse encore indifférente, mais les travailleurs si surchargés de labeurs et qui, accablés de lassitude, trouvent déjà bien longue la distance qui sépare leurs champs de leur misérable chaumière, comment pourraient-ils se décider à assister régulièrement aux séances des sections? N'est-il pas évident ou qu'ils n'y viendraient jamais, ou qu'ils n'y paraîtraient que de loin en loin? Alors, en leur absence, l'intrigue, l'ambition, les coteries toutes-puissantes, résoudraient les questions et en définitive, comme aujourd'hui, la France serait gouvernée par le petit nombre, mais pour ainsi dire frauduleusement, subrepticement, par la ruse et par voie détournée, — tout ce qu'il y a de plus dangereux et de plus honteux; et au surplus, l'indifférence n'existât-elle pas, les citoyens français fussent-ils tous transportés d'une égale et commune ardeur, que deviendrait la production au milieu de ces allées et de ces venues?. Comment s'accomplirait le travail, par des travailleurs incessamment préoccupés de toutes les questions de pouvoir exécutif, de législation, d'administration?

---

d'une étude en doubles cordes qui a été bissée et saluée d'une triple salve d'applaudissements; plus une fantaisie-caprice qui réunit tous les genres d'effets et d'expression que l'on peut obtenir sur le violon quand on a les doigts et l'archet de Vieuxtemps; enfin il a terminé le concert par un andante *spimato* de Ernst et par le fameux Carnaval de Venise où il franchit en se jouant les plus inexplicables difficultés qu'une imagination de virtuose puisse concevoir.

Lacombe a eu aussi son triomphe individuel dans sa brillante et originale polonaise dont le succès a été immense et qu'un sentiment de discrétion a pu seul empêcher le public de redemander.

L'émotion visible à laquelle était en proie Mme Rivatska, cantatrice polonaise, qui s'est fait entendre deux fois dans ce concert et qui, croyons-nous, avait affaire pour la première fois à un public parisien, nous empêche de porter aucun jugement sur elle. Nous devons croire que Vieuxtemps et Lacombe ne l'auraient point associée à leur soirée s'ils ne l'avaient point connue digne d'y tenir honorablement sa place.

Allyre Bureau.

Le mémoire suivant a été présenté à l'Académie des sciences, dans la séance du 5 mai, par MM. J. Nicklès, Amberger et Cassal. Nos lecteurs comprendront toute l'importance de l'idée présentée dans ce mémoire. Les expériences constatant toute l'efficacité du moyen proposé sont visibles les jeudis et les dimanches, de 1 heure à 5, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 92.

Application de l'électro-magnétisme

DANS LA LOCOMOTION SUR CHEMINS DE FER ET DANS LES TRANSMISSIONS DE MOUVEMENT.

L'idée d'augmenter l'adhérence des roues motrices de locomotives, préoccupe, depuis nombre d'années, les mécaniciens; si ces derniers n'ont qu'incomplètement réussi, ou du moins s'ils n'ont pas réussi dans les cas où il s'agit de faire franchir aux convois des pentes d'un certain degré d'inclinaison, cela tient peut-être à ce qu'ils se sont trop exclusivement restreints à leur science : la mécanique.

Dans les recherches que nous allons exposer en peu de mots à l'Académie, nous avons employé un agent purement physique, l'électro-magnétisme, pour produire de l'adhérence. L'idée de cette application est de M. J. Nicklès; elle a été provoquée par MM. Amberger et Cassal, qui ont consulté ce dernier sur les auxiliaires que les sciences physiques pourraient fournir à la solution de ce problème de l'adhérence.

La première expérience que nous fîmes dans ce but nous a immédiatement démontré la possibilité de cette application.

L'appareil qui a servi à cette expérience consiste en un châssis en fer, marchant sur quatre roues couplées, auxquelles on transmet un mouvement de rotation à l'aide d'un poids déterminé, qui agit sur les roues à la manière de la vapeur. Un autre poids, fixé à l'extrémité du chariot, au moyen d'une corde, représente la résistance ou le train à entraîner.

Ce chariot était placé sur un chemin de fer dont nous pouvions faire varier la pente.

La première expérience fut faite sur une pente de 80 millimètres, par mètre; l'appareil était en équilibre, et quand on abandonnait les poids moteurs à eux-mêmes, ils agissaient sur les roues, mais sans les faire avancer; les roues tournaient sur elles-mêmes et sans changer de place; c'est alors que nous fîmes intervenir un électro-aimant en fer-à-cheval, placé à cheval sur la voie de manière à ce que ses pôles fussent séparés de toute la distance qui sépare les rails.

Les pôles de cet aimant étaient à 4 millimètres environ du rail sur lequel ils devaient agir; à peine eut-on fermé le circuit, que le chariot, tout-à-l'heure en équilibre, partit comme une flèche et franchit la rampe en un clin d'œil.

Dès lors, le problème d'augmenter l'adhérence des roues motrices d'une locomotive, sans augmenter le poids matériel de cette dernière, dès lors ce problème était résolu en petit; en cet état, toutefois, cette démonstration ne constituait qu'une intéressante expérience de physique sans utilité immédiate.

Le concours généreux et désintéressé de l'un des hommes les plus compétents en tout ce qui concerne les chemins de fer, nous a permis de tenter l'application en grand. Sans rapporter ici les essais nombreux que nous dûmes faire à cet égard, nous exposerons en peu de mots le procédé auquel nous nous sommes arrêtés, et qui, de l'avis de toutes les personnes compétentes, est tellement simple, qu'il peut être immédiatement appliqué aux locomotives et confié aux mains les moins expérimentées.

Dans l'essai rapporté plus haut, on voit que nous avons opéré avec des aimants agissant à distance sur les rails, et exerçant par suite une action comparable à celle des surcharges employées dans la pratique actuelle des chemins de fer pour donner de l'adhérence. Cette pression magnétique avait sur la pression par les poids l'avantage incontestable de pouvoir être supprimée, du moment qu'elle n'était plus nécessaire, mais elle exigeait une dépense supplémentaire de vapeur, tant qu'elle était en jeu, car il est incontestable que l'adhérence ainsi produite n'était environ que le dixième de la puissance dont nos aimants étaient capables à la distance de 4 millimètres.

Cette considération, jointe à la grande déperdition que les électro-aimants éprouvent quand ils agissent à distance sur le fer, nous a engagé à rechercher les moyens de concentrer au point de contact, la puissance magnétique dont jusque-là nous perdions une proportion si considérable.

Pour résoudre ce nouveau problème, il a fallu sortir du mode de construction usité pour les électro-aimants, et parvenir à en produire dont les bobines seules fussent fixes; en un mot, à obtenir des *électro-aimants à pôles mobiles*.

Voici comment nous opérons : à la partie inférieure de chaque roue motrice, nous adaptons une bobine de fil de cuivre convenablement isolé; la charpente de cette bobine est en laiton; elle est fixée au châssis de la locomotive, et disposée de manière à ce que la roue puisse tourner librement dans son intérieur et sans la toucher. Cette bobine est allongée et formée d'environ 250 mètres de fil; elle est reliée à l'autre bobine du même train, de la même manière que le sont les bobines d'un électro-aimant ordinaire.

Les deux roues ont donc chacune un pôle différent, réunis par l'essieu, de sorte que l'on peut dire que notre système de production d'adhérence, consiste à transformer la locomotive en électro-aimant.

Les jantes de roues ayant 13 centimètres de largeur, nous obtenons ainsi une surface aimantée, d'un développement tel qu'on n'en doit pas voir fréquemment dans les laboratoires de physique. Toute l'action se concentre sur la partie de la surface qui se trouve comprise dans le circuit; au-dessus des bobines, le

Hélas, avant tout, il faut travailler et produire sous peine de la misère : que la production s'arrête un jour, et la France est perdue.

Sans doute, il existera un jour un état de société où l'atelier producteur, même l'atelier agricole, sera organisé de manière à ce que tout citoyen, sans perte de temps, sans déplacement, sans fatigues, pourra prendre directement part à toute discussion ; où la bonne et économique organisation du travail, généralisant le bien-être, augmentant la masse des produits, donnera plus de loisir au travailleur et l'affranchira, enfin, de la menace toujours suspendue sur sa tête : la misère et la faim ; où une instruction intégrale, également et gratuitement donnée à tous, aura rendu tous les citoyens capables d'exercer les fonctions gouvernementales ; ALORS, MAIS SEULEMENT ALORS, TOUTE DÉLÉGATION DEVIENDRA SUPERFLUE.

Mais cet état social, il faut le créer d'abord, et nous craignons fort que nos amis, poussés par leur ardeur vers le bien, et subissant une erreur commune à presque tous les novateurs, prenant la fin pour les moyens, n'aient fait abstraction du présent pour se transporter dans un idéal réservé à l'avenir.

Pour le moment, en admettant en principe la substitution de l'autorité de tous à l'autorité de quelques privilégiés, nous croyons indispensable encore le maintien de la délégation.

Mais à la condition que cette délégation serait la représentation vraie, réelle, vivante du peuple ; qu'elle serait l'expression exacte de sa volonté ; qu'elle ne deviendrait jamais, en aucun cas, un pouvoir indépendant de lui, un rival de sa puissance.

Exercée dans ces conditions, la délégation ne présenterait plus les abus et les vices qu'on lui a attribués.

Il est vrai que la délégation issue du suffrage universel tel qu'il a été appliqué après Février a produit des conséquences désastreuses ; mais il ne faudrait pas en conclure que c'est la faute du principe de la délégation en lui-même, mais bien que le mal provient de sa mauvaise application, et qu'il ne s'agirait que de réaliser un système de délégation plus parfait, plus vrai, pour en obtenir des résultats aussi bons dans l'avenir qu'ils sont funestes dans le présent.

La délégation telle qu'elle a été mise en pratique depuis la révolution de Février ne pouvait produire autre chose que ce qu'elle a enfanté. N'est-il pas évident qu'un peuple souverain qui n'use de sa souveraineté que pour se réunir pendant une minute tous les trois ans, afin de choisir des délégués, des représentants qu'il ne connaît point, dans le but de leur faire accomplir une besogne inconnue que ces délégués, pour la plupart, sont d'avance incapables d'accomplir, de telle sorte que le peuple souverain ne paraît sur la scène politique que pour choisir au hasard de nouveaux maîtres auxquels il a la folie de donner sur lui même le droit de vie et de mort, auxquels il confie le sort de la patrie, son honneur, son repos, son existence, son présent et son avenir ; n'est il pas évident qu'une pareille application de la délégation est absurde, et ne peut engendrer que l'anarchie, la confusion et le mensonge ?

Mais de pareils résultats pourraient-ils se produire, si le peuple choisissait ses délégués toutes les années, au lieu de les élire tous les trois ans ; si ces délégués étaient absolument, parfaitement connus de chacun des électeurs ; s'ils fonctionnaient sans cesse sous leurs yeux et sous leur surveillance immédiate et réelle ? N'est-il pas évident que la délégation ainsi exercée ne présenterait plus d'inconvénients et ne serait plus un danger pour le pays ?

Or, ces conditions ne pourraient être réunies que dans la commune, car la commune est le seul lieu où le peuple pourrait matériellement s'assembler et délibérer, le seul lieu où sa surveillance pourrait réellement et efficacement s'exercer ; le seul lieu, enfin, où il pourrait choisir ses délégués en toute connaissance de cause, les connaître assez pour juger leurs titres à la délégation ; parce que dans la commune seule il pourrait de sa présence suivre les délibérations et s'instruire directement aux discussions de ses représentants ; parce que, enfin, c'est dans la commune que se concentrent tous ses intérêts, toutes ses affections.

Exercée dans la commune, la délégation serait bien véritablement la représentation du peuple ; car agissant au nom du peuple, étant constamment en rapport avec lui, s'inspirant incessamment de ses conseils, de ses besoins et de ses volontés, elle exercerait le pouvoir consultatif exactement comme l'eût fait le peuple lui-même.

En conséquence, nous admettons que pour établir une délégation sincère et satisfaisante,

TOUS LES HABITANTS DE CHAQUE COMMUNE SE RÉUNIRAIENT CHAQUE ANNÉE POUR CHOISIR PARMI EUX, AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT ET NON RESTREINT, UN CERTAIN NOMBRE DE DÉLÉGUÉS.

On conçoit que la représentation du peuple dans la commune ne pourrait être sincère, vraie et réelle, que si la majorité et la minorité s'y trouvaient exactement représentées, c'est-à-dire que si la majorité était 6 et la minorité 4, le nombre des représentants de la majorité devrait être 6, et celui de la minorité 4.

Aucun des systèmes électoraux mis en vigueur jusqu'à ce jour n'a pu donner ce résultat de vérité ; tous n'ont abouti qu'à faire représenter exclusivement la majorité.

Nous croyons néanmoins très possible, facile même, l'application d'un système électoral donnant pour résultat des assemblées communales, images fidèles de l'opinion dans la commune, où non seulement la majorité, mais les diverses fractions de la minorité soient mathématiquement représentées.

Quoi qu'il en soit du mode électoral adopté, la réunion des délégués nommés au scrutin dans chaque commune formerait une assemblée représentative de la commune.

Il y aurait donc autant d'assemblées communales qu'il y a de communes (1).

Les assemblées communales seraient renouvelées intégralement chaque année, toujours au suffrage universel non restreint.

Elles délibèreraient publiquement.

Il est clair que ces assemblées communales, dont les membres, choisis dans la commune, seraient parfaitement connus des électeurs, seraient la représentation bien sérieuse, réelle, vivante, des habitants de la commune, qui les auraient élus en toute liberté.

Ainsi choisis en connaissance de cause, il est évident que les membres élus des assemblées communales, à peu d'exceptions près, seraient les habitants les plus capables et les plus dévoués de la commune.

Cette élection dans la commune mettrait donc en relief, d'un seul coup, tout ce qu'il y a en France de forces vives, de probité, de capacité et de dévouement.

Les assemblées communales seraient donc, en masse, l'élite de la France, et par le fait de cette election dans chaque commune, les gouvernements se trouveraient directement mis en rapport avec l'élite de la nation française.

C'est au moyen de cette organisation, c'est dans le concours des assemblées communales, dans la représentation du peuple dans la commune que les gouvernements devraient trouver la force et le point d'appui.

C'est ce que nous allons essayer de prouver.

Admettons qu'à la tête des affaires du pays se trouve un gouvernement possédant la confiance du peuple et trouvant la force et le point d'appui dans l'organisation politique du peuple, dans la représentation du peuple dans la commune.

Supposons que le peuple, de son côté, vienne de choisir ses délégués, de nommer sa représentation communale.

Le peuple serait donc représenté par quarante mille assemblées communales.

Admettons que ce gouvernement démocratique, pour affranchir le peuple des extorsions de l'usure, de l'agiotage et de l'accaparement, veuille, entre autres réformes, opérer la réalisation d'une nouvelle institution de crédit, de la banque d'état, par exemple, et des agences commerciales.

(1) Nous ne voulons parler ici que des communes agricoles ayant une faible population ; il va sans dire que les grandes villes seraient partagées en sections, ayant chacune son assemblée. Les sections étant assimilées aux communes, chaque section, par exemple, pourrait être de deux mille habitants, de telle sorte que Paris serait partagé en cinq cents sections, et aurait par conséquent cinq cents assemblées, équivalant chacune à une assemblée de commune agricole.

Au lieu de procéder comme tous les autres gouvernements ses devanciers ; au lieu de promulguer de superbes décrets, frappés d'impuissance presque avant d'être nés, par la force d'inertie ou par l'opposition active des intérêts alarmés ; au lieu de publier d'éloquentes proclamations faisant appel au dévouement du peuple ; au lieu de faire appel au patriotisme des privilégiés et de leur demander des sacrifices auxquels ils ne veulent pas consentir,

Le gouvernement, avant toute chose, chercherait à savoir si l'opinion publique est favorable aux réformes, si la majorité des intérêts est prête à fournir à ce gouvernement la force et l'appui dont il a besoin pour résister à la coalition des privilèges.

Le gouvernement démocratique formulerait donc ses projets ; il y joindrait un exposé des motifs simple, clair, précis, qui aurait pour but de signaler les abus qu'il s'agit de corriger, les maux qu'il s'agit de soulager, les avantages que les producteurs et les consommateurs peuvent en attendre.

Puis il adresserait ces projets et cet exposé des motifs à chacune des quarante mille assemblées communales, les engageant toutes à les étudier, à les discuter, et, finalement, à lui donner leur avis, en les modifiant, les approuvant ou les rejetant.

Alors, tout aussitôt éclairées par l'intérêt personnel, toujours si perspicace, toutes les assemblées communales, établissant une discussion publique sous les yeux du peuple entier, commenceraient une investigation ardente des projets et de l'exposé des motifs, et cette investigation, guidée par la clarté des projets eux-mêmes, par l'évidence des motifs, serait réelle et efficace, car elle serait faite à la fois dans les quarante mille communes de France, et tout ce que la France compterait d'hommes intelligents y prendrait part.

Finalement, après avoir analysé les projets, après en avoir pesé les motifs, après avoir discuté chaque article, chaque assemblée communale passerait au vote et les adopterait ou les rejetterait.

Quel que fût, d'ailleurs, le résultat du vote, un immense résultat serait obtenu ; car dans ce seul fait d'une discussion publique et libre sur des questions aussi graves, d'un intérêt aussi brûlant, touchant à l'organisation même de la société, il résulterait de cette discussion, pour la liberté et pour l'ordre, pour la paix et la conservation des droits légitimes, pour la puissance et la consolidation du gouvernement démocratique, une garantie toute nouvelle, une force imprévue et irrésistible.

L'IGNORANCE SERAIT VAINCUE ET DISSIPÉE. Huit jours de discussion, pour ainsi dire établie dans les entrailles du peuple, l'instruiraient plus que des milliers d'années de despotisme.

Or, l'organisation des assemblées communales ne dût-elle produire que ce résultat, de faire pénétrer la lumière et la vérité jusque dans les couches les plus profondes de la population, que cela suffirait pour motiver leur création.

Nous avons admis que les quarante milles communes se sont prononcées, et qu'elles ont rejeté, ou approuvé, ou modifié les projets du gouvernement : il s'agirait alors de faire connaître le résultat du vote de chaque commune au gouvernement même, afin qu'il pût bien réellement apprécier la volonté de la France.

On conçoit sans peine que si le gouvernement, pour connaître le vœu de chaque assemblée communale, était obligé de prendre connaissance de chaque procès-verbal de chacune des séances de ces assemblées ; s'il était obligé d'étudier une à une toutes les modifications apportées et toutes les considérations ayant amené le refus ou l'acceptation des projets ;

On conçoit que ce serait matériellement impossible. Il faudrait trente ans pour dépouiller et lire un à un ces quarante mille cahiers. Le gouvernement, en définitive, serait obligé d'agir sans avoir pris réellement l'avis de la nation.

De telle sorte que le pouvoir consultatif ne serait plus qu'une fiction constitutionnelle.

Il est évident qu'entre le gouvernement et les assemblées communales il devrait exister un organe intermédiaire destiné à condenser et à transmettre fidèlement aux gouvernants les vœux et les volontés des communes.

Cette fonction serait remplie par les assemblées cantonales, départementales et nationales, dont nous allons décrire l'organisation.

---

magnétisme décroît rapidement et il devient nul, avant même qu'on n'ait atteint le côté de la roue qui est diamétralement opposé au point de contact.

Avec 16 piles à charbon prismatique, en opérant sur des roues de locomives de 1,10 mètre de diamètre et sur une pente *de* 200 *millimètres par mètre*, nous obtenons avec deux roues non surchargées, une aimantation qui produit 450 kilogrammes d'adhérence, représentant, en moyenne, 4,500 kilogrammes de surcharge.

Des expériences sur une aussi grande échelle nous ont permis de constater des effets sur lesquels nous devons appeler l'attention de l'Académie.

La vitesse de rotation, quelle qu'elle puisse être, ne nuit pas à l'aimantation, et cela se conçoit quand on considère la vitesse de propagation de l'électricité et l'instantanéité de son action magnétisante.

Sur un plan de fer horizontal, sec et parfaitement poli, l'effort nécessaire pour faire glisser un électro-aimant est sensiblement à celui qu'il faut employer pour l'arracher verticalement, comme le glissement, sur ce plan, d'une masse de fer non aimantée, est au poids de cette masse.

Il n'en est plus de même sur les plans inclinés ; tandis que le coëfficient de glissement de la masse de fer diminue au point de devenir nul, le glissement magnétique reste le même, et cela se conçoit, puisque la résultante des actions qu'un aimant produit sur le plan de fer est perpendiculaire à ce plan, tandis que la masse qui n'agit que par son poids, exerce son action dans la direction de la pesanteur.

Ainsi, sur les chemins de fer en pente, une partie de la surcharge destinée à produire de l'adhérence est non-seulement perdue pour celle-ci, mais elle agit même d'une manière défavorable en ce que, obéissant à l'action de la pesanteur, elle tend à faire descendre le convoi ; au contraire, l'adhérence magnétique est la même, quelque soit l'inclinaison de la pente.

Les perturbations atmosphériques, les brouillards, etc., qui nuisent si considérablent à l'adhérence produite par les poids, n'influencent pas sensiblement l'adhérence magnétique ; cette dernière est encore la même, que les rails soient mouillés ou secs.

Enfin, une locomotive à roues aimantées n'exige pas plus de force de traction qu'une locomotive dont les roues sont à l'état normal. De plus, la première détériore moins les rails que la seconde, car elle attire les rails à elle tout en les maintenant par son poids, tandis que la locomotive à roues non aimantées pèse sur les rails de tout son poids, et rien, dans ce cas, ne tend à neutraliser les effets de cette pression.

La batterie galvanique qui nous sert à l'aimantation peut encore être utilisée autrement pendant la marche du convoi. Ainsi, elle peut servir à mettre en activité un frein, *électro-frein*, véritable électro-aimant qui offre sur le frein actuellement usité l'avantage d'agir exclusivement sur les rails, tandis que les freins actuellement employés portent toute leur action sur les roues, en ralentissent la vitesse de rotation, les arrêtent même parfois, d'où résulte, pour ces roues, une inégalité d'usure qui a pour conséquence immédiate l'inconvénient de les rendre polygonales.

La mise en activité de l'électro-frein ne demande pas plus de temps et de soins que la production de l'adhérence magnétique ; l'une et l'autre peuvent être déterminées, au gré du conducteur de la machine, à l'aide d'une poignée qu'il tourne à droite ou à gauche, suivant l'espèce d'effet qu'il veut produire.

Enfin, pendant la nuit, les piles disponibles peuvent servir à produire de la lumière et à donner des signaux.

Transmission de mouvement.

On a fait de nombreuses expériences pour remplacer, dans certains cas, les roues dentées, destinées à transmettre le mouvement par des roues non dentées, ou par des cônes à friction ; ces derniers s'emploient assez fréquemment, mais ils sont insuffisants quand la puissance à transmettre est considérable.

Les essais qu'on a faits avec des disques ou des poulies en fer fortement comprimés l'un sur l'autre, ont également dû être abandonnés à cause de l'énorme perte de force que ce mode de transmission exige.

En appliquant à ces disques le mode d'aimantation que nous employons pour les roues de locomotives, on détermine une adhérence considérable entre ces disques, adhérence qu'on est maître d'augmenter en multipliant les pôles et en communiquant à chaque disque du fluide de nature contraire à celui du disque en contact, en un mot, en faisant des électro-aimants à branches circulaires, mobiles dans une bobine fixe, et en les faisant réagir par les pôles de nom contraire.

Les applications et les faits que nous venons de soumettre à l'Académie, ont été constatés et jugés par les hommes les plus compétents. Si, ainsi que nous le croyons, d'accord avec ces derniers, ces applications sont appelées à rendre des services à la société, le principal mérite doit en revenir à M. Bazaine, dont le désintéressement et les bienveillants encouragements nous ont permis de triompher des obstacles que nous avons rencontrés en cherchant à rendre pratique une idée théorique qui n'était sanctionnée que par une toute petite expérience de laboratoire.

(*Extrait de la Revue scientifique et industrielle.*)

M. J.-M.-J. Deville, l'un des représentants condamnés par la haute cour de Versailles et détenu aujourd'hui à Belle-Isle, vient de faire paraître, chez Gabriel jeune, passage du Saumon, 2, un volume qui, sous le titre : *du Gouvernement provisoire*, expose, en une série de projets de loi, les réformes que l'auteur regarde comme nécessaires pour assurer l'installation définitive des institutions démocratiques en France. Nous rendrons compte de cet ouvrage. Disons tout de suite que M. Deville subordonne tous ces projets au vote direct du peuple. — Allyre Bureau.

— Le numéro d'avril de la *Liberté de penser*, revue démocratique, contient les articles suivants :

I. Du mouvement maritime et colonial de la France sous Louis XV, par Henri Martin. — II. Vendredi-Saint, par Emile Deschanel. — III. Introduction à un Essai d'organisation politique pour la France, par Ch. Renouvier et Ch. Fauvety. — IV. Le complot du feu à la Guadeloupe, par V. Schœlcher. — V. Etude psychologique sur le théâtre, par A. Morel. — VI. Abdication de Louis-Philippe, racontée par lui-même et recueillie par E. Lemoine, par Ch. de Villedeuil. — VII. La viande à bon marché, par Jacques Valserres. — VIII. Beaux-Arts (salon de 1850-1851), par Th. Pelloquet. — IX. Œuvres de Pierre Leroux, par Louis Nyer. — X. BULLETIN : Histoire des Arabes et des Mores d'Espagne, par Louis Viardot ; le Spectre rouge de 1852, par A. Romieu.

La librairie républicaine de la Liberté de penser, rue des Petits-Augustins, 5, vient de mettre en vente sous forme de brochure, au prix de 50 centimes, le travail de son rédacteur en chef, M. Amédée Jacques, intitulé : *le Christianisme et la Démocratie*.

Les assemblées communales d'un canton choisiraient chacune dans leur sein deux délégués.

Les délégués des assemblées communales d'un canton formeraient une assemblée cantonale.

Cette assemblée cantonale, fruit d'un second degré d'élection, serait indubitablement composée des hommes les plus distingués du canton, puisqu'ils seraient le choix d'un premier choix.

Chaque assemblée communale d'un canton adresserait à l'assemblée cantonale dont elle relèverait un cahier contenant le procès-verbal de ses délibérations, les modifications qu'elle désirerait dans les projets présentés par le pouvoir exécutif, et enfin les motifs de son refus ou de son acceptation.

L'assemblée cantonale opèrerait le dépouillement de ses cahiers communaux et les fondrait tous en un seul cahier cantonal, résumant les vœux, les modifications, les motifs de refus ou d'acceptation, et enfin les résultats des scrutins des assemblées communales.

Les quarante mille cahiers des assemblées communales se trouveraient donc réduits, par le fait de l'intervention des assemblées cantonales, à trois mille cahiers cantonaux environ.

Or, un gouvernement ne pourrait pas plus étudier sérieusement trois mille cahiers que quarante mille. Il faudrait donc arriver à une plus grande condensation.

En conséquence, les assemblées cantonales d'un département choisiraient dans leur sein deux délégués.

Les délégués des assemblées cantonales d'un département formeraient une assemblée départementale.

Cette assemblée départementale, fruit d'un troisième degré d'élection, se trouverait, à coup sûr, formée de l'élite du département.

Chaque assemblée cantonale d'un département adresserait à l'assemblée départementale dont elle relèverait le cahier dans lequel elle aurait condensé et fondu tous les cahiers des assemblées communales, cahiers qui ne serait que l'exposé concret des votes de ces assemblées.

L'assemblée départementale opèrerait le dépouillement de ces cahiers cantonaux et les fondrait en un seul cahier départemental, relatant avec fidélité, purement et simplement, les vœux, les modifications, les motifs de refus ou d'acceptation, et enfin le résultat des scrutins de toutes les assemblées cantonales et communales.

Les trois mille cahiers cantonaux se trouveraient donc réduits à quatre-vingt six cahiers départementaux.

Ce serait trop encore. Un gouvernement ne pourrait pas plus étudier quatre-viugt six cahiers que trois mille, que quarante mille.

En conséquence, toutes les assemblées départementales de France choisiraient dans leur sein cinq délégués.

Tous les délégués de toutes les assemblées départementales formeraient l'assemblée nationale.

Cette assemblée nationale consultative, fruit d'un quatrième degré d'élection, serait inévitablement composée des hommes les plus éminents de France en tout genre.

Chaque assemblée départementale adresserait à cette assemblée le cahier dans lequel elle aurait condensé et fondu tous les cahiers des assemblées cantonales.

L'assemblée centrale opèrerait le dépouillement de les cahiers des assemblées départementales et les fondrait en un seul, qui résumerait fidèlement les vœux, les modifications, les votes de la France entière.

De telle sorte que le pouvoir exécutif n'ayant plus à étudier qu'un seul et unique cahier, pourrait parfaitement se rendre compte de la volonté de la nation, du concours qu'il pourrait en attendre.

Et, de plus, les projets ayant été soumis à toutes les intelligences du pays, il n'est pas douteux que le gouvernement y trouverait l'occasion de s'éclairer et d'adopter quelques modifications nécessaires à un plus grand succès (1).

Dans le cas où la majorité rejetterait ce projet, en repoussant par ce fait la mise en pratique, ce rejet prouverait que le pays n'est pas prêt, qu'il a besoin de s'éclairer davantage, que l'opinion publique a besoin de plus de maturité ; et ce but serait précisément atteint par la discussion publique, qui, sous les yeux du peuple, se serait établie dans chaque assemblée communale, qui aurait pour ainsi dire fondé tout-à-coup en France quarante mille chaires d'enseignement. Cette discussion à ciel ouvert ne manquerait pas de solliciter l'intelligence du peuple et de la préparer de telle sorte que l'année suivante le peuple, plus éclairé, mieux avisé, ayant à nommer de nouvelles assemblées communales, ou enjoindrait à ses délégués communaux l'acceptation du projet du gouvernement, ou nommerait de nouveaux membres qui seraient favorables à l'acceptation.

Un rejet dans ce cas pourrait donc n'être qu'une partie remise, le gouvernement se réservant d'en appeler à la nation plus éclairée.

Toujours est-il que même en cas de rejet, le gouvernement serait complétement mis à l'abri ; il cesserait d'être responsable, car il aurait fait tout ce qu'on pouvait avoir le droit d'exiger. La majorité de la nation deviendrait seule responsable vis-à-vis de la minorité, qui ne pourrait pas accuser le gouvernement d'immobilisme ou de trahison. Situation bien différente de celle dans laquelle se trouvent aujourd'hui les gouvernements, qui, ne pouvant jamais savoir si leurs projets sont ou non approuvés par la majorité du pays, sont toujours responsables de tout le mal qui se fait et de tout le bien qui ne se fait pas.

La situation d'un gouvernement serait bien meilleure encore si la majorité des assemblées communales approuvait le projet ; il acquerrait, par le fait de cette adoption, une force irrésistible ; il aurait enfin trouvé, pour agir, la force et le point d'appui ; énergiquement soutenu et défendu par tous ceux qui auraient étudié, discuté et finalement adopté le projet, secouru par toutes les intelligences du pays, qui, par l'acceptation du projet, seraient devenues les complices du gouvernement et qui, en défendant le projet, croiraient défendre leur propre cause ; le gouvernement ainsi secondé, fort de l'appui de la majorité, ne craindrait plus les attaques des privilégiés, car au lieu de se trouver, comme aujourd'hui, isolé de la nation, au lieu de s'agiter dans le vide, au lieu de se trouver seul contre tous les obstacles, ce gouvernement aurait enfin conquis des adhérents passionnés et éclairés jusque dans le plus petit village de France.

(1) Nous croyons utile d'insister sur ce point que l'intervention des assemblées cantonales, départementales et nationales, dans la condensation successive des cahiers, ne serait point un exercice de la souveraineté ni du pouvoir consultatif ; ces assemblées n'ayant à opérer que le dépouillement des cahiers et leur condensation, la souveraineté et le pouvoir consultatif résideraient dans le peuple et dans les assemblées communales, de même que le mécanisme administratif appartiendrait, suivant nous, aux assemblées hiérarchisées ainsi que nous allons le voir.

Une fois le projet du pouvoir exécutif adopté par le pouvoir consultatif, c'est-à-dire par la majorité des assemblées communales, il ne s'agirait plus que de le transformer en loi (1).

La loi étant formulée et votée il ne resterait plus qu'à la mettre en pratique ;

C'est-à-dire qu'il ne s'agirait plus que de trouver un mécanisme administratif suffisant ; or ce mécanisme parfait d'administration se trouverait, selon nous, dans l'organisation des assemblées hiérarchisées de commune, de canton, de département et de la nation qui, non seulement alors seraient, ainsi que nous l'avons vu, l'organe intermédiaire entre la représentation du peuple dans la commune et le gouvernement, mais encore donneraient à ce gouvernement le mécanisme administratif qui a toujours manqué jusqu'à ce jour.

(*La suite au prochain numéro.*) F. COIGNET.

(1) Nous croyons qu'un projet de loi élaboré par les assemblées communales, ainsi que nous l'avons décrit, n'aurait plus besoin, pour devenir une loi du pays, que d'être soumis au vote du peuple lui-même, sans délégation, lequel aurait à se prononcer purement et simplement par oui ou par non sans autre discussion.

De l'organisation de l'Instruction publique.

Liberté !...

I.

En terminant notre examen de la loi Falloux, nous avons promis d'esquisser une organisation de l'enseignement populaire basée en principe sur la liberté. Nous venons remplir cette promesse. Mais, dans l'intervalle, M. de Girardin ayant déclaré que l'enseignement élémentaire doit être réservé à la mère exclusivement, et que les écoles publiques, salles d'asile, crèches, etc., sont des institutions inutiles, contre nature, nous avons été amenés à étendre notre travail pour répondre à cette affirmation et bien établir nos principes.

Nous voulons la République démocratique parce qu'elle est la seule forme de gouvernement qui consacre la souveraineté du citoyen, c'est-à-dire la liberté individuelle dans sa plus haute expression.

En proclamant la République, la nation s'est reconnue majeure, hors de pages.

Cependant, on conçoit que la souveraineté populaire s'exerce d'abord imparfaitement, qu'elle aille temporairement se perdre dans la délégation. Cette demi-tutelle a sa raison d'être dans l'ignorance générale que les monarchies ont intérêt à perpétuer et, qui ne peut disparaître tout d'un coup avec elles ; c'est une période de transition utile pour l'éducation politique des masses.

Quand le Peuple s'est suffisamment instruit à l'école de l'expérience, il retire sa délégation, et fait ce qu'il faut faire pour être bien servi : il s'occupe directement de ses affaires.

Par cette dernière transformation politique, le citoyen entre en pleine possession de lui-même ; sa liberté n'a plus d'autres limites que celles de l'intelligence collective, limites que la science tend à reculer sans cesse en faisant passer, dans les esprits d'abord, puis dans les mœurs, les idées d'association et de solidarité des intérêts.

En acceptant la démocratie représentative, la République assise sur le suffrage universel qui a transformé la tutelle en délégation ; en prenant ensuite l'initiative de l'idée de la législation directe qui supprime tout-à-fait la tutelle, nous n'avons eu autre chose en vue que l'avènement de la liberté absolue, intégrale, base et couronnement de la doctrine phalanstérienne, critérium à l'aide duquel nous vérifions toute idée neuve ou rajeunie.

« L'école sociétaire vise à l'établissement du plein développement de la liberté humaine. » (*Manifeste de l'École Sociétaire.* — 1841.)

Mais un peuple maître de ses destinées, s'il est ignorant, est bien près de retomber dans l'esclavage. Sa liberté est celle de l'aveugle.

L'ignorant, obligé de s'en rapporter au jugement d'autrui, reste à la merci du premier venu, trompeur ou non. La France en a déjà fait la douloureuse expérience.

L'organisation de l'instruction publique est donc une affaire pressante.

Sur cette question de l'enseignement, comme sur toutes celles à l'ordre du jour, les opinions se divisent en deux camps bien tranchés.

Les uns réclament pour chaque père de famille le droit de donner ou faire donner à ses enfants l'instruction qu'il lui convient, et s'appellent partisans de la Liberté d'enseignement.

Les autres veulent un enseignement unique, officiel et obligatoire donné par l'Etat. Malheureusement, l'Etat a toujours été jusqu'ici le gouvernement de tel ou tel homme.

M. de Girardin s'est rangé parmi les premiers. Il a même exagéré le principe :

« La femme, a-t-il dit, ne doit pas être détournée des fonctions que la nature lui a assignées. Epouse, elle doit administrer le ménage ; mère, elle doit allaiter son enfant, l'élever, l'instruire. Ce qu'il est nécessaire qu'il apprenne, il est nécessaire qu'elle le sache pour le lui enseigner. Toute femme peut et devrait savoir ce qui forme les deux degrés de l'instruction primaire.

» J'admets l'existence et l'utilité des écoles complémentaires, des écoles spéciales, des lycées, des facultés ; mais je n'admets pas plus l'existence et l'utilité des écoles communales, que je n'admets la nécessité des bureaux de nourrices, des tours, des crèches et des salles d'asile. Ce sont, à mes yeux, toutes institutions contre nature, et l'époque n'est pas éloignée peut-être où l'on s'étonnera qu'elles aient pu exciter l'admiration d'hommes qui se décorent du titre d'hommes d'Etat. »

(*L'Abolition de la Misère par l'élévation des Salaires.* Chap. VII.)

Quoi ! M. de Girardin, pas d'autre instituteur que la mère ! Mais vous n'y pensez pas. Ce serait rétrograder, ... l'instruction primitive, et vous êtes homme de progrès !...

Ce serait priver la société de la moitié des bras utiles, et diminuer d'autant les produits ;

Ce serait élever dans l'isolement l'homme qui est né pour vivre en société ;

Ce serait distribuer l'instruction non plus suivant les aptitudes de l'élève, mais selon celles de l'institutrice dont la vocation serait forcée ;

Ce serait enfin ajouter une nouvelle cause d'inégalité à celles que crée déjà la différence des fortunes ; car toutes les mères n'ont pas une égale aptitude pour l'enseignement.

Le plus éloquent et le plus malheureux champion de l'éducation individuelle, J.-J. Rousseau, a dit au commencement de son *Emile* : « Plus on y pense, plus on aperçoit de nouvelles difficultés ; il faudrait que le gouverneur eût été élevé pour son élève.... ; que tous ceux qui l'approchent eussent reçu l'impression qu'ils doivent lui communiquer ; il faudrait d'éducation en éducation remonter jusqu'on ne sait où. Comment se peut-il qu'un enfant soit bien élevé par qui n'a pas été bien élevé lui-même ? »

Vous me direz qu'il ne s'agit point d'un précepteur, mais d'une mère. Ce n'est pas la même chose, j'en conviens ; il y a cette différence qu'avec un précepteur on peut choisir, et choisir parmi des gens dont la vocation doit être au moins présumée.

Avant de licencier les instituteurs actuels, il faudrait encore former ceux qui devraient les remplacer.

A une époque où la France compte 13 millions d'illettrés, c'est-à-dire lorsque plus du tiers de la population ne sait pas lire encore ; pense-t-on que l'enseignement de la famille soit suffisant, possible ?

M. de Girardin dit qu'il ne faut pas détourner la mère des fonctions que lui assigne la nature, et parmi ces fonctions il place celle d'instituteur. Il y a là confusion entre deux choses bien différentes : l'éducation et l'instruction. « *Educat nutrix, instituit pædagogus, docet magister.* » A la femme appartient naturellement de donner l'éducation première ; reste à savoir s'il est préférable que chaque enfant reste isolé dans la maison paternelle.

Avez-vous vu une salle d'asile bien dirigée, M. de Girardin ? J'en doute. Pour moi, je me souviendrai toujours que lorsque j'en vis une pour la première fois, — j'avais alors dix-huit ans, — je fus tellement frappé de l'air joyeux de tous ces petits enfants réunis, de l'ingénieuse méthode qui leur faisait de l'étude un jeu d'une nouvelle espèce, que je voulus d'abord consacrer ma vie à cet enseignement.

« La nature proteste contre ce système d'éducation particulière que le raisonnement culbute si facilement : le premier, le plus énergique besoin de l'enfant, c'est celui de la compagnie de ses semblables. L'enfant recherche l'enfant ; longtemps avant de parler, il manifeste déjà cette vive attraction en tendant ses petits bras et en souriant aux êtres de son âge. Quand vous isolez un enfant, quand vous le sevrez de la compagnie des autres enfants, vous enlevez de sa vie la joie et le franc rire ; c'est une plante exotique abandonnée seule dans une serre chaude. Qu'a donc fait cet enfant, pour être ainsi traité comme un pestiféré enfermé dans un lazaret ? V. CONSIDERANT. »

Non, la salle d'asile n'est point une institution contre nature. Ce qui est contraire à la nature, aux instincts de l'homme, c'est la tendance à laquelle vous vous laissez entraîner, comme M. Proudhon et par la même illusion simpliste. M. Proudhon a nié le travail associé ; vous niez l'enseignement public. Tous deux vous croyez faire de la liberté, du progrès : vous ne faites que de l'individualisme, vous rétrogradez. L'isolement, c'est l'impuissance ; l'individualisme, c'est la lutte de chacun contre tous ; c'est-à-dire, finalement, la domination des plus forts.

Car l'homme tend invinciblement à l'association ; et, si la liberté l'en éloigne, il y revient par l'esclavage (1).

Voulez-vous ramener l'humanité à la société alvéolaire, à la famille ? ou voulez-vous associer, solidariser tous les groupes dans la grande famille ? Que si vous pensez que l'association est le principe fécond par excellence, pourquoi la supprimer en matière d'enseignement ? Est-ce trop du concours de tous les efforts, de toutes les lumières pour élever les jeunes générations ? Faut-il apprendre l'isolement à qui est né pour la société ?

La salle d'asile, l'école dérobent-elles l'enfant aux soins, aux conseils, aux caresses de la mère ? Non. Elles y ajoutent, c'est vrai. Mais est-ce un mal ? voilà la question. Et dans ce cas, dès que la famille a le plein droit de choisir, de surveiller l'instituteur son suppléant, quelles garanties pourrait-on demander de plus ?

Pour être conséquent avec lui-même, M. de Girardin ne devrait pas se borner à attribuer l'éducation première à la mère ; il devrait dire avec J.-J. Rousseau : « Comme la véritable nourrice est la mère, le véritable précepteur est le père. » Nous aurions alors ce curieux spectacle de la moitié de l'espèce humaine occupée à élever l'autre moitié.

En avons-nous fini avec l'éducation particulière, et faut-il rappeler que l'auteur de l'*Emile* ne trouvait *pas un homme au monde* capable de conduire une éducation ? D'ailleurs il lui fallait *cinquante mille livres de rentes* rien que pour essayer de la mener à bien.

Mais nous avons encore à envisager le sort de la femme dont on décide à la manière antique.

Pas d'autre instituteur que la mère ! Qui donc la remplacera près de ses enfants pendant qu'elle vaquera aux soins du ménage ? qui la suppléera comme ménagère quand elle sera institutrice ?

Il ne faut pas oublier que, jusqu'à l'âge de deux ans au

(1). C'est que ces deux grand besoins : Sociabilité, Liberté, luttent toujours en lui. Ils sont, pour l'ordre social, ce que les forces centripète et centrifuge sont pour l'ordre universel.

Le premier, produit par le sentiment que l'homme a de sa faiblesse physique, le porte à unir ses efforts au faisceau commun. Le second vient de la conscience qu'il a de sa puissance intellectuelle, toujours à l'étroit dans le cercle des nécessités de la vie, et tendant sans cesse vers l'infini.

La connaissance de ces deux forces incompressibles conduit à une statique qui est la science sociale.

Sur tous les points de la vie sociale où l'on n'aura pas su donner à la fois satisfaction à ces deux besoins, l'un de convergence, l'autre de divergence, il n'y aura pas d'équilibre, de stabilité possible.

moins, un enfant absorbe à lui seul tous les instants d'une femme, mère ou nourrice, — surtout quand c'est la mère. Et s'il y a plusieurs enfants, que deviendront les autres?

Confiner la femme dans le ménage, ce n'est certes pas là une idée nouvelle, et cela sent bien l'esclavage. Y avez-vous pensé, M. de Girardin?

Dans votre courageuse défense de la liberté, vous n'avez envisagé que le côté politique de la question, qu'une portion de la société. Tout préoccupé d'assurer à l'homme, déjà majeur, émancipé, une plus grande somme de droits, vous avez oublié la femme et l'enfant, ces mineurs séculaires, derniers ilotes de la force brutale, et vous avez fait bon marché de leurs droits pour accroître ceux de l'homme.

Déjà l'une de nos sœurs, à travers les barreaux de la prison politique où elle expie, — quoique femme, — son dévouement à la cause commune, déjà Pauline Roland a protesté en qualité de citoyenne contre vos paroles, comme Jeanne Deroin avait protesté devant ses juges, en remerciant les jurés d'avoir, par sa condamnation, consacré l'existence politique de la femme. Qui, plus que ces généreuses martyres de la rédemption sociale, a le droit de réclamer pour les femmes la première, la plus imprescriptible des libertés, celle du travail? Croyez-nous, monsieur, quand nous vous disons à notre tour que tous les droits, toutes les libertés s'enchaînent; que l'une fortifie l'autre, et que sans la liberté de la femme et de l'enfant, vous n'aurez rien fait pour l'éducation; que sans la liberté des vocations, vous n'aurez rien fait pour le travail.

Oui, l'émancipation de la femme, M. de Girardin. Il faudra bien que vous en veniez là. Et nous vous savons assez courageux pour ne pas reculer devant les moqueries de la sottise.

Ou la femme est la sœur de l'homme, son égale en droits comme en forces productives; ou elle est son esclave, le premier de ses animaux domestiques: il n'y a point de milieu. Dans le dernier cas, on ferait bien de l'enchaîner dans la maison et de l'y charger, comme vous le faites, de l'éducation des enfants qu'elle a portés et nourris de sa propre substance, des soins du ménage si pénibles et si répugnants dans l'état de morcellement actuel. Mon Dieu! c'était la règle absolue autrefois, et encore aujourd'hui... chez les sauvages.

Emancipez la femme par le droit au travail équitablement rétribué, par une instruction égale à celle de l'homme; et vous aurez détruit le dernier vestige de l'esclavage, de la barbarie, et vous verrez disparaître la hideuse plaie de la prostitution, et l'humanité sera régénérée.

Mais je laisse aux femmes le soin de faire reconnaître leurs droits. Quand le moment sera venu, quand elles le voudront, ce sera bien vite une affaire faite.

Reste la liberté de l'enfant.

Charles Sauvestre.

Revue parlementaire.

Le livret des ouvriers.

La question du livret des ouvriers a été très vivement débattue sur la fin du règne de Louis-Philippe, en 1847, et la *Démocratie Pacifique* d'alors publia sur cette question une série d'articles de notre ami V. Hennequin, qui furent réunis en brochure sous le titre de : *le livret c'est le servage*. Nous n'avons point changé d'opinion depuis cette époque, et nous sommes tout à fait d'accord avec M. Nadaud lorsqu'il demande l'abrogation complète d'une législation qui consacre de la manière la plus flagrante l'inégalité entre les patrons et les travailleurs, qui constituerait en fait, si elle pouvait être rigoureusement appliquée, la mise en suspicion et en surveillance de la classe entière des travailleurs. Cette proposition de M. Nadaud s'est présentée dans la séance de mercredi, sous la forme d'un amendement à la proposition de MM. Lanjuinais et Seydoux que l'on discutait pour la seconde fois, et qui tend à modifier la législation existante en ce qui touche les avances faites aux ouvriers par les patrons. Il a été démontré par des faits que les patrons, moyennant des avances relativement assez fortes, mais n'atteignant cependant pas le quart du prix moyen d'un esclave noir, pouvaient se constituer des esclaves blancs qui pour n'être point rivés par des chaînes n'en étaient pas moins mis légalement dans l'impossibilité d'échapper à la domination exercée sur eux. M. Nadaud a développé sa thèse dans un vigoureux et substantiel discours qui témoigne hautement en faveur du zèle consciencieux avec lequel il remplit le mandat démocratique qu'il a reçu. Il a été soutenu par la dialectique serrée de M. Chauffour; mais les meilleures raisons ne pouvaient prévaloir dans une question de ce genre, et l'amendement de M. Nadaud a été repoussé par 445 voix contre 149. Les orateurs de la gauche n'ont pas contesté que la proposition de MM. Lanjuinais et Seydoux ne fut un correctif à la législation actuelle; mais se plaçant résolument et logiquement sur le terrain de la constitution, ils devaient demander l'abrogation totale d'une disposition non-seulement incompatible avec le principe de l'égalité, mais véritablement outrageante pour tous les travailleurs qu'elle met sous la surveillance de la police. Cette discussion, nonobstant le résultat du vote, n'a pas été sans fruits.

La proposition de MM. Lanjuinais et Seydoux a été adoptée en deuxième délibération, dans la séance de jeudi. Il y aura une troisième délibération. —— Allyre Bureau.

L'art. 1781 du code civil.

La question de l'égalité a encore été soulevée dans la séance de vendredi par des propositions relatives à l'art. 1781 du code civil. Voici la teneur de cet article placé sous ce titre : Du louage des domestiques et ouvriers : — « Le maître est cru sur son affirmation: pour la quotité des gages; — pour le paiement du salaire de l'année échue, — et pour les à-compte donnés pour l'année courante. » Il faut être législateur pour prétendre qu'un pareil texte est compatible avec la déclaration d'égalité qui forme depuis 60 ans l'une des bases de notre droit public écrit. MM. Nadaud et Gilland demandaient l'abrogation pure et simple de cet article suranné qu'un de ses défenseurs, au surplus, rattache avec raison à la tradition patriarcale. M. Heurtier proposait que les domestiques fussent soumis à la formalité du livret des ouvriers; M. Chauffour demandait qu'en l'absence de preuve écrite, les contestations fussent décidées sur l'affirmation de celle des deux parties à laquelle le juge de paix croirait devoir déférer le serment. Toutes ses propositions ont été rejetées, et l'article 1781 reste debout. —— Allyre Bureau.

Le droit de pétition.

On a discuté jeudi sur la prise en considération de la proposition de M. Chapot relative à l'exercice du droit de pétition. Cette proposition consiste à exiger pour chaque pétition un éditeur responsable dont la signature légalisée garantirait, avec sanction pénale, la sincérité de toutes les autres signatures. Cette réglementation du droit, comme toutes les réglementations de la liberté d'ailleurs, équivaut à la suppression du droit. C'est ce qu'ont facilement démontré M. Madier de Montjau et après lui M. Bancel dans un excellent discours. M. Quentin-Bauchart, rapporteur de la commission qui concluait à la prise en considération, a produit entre autres affirmations, celle-ci : « La presse est libre quoi qu'on en puisse dire; dans un pays qui compte 7 millions d'électeurs, il n'est pas permis de dire que le suffrage n'est pas universel. » Il a victorieusement démontré cette dernière proposition par ce raisonnement serré et sans réplique : « Pour que le suffrage eut cessé d'être universel, il faudrait que la loi du 31 mai fût inconstitutionnelle. » Contre une pareille puissance de logique, aucun argument ne pouvait prévaloir, et la proposition a été prise en considération par 305 voix contre 226. M. Emmanuel Arago a égayé la fin de la discussion en donnant lecture à la tribune d'une circulaire adressée par un juge de paix de Lot-et-Garonne, nommé Lucinet, aux maires de son ressort. Dans cette circulaire, M. Lucinet explique aux maires comment l'on doit s'y prendre pour faire signer les pétitions pour la révision de la Constitution et la prorogation des pouvoirs du président : « Pour moi, dit cet honnête et loyal fonctionnaire, j'adresse à peu près ces interpellations et invitations à ceux qui m'approchent : Voulez-vous la paix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; voulez-vous conserver le champ que vous ont laissé vos parents ou que vous avez acquis au prix de tant de sueurs et de privations, vénérez-vous votre père, votre mère, chérissez-vous votre épouse et vos enfants, croyez-vous à la religion du Christ? Eh bien, vous êtes avec nous; signez. — Voulez-vous au contraire, la guerre avec toute l'Europe, voulez-vous la ruine de votre patrie, voulez-vous le renversement de tout ce qui existe, reniez-vous Dieu? Alors ne signez point. »

« Je pense, ajoute l'expérimenté juge de paix, je pense que vous obtiendriez l'adhésion de presque tous vos administrés; ceux qui ne sauront point signer feront leur croix, et vous certifierez qu'elles expriment l'adhésion de Pierre, Jean, etc. »

M. Rouher, ministre de la justice, a cru faire une malice très spirituelle en venant déclarer à la tribune que M. Lucinet était juge de paix depuis le 14 septembre 1848. M. Perrinon a failli se faire rappeler à l'ordre pour avoir riposté en rappelant à M. Rouher qu'il avait bien été nommé représentant dans son département comme républicain. —— Allyre Bureau.

Prorogation des conseils généraux et municipaux.

M. le ministre de l'intérieur a présenté mardi un projet de loi qui a pour objet de proroger les pouvoirs des conseils généraux, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux jusqu'à la promulgation de la loi organique qui les concerne. Il a demandé l'urgence. La prise en considération de l'urgence a été combattue par M. Pascal Duprat. On s'appuie aujourd'hui, a-t-il dit, sur le précédent de la garde nationale, pour obtenir la prorogation des conseillers généraux : demain on invoquera les deux précédents que vous aurez créés pour obtenir une *autre* prorogation. Il est de fait que l'assemblée a un moyen très simple de suspendre sinon de confisquer, le droit des électeurs : c'est de mettre une loi *ad hoc* sur le chantier aux approches de l'époque où des élections doivent avoir lieu. L'urgence a été prise en considération et le projet a été renvoyé à la commission d'organisation municipale que ce surcroît de besogne ne fera pas avancer plus vite dans la préparation de la loi organique qu'elle élabore avec cette sage lenteur recommandée par Horace. — A. Bureau.

Crédits.

L'assemblée a voté un crédit extraordinaire de 53,000 fr. destiné à l'acquisition des matériaux du bâtiment de l'exposition de 1851, qui restera en place jusqu'à ce que le second étage du Louvre ait été disposé pour recevoir les expositions annuelles des artistes vivants. Elle a voté aussi le crédit de 80,317 francs sur l'exercice 1851, applicable aux dépenses de l'exposition de cette année.

31,072 fr. ont été accordés à la Légion d'Honneur pour l'acquisition d'un terrain et la construction d'un bâtiment à l'usage de la maison d'éducation de Saint-Denis.

L'assemblée a régularisé ensuite les crédits supplémentaires ordonnancés par le président de la République pendant les dernières vacances parlementaires. La commission s'est plaint, dans son rapport, de ce que plusieurs de ces crédits eussent été ordonnancés en son absence, bien que ne présentant pas « cette urgence, cet imprévu qui seul peut justifier une telle mesure; » mais fidèle à la doctrine des faits accomplis, elle proposait l'adoption qui a eu lieu, — sauf cependant une réduction de 9,308 fr. 25 c. affectés à l'achat de décoration pour la fourmillière de chevaliers dont les noms remplissent si souvent les colonnes du Moniteur. —— Allyre Bureau.

— L'assemblée a adopté en dernière délibération (séance de mardi) la proposition de MM. Creton et Sauvaire-Barthelemy relative aux demandes de crédits supplémentaires. Cette proposition est destinée, dans l'esprit de ses auteurs, à servir de digue contre l'écoulement trop facile et trop rapide de nos finances. Nous craignons fort que cet obstacle ne soit à peu de chose près impuissant. —— Allyre Bureau.

— L'assemblée a rejeté, dans sa séance de vendredi, la prise en considération de la proposition de M. Fawtier relative à la création de deux écoles théoriques et pratiques d'irrigation, dans le but de former des conducteurs d'irrigations.

Séance de samedi. — On a entamé dans cette séance la troisième délibération du projet de loi relatif au chemin de fer de l'Ouest. M. Sautayra a tenté encore une fois, mais bien inutilement, de remettre en question, par un amendement à l'article 1er, le principe de la concession à une compagnie. Son amendement a été repoussé sans discussion. M. Cremieux n'a pas été plus heureux en essayant de faire réduire à 50 ans au lieu de 99 la durée de la concession. Les 26 premiers articles du cahier des charges ont été adoptés. Un amendement de M. Schœlcher sur l'art. 27, tendant à faire réduire à 18 centimes par kilomètre, au lieu de 25, le prix des voitures de 3e classe, *couvertes* et *fermées*, a été renvoyé à la commission. — Allyre Bureau.

Episodes et Incidents.

Au commencement de la séance de lundi, M. le vice-président Bedeau a déclaré qu'une pétition qui demandait la prorogation des pouvoirs du président de la République n'avait rien d'inconstitutionnel, entant que cette prorogation n'était pas réclamée de l'assemblée actuelle.

M. de Larochejacquelein a demandé des nouvelles de sa proposition relative à la révision de la loi du 31 mai. Il a déclaré que cette révision était pour beaucoup de représentants la condition *sine quâ non* de l'acceptation de la révision de la Constitution. M. Léon Faucher a promis qu'il ferait son possible pour obtenir des maires les renseignements que la commission attend depuis quatre mois pour examiner la proposition.

Le cinquième scrutin pour l'élection d'un conseiller d'Etat a eu lieu lundi. M. Corne n'a toujours eu que 228 voix; M. Darcy est tombé à 22; M. Maudaroux-Vertamy avait retiré sa candidature; c'est sur M. Caussin de Perceval que s'est opérée la fusion représentée par 278 suffrages sur 531 votants.

La séance de mercredi débute par un incident soulevé à propos du procès-verbal. Au moment où, la veille, M. Pascal Duprat disait que l'on préludait par des prorogations diverses à une *autre* prorogation, le *Moniteur* place sous le titre anonyme d'*une voix* l'interruption suivante : « C'est peut-être par celle-là qu'il aurait fallu commencer. » Personne n'a entendu cette interruption, et M. Lavergne demande que si elle a été faite, l'auteur soit soumis à se déclarer, que dans le cas contraire la phrase soit rayée du *Moniteur*. Ce grave incident n'a pas eu de suites.

L'incident de lundi à propos d'une pétition demandant la prolongation des pouvoirs du président, s'est reproduit jeudi à peu près dans les mêmes termes.

L'Assemblé a reçu, jeudi, communication du décès de M. Aubergé, représentant de Seine-et-Marne.

A la fin de la séance de jeudi, M. Charras qui avait été rappelé à l'ordre pour avoir dit que le rapport de M. Léon Faucher sur les pétitions relatives à la loi du 31 mai était faux, a expliqué qu'il avait voulu dire seulement que les renseignements qui avaient fait porter à plus de 100,000 le nombre des fausses signatures apposées à ces pétitions, étaient erronés. M. Rouher a essayé de maintenir, d'après les rapports des procureurs généraux, que le nombre des fausses signatures dépassait en effet 100,000. — Mais, lui a dit M. Charras, comment se fait-il que vos procureurs, vos agents de police, vos juges de paix, vos parquets, etc., malgré tout leur zèle et toute leur activité, n'aient pu faire instruire que 85 affaires, sur un si grand nombre de coupables, et, pour surcroit, n'aient pu obtenir que six condamnations pour fausses signatures? Après les explications fournies par M. Charras, le rappel à l'ordre a été retiré. —— A. Bureau.

La commission chargée de l'examen de la proposition de M. Baze tendant à interdire la vente des journaux sur la voie publique a entendu M. le ministre de l'intérieur qui conclut au maintien du *statu quo*, c'est-à-dire à la continuation de l'arbitraire administratif, en matière de publicité. M. Léon Faucher trouve d'abord que la libre vente des journaux de l'ordre combinée avec la proscription des feuilles républicaines est très utile au gouvernement; puis il s'apitoie sur le sort des pauvres vendeurs de journaux que l'on va priver de tous moyens d'existence. De pareils arguments grimacent dans la bouche de M. Léon Faucher.

Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

PORTUGAL. — L'insurrection de Saldanha s'est dénouée d'une façon tout à fait inopinée à Oporto. L'illustre maréchal avait trouvé les officiers et les soldats sourds à ses appels. Au moment où il s'approchait d'Oporto, comptant trouver de l'appui dans la garnison de cette ville, on lui avait fait dire de bien se garder d'y pénétrer, attendu que le général Casal, gouverneur de la place, était prêt à le faire arrêter. Saldanha en fut donc réduit à prendre en se cachant le chemin de l'Espagne. Il était déjà à plus de 20 heures de marche d'Oporto, sur le point d'entrer en Espagne, lorsqu'une estafette toute essoufflée le rejoignit et lui apprit que toute la ville retentissait des cris de : Mort à Cabral! vive Saldanha! Aussitôt il rebroussa chemin et revint prendre le commandement de l'insurrection triomphante. Cela se passait le 27. La population était en fête; le lendemain le théâtre était rouvert, Saldanha faisait des visites et se préparait à passer la garnison en revue le lendemain. Il paraît que le gouverneur, pour s'assurer le dévouement des troupes, avait eu l'imprudence de leur faire distribuer 15 jours de paie d'avance. Des libations nombreuses s'en étaient suivies, sous l'influence desquelles le goût des aventures s'était emparé de l'esprit des soldats. Le 26, à dix heures du soir, le 9e de chasseurs et le 2e d'infanterie étaient en pleine insurrection. Le comte de Casal essaya de rétablir l'ordre en se mettant à la tête de deux régiments; mais il ordonna vainement la charge contre les rebelles, et voyant qu'on refusait de lui obéir, il partit bride abattue, suivi d'un seul aide de camp, et on ne l'a plus revu.

En apprenant ces nouvelles, le comte de Thomar (Costa-Cabral) reconnut que la place n'était plus tenable, et remit sa démission entre les mains de la reine, qui chargea le duc de Terceire de recomposer un nouveau cabinet. Mais les concessions de la cour ne pouvaient pas s'arrêter là, et les nouvelles reçues jeudi portent que le maréchal Saldanha a été nommé président du conseil. Au surplus, Saldanha n'a jamais cessé de protester de son dévoûment à la reine et aux principes constitutionnels; il a toujours fait joindre aux acclamations qui s'adressaient à lui des vivats en l'honneur de dona Maria da Gloria. —— Allyre Bureau.

ANGLETERRE. — Le ministère anglais a éprouvé, vendredi 3 mai, un échec à la chambre des communes. 246 voix contre 232 ont adopté un amendement de M. Hume qui restreint à un an la durée du bill actuellement en discussion sur l'*income-tax*. Cette majorité, du reste, a été formée par les protectionnistes, qui ont vu dans cet amendement une chance de faire abolir l'*income-tax* dans un an, et les radicaux qui voudraient conserver l'*income-tax*, mais en modifiant son assiette de manière à le faire peser davantage sur les revenus fixes et à en exonérer les revenus aléatoires des professions industrielles, commerciales et libérales. — Une proposition de lord Naas demandant une modification dans la manière de percevoir l'impôt qui frappe les distillateurs a aussi été prise en considération malgré le ministère : c'est la voix du président qui a seule déterminé la majorité en faveur de cette proposition, qui sera sans doute rejetée plus tard. Lord John Russell a déclaré nettement qu'il acceptait l'amendement de M. Hume et que le cabinet ne voyait encore aucune raison grave de se retirer.

ALLEMAGNE. — Rien d'important cette semaine. On attend la réouverture de la diète, qui n'aura pas lieu avant le 12.

Une correspondance de Berlin, adressée à la *Gazette de Francfort* à la date du 5 mai, porte ce qui suit :

« La nouvelle d'une mobilisation de l'armée n'était pas dénuée de fondement, car on annonce que la Russie a invité notre gouvernement à tenir prêts trois corps d'armée pour former une espèce de cordon-frontière contre la France, attendu que le cabinet de Saint-Pétersbourg a la ferme conviction que des événemens graves et de nature à compromettre l'Europe pourraient avoir lieu en France.

NOUVELLES DIVERSES.

Les membres de la commission administrative instituée par M. le préfet de police pour les réformes à introduire dans le commerce des viandes de boucherie ont tenu dans le courant de cette semaine plusieurs séances. Dans la séance de jeudi, elle se serait, assure-t-on, prononcée pour la liberté de ce commerce. On prétend que le lendemain M. le préfet de police a dû être entendu par la commission d'enquête parlementaire.

— L'abri sous lequel se fait la vente des viandes à la criée a été ouvert, comme on le sait, au mois de février dernier. Depuis cette époque, jusqu'au 30 avril, on y a vendu 482 mille kilog. de viandes de toute espèce. Le droit d'abri au profit de la ville étant de 1 cent. par kil., le produit a été de 4,820 fr. La dépense avait été de 22 à 23,000 fr. En trois mois, la ville est donc déjà rentrée dans le cinquième au moins de ses déboursés. Or, l'époque du carême ayant été peu favorable aux arrivages et à la vente, on peut prédire hardiment qu'avant quinze mois la ville aura recouvré capital et intérêts.

— Le gouvernement français vient d'accorder à un de nos officiers de marine, M. Bellot, enseigne de vaisseau, l'autorisation de se joindre à l'expédition que lady Franklin envoie à la recherche de son époux.

— La petite ville de Traunstein, située à vingt lieues de Munich, connue par ses bains salins, est devenue la proie des flammes, dans la nuit du 25 avil Deux ou trois maisons ont seules pu être préservées, et la population, qui se compose de deux mille âmes, se trouve sans abri. On ajoute que onze personnes ont perdu la vie dans cè sinistre. Dès le 26 au matin, le roi s'est rendu sur les lieux et a fait porter les premiers secours. Une collecte a été immédiatement ouverte à Munich.

— Quel est donc l'utopiste à qui l'on n'a pas fait cette triomphante objection : Si tout le monde était riche qui donc cirerait nos bottes? Voici la réponse :

Une machine pour nettoyer les chaussures vient d'être inventée dans le Devonshire. Elle met en mouvement deux brosses, l'une enlève la crotte, l'autre applique le cirage et frotte jusqu'à ce que la botte ou le soulier soit poli comme un miroir. Cette opération se fait en quelques secondes.

— On doit procéder, dans toute l'étendue de la France, au recensement du bétail existant dans chaque commune. Cette opération aura pour résultat de faire apprécier d'une manière aussi exacte que possible l'importance des ressources alimentaires dont la France dispose. Elle pourra se faire d'autant plus facilement en ce moment, que des délégués se rendent dans toutes les habitations pour le dénombrement quinquennal de la population, et qu'ils pourront s'enquérir en même temps du nombre et des espèces d'animaux qui se trouvent dans chacune d'elles.

— On écrit de New-York (Etats-Unis), le 15 avril :

« Il est certain que l'on construit en ce moment à New-York, pour le chemin de fer de l'Erié, une locomotive d'une nouvelle invention, où l'eau sera chauffée par l'alcool, au lieu de houille ou de tout autre combustible solide; mais on garde là-dessus un secret impénétrable. »

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Au commencement de 1849, l'Autriche possédait 1400 kilomètres (350 lieues) de télégraphe électrique; elle en a maintenant plus de 3500 kilom. (875 lieues). Des communications sont établies entre Vienne, Gratz, Presbourg, Pesth, Olmutz, Oderberg, Brunn, Prague, Linz, Salzbourg, Inspruck, Bregenz, Trieste, Milan, Verone, Venise, etc. Des embranchements de ces points principaux sont dirigés sur Agram, Mantoue, Goertz. Les lignes de Cracovie à Lemberg, de Leybach à Klagenfurt, de Szegled à Szegedin, à Tenfewar, à Hermanstadt, à Peterwardin et à Semlin sont en voie d'exécution. Toutes ses lignes sont mises au service des particuliers. Le bureau spécial des communications au ministère du commerce, s'occupe avec beaucoup d'activité d'étendre le réseau et de le rattacher aux lignes étrangères. Des conventions existent avec la Prusse, la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg et la Belgique. Des négociations sont entamées avec la France, l'Angleterre et les états italiens. »

— M. Louis Blanc vient de faire paraître, chez M. Charles Joubert, passage Dauphine, une brochure sous le titre de : *Plus de Girondins*, dans laquelle il attaque la thèse du gouvernement direct et discute les travaux publiés sur cette question par MM. Rittinghausen, Considerant et Ledru-Rollin. Nous reviendrons sur cette publication.

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

UNITÉ DU MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET SOCIAL (suite).

Achevons de prouver qu'à chaque phase de son développement l'esprit humain a conçu la même idée de l'ordre universel, de l'ordre physiologique et de l'ordre social, parce qu'il nous sera permis d'induire de ce fait historique que les véritables lois sociales doivent être conformes, identiques aux véritables lois physiologiques et universelles.

Au point où nous l'avons laissée, au 6e siècle, la science révélée, sentimentale et fraternelle du Christ et des apôtres s'était transformée en science gouvernementale. Avec son impénétrable mystère du Dieu séparé de ses créatures; avec sa théorie du *nombre déterminé d'élus* que Dieu favorise nécessairement, cette science était, comme la société, serve à la base, féodale au centre, monarchique au sommet :

Dans l'UNIVERS, elle considérait naïvement la terre comme le seul monde créé, le soleil et les planètes comme des lustres roulant dans l'espace, la voûte du ciel comme un plafond enrichi de points brillants, de clous d'or, chargé dans sa partie supérieure des eaux du déluge, et enfin dominé par une région de nuages et de lumière où un Dieu monarchique, pur esprit, régnait au milieu d'une cour de bienheureux. Ce Dieu, dont la puissance seule engendrait la sagesse et la bonté, gouvernait, par l'intermédiaire d'une aristocratie d'anges, d'élus ou de fonctionnaires célestes, l'unique monde sur lequel s'agitait sans cesse la rébellion de l'esprit du mal. Et ce Dieu n'appelait à lui, pour les faire participer à sa perfection et à sa gloire, que ceux à peu près qu'il avait, dès la naissance du monde, marqués du sceau de sa grâce et désignés pour ses élus.

DANS LA SOCIÉTÉ, cet idéal céleste se traduisait naturellement par des autorités humaines faisant procéder leur sagesse et leur bonté de leur puissance conquérante, trônant sur des nuages de mystères, entourées de favoris, confiant ou abandonnant à une féodalité d'évêques et de seigneurs, d'esprit élu ou de race élue, le gouvernement des hommes, disputant à leurs ennemis l'âme et le corps de leurs timides créatures; condamnant à l'exil, à la mort ou à l'enfer des cachots tous ceux qui avaient méconnu leur science ou leur puissance, et appelant seulement au partage de leur gloire ceux que le hasard de la naissance ou la faveur de leur *grâce royale* avait distingués du commun des mortels.

DANS L'INDIVIDU, dans la vie de l'homme, l'image de ce gouvernement céleste et social se réfléchissait encore tout entière, car l'âme invisible, mystérieuse, élue par Dieu et d'essence divine, y régnait en souveraine absolue, engendrait également sa sagesse et son amour de sa propre puissance, ne faisait partager son extase qu'à quelques facultés privilégiées, combattait le génie du mal dans ses autres passions, dans ses propres désirs, et réprimait à chaque instant des révoltes intérieures pour sauver l'unité mal établie de son être.

Voilà la science spirituelle du 6e siècle dans sa triple conception du gouvernement de l'Univers, de la société et de l'homme.

Eh bien! cette science surnaturelle, féodale et monarchique n'a jamais régné d'une manière vraiment absolue. Comme elle ne s'était formée qu'à la condition de soulever des hérésies et de diviser les consciences, elle dut pour commander les croyances, se dépouiller de sa rigueur, transiger avec ce qu'elle voulait exclure et se mélanger peu à peu de rationalisme et de matérialisme.

Au moment même où elle paraissait triompher absolument, cette science spirituelle subit, comme l'Eglise et comme la société, son invasion de barbares. Les connaissances arabes qui, dès le septième siècle, apportèrent à l'Espagne les livres d'Aristote, les observations mathématiques, physiques, astrologiques, alchimiques, médicales de l'école d'Alexandrie constituèrent cette invasion. C'est dans les écoles des sarrasins, dans les bibliothèques fondées par les califes, en Occident, que les catholiques s'imprégnèrent, malgré eux, d'une science matérialiste et naturaliste dont ils devinrent eux-mêmes les propagateurs.

Cette réaction matérialiste produisit pendant des siècles, dans les esprits chrétiens, un mélange monstrueux de mysticisme et de rationalisme, de foi et d'hérésie, d'intuition et d'observation, de visions et d'expériences, de prières et de sortiléges, d'extases et de magie.

La scholastique, au moyen âge, constitue le monument de ce mélange de l'esprit et de la matière, de la foi et de la raison; car la scholastique, c'est la théologie qui raisonne, c'est le raisonnement au service de la foi.

La querelle des réalistes et des nominaux, en mettant aux prises les idées et les faits, l'abstraction et la réalité, la science des choses et la science des noms, prouve combien la logique théologique était alors profondément divisée.

En vain l'autorité de la foi, apercevant le danger dont était menacée sa science révélée, recourut-elle de nouveau à l'anathème, à la censure; elle ne put empêcher les chrétiens de s'assimiler les lumières nouvelles; elle ne put arrêter le courant des esprits vers la réhabilitation de la raison humaine.

D'ailleurs, la transformation des féodalités ecclésiastiques et militaires en pures monarchies spirituelles et temporelles marque un progrès pour la science spirituelle, comme pour l'Eglise et la société. A l'avènement du gouvernement direct et personnel du pape et du roi dans la société, par l'émancipation de la classe moyenne, correspond, dans la science religieuse, l'intervention plus directe, plus constante de la troisième personne de Dieu, le saint Esprit, personnification de la charité, de l'amour, du lien des choses dans l'infini. Le saint Esprit inspire l'œuvre des hommes *sans intermédiaire*. Dès lors, abandon de la théorie du privilége de la grâce, du nombre *déterminé des élus*, et vulgarisation de ces maximes plus chrétiennes : *A toute bonne œuvre récompense, à tout péché miséricorde, à tout repentir grâce et salut.* Saint Thomas d'Aquin émet conséquemment cette conception analogue de physiologie : Que l'âme gouverne aussi le corps activement et *sans intermédiaire.*

Mais la réaction matérialiste ne s'arrête pas et gagne du terrain jusqu'à ce qu'elle ait égalé en exagération le spiritualisme pur. En dépit de la science révélée, on étudie les systèmes de Ptolémée, de Copernic, on observe les astres, on dissèque des cadavres, on traduit, on imprime, on fonde des universités et des écoles de médecine. En démenti à l'Ecriture, Christophe Colomb découvre l'Amérique, et prouve que la terre est ronde. Dans l'étude de la nature, l'antiquité est bientôt dépassée. La spéculation physique est poussée aussi loin que la spéculation métaphysique.

Chaque découverte de la science matérialiste devient successivement une notion nouvelle de l'Etre, de la Société et de l'Univers. Il y a d'abord des chimistes qui s'expliquent toutes les fonctions, tous les phénomènes de la vie par des *ferments volatils* ou des esprits animaux, par des *ferments fixes* ou des acides et des alcalis, des combinaisons d'eaux, de sels, de soufre, etc. Il y a ensuite des physiciens qui donnent aux solides la place des humeurs, qui comparent l'homme avec les machines ordinaires, appliquent aux fonctions physiologiques les calculs de l'hydraulique, de la statique, ne voyant, par exemple, dans le cœur qu'un piston de pompe dont les artères et les veines sont les tuyaux. Quelques-uns expliquent le mouvement de la vie par les oscillations du fluide animal. D'autres, après les travaux de Descartes, de Galilée, de Kœpler, de Newton, invoquent l'attraction moléculaire et l'attraction électrique pour expliquer la nutrition, la chaleur vitale et tous les mouvements organiques. Le télescope et le microscope, découverts presque en même temps, font faire les mêmes progrès à l'esprit humain dans la connaissance du petit monde et du grand monde, dans la physiologie et dans la cosmologie.

La science matérialiste pure arrive ainsi à cette triple conception de l'homme, de l'univers et de la société. qui est la contre-partie exacte de l'idéal catholique :

L'UNIVERS n'a de réel que la matière; la matière est l'Etre universel, la force unique, la cause efficiente du mouvement, et par conséquent Dieu. La nature est un ensemble de tous les corps qui se compose et se décompose sans cesse. L'ordre universel est assis sur l'antagonisme de deux forces fatales, calculables et purement physiques, l'attraction et la répulsion. Ce qu'on appelle l'esprit, la vie, les causes occultes des phénomènes, ne sont que des propriétés de la matière, des modes d'action, des qualités physiques. Il n'y a dans l'univers que des corps organisés ou non organisés, vivants ou non vivants, actifs ou passifs.

L'HOMME est un corps servi par des facultés, une hiérarchie de forces, une agrégation de molécules rapprochées de manière à réaliser des organes, des appareils. L'homme n'est qu'un mécanisme, une physique et une chimie. Il est en antagonisme avec le milieu et perçoit toutes ses connaissances par les sens. Sa sensibilité est une irritation, un frottement. Sa vie est une *force* de résistance aux agents extérieurs.

LA SOCIÉTÉ n'est dès lors qu'une *réunion* de corps, une masse de molécules intégrantes, gouvernées également par la force ou ayant pour tout lien une cohésion variable. C'est un amas d'individus en état de concurrence, de guerre, régis par des lois de contrainte ou d'intérêts, par des lois physiques, mécaniques, chimiques, mathématiques. C'est une collection d'êtres, d'éléments dont les modes de combinaison sont divers et dont la *somme* constitue seule la vie générale.

Or, ce matérialisme pur, absolu, n'a pas été plus victorieux que le spiritualisme pur auquel il s'est opposé. Il n'a pu également rester conséquent avec lui-même. Pour se vulgariser, il a été forcé de faire à la science spirituelle des concessions aussi nombreuses, aussi importantes que celles arrachées à la tradition de l'esprit et de la foi par les conquêtes du raisonnement et de l'expérience.

Pendant que les conservateurs de la science revelée étaient obligés de reconnaître que la terre tourne autour du soleil et qu'il y a, dans le ciel, des myriades de mondes plus importants que la terre, les matérialistes étaient peu à peu forcés d'avouer qu'il y a, dans la création, des lois de prévoyance, d'analogie, d'unité et d'harmonie qui se révèlent mieux au cœur humain qu'à l'observation des sens et qui dénotent une cause unique, une unité de plan, par conséquent une intelligence supérieure.

Pendant qu'en dehors de l'aheurtement du pouvoir spirituel de Rome, les spiritualistes chrétiens comme Pascal, Mallebranche, Leibnitz, Fénelon, Bossuet, lui-même, s'efforçaient de chercher l'accord de la foi et de la raison, le rapport de nos idées avec les idées de Dieu, la conciliation de la toute-puissance divine avec la notion de notre libre arbitre, et même de notre pouvoir de révolte,—on voyait des philosophes rationalistes ou panthéistes comme Descartes, Spinosa, reconnaître que l'entendement humain est soumis à des lois, à des formes nécessaires; que toute idée nous représente un attribut de Dieu et doit, comme toute substance, être nécessairement rapportée à Dieu; que l'action de la Providence est donc constante et que Dieu intervient sans cesse dans la vie de l'humanité :

D'un côté, des physiologistes spiritualistes furent entraînés à décomposer l'autocratie de l'âme et à *matérialiser l'esprit* en admettant des causes secondaires de mouvements, telles que *principes vitaux, pouvoirs actifs, forces vitales, forces locales, spécifiques dynamiques*. D'autre part, des matérialistes se prirent à *spiritualiser la matière*, en élevant au rang de cause d'âme ou d'abstraction souveraine le *calorique, l'électricité, l'éther, les fluides impondérables*, etc., etc.

Ces concessions réciproques, ces rapprochements irrésistibles ont donné naissance à un système mixte, transitoire, bâtard qui, sous le nom d'eclectisme, a eu également sa triple conception identique sur l'Univers, l'homme et la société.

Ferdinand Guillon.

Convocation d'assemblée générale.

Les actionnaires des sociétés Brunier et compagnie (15 juin 1840) et Bourdon et compagnie (10 juin 1843), sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 25 mai, à midi, au siége social, rue de Beaune, n° 2, à Paris, à l'effet d'entendre les rapports de la gérance et des conseils de surveillance sur l'exercice 1850, les approuver s'il y a lieu, renouveler les conseils de surveillance, délibérer et voter sur les propositions qui pourraient être présentées.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions instamment ceux de nos amis et abonnés dont l'abonnement est expiré, de le renouveler sans retard. — Il nous est impossible de porter en compte les abonnements ou réabonnements et nous ne pouvons garantir la régularité du service qu'à ceux de nos abonnés qui renouvellent avant l'échéance.

La voie la plus sûre et la plus directe pour les abonnements et réabonnements est celle de la poste, qui délivre, à raison de 2 pour cent, des mandats de poste de 10 francs et au-dessous.

Nous ne pouvons accorder les primes de librairie qu'aux abonnements et réabonnements qui nous parviennent *directement*.

Dijon. — MM. V., M. et R. — Reçu les 5, les 20 et les 5, et appliq. à la R. — Affect. rem. à tous trois.

Dijon. — M. L. V. — Reçu les 55. Nous remettons les livres à l'adresse indiquée. — Affect. compl. et rem.

Blois. — M. G. — Reçu les 70. Appliqué suivant indication. — L'abonnement dont v. nous parlez est expiré dep. le 31 mars. — Nous écriv. à M. P. — Affect. rem. à tous.

Indret. — M. M. — Reçu les 26. Appliq. de conform. — Nous all. v. écrire et v. donner les rens. demandés. Frat. rem. à tous.

Bruxelles. — M. F. C. — Nous mentionnerons votre annotation au proch. feuillet. — Amitiés.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 10 mai. Au comptant le 5 p. 0/0 à 90 65, le 3 p. à 56 30; la Banque de France à 2,050 00; obligations de la ville Paris, 1442 —Chemins de fer : Versailles, rive droite, 261 00; rive gauche, 225 00; Paris à Orléans, 820 00; Paris à Rouen, 625 00; Rouen au Havre, 260 00; Avignon à Marseille, 225 00; Amiens à Boulogne, 242 50; Orléans à Bordeaux, 400 00; du Nord, 476 50; Strasbourg, 367 75; Nantes, 275 00. —Zincs Vieille-Montagne, 2,675; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00. —Rente de Naples, 99 00; Emprunt Romain, 75 0/0; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 5/8; Espagne, dette active, 26 0/0; Lots d'Autriche, 377 50; Piémont dern. emp. 80 35; Obl. anc. 985 00; nouv. 905 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

MARESCO ET C^ie^
RUE DU PONT-DE-LODI, 5,
à Paris.

On peut aussi s'adresser à tous les libraires de France et de l'Étranger.

Mise en Vente de la belle Édition
DE
JEAN BART ET LOUIS XIV
DRAMES MARITIMES DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE
PAR
EUGÈNE SUE.

OUVRAGE ILLUSTRÉ
DE
125 GRAVURES
ET CONTENANT LA MATIÈRE
DE PRÈS DE
20 VOLUMES ORDINAIRES
Prix : 15 francs.
avec Primes.

Cet important ouvrage, dans lequel est présentée sous son aspect le plus saisissant et le plus pittoresque l'histoire si dramatique du dix-septième siècle, est splendidement illustré de **125 magnifiques gravures** tirées tant avec le texte que hors texte; les dessins sont dus au crayon de **J.-A. Beaucé**, peintre de batailles. — Ce livre sera publié en *deux parties*, dont la réunion formera un superbe volume compacte, très-grand format, contenant la matière de près de **20 volumes ordinaires.**

PRIX DE L'OUVRAGE : **15 FRANCS** *avec une Prime en livres de* **15** *à* **30 FRANCS** *au moins* (Prix de publication).

AVANTAGES OFFERTS AUX 10,000 PREMIERS SOUSCRIPTEURS :

Les 10,000 premières personnes qui souscriront à **JEAN BART et LOUIS XIV** recevront, à titre de **Prime gratuite**, les livres désignés sous l'un des numéros du Catalogue ci-après. Chacune des catégories d'ouvrages qui y figurent représente (*au prix de publication*) une somme de **QUINZE à TRENTE FRANCS** *au moins*. — Le nombre restant des catégories d'ouvrages destinées à être données en primes étant de **10,000** *seulement*, lorsque le nombre des souscriptions aura atteint ce chiffre, et que par conséquent les primes seront épuisées, l'ouvrage sera vendu *sans primes*; de toute façon, il n'en sera plus délivré après le 1^er^ *juillet* prochain. — Toute demande devra être accompagnée d'un mandat de **15 FRANCS** sur la poste, à l'ordre de MM. **MARESCQ et C^ie^**. — Dans la *huitaine* qui suivra chaque demande, les souscripteurs recevront **franco de port et d'emballage**, sur tout le parcours des *Messageries nationales*, la *première partie* de **JEAN BART et LOUIS XIV**, plus la *prime qu'ils auront désignée*. — Du 15 au 30 *juin* prochain, ils recevront la *deuxième partie* de l'ouvrage. — Les habitants des localités qui ne seraient pas desservies *directement* par les *grandes Messageries*, feront retirer leurs paquets au bureau de ces dernières, ou supporteront le surcroît de frais de port occasionné par leur éloignement de ce bureau. — Les personnes qui préféreraient ne souscrire à l'ouvrage que par parties séparées, recevront la 1^re^ *partie* contre l'envoi d'un premier mandat de **sept francs cinquante centimes**, et la 2^me^ *partie*, plus *la prime*, leur seront adressées contre un 2^me^ envoi de pareille somme.

AVIS ESSENTIEL : Les exemplaires des livres donnés en prime n'étant pas égaux en nombre, et certains d'entre eux pouvant se trouver *rapidement épuisés*, MM. les souscripteurs sont priés (afin d'éviter des frais inutiles de correspondance) de désigner, *par ordre de préférence*, plusieurs numéros des catégories de primes; le premier qu'ils auront choisi leur sera adressé s'il n'est pas encore épuisé, et ainsi de suite, d'après l'ordre indiqué par eux.

CATALOGUE DES PRIMES

NOTA. — Le prix auquel chacune des catégories d'ouvrages a été publiée est indiqué à titre de renseignement en tête de chacune d'elles.

N° 1. *Prix de publication* **50^f^**
Vie (la) de saint Bruno. 1 vol. in-fol. de [illegible] pl. [illegible]
Collection de 25 gravures sur acier destinées à illustrer la sainte Bible.

N° 2. *P. de publ.* **15^f^**
Rome (la) de Rome au XIX^e^ siècle, par Eugène [illegible]. 1 v. gr. in-8, illustré de 200 dessins.

N° 3. *P. de publ.* **15^f^**
Mystères (les) de l'Inquisition, par M. V. Féréal. 1 vol. gr. in-8, illustré de 200 dessins.

N° 4. *P. de publ.* **30^f^**
Dictionnaire de la langue française, rédigé d'après les dictionnaires de l'Académie, de Boiste, de Laveaux, etc., par C. Rifaud. 2 gr. v. in-8. [illegible] des métiers et arts [illegible], par M. Des[illegible]. 2 gr. vol. in-8.

N° 5. *P. de publ.* **35^f^**
[illegible] philosophiques, politiques et moraux, par le colonel Weiss. 2 vol. in-8.
Histoire des comtes de Champagne et de Brie, par Bérard. 2 vol. in-8.
Botanique (la) et la physiologie végétale, en 26 [illegible], par M^me^ Morest. 2 vol. in-8.

N° 6. *Prix de publication* **25^f^**
Vie et aventures de don Pablo de Ségovie, trad. de l'espagnol. 1 vol. in-8, illustré.
Riche et pauvre, par E. Souvestre. 1 vol. in-18.
Mille et une (les) nuits. 8 vol. in-18.

N° 7. *P. de publ.* **24^f^**
Oraisons funèbres de Mascaron, Bourdaloue, Massillon, etc. 1 vol. in-8.
Heures (les) chrétiennes. 1 vol. in-18 illustré.
Collection de 25 gravures sur acier destinées à illustrer la sainte Bible.

N° 8. *P. de publ.* **25^f^**
Manuscrit de 1812, par le baron Fain. 2 v. in-8.
Grammaire française, par Gilard. 1. in-12.
Répertoire à l'usage des instituteurs. 1 v. in-8.

N° 9. *P. de publ.* **18^f^**
Prisons (les) de Paris, par Maurice Alhoy et L. Lurine. 1 vol. grand in-8, illustré.
Génie de l'homme, par Chennedollé. 1 v. in-18.

N° 10. *P. de publ.* **30^f^**
Manuscrit de 1813, par le baron Fain. 2 v. in-8.
Enseignement des mathématiques, par Busset.
Traité d'arpentage, par Busset. 1 vol. in-8.
Grammaire française, par Gilard. 1 v. in-12.

N° 11. *Prix de publication* **20^f^**
Illustrations de la noblesse européenne, par M. l'abbé d'Ormancey, vicomte de Fréjacques; ouvrage orné de 21 blasons, magnifiquement coloriés d'après les émaux. 1 beau v. gr. in-8.

N° 12. *P. de publ.* **30^f^**
Histoire monumentale de la Charente-Inférieure et de la Vienne. 1 vol. in-4 illustré.
Petit Paroissien illustré. 1 vol. in-18.

N° 13. *P. de publ.* **30^f^**
Essai sur les mœurs et l'esprit des nations, par Voltaire. 4 vol. in-8.
Collection de 25 gravures sur acier pour illustrer la sainte Bible.

N° 14. *P. de publ.* **18^f^**
Nouveau tableau de Paris, comique, critique et philosophique, par MM. de Balzac, A. Dumas, etc. Illustr. de Gavarni, etc. 1 v. gr. in 8.
Lettres de lord Chesterfield à son fils. 2 v. in-18.

N° 15. *P. de publ.* **35^f^**
Histoire de Charles XIV (Jean Bernadotte), par Touchard-Lafosse. 3 v. in 8, portrait et atlas.
Hommes célèbres de l'Italie, par Legouvé, C. Nodier, etc. 1 v. gr. in-8, orné de 28 portraits.

N° 16. *Prix de publication* **18^f^**
Soirées (les) du vieux château, par madame Eugénie Foa. 1 vol. gr. in 8, illustré.
Alhambra (l'), contes grenadins, recueillis par Washington Irving. 1 vol. in-18.
Voyage pittoresque en Alsace, par M. de Rouvrois. 1 vol. gr. in-8, illustré.

N° 17. *P. de publ.* **30^f^**
Voyages de Levaillant dans l'intérieur de l'Afrique. 2 vol. in-8.
Répertoire commercial, par Lemoine. 1 v. in-8.
Civilité en images, par l'abbé de Savigny. 1 v. in-18, illustré.

N° 18. *P. de publ.* **30^f^**
Considérations sur la Révolution, ouvrage posthume de madame de Staël. 3 vol. in-8.
Histoire de Pont-à-Mousson. 1 vol. in 8.
Commentaire sur l'histoire et les révolutions de France, par Benner. 3 vol. in-8.

N° 19. *P. de publ.* **15^f^**
Égypte (l') au XIX^e^ siècle. Histoire militaire, anecdotique et pittoresque de Méhémet Ali, Ibrahim-Pacha et Soliman-Pacha (colonel Sèves), par Gouin, édit. illustrée de gravures, d'après les dessins de J. Beaucé. 1 très-beau v. gr. in 8.

N° 20. *Prix de publication* **20^f^**
Livre (le) d'or des familles, ou la terre sainte illustrée. 1 magnifique vol. gr. in-8, illustré.
Fée (la) aux doux baisers, contes pour l'enfance. 1 vol. in-18, illustré.

N° 21. *P. de publ.* **20^f^**
Pologne (la) dans ses anciennes limites. 1 v. in 8.
Études du cœur et de l'esprit humain, par Duqueylard. 1 beau vol. in 8.
Noëls (les) bourguignons. 1 vol. in-18.
Napoléon apocryphe (1812-1832), conquête du monde et monarchie universelle. 1 vol. in-18.

N° 22. *P. de publ.* **30^f^**
Promenades dans Rome, par M. de Stendhal. 2 vol. in-8, ornés de gravures.
Rome, Naples et Florence, par le même. 2 v. in-8.

N° 23. *P. de publ.* **25^f^**
Œuvres de Godolin, avec traduction en regard, notes historiques et littéraires, par Cayla et Cléobule Paul; avec dictionnaire de la langue toulousaine. 1 vol. gr. in-8, illustré.
Manuel des verbes irréguliers français conjugués, par Fren. 1 fort vol. in-12.
Dessin linéaire des arpenteurs et des instituteurs, par Croizet. 1 v. in-4 obl., avec pl. coloriées.

N° 24. *Prix de publication* **35^f^**
Chroniques secrètes et galantes de l'Opéra, par G. Touchard-Lafosse. 4 vol. in-8.
Voyage au fond de la mer. 1 vol. in-8.

N° 25. *P. de publ.* **22^f^**
Nouveau (le) parfait maréchal, ou la connaissance générale et universelle du cheval, avec Dictionnaire des termes de cavalerie, et 50 planches, par de Garsault. 1 vol. in-4.
Répertoire commercial, par Lemoine. 1 v. in-8.

N° 26. *P. de publ.* **36^f^**
Lois de l'organisation et de la compétence des juridictions civiles, par Carré. 2 v. in-4.

N° 27. *P. de publ.* **16^f^**
Histoire populaire de Napoléon et de la grande armée, par Émile Marco de Saint-Hilaire. 1 v. grand in-8, illustré de 200 dessins.

N° 28. *P. de publ.* **20^f^**
Manuel historique du système politique des États de l'Europe, par Heeren. 2 vol. in-8.
Histoire anecdotique de Louis-Philippe. 1 v. in-8.
Histoire de la vie et des ouvrages de Molière, par Taschereau. 1 vol. in-12 illustré.
Quinti Horatii Flacci Opera. 1 vol. in-32.

N° 29. *Prix de publication* **30^f^**
Histoire de France pendant les guerres de religion, par Ch. Lacretelle. 4 vol. in-8.

N° 30. *P. de publ.* **25^f^**
Œuvres de Virgile, traduites en vers, avec texte latin en regard, par Duchemin. 3 vol. in-8.
Œuvres d'Horace, traduites en vers, avec texte latin en regard, par Duchemin. 2 vol. in-8.

N° 31. *P. de publ.* **30^f^**
Esclavage et liberté, existence de l'homme et des sociétés, par Alp. Ride. 2 vol. in-8.
Vocabulaire anglais-français-allemand, par Moog.
Tableau synoptique et raisonné des éléments de la science des lois, par G.-L. Carré. In-fol.
Petits (les) orphelins, par Ducr.-Duminil. 4 v. in-18.

N° 32. *P. de publ.* **45^f^**
Histoire de France pendant le XVIII^e^ siècle, par Ch. Lacretelle. 6 vol. in-8.

N° 33. *P. de publ.* **20^f^**
Voyage en Sicile, par le duc de Raguse. 1 v. in-8.
Œuvres de Molière. 8 vol. in-18.
Fables de Florian. 1 vol. in-18.
Collection de 25 gravures sur acier pour illustrer la sainte Bible.

N° 34. *Prix de publication* **18^f^**
Histoire des rivalités et des luttes de la France et de l'Angleterre, par Laponneraye. 2 v. in-8.
Traité des erreurs et préjugés. 1 vol. in-18.
Carte itinéraire de la Suisse. 1 feuille gr. raisin.

N° 35. *P. de publ.* **50^f^**
Bourgogne (la), par une société d'hommes de lettres, sous la direction de MM. A. Desseigneau et Monteil. 1 vol. in-4, illustré.

N° 36. *P. de publ.* **20^f^**
Louis XVI, son administration et ses relations diplomatiques, par Capefigue. 4 vol. in-8.

N° 37. *P. de publ.* **30^f^**
Europe (l') pendant la Révolution française, par Capefigue. 4 vol. in-8.

N° 38. *P. de publ.* **20^f^**
Contes fantastiques d'Hoffmann, traduits par Christian. 1 vol. gr. in-8, illustré.
Jérusalem (la) délivrée. 1 vol. in-8, illustré.

N° 39. *P. de publ.* **25^f^**
Histoire de France pendant la Restauration, par Ch. Lacretelle. 4 vol. in-8.

On trouve à la même librairie toutes les *Publications illustrées* à **20** *centimes la livraison*, dans lesquels figurent les Œuvres des meilleurs auteurs anciens et modernes, français et étrangers, et notamment des Ouvrages illustrés de

HONORÉ DE BALZAC. — ALEXANDRE DUMAS. — EUGÈNE SUE. — GEORGE SAND. — LAMENNAIS. — J.-J. ROUSSEAU, ETC., ETC.

SOUS PRESSE : Histoire de la Révolution Française de 1789, par **VILLIAUMÉ** (3^me^ édition illustrée de 200 grav.) — **L'Instruction popularisée par l'illustration**, par **BESCHERELLE AINÉ**, auteur du Dictionnaire national. — **Histoire de France**, par **ANQUETIL**. — **Histoire de Napoléon**, par **NORVINS**. — **La Sainte Bible illustrée**. — **Encyclopédie d'Histoire naturelle**, d'après BUFFON, D'AUBENTON, LACÉPÈDE, CUVIER, etc., par le D^r^ **CHENU**. *En vente* : **Les Quadrumanes** (*Singes*) **et les Insectes-Coléoptères**, 2 vol. illustrés, *l'un de* **300**, *l'autre de* **600 grav.** — Prix de chaque volume : **6** fr. **30** c. — *En cours de publication* : **Les Papillons diurnes**. — **Les Oiseaux rapaces**.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et C^e^, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

2e Année.—Tme XIII.—N° 42. [illegible] Mai 1851.

12 FRANCS PAR AN.
Six mois : [illegible] fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.
BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT.
Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

De l'organisation de l'Instruction publique.

Liberté !.....

II.

Reste la liberté de l'enfant, disions-nous en terminant le précédent article.

Que M. de Girardin y prenne garde : sur cette question de l'éducation, il vient de faire fausse route, et s'est mis en contradiction flagrante avec ses principes.

« Toute autorité, dit-il, qui ne me répond pas qu'elle vient de Dieu, *et qui ne me le prouve pas*, si elle n'est pas celle de la mère et du père sur l'enfant, je l'écarte. » (*Presse* du 18 avril 1851.)

Ainsi, voilà qui est dit. Dans votre théorie de la *Simplification du gouvernement*, l'instruction publique vous gênait; vous l'avez rayée d'un trait de plume. Pour nous servir de l'énergique expression de Considerant, vous avez dit : « Elever les enfants, c'est la tâche de ceux qui les font ; la société ne s'inquiète pas de savoir si ceux qui ont pu les faire pourront les élever. »

C'est vite trouvé ! Et vous voici, vous, M. de Girardin, prenant parti pour l'Autorité, contre la Liberté ; — pour l'autorité du père, contre la liberté de l'enfant !

L'autorité paternelle ! monsieur ; vous en venez là ! et vous l'acceptez sans lui demander *ses preuves* à elle ! — L'enfant est-il donc la propriété des parents ? Et s'il en est ainsi, où finira ce droit de propriété ? quelle limite rationnelle, équitable lui poserez-vous ? L'âge de raison ? Quel est-il ? Avez-vous un critérium positif ? Et si le père abuse de son autorité pour reculer cette limite, pour détruire ou affaiblir la raison ? — Car, enfin, rien n'est moins défini que cette autorité paternelle ; rien n'est moins facile à régler.

Que parle-t-on des droits du père ! Quels sont ces droits ? La loi lui refuse celui d'ôter la vie à son enfant, de lui rompre un bras, de le torturer physiquement ; et l'on oserait dire qu'il a celui de le tuer moralement ? Cela n'est pas soutenable. — Mais, objecte-t-on, un père n'est pas intéressé à laisser ses enfants dans l'ignorance, ou à ne leur donner que des notions fausses. — Est-il intéressé à les maltraiter ? Pourtant la loi a prévu le cas, et les faits prouvent trop qu'elle n'a pas eu tort. Souvent le père croit seulement corriger ; car nous ne voulons point parler de ces pères dénaturés qui les martyrisent à plaisir. Pourquoi serait-il plus intelligent, lorsqu'il ne s'agit pas de la matière ?

Tous ceux qui se sont occupés jusqu'ici de l'enseignement ne l'ont fait qu'au point de vue d'un parti ; tous l'ont envisagé comme une puissante arme de guerre, suivant ce mot de Leibnitz : « Celui-là qui est maître de l'éducation peut changer la face du monde, » et cet autre de lord Brougham : « C'est l'instituteur, et non plus le canon, qui désormais sera l'arbitre des destinées des empires. »

Les uns, comptant arriver un jour au pouvoir, ont demandé que l'Etat eût le monopole de façonner les citoyens.

Les autres ont nié le droit de l'Etat et soutenu celui des familles, au nom de la liberté d'enseignement. Ceux-là ont un pied dans chaque famille, un agent aveuglément dévoué dans chaque ménage. Ils ne tiennent tant à détruire l'enseignement de l'Etat que parce qu'ils sont déjà en partie maîtres de l'instruction. Or, supposez l'enseignement public supprimé, l'enseignement libre se trouverait en face de la formidable concurrence des congrégations parfaitement organisées du haut en bas de l'échelle.

Attribuer exclusivement la première instruction aux mères, comme l'a demandé M. de Girardin (1), ce serait livrer l'éducation au clergé.

Quoi qu'il en soit, de part et d'autre on pose ainsi la question : A qui appartient l'enfant ? — Au père, répondent ceux-ci ; — à la société, disent ceux-là.

Nous répondons, nous, l'enfant n'appartient à personne.

La *liberté de l'enfant !* certes voilà de quoi faire hausser les épaules à tous les pédants de sagesse, à tous les tartuffes de morale. Nous ne nous arrêterons pas pour si peu.

L'homme naît libre (2).

Car la liberté c'est la vie même.

C'est, nous l'avons dit dans un précédent article, la faculté de développer intégralement ses forces physiques et morales.

Retrancher à la liberté, c'est retrancher à la vie.

L'homme a donc droit à la liberté dès son berceau. Nul n'a *autorité* sur lui, en droit ; pas plus à cet âge qu'à aucun autre. Voilà la vérité absolue.

Mais l'enfant ne peut se suffire : il a besoin d'appui, de tutelle. La nature y a pourvu au moyen de l'amour maternel et paternel. Et pour que la tutelle ne pût faire défaut, elle a rendu cette passion presqu'également puissante dans la maternité et la paternité adoptives.

La tutelle de la famille, société primitive, embryonnaire, est absolue avant l'organisation des sociétés. Dans la vie sauvage, patriarcale, barbare, le père a droit de vie et de mort sur ses enfants, comme sur tous les membres de la famille.

Faisons remarquer en passant que la condition de la femme est toujours en rapport exact avec celle de l'enfant : faibles tous les deux, aux âges de violence ils subissent durement la loi du plus fort.

A mesure qu'on avance en civilisation, que la vie sociale s'organise, la puissance paternelle diminue. Et nous sommes déjà arrivés à ce point que nos lois enlèvent la tutelle au père qui ne remplit pas ses devoirs ou maltraite son enfant. Il y a loin de là au droit de vie et de mort que possédait encore le chef de famille dans la civilisation romaine.

L'autorité paternelle a donc, comme le droit de propriété, subi de profondes altérations. Est-ce un mal ? est-ce un progrès ? Et si c'est un progrès, est-ce le dernier ?

Ce droit que s'arroge la société, c'est-à-dire la famille collective, d'enlever les enfants au père qui les maltraite, ne s'étendra-t-il pas plus tard jusqu'à enlever l'éducation aux parents qui, par inintelligence ou mauvais vouloir, ne rempliraient pas leurs devoirs ?

Je le demande à M. de Girardin lui-même, qui, en 1839, s'appuyant sur une disposition non abrogée de la loi du 29 frimaire an II (2), semblait regretter qu'il n'y eût pas dans la loi de 1833 des mesures coercitives pour contraindre les parents à envoyer leurs enfants à l'école.

Car, il ne faut pas l'oublier, l'indépendance de l'enfant reste entière devant la famille, comme en face de la société ; l'une n'a pas plus droit que l'autre de l'absorber à son profit. A l'égard des droits de l'individu, quel qu'il soit, toute collectivité, société ou famille, par cela même qu'elle est plus forte que l'être isolé, n'a que des devoirs.

Et quand nous défendons la liberté intégrale de l'enfant, nous avons en vue une organisation sociale où cette liberté, comme toutes les autres, aurait son plein et facile développe-

(1) Voir le numéro précédent.

(2) Par ces mots : *l'homme naît libre*, nous entendons consacrer le droit. Nous voulons dire que le concours extérieur dont l'enfant a besoin — et dont l'homme dans la plénitude de sa force ne peut lui-même se passer, — nous voulons dire que ce concours ne *doit* s'exercer qu'en faveur de sa liberté, que pour en faciliter le développement, l'extension, et non pour la comprimer en rien.

On conçoit d'après cela que l'enfant ne sera vraiment libre que dans un ordre social où il dirigera lui-même ses études suivant ses besoins, ses vocations natives, comme nous aurons occasion de le dire tout à l'heure.

Cette note a pour objet d'écarter toute fausse interprétation de nos paroles, et d'empêcher qu'on joue sur des mots.

(2) « Les pères et mères, tuteurs et curateurs sont tenus d'envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles de première instruction.

» Les pères et mères, tuteurs et curateurs qui auront négligé de faire inscrire leurs enfants ou pupilles, seront punis pour la première fois d'une amende égale au quart de leurs contributions, et pour la deuxième, suspendus de leurs droits civiques pendant dix ans.

» Ceux des jeunes gens qui, à l'âge de 20 ans accomplis, n'auront pas appris une science, un art ou métier utile à la société, seront privés pendant 10 ans des droits de citoyen. — La même peine aura lieu contre les pères, tuteurs et curateurs convaincus d'avoir contribué à cette infraction de la loi. »

(Loi du 29 frimaire an II.)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 18 MAI 1851.

NÉCROLOGIE.

M. ABREU.

Le 17 février dernier, la mort frappait subitement, à Algésiras, don Joaquin Estanislao Abreu y Orta, âgé de 69 ans, ancien officier de la marine espagnole, ancien membre des Cortes, l'un des plus dignes et des plus dévoués représentants de la science sociale en Espagne, son premier et son plus constant propagateur dans ce pays des ardentes convictions.

Notre école, qui a toujours honoré publiquement de ses regrets la mémoire de ceux de ses membres actifs et dévoués que la mort vient enlever à notre œuvre et à nos affections, ne manquera pas à ce pieux devoir en cette triste occasion et en présence d'une perte aussi grande. Car c'est un généreux ami de l'humanité dont la coopération va manquer à nos efforts, c'est une noble intelligence qui vient de s'éteindre en ce monde, une âme d'élite que Dieu a rappelée à lui.

Qu'il soit permis à l'un des plus anciens amis en France de M. Abreu, à celui qui, pendant 18 années, s'est trouvé en relation régulière et constante avec cet excellent homme, de faire connaître à nos lecteurs cette vie toute de dévouement, et de recommander vivement sa mémoire à tous nos amis.

M. Abreu était né à Tarifa, province de Cadix, le 7 mai 1782. Après ses premières études, il fut admis au collége naval militaire, et passa de là dans la marine royale espagnole, si florissante alors. C'est dans cette arme, et avec le grade d'enseigne, qu'il servit bravement et loyalement son pays pendant la guerre de l'indépendance, attaché à une brigade de marins qui accompagnait l'armée de terre. A la paix de 1814, âgé seulement de 32 ans, il résigna le grade supérieur qu'il venait de recevoir comme récompense de ses services pendant la guerre, et vint, auprès de sa vieille mère, prendre en main ses intérêts de famille et se livrer à son étude favorite des sciences exactes et de l'agriculture.

Ce n'était pas impunément que la vieille Espagne venait d'être sillonnée en tous sens par les bandes armées de la France et de l'Angleterre. Au contact de ses agresseurs injustes, comme de ses défenseurs intéressés, fort peu catholiques les uns et les autres, fils du 18e siècle ou enfants de la Réforme, les antiques croyances de l'Espagne avaient été fortement entamées ; et, bien que la délivrance du sol espagnol eût été opérée au nom de la Foi et du Roi, cependant les idées libérales, qui avaient envahi la Péninsule en même temps que nos soldats, n'en étaient point sorties avec eux. La jeunesse éclairée du pays cherchait à secouer le joug du vieil absolutisme et rappelait Ferdinand VII à l'exécution des magnifiques et libérales promesses dont il avait été si prodigue pendant sa captivité et qu'il oublia si vite après sa restauration. M. Abreu était du nombre des jeunes hommes qui embrassèrent avec enthousiasme ces idées de liberté politique, de constitution, de libre examen ; et dès 1817, poursuivi pour ses opinions, il fut obligé de quitter l'Espagne.

Après la proclamation de la constitution de 1820, il rentra dans sa patrie, et fut successivement élu à la députation provinciale de Cadix et aux cortès de 1822 et 1823. Il prit une part très active aux nombreux et importants travaux de cette mémorable assemblée, non comme orateur, mais comme membre des différentes commissions où sa haute capacité le faisait constamment admettre. Lorsque les cortès durent quitter Madrid pour se réfugier à Cadix, en 1823, devant l'armée française, complice et auxiliaire des soldats de la Foi, M. Abreu fit partie de la commission qui accompagna Ferdinand VII à Cadix. A ce titre, après la chute du système constitutionnel, il fut compris dans le décret de la régence du 23 juin 1823, « déclaré coupable de lèse-majesté, ses biens confisqués, et ordre donné aux tribunaux de lui appliquer les peines portées par les lois, sans autre forme de procès que la constatation de son identité. » Tels étaient les termes de ce décret sauvage, contre lequel le gouvernement français lui-même crut devoir protester, mais sans effet.

Poursuivi par la peine de mort, M. Abreu se réfugia d'abord à Gibraltar, puis à Tanger, et à Alger ; mais, partout où pouvait se faire sentir l'influence de son gouvernement, le rancuneux Ferdinand VII ne laissait point de repos aux réfugiés. Forcé de quitter le voisinage de sa chère patrie, M. Abreu trouva un asile dans l'hospitalière Angleterre et plus tard en Belgique et en Hollande. C'est dans ces pays des grandes applications scientifiques et des merveilles agricoles et industrielles, que notre ami passa presque tout le temps de son long exil, étudiant les institutions, les hommes et les choses, et ajoutant des trésors de connaissances positives aux études théoriques qui l'avaient jusqu'alors occupé ; partout recherché, accueilli, aimé et regretté. Toutefois, la France était interdite à ce dangereux réfugié, tout absorbé dans l'amour de la science et de l'étude. Le gouvernement de la Restauration, épousant les vengeances de Ferdinand, fermait notre pays à tous les Espagnols compris dans le fameux décret du 23 juin 1823 ; et ce ne fut même que quelque temps après la révolution de 1830 et le rétablissement du gouvernement représentatif en Espagne, que l'autorisation d'entrer en France fut accordée aux victimes du décret précité. M. Abreu se hâta de profiter de cette faveur si longtemps désirée, le rêve de son long exil : car la France, et c'est là son plus beau titre, est la terre promise pour tous ceux qui pensent et espèrent ; c'est le pôle vers lequel convergent les grandes intelligences et les grands cœurs, comme c'est aussi le foyer d'où rayonnent sur le monde la science et la liberté.

— C'est à l'époque de son séjour en France que notre ami fut initié à la connaissance de la théorie sociétaire.

— Au printemps de 1833, M. Abreu habitait Marseille ; l'Ecole, Fourier à sa tête, publiait alors un journal, *la Réforme industrielle* ; quelques numéros, dans lesquels il était question de la tentative d'essai qui se faisait alors à Condé-sur-Vesgre, tombent entre les mains de M. Abreu ; il s'enquiert du système social de Fourier, dont il entend parler pour la première fois ; il recherche ses œuvres pour s'instruire à la source même ; aucune des librairies de Marseille ne les possédait ; enfin il les déterre à la bibliothèque publique de la ville, mais vierges de toute lecture ; les feuillets n'en étaient point coupés. Il lit et dévore, et à mesure qu'il avance il lui arrive ce que nous avons tous éprouvé à notre début dans cette étude. Le voile que les habitudes et les préventions sociales tenaient tendu devant ses yeux, se déchire, et tout ce qui dans son âme généreuse et sympathique était à l'état d'aspirations vagues, de désirs incertains, prend un corps et une forme dans la conception de Fourier qu'il comprend avec amour, qu'il adopte avec enthousiasme. De ce moment, c'est un croyant,

ment ; où l'on n'imposerait pas l'éducation, où l'enfant ne serait pas enseigné, mais où il apprendrait seul et lui-même, librement, sans contrainte, en voyant et en écoutant ; où il s'adonnerait aux études dont le goût se réveillerait en lui, et manifesterait ses vocations natives : c'est ainsi que la nature procède ; qui pourrait avoir la prétention d'être meilleur instituteur qu'elle ?

Il faudrait bien en finir avec cette étrange doctrine, qui fait de l'éducation une seconde création, s'arroge le droit de tailler en plein drap dans l'œuvre de Dieu, et prétend ne la laisser passer que revue et corrigée par le maître d'école, ou autre professeur de morale officielle.

Encore ces gens-là nous appellent athées !...

« Nos têtes seraient mal faites à la façon de l'Auteur de notre être; il nous les faut façonner au dehors par les sages femmes, et au dedans par les philosophes. Les Caraïbes sont de la moitié plus heureux que nous. » (J.-J. ROUSSEAU.)

« On nous a tant assujétis aux cordes, que nous n'avons plus de franches allures : Nostre vigueur et liberté est esteinte. » (MONTAIGNE.)

Laissez l'homme ce que Dieu l'a fait ; contentez-vous de l'aider à développer ses facultés sans y rien retrancher ni ajouter. Voilà le devoir strict : au delà commence la mutilation !

Au reste, tout ceci ramène à la grande question : L'homme est-il bon ou mauvais ? Que s'il est mauvais, ne parlons plus de liberté, d'ordre, de gouvernement ; à moins qu'on ne trouve des dieux pour régir la terre. Laissons cette race de vipères s'entredétruire au plus tôt.

Comme « la marche naturelle est d'éduquer le corps avant l'esprit » (Fourier), comme le goût des travaux matériels se développe bien avant celui des travaux intellectuels, l'enfant commencerait par apprendre les métiers pour lesquels il se serait senti du goût, de l'aptitude, à la vue des différents ateliers. Le besoin de se perfectionner, d'approfondir son art, l'amènerait ensuite à l'étude, aux travaux intellectuels qui ne lui inspireraient plus de dégoût, d'ennui, dès qu'il en aurait clairement compris l'utilité pratique.

— Vous voulez savoir, mon ami, d'où vient ce bois ? pourquoi on traite cette matière par tel procédé, tel agent chimique ? cela se trouve dans les livres. Obtenez qu'on vous ouvre la bibliothèque. — Vous ne savez pas lire encore ? priez qu'on vous apprenne... Voilà l'instruction sollicitée. Plus n'est besoin de *pensums*, de retenues, de pain sec, de tout cet arsenal de punitions, propres seulement à donner la haine de l'étude, à abrutir l'enfant et à le façonner pour l'esclavage.

Mais vous détruisez donc la famille, me dira-t-on ?

Est-ce retrancher quelque chose aux douces affections de la mère que de lui enlever toute occasion d'impatience, de colère, la cruelle nécessité de punir, d'être sévère fatalement et contre nature, comme il arrive toujours lorsqu'il s'agit d'imposer à l'enfant un travail répugnant dont il ne sent pas l'utilité ? Est-ce retrancher quelque chose à sa tendresse que de ne lui laisser d'autre rôle que celui d'aimer, d'encourager, de récompenser, d'être toujours tendre ?...

Wilderspin, l'un des plus habiles instituteurs de Londres, a constaté que la plus grande partie des plaintes, des querelles domestiques et des violences qu'elles entraînent, est produite par la nécessité d'élever les enfants. Je tiens ceci d'un homme qui s'est aussi occupé d'éducation, spécialement et avec amour, notre ami Laverdant.

Cette éducation, l'éducation naturelle et attrayante, l'éducation phalanstérienne enfin, est donc la seule qui respecte complètement et à la fois la liberté, la dignité humaine dans l'enfant, et les tendres affections de la famille.

Mais, hélas ! ce ne peut être aujourd'hui qu'un idéal. Et pourtant il importait de le tracer dès à présent, pour l'avoir toujours devant les yeux ; le progrès n'est que la marche continuelle vers l'idéal qui est la perfection.

Dans l'ordre social actuel il en est de la liberté de l'enfant comme de toutes les libertés.

Après avoir esquissé l'idéal, revenons donc au possible, à ce qui est immédiatement pratique.

Il est reconnu qu'aujourd'hui, dans l'état actuel de misère et d'ignorance, le grand nombre des parents, ne connaissant pas par eux-mêmes les bienfaits de l'instruction, ne pouvant se passer du travail de leurs enfants, ne sont guère zélés pour les envoyer à l'école.

On compte d'ailleurs encore aujourd'hui en France, nous l'avons déjà dit, 13 millions d'individus ne sachant pas lire !...

Nous voilà bien loin de l'éducation par la famille.

C'est sur cette objection que s'appuient avec raison les partisans de l'enseignement par l'Etat. L'intérêt de l'enfant, celui de la société, exigent, selon eux, que la faculté d'éduquer soit enlevée au père.

Serait-il juste, utile de généraliser ainsi cette mesure, de l'établir en principe au nom de l'égalité ?

Nous trouverions excusable qu'on s'arrêtât à cette idée si nous étions dans un milieu social organisé, solidarisé, où l'Etat serait la résultante de l'action de tous. Mais par ce temps de pouvoirs envahisseurs, quand les gouvernants, au lieu d'être les ministres du peuple, ses serviteurs, tendent à devenir ses maîtres, et tuent la liberté au nom de l'autorité, le gouvernement, cette entité qu'on nomme l'Etat, être qui ne tient à la communauté nationale que comme le fardeau aux épaules, l'Etat est un ennemi dont il faut se défier, auquel il faut laisser le moins d'armes possible.

Partant, toutes les lois doivent, quelque déperdition de forces qu'il en puisse résulter, porter le caractère de la défiance, et tendre avant tout à sauvegarder la liberté individuelle.

Cependant il y a danger des deux parts : danger du côté de ce qu'on appelle la liberté d'enseignement ; danger du côté de l'Etat ennemi. Nous devons donc nous occuper de rechercher un ensemble de mesures qui offrent une double garantie.

La création d'un système de garanties réciproques est nécessairement la préoccupation d'une situation transitoire comme celle où nous sommes.

Or, en matière d'enseignement quelles sont les parties intéressées ?

L'enfant d'abord ;

La famille, tuteur primitif, naturel ;

La société, qui doit profiter de la bonne éducation donnée à ses membres, mais qui se trouve représentée par des mandataires dont elle se défie avec raison.

Donc :

Garantie du père de famille contre le despotisme de l'Etat, par le libre choix de l'instituteur.

Garantie de la société contre l'ignorance du père de famille, son mauvais vouloir ou son impuissance, par l'obligation imposée à celui-ci de donner ou faire donner le minimum d'instruction.

Dans ces deux garanties se trouve implicitement comprise celle de l'enfant.

Reste à donner à l'instituteur, que nous faisons intervenir, des garanties, comme citoyen et comme maître, contre le despotisme de l'Etat et les caprices des parents.

Voilà les termes du problème à résoudre.

Charles Sauvestre.

La *Presse* a publié dans son numéro de jeudi dernier un article intulé *l'Etat de siège*, article excellent d'ailleurs et à la thèse générale duquel nous ne saurions trop applaudir, mais dans lequel nous trouvons le passage suivant :

« Ce droit odieux (le droit de la force), il est écrit dans le code de tous les pouvoirs, dans le dogme de toutes les sectes ; il existe dans Luther comme dans Calvin, comme dans la cour de Rome ; il était dans Robespierre comme dans Napoléon, comme dans l'assemblée Législative ; vous le trouvez et dans les philosophes et dans les hommes d'épée ; il est dans Louis Blanc et dans Buchez, et *même dans Fourier* ; sa formule générale, la voici :

« « Quand on possède la vérité, on a le droit de l'imposer et de la propager par la force. » »

Nous protestons de toutes nos forces, pour notre part, contre cette imputation que rien, absolument rien ne saurait justifier, ni dans les œuvres de Fourier, ni dans le passé de l'Ecole phalanstérienne.

Allyre Bureau.

Organisation politique du Peuple.

4e article.

ORGANISATION DES ASSEMBLÉES HIÉRARCHISÉES.

Moyen de donner aux gouvernements le mécanisme administratif.

Nous avons admis l'installation d'un gouvernement dévoué au peuple et ayant pris l'initiative de la mise en pratique d'une institution nouvelle de crédit destinée à répandre ses bienfaits sur toute la surface de la France.

Nous avons supposé cette institution acceptée par le pouvoir consultatif, c'est-à-dire par la représentation du peuple dans la commune, et transformée en loi.

Resterait donc à mettre en pratique cette nouvelle institution de crédit. Il ne s'agirait de rien de moins, pour l'établir de manière à ce qu'elle pût porter immédiatement et partout à la fois les fruits qu'en attendrait un gouvernement démocratique, que de créer un réseau complet de comptoirs et sous-comptoirs qui embrasserait la surface entière du pays et pourrait ainsi faire face à tous les besoins. Ce vaste réseau, pour être suffisant et complet, devrait être organisé de la manière suivante :

A Paris un vaste comptoir central, pivotal, auquel viendraient aboutir les opérations de tous les comptoirs de France ;

Dans chaque département, une succursale, un comptoir auquel viendraient aboutir les opérations de chaque sous-comptoir du département ;

Dans chaque canton, enfin, un sous-comptoir.

Il serait nécessaire, pour créer ce vaste réseau de comptoirs et de sous-comptoirs, de trouver immédiatement un nombre suffisant de directeurs-gérants, d'experts, de surveillants, d'employés de tous genres réunissant chacun les qualités d'un bon administrateur : probité, capacité, dévouement ; il faudrait, en outre, savoir choisir ces employés de manière à ce que leur intelligence fût proportionnelle à l'importance de leurs fonctions, c'est-à-dire que les agents du comptoir central devraient être d'une capacité supérieure à celle des comptoirs de département, ceux des comptoirs de département supérieurs à ceux des sous-comptoirs de canton, et ce serait juste, puisque les fonctions seraient plus importantes. En un mot, il faudrait que le gouvernement trouvât d'un seul coup plusieurs milliers d'hommes spéciaux et réunissant assez de qualités pour inspirer la confiance.

Il n'est pas douteux que si, conformément à l'usage suivi jusqu'à ce jour, le gouvernement, sous prétexte d'autorité, voulait, de par sa propre volonté, organiser lui-même les comptoirs et nommer à tous les emplois, depuis le directeur en chef jusqu'au moindre garçon de caisse, il n'est pas douteux que le gouvernement échouerait inévitablement ; il ne pourrait pas organiser, et ses choix d'employés seraient désastreux.

Incapable de rien faire par lui-même, il serait obligé de confier l'organisation à ses agents.

Dans l'impuissance où il serait de connaître les employés qu'il aurait à nommer, d'apprécier leur probité et leur zèle, ce gouvernement qui serait d'ailleurs assailli par les solliciteurs et circonvenu par ses familiers deviendrait le jouet du hasard ou l'esclave du favoritisme. Comme il lui serait impossible de juger sainement et en connaissance de cause, de distinguer lui-même le degré de mérite des employés, il les nommerait aveuglément, et tel agent, par exemple, à peine digne de diriger un sous-comptoir de canton serait appelé à la direction d'un comptoir central ; ce qu'il y a de pis c'est que ces agents seraient pour la plupart indignes, infidèles, incapables, ou de secrets adversaires.

Si bien que l'incapacité, l'improbité, le mauvais vouloir des agents se joignant aux difficultés d'une entreprise aussi vaste, engendreraient des erreurs, des fautes, des malversations, dont s'emparerait avidemment la coalition des ennemis de la nouvelle institution ou aggraverait le mal par de perfides manœuvres, et l'on aurait bientôt amené le peuple, malheureusement si crédule encore, à douter de la bonté des projets du gouvernement. Le peuple, découragé, circonvenu, effrayé, se retirerait peu à peu, et quelques mois après la tentative d'organisation, on verrait succomber la nouvelle institution de

---

c'est plus, — c'est un apôtre. Il brûle de se joindre aux travailleurs pacifiques qui cherchaient alors à seconder Fourier et à faire fructifier sa doctrine.

Au mois de juin de cette même année 1833, par une belle et chaude soirée, le souvenir m'en est toujours présent, je rentrais, après le travail de la journée, à la ferme de la Christinière, propriété de mon frère où résidaient alors les fondateurs de l'école, je vis s'avancer vers la ferme, par le chemin poudreux, un piéton marchant lestement, un bâton à la main ; à son léger costume, pantalon et veste de bazin blanc, large chapeau de paille, je cherchai à deviner lequel de nos amis du voisinage venait nous rendre cette tardive visite. C'était M. Abreu, arrivant de Marseille ; il m'aborde et me demande si ce n'était pas dans les environs que se bâtissait un phalanstère. Il venait de faire plus de 200 lieues, tantôt à pied, tantôt en voiture, guidé par l'espoir d'assister aux premiers essais de réalisation d'une doctrine dont il se disait l'apôtre dévoué et convaincu. De prime-abord, je fus pris de respect et de sympathie pour cet inconnu dont tout l'extérieur avait quelque chose de doux et de majestueux qui séduisait et imposait en même temps. Je n'ai jamais connu personne qui porta mieux son âme sur sa figure, et chez qui la sérénité du front, la douce fierté des yeux, la noblesse de toute la personne exprimassent plus manifestement la bonté, l'intelligence et la sincérité.

Dès ce premier instant nous fûmes amis, amis pour toujours. M. Abreu se fixa au village de Condé et devint bientôt après l'hôte de la Christinière. C'est là qu'il connut et aima Fourier, Mme Cl. Vigoureux, V. Considerant, J. Muiron, Dulary et sa famille ; C'est là qu'il nous charma tous, et jusqu'aux enfants même, qui avaient pour lui une prédilection particulière. Il nous séduisait par sa bonhommie, ses excellentes et dignes manières, ses connaissances variées, sa naïve et modeste activité, acceptant toutes les occupations, tous les devoirs ; et bien souvent, lorsque nous nous félicitions entre nous de l'heureuse recrue que l'Ecole et notre amitié venaient de faire dans la personne de M. Abreu, nous nous prenions à maudire et à mépriser le gouvernement de Ferdinand VII assez peureux et assez lâche pour craindre et persécuter cet homme si excellent, si inoffensif, si bien fait pour honorer sa patrie, et qui portait si noblement à l'étranger sa dignité d'exilé et d'Espagnol.

Enfin le décret d'amnistie du 23 octobre 1834, la dernière des amnisties successives arrachées par l'opinion publique, vint, une année après la mort de Ferdinand, mettre fin, pour M. Abreu, à un exil de 11 années.

Lorsque fuyant la peine de mort, notre ami quittait l'Espagne en 1823, il laissait, au sein même de sa famille, une bien chère affection sur laquelle il avait fondé de prochaines espérances de bonheur domestique. Cette séparation d'avec la personne aimée ne fut pas une des moindres douleurs de son long exil ; à son retour, il épousa cette parente, femme selon son cœur et selon son esprit, et dont le dévouement avait su recueillir et préserver tout ce qui, dans les biens de ce proscrit qui lui était si cher, avait pu échapper aux lois rigoureuses qui le frappaient. Il se fixa alors à Cadix ; et comme compensation aux pertes énormes qu'il avait éprouvées dans sa fortune, pendant son exil, il accepta du gouvernement une fonction non politique, honorablement rétribuée. De ce moment date pour notre ami une vie nouvelle, toute remplie de bonheur domestique, d'études chéries, de travaux utiles. Il déserta complètement les luttes de la politiques pour lesquelles il avait si longuement souffert ; non qu'il fut indifférent aux intérêts de son pays, mais il était convaincu, par l'étude de la science sociale, de l'inefficacité complète, pour le bonheur général, des inextricables complications des législations modernes, et de toutes les manœuvres si incohérentes et si dangereuses de la politique pure dans lesquelles se complaisent et s'épuisent les grands hommes du jour, tous ces bâcleurs de lois et de constitutions qui n'aboutissent qu'à des révolutions périodiques. En se réfugiant dans l'espoir si chrétien d'un meilleur avenir social, il était persuadé comme nous le sommes tous, enfants de la même lumière, que les belles destinées de l'humanité finiront par prévaloir contre l'ignorance des uns et l'égoïsme des autres. Aussi s'était-il dévoué avec toute l'ardeur d'un esprit sérieux et convaincu à la propagation de la seule doctrine que lui fit entrevoir le remède et le terme aux misères actuelles. De la plupart de ses amis, il fit des prosélytes dont plusieurs honorent l'Ecole par leur caractère et leur dévouement ; c'est avec leur concours qu'il répandit les idées et les livres de Fourier et de ses disciples et que plusieurs traductions furent publiées.

Il fit insérer dans l'*Eco del Commercio* de Madrid et dans le *Nacional* de Cadix de bons articles d'exposition, dont nous avons entretenu dans le temps les lecteurs de la Phalange, et soutint avec talent la polémique qui s'en suivit. Enfin il mit généreusement sa personne, son temps, sa plume et sa bourse au service de la foi qu'il partageait. Si aujourd'hui la doctrine de Fourier, dans les villes où le zèle de M. Abreu et de ses amis l'a fait connaître, n'a point excité contre elle les préventions et les calomnies de l'ignorance et de la mauvaise foi ; si on l'a généralement reconnue pour une doctrine fondée sur la science, ennemie de la violence, généreuse pour tous et procédant par voie d'expérience locale, c'est au respect et à la confiance qu'inspiraient le nom et le caractère de ses premiers propagateurs qu'elle doit la juste et bienveillante appréciation qu'elle reçoit. En effet, dans les localités où tout le monde se connaît, l'honorabilité de la personne se réfléchit sur les doctrines qu'elle partage ; et dans Jerez, dans Cadix, à Tarifa, à Algesiras, où M. Abreu se trouvait en relief par ses antécédents politiques et la persécution soufferte, par ses emplois, sa position de fortune, par le respect qu'inspiraient ses vertus et son caractère, il ne serait venu à la pensée de personne d'incriminer et de calomnier les idées sociales partagées et professées ouvertement par un homme si haut placé dans l'estime publique. Cette solidarité entre la personne et les opinions, entre la conscience et les idées, notre école, si méconnue et si calomniée, la revendique et s'en fait gloire ; et nous osons affirmer que, toute proportion numérique gardée, on ne trouve dans aucun autre parti politique ou social plus d'études sérieuses, plus de science positive, plus de convictions sincères et raisonnées, d'intentions pures et de généreux dévouements.

A la fin de 1838 et au commencement de 1839, je revis à Cadix M. Abreu tel que je l'avais connu à Condé, à Paris, dans sa correspondance : ami sincère, cœur généreux, esprit élevé. Il avait trouvé le bonheur dans sa famille ; deux jeunes enfants, une fille et un garçon, comblaient tous ses vœux. M. Abreu résida à Cadix jusqu'en 1848, époque à laquelle il résigna son emploi pour aller se livrer à la direction et à l'amélioration d'un vaste domaine qu'il possédait auprès de Tarifa, sa ville natale.

Initié par les études de sa jeunesse et les goûts de toute sa vie à la connaissance des sciences modernes dont il avait fréquenté les maîtres les plus habiles en Angleterre, en Belgique et en France, au temps de son exil, il concevait tout le parti qu'on pouvait tirer, à l'aide de la science, d'une exploitation qui comprenait plus de 1,000 arpents, 300 bêtes à cornes, 800 moutons, 50 chevaux et 200 porcs, et il voulait soustraire ce domaine au système pastoral et à la routine ignorante auxquels il était sou

crédit, écrasant sous ses décombres l'impuissant gouvernement qui aurait cherché à l'établir sans avoir les moyens suffisants.

Heureusement, ainsi que nous l'avons dit, l'organisation des assemblées hiérarchisées de commune, de canton, de département et de la nation, doit donner à un gouvernement, indépendamment de la force et du point d'appui, un mécanisme parfait d'administration.

En effet, au lieu d'agir par autorité, le gouvernement ferait appel à la hiérarchie entière des assemblées, et se mettrait ainsi en rapport avec tout ce que la France renferme de capacité, de probité, de dévouement, et c'est à ces assemblées, entièrement formées des hommes qui inspireraient le plus de confiance au peuple, puisque c'est lui qui les aurait nommés, qu'il remettrait le soin d'organiser le réseau des comptoirs de la banque nationale et des agences commerciales, et de nommer les employés de tout grade nécessaires à cette organisation.

C'est ainsi que l'assemblée nationale, composée des délégués des quatre-vingt-six assemblées départementales, aurait à organiser le grand comptoir central, à nommer les directeurs, sous-directeurs et employés, et à choisir dans son sein un certain nombre de ses membres les plus aptes, les plus dignes, pour en former un conseil permanent de surveillance.

Les assembles départementales, de la même manière, seraient chargées d'organiser les comptoirs de département, de nommer les gérants et employés, et enfin de choisir dans leur sein le conseil de surveillance.

Et enfin les assemblées cantonales, à leur tour, organiseraient les comptoirs de canton, nommeraient aux emplois et choisiraient dans leur sein le conseil de surveillance.

Nous ne craignons pas d'affirmer que cette organisation administrative, qui pourrait s'appliquer d'une manière analogue à toute autre question que celle d'une nouvelle institution de crédit, réunirait toutes les conditions d'une administration parfaite et complète : Unité d'action, centralisation énergique, nombre suffisant d'hommes spéciaux, capables, probes, dévoués, et enfin intelligence proportionnelle à l'importance des fonctions, donnant ainsi au gouvernement le concours d'un mécanisme administratif qui lui a toujours manqué jusqu'à présent.

De telle sorte qu'un gouvernement réformateur trouvant dans l'organisation du peuple en assemblées communales **LA FORCE ET LE POINT D'APPUI**, dans les assemblées hiérarchisées **LE MÉCANISME ADMINISTRATIF**, fort de l'appui du peuple, ayant une base inébranlable dans le concours actif de l'élite de la nation, acquerrerait la possibilité d'agir et de vivre dans l'intérêt général, et de faire par le peuple et pour le peuple, sans avoir à redouter la coalition des priviléges, tout ce que la justice, le bon droit, la sagesse exigeraient.

Ce que nous avons dit jusqu'ici de l'exercice du pouvoir consultatif et du pouvoir administratif par le peuple, suppose qu'il s'agirait de lois organiques, de travaux de longue haleine, où l'étude et l'application peuvent être mûries à loisir; mais dans la vie d'un grand peuple il se présente journellement des questions d'urgence qu'il faut résoudre promptement, sous peine des plus grands dangers.

On conçoit, d'un autre côté, que le peuple tout entier, que les quarante mille assemblées communales ne devraient intervenir que dans les questions d'intérêt général, et que ce serait une chose inutile, et même impraticable, que d'appeler la France entière à délibérer sur un intéret communal, cantonal, et même départemental.

Et pourtant, même dans les questions d'urgence, même dans les questions d'intérêt local, le pouvoir exécutif ne devrait point agir sans avoir fait appel au pouvoir consultatif; c'est ainsi que dans les questions d'urgence, au lieu d'un appel aux assemblées communales, il en appellerait seulement à l'assemblée nationale consultative. Or, comme nous l'avons vu, cette assemblée, renouvelée chaque année, fruit d'une opération quatre fois répétée, issue à son origine du suffrage universel direct exercé dans les meilleures conditions, c'est-à-dire dans la commune, serait composée des hommes les plus éminents de France en tous genres et les plus dignes de confiance.

Cette assemblée deviendrait donc, à juste titre, le **VÉRITABLE CONSEIL D'ÉTAT.**

Quant aux questions d'intérêt local, il est clair que s'il s'agissait d'un intérêt communal, l'assemblée de cette commune et l'assemblée cantonale dont elle relèverait auraient seules besoin de délibérer; s'il s'agissait d'un intérêt cantonal, l'assemblée de ce canton et l'assemblée départementale de laquelle relèverait le canton auraient seules à délibérer.

Il en serait encore de même en ce qui concernerait les intérêts départementaux, qui relèveraient seulement de l'assemblée départementale et de l'assemblée nationale consultative.

DE L'ORGANISATION DES ASSEMBLÉES COMMUNALES, CANTONALES DÉPARTEMENTALES ET NATIONALES.

La représentation du peuple dans la commune et l'organisation des assemblées hiérarchisées assureraient l'ordre, tout en permettant l'exercice de toutes les libertés illimitées.

Est-il possible, par un moyen quelconque, qu'un peuple puisse jouir pleinement, sans restriction, de toutes les libertés illimitées?

L'exercice de toutes les libertés illimitées est-il compatible avec l'ordre, avec la paix et la conservation de tous les droits légitimes?

Et d'abord, qu'est-ce que la liberté, qu'est-ce que l'ordre?

La liberté n'est pas, seulement le droit d'aller et de venir.

La liberté, au point de vue absolu, consiste pour chaque individu à pouvoir, donner pleine, entière, complète satisfaction à l'essor de toutes ses facultés morales, intellectuelles et physiques.

Si l'homme était unique au monde, et si ses actes n'intéressaient que lui-même, le règne de la liberté absolue, telle que nous venons de la définir, serait sans inconvénient, et à coup sûr ce serait le dernier mot du progrès humain. Mais l'homme n'existe point en dehors de la société dont il fait partie intégrante, et il ne peut accomplir aucun acte, il ne peut donner essor à aucune de ses facultés sans toucher ou intéresser, directement ou indirectement, un plus ou moins grand nombre d'autres hommes.

Or, tous les hommes ayant un droit égal au libre essor de toutes leurs facultés, il en résulte que nul individu ne doit attenter à l'exercice de ce droit chez un autre homme : de telle sorte que le libre essor de chaque individu rencontrant en tous sens le libre essor des autres individus sans avoir jamais le droit d'empiéter sur lui, il en doit provenir naturellement un équilibre de toutes les libertés individuelles. **CET ÉQUILIBRE, C'EST L'ORDRE SANS LEQUEL AUCUNE SOCIÉTÉ NE POURRAIT EXISTER.**

L'ordre est la garantie général qui met la société à l'abri des excès de l'individualisme.

Voilà donc deux droit primordiaux et incompressibles :

1° **LE DROIT DE L'INDIVIDU OU LIBERTÉ;**

2° **LE DROIT DE LA SOCIÉTÉ, DE TOUS LES INDIVIDUS, OU L'ORDRE.**

Tel est le dualisme dont les deux termes égaux doivent obtenir une égale satisfaction, sous peine d'anarchie, de lutte et de révolution.

Entre ces deux termes, il ne doit y avoir ni compression, ni domination, ni absorption de l'un par l'autre, mais bien un équilibre spontané et dégagé d'entraves.

La liberté individuelle ne doit avoir pour limite que la liberté des autres individus.

L'ordre doit avoir pour limite et contrepoids la liberté de l'individu.

La loi de cet équilibre n'a point encore été trouvée, et depuis l'origine des temps, l'humanité oscille de l'un à l'autre, obéissant nécessairement à un mouvement de va et vient entre l'ordre et la liberté, Tantôt l'ordre ou intérêt collectif, asservissant, comprimant la liberté, a engendré le despotisme; tantôt la liberté ou intérêt individuel, brisant violemment cette mortelle étreinte, a enfanté l'anarchie et les révolutions.

Le problème consiste donc en ceci : que la société se trouve parfaitement garantie, sans attenter aucunement à l'essor libre de toutes les facultés de l'individu.

Jusqu'à présent, la société n'a eu d'autre garantie que l'autorité, que la force.

Mais si cette garantie a été suffisante tant que les individus faibles et ignorants n'avaient pas conscience de leurs droits, elle ne suffit plus aujourd'hui que chacun d'eux ayant pris possession de lui-même, ayant acquis la conscience de sa valeur, réclame impérieusement de la société la satisfaction de ses droits et l'exercice de sa liberté.

L'autorité n'existant plus, la force brutale étant devenue plus dangereuse qu'utile, la société n'a plus de garantie, elle n'a plus aucun moyen de s'opposer à l'envahissement de l'individualisme; elle doit succomber, à moins qu'une organisation nouvelle, remplaçant la force brutale et l'autorité, ne vienne la sauver en établissant l'équilibre entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel, entre l'ordre et la liberté.

L'avenir de la société dépend de cette organisation, sans laquelle elle est destinée à périr.

Il est vrai que quelques publicistes ne craignent pas d'avancer que la société n'a pas besoin de garantie, et que, pour assurer l'ordre, il n'est pas de meilleur moyen que de détruire les derniers vestiges de force et d'autorité, que de donner libre carrière à l'essor illimité de toutes les libertés, que de donner champ libre à l'individualisme.

Ces publicistes supposent que cette liberté illimitée aura puissance de donner à la société, spontanément, sans organisation préalable, les garanties qui lui seront nécessaires.

Mais qu'est-ce qui prouve qu'au milieu du bouleversement et des ruines de l'autorité renversée, le peuple saura et pourra trouver un ordre social quelconque? N'est-il pas plutôt à craindre que du pêle-mêle des partis, que du conflit des intérets, et des passions, que de la lutte des diverses classes, ne résulte une inextricable anarchie, et que, loin de s'abriter sous l'égide de la liberté, le peuple égaré, mutilé, accablé de maux, de deux choses l'une : ou ne se livre à une destruction insensée amenant ainsi la chute de la civilisation, ou ne se retourne encore une fois vers une autorité (impossible il est vrai), recommençant encore cette œuvre sans issue d'une nouvelle réaction qui conduirait fatalement à une révolution nouvelle.

Détruire l'autorité, sans songer à sauvegarder la société, l'intérêt collectif; donner le champ libre à l'individualisme, sans une organisation qui le pondère et l'équilibre, c'est ne pas comprendre que la liberté de chaque individu ne peut provenir que de la liberté de tous les individus, que de la garantie donnée à la liberté de tous. L'homme ne saurait être vraiment libre que dans une société libre elle-même : car la société ne peut être libre que moyennant une garantie certaine des droits de tous contre les atteintes de l'individualisme. Alors, une fois garantie, une fois en possession d'une organisation qui la mette à l'abri de l'individualisme, alors, seulement alors, il sera possible, et sans le moindre danger, de donner essor à la liberté illimitée.

Cette organisation de la société est à la liberté ce que la machine est à la vapeur; la vapeur est une force. Or, pour utiliser la vapeur il ne suffit pas de la produire, il faut l'appliquer à un mécanisme convenable; il en est de même pour la liberté : pour l'utiliser, pour en faire l'agent de toute l'activité humaine, il faut lui donner un mécanisme social.

Donner la liberté avant d'avoir créé ce mécanisme social, ce serait agir comme un mécanicien qui se contenterait de produire la vapeur sans avoir établi de machine destinée à l'utiliser.

Au lieu d'une force précieuse et féconde, il n'aurait plus créé qu'une force d'explosion.

Quant à nous, nous n'hésitons pas à le dire, si l'on veut donner au peuple la liberté illimitée à laquelle il a un droit absolu et incontestable, la première chose à faire est de donner à la société une organisation qui supplée à la mortelle impuissance de l'autorité.

Une fois cette organisation établie, vienne l'heure de toutes les libertés, elles ne pourront plus que produire le bien.

L'organisation qui, selon nous, doit remplacer l'autorité, c'est la hiérarchie des assemblées, c'est l'organisation du peuple lui-même.

Ces assemblées, nous le croyons, suffiront pour mettre la

---

mis. Aussi était il à la piste de toutes les découvertes nouvelles, de toutes les applications utiles de la science, qu'il se plaisait à répéter et à vérifier. Mais ce qui le préoccupait le plus, c'était la condition misérable des agents de la culture, bergers, laboureurs, etc., et il avait tenté plusieurs combinaisons pour les associer au succès de l'exploitation.

Son bonheur eût été de vivre toujours au milieu de ses champs et de ses expériences, si ses devoirs de père de famille ne l'eussent rappelé dans la ville. Son fils avait atteint l'âge de commencer ses études; M. Abreu le plaça dans le collége d'Algésiras au commencement de l'année dernière, et vint résider en cette ville pour surveiller son éducation. Qu'on me permette de transcrire ici une partie de la lettre qu'il m'écrivait deux jours avant la mort si soudaine qui l'a enleve. Dans ces quelques lignes, l'agronome intelligent, le père de famille dévoué, l'ami indulgent et le socialiste éclairé se révèlent.

« Auriez-vous connaissance d'une méthode par laquelle on sait » distinguer, dès leur naissance, les femelles qui seront bonnes » vaches laitières, ainsi que les mâles qui les engendreront? on » dit que cette découverte, essayée par ordre du gouvernement, » va être publiée. S'il en est ainsi, je vous prie de me faire par» venir un exemplaire, car vous saurez que j'attends cette année, » avant le mois de mai, 60 veaux; et que j'en ai déjà 70 vivants. » Il serait heureux d'améliorer la race par de si simples moyens. » Si ce n'était pour ma femme et pour voir tous les jours mon » enfant qui est ici au collége, je vivrais constamment à la cam» pagne, avec mes livres, mon petit laboratoire, l'observation » des plantes, des arbres et du bétail. Je finirais mes jours tout » à fait suivant mes goûts. Je ferais fête avec vos lettres, et par » le plaisir que j'aurais à les recevoir, et pour apprendre à mes » enfants la valeur d'une amitié qui n'appartient pas au siècle » où nous vivons. Mais le monde exige la continuation du sa» crifice; il nous met dans la vallée de larmes, et j'ai la volonté » de me vouer à amoindrir les souffrances de mes enfants. Vous » voyez que mes espérances s'attiédissent un peu ainsi que les » vôtres. Quand j'ai quitté la France, j'étais bien loin de croire » que l'année 1851 nous trouverait dans la position où nous » sommes. A mon avis, c'est surtout la faute des républicains » qui ont cru à la seule vertu du mot et ont refusé la discussion » sur les vraies réformes; aussi, ayant été pris au dépourvu, ils » n'ont pu marcher. Du moins, si c'était une leçon! C'est en se» cond lieu que je place la faute d'avoir élu pour président un » prétendant. Certes, celui-ci n'a pas été fait par ceux là; mais » les républicains, en ne sachant pas s'attirer l'affection du peu» ple, ont fait preuve d'incapacité, et s'ils triomphent un jour, » ce sera plutôt par haine de ce qui s'est passé dans les deux der» nières années, que par amour pour eux. Plaise à Dieu que » quand la chose viendra, il ne s'éveille pas d'esprit de vengean» ce, car ce serait encore marcher en arrière. »

On nous pardonnera de n'avoir point supprimé dans cette citation quelques expressions d'une trop grande bienveillance pour nous : nous sommes fiers d'une pareille amitié; et, ce suprême et si indulgent témoignage, en même temps qu'il nous honore à nos propres yeux, nous sert de recommandation auprès de nos lecteurs et explique la vivacité et la sincérité de nos regrets.

Deux jours après la date de la lettre ci-dessus, dans la matinée du 17 février, M. Abreu fut pris d'une congestion cérébrale qui l'enleva soudainement au milieu des larmes de sa famille surprise et atterée par un malheur si affreux et que rien ne pouvait faire prévoir.

« Sa mort, nous écrit-on d'Algésiras, fut douce et tranquille, » comme l'était son caractère; on pourrait plutôt l'appeler un » passage; ce fut la mort du juste. A ses funérailles, qui eurent » lieu le lendemain, concourut presque toute la ville, et les » paysans et serviteurs de son domaine, qui vinrent spontané» ment de cinq lieues de distance, ne voulurent point laisser à » d'autres l'honneur de porter à leur dernier asile les restes » mortels de leur bienfaiteur adoré. On comprendra facilement » cette preuve d'affection, lorsqu'on saura que ces braves tra» vailleurs avaient éprouvé bien des fois les effets des théories » sociales que le défunt professait et qu'il cherchait à appliquer » dans la pratique. »

Tel était l'homme excellent et vénérable qu'une mort soudaine vient d'enlever à sa famille, à ses amis et à notre école.

En exprimant ici notre douleur sur cette perte si grande et si imprévue, nous sommes sûrs de n'être que l'écho des sympathiques regrets de Victor Considerant, de Mme Clar. Vigoureux, de Muiron et Delary, nos maîtres aimés en science sociale, pour lesquels M. Abreu professait une bien sincère affection, et qui tous, au temps de son exil, l'ont connu, aimé et apprécié.

Puisse la mémoire de notre ami vivre longtemps parmi nous, pour nous soutenir, nous encourager dans notre dévouement et notre amour pour la cause que nous servons! Imitons les exemples laissés par M. Abreu et soyons fiers de notre confraternité avec lui. Car l'honneur d'une vie si activement et si noblement remplie, et d'un nom si respecté, rejaillit sur l'école entière. C'est aussi le plus bel héritage, la plus pure consolation que notre ami laisse derrière lui à ses jeunes enfants et à la femme supérieure et dévouée qui partagea ses peines et son bonheur, comme ses vertus et ses espérances.

F. Devay.

FUNÉRAILLES DE MADAME PSALMON.

Mercredi dernier, 14 mai, une centaine de démocrates, ouvriers, journalistes, anciens détenus politiques, membres des associations ouvrières, conduisaient au cimetière Montmartre, dans un recueillement religieux, un modeste convoi, qu'accompagnaient, les larmes aux yeux, des femmes de toute condition, fraternellement réunies et confondues dans un même sentiment de regrets. Les fronts se découvraient involontairement devant ce cortége silencieux et sans appareil. Cette pompe de douleurs, la seule qu'on ne puisse vendre, apprenait à tous que les restes d'une personne de bien passaient là.

C'était une femme, appartenant depuis longtemps à l'école phalanstérienne, qui s'en allait ainsi à sa dernière demeure, escortée de regrets et de respects. Madame Psalmon, dont nous avons à déplorer la perte, avait puisé dans la lecture des œuvres de Fourier et de ses disciples, un ardent amour de l'humanité et des croyances inébranlables, auxquelles la grande et magnanime révolution de février était venue donner une nouvelle force, avec la sanction du fait. Arrêtée, sur une dénonciation calomnieuse, après les journées de juin 1848, et promenée dans toute la longueur de Paris sur le siége d'une voiture de prisonniers, au milieu de l'effervescence des vainqueurs, elle put croire ses jours un moment menacés; mais loin d'abattre son courage, la persécution et le danger, comme il arrive toujours aux âmes généreuses, ne firent que redoubler sa ferveur républicaine, et, depuis ce jour, sa vie sembla consacrée tout entière au triomphe des idées pour lesquelles elle avait souffert. Elle tint vaillamment son rang dans la rude et laborieuse campagne du parti socialiste à Paris, entre juin 1848 et juin 1849, et partout où il y avait quelque chose d'utile à faire, on était sûr de la rencontrer. Elle était une protestation vivante contre ce préjugé qui défend aux

société à l'abri des les abus de la liberté individuelle, sans armées, sans compression, par le fait seul de leur autorité morale; elles suffiront pour empêcher les atteintes que pourraient produire, et la liberté illimitée de la presse, et la liberté illimitée de réunion et d'association.

En ce qui concerne la liberté de la presse, la presse peut commettre deux genres de délits; l'attentat contre l'individu, l'attentat contre la société.

L'attentat contre l'individu doit demeurer soumis à la juridiction ordinaire, l'individu attaqué dans ce cas étant le meilleur juge des mesures qu'il a à prendre pour défendre ses intérêts ou son honneur.

Quant à l'attentat contre la société, il peut avoir lieu de deux manières, ou par la publication de mensonges ou par la publication de principes subversifs et d'excitations à la révolte. En cas de mensonge, au lieu de faire appel aux tribunaux, à la justice, au lieu de réclamer l'amende et la prison, ne suffirait-il pas que le journal convaincu de mensonge fût obligé d'insérer une rectification faite au nom de l'assemblée de la commune dans laquelle il serait publié?

N'est-il pas évident qu'un journal pris deux fois en flagrant délit de fausseté perdrait toute considération, tout crédit et serait ainsi réduit à disparaître?

En cas d'appel à la force, à la révolte, en cas de publication de principes subversifs, n'est-il pas de toute évidence qu'appeler un peuple à se révolter lorsque, par le moyen de sa représentation dans la commune, il peut à chaque instant faire connaître ses vœux et ses besoins, et forcer les gouvernements à y donner satisfaction, serait un acte de démence, un acte ridicule, indigne de répression : l'opinion publique en ferait immédiatement justice par l'abandon.

Or, la presse ne pouvant plus mentir et n'ayant aucune espérance à concevoir en prêchant les principes subversifs ou en faisant appel à la révolte, la presse deviendrait ce qu'elle aurait toujours dû être, le sacerdoce de la pensée, l'initiatrice de tous les progrès, le propagateur de toutes les vérités.

La presse, ne pouvant matériellement faire de mal, ne ferait plus que rendre au pays les services qu'on a droit d'en attendre.

Quant au droit illimité de parler, de se réunir, de s'associer, il est clair que ces libertés ne pourraient devenir nuisibles, dangereuses, que dans le cas d'appel à la force, à la révolte, ou bien dans le cas où une réunion d'hommes, une association, deviendrait attentatoire aux droits ou aux libertés des autres hommes; mais du moment que la liberté et les droits de tous seraient mis à l'abri de toute atteinte, il ne pourrait résulter aucun inconvénient de l'exercice de ces libertés illimitées.

Nous admettons donc qu'alors même que chaque commune aurait son assemblée choisie librement au suffrage universel, tous les habitants de la commune demeureraient libres de se réunir et de s'associer comme bon leur semblerait, n'écoutant pour cela que leurs intérêts ou leurs opinions.

Il n'est pas douteux qu'en dehors de l'assemblée communale représentative de la commune, il se formerait de nombreuses réunions où se discuteraient, soit des opinions politiques, soit des théories économiques, soit des questions religieuses.

Tant que ces discussions n'intéresseraient que la réunion qui les soulèverait, on conçoit que nul n'aurait rien à y voir; mais aussitôt qu'une réunion aurait accepté une motion, si cette motion intéressait, soit la commune, soit le pays, il faudrait bien, pour que cette motion suivît son chemin, pour qu'elle pût acquérir une valeur, qu'elle en arrivât à être adoptée par la majorité des habitants de la commune.

Par conséquent, toute réunion qui aurait à faire une motion viendrait naturellement la soumettre à la discussion de la représentation communale. Alors, si elle était adoptée, ce serait la preuve qu'elle est favorable aux intérêts ou aux opinions de la majorité de la commune; si elle était rejetée, ce serait la preuve du contraire.

Dans ce dernier cas, la réunion ou l'association dont la motion aurait été rejetée, s'appliquerait à conquérir la majorité dans la commune, afin que l'année suivante cette majorité renouvelant l'assemblée communale, la réunion auteur de la motion pût obtenir un vote plus favorable.

Il est facile de concevoir, et l'expérience l'a surabondamment prouvé, que du moment qu'une réunion, qu'une association d'hommes ayant fait une motion, ayant élaboré un projet, pourrait faire discuter cette motion ou ce projet par les intéressés eux-mêmes ou par leurs représentants, il n'y aurait plus à craindre que cette réunion fît jamais appel à la violence, à la force. ON NE SE BAT QUE LORSQU'ON NE PEUT PAS DISCUTER.

Et si les clubs dont on s'est tant effrayé après 1848 ont quelquefois tourné à la violence, c'est qu'ils n'avaient pas d'issue, pas de voie ouverte à leurs discussions.

Ne pouvant espérer faire adopter leurs projets par la discussion, ils en arrivaient à ne compter que sur la force, tandis que si les assemblées communales eussent existé alors, ouvrant une issue à cette ébullition révolutionnaire, elles auraient régularisé les clubs, elle les auraient moralisés.

Les clubs, enfin, devenant les initiateurs pacifiques du peuple, le gymnase de son éducation politique, fussent devenus aussi utiles qu'ils ont été quelquefois inutiles et nuisibles.

Ainsi que nous venons de le voir, l'organisation des assemblées hiérarchisées offrirait à la société une garantie supérieure à celle qu'elle a jamais obtenue soit de l'autorité, soit de la force brutale; et en même temps que cette organisation assurerait l'ordre, elle assurerait la paix et la conservation des droits légitimes, puisque, donnant à l'individu le libre essor de toutes ses facultés, c'est-à-dire la liberté illimitée, elle opérerait enfin l'équilibre et la conciliation entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif, entre la liberté et l'ordre.

(*La suite au prochain numéro.*) F. COIGNET.

La loi du 31 mai et le docteur L. Véron.

La loi du 31 mai est vigoureusement battue en brèche par le docteur L. Véron dans le *Constitutionnel*. « Nous avons soutenu l'assemblée nationale quand elle faisait la loi du 31 mai, dit le docteur; nous avions cru que la loi du 31 mai était le commencement d'une polique d'union qui assurait le salut du pays; mais cette loi a été tout à la fois le commencement et la fin de cette politique. — Pour que la loi du 31 mai ne mourut pas de sa belle mort dans le *Bulletin des lois*, il faudrait de ces deux choses l'une : ou que les pouvoirs du président de la République fussent prorogés, ou que l'assemblée nationale se prorogeât elle-même. » — Privée de ces deux conséquences assez difficiles à faire accorder avec la Constitution, la loi du 31 mai est un non sens, aux yeux de M. Véron; bien plus, elle est un danger; car cette loi est un drapeau pour le socialisme, et fournirait aux *partis factieux* un prétexte spécieux et une occasion qui ne serait pas mal choisie, d'attaquer et de renverser les lois.

« L'assemblée nationale est prise *aujourd'hui* de respect et d'amour pour la lettre de la Constitution. N'y a-t-il pas là plus qu'un prétexte, un devoir pour le pouvoir exécutif, de vouloir, lui aussi, que son nom ne soit pas soupçonné, et de rouvrir à l'avance les deux battants du suffrage universel pour la sanction de la Constitution par le peuple, si l'assemblée nationale en vote la révision, ou pour la double élection de 1852, si la révision n'est pas votée.

» L'*honnêteté*, la *loyauté* dominent et déroutent, dans les relations privées, l'hypocrisie et les calculs. L'*honnêteté*, la *loyauté* devant les assemblées délibérantes et devant une nation émancipée par le suffrage universel, est la plus *nouvelle* et la plus habile politique. »

Constater le respect pour la Constitution dont l'assemblée est prise *aujourd'hui*, conseiller à l'Elysée la politique *nouvelle* de l'honnêteté et de la loyauté, n'est-ce pas un peu irrévérencieux pour le passé des deux grands pouvoirs de l'Etat?

« Que Louis-Napoléon Bonaparte soit réélu, même pour quatre ou cinq ans, président de la République; que de nouveaux représentants viennent siéger en assemblée nationale, quelle autorité morale les pouvoirs nouveaux tireraient de leur origine, *du suffrage universel dans sa plus complète sincérité!* »

Comment! le suffrage *universel* de la loi du 31 mai n'est donc pas *complètement sincère*? Que disent de cela les vertueux burgraves auteurs de la loi et les honnêtes représentans qui l'ont votée?

Le docteur termine en déclarant qu'il persévérera à regarder la réélection du président comme le seul expédient *temporaire* pour le salut de la France. Or, ne comptant plus pour cette réélection sur le pouvoir législatif, il se retourne vers le suffrage universel dans sa complète sincérité. Il veut bien admettre qu'une prorogation de la présidence de L.-N. Bonaparte n'est que du provisoire; mais, ajoute-t-il, le provisoire est une des grandes nécessités que subissent toutes les choses de ce monde. Quatre années de provisoire suffiraient certainement, pense-t-il, à épuiser les ressources d'argent et à décourager la persévérance du socialisme; et une fois débarrassée du socialisme, la société rentrera dans l'Océan de paix et de félicité dont elle a si imprudemment quitté les eaux tranquilles pour courir, à travers les écueils révolutionnaires, à la poursuite des illusions décevantes que les démagogues ont fait briller à ses yeux.

Le docteur annonce qu'il reviendra sur toutes les conséquences que peut offrir le rappel de la loi du 31 mai, et il termine par cette pathétique exhortation : « Que les hommes honorables qui ont accepté la glorieuse tâche de sauver la France le sachent bien : la France ne demande qu'à être sauvée. C'est un coup de fortune pour des hommes d'Etat qu'une pareille situation, et pour y réussir, il ne leur faut que des idées, de l'initiative, de la verve, du talent, une sage audace et beaucoup de courage. »

Comme on le voit, c'est chose bien facile, et il faudrait en vérité être bien peu homme d'Etat pour ne pas réunir les divers ingrédients caractériels qui, selon la formule du docteur, constituent un *sauveur* efficace. Allyre Bureau.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Les journaux de Paris ont reçu par, l'*Indépendance Belge*, le détail des épurations opérées dans le corps électoral de Paris et du département de la Seine. Le nombre des électeurs pour les douze arrondissements de Paris sur les listes définitives closes le 31 mars dernier, est de 97,648; le nombre des électeurs des deux arrondissements de Sceaux et de St Denis est de 35,429; total : 133,077 pour tout le département. Sous l'empire de la loi du 15 juillet 1849, la Seine comptait 358,000 électeurs. C'est donc une masse de 225,000 électeurs exclus qui compose la *vile multitude* de ce département. Les 5, 6, 8 et 12e arrondissements comptent à eux quatre 70,500 exclus, le tiers de l'amputation subie par les 14. On comprend d'après cela que le docteur Louis Véron puisse s'aventurer jusqu'à laisser soupçonner que le suffrage universel, réglementé par la loi du 31 mai, n'est pas complètement sincère.

Allyre Bureau.

LA LIBERTÉ D'ALLER ET DE VENIR.

On a beaucoup ri dans le temps du *droit d'aller et de venir* inscrit dans le premier projet de constitution soumis à l'Assemblée de 1848. Toutefois, pour peu qu'on y veuille réfléchir, il est facile de reconnaitre que nous sommes très loin en France de jouir de ce droit. Un seul pays en Europe respecte véritablement cette liberté, non seulement chez ses nationaux, mais encore chez les étrangers quels qu'ils soient. On en peut juger par la note suivante que nous empruntons au *Journal des Débats* :

Allyre Bureau.

Dans le moment où un nombre immense d'étrangers se rendent en Angleterre, nous croyons utile d'appeler une attention particulière sur les explications données vendredi dernier par lord Palmerston à propos des passeports.

Lord Palmerston a déclaré distinctement qu'il n'y avait point besoin de passeports pour entrer en Angleterre. Si l'on en demande habituellement aux étrangers qui débarquent, ce n'est point qu'ils soient obligés d'en être pourvus, comme sur le continent, pour voyager librement dans l'intérieur. La seule formalité requise par l'acte qui a remplacé l'*alien-act*, c'est que tout étranger, en arrivant sur le territoire anglais, donne son nom; et si on lui demande son passeport, c'est parce que c'est la manière la plus commode de prendre son nom; à défaut de passeport, il n'a qu'à le donner verbalement, après quoi il peut entrer et voyager librement dans toute la Grande-Bretagne.

---

femmes de penser à la patrie et d'agir pour elle, protestation mille fois plus éloquente dans sa naïve réalité que tous les discours et les arguments. Du reste, âme simple et modeste, elle fuyait le bruit et l'éclat, et les services obscurs étaient ceux qu'elle recherchait de préférence. C'est ainsi qu'elle vint offrir son concours, comme employé bénévole, au bureau de la Propagande Socialiste, où pendant près de six mois chaque jour la vit arriver régulièrement à son poste, travailleuse infatigable, affrontant courageusement, avec les ennuis des écritures, les perquisitions incessantes de la police et les menaces de la réaction. Puis, quand tout ce qui nous restait de nos libertés se fût englouti dans l'échauffourée du 13 juin, et que les hommes, réduits à l'impuissance d'agir n'eurent plus autre chose à faire que de se croiser les bras et attendre, la noble femme femme sut trouver encoreune patriotique occupation. Elle se consacra au soulagement des infortunes faites par les condamnations qui ont écrasé les nôtres, et les prisons devinrent ses lieux de plaisance, le but régulier et sacré de ses promenades. Après le prisonnier, sa famille, et pour n'en citer que deux entre tous, Arthur Bonnard et Mme Jeanne Deroin, cette autre femme de cœur, qui a su montrer aux hommes comment on défend une idée, lui durent de passer, moins inquiets sur le sort des leurs, les longues heures de la prison. Aucun courage ne lui manquait, pas même celui d'aller frapper aux portes pour ses prisonniers, et c'est au milieu de ces soins fraternels que la mort est venue la surprendre, comme à l'improviste, appelée avant le temps par des fatigues trop fortes et trop prolongée.

Les derniers adieux faits à cette bonne et sainte femme ont été touchants, comme tout ce qui part du cœur. Quand les fossoyeurs eurent terminé leur lugubre besogne, on vit s'approcher une pauvre ouvrière, tenant un pot de fleurs qu'elle enterra de ses mains dans le sable, au pied de la croix de bois, et qui, s'agenouillant à terre, dit d'une voix tremblante d'émotion : « Adieu, ma sœur; tu étais bien de ma religion! » Les autres femmes vinrent apporter leurs couronnes d'immortelles, chacune laissant tomber un mot d'hommage sur cette tombe révérée. « A la meilleure, à la plus dévouée des républicaines! » s'écria Mme Smith, femme d'un employé supérieur de l'administration judiciaire. Puis le citoyen Carpentier fit un appel, au nom de la morte, en faveur des misères qu'elle avait tant aidé à soulager, et après quelques simples paroles prononcées par un ami, chacun se retira emportant au cœur un bon et pieux souvenir.

La quête faite, à la porte du cimetière, pour les familles des détenus politiques, a produit une somme de 32 fr. environ. C'est le dernier service qu'ait rendu cette femme utile à tous jusqu'au dernier jour. Jean Macé.

Exposition des fleurs.

La charmante passion des fleurs, qui fait chaque jour de nouveaux ravages dans le sein de la population parisienne, a commencé à exiger de courtes expositions annuelles. Puis ces exigences se sont accrues avec le succès et la popularité. On ne s'est plus contenté des expositions annuelles, on a demandé pour chacune des quatre saisons une exhibition spéciale. Aujourd'hui l'opinion se prononce en faveur de la permanence de l'exposition des fleurs. Demain se fera sentir la nécessité d'élever, au beau milieu de la capitale, un immense palais des fleurs. J'engage vivement les architectes, les artistes et les peintres de vitrines à préparer immédiatement les devis de cet édifice, et je crois pouvoir leur garantir que leurs travaux ne seront pas perdus.

La société nationale d'horticulture, qui avait réussi longtemps à faire tenir les produits de tous ses exposants dans l'orangerie du Luxembourg, a été obligée, dès l'an dernier, de déserter ce local devenu trop étroit pour la masse toujours croissante des produits et des producteurs. Elle a dû choisir cette année, pour l'installation de son mobilier et de son personnel, le carré Ledoyen, à l'entrée des Champs-Elysées, emplacement vaste et convenable, et qui en outre de sa situation avantageuse à proximité du centre de la cité, apportait à une fête des fleurs le concours précieux de ses fontaines monumentales. L'artiste, chargé de la construction de l'édifice provisoire, M. Loyre, a su tirer un excellent parti des ressources du terrain choisi. La charmante fontaine qui occupe le centre du carré Ledoyen est devenue celui d'un joli jardin anglais de dimension suffisante, au-dessus duquel s'élève une tente abritant parfaitement les curieux et les objets de leur curiosité, sans intercepter la lumière. Des cascades de fleurs, alternant avec des massifs d'arbustes exotiques, la forme originale et variée des vases, la richesse, le nombre et la beauté des produits contribuent à faire de l'exposition des fleurs de 1851, la plus belle de toutes les expositions qui l'ont précédée, mais ne saurait donner qu'une idée incomplète de celles qui la suivront. Le défaut d'espace m'oblige à laisser de côté pour aujourd'hui la question d'art, bien plus importante que le reste, pour citer en courant les noms des fleurs en vogue.

Une fleur nouvelle, arrivant du Japon en droite ligne et débarquée depuis trois jours seulement, a été révélée vendredi à la France pour la première fois. Elle a valu le premier prix d'importation à son propriétaire, M. Baumann. Inutile d'ajouter que les savants avaient déjà baptisé la malheureuse fleur d'un nom barbare qui l'exclut à tout jamais de toute poésie honnête. Ils l'ont nommée *Deutzia gracilis*.

Les azalées, les orchidées, les amaryllis, les tulipes, les geraniums, les rhododendrums, les pensées, les cactus, les alcéolées, les bruyères, les cinéraires, les rosiers nains, les giroflées, les pivoines, continuent de jouir au plus haut degré de la faveur publique.

L'industrie des fruits et des légumes forcés, industrie qui par malheur ne peut guère être fructueusement exercée que par la haute banque, est en voie de progrès. La conservation des légumes, qui aura bientôt pour résultat de supprimer l'hiver et d'effacer les zônes sur la carte du globe, simplifie chaque jour ses procédés, de façon à les mettre à la portée des plus humbles ménages. Il est fâcheux seulement que l'exposition de 1851 n'ait pas jugé à propos de se distinguer de ses devancières par la présentation officielle d'un légume ou d'un fruit nouveau.

Je regrette de ne pouvoir livrer à la gratitude de nos lecteurs les noms des illustres horticulteurs, frugistes, légumistes, conservateurs ou potiers, que la Société Nationale a proclamés lauréats.

A. Toussenel.

UNE EXÉCUTION AU XIXe SIÈCLE.

La ville de Châlon-sur-Saône vient d'être témoin du plus horrible spectacle qui puisse jamais être offert à l'attention des hommes.

Montcharmont, l'assassin de deux gendarmes et d'un garde-champêtre, condamné à la peine de mort, aux assises de Saône-et-Loire, avait conservé l'espoir d'une commutation de peine, que l'on avait cherché à faire naître et à entretenir en lui, en raison de ses appréhension du supplice auquel il était réservé.

On est venu enfin lui annoncer ce matin le rejet de son pourvoi en grâce, et un moment après, l'aumônier de la prison s'est rendu auprès de lui pour l'exhorter à la résignation.

Exprimer les sanglots de ce condamné et ses cris déchirants, est une chose impossible.

Ce n'est qu'avec une peine inouïe que l'on est parvenu à le traîner depuis son cachot jusque sur la fatale charrette qui l'attendait sur le seuil de la prison.

Ses cris et ses gémissements n'ont pas discontinué un seul instant, jusqu'au pied de l'instrument du supplice. La foule, accourue pour assister à cette exécution, était là stupéfaite, saisie d'horreur !....

Ici commence une scène que la plume se refuse en quelque sorte à décrire. Arrivé au pied de l'échafaud, Montcharmont est parvenu à introduire ses jambes dans l'un des barreaux de l'échelle, et il s'est cramponné là de toutes ses forces.

Vainement les deux exécuteurs ont-ils employé tous leurs efforts pour arracher Montcharmont et le conduire à l'échafaud ! Vainement l'aumônier de la prison a-t-il essayé d'employer sur lui la voix de la persuasion !

On a dû cesser une lutte désespérée en présence de cet homme réduit au paroxysme de la fureur et du désespoir.

Les forces des deux exécuteurs étaient épuisées... Personne, absolument personne, n'a voulu venir à leur aide.

Alors, chose horrible qui ne s'était peut-être jamais vu, il a fallu ramener Montcharmont dans la maison d'arrêt....

Maintenant, ce malheureux est là dans son cachot, dans le rôle de l'agonie et du désespoir.

Le procureur de la République est parti pour Dijon par un train spécial du chemin de fer, pour y recevoir des instructions. On attend, dit-on, l'exécuteur de cette dernière ville, et le supplice de Montcharmont n'aura ainsi été ajourné que de quelques heures. Peut-être n'aura-t-il lieu que dans la nuit.

En attendant, l'échafaud est resté planté sur la place publique. Il est impossible de dépeindre le sentiment d'horreur qui s'est emparé de la foule.

La peine de mort n'a-t-elle donc pas fait son temps, et le pouvoir pense-t-il que l'on puisse moraliser les masses en leur offrant de pareils spectacles? *(Presse.)*

— Montcharmont a pu enfin être exécuté. Voici de nouveaux détails que nous trouvons dans le *Courrier de Saône-et-Loire* :

« A quatre heures et demie, l'exécuteur de Dijon est arrivé. Montcharmont a de nouveau été lié, mais cette fois de manière à ne pouvoir faire aucun mouvement.

« Pendant ce temps, deux compagnies du 65e de ligne et la gendarmerie ont fait évacuer la place Ronde. La foule était très nombreuse.

» A cinq heures, Montcharmont a été ramené sur la fatale charrette. Arrivé au pied de l'échafaud, il a déposé une suprême confession dans le sein du prêtre qui l'accompagnait. Les exécuteurs se sont ensuite emparés de lui et l'ont porté sur la plate-forme. Là, se retournant vers la foule, il s'est écrié d'une voix forte et intelligible : « Amis, priez Dieu de me faire grâce ! » Il venait d'achever de baiser le crucifix et son confesseur, sa tête tombait sous le glaive de la loi.

» Telle a été la triste fin de cet assassin qui, pendant un mois, a tenu tout un arrondissement sous la terreur de son nom et de ses menaces.

» Montcharmont avait vingt neuf ans. » *(Presse.)*

Revue parlementaire.

Projets de lois et propositions.

La suite de la troisième délibération du projet relatif au chemin de fer de l'Ouest a rempli les séances de lundi et mardi. Le projet a été adopté par 456 voix contre 208. Ainsi, voilà l'avenir de la circulation rapide entre Paris et l'Ouest de la France engagé pour un siècle. « Vous représentez-vous, a dit avec beaucoup de raison M. Versigny, vous représentez-vous le gouvernement de Louis XV ayant la prétention de réglementer la situation financière et économique dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui!» — MM. Versigny et Morellet ont inutilement essayé de faire introduire dans le cahier des charges une disposition stipulant pour le gouvernement le droit de rachat de la concession, à toute époque, moyennant un prix déterminé par une commission de 9 membres dont 3 à la nomination du ministre des finances, 3 à la nomination du conseil d'Etat, et 3 au choix de la compagnie. M. Versigny a vainement invoqué l'expérience si décisive si concluante des canaux pour lesquels on a été obligé de violer les contrats. Divers autres amendements tendant à obtenir, pour l'Etat, quelques avantages en retour de ceux qui sont faits à la compagnie, ont été repoussés; on a même écarté par la question préalable un amendement de MM. Morellet et Duché réservant à l'Etat d'apporter aux tarifs, par voix législative, les modifications qui seront exigés par l'intérêt public.

La proposition de MM. Lanjuinais et Seydoux, relative aux avances faites aux ouvriers, a été définitivement adoptée, en troisième délibération, dans la séance de mercredi.

On a repris jeudi la deuxième délibération du projet de loi relatif aux tarifs des sucres et cafés, interrompue depuis environ quinze jours par suite des modifications qu'entraînait, au projet primitif, le vote relatif à l'exercice dans les raffineries libres. M. Beugnot, rapporteur, paraît médiocrement rassuré sur l'efficacité de l'exercice pour empêcher la fraude.

Du reste, la question paraît devoir être reprise encore à la troisième délibération, et le ministre lui même a fait des réserves à ce sujet; de sorte que la commission, après avoir passé quinze jours à mettre le projet d'accord avec le principe de l'exercice, sera peut-être encore une fois contrainte de remettre son ouvrage sur le métier pour se conformer à un nouvel arrêt de la sagesse législative. En attendant, l'art. 1er complet, qui consacre l'établissement de l'exercice, a été adopté par 362 voix contre 165.

Avant de continuer la discussion de la loi sur les tarifs des sucres et cafés, l'assemblée a adopté définitivement, vendredi, la proposition de M. Creton relative aux demandes de crédits supplémentaires et extraordinaires; elle a adopté également une proposition de M. Sauvaire-Barthélemy tendant à modifier le règlement en ce qui concerne les demandes de crédits supplémentaires et extraordinaires.

M. le ministre de l'intérieur a déposé un projet de loi tendant à ériger la préfecture du Rhône en préfecture de police embrassant dans son ressort plusieurs points des départements environnants, et il a donné lecture de l'exposé des motifs qui se termine par une demande d'urgence. Nous n'avons pas besoin de reproduire ces motifs; ce sont toujours les mêmes. « Lyon, comme Paris, n'offre que trop d'éléments de trouble aux fauteurs d'émeute et aux professeurs de barricades » ou à la force de répression dont l'autorité est armée par l'état de siége, il faut joindre la force de prévention qui résulte d'une bonne centralisation de la police, etc. M. Chanay a essayé de combattre la prise en considération de l'urgence; mais quand il s'agit d'une franche nature de compression, la majorité ne se divise pas; l'urgence a été prise en considération. Une discussion assez orageuse s'est engagée ensuite sur le choix de la commission à laquelle serait renvoyé ce projet. M. Bedeau, qui présidait, a déclaré qu'il ne laisserait pas dire à la tribune, quelque soit la liberté qu'on doive y exercer, que le pays gémit sous l'oppression des lois militaires. Or, il s'agissait du pays soumis depuis deux ans à l'état de siége. M. Baudin a vainement insisté pour maintenir son droit, il n'a réussi qu'à se faire rappeler à l'ordre. Il a été rappelé à l'ordre aussi pour avoir dit que les cinq départements, dont se compose la 6e division militaire, avaient été odieusement calomniés par le ministre de l'intérieur, et finalement la parole lui a été retirée sans même qu'il lui fût permis de s'expliquer sur le second rappel à l'ordre prononcé contre lui. L'assemblée a décidé que le projet serait renvoyé à une commission spéciale. Ce projet sera, selon toute apparence, adopté : il faut bien que la Guillotière expie la scandaleuse élection d'un conseil municipal presque entièrement composé de républicains.

Dans la séance de samedi, la délibération a continué sur la loi des sucres; l'assemblée a adopté en principe l'abaissement des tarifs actuels; il lui reste à se prononcer entre les différents systèmes de dégrèvement. —— Allyre Bureau.

Crédits.

L'Assemblée a voté, sans discussion, dans la séance de mercredi, un crédit supplémentaire extraordinaire de 153,598 fr. 41 cent. sur l'exercice 1850 à solder le paiement, pendant le deuxième semestre de 1850, du subside consenti en faveur du gouvernement oriental.

Elle a adopté de même un crédit de 850,000 fr. sur l'exercice 1851 pour le paiement de ce même subside pendant le premier semestre de 1851.

Dans sa séance de jeudi, elle adopte un crédit extraordinaire de 33.399 fr. 47 c. pour le monument à élever à la mémoire de l'archevêque de Paris. Pareille somme, portée au budget de 1850 pour le même objet, a été annulée.

Incidents et interpellations.

M. l'amiral Romain Desfossés, chargé par le président d'une mission dans les mers de l'Orient, dont la durée ne saurait être limitée sans nuire aux intérêts du service, a adressé lundi sa démission de représentant du ministère.

M. Esquiros a demandé mardi à interpeller M. le ministre de l'intérieur sur les faits qui se sont passés à la prison de Belle-Isle, notamment sur les traitements qui auraient été infligés à un grand nombre de détenus dans le courant du mois d'avril dernier. M. le ministre de l'intérieur a demandé au moins huit jours pour prendre des renseignements. Les interpellations sont renvoyées à mardi de la semaine prochaine.

M. Emile de Girardin a demandé le même jour à interpeller M. le ministre de l'intérieur sur la dépêche télégraphique qu'il a expédiée le 9 mai 1851, à onze heures et demie, à M. le préfet des Landes, à l'occasion de l'élection qui a eu lieu le dimanche 11 mai. Cette dépêche, qui constitue une intervention directe du pouvoir exécutif dans la lutte électorale, intervention si vertement attaquée autrefois par l'ancien rédacteur en chef du *Courrier français*, M. Léon Faucher, est ainsi conçue : « Le ministre » de l'intérieur à M. le préfet des Landes. — En présence des » manœuvres que l'opposition avancée dirige contre la loi du 31 » mai 1850, vous devez déclarer et faire déclarer par vos sous- » préfets, que, dans l'opinion du gouvernement, les électeurs » amis de l'ordre ne peuvent, en consultant l'intérêt du pays, » donner leurs suffrages qu'à un candidat très décidé à défendre » et à maintenir la loi électorale du 31 mai.

» *Nota.* — Le parti de l'ordre porte unanimement le général » DURRIEU, seul des candidats qui ait déclaré vouloir le main- » tien de la loi du 31 mai. » Cet appendice est le fait de l'autorité locale.

M. le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il était aux ordres de l'assemblée; mais, qu'en tout cas, il ne croyait pas possible de s'expliquer sur une élection avant que cette élection ait eu lieu. Or, il ne s'agissait en aucune façon de s'expliquer sur une élection, mais sur une dépêche lancée à propos d'une élection, dépêche dont le caractère et la moralité ne peuvent en aucune façon être modifiés par le résultat du scrutin. Néanmoins l'assemblée a renvoyé les interpellations au jour de la vérification des pouvoirs de l'élu.

Les interpellations de MM. Saint-Romme et Crépu sur l'état de siége du département de l'Isère, qui avaient été fixées à lundi, n'ont eu lieu que mercredi, l'assemblée ayant voulu vider d'abord la question du chemin de fer de l'Ouest.

Aux faits cités par M. Saint-Romme, M. le ministre de l'intérieur a opposé ces affirmations banales, ces formules générales si commodes quand on n'a rien à répondre : « A qui fera-t-on » croire, a-t-il dit, que des officiers français chargés de réprimer » une offense aient insulté un inculpé qui comparaissait devant » eux? Je crois, pour ma part, à la justice des conseils de guerre » autant que je crois à la justice des tribunaux. » — Et plus loin : « L'équité et la loyauté se rencontrent sous l'uniforme français » aussi bien que sous la toge du magistrat.» — En suivant cette pensée, le gouvernement pourrait présenter un joli thème d'économie au prochain budget; ce serait la suppression de tous les tribunaux et de leur attirail fort coûteux, et leur remplacement par des tribunaux militaires établis en vertu d'un décret de mise en état de siége de toute la France. Nous trouvons les maximes de M. Léon Faucher sur l'honneur et la loyauté militaires fort chevaleresques; mais elles ne prouvent rien, absolument rien, contre les faits allégués. M. Farconnet, qui a répliqué au ministre, l'a fait avec beaucoup d'esprit et de modération dans la forme. Entre autres motifs allégués pour justifier la suspension du *Patriote des Alpes* se trouvait l'imputation d'avoir donné cours à des nouvelles fausses. M. Farconnet a dit à ce sujet : « D'abord, je ne supposais pas que M. le ministre fût aussi sévère sur ce point. » — A ces mots, M. Léon Faucher se lève avec vivacité et s'écrie : « Expliquez vos paroles. » M. Farconnet répond simplement : « L'explication de mes paroles est dans le vote de l'assemblée constituante du mois de mai 1849. » Et l'affaire en reste là.

Voici un des arguments produits par M. Léon Faucher pour démontrer la nécessité du maintien de l'état de siége dans l'Isère : Dernièrement, 25 hommes d'un village de l'Ardèche, qui n'est pas en état de siége, ont passé le Rhône, et ont pénétré dans la commune de Saulce (Drôme), tirant des coups de fusil et appelant aux armes. La fermeté de l'adjoint de la commune et l'indifférence de la population ont rendu vaine cette tentative anarchique. — Comment peut-on, en présence de faits semblables, proposer de lever l'état de siége dans l'Isère? La majorité ne pouvait pas résister à une logique aussi forte, et l'ordre du jour pur et simple a consacré une fois de plus la pression qui pèse depuis bientôt deux ans sur cinq départements.

Dans la séance de mercredi, on a donné à l'assemblée communication de deux lettres qui annoncent le décès de MM. Félix de Saint-Priest, représentant du Lot, et Georges Mounier, représentant du Morbihan.

Il y a eu de nombreux scrutins cette semaine pour le renouvellement du bureau de l'assemblée.

Pour la présidence, M. Dupin a été nommé, au premier tour, par 350 voix sur 478 votants.

Pour la vice-présidence, M. Bedeau a seul obtenu la majorité absolue au premier tour; au second tour, M. Daru a été nommé. Enfin, un scrutin de ballottage a donné la majorité à MM. Lacrosse et Benoist d'Azy.

Pour le secrétariat, MM. Lacaze, Chapot, Peupin et Bérard ont été nommés au premier tour. M. Yvan a été nommé au second tour. Le scrutin de ballottage a donné la majorité à M. Moulin. M. de Heckeren se trouve ainsi écarté du bureau. Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

PORTUGAL. — Les nouvelles de Lisbonne ne vont pas au-delà du 10. On y attendait Saldanha pour le 12 ou le 13, à la tête d'une armée de 5,000 hommes. Le maréchal-duc continue à protester de son dévouement pour la reine. Le roi a donné sa démission de commandant en chef de l'armée. On continuait à regarder comme probable l'abdication de dona Maria. Le bruit répandu que les bâtiments anglais se disposaient à arrêter la marche de Saldanha d'Oporto sur Lisbonne causait une vive effervescence dans le peuple qui menaçait de se venger de cette agression sur les Anglais résidant à Lisbonne.

ALLEMAGNE. — Une dépêche télégraphique datée de Francfort 14 mai annonce que l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche auront une entrevue à Olmutz le 29 mai.

L'amnistie pour le Schlewig-Holstein a été proclamée; en sont exclus le duc d'Augustenbourg et sa famille, Beseler et 33 autres personnes qui se proposent, dit-on, d'en appeler au roi.

La journée du 12 s'est passée sans qu'il y eut séance de la Diète, à Francfort. On ignore à quelle époque ces séances seront reprises.

— Une dépêche télégraphique annonce que le ministère belge a remis sa démission entre les mains du roi.

ESPAGNE. — Les élections ont eu lieu à Madrid avec beaucoup de calme. Tous les candidats élus dans la capitale sont ministériels.

HAÏTI. – Le courrier d'Amérique a apporté dernièrement la proclamation suivante de l'empereur Faustin premier au sujet de la conspiration récemment découverte et qui a fait trancher la tête au ministre de la justice, le duc du Limbé, et à six de ses complices. On reconnaîtra au style de cette proclamation que l'empereur Soulouque mérite de prendre rang parmi les hauts protecteurs de *l'ordre social* que la *Providence* a préposés au gouvernement de leurs semblables :

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE.

FAUSTIN Ier, *EMPEREUR* D'HAITI.

« Haïtiens,

» Depuis l'année dernière, une conspiration qui avait pour but le renversement de l'ordre établi se tramait dans l'ombre. Le criminel projet des conspirateurs ne s'attaquait pas seulement à la forme du gouvernement, *il ne tendait rien moins qu'à bouleverser la société*. Dès cette époque, j'avais saisi les fils de cette trame; mais j'attendais que des preuves matérielles se révélassent, lorsque la *Providence* elle-même, dans le dessein visible de préserver l'Etat des malheurs dont il était menacé, les a fait tomber dans mes mains. La circonstance la plus fortuite, en apparence, a livré ces preuves et le secret de la machination.

» Le salut de la chose publique m'imposait le devoir de prendre des mesures énergiques et sévères. J'ai livré les coupables au glaive de la loi. Que le châtiment qu'ils ont mérité et subi soit un exemple pour tout anarchiste qui ose espérer de triompher de l'ordre et de la sécurité publique.

» Haïtiens ! rassurez-vous, je veille avec le soin le plus constant à ce qu'aucune atteinte ne soit portée aux *principes sacrés* qui garantissent *l'ordre social*. J'adjure tous les braves militaires et tous les honorables fonctionnaires et citoyens à s'unir dans la commune pensée du bien public, à joindre leurs efforts à ceux du gouvernement et à avoir une entière confiance dans sa fermeté.

» Donné au palais impérial du Port-au-Prince, le 28 mars 1851, an 48e de notre indépendance et de notre règne le 2e.

» Signé : FAUSTIN.

» Par l'empereur :

» *Le duc de la bande du Nord*, ministre de l'intérieur et de l'agriculture,

» D'HIPPOLYTE.

» *Le duc de Tribiron*, ministre de la guerre, de la marine, etc.,

» L. DUFRÈNE.

» *Le duc de Saint-Louis-du-Sud*, ministre des finances et du commerce,

» SALOMON jeune. »

Allyre Bureau.

La Plata.

TRAITÉS LEPRÉDOUR.

Depuis quatorze ans que la presse s'occupe des affaires de la Plata ; depuis huit ans que Montévidéo est assiégé par les troupes de Rosas, que le pays a été ruiné par un aussi long état de siége, que notre commerce a été paralysé dans ces parages, que des milliers de nos concitoyens ont été obligés, faute de moyens de revenir en Europe, de subir la dictature de Rosas, en se retirant sur le territoire argentin; depuis six ans (en 1845) que la France a de nouveau et solennellement offert et prêté son appui à Montévidéo ; depuis tout ce temps et toutes ces dates mémorables, les hommes *politiques* du cabinet actuel ignorent encore le premier mot de la question de la Plata.

Cette question est cependant bien simple. De quoi s'agit-il? Dès le premier temps de l'indépendance des anciennes colonies espagnoles d'Amérique et sous les gouvernements antérieurs à celui de Rosas, les Français avaient trouvé sur les rives de la Plata l'hospitalité la plus cordiale. — Rosas arrive au pouvoir par la ruse et s'y maintient par la *légalité* d'une dictature draconienne. La civilisation et la prospérité du pays disparaissent en quelques années sous les étreintes de l'esclavage. L'action despotique et sanglante de Rosas s'étend jusque sur les étrangers. Le droit des gens est foulé aux pieds. La France fait la guerre à Rosas.

Pour avoir plus facilement raison du dictateur, elle s'allie de fait avec les Montévidéens et les nombreux Argentins qui s'étaient soustraits aux vengeances de Rosas. Rosas était à la veille de tomber écrasé sous l'action de ces forces combinées, lorsque M. de Mackau signa le fatal traité du 29 octobre 1840. Dans ce traité, la France s'efface devant le dictateur, et M. de Mackau ne prend aucune garantie matérielle contre la mauvaise foi de Rosas. Aussi, *trois* mois après, Rosas recommence les hostilités contre Montevideo, par ce que l'on a appelé le *blocus des victoires*; en décembre 1842, il envahit le territoire montévidéen ; en avril 1845, il met le blocus devant le port de Montévidéo.

Pour résister à une ruine complète, Montévidéo s'arme. Les

Français suivent l'exemple des indigènes ; vis-à-vis les troupes de Rosas, commandées par Oribe, le droit international disparaît contre le fait de la force.

Montévidéo serré de près, meurtri et affamé, n'en persiste pas moins dans sa courageuse défense. Deux années se passent. Enfin en septembre 1845, après la note mémorable de MM. Deffaudis et Onseley, plénipotentiaires de France et d'Angleterre dans la Plata, les hostilités recommencent contre Rosas. Poussées d'abord avec vigueur, elles restent encore une fois sans effet, et les négociations reprennent leurs cours. Depuis lors, la position de Montévidéo et de nos nationaux a empiré de jour en jour. En 1847 il a fallu lutter contre la faim. Le consul de France a été autorisé d'abord à fournir un subside de 180,000 fr. par mois, ensuite de 120,000 pour sustenter 12,000 et plus tard 8,000 Français (hommes, femmes et enfants)

Voilà où nous a conduits la politique de tergiversation de M. Guizot et de ses dignes continuateurs.

Montévidéo n'en a pas moins continué à supporter sa terrible position avec résignation et constance.

Aujourd'hui, et depuis la mission de M. Leprédour à Montévidéo, les intérêts de ce pays, ceux de la France et de nos concitoyens immigrés ont été de plus en plus sacrifiés à la politique de Rosas. Le croirait-on ? Il y a quatorze ans que Montévidéo est en cause dans la lutte de la France contre Rosas, et M. Leprédour conclut avec Rosas et Oribe des conventions pour lesquelles Montévidéo n'a pas été même entendu, dans lesquelles il n'est tenu aucun compte des longues souffrances supportées avec tant de courage par cette ville héroïque.

Eh bien ! ce sont ces conventions, où le droit des gens est outragé, que M. Baroche présente à la sanction de l'assemblée législative.

Il y a plus : M. Baroche ne recule pas devant le rôle que l'exécution de ces traités imposerait à la France, rôle qui n'irait à rien de moins qu'à intervenir directement pour faire rentrer les Français de Montévidéo et Montévidéo lui-même dans le *devoir*, et disperser par la force les défenseurs de cette ville.

Dès lors, Rosas et Oribe n'ayant plus d'ennemis devant eux, pourront donner libre carrière à leurs vengeances et à leurs vues dictatoriales, c'est-à-dire tarir à Montévidéo, comme à Buénos-Ayres, les sources de la civilisation et de la prospérité.

Dès lors Rosas sera tout-puissant sur les rives de la Plata.

L'acceptation des conventions Leprédour tue l'influence française dans ce pays qu'elle livre à la barbarie ne donne aucune compensation aux millions dépensés depuis 1840.

Mais si, dans tous les temps, les conventions Le Prédour méritaient d'être repoussées, elles doivent l'être surtout aujourd'hui que le Brésil paraît décidé à former une alliance offensive et défensive avec Montevideo, et que d'ailleurs cette ville ne demande plus de nouveaux sacrifices à la France. Montevideo accepte le *statu quo*.

Et cela se comprend, car le *statu quo*, tout en conservant à Montevideo ses forces, n'en donne pas de nouvelles à Rosas. Le traité, au contraire, en admettant même qu'il ne soit pas exécuté par les forces de M. Leprédour, rendra à Rosas sa flottille à l'aide de laquelle il pourra encore une fois bloquer le port de Montévideo.

Or, ce blocus, qui déjà de 1843 à 1845, a fait un si grand mal à la ville, lorsqu'elle n'était pas encore réduite aux dernières extrémités, amènerait infailliblement aujourd'hui sa ruine complète.

Au lieu donc de pactiser avec la dictatoriale politique de Rosas, au lieu d'abaisser la France devant ce héros de contrebande, l'Assemblée nationale devrait ordonner au ministère de sortir du *statu quo* en s'appuyant sur le Brésil. Le Brésil ne demande pas mieux que d'éloigner de ses frontières Rosas et Oribe, et déjà, à plusieurs reprises, cet empire a manifesté l'intention de prêter son appui à Montevideo.

Pour redonner à Montevideo et à tout l'Etat Oriental la haute position civilisatrice et commerciale qu'il a possédée, pour que la France retrouve dans Montevideo cette sympathie morale et cette prospérité matérielle si avantageuse à l'émigration et au commerce, Montevideo doit conserver ses traditions et repousser la politique de Rosas.

C'est le seul but, les faits l'ont prouvé, de l'héroïque défense de Montevideo ; que l'Assemblée nationale ne l'oublie pas !

Perreymond.

NOUVELLES DIVERSES.

Le dernier numéro de la *Semaine* vient d'être saisi. (*Evénement.*)

— Le procureur de la République a fait saisir avant-hier le journal l'*Evénement*, à raison de la publication d'un article intitulé : « l'*Exécution de Montcharmont.* » Des poursuites sont dirigées contre le gérant du journal et le signataire de l'article, sous inculpation d'attaque contre le respect dû aux lois.

On lit à ce propos, dans l'*Evénement* de vendredi soir :

« Notre numéro d'hier vient d'être saisi.

» Le parquet ayant négligé de nous instruire du motif de cette saisie imprévue, nous en sommes réduits aux conjectures.

» Comme l'*Evénement* contenait hier deux articles contre la peine de mort, nous supposons que nous allons être accusés d'être des buveurs de sang. »

— Le général Durrieu a été nommé représentant, dans les Landes, par 17,796 voix sur 29,328 votants. M. Duclerc a obtenu 10,052 voix.

— On parle d'une amélioration importante que l'on serait sur le point d'établir dans le service des voitures publiques de Paris.

Dans l'état actuel de ce service, les personnes qui n'ont à faire qu'une course peu importante sont obligées de prendre une voiture de place qui ne coute pas moins de 1 fr. 10 c. pour un cabriolet, et ils n'existe pas de voitures dont le prix soit intermédiaire entre 1 fr. 10 c. et 30 c. prix d'un omnibus.

Des propriétaires de voitures de remise ont le projet de s'entendre pour établir un service de petites voitures, dont le paiement serait compté au quart d'heure fixé à 50 centimes. Une personne, qui n'a à faire qu'une course ordinaire, trouverait dans cette organisation une grande économie, et deux personnes réunies pourraient se faire transporter directement sur le point même où elles se dirigent, chacune pour 25 c., ce qui ne peut se faire par les omnibus.

— M. le préfet de police a été entendu mercredi dans la commission d'enquête sur la boucherie. M. Carlier est entré dans de longs développements qui l'ont amené à conclure non seulement en faveur de la vente à la criée, mais aussi en faveur de la liberté absolue. (*Siècle*.)

— M. le préfet de la Seine a été entendu jeudi dans la commission de boucherie.

Bien qu'il ne croie pas, comme M. Carlier, à l'efficacité de la liberté absolue en matière de commerce de boucherie, M. Berger a déclaré néanmoins que l'administration n'entendait pas résister au courant de l'opinion publique qui semblait réclamer cette innovation.

— Le gouvernement turc s'occupe de créer, à Constantinople, une vaste bibliothèque publique qui se composerait des principaux manuscrits qui se trouvent actuellement disséminés dans une multitude de bibliothèques de province, et d'une collection des plus importants ouvrages scientifiques qui ont été publiés dans les pays européens. Cette bibliothèque deviendra une ressource précieuse pour les recherches des orientalistes de tous les pays, qui y trouveront des livres jusqu'à présent inaccessibles pour eux, et dont même ils ignorent l'existence.

— On lit dans le *National* :

« Toujours le télégraphe ! Le télégraphe fera le malheur de M. Léon Faucher. Aussi ne veut-il, à aucun prix, entendre prononcer le nom de cet instrument de fatalité, qui aurait pourtant suffi à le rendre célèbre, alors même que ce grand ministre n'aurait pas eu tant d'autres titres à l'hommage de la postérité.

» On joue en ce moment à l'Ambigu Comique un drame de M. Alexandre Dumas intitulé *Villefort*, tiré, comme chacun sait, du roman de *Monte-Cristo*, du même auteur. Dans un des chapitres de ce roman, Monte-Cristo corrompt un employé du télégraphe et parvient à lui faire envoyer une fausse dépêche. Ce chapitre devait être traduit sur la scène de l'Ambigu ; mais on avait compté sans M. Faucher, qui dispose de la censure comme du télégraphe, et qui fait l'usage que chacun sait de ces deux moyens de moralisation et de gouvernement. M. Faucher a fait impitoyablement rayer la scène du drame de l'Ambigu.

» Cela se faisait avant la dépêche envoyée au préfet des Landes ; mais le grand ministre savait bien que le drame aurait plusieurs représentations. — Téod. Pelloquet. »

— La foire aux livres de Leipzig pour la Pâques de la présente année vient d'être ouverte. C'est la cinq cent vingt et unième foire de ce genre qui ait été tenue dans cette ville : la première a eu lieu à Pâques en 1592, et depuis il y en a eu régulièrement, et sans aucune interruption, deux par an. Le catalogue de la foire actuelle se distingue des cinq cent vingt qui l'ont précédée, parce que les livres ne sont pas classés seulement par ordre alphabétique des auteurs, mais aussi par ordre de matières. D'après ce catalogue, il a été imprimé en Allemagne, depuis la foire de la Saint-Michel de 1850, 3,684 ouvrages ; 1,136 autres se trouvent maintenant sous presse.

— On assure que toutes les marchandises de fabrication française qui auront figuré au palais de cristal, seront, après la clôture de l'exposition de Londres, réunies à Paris, où elles donneront lieu à une nouvelle exposition. On ajoute que les exposants français qui auront obtenu des récompenses du jury d'Angleterre seront aussi récompensés en France, et que plusieurs décorations seront accordées à cette occasion.

— Depuis quelque temps, un détachement du 7e chasseurs a été envoyé en garnison à Amboise, pour escorter Abd-el-Kader dans les promenades qu'il a été autorisé à faire dans les campagnes environnantes. Mardi, pour la première fois depuis son arrivée à Amboise, dit le *Progrès d'Indre-et-Loire*, l'émir est sorti du château. Il était dans une voiture attelée de deux chevaux blancs et escorté de 16 chasseurs en grande tenue. Parti à trois heures, il est allé visiter Chenonceaux et est rentré au château vers sept heures.

— Les élections municipales viennent d'avoir lieu à la Guillotière. Malgré la loi du 31 mai, malgré l'interdiction portée contre les réunions des électeurs démocrates, tandis que les électeurs du grand parti de l'ordre pouvaient se réunir paisiblement, sur 36 nominations, les démocrates ont obtenu 33. Voilà un vigoureux argument de plus pour le maintien de l'état de siége dont on ne saurait trop admirer l'efficacité. — Allyre Bureau.

— La commission des pétitions, saisie de plusieurs pétitions relatives à la révision de la Constitution, a reconnu, dans sa séance d'aujourd'hui, qu'il n'y avait aucune chance pour que les rapports sur ces pétitions pussent être présentés avant le 28 mai ; c'est-à-dire avant l'époque où la question sera posée constitutionnellement, et où une commission sera nommée pour examiner toutes les propositions qui s'y rattachent. Elle a décidé, en conséquence, que les rapports sur les pétitions présentées, ne seraient déposés que dans les premiers jours de juin, et qu'ils concluraient tous au renvoi de ces pétitions à la commission spéciale.

— On ne mentionne encore qu'un seul vol commis à l'exposition de Londres, c'est celui d'un pistolet fabriqué par D. W. Wisson, d'Hertford (Connecticut). La description de cet objet a été immédiatement envoyé à toutes les postes de police, aux monts-de-piété et aux armuriers. (*Morning-Post*).

— On annonce la mise en activité, pour le mois de juillet prochain, de la section de Tours à Poitiers, sur le chemin de Bordeaux.

— Le *Messager de l'Assemblée* a été saisi en raison d'un article intitulé : *Un ordre du ministre de la guerre*, dans lequel ce journal annonçait que 14 régiments des environs de Paris avaient reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher sur Paris au premier signal. Des poursuites sont dirigées contre le gérant de ce journal et le signataire de l'article, sous l'inculpation de publication faite de mauvaise foi d'une nouvelle fausse de nature à troubler la paix publique. Le *Messager de l'Assemblée*, en annonçant la saisie dont il a été l'objet, ajoute : « On nous attaque dans notre loyauté, nous saurons nous défendre. Ceci agrandit le procès ; notre défense, nous en prenons l'engagement, sera décisive et accablante pour nos accusateurs. Eugène Forcade. »

— La caisse des retraites pour la vieillesse vient d'ouvrir, ainsi que cela était annoncé, ses portes au public. Le premier jour, dès neuf heures du matin, un grand nombre de personnes se pressaient déjà dans les bureaux. Beaucoup, il est vrai, n'étaient venus que pour obtenir des renseignements ; mais la quantité de dépôts a été encore assez grande, puisque leur total ne s'élève pas à moins de 10,000 fr. Il est à remarquer que la somme des dépôts eût été beaucoup plus considérable, si l'on n'eût été obligé d'en refuser un assez grand nombre pour défaut de régularité des pièces, ce qui n'a rien qui doive surprendre au début d'une institution nouvelle, dont le mécanisme est encore ignoré de la plupart.

— Le conseil municipal de la commune de Montaigne (Aisne), a décidé qu'à partir de l'année 1852, les garçons et les filles de la commune recevraient gratuitement l'instruction jusqu'à l'âge de treize ans. Cette délibération a été approuvée par le préfet.

— Du rapport présenté il y a quelques jours à la Société des auteurs dramatiques, il résulte que le montant total des droits d'auteur, en 1850, a été en chiffres ronds, pour Paris, de 682,000 fr. ; pour la province, de 196,000 fr. Au total, 895,368 fr. En 1849, les droits d'auteur ne s'étaient élevés qu'à 724,000 fr. En 1848, ils avaient été encore moins élevés.

L'année 1850 n'est inférieure à 1847 que de 46,000 fr. Or, comme le droit dans presque tous les théâtres est proportionnel aux recettes, il résulte de ce relevé que la position de ces établissements est presque revenue à son état normal.

— L'assemblée générale annuelle de l'Association des Artistes Musiciens aura lieu dans leur salle de concert, boulevart et galeries Bonne-Nouvelle le lundi, 26 mai 1851, à 1 heure précise.

Les sociétaires qui auraient encouru la radiation par défaut de paiement de leurs cotisations, ne pourront être admis à cette réunion.

— L'exposition générale des Beaux-Arts à Bruxelles s'ouvrira le 15 août prochain, et se fermera le 31 octobre. La commission directrice de cette exposition prend à sa charge les frais de transport sur tout le territoire belge, tant pour l'aller que pour le retour. Le placement des œuvres et la désignation des récompenses seront confiés à un jury nommé par les exposants.

— C'est irrévocablement le dimanche, 1er juin, que la grande galerie du Louvre, le salon carré et la galerie d'Appolon, restaurés et embellis, seront rendus à l'admiration publique. Quant aux autres parties du Louvres, elles seront ouvertes dans la quinzaine qui suivra.

— Un travail d'une grande importance politique vient de paraître, c'est l'HISTOIRE DES VOTES DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, depuis la révolution de Février, relevés d'après le *Moniteur officiel*, par Reginel.

Ce livre est un instrument de précision qui servira à apprécier de suite et complétement la conduite parlementaire de tous les représentants. Les votes qui ont eu lieu avec la droite ou avec la gauche de l'Assemblée ; les absences par négligence ou par congé sont indiquées séparément pour chaque représentant.

Le premier volume, la CONSTITUANTE, contient : 1° les Proclamations et Décrets du gouvernement provisoire ; 2° Ordre chronologique des divers pouvoirs exécutifs et des ministères qui se sont succédé ; 3° Ordre alphabétique des noms des représentants, avec notes sur leurs antécédents ; 4° Abrégé des séances de l'Assemblée, citations des discours les plus importants ; 5° Tableaux de tous les principaux votes (43,200), avec Notes et Lettres explicatives ou rectificatives ; 6° Texte de la Constitution de 1848.

Ce beau volume in-8°, est expédié franco à Paris ou dans les départements, contre un mandat de 7 francs sur la poste à l'ordre du Directeur de l'administration de librairie, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32. — On trouve également ce livre à la librairie nouvelle, maison de l'*Evénement* et du *Bien-Etre universel*, 15, boulevard des Italiens.

Convocation d'assemblée générale.

Les actionnaires des sociétés Brunier et compagnie (15 juin 1840) et Bourdon et compagnie (10 juin 1843), sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 25 mai, à midi, au siége social, rue de Beaune, n° 2, à Paris, à l'effet d'entendre les rapports de la gérance et des conseils de surveillance sur l'exercice 1850, les approuver s'il y a lieu, renouveler les conseils de surveillance, délibérer et voter sur les propositions qui pourraient être présentées.

Librairie sociétaire.

Le Phalanstère ou *la Réforme industrielle* (1832-33). 2 vol. in 4. — Nous mettons en vente, au prix de 30 fr. (payables comptant ou par bon de poste, sans intermédiaire de libraire), 10 exemplaires : il manque 2 numéros à deux exemplaires du 1er volume, 3 numéros à un exemplaire, 4 numéros à 7 exemplaires. 6 exemplaires du 2e volume sont complets ; il manque à deux autres 2 numéros et 3 aux deux derniers.

La Phalange de 1845 à 1849. — 10 vol. grand in-8, contenant plus de deux mille pages des manuscrits de Fourier. En vente, 46 collections complètes, 45 f. chaque, payables comme dessus.

La Phalange de 1836 à 1840. — 3 vol. in-4. — 20 fr. payables comme dessus.

La Phalange de 1840 à 1843. — 7 vol. in-4. — 20 francs payables comme dessus.

ORGANISATION DU CRÉDIT, par M. François Vidal, représentant du peuple. — Un vol. in-8, Prix : 2 fr.

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

VI.

UNITÉ DU MOUVEMENT SCIENTIFIQUE ET SOCIAL (suite).

L'éclectisme, sorti des concessions réciproques des deux sciences, spiritualiste et matérialiste, a eu également, avons-nous dit, sa triple conception identique sur l'univers, l'homme et la société.

Dans l'UNIVERS, cet éclectisme a conservé la tradition d'un Dieu monarchique, pur esprit, infaillible et inviolable ; mais il en a fait un Dieu abstrait, constitutionnel, qui règne et ne gouverne pas ; un Dieu qui se résigne à accepter comme bonnes la nature et la matière, obéit lui-même aux lois mathématiques de cette nature, mais ne communique avec la matière que par l'action de ces lois.

Dans l'HOMME, pour cet éclectisme, l'âme immatérielle règne bien encore, mais elle laisse gouverner le corps par la raison et par les organes principaux, en vertu des lois constitutionnelles, de droits et de devoirs, de principes vitaux, de forces toniques, spécifiques et locales.

La SOCIÉTÉ des éclectiques est cet état de choses, mixte, bigarré, que nous voyons encore servir d'équilibre instable ou de pont-volant entre la monarchie et la démocratie, sous les noms de gouvernement représentatif, constitutionnel ou de République honnête et modérée ; état de choses où l'autorité subit, malgré elle, l'opinion du peuple, où le peuple subit, malgré lui, l'autorité.

Au sein même et au sortir de cet éclectisme, les deux sciences, spiritualiste et matérialiste, ont l'air de vouloir se séparer de nouveau ; mais elles se trouvent déjà tellement solidaires, mélangées, confondues, qu'elles sont réduites isolément à l'impuissance et aspirent forcément à *s'associer* dans une seule science, plus large, plus complète.

En vain, comme le remarque Pierre Leroux, les physiologistes persistent-ils à analyser les corps, en dehors de leur spontanéité propre et de leur communion vivante avec le monde extérieur, ils n'examinent qu'un cadavre ; ils voient des canaux, des nerfs, des muscles, du sang, tous les instruments et tous les produits de la vie, mais la vie a disparu ; car la vie est précisément la communion, l'association de l'être avec le monde extérieur.

En vain, les métaphysiciens ou psychologues s'entêtent-ils également à analyser l'âme ou l'esprit de l'homme en dehors

de cette communion avec le monde extérieur, ils n'étudient qu'un cadavre ou qu'une abstraction, la logique ; ils ne voient que des canaux, des nerfs, des muscles appelés sensation, attention, jugement, etc.; mais ils ne voient pas la vérité, la vie ou Dieu ; car Dieu, la vérité, la vie est dans le tout ensemble.

Tout spiritualiste, métaphysicien ou idéologue, est aujourd'hui forcé, pour se faire croire, de se faire comprendre et par conséquent de s'appuyer plus ou moins sur le raisonnement et l'observation des faits. — Tout matérialiste sceptique ou athée est de même obligé, dans ses démonstrations les plus mathématiques, de faire acte de foi, de sentiment, d'intuition ou de révélation intérieure; parce qu'il n'y a pas de problème qui ne soit précédé d'une supposition, d'une proposition ou d'une hypothèse idéale; pas d'analyse qui ne soit éclairée par un *à priori*, par une idée innée ou préconçue.

Descartes démontre que le mouvement de l'être lui vient d'une impulsion extérieure; Mallebranche soutient au contraire que ce mouvement provient d'une cause intérieure, innée, spontanée dans l'être. — Qu'est-ce que cela prouve, sinon que l'Etre et le milieu sont en relation permanente, en action et réaction réciproques?

Que les uns, plus préoccupés du sujet, du *moi* humain, du monde intérieur, absorbent Dieu dans l'homme, prennent Dieu pour une idée purement humaine; — que les autres, au contraire, plus préoccupés de l'objet, du *non moi*, du monde extérieur, aillent jusqu'à absorber l'homme dans Dieu, ne voient dans l'homme qu'un souffle de Dieu ; qu'est-ce que cela prouve encore, si ce n'est l'indissoluble union de l'homme et de Dieu, de l'Etre et du milieu?

Que ceux-ci professent l'unité de cause pendant que ceux-là professent l'unité de substance, il en résulte une perception plus entière de l'unité humaine, universelle et divine?

En appelant Dieu tout ce qu'il *croit et espère*, le catholicisme a fait du panthéisme sentimental et a révélé en même temps deux vérités : l'amour universel de Dieu, le désir infini de l'homme.

En ne voulant appeler Dieu que ce *qu'il pense ou comprend*, le protestant, le déiste ou le rationaliste a fait du panthéisme intellectuel et a révélé à la fois deux vérités : la raison universelle de Dieu, son infini mathématique et la force de la raison humaine.

En ne voulant appeler Dieu que ce qu'il *voit et admire*, l'observateur le plus sceptique fait du panthéisme matériel et révèle encore deux vérités : la grandeur universelle de Dieu, son infini physique et les ressources de l'homme en fait d'observation et d'expérience.

Toutes ces révélations morales, rationnelles, matérielles, ont concouru à former, sous le nom de *Socialisme*, une notion nouvelle de la vie dans l'homme, dans la société, dans l'univers, notion qui s'exprime par ce seul mot : ASSOCIATION.

DIEU, L'INFINI, pour la philosophie socialiste, est bien encore le Dieu de la tradition des âmes, le Dieu de Zoroastre et de Moïse, de Platon et de Jésus; il est bien encore unité de cause, trinité de puissance, d'amour et de sagesse; mais au lieu de se révéler mystérieusement à l'humanité par quelques élus et d'apparaître dans l'esprit humain sous la forme d'un créateur séparé de ses créatures, ce Dieu vit démocratiquement dans sa création entière, se révèle sans cesse à tous moralement, rationnellement, matériellement, sous forme de la vie universelle, de la communion infinie des êtres, de L'ASSOCIATION INFINIE DES MONDES, et a désormais pour image sur la terre non plus le roi, mais le peuple souverain, pour révélateurs, pour représentants, non plus quelques hommes, mais l'humanité entière.

L'HOMME, pour la physiologie socialiste, est bien encore, à l'image de Dieu, une unité et une trinité : Foi, raison et action, — sentiment, connaissance et sensation, — passions, facultés et organes; — mais à l'ancien antagonisme de l'âme et du corps, de l'Etre et du milieu, de l'éducation et de la nature, succède encore ici la LOI D'ASSOCIATION, D'ATTRACTION qui groupe harmoniquement ces passions, ces organes, ces facultés et fait résulter la vie de leur développement intégral, de leur communion incessante avec le monde extérieur (1).

LA SOCIÉTÉ démocratique, pour l'idéal de laquelle le vieux monde se transforme et s'agite, réfléchira exactement cette nouvelle notion de l'homme et de l'univers; car dans toutes les relations morales, scientifiques, industrielles, elle doit substituer à l'antagonisme de l'autorité et de la liberté la même loi physiologique et universelle de l'ASSOCIATION, DE L'ATTRACTION; car elle doit grouper par affinités de sentiments, d'idées et d'intérêts, les individus, les races et les peuples, et garantir leur liberté absolue par leur solidarité absolue.

LA SCIENCE enfin, la science nouvelle, pour refléter, dans son miroir de vérité, l'Univers l'homme et la société, deviendra également L'ASSOCIATION DE TOUTES LES SCIENCES, la communion de toutes les connaissances humaines. Elle sera *une*, synthétique dans ses lois générales, et cependant *triple* dans ses procédés, c'est-à-dire idéale, rationnelle et expérimentale.

Cette science doit être avant tout idéale, inspirée, croyante, spiritualiste, parce que, nous le répétons, l'hypothèse qui sert de prémisse à tout problème est essentiellement un acte de foi, d'intuition, d'attraction morale, de révélation intérieure; parce que le génie devance l'observation ; parce que le désir souffle la pensée.

Elle doit être en même temps rationaliste et matérialiste, parce que l'esprit humain est irrésistiblement entraîné à vérifier par le raisonnement, à rectifier par l'expérience la révélation innée de son hypothèse, à transformer le réel par l'idéal ; parce que l'homme a besoin de mettre incessamment d'accord sa foi et sa raison, les principes et les faits, la révélation intérieure et la révélation extérieure, ses lois propres et les lois générales.

La science nouvelle est ainsi plus religieuse que toutes les théologies de l'histoire, puisqu'au lieu de s'arrêter comme elles à l'éclair d'intuition ou à la tradition seule et d'en faire une autorité mystérieuse, despotique et arbitraire, elle étudie humblement et constamment l'œuvre de Dieu, dégage au grand jour de cette double étude de l'homme et du monde, les lois naturelles, providentielles, immuables que Dieu y a gravées, confirme même ces lois par leurs propres déviations et prouve par conséquent l'universalité de la Providence dans l'universalité de la vie, le règne de Dieu dans l'homme comme dans la société, sur la terre comme dans le ciel.

Ainsi donc, telle science, tel homme, telle société ; — telle cosmologie philosophique ou religieuse, telle physiologie humaine, telle science sociale ; — telle idée du gouvernement de Dieu dans l'univers, telle idée du gouvernement de l'Etre, telle idée du gouvernement social ; — tel idéal, tel art, telle science, telle industrie ; — tel esprit humain, telle terre, tel ciel !

Ainsi, sans en avoir une conscience raisonnée, au milieu de l'incohérence et des luttes de l'embryogénie sociale, en avançant à tâtons dans la science, dans la vie, dans la société, les hommes ont déjà obéi à des lois d'unité, de solidarité.

Ainsi, Charles Fourier a bien posé le problème social d'après les révélations de l'histoire, en le faisant consister dans *l'unité de l'homme avec lui-même, dans l'unité de l'homme avec ses semblables, dans l'unité de l'homme avec l'univers et Dieu.*

Si de tout temps il y a eu analogie parfaite et même identité entre les idées vagues, incomplètes, vraies ou fausses, que l'esprit humain a successivement conçues de l'ordre dans l'univers, de l'ordre dans l'être, de l'ordre dans la société, il est impossible de ne pas conclure qu'il doit y avoir également analogie et même identité entre les véritables lois sociales et les véritables lois physiologiques et naturelles.

C'est pour arriver à cette induction forcée que nous avons interrogé l'histoire.

Maintenant, à ceux qui ne voudraient pas admettre *à priori* l'existence de ces véritables lois sociales et naturelles, nous ferons encore remarquer, historiquement, que les esprits élevés de tous les siècles, sous les dénominations vagues de *Destin, Providence, Nature des choses, Rapports nécessaires des êtres, Convenances générales, Intérêts publics, Principes sociaux, moraux ou politiques, Vérités, Droits, Devoirs, Instincts, Tendances*, etc., n'ont pas cessé de signaler et d'invoquer des règles supérieures aux lois humaines, des puissances indépendantes des autorités humaines, et par conséquent des *lois sociales*, plus fortes que ces autorités.

Montesquieu faisait allusion à ces lois supérieures, immuables, dans ces passage de l'*Esprit des Lois*, si souvent cité :

« Les lois, dans leur signification la plus étendue, sont les *rapports nécessaires* qui dérivent de la *nature des choses*, et, dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois.

« Les lois selon lesquelles Dieu a créé sont celles selon lesquelles il conserve. Comme nous voyons que le monde, formé par le mouvement de la matière et privé d'intelligence, subsiste toujours, il faut que ces mouvements aient des lois invariables. Et si l'on pouvait imaginer un autre monde que celui-ci, il aurait des règles ou il serait détruit.

« Avant qu'il y eût des êtres intelligents, ils étaient possibles; ils avaient donc des rapports possibles et par conséquent des lois possibles. Avant qu'il y eût des lois faites, il y avait des rapports de justice possibles qu'ordonnent ou défendent des lois positives; c'est dire qu'avant qu'on eût trouvé le cercle tous les rayons étaient égaux. »

M. Guizot, dans son *Histoire de la Civilisation générale en Europe*, sentait l'action mystérieuse des mêmes lois quand il écrivait :

« Indépendamment du travail de l'homme, par une loi de la Providence qu'il est impossible de méconnaître, loi analogue à celle qui régit le monde matériel, il y a une *certaine mesure d'ordre, de raison, de justice* qui est indispensable pour qu'une société dure. »

Plus loin, cette révélation était encore mieux sentie dans les lignes suivantes du même écrivain :

« L'homme avance dans l'exécution d'un plan qu'il n'a pas conçu, qu'il ne connaît même pas; il est l'ouvrier intelligent et libre d'une œuvre qui n'est pas la sienne; il ne la reconnaît, ne la comprend que plus tard, lorsqu'elle se manifeste au dehors et dans les réalités; et même alors il ne la comprend que très incomplètement. C'est par lui, cependant, c'est par le développement de son intelligence et de sa liberté qu'elle s'accomplit. Concevez une grande machine dont la pensée réside dans un seul esprit et dont les différentes pièces sont confiées à des ouvriers différents, épars, étrangers l'un à l'autre; aucun d'eux ne connaît l'ensemble de l'ouvrage, le résultat définitif et général auquel il concourt; chacun cependant exécute avec intelligence et liberté, par des actes rationnels et volontaires, ce dont il a été chargé. Ainsi s'exécute, par la main des hommes, le plan de la Providence sur le monde. »

Aujourd'hui, à propos de l'impuissance des partis et des assemblées *légiféraillantes*, à propos de *solution gouvernementale*, de *liberté absolue*, de *législation directe par le peuple*, les publicistes éminents des opinions les plus opposées se prennent également à invoquer ces lois supérieures, antérieures, naturelles, scientifiques, providentielles.

M. Proudhon écrivait, il y a un an, que *la tendance constitue la véritable loi*.

M. de Girardin pense que la *liberté porte sa loi en elle-même*. « Il est temps, a-t-il dit, de chercher, jusqu'à ce qu'on les ait découvertes, *les lois de la politique*. Trop longtemps, la politique a été une querelle, il faut en faire une science. »

M. de Lourdoueix croit « à *des lois éternelles, divines, qui règlent les rapports de l'homme avec lui-même, les rapports des hommes entre eux et avec lesquelles les lois humaines sont tenues d'être d'accord pour lier les intelligences et les cœurs.* »

Ces maximes des trois publicistes n'ont rien que de très sympathique au théorème fondamental de Fourier : LES ATTRACTIONS SONT PROPORTIONNELLES AUX DESTINÉES; car ce théorème se traduit ainsi : Ce qu'il y a de normal, de constitutif, d'inné, de permanent dans les besoins, les désirs de l'homme, constitue la véritable loi divine, éternelle, des sociétés.

C'est précisément parce qu'il est convaincu, en sa qualité de disciple de Fourier, de l'existence de ces lois sociales innées, attractionnelles, naturelles, que Victor Considerant s'est rallié, sans hésiter, à l'idée de la législation directe par le peuple. Il a compris que le meilleur moyen d'empêcher la loi humaine, politique, d'être contraire à la loi sociale, divine, naturelle, c'est de faire voter cette loi politique par tous les intéressés, c'est de la soumettre à l'initiative et à l'assentiment de tous. Il est clair qu'un peuple qui possède la *liberté*, c'est-à-dire le *pouvoir* d'exécuter dans ses travaux, d'incarner dans ses relations la *loi vivante* de ses penchants, de ses attractions propres, constitutives, naturelles, ne va pas contrarier cette loi vivante par des lois écrites. Qui se fait la loi à lui-même et l'exécute lui-même ne peut abuser de l'arme de la loi. La législation directe par le peuple n'est donc pas seulement le dernier mot de la question gouvernementale, le dernier mot de l'initiation progressive et historique des masses en matière politique, c'est aussi le point de départ d'une transformation complète des rapports sociaux, c'est le premier mot d'un état de choses où l'association libre, volontaire, sera le véritable pouvoir, où il n'y aura pas d'autres lois sociales que des lois naturelles, scientifiques, attrayantes, *instinctivement et rationnellement acceptées par tous*; pas d'autre législateur direct, véritable, que la Providence ou Dieu.

Mais il est tout simple que les esprits qui manquent de foi dans l'universalité de la Providence, qui ne supposent pas que les organes, les passions et les facultés de l'homme portent en eux-mêmes leur législation divine, leur code social, leurs conditions d'ordre et d'unité, aient de la peine à admettre la législation directe par le peuple et redoutent indéfiniment un despotisme du nombre ou des abus de majorités.

C'est pourquoi il importe, après le témoignage de l'histoire, d'invoquer des faits vivants, des analogies irrécusables entre l'idéal de la nouvelle société et les lois physiologiques et naturelles.

Ferdinand Guillon.

(1) Voir *Doctrine médicale de la vie universelle* et autres travaux du docteur Ribes, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, qui appliquent à la physiologie les principes d'association et d'attraction. Voir aussi *Philosophie du socialisme*, par le docteur Guépin.

Roumanie.

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS D'UN PROSCRIT,

PAR J. HÉLIADE RADULESCO.

La Révolution de Février appelait les peuples à l'indépendance et à la liberté.

Les enfants de la *Terra Romanesca* et de toute la Roumanie se dirent : Nous sommes Roumains, nous formerons une nation. — Juin 1848 vit éclater un mouvement national valaque (1). — Le bon grain avait germé.

Comme partout, comme toujours, il avait été semé par un petit groupe d'hommes de foi et de dévouement qui sentaient leur cœur tressaillir de joie et d'espérance à l'idée de la rédemption de la Patrie.

C'était en 1816. Pendant que les despotes du traité de Vienne croyaient en avoir fini avec les idées nouvelles, les populations du bas Danube comptèrent, elles aussi, leur rédempteur : — Georges Lazar.

Georges Lazar entreprit de réformer l'éducation valaque par cette puissante force qu'on appelle une langue nationale.

Jusqu'alors la classe qui recevait de l'instruction s'élevait dans les *us* et *coutumes* de la tradition phanariote, dans cette tradition des rhéteurs grecs du Bas-Empire, qui après avoir perdu Constantinople, s'était réfugiée avec eux dans le quartier du *Phanar*.

Les Valaques *bien élevés* arrondissaient des périodes helléniques en grec ancien, et se croyaient des hommes d'importance parce qu'ils cadençaient des phrases classiques. Or, un rhéteur est toujours un homme flasque, sans énergie et sans cœur, vendant sa conscience au premier venu, enclin à la brigue et à la courtisanerie. Le Phanar dominait en Valachie.

Georges Lazar imprima une forte secousse à ce monde officiel d'emprunt et d'[illegible], à ce monde de convention qui corrompait les mœurs et la langue de la Roumanie.

Quelques années suffirent au réformateur pour réveiller l'esprit national et pour grouper autour de lui des disciples, apôtres de la foi nouvelle. La patrie Roumaine devait surgir et surgit en effet de ces nobles efforts.

Trois années après la mort de Lazar, en 1825, Constantin Golesco s'associa aux disciples de Lazar, et leur prêta l'appui de sa position sociale. L'action des réformateurs devint plus puissante représentée par Golesco, Héliade, Capatineano, Arons. Des colléges nationaux furent fondés, des sociétés littéraires nationales établies, des journaux en langue roumaine publiés.

Ces réformes salutaires s'opéraient pendant les gouvernements de Grégoire et d'Alexandre Ghica.

Mais à côté des hommes que nous venons de citer et d'autres encore, comme les frères Golesco, fils de Constantin Golesco, Constantin Philippesco, Poienaro, Turnavito, Laureano, Negulici, Georges Maghiero, Christian Tell, les poëtes Alexandresco, Constantin Nigruzzi, Jean Vacaresco, l'historien Michel Cogalniceano, etc., etc., c'est-à-dire à côté des anti-phanariotes, il existait des Roumano-phanariotes et des Roumano-cosaques qui servaient les intérêts étrangers.

Cependant leurs menées, celles surtout des partisans de Nicolas, ne purent parvenir à enrégimenter les Roumains dans le *Panmoskovisme*; les Valaques restèrent Valaques.

La patrie roumaine se dégageait donc peu à peu des éléments hétérogènes qui auraient voulu la tenir esclave des intérêts étrangers. Aujourd'hui, surtout depuis le mouvement national de juin 1848, on peut affirmer que bientôt la Roumanie comptera parmi les nations.

Ce sera un jour de joie pour la famille européenne. La Roumanie, par ses deux riches et fertiles provinces de Moldavie et de Valachie, se trouve à l'embouchure du Danube; de cette grande artère du mouvement commercial qui rattache l'orient à l'occident de l'Europe.

Aujourd'hui, malgré les traités de Vienne qui avaient stipulé la libre navigation du Danube, les embouchures de ce fleuve se trouvent sous le *protectorat* russe, c'est-à-dire sous la main despotique du tzar. En vain la Moldavie et la Valachie produisent-elles du blé par masses énormes, en vain l'une compte-t-elle le port d'Ibraïla, l'autre celui de Galacz, le tzar est là pour empêcher que les riches moissons de ces provinces viennent faire concurrence au blé d'Odessa et de la mer d'A-

(1) Les Roumains sont les descendants des légions romaines qui colonisèrent l'ancienne Dacie, laquelle comprenait [illegible] de pays connus aujourd'hui sous le nom de [illegible], Bessarabie, Bukovine, Transylvanie et [illegible].

La langue roumaine est un latin rustique plus ou moins corrompu. Le mot Valaque a la même signification que le mot Romain. Les anciens Slavons du temps de la république romaine donnaient aux Romains le nom de *Wlass* (fort, robuste), d'où l'appellation moderne de Valaque appliquée aux descendants des légions romaines. Les Slaves-Polonais appellent encore aujourd'hui *Wlosky* les Italiens.

La *Terra romanesca* c'est la Valachie proprement dite.

zof! C'est toujours la main du despotisme étouffant la vie partout où elle se manifeste.

Guerre donc au despotisme! Tel est le cri de ralliement des peuples de l'Europe. Aussi voit-on la haine contre la domination du tzar se développer et grandir partout où il veut l'étendre.

Les Roumains partagent cette haine salutaire; les ouvrages roumains propagent la doctrine du salut de la patrie par l'abaissement du tzar.

Parmi ces ouvrages, nous avons remarqué le *Protectorat du Tzar* et les *Souvenirs et impressions d'un proscrit*, publiés en français par la plume infatigable et savante de M. Heliade Radulesco, l'un des premiers disciples de Lazar.

Dans le premier ouvrage, on voit se dérouler l'infernale politique du tzar; dans le second, l'auteur fait briller aux yeux de ses concitoyens le flambeau de la foi roumaine qui éclaire les lois, les mœurs et les coutumes du pays. Nous citerons quelques passages de ce dernier ouvrage.

C'est un chant de douleur et d'espérance où l'âme du poëte et du législateur se confondent dans un saint amour pour l'Humanité. Nous aimons ces chants qui reflètent la candeur primitive, qui exaltent les âmes et embrasent les cœurs; nous aimons ces chants où brille l'éclat de l'Orient, déroulant en magnifique langage de profondes pensées.

Que le lecteur en juge:

Je viens de contrées lointaines, du milieu de cette Roumanie considérée comme barbare;

De cette terre sacrée où l'étranger trouve l'hospitalité, où le Français trouve l'amour, le foyer et le repas fraternel;

De cette terre où, pour la première fois au monde, le peuple se souleva pour réclamer et conquérir la justice et la fraternité au nom du Christ;

Où la liberté, apparaissant comme une de ces vierges évangéliques revêtues de blanc et la lampe d'or à la main, a dû se retirer à l'approche des barbares pour ne pas souiller la candeur de ses pieds dans le sang de ses élus.

C'est de là que je viens, proscrit et réfugié, au milieu de la France...

... En présence de ces deux noms, l'Orient et l'Occident se donnent la main; les peuples, sans être divisés, découvrent en frères tout ce qu'ils cherchent en ce moment.

Par ces deux clefs, le bercail universel s'ouvre à toutes les ouailles et se ferme à tous les loups.

On y trouvera Liberté, Egalité, Fraternité, Solidarité; en un mot, paix et bonheur.

Le papisme a divisé le monde chrétien en catholiques, schismatiques et hérétiques.

Le christianisme l'unit.

Tout ce qui divise provient de l'enfer: c'est le souffle de la discorde.

Tout ce qui unit provient du ciel: c'est le souffle de la charité.

Le papisme n'est pas le christianisme; il est un système qui n'a rien de commun avec Christ;

Un système pour diviser les peuples, les affaiblir, les rendre esclaves.

Le papisme est synonyme de despotisme, d'antichristianisme.

... La liberté demande une république; l'égalité, une démocratie; la fraternité, une société-science. Donc: Liberté, Egalité, Fraternité représentent (si l'on ne veut pas mentir et tromper) République démocratique et sociale. Effacez le mot fraternité, si vous voulez, effacez le mot social; mais vous ne sauriez arrêter la marche du progrès.

L'enfant est né, il a un nom triple; et, ou il aura l'éducation, science de son nom, ou il sera mort, assassiné peut être.

Cependant l'enfant ou l'homme individuel peut mourir, l'humanité ne meurt pas.

La République française peut aussi périr si elle ne se compose pas de républicains; mais la République humaine ne périra pas, car son germe est dans la raisonnabilité et la sociabilité de l'homme; et tant que l'homme existe, la République sera fatalement démocratique et sociale.

La sociabilité engendre la fraternité, et la fraternité engendre la paix et le bonheur, c'est-à-dire l'harmonie.

Si l'on me demandait: Tu es donc républicain, démocrate, social et harmonial?

Je suis homme, répondrai-je, et homme chrétien. Je crois à la République démocratique, sociale et harmonique, comme je crois à Dieu en Trinité.

La démocratie, c'est l'homme collectif, le fils de l'homme.

La sociabilité-science ou le véritable socialisme, c'est le résultat de toutes les sciences qui émanent de l'esprit de la vérité.

L'harmonie, c'est le père, c'est la divinité intégrale et parfaite dans son omni-présence. — ... Et quand le monde, à côté de la foi, aura aussi la science et la pratique de la démocratie, le monde ne saurait être que social et harmonial. — ... La République démocratique, social et harmonique est prescrite dans les lois éternelles, c'est la manifestation de Dieu. Voilà l'avenir.

Peuples, veillez et soyez dignes de lui. L'heure approche!... Hommes du progrès qui vous donnez le nom de *socialistes*, et que j'appelle véritables chrétiens malgré vos divergences d'opinion, vous avez fait luire sur le monde les vérités évangéliques cachées par les mains jalouses des catholiques. Vous êtes les commentateurs du christianisme.

Des éléments évangéliques, vous voulez ériger un édifice; de ses principes, vous voulez faire une science.

Votre travail, de jour en jour, éclairé, purifié, devient une science-reine; et j'aime et j'admire cette science, car elle vient du cœur. — ... Français, peuple destiné à éclairer le monde, vous avez fait voir ses misères, ne le laissez pas massacrer, ne le massacrez pas vous-mêmes.

Si c'est un crime de voir par la raison, de connaître la vérité, de vouloir être homme, c'est vous qui en êtes la cause, c'est vous qui avez éclairé les ténèbres entretenues par les pouvoirs de tous les temps. —... Les rouges!... mais les rouges ne sont pas des voleurs, des assassins, des perturbateurs, des destructeurs, des ennemis de la religion, de la famille et de la propriété. C'est la calomnie et la trahison qui crient cela. — ... Souvenez-vous que les premiers chrétiens furent accusés d'être les ennemis de la société, des scélérats, des impies, des mangeurs d'enfants!

Croyez-vous que les rouges pourraient aussi manger des enfants, comme les premiers chrétiens, les véritables frères du Christ?

Vous calomniez les hommes; mais leurs idées, leurs vérités, leur génie appartiennent à la France.

Vous ne ferez pas comme les juifs qui ont renié jusqu'à la gloire de dire que le christianisme leur appartenait.

Non, France, tu ne feras pas comme la Judée. Le socialisme t'appartient; ses vérités sont ta propriété. Tout ce qu'il a de bon et de vrai, c'est à toi; tout ce qu'il a encore d'imparfait ou d'erroné appartient à l'homme.

Et nous Français, nous démocrates, nous socialistes, répondons à nos frères de la Roumanie: Réjouissez-vous! car le jour de la délivrance, le jour de l'harmonie sociale est proche.

Perreymond.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions instamment ceux de nos amis et abonnés dont l'abonnement est expiré, de le renouveler sans retard. — Il nous est impossible de porter en compte les abonnements ou réabonnements et nous ne pouvons garantir la régularité du service qu'à ceux de nos abonnés qui renouvellent avant l'échéance.

La voie la plus sûre et la plus directe pour les abonnements et réabonnements est celle de la poste, qui délivre, à raison de 2 pour cent, des mandats de poste de 10 francs et au-dessous.

Nous ne pouvons accorder les primes de librairie qu'aux abonnements et réabonnements qui nous parviennent *directement*.

Strasbourg. — M. S. — Reçu les 115. Appliq. 91.50 à la R. — Remis les œuvres complètes à M. P. — Affect. compl. et rem. à tous.

Châlon-s-S. — M. L. — Reçu les 100. — Affect. rem.

Châlon-s S. — M. W. — Reçu les 7. — Rem.

Brumath. — M. P. — Reçu les 20. Appliq. 17 à la R. Fait votre réab. — Rem.

Bordeaux. — Mad. de V. — Reçu les 12. — Affect. rem. — Nous all. v. écrire.

Dijon. — M. V. — Reçu les livres. — Rem.

Liège. — M. P. — Reçu les 32 et le reçu de 170. — Nous all. faire les renouvell. — Affect. rem. à tous.

Saumur. — M. R. — Reçu les 30. — Fait le réab. — Expéd. les livres.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 17 mai. Au comptant le 5 p. 0/0 à 90 05, le 3 p. a 55 80; la Banque de France à 2,050 00; obligations de la ville Paris, 1410. — Chemins de fer: Versailles, rive droite, 260 00; rive gauche, 213 00; Paris à Orléans, 810 00; Paris à Rouen, 625 00; Rouen au Havre, 260 00; Avignon à Marseille, 215 00; Amiens à Boulogne, 242 50; Orléans à Bordeaux, 400 00; du Nord, 476 50; Strasbourg, 362 75; Nantes, 270 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2.675; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; — Rente de Naples, 90 00; Emprunt Romain, 75 1/2; 5 p. 0/0 Belge 1840, 99 1/2; Espagne, dette active, 26 1/4; Lots d'Autriche, 395 00; Piémont dern. emp. 80 00; Obl. anc. 980 00; nouv. 912 00.

L'un des gérants: CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Paris. — Imprimerie Lange, Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—N° 43. | 25 Mai 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 mai, sont priés de le renouveler sans retard s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

SOMMAIRE.

La situation se dessine. La semaine qui va s'ouvrir verra probablement poser à la tribune la grande question : MONARCHIE ou RÉPUBLIQUE.

Le drapeau menteur et anonyme de l'*ordre* disparait enfin pour faire place aux drapeaux variés et sincères des différentes sortes de Royautés d'une part, et de la République de l'autre.

Dans cette lutte, la position de la République nous parait inexpugnable. Tant qu'on ne sortira pas du champ-clos de la Constitution, les coalisés monarchistes seront frappés d'impuissance par le véto de la minorité représentative qui dépassera certainement le quart des voix à l'assemblée. Si, se croyant fortes de leur nombre, les fractions liguées de la majorité sortaient du champ-clos et tentaient de renverser violemment les barrières constitutionnelles, la position des Républicains deviendrait meilleure encore ; ils auraient pour eux la loi, le droit et l'immense majorité du peuple.

Mais il nous parait de moins en moins probable que la majorité ose ainsi donner le signal d'une nouvelle crise révolutionnaire. A mesure que le moment de la lutte approche, on voit s'éteindre cette brillante ardeur qui semblait ne pas connaître d'obstacles, et dont les feux faisaient éclore, il y a quelques mois, les plus audacieuses solutions par douzaines chaque matin.

Les représentants de la gauche se montrent, d'ailleurs, bien déterminés à défendre avec une inébranlable énergie la Constitution et la République, et la fermeté de leur attitude suffira, nous en sommes convaincus, pour modérer le zèle des révolutionnaires rétrogrades qui, eux, ne pourraient point compter, pour vaincre la résistance constitutionnelle de leurs collègues, sur l'irrésistible élan du pays, fort peu jaloux de reconquérir les douceurs d'un gouvernement monarchique quelconque. Nous croyons donc qu'il y aura beaucoup de bruit, beaucoup de clameurs, beaucoup de déclamations fanfaronnes dans le sein de l'assemblée, mais en fin de compte, la révision sera purement et simplement repoussée, sans aucun espoir de retour.

Resterait l'expédient de l'appel au peuple, dont on a prêté la pensée à l'Elysée. Mais d'abord, cet appel courrait grande chance d'être assez mal accueilli par la plupart des fractions de l'assemblée qui auront le plus énergiquement combattu en faveur de la révision, et qui seraient peu soucieuses de jouer le jeu de l'Elysée ; en second lieu, cet appel nécessiterait préalablement, sous peine de ne rien résoudre et de soulever lui-même un *casus belli*, la restitution du suffrage universel, la restauration du droit de réunion, de la liberté de la presse. C'est à quoi il faudra bien qu'on se résolve quand on voudra sincèrement et définitivement fermer la porte aux révolutions violentes, et substituer la discussion au combat pour l'accomplissement pacifique de l'indispensable transformation sociale. La liberté complète, entière, incessante, de s'expliquer, de se grouper, de se compter, peut seule anéantir, en le rendant inexcusable, l'emploi de la violence.

Allyre Bureau.

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

I.

Lorsque j'ai réclamé pour le peuple son bon droit, le droit de faire ses lois lui-même, sans intermédiaires, j'ai prévu l'accueil favorable qu'allait trouver l'idée nouvelle au sein de la démocratie en général ; mais j'ai compris également que contre cette idée se tournerait l'opposition ardente de tous ceux qui ont intérêt à maintenir le système actuel. Il n'en pouvait pas être autrement. Les hommes qui ont joui des bénéfices de ce système, soit qu'ils aient rempli l'Europe du retentissement de leurs discours souvent fort médiocres et toujours stériles, soit qu'ils aient fait prédominer leurs vues dans les assemblées, tenu le pouvoir et profité du partage des places, ces hommes ne pouvaient manquer de s'opposer à un principe qui enlève aux uns les avantages que nous venons d'énumérer et qui empêche les autres de les conquérir.

Mais ce que je dois déplorer, c'est que même un des guides reconnus de la démocratie, qu'un homme qui s'est toujours dit ami du peuple, qui a possédé la confiance des masses, puisse s'égarer jusqu'à nous combattre par les sophismes les moins fondés et par des assertions peu honorables pour ce peuple qu'on dit toujours vouloir sauver, mais qu'en définitive on ne veut que gouverner.

Heureusement ce jeu trompeur des ambitions quelquefois bien intentionnées, mais toujours induites en erreur, restera dorénavant sans résultat. Nous sommes arrivés au point où le peuple reconnaîtra ses amis à un signe certain, à la volonté nettement exprimée, de se confondre dans ses rangs, sans aucune arrière-pensée de se servir d'une fausse humilité comme d'un marchepied pour dominer sur tous. Il repoussera ceux qui viendront lui dire : « au milieu de tes législateurs je serai ton flambeau, ta providence ! » Ses seuls amis seront ceux qui lui crieront : « Défie-toi des impuissances, des faiblesses individuelles ; que l'individu reste dans son rôle naturel ; la collectivité seule peut sauver la collectivité ; le peuple ne peut avoir d'autre guide que le peuple entier. »

C'étaient là les premières réflexions que suscita en moi la brochure de Louis Blanc, intitulée : *Plus de Girondins*, travail par lequel l'ancien membre du gouvernement provisoire se proclame adversaire de la législation directe par le peuple, comme l'avaient déjà fait, mais avec plus de mesure, MM. de Girardin et Anatole Leray. En effet, M. de Girardin ne rejette que conditionnellement la nouvelle doctrine ; il l'écarte parce qu'il croit avoir trouvé mieux ; Louis Blanc, au contraire, n'en veut dans aucun cas, il se retranche dans le régime parlementaire, déclarant nettement qu'il n'en veut pas sortir.

Nous allons répondre aux attaques de ces hommes distingués ; mais dans leur intérêt aussi bien que dans celui de la démocratie, nous aurions voulu que notre tâche ne fût pas aussi facile qu'elle l'est réellement.

Les objections qui ont été soulevées se rapportent, en partie, au principe de la législation directe, en partie à la possibilité de sa réalisation ; mais j'observe que Louis Blanc seul a voulu prouver cette prétendue impossibilité d'exécution, en s'entêtant à comprendre mal une explication écrite en un français, si non élégant, du moins parfaitement clair.

Commençons par les objections émises contre le principe lui-même. Que le lecteur me pardonne si j'entre dans quelques questions assez inutiles à traiter, mais ce sont mes adversaires qui m'y obligent en les soulevant. Je dois les suivre sur leur terrain.

Je crois qu'aucun démocrate ne me contredira si j'établis d'abord : « que le droit ne se fabrique pas, ne se fait pas, qu'il existe indépendamment de notre volonté, planant au dessus de l'humanité comme règle toujours invariable, promulguée par la nature « elle-même. »

En cela je suis d'accord avec Emile de Girardin qui dit avec Destutt de Tracy :

« Que les lois de la nature existent antérieurement et supérieurement aux nôtres, que le juste fondamental est ce qui leur est conforme, et que l'injuste radical est ce qui leur résiste ; et que, par conséquent, nos lois postérieures doivent, pour être réellement bonnes, être conséquentes à ces lois plus anciennes et plus parfaites. »

Je suis encore d'accord avec Louis Blanc qui écrit, en invoquant le grand nom de J.-J. Rousseau :

« Vous m'avez appris que ce qui est bien et conforme à l'ordre est tel par la nature des choses, indépendamment des conventions humaines. »

Je suis enfin de l'avis de M. Anatole Leray qui constate la même vérité dans plusieurs passages de ses articles publiés par le journal *la Presse*.

Mais ce n'est pas assez de reconnaître que le droit naturel, absolu, *existe* ; il faut savoir *le lire*, *l'interpréter* ; et cette in-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 25 MAI 1851.

Nécessité d'une SCIENCE NOUVELLE.

XXVI.

Mouvement social.

Quel rang tient dans l'échelle du mouvement cette civilisation qu'on nous donne pour une perfectibilité sociale ? Etrange perfectibilité que l'indigence, la fourberie, l'oppression et le carnage ! Avant d'indiquer les moyens de sortir de cet abîme, il faut d'abord expliquer par quelle sotte manœuvre on s'y est engouffré et on y a langui pendant 3000 ans quand il aurait suffi de 300. On en pourra juger par l'exposé suivant sur le système général du mouvement où les deux Civilisations, l'antérieure ((ou philosophique)) et la postérieure ((ou apocalyptique)) figurent dans le cadre des lymbes ou périodes malheureuses qui sont aux deux extrêmes de carrière. Voici le tableau de cette carrière ; il représente en détail l'échelle que doit parcourir le genre humain en destinées matérielles et sociales.

Dans ce tableau sont comprises les destinées de la planète ; elles sont intimement liées à celles de l'homme, conformément au principe selon lequel *tout est lié dans le système de l'univers*. Que deviendrait ce lien d'unité, si les destins de la planète n'étaient pas liés à ceux de l'homme qui régit la surface ou partie extérieure de l'astre ?

Cours du mouvement social

DIVISÉ EN 4 PHASES ET 32 PÉRIODES.

(Echelle réduite ou abrégée.)

1re PHASE. **Subversion ascendante.** 8 périodes.

1er Sérigamie. Eden, Paradis terrestre : Association confuse. Harmonie d'instinct et de circonstance.

Lymbes obscures ascendantes :
- 2e Sauvagerie.......Lymbe négative.
- 3e Patriarchat.......Lymbe positive simple.
- 4e Barbarie.......Lymbe positive mixte.
- 5e Civilisation.......Lymbe positive composée.
- 6e Garantisme.......Lymbe ambiguë.

7e Sérisophie ou association simple, harmonie simple.
8e Harmonie composée divergente. Ordre majeur.

2e PHASE. **Harmonie ascendante.** 8 périodes.

9e Harmonie composée convergente. Ordre majeur.
10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e. Gamme des Binharmonies ascendantes.

Y Amphiharmonie majeure ou période foyère ascendante.
X Amphiharmonie mineure ou période foyère descendante.

3e PHASE. **Harmonie descendante.** 8 périodes.

17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e, 23e. Gamme des Binharmonies descendantes.
24e. Harmonie composée convergente. Ordre mineur.

4e PHASE. **Subversion descendante.** 8 périodes.

25e. Harmonie composée divergente. Ordre mineur.

26e, 27e, 28e, 29e, 30e, 31e, 32e, donnent les 7 premières périodes en série renversée, et sauf quelques modifications dont il est inutile de parler. (Roquement des 31, 32 ?)

Entre ces périodes, il y a des demi-échelons dont je n'ai pas fait mention pour ne pas surcharger le tableau. Certaines sociétés comme la russe, la chinoise, l'espagnole, sont des échelons mixtes entre la Barbarie et la Civilisation : on peut les numéroter 4 1/2. Je donnerai un traité spécial sur l'échelon 6 1/2, *Serigermie*, qui est un tâtonnement, un embryon d'harmonie sociétaire, et dont il est étonnant que la Civilisation n'ait pas fait de nombreux essais. Elle n'a en mécanique sociale ni génie ni instinct. Aussi, n'a-t-elle fait sur Dieu, l'homme et la nature, dite univers, aucune des découvertes qui, négligées par le génie, pouvaient être des puits d'instinct et de gros bon sens, même sans le secours de la réflexion et des calculs, témoin l'argument sur la nécessité d'une théorie de mécanique passionnelle composée par Dieu antérieurement à leur création ; certes il ne fallait qu'une dose très ordinaire d'instinct social et de sens commun pour s'élever à cette idée.

Chaque échelon ou période sociale se divise en 4 phases. Les Grecs étaient en Civilisation de 1re phase, les modernes ont passé en 2e phase par l'affranchissement des industrieux ; ils ont décliné et sont tombés en 3e phase de Civilisation par le régime mercantile ou commerce libre et mensonger, devenu boussole de politique sociale et dont l'influence croissante nous conduisait rapidement à la 4e phase ou féodalité mercantile qui est une horrible dépravation. Cependant la Civilisation se vante de perfectionnement ; elle ignore que le point de perfection pour chaque période lymbique est l'*apogée* placé entre la [illegible] et la 3e phase ; de là il faut passer à la période [illegible]

terprétation peut on l'abandonner dans la société actuelle aux lumières et à la volonté de chaque individu pris isolément? Il est incontestable que non! car la différence des positions, les préjugés, les vices créés par une organisation basée sur l'exploitation du plus grand nombre par le plus petit, et par dessus tout l'intérêt particulier excité outre mesure et devenu presque conviction par le temps, ont tellement faussé les notions les plus simples du droit naturel que chacun se fait facilement un droit à son usage exclusif, depuis le noble qui voudrait écraser le vilain de corvées jusqu'au prolétaire qui réclame, avec moi, le droit au travail et le droit au sol. Proclamez donc dans le moment actuel l'abolition de toute *interprétation sociale* du droit; remplacez donc cette *interprétation sociale* par *l'interprétation individuelle*, et, dans un clin-d'œil, la société ne sera qu'un amas de débris. Après avoir traversé une crise épouvantable, elle devra recommencer l'œuvre de la civilisation, mille travaux, mille expériences qui nous font toucher presqu'à notre but final.

Louis Blanc et Emile de Girardin ne contestent nullement cette nécessité d'une interprétation sociale du droit; mais M. Leray a l'air de ne pas partager cette opinion, quoiqu'en définitive il soit parfaitement de mon avis. Pour déblayer le terrain de la discussion et pour procéder méthodiquement, je crois nécessaire de le démontrer.

Après avoir attaqué vivement, et dans plusieurs articles, toute interprétation sociale du droit, M. Leray conclut dans la *Presse* du 18 mai de la manière suivante :

« Que reste-t-il à faire en présence de cette situation?

» Entrer hardiment dans la voie de la transformation sociale indiquée dans notre premier article; conclure à l'association libre et volontaire en politique comme en religion.

» Le fédéralisme des opinions et des partis, tel que nous venons le proposer, c'est l'affranchissement du despotisme de l'Etat en même temps que du despotisme féodal ou des majorités démocratiques. C'est, en un mot, l'inauguration du règne de la liberté et de l'indépendance de chacun.

» Ce but fixé, mettons tout en œuvre pour mobiliser les éléments sociaux, afin qu'ils puissent s'unir par attraction et sympathie et non plus adhérer par la force de coaction ou de la violence extérieure.

« Que les cosaques de la France puissent aller se ranger sous le sceptre de Nicolas; que les républicains, à leur tour, ne soient pas contraints d'aller fusiller leurs confrères d'Italie; que les légitimistes puissent s'entendre pour relever un trône à l'objet de leur culte et de leurs hommages; mais que, de leur côté, les partisans des réformes sociales puissent largement et facilement travailler à la réalisation pratique de leurs idées et de leurs projets. Faisons justice de toutes ces inventions de publicistes de cour, d'historiens vendus, de philosophes de fait qui ont subordonné le droit et la raison aux frontières, aux octrois, aux cours de fleuves et aux chaînes de montagnes. A bas tous ces mensonges politiques, tous ces prétendus droits nationaux, internationaux, droits de genre, de famille, de classe et de règne, arbitrairement tracés par les naturalistes de la diplomatie sur la carte de l'humanité.

» .... Nous croyons proposer la seule forme d'organisation politique et gouvernementale relativement rationnelle et vraie à cette époque d'évolution anarchique, sceptique et négative, protestante et révolutionnaire, dans laquelle nous nous trouvons. »

Tout ceci est clair et précis. Quelques petits scrupules naissent bien chez M. Leray et lui font dire quelques lignes plus bas :

« Nous savons que si la théorie est absolue, la pratique est essentiellement relative; que si l'une ne se préoccupe que du point d'arrivée, l'autre est obligée de tenir compte du point de départ. »

Mais cette restriction est tellement vague, qu'elle laisse complètement debout ce qui la précède. D'ailleurs, notre adversaire lui-même a soin d'informer notre ami V. Hennequin qu'il n'entend s'occuper que de la «société actuelle», que « des systèmes d'une application immédiate, instantanée.» En un mot, «il croit que sa théorie est la théorie du présent. »

« Dès aujourd'hui donc et pour l'avenir plus d'interprétation sociale du droit, plus de législature ! » Mais par votre proposition ainsi motivée, avez-vous en effet écarté cette interprétation sociale que vous voulez détruire? Quant à moi, *je le nie*, et je vous le prouverai par une question fort simple. Après avoir aboli aujourd'hui même toute *législature*,* que ferez-vous de la législation actuelle? que ferez-vous du Code civil, du Code pénal, des Codes de procédure? Les laisserez-vous subsister, ou les abolirez-vous en bloc? Si vous les laissez en vigueur, « vous conservez une interprétation sociale du droit, l'interprétation actuelle, napoléonienne; » vous gardez la pire de toutes, c'est-à-dire une interprétation qui serait «immuable, éternelle avec tous ses défauts, » points de mire constants de la démocratie.

Avouez, M. Leray, que vous ne vous êtes pas occupé de ce côté de la question! Ou vous vous êtes engagé impitoyablement à décréter l'abrogation immédiate des Codes, vous voulez qu'ils tombent avec la législature ; ou bien vous êtes en contradiction avec vous-même, et malgré votre haine contre toute interprétation *sociale* du droit, vous allez rejoindre, après un vaste détour, les ennemis de tout progrès, ceux, en un mot, qui combattent pour l'immobilité absolue dans la législation. Choisissez donc : ou ajoutez l'abrogation des codes à l'abolition de la législature, ou déclarez-vous partisan des hobereaux de 1789, comme des bourgeois les plus enragés d'aujourd'hui. Il n'y a pas de milieu !

L'abolition des Codes! Non, vous n'y pensez pas! Vous l'auriez dit d'ailleurs, car on ne passe pas sous silence une affaire aussi importante. L'abrogation instantanée des codes, — car, comprenez bien, il la faudrait instantanée, puisque l'absence de toute législature vous fermerait la voie de la transformation et de l'annulation successive ; — l'abolition des codes, *opérée sans retard*, et vous espéreriez retenir le prolétaire dans son bouge, empêcher qu'il ne se loge dans le palais qu'il a aidé à construire? vous espéreriez lui faire respecter vos jardins, vos parcs, vos champs? Mais ce serait de la folie! Et le dirai-je? je mépriserais le prolétaire qui, perdant par l'abolition de la législature, tout espoir d'une interprétation plus rationnelle du droit, voudrait subir et respecter cependant les effets de la législation actuelle, même sans y être forcé par le fusil désarmé du gendarme et le canon démonté de l'armée.

Et ne voyez-vous pas l'impossibilité de votre système par les exemples mêmes que vous citez? Aux légitimistes, ditesvous, la liberté de faire revenir; de couronner Henri V, de lui obéir; à nous le droit de nous en moquer. Ne comprenezvous donc pas que reconnaître aux uns le droit de proclamer la légitimité, c'est reconnaître en même temps qu'elle existe pour vous? La légitimité ne toute, la France ou personne; c'est là son essence. Si Berryer veut un roi pour lui, il doit nécessairement vous l'imposer. La légitimité est comme la propriété, qui existe pour tous et pour personne. C'est un autre exemple qui vous condamne.

Mais laissons là les déclamations inutiles. Comme moi, « vous voudrez une interprétation sociale du Droit; vous devez nécessairement la vouloir. » Vous l'exigez probe, éclairée, nette et concise, respectant la liberté de tout le monde; vous voulez que peu à peu elle se fasse inutile, qu'elle se détruise elle-même : d'accord; mais ceci nous amène à la question d'application.

Récapitulons :

Il y a trois points qui ne nous divisent plus. E. de Girardin, Louis Blanc, Leray, Considerant et moi, nous reconnaissons tous, sans exception, que le véritable droit, le droit naturel, absolu, est au-dessus de toute fixation humaine; nous voulons *tous*, nos écrits en témoignent, une société dans laquelle toute interprétation sociale de ce droit devient inutile; « mais nous confessons aussi tous, sans exception, que dans le moment actuel l'abolition de l'interprétation sociale qui implique nécessairement l'abrogation immédiate des codes, de toutes les lois enfin, ne peut avoir lieu. »

Ceci admis, et on doit l'admettre, à moins que l'on ne soit la rebellion incarnée contre toute logique; — ceci admis, je pose la question : *A quel organe doit-on confier l'interprétation sociale du droit?*

La confiera-t-on à une seule personne? C'est l'origine de ce qu'on pourrait appeler le droit despotique oriental.

La confiera-t-on à quelques uns, à un petit nombre? On aura le droit féodal dans les Etats, où l'on ne fait que guerroyer, où ce petit nombre se composera de soldats heureux; on aura ce qu'on peut appeler le droit bourgeois (droit français actuel) dans les Etats, où l'on travaille constamment, où ce petit nombre se recrutera dans la bourgeoisie. Mais le suffrage universel, me dira-t-on, ne changera-t-il rien à ce résultat? ne pourra-t-il pas envoyer des prolétaires sur le banc des législateurs? Non, il ne le pourra pas. Un prolétaire qui entre dans l'enceinte du corps législatif n'est plus prolétaire. Il a un salaire élevé; il est un homme influent; il a à sa disposition les places, les bénéfices; il peut faire de grosses spéculations. Un tel homme est bourgeois, et sauf exception qui confirme la règle, il pensera, il agira en bourgeois; en un mot, il est ce que sont d'anciens ouvriers devenus de riches industriels, de puissants fabricants. L'expérience prouve que ces gens se font bourgeois de cœur comme ils le sont de position, à quelques exceptions près. Le soldat, devenu maréchal de France, est-il encore soldat? Nous disons : non ! il est grand seigneur.

Confiera-t-on enfin l'interprétation sociale du droit à tout le Peuple? Ce serait l'origine d'un véritable droit populaire, précurseur du droit naturel, absolu, dont l'avénement ne se ferait pas attendre longtemps.

Emile de Girardin choisit le premier parti, et il crée son maire de France; il veut le despotisme pur, pour le réduire ensuite à l'impuissance par une menace continuelle de destitution.

Louis Blanc veut conserver le petit nombre de législateurs, c'est à-dire l'assemblée législative; il agit en bourgeois conservateur, quoiqu'il ne pense pas comme tel.

Considerant et moi, enfin, nous demandons la législation directe par le Peuple, parce que nous sommes convaincus que le peuple entier est le meilleur garant des droits acquis et qu'il accordera plus facilement que tout autre organe les droits qui nous manquent; nous pensons et nous agissons en hommes qui ne reculent devant aucune conséquence naturelle de la démocratie et de sa belle devise : Liberté, égalité, fraternité.

Singulière erreur ! évolution inexplicable de deux hommes fort distingués !

Emile de Girardin, le champion vaillant de la liberté individuelle, le partisan infatigable du progrès, s'imagine qu'il fera naître la société nouvelle de ce qui fait l'essence même de la tyrannie et de l'arbitraire : le pouvoir législatif exercé par un seul. Pour arriver au bien, il passe par le plus grand mal reconnu, quitte à le neutraliser par quelques précautions. Il administre à la société un poison combiné avec un contrepoison qui peut faillir et qui faillira.

Louis Blanc, l'homme qui, un des premiers, a miné le pouvoir de la bourgeoisie, qui a été la victime de cette bourgeoisie, consacre ses efforts à détourner le dernier coup qui la dépossédera définitivement d'une puissance qu'elle eût autrefois raison de revendiquer, mais dont le monopole entre ses mains constitue une intolérable usurpation ; car elle n'a légitimement droit, comme tous, qu'à la juste part d'influence qui revient à chaque membre, à chaque fraction de la grande collectivité. Louis Blanc veut réparer la machine détraquée, à l'aide de laquelle on a battu en brèche toutes nos libertés et semé la destruction dans nos rangs. Il fait des projets de réformes parlementaires quand les parlements se sont suicidés; il s'obstine à rester aveugle, quand tout le monde ouvre les yeux. Sortant des premiers rangs de la démocratie, il se fait dorénavant un de ses traînards.

Et qu'il ne se plaigne pas! qu'il ne dise pas que je le juge trop sévèrement! Je n'ai qu'une intention : celle de le ramener vers nous et de l'arrêter au bord de l'abîme où il veut se laisser choir à la suite de la réaction. Qu'il réfléchisse sur sa conduite!

Deux principes sont en présence :

La législation directe par tous, principe sacré, juste; plus sacré, plus juste en tout cas que les deux autres formes d'interprétation sociale du droit. Elle a existé chez toutes les nations de l'antiquité; mais Louis Blanc la repousse, sans même daigner accorder au peuple une expérience.

La législation par une assemblée, système usé, jugé par ses fruits. Ici l'expérience a été complète; durant cinquante ans elle a épuisé toutes les formes, toutes les variétés, mais en vain : elle donne toujours pour résultat tous les faits scandaleux que nous avons vus s'accomplir dans ces derniers temps et dont l'impression douloureuse est trop fraîche pour que nous ayons besoin de les énumérer.

---

vante pour faire un progrès réel, mais c'est déchoir et dégrader que d'entrer en 3e et en 4e phases.

Pour réduire à leur juste valeur nos jactances de perfectionnement, on peut dire que nous sommes en déclin dans la carrière civilisée, ce qui sera pleinement démontré, et en léthargie dans la carrière générale du mouvement, puisque nous n'avons pas su nous élever au delà des échelons malheureux ou lymbes ascendantes et que nous ne songeons pas à chercher les échelons supérieurs.

Ce qu'il y a de honteux pour le génie civilisé qui raisonne sans cesse de garantie, contrepoids, balance et équilibre, c'est de n'avoir pas su organiser la 6e période, Garantisme ou mécanique générale des garanties solidaires. Son invention n'exigeait aucun effort de génie, car cette société opérant sur des ménages incohérents comme les nôtres, on pouvait s'y élever avant même de connaître le ressort fondamental d'association que j'ai nommée *Série passionnelle contrastée*, et dont l'emploi ne commence que dans la 7e période, *Sérisophie*.

Ce ressort a été connu dans la 1re période nommée *Eden* ou *Paradis terrestre*, et régulièrement *Sérigamie*. J'expliquerai par quels moyens de circonstance nos premiers pères, bien dépourvus de lumières en mécanique sociale, parvinrent de prime abord et d'instinct à organiser les séries passionnelles, dont l'emploi ne put pas se prolonger 300 ans faute de la grande industrie qui n'existait pas à cette époque. De là vint que les premiers hommes, après quelques générations de bonheur et quelques ébauches confuses de la mécanique sériaire ou association domestique, dûrent décliner et tomber dans l'état sauvage, 1er échelon de lymbe, où les précipita bien vite l'accroissement de population joint à l'absence de grande industrie. Ces deux causes réunies dûrent au bout de 3 siècles désorganiser l'état sociétaire ou série passionnelle qui régnait chez les hommes primitifs et qui avait été un mécanisme d'instinct et de circonstance provoqué par l'éloignement des bêtes féroces, par l'absence de préjugés dont les premiers hommes n'étaient pas imbus et par la beauté des espèces animales et végétales de ces premiers âges où la nature était loin d'être telle que nous la voyons à l'état sauvage; elle était au contraire au superlatif de perfection. C'est bien à tort qu'on regarde le mouton sauvage et la rose des champs comme types originaux, ils ne sont que types de ((réserve et dégénération)) retraite et d'extrême. Tout était bien, dit J.-J. Rousseau, en sortant des mains de l'auteur des choses, tout dégénéra entre les mains de l'homme.

La tâche du génie était de retrouver, par effort de calcul, cet ordre domestique primitif, ce mécanisme des séries passionnelles contrastées que je définirai à quelques pages d'ici et qui faisait le bonheur des humains aux premiers âges. C'était une belle tâche pour nos archéologues, exclusivement épris de l'antiquité matérielle et indifférents sur l'antiquité passionnelle, bien plus digne d'exciter leur curiosité. Ils avaient d'abord à retrouver le mécanisme des séries de groupes contrastés, puis à les combiner avec l'exercice de la grande industrie qui réduit tous les globes, excepté les solaires, à déchoir dans leurs premiers âges et passer quelque temps dans l'état de lymbe où ils acquièrent ce levier social, cette industrie qui ne peut pas naître d'instinct chez les hommes et qui est le fruit de plusieurs siècles d'efforts. Tant qu'elle n'est pas née sur un globe, il serait fâcheux pour ses habitants de connaître le mécanisme d'harmonie sociale auquel ils sont destinés : cette révélation deviendrait fâcheuse et même désespérante pour une centaine de générations qui, employées à créer la grande industrie, ne pourraient pas s'élever à l'ordre fortuné dont elle doit être le pivot. En conséquence, Dieu a dû subordonner la découverte du mécanisme d'harmonie passionnelle au progrès des sciences et des arts et en faire une théorie, sinon ardue, au moins assez compliquée pour n'être inventée qu'aux époques où l'industrie, les sciences et les arts ont fait assez de progrès pour comporter la fondation de l'harmonie et le retour des séries passionnelles, dont le mécanisme est bien différent dans l'ordre industriel de ce qu'il était à l'époque de la création.

La Grèce, au temps des Solon et des Périclès, avait tous les matériaux nécessaires pour réorganiser cet état de bonheur social où l'on arrive à la richesse par la pratique de la justice et de la vérité, mais elle donna dans le sophisme et la controverse, elle enfanta des sectes de philosophes qui dépravèrent le génie au lieu de le cultiver, ils proscrivirent, sous les plus vains prétextes, diverses sciences comme l'association et l'attraction. Les modernes ont suivi les mêmes errements et dédaigné les deux sciences qu'avaient proscrites les sophistes grecs. Trois mille ans le genre humain a été victime de ces caprices de la science ! il l'a mérité par son indolence à la surveiller, à lui rappeler ses devoirs, et notamment le premier de tous qui est d'explorer en plein le domaine de la mature et croire qu'il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

FOURIER.

NOTE SUR LE § XXV.

Dans la distribution du mouvement établie au § XXV, l'organique est dit *hypomajeur* et le matériel *hypomineur*. F. C. nous écrit de Bruxelles pour nous faire remarquer que c'est l'organique qui aurait dû être appelé *hypomineur* et le materiel *hypo-majeur*. En effet, dans son grand traité, 1re partie, 3e notice, Fourier a établi les analogies du matériel et de la terre, de l'organique et de l'eau; puis, 2e partie, 2e notice, celles de la terre et de l'amitié, de l'eau et du familisme. L'amitié étant cardinale hypo-*majeure* et le familisme cardinale hypo-*mineure*, il s'ensuit que le mouvement matériel devrait être hypomajeur et l'organique *hypomineur*. Le manuscrit 13, cote 9, d'où a été tiré le § XXV, déjà imprimé dans la *Phalange*, tom. VIII, p. 354, étant antérieur à la publication du traité de 1822, on peut supposer que Fourier hésitait encore sur la classification du mouvement, ou, ce qui est plus probable, qu'il a commis un *lapsus calami* en écrivant ce passage.

DEMOCRATIE du 25 mai 1851.

Qu'importe ! Louis Blanc veut que l'expérience se répète, se répète toujours !

(*La suite au prochain numéro.*)

M. Rittinghausen.

De l'organisation de l'Instruction publique.

Liberté !.....

III. (1)

La création d'un système de garanties réciproques est la préoccupation présente de tous les esprits intelligents.

Pour beaucoup, il est vrai, cette organisation du Garantisme est l'idéal. Pour nous, qui avons placé plus haut nos espérances et qui voulons la réalisation de la Liberté intégrale, le Garantisme ne peut être qu'une transition.

Mais, si optimiste qu'on soit, on comprend à toute force que l'Harmonie ne peut s'établir spontanément, partout à la fois, dans un milieu discordant, pauvre, ignorant, comme celui où nous vivons. Les phalanstériens n'ont jamais compté que sur la persuasion pour faire triompher leur Idée ; les apôtres de la liberté partout et toujours ne peuvent concevoir qu'on en veuille réaliser le règne par la force, par décrets, par des moyens d'autorité.

Quant à moi, je ne voudrai jamais d'une chose qu'on cherchera à m'imposer ; je la repousserai de toutes mes forces, fût-ce ce que je désire le plus ardemment aujourd'hui.

D'ailleurs, l'expérience d'une association intégrale demandera un certain temps pour arriver à une démonstration irrécusable ; pour vaincre les doutes, les mauvais vouloirs, la défiance inséparable de l'esprit de liberté. Et cependant le temps presse. La misère, l'incohérence, avec leur sinistre cortége de haines, de luttes, de mauvais instincts, séviront sur la masse de la nation durant cette attente toujours trop longue pour les impatiences besoigneuses, et menaceront d'engloutir l'arche de salut au milieu des discordes civiles, de la guerre sociale peut-être. L'humanité, en même temps que la prudence, exige donc qu'on s'occupe immédiatement d'améliorer le sort du grand nombre.

Telle a toujours été la double tâche de l'Ecole phalanstérienne, alors même qu'on pouvait espérer de prévenir les révolutions. Aujourd'hui que la situation est changée, nous devons plus que jamais, sans perdre de vue la réalisation de notre idéal, sans cesser d'y travailler avec la même foi, la même ardeur, nous devons notre part de concours à ceux qui cherchent à réaliser de la manière la plus prompte, la plus grande somme de bien-être général possible. Il faut mettre fin à l'oppression en combattant la misère, appaiser la faim, calmer les haines, abattre l'antagonisme, éclairer les esprits, faire la paix enfin dans tous les cœurs, les fermer à la haine pour qu'ils s'ouvrent à la fraternité. Voilà le devoir sacré du moment. Voilà le vrai chemin aussi pour arriver à l'harmonie ; car comment édifier sur un sol qui tremble ?

Et c'est pourquoi nous prenons à cœur les réformes immédiates. C'est pourquoi nous applaudissons aux efforts de ceux qui, nouveaux arrivés dans les rangs du socialisme, reprennent les idées émises depuis vingt ans par notre école et les poussent dans le monde avec l'ardeur et l'éloquence des convictions récentes. Nous y applaudissons sans vanité, sans parti pris, sans revendiquer aucunement la priorité : qu'importe en effet à l'humanité d'où vienne le bien, pour peu qu'il arrive.

Que ceux qui liront ces lignes aient donc d'abord en vue les limites du possible, les nécessités de la pratique immédiate, et qu'ils jugent ensuite avec le critérium phalanstérien : l'idéal de l'expansion intégrale, de la liberté illimitée.

Aider de tout son pouvoir à affranchir les masses de la misère et de l'ignorance, reculer incessamment les limites de la liberté, c'est aussi tracer la grande route humanitaire vers l'Harmonie.

Dans un danger public, on court premièrement au point le plus menacé. En matière d'enseignement, c'est la liberté qui est en péril. Commençons donc par assurer la liberté d'enseignement. Elle correspond aux garanties du père, comme citoyen, et implicitement, quoique dans une proportion plus faible, à celles de l'enfant.

Nous verrons ensuite celles de l'Etat, puis celles de l'instituteur.

Le père, au point de vue de sa liberté, doit être juge absolu de la capacité comme de la moralité de celui qu'il choisit pour le remplacer auprès de ses enfans dans les fonctions d'instituteur.

A l'aide de ces conditions de moralité, de capacité, etc., on pourra toujours supprimer jusqu'au dernier grain de liberté. N'est-il pas écrit dans notre Constitution de 48 :

« Art. 19. L'enseignement est libre » ?

Et ensuite :

« La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité, etc.?... »

Comme il y est également écrit :

« Art. 23. Sont électeurs, sans condition de sens, *tous* les Français âgés de 21 ans, etc.... »

Et ensuite :

« Art. 27. La loi électorale *déterminera les causes qui peuvent priver* un citoyen électeur du droit d'élire et d'être élu. »

Laissons aux hypocrites les mots à contre-sens, les lois où le plus ou moins d'esclavage se nomme liberté, et appelons les choses par leur vrai nom.

Voici comment nous formulerions la partie de la loi destinée à consacrer la liberté de l'instruction.

— L'enseignement est libre.

— Toute personne a le droit d'enseigner.

— Toute personne a le droit d'ouvrir une école, sous la seule condition d'en faire 24 heures à l'avance la déclaration à l'administration municipale, en indiquant le local.

— Par cette déclaration, l'administration municipale est mise en demeure d'exercer sa surveillance d'ordre et de salubrité comme à l'égard de tous les établissements publics quelconques.

— Néanmoins, comme nous reconnaissons à tous et à *toutes* absolument la liberté d'enseigner, nous en rapportant au discernement des familles et ne voulant point borner leur choix, nous leur devons fournir les moyens d'éclairer leur conscience. Partant, l'individu qui voudrait se livrer à l'enseignement devrait accompagner sa déclaration écrite de l'indication, également par écrit, de tous les lieux habités par lui depuis l'âge de 15 ans, et des certificats de capacité, récompenses honorifiques, etc., qu'il pourrait avoir obtenus. Cette double indication devrait être appuyée de preuves authentiques. L'administration municipale, après les avoir vérifiées et en avoir fourni récépissé, afficherait à la porte de la maison commune la déclaration suivie de l'indication. Cette formalité devrait être remplie sur-le-champ, sauf le recours de droit en cas de production de pièces fausses ; et l'affiche resterait apposée durant trente jours (1).

— Le professeur ou instituteur libre n'est soumis à aucune inspection ou inquisition dans l'exercice de sa profession. Il enseigne sans autre contrôle que la confiance des parents qui le choisissent pour instruire leurs enfants.

Deux mots encore sur ce point.

Cette liberté pourra paraître excessive à quelques esprits d'ailleurs bien intentionnés. Nous leur ferons observer que le droit d'enseigner fait partie de la liberté de penser qui n'est autre chose que le droit d'exprimer sa pensée sous toutes les formes et par tous les moyens possibles.

A ceux qui ne voient pas grand mal à ce qu'on *réglemente* l'instruction de l'enfance, nous répondront qu'une fois la porte ouverte aux empiétements du pouvoir, c'en serait bientôt fait de toute liberté. On commencerait par les méthodes de lecture, on finirait par le haut enseignement. Puis, à propos des cours publics, on attaquerait le droit de réunion. — Toutes les libertés se tiennent.

On n'a jamais songé à mettre en prévention l'enseignement religieux, à établir une surveillance contre les chaires catholiques d'où tombent pourtant bien des paroles imprudentes, dangereuses, et d'où sont sorties les plus terribles guerres civiles qui aient ensanglanté la France.

Faisons donc la loi égale pour tous.

Depuis bien des années déjà, les Etats-Unis et notre voisine la Belgique jouissent de cette liberté ; la société, la famille, la religion, le progrès, etc., sont-ils morts chez eux ?

Enfin, nous n'avons jamais séparé, dans notre pensée, l'idée du libre enseignement, de celle d'un corps enseignant officiel, bien organisé, dont le concours émulatif serait un gage de progrès.

Et voici sur quels principes nous basons notre organisation de l'enseignement public :

En droit absolu, l'instruction est une dette de la société envers les citoyens. La société doit à chacun de ses membres, des nouveaux venus particulièrement, le pain de l'intelligence comme le pain du corps.

C'est un placement, une avance ; et la société a intérêt à ce que ce placement soit le meilleur possible. Cela dépendra du bon emploi du capital avancé.

Il ne faut pas perdre de vue que l'instruction est aussi un instrument de travail, nous l'avons déjà dit. Or, quel travail peut-on exiger de celui à qui l'on a refusé l'outil ?

« . .. Quand sonne pour eux l'âge de vingt ans, elle (la société) prend les plus forts, les plus grands, les plus robustes, les mieux venus ; elle leur apprend à marcher en ligne sur trois de profondeur, et à se présenter régulièrement à la gueule des canons chargés à mitraille. Voilà la seule éducation dont la société fasse positivement son affaire en tout pays civilisé.

. . . .

» La première condition pour que la société ait le droit de réclamer de l'individu amour et respect, c'est d'abord qu'elle se soit mise en frais d'éducation pour lui..... »

V. CONSIDERANT. — 1844.

Ainsi, par intérêt autant que par devoir, il faut que la société ouvre des écoles publiques, et que ces écoles soient accessibles à tous, qu'elles soient gratuites.

Le principe de la gratuité découle nécessairement de ce que l'instruction est la dette de la société ; de plus, cette charge doit incomber au trésor public et non à la caisse municipale, car les contrées où la population est le moins éclairée sont justement les plus pauvres.

Or, les contrées où règne l'ignorance, sont aussi celles où il se commet le plus de crimes et de délits. (Voir toutes les statistiques judiciaires.)

L'éducation commence avec la vie. L'enseignement élémentaire comprend donc, dans notre système, les écoles du premier âge (correspondant aux crèches d'aujourd'hui), les écoles du 2e âge (correspondant aux salles d'asile), et les écoles élémentaires proprement dites (écoles primaires).

Nous n'établissons point de différence dans l'instruction des deux sexes.

Enfin, une école professionnelle dans chaque canton viendrait compléter cette instruction populaire, en lui donnant un but immédiat.

Au reste, nous allons formuler tout de suite, en propositions, la portion de notre projet dont nous avons déjà déduit les motifs.

PROJET DE LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Déclaration.

L'instruction étant une dette de la Société, l'Etat la donne gratuitement.

Et comme il représente la somme des forces morales et matérielles de la nation, son enseignement doit être le meilleur possible.

Cependant, comme vis-à-vis de l'individu toute collectivité ne peut avoir que des devoirs et jamais de droits, sous peine de revenir au règne de la force, l'Etat ne peut imposer son enseignement.

Le droit d'enseigner est un droit antérieur et supérieur à toute loi écrite, comme la liberté de penser et de manifester sa pensée, dont il est une forme.

(1) Voir les numéros des 11 et 18 mai.

(1) Cette formalité, toute de publicité et qui n'entrave en rien la liberté, cette formalité *garantiste*, disons le mot, pourrait très bien être appliquée au journalisme, qui est aussi une des formes de l'enseignement libre.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DE LA GAITÉ. — *Molière*, drame en quatre actes de Georges Sand. Caractère privilégié de nos plaisirs dramatiques ; universalité du théâtre grec.

Est-il bien vrai que Molière ne soit pas encore connu du peuple ? On le dit, et c'est possible. Que Racine soit encore un mythe pour la plupart des citoyens français, lui qui a usé et abusé des héros grecs et latins auxquels la nation ne s'intéressait guère, je le conçois. Mais Molière qui est entré dans le vif de nos mœurs, Molière dont la verve a créé les types de nos passions les plus vivantes, qui a emprunté ses personnages à toutes les classes, ridiculisé tous nos vices et immortalisé tous nos rires, Molière inconnu au peuple quand depuis deux cents ans ses glorieux travaux sont applaudis parmi nous, voilà, certes, un fameux sujet de critique à l'adresse de notre boiteuse civilisation.

Tout s'y fait en dehors de la majeure partie de la société. Il s'y joue depuis longtemps un drame immense dont les spectateurs légitimes sont exclus. Si dans quelques grands centres quelques privilégiés de la fortune et de l'instruction attrapent une part quelconque de notre trésor des arts et des sciences, il semble que le progrès avance ; on parle des succès de la littérature et des arts nationaux, et la grosse partie de la population ne se doute même pas qu'il existe au monde une littérature et des arts.

Chez ces Grecs et ces Romains, que les classiques ont calomniés si longtemps en nous les montrant sous leurs plus ennuyeux côtés, le nom du grand comique eût été populaire dès les premières représentations de ses chefs-d'œuvre. Tout le monde, patriciens et plébéiens, hommes libres et esclaves, tout le monde eût acclamé cette haute manifestation du génie humain.

Dans ce temps-là les arts parlaient à tous, la littérature demandait aux plus humbles citoyens, comme aux plus superbes, leur avis et leur applaudissements. Les œuvres de Sophocle, d'Euripide, d'Aristophane étaient représentées sur des théâtres immenses dont les gradins s'élevaient taillés dans les flancs des montagnes. Il fallait que la foule toute entière assistât à ces fêtes splendides de l'art dramatique.

Si vous voulez faire connaître au peuple Molière et Corneille, élargissez-lui les portes du parterre. Qu'est-ce, par exemple, que ce mesquin petit conservatoire de la rue Richelieu, tout juste assez grand pour contenir une coterie, pour permettre à quelques privilégiés blasés de s'y rassembler ? Le peuple sait-il ce qui se passe dans ce réduit qui étouffe les réputations à huis-clos ; au point que sans l'invention de l'imprimerie, aucun des noms qui y ont été acclamés n'eût passé au souvenir de deux générations.

Ah ! si le peuple avait sa part légitime de nos grands plaisirs de l'esprit, comme tout le monde y gagnerait ! Il n'y aurait plus tant de malentendus si chacun parlait la même langue. Il n'y aurait plus tant de défiance d'un côté, tant de peur de l'autre si l'on se rencontrait ainsi dans les plus nobles jouissances de l'âme.

On parle beaucoup de 1852 ; les uns inventent des solutions, les autres redoutent des dissolutions. Eh bien, je suis persuadé, moi, que si le grand théâtre de Bacchus taillé dans les entrailles de l'Acropolis d'Athènes se trouvait transporté à Montmartre et regardait le Panthéon français, au lieu de regarder le mont Hymète, si les merveilleux entassements de gradins où s'asseyait la foule à Ægine, à Epidaure, à Thelmissus, à Mégalopolis et ailleurs, afin d'y applaudir Eschyle et Ménandre, se trouvaient répartis et multipliés dans nos villes et dans nos campagnes pour élever le cœur de tous et agrandir toutes les intelligences avec les chefs-d'œuvre de nos poètes, je suis persuadé que l'esprit de haine et de lutte en serait considérablement amoindri.

Oui, je le soutiens, cette grande joie morale, cette nouveauté grandiose pour ceux qui n'ont jamais goûté à ces suprêmes jouissances, prépareraient le débrouillement de bien des malentendus. Cet exercice inusité, cette gymnastique spirituelle mûrirait rapidement, j'en suis sûr, les éléments même les plus primitifs de la législation directe, dont l'avènement arrive à grands pas.

S'il nous est donné de voir bientôt entamer les flancs du mont Valérien pour y construire, à la place de sombres casernes, les bases d'un théâtre digne de nos grands écrivains, les Tartuffes verront bien vite disparaître leur influence. Ils auront désormais plus de peine à calomnier nos grands hommes, car les grands noms de notre littérature ne seront plus ignorés aussi complètement dans les carrefours et dans la banlieue.

Mais il est temps, à la fin, de nous occuper de la pièce de George Sand, d'autant mieux que nous sommes déjà passablement en retard à son sujet.

Georges Sand a fait là une tentative originale et hardie comme tout ce qui sort de son imagination. L'auteur de *Claudie* a quitté sans transition ses gracieuses créations berrichonnes pour nous dialoguer les fragments des mémoires de Ménage, de Dassoucy, de Grimarest et d'autres auteurs du 17e siècle qui nous ont expliqué Molière.

Elle a essayé sur une scène habituée aux plus inextricables détours de l'intrigue dramatique, la simple biographie d'un homme de génie mise en action. Elle a composé un éloge dialogué de notre grand poète, pour apprendre au peuple les travaux, la gloire et le martyre de l'illustre fils du tapissier Poquelin. Elle a voulu faire connaître Molière à ceux qui sont encore joués par les types que ce grand artiste a si largement bafoués et saucés dans le ridicule.

Ce but était noble et bien digne de l'intelligence qui a consacré tant de chefs-d'œuvres à la glorification de cette Bohême passionnée des comédiens dont le zèle résistant à une perpétuelle alternative de misères, de grandeurs et de dégoûts nous a conservé les traditions et les trésors de l'art dramatique. Cependant, comme on s'attendait à du mouvement, à des trames ourdies et déjouées, à des péripéties émouvantes, il y a eu quelque mécompte. Mais le premier moment de surprise passée, on a saisi la pensée de l'auteur, et la pièce a marché sans encombre.

Pour moi ce n'est pas le manque d'action qui m'a surpris dans ce drame ; c'est le caractère décidé de moralisme et d'austérité puritaine donné à Molière ; c'est l'affectation trop marquée de l'auteur à vouloir réhabiliter l'homme, comme si jamais il avait été attaqué par les âmes d'élite, comme si personne ayant droit à l'estime des penseurs et des intelligents avait jamais douté de sa probité loyale, de son élévation d'esprit, de sa droiture de cœur. Que George Sand nous pardonne, mais son Molière semble demander au public du dix-neuvième siècle un verdict d'acquittement.

I. — *Enseignement privé ou libre.*

Tout individu a le droit d'enseigner et d'ouvrir une école, sous la condition d'en faire, dans les 24 heures, personnellement et par écrit, la déclaration à la mairie, en indiquant le local où sera tenue l'école, les lieux qu'il a habités depuis l'âge de 15 ans et les certificats de capacité quelconques, récompenses publiques, etc., qu'il pourrait avoir obtenus, pourvu que cette indication soit appuyée de preuves authentiques. Le maire, après avoir vérifié ces pièces et en avoir fourni récépissé, affichera la déclaration, suivie des indications ci-dessus, à la porte de la maison commune, où elle restera apposée trente jours. Le récépissé de la mairie sera délivré, et l'apposition de l'affiche aura lieu dans les 24 heures.

Par la déclaration indicative du local, l'administration municipale est mise en demeure d'exercer sa police d'ordre et de salubrité, comme à l'égard de tous les établissements publics quelconques.

L'indication des domiciles antérieurs et des titres, s'il y en a, a pour but d'éclairer le choix des familles, en les mettant à même de se renseigner sur la valeur morale de la personne qui vient solliciter d'elles une si haute marque de confiance.

Le professeur ou instituteur libre n'est soumis à aucune inspection ou inquisition dans l'exercice de sa profession. Il enseigne sans autre contrôle que celui des parents (ou des élèves dans les cours supérieurs) qui lui ont accordé leur confiance.

II. — *Enseignement public.*

L'enseignement public compte trois degrés :

L'instruction élémentaire ou générale ;

L'instruction spéciale ou professionnelle ;

L'instruction supérieure.

INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE. — Elle comprend :

La lecture ;

L'écriture ;

Le calcul et le système légal des poids et mesures ;

La langue française ;

Des notions sur l'histoire et la géographie générales, les éléments de l'histoire de France, particulièrement la géographie de la France et l'histoire des cent dernières années ;

Les premières notions du droit naturel (Morale pure de tout mélange dogmatique.)

La connaissance de la Constitution ;

Les éléments du droit civil ;

Le chant, la gymnastique et les premières notions de l'hygiène.

L'instruction élémentaire, l'éducation générale, commence dès la naissance. Elle embrasse trois degrés d'écoles :

1° L'école du premier âge (*crèche*), de 0 à 2 ans ;

2° L'école du deuxième âge (*salle d'asile*), de 2 à 6 ans,

3° L'école du troisième âge (école primaire), de 6 à 10 ans.

Transition vers l'instruction professionnelle : — Les études classiques seront alternées, comme récréation, pour les deux sexes, d'exercices élémentaires d'un art manuel : jardinage, travaux d'aiguille, dessin, etc.

INSTRUCTION PROFESSIONNELLE. — Elle comprend :

L'apprentissage d'un métier ou art manuel ;

La langue française et des exercices sur l'art d'exprimer sa pensée par écrit ou verbalement ;

L'arithmétique ;

Les notions usuelles de la géométrie ;

Le dessin linéaire ;

Les notions usuelles de physique, de chimie et d'histoire naturelle ;

Les éléments de l'histoire et de la géographie ;

Notions de cosmographie, notions plus étendues de l'histoire et de la géographie de la France ;

Des notions d'Economie sociale ;

La notion du droit naturel ;

La morale (Solidarité fraternelle des hommes entre eux et des générations entre elles. Elévation vers le Bon et le Beau, vers la justice et la vérité) ;

Notions d'hygiène ;

Gymnastique ;

Horticulture ;

Dessin, statuaire ;

La musique vocale et instrumentale ;

Et, dans toute ville d'au moins 6,000 habitants, l'étude de la langue du peuple le plus voisin, et d'une des langues mères (latin ou grec) ;

Transition vers l'instruction supérieure : — Notions de philosophie, d'esthétique.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Sciences morales ;

Sciences physiques ;

Beaux-Arts.

(Nous réservons cette partie supérieure de l'enseignement. Elle demanderait à elle seule d'immenses développements, un travail spécial, et nous ferait sortir du cadre modeste que nous nous sommes tracé : l'instruction populaire, c'est-à-dire ce qui correspond au besoin le plus urgent du moment. Il nous suffit de l'avoir indiquée comme sommet de la série. Nous nous hâtons de revenir à l'instruction élémentaire et professionnelle dont il nous reste à donner l'organisation pratique, après en avoir esquissé le programme.)

Charles Sauvestre.

Organisation politique du Peuple.

5e article.

L'organisation du peuple en assemblées hiérarchisées rend l'ambition individuelle aussi utile à la société qu'elle lui est aujourd'hui nuisible.

Une des causes les plus actives et les plus fréquentes des révolutions est souvent l'effort d'une individualité puissante qui, pour conquérir la place que réclament ses facultés supérieures ou une vanité excessive, cherche à se faire jour par tous les moyens en son pouvoir, soit l'écrasement du faible, soit l'intrigue ou la force, et arrive ainsi à ébranler la société jusque dans ses fondements.

La prudence, le plus simple esprit de conservation, devrait donc tendre à faciliter à ces efforts désespérés de l'ambition, un moyen régulier et permanent de se faire jour sans qu'elle fût forcée à employer des moyens subversifs et trop souvent honteux.

Qu'il se manifeste en France, dans les derniers rangs de la société, une individualité puissante, alors de deux choses l'une : ou cette individualité que la Providence aurait fait naître pour les plus hautes destinées demeurerait ensevelie dans les langes fangeux de l'ignorance, privant ainsi la société des services qu'une haute intelligence, qu'un grand génie peut-être, eût pu lui rendre dans les arts, dans les sciences, dans l'industrie. Hélas ! combien d'hommes supérieurs n'ont pas vaincu les obstacles et n'ont pas accompli leur destinée ! Ou bien cette intelligence inconnue, ignorée, poussée par une ardeur invincible d'avancement, emploierait tous les moyens pour arriver, labeurs, intrigues, violences, jusqu'à ce qu'enfin elle fût parvenue, au milieu des ruines et du bouleversement qu'elle aurait produits à conquérir la place lui appartenait de droit.

Il est clair que la société, constamment broyée sous les pas de ces ambitions impétueuses, succomberait sous les maux qui naissent de leurs efforts ; tandis que si la société était organisée, la capacité, l'ambition, trouvant leur issue naturelle, cesseraient d'être des instruments de destruction.

Et, en effet, avec l'organisation des assemblées hiérarchisées, une voie large, une route régulière et facile serait ouverte à l'ambition, qui, n'ayant plus à lutter contre les obstacles, n'aurait d'autres limites, pour ainsi dire, que ses facultés mêmes.

Ainsi, qu'une intelligence quelconque surgisse dans une commune de France, et à l'instant cette intelligence, réagissant sur son milieu, sur la commune, influençant par ses travaux, par les services rendus, par ses écrits, par sa parole, par ses théories, ses concitoyens, cette intelligence, à coup sûr, serait choisie pour faire partie de l'assemblée communale.

Si cette intelligence était supérieure à ces fonctions, si elle se plaçait en première ligne parmi les membres de cette assemblée, il est clair que l'assemblée communale, ayant à nommer des délégués pour former l'assemblée cantonale, choisirait de préférence l'homme qu'elle aurait reconnu le plus capable.

Si l'individualité dont nous parlons maintenait sa supériorité dans l'assemblée cantonale, il n'est point douteux qu'elle serait nommée par cette assemblée pour faire partie de l'assemblée départementale qui, à son tour, si elle reconnaissait encore la même supériorité, la déléguerait à l'assemblée nationale consultative, l'un des postes les plus élevés que l'ambition pût atteindre.

De telle sorte que, par le fait seul de ses talens, de son intelligence, de ses mérites, cet homme, qui fût demeuré méconnu ou étouffé au fond de sa commune, dans l'état actuel de la société, qui eût ainsi privé la société des services qu'il eût pu lui rendre, cet homme arriverait naturellement à son rang, par la force des choses, sans intrigues, sans bassesses, sans luttes, sans avoir besoin d'autres secours que de fournir des preuves de sa capacité et de son dévouement.

Or, un ambitieux ne pouvant ainsi parvenir que par l'évidence de ses talents, de son utilité, en serait forcément amené à en donner d'autant plus de preuves, à devenir d'autant plus utile, et rendrait des services d'autant plus grands que son ambition serait plus vaste et plus dévorante.

Par conséquent, plus il y aurait d'ambitieux, plus leur ambition serait intense, plus la société en retirerait d'avantages, puisque les services rendus seraient la seule voie ouverte à cette ambition.

Mais, dira-t-on, la société ne souffre pas autant des efforts désespérés des ambitieux qui parviennent, que de ceux des ambitieux qui ne peuvent parvenir, que de leur envie et de leur haine, et de leurs efforts incessants pour renverser et supplanter ceux qui ont obtenu le succès.

Or, tout emploi, comme aujourd'hui, serait convoité par de nombreux prétendants, un seul emploi ne pouvant satisfaire qu'un seul homme.

La société continuerait donc d'être en proie à l'ambition inassouvie des postulants évincés ; par conséquent les excès, les révolutions, trouveraient plus d'aliments même que par le passé, le nombre des ambitieux s'accroissant sans mesure.

Oui, en effet, aujourd'hui les ambitions inassouvies demeurent pleines de haine et se croient en droit de se servir de tous les moyens pour parvenir, parce que les emplois ne se donnent pas au vrai mérite, mais bien au népotisme, à l'intrigue, à la bassesse ; de telle sorte que tous ceux qui ne sont pas nommés, ayant au moins autant de titres que leurs compétiteurs nommés, acquièrent ainsi le droit de protestation, droit qui s'élève jusqu'à la révolution, quand il s'agit d'une intelligence supérieure.

Mais que les emplois ne soient plus donnés qu'au mérite, à la capacité, au dévouement ; qu'il s'établisse un concours entre tous les compétiteurs ; que chaque ambitieux vienne faire juger ses titres, et, à coup sûr, avant que le jury, c'est-à-dire le peuple organisé en assemblées hiérarchisées, ait prononcé, il arriverait ce qui arrive aujourd'hui toutes les fois qu'il y a concours. Les postulants se rendraient justice eux-mêmes, et ils auraient bientôt reconnu parmi eux le plus digne, le plus capable, l'homme supérieur auquel appartient l'emploi de droit.

Jamais, dans un concours loyal, on ne vit les éliminés protester contre un vrai mérite.

De cette manière, les efforts de l'ambition n'offriraient plus le honteux spectacle de l'avidité, de l'égoïsme ; ils ne seraient plus qu'une honorable émulation entre des hommes dévoués à l'intérêt général, qui n'auraient d'autre but que de parvenir, au moyen des services qu'ils rendraient à la société.

L'ambition deviendrait alors, ce qu'elle est réellement, un ressort providentiel, qui n'a produit jusqu'à présent de funestes résultats que parce que la société n'étant pas organisée, n'offrait aucune issue à son essor et ne savait pas l'utiliser à son profit.

Au premier acte Molière est bon citoyen et ami de l'ordre, il donne d'excellents conseils politiques au prince de Condé. Au second, Molière aspire à devenir bon époux ; il demande respectueusement au roi la permission de se marier. Le troisième acte nous le représente bon père se consolant de ses chagrins avec l'enfant que sa jeune femme lui a donné ; il se justifie d'avoir eu des relations avec Mademoiselle Béjart, et cache soigneusement au public et à sa femme l'existence de Mlle de Prie.

Le lieu de la pièce est son amour pour Armande Béjart et les souffrances que lui fait éprouver la coquetterie de cette dernière. L'auteur de *Jacques*, si parfait analyste des sentiments intimes d'un couple disproportionné, ne nous avait pas habitué à voir le tort complet d'un seul côté, dans la lutte conjugale. Cependant ici le mari a tout le beau rôle et la jeune femme tout l'odieux. Molière était un homme de génie, c'est vrai, mais ce n'est pas une raison suffisante pour condamner la froideur d'Armande à son égard. N'était-ce pas une imprudence à lui d'épouser une jeune fille de 20 ans moins âgée que lui ? Ne l'importunait-il pas un peu trop de sa jalousie et de ses soupçons ?

Les plus grands esprits ont leur travers, la jalousie était le sien. Et, disons-le, il en avait quelque droit, comme le fera comprendre l'histoire suivante :

Il y avait à Paris une fille du nom de Latourelle, qui ressemblait, à s'y méprendre, à Mme Molière. Or, par l'intermédiaire d'une veuve Ledoux, cette effrontée faisait offrir les faveurs d'Armande Béjart à ceux qui montraient de l'inclination pour cette belle actrice. Tout en satisfaisant ses dupes, la demoiselle Latourelle qui passait à leurs yeux pour la véritable Mme Molière, leur recommandait le secret et surtout de ne jamais lui parler au théâtre. Comme on le pense bien, le secret n'était pas si bien gardé qu'il n'en vint quelques vilaines émanations dans l'atmosphère de l'inquiet Molière. Il ne manquait pas alors de s'en plaindre vivement à Armande qui, de son côté, n'y comprenait rien. On comprend combien il dut résulter de reproches injustes de la part du mari et d'aigres réponses de la part de la femme injustement accusée.

Si au moins cet abominable manége avait pu se découvrir du vivant de Molière, quel poids il eût enlevé au cœur du pauvre mari. A coup sûr, il eût amené cette fois un sérieux rapprochement entre les époux. Malheureusement, ce ne fut qu'un an après la mort du poète qu'un sieur Lescot, président du parlement de Grenoble, découvrit la trame par son indiscrétion.

Mlle Latourelle ayant manqué à un rendez-vous qu'elle lui avait donné, toujours sous le nom de madame Molière, le président Lescot, furieux, alla dans la loge de l'actrice lui reprocher brutalement son manque de parole. Naturellement, madame Molière fit arrêter cet insolent inconnu, qui, ayant nommé dans son interrogatoire la veuve Ledoux comme intermédiaire entre sa maîtresse et lui, on arriva à découvrir Mlle Latourelle qui avoua tout.

Bocage nous a offert le buste vivant de notre grand comique ; il a tiré un parti excellent de sa ressemblance avec Molière. Son jeu du reste a été sobre et bien dans les allures de son personnage. Au quatrième acte surtout, sa physionomie expressive a admirablement rendu cet excès de douleur, ce poids de chagrin qui finit par tuer le pauvre mari d'Armande.

Mme Lacressonnière a enlevé avec beaucoup d'esprit le rôle de l'impitoyable coquette. Quant à Menier, il a fait du rôle de Duparc un vrai chef-d'œuvre.

La pièce a donc été jouée de manière à mériter un grand succès. Cependant notre avis est que la glorification de Molière ne sera pas complète avec l'œuvre de George Sand, dût-elle avoir cent représentations. Le public des boulevards ne verra dans le héros qu'on lui explique autre chose qu'un personnage plus ou moins austère, plus ou moins moral, plus ou moins probe et loyal. Mais s'il ne connaît pas ses œuvres, ce personnage ne l'intéressera que médiocrement. Or, pour arriver à faire connaître les œuvres de Molière à tous, il faut toute une révolution dans les moyens matériels de l'art dramatique ; pour ma part, je compte sur cette révolution toute pacifique et je l'attends.

Il faut que nos travailleurs puissent un jour répéter les beaux fragments de la scène française et charmer les peuples voisins où ils porteraient leur industrie, de même que les soldats athéniens charmèrent autrefois les habitants de Syracuse en leur récitant les beaux vers d'Euripide. Il y a bien à faire encore pour en arriver là, dira-t-on. Ce n'est pas une raison pour se décourager.

Antony Méray.

— L'*Impartial de la Meurthe* publie une statistique assez curieuse. Elle se rapporte à certains accidents arrivés sur le chemin de fer de Nancy à Metz. Ainsi, du 1er juillet au 31 décembre de l'année dernière, les locomotives auraient écrasé sur la voie : 46 lièvres, 8 chiens et un cheval. Mais le plus curieux, c'est que les fils du télégraphe électrique ont détruit une quantité assez considérable de gibier : 30 oies ou canards sauvages, 23 bécasses, 76 bécassines, 40 perdrix et plus de 400 alouettes se sont brisés contre les fils et ont été retrouvés sur la voie par les cantonniers, les ailes enlevées ou la tête coupée. D'autres oiseaux, perchés sur les fils, ont été surpris par le passage d'une dépêche et frappés par l'électricité. La position de la voie, qui suit une vallée accidentée, rend ces faits plus fréquents qu'ailleurs.

— L'ouvrage de M. Louis Blanc, intitulé : *Plus de Girondins*, et celui de M. J. Deville, intitulé : *Du gouvernement provisoire*, sont interdits dans la 6e division militaire par ordre de M. le général Castellane.

— Le mardi 27 mai, à sept heures et demie du soir, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue des Bons-Enfants, n° 5, un nouveau cours particulier de musique vocale et d'harmonie. Des places spéciales sont réservées aux dames et aux enfants.

CHATEAU ET PARC D'ASNIÈRES. — Aujourd'hui dimanche 25 mai, inauguration des fêtes musicales et dansantes de la saison d'été. La nouvelle administration, seule responsable de l'organisation des fêtes et du service du café restaurant, en garantit au public le confortable et la modération des prix. Un orchestre sous la direction de Marx, le célèbre chef d'orchestre de la salle Valentino, exécutera un répertoire entièrement inédit et composé pour Asnières. L'éclairage est confié aux travaux intelligents de M. Bied, l'habile entrepreneur. A dix heures feu d'artifice, par Marin Charrois, artificier du gouvernement. Jeudi, première grande fête.

PANORAMA (Champs Elysées). — Toutes les merveilles, la splendeur et la vérité de la peinture se trouvent réunies dans la *Bataille d'Eylau*, cette œuvre gigantesque de M. le colonel Ch. Langlois. Les heures s'écoulent, et le charme sous lequel on est ne cesse pas. On a vu et on veut revoir encore. Aussi, cette bataille n'aura jamais de plus fidèle historien que cet habile peintre qui sait, avec son admirable toile, parler aux yeux, à l'esprit et au cœur.

L'organisation du peuple en assemblées hiérarchiques réserve l'unité nationale, tout en permettant la décentralisation.

Centralisation et décentralisation est une de ces importantes questions qui deviennent le sujet d'une controverse éternelle, dont le résultat le plus direct est une obscurité chaque jour plus profonde.

La centralisation, aux yeux de beaucoup de gens, est synonyme de despotisme, d'autorité absolue, de bureaucratie inique, de jalousie, d'immobilisme, de perte de temps, d'impuissance et de vexations.

Décentralisation, aux yeux de certains autres, signifie anarchie, résistance, dislocation du pays, désobéissance aux gouvernements, rupture de l'unité française.

Les deux choses sont vraies : la centralisation, telle qu'elle existe aujourd'hui, étouffe l'essor de la nation, paralyse son activité et devient réellement un instrument de despotisme et de bureaucratie ; la décentralisation, au contraire, telle que l'entendent ses partisans qui en veulent faire une machine politique, n'ayant pour but que de soustraire la France à l'unité pour renverser tel ou tel gouvernement, serait le signal de la ruine du pays et de ses libertés.

Centralisation et décentralisation ainsi comprises produiraient donc des résultats également funestes.

Ce qu'il y a de positif, c'est que loin de penser à détruire la centralisation, loin de songer à relâcher les liens de l'unité nationale, il faut tendre sans cesse et sans repos à les constituer plus fortement encore, tout en laissant à chaque citoyen, à chaque fraction individuelle ou collective, une plus grande indépendance.

Aujourd'hui, sous le prétexte d'avoir la centralisation, on n'en a que le masque ; il semblerait que le gouvernement tient dans sa main toutes les forces du pays ; il n'en est rien : le gouvernement règne, mais il ne gouverne pas.—

Le gouvernement dépend de tout le monde. Ne connaissant et ne pouvant connaître ni les hommes, ni les choses, il est forcé de s'en rapporter au premier venu, soit pour juger les choses, soit pour choisir les hommes.

C'est ainsi que la centralisation, au lieu de mettre en rapport chaque fraction du pays avec le gouvernement, n'aboutit tout uniment qu'à opérer la centralisation au profit de quelque général, de quelque préfet ou sous-préfet, de quelque magistrat, de quelque maire, puisque le gouvernement ne peut rien faire par lui-même.

En un mot, tout le monde décide pour le gouvernement, qui lui ne décide jamais rien.

Le bon sens indique bien d'ailleurs que tout autre résultat est impossible ; car il n'est point permis à un gouvernement d'étudier sérieusement toutes les questions, de connaître les vœux, les besoins, les ressources de toutes les communes de France ; il est matériellement impossible qu'un gouvernement puisse faire face aux milliers de questions posées chaque année par la France entière.

Aussi, le gouvernement n'étudie pas, ne décide pas : il se voit forcé d'abandonner l'étude à des agents qui, en fait, décident toutes les questions.

Et pourtant, il est absolument indispensable que sur toutes ces questions, qui, en vertu de la centralisation, sont aujourd'hui soumises à l'examen direct du gouvernement, un contrôle soit opéré ; car si chaque commune, si chaque canton, si chaque département pouvait en toute liberté décider en dernier ressort et sans contrôle sur tous les points qui les intéressent, le pays ne tarderait pas à tomber dans un profond désordre ; les agglomérations d'hommes, plus peut-être encore que l'individu, étant susceptibles d'entraînement et d'aveuglement passionnés, ont besoin d'être garanties contre elles-mêmes.

Le but apparent de la centralisation est justement l'exercice de ce contrôle ; or, pour qu'un contrôle soit efficace et réel, il est de toute nécessité que le contrôleur soit à même de juger en connaissance de cause.

C'est ainsi que lorsqu'une commune veut faire construire un édifice d'utilité communale : une mairie, une école, une église ; lorsqu'un canton veut faire construire une route, il est indispensable qu'un contrôle indépendant, en dehors de l'entraînement des habitants de la commune et du canton, juge froidement la situation, examine si le besoin est bien réel et si la commune et le canton possèdent des ressources suffisantes pour mener à bien l'entreprise proposée.

Ce contrôle nécessaire, si mal exercé jusqu'à ce jour, et au moyen de formes si vexatoires, par le gouvernement, doit être exercé sans perte de temps, sans dépenses, en toute connaissance de cause, par la hiérarchie des assemblées.

C'est ainsi que la commune relèvera de l'assemblée cantonale ; le canton, de l'assemblée départementale ; le département, de l'assemblée nationale.

Supposons qu'il s'agisse de construire une mairie dans une commune quelconque, au lieu, comme aujourd'hui, de forcer les administrateurs de cette commune à venir se morfondre dans les antichambres des sous-préfets et des préfets ; au lieu de leur faire attendre pendant des années la réponse à leur demande ; au lieu d'écrire des monceaux de papier ; au lieu de rendre, ainsi qu'un critique patient l'a démontré tout dernièrement, des centaines d'ordonnances, de votes, de délibérations, de visites,

La commune qui aurait à faire construire une mairie, adresserait purement et simplement les plans et devis, l'état de ses recettes, l'exposé de ses besoins, à l'assemblée cantonale dont elle relèverait.

De telle sorte que chaque assemblée cantonale n'ayant à étudier que les affaires des communes de sa circonscription, connaissant à fond tous les besoins et toutes les ressources de chacune de ces communes, éclairée d'ailleurs par les délégués de l'assemblée communale faisant partie de l'assemblée cantonale, cette dernière pourrait prononcer simplement, sans frais, sans tracasseries de bureau, un jugement en toute connaissance de cause ; jugement raisonné, fondé, impossible aujourd'hui au gouvernement qui, au lieu d'avoir à étudier les intérêts de quinze à vingt communes, se voit forcé d'étudier les intérêts de 40,000 communes, de 2,800 cantons, ce qui est bien moralement et matériellement impossible.

S'il s'agissait au contraire d'un travail à opérer dans un intérêt cantonal, d'une route, par exemple, d'un canal d'irrigation, la même marche serait suivie ; au lieu de s'adresser au bureau des travaux publics à Paris, le canton adresserait ses documents à l'assemblée départementale dont il relèverait, laquelle, ayant naturellement par sa position, une connaissance approfondie de la question, porterait un jugement en toute maturité.

Ainsi serait-il des départements qui, eux, relèveraient de l'assemblée nationale pour tout ce qui concernerait les travaux d'utilité départementale.

De telle sorte que la centralisation ainsi opérée par la hiérarchie des assemblées, loin d'être relâchée, serait fortifiée, concentrée, énergique, réelle, et surtout concilierait à la fois les exigences de l'unité nationale avec la liberté et l'indépendance auxquelles a droit toute fraction du pays.

(La suite au prochain numéro.) F. GOIGNET.

Le directeur de la prison de Belle-Isle.

INTERPELLATIONS AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Mardi dernier ont eu lieu les interpellations de M. Esquiros relativement aux faits qui se sont passés à la prison de Belle-Isle-en-Mer. Il n'était guère possible de se faire illusion sur le résultat parlementaire de ces interpellations. Elles devaient aboutir et elles ont abouti à un ordre du jour pur et simple. Néanmoins on a eu raison de porter au grand jour de la tribune des faits qui n'ont besoin que d'être signalés pour être flétris par l'opinion publique.

MM. Esquiros et Schœlcher, qui ont défendu la cause des détenus politiques de Belle Isle, l'ont fait avec une parfaite modération de langage. M. Esquiros a commencé par citer, à l'appui de sa thèse, l'opinion de M. Léon Faucher en 1836, alors qu'il écrivait dans la *Revue de Paris*. A cette époque, M. L. Faucher s'élevait avec beaucoup de force contre un état de choses qui abandonnait le détenu à l'arbitraire de l'administration. « S'il n'y a plus de tortures légales, dit-il, il n'y a que trop de tortures administratives. » — Les choses n'ont pas changé depuis 1836, et, par ce qui se passe à Belle-Isle, on peut juger de la latitude laissée aux directeurs de prisons pour sévir contre les prisonniers qui sont commis à leur garde.

Le règlement spécial de la prison de Belle-Isle, ordonnancé par M. Baroche, porte l'échelle de punitions suivante :

1° La privation de la jouissance des secours en argent ou en nature.

2° La privation de la promenade ou des visites.

3° La mise en cellule.

4° La mise aux fers dans le cas de tentative d'évasion.

A Belle-Isle, la cellule de punition est remplacée par des casemates humides et boueuses où l'on entasse souvent les détenus sans aucun égard pour les plus vulgaires prescriptions hygiéniques. Dans un des cachots du château Fouquet, on avait d'abord donné des matelas ; mais au bout de cinq jours les matelas étaient pourris par l'humidité ; d'où l'on conclut qu'il fallait retirer de là, non pas les hommes, mais les matelas. Or il faut savoir qu'on laisse parfois des détenus des mois entiers dans ces cachots mortels. Pendant ce temps, ils sont réduits au pain et à l'eau, bien que le règlement soit muet sur cette aggravation de peine.

Le règlement dispose que les correspondances des détenus passent sous les yeux du directeur au départ et à l'arrivée ; mais il y a exception formelle pour les communications et réclamations adressées à l'autorité supérieure. Néanmoins le directeur a refusé à trois prisonniers qui en faisaient la demande expresse de la cire pour sceller des plis adressés au ministre de l'intérieur et au président de l'assemblée nationale.

Nous empruntons le récit des deux événements qui se sont produits à Belle-Isle au rapport adressé par le directeur lui-même à M. le ministre de l'intérieur. Les lecteurs apprécieront le degré de confiance que méritent ces narrations rien que par les détails dont elles sont ornées.

Voici d'abord les faits du 14 février ; nous copions le *Moniteur* :

« Ainsi que le porte mon rapport d'hier... (c'est un rapport antérieur qui constate les faits)..., le dîner servi aux détenus consistait en un excellent bœuf à la mode avec des carottes, donné quelquefois pour varier le service alimentaire. Dans cette semaine, les pommes de terre commençant un peu à germer, nous avons pensé, M. l'inspecteur et moi, à renouveler ce service avec des carottes, dont la qualité est ici excellente. Les détenus politiques se contentèrent d'abord de refuser leur dîner, en disant : « Ce dîner est bon, il est vrai ; mais, attendu que l'on nous » a déjà donné du bœuf à la mode aux carottes cette semaine, » nous n'en voulons pas (Exclamations à droite) ; il faut que l'ad» ministration nous donne autre chose. »

» Je n'avais pas besoin de l'avis de la population pour savoir que ce service était très bon, comme chaque jour je m'en étais assuré à l'avance. Aussi ai-je dû ne pas accéder à la demande des détenus.

» Sur mon refus, ils sont venus en masse briser leurs gamelles, en les jetant dans la porte du guichet du préau et contre les murs ; puis ils se sont mis à se promener par bandes, en chantant à tue-tête la *Carmagnole* et tous les hymnes patriotiques connus, et en criant à haute voix : « Nous sommes les maîtres » maintenant ; plus de règlement ! Nous ne rentrerons dans nos » quartiers et dans nos chambres que lorsque cela nous fera » plaisir. » (Mouvement à droite.—Rumeurs à gauche.)

» Ces chants, ces cris, ces vociférations s'étant prolongés jusqu'à près de six heures du soir, malgré trois invitations successives pour les engager à rentrer, j'ai dû requérir la troupe et faire enlever les quarante et un mutins qui se sont montrés les plus insubordonnés.

» Cet enlèvement s'est exécuté sur le préau et dans les chambres, d'après mes ordres et mes indications sur les lieux, et en présence de tous les employés de l'administration, qui n'ont cessé de m'accompagner et de me suivre jusqu'à ce que l'ordre fût rétabli.

» Dans le trajet de la prison aux cachots de la citadelle, les détenus n'ont cessé de crier : Vive la ligue ! vive la sociale ! mille propos outrageants pour la gendarmerie, qui s'est empressée de nous prêter main-forte, et pour tous les employés de la maison : A bas le directeur ! à bas l'inspecteur ! ce sont des gueux, des canailles ; bientôt ce sera notre tour ; nous les pendrons les premiers, etc. ; tout cela avec un cynisme révoltant. »

Après avoir lu ce premier rapport, M. L. Faucher a bien voulu reconnaître que les casemates, qui remplacent les cellules de punition, ne sont pas précisément ce qu'il voudrait qu'elles fussent, et il a promis que les premiers fonds dont il pourrait disposer seraient employés à la création de cellules dont il fait étudier le projet en ce moment.

Puis il a raconté que dans l'espace d'un seul mois, les détenus de Belle-Isle avaient détruit des gamelles en terre, des vases et des assiettes de porcelaine opaque pour une somme de 330 fr., tant étaient grandes leurs habitudes de destruction ! Puis, il a donné lecture du second rapport, établissant, selon lui, que les détenus ont détruit, « pour se les approprier sous une autre forme, » des planches faisant partie du mobilier de la prison. Voici ce rapport :

« Les chambrées des détenus politiques ont été dans le principe pourvues de tout ce qui leur était nécessaire en tables, bancs, [illegible] et à leur arrivée, défense leur fut faite à tous par l'administration de rien détériorer.

» La position des détenus, quels qu'ils soient, étant pénible, l'administration fit tout ce qu'elle put pour l'adoucir. Elle donna l'autorisation d'introduire toute espèce d'outils pour faciliter les travaux que pourraient avoir l'intention d'exécuter les détenus, afin de les mettre à même d'aider leurs familles et de leur procurer les moyens de ne pas perdre l'habitude du travail, ce qui deviendra si funeste à beaucoup, et de profiter utilement de leur détention. Des écoles ont, en outre, été établies. Enfin rien n'a été négligé dans l'intérêt de chacun.

» Malgré tous les soins qui leur ont été prodigués, les détenus ayant abusé depuis quelque temps de la faculté qui leur a été accordée, en faisant paraître des objets mobiliers, j'ai cru devoir faire procéder immédiatement à un récolement d'inventaire qui a constaté principalement un déficit de planches de châlits militaires, de porte manteaux, de planches à pain, etc. Où étaient tous ces objets ? pour quel usage s'en étaient servi les détenus ? Je l'ignorais.

» Des perquisitions durent être faites. Un assez grand nombre de petites tables ayant été confectionnées pour les détenus par des menuisiers détenus eux-mêmes, je crus devoir me faire représenter ces tables, de manière à reconnaître, en présence des ouvriers, si le bois provenait du dehors ou de l'établissement.

» La plus grande partie des condamnés ne se refusa pas à les livrer ; mais quatre d'entre eux, les nommés Barbès, Langlois (Amédée), Langlois (Jean) et André, s'y refusèrent formellement, déclarant que la force seule pourrait les y contraindre. Vous concevez, monsieur le ministre, que, dans une mesure générale, l'autorité de l'administration ne pouvait rester méconnue.

» L'inspecteur, l'économe et le gardien en chef se rendirent successivement, d'après mes ordres, sur les lieux, afin de faire comprendre aux condamnés l'utilité de la mesure prise et de les faire rentrer dans le devoir ; mais, à l'instigation de Barbès, les détenus trouvèrent là une occasion de tumulte, et l'inspecteur fut assailli d'injures et de menaces ; il fut donc obligé de se retirer.

» Je dois vous dire ici que, depuis, dans une conversation au cachot, et ne croyant pas être entendus, ils disaient : « Nous » nous étions pourtant bien entendus ; nous devions taper des» sus. » Leur but était encore, comme dans les dernières émeutes, d'attirer au milieu d'eux les employés supérieurs de l'administration. Un des amis de Barbès, le nommé Hibruit, parcourut la détention un instant avant avec ce mot d'ordre : « Branle-bas » général, par ordre de Barbès ! »

» Malgré tout cela, et pour n'avoir rien à me reprocher, je crus devoir renvoyer le gardien en chef faire une nouvelle sommation ; mais leur attitude fut telle que je n'hésitai pas à faire sur-le-champ intervenir la force armée. M. le commandant de place s'empressa de mettre à ma disposition deux compagnies d'élite du 22e de ligne, commandées par le capitaine, et lui-même les accompagna. La gendarmerie se joignit à nous. Nous pénétrâmes alors dans les quartiers insurgés. Je fis rentrer et enfermer tous les condamnés dans leurs chambres. Je me rendis d'abord dans la chambre de Barbès, que je fus dans la nécessité de faire enlever de force, ainsi que les nommés Daniel Lamazière, Gambon, Maigne et Commissaire, ces condamnés s'étant opposés à ce que je fisse par moi-même la vérification des objets qui se trouvaient dans cette chambre. Je passai successivement de chambrée en chambrée, et tous ceux qui par gestes ou injures se sont rendus coupables furent conduits dans les casemates de la citadelle.

» Dans l'une des chambres, les nommés Langlois (Jean), Langlois (Amédée) et André s'étaient barricadés. Je fus forcé de faire sauter le pêne de la porte pour y pénétrer ; mais, arrivés à la citadelle, une autre scène nous y attendait. Devant prendre des précautions pour éviter tous accidents et toutes tentatives d'évasion, il était nécessaire de faire fouiller les condamnés. Il devait y avoir de leur part beaucoup de résistance. On fut obligé positivement d'en venir aux mains. D'abord, un nommé Duvillars s'emporta jusqu'à frapper d'un coup de pied M. l'inspecteur. M. André vint, lui aussi, plusieurs fois, me mettre les poings sous la figure, en me menaçant et m'injuriant de la manière la plus grossière. Les gendarmes, dont je ne saurais trop louer le courage et la fermeté en cette circonstance, furent, ainsi que les gardiens, contraints de se battre corps à corps, étant assaillis de coups de la part de ces furieux. Je ne puis vous dire toutes les menaces et les injures auxquelles je fus en butte. Leur exaltation seule peut me les faire comprendre de la part de ceux d'entre eux qui sont gens d'éducation.

» De plus, ces derniers n'ont rien ménagé pour désunir la troupe. Les uns disaient aux soldats : « Souffrirez-vous qu'on traite ainsi Barbès et des représentants du peuple ? » Un autre (c'était Barbès) : « Voyez Commissaire, qui sort de vos rangs, ancien sous officier : le laisserez-vous torturer ainsi ? » etc., etc. La troupe est restée impassible. »

Sur ce qui concerne l'accusation de vol des planches, nous nous bornerons à dire que quand des hommes comme Barbès, Commissaire, Amédée Langlois, André, Gambon, Maigne, etc., disent avoir payé les tables dont ils étaient en possession, nous ne pouvons être tentés de mettre les soupçons de M. Valette en balance avec l'affirmation de ces hommes. Quant à la lutte déplorable qui a terminé ce lugubre épisode, elle est malheureusement trop réelle. On appréciera quels sévices, quels outrages, ont dû être commis pour que des hommes qui sont « gens d'éducation », comme le dit M. le directeur dans son rapport, se soient laissé emporter à se colleter avec les agents passifs de la force brutale.

Maintenant pour donner une idée nette du caractère de l'homme qui a rédigé les rapports que nous venons de citer, nous reproduirons deux faits. Le premier résulte du rapport d'un médecin attaché à la prison de Vannes dont M. Valette a été directeur. Cette pièce apportée à la tribune par M. Raspail a été interrompue à chaque ligne par M. le président Dupin, par la droite et par le ministre qui prétendaient que les interpellations devaient se renfermer strictement dans les faits relatifs à Belle-Isle, comme si les antécédents du directeur ne constituaient pas un des éléments les plus importants du débat. Voici cette pièce dont nous rapprochons les lambeaux épars dans le *Moniteur* :

« Lettre adressée à M. le préfet du Morbihan pour faire cesser, s'il est possible, les tortures que le directeur Valette faisait endurer aux détenues, aux femmes de la prison centrale de Vannes, malgré mes justes observations.

» M. le préfet, un fait grave qui s'est renouvelé plus d'une fois sous la direction de M. Valette, s'est passé hier à la maison centrale de Vannes.

» La détenue Lamaur (Marie-Jeanne), n° 593, a été mise au cachot le 1er juillet [illegible] sur l'ordre qui en a été donné par le directeur, cette femme a été garrottée par les gardiens, fortement [illegible], les mains liées derrière le dos, par des cordes qui [illegible] plusieurs fois les mains et les jambes ; elle était [illegible] à son lit. C'est le [illegible] avec tous ses effets moins la couverture. Le matin, m'étant rendu auprès de cette femme, je l'ai trouvée dans l'état le plus déplorable : ELLE ÉTAIT [illegible] ; elle avait renversé son lit sur le côté ; elle avait la tête découverte, la face contre terre et la poitrine entièrement nue, reposant sur les dalles ; elle vomissait le sang à pleine bouche. En présence de [illegible] et de deux de ses sœurs, témoins comme moi de cette [illegible] position, je lui ai demandé comment elle [illegible] pouvant re-

muer, et craignant d'étouffer la nuit dernière, je me suis débattue et je suis tombée comme vous me voyez. — Je ne vous dissimule pas, M. le préfet, qu'une pareille torture, si elle se prolongeait vingt-quatre heures de plus, pourrait bien, par suite de la compression des artères, amener les conséquences les plus funestes, même la mort.

» Avec tout autre directeur que celui que nous avons, j'aurais pu, sans me compromettre, détacher la fille Lamaur, la faire monter à l'infirmerie à l'instant même. Mais vu la nature des relations que vous savez exister, monsieur le préfet, entre M. Valette et moi, je n'ai eu garde de me le permettre, il faut pourtant que quelqu'un le sache pour y remédier, et je remplis un devoir de l'humanité en m'adressant directement à vous.

» C'est malheureusement un fait de plus... » Cette lecture qui, avec les interruptions, occupe plus d'une colonne et demi du *Moniteur*, a été définitivement arrêtée là, et peu d'instants après M. Raspail se voyait retirer la parole comme s'étant obstiné à rester *en dehors de la question*.

L'autre fait que nous voulons citer se rapporte à Belle-Isle et s'est passé tout récemment. Le 19 avril, Mme Chapou, femme d'un détenu, privée de communication avec son mari depuis le 13 février, se présente devant M. Valette et lui adresse une demande en ces termes :

« Je suis obligée de quitter Belle-Isle ; l'état dans lequel je me trouve m'oblige à rentrer dans ma famille, je vous demande la permission de voir mon mari pour lui dire adieu, soit en votre présence, soit en présence d'un gardien ; je me soumettrai à toutes les conditions que vous m'imposerez. Je ne vous demande qu'une chose, c'est qu'au moment où je vais quitter Belle-Isle pour faire mes couches, au moment, par conséquent, où je vais être exposée à un danger de mort, je puisse au moins dire adieu à mon mari. »

Le directeur refuse !...

Nous copions dans le *Moniteur* les quelques lignes du compte-rendu qui suivent ce récit fait par M. Schœlcher :

« (Mouvement et murmures sur divers bancs de la gauche).

Plusieurs membres. Quelle infamie !

M. ANTONY THOURET. C'est un monstre. (Bruit et rires sur quelques bancs à droite. — Murmures à gauche.)

M. RICHARDET. *Moniteur*, écrivez qu'on a ri à droite.

Un membre à Gauche. Et qu'on rit encore. »

Encore un exemple des ingénieux raffinements inventés par M. Valette. Mme Vauthier était privée de voir son mari depuis 2 mois. Enfin on leur accorde la permission de se voir, mais savez vous comment ? Le directeur fait placer un banc sous une table assez large, et oblige M. et Mme Vauthier à s'assoir chacun sur une extrémité de ce banc, de telle sorte qu'ils étaient séparés par la table, et, de plus, un gardien assistait à leur entrevue.

L'ordre du jour proposé par M. Schœlcher était aussi modéré que possible. En voici les termes : « L'assemblée, sans mettre en doute les assertions de M. le ministre de l'intérieur, décide que trois de ses membres, nommés au scrutin, se transporteront à Belle-Isle-en-Mer, et lui feront un rapport sur l'état de la prison et sur le régime auquel sont soumis les détenus. »

C'était remettre à la majorité elle-même le soin de prononcer, après examen, sur le degré de fondement des plaintes articulées. La majorité a préféré voter à 428 voix contre 218 le dédaigneux ordre du jour pur et simple.

Un mot encore sur le principe formulé par M. Léon Faucher au commencement de sa réponse. M. Léon Faucher estime qu'en matière de détention, il y a un double devoir à remplir ; un devoir envers les condamnés, « c'est de ne pas aggraver la peine, de l'exécuter avec la sévérité nécessaire, mais avec un sentiment très vif et persévérant d'humanité ; » un devoir vis-à-vis la société ; c'est de ne point se livrer à une fausse philanthropie ; de ne pas mettre le sort des détenus au dessus du sort des hommes qui respectent les lois ; de ne pas chercher à améliorer leur situation dans les prisons, leur situation matérielle, de manière à en faire un objet d'envie pour les honnêtes gens qui n'ont pas de fortune. »

Cette règle que M. Léon Faucher trouve toute simple n'aboutirait à rien de moins qu'à priver les prisonniers des choses les plus nécessaires, à leur refuser des matelas, du linge, des vêtements suffisants, des chaussures, à les soumettre à un régime alimentaire insuffisant, etc., car on ne saurait nier qu'il existe en France, et en très grand nombre, des hommes très honnêtes, très soumis à la loi, qui manquent non-seulement des objets qui constituent un certain dégré de confort, mais aussi des choses les plus indispensables à l'entretien de la vie et de la santé. M. Blanqui a lu dernièrement devant l'Académie des sciences morales et politiques un rapport sur la situation des populations dans les campagnes dont nous avons déjà reproduit les lignes suivantes :

« Quelque diversité qui existe dans le sol occupé par les populations, dans leurs mœurs, dans leur aptitudes, le fait dominant et caractérisque de leur situation, c'est la détresse, c'est tout au moins l'insuffisance générale des moyens de satisfaire aux premières nécessités de la vie. On est surpris du peu de consommation faite par ces myriades d'êtres humains. Ces millions d'hommes forment pourtant la majorité des contribuables, et la plus légère élévation dans le niveau de leur fortune, non-seulement leur profiterait à eux-mêmes, mais élèverait à une hauteur immense le niveau de toutes les fortunes et la prospérité de l'Etat. On ne saurait croire, à moins de l'avoir vu comme nous-même, de quels chétifs éléments se composent le vêtement, l'emeublement et la nourriture des habitants de nos campagne. Il y a des cantons entiers où certains vêtements se transmettent encore de père en fils, où les ustensiles du ménage se réduisent à quelques misérables cuillers de bois, et les meubles à une banquette ou à une table mal assise. On compte encore par centaines de mille les hommes, qui n'ont jamais connu les draps de lits ; d'autres qui n'ont jamais porté de souliers, et par millions ceux qui ne boivent que de l'eau, qui ne mangent jamais ou presque jamais de viande, ni même de pain blanc. »

M. Léon Faucher veut-il que le sort matériel des prisonniers soit ramené au niveau de la situation de tous ces braves gens qui forment la MAJORITÉ DES CONTRIBUABLES ?

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

La révision de la Constitution.

Les préliminaires de la grande bataille parlementaire qui doit se livrer dans le champ-clos de la Constitution, et qui ne peut pas commencer avant le 28 mai (mercredi prochain), ont eu lieu dans la séance de jeudi. Sur la demande de M. Godelle et malgré les scrupules constitutionnels mis en avant par le général Cavaignac et par M. C. Dain, les propositions de MM. Moulin et Morin, tendant à régler la procédure à suivre à l'égard des propositions de révision, avaient été mises à l'ordre du jour.

M. Moulin avait proposé que toutes les propositions relatives à la révision de la Constitution fussent renvoyées à une commission spéciale nommée dans l'assemblée au scrutin de liste. Mais, d'accord avec la commission, il a substitué la nomination par les bureaux à l'élection directe par l'assemblée. Ainsi modifiée, la proposition perdait son caractère exclusif. Combattue par M. Savatier-Laroche, qui a préludé à la défense de la République contre les assauts monarchiques dont elle est menacée, la proposition a été prise en considération.

Venait ensuite M. Morin, qui demandait que les propositions tendant à la révision de la Constitution pussent être reproduites de mois en mois, contrairement à la règle générale qui impose un délai de six mois entre deux présentations de la même proposition. Comme M. Moulin, M. Morin parait disposé à amender sa proposition, et il n'hésite pas à reconnaitre que le délai d'un mois est trop court, et il propose maintenant trois mois.

M. de Girardin, allant nettement au fond des choses, a cherché à caractériser la véritable portée de la proposition de M. Morin. « M. Morin, a-t-il dit, n'a pas le pouvoir de changer le rapport qui existe entre ces deux nombres 188, qui représente le quart de 750, et 562 qui représente les trois quarts. Dès lors, sa proposition est parfaitement superflue, hormis un cas : celui où l'on voudrait exercer sur l'assemblée une pression extérieure analogue à celle du 15 mai 1848, à celle du 13 juin 1849. » Un membre de la droite, M. Curial, s'est écrié en ce moment : « Nous ne sommes jamais descendus dans la rue. » — « C'est parfaitement vrai, a riposté M. de Girardin ; vous n'y êtes jamais descendus même quand il fallu y descendre pour y défendre votre drapeau. » — Cette interruption et cette réplique ont été le signal d'un orage au milieu duquel se sont croisés les menaces et les défis. On s'est renvoyé de droite à gauche l'épithète de factieux. M. Dupin, qui a perdu de vue 1830, ou qui pense sans doute que l'histoire de France commence à Louis-Philippe I^{er}, a lancé ses anathèmes favoris contre les factions ; M. de Girardin s'est écrié avec beaucoup de véhémence : « Eh bien ! ces trois révolutions (1789, 1830 et 1848) qui n'en font qu'une, si on veut nous en disputer les conquêtes et les fruits, je le jure à cette tribune, nous les y défendrons et nous les y défendrons vigoureusement, et j'ajoute pour l'interrupteur qu'il nous verra alors dans la rue. » — M. Prudhomme a répondu : « Nous acceptons le rendez-vous, » et M. de Montebello a ajouté : « Nous y serons aussi ! » — « Vous, a répliqué M. de Girardin, vous, ministre de Louis-Philippe, vous n'y étiez pas au 24 février ! vous étiez caché. — Cela n'est pas vrai ! » répond M. de Montebello. Nous ne savons pas si M. de Montebello était caché ; à coup sûr, personne n'a pensé à faire des recherches pour le découvrir ; mais ce qui est historiquement certain, c'est que ni lui, ni aucun de ses collègues n'ont été vus sur aucun des points où s'accomplissait la ruine suprême de la monarchie. Ces messieurs de la réaction monarchique ont la prétention de revendiquer la victoire de juin 1848 ; les profits de la victoire soit, mais quant aux dangers de la lutte, qu'ils nous permettent de leur dire que si les champions seuls de la monarchie avaient marché à l'assaut des barricades, dans ces formidables et douloureuses journées, la lutte aurait pu avoir un tout autre dénouement et n'aurait pas coûté tant de sang.

La proposition de M. Morin a été prise en considération, et les deux propositions ont été renvoyées à une seule commission qui a été nommée par les bureaux vendredi matin. Cette commission se compose de MM. Charamaule, de Surville, Godelle, Raudot, de Charancey, Chassaigne-Goyon, de Melun (Nord), Thomine-Desmasures, de Kerdrel, Moulin, Lefèvre-Duruflé, Thuriot de la Rozière, de Lagrenée, Poujoulat, de Broglie. — Allyre Bureau.

Projets de lois et propositions.

Presque toute la séance de lundi a été consacrée à la discussion de l'article 5 du projet relatif aux tarifs des sucres et cafés. Il a été décidé que les 100 kilogrammes de sucre pur supporteraient un droit de 50 francs : soit 50 centimes par kilogramme sur une marchandise qui se vend couramment de 1 fr. 60 à 1 fr. 90 c. ; c'est plus du tiers dévolu au fisc. Dans toute cette discussion on s'est préoccupé beaucoup des intérêts du trésor, quelque peu des intérêts des producteurs, mais en aucune façon des intérêts des consommateurs. Un amendement de M. Dumas, tendant à obtenir un dégrèvement annuel de 5 fr. à partir du 1er juillet 1853, jusqu'à concurrence de 20 fr., a été repoussé par 307 voix contre 245.

On a repris mercredi la suite de cette délibération. On a voté un dégrèvement de 5 fr. par 100 kilogrammes en faveur du sucre colonial. On a décidé aussi que la surtaxe imposée au sucre étranger ne serait plus que de 10 fr. (11 fr. décime de guerre compris). M. Schœlcher a déclaré que cet abaissement de la surtaxe serait l'arrêt de mort des colonies. Nous ne sommes point partisans des prohibitions, toutefois, nous eussions trouvé très bon et très équitable que les sucres des pays à esclaves fussent solennellement exclus du marché français. Sous ce rapport, nous sommes de l'avis de M. Schœlcher qui a fait remarquer que depuis l'abandon du système de protection en Angleterre, le chiffre d'exportation des noirs de la côte d'Afrique, tombé en 1845 à 36,000, s'était élevé à 76,000 et 84,000. Un amendement de M. Lopès Dubec, qui tendait à faire décroître annuellement la surtaxe des sucres étrangers de manière à la ramener à 5 fr. 50, a été rejeté.

La deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux sucres et cafés a été terminée dans la séance de jeudi à la suite de l'orageuse discussion des propositions de MM. Moulin et Morin. M. V. Hennequin a présenté et développé en peu de mots un amendement tendant à imposer une surtaxe de 5 fr. au sucre étranger provenant des pays où l'esclavage n'est pas aboli. Cet amendement, dont le but moral est facile à saisir, et qui tendait à mettre hors du droit commun les nations qui se placent en dehors des droits de l'humanité, a été rejeté sans discussion. Un amendement de MM. de Greslan et Barbaroux, représentants de l'île de la Réunion, tendant à dégrever de 5 fr. par 100 kil. les colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance, a été également rejeté. L'assemblée a voté un dégrèvement de 3 fr. pour les provenances des Indes, et de 5 fr. pour celles de la Chine. L'article qui frappe d'une surtaxe de 15 fr. les sucres arrivant par navires étrangers, a été adopté. Un article qui prohibe les sucres étrangers raffinés a été adopté. — L'assemblée a décidé que le projet de loi serait soumis à une troisième lecture. — Allyre Bureau.

Incidents et interpellations.

Dans la séance de lundi, M. de Girardin a déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition ainsi conçue :

« Attendu que rien n'est plus contraire à la stabilité des gouvernements que le mépris de lois ;

» Attendu qu'il vaut mieux abroger une loi si elle est muette, que de la laisser outrager impunément ;

» Attendu que la désuétude, c'est l'arbitraire ;

» Attendu que la loi du 11 août 1848 est de jour en jour plus audacieusement défiée et plus effrontément méconnue dans la principale de ses dispositions, celle qui est ainsi conçue :

» Art. 1er. Toute attaque par l'un des moyens énoncés en l'ar-
» ticle 1er de la loi du 17 mai 1819, contre les INSTITUTIONS
» RÉPUBLICAINES ET LA CONSTITUTION, contre le principe de
» la souveraineté du peuple et du suffrage universel, sera punie
» d'un emprisonnement de trois mois à cinq ans, et d'une a-
» mende de trois cents francs à six mille francs ; »

Attendu, notamment, qu'on a pu écrire impunément des phrases telles que celle ci, non moins contraires à l'autorité de l'Assemblée nationale qu'aux institutions républicaines, à la souveraineté du peuple et au suffrage universel : « La seconde fête
» en fut l'acclamation, VINGT-SEPT FOIS RÉPÉTÉE, de la forme
» gouvernementale FILOUTÉE à la France par le provisoire ; »

» Je dépose la proposition suivante :

» Le décret du 11 août, relatif aux crimes et délits commis par
» la voie de la presse, est abrogé. »

M. de Girardin avait demandé l'urgence, et conformément au texte formel du reglement, il demandait que lecture fût donnée de son exposé de motifs dont nous venons de reproduire toute la teneur. Il parait que cette lecture qui n'aurait pas duré plus d'une minute présentait de bien graves inconvénients, car M. le vice-président Bedeau s'est vivement opposé à ce qu'elle eût lieu, et une discussion assez vive s'est engagée sur le réglement qui présente comme toutes nos lois le caractère de prêter aux interprétations les plus contraires. En fin de compte, et après un vote assez confus qui a motivé des réclamations très énergiques de la gauche, la proposition a été purement et simplement renvoyée à la commission d'initiative parlementaire, ni plus ni moins que s'il n'y avait pas eu demande d'urgence.

Au commencement de la séance de mercredi, M. Noël Parfait a demandé que deux pétitions en faveur de la révision, signées par des conseils municipaux et déposées la veille par M. le général de Bar, fussent rayées du procès-verbal, en raison de la loi qui défend aux conseils municipaux de publier aucune protestation, proclamation ou adresse. Il a été répondu à M. Noël Parfait que le bureau avait pris l'initiative de cette radiation, et M. Léon Faucher a déclaré qu'il avait mis les préfets en demeure de faire annuler ces délibérations.

La séance de vendredi a été orageuse comme celle de la veille. M. de Dampierre a présenté le rapport sur l'élection des Landes. On se souvient que les interpellations de M. de Girardin sur la dépêche télégraphique relative à cette élection, avaient été renvoyées au jour de la vérification ; mais comme rien n'indiquait que cette vérification doit être faite vendredi, M. de Girardin n'était pas présent au commencement de la séance. Nonobstant cette absence, la majorité a décidé que les interpellations ne seraient pas ajournées ; M. Madier de Montjau a pris la parole et posé la question de moralité. M. Léon Faucher a soutenu que le gouvernement avait le droit et le devoir d'éclairer les fonctionnaires en matière électorale. Il a allégué aussi, en guise d'excuse, que sa dépêche avait un caractère confidentiel et ne devait pas être publiée. Il a donné lecture des instructions écrites envoyées par lui au préfet. On y lit, entre autres, cette phrase : « En abandonnant la loi du 31 mai, on peut mériter les voix des socialistes qui attaquent, tous les jours, la société ; mais, à coup sûr, on n'est pas digne d'obtenir les suffrages des amis de l'ordre. » Que disent de cela MM Véron et Granier de Cassagnac qui non-seulement ont abandonné la loi 31 mai, mais ont ouvert contre elle un siége en règle ! M. Victor Lefranc s'est élevé avec beaucoup de force contre cette d'attitude du ministère qui prétend engager l'avenir du parti de l'ordre sur la loi du 31 mai. Sur ces entrefaits, M. de Girardin est arrivé et a réclamé la parole. Il a demande compte au ministre de cette expression : Gouvernement, que l'on applique au pouvoir exécutif à l'exclusion du premier de tous les pouvoirs, l'Assemblée. Grâce aux interruptions, dont M. de Girardin est toujours assailli et qu'il a l'habitude de ne point laisser sans réponse, les interpellations ont dégénéré en luttes personnelles. Comme la nature de la question avait naturellement amené les orateurs de la gauche à mettre en cause la loi du 31 mai, M. Baroche en a habilement profité pour transporter la lutte sur ce terrain où il espérait trouver plus d'appui dans la majorité qu'en restant sur la question de moralité télégraphique. L'élection de M. Durrieu a été validée par 430 voix contre 212, et l'ordre du jour pur et simple, sur les interpellations, a été adopté par 372 voix contre 233.

Allyre Bureau.

Séance de samedi. — On a entamé aujourd'hui la deuxième délibération de la loi sur la garde nationale. La discussion a été féconde en tumulte. MM. Napoléon Bonaparte et Pascal Duprat avaient proposé, par voie d'amendement, un article premier qui reproduisait le préambule de la loi de 1831, en substituant seulement le mot République au mot monarchie. Cet article a été qualifié de *dangereux* par M. de Riancey qui y a vu l'organisation de la guerre civile. Le discours agressif de M. de Riançay a donné le signal d'une agitation qui s'est fait ressentir jusqu'à la fin de la séance. 416 voix contre 224 ont repoussé l'amendement.

Les sept premiers articles ont été adoptés.

Un amendement de M. de Grammont tendant à faire monter la garde nationale par voie d'enrôlement a été repoussé.

Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

ALLEMAGNE. — Les journaux allemands s'occupent beaucoup des prochaines conférences qui doivent avoir lieu à Varsovie entre le czar, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse. Si l'on en croit la *Gazette de Cologne*, le czar aurait dit : « Aujourd'hui, je puis encore lutter avec avantage contre la révolution et la dompter. Dans deux ans, peut-être, je ne le pourrais plus. — Le cabinet de Copenhague aurait proposé, dit-on, le fils du comte Christian de Gluksbourg comme héritier de la couronne. On craint que ce choix ne soit point agréé par le czar. — D'après la *Gazette de Presbourg*, l'ordre a été donné aux tribunaux hongrois d'employer à l'avenir la formule d'introduction suivante : « Au nom de S. M. l'empereur d'Autriche. » — La Hongrie ne serait donc plus, nominalement comme de fait, qu'une province de l'empire. Pour qui connait les engagements pris par les Hapsbourg, lorsque la Hongrie eut la malheureuse idée de choisir les princes régnants d'Autriche pour rois, ce fait est un des exemples les plus éclatants du mépris des princes pour la foi jurée.

La chambre des députés de Wurtemberg a repoussé à 53 voix contre 28 l'admission des dames dans les tribunes publiques de l'enceinte législative. Plusieurs députés ont prétendu que l'on ne doit pas détourner les femmes de leurs occupations domestiques ; un autre a dit : « Les dames qui ont de l'esprit ne viennent pas, et il faut venir au secours de celles qui n'en ont pas en leur défendant de venir. » M. Notter a vainement essayé de conjurer cet ostracisme : « Il y a beaucoup de nobles femmes, a-t-il dit, qui prennent part aux affaires publiques. La sympathie de la femme doit rendre plus faciles à l'homme ses travaux. Une nation dont les femmes ne prennent aucune part aux affaires publiques manque de l'élément de sa régénération. » La morale barbue a prévalu, et les femmes sont renvoyées au pôt-au-feu. Que leur importent les lois auxquelles leurs maris, leurs fils et elles-mêmes sont obligées d'obéir ? — Allyre Bureau.

ROME. — Depuis quelque temps, les soldats français de l'armée d'occupation sont en butte à des agressions qui révèlent un caractère de grande animosité. Il y a eu d'abord des rixes entre les soldats de certains corps romains et les soldats français. Le général Gémeau a dû demander l'éloignement des troupes romaines hostiles. Depuis des tentatives d'assassinat ont eu lieu dans les rues, et le général a dû recourir à la mesure extrême d'interdire le port ou la possession à domicile de toute espèce d'arme. Passé le 17 mai, des visites domiciliaires ont dû être faites, et tout habitant trouvé détenteur d'armes a dû être traduit devant un conseil de guerre.

du 22, le bill qui renouvelle l'*income-tax*. La chambre des communes discute lentement et péniblement le bill sur les titres ecclésiastiques.

BELGIQUE. — Le ministère belge a donné sa démission en masse, à l'occasion d'un vote de la chambre des représentants rendu contre les dispositions d'une loi relative à l'impôt sur les successions. La semaine s'est passée en pourparlers infructueux pour la reconstitution d'un nouveau cabinet.

PORTUGAL. — Les dernières nouvelles reçues cette semaine porte que Saldanha était toujours à Oporto. L'état de la barre ne devait point permettre la sortie du port, avant le 13 ou le 14. En attendant, le maréchal continue à rendre des décrets et à faire des promotions que la reine continue d'approuver, ne pouvant faire autrement. On parle toujours de la possibilité d'abdication de la reine, mais Saldanha ne se montre pas disposé à exiger cette mesure extrême.

Entre autres décrets dictés à la reine par le duc triomphant, se trouve le suivant : « C'est ma volonté de déclarer nul et sans effet, et de considérer comme s'il n'avait jamais existé, en le rayant des registres pour qu'il n'en reste aucune trace, le décret du 13 mars de l'année dernière, en vertu duquel fut révoqué le maréchal de l'armée, duc de Saldanha, des fonctions de membre du tribunal suprême de justice militaire.

(Palais de Las Necesitades, le 12 mai 1851. — Signé : LA REINE.)

Le comte de Thomar a naturellement été destitué de l'ambassade à Madrid. —— Allyre Bureau.

ALGÉRIE. — Le *Moniteur algérien* rend compte d'un premier engagement qui a eu lieu dans la Kabylie contre les tribus soulevées par le chérif Bargheia. Les Kabyles ont été chargés et mis en fuite par une colonne de 900 hommes. Ils ont perdu plusieurs centaines d'esclaves, dit-on, et de notre côté, il n'y aurait eu que 2 tués, 2 blessés dont un officier, et une douzaine de chevaux blessés. —— Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

L'affaire du *Charivari* poursuivi à raison d'une caricature de M. Vernier, sera appelée mardi, 27 courant, devant la cour d'assises de la Seine. L'auteur de la caricature incriminée et le gérant du journal sont prévenus du délit d'offense envers la personne du président de la République.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé que la salle des filatures du Conservatoire des arts et métiers serait affectée à l'exhibition des objets que cet établissement doit acquérir à l'exposition de Londres. Cette salle va être appropriée à sa nouvelle destination.

— M. le colonel Morin, directeur du Conservatoire des arts et métiers, vient de faire commencer dans l'intérieur de l'ancienne église les premiers travaux pour y placer une machine à vapeur à l'instar de celles qu'il vient de voir à la grande exposition universelle de Londres et qui donnent le mouvement et la vie aux machines. De même que les machines de l'exposition de Londres, notre machine du Conservatoire des arts et métiers est destinée à donner le mouvement, c'est-à dire la vie à une foule de machines et métiers dont les ingénieux mécanismes et l'économie ne peuvent être bien compris qu'en les voyant ainsi fonctionner. La machine à vapeur sera posée, et les métiers, mécaniques, machines de toute espèce, fonctionneront sous l'impulsion qu'elle leur communiquera d'ici à la fin de juillet.

(*Siècle.*)

— Un honnête père de famille, ouvrier serrurier, nommé François Girard, demeurant rue de Charonne, est mort dernièrement, laissant orphelins trois petits enfants qui déjà avaient perdu leur mère.

Les camarades d'atelier de ce brave homme, au nombre d'une vingtaine, ont immédiatement adopté les enfants du défunt, au profit desquels ils font chaque semaine une retenue sur leur paye. Les ouvriers garçons ont demandé eux-mêmes à contribuer pour une plus forte part que leurs camarades mariés.

Nous devons ajouter que le patron M. C... s'est associé spontanément à cette bonne œuvre, et a pris en outre à la caisse d'épargne, au nom de chacun des enfants, un livret de 50 francs dont les intérêts doivent se capitaliser jusqu'à leur majorité.

— Une lacune existait encore dans la ligne d'arbres qui, depuis plusieurs années, a été successivement plantée le long des quais des deux rives de la Seine. La ligne de verdure faisait défaut précisément à l'un des plus beaux quais de Paris, celui qui longe le jardin des Tuileries. Le macadam y a été substitué au pavé, et des ouvriers sont actuellement occupés à installer les trottoirs, mi-partie asphalte, mi-partie terre, pour la plantation des arbres.

Convocation d'assemblée générale.

Les actionnaires des sociétés Brunier et compagnie (15 juin 1840) et Bourdon et compagnie (10 juin 1843), sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 25 mai, à midi, au siége social, rue de Beaune, n° 2, à Paris, à l'effet d'entendre les rapports de la gérance et des conseils de surveillance sur l'exercice 1850, les approuver s'il y a lieu, renouveler les conseils de surveillance, délibérer et voter sur les propositions qui pourraient être présentées.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an. . .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement		
d'un an,	1 f.	50
— de 6 mois,	»	75
— de 3 mois,	»	40

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

VII.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES.

Nous appelons loi sociale, naturelle, divine toute loi qui puise sa légitimité dans les *penchants constitutifs des êtres humains*, dans les *forces primitives, irrésistibles auxquelles* [illegible] *libre et spontanée de l'homme.*

Tout penchant, besoin, désir, sentiment, passion, qui met en jeu dans le corps humain des organes, des facultés et qui réclame pour se satisfaire, dans la société, d'autres organes collectifs, d'autres facultés collectives, est une loi sociale autant que physiologique.

La chaîne indissoluble que les naturalistes ont reconnue, en zoologie, entre les organes intérieurs et les organes extérieurs des animaux, entre ces organes et leurs fonctions, entre ces fonctions et les instincts, entre ces instincts et les mœurs, entre ces mœurs et le milieu géographique, topographique, climatologique, constitue la *loi physiologique, sociale et naturelle* des animaux.

La même chaîne de *rapports nécessaires*, qui relie, dans la vie de l'homme, les organes intérieurs aux organes extérieurs, ces organes aux fonctions physiologiques, ces fonctions physiologiques aux penchants instinctifs, sensitifs, affectifs et intellectuels de l'homme, ces divers penchants aux mœurs et aux institutions, ces institutions elles-mêmes au milieu social, terrestre, universel, constitue la loi *physiologique, sociale et naturelle des hommes*.

La loi sociale est ainsi la combinaison des *rapports nécessaires* entre l'Être et le milieu, entre l'homme, les hommes et l'Univers.

La seule différence qu'il y ait entre l'homme et l'animal sur ce point, c'est que l'animal, poussé uniquement par l'instinct, a peu à faire, peu de choses à modifier dans la nature extérieure pour réaliser la loi de sa destinée terrestre, tandis que l'homme, pour arriver à son plein développement, pour accomplir sa mission supérieure, pour découvrir et réaliser sa loi sociale, est obligé d'agir profondément sur lui-même et sur la nature ambiante, de s'apprivoiser, de s'éduquer comme il apprivoise et éduque les animaux inférieurs, de se défricher, de se cultiver lui-même comme il défriche et cultive la terre, de combattre ses instincts d'hérédité animale comme il combat les bêtes féroces et les éléments, de greffer l'homme sur l'homme, la race sur la race, la passion sur l'instinct, la science sur le sentiment, l'art sur la nature, l'idée sur l'objet, jusqu'à ce qu'il ait acquis une égale connaissance de son être et de son milieu ; jusqu'à ce qu'il ait CRÉÉ tous les organismes sociaux dont il a besoin et mis en harmonie, en unité de lois constitutives et spontanées, l'individu, la société et l'Univers.

Lois d'économie physiologique et sociale.

Les lois d'économie doivent être dans le corps social ce qu'elles sont dans le corps humain.

Il y a, dans le corps humain, des lois régulières d'*élaboration*, de *circulation et d'assimilation* des matières nutritives qui correspondent exactement à la *production*, à la *circulation* et à la *consommation* des richesses dans la société, et qui prouvent que la société doit subir une transformation pour obéir à sa véritable loi économique.

En effet, comment fonctionnent les organes chargés dans le corps humain de modifier, d'élaborer, de transformer en fluide propre à la nutrition les substances étrangères, les matières premières introduites dans le corps?

Evidemment, ces organes, quoique formant des ateliers distincts, des groupes de fonctions diverses sont, *associés, solidaires*, intimement unis.

Il y a association, solidarité, unité d'action entre l'atelier buccal, chargé des premières opérations physiques de mastication, d'insalivation, de déglutition des aliments et l'estomac qui soumet ces aliments à une nouvelle préparation mécanique et chimique qui, au moyen d'une concentration de chaleur, les convertit en pâte chymeuse ; entre cet estomac et l'organe intestinal nommé *duodenum* qui, derrière lui, fabrique le chyle avec ces éléments déjà élaborés ; entre ce *duodenum* et le foie et le pancréas, ateliers qui lui envoient deux sortes de sucs fabriqués par eux et nécessaires pour fluidifier le chyle ; entre tous ces organes et les intestins grêles, les gros intestins qui continuent le même mouvement pérystaltique sur ces aliments et permettent à mille petits vaisseaux absorbant de pomper leur suc nutritif et aux glandes et aux ganglions lymphatiques de les soumettre à un nouveau travail d'absorption.

Il y a bien aussi association, solidarité, unité d'action dans le jeu des autres organes chargés d'entretenir la respiration et d'opérer la fabrication du sang en combinant le chyle, c'est-à dire le fluide nutritif, et les autres humeurs lymphatiques et veineuses avec un élément constituant de l'air atmosphérique. La fonction mécanique du larynx, de la trachée-artère, des bronches, des deux poumons, est bien en rapport constant de solidarité avec la fonction mécanique des quatre cavités du cœur ; et ces deux sortes d'ateliers concourent bien également à transformer l'air et le sang pour les rendre assimilables à l'économie générale. C'est bien encore là un travail intérieur d'élaboration, de fabrication, de calorification et de combustion des matières nutritives, en tout analogue au travail social, agricole et industriel, par lequel l'homme ne crée pas, n'invente pas, mais s'approprie, modifie, transforme et s'assimile les matières des trois règnes.

Entre les organes principalement *industriels* du corps et les organes *commerçants* de la circulation et les organes *consommateurs* de l'absorption, nous retrouvons la même loi d'association et de solidarité, le même modèle d'organisation économique pour la société.

L'équilibre entre la production et la consommation du suc nutritif et de l'air s'établit, dans le corps, par l'action sociétaire ou combinée de tous les organes économiques. C'est sans rançons d'intermédiaires, sans aucun de ces vices du commerce, appelés parasitisme, accaparement, engorgement, disette factice, falsification, agiotage, usure, banqueroute, que les matériaux qui doivent servir à la vie physiologique, aliments, boissons, air, sucs, fluides, graisse, humeurs, sont triés, charriés et sécrétés par les mille canaux des vaisseaux chylifères et lymphatiques, par les veines, ganglions, glandes, etc., depuis l'organe producteur ou élaborateur, jusqu'aux dernières ramifications capillaires des membres et de la peau. C'est sans aucune de ces entraves, sans aucun de ces vices, que, dans l'état normal, les moindres muscles, fibres et molécules vivantes du corps humain sont nourris, renouvelés, reconfortés incessamment. Les parties de ce corps qui travaillent le plus, loin d'être négligées dans la répartition, sont au contraire les mieux entretenues et récompensées, pour ainsi dire, en raison de leur concours à la production et à l'harmonie générale. Et cependant la nature physiologique proteste elle-même contre le développement outré, contre le travail excessif de tel organe ou de tel membre.

Dans cette circulation incessante, le cœur remplit à lui seul le rôle de centralisation ; mais cette fonction centralisante n'a rien d'absorbant, de despotique. Le cœur ne centralise le fluide nutritif, le sang veineux, la lymphe et le chyle que pour les faire purifier par les poumons au contact de l'oxigène et pour les renvoyer sains et purs, sous l'effort de ses propres contractions, à leur destination respective, dans l'économie générale.

Dans ce modèle d'ordre économique, il y a un mouvement constant d'affinités et d'attractions, une transformation continuelle des parties vivantes, un va-et-vient général de composition et de décomposition. Les molécules du corps usées, vieillies ou mortes, se détachent à chaque instant des parties qu'elles formaient pour faire place aux nouveaux sucs fournis par la digestion. Aucun organe, aucun muscle, aucune fibre ne détient arbitrairement les forces actives et les substances nutritives nécessaires au travail et à la subsistance de tout le corps. Un double courant rapide de circulation et d'absorption, de centralisation et de décentralisation *mobilise la propriété* de toute la matière vitale et en multiplie l'utilité et l'échange dans les plus petits rameaux de la vie organique ou végétative. La nature prévoyante met cependant en dépôt, en magasin d'approvisionnement, dans les parties cellulaires du corps, la graisse qui doit servir d'aliment en cas de chômage des viscères nutritifs, en cas de maladie, de disette ou d'accident grave, et elle fait concourir cette mesure de prévoyance et d'utilité à la beauté des formes extérieures.

Ainsi, l'unité d'action, l'économie de ressort, la justice distributive, la prévoyance, avant de devenir des lois sociales, sont des lois physiologiques et des lois de la vie universelle, des attributs de Dieu, comme les rayons du cercle, dit Montesquieu, sont égaux avant que l'homme découvre le cercle.

Et toutes ces fonctions solidaires de l'économie physiologique se produisent ainsi, harmoniquement, sans l'action coërcitive d'aucun pouvoir, sans aucune loi de contrainte. C'est sous l'inspiration nécessaire, spontanée du besoin, du désir, de la sympathie ou de l'attraction que chaque organe agit et demande à agir. Le vieux pouvoir monarchique de l'âme n'y peut rien. L'assemblée législative des facultés du cerveau peut, jusqu'à un certain point, aider ou entraver, gêner ou seconder l'action économique, mais elle ne saurait diriger, arrêter ou empêcher un seul instant la respiration des poumons, les battements du cœur, le mouvement péristaltique de l'estomac, ni la circulation des petits vaisseaux, des veines et des artères, ni l'absorption des ganglions.

Cette économie générale du corps humain est gouvernée par l'attrait. Chaque organe possède en quelque sorte sa spontanéité, son libre arbitre, sa sensibilité, son irritabilité, son mode d'affinité vitale. Si les sens de l'odorat et du goût, qui sont les sentinelles vigilantes de l'économie nutritive, laissent passer des substances nuisibles ou trop copieuses, l'estomac se ferme et repousse les aliments qui ne lui plaisent pas, tandis qu'il digère très vite ceux qui le flattent. Les poumons, également doués d'un double mouvement d'inspiration et d'expiration, d'attraction et de répulsion, se révoltent contre tout air vicié, dénaturé. Le cœur, dans ses contractions et dilatations successives, proteste aussi contre toute émotion profonde, contre tout exercice violent qui ralentit ou accélère trop la circulation du sang.

Dans tout cela, c'est la liberté propre des organes et leur exercice intégral qui, sous l'impulsion seule du besoin, du désir, produisent, dans l'intérieur de l'homme, l'ordre le plus parfait, l'harmonie la plus complète.

Et, remarquons-le bien, dans cette économie politique du corps humain, il y a des modèles, des types de plusieurs sciences, de plusieurs arts que le génie humain doit reproduire dans l'économie sociale. Il y a une physique et une chimie vivantes, une hydraulique, une mécanique, une industrie, un commerce, une consommation, une centralisation administrative, des voies de communication, enfin un ordre social et un petit monde en action.

Eh bien! autant de lois physiologiques, autant de lois sociales!

Si tous les organes de la production, de la consommation et de la circulation sont solidaires dans l'économie physiologique, ils doivent, pour fonctionner aussi harmoniquement, être également solidaires dans l'économie sociale.

S'il y a association, unité d'action entre toutes les fonctions, entre tous les intérêts de la vie organique intérieure, — il doit y avoir association, unité d'action entre toutes les industries, entre tous les intérêts de l'individualité collective ou de l'organisme social qui est la COMMUNE, association et unité d'action même entre toutes les communes d'une nation, entre toutes nations qui sont parties intégrantes de l'espèce humaine.

Si le besoin, le désir, l'attraction sont les seules lois naturelles, providentielles qui stimulent l'activité des viscères, l'émulation des organes, qui les mettent en parfait équilibre, — les mêmes lois naturelles, du besoin, de la passion, de l'attraction morale et matérielle, doivent dans la société rendre le travail attrayant, décupler la production des richesses, réaliser l'unité d'action et de système, l'économie de choses et d'efforts, la justice distributive, identifier enfin l'ordre et la liberté, l'unité et la variété, la conservation et le progrès.

Si la nature, si la Providence a appliqué et associé d'une manière vivante les sciences physiques, mécaniques, chimiques et mathématiques aux opérations intérieures du corps humain, — les mêmes sciences doivent être associées dans leur application à toute l'industrie sociale ou extérieure des hommes.

S'il n'y a qu'un atelier associé de nutrition, de chimie culinaire dans l'estomac et ses dépendances, qu'un centre commercial de circulation dans le cœur, qu'une consommation associée, avec répartition proportionnelle au concours dans tout le corps, — il ne doit y avoir dans l'organisme collectif formé par la Commune qu'une seule gestion agricole, industrielle, domestique, culinaire, élevés à l'état de science et de grande industrie ; qu'un commerce unitaire réduit à un simple échange direct et à prix de revient entre consommateurs et producteurs ; qu'une production associée avec répartition proportionnelle au besoin ou au concours ; car, dans l'état

tuelle, constitutive de l'activité ou du travail, la force motrice du concours à l'harmonie.

Si l'appropriation des forces du travail organique, des substances alimentaires, est libre, mobile, générale, accessible à toutes les parties du corps humain, dans l'ordre physiologique, — l'appropriation des instruments et des produits du travail humain, dans l'ordre social, doit être également accessible à tous les besoins, à toutes les aptitudes, à tous les travaux individuels.

Si les molécules vivantes du corps, dans l'intérêt même de l'harmonie économique, se déplacent, se renouvellent, changent fréquemment de mode d'action, d'affinités et de fonction, les hommes, en tant que molécules vivantes du corps social, doivent pareillement pouvoir suivre leurs affinités variées d'affection, de vocation, de goût; ils doivent pouvoir rendre leur action sociale aussi variée que leurs propres désirs.

Si la solidarité organique, la sympathie fraternelle entre toutes les parties du corps humain est telle que la moindre lésion d'un organe, la moindre déchirure d'un tissu, d'une papille nerveuse affecte la sensibilité générale et trouble l'économie entière, cette solidarité sympathique entre des êtres affectifs, sensibles, intelligents comme les hommes, doit, *à fortiori*, dans l'état normal des sociétés, devenir assez puissante, assez irrésistible pour que l'individu le moins doué vibre à l'unisson de l'émotion générale, pour que la masse entière du corps social concoure au soulagement de la douleur privée.

Enfin, s'il y a unité de plan dans la création organique et Providence organique. végétative, il est mille fois impossible qu'il n'y ait pas unité de plan dans la création sociale et Providence sociale !....

Or, l'économie de la société actuelle, avec son insolidarité d'intérêts, sa concurrence aveugle, son morcellement incohérent de ménages domestiques, de cultures, de métiers, de comptoirs, est encore loin, comme on le voit, du type normal de l'économie physiologique. Cependant elle s'en approche tous les jours par les découvertes des arts et des sciences [illegible] juxtaposition de nouvelles molécules, par conjugaison graduelle, a suivi la loi physiologique de l'embryon humain avant de pouvoir suivre la loi physiologique de l'homme normal et arriver à l'équilibration parfaite.

Les organes sociaux se sont développés aux dépens les uns des autres avant de pouvoir se développer simultanément, solidairement. On sait que la nutrition et la circulation chez le fœtus ne se font pas de la même manière que chez l'adulte.

Dans cette création pénible de l'économie sociale, bien des déviations, bien des maladies de l'industrie, du commerce et de la consommation correspondent aux maladies du corps humain. On peut donner les mêmes noms d'engorgements, d'affections inflammatoires, cancéreuses, de lésions, de déperdition, de parasitisme, de rachitisme, d'atonie, etc., aux vices de circulation, d'élaboration ou d'assimilation qui troublent également l'économie organique de l'homme et l'économie organique de la société. On pourrait prouver par leurs déviations morbifiques l'analogie parfaite des lois physiologiques et des lois sociales, comme on prouve la vérité même des lois naturelles par leurs exceptions monstrueuses. La pathologie du corps humain est en parfait rapport avec la pathologie de la société. Seulement, ce sont les vices sociaux qui, à eux seuls, causent directement ou héréditairement tous les vices physiologiques. Les neuf dixièmes des maux humains proviennent de ce que l'organisation de la société n'est pas encore adéquate à l'organisation de l'homme.

Ainsi, l'économie organique végétative est la base de l'ordre social comme elle est la base de la santé et de la vie humaine. Cette base analogique établie, nous verrons découler de l'examen des passions et des facultés de l'homme les autres lois propres à la société normale préconçue par Dieu, et nous reconnaîtrons que la société, en réalisant sa constitution normale, ne copie pas seulement l'organisation de l'homme, mais qu'elle copie encore l'ordre des cieux.

Ferdinand Guillon.

---

90 à la R. — Affect. rem. — Nous allons v. écrire.

Montpellier. — M. V. — Reçu les 20. Appliq. suiv. v. indication. T. sera sous peu de jours auprès de vous. — Affect. compl. à tous.

Barr. — M. H. — Reçu les 107,25. Remis à M. H. H. les livres demandés, les reçus et une réponse à v. lettre. — Affect. compl. et rem. à tous.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 24 mai. Au comptant le 5 p. 0/0 à 90 60, le 3 p. a 56 25; la Banque de France à 2,060 00; obligations de la ville Paris, 1412 —Chemins de fer : Versailles, rive droite, 267 50; rive gauche, 202 50; Paris à Orléans, 820 00 ; Paris à Rouen, 615 00; Rouen au Havre, 245 00; Avignon à Marseille, 215 00; Amiens à Boulogne, 242 50; Orléans à Bordeaux, 396 00; du Nord, 472 50; Strasbourg, 361 75; Nantes, 270 00.—Zincs Vieille-Montagne, 2,730 ; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; —Rente de Naples, 99 00; Emprunt Romain, 75 1/2; 5 p. 0/0 Belge 1840, 99 1/2; Espagne, dette active, 27 0/0; Lots d'Autriche. 397 00; Piémont dern. emp. 80 40; Obl. anc. 970 00; nouv. 905 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Cᵉ, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTERIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS A LA 7ᵉ PAGE.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire. (3ᵉ éd.); par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier.— Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines.—Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3ᵉ édit.—2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in 8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2ᵉ édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2ᵉ éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2ᵉ édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Rittinghausen. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3ᵉ édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4ᵉ édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8, 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3ᵉ édition. 1 fr. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages. 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B.—1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 50 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Leone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — No 44. | 1er Juin 1851.

12 FRANCS PAR AN. — Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. — Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La Révision.

On s'en tient toujours aux préliminaires. Le rapport sur les propositions réglementaires de MM. Moulin et Morin a été déposé mercredi, et la discussion en a été renvoyée à samedi. Il conclut à la nomination d'une commission spéciale et propose d'imposer à cette commission l'obligation de présenter son rapport dans le délai d'un mois, de telle sorte que la grande discussion pourrait bien maintenant être ajournée au mois de juillet. Cela concorde peu avec la bouillante ardeur qui frémissait des retards imposés par la Constitution. Le 28 mai, qui devait voir arborer le drapeau blanc appuyé par l'éclat d'une proposition nettement légitimiste, le 28 mai est passé et le drapeau n'est sorti d'aucune poche. M. Leo de Laborde, qui brûlait de poser son défi à la tribune, a dû se rendre aux supplications dictées par la prudence de ses amis; il s'est soumis en murmurant. Les révisionnistes des différentes fractions cherchent en vain une rédaction assez neutre pour pouvoir être acceptée et signée par tous. La langue parlementaire, malgré la phénoménale souplesse dont elle est douée, ne peut se plier à des exigences aussi diamétralement opposées.

Après de longs et pénibles efforts, la réunion élyséenne de la rue des Pyramides avait formulé la rédaction suivante : « Les représentants soussignés, dans le but de remettre à la nation l'entier exercice de sa souveraineté, ont l'honneur d'émettre le vœu que la constitution soit revisée. »

Cette rédaction n'a point été acceptée, assure-t-on, par la réunion de la rue de Rivoli, et l'on est à la recherche d'un texte plus équivoque et plus insignifiant encore, afin que les légitimistes de cette réunion puissent l'adopter sans inconvénient.

En présence de ce calme plat au jour marqué pour tant d'orages, il est permis de se demander sérieusement si la plus probable de toutes les solutions n'est pas tout simplement l'exécution littérale de la Constitution. Beaucoup de personnes inclinent à le penser, et nous commençons à trouver cette opinion très raisonnable. En tout cas, le rôle de la gauche est on ne peut pas plus facile à jouer. Elle doit assister impassible et dédaigneuse à ces curieux combats que se livrent les ridicules compétiteurs des dépouilles de la République qui n'est point encore par terre et à laquelle nul de ces rivaux n'ose porter le premier coup.

L'assemblée présenterait un bien beau spectacle si tous les représentants républicains pouvaient prendre sur eux d'entendre sans sourciller et de laisser sans aucune réponse les impuissantes bravades et les vaines insultes de leurs adversaires, qui seraient bientôt déconcertés par cette attitude. La force au service du droit ne crie pas, ne gesticule pas; elle attend calme et confiante, et, quand le moment est venu, elle agit.

Allyre Bureau.

Le *Constitutionnel* annonce que M. Payer a déposé vendredi la première proposition tendant à la révision de la Constitution. Cette proposition est ainsi conçue :

« Art. 1er. Une assemblée constituante est convoquée pour le 3 novembre prochain, à l'effet de réviser les articles 20, 21, 30, 41, 45, 76, 77 et 102.

» Art. 2. Les élections auront lieu le dimanche 19 octobre 1851, d'après les listes dressées conformément à la loi du 15 mars 1849.

» Art. 3 Pendant toute la durée de l'assemblée Constituante l'assemblée Législative actuelle sera prorogée. »

Les principales questions soulevées par cette proposition sont celles qui touchent à l'assemblée unique, au nombre et au mode d'élection des représentants, à la réélection du président, à la division et à l'organisation administrative de la France, à l'obligation des services militaires et de la garde nationale.

L'article 2 de cette proposition abroge implicitement la loi du 31 mai.

Organisation politique du Peuple.

6e article.

CONCLUSION.

> Si on nous donnait le pouvoir,
> qu'en ferions-nous?
>
> DE FLOTTE.

L'organisation politique que nous venons de décrire trouvera certainement de nombreux adversaires; les coryphées du principe d'autorité de toutes les couleurs, de toutes les classes, de tous les partis, de toutes les écoles, la trouveront trop utopique et trop radicale. D'un autre côté, les partisans du gouvernement direct du peuple la repousseront comme n'étant pas assez radicale et assez absolue, puisqu'elle conserve encore un mode quelconque de délégation et un mécanisme gouvernemental (1).

Voici ce que nous avons à répondre aux partisans de l'autorité, qu'ils appartiennent à la monarchie, à la dictature, à la théocratie ou à l'empire :

Si le principe d'autorité était l'unique et véritable base de tout ordre social et de tout gouvernement, pourquoi donc ne l'avez-vous pas conservé, ou tout au moins défendu, quand vous l'aviez entre les mains? N'avez-vous pas eu tour à tour la toute-puissance? N'avez-vous pas épuisé tous les prestiges? N'avez-vous pas été soutenus par la crédulité des peuples? N'étiez-vous pas appuyés sur des armées innombrables, sur des légions de créatures et de fonctionnaires? Eh bien! vous avez tout usé, divinité, légitimité, force, et tout cela a été inutile; vous avez tous laissé succomber l'autorité.

Ce n'était pas encore assez, il fallait pour que votre impuissance fût bien constatée, que la Providence remit de nouveau entre vos mains le pouvoir, afin de démontrer qu'il n'y avait pas de surprise, et qu'il était aussi impossible de conserver l'autorité quand on l'avait que de la reconstituer quand on l'avait perdue.

Or, un principe qu'on ne peut ni conserver ni reconstituer, est un principe caduc, un principe mort.

L'autorité étant morte, il est clair qu'il n'y a plus d'autre voie de salut ouverte à la société que la liberté.

Nous avons déjà dit plus haut aux partisans du gouvernement direct du peuple que, suivant nous, leur système, quoique fondé sur le droit, la vérité et la justice, était un idéal réservé à l'avenir, mais impraticable aujourd'hui par suite de l'obstacle que présentent l'ignorance, l'intolérance et l'organisation même de l'atelier industriel.

Mais à ces obstacles nous en ajouterons un nouveau, c'est que l'établissement immédiat du gouvernement direct suppose le succès d'une révolution nouvelle suivie d'une débâcle définitive et absolue de tous les décombres encore debout de ce qui reste d'autorité.

Cette révolution eût-elle lieu qu'il serait à craindre que l'opinion publique, n'étant pas encore conquise, que l'ignorance étant encore profonde sur les questions gouvernementales, le peuple soumis aux préjugés ne cherchât à reconstituer un gouvernement d'autorité.

Et non-seulement l'avènement du gouvernement direct ne serait point assuré par une révolution triomphante, mais encore cet avènement pourrait être reculé indéfiniment si une révolution préalable n'avait pas lieu, et elle n'aurait pas lieu, si le suffrage universel était rétabli dans sa sincérité, si les pouvoirs se décidaient enfin à rentrer dans la voie du progrès et de la liberté.

Or, sans révolution, il est évident que les transformations politiques ne se feront que successivement et lentement, ce ne sera que peu à peu, après de nouveaux essais, que le peuple français, abandonnant à jamais les pouvoirs d'autorité, adoptera la liberté. Nous aurons donc, dans ce cas, une succession prolongée peut-être de présidents ou d'assemblées avant d'arriver à l'absolu.

Mais comme nous avons démontré qu'à défaut de l'organisation politique du peuple et de son intervention, les gouvernements sans exception, privés de point d'appui et de mécanisme administratif, étaient fatalement voués à une radicale impuissance, il en résulterait qu'en attendant que la France ait épuisé les transformations du mécanisme politique, nous verrions chaque jour s'accroître les maux qui l'accablent.

Nous ne pouvons nous résigner à cette pensée et nous pré-

(1) Nous n'admettons pas que les partisans du gouvernement direct du peuple, repoussent nécessairement tout mode quelconque de délégation et tout mécanisme gouvernemental.

(Pour la rédaction : Allyre Bureau)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 1er JUIN 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Le jean-le-blanc, le balbusard, les busards et les buses : voleurs en gros, en demi-gros et en détail.

Les lois, a dit un premier sage, sont des toiles d'araignée qui n'arrêtent que les petits voleurs et laissent passer les gros.

Les lois, a dit un second, sont des machines à compression destinées à réprimer l'essor des passions du grand nombre pour favoriser l'essor des passions du petit nombre.

A ces deux définitions sensées et judicieuses, je ne crains pas d'en ajouter de ma propre inspiration une troisième, plus claire encore et plus consonnante dans ses termes au langage politique de l'époque : la loi est l'état de siége du cœur.

La loi est l'état de siége du cœur, c'est-à-dire que l'apogée de la phase d'harmonie, où l'amour règne en maître, correspond à l'abrogation du dernier article de code et du dernier gendarme. Toute la donnée de l'an-archie proudhonienne, de la liberté illimitée du phalanstère et du gouvernement direct se résume en ces quelques mots. Je ne sais même pas si Proudhon oserait lever totalement l'état de siége du cœur.

Les jeunes personnes qui suivent avec intérêt ce cours de haute économie sociale et de zoologie passionnelle ont dû ramasser dans l'histoire de l'aigle, du vautour et du grand-duc une multitude de faits qui démontrent la justesse des définitions ci-dessus.

L'aigle, qui symbolise l'aristocratie britannique ou romaine, qui a pour lui la force, qui tient en mains la foudre, insulte superbement le droit et l'équité du haut du manoir crénelé qu'il habite ou de la région supérieure où il plane. Il y a une raison pour que le patricien et le landlord soient plus puissants que la loi, c'est que la loi est leur œuvre, l'œuvre du sénat ou de la chambre des lords, et que jamais législateur ne fit de lois que dans l'intérêt de sa caste. Le privilége de la noblesse est inviolable et sacré, dit le premier article de toutes les chartes nobles.

Vainement la cour des comptes de Rome accuse-t-elle de péculat Scipion dit l'Africain. L'illustre guerrier, qui a empli ses poches et ses galeries de l'argent et des statues des principales cités de l'Asie, ne descend pas même à se justifier. Sa réponse unique à l'accusation est qu'à semblable jour il a vaincu Annibal. — Montons au Capitole, ajoute-t-il, pour en rendre grâces aux dieux !!

J'ai eu un professeur de rhétorique qui n'avait pas de paroles assez admiratives pour qualifier ce trait sublime d'insolence aristocratique, de morgue et de rouerie. Etonnez-vous après cela que les enfants se perdent avec l'éducation qu'on leur donne!

Au temps où l'on comptait encore quelques échantillons de vraie gentilhommerie en France, il y a deux cents ans, un malheureux homme de loi, un huissier qui joignait à tous les désagréments de sa position celui de s'appeler Leloup, s'étant avisé un jour de porter un acte injurieux, un commandement de payer à un noble auvergnat, l'insulté, pour toute réponse, saisit le messager de la loi et lui coupa le poignet droit, qu'il cloua à sa porte, disant que jamais *loup* n'était entré chez lui sans y laisser sa patte. Voilà ce que j'appelle agir en gentilhomme.

Sous le régime de la féodalité d'argent ou du vautour, le capital a sur le travail le même droit de suzeraineté absolue que le noble exerce sur le serf dans l'autre féodalité. Un créancier a droit de disposer de la personne de son débiteur et de l'envoyer pourrir en prison, à défaut de paiement au jour dit. Une chose assez remarquable s'observe sous ce triste régime : c'est que toutes les lois y sont favorables à l'usure, même celles qui ont pour but de réprimer l'usure. En ce temps-là le thermomètre de l'agiotage est considéré comme le thermomètre de la prospérité publique; le juif est inviolable et sacré.

Sous le régime théocratique ou du hibou, la caste souveraine ne se donne pas même la peine de fabriquer la loi, elle charge *son* dieu de ce travail. Ici le sort de l'insoumis est encore moins supportable que celui du serf du capital ou de la glèbe : au moindre murmure, on le cuit, ou du moins on lui brûle la langue avec un fer rouge, et le manque de respect à l'autorité est qualifié sacrilège.

Maintenant tous les voleurs ne sont pas inviolables et sacrés comme les majestés constitutionnelles, les rois de droit divin et autres oints du Seigneur; car l'inviolabilité ne s'acquiert qu'à la force des poignets, et tout le monde n'a pas le poignet ferré comme l'aigle, le vautour et le grand-duc. L'exemple du jean-le-blanc, du balbusard et du milan royal, qui essaient quelquefois de singer l'aigle, va nous apprendre qu'il faut faire le brigandage en grand ou ne pas s'en mêler.

M. de Buffon et une foule d'autres naturalistes de l'école de Tite-Live, qui sont pleins d'admiration pour Ménénius Agrippa, pour Scipion l'Africain et pour l'aigle, professent le plus profond mépris pour le jean-le-blanc, les milans et les buses. Je méprise comme M. de Buffon tous ces pleutres; seulement, je ne les méprise pas à la même jauge.

On a fait longtemps au jean-le-blanc l'honneur de le classer parmi les aigles, parce que de face il ressemble à l'aigle, monte comme lui très haut dans les airs, et parce qu'il est, après l'aigle et le vautour, le plus grand de nos oiseaux de proie. Il égale, en effet, le grand-duc en grosseur. Les plumes de sa tête se relèvent en forme de huppe; il a les doigts égaux, les pieds réticulés. Plus tard, on a destitué le jean-le-blanc de sa dignité d'aigle, parce qu'on s'est aperçu que de profil il ressemble à la buse; après quoi on a essayé de le faire passer dans la catégorie des faucons. Mais cette admission ayant rencontré de nombreuses difficultés, MM. les naturalistes ont fini par se décider à faire de cet oiseau un genre particulier qu'ils ont baptisé Circaëte, sans trop savoir pourquoi.

Le jean-le-blanc, dont le nom est encore populaire en France, est un ravisseur redouté de la volaille et du menu

férons subir l'accusation [illegible] n'être [illegible] assez radical, et présenter un système plus facile à mettre en pratique, plus en harmonie avec l'état actuel des choses, et qui pourrait immédiatement produire ses féconds résultats, quelle que fût l'organisation politique que le peuple adoptât dans l'exercice de sa souveraineté.

Et nous sommes d'autant plus confirmé dans cette opinion, que la représentation du peuple dans la commune et l'organisation des assemblées hiérarchiques nous donnent la solution de deux problèmes politiques des plus importants :

La séparation des pouvoirs;

La pondération et l'équilibre des pouvoirs.

Le principe de la séparation des pouvoirs, quoique universellement accepté, n'en est pas pour cela mieux réalisé dans la pratique; en effet, aujourd'hui la promiscuité la plus complète règne dans les pouvoirs.

Le pouvoir exécutif est en même temps le pouvoir administratif, le pouvoir consultatif, le pouvoir législatif; de telle sorte que les mêmes hommes prennent l'initiative des lois, se donnent le conseil à eux-mêmes, votent les lois et cherchent à les appliquer; de là une inexprimable confusion politique qui suspend continuellement le pays sur l'abîme des révolutions.

Dans le système que nous proposons, la séparation est absolue et la promiscuité impossible.

Le pouvoir exécutif prend en général l'initiative des lois (1) et surtout il en surveille la mise en pratique.

Le pouvoir consultatif exercé par la représentation du peuple dans la commune élabore les lois et donne le conseil.

Le pouvoir législatif, c'est-à-dire le vote des lois, est remis au peuple lui-même.

Le pouvoir administratif est confié aux assemblées hiérarchiques.

Or, de la séparation des pouvoirs résulte la pondération et l'équilibre entre eux.

La pondération des pouvoirs n'est pas moins nécessaire que leur séparation; c'est le seul moyen de prévenir les entraînements irréfléchis et les dangers qui en peuvent résulter. Dans tous les temps, dans tous les pays, sous toutes les formes de gouvernement, sauf sous le despotisme absolu, les lois de cet équilibre ont été avidement mais vainement cherchées; telle est l'origine du gouvernement représentatif, telle est la base de la république des Etats-Unis.

L'organisation de la République Française actuelle manque absolument de pondération et d'équilibre; elle est gouvernée par un président et une assemblée qui ont des pouvoirs égaux et une commune origine, également délégués au même titre, — au lieu de se faire équilibre, ces deux pouvoirs pèsent ensemble dans le même plateau de la balance politique dont il [illegible] par leur double pesanteur qu'accélérer la chute.

Il en serait encore de même d'une assemblée unique, voire même du ministre dirigeant de M. de Girardin; tous seraient des gouvernements sans contre-poids et par cela même destinés à une chute rapide.

Il n'en serait pas ainsi dans le système que nous proposons. L'origine, la composition et les fonctions seraient tout-à-fait séparées et différentes.

Le pouvoir exécutif, choisi par le peuple, serait pondéré par les assemblées communales, sans lesquelles il ne pourrait agir.

Et dans ce cas, le gouvernement choisi par le peuple, le pouvoir exécutif, représenterait l'action, le principe initiateur; les assemblées communales, par leur masse même et par leurs fonctions consultatives, représenteraient le principe conservateur attribué, faute de mieux jusqu'à ce jour, aux sénats, aux chambres des pairs et des lords.

Et en cas de conflit entre le progrès et la conservation, entre le mouvement et l'immobilité, interviendrait le vrai souverain, le peuple lui-même, qui, votant les lois, nommant le pouvoir exécutif et les assemblées communales, déciderait en dernier ressort, par son vote ou ses élections, des prétentions du pouvoir exécutif ou des assemblées communales.

L'organisation politique du peuple offrant tant d'avantages [illegible] étant si facile à mettre en pratique immédiatement et sans révolution, quelle que soit d'ailleurs l'organisation du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, peut donc être acceptée par tous les partis, par toutes les classes, toutes les écoles, toutes devant y trouver la plus complète satisfaction.

Les partis, parce que chacun d'eux ne pouvant avoir d'autre prétention que celle de mieux faire le bien que tous les autres, que d'être mieux en mesure de faire le bonheur du peuple, auraient par conséquent le plus haut intérêt à soumettre au peuple tout entier par l'entremise des [illegible]0,000 assemblées communales, leurs espérances, leurs projets, afin de conquérir la majorité du pays.

Les classes : — Parce que le peuple étant organisé, étant rassuré sur ses droits par cette organisation, certain qu'il serait de pouvoir en tout temps faire entendre sa voix et adopter ses volontés, le peuple désarmerait et l'ère des révolutions violentes serait close, les luttes désespérées, les pensées d'extermination, l'emploi de la force brutale, ces derniers vestiges de la barbarie disparaîtraient et feraient place au respect de tous les droits légitimes, à la libre discussion.

Les écoles — et les sectes quelles qu'elles soient, économistes, socialistes, philosophiques ou religieuses, qui toutes poursuivant le même but, c'est-à-dire la réalisation de leurs théories et de leurs principes, trouveraient dans ces assemblées communales un moyen assuré de saisir le peuple de leurs doctrines et de conquérir la majorité par un choix librement fait et uniquement fondé sur la justice et la raison.

Les partis, les classes, les écoles et les sectes ont donc un intérêt commun à favoriser l'organisation politique du peuple, telle que nous la concevons; car cette organisation leur fournissant les moyens de soumettre leurs vœux aux assemblées communales, il en résulterait que si un principe juste, une théorie vraie, un système pratique était présenté, ce principe, cette théorie, ce système seraient mis immédiatement en étude sur toute la surface de la France, anatomisé pour ainsi dire par le peuple lui-même, seule condition d'un succès définitif et inébranlable.

Si cette organisation existait, si les assemblées communales constituaient un jury appelé à juger toutes les questions, on ne verrait pas les partis se déchirer, les classes se menacer, pendant que les écoles divisées entre elles, ne pouvant trouver ni juges ni arbitres pour prononcer sur leurs doctrines, s'acharnent à une propagation exclusive de leurs théories, chacune d'elle se croyant seule en possession de la vérité.

Cette organisation serait bien plus utile pour elles encore au lendemain d'une révolution, et une révolution n'est pas une chose tellement impossible qu'il ne faille la prévoir : d'un moment à l'autre les écoles et les sectes peuvent se trouver dans la situation où ont été en Février les républicains de la veille, auxquels il est tombé sur les bras une république dont ils n'ont su que faire après l'avoir tant sollicitée; de même à chaque instant une république socialiste peut tomber sur les bras des socialistes et des économistes, lesquels, pas plus que les républicains de la veille ne l'étaient, ne sont prêts à la recevoir, car leurs théories ne sont point encore suffisamment élaborées et surtout ne sont point assez répandues.

Pour que les économistes et les socialistes fussent prêts à accepter le pouvoir, il faudrait qu'ils eussent un corps de doctrine qui pût faire autorité, et qui, mûri, élaboré, fût prêt à être mis en pratique. De toutes ces conditions si indispensables, aucune n'existe.

De telle sorte que s'il surgissait une nouvelle révolution, les écoles et les sectes, prises au dépourvu, renouvelleraient les hontes de Février; elles ne feraient rien, elles ne pourraient rien faire et bientôt le pays encore une fois trompé, s'enfoncerait plus profondément, s'il était possible, dans la misère et dans le désespoir.

Il est probable que soit par la force des choses, soit par la ruse, soit par la violence, une école réussirait à s'emparer du pouvoir; or, comme chaque école économique ou socialiste a la prétention de posséder exclusivement la vérité, il arriverait que l'école qui se serait emparée du pouvoir, qui serait devenue gouvernement, non seulement comme tous les autres gouvernements se trouverait sans force, sans appui, sans mécanisme administratif, par le fait de l'inorganisation du peuple, en butte aux attaques de tous les ennemis des réformes; mais à tous ces obstacles viendrait se joindre un obstacle nouveau et terrible, l'antagonisme de toutes les autres écoles.

Les écoles et les sectes éloignées du pouvoir, convaincues de la fausseté des théories infligées au gouvernement par l'école triomphante, s'acharneraient à sa destruction, et bientôt le peuple, entraîné par tant d'attaques, ne sachant plus discerner le bien du mal, le vrai du faux, prêterait les mains aux adversaires de l'école gouvernante qui ne tarderait pas à succomber. Assaillie de tous côtés par les écoles rivales et par les coalitions des priviléges, au lieu de pouvoir réaliser ses théories, elle serait obligée de faire de la propagande, c'est-à-dire qu'au lieu d'agir il lui faudrait parler, laissant ainsi aux ennemis des réformes le temps de renouer leur trame rompue et de préparer une nouvelle réaction.

Les écoles et les sectes doivent donc renoncer au pouvoir, car ce n'est pas de la force et de la puissance qu'elles ont besoin, c'est de la propagation, c'est du concours des convictions. N'ayant point de corps de doctrine, divisées entre elles; qu'elles acceptent donc le peuple pour juge, lui, le seul intéressé, aux pieds duquel viendront expirer toutes les utopies, toutes les illusions, toutes les vanités, toutes les erreurs, tous les mensonges. Le peuple saura bien les mettre d'accord, en acceptant de chaque école, de chaque secte, ce qui lui paraîtra bon, juste et vrai, et en rejetant ce qui est faux ou empirique.

Au lieu donc de rechercher le pouvoir, au lieu de l'accepter si une révolution vous le jetait sur les bras, ô socialistes, économistes, philosophes et sectaires, hâtez-vous de le remettre au peuple lui-même, et si vous acceptez le pouvoir ne vous en servez que pour organiser le peuple. Organisez le grand jury appelé à juger toutes les théories sociales; par ce moyen, aucune école, aucune secte ne prenant la domination, toutes ne songeraient qu'à se faire juger, et à démontrer au peuple organisé, à leur juge, la supériorité et des mérites de leurs doctrines et de leurs principes.

Si donc, ô socialistes, ô économistes, si donc nous avons une nouvelle révolution, ne songez ni les uns, ni les autres, à vous emparer du pouvoir afin de réaliser, qui le phalanstère, qui la banque du peuple, qui le commerce organisé, qui le libre-échange, qui le crédit foncier, car chacun de ces systèmes a trop de contradicteurs pour pouvoir être admis d'autorité. Si vous étiez assez avides, assez orgueilleux, pour essayer de prendre le pouvoir comme moyen d'imposer vos théories, vous échoueriez inévitablement, vous égareriez encore une fois la révolution, vous aggraveriez les maux de la France, vous laisseriez passer l'heure favorable, et la France se retirerait encore une fois d'utopistes aussi dangereux qu'impuissants.

Entendez-vous tous pour organiser le peuple, et prenez-le pour juge. Souvenez-vous bien que l'autorité, le pouvoir des dictateurs ne feront jamais accepter vos théories; la raison seule, la discussion, la conviction pourra le faire. Organisez donc le terrain commun de la discussion, de l'étude, de la propagation, de la conviction; organisez le peuple et soumettez-lui vos théories.

Alors, ô vous tous qui tremblez d'effroi aujourd'hui à la pensée d'une révolution possible, gouvernants, bourgeois, prolétaires, républicains, économistes, socialistes, philosophes et sectaires, vous tous qui vous demandez : Que ferons-nous en cas d'une révolution nouvelle? vous tous qui, à cette question terrible, vous sentez défaillir, et qui pressentez bien qu'en cas de révolution il ne s'agira pas cette fois de demander au peuple trois mois de misère au service de la République, encore une fois que ferez-vous?

Hélas! si l'on en juge par ce que vous faites et par ce que vous avez fait, il est bien évident que vous ne saurez que faire.

La réponse est pourtant bien simple.

Ce n'est pas vous qui devez faire, c'est le peuple; c'est lui qui fait les révolutions, qui pose les problèmes : c'est à lui de les résoudre.

Le problème social intéresse tous les citoyens sans exception : tous les citoyens doivent donc se mettre à l'œuvre; tous doivent travailler à la solution, tous doivent intervenir dans l'étude et la réalisation, suivant la mesure de leur intelligence et l'importance de leurs intérêts.

Mais pour que le peuple puisse remplir cette mission, qui

(1) Ce qui n'empêcherait aucun individu en France de prendre l'initiative d'une mesure utile qu'il aurait à soumettre aux assemblées communales.

---

gibier, poil ou plume. Il attaque courageusement le faucon dressé et l'autour et les égorge sans pitié. Ce fut dans le temps pour cette cause, et malgré sa couleur, la bête noire des fauconniers. En ses jours de famine, il ne dédaigne pas le pis-aller du mulot ou de la couleuvre. Il doit son nom à la blancheur de sa poitrine; il aime à se balancer dans les hautes régions de l'air à la façon des faucons et des aigles, et niche dans les rochers. Il nous arrive assez tard au printemps et émigre avant l'hiver.

Il m'est arrivé si souvent de tuer des jeans-le-blancs qui n'étaient que des buses de l'espèce panachée qui vire souvent au blanc, que j'ai fini par croire que beaucoup de gens parlaient de cet oiseau sans le connaître. C'est, en effet, un oiseau de proie fort rare qui habite plus volontiers les régions de l'Est et du Midi de la France que celles du Nord, de l'Ouest et du Centre.

Le jean-le-blanc, dont la tête a toujours été mise à prix comme celle d'un assassin vulgaire, était pourtant du bois dont se font les héros, les conquérants et les brigands de haut titre, dont les Tite-Live et les Thiers racontent avec ivresse les orgies sanguinaires. Mais parce qu'il n'avait pas la passion de la propriété comme l'aigle, parce qu'il n'avait pas su se tailler sur la carte un arrondissement de carnage, parce qu'il s'humanisait de temps à autre jusqu'à avaler des couleuvres, on l'a traité de bandit et de vagabond. Comme le jean-le-blanc captif a soin de se cacher pour boire, on l'a comparé au laquais qui se grise en cachette de ses maîtres. Le jean-le-blanc ne méritait pas plus que beaucoup d'autres méchantes bêtes l'honneur des calomnies dont on l'a surchargé. C'est tout simplement un malandrin de sang noble, un détrousseur de grand chemin qui porte une épée de bonne trempe, mais que l'inconduite, la paresse et la gourmandise ont jeté dans la misère; puis que cette misère, jointe à un amour immodéré de la volaille, a fait mordre aux amorces séduisantes de la cour et tomber dans ses piéges. Le jean-le-blanc a perdu toute fierté et dîne sans vergogne des restes de la table de l'aigle. Sa raréfaction en France date du règne de Louis XIV, comme celle des gentilshommes à tourelles. On a vainement essayé de le dresser au vol et d'en faire quelque chose de bon. Il est de ces races malheureuses destinées à s'éteindre pour n'avoir jamais rien appris.

Le balbusard aussi a été très longtemps autorisé à ajouter le glorieux surnom d'aigle à son nom de famille, et il méritait certainement de conserver le nom d'aigle pêcheur que lui avaient unanimement décerné les populations marinières de l'ancien et du nouveau continent. Mais un savant de malheur s'aperçut un matin que le balbusard n'était qu'un simple locataire de pêche qui payait fermage au pygargue, et comme il n'eut rien de plus pressé que d'ébruiter la chose, le balbusard tomba soudain de la distance qui sépare le travailleur de l'oisif dans l'estime des corps constitués. Alors la science éprouva le besoin de classer le balbusard à part, ce en quoi elle n'a pas tout à fait mal agi.

Le balbusard est, en effet, un ambigu entre les carnivores et les piscivores, entre l'aigle et le cormoran. Je sais même qu'il préfère la chair de la truite et de la perche à celle du canard, et j'approuve cette opinion gastrosophique. Il y avait donc des raisons morales pour le distinguer de l'aigle, outre certaines raisons physiques tirées de la conformation particulière des doigts qui sont indépendants et non creusés en gouttière chez le balbusard, mais garnis de petites pelôttes comme les mains de la grenouille en amour. La plume des cuisses, courte et tassée, la garniture d'écailles rudes qui cuirasse ses torses robustes, ne permettent pas davantage qu'on confonde cet oiseau avec les espèces voisines. Enfin la nature, qui a créé cet oiseau pour la pêche et qui fait habituellement les choses en conscience, a armé ses doigts d'hameçons recourbés dont la structure et la solidité feraient envie aux fabricants de Limmerick. Un de ces hameçons, celui du doigt mitoyen, plus fort, plus aigu et plus long de moitié que les trois autres, aurait même le droit de se qualifier de harpon, car il a pour destination spéciale de pénétrer dans la chair de la carpe à travers les interstices des écailles et de s'y ancrer comme le harpon dans le corps de la baleine.

Le balbusard est un fort bel oiseau de fière et martiale tournure, plus élancé que le jean-le-blanc qu'il égale quasi en hauteur, et facilement reconnaissable à ses longues ailes noires qui dépassent la queue, à son bec bleu aquilin, à ses pieds de même couleur, à la large écharpe brune qui ceint sa poitrine blanche. Il commence à devenir rare en France; on le recontre encore dans le voisinage des grands étangs et des grandes rivières. Je l'ai vu tuer plus d'une fois sur les rives de la Seine et sur la chaussée qui sépare les étangs de Saclé. Il niche sur les grands arbres.

Le balbusard est un concurrent redoutable pour tous les pêcheurs de rivière. Les chasseurs de marais ne l'exècrent pas moins que leurs confrères les pêcheurs, lui reprochant d'opérer des ravages désastreux dans les rangs des jeunes oiseaux d'eau, halbrans, foulquillons, morillons, etc. Ce n'est pas un simple pêcheur, c'est un amateur distingué et ambitieux des belles pièces comme la loutre, et qui rapporte sans la moindre gêne des poissons de six livres; mais quelquefois aussi son ambition le perd. On l'a vu périr au fond de l'eau, noyé par un poisson trop fort qui l'avait entraîné au milieu d'un dédale d'herbes et de racines où il demeurait empêtré. Sa passion pour le poisson est également cause qu'il donne trop facilement dans les piéges amorcés de cet appât.

C'est encore un navigateur fort habile, qui sait tirer des bordées dans les airs quand le vent est contraire. Il aperçoit le poisson sous les eaux d'une hauteur prodigieuse, tombe dessus comme une flèche, le saisit avec les serres et l'emporte au plus loin pour le savourer à ses aises. Il se secoue en sortant de l'eau, à la manière du caniche.

Le roi Louis XIII, le grand fauconnier, qui volait tous les oiseaux, l'aigle compris, volait le balbusard avec gerfauts et sacres. Le vol du balbusard, qui est un oiseau de grand cœur, méritait à coup sûr mieux que le vol du milan d'être qualifié chasse royale. Nous reverrons tous ces spectacles-là un jour, quand le peuple, installé dans sa souveraineté véritable, mandera et ordonnera à tous ses serviteurs des eaux, de la terre et du ciel de rivaliser d'efforts pour embellir ses fêtes, ses fêtes

lui appartient à lui seul; pour qu'il puisse étudier et résoudre; pour qu'il puisse, enfin, mettre la théorie en pratique; en un mot, pour qu'il puisse faire ce qu'il a toujours attendu des gouvernements et ce que lui seul pouvait faire, il lui faut inévitablement une organisation.

Organiser le peuple, telle sera donc votre œuvre à tous, si l'avenir nous réserve une nouvelle révolution.

Plus de discours, plus de promesses, plus d'attente; pas d'autorité, pas de dictateurs, pas de théories ni de systèmes; surtout, pas de décrets.

Organisez le peuple, remettez-lui le pouvoir consultatif et administratif; alors le peuple organisé, au lieu de vous dévorer et de se dévorer lui-même, au lieu d'exiger, sous peine de renversement, de ses gouvernements ce qu'ils ne peuvent lui donner, le peuple, directement mis aux prises avec les difficultés, obligé de compter avec tous les droits, avec tous les intérêts légitimes; obligé de tenir compte de la liberté de chaque individu, le peuple, en pleine révolution, comprenant l'étendue d'une pareille tâche, se calmera subitement; il se recueillera.

Ne comptant plus sur les gouvernements ni sur les promesses des écoles et des sectes, des partis et des individus; n'ayant à s'en prendre qu'à lui-même des retards, des insuccès, puisqu'il n'entreprendra de réaliser que les systèmes qu'il aura étudiés, discutés, adoptés, il se mettra résolument à l'œuvre, et bientôt l'étude, la discussion remplaçant la violence et la lutte, une investigation ardente commencera; et alors, au lieu de trois mois, le peuple accordera au gouvernement de son choix le temps nécessaire pour arriver à une organisation meilleure.

Voilà ce qui vous sauvera, ô bourgeoisie, et préservera vos droits légitimes; vous serez sauvée par la liberté, que vous avez tant maudite!

Voilà, ô prolétaires, ce qui vous assurera la liberté, l'égalité et la fraternité, et réalisera progressivement pour vous l'éducation, la propriété et le bien-être.

Voilà, ô gouvernements, ce qui vous donnera la force, le point d'appui, le mécanisme administratif, c'est-à-dire la gloire, la puissance et la durée.

Voilà surtout, ô socialistes, économistes, philosophes et sectaires, ce qui vous enlèvera la terrible responsabilité qui vous écraserait, si une nouvelle et terrible révolution éclatait sur la France, vous trouvant si peu prêts et si insuffisants.

Mais, dira-t-on, si la solution du problème social est abandonnée au peuple tout entier, s'il doit prononcer sans appel sur les intérêts des classes, des partis et des écoles, n'est-il pas évident que les intérêts du prolétariat étant en majorité, tous les intérêts opposés seront immédiatement sacrifiés, quelle que soit la justice et l'évidence de leur légitimité?

Nous sommes convaincu que les choses ne se passeront point ainsi.

Lorsque le peuple se verra en face des difficultés, lorsqu'il sera appelé à les résoudre, tout en acceptant et sauvegardant les droits et la liberté de la société et de l'individu, il aura bientôt appris que, porter la main sur un droit ou sur une liberté parce qu'ils ne seraient pas les plus forts, ce serait attenter dans l'avenir à son propre droit, à sa propre liberté.

Publicité et liberté de discussion sont les plus puissants défenseurs de tous les droits légitimes.

En effet, que les haines les plus invétérées, que les projets les plus ténébreux soient obligés de subir la discussion publique et libre des assemblées communales; que les théories les plus subversives soient obligées de se faire juger à ce tribunal suprême du pays, et ce fait seul les frappera de mort.

Du moment qu'il faudra au grand jour, aux yeux de tous, présenter et soutenir une mesure spoliatrice des droits de la société ou de l'individu, nul homme ne sera assez audacieux pour oser préconiser l'injustice et la spoliation.

Que la discussion soit ouverte, et aussitôt ces projets, en apparence si terribles et qui ébranlent la société jusque dans ses fondements, viendront expirer au grand jour sous le mépris universel. Leur force ne provient aujourd'hui que de ce que leurs auteurs sont obligés d'agir dans l'ombre.

La révolution de Février a donné une preuve irréfutable de ce que nous avançons.

Le lendemain de la révolution, la nécessité de donner satisfaction à la tendance socialiste de cette révolution amena la création, dans quelques grandes villes, de comités dits du travail, tels, par exemple, que les comités du Luxembourg à Paris, et du palais Saint-Pierre à Lyon. On accuse généralement ces comités d'avoir fait tout le mal, d'avoir excité les passions et les haines, et pourtant nous croyons, quant à nous, que si la société a réussi à traverser sans périr le torrent révolutionnaire, c'est à ces tribunes calomniées qu'elle doit son salut. Sans elles, la bourgeoisie eût été broyée et renversée.

Ces comités étaient un lieu de discussion où le peuple voyait ou croyait voir défendre ses droits; les hommes qui les composaient, à tort ou à raison, possédaient sa confiance.

Eh bien! par cela seul qu'il y avait une tribune ouverte où les intérêts du peuple pouvaient être discutés, le peuple, dès ce moment, ne songea plus à la violence; c'est ainsi que le comité de Lyon a vingt fois réussi à prévenir des agressions terribles; c'est ainsi qu'intervenant entre les ouvriers et les patrons, établissant entre eux un arbitrage de justice et de conciliation, il calmait les haines, il amenait des concessions qui résolvaient des difficultés, lesquelles, sans son intervention, se fussent vidées par la force, et à coup sûr les patrons n'auraient pas été les plus forts.

C'est ainsi que ces comités, par le fait seul de leur existence et de la publicité, donnaient une issue à toutes les théories, même les plus insensées, qui venaient expirer sous la discussion sans laquelle elles eussent fait explosion et brisé la société.

Les comités du travail, en éloignant le peuple des violences toujours inutiles, en l'amenant à rechercher la discussion, devinrent réellement les plus sûrs défenseurs de l'ordre et de la paix.

Et pourtant, il ne faut pas se le dissimuler, ces comités étaient formés en grande majorité d'hommes ennemis irréconciliables de la vieille société, puisque tous aspiraient à la détruire; et bien! par cela seul qu'ils étaient une assemblée, qu'il fallait discuter, qu'ils délibéraient publiquement, ces révolutionnaires se trouvaient transformés en conservateurs et en conciliateurs.

Quelle influence ces comités n'eussent-ils pas exercée, si, établis dans toutes les communes de France, si, nommés par le peuple lui-même, ils avaient été organisés partout, s'ils avaient fonctionné publiquement au milieu de la liberté illimitée de la presse et de la liberté de réunion et d'association.

Or, l'organisation politique du peuple représenté par les assemblées communales, serait justement appelée, selon nous, à généraliser les bienfaits de conciliation, d'ordre et de paix, si largement obtenus, quoique d'une manière incomplète, par la création spontanée de quelques comités du travail.

Donc, si l'on veut prévenir une nouvelle révolution, ou en cas de révolution si l'on veut sauver la société de l'anarchie, la seule chose à faire c'est d'organiser le peuple, et au lieu de chercher à mettre, d'autorité, les théories en pratique, c'est de mettre immédiatement ces théories à l'étude dans le sein des assemblées du peuple, afin que, s'éclairant par cette discussion, le peuple demande la réalisation des institutions nouvelles avantageuses pour tous, et qu'il puisse en opérer lui-même l'application.

A ce prix est le salut de l'avenir.

F. COSSNET.

La viande à bon marché.

Il n'est peut-être pas de marchandise dont le prix varie plus facilement que celui de la viande. La raison en est simple: la viande n'est pas susceptible d'emmagasinement. Sur pied, les animaux gras dépérissent s'ils ne sont promptement abattus; préparées, les chairs se corrompent au bout de deux ou trois jours; quelquefois elles *tournent* dans quelques heures, lorsque le temps est humide ou lourd.

Cette variabilité dans les mercuriales est inconnue des consommateurs parisiens, qui payent constamment le même prix. Que les arrivages soient nombreux ou faibles, que les cours soient hauts ou bas, il n'en est ni plus ni moins. Les différences sont pour les bouchers, et ils s'arrangent toujours de manière à n'être pas en perte. Tant pis pour le consommateur.

Aujourd'hui que la vente à la criée existe, il est facile de suivre la mobilité des cours sur les viandes à la Halle. Prenons deux points de comparaison: Le samedi-saint 19 avril et le lundi 5 mai. Le samedi-saint, il y avait un approvisionnement de 19 à 20 mille kilog. Malheureusement le temps était mauvais: il faisait *tourner la viande*, comme disent les hommes pratiques. Les bouchers se présentèrent donc aux enchères, mais ils n'y achetèrent que de faibles parties. Pourtant il fallait vendre, car la marchandise allait [illegible] se gâter.

On vendit donc, mais à des prix dérisoires. [illegible] disait à ce propos que le samedi-saint était une véritable [illegible] pour les expéditeurs à la criée. Voici, en résumé, les prix auxquels les différentes viandes furent adjugées:

Bœuf, aloyaux,	de 1 50 à 1 70 le kil.
dito, bas morceaux,	de » 30 » 40
Veau, hauts bouts,	de 1 à 1 20
dito, bas morceaux,	de » 30 à 40
Mouton, épaules,	de » 20 à » 30
dito, carrés,	de 1 50 à 1 70

C'est le veau qui s'est le moins vendu, parce qu'il est plus facilement corruptible. 15 centimes la livre paient à peine les frais, qui sont par kilog.

Entrée,	12 c. 54 mill.
Droit d'abri,	1
Frais accessoires,	1
Transport	mémoire.
Total,	14 54

Il est donc resté pour l'éleveur un peu plus de 15 centimes par kilog., non compris le transport, ce qui est loin du prix de revient, qu'on ne peut fixer au dessous de 60 centimes le kilog., porte sèche au moins 45 c. par kilog.

On remarquera qu'à côté des bas morceaux taxés 30 et 40 centimes, figurent les viandes de choix cotées de 1 fr. à 1,70. Ces différences s'expliquent par les marchés que les bouchers font habituellement avec les fortes maisons, obligés de livrer chaque jour tant de carrés de côtelettes, tant d'aloyaux, etc., ils sont contraints de les acheter « à tout prix ». Avis donc aux éleveurs assez sages pour n'expédier que les morceaux de choix.

Le lundi 5 mai la scène avait changé. Le temps, plus favorable, avait amené de nombreux chalands. Aussi les cours durent-ils fermer. Les différentes qualités se sont vendues:

Bœuf, aloyaux,	de 1 20 à 1 70 le kil.
dito, basse boucherie,	de » 50 à » 60
Veau [illegible],	de » 90 à 1 »
dito, blanc fin,	de 1 » à 1 65
Mouton, épaules,	de » 20 à » 30
dito, carrés,	de 1 20 à 1 60

En rapprochant les chiffres du 5 mai de ceux du 19 avril, on voit que la différence a porté sur le veau et sur la basse boucherie. Ainsi, pendant que le 19 on vendait le veau 30 c. le kil., 20 et 30 c. les épaules de mouton, 50 c. le collier de bœuf, les carrés de mouton [illegible] à 1,70. Ces prix élevés dus aux marchés faits par les bouchers, ont un peu compensé les pertes éprouvées sur les bas morceaux.

Le 5 mai l'inverse a lieu, la basse boucherie s'élève à [illegible] 80 c., et les hauts morceaux [illegible] les cours du 19 avril. Certes, le 19, les travailleurs de Paris qui se seraient associés pour acheter en gros, auraient [illegible] [illegible] à raison de [illegible] sous la livre. Ce jour-là ils ont probablement payé la viande aussi cher que d'habitude, les bouchers ayant [illegible] [illegible] pertes. Triste chose que le commerce!

La criée, comme toute chose [illegible], a donc son bon et son mauvais côté. Si [illegible] offre un moyen [illegible] au monopole et à l'exploitation des bouchers parisiens, [illegible] aussi courir des chances; mais, somme toute, les avantages compensent et au-delà les inconvénients. Si aux consommateurs elle permet de supprimer les intermédiaires, c'est à la condition qu'ils s'associeront entre eux pour acheter en gros, car la criée ne saurait être une halle au détail. Cela n'est pas possible.

Fondée en 1849, au mois de septembre, la criée n'a d'abord reçu qu'un approvisionnement sans importance; mais depuis il s'est accru. Pendant le 1er trimestre de 1851, il a été vendu 804,402 kilog. sous la Halle des Prouvaires. C'est le [illegible] de la consommation parisienne. En voici les détails avec la profession des acheteurs:

	kil.	h.
Bouchers de Paris,	340,957	5
Id. forains,	370,538	5
Traiteurs et gargotiers,	66,330	

---

où le sang ne coulera plus, ses fêtes auxquelles assisteront des millions de spectateurs, ses chasses aériennes où de jeunes aéronautes, portés sur les ailes de la foudre, rempliront l'office du gerfaut.

Il y a si peu d'oiseaux qui pêchent à la main, que cette seule spécialité du balbusard eût dû suffire pour dicter son analogie. C'est l'emblème du pêcheur à la main, le plus poétique et le plus destructeur de tous les braconniers de rivière.

Il est rare que le pêcheur à la main ne soit pas en même temps un habile tireur de bécassines, plus ou moins amateur de la chasse à la hutte; car les deux industries sont sœurs, comme les deux droits naturels de pêche et de chasse, dont elles revendiquent la jouissance, sont frères. Ce type de Bas-de-cuir à deux fins est plus commun qu'on ne le croit en France. Je l'ai rencontré en tous lieux où m'a conduit la passion de la chasse, dans les marais de la Picardie, de l'Artois, de la Lorraine, de la Franche-Comté, du Berry, sur les rives des grands étangs salés du Languedoc et de la Provence. Je n'ai jamais dissimulé l'estime toute spéciale dont j'honore la vaillante série à laquelle ce type appartient. Le chasseur pêcheur de marais est ordinairement un savant naturaliste dont la conversation est pleine d'intérêt et de charme, un homme de la nature, primitif et farouche, ennemi déclaré des bornes et des gendarmes, éloquent et superbe dans ses tirades éternelles contre l'ordre civilisé qui débute par priver le pauvre de l'exercice de ses sept droits naturels. Quand j'étais amodiateur d'une forêt domaniale et que j'avais des flatteurs, ils m'accusaient de tenir de la race, pour flatter mon orgueil.

On ne s'enrichit pas, hélas! au rude métier de pêcheur à la main et de chasseur à la hutte; et plus d'un généreux travailleur de cette catégorie a laissé au fond de l'eau sa santé et sa vie; ainsi le balbusard ne crève pas d'embonpoint. Le braconnier ci-dessus est peu disciplinable, le balbusard pas du tout. L'indigence du pêcheur de rivière vient surtout de ses fréquents démêlés avec la justice et de l'énormité des droits que lui fait payer le fisc. Le fisc et le gabelou ne sont pas moins durs au pauvre balbusard. Je sais de misérables pygargues qui n'ont pas d'autre industrie que d'exploiter son talent. Le pygargue est cet aigle de mer à tête blanche dont j'ai déjà parlé et qui préfère, comme le balbusard, la matelotte au civet.

Tapi sournoisement dans la chevelure des grands arbres ou dans les anfractuosités des rochers qui bordent les rivières, le noble paresseux épie de sa cachette toutes les évolutions du pêcheur. A peine le balbusard a-t-il tiré de l'eau une pièce convenable, que le pygargue fond sur lui, réclame la remise de l'objet comme de chose à lui appartenant et abuse odieusement de la puissance de son vol et de la supériorité de ses armes pour ravir à l'infortuné travailleur le fruit de son travail. Vainement le plongeur intrépide s'épuise à défendre sa propriété, le fruit de ses sueurs, l'espoir du déjeuner de sa famille: vainement l'amour maternel décuple son courage et lui fait prolonger la lutte. L'agresseur aussi a pour lui le stimulant de l'amour maternel, et la faim de ses aiglons, la plus mauvaise des conseillères l'a rendu sourd aux accents de la justice. Le sort se prononce donc en faveur de la force; le balbusard laisse tomber sa proie que le noble filou subtilise avant qu'elle n'ait touché la surface des flots, et le crime est perpétré. Quelquefois le balbusard, trop tenace à ses pièces, paie de sa vie sa désobéissance à la loi..... car il est bon de savoir que c'est au nom de la légalité que toutes ces spoliations s'accomplissent. Le pygargue, toujours tant soit peu clerc comme le lord d'Albion et de Rome, excipe d'une prétendue loi aussi vieille que le monde et dans laquelle il serait écrit que le poisson de toutes les rivières, de tous les lacs, de tous les fleuves, appartient aux pygargues qui en ont affermé la pêche aux balbusards, moyennant un prix convenu. S'ils recourent à la voie de l'expropriation forcée contre ceux-ci, c'est que ces locataires infidèles sont en arrière de plusieurs termes. Ecoutez parler toutes les bêtes paresseuses, orgueilleuses, raisonneuses; lisez leurs gazettes et leurs livres; vous n'entendrez jamais que le même langage; les légistes du droit divin sont les mêmes partout.

Les busards sont des oiseaux naturellement hardis, déprédateurs et voraces, qui ont dans la physionomie et l'allure quelque chose du faucon, la poitrine évidée, la jambe haute, l'aile longue et arrondie, la queue plus longue encore. Presque tous sont décorés d'un ordre qu'ils portent en sautoir. L'âge et le sexe établissent entre les individus de si grandes différences de taille et de costume, qu'il est tout à fait impossible de dire leur uniforme. Ces différences sont si tranchées, que les ornithologistes ne s'accordent même pas sur le nombre des espèces et ne savent pas s'il convient de porter ce nombre à quatre ou de le réduire à trois. J'opine pour le premier parti.

Moins épais d'abdomen que les buses, mais moins rapides que les faucons, les busards font une guerre redoutable au menu gibier, aux couleuvres, aux mulots et aux grenouilles. Ils placent leur proie à terre comme les milans; ils habitent le voisinage des marais, où ils nichent.

C'est une belle famille dont l'espèce la plus connue, celle du harpaye, remplit dans les garennes l'office de croque-mort. Les belettes ayant, comme chacun sait, l'habitude de saigner les lapereaux et les levreaux à la jugulaire et d'abandonner le cadavre de leurs victimes après leur avoir sucé le sang, le harpaye fait sa main de la desserte des belettes. On le voit, à des heures régulières, passer l'inspection des tirés, des forêts et des garennes, qu'il parcourt d'un vol rapide, puis enlever les corps morts pour leur donner la sépulture. La buse paresseuse aide volontiers le busard dans l'exercice de ces fonctions charitables et lucratives; on les a même accusés tous les deux de ne pas attendre toujours que les jeunes levrauts et les jeunes lapereaux fussent bien morts pour les ensevelir. Le busard Montaigu et le busard Saint-Martin, plus connu sous le nom de l'oiseau de saint Martin, sont aujourd'hui fort rares, et, comme il arrive pour toutes les espèces en phase de déclin, la défiance et la circonspection ont remplacé chez eux l'audace et l'esprit d'entreprise. Ils semblent ne plus viser qu'à se faire oublier.

Le busard est le fléau des faisandeaux et des perdreaux; il lève d'épouvantables dîmes sur les plantureuses tribus des halbrans, des poules d'eau et des foulques, qu'il finit par réduire à leur expression la plus simple. C'est un braconnier de la pire espèce et pour lequel la loi et le garde-chasse doivent être sans pitié.

Grands établissements publics.	9,847	[illegible]
— particuliers.	[illegible]	3
Charcutiers de Paris.	[illegible]	[illegible]
Id. forains.	[illegible]	6
Total.	894,465	1

Il résulte de ce tableau que [illegible] sont faites par les bouchers, [illegible] par les citadins et 370 mille kilog. par les forains. Ces viandes sont revendues aux consommateurs [illegible] abattoirs. [illegible] pour suivre à la criée [illegible] que des qualités détestables. C'est là une manœuvre pour en éloigner les particuliers et leur laisser à eux le champ libre. Les viandes de la criée sont aussi bonnes que celles des abattoirs; elles sont un peu moins bien « habillées, » elles flattent moins l'œil, voilà tout. Les personnes qui [illegible] contre ces viandes en achètent tous les jours chez leurs bouchers. Qu'elles se rassurent donc.

Un fait vient de se passer à la criée que nous devons signaler aux éleveurs. L'Institut agronomique de Versailles conduisait ces jours derniers 36 moutons à Poissy. Les bouchers en offraient 33 francs la pièce, on en voulait 34 fr. Conduits chez M. Lauriot, à Neuilly-sur-Seine, ses moutons ont été abattus. Samedi 3 mai, ils ont été vendus à la criée et chacun d'eux a rendu en moyenne net 35 fr. 30. C'est 1 fr. 30 de plus que l'Institut n'en demandait, et 2,30 de plus que les bouchers n'en offraient. Voilà un fait authentique digne de l'attention des éleveurs.

La criée est donc une institution excellente, et si l'on pouvait en régulariser les cours, on aurait rendu un grand service à l'agriculture.

Un moyen se présente. Si on établissait dans Paris un atelier de salaison, qui fût à la vente à la criée ce que la caisse d'amortissement est à la rente; qui achèterait lorsque les cours seraient trop bas, ou qui salerait les viandes en commission pour le compte des éleveurs, on aurait résolu le problème. Cet atelier rendrait d'immenses services au commerce de la boucherie et aux producteurs; il sauverait de la corruption des masses de viande perdues aujourd'hui.

L'atelier de salaison éviterait au commerce de la boucherie parisienne des pertes qu'on peut évaluer à un million, il rétablirait l'égalité entre les bouchers et les charcutiers, car ceux-ci, dès qu'ils ont une pièce qui passe, ils la salent. Toutes les fois que le temps serait mauvais, qu'il craindrait de voir la viande se « tourner, » ou qu'il aurait des pièces déjà faites, le boucher les dirigerait sur l'atelier. Il en serait de même de l'éleveur. L'approvisionnement serait-il trop considérable, les prix seraient-ils trop déprimés, le facteur pourrait alors, au nom des expéditeurs, envoyer les viandes à l'atelier de salaison.

L'atelier fonctionnerait de deux manières : il pourrait se présenter à la criée et y acheter pour son propre compte, ou bien encore acheter des bouchers leurs viandes susceptibles de se gâter; mais il pourrait aussi saler les viandes en commission, soit pour le compte des éleveurs, soit pour le compte des bouchers.

Les viandes ainsi préparées seraient, nous l'avouons, d'un débit difficile dans Paris. Il faudrait donc leur trouver un débouché au dehors, les expédier au Havre, à Cherbourg, pour le service de la marine. Mais pour cela il faudrait que le droit de 12 fr. 84 par 100 kilog., payé à la barrière de Paris, fût remboursé à la sortie. Cette restitution mettrait l'atelier de salaison dans de bonnes conditions et lui permettrait de faire une rude concurrence aux saleurs des ports.

Tel est notre projet. Il intéresse la boucherie dont il diminue les pertes, les éleveurs auxquels il assure une vente à des prix raisonnables, l'alimentation publique puisqu'il permettrait d'utiliser toutes les viandes abattues, déjà en trop petite quantité eu égard aux besoins de la consommation. [illegible] nous vivement à la commission municipale, à la préfecture de police, au syndicat, à toutes les personnes qu'il touche à un si haut degré.

Jacques-Valserres.

De l'organisation de l'instruction publique.

Liberté?....

IV (1).

Depuis cinquante ans les révolutions n'aboutissent qu'à des changements de noms. A la place d'un mot on en met un autre, mais les choses restent les mêmes. Il n'y a que les peintres d'enseignes qui y gagnent véritablement.

C'est que les réformes sérieuses, réelles, ne sont pas généralement d'une exécution facile. Touchez à un point quelconque du vieil édifice social, tout croule. Or, quand une maison menace ruine, si l'on ne veut pas la reconstruire de fond en comble, on se contente de la replâtrer. C'est ce que font nos grands hommes d'état.

La société actuelle pèche par la base. Quoi que vous proposiez, quelque réforme que vous demandiez, vous vous trouvez toujours inévitablement arrêté devant le même obstacle : la commune qu'il faudrait organiser et qui, à vrai dire, n'existe pas encore en France.

Car, ce qui constitue la commune, c'est l'association, le groupement d'une quantité d'efforts individuels suffisante pour produire des avantages communs, réels.

Nous disons « quantité suffisante » parce que, en économie sociale comme en mécanique, dans un organisme qui compte des rouages nombreux, les petites forces se perdent pour la majeure partie en frottements.

Une commune de 300, de 600 âmes, n'a qu'un revenu insignifiant. Elle ne peut rien pour elle-même, et n'en paie pas moins sa lourde part de l'impôt qui va embellir, assainir les grandes cités dans une mesure disproportionnée.

Or, sur les 36,819 communes de France, il y en a 35,747 qui comptent moins de 3,000 habitants et ne représentent ensemble qu'un chiffre de 27,151,359 âmes, sur 35 millions et demi de population totale, ce qui donne une moyenne de 700 habitants environ par commune. Mais ce chiffre de 700, tout faible qu'il soit, est encore loin de représenter véritablement la population moyenne de la majorité de nos communes. Si l'on retranchait, en effet, des nombres ci-dessus le chiffre des communes de 1500 à 3000 âmes, et celui de leur population totale, nous arriverions pour l'immense majorité des communes de France à une moyenne vraiment dérisoire : quelque chose comme 4 ou 500 habitants (1) !...

On s'est trop peu occupé, selon nous, de l'empressement des gouvernements qui se sont succédés jusqu'à ce jour, à favoriser la division des communes. Les résultats de cette tactique sont pourtant assez évidents. Tout ce que la commune perd en force tourne au profit de la centralisation.

Un autre inconvénient qu'il importe de signaler, c'est l'influence que prend, dans une localité d'aussi minime importance, le moindre personnage : châtelain, curé, ou seulement propriétaire aisé. On s'en aperçoit aux jours d'élections.

La première préoccupation d'un gouvernement vraiment républicain devrait donc être de favoriser la constitution de la commune véritable, en offrant des avantages évidents, palpables à toute nouvelle réunion d'au moins 2,000 âmes de population *agglomérée*.

L'isolement, souvent considérable, des habitations rurales est un grand obstacle au progrès, à ce qu'on appelle civilisation. Supposez en effet tous les misérables hameaux de France remplacés par un nombre équivalent de gros bourgs, de petites villes; voilà le pays couvert de cités, dans chacune desquelles on jouit des bénéfices multipliés de la vie commune. Les habitations, en se rapprochant, se sont embellies, assainies; la police, plus facile, est mieux faite; bien des choses qui ne sont pas d'un usage journalier sont achetées en commun, d'où résultent des économies pour les particuliers et une augmentation de la richesse générale. Puis on se voit chaque jour, on se lie davantage, les procès diminuent, les mœurs se polissent. Le besoin de se voir crée les lieux de réunion, le besoin de converser fait naître celui d'apprendre; on veut lire. Et le niveau de l'intelligence s'élève, la sociabilité s'accroît, la consommation augmente. Bientôt il y aura un cercle, des journaux, une bibliothèque, des bains; que sais-je?

Maintenant, considérez un peu ce que serait l'école dans un pareil milieu!

Jetez ensuite les yeux sur la commune d'aujourd'hui. L'enfant de la campagne est employé aux travaux agricoles durant toute la saison d'été : c'est la fenaison, la moisson, la vendange. Point d'école.

Au moins aurons-nous l'hiver pour l'instruire, pensez-vous.

L'hiver, en effet, l'enfant n'est plus indispensable chez son père. Mais les jours sont courts, les chemins effondrés par les pluies ou barrés par des torrents; ou bien c'est la neige qui, dans certaines contrées, couvre la terre des mois entiers et rend les communications dangereuses. Donc, pas d'école non plus pour un grand nombre.

On le voit, dans une notable portion de nos communes rurales, l'instruction, avec quelque perfection qu'on l'organise, ne pourra arriver à tous. Ce qu'il faut organiser d'abord, c'est la commune, la commune véritable.

Mais, en attendant, nous ne devons pas rester inactifs. La pédagogie a fait des progrès comme les autres arts. Pour les contrées qui se trouvent dans les conditions dont nous venons de parler, la question se pose ainsi :

— Apprendre en quatre années à des élèves de 6 à 10 ans, et ne leur demandant que trois heures de présence à l'école par jour, pendant sept mois par année, la lecture, l'écriture et le calcul. —

Dans ce cas on pourrait faire alterner, dans la même journée, la classe des garçons avec celle des filles; de façon à ce que les parents ne fussent pas privés à la fois du concours de tous leurs enfans, et qu'il y en eût toujours un de présent à la maison.

A l'égard des autres communes, établissons la règle générale.

Pour qu'une école marche bien, pour qu'il y ait émulation, entrain, il faut qu'elle ait un certain nombre d'élèves.

Donc, comptons par 2,000 habitants une école élémentaire complète, c'est-à-dire comprenant les trois âges; crèche, salle d'asile, école primaire.

Nous aurons ensuite une école professionnelle par canton; en ayant soin d'observer que les écoles professionnelles cantonales n'enseigneront que les matières comprises dans les onze premiers paragraphes du programme que nous avons donné dans l'article précédent.

L'enseignement professionnel ne sera complet que dans les villes d'au moins 6,000 habitants.

De plus, nous devons songer aux garanties à donner à l'enfant contre la négligence, le mauvais vouloir ou l'incapacité de ses parents, sans entraver toutefois la liberté.

Nous atteindrons ce but en exigeant pour l'exercice de certains droits, de certaines fonctions, le degré d'instruction correspondant. Et comme nous avons fait l'instruction libre et gratuite, il dépendra de chacun de remplir les conditions imposées.

Enfin, nous aurons à garantir l'indépendance de l'instituteur vis-à-vis des gouvernants, de l'esprit de parti, à assurer son avenir et à entretenir son émulation par une rémunération équitable.

Au reste, pour faciliter notre exposition, nous allons reprendre la forme de projet de loi que nous avons adoptée, et compléter l'ensemble de notre proposition.

V. — *Corps enseignant.*

Le corps enseignant se compose des instituteurs des deux sexes pour l'instruction élémentaire et professionnelle, des maîtres d'arts et métiers des deux sexes pour l'instruction professionnelle, et des professeurs des deux sexes pour l'instruction supérieure.

Les instituteurs publics élémentaires sont répartis sur la surface de la République, de manière à ce qu'il y ait toujours par deux à trois mille âmes de population :

Un instituteur,
Une institutrice,
Une directrice de salle d'asile,
Une directrice de crèche.

Il y a, dans chaque canton, pour l'école professionnelle :

Un instituteur, directeur de l'école,
Une sous-directrice,
Des maîtres et maîtresses adjoints en nombre utile.
Le directeur de la ferme modèle, professeur d'agriculture et d'horticulture,
Des professeurs d'arts et métiers en nombre relatif à la population et aux besoins de la localité.

(1) Voir les numéros des 11, 18 et 25 mai.

(1) D'un autre relevé statistique que nous avons sous la main il résulte qu'on compte en France 15,549 communes qui n'ont pas 500 habitants, et que le nombre des communes, qui était en 1847 de 36,819, s'élève aujourd'hui à 37,252.

Le groupe des buses est, après celui des vautours, celui qui renferme les oiseaux de proie les moins nobles. Les buses sont des oiseaux lourds et endormis, vivant volontiers de charogne et qui attendent, comme les vautours, que la guerre et la maladie leur servent la curée. Elles ont les ailes plus courtes et le corps plus ramassé que les busards. Elles habitent les bois touffus où elles se tiennent en observation pendant des moitiés de jour sur les arbres feuillus, aux rives des prairies, des champs cultivés, des jeunes taillis, où elles attendent l'apparition de quelque menu gibier, d'un mulot, d'un lézard. Elles suivent encore dans leur vol les perdrix blessées, observent les remises et opèrent leur visite après que les chasseurs et les chiens ont passé. Pendant l'hiver, elles font une guerre meurtrière à la perdrix rouge qui a la funeste habitude d'emporter après ses pattes et après son abdomen des pelottes de neige fondue, qui la fatiguent horriblement et l'empêchent de fournir plus de deux ou trois vols. Elle en a pendant l'été aux faisandeaux et aux perdreaux comme les busards, elle ne cède pas au milan sa part des jeunes poussins.

La buse pattue, qui se distingue des autres buses en ce qu'elle est gantée de longues plumes comme les pigeons de ce nom, fréquente le bord des rivières où elle fait curée des cadavres de mulots et de taupes que les eaux déposent sur la plage après l'inondation. Elle se nourrit également de serpents et de grenouilles. La bondrée, si commune dans le centre de la France et dans toutes les contrées riveraines de la Loire, où elle s'oppose énergiquement à l'exubérance de la population des perdrix et des cailles, est un oiseau de passage appartenant à la famille des buses. Cette famille est encore une de celles dont il a été le plus difficile de caractériser les espèces, à raison de la variabilité perpétuelle de leur costume. Il y a une de ces espèces qui varie, entre deux saisons, du brun noir au blanc sale.

Mais de même que les plus nobles créatures ne sont pas parfaites, de même les moins nobles sont accessibles à de généreux sentiments qui relèvent leur nature. C'est ainsi qu'on a vu de pauvres buses, mangeuses de poulets de leur état, amener à éclosion des œufs de poule et se conduire envers leur progéniture de contrebande comme auraient pu faire les plus tendres des mères, leur distribuant avec sollicitude des lambeaux de chair sanglante, ne comprenant plus rien à leur répulsion pour cette nourriture de choix, supportant enfin avec une patience angélique les caprices, les mutineries enfantines de leurs poussins et leur préférence inexplicable pour le menu grain et la pâtée de farine. C'est là un des moindres miracles de l'amour maternel, car l'amour maternel va plus loin chez mille autres espèces, chez les gallinacées par exemple, que chez les buses. C'est la passion merveilleuse qui fait croire au chapon qu'il est la véritable mère de la famille qu'il a fait éclore et qui le force à adopter une langue et des façons appropriées à ses fonctions augustes. Blackstone avoue que la chambre des communes peut tout, hormis changer un homme en femme. Or, l'amour maternel opère le miracle interdit à l'omnipotence de la chambre des Communes d'Angleterre. Humboldt a vu en Amérique des hommes allaiter des enfants du lait de leurs mamelles. Le même phénomène avait été observé plus d'une fois chez les béliers et les taureaux, les seuls sujets d'expérimentation pour ainsi dire que la science ait sous la main.

La buse paresseuse, somnolente, acheveuse de gibier blessé, est l'image de ces usuriers de bas étage qui exploitent les campagnes, gens à l'affût de toutes les disgrâces et de toutes les maladies qui tombent sur le malheureux laboureur, et habiles à profiter du sinistre pour donner au pauvre éclopé le coup de grâce.

A. Toussenel.

CAUSERIES.

Quand je pense que j'aurais pu être avocat comme tant d'autres, je suis toujours tenté de bénir la Providence de ce qu'elle m'a fourvoyé dans un autre chemin.

Certes le sentier de l'écrivain n'est pas trop jonché de roses; mais, je le déclare hautement, tout ingrat que soit mon métier, et bien que je sois vingt fois par jour sur le point de l'envoyer au diable, je ne le changerais pas contre celui de procureur général.

D'abord, ces robes noires ou rouges impressionnent désagréablement mes nerfs. Cet attirail de toges, de toques et de rabats qui s'est perpétué depuis le moyen-âge, me semble tout-à-fait en dehors de notre civilisation et de nos mœurs. De nos jours la justice n'a pas besoin d'être travestie pour être respectable et respectée. Il lui suffit pour cela d'être *juste*. — Ceci est mon opinion personnelle et n'engage pas mes contemporains.

Or, chacun sait que, s'il y a bien des petites choses à redire sur le compte de la magistrature des monarchies anciennes et modernes, la République a la gloire de n'avoir à enregistrer aucun de ces mauvais propos qui faisaient jadis tant de scandale.

Jamais la France n'a eu de juges plus dénués de toutes passions personnelles ou politiques, de ministère public plus circonspect et d'avocats plus consciencieux que depuis le jour où elle a écrit *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*, au fronton de ses palais de justice. Telle est la vertu des bons principes, ils épurent tout ce qu'ils touchent. — Ceci est encore mon opinion personnelle et n'engage pas davantage les hommes de mon temps.

Cependant, je n'hésite pas à l'avouer, je me trouve heureux d'avoir pris jadis la résolution de n'étudier aucune sorte de droit romain ou français, et de fuir avec horreur tout ce qui touche à la profession chicanière et judiciaire.

Cela vient de ce que j'ai fréquenté dans ma province quelques procureurs du roi, plusieurs juges et pas mal d'avocats. Je ne parle pas de la capitale, où je n'ai connu ces messieurs que sur leur réputation qui fut toujours excellente, quoiqu'en disent les mauvaises langues.

Il y en avait un, entr'autres, mon ami presqu'intime, pourvu d'une passable mémoire à l'endroit de ce dédale de contradictions et même d'absurdités qui constituent la jurisprudence française, et doué en outre d'une assez forte éloquence de cour d'assises.

C'est à celui-là que je dois principalement l'insurmontable répulsion que j'éprouve pour tout ce qui trempe ses doigts dans la bouteille à l'encre de notre législation tant civile que criminelle.

Mon ami, — nous l'appellerons Rodilard, si vous voulez le permettre. Comme je le crois bien capable d'être devenu une des colonnes de la société, à la faveur de nos bouleversements politiques, je trouve prudent de taire son véritable nom; — donc, mon ami Rodilard avait coutume de me répondre ceci quand j'émettais quelque doute interrogatif sur l'utilité des avocats :

— Mon cher, les avocats ont été institués pour faire triompher

Il sera établi, en outre, des écoles professionnelles régionales d'un degré supérieur dans les anciens chefs-lieux d'académies universitaires.

Écoles normales. — Les instituteurs seront formés dans des écoles normales; il y aura une école normale pour chaque sexe dans tous les anciens chefs-lieux d'académie.

L'admission aux écoles normales sera gratuite, mais soumise à un concours.

La durée du cours normal sera de quatre années, y compris une année de stage dans une école publique désignée comme école modèle.

Ce titre, une fois acquis, sera la propriété inviolable de l'impétrant.

Il sera délivré par une commission composée de directeurs d'écoles professionnelles et d'instituteurs élémentaires tous élus par leurs pairs, d'un inspecteur d'académie et d'un membre du conseil municipal de la ville où l'examen aura lieu.

Les examens seront publics.

Les résultats en seront publiés par les journaux.

Cette publicité servira à éclairer le choix des communes.

Les instituteurs publics sont choisis par le conseil municipal ou les conseils municipaux de la circonscription de l'école, et parmi les élèves normaux munis du diplôme d'instituteur public dont il vient d'être parlé.

Les directeurs d'école normale recevront un traitement fixe, et un traitement proportionnel formé d'une prime de ...... par chacun de leurs élèves qui obtiendra à la fin de l'année le diplôme d'aptitude. Enfin il leur sera alloué, comme complément de traitement, au budget des départements composant le ressort de l'académie, et par article spécial, une somme dont le chiffre sera laissé à l'appréciation des conseils généraux, et considéré comme une manifestation de leur sentiment sur le directeur de l'école normale.

Traitement des instituteurs. — Il est alloué par l'Etat aux instituteurs un *minimum* de traitement fixe, et un traitement proportionnel basé sur une prime de ..... par chacun de leurs élèves qui aura obtenu dans l'année le certificat d'études dont il sera parlé au chapitre suivant.

Enfin, la commune (ou la réunion de communes) formant la circonscription d'enseignement, fournira le local de l'école et le logement de l'instituteur. De plus il sera imputé à l'instituteur, chaque année, au budget communal, et par article spécial, un complément de traitement dont le chiffre sera laissé à l'appréciation du conseil municipal, et considéré comme la mesure de la sympathie de celui-ci pour l'instituteur public.

Une pension de retraite honorable sera assurée aux instituteurs.

Organisation corporative et disciplinaire. — Tous les instituteurs et institutrices d'un canton forment un comité dont la présidence appartient au directeur de l'école cantonale. Ce comité se divise, pour les matières d'enseignement spéciales à chaque sexe, en deux sections : celle des instituteurs et celle des institutrices.

Le comité cantonal d'instruction publique siége une fois par mois. Il s'occupe du perfectionnement des méthodes, de la discipline intérieure, et de tout ce qui peut intéresser l'instruction dans le ressort du canton. Il adresse, à la suite de chaque réunion, un rapport au comité départemental.

Le comité départemental d'instruction est composé d'un délégué de chaque sexe par canton. Ces délégués sont élus dans le comité cantonal.

Le comité départemental siége une fois par mois, huit jours après la réunion du comité cantonal. Il est présidé par un des instituteurs ou institutrices de l'école professionnelle du chef-lieu.

Il examine les méthodes adoptées par les comités de canton et les propage dans le département.

Il prononce en appel sur les décisions disciplinaires des comités cantonaux, forme le tableau d'avancement et de récompense qu'il adresse tous les trois mois au conseil d'académie.

Le procès-verbal des séances et les rapports des travaux sont adressés à ce même conseil.

Le conseil académique siége tous les trois mois au chef-lieu de l'académie. Il se compose d'institutrices et d'instituteurs élus par chaque comité départemental.

Il nomme lui-même son président.

Le conseil académique s'occupe des méthodes, des récompenses à accorder aux instituteurs, et de tout ce qui peut intéresser l'instruction de son ressort.

Il prononce en appel des décisions disciplinaires des comités départementaux.

Il transmet les procès-verbaux de ses séances au conseil national de l'instruction publique.

Les directeurs d'écoles normales font partie du conseil académique.

L'État invite les membres de l'enseignement libre à s'associer pour former une hiérarchie parallèle à celle du corps enseignant officiel que nous venons d'esquisser.

Il y a près de l'administration centrale de la République un conseil national de l'instruction publique.

Ce conseil se compose d'un membre élu par chaque conseil académique et pris dans son sein, d'un membre élu par chaque comité académique de l'enseignement libre, pris également dans son sein, et de membres nommés par le ministre de l'instruction publique parmi l'élite de l'enseignement philosophique, scientifique, littéraire et scientifique. Il est présidé par le ministre et siége pendant huit jours tous les trois mois.

Le conseil national de l'instruction publique forme deux sections :

Section de l'enseignement public,
Section de l'enseignement libre.

La section de l'enseignement public prononce sur les récompenses, décide en dernier ressort des choses disciplinaires.

Les deux sections réunies s'occupent de l'expérimentation et de la propagation des méthodes, *d'où qu'elles viennent*, des intérêts communs de l'enseignement, et généralement de tout ce qui peut faire progresser l'instruction publique, hâter la diffusion des lumières.

Inspection. — Le ministre de l'instruction publique nomme en conseil national (section de l'enseignement public), les inspecteurs généraux, les inspecteurs d'académie et les inspecteurs départementaux pour les écoles publiques.

Charles Sauvestre.

(*La fin au prochain numéro.*)

Le journal l'*Assemblée nationale* a publié il y a quelques jours un article intitulé : *Un commencement de jacquerie* dans lequel il rendait compte du siége fantastique qu'aurait eu à subir un chateau dans le département du Cher. D'après cet honnête journal plusieurs assauts auraient été tentés et une vive fusillade se serait échangée entre les assaillants et les propriétaires du chateau. L'*Opinion publique*, la première, a démenti cette narration, et les deux journaux qui se publient à Bourges, la *République* et le *Journal du Cher*, déclarent ne pas comprendre qu'il se trouve des plumes assez hardies pour défigurer à ce point des faits sur lesquels la vérité doit être sitôt connue. Le récit épique de l'*Assemblée nationale* si bien calculé pour frapper de terreur les esprits de tous les propriétaires et les jeter tout épouvantés dans les bras des *sauveurs*, ce récit est une œuvre de pure imagination. Il y a eu à Nérondes une certaine émotion parmi les ouvriers privés de travail. Le préfet a cru devoir se transporter sur les lieux, une seule arrestation a été ordonnée et il n'y a eu ni trouble, ni lutte, ni même intervention de troupes.

« C'est vraiment une chose déplorable, dit le *Journal du Cher* en terminant sa rectification, que la facilité avec laquelle certains journaux accueillent et exploitent les bruits les plus extravagants et les plus dangereux. Dernièrement c'était le *Constitutionnel* qui faisait massacrer en plein jour, dans une rue qui n'existe pas à Bourges, un vieux débris de l'empire que personne n'y connaît. Aujourd'hui, c'est l'*Assemblée nationale* qui, au risque d'alarmer les familles et de déprécier les propriétés si chères à son cœur, au mépris des lois punissant la publication des fausses nouvelles, imagine des bandes de brigands en plein Berry, des siéges de châteaux et des fusillades, déplace des détachements d'artillerie qui n'ont pas bougé de leur garnison et emprisonne des foules de gens qui n'ont pas cessé de coucher dans leurs lits; le tout pour avoir le plaisir de demander la proclamation de la loi martiale dans un pays qui a le malheur de ne pas penser comme elle. — V. Ratier. »

M. le ministre de l'intérieur n'a pas jugé utile d'employer le télégraphe ou même la correspondance ordinaire à démentir la nouvelle fausse donnée par l'*Assemblée nationale*; le *Moniteur* est resté muet.

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

La garde nationale.

La deuxième délibération du projet de loi sur la garde nationale a été terminée mercredi, et l'assemblée a décidé qu'il serait procédé à une troisième délibération. La discussion qui vient d'avoir lieu ne laisse aucun doute sur le sort définitif de cette loi. Comme toutes les mesures qui tendent franchement à rompre avec les principes démocratiques, qui ont pour effet de reconstituer le pays légal séparé de la *vile multitude*, de la plèbe, la loi sur la garde nationale ne pouvait manquer d'obtenir une grande majorité dans l'assemblée législative.

« Vous voulez couronner l'édifice, a dit M. Jules Favre, et je vous trouve parfaitement logiques; ceux auxquels vous avez refusé le bénéfice de l'éducation, ceux auxquels vous avez refusé la prérogative électorale, vous voulez les désarmer; vous avez voulu qu'il y eût le pays légal et le pays d'ilotes; vous avez voulu qu'il y eût le pays qui commande et le pays qui obéit, le pays qui contraint et le pays qui subit la contrainte. Voilà ce que nous ne voulons pas. »

La disposition fondamentale de la loi est dans l'article 14 qui exclut du service ordinaire les citoyens pauvres, et dans les articles 21 et 25 qui remettent à des commissions où domine l'élément administratif central le soin de prononcer les exclusions. La discussion a donc principalement porté sur l'article 14. MM. Hennequin, Pascal Duprat et Napoléon Bonaparte voulaient que les citoyens ne fussent rayés du service ordinaire et classés dans la réserve qu'autant qu'ils l'auraient eux-mêmes réclamé. « La question capitale est là, a dit M. Hennequin dans un discours plein de logique et de solide raison, — y aura-t-il exclusion forcée ou dispense réclamée? » — La commission et les partisans de la loi n'ont pas manqué de soutenir que c'était par sympathie, par intérêt pour les pauvres qu'on les excluait de la garde nationale active. M. de Riancey, rapporteur, ne veut pas même qu'on leur impose cette dure nécessité de déclarer eux-mêmes leur pauvreté; pour ménager leur susceptibilité, il fait discuter leur position par une commission semi-municipale, semi-administrative, qui les classe sans même leur demander son avis.

391 voix contre 231 ont consacré le système de la commission en repoussant l'amendement.

235 voix contre 295 ont écarté les amendements qui tendaient à attribuer à l'autorité municipale seule la constitution des conseils de recensement. Quant aux conseils de révision, ils seront formés de jurés tirés au sort sur des listes dressées par les sous-préfets dans les départements, et par le préfet à Paris. La doctrine qui consiste à transformer la garde nationale, institution essentiellement municipale par sa nature, en institution gouvernementale, a complètement prévalu, et la loi de 1831, à laquelle plusieurs membres de la gauche ont fait des efforts pour revenir, a été traitée par la commission et le gouvernement de loi factieuse, insensée, anarchique, incendiaire, etc., etc.

Il va sans dire que les articles qui suppriment le suffrage universel et direct pour les élections de la garde nationale ont été adoptés. D'abord, les gardes nationaux inscrits au contrôle du service ordinaire ont seuls le droit de vote. Il est bien clair que l'ingénieuse combinaison de la réserve n'a été inventée que pour permettre le début pompeux de la loi, qui dit, art. 7: « La garde nationale se compose, *sauf les exceptions ci-après*, de tous les Français à partir de l'âge de 21 ans. » — Or, l'ensemble des *exceptions ci-après* réduira la garde nationale réelle au huitième peut-être de tous les Français âgés de vingt et un ans au plus. Il faut nécessairement joindre à ces exceptions la réserve tout entière, car, comme l'a dit M. Hennequin: « Pour qu'un garde national mis dans la réserve, un garde national sans fusil, sans billet de garde, sans droit de vote, se crût véritablement garde national, il faudrait qu'une vertu d'un autre temps, la foi, fût plus répandue parmi nous. »

Les sous-officiers et officiers, jusqu'au grade de capitaine, sont élus par les gardes nationaux du service actif. Les chefs de bataillon et le porte-drapeau sont élus par tous les officiers du bataillon et par un nombre égal de délégués nommés dans chaque compagnie. Les chefs de légion et les lieutenants colonels sont nommés par tous les officiers de la légion et par les délégués des compagnies. C'est le suffrage à deux degrés introduit dans la garde nationale en attendant qu'il soit permis de l'universaliser.

Nous ne suivrons pas la discussion de la loi de la garde nationale dans tous les incidents, dans tous les tumultes parlementaires auxquels elle a donné naissance. Peu de discussions ont été plus animées que celle là et ont provoqué de plus nombreux rappels à l'ordre.

---

les mauvaises causes. Or, pour faire triompher les mauvaises causes, il faut de toute nécessité qu'on embrouille les bonnes; tel est le second caractère pivotal de la noble institution du barreau, ce que vous appelez pivot inverse dans votre langage phalanstérien.

— Ceci me semble un peu paradoxal.

— Pas du tout; une cause est bonne ou mauvaise, juste ou injuste; la vérité est ou n'est pas; il n'y a pas de milieu. En civil ou en criminel, c'est absolument la même chose. Or, est-il besoin d'avocat pour prouver à un juge qu'il fait jour en plein midi, qu'une haie mitoyenne dépasse les limites de telle propriété, que monsieur un tel a battu sa femme qui demande une séparation de corps, que tel individu dont la main a été surprise dans notre poche, peut à bon droit être considéré comme un voleur, etc., etc. Assurément non, ou ce serait douter du bon sens des juges.

Mais il faut absolument toute l'éloquence et tout le talent d'un avocat pour prouver et faire décider au besoin que des vessies sont des becs de gaz, que les coquins méritent des prix Monthyon et que les battus doivent payer l'amende....

Les avocats ont été créés pour torturer les preuves, dénaturer les faits et contourner les dépositions des témoins.

Dans toute affaire qui se plaide, il y a au moins un avocat qui soutient résolument la fraude et le mensonge, et qui invoque les saints du paradis et les juges d'ici bas, en faveur de son client qu'il sait être un fieffé coquin.

Car la conscience d'un avocat ne ressemble pas à la conscience de tout le monde. La conscience d'un avocat consiste à apporter scrupuleusement toute sa science, toute sa finesse, toute son éloquence au service de la cause bonne ou mauvaise qu'il défend.

Quand, à force d'arguties, de discussions sur les points de droit, — les *points de droit* ont ruiné bien des honnêtes gens au profit de beaucoup de voleurs; — quand, dis-je, l'avocat a obtenu gain de cause dans quelque méchante affaire, il rentre chez lui en se frottant les mains, et dit à ses intimes :

— Sapristi, entre nous, je ne m'attendais guère à gagner celle-là. L'affaire était bien scabreuse, bien *mauvaise*.

A ce quoi ses intimes répondent : — Vous avez tant de talent!

Son *talent* a peut-être ruiné un honnête homme au bénéfice d'un gredin; mais que voulez-vous qu'il y fasse? tant pis pour la partie adverse. Pour un avocat, jusqu'après le jugement, la partie adverse n'existe qu'à l'état d'ennemi personnel.

J'en ai entendu, et des plus fameux, qui s'indignaient véritablement, devenaient rouges de colère, et n'épargnaient pas même les injures aux adversaires de leurs clients qui, de leur côté, étaient servis avec non moins de zèle par leurs défenseurs.

Et je me disais :

— Si ces plaideurs pouvaient s'entendre un moment afin de changer d'avocats, il serait plaisant de voir ces grands orateurs retournant bout à bout leurs arguments, leur ardeur et leur colère, injurier ceux qu'ils soutiennent et défendre ceux qu'ils insultent.

On a prétendu que les avocats sont les soutiens de la veuve et de l'orphelin; ceci est encore une des bouffonneries par lesquelles l'esprit malin a mystifié les siècles. Si la veuve est forcée de chercher un avocat pour la défendre, c'est que l'oppresseur de la veuve a trouvé un avocat pour l'attaquer.

Mon ami Rodilard, dans l'enivrement de ses succès de cour d'assises, me disait quelquefois :

— Non, il n'y a pas de plus belle mission sur la terre que celle de défendre l'opprimé, d'arracher une tête à l'échafaud, d'obtenir l'indulgence ou le pardon de la société pour de malheureux accusés que l'ignorance, l'erreur, la faiblesse ont poussés au mal... etc... etc...

Trois ans après, mon ami Rodilard était procureur du roi, et me disait après un brillant succès de cour d'assises :

— Non, il n'y a pas de plus belle mission sur la terre que celle de défendre la société contre le crime, de se faire l'organe de la vindicte publique, de poursuivre le coupable dans les secrets les plus cachés de sa vie, dans les replis les plus profonds de sa conscience, de réclamer, de provoquer le châtiment de ces hommes pervers qui sont l'effroi et la honte de leur siècle; etc...

Mon ami Rodilard était parfaitement consciencieux dans ces deux cas, comme la plupart des défenseurs ou des accusateurs qui font l'ornement de notre partie judiciaire.

Mais cela ne m'empêche pas de dire que les institutions me semblent singulièrement défectueuses.

J'ai assisté dans mon pays à beaucoup de procès de cour d'assises. Je n'hésite pas à affirmer que, dans ces causes criminelles, le talent des orateurs contribuait au moins pour moitié à la condamnation ou à l'absolution de l'accusé. J'ai vu appliquer la peine de mort à des coupables auxquels la faiblesse de leur avocat avait sans nul doute coûté la vie; j'ai vu admettre les circonstances atténuantes pour des scélérats endurcis, pour des crimes épouvantables assurément moins dignes d'indulgence et de commisération que les malheureux qu'on venait d'envoyer à l'échafaud. Tout cela dépendait assurément du talent ou de l'impuissance respectifs de l'accusation et de la défense.

Quand, dans une cause capitale, une lutte d'amour-propre s'engageait entre l'avocat et le ministère-public, toute la ville en était prévenue à l'avance, et l'on accourait en foule palpiter à cette joûte d'éloquence dont la tête d'un homme était l'enjeu. Je me rappelle avoir entendu dire par un vieux praticien, à l'issue d'un de ces tournois où un jeune substitut nouvellement installé au parquet, venait d'emporter à la pointe des poumons une peine capitale défendue par le premier avocat de la ville :

— C'est tout de même un gaillard. Il a obtenu sa tête. Ce pauvre *** est battu à plate couture. Il ne se relèvera pas de cet échec. Sur quoi un paysan répondit :

— Le condamné s'en relèvera bien moins encore.

Et il y a des gens qui demandent le maintien de la peine de mort au nom de la morale. Soyez sûrs que ces gens-là en ont plus ou moins vécu.

— Simple remarque : — Le Français, peuple spirituel, à ce qu'il dit, se plaint depuis longtemps du mauvais état de sa jurisprudence.

Il n'y a pas de forêt vierge qui renferme plus de broussailles, de lianes, de fondrières, de marécages, de troncs pourris et de traquenards que cet amas de textes, d'arrêts, d'ordonnances, amendés, désamendés, réamendés, sous-amendés, qui s'enchevêtrent, s'escaladent, s'appuient, se neutralisent, se joignent, se séparent, rampent ou se hérissent dans ce bois qu'on appelle l'arsenal de nos lois. Et chaque législature nouvelle y vient encore planter quelques ronces, creuser quelques piéges, tendre quelques lacets de plus pour étrangler les justiciables malheureux.

Le Français continue à jeter les hauts cris; mais le Français ne s'est jamais avisé de réfléchir à une chose :

C'est que ses lois ne peuvent être qu'exécrables et le seront en effet, tant qu'il chargera les avocats de les faire. C'est comme s'il chargeait les médecins de supprimer les maladies; c'est comme s'il confiait aux loups, aux fouines et aux renards le soin de combler les terriers, de détruire les broussailles et d'aménager les bois.

Peuple français, je te le dis en vérité, délivre-toi d'abord des avocats, et tous les autres biens te viendront à la suite.

Eugène Nus.

Malgré le luxe de précautions prises contre *l'esprit démagogique* par les cent et quelques articles de cette loi, malgré la large part attribuée au gouvernement dans le choix même des gardes nationaux, le ministre a réclamé avec énergie le droit de ne procéder que quand il le jugerait convenable, dans le délai de deux ans, à la réorganisation des gardes nationales dissoutes. Un amendement tendant à rendre cette réorganisation obligatoire dans les [illegible] a été repoussé. Un second amendement stipulant l'organisation générale dans les six mois, [illegible] au gouvernement la latitude de surseoir pendant un an pour les localités où il le jugerait convenable, a été combattu par le ministre de l'intérieur, qui a supplié l'assemblée de ne pas marchander six mois au gouvernement, et il a été repoussé.

M. de Grammont avait demandé, par article additionnel, que tout garde national qui, commandé pour la répression de l'insurrection, n'aurait pas répondu à l'appel et ne pourrait justifier son absence, fût rayé des contrôles pour dix ans et condamné à une amende de 50 fr. à 2,000 fr. Cet article, rejeté par 312 voix contre 177, a été repris sauf la partie relative à l'amende. Le ministre a déclaré qu'un tel article était outrageant pour la garde nationale dont l'honneur pouvait être le seul mobile; M. le général Lebreton a demandé alors si les articles du code militaire qui s'appliquent à la désertion devant l'ennemi, constituent une suspicion contre le courage et l'honneur de l'armée. L'article ainsi réduit, a été évoqué par la commission et renvoyé à la troisième délibération.

Projets de lois et propositions.

La séance de vendredi a été sans intérêt. La loi qui consacre la liberté du roulage a été définitivement votée. Un dernier effort tenté pour conserver la prescription des jantes larges a été repoussé.

Une proposition de M. Anglade, relative à l'aliénation ou au cantonnement des forêts de l'Etat qui seraient jugées improductives ou onéreuses, n'a pas été prise en considération.

Séance de samedi. — Les propositions de MM. Moulin et Morin, amendées par la commission, ont été adoptées aujourd'hui. Les propositions relatives à la révision de la Constitution seront renvoyées à une commission spéciale qui devra déposer son rapport dans le délai d'un mois à partir de sa nomination. M. Sautayra a vainement demandé que ce délai fût réduit à huit jours. Les rôles sont changés; c'est la droite maintenant qui cherche à retarder la grande discussion.

L'article qui stipule que les propositions rejetées pourront être représentées au bout de trois mois, a été combattu par M. Jules Favre qui demandait que la porte fût ouverte toute grande à toutes les propositions, quels que fussent l'origine et le sentiment qui les auraient dictées, mais qui voulait écarter de la tribune des occasions stériles d'agitations qui ont leur contre-coup dans le pays et qui exercent une fâcheuse influence sur les affaires. La majorité a voté l'article proposé par la commission. M. Vesin proposait, par un article additionnel, que le rapport spécial sur les propositions de révision fût précédé d'un rapport général sur les pétitions y relatives. Il a donné lecture du compte rendu d'une séance du conseil municipal de Toulouse, où les manœuvres du maire pour obtenir des signatures ont été sévèrement qualifiées par les membres du conseil. « Si les pétitions, a dit M. Vesin en terminant, si les pétitions sortent d'une officine comme celle-là, je demande qu'on le sache avant la discussion et non après. » L'article additionnel de M. Vesin, combattu par le rapporteur de la commission, a été rejeté.

Allyre Bureau.

Algérie.

Le *Moniteur* du 29 mai donne le récit des opérations de la colonne lancée contre la petite Kabylie. Ce récit embrasse la période qui s'est écoulée entre le 11 et le 20 mai. Cette expédition n'aura pas été une simple promenade, comme l'affirmaient les officiers d'Afrique qui sont représentants, lorsqu'il s'agissait de faire autoriser l'expédition par l'assemblée.

Le 11, le général Saint-Arnaud franchit trois cols fortifiés par les Kabyles et défendus par 4,000 fusils. Dans cette journée, la colonne comptait 11 tués dont un commandant, et 81 blessés parmi lesquels plusieurs officiers.

Le 12, l'ennemi seul, dit-on, éprouva des pertes sérieuses.

Le 13 et le 14 sont employés à exécuter une marche difficile et périlleuse. Deux compagnies du 10ᵉ de ligne sont enveloppées, le 13, dans une embuscade où trop des nôtres, dit le rapport, sont malheureusement restés. Le 14, une audacieuse attaque des Kabyles se termine par un nouvel échec pour eux. Le 15, le colonel Marulaz pénètre dans la montagne et châtie sévèrement, dans leurs propres foyers, les tribus qui ont inquiété notre route. Le 16, la colonne bivouaquait devant Djigelly. Le 19, le général Saint-Arnaud reprend le cours de son expédition et livre un combat dans lequel nos troupes remportent un avantage signalé. L'ennemi a laissé, dit-on, 120 cadavres sur le champ de bataille, et de notre côté on ne compte que 2 tués et 31 blessés. Le 20, une action plus importante encore et plus heureuse encore s'engage. Les Kabyles laissent sur le terrain 380 morts. Nos pertes ne sont pas mentionnées.

Le rapport s'applaudit des résultats obtenus et regarde le résultat qu'on se proposait comme à peu près atteint. Il annonce que les tribus viennent de chasser honteusement le faux chérif Bou-Bagla qui prêchait la résistance, et que les chefs les plus importants cherchent à rentrer en grâce auprès de nous.

« La nécessité de l'expédition que le gouvernement a décidée est démontrée, dit le rapport en terminant, par la résistance même qu'elle a rencontrée. » — Nous avouons que ce raisonnement ne nous paraît pas sans réplique. La résistance de ceux que l'on attaque ne nous semble pas être nécessairement la preuve de l'utilité et de la légitimité des agressions.

Des nouvelles alarmantes ont circulé au sujet des pertes essuyées par nos troupes dans cette première période de l'expédition de la Kabylie. Une lettre de Djigelli, mentionnée par plusieurs journaux, portait à 300 le nombre des hommes tués, à 350 le nombre des blessés et à 27 le nombre des officiers tués ou mis hors de combat. Le gouvernement a fait publier vendredi soir une note rectificative qui porte les chiffres suivants :

Officiers : tués, 8; blessés, 23.
Troupe : tués, 80; blessés, 307.

Comme on le voit, les chiffres officiels sont assez élevés eux-mêmes, et c'est en vain qu'on leur oppose les 900 Kabyles restés sur le champ de bataille. De ces pertes mutuelles il résulte que l'expédition de la Kabylie a été jusqu'à présent très meurtrière, et elle n'est pas finie.

Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

PORTUGAL. — Le duc de Saldanha a fait son entrée à Lisbonne le 15 mai, au milieu de l'enthousiasme général. Il a donné lui-même le signal des cris de : Vive la reine ! Comme tous les pouvoirs, celui de l'illustre maréchal s'inaugure par les plus brillantes promesses. Le duc de Saldanha a terminé sa réponse aux félicitations que lui apportait la municipalité de Lisbonne par cette devise : Justice, liberté, ordre et moralité.

En attendant qu'il puisse réaliser ce programme très beau, mais un peu banal, le maréchal duc paraît éprouver de sérieuses difficultés pour [illegible]. Provisoirement, il réunit dans ses mains la présidence du conseil, le ministère de la guerre et le ministère de l'intérieur.

— Le maréchal Saldanha a été nommé général en chef de l'armée [illegible]; il se démet de ce commandement en apprenant le soulèvement d'Oporto.

Le ministère a été définitivement constitué le 23. Le maréchal-duc conserve le portefeuille de la guerre. M. Pestana, ancien gouverneur des Indes, est à l'intérieur; M. Jervis d'Atouguia, aux affaires étrangères; le marquis de Loulé, à la marine; Felipe de Souza, à la justice; Franzini, aux finances. On annonçait pour le [illegible] l'abolition des lois contre la presse.

On paraît encore compter sur les garnisons d'Alentejo et des Algarves pour une reprise du mouvement réactionnaire.

ANGLETERRE. — La motion de M. Baillie, censurant le ministère pour avoir approuvé la conduite du gouverneur de Ceylan (lord Torrington), a été rejetée à la chambre des communes par 282 voix contre [illegible]. Cette majorité obtenue par le ministère est un gage de stabilité pour le cabinet.

PIÉMONT. — Nice qui, lorsqu'elle se donna librement à la maison de Savoie, au quatorzième siècle, avait expressément stipulé la franchise de son port, se voit menacée de perdre ce privilége. Le ministère, arguant de ce que l'égalité devant la loi est une des conditions du gouvernement représentatif, a proposé aux chambres de réduire les avantages de la franchise. Les Niçois se sont vivement émus de cette proposition, et une protestation contre le projet ministériel a été élaborée en séance publique et revêtue en deux jours de 10,000 signatures. Les termes du dernier paragraphe de cette protestation ayant paru comminatoires à l'autorité locale, celle-ci en référa à Turin, d'où partit immédiatement l'ordre d'arrêter les membres du bureau où la protestation avait été élaborée. La plupart des membres ont pris la fuite; mais M. Avigdor, homme généralement estimé, a été conduit en prison. Une grande agitation a régné alors dans la ville; la foule, poussant alors des cris et chantant la *Marseillaise*, s'est portée vers la prison, puis vers l'intendance. La troupe a dû être appelée et a exécuté des charges en croisant la baïonnette. Le 20 mai, lendemain de cette émeute, l'intendant de la province a adressé au peuple une proclamation dans laquelle il engage les Niçois à placer toute leur confiance dans leurs magistrats et leurs représentants.

Le calme s'est rétabli le lendemain; mais les habitants continuent à protester contre toute atteinte portée aux franchises douanières qui sont formellement stipulées dans le traité d'annexion de 1388.

ROME. — Une pièce imprimée en français et portant pour titre : *les Romains aux soldats de la République française à Rome*, circule dans la ville. Elle attribue au parti clérical les attaques dirigées dans ces derniers temps contre les soldats français isolés. Cette adresse se termine par cette phrase : « Généreux Français ! vous pouvez juger vous-mêmes de ce qui se passe sous vos yeux ! La vérité finira par triompher; alors vous vous rappellerez que notre cause est commune !... »

HONGRIE. — La *Gazette de Breslau* annonce que la comtesse Blanka Teleky et sa compagne Erdely ont été arrêtées subitement à Belfavo et renvoyées devant le conseil de guerre de Peterwardein. Cette arrestation a produit une grande sensation. On a découvert, dit-on, que la comtesse était l'intermédiaire d'une correspondance secrète entre les émigrés de Londres et de l'Asie-Mineure et leurs partisans de la Hongrie. Une partie de cette correspondance aurait été saisie par l'autorité militaire.

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

M. le ministre de la guerre vient de décider qu'un certain nombre de bûcherons et de scieurs de long pourront être dirigés de France sur l'Algérie aux frais de l'Etat, pour y être employés à l'exploitation des forêts. Entre autres avantages, le gouvernement leur concède gratuitement une maison bâtie d'une valeur de 2,600 fr. environ et trois à quatre hectares de terre d'une culture facile.

— On sait que le conseil municipal de Paris a voté récemment une allocation de 50 à 40,000 fr. pour être employée à désintéresser un certain nombre d'ouvriers en tous genres, envoyés à l'exposition de Londres.

Plusieurs convois sont déjà partis. Un nouveau partira demain. Les ouvriers admis à faire ce voyage, après examen d'une commission, trouvent leurs places payées aux chemins de fer et aux paquebots de la Manche; des logements et une table confortablement servie à Londres.

Le séjour est de huit à dix jours. Chaque ouvrier reçoit le prix de sa journée fixé à 4 fr. par jour.

La commission municipale de Paris a pris là une belle et grande initiative que tous nos départements devraient suivre.

(*Pays.*)

La *République* rappelle que sur les 650,000 fr. votés par l'Assemblée pour l'exposition de Londres, 50,000 sont affectés à l'envoi en Angleterre de contre-maîtres, artisans et ouvriers. La *République* s'étonne à bon droit de l'espèce de huis-clos qui couvre les choix faits par la commission municipale : elle demande que les noms des députés de l'industrie soient publiés. Quand l'administration prend, par hasard, une mesure démocratique, elle a le droit de s'en faire honneur, et elle a le devoir d'attirer par la publicité la considération publique sur les ouvriers jugés dignes de représenter l'industrie française au grand cénacle de l'industrie universelle. — Allyre Bureau.

— M. Léopold Pannier, gérant du *Charivari*, et M. Vernier, auteur de la lithographie du 17 avril, incriminée, ont comparu mardi devant la cour d'assises. L'accusation a été soutenue par M. Suin et la défense présentée par M. Desmarets. La cour d'assises a prononcé un verdict affirmatif contre les deux prévenus, en admettant toutefois des circonstances atténuantes en ce qui concerne M. Vernier. La cour a prononcé 6 mois de prison et 2,000 fr. d'amende contre M. L. Pannier, et 2 mois de prison et 100 fr. d'amende contre M. Vernier.

— M. de Lapierre, rédacteur du *Corsaire*, et M. Cournet, officier de marine, comparaissaient mardi devant la police correctionnelle, chacun avec les deux témoins qui les avaient assistés dans un duel où les deux adversaires avaient été blessés. Mᵉ Crémieux, au nom de M. Cournet, a soulevé une question d'incompétence, fondée sur ce que la blessure de M. de Lapierre ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours, la cour d'assises devait être saisie. M. de Lapierre a accepté le débat. Le tribunal a condamné M. de Lapierre à 3 jours de prison, M. Cournet à 1 mois, et les témoins chacun à 50 fr. d'amende. Le président du tribunal a motivé la condamnation plus forte prononcée contre M. Cournet sur ce que la blessure de son adversaire avait été plus grave.

— La circulation des voyageurs et des marchandises commencera le 2 juin sur le chemin de fer de Lyon. Il est question d'établir des trains qui, partant de Paris à sept heures du matin, arriveraient à Châlon-sur-Saône à six heures du soir. Les voyageurs prendraient la diligence, qui les transporterait à Lyon, où ils seraient rendus le lendemain à cinq ou six heures. En prenant le bateau à vapeur, qui part à cette heure du quai du Rhône en destination pour Avignon, les voyageurs pourraient arriver le soir même à Marseille par la voie du chemin de fer d'Avignon.

Le trajet de Paris à Marseille se ferait ainsi en trente-huit heures. (*Journal de la Côte-d'Or.*)

— Voici un fait qui prouve l'originalité des mœurs britanniques et l'amour véritable qu'ont les Anglais pour le jeu d'échecs. Vers la fin de 1848, le capitaine Thomas, qui avait commencé, depuis six mois, une grande partie d'échecs au club royal de Londres avec M. Williamson, reçut l'ordre de partir pour le cap de Bonne-Espérance, où se trouvait son régiment. Les deux adversaires convinrent, en se quittant, qu'ils termineraient, par correspondance, leur partie, dont l'enjeu était de 500 guinées. Ils firent ainsi plusieurs coups; mais le capitaine Thomas, blessé grièvement dans une rencontre contre les Cafres, est mort, deux mois après sa blessure, à l'hôpital militaire de Cape-Town.

Avant de mourir, il a rédigé un mémoire dans lequel, combinant tous les coups probables ou possibles de son adversaire, il terminait la partie commencée, et il a, par son testament, chargé un de ses collègues du club royal de le remplacer et de jouer d'après ses prescriptions. M. Williamson a loyalement accepté ces conditions, et, après une lutte qui a duré trois mois entre lui et l'exécuteur testamentaire du capitaine Thomas, et qui a passionné tous les amateurs de Londres, ce dernier a été déclaré vainqueur. Ce fait est regardé comme un des plus rares et des plus curieux qui puissent se présenter.

— Voici le revenu annuel d'un certain nombre de grands propriétaires anglais, en propriétés territoriales seulement : le duc de Northumberland, 3,500,000 fr.; le duc de Devonshire, 3,000,000 fr.; le duc de Rutland, 2,500,000; le duc de Bedford, 2,500,000; le duc de Buckingham, 2,000,000; le duc de Norfolk, 2,000,000; le duc de Malboroug, 2,000,000; le duc de Buccleugh, 1,800,000; le marquis d'Herford, 1,800,000 francs; le marquis de Stafford, 1,700,000; le comte de Grosvenord, 1,700,000; le comte de Fitz-William, 1,700,000; le duc de Bridgewater, 1,600,000; le marquis de Lansdowne, 1,400,000; le marquis de Devonshire, 1,400,000; le duc de Portland, 1,300,000; le marquis de Sligo, 1,100,000 fr. Ainsi, voilà dix-sept propriétaires réunissant ensemble un revenu de 33 millions. En Irlande, quatre lords possédaient ensemble, d'après un relevé qui date de quelques années, 1,872,000 fr. de rente.

— Deux agents ont été envoyés par la police de Francfort à l'Exposition du Palais de Cristal. Dès leur arrivée à Londres, on leur a volé tous leurs bagages, ainsi que leurs papiers, parmi lesquels se trouvaient les signalements de sept fameux voleurs allemands.

Sommaire du numéro 14 du BIEN-ÊTRE UNIVERSEL :

POLITIQUE.

Les voies de contrainte.

Dans un article de M. de Toulgoet, intitulé *l'Etat de siége*, la *Presse* émettait cette assertion contre laquelle nous avons déjà protesté :

« Ce droit odieux (le droit de la force), il est dans Louis » Blanc et dans Buchez, et *même dans Fourier*. Sa formule » générale la voici :

« Quand on possède la vérité on a le droit de l'imposer » et de la propager par la force. »

Nous avons répondu que jamais Fourier ni son école n'avaient accepté cette odieuse théorie. La *Presse* réplique à son tour et dans un article fort modéré, bienveillant même dans sa forme, elle affirme de nouveau que la légitimation du droit de la force se trouve « *même dans Fourier, même* dans le phi» losophe qui n'eut à ses travaux qu'un but constant, le libre » développement de l'homme libre. »

A l'appui de son assertion, M. de Toulgoet cite le *tableau des douze issues de limbes obscures* qui se trouve dans Fourier, *Théorie de l'Unité universelle*, pages 142 et 143 du deuxième volume, deuxième édition.

Ce tableau est une liste des voies par lesquelles l'homme pouvait échapper à l'incohérence sociale, à la misère, et s'élever au régime de l'harmonie. D'après Fourier nous pouvions arriver au bonheur par *sept voies de génie*, telles que l'association agricole, l'affranchissement gradué, etc., et *cinq voies de contrainte* telles que *la conquête*, etc.

Nous ne prétendons nullement engager ni prolonger sur ce texte une polémique avec la *Presse*. Elle et nous avons en ce moment trop d'ennemis communs pour nous livrer à de pareilles luttes. Nous n'attaquons pas, nous ne critiquons pas la *Presse*, mais la théorie de Fourier est un terrain que nous avons à cœur de défendre et dont nous repousserons les invasions. Que notre territoire soit respecté, nous ne ferons nulle guerre offensive.

Nous dirons donc à M. de Toulgoet que le tableau des douze issues et l'énumération de cinq voies de contrainte ne justifient point cette assertion que la théorie de Fourier admette comme élément, comme moyen d'action le droit de la force.

Le but de la théorie de Fourier, c'est la liberté du travail, la liberté du talent, la liberté du capital, la liberté de l'homme, la liberté de la femme, la liberté de l'enfant, la liberté de l'individu, celle de la famille, celle de l'association, celle de la nation. Il va, dans sa théorie d'éducation jusqu'à l'admission de ces principes devant lesquels le radicalisme de M. de Girardin hésiterait peut-être : « La pleine liberté d'option en » sortes de travail et en durée de chaque travail.

» L'*indépendance absolue* ou dispense d'obéissance à tout » chef qui ne serait pas choisi passionnément. »

La liberté sans réserve est le but de la théorie phalanstérienne; le moyen de réalisation, c'est la propagation par la parole et par la presse, le ralliement des dévouements appelés à fonder une Commune modèle qui, par le spectacle des avantages qu'elle offrirait, puisse déterminer la population entière à une imitation enthousiaste.

Ce but et ce moyen sont la théorie de Fourier dans ses bases essentielles.

Dans le *tableau des douze issues* Fourier ne dogmatise pas, il se place en dehors de l'application de ses procédés, et conjecture par combien d'éventualités l'homme aurait pu s'élever au dessus des institutions sociales d'ordre inférieur.

Dans cette liste complète d'hypothèses Fourier place l'*association agricole*, le *garantisme*, qui supposent l'adoption, la mise en pratique de sa méthode; il y place aussi le monopole et la conquête, qui ne les supposent pas. Cette énumération de toutes les probabilités n'emporte en aucune façon la consécration des moyens violents. Elle se résume dans cette pensée : l'humanité est appelée providentiellement au bonheur. Elle remplira cette destinée pacifiquement ou en traversant des crises, suivant qu'elle se laissera guider par la science sociale ou qu'elle en repoussera le flambeau.

Eh bien! de pareilles alternatives sont posées chaque jour par la *Presse*. Nous ne dirons jamais, nous, que « le droit » odieux de la force se trouve *même dans M. de Girardin*. » Nous pourrions cependant nous appuyer sur vingt articles dans lesquels ce publiciste établit,

Que la loi du 31 mai est la seule porte qui ferme l'issue sur l'avenir;

Que cette porte sera *ouverte* ou *brisée*;

Qu'il faudra *se battre* ou *se compter* en 1852;

Que si l'on osait toucher à la lettre de la constitution, on verrait;

Mais qu'on ne l'osera pas, etc.

Ne pourrions-nous pas, en raisonnant comme M. de Toulgoet, extraire de la *Presse* un *tableau des issues de réaction*, placer parmi les *voies de génie* les procédés proposés par la *Presse*, et, parmi les *voies de contrainte*, les révolutions qu'elle annonce pour le cas où sa parole ne serait pas écoutée?

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Extrait du procès-verbal

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DES SOCIÉTÉS DU 15 JUIN 1840 ET 10 JUIN 1843

Tenue le 25 mai 1851.

La séance est ouverte à une heure.

Sont présents ou représentés trente-trois actionnaires, dont six des départements. Mme Clarisse Vigoureux assiste à la séance.

M. Tiblier est nommé président. — MM. Kunnemann et Allyre Bureau sont nommés secrétaires.

M. E. Bourdon lit, au nom de la gérance des deux sociétés, le rapport sur l'exercice 1850, dont les résultats principaux sont consignés au *Rapport fait le 15 janvier 1851 aux conseils de surveillance*, déjà imprimé et distribué. Il fait suivre ce rapport du bilan des deux sociétés, arrêté au 31 décembre 1850, en déclarant que les écritures sont enfin mises complètement à jour, et il rend un compte sommaire des opérations des quatre premiers mois de 1851.

Les recette de ces quatre mois se sont élevées pour les deux sociétés à.	27,946 f. 89 c.
Et les dépenses soldées à.	23,458 95
Excédant des recettes employé au paiement des dettes et aux dépenses de mai . .	4,477 94

M. Bourdon fait observer que pendant ces quatre premiers mois, les cotisations mensuelles ou rente ont produit [illegible] f. 81 c., et les dons exceptionnels 6,320 fr. 16 c. (le tout convertible en actions); et que, par conséquent, si la rente devait seule subvenir, en restant sur le pied actuel, aux dépenses des derniers mois de l'année, elle serait insuffisante pour répondre à tous les besoins, puisque les deux sociétés n'ont pu marcher pendant les quatre premiers mois qu'à l'aide du supplément fourni par les cotisations exceptionnelles.

M. Jacob, au nom des conseils de surveillance, lit le rapport des conseils sur l'exercice 1850, concluant à l'approbation des comptes présentés par la gérance.

Ces conclusions sont adoptées.

(Les détails des comptes et le rapport des conseils de surveillance seront imprimés à part dans le prochain compte-rendu.)

Après la nomination des membres des conseils de surveillance, en remplacement des membres sortants, la délibération est ouverte sur la position financière et morale de l'École.

M. Allyre Bureau donne lecture à l'Assemblée d'une lettre écrite à un de nos amis, il y a deux mois, par M. Victor Considerant.

Voici quelques passages de cette lettre :

... Je voudrais que nos amis eussent, comme je l'ai, le sentiment profond, clair, certain, de notre force, de l'invincible fatalité de l'avènement prochain de notre idée, de la réalisation éclatante et triomphante de la Phalange d'harmonie dans le champ de l'histoire contemporaine.

Est-ce qu'il y a à craindre pour l'idée? Est-ce que la liberté, la justice, l'ordre, toutes les aspirations politiques, sociales et religieuses de l'humanité, portées aujourd'hui à un degré inouï de tension électrique, peuvent aboutir ailleurs qu'à la *Série qui distribue les harmonies*, se satisfaire autrement que par *l'attraction proportionnelle aux destinées*, se réaliser ailleurs que dans *l'alvéole formel, nécessaire de la société*, dans la *commune*? Non! nous mourrions tous aujourd'hui nous autres, pis que cela, nous nous ferions tous *apostats*, que la commune sociétaire, le phalanstère de Fourier, n'en surgirait pas moins, forcément, sur les débris pourris du vieux monde, des germes semés aujourd'hui partout, et des aspirations incompressibles qui y emportent toute l'humanité vivante! Cela est aussi certain qu'il est certain que le soleil qui se lève passera au méridien aujourd'hui.

Je voudrais que tous les hommes à qui il a été donné de connaître l'harmonie et ses lois fixes, avant leur réalisation pratique sur notre globe, sentissent, comme je la sens, l'infaillibilité de cet avènement! Je voudrais qu'ils comprissent comme moi, que notre abandon, notre lâcheté, nos apostasies même, n'empêcheraient pas que le drapeau du phalanstère ne [illegible], dans un temps donné, qui ne saurait être bien long, flotter sur l'humanité [illegible] en renaissance [illegible] et à la défaillance [illegible] énergie qui hâte, le dévouement qui [illegible] qui féconde et qui sanctifie.

Les phalanstériens sont souvent (non pas tous, bien entendu), atteints d'une étrange maladie; cette maladie c'est *l'amour du mépris de soi-même*. Ils ne se rendent pas justice, ils ne voient pas ce qu'ils ont fait : ils ont imprimé (car cela résulte de l'ensemble de leurs actes depuis plus de vingt ans), ils ont imprimé au monde une invincible impulsion vers le but où ils voulaient le pousser, et parce que les choses n'ont pas passé précisément par les points que nous avions calculés, nombre d'entre eux en sont presque à croire qu'ils n'ont rien fait.

Il s'agit de gagner la partie, la partie de Dieu ou de l'humanité, comme on voudra dire, c'est la même. Nous avions calculé les coups; les coups que nous avions prévus n'ont pas tous été joués; la marche de la partie a été changée, oui; mais si la partie n'en est que plus avancée, qu'importe! La question est là, et c'est ce qu'il faut comprendre.

. . . . . Nous avons fait beaucoup moins de phalanstériens scientifiques, de phalanstériens proprement dit, que nous ne l'avions espéré, j'en conviens. Mais le monde (en très grande partie, grâce à l'impulsion exercée pendant plus de vingt ans constamment sur les esprits ambiants), le monde, la masse, et nous n'y comptions pas! est devenu *socialiste*, c'est-à-dire pose la question sociale, en *veut absolument* la solution, et sans savoir où il va, vient nécessairement chez nous, puisqu'il n'y a qu'une solution, et que c'est celle dont nous sommes les dépositaires.

. . . . Quand on sert la VÉRITÉ, chaque effort la fait avancer, voilà ce qui est sûr, on la fera triompher, voilà qui est certain; mais ce qu'on ne peut pas préciser d'avance, c'est la manière dont aura été amené le fait qui définitivement amènera ce triomphe

La *nécessité* de la solution, de la question sociale nous apportera forcément les masses socialisées, voilà le fait. Ce résultat, il dépend de nous de le hâter considérablement, et pour cela, il ne faut pas seulement que la *nécessité* historique nous apporte ces masses, il faut que les *sympathies* de ces masses les y attirent. Elles y viendront ainsi beaucoup plus vite.

Ces sympathies générales (elles ne sont pas *individuelles* si l'on veut, peu m'importe), sont conquises; il ne s'agit que de les maintenir et de *nous maintenir*.

. . . . . . La continuation de l'état actuel est impossible longtemps. En gagnant le plus d'âmes que l'on pourra à l'idée phalanstérienne intégrale et en conservant les sympathies générales acquises, il arrivera promptement un moment où nous serons mis en demeure de réaliser notre solution, ou bien, où nous aurons une liberté suffisante pour déterminer par une agitation à la Cobden et un appel s'adressant [illegible] gateurs phalanstériens dans toutes les villes, une réunion de forces plus que suffisantes à une fondation décisive.

Je répéterai donc sans me lasser : Le phalanstère se fera avec nous et par nous, École, ou sans nous.

Si c'est avec nous et par nous, c'est-à-dire si nous faisons notre devoir, si nous ne faillissons pas, si nous ne lâchons pas prise, ce sera le plus tôt possible.

Si c'est sans nous, cela pourra encore traîner longtemps, et nous serons, comme École, *déshonorés dans l'histoire de l'humanité*.

Et certes, quand je parle ainsi, ce n'est pas affaire de personnalité égoïste, car si l'École s'affaissait dans un lâche abandon, comme je ne faiblirais pas, moi, mon nom dans l'histoire, et la gloire du bataillon sacré qui [illegible] plus grands que nous aurions été plus abandonnés. Mais un tel abandon n'est pas possible. Il n'est pas possible que la masse laisse sombrer les hommes qui n'ont pas craint d'assumer sur leur tête, dans des conditions désastreuses et par pur dévouement à la cause, la liquidation de notre passé, le maintien de notre drapeau et la préparation de notre avenir....

. . . . . . Ah! phalanstériens, phalanstériens! l'histoire n'aura pas pour vous, je vous le dis, ce mépris que vous avez de vous-mêmes. Les comptes se règleront, soyez-en sûrs! Toutes ces vaines, petites et grotesques déformations que l'intelligence des uns, la vanité des autres ont fait subir à l'idée fondamentale et intégrale dévoilée par Fourier, et qui sont aujourd'hui la fausse monnaie du socialisme, tout cela sera réduit à sa juste valeur. Les rayons même les plus égarés et les plus faussés seront rapportés au foyer et, pour la puissance calorifique qu'ils conservent, réintégrés au soleil. Hommes de peu de foi, que craignez vous? L'humanité vivante conspire pour vous et fait aujourd'hui votre œuvre. Vous l'avez ébranlée, mise en mouvement, en vibration, elle va au phalanstère fatalement, irrésistiblement, par suite de cette impulsion même que vous lui avez communiquée, elle y va *avant*, vous n'espériez l'y voir venir qu'*après*, et vous vous désolez comme si ce n'était rien qu'un tel phénomène humanitaire et un tel concours!....

La lecture de cette lettre est suivie d'une discussion à laquelle prennent part un grand nombre de membres. A la suite de cette discussion, l'Assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports des Gérants et des Conseils de surveillance sur l'exercice 1850 et le mouvement des recettes et dépenses des quatre premiers mois 1851;

» Considérant que les idées de transformation pacifique qui ont toujours été la base de la propagation phalanstérienne, font de jour en jour plus de progrès;

» Qu'au milieu de la confusion inséparable des discussions et des luttes politiques, les procédés d'association à tous les degrés et l'organisation progressive de la commune apparaissent plus que jamais comme les véritables moyens d'assurer l'ordre, la paix et la liberté, et de conduire au bien-être général;

» Que cette disposition des esprits et les faits qui se produisent déjà sous son influence, réalisent les conditions les plus propres à favoriser la marche de l'école phalanstérienne vers son but final, l'association intégrale et universelle, dans la Commune et sur le Globe;

» Considérant que l'école phalanstérienne peut, au nom du dévoûment, des efforts et des travaux de ses membres, continués sans interruption pendant une période de vingt ans, revendiquer à bon droit une grande part dans le mouvement des idées, et doit puiser dans les résultats acquis une énergie nouvelle pour continuer son œuvre et faire prévaloir définitivement les principes féconds de la science sociale;

» Considérant que les embarras de la gérance des deux sociétés, quoique notablement allégés par le concours de l'école depuis deux ans, entravent encore la marche des deux sociétés, et qu'il importe de conserver la position conquise au prix de tant d'efforts, jusqu'au jour prochain où la pensée aura recouvré toute liberté de se produire;

» Reconnaît et déclare, à l'unanimité :

» 1° Que l'administration et la comptabilité de l'École ont constamment fonctionné avec régularité;

» 2° [illegible] est sensiblement améliorée, eu égard aux circonstances, et que la liquidation du passif commercial se poursuit activement;

» 3° Que cependant la subvention accordée aux deux sociétés sous forme de cotisation mensuelle ou rente, convertible en actions, ne suffit pas, dans son état actuel, à parer à tous les besoins jusqu'à [illegible], et qu'il est urgent que cette subvention soit servie avec plus de régularité et étendue par l'adhésion de nouveaux souscripteurs;

» En conséquence, elle invite tous les partisans des idées sociétaires à donner un appui efficace et immédiat aux deux sociétés, soit par des cotisations régulières et plus nombreuses, soit par des dons exceptionnels, également convertibles en actions, et adjure tous les phalanstériens de prendre ce vœu en grande considération. »

L'assemblée exprime le désir que cette résolution soit insérée au plus prochain numéro de la *Démocratie Pacifique* avec un extrait du compte-rendu de la séance.

La séance a été levée à cinq heures.

Pour extrait :

Le Président, TIBLIER.

Les Secrétaires, Allyre BUREAU et E. KUNNEMAN.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions instamment ceux de nos amis et abonnés dont l'abonnement est expiré, de le renouveler sans retard. — Il nous est impossible de porter en compte les abonnements ou réabonnements et nous ne pouvons garantir la régularité du service qu'à ceux de nos abonnés qui renouvellent avant l'échéance.

La voie la plus sûre et la plus directe pour les abonnements et réabonnements est celle de la poste, qui délivre, à raison de 2 pour cent, des mandats de poste de 10 francs et au-dessous.

Nous ne pouvons accorder les primes de librairie qu'aux abonnements et réabonnements qui nous parviennent *directement*.

Portrein. — M. G. — Reçu les 25. — Remis 13 f. au bureau de la *Presse* pour la souscription. — Fait v. réab. — Nous prenons bonne note de l'observ.

Châteauneuf. — M. A. Reçu les 9. — Appliq. à votre réab. jusqu'au 31 octobre. — Affect. compl.

Rennes — M. R. — Reçu les 12. — Fait votre réab. jusqu'au 31 janvier 1852.

Dijon. — M. L. — Votre réclam. est juste quand à l'envoi de la prime que nous v. expéd. auj. par la poste. — Le journal v. a été exact. adressé dimanche dernier. Sur v. réclam., nous avons fait un nouv. envoi du numéro manquant.

La Charité. — M. G. — Reçu les 13,50. — Fait l'ab. Ch. et le réab. B. — Expéd. les primes et autres liv. demandés. — Parf. d'accord. — T. v. a écrit hier. — Affect. comp.

Thann. — M. S. — Reçu les 200. Appliq. suiv. votre indication. — Nous all. v. répondre. — Affect. rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 31 mai. Au comptant le 5 p. 0/0 à 90 80, le 3 p. à 56 35; la Banque de France à 2,050 00; obligations de la ville Paris, 1412. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 265 00; rive gauche, 208 75; Paris à Orléans, 822 50; Paris à Rouen, 645 00; Rouen au Havre, 240 00; Avignon à Marseille, 215 00; Amiens à Boulogne, [illegible] 50; Orléans à Bordeaux, 395 00; du Nord, 472 50; Strasbourg, 365 75; Nantes, 273 00. — Zinc Vieille-Montagne, 2,730; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; — Rente de Naples, 99 00; Emprunt Romain, 75 3/8; 5 p. 0/0 Belge 1840, 100 0/0; Espagne, dette active, 27 0/0; Lots d'Autriche, 395 00; Piémont dern. emp. 80 80; Obl. anc. 950 00; nouv. 905 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

En vente à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

LES QUATRE CRÉDITS

OU

60 MILLIARDS A 1 1/2 POUR CENT.

Crédit de l'immeuble. — Crédit du meuble engagé. — Crédit du meuble libre ou du produit. — Crédit du travail.

PAR

VICTOR CONSIDERANT.

1 vol. gr. in-18. Prix : 1 franc.

PROGRAMME DÉMOCRATIQUE

PAR

VICTOR HENNEQUIN.

Représentant du Peuple.

1 vol. gr. in-18. Prix : 1 fr. 25 c.

LA SOLUTION

OU

LE GOUVERNEMENT DIRECT

DU PEUPLE

PAR VICTOR CONSIDERANT.

TROISIÈME ÉDITION.

Brochure in-18. Prix : 30 centimes.

LA DERNIÈRE GUERRE

ET LA PAIX DÉFINITIVE EN EUROPE

PAR

VICTOR CONSIDERANT.

15 centimes. 15 centimes.

LE BILAN DE LA FRANCE

OU LA MISERE ET LE TRAVAIL

PAR M. PERREYMOND.

Prix : 2 fr. 50 cent. Brochure grand in-8. Prix : 2 fr. 50 cent.

Socialisme esthétique.

LA DEROUTE DES CESARS

LA GAULE TRÈS-CHRÉTIENNE ET LE CZAR ORTHODOXE.

PAR

DESIRÉ LAVERDANT.

1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

FRANCŒUR ET GIROFLET

CONVERSATIONS SUR LE SOCIALISME

ET SUR BIEN D'AUTRES CHOSES,

Par P. B.

Un vol. in-12. Prix : 1 fr. 25.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTERIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(*VOIR L'AVIS A LA 7e PAGE.*)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 2e édition. 1 fr. 25 c.

Les 4 Crédits, par V. Considerant. 1 f.

Programme Démocratique par V. Hennequin. 1 f. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand in-8. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Rittinghausen. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages. 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 1 f.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Leone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent.) 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

ol DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 45. 8 Juin 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Révision de la constitution.

Une proposition de révision, signée par plus de deux cents représentants de la droite, vient d'apparaître à l'horizon. Elle réclame la révision, pour rendre au peuple français *l'exercice de sa souveraineté*, comme si le moyen le plus prompt et le plus sûr d'accomplir cette restitution n'était pas l'abrogation de la loi du 31 mai, dont les révisionnistes, par une contradiction ridicule, sont les plus tenaces défenseurs.

La proposition de révision, libérale en apparence, mais contredite, annulée par tous les actes des représentants qui en sont les éditeurs, ne saurait abuser un seul ami véritable du progrès et de la liberté. Elle n'est que la contrefaçon d'un appel au peuple essayé en 1790 par l'aristocratie, dans le but d'enrayer la révolution qui avait détruit la monarchie absolue et les priviléges des deux premiers ordres.

C'est Cazalès, l'un des plus fougueux orateurs de la droite, qui attacha le grelot dans la séance du 16 février 1790.

« Nous touchons, dit il, à l'époque vraiment décisive de la révolution ; les départements vont s'assembler et la nation va juger la conduite de ses représentants. Nous ne pouvons nous dissimuler qu'emportés par l'amour de la liberté, nous avons dépassé les pouvoirs qui nous ont été confiés. Le succès de nos opérations, le bonheur qui naîtra sans doute d'une constitution égale et libre sera notre excuse. Il n'en est pas moins vrai que la constitution, pour être vraiment nationale, doit avoir la sanction de la nation elle-même ; que la nation seule peut lui donner le grand caractère qui fera sa force, et placer au rang des délits nationaux les atteintes qui lui seraient portées. Des serments et des adhésions individuels ne peuvent équivaloir à cette sanction générale. Il faut que la nation approuve par l'organe des députés nouveaux.

M. GOUPIL DE PRÉFELNE.. On ne peut entendre plus longtemps des assertions aussi contraires aux principes, aussi dangereuses, aussi évidemment destinées à troubler les provinces, etc., etc. »

L'idée de convoquer une constituante nouvelle dont on espérait la restauration des abus avorta misérablement dans cette séance. Une autre tentative fut faite en avril 1790 par deux obstinés défenseurs de l'ancien régime, l'abbé Maury et d'Espréménil. Après les droits féodaux, après les dîmes et bénéfices ecclésiastiques, l'ancienne organisation militaire, qui ne donnait l'épée de commandement qu'aux nobles, avait disparu. Le règne de la justice, de l'égalité, de la liberté se rétablissait avec une puissance invincible ; la cause du privilége semblait désespérée. C'est alors que par un dernier effort ses défenseurs, invoquant encore une fois la souveraineté nationale, l'omnipotence du peuple, réclamèrent à grands cris la convocation d'une assemblée destinée à reviser la constitution à peine ébauchée.

« Je ne puis me défendre d'un sentiment d'indignation, s'écria Mirabeau, lorsque j'entends, pour entraver, pour arrêter les efforts de l'assemblée nationale, qu'on la met sans cesse en opposition avec la nation, comme si la nation, qu'on veut ameuter d'opinion contre l'assemblée nationale, avait appris par d'autres qu'elle à connaître ses droits. »

La constituante de 90 déjoua la manœuvre réactionnaire qui déguisait mal, sous l'appel à la souveraineté du peuple, la prétention de restaurer le despotisme. Le devoir absolu des défenseurs de la démocratie dans l'assemblée comme au dehors est de montrer aujourd'hui la même fermeté. Les révisionnistes ne font appel à la souveraineté du peuple que pour l'emprisonner à jamais dans des liens emprunté à la royauté ou à l'empire. Sachons résister jusqu'au jour où, à force de pétitions, de manœuvres, d'excitations téméraires, nos adversaires auraient fait de ce mouvement révisionniste, simple intrigue aujourd'hui, un grand courant démocratique assez fort pour emporter et la loi du 31 mai, et l'état de siége, et toutes les entraves qui pèsent sur la presse, le colportage, le droit de réunion. A la révision demandée par MM. de Broglie et Montalembert, nous opposons le veto le plus inébranlable. Mais le mouvement imprimé au début par ces ennemis de la révolution peut changer de caractère. Le jour où nos adversaires, enflant leur voix, auront fait entendre d'un bout à l'autre du pays cet appel : *Convocation d'une constituante*, les populations déshéritées répondront : *Droit de suffrage, liberté des réunions électorales !*

Nous aviserons alors.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Avant et Après.

Réunis par leur haine commune contre la République, les partis monarchiques de tout genre ne reculent devant aucune inconséquence, devant aucun péril pour entraver la marche de la démocratie.

Ils savent bien que les institutions républicaines sont préférées par l'immense majorité de la France, soit par raison, soit par sympathie. Aussi voit-on la fougue royaliste, éclairée sur les sentiments du pays, modérer ses allures et hésiter à remettre en question la forme républicaine acclamée par le peuple le 24 février, acclamée de nouveau le 4 mai par l'Assemblée Constituante.

A part un petit nombre d'intrépides fidèles, enfants terribles du droit divin, qui semblent décidés à ne transiger avec aucun calcul pour poser carrément leur principe, les légitimistes eux-mêmes cèdent à la pression occulte de l'opinion publique, et l'on a vu M. Léo de Laborde, l'un des plus fougueux et des plus décidés champions de la branche aînée, arrêté par ses amis sur les marches de la tribune où il allait réclamer la France au nom du petit-fils d'Henri-Quatre.

Les orléanistes sont encore bien plus éloignés de nous proposer la régence.

Quant aux impérialistes, il n'en est plus question. Les compromettants amis de M. Louis Bonaparte se contentent pour le moment d'une modeste prorogation présidentielle, avec la conservation du mot République pour lequel, du reste, ils ne cherchent guère à dissimuler leur aversion.

Donc, envers et contre tous, la République se maintiendra ; voilà ce dont personne ne doute.

Il est évident que la Constitution sera également maintenue, et que rien n'entamera la minorité compacte et plus que suffisante, décidée à refuser toute espèce de révision.

Dans une telle situation, on se demande avec stupeur quel peut être le but de la réaction en prolongeant comme à plaisir l'agitation et l'incertitude dans le pays, pendant l'année qui doit s'écouler avant les élections futures.

La majorité n'ignore pas que les transactions sont arrêtées, les commandes suspendues ; que les commerçants se ruinent ; que les fabricants voient arriver avec effroi le jour prochain où ils seront forcés de fermer leurs ateliers et leurs usines et de jeter sur le pavé des masses d'ouvriers sans travail et sans pain.

Qu'espère donc, qu'attend donc la réaction de cette crise désastreuse, de ce surcroît de misères? En vérité, les suppositions les plus tristes, les plus injustes peut-être, se présentent à l'esprit à la vue de cette imprudence, de cet aveuglement des partis.

Et voyez l'inconséquence de ces hommes, voyez quelles armes terribles ils prêtent à la critique, aux suppositions de leurs adversaires.

Longtemps avant le 28 mai, quand les *solutions* débordaient de toutes les plumes et de toutes les lèvres réactionnaires, quand l'appétit prématuré et insolent des diverses factions monarchiques semblait n'avoir qu'à souffler sur la démocratie pour l'anéantir à son profit, que disaient-ils dans leur impatience vraie ou feinte d'*en finir*?

Ils se récriaient, dans leurs journaux, contre le retard imposé par la Constitution à cette discussion importante, à ces débats décisifs.

— Voyez, disaient-ils quelques mois nous séparent encore de l'époque où sera traitée cette question de vie ou de mort, et déjà l'incertitude, l'angoisse et l'effroi paralysent le travail et arrêtent les transactions. Au nom des intérêts en souffrance, au nom de la production étouffée et du commerce anéanti, au nom des masses ouvrières qui vont être affamées, devançons l'époque fixée par cette constitution que nous avons bien le droit de ne pas respecter, puisque nous voulons la détruire. N'attendons pas un mois, pas un jour de plus! La prospérité

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 8 JUIN 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Des rapaces ralliés à l'homme.

Le Faucon, emblême du preux Roland, l'honneur de la chevalerie et champion de l'unité. Véritable solution du grand problème économique et social.

Quelle charmante imagination que celle du peuple grec ! Quel mythe ingénieux et profond que celui de Minerve, déesse de la Sagesse, sortant toute armée du cerveau de Jupiter !

Pourquoi la déesse de la sagesse naît-elle le casque en tête et la lance à la main? — Parce que le premier devoir de la sagesse, sa plus sainte, son unique mission pour ainsi dire, est de combattre l'erreur.

Pourquoi Minerve, déesse de la sagesse, des beaux-arts et de la dentelle, doux enfants de la Paix, est-elle la même que Pallas, déesse de la Guerre? — Parce que la paix, mère de des doux loisirs, de l'industrie, des arts, est fille de la Victoire.

Il est nécessaire de s'inspirer à fond du sens de cette allégorie sublime, pour bien comprendre la question du faucon;

Car ce nom est de ceux qui ont le malheur de rappeler des époques douloureuses et de se rattacher à des institutions maudites.

Car la France est remplie jusqu'au bord d'amants fougueux de la liberté et de l'égalité qui, dans leur haine légitime de toutes les oppressions des vieux régimes, voudraient en effacer jusqu'au nom dans le souvenir des hommes, et qui gratteraient volontiers les mots de roi, de pape ou de gentilhomme à toutes les pages de l'histoire et à tous les coins de rue où les a gravés le temps.

J'honore cette susceptibilité chatouilleuse qui part d'un bon principe, mais néanmoins m'afflige. Elle m'afflige, parce qu'elle me paraît non seulement exagérée, mais encore maladroite. Maladroite, parce que la haine des mots laisse supposer la peur des choses, et la peur des trépassés la croyance aux revenants ; et puis enfin parce que l'histoire ne se biffe pas d'un trait de plume.

Beaucoup de gens s'imaginent servir la cause de la démocratie en forçant le tigre *royal* à se débaptiser et à s'appeler le tigre *des Vosges* ou le tigre *national*. Ils se trompent.

Les mêmes ont l'habitude d'englober le faucon dans l'exécration rationnelle qu'ils ont vouée à la féodalité, sous le prétexte que la fauconnerie était une institution féodale. C'est encore une erreur.

Ces erreurs d'appréciation historique n'auraient pas lieu, si tout le monde avait comme moi la sagesse de prendre les vieilles formes gouvernementales du passé pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire pour de véritables maladies de l'enfance de l'humanité, analogues à la dentition et à la coqueluche qui ont le privilége de rendre les marmots rageurs ; ou bien encore pour des habits de première communion qui ont fait leur temps et qui sont devenus trop étroits et très ridicules pour l'adulte. S'il en était ainsi, chacun s'habituerait à parler de l'aristocratie, de la théocratie ou de l'autocratie avec calme et comme il convient de parler des maladies passées et des vieilles culottes, et l'on ne verrait plus de penseurs sérieux sauter en l'air au mot de gentilhomme ; et l'analogiste chargé de traiter la savante question du faucon ne se trouverait pas obligé d'assurer son pavillon démocratique et social par une colonne ou deux d'explications préalables.

La fauconnerie n'est pas plus une institution féodale que vingt autres genres de chasse. Le faucon n'est pas plus noble que vous et moi ; il n'a ni le droit d'aînesse, ni le fief ; il est brave et intelligent, voilà tout. C'est une race d'élite et il n'y a de races d'élite que celles qui travaillent. Au compte de la solidarité de forfaiture que la rancune contemporaine voudrait faire endosser au faucon, toutes les jouissances de ce bas monde finiraient par rentrer dans la catégorie des institutions féodales. Car il fut une époque où toutes les jouissances de l'esprit, des sens et du cœur, amour, chasse, poésie, bonne chère, étaient l'apanage exclusif des castes privilégiées. Or, pour cette raison singulière, crierons-nous à toutes ces bonnes choses-là: anathème ! Défendrons-nous au Clos-Vougeot et au Chambertin d'approcher de nos lèvres parce que ces nobles vins auront trempé jadis dans plus d'une orgie de chanoine ou parce que le sol qui les porte appartint dans le temps aux bénédictins de Cîteaux.

Non, mille fois non, nous ne ferons pas ainsi, car un pareil renoncement serait absurde. Le progrès ne consiste pas à déclamer sans fruit contre les priviléges de l'ancien régime, mais bien à centupler les richesses, autrefois apanage du petit nombre, pour élargir démesurément la sphère des jouissances physiques et intellectuelles d'un chacun et l'empêcher de porter envie au sort de son prochain. Le vin de Bourgogne et le faucon ont été donnés à l'homme pour qu'il en fît un doux et salutaire usage. Si le moine et le gentilhomme ont fait un mauvais emploi de ces éléments de bonheur, c'est à nous que l'expérience a instruits, de faire mieux. En tout cas, le gerfaut ni le chambertin ne sauraient être réputés solidaires de la perversité des méchants.

Le faucon est le plus vaillant et le plus rapide de tous les oiseaux de bataille. C'est l'emblême de la bravoure chevaleresque qui s'est personnifiée de tout temps dans le héros français.

Le chevalier est le véritable défenseur de la veuve et de l'orphelin. L'avocat qui s'est emparé quelquefois de ce titre, parce qu'il lui est trop souvent arrivé de *prendre* les *intérêts* de la veuve et le *capital* de l'orphelin, n'est qu'un usurpateur.

L'aigle, à l'instar du Romain et de l'Anglais, combat surtout pour étendre sa domination et s'attaque avec bonheur aux races inférieures, aux espèces victimes.

du pays avant tout ; nécessité fait loi. Hâtons-nous, hâtons-nous, finissons-en avec cette épée de Damoclès suspendue sur la tête de la France !

Le 28 mai arrive enfin. Le commerce et la production que cette agitation anticipée des organes de la réaction avait maintenus dans un doute, dans un effroi permanent, attendent avec anxiété la solution de la crise. Grâce au ciel, la question va se décider ; l'horizon va s'éclaircir ; le parti de l'ordre qui a tant pris à cœur les intérêts sérieux de la France va se hâter de provoquer, d'amener une décision suprême, afin que les affaires prennent un nouvel élan, et que le pays, sûr désormais de sa route, écarte les préoccupations politiques pour ne plus songer qu'à réparer ses pertes et marcher d'un pas assuré dans la voie féconde du travail.

— Gloire au parti de l'ordre ! — Au parti de l'ordre, le commerce reconnaissant !

Mais, — chose étrange ! — au lieu de l'empressement et de l'ardeur que l'on attendait, le parti de l'ordre a paru reculer et chercher à retarder cette grande discussion.

Avant que les propositions de révision ne soient déposées, le parti de l'ordre adopte les propositions de MM. Morin et Moulin qui demandent la nomination d'une commission spéciale, et accordent à cette commission la latitude d'un mois pour déposer son rapport, malgré les réclamations de la gauche.

Dix jours s'écoulent encore avant que cette commission ne soit nommée, en sorte que cette discussion si urgente, si pressée, avant le 28 mai, ne commencera probablement qu'en juillet.

Mais ce n'est pas tout. On peut, on doit espérer du moins que ces débats seront décisifs, et qu'après une discussion large et solennelle de toutes les propositions émises, la question sera définitivement tranchée.

C'est évidemment ce que veut et ce que décidera le parti de l'ordre si dévoué aux intérêts du pays, si uniquement préoccupé du bien-être de la France, si énergiquement hostile à toutes les émotions politiques qui entravent les affaires.

Eh bien ! — chose plus étrange encore ! — le parti de l'ordre décide au contraire que rien ne sera terminé après cette discussion, et que, de trois mois en trois mois, toutes les propositions de révision discutées et rejetées pourront être représentées de nouveau.

Ainsi le parti de l'ordre qui, longtemps à l'avance, a agité et troublé le pays au nom de l'urgence d'une solution, une fois l'époque arrivée, recule indéfiniment cette solution ; la réaction, qui criait si fort contre cette épée de Damoclès suspendue sur la tête du pays, le jour où elle peut enlever cette épée si menaçante, s'empresse de la maintenir et déclare qu'elle restera là suspendue jusqu'au dernier moment.

En vérité, n'est-on pas fondé à se demander au profit de qui se joue cette comédie désastreuse, et quel peut être le but de cette tactique funeste ?

Il faut convenir que les partis royalistes emploient de singuliers moyens pour se concilier la sympathie de la France.

Pour nous, nous voyons un bon côté dans toutes ces choses, c'est qu'elles édifient complétement le pays sur la valeur et la moralité de ces partis. Seulement, nous ne voudrions pas qu'il payât ses leçons aussi cher.

Eugène Nus.

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

II.

J'ai démontré dans mon premier article que dans la société actuelle on ne peut pas se passer d'une interprétation sociale du droit et que cette interprétation doit avoir nécessairement lieu par *un seul*, par *plusieurs* ou par *tous*.

Le choix entre ces différents modes de législation n'est pas à éluder, il est *inévitable*.

Est-il besoin maintenant d'indiquer auquel de ces trois modes la démocratie s'arrêtera ? est-il besoin de constater qu'elle s'est ralliée de tout temps à l'interprétation par *tous* et que ce principe qu'elle a eu toujours la sincère volonté d'appliquer, n'a été que faussé par la fiction représentative, mais nullement abandonné par la démocratie qui dans le système représentatif croyait trouver sinon la législation directe, au moins la législation indirecte par tous.

En vain voudrait-on contester ce fait d'une immense valeur dans cette discussion. En attaquant notre principe on attaque donc non seulement la base fondamentale, mais aussi les traditions les plus pures de la démocratie, et cette dernière a l'obligation de rayer impitoyablement de la liste de ses partisans tous ceux qui, démasqués par la position politique, avouent ouvertement qu'ils n'ont jamais reconnu ni cette base ni ces traditions historiques de notre grande opinion.

Nous comprenons qu'un démocrate puisse dire avec nous : « le mode d'application actuel annulle complètement notre principe sacré de la législation par tous, au lieu de servir ce principe, il le tue ; cherchons donc un autre mode d'application. »

Mais nous ne comprendrons jamais qu'un démocrate puisse dire avec Louis Blanc : la démocratie a voulu donner des fonctionnaires-législateurs au peuple ; le mode actuel de les faire nommer et révoquer est vicieux et j'en propose par conséquent un autre.

Ce serait commettre tout simplement un anachronisme, ce serait nier d'un seul mot la démocratie que de vouloir lui assigner une base absolument pareille à celle sur laquelle s'appuyait Israël, lorsqu'il se nommait un *fonctionnaire* appelé le roi Saül, pour le remplacer ensuite par un autre qui s'intitula le roi David. Le principe serait le même, il n'y aurait qu'une différence d'application. Je prouverai d'ailleurs que Louis Blanc devra nécessairement et logiquement arriver au même résultat qu'a obtenu le peuple de Jéhovah quelques centaines d'années avant l'ère chrétienne.

Afin que Louis Blanc ne m'accuse pas de donner à ses paroles un sens qu'elles ne peuvent avoir, je me fais un devoir de les citer textuellement :

« Que le *noir* ne puisse pas être représenté par le *blanc*, ce qui est *général* par ce qui est *particulier* ; que la *représentation* de la souveraineté, dans le sens rigoureux du mot, soit une fiction et que théoriquement le souverain ne puisse avoir d'autre représentant que lui-même, nous n'avons pas à y contredire, et pour notre compte, le mot que nous avons toujours employé de préférence est celui de *mandataire*, lequel exprime en effet beaucoup mieux que celui de *représentant* le rapport de dépendance qui existe entre l'élu et ses électeurs. »

Oh ! il n'y a pas de doute. Vous avez vos idées gouvernementales, vous avez dû préférer la dénomination de *mandataire*. Faisant abstraction du beau principe démocratique qui a donné naissance à la prétendue représentation, saisissant la chose exactement, comme si elle n'avait pas été l'œuvre d'une erreur mais d'une intention formellement exprimée, nullement préoccupé de l'idée de redresser cette aberration d'un principe qui n'est pas le vôtre, vous avez dû vous servir de préférence d'une expression conforme à vos notions du système actuel, pendant que la démocratie, elle, devait chérir au contraire cette dénomination de représentant, qui rappelle si exactement non ce qu'elle a fait mais ce qu'elle a voulu créer : *la législation par le peuple représenté fidèlement par ses élus*. Ah ! croyez-moi ; si vous voulez sincèrement défendre les assemblées législatives, il faut l'entreprendre en partant de l'idée qui a fait adopter ce reste de l'époque de la féodalité ; il faut chercher à prouver que les assemblées représentent en effet le peuple. Vous succomberez, mais vous n'aurez pas substitué au principe fondamental de la démocratie un autre principe qu'elle ne peut adopter en aucun cas.

Mais écoutons encore :

« Lorsque le souverain confie à des citoyens choisis par lui la *fonction* législative, sauf à les remplacer s'ils sont insuffisants, à les remplacer s'ils sont inhabiles, à les châtier s'ils sont infidèles, est-il permis de dire que, soumis à de semblables conditions, ces citoyens agissent comme *représentants* du souverain ? Evidemment non, puisque le souverain n'est sujet ni à être remplacé, ni à être renvoyé, ni à être puni, toutes choses absolument incompatibles avec l'idée de la souveraineté. En quelle qualité agissent donc les citoyens dont le mandat porte le double caractère de la *révocabilité* et de la *responsabilité* ? ils agissent en qualité de *fonctionnaires*. »

On voit que je n'ai rien exagéré. Le principe de la représentation qui rappelle toujours que tout doit se faire *par* le peuple, est escamoté pour faire place à un système *de fonctionnaires* qui indique que tout doit se faire *pour* le peuple. Et par quels incroyables sophismes Louis Blanc cherche-t-il à accorder ce système avec l'idée de la souveraineté du peuple ! Oh, le beau souverain que celui qui même de *droit* ne peut pas faire ses lois ! Il est vrai qu'il peut remplacer les fonctionnaires, s'ils sont insuffisants, c'est-à-dire *quand ils ont commis des sottises* ; il pourra les châtier, s'ils sont infidèles, c'est-à-dire *quand de mauvaises lois ont été votées*. Mais ces sottises, *il ne peut* les *réparer*, ces mauvaises lois, *il ne pourra les abroger*, *car ce serait de la législation directe bien constatée*, et Louis Blanc est fort âpre en logique. N'a-t-il pas même reproché à Ledru-Rollin de m'avoir concédé la législation directe toute entière par cette simple raison que l'ancien ministre de l'intérieur exige que chaque loi soit acceptée ou rejetée par un simple vote du peuple ?

Quoi qu'il en soit de ce système de fonctionnaires auquel nous reviendrons plus tard, toujours est-il que si je professais la doctrine que Louis Blanc a le malheur d'émettre dans son livre des Girondins, je n'oserais plus m'appeler démocrate sans rire de ceux qui voudraient bien me croire.

Que l'on en juge par le simple exposé que je chercherai à faire aussi fidèle que possible.

Louis Blanc s'efforce d'établir d'abord que le peuple ne peut pas être *législateur*. « Si la société, dit-il, était aujourd'hui ce qu'elle devrait être, ce qu'elle sera sans doute un jour ; si elle ne se composait pas d'une foule d'intérêts qui se combattent, de volontés qui se heurtent, de croyances qui se nient réciproquement et se calomnient, de passions qui se font une guerre constante, furieuse, implacable ; si elle ne se divisait pas en riches et en pauvres ; si pour tout dire, elle ne formait qu'une vaste famille, vivant sous la loi d'une fraternelle égalité, je concevrais la réalité de cette formule *gouvernement direct du peuple* par *lui-même*, non seulement au point de vue des mandataires à choisir, mais encore au point de vue des choses à décider. Et pourquoi ? parce qu'alors le peuple serait *un*, parce qu'alors sa volonté serait *une* ; parce qu'alors les décisions pourraient être prises à *l'unanimité*, condition logiquement et rigoureusement nécessaire pour qu'on soit autorisé à dire : C'est le peuple qui a parlé.

» En sommes-nous là ? Est-il une question, une seule question qui, posée aujourd'hui devant tous, ait la moindre chance d'être résolue à l'unanimité par un vote ? Une majorité d'un côté, une minorité de l'autre, voilà ce que comporte l'état d'insolidarité où nous vivons. Encore ceci n'est-il vrai que dans les questions non complexes, où tout se réduit à un *oui* et à un *non*. Et c'est ce que vous appeleriez fastueusement *le gouvernement direct du peuple par lui-même !* J'affirme, moi, au nom de l'évidence et sans crainte d'être démenti que c'est tout bonnement *le gouvernement du plus petit nombre par le plus grand nombre*. »

» ..... Votre prétendu gouvernement direct du peuple par lui-même n'étant que le gouvernement direct du plus petit nombre par le plus grand, il reste à savoir *sur quel titre se fonde le droit du plus grand nombre à gouverner le plus petit*. »

Ce droit, notre adversaire ne le trouve, ne l'aperçoit nulle part.

« Récusera-t-on l'autorité de Montesquieu ? Récusera-t-on l'autorité de Rousseau ? Récusera-t-on l'autorité de Robespierre ? » s'écrie-t-il, après avoir cité leurs paroles, « soit. Raisonnons d'après la nature des choses.

» Est-il vrai, oui ou non, en thèse générale :

» Que les hommes éclairés sont en plus petit nombre que les ignorants ?

» Les âmes dévouées en plus petit nombre que les cœurs égoïstes ?

» Les amis du progrès en plus petit nombre que les esclaves de l'habitude ?

» Les propagateurs des idées justes en plus petit nombre que ceux qui répandent, admettent ou sont disposés à admettre les idées fausses ?

» Donc, en thèse générale, demander que le plus grand nombre gouverne le plus petit, c'est demander contrairement à l'intérêt de tous, de tous, sans exception, contrairement à l'intérêt du peuple :

Le faucon, chevalier intrépide, toujours armé pour la bonne cause, méprise ces triomphes faciles. Il ne regarde point au nombre de ses ennemis ni à la supériorité de leurs armes, et la grandeur du péril ne fait qu'enflammer son courage. Ogre ou géant, aigle, milan, héron, tyran des airs, des forêts ou des eaux, tout duit à sa vaillance, tout ennemi lui est bon. Il l'attaque de haute lutte dans les champs-clos de l'air, le lie, lui fait mordre la poussière. Il semble plus désireux de bien mourir que de mal vivre ; il ne réclame jamais pour prix d'une victoire de la veille, que l'honneur de combattre aux premiers rangs le lendemain.

Ainsi faisaient nos pères au début de ce siècle, entassant prodiges sur prodiges dans leur lutte titanesque contre la coalition des despotes et fatiguant vingt ans la victoire à les suivre, le tout pour conquérir un peu de gloire et le renom de héros invincibles.

Je crois rêver quand j'entends dire que les petits-fils de ces héros se sont faits soldats du pape.

Les autres oiseaux disent, parlant de l'impétuosité irrésistible du faucon dans l'attaque, *la furia francese*, je me trompe, la furie fauconienne.

Le faucon a reçu en partage les dons les plus précieux de l'esprit et du corps, la grâce et l'élégance des formes, le génie du calcul et de la combinaison stratégique, une délicatesse de goût et d'odorat exquise, une finesse de vue incomparable, une ardeur de dévoûment à l'état permanent de paroxisme. La nature, qui ne l'a pas armé chevalier pour rien, a proportionné la puissance et la solidité de son armure à la rudesse des assauts qu'il aurait à livrer, des chocs qu'il aurait à subir. Aussi ses dagues cannelées et rétractiles sont-elles de plus fine trempe que la meilleure lame de Tolède. Son bec *denté*, crochu et court, pèse comme la massue et tranche comme la hache.

L'aile du faucon, taillée en forme de faulx, d'où lui est est venu son nom, a été confectionnée sur les mêmes dessins que celle de la frégate, du martinet et de l'oiseau-mouche, les plus fameux rameurs. C'est le modèle le plus achevé que nous ayons de la rame aérienne. C'est peut-être celui de ses chefs-d'œuvre où le souverain artiste a marié avec le plus d'impertinence la force à la légèreté. L'aigle et le vautour à l'envergure immense s'élèvent plus haut que le faucon dans les régions du ciel, mais ils ne tiennent pas contre le vent, faute de rémiges assez pointues pour les garer de la dérive. Le faucon mieux gréé, pique droit dans le rafale et se berce dans la tempête. Ainsi le bateau à vapeur qui ne tient nul compte du gros temps distance le bateau à voiles.

La race française aussi a reçu quelque dons heureux en partage, notamment l'esprit, la bravoure, la grâce, la gaîté insoucieuse, le bon goût, l'atticisme, l'urbanité exquise, l'amour de toutes les élégances, etc., etc. Ce n'est pas elle qui a imaginé le couvre-chef disgracieux qu'on nomme chapeau rond et qui fut dans l'origine un fragment de tuyau de poële. Ce produit est de création britannique ou tout au moins américaine. En revanche tout ce qui se fait de joli et de délicieux en matière de parure féminine est d'invention française. L'Amérique et l'Orient sont les provinces de l'Europe, mais l'Europe est la province de la France. Toute femme un peu adorable est plus ou moins parisienne ; tout étranger qui pense et qui sait vivre convient qu'on ne vit qu'à Paris. Russe, Italien, Anglais peuvent être les noms de baptême de ces penseurs d'élite, leur nom de famille est Français. Depuis que Londres a ouvert son exposition universelle on ne circule plus dans Paris, on s'y étouffe, on s'y porte ; et il est, dès aujourd'hui avéré, que sur les deux cent cinquante mille maris français qui ont pris des passeports pour la grande Bretagne, deux cent vingt mille est plus auront le bon esprit de passer leur congé en deçà de la Manche. Même sous cette immense cloche à melons que l'enthousiasme barbare de nos voisins s'obstine à appeler le palais de cristal, les gens de goût n'ont d'yeux que pour les chefs-d'œuvre de l'industrie française, à qui je sais un gré infini de l'attention toute parisienne qu'elle a eue de se faire attendre et de n'entrer qu'à la dernière heure en sa loge, à la façon des coquettes bien apprises. Il est des races comme la race britannique chez lesquelles les vertus sont pire que les vices, c'est le contraire chez la race française où les défauts sont plus aimables, plus charmants que des qualités, où l'esprit national est de n'en point avoir.

Le beau pays de France tient moins de place sur la carte du globe que l'empire britannique, mais quel plus vaste espace il occupe dans l'histoire de l'avenir et dans le cœur de l'humanité. Et sa grandeur est de celles que n'ébranlent pas les vicissitudes de la fortune, car elle est fondée sur la puissance de l'attraction et de la sympathie universelles ; car la France n'est pas seulement la terre des délices pour les heureux du jour, c'est la terre promise de l'exil, l'asile toujours ouvert aux malheureux proscrits, c'est la commune patrie des libres et des forts armés pour la défense du droit. Et les autres nations n'ont pas même à la maudire dans les écarts les plus désordonnés de sa politique conquérante, par la raison que la France se rétrécit de ses succès, au rebours de l'Autriche qui s'agrandit de ses revers. Dieu a voulu, en effet que chaque victoire de la France lui rognât un bout de frontière pour la dégoûter des batailles et lui montrer que ce n'était pas par les armes qu'il l'avait appelée à subjuguer le monde.

Rome aussi a tenu plus de place qu'Athènes sur la carte d'autrefois, mais Rome a sombré comme un fragile esquif sous le premier souffle de l'ouragan de la barbarie scandinave, et Athènes vit toujours. Albion a régné, elle règne peut-être encore par la grâce du coton et celle des bouches à feu de ses citadelles flottantes, dominatrices des mers ; mais demain la tourmente brisera d'un seul coup ces colosses de bois, peuplés par la contrainte, et sèmera de leurs riches épaves les flots émancipés... L'aigle, je vous le répète, ne tient pas contre le vent.

Mais la France a subi en moins de soixante ans dix révolutions successives, plus deux invasions de barbares. Tous les Cosaques du Midi et du Nord, Cosaques de la Tamise, de la Sprée, du Don et de l'Ister ont campé dans ses capitales, pillé ses monuments, ses trésors, ses tonneaux. La conjuration des éléments, des frimats, des pestes, des famines s'est mise de la partie pour aider à sa ruine et s'est alliée contre elle à la

» Que l'ignorance gouverne les lumières;
» Que l'égoïsme gouverne le dévouement;
» Que la routine gouverne le progrès;
» Que l'erreur gouverne la vérité? »

Débarrassée de son cortège de phrases, l'opinion de Louis Blanc peut donc se résumer dans ces deux phrases :

« Le peuple aurait le droit de faire ses lois, mais seulement à l'unanimité, et c'est impossible dans la société actuelle.

» La majorité du peuple pourrait faire les lois, mais elle n'en a pas le droit. »

Et puisque un droit *impossible* n'est pas un droit, il résulterait de cette explication claire et catégorique que le peuple de notre temps n'a aucun droit en matière gouvernementale; que Louis Blanc le déclare nettement hors de ce droit gouvernemental. Au premier coup d'œil on pourrait croire que je tombe dans l'exagération; mais pour se convaincre de la vérité de mon assertion, on n'a qu'à poser à Louis Blanc cette simple question :

Quel est donc le droit du peuple en matière gouvernementale?

Et Louis Blanc dira gravement : Je veux bien consentir à ce que le peuple choisisse des mandataires, des *fonctionnaires* pour faire les lois; je n'accorde pas cela comme droit, mais je conclus une convention à cet effet, parce que cela me convient pour le moment.

Et en effet, Louis Blanc ne sera que logique; à l'expression de votre indignation il répondra froidement :

« Tout le peuple aurait bien le droit de désigner ses mandataires, mais seulement à l'unanimité, et c'est une utopie.

» La majorité pourrait bien les choisir, mais elle n'en a pas le droit.

Mais peut-être trouvera-t-on que je vais trop loin et que je tire de la théorie gouvernementale de mon adversaire des conséquences impossibles; peut être m'objectera-t-on que nommer des mandataires n'est pas un acte aussi important que celui de faire directement une loi, et qu'il ne vaut par conséquent pas la peine d'appliquer à la première chose le même raisonnement qu'à la seconde.

Ce serait une immense absurdité. L'élection des mandataires est un fait autrement grave que la discussion et le vote direct de telle ou telle loi. La législation directe ne s'occupe que d'une matière de législation après l'autre, elle procède par détails; aujourd'hui je subis la volonté de la majorité, demain je contribue à l'imposer en faisant à mon tour partie de cette majorité; l'élection, au contraire, peut amener et amène ordinairement tout d'un coup un système complet de gouvernement et de législation entièrement contraire à la volonté du peuple; la législation directe se trompera quelquefois, mais ce sera toujours dans un seul point; l'élection perdra tout d'un seul coup de dés, témoin l'assemblée Constituante, l'assemblée Législative et tous les parlements de l'Italie et de l'Allemagne.

Louis Blanc, du reste, a parfaitement bien compris quelle conclusion formidable contre son assemblée de fonctionnaires-législateurs nous allions tirer de la thèse qu'il oppose à la législation directe et qui confère le droit de légiférer uniquement à l'unanimité des voix de tout le peuple.

« On objectera peut-être, dit-il, que c'est pourtant de la sorte (par majorités) qu'il en va dans toute assemblée des mandataires du peuple, puisque la majorité y fait loi. L'objection porte complètement à faux.

» Dans une assemblée composée de citoyens qu'on a élus comme les plus éclairés de tous, il n'existe pas, il ne saurait exister entre la majorité et la minorité cette énorme disproportion de science, d'intelligence, d'éducation, d'études, d'expérience, d'habileté, qui existe nécessairement au sein d'une civilisation imparfaite ou corrompue, entre le plus petit nombre et le plus grand nombre, pris en masse. Dans toute assemblée de citoyens élus, et par cela seul qu'ils sont élus, la majorité et la minorité, sous le rapport de la compétence, se valent ou sont censés se valoir, et voilà ce qui rend raisonnable, *là*, cette loi du plus grand nombre qui, *ailleurs*, ne présente plus le même caractère. »

De pareils arguments ne peuvent s'attribuer qu'à la nécessité de défendre par tous les moyens possibles une cause que l'on juge d'avance presque perdue. Comment! vous voyez, tout le monde voit qu'au sein de toute assemblée il y a scission profonde dans les questions les plus simples, scission radicale même là où il y avait presque unanimité dans la nation, comme par exemple dans ce qui concerne l'état de siége, et vous prétendez que dans ces assemblées on ne trouve pas une énorme disproportion de science, d'intelligence, d'éducation, d'études, d'expérience, d'habileté. Mais alors il y a mauvaise foi, soit dans la majorité, soit dans la minorité, puisque l'une dit oui où l'autre dit non, puisque l'une *vocifère* ou l'autre *applaudit?*

Il y a mauvaise foi dans l'immense majorité des assemblées, car vous, ami de la minorité, vous devez naturellement porter en vous la conviction que ce sont vos amis, et non le grand nombre de leurs adversaires, qui défendent la cause du progrès et de la liberté.

Quel meilleur argument que le vôtre pourrais-je vous donner contre les assemblées et pour la législation directe par le peuple?

Mais retournons à notre théorie. Nous avons vu qu'il n'existe aucune raison de ne pas l'appliquer aux assemblées législatives de la même manière que vous l'avez adaptée vous-même à notre système de législation. D'ailleurs, vous y refuseriez-vous sérieusement, et l'assemblée législative que vous proposez ne serait-elle plus qu'un expédient? Franchement, je ne le crois pas, et rien dans votre livre ne m'autorise à nourrir une autre opinion, tendis qu'il nous révèle, par certains passages indiscrets, que vous n'ignorez pas où votre théorie aboutit finalement, c'est-à-dire à la dictature.

Oui, votre théorie vous conduit nécessairement, fatalement, à la dictature, au despotisme; non pas à ce despotisme organisé, réglé, que nous avons connu jusqu'ici sous le nom de monarchie, mais à un despotisme plus effrayant encore, à un despotisme anarchique, à la dictature permanente, mais variable et abandonnée au plus heureux, au plus fort.

Je n'aurai pas grande peine à l'établir.

Vous avez écarté le peuple parce qu'il ne peut pas être unanime dans chaque mesure législative.

Vous avez nié le droit législatif de la majorité du peuple, ce droit n'existe pas pour vous.

Vous éloignerez l'assemblée, que vous concédez, dès le moment où elle vous gênera, ou parce qu'elle repose sur une simple convention et non pas sur un droit, ou encore, si vous reconnaissez le droit, ce qui ne peut pas être, vous l'écarterez, parce qu'elle ne pourra pas prendre ses décisions à l'unanimité.

Vous nierez encore le droit législatif de la majorité d'une assemblée.

Vous écarterez enfin chaque fraction de peuple ou d'assemblée et chaque majorité de fraction par le même procédé.

Que vous reste-t-il donc encore?

Le pouvoir législatif n'appartenant de droit à personne, il vous reste à proclamer qu'il appartient par cela même à celui qui peut le saisir. Vous voulez, en un mot, la légitimité du fait brutal, la dictature du plus habile, du premier venu. On savait bien que vous étiez partisan de la dictature, mais on croyait que vous en reconnaissiez la nécessité pour une courte période seulement. Dorénavant, on pourra penser que vous la voulez permanente, éternelle.

Rittinghausen.

(*La suite dans le prochain numéro.*)

Nour empruntons à la *Presse* la communication suivante :

Association alimentaire de Grenoble.

> « Serait-il vrai, messieurs, que nous fassions aujourd'hui du socialisme? Tout ce que je sais, c'est que nous faisons une bonne chose. »
>
> (M. TAULIER. *Discours d'inauguration de l'association.*)
>
> « La liberté que l'on comprime éclate en explosions violentes; le progrès que l'on contrarie s'installe par la tempête..... C'est de l'histoire trop méconnue. » (*Idem.*)

Il a été beaucoup parlé à la tribune de l'Assemblée (à propos de l'état de siége l'Isère), de l'association alimentaire grenobloise, occasion, cause ou prétexte de la destitution du maire.

Fier des institutions de ma ville natale, qui compte déjà trente sociétés de bienfaisance mutuelle dans son sein, qui constitue en ce moment une boucherie sociétaire, etc., etc., je vais faire connaître aux lecteurs du journal la nouvelle œuvre dauphinoise :

Il y aura satisfaction de cœur et d'esprit pour eux. L'association alimentaire est importée de Genève. Le conseil municipal ayant ouï nouvelle du fait, a envoyé son maire, M. Taulier (1), l'étudier sur les lieux mêmes.

Le compte-rendu de M. Taulier a été acclamé et l'œuvre décidée.

Est-ce une entreprise *municipale*? Non. Le conseil a patroné, conseillé, éclairé; mais l'entreprise est purement individuelle. Des souscriptions ont été organisées. Les membres du conseil municipal, les commissaires généraux et les commissions générales des sociétés de bienfaisance se sont inscrits en tête; ils ont été suivis. Un comité pris dans tous les rangs et dans toutes les opinions, a été constitué : telle a été la fondation.

Etudions l'association.

« Elle est une réunion de personnes ayant le droit de venir acheter, au moyen de jetons acquis d'avance, des aliments préparés dans une cuisine commune, soit pour les emporter à leur domicile, soit pour les consommer dans des réfectoires mis à leur disposition. » (Article 1er du réglement.)

« L'association se compose de souscripteurs qui paient 1 fr. ou 2 fr. par an, selon qu'ils veulent emporter à domicile les aliments préparés dans la cuisine commune, ou les consommer dans les réfectoires de l'établissement. » (Art. 2.)

« Une carte, constatant la souscription, sera délivrée à chaque souscripteur. » (Art. 3.)

Il y a un comité d'administration, des assemblées générales, des employés salariés, un agent comptable chargé de la vente des jetons. Le comité règle tous les détails.

« Chaque jour, la liste des aliments préparés pour le repas de la journée est affichée.

» Le matin, de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/2, délivrance de soupe, de vin et de dessert.

» Dans le milieu du jour, de 11 h. à 2 h., délivrance de soupe, de viande ou de poissons secs, de légumes, de pain, de vin et de dessert.

» Le soir, de 5 h. 1/2 à 9 h., délivrance semblable à celle du milieu du jour. »

Il y a un maximun pour le vin.

Voici la quantité et le prix de chaque ration :

1° Soupe, demi-litre	10 c.
2° Viande de 1re qualité, environ 130 grammes, ou environ 200 grammes de poissons, secs, cuits	20
3° Légume (une bonne assiette)	10
4° Vin, un demi-litre	15
5° Pain de 1re qualité, 265 grammes environ. (On peut apporter son pain de dehors.)	08
6° Dessert (fromage ou fruits, etc.)	10

« Il y a six espèces de jetons, il y a des jetons soupe, viande, légumes, vin, pain, dessert. Ces jetons sont en cuivre jaune et en cuivre rouge. Ils diffèrent, en outre, par la forme et la dimension.

» L'économe fait en grandes quantités à la fois, après avoir consulté le président, les achats de vin, de pommes de terre, de légumes secs, de luminaire et combustible. Il est passé un marché par bail au rabais, avec un boucher et un boulanger. L'économe traite avec un maraîcher des environs de la ville. »

Qu'on me pardonne tous ces détails, j'ai pour but d'être utile.

Le 6 janvier dernier a eu lieu le banquet d'inauguration. Ça été une fusion de tous les rangs, « de hauts fonctionnaires et d'estimables ouvriers, les chefs élus des sociétés de bienfaisance d'hommes, et les dames qui président aux sociétés de femmes. Et entre tous les convives il y avait échange de prévenances et d'appréciations, d'approbations pour le présent et d'espérances pour l'avenir, et, en fait, plus que de la politesse. Pour nous, il nous semblait qu'un véritable sentiment religieux animait ces longues files de convives. »

« Cette institution, a dit le maire, est la mise en œuvre d'un principe large et fécond.

» L'isolement représente l'impuissance; la force résulte de l'association.

» Les aliments préparés dans notre cuisine ne seront pas seulement livrés à un prix minime, ils se feront surtout remarquer par leur qualité et leur propreté parfaite. L'associé pourra les emporter à domicile ou les consommer dans ces réfectoires spacieux, bien aérés, bien éclairés, et dont la dignité sévère commande le respect.

» Libérée d'un souci importun, la femme de l'associé consacrera plus de temps à ses enfants et aux occupations destinées à accroître les ressources du ménage. C'est l'émancipation de la femme, non au profit de l'oisiveté, mais au profit du travail.

---

conjuration des despotes. Elle a eu le mal du traître, plus pernicieux et plus redoutable que les despotes et les éléments conjurés; le mal de l'émigré moins français que le russe, plus insolent et plus avide que lui. Sottises du droit divin, terreur rouge, terreur blanche, règnes de caporaux, d'avocats, de sacristains, tous les fléaux de la terre et du ciel se sont l'un après l'autre, quelquefois tous ensemble, attachés à ses flancs. Un de ses chefs, à lui seul, l'avait saignée une fois de trois milliards d'argent et de trois millions d'hommes, et les bourreaux des peuples, profitant de son épuisement, s'étaient jetés dessus et l'avaient terrassée, espérant, pour le coup, que c'en était fait d'elle. Stupide illusion! le lendemain de sa chute, la captive enchaînée avait grisé la geôle et vaincu ses vainqueurs, et d'un seul tour de main, détordant ses entraves, elle se redressait dans sa gloire, plus forte, plus rayonnante et plus indomptée que jamais.

Et toutes les nations lurent écrit dans ses regards célestes que jamais les clés du goupillon, du sabre et du rabat ne prévaudraient contre elle.

Comme il n'y a, parmi les oiseaux de guerre, que le faucon pour faire le Saint-Esprit au milieu de l'orage, il n'y a, parmi les grands états que la France pour tenir coup aux plus violents ébranlements de la politique et se mirer dans l'ouragan.

Le faucon est peut-être le premier des animaux qui se soit rallié à l'homme et qui lui ait offert spontanément son concours pour l'assujettissement des espèces rebelles. Le faucon est le beau idéal du forceur, c'est le levrier de l'air, mais le levrier ailé joignant à une vélocité sextuple l'esprit de ruse du braque, la bravoure du limier, la fidélité du caniche... ajouterai-je, hélas! possédant toutes les vertus du chien, plus la pureté des mœurs... car le faucon est éminemment monogame, et le récit des souffrances du vaillant Amadis de Gaule, qui brûla dix ans pour Oriane d'une flamme non moins respectueuse qu'ardente, paraît n'être qu'un épisode tiré de l'histoire amoureuse du sacre et du gerfaut.

J'ai déjà dit que la déférence passionnée du tiercelet pour sa femelle était le fond de toutes les vertus de la race fauconnienne. De même toutes les brillantes qualités qui distinguent la race française, sa délicatesse de goût, son urbanité si vantée lui sont venues de son respect pour la femme. La chevalerie est née en France, puisque la galanterie est l'âme de la chevalerie.

La déférence du tiercelet pour sa famille est motivée sur la reconnaissance de la supériorité incontestable de celle-ci au moral et au physique. La même cause a produit les mêmes effets en France où le sexe féminin l'a toujours emporté considérablement sur l'autre par les charmes de l'esprit et les agréments extérieurs, où la plus resplendissante de toutes les figures chevaleresques est une figure de vierge.

Seulement, comme les bêtes ne se contredisent jamais et sont plus logiciennes que les hommes, les faucons ne se bornent pas à honorer leurs femelles de vains titres et à dorer la chaîne de leurs esclaves; ils concèdent de bonne grâce à celles qu'ils saluent leurs maîtresses tous les avantages et priviléges afférents à ce titre. Ainsi, ce n'est plus là-haut comme chez nous le mari qui donne son nom à la mariée : c'est lui qui le reçoit au contraire, et ce nom est tout naturellement orné d'un diminutif, comme il convient à un individu d'une taille exigue et d'un sexe inferieur. Sacre et Lanier, noms génériques de l'espèce, seront les noms des femelles. Le mâle s'appellera *sacret* et *laneret*.

On pense aussi dans ce haut monde que les femelles à qui ont été assignées les tribulations de la maternité et les fonctions pénibles d'institutrices primaires des générations nouvelles, ont reçu de la nature une assez lourde charge pour avoir droit à l'exemption de tous les autres services et travaux répugnants. Et les mâles des faucons ont noblement basé sur cette considération de justice distributive leur règle de conduite conjugale, comme pour donner une leçon de dignité et d'humanité à tant de lâches humains qui n'ont pas honte de vivre de la dot ou du travail de leurs femmes.

Rien de plus curieux à observer que les évolutions amoureuses du tiercelet de faucon pendant que sa femelle couve. C'est de l'aire aux champs un va-et-vient perpétuel. La femelle, alitée par la fièvre de l'incubation, ayant besoin que quelqu'un chasse et travaille pour elle, le tiercelet, qui est tenu de se multiplier pour se maintenir à la hauteur de sa tâche, s'acquitte de ce surcroît de besogne avec honneur et gloire. Entendez ces clameurs aiguës qu'il jette dans l'air à la sortie du domicile conjugal : c'est la promesse qu'il fait à la dame de céans de rentrer le plus tôt possible chargé de riches dépouilles. Ainsi disait tous les matins Hector à Andromaque un peu avant de grimper sur les murs d'Ilion. Parole donnée, chose faite. Voici le tiercelet de retour, le cœur joyeux, les mains pleines. Seulement, avant de déposer sa capture aux pieds de qui de droit, il éprouve le besoin de chanter son triomphe, comme le bon travailleur la fin de son travail, et il s'amuse à tenter dans les airs des ascensions verticales, à fondre en parachute pour récréer sa reine du spectacle et du bruit de ses évolutions. Le jour où il devient père et où l'éclosion des petits rend la liberté à leur mère, sa joie devient du délire; il faut qu'il aille crier sa gloire à tous les carrefours du ciel; il en est fatigant.

Les faucons savent vaincre et chanter leurs conquêtes, à l'instar du guerrier français, héros et troubadour. J'abuse peut-être ici de la métaphore voltairienne en employant l'infinitif *chanter*. Clamer ou glapir vaudrait mieux.

Les faucons adorent les odeurs agréables, comme les vautours la puanteur des cadavres. On les accuse d'une vive antipathie pour l'ail et le tabac de caporal. Les fauconniers d'autrefois expliquaient l'affection toute particulière des faucons pour les jolies femmes, par leur communauté de goût pour les parfums.

J'ai lu partout et partout entendu citer comme exemple de la rapidité prodigieuse du faucon, l'histoire du sacre appartenant au roi Henri II, qui *s'écarta* un beau matin à la suite d'une canepetière dans les plaines de Fontainebleau, et fut repris le lendemain, jour de la Notre-Dame de Mars, sur un rocher de l'île de Malte où il avait passé la nuit. Un autre qui appartenait au duc de Guise, le fils du Balafré, étant monté

» Une nourriture saine et substantielle influera nécessairement sur le bien-être des consommateurs.

» Le bien-être produit le contentement; le contentement apaise cette envie instinctive qui, procédant de la souffrance, engendre le désordre dans les idées et dans les faits. »

Le succès est maintenant acquis.

« Le nombre des sociétaires qui le 5 janvier était de 937, s'élève aujourd'hui, 26 janvier, à 1,481. La société fonctionne avec une parfaite régularité. L'établissement renferme trois vastes réfectoires, dont un est réservé aux femmes qui désirent être seules. Ces réfectoires sont précédés d'une vaste cour qui sera plantée d'arbres. A l'entrée du réfectoire a été placée une très belle cuvette en pierre blanche.

» On voit souvent dans les deux premiers réfectoires, des familles entières prenant leurs repas... Depuis l'ouverture de l'établissement la consommation intérieure a quelquefois varié; mais la distribution aux guichets (à l'extérieur), a suivi une progression toujours croissante.

» Beaucoup de souscripteurs, qui ne sont à proprement parler que des souscripteurs honoraires, achètent des jetons qu'ils donnent à des familles qui s'en servent pour se faire délivrer des aliments aux guichets extérieurs, où il n'est pas nécessaire d'exhiber une carte.

» Un inventaire fait le 25 janvier, et remontant au 5, jour de l'ouverture de l'établissement, a constaté un bénéfice d'environ 300 fr., c'est-à-dire de 10 fr. par jour environ, à compter de l'ouverture. Ce bénéfice est net, c'est-à-dire, tous les frais payés. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, a pris la délibération suivante, proposée par M. le maire :

« 1° S'il vient une époque où la société alimentaire fondée à Grenoble soit en perte, la caisse municipale fera face au déficit, sauf au conseil municipal à inviter alors la société à se dissoudre ou à déclarer que, si elle continue à fonctionner, ce sera à ses risques et périls;

» 2° Tous les bénéfices qui pourront être réalisés par la société seront conservés en caisse pour être employés, dans les années de disette et de cherté de vivres, à maintenir les rations à un prix aussi bas que possible, c'est-à-dire autant que possible au-dessous du prix de revient.

» 3° L'engagement pris ci-dessus par le conseil est subordonné à l'accomplissement de cette condition. »

(Compte-rendu, 26 janvier 1851.)

Honneur à la cité dauphinoise, à son conseil municipal, à son maire, aux âmes généreuses qui se sont associées à leur œuvre.

ÉMILE JAY,
Avocat à la cour d'appel de Paris.

LE DISCOURS DE DIJON.

Lundi dernier, le monde parlementaire était en grand émoi. On venait de recevoir les détails de l'inauguration du chemin de fer de Dijon, et parmi les épisodes de cette fête figurait un discours du président qui, selon l'expression du *Journal des Débats*, « menaçait de prendre les proportions d'un véritable événement politique », un discours dont le correspondant du même journal disait : « L'effet en a été grand, et, pourquoi le cacher? déplorable. »

Il paraît que les trois cents personnes qui assistaient au banquet donné à l'Hôtel-de-Ville, et qui ont entendu la réponse de M. Louis-Napoléon à l'allocution du maire de Dijon, ont été toutes ensemble trompées par une singulière illusion d'acoustique. Au sortir du banquet, et jusqu'au lendemain matin, toutes affirmaient avoir entendu sortir de la bouche du président la proposition suivante dont chacun reproduisait le sens exact, sinon le texte littéral :

« L'Assemblée m'a accordé son concours pour toutes les mesures de répression, mais m'a fait défaut pour toutes les mesures de bienfaisance que j'avais conçues dans l'intérêt du peuple. »

Tout le monde citait encore deux ou trois expressions qui donnaient un caractère particulièrement agressif contre les *manœuvres des factions* et les *intrigues des salons*, au discours dont nous reproduisons plus loin le texte officiel. Mais tout cela n'était que pure illusion, et M. Léon Faucher qui, seul, à ce qu'il paraît, avait su se préserver de cette espèce de mirage auditif, affirmait avec le plus grand sang-froid aux personnes qui lui exprimaient leur douloureuse surprise qu'elles avaient mal entendu, et que le *Moniteur* leur administrerait le lendemain la preuve de leur erreur.

Toutefois, dans la crainte que les sténographes du *Moniteur* n'eussent eux aussi participé à l'illusion générale, le prudent ministre revint à Paris à toute vapeur, par un train spécial, afin de présider lui-même à la reproduction du texte officiel qui ne fut publié que mardi matin, et qui est ainsi conçu :

« Je voudrais que ceux qui doutent de l'avenir m'eussent accompagné à travers les population de l'Yonne et de la Côte-d'Or; ils se seraient rassurés en jugeant par eux-mêmes de la véritable disposition des esprits. Ils eussent vu que ni les intrigues, ni les attaques, ni les discussions passionnées des partis ne sont en harmonie avec les sentiments et l'état du pays. La France ne veut ni le retour à l'ancien régime, quelle que soit la forme qui le déguise, ni l'essai d'utopies funestes et impraticables. C'est parce que je suis l'adversaire le plus naturel de l'un et de l'autre, qu'elle a placé sa confiance en moi. S'il n'en était pas ainsi, comment expliquer cette touchante sympathie du peuple à mon égard, qui résiste à la polémique la plus dissolvante et m'absout de ses souffrances?

» En effet, si mon gouvernement n'a pas su réaliser toutes les améliorations qu'il avait en vue, il faut s'en prendre aux manœuvres des factions qui paralysent la bonne volonté des assemblées comme celle des gouvernements les plus dévoués au bien public. C'est parce que vous l'avez compris ainsi, que j'ai trouvé dans la patriotique Bourgogne un accueil qui est pour moi une approbation et un encouragement.

» Je profite de ce banquet comme d'une tribune pour ouvrir à mes concitoyens le fond de mon cœur.

» Une nouvelle phase de notre ère politique commence. D'un bout de la France à l'autre des pétitions se signent pour demander la révision de la constitution. J'attends avec confiance les manifestations du pays et les décisions de l'Assemblée, qui ne seront inspirées que par la seule pensée du bien public.

» Depuis que je suis au pouvoir, j'ai prouvé combien, en présence des grands intérêts de la société, je faisais abstraction de ce qui me touche. Les attaques les plus injustes et les plus violentes n'ont pu me faire sortir de mon calme. Quels que soient les devoirs que le pays m'impose, il me trouvera décidé à suivre sa volonté; et, croyez-le bien, messieurs, la France ne périra pas dans mes mains. »

La France a été sans doute heureuse d'apprendre qu'elle ne risquait pas de périr entre les mains de M. Louis Bonaparte; cependant nous croyons que M. le présidend ne se rend pas justice lorsqu'il se croit obligé de formuler une semblable déclaration : La France n'a jamais pensé et ne pensera jamais que sa destinée et son existence puissent être compromises par les mains de M. Louis Napoléon Bonaparte.

Quant à l'idée de rattacher l'inauguration d'une nouvelle phase de notre ère politique au mouvement de pétitions qui demandent la prolongation des pouvoirs du président, elle nous paraît difficilement justifiable; car enfin, pour nous servir d'une expression qu'affectionne M. Louis Bonaparte, si *son* gouvernement n'a pas pu réaliser toutes les améliorations qu'il avait en vue, comment le pourra-t-il davantage avec une prorogation? Que dirait-on d'un mécanicien qui, après trois années de résultats mauvais ou nuls, concluerait à la conservation de la machine sans aucune modification des rouages et des ressorts?

La publication officielle du discours n'a pas suffi pour calmer l'émotion qui agitait tous les esprits, et la question a été portée mardi à la tribune de l'Assemblée, sous forme d'interpellations annoncées et retirées par M. Desmousseaux de Givré, et reprises par M. Piscatory. M. Piscatory a commencé par établir la nécessité impérieuse d'explications complètes, catégoriques. La phrase que nous avons cité plus haut a-t-elle été prononcée, oui ou non? — A cette question précise, M. Léon Faucher fait cette réponse péremptoire : « Le discours de M. le président de la République a été inséré au *Moniteur*, le texte est *officiel*; le gouvernement n'en reconnait pas d'autre. »

Cette réponse ne paraissait pas être suffisamment *ad rem*. M. Desmousseaux de Givré donne lecture de la phrase fantastique et réitère la question de savoir si elle a été oui ou non prononcée : Les ministres gardent le silence. Alors, M. Piscatory constate solennellement qu'un *grand Fait* est acquis à l'histoire : La phrase n'existe pas, ou du moins elle n'existe plus. M. Louis Napoléon Bonaparte peut bien l'avoir prononcée, mais *son* gouvernement ne la reconnait pas. « Si elle a été dite, elle est retirée, si elle a été pensée elle est rétractée. Quand les représentants du pouvoir qui sont ici, dans cette enceinte, viennent affirmer que le discours est celui qui est dans le *Moniteur*, on doit les croire. » Là dessus, l'Assemblée estime qu'elle est suffisamment éclairée et qu'il y a dans tout ce qui s'est passé depuis l'avant-veille les éléments suffisants d'une conviction pour le pays et elle passe à l'ordre du jour.

Il en sera maintenant du discours de Dijon comme de la lettre à Edgard Ney, comme du message du 31 octobre; il existera ou il n'existera pas selon que le vent soufflera d'un côté ou de l'autre, et leur auteur aura ainsi l'avantage d'avoir des textes et des actes susceptibles d'être avantageusement invoqués dans des situations diamétralement contraires. Dans la langue politique on appelle cela de l'habileté, de l'adresse. Nous ne serons point assez malavisés pour chercher des qualificatifs dans un autre dictionnaire, et, comme l'assemblée, nous croyons pouvoir nous déclarer suffisamment édifiés sur cet incident.

Allyre Bureau.

Le *Constitutionnel* après avoir mentionné la phrase que trois cents personnes se figurent avoir entendue prononcer par le président au banquet de Dijon, s'écrie :

« Supposons qu'une telle phrase eût été prononcée, on ne pourrait pas dire que ce serait là une calomnie; ce serait une vérité peu agréable. Mais on ne saurait contester, par exemple, que la majorité a été plus unie pour fermer les clubs, que pour ouvrir de nouveaux chemins de fer, pour imposer des restrictions nouvelles à la presse, que pour régler la question des hypothèques. On peut répondre à cela que l'un est plus facile à faire que l'autre. A la bonne heure! Aussi l'Assemblée a-t-elle fait plus facilement l'un que l'autre. Constater ce résultat, malheureusement trop naturel; ce ne serait donc pas la calomnier. »

Nous ne nous inscrirons pas en faux contre ce raisonnement.

Le *Constitutionnel* ajoute : « Mais de ce débat que restait-il? La seule chose sur laquelle puisse porter une discussion régulière : la texte officiel. »

Discussion *régulière*! texte *officiel*! Il faut convenir que la langue et les usages parlementaires dont le régime constitutionnel a doté notre pays sont de mirifiques inventions!

Autrefois, il y a bien longtemps, quand on voulait mettre l'exactitude d'un fait au dessous de toutes contestations, on se contentait de dire : « c'est imprimé. » Dans ces derniers temps on disait encore avec une certaine confiance : « c'est officiel. » Quelle expression pourra-t-on employer désormais?

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

L'armée et les révolutions.

La deuxième délibération du projet de loi tendant à attribuer le traitement de légionnaire aux officiers, sous officiers et soldats de la garde républicaine qui ont été décorés en juin 1848, a donné lieu, dans la séance de mardi, à plusieurs incidents très vifs et assez intéressants. M. le général Gourgaud avait demandé par amendement que la même faveur fût accordée aux militaires du 14e de ligne qui avaient défendu le poste du Château-d'Eau le 24 février 1848. Cet amendement a été combattu par M. Madier de Montjau comme constituant une attaque formelle à la révolution de février. Tout naturellement, M. Madier de Montjau a été amené à parler de l'étrange conduite de ceux qui, après avoir provoqué le renversement de la royauté, après avoir déclaré le lendemain de la révolution qu'ils s'honoraient d'avoir devancé la justice du peuple; après avoir, dans leurs discours, dans leurs professions de foi, acclamé le grand acte qui venait de s'accomplir et crié plus fort que personne : Vive la république! viennent aujourd'hui réclamer des récompenses pour les défenseurs du gouvernement tombé. M. Baroche, se trouvant assez clairement désigné, a prétendu expliquer qu'il n'y avait rien de contradictoire dans sa conduite avant, pendant et après; que jamais il n'avait poussé le peuple à la révolte, et que ni lui ni ses amis n'étaient pour rien dans l'acte accompli... qu'il ne voulait pas qualifier. M. Madier de Montjau a demandé alors la permission de raconter l'anecdote suivante : « Je demande à M. le ministre si ses souvenirs sont fidèles, s'il se rappelle le 23 février au soir, dans la cour de la mairie du deuxième arrondissement.

» Au moment où ce même 14e de ligne, dont on a décoré quelques soldats, venait, par une déplorable fatalité, de coucher sur le carreau soixante citoyens sur le boulevard des Capucines, en face de cet hôtel que M. Baroche occupe aujourd'hui comme ministre... (Rumeurs à droite), au moment où des gardes nationaux se préparaient à aller tirer vengeance de cette funeste décharge; je demande à M. le ministre s'il se rappelle avoir dit à un de ces gardes nationaux qui chargeait son fusil dans ce but, et dont les sentiments ne pouvaient être douteux pour lui : « Allez faire votre devoir. » Ce garde national, c'était moi; celui qui tenait

---

en essor (trop haut) dans la plaine de Paris, fut repris à quelques heures de là à Clèves en Allemagne et rapporté à son propriétaire. Un troisième revint aussi de Lisbonne ou de Madrid à l'île de Ténériffe en quelques tours d'aiguille. Le temps où le faucon est le plus sujet à ces fugues est le temps des amours. La vitesse moyenne du faucon est de 40 lieues à l'heure; le martinet fait mieux que cela.

Le courage et l'intelligence du faucon sont à l'avenant de sa vitesse. Le faucon qui combat sous les yeux de sa maitresse abat tout ce qu'on veut qu'il abatte. L'alfanet, un méchant petit faucon blanc de la taille du pigeon, terrasse la gazelle et n'hésiterait pas probablement à donner sur la giraffe. L'homme a oublié de dresser le faucon au vol du lion, du rhinocéros et du tigre, où il eût réussi. Il n'est pas d'animal si terrible qui puisse résister, suivant moi, à la ligue offensive du chien et du faucon, d'autant que le faucon est de toutes les bêtes celle qui comprend le mieux les immenses avantages de l'association intégrale. Non seulement les faucons des différentes races s'unissent entre eux pour la bataille, gerfauts, sacres, laniers, faucons pèlerins, autours, alèthes, alphanets, mais tous se lient d'amitié avec l'homme, le chien et le cheval, et ces liaisons affectueuses, nées de la confraternité des armes et des goûts, ont parfois engendré de touchantes anecdotes.

L'histoire et la poésie ont enregistré de bonne heure le pacte d'alliance conclu entre le faucon et l'homme, et qui remonte, comme je l'ai dit, aux premiers jours du monde. Je ne sais pas pourquoi M. Cuvier a cité Ctésias comme un des premiers auteurs qui aient fait mention de la fauconnerie, car il n'est question que de cela (manière de parler hyperbolique) dans tous les livres de l'antiquité juive, grecque et romaine.

Lamech, fils de Mathusalem, le même qui tua Caïn sans le vouloir, était, à ce qu'on assure, un parfait fauconnier. Caïn n'est pas d'hier.

Moïse s'explique catégoriquement sur la vénerie et sur le vol : *Si quis venatione atque* AUCUPIO (*Aucupium*, en latin, veut dire chasse au faucon). Job, antérieur à Moïse, Baruch, qui est venu après lui, mentionnent cette industrie. Les Indiens, les Assyriens, les Mèdes et les Perses, pratiquent le vol du lièvre, de la grue et du renard, dès les âges les plus reculés. Le sage Ulysse rapporte du sac de Troie des faucons parfaitement dressés. En Thrace et en Egypte, on croit que le faucon fait commerce d'amitié avec l'homme depuis un temps immémorial et qu'il a toujours chassé les oiseaux dans les filets, moyennant une légère part de prise. On le représente animé pour l'espèce humaine d'une sorte de sympathie pieuse. Le faucon s'attendrit à la vue du cadavre de l'homme et lui ferme respectueusement les yeux. Sa fidélité à son maitre, mais surtout à sa maitresse, est proverbiale sur les rives du Nil comme sur celles du Bosphore. On n'a pas d'exemple qu'un faucon ait quitté le service de son patron sans de graves sujets de mécontentement.

En ces époques naïves, mais parfaitement renseignées sur les tempéraments divers des volatiles, on attribue au faucon la singulière habitude de se servir du moineau franc en guise de chaufferette pour se tenir les pieds chauds durant la nuit. L'aigle emploie le pigeon au même office. Bien entendu que le pigeon et le moineau franc sont traités avec toutes sortes d'égards et congédiés chaque matin vierges de la moindre égratignure. L'observation moderne, qui a confirmé bon nombre d'observations anciennes sur les mœurs du faucon et de l'aigle, n'a pas encore constaté le fait de la métamorphose des oiseaux de Vénus en chancelières nocturnes.

A. Toussenel.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE DRAMATIQUE.

Les Vacances théâtrales. Le moyen de passer la morte saison, dédié à certains critiques peu expérimentés. — THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. *La Fin du Roman*, un acte de Léon Gozlan. — VARIÉTÉS. *Une Maîtresse Femme*, de MM. Carmouche et Vanderbruck.

Nous voici en pleines vacances dramatiques. Depuis un mois déjà les Italiens ont émigré vers le nord. L'Odéon vient d'éteindre son lustre. Le Gymnase a livré sa salle aux ébats chorégraphiques d'Andalouses aux gestes et aux bonds ardents. La salle des Variétés se dispose à livrer son enceinte aux décorateurs; le joli théâtre du boulevart Bonne-Nouvelle veut faire peau neuve en changeant de direction. Enfin, le Vaudeville et le Théâtre-Historique transformé en 3e théâtre lyrique, ne comptent pas inaugurer leur réouverture avant la fin de la saison des bains.

Quant aux théâtres dont la rampe continue à flamboyer, ils ont laissé échapper une grande partie de leurs meilleurs artistes. Que vont donc faire les critiques pendant les deux ou trois mois d'été où nous entrons depuis quelques jours, grâce à la permission des bolides ou aérolithes?

Ce qu'ils vont faire? Ils seront obligés de guetter le moindre petit acte, d'expliquer à leurs lecteurs les plus rauques et les plus éhontés mélodrames de faubourgs. Ils iront ajuster leurs lorgnons, plus puissants que le télescope avec lequel Galilée découvrit les satellites de Jupiter, sous la voûte des théâtres les plus lointains et les plus délaissés du feuilletoniste quand la neige tombe et que le vaudeville donne.

Je ne leur jetterai certes pas la pierre pour cette émulation à chercher pâture, pour cette manière plus ou moins adroite de remplir leurs feuilletons. Il faut que chacun ait son tour, et je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il soit donné leur part d'importance au théâtre du Luxembourg, aux Folies-Dramatiques, aux Funambules et à Séraphin.

Je conseillerais seulement aux Feletz inexpérimentés des feuilles jaunies du grand parti de l'ordre de mettre à profit cette halte du drame pour compléter leurs études et se préparer à faire, la campagne prochaine, moins d'anachronismes, moins de bévues, moins d'erreurs littéraires et sociales dans leurs ingénieux compte-rendus.

Afin de les aider dans cette tâche, ils me permettront de leur rappeler quelques fautes grasses dans lesquelles ils semblent se complaire depuis 1848; comme si le dépit et la rancune pouvaient jamais faire excuser l'aveuglement et le manque de goût; comme si l'on avait jamais le droit de devenir Fréron et béotien par colère et esprit de parti.

Or, dans les années qui viennent de s'écouler, ils ont interverti sciemment ou par ordre de leur Maître Jacques politique, toutes les règles morales et vraiment honnêtes de la scène de tous les pays et de tous les temps. Ils ont cherché à détourner de son but essentiel la comédie dans toutes ses branches. S'ils

ce discours, je viens de le dire, c'était M. le ministre des affaires étrangères. »

M. Baroche a répondu sérieusement que les gardes nationaux se disposaient à aller faire patrouille pour maintenir l'ordre, il leur avait dit, comme il le dirait toujours : « Faites votre devoir. » Que le lendemain il était, non plus « parmi ceux qui attaquaient la chambre, mais parmi ceux qui luttaient autant qu'il était en eux contre ceux qui étaient en dehors de la constitution. » — Mais alors, comment M. Baroche a-t-il pu dire, après le triomphe, de ceux qui luttaient contre cette constitution défendue par lui, qu'il avait devancé la justice du Peuple ?

Après cet épisode, M. de Larochejacquelein présente un sous-amendement tendant à étendre la faveur réclamée pour les défenseurs du trône de Louis-Philippe, aux défenseurs du trône de Charles X. M. Crémieux demande alors que la réparation remonte jusqu'aux défenseurs de la Bastille. A ce propos, une discussion s'engage sur le rôle de l'armée dans les révolutions et dans les guerres civiles. M. Charras cite l'opinion du général Foy, qui disait en 1822 : « L'obéissance de l'armée doit être entière, absolue, lorsqu'elle a le dos tourné à l'intérieur et le visage tourné vers l'ennemi; mais elle ne peut être que conditionnelle lorsque le soldat a le visage tourné vers ses concitoyens. » Cette proposition paraît fort mal sonnante aux oreilles de beaucoup de personnes qui la trouvaient très juste à l'époque où elle fut prononcée, et surtout huit ans plus tard; on réclame avec énergie en faveur du dogme de l'obéissance aveugle et passive : tout est perdu si les soldats ne sont pas réduits à l'état de machines à tuer entre les mains de leurs chefs. M. Charras invoque vainement les précédents historiques, et présente quelques hypothèses inspirées par les circonstances actuelles : on lui répond que des faits ne peuvent pas infirmer la loi ; que la loi consacre, a toujours consacré et consacrera toujours le devoir absolu pour le soldat d'obéir à la discipline sans raisonner. Parmi les hypothèses présentées par M. Charras se trouvait celle d'un 18 brumaire. M. Changarnier monte à la tribune et prononce les quelques paroles suivantes, qui frappent de stupeur les ministres et les amis de l'Elysée :

« Messieurs, une question grave est soulevée devant vous. Je crois nécessaire de dissiper les appréhensions exprimées à cette tribune par l'honorable M. Charras.

» A en croire certains hommes, l'armée serait prête, dans un moment d'enthousiasme, à porter la main sur les lois du pays et à changer la forme de son gouvernement. Pour vous rassurer, il me suffirait peut-être de vous demander où est le prétexte à l'enthousiasme.

» J'ajouterai que, profondément pénétrée du sentiment de ses devoirs et du sentiment de sa propre dignité, l'armée ne désire pas plus que vous voir infliger à la France les misères et les hontes du gouvernement des Césars, alternativement imposé et renversé par des prétoriens en débauche.

» La discipline est fondée dans l'armée française sur les bases les plus solides; le soldat entendra toujours la voix de ses chefs. Mais personne n'obligerait nos soldats à marcher contre cette assemblée. Dans cette voie fatale, on n'entraînerait pas un bataillon, pas une compagnie, pas une escouade, et on trouverait devant soi les chefs que nos soldats sont accoutumés à suivre sur le chemin du devoir et de l'honneur.

» Mandataires de la France, délibérez en paix ! »

Cette petite oraison, un peu déclamatoire, sur le sentiment et sur le but de laquelle il était impossible de se méprendre, a produit une vive émotion sur tous les bancs de l'assemblée, et M. le ministre de l'intérieur, qui s'était précipité à la tribune pour relever cette espèce de défi, a dû attendre quelques instants que le silence fût rétabli. M. Léon Faucher a reproduit, au nom du gouvernement, l'appréciation que le général Changarnier venait de faire de l'armée, et a déclaré que le gouvernement n'appliquait pas la leçon qu'on avait prétendu lui donner.

Après quelques mots de M. le général Lebreton, qui est venu repousser au nom de la commission les deux amendements présentés, l'assemblée a rejeté au scrutin de division, par 306 voix contre 295, la proposition de M. le général Gourgaud. Le sous-amendement de M. de Larochejacquelein devenait dès lors sans objet, aussi bien que celui de M. Crémieux, et il a été retiré par son auteur.

Tous les bureaux, hormis le 15e, ont nommé leurs commissaires dès vendredi. Sur les 14 élus, il se trouve cinq membres résolument opposés à toute révision ; ce sont MM. Cavaignac, Charras, Jules Favre, de Mornay et Charamaule ; un membre est regardé comme hésitant, c'est M. de Tocqueville ; les 8 autres sont révisionnistes; ce sont MM. de Montalembert, Moulin, Dufour, Berryer, Corcelles, de Broglie, de Melun et Odilon Barrot.

Le 15e bureau a nommé samedi M. Baze, anti-révisionniste, qui a eu 23 voix, contre 14 données à M. Laborderie.

Ce qui est significatif, c'est que, dans ce vote préparatoire, 263 voix se sont prononcées contre la révision. Or, aux termes formels de la Constitution, et en supposant l'assemblée au grand complet, il suffit de 188 voix pour rendre la révision impossible.

Projets, propositions, crédits, etc.

Dans la séance de jeudi, l'assemblée a adopté définitivement la proposition de M. Sainte-Beuve, relativement aux ventes publiques des fruits et récoltes pendants par racines. La troisième délibération de cette proposition s'est prolongée pendant quatre séances fréquemment interrompues, il est vrai, par des incidents de toutes sortes. Il s'agissait d'enlever aux notaires le monopole de ces ventes et de permettre qu'elles pussent être faites, au choix des parties, par les huissiers, les commissaires-priseurs et les greffiers. Le privilége des notaires a trouvé dans l'assemblée de chauds et tenaces défenseurs; mais leurs efforts ont été impuissants. La proposition a été définitivement convertie en loi par 399 voix contre 195.

M. Léon Faucher a demandé jeudi l'urgence pour un projet de loi tendant à proroger jusqu'au 22 juin 1852 les lois de 1849 et de 1850 sur les clubs et autres réunions publiques. La majorité, persévérant dans sa ligne de conduite, n'a pas voulu cesser d'apporter le concours le plus empressé au gouvernement de M. le président de la République pour toutes les mesures de répression et de compression. Elle a écouté avec sympathie les déclamations habituelles de M. Léon Faucher contre les anarchistes, et elle a voté l'urgence.

La commission de comptabilité a demandé, le même jour, le vote d'urgence d'un crédit de 75,750 fr. en addition à la dotation de l'assemblée. Sur cette somme, 15,000 fr. figurent comme supplément au crédit déjà voté pour l'enquête sur les boissons. A propos de ce paragraphe, on a demandé si M. Bocher aurait bientôt fini de corriger les épreuves du rapport de la commission d'enquête; M. Bocher était absent et n'a pas répondu. M. Etienne a affirmé que M. Bocher travaillait activement. Il n'y a encore que deux ans que la commission a été nommée. Les 15 mille 500 fr. ont été votés. La suite de la discussion a été renvoyée sur les instances de M. Chauffour, qui a fait remarquer que le rapport relatif à ce crédit venait seulement d'être distribué.

M. le ministre des finances a présenté plusieurs demandes de crédits supplémentaires et extraordinaires pour des besoins qui se sont révélés, dans les différents ministères, sur les exercices 1850 et 1851. Ces crédits montent ensemble à 3,764,387 fr. 81 c. Mais en même temps M. le ministre des finances a annoncé qu'il proposait des annulations de crédits du département des finances pour une somme de 13,810,337 fr. 70 c.

A la fin de la séance de jeudi, on a entamé la première délibération du projet de loi concernant la fondation d'institutions de crédit immobilier.

M. de la Moskowa a combattu le projet dans un long discours : « Si les résultats du crédit foncier, du célèbre crédit foncier, a-t-il dit en commençant, doivent se borner pour nous à ceux que lui permettront les dispositions de la loi proposée, il n'est pas digne, à coup sûr, de tout le bruit qu'on en a fait depuis quelque temps. » M. de la Moskowa s'est attaché à démontrer l'inanité de la loi proposée en présence des souffrances auxquelles il s'agit de remédier. M. de la Moskowa a développé ensuite des idées qu'il a émises sur cette question dès l'année 1848.

L'assemblée s'est ajournée à mardi prochain. Vendredi et samedi elle s'est occupée dans les bureaux de la commission chargée d'examiner les propositions de révision de la Constitution.

— Le scrutin pour la nomination des questeurs a eu lieu dans la séance de mercredi. Ce scrutin empruntait une certaine importance à la détermination prise par la réunion élyséenne de la rue des Pyramides, de porter ses suffrages sur MM. le général Lebreton, Chadenet et Chaper. Le premier tour a donné 456 voix à M. Baze, 355 à M. le général Leflô, 299 à M. de Panat, les trois questeurs sortants, M. Charras a eu 174 voix. M. Lebreton n'en a eu que 116, M. Chadenet 134 et M. Chaper 117. La majorité absolue étant de 306, on a eu procéder à un second tour de scrutin par lequel M. Leflô a été définitivement réélu.

Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

PORTUGAL. — Une dépêche télégraphique adressée par l'ambassadeur de France à Madrid à M. le ministre des affaires étrangères, en date du 2 juin à six heures et demi du soir, annonce qu'il vient d'éclater un mouvement contre-révolutionnaire en Portugal. Trois régiments d'infanterie, trois escadrons de cavalerie et un bataillon d'artillerie se sont prononcés, le 31, à Elvas et à Montemas, contre le général Saldanha et les siens. Déjà, on le suit, le maréchal Saldanha n'a dû son triomphe qu'au *pronunciamento* d'une partie de l'armée en sa faveur. Voilà comme quoi les armées permanentes sont une garantie de la stabilité pour les Etats.

Les cortès ont été dissoutes par décret royal du 25 mai. La nouvelle chambre est convoquée pour le 15 septembre.

PRUSSE. — Le monument élevé à Frédéric-le-Grand a été inauguré le 1er juin, à Berlin. Ce monument se compose de la statue équestre du grand roi, dominant les statues également équestres de ces quatre principaux généraux qui l'entourent. Des bas-reliefs représentent les principaux faits du règne de Frédéric. Le roi a prononcé plusieurs discours principalement adressés à l'armée sous la sauvegarde de laquelle il place le salut de la Prusse et l'honneur du nom allemand.

ESPAGNE. — Les cortès ont été ouvertes le 31 mai. M. Mayans candidat ministériel a été élu président par 165 voix sur 197. M. Olozaga a obtenu 26 voix.

ITALIE. — A Florence, le 29 mai plusieurs jeunes gens ayant jeté des fleurs sur les tombes, dans l'église de Santa-Croce, les gendarmes voulurent les arrêter et il en résulta un tumulte. Les Autrichiens firent évacuer l'église, non sans maltraiter et blesser quelques personnes, dit le *Corriere Mercantile*. Au dehors, les gendarmes ont été accueillis à coup de pierre, et ils ont fait feu, mais en l'air, à ce qu'il paraît, car personne n'a été atteint. L'église a été fermée et gardée par une compagnie d'Autrichiens.

— Le citoyen Dameth qui rédigeait le journal français l'*Avenir de Nice*, a reçu du gouvernement l'ordre de quitter immédiatement les états Sardes.

BELGIQUE. — Le ministère est rentré en fonctions sans aucune modification : il n'a pas été possible de composer un autre cabinet.

CHINE. — Les dernières nouvelles reçues du céleste empire par la voie de Bombay, vont jusqu'au 30 mars. Les révoltés contre l'autorité impériale, dans les provinces voisines de Canton, avaient remporté quelques avantages, et la capitale de la province de Kwanghi était tombée disait-on, en leur pouvoir.

Allyre Bureau.

Une pièce curieuse.

« Extrait du registre des délibérations du conseil de préfecture du département de Florence, séance du 16 mai 1851. — Attendu qu'il est constant que dans la soirée du 7 mai courant, les nommés Fidèle Betti, le comte Pierre Guichiardini, César Magrini, Angiolo Guarducci, Charles Colaini, Sabatino Borsieri et Joseph Guerra, ont été surpris assis autour d'une table chez ledit Fidèle ; attendu qu'il résulte des déclarations des prévenus eux-mêmes qu'en cet instant le comte Pierre Guicciardini lisait et commentait un chapitre de l'Evangile de saint Jean, sur la traduction italienne attribuée à Jean Diodati; attendu qu'il y a des preuves suffisantes que cette lecture et ce commentaire n'avaient d'autre but que d'inspirer des sentiments et des principes religieux contraires à ceux de la religion catholique, apostolique et romaine ; vu l'article 2 du décret du 25 avril 1851, le conseil ordonne l'emprisonnement pour six mois du comte Guicciardini à Volterra, de César Magrini à Montieri, d'Angiolo Guarducci à Giuncarico, de Fidèle Betti à Orbitello, de Charles Solaini à Cinquiane, de Sabatino Borsieri à Rocca-Strada, et de Joseph Guerra à Piombino. » (*Constitutionnel*)

ALGÉRIE.

Le *Moniteur Algérien* du 30 mai apporte des nouvelles de l'expédition de la Kabylie.

Le 23, un rassemblement nombreux qui s'était formé devant le camp français a été culbuté; une cinquantaine de kabyles ont été tués; 9 petits villages ont été incendiés, nos troupes n'ont eu qu'un homme blessé.

Le 24 une colonne légère a été envoyée, à 2 lieues du camp pour brûler le village assez important d'El-Matia, chez les Ouled-Khalifa. Dans l'engagement qui a eu lieu, nous avons eu un mort et 13 blessés dont un seul grièvement.

NOUVELLES DIVERSES.

Sur une ordonnance signée par M. Broussais, juge d'instruction, on a saisi chez l'auteur et chez Ledoyen, libraire éditeur, au Palais-National, une brochure intitulée *Fin de la République*. Des poursuites vont avoir lieu contre l'auteur de cet écrit.

---

n'ont pas réussi à faire, par leurs propres bravos, applaudir l'insulte jetée au faible, la raillerie haineuse dirigée contre le vaincu et l'opprimé, ce n'est pas de leur faute assurément.

Si le théâtre de la Bourse s'est obstiné à ces tristes revues politiques où, contre toute tradition de l'art dramatique, on s'acharnait sur les bêtes-noires des gouvernements, en caressant les rancunes des sergents-de-ville; si le *Vaudeville*, excité par leurs en-avant, s'est épuisé à cette œuvre de division irritante, s'il s'y est ruiné avec un certain entrain, c'est bien aux feuilletonistes modérés qu'il doit et son entêtement et son malheur.

Ces messieurs avaient pourtant reçu une leçon méritée à la Porte Saint-Martin. Le peuple avait refusé d'y siffler l'infortuné Garibaldi contraint de quitter la patrie italienne pour la terre d'exil. Le parterre avait fait pour cette noble infortune ce qu'il eût fait en présence des défenseurs du sol hongrois, il avait donné des marques bruyantes de sympathie, au grand désappointement de M. de Falloux.

En réfléchissant à la faillite du théâtre politique et à la chute honteuse de *la Prise de Rome*, ils feront peut-être mieux leur devoir à l'avenir. Ils rappelleront aux auteurs inexpérimentés que la satire de la scène doit respecter le malheur, que la grande critique du théâtre doit s'attaquer fièrement, hardiment, exclusivement aux forts et aux puissants, qu'elle doit cingler sur les hauts menteurs et les grands apostats. Vous ferez désormais comme nous, messieurs, vous rappellerez aux artistes les grandes pensées et les généreuses hardiesses de Molière ; vous leur direz comment Beaumarchais infériorisait la noblesse à l'intelligence, comment Lesage cravachait sans pitié les fermiers-généraux, l'aristocratie financière de son temps. Et en remontant tout d'un coup au moyen âge, vous leur expliquerez ces vigoureuses comédies sculptées au front de nos cathédrales, où les artistes du temps réalisaient aux yeux des fidèles cette parole du Christ qui voue à la damnation les priviléges s'isolant dans leurs joies et dans leurs richesses.

Puis vous relirez pour vous-mêmes les travaux de cette noble pléiade dramatique de 1830 qui raillait si bien les rois et les préjugés, et relevait avec tant de chaleur les victimes blessées par ces deux grands despotes du vieux monde.

Vous finirez à votre tour par comprendre que la mission de l'art est d'être toujours en avant, toujours sur la brèche, portant sans cesse l'idéal pour drapeau. Pour mieux arriver là, il faudra vous séparer un moment de cet esprit bourgeois et mesquin qui vous courbe en adoration devant tous les gros proverbes de boutiques dont votre enfance a été bercée. Prenez un peu d'aplomb vis-à-vis de votre chef de rédaction. Dites-lui que l'art n'a que faire de la vieille politique et de ses alternatives; dites-lui que le poète doit guider et non pas suivre. Allez, ne craignez pas de vous avancer, car je vous le dis en vérité: les vrais poètes ont toujours été des utopistes.

Si vous suivez mes conseils, vous verrez quel changement va s'opérer en vous, d'ici à la grande réouverture de septembre. Vous ne serez plus pédants ni ignorants: la lumière se fera tout à coup pour vous. Vous ne louerez plus les pauvres pièces où l'on a le bon sens de faire martyriser de jeunes et jolies femmes en présence d'un public français.

Vous ne vous récrierez plus lorsque George Sand nous donnera un chef-d'œuvre comme *Claudie*, plus gracieux qu'une églogue antique, plus vigoureux de sentiment qu'un drame moderne. Vous n'irez plus inventer contre une aussi magnifique surprise de prétendues attaques à la morale, quand l'héroïne est la déification la plus complète de la pudeur.

Lorsque Rachel, la puissante tragédienne, aura trouvé dans une pièce comme *Valéria* deux rôles si parfaitement contrastés et si propres à faire ressortir les deux faces de son beau génie, vous ne saisirez plus cette occasion d'étaler une érudition de collégien, vous ne réclamerez plus la Messaline plus ou moins vraie de Juvénal. Et surtout, à propos de ces deux drames, vous ne nous viendrez plus soutenir que jamais le théâtre n'a retenti de pareilles immoralités. Si votre Maître-Jacques politique essayait encore de vous forcer la main sur ce chapitre, vous lui répondriez en lui mettant sous les yeux le feuilleton de la *Démocratie pacifique* du 13 avril, où je parlais des plaisirs dramatiques du clergé romain et où j'analysais aussi chastement que possible la comédie obscène du cardinal Bibbiena.

Je suis persuadé enfin que vous vous joindrez à nous pour demander des conditions théâtrales plus larges, plus vraiment populaires, des salles moins inférieures aux vastes temples du théâtre antique pour apprendre à notre peuple des fêtes et des dimanches à connaître les larges conceptions de nos poètes favoris.

En faisant cela, vous ferez de la meilleure politique que vos chefs; vous préparez, croyez-moi, des solutions plus fécondes et plus pacifiques que vos théoriciens monarchiques. Vous serez plus vrais et plus adroits qu'eux-mêmes; car voici venir bientôt le jour où pas un roi régnant n'aura un successeur, le jour où la vraie république va s'asseoir sur de larges et inébranlables fondements.

La fin du roman. — M. Léon Gozlan n'a pas craint l'influence de l'été pour sa pièce ! il a bravé galment la chaleur, de même qu'il va braver en septembre, avec un drame nouveau, les dimensions immenses du théâtre de l'Odéon. Il a bien remarqué, du reste, que si le milieu du jour est propice au vêtement de toile, les soirées appartiennent encore au paletot.

Le roman que M. Gozlan a mis en scène est l'amour d'un amant Valbreuse et d'une maîtresse Henriette. Celle-ci est belle, spirituelle, douce et fidèle; elle aime avec une vraie passion ce mauvais sujet de Valbreuse, qui le lui rend peut-être, de temps en temps du moins. Devant ses amis pourtant le jeune lion ne veut pas avoir l'air sentimental ; il n'a eu pour Henriette qu'un simple caprice ; il la jouerait volontiers aux dés ou au domino; il va même jusqu'à prendre devant témoins l'engagement de la quitter.

Or, cette résolution serait parfaitement du goût de sa famille qui remplacerait, le cas échéant, la pauvre Henriette par une héritière riche et possédant en outre de fort *belles espérances*, des espérances dans le genre de celles que le sieur de Becarmé voulait réaliser assez prématurément. A la fin, cependant, Valbreuse comprend que s'il faut se marier, celle qui depuis si longtemps souffre ses boutades sans se décourager est au moins aussi bonne qu'une inconnue, et il épouse Henriette. Henriette, c'est la charmante transfuge de l'Opéra, Mlle Marquet. A la façon toute vraie et toute heureuse avec laquelle elle a joué ce joli rôle, on voit qu'elle n'a plus besoin de son premier talent de danseuse pour aller à la réputation.

Une maîtresse femme est le dernier vaudeville que fait jouer aux Variétés l'ancienne administration. La chose, du genre aussi vaudeville que possible, est assez gaie pour une pièce de fermeture; ça n'est pas très bon, mais ça n'est pas méchant. Il y a par-ci par-là d'assez drôles de couplets. Je ne vous en ferai pas l'analyse, tout est dans les détails. Je vous dirai seulement qu'on voit là un mari jaloux, ce qui est commun; une femme fidèle jusqu'à se déguiser en vieille pour dépister un amoureux, ce qui l'est moins ; et enfin une petite fille qui met fin aux ombrages du benêt en épousant le rival éconduit. C'est tout.

Antony Méray.

— On lit dans le *National de l'Ouest* :

« On nous assure qu'un inspecteur des prisons, envoyé par le pouvoir exécutif à la bastille de Belle-Isle, où il est resté huit jours, vient de passer par notre ville, s'en retournant à Paris. Selon ce qu'on nous rapporte, cet inspecteur, arrivé hier à Nantes de Belle-Isle, est parti ce matin pour Paris par le bateau à vapeur se rendant à Angers où il doit prendre le chemin de fer.

» Nous n'avons rien su des investigations auxquelles cet agent a pu se livrer dans la forteresse de Belle Isle. »

— On lit dans la *Presse* de vendredi dernier :

« Un fait qui n'a pu encore s'expliquer vient d'avoir lieu. Il y deux jours, le commandant du fort de Vincennes reçut par la poste une lettre de l'intendant de la première division militaire. qui lui prescrivait de faire partir pour l'Elysée un convoi de cinquante mille cartouches à balles, réparties dans plusieurs caissons.

Cet ordre surprit le commandant, qui ne se rendait pas compte du besoin qui avait pu le dicter. Le moyen employé pour le lui faire parvenir augmentait encore son embarras, car d'habitude les dépêches de ce genre lui sont apportées par des ordonnances ; mais après avoir examiné attentivement la signature et le cachet, il ne put douter qu'il n'émanât réellement des bureaux de l'intendance.

Toutefois, avant de l'exécuter, il crut devoir se rendre auprès de l'intendant, à qui il remit la lettre. Celui ci reconnut également sa signature et son cachet ; mais il n'avait donné aucun ordre semblable, et la lettre était évidemment le résultat d'une surprise ou l'œuvre d'un faussaire habile.

Une enquête a été ouverte immédiatement sur ce fait et se poursuit avec activité. »

— Les journaux mentionnent des troubles graves provoqués à Tarascon, les 26 et 27 mai par les légitimistes qui, non contents de manifester leurs vœux pour une restauration par des emblêmes et les cris de : Vive Henri V ! à bas la république ! se sont portés à des voies de fait contre les démocrates. Il en est résulté des luttes dans lesquelles le sang a été répandu. La force armée a dû intervenir pour rétablir le calme.

Dans la soirée du 26, on a chanté, dit le *Peuple de Marseille*, dans les rues les plus populeuses de la ville, le fameux couplet qui rappelle les plus mauvais jours des Trestaillons, et qui est ainsi conçu :

Cé Henri V vénié deman
Oh ! qué dé testou
Oh ! qué dé testou
Cé Henri V vénié deman,
Oh ! qué dé testou coupayan.

— Plusieurs journaux annoncent que neuf des prévenus du grand complot de Lyon sont renvoyés devant la cour d'assises de Lot-et-Garonne. Parmi ces prévenus se trouve M. Lesseps, rédacteur du *Vote Universel*, et les rédacteurs en chef du *Réformateur du Lot*, du *Républicain de la Dordogne* et du *Républicain de Lot-et-Garonne*. Les autres accusés au nombre de trente-cinq sont renvoyés devant le 2me conseil de guerre de la 6me division militaire. Deux accusés, les citoyens Rey et Sézanne, lithographes à Lyon, ont été mis en liberté. Il est à remarquer dit le *Peuple* de Marseille que, dans ce *complot de Lyon*, il ne reste plus qu'un accusé de Lyon contre lequel il ne s'élève aucune charge sérieuse.

Avis. — La société des ménages des 6e 8e 12e arrondissement et de Gentilly, dont le but est de fournir au meilleur marché possible, tous les objets de consommation, se réunira en assemblée générale dimanche prochain 15 juin, à 10 heures 1/2 du matin, salle du *Vieux-Chêne*, rue Mouffetard.

Les adhérents sont priés d'être exacts à cette réunion dans laquelle on discutera la révision des statuts de la Société.

On ne sera admis que sur la présentation de sa carte d'adhérent.

— Le citoyen J.-B. Millière, ancien rédacteur de l'*Eclaireur Républicain* et directeur du *Prolétaire*, vient de faire paraître à la Propagande démocratique et sociale européenne, rue des Bons-Enfants, n° 1, une publication pleine d'intérêt, sous le titre de *Constitution de la démocratie* ou le *Gouvernement direct du peuple par lui-même*.

In-8°, *cinquante centimes*.

UN PROJET DE FÊTES A PARIS.

MM. Hector Horeau, architecte ; Charles Place, ancien préfet, et Ruggieri, artificier, ont exposé dans un mémoire que nous avons sous les yeux un gigantesque projet de fêtes qui seraient offertes à toutes les nations du globe par une souscription nationale et qui rempliraient toute une semaine. Ce projet qui porte le cachet de grandeur et d'audace que M. Horeau imprime à tout ce qu'il touche, mérite d'être pris en sérieuse considération, et la seule inquiétude que l'on puisse avoir en le lisant, c'est que le temps soit un peu court pour les préparatifs, car, dans l'intention de ceux qui le proposent, l'exécution du projet devrait avoir lieu dès le mois d'août de cette année.

Le programme embrasse huit journées et transforme la capitale tout entière en un immense champ de plaisirs, de fêtes, d'expositions, de concerts, etc. — La première journée est consacrée à la marche triomphale de l'industrie cosmopolite, dont le cortége se déroulerait tout autour de Paris, entrant par la barrière de l'Etoile, touchant la Bastille et regagnant le Champ-de-Mars par les quais de la rive gauche. — La deuxième journée est consacrée à l'inauguration d'une immense exposition d'agriculture et d'horticulture disposée dans une vaste salle de 20,000 mètres superficiels, couvrant tout le carré Marigny. — La troisième journée est marquée par une fête donnée au Panthéon en l'honneur des hommes illustres de tous les pays. — La quatrième journée porte pour titre : Fête municipale. Des concerts et des bals sont organisés pour les 12 arrondissements de Paris, au Luxembourg, à la place des Vosges, au Conservatoire et aux Tuileries. — La cinquième journée voit célébrer une fête historique dans la grande salle des Champs-Elysées transformée en vaste théâtre où se jouera un ballet héroïque suivant les phases de l'histoire de l'humanité, depuis l'Egypte jusqu'à l'avenir qu'il est aujourd'hui facile de prévoir.

La sixième journée est donnée à Saint-Cloud et à Versailles qui étalent toutes les merveilles de leurs plus brillantes fêtes.

La septième journée intitulée Fête de l'hospitalité, est signalée par un bal donné dans la salle de 20,000 mètres du carré Marigny, garnie des produits de l'exposition d'horticulture, remplie d'une foule innombrable et retentissant des accords d'un orchestre de 500 musiciens.

Enfin, le huitième jour est consacré à des fêtes et réjouissances publiques sur tous les points de la capitale. Tous les édifices publics, musées, collections, la grande salle d'exposition, etc., sont ouverts au public ; des spectacles de tous genres, des orchestres, des ascensions aérostatiques, etc., sont disposés sur les principales places. Le soir illumination générale, feux d'artifices gigantesques, etc.

Nous ne savons pas si M. Horeau et ses amis obtiendront la réalisation immédiate de leur idée. En tout cas elle est grande, elle leur fait honneur, et si le présent l'ajourne, l'avenir les en dédommagera.

Nous trouvons dans la *Patrie* de vendredi soir l'article suivant inspiré par le compte-rendu sommaire de notre situation, publié dans le précédent numéro de la *Démocratie pacifique*.

La *Patrie* nous saura gré d'augmenter la publicité de cette raillerie aussi savante que spirituelle. Nous ne saurions d'ailleurs mieux montrer le prix que nous attachons aux délicates moqueries de ce genre, qu'en nous empressant nous-mêmes de les porter à la connaissance de tous nos amis.

De telles appréciations, émanant de la *Patrie*, ne peuvent que nous servir dans l'esprit de tous ceux qui, ayant suivi de près ou de loin le développement et la marche de l'Ecole phalanstérienne, en connaissent la nature, le caractère et la haute moralité.

Allyre Bureau.

Voici l'article de la *Patrie* :

Avant la révolution de février, l'Ecole sociétaire percevait, pour les menus besoins de sa propagande, une rente annuelle qui allait au-delà de 100,000 fr. Cette rente n'était pas fournie seulement par des phalanstériens. On pourrait affirmer même que les phalanstériens étaient en minorité sur les listes de souscription, s'ils étaient en majorité sur celles d'émargement. Les souscripteurs de la rente étaient, pour la plupart, de bons bourgeois ennuyés, dont les conceptions drôlatiques de Fourier avaient réveillé la curiosité blasée. Ils s'abonnaient à la *Démocratie pacifique*, et ils servaient la rente de l'Ecole pour se procurer le spectacle d'un monde où rien ne ressemblait au monde qui leur était connu. Ils étaient habitués, par exemple, à travailler avec fatigue, et toujours au même métier ou à la même industrie. Eh bien, au phalanstère, on leur faisait voir des gens qui travaillaient à une douzaine de métiers à la fois, et toujours avec un nouveau plaisir. Ils habitaient de simples maisons dans des rues vulgaires ; les phalanstériens demeuraient dans des palais splendides communiquant par des galeries couvertes, auprès desquelles le fameux transept du palais de cristal paraîtrait mesquin. Ils possédaient une famille à eux et ils observaient plus ou moins religieusement la foi conjugale ; les phalanstériens ne connaissaient pas d'autre famille que l'humanité, et ils considéraient la foi conjugale comme une des plus déplorables immoralités de la vieille civilisation. Enfin ils n'étaient pourvus d'aucune espèce d'appendice caudal, les phalanstériens, au contraire, avaient obtenu de la munificence du créateur, une queue de trente-deux pieds de long avec un œil au bout, ornement utile et superbe dont ils se montraient justement fiers. N'y avait-il point là de quoi affriander les badauds ? Ce spectacle ne valait-il pas bien, pour l'originalité et l'imprévu, le *Pied de mouton* ou les *Pilules du diable* ? Nous ne disons pas que le spectacle fut très moral, mais le bon bourgeois ne se pique pas précisément d'être collet-monté, et d'ailleurs les adeptes du phalanstère publiaient des éditions expurgées des œuvres du maître pour l'usage des scrupuleux.

Les pilules du phalanstère eurent alors un succès de vogue, et les recettes atteignirent de beaux chiffres. Mais hélas ! combien cette prospérité a peu duré. La révolution de février, qui le croirait ? a porté un coup mortel à l'école sociétaire. Jusque là, à part l'excentricité qui faisait leur charme, les phalanstériens s'étaient montrés bons conservateurs. M. Considerant dédiait ses brochures à M. Guizot, et la *Démocratie pacifique* ne dissimulait aucunement son mépris pour les « esprits chauves » de la vieille opposition. Mais après la révolution de février, ne voilà-t-il pas que cette brave *Démocratie pacifique*, naguère si bénigne, si conservatrice, si inoffensive dans sa folie, ne la voilà-t-il pas qui tombe dans un accès de démagogie aigüe ! Ne voilà-t-il pas que nos bons et doux phalanstériens se mettent à pactiser avec les révolutionnaires les plus farouches, et à broyer du rouge à qui mieux mieux !

Ne voilà-t-il pas que M. Considerant, après avoir soutenu la politique de M. Guizot, entreprend une campagne avec M. Ledru-Rollin, et que la *Démocratie pacifique*, dont la monarchie avait toujours respecté la paisible monomanie, se fait condamner à l'amende et à la prison pour ses mauvais propos démagogiques ! Cette conduite désordonnée ne pouvait manquer de donner à réfléchir aux bons bourgeois conservateurs, qui subventionnent l'école. On leur avait promis une société pleine d'harmonie et de jours pacifiques, et on ne leur donnait qu'un pandœmonium émaillé de barricades et débordant de haines diaboliques ; on leur avait promis un appendice caudal de la plus belle venue, et au lieu de cet ornement agréable et plaisant, ils ne voyaient pousser qu'une affreuse queue rouge, toute dégoûtante de sang..... Le bourgeois à qui on avait changé son spectacle, à qui on donnait un drame noir et horripilant au lieu d'une féerie merveilleuse et grotesque, le bourgeois a donc cessé de se présenter au contrôle du phalanstère, et la rente a baissé. Dans les quatre mois qui se sont terminés au 30 avril dernier, la recette de l'Ecole ne s'est élevée qu'au maigre chiffre de 27,046 francs 89 c. ; et nous voyons dans le compte que publie à ce sujet la *Démocratie pacifique*, que les choses vont de mal en pis, car le comité, M. Considérant en tête, s'est vu forcé de faire un appel suprême aux amis du phalanstère.

Écoutons plutôt cette apostrophe éloquente et désolée que le chef de l'école phalanstérienne adresse aux souscripteurs de la veille, qui refusent de demeurer les souscripteurs du lendemain :

« Il n'est pas possible que la masse laisse sombrer les hommes qui n'ont pas craint d'assumer sur leur tête, dans des conditions désastreuses et par pur dévoûment à la cause, la liquidation de notre passé, le maintien de notre drapeau et la preparation de notre avenir.

» ... Ah ! phalanstériens, phalanstériens ! l'histoire n'aura pas pour vous, je vous le dis, ce mépris que vous avez de vous mêmes. Les comptes se règleront, soyez-en sûrs ! Toutes ces vaines, petites et grotesques déformations que l'intelligence des uns, la vanité des autres ont fait subir à l'idée fondamentale et intégrale dévoilée par Fourier, et qui sont aujourd'hui la fausse monnaie du socialisme, tout cela sera réduit à sa juste valeur. Les rayons même les plus égarés et les plus faussés seront rapportés au foyer, et, pour la puissance calorique qu'ils conservent, réintégrés au soleil. Hommes de peu de foi, que craignez-vous ? L'humanité vivante conspire pour vous et fait aujourd'hui votre œuvre. Vous l'avez ébranlée, mise en mouvement ; elle va au phalanstère fatalement, irrésistiblement, par suite de cette impulsion même que vous lui avez communiquée, elle y va *avant*, vous n'espériez l'y voir venir qu'*après*, et vous vous désolez comme si ce n'était rien qu'un tel phénomène humanitaire et un tel concours !... »

Eh bien ! cette apostrophe si chaleureuse, si végémente, elle n'a pas réussi à soulever une simple pièce de cent sous. Les souscripteurs sont demeurés froids, ils n'ont pas voulu faire le sacrifice que réclame de leur zèle et de leur foi M. Considerant. Ils n'ont pas souscrit. Ils ne souscrivent plus. Et voilà pourquoi, nous le répétons, la rente se meurt, la rente est morte !

G. DE MOLINARI.

La fête de Mesmer.

Le 23 du mois dernier les magnétiseurs de Paris ont fêté, par un banquet, l'anniversaire de la naissance de Mesmer, leur maître. Ils étaient au nombre d'environ deux cents convives parmi lesquels on distinguait des médecins, des artistes et quelques notabilités scientifiques. La réunion était présidée par le rédacteur en chef du *Journal du magnétisme*, M. Du Potet, le représentant le plus éminent de la science mesmérienne, et que les prodiges opérés par ses mains bienfaisantes pourraient faire passer, à bon droit, pour un véritable thaumaturge.

Après un discours plein de force et de [illegible] dans lequel l'honorable président a flagellé, aux applaudissements unanimes, l'antique prévarication des dépositaires officiels de la science, devenus aujourd'hui plus que jamais les ennemis personnels et les persécuteurs de toute vérité nouvelle, la parole a été donnée à différents orateurs qui ont porté des toast *à l'unité de la science ; au triomphe des faits sur les vaines théories ; à l'institution d'un congrès magnétique ; à la reconciliation de toutes les doctrines philosophiques et religieuses*. Il a été dit aussi quelques bonnes pièces de vers, et entre autres une délicieuse fable, le *Premier ballon*, éditée, il y a déjà plusieurs années par la *Démocratie Pacifique*, et que son spirituel auteur, M. Jobard, de Bruxelles, a débitée avec une expression de vérité et de bonhommie charmantes.

Cette fête, dont le caractère était purement scientifique, appelant à elle ses adeptes de tous les camps politiques, devait écarter de son programme, autant par un sentiment délicat des convenances, que par un esprit de prudence bien légitime, tout ce qui pourrait rappeler les sujets irritants qui divisaient peut-être au dehors ceux qui devaient s'asseoir fraternellement à la table commune.

Néanmoins, un mot prononcé par M. Du Potet, sans qu'il en attendit probablement tout le succès qu'il en a eu, a provoqué l'explosion des sympathies politiques des convives, et donné lieu a une manifestation chaleureuse en faveur des idées républicaines : « Un célèbre docteur anglais vient de se déclarer partisan du magnétisme, a dit le président, il fait *du rouge* en science ! » Et un tonnerre d'acclamations d'accueillir ces dernières paroles.

Cet épisode de la fête mesmérienne atteste que la solidarité qui unit la cause du progrès social à la cause du progrès de la science, est déjà sentie par les partisants de l'une et de l'autre. La justice et la vérité peuvent donc entrelacer désormais leurs drapeaux, et marcher, appuyée l'une sur l'autre, à la grande conquête de l'émancipation physique, intellectuelle et morale de l'humanité.

J. P. DURAND.

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

VIII.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES

L'économie organique et végétative du corps humain constitue à elle seule, nous l'avons vu, un modèle d'économie sociale.

Les lois physiologiques d'unité d'action, de solidarité et d'affinités propres, qui équilibrent et harmonisent, dans l'organisation humaine, l'élaboration, la circulation et l'absorption des matières nutritives, nous ont paru les types des lois sociales qui doivent, tout aussi naturellement, équilibrer, harmoniser la production, la circulation et la consommation des richesses dans l'organisme de la commune associée et même dans la société humaine tout entière.

La loi d'attraction qui, sous les noms de *cohésion*, d'*affinités*, de *sympathies*, coordonne les rapports des organes et sert de force motrice à leur activité, doit seule encore, sous les noms divers de *désirs*, *penchants*, *goûts*, *tendances*, *vocations*, *aptitudes*, *passions*, *sentiments* ou *affections*, stimuler l'activité collective des hommes et coordonner leurs rapports dans la société normale.

La vie organique et végétative de l'homme est ainsi, pour la société, le premier spécimen d'une organisation normale du travail ; car ce travail organique ou végétatif est permanent, régulier, solidaire, spontané, attrayant ; car l'homme travaille en respirant l'air, en mangeant, en digérant, comme il travaille en parlant, en écoutant, en regardant, en sentant, en touchant des objets, comme il travaille en pensant, en calculant, en forgeant, en labourant, en moissonnant, etc., etc. Le travail c'est le mouvement même de la vie, la création continue ; c'est, comme l'a écrit Pierre Leroux : « le demi Ourgos, le Verbe, la parole de vie par le moyen de laquelle Dieu engendre le présent du passé, du présent l'avenir ; par le moyen de laquelle le sujet toujours se manifeste, a toujours besoin de l'objet et toujours besoin du résultat qui toujours se produit. »

Nous allons confirmer cette analogie des lois physiologiques et des lois sociales, en examinant le mode d'attraction et d'activité des cinq sens dans l'homme et dans la société.

' Lois physiologiques et sociales d'harmonies matérielles ou des cinq sens.

C'est par l'intermédiaire des sens que les fonctions intérieures de la vie végétative sont mises en relation avec le monde extérieur et se trouvent modifiées elles-mêmes par le climat, le régime, l'habitude, les professions, etc., etc. Les liens qui unissent la vie sensitive à la vie végétative les rattachent également l'une et l'autre à la vie de l'univers.

Les instincts et organes sensitifs mettent l'homme plus spécialement en rapport avec les harmonies matérielles de la nature, comme les passions affectives, que nous examinerons ensuite, le mettent plus directement en rapport avec ses semblables, avec les harmonies morales de l'humanité.

Les cinq sens ne sont pas seulement les appendices des organes intérieurs, les instruments qui transmettent à la perception du cerveau et à la vie végétative les matières du besoin, des sympathies, du désir, des instincts, des sentiments, des idées, des goûts, des passions, des affections, ce sont encore des organes de sensibilité propre qui exigent, dans la société comme dans la nature, des combinaisons corrélatives d'objets et auxquels l'air, la lumière, les couleurs, les odeurs, les saveurs, les sons, les objets terrestres, les outils, les machines, les industries, les professions, les harmonies matérielles de la nature et de la société servent à leur tour d'appendices ou de compléments. Ce sont autant de modes parti-

culiers d'[illegible]u de rapports humains dans la société et dans l'univers.

Tant que l'humanité n'a pas modifié la nature brute et n'a pas mis son organisme social en parfaite analogie avec son organisation physiologique, ses organes sensitifs souffrent du défaut de satisfaction, de développement ou de raffinement. Ce développement, ce raffinement des sens suivent les progrès des sociétés dans les sciences et dans les arts. Les arts et les sciences tiennent aux sens et aux passions des hommes comme l'industrie des animaux tient à leurs instincts (1). Avant de se tisser des étoffes de laine et de soie, l'homme se couvre de feuilles et de peaux de bêtes; avant d'apprêter ses mets avec délicatesse, il se nourrit de fruits sauvages, puis de chair crue et sanglante des animaux; avant de se construire des maisons solides et commodes, des châteaux élégants, des palais somptueux, l'homme habite des forêts touffues ou des huttes de terre et de bois; mais il ne cesse pas d'aspirer au **LUXE SOCIAL**, comme au **LUXE DE LA NATURE**.

De même que, pour arriver aux combinaisons admirables d'organes et d'affinités qui constituent l'homme, la nature terrestre a semé sur sa route des ébauches partielles, des combinaisons inférieures, des monstruosités ou des sortes d'embryons de l'homme, appelés *animaux*, — de même la nature humaine, dans sa création sociale, avant d'arriver aux meilleures combinaisons d'affinités individuelles, sème sur sa route des ébauches inférieures de sociétés, des monstruosités politiques et morales, des mœurs grossières et oppressives, des institutions étroites qui paraissent tenir plus des animaux que de l'homme lui-même.

Ce qui prouve que les lois physiologiques doivent devenir des lois sociales pour l'humanité entière, c'est qu'elles ont été déjà les seules lois sociales pour les hommes vraiment libres, pour les hommes privilégiés par la naissance, par l'éducation, par la fortune, par les richesses. Les riches et les grands, à la condition de l'esclavage des autres hommes, en dépit de la solidarité qui relie tous les membres de l'humanité, n'ont guère obéi qu'à la seule loi de leurs penchants, de leurs passions, et n'ont pas cessé de rechercher les jouissances harmoniques que les lois physiologiques réclament. Il n'y a eu même des lois de contrainte, des obligations de sacrifices imposées par les riches aux pauvres, par les puissants aux faibles, par les gouvernements aux gouvernés, que parce que les progrès des arts et des sciences n'étaient pas assez avancés pour permettre de vulgariser, de démocratiser les moyens d'harmonie, de luxe et de bien-être. Mais, du moment où les sciences et les arts découvrent ces procédés de vulgarisation du luxe, toutes les lois de contrainte deviennent vaines, inhumaines, immorales, et il n'y a pas de raison pour que les lois d'harmonies physiologiques ne constituent pas les seules lois d'harmonie sociale sur la terre entière.

Voyons quelle loi sociale découle du mode d'attraction qui préside à chacun des sens.

Le sentiment du Beau présidant à l'organe de la vue est à la fois un commandement de Dieu et un article de la Constitution sociale qui veut, dans la société comme dans la nature, un spectacle d'harmonies matérielles. Ce sentiment d'harmonie, éprouvé par tout homme plus ou moins et dont s'inspirent spécialement le peintre et l'architecte, forme une loi vivante de convenances de lignes, de couleurs, de formes, de grandeurs, de dimensions, de distance ou d'étendue. La nature universelle s'est prêtée à la satisfaction de ce sentiment ou de cette loi par les mille effets d'harmonie de sa lumière prismatique et par la mise en scène animée, incessante et imposante de ses divers règnes. L'aspect mystérieux des astres qui brillent sous la coupole des cieux, les amphithéâtres de montagnes qui se perdent dans les nues, les plaines verdoyantes qui se prolongent au-delà de l'horison, les eaux qui murmurent en sortant d'une fontaine limpide ou se précipitent en cataractes ou serpentent majestueusement en grands fleuves ou, réunies en bassins, forment une mer sans rivages; les végétaux qui, depuis la tige jusqu'à la fleur, étalent leurs courbes gracieuses et leurs brillantes parures; les oiseaux dont la variété de couleurs et de formes rivalise avec la variété de chants; les troupeaux qui bondissent dans les prairies sous le regard dominateur de l'homme, tout cela prouve que la création de l'Univers a été favorable à l'harmonique jouissance de la vue humaine. La nature physiologique, en particulier, à aidé à la vulgarisation du Beau sur la terre en en incarnant le sentiment et le désir dans l'homme, en attachant le plaisir de l'admiration au raffinement de ce sens, en l'armant d'un instinct de répugnance contre le laid, en donnant à tous les organes de cette attraction une délicatesse exquise, en les faisant correspondre par des ramifications nerveuses au centre de la sensibilité générale, en disposant l'appareil intérieur et extérieur de la vie sensitive d'une manière admirablement symétrique; enfin en donnant à toutes les formes extérieures des êtres organisés certaines conditions de mesure, de proportion, de groupes, d'accords, d'ordre, d'unité et de variété qui constituent la loi d'harmonie.

Eh bien! qu'a fait la Société pour imiter la nature physiologique et la nature universelle dans leur respect pour cette loi du Beau?

La société a emprunté à la nature ses lois de refraction, d'optique, de perspective et de goût, et elle a réussi former de la notion instinctive du Beau un art et l'ébauche d'une science. La société a remédié à l'insuffisance matérielle et aux erreurs de l'organe de la vue, en créant, sous le nom de lunettes, microscopes, télescopes, des organes artificiels dont le mécanisme est encore analogue à celui de l'œil, mais qui lui permettent de plonger plus profondément dans l'infini de l'Univers et dans l'infini physiologique. La société, en laissant se produire exceptionnellement quelques grands artistes, leur a permis de greffer la beauté de l'art sur la beauté de la nature, le beau idéal sur le beau réel, la variété sur l'unité, la fantaisie sur l'utile, mais au profit exclusif d'un petit nombre de privilégiés. La société a créé quelques palais somptueux, mais elle a laissé le sens de la Beauté à l'état brut et inculte chez l'immense généralité des hommes; elle a dépravé l'œil et l'a mis dans l'impossibilité de discerner le beau du laid, en l'habituant aux immondices, aux guenilles, aux haillons de nos villages et de nos faubourgs, aux dissonnances de morcellement, d'incohérence et d'anarchie qui règnent encore dans nos cultures, dans l'aspect architectural et intérieur des neuf dixièmes des habitations humaines. La société a fait d'une loi démocratique de la nature une loi de privilége et n'a, par conséquent, rempli encore qu'une faible partie de sa mission de justice, d'éducation et de progrès.

Or, le commandement de Dieu qui veut que le besoin fasse l'organe, que l'organe fasse la fonction, que la fonction fasse l'institution, et qui a semé généreusement dans tous les êtres humains les mêmes virtualités de besoins et les mêmes organes, proteste contre cette exception de luxe, contre ces dissonnances générales de la misère et de l'ignorance, et dit à la société: « Cherche et tu trouveras, aide-toi, observe la double harmonie physiologique et universelle et cette étude t'aidera; crois fermement au Beau puisque tu en as l'attraction; ne doute pas du pouvoir que tu possèdes de généraliser les moyens de luxe parmi tous tes membres, puisque Dieu en a généralisé les éléments dans la nature et généralisé le besoin dans les cœurs, puisque tu as déjà découvert et réalisé ces lois du Beau pour le riche et le puissant! Associe les hommes par les intérêts, par les efforts, par les idées comme la nature les associe par les attractions et par les besoins, et les jouissances du Beau t'arriveront par surcroît. »

Voilà comment l'attraction physiologique du sens de la vue constitue un des articles de la véritable constitution sociale.

Socialement, que demande l'autre mode particulier d'attraction ou de sentiment qui préside au sens de l'ouïe?

Ce mode d'attraction humaine proteste, tout autant que le sentiment visuel, contre son défaut de développement démocratique et social. Depuis le patois et les grossières chansons des paysans jusqu'aux chants non moins faux des citadins, dont s'irritent les chiens eux-mêmes, l'oreille harmonique est blessée par des notes criardes, des cacophonies, des horripilations sans nombre. Et cependant, c'est le plus noble, le plus social de tous les sens! C'est par l'intermédiaire de l'ouïe que la parole se transmet à travers les airs et que les relations les plus intimes s'établissent entre les êtres qui en sont doués. La nature n'a pas créé là seulement un organe composé de muscles, de vaisseaux sanguins, de nerfs, d'une membrane, de follicules muqueux, un simple organe disposé de sorte à recevoir les vibrations ou les rayons sonores des corps élastiques, elle a formé, pour cette passion sensitive, une association de sentiments, d'organes et de facultés qui constituent la source de la plus douce, de la plus pure, de la plus idéale des jouissances humaines. Il y a là, comme mode d'attraction, la notion innée de l'harmonie elle-même; il y a là, comme mode d'expression humaine, la langue du sentiment par excellence, ou, comme dit Fourier: « l'image de l'esprit divin, l'emblème de l'harmonie unitaire des mondes et des passions humaines. »

L'art social qui correspond à ce genre d'attraction est le symbole de l'alliance intime de l'unité avec la variété, le symbole de la victoire de l'accord sur le discord, de l'ordre sur le désordre, du bien sur le mal, du juste sur le faux, de la paix sur la guerre; le symbole de l'association universelle! Aussi prête-t-il son vocabulaire à toutes les mesures, à tous les genres d'accords ou de rapports de convenance des êtres et des choses, des passions, des idées, des mots et des objets. C'est un art vivant, physiologique autant que social, qui résume dans la voix de l'homme les notes éparses des créations inférieures, et qui allie les mélodies de la passion humaine avec les harmonies de l'univers. Les organes artificiels que la société s'est créés pour rendre d'une manière plus puissante les plaintes, les cris de joie ou de douleur, les gémissements, les tendresses ou les orages de nos passions imitent encore les inflexions de la voix humaine et la marient à l'imitation de la voix plus majestueuse des éléments. Quel mode d'attraction sublime! quel art merveilleux pour une société que cette langue sentimentale, tour à tour sérieuse et badine, langoureuse et folâtre, douce et terrible, plaintive et menaçante, emflammant le courage, comprimant la fureur, calmant la crainte, dissipant le chagrin, l'inquiétude et l'ennui, faisant vibrer sympathiquement, contagieusement, les âmes et les corps, et pouvant gouverner les masses humaines par le charme qui s'empare de leur sensibilité!...

Pour utiliser une telle puissance, qu'a fait la société? Elle s'en est servie comme moyen de *moraliser* ses armées et de les exalter au carnage, et elle a négligé de s'en servir pour moraliser des populations laborieuses et les exalter, par le sentiment de la solidarité, à l'œuvre de la production. La société a créé l'Opéra; mais ce temple des harmonies matérielles n'est resté accessible qu'aux riches, et laisse encore sans culture les sentiments, les organes, les ressources physiologiques des quatre vingt dix-neuf centièmes de l'humanité. La loi vivante de la justesse et de l'harmonie est restée incomprise, méconnue, comme procédé naturel d'éducation sociale, comme moyen de garantir l'ordre moral par la liberté mesurée, combinée et spontanée des passions!...

Et cependant, à quoi se réduit cette loi? Une suite d'accords qui ont entre eux un centre commun constitue l'harmonie. Une gradation du grave à l'aigu et de l'aigu au grave, une variante de sons qui se coordonne à l'unité du motif d'un air, forme un charme passionnel et social. Ce sont les passions elles-mêmes qui cherchent ce charme et qui sont subjuguées par lui; et on n'a pas vu, dans ce fait, la preuve que l'essor composé des passions, dans une société normale, solidaire; porterait en lui-même sa loi d'unité, sa loi d'harmonie! On ne s'est pas douté qu'il y a une gamme de passions dans l'homme, comme il y a, pour sa vie sensitive, une gamme de sons, de couleurs, de saveurs, de senteurs! Puisqu'il y a unité de système dans la nature et analogie constante, pour l'esprit humain, entre les notions de l'ordre dans l'univers, de l'ordre dans l'homme et de l'ordre dans la société, comment n'a-t-on pas encore compris que l'harmonie qui se trouve dans le jeu physiologique des organes de l'homme normal doit régner également dans le jeu social des passions humaines, dans la hiérarchie mobile des caractères, dans les manifestations collectives et corporatives de l'activité humaine? Quand l'ordre *inspiré*, dans la peinture, n'est que l'unité de lumière et de coloris; quand l'ordre *inspiré*, dans la statuaire, est l'art de grouper toutes les figures et de les ramener à la figure principale; quand l'unité harmonique, qui s'appelle motif dans la musique et symétrie dans l'architecture, sont des effets d'inspiration libre, de goût inné, de sentiment physiologique, comment peut-on se refuser à croire que l'Ordre, dans la société normale, puisse et doive être également *inspiré*, c'est-à-dire libre, spontané, passionné, **ATTRAYANT**, et résulter de la **SOLIDARITÉ**?...

La pensée de l'homme, dans la langue musicale et poétique, peut devenir mesurée, composée et harmonique sans rien perdre de sa liberté. La voix parlante, en s'élevant à l'harmonie mesurée du chant, n'enlève rien à l'homme de sa spontanéité et lui fait éprouver, au contraire, un charme plus grand, un sentiment plus complet de la vie. Les mouvements simples du corps humain, en s'élevant aussi à la puissance cadencée, mesurée et harmonique de la danse, de la chorégraphie ou des manœuvres collectives, ne font que gagner en grâce, en charme, en plaisir, et bravent la fatigue ou l'épuisement. Parce qu'ils se groupent, dansent ou valsent constamment dans l'espace, les astres n'en sont pas moins libres et vivants. Pourquoi donc, dans la société nouvelle que nous préparent les mouvements de solidarité des peuples et les découvertes des arts et des sciences, cette loi vivante d'ordre naturel, libre et harmonique, ne serait-elle pas la seule obéie? Pourquoi dans l'orchestre économique, passionnel et intellectuel de la société, depuis l'organisme de la commune jusqu'à l'unité humaine sur le globe, les gradations naturelles d'âges, de sexes, de tempéraments, de caractères, de passions, de goûts, de forces et d'aptitudes, ne se grouperaient-elles pas harmonieusement sous la modulation rapide de l'attrait, de la sympathie, et n'absorberaient-elles pas leurs discords dans des accords puissantiels pour former un véritable concert?

Si la loi qui le veut ainsi est une loi *vivante*, naturelle, physiologique, gravée par Dieu dans le cœur humain, elle seule sera obéie, exécutée, parce que cette loi éternelle, immuable est identique avec la liberté.

Si les lois qui s'y opposent sont des lois *écrites*, purement humaines, transitoires, accidentelles, qui puisent leur autorité passagère dans l'arsenal de la force, dans l'imperfection sociale, dans l'ignorance et la misère des masses, ces lois seront bientôt vaines; car la science moderne a le secret du progrès social; car la Liberté poussée intérieurement par le besoin physiologique et sollicitée au dehors par l'intelligence du Droit, de la Destinée, de l'Ordre universel, constituera bientôt elle-même le véritable ordre social.

Ferdinand Guillon.

(1) Voir le Traité élémentaire de la Science de l'homme, par Gabriel Gabet, 3 volumes, à la librairie phalanstérienne, quai Voltaire.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement **NOUVEAU** ou **RENOUVELÉ**, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, **AUX PRIMES CI-APRÈS**, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux:

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an. .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste:

Pour les primes d'abonnement		
d'un an,	1 f.	50
— de 6 mois,	»	75
— de 3 mois,	»	40

PETITE CORRESPONDANCE.

Semur. — M. C. — Reçu les 200. — Affect. rem.
Gap. — M. V. — Reçu les 10. — Pris bonne note de la recommand. — Rem.
La Charité. — M. G. — Reçu les 72. — Appliq. au 2e sem. de la R. — Affect. rem.
Tarbes. — M. V. — Reçu les 100. — Affect. compl. et rem.
Nauny. — M. B. — Reçu les 10. — Rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 7 juin. Au comptant le 5 p. 0[0 à 90 95, le 3 p. a 54 50; la Banque de France à 2,680 00; obligations de la ville Paris, 1410. —Chemins de fer: Versailles, rive droite, 265 00; rive gauche, 223 75; Paris à Orléans, 825 00; Paris à Rouen, 620 00; Rouen au Havre, 245 00; Avignon à Marseille, 220 00; Amiens à Boulogne, 242 50; Orléans à Bordeaux, 395 00; du Nord, 475 00; Strasbourg, 362 75; Nantes, 273 00.—Zincs Vieille-Montagne, 2,730; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1450 00; —Rente de Naples, 99 00; Emprunt Romain, 72 1[2; 5 p. 0[0 Belge 1840, 100 0[0; Espagne, dette active, 27 0[0; Lots d'Autriche, 395 00; Piémont dern. emp. 80 50; Obl. anc. 950 00; nouv. 907 50.

L'un des gérants: **CHARLES BRUNIER.**

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

En vente à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

Socialisme catholique.

LA DÉROUTE DES CÉSARS

LA GAULE TRÈS-CHRÉTIENNE ET LE CZAR ORTHODOXE.

PAR

DÉSIRÉ LAVERDANT.

1 vol. in-18. Prix : 3 fr. 50 c.

PROGRAMME DÉMOCRATIQUE

PAR

VICTOR HENNEQUIN.

Représentant du Peuple.

1 vol. gr. in-18. Prix : 1 fr. 25 c.

PAGNERRE, ÉDITEUR, rue de Seine, 18.

RÉVISION PAR M. DE CORMENIN.

Un volume in-18. Prix, 75 cent.

4, PLACE DE LA BOURSE. — OFFICE GÉNÉRAL D'ANNONCES — MAISON DE LA POSTE.

INSERTIONS

DANS TOUS LES JOURNAUX

DE PARIS, DE LA PROVINCE ET DE L'ÉTRANGER.

TRUCY, LAGRANGE ET COMPAGNIE,

FERMIERS DES ANNONCES DE DIVERS JOURNAUX.

Les annonces de la DEMOCRATIE sont reçues à l'Office général de Publicité, 4, place de la Bourse.

LEUR TARIF DEPUIS LE 1er SEPTEMBRE COURANT EST :

Une Annonce. . . . . 60 centimes.
Quatre — . . . . 40 —

LES VENTES MOBILIÈRES, IMMOBILIÈRES, SOCIÉTÉS, EMPRUNTS, etc., à 1 fr. 50 c. la ligne. division de 4 colonnes. Les Anglaises se comptent lig. pour lig., et les Affiches sur du cinq.

ASSOCIATION DES OUVRIERS TAPISSIERS

Rue de Charonne, 5, cour Saint-Joseph

(Faubourg Saint-Antoine.)

Siéges, Rideaux, Tentures, Stores, Sommiers élastiques, banquettes et divans pour Cafés, etc.—Pose et entretien de Tapis à l'année, à partir du 15 juillet prochain. AGRANDISSEMENT des Magasins et OUVERTURE d'une nouvelle galerie où il y aura une EXPOSITION PUBLIQUE et PERMANENTE.

DE TOUTES LES DÉCOUVERTES

Qui honorent l'esprit humain, l'une des plus belles, des plus utiles et des plus importantes est sans contredit l'invention des DENTS et DENTIERS FATTET. Solidement fixées dans la bouche, sans liens, ligatures ni crochets, ces Dents sont les seules qui servent à broyer les aliments et à rendre au visage sa jeunesse et sa fraîcheur; aussi ont-elles obtenu la sanction des praticiens distingués et des mentions honorables de diverses Académies et Sociétés savantes. M. FATTET est aussi inventeur de l'EAU et de la PATE pour embaumer et mastiquer ses dents soi-même. (*Prix : 6 fr. chaque avec la brochure explicative.*) Et Auteur du *Traité complet de Prothèse dentaire*, 3e édit., prix : 5 fr., utile à toutes les personnes qui portent des Dents artificielles. [illegible] édition du *Conseil aux Fumeurs*, pour l'entretien de la bouche, prix : 2 fr. *Élixir et Poudre* pour les soins de la bouche, prix : 5 fr. chaque (avec la brochure, indispensable pour la conservation des Dents et l'entretien des gencives).

GUÉRISON et OBTURATION des DENTS MALADES ou CARIÉES, au Cabinet de l'Auteur, 363, RUE ST-HONORÉ (*[illegible]*).

EN DÉPOT A LA LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE.

MEMOIRE

Contre la théorie du calcul infinitésimal, la théorie des limites, et en faveur du calcul transcendant nouveau proposé par M. Gilain.

Par F. HAECK, professeur de mathématiques.

Un vol. grand in-8, avec deux planches. — Prix : 2 fr. 50.

ANTI-VENUSIENNE

INJECTION 2 f. 50; DRAGÉES, 3 f. 50. Agréables au goût et INFAILLIBLES contre les écoulements des deux sexes, même les plus anciens. — Nous sommes TELLEMENT sûrs de leur efficacité que nous nous engageons FORMELLEMENT à fournir gratuitement les médicaments nécessaires à la guérison de ceux à qui ce traitement aura échoué. (Les tribunaux de Paris, par leur jugements en date du 10 juillet 1850 et 11 mars 1851, ont reconnu d'après l'analyse de chimistes experts, l'innocuité de ces préparations, et en ont légalisé la vente.) SILVANT, pharm.-chimiste, RUE RAMBUTEAU, 4, à Paris. Consultations gratuites. (Exp. Aff.)

PHARMACIE MÉTHODE RASPAIL. Consult grat., de 7 h. matin à 10 h. soir. 55, rue Aumaire, près le N° 264 de la rue St-Martin.

ASSOCIATION DES OUVRIERS ÉBÉNISTES

rue de Charonne, 5, cour St-Joseph (Faub. Saint-Antoine). — Ameublements en tous genres et de tous les styles, depuis les objets les plus capricieux et les plus riches jusqu'aux meubles indispensables du plus petit ménage. Tous les articles portent L'ESTAMPILLE de l'association. Ses prix sont marqués en chiffres connus. Les associés font eux-mêmes la réparation des meubles au domicile des clients. Les MAGASINS actuellem. r. du Faub.-St-Antoine, 48, seront transférés à partir du 1er octobre prochain au siége de l'établissement dans une seule et vaste salle où il y aura une EXPOSITION PERMANENTE.

CONSERVATEUR DENTAIRE.

EAU DE PHILIPPE

Préserve des douleurs de dents, en arrête la carie, les nettoie, les blanchit, les conserve, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine, enlève l'odeur du tabac. Parfum délicieux. Le flacon, 2 f. PHILIPPE, r. St-Martin, 125. (Aff.) Dép. MM. SMAL, gal. Montpensier, 7, 8, Pal. Nat. NORMANDIN, pass. Choiseul, 19; LEBROY, r. Rivoli, 30 bis ; CAUWIN, r. de la Ferme-des-Mathurins, 56 ; LEJEUNE, r. du Bac, 46; JAY, pass. Panoramas, 18; WACHT, r. St-Antoine, 132; VALENTIN, r. Ancienne-Comédie, 2; BAUDET, r. Seine-St-Germain, 99.

Le CHRISTIANISME et la DÉMOCRATIE, par A. Jacques, rédacteur en chef de la LIBERTÉ DE PENSER, ouvrage condamné par le conseil de l'instruction publique. Prix : 50 centimes.

A la Librairie républicaine de la LIBERTÉ DE PENSER, rue des Petits-Augustins, 5; chez Gabriel, passage du Saumon, 2; et à la Librairie nouvelle, boulevard Italien, 15.

---

8 FR. CHAPEAUX soie, première qualité, chez l'ouvrier qui les fait, rue de l'Arbre-Sec, 54.

INJECTION 4 f. SAMPSO, ph. r. Rambuteau, 40, et dans toutes les ph. (Exp.)

PHARMACIE FRATERNELLE, MÉTHODE RASPAIL. Traitement des Maladies secrètes.—Consult. grat. de 9 à 11 h. du mat., de 7 à 9 du soir, 33, faub. du Temple, au fond de la cour.

LOTERIE. Toutes les personnes qui voudraient se procurer des billets de la Loterie Lyonnaise sont prévenues qu'en s'adressant à l'Office général d'Annonces, 4, place de la Bourse, maison de la Poste, elles recevront franco, après chaque tirage, la liste des numéros gagnants.

Adresser franco un mandat sur la poste de 5 fr. pour chaque billet à l'ordre de MM. Trucy, Lagrange et Ce, fermiers d'annonces.

PHARMACIE DU SAUMON *Passage*, 17, Cons. grat. de 1 à 3 h. de 8 à 10 soir. Traitement SANS MERCURE, prompt, facile, peu couteux des maladies secrètes, récentes et invétérées, maladies aigües et chroniques de la peau, gale, dartres, METHODE RASPAIL.

A LOUER pour la saison ou pour plus longtemps, un Appartement au deuxième étage, rue de Beaune, 2, ayant vue sur le quai, en face du château des Tuileries, meublé ou non meublé. Cet appartement conviendait à une famille anglaise qui voudrait passer l'été à Paris.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTERIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS A LA 7e PAGE.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier.— Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines.—Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit.—2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In-8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Les 4 Crédits, par V. Considerant. 1 f.

Programme Démocratique par V. Hennequin. 1 f. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8, 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gageur. Broch. de 100 pages. 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B.—1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 46. 15 Juin 1851.

12 FRANCS PAR AN. *Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.* UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr. BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Un pas nouveau dans l'association.

Tandis que tous les intrigants, sacrés et profanes, austères et malfamés, dirigent contre la République ces attaques perfides que le Président a si justement flétries dans son discours de Dijon, la classe ouvrière continue son œuvre de travail et d'investigation.

Elle a foi à l'association; mais l'association est une chose complexe! mais l'association est une science entière! mais l'application de l'association est un art très difficile! Faut-il que les ouvriers se transforment en savants, se plongent dans les études et les livres avant de s'associer? Non, la foi suffit pour ébaucher l'association. Au temps, au courage, à la persévérance, à la développer, à la perfectionner, à vaincre ses difficultés, à découvrir, à mettre en œuvre toutes ses ressources, toutes ses merveilles!

Peu propre, par son éducation, à concevoir les théories, la classe ouvrière a donc abordé l'œuvre d'association par la pratique et la pratique la plus restreinte. Son ignorance des conditions véritables de l'association a eu ce côté utile, qu'elle lui a permis d'oser faire ce que nous autres théoriciens n'aurions pas toujours voulu tenter, connaissant trop les difficultés, les dangers même de ces associations partielles, fragmentées, morcelées, que l'on appelle *associations ouvrières*. Il n'était permis qu'aux ouvriers d'expérimenter sur eux-mêmes à leurs risques et périls, et non pas aux théoriciens de les lancer dans ces périlleuses expériences.

Et en effet beaucoup de ces entreprises ont avorté; celles qui survivent le doivent beaucoup plus à la persévérance, à l'abnégation de leurs membres, qu'aux conditions même d'existence où elles se trouvent.

Mais puisque l'association ne peut pour le moment être appliquée d'ensemble, puisque la faculté n'est pas encore donnée aux théoriciens de fonder la Commune agricole, domestique et industrielle, type de l'association intégrale, de l'association en toutes fonctions, des hommes, femmes et enfants, de l'association en production, consommation et distribution, il est intéressant d'examiner les résultats que présente la pratique sans théorie, pour savoir si cette pratique, à peine ébauchée, donne tort ou raison à la théorie, s'en rapproche ou s'en éloigne.

Elle s'en rapproche, si nous en jugeons par un nouveau pas qu'essaient de faire les associations ouvrières.

La théorie, la théorie sociétaire, est ambitieuse; elle ne se contente pas de vouloir fournir aux travailleurs le strict nécessaire, elle aspire à l'enrichissement universel, au développement de toutes les facultés du corps, de l'esprit, de l'âme, à une splendeur inouie destinée au Genre humain.

La classe ouvrière est beaucoup plus modeste. Ne rencontrant que la misère et les privations les plus dures dans la société actuelle, elle se contente du nécessaire; aussi ce qui l'a le plus frappée dans l'association, c'est la diminution du chômage.

Le chômage est la mort de l'ouvrier. Quand le travail est interrompu, comment voulez-vous que l'ouvrier vive? Ce n'est ni un capitaliste ni un rentier. Il doit donc se nourrir sur ses petites économies des jours de labeur; s'il n'a pu ou su en faire, s'il les a dissipées, le voilà cruellement puni; il ne lui reste que l'aumône ou l'hôpital.

Dans les associations, les travaux peuvent souvent être distribués de telle manière qu'une certaine quantité d'ouvrage soit réservée pour la morte-saison : l'ouvrier associé a donc moins à craindre le chômage que l'ouvrier non associé. Mais *souvent* n'est pas toujours, et la quantité de travail réservée est-elle suffisante pour tous? Aussi le besoin de lutter contre le chômage a-t-il donné un développement nouveau aux plans d'association.

« Le chômage étant la plaie de l'ouvrier, dit M. Cochut, qui poursuit avec zèle dans le *National* l'histoire intéressante des associations, c'est contre le chômage que l'association doit réunir tous ses efforts. Chaque groupe consultant l'état de sa caisse et l'aptitude de son personnel, s'ingénie à trouver une occupation transitoire, lucrative pour les individus sans être onéreuse pour la société. Ici on confectionne à l'avance les objets dont le placement n'est pas douteux lors de la reprise des affaires; là *on annexe à l'entreprise principale une spécialité qui s'y rattache accessoirement*.... Une association de charpentiers avait acheté une plâtrière, afin de fabriquer du plâtre pendant la stagnation des travaux du bâtiment. »

« Bref, ajoute M. Cochut, le principe pour la destruction du chômage est trouvé. Il s'agit seulement de coordonner divers genres de travaux ou de réunir des spécialités dont la période d'activité est différente. Rien de plus facile entre des hommes dont la réunion est permanente, dont l'entente est parfaite et qui sont disposés d'ailleurs à consacrer une partie de leur avoir pour constituer un tel mécanisme. »

Avec quelle joie devons-nous accueillir la production de cette tendance pratique, de ces besoins qu'éprouvent des hommes associés dans une seule industrie, de s'associer dans une deuxième industrie!

Ne conçoit-on pas qu'en se développant, ces associations, d'abord si restreintes, voudront s'étendre et qu'elles devront s'appliquer, non pas seulement à deux industries réunies, mais à un plus grand nombre? Ne conçoit-on pas que plus tard elles sortiront de la *production* associée pure, pour agir sur la *consommation* associée, dont les cités ouvrières offrent un type déjà connu. Quant à la *distribution* associée, la *banque d'échange*, les *solidarités*, et autres tentatives qui ont avorté jusqu'ici, par des causes intérieures et extérieures, suffisent pour démontrer qu'elle est dans les instincts irrésistibles des associations ouvrières.

Or, pour nous en tenir au seul fait dont nous ayons eu l'intention de nous prévaloir, l'annexion d'une deuxième industrie, d'une industrie accessoire, à l'industrie principale, est-elle contraire ou conforme à la théorie? Evidemment, elle est conforme, puisque la théorie établit la convenance de l'association intégrale, c'est-à-dire l'association de toutes les industries sur un point donné du territoire; elle est conforme, puisqu'elle présente enfin le germe de la **VARIÉTÉ DANS LES TRAVAUX**, l'un des trois grands principes distributifs du travail associé.

La pratique de l'association semble donc appelée à fournir successivement la démonstration des divers points de la théorie; mais cette pratique peut être longue, difficultueuse, plus difficultueuse à mesure que l'association se développera. Il ne serait peut-être pas hors de propos que la pratique cherchât quelquefois dans la théorie les moyens d'éclairer sa marche, comme il est de devoir rigoureux pour la théorie de demander à la pratique la confirmation ou le démenti de ses prévisions.

Emile Bourdon.

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

III.

Après avoir tiré de l'idée gouvernementale de Louis Blanc ses conséquences logiques, la dictature et ses abus, il convient d'examiner ce que mon adversaire dit en faveur du système représentatif, auquel il se rallie pour le moment d'une manière ostensible, sinon sincère.

Ici ma tâche devient plus facile que jamais. En effet, Louis Blanc ne sait trouver rien de bon, rien de saillant pour défendre un système dont il indique quelquefois lui-même énergiquement le côté faible et auquel il n'aurait pas dû prêter le secours de sa plume sans être certain de pouvoir renverser dans tous ses points l'acte d'accusation que nous avons dressé contre les assemblées.

Quelles bonnes raisons ne faudrait-il pas pour faire revenir vers le régime parlementaire l'opinion publique si bien éclairée par les événements des dernières années. Il y a lieu de s'étonner que Louis Blanc n'ait pas senti cela, lui, témoin comme nous tous, de la débâcle politique causée par les assemblées, qu'avait convoquées la démocratie européenne.

« Oh! j'avoue, dit-il, qu'en contemplant le spectacle qu'offre aujourd'hui l'Assemblée, en récapitulant ses actes, en examinant la nature des passions qui animent la droite, leur

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 15 JUIN 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Le faucon, emblème du preux Roland, honneur de la chevalerie et champion de l'unité. — Véritable solution du grand problème économique et social.

C'est par l'association que le sacre et le gerfaut, plus petits que l'aigle, sont venus à bout d'abattre ce tyran sanguinaire qui se jouait de la justice et méprisait les dieux. Grande leçon pour les peuples!

Le vol du milan, du héron, du chat-huant et de tous les grands oiseaux exige le concours de plusieurs faucons, et le succès de la chasse dépend de leur entente cordiale.

Il faut au moins trois faucons, gerfauts, pèlerins ou sacres pour lier le héron, sans compter un chien qui le lève. Il y a le *hausse-pied* qui attaque le héron reposé et le force à prendre l'essor, le *teneur* qui le garde et le *tombisseur* qui l'assomme. Chacun combat à son rang, mais veille au salut de ses frères d'armes. Un jour que le roi Louis XIII volait le héron sous les murs de Paris, il arriva que le hausse-pied reçut une blessure grave à l'attaque; ce que voyant le second faucon ou teneur, il entra en un grand courroux, jurant de venger sur l'heure son camarade, *et donna à plomb si furieusement au héron, qu'il lui emporta la tête dont le roi se trouva privé de son droit.*

L'alliance du faucon et de l'autour est mortelle à la perdrix. L'histoire des amitiés du chien et de l'oiseau de chasse fourmille de traits piquants.

Un braque de caractère rassis avait été commis à la surveillance d'un alphanet de grand mérite, mais difficile à vivre, capricieux, boudeur et découchant parfois. Au bout de quelques jours, les deux bêtes s'étaient prises l'une pour l'autre d'une affection si vive qu'on ne les pouvait plus séparer. La première fois que l'alphanet fit sa tête et annonça l'intention de passer la nuit à la belle étoile, le braque commença par épuiser toute son éloquence pour tâcher de le ramener à des principes d'hygiène et de morale plus sains; puis, voyant sa peine inutile, il finit par s'établir en rond au pied de l'arbre que le mauvais coucheur avait choisi pour domicile, et veilla toute la nuit sur lui. Le jour venu, la bête intelligente se rendit au château pour y chercher le garde et l'amena lui-même sur les lieux, désignant de la voix et du geste l'arbre touffu où le vaurien se tenait caché.

D'Esparron possédait un lévrier turc parfaitement élevé qui se faisait un plaisir de ramasser tous les perdreaux que les faucons avaient abattus, puis de leur tordre le cou et de les restituer ensuite à ceux-ci avec une courtoisie exquise. Le même fut le héros d'une histoire amusante et qui ne me paraît pas déplacée en ces lignes.

Il venait de prendre un lièvre; des vignerons le lui volent. (La scène se passait en Provence.) Il s'en retourne vers son maître tout penaud, la queue basse et lui raconte l'escroquerie dont il a été victime. Le maître se dirige aussitôt vers les voleurs, leur transmet le récit de la bête et conclut énergiquement à ce que le lièvre dérobé soit rendu sur le champ à celui qui l'a pris. Là-dessus, dénégations unanimes des inculpés qui déclinent bruyamment la responsabilité du larcin et protestent à l'envi contre les affirmations du lévrier. Mais celui-ci, révolté de tant d'hypocrisie et d'audace, furieux surtout de voir sa loyauté méconnue, désigne le coupable en se jetant sur lui et lui enlevant un riche morceau du rable en matière de représailles; puis, pour achever de confondre les imposteurs, il marche droit à la place où le lièvre a été enseveli, le déterre et le rapporte lentement à son maître à la barbe des larrons, honteux et consternés. Ce qui prouve, ajoute le narrateur, témoin oculaire de l'histoire que les bêtes ont quelquefois de la raison, n'en déplaise aux philosophes.

Il est certain que le lévrier turc de d'Esparron ne méritait pas d'être traité de cloaque d'infamie, pas plus que Castagno et mille autres, et notamment cette pauvre levrette qui, ayant perdu son levron, lui donna la sépulture de ses propres mains, et passa plusieurs jours et plusieurs nuits sur sa tombe pour le protéger contre les profanations des loups et des vautours.

Quant à la fidélité du faucon, je ne suis embarrassé que du nombre des preuves à choisir dans une foule d'écrits, d'annales, de légendes populaires où il est à satiété redit : que le faucon tombe malade lorsqu'il change de maître, et surtout de maîtresse; qu'il languit de l'indifférence et de l'oubli de celle-ci, et meurt de son absence. Que je cite seulement, en témoignage de la constance et de la moralité du faucon, la touchante mésaventure arrivée du temps des croisades à un Chabert quelconque des Hautes-Pyrénées. De retour en sa patrie, après un séjour de dix ans en Palestine où il avait éprouvé de graves avaries et laissé plusieurs os, l'infortuné chevalier frappait timidement le soir à la porte de son castel; mais il s'annonce vainement comme le maître du logis : personne ne veut le reconnaître. Son épouse volage, qui s'est empressée de convoler en secondes noces sur le bruit de sa mort, est la première à le qualifier d'intrigant; ses anciens serviteurs le bafouent et l'outragent; les dogues montrent les dents. Une seule voix ose s'élever à travers ce chœur de malédictions pour proclamer l'identité du propriétaire légitime; un seul ami ose témoigner au châtelain délabré sa joie de le revoir : c'est son gerfaut fidèle.... Légende tout aussi poétique et tout aussi touchante que celles du sage Ulysse, d'Hymogine et de Lénore, qui ont fourni tant de sujets d'épopées, de romances et d'opéras-comiques.

La vénération des anciens et des modernes pour le faucon va si loin, qu'on attribue à ses os la précieuse propriété d'attirer l'or et à ses pennes roussies le pouvoir de chasser la fiè-

aveuglement, leur emportement, on est porté naturellement à s'écrier : Si [illegible] l'on approfondisse la situati[illegible] qu'on [illegible] recherch[illegible] les causes. Est-ce parce qu'elle est l'A[illegible]mblée [illegible] l'Assem[illegible]ée exerce une si déplorable action? [illegible]est-ce [illegible] parce qu'elle existe en dehors de toutes les c[illegible]ditions [illegible]xquelles il [illegible] rigoureusement indispensable [illegible] des [illegible]ndataires [illegible] peuple so[illegible] soum[illegible]s? Où [illegible] mem[illegible] de [illegible] majorité [illegible]mentaire [illegible]tuelle qui tremblaient et se cachaient en Février, puisent-ils aujourd'hui l'audace de braver les sentiments du pays? Si, élus pour une année seulement, ils avaient pu être à l'expiration de cette année, cassés aux gages comme des commis infidèles; si la honte de la révocation avait pu leur être infligée; si, dépouillés par la Constitution de cette prérogative de l'inviolabilité qui les couvre, ils avaient pu être mis en accusation, auraient-ils osé ce qu'ils ont osé? auraient-ils mutilé le suffrage universel? auraient-ils ordonné l'expédition de Rome? »

Ces lignes me pénètrent d'une tristesse profonde. Certes! je n'ai pas une fort haute idée des classes soi-disant éclairées, mais il faut que leurs préjugés les aveuglent complétement, obscurcissent entièrement leur esprit, pour qu'un homme qui est un des flambeaux de l'époque, ait pu écrire de pareilles choses. Comment! vous reconnaissez que le jeu libre d'une institution ne produit que le mal, rien que le mal, et vous ne la condamnez pas? vous ne l'abolissez pas? vous proposez la *répression* pour changer la somme du mal en bien; de manière que ce bien aurait sa véritable source dans la punition! Comment, vous avez là devant vous des législateurs et vous nous dites : « Oui, je l'avoue, abandonnés à eux-mêmes, agissant librement, ces hommes ne feront que des lois iniques; ils exploiteront et opprimeront le peuple; ils négligeront ses affaires et le feront froidement mourir de faim; mais montrons-leur des geôliers, le bagne, le rocher lointain de Noukahiva, et ces mêmes hommes se transformeront comme par enchantement; ils seront intègres, justes, actifs; le fouet les forcera d'aimer et de respecter la liberté que nous ne respecterons pas en eux. » Quelle pauvre idée avez-vous donc de l'humanité, d'un grand peuple! La nation se sert d'hommes d'affaires qui l'abusent, qui ne valent rien, absolument rien, et vous ne voulez pas qu'elle les renvoie. « Non! *forcez-les* de faire le bien. » C'est le seul conseil que vous ayez à donner.

Et ce qui est curieux, c'est que ce système de répression est destiné à fonctionner, non contre une *infime minorité*, comme cela arrive ordinairement dans de pareils cas, mais contre une *immense majorité*, contre les deux tiers de l'Assemblée; car c'est cette majorité qui est le véritable législateur dont vous voulez corriger les idées.

Mais voyons donc si ce système de répression est possible. D'abord, qui fera la loi de répression? Sera-ce l'Assemblée elle-même? Mais a-t-on jamais vu un corps politique se mettre librement dans une dépendance complète d'un autre corps politique, ce corps fût-il même le peuple? N'a-t-on pas vu toujours le contraire, c'est-à-dire tendance à s'affranchir de chaque tutelle, de chaque surveillance quelque peu gênante, quelque raisonnable qu'elle fût? L'histoire de l'humanité n'est-elle pas jusqu'à ce jour l'histoire des usurpations? En veut-on la preuve? c'est Louis Blanc lui-même qui nous la fournit. « La Constitution de 93, dit-il, porte un article ainsi conçu : Les députés représentants du peuple ne peuvent être recherchés, accusés, ni jugés en aucun temps pour les opinions qu'ils ont énoncées dans le sein du corps législatif.

» Lorsque cet article fut soumis à la Convention, Rabion le combattit vivement comme offrant un brevet d'impunité aux mauvais citoyens, et Barère demanda l'établissement d'un tribunal devant lequel seraient traduits ceux qui parleraient contre l'établissement de la République.

» ..... Qu'arriva-t-il cependant! que malgré les observations de Robespierre et sur une courte réponse de Thuriot, la Convention rejeta tout amendement à l'article précité et l'adopta sans restriction.

» On avait proposé un *grand* jury national, institué pour garantir les citoyens de l'oppression du corps législatif. L'idée de cette institution, attaquée par Thirion, attaquée par Thuriot, abandonnée par Herault-Séchelles, disparut enfouie sous le vote de la question préalable. »

Mais admettons qu'après un grand mouvement révolutionnaire vous pui[illegible] d[illegible] votre loi de [illegible] par le peuple vict[illegible]eux, [illegible]elle durée au[illegible]-t-elle? N'ayant pas une grande imp[illegible]ance [illegible]dividuelle po[illegible] les [illegible]asses, ne sera-t-elle pas abro[illegible] p[illegible] facilement par [illegible] Assemblée qu[illegible] su[illegible]frage universel qu[illegible] intéressait chac[illegible] Français individuellement? Bie[illegible] ou ce[illegible] qui voudrait [illegible]. Mais admettons encore que cela ne [illegible] pas, qu'elle [illegible] ét[illegible]ellement par des codes; admettons de plus qu'elle soit rédigée assez clairement pour pouvoir être appliquée, ce qui, dans le fait, est une nouvelle difficulté insurmontable; *qui est-ce qui appliquera votre loi?* Nécessairement le peuple. Voilà donc le peuple juge des actions d'un représentant; le voilà juge des votes, entrant par conséquent dans des débats sur les raisons qui ont déterminé les votes; et Ledru-Rollin, de par le droit du talion, vous renverra à vos propres paroles :

« Mais comment le peuple acceptera-t-il les lois? (jugera-t-il?) sera-ce simplement par *oui* ou *non?* décidera-t-il de ses destinées sans délibérations préalables, sans examen contradictoire, les yeux fermés, la lèvre immobile, au hasard? Non, n'est-ce pas?..... L'acception (le jugement) entraîne la délibération préalable. »

D'un autre côté, qu'adviendra-t-il de l'acte accompli et jugé? de la loi adoptée par les députés prévaricateurs? Le peuple annulera-t-il ces actes, abrogera-t-il ces lois? Si vous n'y consentez pas, votre répression est dérisoire, car vous ne la proposez pas pour punir, mais uniquement pour nous préserver des mauvaises lois. Si, au contraire, vous consentez à l'abrogation par le peuple, vous ne pouvez pas lui refuser le droit d'abroger seulement en partie la loi, si tel est son bon plaisir, « *de l'amender, de la modifier, de la refaire*, ce qui revient *à la faire. Nous voici donc en plein* (c'est encore vous qui parlez), *dans le système de MM. Rittinghausen et Considerant.* »

Soutiendrez-vous que la seule existence d'une loi répressive bannira l'intrigue, le mauvais vouloir, en un mot : les vices politiques de votre Assemblée législative? Ce serait un subterfuge que vous êtes déjà interdit par l'aveu suivant qui mettra tous vos lecteurs dans une extrême stupéfaction :

« Mais que parlons-nous de révocabilité et de responsabilité? Ces garanties mêmes auraient été illusoires, avec le » général Changarnier et ses canons. » « La violation du mandat est dans la certitude de l'impunité; et comment le mandataire ne serait-il pas assuré de l'impunité lorsqu'il tient la poignée d'un glaive dont la pointe s'appuie sur la poitrine du mandant? Voilà, voilà le mal : c'est à le détruire que consisterait le suprême remède. Vous aurez beau remplacer le mot représentant par le mot commissaire et le mot *lois* par le mot décrets, tant que nous pourrons voir des canons à mèche allumée sur nos places publiques, tant que nous aurons dans l'intérieur de nos villes des masses de soldats dressés à l'obéissance passive, la force brutale régnera et vos combinaisons politiques, quelles qu'elles soient, seront jeux d'enfants. Vous voulez le règne de la force morale, qui est la liberté? avisez alors à déshonorer la force brutale qui est le sabre! »

Tout cela est parfaitement vrai, tant que vous restez dans le système représentatif; mais alors *pourquoi vous occuper de révocabilité et de responsabilité? pourquoi ne pas vous occuper avant tout de l'abolition de l'armée?*

Ici encore je vous prouverai qu'avec votre Assemblée vous tournez dans un cercle vicieux, sans espoir de trouver une issue.

Par la législation directe vous pourrez abolir l'armée et assurer par conséquent la liberté. Le peuple votera cette abolition et fera exécuter la loi parce qu'aucune opposition ne sera possible. Mais une assemblée voudra-t-elle jamais détruire ce qui fait son pouvoir? Certainement non! elle tendra plutôt à augmenter l'effectif de l'armée, comme nous l'avons vu à différentes reprises. Pour éviter d'être contrainte à l'abolition, elle passera même, s'il le faut, par une guerre générale qu'elle aura soin d'allumer.

Et Louis Blanc le sait si bien que l'abolition de l'armée n'entre nullement dans ses projets.

« Plus de canons *autour des villes de l'intérieur*, dit-il, *plus de soldats en deça d'un rayon* qui les relègue dans les villes frontières devant l'ennemi; plus de prétoriens d'aucune espèce! »

Ne croirait-on pas rêver? Il y a un instant Louis Blanc décla[illegible] haute[illegible] avec le g[illegible] Changarnier et ses canons [illegible]utes [illegible] ga[illegible]ies pr[illegible]osées [illegible]ient illusoires; vous im[illegible]ez qu'il va de[illegible]ander [illegible] anéant[illegible]ment des armées permanentes : mai[illegible] il le[illegible] conser[illegible] pour les reléguer simplement dans une z[illegible] fron[illegible]re, et il croit, ou plutôt il a l'air de croire que cette [illegible]e ar[illegible] resp[illegible]ra une ligne morale, tracée le lo[illegible] des fr[illegible]tières du pays.

Tous les projets de transformation politique de Louis Blanc se réduisent donc en définitive *a désigner un Rubicon français*; les flots bourbeux de la Somme et les eaux impétueuses du Drac, de par l'autorité de leur nom, vont sauver la France et former les barrières inexpugnables de la liberté. On trouve à peine le courage de répondre à des arguments pareils, vraiment indignes d'arrêter un seul instant le lecteur dans une époque aussi orageuse que la nôtre.

Eh bien! avais-je raison de dire que Louis Blanc est en définitive aussi peu partisan des assemblées législatives que de la législation directe? Comment pourrait-il l'être, lui qui reconnait qu'elles ne font que du mal et qui ne trouve aucun remède à cet état de choses; car je lui fais l'honneur de supposer qu'il ne se fie nullement à la vertu préservatrice des eaux de son Rubicon.

Que Louis Blanc s'explique donc clairement. Comme membre de la démocratie j'ai le droit de le sommer d'exprimer nettement sa pensée. Pour être un des guides de la démocratie suffirait-il, par hasard, de proposer à la légère quelques modifications politiques insignifiantes et impossibles, et de les déclarer ensuite soi-même insuffisantes? Se contentera qui voudra de vos réminiscences de l'histoire romaine : je déclare, moi, que vous ne prenez ni la démocratie ni les démocrates au sérieux, et que votre livre des *Girondins* n'a été écrit que dans le but de conserver intact un gouvernement armé de pied en cap, gouvernement que les chances du hasard, selon vous, peuvent faire tomber aussi bien dans vos mains qu'elles l'ont jeté un jour dans les mains du général Cavaignac.

Rittinghausen.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le commerce et la réaction.

Un ouvrier nous disait après février : « Cette République nous coutera cher; c'est égal, je ne sais pourquoi ça me fait plaisir d'être en République. » Pourquoi! parce qu'il apercevait instinctivement dans la catastrophe de février le commencement d'une ère nouvelle pour les travailleurs dont il faisait partie. De même en 89 un bourgeois aurait pu prévoir tous les malheurs de la révolution, et se réjouir cependant, en pensant au résultat final, à l'anéantissement du régime des castes, du régime de la conquête et à l'émancipation de la bourgeoisie.

Mais affronter de gaîté de cœur les tourmentes révolutionnaires, sans pouvoir espérer en retirer autre chose que sa propre ruine et la satisfaction d'un petit nombre d'amis douteux, voilà ce qui nous parait peu explicable.

Telle est cependant la situation d'une certaine partie du monde commercial et industriel vis-à-vis des royalistes. Elle veut le retour à la monarchie. Pourquoi? pour sortir de l'anarchie. Bien, très bien; mais comment? par une anarchie plus grande encore.

Car en somme, notre anarchie actuelle est assez tranquille, et si quelqu'un a droit de s'en plaindre, ce sont assurément les républicains plus que les autres, car c'est sur leurs épaules que cette anarchie fait pleuvoir ses coups, et cependant pour sortir de cet état de choses assez paisible, après tout, grâce à la patience du peuple, quelques-uns de nos industriels, excités et épouvantés par leurs nouveaux amis les royalistes, voudraient passer par la guerre civile, ou tout au moins par une nouvelle révolution, pour revenir à la monarchie.

Nous voyons bien ce que gagneraient les royalistes à cette contre-révolution, mais nous avouons ne pas voir aussi clairement ce qu'y gagneraient leurs chers amis et alliés, les commerçants et industriels.

Ou nous ne comprenons rien, ou nous comprenons trop ce raisonnement, profond et naïf, que nous faisait, l'autre jour, un royaliste du grand parti de l'ordre :

---

vre et le démon. L'expérience n'a que très partiellement confirmé ces idées d'un autre âge, en démontrant, par exemple, que le faucon jouissait à un très haut degré de la propriété d'attirer l'or... hors de la bourse de son maître; mais cette propriété n'est pas spéciale à l'oiseau de chasse; elle lui est commune avec le chien et le cheval, et une foule d'autres objets de plaisir et de luxe.

Le faucon, qui tient constamment le dessus, est un emblème vivant de force et de victoire. Les prêtres de Memphis portaient une aile de faucon de chaque côté de la tête, et l'Écriture-Sainte compare le faucon habitant de la nue à l'homme pieux adonné à la contemplation du ciel.

Or, il s'est trouvé un homme pieux, versé dans la connaissance des saintes écritures et nommé Désiré Laverdant, qui a dit en propres termes :

« Que je ne flattais pas le peuple gaulois en lui donnant pour symbole unique le faucon, et que j'eusse mieux fait de lui attribuer l'emblème du coq, parce que la Civilisation est le grand fumier de l'humanité et que le peuple gaulois, qui est le prince régnant de la civilisation, n'a pas de plus parfait analogue que le coq, roi de basse-cour, qui vit sur le fumier. » Merci.

Je déclare d'abord à l'auteur de *la Déroute des Césars* que je n'accepte pas ses prémisses et que la Royauté des sociétés modernes n'est pas au peuple gaulois, fils aîné de l'Evangile, mais bien à l'Anglais et au Juif, fils aînés de la Bible, lesquels prélèvent sur toutes les nations de la terre un tribut monstrueux de sueur et de sang.

Après quoi je lui réponds que si le peuple gaulois n'est pas content qu'on le compare au faucon, à cet oiseau si fier, si vaillant, si sensible, si amoureux des périls et de la gloire, si dévoué, si fidèle en ses affections, à ce modèle des preux et des amants, vainqueur de l'aigle et du hibou en cent combats divers; à cet allié généreux qui met l'homme en possession du domaine des airs, au lieu de le garder pour lui, à ce type parfait de favoritisme, doué de tous les dons de l'esprit et du corps.... cela prouve tout simplement que le peuple gaulois n'est pas raisonnable, mais non pas que je me sois rendu coupable d'injustice envers lui.

O Désiré, ô Désiré, vous qui avez bu si longtemps les eaux de vérité au même puits que moi, quelle étrange hallucination vous égare aujourd'hui! Quelle foi nouvelle ennemie de toute charité vous aveugle et vous fait prendre le coq pour un champion de l'unité, le faucon pour un *gendarme!*

Car c'est bien ainsi que vous l'avez baptisé pour me faire de la peine, *gendarme, policeman, méchante bête de chasse, valet de guerre, oiseau d'armes, empoigneur de réfractaires, violenteur de dissidents*, etc. Et même vous avez jeté le défi au sarcasme, me priant de vous apprendre en quoi était harmonique la mission du gerfaut?

Ami, je veux répondre à votre agression avec calme. Le titre caractériel du coq me paraît trop bas, j'en conviens, pour être attribué sans injure au seul peuple de ce monde qui ait mérité d'être appelé le peuple de Dieu; mais je saurai me taire sur vos égarements et je respecterai vos faiblesses. Vous m'avez considérablement amusé avec la *spontanéité du ralliement du coq*, une pauvre bête qui n'a ni bec pour se défendre ni ailes pour se sauver, et qui s'embarrasse dans ses éperons ridicules à chaque pas qu'elle fait, et qui ne saurait s'écarter une minute de l'habitation de l'homme sans courir danger de mort; mais je garderai pour moi à cet égard mes réflexions et mon hilarité.

Ami, la fonction harmonique du gerfaut, puisque vous voulez le savoir, est la fonction glorieuse de champion de l'unité; c'est le chasseur au bras fort.

Le chien, premier ministre de l'homme, a dans ses attributions toutes les choses de la terre; le second, le gerfaut, a le département du ciel.

Hélas! le chien aussi a été traité de gendarme et de policeman, et Fourier, notre maître, si injuste envers lui, l'a appelé une fois sergent-de-ville de l'homme. Sergent-de-ville, soit; j'accepte l'épithète, comme disait le général d'Hautpoul; car j'ai assez le courage de mes opinions pour dire du sergent de ville ce que je pense. Il a de mauvais quarts d'heure, j'en conviens, et qui le sait plus que moi; mais il est mon ami quand il protège le travailleur contre l'oisif, le désarmé contre le porteur d'armes, quand il empêche les faquins en litière d'écraser l'honnête homme à pied. C'est pour cela que je n'aime pas à entendre reprocher au sergent de ville à quatre pattes sa disposition un peu vive à happer les grègues du réfractaire, à empoigner au collet les loups et les renards, à *violenter les dissidents* comme vous dites. Mais vous ne voyez donc pas que la mission pénible qu'il remplit là est son rôle forcé dans le milieu des sociétés limbiques où règnent l'indigence, la fourberie, l'oppression et le carnage? Vous le méprisez pour les raisons qui font que je l'honore. Ah! viennent les temps prédits par Isaïe où le loup habitera avec l'agneau, où le veau, le lion et la brebis demeureront ensemble et où un petit enfant les conduira tous, alors je serai le premier à demander qu'on supprime la fonction de sergent de ville et celle de gendarme, et je permettrai aux ingrats qui n'auront plus besoin des services du chien d'oublier ses services; mais d'ici là, et aussi longtemps que le loup aimera mieux déjeuner de l'agneau que de lui servir d'oreiller, je veux que l'homme continue à courir sus au loup et maintienne le chien dans son emploi d'empoigneur de réfractaires. Je ne suis pas un Indou qui pousse le respect pour le créateur du tigre et du gavial jusqu'à se laisser croquer par eux. Je me rallie plus volontiers à la religion des Parsis, dont le législateur a écrit : « Sans le chien, pas de sociétés humaines. » (Paroles du Vendidad.)

Or, vous savez la fonction harmonique du chien qui a tiré l'homme de l'antropophagie et de la sauvagerie en lui donnant le troupeau. Cette fonction est de garder le mouton, la chèvre, le bœuf, le cheval, l'âne, contre les entreprises *de tous ceux de sa race*, et de poursuivre avec acharnement les espèces rebelles à l'autorité du maître qu'il a le premier reconnue.

« Oui, nous avons pour nous une bonne partie du commerce, mais pas assez. Ah ! ces commerçants ! ces boutiquiers ! qu'ils aient un moment de tranquillité, cela leur suffit ; ils n'oseraient pas affronter une crise pour revenir au grands principes d'ordre et de stabilité qui assureraient à tout jamais la prospérité du pays. »

En d'autres termes, ils n'oseraient pas se ruiner et se faire ruiner au profit de la monarchie légitime qu'il n'aiment guère et qui ne les aime pas davantage.

En attendant, volontairement ou non, l'industrie souffre, le travail s'arrête, les crédits seresserent, les faillites éclatent. Les peurs sur ce terrible 1852 ont été si admirablement répandues et attisées par tous les croquemitaines de la presse royaliste, orléaniste (lisez-vous les *Débats* ? c'est triste ! avoir été un journal si bien fait !), élyséennne, que, ma foi ! les plus braves s'y trouvent pris comme les autres et disent : Eh ! on ne sait pas ce qui peut arriver, je ressère mes affaires, non pas que j'ai bien peur moi-même, mais c'est que les autres ont peur, et je ne veux pas me trouver pris.

Demandez à l'Alsace si ses colonnades ne sont pas tombées aux prix de 1848 ? Demandez à Lyon, à Reims, à St-Quentin, etc. comment vont les affaires ? Demandez à Paris comment il se trouve de la crise ? Ce pauvre commerce ! victime de la République en 1848, il l'est en 1851 des manœuvres de la réaction.

Il est vrai que pour se consoler ils se disent : « En 1848, tout cela est venu inopinément, personne n'y songeait, nous avons été ruinés ou nous avons tous beaucoup perdu sans le vouloir, mais en 1851 et 1852 c'est bien différent ! si nous nous ruinons, c'est que nous le voulons bien, c'est parce que nous désirons une révolution pour avoir un roi ou tout au moins un président qui plaise à nos bons amis MM. de Montalembert, Falloux et Berryer, et aussi à nos autres bons amis les journalistes de l'ordre qui nous aiment tant que tous les jours il nous font des peurs terribles et sont constamment en colère pour nous. »

A cela nous ne répondrons rien, c'est héroïque, voilà tout.

Toutefois, à ceux d'entre les industriels qui ne se sentent pas la force d'être des héros et qui ne voudraient pas tomber en faillite pour l'honneur des principes monarchiques qui leur sont parfaitement étrangers, nous dirons : « Marchez en avant et non pas en arrière ; la République est venue en son temps ; ayez foi en elle et elle vous sauvera, car qui vous ruine maintenant ? c'est l'incertitude, c'est le défaut de foi : Monarchie ou République, qui mérite le plus de foi ? choisissez, mais choisissez d'après vos propres inspirations et non pas d'après celles de la peur, du dépit et de perfides amitiés. »

Emile Bourdon.

De l'organisation de l'Instruction publique.

Liberté !....

V (1).

(Suite du projet de loi.)

IV. — *Moyens disciplinaires.*

Il sera créé un journal général officiel de l'instruction publique.

L'instituteur public ne relève, quant à l'exercice de ses fonctions, que des comités et conseils désignés dans le chapitre précédent.

Le comité cantonal et le comité départemental pourront lui appliquer une peine disciplinaire, sur la plainte d'un inspecteur, de l'un des conseils municipaux de la circonscription, ou de trois membres d'un des comités. La délibération sera prise aux deux tiers des voix. Appel pourra être interjeté devant le comité ou conseil immédiatement supérieur.

Les moyens disciplinaires sont :

1° La désapprobation au comité ;

2° La désapprobation avec insertion au procès-verbal ;

(1) Voir les numéros des 11, 18, 25 mai et 1er juin.

3° La désapprobation avec insertion au journal général de l'instruction publique.

L'instituteur public ne peut être déplacé ou révoqué que de l'avis conforme des conseils municipaux de sa circonscription, d'enseignement, du comité départemental, du conseil d'académie et du conseil national. Cette mesure devra être votée aux deux tiers des voix ; la révocation ne sera exécutoire qu'après deux délibérations successives prises à une session d'intervalle.

V. — *Certificats d'instruction.*

Il sera établi dans chaque canton une commission d'examen chargée de délivrer aux jeunes citoyens le certificat d'instruction élémentaire. L'impétrant devra répondre sur *toutes* les matières comprises dans le programme parlé au chapitre 1er (1).

Le procès verbal de l'examen constatant les notes méritées par l'impétrant sur chaque branche d'instruction, sera conservé au chef-lieu du département. Copie en sera adressée à la commune. Il sera en outre publié dans les journaux de la localité.

La commission d'examen pour l'instruction élémentaire se composera en nombre égal d'instituteurs, d'institutrices publics élus par le comité cantonal, d'instituteurs et d'institutrices libres élus par leurs pairs ; puis du maire de la commune à laquelle appartiendra le candidat, et du maire du chef-lieu de canton, président.

Cette commission se réunira tous les trois mois.

Il sera établi dans chaque arrondissement une commission d'examen chargée de délivrer le certificat d'instruction professionnelle.

Cette commission se composera également d'intituteurs et d'institutrices publics, d'instituteurs et d'institutrices libres ; de professeurs spéciaux et des maires de tous les chefs-lieux de canton.

Le candidat devra préalablement fournir un certificat d'apprentissage et faire ses preuves manuelles.

La commission se réunira tous les ans.

Procès-verbal de l'examen sera dressé et déposé comme pour l'instruction élémentaire.

Tout citoyen qui n'aura pas dépassé l'âge de six ans lors de la promulgation de la présente loi ne pourra dans l'avenir exercer ses droits politiques d'électeur, de juré, ni aucune des fonctions conférées par la loi (tuteur, curateur, etc.), s'il ne peut justifier de l'obtention des deux certificats ci-dessus.

Tout citoyen qui n'aura pas dépassé l'âge de 10 ans, lors de la promulgation de la présente loi, ne pourra exercer les mêmes droits s'il ne peut justifier de l'obtention, ou certificat d'instruction élémentatre.

Tout citoyen qui n'aura pas dépassé l'âge de 15 ans, lors de la promulgation de la présente loi, ne pourra exercer les mêmes droits s'il ne peut justifier de l'obtention d'un certificat constatant qu'il possède les connaissances suivantes :

Lecture,
Ecriture,
Calcul et système des mesures légales,
Connaissance de la constitution.

La même condition sera imposée dans cinq ans de ce jour à tous les autres citoyens qui n'ont pas encore atteint aujourd'hui l'âge de 30 ans.

Les comités départementaux et cantonnaux d'instruction s'entendront avec les autorités locales pour établir immédiatement dans chaque commune, si petite qu'elle soit, une école d'adultes au moins trois fois par semaine le soir, et tous les dimanches à midi.

Les conseils et comités d'instruction signaleront activement les efforts et le zèle des instituteurs dans l'enseignement des adultes. Un crédit extraordinaire sera affecté à la distribution de nombreuses récompenses dans le but de stimuler ces efforts.

(1) Voir le numéro du 25 mai.

VI. — *Dispositions générales.*

Tout instituteur public sera tenu de faire chaque dimanche un cours de deux heures ouvert à tous les citoyens, quel que soit leur âge.

La première heure de l'école du dimanche sera consacrée à l'exposé succint et d'après le Moniteur des travaux politiques de l'Assemblée nationale, des événements politiques à l'intérieur et à l'extérieur, du mouvement de la production et de la consommation, et enfin à la lecture du préambule de la constitution de la République.

L'instituteur parlera ensuite des découvertes récentes qui toucheront le plus aux intérêts de son auditoire, des procédés agricoles, horticoles et industriels recommandés par les académies spéciales.

Le reste du temps sera consacré à l'enseignement de la lecture de l'écriture et du calcul.

Toutes les dispositions de la présente loi sont communes aux enfants et aux instituteurs des deux sexes.

Voici ma tâche à peu près terminée. On me reprochera sans doute de n'avoir dans cette esquisse de loi sur l'enseignement, tracé qu'une belle utopie. La question financière particulièrement m'a déjà été opposée ; on m'accuse d'avoir fait trop bon marché des deniers des contribuables : L'Etat est si pauvre aujourd'hui !

En effet, l'Etat qui est assez riche pour entretenir une armée qui lui coute plus d'UN MILLION PAR JOUR, était trop pauvre, en 1847, pour donner à l'instruction du peuple plus de 1821 francs 25 centimes par jour !

Il est vrai qu'on y a ajouté quelque chose depuis Février. La constituante a voté le crédit nécessaire pour assurer un produit annuel de 600 francs au grand nombre d'instituteurs qui mouraient de faim. C'est un secours, une aumône. C'était la dette des représentants élus à la première assemblée nationale avec l'appui fervent des pauvres maîtres d'école. Puis est venue la réaction qui fait profit de tout, et l'aumône votée par une majorité républicaine pour des instituteurs républicains, n'est pas allée à sa destination : on a révoqué les instituteurs républicains.

Toujours est-il qu'en 1847 le budget de l'instruction primaire, — c'est-à-dire de l'instruction générale, car l'instruction secondaire ne s'adresse qu'à un petit nombre de privilégiés, — ce budget se composait comme il suit :

L'instruction primaire communale recevait *d'une partie de ses élèves*, à titre de rétribution mensuelle,	9,023,704 f.
Des communes, sur leurs fonds ordinaires,	4,824,764
Des communes encore, les impositions spéciales autorisées,	2,538,686
Des départements, les cent. départementaux,	1,617,241
Et de *l'Etat*, une aumône de	664,725

Ainsi les élèves en payaient *la moitié*, les communes payaient *les trois quarts de l'autre moitié*, les départements et l'Etat se réunissaient pour donner généreuseme le reste.

Soit, sur un chiffre total de 20,260,120 francs, *un dixième* pour l'Etat et les départements.

Nous n'avons point voulu tenir compte d'un pareil état de choses. Nous croyons qu'il faut réduire les dépenses de la guerre pour accroître celles de l'enseignement ; restreindre le budget de la destruction pour augmenter largement celui de la production ; car l'intelligence est toujours féconde, et ce qu'on lui donne en instruction elle le rend au centuple.

Cette grosse objection des dépenses une fois écartée, il nous reste peu à dire.

Nous aurions voulu trouver des moyens plus puissans pour rendre l'instruction obligatoire ; mais c'est chose sainte entre toutes que la liberté individuelle et nous n'y touchons qu'en tremblant. Ainsi nous avons pensé à déclarer mineurs, *même quant à leurs biens propres*, les gens qui ne sauraient ni lire, ni écrire, ni compter. Comment peuvent-ils gérer avec intelligence en effet ? Mais c'eût été atteindre à l'un des côtés les plus sensibles de la liberté individuelle : un droit de propriété.

Il nous paraissait plus équitable de faire retomber sur le

La mission harmonique du gerfaut n'est pas autre : Protéger les troupeaux de perdrix, de faisans, de coqs de bruyère, de cailles, de canepetières, d'oies, de canards, etc., etc., *contre la rapacité de tous ceux de sa race*, aigles, grands-ducs, milans, etc., et abattre les insoumis, *debellare superbos*.

Ne perdez pas de vue le point de départ de cette analogie importante, le mythe de la déesse Minerve. Suivez et méditez avec attention mes paroles.

Pour que le chien pût remplir honorablement les hautes et pénibles fonctions qui lui étaient assignées par l'ordre providentiel, pour qu'il pût à la fois tenir tête au chacal, au loup, au sanglier, à l'ours, etc., etc., mâter le taureau, l'étalon, le bouquetin, le moufflon, etc., etc., enrégimenter et faire marcher au pas les espèces soumises, il fallait, n'est-il pas vrai, que la Nature armât le chien d'une triple cuirasse de ruse, de souplesse et de force. C'est précisément ce qu'elle a fait. Le lévrier, le père de tous les chiens du monde, est le plus rapide et le plus intelligent de tous les quadrupèdes chasseurs, et ses crochets redoutables ont la ténacité des mâchoires de l'étau.

De même, pour que le faucon pût tenir en respect l'aigle, le jean-le-blanc et le grand-duc, la nature l'a pourvu de moyens de locomotion et de coërcition supérieurs, ailes aigües, bec denté, serres tranchantes. Le faucon est le plus vite de tous les oiseaux de guerre.

Donc, vous ne pouvez faire un crime au faucon et au lévrier de leur humeur belliqueuse et de leurs instincts carnassiers, sans faire en même temps l'éloge le plus pompeux de leurs rares vertus...

Car ces deux nobles races ont été dans leur affection pour l'homme, jusqu'à lui faire le sacrifice de leurs penchants et de leurs appétits naturels. Le chien a renoncé à la chair de mouton cru qu'il estime, le faucon à celle de la perdrix qu'il adore, pour assurer au maître le monopole de la jouissance du troupeau et du gibier, inépuisable fonds d'alimentation et de plaisir. Si le faucon et le chien se pillent encore entre eux, se battent et se déchirent, ce n'est que par jalousie, par un excès d'affection pour l'homme ; mais le braque et le faucon bien dressés n'attendent pas même que leur maître les vienne débarrasser de leur capture ; ils volent au devant de lui avec toutes sortes de démonstrations joyeuses et lui remettent leur perdrix dans les mains sans faire à celle-ci aucun mal. Ecoutez, si vous n'êtes pas touché comme moi jusqu'aux larmes de ce magnifique accord de volonté et de désintéressement qui fait autant d'honneur à l'homme qu'à la bête, je vous plains sincèrement de votre insensibilité. Mais puisque vous admirez le prétendu dévouement du coq et que vous lui savez gré de son ralliement forcé à l'homme, vous ne pouvez pourtant pas refuser votre admiration au ralliement volontaire du chien et du faucon qui avaient parfaitement le moyen de se passer de l'homme et n'avaient rien à gagner avec lui.

Oui, mon ami, retenez bien ceci : c'en était fait de l'homme, si la Providence ne lui eût procuré le concours d'un *carnassier et d'un forceur ralliés* qui lui ont prêté main forte contre les *carnassiers et les forceurs dissidents*.

Otez à l'Asiatique le chien et le faucon, alors tous les dissidents, le lion, le loup, le chacal, l'aigle et le milan restent les maîtres de la situation qui se prolonge indéfiniment dans les siècles. Les arts et l'industrie pourrissent en germe dans les limbes de la misère et de la sauvagerie éternelles. L'Egyptien se contente de la hutte du Peau-Rouge et ne bâtit pas Memphis, ni l'Assyrien Babylone, ni le Romain Rome, ni le Parisien Paris. La lumière oublie de se faire, et voilà une planète cardinale condamnée à perpétuité au chaos !

Otez à l'homme le chien et le faucon et le troupeau de moutons, don du chien, s'évapore..... Et le coq domestique lui-même, désormais livré sans défense aux injures de tous les carnassiers de la terre et du ciel, s'empresse d'aller rejoindre le cerf aux larges bois du moyen-âge et le Dronte de votre île dans la région des mythes.

Je me résume : Hors du limier et du gerfaut, point de progrès, point de richesses, point de salut pour l'humanité. Une autre fois, n'est-ce pas, vous ne me prierez plus de vous dire en quoi est harmonique la mission du gerfaut.

Je n'ai pas fini, attendez :

Ainsi, pour que le peuple de Dieu accomplit sur la terre sa mission rédemptrice et mit fin au règne de Satan ou de César, comme vous l'appelez, ce n'était pas assez que ce peuple eût au cœur l'amour de la justice et l'horreur des bourreaux. Il fallait encore que son verbe fût armé de l'ironie sanglante qui démolit l'erreur et sa main de la massue d'Hercule qui terrasse les lions... Et Dieu a pourvu lui-même au triomphe de sa cause, en armant le bras de son champion d'une force invincible...

Vous m'interrompez de nouveau pour me dire que l'odeur du sang humain vous soulève le cœur et qu'il vous est impossible d'entendre plus longtemps l'apologie du massacre.

Je ne demande pas la continuation du massacre, je demande la fin des massacreurs, ce qui n'est pas la même chose.

Je demande que le lendemain de la première, le peuple français victorieux proclame le désarmement universel, l'abolition de la tuerie, de l'octroi et des douanes... et prenant l'initiative de la mesure, renvoie dans leurs foyers tous les militaires non gradés et place le territoire sacré de la France sous la sauve-garde de Dieu et de l'humanité.

Pour que tous les agents d'oppression et de barbarie, soldats, douaniers, gabelous, tombent les uns sur les autres comme des capucins de cartes d'un bout de l'Europe à l'autre, et que toutes les royautés qui n'auront plus moyen de tenir les peuples armés par la peur des envahissements de la France sombrent subitement sous voiles — et que le monde civilisé, affranchi comme par enchantement, d'un tribut annuel de deux milliards et du poids écrasant des haines nationales, marche au pas gymnastique vers la phase d'harmonie dont l'abolition des armées et des nationalités sera l'ère.

Alors le peuple gaulois, acclamé pivot direct d'unité par la gratitude enthousiaste du globe transfiguré, ne sera plus le faucon belliqueux qui sillonne la nue comme la foudre pour châtier les pervers ; mais l'alouette joyeuse, image du Saint-

père seul la peine du défaut d'instruction du fils, soit en le privant de ses droits civiques, ou en le punissant d'une amende; soit en lui enlevant la tutelle en temps opportun, et en réclamant pour les enfants lésés des dommages-intérêts. Mais par qui, et au nom de qui eussent été dirigées les poursuites? Nous nous sommes arrêtés, non pas devant l'idée de l'autorité paternelle que nous n'admettons pas, nous l'avons dit; mais devant celle de l'amour familial pour lequel nous professons le plus entier respect.

Nous voulons encore dire quelques mots des communes rurales, où la présence des enfants à l'école est si difficile à obtenir. Nous avons parlé de sept mois environ de fréquentation annuelle. C'est bien peu, nous le savons, et l'oubli viendra vite pendant ces cinq longs mois de travaux rudes mais attrayants. Il y aurait peut-être un moyen de pallier cette difficulté : ce serait d'établir pour ces pauvres enfants des cours du dimanche, que j'appellerai *commémoratifs*.

L'on atteindrait ainsi le retour de la mauvaise saison, qui est la saison d'études, sans trop oublier ce qu'on aurait appris avant la moisson.

Le système d'alternance que j'ai proposé en même temps pour les enfants que l'on fait travailler, pourrait être appliqué pour les deux saisons aux différents âges d'enfants. Si pendant l'été les plus grands sont utiles, les plus petits sont un embarras; on n'a personne pour les garder; il faut les abandonner seuls à la maison ou les déposer au coin du champ. Dans l'hiver, au contraire, on peut les sortir, et tout le monde reste avec eux à la maison. Ne pourrait-on alors, en été, transformer l'école primaire en crèche, en salle d'asile pour ces pauvres petits?

Nous citons à l'appui de cette idée un fait que nous avons extrait de la *Démocratie pacifique*, en mars 1846 :

« Il existe à Cruzilles, arrondissement de Mâcon, une école primaire de filles dirigée par la sœur du desservant de la commune. Au grand regret de l'institutrice, l'établissement, comme toutes les écoles rurales, est désert en été, parce que tous les enfants un peu forts sont employés aux travaux d'agriculture où à conduire le bétail en pâturage. Un jour que l'institutrice déplorait, en présence de son frère, la solitude à laquelle elle était condamnée, le bon prêtre lui dit : « Une idée m'est venue. Dans la belle saison, nos cultivateurs sont fort embarrassés de leurs plus jeunes enfants. Ils les laissent seuls dans leurs chaumières, où ces petits êtres sont fréquemment victimes d'accidents, ou bien les transportent avec eux dans les champs et les y déposent au bout d'un sillon, dans un fossé, sous une haie. Là les enfants sont exposés aux intempéries, aux atteintes des reptiles et des animaux malfaisants. Si vous voulez, ma sœur, nous allons nous en charger, et, Dieu merci, l'occupation ne nous manquera pas. » Cette proposition fut accueillie avec transport. D'un autre côté, les cultivateurs ne se font pas prier pour confier, sans aucune rétribution, leurs enfants à l'institutrice.

» M. le curé, qui manie fort bien la lime et le rabot, se mit immédiatement à l'œuvre, et fabriqua en quelques jours un mobilier composé de petits bancs, de petites tables et de couchettes. Et aujourd'hui on trouve à Cruzilles une école très fréquentée, une salle d'asile, une crèche, tout ce que vous voudrez; car il y a chez l'institutrice des marmots de tous les âges, de tous les sexes, et en si grand nombre, que M. le curé est obligé d'aider sa sœur et de prodiguer des soins à l'intéressante famille qu'elle s'est créée. »

Cet entier dévouement n'est point rare parmi ceux qui se livrent à l'enseignement par vocation. Moi qui y suis resté douze ans passés, j'y ai vu assez d'exemples d'abnégation pour être convaincu que le dévouement y est une grâce d'état. Où la loi blesserait en contraignant et serait inféconde, l'amour des enfants, le zèle humanitaire font merveilles. C'est pourquoi il faut rétribuer honorablement les instituteurs, leur rendre le dévouement facile en écartant d'eux les étroites préoccupations du besoin, qui paralysent les meilleures natures.

Nous avons écarté avec soin de notre projet toute idée d'instruction religieuse. C'est la part des ministres de chaque culte. Il faut éviter le double emploi, la confusion. Cela même est dans l'intérêt des religions; car si catholique que soit un instituteur, il lui échappe souventes fois des propositions hérétiques ou du moins peu orthodoxes. Tout le monde n'est pas théologien. D'ailleurs, comme dans chaque commune il y a un prêtre dont la fonction spéciale est d'enseigner la religion et d'en faciliter l'exercice; si vous faites de l'instruction religieuse une des branches de l'enseignement de l'instituteur, vous superposez celui-ci au curé. Enfin, si le maître a du temps de reste, élargissez son programme qui sera toujours trop étroit, et ne le faites pas empiéter sur la tâche du ministre du culte.

Laissons donc le temple au prêtre et l'école à l'instituteur; et n'imitons pas ces sceptiques de la monarchie, qui, après avoir décrété en principe la liberté de conscience dans leurs chartes menteuses, ont rendu la religion obligatoire. A quoi leur a servi de mettre dans le programme de la loi de 1833 l'instruction morale avant l'instruction religieuse? Cette dernière a pris toute la place, et morale et religion, tout s'est réduit à la lettre du catéchisme.

Impiété, inconséquence, conflit perpétuel, hypocrisie, tels sont les caractères de ces lois machiavéliques, où la religion s'insinue comme un frein nécessaire au peuple. La foi de ces législateurs religieux est toute dans ce vers :

Si Dieu n'existait pas *il faudrait l'inventer*.

Nous avons fait notre loi égale pour les deux sexes; et c'est là un des points importants de la réforme à établir, car ce sont les citoyennes qui font les citoyens. Si jusqu'à présent les hommes ont fait les lois, les femmes ont fait et feront toujours les mœurs. Qu'on n'oublie pas que chaque progrès dans l'humanité a été marqué par un affranchissement de la femme.

Enfin, nous avons établi parallèlement à la hiérarchie officielle des instituteurs publics, la hiérarchie des instituteurs libres; et nous leur avons attribué des droits égaux à tous les point où ils peuvent se trouver en contact.

Nous croyons être resté ainsi fidèle à notre devise de liberté.

Etablir le règne de la Liberté partout et pour tous, c'est le grand œuvre de nos jours. Elle seule peut nous donner l'ordre stable, l'égalité vraie, la fraternité sincère.

Charles Sauvestre.

La peine de mort.

Mercredi 11 juin, M. Charles Hugo a été déclaré coupable par le jury de la Seine et condamné par la cour d'assises à six mois de prison et 500 francs d'amende, pour avoir publié dans l'*Evénement* un article contre la peine de mort, inspiré par l'horrible épisode de l'exécution de Moncharmont, et dans lequel le ministère public a cru voir un outrage à la loi et à ceux qui sont chargés de la représenter et de l'exécuter.

La défense de M. Charles Hugo a été présentée par son père, M. Victor Hugo, qui toute sa vie, on le sait, a livré les combats les plus énergiques à l'échafaud et qui avait le droit de revendiquer, comme il l'a fait, la plus grande part dans la culpabilité imputée à son fils. Victor Hugo ne pouvait manquer de trouver dans un tel sujet, dans une telle situation, les inspirations les plus puissantes, les plus élevées. Plus d'une fois l'auditoire a été remué jusqu'au fond des entrailles par les traits de l'éloquence la plus profonde.

« Mon fils, a dit en terminant le poète-orateur, tu reçois aujourd'hui un grand honneur; tu as été jugé digne de combattre, de souffrir peut-être pour la sainte cause de la vérité.

» A dater d'aujourd'hui, tu entres dans la véritable vie virile de notre temps, c'est-à-dire dans la lutte pour le juste et le vrai. Sois fier, toi qui n'es qu'un simple soldat de l'idée humaine et démocratique : tu es assis sur ce banc où s'est assis Béranger, où s'est assis Lamennais.

» Sois inébranlable dans tes convictions, et que ce soit là ma dernière parole; si tu avais besoin d'une pensée pour t'affermir dans ta foi au progrès, dans ta croyance à l'avenir, dans ta religion pour l'humanité, dans ton exécration de l'échafaud, dans ton horreur des peines irrévocables et irréparables, songe que tu es assis sur ce banc où s'est assis Lesurques. »

M. Crémieux a présenté la défense du gérant de l'*Evénement*, M. Erdan, mis aussi en cause par le ministère public d'après la loi des signataires, qui avait, disait-on, pour but de faire porter la peine par le véritable auteur du délit, et qui a pour principal effet de mettre deux accusés où il n'y en avait qu'un seul auparavant. Dans la réplique, il a éloquemment discuté la culpabilité de l'article.

M. Victor Hugo avait dit dans son discours : « Si Louis XVI, qui abolit la torture, avait aboli l'échafaud, l'échafaud ne se serait pas relevé contre celui qui l'aurait fait abattre. » — M. Suin, répondant à ce passage, n'avait pas craint de dire : « Pour mon compte, je ne doute pas que si un parti que je ne veux pas voir triompher venait au pouvoir, les lois d'abolition ne serviraient à rien. On ne fait pas des lois qui rendent impossible le retour des 2 et 3 septembre 1792. » — « Les journées de septembre, s'est écrié M. Crémieux, qui les recommencerait? Notre peuple de 1848? Détestable anachronisme qui me révolte, moi surtout qui peux rendre à ce peuple un si grand témoignage. Notre peuple égorger des prisonniers! Il ouvre les cachots à tous les prisonniers politiques. Notre peuple tuer des hommes désarmés!... O mon Dieu!

» Savez-vous ce qu'il a fait, ce peuple, pendant trois mois qu'il a été maître absolu, dominateur souverain? Ce qu'il a fait! Le gouvernement provisoire abolit l'échafaud politique, le peuple vint lui demander l'abolition de la guillotine. Demandez au champ de Mars, qui reçut les cendres de l'échafaud incendié par le peuple.

» Attendez. Vous aviez en 1848 une loi détestable; elle flétrissait par l'exposition publique tout homme condamné à la réclusion et à des peines plus graves; plus de repentir possible pour ce malheureux que la main du bourreau avait touché.

» Nous avons aboli cette peine dégradante.

» Le peuple a fait mieux que nous. Nous avions oublié les contumaces, dont le bourreau plantait les noms sur l'infâme poteau; un jour, le peuple alla couvrir de fleurs un échafaud sur lequel le bourreau plaçait le nom des condamnés contumaces. Un mois plus tard, la loi rendait hommage à la pensée du peuple.

« Voilà notre peuple, si bon que dès qu'un criminel est condamné, la pitié le saisit. »

Dans un autre passage de sa réplique, M. Suin avait semblé faire remonter jusqu'à la religion et à Dieu lui-même l'origine de la peine de mort. M. Crémieux lui a répondu par ce beau mouvement : « L'ai-je bien entendu, messieurs? c'est sous la protection de Dieu même qu'on vient de mettre la peine de mort? C'est Dieu qui l'a ordonné! Dieu, dites-vous? Dans quel lieu? dans quel temps? dans quel livre! Je vous dis que Dieu ne l'a jamais ordonnée, cette peine horrible, jamais; au contraire, Dieu a dit : « Tu ne tueras point. » Et vous osez lui faire dire : « Tu tueras! » Mais où donc avez-vous vu cet impitoyable blasphème? Est-ce dans la Bible? Elle vous dément avec éclat. Dieu a parlé deux fois lui-même de cette peine de mort, deux fois; l'une, c'est quand il a donné la Loi, son immortel Décalogue; il a dit, il a écrit de sa main : « Tu ne tueras point. » Cette grande parole, lui-même il l'avait proclamée, accomplie comme juge, — comme juge, entendez-vous? — Il n'a jugé qu'une fois; il a jugé un criminel, un meurtrier; il a dit : « Tu ne mourras pas. »

» Oui, Dieu condamne ceux qui l'accusent d'avoir voulu la peine de mort. Abel, le vertueux Abel, venait d'expirer : Caïn, le féroce Caïn, avait le premier donné à la mort sa première proie, le frère avait tué son frère. Quel crime! Quel coupable! Quand tout à coup le tonnerre retentit au fond du cœur de Caïn, Dieu s'approche et le remords déchire le coupable : « Ton frère est mort, dit le juge suprême; tu l'as tué; tu ne mourras pas, tu continueras de vivre avec tes remords. »

» Ne montez pas jusqu'à Dieu pour soutenir l'échafaud qui s'écroule. Jamais Dieu n'ordonna la mort du pécheur, même quand on l'appelait le Dieu jaloux, le Dieu vengeur, le Dieu des batailles. Que me citez-vous les Pères de l'Église? Vous les citez à tort. Ah! sans doute, quand on disait que les rois étaient rois de droit divin, on ajoutait que Dieu leur avait remis le glaive des vengeances; mais toutes ces doctrines ont deux mille ans; elles ne sont pas de notre siècle. »

Le jury a prononcé un verdict d'acquittement pour M. Erdan, et il a admis des circonstances atténuantes pour M. Charles Hugo.

Nous avons dit en commençant la peine prononcée. A l'issue de l'audience, et lorsque M. Victor Hugo est sorti du palais, donnant le bras à son fils, une foule immense les a accueillis tous deux par des acclamations prolongées. Aux cris de « Vive Victor Hugo! » le condamné et son père ont répondu par le cri : « Vive la République! » et les deux acclamations réunies ont accompagné l'illustre orateur jusqu'à sa voiture. Le peuple a montré ainsi et son aversion pour le sang et sa sympathie reconnaissante pour tous ceux qui savent comprendre et traduire les admirables instincts de sa généreuse nature.

M. Charles Hugo s'est pourvu en cassation.

Allyre Bureau.

Procès du Messager de l'Assemblée.

Mardi dernier, M. Garcin, gérant du *Messager de l'Assemblée*, et M. Forcade, rédacteur signataire d'un article intitulé : *Un ordre du ministre de la guerre*, article publié dans le *Messager* du 14 mai, comparaissait devant la cour d'assises sous la prévention d'avoir, de concert, publié de mauvaise foi

---

Esprit, qui monte vers le ciel pour reporter à Dieu les bénédictions de la terre et semer dans l'espace les chansons de la paix.

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

CAUSERIES.

— Eh bien, monsieur, la voilà donc tombée dans l'eau?
— De qui parlez-vous, monsieur?
— Eh! parbleu, de la révision.
— Ah! bon, très bien!
— N'êtes vous pas de mon avis?
— Totalement.
— Je vois avec plaisir que cette conviction est partagée déjà par un grand nombre de mes concitoyens, que le commerce se rassure et que l'industrie reprend confiance.
— Monsieur, ce sentiment vous honore.
— Mais, vous l'avouerai-je?
— Avouez, monsieur.
— Je ne comprends pas très bien encore comment la chose a pu se faire.
— Quelle chose?
— Je veux parler de ce revirement inespéré de certains fougueux révisionnistes en faveur du maintien de la Constitution.
— Oh! oh!
— Car enfin, sans mentionner M. Thiers que, jusqu'à ce jour, on avait tout lieu de supposer peu amoureux de la République...
— A qui le dites-vous?
— Et qui s'est abstenu dans son bureau, afin de laisser nommer le général Cavaignac membre de la commission de révision, bon nombre de légitimistes et d'orléanistes se sont également abstenus de voter dans leurs bureaux respectifs, et ont ainsi favorisé la nomination de commissaires anti-révisionnistes.
— C'est très exact.
— Et pourtant c'étaient ces messieurs qui, avant le 28 mai, se montraient les plus ardents à provoquer le renversement de la Constitution.
— C'est positif.
— Je conviens que mon intelligence ne va pas jusqu'à pénétrer les mystères de cette bizarre discussion.
— Cela prouve, monsieur, que toute intelligence a ses bornes, d'où les philosophes ont conclu que l'homme est un être fini. Les uns sont bornés un peu plus, d'autres le sont un peu moins, et c'est ainsi que les compensations s'établissent.
— Je le crois comme vous.
— Pour en revenir à ce qui vous préoccupe, il est facile de vous donner une explication des plus satisfaisantes sur la conduite de ces messieurs.
— Je serai curieux de l'entendre.
— Ainsi que vous le disiez tout à l'heure, ces honnêtes royalistes ne demandent pas mieux que de croquer d'un seul coup la Constitution et la République, deux morceaux de résistance durs à avaler, j'en conviens; mais l'appétit ne raisonne pas.
— Je m'en suis souvent aperçu.
— Pour arriver à ce résultat, ces messieurs se sont empressés d'agiter la question de révision. — Révision! révision! ont-ils crié au pays sur tous les tons connus. Sans révision, point de salut! — Mais vous comprenez que les gaillards entendaient ne reviser qu'à leur profit exclusif, je veux dire au profit de leur opinion politique, ce qui du reste revient au même.
— C'est connu.
— Ils avaient donc bien préparé, bien mitonné, bien choyé cette petite révision qui devait leur livrer toute apprêtée, toute dépecée, toute mâchée, notre pauvre République; quand tout à coup un troisième luron qui, jusqu'alors, avait feint de marcher d'accord avec eux dans cette pointe contre la démocratie, et qui même s'effaçait humblement parfois, comme s'il eût voulu leur laisser tout l'honneur de l'entreprise et la plus grande part des profits; tout à coup, dis-je, voyant que la chose allait bon train et que les marrons que ces messieurs avaient mis sur le feu commençaient à cuire, ce discret allié sort des rangs, lève le front et s'écrie fièrement : — Halte là! c'est pour moi que les marrons cuisent. Vous avez le droit de les tirer du feu; mais pour les croquer, n'y comptez pas!
— Je vois de qui vous voulez parler : il s'agit du parti de la prorogation, du bonapartisme, qui s'est emparé de l'idée de révision soulevée par les royalistes et en a fait son affaire personnelle, à l'exclusion totale des intérêts du droit divin et de la branche cadette.
— Parfaitement deviné, monsieur. Je vois avec plaisir que vous jouissez d'une physionomie trompeuse. Or, dites-moi maintenant qui fut surpris, ahuri, abasourdi et finalement tout à fait déconfit?
— Parbleu! ce furent ces mêmes royalistes.
— En personne, monsieur, vous l'avez dit. Pour lors, aussitôt qu'ils virent que les marrons ne cuisaient plus pour eux et que le bonapartisme n'attendait pour se les adjuger que le moment où ils seraient à point, ces pères de la révision qui eux-mêmes l'avaient mise sur le feu et longuement attisée du bec de leurs plumes, résolurent de l'étouffer sous la cendre des commissions et de la laisser plutôt réduire en cendres elle-même par les charbons ardents de l'opposition, que de permettre aux bonapartistes d'en goûter la moindre cosse. Voilà pourquoi ces messieurs se sont abstenus dans les bureaux, ce qui a fait monter la rente de quarante-cinq centimes, preuve évidente de la confiance qu'inspirent, même aux boursifricottiers, les perspectives de la révision. Mais vous me direz : Ces gens-là joueraient à livrer fin courant la tête de monsieur leur père.
— Monsieur, je commence à comprendre.
— Quand je vous ai dit que vous en viendriez à bout.
— Mais définitivement qu'arrivera-t-il?
— Si j'étais assez heureux pour posséder le don de seconde vue, je pourrais vraisemblablement vous répondre. Dans tous les cas, soyez convaincu que la république ne s'est jamais mieux portée qu'en ce moment. Cette certitude ne suffit-elle pas à votre satisfaction, et avez-vous besoin de vous creuser la tête pour établir des suppositions, des considérations et des combinaisons dont le moindre événement imprévu viendra renverser demain le futile échafaudage?
— Ah! monsieur, vous avez raison.

Allez donc en paix, soyez bon démocrate, montez votre garde quand vous ne pourrez pas faire autrement, et, à l'instar des justes de notre temps, ne péchez pas plus de sept fois par jour, si la chose est possible.

— Monsieur, j'ai l'honneur de vous saluer.

une nouvelle fausse et pouvant troubler la paix publique.

M. Forcade a maintenu l'exactitude de la nouvelle qu'il avait donnée et affirmé qu'elle émanait d'une source sûre, mais il a refusé de fournir aucune indication sur l'origine de la confidence qu'il avait reçue. Il s'agissait d'un ordre donné *confidentiellement* et directement aux colonels des 44 régiments de la première division militaire, invités à tenir leurs troupes prêtes à marcher sur Paris. Le jury a prononcé un verdict d'acquittement en faveur du gérant et déclaré M. Forcade coupable, avec circonstances atténuantes. M. Forcade a été condamné à trois mois de prison et à 500 francs d'amende.

Parmi les pièces produites à l'appui de la défense, se trouve un document très curieux que M. Forcade a déclaré tenir de M. le préfet de police lui-même, et dont le *Messager de l'Assemblée* possède, dit-on, un exemplaire autographique. Voici ce document tel qu'il a été publié par les journaux :

Rapport, en forme de lettre, à M. le président de la République.

Les circonstances graves dans lesquelles nous sommes me font un devoir de dire la vérité au président.

Les seules causes de tiraillement et de malaise qui tourmentent le pays, qui encouragent les partis, qui arrêtent la presque unanimité des vœux en faveur d'une prolongation des pouvoirs, « proviennent de la conduite tortueuse et peu loyale du ministre » de la guerre et de l'organisation de la société du Dix-Décem» bre. » Que ces causes soient enlevées, et tous les nuages qui se sont élevés entre le président et un grand nombre d'hommes considérables disparaîtront.

« Tout le monde sait que le ministre de la guerre ne laisse » pas échapper une occasion de calomnier le général Changar» nier; toute la France sait le discrédit où il est tombé devant « la chambre, qui lui reproche la légèreté de ses assertions, pour » me servir d'une expression très voilée. »

On reproche surtout au ministre de la guerre de compromettre le président en ne lui disant pas la vérité et en lui tenant un langage tout autre que celui qu'il tient à d'autres personnes. Il en résulte un tiraillement et une froideur entre gens qui ne demandent qu'à s'entendre et qui sont fort étonnés de se trouver divisés.

« M. le président pourrait hésiter à sacrifier son ministre de » la guerre, si la Commission permanente ou l'Assemblée seules » lui manifestaient du mauvais vouloir ; » mais lorsque le pays tout entier, les amis les plus dévoués du président et de leur pays sont d'accord avec l'Assemblée, « en cédant à cette mani» festation, on fait un acte politique utile et non un acte de fai» blesse, etc. »

La société du Dix Décembre, qui « prend le titre de Société de » secours mutuels, *est une société politique qui ment à son titre* » et à son organisation ; elle est, comme toutes les sociétés de ce genre, « composée d'intrigants et d'hommes tarés » qui, sous prétexte de faire le bien par dévouement, cherchent à se poser pour l'avenir, et sont dévoués à leurs intérêts et à leurs passions

La mauvaise composition de cette société est notoire. Elle compromet le président en lui attribuant des intentions qu'il n'a pas, elle lui fait un mal infini en se posant entre le pays et lui. Elle arrête l'élan du peuple qui ne veut pas se poser en conspirateur. Elle donne à la malveillance les armes qui lui manqueraient si cette société n'existait pas. Les manifestations spontanées qui ont lieu dans les départements étant attribuées au Dix-Décembre, ne trouvent plus d'imitateurs et ne font aucun effet. Outre ces considérations générales, « les dignitaires de cette » société sont les auteurs de toutes les calomnies qui se répan» dent sur certains hommes. Ils veulent des places et *ils en pro» mettent au nom du prince*. M. a fait donner la » place de à M. , et il partage les » appointements avec lui (1). »

Dans toutes les administrations, les sociétaires du Dix-Décembre sont indisciplinables et « ne laissent pas ignorer que si on « leur touche, on aura affaire à la société tout entière, etc., etc. »

Cet état de choses est déplorable et tend à faire perdre au président le terrain que le pays lui donne spontanément. « Si » encore cette société pouvait par son nombre, à un jour donné, » être d'un grand poids dans la balance ! Mais qu'attendre de » six ou sept mille pauvres diables mus par le seul sentiment » de cupidité que les chefs ont exploité ? et encore ce nombre » existe seulement sur le papier ; car, en réalité, il est bien cer» tain qu'à un jour donné, on ne trouverait pas deux mille hom» mes à l'appel. »

La cupidité étant le seul mobile des chefs et des simples sociétaires, comme il ne sera pas facile de satisfaire ces appétits, ces mêmes hommes qui crient aujourd'hui vive Napoléon, crieront prochainement à bas Napoléon !

La pays, qui pousse le président, ne veut pas d'une avant-garde pareille, et le président, qui a le pays avec lui, ne doit pas vouloir des auxiliaires de ce genre. Ses intentions sont droites ; il ne doit pas se laisser calomnier par une société qui est moins désintéressée dans son affection que le pays tout entier, etc.

(1) Les noms seraient en toutes lettres dans l'original que possède le *Messager de l'Assemblée*.

On a remarqué que dans le compte-rendu qu'il publie du procès, le *Moniteur* ne fait aucune mention de cette pièce qui, cependant, a produit et devait produire une certaine sensation.

Allyre Bureau.

La lettre suivante adressée au rédacteur en chef du *Messager de l'Assemblée*, par M. Carlier, confirme la note ci-dessus, tout en la désavouant :

« Paris, le 12 juin 1851.

» Monsieur le rédacteur en chef,

» Je ne m'explique pas par quel lien et dans quel intérêt l'un de vos rédacteurs a rattaché, à l'accusation contre laquelle il avait à se défendre en justice, un document *informe et confidentiel*, qui ne témoignait que d'une chose, de la confiance que j'ai eue en lui.

» M. Forcade aurait dû au moins expliquer les circonstances dans lesquelles cette communication lui avait été faite.

» La note qui a été publiée n'a jamais été destinée à voir le jour. M. Forcade le sait bien, elle devait servir à rédiger un mémoire confidentiel sur une situation difficile et envenimée par les passions politiques ; cette note ne lui appartenait pas. Il ne m'a pas remis le mémoire que je lui demandais d'écrire pour occuper son oisiveté. Ce mémoire n'a jamais existé, et, s'il eût existé, peut-être n'aurais-je pas trouvé convenable de le remettre, soit à M. le président, soit à M. le ministre de l'intérieur.

» Je suis donc en droit de désavouer ce document qui s'est produit d'une manière aussi étrange, et que M. Forcade n'a possédé que par suite de la confiance que j'avais eu tort de lui accorder et dont il a abusé.

» Agréez, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le préfet de police,
» Signé : P. CARLIER. »

Ce qui ressort de cette lettre, c'est que le document produit devant le jury par M. Forcade n'était point destiné à la publicité. On pouvait s'en douter avant même que M. Carlier prît la peine de le dire. Quant au reproche d'abus de confiance qui lui est adressé, M. Forcade répond en traçant l'historique des circonstances qui l'ont mis en possession des notes produites par lui, et il termine ainsi :

Allyre Bureau.

« Vous me demandez, monsieur, par quel lien et de quel droit j'ai fait usage de votre manuscrit ?

» C'est du droit, monsieur, de ma conscience éclairée par les révélations que vous m'avez fournies, et du droit de mon honneur attaqué par une politique que vous m'avez rendue suspecte. Si l'un de nous peut parler d'abus de confiance, je pose donc avec sécurité cette question à la conscience publique : N'est-ce pas celui qui, si les faits avancés dans votre mémoire sont faux, comme vous essayez de l'exprimer dans votre lettre, aurait été non-seulement victime, mais dupe de la confiance qu'il avait mise en vous ? N'est-ce pas moi ?

» Je n'en regrette pas moins, monsieur, que la nécessité de repousser une attaque injuste et offensante m'ait imposé le pénible devoir de vous être désagréable en vous faisant intervenir dans un débat dont je n'étais pas le promoteur.

» Veuillez agréer, etc.,

» EUGÈNE FORCADE. »

Le *Messager de l'Assemblée* publie la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, après tous les témoignages déjà produits par moi, en réponse aux insinuations malveillantes dont la société du Dix-Décembre a été l'objet ; après les déclarations solennelles de la justice, qui attestent la nature calomnieuse de ces attaques, il ne me semblait pas qu'il y eût encore place pour le mensonge et qu'il osât désormais se montrer.

» La production devant la cour d'assises de la Seine d'un document *informe*, aussi étranger aux débats qu'inutile à la défense, m'oblige à rompre encore une fois le silence et à repousser de nouveau avec indignation les soupçons qu'on s'efforce de faire planer sur la société du Dix-Décembre.

» Je déclare donc que je l'ai présidée depuis le jour de sa fondation jusqu'au jour de sa dissolution, et que, honorable dans son principe et dans sa composition, elle n'a jamais menti *à son titre de Société de secours mutuels*.

» J'attends de votre impartialité, monsieur le rédacteur, l'insertion de cette lettre dans votre plus prochain numéro.

» Veuillez agréer, etc.

» Le général PIAT.

» Paris, 13 juin 1851. »

Le *Messager de l'Assemblée* fait suivre cette lettre des réflexions que voici :

» L'honorable général Piat vient sans doute de faire un voyage en Amérique, ou bien il a été plongé depuis un an dans quelque léthargie. Comment expliquer autrement cette étrange lettre qui affirme que la société du Dix-Décembre a été et est encore, sans doute, une société de Secours mutuels ? Garcin. »

La conscience et l'obéissance passive.

La séance de jeudi dernier marquera dans les fastes parlementaires de 1851. Le droit imprescriptible de la conscience individuelle a été affirmé avec une puissance et un éclat remarquables par un homme que l'estime et la considération de l'assemblée tout entière ont longtemps maintenu au premier rang des secrétaires, par M. Arnaud (de l'Ariège).

On entamait la troisième délibération de la loi sur la garde nationale.

M. Arnaud (de l'Ariège), après avoir constaté que les situations difficiles ne se dénouent pas par des équivoques et des hypocrisies de langage, est entré hardiment, franchement dans le vif de la question : « Quelle sera, a-t-il dit, la position du citoyen en face de cette loi, de la loi que vous allez voter ?

» Pour être clair, je suppose que des événements graves s'accomplissent et que la constitution ait besoin d'être défendue par le patriotisme de tous.

Première question : Que dois-je faire dans le cas où je serais exclu des cadres de la garde nationale ordinaire ?

» Seconde question : Que dois-je faire dans le cas où je ferais partie de la garde nationale ordinaire ? »

A la première question, M. Arnaud a répondu :

« Tout citoyen ayant sa part de souveraineté a aussi sa part de responsabilité dans le dépôt de la conservation des institutions et des libertés nationales. La Constitution, en se plaçant sous la garde de tous, en faisant appel, par prévision, au patriotisme de tous les Français, n'a pas seulement rendu hommage au droit imprescriptible de souveraineté du citoyen, elle lui a aussi et surtout rappelé d'impérieux devoirs; quiconque fait bon marché de ces devoirs commet une lâcheté. Donc, si la Constitution est attaquée, de quelque part que vienne l'attaque, tout citoyen doit se trouver, avec son épée ou son fusil, dans le camp des défenseurs de la Constitution.

» L'art. 110 de la Constitution ne fait pas de distinction entre une garde nationale ordinaire et une réserve. Aussi j'ai le droit de dire que tout citoyen qui, pour se dispenser d'agir dans un cas de danger public, s'abriterait derrière la loi que vous faites, serait traître à la patrie.

» Je passe à la seconde question ; celle-ci est bien plus grave encore :

» J'ai supposé que j'étais inscrit dans les cadres de la garde nationale ordinaire. Quels seront mes devoirs ?

— D'obéir, s'écrie-t-on à droite — à qui ? demande-t-on à gauche — à la loi ! réplique M. Estancelin.

M. Arnaud continue :

» Pour généraliser la question, je la pose ainsi : Quels sont les devoirs du citoyen armé ?

» Je commence par déclarer, et c'est nécessaire après la seconde délibération qui a eu lieu, je commence par déclarer que je ne fais aucune distinction entre le soldat et le garde national. Leur position est la même ; ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. La discipline de l'armée et la discipline de la garde nationale peuvent différer, mais cela ne change en rien la nature de leur mission : Leur mission est identique : défendre la nationalité contre les ennemis du dehors, défendre les lois et le droit au dedans. »

M. Arnaud (de l'Ariège) montre ensuite que les membres de la commission ne sont autre chose que des plagiaires de Robespierre. Celui-ci avait voulu organiser une garde nationale démocratique pour servir de contrepoids à une armée aristocratique ; celle-là veut organiser une garde nationale privilégiée pour faire contrepoids à l'armée démocratique.

Là dessus, plusieurs membres de la droite, M. Béchard, M. de Keratry, s'écrient : Mais nous ne demandons pas mieux que de la supprimer entièrement la garde nationale.

M. Arnaud continue sa thèse :

« M. le rapporteur de la commission semble avoir réduit tous les devoirs du citoyen armé à un seul, l'obéissance à ses chefs

---

— Monsieur, tout l'honneur est pour moi.

Ce monsieur m'a prodigieusement ennuyé avec sa politique. Laissons donc la politique de côté, et parlons d'autre chose si cela vous est égal.

Je sais bien qu'il n'y a pas de choses amusantes dans ce bas monde, et que l'on rencontre à chaque pas cent ennuis pour un plaisir. C'est ce qui m'arrive assez habituellement depuis quelque temps surtout.

D'abord, Paris est devenu insuportable depuis qu'il plu au soleil de juin de nous gratifier de ses faveurs. Les théâtre commencent à se changer en autant de thébaides. Quand le bon parisien a bien bouilli tout le long du jour dans ces étuves qu'il appelle rues, il va, le soir, pour se reconforter, consommer, dans les Champs Elysées, autant de poussière que l'estomac d'un homme peut en contenir. Il arrose cela d'un affreux liquide qu'on lui sert, sous le nom de bière, sur les tables vertes des cafés chantants ; il reste là jusqu'à onze heures à écouter gravement les romances et les chansonnettes, après quoi, il allume son dernier cigarre, reprend le bras de son épouse, et remonte lentement les quais ou les boulevarts en estropiant le dernier refrain qu'il a entendu.

Voilà en quoi consistent les plaisirs du bourgeois de Paris en été. S'il peut ajouter à cela une partie de campagne, le dimanche, une promenade en bateau le long des rives d'Asnières ou de St-Ouen, et une matelotte d'anguilles chez le gargotier en renom du pays, il ne demande rien de plus au ciel.

Je ne vous parlerai ni de Mabille, ni du Château-Rouge, ni du Ranelagh, ni de la Grande-Chaumière, ni de tous les autres rendez-vous plus ou moins charmants des dames légères et des joyeux viveurs ; et ce pour une excellente raison, c'est que je n'ai pas encore jugé convenable de diriger mes pas vers ces bosquets chéris de Momus, de Bacchus et Vénus.

J'aime à supposer qu'on y mazurque et qu'on y rédowe aussi follement que par le passé, et qu'on y cause très peu des affaires de l'Etat. Cette supposition fait mon bonheur, et je suis résolu à m'en contenter pendant toute la saison des bals en plein air. Faites comme moi ; car c'est le parti le plus sage.

Quant aux fantazzias de l'Hyppodrôme et aux exercices du Champ-de-Mars, si vous tenez absolument à en avoir des nouvelles, prenez la peine d'aller les voir.

Je vous préviens que, pour moi, je trouve ces Arabes peu réjouissants, et ces chameaux fort médiocres.

Pour ce qui concerne les ascensions d'aérostats, dénouement obligé de toutes ces fêtes, elles m'intéressent faiblement. Je commence à être blasé sur le ballon vulgaire qui s'élève lentement dans l'air, et cède comme un poltron aux moindres injonctions du vent. Je demande quelque chose de mieux, et j'avertis M. Petin que je l'attends.

Oh ! mes fêtes à moi, les grandes et belles fêtes de mon imagination, dépassent les vôtres de trop de coudées, pauvres entrepreneurs des réjouissances publiques, pour que vos spectacles mesquins puissent me divertir ou seulement me distraire.

Pourtant, j'ai trouvé un homme ou plutôt trois hommes selon mon cœur. J'étais même décidé à ne parler que d'eux dans ce feuilleton ; mais ce monsieur politique est venu embrouiller toutes mes idées avec ses questions saugrenues sur les phases de la révision.

La *Démocratie pacifique* a donné, dans son dernier numéro, un résumé succinct du projet des fêtes gigantesques imaginé par MM. Hector Horeau, Charles Place et Ruggierri. A la bonne heure, voilà une idée marquée au cachet de la vraie grandeur.

Fêtes offertes à toutes les nations du globe par la France, au moyen d'une souscription nationale. Huit jours de merveilles ; Paris déployant toutes ses richesses, étalant toutes ses coquetteries, appelant à son aide le luxe de la nature pour l'ajouter au luxe de ses arts, et conviant toutes les nations du monde à cet étourdissant et féerique assemblage de spectacles et de plaisirs.... c'est beau ; c'est digne de la France.

La France d'aujourd'hui comprendra-t-elle cette idée ? Je me permets d'en douter pour ma part.

Eugène Nus.

Nous avons une dette à payer à l'Opéra-Comique et à M. Ambroise Thomas. *Raymond ou le secret de la reine* est une œuvre magistrale par laquelle M. Ambroise Thomas a voulu dignement inaugurer son titre d'académicien. Il y a parfaitement réussi. Nous connaissons peu de partitions plus nourries, plus élevées et où le talent soit allié à plus d'inspiration ; la puissance a plus de grâce, la pureté du style a plus de charme. Nous aurons aussi à féliciter les artistes qui ont été chargés d'interpréter cette œuvre, M. Mocker surtout déploie dans un rôle qui semblait peu fait pour les qualités qui le distinguent particulièrement, une énergie dramatique des plus remarquables. Mlle Lefebvre et M. Boulo chantent d'une façon ravissante : Mlle Lemercier jetée elle aussi un peu en dehors de ses habitudes porte sa robe de soie traînante de la grande dame aussi bien que le jupon court et le tablier des Dugazon et des Lizette. L'administration de son côté n'a rien négligé pour donner à cet ouvrage tout l'éclat dont il était susceptible. Costumes, décors, effets de théâtre, tout est richement prodigué. Nous nous bornons, aujourd'hui, à constater le succès ; nous rendrons compte prochainement de l'œuvre et de la manière dont elle est interprétée.

Allyre Bureau.

L'avis suivant est publié par plusieurs journaux.

« Le congrès des amis de la paix universelle, qui s'est réuni à Bruxelles en 1848, à Paris en 1849, à Francfort-s-M. en 1850, se rassemblera cette année à Londres, le 22 juillet et les jours suivants. Le principe sur lequel le congrès sera constitué, et que ceux qui en feront partie devront reconnaître, est celui qui a été adopté les années précédentes ; c'est-à-dire « que l'appel aux ar» mes, pour résoudre les différents internationaux, est une cou» tume que condamnent la religion, la raison, la justice et l'intérêt » des peuples. » Or, le congrès avisera, afin de s'accorder sur les meilleurs moyens qu'il y aurait à prendre pour amener l'abolition du système de la guerre. La réunion des peuples qu'appelle à Londres, cette année, la grande exposition d'industrie, présentera à tous les amis de la paix l'occasion la plus favorable de se rencontrer avec leurs collaborateurs de toutes les parties du monde, et de donner à leurs délibérations un intérêt et une publicité uniques. On s'attend donc à ce que cette grande assemblée internationale dépasse, par le nombre de ses membres et par son influence, toutes celles qui l'ont précédée. »

— Une exposition des plans, dessins, statues, modèles et monuments en cours d'exécution pour les fêtes à l'industrie universelle par souscription nationale, est ouverte tous les jours au public, de midi à six heures, à l'hôtel d'Angevilliers, rue de l'Oratoire-du-Louvre, 2.

Vous avez oublié les devoirs du citoyen armé envers la loi; vous avez oublié ses devoirs envers sa conscience.

» A quel titre un homme a-t-il le droit de s'emparer d'un autre homme, corps et âme, et lui dire : Tu feras ce que je t'ordonne, sans examen, sans contrôle? Peu importe que je te commande une injustice, tu es entre mes mains un instrument, un être passif, obéis ! Une telle prétention est une monstruosité en même temps qu'elle est une impiété et un acte anti démocratique.

» Ce que je dis d'un homme, je le dis aussi d'un gouvernement. Je n'appartiens au gouvernement, comme citoyen, que dans les limites de la loi. Si un gouvernement me commande un acte qui soit une violation de la loi, soldat ou garde nationale, je désobéirais.

« — Qui sera juge? crie-t-on de la droite.

» — Ma conscience, » répond M. Arnaud.

Une pareille doctrine paraît monstrueuse aux uns, ridicule aux autres. M. Dupin, avec le sens commun qui le caractérise, s'écrie : « Quand on dira à un soldat : En avant, marche ! il pourrait donc répondre : Ma conscience me le défend ! Et vous appelez cela de la discipline ! — C'est de l'anarchie ! s'exclame un autre. — C'est de la folie, gémit un troisième. — Appelez cela comme vous voudrez, réplique M. Arnaud, mais « d'homme à homme, d'homme à gouvernement, je ne reconnais pas de volonté supérieure à ma conscience.

» Mais ce n'est pas tout, messieurs; ce que j'ai dit d'un chef militaire, ce que j'ai dit du gouvernement, je le dis aussi de la loi. Je ne dois obéissance à la loi que dans la limite de la justice. »

Pour le coup, c'est trop fort. On crie à l'ordre. M. Dupin, dont le sens commun se scandalise de plus en plus, s'écrie : « Alors chaque individu est plus puissant que la société tout entière. Vous transportez la souveraineté de la loi dans chaque individu; c'est contraire à l'art. 1er de la Constitution. »

M. Arnaud continue et cite l'opinion émise par M. de Montalembert, il y a quelques jours, dans un des bureaux de l'assemblée : « Mais si une Constitution quelconque, disait M. de Montalembert, ou une assemblée Constituante quelconque portait atteinte à l'un de ces grands principes, à la religion, à la famille ou à la propriété, cette Constitution serait nulle de soi. » — C'est vrai ! il avait bien raison, dit un membre de la droite. Puis quand M. Arnaud dit à son tour : « Si une loi me commandait un acte qui fût une violation d'un de ces droits antérieurs et supérieurs à toute constitution, je désobéirais, » la droite éclate en murmures; lorsqu'il ajoute : « Si une loi me commande un acte qui soit contraire à la famille, qui soit un outrage à la famille, je désobéirais, » la droite murmure encore; et enfin à ces mots : « Si une loi me commande un acte qui soit une violation de ma foi religieuse ou une atteinte portée à la foi religieuse de mes frères, quelque soit leur culte, je désobéirai, » une explosion de cris : « A l'ordre ! » éclate sur les bancs de la majorité.

Ah ça, de quelle religion sont donc ces hommes qui se posent depuis si longtemps comme seuls défenseurs de la religion, et que révoltent les courageuses paroles de M. Arnaud? Ont-ils donc oublié que tous les martyrs qu'ils honorent et sous la protection desquels ils se placent eux et leurs enfants, ont presque tous été de sublimes rebelles à la loi que leur voulaient imposer les Tibère, les Dioclétien, etc.? Ont-ils donc oublié saint Maurice et sa légion Thébéenne, qui reçurent la couronne du martyre en 286 pour avoir refusé d'obéir à l'empereur Maximien. C'était un soldat, celui-là. Et il y en a bien d'autres.

« Si une loi me commandait d'aller faire violence à la nationalité d'un peuple, continue M. Arnaud, je désobéirais.

» Pour être clair, je cite un exemple, et je me place dans la réalité vivante des événements qui nous pressent.

» Quand l'expédition de Rome fut commandée par une loi, ma conscience d'honnête homme et de citoyen m'affirmait que cet acte était une violation de la Constitution, que cet acte portait atteinte au grand principe de l'indépendance et de la souveraineté des peuples; soldat, j'aurais désobéi. »

Oh ! alors, la tempête éclate; les interpellations les plus violentes sont adressées à l'orateur qui désormais ne peut plus reprendre son discours.

M. Dupin, toujours armé du sens commun, dit à M. Arnaud : « Vous auriez été traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort. » — M. Arnaud répond : « Je n'aurais pas déserté comme un lâche, j'aurais brisé mon épée et j'aurais dit au conseil de guerre : jugez moi. »

— Quelle théorie ! s'écrie-t-on.

« Le conseil de guerre en me condamnant aurait fait son office, il est l'organe de la loi. Moi, j'aurais fait le mien en obéissant à ma conscience qui est ma loi suprême, qui est mon juge en dernier ressort devant Dieu. »

M. Dupin rappelle l'orateur à l'ordre comme émettant une doctrine destructive de la discipline militaire, de l'armée, de la sûreté, de la défense de l'Etat, de toute société policée.

M. Arnaud déclare qu'il est profondément affligé de ce rappel à l'ordre, mais qu'il lui est absolument impossible de renier sa pensée. — « Alors, s'écrie M. Dupin, je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal; vous persistez, je persiste. »

On demande à M. le président si, faisant partie du 3e régiment d'artillerie, à Strasbourg, il aurait obéi au colonel Vaudrey; M. le président répond... qu'il demande le silence.

Un grand tumulte règne dans l'assemblée, et M. Arnaud, répondant à un interrupteur qui l'avait accusé d'insulter l'armée, trouve à peine le temps de dire :

« Je suppose que si le gouvernement eût voulu confier le commandement à des généraux qui blâmaient cette expédition comme je la blâmais, ils auraient refusé. »

Une nouvelle explosion, plus forte que les précédentes, éclate à ces paroles. M. le ministre de l'intérieur s'écrie, éperdu, au milieu de l'agitation : « Si l'on peut professer ici impunément de pareilles doctrines, il n'y a plus d'armées, il n'y a plus de société, il n'y a plus de civilisation; c'est le déshonneur de cette assemblée. »

Qu'il n'y ait plus d'armées, dans le sens qu'attachent à ce mot les défenseurs du passé, nous y souscrivons de grand cœur, et nous sommes convaincus que la société démocratique ne s'en portera que mieux. Quant à la civilisation, nous n'y attachons pas un grand prix, puisque pour nous elle est synonyme de fourberie, de mensonge et d'hypocrisie, d'oppression et de carnage, un assemblage monstrueux de toutes les iniquités, de toutes les laideurs physiques et morales; on n'aura pas de peine à trouver une organisation sociale qui soit plus conforme à la nature de l'homme, et à coup sûr ce n'est pas l'armée avec son dogme d'obéissance passive, toujours prête, comme on la voudrait, à servir d'instrument aveugle à la domination qui favorisera la transition, devenue indispensable, vers une phase sociale supérieure. Pour ce qui est de l'assemblée, nous aimerions à voir placer son honneur ailleurs que dans l'adoration fetichiste de la force brutale.

Enfin le président, poussé à bout par les énormités qu'il avait entendues, consulte l'assemblée pour savoir si la parole sera retirée à M. Arnaud, et la majorité, sous l'inspiration de ce même sens commun qui fait la force de M. Dupin, retire la parole à l'orateur.

Ainsi, voilà qui est bien convenu : il est interdit de proclamer à la tribune de l'assemblée nationale que pour tout homme, dans quelque position qu'il se trouve, la justice est la loi suprême, la conscience le souverain juge.

Mais alors livrez donc aux flammes tous les livres dans lesquels vous avez appris la morale, en maximes et en actions, quand vous étiez jeunes, et que vous offrez encore à vos enfants comme modèles à suivre. Mettez donc au rang des criminels, au lieu de l'immortaliser pour ce seul trait, ce chevalier d'Apremont, comte d'Orthez, qui, gouverneur de Bayonne en 1572, répondait à Charles IX, qui lui avait envoyé l'ordre d'égorger tous les calvinistes de son gouvernement : « Sire, j'ai communiqué la lettre de votre majesté à la garnison et aux habitants de cette ville. Je n'y ai trouvé que de braves soldats, de bons citoyens, et pas un bourreau. »

M. de Flotte est venu à son tour poser vigoureusement en quelques mots les droits de la conscience. « Si lorsque nous venons défendre ici la liberté de conscience, a-t-il dit, si lorsque nous venons défendre ses droits, la parole nous est interdite, je n'hésite pas à vous le dire, vous vous engagez dans une voie qui vous mènera plus loin que vous ne pensez.

» Il ne s'agit point en ce moment des dernières conquêtes de la démocratie; il s'agit de ses plus anciennes victoires; il s'agit de victoires que vous avez glorifiées; de conquêtes que tous, ou du moins presque tous, vous avez défendues : il s'agit de principes que vous reniez aujourd'hui, que vous avez acclamés autrefois, et vous nous donnez le droit de signaler au peuple vos détestables excitations et vos palinodies.

» Il y a des hommes qui se sont levés pour retirer la parole à M. Arnaud (de l'Arriège), et qui après la révolution de 1830 ont approuvé, que dis-je ! ont fait une adresse à l'armée tout entière, pour la remercier de n'avoir pas combattu le peuple et le vœu du pays. »

Comme l'a fait observer M. Charras, M. Dupin lui-même était de ceux-là.

M. de Flotte a nettement formulé sa pensée en disant :

« Quand nous avons défendu, quand nous avons soutenu la souveraineté du peuple, elle a toujours découlé pour nous de ce droit de libre discussion, de libre jugement inhérent à chaque homme, et nous n'avons jamais pu penser que d'une majorité, d'un vote quelconque, on ferait obstacle à ce droit de jugement, à ce droit d'examen qui appartient à tous. »

Et plus loin, se résumant :

« Vous semblez admettre que des assemblées pourraient avoir le droit de constituer des fonctions, d'émettre des lois contraires à notre droit d'examiner et de juger, contraires aux libertés d'examen, à la liberté de conscience. Ce droit exorbitant, nous ne l'accordons à qui que ce soit; nous le devions aux assemblées délégués, nous le devions au peuple lui-même. Contre vous, contre vos successeurs, contre le peuple lui-même, nous défendrons nos libertés, nos droits individuels, et nous ne permettrons pas qu'une prétendue souveraineté du peuple se révolte contre la liberté sa mère, se détruise en niant son origine, et reconstitue, sous une forme nouvelle, une infaillible papauté.

» Si nos droits personnels sont attaqués, nous les défendrons, et sachez le, nous sommes prêts sur ce terrain, tout prêts à recommencer les guerres du libre examen, les luttes de la liberté de conscience. C'est un noble terrain, il vous est connu comme à nous, et là, c'est par le nombre des combats que vous pouvez compter vos défaites et que nous comptons nos victoires. »

M. Bedeau est ensuite monté à la tribune pour protester contre ces hypothèses qui semblent admettre la possibilité d'une opposition entre les volontés de la souveraineté nationale et la volonté, la décision de l'assemblée nationale.

Nous comprenons très bien qu'aux yeux d'un homme qui identifie la souveraineté de l'assemblée à la souveraineté nationale, une telle hypothèse ne puisse paraître que profondément absurde. Mais il faudrait démontrer d'abord cette proposition d'identité qui peut paraître à d'autres singulièrement risquée.

M. Bedeau a terminé en affirmant gravement, aux applaudissements de la gauche seule, qu'il n'y avait rien de plus accepté aujourd'hui en France, et dans l'assemblée même, que le respect de la constitution et de la loi.

M. Charras a soulevé de nouvelles agitations en reproduisant les paroles récemment prononcées par le général Changarnier et qui impliquent le refus d'obéissance des troupes dans le cas d'une attaque dirigée contre l'assemblée. Il a cité aussi l'exemple du général Baraguay-d'Hilliers refusant péremptoirement un commandement qui lui était donné par son chef hiérarchique pendant les journées de juin 1848. Il est bien clair que M. Charras n'entendait pas mettre en doute le courage du général Baraguay-d'Hilliers, mais voulait simplement établir par cet exemple « qu'il est des cas où un homme lié au service militaire, descendant dans sa conscience, dans l'appréciation des circonstances au milieu desquelles il se trouve, pouvait très honorablement refuser un commandement. »

Pendant que M. Charras parlait, un grand nombre de membres ont cherché à forcer la levée de la séance en quittant leurs places, et enfin la clôture, mise aux voix par le président, a été votée avant que l'orateur n'eût fini. M. Charras, en descendant de la tribune, s'est écrié : « Il est décidé qu'il n'y a plus de liberté de tribune pour la gauche. »

Au commencement de la séance du lendemain, M. Baraguey-d'Hilliers a pris la parole pour expliquer son refus de commandement le 24 juin 1848. M. Baraguey-d'Hilliers aurait obéi comme militaire; mais comme représentant il était libre, dit-il, de refuser son concours à un gouvernement, à une direction qui n'avait pas ses sympathies. M. Baraguey d'Hilliers pense que si le président de la République proposait à des membres de la gauche une mission qui dût affermir son pouvoir, ces membres la refuseraient; mais il n'en trouve pas moins monstrueuses des doctrines qui tendraient à détruire toute discipline dans l'armée. M. le général Cavaignac appuie la théorie de M. Baraguey d'Hilliers; il expose d'abord qu'il avait envoyé au général Baraguey d'Hilliers non pas un ordre, mais une invitation, parce que M. Baraguey d'Hilliers était représentant; puis il déclare que lui-même, dans certaines éventualités, ferait usage d'une liberté et d'une latitude semblables.

A tout esprit logique il paraît nécessairement extraordinaire qu'un mandataire puisse avoir des droits que ses mandants ne possèdent pas. Mais nous sommes forcés de convenir que la logique n'a rien de commun avec l'échafaudage de la force brutale.

M. Changarnier s'est indigné que son nom et ses paroles eussent pu être invoqués par M. Charras pour étayer des doctrines étranges, ridicules, odieuses. Il ne peut y avoir rien de commun entre lui et des opinions qui entraînent la destruction de l'armée à l'existence de laquelle il doit tout. M Charras voulait répondre, mais M. Dupin s'est empressé de lui opposer une majorité compacte qui a voté la clôture de l'incident.

Nous comprenons toute l'impatience toute l'irritation que font éprouver aux adorateurs du vieux monde des discussions de ce genre. Ils sont trop sûrs d'avoir le dessous devant la conscience publique pour ne pas recourir à l'*ultima ratio* des majorités, le bâillonnement de leurs adversaires.

Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

La loi de la garde nationale.

Nous avons donné dans l'article qui précède l'esquisse de l'incident le plus considérable qui se soit produit cette semaine à la tribune de l'assemblée. Après la clôture de cet incident, la troisième délibération sur le projet de la garde nationale a marché rapidement. Un contre-projet de M. Lemercier a été écarté. M. Crémieux avait présenté une série d'amendements qui constituaient un système, et il avait nécessairement besoin de discuter ce système d'une manière générale; mais l'assemblée ayant refusé de rouvrir la discussion générale, M. Crémieux a déclaré qu'il retirait tous ses amendements.

Sur les articles qui concernent le service ordinaire et le service de réserve, M. Nadaud a voulu démontrer que cette disposition avait pour résultat de diviser la société en deux classes. Il n'a pas pu longtemps lutter contre les interruptions de la droite, et, de guerre lasse, il est descendu de la tribune en disant : « Messieurs, avant de descendre de la tribune, je tiens à bien constater que vous ne m'avez pas laissé démontrer, ce que j'aurais fait sans réplique possible, que toutes vos lois, depuis cinquante ans, tendent à diviser le pays en deux classes. » — Non-seulement cette tâche est au-dessus de vos forces, a dit le président, mais elle est en dehors de la question. »

M. Pierre Leroux a vengé M. Nadaud des dédains de la majorité. « Toutes vos interruptions, a-t-il dit, ne feront pas que ses discours ne soient puissants en France. » — Venant à la loi de la garde nationale : « Qu'auriez vous dit, s'est-il écrié, si le citoyen Nadaud et moi étions venus vous présenter un amendement ainsi conçu : « Ne feront pas partie de la garde nationale tous les citoyens qui, pendant ces dernières années, sous la monarchie de la branche aînée comme sous la monarchie de la branche cadette, ont usé d'un privilége dont ils n'avaient pas le droit d'user? » Qu'auriez-vous dit, si, en un mot, nous vous avions demandé d'exclure les 200,000 électeurs qui ont fait la loi à la France et qui ont si mal gouverné le pays pendant ces dernières années?

« Vous a-t-on jamais demandé d'exclure une classe entière de citoyens, tandis qu'hypocritement, par la loi que je discute, vous voulez exclure une classe entière de citoyens qui sont dans la cité, qui ont le droit comme vous et qui doivent être conservés dans la garde nationale comme tous les citoyens.

» Jamais nous n'avons demandé que le suffrage électoral, par exemple, fût scindé en deux parties et que ceux qui, contre tout droit, en avaient usé exclusivement, d'une façon privilégiée, par des lois iniques contraires au droit divin, que ceux-là fussent exclus. » — « C'est très généreux de votre part, » s'écrie M. de Greslon. — « Certainement, c'est généreux, répond M. Pierre Leroux, car je ne conçois pas que 100,000 citoyens puissent faire la loi à une nation de 36 millions d'hommes.

» Ce que je dis là n'a qu'un but, c'est de vous montrer que nous sommes des hommes de principe. Lorsque nous lisons ce qui est écrit ici : Liberté, Egalité, Fraternité ! nous voulons qu'en effet ces principes règnent dans la loi. Eh bien ! y a-t-il de la fraternité dans votre loi? Y a-t-il de l'égalité lorsque vous excluez subrepticement, par une mesure inique et lâche... (exclamations), oui, lâche ! lâche ! lâche !... Oui, c'est de la lâcheté. Il fallait les exclure si vous le vouliez, mais les exclure en maîtres; il paraît que vous n'osez pas être maîtres, et qu'alors vous venez subrepticement, jésuitiquement les exclure. »

M. Porion est venu produire encore une fois à la tribune cette singulière affirmation que c'était par sympathie pour les ouvriers qu'on les excluait, afin de les exonérer de la charge du service. Mais alors, lui a dit M. Valentin, acceptez donc l'amendement d'après lequel on ne pourra être rayé des cadres que sur sa demande.

M. Léo de Laborde propose de supprimer purement et simplement la garde nationale.

Les articles sont votés et tout le reste de la loi est adopté au pas de course. La proposition de M. de Grammont, tendant à frapper de peines disciplinaires les gardes nationaux qui ne répondront pas à l'appel dans le cas où l'ordre public est menacé, est écartée. — L'ensemble de la loi est voté par 429 voix contre 235.

La loi sur les sucres.

Le projet de loi sur les sucres a été définitivement adopté par 450 voix contre 228, au commencement de la séance de vendredi. La troisième délibération, qui a rempli les séances de mardi, mercredi et une grande partie de celle de jeudi, a été très animée et très confuse. On a pu croire un moment que de guerre lasse, et dans l'impossibilité de comprendre clairement la légitimité et l'utilité des mesures votées, l'assemblée rejeterait en bloc la loi qu'elle avait pris tant de peine à édifier. Elle est désormais définitive. On en verra les résultats. Nous désirons sincèrement qu'on ne puisse pas en dire dans deux ans ce qu'on a dit de la précédente, qu'elle a produit des résultats diamétralement contraires à ceux que l'on en attendait.

Dans la séance de samedi, l'Assemblée a prorogé jusqu'au 1er décembre 1851, les pouvoirs des conseils généraux, d'arrondissement et municipaux, étendant de cette façon au delà du terme le mandat donné par les électeurs, — ainsi qu'elle avait déjà fait pour les officiers de la garde nationale. — Où est le droit de l'Assemblée en pareille affaire? « Puisque l'Assemblée l'a fait, c'est qu'elle en avait le droit, a dit un membre de la droite. » On peut aller loin avec un pareil axiome.

Allyre Bureau.

— M. Creton a déposé mercredi une proposition de révision intégrale, d'après le texte de laquelle la nouvelle assemblée constituante serait appelée à statuer entre la République et la monarchie. Dans le cas où la monarchie serait adoptée, l'assemblée rédigerait et promulguerait une charte constitutionnelle dont l'observation devrait être jurée par le chef de l'Etat à son avénement au trône; elle procéderait ensuite, dans la plénitude des pouvoirs qui lui auraient été délégués par le peuple français, à la désignation de la personne qui serait revêtue du pouvoir monarchique pour le transmettre héréditairement. Ainsi, pour M. Creton, une monarchie héréditaire avec une charte constitutionnelle jurée, voilà l'idéal de la stabilité. Demandez plutôt à 1830 et à 1848.

M. de Tinguy, plus logique que M. Creton, s'est permis de rire à ses dépens en déposant sur le bureau de l'assemblée la proposition suivante :

« Si l'honorable M. Creton ne croit pas les générations présentes liées par la tradition et par l'histoire, il ne peut pas croire davantage que l'avenir puisse être lié par une *hérédité élective* improvisée en 1852. Je crois donc que son art. 4 appelle logiquement le paragraphe additionnel suivant :

« Tous les quatre ans, une assemblée sera nommée pour décider si la France conservera la même forme gouvernementale et la même famille régnante. »

Reste à M. de Tinguy, royaliste pur, à nous prouver comment les générations présentes peuvent être liées par les générations passées, et par l'histoire d'une peuplade d'envahisseurs dans un pays envahi?

Allyre Bureau.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi qui proroge d'un an les lois de 1848 et de 1849 sur les clubs et les réunions publiques a été nommée par les bureaux; elle se compose de MM. Grimault, O. Bouchart, de Vogué, Jules de Lastey-

[illegible], Lefranc(?), [illegible], Dufougerais(?), Monet, Schoelcher, Gase(?), [illegible] et Radier de Montjau.

— M. de Vatimesnil, chargé du rapport de la commission de l'administration intérieure, a donné lecture de son travail à la commission vendredi dernier. Cette lecture n'a pu être achevée en une seule séance. La lecture sera terminée lundi, et le rapport sera probablement déposé le même jour.

— La commission du chemin de fer d'Avignon n'a encore pris aucune résolution. Aucune des propositions faites jusqu'à présent ne lui paraît acceptable, et bien qu'en principe elle reconnaisse l'utilité des compagnies, elle paraît disposée, dans les circonstances actuelles, à accepter un système d'exécution par l'Etat.

Revue de l'Extérieur.

Une dépêche télégraphique datée de Hambourg, 9 juin, annonce qu'une collision sanglante a eu lieu entre des matelots et des soldats autrichiens. Six hommes ont été tués et un grand nombre blessés. Le sénat était en permanence.

C'est dans la soirée du dimanche, 8 mai, que cette collision a éclaté. Le général Legedish qui commande la garnison autrichienne a du appeler la garnison d'Attona pour prêter main forte à celle de Hambourg. Il y a eu plusieurs décharges contre le peuple qui ne pouvait répondre aux balles que par des pierres. Le sénat a démandé l'évacuation de la ville par la garnison autrichienne ; mais le général Legedish, au contraire, a demandé un renfort de 3,000 hommes. Le lendemain, les collisions ne se sont pas renouvelées.

On assurait vendredi soir, dit le *Journal des Débats* de ce matin samedi, qu'une nouvelle émeute avait éclaté à Hambovrg et que les Autrichiens n'avaient pu la réprimer que par les moyens les plus violents.

ÉTATS ROMAINS. — L'*Opinione* du 9 juin annonce qu'il y a eu à la fin de mai une recrudescence d'arrestations à Cesève, à Faënza, à Savignano, à Rimini, à Russi, à Lugo, à Forli et à Bologne. Dans cette dernière ville seulement, plus de 40 personnes ont été arrêtées. Les détenus appartiennent, la plupart, à la bourgeoisie et aux professions libérales. Les prisons sont devenues trop étroites. —— Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* de samedi publie un décret du président de la République qui convoque, pour le 6 juillet prochain, les colléges électoraux de Seine-et-Marne, de la Dordogne et de la Haute-Vienne, à l'effet de nommer des représentants en remplacement de MM. Aubergé, Ducluzeau et Coralli, décédés.

Voici le texte d'une pétition déposée mercredi sur la tribune de l'assemblée par M. Edgar Quinet :

« Citoyens représentants,

» Nous, soussignés, tous habitants de la commune de Courmangoux, département de l'Ain, déclarons protester contre les signatures que nous avons données à notre maire et à notre garde-champêtre. Nous avons cru signer une pétition pour le maintien de la République démocratique. En réfléchissant, nous nous sommes aperçus que c'était, au contraire, sa condamnation que nous avions signée. Nous déclarons donc que ces signatures nous ont été surprises, et vous prions de nous croire tous dévoués à la République démocratique. »

— Un des plus beaux navires de Calcutta, le Kurramany, qui servait au transport des travailleurs libres ou coulis, entre l'Inde et l'île Maurice, a été la proie des flammes pendant la nuit dans les eaux de l'Hougly, l'une des branches du Gange. Il était chargé de 354 passagers et de 111 hommes d'équipage. La confusion produite par l'épouvante au milieu d'une pareille masse d'hommes a paralysé tous les efforts que l'on aurait pu faire pour combattre l'incendie. Le navire a été entièrement détruit; le capitaine, le pilote, le premier lieutenant, 29 hommes de l'équipage et 66 émigrants ont seuls échappé à ce désastre : en tout, 99 personnes sur 470 environ !

— Une vente importante de tableaux a eu lieu récemment à Bruxelles ; c'est celle de la galerie Van Saceghem. Plusieurs toiles ont atteint aux enchères des prix fort élevés. Une Halte de Chasseurs, par Wouwermans, a été adjugé à 17,600 fr. ; une Jeune femme à sa toilette, par Mieris, à 27,200 fr.; une Sainte Thérèse, de Rubens, petit tableau de 65 centimètres, à 22,600 fr.; l'Estaminet hollandais, d'Adrien Van Ostade, à 58,000 fr.; un Paysage d'Hobbema, les Moulins, à 78,500 fr.

PANORAMA (Champs-Elysées).— L'immense tableau représentant la Bataille d'Eylau doit bientôt disparaître pour faire place à une des plus belles pages de nos armées en Egypte. Nous ne saurions donc trop conseiller aux personnes qui n'ont pas vu cette imposante et magnifique œuvre, due au pinceau magique du colonel Langlois, de ne pas tarder.

Du Gouvernement provisoire,

PAR J.-M.-J. DEVILLE (1).

« Le Peuple est souverain. La souveraineté est indivisible. Il ne peut l'abdiquer, l'aliéner, y renoncer ni cesser un seul instant de la posséder dans sa plénitude.

» *Le peuple ne délègue pas*, ne PEUT PAS *déléguer sa souveraineté*, en tout ou en partie, soit à une ou plusieurs assemblées, soit à un ou plusieurs pouvoirs, sous quelque dénomination qu'il les établisse. Il ne peut les autoriser à transformer la République démocratique en une république aristocratique, en une monarchie. Il ne peut lui-même opérer cette transformation ; ce serait une *abdication de sa souveraineté*. Tous les pouvoirs émanent de lui, ne sont que par lui.

» Les pouvoirs établis par le peuple ne reçoivent d'autre autorité, n'en peuvent recevoir d'autre que celle de faire exécuter les *lois émanées de lui directement*, les décrets et les dispositions législatives rendues par l'assemblée nationale dans les limites des attributions qui viennent de lui être assignées. »

Les attributions de l'assemblée se bornent, d'après le projet, à la rédaction et à la promulgation des dispositions législatives indispensables pour la mise en action de la souveraineté. Elle ne peut en aucun cas faire par elle-même acte de souveraineté.

» La loi oblige tous les nationaux ; mais pour *être obligatoire* elle doit *être l'œuvre du souverain*, c'est-à-dire du peuple, qui la fera DIRECTEMENT *lui-même*. »

Telles sont les déclarations que nous trouvons inscrites au projet de *loi fondamentale*, qui est, aux projets formulés par M. Deville, ce que le préambule est à la Constitution de 1848.

Ces citations suffisent, nous le pensons, pour se convaincre que les projets de loi formulés par leur auteur ne sont nullement proposés par lui pour être décrétés par une autorité extérieure à la nation, et qu'avant de devenir obligatoires ils devraient recevoir la sanction du peuple qui peut *seul et directement* faire la loi.

Nous allons donc nous placer, pour juger l'œuvre du détenu de Belle-Isle, dans l'hypothèse qu'une révolution vient d'éclater et qu'un gouvernement quelconque propose au peuple l'adoption de ces décrets.

Nous ferons sur le papier, ce que nous ferions de vive voix, si « le hasard ou la mauvaise fortune faisant M. Deville membre du gouvernement provisoire, il nous soumettait ses résolutions. »

Au premier décret qui révoque tous les préfets et sous-préfets et qui les fait remplacer, momentanément, par le premier conseiller municipal inscrit, à l'exclusion des maires et adjoints, nous applaudirions de toutes nos forces.

Aux articles qui traitent de la souveraineté du peuple, nous ne ferions nulle objection.

Mais quand M. Deville viendrait nous proposer de donner à l'assemblée le pouvoir de formuler les décrets, nous lui dirions : Essayez de déterminer les limites exactes qui séparent la loi du décret ? Pourriez-vous le faire, que ce pouvoir n'en serait pas moins une arme dangereuse entre les mains d'une assemblée quelque restreinte que soit son autorité? Nous sommes méfiants à l'endroit des assemblées. N'en n'avons-nous pas le droit ?....

Nous voterions des deux mains l'abolition de la peine de mort en toute matière, politique, de droit commun, militaire, maritime et autres, ainsi que l'abolition de la contrainte par corps.

Nous serions heureux d'aider à l'adoption de l'article qui dit : « Tout Français, *de l'un et de l'autre sexe*, âgé de vingt ans révolus, est membre du souverain.

Les femmes pourraient entrer pour un quart dans les conseils municipaux; provisoirement et à cause de leur éducation politique antérieure, elles ne pourront faire partie des conseils cantonnaux, départementaux ni de l'assemblée nationale.

Nous eussions désiré peut-être qu'en proclamant l'égalité civile et politique de la femme, M. Deville la proclamât pleine et entière, sans aucune restriction.

Mais bien que la proposition soit incomplète, l'admission de la femme dans le corps électoral, la possibilité pour elle d'entrer dans les conseils municipaux, est un pas énorme dans la voie du progrès Si elle est incomplète pour nous, cette résolution serait certainement inadmissible pour ceux qui, en proclamant bien haut la liberté pour les hommes, déclarent que, s'ils avaient à se prononcer sur le rôle de la femme dans la société, ils se prononceraient plutôt pour sa réclusion que pour son émancipation.

Nous n'en féliciterons pas moins très sincèrement M. Deville d'avoir compris que le progrès se marque par le degré de liberé accordée à la femme, et qu'un des moyens les plus puissants pour organiser la démocratie est d'appeler tout le monde à la vie politique.

Nous regrettons d'être obligé de mettre un reproche à côté de cet éloge ; mais nous ne pouvons passer cela sous silence.

Si à l'organisation de l'instruction publique, d'une part, nous trouvons : « L'instruction à tous les degrés est libre en France. » Si, d'une autre, nous lisons : « Tout Français a le droit d'enseigner dans toute l'étendue du territoire de la République, sous la surveillance de l'administration supérieure, telles branches de l'industrie. des sciences et des connaissances humaines qu'il croit posséder ; » à l'article 177 est écrit : « Relativement aux instituteurs, institutrices, professeurs, etc. , le jury pourra, selon la gravité des circonstances, prononcer, accessoirement à la suspension ou à la révocation, la *fermeture des établissements où se seront commis les faits répréhensibles, et interdire* aux personnes qui les dirigeaient ou y enseignaient la *faculté de se livrer à l'enseignement* pendant un temps qui ne pourra excéder deux ans. »

Cet article serait la justification pleine et entière de l'arrêt qui a frappé M. Jacques et du jugement qui a interdit à M. Meunier le droit de se livrer à l'enseignement privé. C'est une fissure par laquelle ne tarderaient pas à se glisser les Montalembert et les Falloux.

M. Deville propose que « l'instruction publique soit purement civile. Elle serait gratuite à tous les degrés et *obligatoire* en ce qui concerne l'instruction primaire. Les parents pourront la donner eux-mêmes, la faire donner chez eux ou dans les écoles privées. »

Si tous les partisans de l'instruction obligatoire, contre laquelle, au nom de la liberté, nous avons toujours protesté, entendent ainsi l'obligation, c'est-à-dire si, de même que le père est tenu de donner à ses enfants la nourriture corporelle, il est tenu de leur donner ou de leur faire donner la nourriture intellectuelle, mais en conservant la liberté de le faire comme il lui plaît et par qui il lui convient de choisir, nous sommes de leur avis, et nous nous déclarons dès aujourd'hui partisan de l'instruction obligatoire ainsi définie. Il est tout naturel, en effet, qu'une société tienne à ce que toutes les forces vives qui se trouvent dans son sein soient utilisées. Cela lui importe d'autant, que plus elle développera ces forces, plus ses moyens d'action augmenteront. Elle n'y doit pas manquer, et, à défaut des parents, elle doit ne rien négliger pour obtenir ce résultat.

Si nous approuvons M. Deville sous ce rapport, nous ne saurions trop vivement critiquer la crainte, très souvent exprimée, que lui inspirent les jésuites. Non seulement « les fonctions de directeur et de directrice d'une école (ces fonctions sont données au concours.) sont incompatibles avec la qualité de religieux et religieuse, appartenant ou ayant appartenu à un ordre, avec celle de ministre d'un culte, de frère, de sœur ou d'affilié à une corporation religieuse, à une congrégation, à une confrérie, se livrant à l'enseignement ; mais l'ancien constituant va encore plus loin. Les fonctions de membre du comité directeur de l'instruction publique sont d'après le projet données à l'élection; elles sont cependant déclarées incompatibles avec la qualité de ministre d'un culte en exercice ou non, de religieux appartenant, etc. »

Que M. Deville nous permette de le lui dire : Nous comprenons parfaitement le sentiment qui le fait parler ainsi ; certes, en présence de l'envahissement de l'instruction publique par les disciples de Loyola, nous pouvons pardonner que l'on se préoccupe des moyens de combattre leur dangereuse puissance. Mais il n'est pas digne d'un homme d'état, d'un homme dont nous connaissons la vaste intelligence, dont nous apprécions à toute sa valeur l'énergie, le courage et le dévouement, de proposer avec autant d'insistance la mise en quarantaine, par la République démocratique, de tous ceux qui de près ou de loin ont approché les jésuitières françaises.

Ils sont puissants aujourd'hui, c'est vrai ; mais en proclamant la liberté des cultes, en supprimant le traitement du clergé, en abandonnant chaque culte aux seules ressources que lui fourniront les fidèles ; — en le soumettant au droit commun, en faisant cesser cette organisation qui constitue un véritable Etat dans l'Etat, n'excluez pas du droit commun les hommes qui ont jusqu'ici vécu ou qui continueront à vivre de l'autel.

Croyez-nous, ce système est dangereux, il ne faut pas en user. N'avons-nous pas sous les yeux l'exemple saisissant de ce que les restrictions peuvent entraîner? Quand on proclame un principe, il faut qu'il soit absolu dans son application. Voyez ce qui est advenu de la Constitution de 1848.

Elle écrit : « La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français. » Mais la Constituante fait une loi d'après laquelle pour être électeur il faut six mois de domicile. Deux ans plus tard la Législative rayait des listes électorales, sous le nom de *vile multitude*, trois millions d'électeurs.

« L'enseignement est libre » avait dit la Constitution, et la loi Falloux est intervenue qui a remis l'enseignement entre les mains des jésuites.

« Tout Français, sauf les exceptions, doit le service de la garde nationale, disait l'article 102. » Armé de cet article qui, à côté du droit absolu, place une restriction, M. de Riancey vient de proposer, sous prétexte d'exception, l'exclusion des deux tiers des Français.

Autre chose encore. Comment, d'après votre projet l'élection amnistie, réhabilite le condamné et lui ouvre les portes de sa prison, et elle ne suffirait pas pour laver à vos yeux le prêtre ou le religieux d'avoir porté la robe? La tâche est indélébile.

Puis pourquoi alors que vous proclamez la souveraineté du peuple restreindre le droit individuel de l'électeurs ? Comment pouvez-vous vous opposer à l'exercice plein et entier de ce droit que vous reconnaissez inaliénable et imprescriptible.

Que l'état actuel de notre société force à apporter à l'exercice du droit d'élection une limite quelconque, l'âge par exemple ; d'accord. Mais nul ne peut empêcher, une fois que l'on est en possession de ce droit, d'en user comme bon il semble, et si l'on a le pouvoir de réhabiliter le condamné à plus forte raison doit-on avoir le droit de confier une mission à une femme, à un enfant, à un prêtre, si l'on a confiance en eux et si l'on a l'intime conviction qu'ils sont plus aptes qu'aucun autre.

Si nos critiques ont porté principalement sur l'instruction publique, c'est que les propositions de M. Deville, en ce qui concerne les autres branches de l'administration, sauf de légères modifications ne portant aucune atteinte essentielle au fonds, nous agréent fort.

Les divisions par arrondissement sont supprimées ; les divisions communales, cantonales, départementales seules sont conservées. Les communes sont administrées par des conseils municipaux ; les cantons par des conseils cantonnaux ; les départements par une commission administrative composée de trois membres. Inutile de dire que tous ces fonctionnaires sont les élus du suffrage universel.

Il y aura un médecin cantonal, un percepteur cantonal chargé de la perception des primes d'assurances destinées à remplacer tous les impôts actuels qui sont supprimés.

Il y aura par canton un receveur de l'enregistrement qui sera en même temps conservateur des hypothèques.

Les huissiers sont supprimés ; les notaires sont maintenus, nous ne savons trop pourquoi. Il est si facile, sauf en ce qui concerne les testaments, de confier la rédaction des actes au receveur de l'enregistrement. L'auteur de l'histoire de la *Féodalite financière* a indiqué cette mesure ; elle nous paraît excellente et son application nous semble de la plus grande simplicité.

Chaque canton aura son bureau de poste, des pompes à incendie, une bibliothèque, une école secondaire, un tribunal cantonal. Enfin, l'administration cantonale est complète.

L'organisation judiciaire mérite, à tous égards, d'attirer l'attention. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre sur les modifications apportées à cette institution. C'est la partie la plus remarquable du travail de M. Deville. Qu'il nous suffise de dire que l'inamovibilité est supprimée ; que toutes affaires de quelqu'ordre qu'elles soient dépendent du jury et que les tribunaux correctionnels et autres jugeant en l'absence de jurés sont abolis.

La simplification que le projet apporte dans ce système si compliqué des parquets et des cours de tout ressort est immense. C'est ce que nous connaissons de plus complet et de mieux sur la matière.

Nous ne pouvons passer sous silence une proposition qui ne manque pas d'avoir sa gravité.

Le projet compose de conseillers municipaux le tribunal communal ; ces conseillers sont déjà administrateurs communaux. Or, le conseil municipal aura quatre sessions par an, et le tribunal communal devra se réunir tous les dimanches, 52 fois par an ; et cependant M. Deville veut que ces fonctions soient gratuites. Nous sommes fort peu d'accord avec lui.

La gratuité des fonctions est un principe essentiellement aristocratique. Si l'on ne rétribue pas les fonctions en raison du temps que réclame leur accomplissement, celui qui vit de son travail ne peut les accepter. Il faut une rémunération à tout travail ; sinon l'on remet, par la force même des choses, les fonctions gratuites entre les mains de ceux qui ont du temps à dépenser, c'est-à-dire entre les mains des rentiers. Ce n'est certes pas ce que voudrait M. Deville, et c'est ce qui serait si sa proposition était adoptée.

C'est le résultat qu'obtint le gouvernement provisoire lorsqu'il prescrivit l'obligation de l'uniforme aux officiers de la garde nationale. Je me rappelle très bien que dans la petite ville que j'habitais, ne furent nommés, à cause de cette prescription, que ceux qui étaient à même d'acheter leur fourniment. Cette recommandation financière, au choix de leurs camarades, fut l'occasion de nominations détestables. Que chacun interroge ses souvenirs, il aura un fait analogue à signaler.

Donc, nous le répétons, en démocratie où chaçun doit pouvoir être élu, il ne doit pas y avoir de fonctions gratuites.

L'organisation militaire laisse peu à désirer. L'armée est réduite à 375,000 hommes dont 300 mille fantassins et 75 mille cavaliers. Le tiers de l'infanterie et les deux tiers de la cavalerie sont seuls à l'état de service réel. Les deux tiers de l'infanterie et le tiers de la cavalerie sont à l'état de congés temporaires. Il n'y a donc plus en réalité que 150 mille hommes sous les armes.

Le service, de sept ans en droit, n'est que de quatre ans en réalité.

Le remplacement est interdit.

Les nominations des caporaux, sous-officiers, sous-lieutenants, lieutenants, capitaines et chefs de bataillons ont lieu partie à l'élection, partie au choix, partie à l'ancienneté.

Nous voudrions que tout fût donné à l'élection. Le choix est pour nous une porte ouverte à l'arbitraire et au despotisme ; l'ancienneté n'est souvent qu'un brevet d'incapacité.

La garde nationale est divisée en garde mobile, mobilisable, active et de réserve.

Sont abolies

La peine de mort ;

La peine des travaux forcés à perpétuité et à temps ;

La peine de la détention, de la réclusion, de la dégradation civique ;

La mort civile ;

Le renvoi sous la surveillance de la haute police.

Ces peines sont remplacées : par le bannissement qui ne peut être que de 1 à 10 ans avec choix, par le banni, du pays qu'il veut habiter ; par la déportation dans les limites de 2 à 20 ans ; par l'emprisonnement dont la durée s'étendra de 2 à 10 ans, etc.

(1) *Du Gouvernement provisoire*, par J.-M.-J. Deville, chez Gabriel jeune, passage du Saumon, 2. — Prix : 1 fr.

Somme toute, le travail dont nous venons de faire une analyse bien incomplète, est un document précieux.

M. Deville termine ainsi : « J'ai la conviction que ce projet de loi s'il avait été présenté au vote du peuple dans la première quinzaine de mars 1848, aurait été accepté à une immense majorité. »

M. Deville peut avoir raison pour 1848. Aujourd'hui son projet, en ce qui concerne un certain ordre d'idées, serait vivement combattu. Cependant c'est un service que vient de rendre à la démocratie, en publiant ce travail consciencieux, le doyen des prisonniers de Belle-Isle. Ce n'est pas le premier, ce ne sera pas le dernier.

En admettant la sanction du peuple comme nécessaire à établir la légitimité de son propre projet, M. Deville a tracé à un gouvernement provisoire la marche qu'il aurait à suivre. En reconnaissant les droits — restreints à la vérité — de la femme, l'ancien constituant approuve Victor Considerant d'avoir seul, contre tous, osé, malgré les railleries de ses collègues, soutenir au sein de la commission de Constitution les droits, méconnus jusqu'ici, de la moitié du genre humain.

Nous ne saurions trop engager tous les hommes, que préoccupe la politique, à méditer avec soin un projet qui, sauf de légères modifications peut, à un jour donné, être présenté à la sanction du peuple redevenu souverain.

Octave Vauthier.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bellac. — M. M. — Reçu les 120. Appliq. suiv. votre indication. — Affect. rem. à tous deux.

Nogent. — M. M. — Reçu les 40. — Merci à tous deux.

Rio-Janeiro. — M. H. — Reçu les 654,76. — Nous all. v. écrire et vous expédier des livres. — Nous recevrons avec plaisir le détail des cours. — Rem. frat. à tous.

Mouniot. — M. M. — Reçu les 9,55. — Fait le réab. — Transmis le num. réclamé ainsi que la prime. — Appliq. 1,55 à la R. — Rem.

Rennes. — M. R. — Reçu les 10. — Affect. rem.

Angers. — M. G. — Reçu les 115. — Appliq. suiv. indication. — Transmis les primes. — Rem. à tous.

Andelot. — M. M. — Reçu les 20. Appliq. à la R. — Rem.

Bruxelles. — M. B. — Reçu les 9. — Nous adressons le reçu à l'ami C. — Rem.

En voyage. — M. T. — Reçu v. lettre du 6. — Compl. de tous. — A. G. va vous écrire et attend une nouv. lettre de vous.

Bruxelles. — M. C. — On s'était aperçu de l'oubli et il est réparé. — Fait pour le surplus. — Nous all. vous adresser le reçu. Amitiés de tous.

Guelma. — M. D. — Reçu les 15. Appliq. les 6 au réab. et remis les 9.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 14 juin. Au comptant le 5 p. 0/0 à 92 45, le 3 p. a 55 50; la Banque de France à 2,405 00; obligations de la ville Paris, 1410. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 267 50; rive gauche, 235 75; Paris à Orléans, 850 00 ; Paris à Rouen, 642 00; Rouen au Havre, 245 00; Avignon à Marseille, 223 00; Amiens à Boulogne, 242 50; Orléans à Bordeaux, 395 00; du Nord, 478 00; Strasbourg, 370 75; Nantes, 275 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,725; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1320 00; — Rente de Naples, 89 50; Emprunt Romain, 72 3/4; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 1/8; Espagne, dette active, 27 0/0; Lots d'Autriche, 395 00; Piémont dern. emp. 82 15; Obl. anc. 985 00; nouv. 920 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Le Socialisme expliqué aux enfants du peuple, par le docteur Guépin, auteur de la *Philosophie du Socialisme* : tel est le titre du nouvel ouvrage qui vient de paraître à la librairie de G. Sandré. Nous pouvons dire, dès maintenant, qu'il nous paraît digne de fixer l'attention de tous les partisans des améliorations sociales.

Parmi les associations ouvrières qui ont conquis de suite les sympathies du public, on peut citer au premier rang l'ASSOCIATION DE L'AMEUBLEMENT en général, composé des Tapissiers, Ebénistes et Menuisiers en fauteuils. Leur siége commun est rue de Charonne, 5, cour Saint-Joseph, faubourg Saint-Antoine, où ils ont établi ateliers et magasins. L'avantage de trouver réunies dans la même maison les différentes spécialités au prix de fabrication vient nous donner l'énigme de leur prospérité croissante; aussi n'est-il pas un seul voyageur un peu curieux qui ne vienne visiter leur établissement dans lequel 300 ouvriers vivent et travaillent avec une si touchante harmonie. Nous engageons vivement nos lecteurs à s'en convaincre par eux-mêmes, assurés d'avance qu'ils ne s'en iront pas sans faire quelque emplette.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Paris, — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 47. 22 Juin 1851.

12 FRANCS PAR AN. — Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche. — UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr. — BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. — Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 juin, sont priés de le renouveler sans retard s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

SOMMAIRE.

La liberté.

En présence de ce conflit d'opinions et de cette lutte de doctrines qui se disputent la réorganisation du monde, la France, l'Europe même, inquiètes et hésitantes, reculent et semblent parfois vouloir se rejeter vers le passé, quelque douloureux, quelqu'humiliant qu'il soit, par incertitude, par crainte de l'avenir.

Et pourtant chacun sent instinctivement que l'ère des grandes réformes est venue; chacun se dit tout bas que, si des institutions nouvelles ne viennent pas régénérer le sang des sociétés vieillies, le monde civilisé va périr dans la honteuse consomption d'un despotisme stupide qui ne convient plus à ses mœurs, ou dans la terrible agonie des convulsions sociales.

Que faut-il pour rassurer cette génération craintive que le doute dessèche et que la peur abrutit?

Il faut la rallier autour d'un drapeau commun où toutes les opinions, tous les principes, toutes les croyances, toutes les erreurs trouvent un refuge assuré et des garanties réciproques.

Ce drapeau, c'est la liberté.

La liberté ce n'est pas, comme le disent les habiles qui exploitent l'ignorance et la crédulité des peuples, ce n'est pas la société livrée à l'anarchie, le déchaînement des mauvaises passions, le monde abandonné en pâture aux théories les plus insensées..... La liberté, c'est justement le contraire de tout cela.

La compression, l'étouffement des idées par le gendarme, tous ces vieux moyens de persécution et de contrainte qui n'ont jamais servi qu'à provoquer des révolutions et à faire entrer par une explosion, dans le monde, les principes à qui ils avaient interdit de suivre la voie pacifique et progressive de la persuasion; ces moyens-là seuls peuvent livrer la société à l'anarchie, à la suite d'une insurrection triomphante; peuvent déchaîner sur le monde les passions irritées et avides de représailles; peuvent livrer pour un temps la société aux théories incomplètes à qui l'on a refusé les moyens de la propagande régulière, et la possibilité de s'éclairer, de se corriger elles-mêmes à la lumière de la discussion.

La liberté au contraire, le droit de libre expansion pour chaque doctrine, pour chaque idée, c'est l'ordre garanti, c'est la paix assurée.

Quel parti, quelle école oserait jamais songer à recourir à la force brutale, à la violence pour assurer son triomphe, lorsque pleine latitude lui serait donnée d'exposer, de prêcher ses opinions et ses principes par la plume et par la parole?

Quelle idée ayant toute facilité pour convertir, pourrait même tenter un moyen de s'imposer?

Mais ce serait le comble du ridicule et de la folie, et le seul cri de la conscience publique indignée suffirait pour faire rentrer dans l'ombre les fous audacieux qui auraient osé concevoir ce projet extravagant.

La liberté, c'est la lutte pacifique des idées dans l'arène franchement ouverte de la discussion; c'est le bon sens public appelé à juger en dernier ressort toutes les théories qui courent le monde; c'est la conscience des peuples discutant, débattant, acceptant, modifiant ou rejetant les moyens bons ou mauvais, applicables ou impossibles, efficaces ou dangereux offerts par les penseurs pour élever les nations en grandeur et en puissance.

La liberté, c'est la seule voie ouverte à la civilisation pour franchir sans péril, sans déchiremens et sans secousses le dangereux passage où elle est engagée. C'est le seul moyen d'arriver au progrès où le dix-neuvième siècle aspire, sans laisser sur son passage une seule ruine, une seule goutte de sang humain.

La liberté, c'est à la fois la lumière et le salut.

De toutes les grandes questions qui se débattent dans cette époque de négations et de recherches, il n'en est pas une qui puisse se résoudre sérieusement sans la liberté.

Avec le régime de compression et de luttes violentes, vous aurez des solutions bâtardes qui s'imposeront momentanément, pour crouler bientôt sous la réaction de l'intelligence et de la force, et être remplacées par d'autres solutions également incomplètes et transitoires. Vous aurez l'anarchie et les usurpations successives des partis et des doctrines; vous n'aurez pas la science reconnue et acceptée qui seule peut rétablir la paix dans les intérêts et l'ordre dans l'humanité.

Peuples, séparez-vous donc de ces apôtres de la compression, de ces enthousiastes admirateurs de la force qui poussent le monde à la suivre.

Proclamez-vous enfin les seuls arbitres de votre sort, et admettez devant le tribunal de l'opinion publique toutes les théories, tous les systèmes non pas bâillonnés, falsifiés, travestis, calomniés comme aujourd'hui, mais libres, complètement libres dans leur expansion, dans leur propagande, dans leurs expérimentations.

Eugène Nus.

La vraie difficulté.

Aussitôt la première fièvre de la révolution de Février passée et une part plus que suffisante de leur temps et de leurs pensées données à la politique, les ouvriers parisiens marchèrent droit au but dans la voie nouvelle ouverte par la République, et se lancèrent dans l'association. La bourgeoisie aurait dû imiter la classe ouvrière; elle aurait dû se demander s'il n'y avait point d'innovation à introduire dans ses relations industrielles, elle aurait dû produire quelque chose de nouveau et en poursuivre la réalisation, l'établissement stable, avec la même vigueur, le même entrain, la même persévérance que les ouvriers l'ont fait dans leurs associations.

Si elle eût agi ainsi, la bourgeoisie ne se trouverait pas enlacée dans les liens d'intrigues politiques qui se jouent à ses dépens; elle ne verrait pas sa fortune immobilière et commerciale mise chaque jour en péril par les oscillations parlementaires et les tentatives anarchiques des restaurateurs de royauté. Concevant un but à la Révolution, ce qu'elle ne conçoit pas encore, grâce à l'étourdissement dont elle est frappée par les clameurs, les injures, les calomnies, les viles menées de la tourbe réactionnaire, elle ne se serait pas laissée effrayer par ce spectre du socialisme qui l'empêche de rien voir, de rien comprendre; car chaque jour se passe entre elle et ses meneurs cette scène ridicule :

Le bourgeois : Les boulangeries et boucheries sociétaires produisent, dit-on, de bons résultats. — *Le journaliste réactionnaire :* Gardez-vous d'en rien croire, c'est du socialisme! Voici ce que disait à ce sujet le prince Napo.... — *Le bourgeois:* Ah! mon Dieu, j'ai failli m'y laisser prendre; mais on pourrait, ce me semble, essayer de faciliter le crédit foncier. — *Le journaliste :* Affreux socialisme! Socialisme déguisé! Le comte de Chambord promet.... — *Le bourgeois :* Hélas! hélas! et le crédit mobilier? — *Le journaliste :* Un socialisme de la pire espèce! Ayez soin de n'en pas parler, votre banquier vous retirerait son crédit! Mais le comte de Paris veut... — *Le bourgeois :* Ah! mon Dieu, quelle désolation! Abominable socialisme! gueux de socialistes! etc.

Ce qui manque à la bourgeoisie, c'est l'énergie d'une volonté active; elle n'a que celle de la peur. Comment les ouvriers ont-ils fondé leurs associations? Par leur ténacité, par leur foi sans bornes dans l'association. Le difficile pour la bourgeoisie n'est pas de faire, mais de *vouloir* faire, c'est-à-dire de se concevoir une œuvre et d'y avoir foi; et quand nous parlons d'une œuvre, nous parlons d'une œuvre active et progressive, et non pas de cette œuvre négative, rétrograde, qui consiste à abandonner le libéralisme, à livrer les libertés du pays et son avenir.

Quel obstacle, par exemple, a empêché le crédit foncier de gagner du terrain dans la législation? Le bourgeois sent instinctivement le besoin d'améliorer les lois sur ce point; mais les difficultés surgissent, les praticiens démontrent parfaitement les dangers, les inconvénients, les incertitudes, et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 22 JUIN 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Rapaces ralliés à l'homme.

Le faucon pèlerin, emblème du chevalier errant.

Je reprends ma narration à l'endroit où l'a interrompue l'auteur de la *Déroute des Césars*.

La France n'est pas riche en oiseaux de haut vol, c'est-à-dire en espèces de faucons capables de lier l'aigle, le milan et le héron. Le Gerfaut appartient à l'Islande et à la Norwège, le Sacre à la Russie, le lanier aux îles de la Grèce, à Malte, à la Sicile. L'alèthe se tirait des Açores et de Madère, l'alphanet de Barbarie et de Crète. L'alphanet tirait son nom de la première lettre de l'alphabet grec pour dire qu'il était le plus sociable et le plus charmant des faucons. L'alèthe se payait, sous les Valois, jusqu'à trois cents écus la pièce.

La disparition du gerfaut, du sacre et du lanier s'explique par l'ancienneté de l'époque à laquelle remonte l'introduction de la fauconnerie dans la Gaule. Cette époque correspond pour le moins à celle de l'invasion des rois francs, puisqu'il est question dans l'histoire des faucons du roi Mérovée. J'ai dit que le lanier airait encore il y a cent cinquante ans au pourtour de la haute falaise qui fait mur à la mer du midi, depuis Antibes jusqu'à Gênes, et que les voyageurs appellent la Corniche. Il manquera toujours pour moi deux choses essentielles à la France, aussi longtemps qu'elle ne sera pas redevenue la patrie du gerfaut et qu'elle continuera à ne pas récolter, bon an mal an, quatre cent millions d'hectolitres de vin; car la France a été créée pour enivrer et faire chanter la Terre. Et quelquefois mon imagination rêveuse et remplie d'illusions me fait croire que le gerfaut, qui est un bel oiseau blanc au bec et aux pieds d'or, se transporte aussi de son côté en espoir vers les bords fleuris de la Seine, et que s'il n'y revient pas plus promptement, c'est qu'il en est empêché peut-être par la malice de quelque maudit enchanteur qui le retient captif en sa prison du Nord.

Il est temps de convenir, en effet, que l'Islande, patrie du gerfaut, n'est pas ce qu'on croyait jadis, un roc inhabitable, perdu sous la calotte du pôle, un énorme tas de neige coiffé d'un lampion fumeux, en un mot, une terre de silence et de mort. C'est au contraire la perle des mers hyperborées, une véritable perle enchâssée comme une oasis de lumière et de chaleur au sein d'affreux déserts de glaces et de ténèbres. C'est l'île sacrée de l'Océan du Nord qui porte au front une couronne de feu, phare sans éclipses, phare éternel appendu par la main de Dieu au-dessus du noir abîme pour éclairer la marche des innombrables tribus de navigateurs de tout règne qui sillonnent deux fois chaque année le dessus et le dessous de ces flots.

L'Islande est la station obligée des nombreux oiseaux de passage qui font la traversée de l'Amérique nord en Europe. C'est aussi le point central de ralliement de la grande colonne expéditionnaire des harengs qui sourd tous les ans du fond de la mer Glaciale pour apporter le tribut de sa chair aux riverains de l'Atlantique, entraînant à sa suite tous les monstres goulus de l'océan, les narvals, les baleines, les squales. Nulle terre n'est plus féconde en gibier d'eau et de marais; nulle côte plus poissonneuse.

Longtemps les innombrables cétacées du nord ne voulurent d'autre demeure que les baies paisibles de l'île, et le baleinier avide dut détruire presque complètement la race avant de la faire renoncer à ces mouillages favoris. L'Islande est une des patries les plus aimées du grand cygne sauvage à bec jaune que nous tuons l'hiver sur la Seine. La bécasse et la bécassine, deux fines bouches qui savent par leur nom tous les bons endroits du globe, en parlent comme d'un pays de cocagne où elles aiment à passer un ou deux mois par an. L'hirondelle de cheminée y va faire entendre chaque printemps ses suaves chansonnettes. La caille elle-même y touche, et je ne serais pas surpris que les pèlerins les plus aventureux de cette race intrépide, après avoir accompli ce voyage, prissent un titre de hadji quelconque, comme les pèlerins musulmans qui sont revenus de la Mecque. Les oiseaux de passage, qui sont curieux comme des Gaulois de la vieille Gaule, tiennent en haute estime les explorateurs courageux.

Enfin, pour que l'Islande, où le bois ne vient pas, fût habitable pour l'homme lui-même, Dieu a forcé le grand courant sous-marin qui porte du golfe de Mexique à l'Europe nord, de déposer en passant sur les rivages de l'île les troncs des chênes séculaires arrachés à la terre américaine par les eaux de l'Arkansas et du Mississipi.

La prédilection des oiseaux et des poissons voyageurs pour les parages de l'Islande s'explique sans effort. L'Islande est une immense marmite à Papin destinée à chauffer le pôle et pleine d'eau à la température rouge. La superficie du sol est le couvercle de cette marmite. Ce couvercle est percé d'une infinité de trous qui donnent passage à autant de puits artésiens ou de sources thermales qui délaient la terre et la transforment en une vase liquide analogue aux boues de St-Amand en Flandre si efficaces contre les rhumatismes. Quelquefois la violence de la pression interne crache dans les airs la terre liquéfiée; alors le phénomène s'appelle *volcan de boue*. On dit qu'il y a *éruption* lorsqu'une fraction trop considérable du couvercle éclate et que d'affreux torrents de flammes, d'eau rouge et de fumée s'échappent du cratère avec un grand tapage.

On conçoit l'agréable surprise que doivent éprouver les canards et les bécasses rencontrant des boues chaudes à de si hautes latitudes et quelles délicieuses parties de barbottage

défilent toute la kirielle des impossibilités. Faute de foi, faute de volonté, le bourgeois recule et, prenant son chapeau, dit humblement avec un gros soupir à ces grands avocats qui l'empêchent de rien faire : merci, messieurs, je vous demande bien pardon de vous avoir dérangés.

Napoléon aussi eut affaire aux praticiens lorsqu'il voulut créer le code civil, un code civil unitaire pour toute la France. Il lui fut doctement démontré que c'était difficile, que cela présenterait mille inconvénients, et peu d'avantages, qu'il ne fallait pas persister dans cette idée qui d'ailleurs était un peu révolutionnaire, bref le projet fut déclaré de toutes voix impossible. Napoléon persista comme les classes ouvrières ont persisté dans l'association : le code civil fut fait, comme les associations se sont faites, par le triomphe de la volonté, par le triomphe du génie et de la foi sur la routine, et la routine des gens réputés les plus éclairés.

La bourgeoisie puisera-t-elle en elle-même et dans le sentiment profond de sa situation et de ses besoins la force nécessaire pour se donner, pour créer les organes de crédit qui lui sont indispensables dans la lutte qu'elle soutient contre des difficultés sans cesse renaissantes, et échapper aux suggestions perfides de ses amis politiques? Nous le désirons de grand cœur; nous avons publié plus d'un livre pour l'y engager et lui indiquer les voies qu'elle doit explorer, mais sincèrement nous commençons à douter qu'elle puisse rien produire, du moins pour le moment, et nous croyons qu'elle n'organisera le crédit que quand les associations ouvrières, débarrassées des obstacles que leur a suscité la police, et pouvant se mouvoir plus librement, auront trouvé elles-mêmes le moyen d'organiser entre elles et avec l'industrie extérieure ces relations nouvelles de crédit qu'elles cherchaient si laborieusement et avec tant de courage, lorsque la prison est venue engloutir les généreux coopérateurs de cette œuvre si bienfaisante qu'elle garde encore en récompense de leur fraternel dévouement.

O prison sainte! combien d'hommes de cœur ou de génie ont, un siècle après l'autre, rendu témoignage de leur foi en franchissant tes portes!

Les associations ouvrières jouent donc dans le moment actuel un rôle beaucoup plus important qu'on ne le pense, car elles sont le point de départ d'une foule d'améliorations qui, théoriquement, peuvent se passer d'elles, mais qui, dans la réalité ne se feront, selon toutes les probabilités, qu'avec leur concours et par suite de leurs développements.

Nous venons d'en indiquer la raison; c'est qu'elles veulent, c'est qu'elles ont foi, et que la bourgeoisie qui a besoin du crédit collectif, n'a foi qu'au crédit individuel et n'a pas ou n'aurait pas de volonté pour organiser le crédit collectif.

Qu'elle nous démente, qu'elle prouve que nous avons tort, en organisant elle-même un crédit collectif, sans *attendre* les associations ouvrières et sans se mettre à leur suite; nous serons heureux de reconnaître notre tort, nous le proclamerons plus haut que personne; mais nous craignons fort qu'on ne nous donne pas occasion d'acquérir ce mérite, à moins que quelques bourgeois socialistes.....

— Des bourgeois socialistes! quelle horreur! Comment de pareils monstres peuvent-ils exister!...— et ils se sauvent épouvantés.....

Pauvres gens, comme leurs journaux leur ont tourné la tête!

Emile Bourdon.

Fiez-vous au Peuple.

> On peut dire que les combattants, les armes à la main, dans la double ivresse du danger et du triomphe, ont donné tous les exemples sur lesquels n'ont plus qu'à se régler aujourd'hui les hommes de sang-froid. Ils ont donné à leur victoire un caractère sacré.
>
> M. DE FALLOUX.
> (*Univers* du 3 mars 1848.)

Nous qui prêchons la liberté, nous qui la voulons entière pour toutes les manifestations de la pensée humaine, nous sommes aussi les amis de l'ordre et de l'ordre absolu. La garantie de l'ordre nous la plaçons dans les sublimes instincts du peuple affranchi. Nous avons confiance dans l'humanité faite à l'image de Dieu. Lorsque les gouvernements de parti cesseront d'irriter, de soulever les flots par leurs souffles en sens contraires, l'océan populaire livré à lui-même prendra l'équilibre et gravitera naturellement vers le calme.

La physionomie de la France pendant les mois de mars et d'avril 1848 a suffi pour prouver quelles règles de modération, de justice et d'harmonie un peuple sans gouvernement savait trouver dans sa conscience.

Cette glorieuse époque fut pour nous une révélation dont rien n'effacera la splendeur. Elle commentait la première révolution française, elle défendait contre les calomnies d'une histoire écrite par les factions, le peuple qui brisa la monarchie féodale.

Ce n'est pas que le peuple de 89 et des années suivantes ait toujours égalé le peuple de février 1848 en clémence et en grandeur. Le soutenir, prétendre que nul excès injustifiable ne fut mêlé aux premières luttes de la Révolution, ce serait méconnaître la loi du progrès dans l'humanité, la puissance de cette éducation populaire dédaignée pendant des siècles et qui depuis soixante ans répand ses semences lumineuses dans les sillons de chaque génération. Des crimes particuliers cherchèrent et trouvèrent leur occasion dans nos premiers mouvements populaires, et le *Moniteur* de 1790 put dire avec raison :

> L'abrutissement de ces milliers de malheureux auxquels le despotisme de nos institutions sociales n'a laissé de l'homme que le nom et la figure, n'est-il pas un nouveau crime de la tyrannie et ne doit-on pas lui imputer une férocité qui est son ouvrage?

Mais le peuple en masse, malgré ce défaut de culture, fut guidé par les sentiments les plus élevés; il ne commit aucune violence sans provocation irritante et prolongée. Supprimez la résistance obstinée des privilégiés à l'abolition du régime féodal, supprimez l'insolente invasion de l'étranger, et la Révolution française demeurait dans ses moyens ce qu'elle fut toujours, ce qu'elle est encore dans son but : le triomphe pacifique de la liberté, de la fraternité, de la justice universelle.

On a beaucoup parlé de cette dévastation de châteaux, de ces incendies s'attachant surtout aux parchemins et aux titres, scènes qui suivirent de près la réunion de la première assemblée nationale. A la décharge du peuple, nous reproduirons sans commentaire quelques pièces officielles.

Reportons-nous à l'assemblée Constituante, séance du 25 juillet 1789 :

> M. PEVELLE, *député de la Franche-Comté*. Je demande la parole pour faire part à l'assemblée d'une adresse contenant le récit d'un événement affreux qui est arrivé au château de Quincey (Franche-Comté). — Je voudrais pouvoir dérober à vos yeux le tableau effrayant de la catastrophe sanglante arrivée dans le château de Quincey; je frissonne d'horreur : j'ai à vous parler d'un forfait enfanté par la noirceur même; mais pour vous instruire des détails, je crois devoir vous lire le procès verbal de la maréchaussée du lieu :
>
> « Nous, brigadier de maréchaussée, etc., certifions, etc., que nous nous sommes transporté à Quincey, que nous avons trouvé auprès d'un homme mourant M. le curé, qui nous a dit que M. de ....., seigneur de Quincey, avait fait annoncer à Vesoul et aux troupes qui y sont en garnison, qu'à l'occasion de l'événement heureux auquel toute la nation prenait part (la réunion des Etats généraux), il traiterait tous ceux qui voudraient se rendre à son château et leur donnerait une fête; mais que M. de... s'était retiré et avait dit que sa présence pourrait diminuer la gaîté de la fête, et avait prétexté pour ce qu'il était protestant, noble et parlementaire. L'invitation de M. le parlementaire avait attiré une foule de personnes, tant citoyens que soldats, qu'on avait conduits à quelque distance du château; que pendant qu'on se livrait à la joie et à la gaîté, on avait mis le feu à une mèche qui allait aboutir à une mine creusée dans l'endroit où le peuple était à se divertir; qu'au bruit de l'explosion ils s'étaient transportés au château, qu'ils avaient vu des hommes flottant dans leur sang, des cadavres épars et des membres palpitants. »
>
> Le procès-verbal est signé par le brigadier et légalisé par le lieutenant-général.
>
> Cette barbarie exercée contre le droit des gens, ourdie par l'hypocrisie et la noirceur la plus abominable, a mis tout le pays en combustion : on s'est armé de toutes pièces, on s'est jeté sur les châteaux voisins, etc., etc.

Séance de la nuit du 4 août. — M. LE GUEN DE KERENGAL, *député de la Basse-Bretagne*. Vous eussiez prévenu l'incendie des châteaux, si vous aviez été plus prompts à déclarer que les armes terribles (les titres féodaux) qu'ils contenaient et qui tourmentaient le peuple depuis des siècles, allaient être anéantis par le rachat forcé que vous en alliez ordonner.

Le peuple, impatient d'obtenir justice et las de l'oppression, s'empresse à détruire ces titres, monuments de la barbarie de nos pères.

Soyons justes, messieurs; qu'on nous apporte ici les titres qui outragent non-seulement la pudeur, mais l'humanité même, qu'on nous apporte ces titres qui humilient l'espèce humaine en exigeant que les hommes soient attelés à une charrette comme les animaux du labourage; qu'on nous apporte ces titres qui obligent les hommes à passer la nuit à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil de leurs voluptueux seigneurs.

Qui de nous, messieurs, dans ce siècle de lumière ne ferait pas un bucher expiatoire de ces infâme parchemins, et ne porterait pas le flambeau pour en faire un sacrifice sur l'autel du bien public?

Vous ne ramènerez, messieurs, le calme dans la France agitée que quand vous aurez promis au peuple que vous allez convertir en prestations en argent rachetables à volonté tous les droits féodaux quelconques; que les lois que vous allez promulguer anéantiront jusqu'aux moindres traces dont il se plaint justement. Dites lui que vous reconnaissez l'injustice de ces droits acquis dans des temps d'ignorance et de ténèbres.

Pour le bien de la paix, hâtez-vous de donner ces promesses à la France; un cri général se fait entendre; vous n'avez pas un moment à perdre; un jour de délai occasionne de nouveaux embrasements; la chûte des empires est annoncée avec moins de fracas. Ne voulez-vous donner des lois qu'à la France dévastée?

Avant la nuit du 4 août les mouvements contre les châteaux furent provoqués par les retards que mettait l'assemblée à frapper l'odieuse féodalité, par l'insolence et nous venons de le voir par les crimes de plus d'un nobliau de province. Après la nuit du 4 août que se passa-t-il? M. Lanjuinais va nous le dire dans la séance du 9 février 1790 :

> Les arrêtés du 4 août ont été le signal de toutes les vexations féodales, on a multiplié les exécutions pour le paiement des rentes arriérés; on a exigé les corvées féodales, les assujétissements avilissants. Depuis la publication des décrets on a intenté quatre cents procès, au sujet des moulins seulement; les meules des moulins à bras, moyen unique de subsistance du pauvre, ont été brisées avec violence...

Des faits annalogues se passaient à l'autre extrémité de la France :

> *Séance du 9 octobre 1789.* — M. Reubell dénonce plusieurs seigneurs d'Alsace qui poursuivent avec une sévérité sans exemple leurs censitaires pour le paiement des droits seigneuriaux. Ces despotes de la féodalité, dit-il, n'ont tenu aucun compte des arrêtés du 4 août.

Nous lisons dans le *Moniteur* du 14 février 1790 :

> Quelques lettres des provinces où les paysans se sont ameutés pour enlever les titres des seigneurs, rendent un compte assez extraordinaire des motifs de ces insurrections. Le voici.
>
> Dans notre province, au lieu de lire aux paysans les décrets de l'assemblée nationale (qui déclaraient les droits féodaux rachetables, mais ne les abolissaient pas tous), les ennemis du bien public leur ont parlé avec colère des atteintes qu'elle avait portées à leurs propriétés en abolissant les dîmes et les droits seigneuriaux. Ils ont ajouté que l'assemblée ne tarderait pas à exercer un pareil despotisme sur les biens du peuple. Les paysans qui calculent tout, comme les politiques et quelquefois mieux, se sont dit entre eux : puisque ces mémoires nous assurent que l'assemblée a aboli les dîmes et les droits seigneuriaux, il ne faut plus les payer, et ils ont cessé, en effet, de les payer dans quelque provinces.
>
> Lorsque les propriétaires de ces droits suspendus ont voulu ensuite les faire revivre et les exercer avec rigueur, les paysans, autorisés par leurs premiers discours, se sont armés pour aller dévaster les archives de leurs oppresseurs qui les avaient abusés. C'est ainsi que les frondeurs de la révolution ont été les premiers instigateurs des troubles dont ils se disent aujourd'hui les victimes.

M. Prieur dit également dans la séance du 22 février 1790, au sujet de la loi martiale :

> Pour bien juger la loi qui vous est présentée, il faut connaître les faits qui paraissent la rendre nécessaire, j'ai examiné toutes les pièces relatives à l'affaire de Béziers et aux accidents arrivés dans les autres provinces. Je n'ai vu que des événements particuliers et pas une seule atteinte contre la sûreté publique. L'ob-

---

s'en suivent. De même, les personnes qui adorent les bains russes peuvent se mettre à la place des poissons et des cétacées de cette mer, auxquels il est loisible de passer brusquement à toute heure d'une température de 0 degré à une température de 40 centigrades. On comprend enfin que le gerfaut, qui est un amateur passionné de la chair de la bécasse et de celle du canard, s'accoquine au séjour cher à ces volatiles.

Néanmoins il est prouvé que quelques individus de l'espèce s'échappent de temps à autre de l'île pour aller étudier la faune du continent norwégien, car on ne peut pas toujours manger de la bécasse. C'est dans le cours de cette exploration gastrosophique que quelques-uns descendent sur les sommets boisés des Vosges, du Jura, du Cantal et y laissent leurs plumes.

Le seul faucon proprement dit que nourrisse aujourd'hui la France est donc le faucon pèlerin. C'est un oiseau de fier aspect, doué d'une intelligence supérieure et d'une bravoure à toute épreuve. Il a l'œil vif, malin et provocateur du Gaulois; il est magnifique sous les armes et se rengorge quand on le regarde.

Il chausse comme le gerfaut l'éperon d'or, mais porte de plus une large moustache noire, crânement retroussée à la façon des guerriers de son pays. Le bec est bleu d'acier, bleu noir, le dessus de la tête et la partie supérieure du cou d'une belle couleur noir mat, la gorge d'un blanc pur ainsi que la poitrine, avec de fines raies noires longitudinales du plus charmant effet. La queue est traversée de bandes étroites alternant du gris cendré au brun sombre; les barbes des rémiges sont historiées de taches rousses semblables aux arabesques d'une armure de Milan. Le tour des yeux et l'iris sont jaune d'or comme les pieds.

Ceci est le costume du pèlerin femelle après sa sixième mue; car il faut six ans aux faucons pour parfaire leur plumage. Ainsi le conscrit français, qui porte dans sa giberne un bâton de maréchal, doit attendre néanmoins quelques années avant d'arriver à ce grade et changer plus d'une fois d'uniforme avant d'endosser le chapeau à plumes et l'habit galonné sur toutes les coutures. — Ainsi l'illustre chevalier de la Manche dut s'appeler le Chevalier de la Triste-Figure avant de s'appeler le Chevalier du Soleil.

Les jeunes faucons, avant la troisième ou la quatrième mue, sont des chevaliers d'assez triste figure, comme les aigles du reste et les autres oiseaux de proie. Les couleurs de leurs manteaux ne sont pas franches; les stries, les virgules, les étoiles, les diverses mouchetures, en un mot, qui les décorent, semblent avoir été apposées là sans ordre, sans dessin arrêté. De jeunes laniers, de jeunes sacres et de jeunes pèlerins, qui ne doivent pas se ressembler le moins du monde un jour, se ressemblent tellement dans les premières années, qu'il est fort difficile de les distinguer les uns des autres. Hélas, les bipèdes à plumes ont encore cet avantage sur nous qu'ils deviennent plus beaux avec l'âge. A chaque nouvelle mue du faucon pèlerin, du gerfaut, de l'autour, l'uniforme va se simplifiant et le manteau se colore par masses. Les raies qui étaient longitudinales dans le jeune âge deviennent transversales et *vice versâ* chez l'adulte.

Singularité bien remarquable et que j'aurai été cependant le premier à signaler, j'en suis sûr, la France ne nourrit qu'une seule espèce de faucon, et cette espèce est celle du faucon pèlerin!

Pèlerin, c'est-à-dire qui ne demeure guère. Pèlerin, c'est-à-dire l'emblème du chevalier errant.

Il est certain que l'emblème du chevalier errant, du redresseur universel des torts, appartient plus à la nation de ce côté-ci des Pyrénées qu'à celle d'au-delà. Les auteurs du *Roland furieux* et de la *Jérusalem délivrée*, qui ne sont pas français, ont été forcés de rendre à ma patrie cet hommage. Les plus grands coups d'épée, les plus beaux coups de lance qui se soient donnés ou reçus, en prose comme en vers, l'ont été par des mains ou des poitrines françaises. Le preux Roland, l'honneur de la chevalerie, qui embrochait les Sarrasins comme des bec-figues et qui en tenait quelquefois sept au bout de sa lance, était né comte d'Angers, comme Richard Cœur-de-Lion naquit depuis comte d'Anjou. Le nom de Bayard, nom éminemment français, avant de recevoir son illustration historique du *chevalier sans peur et sans reproche*, avait été déjà porté avec distinction par un cheval, celui des quatre fils Aymon, un cheval né et élevé dans les pâturages de la Haute-Garonne et qui galopait avec une aisance sans égale sous la charge de quatre chevaliers gigantesques, couverts de fer des pieds jusqu'à la tête, et qui dans la bataille vous *tombaient mort* les hommes, comme l'ouragan d'automne vous abat les feuilles d'orme après une forte gelée. Je veux croire que Michel Cervantes eut ses raisons pour faire naître son héros dans une contrée d'Espagne qui s'appelle la Manche, mais je doute fort que l'incomparable chevalier du Soleil eut rien perdu au change à prendre pour patrie ces mêmes rives de la Garonne où recurent le jour Renaud de Montauban et son cheval, le Béarnais, Margot sa sœur et le chevalier d'Artagnan. J'abandonne volontiers à l'Espagne la paternité du Sancho Pança le sans cœur, type du bourgeois français et non du paysan espagnol. Je ne revendique pour ma nation que celle de ce fou d'une raison si haute qui empochait avec tant de résignation les horions et les coups de gaule, espérant dans sa naïveté sublime que le chiffre toujours croissant de ses emplâtres finirait par fléchir les rigueurs de son inhumaine Dulcinée. A part le côté éditiant du céladonisme chevaleresque, il y a dans la figure du vrai chauvin de la grande épopée napoléonienne plus d'un trait et plus d'un tic caractériel du héros de la Manche. Si l'on pouvait se repentir d'avoir ri dans ce monde où les hommes gais sont si rares, je me repentirais d'avoir ri à la lecture du don Quichotte, dont je ne rirais plus aujourd'hui. Mais toujours j'aimerai, j'admirerai l'Arioste qui ne m'a jamais fait rire aux dépens du champion de vérité et de justice. O heureux chevaliers d'une époque impossible, qui parcouriez si aisément les distances les plus prodigieuses, qui voyagiez de la France au Catay, sans avoir à vous inquiéter le moindrement de ces viles

jet des insurrections est la féodalité ; sa cause, les fausses interprétations de vos décrets donnés par les ennemis du peuple. Ainsi donc, l'objet étant connu, la cause étant également connue, vous pouvez plus aisément déterminer le remède.

Ces exemples suffisent pour démontrer que la Révolution à son origine aurait pu conserver le caractère pacifique et légal et transformer nos institutions par la seule force du droit, si les privilégiés n'avaient lutté obstinément pour la conservation des abus, par la violence d'abord et par le mensonge ensuite. Respectez aujourd'hui la propagation de toutes les idées, le vote de tous les citoyens, et les spectres dont on veut assombrir notre avenir s'évanouiront comme un vain rêve. La liberté sans limite enfantera l'ordre absolu.

Victor Hennequin.

La peine de mort.

« Tu ne tueras point. »

La presse démocratique de Paris et des départements a offert son tribut de sympathies à M. Charles Hugo, que son horreur de la guillotine aura conduit en prison. Les éloquentes paroles de M. Victor Hugo et de M. Crémieux, reproduites sur tous les points de la France, ont passionné nos populations dont le cœur est toujours prêt à s'associer aux grandes pensées, aux généreuses aspirations.

L'expression unanime de ces nobles sentiments, honneur et force de la démocratie, est la meilleure réponse qu'elle puisse faire aux déclamations et aux calomnies dont elle est l'objet.

Nous vivons, en vérité, dans un singulier temps. Il est triste de voir un parti qui a sans cesse à la bouche les mots de modération et de religion, et qui prétend au monopole de l'honnêteté, jeter l'anathème ou la dérision sur quiconque proteste haut et fort contre les divers modes de tueries.

Selon nous, le sang versé pour quelque raison et de quelque manière que ce soit; le sang versé, dernier vestige des temps barbares, est une tache sociale dont nous sommes tous solidaires.

Notre droit, notre devoir, notre destinée est de la faire disparaître... et elle disparaîtra.

Telle est notre croyance; voilà pourquoi nous voulons non seulement l'abolition de la peine de mort, mais encore l'abolition de la guerre ; voilà pourquoi nous sommes socialistes, c'est-à-dire partisans de toute réforme, de toute institution, de toute idée qui a pour but de donner à l'homme le plein exercice de sa liberté, de sa dignité, de son intelligence et par conséquent de sa bonté.

Charles Brunier.

Mandement de l'archevêque de Paris.

M. Sibour vient de publier un mandement pour développer et confirmer le décret du concile de Paris « Contre les erreurs qui renversent les fondements de la justice et de la charité. »

Ce mandement où l'on retrouve la modérations, le sentiment conciliateur et libéral qui distinguent depuis longtemps son auteur, a obtenu les éloges de la presse démocratique, et le silence significatif de l'*Univers*.

Avant de juger cette pièce à notre point de vue, hâtons-nous de dire que les résolutions de la démocratie à l'égard de l'église catholique ou plutôt à l'égard des lois et institutions temporelles qui intéressent cette église ne sauraient dépendre en aucune façon des intentions et des actes d'un prélat, si louables, si progressifs, si socialistes mêmes qu'ils puissent être. Nous n'avons pas le droit de toucher à l'organisation spirituelle du catholicisme, à son dogme, à son culte, à sa discipline intérieure; mais l'organisation temporelle du clergé telle qu'elle résulte du concordat impérial a produit sous l'empire, sous la restauration et surtout depuis février 1848 des fruits trop amers pour que cette organisation ne soit pas jugée et condamnée sans retour au tribunal souverain du peuple.

L'église dans son état actuel est un point d'appui pour toutes les réactions, une pierre d'attente pour toutes les monarchies. Qu'elle soit libre nous le voulons, mais qu'elle conserve un caractère officiel, qu'elle prenne part au budget, qu'elle reçoive des attributions administratives, que ses pompes interviennent dans les solennités de l'Etat, voilà ce que la République n'admettra pas, quand la République sera devenue républicaine.

Cette réserve faite et quand il sera bien entendu que le libéralisme de M. Sibour ou de tout autre évêque ne peut être une planche de salut pour le budget des cultes en France, ni pour la souveraineté temporelle du pape en Italie, nous reconnaîtrons volontiers que le langage de M. de Paris, supérieur à toutes les haînes des partis, est véritablement évangélique et capable de ramener à l'église bien des âmes éloignées par l'intolérance de l'*Univers*.

Par son dernier mandement, M. Sibour aura rendu service non-seulement à l'église catholique, mais au progrès social en diminuant l'horreur aveugle excitée par ce mot *socialisme* dont les adversaires de la démocratie avaient fait un épouvantail pour les simples et un instrument de domination pour eux-mêmes, une barrière contre les inovations, un belfer contre la République elle-même.

« Qu'il soit bien entendu, dit l'archevêque, que nous ne » voulons point improuver ici le *socialisme véritable* si l'on » veut donner ce nom à cette tendance généreuse qui pousse quelques hommes d'un zèle pur et désintéressé à chercher » l'amélioration de la société dans ses institutions, dans ses » lois, dans ses mœurs, dans le bien être de tous et particu» lièrement des classes laborieuses : tendance chrétienne et » louable, digne de nos encouragements quand, ne se ré» duisant pas à des systèmes et à des phrases, elle cherche » sincèrement et avec persévérance les moyens les plus pro» pres à réaliser le progrès social, en procurant à leurs sem» blables une plus grande somme de bien, soit de l'ordre mo» ral, soit de l'ordre matériel.

Nous félicitons et nous remercions M. Sibour d'avoir ainsi restitué son véritable sens au mot qui depuis vingt ans est notre devise; quant aux critiques dirigées par lui contre le faux socialisme qui consisterait à supprimer la propriété ou à rendre tous les citoyens propriétaires par portions égales, nous ne les discuterons pas. Tous les écrivains de la réaction ont usé de cette argumentation et l'ont abandonnée comme impuissante, aimant bien mieux tuer les journaux, fermer les clubs, interdire le colportage, prohiber en un mot la discussion des questions sociales, que de l'affronter avec d'aussi faibles armes.

M. Sibour triomphe assurément des systèmes qu'il esquisse et qu'il réfute, mais au lieu de remporter cette victoire trop facile pour être glorieuse, nous aurions aimé qu'il développât dans ses conséquences fécondes la formule de son socialisme et du nôtre ainsi posée par lui-même :

« La définition de la justice proclamée par le sens commun » et la conscience du genre humain, est qu'il faut rendre à » chacun ce qui lui appartient, ce qui lui est dû, *suum cuique*. Or, cette définition supposant que quelque chose peut » légitimement appartenir à chacun, implique évidemment » le droit de propriété. Otez donc cette possibilité d'appro» priation, supposez que rien ne puisse, ne doive appartenir » à personne, et il n'y a plus lieu ni à justice distributive, » ni à justice commutative.

» Et d'abord, ce qui fait la justice distributive, en tant que » justice, ce n'est pas la distribution des choses en elles-mê» mes, des emplois et des dignités suivant le hasard ou le » caprice, la faveur ou l'arbitraire; mais les distributions ou » rémunérations motivées, sanctionnées par le droit, fondées » sur les capacités, sur les services, sur les mérites en un » mot. »

M. Sibour eût donné à son diocèse un enseignement vraiment neuf et substantiel si, comparant cette formule phalanstérienne qu'il adopte avec les institutions et les faits du monde actuel, il s'était demandé jusqu'à quel point aujourd'hui le *suum cuique*, la propriété légitime résulte des opérations de bourse, de banque, de commerce, d'industrie, s'il avait joint à la critique du mal présent la thèse du bien à venir et précisé ainsi la formule du *suum cuique* :

Répartition à chacun suivant son concours en capital, en travail et en talent.

Association libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

Que M. l'archevêque de Paris persévère dans les sentiments de modération, de conciliation qui l'honorent, qu'il continue à combattre les faux systèmes basés sur la ruine de la propriété, qu'il reste fidèle à la théorie de la répartition sanctionnée par le droit, fondée sur la capacité, sur les services, qu'il déduise avec plus de rigueur les conséquences de cette formule, et le jour où la protection artificielle de l'Etat sera retirée à l'Église, M. Sibour trouvera encore un troupeau fervent réuni autour de lui par l'attrait de la science et de la charité.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Les halles centrales.

La commission municipale a pris la semaine dernière une délibération longuement motivée par laquelle elle décide que le périmètre des halles centrales est maintenu sur son ancien emplacement. Ce périmètre sera agrandi sur une largeur de 50 mètres du côté du marché des Innocents.

La commission se réserve de délibérer ultérieurement sur la disposition définitive des halles centrales, sur les projets et devis d'exécution des bâtiments, etc., etc.

Ainsi se trouve écarté le grand projet de M. Horeau qui avait pour but de mettre les halles en communication directe et contigüe avec la Seine, dont l'édilité parisienne persiste à ne pas vouloir faire le véritable centre de Paris, ce qui ne l'empêchera pas, le cas échéant, de renouveler les lamentations tant de fois exprimées sur l'abandon des quartiers de la rive gauche et sur le mouvement irrésistible qui porte les populations vers le nord.

La note suivante qui se rattache à cette délibération a été envoyée à plusieurs journaux :

« Les propriétaires et habitants de la rive gauche, justement alarmés de la décision qu'en l'absence de plusieurs de leurs conseillers municipaux, la commission municipale de Paris vient de prendre sans vouloir les entendre et sans procéder à une nouvelle enquête publique sur la question des halles centrales, vont se réunir sous peu de jours en assemblée générale des trois arrondissements pour aviser, dans une circonstance aussi grave et qui intéresse à un aussi haut degré, la propriété, le commerce et l'industrie de la rive gauche. »

Nous ajouterons une réflexion : c'est qu'il est déplorable que des résolutions d'une pareille importance, qui engagent pour des siècles l'avenir d'une cité, puissent être prises par une commission qui, nommée par le pouvoir exécutif, ne représente en aucune façon les opinions et les intérêts des citadins.

Allyre Bureau.

Des abattoirs à commission.

L'établissement de la vente des viandes à la criée doit changer toutes les conditions économiques du commerce de la boucherie parisienne. Les 45 départements qui approvisionnent la capitale expédient aujourd'hui leur bétail sur pied par la voie de terre ou par les chemins de fer. D'ici à peu les viandes abattues auront en partie remplacé les animaux sur pied, le mouvement de transformation est en train de s'opérer.

Le lendemain de la création de la vente à la criée on a vu s'élever les abattoirs à la commission qui en sont le complément nécessaire. Le premier est celui de Bagnolet qui reçoit le bétail, l'abat, en prépare les viandes qu'il dirige sur la halle des Prouvaires; il vend également le cuir, le suif et prend pour son intervention la tête, les pieds et les issues. Le second est celui de Neuilly-sur-Seine, organisé d'après les mêmes bases.

Ces établissements qui rendent de véritables services aux éleveurs, n'ont pas encore acquis toute l'importance qu'il méritent. Leur caractère privé en éloigne les esprits défiants qui aiment à placer leurs intérêts sous le contrôle de l'administration. Ces défiances viennent d'inspirer à la municipalité de Batignolles l'idée de mettre son abattoir à la disposition des producteurs. Dans ce but, un traité a été passé avec la compagnie du chemin de fer du Havre avec celles des bateaux à vapeur de la Manche qui transporteront le bétail aux conditions les plus avantageuses. Un facteur est institué à l'abattoir qui recevra toutes les expéditions, vendra les animaux sur pied, les fera abattre, et s'il ne trouve preneurs à Batignolles même il en dirigera les dépouilles sur la halle des Prouvaires.

L'initiative prise par la municipalité de Batignolles, entraînera sans doute la municipalité de Paris dont les abattoirs aujourd'hui exclusivement réservés aux bouchers citadins deviendront de plus en plus déserts à mesure que la transformation s'accomplira. Bientôt la ville de Paris en ouvrira les portes aux éleveurs; mais aussi ils n'y viendront pas parce qu'ils feront abattre sur les lieux de production même, ce qui leur sera infiniment

---

questions de passeport, de blanchissage et de carte à payer qui tiennent tant de place dans l'existence moderne... beaux paladins qui n'aviez qu'à laisser flotter la bride sur le cou de vos montures pour tomber sûrement dans quelque île enchantée, dans un jardin d'Alcine émaillé de femmes roses, d'oiseaux bleus et de fleurs comme on n'en voit guère... enfants perdus de la fantaisie, qui viviez sans souci du lendemain ni du jour, nourris, couchés, logés aux frais de la princesse,—comme j'étais fait pour vous aimer et vous comprendre, pour vivre et mourir avec vous!

Le faucon pèlerin est le plus fameux de tous les oiseaux de vol à la descente, comme le gerfaut est le meilleur à la montée. La femelle vole tout ce qu'il est permis à un oiseau de voler, depuis la caille jusqu'à l'autruche, et, par exemple, l'outarde, la grue, l'oie sauvage, le canard, la canepetière, la perdrix, le coq de bruyère, le faisan, la bécasse, le lièvre et le lapin, etc., etc.; puis, dans un autre ordre d'idées, le jean-le-blanc, le milan, le balbusard, l'oiseau Saint-Martin, la buse, l'épervier, la cresserelle, le hobereau, le chat-huant, le corbeau, la pie, etc., etc. De compagnie avec l'autour, elle, planant dans les airs, l'autour, rasant le sol, elle exécute des razzias de perdrix fabuleuses. Alliée à l'épervier, elle occasionne à la pie et à la corneille des désagréments infinis. Le pèlerinet ou tiercelet, qui ne peut aborder qu'avec une extrême difficulté les grands rôles, se distingue surtout dans le vol du pigeon, de la poule d'eau, de l'hirondelle de mer, du vanneau, du pluvier, de la perdrix et de la cresserelle. On l'a vu quelquefois, ne sachant plus à qui s'en prendre, donner chasse au coucou, à l'engoulevent, à la chauve-souris elle-même pour s'entretenir la main.

Le faucon et l'autour, qui ont chassé quelque temps le gibier poil, lapin ou lièvre, ne reviennent plus au gibier plume.

Le faucon pèlerin est tellement passionné pour la chasse, qu'il lui arrive souvent de rendre la liberté à l'oiseau qu'il a pris et de lui donner champ pour le revoler de nouveau, et quand il l'a manqué de ce second vol, il ne se repent pas de sa générosité. Pareil au tireur généreux qui rougirait de tuer un lièvre au gîte, le faucon pèlerin ne se décide qu'avec une extrême répugnance à saisir une proie arrêtée ; mais souvent il la coudoie de l'aile et la force à partir pour lui laisser au moins une chance de salut. L'hirondelle en agit de même avec une foule de moucherons qu'elle pourrait happer sur les murs, mais qu'elle aime mieux saisir au vol. Toutes ces petites délicatesses de procédés se retrouvent dans les habitudes militaires des Français.

Le faucon pèlerin s'instruit et se dresse avec une facilité remarquable, comme le conscrit français. On en a vu qui avaient terminé leurs études en quinze jours. Il est malheureusement aussi sujet, comme les héros de la France, à deux infirmités déplorables, le duel et le rhumatisme. Les châtiments les plus sévères, la peine capitale même, n'ont jamais pu faire renoncer les faucons à ce fatal préjugé du point d'honneur qui fait tous les jours parmi eux tant de victimes. Le faucon se fie plus à son épée qu'à son bon droit et à ses juges, et il donne d'excellentes raisons pour justifier son opinion et ses actes. Dans le fait, quand on considère de près la sottise des jugements des hommes en matière de duel, il est difficile de ne pas être un peu de l'avis du faucon.

Le pèlerin craint la neige, peut-être par souvenance des désastres de la campagne de Russie. Tous les faucons sont oiseaux de passage.

Le couple ne se sépare pas à la fin de l'éducation des enfants, ainsi que la chose se pratique dans plusieurs espèces. Le père et la mère continuent de faire ménage ensemble et chassent de compagnie. Je remarque que la pureté des mœurs du faucon se reflète dans le style de ses historiographes, comme le cynisme du chien, hélas! dans le style des plus illustres veneurs. Autant Dufouilloux et les auteurs de la plupart de nos fanfares de chasse sont obscènes, autant d'Esparron et ses collègues se montrent réservés, farouches mêmes, à l'endroit de l'amour.

Cythère aime l'amour et la lubricité,
Le délicat repos et l'impudicité;
Mais Diane abomine une chose si vile...

Le faucon pèlerin est l'emblème du preux chasseur aussi bien que du chevalier errant; car ces deux professions n'en sont qu'une, et je les confonds dans mon estime. Je n'ai jamais eu qu'une véritable ambition en ce monde, celle de débarrasser la France de tous les oiseaux de nuit, de tous les aigles, de tous les vautours, de tous les renards, de toutes les fouines, de tous les rats et de toutes les vipères dont elle est encore infestée.

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE : *les Caprices de Marianne*, d'Alfred de Musset, fantaisie en deux actes. Quel est, à mon avis le rôle qui conviendrait le mieux à Madeleine Brohan. — **AMBIGU-COMIQUE** : *les Vengeurs*, mélodrame en six actes à la manière noire, par M. Édouard Plouvier. — **SALLE BARTHELEMY** : Théâtre type, révolution dans le matériel dramatique; ouverture au 24 juin.

Il y a bien peu d'auteurs antiques ou contemporains qui soient parvenus à se faire aussi franchement le favori de tout le monde qu'Alfred de Musset. Il n'y a pas moyen d'être jamais d'un avis différent du sien dans toutes ces gracieuses thèses, qu'il effleure avec tant de grâce et de légèreté ! Chacun a lu ce sensuel et brillant poète; il faut si peu d'efforts d'intelligence pour s'entendre avec lui. Ses fantaisies, souvent profondes comme une pensée de Rousseau, sous leur limpidité joyeuse, vont solliciter tout naturellement les lecteurs les plus tièdes et les plus engourdis.

Sa pensée trouve si simplement le contraire du banal; il habille de couleurs si gaies, si chatoyantes dans leur excellent goût les éternels papillonnages du cœur humain; il a des soudainetés si coquettes, si nouvelles, des bons mots si railleurs, des actes

avantageux. Dans un avenir très prochain on verra s'élever en Normandie, en Limousin, dans le Chollet des abattoirs à commision qui, non-seulement prépareront les viandes et les expédiront sur Paris, mais qui rempliront à l'égard des éleveurs le rôle de banques de prêts sur consignation.

Aujourd'hui le bétail destiné à l'approvisionnement de Paris vient par les chemins de fer. Or, comme le rendement en viande nette varie de 50 à 60 0|0 du poids vif, les éleveurs qui suivent cette voie et qui font abattre eux-mêmes à Bagnolet ou à Neuilly, payent en plus toute la différence qu'il y a entre le poids vif et la viande nette. Un bœuf de 1,000 kil. n'en rend pas plus de 600. Or, les 400 kil. de déchet coûtant le même port que la viande en augmentent donc le prix de revient et diminuent les bénéfices de l'éleveur. Pourquoi dès lors ne ferait-on pas abattre sur les lieux même ?

Ce système qui procurerait une économie de 40 0|0 sur le transport exigerait la création de vastes abattoirs, parfaitement outillés, où les producteurs pourraient conduire leur bétail de boucherie. Aujourd'hui, la moitié des viandes qui se vendent aux Prouvaires, ont été préparé dans des fermes mal outillées et par des hommes inexperts ; aussi ces viandes sont elle mal habillées, mal saignées ; elle ne flattent pas l'œil comme celles qui sortent des abattoirs de Paris, et quoique souvent meilleures elles se vendent moins cher,

D'un autre côté l'abattage isolé dans une ferme ne permet pas d'utiliser les cornes, le sang et mille autres résidus; de vendre le cuir et le suif aussi avantageusement ; il exige plus de mains d'œuvre, fait en petit que s'il avait lieu en grand. D'ailleurs, pourquoi les herbagers de la Normandie ne s'inspireraient-ils pas de l'exemple des éleveurs du Jura qui pour la transformation du lait, ont fait construire des *fruitières*? des abattoirs qui seraient à la préparation du bétail ce que les fruitières sont à la fabrication du beurre et du fromage, réduiraient la main d'œuvre de 5 0|0; permettraient de mieux vendre les suifs et les cuirs; de mieux utiliser les résidus, et comme Paris consomme surtout de hauts morceaux, que dans l'état actuel, malgré l'octroi, il exporte une partie de ses bas morceaux, on pourrait n'expédier que les viandes de choix, lesquelles se vendant plus cher permettraient une réduction sur le prix des viandes basses dont les travailleurs de la localité profiteraient alors.

Les abattoirs à commission devraient être construits sur les chemins de fer. Ils pourraient l'être soit par des capitalistes, soit par les éleveurs eux-mêmes. Ils seraient sous la surveillance de l'autorité municipale qui nommerait des agents pour en contrôler toutes les opérations. Chaque établissement se chargerait, moyennant un tarif, d'abattre le bétail, — d'en préparer les viandes, — de les expédier sur Paris, — de les faire vendre et de tenir compte du prix à l'éleveur ; — il fondrait les suifs, emmagasinerait les cuirs, recueillerait les résidus qu'il vendrait en masse ; il ferait des études sur le rendement des animaux et préparerait les éléments d'une statistique de la production.

Dans l'état actuel, les petits producteurs subissent le joug d'une classe d'intermédiaires qui leur fait des avances et à qui ils sont forcés de vendre au-dessous du cours. Les abattoirs à commission deviendraient les banques des herbagers. Ils prêteraient à tout propriétaire dont le bétail serait assuré, et jusqu'à concurrence de moitié sa valeur ; à ceux qui amèneraient des animaux pour être abattus, ils avanceraient les deux tiers. En communication directe avec Paris, au moyen des télégraphes électriques, ils donneraient aux producteurs des indications précieuses sur les exigences de la consommation, sur ses caprices, sur les causes qui font hausser les cours ou les déprécient. La capitale elle-même trouverait dans ces abattoirs un moyen facile d'assurer l'approvisionnement et de le régulariser. On pourrait alors se rendre compte des variations qui d'un jour à l'autre se remarquent soit dans la mercuriale, soit dans les besoins du consommateur.

Au point de vue hygiénique, les abattoirs à commission débarrasseraient Paris d'une foule d'industries accessoires de la boucherie qui le rendent insalubre. Les fabriques de bougies, de chandelles, d'engrais animaux, les tanneries, les usines qui transforment les cornes, les sabots, iraient s'établir à la campagne, où elles seraient de précieux auxiliaires pour l'agriculture. On préviendrait ainsi en partie les chômages d'hiver, et, en fixant les populations rurales au sol, on délivrerait la capitale d'un trop plein qui n'est pas sans danger.

Tels sont, au triple point de vue de l'intérêt des éleveurs, de la régularisation de l'approvisionnement, de l'hygiène et de la tranquillité publique, les avantages que rendraient les abattoirs à commission. Nous espérons que l'initiative prise par les fondateurs des tueries de Bagnolet et de Neuilly aura des imitateurs dans les grands centres de production, et que d'ici à peu la Normandie, le Limousin, le Chollet compteront au nombre des institutions de crédit agricole les abattoirs commissionnaires.

Jacques-Valserres.

Le bonapartisme.

Les lignes suivantes sont empruntées à un article de M. de Lamartine :

« Quant au *bonapartisme*, nous le discuterons un autre jour; nous nous contentons de le définir aujourd'hui : ce serait, selon nous, la contre-révolution sous un faux nom, l'hypocrisie de l'ancien régime masqué sur le visage d'un nouveau venu aux dynasties ! l'outrage au temps, à la raison, à la philosophie, à la liberté de deux siècles ! l'offense gratuite à toutes nos royautés natales qui, pour excuse et pour honneur de la monarchie, apportaient du moins les traditions, les vétustés, les religions de notre histoire ! la servitude récente, la servitude de préférence et de choix, n'ayant pas même l'hérédité du respect et de l'habitude pour dignité et pour compensation à l'assujettissement ! le despotisme redoré à neuf par la main des prolétaires eux-mêmes, vil comme une lâcheté du peuple, bête comme un anachronisme de la France !

» Ah ! si la république devait aboutir à cette *impasse* du *bonapartisme*, nous tous, morts ou vivants qui avons vécu, pensé, senti, agi, parlé, combattu, souffert, versé notre âme ou notre sang en France, depuis 1789, pour la cause de l'esprit humain, de nos libertés, de nos vérités, du trône ou du peuple, cachons-nous ! prosternons-nous dans notre honte ! confessons que nous sommes des têtes sans idées, des cœurs sans courage, des combattants sans cause, des martyrs sans religion et sans Dieu ! ou plutôt couchons-nous, pour mourir une seconde fois désespérés, sur la poussière de tant de révolutions sans but et sans fruit pour les peuples, et rejetons les gouttes de notre sueur et de notre sang au ciel, en dérision de notre misère et en reproche de sa moquerie ! — LAMARTINE. »

Revue parlementaire.

Dans la séance de lundi, l'assemblée a adopté, à la troisième lecture, une loi constituant la propriété terrienne en Algérie. L'Algérie, lors de la conquête, présentait encore sur beaucoup de points l'état primitif de la propriété à l'origine de la plupart des nations, la propriété collective du clan ou de la tribu. Nous y avons importé ou du moins propagé la propriété individuelle et morcelée. La nouvelle loi a pour but de consacrer d'une manière définitive le principe de la propriété morcelée. Néanmoins on a dû laisser dans la propriété collective, sous le nom de domaine public et de domaine de l'État, certaines natures d'immeubles qu'il eût été trop préjudiciable au public d'aliéner aux particuliers. Nous citerons, entre autres, les forêts qu'on a sagement fait de réserver à l'Etat, dans un climat tel que celui de l'Algérie où l'abatis des forêts livrées aux particuliers, serait un véritable désastre.

L'ancienne propriété collective des tribus laisse quelques traces dans la loi par l'article 13 :

« Chacun a le droit de jouir et de disposer de sa propriété de la manière la plus absolue, en se conformant à la loi. Néanmoins aucun droit de propriété ou de jouissance portant sur le sol du territoire d'une tribu ne pourra être aliéné au profit des personnes étrangères à la tribu. A l'Etat seul est réservée la faculté d'acquérir ces droits dans l'intérêt des services publics ou de la colonisation, et de les rendre, en tout ou en partie, susceptibles de libre transmission. »

L'article 15 dit encore : « Les transmissions de biens de musulman à musulman continueront à être réglées par la loi musulmane. — Entre toutes autres personnes, elles seront régies par le Code civil. »

Après la discussion assez paisible de cette loi, la politique a fait sonner ses grelots et l'assemblée est entrée dans les grandes querelles.

Il s'agissait de la mention faite par M. Carlier dans son rapport à M. Forcade, journaliste du *Messager de l'Assemblée*, cité dans le procès jugé la semaine dernière, d'un trafic de place qui aurait eu lieu par l'entremise d'un M. L...., représentant.

M. Larabit a interpellé le ministre sur ce fait. M. Lemulier, représentant, a déclaré que c'était lui qu'on avait voulu attaquer, et il a repoussé avec force l'accusation. Dès lors il s'agissait de savoir si, pour éclaircir le fait, on aurait recours à une enquête parlementaire, à une enquête judiciaire ou à une enquête administrative. Le ministère a soutenu l'enquête judiciaire avec un ensemble qui a fini par vaincre la résistance de l'assemblée, et l'on a passé à l'ordre du jour pur et simple à une petite majorité de 29 voix.

On aura donc une enquête judiciaire qui, d'après les ministres, lèvera tous les doutes et fera apparaître la vérité dans toute sa splendeur. Nous n'en doutons pas, car nous avons un exemple frappant, et qui nous touche de près, de l'utilité des enquêtes judiciaires. Au 13 juin 1849, une troupe plus ou moins nombreuse de personnes habillées en gardes nationaux envahirent l'atelier de composition du journal la *Démocratie pacifique* et les ateliers de l'imprimerie Boulé qui imprimait la *République* et la *Voix du Peuple*, et les dévastèrent. Une enquête judiciaire eut lieu ; elle ne put parvenir à savoir nettement si c'étaient des gardes nationaux qui avaient commis les dégâts ; il en résulta même quelques insinuations contre les ouvriers de l'atelier Boulé. Cependant, ayant plus de confiance en nous-mêmes que dans l'enquête judiciaire, nous formâmes, de concert avec M. Boulé, une demande en dommages-intérêts contre le ministre de l'intérieur et le préfet de la Seine. Un jugement de première instance nous a démontré notre présomption et l'erreur dont nos sens avaient été dupes lorsque nous crûmes voir notre atelier mis à sac (1). Ce jugement nous a subitement éclairés, et nous nous sommes bien gardés d'en appeler, de peur d'avoir de nouveaux frais à ajouter à ceux que nous avions déjà faits. Mais qui donc cependant a dévasté nos ateliers le 13 juin 1849 ? Si l'histoire s'occupe de ces détails, elle sera bien embarrassée devant l'enquête judiciaire, qui est, elle aussi, une vérité, la vérité judiciaire. Car le monde possède plusieurs sortes de vérités, — d'abord la vérité — pure et simple, — c'est celle dont on se sert le moins ; — puis la vérité officielle, celle des gouvernements, — la vérité parlementaire, celle des assemblées ; — la vérité religieuse, celle du mahométisme, des Indous, etc. ; — la vérité judiciaire, la vérité administrative ; enfin une foule de variantes de la vérité qui nous inondent sans cesse de clartés splendides.

Mardi, l'assemblée a adopté un nouveau traité commercial avec la Sardaigne, étendant les franchises réciproques de la France avec ce pays.

Le même jour elle a voté, à une deuxième délibération, le principe que les livrets de la caisse d'épargne ne pourront dépasser en principal et *intérêts* la somme de *mille* francs, et que lorsque, par suite du règlement annuel des intérêts, le chiffre de dépôt dépassera mille francs, la caisse achètera d'office 10 francs de rente 5 pour cent au nom du déposant, si celui-ci dans les trois mois du règlement des intérêts ne réduisait pas, par un retrait, son dépôt au-dessous de mille francs.

Dans la séance de mercredi, l'assemblée a adopté d'urgence l'article 1er d'un projet de loi donnant au préfet du Rhône, sur l'agglomération lyonnaise, les fonctions de préfet de police, telles qu'elles sont réglées par l'arrêté des consuls du 12 messidor an VIII.

A l'occasion de cette loi, qui porte une nouvelle atteinte aux droits des municipalités et aura pour résultat d'aggraver l'arbitraire auquel est assujettie la population lyonnaise, un grand scandale s'est produit dans la chambre. Le ministre de l'intérieur monté à la tribune non pas pour répondre aux puissantes objections de MM. Sain et Pelletier, ce qui lui eût été difficile ; mais, comme il l'a dit lui-même, pour protester contre le discours de M. Pelletier, que du premier mot il qualifie d'*abominable*. Cette expression, qui appelait le scandale, atteint son but; elle soulève de très vives réclamations de la part de la gauche. Une grande partie de la droite se précipite dans l'hémicycle pour applaudir le ministre avec une frénésie calculée, et un tumulte inexprimable bouleverse l'assemblée pendant un quart d'heure ; on ne discute plus, on vote.

A ce sujet, nous donnerons à la gauche un conseil ; pour le rendre plus clair, nous l'appuyerons d'un exemple

Le jardin des Plantes de Paris possède un bison. Tous les matins on le détache; mais pour le rattacher le soir, le gardien est obligé d'employer un peu d'adresse. Chaque soir, il présente à l'animal son manger au fond d'un carcan, et chaque soir le bison a la naïveté d'y passer le cou, et il se trouve pris. De son côté le gardien, non moins naïf, s'étonne toujours du succès de son stratagème, et, au moment de le mettre en usage, a toujours peur de ne pas réussir.

C'est absolument l'image de ce qui se passe à la chambre. Lorsque la majorité ne sait que répondre aux républicains, elle leur dit ou leur fait dire par un ministre quelques gros mots ; la gauche, au lieu de dédaigner ce genre d'attaque, se fâche, un tumulte s'ensuit, la mesure proposée passe sans autre discussion; les députés de la majorité se répandent dans tout Paris qu'ils épouvantent le soir de leurs récits, et le lendemain matin leurs journaux crient à l'anarchie et répandent partout leurs feintes terreurs. — Et cependant la droite n'est jamais bien sûre du succès de sa ruse ; en effet, la gauche ne peut manquer de finir par reconnaître qu'elle est bien sotte de toujours mettre la tête dans ce carcan.

Dans la séance de jeudi, l'Assemblée a adopté à une forte

(1) Un des considérants de ce jugement allègue que l'état de siége avait été décrété lorsque la *Démocratie pacifique* fut envahie : c'est une erreur complète ; il ne fut décrété qu'une heure environ après cette invasion. —— Em. Bourdon.

---

de foi si ardents; il vous éloigne si bien des vieilles ornières, et met un tel entrain à chasser la monotonie, qu'on a sans cesse, en lisant ses œuvres, des velléités de poser le livre pour battre des mains.

A part le théâtre de Molière et quelques pièces éparses dans divers auteurs, je n'avais jamais lu avec un vrai plaisir, un plaisir passionné, aucune œuvre dramatique avant Victor Hugo. A part quelques fragments de nos vieux chroniqueurs, je n'avais jamais, sans souffrir du mal d'ennui, lu l'histoire avant Augustin Thierry. Eh bien ! jamais non plus, avant de lire les poésies d'Alfred de Musset, en exceptant le Roland de l'Arioste et le don Juan de Byron, jamais je n'avais lu cent vers de suite sans être fatigué. Or, j'ai le goût assez vrai, assez naturel pour oser affirmer que j'exprime avec le mien l'avis de tous ceux qui savent se rendre compte des préférences de leur esprit.

Le mot de cette énigme est bien simple. Dans la foule innombrable des travailleurs de la pensée, il y en a si peu qui aient le soin d'essuyer la sueur du travail, avant de se présenter au public. Il y a tant d'esprits pédants par nature ou par mode qui se décorent de taches d'huile, et seraient désolés que le lecteur, se confiant à l'apparence facile, joyeuse et limpide de leur œuvre, crut à la facilité, à la simplicité de leur talent.

Alfred de Musset fait un contraste parfait avec ces gravités-là; il semble avoir voulu faire récrier sa lectrice sur la vérité et le naturel de son art. Aussi n'a-t-il pas été seulement poète, mais encore spirituel, élégant et poli. Il a soigneusement et toujours caché les *han* du travail à son public. Et ce galant procédé lui a réussi, puisque, après dix ou quinze ans d'impression dans tous les formats, ses charmants proverbes sont acclamés comme des comédies vierges.

Les caprices de Marianne sont un épisode de cette lutte matrimoniale aussi vieille que la fondation des sociétés humaines. Claudio tient sous sa puissance, lui que l'âge fait naziller et trébucher, une jeune femme malicieuse et belle ; c'est dire qu'il y a révolte secrète ou avouée contre sa vieille autorité. Autour du logis de Claudio rôdent les amoureux, qui regardent comme vacant le cœur de Marianne. La place, en effet, n'est pas occupée. Personne ne s'y trompe, pas même le vieux podestat vêtu de rouge, ni son majordome Tibia ; aussi, malgré son titre d'époux, est-il très jaloux et susceptible à l'égard des rôdeurs de nuit.

Voici Cœlio : celui ci n'est pas un amant ordinaire. Il aime à en mourir ; l'indifférence de Marianne lui pâlit la face et lui allonge les joues. Les lettres et les sérénades ne lui réussissent pas. Que faire ? En désespoir de cause, il confie son supplice à Octave. Sa douleur est si navrante, sa passion est si vraie, qu'il touche vivement le sceptique et débauché cousin de Marianne. Octave se charge de lui ouvrir les portes de la maison murée, je veux dire du cœur insensible de Marianne ; et ce qu'il a promis de faire, il le tente loyalement. Ici, disons-le à l'éloge de la perspicacité d'Octave, une chose dont il ne tient nul compte, un obstacle moral qu'il dédaigne complétement, c'est le mari, l'épais Claudio, qui est laid comme un juge et bête comme un magistrat (de ce temps-là).

Octave offre donc à Marianne l'amour de Cœlio ; mais, ô caprices du cœur ! le tendre et timide jeune homme, amaigri par la fièvre qu'elle a allumée dans ses veines, Cœlio ne lui plait pas. Celui sur qui tombe son premier désir, son premier regard enflammé, c'est Octave dont l'âme est vide et le cœur blasé. Lorsque Cœlio vient d'être égorgé par les sbires de son stupide époux, Marianne ne pense qu'à suivre Octave. C'est triste, et c'est vrai.

Une jeune fille livrée au sombre foyer d'un vieillard jettera cent fois pour une son premier baiser d'amour à un libertin. La passion fervente de Cœlio se traduisait au dehors par des soupirs et une face attristée ; il fallait à Marianne les allures dégagées, les manières joyeuses et impertinentes d'Octave. La privation amène l'excès et le manque de goût. C'est comme cela, que voulez-vous ? il n'y a que Fourier qui ait trouvé remède à ce mal.

Mais j'ai bien tort de vous faire une petite analyse mesquine de cette fantaisie sémillante et très connue ; si encore je réussissais à vous en donner une idée suffisante ! Il faut voir Provost empêtré dans sa longue toge à queue traînante, débitant ses balourdises de bourgeois jaloux et froidement, naïvement impitoyable pour les fautes d'amour. Il faut voir l'impayable tournure de Got dans le rôle de Tibia, tenant la queue traînante de Claudio ; le rire vous prend quand il s'avance empêtré dans son sarreau gris, le cou emprisonné dans une immense fraise à la Médicis. Et la belle Madeleine Brohan, comme elle est froide et railleuse aux premiers messages d'Octave, comme elle s'anime peu à peu en faveur de l'envoyé du pauvre Cœlio !

Puisqu'il s'agit ici de Mlle Madeleine Brohan, je veux lui indiquer un joli rôle, composé évidemment pour elle à une époque où elle ne se doutait pas qu'il y eût sur la terre un théâtre et des artistes. Qu'elle lise, si elle ne l'a déjà fait, la comédie en vers du même de Musset : *A quoi rêvent les jeunes filles*, et qu'elle choisisse de Ninon et de Ninette. L'une ou l'autre de ces suaves et virginales créations lui conviendrait à merveille, je me permets de le lui affirmer. Comme vous rendriez la salle entière heureuse et enthousiaste en disant avec votre doux regard franc, presque étonné, avec votre bouche si vivement fraîche et jeune, ces naïves paroles de Ninette :

> Je n'étais pas, ma chère, à deux pas de ta porte ;
> Un homme vient à moi, m'enlève dans ses bras,
> M'embrasse tant qu'il peut, me repose par terre,
> Et se sauve en courant,

Ou cette réponse de Ninon :

> Ah ! mon Dieu ! comment faire ?
> C'est peut-être un voleur ?

Et puis ceci :

> Oh ! non, je ne crois pas.
> Il avait sur l'épaule une chaîne superbe,
> Un manteau d'espagnol doublé de velours noir
> Et de grands éperons qui reluisaient dans l'herbe.
> . . . .
> S'il allait revenir, il faut que tu me caches.

Et tant d'autres adorables enfantillages qui centupleraient de valeur en passant par vos jolies lèvres. Si vous trouvez mon idée bonne, et qu'il y ait un moyen humain d'arranger pour la scène ce chef-d'œuvre d'harmonie, essayez-en et vous verrez.

Salle Barthélemy. Enfin, le 24 juin va s'ouvrir le théâtre type de la rue Nve-St-Nicolas. Qu'est-ce que cette nouvelle salle ? On est en droit de nous adresser cette question, car nous avons différé jusqu'ici de consacrer à l'invention multiple et savante de M. Barthélemy le feuilleton entier qu'il a droit d'attendre de nous. Cette dette à l'amitié et au mérite consciencieux sera réglée ces jours-ci ; en attendant, essayons d'indiquer en quelques li-

majorité la loi sur l'agglomération lyonnaise, après un excellent discours de M. Jules Favre, qui a démontré tout ce que cette loi contenait de menaçant pour la liberté individuelle et municipale.

Vendredi une discussion paisible, mais bizarre s'est engagée sur la restriction légale apportée jusqu'ici au défrichement des forêts. Le rapporteur, M. Beugnot, soutenait au nom de la commission qu'un propriétaire de bois était comme tout propriétaire maître de faire de sa chose ce qu'il voulait, et que c'était porter atteinte au droit sacré de la propriété que de lui interdire de défricher ses bois. Quant aux effets que peuvent produire les défrichements sur la climature du pays, le très savant rapporteur a d'abord déclaré que les hommes les plus compétents étaient encore dans le doute à cet égard. — Abstenez-vous alors, lui a répondu avec raison M. Dufournel. — Puis le même rapporteur pour prouver qu'on pouvait contester que les forêts exerçassent une influence quelconque sur l'état de l'atmosphère, a cité une hypothèse de M. Arago, par laquelle le savant astronome établisait que si on abattait un rideau de forêts sur les côtes de la Normandie et de la Bretagne, ces deux contrès deviendraient plus accessibles aux vents de l'Ouest, de là diminution dans le froid des hivers ; et que si au contraire une forêt toute pareille était défrichée à la frontière est de la France, le vent glacial des Alpes pénétrant plus facilement, les hivers deviendraient plus rigoureux. Donc.... donc l'abattis des forêts produit un effet.— Oui selon le bon sens, mais il parait que non d'après M. Beugnot qui ne s'est pas aperçu que le passage qu'il citait lui-même le condamnait, et qui, au surplus, a eu le tort de ne voir dans la question des forêts que la salubrité, sans s'inquiéter des vents, des saisons et des eaux sur lesquels, quoi qu'on en dise, les forêts, même de plaine, exercent une influence.

Pourquoi l'Assemblée, au commencement de la semaine, avait-elle maintenu les forêts de l'Algérie entre les mains de l'Etat? Plus conséquente avec elle-même que son rapporteur, elle a maintenu provisoirement, sur la proposition de M. Dufournel, la défense de défricher sans autorisation.

Dans la séance de samedi, l'Assemblée a adopté d'urgence une loi prorogeant la fermeture des clubs jusqu'au 22 juin 1852, malgré les protestations de MM. Madier de Montjau, Bac et Emile de Girardin.

Emile Bourdon.

On lit dans l'*Événement*, à propos des pétitions révisionnistes déjà déposées à la Chambre :

« Sur une foule de feuilles, le maire, en légalisant les signatures, a écrit une note ainsi conçue : « Ont signé tous les ci-» toyens de la commune, sauf vingt, trente, cinquante, chez les-» quelles l'*autorité* s'est présentée sans pouvoir réussir. »

» Sur une pétition on lit : « Ont signé tous les citoyens sauf » 7, dont 5 sous les drapeaux, un aliéné et un mort recemment, » qui était pour l'ordre. »

» Enfin, sur une autre feuille un citoyen avait écrit : « Je signe » pour le rappel de la loi du 31 mai, et contre toute tentative » anti-républicaine. »

» Le maire, en légalisant les signatures, a écrit : « Vu pour la » législation de ces signatures, sauf une, l'*autorité* s'étant trom-» pée et lui ayant fait présenter la petition en le croyant mieux » intentionné. » A. ERDAN

Voici donc que l'*autorité* confesse d'elle-même sa participation dans le mouvement pétitionniste. De prochain débats amèneront sans doute de nouvelles lumières sur ce point.

Emile Bourdon.

M. Bouhier de l'Ecluse a déposé la proposition suivante, relative à la révision :

« Le deuxième dimanche de mai 1852, tous les électeurs de France, réunis dans leurs colléges respectifs, seront appelés à procéder, par le suffrage universel, tel qu'il existait avant la loi du 31 mai, de la manière et d'après le mode suivis alors : 1° à la nomination, en exécution et dans les termes de l'article 45 de la Constitution, d'un président *provisoire* de la République ; 2° à la nomination d'une nouvelle Assemblée constituante, investie d'un mandat spécial du peuple et de pleins pouvoirs, à l'effet de procéder à la révision totale de la Constitution et de déclarer le gouvernement de la France. »

Ainsi de son autorité privée, M. Bouhier de l'Ecluse relègue la République à l'état de gouvernement provisoire, en faisant nommer un président *provisoire*, jusqu'à ce qu'il ait nommé un *roi définitif*. Mais sous ce roi définitif sera-t il permis à chaque citoyen de demander que l'on revienne à la République? Oh ! non, quand les rois tiennent une couronne, ils n'entendent pas s'en dessaisir, déclarant au besoin qu'ils sont rois de droit divin, et défendant, sous peine de mort, que l'on parle de République.

Admirable position des monarchistes ! sous un roi, ils invoquent la contrainte légale pour maintenir le gouvernement existant ; sous la République, ils invoquent la liberté pour le renverser. De quel droit, disent-ils aux républicains, voulez-vous nous imposer la République? Imposer la République est une expression peu exacte ; nous ne voulons pas vous imposer la République, ce qui cependant ne serait après tout que vous imposer la liberté ; mais nous ne voulons pas qu'on nous impose un maître. Or, un roi est un maître et un maître à perpétuité.

Mais cette proposition de M. Bouhier amène encore une remarque : que dire de ce prétendu ami de l'ordre et de la stabilité, qui veut que la forme de gouvernement soit en question pendant une année entière? Cela arrange-t-il les conservateurs commerçants et manufacturiers?

Emile Bourdon.

La loi du 31 mai.

M. Rigal, ce défenseur consciencieux et persévérant du suffrage universel a publié dans le *Siècle* le résultat des études importantes qu'il a faites sur la loi du 31 mai. Des derniers tableaux produits par l'honorable représentant, ressort le résumé suivant :

Sur une population de 35,046,840 Français, les citoyens majeurs sont au nombre de 11,023,189.

Sur ce nombre, 1,087,185 étaient restés en dehors des listes du suffrage universel.

A ces éliminations la loi du 31 mai ajoute 3,126,823 exclusions.

Le chiffre actuel des électeurs s'élève à 6,809,181.

Le nombre de Français privés du premier des droits politiques se trouve ainsi porté à 4,214,008.

Charles Brunier.

Revue de l'Extérieur.

ÉTATS-UNIS. — Le nouveau ministre français à Washington, M. de Sartiges, accompagné du secrétaire de légation, a été présenté par le secrétaire d'état au président Fillmore comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française. Après avoir présenté ses lettres de créances, M. de Sartiges a adressé au président une allocution à laquelle M. Fillmore a répondu en ces termes :

« Monsieur, je suis heureux de vous accueillir comme représentant de la France, et de recevoir de vous la nouvelle assurance de l'amitié et de la sympathie de votre gouvernement pour celui des Etats-Unis.

» Notre affection pour la France est née durant la lutte que nous avons soutenue pour la fondation de notre nationalité, et elle a été cimentée par le mélange du sang de nos ancêtres, du temps de la Révolution, avec celui de nos alliés, les héroïques soldats de la France. A travers les transformations politiques qui ont plusieurs fois changé la face de votre grand et illustre pays, le peuple américain a suivi ses destinées avec un sentiment de profonde sympathie, il a applaudi à votre prospérité et salué avec une joie sincère, dans la France républicaine, une nouvelle sœur en démocratie parmi les nations du monde. Permettez-moi de vous donner ici l'assurance que je n'épargnerai rien pour maintenir et resserrer les relations amicales existant entre nos deux gouvernements, ainsi que pour rendre plus intimes encore les liens qui les unissent. Comme l'un des moyens d'arriver à ce but désirable, je vous souhaite de nouveau la bienvenue, comme agent diplomatique de la première République de l'Europe. »

ANGLETERRE. — Un amendement de M. Sponer, qui demandait de retrancher les dépenses pour les réparations du college catholique de Maynooth, a été rejeté par 119 voix contre 121. Majorité ministérielle, 2.

M. Cobden a proposé une adresse à la reine pour la prier de faire la proposition au gouvernement français de réduire mutuellement les armements. Lord Palmerston, tout en approuvant le sentiment qui a dicté cette motion, l'a trouvée inopportune, et a prié M. Cobden de la retirer. Celui-ci, se confiant aux sentiments libéraux de Lord Palmerston, a retiré sa proposition.

ROME.— Le conseil de guerre de la division française, présidé par M. Lauthemare, colonel du 53e de ligne, avait jugé, dans ses audiences du 3 et du 4 juin, 19 militaires romains accusés de tentatives commises à Rome, le 4 mai, contre une patrouille française.

Plusieurs militaires français avaient été blessés, et deux ont succombé à leurs blessures.

Le conseil a condamné à la peine de mort Farina, Taddei, Capi et Crescenzi ;

Aux travaux forcés à perpétuité, Curti ;

A cinq ans de travaux forcés, Ansaini, Mignani et Castelloni.

Les autres accusés avaient été acquittés.

Deux des sentences capitales prononcées par le conseil de guerre et confirmées en revision ont reçu leur exécution dans la matinée du 10.

PIÉMONT.— La chambre des députés de Turin, dans sa séance du 12, a décidé que la franchise du port de Nice ne serait abolie en 1854 qu'autant que la révision des tarifs sur les denrées alimentaires aurait été effectuée en 1853.

ESPAGNE. — La chambre des députés s'est définitivement constituée le 12 juin. M. Mayans a été élu président. MM. Nocedal et Tejada, Castro, Conga vice-présidents. Les nominations ont été faites par de très fortes majorités. Elles appartiennent toutes au parti ministériel.

M. Miraflores a répondu aux interpellations qui lui ont été adressées dans la séance du 14 juin. Il a déclaré que l'Espagne ne songerait à intervenir en Portugal que dans le cas où le trône de dona Maria serait en danger.

Le 16 juin, le ministère espagnol a présenté aux cortès le projet de réglement de la dette qui est conforme à celui présenté précédemment.

HAMBOURG. — A propos des troubles qui ont eu lieu dans le faubourg de saint Paul, le dimanche de la Pentecôte, le sénat a publié le 13 juin une proclamation dans laquelle il déclare que le major-général autrichien ayant, sans consulter le sénat, fait occuper le faubourg Saint-Paul par des troupes appelées du Holstein, il vient de faire les démarches nécessaires pour sauvegarder les droits de la ville de Hambourg. Le sénat engage les citoyens à éviter avec le plus grand soin toute collision avec les soldats autrichiens temporairement en garnison à Hambourg, et dans le cas même où ils se croiraient provoqués, de s'abstenir de toute légitime défense, soit par des paroles, soit par des actes.

Le sénat a envoyé en même temps au cabinet de Vienne une note très énergique dans laquelle il proteste contre les mesures prises par le général Legeditsch. Il a adressé aussi un exposé des faits au cabinet de Berlin. Cette protestation a été communiquée aux ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Belgique.

Une correspondance adressée à la *Gazette de Cologne* annonce que la population entière de Hambourg est animée d'une extrême irritation contre les Autrichiens.

BERLIN, 18 juin. — La *Gazette de Prusse* nous apprend que la réalisation du principe de la représentation par états ne sera pas poursuivie par voie administrative, le but du gouvernement étant de développer le régime constitutionnel.

FRANCFORT, 18 juin. — Les troupes fédérales évacueront la Hesse-Electorale au commencement de juillet. A la même époque, un corps de 10,000 hommes sera concentré aux environs de Francfort.

Charles Brunier.

NOUVELLES DIVERSES.

Le *Moniteur* d'hier annonçait la nomination de M. le général Aupick, comme ambassadeur près la reine d'Espagne, et celle de M. Colonna Walewski en la même qualité près la reine d'Angleterre.

— Une instruction judiciaire est commencée sur les faits qui ont donné lieu, dans la séance du 16, aux interpellations de l'honorable M. Larabit. Cette information est confiée aux soins de M. le juge d'instruction Haton. (*Moniteur*.)

— Après l'incident soulevé à l'Assemblé Nationale à propos du document émané du préfet de police, M. Eugène Forcade a fait dépôt de cette pièce entre les mains de Me Berceon, notaire. MM. Eugène Forcade et Félix Solar ont été entendus par M. le juge d'instruction Haton —GARCIN. (*Messager*.)

— On lit dans la *Patrie* de vendredi 20 juin :

« M. Lemulier, représentant du peuple, a adressé à M. le président du tribunal civil de la Seine, une requête afin d'être autorisé à traduire en justice MM. Carlier, préfet de police, E. Forcade, rédacteur en chef du *Messager*, et Viremaitre, rédacteur du *Corsaire*.

---

gues les principales innovations consacrées par lui au progrès de l'art dramatique.

Après dix ans et plus, de travaux vraiment merveilleux, vu les circonstances défavorables et les découragements de tous genres, M. Barthélemi est parvenu à construire une salle aux vastes dimensions, contenant des conditions entièrement nouvelles de mouvement de scène, de sonorité et d'illumination.

Il a obtenu, par ses persistants efforts, une scène à perspectives infinies, douée d'un mouvement de rotation propre à animer la nature morte que les spectateurs avaient ordinairement sous les yeux. Il a rendu son immense enceinte vibrante comme un grand instrument. Il a donné à sa scène et à son orchestre une puissance de sonorité variable du *piano au forte*, au moyen de réflecteurs du son, mobiles et dirigeables à la volonté du chef d'orchestre et du compositeur, de manière à produire une véritable perspective auriculaire, nouveauté si désirable et si inutilement attendue jusqu'ici.

Le lustre a été remplacé chez lui par un éclairage électrique donnant une progression et une intensité de lumière, variables de l'éclat du soleil à celui des étoiles, selon les besoins de l'illusion scénique. Enfin, à l'aide de toiles courbes à demi-transparentes, il a facilité les changemens à vue de façon à ne plus rompre brusquement les sensations du spectateur.

En un mot, M. Barthélemy a mis la vie, le mouvement partout où il a trouvé la stagnation et l'atonie ; il a animé tout ce qui était mort dans les conditions matérielles du théâtre. Ses brillantes inventions révolutionnent hardiment la scène moderne, et préparent de larges possibilités à la littérature de notre temps, arrêtée, étouffée, pour ainsi dire, sous le peu de ressources que lui offraient jusqu'ici les boîtes à marionnettes, dont nous ont dotés nos pères les Gaulois et les Francs.

Maintenant nous avons hâte de le voir à l'œuvre. Nos sympathies le suivent, et dès que cette inauguration féconde aura été faite, nous donnerons à nos lecteurs un récit plus ample et plus détaillé de ses inappréciables découvertes.

Les Vengeurs. — Voici un drame charbonné qui a réussi à embarrasser singulièrement la critique de lundi 16 juin. Chacun s'est efforcé de plaider les circonstances atténuantes en faveur de ce carton gigantesque où sont esquissés, dans un seul cadre, cinq actions mélodramatiques pour le moins.

Ce qui nous a touché le plus en écoutant réciter cette œuvre plantureuse en crimes de boulevards, en cris de malédictions et de vengeance, en râlements de désespérés, de blessés et de mourants, c'est le prodigieux travail qu'il a fallu à son auteur pour mener cette énorme machine à bien. Cependant, malgré les valeureux coups de colier donnés en cette occasion par M. Edouard Plouvier, nous préférons à cette grosse pièce le petit acte qu'il a fait jouer l'an dernier aux Français.

Il faut tout dire aussi : lorsque je suis arrivé à ma stalle la toile était déjà levée, et je n'étais pas encore placé que déjà râlait sur le premier plan un jeune homme détérioré en duel, qui recommandait à son frère d'exterminer la famille des d'Arandal. Ce frère, de son côté, se lamentait avec des accents vigoureux et déchirants, en lui criant à chaque instant aux oreilles de toute la force de ses poumons : — Gilbert ! mon frère !! mon pauvre frère !!

Après 20 minutes de cet exercice, le blessé était devenu sourd aux cris de son parent, et celui-ci pour mieux assurer sa vengeance, vendait au scalpel du médecin des infâmes d'Arandal, son corps jeune et plein de vie.

Peut-être est-ce cette bruyante et hoqueteuse agonie qui m'a empêché de prendre ma part de plaisir au reste de l'ouvrage. J'ai les nerfs si sottement susceptibles que la pâleur et la défaillance progressive les insurgent, malgré moi ; le râle de la mort sur la scène me semble toujours une maladresse barbare. Cela me rappelle les excentricités chinoises de maris à moitié fendus et de femmes écorchées vives, au spectacle desquelles des Anglais eux-mêmes, lord Macarthney et sa suite ne purent résister. Je conseille donc à M. Edouard Plouvier d'enlever ce lamentable prologue, cela fera plaisir à tout le monde.

S'il pouvait aussi élaguer par ci par là quelques personnages et quelques scènes, retrancher, par exemple, la jeune fille qui va entendre le rossignol, puis le jeune d'Arandal et Sabine sa fiancée, on y verrait plus clair et l'action marcherait mieux. Je n'aurais plus après cela qu'une chose à critiquer. Cette chose c'est la morale de la pièce, c'est la pensée philosophique dont je n'ai pas trop bien compris la portée.

Voici les deux ennemis des d'Arandal en campagne ; on empoisonnera lentement la marquise, on perdra de dettes le jeune Lucien, fils du comte, on fera quelqu'autre horreur au comte lui-même. Voilà un bon plan ! Mais les noires inventions des deux vengeurs, Christian et Melchior, sont inutiles : la Providence se charge de tout. Elle les venge tout naturellement en envoyant le déshonneur au comte, le suicide à Lucien et le typhus à la marquise. Ainsi l'idée du drame est que la Providence soigne nos petites rancunes et vient aider nos petites vengeances domestiques, elle qui laisse faire des Saint-Barthélemy et qui permet d'incendier des provinces comme le Palatinat.

Non, ce n'est pas possible, telle n'est pas la conclusion philosophique d'un homme d'esprit comme M. Plouvier. Si les badauds du compte-rendu l'ont pris au mot sur cette banalité, qu'il me permette à moi de faire ressortir l'idée vraie qu'il a voulu mettre en saillie dans *les Vengeurs*. Une famille composée d'orgueilleux et d'oisifs qui ne reculent devant aucun crime pour satisfaire leurs seigneuriales fantaisies court rapidement dans notre société moderne à la ruine et au déshonneur. Une femme riche et noble qui envoie le fruit de ses amours au dépôt des enfants trouvés, un jeune homme qui confie sa fortune aux caprices du roi d'atout et du lansquenet, un comte qui assassine ses adversaires en duel, en leur mettant à la main un pistolet sans balle ; voilà des gens qui prêtent chaque jour le flanc à la vengeance. Il est rare qu'ils meurent sans avoir donné contre eux à leurs offensés, l'occasion du flagrant délit.

N'est-ce pas là ce qu'ont voulu dire les 6 actes du drame de M. Plouvier? Cela est plus vrai et plus rassurant que l'intervention hazardeuse de la Providence ; et pourtant ce n'est pas encore aussi neuf que je l'aurais désiré.

Quoi qu'il en soit cependant, la nouvelle pièce de l'Ambigu a réussi, grâce au jeu intelligent de M. Chilly, grâce surtout à l'intérêt profond qu'a su donner à son rôle Mlle Lucie, devenue le jour de la première représentation, la femme légitime de M. Edouard Plouvier et son associée au partage des applaudissements.

Antony Méray.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — *Raymond, ou le Secret de la Reine* ; 3 actes ; poème de MM. Rosier et Leuven ; musique de M. Ambroise Thomas.

Comme nous l'avons dit sommairement dans notre numéro de

Il demande une somme de trois mille francs de dommages et intérêts, dont l'emploi sera destiné aux pauvres, après dénégation du fait qui fait le fond de cette affaire. La requête se fonde contre M. Carlier, sur ce qu'il a confié, de son propre aveu, un document à une personne non attachée à son administration, et attendu qu'il ne devait pas mettre à sa merci la réputation et l'honneur d'un citoyen ;

En ce qui touche M. Forcade, qu'il ne peut alléguer des besoins de sa défense, parce qu'on ne peut admettre que, dans son propre intérêt, on puisse nuire à autrui.

En ce qui touche M. Viremaitre ; qu'il s'est rendu responsable des faits reprochés aux ci nommés, en complétant le fait de publicité par des indication transparentes, dans un article du journal le *Corsaire*, numéro du 12 juin.

Cette requête a été suivie d'une ordonnance de M. le président Debelleyme, qui autorise le requérant à faire assigner M. Carlier, préfet de police, et MM. Forcade et Viremaitre à comparaitre le mercredi 25 juin courant, devant la première chambre du tribunal civil de la Seine. »

— Les élections consulaires qui ont eu lieu à Mâcon le 15 juin dernier, ont donné une grande majorité aux candidats républicains.

— L'inauguration de la statue élevée à la mémoire de Nicolas Poussin a eu lieu aux Andelys, dimanche 15 juin, au milieu d'une foule nombreuse accourue de Paris et de ses environs. M. l'évêque d'Évreux, MM. E. Crémieux, auteur d'un poème sur Poussin, Raoul Rochette, membre de l'Institut, A. Passy, représentant du peuple, ont prononcé des discours. Après la cérémonie d'inauguration, un banquet a eu lieu ; la fête s'est prolongé toute la soirée et s'est terminée par un brillant feu d'artifice.

La statue de Nicolas Poussin qui a été exposée à Paris est due au ciseau d'un de nos sculpteurs les plus habiles et les plus consciencieux, M. Louis Brian.

— Le conseil municipale de Metz a, dans une de ses dernières séances, adopté à l'unanimité une proposition de la chambre de commerce faite par l'organe de M. Em. Bouchotte, son président, et voté en conséquence les fonds nécessaires pour envoyer à Londres un certain nombre d'ouvriers et de contre-maîtres qui iraient y étudier l'exposition.

— L'inauguration de la dernière section du chemin de fer de Paris à Nantes, comprise entre Angers et cette dernière ville, est fixée au 15 août.

— Le nommé Viou, âgé de 20 ans, condamné à la peine de mort pour crime d'assassinat commis sur la personne de M. Poirier Desfontaines a été exécuté mercredi à la barrière Saint-Jacques.

—Par ordre de M Suleau, préfet des Bouches-du-Rhône, le cercle établi à Marseille sous le titre de *cercle Paradis* est dissous, et le local où se réunissaient les membres a été immédiatement fermé.

— M. le procureur de la République vient de faire saisir, à la librairie de la Propagande démocratique et sociale européenne, une brochure intitulée : le *Républicain des campagnes*, par MM. Eugène Sue, Félix Pyat, Joigneaux, Schœlcher et Pierre Dupont. (*Presse.*)

—Le journal le *Populaire* était poursuivi pour un article intitulé : *La vérité au peuple*. Nous avons appris avec une vive satisfaction que le gérant, M. Ch. Costel, et l'auteur de l'article incriminé, M. G. Vauzy, ont été acquittés par le jury de l'Aube, le 12 juin dernier, après une patriotique et éloquente plaidoirie de M. Michel (de Bourges). Le verdict du jury a été accueilli avec bonheur par la population ; le défenseur du *Populaire*, au sortir de l'audience, a été salué d'acclamations sympathiques et accompagné jusqu'à son hôtel aux cris de Vive la République !

Le *Propagateur de l'Aube*, dont la défense avait été confiée à M. Jules Favre, vient aussi d'être acquitté.

Ch. Brunier.

Librairie sociétaire.

La librairie sociétaire met en vente les deux ouvrages suivants de M. F. Coignet, auteur de la *Réforme du Crédit et du Commerce*.

1° Le *Crédit collectif suppléant* le *Crédit individuel*, suivi de l'*Organisation politique du peuple*, broch. in-8°.

2° *Organisation politique du peuple*, nouvelle édition. — Broch. in-8°. (Voir aux annonces.)

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

IX.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES.

Ce que nous avons dit des modes d'attraction qui président aux sens de la vue et de l'ouïe peut se dire également des sens du goût et de l'odorat. Ces deux premiers sens sont plus particulièrement en communication avec la vie spirituelle, et, comme organes du sentiment du Beau et de l'Harmonie, constituent des lois vivantes de beaux arts ; les seconds, plus spécialement en rapport avec la vie végétative, forment d'autres sources de jouissances, correspondent plutôt au sentiment du Bon, au sentiment de ce qui est sain, et, comme lois vivantes d'hygiène, n'en aspirent pas moins à l'alliance de l'unité avec la variété.

Cette alliance de l'unité et de la variété qui, manifestée par les sens de la vue et de l'ouïe, embrasse une gamme de couleurs et de sons, exige, en quelque sorte, une gamme de saveurs et d'odeurs, en se manifestant par le goût et l'odorat. De ces deux nouveaux modes d'attraction physiologique, découlent encore deux arts sociaux : l'art des festins et l'art des parfums. La nature, pour la jouissance de ces sensations et pour le développement de ces arts, n'a pas été moins prodigue, moins prévoyante que pour les autres penchants humains. Afin d'exciter et de flatter les nuances les plus délicates de la gustation et de l'olfaction, elle a semé une infinité de saveurs et d'odeurs au sein des créations soumises à l'homme. Elle a doué de sapidité le plus grand nombre des végétaux et des matières animales. Les fleurs, les fruits, les arbres, les minéraux eux-mêmes, ont des odeurs et des arômes. La Providence, pour réveiller le désir qui s'assoupit ou assouvir celui qui s'éveille, attache une délectation particulière à chaque objet propre à l'alimentation de l'homme, et elle secoue dans l'atmosphère le parfum des plantes comme autant d'encensoirs ou de cassolettes qui exaltent la sensibilité humaine et qui, aux heures où la création se renouvelle, acquièrent même la puissance de ranimer l'amour dans tous les cœurs.

L'homme, par les saveurs et les odeurs, communie avec les propriétés intimes des corps comme il communie avec leurs formes et leurs aspects externes par la vue et le toucher. Dans la loi générale du rapport harmonique des sens avec les qualités des objets extérieurs, le goût et l'odorat se rapportent au procédé chimique par lequel la nature révèle la différence et l'affinité des éléments comme la vue se rapporte aux effets de la lumière. L'air odorant et lumineux est un air électrisé d'une certaine manière. C'est au moyen de l'accouplement électrique et chimique des corps sapides et odorants avec les papilles nerveuses et l'épiderme de la membrane muqueuse de la bouche et du nez que se forment les sensations du goût et de l'odorat. Or, de ce procédé chimique et électrique donné par la nature, découle le procédé analogue par lequel l'homme social, éclairé par le raffinement de ses sens, est parvenu à augmenter le nombre déjà immense des saveurs et des odeurs. C'est en les faisant entrer dans des combinaisons chimiques et électriques que l'homme a rendu sapides et odoriférants une foule de corps qui, à l'état simple, ne l'étaient pas pour lui. La chimie culinaire, en employant ces moyens de combinaisons et de mélange, a déjà obtenu des résultats merveilleux. Ce n'est également qu'avec le secours de la chaleur et du frottement que l'on dégage les parties odorantes de certains corps. En cela encore, la nature a fourni à la société la loi du penchant, la boussole d'attraction, la matière de l'impression et le modèle des procédés. Toujours même corrélation entre la loi naturelle, la loi physiologique et la loi sociale.

L'exercice du goût et de l'odorat précède la digestion, qui est la première des fonctions nutritives. L'odorat est le goût à distance. Cependant, le sens de l'olfaction paraît plus spécialement préposé au service de la respiration et fonctionne en permanence comme cette respiration elle-même. Le rôle de tous nos sens est à la fois un rôle de vigilance, d'analyse et de plaisir. Par la plus légère sensation agréable ou désagréable, par le plus léger contact d'affinités entre nos organes et la ténuité des gaz odorants ou sapides, nos facultés d'olfaction et de dégustation nous mettent à même de prévenir un mal, nous conseillent d'attirer tel objet, de repousser tel autre, enfin de modifier notre milieu terrestre et social, conformément à notre manière de sentir. C'est toujours la même loi physiologique de convenances harmoniques qui dit à l'homme : « Ce qui te plaît est précisément ce qui te convient. » En effet, la nature, avant de nous commander ce qui est utile, nous convie à le faire par l'attrait du plaisir qu'elle y attache, et rend ce plaisir d'autant plus intense que le besoin qu'il invite à satisfaire est plus grand, plus impérieux. Les actes les plus nécessaires de la vie, soit individuelle, soit de l'espèce, sont ainsi ceux qui entraînent toujours dans leur accomplissement un plaisir plus vif et mieux senti. En sorte que la Nature physiologique prescrit très formellement à la Société **D'ASSOCIER PARTOUT L'AGRÉABLE A L'UTILE, L'ATTRAIT A LA NÉCESSITÉ, LE PLAISIR AU TRAVAIL**. Le grand théorème de Fourier : *les attractions sont proportionnelles aux destinées*, se vérifie ainsi dans toutes les observations physiologiques, dans tous les rapports naturels, réguliers entre les penchants, les organes et les fonctions.

Le droit de subsistance, le droit à la terre ou au travail, le droit d'association, le droit d'aller et de venir, la liberté, l'égalité et la fraternité découlent, à la rigueur, de la constitution végétative et sensitive de l'homme, avant d'être gravés dans sa constitution morale et dans sa constitution sociale ; car l'homme est cosmopolite par les poumons, par les affinités variées de son estomac, par la diversité de ses goûts sensitifs avant de l'être par ses sentiments d'affection et par ses idées ; car, pour vivre de cette simple vie végétative et sensitive, l'homme réclame les denrées de tout le globe ; il est conduit à s'assimiler les espèces végétales et animales des diverses contrées, à modifier par son propre travail les produits de la nature extérieure, à s'ouvrir des communications et des relations d'échange sur toute la terre, à s'associer par conséquent dans une solidarité étroite à toute l'humanité.

Ces deux sens, le goût et l'odorat, n'ont acquis jusqu'à ce jour leur développement normal que dans l'exception sociale, au profit des quelques hommes favorisés par la fortune ou par l'éducation. Chez ces privilégiés, quoique l'essor des appétits sensuels ait rarement pour contrepoids l'activité d'autres passions plus élevées, la sobriété ou la modération du régime résultent ordinairement du raffinement et de la délicatesse des sens. Au contraire, tous les malheureux qui subissent de longues privations, des labeurs forcés, des ennuis, des inquiétudes fréquentes, sont fatalement entraînés, comme unique moyen de déversion, à la gloutonnerie, à la goinfrerie, à l'abus des liqueurs fortes, aux excès du régime. Le goût et l'odorat sont incultes ou presque atrophiés chez l'immense majorité des hommes qui habitent ces masures où le moindre passage est encombré par du fumier, où l'air est putréfié par les mares et les boues croupissantes ; chez tous ceux qui respirent les vapeurs nauséabondes des ateliers et de certains quartiers de nos grandes villes industrielles ; chez tous ceux enfin qui épuisent leurs forces sans développer leur sensibilité et qui abandonnent à la société les fruits de leurs sueurs, sans participer aux jouissances qu'ils procurent.

« Nos sens, dit Fourier, sont aujourd'hui limités à l'essor brut, simple et anarchique ; — par le secours du raffinement et de l'éducation sociale qui résulteront du régime d'association, ils devront s'élever à l'essor composé, éclairé, mesuré. »

L'art de nourrir les hommes, qui est encore abandonné à l'empirisme, et à l'impuissance du morcellement domestique, doit devenir une science hygiénique et sociétaire par excellence.

Même enseignement pour le Tact ou le Toucher qui, dans la série de nos corrélations sensitives avec le monde extérieur, joue le rôle de pivot. Ce sens est le plus général puisque, pour tous les animaux, sa sensibilité s'étend sur toute la surface du corps d'où des papilles nerveuses la ramènent au cerveau. Le mécanisme de la sensation du toucher est aussi le plus simple ; car il suffit, pour produire cette sensation, que le corps extérieur se trouve en contact immédiat avec quelques parties de l'organe cutané. C'est par les perceptions tactiles de la peau et particulièrement de la main que nous apprécions d'une manière relative la température des corps,

dimanche dernier, l'Opéra-Comique vient d'enregistrer un grand succès de plus. M. Ambroise Thomas a voulu payer solennellement au public sa bienvenue d'académicien, et il a prouvé, par une œuvre magistrale, que les instituts peuvent ne pas toujours se tromper dans leurs choix. La fortune musicale de M. Ambroise Thomas a été belle et rapide ; mais du moins elle est pleinement justifiée par un mérite solide, incontesté, et des qualités d'inspiration qui se manifestent de plus en plus brillantes et primesautières.

Le poèmo de MM. Rosier et Leuven est bâti sur la donnée historique du Masque de fer. Bien que le *Charivari* ait pu dire avec quelque raison qu'une pareille donnée manquait un peu d'imprévu, il faut convenir cependant que les auteurs ont su s'écarter assez des versions généralement accréditées dans le public et mises à la scène ou dans des romans jusqu'à ce jour, pour amener des péripéties imprévues et un dénouement qui joint au charme de la nouveauté celui de renvoyer les spectateurs complètement rassurés sur le sort des personnages auxquels ils se sont intéressés. L'infortuné frère du grand roi Louis XIV, l'homme au masque de fer, ne meurt pas sous les verroux. Grâce au dévouement d'une espèce de chenapan qui n'a échappé à la corde qu'en se vendant corps et âme au cardinal Mazarin, d'un chevalier de Rosargues, capable et coupable de toutes sortes de vilenies, et qui n'a de remords que pour une seule action de sa vie, l'abandon dans lequel il a laissé une jeune espagnole après avoir abusé de son innocence pendant qu'il guerroyait dans le pays, grâce, dis-je, au dévouement de cet homme, qui reconnait dans la fiancée de l'illustre proscrit la propre fille issue du crime dont le souvenir le poursuit, les deux amants peuvent s'échapper et aller chercher loin de France le bonheur et la liberté, tandis que le chevalier se condamne à ensevelir le reste de son existence flétrie dans un cachot de la Bastille, heureux de racheter les malédictions de la mère par les bénédictions de la fille.

Nous ne suivrons point dans ses détails l'action imaginée par MM. Rozier et Leuven. Nous indiquerons seulement les personnages qui sont au nombre de cinq. D'abord, l'homme au masque de fer, qui s'ignore lui-même au commencement de la pièce, et, caché sous le nom de Raymond, est sur le point d'épouser une jeune fille de son village, Stella, enfant trouvée, comme lui. Le chevalier de Rosargues, attaché par Mazarin à la surveillance de Raymond, qui finit par reconnaître sa propre fille dans la pauvre Stella dont il a plus que personne contribué à traverser les amours, et se dévoue, comme nous l'avons dit, au bonheur des deux amants ; puis une comtesse de Guébriant ou Montbriant, confidente de la reine mère qui emploie toutes les ressources qu'une femme sait mettre au service d'une intrigue de cœur et de cour pour découvrir l'enfant que la politique a forcé d'abandonner, et le rapprocher de sa mère, sans cependant lui dévoiler le terrible secret de sa naissance ; enfin un baron quelconque, intendant des menus plaisirs du roi, et sigisbé ridicule de la comtesse qui exploite son imbécillité au profit de sa dangereuse intrigue.

Les grandes situations musicales abondent dans ce scenario. C'est d'abord, au premier acte, une double fête motivée par la St-Hubert et les fiançailles de Raymond et de Stella ; puis les commencements de la lutte qui s'établit entre l'agent de Mazarin et la confidente de la reine, cet acte se termine par une grande scène de terreur et de désolation, l'incendie de la ferme de Raymond qui entraîne la rupture du mariage.

Le second acte se passe dans les jardins de Fontainebleau ; il est en grande partie rempli par une pastorale épisodique où le baron et Stella jouent les principaux rôles, et qui a fourni au compositeur l'occasion de faire un charmant pastiche de la musique de l'époque. La toile tombe sur l'enlèvement de Raymond par les sbires de Mazarin. Raymond a découvert qu'il est le frère du roi, et au moment où, dans le premier élan de sa surprise, il va dévoiler, par un cri, ce redoutable mystère, le chevalier de Rosargues lui couvre la bouche d'un bâillon et l'entraîne.

Au troisième acte, la toile se lève sur le cloître du monastère de l'île de Saint-Honorat, au bord de la mer. La tempête bouleverse les flots et menace un navire qui est en vue. Ce navire porte l'homme au masque de fer que M. de Saint Mars conduit à la Bastille par ordre de Mazarin. Tous nos personnages se trouvent réunis là par des combinaisons qu'il est inutile d'exposer. La lutte entre Rosargues qui est chargé de la garde du prisonnier et la comtesse qui cherche à le délivrer continue ; mais Rosargues triomphe, tout est perdu lorsque Stella, dans l'élan de son désespoir, invoque le nom de sa mère Juana. A ce nom de Juana, Rosargues s'arrête interdit : c'était le nom de la jeune espagnole dont le souvenir le poursuit. Quelques questions lui suffisent pour reconnaître sa fille ; dès lors il met autant d'ardeur à assurer la fuite du prisonnier qu'il en mettait avant à déjouer les tentatives de la comtesse. Il se sacrifie pour le bonheur de sa fille et laisse le champ libre à Raymond par une substitution que le masque de fer rend facile.

Comme on le voit, les occasions de faire des morceaux largement développés ne manquaient point dans ce libretto, et M. Ambroise Thomas en a profité en maître. L'introduction du premier acte constitue à elle seule une admirable partition. On y trouve des chœurs largement traités, une romance pleine de sentiment, une cabalette d'une rare fraîcheur, une multitude de détails scéniques qui sont comme les accessoires du tableau, où la sûreté de la touche le dispute à l'éclat et à la variété du coloris, et, pour dernière page, la reprise d'un chœur de vieillards plein de verve et d'originalité qui, au milieu de tant d'excellentes choses, a eu les honneurs du *bis*. L'incendie qui termine le premier acte, les émotions diverses des personnages, les désespoirs de la séparation sont rendus avec une remarquable vigueur d'expression.

Nous avons déjà dit que le pastiche à la Lulli qui compose la pastorale du deuxième acte était charmant. M. Ambroise Thomas a pu déployer là toutes les richesses de sa science de contrepointiste. On a remarqué et vivement applaudi, au milieu de cette gracieuse églogue, un duettino dialogué avec accompagnement de chœur à bouche fermée, imitant la brise et le murmure des eaux. Il n'y a rien de plus charmant que le *susurro* de ces chœurs quand l'harmonie réunit, comme dans celui-ci, l'élégance à la clarté.

La tempête du troisième acte est magnifiquement traitée et renferme un beau chœur dont les premiers accents qui se font entendre avant le lever du rideau produisent un grand effet.

Le duo qui suit la reconnaissance de Stella par le chevalier de Rosargues est encore un de ces morceaux de haute facture qui ne peuvent être traités avec cette vigueur que par un homme en possession de toutes les ressources de son art.

Il nous faudrait trop de temps et d'espace pour énumérer tout ce qui mérite d'être loué dans les morceaux de moindres proportions : nous mentionnerons cependant deux romances de ténor délicieuses, et merveilleusement dites par M. Boulo.

Venons maintenant aux artistes qui ont interprété cette œuvre. M. Mocker mérite d'être signalé le premier. Le joyeux Mon-

que nous jugeons s'ils sont chauds, froids, secs ou humides, et que nous reconnaissons en eux beaucoup d'autres qualités telles que leur configuration externe, leurs dimensions, leur résistance, leurs poids, leurs formes, leurs aspérités ou leur poli. La main réunit, à cet effet, les conditions de tact les plus heureuses. Une légère impression de plaisir ou de peine éveille la susceptibilité de ce sens, comme elle éclaire l'exercice de tous les autres, afin de faire connaître à l'homme les rapports favorables à sa conservation individuelle et à son bien-être. Certaines parties de l'organe cutané sont douées d'une sensibilité exquise qui est à la fois la source des plus grandes jouissances et des fonctions les plus utiles. Plus il y d'affinités entre la disposition de l'organe et la forme du corps qui effectue l'impression, plus la sensation est parfaite. La rondeur, le poli, la fermeté, la douce chaleur, la résistance élastique même d'un objet inanimé ne donnent qu'une sensation douce, passive et insipide; mais si la main étreint un objet animé, plein de vie; si cet objet est de notre espèce et nous est cher, le toucher, par le fait de l'affinité, de l'attraction, produit au contraire une émotion des plus puissantes. Depuis les serrements de main de l'amitié jusqu'aux caresses de l'amour et de la paternité, la sensibilité du toucher est commune à toutes les tendresses de l'âme comme ses propriétés tactiles, depuis la tâche du laboureur jusqu'aux travaux du dessinateur ou du musicien, sont communes à tous les arts, à toutes les industries.

Dès lors, la douceur veloutée de la peau, la perfection du tact, la sensibilité exquise du toucher, l'habileté des doigts sont, comme le raffinement de l'ouïe, du goût ou de l'odorat, le produit de l'éducation sociale. Il y a des nuances, des gradations de tact, des harmonies de toucher qui constituent le talent de l'ouvrier, comme il y a des nuances et des harmonies de couleurs et de sons qui constituent le talent du peintre, du musicien.

Pour se garantir des impressions fâcheuses; pour se satisfaire ou se perfectionner, le sens du toucher a enfanté, à lui seul, des arts de toutes sortes : les outils, les ustensiles, les machines de tous les métiers, les instruments de toutes les professions, les habits, les palais, les meubles de tout usage sont les enfants de son habileté et de sa délicatesse. Ce sens ne peut pas se développer sans créer les richesses matérielles des sociétés, sans mettre les choses sociales en harmonie avec les goûts physiologiques, sans greffer le luxe de l'industrie sur le luxe de la nature.

Cependant, — sauf comme toujours dans la classe privilégiée, — le tact est resté généralement inculte, grossier. Par la rigueur ou la monotonie des travaux, des habitudes et des mœurs, il n'a pu acquérir une certaine habileté dans un membre qu'aux dépens de la sensibilité sur tout le reste. En violant doublement la loi physiologique qui proportionne la jouissance à l'activité, l'attrait à l'utilité, ce sens reçoit trop chez le riche sans rien produire et donne trop chez le pauvre sans recevoir assez. Les conditions sociales qu'il exige sont donc des garanties démocratiques de salubrité, d'hygiène publique, de luxe, d'exercice varié, mais intégral, de division parcellaire et attrayante des fonctions, d'alternance des travaux, d'application des machines aux rudes labeurs, toutes choses qui ne peuvent s'obtenir que par l'association des industries entre elles et par la solidarité des intérêts, des aptitudes et des efforts au sein de chaque industrie. Toujours même vœu d'association !...

Mais il importe de remarquer que si chaque sens, observé isolément, constitue une loi d'attraction physiologique et sociale et réclame à grands cris, pour sa satisfaction, l'association des hommes et des choses, cette nécessité de l'association humaine ressort encore bien mieux de la solidarité qui existe entre les diverses facultés sensitives de l'individu. L'action spéciale de chaque sens, en effet, n'est pas indépendante, isolée, hostile aux autres facultés, mais, bien au contraire, solidaire, commune, associée intimement à l'action de toutes les autres facultés, de tous les autres organes. Chaque sens n'est pas seulement une association particulière d'organes intérieurs et extérieurs, une chaîne d'impressions, de perceptions, de sensations, de penchants et de facultés spéciales, il est encore un mode particulier d'attraction, de sensibilité et d'activité en association constante avec toutes les forces constitutives de l'être. Comme tout est lié dans l'ordre des phénomènes universels qui tombent sous l'observation de nos sens, tout est lié dans l'action des sentiments, des facultés et des organes qui perçoivent ces impressions du dehors et qui, en raison de virtualités propres, nous font agir sur le monde extérieur. Il y a des relations continues, sympathiques, nécessaires entre les divers besoins et organes de la vie végétative, de la vie sensitive et de la vie spirituelle, comme il y a des relations constantes, nécessaires et sympathiques entre telle ou telle faculté de notre être et tel et tel phénomène du monde ambiant. Nos sens sont mus par des forces innées de penchants, d'attractions, de besoins qui se groupent et s'associent pour agir en commun. Ce n'est pas comme simples que les perceptions sensuelles se présentent à l'action centrale du cerveau, mais comme composées. L'habitude rend les relations des sens entre eux tellement familières et solidaires qu'il est difficile de distinguer les perceptions simples de tel sens des perceptions complexes provenant de la réunion de plusieurs sens. Tantôt c'est le tact qui donne l'éveil à la vue, au goût, à l'ouïe; tantôt c'est l'odorat, la vue ou l'ouïe qui attirent l'attention du tact et qui réveillent en même temps les organes intérieurs. Tous les sens se prêtent ainsi des secours réciproques et appellent alternativement à leur aide toutes les forces et toute la sensibilité collective de l'être. Si nous sommes blessés par un objet qui nous touche, nous y portons aussitôt la vue; qu'une saveur désagréable affecte notre palais, nous dirigeons notre odorat sur l'objet qui le produit pour en connaître la cause, et le sens de l'olfaction rend au goût le service que celui de la vue rend au toucher. Si c'est un bruit inattendu qui frappe notre oreille, notre œil cherche subitement d'où il part. Tous ces actes de solidarité, d'association, se passent d'abord en nous instinctivement, spontanément, attractionnellement, avant tout recours au pouvoir de la réflexion, de la méditation et de la volonté.

Nous verrons plus tard que ce qu'on nomme la vie spirituelle n'est elle-même qu'une association de penchants, de facultés, un miroir concentrique de la vie végétative, sensitive et affective dans lequel se reflètent les sensations internes et les impressions du dehors; qu'il y a une production, une circulation, une consommation de sensibilité et d'électricité nerveuse, comme il y a une production, une circulation et une consommation de fluide nutritif; que le même vocabulaire sert aux phénomènes analogues du moral et du physique; qu'il y a une vue et une lumière intellectuelles comme il y a une vue et une lumière physiques, un goût moral comme un goût sensuel, un entendement d'intelligence comme un entendement auditif, un tact et un flair internes, spirituels comme un toucher et une senteur externes; association de sentiments et d'idées, comme association de penchants, et d'organes; qu'enfin chaque penchant inés, chaque passion sensuelle ou affective a en quelque sorte son mode d'attention, de réflexion, d'imagination, sa mémoire, sa tradition, ses archives dans le cerveau.

Il résulte de ces vivantes preuves de solidarité et d'harmonie dans toutes les parties de l'organisation physiologique, une nouvelle confirmation de la possibilité et de la nécessité d'une solidarité sociale et d'une harmonie sociale. Puisque les impressions et les perceptions, dans la vie physiologique, sont plus souvent composées que simples, il est urgent, il est providentiel que dans la vie sociale, les actions, les fonctions et les sensations des hommes soient simultanées, solidaires, inséparables; c'est-à-dire que les hommes dans leurs travaux, comme dans leurs relations, se groupent, s'associent par l'exercice combiné de plusieurs de leurs facultés, de plusieurs de leurs sentiments, de plusieurs de leurs organes. Comme nos sens sont étroitement unis et solidaires dans leurs manifestations intérieures et procèdent d'un foyer intime d'attraction, de penchants, de désirs, de besoins, d'affections ou de sentiment, ils doivent, dans leurs manifestations extérieures, être également associés, solidaires et converger toujours vers un foyer d'attraction sociale, d'attrait industriel, d'affinités collectives. Puisque la nature physiologique donne toujours l'amorce d'un plaisir à une fonction utile et proportionne partout l'attrait à la nécessité, la nature sociale doit associer également partout l'agréable à l'utile, le plaisir au travail. Puisque la Providence universelle associe dans ses harmonies naturelles le charme de la vue à la jouissance de l'olfaction, le plaisir du goût à celui du toucher, l'arôme de l'air et le parfum des plantes à la beauté des fleurs et à la saveur des fruits, la société est invitée par ce commandement de Dieu à associer les mêmes plaisirs, les mêmes harmonies dans toutes les demeures de l'homme, dans tous ses travaux, dans toutes ses réunions, partout où s'épanouissent à la fois sa sensibilité et son activité.

Charles Fourier avait donc fait une triple étude des penchants physiologiques, des tendances sociales et des harmonies naturelles, quand il a scientifiquement affirmé que le foyer d'attraction des cinq passions sensuelles doit être le LUXE, dans la société, comme il est le LUXE dans la nature, et que ce luxe doit être interne et externe, c'est-à dire qu'il implique la richesse de santé, la liberté des penchants, l'unité d'action et la variété de fonctions dans l'organisation physiologique, en même temps qu'il implique la richesse de production, la liberté de passions et d'aptitudes, l'unité d'action et la variété de fonctions dans l'organisation sociale.

ASSOCIATION, SOLIDARITÉ, LIBERTÉ, ATTRAIT, LUXE, voilà encore les lois sociales qui découlent des lois physiologiques?

Et cependant, ce n'est pas dans les organes de la vie végétative ni dans les cinq sens que se trouvent les véritables passions sociales de l'homme. A la rigueur, l'homme peut, comme l'animal, entrer en communion avec les phénomènes de la nature, c'est-à-dire respirer, digérer, voir, entendre, goûter, flairer ou toucher sans s'associer très étroitement à ses semblables. Ce ne sont pas ses poumons, son estomac ni ses sens qui le forcent impérieusement à fonder des institutions d'unité et de solidarité humaines. Mais il ne peut parler, se faire entendre, parcourir le globe, dominer les créations inférieures, aimer, croire, comprendre, progresser, créer, vivre d'amour, d'amitié, d'ambition, des joies de la famille, de la religion, de la science, de l'art, sans développer des penchants affectifs et des facultés intellectuelles qui constituent les lois les plus essentielles des sociétés. En examinant donc les exigences physiologiques et sociales de la vie affective et de la vie spirituelle, nous verrons la science sociale découler de la science de l'homme, d'une manière plus saisissante encore.

Ferdinand Guillon.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marquise. — M. C. — Reçu les 10. — Affect. rem.

Beaugency. — M. M. — Reçu les 50 et les 125. — Passé écriture suiv. indication. — Nous expédions les livres à M. H. — Rem. fraternel à tous.

Poitiers. — M. L. — Reçu les 20. — Passé écriture suiv. note. — Affect. rem.

Toulon. — M. B. — Reçu les 80. — Compl. affect. et rem. à Metz. — M. L. — Reçu les 50. — Rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 21 juin. Au comptant le 5 p. 0/0 à 92 90, le 3 p. a 55 75; la Banque de France à 2,115 00; obligations de la ville Paris, 1425. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 265 00; rive gauche, 236 25; Paris à Orléans, 842 50; Paris à Rouen, 642 00; Rouen au Havre, 245 00; Avignon à Marseille, 215 00; Amiens à Boulogne, 250 00; Orléans à Bordeaux, 397 50; du Nord, 480 00; Strasbourg, 368 75; Nantes, 272 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,800; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1360 00; — Rente de Naples, 100 20; Emprunt Romain, 72 3/4; 5 p. 0/0 Belge 1840, 100 1/8; Espagne, dette active, 27 0/0; Lots d'Autriche, 395 00; Piémont dern. emp. 82 25; Obl. anc. 970 00; nouv. 920 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Cᵉ, rue du Croissant, 16.

---

tauciel, le charmant Gilles, le séduisant recruteur du *Val d'Andorre*, le facétieux pierrot du *Tableau parlant*, a montré dans le rôle du chevalier de Rosargues une puissance dramatique que l'on pouvait, sans lui faire injure, ne pas s'attendre à trouver chez lui. Cette création, par cela même qu'elle tranche avec toutes celles qui ont valu jusqu'à présent à M. Mocker la juste faveur dont il jouit auprès des auteurs et devant le public, donne la mesure des ressources que recèle le talent de cet intelligent comédien. Par l'énergie du geste, le jeu de la physionomie, le feu du regard, par la netteté de l'articulation et la vérité de l'expression, M. Mocker supplée à ce qui peut, sous le rapport de la puissance de l'organe, paraître insuffisant à ceux dont les oreilles sont gâtées par les voix de Stentor qui trop souvent n'ont pas d'autre qualité que d'être fortes.

Mlle Lefebvre mérite de plus en plus les sympathies du public. Le rôle de Stella lui a permis de mettre en lumière d'un seul coup les différentes faces de son talent : elle le chante à ravir et le joue avec autant de distinction que d'intelligence.

M. Boulo chante admirablement toutes les parties sentimentales de son rôle : il est impossible de ne pas être profondément remué par les romances auxquelles il imprime un caractère pathétique d'une extrême tendresse.

Mlle Lemercier se tire avec adresse et intelligence du rôle de la comtesse, bien qu'il soit peu conforme aux allures sous lesquelles le public est habitué à l'applaudir; si la robe traînante de la grande dame et le maniement d'une haute intrigue qui repose sur un secret d'Etat conviennent moins à l'enjouement de son esprit que le jupon court et les vives réparties de la soubrette, elle ne se montre néanmoins nullement embarassée de son élévation.

M. Bussine tire bon parti des occasions que M. Thomas lui a fournies de montrer les rares qualités de son organe et la souplesse de sa vocalisation.

Les chœurs semblaient heureux d'avoir un rôle si important à jouer et ils s'en sont acquittés en conscience. Nous en dirons autant de l'orchestre qui, sous l'habile direction de M. Tilmant, interprète dignement l'instrumentation si riche et si délicate à la fois de la musique de M. Amb. Thomas.

Enfin, pour compléter notre série d'éloges, car tout le monde en mérite, constatons la richesse et le bon goût de la mise en scène, et renvoyons-en l'honneur à qui de droit, c'est-à-dire au directeur, et puis encore à M. Mocker qui, non content d'être un des premiers artistes du théâtre, en est aussi l'actif et intelligent régisseur.

Allyre Bureau.

INAUGURATION DE LA SALLE BARTHÉLEMY.

Cet édifice est, comme on le sait, construit sur un plan tout nouveau; il peut servir à la fois de salle de concert, de bal et de salle de spectacle. Une grande quantité d'inovations ingénieuses de tout genre y ont été introduites; la disposition pittoresque de l'orchestre, le mode d'éclairage, les procédés d'accoustique, sont de nature à produire sur les spectateurs des effets imprevus et ce qu'on raconte à ce sujet ne peut manquer d'exciter vivement la curiosité publique.

L'inauguration de la salle Barthélemy, 26, rue Neuve-St-Nicolas, aura lieu mardi, 28 juin, à huit heures du soir, par une fête nationale donnée au profit des colons pauvres de l'Algérie. L'affiche nous promet un prologue en vers de M. Méry, récité par Mlle Jouvante; un concerto de violon et une fantaisie exécutés par M. Vieuxtemps; le Selam de MM. Th. Gauthier et E. Reyer; un grand air chanté par Mlle E. Grisi, et enfin des chœurs aériens, c'est-à-dire chantés en l'air, et exécutés par les élèves de l'habile et savant professeur M. E. Chevé. L'emploi de la lumière électrique ne sera pas un des moindres éléments d'attrait de cette soirée.

— La ville de Pithiviers a inauguré, dimanche 15 juin, la statue élevée à la mémoire du célèbre géomètre Poisson.

Il vient de paraître à la propagande démocratique et sociale européenne, rue des Bons-Enfants, 1, un ouvrage du citoyen Feugueray sur l'association ouvrière industrielle et agricole.

C'est à l'exposition de Londres et aux étrangers qu'elle nous amène que nous devons la prolongation qui permet aux amateurs de tous les pays d'admirer encore le beau panorama de la *Bataille d'Eylau*. Cependant nous sommes invités à prévenir le public, que la fermeture de cet établissement est fixée à la fin du mois de juillet prochain.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU OU RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an.	5 f.	»
de 6 mois.	2	50
de 3 mois.	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement		
d'un an,	1 f.	50
— de 6 mois,	»	75
— de 3 mois,	»	40

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 juin, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Pour l'Espagne et le Portugal, s'adresser à M. B. Joaquin Martinez, calle de la Montera, nº 22, cto 2º de la Derecha, à Madrid.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 48. | 29 Juin 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 juin, sont priés de le renouveler sans retard s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

SOMMAIRE.

La Commune.

SOLUTION DU PROBLÈME SOCIAL.

> La *Commune*, c'est le premier atelier de la production, de la distribution et de la consommation ; c'est le premier théâtre de la répartition; c'est la base de l'édifice; c'est ce que l'on doit songer à réorganiser d'abord, si l'on veut réorganiser la société.
>
> VICTOR CONSIDERANT, *Destinée sociale*, 1835.

> Sur une échelle réduite tout peut se vérifier sans perturbation.
>
> Cette échelle s'offre d'elle-même : c'est *la Commune*.
>
> EMILE DE GIRARDIN, *Presse* du 23 juin 1851.

Soyons heureux et fiers de vivre au dix-neuvième siècle. Cette grande époque résoudra les problèmes que les générations passées n'osaient pas même poser : abolition totale de l'ignorance et de la misère, développement physique, intellectuel et moral garanti à tout membre de l'humanité, avénement définitif de la vérité, de la liberté, de la justice. harmonie de la terre avec le ciel, accord des institutions humaines avec le plan providentiel de la création.

Harmonie universelle, infaillible dénouement de ce drame douloureux dont notre globe est le théâtre ! Comment la seconde moitié du dix neuvième siècle n'en verrait-elle pas la réalisation pratique ? Déjà la première moitié, disons plus, les premières années de ce siècle en possédaient la théorie.

Le mouvement général des esprits contient aujourd'hui le Socialisme, contenant lui-même la vérité féconde et définitive, le germe impérissable du monde nouveau.

Dans cette grande ébullition d'idées, de sentiments, d'aspirations qui s'appelle Socialisme, comment ne pas reconnaître les caractères précurseurs de toutes ces transformations qui ont renouvelé la face du monde en l'améliorant toujours. Ligue des riches, des puissants, des docteurs de la loi contre le nouveau symbole, préventions aveugles et refusant obstinément de s'éclairer, discussions superficielles, réfutations présomptueuses abandonnées promptement pour la compression matérielle, calomnies, sarcasmes, naïve et crédule horreur des simples confondant les apôtres de l'idée réparatrice avec des malfaiteurs ennemis de tout ordre social, constance générale des persécutés, conversions éclatantes et subites parmi les persécuteurs, tous ces faits se retrouvent, avec la couleur propre à chaque époque, dans l'apparition du christianisme, dans celle du protestantisme et des principales hérésies, dans l'avénement de la philosophie, de la démocratie moderne et du Socialisme contemporain.

Le Socialisme étonne d'abord par la variété de ses formes; c'est une création dont les aspects sont diversifiés comme les jours de la Genèse : l'unité s'y trouve toutefois. Il y a quarante-trois ans, Charles Fourier commençait à poser la synthèse à laquelle se rallient et s'ajustent merveilleusement toutes les parties du grand œuvre. Des pierres, des charpentes, des matériaux amassés de toutes parts ne sont pas, dites-vous, un édifice? D'accord. Mais si nous possédons les matériaux d'une part, de l'autre l'architecte et le plan qui doivent les coordonner, la construction de l'édifice est assurée.

Voici comment débute cette théorie de Fourier dont le principal caractère est de substituer la science économique et sociale à la politique, les essais, les expériences aux révolutions :

La société actuelle ne repose point sur des bases normales et définitives. Elle est fondée sur les lois de l'homme qui n'a pas à faire de lois et dont la seule mission consiste à découvrir les lois divines, à observer les attractions ou tendances naturelles toujours proportionnelles à la véritable destinée de chaque être.

La constatation et l'application des lois naturelles doivent s'accomplir dans la branche des sciences sociales comme dans les sciences physiques, par voie d'expérience. Il est téméraire de faire sur un pays tout entier l'épreuve d'un nouveau système ; l'expérience doit se limiter à des proportions qui ne compromettent pas l'ensemble. Ici nous laissons la parole à notre ami Considerant qui a nettement formulé, dans *Destinée sociale*, la théorie fondamentale du système phalanstérien :

« La question de l'organisation du travail national et de » l'atelier social se décompose dans ses éléments, et les éléments naturels du travail national se trouvent dans la Commune. La Commune est l'atelier alvéolaire de l'exploitation » générale.

» Le problème d'un grand accroissement de la richesse » sociale ne saurait donc être résolu que par une bonne organisation économique et industrielle de la Commune.

» On le voit donc, ces conditions fondamentales de l'Harmonie, qui eussent été tout à fait utopiques si l'on eût émis » la prétention de les appliquer d'emblée à l'ensemble d'une » nation par voie législative, par procédé gouvernemental, se » présentent au contraire avec un caractère des plus pratiques, lorsque, remontant à la source réelle des choses, on » se propose de les introduire par la Commune dans la grande » société. La question de la transformation sociale se réduit » rigoureusement à l'organisation d'une ou plusieurs COMMUNES MODÈLES dont l'influence pratique déterminera plus » ou moins rapidement *l'évolution* qui remplacera les sociétés » subversives par la société harmonique...

» ..... Etait-il donc si difficile d'observer que les changements heureux qui s'opèrent dans une nation ne peuvent se » mesurer que par la somme de ceux qui s'opèrent dans les » Communes ? Que serviraient à une nation les découvertes » scientifiques si elles n'allaient se localiser dans les intelligences personnelles ? Les méthodes agricoles et industrielles ne sont utiles et fécondes qu'à mesure qu'elles se propagent dans les groupes de population dont la collection fait » un peuple. Si vous voulez qu'une nation s'enrichisse, il faut » savoir augmenter la richesse de ses Communes; si vous » voulez qu'elle s'instruise, il faut porter l'instruction dans ses » communes; si vous voulez que le salaire y soit remplacé » par la part proportionnelle dans les bénéfices, c'est pour la » Commune, dans laquelle les travaux s'exécutent, que vous » devez chercher les combinaisons capables de résoudre le » problème. Si vous voulez l'ordre dans l'Etat, il faut intéresser à l'ordre le citoyen dans la commune qu'il habite; si » vous voulez qu'il jouisse de la liberté, il faut que l'organisation sociale de la Commune où il vit la lui garantisse. » Quelle que soit enfin l'amélioration que vous désiriez, vous » ne l'obtiendrez qu'à la condition de l'incarner d'abord dans » cet élément alvéolaire de la société. La Commune, je l'ai » déjà dit, — et par les déplorables rêveries qui courent on » ne saurait trop le répéter, — c'est le premier atelier de la » production, de la distribution et de la consommation, c'est » le premier théâtre de la répartition, c'est la base de l'édifice, » c'est ce que l'on doit songer à réorganiser d'abord, si l'on » veut réorganiser la société.

» ....Ce principe sépare radicalement la politique positive » de la politique illusoire et utopique qui court les rues, colportée par les feuilles de toutes les couleurs; de cette politique qui prétend régénérer les nations par de purs changements de formes gouvernementales ou administratives......

» Proclamons-le donc à si haute voix que tout le monde » l'entende : il faut semer sur le sol de la nation, dans la » Commune; la force brutale et révolutionnaire n'a rien à » faire en pareille œuvre. Une révolution peut bien superposer un intérêt à un autre intérêt, écraser un parti sous un » autre parti, une dynastie sous une dynastie, une monarchie » sous une république ou réciproquement, mais non pas associer et combiner les forces divergentes. Ceci est la tâche » de la science; c'est une découverte sociale seule qui peut » donner des moyens nouveaux pour obtenir ce résultat nouveau. Et cette science, — nous l'avons assez prouvé par l'ob-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 29 JUIN 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Rapaces ralliés à l'homme.

Rapaces ralliés à l'homme. — L'autour. — L'épervier.

L'autour, qu'on appelle quelquefois le faucon des Palombes, est un bel oiseau bleu de la taille du pèlerin, et qui se distingue de cette dernière espèce par la conformation et les mœurs. Il a l'aile ronde et plus courte que la queue, ce qui est cause qu'il craint le vent comme l'aigle et que l'aigle l'attaque de préférence au faucon. Il a le ventre évidé et comme rentré dans la poitrine, ce qui le fait paraître bossu. On le rencontre dans tous les pays boisés de France, où, sans être commun, il est beaucoup moins rare que le faucon. Il niche sur les grands arbres.

Son nom d'autour lui vient du grec *asterias*, qui veut dire étoilé, à cause du grand nombre d'étoiles brunes et roussâtres qui constellent son plumage. Ces taches en forme d'écusson, qui sont plus ou moins rousses dans le jeune âge, comme le reste de la robe, et distribuées sans ordre sur le devant du corps, changent de couleur et de disposition avec les années. Elles pâlissent incessamment et finissent par se rejoindre pour composer à l'oiseau un magnifique plastron bleu pâle, zébré de raies transversales d'une couleur un peu plus foncée et d'une élégance parfaite. La queue, rubannée de zones brunes sur fond gris, comme celle du faucon, paraît beaucoup plus longue que chez celui-ci, à raison de la brévité des ailes. La cuisse est garnie de longues plumes soyeuses qui retombent gracieusement sur le genou ; le tarse est court et robuste, la tête forte, le bec vaillamment recourbé, l'ongle tranchant et solide. L'autour est beaucoup plus difficile à distinguer de lui-même que des espèces voisines.

Il y a entre l'autour et le faucon, moralement parlant, la même différence à peu près qu'entre le chien d'arrêt et le levrier. Un autour est un oiseau d'arrêt, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Comme nous avons deux principales chasses au chien, la chasse à courre et la chasse au chien couchant, ainsi nos pères avaient deux sortes de chasses au vol dont chacune constituait un art particulier et une science : la fauconnerie et l'autourserie. La première était réputée la seule noble, la seule royale, comme de notre temps le courre ; la seconde était la chasse bourgeoise, la chasse de la petite propriété, notre chasse en plaine d'à présent. L'autourserie et la fauconnerie étaient deux industries si étrangères l'une à l'autre, qu'elles n'avaient pas même un langage commun.

On *jetait* le faucon, on *lâchait* l'autour ; le faucon *bloquait*, l'autour *arrêtait* ; le faucon avait des *mains*, l'autour n'avait que des *pieds*. Le faucon portait le chaperon, l'autour pas. On *leurrait* le premier, on ne faisait que *réclamer* le second, etc.

L'autour, malgré le peu d'estime qu'on semblait faire de lui dans une certaine caste, n'en était pas moins honoré de ceux qui, dans toute entreprise, cherchent le profit plus que la gloire; car c'est un rude jouteur que l'autour, et qui vole dans la perfection la perdrix, la canepetière, le lapin. C'est de plus un oiseau docile et qui se dresse en huit jours, un guetteur persévérant qui ne perd pas de l'œil la perdrix remisée et qui ne va pas au change. Il est rare qu'il ne prenne pas sa perdrix du premier coup d'aile, d'où vient que dans le temps [illegible] en manière de [illegible] le nom de *cuisinier*, c'est-à-dire d'excellent fournisseur de cuisine.

Seulement, l'autour craint le vent, et alors on ne doit le faire chasser que par un temps calme ou bien dans des champs abrités. Il ne chasse pas à la manière des faucons qui planent dans les airs pour inspecter la plaine; il rase le sol d'une aile rapide ou se choisit un observatoire sur la cime d'un arbre touffu d'où son regard embrasse l'horizon, et alors, malheur à ce qui bouge !

L'autour aime à laisser passer vingt-quatre heures entre deux chasses et à prendre ses aises en toute circonstance. Il attaque le héron, mais seulement quand on l'y force et uniquement pour montrer qu'il n'a pas peur; car il ne cache pas le peu de goût qu'il a pour les victoires sans profit. Il dit qu'on ne vit pas de la fumée de la gloire, et il n'aime à chasser que ce qui se mange, perdrix, pigeons, canards. Ce n'est pas, comme le faucon, un oiseau chevaleresque.

L'autour est l'emblème du guerrier qui se bat pour le grade plus que pour la patrie, du chasseur qui chasse pour sa bouche au lieu de s'occuper d'abord de la destruction des animaux nuisibles. Il ternit toutes ses brillantes qualités par une détestable avidité qui le pousse à manger les perdrix qui lui appartiennent et à dérober celles qui ne lui appartiennent pas, défaut trop habituel au chasseur de bas titre. L'autour est un mauvais coucheur dans toute l'acception du terme, processif, rabâcheur, toujours prêt à se faire tuer pour une aile de perdrix, et poussant la passion du duel jusqu'à la monomanie furieuse. Que de gens courageux, hélas ! que de héros d'Afrique taillés sur ce patron !

L'autour, brave sans foi, pillard, batailleur et avide, est l'emblème de ces héros insatiables et félons, race trop commune en ma belle patrie et dont la vénalité a fait dire : que jamais trahison n'avait manqué en France, faute d'un connétable.

L'épervier est le diminutif de l'autour. Il a comme lui l'aile ronde et plus courte que la queue, la poitrine rubannée de bandes transversales régulières, composées d'écussons contigus qui se sont [illegible] avec l'âge. Le dessus des ailes et le dos sont de couleur brun sombre. L'épervier ne peut être

» servation rigoureuse des faits et par la stricte logique, — il » faut qu'elle débute par produire une bonne organisation de » tous les travaux qui s'exécutent dans l'atelier social élémen» taire, dans la Commune. »

La plupart des idées prêchées par Fourier se sont répandues, généralisées dans la nation, non parce qu'elles émanaient de Fourier, dont le nom n'a pas encore une autorité populaire, mais parce qu'elles étaient conformes aux besoins, aux aspirations de notre siècle et aux principes absolus de la science sociale. Depuis février surtout, nous avons vu tous les hommes de progrès, sans distinction d'école, accepter ces formules : droit au travail, nécessité d'une organisation du travail, association agricole, association industrielle.

Nous avions plus d'une fois exprimé le regret de ne pas trouver encore, dans le programme général du socialisme, une devise de plus : *organisation de la Commune.* — En faisant ce pas, on arrivait à la pratique, on désarmait la réaction de tous ses arguments, on lui prouvait sans réplique que le socialisme ne songeait nullement à faire des ruines, à tout bouleverser, à tout détruire ; qu'il s'agissait pour lui de procéder par la voie de l'expérience pacifique, locale et limitée qui est la voie des sciences exactes. Ce pas décisif est sur le point de s'accomplir. Un publiciste dont la puissance n'est mise en discussion par personne, un vulgarisateur éminent traînant sur ses pas de nombreux et intelligents lecteurs, M. de Girardin, vient de publier dans le *Bien-Être universel* et de réimprimer dans la *Presse* du 23 juin 1851 les lignes suivantes :

« Le socialisme se résume donc tout entier dans la question de savoir quelles sont les véritables lois de l'humanité, œuvre de Dieu, afin de les appliquer à la société, œuvre de l'homme.

» ..... L'homme n'est pas infaillible, il ne sait que ce que lui enseigne l'expérience.

» Tout vérifier sans prévention, ne rien condamner sans examen : telle est la méthode à laquelle la science et l'industrie ont dû toutes leurs conquêtes, tous leurs progrès.

» Puisque cette méthode, qui est celle de la liberté, a si parfaitement réussi, pourquoi ne pas l'étendre à l'économie sociale et à l'administration publique?

» Le péril des révolutions périodiques serait-il donc moindre que le danger des essais successifs?

» Sur une échelle réduite, tout peut se vérifier sans perturbation.

» Cette échelle s'offre d'elle-même, c'est la Commune. Ce qu'un Etat ne saurait entreprendre sans tout bouleverser, une Commune peut l'essayer sans rien troubler.

» C'est ainsi qu'un procédé nouveau ou qu'un mécanisme perfectionné passe de la manufacture qui l'a adopté la première, à la seconde qui l'imite, de la seconde à la troisième, et ainsi successivement. »

Que M. de Girardin s'établisse carrément sur ce terrain : organisation de la Commune, solution du problème social dans la Commune et par la Commune. C'est le terrain de la vérité. Le ralliement de tous les hommes de progrès à cette formule est la mort de la politique stérile ; c'est le commencement de l'action féconde, c'est la fin des législatures humaines, c'est l'avènement de la législation divine. Une question reste à traiter : comment et sur quelles bases serait organisée cette Commune typique destinée à servir de modèle?

Nous en prévenons M. de Girardin, s'il veut être logique et marcher toujours dans le sens du progrès, il en viendra dans quelques jours, dans quelques mois, dans quelques années, peu importe, à cette idée de l'association pour laquelle il a témoigné naguère des défiances, à l'idée de l'association agricole-domestique, combinée, engrenée avec l'association industrielle ; s'il reste fidèle à l'idée de la liberté absolue, il en viendra encore à ce principe du *travail attrayant* « si hardiment posé par Fourier, » disait Louis Blanc naguère. L'homme ne peut fonctionner que sous l'empire de la contrainte dont M. de Girardin ne veut pas, de la misère dont il ne veut pas davantage, ou de la passion, de l'attrait, qui est le mobile divin, providentiel.

Une fois l'attrait accepté comme mobile dans la société définitive, dans l'organisation providentielle de l'industrie, il faudra chercher les conditions dans lesquelles le travail est attrayant. On trouvera ces conditions dans la série, cette loi naturelle de l'ordre dont la découverte fait tant d'honneur au génie de Fourier, d'après M. Proudhon lui-même, qui n'est habitué à flatter personne.

La route est ouverte, elle conduit au phalanstère, c'est-à-dire à la commune modèle organisée suivant les principes de l'association volontaire et du travail attrayant. Le rédacteur de la *Presse* est dans l'avenue ; à moins de retourner sur ses pas ou de se jeter dans les fossés, il arrivera et n'arrivera pas seul.

Au surplus, s'il devait hésiter longtemps, reculer même devant les déductions nécessaires des principes qu'il pose aujourd'hui, nous le féliciterions toujours du service immense qu'il vient de rendre à la cause du progrès en osant dire aussi nettement au public nombreux dont il est écouté :

Que la solution du problème social dépend d'expériences pacifiques ;

Et que la Commune est le terrain naturel de ces expériences.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

L'ordre.

A tous les degrés de l'échelle sociale, dans toutes les conditions de la vie, que voit-on?

Partout gêne, malaise, souffrance, inquiétude, envie, haine, désordre, insolidarité, anarchie.

L'ouvrier vivant au jour le jour d'un salaire presque toujours insuffisant, n'a pour refuge que le mont-de-piété ou l'aumône contre le chômage et les maladies.

Le fabricant, incessamment poussé par une concurrence sans trêve, forcé d'avilir le prix des produits et d'abaisser le salaire du travail, voit ses maigres bénéfices passer dans les coffres des prêteurs d'argent, et après des années de luttes désespérées, vient souvent sombrer dans l'abîme honteux de la banqueroute.

Le marchand se ruine en frais d'étalage pour lutter contre le luxe de ses rivaux. Celui qui a le plus d'argent vend à perte, jusqu'à ce qu'il ait écrasé les autres ; puis arrive un plus fort que lui qui l'écrase à son tour.

Le paysan rongé par l'usure récolte à peine sur sa terre hypothéquée de quoi payer les intérêts du capital qu'il ne remboursera jamais.

L'existence du petit rentier est à la merci des fluctuations politiques.

Les grands propriétaires et les hauts financiers eux-mêmes tremblent à chaque instant à la pensée d'une révolution qui peut les déposséder en un jour.

L'artiste ignoré meurt de faim ; celui qu'un talent déjà célèbre semblerait devoir préserver du besoin, sans garantie contre les paniques du capital, est forcé de jeûner en attendant que la confiance ramène les commandes, à moins que le caprice ou la faveur d'un ministre ne daigne lui accorder un tableau ou une statue, au détriment de ses nombreux émules que la faim a poussés comme lui dans les antichambres du pouvoir.

Misère en bas, lutte désordonnée, acharnée, souvent mortelle au milieu, inquiétude en haut, voilà le monde.

Et il se trouve des hommes dupes de leur orgueil, victimes de leur aveuglement, qui osent vanter la perfection d'une société assise sur de telles bases, qui osent employer tous leurs efforts pour la maintenir !

Et ces hommes en faisant cela, prétendent soutenir les intérêts de l'ordre.

Ordre ! vous appelez ordre ce pêle-mêle industriel, ce gâchis social, cet orageux et haineux conflit des classes et des individus. Ordre, cette lutte sourde ou tumultueuse de tous les intérêts forcément hostiles !

Il n'y a qu'un ordre : c'est la paix ; et nous vivons au milieu de la guerre générale et permanente.

L'ordre, c'est l'harmonie, et du bas en haut votre machine civilisée ne roule que sur des discords ; et jusque dans l'intérieur des familles, la division des intérêts amène la désunion, l'envie et la haine.

Ah ! l'ordre admirable que celui-là ; ah ! l'ingénieuse organisation sociale dans laquelle le laboureur mange de la galette noire, le vigneron boit de la piquette, le tisseur et le fileur vont à moitié nus.

Ordre sublime qui ne sait ni protéger le pauvre, ni garantir le riche !

Ordre magnifique où les seuls hommes qui s'enrichissent à coup sûr sont les huissiers et les commissaires-priseurs !

Eh bien ! nous appelons cela, nous, du désordre, de l'anarchie, et nous voulons changer tout cela.

Nous voulons que les intérêts, jusqu'alors ennemis, deviennent solidaires, afin que cessent à jamais toutes disputes, tous procès, toute concurrence désastreuse.

Nous voulons que les produits doublés, triplés, quadruplés par la force intellectuelle et matérielle de l'association, arrivent directement aux consommateurs sans payer de tribut à des nuées d'intermédiaires parasites, afin que le producteur, largement rémunéré de son travail, puisse devenir consommateur à son tour, et imprimer ainsi un nouvel élan à la production.

Nous voulons que ces intermédiaires, qui souvent ne retirent de leurs stériles fonctions que le dégoût, les déboires et la ruine, soient ramenés à un travail productif qui leur rapportera satisfaction, honneur et profit.

Nous voulons que l'intelligence développée adoucisse et police les mœurs, les habitudes, les idées, seul moyen d'effacer sérieusement les distinctions de castes et de classes, et d'établir une fusion réelle, un accord durable dans la grande famille humaine.

Nous voulons pour tous les hommes la jouissance des arts et l'appréciation du beau, afin que les artistes, compris, honorés et récompensés par tous, puissent donner plein essor à leur génie, sans être entravés par la pénible préoccupation du pain de chaque jour.

Nous voulons que la vieillesse soit soutenue et que l'enfance soit protégée.

Nous voulons que la misère disparaisse et que les crimes ne soient plus que de rares et monstrueuses exceptions.

Nous voulons que les droits du travail soient reconnus et sauvegardés comme les droits de l'épargne.

Nous voulons enfin mettre un terme à ce morcellement, à cette division, à cette incohérence, à cet antagonisme des intérêts qui poussent à la discorde, à la guerre et à la haine entre les hommes, par l'organisation de la solidarité, de l'association, de l'harmonie qui les forceront de s'entendre, de s'entraider et de s'aimer.

Voilà l'ordre, l'ordre véritable, l'ordre de la sécurité, de la paix et du bonheur, l'ordre qui se maintiendra sans baïonnettes, sans gendarmes, sans bourreaux et sans juges, l'ordre vraiment civilisé, vraiment chrétien.

Sans secousses, sans déchirements, sans révolutions, sans léser aucun droit acquis, cet ordre peut s'établir. Il ne faut pour cela que la liberté.

Eugène Nus.

Entrepôts et bazars commerciaux.

Nous disions dernièrement que la bourgeoisie ne savait pas avoir une volonté clairvoyante sur ses propres intérêts, et qu'après 1848 elle aurait dû concevoir quelque chose de nouveau, comme le firent les ouvriers en créant les associations, et y persévérer avec autant de courage et de fermeté que ceux-ci. Par suite de cette disposition fâcheuse à ne pas prendre d'initiative éclairée, à se laisser acculer par les événements, elle a laissé tomber en désuétude une institution qui, mieux comprise et régulièrement développée, aurait servi d'une manière puissante la fabrique et la consommation. Nous voulons parler des entrepôts et bazars commerciaux qui font faute aujourd'hui.

La question de révision de la constitution soulevée par les bonapartistes et par les royalistes, la coïncidence des élections prochaines du président et de l'Assemblée, et surtout l'habitude de la peur, passée chez nous à l'état de maladie perpétuelle, et qui est entretenue avec une louable sollicitude par les médecins politiques qu'elle fait vivre, tout cela a arrêté le

---

confondu avec aucune espèce voisine ; c'est le plus gros de ces petits oiseaux de proie que nous rencontrons tous les jours, qui chassent concurremment avec nous la perdrix, la caille, l'alouette, le pinson et les petits oiseaux, et que nous désignons indistinctement sous les noms vulgaires d'émouchet, de tiercelet, de chassereau, de hobereau, de faucher, de rabaille, etc., etc. Sa grosseur, qui égale celle du pigeon de colombier, est à peu près intermédiaire entre celle de l'autour, plus fort que nos plus grandes espèces de pigeons de volière, et celle de l'émerillon, aussi petit que la tourterelle. Indépendamment de l'infériorité de sa taille, l'épervier est marqué d'un signe qui le distingue complétement de l'autour. Chez celui-ci le tarse est court et robuste ; chez l'épervier, il est long et grêle ; l'oiseau a presque l'air de s'être hissé sur des échasses, et l'ongle du doigt médian est beaucoup plus long que les autres, comme chez le balbusard, ce qui lui donne, ainsi qu'à celui-ci, une grande facilité pour saisir et pour retenir sa proie. Cet ongle de l'épervier est si aigu, que les blessures qu'il fait sont venimeuses, à ce point qu'il est très difficile de conserver les cailles et les autres petits oiseaux qu'il vous rapporte vivants et auxquels il s'imagine n'avoir fait aucun mal. On peut lui faire porter des gants pour obvier à ce désagrément.

L'épervier n'engendre pas le coucou, comme le bruit en a couru trop longtemps parmi les savants de l'antiquité et ceux du moyen âge. Il lui ressemble légèrement de poitrine et d'allure, mais diffère complétement de lui pour le bec et les pieds ; même il le mange quelquefois pour prouver qu'aucun lien de sang ne les unit.

L'épervier est encore un de ces auxiliaires-nés de l'homme dont la mission semble écrite sur leur physionomie. Il éprouve une si vive impatience de remplir sa mission, c'est-à-dire de chasser de pair à compagnon avec l'homme, qu'il apprend son métier de servant de chasse en huit jours. Aujourd'hui qu'il a été destitué de son emploi, à la suite des révolutions, il aime encore à suivre le chasseur de très haut dans la plaine ; il l'accompagne souvent des heures entières sans que celui-ci s'en aperçoive, car il a soin de se maintenir à une distance respectueuse du fusil qu'il abomine. Il lui arrive même parfois de fondre sur une perdrix manquée et de la lier sous les yeux du maladroit tireur, comme pour lui dire : Mais voyez donc un peu quelles belles parties l'on pourrait faire encore si l'on voulait s'entendre.

Si l'on voulait s'entendre, hélas ! oui, cela est vrai ; car cet épervier qui nous parle n'a pas son pareil pour voler la caille, et le vol de la caille a été longtemps une des plus florissantes industries de la Lombardie, le pays des riches plaines. On trouvait là des éperviers qui n'étaient pas embarrassés de prendre leurs soixante-douze et quatre-vingts cailles en un jour.

Et l'épervier, qui est une nature éminemment intelligente, volait complaisamment, par dessus le marché, tous les petits oiseaux qui faisaient envie à son maître, merles, grives, piverts, pinsons, mésanges et le reste. Il donnait avec bonheur sur la pie et le geai, espèces détestables et nuisibles par essence. C'était un vrai chasseur.

Non-seulement l'épervier vole tout ce qu'on veut, mais il chasse avec qui l'on veut ; c'est un charmant caractère. Il ne se croit pas déplacé dans la société du faucon plus richement titré que lui, parce qu'il pense sagement qu'un épervier qui fait ce qu'il peut, fait ce qu'il doit, et qu'il a l'habitude de faire tout ce qu'il peut. De même il ne prend pas de grands airs quand on l'associe avec l'émerillon, la cresserelle, le hobereau, voire avec la pie grièche pour voler le moineau franc, la mésange et le roitelet, parce qu'il considère que les devoirs sont proportionnels aux facultés, et que les facultés sont des dons de nature dont il n'y a pas lieu de tirer vanité. Je voudrais que l'humanité fût pavée de philosophes de cette école, prenant toutes les choses en riant, et ne regardant rien comme au-dessus ni comme au-dessous d'eux.

J'aime surtout l'épervier de sa haine pour le chat-huant, emblème du sacristain, et de ses mépris pour la corneille, emblème du légiste. C'est à l'étalon de ces antipathies que je mesure les grands cœurs. Cette haine ardente de l'épervier pour l'oiseau de nuit lui a bien des fois coûté cher ; car le pipeur l'exploite avec succès pour ravir au généreux oiseau la liberté et la vie, et le hibou profite de son sommeil pour trancher le fil de ses jours.

L'épervier est brave jusqu'à la témérité ; il attaquera sans hésitation aucune un vol entier de corbeaux rien que pour se faire place ; il ne craint pas de tenter l'enlèvement de la mute (mouvant) au beau milieu des filets du tendeur au miroir, tentative périlleuse qui ne lui réussit peut-être pas une seule fois sur vingt et dont la mort punit presque toujours l'insuccès.

Le dédain de l'Européen pour les mérites de l'épervier remonte à la même cause et à la même époque que sa rupture avec le gerfaut, le pèlerin et l'autour. Tous les chasseurs de l'Europe occidentale renoncèrent à voler le gibier du moment que le perfectionnement de l'arquebuse les eut armés du moyen d'atteindre le gibier dans son vol. On ne jugea pas nécessaire de laisser au faucon la moitié d'un plaisir qu'on pouvait garder tout entier pour soi seul. Cette déplorable inspiration de l'égoïsme eut de funestes résultats pour toutes les contrées de l'Europe où elle prévalut. D'une part, le gibier timide, effrayé de la détonation du salpêtre, finit par se dégoûter de nos plaines bruyantes ; de l'autre, l'oiseau de proie, voyant l'homme se rallier à la triste politique du chacun pour soi, l'imita, et, tirant à lui avec une énergie doublée par la rancune, se plut à porter le ravage dans les espèces les plus chères au chasseur. Le Français n'a pas à se féliciter de sa scission avec l'épervier qui tire sur ses pigeons, depuis ce temps, avec une volupté amère et fait des vides affreux au sein de ses perdreaux. Et remarquez bien qu'en me servant de l'expression *tirer*, j'emploie le véritable terme ; car l'épervier est plus réellement tireur que chasseur. Pour lui, pièce visée, est pièce morte ; il possède une habileté de main et une justesse de coup d'œil merveilleuses, [illegible] le

travail, la fabrique, le commerce. Il n'y a d'affaire que pour ceux qui, munis de capitaux, achètent à des prix ruineux pour leurs vendeurs, réduits à chercher de l'argent à tout prix.

Un pareil arrêt eut lieu en 1848, mais imprévu, instantané, foudroyant, tandis que cette année il a été lent, incertain, s'étendant peu à peu, sans bruit. Mais, si l'on n'avise, cet arrêt peut devenir plus désastreux encore pour le commerce que celui de 1848, parce qu'il se prolongerait plus longtemps, et que, venant d'une défiance plutôt que d'un malaise, on ne voit pas trop comment cette défiance pendra fin, s'il plaît aux monarchistes et prétendants de toutes couleurs d'entretenir le pays dans cet état de marasme et de haine qui fait toute la force des contre-révolutionnaires.

Le gouvernement provisoire, qui avait de bonnes intentions, s'empressa d'ouvrir des entrepôts où le commerce et la fabrique purent déposer leurs produits *sur avances* : cette mesure salutaire sauva une partie du commerce parisien.

Pourquoi ne suivrait-on pas aujourd'hui la même marche et ne redonnerait-on pas la vie aux entrepôts commerciaux en les organisant d'une manière plus complète ?

Nous savons à cela deux grandes difficultés : la première venant du gouvernement actuel, la seconde du commerce lui-même, et se résolvant toutes deux en une négation, en inertie.

Certes, on ne dit rien de trop en avançant que le ministère actuel est moins bien intentionné envers la République que ne l'était le gouvernement provisoire. Dans cette disposition d'esprit, il ne fera donc rien de lui-même pour tirer d'embarras le commerce à qui il dirait volontiers d'un air assez maussade : Pourquoi êtes-vous en République ?

D'un autre côté, aucun commerçant ne peut avouer, sous peine de compromettre son crédit, qu'il serait temps de prendre des mesures de garantie générale. Chacun se plaignait tout haut en 1848, parce que le coup porté au commerce était si évident que chacun avait plus d'intérêt à dire franchement : « Cela va mal », qu'à dissimuler sa blessure, car, dans ce dernier cas, on aurait soupçonné son mal d'être plus profond encore. Mais aujourd'hui la gêne étant venue sans tambour ni trompette, petit à petit, sans cause apparente, tout le monde avoue qu'on ne fait pas d'affaires, mais personne ne veut avouer qu'il en souffre et personne n'ose réclamer de mesures générales, de peur de se compromettre.

Ainsi, d'une part, le ministère n'ira pas au devant du commerce ; de l'autre, le commerce n'osera pas aller chez les ministres.

Peut-être même celui qui proposerait de rétablir et développer les avances sur dépôts de marchandises serait-il qualifié de socialiste !...

Et après tout, on n'aurait pas tout-à-fait tort de lui donner ce nom *abominable*. Car pourquoi la fabrique a-t-elle oublié le chemin de l'entrepôt, ou n'ose-t-elle le reprendre ? Parce que l'entrepôt n'a été conçu que comme un expédient transitoire ; personne n'a su y voir le germe d'une institution plus complète et permanente ; on s'en est servi dans un moment de crise ; ce moment passé on l'a quitté, et le fabricant qui irait déposer ses marchandises à l'entrepôt, dans le cas où il existerait encore, décèlerait ses embarras et ferait tort à son crédit.

Il faut donc convenir que proposer de régulariser les entrepôts et les avances sur marchandises, c'est faire du socialisme, c'est-à-dire quelque chose de plus raisonné, de plus efficace, et qui entre un peu plus dans le système de garantie solidaire, qui forme la portion du socialisme la plus rapprochée des idées courantes.

L'entrepôt est tombé en désuétude, parce que n'étant pas appuyé d'un bazar où fût exposé et se vendît la marchandise, il portait triple préjudice au déposant : emmagasinage coûteux, difficulté plus grande de faire voir sa marchandise, indice d'embarras personnels, puisque, malgré les deux premiers inconvénients, le fabricant était forcé de laisser son gage pour garantie des prêts dont il avait besoin.

Avec un bazar, ou salle d'exposition, ces inconvenients auraient disparu. Le fabricant, sans délaisser complètement ses commissionnaires habituels qu'il continuerait à primer pour les ventes opérées par ceux-ci pour son compte, aurait un avantage évident à obtenir des avances certaines et sans aucune chance de pertes pour des marchandises sans cesse exposées en vente.

Cette exposition serait un prétexte toujours suffisant pour motiver le dépôt, qui aujourd'hui, sans exposition, est un indice d'embarras.

Donc, il fallait concevoir l'entrepôt non pas comme un expédient seulement, mais comme une institution permanente, et pour ce, lui donner l'appui d'un bazar.

L'entrepôt permanent, avec bazar, telle était l'innovation que la Bourgeoisie, après 1848, aurait dû exécuter et qui aurait fait le pendant des associations ouvrières.

Mais n'en disons pas davantage de peur que notre intervention ne compromette par trop les entrepôts et ne prive d'avance l'industrie d'un moyen de sauvetage auquel elle devra recourir lorsqu'une gêne plus grande et plus prolongée la forcera enfin de sortir de sa feinte tranquillité et de chercher à prévenir les suites fâcheuses d'une peur politique trop hâtive.

Emile Bourdon.

Le duel.

Encore un duel, encore du sang ! Montpellier vient d'être le théâtre d'un événement funeste, fruit de nos dissensions politiques. M. Aristide Ollivier, rédacteur en chef du *Suffrage universel*, et M. de Ginestous, officier de cavalerie, se sont battus au sabre. Le premier est tombé mort sur le terrain ; le second a été très grièvement blessé.

Deux hommes qui ne se connaissaient point et n'avaient aucun motif de haine, se sont égorgés pour une polémique de journal, et voilà des familles dans les larmes, une ville dans la consternation, le pays entier frappé de douleur.

Que cela soit au moins un enseignement. Nous n'avons point à rechercher ici d'où est venue la provocation. Faisons le silence en face d'un si grand malheur, et, hâtons-nous d'en prévenir le retour. Déjà bien des fois on a mis en avant l'idée d'un jury d'honneur ; qu'on y revienne, qu'on s'en occupe et qu'on réalise cette bonne pensée.

Le duel disparaîtra tout naturellement quand la société aura pour base la manifestation permanente et complète de la volonté et des sentiments de tous, en d'autres termes, le vote universel dans son application la plus large. Jusque-là, efforçons-nous d'atténuer le mal par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Le cri du sang, c'est le cri de notre conscience, le cri de l'humanité qui nous commande, non de renoncer à nos convictions mutuelles, mais d'apporter dans la discussion cette dignité de langage et de forme qui s'allie si bien avec la sincérité du cœur. Hommes de tous les partis, royalistes, républicains, socialistes, majorité et minorité, ministres, représentants, fonctionnaires, publicistes, n'oublions jamais que la responsabilité morale grandit en raison de la position sociale et de l'importance des fonctions, en raison même du talent.

Chacun de ceux qui sont appelés à l'honneur d'user de la tribune ou de la plume, doivent comprendre que la liberté d'opinion et de discussion gagnerait à la modération véritable qui exclue l'injure au profit de l'idée. Derrière un mot, au bout d'une phrase, il y a quelquefois deux canons de pistolet, deux sabres ou deux épées : la mort !

Charles Brunier.

Aristide Ollivier était le fils de M. Démosthènes Ollivier, ancien constituant et frère de M. Emile Ollivier, préfet des Bouches-du-Rhone après février ; Il n'avait que 23 ans. Défenseur courageux et dévoué de la cause démocratique, il laisse après lui des regrets unanimes inspirés par la générosité de son cœur et les éminentes qualités de son esprit. L'enterrement d'Aristide Ollivier a eu lieu lundi au milieu d'une foule considérable dont l'attitude grave et recueillie témoignait de l'impression causée par l'issue doublement fatale de ce duel.

Charles Brunier.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article suivant que nous empruntons à la *Presse* du 26 juin :

Le socialisme pratique dans les campagnes.

Il s'est formé depuis six mois, dans les cantons de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts (département du Bas-Rhin), plusieurs sociétés d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux. Chaque associé paie une faible cotisation et reçoit, en cas de sinistre, une indemnité égale au 4/5e de la valeur assurée et perdue.

Ce système de mutualité a des avantages que nous n'avons pas besoin de signaler. Mais c'est le propre des principes vrais de produire des conséquences fécondes et inattendues.

Voici ce qui est arrivé :

Dernièrement, un pauvre cultivateur de Wissembourg perd sa vache. Il reçoit bien de l'association l'indemnité qui lui était due ; mais cette somme n'était pas suffisante pour le mettre en état de remplacer sa vache perdue, et le pauvre homme n'avait point d'économies en réserve. Il lui manquait 40 francs ! — — Que faire ? Recourir à l'usurier, cet âpre banquier des pauvres ? Notre paysan, qui sait par expérience qu'on est perdu sans retour quand on s'engage sous le cylindre de l'usure, imagine d'aller trouver le président de la Société mutuelle et de lui demander une avance sur les fonds de la caisse commune.

Le président, désireux d'obliger ce sociétaire qu'il connaît pour un homme probe et laborieux, mais n'osant pas prendre sur lui la responsabilité d'un prêt contraire aux statuts, convoque les membres de l'association et leur soumet le cas. A l'unanimité, la réunion décide :

1° Que l'avance sera faite sur les fonds de la société, sans intérêts ;

2° Que l'emprunteur se libèrera par fractions chaque mois, selon ses ressources ;

3° Que la vache à acheter formera la garantie de l'association, sera censée sa propriété, jusqu'à libération complète ;

4° Que cette vache devra être assurée.

Voilà le fait dans toute sa simplicité. Voyons les conséquences.

Dès que ce fait a été connu, la nouvelle société mutuelle de Soultz-sous-Forêts, s'est empressée de le convertir en principe, de décider et d'introduire dans ses statuts que, désormais, tous les fonds en caisse au delà d'une somme de 200 fr., qui devrait rester toujours disponible, pourraient être employés à faire de pareilles avances.

L'assurance mutuelle a engendré le crédit mutuel, le crédit personnel et moral, le seul qui puisse être accessible aux pauvres travailleurs !

En ce moment on organise à Soultz une association qui aura pour objet spécial de fournir aux cultivateurs pauvres des avances pour achats des bestiaux.

L'emprunteur devra faire assurer son bétail qui est le gage du créancier ;

Il amortira sa dette par fractions, chaque mois, selon ses ressources disponibles ;

Il paiera, sur les sommes non remboursées, un intérêt modéré.

C'est, on le voit, le germe d'une organisation du crédit personnel et mobilier, du crédit agricole.

Théoriciens par la spéculation, d'une part, cultivateurs par la pratique, de l'autre, arrivent aux mêmes conclusions et aux mêmes fins

Ce n'est pas tout, les diverses sociétés mutuelles du département s'occupent de centraliser leurs ressources, de fonder une caisse commune de prêts, de généraliser, au profit de tous, les bienfaits de la solidarité, ce qui est le meilleur moyen d'en augmenter la puissance et d'en diminuer les charges pour chaque associé.

Ainsi, le socialisme pénètre dans les campagnes par les faits en même temps que par la propagation des idées ; les paysans deviennent d'abord socialistes sans le savoir, par sentiment et par intérêt ; puis ils arrivent ensuite à des convictions raisonnées, à des convictions opiniâtres que rien désormais ne saurait ébranler, et ils disent : « Ah ! c'est là ce socialisme dont on voulait nous faire peur ; ce socialisme qui devait nous ruiner et nous dépouiller ! Eh bien ! vive le socialisme ! Nous sommes tous socialistes ; nous l'étions d'instinct depuis longtemps, et cette fois nous n'en démordrons pas, et l'on ne nous trompera plus. »

EM. MUBAINE.

Les faits cités par la *Presse* sont une application partielle des idées développées par Victor Considerant dans son livre des *Quatre Crédits*, par F. Coignet et Vidal dans leurs divers ouvrages. Il ne nous appartient point de revendiquer pour nos amis l'honneur de cette expérimentation locale. Mais nous sommes heureux de pouvoir constater qu'à chaque instant la pratique vient confirmer la théorie, et prouver que le socialisme, présenté par la réaction comme un épouvantable fléau, n'est en réalité que l'ensemble des procédés d'organisation solidaire dont le dernier mot est l'association intégrale en tout ordre de travaux.

Oui, le socialisme pénètre partout, c'est vrai, et rien n'arrêtera sa marche féconde ; oui, le socialisme théorique e

---

pigeon et la bécassine dans une désespérante perfection. Tant-pis pour le Français après tout, s'il s'est fait un ennemi terrible d'une bête qui ne demandait qu'à le servir en auxiliaire dévoué.

Dans les contrées de l'Europe orientale et de l'Asie, où l'homme et l'épervier ont continué de vivre en bonne intelligence, la caille, la perdrix et le bizet se trouvent encore en quantité considérable. Dans la Russie et dans la Pologne, c'est l'épervier qui sert à ramasser les perdrix que l'on fait hiverner en cage pour les préserver des famines et des gelées de la rude saison et auxquelles on rend la liberté au printemps. (J'ai donné les détails intéressants de cette chasse dans l'almanach phalanstérien de la présente année.) En Moldavie, en Valachie et tout le long des rives du Danube, le vol de la caille à l'épervier est encore une chasse populaire. Elle est exercée principalement par les Thchèques ou habitants de la Bohême qui cumulent ce monopole avec celui de la fabrication des cristaux coloriés.

Une anomalie qui m'a toujours affligé pour l'intelligence de mes compatriotes du Béarn et lieux circonvoisins est celle qui frappe l'observateur dans l'agencement des divers appareils qui constituent la Palombière et la Pantière de la région des Pyrénées occidentales.

On sait que les gorges de cette région sont les grandes voies d'émigration que suivent chaque année à l'automne les ramiers et les bizets, qui se rendent de France en Afrique par la péninsule ibérique. La chasse de ces oiseaux se fait dans le Béarn, le Bigorre, le Conserans et le Cominges sur une très grande échelle (des échelles de 80 pieds de haut). Le filet employé pour cette chasse est la pantière, une nappe complètement semblable, aux dimensions près, à la pantière dont on se sert pour prendre les bécasses et les grives à la sortie ou à l'entrée des bois. Il sera donné de cette chasse au filet, comme de toutes les autres, une exposition complète au 3e volume de l'*Esprit des bêtes*, qui traitera spécialement de la chasse aux oiseaux.

Il faut dire que l'un des principaux appareils nécessaires au succès de la chasse des Palomes ou Palombes est intitulé la *Trèpe*. Cette trèpe est un édifice gigantesque et pyramidal, composé, comme son nom l'indique, de la réunion de trois arbres ébranchés ou mâts d'une hauteur de 80 pieds environ, distants de 15 à 18 pieds l'un de l'autre et reliés à leur extrémité supérieure par une chaîne de fer sur laquelle est assise une cabane de feuillages où se tient embusqué un chasseur. On monte à cette demeure aérienne au moyen de chevilles enfoncées dans le tronc de l'un des trois mâts.

Cette trèpe est placée à l'embouchure de la gorge par où doivent passer les palombes, à 60 pas environ en avant des filets. Le chasseur embusqué dans la loge de feuillage a pour fonction spéciale de faire peur aux palombes qu'il voit venir et de les forcer de s'abaisser jusqu'à la surface du sol où le filet tombe sur elles et les couvre. Il obtient ce résultat à l'aide de la raquette, une affaire en bois qu'il jette en l'air et qui est censée représenter un épervier empaillé, quoiqu'elle ressemble beaucoup plus au battoir d'une blanchisseuse qu'à un oiseau de proie quelconque. A cette vue terrifiante, la malheureuse palombe, qui demanderait volontiers un asile au centre de la terre contre la persécution de son ennemi implacable, pique une tête à fond. Le filet tombe sur la pauvrette et le tour est joué.

Maintenant cette trèpe, qui est la principale place d'armes du tendeur aux palombes, n'est pas la seule ; elle est précédée de quatre, cinq, six, dix autres trèpes auxiliaires nommées *battes*, également munies de sentinelles qui ont aussi pour office de diriger l'escadron volant vers la trèpe aux filets, à l'aide du même procédé de la raquette, ainsi que de battre les palombes, tantôt en *avant* pour leur faire peur, tantôt sur les ailes pour les faire rentrer dans le sillon de la gorge, tantôt par derrière et en *queue*, afin de les faire descendre, etc. Et indépendamment de ces postes, les coteaux qui ferment la gorge sont bordés d'une garnison de chasseurs qui portent à la main une perche garnie de plumes d'oie blanche ou pennonée d'une serviette et qui courent de côté et d'autre pour empêcher les palombes de s'écarter de la bonne voie ou les y ramener lorsqu'elles en sont dehors.

Les chasseurs de bisets, au lieu de la raquette, se servent de petits bâtons courts ou même de flèches qu'ils tirent avec une arbalète. On a vu des arbalétriers habiles arrêter un vol de pigeons pendant assez de temps pour donner aux tendeurs celui de redresser leurs filets.

Cette série de trèpes, de filets et de chasseurs échelonnés à la contrescarpe et à l'embouchure de la gorge, occupe quelquefois une longueur de quatre à cinq kilomètres.

Or, je demande s'il n'était pas cent fois plus commode et plus simple de confier cette besogne de dirigeurs et de rameneurs des convois de palombes à une dixaine d'éperviers à qui ce témoignage de confiance eût fait un immense plaisir, que de s'embarrasser de cette série d'appareils dispendieux et barbares, exigeant le concours d'un personnel exagéré et ridicule. Adoptez l'épervier, vous supprimez la trèpe, édifice coûteux dont l'ascension est pleine de périls et le séjour trop favorable aux rhumes de cerveau ; vous obtenez une économie quotidienne de quinze à vingt journées d'homme ; vous réduisez toute la stratégie palombière au service des filets. Vous dites à vos éperviers que tel convoi de palombes ou de bisets est en marche vers telle direction et qu'il importe de l'en détourner ; soudain deux *rameneurs* ou *détourneurs* s'élancent, s'en vont à 15 ou 20 lieues de là, reconnaissent les voyageurs désignés, les détournent et les forcent à entrer dans la gorge. Le convoi une fois engagé dans l'impasse, il s'agit de l'y maintenir. Pour cela, trois couples de *côtoyeurs* ou de *voltigeurs* suffisent. Celui-ci battra sur les ailes, celui-là en avant, et le troisième en queue. Vous pourrez embusquer un dernier épervier, pivot de série, à une centaine de pas en avant des filets, avec mission spéciale de faire plonger le vol des palombes sous les filets de manière à ce qu'il n'en échappe pas une seule. Et ce faisant, vous aurez travaillé poétiquement ; vous aurez marié l'agréable à l'utile.

pratique gagne chaque jour du terrain, non pour faire des ruines et semer la haine et la terreur, mais pour concilier les intérêts, répandre l'instruction, développer les forces vitales de la société, garantir à tous l'indépendance, la moralité et le bien-être.

Charles Brunier.

Le *Journal de Rome* du 18 juin contient le texte latin et la traduction italienne d'une pièce qui condamne et prohibe un ouvrage, en six tomes, publié en langue espagnole, sous le titre : *Défense de l'autorité des gouvernements et des évêques contre les prétentions de la cour de* Rome, *par François de Paule, G. Vigil. Lima*, 1848.

Voici quelques passages de cette pièce: — Charles Brunier.

PIUS PAPA IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

« Au milieu des sollicitudes multipliées et si pesantes qui Nous pressent de toutes parts, dans l'exercice de Notre charge; au milieu des grandes calamités de ce temps, qui dans le changement incessant de toutes choses inquiètent notre cœur et l'accablent d'angoisses, Nous souffrons surtout de voir sortir chaque jour des repaires des jansénistes et autres gens de la même espèce les livres les plus pernicieux, dans lesquels les enfants de ce siècle présentent, sous le séduisant langage de la sagesse humaine, des doctrines perverses, afin d'entraîner des disciples à leur suite. C'est pourquoi l'essence même de Notre charge apostolique exige que nous proscrivions et condamnions ces livres en la forme la plus solennelle.....

» L'auteur, en effet, quoique catholique, et même, comme on le rapporte, engagé dans le sacré ministère, voulant s'abandonner impunément et en toute sécurité à l'indifférentisme et au rationalisme dont il se montre infecté, nie que l'Eglise ait le pouvoir de rien définir dogmatiquement, que la religion de l'Eglise catholique soit la seule vraie religion, et enseigne que chacun est libre d'embrasser et de professer celle qu'il jugera véritable, en suivant la lumière de la raison. Il attaque avec impudence la loi du célibat, et, selon la coutume des novateurs, il met l'état conjugal au-dessus de la virginité. Il prétend que le pouvoir qui a été donné à l'Eglise par son divin fondateur, d'établir des empêchements dirimant le mariage, émane des princes de la terre, et il pousse l'impiété jusqu'à affirmer que l'Eglise du Christ l'a injustement usurpé.....

» Il s'efforce de persuader à ceux qui tiennent le timon des affaires publiques de ne point obéir au pontife romain dans les choses qui regardent l'épiscopat et l'institution des évêques. Les rois et autres princes qui, par le baptême, ont été faits membres de l'Eglise, il les soustrait à la juridiction de cette même Eglise, comme s'ils étaient des rois païens, comme si les princes chrétiens, dans les choses spirituelles et ecclésiastiques, n'étaient pas les fils et les sujets de l'Eglise....

» Enfin, pour omettre un grand nombre d'autres erreurs, il pousse l'audace et l'impiété jusqu'à soutenir avec une infâme impudence que les pontifes romains et les conciles œcuméniques ont outrepassé les limites de leur puissance, usurpé les droits des princes, et même qu'ils ont erré en définissant les choses de la foi et des mœurs.

» Quoiqu'il soit évident pour tout le monde que ces erreurs si nombreuses et si graves existent dans ce livre, cependant, suivant la coutume de nos prédécesseurs, nous avons ordonné que l'ouvrage susdit fût examiné par notre congrégation de l'Inquisition universelle et que le jugement de cette congrégation nous fût ensuite soumis. Or, nos vénérables frères les inquisiteurs généraux, cardinaux de la sainte Eglise romaine, après avoir pesé la censure et le vote préalable des consulteurs, ont été d'avis que l'ouvrage susdit doit être condamné et prohibé comme renfermant des doctrines et des propositions respectivement *scandaleuses, fausses, schismatiques, injurieuses pour les pontifes romains et pour les conciles œcuméniques, subversives de la puissance, de la liberté et de la juridiction de l'Eglise, erronées, impies et hérétiques.*

» C'est pourquoi, rapport nous ayant été fait de ce qui précède, et toutes choses étant mûrement considérées, du conseil des cardinaux ci-dessus désignés et aussi de notre propre mouvement, de notre science certaine et de la plénitude de la puissance apostolique, nous condamnons et réprouvons, selon la teneur des présentes, et défendons de lire et de retenir l'ouvrage susdit où sont contenues des doctrines et des propositions qualifiées et notées comme il est dit ci-dessus, ainsi que toutes les éditions, versions ou traductions qui en ont été ou qui en seront faites, en quelque langue et en quelque lieu qu'il ait déjà été imprimé ou qu'il le soit à l'avenir, ce que Dieu veuille ne pas permettre. Nous interdisons donc absolument à tous et à chacun des fidèles du Christ, même à ceux qui seraient dignes de mention expresse, spécifique et individuelle, d'imprimer, de transcrire, de lire, de garder cet ouvrage, d'en user en aucune façon, et cela sous peine d'excommunication, encourue par tout contrevenant *ipso facto*, sans qu'il soit besoin d'aucune autre déclaration, et dont personne ne pourra obtenir l'absolution, à moins qu'il ne se trouve à l'article de la mort, que de nous-même ou du pontife romain existant *pro tempore*.

» Nous voulons et ordonnons, en vertu de l'autorité apostolique que quiconque a chez soi le livre ou ouvrage susdit, soit tenu, aussitôt que les présentes lettres lui seront connues, de le livrer et de le remettre à l'Ordinaire du lieu qu'il habite ou aux inquisiteurs de la perversité hérétique, nonobstant les choses quelconques qui pourraient être à ce contraires....

Datum Romæ, apud Sanctum-Petrum, sub annulo piscatoris, die x à junii anno 1851. *Pontificatus nostri anno V.*

A. CARD. LAMBRUSCHINI.

Procès de presse.

Une nouvelle condamnation vient d'atteindre l'*Evénement* et la *Presse*. Les écrivains démocrates ne sont pas à bout d'épreuves, mais la persévérance et le courage ne leur feront pas défaut. Chaque conquête de l'esprit humain est marquée au sceau de la souffrance et du sacrifice, et nous saurons tout payer de notre personne, dans la grande lutte des temps modernes d'où sortira enfin la liberté.

M. Erdan, gérant de l'*Evénement*, M. Paradis, rédacteur de ce journal, et M. Rouyfils, gérant de la *Presse*, ont comparu mardi devant la cour d'assises comme prévenus de s'être rendus coupables de diffamation envers un fonctionnaire; les deux premiers en publiant et le dernier en reproduisant un article relatif à la manière dont on aurait signé, à Poissy, la pétition pour la révision, et dans lequel on signalait des faits qui auraient été de nature à imputer au maire un abus d'influence. Sur le réquisitoire de M. l'avocat général, Mongis, et malgré une excellente défense présentée par M. Crémieux, M. Erdan a été condamné à un mois d'emprisonnement et 500 francs d'amende; M. Paradis, à deux mois d'emprisonnement et 500 francs d'amende, et M. Rouy, à quinze jours d'emprisonnement et 300 fr. d'amende.

Nous croyons que l'insertion d'une note rectificative eût suffi dans cette circonstance.

Il résulte du verdict du jury que les faits allégués n'ont pas été prouvés et sont faux.

Il en résulte aussi qu'un fonctionnaire signalé comme ayant exercé une pression administrative à propos de la révision est en droit de se déclarer diffamé, c'est-à-dire atteint dans son honneur et dans sa considération.

Par conséquent si plus tard des faits de ce genre venaient à être prouvés, cette simple preuve équivaudrait à une condamnation; mais malgré le zèle révisionniste déployé par la grande majorité des fonctionnaires, dans l'intérêt de l'ordre et de la société, comme on dit, malgré quelques petites indiscrétions, il sera sans doute reconnu un jour et bien établi que nul d'entre eux n'a dépassé les limites de la légalité ni fait la moindre brèche à sa conscience. Soupçonner le contraire serait de notre part une témérité que M. Léon Faucher qualifierait d'abominable.

Charles Brunier.

Congrès de la paix.

Le comité d'organisation du Congrès de la paix, qui s'assemblera cette année à Londres, vient d'adresser les circulaires de convocation. L'époque de la réunion est fixée, comme nous l'avons annoncé, au mardi 22 juillet et jours suivants.

Le programme des discussions n'est point arrêté à l'avance; mais les questions soumises au Congrès ne pourront avoir rapport qu'aux moyens capables d'amener l'abolition de la guerre. Chaque membre du Congrès doit admettre un principe : que le recours aux armes pour résoudre les difficultés internationales est condamné par la religion, la morale, l'humanité, et qu'il est contraire à l'intérêt des peuples.

Cette circulaire est signée par les présidents des Congrès précédents : MM, Jaup, ancien membre du parlement de Francfort, Victor Hugo, Aug. Wisschers, Ch. Sumner, des Etats-Unis, les docteurs Varrentrapp et Creizenach, Joseph Garnier, le pasteur Ath. Coquerel fils, Elihu Burritt et par les membres du comité anglais d'organisation composé de : MM, Cobden, Bright, Hindley, Ewart, Heyworth, J. B. Smith, membres du Parlement, de M. Joseph Sturgeot du rév. Henry Richard, à qui les communications doivent être adressées : 15, New Broad street.

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

IV.

Après avoir fait la critique des idées politiques de MM. Anatole Leray et Louis Blanc, il me reste à examiner le système du célèbre rédacteur en chef de la *Presse*. Mon but n'est pas d'écrire une critique complète de ce système trop peu en harmonie avec les tendances de l'époque pour qu'il puisse jamais être question de le réaliser. Le monde marche si visiblement du pouvoir législatif exercé par un seul vers la législation par tous, c'est-à-dire du despotisme à la liberté, de la misère au bien-être général, que tout système tendant non seulement à arrêter l'humanité dans sa marche, mais à lui faire rebrousser chemin, s'écarte du terrain politique par cette tendance même, quelles que soient les véritables intentions et l'autorité du nom de celui qui le propose. Je veux faire seulement quelques remarques d'une portée générale; l'erreur même d'un homme de la valeur de M. de Girardin ne doit pas être passée sous silence.

Dans le numéro de la *Presse* du 12 mars, le grand journaliste expose son système de la manière suivante :

« Le premier dimanche de mai de chaque année, quiconque serait porteur d'une police d'assurance, visée par le percepteur et attestant qu'il a versé les trois premiers douzièmes échus, serait admis à voter.

» Le vote aurait lieu au scrutin secret et à la majorité relative des votants, par le suffrage direct.

» Il ne devrait être écrit ou imprimé qu'un seul nom sur chaque bulletin.

» Dans le cas où deux noms auraient été écrits ou imprimés, le premier seul serait compté.

» Le candidat dont le nom aurait réuni le plus grand nombre de voix, dans toutes les assemblées électorales de France et d'Algérie, serait proclamé *ministre du peuple*.

» Il serait élu pour un an. Il serait indéfiniment rééligible. Il serait assisté par deux ministres qu'il choisirait : le ministre des recettes, le ministre des dépenses.

» Les onze candidats qui auraient réuni ensuite, dans l'ordre de dépouillement des votes, le plus grand nombre de voix, formeraient, de droit, la *commission de surveillance et de publicité*. Ces onze membres seraient également élus pour un an. Ils seraient aussi indéfiniment rééligibles.

» ..... Par cette élection à double ressort, qui ferait ainsi une juste part à la majorité et aux minorités, je donnerais satisfaction à deux sentiments contraires :

» Le *sentiment de confiance*, sentiment simple, exclusif de sa nature, et représentant l'unité, s'exprimerait exactement par le chiffre I;

» Le *sentiment de défiance*, sentiment composé, formé de mobiles divers, s'exprimerait dans toutes ses nuances par le chiffre II.

» Nul mécanisme n'est moins compliqué : deux roues qui s'engrènent et qui tournent en sens opposé.

» Cherchant, ai je trouvé? c'est ce que je vais essayer de vérifier par une hypothèse :

» Je suppose que le premier dimanche de mai dix millions d'électeurs aient voté et que les voix se soient réparties ainsi qu'il suit : A.... 4,000,000 de voix; B..... 3,000,000; C..... 1,500,000; D..... 300,000; E..... 200,000; F..... 180,000; G..... 170,000; H..... 150,000; I..... 130,000; K..... 120,000; L..... 80,000; voix perdues 30,000; total 10,000,000.

» A. personnifiant la *majorité compacte*, incarnant la confiance du pays, serait proclamé *ministre du peuple*.

» B. C. D. E. F. G. H. I. K. L. personnifiant la *minorité* divisée, incarnant les défiances des partis, les dissidences d'opinions, les rivalités d'intérêts, seraient proclamés membres de la commission de surveillance et de publicité. Ainsi la minorité deviendrait à son tour majorité; seulement, chacune de ces deux majorités, l'une résumant la confiance et l'initiative, l'autre la défiance et le contrôle, aurait une signification différente et une attribution distincte.

» En cas de désaccord entre ces deux majorités, entre l'initiative et le contrôle, c'est-à-dire entre le ministre du peuple et la commission de surveillance et de publicité, la partie la plus diligente des deux, ministre du peuple ou commission

---

Mais parlez à nos chasseurs de palombes d'introduire dans leur industrie une réforme aussi simple et de substituer de véritables éperviers, des éperviers de chair et de plume, à des éperviers de bois, et la première réponse qu'ils vous feront sera que la chose est impossible, et d'ailleurs que leurs pères, qui entendaient parfaitement leur affaire, ont toujours procédé comme eux....

Je vous demande pardon de l'expression, mais vous mentez, mes braves, quand vous affirmez que la chose est impossible, attendu que tous les jours on fait faire aux éperviers, en Pologne et ailleurs, des tours de force intellectuels beaucoup plus impossibles. Ensuite il est également faux que nos pères aient toujours procédé de la sorte, puisque les Thessaliens, les Macédoniens et les Thraces, il y a quatre mille ans de cela, employaient les éperviers à ramener les palombes dans leurs filets, aux gorges du mont Hémus, du Rhodope et d'ailleurs : je pourrais même affirmer d'une façon positive que des cours publics se faisaient sur cette matière à l'école du Centaure Chiron.

Enfin, j'ai rempli mon devoir; que mes malheureux compatriotes persévèrent dans leur routine absurde, continuent à se casser le cou à leur métier d'écureuil, à remplacer l'épervier par le battoir et à user de la serviette blanche en guise d'épouvantail, je m'en lave lave les mains.

(*La suite au prochain numéro.*) A. Toussenel.

Histoire des votes des représentants du peuple. (1)

Pendant que M. de Girardin s'occupait à chercher un mode de votation susceptible de donner exactement l'expression de l'opinion publique, M. Raginel s'occupait de fournir aux électeurs un moyen d'apprécier, avec exactitude, la valeur des hommes qui, soit à la Constituante, soit à la Législative, ont été appelés à représenter le peuple.

Jusqu'ici il avait été très difficile, pour ne pas dire impossible, d'examiner d'un seul coup d'œil, et en un in-fant, la conduite tenue par les mandataires du peuple. Il était difficile de suivre à travers le volumineux recueil du *Moniteur*, soit les défaillances éprouvées par les représentants, la marche progressive de leur esprit.

L'erreur était facile. Et si l'on échappait au blâme qu'il méritait, un autre supportait des accusations qu'il ne méritait pas. Dans l'un et l'autre cas, il y avait danger et un mal; car si la démocratie a le droit d'être sévère envers ceux qui ont failli, elle doit être, je ne dirai pas seulement indulgente, mais presque reconnaissante envers ceux qui, — en trop petit nombre, — éclairés par la vérité et la science, n'ont pas reculé devant une abjuration sincère et loyale de leurs erreurs passées. Il y a, quoi qu'on dise, un certain mérite à franchement avouer que l'on s'est trompé, que l'on était ignorant, à venir brûler ce que l'on avait adoré et adorer ce que l'on avait brûlé.

Eh bien! ce qui jusqu'ici était, disons-nous, presqu'impossible, est devenu facile, grâce au travail de M. Raginel.

Sous ce titre : *Histoire des votes des Représentants du Peuple dans nos assemblées nationales depuis la révolution de* 1848, M. Raginel, après un long et minutieux travail, a résumé les votes émis à la Constituante sur 48 des principales questions qui furent débattues au sein de cette assemblée.

Le résumé des votes est précédé d'une analyse, textuellement extraite du *Moniteur*, des discours prononcés dans les discussions qui précédèrent ces votes.

C'est une histoire curieuse et instructive.

Si nous désirons vivement que le peuple entre définitivement en possession de sa souveraineté, si nos efforts de tous les jours tendent vers ce but, il n'y a pas de doute qu'une fois encore il ne soit appelé à déléguer sa souveraineté entre les mains de mandataires plus ou moins bien intentionnés. Quel que soit le danger que présente ce système, il peut être amoindri par un choix éclairé, par la connaissance parfaite de ceux à qui il va confier ses pouvoirs. Trompé deux fois déjà, il importe que le peuple ne le soit pas une troisième.

Pour s'éclairer, il n'a qu'à étudier avec quelque soin le travail dont nous parlons et dont il nous serait impossible de donner autre chose ici qu'une appréciation.

L'auteur n'a mis rien du sien dans cette œuvre de condensation. Il a laissé parler l'histoire. Rien ne dénote chez lui la moindre préoccupation politique. C'est une œuvre d'une impartialité remarquable. Aussi est-il en droit de dire : « Si des idées regrettables ont été émises dans des discours; si des votes plus regrettables encore sont attachés à des noms, la faute en est à leurs auteurs, et non à moi, qui n'ai qu'opéré la transcription de faits irrécusables. »

L'auteur ajoute encore : « Ce livre est un instrument de précision qui servira à apprécier de suite et complètement la conduite parlementaire de tous les représentans du peuple, tant que le peuple voudra bien déléguer ses droits. »

Ces quelques mots résument à eux seuls la pensée de l'auteur et toute la portée de l'utile travail qu'il vient de publier.

Il est en effet évident : « Que les faits qui portent en eux le plus d'enseignements utiles, pour former l'expérience politique du peuple, c'est, incontestablement, la publication des votes de ses représentants, dans toutes les questions graves. Là se trouve écrite, par chacun d'eux, la part qu'il a prise dans la politique qu'a subie la République depuis Février. »

Nous n'ajouterons rien à cette appréciation faite par M. Raginel lui-même. Son livre sera un bon enseignement pour la démocratie. Peut-être même, et qu'on nous permette d'exprimer cet espoir, peut-être ce travail fournira-t-il aux partisans du gouvernement du peuple par le peuple d'excellents arguments pour combattre le régime de la délégation, qui tenant à la fois de la monarchie et de la démocratie, a tous les inconvénients de l'une sans avoir aucun des mérites de l'autre.

Du reste, aujourd'hui, on ne pourra plus arguer d'ignorance sur la conduite de nos hommes d'Etat, que le peuple lise et qu'il juge.

Nous ne doutons pas que sa conclusion ne soit la nôtre.

Octave Vauthier.

(1) *Histoire des votes des Représentants du Peuple dans nos assemblées nationales, depuis la révolution de février* 1848. — 1er volume (la Constituante), prix : 7 francs, à l'administration de la Librairie, rue Notre-Dame des-Victoires, 32, et à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

de surveillance, [illegible] l'arbitre suprême, c'est-à-dire le Peuple.

» Si le Peuple, être collectif, souverain juge, donnait raison à son ministre, sa manière de prouver qu'il lui donne raison serait de le réélire ; dans ce cas, les membres dissidents de la commission de surveillance se retireraient ; si, au contraire, le Peuple donnait tort à son ministre, sa manière de lui prouver qu'il lui donne tort, serait de le remplacer.

» Les onze membres de la commission de surveillance ne jugeraient jamais, ils avertiraient toujours, ils feraient ce que font les sentinelles qui veillent pendant que le poste dort ou dîne.

» Ils auraient pour principale fonction et pour devoir d'exiger que tous les actes du ministre du peuple et le budget de l'Etat reçussent immédiatement la publicité la plus entière et la plus fidèle. »

Ce système, on le voit au premier coup-d'œil, est un accouplement monstrueux et par conséquent impraticable de deux principes qui s'excluent mutuellement, du despotisme le plus pur et de la souveraineté du Peuple. Mais avant d'aller plus loin, je ne puis m'abstenir de faire un rapprochement fort intéressant. Dans le même moment où Louis Blanc admet la souveraineté du Peuple en théorie, pour la rejeter ensuite dans la pratique par une singulière aberration de logique, Emile de Girardin procède de la manière inverse : il nie la souveraineté du Peuple en théorie, pour la *reconnaître* ensuite sincèrement en pratique. Mais il ne faut pas oublier, et c'est ici le cas de le rappeler ; *reconnaître n'est pas appliquer*.

» La souveraineté, dit Louis Blanc, étant le pouvoir suprême, celui duquel tout relève, il est de son essence d'être absolu. Mais, si étant absolu, ce pouvoir n'était pas incontestablement juste et tenu par chacun pour infaillible, loin d'être légitime, loin de constituer un droit, il aurait l'odieux caractère d'un fait écrasant et la souveraineté serait infâme. Oui, qu'un seul intérêt succombe, qu'une seule volonté soit opprimée, la souveraineté disparaît comme droit et ne subsiste plus que comme force. Car il est certain, il est historiquement constaté qu'un seul homme peut, à un moment donné, avoir raison contre cent mille hommes, contre un million d'hommes, contre tous les hommes, moins lui..... Donc la souveraineté, au point de vue du droit, implique nécessairement l'idée d'universalité et ne saurait cesser d'être une abstraction que le jour *où serait réalisable, s'il doit jamais l'être*, le gouvernement de tous par tous (à l'unanimité des voix). Sans cela, au lieu du Peuple se gouvernant lui-même, nous avons une certaine partie du Peuple gouvernant l'autre partie. Qui osera, dans ce cas, certifier que les actes seront toujours justes? Où sera la preuve de l'infaillibilité des décisions? Le droit, est-ce un nombre? »

On pourrait demander à Louis Blanc : « Le gouvernement que vous proposez, vous, ne lésera-t-il pas un seul intérêt, ne blessera-t-il pas une seule volonté? Et s'il n'est pas toujours incontestablement juste et infaillible, de quel droit le proposez-vous, de quel droit voulez-vous imposer à une nation de 35 millions la volonté de quelques centaines d'individus? Moi, je parle au nom de la dignité humaine, de *ma* dignité et de *mon* droit ; je ne veux pas obéir aux lois, à la délibération et à la confection desquelles je n'ai pas pris part ». La réponse serait assez embarrassante pour tout autre démocrate ; mais Louis Blanc, lui, s'il voulait être sincère, répondrait en riant de votre ébahissement : « Il s'agit bien de *justice, d'infaillibilité* et de *ménagement des intérêts;* j'ai voulu prouver que le droit absolu n'étant nulle part dans la société, *la force doit être partout*. Je maintiens l'Assemblée comme expédient, comme la meilleure machine de guerre d'un homme lettré dans cette lutte acharnée des ambitions, exactement, comme un général chercherait à s'appuyer, avant tout, sur son sabre. »

Emile de Girardin, au contraire, faisant du point d'arrivée de Louis Blanc son point de départ, pour arriver ensuite d'où Louis Blanc est parti, s'exprime de la manière suivante :

« Je place au même rang la souveraineté royale et la souveraineté nationale ; la souveraineté monarchique et la souveraineté numérique ; la souveraineté d'un seul et la souveraineté inexactement qualifiée : souveraineté de tous ; la souveraineté du roi et la souveraineté du peuple..... Faites donc accorder ces mots : Souveraineté et Egalité! Autorité et Liberté! Infaillibilité et Responsabilité! Erreur et Vérité!...

» La souveraineté nationale, la souveraineté collective, l'infaillibilité du nombre est le fondement sur lequel M. Ledru-Rollin essaie de reconstruire son édifice renversé.

» Le libre-arbitre, la souveraineté individuelle, c'est-à-dire la souveraineté au-dessus de laquelle il n'en doit exister aucune autre que celle de Dieu, la responsabilité de chacun, est la base sur laquelle je m'efforce de replacer la société ébranlée. »

Mais où est donc cette *souveraineté individuelle, cette absence d'autorité législative* dans le système de M. de Girardin ?

Je vois un ministre du peuple nommé par toute la nation. Plus cette machine gouvernementale marcherait dans le sens que vous indiquez mais que vous tenteriez vainement à lui imprimer, plus vous vous rapprocheriez du système de la souveraineté du Peuple que vous rejetez pourtant si orgueilleusement.

La majorité du Peuple nommera le législateur suprême et elle choisira, si l'élection pouvait être une vérité, celui dont les idées politiques et administratives lui paraissent être les plus sages, les plus justes. *Règne de majorité !*

La majorité du peuple décidera encore, en cas de conflit, entre le chef de l'Etat et la commission de surveillance. C'est elle qui détermine si un changement de système doit avoir lieu ou non. *Règne de majorité !*

Emile de Girardin a donc grandement tort de proclamer que l'avènement de son idée serait l'abolition des gouvernements des majorités ; car de deux choses l'une :

Ou l'élection est une vérité et alors il propose justement un gouvernement de majorité ;

Ou l'élection politique est une indigne duperie, ce qui est mon avis, comme on sait, et dans ce cas son système est le gouvernement absolu, quoique temporaire, d'un seul ; enfin, quelque chose de moins bon qu'un gouvernement de majorité. De ce dilemme l'éminent publiciste ne sortira pas.

Je m'attends bien à une objection, mais elle ne pourrait pas être sérieuse. *Mon maire de France*, dira M. de Girardin, *n'est pas un législateur.*

» En effet, qu'est-ce qu'un législateur? Histoire universelle et martyrologe humain, répondez?

» Ils répondent que les législateurs n'ont servi qu'à inventer des supplices et qu'à perfectionner des tortures.

» Ils répondent que les législateurs n'ont servi qu'à empêcher la liberté de déployer ses ailes, et l'arbre du travail qui porte l'Epargne pour fruit, d'étendre ses rameaux.

» Ils répondent que les législateurs n'ont servi qu'à retarder, dans sa marche, le progrès des sciences.

» Ils confessent, enfin, que tout ce qui s'est fait de bon et d'utile s'est fait contre eux et sans eux.

» ..... Détruire cette imposture historique qui, trop longtemps, s'est appelée : l'Autorité, c'est anéantir du même coup cette usurpation politique qui s'est appelée : Puissance législative.

» Puissance ingénieuse à créer sans nombre des crimes et des délits imaginaires, des peines afflictives et des peines infamantes!... Des lois, il y en a assez : il y en a de trop... Les lois sont aux sociétés ce que sont aux édifices les échafaudages qui servent à les construire ; quand les édifices son construits, non-seulement les échafaudages ne servent plus, mais ils nuisent. Si nous avons assez de lois, si nous en avons cent mille fois trop, s'il suffisait d'une seule loi pénale, acceptée de tous à l'unanimité, comprenant et punissant le meurtre, le viol, le rapt, l'attentat à la pudeur sur les mineurs, les voies de fait, le vol, la fausse monnaie, le faux en écriture publique, privée et en marque de fabrique, l'usurpation de nom, le faux témoignage, la banqueroute frauduleuse, l'abus de confiance, l'incendie volontaire, le bris prémédité de rails sur les chemins de fer, la rupture des fils électriques, l'attroupement sur la voie publique, enfin toute atteinte incontestable, portée à la liberté d'autrui ou à sa propriété ; pourquoi une assemblée législative, si ce n'est afin de remettre perpétuellement en question tout ce qui a été décidé, et en péril tout ce qui a été conquis? »

Tout ceci est on ne peut plus obscur, contradictoire ! Vous voulez détruire la puissance législative ; mais est-ce actuellement, aujourd'hui ? Evidemment non ! car j'ai déjà prouvé dans mon premier article que le complément nécessaire, inévitable d'une pareille mesure, consiste dans l'abolition immédiate des codes, puisque sans cette abrogation la législation actuelle pèserait éternellement sur nous avec toutes ses défectuosités, avec tout ce qu'elle contient d'inique et de monstrueux.

Voulez-vous enfin détruire la puissance législative dans un avenir plus ou moins prochain ? C'est probable et en cela vous êtes d'accord avec Considerant, avec moi ; mais votre système ne nous offre ni l'abolition du pouvoir législatif ni la possibilité d'y arriver. Quant au dernier point, nous le traiterons plus tard ; quant aux premier, vous énumérez vous-même une douzaine de matières de législation qui doivent faire l'objet de la sollicitude législative de votre maire de France. Encore n'avez-vous pas, beaucoup s'en faut, épuisé le sujet ; c'est ce que je vous prouverai sans introduire même le moindre élément nouveau dans votre énumération. Pour appliquer les lois pénales dont vous admettez la nécessité, il faut des tribunaux, des cours de justice ainsi que des règles de procédure et c'est ce qui est fixé ordinairement par les codes de procédure. Il faut ensuite enrichir votre code pénal de lois punissant le juge prévaricateur, il vous faut des hommes pour exécuter les jugements et des lois qui règlent l'activité de ces fonctionnaires. L'usurpation de nom suppose des lois sur l'Etat civil, peut-être même sur le mariage et le divorce.

Enfin, je trouve dans votre liste un mot, un mot qui à lui seul imposera à votre ministre du peuple une activité législative incessante. Ce mot, c'est celui de propriété. Puisque vous reconnaissez la propriété, il faut en déterminer le sens, les titres, la transmission, etc., et pour maintenir vos règlements, il est nécessaire d'avoir des tribunaux civils et par conséquent un code de procédure et des tarifs d'huissiers. Il faut de plus une loi d'expropriation pour cause d'utilité publique ; il faut... mais pourquoi continuer ? Pouvez-vous encore supposer que dans votre système les codes ne soient plus que des recueils de formule, des modèles d'actes utiles à consulter et bons à suivre ? Ne vous ai-je pas démontré d'une manière assez claire que votre maire de France, s'il pouvait exister, serait bien un législateur dans toute l'acception du terme. Il le serait bien plus que les assemblées législatives qui, dans leur impuissance, s'occupent moins de changements législatifs que d'insignifiants débats politiques et d'indignes intrigues. Et je le répète, comme législateur, le maire de France sera ou un despote, s'il n'agit que d'après ses propres inspirations ou un gouvernement de majorité, si de son pouvoir, ce qui est impossible du reste, il fait un usage conforme aux vues de la majorité qui l'a nommé.

« Mais vous oubliez, m'objectera peut-être M. de Girardin, que si je parle de la nécessité de différentes lois, je propose également *l'acceptation à l'unanimité* de toutes ces lois. Ce ne sera donc ni le maire de France, ni la majorité du peuple qui fera le législateur. »

Des lois pénales, des lois sur la propriété adoptées à l'unanimité ! Que M. de Girardin me permette de lui dire qu'il n'a fait que chercher un échappatoire dont il connaît lui-même le peu de valeur. Il veut des *lois* sans vouloir un *législateur*, véritable déraison qu'il cherche à couvrir par la proposition : *de faire des lois à l'unanimité*.

Ah ! vous croyez pouvoir parvenir à créer une législation adoptée par l'unanimité des voix d'un peuple tout entier? Mais indiquez donc bien vite la manière de procéder pour arriver à ce résultat superbe ! Opérera-t-on de haut en bas, c'est-à-dire en soumettant à l'adoption du peuple des projets de lois élaborés par le maire de France? mais dans ce cas, ce ministre, fût-il l'homme le plus éclairé de la nation, ne parviendra même jamais à obtenir l'unanimité des voix de la commission de surveillance, de ces hommes du sentiment de la défiance, attendu que là où *deux* hommes des classes supérieures sont en présence, il y a aussi infailliblement *deux* opinions, le plus souvent même *quatre*, grâce à la versatilité générale, grâce à l'habitude prise de se contredire soi-même à chaque instant. Sorti vivant de la commission de surveillance, le projet de loi passerait par le creuset de mille autres ergoteurs des classes supérieurs, par le journalisme, par la calomnie des salons habilement exploitée. Que devient dès-lors l'unanimité que vous espérez, l'unanimité qui, si elle est à obtenir dans notre société, ne s'obtiendra jamais que par l'activité législative, opérant d'en bas vers le haut par l'activité législative, sortant des masses et étouffant l'opposition intéressée ou erronée du petit nombre par le spectacle électrisant de plusieurs millions exprimant les mêmes convictions, les mêmes principes de droit et de justice. Mais opérer ainsi pour parvenir à votre code accepté à l'unanimité, vous vous l'interdisez, M. de Girardin ! Ce serait la législation directe par le peuple, telle que je la conçois, telle qu'on l'adoptera. Votre législation à l'unanimité étant certainement un rêve, même à vos propres yeux, force vous est de reconnaître : que vous voulez remettre le pouvoir législatif *dans toute sa plénitude* à votre maire de France, car il ne faut pas oublier que vous vous êtes déclaré contre le système de Ledru-Rollin qui soumet les lois à l'adoption par le peuple.

Mais continuons de détruire la théorie de M. de Girardin par M. de Girardin qui, malgré lui, après avoir condamné si formellement la souveraineté du peuple, la réhabilite tout aussi formellement par ses paroles que par le fait de sa proposition gouvernementale.

« Ce système, dit-il, réunit les deux avantages de la monarchie et de la démocratie, car il concilie la [illegible]bilité avec la mobilité. Preuves : Si le Peuple, si le *Souver[illegible]n* est content de son ministre, il le réélit chaque année et le garde jusqu'à ce qu'il meure : — Stabilité. Si, au contraire, le souverain trouve que son ministre se relâche, il le change, et, pour lui donner un successeur, il n'a qu'à choisir, soit parmi les onze membres de la commission de surveillance, celui qui s'est montré le plus vigilant, le plus ferme, le plus capable, soit ailleurs : — Mobilité.

« *Ce souverain-là* (la majorité bien entendu), *pourrait dire, avec raison et sans orgueil* : « *L'Etat, c'est moi!* »

» Toutes les probabilités autoriseraient à penser qu'il ne serait pas moins heureux qu'Henri IV et Louis XIV, et qu'il ne tarderait pas à trouver un ministre digne de lui, un ministre qui comprendrait la grandeur de la tâche réservée à son maître, réservée à la France l'œuvre immense de la politique nouvelle. »

Toujours le même orgueil individuel, cet intraitable orgueil qui empoisonne toutes les pensées, toutes les idées des classes supérieures ! Quelque grande que soit la somme d'intelligence que l'on accorde à la première nation de l'Univers, chacun tient en réserve une *intelligence supérieure* sans laquelle la France ne serait pas la France, et cette intelligence qui absorbe tout, qui est à un peuple ce que Dieu est à l'Univers, cette intelligence, on l'admet parce que chacun se dit : c'est moi.

Et cependant, voyez avec quel mépris ils se traitent mutuellement, ces demi-Dieux de la politique destinés à faire le bonheur de l'humanité ; remarquez comme ils se déchirent et quels brevets d'incapacité ils se délivrent, ce qui ne les empêche pas, il est vrai, de se présenter hardiment devant la foule qui ne les connaît pas, qui ne peut pas les connaître, pour faire désigner parmi eux le plus digne pour gouverner les autres. Ils veulent, en un mot, que le peuple qui n'y comprend rien, choisisse entre des intelligences qui se nient mutuellement de la manière la plus expressive, la plus offensante. Un des grands reproches que j'ai à formuler contre le système de M. de Girardin, c'est qu'il repose sur l'élection qui est toujours une duperie, quand il s'agit d'une de ces hautes positions qui entraînent nécessairement l'altération des caractères quelque nobles, quelque fermes qu'ils soient.

« L'homme, dit Considerant dans cette partie de son ouvrage des *Quatre Crédits* qui se rapporte à la législation directe, l'homme n'est pas plus fait pour contraindre que pour obéir. A ces deux habitudes inverses les races se gâtent inversement. Ici l'hébétement, là l'insolence, de véritable dignité humaine nulle part. »

Certes, il y aura toujours de hauts emplois dans tout gouvernement, il y en a également dans le système de la législation directe, mais là ces hauts fonctionnaires sont sans aucune initiative. Réduits à l'impuissance la plus complète, devant se borner à l'administration, à l'exécution de lois tellement simples, tellement claires, qu'il y aura impossibilité de leur donner une interprétation autre que celle qui résulte de l'intention bien constatée du Peuple législateur toujours en présence, ils ne peuvent ni s'enivrer d'un pouvoir qu'ils n'ont pas, ni vendre à qui que ce soit un concours qu'ils ne peuvent pas exercer.

Emile de Girardin trouvera peut-être trop sévère ce que je dis ici sur l'influence funeste, délétère, de la puissance sur le cœur humain ; mais qu'il consulte l'histoire, et il avouera bientôt que j'ai raison. Entre mille exemples frappants je n'en citerai qu'un seul, celui d'un homme des plus éminents, d'un homme qui ne possédait même pas le pouvoir, mais qui était uniquement appelé à le conseiller. Je veux parler du célèbre Locke.

Dans la deuxième partie du dix-septième siècle ce philosophe éminent, auteur de l'*Essai sur l'entendement humain,* fût chargé de faire une constitution pour la Caroline, l'un des états de l'Amérique du Nord. L'occasion était magnifique de mettre les institutions du nouvel état en harmonie avec les préceptes de la philosophie, car il s'agissait d'une contrée presque déserte où peu d'intérêts pouvaient être lésés ; il s'agissait encore d'attirer la foule des émigrants européens, foule se composant alors comme aujourd'hui en grande partie des mécontents de tous les pays.

Eh bien ! par sa constitution le philosophe formait deux classes de *noblesse héréditaire ayant des possessions à jamais inaliénables et proportionnées à leurs dignités*. Il y avait des titres pour tous les goûts ; le *Cacique*, affublé à l'indienne, coudoyait paisiblement le *landgrave* cherchant à imiter les traditions de l'Allemagne ; mais ce qui était non moins absurde, mais plus monstrueux, plus révoltant, c'est que dans un pays où il n'y avait que quelques centaines d'esclaves, le philosophe accordait à l'homme libre, de quelque opinion et de quelque religion qu'il fût, *pouvoir et autorité absolue sur ses esclaves nègres*. De cette manière il approuvait non-seulement l'esclavage, mais il offrait encore une prime à l'importation de la chair humaine. Quand un homme de la valeur de Locke dont toute la vie n'aurait dû être qu'une protestation contre l'esclavage, quand un sage de cette distinction, poussé par le démon de la réglementation, de la législation, a pu méconnaître jusqu'à ce point les plus simples notions de l'humanité et de la justice, que veut-on attendre de la tourbe d'hommes vieillis dans l'intrigue politique et arrivés au faîte

de la grandeur par un tour de vote. Qu'est-ce que la dignité de landgrave que Locke se réservait, quand on la compare à la puissance réelle du Maire de France proposé par M. de Girardin. Doutez-vous encore? Eh bien, lisez les confessions de Proudhon sur sa propre activité parlementaire et celle de ses collègues.

« *La plupart de mes amis de la gauche et de l'extrême gauche* étaient dans la même perplexité d'esprit, dans la même ignorance des faits quotidiens. On ne parlait des ateliers nationaux *qu'avec une sorte d'effroi; car la peur du Peuple est le mal de tous ceux qui appartiennent à l'autorité; le Peuple, pour le pouvoir, c'est l'ennemi*. Chaque jour nous votions aux ateliers nationaux de nouveaux subsides, *en frémissant de l'incapacité du pouvoir et de notre impuissance.* » L'extrême gauche, entendez-vous! l'extrême gauche bafouée, décimée par les adversaires de la République, les paroles d'amour sur les lèvres, portait la peur et la haine du Peuple dans ses entrailles? Que voulez-vous que j'ajoute encore à de pareils aveux et à un tableau aussi saisissant, aussi terrifiant pour la confiance la plus robuste.

Je sais bien que mon adversaire fait subir à son Maire de France le contrôle de la commission de surveillance; mais les membres de cette commission ne se[illegible]-ils pas dans la même disposition d'esprit qui fera un pré[illegible]eur, un scélérat du Maire? Se disputant entr'eux, intriguant les uns contre les autres et par ambition personnelle et par inimitié d'école, Maire et membres de la commission auront cependant quelque chose de commun : la crainte du Peuple et la haine contre son bien-être et ses libertés. Comme la royauté et la papauté, le despotisme et la théocratie, le sabre et la mitre, on se combattra en secret à outrance, mais chaque fois qu'il s'agira de peser sur le Peuple, il y aura unité de vues et d'intentions; il y aura un faisceau terrible d'usurpations et de tyrannies.

La suite prochainement. Rittinghausen.

Revue parlementaire.

La Constitution a reconnu à tout le monde en France le droit de pétition auprès de l'assemblée, droit fort innocent et qui n'a d'importance que lorsque une assemblée veut elle-même exercer une pression sur ses adversaires en suscitant un semblant d'exaltation publique, comme cela eut lieu lors du renvoi de la Constituante par la proposition Rateau.

Eh bien! par une toute petite proposition, M. Chapot substitue la pétition restreinte à la pétition universelle, comme la loi du 31 mai, en interprétant la Constitution, a remplacé le suffrage universel par le suffrage restreint.

M. Chapot a proposé d'interdire le droit de pétition politique aux femmes et aux mineurs : « Ce ne sont, après tout, que des femmes et des enfants, a dit un partisan de cette proposition. » Rien que cela; c'est, en effet, bien peu de chose!—« Quels seraient donc l'autorité et le sexe qui domineraient ici? » dit superbement M. l'avocat Bauchart, et il raille agréablement madame Jeanne Deroin qui a déposé une pétition contre la proposition Chapot; du haut de la tribune il insulte Mme Jeanne Deroin qui est en prison; il livre aux quolibets de la droite Mme Jeanne Deroin, parce que son cœur généreux a osé protester seule contre les dédains des législateurs barbus.

M. Laurent (de l'Ardèche) a eu de belles paroles pour flétrir les tendances rétrogrades de la proposition : « Je comprendrais a-t-il dit, ce dédain superbe pour les femmes comme invocation d'un souvenir historique, mais je ne le comprends pas comme l'expression des mœurs contemporaines. Dans les sociétés anciennes, où les femmes et les enfants étaient considérés comme des choses, et abandonnés avec les esclaves à la merci du chef de la famille dont la puissance paternelle et l'autorité maritale s'étendaient jusqu'au droit de vie et de mort, il était naturel, il était rationnel que toute participation à la vie politique fût interdite à ceux dont la personnalité civile n'était ni protégée ni reconnue par les lois. Mais sous l'empire de notre civilisation moderne et dans nos sociétés chrétiennes, où la famille, loin de ressembler à une tribu guerrière, courbée sous un maître brutal, est une association pacifique dont la force et le lien résident avant tout dans la réciprocité et la puissance des plus douces affections de la nature; dans nos sociétés où la religion et la philosophie s'accordent pour faire respecter dans tout être humain le droit de la conscience et l'indépendance de la raison, vouloir interdire aux mineurs et aux femmes la simple pétition politique, c'est un anachronisme contre lequel proteste l'esprit de ce siècle, et que cette assemblée ne voudra pas commettre.

» Sans doute les priviléges de l'âge et du sexe ont des raisons d'existence et de durée qui ont manqué aux autres priviléges, puisqu'ils sont seuls debout, puisqu'ils restent seuls debout en face de la démocratie, qui leur maintient la double sanction de l'opinion et de la loi; mais il ne s'ensuit pas que cette prééminence, bien qu'on l'ait justifiée par des considérations tirées de l'ordre même de la nature, il ne s'ensuit pas que cette prééminence doive dégénérer en aristocratie trop orgueilleuse, trop exclusive. Que la virilité, la maturité soient heureuses et jalouses de leur suprématie incontestée, à la bonne heure; mais, du moins, qu'elles ne cherchent pas à rendre leur majestueuse souveraineté inaccessible, dans l'ordre politique, à ceux dont elles consultent les impressions, dont elles subissent souvent l'influence dans l'ordre privé. Gardons religieusement, si vous le voulez, gardons le monopole de la souveraineté officielle; mais, toutefois, ne faisons pas trop les autocrates, et permettons à ceux qui vivent sous nos lois de nous dire ce qu'ils pensent de notre gouvernement.

» De deux choses l'une : ou il faut leur permettre de nous adresser leurs plaintes et leurs vœux, ou il faut demander à Dieu, nous gardiens si austères des droits de la famille, il faut demander à Dieu d'enlever à nos femmes et à nos enfants le sentiment de la solidarité domestique et la faculté de s'émouvoir des dangers et des malheurs de la cité, comme ils s'émeuvent des périls et des accidents de la famille. »

Cette proposition Chapot a été acceptée par la majorité du sexe mâle qui compose exclusivement l'assemblée et qui gouverne si bien la France, et a été renvoyée à une troisième délibération.

Puis, immédiatement elle s'est occupée de la police de la chasse. Heureusement que les législateurs barbus n'ont pas songé à exclure les femmes du droit de chasse, et cependant n'est-il pas contraire à la religion, à la famille et à la propriété qu'une femme chasse si son mari n'aime pas la chasse? Nous engageons M. Chapot et M. Bauchart à rêver à cela. En attendant, l'assemblée a pris en considération (premier échelon de l'échelle d'où dégringolent la plupart des dispositions dues à l'initiative des représentants, quand elles ont quelque chose d'utile) une proposition de M. Baze tendant faciliter à la chasse dans le midi pour les classes ouvrières.

Puis les personnes à barbe ont délibéré sur un sujet de leur compétence : le classement des places de guerre. La guerre! le fusil, le tambour, le sabre, la poudre! Oh! que l'on est fier d'être homme en songeant qu'on est exclusivement maître de tuer les autres et que les femmes n'ont pas ce droit! Ne craignez rien, messieurs, Mme Jeanne Deroin ne le revendiquera pas pour son sexe; ce n'est pas par peur sans doute, c'est par dédain.

Tout cela s'est passé le lundi à l'assemblée nationale. Le lendemain, au son des tambours et au milieu des fusils, les généraux, avocats et autres hommes qui représentent les mâles, les femmes et les enfants français se sont de nouveau réunis et ont décidé qu'il y a trois mois ils s'étaient trompés en supprimant les commissionnaires des monts-de-piété, et ont rétabli ou plutôt ont autorisé l'administration, qui le demandait, à les rétablir.

Après quoi l'assemblée a entamé la deuxième délibération sur les banques coloniales, qu'elle a continuée le lendemain et le surlendemain. Mais avant d'en parler et pour ne pas l'oublier, constatons, le *Moniteur* en main, que M. Peupin, l'un des secrétaires, a adressé cette petite observation aux mâles de l'assemblée : « Au moment du scrutin de division, le scrutin a constaté la présence de 650 votants, et il n'y en avait pas 450. » Ce qui n'a pas empêché, au moyen d'une fiction parlementaire, le vote d'être excellent, et ce qui prouve qu'on peut être très honnête homme et voter pour les voisins en leur absence.

Quatre banques coloniales sont fondées à la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane, par une loi du 30 avril 1849; elles devront se conformer aux statuts annexés à la nouvelle loi.

Le capital des trois premières banques est fixé à 3 millions; celui de la quatrième (Guyane) à 700,000 fr.

Sur quoi l'Etat fournit 2 millions à chacune des trois premières, et 500,000 fr. à la dernière; le tout en rente et au moyen d'un prélèvement à opérer sur la rente allouée aux colons pour l'indemnité des esclaves. Pour le surplus, une souscription restera ouverte pendant un an aux colonies; au bout de ce délai, l'Etat fournira le complément, si les souscriptions n'ont pas suffi.

Chacune des banques est autorisée à émettre des billets *ayant cours légal* de 500, 100 et *vingt-cinq* francs, remboursables par la banque à présentation.

Nouveau progrès : la banque de France qui a obtenu en un moment de crise le cours forcé, ne jouit pas du *cours légal* qui force chacun, administration et particuliers, à recevoir le billet en paiement, sauf à se faire rembourser en écus par les banques elles-mêmes.

La coupure de 25 fr. est une innovation importante. Le gouvernement avait d'abord proposé de faire des coupures de 20 fr. et de 5 fr., il y a renoncé, et l'assemblée n'a pas osé aller plus loin.

Les billets émis pourront être du triple de l'encaisse métallique.

Ces banques sont autorisées à escompter les effets de commerce à deux signatures seulement et à prêter (autre innovation capitale) sur dépôt de marchandises et sur récoltes pendantes par racine.

Ces innovations ont paru tellement téméraires à la commission, qu'elle a proposé, ce que l'Assemblée a accepté, de limiter d'avance le chiffre des affaires des banques; il a été prescrit que le montant accumulé des billets en circulation, des comptes courants et des autres dettes de la banque ne pourrait excéder le triple du capital social réalisé. — C'est donc toujours avancer à reculons.

Nous aurions bien quelques observations à faire sur le principe même de la constitution actionnaire de ces banques, qu'il était facile de remplacer par celui de la banque d'Etat, dont on était tout près, auquel on touchait par l'intervention de l'Etat dans le versement du capital et la surveillance des banques coloniales; mais ce ne serait pas ici la place, et nous nous contenterons de rapporter ce qu'a dit M. de la Moskowa dans cette discussion. « En fait d'institutions de crédit, nous vivons en France presque exclusivement sous le régime de la loi du 24 germinal an II; de telle façon que quand nos institutions politiques n'ont cessé de progresser dans le sens de la liberté et de la démocratie, nos institutions économiques sont restées stationnaires, et notre bon public continue à s'incliner dévotement devant les statuts, devant le monopole de la banque de France, qu'on lui a enseigné à regarder comme le dernier mot de la science financière. »

M. de Sainte-Beuve a proposé des modifications importantes dans notre système de douanes : abolition de tout droit protecteur sur les substances alimentaires et sur les matières premières; droit de 10 p. 0/0 au maximum sur les objets en partie manufacturés, et de 20 p. 0/0 au maximum sur les objets entièrement manufacturés; suppression de toute prohibition.

La discussion s'est ouverte jeudi sur la prise en considération de ce projet. M. de Sainte Beuve l'a habilement développé dans un discours de plus de trois heures. M. Thiers lui a répliqué, le lendemain, par un discours de quatre heures, semé de saillies, de verve, de causerie, mais toujours entaché de cet éternel esprit de rétrogradation qui distingue depuis 1830 le célèbre journaliste de l'ancien *National*.

Dans la séance de samedi, après une nouvelle instance de M. Thiers, l'assemblée a rejeté la proposition de M. Sainte-Beuve, c'est-à-dire ajourné indéfiniment la moindre modification dans les tarifs de douanes. Le courageux M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, économiste libre échangiste, n'a pas eu le courage d'assister à la séance.

Emile Bourdon.

Après dix jours d'explications et de déclarations obscures et fort équivoques, la commission de révision a fini par écarter toutes les propositions connues et par en adopter une toute nouvelle de M. de Broglie qui demande tout bonnement la révision totale de la Constitution, ce qui a été voté par 9 personnes contre 6. Il s'est ensuite agi de savoir quel serait le rapporteur de cette formidable décision. M. de Tocqueville, personnage indécis, a été choisi par 8 votants; — M. de Broglie n'a eu que 5 voix.

La commission du chemin de fer de Lyon a décidé que l'Etat continuerait à exécuter et à exploiter. Les spéculateurs sont furieux, — leurs journalistes encore plus.

La sous-commission de révision a dépouillé les pétitions de 74 départements, depuis celui de l'Ain jusqu'à celui de Seine-et-Marne, et y compris la Seine.

Le chiffre total des signatures pour ces départements, est de 785,141.

Voici le détail des signatures pour les 74 départements :

Signatures légalisées	......	552,826
Croix	id.	23,756
Adhésions	id.	40,265
Signatures non légalisées	.	162,171
Croix	id.	4,356
Adhésions	id.	1,765

Emile Bourdon.

Revue de l'Extérieur.

CASSEL (*Hesse électorale*). — Les facultés de droit de Gœttingue et d'Heidelberg ont donné leur avis sur le différent survenu au mois de septembre 1850 entre les états et l'électeur. Cet avis est important, la question de fait a été, il est vrai, tranchée par la force brutale au profit de l'électeur; mais la question de droit a été résolue par les deux facultés en faveur de la commission des états dont la conduite dans cette affaire de résistance légale a toujours été calme, digne et pleine de fermeté. — Ch. Brunier.

AUTRICHE. — La *Gazette Universelle* de Leipsick donne les renseignements suivants sur les conseils que le cabinet de St-Pétersbourg aurait donné à Varsovie et à Olmutz à celui de Vienne. Selon ce journal :

« La centralisation de tous les Etats de l'Autriche avec autocratie gouvernementale établie à Vienne et contrôle immédiat des ministres sur toutes les parties de l'Empire a obtenu l'assentiment plein et entier de la Russie. On a surtout pris en considération que beaucoup de fonctionnaires indépendants du gouvernement s'étaient jetés dans le mouvement. On veut que tous ces éléments soient placés sous le contrôle direct du gouvernement. Il ne sera plus nécessaire que les fonctionnaires soient originaires du pays où ils exerceront leurs fonctions. Le système représentatif, soit provincial, soit parlementaire, soit féodal ou d'Etats, sera modifié de manière à ne gêner en rien la puissance absolue du gouvernement. L'Autriche se trouvera ainsi organisée sur le modèle de la Russie.

» En ce qui concerne la réorganisation de l'Allemagne, la Russie a exprimé le désir que la Constitution actuelle fût reconnue dans toutes ses parties, et que les changements et modifications que l'on croirait devoir y introduire fussent opérés d'après les votes constitutionnelles. La Russie d'ailleurs veut rester neutre dans la question de l'entrée de toute l'Autriche dans la Confédération; elle ne pense pas que les intérêts conservateurs et l'ordre en Europe puissent y gagner. Elle croit au contraire que ce projet dérangerait l'équilibre européen, et produirait un effet fâcheux, abstraction faite même de la protestation de l'Angleterre et de la France. »

BERLIN. — Vendredi 27 juin. On assure que la province de la Prusse-Orientale et le grand duché de Posen, ne font plus partie de la confédération germanique. La Prusse elle-même demande qu'il en soit ainsi : ce qui entraverait l'entrée de l'Autriche dans la Confédération avec tous ses Etats.

(*Dépêche télégraphique*).

— D'après des nouvelles récentes il parait que la conduite de l'Autriche à Varsovie et à Olmutz a ouvert les yeux du gouvernement Bavarois qui commence à comprendre qu'il pourrait bien être dupe, mais aura-t-il la force et le courage de résister aux empiétemens des grandes puissances en s'émancipant de l'influence autrichienne et en se montrant plus indépendant? — Ch. Brunier.

On lit dans le *Mercure de Souabe* du 24 :

« La diète se réunira lundi prochain pour prendre une résolution dans l'affaire de Holstein. La Prusse et l'Autriche sont d'accord, mais plusieurs petits Etats, sans compter le Holstein, Lauenbourg, Luxembourg, Limbourg, sont d'une opinion contraire. »

ANGLETERRE. — Le *Times* publie la nouvelle suivante, qui a produit une vive émotion dans la Cité :

« Les correspondances reçues dans l'après-midi d'Archangel parlent d'un incendie considérable qui a détruit toutes les résidences des négociants étrangers dans ce port. Les marchandises n'ont pas été brûlées et la perte est couverte par les assurances. Les polices sur trois compagnies d'assurances de Saint-Pétersbourg s'élèvent à un million de roubles.

ROME. — Il règne toujours à Rome une vive irritation.

M. Marc Evangelisti, chancelier du tribunal de la consulte a été assassiné d'un coup de poignard.

Un conflit a failli s'élever entre le gouvernement pontifical et l'autorité militaire française à propos d'un nouveau plan d'occupation de Rome et de l'ordre expédié au général Gemeau de s'établir militairement sur quatre points stratégiques, le palais Quirinal entre autre, ce dernier point a été refusé par le gouvernement pontifical; mais les choses se sont, dit-on, arrangées. — Ch. Brunier.

NORWÉGE (*Christiania*). — Une députation envoyée par les principales sociétés ouvrières du pays, et qui se compose de quatre-vingt-deux membres, s'est réunie à Christiania, et a adressé au Sthorting une pétition, par laquelle elle demandait à être admise à se présenter en corps devant le Sthorting, pour conférer avec cette Assemblée sur le triste état où se trouvent actuellement les ouvriers norwégiens.

Le Sthorting s'est sur-le-champ occupé de la pétition, et après d'orageux débats qui se sont prolongés pendant trois séances, il a pris une résolution conçue en ces termes :

« Ni la loi fondamentale ni les autres lois du royaume n'autorisent le Sthorting à conférer avec qui que ce soit, excepté avec ses propres membres. Si les représentants des sociétés ouvrières veulent s'adresser, par l'organe d'une députation, à la commission du Sthorting chargée des affaires concernant le commerce et l'industrie, et lui faire des communications verbales, cette commission sera disposée à recevoir tous les renseignements que les sociétés ouvrières désireraient faire parvenir au Sthorting. »

Charles Brunier.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans le *journal des Débats* :

« La revue passée (jeudi) au Champ-de-Mars par le président de la République a été suivie de quelques accidents fâcheux. Un certain nombre de soldats ayant déjà fait une longue marche, et chargés du fourniment de campagne, après avoir été exposés pendant plusieurs heures à un soleil brûlant, se sont trouvés mal et ont été obligés de quitter les rangs; on parlait même de quelques cas d'asphyxie; mais nous croyons qu'il y a quelque exagération. Quoi qu'il en soit, il est certain que dans les rues et sur les boulevards plusieurs militaires ont été recueillis dans les boutiques où des soins leur ont été généreusement donnés. On paraissait généralement regretter que des exercices aussi fatigans eussent lieu au plus fort de la chaleur du jour, et l'on se demandait s'il n'y aurait pas avantage pour tout le monde à ce que des mesures fussent prises pour qu'en pareil cas les troupes pussent être de retour dans leurs quartiers avant midi. »

Nous ne savons pas de quelle utilité sont toutes ces revues et en nous associant aux justes observations des *Débats* nous ne sommes que l'écho de l'opinion publique. — Ch. Brunier.

Pour éviter de nouveaux accidents, la revue indiquée pour aujourd'hui samedi à Versailles, a été passée à neuf heures du matin au lieu d'une heure après-midi.

— La commission spéciale nommée par M. le préfet de police, sur l'invitation de la commission municipale, pour étudier la question de la boucherie, vient de publier son rapport. Aux sept

questions posées par le conseil municipal, elle répond par les conclusions suivantes :

A la suite de ces débats, il est convenable de réunir en sept paragraphes les résolutions successivement adoptées, qui résument les idées du comité et de la préfecture de police sur :

1° La liberté du commerce de la boucherie ;
2° L'établissement des marchés à bestiaux ;
3° L'institution de facteurs pour la vente du bétail ;
4° Le régime des abattoirs ;
5° Le marché à la criée des viandes abattues ;
6° L'inspection pour cause de salubrité ;
7° Et la concurrence étendue à toutes les parties du commerce des viandes.

Ce sont des vues et des prescriptions générales qui peuvent trouver leur place, soit dans la loi préparée par l'Assemblé nationale, soit, après le vote de cette loi, dans un règlement d'administration publique, ou dans des ordonnances de police rendues, au fur et à mesure des nécessités reconnues pour l'exécution de la loi.

Ces conclusions répondent aux questions posées par le conseil municipal ; il lui appartient de les examiner et de les faire valoir.

§ 1. Le commerce de la boucherie est déclaré libre. Le cautionnement imposé à l'exércice de la profession de boucher est supprimé.

§ 2. Il sera établi, aussi près que possible du mur d'enceinte et en dehors du rayon d'octroi, deux marchés à bestiaux : l'emplacement en sera déterminé par l'administration. Ils se tiendront allernativement aux jours et heures qui seront jugés le plus convenables.

Les éleveurs, approvisionneurs, marchands, etc., pourront envoyer leurs bestiaux sur ces marchés, pour y être vendus soit directement, soit par mandataires, soit par l'intermédiaire des facteurs dont il va être parlé.

§ 3. Il sera institué sur ces marchés des facteurs, en nombre suffisant, dont les fonctions consisteront à recevoir en consignation les animaux sur pied, et à les vendre soit à l'amiable, soit à la criée et aux conditions indiquées par le propriétaire. A défaut de vente sur pied, les bestiaux pourront être dirigés sur les abattoirs, et la viande en provenant y être vendue à l'amiable, exportée ou envoyée au marché intérieur de la criée,

Un cautionnement, dont le chiffre sera fixé ultérieurement, garantira leur gestion.

§ 4. L'exploitation des abattoirs sera mise en harmonie avec le régime de la libre concurrence. Tout propriétaire d'animaux jouira, comme les bouchers, du droit de faire abatire son bétail aux conditions déterminées par l'administration municipale.

§ 5. Le marché à le criée des viandes abattues sera conservé dans l'intérieur de Paris. Il recevra tant les viaudes provenant du dehors que celles qui y seraient envoyées des abattoirs.

§ 6. La viande sera inspectée à l'abattoir et à son entrée dans Paris; et, soit qu'elle provienne des abattoirs, soit qu'elle arrive par les bureaux d'octroi, elle sera réputée marchandise ordinaire et soumise à la surveillance de l'administration, qui s'exerce sur toutes les denrées alimentaires.

§ 7. Le principe de la libre concurrence sera appliqué à toutes les institutions qui seront fondées en vue du commerce des viandes.

— L'inauguration de la salle Barthélemy a eu lieu mardi soir. Nous reviendrons en détail sur cette fête qui avait réuni une foule nombreuse. Nous nous bornons aujourd'hui à constater que l'importante question de la sonorité de salle à été résolue à l'honneur de l'ingénieur architecte.

— La population de Londres est aujourd'hui de 2,363,144 âmes.

— M. Cabet est revenu à Paris pour combattre le jugement qui l'a condamné par défaut. Précédemment un autre arrêt de la chambre des appels de police correctionnelle l'avait condamné à un mois de prison pour détention d'armes. M. Cabet, voulant subir immédiatement cette peine, s'est constitué prisonnier.

— M. Billaudel, ancien maire de Bordeaux sous le gouvernement provisoire, ex-représentant du peuple à l'Assemblée constituante, est mort hier après une courte maladie, sur sa propriété, à Cenon-Labastide. Il avait été député de la Gironde pendant plusieurs années, sous Louis-Philippe. Il appartenait à l'opposition de gauche. L'indépendance de ses votes le fit révoquer par M. Thiers de ses fonctions d'ingénieur en chef de notre département.

M. Billaudel, par la droiture de son caractère, avait conquis dans la Gironde l'estime de tous les partis. La perte de cet honorable citoyen laissera de vifs regrets parmi ses nombreux amis. — T. Dézarnauld. (*Tribune de la Gironde.*)

— Le *Suffrage universel* a été saisi le 25 au matin, sous la prévention d'outrages envers la religion et ses ministres.

— L'histoire populaire du *Consulat, de l'Empire et des Cent-Jours*, par H. Magen, a paru chez Martinon, rue du Coq, et déjà la première édition est presque épuisée.

— Le 5 juillet prochain, M. Bessin, chanteur distingué, dont la magnifique voix de basse-taille est digne de notre première scène lyrique, donnera dans la salle de Hertz un concert dans lequel on entendra plusieurs de nos principaux artistes, entre autres Mlle Nau et M. Gueymard, de l'Opéra.

— Une commission composée de propriétaires, négociants, industriels, chargée par l'administration municipale de Rouen du travail de recensement de la population comprise entre les rues Damiette, Martinville, Eau-de-Robec et l'Hospice général, à Rouen, vient de publier un rapport dans lequel nous lisons ce qui suit :

« Nous avons compris avec douleur, en pénétrant dans ces asiles qui cachent tant de misères physiques et morales, l'étiolement de la population ouvrière de notre ville. Partout des chambres, des caves, des greniers ou plutôt d'informes taudis, ayant à peine la hauteur d'un homme, où le père, la mère et cinq ou six enfants, dans une atmosphère impure, dorment confondus sur un peu de paille, qui ne tardent pas à changer en un fumier infect, dans la plupart des rez-de-chaussée, de nombreuses infiltrations, des sources mêmes au niveau du sol.

» En y rencontrant à chaque pas un dénûment absolu, le manque même de vases nécessaires pour préparer la nourriture, et surtout les maladies chroniques que, sous l'influence de l'insalubrité et de la mauvaise construction de cette partie de la ville, se transmettent les générations, on est étonné de n'y pas voir se développer de cruelles épidémies.

Signé : H. Lucas, rue du Gril; Savaroc, filateur, rue du Gril; Nicolle neveu, rue du Gril; Caumont, rue du Bon-Espoir; F. Morin, ayant assisté MM. Savaroc et Lucas; Leblond fils, fabricant, rue des Cannettes; Gautrel, rue du Ruissel; Lapierre, propriétaire, rue du Chaudron; A. Cavalier, rue Picchine; D. Loyer, rue Damiette; R. Julienne, rue Damiette; Prévost, cloître Saint-Maclou; Lemarchand fils, rue du Ruissel. »

BIBLIOGRAPHIE.

L'Israël des Alpes, par Alexis Muston.

Sous ce titre : *l'Israël des Alpes*, un pasteur protestant vient de publier une histoire des Vaudois du Piémont qui n'est pas seulement l'histoire fidèle et touchante d'une petite Eglise persécutée, mais surtout l'histoire vivante et toujours féconde en enseignements de l'*intolérance* employant en vain la force brutale contre l'idée.

Pour écrire l'histoire des Vaudois, M. Muston a fait de longs voyages, interrogé des sources dont la seule énumération remplit 102 pages de son livre. Nous le plaindrions presque de ces longs et consciencieux travaux, dont les appréciateurs sont si rares, si son ouvrage ne joignait à l'intérêt historique et même à la ferveur évangélique qui rallieront diverses classes de lecteurs, un éloquent plaidoyer pour tous les opprimés, pour toutes les convictions persécutées pas le fanatisme, thèse qui trouvera de longs échos dans toutes les prisons politiques de l'Europe, dans toutes les familles des exilés et des captifs.

Ce n'est pas que M. Muston soit un homme de parti et que dans le récit des anciennes persécutions il ait cherché des allusions contemporaines. Strictement renfermé dans sa tâche rétrospective, il a même la candeur de désavouer dans sa préface les expressions vives que pourrait lui arracher son indignation pour les crimes qu'il retrace. Les faits sont rarement commentés par lui ; mais ces faits parlent d'une voix terrible.

Habitant les Alpes qui séparent la Provence du Piémont, groupés dans les vallées qui s'étendent sur les confins de ces deux contrées, les Vaudois avaient conservé dans leurs montagnes la tradition du christianisme primitif. Bien avant l'apparition du protestantisme, ils opposaient le texte de la Bible à toutes les innovations de l'Eglise romaine. Tolérants du reste en matière religieuse et se livrant peu à la propagande, remarquables par la pureté de leurs mœurs, accomplissant tous leurs devoirs sociaux et nationaux, ils ne demandaient rien à leurs voisins que la liberté de conscience. Elle ne leur fut pas accordée. Pour le catholicisme du moyen âge, qui prétendait réaliser l'unité spirituelle du globe par la persuasion d'abord, et, à son défaut, par le bûcher, à défaut du bûcher par l'extermination, par les massacres en masse, *l'extirpation de l'hérésie* était un principe. Depuis le commencement du quatorzième siècle jusqu'à nos jours, le sang des Vaudois a coulé dans leurs montagnes et dans les colonies improvisées par leurs essaims fugitifs. Ils n'ont pas toujours péri sans combattre ; mais la guerre, de leur part, s'est toujours bornée à la défense des foyers. Les armes leur tombaient des mains quand ils avaient vu leurs femmes, leurs enfants en liberté; quand les satellites, ou plutôt les bourreaux de la propagande romaine, avaient disparu de leurs vallées.

Nous ne raconterons pas les phases de ce long martyre, dont les instruments furent tantôt les troupes sardes, tantôt les soldats français excités par des inquisiteurs auxquels Rome avait promis les dépouilles. Il nous suffira de dire que tous les excès de la révolution française réunis, la Glacière, septembre, la dictature de Carrier sont loin d'égaler, et pour la durée, et pour le nombre des victimes, et pour le raffinement des cruautés les horreurs dont gémirent quatre ou cinq cents ans, nous ne dirons pas tous les hérétiques en masse, Albigeois, Hussites, luthériens, calvinistes, mais un seul petit groupe, pris dans la masse, celui des Vaudois.

Dieu nous préserve d'apporter ici les détails que M. Muston a dû consigner dans son livre et qui révolteraient inutilement nos lecteurs ; il nous suffira de dire que les martyrs vaudois dont le supplice est le moins affreux sont ceux que le bourreau brûla vifs. Humanité, famille, pudeur, tout fut outragé par les égorgeurs dans des scènes de massacre dont l'équivalent ne peut se trouver que dans les rêves monstrueux du marquis de Sade.

Nous nous bornerons à reproduire la déclaration peu suspecte d'un officier piémontais employé contre les Vaudois au quatorzième siècle :

« Je, seigneur du Petitbourg, premier capitaine du régiment
» de Grancey, le commandant.... j'ai été témoin de plusieurs
» grandes violences et extrêmes cruautés exercées par les bannis
» du Piémont et par les soldats sur toute sorte d'âge, de sexe et
» de condition. J'ai vu massacrer, démembrer, pendre, brûler
» et violer, et plusieurs effroyables incendies. J'ai vu l'ordre
» qu'il fallait tout tuer, etc. »

L'Eglise ordonnait la persécution afin de conquérir la terre et de réaliser son titre d'universelle ; les inquisiteurs allaient à la dépouille des morts comme la meute à la curée ; mais souvent les soldats, les bourreaux même, moins systématiques et moins intéressés, se laissaient vaincre par la radieuse innocence des victimes.

« Environ ce même temps, un des ministres du val Luzerne,
» revenant de Genève, fut arrêté prisonnier à Suze et de là con-
» duit à Turin. Il fut condamné à être brûlé vif. Mais il paraît que
» sa dignité, sa douceur, la gravité imposante et modeste de son
» langage avaient produit une impression profonde autour de
» de lui ; car le jour du supplice étant venu, l'un des bourreaux
» feignit d'être malade et se cacha ; l'autre, après avoir mis à
» mort quelques malfaiteurs, crainte d'être contraint d'exécuter
» le ministre, s'enfuit ; tellement que l'exécution ne pouvant
» avoir lieu, le ministre trouva moyen de s'échapper et retourna
» dans son église. »

Dieu bataille pour eux, et nous leur faisons tort, disaient des soldats catholiques au combat du 17 mars 1561.

Après la révocation de l'édit de Nantes, Louis XIV imposa au duc de Savoie, qui avait cependant à se louer des Vaudois comme soldats dans son armée, un nouvel édit d'intolérance dont voici les deux derniers articles :

« Tous les pasteurs et les maîtres d'école des vallées seront
» tenus d'embrasser le catholicisme ou de quitter le pays dans
» l'espace de quinze jours, *sous peine de la vie* et de la confis-
» cation de leurs biens.
» Tous les enfants nés et à naître de parents protestants se-
» ront forcément élevés catholiques. »

C'est depuis notre siècle seulement et après les grands combats livrés par la France pour la liberté du monde, que les Vaudois ont trouvé le repos. Le protestantisme sous toutes ses formes a conquis le droit de cité ; l'esprit d'intolérance et d'exclusion n'est pas mort, mais il s'attaque à des manifestations nouvelles et plus avancées de la pensée humaine. De ce long combat, soutenu par l'Israël des Alpes, quelle conclusion devons-nous tirer ? Ce ne sera pas la haine des persécuteurs et l'ardeur stérile des représailles. Plus souvent qu'on ne pense, les auteurs des actes les plus odieux peuvent invoquer deux circonstances atténuantes, l'ignorance et la bonne foi. Les ennemis des premiers chrétiens, les ennemis des hérétiques, ceux des socialistes contemporains ont-ils véritablement connu les hommes qu'ils persécutaient ? N'ont-ils pas été aveuglés par les plus étranges préventions, ne se sont-ils pas fait de leurs victimes un portrait diabolique, ne se sont-ils pas affermis dans la rigueur par cette persuasion qu'ils combattaient le mal physique et le mal moral? A ces fascinations, quel autre remède que la lumière ?

Pendant des conférences que le duc de Savoie eut au quinzième siècle avec les délégués des vallées vaudoises, le prince demanda à voir quelques-uns de leurs enfants « pour s'assurer par lui-
» même s'il était vrai qu'ils naquissent avec la gorge noire, des
» dents velues et des pieds de bouc, ainsi que les catholiques
» le prétendaient. »

« Est-il possible ! s'écria-t-il lorsqu'il en eut plusieurs sous les
» yeux, que ce soient là des enfants d'hérétiques? Quelles char-
» mantes créatures! Ce sont bien les plus beaux enfants que
» j'aie jamais vus. »

A cette ignorance grossière, mais naïve, joignez cette redoutable idée : *hors de l'Eglise point de salut*, et vous comprendrez ce qu'il pouvait y avoir de sincère, même d'humain à un faux point de vue, dans ces lamentations inspirées au tribunal de l'inquisition par un édit de tolérance :

« Cependant, par un édit du 23 mai 1694, ce même duc a non-
» seulement abrogé les lois ci-dessus, mais, *ce qui ne se peut*
» *dire sans larmes*, il a expressément permis que les enfants
» hérétiques (qui avaient été enlevés) fussent rendus à leurs
» parents, avec l'évidente damnation de leur âme. »

Non, ce n'est point la haine des persécuteurs subalternes qu'on apprend dans l'histoire des Vaudois, c'est la haine de la persécution, c'est la haine de l'ignorance qui l'éternise et lui fournit des prétextes, c'est l'amour de la vérité, de la liberté et de la justice.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
	d'un an. . .	5 f. »
	de 6 mois. .	2 50
	de 3 mois. .	1 25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement	d'un an,	1 f. 50
—	de 6 mois,	» 75
—	de 3 mois,	» 40

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 juin, sont priés de le renouveler sans retard, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Pour l'Espagne et le Portugal, s'adresser à M. B. Joaquin Martinez, calle de la Montera, n° 22, c^{to} 2° de la Derecha, à Madrid.

N. B. Nous offrons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'Ecole sociétaire :

LES QUATRE CRÉDITS, par V. Considerant. . 1 fr. »»
PROGRAMME DÉMOCRATIQUE, par V. Hennequin, représentant du peuple. . . . . 1 fr 25

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Bonnet-en-Champlaur. — MM. N. et P. — Reçu les 50. — Passé écritures suiv. indication. — Rem. frat. à tous deux.
Brest. — M. F. F. — Reçu les 62,64. — Passé écriture de conform. — Nous vous écrirons. — Affect. compl. et rem.
Guise. — M. G. — Reçu les 132,71. — Appliq. suiv. indic. — Nous v. av. écrit. — Amitiés et rem.
Semur. — M. C. — Reçu les 10. — Appliq. suiv. indic. — Rem.
Villembled. — M. G. — Reçu les 20. — Fait le réab. Appliq. 6 à la R. et 2,20 comme cotis. except. Expédié les 2 brochures par la poste. — Affect. rem.
Champigny-la-Veuve. — M. P. — Reçu les 45. — Appliq. 22 au paiem. des alm. et à votre réab. jusqu'à fin décembre. — Expéd. franco les livres : fact. 7,90. — Appliq. 10 comme cotisation à la R. — Reste à votre crédit 5,10. — Rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 29 juin. Au comptant le 5 p. 0/0 à 93 30, le 3 p. a 56 15; la Banque de France à 2,180 00; obligations de la ville Paris, 1140. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 265 00 ; rive gauche, 233 75; Paris à Orléans, 850 50 ; Paris à Rouen, 647 50; Rouen au Havre, 250 00; Avignon à Marseille, 215 00; Amiens à Boulogne, 250 00; Orléans à Bordeaux, 403 50; du Nord, 490 00 ; Strasbourg, 373 75; Nantes, 272 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,750 ; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1360 00 ; — Rente de Naples, 101 20; Emprunt Romain, 73 3/4; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 1/8; Espagne, dette active, 27 0/0; Lots d'Autriche, 395 00; Piémont dern. emp. 82 25; Obl. anc. 970 00; nouv. 920 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTERIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS A LA 7e PAGE.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.
— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Les 4 Crédits, par V. Considerant. 4 f.

Programme Démocratique par V. Hennequin. 1 f. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 4 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 50 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 49. — 6 Juillet 1851.

12 FRANCS PAR AN. — *Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.* — UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr. — BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. — Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Ce que sera le nouveau monde.

Dans le dernier discours qu'il a prononcé, à l'inauguration du chemin de fer de Paris à Poitiers, M. le président de la République a fait entendre cette phrase :

Serait-il donc vrai, comme l'empereur l'a dit, que le vieux monde soit à bout et que le nouveau ne soit point assis? *Sans savoir quel il sera*, faisons notre devoir aujourd'hui en lui préparant des fondations solides.

En préparant les fondations d'un édifice dont il déclare ignorer les dimensions et la nature, M. le président de la République s'exposerait à de graves mécomptes. Nous pensons avec lui, avec l'empereur Napoléon, que le vieux monde est à bout, que le nouveau n'est pas assis, qu'il est urgent d'en créer les bases. Nous ajoutons qu'il est possible, dès à présent, de savoir quelle sera la constitution du monde nouveau, et partant de travailler à ses fondations avec plus de lumières que ne s'en reconnaissait à Poitiers M. le président de la République.

Il existe aujourd'hui des notions très précises sur l'organisation de la société future. Nous allons en résumer quelques-unes en prenant la plupart de nos autorités en dehors de l'école phalanstérienne.

Pour simplifier la solution du problème économique et social, il s'agit d'opérer dans la commune qui renferme, sur une échelle réduite, tous les éléments de la grande société. Cette manière d'aborder le problème était celle de Fourier, propagée par Victor Considerant, adoptée par M. de Girardin. C'eût été celle de l'empereur Napoléon, qui dictait, en 1800, les lignes suivantes à son frère Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur :

Chaque commune représente en France mille habitants. Travailler au bonheur des trente-six mille communautés, c'est travailler au bonheur des trente-six millions d'habitants en simplifiant la question, en diminuant la difficulté de tout ce qu'établit la différence du rapport de trente-six mille à trente-six millions.

Organiser la commune! Mais sur quelles bases? Tant de systèmes différents aspirent à régénérer les institutions communales!

Y a-t-il vraiment beaucoup de systèmes? Tant mieux! Nous aurons plus de chances d'en extraire la vérité. La diversité des systèmes est un fléau redoutable quand ces systèmes prétendent s'emparer du pays tout entier, y dominer officiellement et de par la loi, quand chacun d'eux veut devenir le gouvernement à l'exclusion des autres, suivant la tradition de tous les partis politiques; mais une fois que les prétentions des systèmes sont réduites aux proportions d'une théorie scientifique réclamant l'épreuve sur échelle restreinte, sans troubler l'organisation générale du pays, la concurrence de plusieurs théories communales, essayées chacune sur une lieue carrée de terrain au plus, est une lutte pacifique dont la nation profitera quelle qu'en puisse être l'issue.

Ainsi en avait jugé M. Lourdoueix, un des adversaires les plus modérés et les plus consciencieux que nous ayons rencontrés, quand il écrivait ces lignes dans l'*Opinion publique* du 2 janvier 1849 :

La *Démocratie* nous a cité un article du journal la *République* qui émet le vœu de voir des entreprises agricoles par actions dans lesquelles, comme dans les chemins de fer, les ouvriers seraient admis à participer aux dividendes. Qui pourrait ne pas applaudir à cette idée? « Qui pourrait même trouver des inconvénients à ce que DES COMMUNES ENTIÈRES s'organisassent dans ce système, » pourvu toutefois qu'il n'y fût porté aucune atteinte à la liberté et à la propriété?

Ainsi en jugeait encore la *Patrie* quand elle s'écriait, en mars 1849, au milieu d'une polémique avec nous :

La discussion avec le fouriérisme se réduit désormais à des termes très simples, puisqu'il appelle l'expérience de tous ses vœux.

L'opinion n'est point hostile, aujourd'hui moins que jamais, à n'importe quelle expérience socialiste, pourvu qu'à l'imitation de M. Louis Blanc ou des montagnards, les expérimentateurs ne veuillent pas s'emparer du gouvernement et faire accepter leur panacée par la force. Il suffira que M. Considerant expose son plan d'une commune agricole pour que le public voie suffisamment le caractère inoffensif et pacifique de cette tentative.

... Trève d'histoire : ce qui est fait est fait; aussi bien serait-il difficile de nous entendre. Parlons du présent et de l'avenir. L'école fouriériste veut *expérimenter au plus vite*, elle nous demande de l'aider à en obtenir les moyens. Pour la troisième fois, nous la prions de formuler un plan, de nous dire ce qu'elle entend par ces moyens.

Quelques jours après, la *Patrie* disait encore :

Faites un appel aux hommes de bonne volonté, aux socialistes de diverses écoles et à tous les hommes qui, par amour de la nouveauté, du progrès ou par tout autre motif, voudront vous voir représenter la doctrine de votre maître. Les esprits sont assez surexcités par les illusions, les craintes ou l'amour de l'humanité, pour que vous puissiez compter sur de notables secours si vous les sollicitez avec une certaine persévérance et le vif désir de les obtenir.

Enfin, l'Etat lui-même vous viendra en aide, s'il est démontr aux représentants du peuple que les phalanstériens font de notables sacrifices et prouvent par cela même qu'ils ont une foi vive dans leurs idées, une foi sincère, une foi agissante.

Quelles que soient les divergences sur la question des voies et moyens, l'utilité des expériences d'organisation communale est donc admise en principe par les publicistes de tous les partis; une idée généralement admise passe tôt ou tard dans les faits. La commission exécutive de 1848 songeait à réaliser celle-ci, comme le prouvent ces passages d'un article publié dans le *Démocrate du Rhin*, par Ferdinand Flocon :

Il existe ou il doit exister, dans les cartons du ministère de l'agriculture et du commerce, un projet de loi sur l'organisation des colonies agricoles, et qui a été adopté et signé par les membres de la commission exécutive.

Dans ce projet, des colonies agricoles étaient organisées à l'intérieur de la France, et un certain nombre de ces colonies devaient être destinées à recevoir les essais des divers systèmes socialistes, sous la direction des chefs mêmes des écoles, ou de leurs délégués.

Les colonies devenaient ainsi de véritables communes, indépendantes quant à leur administration économique et sociale, et auxquelles l'Etat n'aurait eu à demander un jour que leur participation régulière aux charges qui pèsent sur le reste de la grande famille, la nation.

Les différentes écoles socialistes auraient donc reçu ce qui leur a manqué jusqu'ici : un champ libre pour en appeler de la théorie à l'expérience, pour s'éclairer et s'épurer elles-mêmes par la pratique, pour faire leurs preuves enfin aux yeux de la France et du monde.

Je ne doute pas que bien des utopies ne se fussent évanouies devant l'application; mais je suis fermement convaincu qu'il n'est pas une école dont il ne fût resté quelque chose de bon, d'utile, dont la société entière eût tiré profit.

Je suis également certain que les esprits ardents, aventureux, chercheurs, inventeurs, qui se lancent et se heurtent dans les domaines sans limites de la spéculation, une fois mis aux prises avec la réalité, n'eussent appliqué toute l'activité, toute la puissance de leur génie, à sortir victorieux de cette grande et décisive épreuve.

La France assistait à l'expérience; elle recueillait le bénéfice des succès. Elle était débarrassée de craintes folles et de terreurs chimériques par l'avortement des impossibilités.

F. FLOCON.

L'idée sera reprise. Pour la mûrir, pour écarter les objections fondées sur les dépenses excessives dans lesquelles l'Etat serait engagé, sur la nécessité d'opposer une barrière aux inventions absurdes, de ne pas mettre le budget en frais pour des chimères ne présentant aucune chance de succès, il faudrait compléter le programme jusqu'à ce jour inédit de la commission exécutive, par quelques dispositions empruntées au *ministère du progrès*, conception de notre ami Considerant. Nos lecteurs la trouveront exposée dans le *Manifeste de l'Ecole Sociétaire* publié en 1842.

Expérimentation sur échelle réduite des plans d'organisation communale qui auraient subi avec honneur un débat pu-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 6 JUILLET 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Rapaces ralliés à l'homme.

Le hobereau. — La cresserelle. — L'émérillon.

Le hobereau n'a jamais mérité l'injure qu'on lui a faite en le comparant au gentillâtre de campagne, besogneux, fier et plat. C'est un charmant oiseau doué du plus heureux naturel et qui tient du pélerin autant que l'épervier de l'autour. Il est plus petit que l'épervier et se distingue de son entourage par des caractères tout-à-fait spéciaux. Il a les ailes plus longues que la queue, le dessus de la tête et des épaules noir comme le pélerin, la gorge blanche, le plastron roux comme le dessous des ailes et virguleté de mouches noires, le bec bleuâtre, la cire, la paupière et les pieds jaunes. Sa physionomie spirituelle et hardie s'accentue finement d'une paire de favoris noirs qui lui partent de l'œil pour se noyer dans le cou.

Le hobereau est de sa nature encore plus ami de l'homme que tous ses congénères. Il fait semblant de ne pas croire à la rupture de l'alliance qui fut entre son seigneur et lui. Il vous accompagne à la chasse en plaine, malgré vous, observe avec un intérêt palpitant les évolutions de votre braque en quête d'un râle de genêts ou d'une caille, prend quelquefois la pièce au départ avant que vous ne l'ayez tirée, mais attend plus volontiers néanmoins pour jouer son coup que vous l'ayez manquée. Une preuve remarquable que donne le hobereau de sa perspicacité est de préférer la compagnie d'un chasseur novice, d'un collégien qui débute, à celle du chasseur expérimenté qui n'use pas sa poudre aux moineaux. Il ne cache pas non plus sa prédilection pour les choupilles qui bourrent et qui s'écartent, et il témoigne de l'éloignement pour le pointer et le braque trop solides à l'arrêt. La Lorraine, qui est une des provinces de France où l'on tue le plus de cailles, est aussi l'une de celles où l'on rencontre le plus grand nombre de hobereaux. On l'y prend fréquemment avec le filet d'alouettes, ainsi qu'à la pipée où il accourt à l'appeau de la chouette. Il m'est arrivé plus d'une fois, comme à tout le monde, de me méprendre sur les motifs qui le décidaient à me servir de cortége et de le châtier de son importunité. Du reste, il y a bien des années que j'avais remarqué la préférence du hobereau pour les chasseurs dont le plomb arrête peu et dont les chiens n'arrêtent guère. Je n'avais pas quinze ans que je savais déjà que les hobereaux attendaient l'ouverture de la chasse avec la même impatience que moi.

Le hobereau est un des ennemis personnels de l'alouette à laquelle il rend l'existence amère vers la saison de l'équinoxe. Il se vante aussi de forcer l'hirondelle et beaucoup d'ornithologistes l'en ont cru sur parole, parce qu'ils avaient remarqué que son arrivée au printemps et son départ à l'automne coïncidaient avec l'arrivée et le départ des hirondelles. Mais cette coïncidence n'est pas une preuve à l'appui des prétentions du hobereau; l'hirondelle s'en va et s'en revient à peu près comme tout le monde, du moins avec la plupart des petits oiseaux qui servent de pâture aux menus oiseaux de proie. Je n'ai jamais été pour mon compte témoin de l'enlèvement de l'hirondelle par un rapace quelconque, et parmi les dépouilles d'oiseaux qui tapissent les plaines de la Champagne et de la Lorraine à certaines époques de l'année, je n'ai jamais reconnu le manteau de l'hirondelle, bien reconnaissable cependant. Il est toutefois un cas qui se présente fréquemment et qui peut motiver la forfanterie du hobereau; c'est quand une gelée prématurée ou tardive surprenant l'hirondelle, paralyse l'essor de ses ailes et la cloue sur nos toits. Alors je ne dis pas qu'un hobereau sans pitié n'aura pas abusé de l'état de prostration de la paralytique pour tâter de sa chair et en faire des gorges chaudes; mais distinguons, je vous prie, entre l'hirondelle de *juste guerre* et l'hirondelle morte de froid.

De tous nos petits oiseaux de proie, le hobereau est le moins éducable, en dépit de sa familiarité. Le joug de la captivité lui est par trop pesant; il est de plus mutin, rageur, et veut faire à sa tête. J'en ai privé plus d'un et j'ai remarqué chez tous de longues intermittences dans l'amabilité. Le hobereau, dans l'état de nature, aime à chasser à deux, comme le chien et le faucon. Il a une grande habileté de main. Il est chasseur et tireur à la fois.

La cresserelle est ce joli petit oiseau de proie à manteau de brique rose qui niche dans les corniches du Louvre et dans toutes les tours de cathédrales. Elle porte les ailes plus courtes que la queue, suivant la mode de l'épervier et de l'autour. Pendant l'été, elle fait une guerre cruelle aux moineaux francs et à tous les oiseaux de vergers, pinsons, chardonnerets, mésanges. Aussitôt que la plaine se découvre et que la moisson est rentrée, elle quitte la ville pour la campagne où elle guerroie avec succès contre le verdier, l'ortolan, l'alouette et le mulot *de grain*, dont la chair est particulièrement savoureuse à cette époque, de l'avis unanime des hiboux, des renards et des autres bêtes de proie. Elle donne facilement dans tout piége amorcé d'un oiseau vivant. Faire le saint-esprit, faire la cresserelle est tout un en langage de chasse; c'est avoir l'air d'être suspendu par un fil invisible à un point fixe de l'espace, et déployer sa queue et agiter ses ailes afin de garder quelque temps cette position gracieuse. L'alouette fait le saint-esprit quand elle se mire dans la glace du miroir, les ailes presque immobiles et les pattes pendantes. L'oiseau de proie fait la cresserelle, lorsqu'il se tient au-dessus du chien qui veut lever une perdrix, lorsqu'il bloque au

blic et contradictoire; protection efficace accordée aux systèmes les plus satisfaisants [illegible] sincère de propagation, d'expérimentation [illegible] nul homme sensé ne repousserait cette méthode [illegible] fondations du monde futur.

Mais parmi les systèmes essayés quel serait [illegible] notre avis celui qui deviendrait le type définitif, quel est celui qui recevrait notre concours et qui offrirait à nos yeux l'échantillon de l'avenir?

Il est facile de le reconstruire tout entier, en recueillant des témoignages étrangers à l'Ecole Phalanstérienne. On vient d'entendre M. Lourdoueix vanter les exploitations agricoles par actions, dans lesquelles l'ouvrier participerait aux bénéfices. C'est là un des caractères de l'œuvre que nous appelons de tous nos vœux. Ajoutons que l'expérience d'organisation communale telle que nous la comprenons devrait aussi réaliser le programme suivant, formulé par M. Delamarre, le 19 décembre 1850 dans son journal la *Patrie :*

Pour procurer aux masses une alimentation saine, substantielle et à bon marché, quatre conditions sont nécessaires :

La préparation des aliments en grand.

L'achat en gros des denrées alimentaires.

La production dans des conditions favorables pour les agriculteurs.

Et enfin, autant que possible, la diminution du nombre des intermédiaires.

Les avantages de la « préparation des aliments en grand » sont connus de tout le monde ; chacun sait que le soldat avec 30 centimes d'ordinaire se nourrit bien. Les corps d'élite comme la gendarmerie, etc., avec une somme double, se procurent une nourriture abondante et vraiment parfaite.

« L'achat en gros des denrées alimentaires » est une condition encore plus importante que celle de la préparation en grand.

La viande en gros achetée à la criée peut ne coûter que 30 à 35 centimes la livre, tandis qu'achetée chez le boucher et par très petites quantités, elle coûte ordinairement deux fois et quelquefois trois fois plus cher.

Les légumes de toute nature sont dans le même cas : on vend 30 et 40 centimes dans les boutiques un litre de haricots qui vaut réellement 10 centimes.

Enfin, le vin acheté au détail ou en pièces offre des différences de 50 à 100 p 0/0.

Où est donc la difficulté de cette question si grave? Disons-le sincèrement et disons le bien haut : elle est dans « les intermédiaires. » Dans le commerce des denrées alimentaires, comme dans la plupart des autres, le nombre des intermédiaires s'est placé comme un obstacle au progrès du commerce et au bien-être des consommateurs. DELAMARRE.

Enfin une réunion de propriétaires et d'agronomes ennemis de l'utopie, le conseil central d'agriculture donne un dernier coup de pinceau à l'organisation de la commune telle que nous la désirons.

Le congrès central d'agriculture, session de 1851, a nommé une commission pour examiner la question de la réserve des céréales.

M. Albert de Broglie, au nom de la commission, a émis le vœu suivant dans son rapport :

Votre commission voudrait voir les municipalités de chaque ville de marché un peu considérable, mettre, aux moindres frais possibles, à la disposition des cultivateurs ou commerçants de grains, des greniers où les grains pourraient être reçus en consignation contre un récépissé, qui attestant une valeur réelle, possédée par son détenteur, devrait déjà avoir avant la vente une valeur commerciale. De pareils greniers de consignation ont déjà existé à Paris. Leur influence a été utile. Il serait désirable qu'elle fût répandue en France. Les cultivateurs seraient ainsi dispensés de renouveler des frais énormes de transport dont la crainte les fait souvent consentir à des transactions désavantageuses.

Exploitation agricole et industrielle, par association, participation des travailleurs aux bénéfices, régime unitaire et collectif dans les approvisionnements, achat aux centres de fabriques, suppression des intermédiaires parasites, tels sont dans l'ordre matériel au moins, les principaux caractères de la commune modèle. La voilà telle que les adversaires même du socialisme la célèbrent dans leurs écrits, telle qu'ils l'ébauchent en pratique par les projets de crèche, salles d'asile, boucheries et boulangeries sociétaires, bains et lavoirs, chauffoirs publics, cités ouvrières, auxquels nous les voyons ralliés.

Créer une commune sur de pareilles bases serait-ce donc aboutir au phalanstère, serait-ce donc réaliser la théorie de Fourier. Nous ne répondrons pas à cette question. Ecoutez ce qu'en pense M. Louis Reybaud :

..... Cependant il est dans notre espoir et dans notre conviction que la doctrine de Fourier pénètrera tôt ou tard, par quelques points de détail, la couche épaisse des habitudes régnantes. Ses parties les moins impératives, celles qui sont les plus voisines de nous, arriveront à bien les premières et, dans un avenir lointain encore, d'autres pourront suivre. Déjà des symptômes assez concluants se font remarquer au sein des sociétés modernes. Introduite par la force des faits, l'association y a marqué sa place. La diffusion des petits capitaux a créé l'association financière qui se realise à nos côtés et malgré quelques mécomptes, se légitimera par ses bienfaits. L'association ne doit point, ne peut point s'arrêter là. Quand le morcellement du sol aura porté tous ses fruits, et qu'à la suite de dommages évidents on reviendra de la culture émiettée à la grande culture, un autre pas se fera dans la voie d'une alliance entre les intérêts humains. De la propriété parcellaire naîtra L'ASSOCIATION TERRITORIALE. Or, l'association territoriale, c'est la base de la découverte de Fourier. LOUIS REYBAUD.

(Article sur Fourier, publié dans la *Revue des Deux-Mondes.*)

Le lecteur voit que si l'esprit de parti ne mutilait pas la logique dans un grand nombre d'intelligences, si chacun voulait raisonner droit, dans les questions sociales, comme dans les questions scientifiques, si tant d'hommes n'étaient pas décidés à se contredire eux-mêmes, plutôt que de reconnaître une idée juste et féconde chez des adversaires politiques, la France entière serait bien près de savoir en quoi consistera le nouveau monde.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Le talent et la vérité.

« En France, c'est un bien heureux privilége que d'avoir de l'esprit quand on y joint de l'assurance. Avec beaucoup d'esprit et une imperturbable assurance, il n'est rien qu'on ne réussisse à faire passer dans une Assemblée française. Cette observation nous est suggérée par le discours d'hier de M. Thiers. » — Et plus loin : « Mais au lieu de suivre pas à pas M. Thiers dans ses méprises et ses jugements téméraires.... » *Michel Chevalier* (1) ; — et encore : « Soyez prohibitionniste, Monsieur Thiers, soit ; mais ce n'est pas une raison pour exclure la vérité de vos jugements. » — Et encore : « Les discours de M. Thiers sont de ceux auxquels il est difficile de répondre : ce n'est pas tout à fait parce qu'ils résistent à la réfutation, c'est parce qu'ils y échappent. » — Ou bien : « Nous ne connaissons qu'un orateur dans le monde qui puisse parler pendant trois ou quatre heures sans lasser son auditoire ; c'est M. Thiers. On ne se fatigue jamais à suivre dans ses évolutions cet esprit si simple, si brillant, si vif, si subtil, qui fait jaillir les idées, les mots, les propos, comme la pluie d'étincelles qui tombe d'un feu d'artifice. Par exemple, il est une chose qu'il ne faut pas chercher dans ses discours, c'est la philosophie de ce qu'il veut défendre. Il défendait le système protecteur ; ne cherchez pas dans ce qu'il a dit la philosophie de ce système. Il préfère l'analyse à la synthèse, mais il emploie une méthode analytique qui n'est qu'à lui. Il prend les faits un à un, et dans l'étude qu'il en fait il oublie souvent, presque toujours, pourquoi il les étudie et dans quel but ; il les observe isolément, sans rattacher ses observations à une idée principale qui soit comme l'âme de son discours. » Ou bien encore : « On sait que quand les faits gênent M. Thiers, il leur fait si bien la leçon qu'ils finissent par s'accorder à sa fantaisie. Qu'une opinion le contrarie, il lui prodigue les injures qu'on peut dire à une opinion. Ces emportements étonnent [illegible] et n'irritent pas. Qu'il appelle Adam Smith un littérateur et lui refuse le don du génie, qu'il se moque de M. Cobden, qu'il condamne la gloire de Robert Peel, qu'il appelle ridicule et sotte l'opinion que ce grand homme d'Etat a fait prévaloir et qu'un grand peuple a adoptée, certes ce sont là de grandes licences ; mais encore une fois il est convenu que M. Thiers peut tout dire à la tribune ; son esprit l'absout des hardiesses et des témérités de son langage.... » — *Broët.*

Ainsi parle le *Journal des Débats* (28 et 29 juin). Il est impossible de faire une séparation plus nette entre la vérité et le talent, la vérité qui reste sans force contre le talent, et le talent qui tue la vérité.

Voici donc des réactionnaires confessant qu'après tout M. Thiers est un habile prestidigitateur oratoire, le plus habile de tous, mais rien de plus. Pourquoi? Parce que, amateurs du libre échange, ils s'aperçoivent bien qu'ils ont été dupés à la tribune par M. Thiers, à qui il a suffi de leur jouer quelques tours de parole pour faire triompher le protectionnisme le plus arriéré.

Mais si M. Thiers est un charlatan de tribune, est-ce d'aujourd'hui seulement? Si M. Thiers a le malheur de se mettre en travers des idées utiles à son pays, est-ce seulement à propos de douanes?

Une réforme douanière est urgente, M. Thiers s'y oppose ; il est dans son rôle habituel, car son rôle est de faire obstacle à toute mesure, à toute idée bienfaisante ; son rôle est de justifier ce que nous avons écrit de lui il y a près de dix ans, ainsi que d'un autre ministre : « M. Guizot et M. Thiers sont des hommes dangereux pour leur pays. »

Les économistes les plus réactionnaires savent fort bien reconnaître et déclarer tout haut haut le vide des discours de M. Thiers et son charlatanisme, quand il fait échouer leurs propositions libérales. Mais alors pourquoi le prennent-ils au sérieux quand il attaque le socialisme?

Quoi ! M. Thiers, lorsqu'il défend le système prohibitionniste, se distinguera, selon les *Débats*, par une imperturbable assurance, par ses méprises et ses jugements téméraires, il exclura la vérité de ses jugements, il n'aura pas de philosophie, etc., etc., — et lorsqu'il combattra le socialisme ce sera un tout autre homme !

Non, non ! M. Thiers, écrivant son fameux livre *de la propriété*, M. Thiers faisant écarter par un *admirable* discours toute application nouvelle du crédit foncier, mesure non moins nécessaire que la réforme douanière, et propageant parmi les rétrogrades cette horreur du papier-monnaie qui est devenue un des caractères de la réaction ; M. Thiers se montrant sans détour, dans son rapport sur l'assistance, l'ennemi déclaré de toute innovation, n'est pas autre que M. Thiers le protectionniste exagéré.

Lorsqu'ils font de M. Thiers un portrait vrai, à propos de douanes, les Economistes oublient qu'ils en ont fait un portrait flatteur et faux à propos de socialisme et d'organisation du crédit : sa *manière* oratoire, qu'ils trouvent détestable maintenant, ils la trouvaient excellente autrefois, quand elle était dirigée contre nous.

Cela est trop naturel, et nous n'aurons pas la simplicité de nous en plaindre. Nous nous contenterons de prier les personnes qui seraient disposées à se laisser influencer par le nom de M. Thiers et les éloges qu'on lui a prodigués, de se rappeler de temps en temps les quelques mots des *Débats* sur cet homme d'Etat illustre, rapportés en tête de cet article, et où ils puiseront cette excellente instruction : homme de talent, c'est vrai ! d'un immense talent !! d'un admirable talent !!!... mais, au fond, pas grand'chose, il ne lui manque que... la vérité !

Emile Bourdon.

(1) Nous avouons ingénuement nous priver ici avec quelque peine d'une figure de rhétorique, la suspension, que nous interdisent la crainte d'une amende de 500 fr. et la jurisprudence sur la loi des signatures. La loi dit que tout article doit être signé, — évidemment c'est dans le journal qui produit l'article, — la jurisprudence prétend que c'est dans celui qui le reproduit. La jurisprudence nous passerait peut-être la citation d'une ligne ou deux sans signature ; mais nous passerait-elle la citation de dix lignes? Nous ne voulons pas nous y hasarder. —— Emile Bourdon.

Dernière incarnation de la vieille politique.

Les diverses minorités monarchistes se détestent entre elles. Cela n'est contesté par personne. Le droit divin a horreur du bonapartisme et méprise la quasi-légitimité ; de son côté le bonapartisme traite volontiers l'ancien régime de perruque et

---

regard la place où s'est tapie la proie qui vient d'échapper à ses serres, ou encore lorsqu'il épie la sortie du mulot.

La cresserelle occupe une place plus bizarre qu'importante dans les fastes de la fauconnerie. A la cour du roi Louis XIII, on l'employait au vol de la chauve-souris.

L'émérillon, le plus petit de nos oiseaux de proie, est le diminutif de l'épervier, comme l'épervier est le diminutif de l'autour. Il a comme lui les ailes plus courtes que la queue. Pendant ses premières années, l'émérillon porte une robe gris cendré, illustrée sur le devant du corps de mouchetures brunes assez éloignées l'une de l'autre comme les grivolures de la grive. Avec l'âge, cette couleur prend une teinte générale plus foncée et plus riche. Le manteau passe au roux sombre, la devanture de la robe au roux rose ; la moucheture s'avive et se condense, la virgule brunâtre se métamorphose en point noir. L'émérillon se reconnaît aux cinq raies irrégulières qui rubannent sa large queue et qui sont formées de taches noires isolées. Il a la gorge blanche, le bec bleuâtre, la cire, le tour des yeux, les pieds jaunes.

L'émérillon est un moule de haut titre. Il loge comme le rouge-gorge et l'abeille un grand cœur dans un petit corps ; il est vif, intelligent, docile et courageux. Les vieux fauconniers ne tarissent pas en considérations élogieuses sur le nombre de ses mérites et les charmes de son caractère. Il se dresse en huit jours, comme l'épervier, vole tout ce qu'on veut, chasse avec qui l'on veut, comme l'épervier, et ne se trouve jamais non plus déplacé nulle part. Il a longtemps volé la caille de compte à demi avec l'épervier, et il n'a pas cru déroger en s'associant avec la pie-grièche pour voler le moineau franc et le roitelet dans les jardins du Louvre, sous le règne de Louis *le juste*, ainsi nommé parce qu'il était né sous le signe de la Balance.

On a vu plus d'une fois l'émérillon abandonné à lui-même, l'émérillon qui n'est pas gros en tout comme une caille, attaquer la perdrix et la prendre, et livrer à la pie, au geai et au choucas des assauts formidables. Il vole naturellement aussi la pie-grièche, la huppe, l'étourneau, le merle, la grive ; mais son vol de prédilection est celui de l'alouette. L'émérillon a été créé et mis au monde pour assister l'homme dans sa guerre contre l'alouette, comme l'épervier pour l'assister dans sa guerre contre la caille, et c'est surtout en sa qualité de voleur d'alouettes que les fauconniers de France l'employaient autrefois.

L'habitude était de donner trois émérillons à la pie-grièche et à la grive, deux seulement à l'alouette, au cochevis, à la huppe. On adjoignait l'émérillon à l'épervier pour le vol de la caille, du merle, du râle d'eau, du râle de genêts, etc. Le sultan Mohammed premier, qui tenait sept mille hommes au service de ses oiseaux et cent hommes seulement au service de ses chiens, colloquait l'émérillon dans son estime à côté du gerfaut, du pélerin et du sacre. Un des grands bonheurs de ce barbare était de jeter quarante émérillons à la fois sur ces bandes d'étourneaux qui se rencontrent dans tous les pays méridionaux de l'Europe et qui sont si épaisses et si noires qu'elles finissent par faire rideau contre les rayons du soleil.

Si l'on considère que l'alouette est une des plus rapides voilières de l'espèce, qu'elle est le seul oiseau qui possède la faculté d'ascension verticale, qu'il lui suffit de *s'ajouver* (s'aplatir) sur le sol pour échapper à tous les yeux, on comprend les difficultés que présente le vol de l'alouette et l'on est tenté de l'assimiler *in petto* à celui du héron qui cherche aussi son salut dans le ciel.

Il y a des pays en France où l'on ne saurait faire un pas vers l'arrière saison sans être témoin d'un de ces drames dont la répétition a bientôt blasé l'observateur superficiel, mais qui sont toujours pleins de péripéties émouvantes pour le chasseur artiste. Les bois, les champs, les airs sont autant de théâtres de tragédies, d'opéras et de vaudevilles où Dieu qui est miséricordieux aux pauvres, ne fait pas payer les places, mais où pourtant il n'admet guère que les femmes, les enfants et les riches d'esprit. Les banquiers qui n'ont jamais été conviés à ces jeux, et pour cause, en médisent effrontément dans leurs bals. Ils traitent volontiers de vagabonds et de gens sans aveu les spectateurs privilégiés de la scène naturelle dont le plaisir est de bâiller aux corneilles ; et à l'occasion ils les privent de leurs droits politiques, par esprit de jalousie. Suivant le banquier et le juif, il n'y a qu'un seul travail digne de l'homme et qui consiste à dessiner un affreux paraphe au bas d'un sale chiffon de papier dont un pion un peu difficile ne voudrait pas pour pensum. Vous ne ferez jamais entendre à cette race-là que *travailler* c'est *produire*, et que ce n'est pas produire que de noircir d'une signature un morceau de papier.

L'émérillon est appelé à jouer un jour dans la chasse de l'alouette le même rôle que l'épervier dans la chasse aux palombes ; car l'alouette se prend à la pantière, absolument de la même manière que la palombe et le biset de Pau et de Bagnères de Bigorre : filet immense tendu à l'entrée d'une gorge et personnel nombreux chargé de rabattre le gibier. Il y a cette différence seulement entre les deux chasses, que celle des alouettes se fait le soir et celle des palombes le matin.

L'émérillon clot pour la France la série des rapaces ralliés à l'homme, série dont le premier terme est le gerfaut et dont l'ordonnance hiérarchique confirme admirablement le dicton que les extrêmes se touchent. Les ornithologistes du midi parlent bien encore quelquefois d'un faucon éléonore de la taille de l'épervier, qui porte sur les épaules un superbe manteau de velours noir, mais le faucon éléonore appartient à la région d'au-delà des Alpes ; il ne niche pas en France, n'y fait pas d'apparition régulière et n'y est jamais qu'égaré. Ce n'est donc pas le cas d'allonger ce récit en écrivant son histoire. J'en ai autant à dire du faucon à pieds roses et de la cresserellette, deux diminutifs de l'émérillon et de la cresserelle et qui demeurent de l'autre côté des Pyrénées, bien loin vers l'Espagne des Maures ou dans les îles de l'Archipel, et qui ne viennent chez nous qu'à la suite de quelque rare débordement de grillons ou de sauterelles. La cresserellette et le faucon

l'orléanisme de pékin; l'orléanisme, sceptique de sa nature, ne croit à rien qu'à ses dix-huit ans de règne et de prospérité toujours croissante; n'était la catastrophe de Février et la petite leçon qui a suivi, il rirait à gorge déployée de l'aigle aussi bien que des fleurs de lys. Mais malgré les consultations et les prescriptions du docteur Véron, l'orléanisme n'est pas plus que ses confrères disposé à la gaieté; de sorte qu'après avoir bien ragé, bien maugréé, bien tempêté, chacun à sa manière, tous ont fini par associer leurs souvenirs, leurs rancunes, leurs prétentions, et par se rallier sur un terrain commun, en haine de la République.

De là une coalition bizarre d'ennemis intimes.

Pour tuer le temps et se donner une apparence de vie politique, ils se sont mis en travers des institutions démocratiques et leur ont opposé des barricades d'ambitions, d'impuissances et d'intrigues. Comme il fallait un drapeau, ils se sont abrités sous les plis flottants d'un étendard neutre et se sont pompeusement baptisés; grand parti de l'ordre. Grand parti de la confusion eût été plus vrai.

Quoiqu'il en soit, le grand parti de l'ordre existe, c'est un phénomène presque vivant. On le reconnaît à son amour propre, à la haute estime qu'il a de lui-même, à la confiance qu'il s'inspire et aux perpétuelles frayeurs dont il se nourrit.

Si vous lui reprochez d'être réactionnaire, il prend aussitôt un air de satisfaction, se rengorge et déclare que c'est là son plus beau titre de gloire.

Rien à répondre.

Si vous l'accusez d'avoir un peu trop de tendresse pour les places et de se soucier fort peu de la liberté, il se fâche tout blanc et vous répond que le bien du pays exige qu'il soit administré par les plus capables. — La conséquence est facile à tirer.

Pas de réponse à faire.

Quant à la liberté, comment le soupçonner de manquer de sympathies pour elle. N'a-t-il pas inventé une foule de lois en sa faveur? Loi pour réglementer la presse, loi pour réglementer le droit de réunion, loi pour réglementer le suffrage universel, loi pour réglementer la garde nationale, etc., etc. En vérité il faut bien de la mauvaise volonté pour refuser de lui rendre justice à ce sujet.

L'expédition de Rome prouverait à elle seule cet amour de la liberté si méconnu; car il est évident que c'est pour sauver la liberté de ses propres excès, en France et à Rome, que toutes ces choses ont été faites.

Très bien.

S'il se rencontre des gens assez osés pour mettre en doute que le grand parti de l'ordre soit dévoué corps et âme à la cause du progrès, oh! pour le coup il s'indigne. Le progrès c'est sa manie, sa passion, sa vie. Viennent des élections nouvelles et l'on verra ses circulaires et ses programmes. Il a horreur des utopistes, des novateurs, des idéologues, c'est vrai; mais qu'on se fie à lui et l'on verra sous sa baguette magique l'association se développer comme par enchantement, les institutions de crédit s'étendre partout, les instruments de travail s'offrir d'eux-mêmes aux travailleurs, le chiffre de l'impôt s'abaisser, les barrières de l'octroi tomber, l'instruction, l'éducation répandre leurs bienfaits jusque dans le plus petit hameau, la justice fleurir, les abus et les priviléges disparaître, et l'ère de l'égalité et de la fraternité s'ouvrir enfin.

Il serait difficile de ne pas être convaincu par ces belles promesses. Cependant on peut risquer une objection : Comment, cher grand parti, puisque vous avez de si bonnes intentions ne les réalisez-vous pas dès aujourd'hui que vous êtes maître de la position et tout puissant?

Ici le grand parti prend une physionomie grave et sérieuse et répond : Le progrès n'est possible qu'avec la stabilité, or la stabilité.....

Eh bien, la stabilité?

La stabilité c'est... la stabilité ce sera... Ecoutez : si les deux branches; mais c'est difficile pour le moment. — Néanmoins on peut espérer que la fusion... D'autre part on ne peut méconnaître les services rendus; dans ce cas il faudrait aviser à..... Nous attendons tout du temps et de l'union des honnêtes gens, — la révision serait désirable, — le peuple a seul le droit de disposer de lui et de choisir. — On devrait proroger la souveraineté du peuple; non, ce n'est pas cela. réviser la prorogation; non, proroger la révision...—Le grand parti de l'ordre visiblement ému, se trouble, s'embrouille, balbutie, et l'on n'entend bientôt plus sortir de sa bouche que quelques mots confus et sans suite, parmi lesquels on distingue à peine ceux ci : Constitution, article 111, 45, totale, partielle, restauration, rév... Puis il pâlit, ses traits se décomposent, il tombe en défaillance; le grand parti de l'ordre s'est évanoui.

Voulez-vous le ranimer, la recette est bien simple. Prononcez ce nom : Socialisme. Aussitôt il ouvre les yeux, étend les bras, gesticule, crie, s'emporte et devient furieux... Socialisme, socialisme!! où est-il? qui a parlé de socialisme? Ah! le voilà, il s'approche, il avance; l'incendie, le viol, le pillage, le carnage marchent à sa suite : tout est perdu; la fin du monde arrive, la société s'abîme. Socialisme, démocratie, République, soyez maudits! bien vite une loi. — Article unique : Il est défendu à tout Français, majeur ou mineur, de tout sexe, domicilié ou non, d'être socialiste, sous peine de.... Mais le grand parti de l'ordre ne sait plus ce qu'il dit, il a perdu la tête.

Incohérent, divisé, vantard, incapable et aveugle, évanoui ou insensé, le grand parti de la confusion n'est pas autre chose que la dernière incarnation de la vieille politique.

Charles Brunier.

Liberté de penser et d'écrire.

M. Vacherot, directeur des études à l'Ecole normale depuis quatorze années, a publié récemment un livre important : *L'Histoire de l'Ecole d'Alexandrie*. C'est un ouvrage de haute science, fruit de longues études et de consciencieux travaux. Pour avoir émis son opinion de savant sur des questions de philosophie et des problèmes de métaphysique M. Vacherot a été destitué. Cette nouvelle atteinte à la liberté de penser et d'écrire n'a rien d'étonnant de la part d'un gouvernement qui n'a conscience ni des besoins ni des tendances de notre époque et qui se montre, en toute occasion, si digne de diriger l'expédition de Rome à l'intérieur.

Charles Brunier.

— M. Victor Hugo a déposé jeudi, sur le bureau de l'Assemblée, une pétition de la Société des gens de lettres, réclamant la suppression du timbre dont est frappé le roman-feuilleton.

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

V.

Mais supposons l'impossible. Supposons que l'élu de la majorité soit un homme doué en même temps d'une intelligence extraordinaire et d'une honnêteté à toute épreuve; supposons encore la commission de surveillance composée d'hommes intègres bien intentionnés, ce gouvernement possédera-t-il en effet cette puissance d'action que M. de Girardin lui attribue?

Il est clair que non. Chaque mesure législative de quelque importance rencontrerait l'opposition de presque tous les membres de la commission de surveillance, d'abord parce que ces membres devraient nécessairement désapprouver tout ce qui serait contraire à *leurs* systèmes et ensuite, comme je l'ai déjà dit, parce que là où il y a deux hommes *éclairés*, il y a infailliblement, surtout en science sociale, deux, trois ou quatre opinions différentes.

Et remarquons-le en passant : c'est ici qu'il faudrait s'écrier avec M. Louis Blanc : « Le droit, est-ce donc un chiffre? » C'est ici qu'il faudrait rappeler à M. de Girardin sa promesse oubliée de restituer à tous la souveraineté individuelle. Six voix au lieu de cinq décideraient quelquefois des intérêts les plus sacrés d'une nation de 35 millions d'âmes.

Mais retournons à notre hypothèse. Il y aurait toujours appel à la nation qui destituerait le ministre pour en nommer un autre, puisque chaque loi faite par un seul homme, quelque bonne qu'elle soit du reste, aura toujours contre elle les neuf dixièmes du peuple, grâce à la différence d'opinion qui existe dans les masses chaque fois qu'une mesure n'est pas sortie de leur majorité après une discussion contradictoire. Les nuances d'opinions sont le plus souvent aussi opiniâtres que les différentes opinions elles-mêmes. Chacun désapprouverait amèrement tel ou tel point de la loi et l'espoir d'obtenir sur ce point satisfaction par un nouveau ministre, ferait voter contre l'ancien. Vous verriez se former les coalitions les plus monstrueuses, coalitions fomentées par tous les ambitieux qu'une grande nation cache toujours dans son sein. Et les masses comment s'éclaireraient-elles assez rapidement au milieu de ce pêle-mêle de contradictions, de calomnies et d'intrigues? Ne pouvant entendre à tête reposée ni le pour ni le contre, livrées en pâture aux pamphlets et aux journaux de partis que plusieurs millions ne sauraient même pas lire; elles seraient obligées de voter sans connaissances de cause, au hasard.

Je défie M. de Girardin de faire, lui, sur une matière quelconque, un seul projet de loi qui n'ait contre lui, je ne dis pas le parti réactionnaire, mais une grande majorité de la démocratie française. Si cela est vrai, ne doit-il pas reconnaître que, dans notre hypothèse, son Maire de France ne resterait pas huit jours en fonctions.

Mais il se présente une autre question fort grave. La volonté du Maire de France sera-t-elle *loi* avant que la commission de surveillance ait exprimé son avis? Et que deviendra dans ce cas la loi après le vote provoqué par cette commission? Sera-t-elle abrogée de droit si le ministre n'est pas réélu? Mais qui vous dit que le Peuple veuille cette abrogation? L'élection d'un nouveau Maire donnera-t-elle la preuve que la mesure qui a provoqué l'appel au peuple soit impopulaire? La somme de toutes les désapprobations déversées sur le ministre sera bien le signe certain de son peu de popularité, mais il ne vous est pas permis d'étendre cette impopularité générale à tel ou tel acte déterminé du chef de l'Etat. Tel citoyen aura voté contre ce fonctionnaire à cause de la première ordonnance qu'il a rendue; tel autre à cause d'une seconde ou d'une troisième mesure; de manière que sans provoquer de la part du Peuple un vote direct sur la loi elle-même, vous ne pouvez jamais être certain si elle doit tomber sous le poids du blâme général, ou être maintenue parce qu'elle répond à un vœu universel. Abroger la nouvelle loi, *sans consulter le Peuple*, serait donc un procédé on ne peut plus irrégulier, ce serait faire du hasard le législateur de la France. *Demander l'avis du Peuple*, ce serait l'adoption ou le rejet, la délibération par le Peuple, et vous avez condamné ce système qui fait la base des idées politiques de Ledru-Rollin.

Admettons maintenant, au contraire, que chaque mesure du Maire de France n'aura force de loi qu'après avoir obtenu l'approbation de la majorité des surveillants. Dans ce cas la voie que le ministre suivra est toute tracée. Pour ne jamais s'aventurer, il communiquera des projets de lois aux membres de la commission qu'il rassemblera autour de lui. Il négociera la loi avec eux, sacrifiant quelque chose de son opinion, acceptant quelque chose des avis qu'ils donneront; en un mot, la commission de surveillance sera un véritable *conseil d'Etat* qui prendra ses mesures à la majorité des voix et qui aura pour président le Maire de France. La surveillance a disparu; l'appel au peuple n'existera plus, et chef de l'Etat et surveillants n'ont plus qu'à comploter pour tromper le Peuple et pour le contraindre à les laisser dans leurs fonctions tant qu'ils voudront les exercer.

Le système de M. de Girardin, abstraction faite de sa valeur intrinsèque, n'est pas réalisable dans la France actuelle où le ministre du Peuple concentrerait dans ses mains un pouvoir exorbitant dont il abuserait, comme l'ont fait tous les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à ce jour. Ceci admis, et mon adversaire lui-même ne le conteste pas, il faut en tirer logiquement la conclusion que le système partagera le sort de tous les systèmes pour lesquels il faut d'abord former une société nouvelle. Il sera oublié, enfoui dans les collections de la presse. Mais que l'on écoute Emile de Girardin lui-même, par rapport aux conditions dans lesquelles son ministère du peuple pourra fonctionner.

« .... Je me suis demandé, dit-il, s'il était une seule liberté à laquelle l'élu annuel du suffrage universel pût porter la plus légère atteinte. Je l'ai supposé ambitieux, avide, fourbe, corrompu et corrupteur, afin de prévoir et de prévenir tous

---

à pieds roses qui sont surtout insectivores, sont à signaler seulement comme derniers termes de la série des rapaces, tombant des avivores aux omnivores et donnant la main à la pie-grièche, qui est le véritable moule ambigu ou de transition.

Une seule remarque en finissant pour démontrer la pauvreté du mobilier ornithologique de la France. On estime que le nombre des rapaces dans l'ordre général des oiseaux est dans la proportion d'un à quinze. Cette proportion s'élève du quinzième au dixième dans l'ordre des oiseaux français.

Je ne veux pas terminer ce travail sur la série des rapaces indigènes, sans adresser à MM. les directeurs du Muséum d'histoire naturelle de Paris une pétition du plus haut intérêt. Je demande en cette pétition qu'on introduise un peu d'ordre et de clarté dans l'étiquetage et le groupement des oiseaux de proie, ce qui doit être facile; car les vitrines où sont exposées ces espèces n'offrent guère en ce moment que la fidèle reproduction de ces naïves images du paradis terrestre où s'épanouissent dans un charmant désordre toutes les races confondues. Cette confusion est née du tort qu'ont eu MM. les ornithologistes officiels de ne tenir aucun compte de la variété des costumes, ni de la différence des sexes et des âges pour distribuer les rangs et les numéros d'ordre de cette puissante série. Le moyen de remédier à ce mal est donc d'une simplicité extrême, puisqu'il consiste à réparer un tort et un oubli. Au lieu de désigner sous le nom commun d'aigle, de gerfaut ou de faucon cinq ou six individus divers de taille et de plumage, tantôt roux, tantôt noirs ou blancs; au lieu d'appeler le vieil émérillon le *rochier de M. de Buffon* et le jeune émérillon l'émérillon tout court, que MM. les arrangeurs commencent par diviser chaque famille en deux branches, la branche femelle et la branche mâle pour suivre l'ordre établi par Dieu. Ensuite qu'il soit formé pour chaque branche une série ascendante de sept termes, indiquée par la gradation des perchoirs. Au plus bas : Aigle femelle, 1re année; idem, après la 1re mue, après la 2e, la 3e, 4e, ainsi de suite, jusqu'à la septième année. Que le type normal du chef de la branche féminine, de la vieille femelle qui a parfait son plumage, soit ici placé en pivot au sommet de l'échelle, et qu'on lui donne pour voisin le tiercelet ou mâle du même âge, et que la série masculine à partir de ce point descende ses gradins dans un ordre symétrique. Qu'il soit fait pour le gerfaut, le faucon, le busard, les éperviers et le reste, ainsi qu'il a été fait pour l'aigle, et l'ordre se substituera immédiatement au fouillis, et le visiteur désireux d'interroger et de s'instruire n'en sera plus, comme aujourd'hui, pour ses frais de voyage au Jardin-des-Plantes, et je ne serai plus réduit pour mon compte à me faire l'écho de ses gémissements.

Je demanderai aussi, puisque l'occasion s'en présente, pourquoi l'oiseau *sacré* de la fauconnerie, l'abatteur d'aigles, le Sacre, puisqu'il faut l'appeler par son nom, n'a pas de représentant dans un musée comme celui de la capitale de la France; car voilà des années que je le cherche et ne le trouve pas. Dès qu'on a jugé nécessaire d'envoyer un professeur du Jardin des Plantes à Berlin pour en rapporter des ablettes, je ne vois pas pourquoi on n'en expédierait pas un second à Vilna ou à Smolensk pour y chercher le Sacre.

Je demanderai encore pourquoi le gerfaut se cache? Pourquoi d'autres oiseaux de vol qui ont un nom français et un nom littéraire immortalisé par la plume de Molière, pourquoi l'alèthe et l'alphanet ne sont pas même signalés par la moindre étiquette au bas des perchoirs de bois peint où ils posent sous des noms ridicules..?

Mais je m'arrête parce que je sais que cette triple question est grosse d'une révolution et d'une révolution pleine de périls pour les vieux Instituts, d'une révolution que j'entends soulever avec l'aide de Dieu et de tous les esprits distingués des deux sexes contre les savants officiels, gens beaucoup moins puissants pour le bien que pour le mal et qu'il me serait doux de réduire à l'inertie et à l'innocuité. Il s'agit de savoir si la littérature et la poésie doivent souffrir plus longtemps que la science officielle confisque pour son usage exclusif les oiseaux et les fleurs, c'est-à-dire les plus charmantes créations de la nature, en les affublant de dénominations barbares qu'elle seule osera toucher du doigt, mais qui jamais ne se trouveront sous la plume des poètes. Il s'agit de savoir si l'intérêt de la cause du progrès permet qu'on laisse plus longtemps attacher le corps d'une langue vivante comme la langue française au cadavre de langues mortes comme la latine et la grecque.

« Il n'y a qu'un seul observateur, dit Novalis, c'est le poète, parce que seul il sait deviner l'analogie de la nature avec l'homme et celle de l'homme avec Dieu. »

Puisqu'il en est ainsi, puisque le poète est seul en possession de deviner les secrets de la nature, je demande qu'on rende au poète ce qui appartient au poète, le droit de baptiser de leur nom véritable, de leur nom poétique, les créatures de Dieu.

A. Toussenel.

(*La suite prochainement.*)

REVUE DRAMATIQUE.

Le Théâtre de la République et *les Bâtons flottants*, homélie doctrinaire en cinq actes et en vers d'autrefois, par M. Liadières. Du danger de se tromper d'époque, à propos d'une invention américaine. — **Variétés.** Réouverture avec un prologue en vers mêlé de couplets, par M. Gaston de Montheau; *la Ferme de Primerose*, vaudeville en un acte de MM. Cormon et Dutertre; *Meublé et non meublé*, également en un acte, de MM. Dupenty et Eugène Grangé. — **Gymnase.** *Henriette et Lucien*, trois actes de MM. Bayard et Biéville.

Avez-vous entendu parler d'une invention merveilleuse faite il y a quelques années aux Etats-Unis? Selon les journaux d'outre-Atlantique, on avait trouvé le moyen de conserver les gens en bon état en les engourdissant comme feu la Belle au bois dormant, jusqu'au jour fixé pour leur réveil par les endormeurs ou par les endormis eux-mêmes. Il était désormais possible à

les dangers qu'un tel caractère pourrait faire courir à la liberté individuelle, à l'honneur national, à la richesse publique, si le peuple français avait pu être assez aveugle pour ne pas découvrir la fourberie, assez sourd pour ne pas entendre la vérité.

» Voici ma réponse :

» Là où il n'y aurait rien à prendre, que pourrait-on dérober?

» Là où la simplification du gouvernement serait telle qu'elle équivaudrait matériellement et moralement à l'abolition de l'autorité, quel abus de pouvoir pourrait-on commettre? quel danger d'usurpation pourrait-on craindre?

» Je suppose un président des Etats-Unis ambitieux, si ambitieux qu'on le suppose, de quel pouvoir pourrait-il s'emparer? de quelle autorité pourrait-il abuser?

» Il ne dispose de rien.

» L'administration est locale.

» L'impôt est faible.

» L'armée est nulle. La liberté est absolue.

» Eh bien! qu'on fasse en France ce qui a pleinement réussi aux Etats-Unis. Qu'on localise l'administration! Qu'on diminue l'impôt! Qu'on réduise l'armée! Qu'on étende la liberté! Quatre réformes qui se lient et qui sont solidaires comme les quatre angles d'un carré. Avec la liberté absolue, rien n'est dangereux, tout est simple. »

Imitez l'Amérique, dites-vous; mais ce qui était facile dans les Etat-Unis, est extrêmement difficile en France. En Amérique, cette terre immense et vierge, la force dominante, c'était le travail du peuple, la main-d'œuvre, l'homme lui-même enfin; qu'y a-t-il à s'étonner que l'homme, jusqu'à un certain point, ait fait les institutions à son usage, en faveur du travail de tous? En Europe, la force dominante, c'est le capital, la chose; n'est-il pas naturel que les détenteurs de la chose et par conséquent de la force, aient arrangé tout à leur avantage? n'est-il pas naturel que la partie la plus faible, le travail, trouve une résistance terrible dans la lutte qu'elle a entreprise pour sa liberté! Ce qu'en Amérique de simples rapports économiques ont pu faire, le peuple français ne le fera qu'en se dressant en masses toujours compactes devant ses ardversaires gardant toujours le pouvoir législatif pour qu'on ne puisse pas l'employer, en abuser contre lui-même.

Et cependant vous avez mille fois raison, les réformes que vous indiquez doivent nécessairement être réalisées avant qu'il puisse être question d'introduire votre système. Eh bien! qui se chargera de les réaliser? Sera-ce le pouvoir actuel? Il ne se chargera jamais de rien de bon. Est-ce un dictateur? Vous n'y pensez pas; autant vaudrait nommer à la première occasion un Maire de France et lui remettre le gouvernement armé jusqu'aux dents, chose que vous trouvez aussi impraticable que moi, grâce aux séductions du pouvoir. Est-ce enfin le Peuple après une révolution victorieuse? Mais pour cela il faudrait qu'il exerçât le pouvoir législatif pendant quelque temps, et vous avouerez que le Peuple, après avoir fait d'aussi grandes choses en peu de jours, ne serait pas assez stupide de céder le pouvoir législatif à qui que ce soit, et de s'exposer ainsi bien inutilement à la perte de toutes ces réformes opérées par son initiative. Ce ne serait ni l'espérance d'obtenir encore mieux par l'initiative d'un *seul*, ni la perte du temps qui pourrait l'engager à commettre cette faute impardonnable. La diminution de l'impôt, la réduction de l'armée, l'extension de la liberté, ce sont de ces conquêtes qui attachent au moyen par lequel on les a obtenues.

Je crois devoir borner à ces remarques ma critique du système de M. de Girardin. Dans un cinquième et dernier article enfin, qui devra être regardé comme la principale partie de ce travail, je me propose de réfuter une à une les objections que mes différents adversaires ont émises contre la législation directe par le Peuple, comme nous la proposons, Considerant et moi.

Rittinghausen.

Adresse aux Roumains.

Le comité démocratique de Londres a adressé, il y a quelques jours, aux populations roumaines un manifeste remarquable par une grande élévation de sentiments et de vues politiques. Nous regrettons que la nature de notre périodicité ne nous ait pas permis de l'insérer dans nos colonnes quand il a paru.

Reproduit par un grand nombre de journaux, ce document a eu d'ailleurs une immense publicité.

Nous nous bornons aujourd'hui à en extraire le passage suivant : — Ch. Brunier.

. . . .

Ne séparez jamais la question de liberté de celle de l'indépendance. Les peuples, comme les individus, ont une double vie, intérieure et extérieure; celui qui oublie la première n'est pas digne de conquérir la seconde.

La liberté n'est pas l'anarchie; ce n'est pas le caprice ou l'intérêt égoïste de chacun substitué à l'arbitraire ou à l'intérêt d'une caste ou d'un homme, c'est la faculté de choisir sans entraves et avec le secours de ses frères les moyens qui conviennent à chacun pour atteindre le but. Le but, c'est le bien, le vrai, la justice et l'amour. Il est le même pour tous. Seulement, bien des routes y conduisent; et le choix entre ces routes diverses, c'est la liberté.

La nationalité est la liberté des peuples. La nationalité n'est pas la haine, la défiance ou la jalousie; ce n'est pas le sentiment hargneux, hostile, égoïste, qui faisait dans le passé appeler barbares tous ceux qui vivaient au delà des frontières d'un peuple; ce n'était là que la nationalité telle que les rois, les princes et les seigneurs pouvaient la concevoir et l'enseigner.

La nationalité des peuples, c'est le sentiment spontané, instinctif, d'un devoir spécial à accomplir, de quelque chose à faire librement dans le monde, en vertu de certaines aptitudes données à un groupe d'hommes placé dans les mêmes conditions territoriales, parlant la même langue, baptisé par les mêmes traditions. La nationalité, c'est le signe de ce groupe de travailleurs au sein de l'humanité; c'est son droit de place au banquet commun, le drapeau qu'il vient entrelacer aux autres drapeaux, constatant la foi dans l'association générale pour le bien de tous, et lui réservant en même temps le droit de régler librement ses intérêts particuliers, de développer à sa guise ses tendances et ses habitude locales.

— N'oubliez jamais ces principes, Roumains nos frères. Car vous êtes entourés d'ennemis déguisés qui usurpent les paroles sacrées de votre existence future, pour mieux en effacer la valeur et l'idée.

. . . .

Pour le comité central démocratique européen :

LEDRU-ROLLIN, JOSEPH MAZZINI,
ARNOLD RUGE, DARASZ.

Une solution du problème socialiste.

Par L. ROCHAT, broch. in-8, chez Guillaumin. — 50 c.

Le plan proposé par M. Rochat est un plan de conquête pacifique. A la décadence des civilisations, les barbares ont toujours envahi les pays civilisés; il faudrait au contraire que ce fussent les pays civilisés qui envahissent les pays barbares. Des deux parts, il y a mauvaise distribution de la population, éparpillement chez les barbares, encombrement chez les civilisés; que faut-il faire? Désobstruer les régions civilisées et coloniser les barbares.

Par exemple, si dans l'Europe occidentale il se trouve par lieue carrée,

En Belgique,	2,740 habitants.
Irlande,	2,060
Angleterre,	2,000
Hollande,	1,880
Péninsule italique,	1,500
Prusse occidentale,	1,350
France,	1,300
Allemagne proprement dite,	1,200
Autriche occidentale,	1,170
Portugal,	1,120
Suisse,	1,000
Espagne,	840
Ecosse,	650
Danemark,	600

La région orientale ne possède que des populations beaucoup moins denses; ainsi

En Karpathie septentrionale,	700
Autriche orientale,	700
Moldo-Valachie,	670
Servie,	260
Grèce,	260
Turquie d'Europe,	450
Russie d'Europe,	280

Et pourtant, la plus grande partie de ces derniers pays présente des conditions de productivité égales, sinon supérieures, à la région occidentale. Pourquoi donc l'émigration européenne s'écoule-t-elle vers l'Amérique et ne suit-elle pas la voie plus prochaine et moins aventureuse de l'Europe orientale?

Pourquoi? Parce que le despotisme règne sur l'Europe orientale. Aller en Amérique, c'est aller à la liberté; aller en Russie ou en Turquie, c'est prendre le carcan de l'esclave.

On nous racontait dernièrement qu'un émigré alsacien, revenu momentanément visiter son village natal, émerveillait ses anciens camarades en leur racontant la liberté de l'Américain: ni sous-préfet, ni maire, ni gendarme, ni curé, pour diriger, tracasser, espionner, comprimer, fatiguer de toutes manières le malheureux administré, toujours sujet, en France, de quelque maître, soit prochain, soit éloigné. En Amérique, liberté complète! liberté de penser! liberté d'action! indépendance absolue! L'homme n'a pas à se défendre contre des chefs toujours disposés à faire contre lui acte de domination, sous prétexte de bon ordre et de respect dû à l'autorité; pas de soldats! toutes les forces sont tournées contre la nature, et quelles luttes magnifiques! — Et ainsi parlant, il entraînait avec lui ces villageois!

Qu'aurait-il pu leur raconter, s'il était revenu de Turquie ou de Russie? Qu'il avait vu des maîtres dans toute leur splendeur et qu'il avait dû se courber devant eux et se taire.

Donc, pour que les Européens occidentaux puissent émigrer vers l'orient, par grandes masses, il faut que l'orient se dispose pour les recevoir, c'est-à-dire qu'il leur concède la liberté, en se transformant lui-même; — et si l'orient résiste ou se hâte trop lentement, l'Europe civilisée doit la presser un peu.

Par quels moyens M. Rochat entend-il arriver à cette entente européenne qui permettrait d'introduire successivement en orient des essaims nombreux d'occidentaux, pour y porter la richesse et la liberté? Il ne donne à ce sujet que quelques indications dans sa brochure, qui, ainsi qu'il le dit lui-même, n'est qu'un appel au public au moyen duquel il puisse attirer l'attention de l'opinion sur cette intéressante question de l'émigration orientale, et trouver quelques souscripteurs pour l'aider à publier le vaste travail préparé par lui sur cette matière. Ces indications abrégées sont trop vagues pour servir de base à aucune discussion; mais comme ce serait, certes, rendre un grand service à l'Europe que de porter vers l'orient le trop plein de sa population, nous souhaitons que M. Rochat puisse trouver les souscripteurs qu'il cherche et faire connaître au public les développements où sa pensée l'aura entraîné.

« Notre plan se compose, en résumé, dit M. Rochat, de deux grandes entreprises : une vaste émigration de l'Ouest à l'Est, et l'organisation d'une confédération européenne. Ces deux entreprises sont intimement liées, elles ne sont réalisables que l'une par l'autre.

» L'émigration ne peut avoir lieu dans une large mesure, avec facilité et promptitude, qu'autant que cette confédération existera. Dans l'état d'antagonisme où se trouvent aujourd'hui les nations, aucune d'elles ne voudrait diminuer sa population, affaiblir surtout au profit de ses rivales sa puissance militaire et industrielle; et d'ailleurs, pour le déplacement d'un nombre considérable d'individus, il faut un ensemble de mesures et une abondance de ressources que le concert européen seul peut donner.

» D'un autre côté, le concert européen ne peut être fondé qu'autant qu'une émigration un peu considérable aurait lieu. Quel est en effet le seul obstacle à la fondation de ce concert? Ce sont les préjugés des masses, leur esprit étroit de nationalité, leur patriotisme mal entendu. Et elles ne consentiront à sacrifier ces opinions et ces sentiments qu'autant qu'elles trouveront à le faire un intérêt puissant, qu'autant qu'il en résultera pour elles un important changement dans leur situation. Or ce changement, une émigration considérable, qui diminuerait notablement l'entassement dans une partie de l'Europe, et qui porterait tout à coup dans l'autre la liberté et la civilisation, peut seule l'amener. »

Ce n'est pas que le déplacement d'une population soit une solution complète du système social, car les vides seraient bientôt remplis, et au bout de quelques générations, le trop plein nécessiterait de nouveaux essaimements, qui ne pourraient plus avoir lieu lorsque toute la terre serait habitée. M. Rochat annonce qu'à ce sujet il a conçu un système d'organisation communale qui préviendrait les fâcheux effets de l'encombrement; il parle même de la commune limité à 12 ou 1500 habitants. Il y a là pour nous autres phalanstériens un vrai sujet de curiosité, à savoir comment un socialiste contemporain aura traité autrement que Fourier la question communale que les socialistes en général ne se hâtent guère d'aborder, préférant s'en tenir aux idées générales et à l'organisation des classes laborieuses des villes. Aussi ne pourrions-nous qu'applaudir, le jour où M. Rochat serait mis à même de publier son ouvrage entier.

Emile Bourdon.

---

chacun d'atteindre une époque désirée, si éloignée qu'elle fût, sans courir chance de vieillesse ni d'autres accidents.

Il s'agissait simplement de retirer la chaleur animale du corps à l'aide d'un appareil aussi simple qu'ingénieux. Peu à peu, le cœur cessait de battre, le sang s'arrêtait dans ses canaux bleus ou rouges, et les nerfs perdant leur élasticité, interrompaient leurs relations avec le reste du monde. Cela fait, on avait soin d'enfermer cette chrysalide de mammifère dans une boîte où l'on faisait le vide; on l'étiquetait, puis elle était emmagasinée en lieu sec et bien gardé.

Cette découverte fit grand bruit, elle inspira des projets curieux et variés. Les amateurs de tontines y virent le moyen de gagner la prime dévolue aux survivants, les épouses malheureuses celui d'attendre en repos le trépas d'un mari barbare. Les neveux endettés songèrent à un refroidissement momentané pour conserver leur jeunesse et leurs appétits à la succession qu'ils attendaient. Les hommes sérieux eux-mêmes basèrent sur cette invention des économies d'une haute importance: il fut sérieusement question en haut lieu de diminuer le budget de la guerre en tenant pendant la paix les soldats empilés dans les arsenaux.

Mais il y avait un revers à tous ces rares avantages; je ne sais pas si l'on y fit attention; quant à moi, j'en fus vivement frappé. Dans quel chaos d'étonnements et de surprises n'allaient pas tomber les ressuscités au moment de leur réveil! Que de temps ne faudrait-il pas à tous ces honnêtes dormeurs forcément retardataires pour comprendre leur nouvelle époque! Que de quiproquos ridicules, que d'anachronismes, que d'écoles ces adultes ahuris ne seraient-ils pas obligés de faire!

A moins d'être aussi radical dans ses espérances, aussi largement poète dans sa foi qu'un socialiste phalanstérien, il ne me semblait pas prudent de tenter une épreuve de nature à jeter un vernis d'imbécillité sur le reste de cette existence retrouvée.

Que dirait-on, par exemple, d'un courtisan retiré de la circulation en pleine monarchie et qui s'en reviendrait cherchant parmi les citoyens d'une vraie République quelque reste de prince devant lequel il pût, selon son cœur, courber ses deux genoux? Quelle grâce n'aurait pas un fanatique de l'ex-charte à venir redemander ses deux chambrées de législateurs à un peuple habitué à se gouverner directement lui-même, sans mandataires ni parlement? Quelle figure ferait un brave homme habitué aux ressources de l'usure tombant dans une époque où serait organisé le crédit? Que penserait un archevêque qui vivait jadis de la subvention de l'Etat, s'il se réveillait réduit aux ressources de ses croyants?

Je faisais ces suppositions et je prenais en pitié tous ces pauvres réveillés dépaysés et se heurtant sans cesse aux nouvelles idées du temps. Il n'était cependant pas besoin de supposer ainsi; car depuis je me suis aperçu qu'il y a au milieu de nous quantité de ces retardataires éblouis, se frottant les yeux et cherchant en vain à comprendre les mots nouveaux. Que ce ne soit pas le procédé américain qui les ait retardés ainsi, peu importe, cela revient au même. Quelque moyen qu'ils aient employé pour arriver à ce résultat, cela ne les autorise pas à se fâcher contre ce qu'ils entendent à leur réveil; cela ne les lave pas du ridicule qu'ils se donnent, en essayant de faire retourner l'humanité au point où ils l'avaient laissée avant leur sommeil.

Au reste, les ahuris politiques ont quelque raison d'être; ils ne comprennent pas, ils se croient mystifiés et lésés, ils se fâchent; rien de mieux. Mais, et voilà où j'en voulais venir, mais les revenants littéraires, ceux-là je ne les comprends pas.

Or, il s'est présenté dernièrement, aux Français, un de ces dormeurs littéraires qui sans prendre langue à son réveil, apportait à ce théâtre une comédie trouvée par lui dans les bandelettes de son embaumement momentané. L'auteur téméraire après avoir rapiécé et reprisé l'œuvre de sa première phase mondaine, l'apportait sans hésiter à l'enthousiasme de ses descendants. Quelle étourderie! Un mois d'observations superficielles lui aurait suffisamment prouvé l'anachronisme qu'il commettait. Mais c'était un farceur d'autrefois, habitué à faire pâmer les chevaliers aux écus, sous le règne du feu roi, il avait hâte de faire savoir qu'il était revenu à la vie.

Cependant le Théâtre-Français, en veine de gaîté ce jour-là, prit bien la chose; il s'amusa de ces paillettes ternies, de ces galons dédorés, de ces restes fripés qui lui étaient offerts avec tant d'aplomb, et comme il s'était amusé, il résolut d'en amuser son public ordinaire. Voilà l'histoire de la réception de la comédie lamentable de ce bon M. Liadières dont nous avions à vous parler aujourd'hui. S'il en est temps encore allez voir cela. On y parle de pairs de France et de députés censitaires, de femmes tenant salon constitutionnel et de ministres calomniés prêts à se battre avec des journalistes intègres. On y parle de tout en vers colorés et chauds comme des vers de M. Viennet. Allez voir cela, car pour moi je n'ai pas le courage de vous en rendre compte.

Je ne sais pas si cette honnête comédie doit occuper longtemps l'affiche. En tous les cas J. J. *des Débats* affirme qu'elle *a beaucoup réussi*. On dit de plus qu'elle vaudra au Théâtre-Français le retour des bonnes grâces de la subvention qu'Alfred de Musset a failli lui faire perdre. Elle vaudra de plus à M. Liadières un fauteuil dans cette partie des catacombes intitulée Académie, et le grand prix dramatique de dix mille francs. De pareils résultats feraient naturellement penser que ce ne sont pas ces gens-là qui sont restés trop tard dans notre siècle, mais bien le siècle lui-même qui serait arrivé trop tôt.

VARIÉTÉS. — Tout était neuf l'autre jour aux Variétés : la salle, les pièces et le directeur. La salle blanche et or avait renflé sa première galerie et égayé de gracieuses cariatides son second étage. Les pièces étaient gaies et spirituelles; quand au directeur, M. Carpier, on le dit au moins au niveau de toutes ces nouveautés. Voilà donc ce charmant théâtre si avantageusement placé pour remplir sa coquette enceinte, lancé de nouveau dans la voie des succès.

Le prologue de M. de Montheau : les *Trois âges des Variétés* avait été composé dans le but de rappeler l'histoire complète de ce théâtre, de donner un souvenir à chacun de ses auteurs et de ses auteurs principaux. Les vers en étaient faciles, les couplets assez gais. Mais le plan manquait d'originalité, l'action qui encadrait ces saillies pleines de verve était en quelque sorte une imitation des prologues ordinaires. On nous dit que M. Gaston de Montheau est jeune, il pouvait donc être plus hardi. Il m'a semblé du reste que le défaut de ce petit poëme venait un peu de la précipitation avec laquelle il a dû être fait. Il porte d'ailleurs tous les caractères d'une véritable et joyeuse improvisation.

La seconde pièce, la *Ferme de Primerose* est un épisode de la la vie britanique. L'Angleterre y est cette fois considérée dans son côté sérieux; les auteurs ont eu le bon goût de puiser leurs inspirations ailleurs que dans les charges, sous lesquelles la plu-

Inauguration du chemin de fer de Tours à Poitiers.

L'inauguration du chemin de fer de Tours à Poitiers a eu lieu mardi. L'ensemble des appréciations et des récits faits à propos du voyage présidentiel et de cette fête de l'industrie nous prouve la vitalité de la démocratie. Le monde officiel s'est montré comme toujours fort empressé autour du gouvernement; la chose est toute naturelle et il n'y a rien à dire à cela; mais ce qui est important c'est que partout les populations ont manifesté énergiquement leurs sentiments républicains. Le fait le plus considérable est sans contredit le discours adressé au président par le maire de Poitiers, qui avec une convenance parfaite et une remarquable élévation de langage a su témoigner de la fermeté de ses convictions et de son dévouement à la République. C'est là un bel et noble exemple. « La France ne veut plus de luttes impies et fratricides; elle ne reconnaît pas d'autre arbitre que la légalité, d'autre combat entre ses enfants que celui qui s'engage dans l'arène électorale. »

Or, nous croyons qu'il n'y a pas deux manières d'entendre la légalité et c'est en observant loyalement la constitution, c'est grâce à la voix pacifique du suffrage universel que les institutions républicaines s'affermiront et que l'on pourra enfin réaliser les nombreuses et nécessaires améliorations proposées par tant de bons esprits, ainsi que l'a si bien dit le maire de Poitiers. Ce discours se terminait par un toast à la gloire et à la prospérité de la République.

La réponse de M. le président est une sorte de correctif de la harangue de Dijon. Rien de choquant dans la forme cette fois. Quelques phrases vagues et ambigues, donnant matière à interprétations, un coup de patte aux révolutions assez singulier de la part de M. Louis-Napoléon Bonaparte, tout cela mêlé d'avances doucereuses évidemment inspirées par des préoccupations personnelles. Mais comment se fait-il qu'après une déclaration aussi nette que celle du maire de Poitiers on n'ait pas voulu prononcer le mot de République? Cette réticence habituelle et affectée est significative. Il y a là quelque chose de plus grave qu'une ingratitude persistante envers la République, à qui l'on doit pourtant une patrie et de si grands honneurs.

Charles Brunier.

Discours prononcé par M. le maire de Poitiers :

« M. le président,

» Permettez qu'au nom de la ville de Poitiers je vous remercie d'avoir bien voulu, par votre présence, augmenter la solennité de nos fêtes d'inauguration. Avec la voie de fer s'ouvre pour nous une ère nouvelle d'importance et d'activité; nous touchons aux portes de Paris et de Bordeaux; c'est là une précieuse conquête pour notre commerce et notre industrie, heureux présage de ce que nous pouvons attendre de notre rapprochement de deux grands centres de population.

» Dès aujourd'hui nous lui devons l'avantage de posséder d'illustres hôtes et de pouvoir, en présence d'un auditoire puissant et sympathique, demander l'établissement de la Faculté des sciences qui nous est depuis longtemps promise, et solliciter l'appui du gouvernement pour donner à nos nouvelles voies d'accession le développement qu'elles réclament.

» Mais en ce jour de bonheur, nous ne saurions être égoïstes; et, quand de toutes parts on se presse dans nos murs, nous éprouvons le besoin de reporter nos pensées sur notre chère patrie, assez longtemps déchirée par de violentes secousses.

» La France ne veut plus de luttes impies et fratricides; elle ne reconnaît pas d'autre arbitre que la légalité, d'autre combat entre ses enfants que celui qui s'engage dans l'arène électorale.

» Ayons confiance dans le patriotisme éclairé de nos concitoyens; soyons bien persuadés qu'au grand jour du suffrage la nation saura dicter d'une voix pacifique, mais puissante et irrésistible, l'arrêt suprême devant lequel tous les Français s'inclineront avec respect. Alors auront cessé bien des inquiétudes, et la sécurité renaissant, les institutions républicaines ne tarderont pas à s'affermir et à réaliser les nombreuses et nécessaires améliorations proposées par tant de bons esprits, et sur lesquelles, vous en particulier, monsieur le président, vous avez plus d'une fois porté vos études et vos profondes méditations, heureux de prouver ainsi que vous comprenez les devoirs de la haute mission qui vous a été confiée et les besoins de l'époque.

» Messieurs, j'ai l'honneur de porter un toast à M. le président de la République, à la gloire et à la prospérité de la République! »

Discours prononcé par M. le président :

« Monsieur le maire,

» Soyez mon interprète auprès de vos concitoyens pour les remercier de leur accueil si empressé et si cordial.

» Comme vous, j'envisage l'avenir du pays sans crainte, car son salut viendra toujours de la volonté du peuple, librement exprimée, religieusement acceptée. Aussi j'appelle de tous mes vœux le moment solennel où la voix puissante de la nation dominera toutes les oppositions et mettra d'accord toutes les rivalités. Car il est bien triste de voir les révolutions ébranler la société, amonceler les ruines, et cependant laisser debout les mêmes passions, les mêmes exigences, les mêmes éléments de trouble.

» Quand on parcourt la France, et que l'on voit la richesse variée de son sol, les produits merveilleux de son industrie; lorsqu'on admire ses fleuves, ses routes, ses chemins de fer, ses ports que baignent deux mers, on se demande à quel degré de prospérité elle n'atteindrait pas si une tranquillité durable permettait à ses habitants de concourir de tous leurs moyens au bien général, au lieu de se livrer à des dissensions intestines.

» Lorsque, sous un autre point de vue, on réfléchit à cette unité territoriale que nous ont léguée les efforts persévérants de la royauté, à cette unité politique, judiciaire, administrative et commerciale que nous a léguée la révolution; quand on contemple cette population intelligente et laborieuse, animée presque toute entière de la même croyance et parlant le même langage, ce clergé vénérable qui enseigne la morale et la vertu, cette magistrature intègre qui fait respecter la justice, cette armée vaillante et disciplinée qui ne connaît que l'honneur et le devoir, enfin, quand on vient a apprécier cette foule d'hommes éminents capables de guider le gouvernement, d'illustrer les assemblées, aussi bien que les sciences et les arts, on recherche avec anxiété qu'elles sont les causes qui empêchent cette nation, déjà si grande, d'être plus grande encore, et l'on s'étonne qu'une société qui renferme tant d'éléments de puissance et de prospérité s'expose si souvent à s'abîmer sur elle-même.

» Serait-ce donc vrai, comme l'empereur l'a dit, que le vieux monde soit à bout et que le nouveau ne soit point assis? Sans savoir quel il sera, faisons notre devoir aujourd'hui, en lui préparant des fondations solides.

» J'aime à vous adresser ces paroles, dans une province renommée à toutes les époques par son patriotisme. N'oublions pas que votre ville a été, sous Charles VII, le foyer d'une résistance héroïque, qu'elle a été pendant quatorze ans le refuge de la nationalité dans la France envahie. Espérons qu'elle sera encore une des premières à donner l'exemple du dévoûment à la civilisation et à la patrie.

» Je porte un toast à la ville de Poitiers! »

Revue parlementaire.

Lundi, l'assemblé a décidément converti en loi, après une troisième lecture, le nouveau projet sur la caisse d'épargne, dont nous avons rendu compte dans le numéro du 22 juin.

Elle a aussi adopté, dans la même séance, plusieurs lois de crédit, et, entre autres, sur le haras de Saint-Cloud, à propos duquel M. Frichon a révélé quelques abus; mais il faut bien qu'un prince s'amuse, et puisque la majorité a adopté un prince pour président, rien ne nous semble plus logique que de payer les plaisirs du prince.

Mardi, l'assemblée a rejeté une proposition présentée par une commission qui avait elle-même modifié une proposition de M. Emile de Girardin relative aux moyens d'assurer l'impartialité du compte rendu dans les journaux des séances législatives. Quelle utopie! l'impartialité! On devrait rayer ce mot du dictionnaire parlementaire.

Mercredi est revenue sur le tapis la proposition Chapot (dont nous avons parlé dans notre précédent numéro), tendant à réglementer (lisez entraver) le droit de pétition et à en exclure les femmes. M. Victor Hennequin proposait de ne pas appliquer la peine de la privation des droits civiques aux délits établis par la loi. En terminant, l'orateur a dit : « Nous avons été témoins, depuis le 10 décembre, de bien des actes dont nous avons gémi. Vous avez voté des lois très dures, et cela dans l'intérêt de ce qui vous paraissait être le salut de la société. Vous n'en avez pas vu l'application, les résultats; elles ont causé de grandes souffrances qui vous sont inconnues. Eh bien! le tableau de ces souffrances n'a jamais éveillé en moi la haine des oppresseurs, mais celle de l'oppression. (Très bien!) Et j'espère bien qu'un jour, au lieu de continuer ces revanches éternelles, par suite desquelles celui qui était tout à l'heure prisonnier saisit son geôlier et le met à sa place dans son cachot, il arrivera que le prisonnier et le geôlier réunis ensemble démoliront la prison politique. (Vive approbation à gauche.) » L'amendement a été rejeté.

Mais M. Schœlcher est parvenu à faire rejeter l'exclusion injurieuse proposée contre la femme. — Dès lors, le projet de M. Chapot, n'ayant plus d'objet, s'est vu abandonné par tout le monde, et a été repoussé à la presque unanimité.

Jeudi a été entamée la discussion d'une loi portant concession à une compagnie, moyennant subvention par l'état, des paquebots à vapeur de la Méditerranée, faisant le service de bateaux postes de Marseille à Constantinople, Alexandrie, Athènes, etc. L'exploitation de ces paquebots a donné jusqu'ici de la perte pour l'Etat. Une des raisons principales de cette perte était que l'on n'avait pas jugé convenable que ces bâtiments dirigés par des officiers de la marine reçussent et transportassent des marchandises; ils ne portaient que des lettres et des voyageurs. Les partisans de l'exploitation par les compagnies se sont emparés de ce déficit pour appuyer l'abandon par l'Etat de ces lignes de vapeur, ce qui après tout ne donnerait pas un très grand bénéfice, puisque la subvention annuelle à fournir à la compagnie concessionnaire serait à peu près égale au déficit annuel, déficit qui pourrait être amoindri, dans le cas où ces bateaux resteraient entre les mains de l'Etat, par une meilleure entente du service et la réception des marchandises. En outre il ne faudrait pas oublier qu'il y a ici autre chose qu'une question d'argent. La navigation à vapeur par l'Etat a été fondée dans la Méditerranée pour que l'on put avoir constamment une force navale prête à tous événements. En abandonnant les bateaux à une compagnie privée, on se départ donc complètement de la pensée politique qui a surtout présidé à leur établissement. Les bateaux postes sont une des parties de la marine nationale. S'ils coûtent cher, le reste de la flotte coûte encore plus cher; pourquoi ne l'aliène-t-on pas?

La discussion sur ce projet de concession s'est prolongée pendant les séances de vendredi et samedi; la fin à la semaine prochaine.

Emile Bourdon.

M. Baze a déposé un rapport tendant à approuver la proposition que lui-même avait faite de supprimer complètement la vente des journaux sur la voie publique et dans les boutiques; ils ne pourraient plus désormais être vendus qu'aux bureaux mêmes des journaux, chez les libraires, dans les cabinets de lecture et aux gares des chemins de fer.

Cette proposition ferait disparaître l'odieuse injustice qui ne permet en ce moment de vendre en public que les journaux royalistes; mais outre que par la tolérance de l'administration l'inégalité peut encore subsister, le principe est mauvais puisqu'il repose sur la restriction de la liberté de la presse. Nous préférons l'état actuel. Nos adversaires peuvent profiter tant qu'ils voudront de la partialité d'un ministère; ce n'est pas une raison pour nous d'abandonner un principe de liberté.

La commission spéciale du chemin de fer de Paris à Avignon veut la construction et l'exploitation par l'Etat. C'est un grand scandale; aussi lui cherche-t-on toutes sortes de difficultés. On l'a abouchée avec la commission du budget, qui lui a dit: Nous n'avons pas de fonds, et nous ne voulons pas emprunter pour vous. Les choses en sont là.

Permettons-nous une réflexion. Quand l'Etat a fait une partie des dépenses d'un chemin de fer et qu'il concède ce chemin à une compagnie, tous nos financiers trouvent tout naturel qu'il garantisse en outre aux actionnaires l'intérêt de leur argent. Eh bien! que l'Etat emprunte pour achever le chemin de Lyon, non en rentes, mais en annuités remboursables; qu'il affecte, outre sa garantie générale, le chemin au remboursement de ces annuités, et que par là il garantisse l'intérêt de cet emprunt, ne serait-ce pas plus logique et plus profitable que de garantir l'intérêt d'actionnaires et de spéculateurs qui tripotent sur les chemins de fer? Oui; mais c'est précisément pour cela qu'il est à craindre que la commission spéciale du chemin de Lyon, qui soutient une idée juste et utile, ait le dessous.

Emile Bourdon.

Revue de l'Extérieur.

BELGIQUE. — La chambre des représentants a adopté le principe d'un impôt à établir sur les successions en ligne directe.

M. le ministre des finances a déposé, à la fin de la séance du 2 trois projets de loi ayant pour objet d'établir de nouveaux impôts sur les bières, le tabac et les distilleries, ainsi qu'un quatrième projet concernant l'exécution de grands travaux publics.

---

part des vaudevillistes nous représentent l'Angleterre. Cette petite comédie a une tendance politique avouée : elle nous montre un prince royal débauché et malfaisant qui s'introduit dans une ferme pour y séduire la jolie Mary, le bon génie de la maison. Pendant qu'il manœuvre pour arriver à ce but, le jeune maître de la ferme assiste à des meetings et prépare une manifestation pacifique afin d'opérer une pression sur le parlement de Londres et de faire nommer le séducteur Georges, prince de Galles, régent d'Angleterre. L'événement couronne ses désirs, et la nomination du prince à la régence surprend celui-ci incognito dans la ferme de Primerose, au moment où les affaires se gâtaient furieusement entre son partisan et lui.

Ce petit acte contient de charmants détails; il y a surtout une scène de boxe qui a du coûter quelques soirées d'étude à Pérey et à Cachardy. Ajoutons que dans le rôle de Mary, Mlle Page, plus jolie encore ce soir-là qu'à l'ordinaire, a mis une grâce et un sentiment parfaits.

Ce spectacle qui inaugurait la nouvelle direction s'est terminé par *Meublé et non meublé*, sorte de vaudeville gros-sel qui a réussi à attraper une partie du bonheur de la soirée. La trame en est absurde à n'y pas croire; mais on y rit abondamment. Un mari et une femme séparés, on ne sait pourquoi, logent porte à porte sans s'en douter. L'époux a vu dégarnir sa chambre par les créanciers; l'épouse a reçu un garnisaire, ce qui veut dire qu'elle ne sait pas elle-même garder ses meubles, mieux que ne l'a fait son mari.

Celui-ci a un oncle qui a payé le mobilier de ces deux infortunés débiteurs, sans connaître le lien qui les unissait, et par le seul motif que l'un était son neveu et l'autre sa maîtresse ou à peu près. Enfin tout se découvre, c'est-à-dire que les logements des époux sont contigus et qu'ils ont des dettes, le vieux scélérat de collatéral pardonne et paye, et l'éclère qui fait le garnisaire rit à se tordre de toutes ces impossibles absurdités.

GYMNASE. — Depuis que nous avons constaté qu'il s'était abandonné, vu la chaleur, aux charmes des danseuses espagnoles, le Gymnase s'est réveillé. Il a voulu prouver son dédain pour la concurrence du thermomètre, sur un boulevard encombré de promeneurs en quête de passe-temps, et il vient de donner successivement deux bons et forts vaudevilles en trois actes chacun. La *Dame aux trois couleurs*, de MM. Charles Desnoyers et Raymond, est une petite comédie de genre où l'on voit un amant se mirer dans les gilets d'un mari. Les gilets du mari ne sont d'ailleurs que les couleurs symboliques choisis par la femme aimée pour remplacer les paroles que l'on peut entendre et les billets doux que l'ont peut ouvrir.

Henriette et Lucien ou *Dieu le veut*, a suivi de très près *la Dame aux trois Gilets*, elle lui a témérairement marché sur les talons. Ce Dieu le veut est cette fois bien compris. M. Bayard s'est ici montré plus fort que M. d'Arlincourt.

Que fait il en effet vouloir à Dieu en cette occasion? Il le fait rapprocher deux amants sincères, ardents, véritables et passionnés au moment où une union de convenance allait les séparer. Je n'affirmerais pas que Dieu ait poussé sa volonté jusqu'à exiger le serment devant le maire; mais je suis bien sûr que dans ce genre de cérémonie, celle qui lui plaît le plus est celle où deux cœurs d'amants répondent aux questions du magistrat ceinturé.

La passion bien sentie, bien naturelle, non-seulement la passion d'amour, mais toutes les autres passions spontanées, n'envahissent jamais le cœur de l'homme que pour lui crier de plus près : Dieu le veut!

Antony Méray.

CAUSERIES.

Les journaux malintentionnés, comme le sont naturellement tous les démagogues, ont fait beaucoup de bruit dernièrement à propos des faits et gestes de l'ex-société du Dix-Décembre, dans les revues passées par M. le président de notre République. — Quand je dis *notre*, vous comprenez bien que c'est une façon de parler.

Quoiqu'il en soit, il semblerait que cette confrérie n'est pas tout à fait aussi dissoute qu'on a bien voulu le dire.

Il paraît même que, las de distribuer des coups de bâton qui n'ont fait que des ingrats, les membres non disjoints encore de cette Société de secours mutuels, ont jugé utile de recourir à d'autres procédés pour faire goûter prématurément aux citoyens de Paris les douceurs du régime impérial.

On devrait les admirer pour tant de persévérance. Mais la démagogie ne respecte rien.

Donc les décembraillards avaient imaginé de jeter dans la rivière les mécontents qui s'obstinent, dans les occasions solennelles, à pousser le cri révolutionnaire de Vive la République! en réponse au cri de Vive l'Empereur!

L'invention était bonne, sans contredit. Pour peu que cette mesure se fût généralisée, les républicains n'auraient pas eu le droit de se plaindre. Ils auraient été là comme le poisson dans l'eau.

Notez que nous touchons à la canicule, et que la Seine jouit en ce moment d'une température parfaitement supportable pour les démocrates qu'on pourrait lui confier.

Si dans le mois de mars, par exemple, les décembristes avaient voulu nous jeter à l'eau, leur conduite eût été blâmable; mais leur délicatesse naturelle les a préservés de cette imprudence. Ils se sont appliqués au contraire à nous frotter de leur mieux sur la terre ferme, pour entretenir la circulation de notre sang, réservant les bains froids pour l'époque où la faculté les recommande, et variant ainsi leurs modes de traitement d'après les exigences des saisons, et toujours d'une manière intelligente.

Je trouve donc équitable, et même je demande formellement que la Société du Dix-Décembre joigne à tous ses autres titres celui de Société hygiénique, et soit brevetée, en cette qualité, avec garantie du gouvernement.

Et je me plais à ajouter que la police a sagement agi en arrêtant les deux musiciens de la garde nationale qui osèrent opposer une résistance anarchique aux bienveillantes tentatives des décembristes.

Où allons-nous, grand Dieu, si les musiciens refusent de se laisser jeter à l'eau?... Il n'y a plus de société possible; et que deviendront, je vous prie, la morale et la famille, la religion et la propriété?

Ah! nous marchons sur un volcan.

Et la prorogation, quel sera son sort, je vous le demande? car il est bien entendu que c'est dans l'intérêt de la prorogation que ces hommes à gourdins se livrent à toutes ces décembricités.

Comment en seront-ils récompensés? Par l'ingratitude. C'est le sort de tous les bienfaiteurs de l'humanité.

BERLIN. — D'après la *Gazette nationale* la *Gazette constitutionnelle* qui a changé de propriété continuera à soutenir cette idée que la nation allemande doit former une organisation fédérative et avoir une représentation parlementaire.

On attache une grande importance à la nouvelle répandue depuis quelques jours que les deux provinces de Prusse et de Posen sortiront de la confédération germanique. On s'accorde à considérer ce fait, s'il se réalise, comme étant de nature à porter un grand coup aux prétentions de l'Autriche en donnant à la Prusse un position plus indépendante. — Ch. Brunier.

HAMBOURG, (*villes libres*). — 30 juin. L'assemblée de la bourgeoisie a rejeté un projet de loi relatif à de nouvelles rigueurs contre la presse, qui lui avait été soumis par le sénat.

Les lettres et les journaux arrivés jeudi de Copenhague à Hambourg annoncent que le ministère danois a donné sa démission. La capitale était très agitée.

Le cabinet de Vienne a refusé d'accéder à la réclamation du sénat de Hambourg contre l'occupation autrichienne. — Charles Brunier.

ESPAGNE. — M. Pidal ayant présenté au congrès espagnol une proposition pour retarder le règlement de la dette, cette proposition a été adoptée à une grande majorité.

HONGRIE. — Une correspondance de Pesth parle de nombreuses arrestations faites à Erlau. On aurait découvert un complot contre le gouvernement, et le nombre des personnes compromises serait très considérable.

PORTUGAL. — Le journal officiel de Lisbonne du 23, outre le décret royal qui reporte au 15 novembre la réunion des cortès, publie un autre décret, très étendu, relatif au mode suivant lequel seront faites les élections. La nomination des députés aura lieu par l'élection indirecte; les assemblées primaires nommeront les électeurs qui, dans les colléges électoraux, auront à élire les députés de la nation. Le même décret définit les conditions exigées pour être électeur de paroisse, électeurs de députés et pour être éligible.

A chaque député élu, il sera expédié par le bureau électoral un mandat par lequel, ainsi que l'indique le modèle annexé au décret précipé, le député aura pour mission non seulement de faire tout ce qui dépendra de lui pour le bien de la nation en accomplissant ses fonctions, conformément à la Charte constitutionnelle donnée et décrétée par l'empereur don Pedro IV, le 26 avril 1826, et dans les limites qu'elle prescrit, mais aussi de réformer les articles de cette charte que l'expérience a démontré indispensable de corriger et de perfectionner pour la meilleure garantie de la liberté, de la monarchie représentative et des principes inaltérables que cette Charte a voulu établir et constituer. (*La Epoca.*)

ANGLETERRE. — Le parlement anglais a repoussé par 242 voix contre 129 la motion de M. Disraëli qui avait pour objet d'empêcher toute réduction nouvelle d'impôt, afin que l'anné prochaine ont pût supprimer *l'income-tax*.

Le marquis de Loudondery a prononcé un long discours à la chambre des lords pour demander s'il y avait eu des communications entre la France et l'Angleterre relativement à la captivité d'Ald-el-Kader.

Le marquis de Lausdowne a répondu qu'aucune communication officielle n'avait eu lieu à cet égard; il a terminé en s'associant aux sympathies de son collègue, lord Loudondery, et en disant qu'il apprendrait avec une vive satisfaction que le gouvernement français eût jugé convenable de relâcher Abd el-Kader ou du moins d'adoucir sa peine.

La chambre des communes a adopté le bill d'admission des juifs au parlement. — Ch. Brunier.

TURIN. — La séance de la chambre des députés du 28 juin a donné lieu à des débats très animés. L'ordre du jour était la suite de la discussion sur le projet de loi tendant à autoriser le gouvernement à exécuter les clauses additionnelles du traité de commerce conclu avec la France :

M. BROFFERIO, membre de l'opposition, a prononcé le discours suivant :

« Le rapport, après avoir hautement proclamé que le traité était injuste, en propose l'adoption, parce que, comme nous sommes un petit peuple, nous avons besoin d'alliés puissants, d'autant plus qu'au dehors notre gouvernement est regardé comme composé d'hommes excessivement démocrates.

Qui pourrait écouter tout cela sans rire? Nous! entendre appeler démagogues les ministres qui siégent sur ce banc! nous qui les avons vus accepter le triste héritage d'un système absurde et arbitraire qui dure en ce pays depuis huit cents ans! En vérité, c'est trop fort. (On rit.) Ces ministres qui nous enferment dans la constitution comme dans un cercle de fer! ces ministres dont la conduite ne sortira pas d'une politique misérable et mesquine! ces ministres seraient des progressistes, des révolutionnaires, des démagogues! Oh! je le répète, c'est trop fort. (Bravo! bien! à gauche.)

Mais enfin qui donc a dit cela? Ce sont les Antonelli, les Montalembert, les Navarro; ce sont ceux qui, à Rome et à Naples, se sont faits les soutiens et les courtisans d'un inique despotisme. Oh! quand j'entends attaquer ainsi notre gouvernement, j'éprouve un sentiment de mépris italien et piémontais; mais n'oublions pas qui nous insulte, et rassurons-nous; oui, qu'ils mentent, car leurs mensonges nous honorent. (Applaudissements!)

La maison de Savoie a, depuis des siècles, compris que le Piémont, placé entre l'Autriche et la France, serait tour à tour protégé par toutes deux. Voilà le secret de sa politique toujours vacillante entre ces deux puissances. Qui dirait le contraire prouverait qu'il ne connaît rien de l'histoire du Piémont. (Applaudissements à gauche.) Pour moi, je crois que nous ne devons pas aller chercher des alliés au delà des Alpes. (Bravo!) Nous ne devons avoir d'autres alliés que nous-mêmes, notre courage et le peuple italien.

Messieurs, cette alliance avec la France m'est suspecte. Quel avantage trouverons-nous à être les alliés d'une puissance qui a blessé mortellement le peuple italien à Rome, qui l'a trahi sur les côtes de Naples? d'une puissance qui, à l'intérieur, foulait aux pieds sa propre constitution, jusqu'à abolir une loi fondamentale promulguée depuis quelques mois? d'un pays où l'on voit condamner un grand publiciste, le fils de Victor Hugo, pour avoir écrit sur la guillotine avec peu de respect! (Bravo! — Bien!)

Messieurs, quand un peuple est arrivé au point d'essuyer de telles injures, on peut dire qu'il ne tardera pas à venger sa liberté, et c'est ici le cas de répéter ce que disait hier mon honorable ami M. Valerio : Laissons le soleil qui se couche et allons saluer le soleil qui se lève. (Approbation à gauche.) Quant aux Français, je le répète, nous n'avons rien à en espérer; et si nous jetons les yeux sur les temps passés, nous aurons de quoi nous convaincre de cette dure vérité.

Quand je pense à Charlemagne, je pense au sac de Rome; quand je pense à Charles d'Anjou, je pense aux massacres de la Sicile; quand je pense à Charles VIII, je pense aux pillages de Rome, de Naples et de Florence; quand je pense à Napoléon Bonaparte, je pense à l'infâme marché de Campo-Formio; quand je pense à Louis Philippe, je pense à la trahison de la non-intervention; quand je pense à Louis Napoléon, je pense au bombardement de Rome. Est-ce tout? Non. Qui ne se rappelle la conduite du général Cavaignac à notre égard? Qui ne sait que la France nous promettait assistance alors que nos armes étaient heureuses, et qu'elle nous a abandonnés dans le malheur?

Et nous ferions maintenant un traité avec la France! nous nous prosternerions aux pieds de qui nous a trahis et humiliés! nous baiserions une main teinte de notre sang! Jamais! (Bravo! bien!) Mais c'est assez parler de la question de politique intérieure; je n'en dirai rien de plus. Je ferai seulement remarquer à M. Cavour qu'il est inutile de venir démontrer ici tous les jours qu'il est indispensable au pouvoir. (Dénégations au banc des ministres.) Je lui ferai remarquer qu'aucun homme en ce monde ne peut se dire vraiment nécessaire, indispensable; s'il en était autrement, le peu de durée de la vie humaine perdrait les états.

Je conclus. Repoussons courageusement un traité par lequel on nous impose une lâcheté; repoussons un traité avec un gouvernement abhorré; c'est le plus grand hommage que nous puissions offrir de notre respect pour la généreuse nation française. (Applaudissements.) »

M. CAVOUR, ministre des finances, et M. d'Azeglio, président du conseil, ont répondu aux attaques fort vives dont le traité était l'objet. La convention a été votée le 30 juin par 80 voix contre 31.

Charles Brunier.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans le *Bulletin de Paris* :

« Le bruit s'est répandu que le choléra s'était déclaré à l'hospice de Bicêtre.

» Nous pouvons affirmer que cette nouvelle n'est pas exacte. Il résulte, en effet, d'un rapport fait par le docteur Emery, membre du conseil de salubrité, que du 24 au 28 juin, quinze individus ont été atteints d'accidents cholériques plus ou moins intenses, mais que le 1er juillet tous ces malades étaient guéris. »

— Le *Moniteur* a publié mercredi un récit détaillé des opérations de M. le général Saint-Arnaud en Kabylie.

Le général a quitté Djigelly le 18 juin, marchant sur Collo. Après quelques combats sans importance, il a reçu la soumission des tribus qui se trouvaient sur sa route, et il pensait arriver à Collo du 1er au 3 juillet, sans rencontrer de résistance sérieuse.

— Mesdames Jeanne Déroin et Pauline Rolland sont sorties de Saint-Lazare, jeudi matin, après avoir subi une détention de 6 mois.

— Les colléges électoraux du Lot et du Nord sont convoqués pour le 27 juillet courant, à l'effet de nommer chacun un représentant.

— La ligne de télégraphie électrique de Paris au Havre est complètement terminée, elle fonctionne depuis le 1er juillet.

— A Charleville, sur six conseillers municipaux élus dimanche et lundi derniers, quatre sont républicains.

La ville de Nuits avait à renouveler intégralement son conseil municipal. Les électeurs républicains ont fait passer leur liste entière.

Les candidats élus pour le tribunal des prud'hommes de Caen appartiennent à l'opinion démocratique.

A Wasselonne les élections municipales qui viennent d'avoir lieu ont fait passer la liste démocratique tout entière. La liste démocratique a aussi triomphé dans les élections municipales de Precy-sous-Tille, Côte-d'Or. — Charles Brunier.

— Le *Courrier des Etats-Unis* donne les détails suivants sur l'incendie qui vient de dévorer une partie de San-Francisco :

« Une dépêche télégraphique du 14 courant nous transmet, de la Nouvelle-Orléans, une sinistre nouvelle que l'Alabama venait d'y apporter.

» Un épouvantable incendie a éclaté à San Francisco, dans les premiers jours de mai, et les pertes qu'il a causées s'élèvent à des sommes énormes. D'après les premières évaluations, elles iraient de douze à seize millions.

» Le feu a commencé dans Clay-street, et s'est développé sur-le-champ avec la plus formidable rapidité. En quelques instants douze blocs de maisons étaient envahis, et les flammes résistaient à tous les efforts. Toutes les maisons situées dans les rues Hunter, George, Main, Centre et Eldorado ont été consumées; il ne reste plus debout que quelques débris de mur. Parmi les principaux édifices que l'incendie a dévorés, on cite la Douane, sept hôtels : Union, Parker, National, New-World, City, Delmonico et Exchange; les bureaux de la Compagnie des steamers, etc. Tous les journaux, sauf un seul, ont vu détruire leurs bureaux et presque tout leur matériel. Celui de nos confrères qui a échappé est l'*Alta California*.

» Des craintes trop fondées venaient encore assombrir ce grand désastre : on craignait que plusieurs personnes n'eussent péri dans les flammes.

» Une consternation profonde régnait parmi la population de San-Francisco, qui venait de voir ainsi détruire en quelques heures l'œuvre de deux années de travail et de sacrifices. Des milliers d'individus se sont trouvés sans asile et sans ressources; ceux qui ont été épargnés ont mis le plus louable zèle à les secourir. Quant aux affaires, bien entendu, l'on n'y songeait point. Toute la ville présentait le spectacle de la désolation et de la stupeur.

» Stockton a été aussi rudement éprouvé par l'incendie; mais là du moins les pertes n'iraient guère au-delà d'un million de piastres.

» Sans doute, pour diminuer la sombre impression que doivent causer de pareils récits, la dépêche nous entretient de nouvelles découvertes faites dans les mines : « La perspective de ce côté est des plus heureuses, dit-elle; les mineurs qui exploitent le quarz font d'excellentes affaires; dans bien des cas ils obtiennent de 30 à 50 dollars par travailleur. » A côté de cela, il est vrai, la dépêche ajoute : « Le Code de Lynch est toujours en vigueur. »

— D'après des nouvelles plus récentes, l'abattement n'a pas été de longue durée dans la population, elle s'est mis à l'œuvre pour réparer le désastre autant que possible, et l'œuvre a marché avec une prodigieuse rapidité, car on lit dans l'*Alta California* du 4 mai : « Depuis le 5, jour où le feu a cessé, jusqu'au moment où nous écrivons, c'est-à-dire dans un intervalle d'un peu moins de 10 jours, 357 *édifices ont été commencés; la plupart d'entre elles sont déjà finies et occupées*. Ce chiffre ne comprend point les constructions qui se poursuivent dans les quartiers que l'incendie a épargnés. Si on comprenait ces dernières, le nombre total des maisons achevées ou en voie de l'être dans la ville, s'élèveraient à bien près de 450! Bien entendu, ces constructions nouvelles sont, pour la plupart, en bois; mais partout où se trouvait une maison en brique, ce sera la brique que l'on emploiera; et les nouveaux édifices seront même supérieurs à ceux qu'ils remplaceront.

Une fois déjà ne s'est-on pas défié de l'exagération de leur zèle, et le cortége présidentiel n'a-t-il pas fait un détour pour éviter de traverser leurs rangs trop enthousiastes?

Sans compter que la population parisienne, abjurant tout sentiment de retenue, prétendait, dit-on, rétorquer sur leurs épaules impérialistes les arguments dont ils s'étaient servis pour convaincre les républicains des criminelles erreurs de la démocratie.

Décidément, il n'y a plus de plaisir à pratiquer la vertu.

Les échos de la tribune parlementaire retentissent encore du dernier discours de M. Thiers.

Cet homme d'état a obtenu un succès foudroyant, et le bonnetier de mon coin de rue en parle encore avec des larmes dans la voix.

La liberté du commerce a été battue sur toute la ligne. Il ne s'est pas même trouvé deux cents représentants pour soutenir la proposition de M. Sainte-Beuve. Je n'en félicite pas mon pays, et je l'engage à profiter de l'élection de 1852 pour se faire représenter autrement, si la chose est possible.

J'engage surtout mes concitoyens à se défier énormément des hommes d'esprit de l'espèce de M. Thiers.

On se rappelle ce mot de Talleyrand à la suite d'une brillante conversation politique dans laquelle M. Thiers avait déployé toutes les richesses de son étourdissante faconde :

— M. Thiers a beaucoup d'esprit; M. Thiers perdra la France.

M. Thiers s'est efforcé jusqu'à ce jour de réaliser la prédiction du vieux renard diplomatique. S'il n'a pu parvenir encore à perdre complètement la France, il est arrivé du moins à perdre la dynastie d'Orléans, ce qui est bien quelque chose. Du reste, ce n'est pas pour cela que je lui en veux.

M. Thiers est de la nature de ces poussahs lestés de cailloux dont on amuse les petits enfants. De quelque côté qu'on le renverse, on est sûr qu'il se redressera toujours.

Ajoutez qu'à l'inverse du commun des mortels, le malin provençal puise dans chaque revers une raison nouvelle pour se départir du peu de modestie que lui accorda la nature, et hisser de plus en plus sa petite taille sur le piédestal de son incommensurable fatuité.

En fait d'idées, M. Thiers ne travaille que dans le vieux. Il se livre à l'écoulement des lieux communs argentés par le procédé Ruoltz. Sa parole facile sait revêtir les niaiseries banales de couleurs chatoyantes.

Semblable à ce vaudevilliste qui serrait dans son portefeuille les bons mots de ses amis et attendait pour les servir sur la scène qu'ils eussent couru dans tous les salons et dans toutes les tabagies, M. Thiers se garde bien de livrer l'ombre d'une nouveauté à son public; pour être plus sûrement compris, il ne leur débite que les vulgarités qui circulent comme monnaie courante dans la moyenne des intelligences. Il habille ces vieilleries de son style clair, limpide, incisif, et la masse des honnêtes badauds, enchantée d'entendre sortir de cette bouche illustre les fadaises qui meublent leur étroit cerveau, fiers de se trouver au niveau de cette intelligence réputée d'élite, les bons badauds, parlementaires ou autres, s'exclament d'enthousiasme, se pâment de joie et applaudissent à tout rompre leur propre nullité en criant bravo à leur homme d'Etat.

En ornithologie politique, M. Thiers tient évidemment la place de perroquet. Je n'ai jamais entendu ce banal diseur à la tribune sans avoir envie de lui crier :

— As-tu déjeuné, Jacquot?

Je suis sûr que M. Thiers n'aime pas le persil.

C'est évidemment par prescience de ce burgrave que Fourier traçait cette remarquable analogie du perroquet, dont les traits les plus saillants semblent daguerréotypés sur l'ex-ministre.

« J'explique ici l'analogie du perroquet, emblème des faux » savants, des gens habiles à manier la parole et à en abuser en » discours et en écrits. Tout est magnifique dans leur plumage lit» téraire. On n'y trouve que perfectibilités perfectibles, vertus » civiques, amour du commerce, balance, contrepoids, garantie, » équilibre, et bonheur suprême assuré au peuple si l'on veut met» tre les philosophes à la tête du gouvernement. La nature a dû » donner un plumage superbe à l'oiseau emblématique de ces ha» bleurs; il étonne, comme nos sophistes, par son habileté à ma» nier la parole; mais c'est l'oiseau le plus perfide par ses mor» sures.

» Comme il n'y a qu'astuce et piéges dans leurs discours, la » nature en dépeint la fausseté dans certains perroquets, par la » double couleur du bec montrant une mandibule blanche, sym» bole de la pureté qu'affectent ces beaux parleurs. Le bec pré» sente un énorme crochet, image de la rapacité de tous ces » êtres à parole fleurie, démagogues, gens de loi, sophistes, etc., » gens qui par le verbiage s'accrochent à tout, comme le perro» quet par son bec.

» Leur éloquence ne tend qu'à la rapine; elle ne couvre que » piéges et noirceurs, figurées par la langue noire du perroquet. » Il est inutile et immangeable, en symbole de l'inutilité de leur » bel esprit. Il est bateleur comme eux, habile à faire cent mi» nauderies et à se retourner en tous sens; image des caméléons » littéraires, il harrasse, il étourdit par son cri aigre et perçant, » son bavardage perpétuel; comme ces sophistes qui étourdis» sent le siècle de leurs phébus de perfectibilité, et harrassent » l'administration sur ce qu'elle ne veut pas élever le peuple au » vrai bonheur, en donnant les bonnes places aux philosophes.

» Voilà le portrait de ces hommes qui étouffent la découverte » de l'Association pour maintenir leurs charlataneries. Si l'on » veut se rallier à la nature, il faut enfin les juger comme les » juge la nature, dans ces tableaux parlants qu'elle nous a don» nés. »

Électeurs, faites-moi le plaisir de reléguer dorénavant Jacquot sur son perchoir!

Eugène Nus.

La huitième livraison de l'ouvrage important publié sous ce titre : *Organisation communale et centrale de la République*, vient de paraître à la librairie républicaine de la *Liberté de penser*, rue des Petits-Augustins, 5; et chez Gabriel, libraire, passage du Saumon. — Prix : 50 c.

M. Schœlcher, représentant du peuple, vient de publier une brochure qui a pour titre : *Abolition de la peine de mort*.

Un nouvel hyppodrome nommé les *Arènes nationales*, situé rue de Lyon, derrière la Bastille, a été inauguré lundi dernier.

Variétés.

—

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

X.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES.

Les rapports et analogies qui existent entre l'ordre universel, l'ordre physiologique et l'ordre normal des sociétés appellent pour des siècles l'attention des philosophes, des savants et des artistes. En traçant une timide ébauche de quelques-uns de ces rapports, nous avons pour unique objet de faire reconnaître l'importance d'une étude complète. Au début, nous ne pensions pas que la vérité des détails confirmerait autant notre vague sentiment de l'ensemble et qu'il était aussi facile de faire découler l'organisation de la société de l'organisation de l'homme, les institutions collectives des besoins individuels, la création sociale tout entière de la source physiologique. Une fois entré dans cette étude, on est en quelque sorte entraîné par le torrent de l'unité.

Ainsi, quelque ardent que soit notre désir de conclure, nous nous voyons forcé, avant d'examiner le jeu essentiellement social des passions effectives, d'indiquer encore dans le corps humain deux instruments physiologiques de relations, deux facultés de mouvement indispensables à la généralité des rapports sociaux. Ce sont les facultés de la locomotion et de la parole.

De ces deux moyens d'action soumis passivement à l'impulsion nerveuse de tous nos penchants, aux ordres de notre sensibilité et de notre volonté, nous allons voir sortir encore, non-seulement des conditions impérieuses de mouvement physique et moral, mais aussi des conditions admirables d'association, de solidarité ou d'unité humaines.

Lois physiologiques et sociales de locomotion et de relation.

Par la faculté commune à tous les animaux, mais supérieure chez l'homme, de se mouvoir dans le milieu qu'il habite, de changer ses rapports extérieurs selon les circonstances et les besoins, de diriger les organes des sens du côté des corps dont il veut prendre connaissance, d'attirer à lui et de s'approprier à son gré les substances nécessaires à sa nutrition, enfin de se rapprocher des êtres dont le concours est nécessaire à sa vie sociale, — l'homme a été naturellement doué d'un moyen précieux de sociabilité.

Par la parole, cet attribut le plus noble de son organisation, par la parole, ce mode de locomotion d'idées et de sentiments qui lui permet de communiquer à distance avec les autres hommes, d'établir avec eux des relations de l'ordre le plus élevé, de se transporter et de vivre dans un monde intellectuel et moral, de révéler à la société tous les mouvements de son âme, tous les besoins de son être, — l'homme a été surtout mis en demeure de ne faire du genre humain qu'une seule famille.

Il y a là bien évidemment deux nouveaux commandements de Dieu, deux nouveaux articles de la constitution physiologique qui constituent encore des lois organiques de la véritable constitution sociale.

Pour la locomotion, la Nature a fourni, dans l'organisation humaine, un modèle de mécanisme, une théorie vivante du mouvement. Les dispositions des os et des muscles, organes de cette faculté, révèlent autant de prévoyance, d'économie, d'équilibre, de force, de rigidité que d'élasticité, de souplesse et de grâce. La manière dont les points d'attache des muscles au squelette favorisent l'étendue et la direction du mouvement; la façon dont les membres s'articulent supérieurement et inférieurement avec le tronc, et se compliquent à leurs extrémités d'articulations multipliées et mobiles; les modes d'affinité et de cohésion par lesquels les fibres les plus ténues sont groupées en fascicules qui s'assemblent pour former des faisceaux qui, à leur tour, se réunissent en muscles dans lesquels se ramifient des vaisseaux sanguins, des vaisseaux lymphatiques et des nerfs; la disposition qui veut que les nerfs coupent la direction de la fibre musculaire à angle droit et que chaque fibre musculaire forme avec les nerfs qui lui correspondent une véritable pile galvanique; la force de contraction musculaire proportionnée à chaque mouvement; les cartilages dont les filaments de velours revêtent les extrémités articulaires des os pour amortir les effets de la pression et des chocs; les applications diverses de la loi du levier à l'énergie et à la vitesse des mouvements; enfin, ce renflement des muscles dans leur milieu qui masque, pour la beauté et la grâce des contours, l'apparence grêle de la partie moyenne des os, — tout cela présente bien un modèle de mécanisme, une combinaison nouvelle de l'utile et de l'agréable, une incontestable harmonie entre les forces de la locomotion et les besoins physiologiques.

Mais la nature ne s'est pas bornée pour l'homme à cette statique, à cette dynamique animales. En le soumettant, comme tous les animaux, aux lois de la pesanteur, de la gravitation terrestre et de la chaleur solaire, la nature a fourni à l'homme les moyens nécessaires pour s'affranchir de ce que ces lois physiques ont de trop oppressif. Afin que l'être privilégié sur la terre par sa délicatesse pût se mouvoir sans être bientôt accablé sous son propre fardeau ou sous le faix des objets qu'il s'approprie, cette généreuse nature a mis à son service de nombreux animaux organisés pour lui servir de véhicules, d'instruments vivants ou de machines locomotives. Comme tous ces dons pouvaient ne pas suffire encore à l'ambition et à la destinée du roi de la terre, la bonne nature l'a incité par les mille aiguillons de la passion, de l'attrait, du génie industriel et du sentiment de solidarité à faire le reste, c'est-à-dire à vaincre tout ce qui lui était hostile sur le globe, à utiliser les eaux, les vents, les richesses des forêts, à nettoyer la terre, à la couvrir d'un réseau de routes, de chemins, de sentiers, à se créer des demeures mobiles avec lesquelles il peut, sans fatigue musculaire, sans mouvements propres, se transporter en tous lieux, franchir les rivières, les montagnes, les mers, habiter l'océan comme il habite la terre, y circuler sur des villes flottantes, malgré les révoltes des vents et des eaux; voyager régulièrement avec une vitesse supérieure à celle que les quadrupèdes les plus rapides ne déploient que dans les courts instants de crise; enfin, glisser sur la surface du globe avec une impétuosité sans égale, comme si l'ouragan le portait sur son char. C'est à l'aide des mêmes moyens que l'homme se prépare à fréquenter habituellement les nuages, à disputer à l'aigle la royauté de l'air, à s'affranchir du joug de la pesanteur jusque dans l'atmosphère.

La nature a ainsi fourni à l'homme des armes pour se faire vaincre par lui, des éléments pour surmonter les éléments, le secret de ses lois physiques pour triompher de ces lois mêmes.

Tant qu'il n'avait pas su employer ces ressources naturelles et les ressources de son génie, l'homme n'était ni le plus habile, ni le plus heureux des animaux. Esclave de la fatalité physique, inquiet de la disproportion existant entre son désir et ses forces, il pouvait croire à l'éternité et à la souveraineté du mal sur la terre. Mais depuis le jour, — ce jour n'est que d'hier, — où les découvertes de la science le conduisent à généraliser et à faciliter sa locomotion sur le monde, à communiquer régulièrement avec toutes les races humaines et toutes les contrées, à emprunter à chaque peuple ses produits naturels et industriels, son concours d'idées, de sentiments et d'efforts, l'homme est incontestablement le maître de la création sublunaire, l'humanité ne peut plus être qu'un peuple; la terre, au lieu de rester une vallée de larmes, doit devenir un atelier de production, un champ de paix et de fraternité.

En fouillant le sol pour en extraire des matières inflammables, en combinant ces matières avec le feu et l'eau dans un appareil préparé d'avance, l'homme a su produire et s'approprier une force naturelle, illimitée, plus docile et plus à sa convenance que celle des animaux subjugués par lui; il a su amener cette force à lui obéir comme un gigantesque esclave, à marcher, à courir, à porter ses fardeaux, à transporter même des populations entières, à travailler à sa place, à fabriquer ses vêtements, à forger ses métaux, à scier le marbre, à lui façonner toutes choses, à creuser ses rivières, à remorquer ses bateaux, à labourer et à ensemencer la terre, enfin à agir d'après des lois toutes favorables à sa liberté, à sa dignité et à son bonheur.

Cet art de force et de locomotion sociales devait servir de complément à la force et à la locomotion physiologiques, comme une lunette sert de complément à l'œil, un outil à l'habileté du tact, un instrument musical à l'insuffisance de la voix. Depuis que cet art est découvert, il n'y a rien de matériellement impossible aux penchants constitutifs et aux désirs terrestres de l'homme, rien d'impossible du moins à l'humanité associée. A lui seul, cet art entraîne une révolution religieuse, sociale et industrielle de toutes les sociétés. Mieux que la prédication chrétienne, il rachète l'homme de sa chute originelle et délivre son esprit du joug de la matière, car il abandonne le labeur grossier à la nature inanimée pour ne laisser à la force et à l'intelligence de l'homme que le rôle d'habileté et de domination; car il dit comme une autre Genèse : « Il n'y a qu'un Dieu; la terre doit devenir le jardin promis; les hommes peuvent être réellement frères; le travail n'est plus désormais une expiation ni un frein, mais un attrait social. »

Qui ne reconnaît que le don de la parole est une faveur naturelle, physiologique, plus précieuse encore d'où dérive un art social encore plus merveilleux!

La parole constitue, avons-nous dit, une sorte de locomotion morale, une locomotion de sentiments et d'idées. Ce qui le prouve, c'est que la locomotion volontaire ou spontanée du corps humain, par ses mouvements partiels, ses contractions, ses attitudes, ses poses, ses gestes, ses traits physionomiques, est aussi une espèce de langage, un langage d'action. Nous traduisons au dehors nos émotions et nos pensées par des signes physiques comme nous les traduisons par des mots. Il y a une connexion si intime entre les mouvements intérieurs de nos passions et tous les mouvements extérieurs de notre corps, que la véritable éloquence consiste, à la fois, dans le geste et dans la parole. Quand l'homme serait réduit, comme l'animal, à ce langage d'action, à ce geste qui accompagne le cri inarticulé, il pourrait encore se faire comprendre, avoir des signes pour l'œil, pour l'oreille et pour le tact, traduire avec le jeu de ses membres une masse d'impressions, imiter avec le secours de l'analogie une foule de phénomènes de la nature extérieure. L'admirable faculté qu'il possède en outre de combiner les sons, les voyelles, les consonnes, de manière à faire saisir à ses semblables les moindres nuances de ses sentiments et de ses pensées constitue donc un privilége essentiellement humain et essentiellement *social*.

La théorie de la production de la voix est des plus simples. On sait qu'il y a une grande analogie entre l'organe de cette faculté et les instruments à vent, particulièrement les instruments à anche dans lesquels la vibration de l'air donne lieu à la production du son. La voix se forme dans le larynx où elle est due au passage de l'air expiré à travers la glotte dont il fait vibrer les lèvres. C'est pourquoi des physiologistes ont donné à la glotte le nom d'*anche humaine* à double lame, et ont appelé les lèvres de la glotte les *cordes vocales*. La nature fournit encore ici le modèle en même temps que la matière des organes artificiels construits par l'homme. Elle donne à l'homme, dès la naissance, la voix et la faculté de la parole, c'est-à-dire la faculté de rassembler les sons, de les modifier par le mouvement de la langue et des lèvres; mais c'est la société seule qui développe cette dernière faculté et qui apprend réellement à parler.

Les sociétés humaines, sous ce rapport, ont fait beaucoup, quoiqu'elles n'aient pas encore couronné leur œuvre. Elles ont créé plusieurs langues dont les voyelles ou sons fondamentaux se retrouvent assez généralement les mêmes et dans lesquelles l'articulation des consonnes est seule soumise à de grandes variations, en raison de l'influence exercée sur l'organisation par le climat, l'air, les lieux, les eaux, les habitudes, etc.; mais elles n'ont pas encore créé la langue universelle propre à unir moralement tous les hommes sur la terre. Il y a eu plusieurs langues différentes au lieu d'une seule langue, parce qu'il y a eu plusieurs sociétés au lieu d'une seule société. Le défaut de communications régulières et incessantes entre les diverses fractions de l'humanité explique ce babélisme dans le passé; mais depuis que les révolutions et les découvertes scientifiques ont pour objet de rendre permanents les mélanges et les mouvements sympathiques des peuples, cette diversité de langues et de formes sociales n'a plus d'avenir. Comme il y a un seul langage d'action, une seule langue musicale, une seule langue arithmétique, géométrique, algébrique pour toutes les nations du globe, il doit y avoir une langue sociale, riche, formée de l'association ou de l'épuration de toutes les langues et universellement acceptée par tous les peuples : ce qui n'empêchera pas les différences de locutions, d'inflexions, de prononciations et même d'idiomes locaux de subsister encore comme la variété subsiste dans l'harmonique unité.

Quel admirable instrument naturel de solidarité et d'éducation sociale que celui qui repose sur l'association des sentiments et des idées! Quel art social que celui qui correspond à cet instrument physiologique! Chez l'homme qui parle, l'idée fait naître le mot; chez celui qui écoute, le mot fait naître l'idée. Les premiers mots sont fournis par les objets naturels et sont simples comme les premières idées auxquelles ils servent de signes. Ce n'est qu'ensuite qu'ils se composent, s'étendent, s'associent, se généralisent comme les idées elles-mêmes et servent à faire découvrir de nouveaux rapports d'objets, de nouvelles combinaisons d'idées qu'il faut représenter encore. Les connaissances humaines et le langage des sons articulés marchent ainsi toujours de front. La langue la plus perfectionnée est toujours celle employée par la société la plus éclairée. Les peuples les plus avancés ont été premièrement ceux dont les langues s'étaient le mieux répandues. L'histoire des langues est l'histoire des progrès sociaux.

Mais la société ne s'en est pas tenue à la sympathique communication de la parole verbale. Après avoir uni par ce lien affectif et intellectuel tous les membres d'un groupe de population, elle a cherché les moyens d'étendre cette communication à d'autres groupes plus éloignés. Pendant des siècles, elle a eu recours à différentes sortes de signaux tels que les lumières, les feux, les instruments bruyants, les trompettes, cornets, tambours, etc., etc., pour parler ou avertir à distance. De là aux télégraphes aériens dont les pièces mobiles représentent différentes figures d'une signification convenue, et qui, en répétant les mêmes mouvements propagent la même nouvelle sur une ligne indéfinie, il n'y avait pas loin; et néanmoins cette découverte n'a que les deux tiers d'un siècle. L'invention de la télégraphie aérienne devait être primée par une autre découverte bien plus importante. Pour unir indissolublement les hommes en société, il ne suffisait pas de faire franchir aisément quelques signes conventionnels d'un lieu à un autre, il fallait donner des signes aux moindres accents de la parole et faire franchir à ces signes non pas seulement l'espace, mais surtout le temps : c'est-à-dire propager ce langage de génération en génération, de siècle en siècle. C'est là que gisait le grand problème d'unité humaine que la société a résolu par ses découvertes successives du dessin, de la peinture, de l'écriture. Après avoir fondé des monuments à ses souvenirs pour les transmettre à la postérité, l'homme trouva dans le dessin un excellent moyen de communication avec le siècle qui devait suivre. Et comme les premières figures du dessin exigeaient trop de longueurs, de talent ou de patience, il en retrancha chaque jour quelque chose et les réduisit à de simples esquisses, à des hiéroglyphes intelligibles à certains initiés; puis ces signes se transformèrent en simples caractères de convention qui composèrent l'alphabet, les chiffres, les notes de musique. Enfin, la société couronna cette série de tatonnements et de progrès timides par une série de découvertes décisives comme la gravure, l'imprimerie, la lithographie, le daguerréotype, etc.; découvertes qui, par des perfectionnements graduels ont fait de l'art social, correspondant à la parole, un art magique. Grâce à cet art, la pensée de l'homme et les objets du monde extérieur peuvent être rapidement calqués, se perpétuer sur le calque et se multiplier en des millions de copies. Grâce à cet art, l'idée humaine, sans être articulée ni prononcée, peut franchir à la fois le temps et l'espace et faire communier dans son inspiration toutes les populations vivantes, toutes les générations successives.

Le jour où cet art a été conquis, l'unité et la solidarité humaines ont fait le plus grand progrès historique : La vérité qui est la lumière de l'intelligence a cessé d'être un privilége pour devenir, comme le soleil, une lumière démocratique. De ce jour, la démocratie morale et intellectuelle a été décrétée et a été rendue possible : tous les hommes ont pu se considérer comme les révélateurs de la même idée, comme les prophètes du même Dieu, comme les parties intégrantes du même corps social.

Le sentiment général a si bien saisi la solidarité et l'analogie qui existent entre l'organisation physiologique et l'organisation sociale, qu'il a appelé la presse la *voix publique*, comme il a appelé *opinion*, *esprit public*, l'association des pensées individuelles; comme il appelle *artères* les grandes voies de communication rapide, comme il nomme encore *constitution* l'ordre fondamental des fonctions physiologiques et l'ordre fondamental des sociétés.

Est-ce tout? Non! C'est dans la télégraphie électrique à peine essayée sous nos yeux, qu'il faut reconnaître la plus grande puissance de mouvement social et de solidarité humaine que puisse atteindre l'art correspondant à la parole. Le télégraphe électrique, c'est la locomotion soudaine ajoutée à l'imprimerie instantanée et donnant à la circulation sociale de la pensée une vitesse plus rapide que celle de l'éclair ou de la lumière qui, on le sait, parcourt 70,000 lieues en une seconde de temps; c'est la foudre mise au service locomoteur de notre parole. La télégraphie électrique représente en germe le système nerveux de la grande société normale, comme les canaux, les chemins de fer et les autres voies de communication en sont le système sanguin. Par la généralisation de la télégraphie électrique à travers les fleuves, les mers et les continents du globe, par son adaptation à toutes les communications établies entre les groupes humains, l'humanité entière pourra vibrer de la même émotion presque instantanément, comme tressaillent toutes les parties du corps d'un seul homme. La sensibilité et la volonté collective de la grande société se propageront aussi facilement autour de la terre que la sensibilité de l'individu se propage de la main au cerveau, et sa volonté du cerveau à la main. La centralisation et les ramifications de cette télégraphie sur le globe devront, comme la centralisation et les ramifications des nerfs de l'homme, faire de l'humanité, dans les circonstances solennelles, un seul être sentant et agissant, inspiré et exalté, aimant et enthousiaste.

Parlez-nous après cela de l'avenir de la guerre! Avec de tels liens de solidarité et d'unité irrésistibles entre les peuples, à quoi bon des barrières armées, des forteresses et des soldats! à quoi bon même ces armées et ces lois de contrainte morale ou politique pour garantir l'ordre, la paix et le salut des sociétés! Est-ce qu'avec les habitudes de relations sympathi-

ques et de fraternité nécessaire qu'entraînent les développements de l'imprimerie, des chemins de fer et de la télégraphie électrique, l'ordre et la paix ne seront pas mieux garantis que par des baïonnettes? Est-ce qu'à l'heure qu'il est déjà un peuple éprouve de la haine contre un autre peuple et cherche à se soustraire à des relations permanentes de solidarité avec lui? Une société ainsi épanouie peut-elle faire autre chose que progresser et se sauver en se transformant? Où trouverez-vous une meilleure loi d'ordre, de conservation et de salut public que ces liens de communion pacifique et incessants d'idées, de mœurs, de sentiments et d'intérêts entre les hommes et entre les peuples, que cette chaîne de *rapports naturels et nécessaires* qui, selon Montesquieu, constitue la vraie loi?...

Ce n'est pas un gouvernement imposé ou délégué, ce n'est pas une majorité éphémère qui a noué cette *chaîne de rapports*, qui a voté cette loi vivante, c'est d'abord la nature qui en a inspiré le besoin, c'est ensuite le génie de la liberté et du progrès qui l'a élaborée et rédigée; c'est enfin l'adhésion directe, spontanée, unanime et irrésistible de tous les citoyens de la terre, de tous les membres de la grande société qui la fai triompher universellement.

Ferdinand Guillon.

Salle Barthélemy.

EPREUVE DE SONORITÉ.

Le théâtre de la rue Neuve-Saint-Nicolas n'est pas simplement une nouveauté, une hardiesse, c'est une série de nouveautés et de hardiesses; c'est un essai composé de plusieurs inventions inédites qui devront avoir chacune leur inauguration, à mesure que s'achèvera l'aménagement du vaisseau elliptique qui les renferme toutes.

M. Barthélemy eût pu se contenter de donner à une enceinte plus vaste que l'Odéon, plus vaste que l'Opéra, une sonorité égale à celle de l'une ou de l'autre de ces deux salles. C'était déjà un beau problème à résoudre que celui de trouver une forme géométrique, un agencement de matériaux, qui permît d'offrir à un nombre double de spectateurs les mêmes jouissances musicales que procure à son public notre première scène lyrique. M. Barthélemy a fait mieux: en augmentant les dimensions de l'enceinte, il a voulu augmenter la capacité sonore de la nouvelle salle qu'il a créée.

Il a voulu plus encore: il s'est efforcé de changer les moyens traditionnels d'éclairage, d'augmenter les illusions des décors; il a fait disparaître la rampe dont l'éclat fatiguait les artistes; il a pris à tâche de faciliter les changements à vue. Enfin l'orchestre, qui tournait le dos au public et envoyait ses effets les plus puissants lutter avec les profondeurs de la scène, s'est vu assigner par lui une place plus convenable à la politesse due aux spectateurs et plus favorable aux jouissances de leurs oreilles.

Ce programme n'est certes pas d'un homme timide; c'était déjà le fait d'un esprit vigoureusement trempé d'avoir ainsi rassemblé en faisceau les grands défauts de notre matériel dramatique pour les attaquer courageusement, savamment, avec patience et énergie, sans se laisser dissuader ni abattre par les prétendues impossibilités qui devaient lui passer devant les yeux, jusqu'à l'heure de la réussite.

Ouvrez les encyclopédies à l'article THÉATRE, vous y lirez que chacune de ces tentatives a été faite successivement, à une époque ou à une autre; mais vous n'y verrez jamais personne d'assez intrépide pour réunir ainsi en bloc et essayer résolûment toutes ces améliorations à la fois. Cette pensée seule me remplit de respect pour le travailleur qui a tant osé; et dût-il être vaincu dans quelqu'une de ses luttes avec la routine de l'art scénique, je n'en applaudirais pas moins de toute mon âme à d'aussi persévérants efforts.

Mardi 24 juin, M. Barthélemy avait convié le public parisien à venir juger les conditions de sonorité offerte par son théâtre. L'élite de la littérature et des arts avait répondu à cet appel fait au nom d'une bonne œuvre: la recette devait s'en aller par delà la Méditerranée, soulager les colons pauvres de l'Algérie. La salle n'était prête que pour un concert; les siéges et les gradins avaient été provisoirement figurés par de simples banquettes; mais de magnifiques tentures empruntées au garde-meuble recouvraient la nudité des murailles. Or, dans cette importante partie de son programme, M. Barthélemy a été heureux; l'épreuve est décisive.

La nouvelle salle est décidément d'une sonorité large et complète, sans écho ni resonnance prolongée. Une voix humaine isolée ou plusieurs voix réunies en chœur y portent dans toutes ses parties la précision exacte de leur intonation. Les ondes sonores y roulent avec la sagesse mesurée des ondes d'un golfe parfaitement abrité. Les effluves musicales se partagent avec une équité merveilleuse aux oreilles placées sur tous les points de l'enceinte ovoïdale. Il ne peut rester désormais aucun doute dans l'esprit des trois mille spectateurs qui ont assisté à cette intéressante expérience; elle a été entière et complète dans cette épreuve spéciale.

Les courbes des parois ont retenti avec une même ampleur docile aux langueurs un peu somnolantes du *Selam* et aux vigoureux ensembles des élèves de Chevé, aux fiévreuses excitations de l'archet de Vieuxtemps et aux calmes accents de Mlle Ernesta Grisi. Rien ne s'y trouble, rien ne s'y perd, depuis les sons à pleine poitrine jusqu'aux murmures à *bocca chiusa*.

Lorsque le silence se fait dans cette immense enceinte, je ne croirais pas prudent à un employé du ministère de dire son avis sur la foi religieuse de M. de Montalembert ou sur la foi politique de M. Léon Faucher, si ces deux messieurs se trouvaient quelque part dans les profondeurs de la salle en même temps que lui.

On est souvent tenté de crier impatiemment: Plus haut! aux artistes de l'Opéra, malgré de merveilleux efforts d'émission qui y usent les organes les plus solides en l'espace de quelques années. Eh bien! la salle Barthélemy vous envoie les notes les plus pures sans fatigue des chanteurs ni des écoutants; elle a mis parfaitement en relief la cavatine d'*Il Barbiere*, si délicatement chantée, avec le simple accompagnement d'un piano droit, par Mme Toccani. Aussi bonne pour les grandes masses chorales et instrumentales que pour la musique de salon, on pourra exécuter dans la salle de la rue Neuve-Saint Nicolas de grandes symphonies et des quatuors avec un avantage égal, et les artistes n'y succomberont plus en quelques années sous la fatigue de leurs efforts.

Les voix qui brillent plus par la grâce et la souplesse que par la puissance s'y feront entendre dans toute leur délicatesse, et les organes solides, puissamment trempés, y trouveront une facilité d'amplitude qui encouragera singulièrement leur énergie.

Ainsi donc, indépendamment des merveilles promises au point de vue du mouvement et de l'illusion scénique, il est déjà acquis ce fait victorieux que la salle Barthélemy est, dans sa dimension, la meilleure salle de concert que l'on ait encore obtenue à Paris. Et cette fois, cette précieuse supériorité, ce n'est point au hasard, mais bien au talent, au calcul, à la science de l'habile architecte qu'on la doit.

C'est là une inauguration heureuse; voici une partie des espérances contenues dans cette mystérieuse création réalisée. Cette ellipse de pierre est bien, comme nous le disait M. Barthélemy lui-même, un véritable instrument dont l'orchestre est la corde, et nous l'appellerions volontiers un nouvel Amphion, comme dans le prologue de Méry, si nous pouvions croire avec le poëte marseillais que le virtuose grec ait eu avant la fondation de Rome et d'Athènes la science nécessaire à donner des oreilles et de l'intelligence aux moellons de son temps.

Disons aussi un mot de l'essai d'éclairage électrique. L'effet de cette brillante lumière nous a fait croire en entrant que la voûte avait des ouvertures qui laissaient passer les vigoureux reflets du crépuscule de juin. M. Barthélemy a pris ici les devants sur une innovation qui deviendra l'usage général avant peu. N'avons-nous pas vu déjà un de ces lumineux reverbères du soleil rayonner sur la façade de l'Odéon? M. Barthélemy a été bien inspiré en remplaçant la matière encombrante du lustre à gaz par cette étincelle solaire.

Cependant ces rayons dont la splendeur n'était atténuée ni par un globe de cristal dépoli ni par une sorte d'abat-jour quelconque, allaient percer cruellement les prunelles des spectateurs de la deuxième galerie. Il y eut des réclamations peut-être un peu exagérées dans leur forme, mais au fond très légitimes. On dut même éteindre complètement le foyer lumineux afin de pouvoir commencer le concert; mais une fois la chose en train, l'éclair reparut sans trop soulever de nouvelles clameurs. Nous avons remarqué en outre que l'éclat du foyer électrique, qui aurait dû être fixe et permanent, affectait quelquefois les fantaisies de l'éclair; il manquait de stabilité. Nous sommes persuadé que ce défaut venait non du manque de prévision, mais de l'état d'inachèvement de la salle dans son ameublement intérieur.

Il y a quelques semaines, nous exprimions le regret de voir à notre époque et à Paris même, l'étroitesse des théâtres s'opposer à l'instruction artistique de la majeure partie du peuple et mettre des entraves à la fréquence de nos plaisirs dramatiques. Les difficultés matérielles de porter la voix humaine et les sons délicats dans une enceinte suffisante, avaient fait de l'art dramatique, de l'Opéra surtout, un véritable privilége; grâce à la possibilité trouvée par M. Barthélemy d'exagérer les dimensions en améliorant la capacité sonore, la vulgarisation de l'art est assurée.

Le problème en effet n'était pas de trouver un degré plus ou moins grand de sonorité dans une salle ordinaire; il s'agissait pour l'inventeur hardi de réaliser une forme dont les courbes calculées pussent être agrandies proportionnellement, de manière à ne rien perdre de leur rare susceptibilité de son. Pour mieux me faire comprendre, j'aurai recours à une comparaison: l'effigie de la monnaie d'argent devant être uniforme, il a fallu inventer un procédé mécanique qui permît d'agrandir ou de diminuer proportionnellement la matrice destinée à les frapper. Ce procédé trouvé, la petite et la grande pièce se trouveront toujours contenir la même image avec tous ses détails, avec toutes ses qualités de dessin. De même avec le procédé Collas la Vénus de Milo peut devenir colossale ou miniature, sans qu'aucune de ses belles formes ait été altérée, sans qu'un des plis de sa ceinture ait été dérangé.

C'est là la grande découverte, le grand succès de M. Barthélemy. La possibilité sonore de l'Opéra appartient à sa salle telle qu'elle est, parce qu'elle a tel diamètre; triplez son enceinte avec le même modèle de construction, la sonorité s'amoindrit. Décuplez au contraire l'ellipse de la salle Barthélemy, en conservant l'harmonie de ses flancs, la forme circulaire de sa scène et la concavité mathématiquement calculée de sa voûte, vous n'aurez rien enlevé à la puissance dont est douée cette salle nouvelle, de faire percevoir à des auditeurs placés sur tous les points les sons qui lui seront confiés.

Ainsi cette large enceinte qui, garnie de tous ses gradins et de tous ses siéges, contiendra déjà plus de 4,000 spectateurs, pourra atteindre la dimension merveilleuse des théâtres grecs, où les spectateurs affluaient par dix mille, pour venir applaudir des tragédies plus vivantes et plus variées que nos drames les mieux mouvementés d'aujourd'hui.

Désormais, grâce à l'habile architecte, la démocratisation de l'art est possible. On n'aura plus besoin bientôt d'apprendre au peuple le nom de Molière; il aura sa part des plus nobles jouissances de l'âme, il viendra recueillir lui aussi les plus délicats enseignements de l'esprit. Puis à mesure que le parterre s'étendra, artistes et auteurs, excités par l'enthousiasme qui émane toujours du nombre, grandiront en force et en génie. Une dramatique plus large, plus passionnée, plus populaire, fera de ce délassement privilégié d'aujourd'hui, la joie et le besoin de tous les citoyens d'un grand peuple?

Félicitons donc M. Barthélemy de la part qu'il a apportée à ce grand mouvement de l'art. Je ne connais pour moi aucun homme politique qui ait par ses travaux doté l'humanité d'aussi sérieux éléments de bonheur général et de vrai progrès.

Antony Méray.

PETITE CORRESPONDANCE.

Metz. — M. G. — Reçu les 173. Appliq. suiv. indication. — Nous vous avons écrit. — Rem. à tous.

Metz. — M. M. — Reçu les 12 — On a dû vous remettre les reçus. — Rem.

Nantes. — M. G. — Reçu les 100. Passé écriture de conformité. Compl. affect. au convalesc. et amitiés à tous.

Prades. — M. G. — Reçu les 6 et le manusc. Nous lirons et v. répondr. — Nous v. adress. le journal. — Affect. rem. à tous deux.

Selongey. — M. D. — Inscrit le nouv. ab. pour un an. — Tansmis en double la prime d'un an. — Vous aurez à nous tansmettre 22,35, livres, abonn. et port. — Votre ab. va jusqu'au 30 avril 52. — Affect. compl.

Erstein. — M V. — Reçu les 12. Fait le réab. 6 mois du 1er août. — Un de nous ira vous voir sous peu de jours.

Rochefort. — M. F. D. — Reçu les 20. — Votre adhésion nous est surtout précieuse dans les circonst. act.

Béziers. — M. B. — Reçu les 6. — Rem. frat.

Dijon. — M. K. — Reçu les 78. Appliq. 72 à la R. et 6 à votre réab. — Rem.

Morlaincourt. — M. B. — Reçu. — Nous allons remettre les 2 certif. à l'adresse ind. et prendre les rens. demandés. — Affect. compl.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 5 juillet. Au comptant le 5 p. 0/0 à 94 80, le 3 p. a 56 70; la Banque de France à 2,460 00; obligations de la ville Paris, 1440. — Chemins de fer: Versailles, rive droite, 265 75; rive gauche, 232 50; Paris à Orléans, 845 00; Paris à Rouen, 645 00; Rouen au Havre, 252 00; Avignon à Marseille, 212 50; Amiens à Boulogne, 255 00; Orléans à Bordeaux, 402 50; du Nord, 470 00; Strasbourg, 373 75; Nantes, 276 25. — Zincs Vieille-Montagne, 2,700; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1360 00. — Rente de Naples, 101 20; Emprunt Romain, 73 3/4; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 0/0; Espagne, dette active, 27 0/0; Lots d'Autriche, 400 00; Piémont dern. emp. 84 30; Obl. anc. 950 00; nouv. 920 00.

L'un des gérants: CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — No 50. — 13 Juillet 1851.

12 FRANCS PAR AN. — Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche. — UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr. — BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. — Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

A quoi mène la compression.

Les partis rétrogrades, qui ont toujours les yeux tournés derrière eux et ne veulent jamais regarder en avant, voient mal même le passé; car dans le passé, ils ne considèrent que le point unique qu'ils regrettent : tout le reste n'est rien pour eux. Pour tel rétrograde, le passé s'arrête au règne de l'inquisition et des moines ; pour tel autre, à celui de Louis XIV; pour celui-ci, au temps de Louis-Philippe, et bientôt, pour celui-là, à la présidence de M. Bonaparte. Les événements écoulés depuis le jour favori autour duquel erre sans cesse leur pensée déçue ne leur sont d'aucun enseignement.

Ainsi, prendront-ils la peine seulement de réfléchir à ce qui s'est passé depuis une époque bien récente, — la révolution de février ? Non ; les uns se sont abîmés dans leurs peurs et leurs rancunes, les autres dans leurs intrigues, et aucun d'eux n'aperçoit quel immense progrès le monde a fait, s'éloignant toujours plus irrévocablement du passé.

Cette république, — cette surprise, comme on l'a si justement appelée, — la nation l'a ratifiée. Nous n'appelons pas ratification les acclamations vingt fois répétées de la Constituante au 4 mai 1848, ni le vote de la Constitution : tout cela était entaché de mensonge. Elle l'a ratifiée par une adhésion tantôt individuelle, tantôt collective, mais toujours libre et spontanée, quoique sous la pression d'une dictature. Mais quelle dictature ? Celle des royalistes.

En voyant les légitimistes et le parti clérical réveiller les plus incroyables prétentions, préconiser l'ignorance et la superstition, rêver le retour des corporations et des castes, la nation a senti encore une fois que la révolution de 89 et celle de 1830 étaient justes.

En voyant les orléanistes, ces anciens libéraux, devenir les rénégats de la liberté, s'associer à toutes les mesures prises contre elle et descendre jusqu'à se faire hypocrites en religion, elle a compris que la monarchie de juillet, fille du libéralisme, avait dû tomber, parce qu'elle ne s'appuyait sur aucune foi sincère et ne reposait que sur des égoïsmes.

Que nos réactionnaires veuillent donc bien se demander s'il y a aujourd'hui plus de républicains en France que lors de la proclamation de la république au 24 février, que lors même des terribles événements de juin 1848, bataille horrible et sanglante où quelques réactionnaires avaient conçu le dessein de noyer la république.

Eh bien ! c'est depuis ce jour ensanglanté, c'est depuis le 23 juin que le sentiment républicain s'est propagé en France. Le pouvoir a été et est demeuré entre les mains des ennemis des républicains ; ils s'en sont servi pour persécuter leurs adversaires, pour manier la France à leur gré ; ils ont eu le pouvoir absolu. Ce pouvoir absolu, ils l'ont exercé dans toute sa rigueur. En sont-ils plus avancés ? Non ; car leurs actes rétrogrades auront façonné une France républicaine. Demain, vienne une nouvelle assemblée, et la république est proclamée cette fois sincèrement.

Dans l'enfant, il faut soigner le corps avant l'esprit. La république, c'est le corps de notre société nouvelle ; il fallait avant tout pourvoir à sa conservation : c'est ce qui est fait. Mais quel est l'esprit de ce nouveau corps politique ? C'est le Socialisme. Aussi est il arrivé qu'à mesure que la république s'affermissait, le Socialisme se répandait dans tous les membres et donnait la vie partout.

Malgré les efforts réactionnaires, il y a aujourd'hui en France infiniment plus de républicains qu'en juin 1848, qu'au moment où les républicains ont commencé à être poursuivis par leurs adversaires.

La persécution, qui a multiplié le nombre des républicains, a-t elle diminué celui des socialistes ? Ce serait étrange ; aussi ne le croyons-nous pas. Mais qu'en pense la réaction ?

Tenez, messieurs les réactionnaires, ne prenons qu'un détail du socialisme, détail accessoire et qui ne touche pas au fond des choses (nous ne sommes pas pressés et avons plus de patience que vous ne croyez), prenons l'organisation du crédit.

Le privilége de la banque de France expire en 1855 ou 1856. Le progrès des idées économiques et sociales s'oppose à ce que ce privilége soit renouvelé. Il faut que cette banque soit remplacée par une institution plus largement conçue et qui distribue le crédit sur toute la France, avec plus de puissance et des conditions moins onéreuses.

Eh bien ! il arrivera nécessairement que le socialisme, dans cette question, fera sentir son influence dès le commencement de la première session de l'assemblée législative qui remplacera dans neuf mois l'assemblée actuelle. Il arrivera que l'opinion sera favorablement disposée en faveur de ce changement, et que, s'il tardait trop, elle l'imposerait aux législateurs. Dès les premiers mois de la nouvelle législative, une commission spéciale devra être nommée pour élaborer un projet et en soumettre la discussion à une première lecture, de manière que le projet puisse être discuté, remanié et complétement élaboré, converti en loi et tout prêt à fonctionner le jour où la banque de France actuelle cessera d'exister.

Certes ces délais, ces discussions souvent renouvelées, cette maturité dans une affaire de cette importance n'ont rien d'effrayant, et c'est pourtant du socialisme. Car la Banque d'Etat n'est pas une simple opération financière, gardez-vous de le croire ; quoiqu'elle n'aboutisse pas non plus à une absorption de toutes les individualités par l'Etat, comme vous affectez quelquefois de définir le socialisme, elle servira énormément au progrès de l'association ; or l'association, c'est le socialisme, c'est tout le socialisme.

Si nous comptons ainsi pouvoir, dans une couple d'années, emporter la question de la Banque d'Etat par la simple discussion et avec le concours de l'opinion publique, sera-ce une preuve que depuis deux ou trois ans la réaction ait écrasé le socialisme ? Ses espérances, — sa vanité, s'il vous plaît mieux de l'appeler ainsi ? — Non, puisque nous ne rabattons rien de nos désirs. Son nombre ? Pas davantage, puisque partout, à chaque instant, tout le monde, vous-mêmes réactionnaires, tout le monde ne s'occupe que de socialisme et le discute sans cesse.

Comptez-vous pour quelque chose d'avoir forcé plusieurs de vos subordonnés à taire leurs convictions, de peur de perdre leur gagne-pain, ou bien d'avoir puni quelques-uns des nôtres par la prison, l'exil ou la misère ? Triste et impuissante satisfaction que vous vous donnez ! Elles alimentent en vos cœurs la colère, la haine, et finissent par devenir pour vous-mêmes une torture.

Voyons, que comptez-vous faire ? Regardez seulement ce qui se passe depuis trois ans ; réfléchissez-y bien ; voyez le mouvement, mouvement irrésistible. Sur le bord de la mer, vous reculez quand la marée monte ; ce n'est pas lâcheté, c'est raison. Mais, si Dieu pousse les flots en avant, il pousse aussi les sociétés, et il a donné à l'homme avec les yeux du corps les yeux de l'esprit. Pourquoi se servir des premiers et fermer obstinément les seconds ?

Emile Bourdon.

Comptes du gouvernement provisoire.

Un rapport sur les comptes de 1848 vient d'être déposé sur le bureau de l'assemblée par M. Théodore Ducos. Les membres de la commission sont en général peu sympathiques à la révolution de Février, c'est-à-dire à la République et au suffrage universel dont cette glorieuse révolution a doté la France.

On devine l'esprit du rapport. C'est le dénigrement et la chicane perpétuelle contre ce gouvernement provisoire, acclamé aux jours de sa puissance comme le sauveur de la France par les adversaires mêmes de la révolution, remercié solennellement par l'assemblée Constituante, comme ayant *bien mérité de la patrie*.

Que des socialistes attaquent le gouvernement provisoire, nous le comprenons. Malgré des intentions excellentes, un dévoûment incontestable, ce pouvoir a contribué pour sa part à l'avortement de Février, ou du moins aux longues épreuves que la démocratie traverse aujourd'hui. Il a respecté toutes les racines de l'arbre monarchique, armée, clergé, magistrature, grandes compagnies financières. Il s'est conduit, malgré ses désirs, comme s'il voulait empêcher ou du moins arrêter la révolution, au lieu de la rendre décisive, irrévocable ; mais ce n'est pas *le grand parti de l'ordre* qui a le droit de formuler ces reproches.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 13 JUILLET 1851.

Nécessité d'une SCIENCE NOUVELLE.

XXVII.

Coup d'œil sur le mécanisme d'un canton d'harmonie.

J'ai exposé dans un tableau [§ 26] l'échelle du mouvement, son début par 4 sociétés malheureuses, que j'ai nommées lymbes antérieures ou labyrinthe social. La Civilisation fait partie de cet âge de ténèbres. Elle sent ses misères et s'agite en tous sens pour y porter remède sans obtenir le moindre succès. D'autre part elle prétend au titre de société éclairée, parce qu'elle cherche sans méthode les lumières en politique sociale : c'est comme si un malade prétendait qu'il est bien portant parce qu'il a pris une foule de remèdes qui ont aggravé son mal. Ainsi a fait la Civilisation avec ses innombrables chartes et systèmes qui, enracinant de plus en plus les 7 fléaux, lui assurent de plus belle ce titre de lymbe obscure, société dépourvue de lumières politiques, et d'autant mieux privée qu'elle en sent le besoin qui n'est pas senti dans les 3 autres lymbes où les humains, apathiques et fatalistes, sont beaucoup moins sensibles à leurs malheurs.

Puisque l'intention générale est d'y échapper, envisageons régulièrement le problème, dissertons sur l'échelle du mouvement donnée [§ 26] et d'abord sur les périodes où nous nous trouvons, sur les 4 échelons qui composent la subversion antérieure.

Les transitions et subversions sont une branche de mouvement très négligée des modernes, ils n'y donnent aucune attention ; et c'est ce qu'ils auraient le plus besoin de connaître. ((Une preuve de leur indifférence à cet égard, c'est que les naturalistes qui ont multiplié les systèmes n'ont jamais donné aucun tableau des transitions ou liens de série, comme l'anguille entre poissons et serpents, la chauve-souris entre oiseaux et quadrupèdes, la chaux entre minéraux, les zoophytes, la sensitive entre divers règnes ; c'est pourtant par l'étude générale ou spéciale des transitions qu'on doit toujours débuter.))

Les transitions règnent nécessairement aux deux extrémités de toute carrière ; elles sont le lien universel, mais elles ont la fâcheuse propriété ((fâcheuse en apparence)) de *contremarche méthodique*, soit en matériel soit en passionnel. Un homme est robuste, courageux, adroit, laborieux dans sa carrière, estimée à 100 ans ; le même homme sera craintif, gauche, nonchalant, faible aux deux âges extrêmes ou transitions qui seront de la naissance à la consolidation, âge de 5 ans, et de la caducité ou âge de 95 ans à la mort. Dans ces deux âges extrêmes de 0 à 5 ans et de 95 à 100, cet homme est l'opposé de ce qu'il sera dans tout le cours de sa carrière ; il en est de même d'un arbre qui ne donne pas de fruits pendant ses premières années et n'en donne plus lorsqu'il touche à sa fin. Un astre est sujet aux mêmes effets de contremarche dans ses âges extrêmes, il est comète dans son enfance avant l'entrée en plan, et il redevient errant après la déplanation jusqu'à sa chute en voie lactée où il va se dissoudre.

Le mécanisme passionnel étant sujet comme le matériel à ces 2 âges de subversion qui occupent les phases extrêmes de toute carrière, il ne faut pas s'étonner de voir un monde social organisé à contresens de toute justice et de toute vérité. Ce désordre devant exister dans le cours des rouages extrêmes ou lymbes, il faut conclure qu'un tel monde est dans l'un des deux âges de subversion et qu'il doit s'évertuer à en sortir le plus promptement possible : opinion diamétralement opposée à celle de nos perfectibiliseurs idéologues et économistes qui voudraient nous confiner dans la lymbe civilisée, barbare et sauvage, et étouffer toute idée d'en chercher l'issue.

Elle est découverte et on doit s'attendre qu'en relations industrielles et domestiques la destinée opérera à contresens de la subversion ou système social actuel. Il se distribue par familles isolées, non associées, cherchant à se spolier et se nuire, à compliquer le mécanisme et accroître les dépenses. L'état de destinée, l'harmonie passionnelle, opère par séries de groupes associés en industrie, se soutenant, se servant par les discords et contrastes autant que par les accords. Dieu, (je l'ai déjà dit, je ne saurais trop le répéter), dans sa théorie, ne spécule que sur des groupes et séries de groupes ; il ne peut pas raisonnablement spéculer sur des individus, parce que l'individu est sujet à l'inconstance et à la mort, tandis que la corporation (ou groupe), sans cesse renouvelée et remplaçant par de nouveaux néophytes ceux qu'enlève l'inconstance ou la mort, n'est collectivement sujette ni à l'inconstance ni à la mort.

((Je ne me hâte pas d'entrer dans aucun détail sur le jeu des passions développées par groupes et séries ; il serait prématuré d'apprendre au lecteur que les passions, conformes en tout point aux harmonies connues, sont soumises aux mêmes combinaisons que le système planétaire et musical, qu'elles modulent par 12 passions radicales tendant à 3 foyers d'attraction, qu'elles ont comme le système planétaire et musical leurs évolutions en majeur et en mineur distribuées par séries mesurées de 12 groupes et leurs évolutions en ordre géométrique pur par séries libres dont le nombre de groupes est indéfini ; que le nombre et les assemblages divers de passions dominantes donnent 810 caractères ((ou touches hominales)) dont la réunion est nécessaire pour former la grande mécanique agricole ou *association composée* qui est l'état domestique de la 8e période sociale. Sans nous engager ici dans aucun examen

Ingrat pour les membres du gouvernement provisoire pris en masse, comme il le fut en détail envers Lamartine, puis envers le général Cavaignac, ce parti veut prouver une fois de plus que nulle concession, nul service rendu ne sauve de sa haine ceux qui acceptent sincèrement le principe républicain, qui ont contribué à le faire triompher, ou qui sont décidés à le défendre.

Le rapporteur devait passer en revue les comptes de l'année 1848 tout entière, année qui vit éclore cinq gouvernements successifs. La justice eût voulu qu'il donnât peu de place dans son examen et ses critiques au gouvernement provisoire ;

Parce que ce gouvernement « *sorti de l'émeute, engendré par la tempête,* » suivant les expressions du rapport, ne pouvait être au milieu de la ruine de toutes les lois, des exigences exceptionnelles des masses, soumis dans le fond ni dans la forme aux règles minutieuses de comptabilité qui régissent les temps ordinaires ;

Parce que les comptes particuliers du gouvernement provisoire, depuis le 24 février jusqu'au 11 mai, ont déjà été l'objet d'un décret et d'un rapport spécial publié en 1849 par le même M. Ducos.

La commission cependant est revenue avec ardeur sur les comptes du gouvernement provisoire ; elle ne s'est occupée, à peu près, que de ceux-là, elle les a épluchés, contestés avec force épigrammes et insinuations malveillantes. Finalement, elle en a retranché 200,139 francs qu'elle propose de mettre à la charge des fonctionnaires républicains, tandis qu'elle ne marchande pas un centime aux autres gouvernements et qu'elle donne, par exemple, pleine et entière décharge à M. Duchâtel de 255,159 fr. 62 c., appliqués depuis le 1er janvier jusqu'au 24 février 1848 aux dépenses de *sûreté générale*, avec le succès que chacun sait.

Nous n'entrerons point dans les détails du rapport qui module dans tous les tons des lamentations sur cette *catastrophe*, appelée par la voix de l'opinion publique et de l'histoire *la révolution du mépris*. Nous ne relaterons point la guerre faite à M. Carnot pour les conférences politiques électorales des instituteurs primaires et le *catéchisme électoral*, à Ledru-Rollin pour ses commissaires, à Emmanuel Arago pour les ateliers nationaux de Lyon. Un grand fait à nos yeux domine ces misères.

Voilà des hommes ardents à médire de la République, de son avènement et à restituer en coups d'épingles le coup de massue donné par le peuple au gouvernement des scandales.

Eh bien, leur malveillance habile, passionnée, n'a pu enfanter que des contestations puériles. Même à son berceau, même au sein d'un désordre dont MM. les *satisfaits* sont responsables puisqu'ils en furent les provocateurs, la République s'est montrée supérieure en honnêteté, en désintéressement aux gouvernements monarchiques, observés dans les temps les plus calmes et les plus favorables à la pratique d'une comptabilité scrupuleuse.

Cette comparaison est rassurante pour l'avenir. Elle vient prouver encore une fois que le parti *des honnêtes gens* est bien le parti de Février, que la conscience publique a fait un immense progrès en trois journées immortelles.

Quel gouvernement royal veut-on comparer au gouvernement provisoire pour l'économie et la probité ? Serait-ce la vieille monarchie française ?

Indépendamment des dépenses personnelles du roi, de sa famille, l'ancienne monarchie fut une époque de mendicité perpétuelle pour les nobles de cour. Considérant tout travail utile comme une dérogeance, et voulant, sans rien produire, sans rien gagner légitimement, vivre au sein du luxe, ils sollicitaient, extorquaient non seulement des logements dans les châteaux royaux, des sinécures, jusqu'à des habits de livrée (les justaucorps à brevet de Louis XIV), mais des terres, des domaines appartenant à la couronne et dont la propriété leur était transmise par des achats fictifs. Quand le *livre rouge*, bilan des prodigalités de la cour, fut produit, en 1791, devant l'assemblée nationale, elle constata que M. et Mme de Polignac étaient devenus gratuitement propriétaires du domaine royal de Fenestranges pour un prix fictif de 1,200,000 livres qui n'avait jamais été payé ni dû l'être. M. de Polignac avait reçu en outre 800,000 francs en compensation de droits abusifs dont il se disait propriétaire sur *la vente du poisson à Bordeaux*.

Qu'on juge du reste par cet exemple. Un cadeau de deux millions à une seule famille sous un seul règne !

Sous l'ancienne monarchie, d'après le compte-rendu présenté par Necker à la première séance des états-généraux, le total des rentrées annuelles et fixes au trésor royal n'était que de 475,294,000 livres. Veut-on savoir quelle part léonine se faisait la royauté dans ces ressources nationales ? En voici l'évaluation.

Dépenses totales de toutes les parties de la maison domestique du roi et de celle de la reine, de madame fille du roi, de madame Elisabeth et de mesdames tantes du roi, y compris les bâtiments, les gages des charges, les appointements et les divers traitements des personnes attachées à la cour : 25 millions !

Fonds payés annuellement du trésor royal pour la maison de Monsieur et de Madame, pour la maison de M. le comte et de Mme la comtesse d'Artois, des ducs d'Angoulême et de Berry : 8,240,000 livres.

Ainsi voilà, sur un budget des recettes de 500 millions au plus, le tiers à peine de nos budgets actuels, un prélèvement pour la cour de 33,240,000 livres, et cela sans compter 28 millions consacrés à des grâces et pensions arbitrairement données.

Lorsque l'assemblée Constituante, par une attention délicate pour Louis XVI, l'engagea à fixer lui-même le montant de sa liste civile, il demanda, sans compter le revenu des châteaux royaux, 25 millions, qui furent votés par acclamation. Le roi réclamait en outre le remboursement des dettes de sa maison ; tout fut accordé ! Les comptes furent réguliers en la forme, mais comment caractériser les exigences royales !

Sous la Restauration, en 1814, Louis XVIII fait déclarer dettes de l'état ses dettes personnelles jusqu'à concurrence de 30 millions.

700 millions sont payés aux puissances étrangères introduites chez nous par la trahison ; 150,000 hommes de troupes alliées sont entretenues à nos frais durant quatre ans ; la liste civile du roi est fixée à 25 millions ; celle de la famille royale à 8 millions, etc., etc.

M. Ducos critique vivement la fête *de la concorde* qui coûta 800,000 fr. environ en 1848. Nous le renvoyons à la loi de finances de 1825 qui met à la charge de l'état l'enterrement de Louis XVIII et le sacre de Charles X, pour *six millions* l'un dans l'autre.

Nous le prions également de comparer les faits et gestes des commissaires de 1848 avec ceux des commissaires royalistes envoyés dans toute la France lors des deux restaurations de 1814 et 1815.

Quant à la critique du gaspillage et de la corruption qui signalèrent le règne de Louis-Philippe, il est inutile de la faire, nous renvoyons M. Ducos aux discours réformistes de MM. Odilon Barrot, Léon Faucher, de Malleville, Duvergier de Hauranne et *tutti quanti*.

Entre les administrations qui le précèdent et qui le suivent, le gouvernement provisoire se fait remarquer par son économie et son honnêteté ; pas un de ses membres n'est accusé d'avoir détourné à son profit une somme quelconque. Parmi les commissaires si décriés, il en est, comme notre ami Félix Pyat, qui restituent leur traitement au trésor public. La haine est obligée de s'attaquer à des irrégularités de forme impossibles à éviter au milieu d'une crise. Elle reproche à un pouvoir dont la mission était de fonder la République d'avoir fait *de la propagande républicaine*. Elle lui reproche surtout d'avoir pesé sur les élections, de n'avoir pas assez respecté la liberté des électeurs !

D'où vient cette accusation ? d'une commission qui tout entière, à l'exception de M. Barthélemy Saint-Hilaire et de M. de Charencey (*absent*), a voté la loi du 31 mai, c'est-à-dire qui a fait bien autre chose que de peser sur les électeurs, elle les a *supprimés*. Elle a répondu à des votes contraires à sa politique par la négation du droit électoral.

Et c'est elle qui chicane à propos d'élections le gouvernement provisoire !

Les Républicains, sans s'identifier le moins du monde avec ce gouvernement, ont tout intérêt à ce que les comptes de 1848 amènent une discussion longue et approfondie.

Ce n'est pas nous qui voterons la clôture.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Elections.

M. Léon Faucher doit être satisfait. Le rapporteur de la loi du 31 mai, aujourd'hui ministre de l'intérieur, peut mieux que personne, du poste élevé qu'il occupe, apprécier dans toute leur étendue les résultats de la grande mesure politique qui a sauvé la société, rassuré les bons et terrifié les méchants. Trois élections de représentants viennent d'avoir lieu et la cause de l'ordre a triomphé. Les méchants ont bien essayé de pratiquer l'abstention, mais leur coupable entente n'a pas abouti. Les candidats du gouvernement, qui n'avaient point de concurrents, l'ont emporté. Le succès est complet. Laissons parler les chiffres.

Dordogne. — M. Magne a été élu par 40,043 suffrages. D'après le suffrage universel ce département comptait 145,779 électeurs ; d'après le suffrage restreint, 105,648. Le quart nécessaire pour la validité de l'élection est de 26,412.

Seine-et-Marne. — M. Pepin-le-Halleur a été élu par 22,576 suffrages. Le suffrage universel donnait à ce département 93,983 électeurs ; le suffrage restreint 79,173. Le quart nécessaire est de 19,793.

Haute-Vienne. — M. Bataille a été élu par 11,984 suffrages. Electeurs dans ce département, d'après le suffrage universel, 81,891 ; d'après le suffrage restreint, 47,228. Le quart nécessaire est de 11,807.

La majorité comptera trois voix de plus à l'Assemblée. Trois victoires, et quelles victoires !! Nous nous garderions bien de conseiller l'abstention à messieurs les burgraves ; — leur action gouvernementale et législative couvre le monarchisme de confusion et de ridicule, elle ouvre les yeux aux aveugles et fait ainsi les affaires de la République.

Charles Brunier.

A propos de l'article 45.

Le conseil d'Etat discute en ce moment un projet de loi sur la responsabilité du pouvoir exécutif. Il vient de décider à la majorité de 18 voix contre 9 que toute provocation de la part du président, à la violation de l'article 45 de la constitution, pourrait entraîner contre lui sa mise en accusation.

L'article 45 est ainsi conçu :

« Le président est élu pour quatre ans et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre années. Ne peuvent être élus après lui, dans le même intervalle, ni le vice-président ni aucun des parents ou alliés du président jusqu'au sixième degré inclusivement. »

Le *Constitutionnel* se montre quelque peu contrarié de cette décision, aussi s'efforce-t-il d'en atténuer la portée et la signification. Le conseil d'Etat, dit-il, a reconnu qu'il y avait des moyens illicites de provoquer à la réélection. « Le conseil d'Etat est à la recherche de ces moyens ; il faut en attendre l'énumération, mais certainement Louis-Napoléon ne les emploiera pas. » Tant mieux, nous croyons qu'il fera très bien en agissant ainsi ; mais selon le *Constitutionnel* il y a des moyens licites. Ecoutons M. Boilay, dont la naïveté est tout-à-fait réjouissante : « Un président de la République est-il coupable » par le seul fait de provoquer à sa réélection, quels que » soient les moyens qu'il emploie ? Si par exemple il pro» voque à sa réélection par les services qu'il rend au pays, » s'il y provoque par sa bonne conduite, s'il y provoque par » une situation exceptionnelle, s'il y provoque par son res» pect pour la souveraineté nationale, s'il y provoque par la » déclaration qu'il fait d'être prêt à obéir à la nation souve» raine, soit par son abnégation, soit par sa persévérance, » est-il coupable ? »

A la bonne heure, voilà des arguments, et cela est si divertissant, que nous ne croirons plus M. Boilay lorsqu'il nous parlera des terreurs qu'il éprouve et des dangers qu'il entrevoit pour la société. On n'est pas d'une aussi belle humeur quand on sent un abîme sous ses pieds. Le *Constitutionnel* plaisante, c'est un peu son habitude et nous ne nous en plaignons pas. La gaieté ne messied pas à la politique ; mais nous demanderons à M. Boilay ce qu'il entend par nation souveraine et ce qu'il pense des onze mille votants de la Haute-Vienne.

Charles Brunier.

---

sur ces vastes combinaisons, ajoutons une remarque relative aux transitions. J'ai dit plus haut que dans toute transition les ressorts élémentaires se développent à contresens de la destinée et donnent l'essor *chenille* au lieu de l'essor *papillon*. C'est ce qui arrive aujourd'hui de nos passions, elles sont destinées à former de vastes réunions domestiques d'inégaux où il faudra rassembler environ 1500 sociétaires de tout âge pour en extraire le bataillon d'élite ou tourbillon d'harmonie intégrale ou clavier général des 810 caractères actifs, proportionnément contrastés et gradués. Dans l'ordre actuel, on n'a aucune idée de ces vastes opérations qu'exige l'harmonie domestique ; le mécanisme des passions est réduit à la plus petite combinaison possible qui est celle de la famille.))

La corporation ou groupe sociétaire est donc le seul levier que puisse employer la divinité si elle veut la stabilité dans ses œuvres. Un groupe a la belle propriété de transmettre et raffiner de génération en génération les connaissances acquises, de travailler pour l'avenir, pour les générations futures comme le faisaient les ordres religieux : une famille, un individu ne travaillent que pour le présent et dévorent l'avenir, témoin les forêts si promptement dévastées quand elles tombent en gestion familiale. D'ailleurs les groupes et leur distribution par séries ascendantes et descendantes étant l'ordre que Dieu a établi dans toutes ses productions, il serait *hors d'unité* s'il n'avait admis cet ordre dans les passions et leurs développements de mécanique sociale.

XXVIII.

Le but des passions est l'unité universelle des relations humaines qui ne présentent aujourd'hui que duplicité et conflit universel. L'harmonie qu'il s'agit d'y substituer n'est point cette rêverie insipide et incompréhensible qu'on nomme fraternité, ce n'est point un accord de chaque individu avec tous les autres, mais un mécanisme où les discords contrastés, gradués et contrebalancés concourent à établir l'équilibre et l'unité. Telle est la fonction des séries passionnelles.

L'harmonie comprenant les 3 unités domestique ou simple, commerciale ou mixte, et administrative ou composée, c'est dans l'ordre domestique ou subalterne qu'on doit en fonder le germe pour de là s'élever aux 2 autres unités.

L'unité domestique ou association agricole et manufacturière doit pour l'économie rassembler le plus grand nombre de sociétaires, le nombre qui peut sans perte de temps, sans éloignement notable du domicile, cultiver un ample canton. Ce nombre est de 12 à 1500, soit 250 à 300 familles. Quoique le clavier d'harmonie des caractères soit borné à 810 touches ou personnages, il faut porter le nombre à 14 ou 1500 pour en extraire le clavier actif de 810, puis les complémentaires, déduction faite des bambins et patriarches, des voyageurs et malades qui sont hors d'harmonie active. Le terrain à leur affecter doit équivaloir à une lieue carrée marine, environ 2500 toises de base.

Les sociétaires, hommes, femmes, enfants, doivent être autant que possible inégaux en tous sens, âges, fortunes, caractères, lumières, etc., l'harmonie étant incompatible avec l'égalité, et les séries passionnelles ne pouvant pas opérer sur l'égalité, puisque leurs groupes doivent être gradués en nuances ou variétés ascendantes et descendantes.

Le canton d'harmonie qu'on nommera Tourbillon passionnel ou Phalange d'attraction, comme on voudra, représente en actions transmissibles tout capital apporté, terres, matériaux, numéraire, et rembourse à volonté le propriétaire d'action, moitié ou quart d'action : ainsi la propriété est pleinement mobile en Harmonie et sans aucuns frais. L'orphelin n'a pas besoin de tuteur ; ses actions, enregistrées au grand livre de chaque Phalange sur laquelle il en possède, y jouissent ou de l'intérêt habituel ou du dividende courant, si le testateur a voulu que l'enfant en courût la chance. Le possesseur de 100 millions en actions peut à chaque instant être remboursé des 100 millions par les divers cantons dont le papier est de toute solidité, car ils ne peuvent pas, à moins d'un engloutissement, disparaître avec leur territoire, leurs édifices, troupeaux, ateliers, etc.

Toutes les relations d'harmonie, soit de travail, soit de plaisir, s'opèrent par séries ou affiliations de groupes exerçant chacun l'une des espèces de la passion commune. La série forme en outre les trois divisions d'ordre ; par exemple, un canton où l'on cultive 30 espèces de poires aura 30 groupes de poiristes, quant aux espèces, et leur série formera, quant aux ordres, les 3 divisions suivantes :

Aile ascendante....	10 groupes.	Les poires cassantes.
Centre de secte....	12 groupes.	Les poires fondantes.
Aile descendante..	8 groupes.	Les poires farineuses.

Plus les groupes de transition ou d'espèces mixtes et contiguës à la poire, comme le coing.

Les séances des groupes sont communément d'une heure et demie ; une séance industrielle en Harmonie n'excède jamais deux heures, à moins d'urgence, comme pour enlèvement de récolte que menacerait l'approche d'un orage.

XXIX.

Loin que la fraternité règne dans les séries passionnelles, chaque groupe est en plein discord (je ne dis pas pleine discorde, mais discord de rivalité) avec ses deux contigus.

Les séries passionnelles ont les propriétés des séries mathématiques.

En série arithmétique, la somme des extrêmes est égale au double du terme moyen.

En série passionnelle, l'influence des groupes extrêmes est égale à la double influence du groupe moyen, c'est-à-dire que celle du groupe moyen est double de celle des 2 groupes extrêmes. Cette influence est principalement relative au nombre des sectaires et aux répartitions des dividendes.

Le but général des propriétés des séries est que l'association domestique ou tourbillon passionnel puisse arriver au même équilibre que le tourbillon planétaire, c'est-à-dire que dans

La libre discussion.

Peut-on tracer justement des limites à la critique sociale? le champ des méditations humaines doit-il être circonscrit? y a-t-il des questions semblables à ces despotes devant qui on a seulement le droit de s'incliner? Pour trouver la réponse, qu'on mette la main sur le cœur du peuple, qu'on mesure les besoins de son intelligence, et l'on constatera ces tristes vérités : Il a besoin d'amour, et il vit dans l'antagonisme; il rêve le bien-être et il s'étiole dans la misère; il ambitionne l'instruction, et il croupit dans l'ignorance; il demande la liberté, est-il libre? Il souffre dans sa chair et dans son âme; — comment donc ne douterait-il pas de la justice de cette société où il gémit! comment ne rechercherait-il pas la cause de son mal et les moyens de salut! Son intelligence et son aspiration au bonheur suffisent seuls pour justifier son droit d'examen illimité.

Il y a cependant des aveugles qui lui disent : « Tu te courberas sans murmure sous ton fardeau. La plainte est séditieuse et ne doit pas s'exhaler publiquement. Nous croyons volontiers que l'homme qui pense trop est un animal dépravé. A la rigueur, nous te permettons de réfléchir, mais en nous réservant de te dire sur quel sujet. Nous te permettons de parler, à condition que tu seras notre écho. Nous élevons, autour de ta pensée, des murailles chinoises. Une portion du monde intellectuel sera livrée à ton esprit : garde-toi bien de t'attaquer à l'autre! »

Et, en effet, ces aveugles réalisent leurs menaces, comme on le voit. Ils révoquent les instituteurs, persécutent les écrivains, ferment les cours, suppriment le droit de réunion, baillonnent la presse, et se reposent ensuite, dupes ou roués, ceux-là, dans leur sottise, ceux-ci, dans leur égoïsme.

Ces grandes idées de propriété, de famille, de religion qui sont pour eux une lettre morte, ils les défigurent, les rapetissent à la mesure de leur conscience, et s'en servent comme d'une digue contre le progrès. Comme si, pour cela, ils rendaient la propriété moins transformable! Elle s'étendait autrefois jusque sur la créature humaine, et elle avait pour base la conquête : par hasard, était-ce là une propriété juste? Dans la famille, le père a eu droit de vie et de mort sur sa femme et ses enfants, et le droit d'aînesse n'a disparu que depuis peu; cette famille-là était-elle respectable? La religion a consisté tour-à-tour dans le culte des astres, des animaux et des dieux, et a commandé les sacrifices humains : cette religion-là n'était-elle pas impie? — La critique a donc eu raison de jeter la lumière sur ces erreurs.

Du reste, il ne s'agit pas de reconnaître le droit d'examen sur telle ou telle question, car il doit s'appliquer à l'universalité des choses. Comme la nature qui doit tomber sous l'action de notre activité, les lois qui la gouvernent doivent être reconnues par notre raison. Il est aussi criminel de nous interdire la discussion de certains sujets, qu'il le serait d'enchaîner notre corps à un pays.

Quand on passe en revue les nations présentes ou anciennes, au milieu de leur variété de mœurs, de préjugés, d'institutions, on voit bien que les formes sociales n'ont rien d'immuable et qu'il appartient à l'homme de les modifier, suivant les progrès de sa raison. Quand ses aspirations sont devenues plus énergiques, quand le sentiment de la justice parle plus haut en lui, quand il démêle mieux le but de son existence, il a besoin de traduire son nouvel état moral dans son milieu, dans ses relations.

La France, au siècle dernier, avait soif de liberté et d'égalité politique, et elle vivait sous un régime d'absolutisme et de monopole : la philosophie lui montrait le gouvernement représentatif comme la réalisation de ses espérances, et elle finit par le conquérir. Aujourd'hui aussi, elle aspire à un état social nouveau. Sa conscience a progressé, son désir de bien-être est plus puissant, son besoin de fraternité est plus profond. Sans connaître la terre promise, elle la rêve. Ses regards inquiets ne voient pas distinctement encore le signe de salut, mais son instinct lui dit qu'elle s'en rapproche. Elle n'a pas encore la science du bien, mais elle en a le pressentiment. Depuis vingt ans, les sublimes découvertes faites dans la science, les créations merveilleuses de l'industrie, les grandes révolutions qui ont couché plusieurs fois sur le sol le vieux monde politique, tout conspire, d'ailleurs, pour alimenter ses espérances; et, pas plus qu'en 89, elles ne seront déçues.

Avec une presse libre, une propagande orale sans entraves, et la liberté d'association, le peuple saurait bientôt, par l'influence de la raison, et surtout, par la puissance de l'exemple, comment réaliser son affranchissement. Les principes de paix, de fraternité, de liberté, d'ordre, de moralité véritable, répandus abondamment, trouveraient un accès d'autant plus facile dans son esprit que, malgré des apparences trompeuses, ces principes sont les aspirations mêmes de son cœur.

Mais maintenant, c'est à peine si des plans de réforme économique bien tranchés, si les idées philosophiques en dehors du cadre officiel, mises en regard de leurs conséquences sociales, peuvent être exposés publiquement, avec énergie et clarté. Les yeux de lynx du parquet découvrent mille délits, là, au contraire, où l'écrivain a cru émettre une pensée de justice et de progrès. Les œuvres philosophiques du dix-huitième siècle, pour ne pas remonter plus haut, et celles de beaucoup de socialistes modernes, ne pourraient pas circuler sous la forme du journal. Voltaire, Diderot, Rousseau, seraient traduits devant le jury, et accusés d'avoir prêché le renversement de la société. Tous les rois et tous les gouvernements n'ont-ils pas cette accusation pour ressource? En effet, la société est leur œuvre, et ils la font bien à leur image. Ils lui donnent tous leurs préjugés, tous leurs vices, toute leur ignorance, et par amour-propre d'auteur, ils voudraient de plus lui faire boire un breuvage d'immortalité.

Heureusement, cette société-la, construite au mépris des lois naturelles, a une durée éphémère comme la vie terrestre de ceux qui la créent. Combien en compte-t-on de ces gouvernements éternels qui ont vécu ce que vivent les gouvernements à notre époque!

Henri Brissac.

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

VI.

« Quant une nouvelle idée se produit, dit Louis Blanc dans son livre des Girondins, que faut-il faire?

» L'accepter à la hâte? C'est le tort des esprits légers.

» La repousser *à priori*? C'est le tort des intelligences épaisses.

» Il faut l'examiner. »

Mais Louis Blanc est-il bien resté fidèle à cette maxime, lorsque, seul de tous les hommes éminents de l'ancienne démocratie il a attaqué le système de la législation directe proposé par Considerant et moi? Je pense que non. Et pourtant je ne le range ni parmi les esprits légers, ni parmi les intelligences épaisses : Louis Blanc, pour moi, est un homme prévenu, fortement, aveuglément prévenu contre toute initiative *sociale*, n'ayant pas sa source dans l'individualisme de Louis Blanc lui-même.

Je n'ai pas mission de défendre le système gouvernemental de Ledru-Rollin, système sur lequel j'ai déjà exprimé mon opinion dans ce journal, ni de relever le gant jeté à Considerant; mais, tout en voulant me borner à repousser les attaques dirigées contre mes propres idées, j'ai pourtant à faire une remarque importante concernant mon illustre ami, le chef de l'école phalanstérienne, qui, j'en suis sûr, ne me contredira pas.

On a fait à diverses reprises l'observation qu'il existe une notable différence entre mon système et celui de Considerant, et cette différence, on a voulu la trouver dans l'institution d'un conseil d'Etat concédé par mon ami et chargé d'élaborer des projets de lois à soumettre à la sanction du Peuple. Mais on oublie que Considerant réclame la législation directe dans toute sa pureté, qu'il veut la voir avant tout à l'œuvre, procédant, créant d'elle-même. Comme moi, il est convaincu qu'elle fonctionnera bien; mais « je veux, » dit-il, et c'est une concession de pure politesse qui n'engage ni ses convictions, ni son principe, « je veux que je me fasse *illusion* sur la facilité de la législation directe. Ce mécanisme prendra trop de temps. Le Peuple ne pourra pas tout faire. *Soit, j'accepte l'objection;* nous y allons pourvoir. Donc, le Peuple ne pourra pas tout faire. Mais alors, dirai-je, qui l'empêchera de se donner des aides? »

Et Considerant accorde son conseil d'Etat pour le cas où une difficulté, à laquelle il ne croit pas, se présenterait.

Tout cela n'est nullement équivoque, et je ne m'explique pas comment on a pu interpréter les paroles rapportées et le chapitre qui les suit d'une autre manière que je le fais aujourd'hui. Je comprendrais l'erreur de nos adversaires si Considerant avait rattaché sa concession apparente non à cette question insignifiante du temps, mais à un tout autre ordre d'idées; s'il avait douté, par exemple, de l'aptitude du Peuple pour la législation directe. Mais cela n'ayant pas eu lieu, puisque chaque ligne de la brochure de Considerant révèle l'opinion contraire, ne devait-on pas se dire qu'il ne voudrait assurément pas sacrifier son principe à cette misérable question du temps sur laquelle, certes, il aurait voulu d'abord consulter l'expérience; car la législation directe, même en marchant lentement, mais bien, ne serait-elle pas encore toujours un progrès immense sur le système représentatif qui, au milieu des convulsions épouvantables qu'il provoque, ne marchent point du tout?

Maintenant, après avoir rectifié une erreur, passons aux objections de mes adversaires. La première de ces objections faite par Louis Blanc, c'est que la législation directe n'est nullement la réalisation de ce principe de la souveraineté du Peuple qui aujourd'hui fait la base de la démocratie européenne. Ici quelques redites sont inévitables.

« Qu'est-ce que c'est que la souveraineté? se demande Louis Blanc. Selon les divers publicistes qui ont écrit sur cette matière, selon Hobbes aussi bien que selon Jean-Jacques, selon le dictionnaire, selon l'usage, *la souveraineté* signifie *le pouvoir suprême*, celui duquel tous les autres pouvoirs dérivent. Et ce pouvoir suprême, la doctrine démocratique ne le salue légitime que dans l'universalité (l'unanimité) des citoyens...?

» Que faites-vous donc, vous qui, sous le nom trompeur de *Gouvernement direct du Peuple par lui-même*, proposez le *gouvernement du plus petit nombre par le plus grand?* Vous faussez la notion du droit; vous transportez à la majorité qui est exposée au malheur d'être injuste, le pouvoir de *l'universalité* qui ne saurait être injuste, puisqu'on ne l'est pas envers soi-même; vous mettez le *relatif* à la place de *l'absolu*, la *partie* à la place du *tout;* vous mutilez le souverain, et en lui dérobant son nom pour le donner à ce qui n'est pas lui, vous courez le risque de consacrer une épouvantable tyrannie! »

N'en déplaise à Hobbes et à Louis Blanc, l'explication qu'ils donnent de la souveraineté du peuple n'est qu'une ergoterie contre laquelle la lettre du mot même se révolte. Accordez-moi donc, comme vous l'essayez, l'idée d'un souverain, d'un maître avec cet état de choses que nous cherchons tous à atteindre et qui n'admet ni loi obligatoire ni obéissance forcée? Vous ne le pourriez pas. La souveraineté du Peuple est une idée qui se rapporte à notre époque de l'interprétation *sociale* du droit, à cette époque qui, comme je l'ai démontré, ne tolère pas encore l'interprétation individuelle et par conséquent l'idéal de la liberté; elle n'a jamais dû désigner autre chose que droit de la majorité de faire la loi, et si le contrat social de Rousseau contient la définition que Louis Blanc adopte, mon adversaire constate lui-même que le philosophe génevois abandonne forcément cette définition pour en émettre une autre qui s'accorde avec la mienne.

« Hors du contrat social primitif, écrit-il, la voix du plus grand nombre oblige *toujours* tous les autres; c'est une suite du contrat même. »

Encore une fois, reconnaissant l'impossibilité de confectionner dès aujourd'hui les lois à l'unanimité, comme dit M. de Girardin, ou, ce qui seul est l'expression juste, de se passer de lois, la démocratie a du conférer l'interprétation sociale du droit à la majorité de tous, sous peine de devoir la confier ou à la majorité de quelques-uns ou à un seul. Ce pricipe de gouvernement, elle l'appelait la *Souveraineté du Peuple*.

C'est donc vous, Louis Blanc, qui accordez le droit de législation à qui que ce soit, excepté au Peuple; c'est vous qui vous révoltez contre ce principe d'autant plus sacré qu'il nous offre le seul moyen de sortir du despotisme et d'accomplir notre destinée sociale.

Vous reste-t-il encore un doute? Eh bien! parcourez le travail que M. de Girardin a publié contre la législation direct et vous trouverez qu'il appelle, comme tout homme de

---

la répartition proportionnelle aux trois facultés *Travail, Capital* et *Talent*, on opère en raison directe des masses, inverse du carré des distances. Glissons pour l'instant sur ce problème abstrait dont la solution était le pivot du calcul d'harmonie; j'en traiterai dans une section spéciale.

Le Tourbillon ne reconnait en affaires d'intérêts aucune communauté, ni familiale, ni conjugale ou autre; il répartit à chacun, homme, femme ou enfant, selon sa coopération dans les trois facultés Travail, Capital et Talent.

Du moment où ce mécanisme est organisé, les intrigues et stimulants industriels acquièrent une telle activité qu'il ne reste à chacun d'autre souhait à faire que de pouvoir doubler la longueur des jours pour suffire à ses assemblées cabalistiques. L'intrigue, l'un des principaux charmes de la vie, étant un plaisir affecté aux séries passionnelles, il arrive que parmi nous les hommes les plus heureux ou du moins les plus enviés, se plaignent, comme César, de ne trouver que le vide, même sur le trône du monde.

Parmi les 12 passions radicales, il en est 3 qui ne tendent qu'à former les séries selon le tableau suivant, qui indique abréviativement les 12 radicales d'où naissent toutes les autres :

De la matière : Les passions sensitives ou plaisirs des sens, Goût, Vue, Ouïe, Odorat, Tact	5
De Dieu : *cardinales*; les passions affectives ou groupes, Amitié, Amour, Familisme, Ambition	4
Des mathématiques : *ordinales*; les passions distributives ou régulatrices, Cabaliste, Papillonne, Composite	3
	12

13e Pivotale ou foyère, dite UNITÉISME.

Les 7 divines et mathématiques ont le rang de primitives, les 5 sensuelles sont d'ordre subalterne. Il n'est pas pressé de les définir.

Les 3 ordinales ou distributives, étant celles qui régissent la mécanique des séries, il n'est pas étonnant qu'elles soient presqu'inconnues en Civilisation, où les travaux et les plaisirs se fondent sur des réunions confuses qui n'ont aucun rapport avec le mécanisme sériaire.

Les 12 passions étant plus ou moins dominantes dans chaque individu, la dominance étant d'une seule, ou de 2 ou de 3 passions, il en résulte une échelle de caractères variés en ordres, genres et espèces; leur nombre est de 810. Il faut les découvrir et les classer dans un canton selon le tableau que j'en donnerai aux chapitres spéciaux. Ces 810 caractères formant *une âme intégrale*, 415 hommes, 395 femmes, leur ensemble est comme un jeu d'orgues, un vaste orchestre, qu'il faut classer et graduer pour établir la mécanique générale des séries. Or, ce n'est pas trop de 1500 personnes pour extraire les 810 caractères de clavier intégral et lui ménager des compléments et touches de rechange. Si l'on déduit les deux âges extrêmes, bambins et patriarches, puis les malades, absents, etc., qui ne peuvent pas figurer dans ce bataillon d'harmonie active, le nombre de 1500 ne sera que le nécessaire pour fournir les 810 touches d'élite avec compléments et rechanges.

FOURIER.

ÉTUDES HISTORIQUES.

BONIFACIO
OU LA CORSE DU MOYEN-AGE.

I.

LES SARRASINS ET LES MARQUIS DE TOSCANE.
(622—995.)

Un conducteur de chameaux, devenu l'époux d'une aimable veuve qui lui a apporté en dot les revenus d'un riche commerce et son amour, se décide un jour à sacrifier son repos domestique au service d'une idée qui le possède. Déjà parvenu à sa quarantième année, il a passé dans d'austères méditations bien des loisirs de sa jeunesse. Sa famille, illustre et vénérée dans l'Arabie, lui a dit qu'il descendait d'Abraham par Ismaël, le fils de l'esclave Agar si cruellement envoyée au désert. Homme d'imagination vive, poétique, facile aux énivrements de l'extase, âme d'anachorète dans un corps ardent, il sent bouillonner en ses veines le sang des patriarches et des prophètes.

Enveloppant dans son religieux mépris l'idolâtrie grossière des tribus au milieu desquelles il a dû vivre, le culte aveugle et corrompu des juifs dégénérés qu'il a rencontrés dans ses voyages, les subtilités impies des sectes chrétiennes d'Orient dont les déshonorantes disputes arrivent jusqu'à lui, — il se croit appelé à inaugurer enfin le règne du vrai Dieu sur toutes les races humaines; pour cela, il veut dégager à la fois l'ancienne Divinité de Moïse de son exclusivisme hébraïque, et des vieux oripeaux de polythéisme oriental au milieu desquels les disciples égarés du Christ semblent l'étouffer à leur tour.

Habile messager de bonne nouvelle, il se déclare, à l'exemple de ses devanciers, le confident d'une voix céleste. Prédicateur patient et convaincu, il met treize ans à rassembler autour de lui quelques centaines de croyants. Echappé par une fuite presque miraculeuse à la fureur des idolâtres et aux inimitiés de sa propre famille, il s'improvise chef de bandes guerrières pour conquérir par le sabre tous ceux de ses compatriotes que sa parole n'a pu transformer. Une vieillesse hâtive l'atteint au bout de cette lutte opiniâtre, prélude déjà glorieux des magnifiques conquêtes réservées à ses disciples. Il meurt en sage, après quatre ans de souffrances, sans avoir cessé un seul jour de remplir, au milieu de la foule émerveillée, ses triples fonctions de général, de législateur et d'apôtre.

Voilà, en quelques lignes, l'histoire du prophète arabe *Mohammed*, — histoire que nos pères ont généralement assez mal connue, parce que l'Eglise et Voltaire, quoique rarement d'accord, semblaient s'être entendus pour la leur défigurer à plaisir.

Cependant, les premiers commentateurs de cet homme étrange avaient résumé sa doctrine de propagation dans ce commandement devenu fameux : « Soumettez les nations par la force, car la force est la manifestation des volontés de Dieu sur la terre. » Et cette maxime impie, — qui aurait suffi, à défaut d'autres er-

bon sens le fera, *souveraineté individuelle* ce que vous nommez maladroitement *Souveraineté du Peuple*.

Oh! qu'il est curieux de voir comme les hommes, les hommes éclairés, qui ne croient pas le Peuple capable de décider si un principe est juste ou condamnable, se contredisent à chaque instant dans les choses les plus simples, dans l'A B C de la politique et de la langue; comme à une seule et même chose ils donnent généralement deux dénominations différentes, désignant deux ordres distincts d'idées; comme, en un mot, il n'y a pas moins de confusion dans leurs têtes que dans leurs cœurs, dans leur langage et leurs calculs que dans leurs sentiments!

Je sais que Louis Blanc me fera la réponse suivante: « Si vous êtes dans le vrai, si la démocratie en effet a attaché à l'expression le sens que vous indiquez, pourquoi ne se sert-elle pas de cette désignation plus juste: *Souveraineté de la majorité du Peuple?* » La raison en est facile à donner. La majorité du Peuple varie et change à chaque instant. Chaque citoyen, tour à tour, fait la loi et la subit; il la fait plus souvent qu'on ne la lui impose; si dans telle question il est aujourd'hui dans la minorité, demain, dans dix autres questions, il appartiendra forcément à la majorité, qui, dans le système de la législation par tous, comprendra presque toujours les neuf dixièmes des citoyens, grâce à l'identité des intérêts de nos prolétaires. Chacun devra donc nécessairement faire plus souvent partie de la majorité que de la minorité. Puisqu'il en est ainsi, la démocratie, pour désigner le règne de la majorité, ne pouvait-elle pas se servir de cette expression: Souveraineté du *Peuple*, avec plus de droit que vous n'en avez pour appeler votre réunion de mandataires une *assemblée législative?* En effet, dans cette dernière les éléments dont se compose la minorité ne se rencontreront presque jamais dans la majorité, et si la Montagne subit toujours la loi, elle ne la fait que bien rarement. Et cependant Louis Blanc ne sourirait-il pas de pitié si, en le payant de sa monnaie, je voulais lui défendre cette dénomination: Assemblée législative, pour lui imposer cette autre expression: *Majorité législative de l'assemblée délibérante?*

Ce qui est presque aussi plaisant que la théorie de Louis Blanc sur la souveraineté du Peuple, ce sont les conséquences qu'il en tire.

« .... Le prétendu droit des plus nombreux, dit-il, s'appuie sur une présomption. Or, qu'on se soumette aux conséquences de cette présomption, quand il s'agit du choix des mandataires du Peuple ou que la majorité et la minorité en présence sont *censées* également éclairées, également aptes à bien juger, soit..... du moins dans ces limites, la convention n'est pas aussi arbitraire, aussi énorme, aussi féconde en résultats dangereux. Etendez-la, au contraire, outre mesure, et vous allez droit à subir, sous la forme d'un chiffre, le despotisme qui, dans l'état sauvage, s'exerce sous la forme d'un coup de massue. »

Est-il possible, je le demande, de faire un raisonnement plus faux? Comment! il est plus raisonnable de se soumettre à une assemblée à laquelle j'obéis toujours sans prendre jamais part à ses travaux, que de reconnaître le droit législatif de la majorité du Peuple à laquelle j'appartiendrai nécessairement les neuf dixièmes de ma vie? Et admirons-en la raison que Louis Blanc nous octroie par une véritable expression de sous-préfet: Majorité et minorité de l'assemblée sont *censées* également éclairées, également aptes à bien juger! O logique! qu'es-tu devenue pour qu'on ose présenter à la démocratie européenne de pareils arguments après tant de travaux, tant d'expériences qui ont dû l'éclairer? Voulez-vous donc imiter les errements de Louis-Philippe, sous lequel tant de choses qui n'étaient pas étaient *censées* être, l'élection par le pays, comme les pairs de France et mille autres balivernes semblables? D'abord, est-ce que cela me touche, moi, simple citoyen, condamné toujours et toujours à l'obéissance, que mes législateurs aux vues multiples et opposées soient *censés* posséder tous les mêmes lumières, et par conséquent la même vérité fort drôlement constatée, il faut l'avouer, par l'acharnement des discussions et l'arithmétique du vote? Belle consolation, vraiment, du sacrifice complet, éternel, de ma part de souveraineté que je ne sacrifie qu'une fois sur dix, sur cent peut-être, dans le système de la législation directe! Et à l'avantage de qui ferai-je ce sacrifice dans votre système? Ce serait en faveur de MM. Baroche et Faucher, de M. de Montalembert, de M. Thiers, pendant que dans la législation directe, je sais du moins avec certitude que c'est à la voix bien plus intègre, plus juste de la majorité immense de tout un peuple que je renonce à mon individualisme dans quelques rares questions.

Mais n'avez-vous donc eu aucune appréhension du dilemme ridicule dans lequel vous vous laissez choir! Puisqu'il y a au sein de votre assemblée une majorité et une minorité dans les questions les plus compliquées comme dans les plus simples, puisque l'un élève jusqu'aux cieux ce que l'autre traîne dans la poussière; il faut nécessairement qu'il y ait d'un côté ou *ignorance* ou *malhonnêteté*. Le choix, je vous l'ai déjà offert une fois, mais en tout cas, la réfutation de votre argumentation est complète.

Après avoir démontré en partie ici, en partie dans mes articles précédents que le système de la législation directe est la seule théorie gouvernementale qui ait une base vraiment démocratique, je puis perdre quelques mots sur une remarque moins importante de mon antagoniste, remarque qui se rapporte aux conséquences logiques du principe que j'ai posé.

« On le voit tout d'abord, dit Louis Blanc, de ces trois systèmes (de Considerant, Rittinghausen et Ledru Rollin), les deux premiers qui, au fond, rentrent l'un dans l'autre, sont les seuls qui tirent du principe adopté, non pas—comme nous le montrerons, toutes ses conséquences logiques, mais au moins une partie notable de ses conséquences. Leur hardiesse est évidente. Heureuse ou funeste, leur portée est incontestable. »

Et qui vous dit que je ne déduis pas de mon principe toutes ses conséquences logiques? D'où concluez-vous que je suis homme à m'arrêter à moitié chemin dans la voie que je propose à l'humanité de s'ouvrir? Je connais trop bien la justesse de ces paroles sévères que vous adressez à Ledru Rollin: « Sur une pareille pente on ne saurait s'arrêter: il faut ou ne point s'y placer ou aller jusqu'au bout. »

Et Louis Blanc, après m'avoir lu, me rendra cette justice que je n'ai pas l'habitude d'éviter les explications claires, précises. Oui, j'approuve, dans son essence, cette idée que vous exprimez:

« Si en vertu du dogme de la souveraineté tout le monde doit être législateur, en vertu de ce dogme, tout le monde doit être juge, tout le monde administrateur; et cette conséquence est d'autant plus légitimement déduite de votre système, qu'interpréter la loi, c'est la faire une seconde fois ou la refaire, et que, selon la manière dont on l'applique on lui donne la vie ou la mort. »

Cette thèse, quant au fond, je le répète, est la mienne. Oui, il faut que le peuple soit juge, administrateur, il faut qu'il fasse enfin tout ce qu'il peut faire dans sa collectivité, il faut qu'il ne s'arrête que devant l'impossibilité, et l'impossibilité ne l'arrêtera pas en beaucoup de choses.

Si ce que j'expose ici ne se trouve pas dans ma brochure sur la législation directe, c'est qu'avec raison j'ai pensé que mon principe dit tout, puisque jugements, administration, toute la vie collective du peuple dépendent de la législation. Admettre que le peuple puisse et doive transformer la législation, c'est admettre qu'il puisse et doive transformer les tribunaux et se substituer aux douze bourgeois-jurés de nos cours d'assises; c'est encore admettre qu'il puisse et doive gérer les affaires de la commune, comme celles des départements et de l'Etat. A quoi bon expliquer d'avance des banalités pareilles? Car de quel poids pèsera l'opinion d'un seul individu dans la balance des volontés dès que le Peuple aura l'exercice de son droit de législation? Est-il certain par exemple que mes idées sur le pouvoir judiciaire seront acceptées? Ne pourrait-il pas arriver, n'est-il pas probable même que des idées supérieures se produiront au sein du peuple législateur, idées auxquelles je me rallierais alors moi-même?

Je déteste cette manie de noyer une idée nouvelle dans les contestations puériles provoquées par une exposition inutile de détails d'exécution, sur lesquels chacun se forme des idées particulières auxquelles il tient s'il a eu le malheur de les formuler devant le public, mais qu'il abandonne facilement quand l'amour-propre n'a pas été mis en jeu.

« Dans une matière pareille, disais-je dans ma brochure sur la législation directe, il faut, selon moi, indiquer à grands traits ce qui résulte immédiatement, absolument du principe que l'on produit et laisser à l'écart tous les détails qui sont susceptibles de plusieurs solutions différentes. »

Je me garderai donc bien d'entrer ni dans une longue dissertation sur les sections constituées en cours de justice et mille choses analogues que l'intelligence collective du peuple réglera cent fois mieux que le pourrait faire un individu quelqu'éclairé qu'il soit. Je me bornerai à faire quelques réflexions générales que chacun peut compléter si cela lui plaît; encore ne le fais-je que parce que je le dois pour prouver à Louis Blanc que la législation directe n'est pas pour moi un *but*, comme il le croit, mais le *moyen* le plus puissant d'arriver à une société nouvelle.

L'organisation actuelle de la justice criminelle ne répond nullement aux besoins d'une société démocratique. La réforme de la justice criminelle, surtout en ce qui concerne le jury, est une des premières nécessités du temps, nécessité d'ailleurs reconnue par la magistrature indépendante elle-même ainsi que par la partie éclairée du barreau dans les différents pays? Ce sujet est tellement vaste que je ne puis que l'indiquer ici.

La révolution du février a apporté une légère modification à la justice criminelle, en introduisant le prolétariat dans le jury. Je dis une modification légère parce qu'on a su neutraliser par le tirage des listes les effets de cette innovation qui menaçait d'ébranler une des colonnes de l'édifice artificiel qu'a su créer la bourgeoisie. Je l'appelle encore légère parce qu'elle n'a même pas eu l'avantage de proclamer l'avènement d'une ère nouvelle dans l'exercice de la justice, grâce à M. Crémieux qui a réclamé l'admission du prolétariat au jury comme une simple conséquence, comme un complément nécessaire du suffrage universel au lieu de l'appuyer de considérations d'un ordre supérieur. Cette modification, du reste, — Crémieux l'a peut-être pressenti et c'est sa seule excuse,— cette modification était déjà plus que la république représentative ne pouvait faire pour la réforme de la justice criminelle qui ne peut être réalisée, même partiellement, que par la démocratie; c'est-à-dire par la législation directe par le peuple. Tout ce qui vit, tout ce qui se meut dans le système représentatif, doit nécessairement être contraire à cette réforme dans le sens démocratique, témoin Louis Blanc: la réaction en toutes choses est solidaire, comme l'est en tout le progrès. Comment Louis Blanc qui juge le Peuple trop stupide, trop ignorant, trop corrompu pour bien trancher une question de législation, comment Louis Blanc accorderait-il au prolétaire assez de lumières, de capacités pour décider de la question la plus difficile et la plus compliquée qu'il soit possible de poser, de la question de l'innocence ou de la culpabilité d'un accusé? Que de bon sens, de mémoire, de perspicacité ne faut-il pas pour faire un bon juré! Remettons-nous-en donc avec une entière confiance à la décision des douze premiers-venus sortis des rangs de ceux qui connaissent si bien toutes les exigences de la justice qu'ils ont suspendu son cours régulier dans plusieurs départements déclarés en état de siége. Louis Blanc le veut ainsi! pour lui, M. Crémieux lui même sera l'anarchiste, l'homme du chaos enfin, ni plus ni moins que moi. Vous le voyez, Louis Blanc! l'homme qui veut s'arrêter est un réactionnaire, pusique l'humanité ne connaît en rien le repos et qu'en marchant elle jette en arrière tout ce qui veut devenir entrave, fût-ce uniquement par la force de l'inertie.

Quant à moi, je suis convaincu que la seule solution dans cette question brûlante ne peut être trouvée que par le peuple qui revendiquera de nos douze bourgeois-jurés le droit exorbitant de perdre ou de sauver un de leurs semblables pour le conférer peut-être aux sections qui peuvent juger leurs membres avec une plus grande connaissance de cause. On voit que je suis loin de craindre que le peuple n'ait pas assez de temps pour légiférer puisque je pense que chaque section pourra encore statuer sur les crimes qui ont été perpétrés dans sa circonscription, en intervalles naturellement fort grands, chaque section ne se composant que de mille citoyens. Il ne faut pas oublier que par la législation directe le droit pénal se simplifiera aussi rapidement que le droit civil; qu'immédiatement il y aura diminution de crimes et de procès, comme j'en donnerai plus tard une preuve des plus con-

---

reurs, pour frapper de stérilité finale tout l'essor religieux de l'islamisme, — communiqua pour un temps à la petite nation du prophète une puissance d'expansion si prodigieuse, qu'en moins d'un siècle (632-720), sa loi régnait depuis les sources du Gange, au centre de l'Asie, jusqu'aux rivages espagnols de l'Océan Atlantique.

Jamais pages d'histoire n'auront pour moi un intérêt plus vif, plus saisissant, que les pages merveilleuses et terribles où se trouvent racontés les origines, les idées, les exploits, les crimes, les malheurs de ces fougueux *Sarrasins*, — alors que je vivais parmi leurs descendants, nos tributaires d'Algérie, dont pas un ne sait aujourd'hui nous expliquer ce nom qui a fait trembler la terre. Dans la bibliothèque d'Alger, toutes les fois qu'il m'a été possible de l'atteindre, j'ai feuilleté bien des volumes et griffonné bien des notes sur ce vaste sujet. Nous n'avions alors aucune publication embrassant dans son unité variée tout le passé de notre Afrique septentrionale. Mon ambition suprême eût été d'en produire une. Il y a dix ans de cela. Et maintenant,..... dans ce cadre beaucoup plus modeste, c'est de la petite Corse seulement que je veux vous occuper.

Mais il fallait bien le redire en passant: ce fut un grand jour pour la chrétienté tout entière celui où le chef austrasien Carl, arrivé des pays de la Moselle et du Rhin pour défendre l'Aquitaine contre un torrent que n'arrêtaient plus les Pyrénées, battit si rudement ces Sarrasins dans les champs de Poitiers, qu'il en rapporta le surnom de *Carl-le-Marteau*.

Ce n'est pas que je puisse penser, comme on nous l'enseignait jadis au collége, que sans cette victoire notre France aussi serait devenue musulmane. La nation toute neuve des Francs, vigoureux rameau de l'inépuisable souche teutonique, vivait trop bien alors de sa propre sève sur le sol où déjà elle se greffait, pour se laisser arracher ou briser par un tourbillon venu des sables d'Arabie, quelqu'irrésistible qu'il se soit montré sur tant d'autres peuples. Il y avait là, si je ne me trompe, une double question de race et de climat, toute à l'avantage de la France d'outre-Loire contre les envahissements d'une religion essentiellement méridionale.

Mais combien le péril n'était-il pas plus grand pour Rome et pour l'héritage des siècles! — Vainqueurs en Aquitaine et en Provence, les nouveaux Africains, non contents de leur Espagne conquise, auraient retrouvé le chemin d'Annibal pour aller fondre sur l'Italie. L'édifice Catholique, au lieu d'être bientôt raffermi par le petit-fils de l'Austrasien triomphant, aurait vite croulé sous la hache d'un successeur d'Omar. La Jérusalem nouvelle aurait partagé le sort de la Jérusalem antique. Constantinople elle-même aurait vu avancée de plus de sept siècles sa soumission d'esclave au prophète d'Arabie. L'éclipse de civilisation eût été complète; — et Dieu seul pourrait dire dans quel coin de l'Europe se serait ranimée plus tard, au milieu des ténèbres universelles, la lumière qui doit purifier le monde!...

Réduits à un rôle moins gigantesque sur la Méditerranée, les *Maures* (c'est ainsi qu'on appella les Arabes occidentaux par suite de leur mélange avec les naturels de l'ancienne Mauritanie), les Maures d'Afrique et d'Espagne s'emparèrent des îles Baléares, de Malte, de la Sicile et de nombreuses positions en Sardaigne et en Corse, — avant-postes précieux, d'où ils insultèrent longtemps l'Italie chrétienne, mais sans pouvoir du moins s'y établir jamais en souverains.

Ainsi partagées entre les soldats de l'islam et quelques débris encore vivants de la tyrannie bysantine, la Corse et la Sardaigne figuraient cependant, à titre de donations de Péppin-le-Bref, parmi les provinces du patrimoine de saint Pierre. Et Charlemagne dut songer à se les procurer par les armes, lorsqu'arrivé à Rome pour accomplir les promesses paternelles, il consacra définitivement la royauté temporelle des papes, en échange des bénédictions promises à son nouvel empire d'Occident.

Une première campagne, en 775, avait conquis les deux îles au pontife Adrien Ier. Mais ni lui ni son successeur ne possédaient de flotte pour les défendre: Léon III n'avait pas encore posé la couronne impériale sur la tête du roi franc, que déjà une nuée de Maures les avait envahies de nouveau, — cette fois pour les dévaster sans partage.

Depuis lors, jusqu'en 814, c'est-à-dire jusqu'à la mort du grand empereur, nous voyons encore les forces maritimes de son royaume de haute Italie trois fois employées par ses ordres pour la seule délivrance de la Corse. La dernière de ces expéditions est conduite par un propre fils de Charlemagne, — celui qui se nommait Charles comme lui, et dont la mort prématurée devait attrister les derniers jours de son règne glorieux. Les troupes du jeune Franc remportent entre Mariana et Aléria une victoire des plus sanglantes; elles poursuivent les Sarrasins sur la côte orientale, puis jusqu'au fond de la vallée du Tavignano où elles en font un nouveau carnage. Mais bientôt les embarras de la Péninsule viennent annuler encore les résultats de cette guerre de destruction. Et après tous ces efforts, dont les contre-coups paraissent avoir été désastreux pour la malheureuse île, nous la retrouvons encore exposée, pendant les longues querelles de la succession carlovingienne, aux continuelles irruptions de la piraterie mauresque.

Autant qu'on peut le reconnaître au milieu de traditions incomplètes, obscures ou presque fabuleuses, l'installation de ces brigands de mer aurait pris quelque temps, dans l'intérieur même du pays, toute la physionomie d'une petite royauté musulmane. On va jusqu'à citer une dynastie de ces rois ou émirs de la Corse; et d'après les même récits, le nom de *Corté*, notre petite ville des montagnes, serait encore là pour indiquer le point central où ils avaient établi leur cour. — Tout ce qu'on peut rappeler de certain sur ce sujet, c'est que les anciennes armoiries de l'île portent un écu à tête de Maure, et que ses montagnards n'ont cessé de se divertir pendant tout le moyen-âge à danser la *Moresca*, — espèce de pantomime guerrière, où une poignée d'hommes en costume national culbute grotesquement une autre troupe très supérieure en nombre, et déguisée en Sarrasins.

Vers l'année 828, Louis-le-Débonnaire, en sa double qualité d'empereur et de roi d'Italie, avait pour grand feudataire aux confins des états de l'Église un seigneur franco italien nommé Boniface, comte de Lucques et marquis de Toscane, l'un des guerriers les plus renommés de la Péninsule. Ce fut à lui qu'il confia en outre le gouvernement de la Corse, sans doute avec la condition de la reconquérir à ses frais. Le marquis Boniface s'acquitta si bien de cette tâche difficile, que l'île demeura en fief à ses héritiers pendant plus de cent ans, au même titre que la Toscane elle-même, et que le tout passa ensuite à d'autres grands vassaux de l'empire comme marquisat indivis de Toscane et de Corse. Les papes du dixième siècle, faibles ou indignes administrateurs des domaines de saint Pierre, s'étaient peu occupés sans doute, au milieu de leurs troubles ou de leurs débauches, de réclamer pour eux-mêmes une conquête si difficile à conserver.

cluantes. Sait-on combien de fois était convoquée l'assemblée du peuple athénien, l'Ecclesia, qui s'occupait de tout, qui jugeait en dernière instance tout les procès criminels et civils, et qui n'avait à sa disposition ni l'imprimerie, ni la presse journalière, ni les télégraphes, ni nos moyens de rapides communications. Elle ne siégeait régulièrement que quatre fois en cinq semaines. Et cependant que de séances ne devait-elle pas perdre par l'incertitude dans laquelle elle était plongée chaque fois qu'il s'agissait d'événements survenus au loin, dans l'Asie mineure par exemple, pendant qu'aujourd'hui, en vingt-quatre heures, on peut savoir et savoir bien ce qui se passe en Algérie?

(La suite prochainement.)

M. Rittinghausen.

Chronique.

On s'est beaucoup occupé ces jours-ci d'un affaire mystérieuse qui se serait passée à Boulogne-sur-Mer. La douane de cette ville a, dit-on, opéré la saisie de 12,000 uniformes de garde nationaux Français, arrivés d'Angleterre à l'adresse du duc de Brunswick. On se demande à quoi peuvent servir tous ces uniformes, et qui peut les employer? L'introduction en France de cette singulière marchandise a donné lieu à des commentaires sans nombre, et les représentants un peu désœuvrés en attendant le grand jour où commencera la discussion de la révision, ont trouvé là un aliment original à leurs causeries parlementaires.

La *Patrie* raconte, à ce propos, qu'en 1832 le duc de Brunswick avait fait confectionner ces uniformes à Bordeaux dans l'espoir d'équiper un corps d'armée et de reconquérir son duché. Mais la tentative ne réussit pas et il fut même contraint de quitter la France pour ce fait. Il fit alors transporter ces mêmes uniformes à Londres où ils étaient restés depuis ce moment. Le duc revenu en France et trouvant un peu cher l'entretien de cette pacotille qui lui coûtait 6 à 8,000 fr. par an conçut l'idée fort raisonnable de s'en défaire et donna en conséquence l'ordre de la lui expédier à Paris. C'est dans le trajet que la saisie a été opérée.

Les couloirs de l'Assemblée ont aussi retenti du bruit d'un voyage à Claremont entrepris et accompli par MM. Berryer, de Saint-Priest et Benoît-d'Azy.

M. de Montebello s'était fait l'introducteur des ambassadeurs fusionistes. Il paraît qu'ils ont été reçus avec une grande politesse, c'est bien le moins; d'autres disent avec une froideur marquée. L'*Ordre* nous apprend que la maison d'Orléans est et restera unie dans la pensée de respecter toutes les décisions prises librement par la France. Voilà une soumission fort raisonnable et vraiment il est édifiant de voir de tous les côtés surgir des déclarations de ce genre. On ne veut que ce que la nation voudra; il n'y a qu'une chose qu'on ne veut pas, — le suffrage universel, unique moyen pour le pays de manifester pacifiquement sa volonté. Hypocrisie, impuissance, intrigues! — Voilà les vieux partis.

Charles Brunier.

Revue parlementaire.

L'assemblée a continué le lundi la discussion sur l'affermage de la poste dans la Méditerranée. Les amiraux qui ont parlé n'ont pas combattu le projet; ils ont permis qu'on affaiblît les forces militaires de la marine française. Pourquoi? Eh! par un sentiment assez naturel. La marine nationale est essentiellement militaire; en outre, elle affectionne la navigation à voile, qui donne plus d'importance au corps d'officiers. Les bateaux-postes ont aux yeux des marins sortant des écoles le double tort de servir à un usage quasi commercial et d'être menés par la vapeur ou tout autre mécanique qui partage avec l'officier la bonne moitié de l'importance du service. Ainsi le corps de la marine, l'un des plus instruits, des mieux composés, nous ne disons pas seulement de l'armée, mais de la société française, a par sa position exclusivement militaire, une répugnance instinctive contre le mouvement des idées et des intérêts de notre époque, mouvement qui doit en effet faire tomber toute institution militaire.

La loi été adoptée mardi.

Ce même jour, M. de Tocqueville a déposé le rapport de la commission de révision.

Nous y avons cherché les grandes raisons qui militaient en faveur d'une révision, surtout dans les circonstances actuelles. Nous n'en avons trouvé aucune de bien forte: c'est pour prévenir le péril de la double élection de mai 1852 que l'on élirait immédiatement une constituante; c'est-à-dire que pour éviter un péril incertain, on courrait au-devant d'un péril certain, et que pour rendre la tranquillité au pays, on mettrait la forme du gouvernement en question. Ce sont là des puérilités indignes d'être examinées et qui couvrent mal les projets et les intrigues des royalistes.

Au surplus, nous prenons acte de ces paroles que M. de Tocqueville, rapporteur, dans la position incertaine où son esprit est placé, a été amené naturellement à dire et que la majorité de la commission n'a pu décemment faire supprimer:

« Un point sur lequel la commission a été unanime est celui-ci:

» Si malgré tous les efforts loyalement tentés pour arriver à s'entendre, en se faisant mutuellement tous les sacrifices qui sont compatibles avec la sincérité des opinions et leur dignité, les diverses tentatives qui peuvent légalement être faites pour arriver à la révision de la Constitution, échouent; s'il ne se rencontre pas dans l'assemblée le nombre de votes requis pour que la révision légale puisse avoir lieu; si, en un mot, la Constitution demeure, elle doit être invariablement et universellement obéie. En ceci, la commission, divisée sur tant de points, s'est trouvée unanime, et nous avons la ferme confiance que la même unanimité se fera remarquer dans l'assemblée.

» Il faut que tout le monde comprenne qu'une tentative légale pour réformer une constitution, donne à celle-ci, quand elle échoue, une consécration nouvelle. Tant qu'on a pu avoir légalement la pensée que la Constitution serait revisée, on a pu songer à la changer ou même se préparer à faire ce qu'elle ne permettait pas encore. Du jour où cette espérance n'est plus permise, il ne reste plus qu'à se soumettre à ses prescriptions et qu'à lui obéir; car la Constitution, ainsi que nous l'avons déjà dit, c'est la seule légalité, c'est le seul droit politique que nous connaissions aujourd'hui en France; en dehors d'elle, il n'y a plus que des révolutions ou des aventures. La ferme volonté de l'assemblée nationale doit être non seulement de respecter elle-même la Constitution, mais de veiller à ce qu'on la respecte. »

Le rapport est muet sur la loi du 31 mai 1850 qui a mutilé le suffrage universel.

Le projet de résolution de la commission a été adoptée par 9 voix contre 6. Il est ainsi conçu: « L'assemblée nationale, vu l'article 111 de la Constitution, émet le vœu que la Constitution soit revisée en totalité, conformément audit article. »

Après M. de Tocqueville, M. de Melun, autre membre de la commission, a déposé un rapport supplémentaire sur les pétitions qui demandent la révision. Les signatures recueillies à cet effet jusqu'au premier juillet, s'élèvent à 1,020,161, les croix à 36,430, et les adhésions à 66,034; total: 1,127,625.

Quelle est la part de l'administration dans ce résultat? Chacun de nos lecteurs des départements doit être suffisamment édifié à cet égard; il est avéré qu'un grand nombre de maires et de juges de paix ont poussé au pétitionnement; les sous-préfets n'y sont pas restés étrangers, et quant aux préfets, le ministre de l'intérieur, M. Faucher, a refusé d'expliquer dans quel but il y avait eu en plusieurs endroits réunions secrètes de ces fonctionnaires.

M. de Melun n'a pas voulu en parole être trop sévère contre ce genre de pétitionnement; mais ce qu'il a dit a montré que la commission avait été peu édifiée par les réticences du ministre.

Voici quelques passages de ce rapport:

« L'un des abus les plus graves que nous devons signaler, et qui, à nos yeux, est une objection puissante contre ce genre de pétitionnement, c'est qu'entre les mains de certains fonctionnaires, il devient une occasion de blâme ou d'éloge envers les citoyens, et sert même d'instrument de délation. Des maires croyant sans doute se rendre agréables au pouvoir, délivrent des certificats de zèle à leurs administrés, et signalent les récalcitrants en prêtant à leurs refus des motifs blessants et injurieux. (Rumeurs et chuchotements sur plusieurs bancs.) Des juges de paix dénoncent les maires qui refusent leur concours; des fonctionnaires même ont été nominativement désignés comme s'opposant au pétitionnement.

» Quelques agents du pouvoir se sont plus occupés d'eux-mêmes que des autres. Une réclame en leur faveur était jointe à la pétition générale. (Hilarité prolongée.) Les demandes de croix d'honneur et de subsides, pour la construction d'une église ou d'une école, semblent très heureusement apostillées par une centaine de signatures révisionnistes. Nous avons vu une pétition individuelle écrite par un fonctionnaire, revêtue du sceau qui lui avait été confié pour tout autre usage, et donnant ainsi un caractère officiel à un document qui demandait probablement tout autre chose que son texte, dicté en apparence par le plus vif amour du pays.....

» Dans certaines communes, le maire constate que les instituteurs, les gardes champêtres ont été chargés de recueillir ses signatures à domicile. Dans d'autres, la pétition était déposée à la mairie; les habitants y étaient convoqués pour donner leur adhésion. Quelquefois le magistrat qui les légalise s'excuse de n'avoir pu, malgré ses efforts, recueillir un plus grand nombre de signatures. (Rires à gauche et sur plusieurs bancs de la droite), comme s'il rendait compte à l'autorité supérieure de sa conduite et de celle de ses administrés.

» Nous avons déjà signalé les recommandations ou les dénonciations faites à ce sujet.

» Quelques pétitions sont renvoyées directement au préfet ou à tout autre fonctionnaire. Un percepteur écrit qu'il a signé une pétition envoyée par les autorités du lieu. Et le maire d'une commune rurale, encore plus explicite, rappelle dans sa lettre d'envoi au président de l'assemblée, que la pétition lui a été envoyée par le sous-préfet.... »

Après la lecture de ces deux rapports, la révision et la prorogation ont paru devenir plus impossibles que jamais. Tous les partis, sauf le parti républicain, semblaient abattus.

Mercredi, l'assemblée accorde un secours de 40,000 fr. à répartir aux anciens employés des contributions indirectes, réformés par suite de modifications dans l'administration.

Elle vote ensuite des primes pour la pêche maritime.

Puis, comme la question oiseuse de la révision et celle non moins vaine de l'administration communale, vont absorber tous ses soins, elle retire de l'ordre du jour les questions plus urgentes et plus utiles au pays de la réforme hypothécaire et du crédit foncier.

Au commencement de la séance de jeudi, il a été voté un crédit de 300,000 francs pour 1851, en faveur des colonies agricoles d'Algérie.

La sagesse de nos codes éclate en ce point que lorsqu'un individu a été condamné à mort, et exécuté, et que plus tard son innocence est reconnue, on ne peut arriver à réviser son procès, parce que le débat *contradictoire* est impossible. Tout le monde sait qu'une erreur judiciaire a été commise lors du fameux procès Lesurque qui a été exécuté quoique innocent. Depuis longues années, sa famille poursuit sa réhabilitation. Elle ne peut y arriver: on lui oppose sans cesse l'autorité *tutélaire* de la chose jugée, c'est-à-dire les superstitions judiciaires entretenues par les juges et jurisconsultes à leur profit et au profit de leur considération, comme les superstitions militaires sont entretenues par les chefs de la force armée, comme les superstitions religieuses sont entretenues par les prêtres.

Dans cette séance de jeudi, venait une discussion sur une proposition suscitée par l'affaire Lesurque et tendant à reviser les procès criminels dans certains cas. Il faut entendre à ce sujet les défenseurs du *principe*; nous citons textuellement: « La chose jugée, ce n'est pas la vérité présumée, c'est la vérité acquise;... aucune sorte d'agression n'est autorisée contre elle... Rendons-lui son caractère qui la place au-dessus de toute discussion ultérieure et qui commande à tous de s'incliner devant son autorité souveraine. » En d'autres termes et sous une autre forme, c'est l'infaillibilité du souverain, érigée en superstition sainte, tellement qu'en 1836, cette discussion s'étant ouverte à la chambre des députés, quelqu'un a dit que *le devoir* d'un bon citoyen était, lorsqu'il acquérait la preuve d'une erreur judiciaire, de ne pas faire connaître cette erreur à la société. Quel est ce *quelqu'un?* M. de Laboulie, membre de la droite, qui a vivement combattu les *principes* judiciaires en cette occasion, n'a pas voulu nommer cette personne.

M. le ministre Rouher était assez embarrassé pour répondre à M. de Laboulie; alors il a eu recours au tour du bison (voir notre avant-dernière revue) et a dit en commençant: « Si M. de Laboulie avait raison, il faudrait se poser en réformateur des arrêts de toutes les époques, *il faudrait notamment reviser tous les jugements révolutionnaires*.... » A ces mots, la gauche de donner dans le piége et de murmurer au lieu de rire, la droite d'applaudir et d'insulter la Révolution, et M. Rouher de continuer son discours avec plus d'à-plomb et plus de faveur auprès de la majorité! O mon fils, disait lord Chesterfield, pourras-tu jamais comprendre quelle faible dose de sagesse entre dans la cervelle des hommes qui régissent les peuples?...

Malgré les efforts de M. Parieu, ancien ministre, et de M. Rouher, ministre actuel, l'assemblée a décidé vendredi qu'elle passerait à une deuxième délibération sur le projet proposé.

Elle a le même jour adopté définitivement la loi sur les banques coloniales.

Dans la séance de samedi, l'assemblée a voté plusieurs lois de crédit et adopté à une première lecture, sans discussion, la

---

C'était un solide et hardi lutteur que ce marquis Boniface! Si tous ses successeurs avaient fait leur métier comme lui, la pauvre île aurait vu moins souvent les terribles corsaires, pillant ou brûlant à chaque visite les petits établissements de ses rivages, enlevant les troupeaux, faisant la chasse aux hommes, aux femmes, aux enfants, et les emmenant en esclavage sur leurs galères abhorrées. — Quand Boniface courait sus aux mécréants, il ne craignait pas de les pourchasser jusqu'en leurs repaires de Sicile; et il lui arriva même d'aller leur tailler des croupières jusque sur leur propre terre africaine.

Un jour, comme il rentrait d'une de ces lointaines excursions, il regagna la mer de Toscane par le détroit qui sépare la Sardaigne de la Corse. En doublant la pointe méridionale de cette dernière, il y avisa un petit golfe de très faible largeur mais singulièrement alongé, creusé obliquement par la nature dans le vif des falaises élevées et rocheuses dont est formée cette partie de la côte. C'était un mouillage étroit mais parfaitement abrité, une bonne station pour ses croisières; et il résolut d'en défendre l'entrée par une forteresse, — dont nous retrouvons l'emplacement et le souvenir dans la petite ville actuelle de BONIFACIO.

Fondée par le vassal d'un fils de Charlemagne au retour d'une expédition contre les Maures, — successivement envahie au profit de Pise et de Gênes, ces deux républiques rivales, l'une après l'autre maîtresses de l'île tout entière, — vainement intriguée et bloquée par les rois d'Aragon, qui ont aussi revendiqué longtemps le pays à titre de fief accordé par le saint-siége, — Bonifacio personnifie assez bien la Corse du moyen-âge dans cette existence agitée. A ce point de vue, elle me représente pour l'histoire de Corse la cité-type du moyen-âge, comme Aléria celle du monde ancien.

Telle est l'idée que j'ai voulu exprimer par le titre général de mon deuxième récit, — bien qu'en raison de sa position tout-à-fait excentrique et de ses intérêts presqu'exclusivement maritimes, la modeste colonie des marquis de Tocane, assise sur son rocher solitaire, n'ait jamais pu servir de principal théâtre aux petites révolutions nationales que j'ai surtout pour but de vous retracer.

Paul de Bourouille.

(La suite au prochain numéro.)

Matinée musicale

PAR M. BESSIN.

Samedi 5 juillet, malgré la concurrence du soleil de midi, la salle Herz avait réuni une élégante et nombreuse société venue là pour entendre le concert donné par M. Bessin. Le programme était intéressant et varié.

M. Bessin a ouvert la séance en chantant avec M. Gueymard, de l'Opéra, le beau duo de *Robert* où Bertram jette avec d'infernales railleries un sac d'or sur le cœur de Raimbaut. M. Gueymard, qui fait tous les jours des progrès sérieux, a loyalement prêté son concours à son confrère: c'est dire qu'il a fait un Raimbaut excellent. Quant à M. Bessin, il a rendu les graves moqueries de Bertram avec une rare puissance d'organe. Sa voix vigoureuse et ample, que nous avions entendue naguère dans l'espace étroit d'un salon, pouvait se déployer à l'aise dans l'enceinte de la salle Herz. Il faut à M. Bessin de grands espaces et de vastes théâtres; sa taille haute, sa figure énergique, accompagnent résolument la puissante basse de sa poitrine. Il y a de la force dans toute sa personne; les imprécations de Marcel dans les *Huguenots* vont aussi bien à sa mâle tournure que les sarcasmes terribles de l'ange déchu dans *Robert*.

Le programme indiquait, entre autres choses, trois morceaux isolés, tirés chacun d'une grande action dramatique, d'une partition musicale bien complète: le premier, que M. Bessin s'était réservé, était le grand air de *Robert Bruce*; le second, la cavatine de *Don Sébastien*, chanté avec goût par M. F. Michel; enfin, un troisième air chanté brillamment, mais sans grâce, par Mlle Uccelli. Or, qu'on nous permette, à propos de ces trois morceaux, de placer ici une réflexion générale sur l'effet ordinaire de ces fragments séparés d'un grand tout.

Il nous a toujours semblé qu'en cherchant à rendre un épisode tronqué ainsi, l'artiste, obligé de sauter sans précaution et tout d'un coup dans les profondeurs de l'émotion, où il devrait être conduit naturellement par la marche progressive du drame intégral, n'atteint jamais toute cette chaleur d'action, cet enthousiasme électrique de la voix qui charme et entraîne les auditeurs. Il y a toujours, même chez les plus habiles, un éclat factice, apprêté, un manque de vérité dans la manière dont ils enlèvent les plus beaux passages de nos opéras.

Est-il rien de plus froid, dans un autre genre, qu'un monologue isolé, quelque beaux qu'en soient les vers, et fût-il déclamé par Mlle Rachel elle-même? Eh bien! malgré la supériorité artistique du monologue d'opéra, nous voudrions qu'il fût toujours motivé par un duo ou par un ensemble quelconque, afin de préparer et d'émouvoir l'exécutant et celui qui l'écoute.

Autrement, les artistes manqueront toujours, dans de semblables occasions, de cette souplesse passionnée de la voix, de cette flexibilité qui naît du *bien sentir*; ils auront presque inévitablement l'air de faire en public une étude partielle, en attendant la répétition générale. Cette remarque n'est nullement particulière à la matinée musicale de M. Bessin, qui a été au moins aussi attrayante qu'une autre. Elle m'a seulement fourni l'occasion de placer une observation qui est, je crois, tout à fait à l'avantage des artistes, auxquels je souhaite les meilleures conditions possibles d'exécution.

Antony Méray.

LES MORMONS. — D'après les journaux américains, les Mormons, dont l'histoire présente un intérêt si dramatique, ont fondé dans la plaine qui s'étend entre la Serra-Nevada et les montagnes rocheuses, un Etat régulier. Cet état a été reconnu par le congrès de Washington et fait aujourd'hui partie intégrante de la confédération américaine.

Le territoire occupé par les Mormons porte le nom d'Utah. Il est peuplé d'environ vingt mille habitants dont l'activité industrielle et l'esprit entreprenant ont réalisé de vrais prodiges. Le gouvernement civil et politique des Mormons est conforme aux prescriptions du bill qui leur donne la qualité de citoyens américains. Il se compose de deux chambres élues et d'un gouverneur qui est aussi le chef de l'Eglise.

Dernièrement, le gouverneur, dans son message adressé aux chambres, a rendu compte des heureux résultats obtenus par les Mormons, qui, en trois ans, ont établi une société régulière dans un pays naguère désert et maintenant couvert de constructions, d'édifices, d'ateliers, de fabriques et d'usines.

L'instruction publique préoccupe surtout le nouvel Etat, et le message du gouverneur annonce que les régents de l'université ont déjà établi des écoles dans diverses parties du territoire.

proposition de M. Baze tendant à l'interdiction complète de la vente des journaux sur la voie publique.

Charles Brunier.

Revue de l'Extérieur.

Les nouvelles de l'Allemagne sont complètement dépourvues d'intérêt. L'*Observateur de Bruxelles*, journal monarchique, s'explique ainsi à ce sujet :

« Les nouvelles d'Allemagne deviennent chaque jour plus insignifiantes. La réaction, dont nous avons maintes fois signalé les progrès, redoute la lumière ; car si elle dispose des baïonnettes, si elle a bâillonné la presse allemande, elle n'en peut faire autant de la presse étrangère ; or, elle voudrait cumuler les bénéfices de l'absolutisme déguisé et ceux d'une apparence de libéralisme dont beaucoup de gens sont disposés à se contenter, habitués qu'ils sont à juger le contenu du sac sur l'étiquette, qu'on nous passe l'expression. Le seul moyen pour atteindre ce résultat, c'est de dissimuler ses faits et gestes et de faire parler d'elle le moins possible. C'est à cette réserve qu'il faut attribuer la rareté et le peu de vraisemblance des nouvelles publiées dans les journaux allemands. »

Une feuille très réactionnaire de Paris annonçait dernièrement que la Russie, l'Autriche et la Prusse étaient parfaitement d'accord pour réprimer le mouvement révolutionnaire partout où il se manifesterait en Europe. L'Italie était surveillée avec attention, et les Etats Pontificaux, la Toscane, le royaume de Naples pouvaient compter sur une protection efficace. Quant au reste, y compris la France sans doute, on attendait et on était prêt à agir à l'occasion.

Cette alliance n'est pas nouvelle, et il y a longtemps que la gendarmerie européenne est organisée sous le commandement du czar. Il s'agit de savoir si elle pourra arrêter le progrès. Qu'il y ait un dernier conflit un jour ou l'autre entre l'absolutisme et la démocratie, cela est probable. Quant au triomphe de l'idée sur la force brutale, nous n'en doutons pas plus chez les autres peuples que chez nous. — Charles Brunier.

— Des troupes pontificales, aidées des forces autrichiennes, sont entrées le 25 juin sur le territoire de la petite république de Saint-Marin, qui a été obligée d'expulser les réfugiés politiques à qui elle avait donné l'hospitalité. — Ch. Brunier.

— Un vote très important a eu lieu le 9 juillet à la chambre des communes. Une proposition, faite par M. Berkeley et qui tendait à obtenir l'adoption du scrutin secret pour les élections en Angleterre et en Irlande, afin de préserver les électeurs de toute influence extérieure ou locale, a été adoptée par une majorité considérable, aux applaudissements de la chambre. Les idées de réforme électorale dans le sens de la liberté et de la sincérité, font de grands progrès en Angleterre.—Ch. Brunier.

CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE. — Le conseil national et le conseil des Etats se sont réunis au commencement de juillet en diète fédérale pour tenir la session de 1851. M. Staemfli, candidat du parti démocratique, a été nommé président du conseil national par 46 voix contre 24.

ETATS-UNIS. — On commence à s'occuper de la prochaine élection présidentielle. Un grand meeting whig a eu lieu le 25 juin à Lancaster, en Pensylvanie, dans le but de choisir un candidat. Le choix des électeurs s'est porté sur le général Scott.

M. Daniel Webster est aussi un des candidats du parti whig. Quant aux démocrates, ils n'ont encore rien décidé ; mais, selon toute apparence, leurs voix se porteront sur le général Cass ou sur M. Buchanam.

BELGIQUE. — M. Coomans, député catholique, a fait à la chambre des représentans belges une proposition ayant pour but l'abolition des octrois. Dans les considérations développées à l'appui de sa proposition, M. Coomans fait remarquer que l'octroi, qui pèse, il est vrai, « sur toutes les classes de la population et les gêne toutes, grève particulièrement la petite bourgeoisie et les ouvriers en ce qu'il frappe de préférence les objets de consommation forcée, tels que les denrées alimentaires et les combustibles. Il n'est pas moins odieux aux classes agricoles qu'il met vexatoirement à contribution. Les unes et les autres en supportent la charge, dans des proportions inégales, mais sensibles. »

Plus loin, il parle ainsi :

« Pour démontrer qu'un impôt doit être aboli, il suffit, ce semble, de prouver qu'il est injuste, odieux, et qu'il entrave la prospérité de l'agriculture et de l'industrie. Or, cette démonstration a été faite avec une telle surabondance d'arguments que je serais embarrassé de les reproduire, même en substance. Dès lors, peut-on subordonner l'acceptation du principe de mon projet de loi, à l'indication de ressources nouvelles compensant la perte de celles dont les villes seraient dépouillées ? Non, car les questions de justice et d'intérêt social dominent toutes les autres. Dès qu'on les pose, il faut les résoudre à ce double point de vue, et aucune fin de non-recevoir n'est admissible. »

M. Coomans a rappelé aussi un décret de Charles-Quint qui abolissait, d'accord avec le bourguemestre de Bruxelles, les octrois de cette ville, et où il était dit :

« Ces taxes sont odieuses et difficiles à recouvrer. Elles donnent lieu à de grands abus, à des fraudes, à des injustices, à des exécutions, à des *foulçries ;* elles sont une charge ruinouses pour le *simple peuple* et les honnêtes travailleurs, dont le bien-être est la base de la prospérité générale. »

La proposition de M. Coomans a été prise en considération ; mais il pourrait bien arriver qu'elle fût repoussée plus tard par esprit de parti.

Charles Brunier.

Chaque jour et depuis longtemps, M. E. de Girardin fait appel aux hommes d'étude et leur signale la nécessité de trouver un mode électoral capable de rendre la représentation l'image fidèle de la vérité, en donnant à la majorité et à la minorité un nombre de représentans qui soit dans la proportion exacte de leur importance respective. Pour répondre à cet appel, notre ami M. F. Barrier, de Lyon, a adressé à M. de Girardin une lettre que nous publions plus loin. Cette lettre a une date déjà éloignée, et cela explique comment l'auteur, qui veut comme nous le suffrage universel dans la sincère acception du mot, et qui n'avait pas alors des renseignements complets, a pris pour base de ses calculs un chiffre moyen de votants inférieur au chiffre réel actuellement connu ; mais cela ne change rien au système présenté par M. Barrier.

Nous faisons suivre cette lettre d'une note extraite du travail que vient de publier F. Coignet, sous ce titre : *le Crédit collectif suppléant le Crédit individuel.*

L'auteur qui connaissait le système de M. Barrier, en a fait une heureuse application à l'élection communale. Il nous a paru utile de mettre en lumière ces deux documents, convaincus que nous sommes de l'importance d'une question qui touche de si près à l'avenir de la France.

Il est bien entendu que nous ne donnons que comme document le travail de M. Barrier.

Charles Brunier.

Nouveau mode d'élection.

A M. E. de Girardin.

Monsieur,

Parmi les publicistes de notre époque, vous êtes celui qui a fait le plus d'efforts pour trouver une bonne organisation du suffrage universel. Vous avez compris mieux que personne que la solidité de notre édifice politique dépend, avant tout, de l'application sincère du principe électif.

Ainsi, vous avez cherché les moyens de laisser toute liberté à l'électeur dans le choix de son mandataire, — de donner à la France des représentants capables et plus dévoués au bien général du pays qu'aux intérêts de clocher, — d'égaliser les droits entre les électeurs et les conditions d'éligibilité entre les candidats, — enfin d'avoir, dans l'Assemblée nationale, une représentation fidèle de toutes les opinions, afin que les partis cessent de s'opprimer, en participant à l'action du gouvernement dans la proportion de leur importance respective.

Non seulement vous avez cherché la solution de ce problème difficile, mais encore vous avez fait appel au concours de tous ceux qui pourraient vous aider à le résoudre.

Il vous appartient donc, Monsieur, à vous chercheur infatigable, ami zélé des lumières et du progrès, de recevoir le tribut des efforts que tout citoyen, dans une sphère plus modeste, peut et doit consacrer au service de son pays.

A ce titre, je viens vous prier, Monsieur, d'accueillir une idée qui m'est venue, pour ainsi dire, d'elle même, à moi qui ne m'occupe de politique que dans la mesure nécessaire à l'accomplissement de mes devoirs de citoyen.

La Constitution étend le droit de suffrage à l'universalité des citoyens ; mais l'exercice de ce droit est soumis à un mode si défectueux que, dans l'esprit de tous les hommes de sens, le vote universel n'aboutit qu'à une représentation infidèle, à un mensonge politique, et renferme des éléments funestes de perturbation et de désorganisation sociales.

Les inconvénients de notre système électoral sont bien connus ; il suffit de les énumérer :

— Les électeurs disposent d'un nombre de voix très inégal ; l'électeur des Hautes-Alpes, par exemple, inscrit trois noms sur son bulletin, tandis que celui de la Seine ou du Nord en porte une trentaine.

— Les représentants, à leur tour, sont nommés avec un nombre de voix très différent ; ici cent à cent cinquante mille voix leur sont nécessaires, là huit ou dix mille suffisent.

— La proportion des voix perdues est énorme tant par l'excédant des voix de la majorité que par la perte totale de celles de la minorité.

— Les majorités seules sont représentées.

— Un candidat peut obtenir par toute la France cent, deux cent, cinq cent mille voix, et pourtant n'être pas élu.

— Souvent des élections multiples ont lieu et exigent une nouvelle convocation de électeurs.

— Chaque parti devant dresser une liste de candidats dans chaque département, l'électeur est moralement contraint de voter pour la liste de son parti, sous peine de perdre sa voix. — Le despotisme des comités électoraux qui composent ces listes fausse l'élection en privant les citoyens de leur liberté électorale.

— Enfin, les élections ayant lieu, le même jour, dans la France entière, amènent une crise politique qui, longtemps à l'avance, jette dans le pays une inquietude générale, nuit à l'industrie, au commerce, à toutes les affaires, et peut causer des revirements trop brusques dans la politique intérieure et extérieure du gouvernement.

Le système en vigueur offre encore d'autres inconvénients moins graves que je passe sous silence et qui disparaîtraient aussi par le mode d'élection que je propose.

Voici en quoi il consiste :

La France comptant environ huit millions d'électeurs et les représentants étant nommés pour trois ans,

1° Chaque électeur ne porte qu'un seul nom sur son bulletin;

2° Tout candidat éligible qui obtient dix mille voix est élu ;

3° Les départements votent l'un après l'autre ;

4° Les départements sont divisés en sections électorales comprenant chacune dix à quinze mille électeurs au plus, et divisées en sous-sections pour la promptitude et la facilité du dépouillement des votes;

5° Les sections votent l'une après l'autre, sans ou avec un intervalle d'un à deux jours, selon qu'il s'agit des villes ou des campagnes, afin que, pour celles ci, le dépouillement du scrutin qui a lieu le jour même du vote, puisse être centralisé au chef-lieu de section, et le résultat rendu public, avec celui du vote des sections précédentes, avant que la section suivante ne procède à l'élection ;

6° Il est tenu compte à tous les candidats des voix qu'ils obtiennent successivement dans les différentes sections de tous les départements, jusqu'à ce qu'ils atteignent le minimum de dix mille voix ;

7° Chaque section ne vote qu'une seule fois dans l'espace de trois ans, suivant l'ordre tracé par la loi, en sorte que, chaque année, les sections d'un tiers de la France seulement sont convoquées pour élire un tiers de l'Assemblée nationale, en remplacement du tiers sortant ;

8° Les représentants sont admis au fur et à mesure de leur nomination pour remplacer ceux dont les fonctions sont expirées ;

9° L'Assemblée nationale se compose en définitive de tous ceux qui ont obtenu dix mille voix, et, par conséquent, d'un nombre indéterminé de membres.

Les avantages les plus certains de ce système seraient d'abord de donner à tous les électeurs des droits égaux et de faire nommer les représentants par un nombre égal de suffrages.

En outre, très peu de voix seraient perdues ;

— Les intérêts généraux seraient garantis sans préjudice pour les intérêts locaux ;

— Les majorités et les minorités seraient fidèlement représentées, puisque les élus de chaque parti seraient en nombre proportionnel à celui des votes émis par leurs électeurs respectifs;

— Plus d'élections multiples, partant élections partielles inutiles ;

— La liste des candidats de chaque parti étant dressée pour toute la France, l'électeur pourrait choisir, sur un grand nombre de noms, celui qu'il préférerait ;

— Les comités électoraux préparatoires seraient encore utiles, mais ils n'exerceraient plus en réalité l'influence despotique qu'ils exercent aujourd'hui ;

— Enfin les élections n'amèneraient plus aucune crise dangereuse. Le remplacement un à un des membres de l'Assemblée nationale serait désormais en rapport avec la loi qui, dans l'univers, préside à la conservation et au renouvellement de tout organisme vivant. — Ainsi dans l'homme la nutrition entretient et régénère les organes, le cerveau, par exemple, qui dans une nation, a pour analogue le pouvoir législatif, par un mouvement continu mais lent et insensible de composition et de décomposition moléculaires.

J'ajouterai que ce système s'appliquerait avec les mêmes avantages aux élections communales et départementales, sauf des modifications faciles à entrevoir et auxquelles je ne m'arrête pas.

Quant à la transition du mode actuel à celui que je propose, elle n'offrirait aucune difficulté, et s'il le fallait je dirais comment je la conçois.

Voilà, Monsieur, l'idée que je vous soumets, après l'avoir sérieusement méditée. Elle me semble aujourd'hui présenter quelques points lumineux ; j'en crois l'application possible et féconde en bons résultats. Je viens de vous l'exposer dans toute sa simplicité, dans ce qu'elle a de plus essentiel et de plus incontestable.

A vous, Monsieur, de l'apprécier à sa juste valeur ; de la replonger dans un oubli dont mon amour-propre ne souffrira point si elle est fausse, inexécutable ou dangereuse ; à vous aussi de la développer, de la corriger et de l'améliorer, si elle n'est pas à vos yeux dénuée de vérité et d'utilité.

Recevez, etc.

F. BARRIER (de Lyon).

On conçoit que la représentation du peuple dans la commune ne pourrait être sincère, vraie et réelle, que si la majorité et la minorité s'y trouvaient exactement représentées, c'est-à-dire que si la majorité était 6 et la minorité 4, le nombre des représentants de la majorité devrait être 6, et celui de la minorité 4.

Aucun des systèmes électoraux mis en vigueur jusqu'à ce jour n'a pu donner ce résultat de vérité ; tous n'ont abouti qu'à faire représenter exclusivement la majorité.

Les deux systèmes les plus connus sont le vote par section et celui par bulletin de liste. Eh bien ! à tel moment donné, aussi bien avec l'un qu'avec l'autre, il pourrait arriver que, sur 1,000 électeurs, une majorité de 501 votants interdît toute représentation à une minorité de 499 électeurs.

Afin de parer aux inconvénients de ce mode inique d'élection, M. de Girardin en a proposé un autre, dont les résultats seraient moins rationnels encore, puisqu'il pourrait arriver que la minorité nommât tous les représentants, sauf un seul, qui appartiendrait à la majorité.

En effet, d'après le mode de M. de Girardin, chaque électeur n'aurait qu'une voix, et, après le vote, seraient nommés représentants les candidats qui auraient obtenu le plus de suffrages.

Or, voici ce qui pourrait se produire par le fait de l'élection d'une assemblée communale. Supposons qu'il s'agisse d'une commune possédant mille électeurs, ayant à nommer vingt représentants.

A, homme de courage, de talent, de dévouement, pourrait obtenir 962 suffrages.

B, C, D, E, F, etc., etc., hommes de coterie, de confréries, de désordre, de violence, pourraient obtenir chacun deux suffrages et être par conséquent nommés représentants.

L'élection terminée, il en résulterait donc que la majorité des électeurs n'aurait dans l'assemblée communale qu'un seul représentant, tandis que la minorité se trouverait en avoir 19.

Ce système est jugé par la possibilité de pareils résultats, et M. de Girardin l'a bien senti, puisque naguère encore il disait que s'il était gouvernement, il proposerait un prix de 500,000 francs en faveur de celui qui trouverait un mode parfait d'élection.

Nous croyons, quant à nous, que la question n'est pas insoluble, et l'un de nos amis, le modeste et savant docteur Barrier, de Lyon, a proposé pour les élections nationales une méthode que nous croyons très facilement et très heureusement applicable à l'élection des assemblées communales.

Cette méthode a pour principe et pour base l'élection par sections, faite successivement, tandis qu'aujourd'hui elle est faite simultanément dans la France entière.

Un exemple de l'application de ce système à l'élection d'une assemblée communale fera suffisamment connaître le système de notre ami.

Nous admettons qu'il s'agit d'une commune ayant mille électeurs, devant nommer une assemblée composée de 20 membres.

Cela fait donc un représentant pour 50 électeurs.

Alors, au lieu de convoquer, pour voter, les mille électeurs au même jour, à la même heure, le système du docteur Barrier consisterait à partager les électeurs en autant de sections de 50 membres qu'il y aurait de représentants à nommer, et à faire voter successivement chacune de ces sections.

Dans ce cas, voici ce qui se passerait :

La section 1re serait convoquée la première et ses votes se répartiraient ainsi :

VOTE DE LA SECTION N° I.

A, candidat de la majorité, obtiendrait	40 voix.
B, candidat de la minorité,	5
C, autre candidat de la minorité,	3
D, autre candidat de la minorité,	2
	50 suffrages

Un candidat ne pouvant être nommé qu'à la condition de réunir 50 voix, il en résulterait que le tour du vote de la section II étant arrivé, les voix se répartiraient ainsi :

VOTE DE LA SECTION N° II.

A qui aurait déjà	40 suffrages,	plus 10 égale	50
B	»	5	20 égale 25
C	»	3	15 égale 18
D	»	2	5 égale 7
Total,			50

Le vote de la section II aurait donc donné le nombre voulu de 50 voix à A qui, dès ce moment, serait représentant et mis hors rang.

Aucun autre candidat n'ayant réuni le nombre suffisant de voix, leurs noms passeraient encore à la section III.

VOTE DE LA SECTION N° III.

B, qui aurait eu	10 voix	plus 20,	obtiendrait	20 égale 50.
C	» 3	plus 15,	»	20 égale 38.
D	» 2	plus 5,	»	10 égale 17.
Total des votes de la section III,				50

Le vote de la section III aurait élu représentant le candidat B de la minorité, C et D, etc., à leur tour et jusqu'à ce que 20 candidats aient été nommés, passeraient successivement au vote des 20 sections.

De telle sorte que si, dans une commune de 1,000 électeurs, une secte, une école, un parti, avaient seulement 50 adhérents, ils seraient assurés d'avoir un représentant et de pouvoir faire entendre leur voix dans l'assemblée communale.

Il n'entre point ici dans notre pensée de décrire, dans tous ses détails, un système électoral ; c'est une question qui peut trouver ailleurs, et mieux, le développement qu'elle mérite.

F. COIGNET.

NOUVELLES DIVERSES.

MM. Charras et Latrade ont déposé sur le bureau de l'Assemblée l'amendement suivant au projet de loi présenté par la commission d'enquête sur les boissons :

« Article unique. A partir du 1er janvier 1852, l'impôt sur les boissons sera aboli. »

— M. Rouy, gérant du la *Presse*, a été condamné à 500 francs d'amende pour affaire de signature. M. Rouy a interjeté appel.

— M. Garat, gérant de la *Patrie*, a aussi été condamné à 500 francs d'amende pour contravention du même genre.

— M. Charles Hugo, condamné à 6 mois de prison, s'est désisté du pourvoi qu'il avait formé.

— Le programme des expositions des œuvres des élèves de toutes les sections de l'École des Beaux-Arts, pour les grands concours de 1851, vient d'être affiché.

Les œuvres des graveurs en taille douce seront exposées les premiers, les 3, 4 et 5 septembre.

Le jugement académique sera prononcé le 6.

Les œuvres des sculpteurs, les 10, 11 et 12 dudit mois. Jugement le 13.

Les œuvres des architectes, les 17, 18 et 19 septembre. Jugement le 20.

Les œuvres des peintres d'histoires, les 24, 25 et 26. Jugement le 27.

Enfin les ouvrages qui auront remporté les grands prix seront joints aux envois de l'école des Beaux-arts de Rome et resteront exposés du 28 septembre au 5 octobre. La séance de couronnement à l'Institut aura lieu le 4 octobre.

— Le général Baraguey d'Hilliers, commandant l'armée de Paris, a remis sa démission entre les mains de président de la République.

— On lit dans le *Moniteur Algérien* :

« M. le général de Salles est entré le 28 juin chez les Achachas, comme nous l'avons anoncé; ses troupes, divisées en plusieurs colonnes, ont eu promptement raisons des rebelles, et la terreur imprimée par ce coup de vigueur a déterminé la tribu à se soumettre. Nous n'avons eu que deux tués et deux blessés. Le général de Salles restera dans le pays jusqu'à ce que l'impôt ait été payé et le désarmement effectué.

— La police a opéré, mercredi dernier, rue Madame, n° 20, au domicile du sieur Louis Combe, la saisie d'une presse clandestine, des caractères et ustensiles ayant servi à imprimer un 12e bulletin du comité de résistance dont un certain nombre d'exemplaires avait été tirés. Le sieur Combe a été mis en état d'arrestation.

Le *Journal des Débats* publie à ce sujet les détails suivants :

« Indépendamment des objets mentionnés plus haut, on a saisi aussi diverses listes de noms qu'on avait lieu de croire être ceux de membres du comité, et immédiatement après avoir mis le sieur Combe en état d'arrestation, ces listes ont été transmises au préfet de police, qui a délivré sur-le-champ des mandats individuels de perquisition contre vingt-deux des personnes y désignées. Ces mandats ont été remis aussitôt à un nombre égal de commissaires de police, qui se sont transportés sans perdre de temps dans les diverses directions indiquées, et ont procédé simultanément sur tous les points chez ces personnes à des perquisitions qui ont amené la saisie de nombreux papiers, et en outre, chez plusieurs, d'armes de guerre, etc., etc.

» A la suite de ces opérations, onze des personnes qui en avaient été l'objet ont été, comme le sieur Combe, mises en état d'arrestation et conduites, comme lui, provisoirement au dépôt de la préfecture. Ces personnes sont MM. Antoine Noguez, limonadier à Paris; A. Guérin, tailleur à Montmartre; G. Chevrey, employé à Paris; E. Fombertaux, dessinateur sur étoffe à Montrouge; Gérard, employé au ministère de la guerre à Paris; Billiete, marchand de vins à Paris; Lemaire, horloger à La Chapelle; Ch. Petit, fabricant d'instruments de musique; J. Lasserre, ancien instituteur, professeur à Batignolles; Chardon, instituteur à Montrouge, et la dame veuve Fournier, même domicile.

» Ce matin, les douze prévenus ont été transférés à la prison Mazas pour être mis à la disposition de la justice, et dans l'après-midi, les divers objets saisis ont été envoyés au procureur de la République, qui a requis immédiatement l'instruction de cette affaire dont, quant à présent, les chefs de prévention sont qualifiés de société secrète, d'excitation par la publication d'écrits, à la haine des citoyens, au renversement du gouvernement, etc. » (*Journal des Débats* du 10 juillet.)

— M. Daguerre est mort subitement le 10 juillet à Petit-Brie-sur-Marne à l'âge de soixante deux ans.

— C'est le 24 juillet courant que commenceront les débats de l'affaire dite du *complot de Lyon*. Le conseil de guerre devant lequel cette affaire doit être portée tiendra ses séances au palais de justice, salle des assises.

Voici les noms des prévenus, présents et contumaces :

Gent, Alphonse, avocat à Lyon, détenu. — Porel, Jean Claude, traiteur à Lyon, détenu. — Bélisser, Sébastien, cartonnier à Lyon, détenu. — Chevassus, doreur à Lyon, détenu. — Delescluze, Henry, homme de lettres à Paris, détenu. — De Saint-Prix, Ernest, propriétaire à Valence, fugitif. — Rey, Antoine, commis à Valence, détenu. — Bouvier, Antoine, instituteur à Crest, détenu. — Dupont, Alexandre, agent d'affaires à Valence, détenu. — Lamerthe, Henry, avocat à Die, fugitif. — Montégut, Caïus, entrepreneur à Nimes, détenu. — Carrière, Gaston, clerc d'avoué à Nimes, détenu. — Saillant, Auguste, d'Alais, fugitif. — Ode, Albert, avocat à Uzès, détenu. — Carle, Joseph, propriétaire à Bagnols, détenu. — Grill, Samuel, quincaillier à Nimes, détenu. — Barbut, Ulysse, ébéniste à Nimes, détenu. — Beredot, Michel, cordonnier à Nimes, détenu. — Icenis, Henri, menuisier à Grand-Galargue, détenu. — Chamart père, terrassier à Arles, détenu. — Auriol, journaliste à Montpellier, détenu. — Montanier, quincaillier à Avignon, fugitif. — Gent, Isidore, négociant à Avignon, détenu. — Daillant, officier de santé à Bedarides, détenu. — Jean, Louis, régleur à Marseille, détenu. — Jouvène, négociant à Marseille, détenu. — Daumas, porte-faix à Toulon, détenu. — Marescot, Eugène, commis à Aix, fugitif. — Thourel, Albin, avocat à Aix, détenu. — Longomazino, journaliste à Digne, détenu. — Bouvier, rentier à Digne, détenu. — Sauve, Julien, avocat à Digne, détenu. — Robert, Ferdinand, tailleur à Gap, détenu. — Maistre, Paul, clerc de notaire à Cluny, détenu. — Doir, Joseph, marchand de meules à Châlon, détenu. — Froment, ex-agent-voyer à Privas, fugitif. — Malleval, Pierre, limonadier à Privas, détenu. — Vacheresse fils, cultivateur à Fladiac, détenu. — Marion, Joseph-Louis, mineur à Fladiac, détenu. — Pinet, Louis, cultivateur à Fladiac, détenu. — Maleval, Alcibiade, cultivateur à Fladiac, détenu. — Berthomieu, commis-voyageur à Voiron, détenu. — Bonservin, Camille, commis-voyageur à Voiron, fugitif. — Caussanel, Louis, marchand à Villefranche, détenu. — Pasta, marchand à Nimes, détenu. — Pelibon, entrepreneur à Avignon, détenu. — Meric, confiseur à Avignon, détenu. — Salabelle, marchand de vin à Valence, fugitif. — André, marchand de vin à Marseille, fugitif. — Esténèse, marchand de vin à Florence, détenu. — Carpentier, rentier à Florence, détenu.

— On vient de découvrir dernièrement le cadavre d'un jeune homme d'Évolène, dont la disparition remonte à cinq ans environ. Voici des détails sur cet étrange événement :

L'individu en question soignait, comme aide-vacher un troupeau qui passait l'été sur une des montagnes de la commune. Il demanda un jour à son maître la permission d'aller à la chasse, ce qui lui fut d'abord refusé, puis ensuite accordé. Il partit et ne revint plus. On envoya en vain, dans toutes les directions, des gens à sa recherche. Il devint évident qu'il avait péri.

On ne se trompait pas. Des chasseurs passant dans un endroit presque inaccessible qu'aucun pas humain n'avait foulé depuis longtemps, furent étrangement surpris de voir tout à coup devant eux, sous une espèce de rocher formant voûte, le corps d'un homme dont la jambe se trouvait prise sous une énorme pierre. A ses vêtements, qui étaient encore bien conservés, ils reconnurent le malheureux qu'on n'espérait plus retrouver. Le corps lui-même était facile à reconnaître : les animaux et les intempéries l'avaient respecté. Non loin de là, adossé au rocher, se trouvait le fusil de chasse, dont un mouchoir de poche entourait encore la platine. Vivement émus, nos chasseurs cherchèrent à s'expliquer les causes de cette catastrophe. Ils jugèrent que le jeune vacher, en passant dans cet endroit, qui était couvert de rocs éboulés, avait déplacé involontairement une de ces masses, qui, retombant sur lui, avait saisi sa jambe comme dans un étau, sans cependant la briser, car on trouva les os intacts. C'est dans cette position horrible que la victime vit venir la mort, sans pouvoir se dégager ni se faire entendre des nombreuses personnes qui la cherchaient. Combien de temps dura cette effroyable agonie? Dieu, qui l'abrégea, sans doute, le sait! Toujours est-il que l'infortuné mourut de faim!

Lorsque la nouvelle de cette triste découverte parvint au village, on se rappela avoir entendu des cris lointains pendant qu'on fouillait les bois et les abîmes. Par un concours de circonstances fatales, cet endroit de la montagne est remarquable par ses échos : les plaintes de la victime, répercutées par les rochers, conduisirent maintes fois ses parents et ses amis du côté opposé à celui où elle se trouvait réellement!

L'ensevelissement de ces tristes restes a eu lieu dimanche dernier. (*Courrier du Valais.*)

— Les étrangers affluent en ce moment à Paris pour visiter nos curiosités; aussi se pressent-ils d'aller admirer le beau Panorama de la *Bataille d'Eylau* qui doit entièrement disparaître à la fin de ce mois.

L'*Histoire de la Régénération romaine en 1848*, par Jean Héliade Radulesco, vient de paraître à la librairie de la Propagande démocratique et sociale européenne, rue des Bons-Enfant, 1. — un fort vol. in 8. prix : 5 fr.

On trouve à la même librairie le *Protectorat du czar* et la *Russie*, grand in 8. prix : 4 fr.; les *Souvenirs et impressions d'un proscrit*, beau vol. in 8. illustré, prix : 5 fr.

En vente à la librairie phalanstérienne :

De l'Impôt progressif, étude sur l'application de ce mode de prélèvement à un impôt quelconque, par L. L. Vauthier, ingénieur des ponts et chaussées et ex-représentant du peuple, brochure in 18. — Prix : 75 cent. par la poste, 1 fr.

Variétés.

FOURIER CONFIRMÉ PAR PIERRE LEROUX (1).

Mon cher Leroux,

Permettez-moi de vous le dire, jusqu'ici vous n'avez fait autour de Fourier que de l'escarmouche; vous ne l'avez point attaqué corps à corps. Je vais essayer d'écarter les nuages, de préciser la question et de faire poser devant vous ce qu'il y a d'essentiel, d'affirmatif et de vrai dans Fourier. Aussi bien, vous m'accusez, moi et quelques autres, de n'avoir embrassé qu'une ombre, sinon quelque chose de plus triste encore. Il y a donc nécessité pour nous de nous expliquer nettement, et, pour vous, devoir de nous écouter religieusement.

Je vais bien vous étonner, mon cher Leroux, et peut-être même vous faire tout d'abord tressaillir d'indignation, en vous apprenant que vous-même vous êtes fouriériste, et, ce qui est plus, en vous démontrant que vous ne pouvez nier votre solidarité avec Fourier, à moins de vous nier vous-même.

Vous le voyez, le débat est grave, et j'espère que vous allez m'accorder, avec une part égale d'air et de soleil, toute votre bienveillante attention.

Mais il faut que je reprenne les choses à leur origine la plus élevée, que je vous ramène aux sphères supérieures de la métaphysique et de la morale. Il est bien téméraire à moi de vous chercher ainsi sur un terrain où vous êtes maître, où je vous ai suivi en disciple. Vous le voyez, la foi et la conviction qui m'animent doivent être bien entières; elles peuvent seules donner la raison de mon audace. Au reste, vous le savez, mon cher Leroux, si j'aime et si j'estime les hommes, je leur préfère encore la vérité. Et ce n'est pas vous qui m'en ferez reproche.

Je commence.

En définitive, il n'y a en métaphysique que deux systèmes : l'Unité ou la Dualité, le principe du Bien et de l'harmonie universelle ou le principe manichéen qui fait coexister éternellement le Bien et le Mal, établit à toujours la lutte au sein de l'univers. De même en physiologie, ou l'homme est une unité, un tout harmonieux et divers, ou bien, c'est un horrible mélange de facultés et d'organes ennemis. De même en morale, et par une conséquence nécessaire : ou l'homme a été créé pour l'expansion naturelle et complète de son être, ou bien c'est une misérable créature divisée contre elle-même, un duel vivant d'une partie de soi contre l'autre. De même encore en physiologie sociale, si je puis m'exprimer ainsi, et comme conséquence inévitable des notions précédentes : ou la société humaine peut être en tout harmonieuse, une religieuse communion de frères, ou bien il faut la voir comme un infernal cahos d'éléments contraires; il faut dire avec Hobbes : *Homo homini lupus*.

Il n'y a pas de milieu : il faut opter entre ces deux ordres de conceptions. Toutes les doctrines religieuses, toutes les philosophies aboutissent nécessairement à l'un ou à l'autre de ces extrêmes.

Or, mon cher Leroux, vous n'êtes pas Manichéen, et c'est grâce à vous que je ne suis pas un psycologue écossais. C'est grâce à vous que j'ai échappé à l'épouvantable doctrine que Théophile de Jouffroy explique en ces termes :

« Si ce monde était l'harmonie de tous les êtres qui le
» composent; si toutes ces forces, loin de se contrarier, se dé-
» développaient harmoniquement, il leur suffirait de se dé-
» velopper pour arriver sans peine à leur fin. Mais telle n'est
» pas l'organisation de ce monde. On peut au contraire le
» définir : la mise en opposition de toutes les destinations et
» par conséquent de tous les êtres qui le composent. »

C'est grâce à vous, mon cher maître, que je suis entré de pied ferme dans la doctrine de la vie universelle, de l'unité de l'être, de la cause et de la substance, de l'harmonie éternelle.

C'est grâce à vous que je dis avec saint Paul : « Dieu n'est
» pas loin de nous, car c'est en lui que nous vivons, que nous
» nous mouvons et que nous sommes; » et avec saint Jean :
« O père, je leur ai fait part de la lumière que tu m'as don-
» née, afin qu'ils soient un comme nous sommes un. Je suis
» en eux et tu es en moi, afin qu'ils soient consommés dans
» l'unité. » C'est grâce à vous que je dis avec Bossuet : « Le
» corps n'est pas un simple instrument appliqué par le dehors,
» ni un vaisseau que l'âme gouverne à la manière d'un pi-
» lote... L'âme et le corps ne font ensemble qu'un tout natu-
» rel; » et avec Pascal : « Les parties du monde ont toutes un
» tel rapport et un tel enchaînement l'une avec l'autre, que
» je crois impossible de connaître l'une sans l'autre et sans le
» tout. »

Voilà encore pourquoi je répète avec vous-même :

« Nous ne pouvons faire un pas sans affecter tout l'univers,
» et réciproquement le point de la terre où nous appuyons
» notre pied répond à tout l'univers et dépend de tout l'uni-
» vers. Il faut de toute nécessité généraliser l'aphorisme
» d'Hippocrate, quand il disait des phénomènes particuliers
» du petit univers qui constituent notre corps : *Tout conspire
» et tout consent*. Il faut admettre que non-seulement ce qui
» compose notre corps conspire et consent dans chaque acte
» de notre vie, mais que toute la machine, pour ainsi dire,
» et le grand corps, *macrocosme*, au sein duquel notre corps,
» *microcosme*, existe, conspire et consent aussi dans chacun
» de nos actes et que c'est ainsi que nous vivons. »

Ceci est extrait de votre article sur Dieu de la *Revue indépendante*, l'un de vos meilleurs écrits, à mon sens.

Vous êtes donc, mon cher Leroux, vous êtes de nos jours le défenseur le plus intrépide, le plus absolu de la doctrine de Vie universelle. Vous avez mis au service du principe du Bien tout ce que le grand Donneur vous a départi de facultés. Vous avez écouté d'une oreille ravie l'harmonie immortelle du suprême symphoniste. Vous vous êtes écrié avec Pythagore : *Mundum regunt numeri*. Vous avez consacré d'heureux efforts à combattre les manichéens de ce temps-ci; vous avez vaincu la psychologie écossaise; vous avez abattu ce fruit bâtard et avorté, l'*éclectisme*, qu'on avait à grand peine et à force de talent essayé d'implanter dans la patrie de Descartes et de Pascal. Leroux, vous êtes le métaphysicien de l'Unité de système, de l'Unité de substance. Comment pourriez-vous logiquement élever la voix pour crier anathème sur celui qui a cru comme vous au principe du Bien, de l'harmonie des choses, et qui a employé toute sa vie à rechercher les moyens de réaliser pratiquement l'ordre et l'unité dans l'homme individu et dans l'homme espèce?

Laissons de côté la forme pour ne voir que le fond. Que veut dire Fourier par son axiome : *Les attractions sont proportionnelles aux destinées?* quoi? sinon que l'ordre et l'unité sont partout, en essence, attendu que le Tout-Puissant a distribué à tous les êtres des facultés en rapport avec leur mission dans la vie générale; quoi? sinon que le Très Bon n'a pas créé l'univers pour qu'il soit la mise en opposition de toutes les destinations, comme le dit Jouffroy, mais un tout harmonieux d'éléments divers. Fourier proclame, en un mot, ce que vous proclamez vous-même : la croyance à l'Unité, à l'Ordre, au Bien, la croyance au *deus optimus maximus* des anciens.

Qu'y a-t-il donc entre vous deux? Il y a un malentendu. Votre âme s'est trouvée blessée de l'étalage matérialiste de Fourier; la crudité de son langage vous a donné des nausées; la bizarrerie de ses conceptions, son injustice, son mépris des labeurs et de l'héritage de nos pères vous ont profondément répugné. Vous n'avez pas fait la part du savant et celle de l'homme méconnu, solitaire, devenu monomane à force de concentration en son idée et en lui même. Mais, nonobstant tout cela, Fourier est l'homme de l'Unité et de l'Harmonie comme vous. Il est du même camp. Vous êtes, permettez-moi de vous le dire, vous êtes le métaphysicien de Fourier, et sans vous, ô maître, je n'eusse jamais été quelque peu *fouriériste*, ou du moins je ne l'eusse pas été aussitôt. Les psychologues m'auraient gardé quelque temps encore.

Mais, en outre, il y a entre vous et Fourier une grande différence de nature. Vos génies sont en contraste complet. Fourier est un analyste, un calculateur, un mécanicien, un violent réaliste. Ce n'est pas un savant, comme il le dit lui-même, il ne fut qu'un *sergent de boutique*. Et vraiment, c'est merveille qu'un boutiquier ait trouvé le loisir de faire tout ce qu'il a fait. Avec tout cela, Fourier est encore un homme d'une vigueur d'imagination qui touche à l'extravagance; si bien que lorsque le sergent de boutique généralise et fait de la synthèse, son édifice présente des proportions colossales, des horizons fantastiques, des précipices et des abîmes. C'est une œuvre hardie, puissante, mais incomplète. Votre génie particulier vous retient sans cesse dans les régions du sentiment et de l'idéal. Vous n'aimez pas la terre, et, si vous y posez le pied, c'est en détournant les yeux. Par goût, vous vivez en dehors de la réalité. Vous êtes surtout un esprit synthétique et vous aimez à embrasser du regard les espaces infinis. Mais vous êtes encore plus sentiment que connaissance, pour me servir de votre langage. Le sentiment vous retient prisonnier dans les mystérieuses profondeurs de l'idéal. Comment s'étonner, après cela, de votre éloignement pour Fourier, dont vous êtes malgré tout, il faut que vous le sachiez, le métaphysicien?

Oui, pour peu que vous cherchiez les conclusions sociales de vos théories philosophiques, vous serez amené invinciblement au fouriérisme. Vous direz avec Fourier que l'homme, dans son unité multiple, forme un élément d'activité sociale propre à se combiner, à s'associer fraternellement avec ses

---

(1) Cette lettre avait été écrite à l'occasion de la critique de Fourier publiée par Pierre Leroux dans la *Revue sociale*, à Boussac, à la fin de 1846. La lettre ne fut pas insérée, par le motif qu'on voulait en finir avec une critique prenant chaque jour de plus vastes proportions, avant d'accepter une polémique à son sujet.

Aujourd'hui, l'auteur croit utile de publier cette lettre, moins comme une réponse rétrospective à Pierre Leroux, que dans le but d'appeler l'attention sur le point de vue philosophique en rapport avec l'idée de Fourier, et de plus pour montrer qu'il y a une intime solidarité entre tous les hommes de l'avenir, quel que soit le point de vue particulier envisagé par chacun d'eux. La doctrine de la vie universelle conclut au travail attrayant, le travail attrayant suppose, affirme la doctrine de la vie universelle, — cela est logique. De même, la doctrine du mal éternel et du péché conclut à la lutte, à la misère ici-bas, et la misère et la lutte affirment la doctrine de la chute et du mal éternel. — E. de Pompery.

semblables. Vous direz que le travail productif, l'industrie à tous ses modes étant une condition de notre existence, Dieu nous a pourvus des aptitudes et des mobiles passionnels en rapport avec cette nécessité. Vous concluerez que l'exercice normal et régulier de l'activité de l'homme est chose naturelle, *attrayante*.

Car pourquoi le Très bon et le Tout-Puissant, au lieu de solliciter naturellement l'homme au travail par l'attrait, le condamnerait-il au travail forcé? Pourquoi ferait-il de la terre un bagne et un enfer, au lieu d'un Eden et d'un paradis? Mais ceci serait le fait d'Arhimane, de Satan, de Siva, du principe du mal enfin. Et vous êtes des premiers parmi ceux qui l'ont fait rentrer dans le néant.

Ainsi donc, et pour résumer sur ce point cet axiôme de Fourier : *Les attractions sont proportionnelles aux destinées*, il ne fait que poser mathématiquement le principe du Bien, de l'harmonie des choses, de l'Unité de substance, de la doctrine de la Vie universelle. Fourier ne fait guère ici que formuler à sa manière ce que vous avez produit autrement dans votre langage métaphysique.

Edouard de Pompery.

(La suite au prochain numéro.)

Nous sommes priés d'insérer la note suivante :

COMMISSION DES SECOURS FRATERNELS POUR LES FAMILLES DES DÉTENUS POLITIQUES.

Rue Neuve-Saint-Merri, 41.

23e compte rendu. — Opérations du mois d'avril 1851.

RÉSUMÉ :

	fr.	c.
Restant en caisse au 31 mars,	4,070	77
Recette du mois d'avril,	1,752	25
Total de la recette,	5,823	02

Dépenses faites dans le courant du mois d'avril.

Distribué à 397 familles de détenus politiques de Paris, de la banlieue et des départements,	2,127	»»
Remboursement fait au *National* d'une somme souscrite pour les réfugiés français à l'étranger, qui, par malentendu, avait été versée à la caisse des familles des détenus,	371	20
Trois mois de loyer payés d'avance : avril, mai et juin,	62	50
Un registre pour le compte de chaque famille,	28	»»
Un mois d'appointements du comptable.	75	»»
Total des dépenses,	2,663	70
Espèces en caisse au 30 avril,	3,159	32
Somme égale,	5,823	02

D'autres frais généraux sont supportés par les cotisations mensuelles que s'imposent les membres de la commission.

RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES D'AVRIL 1851.

Aujourd'hui dimanche, 11 mai 1851, les soussignés, membres de la commission des secours fraternels pour les familles des détenus politiques, délégués pour la vérification des comptes du mois d'avril 1851, assistés par la commission administrative, après l'examen des livres et pièces justificatives des recettes et des dépenses, déclarent les avoir trouvés d'une parfaite exactitude, et arrêtent la caisse se soldant par un actif de *trois mille cent cinquante-neuf francs trente-deux centimes*.

Les membres de la commission de vérification,
Faure (du Rhône), Saint-Ferréol et V. Schœlcher, représentants du peuple.

Les membres de la commission administrative,
Raguet, Dorfer, Blaise, Page et Bruet.

Des troncs ayant été placés aux associations des bains, cour d'Aligre, rue St-Honoré, et chez les coiffeur de la rue Jean-Robert, ont été retirés pour cause d'improduction, un tronc personel ayant été placé concurrement au nôtre.

Pour les détails de ce compte-rendu voir le jour la *République* du 30 juin dernier.

Les membres de la Commission,

P. Lafont, rep. du peuple, président de la commission; Raguet, Gosselins, vice-présidents; Dorfer, Bocquet, secrétaires; Hibback, trésorier; Allié, Arnaud, rep. du peuple; Audry, Bertholon, rep. du peuple; Blaize, Bruet, Busigny, Chapoulard fils, Couraud, P. Deflotte, rep. du peuple; Denis, Derchy, Faure, rep. du peuple; Fouquet, Frémiot, Greppo, rep. du peuple; Guérin, Huet, Joly, rep. du peuple; Labrousse, rep. du peuple; Laboulaye, rep. du peuple; Marteau père, Miot, rep. du peuple; Nadaud, rep. du peuple; Ory; Page, Pelletier, Poupet, Rambeaux; Saint-Ferréol, rep. du peuple; Victor Schœlcher, rep. du peuple; Senget, Stévenot, Thirion, Turmel, Valadon, Voinier aîné, employé comptable de la commission.

N. B. — Les lettres et les mandats doivent être adressés au nom du citoyen Voinier aîné, comptable, au siége de la commission, rue Neuve-Saint-Méry, 41 (autrefois rue de l'Homme Armé, 2.)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous recommandons à nos amis et abonnés de faire mettre les mandats de poste au nom de *l'Administrateur de la Démocratie pacifique*. Les mandats et effets de commerce doivent toujours être timbrés et passés à l'ordre de *Brunier et Comp.* ou *Bourdon et Comp.*, raisons sociales des deux sociétés.

Pierrefitte. — M. J. — Reçu les 24. Merci. — Nous vous maint. au service.
Pau. — M. B. — Reçu les 45. — Aff. rem.
Besançon. — M. B. — Reçu les 30. Appl. 25 à la R. et 5 à l'ab. servi à Aix. — Affect. rem.
Brest. — M. F. — Reçu le nouv. mand. — Rem.
Montlegun. — M. T. — Reçu les 3. — Merci. — Nous tâcherons de vous satisfaire.
Ste-Hermine. — M. B. — Reçu les 30. — Affect. compl. et rem.
Selongey. — M. D. — Reçu les 22,35. — Nous réparons l'omission. C'est par erreur que votre bande portait l'éch. du 30 juin.
Havre. — M. B. — Reçu les 12. — Rem.
Montpellier. — M. G. T. — Nous attend. impat. de vos nouvelles. — Amitiés.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 12 juillet. Au comptant le 5 p. 0|0 à 94 15, le 3 p. a 56 30; la Banque de France à 2,480 00; obligations de la ville Paris, 1400.—Chemins de fer : Versailles, rive droite, 262 75; rive gauche, 232 50; Paris à Orléans, 845 00; Paris à Rouen, 652 00; Rouen au Havre, 248 75; Avignon à Marseille, 205 50; Amiens à Boulogne, 276 25; Orléans à Bordeaux, 397 50; du Nord, 470 00; Strasbourg, 372 50; Nantes, 276 25.—Zincs Vieille-Montagne, 2,750; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00; —Rente de Naples, 99 00; Emprunt Romain, 73 0|0; 5 p. 0|0 Belge 1840, 101 0|0; Espagne, dette active, 27 0|0; Lots d'Autriche, 411 00; Piémont dern. emp. 84 00; Obl. anc. 960 00; nouv. 925 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

En vente à la Librairie Phalanstérienne, 25, quai Voltaire.

OUVRAGES DE FOURIER.

L'HARMONIE UNIVERSELLE et le PHALANSTÈRE, exposés par Fourier, Recueil méthodique de morceaux choisis de l'auteur. — 2 vol. format Charpentier. 6 fr.
LE NOUVEAU MONDE industriel et sociétaire. (2e édit.)—1 vol. in-8. 6 fr.
THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE (ouvrage capital de FOURIER). 2e édit. — 4 vol. in-8. 18 fr.
THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS (premier ouvrage de FOURIER publié en 1808). 2e édit. — 1 vol. in-8. 6 fr.
(Les trois ouvrages précédents, formant 6 volumes, sous le titre de *Œuvres complètes de Fourier* —(Ensemble). 28 fr.
ANARCHIE INDUSTRIELLE (de l') et scientifique. —Brochure in-12. 75 c.
CITÉS OUVRIÈRES. — Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Brochure in-8. 30 c.
ÉGAREMENT DE LA RAISON démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Brochure in-8. 2 fr.
ESPRIT IRRELIGIEUX (sur l') des modernes et *dernières analogies*. — Broch. in-8. 1 fr.
FAUSSE INDUSTRIE (la).—1 vol. in-8. 4 fr.
LIVRET D'ANNONCE du nouveau monde industriel.—Brochure in-8. 1 fr.
MÉCANISME DE L'AGIOTAGE (Anlayse du) et de la méthode mixte en étude de l'attraction.—Broch. in-8 de 120 pages. 2 fr.

V. CONSIDERANT.

DESTINÉE SOCIALE. — Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier. 3e édit.—2 vol. 5 f.
LE SOCIALISME DEVANT LE VIEUX MONDE, ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte. 2 fr.
LES QUATRE CRÉDITS.—Un vol. in 18. 1 f.
LA SOLUTION ou le Gouvernement direct du Peuple, in-18. 30 c.
DÉBACLE DE LA POLITIQUE EN FRANCE.—Brochure in-12. 1 fr.
DESCRIPTION DU PHALANSTÈRE et Considérations sociales sur l'Architectonique. 1 fr.
DROIT DE PROPRIÉTÉ (Théorie du) et du DROIT AU TRAVAIL. 3e édit. — Broch. in-32. 25 c.
EXPOSITION ABRÉGÉE du Système Phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale. 50 c.
LA MÊME, sans les études. 25 c.
IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. — Brochure in-8. 50 c.
MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE fondée par Fourier et BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE. 2e édition. — 1 volume in-18. 1 fr.
DERNIÈRE GUERRE (la) et la Paix définitive en Europe. 15 c.
PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des ignorants et des savants.—Broch. in-18. 40 c.
PRINCIPES DU SOCIALISME. — Manifeste de la démocratie au XIXe siècle. — In-18. 50 c.
SENS VRAI DE LA RÉDEMPTION (du). Morceau détaché de la DESTINÉE SOCIALE. 1 fr.
APPEL AU RALLIEMENT DES SOCIALISTES.— Lettre de M. Rey, de Grenoble, suivi de LES DEUX COMMUNISMES, par V. Considerant. 5 c.

JUST MUIRON.

PROCÉDÉS INDUSTRIELS (Aperçu sur les).— Urgence de l'Organisation sociétaire, contenant le plan et le projet de statuts d'un comptoir communal. 3e édit. 2 fr.

AMÉDÉE PAGET.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE. — 1 vol. in-18. 3 fr.

Mme C. VIGOUREUX.

PAROLE DE PROVIDENCE, suivi de MORCEAUX CHOISIS. 2e édit.— Gr. in-18. 1 fr

M. BRIANCOURT.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL et l'ASSOCIATION. 2e édit. 60 c.
— Précis du même ouvrage. 25 c.
VISITE AU PHALANSTÈRE. 1 fr. 50 c.

F. CANTAGREL.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne. 2e édit. — 1 beau vol. format Charpentier. 3 fr.
LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE. (Extrait du précédent.) 30 c.
DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS et de la Réforme des ponts-et-chaussées.—Broch. grand in-8. 1 fr.

V. HENNEQUIN.

EXPOSITION DE LA THÉORIE DE FOURIER faite à Besançon. 3e édit.—In-12. 1 f.
LES AMOURS AU PHALANSTÈRE. — 1 volume in-32. 30 c.
PROGRAMME DÉMOCRATIQUE. In-18. 1 f. 25
INTRODUCTION à la Législation française. — LES JUIFS. — 2 vol. in-8. 10 f.
VOYAGE EN ANGLETERRE.—1 vol. in-8. 6 fr.

J. COIGNET.

RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE.— Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles. — In-12. 2 fr. 50 c.
SOCIALISME appliqué au crédit, au commerce, à la production, à la consommation.— Brochure in-8. 25 c.
LE CRÉDIT COLLECTIF suppléant le Crédit individuel. In 8. 2 f. 25.
ORGANISATION POLITIQUE DU PEUPLE (Extrait du précédent). In 8. 30 c.

J.-B. KRANTZ.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier.—Gr. in-18. 50 c.
APPLICATION DE L'ARMÉE AUX TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE. — Broch. gr. in-8. 2 fr.
CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS. — Grand in-18. 1 fr. 50 c.

C. PELLARIN.

FOURIER, sa Vie et sa Théorie. 4e édit. — 1 beau vol. format Charpentier. 3 fr.
THÉORIE SOCIÉTAIRE (2e partie du précédent). 1 fr. 50 c.

PERREYMOND.

LE BILAN DE LA FRANCE, ou la Misère et le Travail. — Grand in-8. 2 fr. 50 c.
PARIS MONARCHIQUE ET PARIS RÉPUBLICAIN, ou une page de l'Histoire de la Misère et du Travail. En 1848 et 49. 2 fr.
DE LA RICHESSE ET DES IMPOTS, ou Usure et Travail. — In-18. 60 c.
CRACOVIE, ou les derniers débris de la nationalité polonaise. — In-18. 1 fr.

H. RENAUD.

SOLIDARITÉ. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier. 3e édit. 1 fr. 25 c.
ANTIDOTE. — Rép. à une compilation. 25 c.

TOUSSENEL.

L'ESPRIT DES BÊTES. — Vénerie française et Zoologie passionnelle. — Beau vol. in-8. 6 fr.
TRAVAIL ET FAINÉANTISE. — Programme démocratique. — Brochure in-8. 25 c.

CONJURATION DES JÉSUITES. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 fr.
PLUS DE PAPES, PLUS DE ROIS, ou l'Avénement de la démocratie universelle, religieuse, politique et sociale, par Hugues Doherty. — Brochure grand in-8. 30 c.
QUESTION RELIGIEUSE (la), par A. Gilliot. — Brochure in-18. 30 c.
ESQUISSE D'UNE SCIENCE MORALE. — Physiologie du Sentiment, par A. Gilliot. — 2 vol. in-8. 10 fr.
UNITÉ RELIGIEUSE (de l'), par Alph. Gilliot. — 1 vol. in-12. 1 f.
LA [illegible] DES CÉSARS. La Gaule très chrétienne et le czar orthodoxe, par D. Laverdant. — In 18. 3 f. 50.
MADAGASCAR (Colonisation de), par D. Laverdant. —Grand in-8, avec carte. 3 fr.
MISSION DE L'ART (De la) et du rôle des artistes, par le même. —In-18. 1 fr.
COLONISATION DE L'ALGÉRIE, par un officier de l'armée d'Afrique. — Broch. in-8. 75 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 51. 20 Juillet 1851.

12 FRANCS PAR AN. *Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.* UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr. BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 juillet sont priés de le renouveler sans retard.

Cette échéance est celle de la première année de la *Démocratie pacifique* hebdomadaire.

Nous rappelons que le prix de l'abonnement se trouve réduit de près de moitié par l'offre de PRIMES, en livres de la Librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue. (Voir à la 8e page.)

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Paris et Dép. :	Un an. 12 fr.	Six mois. 6 fr.	Trois mois. 3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Pour l'Espagne et le Portugal, s'adresser à M. B. Joaquin Martinez, calle de la Montera, no 32, cto 2o de la Derecha, à Madrid.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU OU RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an.	3 f.	»
de 6 mois.	2	50
de 3 mois.	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement d'un an,	2 f.	»
— de 6 mois,	1	»
— de 3 mois,	»	50

Nous donnons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'Ecole sociétaire :

CRÉDIT COLLECTIF, par F. Coignet. . . . . . 1 fr. 50

ORGANISATION POLITIQUE DU PEUPLE, par le même. 0 30

SOMMAIRE.

La tradition républicaine.

Depuis la révolution de Février et surtout depuis l'élection du dix décembre qui a chassé les républicains de toutes les positions officielles, la préoccupation constante des démocrates est celle-ci : Que faire pour consolider, pour utiliser la révolution de 1848 ? quelles réformes faut-il opérer, quelles institutions faut-il fonder pour que la République s'enracine dans le cœur du peuple ? A quel programme non seulement politique mais économique et social faut-il se rallier pour préserver la démocratie de nouvelles mystifications, de nouvelles épreuves ?

Que promettre et surtout que faire ?

La réponse n'est pas difficile pour ceux qui regardent la révolution de 1848 comme la suite ou plutôt comme un des actes du grand drame commencé en 89 ; ce qu'il faut faire, c'est continuer ce mouvement en lui rendant sa direction primitive, c'est restaurer les institutions républicaines sanctionnées par le vœu populaire, détruites non par des votes mais par les baïonnettes du 18 brumaire et par celles de l'étranger.

Que fit la première révolution ? elle honora, elle encouragea le droit de réunion dans les clubs, elle laissa entrevoir à l'état de germe et d'ébauche dans la constitution de 93 le gouvernement, direct et sans délégation, de la nation par elle-même ; elle détruisit toutes les juridictions de l'ancien régime et rendit toute la magistrature élective, y compris le tribunal de cassation ; elle supprima les corporations exclusives des avocats, des avoués, ne toléra la vénalité d'aucune charge, simplifia la procédure, supprima les requêtes, ordonna la révision et la codification de la législation tout entière, institua le divorce, annonça l'abolition radicale de la peine de mort. La révolution proclama la liberté intérieure des nations, l'abolition du droit de conquête et ne réunit à son territoire que les états qui votaient cette annexion, comme Avignon, comme la Belgique. Elle déclara le 3 ventôse an III que le budget ne faisait les frais d'aucun culte. Elle reconnut, elle protégea chez les prêtres la liberté du mariage civil ; elle fonda sur l'élection toute l'administration départementale, fit une place au principe électif dans l'armée de terre et de mer, consacra la liberté politique du soldat, abolit aux barrières des villes les droits d'entrée, ordonna la statistique permanente de la population dans chaque commune. Que d'innovations salutaires nées depuis 89 jusqu'à l'an III, anéanties par la réaction impériale ou royale, méritent de ressusciter aujourd'hui !

Dira-t-on que ces créations du génie révolutionnaire ont été condamnées par l'expérience et par l'opinion publique. Non ! l'espérance du peuple est demeurée toujours attachée à ces idées de liberté, d'égalité, d'administration élective, dont les applications avaient été brutalement restreintes. Guidée par le sentiment populaire, la République ne s'était pas trompée ; mais ses conceptions étaient écloses presque toutes dans l'intelligence du peuple de Paris, résumé, concentration, foyer lumineux de l'intelligence française.

Trop rapidement distancée, la France départementale, séparée du centre par l'absence d'instruction, par la difficulté des communications matérielles, a réagi contre ces institutions qu'elle comprenait mal et que les privilégiés déchus calomniaient auprès d'elle ; la Vendée, le Midi se sont levés ; l'Europe qui est à la France entière, pour l'éducation politique, ce que la France est à Paris, a compris moins encore ; elle a marché aveuglément à la voix des rois contre le berceau de ses propres libertés. La bravoure révolutionnaire a triomphé de cette double attaque, mais non pas sans que la révolution subit un contrecoup funeste. Au moment du choc, la démocratie française usa une partie de son mouvement. Elle vainquit matériellement l'ennemi. Cependant la guerre arrêta sa marche.

La guerre suspendit le progrès des institutions démocratiques ;

Parce que l'odieuse agression des étrangers, des Français rebelles, contre les libertés de la nation, détermina de la part de la Révolution une défense acharnée, sanglante, désespérée, dont les violences furent et sont encore exploitées contre le nom même de la République ;

Parce que, durant cette énergique défense, lorsque la France était une ville assiégée, où la moindre trahison pouvait tout perdre, où la défiance était nécessairement à l'ordre du jour, la démocratie se décima elle-même, s'enleva ses tribuns, ses défenseurs.

Enfin la guerre créa des illustrations militaires, ces illustrations que la barbarie de notre époque entoure encore d'un prestige exceptionnel ; ces illustrations devinrent ambitieuses en même temps que puissantes, la trahison et la confiscation de la République furent méditées par la plupart des généraux républicains, depuis Dumourier et Pichegru qui échouèrent, jusqu'à Bonaparte qui réussit.

Aujourd'hui l'ignorance a reculé devant les écoles primaires, les taillis ont disparu, les montagnes se sont ouvertes sur le passage des canaux, des routes, mieux encore sur la ligne des chemins de fer. La France comprend mieux Paris qu'il y a soixante ans, l'Europe comprend mieux la France, 1848 en est la preuve.

La démocratie rentrée en possession du gouvernement républicain, pourra sans danger restaurer ses institutions primitives, l'élection dans la magistrature, l'égalité pleine et entière des cultes, tout ce qu'elle essaya, tout ce que l'ignorance et l'ambition coalisées ne détruisirent que temporairement par les armes.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 20 JUILLET 1851.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DES VARIÉTÉS. *Derrière le Rideau*, vaudeville en deux actes, de MM. Léonce et Eugène Nus. De l'abus de la critique et du danger de la monotonie des fonctions, même dans celles où il faut de l'esprit. — OPÉRA-COMIQUE. Reprise du *Fidèle Berger*, en trois actes, musique de M. Adolphe Adam, paroles de MM. Scribe et Saint Georges, pièce tombée en janvier 1838.

Une grosse question serait celle de savoir comment se fait la critique en temps ordinaire ; il serait curieux de rechercher de quels éléments se composent les jugements bizarres rendus chaque semaine dans les colonnes trapues du feuilleton. Si la question est intéressante, elle n'est pas facile à résoudre ; il faudrait avoir l'œil de diamant de Balzac, ce merveilleux chimiste de l'âme humaine, pour faire cette analyse savamment et complètement.

Ce qu'il y a de plus clair dans ce sujet, c'est qu'après plusieurs années d'exercice le feuilletonniste de profession ne voit pas grande différence entre les divers dialogues qu'on lui débite. A part les chefs-d'œuvre, régal fort rare, toutes les intrigues qui se nouent et se dénouent devant la stalle où le devoir l'appelle, lui paraissent à peu près égales en mérite. Pour lui, les bons mots se valent, les couplets se ressemblent, les dénouements et les mariages ont le même degré de splendeur et d'intérêt.

Dans cette situation de scepticisme dramatique, un atôme d'influence peut faire pencher la balance de l'impartialité, et il y a tant d'espèces d'influences, un éclair de fantaisie peut faire sortir de l'encrier un dithyrambe en faveur d'une pièce ennuyeuse ou d'un mélodrame de mauvais goût ; un caprice joyeux peut inspirer une litanie d'éloges sur une œuvre destinée aux sifflets, de même qu'un moment d'humeur fera tomber une grêle d'épithètes hostiles sur une œuvre qui a intéressé ou égayé le public.

Du reste, peu importe à la plupart de ces routiers modernes la pensée de l'ouvrage, le but de l'auteur ; que l'idée inspiratrice soit rétrograde ou avancée, cela n'y fait rien, la pensée va son train. Si vous connaissez quelques fortes plumes de la spécialité, vous pouvez à votre gré développer dans une intrigue la banalité la plus gothique ; vous pouvez réhabiliter Geronte, encourager les plus impossibles accouplements, sacrifier une jeune fille à un Ratapoil, une femme d'esprit à un Dandin ; vous traiterez, s'il vous semble bon, la famille à la façon des Turcs et la morale à la mode de Sparte, cela ne changera rien aux conditions du jugement qui sera porté sur vous.

Nos critiques s'accommodent très bien du manque absolu de tact social, de l'absence parfaite de passion vraie. Ils n'en sont plus à demander l'idéal : l'atrophiement de la faculté divinatoire chez nos poètes actuels loin de leur déplaire, les mettrait fort à leur aise en leur permettant de jeter à pile ou face leurs éloges ou leur blâme. Car pour le grand nombre de ces phraseurs plus ou moins spirituels, plus ou moins heureux, l'art dramatique est une routine monotone qui n'a ni avenir, ni mission, ni but. Ils le voient toujours confiné dans les mesquines boîtes à marionnettes que nous nommons pompeusement théâtres. Ils le considèrent comme inventé, simplement, pour fournir une occasion de luttes à armes courtoises entre les vers de M. Liadières et ceux de M. Ponsard, entre les couplets de M. Scribe et ceux de M. Clairville, en présence de quelques spectateurs privilégiés.

Il ne faut donc pas s'étonner s'ils ne prennent pas au sérieux de semblables passe-temps. Pourquoi mettraient-ils, s'il vous plaît, plus de conscience dans les comptes-rendus de ces choses-là que les auteurs eux-mêmes n'en ont mis à les composer ? Aussi en arrive-t-on peu à peu à regretter les assauts de boxe, les luttes corps à corps, les courses de chevaux et de chars. Ah ! pensent-ils, s'il s'agissait de cette émouvante mêlée qu'on appelle combats de taureaux, de ce drame vivant qui passionne dans un cirque immense tout un peuple à la fois ! Là au moins se trouvent la passion, la force, la vie entière mise en jeu. C'est là une action palpitante, une dépense d'efforts consciencieux et vrais dans leur brutalité.

Certes, nous ne voyons pas le théâtre, même le théâtre de ces dernières années, avec les mêmes yeux que ces esprits alanguis et blasés par l'abus de la critique. Nous avons assisté, depuis peu, à la représentation d'œuvres pleines de nobles aspirations, de vertes satires et de sentiments élevés. *Les Péchés de jeunesse* à l'Odéon, *Paillasse* à la Gaîté, *Claudie*, ce triomphe de George Sand, à la porte Saint-Martin, ne manquaient pas assurément, dans des proportions différentes, de largeur, de passion vraie, et de haute générosité.

Si nous ne voyons plus souvent de ces œuvres si grandement et si bien inspirées, ne le doit-on pas bien plus à la triple censure qui pèse aujourd'hui sur la scène française qu'à l'énervement des travailleurs dramatiques ? N'avons nous pas vu *Monsieur Pinchard* de l'auteur de *la Misère*, obligé d'émigrer pour se faire connaître ? Est-il possible de représenter en ce moment, sur quelque théâtre que ce soit, les drames vigoureux de Félix Pyat, aussi bien ceux que nous connaissons déjà, que ceux qu'il crée dans son exil ?

On le voit, pour arriver dans un pareil état de choses, à faire passer des idées, il faut les amoindrir, il faut les envelopper de banalités, il faut sauver le fond neuf et piquant par une forme bonasse, entourer sa leçon de farces et de calembours, comme on le faisait au seizième siècle, pour faire passer la vérité. Si le critique s'y trompe, tant pis pour lui.

La dernière pièce des Variétés, *Derrière le Rideau*, est un exemple frappant du manque de pénétration accidentel chez certains feuilletonnistes. Reçus depuis le changement de direction, appris et montés en quinze jours, ces deux petits actes avaient d'abord soulevé un véritable orage de la part des artistes de ce théâtre. On devait donc s'attendre à voir ces colères se traduire sous la plume de ceux dont un atôme pouvait, avons-nous dit, déranger l'impartialité. Cela n'a pas manqué ; quelques feuilletons ont été jusqu'à signaler, contre toute vérité, le vaudeville de MM. Léonce et Nus comme une partie de l'héritage saumâtre laissé par M. Thibeaudeau à la nouvelle direction.

Et cependant sous l'enveloppe joyeuse et bouffonne se cachait une critique très légitime, une pensée toute à l'avantage de l'avenir des artistes, des actrices surtout. Ces quelques lignes écrites en mai 1848 par notre excellent ami et collaborateur Allyre Bureau, vont nous expliquer très clairement ce qu'ont voulu mettre en évidence MM. Léonce et Eugène Nus :

« Savez-vous ce que l'on dit, et ce qu'on ne doit pas craindre

Elle fera plus : la République de 1792 fut une exposition, celle de 1848 est un dénoûment. A la restauration de la démocratie politique elle joindra la réalisation de cette démocratie sociale qui manquait à nos pères, et qui sortit en Février du travail des écoles, pour se joindre au courant révolutionnaire, comme le navire construit dans l'isolement du chantier se lance enfin dans la mer ou dans le grand fleuve.

Rendons au courant républicain sa direction primitive et la profondeur de son ancien lit; enlevons les digues militaires, judiciaires, cléricales, financières, que plusieurs monarchies astucieuses ou violentes ont opposé à ses flots; mais il ne suffit pas que le fleuve coule, il faut qu'il porte le navire. A quoi servirait la révolution si elle ne conduisait pas jusqu'au port, jusqu'à la solution pratique et définitive, toutes ces questions économiques et sociales dont les pauvres, dont l'immense majorité de la nation attendent le dernier mot dans la souffrance? La révolution sans le socialisme est un torrent; en portant le socialisme elle devient fleuve.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Organisation du Crédit

PERSONNEL ET RÉEL, MOBILIER ET IMMOBILIER.

Par François VIDAL, représentant du Peuple.

De quelque côté que l'on jette les regards, l'on n'aperçoit partout qu'anarchie, confusion et antagonisme. A l'envi les uns des autres, gouvernements, écoles, classes et partis, fatalement voués à une égale impuissance, s'agitent en vains efforts, et leur action ne se fait sentir que par une intermittence funeste de violences et de faiblesses.

Le parti démocratique n'est pas plus exempt que les autres de cette mortelle incohérence. Dépourvu d'unité et d'accord, il marche au hasard, il cherche à conquérir le pouvoir, et s'il y parvient, il ne saura qu'en faire, ainsi qu'il le reconnaît lui-même.

Ce parti, qui à lui seul est la France presque tout entière, épuise ses forces et demeure frappé d'une impuissance radicale parce que bien qu'il sache ce qu'il veut, il ne sait pas comment réaliser ce qu'il veut.

C'est par ce sentiment de son impuissance, c'est par la conscience que le parti démocratique a de sa situation, et non par la compression et la crainte, que l'on peut expliquer le repos apparent qui a succédé aux tempêtes de Février; ceux qui y voient du découragement, de la lassitude, un désir de retour vers un passé suranné, se trompent lourdement. Ce silence qui étonne est le silence du recueillement. La France élabore dans son sein l'idée nouvelle, la formule des moyens qu'elle a employer, et le jour où cette formule sera trouvée, le jour où l'idée sera mûre, la France s'animant tout à coup saura bien faire voir à tous ceux qui la bafouent qu'elle n'est ni paralytique ni morte.

L'avenir dépend donc d'une idée qui, réunissant en un seul faisceau toutes les écoles, tous les partis, toutes les classes, donne enfin à la cause démocratique, à la cause de tout le monde, l'unité de doctrine et d'action qui seule peut faire sortir la société de cet état de langueur et d'épuisement qui menace son existence.

Grâce à Dieu, cette unité s'approche; peu à peu, les questions se dégagent, les personnalités s'effacent, les utopies s'évanouissent, les questions réservées exclusivement à l'avenir, abandonnent le terrain de l'actualité pour se recueillir et préparer leurs forces, afin de pouvoir mieux agir quand l'heure sera venue pour elles. Au travers de toutes les luttes de tous les antagonismes, les écoles, les classes et les partis balbutient déjà le mot qui doit devenir la formule unitaire pour tous.

Ce que nous disions il y a deux ans s'accomplit; la classification des idées socialistes s'opère et l'unité de doctrine se prépare.

La classification se fait en ce sens que peu à peu toutes les écoles, toutes les sectes dont les doctrines étaient jadis plus nombreuses que le sable de la mer, reconnaissent enfin, bon gré malgré, que tout ne peut se faire à la fois, qu'il y a des questions universellement acceptées et immédiatement réalisables, et d'autres, conséquences des premières, qui ne pourront passer que postérieurement dans les faits.

Cette classification bien simple en apparence a pourtant jeté sur la question sociale une lumière éclatante, elle a débarrassé le terrain de tous les obstacles qui s'opposaient à l'unité, et l'heure approche où toutes les nuances du socialisme et du progrès, de tous les partis, de toutes les classes, de toutes les écoles réunies en un commun effort, mettront en pratique sans coup férir les réformes acceptées par tous et par conséquent immédiatement réalisables.

Il est même permis d'affirmer que le terrain commun est trouvé,

C'EST LA RÉFORME DU CRÉDIT.

En effet, la réforme du crédit est universellement et avant tout demandée; socialistes, économistes, communistes, sont unanimes sur ce point, et chacun d'eux mettant en réserve ses prétentions pour l'avenir, réclame au préalable la réforme du crédit.

Voilà donc un fait bien acquis, le bon sens universel a bien su comprendre que parmi toutes les réformes à opérer il en est de plus importantes les unes que les autres, il en est de pivotales, pour employer le langage scolastique. Le bon sens public a bien su voir qu'il ne s'agissait point de réformer des abus de détail, mais qu'il fallait attaquer le cœur de tous ces abus, certain que la réforme de la cause amènerait indubitablement la réforme des effets.

La mauvaise organisation actuelle du crédit est la cause d'abus innombrables; la réforme du crédit, de l'aveu de tous, est donc une réforme pivotale à opérer toute autre affaire cessante. Telle est la voix du peuple, telle est la voix de Dieu.

C'est un grand pas de fait que d'affirmer enfin la réforme qui doit être opérée; mais ce n'est pas assez, il s'agit encore de savoir quel sera le principe de cette réforme et comment elle sera opérée.

Cette seconde question, il faut bien le reconnaître, n'est point aussi avancée que l'autre. Nous n'en voulons pour preuve que la myriade de projets et de systèmes qui chaque jour inonde la France.

Papiers-monnaies,
Liberté des banques,
Crédits fonciers,

et tant d'autres systèmes plus ou moins connus, plus ou moins insensés qui viennent jeter la perturbation dans les esprits, égarer l'opinion publique qui ne sait plus auquel entendre, ébahie qu'elle est d'une fécondité aussi intempestive.

Aucun de ces systèmes ne constitue la réforme du crédit; les meilleurs ne sont qu'un palliatif ne pouvant soulager momentanément les souffrances de la société qu'à la condition d'aggraver son mal dans l'avenir.

Aussi chacun de ces systèmes rencontre-t-il à chaque pas des objections terribles qu'il ne peut vaincre.

Le système vrai de la réforme du crédit se reconnaîtra à ce caractère qu'il donnera une égale satisfaction à tous les intérêts, qu'il ne produira que des effets également bons, soit dans le présent, soit dans l'avenir le plus reculé et qu'il consacre ce qu'il y a de vrai dans les principes qui guident les diverses écoles.

L'énoncé seul de la nécessité où se trouve la réforme du crédit, de donner satisfaction à tant de prétentions et d'intérêts divers pourrait faire croire à l'impossibilité absolue de trouver une formule assez large, assez élevée pour les abriter tous.

Et pourtant nous croyons que dès ce moment il est permis d'affirmer que cette formule sera trouvée, et quant à nous, nous allons plus loin, nous croyons qu'elle est trouvée.

Cette formule, la voici :

SUBSTITUTION DU CRÉDIT COLLECTIF AU CRÉDIT INDIVIDUEL.

Substitution du crédit fait par la société toute entière au crédit fait par l'individu (1).

Formule nette, précise, et qui dans un avenir très rapproché est appelée à fonder l'unité universelle d'action, à servir de terrain commun à tous les partis, à toutes les classes, à toutes les écoles.

Nous sommes heureux de constater aujourd'hui que la cause démocratique vient de s'enrichir d'une œuvre importante de l'un de ses soldats les plus dévoués et les plus renommés. M. F. Vidal, représentant du peuple, qui a mérité par sa science et son dévouement d'être acclamé l'un des économistes du socialisme, M. Vidal vient de publier, sous le titre d'*Organisation du Crédit personnel et réel, mobilier et immobilier*, un éloquent plaidoyer en faveur du crédit collectif.

Nous croyons qu'il est impossible de lire ce consciencieux travail sans demeurer convaincu de la possibilité et de la légitimité de la réforme du crédit.

Nous avons personnellement goûté une satisfaction profonde à la lecture de cette œuvre remarquable, car nous y avons reconnu presque tous les principes que nous émettions nous-même, il y a déjà plus de deux ans, dans le travail que nous avons publié alors sous le titre de *Réforme du Crédit et du Commerce*, et que nous soutenons encore avec une conviction ardente dans *le Crédit collectif suppléant le Crédit individuel*.

Nous avons éprouvé un grand soulagement à voir un penseur aussi éminent, un économiste aussi savant que M. Vidal jeter la lumière sur un terrain que nous avions cherché à explorer; nous y avons puisé la confiance que nous étions et que nous sommes encore sur la voie de la vérité; et en effet, plusieurs années d'études et de méditations nous ont confirmé dans nos croyances, et plus encore aujourd'hui qu'alors nous affirmons que le vrai principe de la réforme du crédit est la substitution du crédit collectif au crédit individuel.

Le même accord n'existe pas seulement dans les principes, il s'étend même aux principaux moyens de réalisation.

C'est ainsi que M. Vidal fait pivoter tout son système sur la transformation de la banque de France actuelle en banque nationale.

Cette transformation est l'idée pivotale du système de M. Vidal, et c'est surtout sur ce point que suivant nous se manifeste le plus clairement l'unité de la réforme du crédit.

Déjà M. Proudhon, entrevoyant trop tardivement que la vraie banque du peuple était la banque de France transformée en banque nationale, s'écriait tristement : « Ah! si nous avions su en Février ce que nous savons aujourd'hui, la banque de France entre nos mains eût sauvé le pays. »

Les lecteurs de la *Démocratie pacifique* savent que nous-même nous avons cherché à démontrer la nécessité de transformer la banque de France en banque d'Etat.

Tant d'efforts dans la même voie indiquent bien clairement que la lumière se fait, et, nous l'espérons, l'heure approche où tous les hommes de progrès, pénétrés de la même pensée, accueilleront la réalisation de cette transformation.

Nous pouvons en quelques mots résumer le système de M. Vidal.

1° Création d'une banque nationale au moyen de la transformation de la banque de France.

Cette banque nationale, par ses comptoirs et sous-comptoirs, couvrira la France entière.

Elle escomptera toutes les promesses de payer ayant pour garantie soit un gage réel, mobilier ou immobilier, soit la responsabilité personnelle basée sur la confiance, c'est-à-dire que la banque donnera le crédit aux immeubles, aux produits, aux titres industriels, le tout très dûment expertisé, et qu'elle continuera d'escompter les lettres de change à plusieurs signatures.

2° Comme annexes à la banque nationale, fondation d'institutions que l'auteur appelle banques d'escompte, banques immobilières, sous-comptoirs, magasins publics, toutes ins-

---

(1) Par le mot Crédit, nous n'entendons parler que de l'avance faite à un emprunteur fournissant à la banque au moyen d'une caution ou d'un gage, LA CERTITUDE ABSOLUE que l'avance faite sera remboursée.

Si l'emprunteur ne pouvait fournir cette certitude absolue de remboursement, s'il offrait des chances de perte, l'avance qui lui serait faite ne serait plus du crédit, ce serait DE LA COMMANDITE, nécessitant une assurance, une prime, un escompte proportionnel aux chances de perte.

Or, nous croyons que la banque nationale peut et doit faire le crédit, c'est-à-dire escompter les promesses de payer garanties par un gage absolument certain, mais que la commandite, c'est-à-dire l'assurance contre les chances de perte, doit être abandonnée à l'initiative individuelle, C'EST LA LE ROLE DU CAPITAL.

---

de rendre public, car de pareilles lèpres, des plaies aussi hideuses ne sauraient être trop tôt et trop complètement mises à nu afin que la société soit mise en demeure de chercher sans relâche le remède radical; on dit que les administrations privilégiées, lorsqu'une femme se présente pour contracter un engagement, font valoir à ses yeux, comme raison d'accepter un salaire très bas, que le théâtre et la rampe la mettront en évidence!.... On va plus loin encore, on raconte que, dans certains théâtres de second ou de troisième ordre, cette *mise en évidence* est payée par celles qui en profitent. L'exploitation de l'individu par l'individu aurait ainsi réalisé la participation au bénéfice : la participation du maître au bénéfice de la prostitution de l'esclave!..,

Et tout cela ne se dit pas sourdement, à l'écart, à voix basse : cela se dit tout haut, partout; cela est considéré comme un fait tout simple, presque normal, comme les maisons de tolérance. Et les femmes de cœur, les femmes qui acceptent les plus dures privations, qui supportent la plus douloureuse des misères, la misère bien vêtue, plutôt que de tomber dans la dégradation, mais que le petit nombre d'issues laissées au travail des femmes a forcées d'entrer dans la carrière du théâtre, sont contraintes de subir la solidarité de déconsidération qui s'attache au corps en général.

» N'est-ce pas que c'est abominable? et qu'une société se déshonore quand elle souffre que de semblables choses se produisent dans son sein.

» Nous flagellerons impitoyablement toutes ces turpitudes jusqu'à ce qu'elles aient disparu; et que les sceptiques, les roués, les hommes pratiques, ne viennent pas nous accuser, avec un sourire de supériorité dédaigneuse, de vouloir transformer les théâtres en couvents et les danseuses en vestales. Nous ne recherchons rien d'impossible, rien de chimérique; nous demandons, en ce qui touche les femmes, que celles qui cherchent sincèrement dans le travail des conditions de vie honorable et indépendante, puissent les trouver. Elles seront libres après cela d'agir comme leur tête ou leur cœur en décidera. »

Eh bien, cette noble préoccupation d'un homme de cœur, cette idée qui est aussi la nôtre, qui est celle de tous les hommes de cœur, n'eût certainement pas eu les honneurs de la scène, si elle eût été exposée dans un drame sérieux, à tirades vives et pénétrantes, à situations vigoureuses et tranchées. Demandez à M. Carlier si l'on a ses coudées franches à notre époque. Il fallait donner à cette idée un habit à paillettes et un bonnet à grelots; il fallait diminuer les personnages qui devaient la mettre en saillie, les charger, les grossir de manière à leur faire simuler une parade à la Ragotin.

Cela a été compris par MM. Nus et Léonce, qui n'en sont certes ni l'un ni l'autre à faire leurs preuves d'auteurs et d'hommes d'esprit. Or, ce travestissement obligé, accepté franchement, joyeusement, par eux, a fourni l'occasion des plus belles bottes portées par les badauds du lundi.

En deux mots, voici l'analyse de *Derrière le Rideau*. Une actrice, Clara, a pour couturière une charmante jeune fille à qui la gloire vient souvent conter fleurette tout bas, à l'oreille, et qui n'ose se laisser tenter. Or, pendant qu'elle restaure la garniture d'une robe à Clara, cette dernière a la fantaisie d'essayer un rôle de Molière. Mais qui lui donnera la réplique? Clémence, qui a retenu les beaux vers qu'elle a entendus aux Français, s'offre pour cela et réussit si bien, que le Directeur de Clara, entré inopinément pendant cette répétition, se récrie sur l'avenir de son talent et lui propose de l'employer à son théâtre. L'offre est mince; il s'agit de 1200 francs par an, c'est assez pour Clémence; mais comme il ne se charge de lui fournir que les costumes historiques, elle devra payer sur cette somme ses costumes de ville et de fantaisie, sa couturière, son parfumeur et mille autres accessoires indispensables. Ici le désenchantement commence, le sourire impertinent du directeur et de perfides demi-mots font entendre à la pauvrette où elle pourra trouver les sommes nécessaires à une telle dépense.

Ce n'est pas tout, elle assiste aux querelles intestines de Clara et de son amant; elle voit sous le masque de l'amitié la jalousie de la concurrence entre ses futures compagnes; elle apprend les moyens employés pour s'enlever mutuellement les succès; elle est initiée aux bouquets jetés par des intimes, aux sollicitations faites auprès des journalistes, aux gratifications versées dans le sein de la claque. Elle est tout à fait désillusionnée.

Cependant son destin l'emporte : Clémence se trouve dans les coulisses au moment où l'on joue la pièce d'un simple copiste audacieusement substituée par celui-ci au vaudeville d'un auteur en renom; elle aime le copiste auteur, son succès est l'avenir de tous les deux. Or, Clara, chargée du premier rôle, refuse de jouer le dernier acte et menace de planter là le public, malgré tout ce que peuvent dire auteur et directeur. Excellente occasion pour Clémence de débuter et de sauver l'œuvre de son amant. Elle débute donc et tout le monde est content, excepté Clara. Cette fois, Clémence est assurée de son indépendance; le public vient de les acclamer, elle et Lucien son amant, le copiste devenu auteur en renom.

On comprend par cette analyse incomplète combien de susceptibilités a dû soulever ce vaudeville qui s'attaque d'un seul coup aux feuilletonnistes, aux auteurs, aux claqueurs et aux artistes. Il est une chose cependant que personne n'a cherché à dissimuler, c'est le succès complet de ces deux actes bien remplis, ce sont les rires et les applaudissements que le public ne leur a pas ménagés, et desquels Mlle Boisgontier peut hardiment réclamer sa part pour l'entrain si vrai, le débraillé si naturel et la verve incroyable qu'elle a mis à créer le rôle de Florine.

OPÉRA COMIQUE. — Voici encore une pièce où les critiques sont pris en flagrant délit de jugement précipité. Le *Fidèle Berger*, à son apparition, fut sacrifié à un mouvement d'humeur du feuilleton. On chercha vainement à répandre dans le public que le titre de cet opéra avait mis en émoi tous les confiseurs qui ne l'avaient pas sur leur enseigne, et que c'est à la coalition de ces excellents indigènes de la rue des Lombards qu'on dut dans le temps les sifflets qui l'accueillirent. Mais pour ma part, je n'accepterai jamais cette version-là. Les confiseurs sont cousins des épiciers, et à ce titre trop paisibles et trop bons citoyens pour comploter jamais une coalition quel qu'en soit le prétexte.

L'essentiel est que l'on ait réparé le 14 juillet 1851 l'erreur commise à 14 ans de distance. Qu'avait-on en effet à témoigner de la mauvaise humeur contre un pareil vaudeville, car c'en est un, un véritable, avec couplets sur des airs nouveaux, par l'auteur du *Postillon*. La musique en est vive, légère, sémillante; les orgues nous en moudront probablement cet hiver pour nous égayer.

Je ne veux pas entrer dans de grands détails au sujet du *Fidèle Berger*; dans sa première revue musicale, Allyre Bureau vous en parlera tout à son aise et mieux que moi. Je vous dirai seulement aujourd'hui que le succès a été grand et que Couderc et Mlle Meyer ont été fort applaudis.

Antony Méray.

titutions destinées à servir d'intermédiaires entre les possesseurs de gages et la banque nationale, c'est-à-dire à permettre la constatation de la validité des gages au moyen d'une expertise, et à devenir, moyennant une prime d'assurance ou escompte, garants et assureurs de paiement de la promesse de payer faite par l'emprunteur.

Tout le système de M. Vidal est contenu dans ces deux termes. On le voit, l'idée est claire et simple; mais la vérité n'est jamais plus éclatante que lorsqu'elle apparaît sans voiles.

Comme M. Vidal, nous admettons toutes les conséquences qu'il attend de la banque nationale. Mais laissons parler l'auteur lui-même; chacune de ses paroles est une explosion de vérité.

« Cependant l'établissement sur tous les points de la France à la fois d'institutions de crédit qui correspondront entre elles et se prêteront un mutuel appui, fera plus que généraliser les services autrefois rendus par les banques locales et isolées. Il en résultera non-seulement une organisation complète du crédit, mais un perfectionnement de la circulation qui facilitera et simplifiera considérablement l'échange des valeurs entre les différents centres d'industrie. En même temps que tous les capitaux pourront être constamment utilisés, l'usage de la monnaie métallique deviendra de moins en moins nécessaire. Les billets de la banque centrale, les obligations des diverses banques immobilières, trouveront partout un débouché certain, auront cours dans tout le pays. Tous les payements, tous les recouvrements pourront être opérés à peu de frais, dans les dernières communes de France, par l'intermédiaire des comptoirs d'escompte et de leurs correspondants; les transports d'espèces, qui sont aujourd'hui si coûteux, deviendront inutiles, seront remplacés par des virements de comptoirs à comptoirs. La circulation se trouvera économiquement organisée dans toute la république, et avec les plus solides garanties.

» Il est encore d'autres résultats que l'organisation du crédit ne manquera pas de produire.

» La diminution du taux de l'intérêt forcera probablement bon nombre de rentiers à se faire producteurs, pour récupérer sous forme de salaires ou de profits ce qu'ils perdront par la réduction sur l'intérêt de leurs capitaux.

» L'organisation du crédit, la monétisation et la capitalisation des valeurs, l'établissement d'une banque centrale avec de nombreuses succursales, la fondation de comptoirs d'escompte et de banques immobilières dans chaque département, l'usage du papier, etc., chasseront de la circulation proprement dite et pousseront vers la production véritable une grande partie des capitaux aujourd'hui consacrés à la spéculation, aux opérations de banque et d'escompte. Les banquiers, les prêteurs d'argent et les usuriers, pour tirer parti de leurs fonds, seront réduits à commanditer directement le travail, l'agriculture et l'industrie à moins qu'ils ne préfèrent travailler eux-mêmes, et ce sera tant mieux!

» La facilité de se procurer des capitaux à bas prix stimulera énergiquement la Production, cela est inévitable; et il en pourrait résulter des inconvénients, si la Consommation ne devait pas croître dans le même rapport. Mais le développement de la production et du travail aura d'abord pour effet d'augmenter les ressources des classes laborieuses; et d'ailleurs, dès que le crédit sera organisé, on ne tardera pas à comprendre la nécessité d'équilibrer la production et la consommation, de régulariser les échanges, de réaliser l'ordre dans l'industrie, la justice dans la Répartition, ne fût-ce que pour augmenter le nombre des consommateurs. »

Il n'y a pas une de ces éloquentes paroles qui ne soit profondément vraie. Nous aussi nous affirmons que la réforme du crédit par la banque nationale produira tous les brillants résultats promis par M. Vidal. Nous n'aurions donc que la plus vive comme la plus sincère approbation à donner à son œuvre, si dans les détails d'organisation il ne nous paraissait pas s'être éloigné de ses propres principes.

Absolu en principe, M. Vidal a cessé de l'être dans l'application, et il le reconnaît lui-même, au lieu de se retrancher dans la vérité pure, au lieu de dominer la situation économique au nom de la science, il a fait de funestes concessions à l'ignorance et aux préjugés.

Ces concessions sont un malheur, car elles sont destinées à entretenir les illusions et le mensonge, à éloigner l'unité de doctrines au point de vue social, en attendant qu'elles deviennent une arme que les ennemis des réformes tourneront ensuite traîtreusement contre celui qui les a faites.

M. Vidal a cru rendre son système possible en pactisant avec les préjugés, et, suivant nous, il s'est écarté de son but; car il n'y a pas d'illusion à se faire : au point où les choses en sont arrivées, nulle réforme ne passera, quelle que soit la bénignité de la forme, ou bien, s'il en passe une, toutes passeront à la fois : les plus vraies, les plus simples seront les plus possibles.

L'auteur, à notre avis, eût donc mieux fait de ne faire aucune concession; son œuvre eût été plus parfaite, et surtout elle eût été plus utile.

C'est ainsi que M. Vidal, qui repousse avec juste raison comme un leurre, un mensonge, une impossibilité, l'échange à vue des billets de banque contre le numéraire, qui démontre péremptoirement que la banque nationale étant absolument garantie par la signature des emprunteurs, par la signature des comptoirs et des banques intermédiaires, et, par dessus tout, par le dépôt d'un gage soit mobilier ou immobilier, ne peut en aucun cas courir la moindre chance de perte; M. Vidal, contrairement à toutes ses prémisses, et pour complaire à un préjugé, n'en admet pas moins la nécessité d'un encaisse ou d'un fonds de garantie, que par exagération il porte à un chiffre égal à celui de l'émission.

Nous ne pouvons nous empêcher de blâmer M. Vidal de cette concession, car, entretenant l'erreur, elle maintiendra les abus et les priviléges, elle retardera l'avénement du crédit collectif; en un mot, elle laissera toujours la porte ouverte au crédit individuel, qui y trouvera le prétexte d'intervenir encore sans nécessité.

En effet, si la banque de France n'avait aucune chance de perte à courir, elle n'aurait pas besoin du fonds de garantie pour couvrir une chance qui n'existerait pas.

Si elle n'avait pas besoin de fonds de garantie, elle n'aurait pas besoin d'actionnaires.

Si elle n'avait pas d'actionnaires à enrichir, elle réduirait ses escomptes à prix coûtant, devenant alors une institution utile à tous, au lieu d'être un arsenal de priviléges et de monopoles.

M. Vidal a donc eu, selon nous, un grand tort, et il en sera toujours ainsi, toutes les fois que l'on voudra transiger avec l'erreur.

Nous pouvons encore adresser un reproche du même genre aux rouages intermédiaires, compliqués et onéreux, qu'il a cru utile de créer entre l'emprunteur et la banque nationale.

En même temps que M. Vidal propose la transformation de la banque de France en banque nationale, il demande la création, avons-nous dit, de comptoirs d'escompte, de banques immobilières, de magasins publics pour servir d'intermédiaire entre les emprunteurs et la banque nationale.

Or, ces emprunteurs sont de deux sortes, les uns offrent des gages en immeubles ou en produits, et c'est à eux que la banque nationale doit pouvoir donner le crédit réel mobilier et immobilier; mais il en est d'autres qui n'offrent aucun gage réel et auxquels alors la banque nationale aurait à donner le crédit personnel basé sur la confiance.

Tel est le cas de la lettre de change. On conçoit que dans ce dernier cas, la banque nationale a besoin de se créer des garanties; elle a besoin que celui à qui elle ouvre le crédit personnel, c'est-à-dire dont elle escompte la lettre de change, lui offre une caution, s'engageant à payer en son lieu et place dans le cas où l'emprunteur n'acquitterait pas sa promesse de payer.

Cette caution est aujourd'hui fournie par le banquier et capitaliste qui, en s'engageant à payer à défaut de l'emprunteur, courent des chances de perte et acquièrent très justement, par le fait de cette chance, le droit de prélever sur l'emprunteur une prime d'assurance, un agio, un escompte proportionnel aux chances de perte.

C'est cette intervention des banquiers et capitalistes que M. Vidal voudrait remplacer par l'intervention des comptoirs nationaux d'escompte.

Il se peut que le mode actuel soit trop onéreux et que les comptoirs nationaux, pour se couvrir des chances de perte mises à leur charge, prélèvent sur l'emprunteur une prime moins considérable; mais pourtant, il ne faut pas se faire illusion : l'avantage ne peut pas être très considérable. L'escompte devra toujours être proportionnel aux chances de perte, et pour couvrir ces chances de perte, les comptoirs nationaux auront besoin d'un fonds de garantie.

Ce fonds de garantie devra être formé par des actionnaires.

Ces actionnaires n'interviendront pas sans un bénéfice.

Il n'y a donc pas lieu d'attendre une grande différence dans le chiffre de l'agio en ce qui concerne le crédit personnel et l'escompte de la lettre de change.

Il n'en saurait être ainsi du crédit offert à tout possesseur d'un gage réel et certain.

En effet, du moment qu'un homme fait une promesse de payer et qu'il apporte un gage réel donnant à la banque la certitude absolue que la promesse sera acquittée,

Il n'y a plus de chances de perte;

Partant, il n'y a plus besoin de primes d'assurances;

Il n'y a plus besoin de caution;

Il n'y a plus besoin d'un fonds de garantie; sans fonds de garantie, il n'y a plus besoin d'actionnaires;

Partant, il n'y a plus de dividendes à leur payer.

Tout ce dont la banque nationale a besoin, c'est d'avoir des experts capables, ayant pour fonctions de constater la validité du gage offert.

Nous trouvons donc que la création de banques immobilières et de sous-comptoirs est un luxe inutile, une pâture dangereuse offerte au parasitisme, n'ayant en définitive pour résultat que de maintenir l'égarement de l'opinion en continuant à lui laisser croire qu'une banque ne peut fonctionner qu'escortée de tous ces rouages inutiles.

Nous croyons qu'il est possible de créer sur toute la surface de la France un organisme moins compliqué et surtout moins onéreux : un simple syndicat établi dans chaque canton et composé des hommes les plus capables et les plus dignes suffirait, selon nous, pour constater, à titre d'experts, la validité des gages. Et en définitive, si l'on arrivait à l'application du système de M. Vidal, nous ne doutons pas que les banques immobilières se réduiraient bientôt à n'être que le syndicat que nous indiquons.

Malgré ces reproches, l'œuvre de M. Vidal n'en est pas moins l'une des plus hardies et des plus savantes qui aient été publiées depuis février.

L'idée pivotale qui y domine est la transformation de la banque de France en banque nationale, opérant la monétisation de toutes les valeurs; en un mot, c'est l'avénement du crédit collectif.

Devant la grandeur et la splendeur d'une idée aussi féconde, qu'importent quelques ombres?

F. Coignet.

Revue parlementaire.

Révision.

Dans toutes les monarchies, c'est un crime légal de discuter la forme du gouvernement existant et d'en appeler un autre.

Dans une république, c'est un droit.

Pourquoi? Parce qu'un gouvernement monarchique a pour principe la supériorité d'une ou plusieurs classes sur les autres, et qu'il doit maintenir cette supériorité par la force.

La République, au contraire, a pour principe la liberté et l'égalité, et cherche à la réaliser dans toutes les institutions.

A la monarchie absolue, légitime ou de droit divin correspondaient en France les priviléges de la noblesse militaire et du clergé.

A la monarchie bâtarde, constitutionnelle, parlementaire, correspondait le privilége de la richesse, de la Bourgeoisie.

Sous la République seule, la République *démocratique*, il y a égalité *politique* pour tous, et la République démocratique doit amener à sa suite d'autres changements plus importants dans la vie *sociale*, c'est-à-dire dans la production, la consommation et la répartition des richesses, et dans l'exercice de plus en plus développé des facultés morales, intellectuelles et physiques de l'humanité.

Toute proposition de retour à la monarchie n'est donc autre chose qu'une proposition de rupture de l'égalité politique. Aujourd'hui, *politiquement* parlant, la noblesse et la bourgeoisie sont fondues dans le peuple, comme par les deux chartes de 1814 et de 1830, la noblesse était fondue dans la bourgeoisie. Revenir à la monarchie, ce serait séparer de nouveau la nation, — en deux corps, le prolétariat et la bourgeoisie, si l'on remontait jusqu'à 1830; — en quatre corps, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie et le prolétariat, si l'on rétrogradait à 89.

Aussi, lorsque les réacteurs disent que le suffrage universel est au-dessus de la République, ils prononcent à la fois un mensonge et un non-sens : — un mensonge, car ils ne croient pas au suffrage universel, au droit populaire; ils ne se serviraient du suffrage universel que comme moyen; — un non-sens, car ce serait admettre que la grande majorité de la nation, le prolétariat, dûment éclairé et averti, consent à redevenir l'esclave politique et social des classes qui désirent telle ou telle monarchie, de la minorité.

Mais, sans plus tarder, écoutons ce débat solennel ouvert par l'assemblée législative sur la révision de la Constitution, et suivons le *Moniteur*.

Lundi. — M. le président DUPIN. — Monarchiste orléaniste, il préside l'assemblée législative de la République; avocat, il est beau diseur, incisif, mordant; libéral et frondeur, il aime assez la liberté pour lui et ses amis; égoïste, il redoute l'essor des classes populaires, et est religieux par amour de ses terres, rentes et forêts. — Il ouvre la discussion en invitant ses *très honorables* collègues à faire le moins de bruit possible dans le cours de cette longue délibération. — Il faut rendre justice aux très honorables collègues, un silence inaccoutumé, de la part des auditeurs, un silence solennel et quelque peu effrayant pour les orateurs a jusqu'à jeudi caractérisé la discussion.

M. PAYER. — Républicain, il parle contre la révision : Orateur inexpérimenté.

M. DE FALLOUX. — Agent des jésuites et du comte de Chambord; légitimiste, il a été ministre de la République. Parole élégante, souple, insinuante, doucereuse; un front d'airain, un regard fuyant. Il a eu le malheur de demander la dissolution *immédiate* des ateliers nationaux, cause prochaine des sanglantes journées de juin; il a eu le malheur d'être le plus ardent promoteur de cette lutte fratricide qui fit couler sous les murs de Rome le sang des Français mêlé à celui des Romains. Quels conseils funestes cet homme pieux, cet homme de paix a-t-il encore à donner à la France?

Il le dit nettement : « Je demande la substitution du principe de la monarchie à celui de la république, » et tout aussitôt il montre du bout du doigt la Russie se dressant pour étouffer la démocratie française si elle fait un pas.

Mais pourquoi demande-t-il la monarchie? Les motifs exprimés dans son discours sont la peur de la démagogie, et la peur ou l'appel de la Russie. Le motif secret, le motif non exprimé, est la revendication du pouvoir pour les classes nobles et cléricales, sans lesquelles aucune monarchie n'est possible. Quant à la crainte de la démagogie, elle est vraie et fondée; car, en résistant au peuple, en résistant au développement de la liberté et de l'égalité, on a raison de redouter les plus terribles catastrophes. Les résistances de 91 et l'invasion des rois de l'Europe ont amené 93; la résistance de Charles X a amené 1830; la résistance de Louis-Philippe a amené 1848. Que n'amènerait pas, dans un temps donné, la résistance au mouvement démocratique?

M. DE MORNAY. — Ami de la famille d'Orléans, il pleure la *funeste* journée du 24 février, il l'injurie; il est monarchiste, il est bon catholique, mais il ne veut que la monarchie des d'Orléans, il repousse Henri V et Bonaparte..... Aussi le *Journal des Débats*, orléaniste de nom, l'a-t-il impitoyablement sacrifié à sa position gouvernementale. Ce journal, tout en faisant espérer le retour des d'Orléans, se ménage pour pouvoir soutenir, en 1852, le chef du pouvoir exécutif, en attendant.

M. CAVAIGNAC.—Futur candidat à la présidence, républicain peu confiant et trop formaliste. Il avait eu le tort de dire que le suffrage universel était au-dessus de la République. Il a essayé de corriger quelque peu cette parole. Voici quelques fragments de son discours :

» Supposons que vous soyez arrivés à votre but, que la monarchie soit établie dans le pays, en vertu de ce principe que la nation a le droit de tout faire, est-ce que vous nous permettrez de venir dire à cette tribune, à l'exemple de ce que vous faites aujourd'hui, que ce que la nation a de mieux à faire, c'est de renvoyer la monarchie et de proclamer la République? Si vous me répondiez oui, je prendrais la liberté de vous dire que vous ne vous connaissez pas vous-mêmes. Et, dans tous les cas, je vous dis ceci : c'est que ce n'est pas là un principe, que ce n'est pas une idée, un parti; que c'est un expédient et pas autre chose.

» Mon Dieu! nous avons déjà eu occasion, dans le sein de la commission même, de voir élever et de combattre ce principe de la toute-puissance du fait. Avec ce principe-là, a quoi donc servent les lois? La loi d'aujourd'hui sera-t-elle la loi de demain? Avec la toute-puissance du fait, aujourd'hui élus par le peuple, représentant le peuple, représentant la pensée nationale, est-ce que vous serez bien sûrs de la représenter encore demain? Et si l'on vient à vous dire que non; si le 15 mai on vient à vous dire que le peuple ne veut plus de vous, qu'est-ce que vous ferez? Il faudra en arriver à la résistance, à des coups de fusil, à un combat; et si vous n'êtes pas les plus forts, vous aurez donc eu tort alors! En vérité, je ne comprendrais pas des pensées de cette nature, et aussi je ne les attribue pas à mes honorables collègues. Mais elles ont été soutenues, soutenues contre nous; et j'avais besoin d'y répondre.

» Ainsi, messieurs, ce qu'on invoque, ce n'est pas la toute-puissance du fait, c'est le droit.

» Eh bien, le droit nous ne l'admettons pas plus que nous n'admettons la toute-puissance du fait, et nous disons à la nation résolûment qu'elle n'a pas le droit de tout faire, et vous êtes de notre avis. Je n'irai pas chercher le principe dans la constitution : elle est en cause, elle est sur la sellette, vous n'en voudriez pas pour témoin; mais tous les hommes éminents de chaque partie de cette Assemblée ont reconnu cette grande vérité, c'est qu'il y a des principes, des droits antérieurs et supérieurs aux lois humaines. Vous le reconnaissez comme nous; cependant vous n'allez pas aussi loin que nous, vous n'êtes pas aussi logiques que nous, et c'est là ce que je vous reproche. Vous le reconnaissez avec nous dans l'ordre des idées religieuses : la liberté de conscience est pour vous un principe supérieur à la toute-puissance nationale; vous ne reconnaîtriez pas à la nation le droit de vous priver de votre liberté de conscience.

» Il y a d'autres ordres d'idées où nous sommes encore du même avis : dans l'ordre des vérités morales, par exemple, il y a des vérités que vous ne reconnaîtriez pas à la nation le droit d'effacer.

» Dans l'ordre des idées sociales, nous sommes encore tous d'accord : nous reconnaissons comme étant au-dessus de la toute puissance nationale le respect de ces saintes affections, de ces saints liens de la famille.

» Et pour continuer encore, dans l'ordre des idées économiques, si je puis m'exprimer ainsi, s'il m'est permis de rapetisser à ce point des questions aussi grandes, est-ce que nous ne sommes pas d'accord? est-ce que nous ne regardons pas le grand principe de la propriété comme au-dessus de la toute-puissance nationale? Cela me paraît incontestable.

» Il y a un certain jour où on a dit : « La propriété est le vol. » Je ne connais pas l'homme qui a dit cela; mais je suis très convaincu que cet homme, s'il avait entre les mains la charte de la propriété française, y regarderait à deux fois avant de la déchirer. Supposons que ce principe prévale en France (nous, nous disons non; vous, vous dites oui, car enfin, les lois que vous avez faites, vous les avez données comme le seul remède qui pût nous aider à résister à ce principe), supposons que, par impossible, ce principe triomphe, est-ce que vous reconnaîtriez, par hasard, ce pouvoir à la puissance nationale? est-ce que vous reconnaîtriez à une assemblée élue par le suffrage universel le droit de vous ravir votre propriété? Je ne le crois pas.

» Ainsi vous voyez que nous sommes d'accord sur beaucoup de choses. Là où nous ne sommes plus d'accord, c'est que vous voulez vous arrêter en chemin. Nous disons, nous, que dans l'ordre des choses politiques, il y a des vérités aussi incontestables, aussi éternelles que dans l'ordre des idées que je viens de vous rappeler ; nous disons que la société religieuse, que la société morale, que la société économique, toutes ces sociétés ne vivent que sous la protection et à l'abri de la société politique ; nous vous disons qu'il n'est pas vrai, qu'il n'est pas possible que Dieu, qui savait ce qu'il faisait, je suppose, ait laissé l'ordre politique dépourvu de tout principe, ait refusé, si je puis ainsi dire, l'émanation de sa pensée dans l'ordre des choses politiques, là même où il plaçait la condition indispensable de toute société.

» C'est là votre grand tort, c'est de ne pas vouloir reconnaître que, dans l'ordre des choses politiques, il y a des vérité aussi incontestablement éternelles, aussi incontestablement immuables que dans tout autre ordre de choses....

» Nos adversaires disent que la constitution est une œuvre de méfiance. Nous entendons le chef du gouvernement dire qu'elle a été faite contre lui !

» En vérité, je trouverais le parti républicain bien simple de s'en défendre. Mais certainement que la constitution est une œuvre de méfiance ; certainement que plus d'un de ses articles est dirigé, non pas assurément contre la personne de M. le président de la République ni contre son caractère, mais contre des prétentions qu'on lui suppose ; mais nous serions véritablement bien craintifs de ne pas avouer ce sentiment et cette pensée.

» Certainement, la constitution est une œuvre de méfiance; et, en vérité, à qui la faute si, depuis cinquante ans ou depuis trente ans, l'on n'a eu à faire et l'on n'a fait autre chose que des lois de méfiance? Et vous, messieurs, qui êtes à la tête du gouvernement, à la tête de la majorité, est-ce que vous avez jamais fait autre chose? Depuis trente ans vous n'avez demandé et fait que des lois de méfiance, et vous venez nous reprocher d'en faire! Encore une fois, bien loin de l'en blâmer, je loue la constitution de s'être montrée méfiante. Je n'ai pas oublié le passé : est-ce que nous n'avons pas entendu se produire des craintes sur les bancs de la majorité ?

» Oui la constitution est une œuvre de méfiance, elle a bien fait de se montrer méfiante, et elle fera bien de rester méfiante aussi longtemps qu'elle aura en face d'elle, non pas des adversaires, mais des ennemis.

» A ces quelques hommes je puis dire que la constitution leur est mauvaise, non pas à cause de son texte et de ses articles, mais parce que c'est quelque chose : la constitution est le premier jet de la pensée républicaine, c'est la première œuvre de la République, c'est pour cela qu'ils n'en veulent pas.

» Ils ne veulent rien de ce que la République a produit, rien de ce qu'elle produira. Ils n'acceptent d'elle qu'une seule chose, c'est son suicide, si elle était jamais assez imprudente et assez aveugle pour le leur accorder. Eh bien, la révision est le premier pas fait vers le suicide de la République ; c'est pour cela que nous la leur refusons.....

Mardi. — M. COQUEREL — Républicain douteux. Il vote pour la révision de peur que le président ne soit réélu malgré la constitution. La *peur*, voilà le fond des idées d'un grand nombre de nos hommes politiques ; la peur qu'on a soi-même, celle qu'on communique aux autres, voilà la plus grande force de la réaction. La peur a-t-elle jamais été intelligente?

M. Coquerel se fait des querelles avec quelques membres de la droite en vantant les vertus domestiques de la famille de Louis-Philippe et en laissant planer quelques doutes sur les mœurs des anciens rois. Qu'est-ce que cela nous fait ?

Voici ce qu'il a dit de mieux : « La France est démocratique. La France veut être république ; la France sera une république; et, par la force des choses, par un concours de circonstances que nous n'avons pas fait et que nous ne pouvons pas défaire. »

M. GREVY. — Républicain; caractère froid, un peu indécis ; orateur disert, habile. Il vote contre la révision.

« La proposition de reviser la constitution, par la pensée qui l'a inspirée, par le but auquel elle tend, par le caractère et la signification que ses auteurs eux-mêmes lui ont donnée, n'est autre chose qu'une protestation contre la révolution de Février et une occasion que les partis dynastiques ont saisie de lever leur drapeau contre le drapeau de la République. C'est, sous le nom menteur de révision, la continuation et le couronnement de la lutte engagée depuis trois ans dans cette enceinte entre les adversaires et les défenseurs des institutions électorales.....

« La loi du 31 mai a eu pour but et pour effet de faire sortir des listes électorales une partie des citoyens qui ont concouru aux élections de l'assemblée constituante, de l'assemblée législative et du président de la République ; c'est-à-dire de mettre hors du corps électoral une partie du peuple ; en d'autres termes, de restreindre, de tronquer, et, par conséquent, de détruire le suffrage universel.

» Je dis que tel a été le but de la loi du 31 mai. A ceux qui pourraient l'avoir oublié, il suffirait de rappeler que les auteurs de cette loi (ils l'ont avoué alors et ils s'en sont glorifiés depuis) ont voulu prendre une revanche des deux dernières élections de Paris, frapper un coup hardi qui, en imposant à leurs adversaires, relevât le cœur à leurs amis, et, par l'exclusion calculée de la fraction la plus démocratique du peuple, enchaîner à leur drapeau la victoire électorale qui l'abandonnait. (Assentiment à gauche.)

» Ce n'est pas une loi conçue par le législateur dans le calme et la sérénité de son esprit. C'est une loi de représailles, de haine et de colère ; c'est, comme l'a dit à cette tribune un de ses plus éloquents promoteurs, un acte de désespoir ; c'est la révolte de la minorité contre la majorité qui se déplaçait...

» La souveraineté du peuple est le principe et la source de notre pouvoir ; nous ne nous reconnaissons pas le droit de porter la main sur elle. Que sommes-nous pour dépouiller de leur part de souveraineté plusieurs millions de citoyens ? Qui nous a fait arbitres et dispensateurs de droits ? Qui nous a élevés au dessus du peuple souverain ? Nous ne sommes quelque chose que par lui ; nous n'avons de pouvoirs que ceux qu'il nous a temporairement confiés ; nous ne sommes que ses mandataires, et sans l'appoint des suffrages de ceux qui sont aujourd'hui exclus, un grand nombre d'entre vous, messieurs, ne siégerait pas sur ces bancs. Et vous voulez que nous tournions contre nos électeurs le pouvoir que nous tenons d'eux, vous voulez que nous puisions dans notre mandat le droit de destituer nos mandants? Ce serait un excès de pouvoir, un abus de mandat, une révolte contre le peuple par lequel nous sommes ici, sans lequel et contre lequel vous et nous ne sommes rien. »

M. Grévy démontre ensuite que l'existence des lois contre la presse, contre le colportage, contre le droit de réunion, est incompatible avec un appel sérieux à la volonté nationale.

Au milieu de sa démonstration, l'orateur se trouve indisposé et quitte la tribune.

M. MICHEL (de Bourges). — Républicain montagnard, formaliste, étranger à toute idée socialiste; avocat véhément, mais avocat. Son discours a obtenu un grand succès, même auprès de la droite, qui lui a rendu justice.

Il commence par corriger la faute du général Cavaignac et appelle la discussion la plus entière et la plus libre sur la République, au nom du libre examen, ce premier corollaire de la liberté. — Il continue :

« La République existe-t-elle ? Oui. D'où vient-elle ? Vous l'avez dit souvent. J'évite les mots qui pourraient blesser. Je ne parle ni de catastrophe, ni d'événement fâcheux ; je parle de mots presque consacrés : elle est arrivée par surprise. Tant mieux. (Mouvement.) Si elle n'a pas été préconçue, si elle n'a pas été amenée par un complot, par une conspiration, il faut nous dire d'où elle vient. Eh ! mon Dieu ! elle vient tout simplement des entrailles de la société, du peuple ; elle a été acclamée par le peuple...

Une voix à droite. — Quel peuple ?

M. MICHEL (de Bourges). Elle a été acceptée par le peuple.... (Légères rumeurs à droite.)

Un membre à droite : Non !

M. MICHEL (de Bourges). Elle a été acceptée par vous.

Le même membre : Non ! (Exclamations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT à l'interrupteur. Ne niez donc pas l'évidence.

A gauche : Très bien ! très bien !

M. LE PRÉSIDENT. Ecoutez ! Vous pouvez contester un droit, mais vous ne pouvez pas nier un fait.

M. BÉCHARD. Personne ne le nie.

M. LE PRÉSIDENT. Si l'on a donné un démenti...

M. MICHEL (de Bourges).... A force d'habileté, exploitant aussi, je le reconnais, les fautes du parti républicain et les fautes du peuple, car pourquoi ne dirions-nous pas la vérité au peuple? vous vous êtes emparés du pouvoir ; vous vous êtes faits petits tout d'abord ; vous avez voulu vous insinuer dans les conseils du peuple : vous y avez réussi. Et puis, sous une république, les destinées de la République ont été confiées aux mains d'un prétendant, et le gouvernement aux mains des monarchistes. Aucune conscience ne peut me contredire sur ces faits.

» Eh bien ! je me demande alors avec une nouvelle sollicitude, pour éclairer mon esprit, pour raffermir ma conscience, je me demande pourquoi la République vit. Je demandais pourquoi elle a été acclamée, je demandais pourquoi vous l'avez acceptée un instant ; je me demande maintenant pourquoi vous ne nous la retirez point. Nous sommes 200, vous êtes 500 ; vous avez 4 à 500,000 hommes à votre disposition ; un budget d'un milliard et demi, 500,000 fonctionnaires, tout ce qui vit, tout ce qui pense gouvernementalement, est à vous. Jetez dans une urne le nom de tous les fonctionnaires publics, vous n'en tirerez pas un qui soit républicain. (A gauche : Très bien ! très bien !) Et la République vit ! Voilà mes joies, voilà mes espérances...... »

L'orateur a cité avec bonheur le testament du duc d'Orléans, dans lequel ce prince donnait de sages conseils au comte de Paris son fils, et disait :

« C'est une grande et difficile tâche que de préparer le comte de Paris à la destinée qui l'attend; car personne ne peut savoir, dès à présent, ce que sera cet enfant lorsqu'il s'agira de reconstruire sur de nouvelles bases une société qui ne repose aujourd'hui que sur les débris mutilés et mal assortis de ses organisations précédentes. Mais que le comte de Paris soit un de ces instruments brisés avant qu'ils aient servi, ou qu'il devienne l'un des ouvriers de cette régénération sociale qu'on n'entrevoit encore qu'à travers de grands obstacles et peut-être des flots de sang ; qu'il soit roi ou qu'il demeure défenseur inconnu et obscur d'une cause à laquelle nous appartenons tous, il faut qu'il soit avant tout l'homme de son temps et de la nation; qu'il soit catholique et serviteur passionné, exclusif de la France et de la révolution. »

« Voyez la différence de langage ! continue l'orateur.

» Voici un prince qui, grâce à l'éducation révolutionnaire qu'il a reçue, entrevoit l'avenir, lit dans l'avenir, voit poindre à l'horizon des difficultés nouvelles. Que fait-il? Est-ce qu'il jette les yeux, par hasard, sur les barbares du Don ? (Sensation. — Applaudissements et bravos répétés à gauche.)

M. DE FALLOUX. M. Michel de Bourges me permet-il de lui demander si l'empereur Napoléon n'a jamais jeté les yeux du côté des cosaques du Don ? (Mouvements divers.)

M. MICHEL (de Bourges). Mais votre argument est écrit sur ce papier. Oui, il a jeté les yeux un jour sur les cosaques du Don, et les flammes de Moscou attestent comment il les regardait. (A gauche et sur quelques bancs des premières travées de la droite : Très bien ! très bien !) Mais attendez un peu. Lorsqu'à Sainte-Hélène, méditant sur les vicissitudes des hommes, et ce qui vaut mieux, des empires, il se contemple lui-même, et il en avait bien le droit : il était encore resplendissant de gloire et il était proscrit par l'Angleterre ; lorsqu'il examine ceci, et ce qui est et ce qui va venir, et que dans cet océan sans limites il voit sa patrie, il voit l'Europe qui a été presque sa patrie un instant, il se dit à lui-même : Où est le Dieu, où est le héros qui sauvera ces 300 millions d'hommes? où est-il? Il n'est plus en moi, car je suis mort et nul ne me remplacera. Il ne songe plus aux restaurations ; il songe à la République et il dit : « Oui, républicaine ou cosaque. » Voilà sa pensée. (Bravos, applaudissements à gauche.)

» Oui, c'est un grave sujet de méditation que la parole de ce grand capitaine, qui, ayant possédé dans sa main le plus grand empire de l'univers, la plus grande puissance dont un homme ait disposé, voit apparaître la barbarie dans le nord, cherche un remède pour des hommes qui furent ses sujets, et auparavant ses égaux, et qui s'écrie : La République seule peut les sauver ! Entendez-vous ? La République seule peut les sauver ! (Nouvelle approbation à gauche.)....

Mercredi. — M. MICHEL (de Bourges) n'avait pu terminer son discours la veille. Il le reprend.

Jusqu'à ce moment la discussion avait été toute politique. M. Michel (de Bourges) a semblé un instant vouloir lui faire faire un pas vers le socialisme ; mais il n'est pas socialiste. Aussi après avoir annoncé qu'il chercherait à prouver que la République conciliait le travail et le capital, il s'est borné à trouver cette conciliation dans le droit égal du capitalis et du travailleur de voter aux élections. Ah ! M. Michel de Bourges, quelle erreur est la vôtre si vous croyez que ce vote égal concilie le capital et le travail ! Certes, c'est quelque chose, c'est beaucoup même dans l'ordre politique, mais dans l'ordre social, ce n'est rien.

M. BERRYER. — Agent du comte de Chambord, avocat passionné, comédien habile, rompu aux luttes oratoires, M. Berryer est un grand orateur : il entraîne ses amis, il fascine et émeut ses adversaires. Mais où gît principalement sa puissance ? Est-ce dans la dialectique ? Non. Est-ce dans l'inspiration d'une foi sincère ? Non, c'est dans son organe. Il a une voix, un timbre, un geste d'une puissance presque irrésistible, et ce n'est pas pour nous moquer que nous disons cela ; si avec cet avantage il émeut et entraîne les assemblées, n'atteint-il pas le but de l'orateur qui, selon les règles de la rhétorique, doit être de produire de grands effets?

La *Patrie* de jeudi, en faisant son éloge, dit : « On n'analyse pas la hauteur des vues et l'étendue des horizons, etc., etc. ; *on n'analyse pas surtout cet organe* vibrant et passionné *qui remue si vivement les fibres de l'âme.* » Oui, c'est *surtout* cet organe vibrant et passionné qui fait la force de M. Berryer. Et M. Taxile Delord ajoute avec raison dans les appréciation si pleine de logique et de bon sens qu'il jette dans le *Charivari* : « Que reste-t-il de M. Berryer après l'avoir entendu ? qui pourra dire aujourd'hui quelle est au juste la thèse qu'il a soutenue? Vous essaierez en vain de reconstruire son raisonnement, de retracer sa donnée. » Les *Débats* disent qu'il ne s'est jamais élevé si haut. La bombe d'un feu d'artifice s'élève aussi très haut, elle brille et charme, mais qu'en reste-t-il ? un morceau de carton noirci et inutile. M. Berryer, c'est cette bombe brillante, ou bien c'est encore un champagne pétillant qui grise un moment amis et adversaires. Si à la lecture, les discours de M. Berryer sont presque insipides, à l'audition, ils transportent.

Il est difficile de suivre M. Berryer dans ses mouvements oratoires qu'aucun lien logique ne rattache. Bornons-nous à chercher quelques passages saillants. Voici sa manière de voir très optimiste sur les rapports du capital et du travail :

« Que vous disiez à celui qui, péniblement, ramasse chaque jour le salaire tant arrosé de ses sueurs, que vous lui disiez, pour lui troubler l'âme, pour lui égarer la raison : Le capital est un despote monarchique qui t'écrase, qui te pressure, qui flétrit la mamelle où il s'alimente ; que vous lui égariez sa raison et passionniez son esprit dans les douleurs, dans les privations, au milieu de sa famille ; ah ! n'en avez-vous pas quelque généreux effroi ! Et pourquoi dire, pourquoi énoncer sous ces formes trompeuses ce qu'il y a de plus trivial, ce qu'il y a de plus vulgaire, ce qui ne touche en rien à la question de telle et telle forme de gouvernement, ce qui n'est qu'une question de bien ou de mal gouverner, de bonne ou de mauvaise administration, ce qui est, au monde, le plus étranger à la forme du gouvernement, c'est-à-dire l'administration habile, sage, paternelle, qui sait imprimer un mouvement qui, donnant au capital la confiance, le fait se répandre, imprime au travail son activité et lui assure sa participation au capital.

» Oui, c'est là une question de bon gouvernement, une question de bonne administration, le résultat de sages lois, mais cela ne touche pas la question de la forme du gouvernement ; la situation du capital et du travail n'est pas différente parce qu'on sera en république ou parce qu'on sera en monarchie. Que la République inquiète, que la République trouble, que la République menace d'un avenir trop court, et peut être d'un avenir orageux, aussitôt elle tue les rapports du capital, elle tue le travail, elle paralyse cet écoulement naturel de l'argent pour le salaire, du travail vers l'argent pour en recevoir le prix. »

M. Berryer a raison en ce point que la forme du gouvernement ne décide pas complètement la question entre le capital et le travail ; mais néanmoins il n'est pas indifférent pour le travail d'être soumis à la forme féodale, ou à la forme royale absolue, ou à la forme bourgeoise, ou à la forme démocratique. Les bourgeois de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV étaient-ils dans la même position sociale et financière que les bourgeois de Louis-Philippe ?... mais arrêtons-nous, car ce serait trop de discussion.

Nous avions demandé si sous la royauté nous pourrions réclamer la République, comme sous la République on réclame la royauté. M. Berryer nous répond : « Je comprends que l'honorable général Cavaignac ait pu dire qu'un gouvernement était perdu quand il laissait discuter son principe. Cela est vrai ! Pourquoi un gouvernement est-il perdu, si la discussion de son principe est livrée aux examens, aux volontés, aux caprices, aux témérités des hommes qui composent la société? Cette discussion est ouverte, en droit, je le reconnais, à l'intelligence qui conteste, qui juge, qui apprécie. Aucun gouvernement ne peut s'y soustraire ; mais s'il laissait la liberté illimitée de discussion, il manquerait au premier de ses devoirs. N'est-il pas évident qu'il ne peut laisser s'agiter ainsi persévéramment la question de savoir si on le gardera ou si on ne le gardera pas, si l'on modifiera la forme sous laquelle marche, grandit une société, qui lui doit toutes les conditions de vie, de stabilité; n'est-il pas évident que si ces questions sont remuées sans cesse, il n'y a pas pour le peuple, il n'y a plus pour le pays le loisir de vivre en repos, de penser à ses arts, à son industrie, à ses affaires, à ses intérêts ? N'est-ce pas aussi évident que la lumière du jour ?

» Ne reprochez pas à un gouvernement qui a acquis ses titres, à un gouvernement qui est éprouvé, à un gouvernement qui a montré par expérience qu'il pouvait remplir sa tâche et qu'il était capable de satisfaire aux besoins, aux intérêts comme à l'honneur d'un pays, ne lui reprochez pas de demander aux peuples de respecter et de ne pas discuter sans cesse le principe qui les protège, le principe qui fait leur puissance, leur grandeur et leur prospérité. Oui, les gouvernements, alors que leur principe a prévalu, alors qu'ils sont établis, quand ils ont fait leurs preuves et se sont montrés propres à leur tâche, les gouvernements doivent se refuser à la discussion perpétuelle de leur principe. (Rumeurs mêlées d'approbation.) »

Puis pour prouver que la monarchie a gagné le droit de n'être pas discuté, il cite le progrès accompli depuis dix siècles. Est-ce la monarchie ou l'esprit humain qui a fait ce progrès, lequel pourtant n'a pu aller jusqu'à émanciper la classe des travailleurs? Et s'il reste encore des progrès à faire, est-ce sous la monarchie qu'ils doivent s'accomplir ? La monarchie est à bas depuis soixante ans. Depuis ce temps jamais la société n'a prospéré aussi rapidement, ce qui n'empêche pas M. Berryer de regarder la monarchie comme encore vivante et de répéter : « quand un principe a été protecteur, quand il a été bon pour un grand peuple ; quand ce peuple s'est magnifiquement développé sous sa loi, c'est un devoir de faire respecter et de ne pas laisser mettre en discussion par les esprits les plus téméraires, par les théoriciens quelquefois les plus aveugles, mais les plus hardis, de ne pas laisser discuter perpétuellement, injurier même ce principe conquérant, sauveur, pacificateur et civilisateur. (Applaudissements à droite.)....

Nous avons dit que M. Berryer était quelque peu comédien. Voici un de ses traits. Après avoir parlé des études de sa jeunesse (moyen oratoire qui réussit toujours auprès d'une majorité bien disposée) M. Berryer continue :

« En 1811 ou 1812, mon père mit près de moi un ancien député aux états généraux ; il donna commission à cet ancien député de me faire étudier, quoi ? Ce à quoi personne ne songeait dans le monde à cette époque, les procès-verbaux de l'assemblée constituante. Je les ai étudiés dans dix-huit mois, avec ce vieux M. Bonneman. J'ai commencé à comprendre, j'ai senti le despotisme, et il m'a été odieux. Je n'ai pas attendu sa chute; j'ai ici de mes amis d'enfance, ils savent qu'avant la chute de l'empire, je lui disais : « Vous ne vous rendez pas compte de votre gouvernement : il est odieux, il est intolérable ! La gloire ne couvre pas cela ! »

» Tu m'es témoin !... (L'orateur invoque du geste un membre de la droite. Ce mouvement oratoire produit une vive sensation. — Tous les yeux se tournent ver M. de Grandville, qui répond à l'honorable M. Berryer par des signes réitérés d'affirmation.)

» Messieurs, je vous demande pardon de la familiarité de mon langage. (Non ! non ! — Très bien ! — Applaudissements et bravos à droite.) Mais après tout ce que nous avons entendu, quand je fais un effort d'esprit pour recueillir ce qui avait été dit, et classer ces idées qui nous ont plus ou moins frappés, pour les reproduire devant vous et y répondre, il n'y a plus de préparation, je m'abandonne à une liberté excessive dont je vous demande des excuses. (Non ! non ! — Très bien ! très bien ! — Continuez !)

» Eh bien, oui, j'ai senti le despotisme, et il a gâté la gloire » pour moi. (Sensation.)

» Et puis j'ai vu l'infidélité de la victoire; j'ai vu l'étranger amené par nos revers jusqu'ici (l'orateur baisse la voix et semble indiquer du doigt les lieux qui environnent l'Assemblée), j'ai vu tout un grand gouvernement etc., etc.

Puis l'orateur continue à raconter toutes les ruines qu'il a vues, et arrive à dire : « J'ai été royaliste alors, royaliste de principe, royaliste national, royaliste (passez-moi le mot, ne riez

pas, car vous blesseriez, par des rires le plus vrai, le plus profond, le plus sincère de mes sentiments), royaliste, parce que je suis patriote, très bon patriote. (Applaudissements et bravos prolongés à droite.) — Tout cela, nous le répétons, est pure comédie.

Répondant à la citation faite par M. Michel de Bourges de ce mot de Napoléon : républicain ou cosaque, M. Berryer use encore de son art pour défigurer ce mot, et voici comme il s'en est tiré avec un grand bonheur :

« Napoléon à Sainte Hélène, dites-vous, a appelé la république comme un progrès naturel de la société française. Non ! non !... Lui qui avait tant fait pour comprimer vos principes, pour assouplir et dominer les hommes que vous avez exilés; lui qui avait tant fait pour reconstituer l'autorité en France, quand cette œuvre qu'il avait étendue par-delà des frontières de son empire, et qui faisait seule sa puissance sur toutes les nations voisines, a été brisée, comme je le disais tout à l'heure, parce que la victoire lui a manqué un jour, quand il s'est vu solitaire en face de sa grande entreprise ; quand ce hardi génie, qui avait eu foi en lui pour reconstituer l'autorité en France, quand il a vu son œuvre tomber, ah ! c'est comme une menace, une menace vengeresse qu'il a dit à l'Europe, qui avait détruit son œuvre : « Tu seras républicaine ou cosaque ! » (L'accent avec lequel l'orateur prononce ces paroles provoque de longs applaudissements.)

Eh ! bien, ce sont là des hardiesses de scène qu'un grand orateur fait accepter et que l'aveuglement des partis accueille sans broncher.

Dans le cours de son discours, M. Berryer avait déjà dit : « Eh ! mon Dieu ! voulez-vous que je vous fasse ma confession ? Oui ! j'y ai pensé. Je ne l'ai dit à personne, je ne l'ai dit à aucun de mes amis ; c'est à tout le monde que je fais ma première confidence, c'est à mon pays tout entier. »

Il termine en répétant : « Je veux dire à mon pays ma pensée tout entière. (Marques d'attention.)

» Mon esprit est peut-être trop effrayé et de la situation que la constitution prépare à 1852, et de l'immense danger d'une réélection présidentielle faite en dehors de la constitution. Mais supposez que, dans sa lassitude, dans ses illusions, s'il en a encore, le peuple, alors qu'il s'agira de prendre un chef d'État, excité, par le ressentiment, sous les chaumières, de ce nom de Bonaparte ; supposez, dis-je, que le peuple, malgré la constitution qui limite la durée des pouvoirs présidentiels, veuille appeler encore, par des millions de voix, à la présidence de la France Louis-Napoléon Bonaparte, eh bien, je dis, messieurs, que tout est perdu ! (Mouvement. — Sourires et légères rumeurs à gauche.)

» Non, écoutez-moi, je ne l'attaque pas ; je n'ai pas voté pour lui, mais je maintiens qu'il a rendu un grand service en se plaçant à la tête du parti de l'ordre. Peut-être en aurait-il rendu d'immenses, et trouverait-il d'autres sentiments dans les cœurs qui sentent et réfléchissent en France, s'il avait consenti à prendre pour guide la majorité, au lieu de songer à s'en faire un instrument !

» Quoiqu'il en soit, si un aveuglement, si un vote de découragement, si le besoin d'une transaction commode, en apparence facile, fait réélire inconstitutionnellement le président actuel de la République, voilà un homme, par le suffrage direct, par des millions de suffrages, proclamé, placé au-dessus de la constitution, au dessus des lois. Or, je maintiens qu'il faudrait qu'il fût supérieur à l'humanité, si, dans cette situation, ainsi perpétuée malgré la loi du pays, il ne s'imaginait pas qu'il était dans son droit, de par les millions de voix qui l'auraient élu, de briser tous les obstacles, de renverser constitution et Assemblée, la nation l'ayant placé au-dessus de tous dans son individualité.

» Eh bien! oui, je redoute cette situation; c'est en vue de cette situation que je demande que mon pays, bien avisé sur de tels dangers, envoie une assemblée de révision; que la réunion de cette assemblée devance l'époque où pourrait être commis le crime antinational de la perpétuité inconstitutionnelle des pouvoirs du président. Oui, la France a deux dangers contre lesquels, dans ma pensée, elle doit se prémunir, et je n'ai vu que la convocation d'une assemblée de révision, avant cette époque redoutable, qui pût l'en prémunir.

» Réélection, prorogation, sont deux danger égaux; introduisez dans votre constitution telle qu'elle est, un semblant de monarchie, un semblant d'autorité personnelle; perpétuez, prolongez sous une forme quelconque, légale ou extralégale, ces pouvoirs d'un président de la République dans les conditions où est le président actuel, vous prolongez le déchirement, la lutte, les malheurs; vous prolongez les calamités.

» Que mon pays m'entende, je ne crois pas, je n'espère pas que la majorité pour la révision soit la majorité constitutionnelle; je crois que la révision, que je veux voter, n'aura qu'une majorité numérique dans l'Assemblée; mais je supplie mes concitoyens, je supplie les membres de la majorité d'accepter alors leur défaite, de respecter et de maintenir la constitution, tant qu'elle ne sera pas régulièrement révisée. Armons-nous de la légalité dans des temps qui sont bien difficiles. Si la convocation d'une assemblée de révision, d'une assemblée ayant tous les pouvoirs de la nation, d'une assemblée supérieure à toute personne et à toute autre assemblée, si cette convocation n'a pas lieu, soumettons-nous, attachons-nous à la légalité. Une loi telle qu'elle, une loi mauvaise, mais une loi dominant le pays vaut mieux que de n'avoir aucune loi. Ne laissons pas briser la loi qui existe; si la révision n'a pas lieu, c'est la seule force qui nous reste, et je conjure mes concitoyens de l'employer avec ardeur.

» Messieurs de la majorité, mes vieux amis politiques, je vous en conjure, unissons-nous étroitement dans cette pensée, dans cette résolution de faire respecter la légalité.

» Permettez moi un dernier mot, c'est un souvenir de ce que j'ai entendu hier, de ce que j'ai entendu aujourd'hui, qui saisit ma pensée en ce moment.

» Ah! mes amis, messieurs de la majorité, comprenez bien, écoutez, reconnaissez les voix qui nous entretiennent de nos dissensions passées, qui aigrissent nos ressentiments, qui approfondissent nos divisions, reconnaissez ces voix, comprenez-les, que ce vous soit un grand avertissement; unissons-nous de plus en plus; majorité, tous de la majorité, soyez inséparables en face des dangers et de la sédition et de l'ambition; soyez inséparables dans l'ordre légal, rappelez-vous comment nous avons traversé les mauvais jours; que ce souvenir douloureux soit une leçon immense, une leçon toute puissante pour nous rendre forts en face des périls qui s'avancent. » (Applaudissements prolongés à droite. — L'orateur, en descendant de la tribune, est entouré par un grand nombre de représentants qui le félicitent avec effusion et enthousiasme.)

Nous concevons cet enthousiasme, quoiqu'il y ait eu un peu de charlatanisme de part et d'autre; mais, malgré cette péroraison, nous persistons à penser que M. Berryer, *qui n'a pas voté pour Napoléon* (pour qui donc a-t il voté, puisque tout son parti a voté et fait voter pour le président actuel?) nous persistons à penser que le parti royaliste n'opposera aucun obstacle réel à la continuation des pouvoirs du président actuel.

Jeudi. — La scène change. Les royalistes encore énivrés du discours de M. Berryer, ne veulent plus permettre qu'on attaque la monarchie, et ce parti des illusions se croit le parti de la France. Il peut la troubler, il peut l'agiter, il peut y exciter la guerre civile, il peut y amener l'étranger. Il peut tout cela puisqu'il l'a déjà fait; mais jamais il n'y règnera.

Après un bon discours de M. Pascal Duprat contre la révision, interrompu en plus d'un endroit par ces éternels vociférateurs qui n'ont d'autre raison à donner contre la République que ce cri : 93 ! 93 ! comme si leur parti avait jamais eu les mains pures de sang, M. de Larochejacquelin a parlé contre la révision. Nous ne tirerons pas avantage de ses paroles, car il ne représente pas son parti, dont il abandonne les principes sans le vouloir. Nous ne citerons de lui que l'indiscrétion suivante :

« Je ne comprends pas qu'un quart des voix puisse paralyser les trois autres quarts; je ne peux pas le comprendre. (Voix à droite : Très bien ! très bien ! — M. Bérard : vous avez raison.)

» C'est cet argument-là que l'on viendrait ici vous faire valoir : Nous nous appuyerons sur la constitution. Mais ici déjà j'entendais des voix qui me disaient tout à l'heure : « Vous avez raison, vous avez raison ; on ne doit pas admettre cette disposition de la constitution qui veut les trois quarts des voix pour la révision. » On m'encourageait ; mais si vous m'encouragiez tant, mon Dieu ! c'est que vous dites au pied de la tribune ce que vous dites dans vos conversations particulières ; c'est que, si vous avez une forte majorité pour la révision, la pression du pays serait assez forte, pour qu'en définitive la révision l'emportât. (Réclamations diverses.)

Plusieurs membres à droite. On n'a pas dit cela ! Qui a dit cela ?

M. DE VATIMESNIL. Nous protestons contre. »

Oui, M. de Vatimesnil proteste tout haut, en public ; mais en particulier que dit-il, que disent ses amis? M. de Larochejacquelin n'a pas inventé ce qu'il apporte à la tribune.

M. VICTOR HUGO prend la parole et parle contre la révision. Son discours a été magnifique, mais constamment interrompu par les clameurs de la droite, qui ne voulait pas permettre qu'on attaquât l'ancienne monarchie et qui a constamment *insulté* l'orateur. La gauche a su rester calme, malgré l'assertion du président qui, en dépit de l'évidence, a fait consigner au *Moniteur* qu'elle troublait l'ordre. Nous ne pouvons citer que quelques fragments du discours de M. Hugo :

« A moins qu'il n'y ait plus de logique dans le monde, la révolution et la République sont indivisibles, ou identiques. L'une est le mouvement humain qui se manifeste, l'autre est le mouvement humain qui se fixe. La République, c'est la révolution fondée. (Approbation à gauche.) Ne vous débattez donc pas contre ces réalités ; n'essayez pas de séparer et de mettre à part 1789 ; on ne sépare pas 1789 de la République, on ne sépare pas l'aube du soleil !.....

» En admettant que les choses eussent suivi, depuis 1848, leur cours naturel et régulier dans le sens vrai et pacifique de la démocratie et du progrès, après trois années d'essai loyal de la constitution; j'aurais compris qu'on dit : La constitution est incomplète ; elle contient des restrictions et des définitions obscures; elle ne proclame aucune liberté entière; elle n'a fait faire de progrès, en matière pénale, qu'à la pénalité politique ; elle n'a aboli qu'à ce point de vue la peine de mort; elle contient, en germe, les empiétement du pouvoir exécutif, la censure pour certains travaux de l'esprit, la police entravant la pensée et gênant le citoyen; elle ne dégage pas nettement la liberté de l'industrie; elle maintient la magistrature inamovible et nommée par le pouvoir exécutif, c'est-à-dire pour n'employer que les expressions les plus modérées et les plus parlementaires, une justice qui n'a pas de racine dans le peuple. (Réclamations à droite. — Assentiment à gauche.)

» Or, il est de principe que toute justice émane du souverain : en monarchie, la justice émane du roi ; en république la justice doit émaner du peuple. (*A gauche.* Très bien !) J'ajoute qu'il est aussi impossible d'admettre en république les juges inamovibles que les législateurs inamovibles. (Vive approbation à gauche.)

» J'aurais donc compris qu'on dit : La constitution, œuvre timide, s'est bornée à affirmer la démocratie, il faut la fortifier; il faut que la République soit en sûreté dans la constitution comme dans une citadelle; il faut donner au suffrage universel des extensions et des applications nouvelles ; il faut proclamer plus complètement et développer plus logiquement que ne le fait la constitution des droits essentiels du peuple, qui sont (j'emprunte ici une expression de Turgot) : le droit à la vie matérielle, c'est-à-dire dans l'ordre économique, le travail assuré, l'assistance organisée... (Réclamations à droite.) Et dans l'ordre pénal, la peine de mort abolie ; le droit à la vie intellectuelle et morale, c'est-à-dire l'enseignement gratuit, la conscience libre, la presse libre, la parole libre, l'art et la science libres ; le droit à la liberté, c'est-à-dire, la suppression de tout ce qui est entrave au mouvement et au développement intellectuel, moral, physique et industriel de l'homme ; enfin, le droit à la souveraineté, c'est-à-dire le suffrage universel dans toute sa plénitude, la loi faite et l'impôt voté par des législateurs élus et temporaires, la justice rendue par des juges élus et temporaires... (Exclamations à droite. — *A gauche.* Ecoutez ! écoutez !) ; la commune administrée par des magistrats élus et temporaires ; le jury progressivement étendu, élargi et développé ; le vote direct du peuple entier, dans certaines grandes questions politiques et sociales, par *oui* et par *non*... (Exclamations ironiques à droite. — Approbation à l'extrême gauche.) ..., et cela après discussion préalable et approfondie de chaque question au sein de l'assemblée nationale, plaidant alternativement, par la voix de la majorité et par la voix de la minorité, le *oui* et le *non* devant le peuple, juge souverain !

» Messieurs, en supposant que la nation et son gouvernement fussent, vis-à-vis l'un de l'autre, dans les conditions correctes et normales que j'indiquais tout à l'heure, j'aurais compris qu'on dit cela, et qu'on ajoutât : La constitution de la République française doit être la charte même du progrès humain au 19e siècle ; elle doit aprocher aussi près que possible de la réforme sociale absolue; il faut réviser la constitution.

» Mais qu'en plein 19e siècle, qu'en face des nations civilisées, qu'en présence de ce regard du genre humain qui est fixé de toutes parts sur la France, parce que la France porte le flambeau, on vienne dire : Ce flambeau que porte la France et qui éclaire le monde, nous allons l'éteindre ! Qu'on vienne dire : Le premier peuple du monde a fait trois révolutions: Ces trois révolutions qui n'en font qu'une, ce n'est pas une révolution locale, c'est une révolution humaine ; ce n'est pas le cri égoïste d'un peuple, c'est la revendication de la sainte équité universelle, c'est la liquidation des griefs généraux de l'humanité depuis que l'histoire existe... (Vive approbation à gauche. — Rires à droite.)

» C'est, après les siècles de l'esclavage, du servage, de la féodalité, de la théocratie, de l'inquisition, de la monarchie absolue, du despotisme sous tous les noms, du supplice humain sous toutes les formes, la proclamation auguste des droits de l'homme.

» Cette révolution inouie dans l'histoire, c'est l'idéal des grands philosophes réalisé par un grand peuple ; c'est l'éducation des nations faite par l'exemple de la France ; son but, son but sacré, c'est le bien universel ; c'est une sorte de rédemption humaine ; c'est l'ère entrevue par Socrate, et pour laquelle il a bu la ciguë ; c'est l'œuvre faite par Jésus-Christ, et pour laquelle il a été mis en croix ! (Vives réclamations à droite. — Cris : *A l'ordre !* — Bravos répétés à gauche. — Longue et générale agitation.).....

» Je nie que la monarchie soit et puisse être un principe, un dogme. Jamais la monarchie n'a été qu'un fait. Je le déclare; et j'ai le droit de l'affirmer au nom de l'éternelle morale humaine, jamais la possession d'un peuple par un homme ou par une famille n'a été et n'a pu être autre chose qu'un fait. (Assentiment à gauche.)

» Or, quand le fait n'est plus, il n'en survit rien, et tout est dit. Il en est autrement du droit ; le droit, même quand il ne s'appuie plus sur le fait, même quand il n'a plus l'autorité matérielle, conserve l'autorité morale, et il est toujours le droit. C'est ce qui fait que, d'une république étouffée comme la république romaine, il reste un droit ; tandis que d'une monarchie écroulée il ne reste qu'une ruine. (Nouvelle approbation à gauche.)

» Cessez donc, vous légitimistes, dont je respecte les opinions et devant la conscience desquels je m'incline, cessez de nous adjurer au point de vue du droit. Vis-à-vis du droit du peuple, qui est la souveraineté, il n'y a pas d'autre droit que le droit de l'homme, qui est la liberté. Dire le droit du roi, dans le grand siècle où nous sommes et à cette grande tribune où nous parlons, c'est prononcer un mot vide de sens...

» Messieurs les chefs et les hommes d'État des anciens partis, je vous le dis sans amertume, et je ne triomphe pas de ce qui est votre malheur, vous ne jugez pas votre temps et votre pays avec une vue juste, bienveillante et saine ; vous vous méprenez aux phénomènes contemporains ; vous criez à la décadence ! Il y a une décadence, en effet, mais il faut bien vous l'avouer, c'est la vôtre ! (Rires à gauche. — Murmures à droite.)

» Parce que la monarchie s'en va, vous dites : *La France s'en va.* C'est là une étrange illusion ! France et monarchie, c'est deux. La France demeure, la France grandit, sachez cela ; la France n'a jamais été plus grande que de nos jours. Les étrangers le savent, et, chose triste à dire, vous l'ignorez !

» Vous reniez votre siècle tout entier. Pour vous, ce sont ses principaux orateur qui le disent tous les jours, sa philosophie, sa science, son industrie, sa politique, sa littérature ne sont que des formes variées de l'anarchie; sa démocratie, vous la nommez démagogie. Dans vos jours d'orgueil, vous déclarez que notre temps est mauvais, et que, quant à vous, vous n'en êtes pas. Vous n'êtes pas de ce siècle : tout est là ! vous en tirez vanité ; nous en prenons acte....

Avant peu, et quoi que vous fassiez, les intérêts effrayés aujourd'hui se rassureront ; ils se rassurent déjà, et, à mesure qu'ils reprendront confiance, vous la perdrez. Oui, avant peu les intérêts comprendront qu'à l'heure qu'il est, qu'au siècle où nous sommes, après l'échafaud de Louis XVI, après l'écroulement de Napoléon, après l'exil de Charles X, après la chute de Louis-Philippe, après la révolution française, en un mot, c'est-à-dire après un renouvellement complet, absolu, prodigieux des principes, des croyances, des opinions, des situations, des influences et des faits, c'est la République qui est la terre ferme, et c'est la monarchie qui est l'aventure. (Applaudissements nombreux à gauche.)...

» Je vous disais, et je rattache cela à l'agression dirigée aujourd'hui contre la République, et je prétends tirer la moralité de cette agression ; je vous disais : Il y a eu des royalistes autrefois. Ces royalistes-là, dont les hasards de famille ont pu mêler les traditions à l'enfance de plusieurs d'entre nous, à la mienne en particulier, puisqu'on me la rappelle sans cesse ; eh bien, ces royalistes-là, quand ils confessaient leurs principes, c'était le jour du danger, non le lendemain. Ce n'étaient pas des citoyens, c'étaient des chevaliers ! Ils faisaient une chose odieuse, insensée, impie, abominable : la guerre civile; ils la faisaient mais ils ne la provoquaient pas. (Vive approbation à gauche.) Ils avaient devant eux, debout, toute jeune, toute terrible, toute frémissante, cette grande et magnifique et formidable révolution française qui envoyait contre eux les grenadiers de Mayence et qui trouvait plus facile d'avoir raison de l'Europe que de la Vendée.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN. C'est vrai !

M. VICTOR HUGO. Ils l'avaient devant eux, et ils lui tenaient tête ; ils ne rusaient pas avec elle ; ils ne se faisaient pas renards devant le lion... (Applaudissements à gauche. — M. de la Rochejacquelein fait un signe d'assentiment.)

M. VICTOR HUGO à M. de la Rochejacquelein. Ceci s'adresse à vous et à votre nom ; c'est un hommage que je rends à vous et aux vôtres.

» Ils ne venaient pas lui dérober, à cette révolution, l'un après l'autre et pour s'en servir contre elle, ses principes, ses conquêtes, ses armes ! ils cherchaient à la tuer, non à la voler ! (Bravos à gauche.)

» Ils jouaient franc jeu, en hommes hardis, en hommes convaincus, en hommes sincères qu'ils étaient ; et ils ne venaient pas en plein midi, en plein soleil, ils ne venaient pas en pleine assemblée de la nation habituer : Vive le roi! après avoir crié vingt-sept fois dans un seul jour : Vive la République ! (Acclamations chaleureuses à gauche. — Bravos prolongés.)...

» Mon Dieu ! messieurs, comme vous tous, comme tout le monde, j'ai lu, j'ai tenu dans mes mains ces journaux, ces pamphlets, ces brochures impérialistes ou césaristes, comme on dit aujourd'hui ; une idée me frappe, et elle avait frappé avant moi d'autres orateurs, mais à un point de vue différent. Que dirait ce Napoléon, ce soldat de la France, qui est là couché aux Invalides, à l'ombre des canons, et dont on invoque si souvent et si étrangement le nom, que dirait-il, lui, qui parmi tant de combats glorieux, est allé à 800 lieues de Paris, comme notre éloquent collègue M. Michel (de Bourges) le rappelait avant hier, provoquer la vieille barbarie moscovite à ce grand duel de 1812 ; que dirait ce sublime esprit qui n'entrevoyait qu'avec horreur la possibilité d'une Europe cosaque, et qui certes, et quoi qu'en ait dit l'honorable M. Berryer, a préféré l'Europe républicaine; que dirait-il, lui, si du fond de son tombeau il pouvait voir que son empire, son glorieux et belliqueux empire, a aujourd'hui pour panégyristes, pour apologistes, pour théoriciens et pour reconstructeurs... qui ?... Les hommes qui, dans notre époque rayonnante libre, se tournent perpétuellement vers le nord, avec un désespoir qui serait risible, s'il n'était monstrueux, et qui, chaque fois que nous prononçons ces mots : Liberté, humanité, démocratie, progrès, se couchent à plat ventre avec terreur et se collent l'oreille contre terre pour écouter s'ils n'entendront pas enfin venir le canon russe. (Explosion de réclamations à droite. — Cris : A l'ordre ! à l'ordre.) »

Ici les fureurs de la droite n'ont plus connu de bornes ; le président, pour lui donner satisfaction, a cru devoir rappeler l'orateur à l'ordre.

Le défaut d'espace nous empêche de donner d'autres extraits de ce beau discours. Nous sommes forcés aussi de passer sur les détails de la séance, et surtout sur l'intervention insidieuse de M. de Falloux, dont chaque parole est un miel empoisonné.

O parti royaliste ! où places tu ton honneur et ta gloire ?

Vendredi. — Hier, M. de Falloux avait répandu de son venin sur M. Carnot, en lui imputant une phrase absurde sur les jésuites et les cosaques. Aujourd'hui M. CARNOT est venu démentir nettement M. de Falloux et rétablir textuellement sa phrase, qui offre un tout autre sens que celui indiqué par l'enfant chéri de Loyola. Cependant ce dernier ne voulant pas rester absolument sous le coup d'un démenti aussi net, a tenu à répondre, et nous mettons sa réponse en invitant le lecteur à peser tout ce qu'il y a de doucereux artifice dans chacun des mots, car cet homme est le vrai démon du mensonge :

M. DE FALLOUX : « J'espère que ce ne sont pas les amis de

honorable M. Carnot qui m'empêchèrent de le remercier ici de l'esprit de modération parfaite avec lequel il a *bien voulu* rectifier ce qu'il avait *trouvé d'indécent* dans mes paroles.

» Quant à cette inexactitude, je veux seulement rappeler à M. Carnot que, au moment même où je le citais sans le nommer, j'avais soin de déclarer que je n'avais fait aucune vérification sur le document que je ne voulais pas juger. ((Cela est faux, il n'en avait pas dit un mot ; et s'il ne l'avait pas vérifié, pourquoi, sans raison, venait-il en parler?)) Pourquoi le citais-je? Précisément pour prouver qu'il ne fallait pas attacher de prix à des expressions si évidemment puériles. Par conséquent, dans le sentiment de dédain pour ce genre d'attaques, M. Carnot et moi nous avons été parfaitement d'accord ; *je tiens à le constater et à l'en remercier*. (Rires ironiques à l'extrême gauche.)

» Je le remercie de clore enfin cette lice dans laquelle j'étais entré, je le répète, avec une profonde répugnance ; ((encore une fausseté ; c'est lui qui avait commencé hier les personnalités les plus directes et toutes calomniatrices ;)) cette lice dans laquelle on est venu avec tant d'acharnement, et sans aucune provocation de notre part, fouiller le deuil, les larmes, les humiliations de la patrie, pour en faire le trophée des ressentiments et des colères d'aujourd'hui, cette lice est fermée, elle est fermée par M. Carnot lui-même, je tenais à l'en remercier ici. » ((Ceci n'est pas faux tout à fait, mais inexact, car qui exploite plus le *deuil*, les *larmes*, etc., que les légitimistes, lorsqu'ils parlent de 93? Les orateurs et les interrupteurs de ce parti ne s'en font pas faute depuis cinq jours. Mais encore une fois, étudiez ce petit morceau, et qui le comprendra bien connaîtra l'homme tout entier.))

Après M. de Falloux, M. de la Moskowa, fils du maréchal Ney, est monté à la tribune. Le motif extérieur de son discours, dans lequel il a prié qu'on ne parlât plus de la mort de son père, ne nous permet pas d'apprécier ce qu'il a dit.

M. Victor Hugo, à qui on n'avait pas permis de répondre hier aux personnalités de M. de Falloux, subit encore quelques insultes des interrupteurs de la droite et les rudesses du président Dupin en demandant à s'expliquer, ce qui lui est refusé.

M. BAROCHE, ministre des affaires extérieures de la République, parle en faveur de la révision.

Voici un de ses apophtegmes :

« Messieurs, dans quelques jours peut-être, vous aurez à examiner de nouveau cette loi tant attaquée du 31 mai ; que vous la modifiiez ou que vous la mainteniez intacte, quelle que soit la loi que vous rendiez, je n'admettrai jamais, vous n'admettrez jamais, je l'espère, qu'une loi rendue par vous puisse être taxée d'inconstitutionnelle ; vous n'admettrez jamais que le suffrage universel réglementé, émané de cette assemblée, ne soit pas le suffrage universel vrai, la représentation légitime de l'opinion et de la souveraineté nationale. (A droite : Très bien !) .... »

M. Baroche, qui fait partie d'une administration sous laquelle il est certes permis de dire que les fonctionnaires sortent beaucoup trop de leurs fonctions, cherche à démontrer que le pays n'était pas libre lors des élections de la Constituante, et que celle-ci ne représentait pas le pays. En entendant cette absurdité, M. de Lamoricière ne peut se contenir et donne un grand coup de poing sur son pupitre ; M. Cavaignac accourt pour le modérer, une conversation s'engage entre eux et le général Bedeau ; un mot de M. Bedeau est entendu de M. Léon Faucher qui se fâche et répond ; le tumulte se propage, et M. Baroche, qui ne s'attendait pas que sa sottise ferait tant d'effet, est forcé d'attendre à la tribune pendant un quart d'heure le rétablissement du calme.

Alors il tâche de raccommoder ses phrases, et se jette immédiatement dans de nouvelles personnalités contre M. Victor Hugo, après quoi il passe à l'éloge du président actuel.

Après M. Baroche, M. Victor Hugo a obtenu à grand'peine la permission de monter à la tribune pour démontrer que l'honorable M. Baroche venait de faire d'un de ses écrits une citation *tronquée*. En vérité, en vérité, le mensonge est l'arme, la seule arme de la réaction ! — M. Victor Hugo n'a pu continuer, la droite lui a retiré la parole avec force injures ; car on s'injurie à l'Assemblée tout comme dans la rue, et sous ce rapport les hommes les mieux élevés ne se distinguent pas de ceux qui n'ont reçu aucune éducation.

M. DUFAURE commence par quelques mots où il réduit à néant les assertions téméraires de ce pauvre ministre des affaires étrangères, sur la Constituante. Puis, avec cet esprit mixte et températeur qui le range si souvent au nombre des réactionnaires, il cherche à délimiter la révolution dans des bornes très-sages, très-raisonnables, très-étroites. Il demande ce qu'après tout on reproche tant à la Constitution. Elle n'est pas parfaite, assurément, mais qui est-ce qui es parfait en ce monde? S'il y a eu des conflits, des excès, etc., ils ne tiennent pas à la Constitution, mais à la position de la France, aux partis.

Il répond ensuite à ceux qui prétendent que la République est antipathique au pays :

» A mon avis, la République consiste en deux éléments : Le suffrage universel et le pouvoir exécutif temporaire.

» Le suffrage universel est-il antipathique au pays? quelqu'un le dit-il? notre pays paraît-il disposé à abdiquer? va-t-il faire ce que les Danois firent entre les mains du roi de Danemark en 1760? Je crois le contraire. Permettez-moi de le dire, je crois, pour l'avoir vu, que mes concitoyens de toutes classes, de tous rangs, de toutes conditions, se trouvent fiers d'être appelés, pour la première fois, à participer à la nomination des représentants du pays, et de compter, par cela, pour quelque chose dans le gouvernement de leur pays; ils en sont fiers; ils exercent ce droit avec autant de soin dans les élections générales qu'ils le peuvent.

» Je ne crois donc pas que le suffrage universel, premier élément de la République, soit antipathique au pays. (Vive approbation à gauche.) Mais le pouvoir temporaire !

» Messieurs, je ne sais pas si un pouvoir viager et héréditaire serait entièrement compatible avec le suffrage universel, entré maintenant dans nos mœurs, et qu'il ne me paraît pas possible de détruire ; mais je sais bien que, dans ce moment (je ne veux rien cacher), dans le pays qui n'est pas habitué à nommer ni ses rois, ni ses présidents, ni les chefs du pouvoir exécutif, on est étonné, surpris d'être appelé dans dix mois à nommer un président, on est confondu d'être appelé à faire une nouvelle réélection. Je vais plus loin, on s'en inquiète, on se demande si un changement de président ne produira pas quelque émotion, ne sera pas de nature à changer le cours des choses, ne substituera pas le désordre à l'ordre, l'instabilité à la stabilité. Oui, l'on s'en inquiète, je le reconnais ; mais, permettez-moi de vous le rappeler, lorsque, pour la première fois après l'Empire, sous la Restauration, les chambres législatives ont été déclarées temporaires, quand on a vu que tous les trois ou cinq ans on serait appelé à renouveler les pouvoirs législatifs, je l'affirme, et quelques-uns d'entre vous peuvent se le rappeler, les inquiétudes étaient les mêmes. On se disait ! tous les trois ou cinq ans être appelé à renouveler la législature ! (Dénégations à droite.—Marque d'adhésion à gauche.)...

» Eh bien ! Messieurs, l'habitude calme toutes ces inquiétudes; cela est tellement vrai qu'en ce moment on se préoccupe de la nomination du chef du pouvoir exécutif et d'un pouvoir plus important, celui qui fait la règle, celui qui fait la loi, celui dont le chef du pouvoir exécutif exécute les lois, celui-là, il doit être renouvelé tous les trois ans ; on est habitué à ces renouvellements du pouvoir législatif, et personne ne s'en inquiète. (Marques nombreuses d'approbations à gauche.)

M. DE HEECKEREN : Ils sont rééligibles.

M. DUFAURE : L'honorable M. de Heeckeren me fait une objection qui est peut-être dans l'esprit de plusieurs d'entre vous.

» Les représentants, me dit-il, sont rééligibles. J'en parlerai tout à l'heure; je ne parle en ce moment que de l'idée de renouveler le mandat tous les quatre ans. Je vous dirai tout à l'heure ce que je pense de la faculté de réélire ; ne vous pressez pas, quant à présent; ce que je vous dis, c'est que si dans ma conviction, la réélection du Président de la République avait eu lieu deux fois, trois fois, le pays s'y habituerait aussi bien qu'à la réélection du pouvoir législatif. (Plusieurs voix : C'est évident. —Très-bien.)

» J'ai donc examiné deux éléments qui me paraissent constituer essentiellement le gouvernement républicain. Je me suis demandé ce qu'il avait d'antipathique pour notre nation. J'ai cru pour le premier que, loin de lui être antipathique, il lui était devenu maintenant nécessaire, j'ai cru pour le second que l'on prenait un accident pour une chose durable, et que l'impression actuelle n'est pas une impression qui tient à la chose même, mais à sa nouveauté, à ce qu'elle n'est pas accoutumée.

» Maintenant sera-ce la république telle qu'elle est pratiquée, dans les effets qu'elle produit, qui la rendront incompatible, antipathible pour la nation ? Je ne crois pas. Je demanderai que l'on expliquât un peu ce que l'on entend sous ce rapport-là. Tantôt on nous dit que la prospérité est revenue, revenue sous quel régime? de la République; tantôt on nous dit que le pays souffre tant, qu'il ne peut regarder la République. Accordez-vous. (rumeurs à droite.) Savez-vous ce qu'il y a de vrai! C'est que sous le gouvernement de la république. comme sous le gouvernement de la monarchie, l'ordre est maintenu, la paix de la famille est préservée, la propriété est sauvée. (Interruption à droite.)

« ..... Je lis tous les jours que la France est tellement antipathique à son gouvernement, qu'une guerre civile est imminente, que le gouvernement républicain va tomber devant quelque coup d'Etat ou quelque revolte imminente.

» Je tiens à dire le contraire ; je connais la France aussi bien que chacun de vous ; une mission que vous m'avez donnée m'a permis de la parcourir dans ces derniers temps ; je l'ai vue, je l'ai sentie, je l'ai étudiée ; ce que je dis est le résultat d'une observation attentive et profonde ; oui, je vous l'affirme, cela est vrai, il n'y a pas en France d'antipathie pour la république ; il y a beaucoup de points du territoire indifférents, il y a d'autres points enthousiasme pour la république ; dans d'autres, il y a foi à la royauté ; mais qu'un bon gouvernement continu, que l'Assemblée nationale, d'où résulte ce bon gouvernement, qui fait fait les lois, qui donne la direction au gouvernement, fasse des lois favorables à l'intérêt général des populations. Elle peut être tranquille, on reconnaîtra un bon gouvernement ; on ne sera pas antipathique au gouvernement sous lequel on vivra, on travaillera, on prospérera.. »

L'orateur conclut contre la révision. Son discours a fait une grande impression sur l'assemblée et les meneurs légitimistes n'étaient pas satisfaits.

Samedi. — La discussion est fermée après un discours de M. Odilon-Barrot en faveur de la révision. Le scrutin se fait par appel nominal et à la tribune.

Nombre des votants	724
Majorité constitutionnelle exigée par l'article 111 de la Constitution	543
Pour la révision	446
Contre	278

Le révision n'est pas adoptée.

Emile Bourdon.

Nous regrettons que le défaut d'espace nous ait empêchés de donner dans leur entier les discours de V. Hugo et de Michel (de Bourges), ces deux grands orateurs de la république démocratique. Mais il se publient à part, ils vont se répandre partout, et nous ne saurions trop en recommander la lecture. L'effet de ces discours a été immense à Paris, il ne sera pas moins grand dans les départements. La discussion de la révision aura eu son utilité. — Ch. Brunier.

On lit en tête de la *Tribune de la Gironde* de 16 juillet :

M. le procureur de la République nous ayant déclaré hier d'une manière formelle que la *Tribune* serait saisie chaque fois qu'elle paraîtrait portant en tête les articles 1er, 24, 25 et 110 de la Constitution, nous avons dû suspendre, provisoirement, la reproduction de ces articles, attendu qu'en persistant dans cette reproduction, nous donnions au parquet un prétexte immédiat d'arrêter, *par une saisie quotidienne*, la publication du seul organe républicain de la Gironde et de la Dordogne.

Nous avons pensé que la suppression de la *Tribune* n'eût rien ajouté au scandale révoltant de cette attaque directe contre la Constitution, et nous nous sommes réservés de soutenir la question de droit au moment où l'intérêt de la cause nous paraîtra l'exiger. —— Eugène Tandonnet.

Les rédacteurs de la *Tribune* font suivre cette déclaration d'un appel aux représentants républicains et à leurs confrères de la presse démocratique dans lequel ils signalent au pays la mesure incroyable prise par le parquet de Bordeaux. Nous espérons comme eux que la tribune de l'Assemblée nationale et que les journaux indépendants protesteront avec toute la France républicaine contre un fait inouï dont l'opinion publique fera justice.

Charles Brunier.

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

VII.

Je me garderai d'entrer dans de longues considérations sur cet amas de mauvaises raisons et de plaisanteries que Louis Blanc accumule contre l'abolition *complète* de la délégation en toutes choses. Si le Peuple trouve qu'il ne peut être libre ni se créer le bien-être moral et matériel, sans abolir la délégation législative qu'on tourne sans cesse contre lui, contre tous ses intérêts ; s'il reconnaît qu'il vaut mieux faire directement la loi, juger et administrer directement (par résolutions et décisions s'entend) que de se faire brider et dépouiller par quelques centaines de personnes : Est-ce à dire que le Peuple entier doive également se porter en Amérique, comme l'indique Louis Blanc, pour y jouer le rôle de son propre ambassadeur ? De ce que je fais usage d'un *droit*, parce que mon *avantage* me le conseille impérieusement, doit-on en conclure que je sois obligé d'user de ce même droit là où je ne trouverai *aucun profit* à l'exercer ? Ne serait-ce pas soutenir que l'homme qui a le droit d'acheter ce qu'il veut pour son argent, soit obligé de faire indistinctement de bonnes et de mauvaises acquisitions, sous peine de s'entendre dire par Louis Blanc : « Tu n'exerces pas ton droit dans toute sa plénitude; tu ne veux pas en user d'une manière *pernicieuse* pour toi et ta famille ; eh bien ! je suis autorisé à *nier* ton droit; je te *défends* d'en faire usage pour ton *bien* ! » Et c'est Louis Blanc, l'un des coryphées de l'ancienne démocratie, c'est l'homme auquel le Peuple, en Février, avait confié la tâche de formuler ses décrets, qui tombe dans de pareilles exagérations ? Le Peuple n'a que faire de ses conseils ; il saura suivre une règle infaillible, précise. Tout ce qui se fera *mieux*, *plus avantageusement* par le *Peuple* que par une *délégation* quelconque, ne sera pas délégué ; c'est fort simple, trop simple peut-être pour Louis Blanc. La nation déléguera au contraire toujours, quand elle y trouvera son avantage. Mon adversaire croit-il, par exemple, que la législation directe aurait la moindre chance d'être réalisée, si la délégation législative avait fait toujours son devoir, si elle avait répondu et si elle devait toujours répondre à l'attente, aux vœux du Peuple ? Je lui donne l'assurance que dans ce cas, en homme pratique, je n'aurais même pas proposé la législation directe. Réservant le *droit* de la nation, je lui aurais dit : « Tu agis sagement en te laissant gouverner par ces vertueux et infaillibles citoyens, dont la volonté est toujours identique à sa propre volonté. »

Après avoir nié le droit du Peuple d'être son propre législateur, Louis Blanc se prononce contre son aptitude et sous le rapport moral et sous celui des connaissances nécessaires. « J'ouvre, dit-il, Montesquieu, au chapitre qui traite du gouvernement républicain, et j'y lis :

« Le Peuple est admirable pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité. Il n'a qu'à se déterminer par des choses qu'il ne peut ignorer et par des faits qui tombent sous les sens. Il sait très bien qu'un homme a été souvent à la guerre, qu'il y a eu tels ou tels succès; il est donc très capable d'élire un général. Il sait qu'un juge est assidu, que beaucoup de gens se retirent de son tribunal contents de lui, qu'on ne l'a pas convaincu de corruption, en voilà assez pour qu'il élise un préteur. Il a été frappé de la magnificence ou des richesses d'un citoyen, cela suffit pour qu'il puisse choisir un édile. Toutes ces choses sont des faits dont il s'instruit mieux dans la place publique qu'un monarque dans son palais. Mais saura-t-il conduire une affaire, connaître les lieux, les occasions, les moments, en profiter ? Non, il ne le saura pas. »

Outre le but indiqué plus haut, cette citation a encore celui de réhabiliter les élections politiques, dont j'avais démontré l'absurdité en ces termes que nul homme qui aime la vérité ne taxera d'erreur.

« Dans les élections, l'intrigant a l'avantage sur l'honnête homme, parce qu'il ne reculera pas devant une foule de moyens qu'un candidat honorable dédaigne ; l'ignorant a l'avantage sur l'homme de talent, parce que les trois quarts des électeurs voteront toujours et devront toujours voter sans connaître et sans pouvoir juger le candidat. D'ailleurs, dans ce système de gouvernement si mensonger, l'élection elle-même est encore une fiction absurde. Ou vous demandez que *l'électeur dépose son vote d'après sa conviction personnelle*, d'après la connaissance qu'il a du talent, de la probité et des opinions du candidat, et alors vous demandez *l'impossible* ; ou vous voulez que l'électeur vote *pour un candidat désigné par un comité électoral, et alors vous n'avez plus d'élection*, vous n'avez qu'une *nomination* opérée par une petite coterie, dominée encore, quant à elle, par l'envie et l'intérêt personnel. Aussi l'histoire prouve-t-elle que dans chaque assemblée les cinq sixièmes des députés sont des esprits fort médiocres. »

Louis Blanc ne trouve rien à répondre à ces attaques parfaitement fondées. Après avoir cité littéralement mes paroles, après avoir promis de traiter ce sujet et de me réfuter, il se garde bien d'en faire l'essai et se contente de me renvoyer à Montesquieu. Et pourtant Montesquieu ne m'oppose qu'une simple affirmation qui ne prouve rien, qui ne repose sur rien de sérieux.

Oui, le Peuple peut bien choisir, chaque fois qu'il ne s'agit pas de la possession du pouvoir ; il le peut là où il possède les preuves matérielles de la capacité des candidats dans le genre d'affaires peu importantes qu'il veut leur confier ; là enfin où l'honnêteté du caractère n'est pas exposée à de trop fortes tentations. Sous le régime de la législation directe il choisira parfaitement bien les présidents de sections qui auront à diriger ses débats ; il choisira de fort bons ministres sans initiative ni pouvoir. S'il lui faut un architecte pour faire un monument, il prendra, selon les temps, ou les Michel-Ange ou les Erwin de Steinbach. Mais qu'ont de commun de pareils choix avec nos élections politiques, où tout est obscur, où rien n'éclaire, où l'intérêt du candidat, quoique l'on fasse, est toujours opposé à celui de l'électeur ?

Aussi, voyez dans quelles fausses assertions Montesquieu tombe, dès qu'il veut citer des exemples d'élections conférant un pouvoir, qui, de même que le pouvoir législatif, tiendra toujours de l'arbitraire. La nation « est très capable d'élire un général. » Oui, quand il faut arrêter la marche victorieuse des Austro-Russes en Italie ou en Hongrie, le *Peuple français* appellera à grands cris *Bonaparte*, pour inscrire dans l'histoire le nom de *Marengo* ; le *Peuple hongrois* concentrera tous les pouvoirs dans les mains *de Georgey* ; mais ces choix *inattaquables* sous le rapport *militaire*, ne seront-il pas on ne peut plus *mauvais* sous le rapport *politique?* « Le Peuple sait : qu'un juge est assidu, que beaucoup de gens se retirent de son tribunal contents de lui, qu'on ne l'a pas convaincu de concussion, en voilà assez pour qu'il élise un préteur. » Ces paroles méritaient d'être transcrites une seconde fois à cause de leur remarquable fausseté et de leur merveilleuse quiétude bourgeoise en fait d'honnêteté. Ou est le juge qui peut faire plus de contents que de mécontents ? En quoi le juge qui n'est pas *convaincu* de corruption peut-il se *prévaloir* de ce qui nécessairement doit se présenter chez tous ses collègues, attendu qu'un juge, convaincu de corruption, ne garde jamais son emploi ? Et comment *l'absence de condamnations judiciaires* peut-elle conférer un *brevet de vertu?* Je sais bien que cette illusion commode existe encore aujourd'hui dans certaines régions de la société, mais le socialisme lui a porté une rude atteinte.

Louis Blanc ne s'aperçoit pas de toutes ces défectuosités de la logique de Montesquieu. Il s'attaque avec un remarquable aplomb à cette vérité exprimée par *Considerant* dans les *Quatre Crédits*, vérité émise aussi par *Ledru-Rollin* et approuvée, aurait-on cru, par tout être pensant : « On se trompe sur un homme qu'on ne connaît pas et qui vous trompe ; on se trompe beaucoup moins sur un principe, sur un droit, sur un sentiment ou sur un intérêt. »

« Ledru-Rollin, répond notre adversaire, commet une grave erreur. Le plus grand nombre a toujours été apte, au contraire, à bien choisir les personnes, quoique, même à cet égard, il soit sujet à de tristes méprises, — témoin les deux assemblées issues de 1848, — tandis que longtemps encore il se trompera sur les choses. C'est ce que Montesquieu a expliqué rationnellement et démontré historiquement dans l'*Esprit des Lois*. » Quelle légèreté impardonnable de l'auteur de l'*Histoire de Dix Ans*! Quelle singulière de manière « *démontrer historiquement !* » Vous constatez vous-même : qu'il y a eu « *de tristes méprises* », et la liste de ces « *méprises* », vous auriez eu de quoi l'allonger outre mesure. Tout le monde croit que vous allez opposer à ces « méprises » d'autres faits historiques qui disculpent l'élection ; mais vous n'en trouvez pas *un*, *pas un seul* ; vous nous renvoyez à Montesquieu qui ne « démontre historiquement » rien du tout, puisqu'il se contente de dire :

« Si l'on pouvait douter de la capacité naturelle qu'a le Peuple pour discerner le mérite, il n'y aurait qu'à jeter les yeux sur cette suite continuelle de choix étonnants que firent les Athéniens et les Romains, ce qu'on n'attribuera pas sans doute au hasard. »

Et c'est tout ! Au lieu d'avoir recours à l'histoire moderne dont nous avons pu contrôler les données, Louis Blanc, par Montesquieu, nous ramène à peu près à l'histoire antidéluvienne pour y chercher des enseignements suspects d'inexactitude sous plus d'un rapport. Et quelle maladresse dans cette seule assertion que Louis Blanc élève si étourdiment à la hauteur d'une *démonstration historique* ! Emparons-nous à notre tour du fait qu'on allègue.

A Rome, à Athènes, la législation directe par le Peuple existait ; voilà le secret de ces admirables élections que vous auriez dû laisser dormir dans la vétusté des annales antiques, ne sachant pas en faire un meilleur usage et pour le monde et pour vous-même. N'est-il pas naturel qu'un Peuple qui règle lui-même toutes ses affaires, qui voit, qui juge tout, qui n'ignore rien de ce qui se passe, sache faire un meilleur usage de ses billets de vote que ce Peuple français auquel vous accorderiez si volontiers le don *de bien faire, sans voir, sans entendre*, tout en lui *contestant* celui de décider bien *de ce qu'il verrait et entendrait* ; car c'est là où aboutit votre opinion sur l'inaptitude du Peuple à légiférer et sur son [illegible] à gérer parfaitement bien par un élu qu'il ne connaît pas, des affaires qu'il connaît encore moins, [illegible] les lui communiqué pas. Avouez que c'est torturer [illegible] raison ! Pour bien choisir l'homme il faut le *connaître*, [illegible] *qu'il a été*, ce qu'il *est* et ce qu'il *sera dans un* [illegible]. Louis Blanc sait-il bien quelle immense [illegible] Peuple par ces trois mots : juge et nomme [illegible] compris, qu'aux galères de l'État, (nous [illegible]) il [illegible] signé le banc où seront attachés les mauvais [illegible] produits malheureux de nos « tristes méprises », que dans la *punition*, ainsi que dans *l'institution d'un Rubicon français*, il voit notre seule planche de salut, notre seule garantie.

Mais continuons à examiner Montesquieu, non par respect pour ce qu'il avance, mais uniquement pour vous montrer le danger des citations.

« Le peuple qui a la souveraine puissance, dites-vous avec lui, doit faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire et ce qu'il ne peut pas faire, il faut qu'il le fasse par ses ministres. Ses ministres ne sont point à lui, s'il ne les nomme : c'est donc une maxime fondamentale de ce gouvernement que le peuple nomme ses ministres, c'est-à-dire ses magistrats. Il a besoin, comme les monarques et même plus qu'eux, d'être conduit par un conseil ou sénat. Mais pour qu'il y ait confiance, il faut qu'il en élise les membres. » Quel argument voulez-vous tirer de ce passage ? Plus démocrate que vous, Montesquieu ne conteste pas *le droit du peuple à la législation directe* ; il ne l'écarte pas par des sophismes qui blessent autant le dictionnaire de l'Académie que le bon sens. Vous avez beau regarder et regarder de nouveau, toujours vous lirez : « *Le peuple doit faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire* ; » par conséquent, aussi bien les lois, si c'est possible, que toute autre chose. L'ancien président au parlement de Bordeaux ne croit peut-être pas à la *possibilité* de la législation directe ; mais dans son temps si pauvre d'expériences représentatives ce n'était pas, comme aujourd'hui, une faute irrémissible. De nos jours, Montesquieu aurait été mon auxiliaire, celui de *Considerant*, de *Ledru-Rollin*. J'ai dit qu'il ne croit PEUT-ÊTRE pas à la possibilité de la législation directe, car d'un côté je n'aime pas [à] batailler pour des citations ou pour les opinions de gens qui, comme Montesquieu, ont le tort de ne pas être clairs, pendant que de l'autre côté Louis-Blanc me paraît abuser un peu de ce droit de glanage.

En effet, dire que le peuple ne peut pas « *conduire une affaire, connaître les lieux, les occasions, les moments* » est-ce bien soutenir que le peuple *ne peut pas faire les lois* ? *Conduire une affaire* est-ce donc synonyme de *légiférer*, et Montesquieu n'a-t-il pas voulu plutôt exprimer l'opinion que le peuple ne pourra pas *négocier* une affaire ? ce qui pour beaucoup de choses est vrai.

Je serais d'autant plus autorisé à le croire que Montesquieu finit par dire assez nettement : « C'est encore une *loi fondamentale* de la démocratie *que le peuple seule fasse des lois*. »

Et ici pas d'équivoque ! Alléguerez-vous que votre auteur a sousentendu que le peuple seul doive légiférer, mais *par ses représentants* ? Il va vous expliquer sa pensée. « Il y a pourtant mille occasions, ajoute-t-il, où il est nécessaire que le sénat (la chambre des représentants) puisse statuer ; il est même souvent à propos d'essayer une loi avant de l'établir. »

Vous voyez que l'opposition des termes est complète. Le peuple que Montesquieu a eu vue est bien *le peuple agissant directement*. *Seul il doit faire la loi !* c'est un hommage que l'auteur, quoique magistrat lui-même, rend à la rigidité du principe démocratique ; c'est le cri de conscience du philosophe, cri, hélas ! trop vite dominé, étouffé par l'intérêt de caste qui souffle le conseil perfide : *qu'en mille occasions pourtant il faut laisser faire les représentants, les sénateurs*.

Cessez donc, en politique, de vous nourrir de la lecture de Montesquieu et de Jean-Jacques Rousseau. Par eux et avec eux vous soutiendrez tout ce que vous voudrez. Vous foudroyez Ledru-Rollin par le contrat social, Ledru-Rollin vous écrase à son tour par le même ouvrage. Parlons plus souvent raison et moins bibliographie. Vos deux auteurs sont les pères du doctrinarisme. Que pourriez-vous trouver dans leurs livres, si non toujours et toujours ce mélange de deux principes irréconciliables qui fait l'essence du constitutionnalisme, cette machine impuissante qui, depuis 60 ans, absorbe toutes les forces vives du peuple pour les gaspiller en stupides bavardages qui tuent l'action, en intrigues et spéculations législatives qui favorisent quelques cent-mille aux dépens de tous, en bassesses politiques qui enchaînent partout la liberté.

(*La suite au prochain numéro.*)

M. Rittinghausen.

Revue de l'Extérieur.

ANGLETERRE. — Dans la séance de jeudi, la chambre des lords a rejeté, à la majorité de 144 voix contre 108, la seconde lecture du bill relatif à l'admission des juifs dans le parlement.

Des troubles ont eu lieu dernièrement à Liverpool. L'anniversaire de la bataille de La Boyne, célébré par les orangistes, a provoqué des démonstrations hostiles de la part de la population irlandaise. Il y a eu un assez grand nombre de blessés de part et d'autre. D'après les dernières nouvelles, cette collision n'a pas eu de suite.

PORTUGAL. — Le ministère s'est reconstitué. Voici la liste des membres dont il se compose : Saldanha, président du conseil et ministre de la guerre ; Allongia, affaires étrangères ; Francini, finances. Ces trois ministres faisaient partie de l'ancien cabinet. Les ministres nouveaux sont :

Fonseca Magalas, intérieur ; l'évêque d'Algarve, justice ; Perneira Daniello, marine.

Les nouvelles d'Allemagne et d'Italie sont sans intérêt.

La semaine prochaine, nous reprendrons la publication des feuilletons de *Zoologie passionnelle* d'A. TOUSSENEL. Nous donnerons aussi la suite de l'important et savant travail de F. GUILLON, ayant pour titre : *L'Esprit scientifique et les Lois sociales*.

NOUVELLES DIVERSES.

Par décret du président, inséré au *Moniteur*, les conseils d'arrondissement sont convoqués pour le 4 août. Conformément à la loi, cette première partie de la session ne pourra durer plus de 10 jours.

— Le *Moniteur* du 10 juillet [illegible] un décret par lequel M. le général de division Magnan, commandant la division active formée dans la quatrième [illegible], est nommé commandant en chef de l'armée de Paris en remplacement du général Baraguey-d'Hilliers, [illegible]

[illegible] commande en même temps la première division de l'armée de Paris.

[illegible] Jules Favre, Crémieux, [illegible], sont chargés de la défense de quelques-uns des prévenus.

— Le conseil municipal de la Seine, conformément aux propositions du préfet, vient de voter un emprunt de 50 millions pour la construction des halles et la continuation de la rue de Rivoli jusqu'à l'Hôtel-de-Ville.

— On écrit de Vienne (Autriche), le 14 juillet :

« Le directeur de la police de notre capitale vient de rendre une ordonnance portant que toute réjouissance publique, et en général tout spectacle qui pourrait attirer un grand concours de monde, seront interdits pendant tout le temps que l'éclipse totale de soleil du 28 juillet sera visible à Vienne.

» C'est une mesure dont depuis deux siècles il n'y a pas d'exemple chez nous. » (*Débats.*)

— Une expérience publique d'un système de natation et de sauvetage a eu lieu mardi sur la Seine, en face le quai des Tuileries. Le ministère de la marine y était représenté. Un nombreux public bordait les deux rives et les parapets du pont. A trois heures, deux barques ont amené six nageurs et la commission d'examen. Les nageurs se sont jetés dans l'eau simultanément et sont restés un instant immobiles, la tête hors de l'eau et le corps perpendiculaire. Ils se sont passé, tour à tour un verre et une bouteille et ont allumé des cigares, puis il se sont promenés avec autant de tranquillité et d'aisance qu'on le pourrait faire au boulevard. L'inventeur, M. Danduran, ingénieur civil, placé à l'avant d'une des barques montées par la commission, a commandé plusieurs manœuvres qui ont été exécutées avec l'ordre et la ponctualité du soldat.

— M. P.-J. Proudhon vient de publier un nouvel ouvrage ayant pour titre : *Idée générale de la Révolution au dix-neuvième siècle*. En vente, chez Garnier, libraire, Palais-National.

— La librairie de la Propagande démocratique et sociale européenne, rue des Bons-Enfants, 1, vient de mettre en vente le *Diogène*, du citoyen Edouard Jaloux. C'est un beau volume in-18, format Charpentier ; prix 3 f 50.

— Mme Desroches (Jeanne Déroin) donne des leçons de français, d'arithmétique, d'histoire et de géographie, les lundis, mercredis et vendredis, de deux heures à quatre ; et pour les travailleurs, leçons gratuites, les mêmes jours, de huit à dix heures du soir. — 202, faubourg St-Honoré.

Navigation aérienne.

SYSTÈME PÉTIN.

Il y a un an que, pour la première fois, j'annonçais dans la *Démocratie pacifique* la découverte de M. Petin. Peu confiant dans l'intelligence des savants officiels à l'endroit des idées nouvelles, j'invitais mes confrères de la presse, artistes et poètes, à prendre en main la cause du progrès, à patroner la grandiose conception de la navigation aérienne qui doit ouvrir au monde de nouvelles destinées et contribuer bien plus que tous les débats politiques et parlementaires d'aujourd'hui à réaliser sur la terre la paix et la fraternité.

Peu de temps après, le plus intelligent, le plus bienveillant, le plus largement artiste de nos critiques, Théophile Gauthier consacrait tout un feuilleton de la *Presse* à cette magnifique invention et prêtait à M. Petin l'appui de son talent et de son nom.

Mais la France, hélas ! est un dur pays pour les inventeurs. Il faut une foi robuste et une persévérance à toute épreuve pour percer cette couche épaisse de routine et d'indifférence devant laquelle ont avorté tant de génies.

M. Pétin eut cet foi et ce courage. Soutenu par l'enthousiasme de son idée, il s'en fit le colporteur et l'apôtre. Après avoir exposé publiquement son système pendant trois années consécutives à Paris, il parcourut la France en annonçant sa bonne nouvelle ; il alla demander partout la souscription du riche et l'obole du pauvre pour l'aider à réaliser son rêve gigantesque. Grâce à ses efforts multipliés, grâce surtout aux sacrifices personnels de M. Petin qui n'a pas hésité à engager sa fortune dans cette noble entreprise, ce rêve va être bientôt réalisé.

Un mois ne s'écoulera pas encore avant que le navire aérien plane dans les airs aux applaudissements de la foule étonnée.

Déjà la soie s'arrondit en sphères colossales, déjà les machines sont forgées ; les charpentes sont reliées par les barres de fer, et les wagons attendent les voyageurs.

Le navire se compose :

1° D'un appareil de direction qui comprend une charpente de 70 mètres de long sur 10 de largeur. Cette charpente sert à supporter 16 plans inclinés, 4 hélices, 2 machines à vapeur pour les mettre en mouvement et 2 wagons de 54 mètres de longueur chacun.

2° De 3 ballons en soie à hydrogène pur, reliés entre eux, servant eux-mêmes à supporter l'appareil de direction, et ayant chacun 20 mètres de diamètre, 1256 mètres carrés de surface, 4190 mètres cubes de capacité, et ensemble une force ascensionnelle de 15,090 kilogrammes.

Tout cela est exposé au chantier de construction, rue Marbeuf, 46, avenue des Champs-Élysées, à côté du Jardin-d'Hiver.

Moyennant une rétribution de 50 centimes, destinée à concourir aux frais du navire, riches et pauvres peuvent aller contempler ce bâtiment étrange qui doit donner au monde l'empire des airs.

Pour recouvrer une partie des frais considérables qu'il a faits, M. Petin a fait appel à une souscription nationale qui donne droit à une place d'honneur à la première expérience publique.

Cette première expérience aura lieu probablement dans le courant du mois d'août.

Un mois encore, et si les calculs de l'inventeur sont vrais, ce glorieux dix-neuvième siècle aura ajouté une splendide victoire aux conquêtes de l'humanité sur la créature ; un mois encore et le globe terrestre n'aura plus pour ses enfants devenus ses maître souverains, de mers infranchissables ni de sommets inaccessibles, et les peuples et les races se tendront enfin une main désarmée par dessus la tête des oppresseurs.

Courage, M. Petin, nos vœux vous suivent en attendant que nos acclamations vous saluent !

Eugène Nus.

PETITE CORRESPONDANCE.

Dijon. — M. D. — Reçu les 15 et v. lettre du 5 adressée à T [illegible] est encore en voyage. — Rem. affect.

[illegible] — ..... — Reçu les 300. — Amitiés et rem.

Saumur. — M. B. — Reçu les 15. Appliq. suiv. indication. — Rem. à tous deux.

Lavillette. — M. M. — Reçu les 25 et les 5 pour M. L., de Belleville. — Affect. rem. à tous deux.

Orléan. — M. B. — Reçu les 25. — Rem.

Landernau. — M. C. — Reçu les 52. — Appliq. de conform. — Affect. rem.

Saumur. — M. R. — Reçu les 6. — Fait le Réab.

Douai. — M. L. — Reçu les 40, dont 10 de la part de M. F. — Affect. rem. à tous deux en accusant frat. sa nouvelle adh.

Cologne. — M. R. — Reçu les 18, 75. Le livre de P. vous avait été expédié par la poste avant la récept. de v. letre.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 19 juillet. Au comptant le 5 p. 0/0 à 94 85, le 3 p. a 56 70 ; la Banque de France à 2,185 00 ; obligations de la ville Paris, 1,400. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 267 50 ; rive gauche, 232 50 ; Paris à Orléans, 850 00 ; Paris à Rouen, 647 50 ; Rouen au Havre, 246 25 ; Avignon à Marseille, 215 00 ; Amiens à Boulogne, 278 50 ; Orléans à Bordeaux, 395 00 ; du Nord, 470 00 ; Strasbourg, 371 50 ; Nantes, 276 25. — Zinc Vieille-Montagne, 2,630 ; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1200 00. — Rente de Naples, 99 00 ; Emprunt Romain, 76 5/8 ; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 1/4 ; Espagne, dette active, 27 0/0 ; Lots d'Autriche, 415 00 ; Piémont dern. emp. 84 15 ; Obl. anc. 960 00 ; nouv. 925 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

LOTERIE DES LINGOTS D'OR.

AUJOURD'HUI ÉMISSION

DU

7E ET DERNIER MILLION

Chaque Billet coûtant **UN FRANC**
PEUT GAGNER LE LOT PRINCIPAL DE

400,000 FRANCS

OU L'UN DES LOTS SECONDAIRES, SAVOIR :

Un lot de	200,000 fr.
Un lot de	100,000
Deux lots de	50,000 fr.
Quatre lots de	25,000
Cinq lots de	10,000
Dix lots de	5,000
Deux cents lots de	1,000

Tous ces lots seront délivrés en Lingots d'or, au cours du jour du tirage, c'est-à-dire sans dépréciation possible.

A l'approche de l'époque à laquelle doit se faire le tirage de la Loterie des Lingots d'or, l'écoulement des billets se fait si rapidement que le Directeur vient de mettre en vente le SEPTIÈME MILLION, — ce qui complète l'émission de toutes les séries.

Les demandes de Numéros élevés faites à la Direction, et qui jusqu'à ce jour n'avait pu être satisfaites, seront maintenant répondues de suite.

Sitôt que le jour du tirage aura été fixé par l'Autorité, il sera porté à la connaissance des nombreux souscripteurs de la Loterie par les mille voix de la presse française et étrangère. — Il se fera publiquement, sous la surveillance du Gouvernement et avec des garanties de précaution et de loyauté propres à rassurer les intérêts si importants engagés dans la Loterie, et à répondre à la confiance qu'elle a reçue du public.

Les demandes de Billets doivent être adressées à Paris, avec mandat sur la poste ou sur une maison connue, à M. J. LANGLOIS, directeur, [illegible] séna, n° 6.

CLOTURE DE L'EMISSION DES BILLETS FIXEE PAR L'AUTORITE AU 1er AOUT.

SOMNAMBULISME LA SIBYLLE MODERNE dont la brillante lucidité est si connue, reçoit tous les jours de 10 à 5 heures, rue des Beaux-Arts, 5, à Paris. — On peut aussi la consulter par lettres affranchies.

[illegible] SAMPSO INJECTION à f. Nouv. applic. aux mal. qui ont résisté au copahu et nitr. d'arg. Ph. rue Rambuteau, 40. (Exp.)

A LOUER pour la saison ou pour plus longtemps, un Appartement au deuxième étage, rue de Beaune, 2, ayant vue sur le quai, en face du château des Tuileries, meublé ou non meublé. Cet appartement conviendrait à une famille anglaise qui voudrait passer l'été à Paris. S'adr. au Journal.

8 FR. CHAPEAUX soie, 1re qté, gris 5 fr., chez l'ouvrier qui les fait, rue de l'Arbre-Sec, 54.

AVIS. Les dartres, teignes, boutons, démangeaisons les plus rebelles guéries en peu de jours ; la gale, en 24 h., par M. Ibe, dont les succès sont attestés par des milliers de guéris, r. Rambuteau, 36. (Aff.)

PLUS de CHEVEUX [illegible] Mme CHANTAL tient les mêmes articles que feu Mme MA, sa mère. EAU pour teindre les cheveux et la barbe à la minute en toutes nuances et pour toujours, et CRÊME de Turquie pour enlever les taches de rousseur. Prix de l'article 6 fr. (Salon pour teindre.) — Magasin, 65, rue Richelieu, porte cochère, à l'entresol. On expédie.

DU CÉLIBAT, Broch. in-8°, publiée par Jeanne Deroin. Prix : 25c. Se trouve chez Gustave Sandré, 11, rue Percée-Saint-André-des-Arts, et Lebland, 140, rue St-Denis. Cette brochure a été déposée à la Librairie phalanstérienne.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTERIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS A LA 7e PAGE.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 6 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du système phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In 12. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. 2e édition. 1 fr. 25 c.

Les 4 Crédits, par V. Considerant. [illegible] f.

Programme Démocratique par V. Hennequin. 1 f. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 6 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Rittinghausen. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 400 pages 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 52. | 27 Juillet 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 juillet, sont priés de le renouveler sans retard. Cette échéance est celle de la première année de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE hebdomadaire.

Nous rappelons que le prix de l'abonnement se trouve réduit de près de moitié par l'offre de PRIMES, en livres de la Librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue. (Voir à la 8e page.)

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Pour l'Espagne et le Portugal, s'adresser à M. B. Joaquin Martinez, calle de la Montera, no 22, cto 2o de la Derecha, à Madrid.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an. . .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement		
d'un an,	2 f.	»
— de 6 mois,	1	»
— de 3 mois,	»	50

Nous donnons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'Ecole sociétaire :

CRÉDIT COLLECTIF, par F. Coignet. . . . . 1 fr. 50

ORGANISATION POLITIQUE DU PEUPLE, par le même. 0 30

L'Avenir.

Le problème posé au dix-neuvième siècle par le développement antérieur, et que ce siècle doit résoudre, est UN. Aussi, dans sa simplicité et sa grandeur s'énonce-t-il d'un mot : il s'agit aujourd'hui pour l'homme de *créer l'humanité.*

L'antiquité n'avait pas conçu l'humanité. Elle ne conçut que la famille, la tribu, la cité, la caste, et, en dernier lieu, la patrie.

La date certaine de la conception de l'humanité est celle de l'Evangile : *Omnes fratres estis; omnes unum sint.* Voilà l'idée, le Verbe de l'humanité, et pourquoi l'incarnation du Verbe, sa réalisation sociale, a été dite la Rédemption de l'humanité, le salut.

Faute de pouvoir, il y a dix-huit siècles, imprimer rapidement son impulsion au monde et se combiner avec lui en orbite régulier, l'idée rédemptrice divorça, prit la tangente et s'échappa dans l'espace vide. Désespérant d'une tâche que le développement de la puissance créatrice de l'homme devait seul, en effet, rendre possible, au lieu d'évoquer la science et de *chercher pour trouver*, ceux qui avaient mission de féconder, de réaliser le Verbe de l'unité humaine en opérèrent eux-mêmes le divorce et la fuite.

Bientôt donc fut confiné dans une société céleste, formée d'un petit nombre de morts privilégiés, le monopole du bien, — très mal compris alors, — dont ce verbe inondera, en s'y établissant, le champ social, le domaine de l'activité vivante. Suivant ses interprètes, le Verbe descendu sur la terre était remonté au ciel; il n'en devait revenir que pour abîmer la création maudite dès l'origine, juger les vivants et les morts, et se retirer au fond du ciel, emportant ses élus et livrant pour l'éternité aux démons les masses réprouvées. Voilà où, dans la direction de sa trajectoire mystique, avait abouti la conception évangélique de l'humanité. — Je ne dis pas que ce grand voyage ait été stérile ; l'intelligence humaine ne travaille jamais sans résultat. Je constate seulement où, en fait, il a abouti.

Mais le Verbe avait laissé l'empreinte de son pied sur la terre. La raison humaine, se développant dans la vie, créa la science, — ce qui avait manqué à l'idée pour prendre corps il y a 1800 ans. Et voici que l'interprétation mystique, poussée jusqu'à la négation la plus extrême et la plus révoltante de son texte, s'étant vue ruinée définitivement et de fond en comble au dix-huitième siècle, la conception, une première fois avortée, fait tout à coup au dix-neuvième une nouvelle explosion dans la conscience humaine. Hosanna ! le Verbe est revenu parmi nous ! Les Pharisiens et les Princes des prêtres l'ont reconnu. Ils le poursuivent, le persécutent et le crucifient ; c'est bien. Mais, dussent-ils le tenir enfermé trois jours ou trois années dans le sépulcre, cette fois du moins son règne est de ce monde ; ils ne le feront plus remonter, à l'exclusion de celui-ci, dans l'autre.

Certes, cette invasion miraculeuse des âmes par l'idée de l'humanité, idée aujourd'hui invinciblement pratique, invinciblement positive, invinciblement réaliste et sociale, ce miracle très naturel et fort bien préparé d'ailleurs, ne saurait être contesté par personne. L'apparition soudaine de ce Verbe, sous le nom de Socialisme, a jeté ses ennemis modernes dans une stupéfaction et des exaspérations qui sont ses témoins. Aux coups qu'ils lui portent, ils reconnaissent forcément sa réalité, et ils peuvent, s'ils le veulent, mettre les mains dans les plaies qu'ils lui font eux-mêmes.

L'avénement du Socialisme, voilà le fait actuel et incontestable.

La création de l'humanité, — *omnes unum,* — voilà l'idée à la base de ce fait, sa raison d'être, son but, son problème. La réalisation de cette idée sera son œuvre. L'*union intégrale et libre des forces humaines*, tel est, en effet, le *desideratum* supérieur du Socialisme, la synthèse de toutes ses négations et de toutes ses affirmations, par conséquent le but spécial de l'activité humaine en ce moment solennel de son histoire. Tout esprit droit, simple et libre qui n'aurait encore conçu cela peut facilement s'en convaincre.

II.

Toutes les formes sociales à travers lesquelles l'homme a si douloureusement conquis les développements successifs de son

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 27 JUILLET 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Auxiliaires de pêche. — Le Pélican. — Le Cormoran. — Le Fou.

L'homme ayant été créé pour vivre de poisson aussi bien que de chair, la nature lui devait une série d'auxiliaires de pêche, aussi bien qu'une série d'auxiliaires de chasse. Lui ayant donné le chien et le faucon pour l'aider à se rendre maître de l'oiseau et du quadrupède, elle était tenue de lui octroyer la loutre, le cormoran et le pélican, pour lui assurer la conquête du poisson et la jouissance absolue du domaine des eaux.

La nature a rempli religieusement son devoir, mais l'homme, enfant gâté, a négligé ses dons. Peut-être n'y a-t-il aujourd'hui que le Chinois, peuple en dehors de l'humanité, qui emploie au service de la pêche, la loutre, le cormoran et le pélican, et qui n'ait n'ait pas laissé périr en ses mains ces pièces précieuses de notre mobilier animal. Quant au fou, je ne vois jusqu'ici parmi les êtres vivants que des bêtes qui aient songé à exploiter ses brillantes facultés pour la pêche maritime. Il serait même possible que j'eusse légèrement abusé de la licence analogique, en colloquant malgré lui cet oiseau dans une série d'auxiliaires de l'homme ; mais j'espère avoir néanmoins quelques explications satisfaisantes à donner sur ce point. Il serait absurde de juger de l'homme futur par la brute d'aujourd'hui.

La série des oiseaux destinés à remplir cet office important d'auxiliaires de pêche de l'homme est marquée de caractères séparatifs tellement tranchés qu'il n'y a pas moyen de la confondre avec les séries voisines. Elle ne renferme que quatre groupes dans toute la nature : le pélican, le cormoran, le fou et l'anhinga (oiseau serpent) de Madagascar. Les trois premiers ont des représentants distingués en Europe, voire en France.

Cette série se distingue des autres par l'armature des pieds. Ceux des cygnes, des oies et des canards ne portent que deux membranes tendues entre les trois doigts antérieurs ; le doigt postérieur ou pouce est libre. Chez le pélican, le cormoran et ses congénères, les pieds sont ornés d'une voile de plus. Cette troisième voile joint le doigt interne au pouce. Il n'est pas nécessaire d'être versé dans la connaissance de l'art nautique comme un canotier parisien pour comprendre la supériorité de marche sous-marine que doit assurer à cette classe de plongeurs un semblable système de voilure. Le fait est que le cormoran et le pélican évoluent entre deux eaux avec la même aisance que l'hirondelle et le faucon entre deux airs.

Le pélican, le cormoran et le fou étant les oiseaux à pieds palmés par excellence, c'était à eux que les faiseurs de nomenclature auraient dû naturellement décerner le titre de palmipèdes, sauf à désigner l'oie et le cygne qui ont les pieds moins palmés, par une appellation différentielle, comme serait celle de semi-palmipèdes ou de bipalmipèdes; mais ces idées-là sont trop simples pour être prises en considération par la science. On a donné le nom de palmipède au canard, sans s'inquiéter de savoir si la chose agréerait au cormoran, au plongeon, à la foulque ; et puis, lorsque le mal a été fait, on y a persévéré par esprit de système, de routine et d'orgueil. Néanmoins, comme il eût été difficile de classer dans la même catégorie, sans révolter la pudeur, deux oiseaux aussi dissemblables de bec, de marche et de vol que le pélican et le cygne, on s'est résigné après bien des tergiversations à concéder à la série pélicanienne le titre de *totipalme*, qui veut dire pieds palmés dans toute leur étendue. J'accepte totipalme, à qui je préférerais unipalme, pour me montrer de bonne composition et ne pas me brouiller avec les noms reçus; mais je fais observer cependant que cette désignation de totipalme ou d'unipalme implique fatalement celles de semipalme ou de bipalme pour les oiseaux qui n'ont pas les pieds palmés dans toute leur étendue.

Le cormoran et le pélican volent entre deux eaux l'aile ouverte. Si je n'ai pas fait de cette propriété singulière le caractère de la série, c'est que beaucoup d'espèces qui n'ont pas trois membranes aux pieds, les harles, les plongeons et les pingouins, par exemple, jouissent du même privilége. Il y a même des pingouins qui ne se servent jamais de leurs ailes qu'en guise de nageoires.

La puissance des moyens d'action d'une espèce dépendant toujours de l'importance des relations que cette espèce est destinée à avoir avec l'homme, il va sans dire que la série des pélicaniens, que je ne puis me résoudre à appeler totipalmes, a été douée par Dieu de facultés supérieures. La nature, en effet, ne se contredit pas dans ses œuvres et fait même volontiers bonne mesure à l'homme. Nous allons donc avoir à répéter à propos des membres de cette série fameuse, la plupart des observations que nous avions déjà faites à l'occasion des moules si favorisés du chien, du cheval, du faucon.

Et d'abord les principaux types de la série possèdent une envergure exagérée et une puissance proportionnelle de vol. Chez le pélican et le fou les rémiges sont si longues qu'elles sont obligées de s'entrecroiser au dessus de la queue; les ailes sont taillées à la façon de celles des plus fameux rameurs, pour piquer dans le vent. Les os, les plumes et les muscles des pélicans sont évidés avec tant d'art, sont si largement ballonnés de cellules à air que le corps de l'oiseau, malgré la grosseur de son volume, finit par acquérir la légèreté de l'aérostat. Le squelette d'un pélican ne pèse pas deux livres ; l'oiseau vivant en pèse 25 et plus ; les os sont transparents comme des tuyaux de plume. On me dirait que ces bêtes-là se couchent dans l'air pour dormir que je le croirais naïvement.

intelligence, les puissances de sa création propre, ont manifesté jusqu'ici, quelques diversités qu'elles offrent, un caractère commun. Depuis les types les plus brutaux de la sauvagerie jusqu'aux spécimens les plus avancés de la civilisation moderne, elles sont de la même famille. Toutes, elles portent au front le même sceau. Un sceau exécrable : le sceau du meurtre ; le sceau dont fut marqué Caïn le premier meurtrier, Caïn le fratricide.

Toutes ces sociétés ont tué et tuent.

L'Europe civilisée, l'Europe de l'ordre, entretient à l'heure qu'il est deux millions d'hommes armés, qu'elle exerce chaque jour, au prix annuel de plus de deux milliards, à la pratique de l'art de massacrer. — Encore compte-t-elle sur une réserve double, triple, quadruple qui, sous les noms de landwehr, garde nationale, levée en masse, englobe au besoin, dans les bans et arrière-bans du meurtre social et organisé, la population mâle adulte tout entière.

Et tandis que Caïn avait horreur du signe fatal imprimé sur sa face et s'enfonçait dans les solitudes de la nature essayant de s'échapper à lui-même, les chefs de nos sociétés soi-disant chrétiennes étalent ce signe du meurtre avec complaisance. C'est leur auréole. Ils montrent avec un farouche et stupide orgueil leurs canons, leurs triples rangs de baïonnettes et leurs épais bataillons d'hommes dressés à tuer les hommes. Ils appellent cela leurs forces..., et, de vrai, ils n'en ont plus d'autres.

Eh bien ! voici ce qui fait l'incomparable grandeur du temps présent, la sainteté de l'heure que marque en ce moment l'aiguille des âges : c'est que les masses prolétaires, dans toute l'Europe, ont été saisies d'une émotion collective, et qu'un cri immense est sorti de leurs entrailles. Et ce cri qui fait trembler la terre, dont les vibrations et l'amplitude croissent, croissent toujours au lieu de s'affaiblir, et qui ne s'apaisera que quand il sera satisfait, c'est un anathème ; anathème aux sociétés meurtrières !

C'est l'anathème terrible, implacable poussé contre la guerre par les classes où la barbarie persistante recrute incessamment des hommes pour en faire des animaux de combat ; des créatures aimantes et intelligentes pour en faire des machines à tuer. Chefs des barbares, c'est l'anathème jeté sur vos baïonnettes et sur vos canons par la chair à baïonnette et à canon. Cette chair vivante ne veut plus être percée et broyée vivante ; cette chair humaine ne veut plus percer et broyer la chair humaine. Elle ne le veut plus, entendez bien cela.

Il est certain qu'à l'heure qu'il est les masses populaires en Europe vibrent à l'unisson et gravitent en un seul système.

Tandis que les chefs officiels des peuples, acharnés à la domination et se croyant aveuglement les dernières colonnes de l'ordre social, s'affirment et se montrent plus exclusivement et plus démesurément que jamais chefs d'armées, conservateurs du meurtre organisé et des sociétés meurtrières, les peuples partout se sentent et s'affirment frères dévoués à l'avènement d'une société nouvelle, humaine, pacifique, fraternelle. Cela est éclatant. Ces peuples que, hier encore, il était si facile d'électriser de haines furieuses et de précipiter les uns contre les autres aux gigantesques boucheries qui ont inauguré le 19e siècle ; ces peuples, soudainement possédés d'un même esprit ne conçoivent plus aujourd'hui qu'une guerre possible. Et cette guerre, ce n'est plus une guerre de peuple à peuple, ce n'est plus même, comme en 48 et en 49, la guerre égoïste et locale de chaque peuple contre son oppresseur. Non, c'est la guerre contre la guerre, ou plutôt ce n'est plus une guerre, mais un tremblement de terre qui secousse pour débarrasser, d'un coup et à jamais, l'Europe de la guerre et de l'oppression. La sainte alliance des peuples, le contrat d'union des peuples libres avec ses corollaires immédiats, licenciement général des armées et des douanes, ouverture de toutes les frontières, rasement de tous les remparts : ce contrat est d'ores et déjà signé entre tous les peuples. Tel est, cela est certain, l'état actuel des âmes.

Et, encore une fois, cet état est nouveau, il n'était pas hier. Cette aimantation universelle a été soudaine. Elle était préparée ; elle était la pensée, l'espoir, le verbe de quelques-uns. Mais si cette révélation de la solidarité des individus et des peuples s'est faite tout à coup, partout à la fois ; si elle s'est répandue dans la masse européenne comme le feu sur une nappe de poudre ; si sa conflagration a été trois cent fois plus rapide qu'il y a 18 siècles, au sein de l'empire romain, celle de l'Evangile dans les populations esclaves, il faut le reconnaître : c'est à la soudaineté, à l'universalité, à la solidarité et au poids collectif de la réaction en 1849 que l'humanité doit ce résultat magnifique.

Cette heure-ci fait donc coupure dans le temps et sépare en deux l'histoire.

Sans doute ce qui va être sera la suite de ce qui a été ; mais en ce point-ci du mouvement historique, l'avenir social suivra le passé, non comme une heure de la nuit suit une autre heure de la nuit, ou une heure du jour une autre heure du jour, mais comme la première heure du jour suit la dernière heure de la nuit.

Or, le jour, bien qu'il suive la nuit, en est le contraire. Le jour est amené par la nuit, mais il n'en prolonge pas les froidures, les terreurs et les ténèbres ; il les tue, il les perce de sa chaleur et les noie dans sa lumière.

Cette décisive analogie, ce caractère aujourd'hui évidemment ténébreux du passé, nécessairement lumineux de l'avenir, n'offre-t-il pas le *criterium* le plus certain pour déterminer ce qui sera, ce qui doit être, et conséquemment pour aider les hommes de bonne volonté à le dégager au plus tôt de ce qui est encore ? L'œuvre du Socialisme, l'issue de la grande crise, la création qu'il s'agit de faire émerger du chaos actuel, l'Ordre Nouveau en un mot peut-il être conçu logiquement, rationnellement et surtout intégralement dès cette heure, autrement que comme la contradiction formelle de l'Ordre Ancien, s'opposant à celui-ci comme le jour s'oppose à la nuit, la richesse au dénûment, la liberté à l'esclavage, la paix à la guerre, la justice à l'oppression, l'harmonie générale à la discorde universelle, comme la lumière, enfin, s'oppose aux ténèbres ?

Eh bien ! je dis que cette analogie qui saisit de prime abord le sentiment et l'intelligence, se généralise immédiatement et s'impose à la raison, d'autorité souveraine, comme loi formelle de la nature, comme loi catégorique de la vie universelle.

Or, la forme sociale, qui n'est autre chose que l'état organique de l'humanité, est soumise à la loi génésiaque universelle, à la loi cosmogonique éternelle de l'éternelle nature (1).

(La suite au prochain numéro.)

Victor Considerant.

(1) Cet article et ceux qui suivront font partie d'un travail formant la conclusion d'un nouvel ouvrage de M. V. Considerant qui sera publié par la Librairie sociétaire.

Laissez-les faire.

Laissez-les faire, ils ont pour mission de nous débarrasser de la politique et ils lui donnent le coup de grâce. Quel plus grand service pourraient-ils rendre ?

Les vieux adorateurs de la politique l'avaient si bien fardée, si bien enrubanée et empanachée, qu'elle avait encore l'apparence de quelque chose ; on pouvait s'y laisser prendre. Ceux-ci sont en train de l'étouffer définitivement sous le poids de leurs prétentions et de leurs vanités. Laisse-les faire.

Ne mettent ils pas à nu l'intérieur de la machine gouvernementale ? ne posent-ils pas le doigt des incrédules sur ses fissures ? Admirez avec quelle complaisance ils tournent la manivelle pour montrer à tous les yeux le délabrement des engrenages et la dislocation du mécanisme ! Laissez-les faire.

Mieux que Proudhon, mieux que Girardin, ils sapent l'autorité en dévoilant les misères et les plaies du monde administratif, les servitudes du fonctionnarisme. Chacune de leurs paroles est une révélation, chacun de leurs actes une preuve irréfutable. Avec de tels maîtres, un peuple s'instruit vite. Laissez-les faire.

Ils en sont arrivés à la théorie des hommes nécessaires, des sauveurs... et cela au moment où notre pays naît à la vie collective, à la démocratie ; au moment où la distance s'efface, où la pensée publique sillonne l'espace, aussi rapide que l'éclair ; au moment où la science et l'industrie, dominatrices de la matière, constituent la grande unité humaine ; créent le citoyen libre ; détrônent l'antique pouvoir, le monarchisme ; prennent pour garantie de stabilité sociale, non pas une vie éphémère, mais l'harmonie des institutions, la permanence du progrès, et, absorbant les coteries, les factions, l'ambition personnelle, affranchissent le génie des nécessités passées du commandement pour lui livrer, entier et pur, le domaine des intelligences, l'empire de l'initiation.

Des hommes nécessaires, eux ! Et en tête de leur préface, ils ont mis pour épigraphe le nom de Changarnier, aujourd'hui membre de l'opposition et sitôt oublié. Qu'ils accomplissent donc leur destinée et qu'ils s'abîment eux-mêmes dans l'oubli. Laissez les faire.

Voyez : ils ont voulu barrer le passage aux idées ; les idées, puisant dans cette pression une irrésistible énergie, n'ont plus seulement frappé les esprits, elles ont envahi les consciences. Ils ont persécuté le Socialisme, et les convictions se sont corroborées, agrandies et multipliées ; ils ont semé des terreurs imaginaires, le vent du siècle a emporté leurs stériles efforts, une foi nouvelle a germé et s'épanouit au soleil de Dieu. Et voilà que, par un instinct sublime de solidarité, des masses innombrables prennent spontanément le titre maudit de Socialistes avant d'être socialistes de fait, parce qu'elles sentent qu'il y a un péril à affronter, une calomnie à détruire, des préjugés et des erreurs à vaincre, une œuvre sainte à accomplir, un monde à fonder.

Ils ont bataillé contre la Liberté et un seul parti existe aujourd'hui vraiment grand, vraiment honnête : le parti de la Liberté. Leurs attaques incessantes, leurs tracasseries de chaque jour n'ont abouti qu'à assurer le sentiment du droit au cœur du peuple. Ils ont essayé de mutiler le suffrage universel, et le suffrage universel, lumineuse clarté, autorité de l'avenir, rayonne au ciel comme le signe d'espérance, comme le signe du salut commun. Laissez les faire.

Charles Brunier.

Enquête sur la condition des travailleurs salariés en Belgique.

Par M. de Perceval, membre de la chambre des représentants.

Le 23 février nous avons reproduit dans la *Démocratie Pacifique* un remarquable discours prononcé à la chambre des représentants Belges, par M. de Perceval, à propos de la discussion du projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels.

L'honorable M. de Perceval qui s'est dévoué à l'étude des grands problèmes de notre époque poursuit avec une noble persévérance la tâche qu'il s'est donnée. Dans la séance du 14 juillet il a traité la question des *habitations*, de *l'alimentation*, de la *dégénération physique* et de la *mortalité*. Ce discours est le travail le plus complet qu'on ait publié sur la situation des classes laborieu-

---

Leur bec est un autre chef-d'œuvre de structure mécanique, mais comme la conformation de cet organe diffère dans les trois groupes, je ferme ici l'exposition des caractères généraux de la série pour arriver à l'analyse détaillée des caractères spéciaux. Le bec du pélican vaut seul un long poème.

Le pélican est le plus gros de tous les oiseaux d'eau de l'Europe et d'ailleurs. Il dépasse le cygne en hauteur et en volume, et je crois que l'albatros, vulgairement nommé mouton du cap, est le seul palmipède que le pélican ne soulèverait pas facilement au bout d'une balançoire. Il est difficile à l'homme bien portant de contenir son hilarité à la première vue de ce moule grotesque que la nature créa évidemment dans un accès de gaieté folle. Comme si leur bec immense creusé en rigole et sous-tendu d'un ballon ne suffisait pas pour donner à leur physionomie un caractère assez hétéroclite, il y a de ces pélicans, indigènes de l'Australie, qui joignent à leur masque bouffon l'accessoire d'une perruque frisée et d'une paire de lunettes. Où diable la mascarade va-t-elle se nicher !

Il est plus que probable que le pélican du Danube et de la Crimée, qui habite un climat tempéré semblable à celui de la France et qui vit parfaitement en état de domesticité, obtiendrait au Jardin-des-Plantes de Paris une popularité légitime. Alors, pour quelle raison ne l'y voit-on jamais ?

Il est visible, néanmoins, même à travers ce risible aperçu, que Dieu a dû avoir de grandes vues sur ce moule colossal. Ce n'est pas pour qu'il loge son poisson dans son ventre qu'on donne un carnier de pêche à un oiseau. Remarquons, en effet, que de tous les oiseaux piscivores, le pélican est le seul que la nature ait fait porte-carnier. L'appendice utriforme de la frégate ne compte que pour mémoire.

Le bec du pélican, fendu jusqu'en arrière des yeux, suivant la tradition de la série, mesure dix à douze pouces de longueur. La mandibule supérieure consiste en une lame mince et plate, large d'un pouce et renforcée dans son milieu d'un renflement ou arête longitudinale qui se recourbe en crochet à son extrémité. Cette mandibule supérieure vient s'emboîter hermétiquement entre les deux bordages de la mandibule inférieure qui sont séparés l'un de l'autre par le vide. Ce vide est l'ouverture d'un abîme béant. Cet abîme est une double poche membraneuse, diaphane et susceptible d'une vaste dilatation, que la nature a cousue aux parois inférieures du bec et au cou de cet oiseau, pour lui servir de *boutique portative*. On appelle boutique en langage de marine la boîte percée de trous et fermée à cadenas où se garde le poisson.

Les savants qui ne soupçonnaient pas les vues de Dieu sur le pélican, se sont bien gardés d'attribuer le don de ce singulier appareil à sa véritable cause. Ils ont dit dans leur simplisme que la nature avait donné cette poche à l'oiseau en guise de garde-manger, parce qu'il avait quelquefois de très longues courses à faire pour apporter la becquée à ses petits. Explication peu ingénieuse, car tous les oiseaux piscivores nourrissent leurs petits avec du poisson et se passent parfaitement de carnier pour rapporter à leur domicile le produit de leur pêche. Ensuite ce que les savants appellent de longues distances, des distances de 30 à 40 lieues, ne sont pour les oiseaux de la vitesse du pélican que de mesquines enjambées. Un pélican qui s'éloigne de 40 lieues de son nid ne le perd pas même de vue une seconde, il lui semble toujours planer dessus. Les savants devraient bien s'habituer, quand ils parlent des bêtes, à parler un langage intelligible à celles-ci.

L'antiquité juive et romaine qui a beaucoup erré sur le texte du pélican a également oublié de résoudre le problème et même d'en donner une solution satisfaisante. Les uns ont dit que le pélican était un gros mangeur atteint d'une fringale constitutionnelle et à qui les aliments ne profitaient pas, ce qui était cause qu'il était forcé d'en tenir une immense provision en réserve. Les autres prenant le contre-pied de cette donnée, ont fait du pélican un gastrosophe sensuel, aimant le poisson fait et surtout cuit à point. La poche, dans cette variante, devient une sorte de vestibule ou de premier estomac dans lequel le poisson subit une première marinade. Lorsqu'il est suffisamment attendri, l'oiseau l'avale et le soumet à une coction complète dans la chaudière de son second estomac ; après quoi il le rejette au dehors, se le ressert et le déguste avec volupté, ayant grand soin de laisser de côté les arêtes et les écailles. Je déclare qu'il m'est souverainement impossible de digérer cette version.

La seule et unique solution, la solution naturelle est celle-ci : Le pélican a reçu une poche pour emmagasiner son poisson, parce qu'il n'est pas destiné à travailler pour lui seul. Or, comme la puissance de son vol et sa force musculaire le mettent à l'abri des attaques des parasites vulgaires, j'en conclus que le pélican ne peut travailler en qualité de compagnon que pour l'homme.

Vainement les princes de la science zoologique et les navigateurs à courte vue me soutiendront-ils que l'association de l'homme et du pélican pour la pêche est un mythe ; je ne m'embarrasse pas de ces objections puériles. La meilleure preuve de la sociabilité du pélican est sa passion pour la musique, passion commune à tous les amis de l'homme, à la carpe comme au lézard.

Ainsi l'avaient compris, du reste, dans les temps primitifs, une foule de gens simples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, lesquels avant que le raisonnement n'eût usé leur instinct, avaient parfaitement deviné les intentions secrètes du créateur à l'endroit du pélican et s'étaient ingéniés à tirer parti de ses merveilleuses facultés pour la pêche fluviatile. L'espèce est toujours répandue sur les trois quarts de la surface du globe et il n'est qu'un seul peuple, hélas ! qui ait continué à associer le pélican à son labeur, et encore le fait est-il nié !

Cependant l'éducation du pélican n'est pas plus difficile que celle du faucon et du cormoran ; elle est plus facile cent fois que celle de la loutre dont le concours est probablement moins lucratif et moins avantageux. L'oiseau pêcheur une fois apprivoisé, il suffit de lui boucler le col par un système de compression quelconque, comme on fait pour le cormoran dont on veut refréner la convoitise ; tandis que pour obtenir le

DÉMOCRATIE du 27 juillet 1851.

ses en Belgique, et nous répéterons ce que nous avons dit, que tout ce qui en Belgique a trait à la misère, au prolétariat, au salariat peut s'appliquer à la France et aux autres états européens.

Le discours de M. de Perceval, appuyé de *citations officielles*, est la condamnation en règle de l'état social actuel par les autorités publiques elles-mêmes ; aussi a-t-il produit une grande sensation. Nous en donnerons successivement les passages principaux qui abondent en renseignements statistiques de l'intérêt le plus immédiat ; pour aujourd'hui, nous nous bornons à publier la partie qui forme en quelque sorte l'introduction.

Charles Brunier.

M. DE PERCEVAL. — Messieurs, lors de la discussion de la loi sur les sociétés de secours mutuels, j'ai commenté la statistique des salaires des ouvriers. Interpellé par plusieurs de mes collègues sur le remède à opposer au mal que je signalais, j'ai répondu que ma tâche n'était pas terminée, qu'il me restait à vous faire connaître la situation des classes laborieuses sous le rapport de l'habitation, de l'alimentation, de la mortalité, de la moralité et de l'instruction.

Fidèle à mes engagements, je viens aujourd'hui vous entretenir de l'habitation du travailleur salarié, de son alimentation et de la mortalité qui l'atteint.

L'examen du budget de l'intérieur m'en fournit naturellement l'occasion, parce qu'il pétitionne quelques crédits spéciaux, très insuffisants sans doute, mais destinés, après tout, à améliorer le sort des populations laborieuses et nécessiteuses.

Je demande de nouveau la bienveillante attention de la législature. Elle ne me fera point défaut, j'ose l'espérer, puisqu'il s'agit de la condition de plus de deux millions de nos concitoyens qui, à tous égards, possèdent tant de titres à la sollicitude des grands pouvoirs de l'État.

J'entre en matière et je commence par les habitations ouvrières.

HABITATIONS.

Messieurs, l'état de l'habitation de l'ouvrier exerce, le plus souvent à son insu, une influence considérable sur son contentement moral, sur sa santé, sur sa conduite. Cette influence est non moins grande sur le sort de sa femme et l'avenir de ses enfants.

Voici deux familles composées chacune du père, de la mère et des enfants.

La première famille a une habitation assez spacieuse pour s'y loger à l'aise ; elle est largement exposée au soleil, bien aérée ; l'ameublement des chambres, quoique modeste, n'a rien qui choque la vue ; la propreté règne partout ; le nombre de pièces composant l'habitation permet d'allier l'observance des principes d'hygiène avec la décence dans les mœurs, avec le respect mutuel des sexes et des âges.

L'autre famille, au contraire, est logée tout entière dans une seule chambre étroite, mal éclairée, froide, humide, servant en même temps d'atelier, de salle à manger, de chambre à coucher pour tous les membres de la famille, de cave et de grenier.

Dans ce réduit, déjà malsain par lui-même, tout se trouve entassé, l'un gênant l'autre : les outils ou le métier de la profession du père, les matières premières à transformer, des vieux meubles vermoulus exhalent la moisissure, la petite provision de pommes de terre pour le ménage, le lit garni d'une paillasse plus ou moins corrompue où parents et enfants se reposent pêle-mêle, respirant un air sans cesse vicié par la présence des personnes et des éléments environnants, sans en excepter les émanations fétides de la voie publique, qui est peut-être une impasse étroite, sale et dégoûtante, une ruelle ou l'allée d'un bataillon carré toujours inondé d'eaux croupissantes.

Pensez-vous, messieurs, toutes choses égales d'ailleurs, que la conduite du chef de ces deux familles sera la même, qu'ils seront également actifs au travail, sobres de tout excès, honorables au même degré dans tous leurs actes?

Non, messieurs, vous ne le pensez pas. D'un autre côté, croyez-vous que les femmes investies des soins de l'administration de ces deux ménages, apporteront de part et d'autre la même sollicitude pour assurer le bon ordre, l'économie et la prospérité au sein de la famille, les soins et l'éducation aux enfants, pour la propreté des vêtements et l'entretien des locaux? Croyez-vous que dans les jours d'abondance, s'il s'en rencontre, chacune de ces deux femmes saura agir avec la même prévoyance, afin de parer aux éventualités fâcheuses, aux événements imprévus?

Encore une fois, non, messieurs, vous ne le pensez pas.

Et quant aux enfants venus au monde dans ces habitations, élevés dans des conditions hygiéniques et morales si opposées, qui oserait affirmer qu'ils présenteront la même beauté corporelle, la même force de santé et d'intelligence ; que, devenus hommes, ils révéleront un égal sentiment de dignité, des droits et des devoirs de l'homme?

Les impressions de l'enfance ne sont-elles pas les plus vives, les plus durables? N'occupent-elles point la première place dans nos souvenirs?

En vieillissant, l'homme peut perdre la mémoire d'actes posés dans la plénitude de sa raison, mais rarement il oublie les exemples, les faits, les idées qui ont frappé son attention et son intelligence au début de la vie. Ne conçoit-on pas dès-lors la direction différente que doit imprimer aux enfants de chacune de ces deux familles le spectacle de l'extérieur et des environs de leur habitation!

Personne, messieurs, n'oserait le nier. Tous vous serez d'accord avec moi que les mœurs, les idées, la santé, la conduite, en un mot les caractères physiques et moraux du père, de la mère et des enfants, de tous les membres de ces deux familles d'ouvriers, présenteront le contraste de leur demeure.

C'est là une vérité d'expérience journalière.

Un honorable professeur d'une de nos deux universités de l'État, auteur d'un projet de cités d'ouvriers dans la ville de Gand, nous fournit un exemple frappant dans les développements donnés à l'appui de son projet. Il s'exprime ainsi :

« Il y a quelque temps, nous visitions, avec un honorable étranger, les quartiers ouvriers. Dans la cité Devreese, nous demandâmes à une femme la permission de voir son habitation : sa réception fut pleine de cordialité, elle nous pria d'entrer et se complut à nous faire admirer son petit ménage. C'est qu'en effet il était d'une propreté qui réjouissait l'œil et le cœur. L'étranger était émerveillé. De là nous nous rendîmes dans le quartier dit *Batavia*. Quel changement, bon Dieu! Ce fut à travers une ruelle dégoûtante que nous y pénétrâmes. Une femme malpropre était occupée à repousser les immondices qui regorgeaient jusque dans son taudis. En nous apercevant elle prit un air courroucé et s'écria que nous venions insulter à sa misère. Effrayante préoccupation d'esprit, qui fait que ces êtres ainsi dégradés vivent dans une hostilité continuelle vis-à-vis de la société. »

Sans aucun doute, l'homme peut modifier, transformer les faits extérieurs qui le blessent ; il est doué jusqu'à un certain point de puissance sur le milieu où il vit afin de le soumettre à sa volonté, mais sa seule volonté ne suffit pas, sans les moyens de la faire triompher.

En quoi consistent ces moyens, dans le cas dont il s'agit?

Ils consistent dans la possession de l'instruction, de l'éducation et d'un certain degré de bien-être. Trois conditions absentes chez la plupart des ouvriers salariés. Toute famille d'ouvriers privée de ces trois forces nécessaires à son émancipation doit donc subir, en ce qui concerne son habitation, le despotisme des circonstances extérieures au lieu de les approprier à ses besoins, de leur faire la loi.

Je tiens, messieurs, ce point démontré, et je crois inutile de l'appuyer d'aucune autre considération.

Partant de ces idées, j'ai voulu savoir le plus exactement possible quel est, dans les villes et les communes rurales de la Belgique, l'état général des habitations des familles d'ouvriers.

Je viens, messieurs, vous soumettre le résultat de mes investigations, faites encore une fois dans les documents officiels dressés et publiés par le gouvernement. Le recensement général m'a fourni des renseignements complets, décisifs, qui confirment et au delà ce que m'avait appris, au sujet des habitations d'ouvriers, l'enquête spéciale dont la publication et la distribution aux membres de la législature a eu lieu dans le courant de l'année 1848.

Le recensement général du royaume a constaté l'existence en Belgique de 890,566 familles. Eu égard à la population qui s'élevait à la même époque à 4,337,196 âmes, chaque famille se composait donc en moyenne de 5 personnes.

Les habitations de ces 890,566 familles comprennent 2,758,986 pièces, y compris les caves et les greniers habités ; donc, en moyenne, chaque famille occupait trois pièces.

Trouvez-vous, messieurs, que 3 pièces par famille de 5 personnes soit un logement convenable, satisfaisant à l'hygiène, aux exigences de la morale et de la dignité humaine? Dans ma manière de voir, ce n'est pas trop par famille d'une chambre pour les parents, d'une autre pour les garçons et une pour les filles, et enfin une chambre pour la vie commune. Voilà déjà quatre pièces strictement nécessaires, et je n'ai encore parlé ni de partie de cave, ni de grenier, ni de cour, ni de jardin.

Prise dans son ensemble, envisagée au point de vue des habitations, la population du royaume est donc mal logée.

Mais passons aux détails :

Combien de familles n'ont qu'une pièce pour habitation?

Combien de familles n'habitent chacune que deux pièces?

Combien en habitent trois ou plus?

Le recensement va nous le dire.

154,454 familles n'ont chacune qu'une pièce pour toute habitation.

282,785 familles en occupent chacune deux.

453,327 familles en ont chacune trois ou plus.

Ainsi, 437,239 familles, composées en moyenne de cinq personnes, c'est-à-dire près de la moitié du nombre de familles qui composent la nation belge, n'ont chacune qu'une ou deux pièces pour habitation.

Ce n'est pas moi qui vous le dis, messieurs, c'est le gouvernement. J'engage ceux de mes collègues qui en doutent à lire la [illegible] page [illegible] du 1er volume du recensement général de la population. Je déclare pour mon compte qu'il m'a fallu pour y croire, le trouver dans un document officiel et lu avec le plus grand soin.

(Pour extrait conforme du *Moniteur belge*.) — Ch. Brunier.

La mémoire de l'Empereur.

Les grands hommes n'occupent dans l'histoire leur place définitive qu'après avoir subi plusieurs oscillations de l'opinion publique ; ils sont accusés, puis défendus avant d'être jugés. Le nom de l'empereur Napoléon n'a pas encore traversé toutes les phases de ce débat contradictoire.

Napoléon, pendant son règne, fut platement adulé. Après sa chute les pamphlétaires du parti triomphant l'injurièrent avec cynisme. Il est impossible de feuilleter sans dégoût *l'Ogre de Corse* et autres libelles en vers et en prose datés de 1815.

Ces lâches insultes au glorieux vaincu déterminèrent dans la conscience publique une réaction qui prit tout son essor quand les étrangers eurent évacué notre sol par la retraite de leurs soldats en 1818 et plus complètement par la chute de leurs Bourbons en 1830.

Le règne de Louis Philippe fut une longue exaltation de l'empereur Napoléon. C'est le génie, c'est la gloire nationale, c'est la France aux prises avec l'étranger ; Napoléon c'est l'ordre social, l'administration, la loi civile aussi bien que le règne de l'épée ; la nation tout entière a triomphé, souffert avec lui ; s'il fit la guerre l'Europe l'y força ; s'il fut despote, c'est que la discipline est une condition du combat. Les dernières pensées du martyr de Sainte-Hélène, l'attitude de ses soldats, de ses amis, des bonapartistes en un mot pendant les luttes de la Restauration ont réconcilié pour toujours la liberté avec sa mémoire.

Voilà ce qui fut dit, écrit, chanté, mis sur la scène à pied et à cheval pendant dix-huit ans. Nul ne se défiait de cet enthousiasme rétrospectif ; le gouvernement l'encourageait en plaçant Napoléon sur la colonne Vendôme et sous la voûte des Invalides. Pour les publicistes indépendants l'empereur était une grande poésie nationale ; pour la branche d'Orléans ce nom répandu, cette gloire vulgarisée semblaient des barrières contre le retour de la branche aînée. On glorifiait Napoléon sans mesure et sans crainte, comme on eût fait pour César, Charlemagne et autres figures passées depuis des siècles de la politique dans l'histoire. Aucun parti ne voyait un rival dans le bonapartisme et la double apparition du prince Louis sur notre territoire, loin de troubler cette confiance la confirma.

Aujourd'hui le point de vue a changé ; le danger du bonapartisme s'est révélé à la démocratie ; elle a pu se repentir d'avoir déifié un nom, d'avoir popularisé avec ce nom les idées rétrogrades et barbares de guerre, de conquête, de pouvoir absolu ; l'intérêt évident de la démocratie qui louait généreusement, complaisamment un mort, est de rétracter l'oraison funèbre si le mort prétend revivre et se faire de nos éloges un titre pour nous asservir.

Il faut que le prestige napoléonien diminue. Versons un peu d'eau sur l'auréole si imprudemment allumée et qui allait incendier la République. Ne nous en prenons pas à tel ou tel rejeton de la famille impériale. Quand l'empereur des Français tomba, l'Europe n'eut pas à lutter contre les royaumes improvisés d'Espagne, de Westphalie, la chûte de l'arbre entraînait celle des branches. La critique historique doit également attaquer la souche.

Dans cette réaction contre l'apothéose de l'empereur, l'intérêt d'un parti même d'un parti aussi large que la démocratie universelle, ne serait point un mobile suffisant pour nous, si la justice et la vérité ne protestaient pas contre les proportions colossales trop légèrement données à la gloire de l'empereur.

---

concours absolu de la loutre, il faut commencer par lui inculquer le mépris du poisson et l'amour du gigot de mouton. Il est vrai que si la loutre est difficile à dresser et de rude entretien, elle est caressante et causeuse, et qu'elle rachète bien des petits travers par l'amabilité.

L'histoire fait mention du reste de mille traits qui attestent la sociabilité du pélican, la puissante sympathie qui l'attire vers l'homme et la durée de ses affections. Qu'on ouvre le premier almanach venu d'il y a cinquante ans, on y lira l'histoire du pélican qui vécut pendant 16 lustres dans l'intimité de l'empereur Maximilien et des siens, accompagnant fidèlement ce prince dans toutes ses expéditions militaires. Seulement il est fâcheux d'être obligé de convenir qu'aucun des princes qui régnèrent sur la France n'ait jamais songé à disputer à la maison d'Autriche l'honneur d'une semblable amitié. La nature pourtant n'avait pas refusé le pélican à la France ; il y était même autrefois très commun sur le cours de tous ses grands fleuves. Il a cessé d'y nicher et d'y apparaître à des époques régulières depuis l'invention de l'arquebuse, et on ne l'y rencontre plus aujourd'hui que par hasard. Quelques chasseurs de marais ont bien pu en revoir sur les grands étangs de la Lorraine, de la Bresse ou du Languedoc, ou bien encore il a pu reparaître sur nos rivières par l'aventure de quelque débordement d'été ; mais qu'on en ait tué cinq à six depuis cinquante ans sur l'Isère, sur la Saône ou le Rhin, c'est tout le bout du monde, et le pélican est encore une de ces magnifiques espèces dont il faut que ma patrie fasse son deuil. Le pélican de France a depuis deux cents ans et plus transporté ses pénates aux rives du Danube, d'où bientôt le chassera la vapeur et où l'indigène barbare ne l'approche déjà plus que pour l'assassiner. Aux termes de mon programme j'aurais donc eu le droit de fermer au pélican l'entrée de cette galerie ; mais l'illustration historique attachée à son nom par la fable et l'Ancien Testament ne m'a pas permis de le repousser par une telle fin de non recevoir. Et d'ailleurs il y a autour du pélican une grave question de personne et d'identité à vider, et l'analogie passionnelle n'a pas le droit de s'abstenir en d'aussi graves débats.

« *Je suis devenu semblable au pélican de la solitude*, chante le roi David en un quart d'heure d'abrutissement suprême, et *j'ai été fait comme le nycticorax sous le toit... Similis factus sum pelecano solitudinis et factus sum sicut nycticorax in tecto.* » Poésie touchante, poésie sublime, mais trop faite pour donner de la tablature aux commentateurs du saint livre et aux âmes pieuses. Car le pélican et le nycticorax du psalmiste n'ont jamais été que des rébus, et des rébus de la plus dangereuse espèce et qui ont épuisé la science de tous les devins de la Judée, de la Chaldée et de l'Egypte.

La version la plus accréditée est celle qui traduit le substantif *pélican*, par le substantif *onocrotale*, mot à mot, qui *sonne comme un âne*. Mais cette traduction, hélas ! n'a fait que déplacer la difficulté et ne l'a pas résolue. Quel est l'oiseau qui sonne comme un âne et signe onocrotale ? Est-ce le pivert, un oiseau gros comme un merle ? ou le héron, un oiseau de trois pieds de haut ? car chacune de ces deux espèces revendique avec acharnement l'honneur de la comparaison biblique et chacune a pour elle de fanatiques partisans. A l'heure qu'il est, le procès n'est pas jugé encore.

L'analogie appelée à se prononcer décide que le pélican de la Bible n'a aucune espèce de rapport ni avec le véritable pélican blanc qui n'a jamais inspiré la tristesse, ni avec le héron du Nil, oiseau très taciturne, et que l'onocrotale des Saintes-Ecritures n'est autre que le pivert ; un oiseau qui n'est pas gai du tout et dont le cri monotone, assez semblable au braiment de l'âne, retentit en effet trop souvent dans la solitude. L'analogie appuie son opinion sur la signification étymologique du substantif *pelecanos* qui voudrait dire *perce bois, ronge bois* (du grec [illegible], je ronge). On sait que la passion du pivert est de tourner, de cogner et de piocher après le tronc des arbres et même d'y tailler de vastes appartements pour lui et pour les siens, [illegible] exercices complètement interdits au héron et surtout au pélican de nos jours qui est, je le répète, un oiseau très jovial.

Ainsi le doute ne saurait subsister plus longtemps à l'égard du véritable sens des paroles du saint roi. Lisez au psaume 102 : *Je suis devenu semblable au pivert de la solitude* (le même qui, suivant la tradition populaire, n'a pas plutôt donné un coup de bec dans le tronc d'un chêne qu'il court soudain de l'autre côté pour voir si son bec passe).

Je devinerai le rébus du nycticorax une autre fois, quand je parlerai du corbeau. Le corbeau jouissait jadis du don de prophétie, et il suffisait de manger de temps en temps du foie de ce volatile accommodé à une certaine sauce pour acquérir la précieuse faculté de deviner les rébus et les trésors cachés, ainsi que de prédire l'avenir. Quel dommage que la recette de la sauce en question soit perdue !

A. Toussenel.

(La suite au prochain numéro.)

CAUSERIES.

La révision est faite ; c'est le *Constitutionnel* qui l'affirme. Or il n'est pas permis de mettre en doute une affirmation du *Constitutionnel*.

Si la vérité était exilée de cette terre, ce n'est pas comme on pourrait le croire, dans le télégraphe de M. Léon Faucher ou dans les harangues de M. de Falloux, c'est dans les bureaux du *Constitutionnel* qu'elle se réfugierait.

Donc la révision est faite, ou, en d'autres termes, elle se fera. Calchas-Véron a formulé cet oracle, et Granier de Cassagnac, premier sacrificateur, tient déjà dans sa main droite le sacré couteau qui doit égorger dans quinze mois l'article 45, pour faire enfler les voiles des galères *prorogationnelles* retenues dans les eaux dormantes de la Constitution.

Bien que l'impétueux Faucher ne se retire pas encore sous sa tente et reste provisoirement chargé des destinées de la [illegible], le [illegible] ne se [illegible] pas moins à confectionner avec les débris de la loi du 31 mai le cheval de bois

On n'ôtera jamais à Napoléon la portée de son intelligence, l'énergie de sa volonté, le cachet exceptionnel de sa nature ni le bonheur qu'il eut de représenter la France devant l'invasion, d'associer sa gloire aux splendeurs, sa chute aux humiliations de la patrie. Mais ce qu'il faut combattre avec résolution, ce qu'il faut traduire au ban du peuple ce sont ses actes, c'est sa politique à contre sens, c'est la République étouffée en trahison dans la France et dans le monde, c'est l'élan des peuples enchaîné, le césarisme du bas empire galvanisé, associé aux vanités féodales, l'esclavage et la noblesse rétablis, 89 escamoté dans un intérêt de famille. Etudiez sur pièces l'histoire de l'empire et vous repousserez énergiquement pour la France le gouvernement de Napoléon le grand lui-même, dût-il soulever la pierre des Invalides pour nous tyranniser encore une fois. S'il reparaissait, la France nouvelle lui rappellerait son décret du 3 mars 1810 : « Considérant qu'il est un certain nombre de nos sujets détenus dans les prisons d'Etat, sans qu'il soit convenable *ni de les faire traduire devant les tribunaux, ni de les faire mettre en liberté.* »

Elle lui rappellerait le régime de bon plaisir insolemment imposé aux journaux, l'invention de la censure préalable et autres attentats à la liberté dignes du pouvoir qui s'installa le 18 brumaire à coups de crosses de fusil ; elle lui reprocherait les guerres interminables et arbitraires, les exécutions à mort décidées par un seul homme, les impôts et la conscription épuisant la France, les nations ralliées contre nous et foulant deux fois notre sol dont l'enthousiasme républicain les avait chassées. Si Napoléon le grand reparaissait, la République de 1848, plus grande que lui, quoique au berceau, saurait exorciser le fantôme.

Un publiciste qui a fait ses preuves de dévouement à la cause démocratique, Hippolyte Magen, vient de publier une *histoire populaire du consulat, de l'empire et des cent-jours* (1) qui a précisément pour but de vulgariser dans la nation les formules d'exorcisme, de combattre le fétichisme bonapartiste en s'attaquant à sa première idole, à l'empereur Napoléon. L'œuvre est utile, consciencieuse, exécutée avec talent. Nous engageons nos amis à la propager. Nous engageons aussi l'auteur, dans une édition nouvelle, à ménager un peu plus le sentiment populaire, encore si vivace en décembre 1848. Napoléon nous a paru, dès les premières pages, trop systématiquement combattu ; l'empereur a droit à une part de gloire, il faut la lui faire dans l'intérêt même de la cause que M. Magen veut servir ; les superstitions brutalisées s'exaspèrent, la contradiction vive et directe irrite le fanatisme. La justice, d'ailleurs, en réprouvant, en flétrissant toute la politique de l'empereur, honorera le général républicain de l'armée d'Italie et le démocrate socialiste de Sainte-Hélène.

La même réaction de la liberté contre les souvenirs de l'empire se manifeste avec plus de mesure et non moins de force dans l'exquise publication de notre ami et collègue Edgar Quinet, intitulée *la Révision* (2). Cette brochure étincelante de verve et d'ironie, anéantit comme en se jouant les illusions monarchiques de toutes couleurs. Cet œuf de la révision, qui devait contenir un monarque sinon plusieurs, l'auteur l'écrase du pied et le trouve parfaitement vide.

Voici quelques lignes empruntées au chapitre qui a pour sujet *le Bonapartisme :*

Qu'est-ce donc que le bonapartisme? l'empire ; et qu'est ce que l'empire? Avant de répondre, je dois un remercîment sincère à la Société du Dix Décembre, elle nous a rendu, et à moi en particulier, le sens de l'histoire. Avant que cette glorieuse Société ne se fût montrée, nous étions sous le joug des souvenirs mélancoliques de Sainte-Hélène. Vous savez si les souvenirs rapportés de l'île nous avaient touché l'âme ; de fait, nous avions changé l'histoire en légende. Qui de nous, à travers les branches du saule pleureur de Sainte-Hélène, ne s'était pas fait son empereur à sa guise? Nos chansons, nos livres, n'étaient pleins que de lui. Vous le connaissez par le *Mémorial* : un fermier d'Amérique qui maniait la charrue et lisait l'*Héloïse*, très sensible, on ne peut plus facile aux larmes, ennemi du fracas de la guerre et des armes, au point qu'il ne pouvait seulement souffrir que le petit Las Cases tirât, à Longwood, sur un passereau, ce qui nous

(1) Paris, chez Martinon, rue du Coq-Saint Honoré, 4. — Prix 1 fr. 50 c.

(2) Paris, boulevard des Italiens, 15. — Prix 30 centimes.

est certifié par le père; ami du silence, partisan de la république des fourmis, qu'il régentait pourtant quelquefois dans son jardin; simple, uni, content de tout, s'il faisait mat un roi d'échec; avant tout, libéral, grand parlementaire ; que vous dirai-je, enfin, abonné du *Courrier*. Voilà notre héros, et ce qui nous restait de l'histoire ; d'ailleurs, nous n'en voulions pas d'autre. Nous en pleurions encore au 10 décembre.

Quand vint la Société, elle fut naturellement indignée de notre ignorance. Charitablement, elle entreprit de nous en guérir. Ce fut bientôt fait; peu de leçons nous suffirent. Alors quelques-uns d'entre nous prétendirent que, sous l'homme sensible de Sainte Hélène, il y avait eu autrefois, vers 1800, un maître assez dur, un soldat assez rude, qui avait un peu guerroyé, disait-on, d'ailleurs médiocrement ami des journaux, de la tribune, au point qu'il avait eu un sénat de muets. Ceux-là le dirent à d'autres, qui le répétèrent ; on fit des recherches dans les bibliothèques, le fait se trouva vrai. On découvrit qu'il ne blâmait qu'une chose en César. Devinez laquelle? — D'avoir aimé Cléopâtre? — Non. — D'avoir coupé le pouce aux Gaulois? — Non. — De s'être laissé mettre au front la couronne par Antoine? — Point du tout. Vous n'y êtes pas; faut-il vous le dire? Il ne blâmait en lui que d'avoir hésité à passer le Rubicon. Quoi donc! Tarder un instant à fouler la loi jurée, se faire un scrupule de mentir à son serment; s'arrêter une heure devant la liberté! Misère! Cela lui faisait pitié, et lui paraissait impardonnable chez César. Un peu plus, il l'eût rayé du nombre des grands hommes.

Le Rubicon ne sera plus franchi ; nous ne sommes pas à la veille d'un 18 brumaire, mais si la République est prudente à l'avenir, elle ne dorera pas trop les statues des grands hommes qui ont laissé des descendants (*nepotes*).

Victor Hennequin, représentant du peuple.

M. de Lamartine vient de publier les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Restauration*. Les chapitres suivants en sont extraits :

XXXV.

Napoléon n'est pas un homme de Plutarque, mais de Machiavel. Son mobile n'a été ni la vertu ni la patrie, mais le pouvoir et la renommée. Servi par des circonstances qu'aucun homme ne rencontra jamais, pas même César, et par un génie de la force égal à son œuvre, il se donna pour tâche de posséder le monde à tout prix, non de l'améliorer ou de le grandir. Ce seul but évident de toutes les actions de sa vie les rapetisse et les pervertit toutes aux yeux de la vraie politique. Dieu n'a dit à aucun homme : Tu te feras de toi-même ton propre but, tu feras de toi le centre des choses humaines, tu feras servir le monde à ton usage. Il a dit, au contraire : Tu seras, autant qu'il est en toi, le moyen, l'instrument, le serviteur de la terre ; tu te sacrifieras au service de ton peuple, tu grandiras non en toi-même, être petit et passager, mais dans le peuple, être éternel, que tu auras servi, et dans l'esprit humain amélioré et grandi par tes œuvres!... Voilà le type! voilà la vraie grandeur. La haute politique, l'immortelle gloire sont là, parce que là est la vertu de l'homme d'Etat, non selon l'histoire, mais selon Dieu.

. . . .

XXXVIII.

La révolution, embarrassée de lui, l'envoie, pour périr ou pour grandir, en Egypte. Autre continent, autre homme, mais de conscience pas davantage. Il s'annonce comme le rénovateur de l'Orient. Il lui apporte, dit-il, la liberté européenne. Il cherche d'abord à le convaincre qu'il faut se laisser conquérir. Le fanatisme mahométan est un obstacle à sa domination; au lieu de le combattre, il le simule. Il se déclare pour Mahomet contre les superstitions européennes. Il met les religions dans les moyens de police et de conquête. Le négociateur, incliné devant le pape à Milan, s'incline devant le prophète au Caire. Le lointain donne du prestige à des exploits contre une race énervée, exploits exagérés par la renommée, mais qui rappellent la poésie des croisades. Ce qu'il y cherche, c'est surtout le retentissement et l'imitation d'Alexandre. Aussi, au premier échec à Saint-Jean-d'Acre, il abandonne toute conquête, empire, songe asiatique, il laisse son armée sans recrutement et sans espace, à une capitulation certaine. Il se jette dans un vaisseau léger, il revient où est la réalité, il devance le bruit de ses revers, il surprend la popularité. Il regarde la République, il voit qu'elle a passé l'heure des dangers anarchiques, que ses pouvoirs se régularisent, que les armées commandées par ses rivaux triomphent, que ce gouvernement démocratique, acheté si cher par la nation, deviendra, si on le respecte, un obstacle invincible à l'occupation d'un soldat. Il conspire à main armée contre ce gouvernement qui lui a remis ses armes pour le défendre ; il joint la ruse à la force, il corrompt ses compagnons d'armes, il trompe les directeurs, il viole les représentations, il fait déchirer les lois par ses baïonnettes, il s'empare de sa patrie. La France était un peuple, elle n'est plus qu'un homme, et cet homme c'est lui.

XXXIX.

Ce crime anti national et anti-révolutionnaire accompli, il faut le faire sanctionner par l'opinion ; il y en a deux : une opinion républicaine et progressive qui porte le monde en avant sur le courant de la vérité, de la liberté et de la vertu civique ; une opinion contre révolutionnaire et rétrograde, qui reporte les institutions et l'esprit humain en arrière sur le contre-courant des servitudes, des préjugés et des vices du passé. Il ne mesure pas la vérité, mais la force. Il voit que la vérité est avec la liberté, mais que la force est avec la contre-révolution. Il s'y précipite pour qu'elle le porte à un trône. Il exploite les lassitudes, il achète les vénalités, il intimide les lâchetés, il favorise les apostasies du jour, il cimente d'ambition, de grades, d'autorité le moins libéral des pouvoirs, le gouvernement militaire. Il règne enfin sur son pays. Le pays disparaît à son tour sous un trône, et sur ce trône il ne place que lui.

XL.

Pour que ce trône se soutienne, il lui faut un principe. Il peut encore choisir. Il peut faire de son règne le règne des idées écloses du raisonnement. Il peut les acclimater au monde nouveau par la monarchie. Il peut être à la philosophie et à l'esprit de civilisation moderne ce que Charlemagne fut au christianisme, l'initiateur et l'organisateur armé de l'idée naissante et désarmée. Le monde moral à ce prix aurait, sinon excusé, du moins compris l'usurpation militaire. Il répudie dès le premier jour ce grand rôle d'un génie fondateur d'une idée. Il déclare la guerre et la tyrannie à toutes les idées, excepté aux idées mortes. Il maudit la pensée parlée ou écrite, comme une révolte du raisonnement contre le fait. Il s'écrie La pensée est le mal suprême ; c'est elle qui a fait tout le mal. Il impose le mutisme aux tribunes, la censure aux journaux, le pilon aux livres, la terreur ou l'adulation aux écrivains.

Il blasphème contre la lumière; il ferme la bouche au moindre murmure d'une théorie. Il exile tout ce qui ne lui vend ni sa parole ni sa plume. Il n'honore dans les sciences que les sciences qui ne pensent pas, les mathématiques. Il supprimerait, s'il le pouvait, l'alphabet, pour ne laisser subsister entre les hommes que les chiffres, parce que les lettres expriment l'âme humaine et que les chiffres n'expriment que des forces matérielles. Il s'exalte dans son horreur de la philosophie et de la liberté jusqu'à l'athéisme de l'intelligence humaine. Il pressent une révolte dans chaque soupir, un obstacle dans chaque pensée, une vengeance dans chaque vérité. Il refuse l'air même aux consciences, il se ligue avec le Dieu qu'il ne croit pas, il refait un traité d'empire et d'Eglise avec le pouvoir sacerdotal, il profane la religion en feignant de l'honorer, il fait du prêtre un magistrat civil et un instrument de servitude chargé de lui assouplir les âmes; il met le catéchisme d'un culte d'Etat dans l'empire, et l'empereur à côté de Dieu dans le catéchisme de l'Etat. Il détruit une à une toutes les vérités civiles conquises et promulguées par l'assemblée constituante et par la république : l'égalité par une féodalité nouvelle, les partages domestiques par les substitutions et les majorats, les mœurs nivelées par les titres, la démocratie par une noblesse héréditaire, la représentation nationale par un corps législatif subordonné et muet, et par un sénat de Bas-Empire chargé de lui voter le sang du peuple, enfin les nationalités par des dynasties de sa race imposées aux trônes. Il tourne en dérision et en tyrannie toutes les institutions de l'indépendance des peuples dont il n'ose pas encore effacer le nom, il refait le passé en commençant par ses vices, il le restitue tout entier à ses adorateurs, à condition que ce passé sera encore lui.

. . . .

XLVIII.

Cette renommée dont il avait fait sa moralité, sa conscience et son principe, il la mérita donc par sa nature et par son intelligence de la guerre et de la gloire. Il en a inondé aussi le nom de la France. La France, obligée d'accepter sa tyrannie et ses crimes, doit aussi accepter sa gloire avec une sévère reconnaissance. Elle ne pourrait séparer son nom du sien sans diminuer son propre nom. Ce nom s'est incrusté dans ses torts comme dans sa grandeur. Elle a voulu de la renommée, il lui en a donné. Mais ce qu'elle lui doit, c'est surtout un grand bruit.

XLIX.

Cet écho, qui se continue dans la postérité et qu'on appelle encore improprement gloire, a été son moyen et son but. Qu'il en jouisse donc! Homme de bruit, qu'il retentisse à travers les siècles! Mais que ce bruit ne pervertisse pas la postérité et ne fausse pas le jugement du peuple. Cet homme, une des plus vastes créations de Dieu, s'est mis à ce plus de force qu'il ne fût donné à aucun homme d'en accumuler sur la route des révolutions et des améliorations de l'esprit humain comme pour arrêter les idées et faire rebrousser chemin aux vérités. Le temps l'a

qui introduira les légions du Dix-Décembre dans la forteresse républicaine.

On n'est jamais plus sûr de la victoire que le lendemain d'une défaite. C'est la devise des gens de cœur. — Honneur aux braves !

O *Constitutionnel*, tu fais mon bonheur. Que l'Elysée te le rende !

Ainsi donc ils ne se tiennent pas pour battus ; au contraire. Les canonnades de Michel (de Bourges), les charges à fond de Victor Hugo, les savantes manœuvres de M. Dufaure ne les décident pas à déposer les armes. Contemplant d'un œil sec et même tant soit peu railleur le ministère qui est resté moralement sur le carreau, ils continuent à chevaucher sans pitié sur les intérêts du pays. Que le pays s'en souvienne !

Il faut espérer qu'après la journée aux soufflets de lundi, c'en est fait pour toujours de MM. Baroche et Faucher. Je ne parle pas même pour mémoire des autres Auvergnats qui complètent cet inqualifiable ministère parfaitement défunt aux yeux du pays, quoiqu'on dise et quoiqu'on fasse. Je suis heureux de vous assurer qu'on ne les a pas galvanisés pour longtemps et que nous verrons bientôt d'autres musiciens ambulants préposés à la manivelle de l'orgue administratif.

Quant à M. Faucher, rien ne manque à sa gloire. La législative a complété sur sa face l'œuvre commencée par la constituante. Le voilà marqué sur les deux joues.

Soyez donc ambitieux, pour laisser un pareil nom dans l'histoire !

Paris qui ne s'est pas ému le moins du monde de cette lutte constitutionnelle dont le résultat était prévu à l'avance, ne songe plus en ce moment qu'à la grande fête qui va amener des masses d'étrangers dans ses murs.

La pensée de M. Horeau, adoptée avec empressement par le commerce parisien, va se réaliser dans le cours du mois prochain, en dépit du mauvais vouloir du gouvernement qui n'osera pas signifier un véto formel aux entrepreneurs de la fête, dans la crainte de mécontenter trop fortement la haute industrie parisienne déjà peu affectionnée, hélas !

M. Petin qui voit la foule affluer de plus en plus curieuse et empressée dans le chantier où il achève l'élaboration de son grand vaisseau, profitera de cette fête offerte par Paris à l'Europe, pour donner un caractère plus solennel et plus universel à sa première expérience.

Courage novateurs ! consolez-vous de la mesquinerie de nos gouvernements et de la petitesse de nos grands hommes ! Entraînez le monde dans la voie des grandes choses dont l'heure sonne à l'horloge de l'humanité; puisque les pouvoirs effrayés et bornés qui nous dirigent s'obstinent à ne pas sortir du cercle étroit du passé marchons sans eux, débordons-les, tirons-les à notre suite sur la route radieuse du progrès, ou laissons les périr honteusement derrière nous d'impuissance et d'atonie !

Ces pauvres gouvernements ! Ils ne servent, n'ont servi et ne serviront jamais qu'à retarder le progrès, qu'à entraîner le génie. Voilà leur mission, et il faut avouer qu'en France, du moins, ils la remplissent avec conscience.

Un des derniers actes de M. Léon Faucher, avant son dernier malheur, a été d'interdire formellement à la salle Barthélemy la faculté de donner des représentations théâtrales.

A ce sujet je prends la liberté de plaindre du fond de mon cœur la commission des théâtres.

Cette commission, bien que bénévolement composée d'hommes aussi étrangers aux choses théâtrales que M. Guizard est étranger à la littérature et aux beaux-arts, est animée pourtant, dans la personne de quelques-uns de ses membres, d'un certain désir de bien faire. Elle se remue, va, vient, s'enquiert et s'informe. Mais toutes choses ne s'en décident pas moins suivant les caprices et le mauvais vouloir habituel des pachas de l'intérieur. Seulement la commission est le bouc expiatoire chargé des péchés de la direction des beaux arts.

Outre son système d'acoustique qui a été expérimenté avec succès, M. Barthélemy possède des moyens dramatiques nouveaux, économiques et puissants. M. Barthélemy a demandé au ministère l'autorisation d'expérimenter ces procédés. Voici ce que le ministère a répondu à M. Barthélemy. Suivez bien son raisonnement :

— « Monsieur, vous avez inventé un système de décors, de toiles, de machines, de perspectives, qui joint à vos procédés acoustiques, peuvent régénérer l'art dramatique ; je ne dis pas le contraire. Vous me demandez la permission d'ériger à vos frais une scène théâtrale, afin de prouver au public et à moi ministère l'excellence de vos découvertes ; c'est très bien. Vous voulez bien supposer que je ne me moque pas de l'art dramatique comme de tous les autres arts généralement quelconques. Cette confiance prouve la candeur de votre âme. Malheureusement, pour des raisons à moi connues, je ne puis vous accorder l'autorisation d'expérimenter votre système. Tout ce que je puis en votre faveur, c'est de faire nommer par la commission des théâtres une sous commission chargée d'examiner ces procédés qu'il vous est interdit de mettre en œuvre. Cette sous commission fera à la commission un rapport sur ce qu'elle n'aura pas vu. La commission en délibérera et me transmettra le résultat de ses délibérations, après quoi, bien convaincu que ce que vous avez inventé ne vaut pas la peine qu'on en parle, puisque personne n'aura rien pu nous dire, je m'empresserai derechef de vous refuser le privilége que vous me faites l'honneur de me demander. »

Ce qui n'a pas été dit a été fait. La sous-commission n'a rien vu, mais elle a entendu avec intérêt M. Barthélemy, et plusieurs sous commissaires lui ont témoigné leur satisfaction et l'ont engagé à persévérer; après quoi, M. le ministre de l'intérieur, *d'après l'avis de la commission des théâtres*, lui a formellement refusé le privilége qu'il sollicitait.

Le veto de M. Léon Faucher suffit pour fermer à l'art dramatique les horizons que découvrait à cet art le talent d'un inventeur. Drôles de gens ! drôle de république !

Et M. le président de cette même république s'obstine à ne pas renvoyer de tels ministres !

Décidément, je ne voterai pas pour la prorogation.

Eugène Nus.

BIBLIOGRAPHIE.

Le mal de mer, sa nature et ses causes.

MOYEN DE LE PRÉVENIR ET DE LE SOULAGER, par LE D[r] CHARLES PELLARIN. (1)

C'est un vilain mal que le mal de mer ; aujourd'hui que tout le monde peut être appelé à tenter la fortune du roulis et du tan-

(1) A Paris, chez Victor Masson, place de l'Ecole de Médecine.

franchi; les idées et les vérités ont repris leur courant. On l'admire comme soldat, on le mesure comme souverain, on le juge comme fondateur de peuples. Grand par l'action, petit par l'idée, nul par la vertu : voilà l'homme!

LAMARTINE.

Congrès de la paix.

Le congrès de la paix a ouvert ses séances à Londres dans Exeter Hall, sous la présidence de sir D. BREWSTER.

Après une allocution du révérend J. A. JAMES, de Birmingham,

M. COQUEREL, de Paris, a soumis à l'Assemblée quelques réflexions relatives à certaines objections faites en France contre le but de cette réunion. Il a terminé ainsi :

La tâche qu'a entreprise le Congrès est une de celles qui devraient fixer l'attention de toutes les nations de la terre. Les partisans de la guerre parlent de la gloire qui l'accompagne; je crois que cette gloire, fille des champs de bataille, est maudite comme anti chrétienne. La grande Exposition d'Hyde Park, à laquelle toutes les nations ont été appelées à concourir dans un véritable esprit de paix, est le résultat du travail des peuples, et c'est là une gloire bien supérieure aux gloires qui surgissent des batailles et des conquêtes. Quant aux sarcasmes que notre cause a subis, ils ne prouvent qu'une chose, c'est que nos succès sont incontestables; car si nous feuilletons les pages de l'histoire, nous trouverons que lors des grandes agitations qui ont précédé les réformes, les fauteurs de ces agitations n'ont été accueillis qu'avec dérision. Quant à moi, je m'inquiète peu de cette dérision, et je continuerai à soutenir cette sainte cause de toute l'énergie de mon cœur et de ma foi. (Applaudissements.)

DON MARRANO CUBI, Espagnol (parlant anglais) : Notre cause n'est pas celle d'un homme ni d'une secte, ni d'une nation, ni d'un parti politique, c'est celle de l'humanité tout entière. (Applaudissements.) Nous n'avons à défendre ni l'homme rouge, ni l'homme blanc, ni l'Américain, ni l'Anglais, ni le Français, ni l'Espagnol, mais nous voulons établir un principe bienfaisant pour toutes les nations de la terre.

M. JULES DELBRUCK, directeur de la *Revue d'éducation nouvelle* (parlant en français) : J'appellerai particulièrement l'attention de l'Assemblée sur le danger du système adopté en France et en Angleterre de donner aux enfants certains jouets qui les familiarisent avec des idées de guerre. Les parents feraient mieux de leur mettre entre les mains des instruments de travail et d'industrie.

M. COBDEN : Cette idée me paraît si juste, qu'il serait à désirer que toutes les mères la comprissent. Je remarquerai toutefois que le système dont se plaint l'honorable gentleman est infiniment plus en vogue en France qu'en Angleterre. Il consiste à donner aux enfants des soldats en bois, à leur apprendre à ranger les habits rouges contre les habits bleus, avec addition de petits sabres, de petits fusils, de petits canons. On apprend ainsi aux enfants d'Angleterre à se réjouir si les habits rouges renversent les habits bleus, et aux enfants au-delà du détroit à crier *vivat* si les habits bleus enfoncent les habits rouges. Je crois donc, comme l'honorable préopinant, que les mères ne devraient pas encourager un tel système.

Cette proposition, que le congrès a adoptée à l'unanimité, a fourni au *Journal des Débats* un texte de piquantes et spirituelles railleries. On n'est pas plus plaisant.

« Le congrès de la paix, s'écrie-t-il en se tenant les côtes, a dirigé une artillerie meurtrière sur une armée de carton; nous ne saurions dire combien d'hommes sont restés sur le carreau; depuis la fameuse bataille des petits pâtés livrée sur les rives de l'Euphrate, sous la direction de Fourier, nous n'avions pas assisté à un pareil carnage. » Bravo, charmant, délicieux! parole d'honneur.

Vous avez bien raison, et vous ne vous habituerez jamais à voir des hommes sérieux s'occuper avec sollicitude de l'enfance, de ses premiers pas dans la vie, des détails de son éducation et des moyens de la familiariser dès le berceau avec le bien et le beau, le juste et le vrai. Fadaises que tout cela!! l'influence des jouets d'enfants! Palsambleu c'est à mourir de rire.

Nous regrettons cependant de voir au bas de ces puérilités le nom d'un écrivain de talent, jeune, d'un esprit distingué et libéral, mais qui n'a pas le courage de se soustraire au patronage compromettant du vieux scepticisme. Riez, messieurs, vous ne rirez jamais autant des jouets de nos enfants que nous des hochets de vos vieillards.

Quelqu'un devait découvrir que la mesure proposée par le congrès de la paix était la guerre déclarée aux marchands de joujoux. Au *Constitutionnel* était réservée cette gloire, et peut-être déplore-t-il déjà la ruine de cette industrie? Le pauvre homme a une trop belle affaire en tête pour avoir le temps d'apprendre que le mode futur d'éducation exigera beaucoup plus de jouets qu'aujourd'hui; seulement ces jouets seront mieux conçus, plus utiles. Par leurs formes, leurs couleurs, leurs sons, par les idées qu'ils feront naître, ils ne fausseront plus les intelligences ni les sens, ils les dirigeront au contraire, tout naturellement et en amusant, dans la voie de la vérité; mais le seigneur *Constitutionnel* est trop constitutionnel pour s'occuper de ces bagatelles, et ne le voyez-vous pas d'ici en train de faire le moulinet avec sa canne et s'évertuant à aligner les rangs de ses révisionnâtres. Ce genre d'exercice ne manque pas de gravité. Courage et bonne chance, cher collègue.

M. de Girardin, présent à la deuxième séance, a été salué par des applaudissements unanimes. Nous rendrons compte de l'ensemble des travaux du congrès.

Charles Brunier.

La nouvelle maladie des blés.

Notre planète, dans le milieu subversif où nous vivons, semble avoir perdu son équilibre atmosphérique. Le choléra, la peste, les épizooties sévissent sur les animaux à qui mieux mieux. Des affections auxquelles la science n'a point encore donné de noms propres infectent nos cultures. Telles sont la pomme de terre, dont la maladie remonte à 1844, la vigne, les pruniers, les groseillers, attaqués seulement depuis une ou deux campagnes; les céréales qui souffrent cette année d'une contagion dont on ne peut pas encore prévoir les suites. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que, considéré dans son ensemble, le mal paraît offrir les mêmes caractères, chez les différentes plantes qui en sont atteintes. Il est dû à la présence d'un champignon qui s'empare de la tige, en tarit la sève et la fait périr avant le temps.

La nouvelle contagion des blés, que le vulgaire nomme *maladie du pied, rouille du pied, lèpre, pourriture*, etc., s'est subitement montrée dans un grand nombre de nos provinces. On l'a déjà observée aux environs de Paris, en Beauce, en Brie, les deux greniers de la capitale; dans le Dauphiné, le long de la vallée de l'Isère. Les départements du Rhône, de l'Aisne, de la Somme, de l'Oise, de la Meuse, des Ardennes, en sont tous plus ou moins atteints. Dans d'autres contrées, son peu d'importance l'aura sans doute laissé passer inaperçue. C'est surtout le Nord, où la récolte est plus tardive, qui semble être affecté de préférence au Midi où la moisson est déjà faite. On espère toutefois que cette année elle causera peu de dommages. Voici les derniers renseignements que nous avons reçus sur sa marche et sur ses développements.

A Versailles, les cultures de l'Institut agronomique en ont subi les premières et rudes atteintes. Ce malheureux institut, on le dirait maudit! En 1849, à peine installé, il perd la majeure partie de son bétail; en 1850, ses vignes sont ravagées par un champignon; en 1851, ce sont ses blés. On nous assure que le quart et même la moitié des céréales y souffrent gravement de la pourriture. Le ciel réserverait-il à l'institut de nouveaux désastres? Nous espérons qu'il se calmera et que la commission du budget lui votera de nouveaux subsides pour réparer toutes ses pertes.

Sur le plateau de Versailles, la maladie ne se montre pas partout avec la même intensité. On y remarque des champs qui sont complètement intacts; d'autres dont les épis attaqués peuvent s'évaluer au vingtième; d'autres, au dixième; d'autres, au sixième. Dans la plaine de Pontoise, la proportion des épis qui *tournent au blanc* ne serait que de 1 à 2 0/0; dans les environs de Thury, elle varierait de 15 à 25 0/0. Dans la Somme, à la date du 8 juillet, on faisait entendre de nombreuses plaintes; mais on n'avait pu encore déterminer le nombre de pieds malades; de l'Isère, et de quelques autres parties du territoire on écrivait qu'il y avait beaucoup de *blé mort* sans rien préciser.

Quels sont les signes de la maladie? à quelles causes faut-il l'attribuer? quelle influence aura-t-elle sur les approvisionnements? c'est ce qu'il importe d'examiner.

La contagion a son siége à fleur de terre entre les racines et le premier nœud, ce qui l'a fait nommer la *maladie du pied*. Elle consiste en une moisissure présentant un aspect brun, terne, roussi. Quelquefois la moisissure enveloppe toute la tige, d'autres fois elle n'en recouvre qu'une partie. Les tissus qu'elle affecte se dessèchent, entrent en décomposition, et ne pouvant plus soutenir le poids de la plante, le chaume se courbe fortement. Si on l'ouvre à l'endroit couvert de moisissure, on voit que les tissus cellulaires au lieu d'être élastiques, imbibés de sève comme dans l'état normal, sont raides, cassants, desséchés, offrent en un mot tous les caractères de la plante morte. Examiné à la loupe, l'intérieur est tapissé de filaments blancs, cotonneux, enchevêtrés à l'infini, ayant l'aspect de tous les champignons dans leur premier âge. Ce sont ces filaments qui absorbent la sève, l'arrêtent dans sa marche et l'empêchent d'arriver jusqu'au sommet de la plante qui dès-lors jaunit et meurt avant le temps.

Dès que la moisissure a complété son œuvre de désorganisation le blé se courbe et verse tout comme s'il avait essuyé une pluie battante ou une forte tempête. Nous avons vu dans cet état plusieurs pièces de froment gravement atteintes qui ressemblaient à de la litière.

La maladie peut faire invasion avant ou après la floraison. Partout où elle l'a précédée, ce qui heureusement a été rare cette année, la récolte sera nulle pour les plantes malades. Privées de leur sève au moment où elle leur était le plus nécessaire, la fructification n'a pas été possible. Aussi à côté d'épis où le grain était encore à l'état de lait nous en avons remarqué d'autres qui étaient déjà dorés, mais complètement vides; ceux-là avaient été atteints avant la floraison.

D'autres, et c'est le plus grand nombre, bien que malades au pied, n'en ont pas moins les épis chargés de grains; ces épis, il est vrai, sont plus courts, leurs grains petits; mais on espère cependant qu'ils donneront une demi récolte, la sève contenue dans la plante et dans les feuilles suffisant pour les conduire à parfaite maturité.

Quant aux causes de la contagion elle est un mystère. On l'attribue aux influences atmosphériques ce qui est bien vague et peu compromettant pour la science. A cet égard les mille suppositions faites sur la pomme de terre accusent l'ignorance des savants.

Maintenant dans quelles proportions le mal existe-t-il? quelle influence doit-il avoir sur les approvisionnements? c'est ce qu'il n'est pas encore permis de déterminer aujourd'hui. Il y a des contrées où il passera inaperçu; d'autres où il ne causera qu'un faible dommage. Un fait avéré, c'est que, sans être mauvaise, la récolte sera très inégale et que la maladie du pied n'y entrera presque pour rien. Ce n'est donc pas le présent, mais bien l'avenir qui doit nous préoccuper.

Quelles mesures pourrait-on prendre pour l'empêcher de reparaître? Elles sont de deux sortes: les unes préventives, les autres répressives. Les mesures préventives consisteraient, de la part de l'administration, à faire des études pour reconnaître les causes du fléau, et l'extirper jusque dans son germe; mais pour cela il faudrait que l'administration de l'agriculture fût intelligente, et on sait qu'elle ne l'est pas beaucoup.

Les mesures répressives consisteraient à détruire les semences de la contagion qui s'est manifestée. Or, on sait que les champignons des moisissures se reproduisent par une poussière microscopique, nommée sporules, que les vents emportent dans les régions les plus lointaines. Ce qui le prouve, c'est l'apparition de la maladie sur presque tous les points du territoire à la fois. Agissant avec ensemble sur tous ces mêmes points il faudrait donc brûler les chaumes qui se trouvent infectés.

Cette opération serait infiniment simple. Comme la maladie part des racines et ne s'élève guère au dessus du troisième nœud, dans tous les champs où elle s'est montrée, on pourrait couper les blés à cette hauteur et après l'enlèvement des gerbes mettre le feu aux chaumes sur pied. Nous ne voudrions même pas qu'il fût fauché, parce que la combustion s'opérant sur toute l'étendue de la culture infectée, détruirait plus sûrement les sporules qui recouvriraient le sol. On aurait soin de ne mettre le feu qu'un jour où il serait activé par un vent frais qui hâterait l'opération et la rendrait plus fructueuse. On pourrait ensuite donner un labour pour recouvrir la cendre qui dans les terres froides surtout est un excellent engrais. Après cela on sèmerait en temps opportun.

Telles sont les mesures que nous proposons pour empêcher la maladie de s'étendre. Exécutées avec ensemble elle assureraient l'avenir, à la condition toutefois que les vents ne nous apporteraient pas de nouvelles semences des pays du globe qui sont le foyer de l'infection.

Jacques-Valserres.

Revue parlementaire.

La discussion s'ouvre lundi sur le pétitionnement bonapartiste. M. Charras apporte à la tribune des documents qui prouvent d'une manière irréfutable que l'Administration a eu les mains dans ce pétitionnement. Il y a eu des circulaires administratives, des réunions de préfets, des manœuvres de toute sorte. M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, directeur de ce mouvement pétitionniste, répond à peine à ces allégations et se retranche dans un superbe dédain. Le général de Lamoricière l'attaque, puis M.

---

gage, il faut savoir un gré infini à notre savant et consciencieux ami Charles Pellarin, d'avoir porté ses efforts contre un pareil ennemi. Sa brochure, pleine d'observations expérimentées par lui-même, intéressante par les opinions diverses qu'il y discute avec loyauté, mouvementée de faits et de citations, est une œuvre utile à tous, maintenant que les voyages dans toutes les directions du globe commencent à devenir le complément obligé de l'activité humaine.

Qui peut répondre de ne pas se voir un jour ballotté par les vagues, à notre époque où les nations semblent se transformer en provinces du monde? Voyez donc comme le génie humain élargit rapidement son centre d'action.

Le voilà qui ouvre à Londres une exposition générale de son industrie; demain il se donnera à Paris une semaine de fêtes, dont il s'est fait rédiger le programme par M. Hereau. Dans quelques mois peut être, il choisira New-York, cette capitale poussée en un siècle sur la place des Vigwams du Huron, pour le théâtre de quelque communion universelle.

L'humanité commence à se mêler hardiment; les nations se mettent à se visiter, à se verser pour ainsi dire dans le sein les unes des autres. Les douaniers, les princes, ni les gendarmes, les monts ni les mers ne parviennent plus à arrêter cet élan. Il n'y a plus que le mal de mer qui s'interpose encore entre les continents; il faut donc vaincre le mal de mer.

Et d'abord, qu'est-ce que le mal de mer? C'est, dit Charles Pellarin, le résultat d'un ralentissement, d'une diminution de force dans le cours du liquide sanguin, qui prive le cerveau de l'afflux normal de sang qui lui est nécessaire pour conserver toute sa vitalité. De là l'atonie, la défaillance d'action du centre nerveux cérébral; de là la pâleur de la face, de là l'excitation aux nausées et aux vomissements.

Les balancements du vaisseau ne produisent pas seuls, du reste, cet insupportable malaise; il se fait sentir plus vivement en cette occasion, parce que la cause est plus durable, plus permanente. Mais beaucoup d'autres circonstances peuvent le produire ou tout au moins en ébaucher le prologue. Chez certaines personnes délicates, la valse, le mouvement de la voiture, de la balançoire, le roulis d'un simple canot de rivière occasionnent souvent des effets entièrement semblables, qui deviendraient tout aussi douloureux, si la cause en était [illegible] prolongée.

Je me rappelle, pour ma part, avoir éprouvé l'an dernier un véritable accès de mal de mer sur *la Grenouille*, léger canot de Seine naviguant de Saint-Cloud à Asnières, sous l'habile commandement de Celestin Nanteuil, moi qui avais côtoyé pendant un an la Méditerranée, en conservant la tête saine et le cœur gai.

Voilà le mal, voyons le traitement. Ici j'aurais grande envie de vous renvoyer tout bonnement à mon auteur, et j'y céderais à coup sûr, si je ne me trouvais, par ma propre expérience, en accord complet avec la méthode de notre cher docteur.

En 1841, le capitaine de l'*Ibéria*, un brave Génois très obligeant et très sympathique, qui n'avait jamais lu Pline, ni les centons de l'Ecole de Salerne sur ce sujet, me prescrivit, pour résister à l'invasion du mal, de me tenir en activité et en gaîté pendant les 24 premières heures. Le moyen qu'il me donnait pour cela était de prendre de temps en temps un verre de rhum, une tasse de café, ou un grog très citronné; puis comme ingrédient moral, il conseillait de jouer au lansquenet, le plus stimulant de tous les jeux de hasard. Le capitaine avait raison; des cinq ou six passagers qui suivirent son avis à la lettre, aucun ne fut atteint du mal de mer.

Eh bien! le croirait-on? dans les conseils que donne, à ceux qui ne sont pas encore *amarinés*, le docteur Charles Pellarin, je trouve presque mot pour mot la partie matérielle de cette ordonnance.

Jugez-en par la phrase suivante :

« Avant la manifestation des nausées, les boissons excitantes et chaudes sont favorables. Ainsi le café, le thé auxquels on ajoute un peu d'eau-de-vie, le grog, le vin chaud, le punch peuvent donner plus d'aptitude à résister au mal de mer, en stimulant la circulation et en maintenant un état diaphorétique de la peau. L'usage de certains condiments alimentaires, tels que la moutarde et le poivre n'est pas à dédaigner dans le dernier repas qui précède le départ. »

A la bonne heure! ce n'est pas là de l'empirisme. Voilà un médecin qui n'a pas besoin d'inventer des [illegible] et des mixtions pour prouver sa science, un savant plein d'esprit et de tact qui se confie plus à l'hygiène [illegible] qu'aux préparations pharmaceutiques. Certes, c'est à de pareils docteurs, mais à ceux-là seulement, que j'oserais confier mon [illegible] si jamais la maladie me venait saisir.

Antony Méry.

Jean Bart et Louis XIV.

(1) DRAME MARITIME DU XVII SIÈCLE PAR EUGÈNE SUE.

C'est une charmante manière d'écrire l'histoire, que celle dont se sert Eugène Sue pour nous raconter les soixante années les plus vivantes de notre marine. Ce ne sont plus là les annales emphatiques, banales et sentencieuses dont la lecture seule est un travail répugnant; c'est une œuvre poétique, animée, dramatique qui force l'attention la plus futile à lire avec joie. C'est une peinture du temps, complète et scrupuleuse, où se trouvent toutes les figures intéressantes, où passent sous les yeux avec leurs physionomies vraies non-seulement les individualités, mais les masses populaires du XVII^e siècle.

Les mœurs y sont largement tracées; les costumes, les modes, les ameublements, les détails d'architecture, les travaux des arts contemporains encadrent et illustrent toutes les scènes de ces drames émouvants. En un mot, le tableau est vivant et mouvementé à dérouter les pédants admirateurs de Rollin et de Puffendorf s'il en reste encore dans quelque encoignure d'Académie.

Eugène Sue est un de ces vulgarisateurs admirables auxquels les lecteurs n'ont jamais manqué et ne manqueront jamais. Qu'il s'occupe de nous restituer la signification véritable de quelque grand fait historique, le portrait chargé de quelque grande illustration, ou qu'il jette par le monde une de ces vives lueurs d'avenir, une de ces fécondes pensées sociales qui, dans ses dernières œuvres, ont donné tant de distinction et de relief à son génie particulier, tant d'expression aux syllabes de son nom, il est assuré désormais d'un auditoire immense prêt à recueillir sa parole écrite; car il est un de ceux qui ont compris le pouvoir de la forme attrayante, l'irrésistible puissance de l'art dans les enseignements les plus sérieux.

On vient de donner à cette glorieuse phase de la marine française si vivement racontée une forme pittoresque et populaire; le texte a été mêlé de dessins historiques et de portraits gravés d'après les types du temps. Et l'on a bien fait; autant que possible il faut joindre aux œuvres historiques les copies prises sur

(1) Édition illustrée de [illegible] dessins par [illegible], Paris, chez Marescq et Cie, 5, rue du Pont-de-Lodi (près du Pont-Neuf).

Baze le poursuit avec son acharnement accoutumé. Bref, on passe au vote sur cet ordre du jour proposé par M. Baze : « L'assemblée nationale, tout en regrettant que dans quelques localités l'administration, contrairement à son devoir, ait usé de son influence pour exciter les citoyens au pétitionnement, ordonne le dépôt des pétitions légales au bureau des renseignements. » Et ce blâme formel contre le ministère est adopté par 333 voix contre 320.

Voilà donc M. Léon Faucher blâmé par la Législative pour tripotages pétitionnistes, comme il avait été blâmé et flétri par la Constituante pour exploit télégraphique. Cessera-t-il d'être ministre? Non pas; il faut qu'il reste ministre. En France, depuis trop longtemps, l'Autorité s'est mise au-dessus de la Nation. Il importe que l'autorité descende de ce rang usurpé. Appelez cela fatalité ou autrement, mais elle y travaille elle-même avec soin et ne cesse chaque jour de s'affaiblir par ses propres fautes, par l'ineptie et la mauvaise conduite de ses principaux agents. M. Léon Faucher sortant du ministère, c'était un coupable puni, rien de plus; restant au ministère, c'est un coupable impuni et glorifié. C'est bien plus efficace.

Dans les séances de mardi et de mercredi l'Assemblée a adopté à une troisième lecture les projets de loi concernant les encouragements à la pêche maritime et une disposition transitoire prorogeant jusqu'au 31 juillet 1853 les mesures qui s'opposent à la liberté absolue de défrichement. A cette occasion les partisans outrés de la propriété n'ont pas manqué de répéter que le propriétaire de bois était atteint dans son droit sacré de propriété, parce qu'on ne lui permettait pas d'user et abuser de sa chose.

Le ministre des finances a présenté un projet concernant l'établissement d'une banque à Alger; elle serait commanditée par l'État jusqu'à concurrence de 3 millions.

Jeudi, l'assemblée déclare qu'elle passera à une deuxième délibération sur le projet de loi contenant des modifications à l'organisation actuelle des municipalités.

Vendredi l'assemblée est venue tard et s'est retirée de bonne heure. Elle a décidé sans délibération qu'elle prenait en considération une proposition de MM. Ducoux et Ceyras, tendant à établir des bureaux de renseignements pour les ouvriers. La commission tout en combattant les termes mêmes de la proposition, pense qu'elle est de nature à être utilement revisée dans les bureaux et lors de la discussion. — Le reste de la séance est employé à ajourner plusieurs projets.

Samedi. — L'assemblée adopte l'urgence sur une loi autorisant la ville de Paris à emprunter 50 millions pour la continuation de la rue de Rivoli et autres dépenses d'édilité. Elle repousse une demande de M. Sarrayra qui aurait désiré que les dépêches télégraphiques fussent insérées au *Moniteur*.

Emile Bourdon.

Revue de l'Extérieur.

Les Russes ont essuyé une défaite dans le Caucase. Ils ont perdu toutes leurs positions, malgré les efforts de leurs généraux, et se sont repliés sur Tiflis.

Londres. — Le bill du serment d'abjuration des israélites a été rejeté à la seconde lecture par la chambre des lords. 108 membres ont voté pour et 144 contre. Majorité contre le bill, 36. La chambre des lords a adopté à une forte majorité le bill des titres ecclésiastiques.

Un incident s'est élevé à la chambre des communes dans la séance du 18 juillet. L'alderman Salomons (israélite), élu par Greenwich, a demandé à prêter serment sur l'Ancien Testament. Il a répété les formules de suprématie et de suzeraineté; puis, jurant à la manière des israélites, il a mis son chapeau, lorsqu'il a prononcé ces mots : « Ainsi Dieu me garde! » mais il a omis avec intention les mots : « sur la véritable foi d'un chrétien. »

Le président a fait observer à M. Salomons que la loi défend de siéger dans la chambre à quiconque ne prête pas le serment prescrit par la loi, et que, comme il n'a pas prêté serment en la forme voulue, il est du devoir du président de lui enjoindre de se retirer. M. Salomons est allé se placer au-dessous de la barre.

Après une courte discussion, la chambre a décidé, sur la demande du chancelier de l'échiquier, que l'affaire serait remise à lundi pour entendre John Russel, absent au moment de l'incident.

Lundi, lord John Russel, interpellé par sir Benjamin Hall, a déclaré qu'il ne croyait pas pour le moment devoir intenter de poursuites et a réclamé pour le gouvernement une liberté entière.

Après des débats presque puérils, lord John Russel a fait décider, dans la séance du 22, que M. Salomons ne pouvait siéger ni voter au parlement sans avoir prêté le serment d'abjuration en la forme voulue par la loi.

Un amendement, proposé pour établir, au contraire, que le serment avait été prêté par M. Salomons en la forme que la loi prescrit à la chambre de faire observer, a été repoussé par 118 voix contre 71.

Sir B. Hall a déclaré que les électeurs de Greenwich feraient défendre leur droit par un avocat.

Lord John Russel paraît croire que l'opinion publique finira par faire triompher légalement la cause des israélites. Nous désirons que l'Angleterre se montre en cette circonstance fidèle à la cause de la liberté.

Charles Brunier.

ACQUITTEMENT DE M. CABET. — On sait que M. Cabet avait été condamné par le tribunal de police correctionnelle à 2 ans de prison et 5 ans d'interdiction des droits civiques : il s'était pourvu contre ce jugement et est revenu de Nauvoo pour se présenter devant la cour d'appel. Cette affaire a occupé quatre audiences. Nous apprenons à l'instant avec une vive satisfaction que justice a été rendue et qu'un arrêt de la cour a renvoyé M. Cabet des fins de la plainte sans dépens et l'a déchargé des condamnations précédemment prononcées contre lui. — Ch. Brunier.

NOUVELLES DIVERSES.

M. de Melun (Ille-et-Vilaine) a déposé jeudi une proposition ainsi conçue :

« Art. 1er. L'assemblée nationale se proroge du 18 août 1851 au 20 octobre suivant.

» Une commission de vingt-cinq membres sera nommée au scrutin secret et à la majorité absolue des voix, conformément aux prescriptions de l'article 32 de la Constitution. »

Vingt-cinq membres de la majorité ont déposé une autre proposition d'après laquelle la prorogation, ouverte également le 10 août, se prolongerait jusqu'au 3 novembre.

La vingt et unième commission de l'initiative parlementaire s'est occupée d'une proposition présentée par M. Dain, qui a pour but de faire envoyer gratuitement à toutes les mairies et à toutes les bibliothèques publiques, et vendre sur la voie publique un extrait littéral du *Moniteur*.

M. Dufaure a déposé le rapport fait au nom de la commission du chemin d'Avignon. Voici le texte du projet de résolution que la commission soumet à l'Assemblée :

« Art. 1er. La construction du chemin de fer de Paris à Lyon sera provisoirement continuée aux frais de l'État.

» Art. 2. Il est ouvert, à cet effet, au ministre des travaux publics un crédit extraordinaire de 50 millions, savoir :

» Sur l'exercice 1851	15 millions.
» Sur l'exercice 1852	35 —

» Art. 3. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le Grand-Livre de la dette publique et à adjuger, avec publicité et concurrence, la somme de rente nécessaire pour produire, au taux de la négociation, un capital de 50 millions.

» Un fonds d'amortissement, d'un centième du capital nominal des rentes créées en vertu de l'autorisation qui précède, sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement. » — Ch. Brunier.

— Le préfet de la Seine a invité les commissaires et les jurés de l'exposition de Londres à une fête qui sera donnée le 2 août en l'honneur de cette grande solennité. Il y aura un grand banquet à l'hôtel de ville, un concert, et le 3 un bal auquel seront conviés les chefs d'industrie de France et d'Angleterre. Ces fêtes prennent le titre de Fêtes de l'industrie universelle.

— Sur vingt-quatre membres dont se compose le conseil municipal d'Alger, seize ont donné leur démission.

— Le maréchal Sébastiani est mort dimanche dernier.

— M. Erdan, l'un des rédacteurs de l'*Événement*, a été écroué à la Conciergerie pour purger une condamnation à un mois de prison.

— La session ordinaire des conseils généraux s'ouvrira le 25 août prochain et sera close le 10 septembre.

— On écrit de Munich (Bavière) le 21 juillet :

« Le ministre des cultes et de l'instruction publique a pris un arrêté qui prescrit que le 28 de ce mois, jour de l'éclipse totale de soleil, les écoles primaires gratuites seront fermées et que la veille ou l'avant-veille tous les élèves de ces écoles seront menés à confesse et communieront. (*Débats.*)

— L'esprit d'association fait chaque jour de nouveaux progrès dans nos départements de l'Alsace. Nous avons annoncé la création successive à Strasbourg de quatre associations ouvrières. Les cordonniers et bottiers de Schelestadt se sont empressés de suivre l'exemple donné par leurs confrères du chef-lieu. Ainsi que nous l'apprend le *Démocrate du Rhin*, leur contrat social a été déposé au greffe du tribunal le 19 juin 1851. Il ouvre un emprunt de 1,000 fr., remboursable en produits. Le capital est divisé en 100 obligations de 10 fr. chacune. Bientôt toutes les actions seront prises, et cet encouragement, donné par la confiance publique, présagera des institutions qui, du dire du rédacteur du journal que nous citons, permettront au peuple de réaliser par lui-même les améliorations de bien-être moral et matériel que l'avénement du gouvernement de tous par tous et au profit de tous devait lui faire espérer. (*Siècle.*)

Variétés.

FOURIER CONFIRMÉ PAR PIERRE LEROUX (1).

II.

Si Fourier n'eût dit que cela : *Les attractions sont proportionnelles aux destinées*, il ne mériterait pas d'avoir été appelé le grand mécanicien social. Ce n'est pas assez, en effet, de proclamer que tout étant ordonné par le suprême géomètre, l'ordre doit régner au sein de l'humanité comme dans l'individu. En s'arrêtant à cette formule, en n'allant pas plus loin, on peut être un philosophe, un contemplateur, mais on n'est pas un socialiste, un homme pratique. Frappé d'impuissance on ne touche pas à la réalité.

Fourier a pris l'homme comme on prend une ingénieuse machine, une mécanique délicate et puissante. Il a examiné consciencieusement ses rouages, ses ressorts, ses engrenages, il en a noté toutes les pièces, il les a analysées, classées. Son observation minutieuse et incessante ne s'est pas arrêtée là. Il a cherché à pénétrer le mouvement, le mode d'action de chacune des parties et de leur ensemble; puis il a comparé ce mode d'action à ce que nous connaissons déjà. Il a vu qu'il correspondait à la loi du mouvement constatée dans d'autres parties de l'œuvre du Tout-Puissant; et comme, en logicien profond, il avait la foi que celui qui peut tout doit agir par les moyens les plus simples, n'avoir qu'un code au lieu de plusieurs, pour produire l'infinie variété de son immortelle harmonie, Fourier en a conclu que le mode naturel de l'activité de l'homme devait être en parfaite analogie avec cette loi observée ailleurs.

Or, la loi du développement des êtres consiste en une série de modifications graduelles hiérarchiquement coordonnées dans leur ensemble. L'évolution de chaque être constitue un double mouvement d'association qui se produit dans l'espace et dans le temps : D'une part, accroissement progressif et décroissement insensible équilibrés par la plénitude de la maturité de l'être : de l'autre succession des âges, enfance, virilité, déclin, composant une existence normale dans leur échelle hiérarchique. Cette même loi d'unité et de coordination se remarque dans les divers appareils organiques qui forment notre corps. De même qu'il y a des Napoléons dans les arts, dans les sciences, dans l'industrie; de même le système nerveux est l'organe capital entre tous ceux de notre mécanisme animé. Les autres s'échelonnent proportionnellement à leur importance. Les tempéraments, les formes, les caractères, les génies particuliers qui diversifient l'individu dans l'espèce, sont encore distribués selon cette même loi d'association intime, pondérée, hiérarchique.

La loi de classification et d'enchaînement des individus dans les familles, genre, espèce, etc., se manifeste toujours par les mêmes signes : Ralliement des individus dans les groupes par des rapports essentiels et des différences graduellement insensibles, qui établissent la hiérarchie et l'unité : Ralliement des groupes dans un ensemble supérieur par les mêmes motifs et sous les mêmes conditions, et toujours ainsi jusqu'au classement hiérarchique de toutes les unités au sein de la suprême unité vivante, L'ÊTRE.

La loi de classification et d'enchaînement est la méthode naturelle; c'est celle de tous les naturalistes, de tous les physiologistes. Pour reconnaître et pénétrer l'ordre universel, il faut se rallier à la loi, il faut prendre la série comme le seul fil conducteur, mais aussi comme le guide infaillible de ce sublime et infini dédale, qui est la vie.

La loi de l'emplacement, de la grandeur et du mouvement des corps sidéraux c'est toujours la loi sériaire. Le soleil, pivot central, roi de notre tourbillon, entraîne dans son mouvement supérieur son cortége hiérarchique de planètes obéis-

(1) Voir la *Démocratie* du 12 juillet.

---

le vif par les artistes du siècle mis en scène. Rien ne contribue plus agréablement à l'intérêt et à l'instruction. Les illustrations devraient être le complément obligé de tout livre d'histoire.

Avant Colbert il y avait déjà en France des amiraux, mais point de marine, ou si peu qu'elle ne comptait pas. Notre pavillon était porté sur les mers, plutôt par des aventuriers que par des chefs réguliers : quelques galères royales, quelques vaisseaux marchands, des corsaires indisciplinés représentaient à peu près seuls les forces maritimes de la France. Le grand ministre de la monarchie se met à l'œuvre, et à sa voix paraît une flotte capable de lutter avec celles de l'Angleterre et de la République Hollandaise.

Les hardies découvertes qui arrondissaient le globe en dépit des vieilles traditions, aux applaudissements de l'Europe étonnée, se faisaient jusqu'à cette époque sans le concours de la France. Les illustrations du tour du monde portaient des noms portugais ou espagnols, hollandais ou anglais. Malgré son magnifique déploiement de côtes, la France ne fournissait que des auxiliaires de hasard à ces glorieuses croisades de la vieille humanité.

A partir de l'administration de Colbert, on voit enfin nos compatriotes donner aux voiles de leurs vaisseaux un champ plus vaste que le vol des mouettes et des goëlands. Nos navigateurs s'élancèrent à leur tour et prirent leur part des conquêtes nouvelles. Des germes de peuples essaimés de la race gauloise se posèrent sur les côtes des Indes et sur les côtes d'Afrique; des familles parties de nos provinces s'en allèrent fertiliser au delà du Cap les îles Mascareignes, et sur le continent d'Amérique la Louisiane, une partie des Antilles et le Canada.

Œuvre admirable, si le roi Louis XIV l'avait comprise dans toute sa fécondité. S'il avait employé à l'accomplir et à la protéger une partie de cette puissance maritime si rapidement créée, nous aurions aujourd'hui, comme l'Espagne et l'Angleterre, des continents entiers parlant notre langue; et ces gloires pacifiques eussent été pour nous plus fécondes que les tracasseries causées à la Hollande, les interventions inutiles opérées en Italie et les rivalités meurtrières avec la Grande-Bretagne.

A cette époque, la galère qui se traînait le long des côtes fut détrônée par le hardi vaisseau à trois ponts qui devait aller un jour sonder les pôles et mesurer l'équateur. Or, c'est ce [illegible] conté avec verve dans le beau livre si souvent édité déjà sous le nom de *la Marine française* ou de *Jean-Bart et Louis XIV*.

Au-dessus de l'intrépide chef d'escadre et dominant son siècle à l'aide des grands ministres que lui ont laissés Richelieu et Mazarin, on voit agir le grand roi. On voit la plus haute personnalité de l'orgueil et de l'égoïsme bafouant avec une naïveté complète toutes les lois divines et humaines qu'il était chargé de faire respecter.

Ce majestueux défenseur de la famille passe sa vie dans l'adultère, en légitimant et glorifiant ses adultérins. Ce défenseur sacré de la religion du Christ ordonne le meurtre contre une partie de ses sujets, fait *dragonner* le Languedoc, chasse les réformés, et par deux fois et en plein hiver fait incendier le Palatinat. Ce gardien chèrement entretenu de la propriété publique recourt à la banqueroute chaque fois qu'il y trouve son intérêt, et son bon plaisir.

Certes, par le temps qui court, le spectacle d'une activité royale aussi libre, aussi susceptible de fantaisies nuisibles, aussi impudemment orgueilleuse et brutale, est encore un avertissement salutaire qu'il faut souvent replacer sous les yeux de ses concitoyens.

Antony Méray.

NOUVELLE COMMUNICATION INTER-OCÉANIQUE.

Une nouvelle communication inter-océanique vient d'être explorée au Mexique.

A la latitude de Vera-Cruz et de Puebla, à une distance peu considérable de Mexico, il existe un fleuve, l'Atoyac ou Rio Poblano, qui de Puebla se dirige vers le sud et débouche dans l'Océan pacifique, près d'Acapulco.

Ce fleuve traverse l'état de Puebla, l'un des plus peuplés et des plus productifs de la Confédération Mexicaine. Malgré son importance, par la masse de ses eaux, le Rio Poblano n'avait pas été exploré jusqu'ici.

Le gouverneur de Puebla, M. Mugica y Osorio, a chargé, il y a quelques mois, l'ingénieur Jacome de l'exploration du Rio Poblano, en vue de le faire servir à une communication inter-océanique.

M. Jacome a descendu le Rio Poblano et l'a reconnu parfaitement navigable jusqu'à une faible distance de son embouchure dans le Pacifique. Un canal d'une lieue pourrait facilement, d'après M. Hansen, lieutenant de marine, compléter la navigation jusqu'au grand Océan.

La navigation du Rio Poblano serait déjà d'une utilité considérable pour le pays. Elle faciliterait en outre le voyage de Vera-Cruz en Californie. Mais il y a mieux : pour compléter une rapide communication inter-océanique, il paraît que l'on pourrait à peu de frais combiner la navigation du Rio Poblano avec celle du Rio Tecoluta, faisant ainsi converger sur Puebla l'union des deux Océans.

On ne saurait trop féliciter le gouverneur de Puebla d'avoir pris l'initiative de ce magnifique projet. Jusqu'ici la navigation intérieure du Mexique était restée dans un état déplorable d'infériorité. Dans un pays où la nature a été prodigue en dons infinis, on croyait que les rivières ne répondaient pas à la largesse de ces dons. On se trompait. Le Rio Poblano dût-il être le seul fleuve navigable, sa position en ferait pour le Mexique un élément considérable de prospérité.

Nous espérons apprendre bientôt que l'on a donné suite à ces travaux d'exploration et de navigation. (*Europe et Amérique.*)

Perreymond.

Lundi, une fête brillante a eu lieu à Amiens pour l'inauguration de la statue de Gresset. Une députation de l'Académie française assistait à la cérémonie. M. Ancelot a porté la parole en son nom. Il y a eu ensuite course de chevaux, et, sur la Somme, joûtes et simulacre de l'attaque d'une tour par une frégate. Le matin, on avait songé aux pauvres. Une cavalcade, formée des jeunes gens de la ville et des officiers de la garnison, avait parcouru les principaux quartiers en recueillant de nombreuses offrandes. Le soir, on a remarqué de superbes illuminations et applaudi un feu d'artifice magnifiquement ordonné.

— La statue du général Marceau sera inaugurée à Chartres à la fin de septembre.

POURQUOI NOUS N'AVONS PAS LA RÉPUBLIQUE, par Villegardelle. Une brochure in-18 [illegible] : 25 centimes. Chez Garnier frères, Palais-National.

[illegible]tes, tandis que celles-ci attirent, chacune dans leurs [sph]ères, les satellites qui les accompagnent. Et c'est ainsi que [s'é]tablit l'ordre universel sous la norme de l'enchaînement [gra]duel, varié, hiérarchique, que nous appellerons *la [sé]rie.*

Il faut dire avec Parménide : *Omnia [illegible] quamdam [ad] unitatem ascendunt.* Il faut dire avec [Carus], le physiolo[gis]te philosophe : « Le règne animal est [illegible] l'idée de » l'animalité, dispersée dans l'espace et dans le temps. Cha» que espèce, chaque genre offre un certain côté, une certaine » particularité de l'animalité, et remplit en quelque sorte les » fonctions d'un organe dans le grand tout. »

Mais, puisque tout est ordonné, classé, groupé, relié hié[ra]rchiquement au sein de l'unité universelle, se pourrait-il [qu]e l'homme lui-même (organes, facultés, passions, instincts) [ne] fût pas organisé selon la loi commune, LA SÉRIE ? Puisque l'homme est destiné à agir sur ce qui est dans le rayon de sa puissance, comment ne serait-il pas lui-même frappé au coin unique de celui qui a tout disposé avec poids, nombre et mesure ?

Fourier n'a pas eu de doutes. Il est demeuré inébranlable dans sa foi à la toute puissance de Dieu, à l'universalité de sa [pr]ovidence, à l'unité de cause et de principe. La loi sériaire [ét]ant palpable, manifeste, reconnue dans plusieurs ordres de phénomènes (évolutions et classifications des êtres, grandeurs et mouvements des astres), il a religieusement conclu qu'elle devait être la loi de l'activité humaine. Si nous avions le loisir de nous livrer à l'examen du phénomène d'activité sociale, le plus significatif dans l'histoire du passé, celui qui a le plus occupé la science et l'art, celui qui a le plus épuisé les ressources des nations, la guerre, puisqu'il faut l'appeler par son nom, nous y trouverions une horrible preuve, con[fir]mative et sans réplique de la vérité de la loi sériaire.

II.

Vous nous accusez, et moi entr'autres, d'*allégoriser* Fourier. Le terme n'est pas exact, nous n'allégorisons point ; seulement nous nous faisons hommes de bonne volonté [à l'o]ffice de ses travaux. Nous prenons sa parole selon l'esprit [qui] vivifie et non suivant la lettre qui tue. Nous [écartons] avec soin tout ce qui pourrait obscurcir, défigurer ce qu'il [y a] d'essentiel, d'utile et de grand dans ses conce[ptions] [illegible] passons le bon grain au van de notre esprit [illegible] débarrasser de l'ivraie. Je vais vous en do[nner] [illegible] deux ou trois points principaux.

Parlons d'abord de la *sainte égalité* et co[illegible] entendre. Vous allez voir que nous nous [illegible] avec Fourier. D'où vient le sentiment de l'égalité, sur [quoi] s'appuie-t-il ? sur la justice, sur la justice [illegible] mier attribut de Dieu après la toute puissance [illegible] ce sentiment qui fait à toutes les âmes un appel [illegible] si profond qu'il n'y peut jamais être complètement [illegible] égalité équivaut à justice.

Eh bien ! voici ce que proclame Fourier, ce qui doit être un des premiers résultats de son mécanisme social : le droit pour tous, le droit trois fois saint au développement intégral de son être. Voilà l'égalité proclamée, la justice satisfaite. Selon Fourier, tout mécanisme social qui ne sait pas organiser pour chacun de ses membres le libre développement, l'expansion complète de sa nature, est un mécanisme faux, un lit de Procuste sur une échelle gigantesque.

Ce qui a pu faire prendre le change à cet égard, c'est que Fourier reconnaît (et il faut bien le reconnaître avec lui), que si Dieu a distribué aux hommes ses dons d'une main toujours libérale, il les a distribués en d'inégales parts. Il a fait des capitaines et des soldats pour toutes les branches de l'activité humaine, et sans nul doute beaucoup plus de ceux-ci que de ceux là. Mais qu'importe ? ceux qui ont le plus reçu, c'est pour qu'ils donnent davantage. Aux plus forts reviennent les plus lourdes tâches. L'inégalité des facultés, reconnue par Fourier comme un fait, n'est donc nullement contradictoire avec l'égalité de droits qu'il pose comme base de son édifice social. Car la justice la plus rigoureuse ne peut demander qu'une chose : droit égal pour tous les fils des hommes au développement libre et complet de leur être.

Si Dieu a voulu l'inégalité des facultés, c'est qu'il a voulu la hiérarchie et l'ordre dans la société humaine, comme dans la combinaison d'organes qui constitue l'individu, comme dans tous les ordres des phénomènes [illegible].

Les railleries de Fourier sur la sainte égalité ne s'adressent qu'au souvenir de 93, à ceux qui ne veulent pas accepter les inégalités naturelles parce qu'ils les ont vues jusqu'ici engendrer l'oppression sous une forme nouvelle et ne connaissent pas le moyen de les rallier à l'harmonie sociale. L'égalité des sans-culottes ne se conçoit que dans la misère, sur le radeau de la Méduse. Lorsque tout le monde souffre, lorsque tout le monde est atteint dans sa vie, il serait odieux qu'un seul ou quelques-uns pussent user de leurs forces pour se nourrir du sang de leurs semblables. C'est-là de l'anthropophagie.

III.

Voyons maintenant cet étrange et grossière formule de Fourier lorqu'il s'explique sur le bonheur : *Le bonheur est d'avoir beaucoup de passions et beaucoup de moyens de les satisfaire.*

Je conviens que tout dabord cette définition paraît brutale, gloutonne, qu'elle s'offre sous une enveloppe repoussante ; il semblerait voir une brute déchaînée se ruant sur le monde ; mais vous allez convenir tout à l'heure avec moi que Fourier n'a rien dit de plus (sauf la forme) que ce qu'on dit Saint-Augustin, Montaigne, Pascal, etc.

En effet, rappelons, rappelons sans cesse, que pour Fourier la passion signifie toujours la force primitive, le mobile naturel, l'essor direct, l'attrait légitime, l'expansion normale de l'être, de l'être sortant des mains du créateur. Fourier condamne formellement les recurrences, les déviations, les engorgements de passions. Il reconnaît que Néron a beaucoup de passions, comme Henri IV et César, mais il dit que ces passions sont déviées, faussées, recurrentes. Donc, dans sa pensée, lorsque Fourier écrit, le bonheur : c'est d'avoir beaucoup de passions, etc., c'est comme s'il disait : le bonheur consiste à être puissamment doué de riches facultés, à jouir religieusement de leur emploi au service de Dieu et de l'humanité, et par là à goûter la plus grande félicité possible. *Nulla est homini causa philosophandi nisi ut beatus sit* a dit Saint-Augustin, « quoi» qu'ils disent, en la vertu même, le dernier but de notre vi» sée, c'est la volupté (Montaigne). Tous les hommes désirent » être heureux, cela est sans exception, quelque différents » moyens qu'ils emploient ils tendent tous à ce but. Ce qui fait » que l'un va à la guerre et que l'autre n'y va pas ; c'est le » ce même désir qui est dans tous les deux accompagné de » différentes vues. La volonté ne fait jamais de démarches » que vers cet objet. C'est le motif de toutes les actions des » hommes jusqu'à ceux qui se tuent et qui se pendent.

Fourier ne fait donc que formuler à sa façon ce que d'autres génies ont défini suivant leur caractère particulier. Mais la formule de Fourier vous est antipathique, je le conçois ; elle sent le mécanicien, l'homme du fait.

IV.

Vous dites que Fourier n'est que *sensation*. Il est vrai que Fourier est surtout préoccupé d'organiser la vie matérielle, et que sous l'empire de cette préoccupation qui s'est emparé de son esprit, il déploie un luxe étourdissant d'analyses, de preuves, d'exemples, de calculs, de tableaux, d'inventions pantagruéliques, de féeries payennes et paradisiaques à la façon de Mahomet. Je vous accorde encore, car cela est vrai, car M. Dulary l'a reconnu comme moi, qu'il y a chez Fourier peut-être calcul maladroit (spéculation sur l'égoïsme et la perversité des homme de son temps), mais assurément exagération maladive et folle dans l'exhibition de son monde matériel. Toutefois il est certain que si l'on ne s'en tient pas à la lettre et qu'on veuille rechercher de bonne foi l'esprit de ses livres, le résultat de son mécanisme social, on voit clairement qu'il n'organise le monde de la sensation que parce qu'il sert de piédestal au monde du sentiment, de la connaissance, que pour qu'il soit couronné par l'auréole lumineuse et souveraine de la religion. Oui, cela est ainsi, cela ne peut faire doute, lorsqu'on étudie l'œuvre de Fourier, en mettant de côté toute prévention.

C'est pourquoi je dois rectifier ce que vous avez écrit au sujet de l'Unitéisme.

Dans l'esprit de Fourier les passions *sensuelles* ne sont légitimes que quand sous l'inspiration supérieure et souveraine de l'UN[ITÉI]SME, elles sont réglées par les AFFECTIVES par les DISTRIBUTIVES.

[illegible]

Le contraste antipathique de votre nature avec celle de Fourier a pu vous faire écrire qu'il n'avait songé à *universaliser le luxe* que par un ignoble moyen, un immonde expédient à la Malthus.

En principe, voici ce que dit Fourier. Il croit religieusement que quand l'humanité sera constituée dans son unité harmonique, Dieu proportionnera la fécondité de l'espèce à ses besoins comme il a toujours fait. Or, la vie moyenne étant très élevée par suite de l'ordre général établi sur le globe, la race humaine ne saurait pulluler ainsi qu'elle le fait aujourd'hui. Car aujourd'hui il s'agit de combler les vides, résultat de la misère et de l'ignorance. La fécondité de l'espèce est proportionnelle à la mortalité qui pèse sur elle. Lorsque la vie moyenne s'élève, la reproduction maladive et bestiale disparaît insensiblement. La fécondité excessive des espèces est un [sig]ne d'infériorité.

Maintenant comment s'opérera cette modification de la faculté reproductrice de l'homme, c'est ce que nous ne pouvons que présumer. Fourier a dit son mot là-dessus avec sa [illegible] de langage habituel. Mais cela ne change rien au fond des choses, qui est que ce phénomène s'accomplira sans qu'il y ait besoin de recourir ni à la débauche ni à aucune mesure dégradante pour la nature humaine. Malthus ne se fut pas tant inquiété du problème de la population et de la subsistance, s'il avait eu autant de foi que Fourier en l'ordre universel. Malthus eut certainement demandé au Christ : maître, que mangerons-nous, que boirons-nous. Ce n'est ni un philosophe, ni un économiste, ni un homme religieux, bien qu'il passe pour un des puritains de la prude Albion.

Le moyen sur lequel Fourier compte pour universaliser le luxe, c'est le *travail attrayant*. Fourier pose en principe qu'il est possible d'organiser le travail conformément à la nature humaine, en obéissant à la méthode naturelle voulue par Dieu, à la loi sériaire.

Voilà comment on attirera au travail productif tous les sexes et tous les âges, si bien que l'exercice de l'activité humaine, à tous ses modes, contribuera au bonheur, à la santé, au bien-être de tous. Alors seulement l'homme possédera une âme saine dans le corps sain. Fourier n'a prétendu universaliser le luxe que par l'organisation du travail attrayant, d'après la loi universelle du mouvement.

VI.

Je résume cette lettre et je vais m'efforcer de réduire en peu de mots ce qu'il y a d'essentiel en Fourier, ce qui constitue sa valeur ; ce qu'il faut que vous attaquiez si vous voulez réellement le combattre.

Fourier croit à l'unité de système, à l'universalité de la Providence, à la justice distributive. Pour lui la création est un fait éternel, rien ne sort du néant et rien n'y rentre. Fourier croit que tous les êtres ont été doués de virtualités en rapport avec leur mission dans l'ordre universel, autrement que les attractions sont proportionnelles aux destinés.

Fourier pose en principe que la loi du mouvement est une, puisqu'elle est la loi du Tout puissant. Rechercher cette loi, la lire dans ses œuvres, reconnaître qu'elle est la même que la loi qui préside à l'évolution des êtres, à leur classement méthodique, afin d'appliquer la série au mouvement social, à l'exercice de l'activité humaine, tel est le second point capital de ses travaux.

Et remarquez-le, mon cher Leroux, la solution du problème du prolétariat est ici, dans le travail attrayant, conforme à la nature humaine, et nulle part ailleurs.

En effet, sans le travail attrayant, accepté avec joie, parce qu'il est une fonction naturelle et non un *frein*, un *châtiment*, la production serait toujous misérable, au-dessous des besoins de l'humanité, qui est faite pour le luxe non pour la misère, dont elle a une juste horreur. En outre, il faudrait nécessairement avoir recours à une contrainte quelconque pour forcer au travail, attendu que la masse des hommes ne peut être assez héroïque pour s'asservir, par devoir, à un travail répugnant et contre nature. Donc les uns seraient opprimés, les autres oppresseurs ; car ceux qui se chargeraient d'exercer la contrainte, chercheraient naturellement à s'en exempter. De là toutes les iniquités passées et présentes sous une forme nouvelle, et jamais de paix et de fraternité entre les hommes. Jamais la volonté de Dieu ne serait faite sur la terre comme au ciel.

Vous le voyez, je suis loin de penser qu'il n'y ait rien à reprendre dans l'œuvre de Fourier, mais je le répète, il y a là un fond de vérités, qui, croyez-le bien mon cher maître, est en harmonie avec vos doctrines philosophiques, qui est la conclusion sociale de vos idées métaphysiques. Voilà pourquoi j'ai toujours eu un si vif désir de vous voir aborder une bonne fois l'étude de Fourier. Voilà pourquoi je vis et demeure dans cette conviction que, si vous acceptiez de Fourier ce qu'il en faut accepter, cela ne serait pas un évènement sans importance pour le progrès intellectuel de notre époque.

Je termine, en remettant sous vos yeux ces passages de votre maître Saint Simon.

« Les opinions sont encore partagées sur la question de » l'égoïsme, quoique la discussion à ce sujet soit ouverte et » suivie avec chaleur depuis le commencement du monde. » *La solution du problème consiste à ouvrir une route qui soit » commune à l'intérêt particulier et à l'intérêt général.* La » conservation des corps organisés tient à l'égoïsme. Tous les » efforts pour *combiner* les intérêts des hommes sont des ten» tatives faites dans une bonne direction. Toute la partie des » raisonnements des moralistes, qui dépasse *la combinaison » des intérêts* et qui tend à détruire l'égoïsme, présente une » série d'erreurs dont il est facile de reconnaître la cause. » Les moralistes prennent souvent les mots pour les choses. » La première génération de l'humanité a été celle dans la» quelle il y a eu le plus d'égoïsme personnel, puisque les » individus ne *combinaient* point leurs intérêts. »

Saint-Simon dit encore dans ses *lettres de Genève* : « Le » conseil dirigera les travaux, il fera ses efforts pour bien » [illegible] les effets de sa pesanteur universelle (attrac» [tion]), [illegible] loi unique à laquelle j'ai (Dieu) soumis l'[univers].

[illegible] de là Joseph de Maistre écrivait de son [illegible] les anges, les hommes, les animaux, les [illegible] tous les êtres enfin, mais chacun suivant sa [illegible]. Celle-là est véritablement la loi éternelle. et c'est » elle qu'il faut croire. »

Edouard de Pompery.

PETITE CORRESPONDANCE.

Grandvillars. — M. R. — Reçu les 10. — Appliq. de conform. — Rem.

Metz. — M. G. — Reçu les 100. — Appliq. suiv. indic. — Pris bonne note de la réclam. — Les livres vont partir. Nous joignons les reçus au ballot. — [illegible] tous.

Lausanne. — M. K. — Reçu les 50. — Appliq. 12 à votre réab. et 38 à la R. — Votre excell. lettre nous a fait un vif plaisir. Nous v. répondr. — Compl. frat. et rem.

Bordeaux. — M. M. — Vos trois lettres nous sont exact. parvenues. Nous all. v. écrire. — L'un de nous v. verra prochain. — Affect. compl.

Toulon. — M. B. — Reçu les 7. — Rem.

Saint-George. — M. F. — Reçu les 24. — Appl. 12 à la R. — Fais l'ab. — Les 12 p. v. ab. nous ont été remis. — P. va vous écrire. — Affect. rem.

Lyon. — M. F. — Reçu les [illegible]75. — Rem. [illegible] à tous.

Andelot. — M. M. — Reçu les 20 p. la R. et les 6 p. réab. — Affect. rem.

Castres. — M. F. — Reçu les 45. — Nous v. expéd. p. 20 de livres. — Nous av. renouv. votre ab. p. un an. — V. nous redevr. 3 f. — Faites-n. connaître, s. v. p., l'applic. des 15 remis par M. D.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 26 juillet. Au comptant le 5 p. 0/0 à 95 45, le 3 p. à 57 10 ; la Banque de France à 2,485 00 ; obligations de la ville Paris, 1400. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 285 75 ; rive gauche, [illegible] 50 ; Paris à Orléans, 880 00 ; Paris à Rouen, 642 50 ; Rouen au Havre, 246 25 ; Avignon à Marseille, 211 50 ; Amiens à Boulogne, 270 50 ; Orléans à Bordeaux, 395 00 ; du Nord, 470 00 ; Strasbourg, 362 50 ; Nantes, 272 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2.630, Hauts Fourneaux Monceaux, 1300 00. — Rente de Naples, 99 50 ; Emprunt Romain, 75 0/0 ; 4 p. 0/0 Belge 1840, [illegible] ; Espagne, dette active, 20 1/2 ; Lots d'Autriche, 425 00 ; Piémont dern. emp. 84 15 ; [illegible] anc. 960 00 ; nouv. 932 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Cᵉ, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTERIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS A LA 7e PAGE.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 50 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in 8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du système phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Parole de Providence, suivi de morceaux choisis, par Mme C. Vigoureux. 2e édit. — Grand in-18. 1 fr.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. 3e édition. 1 f. 25 c.

Les 4 Crédits, par V. Considerant. 1 f.

Programme Démocratique par V. Hennequin. 1 f. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Rittinghausen. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Leone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-18. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-12. (Extrait du précédent.) 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1851. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

2e Année. — Tme XIII. — N° 53. 3 Août 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le [illegible] juillet, sont priés de le renouveler sans [illegible]. Cette échéance est celle de la première année de la Démocratie Pacifique hebdomadaire.

Tout abonnement non renouvelé cessera d'être servi à partir du prochain numéro.

SOMMAIRE.

L'Avenir. (1)

III.

La loi de création, en effet, se formule avant toute particularisation dans ce premier terme général : *Tout être est préparé à son développement extérieur, à son existence lumineuse ou solaire, par un développement intérieur, ténébreux ou tellurique.*

Inutile d'exposer ici la raison ontologique de cette loi. Il suffit à son établissement qu'elle soit proclamée par le consentement universel de la nature, par le témoignage unanime des phénomènes et des êtres.

Tout végétal vient d'un germe. Le premier développement de ce germe est souterrain. Pour que le végétal paraisse au jour, naisse à la vie extérieure et solaire, il faut que l'enveloppe de son germe ait pourri dans la terre et qu'il y pousse lui-même ses racines. Le développement tellurique et ténébreux du végétal, le système de ses racines, est en opposition avec son développement extérieur et solaire.

Tout animal vient d'un germe. Le premier développement de ce germe est fœtal et ténébreux. L'animal n'éclot, ne naît, ne vient à la vie lumineuse, qu'après avoir parcouru et consommé sa vie obscure, passive, et revêtu les caractères opposés de la vie lumineuse et active.

L'embryogénie, cette belle création moderne de l'intelligence humaine, a d'ailleurs livré les formules, aujourd'hui du domaine commun, de ces développements intérieurs et antérieurs. Appliquée à l'homme, le plus élevé des êtres dans le champ d'observation où elle s'est d'abord circonscrite, elle nous a appris :

1° Que le fœtus humain passe successivement par tous les organismes des êtres inférieurs, en suivant leur échelle d'élévation respective ;

2° Que ces passages d'organisme à organisme se font par des antagonismes, des luttes, de véritables combats des différents systèmes élémentaires appelés à composer définitivement, dans un équilibre harmonieux et un consentement unanime, l'organisme normal et parfait de l'être humain ;

3° Que le dernier combat, la dernière révolution naturelle et, dans cette genèse-ci, nécessaire, s'y accomplit au moment même de la naissance, de la venue à la vie extérieure et lumineuse, par l'avènement de la respiration pulmonaire, la proclamation dûment préparée de la liberté de respiration.

Ainsi, des données acquises à la science ou conquises par elle, comme on voudra dire, et qui, généralement et réserves faites des différences en sous ordre, s'appliquent dans des longueurs moindres de développement aux êtres inférieurs, il appert ce qui suit :

L'état fœtal, la phase préparatoire de la vie et de l'unité de l'être, est interne, lymbique, obscure. Il se caractérise par la dissidence, la diversité antagoniste et subversive des éléments intégrants, leurs luttes de prépondérance, leurs oppressions réciproques. Dans ces luttes les organismes inférieurs sont incessamment détruits par des organismes supérieurs, ceux-ci cependant résumant toujours ceux qui précèdent. La naissance, l'avènement à la vie extérieure et solaire termine la lutte des éléments, la série des révolutions intérieures et des destructions d'organismes. L'organisme définitif et normal est acquis. L'être a passé de la vie nocturne à la vie diurne. Il respire librement, il voit, il se meut, il agit. Son unité est faite. Il est UN, harmonique, et la conscience de l'unité acquise lui vient avec celle de son individualité, ce qui est identique.

IV.

Or ceci, pour le dire avant d'aller outre, montre clairement dans quelle erreur sont tombés ceux qui croyant induire philosophiquement, mais ne jugeant en réalité qu'empiriquement de l'avenir par le passé, se fondent sur la loi de continuité, mais ne comprenant pas celle des différences, ont affirmé que l'humanité n'avait pas devant elle un organisme de destinée, naturel, normal, définitif; que le progrès s'étant fait jusqu'ici par des destructions d'organismes, des passages continus d'un organisme à un autre organisme, il se ferait toujours suivant la même formule révolutionnaire.

Cette opinion est erreur, manifestement erreur. Elle applique au développement de la vie solaire, extérieure, une et harmonique, la loi qui gouverne les développements préparatoires de la vie réelle et manifestée, les phénomènes de l'état antérieur à l'existence de l'être, c'est-à-dire des phases lymbiques et subversives.

La forme sociale, qui n'est autre chose que l'état organique de l'humanité, est soumise à la loi génésiaque universelle, à la loi cosmogonique éternelle de l'éternelle création. L'être Humanité n'est pas encore né sur cette terre. Il y va naître. Ce qui fait sa différence avec l'homme individu et sa supériorité sur celui-ci, c'est que ses éléments sont essentiellement intelligents. Il se crée lui-même et ses éléments ont déjà conscience de leur faculté créatrice. L'humanité est à l'homme, qui est

a

(1) L'importance de cet article nous engage à reproduire en note la fin du deuxième paragraphe :

« Sans doute ce qui va être sera la suite de ce qui a été ; mais en ce point-ci du mouvement historique, l'avenir social suivra le passé, non comme une heure de la nuit suit une autre heure de la nuit, ou une heure du jour une autre heure du jour, mais comme la première heure du jour suit la dernière heure de la nuit.

» Or, le jour, bien qu'il suive la nuit, en est le contraire. Le jour est amené par la nuit, mais il n'en prolonge pas les froidures, les terreurs et les ténèbres ; il les tue, il les perce de sa chaleur et les noie dans sa lumière.

» Cette décisive analogie, ce caractère aujourd'hui évidemment ténébreux du passé, nécessairement lumineux de l'avenir, n'offre-t-il pas le *criterium* le plus certain pour déterminer ce qui sera, ce qui doit être, et conséquemment pour aider les hommes de bonne volonté à le dégager au plus tôt de ce qui est encore? L'œuvre du Socialisme, l'issue de la grande crise, la création qu'il s'agit de faire émerger du chaos actuel, l'Ordre Nouveau en un mot, peut-il être conçu logiquement, rationnellement et surtout intégralement dès cette heure, autrement que comme la contradiction formelle de l'Ordre ancien, s'opposant à celui-ci comme le jour s'oppose à la nuit, la richesse au dénuement, la liberté à l'esclavage, la paix à la guerre, la justice à l'oppression, l'harmonie générale à la discorde universelle, comme la lumière, enfin, s'oppose aux ténèbres?

» Hé bien! je dis que cette analogie qui saisit de prime-abord le sentiment et l'intelligence, se généralise immédiatement et s'impose à la raison, d'autorité souveraine, comme loi formelle de la nature, comme loi catégorique de la vie universelle. »

Victor Considerant.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 3 AOUT 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Auxiliaires de pêche. — Le Pélican.

(Suite et fin.)

Le pélican ne figure pas simplement dans les erreurs de l'antiquité au titre de parangon de tristesse ; une vénérable et ridicule tradition, transmise d'âge en âge par la sculpture, la peinture et l'ignorance, a pour ainsi dire consacré le grand pélican blanc comme type de l'amour maternel, l'accusant de se percer le flanc pour nourrir ses enfants avec son propre sang. Je sais même plusieurs versions sur la manière dont le pélican s'y prenait pour consommer le sacrifice, car l'imagination des conteurs s'est donné libre carrière sur ce sujet fantastique.

Les uns, se raccrochant à cette éternelle fable de l'antipathie du serpent pour toutes les bêtes chéries de Dieu, ont écrit que le serpent, ou si mieux l'on aime le dragon, cet insigne artisan de maléfices, profitait de l'absence du pélican pour grimper jusqu'à son nid, et que parvenu là, il soufflait sur les petits ou sur les œufs de l'oiseau le venin de son haleine et les asphyxiait.... Puis que, la mère de retour, à la vue du désastre, commençait par prendre le deuil pour trois jours pendant lesquels elle emplissait la solitude de ses gémissements douloureux, après quoi elle se perçait le sein, et de son sang généreux, qui est un puissant antidote, inondait [illegible] le cadavre de ses nourrissons et finissait par les rappeler à l'existence en leur donnant la sienne.

D'autres affirmaient que les choses ne se passaient pas complètement ainsi et que l'histoire des maléfices du serpent, par exemple, était un conte. La pure vérité, au dire de ces sceptiques, était que les petits pélicans venaient au monde à demi morts, et que cet état de débilité extrême plaçait leurs parents dans la nécessité cruelle de se tirer du sang pour leur en donner à boire et les reconforter ; mais attendu que des saignées copieuses trop fréquemment renouvelées finissent par conduire les sujets les plus vigoureux aux portes du tombeau, il arrivait bientôt que ce n'était plus le père et la mère qui étaient obligés de travailler pour nourrir leurs petits, mais bien ceux ci qui se trouvaient chargés de l'entretien de leurs parents infirmes. Or, suivant qu'ils s'acquittaient plus ou moins bien de ce devoir filial, les grands parents leur tenaient compte plus tard de leur conduite, les récompensant de leur piété ou les châtiant de leur ingratitude.

Quelques-uns de ces écrivains sacrés ont cru même bien faire de prêter frauduleusement au pélican les mœurs de la frégate qui pince les oiseaux pêcheurs à la nuque pour leur faire dégorger le poisson, à cette fin de le comparer au Christ qui frappe le Diable à la tête pour lui faire lâcher ses victimes et qui traite pareillement la mort. *Eodem modo Christus contere debuit* NON CAUDAM, *sed ipsum caput diaboli, quod est æterna mors.*

Il m'est douloureux, comme on pense, d'avoir à citer parmi les auteurs de ces bourdes qui frisent parfois l'impiété, de vénérables Pères de l'Eglise ayant noms saint Augustin, saint Grégoire, saint Basile, etc. M'expliquera maintenant qui pourra cette incroyable contradiction des esprits de nos jours qui rougiraient d'accorder la moindre créance à l'autorité de tous ces braves gens de saints en matière de physique ou d'histoire naturelle, sciences pour ainsi dire élémentaires.... et qui n'en continuent pas moins à considérer les dits Pères comme des oracles infaillibles en matière de foi, de théologie et de métaphysique, sujets bien autrement ardus et propices à l'erreur que la physique et la zoologie. Je demande encore qu'on m'explique pourquoi parmi ces pères si forts en théologie soi-disant, les uns comparent le pélican au fils de Dieu qui par sa mort a racheté tous les hommes, tandis que les autres l'assimilent au Cyclope et même à moins que cela.

Tous les préjugés répandus dans le monde à l'endroit de l'amour immodéré du pélican pour sa famille proviennent d'une source unique, de l'habitude qu'il a de tirer son poisson de son estomac pour le distribuer à sa progéniture. Ce qu'il fait là, le pigeon, le canari et le chardonneret le font tous les jours sous nos yeux sans nous faire crier au miracle. La poche du pélican est un jabot d'une plus grande dimension que celui du pigeon, voilà tout, mais c'est comme le jabot du pigeon ou du chardonneret et la panse des ruminants un estomac préparatoire, où l'animal prévoyant emmagasine ses aliments, pour leur faire subir un ramollissement préalable et les avoir sous le bec quand l'heure du repas ou de l'abecquement est venue.

La chair du pélican, rance et huileuse et par trop imprégnée de l'odeur de poisson, n'est pas mangeable, pas plus que celle du cormoran, preuve incontestable que l'homme a plus de services à attendre de ces espèces pendant leur vie qu'après leur mort. Sa poche, qui ressemble par le volume, le format et la couleur, à une énorme vessie de porc, sert de blague à tabac en beaucoup de pays. Les dames de l'Amérique espagnole ne dédaignent pas de la broder et de la filigraner de leurs jolis doigts roses et savent métamorphoser cet engin de pêche en souvenir d'amour. Si j'en possédais un, j'en ferais une pelisse.

Les os du pélican passent également pour faire d'excellents tuyaux de pipes et des flageolets incomparables.

Aldrovande a accusé un pélican d'Ethiopie d'avoir fourré un jour un enfant dans son sac et de l'avoir emporté dans les airs à une très grande hauteur ; mais cette accusation n'a pas de fond, car le pélican n'a pas plus de goût pour la chair [illegible]

molécule ou plutôt sa force intégrante, ce que l'homme est aux molécules de chair vivante dont l'union en *société* (1) régulière, en organes convergents et harmoniques, le constitue lui-même. Cette différence est capitale, et, sous peine d'empirisme et d'erreurs graves, il en faut savoir tenir compte dans le calcul des rapports du développement de l'être humain et de l'être humanitaire. Mais ce qui est certain, parce que c'est de loi universelle, c'est qu'après avoir accompli, dans ses éléments, ses phases embryonnaires de révolutions, de destructions d'organismes inférieurs, de combats entre ses parties encore inéquilibrées, disjointes, hostiles, l'Etre humanitaire atteindra comme tout autre son organisme naturel, défini, normal, un et harmonique.

Dans sa constitution essentielle, dans sa nature, cet organisme ne changera plus. Il ne sera plus révolutionnaire, subversif, travaillé sans cesse par les tendances, les aspirations légitimes de ses forces élémentaires vers une combinaison intérieure plus parfaite; mais se prêtant librement et naturellement, au contraire, à l'action de ces forces la plus harmonieuse à l'intérieur et la plus puissante à l'extérieur, il n'aura dès lors qu'à grandir, à se fortifier, à s'exercer, à s'enrichir incessamment, à faire régulièrement son jeu de plus en plus brillant dans le concert de la vie universelle.

Il y a donc pour une humanité à naître, comme pour tout autre être, un état préparatoire, nocturne, divisé, multiple, discordant, caractérisé par le combat interne de tous les éléments qui, après la naissance réelle, l'avènement à la vie active, extérieure et solaire, seront unis de l'union la plus parfaite et conséquemment la plus libre, réalisant attractivement, volontairement, passionnément l'unité collective, l'*omnes unum*.

Il y a donc, devant toute humanité engagée dans les phases embryonnaires et lymbiques de son existence préparatoire, encore morcelée dans ses éléments et hostile avec sa propre substance; il y a donc encore au delà de ses essais d'organismes partiels et inférieurs, de ses révolutions et de ses combats internes, un organisme normal, définitif, un état naturel parfait, c'est-à-dire une forme sociale préétablie, convenante avec toutes les affinités, tous les attraits, toutes les facultés de ses éléments intégrants (les individualités humaines), réalisant leur plus grande liberté par leur plus parfaite union, et par leur plus parfaite union leur *summum* de vie et de puissance.

Or, il appert que l'état fœtal, incohérent et lymbique qui prépare l'être et son harmonieuse et lumineuse unité, aussi bien que la formule du progrès, ou développement intérieur, généralement subversive et révolutionnaire dans cet état de non être, sont en contraste, l'un avec l'état de l'être formé, parvenu à son unité, né à la lumière, agissant à l'extérieur dans la vie vivante, l'autre avec la formule harmonique de son développement extérieur.

Il appert, conséquemment, que les caractères harmoniques de la forme sociale une, normale et définitive, à la poursuite de laquelle l'intelligence moderne est aujourd'hui lancée en manifeste conscience de cause, se déterminent naturellement par la condition d'opposition et de contraste régulier avec les caractères subversifs, — fournis par l'observation et l'histoire, — des sociétés lymbiques, antérieures et actuelles.

Il appert, enfin, que le principe organique de cette forme sociale, définitive, normale ou parfaite dans sa nature, c'est-à-dire le principe social générateur de ces caractères harmoniques dont le mode de détermination vient d'être indiqué, se détermine tout aussi logiquement et naturellement à son tour, par la condition d'opposition et de contraste régulier avec le principe social générateur des divers caractères subversifs des sociétés lymbiques.

Or, le socialisme n'étant autre chose que l'effort actuel du sentiment et de l'intelligence des peuples modernes pour hâter la constitution de l'unité humaine, l'intervention de l'activité réfléchie de l'homme dans l'œuvre désormais conçue et voulue de la création de l'humanité, cette double détermination des caractères et du principe générateur de la forme sociale définitive à produire, permettra à chaque intelligence de juger du degré d'efficacité des idées diverses du socialisme, c'est-à-dire des diverses routes proposées aujourd'hui pour aller au but, et de découvrir la plus courte, la plus sûre et la meilleure.

(*La suite prochainement.*)

Victor Considerant.

(1) J'emploie à dessein ce mot de société et dans son acception positive, formelle, ordinaire. Dans ma pensée, il exprime beaucoup plus un fait identique qu'un simple rapport d'analogie.

L'heure du dévouement.

La grande idée qui domine dans le mouvement social qu'a imprimé au monde la secousse de Février, c'est la fraternité universelle.

Cette devise commune à toutes les écoles socialistes qui travaillaient obscurément à éclairer le cœur et l'intelligence de la démocratie française pendant les dernières années de la royauté orléaniste, apparut tout à coup écrite sur le drapeau populaire après l'explosion de 1848.

C'est cette vieille formule chrétienne que le catholicisme ultramontain avait étouffée pendant des siècles, c'est ce cri généreux du socialisme moderne qui a préservé la révolution de toute vengeance, de tout excès. Dans ces esprits où rayonnait comme l'aurore d'un monde nouveau, le divin sentiment de la fraternité des hommes, il n'y avait plus de place pour la haine.

Outragez, calomniez le socialisme, hommes aveugles qui lui avez dû votre salut; le socialisme qui a brisé l'échafaud politique, le socialisme qui a en horreur les proscriptions, les vengeances et toutes vos pénalités barbares, le socialisme qui abolira la guerre se vengera de vos insultes en vous couvrant de nouveau de sa protection, si, ce qu'à Dieu ne plaise, votre entêtement et votre orgueil ramènent encore ce malheureux pays tant de fois éprouvé sur l'écueil désastreux des révolutions.

Esprits secs, cœurs égoïstes, que rien n'éclaire, que rien n'attendrit, la fin de votre domination approche. Sans autres armes que la patience, le dévouement et la foi, l'idée sociale vaincra le vieux monde; et sur l'Europe régénérée, sur les peuples unis, sur les races confédérées, planera bientôt le glorieux drapeau de l'unité humaine, portant dans ses plis flottants cette belle devise de l'humanité universelle: Fraternité!

Oui, dans cette France inquiète et agitée qui est l'avant-garde du monde, un grand travail s'accomplit en dépit de la compression, des persécutions et des folles vengeances d'une réaction aux abois.

Impassible devant les efforts désespérés de cette réaction devenue brutale et cruelle à force de stupide épouvante, riant tout bas des orages politiques qui grondent dans le vide au-dessus de sa tête, le peuple prépare silencieusement sa délivrance; la *vile multitude* renonçant aux douloureuses victoires, aux stériles conquêtes de la force, lutte de dévouement et d'abnégation, et à travers des obstacles sans nombre, sans tenir compte des échecs, sans être ralenti par des déceptions, cherche en tâtonnant, dans les voies du travail solidaire et de la répartition équitable, une issue au labyrinthe de la misère.

Courage, peuple, courage! tes efforts seront bénis. C'est aujourd'hui l'heure du dévouement et du sacrifice. Mais bientôt sonnera l'heure de la récompense; et cette récompense sera glorieuse, car ce n'est plus seulement ta propre délivrance que tu accompliras, c'est la délivrance de tous les travailleurs tes frères.

Beau spectacle en vérité dans cette époque de cynique égoïsme et qui nous console de bien des honteuses palinodies, de bien des lâchetés officielles, de bien des ambitions ridicules: c'est dans les entrailles du peuple, hors de la vue étroite de nos hommes d'état que s'élaborent les germes de l'avenir. Sans science, sans théorie, sans autre impulsion que sa foi en de meilleures destinées, sans autre aide que son propre courage, ce peuple méconnu, dédaigné, repoussé de la vie politique, essaie au prix de ses sueurs, de son temps, de sa vie, les expériences souvent périlleuses qui doivent amener un jour l'organisation du bien-être universel et la réhabilitation de tous les parias de ce monde.

Des travailleurs d'élite renoncent à de riches salaires pour venir aider à l'œuvre de l'affranchissement collectif, et prélèvent encore sur le travail de chaque journée la prime qui doit ouvrir bientôt à de nouveau salariés rachetés du capital les portes de l'association.

Tandis que dans les hautes régions sociales, les ambitions déchaînées, les prétentions individuelles se disputent le pouvoir en ruinant, en déchirant la France, en bas le dévouement est à l'ordre du jour, dévouement muet, sans forfanteries, sans orgueil, sacrifices souvent pénibles, mais joyeusement accomplis pour la régénération commune.

Hommes d'état qui vous prétendez les guides des nations, c'est le peuple qui vous traîne à sa remorque sur la route du progrès. Par votre aveuglement, par vos terreurs, par votre insouciance, vous avez laissé s'accomplir cette parole de l'Ecriture:

Les premiers seront les derniers.

Eugène Nus.

Rapport sur l'impôt des boissons.

PAR M. BOCHER.

La fameuse commission d'enquête nommée par l'assemblée législative pour étudier, d'autres disent pour enterrer la question de l'impôt des boissons, a déposé récemment ses conclusions. Le devoir de la démocratie est de les soumettre à l'examen le plus attentif.

La démocratie, d'un bout à l'autre de la France, a poussé des cris d'indignation contre le rétablissement de l'impôt des boissons; elle a qualifié cet impôt d'inique, aristocratique, inconstitutionnel; elle en a déclaré l'abolition nécessaire, obligatoire et de plus facile. Après ces protestations, si au jour du débat décisif elle se montrait indifférente ou ignorante, incapable de critiquer victorieusement l'impôt, d'énoncer comment elle comblerait les lacunes financières produites par sa disparition, la démocratie descendrait, en fait de moralité politique, au niveau des hommes qui exploitèrent contre la république naissante les 45 centimes, sans pouvoir ni vouloir les rembourser; on lui reprocherait avec raison d'avoir fait une arme politique, un appel aux passions aveugles, d'une difficulté financière qu'elle-même ne savait pas résoudre.

L'étude approfondie de la question des boissons est commandée au parti républicain par sa dignité.

Pour nous, cette étude, sans être terminée, a déjà mis en dehors de toute contestation les points que voici:

L'impôt actuel des boissons, ainsi que l'octroi, est condamné par le sentiment populaire, par la justice, par l'intérêt des masses. Cette réprobation est le grand fait qui domine la question. L'impôt actuel des boissons doit être aboli.

Mais il ne peut pas l'être en dehors d'une refonte générale du budget, réduisant les dépenses en même temps que les recettes, organisant les unes et les autres sur un plan nouveau.

Un système financier complètement neuf doit sortir de la révolution ouvrière de 1848, comme un nouveau système financier supprimant la gabelle, l'exemption de biens nobles, les priviléges de provinces, les fermes, les douanes intérieures, etc., a été inauguré par la révolution bourgeoise de 89.

La majorité de l'assemblée législative, dont le travail constant a été d'étouffer à l'intérieur et à l'extérieur de la France les conséquences profondes de février, ne pouvait admettre ni

---

humaine que pour les mauvaises plaisanteries. C'est un oiseau de mœurs douces et complètement incapable de faire aux gens des peurs atroces pour rire. Je conseille à tous ceux qui ignorent Aldrovande de ne pas faire plus ample connaissance avec lui.

Voici la vérité, toute la vérité sur le pélican blanc. C'est un oiseau pêcheur par excellence qui préfère le poisson des lacs et des eaux douces au poisson de mer, sans faire fi toutefois d'icelui. Il fond sur sa proie de très haut, l'étourdit par le fouettement de ses ailes et la saisit avec le bec. Il a l'ongle du doigt médian armé d'un ongle et se perche à l'instar du cormoran et du fou. Il niche à terre dans les lieux écartés, escarpés, solitaires. Les femelles aiment à se réunir pour pondre en société, et l'amour qu'elles ont pour leurs petits, qui sont les plus affreux nourrissons qu'on puisse voir, ne dépasse pas la commune mesure.

Il y a quatre-vingts siècles, pour ne pas dire plus, que les pélicans pratiquent dans leurs grandes pêches le procédé de la madrague et de la seine. Tout le monde n'a pas vu la Méditerranée aux flots bleus et ne connaît pas la pêche du thon à la madrague; mais personne n'ignore l'opération de la pêche à la seine. La seine est un immense filet avec lequel on barre les rivières et que l'on ramène ensuite vers terre par une de ses cornes en lui faisant décrire une espèce d'ellipse, pendant que des pêcheurs postés en aval battent la rivière pour faire remonter le poisson dans l'enceinte circulaire formée par les deux côtés du filet. Comme les pélicans, qui savent beaucoup de choses, ignorent néanmoins l'art de fabriquer les filets et de s'en servir pour la pêche, ils sont obligés de suppléer à ce défaut d'engins par des tours de génie stratégique prodigieux. C'est ici qu'apparaît dans tout son lustre la force incroyable de l'association, si féconde en merveilles.

Nous n'avons pas oublié que la plupart des poissons sont comme la plupart des oiseaux de forcenés navigateurs à qui les nageoires démangent à certaines époques de l'année et qui ne s'arrêtent dans leurs pérégrinations que là où l'eau leur manque. Le mouvement est universel et se fait sentir dans toutes les eaux, eaux douces ou salées, eaux de la mer, des fleuves et des lacs. L'oiseau piscivore attend ces migrations périodiques avec la même impatience que le pipeur des bords de la Meuse le passage du rouge-gorge et de la grive.

Quand le poisson commence à s'agiter et à se former en colonnes dans les vastes étangs ou les grands fleuves sur les rives desquels le pélican a fait élection de domicile, avis en est donné au public à son de trompe; aussitôt tous les pêcheurs se réunissent pour se concerter sur le choix du champ de pêche. C'est le plus communément une anse étroite dans le lac et dans le fleuve quelque haut fond situé sous la chute d'un rapide. L'abondance du poisson dans telle ou telle passe est, du reste, la raison déterminante du choix.

L'option décidée à l'unanimité des suffrages, un pélican vieux d'un siècle et expert en ce genre de travail, trace de l'aile la ligne de circonvallation ou d'investissement du poisson. A sa suite, s'étagent avec ordre cent, deux cents pélicans, tout l'effectif disponible de l'armée, qui se posent sur l'eau l'un après l'autre et en ligne, ayant grand soin de laisser entre chaque poste un espace d'une douzaine de pieds, un peu plus ou un peu moins, suffisant en tout cas pour assurer à chacun le libre jeu de ses ailes. L'investissement opéré, et l'anse hermétiquement bloquée, il s'agit de pousser le poisson à la côte. Le signal de l'opération est donné par le vieux pélican de tout à l'heure, le même qui s'est chargé de distribuer les postes. A ce cri retentissant que répètent sur toute la ligne les sentinelles attentives, succède un bruit d'un autre genre, un bruit de trémoussement et d'ébattement universel. Chaque pélican se dressant sur ses pieds de toute sa hauteur, déploie son envergure immense, fustige l'eau du fouet de ses ailes avec un grand fracas, pique sous lui une tête verticale, et exécute sans bouger de place une série de mouvements rapides qui font clapoter les flots et croire à la tempête. Le poisson, effrayé de ce [illegible] et de ce bouleversement imprévus, s'enfuit dans toutes les directions. Celui qui est emprisonné entre la ligne des pélicans et le rivage, cherche son salut vers la côte; c'est tout ce que désirent ses persécuteurs acharnés. Toujours bruissant à la surface et fouillant au-dessous, le cordon sanitaire gagne, gagne, les intervalles se rétrécissent, les sentinelles se coudoient; c'est bientôt une muraille vivante, infranchissable, un filet à mailles serrées et saisissantes qui s'avance. Déjà le poisson, qui se voit acculé dans une impasse, qui sent que toute issue lui est fermée et qui rabote le sol en nageant, perd la tête et s'élance dans les airs par bonds désespérés. Mais ce spectacle, qui ravit de joie le pélican, ne lui fait pas perdre le sang-froid si nécessaire en pareille occurrence. Loin de céder à l'attrait de la convoitise qui l'entraînerait à rompre les rangs et à ouvrir une issue aux captifs, il redouble de vigilance à mesure que s'approche le moment du bonheur. Tant de savoir, de rouerie et de sagesse voulant une récompense, elle ne se fait pas désirer plus longtemps. Voici, en effet, que toutes les poitrines des pélicans se touchent, que l'eau ne leur vient plus qu'à mi-jambes et que les poissons pressés dans le cercle fatal, entassés les uns sur les autres, flottent à moitié pâmés. La débandade est désormais sans péril, l'heure de la curée a sonné: pille, pille, pille, et hardi qu'on emplisse ses sacoches! Et soudain les longs cous armés de larges becs de piquer dans le tas, comme le troupier dans la gamelle, et les sacoches de s'emplir, mais de s'emplir à crever. Quand l'opération est bien conduite et que les pêcheurs sont en nombre suffisant, ce qui est la première condition de succès, la part de prise peut s'élever à vingt livres pesant de poisson pour chaque actionnaire; et notez que le pélican n'admet guère que des morceaux de choix aux honneurs de sa table et qu'il dédaigne le menu fretin. Un pélican qui a saisi une belle pièce se refuse rarement le plaisir de jongler avec; il la fait pirouetter dans l'air pour faire tous ses voisins jaloux de son bonheur et [illegible], puis s'y prend de façon à la recevoir [illegible] la tête la première.

Après les fatigues du travail, la douceur du repos, la bom-

l'abolition ni la transformation radicale de l'impôt des boissons; une pareille réforme eût entraîné la régénération financière, qui entraîne à son tour toutes les autres. Aussi, malgré l'intérêt spécial de quelques départements viticoles, comme la Gironde, qui donne à la majorité de l'assemblée ses représentants les plus fougueux, cette majorité, dans son ensemble, a-t-elle été constamment hostile à toute modification profonde apportée aux contributions indirectes.

Les procès-verbaux de l'enquête, publiés avant le rapport, nous ont montré la commission décidée dès l'origine contre la réforme, et le président, M. Thiers, donnant aux travaux une direction manifestement favorable au *statu quo*.

Tel est aussi l'esprit du rapport et des conclusions soumises à l'assemblée par M. Bocher.

M. Bocher, préfet sous la dynastie d'Orléans, ne se borne pas à défendre le système actuel d'impositions appliqué aux boissons, il faut qu'il combatte la révolution chemin faisant et qu'il prenne parti pour tous les gouvernements réacteurs contre toutes les institutions républicaines.

La Constituante supprima, le 17 mars 1791, toutes les taxes de consommation, droits d'aides, d'octroi. Ce fut un grand tort aux yeux de M. Bocher. Il s'écrie, en termes que MM. Loriquet et Poujoulat n'eussent pas désavoués, mais qui indigneront sans doute M. de Falloux, *l'homme de* 89 :

« Lorsque la révolution eut épuisé toutes les ressources extraordinaires auxquelles il lui fallut avoir recours, *et que l'arbitraire et la violence purent seuls lui donner* ; lorsqu'elle eut dépouillé le clergé, les communes, les émigrés; suppléé à l'insuffisance des contributions par de véritables tributs, aux prestations légales par des réquisitions forcées, et écrasé la propriété foncière sous le poids des charges publiques; lorsque la France, échappant à toutes ces spoliations, à toutes ces ruines, et rentrant en possession d'une administration régulière, travailla à relever son crédit, à restaurer ses finances, à ramener l'ordre et la stabilité dans la fortune de l'Etat, que fit-on? On soulagea, on favorisa la production en partageant entre la terre et les consommateurs le fardeau de l'impôt; et la perception sur les boissons, dégagée de toutes les inégalités, de toutes les exceptions, de toutes les rigueurs qui l'avaient autrefois rendue si justement impopulaire, fut rétablie sur la proposition *des consuls de la république.* »

Nous ne reproduirons pas dans tous ses détails l'histoire de la législation ainsi rétablie à peu près en même temps que l'esclavage; nous ne redirons point comment la royauté légitime et l'empire, en 1814 et en 1815, courtisèrent tour à tour les populations en faisant subir à l'impôt des boissons des restrictions passagères. Arrivons à la loi de finances du 28 avril 1816, qui, modifiée légèrement depuis, est encore la base de la législation en vigueur.

VINS, CIDRES, POIRÉS ET HYDROMELS.

Droit de circulation.

Le législateur a voulu frapper ces boissons, d'abord à leur déplacement du lieu de fabrication par le *droit de circulation*, puis à leur arrivée dans les villes par le *droit d'entrée*; enfin, au moment de la vente, par le *droit au détail*.

Aujourd'hui, et depuis la loi du 25 mai 1817, le droit de circulation ne se cumule plus avec le droit au détail. Les boissons déplacées du lieu de fabrication sont toujours l'objet d'une déclaration immédiate; mais le droit de circulation se paie dans le cas seulement où les boissons sont livrées à de simples particuliers. C'est ainsi un droit de consommation remplaçant, pour les particuliers, le droit au détail auquel les débitants seuls sont assujettis.

Lors de l'enlèvement des boissons et après la déclaration préalable de l'expéditeur ou de l'acheteur le conducteur est muni d'un *congé* en échange du droit payé, dans le cas d'enlèvement pour le compte d'un particulier, d'un *acquit à caution* si, la denrée étant destinée à des marchands en gros ou en détail, il n'y a lieu pour le moment au paiement d'aucun droit, enfin d'un *passavant* délivré aux fermiers et propriétaires dans le cas exceptionnel, affranchi de tout droit où ils transportent leur vin, d'une cave dans l'autre, pourvu que ce mouvement s'opère dans un certain rayon territorial.

Droit d'entrée.

Ce droit, qu'il ne faut pas confondre avec l'octroi, se perçoit, par hectolitre, au profit du trésor national, à la porte des villes et communes possédant une population agglomérée de quatre mille âmes au moins.

Les vendanges et les fruits à cidre et à poiré, toujours exempts du droit de circulation, sont soumis au droit d'entrée à raison de trois hectolitres de vendange pour deux hectolitres de vin, et de cinq hectolitres de pommes ou poires pour deux hectolitres de cidre ou poiré.

Si le conducteur de boissons ne fait que passer à travers la ville, il obtient un *passe-debout* ou permis de traverser en franchise; mais pour l'empêcher de vendre sa denrée en fraude, la régie exige de lui, jusqu'à sa sortie, un cautionnement représentant le droit d'entrée, quand elle ne peut faire escorter le chargement d'une barrière à l'autre.

Ce cautionnement est maintenu tout le temps que le conducteur, séjournant dans la ville, mais sans y faire de commerce, déclare sa marchandise *en transit*.

L'*entrepôt* est une facilité donnée pour l'acquittement des droits d'entrée au commerce sédentaire. Tout négociant ou propriétaire qui fait conduire dans un lieu sujet aux droits d'entrée au moins neuf hectolitres de vin, dix-huit hectolitres de cidre ou poiré, ou quatre hectolitres d'eau-de-vie ou esprit, peut réclamer l'admission de ces boissons en entrepôt. Dès-lors il n'est tenu d'acquitter les droits que sur les quantités non représentées et qu'il ne justifiera pas avoir fait sortir de la commune. C'est le droit d'entrée restreint aux quantités vendues ou *manquants*. Le paiement en est réclamé chaque trimestre.

En faisant la déclaration d'entrepôt, le négociant indique à l'administration les magasins, caves ou celliers où les boissons seront déposées pour être soumises à l'exercice des employés. Lorsqu'une quantité de boissons inventoriée par la régie est ainsi soumise aux droits, mais à la condition de les acquitter seulement au fur et à mesure des manquants, on l'appelle *charge*, on dit qu'elle est *prise en charge*. Les charges peuvent être emmagasinées dans un entrepôt public sous la clé de la régie. Dans ce cas, le propriétaire n'est soumis à aucun droit pour les manquants; l'administration en est responsable. A Paris, la faculté d'entreposer n'est jamais accordée que dans un édifice public, entrepôt général appartenant à la ville.

Dans les villes ouvertes, l'administration remplace le paiement du droit d'entrée sur les vendanges, pommes et poires, par un inventaire des vins ou cidres fabriqués à domicile chez les propriétaires récoltants. Ces formalités de récolement, inventaire, exercice, ainsi que la nécessité d'acquitter l'impôt sur les manquants produits même par la consommation personnelle, irritent vivement les propriétaires.

Droit au détail

Il est perçu, lors de la vente en détail des vins, cidres, poirés et hydromels, dix pour cent du prix de la vente.

Les débitants, et dans ce nombre sont compris les cabaretiers, aubergistes, traiteurs, restaurateurs, maîtres d'hôtel garni, sont tenus de déclarer leur profession à la régie, de se soumettre à ses visites et exercices. Cette surveillance est organisée par un grand nombre de dispositions gênantes et minutieuses. Les débitants acquittent le droit au détail tous les trois mois sur les manquants, comme les entrepositaires acquittent le droit d'entrée.

Il est vrai que le détaillant peut se soustraire à ce régime par l'*abonnement*.

Toutes les fois qu'un débitant se soumet à payer par abonnement l'équivalent du droit de détail dont il est estimé passible, il doit y être admis par la régie. La durée de ce contrat ne peut excéder un an. C'est ce qu'on nomme l'*abonnement individuel*.

La régie peut aussi consentir des *abonnements à l'hectolitre* pour chaque espèce de boisson. Ces abonnements, valables pour deux trimestres au plus, ont pour avantage de supprimer tout débat sur le prix de vente de chaque pièce.

Les villes ont le droit d'obtenir, quand elles le réclament, un *abonnement général* pour le montant des droits de détail et de circulation dans l'intérieur. En maximum, cet abonnement dure une année. Supprimant les entrées, il grève toute la population de la commune d'une charge spéciale. On l'a rarement appliqué, mais 78 villes, sur 349, ont adopté, comme la loi le permettait, le principe d'une *taxe unique* perçue aux barrières, s'ajoutant aux entrées et rendant ainsi l'exercice chez les détaillants inutile.

Enfin, les deux tiers des débitants d'une commune peuvent exiger que la perception du droit au détail par exercice soit remplacée pour un an par la répartition de l'équivalent du droit sur la totalité des redevables; c'est l'*abonnement par corporation*; il se perçoit rigoureusement et solidairement par douzièmes.

Le principe de la taxe unique a prévalu à Paris où le droit de détail et le droit d'entrée sont perçus cumulativement aux barrières.

Les marchands en gros ne sont soumis à aucun droit spécial; moins sévèrement exercés que les détaillants, ils sont obligés toutefois de tenir un compte d'entrée et de sortie au moyen duquel les employés constatent tous les trois mois si les boissons ont acquitté les droits d'entrée et si elles ne fraudent pas le droit au détail, car la vente cesse d'être considérée comme vente en gros et d'être affranchie de ce droit quand l'expédition en cercles ou futailles n'atteint pas un hectolitre et l'expédition en bouteilles vingt-cinq litres.

EAUX-DE-VIE, ESPRITS ET LIQUEURS.

Ces boissons, sans distinction du gros et du détail, paient un droit unique de consommation calculé sur la quantité d'alcool pur qu'elles contiennent; les degrés en sont constatés par l'alcoomètre de Gay-Lussac, et la perception de ce droit entraîne l'exercice des distilleries.

Ce droit remplace ceux de circulation et de détail, mais il faut dans les villes de quatre mille âmes y ajouter les entrées.

BIÈRE.

Les bières étant soumises, à la place des drois de circulation d'entrée et de détail à un droit uuique de *fabrication*, les brasseries sont exercées même dans l'intérieur de Paris où tout autre exercice est remplacé par la taxe unique.

La régie peut consentir de gré à gré avec les brasseurs de Paris et des villes au-dessus de trente mille âmes, un abonnement général pour le droit de fabrication, abonnement analogue à l'abonnement de corporation entre les débitants de boissons.

DES OCTROIS.

Nous venons de résumer la législation des boissons en ce qui touche les droits perçus au profit du trésor public. Les boissons peuvent encore être atteintes par l'octroi dans l'intérêt des communes.

D'après la loi de 1816 les droits d'octroi qui seront établis sur les boissons ne pourront excéder ceux qui seront perçus aux entrées des villes au profit du trésor, sauf exceptions déterminées par ordonnance royale.

Le produit net des octrois dans toutes les communes où il est perçu et soumis au profit du trésor à un prélèvement de dix pour cent.

TARIFS.

Pour compléter ce tableau nous devons esquisser le système des tarifs établis par la législation.

Pour fixer le droit de circulation, la loi distingue les départements où la boisson est envoyée, en quatre classes. La première est la moins imposée et la gradation s'élève jusqu'à la quatrième classe. Les départements de première classe sont en général les plus producteurs de vin, comme la Gironde; ceux de la quatrième classe les moins riches en vin, comme le Finistère, la Seine-Inférieure, etc. Dans les départements dont le vin forme la principale richesse, le droit de circulation devait produire, quoique fixé au taux le plus bas, des revenus suffisants; dans ces départements où le mouvement du vin est continuel, l'élévation du droit fût devenue vexatoire; enfin, et telle est la base arithmétique de la classification, c'est dans les départements de première classe que le prix moyen du vin au détail est le plus bas. On a voulu l'imposer suivant cette proportion.

Quant aux droits d'entrée réglés comme le droit de circulation, par hectolitre, ils suivent une proportion croissante suivant la population des communes rangées sur sept échelons depuis 4,000 âmes de population jusqu'à 50,000 et au-dessus.

---

bance et les ris. De même que la bande joyeuse des enfants de Saint-Hubert, après le rabat fructueux, se dirige avec amour vers le carrefour de halte où la collation est servie, ainsi notre troupe de pêcheurs, chargée de son riche butin, gagne en riant l'abri de la corniche escarpée dont la hauteur la protége contre les surprises du dehors pour se livrer aux ébats du festin. C'est l'heure des causeries intimes et des commentaires diffus sur les diverses particularités de la fête du jour; c'est l'heure de la critique et de la louange, des longues racontances et de la vantardise. On vide son carnier pour étaler sa pêche et comparer ses pièces. — Mais palpez-moi donc un peu ce muge, ce sterlet, cette carpe, cette anguille. Mais vîtes-vous jamais chair plus appétissante, plus dorée et plus ferme? Et c'est sur chaque espèce une série de dissertations sans fin. Il faut un terme à tout heureusement, même aux intempérances du bec et aux jouissances des yeux. Après avoir laissé pendant quelque temps libre cours à sa joie, chacun de nos gastrosophes s'occupe de rentrer au garde-manger sa capture, réservant pour son souper son plus bel échantillon de montre, saisit ce morceau de Crésus, le tourne et le retourne dans toutes les dimensions, puis l'avale d'un trait, le digère et s'endort. C'est un curieux spectacle, me contait un observateur, que cette file de grands oiseaux blancs qui dorment immobiles, le bec rabattu sur leur jabot où le poisson frétille, et qui semblent de loin un cordon de grenadiers autrichiens postés sur un barrage fait de main d'homme pour défendre le passage du fleuve à l'ennemi.

Les grandes pêches du pélican sont pour tous les oiseaux piscivores de la contrée des occasions de réjouissances publiques et de noces sans frais où les goélands, les mouettes et les sternes se ruent, comme les Auvergnats se ruaient, du temps de Charles X, aux distributions de cervelas gratuits. A peine ces espèces [illegible] que les pélicans ont pris leurs dispositions pour la pêche, qu'on les voit voler par bandes nombreuses [illegible] que l'immense [illegible] se rétrécit et que les rangs des poissons s'épaississent, plonger avec un acharnement toujours croissant et se gorger de friture, n'abandonnant la place que lorsque les pélicans les en expulsent à coups de bec, et y revenant après le départ de ceux-ci pour ramasser leurs miettes et glaner leurs mépris.

Les pélicans, qui sont naturellement philosophes et qui ne demandent pas mieux que tout le monde vive, s'offensent modérément de ce parasitisme. Des civilisés, à leur place, ne manqueraient pas d'instituer un corps spécial de gendarmerie de pêche dont l'entretien coûterait quatre ou cinq fois la valeur du menu frétin dérobé et qui finirait bientôt par absorber tous les bénéfices de l'opération principale. A preuve de cette sottise, je citerai la France, ma belle patrie, le pays le plus spirituel du monde qui dépense tous les ans 400 millions en soldats pour ne pas se battre et à qui cette peur de la guerre a coûté depuis trente ans dix milliards. Avouez tout de même que les bêtes doivent bien rire quelquefois à lire l'histoire des hommes.

Le pélican vit deux âges d'homme et n'est pas sujet à la goutte, comme la plupart des financiers qui font abus de quenelles de brochet, de foie de lotte et de pâtés de truite.

Le pélican sur qui le Créateur a versé tant de grâces, qu'il a muni d'ailes si vigoureuses et de nageoires si puissantes, à qui il a donné le don de prévoyance avec une poche pour s'en servir; le pélican n'est pas, comme on le croit, l'emblème de l'amour maternel, pas plus que celui du fils de Dieu ni du Cyclope : c'est l'emblème du pêcheur de haut titre, comme qui dirait du pêcheur hollandais, lequel a fondé sur la pêche du hareng un des empires les plus florissants de ce monde, un empire où il y a tant d'or que les marchands n'en veulent plus.

Le pélican qui porte une perruque frisée et des lunettes, nobles insignes de la science officielle, est évidemment un emblème de mascarade, un emblème travesti, [illegible] C'est le plus gros mangeur de l'espèce. Ce pélican vous représente les parfaits cumulards de l'Institut, myopes, ventrus et chauves, gens plus généralement habiles à émarger les émoluments de dix emplois qu'à faire aller sur l'eau les frégates qu'on leur donne à bâtir, serviles adulateurs du pouvoir qui déshonorent la science par leur avidité, les mêmes qui donnent au peuple des leçons de mépris des richesses à mille francs le cachet.

Maintenant, puisqu'il est constant que le pêcheur hollandais, ce travailleur intelligent qui a conquis sa patrie sur la mer est rançonné par une race parasite et usurière, qui se vante de n'avoir jamais manié nulle part la rame, le mousquet ni la pioche, il faut de toute nécessité que le pélican, malgré sa grandeur et sa force, paie un tribut de pêche à quelque parasite infime de l'ordre des frégates ou de l'ordre des aigles. L'analogie affirme le fait, en dépit de toute assertion contraire, comme elle tient que le pélican n'a été aussi richement pourvu par la nature que pour aimer et servir l'homme, et lui faciliter la conquête du domaine des eaux.

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

La Législation directe de Rittinghausen, *la Dernière guerre* et *la Solution* de V. Considerant ont eu les honneurs de la traduction en Angleterre. Un excellent journal démocratique anglais *The Sheffield free Press* a consacré un long article à l'appréciation de *Solution*. —— Ch. Brunier.

Un ouvrage de M. de Flotte représentant du peuple, intitulé *la Souveraineté du Peuple, Essais sur l'esprit de la Révolution*, paraîtra lundi prochain chez l'éditeur Pagnerre. L'auteur nous a envoyé, en épreuve, des fragments de cet ouvrage. Nous regrettons de les avoir reçus trop tard pour les publier aujourd'hui.

L'ouvrage du citoyen J.-O. [illegible], *le Vrai Socialisme*, vient de paraître à la librairie de la Propagande démocratique et sociale européenne, rue des Bons-Enfants, 1. Prix : 1 f. 50.

La qualité relative des vins n'influe en rien sur la quotité des droits de circulation et d'entrée. Il semblerait pourtant que le vin du riche dût payer plus que le vin du pauvre, et cette distinction pourrait s'établir exactement, puisque le droit de consommation des eaux-de-vie et esprits est déjà gradué suivant leur contenance en alcool pur.

Licence.

Comme dernier trait de cette complication n'oublions pas les licences qui retombent avec le reste à la charge du consommateur.

La licence valable, pour un établissement seulement et pour une année est exigée indépendamment de tous les autres droits,

Des débitants de boissons,
Des brasseurs,
Des bouilleurs et distillateurs ;
Enfin, des marchands en gros.

La licence des débitants est réglée sur les sept échelons de population comme le droit d'entrée.

Celle des brasseurs est de 20, 30 ou 50 francs selon les départements, divisés en trois catégories qui offrent à cette industrie des débouchés de plus en plus productifs.

La licence des distillateurs et des marchands en gros est uniforme pour tout le territoire de la République.

On ne paie point de licence à Paris, ville exceptionnelle, où le système fiscal des boissons est porté tout entier aux entrées ou à la sortie de l'entrepôt général.

Telle est cette législation si vivement combattue et dont nous devions faire connaître l'ensemble avant de la critiquer.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

(*La suite prochainement.*)

La Dépense et la Recette.

On a distribué récemment à l'assemblée le rapport de MM. Passy et Gouin sur le budget des dépenses et recettes de 1852.

La dépense ordinaire est évaluée à un *milliard* 452 millions 598,000 francs.	1,452,598,000 fr.
La recette est évaluée à	1,289,880,000
Déficit prévu pour 1852, non compris les dépenses extraordinaires, supplémentaires, complémentaires, etc., *cent soixante-deux millions* 718,000 francs,	162,718,000
A la fin de 1849, malgré la consolidation ou conversion en rentes des bons du trésor et des fonds des caisses d'épargnes, le découvert (ou déficit) du Trésor s'élevait à 598 millions 776,985 francs, ci	598,776,985 fr.
Les comptes de 1850 n'étant pas encore complètement réglés, on évalue le déficit pour cette année à 61,762,202 francs : il aurait été plus fort sans la vente des rentes provenant à l'Etat de la liquidation des anciennes caisses d'épargnes,	61,762,202
Le déficit de 1851 est évalué à	100,000,000
Ce qui porterait le total du déficit au 31 décembre 1851, à	760,539,187
Et à la fin de 1852, en y ajoutant le déficit mentionné plus haut et prévu pour la dite année,	162,718,000
à la somme de	923,357,187

ou NEUF CENT VINGT-TROIS MILLIONS en chiffres ronds, sans compter les imprévus.

Pour atténuer ce déficit, le ministre des finances est autorisé à gaspiller les richesses de l'Etat, c'est-à-dire à vendre 22,713 hectares de bois, et à faire ressource de quelques valeurs qu'il y a en portefeuille.

En outre, les spéculateurs et agioteurs l'engagent fortement à leur vendre, moyennant 100 millions, le chemin de fer de Paris à Châlon sur-Saône, qui est en ce moment administré par l'Etat, et aussi bien administré que les chemins des compagnies banquières.

Il est vrai qu'en payant ces 100 millions, ils retiendraient 60 millions qu'ils demandent que l'Etat leur donne avec le privilége du chemin de Lyon à Avignon.

L'Etat ne recevrait donc net de cette vente que 40 millions ; mais il serait ainsi dispensé de faire une plus forte dépense, pour le chemin de Lyon à Avignon, très lourde dans l'état de gêne où il se trouve.

Cette vente de bois et de chemins de fer, la négociation des valeurs en portefeuille n'allégeraient pas suffisamment le déficit : aussi est-il question d'avoir de nouveau recours à l'emprunt. On emprunterait 50 millions si l'on vendait le chemin de Châlon, 100 millions si on ne le vendait pas.

On sait notre manière de voir sur la question des emprunts : c'est la ruine de l'Etat. Emprunter pour faire des dépenses improductives ou non reproductives, comme l'administration, l'armée, etc., c'est obérer à jamais un Etat, en lui donnant toute facilité pour créer de nouvelles dépenses et gaspiller ses finances. Tout ce qu'il serait permis de faire en fait d'emprunt, ce serait d'y avoir recours pour des dépenses reproductives, comme un chemin de fer, un canal ; et en ce sens l'emprunt à opérer pour le chemin de Lyon serait justifiable. Mais est-ce à de pareilles entreprises et dans l'intérêt commun qu'a été appliqué le capital des 250 millions de rente que doit aujourd'hui l'Etat ? Nullement, ce capital a soldé des dépenses dont il ne reste rien, et dont on servira indéfiniment l'intérêt, jusqu'à ce que la mauvaise administration des finances fasse, en un temps de crise, liquider ses fautes par une banqueroute.

La même plaie ruine nos finances que sous Louis Philippe : la paix armée et les agioteurs.

Si Louis-Philippe n'eût pas cru nécessaire de tenir armés constamment pendant 18 ans près de 400,000 hommes pour se défendre contre le pays, il eût pu réaliser d'immenses économies, qu'il aurait appliquées au bien-être général.

Si Louis-Philippe n'avait pas jeté en pâture aux agioteurs 4 à 500 millions dans les chemins de fer, il n'aurait pas ajouté aux charges de la paix armée celle de la subvention qu'il accorda aux spéculateurs pour entamer et entretenir leurs jeux de bourse, et ce qu'il aurait employé en chemins de fer au lieu d'être une perte sèche pour l'Etat, produirait aujourd'hui à ce dernier un revenu et ferait partie de son capital.

La paix armée et la subvention à l'agiotage des chemins de fer ont ruiné nos finances et renversé Louis-Philippe.

Aujourd'hui la paix armée continue à nous obérer, et les agioteurs, d'accord au surplus avec tous les réactionnaires, mettent obstacle à toute amélioration dans la gestion financière.

« Ce qui rend le mal plus regrettable encore, dit M. Passy dans son rapport, c'est l'absence de tout moyen actuel d'en restreindre la portée. »

M. Passy, dans ce passage, a tort et raison à la fois.

Oui, étant donné une administration anti-républicaine, il est impossible de porter aucun remède aux finances. En effet, sous cette administration, il est nécessaire d'avoir une forte armée à l'intérieur, et, chacun prévoyant une révolution prochaine, personne ne songeant au bien réel du pays et au développement des institutions qui le régissent, aucun plan financier nouveau ne peut être tenté ni même proposé, et le Trésor reste livré au pillage des boursicotiers, qui jamais ne se lassent de demander des subventions, des garanties d'intérêts et autres faveurs promotrices d'un agiotage indéfini.

Non, étant donné une administration républicaine, qui croirait au maintien de la République et le voudrait, il n'est nullement impossible de guérir nos finances. Avec une administration sincèrement républicaine, le pays n'a pas besoin d'être surveillé et contenu par une armée ; de là une première économie considérable. — D'un autre côté, avec une pareille administration, on pourrait dès actuellement commencer à faire manœuvrer la *banque nationale*, la banque de crédit général, qui est destinée à ramener l'ordre dans nos finances.

Mais l'administration actuelle, qui a encore neuf mois à vivre, n'étant pas républicaine, il faut reconnaître avec M. Passy « l'absence actuelle de tout moyen de restreindre la portée de notre mal financier ; » et en effet, la politique et les finances se tiennent étroitement : il est inutile de parler finances, lorsqu'on n'est pas maître en politique.

Aujourd'hui la politique dominante est réactionnaire ; elle tend à une révolution ou une contre-révolution. Comment, avec une pareille donnée, peut on espérer d'améliorer les finances ? Elles empireront comme elles ont empiré sous la politique réactionnaire de Louis-Philippe : cela est forcé.

— Mais c'est marcher à la ruine ! — Eh ! peut-être. La perspective d'un déficit de neuf cent vingt-trois millions pour la fin de 1852 n'est, certes, pas rassurante ; mais de deux choses l'une : ou la République triomphera, et l'ordre sera rétabli dans le pays, et par suite dans les finances, ou la Réaction et les Russes nous abattront ; le pire de nos maux ne sera pas la banqueroute.

Emile Bourdon.

Exposition universelle et congrès de la paix.

Londres, 28 juillet.

Mes chers amis,

Amis de la paix, comme nous le sommes tous, et croyant à l'universalisation de la richesse, à l'harmonie des intérêts par le travail attrayant, fonction et destinée de l'homme, c'était une bonne occasion pour un phalanstérien que de passer le détroit entre un lever et un coucher de soleil pour assister au congrès de la paix et visiter l'exposition. Vous voulez que je vous dise un mot de tout cela.

Je ne vous refuserai pas. Un mot soit ; car on ne peut, sur l'exposition universelle, dire qu'un mot ou bien écrire des volumes. Ecrire des volumes, si l'on peut embrasser, comparer et analyser toutes les industries spéciales qui se sont trouvées à ce gigantesque et pacifique rendez-vous ; dire un mot, en se plaçant à un point de vue général, en ne considérant la chose que dans son ensemble. Bien d'autres ont fait la description du palais de l'industrie ; je me bornerai à vous dire que l'édifice est simple et grandiose, grâce à ses colossales proportions. Il est solide, léger et remplit parfaitement le but que l'on voulait atteindre. Voici quelques chiffres assez curieux et propres à faire juger de sa grandeur. Le Cristal-Palace a plus d'un demi-kilomètre de long 563 m. 72) et 139 m. 81 de large ; la hauteur de la grande galerie est de 22 m. 96. La totalité du bâtiment couvre près de 9 hectares : c'est plus de la moitié du jardin des Tuileries. Le fer, la fonte et le verre font presque tous les frais de cette immense construction. On y a employé 400,000 kilogrammes de verre, environ le tiers de la production totale de l'Angleterre. Les tuyaux de fonte servant à la conduite des eaux pluviales présentent un développement de onze lieues. La longueur totale des chassis de fer est de 63 lieues. L'aspect du Cristal palace est d'ailleurs fort agréable, surtout lorsqu'on le regarde du côté de la serpentine, le plus bel ornement de Hyde-Parck.

Vous savez que l'exposition universelle est une improvisation. Les Anglais seuls ont pu paraître armés de toute pièce dans cette lice industrielle. La France, à coup sûr, y est moins complètement représentée qu'elle ne l'était à l'exposition de 1849. Il en est sans doute ainsi de l'Amérique, de la Belgique, de l'Autriche, etc. Cependant on en voit assez pour juger *grosso modo* de la valeur industrielle des différentes nations.

Pour tout le monde, il y a certes là beaucoup à apprendre, et plus d'un industriel y puisera des idées, y trouvera un stimulant, en tirera d'utiles et profitables réflexions. Ce fait matériel est considérable en lui-même ; je suis loin d'en nier l'importance.

Mais, à mon sens, le fait moral l'emportera de beaucoup sur le fait matériel. C'est la première fois que les nations du globe se trouvent face à face pour une lutte pacifique, industrielle. C'est la première fois que leurs drapeaux, si souvent rougis de sang humain, flottent fraternellement sur l'œuvre de leurs mains créatrices et fécondes. A Exeter-Hall, nous dissertions sur la paix, nous cherchions à en inspirer l'amour. Le Cristal palace parlait aux yeux par les merveilles du génie humain rassemblés de tous les coins du monde. Nous disions : plus de guerre ; lui, en une langue comprise de tous, nous dit : voilà la paix.

L'exposition est pour tout le monde une leçon profitable. Les jours à 5 schellings, les riches désœuvrés y viennent retremper leurs facultés blasées. Il y a tant à voir, et le labeur de l'homme revêt tant d'aspects divers et charmants ! Si peu que vous soyez savant, historien, économiste, industriel, artiste, ouvrier, vous rencontrez mille choses qui vous *empoignent*, et il n'est personne qui, par ses aptitudes natives, ne possède une vocation utile. Il n'est personne qui, par les circonstances de sa vie, n'ait été en rapport avec une face du travail humain.

Aimez-vous le luxe.... et qui n'aime le luxe ? l'homme y est attiré comme le papillon à la lumière, l'abeille à la fleur empourprée. Voici le salon en malakite de la Russie, les meubles sculptés de la France, parmi lesquels se place par sa perfection, son ordonnance simple et de bon goût, ses détails admirables, le buffet de Fourdinois, dessiné par Protat. Voici les porcelaines peintes, les riches tapis, l'orfèvrerie, les bronzes, la bijouterie, les glaces géantes, que sais-je ?

Aimez-vous l'art ? Admirez la Phryné de Pradier, la bacchante de Clésinger, les portes du baptistère de Florence, créées une fois de plus par le procédé Colas ; les sculptures de Milan, qui paraissent sous l'étiquette de l'Autriche : il y a là quelque chose de neuf. Ce sont des femmes voilées parfaitement réussies. Cette esclave au marché, cette vestale entretenant le feu sacré sont charmantes sous la flottante apparence de la gaze. Si je ne me trompe, c'est là du nouveau en statuaire, et, dans certaines limites, nous le croyons tout à fait conforme à l'esthétique la plus sévère. A l'entrée du sanctuaire artistique de la pauvre Milan, on voit une statue en bronze : c'est Radetzki. Je vous avoue que je n'ai pu le regarder. Trop de malheurs et de crimes sont attachés à ce nom. Et puis, je ne sais, mais un soldat, au sein de ce temple du travail et du génie, me surprend comme si je foulais aux pieds un monstre antédiluvien, une créature qui n'est plus de son époque.

Vous occupez-vous d'histoire ? Tenez, voici l'Inde de Brahma telle qu'elle existe depuis des millions de siècles ; voici la Chine, la Chine de Confucius et de Lao-Tzee. Ici, c'est la Turquie et la

---

REVUE DRAMATIQUE.

ET BIBLIOGRAPHIQUE.

La quinzaine des théâtres en raccourci. — LE PARAGUAY. *Son passé, son présent et son avenir*, par M. Pacheco-y-Obes. — Un mot sur les populations murées. — Les jésuites et le docteur Francia. — DIOGÈNE, roman-ménippée par M. Edouard Jaloux. (1)

J'aurais bien certeinement aujourd'hui ce qu'il faut pour faire une revue dramatique suffisante ; j'en ai assez vu et entendu dire sur les débuts et les premières représentations pour remplir pas mal de colonnes. Mais comme il n'y a rien dans tout cela de bien extraordinaire, je saisis cette occasion pour rompre un peu la monotonie de mes fonctions habituelles.

Avant de faire une excursion dans les vastes *pampas* qu'arrose l'Uruguay, je vous dirai en deux mots les petits événements de la scène parisienne *Les Français* ont vu débuter dans le rôle de Dorine une jolie soubrette, Mlle Biron que connaît fort bien le public de l'Odeon. Mlle Biron a montré là beaucoup de charmantes qualités ; une chose cependant laissait à désirer : l'attitude leste et insolente, le verbe haut et décidé que la mère Pernelle appelle être *trop forte en gueule*, manquaient un peu à son débit.

L'*Ambigu-Comique* a repris l'habitude des levers de rideau qui doivent précéder la grosse pièce, en jouant avant *le Monstre* un vaudeville assez bon enfant et en deux actes de M. Filliot.

Il y a aussi, il y a surtout le grand drame de la Porte St-Martin dont tout le monde a déjà parlé, excepté moi. *Salvator Rosa* réussit à merveille depuis 10 jours au moins, et nos lecteurs n'en ont pas entendu parler. Je n'ai pas l'habitude de dédaigner les œuvres si largement inspirées de M. Ferdinand Dugué, et si jusqu'à présent je n'ai pas mis ma conscience en jeu au sujet de son nouveau drame, c'est parce que la direction provisoire de la Porte Saint-Martin m'a complètement oublié dans la distribution de ses fauteuils. Cela réglé, gagnons les champs et changeons de scène.

Le général oriental Pacheco-y-Obes vient de publier une notice sur l'état actuel du Paraguay que j'ai vu paraître avec bonheur. Pour vous faire comprendre cela, il faut vous avouer tout l'intérêt que je prends à ces contrées murées comme des harems que l'on voit encore gisant par-ci par-là sur le globe.

Maintenant que nous avons dessiné les courbes de nos continents, évalué les surfaces de nos terres ; aujourd'hui que nous avons fait le compte de toutes nos îles, tracé le cours de tous nos fleuves et mesure les bonds de nos montagnes, nous en sommes, nous socialistes surtout, à vouloir absolument connaître tous les trésors vivants, toutes les forces humaines de notre humanité. Nous voulons absolument faire sauter les serrures que les dictateurs, autocrates et autres insolents tiennent fermées sur les frontières des nations. La grande famille rassemble ses membres, les aînés veulent savoir où en est le développement intellectuel de leurs cadets.

Pour ma part, j'ai constamment l'oreille au vent de la Chine et du Japon, je cherche à dérober, par les fissures de la grande muraille, ce qui se passe dans cette mer de têtes humaines. J'attends avec impatience le chemin de fer électrique qui ira frapper aux portes de l'empire *du Milieu*, le navire aérien qui forcera l'entrée de ces immenses fabriques de thé et de porcelaine.

Or, la curiosité qui me talonne au sujet de ces gigantesques prisons à ciel ouvert, me faisait depuis longtemps questionner autour de moi livres et voyageurs, pour savoir en quel état se trouvent aujourd'hui les populations du Paraguay écrouées successivement entre leurs deux rivières, par la société de Jésus et le docteur Francia. Le livre de M. Pacheco est venu fort à point me tirer d'inquiétude. Le Paraguay se relève lentement, mais sûrement, il met la charrue dans les champs qu'un système absolu de prohibition l'avait forcé d'abandonner ; il restaure ses colléges, perce des routes dans ses [illegible] ; il jette des ponts sur ces vastes cours d'eau, il rouvre peu à peu ses places frontières au commerce ; enfin il recommence à vivre.

Son gouvernement, il est vrai, est encore à peu près arbitraire ; s'il ne fait plus le mal, c'est parce que l'homme qui a succédé à cet effrayant monomane d'autorité qui se nommait Francia, est un homme prudent et sage. L'intérieur de la république est encore fermé aux étrangers sauf quelques ports ouverts au commerce ; mais les citoyens recommencent à travailler, à respirer, et déjà des aspirations vers un avenir meilleur pénètrent dans les masses et ne tarderont pas à se faire jour.

En vérité, quand on jette un regard sur le passé fantastique de ce peuple jeté sur le sol de l'Amérique par les descendants de Charles-Quint, on est étonné qu'il ait pu s'accroître et devenir ce qu'il est aujourd'hui.

En 1580, une charte de Philippe III accorda aux jésuites le gouvernement exclusif de tous les pays à droite de l'Uruguay, où ils parviendraient à réunir et à civiliser les indigènes. Si la récompense était grande, l'œuvre à accomplir était inouie.

Des hommes en petit nombre et sans armes allaient devenir conquérants par la seule force de la persuasion. Les porteurs de sabres de tous les temps, les esprits brutaux qui voient toujours la nécessité du meurtre dans les rapports entre nations, auraient souri et souriraient encore de pitié en écoutant cette présomption de l'idée ; et pourtant cette fanfaronnade apparente réussit. Les jésuites parvinrent à arracher de leurs forêts les indolents sauvages de l'Amérique du Sud, ils les réunirent en bourgades, en provinces, et en firent une nation où les intérêts matériels étaient parfaitement garantis.

Là s'arrête le prodige. Le corps de la nation formé, les R. Pères ne surent pas ou ne voulurent pas y développer une âme. Ils avaient trouvé ces bonnes gens à l'état d'enfance, ils les conservèrent enfants, en remplaçant seulement leur gaîté et leur insouciance primitive par une situation d'esprit timorée, pleine de scrupules et de craintes superstitieuses. Ils leur firent une destinée si monotone, si régulièrement aménagée du soir au matin, si mécanique, si [illegible] prévue, que la vie intellectuelle ne put jamais se développer dans cet embryon de peuple.

On sait que le but des [illegible] [illegible]

(1) Un vol. format Charpentier, à la librairie de la Propagande démocratique et sociale, rue des Bons Enfants, 1.

Grèce qui font de nobles efforts pour ressusciter et prendre part à la vie nouvelle.

Si vous êtes voyageur, vous pourrez revoir ici le Canada, le Brésil, l'Océanie, l'Arabie, la Norwège et le Danemark.

L'agriculteur a de quoi s'émerveiller au milieu de ces machines nombreuses où il remarquera avec un juste espoir plusieurs machines à vapeur portatives et d'application diverse. Quelque considérable que soit l'exposition agricole de l'Angleterre, son exposition de mécaniques industrielles est encore plus importante. On sent que c'est là le terrain qu'elle cultive avec le plus d'amour. Toutes ces machines sont en mouvement et vivantes sous l'œil de l'observateur.

Mais pourquoi continuer? infinie dans ses détails, dignes d'être appréciés par des hommes spéciaux, l'exposition universelle de Londres, je le répète, est toute entière dans le fait moral et ses conséquences.

Tous les hommes de progrès appellent la paix, la regardant comme la destinée du genre humain. L'exposition universelle de l'industrie en pose solennellement les bases sur la pierre angulaire du travail et de l'industrie humaine.

En effet, l'exposition universelle n'est pas seulement une joute entre producteurs, c'est surtout la glorification de l'œuvre sainte de l'homme, la constatation de sa puissance productrice, la preuve de l'unité de son action pour utiliser les forces de la nature et régner pacifiquement sur la terre. Cet événement est peut-être l'événement le plus considérable de notre époque, déjà si pleine de faits de premier ordre. Les conséquences en sont incalculables.

L'industrie stimulée, développée sur tout le globe, des millions d'hommes impressionnés par ce vivant spectacle de la puissance humaine, des millions d'hommes se touchant la main et fraternisant de pensées et d'efforts dans ce temple de leur activité créatrice; toutes les imaginations allumées, toutes le bouches ouvertes, toutes les oreilles tendues sur ce sujet capital de la préoccupation universelle. Ce n'est pas en Angleterre, en France, en Belgique, c'est dans toute l'Europe, c'est dans les deux mondes, c'est sur toute la surface de la terre que l'exposition fait l'entretien, sollicite la pensée, élève l'âme de l'humanité entière.

Croyez-vous que le retentissement de ce grand concours des peuples producteurs et industrieux laisse un seul coin du monde sans l'agiter utilement? croyez-vous que chaque nation ne s'énorgueillira pas des recompenses obtenues par ses enfants, qu'elle ne se sentira point fortement stimulée à paraître avec plus d'avantages à une lutte nouvelle?

Ceux qui ont vu l'exposition sont considérés comme heureux entre tous et sans cesse interrogés par ceux qui n'ont pu faire le voyage de Londres, car, chacun le sent, l'industrie, le travail, le bien être qui en découle, la pure gloire qui en revient, c'est l'œuvre capitale de l'homme, c'est là qu'est sa mission et sa destinée. Produire, créer incessamment de nouveaux moyens d'agrandir et d'ennoblir son existence, s'emparer par son activité et son génie des forces de la nature. Voilà véritablement l'œuvre de l'homme. Elle est là et non ailleurs.

La guerre correspond à l'état brut et instinctif de l'humanité, alors qu'elle ne sait encore rien produire et qu'elle vit pauvrement de la dépouille de la terre et de pillage. Mais quand l'humanité s'est faite industrieuse, savante, artiste, elle devient naturellemment pacifique, son génie mettrait à sa disposition de tels moyens de destruction qu'elle s'anéantirait elle-même, outre que son horreur de la guerre va sans cesse croissante.

Les quakers d'Amérique et d'Angleterre sont les premiers fondateurs et le principal élément du Congrès de la paix, de cette sainte croisade contre le vieux monde. Ce sont, en général, des hommes riches et bienfaisants. Ils veulent la paix et la liberté. Comme moyen ils ne connaissent guère que la moralisation individuelle. Cobden, lui même, qui n'est pas quaker, esprit plus pratique, imbu des idées économiques, ne m'a pas paru plus avancé. Liberté, moralisation individuelle, voilà son drapeau. Il ne soupçonne pas que l'idée organisation est le complément de l'idée liberté, qu'elle est le moyen de celle-ci, que l'organisation, c'est le milieu collectif sans lequel l'individu non-seulement ne peut être libre, mais ne peut même pas exister. Je crois qu'en Angleterre on est fort loin d'entendre la question sociale comme nous le faisons en France, comme on le fait en Allemagne, comme on commence à le faire sur tout le continent. Le caractère positif, mais peu idéal de l'Anglais, ses habitudes méthodiques, son acceptation séculaire de la vie féodale, de la démarcation castéiforme, l'ont jusqu'ici empêché de comprendre le problème, tel qu'il est posé aujourd'hui.

Le discours que j'ai lu au Congrès à propos du désarmement, avait pour objet d'introduire au sein des amis de la paix la question sociale. Je leur ai dit qu'il s'agissait aujourd'hui de conjurer non pas la guerre de conquête, qui n'est plus de notre temps, mais la guerre sociale qui est imminente. Il s'agit de concilier les intérêts du travailleur et du capitaliste, au moyen de réformes économiques et de nouvelles institutions sociales. Je leur ai dit que les armées permanentes n'avaient qu'un but, le maintien du *statu quo* européen, et que c'est pour cela qu'ils avaient été poliment éconduits par les pouvoirs politiques. Je n'ai pas été mal accueilli; malheureusement les 9|10es de l'auditoire n'entendaient pas le français, et les mesures n'avait pas été assez bien drises pour que le compte-rendu des séances du congrès fut complet et exact.

La plupart des orateurs appartenaient naturellement à la langue anglaise. Au premier rang, il faut placer le spirituel et persévérant Cobden, qui a pour lui l'autorité d'un grand succès, ce qui est beaucoup en tout pays et principalement en Angleterre; Elihu Burritt, l'économiste Mac-Grégor, Henri Vincent, l'ouvrier de Manchester qui fit une si grande sensation à Paris; Samuel Garney, riche banquier quaker; un ancien esclave, M. Gurnett; le révérent Beaumont, etc. M. de Cormenin, trop écrivain pour être orateur, était la notabilité la plus marquante de la délégation française, M. de Girardin n'a fait qu'une courte apparition chaleureusement applaudie. M. Francisque Bouvet, représentant du peuple, est venu noblement s'accuser d'avoir accepter un duel et jurer solennellement qu'il n'aurait plus cette faiblesse. Le discours français qui a obtenu le plus de succès est celui qu'a prononcé, au nom des ouvriers envoyés à Londres par la souscription de la *Presse*, Pierre Vincard. L'auditoire anglais a été très sympathique à cette manifestation intelligente et fort bien sentie de la classe laborieuse en France. Le congrès a aussi entendu plusieurs orateurs de différentes nations. Pendant trois longues séances de 5 à 6 heures l'attention et la patience de trois ou quatae mille auditeurs ne se sont pas démenties.

Voici l'ensemble des résolutions adoptées par le congrès de la paix:

Le Congrès,

Considérant, que le recours aux armes comme moyen de terminer les différends qui s'élèvent entre les Etats, est un usage que condamnent également la religion, la raison, la justice et l'humanité; qu'il convient de fixer l'attention des gouvernements et des peuples sur les maux qu'entraîne la guerre, sur les dépenses qu'occasionnent les armements militaires, et sur la nécessité et la possibilité d'entretenir la paix entre toutes les nations, proclame:

1. — Il est du devoir de tous les ministres des cultes, des instituteurs de la jeunesse, des écrivains et des publicistes, d'employer leur influence à propager des principes de paix, et à déraciner du cœur des hommes les haines héréditaires, les jalousies politiques et commerciales, qui ont été la source de tant de guerres désastreuses.

2. — En cas de différend que l'on ne parviendrait pas à terminer à l'amiable, il est du devoir des gouvernements de se soumettre à l'arbitrage de juges compétents et impartiaux.

3. — Les armées permanentes, qui, au milieu de démonstrations de paix et d'amitié, placent les différents peuples en état continuel d'inquiétude et d'irritation, ont été la cause de guerres injustes, de souffrances des populations, d'embarras dans les finances des Etats: le congrès insiste sur la nécessité d'entrer dans une voie de désarmement.

4. — Le congrès réprouve les emprunts, dont l'objet est de servir à faire la guerre, ou à entretenir des armements militaires ruineux.

5. — Le congrès désapprouve toute intervention par la force des armes, ou par voie de menaces, que des gouvernements tenteraient d'opérer dans les affaires intérieures d'Etats étrangers, chaque peuple devant rester libre de régler ses propres affaires.

6. — Le congrès recommande à tous les amis de la paix de préparer l'opinion publique, dans leurs pays respectifs, afin de parvenir au développement et à l'amélioration du droit public international.

7. — Le congrès réprouve le système d'agressions et de violences employé par des peuples civilisés à l'égard de tribus demi-sauvages; ces actes de violence étant en même temps contraires à la religion, à la civilisation et aux intérêts du commerce.

8. — Le meilleur moyen d'assurer la paix étant d'augmenter et de faciliter les relations d'amitié entre les peuples, le congrès exprime sa profonde sympathie pour la grande idée qui a donné naissance à l'Exposition universelle des produits de l'industrie.

M. DE CORMENIN a proposé la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

« Le congrès recommande aux membres des sociétés de paix, dans tous les Etats constitutionnels, lorsqu'ils retourneront dans leur pays, d'user de leur influence sur leurs amis, membres des parlements, pour les engager à voter des diminutions dans les contingens militaires, ainsi que dans les dépenses des budgets de la guerre.

Oui, c'est un grand jour pour l'humanité que celui où l'on a inauguré l'exposition universelle des produits de son industrie. Il marque la fin des époques violentes et barbares. Il ouvre l'ère des temps de paix et d'harmonie. Voilà de longues heures que nous l'attendons, que nous en pressentons la venue, que nous l'annonçons. Bientôt, enfin, le monde pourra chanter avec notre Béranger:

> J'ai vu la paix descendre sur la terre,
> Semant de l'or, des fleurs et des épis...
> Peuples, formez un sainte alliance
> Et donnez-vous la main.

Certes, le congrès de la paix a été effacé par l'exposition. Le commentaire a fait oublier l'original. On n'a vu que le fleuve c'est à peine si on a pris garde à la source, et nous nous en plaindrons pas. Cependant les railleurs ont beau dire, l'idée d'un concile suprême chargé de régler les malentendus et les intérêts des peuples est une idée juste et vraie qui fait naturellement son chemin dans le monde et qui se réalisera beaucoup plus tôt qu'on ne pense, au grand ébahissement des gens qui regardent sans voir, à la grande joie de ceux que préoccupent les misères et les souffrances de leurs semblables, et pour le bonheur de l'humanité.

Edouard de Pompery.

Revue parlementaire.

La séance de lundi a été fort insignifiante. L'éclipse de soleil préoccupait à juste titre nos représentants.

Mardi, l'assemblée a décidé qu'elle se prorogerait du 10 août au 4 novembre; la gauche a voté contre des vacances aussi démesurément longues.

Mercredi on a prorogé jusqu'au 31 décembre 1852 la loi provisoire sur la censure théâtrale.

Dans sa séance de jeudi, l'assemblée a réparé une légèreté commise par elle il y a six semaines environ. En votant la loi des sucres, elle avait décrété une surtaxe de 20 fr. sur les alcools provenant des résidus du sucre indigène. Il est vrai que pareille surtaxe existe depuis longtemps sur les résidus du sucre colonial; mais c'est un ancien abus, on y est accoutumé, on le supporte, tandis que la nouvelle taxe a soulevé les clameurs de nos sucriers indigènes. L'assemblée, qui les avait écrasés sans y faire attention, leur a galamment demandé pardon aujourd'hui et a enlevé elle même de leurs épaules le poids nouveau qu'elle y avait attaché.

Puis elle a procédé au renouvellement de son bureau et à la nomination de la commission de vingt-cinq membres qui doivent conjointement surveiller le Pouvoir exécutif pendant la prorogation.

Nous disions, il y a quinze jours, que la foudroyante péroraison de M. Berryer contre M. Louis Bonaparte n'était qu'une comédie et que les légitimistes se rallieraient aux bonapartistes; nous disions en même temps que le principal organe des orléanistes, les *Débats*, se rallierait aussi aux bonapartistes.

Ce qui s'est passé depuis quinze jours et les nominations de la commission de permanence confirment nos prévisions.

Les jésuites et le parti clérical sont bonapartistes, parce qu'en entourant le pouvoir exécutif ils en obtiennent toutes sortes de faveurs.

Les légitimistes sont bonapartistes, parce qu'ils ne savent plus trop comment faire rentrer le comte de Chambord, et qu'il y a des places et des faveurs pour eux sous le régime actuel. Pendant dix-huit ans, sous Louis-Philippe, ils se sont tenus écartés des places par un sentiment chevaleresque. Ils ont compris, depuis 1848, que c'était pure duperie, et ils ont complètement délaissé leur vieille morale. Ils trouvent leur profit à servir M. Bonaparte, sauf à l'abandonner quand ils croiront tirer un plus grand avantage d'une restauration monarchique.

Quant aux orléanistes qui ont eu les places pendant 18 ans, ils ne peuvent non plus s'en passer; ils servent M. Bonaparte, parce qu'ils ne savent pas quand ils pourront servir la famille d'Orléans.

Et d'ailleurs tous, jésuites, parti clérical, légitimistes et orléanistes, en servant M. Bonaparte, espèrent arriver à une monarchie quelconque; ne fut-ce que celle de M. Bonaparte, elle les consolerait presque de l'absence de leurs princes préférés, surtout s'ils y occupaient toutes les places.

Les jésuites, légitimistes, orléanistes et bonapartistes avaient arrêté d'avance que le bureau de l'assemblée serait maintenu et avaient désigné 25 membres pour la commission de permanence. Leur liste a passé tout entière.

Pendant la prorogation, le bureau se trouvera donc composé de MM. Dupin, président, et Bedeau, Benoit d'Azy, Daru et Lacrosse, vice présidents, Yvan (républicain), Chapot, Lacaze, Moulin, Peupin et Bérard, secrétaires.

Commission de permanence: MM. Didier (républicain), Changarnier, Dufougerais, Sauvaire-Barthélemy, de Montigny, Berryer, Vitet, Poujoulat, de Melun (du Nord), Passy, Drouet-Desvaux, d'Ollivier, Gouin, Bernardi, de Montebello, Bocher, de la

---

vre. Eh bien! les conquérants pacifiques du Paraguay avaient donné à l'organisation sociale de leurs sujets l'esprit des constitutions de leur ordre.

Tout était réglementé à heure fixe: la messe, le baisement des mains du curé, la distribution égalitaire des vivres, les corrections manuelles distribuées aux Indiens des deux sexes et de tout âge pour les fautes même mentales dont ils venaient s'accuser, le moment de réciter le rosaire, celui du repas, de la récréation, de l'oraison mentale, du lever et du coucher, tous ces exercices obligés se faisaient à heures invariables et revenaient chaque jour sans différer d'un iota.

Une telle vie vous semble-t-elle supportable? Elle ne le pouvait être qu'à de pauvres gens affaiblis par la crainte de l'enfer et l'usage complet de toutes les superstitions que l'ordre de Jésus a si bien su multiplier. Aussi, lorsqu'en 1767 le gouvernement espagnol se résolut à enlever les pères jésuites et à les transporter loin de leurs missions, les officiers chargés de cette besogne n'entendirent pas un murmure, pas une seule protestation. Bien mieux, le marquis de Bukarely et les troupes qu'il commandait furent, dans toutes les bourgades, reçus par les habitants comme des libérateurs, à grands renforts d'*Hozannahs* et de *Te Deum*.

Voilà pour l'administration des révérends pères. Quant à celle de Francia, qui vint replonger à 40 ans de distance le Paraguay dans l'obéissance passive et l'isoler du mouvement de l'humanité, elle est trop récente pour que chacun n'en ait pas entendu parler.

Après deux périodes de dégradation morale aussi prolongées, un peuple doit avoir besoin de siècles pour renaître s'il a pu y résister, même matériellement. Cependant le Paraguay est déjà, après huit ou dix ans de délivrance, à la hauteur des peuples ses voisins: M. Pacheco vient nous l'apprendre par son livre. C'est une grande bonne fortune pour l'avenir de l'Amérique et une agréable nouvelle pour nous. Nous félicitons donc largement l'auteur d'être venu rappeler à l'Europe le souvenir de ce Japon du nouveau continent.

Diogène. Voici, par exemple, un livre [illegible] [illegible] [illegible] et la couleur [illegible]. M. Edouard Jaloux est certainement un [illegible] jeune homme [illegible] [illegible] que je devine juste. Il est impossible d'être plus bruyant dans les trois cents pages d'un livre qu'il ne l'a été. C'est un remue-ménage d'idées, une course au clocher de chaudes pensées et d'aspirations généreuses. On peut même dire que le trop plein de l'ouvrage est son défaut. Il y a là des portraits contemporains, des types de renégats sans cœur, de criminels naïfs et d'égoïstes incurables, à défrayer une épopée en vingt-quatre chants, un roman en vingt volumes.

Les deux héros principaux, Martial et Saint-Marc, se sont rencontrés au soleil de Février; ils se sont embrassés au feu de la barricade, et depuis ce temps ils se livrent ensemble à une étude échevelée de la société, de la vieille société s'entend; et cette étude finit par les briser. M. Edouard Jaloux les promène à la recherche des hommes, du théâtre au salon, du salon à la Bourse, et ailleurs, avec une intensité toujours croissante de satire et d'ironie.

Parmi toutes les dégradations que rencontrent les deux amis, il y en a de très vigoureusement dépeintes: la sympathie pour les victimes et les opprimés est mise éloquemment en saillie.

Malgré ces qualités d'exubérance, *Diogène* est plutôt une œuvre de cœur qu'un bon livre. Les espérances d'avenir y sont vagues et peu définies; la haine du mal, l'horreur de l'oppression seules sont vivement accentuées. La nature humaine est là, dans son côté désespérant presque sans correctif. On en jugera par ce dernier trait: Une orpheline recueillie et aimée par Martial, et qui l'aime elle-même de son premier amour, profite un beau jour de l'absence des deux amis, et sans que la passion ni la faim vienne l'exciter à trahir son jeune bienfaiteur, elle se vend pour de beaux meubles.

Ah! M. Jaloux, cela n'arrive pas ainsi: le cœur de la femme qui aime et est aimée vaut mieux que cela. Je vous ajourne à votre second ouvrage pour revenir sur une exagération qui vient sans doute du feu d'une première composition. Vous pouvez bien en croire ma critique, car je suis assez misanthrope moi-même pour avoir le droit de défendre en cette circonstance l'humanité contre vous.

Antony Méray.

— M. Jacques Valserres, [illegible] rue [illegible], ouvrira le 10 août prochain un cours préparatoire à [illegible] au conseil d'État. Avis aux candidats du concours qui doit s'ouvrir le 10 novembre prochain pour les quatre places vacantes.

ENCORE UN EXEMPLE DE SOLIDARITÉ BON A SUIVRE. — Il y a quelques mois à peine que la Société de secours mutuels d'Is-sur-Tille est fondée, et déjà il lui a été donné de faire apprécier les bienfaits de son organisation.

Toute la ville d'Is-sur-Tille a été véritablement édifiée des soins qui ont été prodigués par les associés, à l'un des leurs qui vient de succomber à la suite d'une longue maladie.

Pendant ces trois dernières semaines, la Société n'a pas cessé un seul instant de remplir son devoir avec la plus fraternelle sollicitude. Non-seulement les visites de médecins et les médicaments ont été procurés gratuitement au malade, conformément aux statuts; mais, encore, il a été veillé pendant quinze jours, non point par des personnes salariées, mais par ses concitoyens eux-mêmes. Chaque nuit deux hommes se tenaient avec assiduité empressés autour de son lit. Cela s'est fait à tour de rôle, jusqu'à l'extinction du malade.

Hier, la dépouille mortelle du citoyen Housse a été accompagnée au cimetière par une foule nombreuse. La Société était représentée à la cérémonie par l'intégralité de ses membres. Un discours, tout plein de sentiments démocratiques et républicains a été prononcé en cette circonstance par M. Rohaut, négociant à Is-sur-Tille, et la foule s'est écoulée en silence dans le recueillement le plus profond.

Nous aimons à enregistrer de pareils faits. Quand on voit le peuple agir ainsi, on comprend que son règne arrive et que rien ne saurait empêcher désormais que la destinée sociale ne s'accomplisse.

P.-V. Viochot.

(*Le Républicain démocrate de la Côte-d'Or.*)

Le public se pressait dernièrement dans les salons du Casino pour admirer le panorama de la ville de Florence. Nous apprenons qu'un des principaux colons de l'Algérie, M. Abadie, arrivera prochainement à Paris avec le plan en liége et en relief de la ville de Constantine et de ses environs.

Rien de plus curieux, dit-on, que ce travail qui reproduit sur une échelle de un centimètre par mètre la ville arabe avec ses ravins, ses coteaux, ses mosquées.

La ville de Constantine [illegible] de curieux [illegible]. Tout le monde voudra visiter ce travail bien supérieur, assure-t-on, à tous les travaux du même genre qui ont paru jusqu'à ce jour.

Tourrette, l'amiral Cécille, Rullières, Hubert-Delisle, Boinvilliers, de Kermarec, général de Bar, général Grouchy et de Mortemart.

A la séance de vendredi a été adopté un crédit de 5,890,000 fr. pour l'établissement de diverses lignes télégraphiques électriques : — de Tonnerre à Châlon-sur-Saône, — de Tours à Poitiers, — d'Angers à Nantes, — de Metz à Nancy, — de Sarrebourg à Strasbourg, — d'Amiens à Boulogne, — de Rouen à Dieppe, — de Paris à la Loupe ; — plus un autre crédit de 148 mille francs pour deux lignes télégraphiques ordinaires de Châlons-sur-Marne à Bar-le-Duc, et d'Angoulême à Bordeaux.

Puis s'est engagée une très vive discussion entre MM. les ministres et M. Dufaure, rapporteur de la commission du chemin de Lyon sur la question d'urgence. Les ministres veulent vendre pour 100 millions le chemin de Paris à Lyon, qui a déjà coûté à l'Etat 198 millions et qui rapporte plus de 6 millions ; M. Dufaure s'y oppose. L'Assemblée, alléchée par l'appât de 100 millions, incline à la concession. Aussi a-t-elle décidé qu'elle consulterait la commission du budget, dont l'opinion est favorable à la concession.

L'assemblée a ensuite adopté une allocation de 1 million pour réparations supplémentaires aux cathédrales, évêchés et séminaires.

Dans la séance de samedi, on a adopté la première partie de la loi autorisant la ville de Paris à emprunter 50 millions pour la halle et le prolongement de la rue de Rivoli.

Emile Bourdon.

A propos d'une interruption.

Dans la séance du vendredi 1er août, lorsque nous rappelions à l'assemblée nationale que l'honorable M. Denjoy, dans sa circulaire du 4 avril 1848, avait célébré l'alliance des peuples, l'intervention opiniâtre en faveur des nationalités opprimées, l'association progressive des ouvriers et des maîtres, la gratuité de l'instruction à tous les degrés, le travail, la rétribution et la retraite assurés à tous par l'Etat, le vif mécontentement que la droite éprouve toujours quand on lui rappelle les professions de foi de cette époque a inspiré à deux de ses membres les interruptions suivantes consignées au *Moniteur* :

VOIX à droite. Ce n'est pas la question.

M. DESJOBERT. Expliquez-nous le Phalanstère.

M. TASCHEREAU. Tournez-vous, que nous voyions votre queue.

Le *Moniteur* constate également qu'au moment où M. Denjoy se dirigeait vers la tribune, plusieurs voix à droite s'écrièrent : Ne répondez pas ; cela n'en vaut pas la peine ! —Parlez-lui de sa queue.

Si nous n'avions pas craint, en répondant à ces interruptions, qui en eussent amené d'autres, de nous éloigner trop de notre sujet, nous aurions dit à M. Desjobert : Entendez-vous avec vos amis ; les uns nous rappellent à la question, les autres nous engagent à leur expliquer le Phalanstère. Le phalanstère n'est pourtant pas dans la question. Il y sera un jour ; nous l'apporterons à la tribune quand nous le jugerons convenable, et votre impatience d'aujourd'hui est un engagement que vous prenez de nous écouter alors avec convenance.

Si nous avions reconnu l'honorable M. Taschereau, ce qui nous a été impossible faute de l'avoir vu à la tribune, nous lui aurions fait observer que la queue est un ornement rétrospectif auquel il a plus de droit que nous d'après la nature de ses études. Nous aurions demandé en outre à ce défenseur aussi zélé que spirituel des dotations ecclésiastiques quel est le député qui, sous Louis-Philippe, en pleine chambre, s'est écrié, le 3 mai 1841, à propos des biens de l'église : *Nous mettrons la main dessus.*

Quand on arrive de si loin on pourrait bien aller un jour de conversion en conversion jusqu'au phalanstère.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Revue de l'Extérieur.

Le bill des titres ecclésiastiques a été définitivement adopté par la chambre des lords.

A la chambre des communes le président a donné lecture d'une lettre de M. Salomon annonçant que des poursuites sont dirigées contre lui pour avoir voté et siégé dans la chambre. M. Benjamin Hall a proposé à la chambre de vouloir bien accueillir la pétition des électeurs de Greenwich qui demandaient à être entendus à la barre. Cette proposition a été repoussée. Une résolution proposée par lord John Russel et tendant à déclarer que M. Salomon, n'ayant pas prêté le serment voulu par loi, n'a pas le droit de siéger, a étéadoptée.

Les dernières nouvelles arrivées des Etats-Unis nous apprennent que le ministre Daniel Webster a donné sa démission. Une mésintelligence s'est élevée entre le gouvernement de Mexico et celui de Washington à propos de l'isthme de tehuantepec. Le gouvernement mexicain a manifesté la résolution de mettre obstacle aux travaux entrepris par une compagnie américaine pour ouvrir une route entre les deux océans.

La *Gazette officielle* de Milan du 22 juillet a publié une proclamation du général Radetzky, par laquelle l'état de siége est rétabli dans toute sa rigueur. Voici un passage de cette proclamation. Après avoir exhorté les Italiens à se dénoncer les uns les autres le maréchal s'exprime ainsi :

« Mais si, contre mon attente, quelque commune, par faiblesse, par intérêt ou par méchanceté, ne me secondait pas dans mes vues bienveillantes et laissait le champ libre aux ennemis de l'ordre légal, elle aurait à supporter tout le poids de ma rigueur. Je serais, en ce cas, forcé (et c'est pourquoi je vous en préviens) de rendre solidaire la commune tout entière, et de la contraindre, au moyen d'une sévérité extrême, à l'énergie nécessaire, et à contribuer efficacement à l'arrestation des coupables et de leurs complices. Persuadé d'ailleurs que l'état de siége n'a rien de fâcheux pour les citoyens tranquilles et pacifiques, j'ai résolu de faire cesser tous les adoucissements qui y avaient été introduits, et je déclare de nouveau en pleine vigueur le contenu de ma proclamation du 10 mars 1849. — Monza, le 19 juillet 1851.

» Signé : RADETZKI, feld-maréchal. »

Le gouvernement autrichien se distingue, comme on le voit, entre tous les autres états absolutistes.

La *Feuille constitutionelle* de Bohême annonce que la Porte fait des instances énergiques pour que la mise en liberté des réfugiés hongrois ait lieu promptement. Le gouvernement autrichien a déclaré qu'il entendait que l'internement se prolongeât. Cette question des réfugiés hongrois prend un caractère grave, et le monde diplomatique s'en préoccupe vivement.

La réouverture du port Franc de Venise a eu lieu le 21.

L'*Equaglienza* de Turin nous apprend que les associations ouvrières se multiplient dans le Piémont.

Charles Brunier.

Sentiments du Peuple.

Les habitants de nos campagnes, ainsi que les ouvriers de nos villes, s'occupent peu des querelles ou des fusions des vieux partis. Les intrigues des coteries, les petites conspirations de salons ou de couloirs les intéressent fort médiocrement. Le peuple ne prend point part à cette agitation stérile qui n'a d'autre mobile que l'ambition personnelle et dont les principaux éléments sont toujours les coryphées anciens et trop connus de la politique brouillonne. Le peuple se sent fort de son droit, il dédaigne les déclamations futiles et attend avec confiance le jour où par la voix du suffrage universel il fera connaître ce qu'il pense des hommes et des choses. Mais on se tromperait grossièrement si l'on prenait ce calme et cette modération pour de l'inertie.

Dans la mesure de ses forces et de la liberté qui lui est laissée, le peuple s'instruit, pense et agit. Ce sont surtout les questions de réformes sociales qui le préoccupent. Il prête une oreille attentive à toutes les idées d'améliorations positives, et déjà le sentiment de solidarité a pénétré profondément dans son cœur. Aussi voit-on poindre de toutes parts des germes d'association que rien ne pourra désormais étouffer et que l'expérience de chaque jour fécondera rapidement. Plusieurs localités ont établi des boulangeries et des boucheries sociétaires ; ailleurs ce sont des sociétés de secours mutuels, ici, des caisses de prévoyance, là des essais d'organisation de crédit. Sans doute tout cela est encore peu de chose, mais quand on songe aux difficultés que la moindre tentative rencontre à sa naissance, on ne peut que s'émerveiller des résultats obtenus dès aujourd'hui.

Et d'ailleurs, nous le répétons, ce qui domine dans les masses, c'est le sentiment, encore confus il est vrai, de la solidarité fraternelle ; mais que ne doit-on pas en attendre lorsqu'il s'appuyera sur la science positive et pratique ?

Nous pourrions citer bien des exemples de cette charité sociale qu'il ne faut pas confondre avec l'aumône, nous rappellerons seulement que la publicité a révélé plusieurs faits bien significatifs : de pauvres malades, par exemple, de pauvres orphelins trouvant un secours spontané dans le travail collectif et gratuitement offert de leurs concitoyens. Il y a quelques jours, dans le Mâconnais, un médecin, M. Ballard, était l'objet d'une manifestation touchante à laquelle prenaient part 300 habitants de la même commune venant lui témoigner non-seulement leur reconnaissance pour ses soins désintéressés, mais leurs sympathies pour les utiles enseignemeus qu'il répandait autour de lui.

Dans une lettre de remerciement adressée par l'honorable docteur au maire de la commune, nous trouvons des passages que nous sommes heureux de citer : « J'ai reconnu qu'une manifestation aussi unanime ne pouvait s'adresser à un individu isolé, mais qu'elle remontait à la pensée générale dont je n'ai été que l'écho en montrant combien il serait facile d'arriver à la satisfaction de certains besoins qui se font plus sentir à mesure que l'humanité s'éclaire et se développe. J'ai reconnu que si vous étiez venus à moi, c'est que j'étais l'interprète de vos désirs en cherchant à procurer, avec le moins de frais possibles, un des avantages qu'une société bien organisée assurerait gratuitement à tous ses membres : la santé qui laisse à l'homme le libre exercice de ses organes, l'instruction qui lui donne les moyens de développer ses facultés. »

On a beau faire, les idées socialistes se propagent et se développent partout, et bientôt les conséquences morales et matérielles qu'elles auront produites seront tellement évidentes, qu'elles réduiront au silence ceux qui font de la peur métier et marchandise, et qu'elles couvriront de confusion les dupes de ce nouveau terrorisme et cette catégorie singulière de gens qui s'amusent à fabriquer de leurs propres mains des monstres et des fantômes pour l'honneur de les foudroyer de leurs riidcules colères.

Charles Brunier.

Socialisme pratique.

La *Feuille de Village* contient sous forme de lettre un article très intéressant de M. Wladimir GAGNEUR, portant pour titre : *le Socialisme pratique dans le Jura.* Les passages suivants en sont extraits. — Ch. Brunier.

. . . .

En France, la petite propriété tendait à diviser les familles en un grand nombre de petits ménages dépourvus ainsi des avantages que la *réunion* procure, et à opposer entre eux les intérêts. Bénies soient les nouvelles institutions qui viennent serrer entre les cultivateurs des liens de fraternité et d'aide mutuel !

L'isolement des cultivateurs était la principale cause de l'ignorance, de l'exploitation des campagnes par les agioteurs et les usuriers de toute espèce, et de l'infériorité de l'agriculture vis-à-vis de l'industrie et du commerce reliés au contraire par de puissantes corporations... Bénies soient nos sociétés qui relient en faisceau les intérêts divergents, les volontés hostiles, et donnent aux paysans l'esprit de corps qui leur manque !

Enfin, au point de vue du travail accompli, quel entrain à l'œuvre, quelle gaîté dans ces groupes nombreux, quelle multiplication des forces par l'électricité humaine ! Cela fait entrevoir toutes les féeries du travail associé de l'avenir... Or, la gent cagote et royaliste veut que le travail reste un frein, selon M. Guizot, et une expiation selon la Bible.

Nos sociétés, qui d'abord se bornaient aux vacations du travail, aux secours pécuniaires et aux veillées des malades, vous les verriez déjà introduire dans leurs statuts de nouvelles formes d'association : ainsi le *tribunal de famille,* — non tel et aussi complet que vous l'avez proposé en vain, mon cher Joigneaux, aux royalistes de l'assemblée, — mais un simple germe ; la médecine sociétaire, la pharmacie sociétaire dans tous ses agrès.

De même, en attendant que la caisse des associations naissantes permette l'achat d'une charrue de défoncement, d'un rigoleur, d'un semoir, d'un coupe-racines, d'un hectolitre commun, etc., ou de revues et ouvrages d'agriculture, quelque sociétaire aisé prête à chacun ses instruments, prête ou donne sa bibliothèque agricole.

A Voiteur, un socialiste de nos amis, Gaudot, prépare la fondation d'un entrepôt pour la conserve et la vente des vins, modelé sur notre admirable type de la Fruitière. En 1849 déjà, le conseil municipal de la ville de Seillères agitait la question d'établir un pareil entrepôt dans les vastes caves de la maison commune — projet, il est vrai, avorté pour le moment, mais qui atteste du moins le progrès des idées. — Ailleurs, on établit des battoirs communs. A Dôle, on prépare la boucherie sociétaire. Dans la montagne, il est fortement question d'associer les ouvriers en horlogerie et en tabletterie.

Dans quelque temps, — car nous voulons marcher pas à pas, — nous nous concerterons pour acheter sur les lieux de production les objets de consommation quotidienne et les instruments ou ustensiles nécessaires à l'industrie spéciale de chaque localité ; pour l'irrigation sociétaire, telle que les Vosges le pratiquent ; pour une caisse d'avances destinées à l'achat du bétail ; pour l'assurance mutuelle sur le bétail et la médecine, etc...

Je ne cite que les fondations nouvelles, et m'abstiens de parler du taureau banal, du berger banal, institutions qui existent ici dès longtemps, comme appendices naturels de la Fruitière. Quant aux *brigues* ou corvées volontaires pour transport des matériaux de construction, pour conduite des gerbes au battoir, quand à l'aide mutuel au temps des récoltes, à l'échange des journées d'hommes contre les journées d'animaux, au prêt réciproque du bétail de labour, ces germes accidentels d'association, anciens également dans le pays, s'y développent rapidement sous la chaude influence du sentiment démocratique.

En somme, nos paysans, si routiniers naguère, si engourdis par la misère et l'ignorance, si enclins aux luttes de voisinage que la petite propriété multiplie, si chicaniers, défiants, rusés, malveillants et jaloux, si rebelles à l'association, tels, enfin, que la monarchie les avait faits, comprennent si bien aujourd'hui les bénéfices de l'association et les jouissances de la fraternité, qu'ils parlent déjà de s'associer pour la culture et la consommation domestique. Notamment, quelques cultivateurs de Montchauvier, Montchauvrot et Bréry m'ont fait récemment plusieurs ouvertures à ce sujet, et ont dans maintes conférences combiné des plans d'association qui témoignent d'un sentiment avancé, sinon d'une science exacte de la fraternité pratique.

. . . .

Wladimir GAGNEUR,
Pésident de la Fruitière et de l'association fraternelle de Bréry.

SAISIE DU SIÈCLE. — Le *Siècle* a été saisi mardi à raison de la publication d'un article intitulé LA SÉANCE. Des poursuites sont dirigées contre le gérant et contre M. Louis Jourdan, l'auteur de l'article, sous la double inculpation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la république et de publication faite de mauvaise foi d'une nouvelle fausse de nature à troubler la paix publique.

Le *Siècle* est un journal d'une modération incontestable ; mais il a un grand tort par le temps qui court, celui d'être républicain et de défendre la constitution. Nous ne croyons pas que ce nouvel acte de vigueur tourne à l'avantage du gouvernement. Le *Siècle* représente les opinions d'une fraction très considérable de la bourgeoisie qui aime l'ordre, mais qui veut la liberté et comprend que son honneur et ses intérêts sont étroitement liés au développement régulier des institutions républicaines et démocratiques.

Charles Brunier.

NOUVELLES DIVERSES.

Le lord maire, les Aldermen de la cité de Londres et les membres de la commission royale de l'Exposition universelle sont arrivés vendredi soir à 9 heures, à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

—Les détails suivants sont empruntés à un ouvrage qui a pour titre *l'Angleterre comparée à la France sous les rapports légaux, judiciaires etc.* :

« La Cité (de Londres) est gouvernée et administrée par une corporation municipale qui se compose d'un lord-maire, d'aldermen (adjoints), des sheriffs, d'un *recorder* et d'un *common council* (conseil municipal).

» Le lord-maire est pris parmi les aldermen. Il est nommé à l'élection. Ses fonctions ne durent qu'un an.

» Les aldermen sont nommés à vie. Chacun d'eux est élu dans le *ward* (quartier) où il s'est établi commerçant, ou, s'il n'exerce pas de négoce dans la cité, l'alderman est alors nommé dans le *ward* où se trouve la corporation des métiers à laquelle il est agréé.

» Les sheriffs, qui sont au nombre de deux, sont également nommés par élection ; c'est un des priviléges que la Cité a conservés, car les sheriffs sont, dans toutes les autres parties du royaume, nommés par la reine.

» Les sheriffs ne sont élus que pour un an.

» Le *common council* ou *town council* (conseil municipal) se compose de vingt-sept membres qui sont nommés de même par élection. Chaque ward ou quartier fournit un membre à ce conseil.

» Les élections se font dans la Cité dans la grande salle, à Guildhall. Sont électeurs tous ceux des habitants de la Cité qui sont portés sur la liste des *freemen* (hommes libres). Pour être freeman, il faut tenir boutique ouverte ou bien occuper des maisons, des magasins, des chantiers, des comptoirs, etc., etc., et payer plus de 10 liv. st. (250 fr.) de loyer.

» En vertu des anciennes coutumes de la Cité, on n'admet que des freeman à exercer les professions d'agens de change, de courtiers, d'aubergistes, de cafetiers, de cabaretiers, etc. ; cela provient de ce que, pour être freeman, on doit payer une certaine somme à la caisse municipale.

» La première autorité est le lord-maire, qui réside à Mansionhouse. C'est un grand honneur pour un marchand que d'arriver à ce poste ; seulement cela coûte très cher. Le lord-maire, qui reçoit un traitement de 8,000 liv. st. (200,000 fr.) dépense ordinairement, dans son année de royauté, plus de 100,000 fr. en sus.

» Les sheriffs sont également des commerçants riches qui se trouvent fort honorés du choix de leurs concitoyens ; du reste, ils ne peuvent décliner cette dignité bourgeoise sans se rendre passibles d'une amende de 600 liv. st. (15,000 fr.) envers la caisse municipale. Les frais des équipages, de la livrée tout or des sheriffs et l'éclat des fêtes que, comme le lord-maire, ils doivent donner, les jettent dans une dépense de 100,000 fr. au moins pour les douze mois où ils sont investis de cette fonction.

» Les aldermen sont choisis aussi parmi les notabilités commerciales de la Cité. »

— M. Dutrou-Bornier, sous-préfet de Barcelonnette, a été révoqué de ses fonctions.

— M. Charles Hugo a été écroué jeudi soir à la prison de la Conciergerie.

— Le gérant de la *Voix du Proscrit*, défendu par M. Crémieux, a été condamné à Douai à trois mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende.

— Le café Anglais, un des plus fastueux et des plus renommés de Paris, est situé boulevard des Italiens, 13. C'est le rendez-vous de la fashion, et sa réputation s'était fondée jusqu'ici sur l'excellence des soupers fins qu'on y sert au monde élégant. La nuit dernière, cet établissement, aux dehors si respectables, et hanté, habituellement, par un public choisi, était envahi par la police. Voici d'après le *Droit* les motifs qui donnèrent lieu à cette opération judiciaire :

La dame P..., propriétaire du café Anglais, avait confié, depuis la mort de son mari, la gestion de cet établissement à un sieur D..., par l'intermédiaire [illegible]

toute confiance. Le sieur D... administrait en véritable maître de maison pour tout ce qui était affaire de détail, et la dame P. n'exerçait sur ses actes qu'un contrôle très superficiel.

» La police a, depuis quelque temps, traqué les joueurs de profession avec tant d'acharnement, qu'ils ne savaient plus où passer leur temps. Plusieurs d'entre eux, qu'on est fâché de trouver porteurs de noms illustres, s'abouchèrent avec le sieur D... et, faisant briller à ses yeux l'appât d'un bénéfice considérable, le décidèrent à leur ouvrir chaque nuit une partie des salons du café Anglais. Ainsi chaque soir, après la fermeture ordinaire, la porte s'ouvrait furtivement et livrait passage aux adeptes du jeu. C'étaient presque tous des jeunes gens de famille parmi lesquels s'étaient glissés quelques grecs bien connus, et, selon l'expression consacrée, ils jouaient un jeu d'enfer.

» Le préfet de police, informé de cet état de choses, décerna un mandat dont l'exécution fut confiée à M. Boudrot, commissaire aux délégations judiciaires. Ce magistrat, accompagné de M. Hébert, officier de paix, et de plusieurs agents, pénétra à l'intérieur du café Anglais, au moment où les joueurs en grand nombre groupés autour d'un tapis vert, spéculaient sur les chances d'un baccarat. M. Boudrot fit saisir la banque, qui formait une somme assez considérable; mais il s'aperçut bientôt que la cagnotte, qu'il venait de voir un instant auparavant, avait été soustraite; il en exigea la restitution; personne ne satisfit à cette demande. Les joueurs indignés signalèrent à M. Boudrot un individu qui affectait de se tenir à l'écart; il fut fouillé malgré ses protestations, et on trouva l'argent de la cagnotte sur lui; il avait en outre caché dans ses souliers des billets de banque. M. Boudrot l'a fait arrêter comme prévenu de vol. Après cet incident on a procédé à la saisie du mobilier, dont l'évaluation ne s'élève pas à moins de 10,000 francs, et le sieur D. a été envoyé au dépôt de la préfecture. »

Nous rappelons que le prix de l'abonnement se trouve réduit de près de moitié par l'offre de PRIMES, en livres de la Librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue. (Voir à la 8e page.)

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Pour l'Espagne et le Portugal, s'adresser à M. B. Joaquin Martinez, calle de la Montera, nº 22, cto 2e de la Derecha, à Madrid.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la Librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement en renouvellement		
d'un an. . .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement		
d'un an,	2 f.	»
— de 6 mois,	1	»
— de 3 mois,	»	50

Nous donnons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'École sociétaire :

CRÉDIT COLLECTIF, par F. Coignet. . . . . 1 fr. 50

ORGANISATION POLITIQUE DU PEUPLE, par le même. 0 20

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

XI.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES.

La société ressemble à l'homme et se développe graduellement comme lui.

Les conditions sociales de la vie végétative et de la vie sensitive, que nous avons examinées, constituent les premières fondations et, pour ainsi dire, le *rez-de-chaussée* de l'édifice social, comme elles constituent les premiers besoins satisfaits par l'individu. Là est la *sphère matérielle* de l'homme, son lien d'attraction ou de rapports avec la nature physique, le mécanisme social des SENS. Là réside l'économie politique des sociétés et l'économie nutritive de l'être. Ces premiers besoins ont pour simple élément de satisfaction l'individu et pour fanal *l'instinct*. Cependant, comme garantie de raffinement, ils exigent la création des industries et des arts; comme foyer d'attraction ils aspirent au LUXE physiologique et social, c'est-à-dire à la santé et à la richesse. Ce sont les lois des besoins physiques et des harmonies matérielles.

Les passions affectives que nous abordons aujourd'hui sont des lois plus sociales, plus élevées et peuvent être considérées comme les architectes qui, pierre par pierre, groupe par groupe, ont construit le *premier étage* des sociétés. Ici c'est la *sphère morale* de l'homme, le mécanisme social des AFFECTIONS, le lien d'attraction ou de rapports de l'homme avec ses semblables. Ces passions exigent comme élément de satisfaction la réunion de plusieurs êtres et même de plusieurs familles; elles ont pour fanal le *sentiment*, pour foyer d'attraction les GROUPES SOCIAUX. Elles impliquent la création d'institutions morales, civiles ou religieuses de nature à les étayer, à les protéger. Ce sont les lois des besoins moraux et des harmonies sentimentales.

Nous verrons ensuite qu'il est encore d'autres passions spécialement en jeu dans la *sphère intellectuelle* de l'homme, des besoins d'ordre présidant au mécanisme social des [illegible], qui réclament l'extension la plus large de la sociabilité humaine; qui, sous le fanal de la *Raison*, tendent à régir, à distribuer le mouvement social dans l'*humanité* entière; construisent la partie supérieure, la *coupole* de l'édifice collectif en créant les sciences, les religions, les gouvernements; forment le lien d'attraction de l'homme avec l'espèce entière, avec l'univers, avec Dieu, et aspirent par conséquent au foyer général de cette attraction, à L'UNITÉ. Ce sont les lois des facultés intellectuelles et des harmonies universelles.

La fin de ce travail nous montrera le libre jeu de cette série de lois passionnelles et vivantes fonctionnant dans l'organisme normal de l'association, s'étayant sur l'organisation attrayante des industries, des arts et des sciences et produisant L'ORDRE VÉRITABLE sans recours aux vieux moyens de contrainte, en vertu seulement de la liberté, de l'attrait, c'est-à-dire de la *législation directe de la Providence*.

Chaque passion affective, comme chaque faculté intellectuelle, comme chacun de nos sens, a besoin, pour se développer socialement, d'être soutenue, étayée, épaulée, à l'instar des plus belles plantes de nos jardins; elle a besoin d'être cultivée par la société afin de produire tous les arômes de ses fleurs, toutes les saveurs de ses fruits.

Examinons donc les conditions sociales des passions affectives que Charles Fourier appelle les *quatre passions cardinales du cœur*.

Les passions affectives ou lois physiologiques de groupement social.

Il suffit de nommer ces passions pour faire reconnaître leur puissance de sociabilité. La littérature entière analyse, depuis des siècles, leurs effets sociaux. Tout le monde admet que l'*Amitié* est la première passion de l'enfance, la passion dominante de la jeunesse, et qu'elle exige un cercle assez étendu de relations régulières. Personne n'est disposé à nier que l'*Amour* constitue ensuite la passion absorbante de l'adolescence, de la puberté, et qu'elle a une influence immense sur l'organisation sociale. L'*Ambition* est également considérée comme la passion de l'âge mûr, comme un des plus puissants ressorts de hiérarchie et d'activité sociales. Enfin *l'affection de famille*, passion dominante de la vieillesse, est d'une importance si fondamentale qu'elle forme la base domestique, économique et morale des sociétés actuelles.

On peut d'autant moins douter de l'importance morale et sociale de ces passions dans l'humanité qu'elles ont des germes très remarquables dans l'organisation des animaux et constituent même les seules lois sociales de l'animalité. Ainsi on a observé que les chevaux et les bœufs ressentent l'attachement de l'amitié au point de maigrir lorsqu'on dépareille le couple accoutumé; que dans les troupeaux certains individus se tiennent constamment ensemble. L'attachement des singes pour les animaux de leur espèce surpasse toute idée. Il existe une espèce de perroquets que l'on appelle *inséparables* parce qu'ils meurent souvent lorsqu'on les désunit. Chacun de nous a pu admirer l'amitié réelle qui règne entre un tigre et un chien, un lion et un chien, un cheval et un chien ou entre deux chiens. L'ambition elle-même, l'amour de l'élévation et de l'autorité ont leur premier titre généalogique dans la fierté et l'orgueil de beaucoup d'animaux. L'homme des sociétés embryonnaires reproduit cette ostentation, ce despotisme ou cette vanité des animaux, avant d'être l'homme vrai de la société normale. Il a la fierté du cheval de race ou la vanité du coq et du paon avant d'avoir le genre de dignité et d'autorité qui convient à son espèce. Il aime brutalement avant d'aimer en homme. Tous les animaux qui servent le dominateur de la terre sont *ambitieux* de lui plaire, avides de ses louanges, de son approbation. Le cheval est aussi sensible au ton caressant de son maître qu'il déploie d'ardente émulation pour devancer ses rivaux. Dans le midi de la France on attache un bouquet aux mulets lorsqu'ils ont bien travaillé; le châtiment le plus pénible qu'on puisse leur infliger, c'est de leur ôter ce bouquet et de les atteler derrière la voiture. Tous les animaux qui voyagent par troupes se donnent des chefs comme les soldats et observent envers eux le [illegible] hiérarchique. Enfin, quant à l'amour sexuel et à l'amour de la progéniture ou de la famille, on ne peut nier qu'ils soient communs à tous les animaux et même que plusieurs d'entre eux soient, sur ces points, en mesure de donner des leçons de morale à certains hommes. Leur sollicitude pour leur compagne et pour leur postérité dépassent souvent celle de la majorité de nos époux et de nos pères. Tous les insectes laborieux, tels que les araignées, les fourmis, les abeilles, déploient pour défendre leurs œufs et leurs larves des vertus de famille dignes du prix Monthyon. Chez les mammifères aussi l'amour de la progéniture est le plus actif et le plus impérieux de tous les instincts. Le renard, le chat, l'écureuil emportent leurs petits dans une autre retraite sitôt qu'ils ont le moindre indice que leur gîte est découvert. Quelques juments ont une telle passion pour les poulains qu'elles enlèvent ceux des autres juments et en prennent soin avec une tendresse jalouse. La biche et la chevrette oublient qu'elles sont sans armes et se précipitent sur l'ennemi avec témérité lorsqu'il s'agit de sauver ou de défendre leur faon. Avec quelle rage la laie ne défend-elle pas ses marcassins! Combien ne deviennent pas redoutables les animaux de proie lorsqu'ils cherchent la pâture qui doit assouvir la faim de leur famille. C'est même en vertu de ces instincts affectifs, de ces sortes de lois sociales, que les animaux deviennent industrieux, cherchent ou construisent d'avance un nid ou un gîte et déploient souvent autant d'habileté que de prévoyance. Chaque passion humaine a ainsi son histoire naturelle.

Si l'étude comparée des mœurs des animaux et des mœurs humaines était aussi avancée que les travaux de l'organogénie, il serait bien démontré, nous n'en doutons pas, que l'humanité, dans ses premières ébauches sociales, a répété transitoirement les *mœurs* fixes de l'animalité, comme il est démontré que, dans sa vie fatale, l'homme passe par toutes les formes organiques des créations inférieures. Les analogies passionnelles dont Fourier nous a révélé la religieuse importance et dans l'étude desquelles notre spirituel ami, Alphonse Toussenel, identifie si heureusement la science et l'art, doivent jeter la plus vive lumière sur la grande histoire naturelle et sociale.

Quoiqu'il en soit, chacune des quatre passions affectives que nous avons nommées est pour l'homme un mode particulier d'attraction morale qui exige un *groupement social* particulier et produit une double activité matérielle et spirituelle.

L'Amitié entraîne les relations unisexuelles; elle attache un homme à un autre par sympathie caractérielle et corporative; elle a pour ressorts matériels les affinités professionnelles ou industrielles; pour ressorts spirituels les affinités de caractères, d'idées, d'opinion.

L'Ambition naît du rapport qui existe d'homme à homme par la différence et l'inégalité d'aptitudes, par la coopération à des travaux différents d'ordres supérieurs ou inférieurs; elle discipline les relations corporatives et a pour ressort matériel la ligue d'intérêt, pour ressort spirituel la ligue de gloire.

L'Amour préside au rapport qui se trouve entre les sexes et devient au matériel l'amour physique, au spirituel l'amour platonique.

Le familisme ou affection de famille forme les relations de parents à enfants et a pour ressort matériel le lien consanguin; pour ressort spirituel le lien d'adoption.

Ces quatre passions affectives offrent des prédominances diverses dans l'un et l'autre sexe. L'amitié et l'ambition, passions très sociales, sont en général plus fortes chez l'homme; l'amour et l'affection de famille, passions plus individuelles, l'emportent chez la femme. Les deux premières tirent plutôt leur action de la vie spirituelle que de la vie sensuelle. Les deux autres ont une action plus matérielle ou sont plus communes entre l'humanité et l'animalité. C'est pourquoi Charles Fourier les a séparées en deux modes : le mode majeur auquel se rapportent l'amitié et l'ambition; le mode mineur qui contient l'amour et la parenté. Quels que soient les doutes qui subsistent sur certains détails de la localisation phrénologique, le célèbre Gall nous paraît avoir prouvé victorieusement que les passions affectives, comme les cinq sens, ont des organes législateurs dans le cerveau et que les organes de la génération, de la gestation et de la lactation, etc., n'en sont en quelque sorte que des agents exécutifs.

Fourier a constaté encore d'une manière irrécusable que chacune de ces passions, dans *son essor naturel et vraiment social*, donne au groupe qu'elle forme un *ton* particulier qui est une *loi morale*, une loi vivante de convenances.

Ainsi l'égalité et la confusion des rangs règnent dans le groupe d'amitié (camaraderie).

Le culte de l'homme pour l'homme, la déférence des inférieurs aux supérieurs forme le ton moral du groupe d'ambition (hiérarchie).

La déférence du sexe fort au sexe faible, dans le groupe d'amour (galanterie).

Enfin, la déférence des supérieurs aux inférieurs dans le groupe de famille (gâtement des parents envers les enfants).

Ce sont là autant de lois naturelles, physiologiques et sociales vivantes, imprescriptibles, qu'il faut religieusement respecter comme des conditions indispensables de l'ordre providentiel des sociétés.

Ce sont les vœux sociaux de la nature.

Voyons ce qu'en fait la société.

Pour la culture de l'amitié la société a créé la plupart de ses relations affectueuses, de ses réunions cordiales. Ce qu'on appelle *les cercles, la bonne compagnie, l'urbanité, la politesse, la bienveillance*, sont le fruit de l'éducation sociale de cette passion. La *philanthropie, l'hospitalité, la charité, la fraternité universelle* en sont les plus hauts accords puissanciels. Moins vive que l'amour, l'amitié répand dans le mouvement social un charme plus constant et plus régulier. Elle unit à la fois des conformités et des contrastes : Si elle exige les mêmes tendances sympathiques vers le même but, elle réclame aussi une diversité de caractères, de tempérament, de facultés, afin que les saillies comblent les lacunes et que les êtres unis par ce lien social aient des choses à s'apprendre et puissent se prêter un secours réciproque. Il lui faut donc des communications faciles, des relations fréquentes de caractères et de travaux que l'association intégrale peut seule garantir suffisamment. L'insolidarité et le morcellement la tuent. Aussi n'est-ce guère encore que dans l'éducation sociale, dans la classe favorisée par la fortune et l'éducation, que son charme peut, jusqu'à un certain point, s'entretenir et s'étendre. La pauvre plante, naïve et forte au cœur de l'enfant, languit et s'étiole dans le cœur de l'adulte qu'accable le poids d'un labeur isolé et de la misère. Avant de perdre ses illusions et de s'éteindre à jamais, elle produit ses effets de réaction, de désordre et de subversion contre le milieu qui l'opprime. Manquant de garanties de liberté, et surtout de vérité, se manifestant dans l'oisiveté plutôt que dans les relations du travail, elle se montre exigeante, excessive, orageuse, déréglée comme le paisible ruisseau dont on entrave le cours. Elle dégénère en *camaraderie dissolue, aveugle et despotique*; elle n'opère des prodiges de fougue généreuse et corporative que pour la destruction et les cabales. Les cafés, les lieux de débauche sont ses principaux théâtres. Elle proteste de bonne heure contre l'enchaînement domestique et moral de la petite famille et s'efforce en vain de jeter ses racines et ses rameaux au sein de la grande famille humaine, dans un sol et une atmosphère de son choix. Puisque la fraternité du genre humain ne vient pas remplacer pour elle l'intime fraternité de l'enfance, elle retombe déçue, découragée, desséchée et flétrie. Après avoir dépensé toute sa générosité dans la lutte de l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif, vaincue par l'égoïsme du plus grand nombre, dupe de la perfidie, de la défiance et de l'étroitesse des mœurs, elle s'aigrit et se venge par les mêmes armes. Elle n'est plus qu'une fausse *tonique*, c'est-à-dire une passion d'étalage, d'étiquette, servant de masque affectueux aux instincts dominants de l'intrigue ou de l'ambition, et formant des groupes sociaux faux et discordants, au lieu de former des accords harmoniques de goûts et de caractères. C'est le vin généreux qui se change en vinaigre; c'est un nœud entre l'homme et la société, qui se brise. C'est une loi vivante d'ordre social qui, violée par la mauvaise organisation de la société, devient un ferment d'anarchie et de corruption.

Au lieu de ce conflit permanent entre l'intérêt privé et l'intérêt général, supposez le règne combiné de la solidarité et de la liberté parmi les hommes, et toutes les douleurs sociales de l'amitié disparaissent. Entre le foyer familial, trop étroit pour le développement de cette passion et les réunions [illegible] de la grande société, trop larges pour elle, établissez des associations de familles, des associations communales assez nombreuses pour offrir harmoniquement un concours de relations affectueuses et de travaux collectifs, une suffisante variété de caractères, d'âges, de sexes, de goûts et d'aptitudes, et vous verrez l'amitié développer librement toutes ses affinités mo-

rales et industrielles pour le plus grand bien de l'état social. Et les antipathies naturelles de chacun seront absorbées par son ralliement à d'autres groupes où ses goûts coïncideront avec l'antipathique et substitueront plusieurs affections accidentelles à une antipathie naturelle; et les rivalités de groupes eux-mêmes seront absorbées par l'accord individuel de leurs membres dans beaucoup d'autres corporations; et les discords francs de caractères et la critique facétieuse des associés deviendront eux-mêmes de puissants moyens de cordialité et de gaieté; et la mutuelle bienveillance ne sera plus un fard, un mensonge; et le dévouement, sans cesser d'être une vertu sublime, pourra devenir une vérité passionnée; et ce charme de la *bonne compagnie* qui ne se produit aujourd'hui qu'exceptionnellement, comme un privilége aristocratique, au prix de l'envie et de l'humiliation d'une domesticité esclave et mercenaire s'exercera constamment, universellement, et atteindra sa plus haute expression sociale dans l'institution même d'une domesticité toute spontanée, toute affectueuse, toute attrayante.

L'amitié protégée par l'association humaine, c'est le lierre béni qui étale indéfiniment sa verdure sur l'édifice des sociétés et devient le ciment social par excellence; — l'amitié, sous le règne de l'insolidarité, c'est au contraire la plante étiolée qui aspire vainement au soleil et meurt dans la boue.

Cependant, l'amitié est encore la loi passionnelle la moins maltraitée socialement. Si son exercice régulier est indirectement arrêté par des obstacles sans nombre, il n'est pas limité, comprimé, combattu par la légalité et les préjugés. Les lois auxquelles cette passion obéit, dans la société, ne sont que des libres conventions, des règles d'usage, de tradition, de convenances, d'étiquette, de mode, qui n'ont rien de trop oppressif et qui n'empêchent pas son *ton naturel d'égalité* de se produire quand même. Il n'en est pas ainsi de l'Amour.

Ferdinand Guillon.

PETITE CORRESPONDANCE.

Donchery. — M. B. — Reçu les 37. — Appliq. 20 à la R. et 12 à votre réab. — Remis les 5 à M. F. — Amitiés et rem.
Bordeaux. — M. C. — Reçu les 15. — Appliq. suivant indic. — Transmis la prime. — Rem.
Zurich. — M. B. — Reçu les 512. — Appliq. à la R. suiv. indic. — Nous all. v. écrire et v. transmettre les reçus. — Nous v. av. adressé par la poste le numéro réclamé. — Merci à tous trois pour v. concours si dévoué.
Chartres. — M. F. — Reçu les 25. — Appliq. à la R. — Rem. aff.
Nemours. — M. B. — Reçu les 32,40. — Transmis les livres par la poste. Port payé, 9,65. — D. est à Paris.
Salins. — M. M. — Reçu les 42. — Appliq. 30 à la R. et 12 à votre réab. — Merci. — B. est de retour et vous fait ses amitiés.
Orléans. — M. P. — Reçu les 24. — Appliq. 12 à la R. et 12 à v. réab. — Rem.
Montiégue. — M. T. — Reçu les 21, 50. — Merci à tous.
Chatellerault. — M. P. — Reçu les 89, 65. — Appliq. de conform. — Transmis les livres et les reçus de R. — Votre ab. va par prorog. jusqu'au 15 mars 53. — Affect. rem. à tous.
Bastia. — M. B. — Reçu les 100. — Fait les 2 envois de livres. — Amitiés et rem.
Rodez. — M. M. — Reçu. — Nous fourniss. sur v. 100 fin courant. — Affect. compl.
Besançon. — M. L. — Reçu les 70 ainsi que v. lettres du 22 j. et 1er cour. fait le réab. Appl. les 70 suiv. ind. — Pris note du surplus. Nous expéd. les primes. — Amitiés et rem. à tous.
Lambezellec. — M. B. — Reçu. — Pris note. — Affec. rem.
Dijon. — M. F. G. — Reçu les 62. — fait v. réab. et appliq 50 à la R. — Merci.
Chaumont. — M. R. — Reçu les 100. — Appliq. suiv. indic. — Fait les 6 réab. et l'ab. nouv. — Nous ad. les num. d'essai. — Pris note du surplus. — Affect. compl. et Rem.
Langres. — M. G. — Reçu les 30. — Appliq. suiv. note. — Nous all. expéd. les livres. — Affect. Rem. aux cinq.
Asnois. — M. P. — Reçu les 28. — Fait les 2 réab. nous all. transm. les primes. — Affect. compl.
Dijon. — M. V. — Reçu les 3, 50. — Fait le réab. — Merci du renseig.
Amboise. — M D. — Reçu les 4, 40. — Appl. suiv. indic. — Merci.
Bagnols. — M. B. — Reçu les 13. — Fait les 2 réab. — Remis la prime et le portrait à l'ad. indiquée.
Clermont-F. — M. T. — Reçu les 12. — Fait le réab.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 2 août. Au comptant le 5 p. 0/0 à 95 80, le 3 p. à 57 35; la Banque de France à 2,200 00; obligations de la ville Paris, 1400. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 270 00; rive gauche, 225 00; Paris à Orléans, 860 00; Paris à Rouen, 635 00; Rouen au Havre, 245 00; Avignon à Marseille, 247 50; Amiens à Boulogne, 270 00; Orléans à Bordeaux, 395 00; du Nord, 467 50; Strasbourg, 365 00; Nantes, 275 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,650; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00; — Rente de Naples, 99 50; Emprunt Romain, 75 0/0; 5 p. 0/0 Belge 1840, 103 0/0; Espagne, dette active, 20 1/2; Lots d'Autriche, 425 00; Piémont dern. emp. 84 15; Obl. anc. 970 00; nouv. 932 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 54. 10 Août 1851.

12 FRANCS PAR AN. *Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.* UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr. BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

L'Avenir. (1)

V.

Nous avons vu comment, par opposition aux éléments antiparallèles des époques préparatoires et lymbiques, se peuvent déterminer les caractères et le principe générateur de la forme sociale définitive et harmonique. Avant de procéder à cette investigation nous avons cependant une question importante à éclaircir.

Pour se mettre en possession de la loi des développements, il ne suffit pas, en effet, d'avoir établi la thèse des similitudes entre les évolutions généalogiques de l'humanité et celles des êtres de la nature ; il faut encore en avoir saisi les différences.

L'homme est molécule intégrante, et germe de l'être-humanité. De même que c'est aux actions internes et externes de la sociabilité propre de leurs molécules organiques que sont dues les évolutions préparatoires et la formation des êtres inférieurs, de même c'est du travail progressif des affinités électives des hommes entre eux et sur la nature ambiante que résulte finalement la création d'une humanité sur un globe donné.

Mais l'homme étant une molécule organique d'un ordre déjà beaucoup plus élevé que les monades intégrantes dont les sociétés diverses, les divers groupements forment les êtres inférieurs, douée d'une liberté beaucoup plus étendue, beaucoup plus riche, possédant la gamme complète des attraits et des facultés élémentaires couronnée par la conscience et l'intelligence, il en résulte que les évolutions embrionnaires de l'humanité, bien que toujours soumises à la loi naturelle des développements, s'accomplissent dans des orbites infiniment plus larges et ouverts aux combinaisons les plus variées.

La formation d'un végétal ou d'un animal se produit invariablement de la même manière dans les mêmes circonstances: le jeu des éléments organiques est ici plus borné, plus déterminé encore que celui des facultés instinctives en vertu des quelles, sous nos yeux, un groupe d'abeilles ou un couple d'hirondelles reproduisent toujours par les mêmes procédés, sur un type architectonique invariable, la même ruche ou le même nid. La construction d'une humanité, bien qu'elle doive elle aussi, revêtir une forme normale donnée et préétablie, résultera au contraire des vibrations et des péripéties incalculables de l'histoire, des actions et des réactions pour ainsi dire illimitées des individus, des peuples et des races, entre eux et sur la nature.

Ainsi, dans l'ordre de phénomènes qui nous occupe, le domaine du contingent grandit en raison de la richesse, de l'élévation et de la liberté des éléments intégrants. Nous avons donc à trouver les rapports et le lien du contingent dont la sphère est celle de la liberté et du droit des individus, avec la nécessité qui est le caractère de la loi naturelle, providentielle, historique ou physiologique du développement de l'être collectif, c'est-à-dire le droit de l'espèce, la condition de vie et la liberté.

Or, je dis que, en général, toute évolution d'organisme, préparée par les progrès sociaux antérieurs, s'accomplit fatalement. Voilà l'expression de la loi historique ou de développement collectif.

Les résistances suscitées à cette évolution par des intérêts ou des préjugés contraires, les accidents des luttes qu'elle provoque, les secours extraordinaires que le génie lui apporte, en un mot les perturbations qui retardent le dénouement, les péripéties qui le hâtent, voilà le champ du contingent ou des libertés individuelles, champ limité et contenu dans celui du développement collectif, comme l'individualité est limitée et contenue elle même dans la totalité.

Les buts généraux du progrès sont généralement atteints : on peut prédire les *avénements* à coup sûr : mais les *événements* qui les amènent sont variables et incertains. Telle est la thèse qu'il importe à notre objet de mettre en lumière. Cette thèse d'ailleurs, emprunte à la crise décisive et suprême où nous sommes tous engagés, un intérêt spécial. Elle est bonne, propre à reconforter les soldats du progrès, à décourager ses adversaires et à ramener même les moins aveuglés d'entre ceux-ci.

Evidemment, ce ne sera plus dans les données réglées de la nature, mais bien dans quelque acte pur de l'intelligence humaine et dans le jeu de l'histoire que nous pourrons puiser ici, nos bases de démonstrations.

Prenons donc, pour fixer les idées, un acte où l'intelligence et la liberté humaines soient incontestablement en jeu, dégagées de toute influence des forces ordinaires de la nature ; soit par exemple une partie d'échecs.

Un joueur fort joue contre un autre très faible. Tous deux sont libres, chacun jouera comme il lui plaira. Il est certain cependant que le premier gagnera, qu'il gagnera même d'autant plus promptement, en général, que les forces respectives sont plus disproportionnées. Mais comment gagnera-t-il ? Par quelle série de coups? voilà ce que ni la galerie, ni les joueurs, ni personne ne sauraient dire.

Un coup bien joué, mal joué même, par celui qui doit perdre peut déranger toute la combinaison préparée pour le battre. Il allait être mat de cette façon ; il a avancé un pion, retiré son roi, sacrifié sa reine : il ne sera plus mat comme cela. Il sera toujours mat, c'est sûr ; un peu plus tard, plutôt peut être ; mais il sera mat autrement.

Hé bien ! il est facile de reconnaître que l'histoire des développements subversifs de l'humanité, toute notre histoire jusqu'à ce jour, n'a été sous l'une de ses grandes faces qu'une série de parties d'échecs et de parties à outrance. Le damier c'est le monde. Les adversaires ce sont d'un côté les intérêts, les besoins, les facultés, les droits comprimés tenant pour l'affranchissement et le progrès ; de l'autre côté, les intérêts, les besoins, les facultés et les droits reconnus et satisfaits, ou les puissances usurpées, jouant, contre les émancipations successives, des parties plus ou moins prolongées mais toujours perdues d'avance. Un coup d'œil rapide sur le cours de la civilisation européenne le démontrera sans réplique.

Le Christianisme apporte, il y a dix-huit siècles, l'idée de l'humanité. C'était l'idée supérieure. La civilisation grecque et romaine n'avait, nous l'avons remarqué déjà, conçu que la patrie. Le Christianisme lance la proclamation de la liberté, de l'égalité des hommes et de leur fraternité, au milieu d'une société de patriciens, de plébéiens et d'esclaves. Les opprimés, — vaincus, esclaves, prolétaires, — se rangeront d'un côté ; les patriciens, les aristocrates, les oppresseurs et leurs clients, se rangeront de l'autre.

La partie une fois engagée entre le christianisme et le paganisme, on aurait pu, avec les connaissances acquises aujourd'hui des lois de l'histoire, en prédire la fin à coup sûr, bien que, cependant, les coups variassent à chaque instant, ouvrant à chaque instant au jeu les phases les plus imprévues.

Un empereur ardent à la défense de la religion, de la famille, de la propriété, etc. (lisez de l'esclavage et des énormités de la société romaine), persécutait, massacrait, brûlait les prosélytes de *la secte infâme*. Il écrasait les chrétiens par légions. Cet empereur avait joué un coup ; mais cela n'avançait pas la partie de Jupiter, au contraire.

Un autre empereur spéculait sur la tolérance. Il se montrait bon prince ; il voulait ramener au bercail par de bons procédés des sujets égarés. Il admettait au Panthéon la statue du Dieu juif. Cela faisant il croyait mieux jouer que le persécuteur qui l'avait précédé. Pas du tout, il se trompait. La partie allait toujours son train. Jupiter devait être mat et de fait il fut mat.

Cela dura plusieurs siècles et arriva d'une certaine façon. Cela aurait pu durer un peu plus ou un peu moins, — pas beaucoup de plus ou de moins cependant dans l'état des communications matérielles et intellectuelles d'alors, — et arriver de mille autres manières, mais cela devait arriver.

Ce premier example, nous livre déjà la formule cherchée. La voici en deux mots :

La fin de la partie est à Dieu, à l'humanité, au progrès, à la fatalité, à la loi historique, à l'Ordre de la nature, quelle que soit l'expression que l'on veuille choisir. Le jeu est aux individus.

(1) Voir les numéros du 27 juillet et 3 août.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 10 AOUT 1851.

Nécessité D'UNE SCIENCE NOUVELLE.

XXX.

Le charme inhérent au mécanisme sériaire tient principalement à la faculté qu'a chacun, riche ou pauvre, homme, femme ou enfant, de choisir soit en industrie soit en plaisir la seule variété ou nuance qui lui convienne passionnément. Il trouve toujours dans la série un groupe de sociétaires enthousiastes et ligués avec lui pour le soutien de cette variété contre la prétention de toutes les autres. Ariste n'aime pas le travail de la fruiterie, mais il s'enrôlera volontiers dans une seule branche, celle des pommes reinettes vertes : il adoptera une nuance de fonction dans le groupe qui gère ces pommes et soutiendra ses prétentions contre les groupes des reinettes jaunes et grises, sans se mêler des autres pommes.

Cette restriction du travail à une seule espèce ou variété de fonction élève la passion industrielle et l'émulation au plus haut degré, parce qu'on est assuré de trouver pareil empressement, pareille aptitude chez tous les autres groupes qui exercent les autres branches d'un même travail. Ariste est assuré que ceux qui cultivent la reinette verte seront aussi exacts, aussi habiles à la soigner au verger que lui à la conserver au fruitier, et ainsi des autres sectaires adaptés aux diverses branches de ce travail. D'ailleurs la brièveté des séances, le luxe des ateliers, la propreté, l'ardeur cabalistique des sectaires, sont autant de véhicules inconnus en Civilisation où l'on trouve au contraire dans l'exercice de chaque travail tous les dégoûts imaginables, par la nonchalance, la friponnerie des coopérateurs et la nécessité où se trouve le chef de surveiller toutes les branches. Cette multiplicité de fonctions, jointe aux fourberies qu'il y essuie, ne peut manquer de ralentir et rebuter en très peu de temps les plus empressés au travail.

L'ordre domestique auquel Dieu nous destine, l'Association, possède entre autres propriétés les quatre suivantes :

1° Elever le bénéfice effectif, au triple en association simple (4 à 500 individus) ; au quintuple en association mixte (800 à 1000 individus) ; au septuple en association composée (12 à 1500) ;

2° Rendre le travail aussi attrayant que les fêtes actuelles, attacher à toutes les fonctions industrielles (sauf quelques rares exceptions) des réunions si séduisantes et si bien intriguées que les sybarites mêmes voudront prendre une part active au travail productif et aux cabales émulatives des séries passionnelles, où l'on ne court jamais le risque d'aucune fraude ni perfidie ;

3° Utiliser tous les caractères de quelque titre qu'ils soient, tirer parti de Néron aussi bien que de Henri IV, tous deux étant des titres de même degré (tetragynes à 4 dominantes, caractères de 4e puissance), et causer au genre humain la surprise flatteuse d'excellence générale des méchants même, Dieu n'ayant créé aucun des 810 caractères sans lui assigner un emploi dans la mécanique sociétaire ; la civilisation ne sait pas même utiliser les bons, les vertueux, qu'on voit dédaignés et disgraciés en tous lieux ;

4° Garantir le bonheur en alternat de simple, composé, bicomposé et parcours, c'est-à-dire assurer même au plus pauvre une variété journalière d'une douzaine de séances offrant alternativement bonheur simple ou un seul plaisir, bonheur composé ou plaisir sensuel et spirituel réunis ; bonheur bicomposé ou double plaisir des sens uni à double plaisir de l'âme, et sur le tout une séance de foyer ou parcours de plaisirs cumulés ; puis varier cette masse des jouissances au moins par tiers, chaque jour, chaque semaine, chaque mois, chaque saison, chaque année, chaque lustre et chaque phase de la vie.

Tant d'avantages seraient illusoires sans les garanties de vérité, justice et unité qui sont l'attribut essentiel du mécanisme des séries passionnelles, où la pratique de la vérité devient une voie de fortune assurée et le mensonge une voie de ruine et de déshonneur inévitables. Aussi, dans ce nouvel ordre, n'y a-t-il d'autre système moral que d'inspirer à tous les sociétaires un violent amour des richesses et des plaisirs auxquels on ne peut parvenir que par la pratique de la justice et de la vérité qui, en civilisation, sont le chemin de la ruine et des disgrâces de tout espèce.

XXXI.

Tels sont les biens qu'on va devoir à ces passions tant ravalées par les philosophes. Elles sont le plus sublime des œuvres de Dieu, celui sur lequel il a mis en œuvre les plus profonds calculs. Dans les autres branches de mouvement on ne voit guères qu'une sorte d'harmonie ; mais toutes sont réunies dans la mécanique passionnelle. C'est un immense orchestre disposé pour cinq milliards d'instruments ou caractères dont se peuplera le Globe, — non compris les animaux, végétaux, aromaux et minéraux dont chacun entre dans le cadre d'harmonie passionnelle auquel tout se coordonne.

On aura peine à croire, mais il sera démontré que Dieu dans sa théorie d'harmonie passionnelle a su entremettre des ressorts au moyen desquels chacun des cinq milliards d'individus sera utile au bonheur de tous les autres.

Parmi nous on est émerveillé quand on voit un orchestre de 200 musiciens, chanteurs et danseurs, jouant, chantant et manœuvrant en pleine justesse, comme aux opéras de grande capitale. Chacun, à cet aspect, crie à la perfection d'harmonie. L'étonnement sera tout autre à l'aspect d'une harmonie passionnelle. La moindre est d'environ 1200 caractères dont 810 de clavier actif, et sur les 810 aucun ne doit être semblable d'espèce, malgré les affinités de genre. Le canton ou tourbillon le mieux harmonisé et le plus industrieux est celui qui a le mieux varié, gradué et contrasté son clavier général de caractères, méthode fort différente de celle des philosophes qui veulent que les hommes soient tous frères, tous unis d'opi-

La loi gagnera. Le [illegible] est [illegible]; mais la partie se conduira suivant telles ou telles vicissitudes. Seule la marche des coups est la part de la liberté humaine.

Après avoir noblement conduit la partie de l'humanité, de la liberté, de l'esprit, contre le paganisme, l'esclavage et la tyrannie romaine, et même utilisé pour la lutte et converti les barbares, les chefs officiels du Christianisme passent de l'autre côté du damier. Séduits par ses richesses et sa domination, ils prennent la place de César. L'ayant battu avec l'humanité et pour le compte de celle-ci, ils confisquent pour eux les dépouilles, qui étaient la propriété de tous. La doctrine de l'esprit, de la liberté, de l'amour, se change avec le temps, dans leurs mains, sous prétexte d'orthodoxie et d'unité, en une théocratie terrible, impitoyable, qui saisit l'homme à sa naissance, l'enchaîne tout entier pour la vie toute entière et pour l'éternité. La spontanéité dans le for le plus intime de la conscience est rivée par un clou d'airain. Il est *ordonné de croire* sous peine de bûcher en ce monde, et d'enfer éternel dans l'autre.

L'Eglise romaine est redevenue payenne. Elle a apostasié l'esprit, la liberté, le principe chrétien. Mais le principe chrétien est entré dans l'humanité pour n'en plus sortir. Trahi par l'Eglise officielle, il se réfugie dans les hérésies, et chez les laïques; il travaille les peuples. Bientôt la partie s'engage de nouveau pour la liberté de l'esprit, la liberté de conscience et d'examen. Les hérésies et la philosophie d'un côté, l'Eglise romaine de l'autre. Jordano Bruno, Ramus, Abeilard, Campanella, Jean Huss, Jérome de Prague, Luther et tant d'autres, qui pour la liberté philosophique, qui pour la liberté religieuse — au fond c'est la même cause — s'y jettent avec des chances diverses. L'inquisition, ses bûchers et ses tortures, les ambitions des princes, le bras séculier, les conciles, les guerres, voilà le jeu. La liberté, qui doit définitivement gagner, gagne. Le gouvernement absolu des consciences est maté, le libre examen est conquis et la hiérarchie romaine brisée et anathématisée elle-même dans la plus grande partie des états de race teutonique.

Mais l'esprit, qui a conquis sa liberté sur l'autorité imposée, despotique, étrangère à lui, a besoin d'une autorité adéquate à sa propre nature. Déjà, avant la fin de la partie précédente et sûr de la gagner, il s'était pris à résoudre l'antinomie de la liberté et de l'autorité en créant l'*autorité libre*, l'autorité consentie de la vérité, la SCIENCE.

Se sentant plus menacé par cette puissance nouvelle qui la doit supplanter, que par la liberté d'examen qui n'était pas encore l'émancipation, mais l'instrument de l'émancipation, l'autorité romaine continue avec acharnement la lutte, malgré la perte d'une grande partie de ses forces. Elle combat la création de l'autorité libre de la science. Christophe Colomb qui agrandit la terre et fait connaître à l'homme son domaine, Galilée qui, en les agrandissant, lui livre aussi les cieux, sont excommuniés, frappés. Les successeurs empourprés des apôtres du Christ sont devenus les apôtres de l'ignorance.

La partie se développe, la science enfante la mécanique et la grande industrie. L'homme apprend que sa terre est un diamant du ciel, qu'il est citoyen du ciel et roi de la terre. Il prélude à la prise de possession de son royaume, il s'approprie les forces de la nature et en fait ses esclaves; il arrache la foudre à Jupiter. Vulcain, Neptune, Eole, tous les dieux, — les puissances cosmogoniques, — sont réduits en servitude. L'homme dicte ses ordre, les dieux obéissent. La science triomphe. L'ancien dogme d'exploitation, le dogme de l'éternelle déchéance, dont le catholicisme romain avait fait la pierre angulaire de ses usurpations pseudo-chrétiennes, est ruiné par la base.

Remarquez que si dans la première partie engagée par le christianisme contre les Césars payens on avait vu des empereurs persécuteurs et des empereurs tolérants, les mêmes vicissitudes se rencontrent dans cette seconde lutte du christianisme laïque contre les Césars catholiques. On vit en effet des papes, des seigneurs et des princes protecteurs des sciences, d'autres se liguant contre elles. Rien n'y fit. Ce furent les coups variés de la partie de la science. Tous les coups la servirent. La lumière devait gagner, et le parti des ténèbres être mat. Il le fut et il l'est bel et bien, quoique puissent tenter les recrues que lui ont livrées l'apostasie de nos *libéraux* passés, une première fournée en 1830, une seconde en 1848, dans le camp de la superstition, de l'ignorance et des jésuites. L'édifiante conversion de M. Thiers, qui veut supprimer les écoles primaires « parce que l'instruction du » peuple se fait au profit du socialisme, » lequel aveu n'est déjà plus qu'un coup d'une partie nouvelle, engagée non plus pour la science considérée comme seule autorité moderne de l'esprit (cette partie est gagnée à fond), mais pour la vulgarisation ou, si l'on veut, la *démocratisation* de la science.

Dans l'ordre politique, proprement dit, nous retrouverons les mêmes phénomènes : le libre arbitre individuel jouant de chaque côté comme il lui plait; la destinée humaine gagnant toujours.

Les différentes parties se succèdent assez régulièrement au sein des différents peuples. Quelquefois cependant l'ordre s'intervertit. Fréquemment elle se mêlent, c'est-à-dire qu'il s'en joue plusieurs à la fois.

Chez nous, la monarchie, aidée du peuple, a joué contre la féodalité, qui était une royauté incohérente et à mille têtes, une première partie à laquelle le peuple a gagné les communes, et la nation, la première ébauche de son unité.

La féodalité vaincue, rangée à l'ordre monarchique, soumise à la royauté, domine et exploite en société avec celle-ci et avec le clergé, la bourgeoisie et le peuple. C'est une nouvelle partie politique. S'appuyant sur le peuple, proclamant les droits modernes, les grands principes de la démocratie, la bourgeoisie gagne. Monarchie, noblesse et clergé, réunis contre elle, sont mat vers la fin du siècle dernier, après un grand massacre de pièces.

Les autres peuples étant moins avancés que la France dans leur jeu historique, la monarchie extérieure avait pu les mener à l'attaque de la révolution française. Celle-ci concentre ses forces dans la main d'un grand homme de guerre. Napoléon venge la révolution en culbutant à plusieurs reprises la coalition des rois, brisant et avilissant toutes les couronnes. Mais le sabre est sabre. Au lieu de comprendre l'histoire de son temps et l'avènement nécessaire de la liberté politique, le grand sabre veut ranger la société au régime de l'obéissance passive; il s'empanache des oripaux des royautés vaincues; il fait des concordats avec le pape; il remet en honneur les parchemins de la vieille noblesse, et leur adjoint les glorieuses culottes de peau de ses armées. Le bras vengeur de la révolution est devenu instrument d'oppression. Son œuvre est faite; il a trahi le progrès, il doit tomber. Les rois, *promettant la liberté* à leurs peuples, soulèvent ceux-ci en masse contre Napoléon; il reçoit échecs sur échecs, et enfin, échec et mat à Waterloo. Que le progrès et la liberté aient triomphé à Waterloo, — non point, il est vrai, à cause de la victoire des rois, mais à cause de l'impulsion des peuples et de la chute du grand caporal, — c'est ce qui ne fera pas contestation dans les jugements de l'histoire.

Entre temps, la bourgeoisie, reprenant cette fois pour elle seule, contre la Restauration, la partie gagnée en 89, en vient à bout en quelques instants d'histoire. Quinze ans ne s'écoulent pas, en effet, que les blancs, matés en 89, ne soient de nouveau mat en 1830.

L'affranchissement définitif de la bourgeoisie est à peine opéré qu'apparait le phénomène qui suit constamment, régulièrement, toutes les émancipations *partielles*. Les affranchis, apôtres de la liberté et du droit commun la veille, se font, le lendemain, aristocrates et apostats. La haute bourgeoisie prend donc le pouvoir et, au mépris des principes proclamés pendant soixante ans par elle, écarte le peuple. Elle le relègue hors du pays légal, en fait un ilote politique et ne se montre nullement soucieuse de lui ouvrir les voies de l'émancipation sociale : ingratitude inepte qui ouvre nécessairement une nouvelle partie, la dernière jouée. Le nouveau roi entre en campagne flanqué des tours d'or et d'argent de la féodalité financière, des chevaliers de l'industrie et de ses fous graves appelés homme d'état. De l'autre côté, la République et le socialisme se mettent en ligne. Les fous dynastiques se contrarient; l'un d'eux s'appuie sur le pion de la réforme, l'autre est pris, et, du même coup, le roi bourgeois échec et mat. Le peuple a gagné son émancipation politique. C'est 1848; les battus, naturellement vexés, crient *à la surprise* : c'est une fiche de consolation qu'aux échecs ordinaires se donnent souvent les perdants de mauvaise humeur.

1848 finit une partie et en commence une autre. En cavant au plus bas, l'émancipation sociale des prolétaires en est ici l'enjeu. Le peuple joue contre l'aristocratie financière coalisée avec les débris de l'aristocratie nobiliaire, libéraux, jésuites, fils des croisés et fils de Voltaire, *detritus* du vieux monde, *caput mortuum* qui s'intitule plaisamment le grand parti de l'ordre et des honnêtes gens. C'était tout à l'heure blancs contre bleus; c'est maintenant blancs contre rouges. Les blancs perdent toujours. Ils ont en ce moment, il est vrai, l'avantage; il est facile de voir néanmoins qu'ils sentent eux-mêmes leur partie perdue d'avance. Il cherchent à gagner quelques temps et n'ont pas d'autre espoir.

C'est que, sur le grand damier du monde, il n'y a pas de belle partie contre la destinée. C'est un damier *qui est fée*, comme la petite clef dans Barbe-Bleue. Quelque beaux stratagèmes qu'imaginent les blancs, j'ajouterais volontiers quelques sottises que l'on fasse de notre côté, la destinée est pour les rouges: les rouges gagneront. A quelques coups d'ici, en 1852, ou plus tôt, ou plus tard, le Socialisme prononcera la formule finale : échec et mat.

Au reste, il est facile de comprendre le secret du damier *qui est fée*, et pourquoi le côté de l'avenir y gagne toujours : c'est que, quand des pièces de ce côté-ci sont prises, il en sort nécessairement de l'échiquier lui-même, de nouvelles qui les remplacent; tandis que de l'autre côté, les pièces perdues ne repoussent guère.

Ajoutez que la partie du progrès se joue chez tous les peuples civilisés, et que telle est aujourd'hui la solidarité des choses et la nature du jeu, qu'il suffit que la liberté gagne quelque part en Europe pour qu'à l'instant les blancs soient mat partout. La partie sur ce grand jeu de l'histoire est *composée* et non pas *simple* comme au jeu ordinaire.

De cette revue rapide des phénomènes du développement spécial de l'être-humanité, nous pouvons dégager facilement des conséquences incontestables. C'est ce que nous allons faire.

(*La suite prochainement.*)

Victor Considerant.

Les Utopistes.

Il n'est plus possible de révoquer en doute l'importance du mouvement réformateur qui pousse les populations à mettre en pratique le RÉGIME SOCIÉTAIRE que l'Ecole phalanstérienne a été pendant longtemps presque seule à présenter comme le véritable moyen de combattre la misère. On ne peut plus se refuser à nous écouter et à nous croire nous autres utopistes qui, depuis vingt années, n'avons cessé un seul instant, par nos écrits, par nos livres, nos brochures, nos journaux et notre parole de propager les idées d'association, les institutions de garanties solidaires, d'en expliquer le mécanisme et d'en recommander l'application. Aujourd'hui ces idées sont du domaine commun.

A ceux qui nieraient encore la tendance organisatrice qui s'est emparée de la société, grâce aux travaux des diverses écoles socialistes, parmi lesquels ceux de l'Ecole phalanstérienne sont sans contredit les plus nombreux et les plus positifs, à ceux qui nieraient l'évidence, la lumière, la réalité du propres accompli, nous répondons par des faits. Ce n'est plus nous qui parlons. Qu'on lise tous les renseignements insérés dans les journaux démocratiques de Paris et des départements, les nombreux ouvrages qui se publient chaque jour. Qu'on lise l'excellent article du *National* que nous reproduisons plus loin.

Cet article est dû à la plume de M. André Cochut qui, avec

---

nion, tous amis du brouet noir, du commerce et de la charte. On recherche les effets contraires en Association, où l'on s'étudie à graduer et opposer si bien les goûts et fantaisies que chacun des 810 caractères diffère en une foule de points des 809 autres. ((Ainsi la mécanique passionnelle est bien autrement variée que la musicale où l'on peut réunir sur une même partie une douzaine d'instruments : aussi voit-on souvent 12 violons de premier dessus et 12 de second dessus, ce qui se réduit pour l'espèce à 2 violons et 2 parties; cette uniformité ne règne pas en mécanique passionnelle où 12 *caractères*.)) *Les caractères* identiques de genre doivent être gradués et contrastés d'espèce, et de même les caractères identiques d'ordre doivent être gradués et contrastés de genre, et ainsi en remontant aux classes et en descendant aux variétés.

XXXII.

Non seulement les passions tendent à établir l'harmonie et l'unité dans la société domestique d'environ 12 à 1500 personnes, mais elles tendent à former de ces cantons d'harmonie ou tourbillons passionnels d'autres orchestres sur une échelle plus étendue qui, par degrés, embrasse le globe entier et y établit l'unité en toutes relations, même en affaires de plaisirs.

Par exemple, c'est un plaisir universel en Harmonie que de louer le Créateur dont on reçoit tant de bienfaits, et en un jour d'équinoxe, au lever du soleil, on voit sur chaque longitude les Tourbillons et les navigateurs présenter à l'astre d'un pôle à l'autre, dans une longueur de 4,500 lieues, des lignes de Phalanges qui, en musique unitaire et en langue unitaire, entonnent l'hymne de la gloire de Dieu. L'astre, pendant les vingt-quatre heures de la journée d'équinoxe, voit à son lever, sur chaque longitude, les orchestres du genre humain réunis sur un front de 4,500 lieues pour chanter au même instant les louanges du créateur des passions.

Cette auguste cérémonie n'emploie pas plus de ((10)) cinq minutes dans chaque Tourbillon ou navire, tant les harmoniens sont habitués à l'exactitude, la prestesse et l'unité en toutes manœuvres.

On répète celle-ci aux deux solstices, non par lignes d'un pôle à l'autre, mais à la même minute sur le Globe entier, dont toutes les pendules et les orchestres sont réglés sur le méridien et le diapason de Constantinople, foyer géographique de l'Unité et siége du Congrès d'Unité universelle.

(Il est entendu que des pendules réglées unitairement doivent marquer minuit à 180 degrés, quand elles marquent midi à Constantinople. Cette gradation, exactement observée, permet au Genre humain de chanter l'hymne au même instant par tout le globe).

Ces perspectives d'unité générale doivent sembler étranges aux gens qui ne savent pas même accorder deux familles et qui croient que les passions sont des levains de discorde. Ils ignorent que les discords en Harmonie sont aussi nécessaires que les accords, et qu'en opérant sur une lieue carrée et 1500 habitants pour y fonder l'association, il faut commencer par y organiser au moins 4,000 discords (je ne dis pas discordes) et travailler pendant deux mois à créer beaucoup plus de discords que d'accords. C'est une loi générale de toute série passionnelle que chaque groupe doit discorder avec les 2 groupes contigus : Or, pour arriver à l'équilibre général d'une série, il faut commencer à la faire discorder en groupes contigus et contrastés en groupes correspondants. Tout cela est fort loin de la concorde et de la fraternité, mais ce sont les éléments sur lesquels on opère pour atteindre à l'équilibre collectif par les rivalités partielles.

Nous n'en sommes pas ici à expliquer le mécanisme des séries. Je n'ai donné ce léger aperçu que pour acheminer à l'argument capital contre le système domestique des civilisés. On vient de voir par ce sommaire sur la formation et le mécanisme d'un canton ou tourbillon d'Harmonie, que Dieu veut, même dans les travaux domestiques, la plus grande combinaison possible, en quoi son système est étrangement contraire à celui de l'économisme civilisé qui veut la plus petite et la plus ruineuse combinaison possible, une famille. C'est sur quoi je vais l'examiner.

FOURIER.

CAUSERIES.

Ah! parbleu, non! je n'irai pas voir leur petite guerre.

J'écris ces lignes cejourd'hui 6 août, de l'an de grâce 1851, pacifiquement assis dans mon fauteuil, en face de mon bureau, par un soleil d'Afrique et une chaleur qui me fait rêver les forêts vierges, tandis que tous les badauds indigènes et exotiques se ruent sur le Champ-de-Mars, pour y savourer la poussière et la poudre à canon. — Grand bien leur fasse!

Eh bien, on me croira si l'on veut, quoique ou plutôt parce que la *fête* offerte en ce jour à nos visiteurs de Londres dépasse la portée ordinaire de la bêtise humaine, je me l'étais pronostiquée à l'avance.

— Tu verras, m'étais-je dit en apprenant que nos autorités constituées invitaient la municipalité de Londres et la commission de l'exposition universelle à venir s'asseoir au foyer de l'hospitalité parisienne (vieux style), tu verras que ces braves gens ne trouveront rien de mieux, pour faire apprécier à ces nobles hôtes les délices et la grandeur de la France, que de leur exhiber une masse de guerriers se tirant des coups de fusil chargés à poudre.

Et cela n'a pas manqué. Ah! comme je les connais bien.

Pour fêter dignement dans la personne de ses chefs la grande cité qui a ouvert ses portes aux luttes fécondes de la production humaine, pour remercier les organisateurs et les arbitres élus de ce magnifique combat industriel, pour répondre autant que possible à cette glorieuse initiative qui ouvre au monde l'ère de la paix universelle, la France, c'est-à-dire son gouvernement, — ne confondons pas, s'il vous plait, — ne trouve rien de mieux dans son génie, que de convier ces représentants du travail des peuples au spectacle de la prise d'un pont postiche.

Hurrah pour les canons et les baïonnettes, pour les casques et les képis, pour les briquets et les gibernes!

O France, ô ma patrie, tu es toujours la reine du monde.

A l'œuvre donc, cavaliers et fantassins, officiers d'état-major et généraux empanachés!

Marquez le pas, serrez vos rangs, par bataillon, par escadron, partez du pied gauche et caracolez dans la plaine.

Chaque charge de poudre que vous brûlez au vent, chaque coup de canon de cette [illegible] pour fire emporte en fumée le pain de quelques familles; mais il s'agit de prouver au congrès de la paix que l'art de tuer les hommes n'est pas aussi dé-

une intelligente sollicitude, s'est livré à l'étude des associations de tout genre fondées depuis quelque temps.

Eh bien, nous affirmons que le mouvement qui se produit aujourd'hui, un peu confusément encore il est vrai, mais très énergiquement, nous affirmons que ce mouvement c'est le commencement d'une ère nouvelle, le prélude d'une transformation sociale pacifique et radicale.

C'est la guerre définitivement déclarée à la misère par le travail associé, c'est la guerre déclarée à l'ignorance et à l'immoralité par la science, c'est la guerre déclarée à toutes les servitudes par la liberté, c'est l'ordre vrai qui cherche sa place au soleil et qui va détrôner à jamais l'incohérence et l'anarchie industrielles. C'est le règne du bien, du juste et du beau qui arrive. Courage et persévérance ! le premier pas est fait, rien ne peut désormais arrêter la marche progressive du peuple s'organisant lui-même, rien ne peut mettre obstacle aux conquêtes bienfaisantes de la science sociale.

Avant qu'il soit longtemps, l'association intégrale, agricole-industrielle, libre et volontaire, dans la Commune; le travail attrayant; la sainte alliance des peuples, la paix et la solidarité universelles. — Ces grandes utopies, — seront à l'ordre du jour de l'humanité pour devenir bientôt une réalité... un fait.

Charles Brunier.

L'association dans les départements.

Le succès d'un bon nombre d'associations ouvrières établies à Paris est tellement évident qu'il n'y a plus moyen de le mettre en doute; mais les ennemis de toute réforme se consolent en attribuant ce résultat à cette effervescence de cœur et d'esprit qui règne dans les ateliers parisiens. Il se passera des siècles, disent-ils, avant que le *régime sociétaire* soit compris, avant que le dévouement et l'énergie nécessaires pour féconder une idée nouvelle se manifestent dans les petits centres de population, et surtout dans les campagnes.

Encore un préjugé qu'il faudra bientôt abandonner. Les départements se montrent très attentifs et très sympathiques aux efforts des ouvriers de Paris. On y sent la nécessité de grouper les intérêts : l'association y fait son chemin; seulement, elle s'y développe dans des conditions et avec des tendances qu'il est temps de caractériser.

Les associations travailleuses, celles qui ont pour but la confection et la vente de leurs produits, ont en effet besoin, pour s'épanouir, d'un centre populeux où il y ait chance de se créer une clientelle. Dans une petite ville, où l'on n'a pas, comme à Paris ou à Marseille, la ressource des commissionnaires expéditeurs, il est excessivement difficile de faire des envois lointains, avec un capital trop restreint pour accorder des crédits. La réussite des associations manufacturières dans les départements n'est cependant pas sans exemple. Nous aurons à mentionner les porcelaines de Limoges et certaines filatures, où l'exploitation sociétaire se pratique entre patrons et ouvriers. Toutefois, le fait le plus naturel et le plus général est l'association des consommateurs : au lieu de se réunir pour vendre, on se concerte pour acheter.

L'*Humanité*, de Lille, cette vaste et intéressante société que nous avons fait connaître avec détails paraît avoir été le type des associations qui ont eu pour but la vie à bon marché. Au moyen des remises qu'offrent les fournisseurs, pour obtenir la clientelle d'une société nombreuse et solvable, le bénéfice que réalise le petit commerce de détail passe au consommateur pauvre. L'ingénieux mécanisme de l'Humanité lilloise a été imité, en ces derniers temps, dans plusieurs villes du Nord, et notamment à Dunkerque.

La *Société alimentaire de Grenoble* est, suivant la définition donnée dans l'article 1er des statuts, « une réunion de personnes ayant droit de venir acheter, au moyen de jetons acquis d'avance, des aliments préparés dans une cuisine commune, soit pour les emporter à leur domicile, soit pour les consommer dans des réfectoires mis à leur disposition. » Le comité d'administration, nommé au scrutin par les sociétaires, est composé de 31 membres renouvelés par moitié tous les ans. Trois membres sont désignés tour à tour pour la gestion et la surveillance effective : ils ont pouvoir sur les agents salariés, au nombre de six. La société s'applique à offrir, trois fois par jour, des aliments substantiels et appétissants, comme ceux qu'on ne trouve que dans la vie de ménage : elle les tarife à peu près à prix coûtant. Son fonds de roulement se forme au jour le jour par la vente aux souscripteurs de jetons donnant droit aux objets divers qui sont mis en vente. Six espèces de jetons correspondent à six catégories d'aliments : soupe, viandes ou poissons secs, légumes, vin, pain, dessert. Le nombre des jetons pris à l'avance indique les quantités qu'il faut préparer.

Grâce aux avantages que procurent les achats en gros, et à la concurrence qu'on établit entre les fournisseurs, les prix des portions tombent tellement bas, qu'un dîner copieux reviendrait à 70 cent. ; mais on peut vivre très convenablement à beaucoup moins. On estime à 80 c. par jour la dépense d'un ouvrier dans la force de l'âge, et 1 fr. 20 c. celle d'un ménage de trois personnes. Un ouvrier déclare, dans une lettre rendue publique, qu'il est plus abondamment et plus sainement nourri pour 24 fr. par mois, qu'il ne l'était précédemment pour 40 fr. Malgré la modicité des prix, on réalise quelques bénéfices qui sont capitalisés afin de pouvoir maintenir les conditions ordinaires, en cas de disette ou de cherté des vivres.

Il y a deux classes de souscripteurs; les uns, dont la cotisation annuelle n'est que de 1 fr. emportent à domicile les mets qu'il leur plaît d'acheter ; les autres, qui paient 2 fr. par an, prennent leurs repas dans l'établissement. On a disposé pour ceux-ci trois grands réfectoires, dont un est principalement destiné aux femmes. Ce sont des salles bien aérées, sévèrement tenues, où le citoyen pauvre apprend à se faire respecter, en respectant autrui.

L'obligation de prélever sur le montant de la paie la somme nécessaire pour se nourrir pendant la semaine qui va suivre, met l'ouvrier à l'abri de ces entraînements d'une heure qu'il faut souvent expier par des journées d'abstinence. L'excellente et progressive population de Grenoble n'avait pas besoin de cette incitation à la prévoyance. Ses sociétés de secours mutuels sont depuis longtemps citées comme des modèles : mais, le nouvel exemple qu'elle donne sera un service de plus rendu à d'autres villes qui ne tarderont pas à l'imiter.

Depuis six mois qu'elle fonctionne, l'institution a pris une extension remarquable. Du 5 janvier au 30 juin, on a vendu 374 mille 853 portions, sans compter la fourniture faite à l'École professionnelle, dont les élèves ont traité, pour leur nourriture, avec la société alimentaire. Nous supposons, d'après ces données, que la société réunit déjà 4[illegible]0 membres ; cette proportion, dès le début, est considérable dans une ville de 27 mille âmes. Il n'est pas inutile de rappeler que l'honorable maire de Grenoble a été destitué pour avoir patroné cette association. La fraternité, qui rapproche et égalise les hommes, semble menaçante pour les hommes des vieux temps : ce qu'il leur faut, c'est l'assistance aumônière qui divise les citoyens en deux classes suspectes l'une à l'autre.

Plusieurs localités ont organisé des boucheries sociétaires. On cite particulièrement celles de Bordeaux, de Cherbourg et de Nancy. Dans cette dernière ville, la première année, close le 1er avril dernier, a produit une recette totale de 171,494 fr. On estime à 36,000 fr. l'économie partagée entre les actionnaires. A Grenoble, une boucherie de ce genre est ouverte depuis un mois à peine : la réussite paraît assurée.

Dans les campagnes, la boutique de l'épicier tient une grande place : c'est le bazar, l'entrepôt de la commune; aussi, l'esprit d'association s'y est-il dirigé de préférence vers le commerce de l'épicerie.

Un gros bourg des environs de Saint-Quentin, Fresnoy-le-Grand, paraît avoir donné l'exemple en 1849. Le plan, imaginé par des paysans qui, pour la plupart, étaient des ouvriers fileurs ou tisseurs, consistait à réunir un certain nombre d'adhérents, apportant 25 f. chacun pour former le capital d'exploitation. Tout sociétaire devait obtenir à prix coûtant les marchandises achetées en commun, et avoir, au besoin, un compte ouvert, jusqu'à concurrence de 25 francs, sauf à recompléter son apport dans un délai voulu. Fournir ce premier versement, ce n'était pas une petite affaire pour de pauvres ouvriers qui venaient de traverser des jours difficiles. On convint de verser un franc par semaine. En cinq mois, le fonds de roulement, porté à 650 fr., fut jugé suffisant pour les premiers achats. On se mit à l'œuvre. Ce qu'une telle innovation dans un village souleva de doutes et de railleries, de perfidies et d'inimitiés, serait long à raconter. L'entreprise était utile et morale : elle triompha peu à peu de la routine. On en parla à la ronde. Il fut constaté qu'après huit mois d'exercice, l'épicerie sociétaire avait débité pour 24,000 fr. de marchandises; que, sur ces achats, les adhérents avaient bénéficié d'au moins 6,000 fr., en obtenant toujours des denrées de qualité supérieure, et qu'enfin la société restait propriétaire d'un bénéfice net indivis de 2,320 francs. Les plus timides, parmi ces braves campagnards qui ne lâchent pas facilement leur argent, s'accoutumèrent à l'idée d'une commandite de 25 francs dans une boutique sans maître, et maintenant on voit arriver les messagers des villages voisins, pour faire d'un seul coup les approvisionnements des sociétaires de leurs localités.

Le succès obtenu à Fresnoy-le-Grand est constaté par les imitations qu'il a provoquées. Depuis le commencement de cette année, neuf autres épiceries sociétaires se sont organisées dans les communes rurales de l'arrondissement de Saint-Quentin. A Grougies, les actionnaires sont au nombre de 56. Leur cotisation de 1,400 fr. a suffi pour élever le chiffre de leurs affaires pendant le premier semestre à 12,965 francs. Indépendamment des avantages qui résultent du bon marché et de la qualité des marchandises, il reste aux sociétaires, tous frais faits, un bénéfice en argent de 802 francs, soit 14 fr. 33 c. par action. De sorte qu'avant la fin de l'année, le capital de fondation sera recouvré.

L'association de Levergies ne compte que quatre mois d'existence. Les mêmes proportions se retrouvent dans les résultats déjà constatés.

A Sedan, c'est la société de secours mutuels qui, ayant des fonds disponibles, a eu l'idée de créditer une épicerie destinée spécialement à ses sociétaires. Excellent calcul! Procurer aux petits ménages des denrées de choix et à bas prix, n'est-ce pas offrir le secours le plus efficace contre ces misères que les mutualités sont appelées à secourir? A la fin du mois de juin dernier, après avoir pourvu aux besoins de 106 malades, la société avait en caisse 2,798 fr. Sur cette somme, 1,00[illegible] fr. furent prélevés et ajoutés à la commandite de l'épicerie, qui rend aux sociétaires des services vivement appréciés. Il y a un projet pour rallier toutes les sociétés de secours mutuels de cette région, et fonder, avec les fonds disponibles, une grande organisation commerciale destinée à faciliter l'alimentation.

On a calculé à Reims, que les économies réalisables sur les dépenses de chaque jour, pourraient, par l'accumulation, former le fonds d'une caisse de retraite. Un comité de prévoyance proposait donc de créer des bons à escompte de 25 c., 50 c. et 1 fr., qu'un certain nombre de fournisseurs auraient convertis en espèces à volonté, moyennant un escompte préalablement convenu, selon la nature de leur commerce. Le produit de ces escomptes aurait formé le fonds de prévoyance. Mettons en jeu ce mécanisme. Un ouvrier dépense en moyenne 40 fr. par mois : il va les échanger contre des bons avec lesquels il se procure le pain, l'épicerie, la viande, les boissons, les vêtements, le chauffage, à des prix qu'il débat, comme s'il payait en espèces. Si les vendeurs consentent à une escompte de 10 0/0 sur les bons qu'ils ont reçus, il y a 4 fr. pour le mois et 48 fr. pour l'année à inscrire au compte de l'ouvrier. Ce système serait en quelque sorte l'impôt indirect exercé au profit du contribuable. Il a des inconvénients qu'il est facile d'apercevoir; mais comme moyen de transition, il n'est pas sans portée. Une remise de 4 fr. par mois obtenue au profit de l'acheteur pendant la période laborieuse de sa carrière, c'est-à-dire de 18 à 55 ans, lui procurerait une rente viagère d'environ 430 fr. : ce serait la sécurité des vieux jours. Nous ne savons pas si le projet conçu à Reims est en cours d'exécution. Nous regretterions qu'il eût été abandonné.

Dans l'Alsace, où la plaie douloureuse est l'usure, l'association tend à constituer l'assurance et le crédit mutuel. D'ingénieuses combinaisons, qui ont réussi dans les communes de Wissembourg et de Soulz-sous-Forets, ont fait sensation dans le département du Bas-Rhin.

Jusqu'à présent, les tentatives comme celles que nous venons d'examiner n'ont pas encore une grande importance industrielle, nous le reconnaissons. Mais ce qui est remarquable, c'est la spontanéité et la coïncidence de ces efforts ; c'est l'ardeur progressive qui flamboie sur tant de points à la fois, et qu'on voit scintiller jusque dans les lieux les plus obscurs. Il faut être bien aveugle pour méconnaître les indices de quelque rénovation prochaine dans l'ordre économique des sociétés.

(*National.*) ANDRÉ COCHUT.

Procès du Siècle.

Il y a quelques jours, la cour d'appel rendait un arrêt par lequel elle infirmait le jugement du tribunal de première instance de la Seine, et reconnaissait à l'administration des postes le droit de percevoir cinq centimes par chaque numéro du musée littéraire publié à la quatrième page du journal le *Siècle*. Le gérant était condamné aux dépens.

Mercredi, MM. Sougère, gérant, et Louis Jourdan, rédacteur du *Siècle*, comparaissaient devant la cour d'assises. MM. Sénard et Desmarets, défenseurs des prévenus, n'ont pu obtenir un acquittement.

M. Sougère a été condamné à trois mois de prison et 2,500 francs d'amende; M. Louis Jourdan à deux mois de prison et 500 francs d'amende.

Ainsi voilà encore deux journalistes pour la geôle et les verroux ; après ceux-là d'autres. La presse est soumise à de rudes épreuves; mais à chaque rigueur nouvelle, le senti-

---

généré qu'on le pense, et que, pour écharper ses semblables, le Français est toujours là.

Plaisanterie à part, ces choses-là m'attristent, et je ne ris, croyez-le bien, que du bout de mon bec de plume.

Je suis profondément humilié pour mon pays, et je me demande, le rouge au front, ce que ces étrangers vont penser de nous.

Ce digne lord-maire, ils ne le promènent dans les rues de Paris qu'entouré de sabres de toute espèce.

Il ne peut faire un tour de roue dans son carrosse sans voir trotter autour de lui une escouade de gardes municipaux, flamberge au poing.

Ils ont poussé le fanatisme de l'uniforme jusqu'à lui donner aux eaux de Versailles la société de trois gendarmes qui accompagnaient chacun de ses pas. Grâce à cette gendarmerie, on eût pu le prendre pour un prisonnier politique, ou pour un représentant de l'opposition essayant de visiter ses électeurs.

Ah! pour l'amour du ciel, quand serons-nous donc délivrés de tous ces attirails, de tous ces oripaux, de toutes ces fanfreluches militaires?

Le jour arrivera-t-il enfin où les plumeaux de toutes couleurs qui se balancent sur les chapeaux galonnés trouveront une destination plus utile dans la main de nos ménagères, où les peaux d'âne ne résonneront plus sous les baguettes des tapins, pour faire marcher au pas toutes ces machines humaines, où ces cinq cent mille jeunes gens, la fleur des laboureurs et des ouvriers du pays, emploieront les plus belles années de leur vie à autre chose qu'à astiquer des buffleteries et exécuter la charge à douze temps?

Enfin, n'importe! va pour la petite guerre à défaut de la grande, et honorons autant que possible la cervelle de nos hommes d'état qui n'ont rien imaginé de plus à propos que cet exercice à feu pour faire pendant à l'exposition de Londres.

Quant à moi, dans la crainte de me laisser entraîner, comme les autres badauds, sur les talus du Champ-de-Mars, je suis allé hier au panorama des Champs-Elysées, renouveler ma provision d'horreur pour le sabre et la poudre, en contemplant cette horrible scène de carnage qu'on appelle la bataille d'Eylau.

J'engage fortement les mères dont les enfants excités par leurs gardes nationaux de papas, se complaisent à taper sur des petits tambours et à jouer au soldat avec des fusils de bois et des sabres de fer blanc, j'engage ces mères à conduire de temps en temps leurs belliqueux marmots à ce terrible spectacle. Si cette étude militaire ne les corrige pas à tout jamais de leurs velléités soldatesques, je déclare qu'il faut désespérer de la nature humaine.

Rien d'affreux, rien de vivant, rien de palpitant comme ce vaste champ de bataille qui étale à vos regards, sur sa neige rougie de sang, toutes les violences, toutes les horreurs, toutes les atrocités de la guerre.

Le cœur se soulève d'effroi et de dégoût à l'aspect de ces monceaux de morts, de ces débris humains déchiquetés par les boulets.

Il semble qu'on entend crier ces blessés, qu'on voit remuer ces membres saignants dans les dernières convulsions de l'agonie.

Et l'on sort de là, je vous assure, profondément dégoûté de toutes les revues, de toutes les petites guerres, de toutes les pompes, de toutes les fêtes militaires et surtout de cette gloire sinistre qui partage avec les corbeaux l'honneur de se repaître de cadavres.

S'il est une fête que nous n'ayons pas ménagée à nos voisins d'outre-mer, c'est sans contredit celle du soleil.

Cet astre du jour s'est admirablement comporté dans cette circonstance. Il s'est associé largement à l'hospitalité française, et a offert à ces indigènes des brouillards de la Tamise et de la fumée de charbon, sa nappe de ciel la plus bleue et ses rayons les plus dorés.

Pour faire honte à nos coups de fusil et à nos coups de canon, il s'est bien gardé de se livrer à ses exercices électriques, et a tenu soigneusement enfermées ses munitions de guerre dans l'arsenal ambulant des nuages. On n'a pas à lui reprocher la moindre détonation.

Je soupçonne fortement cette grosse boule de faire partie du congrès de la paix, et je me demande sur quoi la réaction pourra compter désormais.

Soleil, astre de vie, ne borne pas ta bonté à cette manifestation en faveur de l'exposition universelle! continue à nous verser à flots ta fécondante chaleur et ta splendide lumière! Ne te hâte pas de revêtir la robe de nuages humides et froids dont tu ne t'es débarrassé que pour recevoir le lord-maire.

Songe à nos vendanges, père de la vigne, et écoute avec faveur les prières des vignerons.

Jean raisin n'est pas prêt encore à dépouiller la verte enveloppe de sa première jeunesse, et pourtant le moment approche où il devrait endosser l'écorce vermeille de l'âge mûr.

Pauvre Jean raisin, chétif, maigre, étiolé, sans rondeur et sans suc! il a trop longtemps grelotté sous ses larges feuilles, et déjà les malheureux vignerons se disent tristement en contemplant leurs celliers vides :

— Jean raisin a été noué en nourrice; il ne grandira pas cette année.

Soleil, il en est temps encore, démens ces cruelles prévisions, et que Jean raisin fasse ruisseler dans les cuves sa liqueur écumante!

Braves montagnards de ma Bourgogne, je ne vois pas voyager dans le ciel un nuage aux flancs cuivrés, sans penser à vous.

Plus terrible, plus ruineuse encore que le fisc royal ou républicain, la grêle suspendue sur vos têtes menace à chaque instant de hacher vos grappes mûrissantes; et alors vous voyez la pâle faim entrer dans vos masures, tandis que le riche marchand dont les caves sont pleines, bénit le fléau en se frottant les mains.

Hélas! il en sera ainsi tant qu'on n'aura pas organisé la solidarité sur la terre, tant que l'assurance générale et l'association n'auront pas remplacé l'isolement et l'antagonisme.

Travailleurs, c'est l'idée moderne, c'est le socialisme qui vous donnera cette sécurité que vous cherchez en vain depuis des siècles; rangez-vous sous sa bannière, inspirez-vous de ses doctrines, et, au grand jour de la bataille du scrutin, votez enfin pour vos vrais amis!

Ils vont retourner dans vos campagnes, ces hommes que votre confiance a placés à la tête du pays. Demandez à cette majorité toute puissante ce qu'elle a fait pour vous, et jugez l'arbre gouvernemental à ses fruits!

Je vous le dis en vérité, ouvriers et paysans, tant que vous ne vous aviserez pas de faire vos affaires vous mêmes, vos affaires iront de mal en pis.

Evitez surtout ces porteurs de pétitions révisionnistes qui viennent vous fatiguer les oreilles de leur prorogation!

S'ils entrent chez vous, mettez-les poliment à la porte; mettez-

ment démocratique grandit et se développe, l'union des républicains se cimente, les idées gagnent du terrain, l'opinion publique s'émeut et se fortifie.

Il s'agissait dans cette affaire de la suspension. M. l'avocat général Suin la réclamait; elle n'a pas été prononcée. La suspension, c'était un coup terrible porté à une entreprise industrielle considérable qui fait vivre un grand nombre d'ouvriers et d'employés.

Où s'arrêteront les poursuites contre la presse, et d'ailleurs à quoi aboutissent-elles? On devrait tenir meilleur compte des leçons de notre histoire contemporaine et se souvenir qu'il n'y a que mésaventures, confusion et périls pour ceux qui ne savent pas gouverner avec la liberté.

Charles Brunier.

Revue parlementaire.

Dans la séance de lundi, l'Assemblée a adopté définitivement et d'urgence la loi des 50 millions d'emprunt par la ville de Paris et une loi sur la banque d'Alger, à qui l'Etat prête 1 million sur 3 qui formeront son capital de fondation.

Dans la même séance, M. Schœlcher, au nom de la majorité de la commission chargée de l'examen de l'élection de M. Vaïsse dans le Nord, a conclu à l'annulation de l'élection, attendu que la loi du 31 mai était inconstitutionnelle. Ces conclusions ont paru scandaleuses à la majorité de l'assemblée et au président Dupin, qui ont avec indignation réclamé pour la loi du 31 mai le respect dû à la loi.

C'est encore ici un des points où éclate le vice de nos institutions sociales. Une constitution dans tout pays civilisé est la première des lois; eh bien! cette première des lois, cette loi suprême est celle que l'on viole le plus aisément, que tout le monde conspire à violer; mais si l'on attaque les lois inférieures, les lois de second ordre, oh! alors c'est un anathême épouvantable contre l'audacieux, l'anarchiste, etc.! De même un conquérant brûlant et saccageant des empires est un héros; et le malheureux qui ne tue qu'un homme est un vil assassin.

Quant à la prétendue constitutionnalité de la loi du 31 mai, nous constatons un fait: c'est que dans toutes les élections qui ont eu lieu depuis sa promulgation, plus de la moitié des électeurs *inscrits*, dans chaque département, s'est abstenue. Donc plus de la moitié des électeurs *inscrits* dans tous les départements appelés à donner par un vote leur avis sur la loi du 31 mai, ont répondu que cette loi n'était pas constitutionnelle. Que l'on fasse la même expérience sur tous les autres départements, et il est certain que le même résultat se produira. A la majorité des électeurs *inscrits*, ajoutez la grande majorité des électeurs *non inscrits*, et vous ne pourrez douter de l'opinion de la majorité... que disons-nous? de plus des trois quarts des Français, sur cette constitutionnalité!

Toute décision définitive sur le chemin de fer de Lyon a été ajournée par un expédient du ministère, qui a demandé un crédit de 4 millions à employer pendant la prorogation de l'Assemblée au chemin de Châlon à Lyon, et de 2 millions pour le chemin de Lyon à Avignon.

L'Assemblée a voté un autre crédit pour l'organisation, à Lyon, d'une police nouvelle composée de 300 sergents de ville, 22 commissaires de police, 6 inspecteurs, 48 agents de police et 3 officiers de paix. C'est une dépense annuelle de 300,000 francs nécessitée par l'antagonisme entre la République et la réaction.

Dans la séance de mardi, le président Dupin a causé un grand scandale religieux. Il s'agissait d'une loi sur les hospices. Le parti clérical avait fait insérer dans le projet que les aumôniers des hospices et hôpitaux seraient nommés et révoqués par l'évêque seul. C'était un nouvel empiètement du clergé dans l'administration civile. M. Dupin a quitté son fauteuil de président pour venir à la tribune signaler cet envahissement nouveau

Le parti clérical a été très ému de cette attaque inattendue. M. de Melun, rapporteur, a prétendu que toutes les fois qu'il venait demander quelque chose au *nom de la religion*, il n'avait pas besoin de prendre des mesures détournées; il a qualifié de *diatribe* les paroles de M. Dupin. — Vieille diatribe, a ajouté de son banc M. de Falloux.

M. Dupin a répliqué avec fermeté et a fait entendre que le clergé devrait être plus modéré dans sa marche, sous peine d'une réaction qui arriverait plus tard et serait fâcheuse pour lui.

Un amendement proposé par M. Schœlcher, pour rendre sa part au pouvoir civil dans cette nomination des aumôniers, a été renvoyé à la commission.

Dans la séance de mercredi, M. Pascal Duprat a adressé au ministère des interpellations sur les sociétés tontinières, dont quelques-unes, par leur mauvaise gestion, ont attiré l'attention de la justice. Rien de satisfaisant n'est sorti de ce débat.

Dans la séance de jeudi, on a adopté la loi des hospices, dont l'un des articles avait donné lieu à la sortie de M. Dupin contre les empiètements incessants du clergé. Par un de ces compromis qui arrivent souvent dans les affaires, on est convenu de ne rien décider aujourd'hui, le parti clérical espérant trouver une époque plus favorable pour avoir ce qu'il désire et plus encore, le parti modéré et incertain étant enchanté de n'avoir pas à se prononcer entre sa conscience et le clergé dont il croit avoir besoin; en conséquence, l'article sur les aumôniers des hospices a été ajourné.

Dans cette même séance, on a validé l'élection de M. Deltheil, nommé par le Lot par les électeurs inscrits. Sur 67,075 électeurs inscrits, M. Deltheil a obtenu 17,027 suffrages, c'est-à-dire 259 voix seulement de plus que le quart rigoureusement nécessaire pour la validité de l'élection. Le rapporteur n'a pas indiqué quel était le nombre des militaires votants; or, la loi du 31 mai a introduit dans le vote de l'armée un désordre fâcheux, puisque aucun contrôle ne préside maintenant à la réception des votes entre les mains des colonels et généraux, ni à la transmission de ces votes par les chefs de corps aux préfets, ni aux transmissions des préfets aux colléges électoraux. La plus large porte est ouverte en cette matière à la fraude électorale.

Une discussion s'est ensuite engagée sur l'affaire de Rome à propos d'un nouveau crédit demandé pour l'occupation de cette ville. Nous n'en dirons rien, si ce n'est que M. Oudinot, orléaniste qui fut dans le temps enchanté d'aller en Italie abattre une république, pour se venger de ce que Paris avait abattu le trône de la famille d'Orléans; M. Oudinot a soutenu que l'expédition de Rome n'avait pas été faite contre la volonté des vrais Romains. Eh bien, M. Oudinot, maintenant que vous avez chassé de Rome les étrangers et qu'il n'y reste, suivant vous, que de vrais Romains, retirez de cette ville les troupes françaises, empêchez les Autrichiens d'y entrer, et vous verrez si les vrais Romains ne se hâtent pas d'y rétablir la république. La république, voilà quelle serait instantanément la forme politique de tous les Etats continentaux de l'Europe, si les armées ne leur imposaient pas la monarchie de vive-force. La force, la ruse, le mensonge, voilà les seuls appuis des royautés. La force, la ruse, le mensonge, ajoutez-y la trahison, voilà le seul espoir de nos royalistes de France.

— Dans la séance de vendredi, la majorité de l'assemblée, pressée de partir en vacances, a voté sans discussion plusieurs crédits et a autorisé par son approbation le ministre de l'intérieur à chasser du territoire français tous les étrangers suspects de républicanisme.

Aujourd'hui samedi, il n'y a eu de séance que pour la forme. La salle était presque vide; tout le monde partait ou était parti. Ah! mon Dieu! bon voyage, représentants qui représentez médiocrement la France, royalistes qui représentez une république, libéraux qui êtes devenus rétrogrades, peureux et aveugles qui êtes toujours aveugles et peureux, bon voyage, et restez chez vous le plus longtemps possible.

Emile Bourdon.

MONITEUR DU 18 JUILLET 1851.

« M. DUPIN, à M. Victor Hugo: C'est une diatribe que vous faites, ce n'est pas un discours. (Rires approbatifs à droite.)

MONITEUR DU 6 AOUT 1851.

« M. DE MELUN, à M. Dupin: Vous venez de faire une espèce de diatribe.

» M. DE FALLOUX: Oui, une vieille diatribe! (Bravos et applaudissements sur plusieurs bancs de la droite.) »

Revue de l'Extérieur.

On affirme que la Porte-Ottomane, contrairement aux volontés de l'Autriche, est décidée à mettre prochainement en liberté les réfugiés hongrois.

Dans la séance de la chambre des communes du 4 août, à Londres, lord Dudley-Stuart a fait la motion d'une adresse à la reine, à l'effet d'obtenir la liste des pétitions ou mémoires relatifs à la mise en liberté de Louis Kossuth et de ses compatriotes en indiquant les localités où ces pièces ont été signées, ainsi que les signatures. Les Hongrois devaient être mis en liberté le 15 septembre, a dit l'honorable orateur, mais le bruit court que par suite des intrigues de l'Autriche, cette date ne sera pas celle de leur mise en liberté. Il espère que, dans l'intérêt de la Turquie et pour l'honneur du secrétaire général des affaires étrangères, celui-ci annoncera que la captivité des réfugiés hongrois en Turquie est sur le point de finir.

Lord Palmerston ne s'est point opposé à la motion d'une adresse à la reine. Il a donné l'assurance que le 15 septembre prochain, grâce aux efforts de l'Angleterre et de la France, Kossuth et ses compagnons seront libres de quitter le territoire ottoman.

Il est question d'une entrevue qui aura lieu à l'automne, au château d'Ermansdorf, en Silésie, entre les trois souverains du Nord.

D'après la *Gazette* nationale de Berlin la diète germanique, en réponse à la protestation de la ville de Hambourg, a donné son approbation à la conduite du général autrichien.

Le 21 juillet, l'anniversaire de la constitution de 1846 a été célébré à Berne par les radicaux.

La *Berner-Zeitung* annonce que son rédacteur, M. Staempfli, a été condamné à 30 jours de prison et 150 fr. d'amende.

D'après le journal l'*Opinione*, de Turin, la proclamation du maréchal Radetzky sera rigoureusement exécutée. Deux assesseurs municipaux, MM. Visconti, Altara et Morielli, ont donné leur démission par suite de la responsabilité qui doit peser sur leurs villes. Le lieutenant-général Stassold a déclaré à d'autres administrateurs, mandés auprès de lui, que conformément aux ordres du feld-maréchal, il les prévenait que dans le cas d'insubordination, manifestation ou autre chose, on procéderait par contributions, billets de logements militaires, et même déportations en prenant des ôtages parmi les habitants.

Charles Brunier.

Lundi dernier 4 août, le corbillard des pauvres conduisait au cimetière Montparnasse les restes mortels de la femme du poëte populaire Lachambeaudie. Un cortége de plus de deux mille personnes l'accompagnait. Cette foule, en tête de laquelle marchait un groupe d'une centaine de femmes et où figuraient des représentants de toutes les corporations et associations ouvrières, témoignait par sa tristesse et son recueillement de ses fraternelles sympathies pour le fabuliste aimé, de son estime pour le démocrate. Les habitants du faubourg Saint-Jacques et des quartiers environnants ont été profondément impressionnés à l'aspect de cette cérémonie à la fois si simple, si touchante et si imposante par le nombre. Un discours empreint des sentiments les plus élevés a été prononcé sur la tombe au nom de la franc-maçonnerie; puis on s'est retiré dans un silence religieux, après avoir fait une collecte pour les familles des détenus politiques. — Ch. Brunier.

Inondations.

Les 31 juillet, 1er et 2 août ont été des journées néfastes pour la France et l'Allemagne: des orages effroyables, accompagnés de pluies diluviennes, ont fait déborder les cours d'eau et changé les ruisseaux en fleuves. Quelques heures ont suffi pour causer des désastres incalculables: des ponts enlevés, des toitures arrachées par le vent, des arbres déracinés. Voici, du reste, quelques détails pris sur le vif, tels que nous les transmettent les journaux ou les correspondances du Jura, de l'Alsace, des départements de l'Isère et du Rhône et des deux rives du Rhin:

On lit dans le *Courrier de Lyon*, sous la date du 3 août:

« Le Rhône s'est élevé cette nuit à une hauteur qui a atteint à peu de chose près celle où il était parvenu pendant la grande inondation de 1840. Entre une heure et deux heures du matin, ses eaux ont atteint le sommet de la digue du quai d'Albret et ont commencé à s'écouler sur le versant opposé dans les bas-fonds qui existent un peu au-delà du pont Saint-Clair.

» Cette digue, attaquée par le côté où elle n'est protégée par aucun travail de maçonnerie, n'a pas tardé à céder; mais de prompts secours ont remédié au mal.

» Dès hier au soir, le fleuve commençait à s'extravaser sur les quais et par les ouvertures des égoûts. Pendant la nuit, l'invasion a pris des proportions plus grandes. Le fleuve n'a pas tardé à envahir les quais de la rive droite, et ce matin, en se levant, notre population a trouvé interceptées toutes les voies de communication qui y aboutissent.

» Des bateaux circulent en ce moment dans plusieurs rues et sur une partie de la place Bellecour, dont le poste a été évacué cette nuit. Le tiers de la partie de notre ville comprise entre le Rhône et la Saône est inondé, ainsi que quelques parties basses du quartier des Brotteaux, où l'eau s'est introduite par les canaux. Mais cette inondation sera de courte durée, car au moment où nous écrivons, les eaux se retirent. »

---

les-y même impoliment si vous voulez. Je ne vois pas grand mal à cela.

Vendredi.

Adressez donc des invocations au soleil; prenez-le par les sentiments; appelez en à sa pitié; faites-lui tous les compliments possibles; voilà comme il reconnaît vos politesses!

Hier, tonnerre, éclairs, pluie battante! Aujourd'hui je me lève, je regarde le ciel à tous les points de l'horizon, et qu'aperçois-je? un affreux brouillard.

Du brouillard au mois d'août, quel procédé! Est-ce que le lord-maire aurait rendu notre ciel angloman?

Décidément je me défie du soleil. Cet astre serait-il d'accord avec l'impôt des boissons pour ruiner l'industrie vinicole?

A qui se fier désormais, bon Dieu! et si le soleil se met aussi à conspirer contre nous, à quelle autre étoile s'adressera la France?

Après cela, il faut bien le dire, le soleil se fait vieux. Tout en respectant son grand âge, nous ne ferions peut être pas mal de songer à mettre à la retraite ce président de notre système planétaire. Pour reconnaître ses longs services, on lui ferait une pension dans la voie lactée.

C'est une idée que je n'approfondis pas encore, mais que je suis bien aise d'émettre en passant.

Qui sait? la peur de la demi-solde le décidera peut-être à mieux se comporter à l'avenir.

Je l'ajourne aux vendanges, et malheur à lui, s'il ne nous fournit que de la piquette.

Eugène Nus.

Pourquoi nous n'avons pas la République?

Par VILLEGARDELLE (1).

Je connais plusieurs manières de répondre à cette question si palpitante d'intérêt et d'actualité: Pourquoi nous n'avons pas la République? Chaque parti, en effet, semble ferré sur ce point, et l'on sait que tout le mal de la République lui vient du trop grand nombre d'amis qui veulent son bien. Ils l'ont acclamée d'enthousiasme dix-sept fois ou vingt-sept fois dans le même jour, c'est ce qui l'a tuée.

Il y a les légitimistes, les enfants gâtés du régime actuel, les mêmes qui changent si volontiers leurs titres féodaux contre une inscription au budget, qui vous disent par l'organe de Me Berryer, qu'une République dont le budget s'élève à 1800 millions a du bon, mais qu'il lui manque néanmoins pour être le meilleur des gouvernements possibles d'avoir pour clé de voûte un roi de droit divin.

Il y a les doctrinaires représentatifs qui vous répondent avec M. Guizot et avec Robert-le-Diable, que si nous n'avons pas la République, c'est parce que l'homme a deux penchants, l'un qui le porte au mal, le penchant aristocratique, le penchant à l'oppression, à l'iniquité; l'autre qui le porte au bien: le penchant démocratique, le penchant à l'égalité, à la fraternité.... et que le gouvernement républicain, en cherchant à développer le bon principe aux dépens du mauvais, tend évidemment à fausser la nature humaine et à se rendre coupable d'idolâtrie pour le bien....

Les républicains modérés, les fayettistes qui s'étaient contentés après 1830 d'une monarchie entourée d'institutions républicaines, déclarent qu'on a été trop loin en 1848, en demandant autre chose qu'une démocratie entourée d'institutions monarchiennes, et que c'est pour cela que cette pauvre République est.... muette.

Je sais plusieurs millions de républicains français de la campagne qui souffraient horriblement dans leur amour-propre national de n'être gouvernés que par un roi et qui n'ont voté pour l'élu du dix Décembre que dans l'espoir d'obtenir un empereur à l'instar du Kaiserlique et du Russe, ces peuples fortunés. Et je suis bien fâché d'être obligé de le reconnaître, cette fraction du parti républicain qui ne comprend pas le salut de la République, hors de l'empire, cette fraction naïve et primitive est incomparablement la plus puissante de toutes par le nombre et la cohésion; je n'ai pas dit par l'intelligence.

Inutile de mentionner l'opinion des républicains à soutane sur les causes de la maladie de la République française. Le peuple français est un peuple qui va de moins en moins à confesse; il est tout naturel que la colère de Dieu s'abatte sur son impiété.

Les républicains de la veille, les républicains formalistes, les républicains selon la lettre, qui mettent le suffrage universel au-dessous de la République, déclarent modestement que si les choses ne vont pas tout à fait comme il faut pour la République, c'est de la faute du peuple qui leur a retiré le pouvoir. C'était un si beau temps en effet que celui des transportations en masse!

Il y a enfin les républicains selon l'esprit, les hommes simples, qui disent que si la République ne va pas de l'avant, c'est peut-être parce que ceux qui sont chargés de la mener la tirent par derrière.

M. Villegardelle est un républicain de cette catégorie, un démocrate selon l'esprit, qui résout très clairement en quelques lignes ces problèmes qui coûtent tant de tablature aux génies des Guizot, des de Broglie, des Montalembert, et tant de frais d'impression à la rue de Poitiers. Il vous dira, par exemple, en termes assez crus, que si nous ne jouissons pas précisément de toutes les libertés dont nous pourrions jouir après tant de révolutions, cela vient un peu de ce que nous sommes un peuple de valets qui aimons qu'on nous fouaille. Il y a du vrai là dedans.

M. Villegardelle indique un moyen simple de faire aboutir les révolutions, c'est de suivre le premier mouvement de ces révolutions qui est toujours le bon. Or, quel était le premier mouvement de la révolution de Février. Ecoutez!

« Nul sentiment de haine et de vengeance n'est entré dans les cœurs débordant des plus généreuses émotions. Les mêmes vœux sortaient à la fois de toutes les bouches. Tous semblaient s'être donné le mot pour proclamer à haut cri les réformes annoncées depuis longtemps par les écrivains les plus dévoués à la cause populaire.... Que n'avons-nous pas entendu! quelles vérités ne se sont pas fait jour dans ces moments trop courts de fraternelle sympathie où chacun se faisait l'interprète des besoins de tous! Je ne connais pas un droit qu'on n'ait voulu assurer, pas une des libertés chères à tous les citoyens qu'on n'ait promis de respecter. — Liberté et sécurité de la personne. — Liberté de conscience et d'opinions. — Liberté de la presse, de réunion, d'association. — Abolition de toutes les charges qui pèsent sur la consommation. — Suppression de ces entrées multipliées qui gênent la libre circulation et l'échange des produits. — Plus d'octrois, de timbre, de cautionnement, de patentes; mais à la place de tous ces impôts iniques, vexatoires, compliqués et ruineux pour l'industrie, un impôt unique suivant la fortune. »

Etant démontré maintenant que la République s'est fourvoyée pour n'avoir pas suivi à la lettre ce programme rédempteur émané

---

(1) Paris, Garnier frères, Palais-National. Prix: 60 centimes.

On lit dans l'*Alsacien* du 3 août :

« L'orage de la nuit du 31 juillet au 1er août et les pluies qui sont tombées à la suite ont fait déborder les torrents de la Forêt-Noire. De tous côtés dans le pays de Bade on entend parler de désastres causés par l'impétuosité des eaux sorties de leur lit. Les communications sont interrompues sur plusieurs points par la rupture des ponts.

» Le chemin de fer badois a plusieurs solutions de continuité par l'affaissement des ponts. La circulation se trouve interrompue. On assure que le grand pont de la Kinzig, près d'Offenbourg, s'est écroulé. Il faudra, dit-on, plusieurs semaines pour rétablir les dégâts faits en quelques heures.

» La Reuch a, de même que la Kinzig, sévi sur plusieurs points du chemin de fer badois.

» On a pu observer le mouvement de cet orage qui, venu de la Forêt-Noire, s'est heurté contre les Vosges et est retourné pour crever en définitive contre la chaîne de la Forêt-Noire d'où il était parti. Les dégâts supportés par les particuliers sont incalculables sur une très grande étendue du grand-duché.

» D'immenses étendues de plaine se trouvent submergées sur divers points arrosés par la Reuch et la Kinzig. Depuis longtemps on n'avait pas vu une inondation aussi formidable à une pareille époque de l'année. »

Voici ce que rapporte le *Courrier de l'Ain* ;

« Dans le Bugey, les routes ont été inondées, ravinées ou interceptées sur beaucoup de points. La chaussée qui relie le pont de Pont-d'Ain, du côté du Bugey, a été coupée en plusieurs endroits. Une seule brèche, entre les bornes kilométriques 54 et 55, a au moins quarante mètres de longueur.

» A Saint-Rambert, dans la vallée du Brévon, un déchirement s'est opéré dans la masse des rochers que longe le chemin conduisant à l'ermitage du peintre Leymarie, de regrettable mémoire.

» Un bloc énorme de 1,000 à 1,200 mètres cubes s'est détaché de la montagne et a glissé sur sa base, sans perdre son aplomb ; il est immobile au milieu d'énormes débris qui ont été précipités jusqu'au torent ; la partie cultivée qui le couvrait reste avec ses murs en terrasse, son éclatante verdure de plantes et d'arbustes ; c'est un jardin suspendu au milieu du chaos.

» Un cellier adossé à la paroi de ce rocher coupé à pic, et qu'on devait supposer abrité par lui, a été écrasé sous les décombres ; l'habitation a été préservée. Elle a été abandonnée dans la nuit par une femme et ses deux enfants, effrayés par le mugissement du torrent et les craquements qui se faisaient entendre dans la montagne. »

On écrit de Salins (Jura), le 3 août ;

« Un affreux ouragan s'est abattu sur notre ville dans la soirée du 31 juillet. La nuit était profondément noire. Vers onze heures, l'Hotel-de-Ville sonna le tocsin. La grande rue du Bourg-dessus était changée en un cours d'eau flottable ; toutes les caves étaient inondées. Au faubourg Galvoz, la route nationale de Dijon à Pontarlier était devenue une vraie rivière ; l'eau s'y élevait à quatre pieds. Pièces de bois, meubles, tonneaux étaient emportés avec une même violence par le courant. Mêmes scènes de désolation aux faubourgs Champtave, Saint-Nicolas, Saint-Pierre, à Blégny, à Cosilles. On n'a pu calculer que le lendemain, dès la pointe du jour, toute l'étendue du désastre. Il est affreux.

» Les ponts Saint-Nicolas, Gomey, Patouillet, ont été entièrement emportés ; ceux de l'hôpital, des Cordeliers et de Blégny ont beaucoup souffert. Toutes les usines ont été maltraitées plus ou moins ; la gypserie Raton, le moulin du Martinet, les moulins Damey et Gomey sont les plus dévastés. En vingt endroits la rivière a emporté de longs pans des murailles ; la route nationale est sur divers points déchirée et creusée jusqu'à deux pieds de profondeur. Les propriétés appartenant à MM. Goubenans et Saint-Léger ont été entièrement envahies ; il y passait tout un bras du torrent, qui s'était ouvert un passage par les murs de clôture.

On écrit du département de l'Isère :

« De tous côtés nous recevons des détails navrants sur les désastres causés par les derniers orages. Dans le département de l'Isère, la plaine des anciens marais de Bourgoin a été ravagée par les eaux sur une longueur de 26 kilomètres ; plus de 2,000 hectares couverts de récoltes ont été complétement dévastés. On n'évalue pas à moins de 300,000 fr. le dommage causé aux propriétaires et aux fermiers de ce territoire, sans parler des dégradations causées aux ponts, aux barrages, aux digues et aux autres ouvrages de ce remarquable desséchement.

NOUVELLES DIVERSES.

Les fêtes officielles offertes au lord-maire, aux aldermen de Londres et aux délégués de l'exposition universelle, ont consisté en un grand dîner suivi d'un concert, donné à l'hôtel de ville, en une réception dans le parc de Saint-Cloud, un bal à l'hôtel de ville et la petite guerre du champ de mars. Le lord-maire est parti vendredi.

— Dix membres du conseil municipal de Dijon viennent de donner leur démission.

— Le *Travail* de la Meurthe vient d'être acquitté par le jury, sur les plaidoieries de MM. Jules Favre et Louis. Le *Travail* était accusé d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, d'excitation à la guerre civile.

— Mardi, M. Eugène Forcade, rédacteur du *Messager de l'Assemblée*, a été arrêté à son domicile et conduit au dépôt de la préfecture de police.

— L'affaire dite du complot de Lyon a commencé mardi 5 août devant le deuxième conseil de guerre de la 6e division militaire et présidé par M. Couston, colonel du 13e de ligne. L'audience se tient dans la salle de la cour d'assises.

Nous avons donné dans notre numéro du 13 juillet les noms des prévenus présents ou contumaces.

On remarque au banc de la défense MMes Michel (de Bourges), Boisset, Madier-Monjau, représentants ; Vuillaumé, du barreau de Paris, et plusieurs avocats de Toulon, de Marseille et d'Aix.

M. le capitaine Merle, substitut de M. le commissaire du gouvernement, occupe le fauteuil du ministère public.

La première audience a été consacrée à la constatation de l'identité des accusés présens. Un contumax, M. Vacheresse s'est présenté. Le greffier a commencé la lecture des pièces de la procédure, qui a été continuée pendant les deux jours suivants. Cet acte d'accusation est excessivement volumineux.

— MM. Jules Favre et Desmarest ont été nommés membres du conseil de l'ordre des avocats.

— La cour d'appel de Paris, 2e chambre, a rendu hier son arrêt dans l'affaire de la succession Hubert. On se rappelle sans doute que M. Jean-Louis Hubert, ancien notaire à la Villette, est décédé à la Varenne-saint-Maur, le 20 juillet 1849, laissant une fortune considérable, dont il avait pris soin de faire la distribution par voie testamentaire.

Par un premier testament en date du 30 avril 1849, M. Hubert a institué M. Tandou son légataire universel, et par un second portant la date du 3 mai suivant, il a fait un legs particulier de 220,000 fr. au profit des ouvriers et veuves d'ouvriers malheureux, surtout par suite de leurs opinions démocratiques et socialistes. Voici le texte de cette disposition qui a donné naissance au procès :

« Dans le cours des dix années qui suivront mon décès, mon légataire universel fera l'acquisition, dans l'un des quartiers de Paris, habité principalement par les ouvriers, ou dans la commune de la Villette, d'une maison neuve ou en bon état, appropriée par sa destination intérieure à des logements d'ouvriers, si mieux il n'aime faire construire une maison de cette nature sur un terrain lui appartenant ou qu'il acquerra.

» Les logements seront donnés à des ouvriers honnêtes, domiciliés à Paris ou à la Villette, qui seront malheureux par suite d'accidents, de maladie, de leur grand âge, charge de famille, manque d'ouvrage, et de toute autre cause qu'une inconduite grave et notoire, et surtout par suite de leurs opinions démocratiques et socialistes.

» Ces logements seront essentiellement gratuits ; mais les occupants devront faire exactement toutes les réparations dites locatives, au fur et à mesure que les dégradations à leur charge auront lieu, sans attendre l'époque de leur sortie.

» Toutes autres réparations et toutes espèces de contributions resteront à la charge de ma succession.

» Mon légataire universel emploiera à cette acquisition ou construction une somme de 220,000 fr., compris les frais d'acquisition. »

Les héritiers du sang ont attaqué à la fois le legs particulier comme contraire à la Constitution et à l'ordre public, et le legs universel comme étant la condition de l'exécution, légalement impossible, du legs particulier.

La cour, conformément aux conclusions de M. l'avocat-général Metzinger, a maintenu les dispositions du testament de M. Hubert.

— L'affaire du journal la *Semaine* a été appelée vendredi à l'audience de la cour d'assises de la Seine. Par suite d'une grave indisposition de M. Sarrans, auteur de l'article incriminé, la cour a ordonné le renvoi de l'affaire à une autre session.

— Le *National de l'Ouest* nous apprend que le 25 juillet quatre des détenus de Belle-Isle ont été mis au cachot. Cette nouvelle rigueur a été exercée contre les prisonniers à la suite d'une visite de M. Boulage, préfet du Morbihan.

Trois des détenus, mis au cachot le 25, Langlois, Daniel-Lamazière et Monbet, ont été, le 3 août, réintégrés dans leurs cellules.

— Sous ce titre : *L'éclipse de soleil et l'horloge astronomique de Strasbourg*, nous trouvons dans le *Courrier du Bas-Rhin* l'article suivant :

« On sait que la merveilleuse horloge de M. Schwilgué a été imaginée et construite avec tant d'art et de précision, qu'elle reproduit et rend visibles à l'œil, par le jeu de ses mécanismes, non seulement la succession ordinaire des variations du temps et la marche apparente des astres, mais encore les phénomènes exceptionnels et les perturbations les plus délicates de leurs mouvements. Il était donc infiniment curieux d'observer la conjonction astronomique du 28 juillet se manifestant dans des proportions microscopiques pour ainsi dire, sur un des cadrans de l'horloge de la cathédrale, en même temps et de la même manière qu'elle s'accomplissait dans l'immensité de l'espace.

» Au milieu du cadran dont nous parlons (le cadran central inférieur), destiné aux indications du calendrier et du temps apparent, est figuré, comme on le sait, le globe terrestre, orienté sur le méridien de Strasboug, et offrant ainsi aux regards tous les pays situés sur notre hémisphère septentionnal.

» Autour de ce globe se meuvent deux aiguilles terminées, l'une par un disque doré à rayons, figurant le soleil, l'autre par un petit globe à couleur argentine d'un côté et noire de l'autre, représentant la lune ; et les dimensions de ces deux astres sont en rapport exact avec leur grandeur moyenne *apparente* ; ce qui était indispensable pour les rendre propres à figurer le phénomène d'une éclipse.

» C'est cette petite lune, dont le diamètre égale à peine un demi-centimètre, et qui ne se meut pas sur le cadran, pas plus que dans les cieux, sur un orbite circulaire, c'est cette petite lune, de la grosseur d'une pilule, qu'on a vue le 28 juillet, à la seconde indiquée par M. Finck, s'approcher du disque non moins mignon du soleil de M. Schwilgué, en masquer d'abord une faible échancrure, puis une plus grande, puis franchir le bord opposé, en concordance parfaite, absolue, avec les phases de l'éclipse réelle.

» Ajoutons encore que, par la projection hypothétique des lignes tangentes au globe lunaire, on pouvait alors déterminer la zone de l'hémisphère où l'on a pu jouir du spectacle de l'éclipse totale.

» De nombreux curieux se pressaient dans le vestibule de la cathédrale, où l'on n'entendait que des exclamations de surprise et de joie à l'aspect de cet admirable résultat d'un double effort de l'esprit humain et de l'auteur de l'appareil mécanique. Les étrangers surtout se confondaient auprès de M. Schwilgué en formules de félicitations, et une dame suédoise n'a pu satisfaire l'enthousiasme que lui causait ce qu'elle voyait et ce qu'elle entendait, qu'en pressant dans ses mains et en couvrant de baisers d'admiration les mains de l'homme aussi modeste que savant qui a enrichi Strasbourg de cet incomparable chef-d'œuvre. »

— Le chantier des ouvriers chargés de restaurer le Pont-Neuf est aujourd'hui un des plus animés de la capitale. On construit un puissant échafaudage pour reconstruire l'arche marinière. On démolit tout le tablier du côté du levant. Trois des pavillons boutiques, situés de ce côté sont déjà rasés. Un de nos romanciers, Roger de Beauvoir, avait placé une des scènes de ses romans dans une chambre qu'il supposait exister dans le tablier de ce pont, sa supposition vient de se réaliser.

A l'endroit de chacune des piles, les pioches des démolisseurs viennent de découvrir de grandes chambres voûtées qui auraient pu loger plusieurs familles, mais qui ne logeaient, depuis deux siècles et demi, que des corbeaux, des oiseaux de nuit et des pigeons sauvages, en si grande quantité que leurs excréments, accumulés depuis deux siècles et demi, ont formé dans chacune de ces chambres de véritables lits de guano.

On sait que les deux corniches de ce pont sont décorées de nombreux mascarons, ou têtes d'hommes encastrées, et exprimant chacune un sentiment différent. Comme ces têtes sont évidemment dues au ciseau de quelques-uns des grands artistes qui ont illustré le seizième siècle, c'est avec un soin tout particulier qu'on les décèle pour les conserver et les restaurer.

— La publication du travail de MM. Bellouard, Benoit (du Rhône), Charrassin, Chouippe, Erdan, Fauvety, Gilardeau, Renouvier, Sergent, etc., sur l'ORGANISATION COMMUNALE ET CENTRALE de la République, projet présenté à la nation pour l'organisation publique de la justice, des finances, de l'état, est terminée.

---

de la conscience universelle, en un moment d'illumination suprême, M. Villegardelle consacre les cent pages de son petit livre à prouver qu'il est urgent qu'elle remonte vers son point de départ pour retrouver son droit chemin et arriver à bon port. Son argumentation est pressante et donne envie de voir passer immédiatement de la théorie à la pratique. Nous regrettons vivement que le défaut d'espace nous interdise de citer une foule de passages de cet opuscule remarquable, si sérieux au fond, si amusant dans la forme.

La plupart de nos lecteurs connaissent le style et la manière de M. Villegardelle, un écrivain socialiste de l'avant-veille, ami des ouvrages courts, des phrases lestes et élégantes et des arguments axiomatiques. Le silence calamiteux que l'auteur de *l'Accord des intérêts* a gardé pendant quelques années ne lui a rien ôté, dieu merci, de sa verve sceptique ni de son impiété voltairienne. Nous avons été heureux de le retrouver coude à coude de Proudhon, en tête des porte-glaives de la sainte Ironie.

A. Toussenel.

ÉTUDES HISTORIQUES.

BONIFACIO

OU LA CORSE DU MOYEN-AGE.

II.

LES COMMUNES CIS-MONTAINES, GRÉGOIRE VII ET LES PISANS.

(995—1195.)

Nous voici aux environs de l'an mil. — A cette époque fatidique où un nombre si prodigieux de dévots alarmés s'apprête à voir venir la fin du Monde, quelques populations italiennes, probablement plus confiantes dans les destins de notre planète, travaillent résolument à se créer dès cette vie une ère de richesses et de liberté.

Tandis que la France féodale inaugure chez elle une nouvelle et faible ébauche d'unité par le couronnement des Capets, — tandis que les Othons de Saxe, héritiers de l'empire carlovingien de Germanie, s'occupent d'en fortifier les morceaux imparfaitement rassemblés contre les invasions orientales des Hongrois et des Slaves, — pendant ce temps-là l'Italie, encore moins puissante que ces monarchies du Nord pour toute entreprise d'unité nationale, se trouve presque toute morcelée en petits États républicains. Ceux-là, du moins, sont plus propices aux travaux de la paix que ne peut l'être une constitution féodale ; ils se montrent plus avancés dans l'art de grouper les individus en associations laborieuses, pour la sécurité, la gloire et le bien-être de la cité.

« La science de gouverner les hommes pour leur avantage, a dit Sismondi, la science de les gouverner pour le développement de leurs facultés industrielles, intellectuelles et morales, pour l'accroissement de leur bonheur, n'a commencé dans l'Europe moderne qu'avec les républiques italiennes du moyen âge. C'est de chez elles qu'elle s'est répandue sur toutes les autres nations... Dès la fin du quinzième siècle, les maîtres des nations française, allemande, espagnole, furent tentés par l'opulence merveilleuse de l'Italie..... Les soldats du nord et de l'occident, avec les trésors des Italiens, emportèrent dans leurs pays les instructions données par l'exemple d'une civilisation plus avancée. Des germes nombreux enlevés à l'Italie furent répandus dans toute l'Europe ; — en en recueillant aujourd'hui les fruits, n'oublions pas sur quel sol on les vit naître pour la première fois. »

Après avoir, par ces mots de l'illustre auteur, rendu un hommage mérité aux petites nations dont il nous a si savamment débrouillé l'histoire, nous pourrions critiquer sévèrement, d'après ses propres aveux, une prétendue science de bonheur qui n'a produit en définitive que de bien pauvres fruits pour l'immense majorité des peuples, même au sein des petites républiques dont il nous vante les splendeurs. Il nous serait facile de signaler ce qu'il y avait au fond de peu démocratique, de peu chrétien, dans toutes ces petites constitutions très catholiques de l'Italie, ce qu'il y avait même souvent de peu solide dans leur prospérité matérielle. Mais une telle digression n'offrirait ici qu'un médiocre intérêt et nous ferait devancer la marche des temps. Nous touchons aux premières années du onzième siècle. Nous arrivons à peine à l'âge héroïque de cette espèce de chevalerie commerciale du midi, destinée à jouer avec notre chevalerie toute guerrière du nord un rôle si important dans les Croisades. Bénissons-la encore d'avoir donné asile, protection et culture à tous les beaux-arts connus du monde ancien, dans cet âge où ils étaient oubliés ou bannis de tout le reste de la terre.

D'ailleurs, parmi ces diverses cités républicaines de la péninsule, Pise et Gênes, — dont les querelles ensanglanteront un jour la pauvre Corse, — doivent seules nous occuper un instant.

Pise, toute voisine des bouches de l'Arno, qui se jette dans le golfe de Ligurie, et Gênes, située sur ce même golfe à environ 60 milles de son aînée en puissance maritime, avaient eu le bonheur de se maintenir sous une dépendance plus apparente que réelle de l'empire grec, pendant tous les désastres du vieil empire romain d'occident et jusqu'au temps de Charlemagne.

A l'exemple de Venise, qui grandissait sur ses lagunes de l'Adriatique, — à l'exemple de Naples et de quelques autres villes de l'Italie méridionale, — elles avaient réussi à se préserver presque entièrement, pendant trois siècles, du joug des Goths et des Lombards, sans le ruineux ou impuissant secours des armées byzantines. Elles s'étaient placées, en quelque sorte, vis-à-vis de Constantinople à l'état de colonies émancipées, payant la métropole en cérémonies peu coûteuses et profitant de leurs relations avec elle pour s'enrichir par un vaste commerce dans tous les parages du Levant.

Pendant les troubles au milieu desquels avaient disparu les familles carlovingiennes d'Allemagne et d'Italie, Pise et Gênes avaient pu s'affermir dans leurs franchises républicaines. Et depuis que le royaume des Berangers était devenu une simple annexe de l'empire saxon, personne, si ce n'est peut-être leurs évêques, n'avait pris souci de les leur disputer. Les fils de Henri l'Oiseleur surveillaient de fort loin leurs vassaux de Lombardie. Lorsqu'il leur arrivait de descendre les Alpes avec leurs armées teutoniques, ils s'arrêtaient dans la vallée du Pô, afin d'y recevoir en vivres, en espèces ou en marchandises précieuses l'hommage des grands feudataires qui venaient les y rencontrer. « Ils se trouvaient trop heureux, prétend Sismondi, de reconnaître les pouvoirs locaux, quels qu'ils fussent, toutes les fois qu'ils pouvaient en obtenir le payement des redevances pécuniaires. » Les senats et consuls républicains, imitations fidèles des curies et duumvirs de l'ancienne administration romaine, constituaient aux yeux des Césars allemands un mécanisme trop commode

Ce travail, sur lequel nous reviendrons, vient de paraître à la librairie républicaine de la liberté de penser, rue des Petits-Augustins, 5, et à la librairie nouvelle, 15, boulevard des Italiens. — Un volume in-8°, prix : [illegible]

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

XII.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES.

Passions affectives ou lois physiologiques de groupement social (suite).

Pourquoi l'Amour est-il la passion la plus vive, la plus ardente du cœur humain?

Parce qu'il constitue le mode *d'association* le plus vivant, l'acte *d'unité* physiologique et sociale le plus complet, le plus harmonique.

Dieu a fait des sentiments affectifs de l'homme un bouquet indissoluble et gradué dans la variété de ses nuances et de ses parfums. L'amitié n'est, sous certains rapports, qu'un degré de l'amour. L'amour est, en quelque sorte, l'amitié bisexuelle élevée à la suprême puissance. Il y a dans l'amour véritable une harmonie plus entière, plus profonde que dans tout autre relation passionnelle, parce que l'âme et les sens y sont également engagés, et parce que les deux êtres sympathiques sont plus complémentaires, c'est-à-dire mieux différenciés, contrastés et polarisés dans leur union. L'association passionnée de l'homme et de la femme, c'est l'association de la force et de la faiblesse, ou plutôt de la force physique et de la force morale, de la vigueur et de la grâce, de l'énergie et de la souplesse, de la gravité et de la douceur, de la réflexion et de la spontanéité, de la raison et du sentiment, de la volonté et de la sensibilité. La prédominance de l'état solide, du système musculaire et nerveux chez l'homme correspond à la fluidité ou à la prédominance vasculaire et muqueuse chez la femme. Ici l'ampleur de la poitrine et des parties antérieures de la tête, là le développement surtout abdominal. L'intelligence réfléchie, spéculative et unitaire de l'homme réclame pour complément cette intelligence plus sensuelle, cette expansion périphérique qui rend la femme délicatement propre aux détails et l'attache davantage au monde environnant, à la vie présente. L'unité la plus harmonique, la plus vivante est toujours la plus variée.

Toutes les affinités du cœur humain sont ainsi les modes inégaux et divers de la même loi d'attraction qui constitue la relation, le mariage ou la communion de tous les êtres. Après avoir livré toute son âme au sentiment de l'amitié, le jeune homme la ramasse tout entière pour l'abandonner à l'amour. Après s'être jeté au cou de sa mère, puis aux enlacements de ses frères, de ses amis, il oublie le monde entier dans l'étreinte qui le lie à la femme adorée. L'attachement à la corporation, à la cité, à la patrie, au genre humain, à Dieu, n'atteint toute son énergie que plus tard. L'homme par l'amitié et par l'amour s'approprie la substance morale de ses semblables, comme sous l'aiguillon de la faim il s'approprie la substance matérielle des végétaux et des animaux. Dans l'état brut, instinctif, sauvage et barbare il peut conquérir l'amour sensuel par la force; il peut glaner au hasard la jouissance fugitive comme un objet de cueillette ou de pâture; mais, dans une société vraiment humaine, la propriété morale et la propriété matérielle ne sont également légitimées que par le travail et le mérite. Il faut que l'homme travaille pour se faire aimer, comme il faut qu'il travaille pour vivre des biens de la terre. Il n'a même droit, ici comme là, qu'à la plus value qu'il donne à l'objet qu'il aime. Rendre un être meilleur, c'est se l'attacher, c'est le posséder moralement. Produit de la mère, l'homme a puissance à son tour de créer moralement l'épouse. Il rend la femme plus éclairée; elle le rend plus affectueux. La nature humaine exige, de la sorte, un libre échange dans le monde moral comme dans le monde industriel. En matière d'affection, produire et donner, ce n'est pas se diminuer, se ruiner, c'est au contraire s'accroître, s'enrichir; c'est vivre d'une vie plus large, plus complète.

L'amour, dans son acception la plus abstraite, la plus idéale, constitue donc la faculté que l'homme possède de disséminer sa vie dans ses semblables, dans la nature entière ou bien de concentrer en lui la vie de ceux qui l'entourent et d'établir entre eux et lui un courant électrique de sympathie. Pris dans son acception spéciale, positive, sexuelle, il est la passion qui préside à l'œuvre physiologique la plus utile, la plus nécessaire, celle de la reproduction de l'espèce; c'est pourquoi la nature, toujours fidèle à son système de gouvernement social par l'attrait, a attaché le plaisir le plus vif au plus grand acte d'utilité sociale et a donné le sceptre de l'amour au sexe le plus faible, mais le plus beau, le plus attrayant.

Eh bien! le grand acte d'utilité sociale n'a pu se produire au sein des sociétés embryonnaires qu'en violant outrageusement cette loi morale de la nature qui commande, dans les relations d'amour, la déférence du sexe le plus fort au sexe le plus tendre. L'amour qui doit être dans l'humanité le règne d'un double attrait physique et moral a été trop souvent le triomphe de la brutalité ou du despotisme sur la faiblesse. Avant de s'élever à sa sphère idéale, l'amour, inculte comme tous nos sens, s'est trouvé et se trouve encore pour des masses d'hommes, plus grossier, sinon plus incomplet qu'il ne l'est pour la plupart des animaux : car l'animal ne bat pas sa compagne, ne l'opprime pas, ne l'enferme pas, ne lui dispute pas la liberté dont il jouit. L'homme, au contraire, s'est approprié longtemps la femme en vertu du même droit qu'il croyait avoir de s'approprier la terre et de changer en esclave le vaincu. Comme le champ fécondé par la graine, la femme n'avait d'autre mérite, selon le code indien, que de nourrir le germe mâle qu'on lui confiait et de le rendre sans y ajouter aucune valeur. Manou ne voyait dans les femmes que des instruments de plaisir et les mariait à huit ans. Pour les juifs, elles étaient encore moins que des instruments de plaisir, puisqu'on les entassait comme des objets de luxe, de commerce et de trafic; puisqu'elles constituaient une richesse au même titre que des vases, des bêtes de somme, des troupeaux. C'est surtout depuis Moïse que l'adultère a été considéré comme une *atteinte à la propriété*. Sous les lois d'Athènes le désir d'une jeune fille n'était compté pour rien dans son mariage, et le père pouvait la léguer avec son héritage à un étranger; un mari pouvait aussi léguer sa femme à un ami avec la dot qu'elle lui avait apportée. A Rome, non seulement un père mariait sa fille malgré elle, mais il pouvait en outre la reprendre à l'époux qu'il lui avait donné, qu'elle aimait et dont elle avait des enfants. Le mari avait, de son côté, le droit presque absolu de répudiation, le droit de prêter sa femme, de la traduire devant son tribunal domestique, de prononcer seul la sentence et de faire exécuter l'arrêt de mort sans en rendre compte à la société. Emancipée religieusement par le christianisme, la femme était encore esclave civilement lorsque, épouse du seigneur féodal, elle tremblait devant lui; lorsque, vassale, elle était soumise à ce privilége de violation, de dégustation (*delibatio*), qu'on appellait droit de marquette ou droit du seigneur. Même de nos jours, en vertu même du code civil conquis par notre grande révolution, la femme est bien encore dépendante; elle est bien encore la première servante du mari, puisqu'elle lui *doit obéissance*, puisqu'elle ne doit aimer que lui; puisque ce mari peut la contraindre à le suivre partout, à habiter où il habite; puisqu'elle ne peut, sans sa permission, exécuter le testament d'une amie, aliéner ses propres immeubles, disposer par donation entre vifs d'aucune partie de ce qu'elle possède ni recevoir de même; puisque le père *exerce seul* l'autorité sur l'enfant; puisque les femmes n'ont pas même le pouvoir de faire *partie d'un conseil de famille* ou *d'être témoins dans un testament*. La femme est bien encore esclave de fait, indirectement, sinon directement, car, sans garantie de subsistance, d'indépendance matérielle ou de travail lucratif, elle est presque toujours *obligée de consentir* l'hymen qu'on lui propose; car, ordinairement à charge à sa famille, en proie à une oisiveté énervante, n'ayant d'autre utilité sociale que de pousser une aiguille ou de faire un dîner, elle aspire vainement au libre arbitre et à l'honneur de disposer d'elle-même; car la moindre des libertés que l'homme se permet, sans péril, devient pour elle une occasion de perdition et de honte. L'amour reste encore, sous le grand soleil de notre civilisation, une cause de profanation, de despotisme, d'esclavage et de trafic, puisque la prostitution quoique frappée d'infamie est encore tolérée et que le sacrifice de l'honneur et de la moralité de tant de pauvres femmes est encore considéré comme une garantie nécessaire à l'ordre moral et à la sécurité de la famille.

Cependant, la vraie nature humaine a su défendre ses droits; la force du sentiment n'a pas cessé de combattre la force physique et de gagner du terrain sur elle. La vraie loi morale qui veut que l'attrait l'emporte sur la crainte et que *l'amour soit plus fort que la guerre* a reçu les hommages des âmes d'élite, au milieu même des désordres, des iniquités et des violences de la fausse moralité. Si des législateurs religieux, en dressant des autels au mariage ont fait souvent un holocauste de l'épouse, ils ont au moins professé tout haut le culte de la pudeur et entouré la virginité d'une sorte de protection officielle et respectueuse. Chez tous les peuples, la religion et les lois ont solennisé le moment des fiançailles par des cérémonies poétiques, touchantes et graves. La culture délicate de l'amour a trouvé, comme les plus belles fleurs, ses jardins privilégiés. La femme a su conquérir, sur plusieurs points, sa dignité, sinon sa liberté. Elle a révolutionné les mœurs, non par des émeutes publiques, générales, mais par des insurrections intimes, patientes, déguisées. La mère appuyée sur l'affection de ses enfants a gagné, à force de tendresse, le droit d'influer sur leur sort et a vengé dignement l'épouse esclave. La matrone républicaine s'est relevée par son patriotisme au point d'imposer le respect au dictateur domestique. La courtisane portée dans de moles litières, chargée de bracelets et de bijoux, comblée de trésors, enivrée de parfums, a vengé aussi sa propre corruption et l'esclavage de ses sœurs, en courbant à ses pieds la tête des Césars et en mettant l'Olympe politique en déroute comme sa déesse Vénus faisait de l'Olympe céleste. La foi et l'admiration des peuples inspirées, propagées par le sublime dévouement de la Vierge chrétienne, ont racheté son sexe mieux encore (1). La Gauloise était devenue prêtresse, avait pris place au conseil. Quant aux épouses des barons, elles firent bonne justice des lois féodales en vertu desquelles il était permis au mari de battre sa femme, *pourvu que ce ne fût que modérément*, lorsqu'elles votèrent ce code d'amour qui imposait à l'amant, comme loi fondamentale, le *respect et même la timidité envers la dame*. Elles se montrèrent même très révolutionnaires lorsque, dans l'an de grâce 1174, le troisième jour des calendes de mai, dans une de ces cours d'amour présidées par la reine Eléonore, la comtesse de Narbonne, la comtesse de Champagne, la comtesse de Flandres, elles osèrent décréter « que le véritable amour ne peut exister entre personnes mariées (2). » Elle surent bien ramener l'amour humain à sa loi d'attrait et de force morale, ces reines des carrousels, qui inspirèrent la poésie des trouvères, des troubadours et inoculèrent à leurs preux chevaliers la religion de l'honneur, de la galanterie, du courage et du dévouement! Le brutal possesseur de la terre et de la femme a prouvé qu'il était lui-même fatigué de son double despotisme et qu'il rendait intérieurement hommage à la souveraineté de la femme en matière d'amour, à la souveraineté du travail en matière de propriété, puis qu'il quittait son esclave légale pour aller s'humilier au pied de la femme libre appelée sa *maîtresse*, puisqu'il négligeait son domaine pour goûter le double attrait du luxe civilisateur et du bel esprit philosophique, et perdait ainsi ses droits de conquête sur la grande mère nourrice qui n'appartient qu'à l'humanité et ne s'attache qu'à ceux qui la fécondent. Il faut convenir aussi que la femme bourgeoise n'a pas mal défendu la cause de son sexe en se montrant implacable ménagère et en gagnant à son tour à la sueur de son front le légitime titre de despote de l'Etat conjugal. Enfin, la littérature et le théâtre, depuis deux siècles, ont assuré la victoire de l'attrait moral sur l'absolutisme de la force ou de la barbe, car ils n'ont pas cessé de mouiller les yeux et de faire battre le cœur des populations en faveur de l'amour vrai quoi qu'illégitime; car ils sanglent encore avec le fouet du ridicule les trop naïves douleurs du mari égoïste, jaloux et dupe.

Mais avec de simples protestations ou insurrections contre

(1) Voir l'*Histoire des Femmes*, par M. E. Legouvé.

(2) Maître André, chapelain de la cour royale de France, douzième siècle, manuscrit de la bibliothèque royale, coté 8758.

---

pour ne pas être respecté, en vue d'une facile perception des impôts réclamés par leur suzeraineté impériale.

Quant à notre île de Corse, — qui était aussi devenue leur vassale, comme dépendance de la haute Italie, — il paraît certain que ces mêmes empereurs s'en étaient encore moins inquiétés.

Une féodalité en sous-ordre s'y était constituée sous le patronage des fondateurs de Bonifacio et de ses successeurs, les marquis de Toscane et de Corse. Sans doute, elle y était résultée de l'obligation de maintenir le pays sur une défensive permanente contre les Maures. Là comme ailleurs, de simples commandements militaires s'étaient peu à peu transformés en possessions patrimoniales. Quelques-uns de ces petits barons de la Corse étaient-ils de race indigène? descendaient-ils tous, au contraire, de nobles aventuriers italiens qui avaient jadis servi de lieutenants aux grands dignitaires de l'Empire dans leurs premières expéditions insulaires? C'est ce qu'on ne saurait distinguer au milieu de la confusion des documents. Mais tout concourt à nous représenter ces petites seigneuries féodales, au commencement du onzième siècle, comme jouissant d'une entière indépendance de fait à l'égard de toute puissance continentale.

Il faut renoncer à obtenir des notions un peu précises sur l'existence intérieure de la Corse avant le quinzième siècle. Jusque-là, ses chroniques diverses, très prodigues en récits fabuleux ou contradictoires, ou bien en biographies de personnages dont l'importance éphémère et purement locale, intéresse fort peu le lecteur moderne, ne sont avares que de bonnes vues d'ensemble et de saines vérités. Ici, notamment, nous sommes loin de trouver tous les détails désirables sur une des crises les plus intéressantes que cette petite nation ait jamais subies, sur les souffrances qui ont déterminé son soulèvement, et dont la vie désordonnée de ses petits seigneurs semble avoir été la cause principale. Ces souffrances durent être bien générales et bien vives, puisqu'elles portèrent un jour tous les groupes d'opprimés à un acte solennel, à un effort de synergie trop rare sur cette malheureuse terre vouée à tous les genres de morcellement.

En l'année 1007, en effet, nous voyons une *consulta*, ou diète nationale, réunie dans un vallon tributaire du Golo, — espèce de champ de mai où les Corses devaient se retrouver plusieurs fois encore, — près d'un monastère qui portait déjà à cette époque le nom prédestiné de *Morosaglia* (1). Du sein de cette assemblée tumultueuse, du milieu de ces mille et mille voix qui réclament un terme à l'oppression ou à l'anarchie, la tradition nous fait surgir un homme de génie et de patriotisme, qu'elle nous désigne par le surnom vulgaire de *Sambuccucio*; — elle nous le montre élevé par acclamation au pouvoir souverain, pour mériter, au double titre de guerrier et de législateur, la reconnaissance de sa patrie.

Bientôt, à l'exception des petits manoirs corso-liguriens du cap, toutes les seigneuries de la bande nord-est, que je continuerai à nommer cis-montaine, ont disparu sous cette dictature populaire. Celles d'au-delà des monts, (2) à demi-vaincues, résistent néanmoins et se coalisent sous une bannière ennemie. L'œuvre d'unité reste incomplète; mais la Corse cismontaine reçoit de son héros une organisation remarquable; — et c'est alors que nous voyons se manifester avec éclat, pour se reproduire trop souvent dans le cours des siècles, la funeste division de nos insulaires en deux petits peuples batailleurs.

Pendant que les ultramontains continuent à s'agiter ou à souffrir sous la coalition de leurs seigneurs, presque toute la bande d'en deçà, celle où se retrouvent quelques germes conservés parmi les vieux débris des municipes romains, prend le nom de *Terre de communes*, — expression caractéristique, toute vivante aujourd'hui encore dans les souvenirs du pays.

Ici, désormais, l'élection va régler toutes choses. Chaque paroisse est chargée d'élire son conseil municipal ou conseil des *pères* de communes, espèce de tribunal de famille chargé à la fois de l'administration et de la justice intérieure, sous la présidence du *podestat*, ou maire élu dans son propre sein. Puis, tous les podestats d'un même district, ou canton, se réunissent pour choisir parmi eux un membre du conseil supérieur chargé du gouvernement de la petite république, — et le nombre des districts dont elle se compose nous est révélé par le titre de *Conseil des Douze*, appliqué à ce comité directeur.

Enfin, pour le réglement des affaires entre communes d'un même district, — en même temps que pour servir de contrepoids ou garantie contre les abus de pouvoir de cette première hiérarchie élective à deux degrés, — dans chaque district, une réunion de tous les pères des communes dont il se compose, institue un magistrat cantonnal ou juge de paix, sous le nom de *Caporale*, — titre soigneusement conservé aussi dans de patriotiques souvenirs, « institution admirable, mais qui fut trop tôt dénaturée, » comme l'avoue à regret un de ses plus chauds admirateurs.

Telle fut l'œuvre de Sambuccucio, cent ans avant l'émancipation des premières Communes de notre France septentionale. Et j'allais oublier d'ajouter que ce héros de la démocratie corse au XI[e] siècle appartenait lui même, par sa naissance, à la caste privilégiée et oppressive dont il voulut délivrer tout le pays.

Après sa mort, trop tôt vengée, quatre princes italiens, — prétendant descendre du fondateur de Bonifacio, et successivement appelés par la sympathie des cismontains comme protecteurs militaires de leur petite république, — eurent du moins la sagesse de respecter cette organisation si digne d'avenir. Il paraît même que sous leur influence, et probablement avec l'appui de leurs armes, six cantons ultramontains parvinrent aussi à former pour quelques années une petite fédération imitée de la Terre de communes, quoique sans lien visible avec elle. Ce genre d'institution fédérative était bien, du reste, le plus rationnel qui se puisse concevoir, dans une contrée dont les tendances à l'individualisme de tout degré se trouvent en quelque sorte encouragées fatalement par la constitution géographique du sol. Si un tel système avait eu le loisir de s'y étendre et de s'y perfectionner par l'usage, sans aucun doute il pouvait donner à l'île tout entière mieux que soixante-six ans d'une indépendance agitée et stérile. — Mais une volonté étrangère, devenue toute-puissante, en avait décidé autrement.

La cour de Rome, si avilie pendant près de deux siècles, était

(1) C'est aussi le nom du village voisin où naquit, en 1728, *Pascal Paoli*, le dernier et le plus distingué des héros de l'indépendance corse.

(2) Rappelons que ces mots : bande *cis-montaine* ou d'*en-deçà*, bande *ultra-montaine* ou d'*au-delà*, doivent s'entendre par rapport à l'Italie. Répétons aussi que la ligne de montagnes marquant la division dont il s'agit, traverse l'île du Nord-Ouest au Sud Est. Son extrémité nord-ouest touche au petit golfe de Galéria, situé entre ceux de Calvi et de Porto; son extrémité sud-est forme la pointe de Solenzara, à peu près à égale distance des ruines d'Aléria et du golfe méridional de Porto-Vecchio.

le despotisme on ne fonde pas plus un meilleur ordre moral qu'un meilleur ordre politique. Nos mœurs actuelles sont aussi loin de l'observation de la vraie morale qui doit concilier la liberté de chacun avec l'harmonie générale, que de la loi écrite qui prescrivait le sacrifice et condamnait les passions. Les préjugés sont enfreints et vaincus tous les jours; mais ils ne sont pas remplacés par la vraie science du bien, c'est-à-dire par des garanties sociales d'indépendance, de vérité, de dignité, de pudeur et de modération. L'amour est encore fécond en frénésies, en désordres, en violences, en scandales, non pas seulement parce qu'il est contrarié dans son essor vrai et légitime, mais surtout parce qu'il n'est pas équilibré, modéré, éclairé par le charme d'autres plaisirs, par l'exercice régulier d'autres passions sociales. Pour se garer de ses propres excès, pour rester pure, sincère, et conserver son idéal, cette sainte passion exige impérieusement que les autres passions du cœur humain soient également sollicitées, occupées, et lui servent de contrepoids, de diversions utiles. Ce sont, le plus souvent, les soucis de la position sociale, les douleurs de l'affection de famille, les embarras du ménage, les déceptions de l'amitié, les inquiétudes de l'ambition qui tuent l'amour ou le vicient. L'union des sexes est devenue aussi orageuse, aussi corrompue dans ses effets, parce que le jeune homme, déjà trompé dans ses amitiés, sans issue ouverte à son ambition naissante, s'accroche aux relations d'amour comme au seul attrait de bonheur sur la terre. Le malheureux fait bientôt de l'amour un sujet d'intrigues honteuses, de ruse, de fausseté, de vénalité, d'exploitation, de spéculation, de corruption et de profanation, parce que, dans l'état de nos relations sociales, il sent qu'il serait dupe d'en faire un culte religieux, une passion sincère et dévouée. La jeune fille en proie à l'ennui se donne au hasard ou se vend au plus offrant, sans consulter son cœur, sans connaître réellement les hommes et la société, parce que le défaut de véritable éducation sociale et d'indépendance de position l'empêche de disposer sciemment et réellement d'elle-même. Tant que la femme n'aura pas, dès le plus bas âge, comme l'homme, un travail assuré et conforme à ses aptitudes, une éducation de vérité pour toutes les facultés de son âme, une liberté effective sous les yeux de tous, la dignité et la pudeur ne seront pas les digues naturelles et les garants sociaux de l'amour. La plus vivante des passions restera généralement un marché, une loterie, une ivresse folle et aveugle, un double esclavage, un double mensonge. Il sera vrai de dire avec Fourier, que l'amour et le commerce sont les deux branches les plus corrompues de la civilisation; car il n'y aura pas plus de répartition équitable pour le travail du cœur humain que pour celui des bras, car les parasites, sans se donner la peine d'aimer et de se faire aimer, pourront flétrir la fleur, falsifier le fruit, empoisonner l'âme des populations. Il faudra subir les *amours vénales*, les *amours secrets*, ce qu'on nomme les *mœurs du petit monde et les mœurs du grand nombre*, c'est-à-dire les mille complications de la *prostitution* et de l'*adultère*. Les amours illicites seront sept fois plus nombreux que les amours légitimes. L'amour vrai, pur, plus spiritualiste que sensuel, plus humain qu'animal, restera la pierre philosophale des alchimistes romanciers, et ne passera devant l'imagination brûlante des lecteurs ou des spectateurs que comme l'idéal d'un autre monde.

L'association intégrale des professions et des intérêts, l'éducation sociétaire, l'organisation variée et attrayante des travaux, voilà donc encore les véritables garants de l'amour comme de l'amitié; voilà les véritables sauveurs de l'ordre moral comme de l'ordre politique; voilà le seul remède à l'oisiveté et à la misère, sources de toutes les démoralisations et de tous les vices; voilà les véritables tuteurs de la femme, les véritables protecteurs de la tendre plante; voilà le seul moyen de rendre à la virginité et à la pudeur toute la religiosité de leur culte et d'en faire une palme au travail, au courage, à la vertu!

C'est pourquoi Fourier, le grand réformateur qu'on poursuit encore de l'accusation d'immoralité! a dit avec une sagesse profonde que l'amour était de toutes nos passions celle qui, logiquement, naturellement, socialement, devait être émancipée la dernière; c'est pourquoi il a mille fois affirmé que toute réforme radicale, sous ce rapport, ne pouvait être que le résultat d'une éducation sociale de nature à raffiner partout les sens, à greffer partout l'amour idéal sur l'amour sensuel, à démocratiser partout le ton des hautes convenances, enfin, à garantir la dignité de tous les sexes et de tous les âges.

En effet, comment les deux êtres électrisés qui se cherchent et appellent les anges de leurs rêveries, peuvent-ils se rencontrer et surtout se reconnaître dans ce morcellement de la vie réelle, dans ce huis-clos du labeur ou de l'oisiveté dévorante, dans cette lutte des intérêts privés, sous ce masque de l'hypocrisie, dans ces ténèbres de l'ignorance, sous ces haillons de la misère, au milieu de ces hasards et de ces mensonges de nos relations sociales? Comment pourraient-ils *s'associer* pour la vie, de corps et d'âme, et rester indissolublement unis jusqu'aux profondeurs de l'identité divine, lorsque tout autour d'eux est divergent, anarchique, douloureux, jaloux et misérable; lorsque tous les autres besoins sociaux de leur être s'insurgent, crient et appellent vainement une satisfaction normale? Comment l'association bi-sexuelle, l'*harmonie à deux* serait-elle une vérité immuable, absolue, lorsque l'association intérieure de la famille est si souvent un foyer de douleurs; lorsque l'association industrielle des familles, des ateliers, de la cité n'existe qu'à l'état de concurrence ruineuse; lorsque l'association de l'État et de la société entière est en révolution permanente?

Pour que le mariage complet de deux êtres soit vrai et durable, il faut que le mariage partiel de leurs goûts, de leurs caractères, de leurs idées le précède, l'éclaire et s'exerce régulièrement dans le milieu social.

Pour que la véritable loi des convenances humaines se produise, il faut que la véritable *nature sociale* de l'homme puisse se développer et que la même éducation police les mœurs de tous; que la régularité même des relations quotidiennes de travaux et de plaisirs, sous les yeux de trois ou quatre cents familles associées, permette à l'adolescence d'exercer sa naïve curiosité de la science, son précoce désir de plaire, et de discerner de bonne heure, dans le libre exercice de l'amitié, le mérite et le caractère qui conviennent à l'estime et à l'admiration.

Il n'y a pas de moralité là où il n'y a pas de vérité; il n'y a pas de vérité là où il n'y a pas de liberté; il n'y a pas de vraie liberté morale et sociale là où il n'y a pas solidarité fraternelle; éducation commune, travail assuré, varié et attrayant.

Ferdinand Guillon.

BIBLIOGRAPHIE.

L'ALPHABET DU TRAIT APPLIQUÉ A LA MENUISERIE, méthode élémentaire à l'aide de laquelle on peut apprendre le trait sans maître, etc.; avec 20 planches très détaillées, de grandeur égale à celles que les professeurs de traits donnent pour modèles, par J.-B. DELAUNAY, compagnon menuisier, ancien professeur de trait. (1)

Malgré les progrès incontestables accomplis dans l'enseignement depuis un demi siècle, les connaissances s'acquièrent chez nous avec une lenteur désespérante. Les savants de l'Égypte et de la Gaule soumettaient ceux qui se présentaient pour suivre leurs leçons à des épreuves terribles où les faibles laissaient parfois leur vie et leur intelligence. Mais ils avaient un but bien déterminé: ils voulaient maintenir une aristocratie du savoir. Chez nous, il est admis en principe que la science doit être également distribuée à tous; mais nos méthodes d'enseignement sont en contradiction avec ce principe. Elles procèdent évidemment de la théorie égyptienne et druidique. Il n'y a que les intelligences robustes qui puissent sortir saines et fortifiées des longs et pénibles exercices au prix desquels il faut acheter la science.

Il semble en effet qu'on ait pris plaisir à multiplier les difficultés et les ennuis autour des premiers pas de l'enfant. Quelle est la science qu'on lui fait étudier dès qu'il sait lire? La plus compliquée de toutes, une science qui ne repose que sur des abstractions, une science presque purement métaphysique, la Grammaire! Et dans la grammaire qu'étudie-t-on d'abord? ce qu'il y a de plus compliqué et de plus difficile à comprendre pour les enfants, l'analyse grammaticale!

Au frontispice de l'histoire, on place la chronologie toute hérissée de chiffres effrayants et de noms propres qui ne rapellent rien! Au frontispice de la science des langues, la grammaire encore. Et de même pour les autres études.

On a même érigé cette pratique en théorie. Il n'y a que ce qui est appris difficilement, nous dit-on, qui est retenu. Il serait plus juste de dire que ce qui a frappé l'imagination est seul retenu. Applanissez les voies de l'étude et frappez l'imagination, l'enfant retiendra immédiatement et infiniment mieux que par vos procédés de coërcition.

Racontez à l'enfant les événements les plus propres à l'intéresser en glanant dans les siècles et sans souci de la chronologie, vous verrez l'enfant chercher lui-même à classer ces événements suivant l'ordre des temps et suivant l'ordre des lieux. Il voudra étudier cette chronologie et cette géographie qui n'étaient d'abord pour lui qu'une étude fastidieuse.

Voulez-vous qu'il apprenne le dessin? Au lieu de lui faire copier au début, des nez, des bouches et des yeux qui l'ennuient, laissez-le dessiner d'après nature, des fenêtres des bâtiments, des bons hommes, tout ce que son instinct le porte à copier. Quand il dessinera passablement l'ensemble, il voudra s'instruire dans l'art d'exécuter les détails, et il copiera avec plaisir ces *principes* qui ne lui inspiraient d'abord que de l'ennui.

Il n'est pas jusqu'à la grammaire qui ne pût être présentée de manière à interresser les enfants. Mais comme pour les autres études, les livres devraient être disposés en sens inverse; ce qui est au commencement devrait se trouver à la fin; ce qui est à la fin au commencement.

Une historiette courte et amusante pouvait servir de texte aux premières leçons de grammaire. On en distinguerait d'abord les phrases, puis les propositions dans lesquelles on démêlerait tour à tour le sujet, le verbe, l'attribut et leurs compléments. Au bout de huit leçons, il n'est pas d'enfant un peu intelligent qui ne fût en état d'analyser logiquement une phrase. Avec la méthode ordinaire, il faut deux années d'études avant d'en arriver là.

Simplifier, passer du connu à l'inconnu, de la pratique à la théorie, de l'ensemble aux détails, tels sont les principes qui doivent présider aux méthodes d'enseignement, si l'on veut que celui qui étudie se passionne pour son travail, apprenne vite et tire de ses études tout le fruit qu'il en peut tirer. C'est exactement le contraire de ce qui se fait aujourd'hui.

En attendant l'organisation d'un système complet d'éducation attrayante, propre à développer à la fois toutes les facultés de l'enfance, nous nous empressons de faire accueil aux méthodes d'enseignement qui en contiendront des applications partielles. C'est à ce titre surtout que nous saluons avec joie l'*Alphabet du trait appliqué à la menuiserie*.

L'auteur de cet ouvrage n'est pas un savant; s'il a été professeur, il ne l'a été que par occasion, par le choix de ses camarades. M. Delaunay est un ouvrier menuisier, maniant tout le jour la scie et la varlope, qui, tout en assemblant des portes, en construisant des escaliers, en combinant les courbes d'un autel d'église, s'interrompt de temps à autre pour jeter des idées sur le papier. Il n'a pas rimé des chansons à boire comme son fameux confrère de Nevers, mais il a inventé des machines et écrit un livre. Ses machines, la société pour l'encouragement de l'industrie en couronnait une il y a quelques mois. Il s'agissait d'une presse très ingénieuse et très économique destinée à maintenir droits les quatre angles d'un encadrement pendant qu'on y travaille.

Quant au livre, nous en avons copié le titre en tête de cet article; mais le titre ne dit pas tout ce qu'il contient. C'est un traité complet de menuiserie, expliquant tous les travaux de cet art depuis la menuiserie courante jusqu'aux constructions les plus compliquées, commençant aux portes et aux fenêtres et se terminant à ces travaux délicats qui touchent à l'art: autels, chaires à prêcher, voussures avec courbes sur angle, en comprenant un traité complet de la construction des escaliers de tous les modèles.

Les ouvrages sur la menuiserie ne sont pas nombreux:

Il en est jusqu'à trois que l'on pourrait citer.

L'un, a cent ans de date et fait partie de l'*Encyclopédie méthodique*. C'est le meilleur des trois, mais il est introuvable, et une révolution s'est opérée dans la menuiserie depuis l'époque où il a été publié. Le second n'a guère plus d'un quart de siècle, mais ce n'est guère qu'un abrégé du premier, abrégé défectueux et fort incomplet. Quant au troisième, qui fait partie des Manuels Roret, curieux à divers titres, il est d'une utilité très restreinte dans la *pratique* de la menuiserie. M. Delaunay, au contraire, s'est complu dans les détails de la pratique. Il n'a reculé devant aucune des explications, quelque difficiles et compliquées qu'elles paraissent au premier abord, et il n'est pas de travail de menuiserie que ne puisse exécuter un ouvrier qui, connaissant les éléments de son art, prendra la peine de lire et de méditer son livre.

Si l'*Alphabet du trait* est neuf pour le fond, il ne l'est pas

(1) Un volume grand in-8°. Paris, Roret, rue Hautefeuille, 12; Carilian Gœury et Dalmont, quai des Augustins, 49; Mathias, quai Malaquais, 15, et Bance, rue Croix-des-Petits-Champs, 25.

---

entrée en voie de réforme à partir de l'élection du pape lorrain, Léon IX, puis en voie de conquêtes sous le pontificat d'Hildebrand. Après avoir déjà gouverné l'église comme légat sous cinq de ses prédécesseurs, dont quatre étaient de sang noble et de race germanique, le fils du charpentier toscan avait daigné lui-même accepter l'élection en 1073, pour élever la papauté au dessus de toute puissance humaine sous le nom fameux de Grégoire VII.

Ce grand pape dans un chétif corps de moine, cet envahisseur, béni qui savait, suivant une vieille maxime qu'on lui attribue, « joindre la peau du renard là où celle du lion ne pouvait atteindre, » ne dédaignait point les plus modestes morceaux.

Grâce à lui, les évêques et clercs de la Corse s'étaient promptement souvenus que leur île avait été donnée au St-Siége par Charlemagne. Et les plus érudits ajoutaient même que cet acte de piété carlovingienne n'avait été que la confirmation d'une domination authentique remontant jusqu'au grand Constantin.

Il n'y avait pas à résister à des arguments de cette force. L'évêque de Pise Landolphe, espèce de diplomate guerrier coiffé de la mitre, fut chargé par le pontife souverain de négocier une soumission amiable avec les primats, seigneurs et magistrats de l'île. Parmi ceux-ci un parti influent, grossi de toutes les bonnes gens qui croyaient sincèrement aux bienfaits d'un gouvernement direct du vicaire de Dieu, réussit à faire accepter aux cismontains comme aux ultramontains l'honneur de relever du St-Siége. — Ni les uns ni les autres ne se doutaient probablement qu'au bout de quinze ans à peine, Urbain II les céderait, comme on vend un troupeau, en échange d'une redevance annuelle de 50 livres offerte par les évêques de Pise, négociateurs intéressés de cette intrigue cléricale.

Eh! bien, nous nous plairons à le constater avant de passer à une nouvelle et interminable série d'infortunes: notre pauvre île, ainsi vendue, n'eût qu'à s'applaudir du marché. Le diocèse, ou plutôt la République de Pise (dont le sénat finit par dominer ses évêques), conserva sur elle avec honneur ses titres de souveraineté pendant plus de deux cents ans. Elle abandonna complètement la Corse au moment de périr elle-même, dans la première moitié du 14e siècle. Mais pendant toute la durée du 12e, son autorité temporelle put y régner à peu près sans partage; et celui-là demeure signalé dans toutes les traditions de nos insulaires comme le seul temps de prospérité qu'ils aient connu, selon toute apparence, depuis les meilleurs jours du vieil empire romain.

Les gouverneurs pisans, — revêtus de pleins pouvoirs sous le beau titre de *Juges*, — se distinguèrent par une administration bienfaisante, tant que la fortune conserva ses faveurs aux entreprises de la métropole comme puissance maritime. S'ils levaient de nombreux impôts sur le pays, ils les lui rendaient en bons services. Eux seuls, dit-on, réussirent à le purger de ses derniers établissements mauresques, espèce de nids d'oiseaux de proie qui avait subsisté jusque là sur quelques points isolés de la côte. Eux seuls, comme on ne l'a vu que trop par la suite, purent maintenir quelque tranquillité parmi les turbulents seigneurs d'au delà des Monts, et protéger contre ceux-ci les communes d'en deçà, restées libres de conserver à peu près leur organisation cantonnale.

Aujourd'hui encore, en parcourant notre île en touriste, nous rencontrons quelques bons souvenirs de la période pisane. C'est aux enfants de Pise, ces hardies imitateurs occidentaux du style byzantin, que la Corse doit le peu d'art architectural qu'il lui ait été donné de connaître au moyen âge. Ils y ont laissé quelques jolies églises; malheureusement elle se trouvent déjà à l'état de ruines, ou sont trop isolées des centres actuels de population pour obtenir les soins qu'elles mériteraient.

A vrai dire, je soupçonne ces petits échantillons de splendeur catholique, sous le gouvernement de Pise, d'avoir inspiré un peu d'exagération dans les éloges que nous font de ce gouvernement les chroniques insulaires, presque toutes écrites par des moines, sans compter que le clergé corse se chargea bientôt lui-même de troubler l'heureuse tranquillité de ses petites cathédrales, je ne vois pas que sous le rapport des intérêts de ce monde la République de Pise, si magnifique chez elle, ait jamais pris la peine de fonder chez sa pauvre vassale un seul établissement capable d'y attester sa générosité ou sa grandeur.

A l'exception de Bonifacio, — qui ne tarda pas de plus d'un siècle à devenir génoise, — aucune de nos villes corses d'aujourd'hui n'avait d'existence appréciable au temps de la domination pisane. Nos petits ports actuels de Bastia, de Calvi, d'Ajaccio sont de création postérieure. Privés de toutes fortifications contre les insultes des corsaires, ils n'avaient alors que quelques baraques de pêcheurs et, tout au plus, quelques chétives embarcations de cabotages. Les petits burgraves ultramontains, perchés sur leurs manoirs des montagnes, ne voyaient à leur pieds que des hameaux épars; et parmi les documents relatifs aux communes cis-montaines, rien ne montre que l'administration métropolitaine ait jamais beaucoup encouragé le développement de leurs travaux.

Biguglia, près de la côte orientale, aux environs de l'ancienne colonie de Marius, avait été choisie pour résidence des juges; mais ce n'était qu'un village entouré de faibles murailles. Aléria, dont les écrits du temps nous parlent encore, n'était plus qu'une ruine malsaine, bien qu'elle fût restée la résidence officielle d'un évêque. Les cinq autres cités épiscopales de l'île n'existent pas d'avantage aujourd'hui, ou bien elles se trouvent réduites aux proportions d'un hameau. Quelques petites basiliques presque isolées sont donc les seuls témoignages que nous retrouvions d'une époque prétendue si laborieuse et si prospère.

Enfin, quelque gracieuse que soit la coupe de ces quatre ou cinq églises bysantines, il faut avouer pourtant qu'elles sont après tout d'une construction fort modeste, soit quant à leurs dimensions, soit pour le fini de leur travail et la nature de leurs matériaux.

Constatons aussi l'absence complète du style gothique dans tous les monuments de la piété insulaire au moyen-âge; et terminons sur la question par ces mots tristement exacts de Mérimée:

« Pauvres, nullement enthousiastes de dévotion, exploités par des gouverneurs avides, les Corses n'ont jamais pu cultiver les arts. Chez eux point de grands édifices. « *Latissimum receptaculum casa est.* » Ce mot de Sénèque est encore vrai de nos jours, car pour produire des monuments, il eût fallu le zèle religieux des peuples, et les richesses du clergé, et le faste des seigneurs. On ne doit donc chercher en Corse que des imitations ou des importations de leurs voisins plus heureux »

Paul de Bécourdie.

(La suite prochainement.)

moins pour la forme. Tous ceux qui ont étudié le dessin appliqué aux arts et métiers savent que ce qu'il y a de plus difficile dans ce travail, c'est de se reconnaître au milieu de la complication de lignes qui présentent la plupart des figures. M. Delaunay a trouvé le moyen de faire disparaître cette difficulté. Par sa méthode, un enfant de huit ans qui sait tenir une règle, un équerre et un compas, peut exécuter les figures les plus compliquées. L'expérience en a été faite sous nos yeux.

Quelques notions de géométrie industrielle et d'architecture, un vocabulaire des termes employés dans la menuiserie complètent ce traité.

Le temps est loin où la proposition de J.-J. Rousseau, de faire apprendre le métier de menuisier à son élève, soulevait tant de rires et de clameurs. On commence à comprendre que l'exercice d'un art mécanique serait une diversion aussi avantageuse aux travaux de l'esprit que favorable aux développement des forces corporelles, et que la véritable vocation de l'homme est l'alternance du travail physique et du travail intellectuel. Cette idée fera son chemin comme toutes les idées vraies et le livre élégant et lucide de M. Delaunay aidera à la faire entrer dans la pratique. Il a pour but d'élever à la science l'ouvrier qui part de la pratique; mais il pourra au besoin faire l'office inverse et servir à familiariser avec le métier ceux qui posséderont déjà les notions de la science.

J. Fleury.

DÉLIT DE PRESSE. — M. Sougère, gérant du journal le *Siècle*, et M. Jourdan, l'un des rédacteurs de ce journal, étaient cités ce matin devant le jury de la Seine, comme prévenus d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement par la publication d'un article inséré dans le *Siècle* du 29 juillet dernier.

Voici un des passages de cet article :

« Au milieu du désarroi où l'approche des vacances jette la représentation nationale, on se préoccupe très vivement de la nomination des membres de la commission de permanence et des nouvelles folies qui peuvent être tentées pendant l'absence du pouvoir législatif par la partie folle de l'Elysée. Les hommes calmes qui sont dévoués à la fortune de M. Napoléon-Louis Bonaparte, et à la tête desquels nous plaçons M. Abbatucci, témoignent eux-mêmes d'une inquiétude profonde. C'est dans un groupe au milieu duquel se trouvait l'un de ces honorables, que l'on parlait aujourd'hui du besoin d'argent qui se fait sentir à l'Elysée, besoin si impérieux, qu'il peut pousser à des résolutions extrêmes. Une dame anglaise, qui a vécu longtemps dans l'intimité de l'Elysée, a eu des malheurs à la Bourse, malheurs si cuisans, que, pour y échapper, elle a jeté un regard vers la patrie absente. Ces malheurs se traduisaient par une différence de 200,000 fr. qu'il a fallu payer sur-le-champ, comme se paient les dettes de jeu. Tous les dévouements se sont montrés en cette occasion, et l'honneur est sauf, à ce que l'on assure ! » — Jourdan.

A l'appel de la cause, Me Senard, avocat de M. Sougère, gérant du *Siècle*, a posé, au nom des deux prévenus, des conclusions tendant à la nullité de la citation, par le motif que la partie publique, aux termes de la loi de mai 1849, était tenue d'articuler et qualifier les faits à raison desquels avait lieu la poursuite, et que, dans l'espèce, la citation s'était bornée à viser le délit sans préciser en quoi il consistait et sans énoncer les passages incriminés.

La cour, conformément aux conclusions de M. l'avocat-général Suin, a rendu un arrêt par lequel se fondant sur ce que la citation contient une énonciation suffisante du délit et sur ce que dans son interrogatoire Louis Jourdan a spontanément porté la question sur le point incriminé de l'article poursuivi, elle déclare la saisie bonne et valable et ordonne qu'il sera passé outre.

Le débat, en conséquence, s'est engagé au fond, et les deux prévenus ont fait entendre différents témoins.

C'est notre bonne foi, a fait observer Me Senard à cette partie du débat, qui est en question. Il ne suffit pas qu'on démontre que les faits sont faux, il faut qu'il soit prouvé que nous les avons reproduits avec mauvaise foi. Or, les témoins à entendre établiront notre bonne foi !

Plusieurs représentants : MM. Labrousse, Saint-Marc-Rigaudie, Baze, Chouvy, etc., déclarent que les bruits relatifs aux projets de coups d'États, ou à des pertes considérables faites à la bourse par une personne attachée à l'Elysée, et pour lesquelles on avait puisé dans la caisse de l'Elysée, avaient cours à l'Assemblée, dans la salle des conférences, et parmi les groupes de représentants, la veille du jour où le *Siècle* a publié l'article.

D'autres témoins ont également parlé de bruits qui avaient à la même époque circulé à la bourse.

Un témoin avait été cité à la requête du ministère public. C'était M. Abbatucci, cité dans l'article comme ayant eu des inquiétudes sur les entreprises de l'Elysée.

M. Abbatucci a déclaré qu'en lisant l'article, il avait été plutôt étonné qu'indigné ; que c'étaient là des insinuations calomnieuses qui n'ont d'autre but que d'amoindrir le pouvoir. Les seules inquiétudes qu'il ait eues, lui ou ses honorables amis, étaient que la majorité des membres de la commission de permanence ne fût hostile au président, inquiétudes qui s'étaient dissipées depuis l'élection de cette commission.

M. l'avocat-général Suin a soutenu la prévention, qui a été combattue par Me Senard pour M. Sougère, et Me Ernest Desmarest pour M. Jourdan.

Le jury a rapporté un verdict affirmatif tempéré par des circonstances atténuantes. En conséquence, la cour a condamné le gérant du *Siècle* à trois mois d'emprisonnement et 2,500 fr. d'amende, et l'auteur de l'article à deux mois d'emprisonnement et 500 fr. d'amende. (*Constitutionnel*.)

PETITE CORRESPONDANCE.

Mantes. — M. G. — Reçu les 25. — Nous v. avons écrit. — Affect. compl.
Toulon. — M. C. — Reçu les 44. — Appliqué 30 à la R. — Fait le réab. — Expédié la prime. — Affect. rem.
Rouen. — M. E. — Reçu les 65. — Appliq. suiv. indic. — Affect. rem. à tous deux.
Rochefort. — M. F. D. — Reçu les 30. — Appliq. 20 à la R. — Transmis les livres par la poste. — Rem.
Rennes. — M. R. — Reçu les 5. — Pris note. — Merci.
Gendersthelm. — M. P. — Reçu les 20. — Appliq. suiv. indic. — Pris note du surplus. — Affect. rem.
La Jaunière. — M. B. — Reçu les 40. — Appliq. à la R. — Affect. rem.
Mulhouse. — M. S. — Reçu les 400. — Appliq. 100 à la R. de M. S, et 300 à la vôtre. — Merci à tous deux.
Rio-Janeiro. — M. P. — Reçu votre lettre et les 45 que nous tenons à la disposition du destinataire. — Nous répondrons. — Affect. compl. à tous.
Colmar. — M. S. — Reçu les 94. — Fait le réab. — Nous expéd. la prime. — Inscrit les cotisations suiv. note. — Rem. frat. à tous.
Laureau. — M. L. — Reçu votre lettre. — Nous ne discontinuerons pas l'envoi du journal. — Affect. compl.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 9 août. Au comptant le 5 p. 0/0 à 95 80, le 3 p. a 57 25; la Banque de France à 2,170 00; obligations de la ville Paris, 1405 — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 270 00; rive gauche, 227 50; Paris à Orléans, 870 00 ; Paris à Rouen, 620 00; Rouen au Havre, 245 00; Avignon à Marseille, 206 50; Amiens à Boulogne, 270 00; Orléans à Bordeaux, 395 00; du Nord, 467 50 ; Strasbourg, 365 00; Nantes, 275 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,650; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00; — Rente de Naples, 99 50; Emprunt Romain, 76 0/0; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 0/0; Espagne, dette active, 20 1/2; Lots d'Autriche, 425 00; Piémont dern. emp. 84 15; Obl. anc. 970 00; nouv. 930 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

En vente à la Librairie Phalanstérienne, 25, quai Voltaire.

ACCORD DES PRINCIPES, travail des Ecoles socialistes, par Ferdinand Guillon. — In-32. 60 c.
CAPITAL (le) ET LE TRAVAIL, par F. Guillon. — Brochure in-18. 10 c.
RÉFORMES POLITIQUES ET LES RÉFORMES SOCIALES (les), par F. Guillon. — In-18. 10 c.
SOCIALISME DE L'ÉTAT (le), par F. Guillon. Brochure. — In-18. 10 c.
THÉORIE DES FONCTIONS (Coup d'œil sur la), par A. Tamisier, ancien élève de l'Ecole polytechnique. 2e édit. — Br. in-18. 30 c.
TROIS DISCOURS prononcés à l'Hôtel-de-Ville (Congrès historique de 1836), par MM. Dain, Considerant et d'Izalguier. — Grand in-8. 2 fr.
ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, par Ch. Dain, suivi d'un article de Fourier. — In-8. 1 fr.
DÉMOCRATIE (de l'Organisation de la), par J. Le Rousseau. — 1 beau volume in-8 de 500 pages. (CAPELLE, éditeur.) 7 fr. 50 c.
MONOPOLE DES SELS (du) par la féodalité financière, par R. Thomassy. — Brochure grand in-8. 1 fr.
ENFANTS TROUVÉS (Asile rural des). — Crèche, salle d'asile, école primaire, école professionnelle, ferme-modèle, association libre des élèves à leur majorité ; par Auguste Savardan. — 1 vol. in-12. 2 fr.
ENFANTS TROUVÉS (Défense des) et de leur asile rural, par le même. — In-18. 30 c.
MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DU MANS ET LE PHALANSTÈRE. — Correspondance avec l'évêché, suivie d'un chapitre intitulé : LE CURÉ, par Auguste Savardan. — Broch. in-8. 1 f.
NOTIONS ÉLÉMENTAIRES de la Science sociale de Fourier, par Henri Gorsse (H. Dameth.) 3e édit. — 1 vol. in-18. 1 fr.
FOURIÉRISME. — Contre-critique, avec exposition de principes, par Ch. Mandel, avocat. — Brochure in-8. 75 c.
FRANCŒUR ET GIROFLET. — Conversations sur le socialisme et sur bien d'autres choses; par P. B. — 1 vol. in-12. 1 fr. 25 c.
PAYSANS AU XIXe SIÈCLE (les). — Mémoire couronné par la société académique de Nantes, par E. Bonnemère. — In-8. 1 fr.
ASSOCIATION AGRICOLE (Histoire de l') et solution pratique. — Ouvrage couronné par l'académie de Nantes, par Eugène Bonnemère, propriétaire, auteur des PAYSANS AU XIXe SIÈCLE. — Broch. in-12. 1 fr. 50 c.
ASSURANCE (Organisation unitaire et nationale de l'), par Raoul Boudon. — Brochure in-18. 1 fr.
OCTROIS (Réforme des) et des Contributions indirectes. — Question vinicole, question des bestiaux, par Raoul Boudon. — Broch. in-8. 75 c.
GARANTISME (Association en) contre la misère, par J. J. Farre. — Br. in-8. 1 fr.
IMPOT PROGRESSIF (Note sur l'), par Philippe Breton, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts-et-chaussées. — Brochure in-8. 30 c.
JÉSUS-CHRIST devant les conseils de guerre, par Victor Meunier, 3e édit. — In-8. 25 c.
LETTRE A LAMARTINE, par un abonné au CONSEILLER DU PEUPLE, par F. Sabatier. Brochure in-8. 50 c.
LIBRE ÉCHANGE (le) et L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par Armand Guibal, gérant d'une filature de lin. — Broch. in-8. 50 c.
COLONISATION DE L'ALGÉRIE, par un officier de l'armée d'Afrique. — Broch. in-8. 75 c.
INSURRECTION DU DHARA (Etudes sur l'), contenant l'histoire de BOU-MAZA, par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — Vol. in-8. 3 fr. 50 c.
MŒURS ARABES (Scènes de), par le même. — 1 vol. in-18. 75 c.
DE LA CIVILISATION DU PEUPLE ARABE, par le même. — In-8. 1 f. 50.
DU GOUVERNEMENT ARABE, par le même. 2 f.
RUCHE A DÉPLACEMENT (Notice sur la) et sa culture, par Charles Soria. — In-8. 75 c.
PERCEMENT DE L'ISTHME DE SUEZ, par A. Colin. — Brochure in-8. 25 c.
VISITE A LA CRÈCHE MODÈLE, par J. Delbruck. 1 vol. format Charpentier. 1 f. 25 c.
ÉTABLISSEMENT DES CRÈCHES (Considération sur l'), par Barrier. — In-32. 50 c.
DESPOTISME ET SOCIALISME, par E. Pompery. — Brochure in-18. 10 c.
DOGMES (les), LE CLERGÉ ET L'ÉTAT ; Etudes religieuses par MM. E. Pelletan, A. Colin, H. Morvonnais et V. Hennequin. — Broch. grand in-18. 1 fr.
PHRÉNOLOGIE (Notions de), par Julien Le Rousseau. — 1 beau vol. in-8. 4 fr. 50 c.
BARRICADES (Devant ou derrière les). — Rôle, droits et devoirs des majorités et des minorités chez les peuples qui jouissent du suffrage universel, par Léopold Bresson, ingénieur des ponts-et-chaussées. 30 c.
BOULANGERIES SOCIÉTAIRES. — Leur organisation et projet de statuts. 40 c.
CRÉDIT AGRICOLE, MOBILIER ET IMMOBILIER. — Rapport fait au Congrès central d'agriculture, par MM. Cieskowski et J. Duval. — Broch. grand in-8. 50 c.
CATÉCHISME (Petit) politique et social, ou la POLITIQUE et le SOCIALISME mis à la portée de tout le monde, par le citoyen J.-P. Durand fils. — Brochure in-8. 20 c.
OBSERVATIONS recueillies en Angleterre, par Simon. — 2 vol. in-8. 6 f.
RÉVOLUTION SOCIALE, par Fontarive. — In-8. 2 f. 50 c.
DU CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE, par Bancel père et fils. — In-32. 35 c.
SOCIALISME PRATIQUE, par Wladimir Gagneur. — In-8. 75 c.
AUX CULTIVATEURS. — In-16. 10 c.
RÉPUBLIQUE ET MONARCHIE, passées au crible, par un paysan. — In-16. 10 c.
TRAITÉ sur la Théorie élémentaire des logarithmes, par F. Vallès. — In-8. 2 f. 50.
SUR LA THÉORIE DES IMAGINAIRES (Lettres à M. Arago). — In-8. 25 c.
UNION OUVRIÈRE, par Flora Tristan. 50 c.
CONSIDÉRATIONS SUR LES SALLES D'ASILE, par Eugène Depasse. — In-18. 1 fr.
HISTOIRE POPULAIRE de la Révolution de Février, par H. Magen. — 1 vol. in-12. 1 f. 50
SOUVENIRS ET IMPRESSIONS D'UN PROSCRIT, par H. Radulesco. — In-8. 4 f.
DE L'ORGANISATION SOCIALE DE LA FRANCE, par Delouze. — In-18. 40 c.
LA LIBRE CONCURRENCE, par Jobard. — In-8. 30 c.
TROIS LEÇONS du professeur Cherbuliez, sur Fourier, son Ecole et son système. — In-8. 6 f.
CLEF D'ANALOGIE EN BOTANIQUE, par le docteur Descheneaux, avec planches. — Grand in-8. 7 fr. 50
DROIT RURAL, DIALOGUES POPULAIRES, par Jacques de Valserre. — In-32. 60 c.
BERGER DE KRAVAN. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.
VIE FUTURE (de la) au point de vue socialiste, par Alph. Esquiros. — 1 vol. in-8. 1 fr. 25 c.
FALSIFICATIONS DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES et moyens chimiques de les reconnaître, par J. Garnier et Ch. Harel. — 1 fort vol. in-12. 4 fr. 50 c.
CHANSONS NOUVELLES (musique et gravures sur acier), par Festeau, le chansonnier du peuple. — Joli vol. in-32. 2 f. 25 c.
DERNIÈRE INCARNATION (la). — Légendes évangéliques du XIXe siècle, par A. Constant. — Br. in-18. 60 c.
RABELAIS A LA BASMETTE. — Extrait des chroniques du joyeux curé de Meudon, par le même. — 1 vol. in-18. 60 c.
SEIGNEUR (le) DE LA DEVINIÈRE. — Second extrait des Chroniques du joyeux curé de Meudon, par le même. — In-18. 60 c.
TROIS MALFAITEURS (les). — Légende orientale (Jésus-Christ et les deux larrons), par le même. — Brochure in-18. 30 c.
PART DES FEMMES (la), roman par Antony Méray. — 1 vol. in-18. 2 fr.
DROITS RÉUNIS (Plus de), plus d'Exercice, plus d'Octroi, Révision des lois de douânes, Création de nouvelles ressources pour le budget, par Allyre Bureau 2e édit. 10 c.
CONSCRIPTION (Plus de). — Organisation de la force publique basée sur la liberté, par Allyre Bureau. 3e édit. 10 c.
L'ART DANS LA RÉPUBLIQUE, par Allyre Bureau. — In-32. 5 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — No 55. — 17 Août 1851.

12 FRANCS PAR AN. — Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. — Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

L'Avenir. (1)

VI.

Nous avons compris la co-existence du *libre arbitre* des individus avec la *nécessité* du développement de l'espèce.

De toutes les questions de psychologie et de philosophie de l'histoire, c'est peut être celle-ci qui avait été le mieux embrouillée par les idéologues et les théologiens. La solution facile que l'exemple pris d'une simple récréation de l'esprit nous en a livrée, montre que la science générale, la science de la vie, ne se renferme pas nécessairement dans ces formules abstraites et inintelligibles sous le voile desquelles le vide cherche si souvent à se déguiser en profondeur. Aussi, dussions-nous être accusé de déroger aux grandes convenances du style obscur, nous ne craindrons pas de conserver, autant qu'il sera bon pour la facilité et la clarté de notre thèse, les termes de comparaison précédemment employés.

Nous tirerons donc la première des déductions qu'il s'agit maintenant pour nous d'obtenir, de l'observation suivante, à savoir : qu'au jeu qui nous a servi de thême, les mat arrivent quelquefois très facilement, sans grands coups férir, tandis que d'autres fois, au contraire, ils sont précédés d'horribles boucheries de pièces.

L'analogie est facile à saisir, et, par application immédiate aux affaires de l'humanité, je demande s'il n'est pas temps enfin de mettre un terme à ces *boucheries horribles* qui peuvent bien retarder quelque peu, mais jamais empêcher ses évolutions nécessaires?

Aujourd'hui que l'intelligence humaine a grandi, qu'elle a pénétré les lois de son histoire, nourri pendant 1800 ans dans son sein l'idée chrétienne et ouvert les portes de la science, ne serait-il pas temps de renoncer à ces jeux barbares?

Que le christianisme ait été persécuté pendant trois siècles par les empereurs romains; que ceux-ci pendant trois siècles aient versé à flot le sang des martyrs, à la rigueur cela se conçoit : même on pourrait dire bien des choses à leur décharge; d'abord, qu'ils n'étaient pas chrétiens; ensuite que l'on ne soupçonnait pas encore, de leur temps, que l'humanité est soumise à des lois historiques et son développement tracé vers un but certain. Historiquement, certes, les forfaits de Néron et autres Césars sont plus excusables que ceux d'un Pie V, pape canonisé qui allumait les bûchers où les hérétiques étaient brûlés vifs, et ceux d'une multitude d'autres papes, rois ou princes, aussi saintement persécuteurs et meurtriers!

Laissons ces monstres pieux, ces *honnêtes gens* de tous les siècles, et posons seulement à leur propos quelques questions. Demandons-nous quelles eussent été leurs intérêts les plus positifs.

N'eût-il pas été de l'intérêt de la papauté, par exemple, de s'accomoder du libre examen et de la science en se maintenant à la tête de la science et du mouvement de l'esprit humain, comme elle s'y était glorieusement tenue pendant plusieurs siècles?

Chez nous, n'eût-il pas été de l'intérêt bien entendu de la noblesse féodale, de reconnaître, conformément au principe même de la féodalité et aux convenances de l'unité nationale en formation, la suprématie légitime du monarque, au lieu de faire raser ses têtes et ses châteaux par Louis XI, Richelieu et Louis XIV, en regimbant contre la nécessité?

N'eût-il pas été de l'intérêt bien entendu de cette noblesse réduite, soumise et ralliée à la monarchie, de l'intérêt de cette monarchie elle-même et du clergé, leur acolyte, de pactiser, au siècle dernier, avec la nécessité de l'avènement de la bourgeoisie, tête de colonne du tiers Etat, plutôt que de provoquer, par une résistance aussi insensée que criminelle, 89 et 93?

N'eût-il pas été de l'intérêt bien entendu de Napoléon, maître du continent, de donner la liberté aux peuples et de constituer l'Europe telle qu'il la conçut lui-même à Sainte-Hélène, au lieu d'aller justement expier sur ce roc brûlé son apostasie de la liberté et ses ridicules *ponsifs* de Charlemagne et de Louis XIV?

N'eût-il pas été de l'intérêt de Charles X de mettre de côté toute velléité de retour vers l'ancien régime des émigrés et des prêtres et d'accepter l'influence de la bourgeoisie qui, sous cette condition, ne l'eût point fait voyager en 1830 sur la route de Cherbourg?

Enfin, n'était-ce point l'intérêt réel et vrai de Louis-Philippe et de ses clients de la haute bourgeoisie, de se prêter à l'émancipation politique du peuple, par des réformes progressives, et de préparer par de sages et populaires institutions l'émancipation sociale des prolétaires qui s'accomplira, quoique l'on fasse? cette conduite n'eût-elle pas été plus sage que les résistances aveugles qui ont jeté M. O. Barrot dans la campagne des banquets et le prolétaire dans les rues de Paris au 24 Février?

On pourrait multiplier les questions de ce genre : chaque partie sérieusement engagée dans l'histoire du monde en fournit une semblable. Les réponses ne sauraient être douteuses.

Et qu'est-ce à dire, sinon que les adversaires du progrès, ouvrant enfin les yeux, devraient bien ne plus s'obstiner à jouer contre la destinée, contre la nécessité historique, contre l'inéluctable loi des affranchissements successifs, contre l'inexorable fatalité, leurs parties à outrance, parties stupides qui amènent infailliblement et très légitimement, au préjudice de ceux qui s'y entêtent, *ces massacres de pièces* dont nous parlions tout à l'heure?

Je ne dis pas, notez-le, qu'il faut cesser le jeu. Il est bon que l'idée nouvelle, en l'absence des procédés réguliers de critique et d'expérience qui n'existent pas encore, soit tâtée, éprouvée, qu'elle trouve des adversaires, et qu'il lui soit fait quelques échecs. Cette fonction de résistance est légitime, utile au progrès sérieux et vrai. Une trop grande facilité à accepter les conceptions plus ou moins raisonnables de l'esprit aurait des dangers graves. Ce n'est donc pas au jeu lui-même, mais au jeu inintelligent et brutal que je fais la guerre. Au reste, jusqu'ici, les partisans du progrès n'ont pas à se plaindre: le progrès est allé plus vite par les révolutions provoquées qu'il n'eût marché avec de sages concessions. Le jeu savant de l'aristocratie anglaise et le temps qu'elle y gagne en sont la preuve.

Qu'ils soit entendu, au reste, que je dis ceci pour acquit de conscience : quelque raisonnable qu'elle soit, toute cette morale sera inutile et ne convertira pas ceux-là du moins qui tiennent les pièces. Ils sont aujourd'hui plus entêtés, plus acharnés, plus aveuglés que jamais. Aussi l'Europe marche-t-elle, au pas de course, à la plus inévitable, comme à la plus générale des révolutions....

VII.

Si les résistances au progrès sont toujours définitivement vaincues; si souvent elles ne font que précipiter la marche, provoquant d'un coup plusieurs affranchissements que d'intelligentes concessions eussent amenées doucement et successivement, nous avons à rechercher, par contre, la portée virtuelle des secours extraordinaires dont l'intelligence humaine peut favoriser l'avènement de la destinée.

Mais d'abord faisons disparaître ce qui resterait peut-être obscur et mystérieux dans cette condition de nécessité, de fatalité, que nous avons reconnue comme caractéristique principale de la loi de développement; en d'autres termes interrogeons-en la nature et comprenons-en la raison. Le problème est facile à résoudre, la solution en a même été déjà touchée précédemment.

Qu'est-ce, en effet, que cette nécessité, cette fatalité de l'incontestable loi que nous livre l'histoire? Y a-t-il ici quelque cause occulte, quelque action extérieure à l'humanité elle-même, la pression supérieure de quelque force objective semblable à cette création cérébrale que le génie antique avait douée d'une existence réelle sous le nom de Destin? — Nullement.

(1) Voir les numéros du 27 juillet, 3 et 10 août.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 17 AOUT 1851.

L'ATTRACTION PASSIONNÉE.

L'homme est le seul être que l'Attraction porte constamment au mal, tandis qu'elle conduit tous les animaux aux habitudes sociales qui conviennent au bien de la masse. Comment expliquer cette bizarrerie, sinon en supposant une subversion accidentelle dans le mécanisme des attractions passionnées de l'homme? Cette subversion, c'est l'ordre civilisé et barbare [4e et 5e périodes sociales] qui contrarie en tous sens les vœux de l'Attraction.

A défaut de pouvoir la réprimer, vous étudiez les moyens de l'accomoder aux usages, aux lois, aux circonstances. Si vous pouviez la diriger, la contenir, la rendre docile, vous seriez plus sages et plus puissants que Dieu qui vous l'a donnée pour guide. Mais qu'arrive-t-il de vos systèmes correctifs? Les plus forts répriment l'attraction des plus faibles pour donner cours à la leur. Tout ordre social autre que l'Harmonie [8 période sociale] n'est toujours qu'un moyen de satisfaire l'attraction des riches en comprimant celle des pauvres, tandis que l'Harmonie satisferait celle des riches et des pauvres à la fois.

Prétendez-vous maîtriser l'Attraction par la raison, balancer l'influence du plaisir par celle de la sagesse? Quand même ce plan que vous jugez digne d'éloge réussirait à quelques individus, leur conduite n'en serait pas moins opposée aux vues de Dieu; car si la sagesse et la raison étaient arbitres du bien, Dieu ne nous aurait donné aucune impulsion violente, aucun attrait irrésistible; il aurait laissé à la raison le soin de régler tous nos goûts; il aurait donné à l'âme assez de flexibilité pour obéir sans cesse à la raison; il aurait donné à la raison assez de sagacité pour ne jamais faillir dans la distinction du bien et du mal, assez de force pour ne jamais céder quand nous hésitons entre le bien et le mal. Enfin il nous aurait donné à tous *beaucoup de raison et peu d'attractions*, tandis qu'il nous a donné à tous beaucoup d'attractions passionnées et peu ou point de raison, peu ou point de penchant à écouter la raison quand on nous la fait entendre.

Pourquoi Dieu nous a-t-il asservis à l'Attraction qui se joue de la raison? C'est qu'en habile mécanicien il devait choisir un agent qui pût remplir plusieurs fonctions à la fois. L'Attraction passionnée nous indique *tacitement et continuellement* les volontés de Dieu; elle lui garantit notre obéissance par la volupté qui en est le prix et notre punition par le déplaisir qui naît de la résistance à l'Attraction. (Je n'étends pas cette assertion aux sociétés civilisées et barbares et autres où il est pour l'ordinaire dangereux de résister et utile de céder quand on n'est pas de cette minorité du corps social qui rit de la majorité.)

Il suffit donc d'avoir constaté que l'Attraction est le seul interprète connu entre Dieu et les êtres animés pour que vous deviez n'attendre que d'elle seule les oracles que vous avez à solliciter de Dieu, et si pour déterminer les plans sociaux auxquels tend l'attraction il faut que la raison vienne à votre secours, n'en concluez pas que la raison doive être votre guide dans les théories sociales; elle n'est qu'un agent secondaire dont l'emploi est de vous aider à constater les vues de l'Attraction qui est votre seul guide naturel, puisqu'elle est la voix de Dieu.

En définitif fallait-il tant de raisonnements pour faire concevoir même aux esprits les plus simples que la contrainte et par conséquent l'ordre civilisé et barbare n'entrent pas dans les vues de Dieu? Ces sociétés ne sont-elles pas inconvenantes avec Dieu, si vous lui supposez la faculté d'imprimer le mouvement aux créations? car si Dieu a cette faculté (qu'on ne lui contestera pas sans doute), il est libre d'imprimer attraction pour ce que bon lui semble, et il serait contradictoire avec lui-même s'il imprimait de la répugnance ou seulement de la tiédeur pour l'ordre social qu'il juge convenable. Je me borne à une seule démonstration.

Si Dieu voulait maintenir à perpétuité la Civilisation [5e période sociale] et la Barbarie [4e période sociale], si elles étaient notre destinée immuable, Dieu aurait inspiré aux neuf dixièmes des hommes un penchant pour la pauvreté et les privations, vu que l'ordre civilisé et barbare réduit toujours à ce triste sort les 9/10es de ses citoyens. Cependant les civilisés et barbares aspirent tous à un grand bien-être que leur état social ne peut leur donner à tous et qu'il procure à quelques-uns pour désespérer la grande majorité qui en est privée. Ces deux sociétés sont donc diamétralement opposées au vœu de l'Attraction et par suite aux desseins de Dieu qui a imprimé en nous l'attraction passionnée. Penser que l'ordre civilisé et barbare est agréable à Dieu, ne serait-ce pas le soupçonner d'avoir voulu persécuter à plaisir les créatures en leur distribuant des penchants qu'il savait ne pouvoir être satisfaits?

En résumant vos arguments en faveur de l'ordre civilisé, il ne vous en restera qu'un de plausible, celui du désespoir où vous êtes de découvrir jamais les destinées. Ce désespoir entretenu par vos dogmes religieux et philosophiques, vous a fait contracter l'habitude du mal être et de l'abattement. Familiarisés dès l'enfance avec la perspective d'un sort malheureux, d'une vie agitée, vous avez repoussé l'espérance, l'idée même d'un changement universel, et votre découragement est le seul point de vue sous lequel vous soyez excusables d'avoir croupi dans le bourbier civilisé et barbare.

Pour obvier à cet aveuglement temporaire dont vous êtes frappés depuis 25 siècles, Dieu devait-il [illegible] la faculté innée d'entrevoir vos brillantes destinées? Non, sans doute, il a fait observer que cette [illegible] eût été pour

Quelque hypothèse que l'on construise sur les temps primitifs, que l'on admette avec plus ou moins de raison, pour les époques où l'intelligence humaine était encore au maillot, une intervention maternelle et pédagogique des êtres supérieurs et ambiants du monde autour du berceau des sociétés, il est certain qu'aujourd'hui l'humanité va d'elle-même, qu'elle est sa propre Providence.

D'abord, il ne conviendrait plus à sa dignité qu'il en fût autrement. En toute hypothèse, l'apparition de la science congédie les miracles. Quand nous sommes de force à *découvrir* et à *marcher* nous n'entendons plus qu'on nous *révèle* et qu'on nous *conduise*. Si tutelle il y a eu, depuis des siècles l'heure de notre émancipation a sonné; et si notre raison émancipée a fait beaucoup de sottises, si aujourd'hui elle en peut faire et en fait encore, ce n'est pas une raison pour que nous nous croyions tenus par des lisières imaginaires. L'homme s'agite, c'est vrai, mais c'est bien lui aussi et lui seul qui se mène. Si le mot de Bossuet est vrai, assurément ce n'est pas dans le sens théiste et théocratique qu'il empruntait à la pensée de l'évêque de Louis XIV, mais bien parce que Dieu est en nous comme il est dans la nature entière.

Ceci entendu, qu'est-ce que le Progrès?

Le Progrès c'est l'accroissement du bien-être et du développement intellectuel et moral dans la masse humaine.

Pourquoi, dès-lors, le progrès est-il fatal, c'est-à-dire naturel?

Par la raison bien simple qu'il est naturel à toute masse humaine, éveillée à la vie, de poursuivre incessamment, sans désemparer, y revenant toujours, envers et contre tous les obstacles, les accroissements de bien-être et la satisfaction des besoins qu'elle se sent, des droits qu'elle se conçoit.

Le roc dur ne résiste pas à la goutte d'eau qui tombe, tombe et tombe continuellement. Or, les digues de sable élevées par les oligarchies satisfaites s'entament moins malaisément que le roc dur, et la démocratie est un fleuve immense que grandissent incessamment les affluents des générations nouvelles. Détrempées, rongées ou emportées, il faut bien que les digues disparaissent. Ces digues sont bien de sable, en effet, et quelque soin qu'ils y prennent les constructeurs ne sauraient les rendre imperméables. Mieux que cela, ils ne peuvent se défendre d'y introduire l'ennemi eux-mêmes. Pour ne citer qu'un exemple contemporain, ne rencontre-t-on pas tous les jours des jésuites sur les chemins de fer? L'empereur d'Autriche, le grand barbare de Moscou et jusqu'au pape lui-même n'établissent-ils pas à grands frais des bateaux à vapeur et des railways?

L'incompressibilité du progrès c'est donc l'incompressibilité des besoins, des droits et de l'intelligence, et sa *nécessité* n'est rien autre chose que *la liberté humaine en action*.

En tant que raison occulte ou cause, la Fatalité disparaît donc absolument de l'histoire. Nous créons l'humanité, nous la construisons par des ébauches grossières d'abord, par des tâtonnements dûs à nos instincts, et la rapidité de notre œuvre est en raison des développements acquis de notre intelligence. Les évolutions, qui duraient des siècles dans l'antiquité et le moyen-âge, coûtent à peine aujourd'hui quelques années.

Ainsi le but de notre destinée est fixe, c'est la construction de l'organisme social définitif, de la forme sociale en convenance naturelle avec nos facultés et nos attraits de nature. Si l'homme est création première de Dieu, l'humanité n'en est que création seconde, et par l'homme. Nous faisons notre destinée.

Il devient dès-lors facile d'estimer de quelle puissance peuvent être, dans l'ordre de cette création, les secours de l'intelligence et du génie.

Ainsi, dans ces engagements pour des conquêtes partielles telles que l'histoire les a déroulées jusqu'ici et bien que le côté du progrès y doive nécessairement gagner, quelles que fautes qu'il commette, — les pièces perdues étant sans cesse remplacées par de nouvelles dans le jeu de l'avenir et les fautes ainsi nécessairement réparées toujours, — nous n'en comprenons pas moins l'immense supériorité d'un beau jeu sur un jeu inintelligent et mal conduit. Une combinaison savante, un coup d'éclat dû à l'inspiration du génie, des talents supérieurs au service de la bonne cause, des actions héroïques, une bataille gagnée par un grand capitaine, une *catastrophe* heureuse même, tous ces caractères d'un jeu habile termineront en un temps relativement très court, telle partie qu'un jeu lâché, monotone et vulgaire eût fait traîner un siècle. Cela est évident.

Il est clair d'ailleurs qu'à mesure des développement, les progrès qui n'étaient dûs d'abord qu'aux réactions obscures des facultés purement instinctives des masses humaines contre les froissements les plus douloureux du milieu, s'illuminent et ressortissent de jour en jour davantage à la spontanéité, à l'invention, au gouvernement direct de l'intelligence. La sphère d'activité et de liberté grandit avec la raison et la science, dont l'influence dans le jeu des évolutions acquiert chaque jour plus d'autorité, d'efficacité et d'énergie génésiques.

Et certes, si quelque chose investit l'époque actuelle, comparée à tous les âges antérieurs, d'une majestueuse supériorité, c'est bien cette radieuse éclosion de la conscience refléchie de l'humanité dans l'intelligence humaine.

Humanité! Etre vivant, être physiologique et un comme tous les autres systèmes animés, c'est-à-dire tous les êtres de la Création, mais aussi élevé en titre de puissance et de dignité au dessus de ces êtres et de l'homme lui-même que l'est celui-ci au dessus du globule organique intégrant de son sang, de ses muscles ou de ses nerfs! Humanité, une et vivante, notion inconnue aux sages de l'antiquité, entrevue à peine et bientôt perdue dans un ciel faux et mystique par les chrétiens, aujourd'hui conception claire, positive, formelle de l'esprit humain! Humanité, Dieu n'a créé que l'homme; nous couronnons aujourd'hui sa genèse par une genèse bien autrement grandiose, nous te créons! Et d'ores et déjà nous travaillons à cette création sublime, non plus sous la conduite lente, incertaine et aveugle des forces de la nature élémentaire; mais en intelligence et en volonté, avec la conscience réfléchie et transcendante de l'œuvre, de son but et de notre propre puissance créatrice...

Le Socialisme, en effet, sur sa base profonde, n'est autre chose que l'avènement de cette aspiration catégorique de l'esprit humain à la création volontaire et réfléchie de l'humanité.

Nous pouvons maintenant résumer et conclure l'étude à laquelle nous venons de nous livrer :

La vie est partout identique à elle-même;
La loi de création est une.

Un être quelconque, minéral, végétal, animal, homme, humanité, planète, soleil, tourbillon, univers, binivers... omnivers, n'est qu'une constellation de forces, une phalange d'individus intégrants, gravitant dans leur système propre d'équilibre dynamique, c'est-à-dire groupés dans la forme convenante à leurs attraits (1).

Le titre de l'être ou son élévation dans l'échelle de la vie, dépend de la nature de ses éléments et de l'élévation de la combinaison sociale que ceux-ci réalisent en lui.

Un être est en voie de création tant que ses éléments intégrants sont engagés dans des combinaisons sociales inférieures à l'organisme qui produit leur équilibre dynamique, c'est-à-dire, qui est proportionnel à leurs directions virtuelles ou attractions propres.

Le minéral, — dont les éléments simples, égaux, identiques, et par conséquent sans variété et sans richesse, n'aspirent qu'à un ordre égalitaire et communiste, et sont satisfaits dès qu'ils ont opéré leur cristallisation, — atteint du premier coup son état définitif, s'il n'est pas troublé dans sa formation.

Le végétal, l'animal, l'homme, l'humanité, n'y arrivent qu'après une série de développements répétant transitoirement les formes générales des êtres inférieurs.

Tant qu'ils sont encore engagés dans des combinaisons inférieures à celle qui convient à leurs affinités, les éléments souffrent, réagissent contre les organismes transitoires, et tendent à en sortir pour avancer. Ils n'atteignent la plénitude de la vie, de la liberté et de la jouissance que quand leur unité collective est faite, quand l'être est formé, créé, né.

En dernière analyse, ce sont les éléments dont les êtres sont composés qui créent ces êtres par leur association. La nature de ces associations dépend des affinités de ces éléments. Ces attraits, très bornés dans le règne minéral, atteignent un état physiologique de plus en plus élevé dans le règne végétal et dans le règne animal. En l'homme, élément de l'humanité, se résument les facultés des éléments et des êtres inférieurs, considérablement développés et couronnés par les attractions et facultés morales et intellectuelles de la conscience et de l'intelligence.

De ces aperçus qui trouveront ailleurs leur développement régulier, mais qui suffisent à l'objet de cette étude, nous déduisons :

1° Que l'humanité, qui n'existe encore que virtuellement dans ses éléments, gravite vers un type social un, définitif et parfait qui n'est autre chose que sa forme normale, sa forme d'être accompli;

2° Que l'espèce humaine, depuis qu'elle existe sur cette terre, n'a pas cessé de marcher vers ce type à travers des formes transitoires, inférieures, relativement fausses et par conséquent douloureuses;

3° Enfin, que si les premières évolutions progressives de l'espèce humaine ne sauraient résulter que de tendances obscures et purement instinctives, le développement acquis de notre raison et la création de la science nous permettent d'opérer aujourd'hui avec l'intervention transcendante d'une volonté éclairée, de la conscience réfléchie du but, de la spontanéité de l'invention et du génie dans la découverte des voies et moyens.

Ces prémisses, que nous aurons bientôt à invoquer, étant posées, nous pouvons passer à la détermination des caractères, du principe et de la forme de l'organisme social définitif et parfait, type spécial de l'être-humanité.

(*La suite prochainement.*)

Victor Considerant.

(1) On croit vulgairement les corps solides composés de particules qui se touchent. C'est une erreur. Les particules du corps le plus dur sont à des distances considérables les unes des autres, et sans cesse en mouvement les unes autour des autres.

La société nouvelle.

Les sociétés présentes et passées ont servi et servent encore de préparation aux sociétés de l'avenir, mais elles sont loin d'en être l'image.

Dans les sociétés de l'avenir, tout être humain naîtra dans un milieu favorablement disposé où lui seront prodigués les soins les plus attentifs, les plus délicats, les plus ingénieux, qui développeront peu à peu ses organes, et le faisant croître en force et en santé, lui ouvriront en même temps le champ sans bornes des connaissances humaines. Aucun enfant ne sera pauvre, aucun délaissé, aucun assassiné par défaut de soins ou par des soins inintelligents.

Plus de mercenaires, plus d'aides grossiers et ignorants; les mères, dans un apprentissage volontaire et plein d'attraits, auront appris l'art, qu'elles ignorent aujourd'hui, d'élever de jeunes enfants, et, à défaut d'une mère, toutes les femmes rempliront avec amour, auprès des jeunes nourrissons, ses fonctions saintes.

Plus de taudis infects, plus de vêtements ignobles! les vastes appartements, les beaux jardins, les vergers magnifiques, les habits souples, élégants, variés, tout concourra à donner à l'enfant l'air et la liberté.

Grandissant dans cet atmosphère favorable, au milieu de ses compagnons d'âge, attiré de bonne heure à des travaux divers qui lui font parcourir successivement le cercle de l'industrie humaine, l'enfant croît en force et en intelligence; son esprit s'agrandit, son cœur se développe; il arrive à la puberté, instruit, bon, actif, généreux.

Il n'entre pas alors dans un monde qu'on lui dépeint aujourd'hui comme une arène de vices et de crimes, et où il lui faudrait lutter contre tous pour arriver et s'enrichir. Non, car ce monde n'existe plus. Le monde où il va vivre n'est pas différent de celui avec lequel il a vécu depuis son enfance. L'âge

---

nos premiers pères un sujet de désolation continuelle, parce que l'imperfection de l'industrie les aurait retenus forcément dans la subversion. Sachant que l'industrie ne pouvait atteindre un grand éclat qu'au bout de plusieurs siècles, ils auraient dédaigné de la perfectionner pour le bien des générations qui devaient naître dans plusieurs mille ans. Une apathie universelle aurait gagné les peuples; nul homme n'aurait voulu travailler à préparer un bien-être si éloigné que ni les vivants ni leurs arrières-neveux ne pouvaient espérer d'en jouir. Aujourd'hui même que l'on se vante de raison, l'on ne veut pas se livrer à certaines entreprises, comme la plantation des forêts, parce que la jouissance est différée de deux générations. Comment donc nos premiers pères, qui avaient encore moins de raison que nous, auraient-ils médité et commencé des travaux dont la jouissance était renvoyée à quelques mille ans? car il fallait au moins un laps de 3,000 ans pour élever l'industrie, les sciences et les arts au degré de perfection nécessaire pour l'entreprise de l'Harmonie. Que serait-il donc arrivé si nos premiers pères avaient entrevu cette harmonie sociale qui ne pouvait guères s'établir qu'au bout de 30 siècles de progrès industriels? Il est probable que loin de travailler pour le trentième siècle à venir, ils auraient pris plaisir à lui nuire et qu'ils auraient dit de commun accord : « Pourquoi serions nous aujourd'hui les valets de gens qui naîtront dans 3,000 ans? Abandonnons, étouffons dans sa naissance cette industrie dont le fruit ne serait que pour eux. Puisque nous sommes privés aujourd'hui du bonheur réservé à l'Harmonie, qu'ils en soient privés comme nous dans trois mille et dans trente mille ans, qu'ils vivent comme nous aurons vécu! » N'est-ce pas là le caractère de l'homme, témoin les pères qui reprochent sans cesse aux enfants les innovations de luxe dont ils n'ont pas joui dans leur temps?

S'il nous fallait seulement trente ans pour organiser l'harmonie universelle, quel est l'homme âgé qui se plairait à s'en occuper? Chacun craignant de ne pas atteindre à ce terme, répugnerait à travailler pour des héritiers, sans certitude de jouissance personnelle, et si j'annonce avec tant de sécurité l'Harmonie comme très prochaine, c'est que son établissement dans tout lieu cultivable n'exige pas plus de trois ans à partir du jour où un canton commence à préparer les édifices et plantations nécessaires; et l'on en jouirait à l'instant, d'un jour à l'autre, si ces dispositions préliminaires pouvaient se trouver faites en quelque lieu, s'il existait quelque palais, quelques édifices et plantations qu'on pût affecter à une phalange d'attraction passionnée. Or, cette préparation exigeant à peine 3 ans, et le plus caduc des hommes pouvant toujours espérer 3 ans d'existence, se plaira encore à l'idée d'organiser l'ordre combiné, de le voir avant de mourir et d'entonner à son aspect le cantique de Siméon : « Seigneur, je vais mourir en paix puisque j'ai vu s'établir l'ordre social que vous aviez calculé pour le salut de tous les peuples! »

. . . .

Prétendre que Dieu nous éprouve, c'est nier sa prescience et son infaillibilité, c'est la ravaler à notre niveau. Nous, hommes faillibles et incertains du succès de notre ouvrage, nous avons besoin de l'éprouver pour juger si nos règles étaient sûres et si nos procédés ont coincidé avec les règles; mais Dieu qui possède autant de prévoyance et de pénétration que les hommes en ont peu, n'a pas besoin d'éprouver ses ouvrages, il en connaît d'avance et infailliblement les résultats. Ne conviendrez-vous pas qu'avant de créer les astres Dieu savait quelle marche ils suivraient, quelles attractions ils exerceraient les uns sur les autres; quelle dose de lumière ils répandraient, etc.? Ne savait-il pas de même avant de nous créer quels seraient les rapports de force entre nos passions et notre raison? Etait-il nécessaire qu'il les vît aux prises pour savoir qui triompherait? Non, il avait prévu et décrété que l'effort des passions serait à l'effort de la raison dans le rapport de 12 à 1. Car il y a 12 passions radicales dont chacune suffit à elle seule pour entraîner à des folies le plus grand philosophe : aussi les philosophes font-ils pour leurs passions autant de folies que le vulgaire qui n'a point de raison.

Dieu savait donc que le combat des passions contre la raison serait un combat de 12 contre un. L'issue n'en pouvait être douteuse. Encore est-ce accorder trop de valeur à la raison que d'estimer son influence égale à celle de la moindre passion.

Dieu savait, en outre, que la raison ne peut lutter contre une passion sans l'appui d'une autre passion avec qui elle s'allie, de sorte que la raison ne tend qu'à remplacer une passion par une autre, lors même qu'elle emploie la contrainte qui est un effet des passions des plus forts : c'est donc, dans tous les cas, la passion qui triomphe et jamais la raison. Dieu le savait avant aucune épreuve. Le triomphe des passions était d'avance connu de lui et assuré par lui. Pouvait-il mettre le bonheur de l'autre vie au prix d'une lutte qu'il nous avait rendue impossible en donnant aux passions tant de supériorité sur la raison? Pouvait-il vouloir d'une lutte où le moindre avantage de notre part aurait renversé son ouvrage et confondu ses calculs? Dire qu'il veut que nous luttions contre nos passions pour obtenir le bonheur éternel, c'est dire qu'il doute de sa propre sagesse, qu'il veut se tenter lui-même en essayant si la faible raison, qui vient de nous, balancera les forces immenses des passions qui viennent de lui; c'est dire enfin qu'il nous récompensera à jamais si nous détruisons son ouvrage, et qu'il nous punira à jamais si nous obéissons à ses dispositions toutes combinées pour assurer le triomphe des passions.

(Extrait d'*Egarement de la raison.*)

FOURIER.

lui fera connaître de nouvelles passions que son enfance ignorait, mais rien n'est changé autour de lui. Il ne sort pas du collége ou du pensionnat, où du foyer maternel, pour vivre d'une vie toute nouvelle, toute différente; il continue de vivre comme il a vécu, dans le travail multiple, varié, attrayant, dans les études, dans les rivalités, dans les amitiés, dans une coopération toujours ardente à l'œuvre individuelle et commune à laquelle chacun est voué.

Hommes, femmes, enfants, poursuivent ainsi la tâche assignée à l'humanité, dans tout le cours de leur vie individuelle, accroissant sans cesse les richesses et les connaissances générales dont tous profitent, et qui ont transformé chaque être humain, d'esclave et de bête de somme qu'il est maintenant, en un homme véritable, libre et heureux.

Voilà ce que seront les sociétés de l'avenir, que les sociétés actuelles doivent préparer, et dont véritablement elles sont le fumier.

La transformation s'opérera par la substitution du principe d'association et de solidarité à celui de morcellement et d'antagonisme. Tant que les êtres humains restent à l'état de morcellement, opposant les intérêts individuels ou de famille aux autres intérêts individuels et familiaux, ne sachant point relier les efforts communs, les laissant se perdre dans une multitude de travaux incohérents et sans suite, les forçant à s'épuiser en mille précautions superflues et dispendieuses, comment pourraient-ils arriver au bien-être général? Ne produisant pas assez, faute de s'entendre, comment n'engageraient-ils pas une lutte acharnée pour se disputer, pour s'arracher les rares produits de leur industrie? Comment les plus forts et les plus fourbes ne chercheraient-il pas à réduire, à maintenir les autres en esclavage, et, à l'abri de fastueuses institutions, à tirer de ces troupeaux d'hommes la laine et le lait qui ne profitent qu'aux pasteurs?

L'amour et la foi ne suffisent pas à la transformation sociale: la science est nécessaire. Si elle n'existe pas, il faut la créer. Si elle existe, il faut l'apprendre, il faut la propager, et c'est alors le rôle de l'amour et de la foi. A quoi bon une science qui n'agit pas, une science qui ne se communique pas, une science qui ne se relie pas aux efforts communs et s'isole dans la vaine et orgueilleuse contemplation d'elle-même ou dans ses petites susceptibilités? A l'amour, à la foi de se faire propagateurs de la science, de se donner à tous, de concourir à tout, de soutenir les luttes et les persécutions, à eux de ranimer sans cesse au flambeau de la science ces feux sauveurs que les peurs, les envies, les bassesses coalisées du vieux monde cherchent sans cesse à éteindre.

Mais il s'écroule de toutes parts ce vieux monde; il n'a plus d'autre appui que le mensonge et la force brutale; il a perdu toutes ses illusions, il commence à se faire honte à lui-même. Encore un peu de temps, et le nouveau monde va naître.

Emile Bourdon.

Du morcellement de la rente.

Durant la première moitié du XIXe siècle un grand fait économique, le morcellement du sol s'est produit; il a commencé en 1790 avec les lois qui ont autorisé l'expropriation des seigneurs au profit de leurs censiers, et depuis il s'est continué par la vente de biens du clergé, par la vente des biens de la noblesse, par le partage des biens communaux, enfin sous l'influence toute démocratique de la loi des successions.

Un autre fait économique non moins considérable qui doit remplir la seconde moitié du XIXe siècle et qui sera à la fortune mobilière ce que la division du sol a été à la fortune territoriale, le morcellement de la rente, s'est produit à la révolution de février et depuis a fait d'immenses progrès.

Jusqu'en 1848, les rentes dues par l'Etat avaient été presque exclusivement le patrimoine de la haute banque, des capitalistes opulents, des riches propriétaires. Sur 36 millions de Français, 291,808 seulement avaient leurs noms inscrits au grand livre de la dette publique; tandis que 6 millions d'individus possédaient chacun un morceau de terre payant moins de 5 fr. de contribution foncière. Mais depuis la révolution de février, le morcellement du sol qui avait marché dans des proportions effrayantes pour l'agriculture, s'est enfin arrêté; la rente concentrée jusqu'alors dans les hautes régions de la société est enfin descendue dans les rangs du peuple. Au 1er janvier 1850, le nombre des rentiers s'élevait à 846,330. En deux ans l'augmentation avait donc été de 554,522!

Ce fait passé inaperçu mérite le plus sérieux examen de la part des économistes et des hommes d'état. Nous nous proposons dans cet article d'en rechercher les causes et de montrer l'influence qu'il doit exercer sur l'agriculture, sur l'industrie, sur le crédit public. Mais afin de mieux entrer dans notre sujet, disons deux mots de la dette publique et de l'origine des rentes qui la constituent en majeure partie.

La dette publique comprend la *dette flottante* et la *dette consolidée*. La première est contractée par anticipation des impôts à recouvrer. Chaque année en attendant leur rentrée, ou pour parer à l'insuffisance des recettes prévues, le ministre des finances, autorisé par une loi, met en circulation des *bons du trésor*; avec leur produit il solde les dépenses, et lorsque l'impôt est recouvré il rembourse les titres négociés par lui. Au 24 février 1848, la dette flottante était de 872,000,000 fr.

Quant à la *dette consolidée*, elle résulte de l'aliénation d'un capital faite au profit de l'Etat moyennant un intérêt qu'on appelle rente ou arrérages. On dit qu'elle est *consolidée* parce que l'Etat, à moins qu'il ne change les conditions du prêt, ne peut jamais être contraint de la rembourser au créancier. C'est dans cette catégorie que se trouvent les rentes dont nous avons à étudier le morcellement et dont le capital au 1er janvier 1848 s'élevait à 5,838,002,828 f. servis par 248,808,965 fr. d'arrérages.

Les rentes prennent leur nom du taux de l'intérêt auquel le capital a été aliéné. On distingue le *cinq pour cent*, le *trois pour cent*, le *quatre et demi pour cent*, le *quatre pour cent*; chacune de ces parties de la dette consolidée a une origine différente: le cinq pour cent provient des anciens emprunts de la monarchie connus sous la dénomination de *rentes perpétuelles*, lesquelles, d'origine diverses, furent uniformisées par la loi du 24 août 1793. En l'an VI, leur capital constituant toute la dette nationale, s'élevait à 2,800,000,000 fr. charge beaucoup trop lourde pour la première République que la guerre au dehors et la révolte au dedans avaient épuisée.

La loi du 9 vendemiaire réduisit la dette des deux tiers du capital, et avec le restant forma le *tiers consolidé* que la nation reconnut et prit à sa charge. Trois ans après, le 9 prairial an X, une loi donna au *tiers consolidé* la dénomination de *cinq pour cent* qu'il a toujours conservé depuis. De nombreux emprunts faits sous l'empire et sous la restauration, ayant notablement accru cette partie de la dette, on imagina de créer les trois autres espèces de rente. Au 1er janvier 1849, le 5 0/0 s'élevait à 3,503,796,587 fr. divisés en 669,164 inscriptions servies par 175,189,829 fr. d'arrérages.

Le 3 0/0 dérive du 5; il a pour point de départ la fameuse conversion qui a rendu M. de Villèle célèbre; Mais cette conversion restée facultative ne s'opéra que sur environ 30 millions d'arrérages qui furent réduit à 24 millions. Cette somme s'accrut d'abord des 30 millions de rentes formant l'indemnité des émigrés et de divers autres emprunts contractés depuis. Au 1er janvier 1849, le 3 0/0 s'élevait à 2,871,797,333 fr. divisés en 73,123 inscriptions servies par 86,153,920 fr. d'arrérages.

La loi du 1er mai 1825 qui opéra la conversion Villèle accordait aux propriétaires, qui ne voudraient pas s'y conformer, la faculté de convertir le 5 0/0 en 4 1/2 au pair avec garantie contre le remboursement jusqu'au 22 septembre 1835. Un petit nombre de rentiers seulement profita de cette faculté, car il n'était pas présumable qu'en présence des embarras du trésor l'on songeât sérieusement à rembourser le 5 0/0. Aussi la conversion en 4 1/2 ne s'éleva-t-elle qu'à 1,149,840 fr. de rentes, chiffre qui a été réduit depuis. Au 1er janvier 1849, le capital de cette partie de la dette consolidée s'élevait à 22,813,333 fr. divisés en 1,522 inscriptions servies par 1,026,600 fr. d'arrérages.

Après la chute du ministère Villèle, l'expédition de Morée et le blocus d'Alger nécessitèrent un emprunt de 80 millions qui fut autorisé par la loi du 19 juin 1828 et qui fut adjugé aux frères Rosthschild, sur le pied de 102 fr. pour 4 fr. de rente. Cette négociation est le point de départ du 4 0/0, lequel s'étant accru depuis par de nouveaux emprunts s'élevait au 1er janvier 1849 à 461,804,100 fr. divisés en 3,935 inscriptions servies par 18,472,564 fr. d'arrérages.

Telle est l'histoire des quatre espèces de rentes formant la dette consolidée. Au 1er janvier 1849, elles présentaient ensemble un effectif de 6,859,211,353 fr. divisés en 747,744 inscriptions servies par 280,842,513 fr. d'arrérages.

D'après *le compte général de l'administration des finances*, publié chaque année, les rentes se divisent en deux grandes catégories: les unes sont *immobilisées*; les autres sont *mobilisées*. Dans la première catégorie se rangent certaines inscriptions appartenant à la caisse des dépôts et consignations, à la caisse d'amortissement, aux caisses de retraite, à la banque de France, à la légion d'honneur, à l'Université, aux invalides de la marine, aux établissements publics et religieux de la France et de l'étranger, aux particuliers soit à titre de majorats, soit à titre de cautionnements. Au 1er janvier 1849, cette catégorie comprenait 50,215 inscriptions servies par 101,390,936 fr. d'arrérages.

Parmi les rentes mobilisées se classent certaines inscriptions possédées par le domaine de l'état provenant de successions en deshérence, celles appartenant à la caisse des dépôts et consignations, aux caisses d'épargne et aux tontines, à la banque de France, aux compagnies d'assurances, aux sociétés françaises et étrangères, aux agens de change et aux banquiers, enfin aux simples particuliers. Au 1er janvier 1849, le chiffre de cette catégorie s'élevait à 697,529 inscriptions servies par 179,451,577 fr. d'arrérages.

En comparant ces résultats, on voit que 101 millions de rentes immobilisées se divisent seulement en 50 mille inscriptions, tandis que 179 millions de rentes mobilisées se divisent en 697 mille inscriptions. On en conclut tout de suite qu'il y a dans cette partie de la fortune publique deux forces agissant en sens contraire, l'une qui tend à recomposer la rente par les établissements de main-morte, l'autre qui tend à la diviser par l'expansion du travail et par l'action démocratique de la loi des successions.

Considérée dans ses détails, chacune de ces catégories présente des faits dignes de remarque. Au 1er janvier 1849, parmi les propriétaires de *rentes immobilisées*, les plus importants étaient:

La caisse d'amortissement qui possédait	66,888,840 fr. de rentes.
Les établissements français publics et religieux	13,165,335
La Légion d'honneur	6,746,653
Les invalides de la marine	4,844,239
Les établissements publics et religieux de la Seine	4,548,086
Les caisses d'épargne qui possédaient	25,461 fr. de rentes.

Les propriétaires les moins importants étaient:

Le compte d'accroissement de majorats, etc.	232,149
Les établissements étrangers	271,569
Les cautionnements	484,371
La banque de France, fonds de réserve	500,000

Au point de vue du morcellement, les 50 mille *inscriptions immobilisées* se répartissaient de la manière suivante. Parmi les classes de rentiers qui en possédaient le plus, il fallait comprendre:

	Nombre d'inscriptions.
Les établissements français publics et religieux	47,158

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Les auxiliaires de pêche. — Le cormoran.

Plus heureux que le pélican et le fou, le cormoran n'a pas à craindre qu'un savant de malheur s'inscrive en faux contre le titre d'auxiliaire de pêche que je lui donne; car, Dieu merci, le traité de société qu'il a conclu avec l'homme, on ne sait pas quand, dure encore.

Le cormoran, qui s'appellera un jour le Faucon des Anguilles, est un grand oiseau noir de la taille du canard de Barbarie, haut de col, bas sur jambes. Sa belle robe de moire lustrée de reflets verts semble couverte d'écussons imbriqués comme des écailles de carpe. Il y en a de pommelés gris et de pommelés noirs. Le plumage varie avec le sexe et l'âge. Le mâle orne volontiers son chef d'une crête fuyante à la façon des harles. Le bec n'est plus, comme celui du canard, large et plat, il est long, cônique, effilé, recourbé à la pointe comme celui des vautours et fendu jusqu'au-delà des yeux. Les lèvres des mandibules sont dentelées en scie pour retenir le poisson et la pointe de ces dents est tournée en arrière.

Un caractère fort remarquable chez cette espèce est la longueur de la queue, appendice qui fait défaut à la plupart des oiseaux nageurs et plongeurs ou qui du moins n'existe chez eux qu'à l'état rudimentaire.

L'attitude du cormoran à terre est presque constamment verticale; il a beaucoup de peine à se mouvoir sur le sol et à prendre son essor, à raison de la brévité des jambes; ce qui est cause que de pauvres observateurs qui n'avaient pas mis leurs lunettes l'ont accusé de se laisser approcher à bout portant par l'homme et de se faire tuer par paresse et par stupidité. Ainsi, l'homme de la civilisation se condamne lui-même, décernant le titre de stupide à toute bête innocente qui ne se défie pas de lui!

Le cormoran n'est rien moins que stupide, ou alors il aurait la physionomie bien trompeuse, car son col évidé, sa tête fine et l'étrange regard de ses yeux étincelants et sombres lui donnent un faux air de parenté avec le serpent. Or, bêtise et perfidie ne sont pas synonymes. Cette parenté de physionomie du reste est plus saillante chez l'anhinga de Madagascar que j'ai cité plus haut.

Le cormoran ne va pas à terre pour son plaisir, mais bien quand le commandent les devoirs de sa charge paternelle ou maternelle; et la nature qui a prévu les dangers auxquels l'exposerait cette grande difficulté qu'il éprouve à se lever de terre, lui a procuré les moyens de se reposer ailleurs en lui armant les doigts d'ongles assez crochus pour lui permettre de percher. Je serais même tenté de croire qu'elle ne lui a fait cadeau d'une queue aussi longue que pour lui fournir un point d'appui dans sa pose verticale, comme elle a fait pour la famille des pics, condamnés à gravir le tronc des arbres par de perpétuelles escalades et à qui leur singulière conformation interdit la descente.

Le cormoran, quoique voilier rapide, n'a pas la puissance de vol du fou ou du pélican; en revanche, il manœuvre sous l'eau avec une prestesse et une dextérité sans égale. C'est le tyran des anguilles; il fait le désespoir et l'envie du balbusard et du pêcheur à la main qui ne peuvent venir à bout d'empoigner ce reptile. Le cormoran le va chercher au fond du lit de vase où il se tient lové, l'implique dans les tenailles de ses mandibules, remonte avec sa proie au-dessus des flots, puis par un mouvement de cou d'une vigueur incroyable, la jette bien haut dans l'air, comme un caniche bien dressé, et la reçoit dans son bec la tête la première sans la manquer jamais.

Le cormoran possède comme le harle la faculté de nager, le corps entièrement caché dans l'eau, la tête seule dehors. C'est un moyen précieux de conserver les immenses provisions d'air dont il a besoin pour respirer pendant ses immersions profondes; c'est encore un subterfuge heureux pour dérober son corps massif à l'œil et au plomb du chasseur. Il rejette en pelotte, comme les oiseaux de proie, comme le harle et le martin-pêcheur, les arêtes et les écailles des poissons qu'il a ingérés.

Le grand cormoran noir est commun sur nos côtes maritimes de l'Ouest et du Nord, ainsi que sur nos grands étangs de l'intérieur. Les climats tempérés vont mieux à son tempérament que la zône du midi. Il niche dans les falaises et parfois sur la cime des grands arbres. Sa ponte est de plusieurs œufs. J'ai connu un vieux cormoran qui avait élu domicile depuis des temps infinis aux anfractuosités de la falaise orientale de Dieppe et qui servait de régulateur aux horloges de cette ville par la ponctualité de ses heures de sortie et de rentrée. J'aime à espérer que les habitants de cette cité reconnaissante auront respecté les jours du vénérable patriarche de la solitude, chronomètre ambulant du flâneur de la grève, et que j'aurai le plaisir de lui demander l'heure à ma prochaine excursion vers son humide patrie. Un attentat aux jours d'un cormoran utile serait d'autant plus criminel que la chair de ce piscivore est du dernier mauvais goût.

L'histoire ne précise pas l'époque à laquelle remonte le pacte d'alliance conclu entre le cormoran et l'homme. Mais il nous suffit de savoir que le procédé de la pêche à l'oiseau ait été pratiqué primitivement en Chine pour assigner à ce pacte une date fabuleuse. Retenons pour règle générale que les temps historiques de la Chine sont de deux ou trois mille ans antérieurs à ceux de l'antiquité grecque et que l'invention de la poudre par les artificiers chinois précède de 25 siècles l'histoire de Moïse et du sac d'Ilion.

Je regretterais moins le mépris que les pêcheurs français d'aujourd'hui font de l'aide du cormoran, si des documents authentiques n'attestaient que leurs pères s'en servirent avantageusement autrefois. D'Esparron affirme avoir été témoin

Les établissements du département de la Seine	1,297
Les cautionnements	851
Les établissements étrangers	435
Les caisses de retraites	277

Et parmi les classes de rentiers qui en possédaient le moins,

La banque de France, les invalides de la marine, l'Université, la Légion d'honneur, chacun pour une inscription,	1
Le compte d'accroissement des majorats,	2
La caisse d'amortissement,	4
La caisse des dépôts et consignations,	5
L'immobilisation provisoire,	6

Dans la catégorie des *rentes mobilisées*, les classes de propriétaires les plus importants étaient :

Les particuliers possédant	149,567,342 fr. de rentes.
La banque de France, fonds disponibles	10,088,217
Les compagnies d'assurances	6,286,207
Les titres au porteur	5,962,680
Les agents de change et banquiers	2, 309,756

Les propriétaires les moins importants étaient :

Le domaine de l'Etat possédant	18,302 fr. de rentes.
Les sociétés étrangères	77,518
Les établissements particuliers	480,416
La caisse des dépôts et consignations	1,300,272
Les sociétés françaises	1,823,909

Au point de vue du morcellement, les 697,529 *inscriptions mobilisées* se répartissaient ainsi. Parmi les classes de rentiers qui en possédaient le plus, il fallait comprendre :

	Nombre d'inscriptions.
Les particuliers	648,926
Les titres au porteur	34,001
Les établissements particuliers	11,961
Les sociétés françaises,	1,138
Les agents de change et les banquiers	241

Et parmi les classes de rentiers qui en possédaint le moins,

Les caisses d'épargne et les rentiers,	7
La banque de France,	9
La caisse des dépôts et consignations,	9
Les sociétés étrangères,	25
Le domaine de l'Etat,	106

Il résulte de ces détails que dans la catégorie des rentes immobilisées, à l'exception de trois cas, les plus forts rentiers sont ceux qui possèdent le moins d'inscriptions ; tandis que dans la catégorie des rentes mobilisées, c'est l'inverse qui a lieu. Les classes de rentiers les mieux apportionnées sont celles où les inscriptions offrent le plus de division. La banque de France fait seule exception à cette règle.

Sous le rapport du lieu où la rente a été acquise, le *compte rendu* distingue les *inscriptions directes*, c'est-à-dire celles qui ont été inscrites à Paris même sur le grand livre, et les *inscriptions départementales* celles inscrites sur les *petits grands-livres* établis chez les receveurs généraux.

Créées par le baron Louis en 1819, les inscriptions départementales, éminemment propres à populariser la rente, ont longtemps été sans importance. En 1847, c'est-à-dire 28 ans après leur établissement, elles ne comptaient encore que pour un faible chiffre dans le mouvement général de la dette consolidée. En voici les détails par nature et par catégorie de rentes :

Inscriptions départementales.

Au 1er janvier 1847.

RENTES IMMOBILISÉES.

Etablissements publics.

	Inscriptions.	Rentes.
5 p. 0[0	41,692	12,089,411 fr.
3 p. 0[0	565	250,420
4 1[2 p. 0[0	20	3,727
4 p. 0[0	64	12,205
Totaux :	42,341	12,356,763

RENTES MOBILISÉES.

Etablissements privés.

	Inscriptions.	Rentes.
5 p. 0[0	11,696	575,966
3 p. 0[0	124	80,116
4 1[2 p. 0[0	6	2,606
4 p. 0[0	10	2,005
Totaux :	11,836	660,693

Propriétaires divers.

	Inscriptions.	Rentes.
5 p. 0[0	18,517	3,213,633
3 p. 0[0	3,054	1,157,535
4 1[2 p. 0[0	269	50,559
4 p. 0[0	443	116,461
Totaux :	21,283	7,548,188

RÉSUMÉ DES RENTES MOBILISÉES.

	Inscriptions.	Rentes.
5 p. 0[0	30,213	6,799,599
3 p. 0[0	3,178	1,237,651
4 1[2 p. 0[0	275	52,165
4 p. 0[0	453	118,466
Totaux :	33,119	8,208,881

Inscriptions directes.

RENTES IMMOBILISÉES

Sans distinction des propriétaires.

	Inscriptions.	Rentes.
5 p. 0[0	2,506	34,726,416
3 p. 0[0	237	34,330,532
4 1[2 p. 0[0	16	154,377
4 p. 0[0	34	24,707,483
Totaux :	2,793	93,918,808

RENTES MOBILISÉES

Sans distinction de propriétaires.

	Inscriptions.	Rentes.
5 p. 0[0	156,495	93,137,102
3 p. 0[0	36,823	27,008,260
4 1[2 p. 0[0	1,084	816,331
4 p. 0[0	3,075	1,668,221
Totaux :	197,477	122,629,914

Résumé général :

Inscriptions départementales.

	Inscriptions.	Rentes.
5 p. 0[0	71,905	18,889,010
3 p. 0[0	3,743	1,488,071
4 1[2 p. 0[0	295	55,892
4 p. 0[0	517	131,071
Totaux :	76,460	10,564,644

Inscriptions directes.

	Inscriptions.	Rentes.
5 p. 0[0	159,001	127,863,518
3 p. 0[0	37,060	61,338,792
4 1[2 p. 0[0	1,100	970,708
4 p. 0[0	3,109	26,375,604
Totaux :	200,270	246,548,612

Total général : { Inscriptions, 276,730 ; Rentes, 237,113,266 fr. }

Il résulte de ce tableau que les particuliers n'ont pas profité comme les établissements des facilités qui leur étaient offertes par les *petits grands livres* ; tandis que les établissements possédaient 54,177 inscriptions tant mobilières qu'immobilières, formant ensemble 13,017,456 fr. de rentes, les particuliers, eux, n'avaient que 21,288 inscriptions servies par 7,548,188 fr. d'arrérages. Il en résulte encore que les inscriptions départementales se sont élevées ensemble à 76,460 formant 20,564,644 fr. d'arrérages, ; tandis que le nombre des inscriptions directes avait été de 200,270, formant 216 millions 548,622 fr. d'arrérages.

Jacques Valserres.

(*La suite au prochain numéro.*)

La Raison du Progrès.

L'homme tend au bonheur par toutes les excitations de ses sens, par tous les entraînements de son cœur, par toutes les aspirations de son esprit.

Les religions mêmes qui prêchent le renoncement et l'abnégation, promettent à leurs adeptes le bonheur *complet* pour récompense. Il n'est pas jusqu'au catholicisme, le plus mystique des dogmes connus, qui ne fasse entrer une certaine dose de jouissances sensuelles dans les joies célestes annoncées à ses élus.

Le bonheur, c'est-à-dire la pleine satisfaction de tous les besoins, de tous les désirs, voilà le but vers lequel l'homme est incessamment, irrésistiblement poussé par sa triple organisation matérielle, affective, intellectuelle.

Il y marche par toutes les voies, par la paix et par la guerre, par le travail et par le ravage, par l'union et par la lutte, par les combats politiques, par les disputes religieuses, par les conflits sociaux. Quand il s'arrête, c'est pour reprendre haleine ; quand il recule, c'est pour renverser d'un choc furieux l'obtacle contre lequel il s'est heurté.

Chaque étape franchie dans cette ardente recherche s'appelle Progrès.

L'humanité fait halte un instant, plante un jalon et dresse sa tente sur ce terrain conquis que souvent elle a pris de loin pour le but suprême ; mais bientôt des perspectives nouvelles se déroulent à ses regards ; des besoins, des désirs, des aspirations enfantés par le progrès même qu'elle vient d'accomplir, la sollicitent plus vivement encore.

Plus elle avance, plus elle monte, plus elle se développe, et plus son horizon s'étend, et plus le but recule ; et toujours, toujours, de conquête en conquête, de progrès en progrès, elle est poussée en avant par l'aiguillon du désir.

Ce mouvement ne s'arrêtera jamais ; car ce mouvement, c'est la vie. Le jour où il aurait atteint son but, le jour où il n'aurait plus rien à désirer, plus rien à connaître, l'homme, individu ou collectivité, n'aurait plus de raison d'être sur la terre ni ailleurs...

Les philosophes nous disent :

— L'homme est un être fini ; ses désirs sont bornés.

Et moi je réponds :

— Qu'on m'en montre les limites !

Si l'on admet que nos sens soient restreints à une étendue limitée d'exigences, que nos affections ne puissent embrasser qu'un nombre déterminé de combinaisons, qui peut dire où s'arrêtent les aspirations de notre intelligence !

Est-ce que les bornes que les prétendus sages d'aujourd'hui oseraient poser à l'esprit humain sont les mêmes que lui auraient assignées les prétendus sages d'autrefois ? Est-ce qu'au contraire, à mesure que l'homme apprend et découvre, à mesure qu'il conquiert un point de l'inconnu, il ne voit pas s'allonger à perte de vue le champ des investigations futures ?

— En avant ! en avant ! tel est le cri de l'humanité.

Et ce cri puissant, irrésistible, mot d'ordre donné par Dieu à la spirale des mondes, précipite l'homme, tête baissée, vers l'avenir, et le poussera encore, le poussera toujours, quand il ira sous d'autres cieux et sur d'autres globles, continuer ses pérégrination infinies.

Aujourd'hui l'humanité en enfance, pauvre de force, pauvre d'esprit, n'en est encore qu'à la recherche des moyens qui doivent assurer à tous ses semblables la vie matérielle, le pain de chaque jour, le développement, la santé des organes.

Toutes les intelligences, toutes les âmes d'élite sont tendues vers ce but qui, pour quelques esprits étroits ou préoccupés, semble le dernier jalon du progrès humain.

Le dix-neuvième siècle, nous le croyons, accomplira cette tâche.

Déjà la matière est domptée, déjà les forces les plus énergiques de la nature sont soumises au joug de l'homme. Les sciences délaissant pour un jour les hautes spéculations, les grandioses théories, ne songent en ce moment qu'à *indus-*

---

de visu des prouesses merveilleuses de deux cormorans dressés dont la dextérité excita l'admiration de tous les amateurs de la capitale, lors de la tenue des états-généraux de 1614, sous Louis Treize. Des tentatives dignes d'encouragement ont eu lieu depuis cette époque en Bourgogne, en Franche-Comté, en Lorraine, et le succès qui les a constamment accompagnés démontre pertinemment que rien ne s'oppose à ce que l'homme renoue avec l'oiseau l'entente cordiale brisée. Les Chinois, qui ont toujours vécu en bonne intelligence avec le cormoran, ne cessent de se loüer en toutes circonstances des services multipliés que leur rend cette espèce. Les Chinois sont des gens sages que nous avons tort de mépriser pour le mépris qu'ils font de l'art dispendieux et stupide de la guerre, car cet art est à la veille de perdre toute sa popularité et son lustre chez les peuples sensés. Les Chinois sont des magots, d'accord, mais des magots qui ont parfaitement à leur tour le droit de nous traiter de barbares, pour le mépris que nous faisons des douceurs de la paix et notamment de la pêche au cormoran et à la loutre. Je dirai tout à l'heure les raisons impérieuses qui me semblent imposer à tous les Etats de l'Europe, et particulièrement à la France, l'obligation de prendre un grand parti à l'égard du cormoran et de ses congénères.

L'éducation du cormoran coûte à peine un mois de travail, et les professeurs de cet enseignement sont aussi communs en Chine que chez nous les professeurs d'écriture. Aujourd'hui que les Anglais ont ouvert aux Européens les portes du Céleste-Empire, et que les voyages au bout du monde coûtent si peu, je m'étonne que l'ambition d'enrichir notre patrie d'une industrie aussi intéressante que celle de la pêche aux anguilles de jour ne morde pas au cœur vingt mille de nos oisifs.

J'ai ouï dire qu'un pêcheur français des bords de la Saône, qui était parvenu à dresser un cormoran, reprochait à cet oiseau son amour immodéré des belles pièces. Il paraît que c'est dans tout pays la mode de se plaindre que la mariée est trop belle. Et moi aussi je préfère les grosses anguilles aux petites, et le pélican de même. Mais où est, je vous prie, le mal de cette préférence, quand au moyen d'un simple anneau passé au col du cormoran on peut l'empêcher de s'approprier la moindre part de sa capture. Je commence à craindre avec les réactionnaires que la raison ne s'en aille des vieilles têtes de ce pays.

Le cormoran auxiliaire né de l'homme, mais traité par lui en ennemi, symbolise le même personnage que la loutre ; et son histoire n'est qu'une seconde édition de l'histoire de celle-ci. C'est l'emblême du braconnier de rivière tournant au préjudice de l'homme ses brillantes facultés naturelles que cet homme stupide n'a pas su tourner vers le bien.

A. Toussenel.

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE DRAMATIQUE.

Le théâtre à bon marché. — Les nations contemporaines substituées aux Grecs et aux Romains. — Deux accès de frénésie du parti modéré. — VARIÉTÉS, la *Gothon de Béranger*, vaudeville en cinq actes de MM. Cormon, Dutertre et Granger. — MONTANSIER, *En manches de chemises*, vaudeville en un acte par une collaboration en commandite sous la raison sociale Lefranc, Labiche et Nyon.

Triste chose que la routine ! On voit bien que ce sont les vieilles idées qui mènent le théâtre avec autant d'aplomb qu'elles guident la société. Le succès est le même, et l'on s'en plaint sans songer à innover, ne fût-ce qu'en inventant de mettre les places à bon marché.

Voyez les chemins de fer, n'ont-ils pas essayé de démocratiser leurs services en inventant les trains de plaisir ? Ces essais de convois à prix réduit les ont-ils ruinés ? au contraire, c'est maintenant le plus beau filon de leur exploitation. — Oui, mais les théâtres ne peuvent ajouter des fauteuils et des banquettes comme les raill-ways, des diligences et des wagons. — Bon ! élargissez les flancs de vos salles, élevez-en les voutes, doublez, triplez, décuplez, s'il le faut, la capacité de vos mesquines enceintes, donnez leur la dimension des temples et des cathédrales. Puis mettez le prix de la plupart des places au taux de celui des chaises de nos églises, et vous verrez. C'est-à-dire non ; avec cette seule amélioration vous ne verrez rien ou presque rien encore, vous ne parviendrez pas avec de la place et du bon marché à lutter contre l'attrait des hyppodromes.

Il faudra de plus changer la monotonie de vos fictions, donner de la vérité et de l'illusion à vos décors, parer la sottise de vos dénoûments ; il faudra faire vivre l'histoire avec la véracité d'Augustin Thierry ; il faudra donner à votre public si allangui en ce moment, de grandes scènes de mœurs empruntées à tous les coins du globe, et encadrées de paysages saisis avec le daguerréotype au pays même où vivront vos héros. Vous ferez appel à tous les arts, à toutes les sciences pour augmenter la puissance de ces recréations de l'intelligence et pour en varier les épisodes.

Vous n'aurez plus affaire uniquement à ces carcassiers de mélodrames ou de vaudevilles, gens simples et peu instruits, routiniers et monotones, occupés à reproduire éternellement les mêmes intrigues et le même dénoûment au point que notre drame actuel fait rire et notre vaudeville bailler. Historiens, voyageurs, musiciens, peintres de génie, artistes de tout genre, inventeurs, savants, poètes, dont la pensée devance hardiment l'avenir ; tous concourront à vos fêtes de chaque jour, lorsque les foyers de vos théâtres convieront tous les arts à préparer les plaisirs et l'instruction attrayante des nations.

Pour en arriver là, il faut avant tout abolir ce système douanier des théâtres qui se nomme *le privilége*. Pour que la fantaisie et le génie puissent concourir largement, il ne faut pas que chaque scène ait un droit de monotonie spéciale, il ne faut plus qu'un arrêté du gouvernement concède à celle-ci la vente exclusive des airs nouveaux, à celle là le débit des alexandrins, à cette autre l'exploitation des airs connus et des madrigaux. Ces entraves qui protégeaient l'art dramatique à sa naissance le font aujourd'hui dépérir de langueur. Les bornes placées au

trialiser leurs conceptions et leurs découvertes, pour venir en aide au travail économique de cette époque, faciliter l'organisation du bien-être universel en multipliant la production, et l'avénement de l'homme à la vie morale et intellectuelle, en le dégageant de la matière par les puissants auxiliaires qu'elle va lui chercher jusque dans l'éclair qui déchire les nues.

Une fois ce premier pas accompli, une fois délivrés de leur glèbe abrutissante tous ces forçats du sol et de l'industrie, innombrable majorité dont la misère atrophie les membres, glace le cœur et aplatit le cerveau, l'humanité retrempée dans ce sang nouveau, renforcée par ces ardentes recrues fraîchement écloses au soleil de l'amour et de la science, reprendra, plus rapide et plus sûre, sa marche victorieuse à la conquête du progrès moral et scientifique.

Mais, quand on reproche au socialisme moderne ses préoccupations matérielles, sa prédilection pour ce qu'on appelle bêtement les grossiers appétits, on fait acte d'irréflexion ou de sottise.

Est-ce que ces appétits, si grossiers aux yeux de ceux qui les satisfont sans peine, ne sont pas les plus impérieux des besoins, les premières nécessités de la vie?

Est-ce que vous pouvez épanouir le cœur et développer l'esprit, avant d'avoir affranchi le corps des angoisses de la faim, des cruelles maladies provoquées par la misère, et de l'abrutissement du travail actuel?

La première phase des progrès à accomplir par l'homme, c'est l'organisation du bien-être universel, c'est la vie matérielle assurée à tous, au prix d'un labeur facile qui donne à l'esprit des loisirs suffisants et une liberté féconde.

Ce point garanti, vous verrez les cœurs s'épurer et les intelligences s'élargir.

Aujourd'hui, c'est l'aiguillon de la misère qui pousse la grande masse des hommes à désirer le bien-être et l'abondance comme l'idéal du bonheur.

Demain, ce sera le besoin d'aimer qui se révèlera à son cœur, et lui fera chercher les combinaisons sociales les plus favorables au développement de ses affections diverses.

Plus tard, enfin, le besoin de savoir l'entraînera vers les horisons sans limite de la science.

Mais toutes ces évolutions, tout ce développement, tous ces progrès, toutes ces conquêtes s'effectueront toujours pour un but unique : *la recherche du bonheur!*

Eugène Nus.

Socialisme pratique.

Nous avons reproduit dans notre dernier numéro un article du *National* sur l'association dans les départements. Nous publions aujourd'hui les passages les plus importants d'un travail adressé à la *République* par M. J. Martinez, de Madrid, sous ce titre : *Associations ouvrières en Espagne*. On le voit, et on ne saurait trop le répéter, ce n'est plus seulement en France, c'est en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Italie, c'est partout en Europe que les idées nouvelles pénètrent, se propagent, cherchent sous des formes diverses à se réaliser, et préparent ainsi cette transformation sociale qu'ont annoncée tant de penseurs dont les vagues pressentiments devaient être confirmés par les travaux critiques et théoriques des grands réformateurs nos maîtres, ces précurseurs nécessaires de la phase pratique dans laquelle nous sommes définitivement entrés. On lira avec intérêt les détails fournis à la *République* par M. J. Martinez et les considérations dont il les accompagne.

Charles Brunier.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES EN ESPAGNE.

Le mouvement intellectuel se poursuit chez nous, et chaque jour on remarque parmi les ouvriers de nouveaux symptômes de leur disposition à entrer dans une parfaite communauté d'espoir et de sympathie. A chaque instant un nouveau converti proclame l'utilité de l'association et son fécond pouvoir, en faisant appel à tous ceux qui désirent honorer le travail, pacifier les esprits et assurer un avenir de bonheur et de sécurité.

Dans mes précédentes lettres, j'ai déjà démontré de quelle manière ces idées s'infiltrent et pénètrent au cœur des masses; comment elles augmentent, se développent et prospèrent, grâce à l'abnégation et à la persévérance de quelques jeunes illustrations qui, avec l'inspiration la plus sublime, avec la plus entière bonne foi, travaillent sans relâche à réaliser ces idées, sans égard pour les mille dangers, pour les privations vraiment méritoires auxquelles ils s'exposent.

On est en effet surpris lorsque l'on considère les progrès qu'a faits le Socialisme chez cette nation malheureuse, qui fut pendant si longtemps le jouet d'hommes odieux et immoraux, et chez laquelle, en vertu d'un *ukase* de Narvaez, l'introduction et la vente publique d'ouvrages socialistes sont interdites. A quoi a-t-elle servi cette prohibition? A produire l'effet contraire.........

L'association, toute nouvelle en ce pays, et dont j'entreprends dans cet article de vous faire connaître les bases, a pris le titre de l'AMI DES TRAVAILLEURS (*El Amigo de los Trabajadores*); elle entre dans une voie encore inexplorée et elle me semble d'autant plus digne de la publicité, qu'elle tend à éclairer et à rectifier toutes les conceptions du genre humain.

Les fondateurs de cette association, consultant leurs propres forces ainsi que l'époque et le pays dans lesquels ils vivent, se bornent à entreprendre ce qui peut se faire en ce pays à cette époque, laissant le reste au temps et à l'expérience. En fondant cette société, ils ont tenu compte du bien être du travailleur aussi bien que de l'intérêt du consommateur; ils se sont surtout proposé de supprimer cette classe de parasites qui, s'interposant indûment entre le travailleur et le consommateur, absorbe, sans pudeur, les bénéfices réciproques. Je crois que s'ils n'ont pas tout-à-fait atteint leur but, ils ont du moins assuré leur principal objet, à savoir : d'assurer le travail aux ouvriers inscrits, en les rémunérant avec justice et équité, et en offrant au consommateur les articles au prix de fabrique. Tel est du moins le but que se propose en ce moment l'association de l'*Ami des travailleurs*; grâce à son admirable organisation, on pourra aussi offrir aux ouvriers des secours dans leurs infirmités; on les moralisera, on les instruira; on en fera enfin d'aussi bons citoyens que de vertueux pères de famille.

L'association dont nous parlons tend de toutes ses forces au développement de l'industrie et à l'amélioration morale et matérielle des travailleurs (art. 1er). Ses opérations industrielles sont limitées, pour le moment, à l'exploitation des articles d'habillement et de chaussure (art. 2).

Le personnel se compose de trois classes d'associés : 1° des associés travailleurs; 2° des associés coopérateurs; 3° des associés consommateurs (art. 8). Appartiennent à la première catégorie, tous les associés qui, d'une manière ou de l'autre, contribuent, par leur travail, à l'entretien de la société, à condition de déposer au moins 20 réaux (5 fr.) dans la caisse sociale. D'après cette définition, on considère comme travailleurs les garçons de recette, les employés des établissements industriels, les médecins, les chirurgiens, etc. (art. 9).

La deuxième catégorie comprend tous ceux qui, étant associés-consommateurs, paient à la société, en entrant, 20 réaux au moins (art. 10).

La troisième catégorie, enfin, se compose de ceux qui, ne payant pas la somme indiquée ci-dessus, s'engagent néanmoins à payer à la société 10 réaux par mois.

Les associés-travailleurs ont droit : 1° à un salaire proportionné à leur travail et payé chaque semaine; une junte, ou comité d'experts, apprécie la qualité et le prix des objets produits par les associés-travailleurs; 2° à l'intérêt de 5 0/0, par an, du capital qu'ils ont engagé dans la société; 3° à une part des bénéfices réalisés par la société, ainsi qu'il sera dit ci-après; 4° à la loterie qu'on tirera chaque année d'un article produit dans les ateliers de l'association; 5° à l'assistance gratuite, en cas de maladie, d'un médecin de l'association et à un secours journalier à déterminer suivant l'importance du fonds qui sera affecté à cet objet. (Art. 15.)

Quelque considérables que soient les avantages offerts aux associés-travailleurs, ceux qu'on accorde aux deux autres catégories, aux coopérateurs et aux consommateurs, ne sont pas de moindre importance. Il suffit aux premiers d'une première mise de 20 réaux pour avoir droit à un rabais considérable qui, bien calculé, fera valoir leur capital de 15 à 20 0/0. Dans la suite, lorsqu'on aura, par exemple, 200 associés, les articles se vendront à prix de fabrique, de manière qu'ils auront pour 80 réaux ce qui se vend partout 100 réaux. Les consommateurs, enfin, ont aussi droit, sans faire un bien grand sacrifice pécuniaire, à un rabais un peu moindre que celui qu'on accorde aux associés-coopérateurs, mais qui cependant mettra à leur disposition tous les objets de la société à des prix extrêmement modérés.

Pour ce qui concerne l'administration de la société, on a fait en sorte d'éviter les fraudes qui sont toujours signalées dans les sociétés industrielles constituées sur les anciennes bases. Tous les associés peuvent exercer une surveillance active et directe sur les intérêts de l'association................

Tout ce qui restera, après le paiement du salaire des travailleurs, de l'intérêt du capital et des créanciers de la société pour livraison de matières premières, etc., sera partagé en quatre parties égales qu'on distribuera fraternellement ainsi que suit : 1° un quatrième sera destiné au secours des infirmes; 2° un autre quatrième à former un fonds de réserve destiné à amortir les actions; 3° à encourager la fondation de nouvelles associations semblables ou pour venir au secours de celles qui existent, et qui, par suite de malheureux accidents, auraient subi des pertes imprévues et considérables; 4° la quatrième partie, enfin, sera partagée à titre de bénéfice entre tous les travailleurs, en proportion de ce que chaque associé aura produit dans le courant du semestre, ou à raison de ses journées de travail si l'ouvrage a été payé à la journée. (Art. 55.)

Dans la répartition des bénéfices, il n'y aura pas de différences de catégories, c'est-à-dire que les ouvriers qui auront livré la même quantité d'articles, ou qui auront travaillé le même nombre de journées, percevront la même quotité du bénéfice social. Les associés, enfin, dont le travail ne peut être calculé de la manière que nous venons de dire, recevront la quotité moyenne qui aura été allouée aux autres travailleurs. (Art. 56.).......

Vous le voyez, l'association tend à accomplir chez nous une complète réforme sociale; par l'association, sans secousse ni violence; chaque travailleur est un véritable actionnaire. Il faut espérer que bientôt cette recommandable entreprise aura l'appui et la coopération des hommes moraux de cette capitale. Je vous ai déjà dit que dans la société de l'*Ami des Travailleurs* figurent, sans déroger, des personnes de toutes conditions sociales, de tous principes politiques.

Personne ne peut nier que les réformes justes et utiles sont le paratonnerre de violentes et déplorables révolutions. En effet, quel rôle a joué et joue encore le travail isolé dans l'immense chaos où se perd la production? Quel avenir attend le travail non organisé? La misère et l'abandon. Les masses sont convaincues de cette vérité, ce qui explique comment, malgré l'indolence naturelle des Espagnols, l'esprit d'économie et de fraternité se généralise; comment aussi la Péninsule ibérique marche, quoique lentement encore, à la réalisation de la sainte devise : *Liberté, égalité, fraternité*, phare consolant des malheureux, emblème glorieux de la régénération sociale.

J. MARTINEZ,

(*République*.)

Associations fraternelles.

Plusieurs associations viennent de s'établir dans le Jura; nous lisons à ce sujet dans la *Tribune de l'Est* :

« Nous devons signaler la tendance de plus en plus forte qui entraîne l'esprit des populations des communes rurales dans l'orbite de la pratique républicaine. Nous savons qu'un grand nombre de villages possèdent déjà des associations de secours mutuels et d'assurance qui fonctionnent et rendent des services. Une de ces associations vient de se fonder à Montaigu, à laquelle un nombre considérable des habitants a adhéré.

» D'un autre côté, la commune d'Arlay a vu s'organiser dans son sein une association qui embrasse à la fois et les ouvriers d'états et les cultivateurs, avec des cotisations différentes et des obligations et des droits qui varient suivant la nature des travaux auxquels les sociétaires se livrent, et les exigences de ces travaux. Le réglement de cette association, à laquelle les femmes mêmes sont admises, est dû à l'intelligente activité et au dévouement du citoyen Jeannin.

» Nous voyons avec satisfaction cet esprit d'association se répandre et grandir. C'est un germe qui ne demande qu'à se développer et qui porte en lui la transformation sociale à laquelle tend la Révolution. Son premier effet est de moraliser le travailleur, de l'élever à ses propres yeux, de lui inspirer le courage, l'espoir et la persévérance. »

Tribune de l'Est. V. GORIN.

Revue de l'Extérieur.

Le 8 août la reine d'Angleterre a prorogé le parlement avec le cérémonial accoutumé. Elle a prononcé à cette occasion un discours dans lequel il n'y a rien d'intéressant à signaler.

Des interpellations graves ont été faites par sir Lacy Evans à lord Palmerston dans la séance du 8 à la chambre des communes. La première concernant l'indépendance du royaume de Sardaigne menacée par le gouvernement autrichien au sujet des réfugiés politiques qui auraient trouvé asile dans le Piémont. Lord Palmerston a répondu que le gouvernement anglais attachait une grande importance à l'indépendance du Piémont et qu'il observait avec un sérieux intérêt les bons effets de la constitution qui le régit. Rien n'autorisait la crainte d'un empiétement ou d'une attaque à cette indépendance de la part d'aucune puissance étrangère.

La seconde interpellation était relative à la condition actuelle

---

choix de la forme étouffent le progrès scénique aussi bien que l'étroitesse des salles.

Parlerons-nous de la censure à laquelle l'Assemblée vient d'accorder, presque sans discussion, une prorogation de pouvoir? La censure est comme le veto des autocraties; ses jours sont comptés et l'heure approche où l'on pourra rire sans crainte, sur la scène, des honnêtes gens qui donnent tous les jours des exemples de modération semblables à celui-ci :

« *Les chefs du parti démagogique et du socialisme ont accordé une trève à la société jusqu'en 1852, et cette trève est respectée avec la plus exemplaire discipline par ces nombreux bataillons recrutés souvent de fainéants, d'ivrognes, de bandits qui obéiront jusqu'au bout à ce mot d'ordre : « Vous êtes aujourd'hui les pauvres ; en 1852 vous serez les riches.* »

Constitutionnel du 11 août 1851. D. L. VÉRON.

Et à cet autre où l'on parle avec tant d'esprit et de bon goût du dernier manifeste de la montagne :

« C'est une minorité de mandataires qui s'adresse à une minorité de mandans : voilà tout.

» Mais c'est beaucoup trop, car c'est cette partie remuante, agitatrice, brouillonne, ambitieuse, besogneuse de la Nation, qui n'a ni loi, ni Dieu; qui n'obéit qu'à ses passions, à ses convoitises; qui n'écoute que ses flatteurs, que ses corrupteurs; c'est cette portion du peuple qui compose l'armée du mal et dans laquelle se recrutent les chevaliers d'industrie, les vagabonds, les voleurs, les assassins, les habitués de tripots, les héros du vice.

Patrie, mardi 12 août. AMÉDÉE DE CÉSÉNA.

Si pourtant on voulait un jour mettre ces choses-là dans la bouche de quelque personnage de comédie, je conseillerais fort d'en adoucir un peu l'expression; il y aurait, sans cela, aux yeux des spectateurs, une impudeur d'invraisemblance de nature à faire siffler la pièce.

Revenons à nos utopies : la mine que nous indiquons pour donner toute sa portée à l'enseignement et à l'art dramatique, a déjà été ouverte et fouillée en partie par l'école de 1830. De brillants épisodes historiques, empreints de chaude couleur locale, ont fait espérer que la routine allait disparaître. Le champ de l'histoire était assez vaste, et les populations du globe assez nombreuses et assez variées pour tuer à tout jamais l'imitation servile. Cependant l'imitation a prévalu maladroite, exagérée; on a usé le moyen âge, comme on avait usé les Grecs et les Romains. Et le théâtre est retombé, grâces aux vieilles entraves, dans son état habituel de langueur et de consomption.

C'est cependant une excellente méthode mnémonique que l'enseignement du théâtre, lorsqu'il reproduit fidèlement les costumes, l'architecture, les tournures du langage, l'allure des idées, les habits et les mœurs, lorsqu'il fait vivre sous les yeux du spectateur ce qui est quelquefois si éteint, si plat et si décoloré dans les livres.

Vous figurez-vous, par exemple, une de ces vastes scènes que je souhaite, nous représentant un bivouac de pirates malais placé dans une vallée de Bornéo. On verrait au milieu de cette végétation merveilleuse, reproduite avec le scrupule du naturaliste, vivre et s'agiter les passions de cette race si étrange pour nous autres Européens. Quel intérêt s'éveillerait autour de ces mâcheurs de bétel, toujours aux aguets, toujours l'œil méfiant et en éveil et la main sur leurs crics flamboyants.

Un autre jour, le théâtre nous représenterait un épisode de la vie des pêcheurs de perles du golfe de Californie, ou quelques détails homériques des dompteurs du Mexique, ou quelque autre de ces drames pittoresques de la vie passionnée des anciennes colonies espagnols auxquels M. Ferri sait donner tant de couleur et d'intérêt.

Mais, tenez, je trouve justement dans le numéro du 27 juillet de la *Politique nouvelle*, cette excellente revue démocratique fondée depuis quelques mois, je trouve une scène de fraude commerciale commise en pleine campagne du Chili; comique d'abord, puis tragique, cette scène, entourée de tous ses accessoires si neufs et si originaux, serait d'un effet très piquant; en voici un fragment :

« A deux lieues de Santiago, nous coupâmes à la source un ruisseau peu profond, large, limpide, où nos chevaux se désaltérèrent. Au bord de la source, sous la voûte de trois palmiers jumeaux, un groupe de *Guasos*, gens de la campagne, entouraient de très grands vases posés à terre. A l'exception d'un seul, ces Guasos, accroupis dans des attitudes de fainéantise, causaient, fumaient ou surveillaient en paresseux leurs chevaux, abandonnés à eux-mêmes dans un verger limité par la route. Celui qui était debout m'avait paru travailler.

» — Voyez ce misérable! me dit don Rafael en désignant d'un geste plein d'indignation cet honnête Chilien; avec son ignoble soulier, il puise de l'eau et la mêle au lait pur que les maîtres de ces coquins les envoient vendre à la capitale! S'adressant ensuite à l'homme qui lavait son soulier dans le lait destiné aux consommateurs de Santiago, mon ami l'apostropha en termes véhéments.

» A ces reproches trop mérités, les Guasos accroupis se levèrent avec des dispositions menaçantes; quant au fraudeur le plus directement gourmandé, il glissa la main droite dans une ceinture de cuir nouée autour de ses reins, et il en retira un long couteau. Mesurant en même temps par la pensée l'impulsion qu'il devait lui imprimer pour atteindre son but, il s'apprêtait à le loger dans le ventre de Salamanca. Tout cela, apostrophe et préparatifs de vengeance, s'était accompli avec une rapidité extrême, et pourtant don Rafael était déjà environné de défenseurs. Bien qu'il n'eut rien compris au sujet de la querelle, Topocalpo avait vu briller une lame, et il avait deviné le reste. D'un signe, il s'était renforcé de ses deux Araucans, et, son œil d'aigle braqué sur le Guaso, il attendait que celui-ci fit le moindre mouvement vers Salamanca, pour le percer de sa lance. Pépé, le modèle des poltrons en présence du diable, avait du courage devant les hommes; d'un bond de son cheval, il s'était porté à côté de son maître, et il tirait aussi un couteau de sa gaine. Non moins prompt que les autres acteurs de cette scène tournant au tragique, le missionnaire avait lancé son cheval entre les deux camps, et les bras étendus :

» — Arrêtez! s'était-il écrié.

» L'accent d'autorité empreint dans cette prière, je pourrais dire dans cet ordre, suspendit l'exécution du crime médité par le Guaso; comme lui, ses compagnons demeurèrent interdits. Profitant aussitôt de leur surprise :

» — Je suis prêtre, dit l'abbé en parlant aux vendeurs de lait, et à ce titre je vous ordonne de m'écouter. Vous aviez tort de faire ce que vous faisiez, et le cavallero avait raison de vous le reprocher; à sa juste réprimande, vous alliez répondre par un meurtre, n'est-ce pas? Malheureux que vous êtes! rengainez ce couteau, et demandez à Dieu de vous pardonner votre odieuse pensée.

de Naples et aux révélations faites sur les prisons de cette ville par M. Gladstone, ancien collègue de Robert Peel et de lord Aberdeen, représentant de l'université d'Oxford et membre du parti conservateur.

L'opinion publique s'est vivement émue en Angleterre et en France de la publication de M. Gladstone qui a retracé avec toute l'indignation d'un honnête homme les faits odieux dont il a été témoin en visitant les prisons de Naples qui sont encombrées de détenus politiques, la plupart victimes du plus incroyable arbitraire, en violation des lois et sans aucune forme légale. Le cœur saigne au récit de tant de cruautés. Parmi les prisonniers soumis à tous les raffinements de la barbarie figurent des hommes illustres, dévoués, purs, dont M. Gladstone dit à lord Aberdeen : « Ces hommes-là sont aussi honorables, aussi innocents que vous et moi. A Naples, mylord, vous, John Russell, lord Landsdowne, sir James Graham et moi, nous serions condamnés comme eux. »

Voici du reste le texte de l'interpellation, et la réponse de lord Palmerston :

SIR LACY EVANS : Je ne suis mû par aucun intérêt politique ; mon unique objet est de plaider ici la cause de l'humanité. Voici la question que je fais : Il résulte d'une publication ayant droit à la plus haute considération qu'il y a maintenant dans les prisons de Naples plus de 20,000 personnes détenues pour prétendus délits politiques. Ces prévenus, à très peu d'exceptions près, ont été ainsi enfermés en violation des lois existantes du pays, sans la moindre forme de procès légal et sans enquête publique. Parmi les détenus figurent un ancien premier ministre et la majeure partie des membres de l'ancien parlement napolitain, ainsi qu'une grande partie des classes les plus intelligentes de la société. Ces prisonniers sont enchaînés, accouplés deux à deux ; ces chaînes ne leur sont jamais enlevées ni jour ni nuit, et on leur fait endurer des raffinements de barbarie et de cruauté inconnus dans tout autre pays civilisé. En conséquence, je demande si le ministre d'Angleterre près la cour de Naples a reçu l'ordre d'employer ses bons offices dans l'intérêt de l'humanité, afin de faire diminuer ces rigueurs déplorables, et quel a été le résultat de ses démarches.

LORD PALMERSTON. En ce qui touche la deuxième question, les ministres de la reine, d'accord avec les principaux membres de cette Chambre, qui doivent, je le présume, avoir lu tous l'ouvrage auquel il a été fait allusion tout à l'heure, ont appris avec une peine infinie la confirmation des impressions excitées par les divers rapports reçus d'autres part sur la condition très malheure et calamiteuse du royaume de Naples. (Ecoutez !) On n'a pas pensé qu'il fût du devoir du gouvernement anglais d'adresser aucune représentation formelle au gouvernement de Naples sur des questions qui se rattachent exclusivement à ses affaires intérieures. (Ecoutez !) En même temps j'ai cru devoir reconnaître et proclamer que M. Gladstone, que je puis bien nommer ici sans en parler comme d'un membre de cette Chambre, s'est fait le plus grand honneur, c'est mon avis, (applaudissements) par la conduite qu'il a tenue à Naples et par celle qu'il a suivie depuis. (Applaudissements.)

Lorque nous voyons un touriste anglais qui va passer huit jours à Naples, au lieu de ne donner son attention qu'aux amusements qui abondent dans cette ville, au lieu de visiter les volcans et d'explorer des villes enfouies, se transporter de sa personne dans les tribunaux, visiter les prisons, descendre dans les cachots, y interroger un grand nombre de victimes infortunées de l'illégalité et de l'injustice (applaudissements), et cela dans le but d'éclairer l'opinion publique, afin d'appeler son influence salutaire à remédier à ces abus, je dis que c'est vraiment là une conduite qui fait le plus grand honneur à un homme. (Applaudissements.) Pensant comme lui que l'opinion publique de l'Europe doit être le meilleur agent pour régulariser les choses, j'ai cru devoir envoyer des exemplaires de la brochure de M. Gladstone à nos ministres près les différentes cours du continent, afin de les mettre à même de savoir ce qui se passe à Naples, et dans l'espoir que cette lecture sera le moyen le plus efficace de déterminer la puissante influence de l'opinion publique à s'employer pour assurer l'objet que nous avons tous en vue. (Applaudissements.)

Et chez nous, en France, il se trouve des hommes, des écrivains pour défendre la cour de Naples, pour appeler le roi Ferdinand le plus digne, le meilleur des rois... Mais rien ne peut étonner de la part de ce parti absolutiste et clérical qui, à Naples, publie un catéchisme à l'usage des écoles primaires où l'on enseigne que les libéraux, trompeurs et trompés, *arriveront tous à la même prison*.

M. Gladstone cite plusieurs passages de ce catéchisme des plus édifiants, et à ce propos la *Presse* du 12 août rappelle un autre ouvrage du même genre intitulé : *Petit catéchisme pour l'instruction commune contre les erreurs des sectaires et en faveur de la souveraine puissance établie par Dieu*. Naples, imprimerie de Trani, Par Joseph Miscimarra.

On y trouve des propositions comme celles-ci : « *La Constitution sont des instruments dont les sectaires se servent pour établir l'athéisme.* — Plusieurs monarques magnanimes, *mais de peu de sens*, ont donné la liberté aux peuples, mais ils n'ont pas tardé à reconnaître leurs fautes, et à ramener les choses dans leur état naturel. — L'homme est un animal qui ne peut pas aller sans bât et bride. »

Ce catéchisme commence ainsi :

« D. Qu'est-ce que le roi?

» R. C'est le chef préposé par Dieu au gouvernement de chaque nation.

» D. Pourquoi dit-on que, par l'effet d'un contrat social, les rois ont été investis de leur pouvoir par les peuples?

» R. C'est là une imposture des sectaires, parce que si l'homme est, en naissant, soumis à son souverain comme le fils à son père, ce prétendu contrat fait violence à la nature, à la religion, à Dieu qui délègue et confère aux rois le pouvoir qu'il a sur l'homme comme son créateur et maître. »

Voilà jusques à quelles doctrines on va, à la suite du parti clérical, seigneur et maître absolu de tous les partis monarchistes. —— Charles Brunier.

On écrit de la frontière lombarde, le 4 août, au *Progresso* de Turin, qui garantit l'authenticité du fait :

« Un paysan, porteur d'une lettre qu'il a eu le temps de détruire, a été arrêté par les Autrichiens, près de la frontière, conduit à Pavie, et de là dans le château de Milan. Ce malheureux a reçu, vendredi 1er août, dix coups de bâton ; samedi, quinze coups ; dimanche, vingt-cinq coups, sans qu'on pût lui arracher son secret. On assure qu'on allait augmenter la dose jusqu'à ce qu'il fît des révélations. »

On lit dans la *Gazette officielle* de Milan que le nommé Antonio Sciesa, convaincu d'avoir, dans la nuit du 30 au 31 juillet, affiché en plusieurs endroits de Milan des proclamations incendiaires, et condamné à être pendu, a été fusillé le 2 août, faute d'exécuteur des hautes œuvres.

Les Autrichiens ont occupé la villa Aldini située sur une colline qui domine la ville de Bologne.

Les dames de Fossano, en Piémont, ont offert un drapeau tricolore à l'association ouvrière qui s'est formée dans cette ville.

La question de la mise en liberté de Kossuth occupe toujours très vivement les sociétés diplomatiques de Constantinople.

La fête civique de la Constitution a été célébrée à Lausanne avec un grand enthousiasme.

Charles Brunier.

La Plata.

Les dernières nouvelles de la Plata confirment la levée de boucliers organisée contre Rosas par les gouverneurs des deux provinces argentines d'Entre-Rios et de Corrientes, le traité passé entre Montevideo et l'Entre-Rios et celui de Montevideo avec le Brésil.

Le général Garzon, à la tête de 5,000 hommes, devait passer l'Uruguay et attaquer Oribe dans ses retranchements ; l'armée brésilienne, de son côté, devait franchir les frontières, pénétrer sur le territoire montevidéen et expulser le lieutenant de Rosas.

Les événements se succèdent donc avec rapidité ; tout porte à croire que Montevideo et Buenos-Ayres, les deux républiques de la Plata, seront bientôt délivrées de la sanglante et sauvage dictature de Rosas.

Nous l'avons dit maintes fois, les hommes et les choses de l'Amérique du Sud sont si peu connus en Europe, que l'on peut, pour ainsi dire, impunément y débiter les plus étranges mensonges. C'est ainsi que le *Daily-News*, à propos de la révolte d'Urquiza, le gouverneur d'Entre Rios, disait :

« Le bruit général de Rio Janeiro est que le gouvernement avait acheté Urquiza pour 500 contos de reis. »

Les journaux ont publié à ce sujet une lettre du général Pacheco y Obes dont nous extrayons les passages suivants qui confirment ce que nous avons toujours dit sur l'Amérique du Sud.

Perreymond.

«..... La supposition du *Daily-News* est d'une absurdité qui rendrait nécessaire de s'occuper d'elle sérieusement, si l'expérience n'avait démontré que toutes les fois qu'il s'agit de l'Amérique du Sud, il n'y a pas en Europe d'absurdités qui ne soient acceptées, grâce à l'ignorance complète où l'on se trouve relativement à ces contrées. Cependant, pour l'honneur du nom américain, et dans l'intérêt de la vérité, je viens démentir ici, comme je la démentirai en Angleterre, l'assertion du *Daily-News* et cette calomnie jetée à un homme à la décision duquel les peuples de la Plata vont indubitablement devoir leur liberté.

On peut avoir de grandes erreurs à reprocher aux hommes du continent sud américain ; mais il est un fait incontestable et incontesté, c'est que jamais aucun des événements politiques qui ont pu surgir, n'a eu pour mobile un motif d'argent.

..... Jamais la vénalité n'a prévalu dans nos conflits politiques, et l'on veut que le général Urquiza, aujourd'hui l'homme le plus important de nos contrées, le propriétaire le plus riche de l'Entre-Rios, le chef armé qui tient dans sa main le sort des peuples de la Plata, et qui peut écraser le pouvoir oppresseur auquel la France et l'Angleterre ont été obligées de faire de si nombreuses et de si grandes concessions, on veut, dis je, que dans une telle position le général Urquiza puisse avoir pour mobile un motif d'argent! Qu'on suppose qu'il obéisse à un sentiment de haine, à la voix de l'ambition, à tout, enfin, ce qu'on voudra ; mais qu'on ne pense pas que quelques sacs de piastres lui font entamer une lutte que tout lui commandait impérieusement de commencer.

Comment! on est à se demander encore le motif de la résolution du général Urquiza? Comment! il y a un peuple qui depuis vingt ans dépérit sous le joug de la plus affreuse tyrannie ; haletant, épuisé, ce peuple appelle un libérateur, et pour celui qui le vengera, qui brisera ses chaînes, il y aura l'admiration de tout un continent, les bénédictions d'un peuple, la position sociale la plus élevée ; et lorsqu'il se trouve, cet homme qui a le pouvoir d'abattre cette tyrannie, on ne voit pas le mobile puissant que le pousse, on le suppose excité par le misérable appât d'une somme d'argent! — L'homme qui peut abattre la tyrannie est jeune encore, aimant la gloire ; il a le pouvoir de faire en six mois ce que l'on peut croire que la France et l'Angleterre n'ont pu faire en six ans, et l'on ne comprend pas que cet homme tire l'épée, excité par cette enivrante tentation? — Il y a plus, populaire par sa réputation militaire, par les bienfaits dont il comble ceux qu'il commande, le général Urquiza était devenu un obstacle pour le général Rosas. Celui-ci détruit de semblables obstacles par la proscription ou la mort. Le général Urquiza, en prenant les armes, a donc obéi à la loi première de sa propre conservation.

... Depuis bien des années l'Europe lutte contre le général Rosas, elle a englouti dans cette lutte des sommes immenses ; les agents de l'Europe ont assez fait connaître que le général Urquiza protégeait et maintenait seul la puissance du tyran de Buenos-Ayres. Pourquoi donc, si la corruption à prix d'argent est si facile auprès des hommes de l'Amérique, n'a-t-on par essayé d'employer ce mobile? Pourquoi, puisque le général Urquiza était à vendre, l'Europe ne l'a-t-elle pas acheté, comme on dit que le Brésil vient de faire?

Je le repète, cette supposition, que je me fais un honneur de démentir, est aussi absurde que ridicule ; et il faut le dire, ce n'est pas malheureusement la première supposition de ce genre que j'ai à relever.

.... Il est certain qu'avec plus d'intelligence des hommes et des choses du continent américain, on n'eût pas commis les erreurs qui ont tant contribué aux malheurs des peuples de la Plata, malheurs qui ont failli éteindre pour jamais les sympathies de ces peuples pour le vieux monde.

Agrez, etc.

M. Pacheco y Obes.

Nous publions les principaux passages du manifeste adressé par les représentants de l'opposition républicaine au peuple français :

Compte-rendu de la Montagne au Peuple.

Citoyens,

L'année dernière, à pareille époque, la Montagne vous rendait compte du mandat que vos libres suffrages lui avaient confié ; elle vous disait ses luttes continuelles, ses défaites de tous les jours dans une assemblée où le pouvoir souverain est aux mains d'une majorité qui « ne comprenant que les institutions du passé, systématiquement opposée à toute réforme, pèse sur toute discussion, sur toute résolution, du poids de ses préjugés, de ses intérêts, et les décide par le nombre. »

Et pourtant forte de son droit, pleine d'espérance dans l'avenir, la Montagne terminait son compte-rendu par ces mots : « Union, persévérance, dévouement, c'est la devise des saintes causes. Elle est inscrite sur notre drapeau ; restons-y fidèles ; la victoire, une victoire prochaine et décisive, sera le prix de nos efforts. »

Aujourd'hui, citoyens, ce langage est encore le nôtre. La majorité n'a pas changé. Pendant les dix mois qui viennent de s'écouler, elle a persisté dans ce fatal système, qui serait le renversement de la République, si la République, plus forte que tous les partis, ne les dominait tous par sa puissance.

La victoire vient à nous. Quelques mois encore, et l'Assemblée

---

» A ces trois premiers mots de l'abbé : je suis prêtre, les chapeaux des Guasos s'étaient abaissés ; quand il eut fini sa remontrance, ces hommes encore à demi-sauvages s'approchèrent de lui l'un après l'autre, et, l'humilité dans le maintien, le remords absent du cœur, sans doute, ils appliquèrent leurs lèvres sur les pans de son poncho, comme ils auraient fait d'une relique. Des excuses furent offertes aussi à don Rafael ; après quoi, nous et Guasos satisfaits de la conclusion de ce singulier incident, nous reprîmes le galop. » EDMOND DE GINOUX.

Pour compléter la fidélité de ces tableaux de la vie des peuples, recueillez leurs chants favoris, leurs jeux préférés, la physionomie de leurs habitations ; que les plans de la scène nous reproduisent les arbres et les fleurs de leur terre natale.

Rappelez-vous le succès des symphonies originales de Félicien David. Comme le public accueillait avec joie ces accents recueillis par delà les mers, ces effluves musicales qui nous expliquaient, mieux que n'eussent fait les livres, les peuplades errantes du Sahara, dans le *Désert*, et les Indiens de l'Amérique dans *Christophe Colomb*. Rappelez-vous aussi le succès qu'obtinrent ces séries de paysages d'Amérique déroulées, cependant sans paroles et sans actions, pendant des heures entières, sur les scènes du Vaudeville et des Variétés.

Eh bien! je voudrais que dans un genre hardi, nouveau, grandiose, toujours varié, destiné à nous donner des nouvelles des peuples nos frères répandus sur toutes les zônes de la terre, je voudrais que l'on réunît tous les genres d'attraits : action, physionomie locale, vraisemblance historique, vérité des décors, originalité musicale et variété des tableaux. Tous les arts, toutes les sciences concourraient ainsi aux féeries véridiques de nos théâtres agrandis. On ferait son tour du monde dans une stalle, on apprendrait à aimer, pour ce qu'ils ont de beau, d'original et de puissant, des peuples si longtemps oubliés.

Les grandes idées afflueraient et naîtraient d'elles-mêmes à ces merveilleux spectacles : l'unité de l'humanité, la solidarité des nations, le besoin de rapprocher les distances internationales, de resserrer les traits d'union du monde ; les enseignements complets et les chaudes pensées qui doivent préparer la paix universelle auraient là une source vive, inépuisable, où chacun viendrait joyeusement se régénérer.

Mais nous n'en sommes pas là ; nous avons encore trop de bâillons de toute espèce. Je suis persuadé, par exemple, qu'on nous défendrait de mettre la cour de Rome en scène avec ses œuvres d'aujourd'hui. La censure qui pousse la vigilance jusqu'à indiquer aux auteurs le choix des salades, serait impitoyable si l'on s'avisait de mettre en drame les souffrances des peuples-martyrs de Naples et de Milan. Ce Bourbon devenu exclusivement bourreau, si rudement flétri dans les lettres de lord Gladstone à lord Aberdeen, ce monomane de crimes qui règne à Naples, est une majesté trop digne de respect pour qu'il soit permis d'en faire un traître dramatique.

Il convient mieux à l'honnêteté de notre temps de choisir pour attirer l'indignation du spectateur, quelque pauvre jeune femme vendue en légitime mariage, et à qui il arrive de méditer une révolte contre le dégoût, la brutalité et l'ennui. C'est là le thème favori de nos auteurs ; on le voit dialogué et redialogué sous toutes les formes et à chaque saison.

Hélas! voilà jusqu'aux rires du théâtre Montansier qui s'allanguissent faute de données nouvelles. La semaine dernière nous y avons vu jouer un petit acte déjà connu. Le titre en était drôle et neuf, et l'on s'était mis trois pour épicer la chose. Malgré cela, le sujet de la pièce était pris dans les cartons ordinaires, et les fines herbes de l'assaisonnement semblaient bien avoir été cueillies pendant la canicule.

Dans *En manches de chemise*, on retrouve le thème de *Meublé et non meublé*, cette petite farce des Variétés dont nous avons parlé il y a trois semaines, laquelle rappelait elle-même *Indiana et Charlemagne*.

Les deux héros de ce dernier acte nous offrent deux singuliers phénomènes de sans-gêne : l'un met la robe de sa voisine au mont de piété, l'autre, qui est la voisine elle-même, y met l'habit de son voisin. Puis, comme toujours, tout se découvre, et les deux plaisants changés en amoureux, vu la conformité de leurs goûts, s'épousent pour la vie entière, selon l'usage du temps.

Aux *Variétés*, nous avons assisté à cinq actes de suite, je veux dire d'une seule pièce. Il s'agissait de cette nouvelle fiancée du roi de Garbes, créée par Béranger sous des noms divers et que les auteurs de nos cinq actes font manœuvrer et courir la pretentaine à cheval sur une pudeur à la Lucrèce, sous l'unique et vilain nom de Gothon. On la voit, pauvre Mlle Page! avec une figure si délicate et si fine, on la voit au milieu de troupiers stupides et d'étudiants osés, on la voit serrée de près par un trompette, par un propriétaire, par un avocat, par un idiot de campagne et un baron.

La chère enfant en quête d'un vrai mari, a le bon sens d'abandonner tour à tour chacun de ses cinq ou six fiancés à mesure qu'ils sont dans l'embarras, seulement elle les place tous avantageusement. Elle se décide enfin à choisir l'idiot de campagne et le préfère à Leclère, qui a pourtant joué le baron de manière à l'emporter infiniment sur tous les autres. Vous le voyez, cette pièce, un peu trop longue, est admirablement vertueuse : Aux séductions réunies de la garance, de l'Alpaga, du catogan et autres vétustés splendides, Gothon préfère le *Caudebec* en tremblon d'un simple villageois.

O censure, ce sont là de tes coups!

Antony Méray.

— Le public visite depuis quelques jours aux galeries Bonne-Nouvelle, sous le nom de *Polyorama*, une vue intérieure du palais de cristal, disposée avec des objets réels et de manière à donner une idée exacte de l'aspect que présente le palais lorsqu'on se trouve dans la partie réservée à l'industrie chinoise. Le Polyorama est ouvert tous les jours de dix heures à cinq heures. Le prix d'entrée est de 4 fr.

— La frégate-école la *Ville-de-Paris*, dont le gouvernement a autorisé le stationnement sur la Seine, à Neuilly, est arrivée par le chemin de fer d'Orléans : Elle ne compte pas moins de 1,288 pièces de bois de chêne, façonnées, de 4 à 12 mètres. Du port de 1,000 tonneaux, elle pourra recevoir au moins 800 personnes à son bord. Sa longueur est de 50 mètres de rablure en rablure, sa largeur de 10 mètres au maître-couple. Elle portera 36 bouches à feu.

Cette frégate a été construite à Paimbœuf, dans les chantiers de M. Baudet, l'un de nos premiers constructeurs ; quarante charpentiers de marine qui l'accompagnent vont la monter à Neuilly, et doivent en opérer le lancement à la fin d'octobre prochain.

qui finit, et le président de la République, dont la réélection est impossible, puisqu'elle est inconstitutionnelle, auront l'une et l'autre disparu de la scène politique, et la République, dans son libre essor, reprendra sa marche dans le progrès; calme et majestueuse, donnant à notre France ces institutions sociales dont le peuple attend vainement depuis soixante ans la réalisation, couvrant ses ennemis intérieurs de la protection de sa force, respectant les nationalités étrangères, et désavouant, aux yeux du monde, toute guerre entreprise contre la liberté des peuples, dont elle sera la constante alliée.

La victoire, nous en avons eu le premier gage dans le vote sur la révision de la constitution. Dans cette occasion décisive, en face de la réaction, toutes les nuances du parti républicain se sont réunies; l'opposition républicaine tout entière a voté comme un seul homme. Unanime dans son amour pour la République, elle a été unanime dans son vote pour la République.

Le débat a été grand, le talent de nos orateurs au niveau du débat, le triomphe dans l'Assemblée, éclatant, le retentissement dans le pays, profond; à l'étranger, immense.

Des ambitions hypocrites et tenaces invoquaient la raison suprême du salut public; nous avons opposé la parole suprême de la constitution. Des terreurs habilement feintes prédisaient le chaos; nous avons montré le calme et la raison du peuple, gages certains d'ordre et de sécurité..........

La constitution n'est pas, il s'en faut, le dernier terme du progrès politique et social; nous le savons, et néanmoins, dans les circonstances actuelles, nous avons rejeté la révision: c'est que nous avons vu dans la constitution une barrière opposée aux factions monarchiques, c'est que la violence qu'elles mettaient à l'attaquer nous montrait assez qu'elle leur faisait obstacle; c'est que le droit électoral, et la presse, et le droit de réunion n'existaient plus dans leur liberté naturelle et républicaine; c'est que nous ne pouvions pas consentir, sans commettre un sacrilége à ce que la loi fondamentale, née du suffrage universel, fût changée par le suffrage restreint. Devant cette dernière considération, il n'était pas permis d'hésiter

Les voix républicaines qui, d'ordinaire, n'ont, dans l'urne, que la valeur d'une protestation, ont eu cette fois un résultat positif: elles ont donné la majorité légale au principe républicain. Grâce à ce vote, tout est clair, tout est défini dans le fond de la situation. Jamais peuple n'aura eu sa voie tracée avec plus d'évidence. La loi a de nouveau acclamé la République; ses ennemis sont enfermés dans le cercle du droit. Pour en sortir, il faut un crime.

Un grand résultat moral a été la conséquence de nos débats. Nous avons vu les anciens partis monarchiques, qu'on disait si audacieux, si sûrs de la victoire, le moment venu, qu'ont-ils fait? Pas un d'eux n'a osé confesser son principe: ils ont renié le droit divin, et les voilà, faisant litière de leurs drapeaux, abdiquant tous leurs souvenirs, les voilà qui vont chercher *leur roi* à l'Elysée. Oui, dans ce désordre des anciens partis, un fait surtout marque leur détresse: par ses votes les plus importants, le légitimisme a épousé le bonapartisme, le drapeau blanc est venu couvrir le Dix-Décembre et, en échange, le bonapartisme a fait cause commune avec la légitimité.

Seul, dans cette défaite morale, dans cette confusion où tous les débris du passé achèvent de se détruire l'un par l'autre, le droit républicain reste debout; sans altération, sans mélange, il surgit plus pur au milieu de cette poussière de monarchies détruites, qui s'agite encore, par moment, sur la route de la France.

Peuple, nous te remettrons ce droit, tel que nous l'avons reçu de toi, sans tache, sans déclin, vivant d'une éternelle vie.

Et pourtant, que de profondes atteintes il a subies pendant cette dernière session? Par un mélange de concessions réciproques, président de la République et majorité ont rivalisé pour l'amoindrir et le détruire.

Au dehors, nos braves soldats restent à Rome et dans les Etats du pape; l'or de la France soutient ce gouvernement à la fois immoral, stupide et cruel, qui étend sur tout ce que le pays renferme d'illustration ou de probité, l'exil, l'emprisonnement, les condamnations infamantes, les plus humiliantes tortures; qui, sous les yeux mêmes de notre armée, se concerte avec le roi de Naples, le bourreau de ses sujets, pour se soustraire à notre protection, qu'il redoute et qu'il désavoue. Notre armée, elle est là, en Italie, entendant la proclamation nouvelle de l'autre bourreau, de Radetzki, dont les outrages impies frappent au cœur une population généreuse que l'état de siége, imposé par l'étranger, domine mais ne peut dégrader.

Au dedans, il semblait qu'après la suppression du droit de réunion, l'amoindrissement de la liberté de la tribune, la destruction de la liberté de la presse, l'abandon de l'enseignement public aux jésuites, la destitution de tous les fonctionnaires républicains, la mise en état de siége de cinq départements, la mutilation du suffrage universel, il ne restât plus rien à dérober à la République.

Chaque jour a porté de nouveaux coups à l'édifice de Février.........

Citoyens, nous n'avons pas failli. Dans toutes les circonstances, la République nous a trouvés fermes, résolus, soutenant de nos votes et de nos discours les droits du pays et la constitution. Au dernier jour, en quelque sorte, nous avons fait entendre, du haut de la tribune la plus éclatante protestation contre la loi du 31 mai.

Trois fois, dans le courant de cette session, la loi du 31 mai nous a transmis ses élus; trois fois nous avons voté contre des pouvoirs conférés par le suffrage restreint. Mais en dernier lieu, une fraction d'électeurs privilégiés du département du Nord avait nommé un représentant à l'Assemblée, nous avons voulu rappeler à tous que le suffrage universel, c'est la République; qu'il n'y a de suffrage universel que si, aux termes de la constitution, tous les Français âgés de 21 ans, non frappés d'incapacité judiciaire, sont appelés à l'élection; que le suffrage restreint, œuvre d'une loi dont l'abrogation est désormais inévitable, est la violation d'un droit imprescriptible que tout homme en société reçoit en quelque sorte de Dieu, qui fonda les sociétés; la violation d'un droit sacré que la loi écrite ne concède pas, mais proclame.

Le 13e bureau, chargé du rapport de cette élection, fit à l'Assemblée la proposition suivante:

« La majorité (du bureau), au nombre de 16, considérant que la nouvelle élection a été faite sur des listes où ne sont pas inscrits tous les citoyens du département du Nord jouissant de leurs droits civils et politiques, vous propose d'invalider l'élection. »

La majorité admit l'élu du privilége: la République vota la nullité de l'élection.

Citoyens, l'avenir, un prochain avenir va trancher toutes les questions sociales dont les premiers jours de la révolution de Février comprenaient si bien l'importance; cet avenir est à nous.

Quelles sont, en effet, les éventualités prochaines?

Une seconde demande de révision constitutionnelle, la double élection de 1852.

En présence de la loi du 31 mai, qui porte dans ses flancs la guerre civile, nous avons, selon notre droit, et les circonstances pesées, refusé la révision; nous la refuserons encore: elle n'aura pas lieu; le fait est acquis à l'avenir comme au passé.

Reste la double élection, la *crise* de 1852, ainsi que disent les ennemis de la République. Pourquoi donc une crise?

En 1852, aux termes formels de la constitution, le peuple souverain, dans son *universalité*, élira une nouvelle Assemblée nationale et un nouveau président de la République, agent exécutif et subalterne de la volonté législative.

Telle est notre loi fondamentale, confiée à la vigilance, au patriotisme, à la garde de tous les citoyens; comment cette loi, déjà pratiquée plusieurs fois dans son intégralité, avec paix, avec dignité, pourrait-elle, en s'exerçant encore dans toute sa plénitude, amener une *crise*?

Mais, s'écrient les ennemis de la Révolution, si c'est le peuple qui nomme Louis-Napoléon Bonaparte, que ferez-vous alors?

Nous répondon: le peuple ne nommera pas Louis-Napoléon Bonaparte: le peuple sait que la constitution défend sa réélection; le peuple veut que la constitution soit respectée.

Oui, sans doute, un jour, quand la constitution n'y mettait pas obstacle, le peuple a vu dans le nom de Bonaparte une protestation contre les traités de 1815, un retour à la révolution que Napoléon avait trahie en France, mais que nos soldats, pris dans le sein du peuple, avaient répandue dans toute l'Europe, foulant sous la poussière de leurs pieds les diadêmes des rois. L'épreuve est faite. Le peuple a vu qu'entre un *prince* et la République, il y a un abîme. Tout ce que nous savons, le peuple le sait. Comme nous, il dit à Louis-Napoléon Bonaparte: président de la République, qu'avez-vous fait de la République? Ecrivain socialiste, que sont devenues vos doctrines? Auteur du manifeste, où sont vos promesses? Le peuple comprend que la candidature de Bonaparte est une candidature factieuse; que, de la part du candidat, ce serait un acte d'improbité, la violation d'un serment, et le peuple veut à la tête de la République un honnête homme. Le peuple sait que la réélection de Bonaparte serait la violation de la constitution, c'est-à-dire l'anarchie et le peuple veut l'ordre et la paix dans la République. Non, il ne réélira pas le président actuel. Ceux qui supposent au peuple cette volonté ne connaissent pas le peuple; ce sont les mêmes hommes qui le dédaignent, qui l'appellent *vile multitude*, qui le chassent de l'assemblée électorale; après avoir tenté de le dégrader, ils le calomnient

Le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, dont le mandat expire en 1852, auraient-ils la coupable pensée de se proroger au-delà du temps fixé par la loi? Non, aucun pouvoir en France ne saurait avoir même la pensée de cette impiété...

Ainsi la loi du 31 mai abrogée par l'Assemblée, qui comprend l'impossibilité de la maintenir en face de la constitution;

La réélection de Bonaparte impossible, parce qu'elle viole la constitution;

La prorogation des pouvoirs actuels impossible, parce qu'elle viole la constitution;

La constitution dominant tous les citoyens et toutes les institutions, voilà 1852, sans désordre, sans crise.

Ce n'est pas une *crise*, c'est une révolution qui sortirait de la violation de notre pacte fondamental; révolution légitime comme le droit, sainte comme la justice, sacrée comme la liberté. Alors, nous le déclarons ici avec une fermeté réfléchie: enveloppés du drapeau de la constitution, nous ne manquerions à aucun des devoirs que nous commanderait le salut de la République.

La réunion de la Montagne.

Emmanuel Arago, Arnaud, Théodore Bac, Bancel, Bandsept, Bard, Emile Barrault, Belin, Bertholon, Bourzat, Breymand, Brives, Bruckner, Burgard, Cassal, Chaix, Charras, Chauffour, Chouvy, Chovelon, Clément, Crémieux, Crestin, Curnier, Dain, Deflotte, Delavalade, Delbetz, Delebecque, Detours, Duché, Ducoux, Dulac, Ennery, Esquiros, d'Etchegoyen, Fond, Forel, Frichon, Gambon, Gérard, Gilland, Gleizal, Guilgot, Guiter, Hennequin, Jehl, Jollivet, Joly, Labrousse, Laclaudure, Lasteyras, Latrade, Lavergne, Madet, Maigne, Malardier, Alexandre Martin, Mathieu (de la Drôme), Michot-Boutet, Mie, Miot, Monnier, Morellet, Emile Péan, Pelletier, Pénières, Perdiguier, Pons-Tande, Edgard Quinet, Rantian, Renaud, Rey, Rochut, Ronjat, Roselli-Mollet, Rouaix, Rouet, Saint-Marc Rigaudie, Salmon, Salvat, Sartin, Savatier-Laroche, Savoye, Schœlcher, Signard, Sommier, Eugène Sue, Terrier, Testelin, Valentin, Vignes, Westercamp.

Ont adhéré les représentants de l'opposition républicaine, présents à Paris, dont les noms suivent:

Anglade, Aubry, Bajard, Clavier, Conte, Dupont (de Bussac), Pascal Duprat, Emile de Girardin, Favand, Guisard, Victor Hugo, Huguenin, Loiset, Millotte, Moreau, B. Raspail, Richard, Soubiès, Vaudois, Versigny, F. Pradié, Chavoix, Kestner, Pierre Lefranc, Ch. Lagrange.

Notre ami et collaborateur Ferdinand Guillon est sorti jeudi matin de Sainte-Pélagie, où il a subi les 14 mois de détention auxquels il avait été condamné, en qualité de gérant de la *Démocratie pacifique*, par la cour d'assises de la Seine.

NOUVELLES DIVERSES.

Mardi, les funérailles du maréchal Sébastiani ont eu lieu à l'Hôtel des Invalides. La chapelle de l'hôtel avait été disposée pour la cérémonie et tendue de noir, de nombreux cierges allumés entouraient le catafalque. Au moment où le service religieux commençait un courant d'air a porté la flamme des cierges sur les tentures, qui ont pris feu en un instant et ont été promptement consumées. Il n'y a pas eu d'accident grave; quelques drapeaux ont été atteints et brûlés. La cérémonie funèbre a été interrompue et terminée au dehors, autour d'un nouveau catafalque.

— L'affaire dite du complot de Lyon se poursuit sans incidents remarquables. Dans les audiences du 13 et du 14 on a procédé à l'interrogatoire des prévenus, dont les réponses ont été pleines de franchise.

— L'Académie des Beaux-Arts a décerné les grands prix de composition musicale. Le premier prix a été obtenu par M. Velehelle, élève de M. A. Adam; le premier second prix, par M. Galibert, élève de MM. Halévy et F. Bazin; le deuxième second prix, par M. Cohen, élève de M. Leborne.

— L'ouverture du chemin de fer de Paris, pour la section comprise entre Nantes et Angers, a lieu aujourd'hui dimanche 17 août.

— Le mercredi, 20 août, à 7 heures et demie précises du soir, M. Emile Chevé ouvrira, chez lui, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 5, un nouveau cours particulier de musique vocale et d'harmonie. Les leçons auront lieu trois fois par semaine, lundi, mercredi et vendredi, à l'heure indiquée. Des places spéciales sont réservées aux dames et aux enfants.

— Un incendie terrible a éclaté au Havre pendant la nuit du 12 au 13 dans les chantiers de construction de M. A. Normand. La perte occasionnée par ce sinistre est évaluée à environ un million. L'établissement était assuré pour une partie de sa valeur seulement.

— C'est mardi qu'a eu lieu à la Sorbonne la solennité du grand concours. Les prix d'honneur (philosophie, mathématiques, sciences) ont été décernés aux élèves Bernès, de Breteuille et Poiret, des colléges Rollin lycées Charlemagne et Bonaparte. Les autres prix ont été répartis ainsi qu'il suit:

	Nominations.	Prix.	Accessits.
Charlemagne,	101	22	99
Louis-le-Grand,	87	15	72
Bonaparte,	62	15	47
Napoléon,	56	17	39
Saint-Louis,	30	4	26
Rollin,	21	4	17
Versailles,	16	2	14
Stanislas,	6	2	4

— Le directeur général des musées a l'honneur de prévenir le public que cinq nouvelles salles complétant l'exposition des tableaux des anciens maîtres seront ouvertes au public aujourd'hui dimanche 27 août.

— On écrit de Sainte-Marie du-Mont (Manche):

TRAIT DE COURAGE D'UNE JEUNE FILLE. — Le 10 juillet courant, au Grands-Veys de Sainte-Marie-du-Mont, apparut à l'horison un petit navire marchand qui semblait vouloir prendre la route du Haut-Dick et chercher le port de Carentan.

A l'apparition du navire marchand, Lagouche, pilote aux Grands Veys, met sa péniche à la mer, tend sa voile à la marée montante, l'onde était un peu moutonneuse, le temps magnifique. Tout-à-coup une bourrasque arrive, culbute l'embarcation, lui rompt ses mâts et jette l'homme à la mer.

Lagouche n'est pas mort du coup, il reparaît à fleur d'eau; mais la culbute a été si prompte, la chute si rude, que, tout brisé, il parvint à peine à se cramponner des deux mains à sa péniche renversée. Quelques hommes, témoins sur le rivage, de l'agonie du malheureux pilote, n'osent aller à son secours, mais une jeune fille de la commune de Brevands, du nom de Dinaud, vient de l'entendre: elle regarde, et sans crainte comme sans hésitation, elle saute dans un frêle esquif et s'élance à la mer.

L'esquif glisse rapidement sous les efforts de la jeune fille, et malgré l'impétuosité du vent, malgré l'envahissement irrésistible des Veys par les flots de la marée montante, aborde Lagouche au moment où le malheureux, abandonnant son appui, disparaissait au fond de l'abîme.

La jeune fille le saisit, le hisse dans son canot; puis, reprenant la route qu'elle vient de parcourir, elle ramène au village Lagouche, presque mort, mais que des soins éclairés appellent à la vie.

Cette action d'une fille toute jeune qui, n'écoutant que la générosité de son âme, brave la mort en présence d'hommes qui pâlissent devant un danger, pour sauver à une famille un père, c'est purement et simplement de l'héroïsme.

— Jean-Baptiste Richard, de Deyfosse, commune de Raon-l'Etape (Vosges), qui est malade depuis deux mois, n'a personne pour l'aider dans ses travaux. Le moment de la fenaison arrivé, il se désole, car il ne peut couper son foin ni le faire couper, les ouvriers étant rares et difficiles à trouver dans ces moments de presse.

Les habitants de son endroit, ses amis, ses voisins des villages environnants, apprennent son embarras et son chagrin, une trentaine d'entre eux arrivent chez lui le dimanche matin, vers trois heures, lui offrent généreusement leurs bras, que Richard accepte avec reconnaissance. Ils étaient trop nombreux, quinze suffisaient pour faire l'ouvrage. Richard leur désigne son pré et nos bons campagnards de se mettre aussitôt à la besogne. Le foin tombé, l'air retentit de nos chants patriotiques qui durent autant de temps que le travail. A dix heures tout étant terminé, ils s'en vont serrer la main à Richard, lui souhaitent un bon et prompt rétablissement, l'engagent à ne plus se tourmenter; puis, ils se séparent le cœur content d'avoir été utiles à un frère, en se promettant bien de recommencer encore la bonne action qu'ils viennent d'accomplir, si cela est nécessaire.

(*Démocrate du Rhin.*) CH. HUSSON.

— On lit dans l'*Ami du peuple* d'Auch:

« Nous sommes heureux d'annoncer à tous les démocrates que les encouragements et les sympathies ne manqueront pas à la première association ouvrière fondée à Auch par les maçons-tailleurs de pierre. Il y a quelques jours à peine que le citoyen Arexy en faisait connaître la formation dans ce journal, et déjà plusieurs lettres sympathiques nous ont été adressées, entre autres du citoyen F. Vignes, cordonnier à Miélan. D'un autre côté, quelques-uns de nos amis dans l'aisance se proposent de donner du travail aux ouvriers associés. Nous ne saurions trop les encourager dans cette bonne pensée.

» Par l'exemple des travailleurs-socialistes de Barran et de la nouvelle association ouvrière d'Auch, il nous est prouvé que le socialisme a pris possession définitive du département du Gers. Tant mieux! nous marchons en avant! — B. Gastineau. »

L'article suivant est extrait de l'ouvrage de M. Paul de Flotte, représentant du peuple, intitulé: LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE, *Essais sur l'esprit de la révolution* (1).

IX.

J'ai déjà dit qu'à mesure que l'autorité s'amoindrit, à mesure qu'elle cesse d'être acceptée par les hommes, l'action et la violence du pouvoir s'exaspèrent.

Cette vérité prend un grand caractère philosophique, lorsque, au lieu de la suivre dans la formation et la décadence d'un gouvernement ou d'une nation, on la considère dans l'histoire universelle. La voici sous la forme plus large qu'elle revêt alors.

Plus l'origine de la souveraineté (l'autorité) est étroite et restreinte, plus l'instrument de la souveraineté (le pouvoir) est violent et étendu.

En d'autres termes, le souverain est d'autant moins oppressif qu'il est plus légitime; ou encore: *Le champ de la liberté s'accroît avec celui de l'autorité.*

Ainsi, lorsque le principe d'autorité n'est que la volonté d'un seul homme, comme chez les anciens peuples de l'Orient, alors, la souveraineté est le caprice ou l'intérêt de cet homme; le pouvoir qui défend une telle souveraineté réunit nécessairement tous les caractères de violence et de cruauté. Nulle liberté n'est en effet compatible avec une autorité dont la base est si étroite, avec une souveraineté que la moindre conspiration et le premier coup de poignard peuvent détruire.

Quand le principe d'autorité s'élargit et devient l'intérêt d'une nation, la souveraineté devient tout naturellement plus forte, elle est plus difficilement détruite, le pouvoir a moins

---

(1) En vente chez Pagnerre, éditeur, 18, rue de Seine. Un fort vol. in-8°. — Prix: 5 francs.

besoin de la défendre, elle est compatible avec plus de liberté. Tel fut le progrès social accompli par les peuples de la Grèce et de Rome.

Quand la loi révélée, se substituant à la raison d'Etat, vint faire de l'autorité quelque chose de plus large et de convenable à l'ensemble des nations qui composaient la chrétienté, la souveraineté, plus forte, sentit le besoin d'un moindre pouvoir, et ce fut au profit de la liberté que le christianisme accomplit ce nouveau progrès.

A chacun de ces progrès, l'idéal, en vue duquel s'accomplit le devoir, s'agrandissait; la menace et le supplice s'amoindrissaient et devenaient inutiles.

Les hommes se dévouèrent ainsi tour à tour à la volonté d'un homme, puis à l'intérêt de la patrie, puis à la loi de la chrétienté.

Le devoir devint ainsi plus facile, et s'il est une vérité que démontre l'histoire, c'est que lorque la répression ne suffit plus à maintenir l'ordre. il est encore un moyen de l'obtenir, c'est d'élever l'idéal, et toujours l'homme accorde à la beauté ce qu'il refuse à la douleur.

Les limites de la liberté, sous ces diverses souverainetés, doivent être précisées.

D'abord la liberté fut nulle.

Puis elle fut limitée par la raison d'Etat.

Puis elle le fut par la révélation.

Elle ne peut l'être aujourd'hui que par la conscience, c'est-à-dire que la liberté, nulle d'abord, doit désormais être absolue.

Ceci suppose une invincible souveraineté. Nous l'avons dit : le principe de la souveraineté, c'est aujourd'hui la conscience humaine. Le souverain, c'est l'humanité.

Or, on pouvait tuer un homme.

Il était plus difficile de tuer un peuple.

Plus difficile encore de tuer la chrétienté.

Qui donc peut tuer l'humanité?

On nie l'intérêt d'un roi.

On combat la raison d'Etat.

On discute une idée religieuse.

Qui donc niera, combattra, discutera, vaincra, détruira la conscience humaine?

Voilà pourquoi l'autorité nouvelle et le souverain qu'elle investit, ne craignent point la liberté; voilà comment, nés d'elle, ils restent compatibles avec elle, et voilà pourquoi le pouvoir ne saurait avoir désormais pour mission de la limiter et de la combattre. Que l'individu soit libre, il ne peut rien contre l'autorité nouvelle ni contre le souverain qu'elle a créé; sa liberté même les prouve, les affirme et ne peut les détruire.

Ainsi s'établit dans l'histoire la série représentative du développement de l'autorité, de la souveraineté et de la limite du pouvoir, c'est-à-dire de la liberté individuelle.

Une chose m'a toujours étonné : c'est que des hommes osent affirmer que la révolution nie la tradition; et cela parce qu'ils se souviennent d'un siècle ou d'une dynastie, alors que nous nous souvenons de tous les souverains et de tous les siècles; ils opposent avec une étrange bonne foi l'histoire d'une époque et d'une réunion d'hommes à l'histoire de toutes les époques et de tous les hommes. Bizarre ignorance et singulier oubli! Pourquoi ne font-ils point dans l'espace ce qu'ils font dans le temps; dans la géographie ce qu'ils font dans l'histoire, et ne nient-ils pas l'existence des nègres et des Chinois, parce qu'ils n'en voient point en France? Ah! c'est que la vie dans l'espace frappe les yeux du corps, tandis que la vie dans le temps frappe les yeux de l'esprit, et le leur est aveugle.

X.

De même que la liberté de conscience, qui n'est que la liberté individuelle absolue, agit comme un élément critique et désorganisateur, jusqu'à ce qu'elle ait trouvé dans le principe de l'unité de conscience la seule autorité qui puisse résister à son action dissolvante; de même il est de la nature de la souveraineté de tous, justifiée par la liberté de conscience, de s'agiter incessamment jusqu'à ce qu'elle ait trouvé le but normal de son activité dans la conception et la réalisation de la république universelle et la constitution de l'humanité.

La phase critique ou radicale de la révolution peut donc se caractériser ainsi :

Liberté individuelle, souveraineté de tous.

La phase organique et socialiste envisagera ces mêmes idées sous un autre aspect :

L'autorité de la conscience, la république universelle.

Ainsi se justifie cet axiome, que l'autorité, la liberté, la souveraineté, la société, se généralisent et s'accroissent incessamment et par un mouvement commun.

C'est parce que le peuple des Etats-Unis a le sentiment confus, il est vrai, mais très réel, de cet idéal supérieur, qu'il a pu supporter sans déchirement et sans trouble l'action puissante du suffrage universel et de la liberté; c'est ainsi que s'expliquent ses tendances envahissantes, les efforts qu'il fait pour absorber dans son sein l'Amérique entière, et le développement qu'il donne à l'institution du jury; il se maintient ainsi dans les conditions vraies de l'ordre, et ce ne serait point sans de graves dangers qu'il s'en écarterait un seul jour.

Attaquer la liberté individuelle ou l'universalité de la souveraineté, c'est nier également le progrès et la révolution.

Or, la constituante a violé les garanties de la liberté individuelle. la législative a détruit le suffrage universel : voilà pourquoi ni la constituante ni la législative n'ont été dans la voie du mouvement révolutionnaire. Cette seconde assemblée le reconnaît, mais la première affirmait qu'elle représentait la démocratie; c'est en cela que ses actes ont été si dangereux; car ils tendaient à faire haïr le progrès en le rendant méconnaissable et contradictoire.

Si le respect des garanties personnelles n'accompagne pas l'universalisation de la souveraineté, celle-ci tend en effet à devenir une insupportable tyrannie. Il en est de même du droit électoral, s'il cesse d'être le partage de tous.

Mais ces actes déplorables avaient de bien autres conséquences; en atteignant le suffrage universel, ils frappaient le pouvoir dans son origine, et l'affaiblissaient en rendant suspecte sa légitimité; d'autre part, en atteignant la liberté individuelle, ils amoindrissaient l'autorité de la conscience et du jury. Sous prétexte de défendre la société menacée, ces assemblées diminuaient l'autorité, la souveraineté, le pouvoir, toutes les forces sociales, et méconnaissaient à la fois les conditions du progrès et du repos, de l'ordre et de la liberté.

PAUL DE FLOTTE,
représentant du peuple.

La Librairie nouvelle, 15, boulevard des Italiens, vient de mettre en vente une brochure de M. Perreymond qui a pour titre le *Pain du prolétaire*, ou le *Commerce des peuples*; réponse à M. Thiers. En voici la préface :

> « Les contrées soumises au monopole et celles où l'industrie est libre présentent une différence analogue à celle qui existe entre ces pays malsains où l'homme, sans cesse en lutte avec le climat, soutient péniblement sa vie, et ces contrées dont l'air salubre fortifie leurs habitants, qui seraient presque exempts de souffrances, s'ils avaient plus de sagesse et de lumières.
>
> » JOSEPH DROZ, de l'Institut. »

« Nous avons esquissé dans les pages suivantes l'ensemble des intérêts supérieurs qui se rattachent à la liberté commerciale. Notre but a été de populariser cette haute question d'économie sociale, en la présentant sous quelques-uns de ses aspects les plus saillants.

» Depuis le rapport de M. de Limeraz, les discours de M. Thiers et le rejet de la proposition de M. Sainte-Beuve par une immense majorité, aucun système de transaction ne peut être pris au sérieux : ON NE VEUT PAS TRANSIGER.

» La liberté commerciale nous viendra par la volonté du Peuple, tout à coup, pleine et entière, comme toutes les autres libertés qui manquent à la République. C'est donc au peuple, à lui qui représente la masse des intérêts lésés, qu'elle doit désormais être soumise. C'est ce que nous avons fait.

» Le Peuple a le sentiment de la justice; il est Souverain: la liberté commerciale ne se fera pas longtemps attendre.

» PERREYMOND.

» Paris, 20 juillet 1851. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Laon. — M. G. — Reçu les 57. — Appliq. 45 à la R. et 12 à v. réab. — Affect. rem.

Riquewirh. — M. S. — Reçu les 24. — Appliq. de conform. — Rem. à tous deux.

Chaumeret. — M. R. — Reçu v. lettre. — Fait les 4 ab. nouv. — Nous allons vous répondre.

Veyre. — M. P. D — Reçu les 20. — Fait le réab. Transmis la prime. Appliq. 6 à la R. — Rem.

Brest. — M. F. — Reçu les 23,25. — Appliq. de conform. — Pris note du surplus. — Nous recevrons avec plaisir vos communic. — Affect. compl. et rem.

Mulhouse — M. J. — Reçu les 465,80. — Appliq. suiv. indic. — Nous allons v. adresser les reçus. — Rem. frat. à tous.

Vaudancourt. — M. D. — Reçu les 21. — Appliq. de conform. — Rem. à tous trois.

Nemours. — M. B. — Reçu les 9. — Merci.

Nemours. — M. B. — Reçu les 19. — Accueil frat. au nouveau condisc. — Rem. frat. à tous deux.

Pouliquen. — M. B. — Reçu les 120,48 et appliq. à la R. — Affect. rem. à tous deux.

Tlemcen. — M. G. — Reçu les 30 et appliq. à la R. — Amitiés et rem.

Saint-Bonnor. — M. N. — Reçu, pris note. — Merci à tous deux.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 16 août. Au comptant le 5 p. 0/0 à 95 80, le 3 p. à 57 45; la Banque de France à 2,180 00; obligations de la ville Paris, 1410 — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 270 00; rive gauche, 227 50; Paris à Orléans, 880 00; Paris à Rouen, 605 00; Rouen au Havre, 242 50; Avignon à Marseille, 205 00; Amiens à Boulogne, 270 00; Orléans à Bordeaux, 395 00; du Nord, 467 50; Strasbourg, 365 00; Nantes, 275 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2.650; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00; — Rente de Naples, 99 75; Emprunt Romain, 76 0/0; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 7/8; Espagne, dette active, 20 1/2; Lots d'Autriche, 420 00; Piémont dern. emp. 84 15; Obl. anc. 975 00; nouv. 920 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Cᵉ, rue du Croissant, 16.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Cᵉ, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 56. 24 Août 1851.

12 FRANCS PAR AN. **Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.** UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr. BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Lettres sur le palais de Cristal.

Arrivée à Londres.

Mes collaborateurs de la *Démocratie pacifique* auxquels j'adresse cette correspondance n'attendent pas de moi le récit minutieux d'un voyage à Londres. Ce n'est pas l'Angleterre cette fois, c'est l'univers que nous allons voir, c'est le génie de l'avenir et de l'humanité que nous allons saluer dans son palais de cristal. Arrivons immédiatement à Calais et embarquons-nous ; supposons même le détroit passé. Contentons-nous d'indiquer l'immense affluence de voyageurs français, ou parlant français, de *continentaux*, en un mot, qui suit chaque jour cette route. C'est une invasion plus glorieuse et plus féconde que celles de César et de Guillaume le Conquérant, dont l'empereur Napoléon voulut être le plagiaire. Pure de sang, elle n'humilie aucun peuple et profite à tous ; invasion pacifique et provoquée, signe précurseur des temps où les armées industrielles, chargées non plus de ravager le globe, mais de l'assainir et de l'embellir, rencontreront partout, au lieu de chevaux de frise et de baïonnettes, des fêtes hospitalières.

Nous avions à bord plusieurs représentants du peuple, entre autres le célèbre Odilon Barrot, et des sténographes du *Moniteur*, un échantillon complet de l'assemblée.

Il est encore nuit quand nous sortons du détroit pour entrer dans la mer du Nord. L'apaisement des flots annonce que nous glissons sur une nappe plus large et difficilement ébranlée par les vents. Aux étoiles qui représentaient à nos yeux les derniers phares de France succèdent les phares anglais s'allumant à l'autre extrémité de l'horizon.

Voici des bouées illuminées, de petits navires à fanaux de couleur indiquant l'entrée de la Tamise, par leurs constellations rouges et bleues. De temps en temps, au clair de la lune et de ces feux magiques, un navire passe à pleines voiles emportant dans le lointain les chants des matelots. Puis la lune s'efface, le disque rouge du soleil sort de la mer et se réfléchit dans ses ondes. Aux clartés du jour, les voiles apparaissent à chaque instant plus nombreuses ; nous arborons le pavillon d'Angleterre ; l'immense entonnoir des deux rives se resserre à vue d'œil pour nous étreindre ; puis les constructions se multiplient sur les deux bords, glissant comme une décoration de théâtre ; sur la rive gauche, la ville de Gravesend est bientôt remplacée par celle de Wolwich, école et garnison d'artillerie, Vincennes anglais. Au moment de notre passage, le canon y retentissait à coups pressés ; nous apercevions la fumée. Voici Greenwich avec les dômes et les colonnades de son hôpital maritime ; dans le fleuve, quelques pontons, vieux vaisseaux rasés, prisons des voleurs ; puis des bâtiments de commerce à l'ancre, en colonne serrée, se succèdent pendant plus d'une lieue ; enfin paraissent Londres, le débarcadère, la douane.

Le visa des passeports et la visite des bagages entraînent une perte de temps de plusieurs heures, et le nombre des employés, dans un moment où le monde entier répond à l'invitation de l'Angleterre, ne se trouve pas en rapport avec celui des voyageurs. Mais passons.

L'idée qui inspira le palais de cristal tuera les douanes et les passeports. Le monde nouveau se dégage avec une irrésistible puissance ; ne perdons pas le temps à railler la douane, la police et leurs lenteurs. Tournons les yeux vers la grande idée qui se lève à l'horizon comme le soleil sortait tout à l'heure des ténèbres et des flots.

Premier aspect du palais de cristal.

J'aurais voulu faire une première visite à l'exposition universelle dès mon arrivée ; mais la journée se trouvait presque dévorée par la douane. N'importe, voyons au moins le palais de cristal dans son ensemble extérieur. Avec mon collègue Charrassin, je traverse un grand nombre de rues larges, droites, aux vastes trottoirs, offrant aux regards leurs doubles files de lanternes à gaz, leurs *cabs* récemment importés à Paris, leurs omnibus portant autant de voyageurs sur l'impériale que dans l'intérieur, leur activité de fourmilière.

Dans cette excursion, rien de nouveau pour moi. J'avais déjà vu Londres et n'en ai point trouvé l'aspect modifié. Depuis 1834, Londres, à ma connaissance, n'a démoli que les colonnades semi-circulaires du *Quadrant*, et ne s'est enrichie que de deux édifices importants, le palais de cris al et l'immense construction gothique consacrée aux séances du parlement, création gigantesque, reproduction fidèle du vieux style anglais, mais qui se trouve, inconvénient grave, placée au bord du fleuve dans une ville qui n'a pas de quais ; si bien que pour voir l'édifice obliquement, il faut s'arrêter sur le pont de Westminster, et que pour le bien voir en face, il faudrait être sur l'eau.

Je mets ici le palais du parlement dans une parenthèse, car il n'est pas sur le chemin conduisant de notre hôtel à l'exposition universelle.

Dans le trajet, encore une fois, rien de neuf. Voici pourtant un tableau de mœurs. Nous passons devant un débit de liqueurs ; en travers de la porte est couchée sans connaissance une jeune fille bien vêtue, portant chapeau, comme toutes les anglaises ; elle est ivre-morte, personne n'y fait attention.

Nous entrons dans Hyde-Park par le nord, du côté d'Oxford Street. Dans cette vaste enceinte est construit le palais de l'exposition ; mais Hyde-Park est séparé en deux par la rivière Serpentine. C'est au-delà de cette rivière, près des jardins de Kensington, que l'emplacement du palais de cristal a été choisi.

En le cherchant des yeux, nous passâmes près d'une femme étendue par terre sous les ombrages. Au bruit de nos pas elle essaya de se soulever sur une main puis elle s'affaissa de nouveau. Elle était ivre-morte comme la première.

Il est curieux que la vieille civilisation se soit ainsi offerte à nous sous cet aspect d'abrutissement et d'abjection, comme pour faire contraste avec les splendeurs de ce monde nouveau dont le palais de cristal est le péristyle.

Enfin nous admirâmes le profil du colossal édifice, dominant les plus hautes cimes du parc, long de 560 mètres, élevé de 408 ; une ville entière.

Les estampes répandues sur les étalages de Paris reproduisent fidèlement le dessin de cette construction, mais sans donner une juste idée de sa grandeur et de l'émotion produite au premier aspect par cette cathédrale de l'industrie.

Cathédrale est bien le mot. Cette union des peuples abjurant la guerre et ses horreurs pour une émulation féconde est bien le catholicisme de l'avenir, et l'impression causée par la vue de cette immense arche d'alliance renfermant tous les germes de la nouvelle création n'a rien de profane. C'est le sentiment religieux dans ce qu'il a de plus élevé et de plus pur.

A la cathédrale d'ailleurs le palais de cristal a emprunté son plan général. Contemplé à vol d'oiseau, il forme la croix, coupé juste au milieu par une galerie qu'on appelle le *transept*, en empruntant ce terme à l'architecture religieuse. Le transept, dont les bras dépassent de très peu la longueur générale de l'édifice, offre, au Nord comme au Sud, une façade cintrée. Sa couverture est voûtée en demi cercle ; celle de la *nef* et de l'*abside* au contraire, si l'on veut appeler ainsi les parties du palais antérieure et postérieure aux bras de la croix, se compose de plans rectilignes formant terrasse à trois degrés. La grande allée centrale qui parcourt l'édifice d'un bout à l'autre, dans le sens de la longueur, est élevée au-dessus des bas côtés, de deux étages formant gradins.

Cette brillante construction se compose d'éléments fort simples ; un modèle de ferrure cintrée, reproduit plusieurs milliers de fois, sert de chassis aux vitres et consolide la muraille transparente ; l'uniformité du dessin n'est rompue que par les deux façades arrondies du transept, analogues aux deux portails de côté de nos vieilles églises.

Couronnez l'édifice d'un léger feston, faites flotter à distances égales sur la toiture les drapeaux de toutes les nations de la terre et vous aurez l'idée de cette création radieuse, légère, que l'on craint de voir disparaître comme une vision, tant elle contraste avec nos perspectives habituelles par sa grandeur et sa poésie.

Le palais à l'intérieur.

Hier, nous n'avions pu voir le palais de cristal qu'à l'extérieur, nous avons pénétré ce matin dans ce royaume des fées.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 24 AOUT 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Les auxiliaires de pêche. — Le Fou.

La race des pêcheurs de mer est une race robuste, probe, résignée, courageuse et que Dieu a faite ainsi pour l'empêcher de périr, car elle était destinée à fournir de nombreuses victimes à l'inconstance et à la fureur de l'élément perfide. La vie du pêcheur est une lutte incessante contre la mort. Il rêve la nuit qu'il chavire et que ses compagnons de péril ont l'orbite des yeux vide. Les sanglots de sa famille l'accompagnent à chaque départ et saluent souvent son retour, lorsqu'il revient sans sa barque et que le reflux rapporte sur la plage son corps inanimé. Ce n'est pas le désir insensé des richesses, de la gloire, pas plus que la passion désordonnée de la matelotte ni de la bouillabaisse qui rive à son boulet le forçat de la pêche. L'infortuné sait trop que nul ne s'enrichit au métier de pêcheur, que la gloire n'est pas pour qui nourrit ses frères, mais bien pour qui les tue, et il confesse en outre que le turbot, le rouget, la dorade et la sole, en un mot que tous les poissons délicats qu'il capture ne sont pas pour son bec. Trop heureux qu'on lui permette parfois de ramasser pour y goûter le fretin sans valeur dont ne veut pas le riche. Oh ! celui-là sait parfaitement qu'il ne joue pas sa vie contre la fortune, son esclavage contre la liberté. Un plus puissant mobile, une plus sainte ambition l'animent et le soutiennent en ses longues misères et le clouent à son industrie. Il est heureux de se dire que, grâce à sa témérité et malgré la tempête, malgré l'avarice de l'océan et la rigueur du ciel, le poisson frais ne manquera pas aux services d'Apicius, le riche patricien de Londres ou de Paris.

La statistique officielle ne dit pas à combien de ces champions effrénés du devoir, l'écume des flots a servi de suaire et l'estomac des requins de cercueil. Néanmoins de temps à autre, tous les deux à trois mois, une note en trois lignes, perdue dans l'article *fait divers* d'un journal politique, appelle l'attention du public sur ces détails vulgaires : « Le dernier coup de vent qui a sévi dans la Manche a jeté à la côte quelques barques de pêcheur du port de ..... complètement désemparées et brisées. On suppose que les équipages ont péri. » Et plus loin : Une demoiselle anglaise d'une très grande beauté et très forte sur l'équitation, etc., etc.

Or, ces braves gens, avisant tous les jours un pauvre diable d'oiseau pêcheur qui avait la bonhomie de se laisser dépouiller de sa pêche par des oiseaux voleurs, imaginèrent de lui donner par dérision le nom de *Fou !*... Seras-tu donc éternellement applicable, ô parabole désespérante du nigaud qui voit la paille dans l'œil de son voisin et ne s'aperçoit pas de la poutre qui est dans le sien !

Ce fou est donc un grand et magnifique oiseau blanc à longues ailes, dont la taille dépasse celle des plus épais goëlands et avoisine celle de l'oie. Il pique dans le vent comme l'albatros et le pétrel. Peu de ses rivaux pourraient le distancer en une course aérienne ; aucun ne le surpasse dans l'art prestigieux de saisir le poisson au vol entre deux lames. Son bec, long de trois pouces, est plus fort, plus comprimé, plus en cône que celui du cormoran ; la courbure de la mandibule supérieure est à peine sensible ; cette mandibule semble composée, comme le bec du pélican, de plusieurs pièces de rapport. Elle est dentelée comme celle du cormoran. Le bec est fendu, comme d'habitude, jusque par delà les yeux. Une bande de noire, étroite et courte, part de chaque commissure des lèvres en guise de favoris ou de moustaches, tranchant agréablement sur la blancheur immaculée du reste du plumage. La gorge est sillonnée d'une rainure identique, de la même couleur, mais de plus longue dimension. A première vue et à le juger sans prévention, le fou fait plus l'effet d'un être guerroyeur que d'un être stupide.

Une des raisons qui auront pu encore lui mériter son nom est celle que j'ai rappelée à l'occasion du cormoran et qui se tire de la difficulté qu'éprouve le fou à se mouvoir à terre, et qui est cause qu'on l'y assomme souvent. Cette stupidité-là, encore une fois, si stupidité il y a, lui est commune avec les martinets et la frégate et les plus puissants rameurs, et n'est que l'inconvénient d'une organisation trop parfaite.

Le portrait que je viens de tracer s'applique au fou de Bassan, la seule espèce qui se rencontre sur les côtes de France et qui a pris son surnom de l'ilot de Bassan, situé dans la baie d'Edimbourg, où ces oiseaux nichent en nombreuse société. Le fou, qui multiplie considérablement, ne fait cependant qu'une ponte par année et cette ponte se borne invariablement à un œuf.

J'ai entendu circuler sur le compte du fou deux versions qui se ressemblent peu. Des ornithologistes que je suppose mal informés m'ont affirmé qu'ils avaient été témoins de l'exploitation du goëland et de la mouette par le fou de Bassan sur nos côtes maritimes du Nord. Tout me porte à croire qu'ils auront confondu le fou avec le labbe qui est en effet fort sujet à des écarts de ce genre. Cependant, comme le labbe est d'un brun très foncé, il est difficile d'admettre qu'on ait pu le confondre avec un oiseau d'une blancheur éclatante comme le fou. Les apologistes du fou appuyaient leur opinion sur la puissance du bec de cet oiseau, et surtout sur sa forme qui reproduirait parfaitement la pique d'abordage dont se servent les corsaires pour attaquer l'équipage des navires marchands.

Les autres, qui me semblent avoir la raison pour eux, ont fait du fou des mers équatoriales le balbusard de la frégate, et cette dernière opinion a pour elle tant d'autorités que je m'y rallie forcément.

Pour visiter l'exposition universelle il n'est pas de jour gratuit, et le palais est fermé tous les dimanches, double condition qui semble interdire l'entrée de l'édifice aux ouvriers. Pour être admis il faut être capable d'une dépense de temps, d'une dépense d'argent, ce qui fait des visiteurs une classe privilégiée. Le pauvre n'entre jamais. L'aristocratie des visiteurs elle-même a ses degrés : ceux du lundi, du mardi, du mercredi, du jeudi, jours où l'entrée coûte un schelling (1 fr. 25 c.) sont une démocratie auprès des visiteurs du vendredi et du samedi, jours où l'entrée coûte 2 schellings et demi et 5 schellings.

La foule arrive par trois principales entrées : celles de l'Est, de l'Ouest et du transept méridional. A chaque porte un groupe de grenadiers rouges et des *policemen*. Il faut passer par un *turnpike* ou tourniquet n'admettant qu'une personne à la fois ; chacun défile sa pièce à la main ; les agents ne rendent pas de monnaie, le temps manquerait pour de pareils comptes. Ces courants de spectateurs arrivant par trois entrées ne produisent aucun encombrement dans le vaste édifice malgré la place occupée déjà par les trésors de l'exposition. Trente ou quarante mille personnes peuvent circuler dans le palais, sans embarras, avec toute facilité pour les observateurs consciencieux de prendre des notes. Ils sont prévenus seulement par de nombreuses affiches qu'on ne peut dessiner aucun objet sans la permission du propriétaire.

Esquissons la perspective intérieure :

Si nous arrivons par l'entrée occidentale, la plus fréquentée parce qu'elle est tournée vers le centre de Londres, nous apercevons une immense allée, une nef, c'est le mot exact se prolongeant d'un bout à l'autre de l'édifice. Dans cette longue enfilade rien n'interrompt le regard : vous y voyez des sculptures en marbre, des statues en bronze, des chefs-d'œuvres industriels de toute nature, pièces principales de l'exposition, rangées sur une ligne et dominant une mer de têtes qui flottent le long des piédestaux. Bien que très suffisant le jour qui éclaire ce spectacle arrive tamisé par une toile qui revêt extérieurement la toiture de verre. Mais au milieu de la perspective ce clair-obscur est coupé par la franche et vive lumière qui traverse sans aucun obstacle la voûte de cristal du transept.

Le gris-bleu et le jaune pâle colorient les hardis piliers de fer qui soutiennent la couverture et les galeries supérieures formant double étage. Les nuances douces de l'ensemble permettent aux richesses exposées de laisser éclater leurs splendeurs. C'est un orchestre exercé qui accompagne sourdement des voix brillantes. Le rouge vif est employé sobrement pour doubler la balustrade de fer des galeries et pour attirer les regards sur les étiquettes où ressortent en caractères blancs les noms des différents peuples et des principales industries.

La grande nef, l'allée centrale que nous venons d'indiquer occupe toute la longueur, mais non pas toute la largeur de l'édifice. Il existe à droite et à gauche des bas-côtés divisés en plusieurs compartiments et où la vue se trouve souvent interrompue tantôt par des draperies, tantôt par l'abondance même et la grande dimension des productions exposées.

La moitié antérieure de l'édifice, de l'est au transept, appartient aux pays étrangers à qui l'hospitalité anglaise accorde la première place ; la seconde moitié, qui s'étend du transept à l'extrémité occidentale, est réservée aux produits de la Grande-Bretagne et de ses colonies.

Ces deux moitiés, parfaitement égales pour l'espace, ne le sont point pour l'intérêt. La sympathie que doit exciter la généreuse initiative de l'Angleterre ne saurait nous empêcher de dire que le contraste des nationalités et des styles dans la partie étrangère de l'exposition, la guerre pacifique que s'y livrent tous les peuples, rangeant leurs produits comme ils rangeaient autrefois leurs bataillons à l'ombre de leurs drapeaux, offre un genre d'attrait nouveau, piquant, et que ne présente plus la partie postérieure, si ce n'est dans les travées réservées aux colonies de l'Angleterre, Indes orientales, Ceylan, Malte, Canada.

Mais avançons et parcourons le palais de cristal, en restant pour cette fois au rez-de-chaussée.

Etats-Unis.

Voici d'abord les Etats-Unis, *United-States*. Dans cette fête de la réconciliation universelle, l'Angleterre donne la première place aux compatriotes de Washington.

C'est au surplus un avantage pour ce jeune peuple, plus agricole qu'industriel, et plus industriel qu'artiste, de s'offrir tout d'abord à des yeux que les merveilles des civilisations plus raffinées n'ont pas rendu encore exigeants.

Les Etats-Unis ont exposé surtout des produits naturels, des fruits de leur sol, substances brutes, encore en ballots ou bien en tonneaux défoncés par le haut pour que l'œil y plonge, graines, pelleteries, cuirs, bois ; l'industrie américaine, quand elle modifie ces productions, apparaît avec un caractère utile, raisonnable, sévère ; elle nous présente des charrues, quelques étoffes, des machines, et spécialement des machines agricoles, des charrues perfectionnées ; toujours le peuple sensé, positif, de Francklin, de ce Washington dont je viens d'apercevoir le portrait faisant pendant avec celui de Lafayette. L'Américain, du reste, n'est pas artiste, son origine anglaise ne le préparait pas à le devenir, et le rude contact du sauvage n'était pas fait pour greffer le sentiment du goût sur sa nature primitive.

Je me trompe cependant ; honneur au courage, fut-il malheureux. L'Amérique ne craint pas d'exposer des pianos devant les facteurs si renommés de la France et de l'Allemagne.

Vous me répondrez peut-être que nous osons bien exposer notre République en présence de l'Amérique du Nord.

Et que si la République de Février devait demeurer ce qu'elle est aujourd'hui, la comparaison ne tournerait pas à notre honneur.

Russie.

Après les Etats Unis, vient la Russie, à droite et à gauche de l'allée centrale.

Encore un peuple primitif, point artiste, peu industriel, infiniment moins artiste et industriel que l'Amérique du Nord. La Russie réduite à ses seules ressources ne nous offrirait que des jattes remplies de grains, de céréales, des bois, laines, crins, pelisses de fourrures, quelques fruits de cire. Elle y joindrait encore un luxe barbare d'armes circassiennes, longs sabres, larges poignards, cuirasses. Mais la Russie qui n'est rien dans l'industrie, est beaucoup dans la politique ; sa richesse et sa puissance lui permettent de faire travailler à son profit les ouvriers étrangers. Rien ne peint mieux l'œuvre de Pierre-le-Grand, cette civilisation superficielle, incohérente, prise toute faite à l'étranger, modifiant l'aristocratie et les grandes villes, mais laissant le fond de la nation dans l'ignorance et la barbarie primitives, que le disparate des produits agrestes exposés légitimement par la Russie, avec la richesse et le raffinement des objets d'art qu'elle expose sous son nom après les avoir achetés au reste de l'Europe.

Est ce un produit russe, par exemple, que la magnifique parure de diamants exposée par les bijoutiers du czar, MM. Kœmmerer et Saefflügen, deux allemands et probablement deux israëlites d'Allemagne?

Ces diamants sont russes comme le splendide mobilier de malachite verte incrustée d'or, placé sous le drapeau du même peuple et qui sort de la manufacture impériale d'Alexandrowski, près Saint-Pétersbourg, ameublement féerique du reste : vases, cheminées, pendules assorties, rien n'y manque ; la grande porte vert et or à deux battants qui le complète semble prête à s'ouvrir sur quelque souterrain des Mille et une Nuits.

Voici un morceau, russe au moins par le sujet, c'est un surtout d'argent représentant le grand-duc de Moscou, Dmitri Donskoï à la bataille de Koulikoff, qui délivra les Russes du joug des Tartares. Le prince est assis sous un arbre national, un pin d'argent aux branches touffues. C'est là qu'il reçoit la nouvelle de la victoire ; l'arbre d'argent s'élève à quatre ou cinq pieds et se termine par une coupe qu'on emplit de fleurs naturelles.

La nationalité russe et l'habileté des bijoutiers étrangers qui travaillent pour la famille impériale trouvent un point de jonction dans les riches ornements du culte grec et surtout dans les mitres originales des popes.

L'exposition russe est surveillée par des gardiens en redingote sombre portant le mot *Russia* en lettres rouges sur un brassard. Plusieurs nations ont envoyé de pareils gardiens ; ceux de l'Autriche se distinguent par la redingote marron à boutons dorés. Les plus élégants, ceux de la France, sont habillés de vert avec une légère broderie d'or au collet, le chapeau à trois cornes orné de la cocarde tricolore. Pourquoi les habiller de vert, cette couleur qui ne fut jamais nationale, mais que Napoléon Bonaparte adopta pour sa livrée et qu'on retrouve aujourd'hui dans les antichambres et les écuries de l'Elysée? Donner à l'industrie française la livrée de M. le président serait une idée si mesquine, qu'elle ne se présenterait pas à notre esprit, même comme hypothèse, si nous n'avions vu le buste ou le portrait de M. Louis Bonaparte occupant, en beaucoup de lieux publics, officiels, la place qui appartient à la seule image de la République française.

Entre la Russie et l'Allemagne, le Danemark d'un côté, la Norwège et la Suède de l'autre, occupent une étroite lisière. Ces deux derniers pays ont exposé des cuirs odorants de toute couleur, des objets de sellerie, des nécessaires maroquinés.

Vient l'Allemagne, divisée en trois parties dans cet ordre :

Allemagne septentrionale,

Zollverein, union douanière dont la Prusse est l'âme.

Enfin l'*Autriche*.

Zollverein.

Les productions du Zollverein sont déjà très variées. Le système continental de Napoléon obligeant l'Allemagne à produire et l'isolant du sol britannique, a développé sur cette terre des germes industriels aujourd'hui féconds et qui semblent avoir reçu de l'exposition allemande de Berlin un redoublement d'activité. Déjà l'industrie du Zollverein est un monde se rapprochant par la variété de la production anglaise et même française. Comment tout décrire ! Tapis, lampes, carrosserie, harnachements ajustés sur des carcasses de chevaux, pierres à lithographier fonctionnant devant la foule, papiers d'appartements, boutons, pipes, équipements de chasse. Hey hingher, fabricant bavarois de glaces de voitures, donne à ses vitres, par la fabrication même, des coupes arrondies. L'industrie bavaroise offre plus d'un exemple de ces vitres cintrées.

Voici une panthère magnifique en gypse de Berlin, des jouets de Nuremberg, écrevisses, poissons, oiseaux aquatiques destinés à flotter, à satisfaire cette passion des enfants pour le *barbotage*, passion dont les parents gémissent, mais que la providence n'a pas créée sans motif et dont Fourier a trouvé l'emploi ; — poupées de Berlin, fabrique de Balm, — vitres coloriées de Nuremberg offrant aux rayons du jour des peintures et des grisailles que la lumière met vivement en relief.

Déjà nous avons aperçu à notre droite et à l'est une cour de rafraîchissements entourée de buffets semblables à ceux des chemins de fer, mais sur une plus grande proportion ; une cour semblable se reproduit du même côté de l'édifice à l'extrémité ouest ; l'une et l'autre ne sont rien quand on les compare à la grande cour de rafraîchissement (*refreshment area*) qui occupe l'extrémité nord du transept. Mais continuons :

Les surveillants commis par les différentes puissances sont aidés et même un peu dirigés dans l'exercice de leurs fonctions par les agents de police de Londres, les *policemen*, distribués abondamment dans toutes les parties de l'édifice. Le *policeman* est habituellement de grande taille, doué d'une force physique dont il n'a pas besoin de faire emploi ; la force morale lui suffit presque toujours. Couvert d'un chapeau rond, d'un frac bleu boutonné droit, d'un pantalon bleu, c'est-à-dire à peu près costumé comme les lycéens de Paris avant 1848, privé de moustaches (l'infanterie anglaise même n'en porte pas), complètement dépourvu d'armes apparentes, il se distingue par un dessin blanc placé de chaque côté de son collet, espèce de patte formée d'un rond dans lequel s'inscrit une lettre et d'un losange où se place un numéro d'ordre ; un brassard à bandes blanches et bleues bouclé autour de son poignet, est pour lui le signe du service. Quelques *policemen* à cheval, armés d'un sabre de cavalerie, exercent dans les immenses quartiers de Londres une surveillance plus étendue que les simples agents à pied.

Ce corps n'a cessé d'offrir aux yeux étonnés des Français habitant aujourd'hui Londres par centaines de mille, l'exemple

---

La frégate, la vraie reine de la région des mers, aussi bien gréée que le martinet et l'oiseau-mouche, plus légère que le faucon, plus rapide que la flèche, et qui ne plane qu'au ciel de la zone torride, est un grand oiseau noir remarquable par l'étendue démesurée de ses ailes comparativement à l'exiguité du volume de son corps. Elle n'est pas plus grosse qu'un faisan et mesure dix pieds d'envergure. Une membrane écarlate d'un rouge plus vif que celui de la collerette du dindon tapisse son col chauve et prête à sa physionomie un reflet sanguinaire. La frégate a reçu de la nature, avec cette envergure démesurée, des pieds courts et palmés à peine qui ne lui permettent pas d'abandonner le plancher de l'air pour se confier à celui des flots. Il en est d'elle comme du martinet de nos églises à qui l'antiquité avait refusé des pattes et qui ne peut plus se relever une fois qu'il a touché le sol. Or, comme il faut que la frégate vive et qu'elle ne peut vivre que de poisson, et que l'exercice de la pêche lui est interdit, elle est bien forcée de vivre de la pêche d'autrui. Le fou est le pêcheur sur lequel la frégate a jeté son dévolu et dont elle a fait son ilote, son serf taillable et corvéable à merci.

La nature, pour rendre facile à l'oiseau noir son métier d'exploiteur, l'a armé d'un bec fort et crochu et d'une puissance de vol incomparable qui devait interdire à ses victimes jusqu'à la pensée de la fuite. Un commandeur de sucrerie ne gouverne pas plus brutalement ses nègres en travail de culture que la frégate ses fous en besogne de pêche. Du plus haut des airs où elle trône dans son immobilité majestueuse, elle inspecte tout ce qui se passe à la surface des flots ; aucune capture importante ne se fait qu'elle n'en soit témoin, et alors, malheur au pêcheur que la chance a le mieux servi, car c'est sur lui qu'elle tombe, invisible et rapide comme le plomb du chasseur. Vainement l'appréhendé essaie de faire disparaître la pièce de conviction en l'avalant, à l'imitation du pêcheur de perles, la méchante bête, qui sait ses ruses, a pour faire rendre gorge au larron (c'est ainsi qu'elle le nomme) des vomitifs tout aussi forts que l'émétique et l'huile de ricin. Elle lui assène sur la nuque, à une place qu'elle connaît, un coup de masse qui l'étourdit et qui lui porte au cœur, c'est-à-dire qui fait éprouver aux muscles de son estomac une contraction si violente, que ce viscère rejette immédiatement au dehors le poisson qu'il vient d'engloutir. La frégate s'en empare. Mes lectrices me dispenseront de tirer pour elles la morale de cet éternel apologue de l'iniquité triomphante qu'elles n'entendent pas, hélas ! raconter ici pour la première ni la dernière fois.

Je pardonne à la frégate parasite incapable de pêche de chercher à vivre tant bien que mal de la pêche d'autrui. Je l'excuserais même de chercher à étayer sa fainéantise sur quelque droit divin comme tous les fainéants ; mais ce qui me révolte jusqu'au vif dans son impudence, c'est de lui voir joindre un odieux calembourg à toutes les vexations dont elle accable ses victimes. La frégate a coûtume de dire que c'est elle qui fournit du travail aux fous... Il est certain que les fous travailleraient beaucoup moins et prendraient plus de bon temps s'ils n'étaient forcés de nourrir la paresse des frégates.

J'ai besoin de consigner ici, à l'honneur éternel de la fourmi guerrière, de la fourmi de sang noble, que c'est, à ma connaissance, la seule bête parasite qui avoue franchement que ce sont les travailleurs qui font vivre les oisifs et non pas les oisifs qui font vivre les travailleurs, comme l'enseignent tous les jours les charlatans de l'économisme et de la politique. Une fourmi de sang noble que l'on a privée de la société de ses ouvrières, ne cherche pas à lutter contre la destinée implacable. Elle se croise les bras pour attendre la mort, confessant jusqu'à sa dernière heure la supériorité du travail sur la fainéantise.

Après cela, bien nommés sont les fous qui sont plus gros que les frégates, qui ont des becs pointus pour se défendre et qui, au lieu de se réunir en colonnes serrées contre l'ennemi commun et de lui présenter le front, se débandent à son aspect et lui présentent la queue. Allons, plus de pitié pour les lâches ! honte aux lapins qui se laissent égorger par les belettes, au lieu de leur casser les reins !

Le fou, dans son rôle de victime, pourrait bien représenter le laboureur des mers constamment courbé sur l'aviron et que pressure un féodal avide ; ou bien encore le plongeur bon enfant qui va chercher la perle au fond des mers persiques, fécondes en requins, pour grossir le trésor d'un maître insatiable. Le fou symboliserait le pirate ou l'écumeur de mer dans la donnée contraire.

Si l'homme n'a pas encore songé à domestiquer le fou, à le dresser à la pêche maritime, c'est un tort de sa part : il est resté sous ce rapport au-dessous de la frégate. Le fou est un oiseau qui aime la société de ses semblables et qui par conséquent des dispositions à la discipline. S'il se laisse exploiter par la frégate qui le traite sans ménagement, à plus forte raison lui serait-il agréable de se mettre au service de l'homme qui le traiterait avec douceur et qui commencerait par l'affranchir de la tyrannie de sa persécutrice, laquelle finirait alors, je ne sais trop comment, peut-être comme finissent tous les empires maritimes, comme ont fini Tyr et Carthage.... à moins qu'elle ne trouvât à se placer en qualité de conductrice dans quelque entreprise de transport par air, du Sénégal aux Antilles et retour. Si tous les oiseaux étaient dressés, quel immense sujet de jouissances et de récréations pour l'homme ! Quel spectacle passionnant, par exemple, que celui d'une course au clocher du Panthéon de Paris à Saint-Paul de Londres, ou de Saint-Pierre de Rome à Sainte-Sophie de Constantinople, entre le gerfaut du cap Nord, la frégate de la zone torride et le martinet de partout !

Il serait si facile cependant d'obtenir de pareils résultats avec un peu de bon sens, d'économie et d'ordre.

Ainsi tout le monde, les préfets exceptés, a compris depuis longtemps la nécessité de réduire immodérément le nombre des préfets, des receveurs généraux et de tous les autres chefs de service, par suite des progrès de la télégraphie qui a supprimé les distances et rapetissé la France à la simple dimension d'une de ses provinces d'autrefois. Eh bien ! alors, pourquoi ne pas réduire immédiatement le nombre des préfets et des

inconnu sur le continent de la police honorée, exerçant ses fonctions avec bienveillance, payée de respect et de reconnaissance par la population. Nous savons que ce coup d'œil peut être superficiel et faux comme toutes les impressions que l'Angleterre donne dans un voyage de huit jours. L'Angleterre est une splendide décoration dont les touristes n'ont pas le temps de voir le revers. Le *policeman* est peut-être un terrible agent de compression, l'instrument d'un despotisme écrasant pour ces pauvres en haillons, presque nus, pour ces familles de bohémiens qui n'ont que le choix entre la lente agonie de la misère et la maison de force.

Bien que l'Angleterre par fierté nationale ait trouvé moyen de cacher aux étrangers, durant le temps de l'exposition, la plus grande partie de ces malheureux, les plaintes bruyantes d'une pauvre femme que j'ai vu traîner en prison, m'ont donné beaucoup à penser, mais il est certain que la population *en habit* n'a qu'à se louer des *policemen* et que ces agents ont sur nos sergents de ville l'avantage de rester étrangers à ces querelles politiques d'où naissent des haines si envenimées.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

(La suite prochainement.)

L'Avenir. (1)

VIII.

Les caractères généraux des organismes préparatoires de l'humanité sont fournis par l'histoire. On peut d'ailleurs les observer directement, puisque notre terre offre encore l'incohérent spectacle de toutes sortes de peuples à toutes sortes de degrés de développement, depuis la sauvagerie la plus brute jusqu'à la période nommée civilisation, que la race caucasique a réalisée dans l'Europe occidentale et qu'elle étend rapidement sur l'Amérique. La classification naturelle de ces caractères *généraux* et *permanents* des organismes embryonnaires est due à Fourier. Il leur a donné le nom de fléaux lymbiques. En voici le tableau :

FLÉAUX LYMBIQUES.

1. *Indigence;*	5. *Intempéries outrées;*
2. *Fourberie;*	6. *Maladies provoquées;*
3. *Oppression;*	7. *Cercle vicieux.*
4. *Carnage;*	

En pivot, ÉGOISME GÉNÉRAL et DUPLICITÉ D'ACTION.

Nous passerons en revue ces caractères subversifs, et nous déterminerons, par opposition, leurs correspondants harmoniques, ainsi que nous l'avons annoncé.

Une monographie un peu complète des sept fléaux lymbiques et de leur pivot n'exigerait pas moins de cent volumes de gros format et de petits caractères. L'histoire naturelle de ces fléaux, en effet, n'est autre chose que l'histoire générale de l'humanité sur cette terre jusqu'à nos jours. Nous nous bornerons à constater l'existence caractéristique et essentielle de chacun d'entre eux dans cette société moderne que M. Thiers et toute la littérature réactionnaire s'accordent à trouver « si admirablement réglée par la providence, » et qui, d'après les propres expressions du même homme d'état, « s'épanouit comme une fleur aux yeux charmés qui la contemplent! »

INDIGENCE.

Il faut à l'homme, à tout homme, la nourriture, le vêtement, le logement. *Nutritum, vestitum, tectum.* Ces trois objets constituent les conditions élémentaires absolues de son existence physique.

Dans cette société qui se présente comme une fleur épanouie aux yeux charmés qui la contemplent, ces trois conditions sont passablement réalisées, j'en conviens, pour quelques-uns, et je reconnais volontiers que M. Thiers est confortablement logé, pour un civilisé, dans son hôtel de la place Saint-Georges. Cependant ces conditions indispensables de l'existence manquent aux masses, aux masses humaines. Elles leur manquent déplorablement et misérablement. Elles leur manquent jusqu'à la mort : *usque ad mortem.*

Les prolétaires civilisés, hommes des champs ou travailleurs des villes, sont généralement très mal logés, très mal nourris. A la campagne surtout, ils ne sont vêtus que de haillons. Leur misère va quelquefois jusqu'à la nudité absolue. J'ai vu de mes yeux, au bord de la grande route de Belfast à Dublin, à quatre heures du matin, une femme demi-couverte de loques, dormant dans un fossé sur la poitrine d'un homme nu. Un débris qu'aucun sauvage n'eût accepté pour pagne cachait à peine les reins de celui-ci. Il avait outrageusement plu toute la nuit. C'était un ménage irlandais dans son domicile. Mes compagnons de diligence, indigènes, ne paraissaient nullement étonnés d'un tel spectacle. L'Irlande est une des trois fleurs de la couronne de la Grande-Bretagne, pays civilisé, très bien cultivé et couvert d'ailleurs de magnifiques résidences. Les abeilles font le miel et les bourdons le dévorent. Il faut bien que les abeilles meurent.

Chacun des fléaux lymbiques est une révélation. Chacun, par des arguments invincibles, dénonce l'état subversif de nos sociétés; aucun d'eux, cependant, ne parle d'une voix aussi saisissante, aussi irréfutable que l'INDIGENCE.

Les animaux, richement vêtus par la nature, jouissent de leur droit commun à la terre. Elle leur fournit à chacun un nid, un gîte ou une tanière. Chacun d'eux trouve abondamment sa nourriture, pourvoit facilement à ses besoins et à ceux de sa famille; et si quelque exception se rencontre à la règle, ce n'est pas, comme nous le verrons au chapitre du 5e fléau lymbique, la faute de la nature.

Dans la nature, aucun être vivant ne connaît l'indigence. L'homme seul est exclu de cette loi de providence première et universelle! Les générations humaines sont frappées en masse, dévorées en masse et meurent. Elles meurent de faim aiguë et flagrante, cela se voit souvent; elles meurent de faim chronique et lente, cela se voit toujours; c'est la règle. Une effroyable mortalité s'abat sur les générations prolétaires. La statistique de la mort dans les quartiers du peuple, à Londres, à Paris, à Lille, à Manchester, à Lyon, à Rouen, partout où elle est faite, proclame la loi d'inanition. La vie des masses pauvres est une agonie prolongée. A ce lamentable dénûment, les philanthropes offrent la morale et la caisse d'épargne.

Les annales du recrutement militaire inscrivent la dégénérescence de la race chez les survivants d'une enfance décimée par la misère dans nos foyers d'industrie et de luxe. Les cours d'assises, les prisons, les bagnes et l'échafaud témoignent à leur tour de la dégénérescence morale engendrée par un paupérisme croissant.

Moins sensibles que les philanthropes, les économistes répètent l'anathème de Malthus sur les races pauvres.

Malthus avait, au reste, raison. Si l'économie politique borne son rôle à la description des faits, Malthus a constaté un fait, voilà tout. *Væ victis!* malheur aux pauvres! Je préfère la franchise de Malthus à la Providence de M. Thiers et à ses roses.

L'indigence, comme l'esclavage aux yeux des anciens, comme tous les autres désordres lymbiques, d'ailleurs, a longtemps paru un fait naturel. « Il faut bien qu'il y ait des pauvres. » Nous avons tous été bercés avec ce refrain de résignation aplatie chez les uns, de naïf égoïsme chez les autres. C'est que telle est bien la loi de cette société! Seulement, grâce à l'esprit nouveau, nous comprenons aujourd'hui que c'en est aussi le jugement. Indigence générale, — société condamnée.

Le titre de gloire du socialisme sera, quoi qu'il arrive, son duel à mort avec la misère. La conscience humaine s'est éveillée en ce temps-ci. La pensée chrétienne, glorieusement transfigurée, est ressuscitée : plus de misère! Ce n'est pas seulement aujourd'hui une formule de l'intelligence et du sentiment des penseurs; c'est, à l'heure qu'il est, le drapeau des masses enrôlées pour la croisade; elles s'ébranlent.... rien ne pourra désormais faire obstacle à leur passage! Les travailleurs *ne veulent plus* être pauvres. C'est le plus grand progrès collectif qu'ait jamais fait la conscience populaire; elle a secoué cette *résignation sociale* si soigneusement entretenue par les princes de ce monde, cette résignation séculaire des parias et des esclaves, clef de voûte du régime d'exploitation régulière que l'on appelle l'ordre, la civilisation, la nature des choses, le règlement de la Providence.

Le parti est pris. Ceux qui créent la richesse comprennent qu'ils y ont droit. Tel est le premier caractère du Socialisme chez les masses. Les autres ont appelé le Socialisme une peste. A leur point de vue anti social, ils ont raison; mais ils peuvent aisément comprendre qu'une épidémie de cette nature, si rapidement répandue, est inguérissable par leur méthode répercussive; elle est endémique jusqu'à l'extinction de la misère, cela est certain.

Jusqu'à l'extinction de la misère, l'expression est faible. La misère n'est que le point culminant de l'INDIGENCE SOCIALE, le point suppurant de la plaie, la couronne de l'ulcère. Il faut que le corps social soit radicalement purgé du mal dont la misère n'est que le témoin extérieur le plus révoltant. Ce n'est donc pas seulement la misère, mais l'indigence à tous les degrés qui doit disparaître.

On le sait, à mesure que la classe s'élève les besoins s'étendent et grandissent. Ce qui était luxe à un degré inférieur d'éducation sociale devient, plus haut, besoin impérieux. Cette transformation du superflu en nécessaire constitue la perfectibilité de l'homme, perfectibilité qu'il communique même dans une mesure assez étendue aux animaux sur lesquels il étend ses soins et son empire. Un régime alimentaire suffisant à l'entretien des manouvriers des champs et de beaucoup d'ouvriers des villes ferait rapidement dépérir et bientôt mourir nombre de citadins dont le corps ne saurait s'y habituer. On en peut dire autant des conditions de vêtements et d'habitation. La plupart des gens aisés, des gens de cabinet, des bourgeois eux-mêmes seraient morts avant huit jours s'ils étaient logés, en hiver, dans les tanières des pauvres et s'ils n'avaient sur le corps, comme ceux-ci, qu'une chemise trouée et une maigre blouse de coton.

La misère est donc relative et progressive. Elle monte avec les classes. Sauf un très petit nombre de riches, un centième de la population, on peut délivrer à tous les civilisés des certificats d'indigence sociale. Je ne sais rien de plus gêné que les classes dites aisées. Aux privations réelles joignez les soucis et les craintes : ces classes en sont dévorées. Si le prolétaire vit au jour le jour, les marchands, les industriels, les légions des petits et des moyens producteurs vivent au mois le mois, ou à l'année l'année, dans un dénuement plus ou moins déguisé, souvent plus dur et plus cruellement senti que le délabrement du prolétaire lui-même. Le poids des dettes, les charges de l'éducation et des vieux parents, les tourments sans cesse renouvellés des échéances, les éclaboussures des faillites et des banqueroutes, les crises flagrantes ou imminentes, les procès, les fausses spéculations, tous les supplices de l'aisance enfin!

Et ce serait là vivre? Voilà le sort que nous ambitionnerions pour les masses humaines? L'homme serait pourvu d'imagination, de sentiment, doté des facultés intellectuelles et morales qui tendent invinciblement à se développer, à se raffiner, à s'épanouir à la vie, et il arrêterait sa visée à ce régime congru où végètent les classes que l'on dit aisées parce qu'elles ne manquent pas précisément de pain, de bœuf, de légumes, de vin commun, et qu'elles portent du drap et des souliers? L'homme fait à l'image de Dieu, le roi de la création, le gouverneur de ce monde sublunaire, bornerait là ses prétentions souveraines? loin d'une telle royauté! Non, il faut à tous les hommes l'aisance réelle, le confort, le luxe, et tous les hommes y atteindront. Pourquoi? par cette raison aussi simple qu'irréfragable que nous avons tous le goût inné du bon et du beau, que cet attrait de nature grandit à mesure que la société avance, à mesure que nous gravitons vers la richesse et qu'il nous la faut.

L'homme est fait pour la vie, et la vie n'est pas un boulet à traîner, une galère à ramer. L'hirondelle qui se berce dans l'air lui montre comment il doit nager dans la vie. Tout son être, son histoire entière, ses révolutions, ses créations, son génie protestent contre l'Indigence. Coalisé avec ses attractions son génie a produit la science et la science enfante les machines, cette toute puissante population d'esclaves qui feront foisonner la richesse sociale quand au lieu de travailler au profit de quelques-uns elles travailleront pour tous.

Déjà, en effet, nous possédons plus d'instruments qu'il n'en faut pour commander à la nature et tirer de son sein fécond des trésors infinis. Que, dans les temps antérieurs, l'on ait cru à la fatalité de la misère, à sa permanence sur cette

(1) Voir les numéros du 27 juillet, 3, 10 et 17 août.

---

départements de 86 à 12, et le reste des emplois dans la même proportion? Et quoi de plus facile que de fonder sur les premières économies réalisées une école-modèle de vénerie et de pêche à l'usage des gerfauts, des faucons, des éperviers, des cormorans, des pèlerins et des fous, avec cette condition expresse que tous les lauréats de l'établissement en question seraient exclusivement destinés à contribuer aux divertissements publics et ne pourraient déployer leurs talents hors des fêtes du peuple souverain? Chargez-moi de la besogne, et vous verrez que ça ira.

Et que tous ceux qui s'imaginent que je ne parle pas sincèrement se détrompent. Il n'y a pas à plaisanter avec les questions que je traite et qui soulèvent la revendication de deux droits naturels, sacrés, imprescriptibles. Je déclare, en mon âme et conscience, que je connais peu de questions politiques plus graves, plus grosses d'explosions redoutables que celles de la chasse et de la pêche. Si j'ai essayé de faire entendre une supplication touchante en faveur d'une foule de pauvres bêtes dévouées à l'homme du fond du cœur et victimes d'un coupable abandon, je n'ai pas pensé qu'à elles seules. J'ai pensé aussi aux intérêts de mon espèce, aux intérêts de la génération actuelle et à ceux des générations à venir.

J'ai vu que la fureur de destruction qui s'est emparée du chasseur et du pêcheur de nos jours, fureur qui ne fait que s'accroître avec les perfectionnements du fusil à piston et de la ligne, allait prochainement aboutir à l'extermination radicale du gibier et du poisson de France, et mon imagination sensible s'est douloureusement émue à l'idée des désastres sans nombre qu'entraînerait un tel état de choses; et j'ai proposé le seul moyen rationnel de conjurer la catastrophe.

Pour préserver le gibier et le poisson français d'une destruction imminente et totale, il est évident qu'il faut intéresser les masses à la conservation de ces deux éléments précieux de jouissances gastrosophiques et artistiques. Pour intéresser les masses à la conservation du faisan, du becfigue et de la truite et les faire revenir de leur indifférence légitime à l'endroit de ces espèces, il faut les mettre en rapport direct d'estomac et de sympathies avec elles. Pour réconcilier le peuple avec la chasse et la pêche, ces privilèges des grands, il faut que ces deux plaisirs, d'aristocratiques et de privilégiés qu'ils sont, deviennent de quotidiennes occasions de réjouissances populaires. C'est simple comme bonjour.

Or, le faucon, l'épervier, le cormoran, le pélican et les autres sont les seuls agents de pêche et de chasse qui soient capables de travailler en public et de procurer de l'agrément à des centaines de mille hommes à la fois. Eux seuls conséquemment sont en mesure d'opérer la réalisation immmédiate de l'utopie demandée.

Plaise à Dieu que nos petits-fils, à qui la génération actuelle ne transmettra que des plaines, des forêts, des eaux dépeuplées, n'aient pas à regretter trop amèrement la fatale imprévoyance et l'égoïsme inhumain de leurs pères! Et si mon nom descend jusqu'à eux par hasard, qu'ils l'épargnent du moins en leurs malédictions!

A. Toussenel.

(La suite prochainement.)

ÉTUDES HISTORIQUES.

BONIFACIO

OU LA CORSE DU MOYEN-AGE.

III.

QUERELLES DE PISE ET DE GÊNES.

(1195—1345.)

Parmi les diverses causes historiques qui préparèrent de loin la ruine des Pisans au profit des Génois, leurs rivaux en conquêtes maritimes et en commerce d'orient, il en est une qui me semble dominer, sinon résumer toutes les autres. Et c'est précisément celle qui eut pour effet direct de jeter en Corse un nouveau brandon de guerre civile, — longtemps avant que l'heure fût venue pour la malheureuse île de passer toute entière sous le joug de ses derniers maîtres.

Cette cause, la voici définie par deux mots trop célèbres : c'est que Pise était gibeline, tandis que Gênes, mieux avisée, avait embrassé le parti guelfe; ce qui permit à la république ligurienne de mettre à profit pour elle-même tous les victoires du saint siège pendant la période la plus brillante de la puissance papale, avant que les révolutions d'un autre temps ne viennent en préparer la décadence.

Guelfes et Gibelins, — sous ces deux noms d'origine étrangère, deux grandes et funestes ligues commençaient à se partager les peuples d'Italie, à l'époque où Pise venait d'atteindre elle-même son plus haut degré de fortune. Elles ravivaient un dualisme fameux, qui avait déjà produit soixante ans de désordres sous le nom de guerre des investitures, à partir de Grégoire VII et des derniers empereurs de la maison de Franconie. Elles allaient faire avorter l'essor religieux des croisades. Elles préparaient à l'Europe méridionale deux siècles de luttes acharnées, de tyrannies et de misères. Chacune d'elles semble avoir eu pour mission finale de déshonorer par ses excès la cause même qu'elle voulait exalter.

Welf! et Giebelungen!... ces cris de guerre de deux armées tudesques étaient passés dès le milieu du douzième siècle dans l'idiome plus doux de l'Italie, pour y signifier à la fois l'indépendance de l'Eglise contre les envahissements de César, les Libertés italiennes contre la Féodalité germanique, le rêve d'une Théocratie universelle romaine contre la chimère d'un Empire universel allemand, — puis pour finir par s'y égarer, plus tard, au milieu d'odieuses et interminables querelles intestines, en diverses significations corrompues et à peine dignes de l'attention de l'histoire.

En vertu de quelle communauté de sympathies ou de haines l'oligarchie de Pise, tour à tour flattée par les papes et par la dynastie de Souabe, fut-elle entraînée à se compromettre avec les empereurs Frédérics dans une alliance qui devait lui être si fatale? C'est une question que nous pouvons négliger ici sans nuire

terre, on peut le concevoir; y croire, y croire aujourd'hui, face à face avec la vapeur, avec l'électricité, avec ces miraculeuses créations dont nous sommes témoins chaque jour, cela ne s'explique pas.

La charrue antique a fixé l'homme à la terre ;

Le moulin à eau a affranchi les femmes et les esclaves ;

Les découvertes illimitées des sciences et de la mécanique affranchiront les masses de la misère, les sociétés de l'indigence, et répandront sur l'humanité la richesse et le luxe.

Les agents créateurs de la richesse sont trouvés, c'est incontestable. Evidemment, il n'est plus qu'une question à résoudre, une question de combinaison et d'agencement, une question d'emploi, la question de l'organisation du travail et de l'atelier social. — Mais ce problème ne doit nous occuper que plus loin ; bornons nous en ce moment à constater,

Que l'INDIGENCE est un caractère social inhérent à tous les organismes lymbiques, à toutes les formes embryonnaires de l'humanité, naturel à ces organismes ;

Et que, par opposition, la RICHESSE GÉNÉRALE est caractère naturel et essentiel de la forme définitive et normale que nous avons à déterminer et à construire.

Nous n'abandonnerons pas toutefois le premier des fléaux lymbiques sans faire remarquer au lecteur que nous n'avons pas fait la moitié de la tâche. A la constatation de l'indigence matérielle il faudrait ajouter celle de l'indigence intellectuelle et de l'indigence morale, pour que le signalement scientifique de ce caractère fût généralement indiqué.

L'indigence physique, c'est le dénuement des moyens de satisfaction, des besoins du corps. Mais l'âme et l'esprit ont aussi des besoins et des droits. Abandonné, privé de nourriture, l'esprit meurt. Sa mort s'appelle abrutissement.

Nous avons reconnu les droits du corps, le droit de vivre, le droit au logement, au vêtement, à la nourriture. Ce droit est la conséquence de l'existence humaine et sa condition. L'homme naît pour vivre, et toute société où il languit et meurt faute de moyens d'existence, n'est pas sa destinée. Nous l'avons reconnu.

Les droits de l'intelligence et ceux des affections de l'âme ne seraient-ils pas aussi naturels, aussi sacrés que les droits du corps ? N'apportons-nous pas, avec nos facultés physiques, des besoins de l'esprit et des besoins du cœur ? L'homme ne serait-il qu'un estomac ? Nous avons le droit d'aimer, le droit de penser comme le droit de vivre. Le dernier nous fait habitants de la terre, les deux premiers nous en font rois. La société actuelle n'est donc pas moins condamnée par sa pauvreté physique, que par sa pauvreté intellectuelle et morale. L'intelligence, l'amitié, l'amour, l'ambition, les affections de famille sont les titres de noblesse dont tout être humain, en naissant, apporte le diplôme, et chacun de nous a droit à leur développement complet et proportionnel à la force virtuelle de ces facultés en lui. Sans doute cet être peut vivre le corps seul étant sustenté, mais privé de nourriture morale et intellectuelle il n'est plus un homme proprement dit, c'est un bimane, rien de plus.

L'ignorance, l'insensibilité, la dureté ou la démoralisation du cœur sont des misères sociales ; ces misères atteignent les riches aussi bien que les pauvres. Le champ de la croisade engagée par l'esprit nouveau contre l'indigence doit donc être agrandi de tout l'espace qui sépare l'homme qui aime et qui pense de la brute qui digère. J'ai loué notre siècle de son entreprise contre la misère physique. Il faut ajouter à son honneur que la démocratie a aussi déclaré la guerre à l'ignorance. Seulement les idées générales à l'endroit de l'éducation, dont on réclame l'universalisation, sont encore bien incomplètes et bien pauvres. L'éducation doit être le développement *intégral* des facultés physiques, morales et intellectuelles de tout homme venu au monde ; ce développement doit se faire naturellement, spontanément, par l'action et la réaction combinées du milieu social et de l'individu né dans ce milieu ; enfin ce développement naturel et spontané doit porter tout aussi naturellement chaque individu aux fonctions, aux postes et aux rangs correspondant à ces facultés dans l'atelier de l'activité générale. A cette simple définition on mesurera facilement la distance qui sépare encore les idées communes du but à atteindre.

Quant aux droits des affections, l'opinion est moins avancée encore. Tel novateur porte des coups hardis au dogme de la nécessité de la misère physique sur cette terre, qui subit honteusement le préjugé de la nécessité de l'indigence affective ; et de même que longtemps les exploiteurs ont prêché la résignation au dénuement, et fait de l'amour des privations matérielles une vertu morale et religieuse, de même, nombre des révoltés qui s'en indignent, entendent cependant encore, au nom de la morale, tenir, en fait de richesse et de liberté des affections, l'âme humaine à la portion congrue. Sans nous arrêter en ce moment à cette prétention plaisante, nous nous bornerons à prendre acte de l'extension que comporte, en science sociale, la signification du mot *indigence*, et celui de son contraire, *richesse générale*.

(*La suite prochainement.*)

Victor Considerant.

Solidarité des peuples.

M. Charles Hugo a reçu une adresse des journalistes de la Grande-Bretagne et d'Irlande à propos de la condamnation qu'il subit en ce moment pour un article sur la peine de mort.

Cette adresse énergique et pleine de sympathies est signée :

Douglas jenold, John A. Heraud, Mark Lemon, J. S. Tomlins, Thorton Hunt ; et par les éditeurs des journaux suivants :

« Daily News, Morning-Advertiser, Sun, Punch, Weekly News and Chronicle, Atlas, Leader, Non-conformist, Patriot, Arbroath Guide, Devonport Telegraph, Dublin Commercial Journal, Hampshire independant, Dublin World, Galway Vindicator, Gates-Head Observer, Glascow Sentinel, Leeds Mercury, Leicester Mercury, Bath Journal, Belfast Mercury, Birmingham Mercury, Bradford Observer, Bristol Examiner, Bucks Advertiser, Cambridge Independant, Coleraine Chronicle, Derby Reporter, Limerick and Clare Examiner, Press Limerick Reporter, Londonderry Standard, Monthly Herald, Newcastle Chronicle, Newcastle Guardian, Oxford Chronicle, Nottingham Rewiew, Norwich Mercury, Plymouth Journal, Preston Chronicle, Scottish Press (Edimburgh), Scheffield free Press, Stamford Mercury, Suffolk Chronicle, Swansea and Glamongan Herald, Waterford News, Wiltshire independent. »

Un journal belge, la *Nation*, en rapportant ce fait s'exprime ainsi :

« Cette initiative, prise par les représentants de la presse libre d'une grande nation, d'une nation libre, est certes un fait mémorable. Il prouve que partout l'esprit de solidarité des peuples s'infiltre et tend à se substituer à l'esprit de rivalité des nations. »

Il y a là en effet un indice certain des sentiments nouveaux qui animent les peuples. Les idées passent par dessus les barrières posées par les gouvernements. L'union se fait dans les cœurs, et les liens merveilleux dont la science et l'industrie enlacent le monde entier sont les gages positifs de la constitution définitive de la grande famille humaine.

Charles Brunier.

Nous empruntons à la *Presse* du 17 août les passages suivants d'un très remarquable feuilleton scientifique de M. Victor Meunier :

FONDATION D'UNE ÉCOLE DE CHIMIE PRATIQUE. — LE TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE ANGLO-FRANÇAIS.

II.

. . . .

La science a besoin non de simulacres d'Académies, simples contemplatrices du mouvement de Paris, mais d'ouvriers laborieux, dévoués, répartis sur tous les points du territoire. La science ne marchera d'un pas ferme et rapide que lorsque chaque centre de population aura sa société savante fortement attachée au sol, vigoureusement constituée, indépendante, ayant le sentiment de son utilité, de sa dignité, de sa responsabilité, prenant elle et son œuvre au sérieux.

Mais les associations provinciales ne peuvent arriver à ce degré de vitalité qu'à la faveur d'une réforme sociale.

La société scientifique est un des éléments de la vie communale, et son sort est lié à celui de la commune. Si les sociétés de province sont faiblement constituées, c'est parce que la commune est languissante et sujette. Quand la commune sera souveraine dans sa sphère, et que, pour exercer utilement sa souveraineté elle aura été reconstituée sur des bases nouvelles ; quand son territoire sera plus vaste, sa population plus nombreuse ; quand elle offrira une carrière aux capitaux, un théâtre aux talents ; quand elle sera devenue l'image réduite, mais complète de la société entière, alors les intelligences et les fortunes qui la désertent pour aller s'engouffrer dans les grandes villes, y rencontrant tous les avantages et les agréments de la vie sociale, s'y attacheront, s'y fixeront, et les sociétés scientifiques participant de cette augmentation de vie, prendront une activité jusqu'ici sans exemple.

III.

Qu'est-ce que la science, qu'est-ce que la politique au regard l'une de l'autre ? L'eau et le feu. La science est l'abrogation de la politique.

La politique, comme doctrine, c'est l'art d'élever les peuples. Il en est des peuples comme des individus, ils naissent, ils grandissent ; tant qu'ils sont petits, ils demeurent en tutelle : les tuteurs des peuples, ce sont l'église et le roi. Père cruel, mère marâtre, couple d'ogres ! Cela ne détruit pas l'analogie ; la véritable famille a-t-elle jamais été connue ? Il n'y en a eu qu'un exemple, encore est-ce un symbole : la sainte famille, type de la famille future, où la force se prosterne devant la faiblesse et la grâce. Toujours est-il que la politique est un système d'enseignement appliqué à l'éducation du peuple.

Voilà le vrai sens de la politique. Forcément les peuples comme les individus grandissent, atteignent l'âge adulte, deviennent majeurs. L'état social d'un peuple majeur, c'est la république. La république vient fatalement, comme la barbe vient au menton. C'est la fin de la tutelle, le cours d'étude terminé, les tuteurs et les pédagogues congédiés, l'ordre économique substitué à l'ordre politique, la pratique de la vie à l'apprentissage de la vie.

Les citoyens, une fois délivrés de l'autorité, que reste-t-il pour les conduire ? la raison, l'expérience, c'est-à-dire la science. La science, voilà donc l'autorité nouvelle identique à la République même ; c'est elle qui va régner. Quand nous aurons la vraie République, on ne fera plus du tout de politique ; on fera beaucoup de science ; la recherche des vérités nouvelles, l'enseignement des vérités acquises prendront un développement prodigieux.

Je ne sais si les fondateurs de l'ÉCOLE DE CHIMIE PRATIQUE ont fait ce raisonnement ; ils savent du moins qu'ils satisfont à un besoin impérieux de l'époque. La science est son fondement, son guide, son espérance, sa justification. Otez la science, la lumière s'éteint, le sol vacille ; nous retombons en monarchie et en sacristie.

C'est un grand fait que la fondation de cette école, un fait social ; nous devons l'estimer au même degré qu'une découverte et lui consacrer la même place. D'autant qu'en créant des expérimentateurs elle va susciter des découvertes. Il était d'ailleurs convenable que ce mouvement prît naissance dans la chimie, qui se trouve à la racine de toutes les sciences ; elle s'étend à la médecine, à la pharmacie, à l'hygiène publique et privée, à l'industrie manufacturière, à l'agriculture, aux arts les plus simples comme aux industries les plus compliquées, aux choses de luxe et aux choses de première nécessité ; et, bien qu'au point de vue culinaire elle n'ait guère servi jusqu'ici qu'à la fabrication des poisons, on ne peut douter qu'elle n'ait un grand rôle à jouer dans la préparation des aliments. La chimie est devenue une puissance sociale, et tout à l'heure son étude paraîtra aussi indispensable que celle de la grammaire et de l'arithmétique.

Ce n'est que dans les laboratoires que la chimie s'apprend. Or, tandis que nulle part les cours de chimie ne sont aussi multipliés qu'en France, les laboratoires font complétement défaut. Il en résulte que les sacrifices que le pays s'impose pour répandre cette belle science sont à peu près stériles.

Sous ce rapport, les Anglais et les Allemands ont l'avantage sur nous.

Tout le monde connaît l'école de chimie de Giesen. Dirigée par l'illustre Liebig, placée à la tête du mouvement scientifique depuis environ quinze ans, elle rend d'immenses services à la science, à l'industrie, à l'agriculture ; elle a produit un grand nombre de chimistes distingués. C'est aussi de Giesen qu'est sortie l'impulsion prodigieuse que la chimie organique a reçue dans ces dernières années.

Tels sont, en abrégé, les motifs qui ont provoqué la création à Paris de l'école de chimie pratique, que nous nous faisons un devoir d'annoncer. Elle sera, pour les élèves en chimie, ce que la clinique des hôpitaux est pour les étudians en médecine. Elle leur enseignera l'art des analyses et des recherches ; elle leur apprendra à construire les instruments de physique et de chimie ; elle donnera à chacun d'eux une direction particulière, suivant la carrière à laquelle il se destinera.

L'école de chimie pratique rendra de grands services aux jeunes

---

en rien à notre étude. Mais il n'en serait pas de même du petit détail rétrospectif qui va suivre, sur les relations ecclésiastiques de l'île de Corse avec ses autorités spirituelles du continent ; nous y pourrons, d'ailleurs, admirer en passant quelques traits de sagesse des grands et petits princes de l'Eglise, dans ce beau temps de foi catholique romaine.

En 1098, lors des immenses préparatifs de la première croisade, le pape Urbain II, — le même qui a vendu notre île aux Etats de Pise, — obtient des Pisans cent vingt voiles pour l'expédition sainte, en consentant à élever leur diocèse au rang d'archevêché, et en lui désignant pour suffragants les six évêchés de cette même Corse, dont leur république possède déjà le domaine temporel. Grand sujet de jalousie pour les Génois, dont les trente et quelques navires mis au service de la croisade ne sont encore jugés dignes que d'une mître d'évêque ; grand courroux des six prélats insulaires, qui avaient conservé jusqu'à ce moment le privilége de relever directement de Rome, et avec qui se passionnent Clergé et Fidèles, comme s'il se fût agi d'une injure faite à la nation tout entière. Un peu effrayé d'avoir irrité tant de monde, le pape s'empresse de révoquer sa bulle malencontreuse, du moins en ce qui concerne l'autorité attribuée à Pise sur le spirituel de sa colonie cyrnéenne. Daimbert, le brillant archevêque, se console de rester ainsi métropolitain in partibus, car il reçoit en revanche le titre de légat pour la croisade. Bientôt il y joindra celui de patriarche de Jérusalem, qu'il s'en va conquérir en vaillant amiral.

Pendant vingt ans d'hostilités entre les deux républiques rivales, trois souverains pontifes, dans leur bienveillance plus ou moins intéressée pour un second archevêque de Pise, renouvellent successivement les dispositions hiérarchiques de leur prédécesseur Urbain. Tantôt ils sont amenés à les révoquer de même, tantôt à les rétablir encore. Les choses en restent là jusqu'au jour où Innocent II croyant satisfaire une alliée de plus en plus exigeante, vient ériger à son tour l'Eglise de Gênes en métropole archiépiscopale.

Mais alors, chez celle-là aussi, le besoin de dominer et de bénéficier sur une demi douzaine de diocèses suffragants se fait vivement sentir ; et ce sont précisément les évêques de la colonie insulaire de Pise que convoite depuis longtemps la politique génoise. Le nouvel archevêque de Gênes les demande, son adversaire de Pise entend les conserver. Et c'est en l'an de grâce 1133 que le pape Innocent II, par un jugement qui resterait digne du grand roi Salomon.... s'il ne se faisait point payer pour le rendre, partage le différend en cédant au génois, pour une livre d'or de redevance annuelle, les diocèses de Mariana, de Nebbio et d'Accia, composant les trois quarts de la Corse cismontaine, — laissant au pisan l'évêché méridional d'Aléria, plus les deux diocèses ultramontains d'Adjaccium (1) et de Sagona.

On devine les résultats d'une solution si ingénieuse. En peu d'années chacune des deux métropoles ennemies a rempli de ses créatures et de ses haines les évêchés et monastères dont la suprématie spirituelle lui est acquise. Une moitié du pays, tout en restant comme l'autre sous la domination temporelle de Pise, a bientôt épousé toutes les passions politico-religieuses de Gênes, sa rivale implacable. On vit bientôt une pauvre nation de deux ou trois cent mille âmes, guelfe en deçà des monts, gibeline au delà, prête à s'entr'égorger aux noms du Pape et de l'Empereur..... Et voilà par quel prodige de folie les Eglises de Corse ont su troubler pour l'île tout entière la dernière moitié de ce douzième siècle dont leurs chroniques se plaisent pourtant à nous vanter les bienfaits.

Ce fut au milieu de ces querelles, préludes orageux de tant d'autres malheurs, que notre petite place de Bonifacio tomba comme par surprise au pouvoir des Génois. Cette position si facile à défendre, et devant laquelle nous verrons échouer par la suite un bien plus rude agresseur, se trouva prise en 1195 par un officier de mer chargé de la protection de quelques stations génoises de Sardaigne. Ce fut une perte pour l'évêque gibelin d'Aléria, qui vit les descendants de la petite colonie des marquis de Toscane chassés et remplacés promptement par un noyau de population ligurienne, relevant à la fois de l'archevêque et du gouvernement de Gênes. Ce fut une perte encore plus regrettée pour la défense maritime de la Corse pisane ; car Bonifacio, — située sur l'étroit canal qui sépare la Sardaigne de la Corse, et que l'on nommait déjà à cette époque *la Bocca di Bonifacio*, — semblait être à peu près, pour son île, ce qu'est Gibraltar pour l'Espagne à l'entrée du détroit de ce nom.

Quoiqu'il en soit cependant de l'importance apparente d'une telle capture, elle ne fut longtemps pour les Génois qu'une bonne fortune isolée en fait de conquête matérielle de la Corse. Car depuis lors jusqu'en 1278, où nous les voyons s'établir sur le petit golfe septentrional de Calvi, c'est-à-dire au point de la côte le plus diamétralement opposé à celui de leur premier abordage, pendant ces quatre-vingt-trois ans ils ne réussirent point à gagner un pouce de terrain dans l'intérieur du pays.

La possession du mouillage de Calvi, compris dans les limites de la bande cismontaine et guelfe, en même temps que beaucoup plus rapproché de leur part de continent, leur offrit sous ce double rapport une brèche plus favorable ; — et puis, les temps étaient bien changés pour leur plus rude ennemie. Obérée et affaiblie par des luttes incessantes, l'administration de Pise était devenue vexatoire pour les insulaires et par là même inhabile à les gouverner. Une petite féodalité ultramontaine, que les premiers juges avaient matée autrefois, mais dont ils n'avaient point su délivrer le pays, se livrait désormais sans entraves à des désordres séculaires. De leur côté, les *Caporali* de l'ancienne terre de communes, autre sorte d'aristocratie devenue héréditaire dans les familles des élus d'un autre âge, commettaient des excès non moins coupables, sous prétexte de revendiquer les libertés nationales. Tout cela ne pouvait manquer de servir au succès des intrigues et des armes génoises, — même en dépit des intrigues et des armes d'un nouveau compétiteur étranger qui aura bientôt ici le droit de nous occuper à son tour.

Cependant, à partir de 1280, au milieu de ces sinistres présages, à la veille des désastres et des iniquités qui devaient hâter leur propre ruine, les Pisans avaient eu la bonne pensée de confier à un enfant de la Corse le gouvernement de sa petite nation. Elle vit encore avec orgueil ce sage et valeureux insulaire lui conquérir quelques jours d'une paix réparatrice, et elle put prolonger avec lui contre les Génois, pendant plus d'un demi-siècle, une résistance qui ne fut pas sans gloire.

Cet homme remarquable, — qui nous rappelle sous plus d'un aspect son devancier Sambuccucio, le vénéré législateur de la petite fédération cismontaine, — s'appelait Sinucello de Cinarca. Il descendait du plus puissant et du plus turbulent seigneur de

(1) L'ancienne petite ville épiscopale d'*Adjaccium*, dont rien ne subsiste aujourd'hui, était située à une demi-lieue au nord de l'emplacement actuel d'*Ajaccio*. Cette dernière ne date que du 15e siècle.

gens qui se vouent à l'enseignement des sciences, aux élèves en chimie et en pharmacie, aux aspirants à l'Institut agronomique, aux agriculteurs qui désirent s'affranchir de la routine, aux jeunes gens qui se destinent à la carrière industrielle, aux chefs d'institution et professeurs déjà nombreux qui sentent la nécessité d'initier les enfants dès l'âge de 14 à 15 ans aux exercices pratiques des sciences. Elle se charge d'essais, d'analyses, de vérification et d'expertises, et enfin elle met à la disposition des industriels, des savants et des inventeurs, les appareils, produits et locaux nécessaires à leurs investigations.

Autant que sa haute utilité, les noms des professeurs de l'école de chimie pratique sont une sérieuse garantie du succès qui l'attend.

Elle a pour créateurs deux chimistes illustres : MM. Auguste Laurent, membre correspondant de l'Institut, et Charles Gerhardt, ex professeur à la Faculté des sciences de Montpellier. A eux se sont joints, pour la physique, M. J.-F. Silbermann, conservateur de ces belles collections du Conservatoire des Arts et-Métiers, dont nous nous réservons de parler, et, pour les application industrielles, M. Eugène Kunemann.

IV.

Une grande nouvelle, à compte sur des nouvelles plus grandes encore, en attendant l'établissement du fil métallique qui abolira les quinze à dix-huit cents lieues qui séparent l'ancien monde du nouveau, en attendant le magnifique réseau de fils télégraphiques qui mettront tous les points de la terre, y compris les antipodes, dans un perpétuel tête à tête, les uns avec les autres.

Le cable qui doit établir une communication sous-marine, rapide comme la foudre, comme la pensée, entre la France et l'Angleterre, sera prêt dans quelques jours. M. Charles Dupin l'a vu, M. Charles Dupin l'a admiré! En voici la disposition :

Au centre des câbles sont quatre fils de cuivre d'environ 1 millimètre de diamètre, placés aux quatre sommets d'un carré de 1 centimètre de côté. Ces fils sont au milieu d'un cylindre de gutta-percha en dehors duquel est un entourage continu de fils de fer galvanisé, ayant chacun près de 1 centimètre de diamètre. Enfin le diamètre du câble ainsi complété est à peu pres de 5 centimètres.

Ce cable est assez flexible pour être enroulé au fond de cale d'un grand navire qui s'avancera de la côte de France à la côte d'Angleterre, en filant le câble qui, par son poids, s'enfoncera partout jusqu'au fond de la mer; et les agitations de l'eau tendront avec la pesanteur à l'enfoncer graduellement dans la vase ou dans le sable.

Lorsque les autorisations gouvernementales seront obtenues, peu de semaines suffiront pour achever le câble et le mettre en place.

Dans dix ans, peut-être, l'abime qui sépare la France des Etats-Unis d'Amérique sera ainsi comblé, et de New-York un négociant fera, par voie télégraphique, une commande à un négociant de Paris, et trois ou quatre jours après les marchandises demandées seront rendues, par la voie de l'air, à destination. Les journaux de Paris donneront chaque soir les faits intéressants qui se seront produits le jour même dans toute l'Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique, en Océanie. On recevra le jeudi une invitation à dîner le dimanche suivant à Alexandrie d'Égypte, et on se rendra à l'invitation. On se baignera le matin dans la Méditerranée et le soir dans la Manche. On écrira à un ami : « Je ne puis me rendre chez vous à midi, ainsi que nous en étions convenus. Une affaire imprévue m'appelle à Berlin, mais j'irai vous voir ce soir. Comptez sur moi. » Tout à l'heure, un enfant pourrait de Londres, avec son petit doigt, mettre en mouvement le bourdon de Notre-Dame de Paris.

Ceci est une grande époque, l'aurore d'une radieuse journée. L'humanité a vécu jusqu'ici comme une chrysalide, dans les ténèbres laborieuses de son cocon. La voici qui va revêtir des ailes et s'élancer à l'air, au soleil. La belle vie! Peut être ne mourrons-nous pas sans avoir visité toute cette terre, qui est notre vraie, notre unique patrie, cette belle France n'étant que notre province. Salut aux temps nouveaux! et rendons grâces au ciel qui nous a fait naître en un tel siècle, et permet que nous en comprenions la grandeur.

Quel mystère que l'homme! D'où vient-il et où va-t-il? Il faut espérer que les philosophes aborderont la question. Il y a urgence. La lumière des sciences positives leur permettra d'y voir plus clair que par le passé. Il est du moins un fait acquis; s'il était possible de mettre l'intelligence humaine dans le plateau d'une balance, et dans l'autre plateau la terre avec toutes ses productions et ses forces si redoutables à nos ancêtres, la terre et son contenu n'y pèseraient pas une once. L'esprit a brisé ses entraves, il se montre, la matière tremble et se soumet, et l'homme va jouer avec ce globe esclave comme avec la boule d'un bilboquet.

(*Presse.*) Victor Meunier.

Condamnation de la Semaine.

M. Sarrans, rédacteur de la *Semaine* et M. Paul Coq, gérant de ce journal, ont comparu mercredi 20 août, devant la cour d'assises de la Seine, sous la prévention d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, à raison d'un article sur les détenus de Belle-Isle, publié dans le numéro du 11 mai.

M. Grévy, représentant du peuple, assistait M. Sarrans comme défenseur.

M. Louis Nouguier était chargé de la défense de M. Paul Coq.

La cour a condamné M. Coq à trois mois de prison et 2,000 fr. d'amende; M. Sarrans à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

Les procès de presse à Paris se suivent et se ressemblent. Condamnation, condamnation. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit si souvent. A quoi servent les persécutions? Certes, le parti républicain a été rudement frappé depuis quelque temps. Que d'écrivains emprisonnés, que de journaux atteints par les amendes! Eh bien! y a-t il aujourd'hui un républicain de moins, un démocrate, un socialiste qui ait abandonné ses convictions, sa foi, renoncé à ses espérances? Qu'on interroge loyalement l'opinion publique et l'on verra de quel côté penche la balance, on verra qui a gagné du terrain.

On peut bien mettre sous clef des écrivains, entraver ou tuer quelques journaux, mais les idées n'en suivent pas moins leur cours, poussées par une force irrésistible. Chaque soldat qui tombe sur ce glorieux champ de bataille de la publicité, est immédiatement remplacé par un autre, et les rangs se reforment plus serrés et plus forts. Que la réaction comprenne donc enfin que toutes ses rigueurs sont inutiles et qu'elles n'ont pour effet que de faire naître une irritation dangereuse. La liberté de penser et d'écrire ne périra pas. Il y a aujourd'hui assez de plumes, assez d'intelligences et de cœurs dévoués à cette sainte cause, il y a assez de volontés pour en assurer à jamais le triomphe.

Charles Brunier.

Du morcellement de la rente.

La révolution de Février a beaucoup contribué à multiplier les inscriptions départementales. Au 1er janvier 1849, les établissements portés sur les petits grands livres en possédaient 59,119 servies par 13,646,751 d'arrérages; les particuliers jusque là en retard avaient déjà alors 79,360 inscriptions servies par 11,310,305 fr. d'arrérages. Relativement aux chiffres de janvier 1848, l'augmentation avait été de 56,252 inscriptions et de 3,714,648 fr. d'arrérages au profit des particuliers, tandis que pour les établissements l'augmentation n'avait été que de 2,049 inscriptions et de 365,955 fr. d'arrérages. Cette progression ne s'est point arrêtée depuis lors, car au 1er janvier 1850, le chiffre des inscriptions départementales était de 62,291 au profit des établissements et de 94,921 au profit des particuliers.

Mais pourquoi avant la révolution de Février la rente était elle si peu connue dans les départements? Pourquoi depuis s'est-elle si promptement répandue? Pourquoi de concentrée qu'elle était entre quelques mains a-t-elle fait si subitement irruption dans les rangs du peuple. C'est là ce qu'il nous faut maintenant examiner.

Deux causes ont surtout empêché la rente de se démocratiser avant le 24 Février : — Le mauvais agencement de nos lois financières; — les préjugés résultant de notre fausse éducation.

La loi du 24 août 1793 établissait à Paris le grand livre de la dette publique sur lequel devaient être inscrits tous les porteurs de rentes; elle fixait à 50 fr. l'extrême limite des coupures et ouvrait les caisses des receveurs de districts pour le paiement des arrérages. De ces trois dispositions une seule, celle relative au paiement des arrérages était propre à donner le goût de la rente; quant aux deux autres, elles semblaient avoir été prises pour en éloigner. La première, celle relative au grand livre unique pour toute la France, excitait les défiances du peuple, demandait des frais de correspondance et des connaissances financières au-dessus de sa portée; la seconde, relative au chiffre des coupures, repoussait du grand livre les travailleurs, les fermiers, les petits industriels dont les économies n'atteignaient pas facilement le chiffre de 50 fr. de rente.

Une mesure proposée par le baron Louis, ministre des finances, et sanctionnée par la loi du 14 avril 1819, rendit les transactions plus faciles en décentralisant le grand livre. Près de chaque receveur général il fut établi des livres auxiliaires sur lesquels les petits rentiers purent se faire inscrire sans déplacement. Cette mesure excellente ne devait produire que des résultats tardifs; nous l'avons démontré plus haut; il fallait avant tout la faire passer dans les mœurs.

Quant à la seconde, celle relative à l'abaissement des coupures, elle fut faite par la loi du 17 août 1822. L'extrême limite en fut abaissée à 10 fr., ce qui ouvrait à deux battants la porte du grand livre aux fermiers, aux petits industriels et en rendait les abords plus accessibles aux travailleurs. Eh bien, soit ignorance, soit préjugé, deux ans après cette réforme considérable, il n'y avait encore que 10,000 inscriptions de 10 à 50 fr., formant ensemble 310,000 fr. de rentes!

Cependant, en abaissant ainsi les coupures, M. de Villèle s'était montré plus libéral que la banque de France dont les plus faibles billets, alors de 500 fr., sont restés à ce taux jusque dans ces dernières années. 500 fr. étaient évidemment un chiffre trop élevé pour le petit commerce. Vainement avait-on demandé des coupures de 200 fr.; la banque repoussait cette innovation comme dangereuse. Si depuis la révolution de Février elle a émis des billets de 100 fr., c'est à son grand regret, car malgré les services qu'ils rendent, chaque jour elle en diminue le nombre : bientôt il n'y en aura plus dans la circulation. Serait-ce encore pour éviter une innovation dangereuse que la banque agirait de la sorte?

Après ces réformes capitales qui ont préparé à la rente la brillante carrière que lui a ouverte la République, il faut placer au second plan deux mesures qui ont puissamment contribué à la faire connaitre. Nous voulons parler de l'indemnité des émigrés et de la création du *trois pour cent.*

L'indemnité des émigrés a fait connaître la rente en la rendant impopulaire, comme de nos jours les terreurs de la bourgeoisie ont rendu populaire le socialisme, que fort peu de gens connaissaient avant le 24 Février. C'est la loi du 27 avril 1825 qui se chargea de cette tâche, loi déplorable, car elle augmenta la dette publique d'un milliard! elle compromit le grand livre en le rendant odieux à la foule; loin de diminuer ses défiances contre les placements en rentes sur l'Etat, elle les accrut encore; enfin, en grevant le travail d'une charge de 30 millions, elle semblait vouloir rétablir certaine classe d'oisifs que la révolution avait fait disparaître.

Quant au trois pour cent, sa création donna lieu à de longs et solennels débats qui se prolongèrent à travers deux sessions. Ayant été attaquée et soutenue par les premiers orateurs de l'époque, lesquels l'élevèrent à la hauteur d'une question politique, il en résulta une agitation qui fit connaître le grand livre jusqu'aux extrémités de la France. Mais nous étions alors en pleine féodalité financière et le moment n'était pas encore venu où la rente devait s'incarner dans les mœurs du peuple.

Cette transformation, œuvre patiente des années, touchait à son terme lorsque la révolution de Février éclata. Les embarras du trésor, les vides laissés dans les caisses d'épargne la firent se réaliser plus tôt qu'il ne fût arrivé en temps ordinaire. Le 9 mars, le gouvernement provisoire décida que les livrets des caisses d'épargne inférieurs à 100 fr. seraient remboursés en espèces; que ceux de 1,000 fr. pourraient être remboursés : 100 fr. en espèces, 400 fr. en bons du trésor et 500 fr. en rentes 5 0/0 au pair; qu'en dessus et au-dessous de cette somme on suivrait les mêmes proportions; que les livrets inscrits au nom des sociétés de secours mutuels resteraient exigibles en argent ainsi que les rares dépôts effectués depuis le 24 février.

Le 16 du même mois, le gouvernement provisoire décida que les porteurs de bons du trésor pourraient les échanger contre des coupons de l'emprunt national 5 0/0 au pair, ou bien qu'ils seraient remboursés dans les six mois de l'échéance des titres. Les bons émis depuis le 24 Février restèrent seuls dans le droit commun.

Le 7 juillet suivant, l'Assemblée constituante fit cesser le

---

la vieille ligue ultramontaine. Mais il avait été victime lui-même, en son enfance, des nobles brigandages qu'il recevait mission de réprimer. Sa jeunesse n'avait point reçu en vain les enseignements de l'exil; et il reste beaucoup plus connu sous le surnom populaire de *Giudice* (juge), en souvenir de la haute magistrature dont il était revêtu, aussi bien que de l'équité proverbiale qui honora sa longue carrière.

J'aimerais à reposer un instant votre pensée sur ce second héros de la Corse au moyen âge, avant de vous montrer sa patrie replongée dans de nouvelles et sanglantes misères, avant de vous dire la triste fin qu'il y a lui-même rencontrée. Aussi ne manquerai je pas de vous reproduire ici, comme simple sujet de distraction, et sans vouloir enlever à Giudice la moindre part de votre admiration sérieuse, quelques mots de ce que nous apprend sur sa personne la naïve prolixité des traditions indigènes.

Comme témoignage éclatant de son esprit de justice, l'une de ces chroniques nous cite de lui un trait de soldat victorieux, singulier mélange de générosité chevaleresque et de rigorisme cruel; — peut-être me saurez-vous gré de vous la transcrire textuellement comme il suit :

« Ayant fait nombre de Génois prisonniers de guerre, Giudice offrit de rendre la liberté à ceux qui étaient mariés; tous ne manquèrent pas de dire qu'ils se trouvaient dans ce cas; mais le chef insulaire n'ajoutant pas une entière foi à leurs déclarations, exigea qu'ils fussent réclamés par leurs épouses elles-mêmes. Plusieurs femmes liguriennes, averties des conditions peu onéreuses auxquelles il leur était permis de recouvrer (*sic*) leurs maris, se rendirent dans l'île et atteignirent complétement le but de leur voyage. Une seule éprouva des difficultés de la part de l'officier préposé par Giudice à l'exécution de ses ordres. Elle était belle; il en exigea une de ces faveurs qui, dans la société, impriment au mari de celle qui l'accorde un stigmate de ridicule s'il l'ignore, et d'opprobre s'il le sait et le tolère. Le sévère Giudice, informé de la conduite de son subalterne, qui était son propre neveu, le condamna à perdre la tête et le fit exécuter en présence du Génois offensé. »

Ce n'est pas tout. Quand les Corses se prennent à chanter un de leurs héros, ils vont loin dans la recherche de leurs mérites. Giudice, si nous en croyons la vieille chronique latine, n'était pas seulement juste envers les humains de l'un et de l'autre sexe. Devançant de bien loin la pensée d'un de nos généraux modernes et notre assemblée législative de 1850, il lançait des décrets pour l'amélioration du sort des quadrupèdes.... et il ne tient qu'à vous d'en trouver un exemple tout pastoral chez l'auteur auquel je viens d'emprunter la précédente anecdote (1).

Par une sorte de contradiction au moins apparente, Giudice, si sévèrement respectueux pour les liens sacrés du mariage, n'en contracta jamais aucun pour son compte. Ce célibat volontaire ne l'empêcha point, toutefois, de se montrer aussi très partisan de la famille, car il eût une postérité nombreuse; et il l'eut brillante, toute illégitime qu'elle était. A chacun de ses fils, vigoureux nourrisson d'une mère plébéienne, il légua un de ses manoirs d'au delà des monts. Et les *della Rocca*, les *d'Istria*, les *L ca*, les *d'Ornano*, etc., qui figurent par la suite avec plus ou moins de distinction dans les petites révolutions de la période génoise, eurent à laver, comme Dunois, leur barre de bâtardise dans le sang ennemi.

Mais, hélas! ils n'héritèrent pas tous du patriotisme dévoué de leur vieux père. Et sans doute les fils ingrats avaient mal veillé sur le salut de ses derniers jours; car aucun d'eux ne se trouva pour le sauver de l'infâme trahison!

Octogénaire et aveugle, Giudice continuait encore à diriger par quelques lieutenants la défense des montagnes, lorsque déjà un grand nombre de Corses, fatigués d'une guerre sans issue et découragés par le complet abandon de leur ancienne métropole de Pise, commençaient à prêter l'oreille aux propositions et aux promesses liguriennes. Parmi eux les Génois trouvèrent un traître pour leur livrer, par une ruse impie, l'infatigable adversaire qu'ils n'avaient pu subjuguer par les armes. Et le vieillard infirme, attiré dans le piége, fut garrotté comme un brigand, traîné sous le pont d'une galère et conduit jusqu'à Gênes, — puis assassiné dans sa prison!...

C'était en 1331, — c'était le siècle des « partis sauvages, » comme disait Dante, son étrange et sublime poète. C'était alors que toutes ces factions maudites faisaient aussi « de l'Italie esclave une hôtellerie de douleurs... »

A quelques années près, c'était le temps où Dante lui-même, l'implacable exilé florentin, lançait de son côté à nos deux républiques ennemies ces imprécations furibondes :

« Ah! Pise, la honte des nations du beau pays où le si résonne, puisque tes voisins sont lents à te punir, que Capraia et » Gorgona s'ébranlent et viennent faire une digue à l'embouchure » de l'Arno, pour qu'il engloutisse tous tes habitants!...

» Ah! Génois! hommes ennemis de toutes les vertus et pleins » de vices, pourquoi n'êtes-vous point chassés du monde!... »

(Enfer, chant 33.)

Paul de Bourelle.

(*La suite prochainement.*)

(1) Jacobi, *Histoire générale de la Corse*, tome 1er, page 164; d'après Pierre Cyrnée, moine du quinzième siècle.

Sous ce titre, *Code-manuel de la Presse*, la librairie de Joubert, passage Dauphine, met en vente aujourd'hui un ouvrage de MM. Jacob et Hypp. Duboy, le premier, avocat à la cour d'appel de Paris, auteur d'un traité sur la saisie immobilière et autres ventes de biens immeubles, etc., le second, avocat à la cour de cassation et au conseil d'état.

Cet ouvrage, dont nous rendrons compte prochainement, renferme, dans un cadre mis à la portée de tout le monde, l'examen de la législation sur la presse, l'imprimerie, la librairie, l'affichage et le colportage, embrassant ainsi toutes les formes sous lesquelles se produit la pensée, s'adressent surtout aux hommes pratiques qui n'ont ni le temps ni la possibilité d'étudier une législation dont les dispositions les environnent de tant de dangers et les frappent si souvent et si rudement dans leurs personnes et leurs fortunes. — Charles Brunier.

— Plusieurs journaux ont annoncé que M. Pétin devait faire sa première ascension à la fin de ce mois. Cette nouvelle est prématurée. M. Pétin est prêt, à ce qu'on nous assure, mais il n'a pas encore reçu l'autorisation nécessaire. Les visiteurs se portent toujours en foule au chantier de la rue Marbeuf, n° 46, où est exposé l'appareil de l'ingénieux inventeur.

provisoire établi par les décrets du mois de mars. Elle ordonna la consolidation de bons du trésor en rente 3 0/0 au cours de 55 fr. Quant aux titres échangés contre des coupons de rente 5 0/0 au pair, conformément au décret du 16 mars, ils purent jouir de la différence entre 80 fr., taux de la consolidation et le pair (100 fr.), taux primitivement fixé par le gouvernement provisoire. L'Assemblée abaissa aussi les coupures à 5 fr. au lieu de 10, taux fixé par la loi de 1822. Les rentes inscrites au compte des bons du trésor se sont élevées à 13,800,000 fr. 3 0/0.

Par un décret à la même date, la constituante déclara que les livrets des caisses d'épargne, antérieurs au 24 février, seraient consolidés sur le pied de 80 fr. pour 5 fr. de rente. Tout livret inférieur à 80 fr. devait être payé en argent. Les bons du trésor créés en paiement des dépôts des caisses d'épargne dont l'émission était antérieure au 1er juillet furent remboursés à leur échéance; émis après cette époque, ils devaient être assimilés aux livrets. Ceux soldés en rentes, conformément au décret du 9 mars, purent jouir de la différence entre 80 fr. et le pair. La consolidation des caisses d'épargne a augmenté la dette publique de 21,000,000 de francs en rente 5 0/0.

Telle est la mesure vraiment réparatrice de la consolidation des bons du trésor et des livrets des caisses d'épargne. Si maintenant nous la rapprochons de celle prise en faveur des émigrés, qui greva le trésor de 30 millions de rentes, nous voyons que l'une est l'antipode de l'autre. L'indemnité des émigrés n'a été qu'une taxe levée sur le travail; elle a été la consécration de la propriété féodale, propriété qui reposait sur la conquête, c'est-à-dire sur la violence. La consolidation des caisses d'épargne au contraire a été une lettre de change tirée par le travailleur sur soi-même; elle a été la consécration de la vraie, de la seule propriété légitime, celle qui résulte du labeur; elle n'a été ni la spoliation du riche, ni l'exploitation du fort, ni l'oppression du faible; elle a été juste et morale comme sera la propriété dans les sociétés de l'avenir; en un mot, si l'indemnité des émigrés avait rendu le grand livre odieux, la consolidation des caisses d'épargne l'a rendu populaire.

Nous venons de voir les obstacles que dès l'origine les lois opposaient à la diffusion de la rente, et comment ils furent successivement aplanis; arrivons maintenant aux obstacles qui avaient leurs racines dans les préjugés, dans l'ignorance populaire; disons comment les lois aidées par les événements politiques ont réagi sur nos mœurs et ont fait tomber la barrière qui séparait le travailleur du grand livre.

L'amour du paysan pour la terre qu'il cultive, l'extrême différence que dans son esprit il y a entre la fortune mobilière et la fortune territoriale ont été jusque dans ces derniers temps le plus grand obstacle à la vulgarisation de la rente. Esclave sous les Romains, serf au moyen-âge, le paysan devait tendre avec passion vers la propriété de ce sol que pendant des siècles il avait fécondé de ses sueurs sans jouir de ses produits. Aussi à peine le territoire était-il devenu libre comme les personnes, que les paysans n'eurent d'autre ambition que d'en acquérir une parcelle. Ce dut être pour eux en effet une bien grande joie que se diviser l'héritage féodal, de s'y installer en maîtres, de cultiver pour soi cette terre que hier encore ils cultivaient pour le seigneur; d'en percevoir tous les fruits... Non, rien ne dut égaler l'enivrement des premiers jours qui suivirent leur émancipation.

C'est cet enivrement bien légitime, joint à la terreur inspirée par les assignats et par la réduction du 5 0/0 en *tiers consolidé*, qui a donné au paysan des idées fausses sur la nature de la propriété foncière et sur le crédit de l'Etat; qui l'a rempli de défiance pour la rente et lui fit préférer les placements en bien-fonds ou sur hypothèques aux placements sur le grand livre. Il n'aurait donc servi de rien que dès l'origine les *inscriptions départementales* eussent existé, que les coupures eussent été mises à la portée de toutes les bourses, puisque les préjugés, les terreurs, les mœurs, l'éducation du paysan l'eussent empêché d'en profiter. Il fallait donc que le temps ou quelque événement imprévu vint changer les idées populaires et montrer le grand livre tel qu'il était. Ce fut là l'œuvre de la révolution de Février qui, de sa puissante main, jeta 455,936 inscriptions de rente dans les masses, complétant ainsi la connaissance que celles-ci en avaient déjà acquise théoriquement par l'indemnité des émigrés.

Cette sorte de contrainte morale a été une véritable révélation. Les petits propriétaires, les fermiers, les travailleurs, ont vu qu'il était bon d'avoir des inscriptions sur le grand livre, commode d'en toucher régulièrement les arrérages, avantageux de pouvoir à toute heure en réaliser la valeur, et ils ont senti alors leurs terreurs pour la rente se dissiper, leur amour pour la terre s'affaiblir. A l'heure qu'il est le paysan raisonne *cinq pour cent*, *bons du trésor*; il sait en quoi la dette flottante diffère de la dette consolidée; il calcule les dangers des placements sur hypothèques, les avantages des placements sur le grand livre et il achète des rentes. Voilà pourquoi le morcellement fait de si rapides progrès.

Cette révolution économique est la contre-partie de celle qui s'est produite durant la première moitié du dix-neuvième siècle: le morcellement de la terre. Mais tandis que la fortune immobilière se divisait, un mouvement en sens inverse tendait à la recomposition de la fortune mobilière. C'est ce double mouvement qu'il nous faut maintenant apprécier.

Jacques-Valserres.

(*La suite prochainement.*)

Revue de l'Extérieur.

D'après la *Gazette nationale*, les cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin seraient d'accord pour s'opposer à la résolution prise par la Porte-Ottomane de mettre en liberté L. Kossuth et les réfugiés hongrois, résolution qui est appuyée par l'Angleterre, la France et les Etats-Unis. D'autre part, on prétend que l'ambassadeur russe à Constantinople aurait déclaré que son gouvernement laissait à l'Autriche le soin de s'occuper de cette affaire des réfugiés.

Le cabinet autrichien paraît très mécontent des déclarations de lord Palmerston sur l'affaire de l'internement et sur la situation de Naples. L'ambassadeur d'Autriche à Londres aura reçu, dit-on, pour instruction d'adresser des remontrances au cabinet britannique au sujet de ce blâme infligé à la politique autrichienne. On ajoute que le prince de Schwartzenberg en a témoigné son mécontentement au chargé d'affaires britannique dans une conférence particulière.

L'*Opinione* nous apprend que Radetzky ne peut obtenir les renforts de troupes qu'il sollicite. L'argent manque et l'on ne peut en Italie payer les soldats en papier comme dans les autres provinces.

Radetzky a quitté, le 15, Monza, pour retourner à Vérone.

Les troupes autrichiennes d'exécution ont évacué le faubourg de Saint-Paul à Hambourg.

Les journaux de New-York annoncent qu'un incendie considérable a encore dévoré, le 22 juin, une grande partie de la ville de San-Francisco. Voici les nouvelles qu'ils publient:

« Une dépêche de la Nouvelle-Orléans, reçue hier matin, annonce que le steamer arrivé de Véra-Cruz dans cette ville, apportait des avis de la Californie jusqu'au 1er juillet.

» Un autre terrible incendie s'est déclaré à San-Francisco. Dix blocs de bâtisses ont été réduits en cendres, et la perte causée par ce sinistre a été évaluée à 3 millions de dollars. Plusieurs individus ont perdu la vie dans cette conflagration, que l'on dit encore l'œuvre d'un incendiaire.

» *P. S.* Une seconde dépêche télégraphique nous donne de nouveaux renseignements sur l'incendie de San-Francisco. C'est le 22 juin qu'a eu lieu la conflagration qui a réduit en cendres le cœur même de la ville, la place où se font les principales affaires commerciales. La perte est évaluée de 2 à 5 millions de dollars. On faisait de grands préparatifs pour rebâtir le quartier incendié, et lorsque le steamer est parti, plusieurs établissements étaient en construction.

» Les crimes étaient fort nombreux; on citait encore plusieurs cas où la loi de Lynch avait été appliquée.

» L'état de l'agriculture continue à être très favorable.

» Les rapports des mines sont contradictoires, mais en général favorables. Le quartz continuait à donner de bons résultats.

» Les troubles occasionnés par les Indiens sont très fréquents.

» Depuis l'incendie, on a fait de fortes demandes aux détenteurs de marchandises; mais les magasins sont si bien fournis que les prix n'ont guère varié. La farine est peu demandée; le café est stationnaire; le ciment et la brique ont un peu augmenté; les sucres ont un peu diminué, et on ne se presse pas d'acheter des provisions. »

Un mouvement insurrectionnel a éclaté dans l'île de Cuba. Mais les rapports à ce sujet sont très contradictoires.

D'après les nouvelles données par le *New-York Hérald*, on prétend d'un côté que les insurgés ont été repoussés dans les montagnes où ils sont cernés par les troupes espagnoles; d'autre part, des lettres et des avis assurent que l'insurrection a fait de rapides progrès et que les troupes se joignent aux insurgés.

A propos de la prospérité des Etats-Unis d'Amérique, l'*Opinion publique* reproduit des renseignements intéressants donnés par M. Daniel Webster, dans un discours que cet éminent orateur a prononcé à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet.

En comparant la situation des Etats-Unis en 1793 avec celle de 1850, on voit l'accroissement prodigieux que cette nation a obtenu pendant cette période de 57 années:

« La population s'est élevée de 3 millions à 23 millions; les importations, de 31 millions de dollars, se sont élevées à 278 millions; les exportations, de 26 millions à 151 millions; le tonnage, de 529,000 tonneaux à 3,533,000, et le nombre des phares de 7 à 372. En 1793, il y avait dans toute l'Union seulement 200 bureaux de poste, il y en a maintenant 21,550. Les chemins de fer et le télégraphe électrique n'existaient pas; aujourd'hui ces deux merveilleuses inventions de transmission de pensées et d'échanges couvrent le sol de l'Union d'un double réseau qui donne à la pensée et aux corps une quasi-ubiquité. »

Un *meeting* catholique a eu lieu à Dublin mardi 19 courant. Commencé à 11 heures du matin, il s'est terminé à 6 heures du soir. L'*Express* du 20 août qui donne cette nouvelle ajoute:

« La Rotonde était encombrée, et les rues avoisinantes regorgeaient de curieux. On a refusé d'admettre le révérend docteur Gregg. La foule a brisé les carreaux de la société de protection des prêtres. Bien qu'une grande excitation règne dans la ville, la tranquillité publique n'a pas été autrement troublée. Le docteur Cullen, qui a occupé la tribune, a presque fait un discours modéré. Parmi les autres orateurs, on a remarqué les archevêques M'Hale et Flattery, les évêques Gilles et Ullathorn, MM. Sadleir, Keogh, Moore, Reynolds, Scully, membres du Parlement. Lord Arundel n'assistait pas à la réunion. Les portefaix ont chômé et se sont promenés toute la journée dans les rues, comme ils font les jours de fête. Le révérend docteur Gregg est arrivé à la Rotonde dans une voiture, en compagnie de plusieurs de ses amis; mais on a refusé de le laisser entrer. La police à cheval l'a en conséquence escorté jusque au-delà de la foule. »

A Rome, l'irritation de la population augmente de jour en jour par suite des actes de la police. Des familles entières habitant Rome depuis quinze ou vingt ans sont forcées d'émigrer. On rencontre à chaque instant des charrettes chargées de citoyens garottés et qu'on expulse par force. Les visites domiciliaires sont plus que jamais à l'ordre du jour, et les sbires par leurs brutalités répandent partout l'indignation et la terreur.

Charles Brunier.

Notre ami, l'ancien sergent, l'ancien représentant, Rattier, après avoir lutté courageusement à Londres contre la mauvaise fortune en se faisant ouvrier chapelier, a ouvert depuis quelque temps un hôtel et une table d'hôte 27 *Queen street, Golden square*. Cet établissement très modeste encore tend à se développer chaque jour par le concours des Français qui veulent encourager la résignation, l'énergie et le travail. Nous espérons que les journaux républicains se feront un devoir d'indiquer aux nombreux visiteurs, qui se rendent aujourd'hui à Londres, l'adresse du citoyen Rattier.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Garcin, gérant du journal le *Messager de l'Assemblée*, comparaissait mercredi devant la 7e chambre de police correctionnelle comme prévenu de contravention à la loi sur les signatures. Cette contravention résulte, suivant le ministère public, de ce qu'un compte-rendu des opérations de la Bourse a paru sans signature dans le numéro du 10 août. M. Garcin a été condamné à 500 fr. d'amende.

— M. Jambert de Chamerolles, propriétaire à Gy-lès-Nonains, département du Loiret, a porté plainte en diffamation contre M. Bonnin, gérant et rédacteur du journal la *Feuille du Village*.

L'affaire a été appelée mercredi devant la 6e chambre, présidée par M. Lepeletier-d'Aulnay.

Me Léon Duval a soutenu la plainte. Me Desmarest a présenté la défense.

Sur les conclusions conformes de M. Marie, substitut, le tribunal a rendu un jugement qui condamne M. Bonnin à trois mois de prison, 500 fr. d'amende et 2,000 fr. à titre de dommages-intérêts.

— M. Denain, gérant du journal le *Constitutionnel*, ayant formé appel contre le jugement du 12 juillet dernier, qui l'a condamné à 500 fr. d'amende, pour publication d'un article non signé, cette affaire venait hier à l'audience de la cour d'appel, présidée par M. Lechanteur.

M. le substitut Saillard a demandé la confirmation du jugement.

Me Henri Cauvain a présenté de longues observations en faveur du gérant du *Constitutionnel*.

La cour, après en avoir délibéré, a confirmé purement et simplement le jugement du 12 juillet.

— L'affaire dite du complot de Lyon continue. Tous les témoins ont été entendus. Nous nous réservons d'apprécier plus tard l'ensemble de ce procès.

— M. Bouchet Doumencq, poursuivi pour avoir contrevenu à un arrêté du préfet de l'Hérault qui prohibe les banquets et réunions publiques, a comparu le 19 août devant le tribunal correctionnel de Montpellier. Il s'agissait d'une réunion d'amis qui a eu lieu à Lansarges dans la journée du 3 juin. M. Bouchet-Doumencq n'a pas eu de peine à prouver qu'elle n'était nullement de nature à compromettre la sécurité publique et qu'elle ne pouvait être de celles que le préfet avait voulu atteindre par son arrêté. M. Bouchet-Doumencq a été acquitté.—Ch. Brunier.

— Une rixe déplorable a eu lieu dans le département de l'Ardèche, à Laurac, le 10 août, à l'occasion de la fête votive. Quelques journaux ont exagéré les faits en les présentant comme une sorte d'insurrection. Dans la soirée, une centaine de jeunes gens s'étaient réunis dans une auberge; on chanta la *Marseillaise*. Des gendarmes survinrent; un jeune homme fut arrêté, une mêlée s'en suivit dans laquelle il y eut plusieurs blessés. Le sous préfet de l'Argentière et le procureur de la république se sont rendus à Laurac, et six arrestations ont été opérées. Quelque graves que soient ces faits, ils n'ont pas le caractère qu'on leur avait d'abord prêté.—Ch. Brunier.

— Mercredi, les habitants du quartier des Tuileries ont été, à cinq heures et demie, sous le coup de la plus poignante émotion.

Un ballon monté à une grande hauteur était depuis près d'une heure l'objet de l'attention générale. Une foule de petits papiers de toutes couleurs s'en échappaient éparpillés dans l'air.

Bientôt on le vit se rapprocher sensiblement de terre; on se figura d'abord que ce n'était, ainsi que cela avait eu lieu d'autres fois pour le ballon de l'Hippodrome, que pour se faire voir de plus près et puis reprendre son essor; mais non, le ballon descendait toujours au dessus du marché Saint-Honoré, et ce qui commença à effrayer, c'est que la descente s'effectuait avec une rapidité périlleuse.

Du marché Saint-Honoré, le ballon s'est trouvé poussé vers les Tuileries, à une très petite hauteur au-dessus des maisons, et, quand il a passé sur le beffroi de Saint-Roch, les nombreux spectateurs qui accouraient de toutes les directions éprouvèrent la crainte fondée que la longue corde pendant au-dessous de la nacelle n'accrochât la flèche de fer du clocher, ce qui eût pu occasionner la perte complète des hardis voyageurs.

Cependant, tout ce que contenait la nacelle était lancé dans les airs; le directeur de l'aérostat se distinguait particulièrement par l'activité avec laquelle il jetait par-dessus le bord le lest, son chapeau, son paletot, le pain et un poulet qui formaient leurs provisions de bouche. C'était évidemment pour alléger le ballon et lui permettre d'arriver à un endroit où il pût effectuer sa descente sans danger. Les angoisses de la foule étaient grandes. Enfin le ballon est venu toucher terre au beau milieu de la place des Pyramides.

L'habileté d'une descente aussi hardie était due à M. Godard, dont le sangfroid et l'intrépidité sont bien connus. Le public a été bientôt au fait des causes de ce spectacle inattendu.

M. Louis Godard, accompagné de M. Leclercq et de Mme Beaumont, s'était élevé, à quatre heures et demie, aux Batignolles, à l'occasion de la fête de cette ville, avec son nouveau ballon l'*Enfant prodigue*.

M. Godard, étant parvenu d'abord à une grande hauteur, avait reconnu une légère fuite de gaz, et, d'un autre côté, le courant d'air, très faible, ne lui laissait traverser Paris que très lentement dans la direction du sud, il résolut de descendre dans le jardin des Tuileries pour y déposer Mme Beaumont, et se relever ensuite avec un poids moindre et dès lors une force ascensionnelle plus grande.

M. Godard lâcha du gaz en conséquence; mais la fuite qu'il avait découverte avait agi plus qu'il ne le pensait, et sa descente s'en trouva accélérée; c'est ce qui avait fait qu'il s'était trouvé plus près de terre qu'il ne l'eût fallu avant d'avoir atteint les Tuileries; c'est ce qui, par suite, avait occasionné le rejet subit de tous les objets que contenait la nacelle, pour alléger un instant l'aérostat et lui permettre d'arriver à un endroit convenable. Avec un moins habile directeur, l'aérostat n'eût peut-être pas évité les dangers qu'il a courus.

Rien n'était curieux comme la foule accourant de toutes les rues qui avoisinent les Tuileries. A peine la corde de la nacelle était-elle à portée que vingt mains la saisissaient. Des sergens de ville accourus, ainsi que le poste qui est sous les arcades de la place de Rivoli, se sont mis au service de l'aéronaute et ont contenu la foule autour du ballon.

M. Leclercq et Mme Beaumont sont descendus. La personne qui avait ramassé le paletot de M. Godard le lui a rapporté, et celui-ci, décidé à s'enlever de nouveau, a pris au café de la Poissonnerie anglaise trois seaux d'eau en guise de lest. Ces divers incidents ont pris environ un quart d'heure, après quoi M. Godard, remonté dans la nacelle, s'est élevé de nouveau avec rapidité aux applaudissements de la foule qu'il saluait. En quelques minutes, il avait atteint une hauteur telle que le ballon était à peine visible. »

(*Presse.*)

On lit dans l'*Evénement*:

« A son départ de la place de Rivoli, où il avait déposé M. Leclercq et Mme Beaumont, Louis Godard s'est élevé à une hauteur de 7,300 mètres, qu'aucun des deux frères n'avait encore atteinte. La raréfaction de l'atmosphère était excessive, et M. Louis Godard en éprouvait un malaise général; sa respiration était gênée. Les seaux d'eau qui formaient son lest s'étaient congelés. Avant son départ, au milieu de la foule que les sergens de ville et le poste accourus ne pouvaient plus contenir, il n'avait pu éprouver la force ascensionnelle du ballon, et le lest, composé uniquement de trois seaux d'eau, était insuffisant.

» D'un autre côté, à la hauteur où il se trouvait, il eût été imprudent d'ouvrir la soupape et de lâcher du gaz, ce qui eût déterminé une descente trop rapide. Il devait donc attendre de la condensation naturelle du gaz un effet qui s'est produit à l'entrée de la nuit, et le hardi aéronaute a effectué sa descente à 9 heures du soir sur la limite des deux communes de Brunoy et d'Hyères, dans la magnifique vallée de Soulins.

» M. Godard a été accueilli par M. Christofle qui possède une propriété en cet endroit. L'hospitalité offerte a été des plus gracieuses, et les habitants des deux communes de Brunoy et d'Hyères ont fait une véritable ovation à M. Godard. Celui ci conduit par son hôte au chemin de fer de Lyon, était peu après de retour à Paris. »

Enquête sur la condition des travailleurs salariés en Belgique.

Par M. DE PERCEVAL, membre de la chambre des représentants.

HABITATIONS (1).

(Suite.)

M. DE PERCEVAL. La population des villes de la Belgique est de 1,092,507 âmes. Toutes ensemble, les communes rurales comptent 3,244,689 âmes. La population des campagnes est donc triple de celle des villes. Les communes rurales comptent 652,296 familles. Toutes les villes réunies comptent 238,270 familles. De part et d'autre, le nombre des familles est donc en rapport avec celui de la population.

Si l'on prend pour base le nombre de familles appartenant aux villes, n'ayant chacune qu'une pièce pour toute habitation (il est de 74,407), et que l'on calcule quel devrait être proportionnellement le nombre de familles des communes rurales qui n'habitent aussi qu'une seule pièce, on trouve qu'il en faudrait proportionnellement 198,476, et le recensement direct à domicile n'en a trouvé que 82,047.

Le nombre des familles dont l'habitation est réduite à une seule pièce est par conséquent plus de 2 1/2 fois plus considérable dans les villes qu'à la campagne, eu égard à la population.

La même opération faite pour trouver le nombre proportionnel de familles rurales devant occuper chacune deux pièces, a donné pour résultat 179,208 familles.

Le recensement direct en a trouvé 217,324.

Ici l'avantage est d'un quart en faveur des villes. Mais si l'on passe aux familles habitant trois pièces ou plus, on trouve qu'il en faudrait à la campagne 274,612. En réalité, il y en a 352,925. Ainsi, en tenant compte de la population, le nombre proportionnel de familles rurales habitant trois pièces ou plus dépasse d'un tiers celui des villes.

Le résumé de ce qui précède nous apprend que, par rapport à la population,

Le nombre de familles n'habitant qu'une seule pièce est près de trois fois plus considérable dans les villes qu'à la campagne;

Que le nombre de familles occupant deux pièces est à la campagne d'un quart plus élevé qu'à la ville;

Enfin, que le nombre de familles habitant trois pièces ou plus est à la campagne près d'un tiers plus élevé qu'en ville.

Pris dans son ensemble, cet état de choses dénote un avantage marqué en faveur des habitants des campagnes.

Comme vous connaissez tous, messieurs, l'état des habitations des familles rurales, jugez de celui des habitations dans les villes.

N'avais-je pas raison de dire que même pour le nombre de pièces occupées par famille, abstraction faite de l'air qu'elles respirent, celles habitant les communes rurales sont mieux logées que celles habitant dans les villes.

Si vous tenez compte des faits que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, faits soigneusement recueillis et sur l'exatitude desquels aucun doute sérieux ne saurait être articulé, si vous vous considérez, de plus, que le nombre total des familles existant dans le pays dépasse de 90,711 le nombre de maisons habitées et qu'on n'a trouvé en moyenne que 344 pièces par 100 maisons, même en comptant les caves et les greniers habités, vous avez, j'en suis persuadé, l'intime conviction que les familles en possession de 4 ou 5 chambres jugées strictement nécessaires à une habitation convenable, forment une très petite partie des 890,566 familles qui constituent la nation belge.

Y a-t-il bien-être, aisance, prospérité, que dis-je? n'y a-t-il pas un grand malaise, voire même beaucoup de misère chez une nation dont la moitié du nombre des familles n'a qu'une ou deux chambres pour se loger, alors que le respect mutuel des sexes, des enfants et des parents, l'hygiène et la décence, la santé du corps et du cœur en exigent 4 au moins!

A quelle classe de la nation appartient la majeure partie des 437,239 familles dont l'habitation est réduite à une ou deux pièces? N'est ce pas à la classe ouvrière, à la catégorie des travailleurs salariés?

Je franchis à présent le seuil de leur logis afin d'en connaître la situation intérieure.

Voici ce que m'en apprend la société de médecine d'Anvers: (Enquête sur la condition des classes ouvrière, trois volumes, publiés par le gouvernement. — Voir volume III, page 231.)

« L'état des habitations varie suivant le degré d'aisance des ouvriers et selon les localités. Dans les grandes villes, comme Anvers, une seule maison est presque toujours occupée par plusieurs ménages d'ouvriers, chaque famille n'ayant ordinairement à sa disposition qu'une seule chambre; on conçoit dès lors que, le plus souvent, celle-ci est malpropre, et l'air qu'on y respire est chargé d'odeurs méphitiques, surtout pendant l'hiver, lorsqu'on y brûle de mauvaise huile, et que le froid empêche d'ouvrir les croisées. L'insalubrité de pareilles demeures est un fait qui ne souffre aucune contestation. Néanmoins, ces effets sont en partie contre-balancés par l'habitude de la classe ouvrière de passer la plus grande partie de la journée dans la rue, que l'on peut considérer comme le jardin du pauvre. »

Vous l'entendez, messieurs, la rue, la voie publique est pour l'ouvrier plus agréable que son domicile. La rue, c'est le jardin du pauvre, du travailleur! Quelle amère critique de l'état de son habitation!

Si l'ouvrier, même en hiver, quitte sa chambre, tandis que le bourgeois et l'homme opulents restent chez eux, ne doit-on pas l'attribuer à une répugnance instinctive pour l'état dégradant de son habitation?

Anvers compte 18,106 familles; 11,123 familles n'ont qu'une ou deux pièces; 6,985 famille en ont trois ou plus.

(Ici M. de Perceval cite encore un passage de l'enquête faite par la société de médecine d'Anvers d'où il résulte que la petitesse de l'habitation a sous le rapport de la santé et de la moralité l'influence la plus pernicieuse sur les enfants.)

Voilà, messieurs, les leçons de décence et de morale qui dérivent pour les enfants d'ouvrier de la misérable habitation de la famille. Et lorsque ces créatures de Dieu auront grandi dans cette atmosphère qui corrompt leur sang et leur âme, ils trouveront de froids rhéteurs pour leur dire qu'ils sont des débauchés!!!

Voilà pour les villes. Voici pour les campagnes. Je cite:

« De même que dans les villes, les habitations de la classe ouvrière des campagnes sont plus ou moins salubres, suivant l'aisance des ouvriers et les ressources du village. En général, elles offrent l'inconvénient de n'avoir pas de cave, d'être basses, mal éclairées, ce qui les rend humides; enfin, celles qui sont construites en terre glaise et couvertes de chaume, ont le défaut de n'abriter que fort imparfaitement contre les intempéries de l'atmosphère »

(Mêmes rapports des Chambres de commerce de Liége et de Mons.

Même rapport sur les ouvriers du District houillier de Charleroy,

Au 31 juin 1850, il y avait dans les deux Flandres 349,438 habitants inscrits sur la liste des pauvres, et la population de ces deux provinces s'élevait à 1,415,484 âmes; c'est un peu moins du 1/3 de la population du royaume.) Or, voici ce que dit la commission médicale de la Flandre occidentale sur l'état des habitations d'ouvriers:

« Les ouvriers les plus pauvres séjournent dans de misérables chaumières construites avec quelques morceaux de bois et du limon; le chaume qui les couvre garantit à peine de la pluie et du vent; il n'y a ni plancher ni pavement, et il arrive souvent que le sol de ces habitations est couvert d'une boue infecte qui exhale une odeur méphitique, et rend ces tristes réduits d'autant plus insalubres, qu'ils abritent tous les animaux domestiques qui appartiennent à la famille. Cet état de choses ne se voit pas seulement à la campagne, mais il existe aussi dans les villes des emplacements où séjournent quelquefois jusqu'à cent personnes éparses dans de misérables taudis qui ne sont guère plus salubres que les habitations dont nous venons de parler... »

J'aborde le logement des classes laborieuses dans la province de Brabant.

Le volume II, page 385 de l'Enquête, contient un mémoire des plus remarquables, présenté à M. le ministre de l'intérieur par le conseil central de salubrité publique de Bruxelles. Ce mémoire embrasse toutes les questions qui intéressent le sort de l'ouvrier et de sa famille.

Composé de médecins et d'architectes, le conseil fait connaître le soin minutieux apporté à la confection de son travail, par conséquent la confiance qu'il doit inspirer......

« Pour répondre convenablement à l'attente du gouvernement, nous avons parcouru la province de Brabant en tous sens, et, dans cette longue pérégrination, qui n'a pas duré moins de six mois, et durant laquelle nous avons visité au moins cent soixante-dix fabriques ou ateliers, nous avons recueilli et annoté sur les lieux tous les renseignements indispensables à la confection de notre travail. »

Messieurs, voici ce que nous apprend le rapport du conseil central au sujet des habitations. (Enq., vol. II, page 650.)

« L'ouvrier des villes, cherchant toujours à se loger au plus bas prix possible, choisit ordinairement sa demeure dans les rues les plus étroites, ou dans les ruelles, ou dans les impasses, où l'air est corrompu et ne se renouvelle pas facilement, que le soleil ne favorise jamais ou presque jamais de ses rayons, où la malpropreté du sol et les immondices que les habitants accumulent autour d'eux donnent lieu à des émanations de toute nature, émanations qui constituent de puissantes et permanentes causes d'insalubrité, etc., on conçoit que les habitations, construites dans de semblables localités, ne peuvent être que malsaines, et cependant nous n'avons pas encore énuméré toutes les causes d'insalubrité. En effet, indépendamment de ces causes, dont l'origine se trouve dans le quartier habité par la classe laborieuse, il y a encore d'autres causes d'insalubrité dont il faut chercher la source dans l'état même des habitations.

» Ainsi, le plus souvent, l'ouvrier ne possède pour lui et sa famille qu'une seule pièce qui sert à tous les besoins du ménage..... on n'y respire qu'un air profondément altéré dans sa composition, et par les diverses opérations qui s'exécutent dans le ménage, et par la présence même des personnes qui y vivent, et par l'emploi de lampes fumantes, et par l'usage d'appareils ou de moyens défectueux de chauffage, et, disons-le, par la malpropreté dans laquelle croupit un grand nombre de familles de la classe ouvrière.

« C'est surtout pendant l'hiver que la viciation de l'air est portée au plus haut degré, parce qu'alors, pour ne pas perdre le peu de chaleur produite par quelques tisons fumants, ou par une mince pellée de houille, ou même par quelques rares charbons de bois, on se garde bien d'ouvrir la porte ou la fenêtre qu'on calfeutre, au contraire avec soin.......

« L'ouvrier des campagnes ayant, en général, plus d'aisance et plus d'ordre, soigne mieux son intérieur, entretient mieux la propreté de son corps et de ses vêtements. Son habitation, quoiqu'elle ne se trouve pas, comme celle de l'ouvrier des villes, au milieu d'un foyer permanent d'infection, n'est pas toujours exempte de graves inconvénients sous le rapport hygiénique; ainsi, elle est souvent située dans des endroits bas et humides, ou à proximité de terrains marécageux; d'autres fois, la situation de l'habitation est meilleure, mais l'air ambiant est chargé d'émanations provenant des immondices, du fumier ou des fosses d'aisances à ciel ouvert qui se trouvent dans le voisinage de l'habitation; d'autres fois, enfin, la demeure de l'ouvrier n'est qu'une misérable cahute à parois d'argile, et recouverte d'une mauvaise toiture de chaume, dans laquelle il n'est qu'incomplètement abrité En général, les habitations de la classe laborieuse des campagnes sont peu élevées, ne se composent que d'un rez-de-chaussée et manquent presque toujours de cave; le logement de la famille ne comporte, dans la plupart des cas, que quelques pieds carrés; aussi l'air s'y vicie-t-il promptement et par les mêmes causes que dans les demeures des ouvriers des villes; cependant la propreté qu'on observe plus généralement dans les habitations des ouvriers de la campagne doit atténuer considérablement l'influence de ces causes.

« Ne sortons pas de la demeure de l'ouvrier sans jeter un coup d'œil sur son lit et sur les objets de couchage; car, pour lui porter efficacement secours, il faut toucher du doigt toutes ses misères......

« Il est quelques ouvriers possédant pour eux et leur famille des lits et de la literie en quantité et de qualité convenable; avons-nous besoin d'ajouter que ce sont encore là des exceptions qu'on ne rencontre qu'en petit nombre, et que, dans la plupart des familles d'ouvriers, une couple de lits garnis d'un mauvais matelas servent au couchage de tous les membres de la famille, composée quelquefois de cinq ou six personnes de tout âge et de tout sexe. Et cependant ces familles-là ne sont pas encore les plus pauvres, les plus misérables! C'est du *sybaritisme*, en comparaison de ce qui existe chez un grand nombre de familles ouvrières qui n'ont, pour reposer leurs membres fatigués par le travail, qu'un affreux grabat, qu'une espèce de large bac contenant une méchante paillasse, sur laquelle s'étendent, pêle-mêle, père et mère, garçons et filles, qui la tête au chevet, qui la tête au pied du lit, et n'ayant, pour se garantir du froid, qu'une sale et grossière couverture, souvent en lambeaux! Certes, nous ne pouvons pas nous arrêter à faire le triste tableau de ce que nous avons vu dans ce genre; mais nous voulons, au moins, en donner un échantillon qui résume assez bien la condition d'une infinité de familles ouvrières. »

Ainsi, messieurs, ce qui va suivre est un échantillon de la condition d'une infinité de familles ouvrières. Vous vous rappelez que le conseil central de salubrité publique qui parle, est composé de médecins, d'architectes, etc..., en un mot d'hommes compétents, et qu'il a rédigé son rapport après avoir parcouru et inspecté pendant six mois les différentes localités de la province de Brabant.

« Dans une commune voisine de la ville de Bruxelles vit une famille composée du père, de la mère et de sept enfants, dont l'habitation est sise en pleine campagne; le père, la mère et deux filles de l'âge de douze à quatorze ans environ, exercent la profession de tisserands en coton. Leur logement est au rez-de-chaussée et se compose d'une petite pièce carrée dans laquelle se trouvent deux métiers à tisser qui en remplissent tout l'espace, puis d'une espèce de réduit attenant à cette pièce, et juste assez grand pour contenir un métier; c'est dans ce réduit que la famille a trouvé moyen de se loger la nuit, en fixant au-dessus du métier, et à 80 centimètres environ de distance du plafond, un immense bac garni d'une mauvaise paillasse; c'est dans ce réduit encore que nous avons rencontré les provisions de ménage, consistant en quelques légumes, plus quelques lapins vivants partageant et corrompant, avec la famille, l'air déjà si peu salubre de cette pièce.

» Le pauvre ménage dont nous nous occupons ne mange jamais de viande: sa nourriture se compose exclusivement de pain, de pommes de terre et de faible café au lait. La mère, en travaillant depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir, estime qu'elle peut gagner environ 1 franc; une de ses filles, habile travailleuse, peut gagner à peu près autant; le père, occupé dans une fabrique des plus insalubres, gagne un franc par jour; quant au travail des autres enfants, il est improductif, par la raison qu'ils ne font que garnir les navettes. Voilà donc quelles sont les ressources de cette famille, ressources fort éventuelles, car l'ouvrage manque souvent, et alors la journée du père et l'exploitation d'un petit coin de terre doivent subvenir à tous les besoins du ménage. Une fille était bossue et rachitique; la mère et une autre fille étaient pâles et étiolées, et plusieurs autres enfants étaient scrofuleux. Notre cœur était navré en quittant cet intérieur, d'ailleurs assez propre, où nous avions vu tant de misère, tant de courage et de résignation! »

Selon la commission médicale locale de Bruxelles, de toutes les causes d'insalubrité qui entourent l'ouvrier, c'est son habitation qui en constitue la plus pernicieuse et qui exerce la plus grande influence sur la mortalité dans la classe des travailleurs. Il ne faut pas perdre de vue, dit-elle, ces principes importants de l'hygiène, dictés par Briand: « Les rues sont aux villes ce que les poumons sont au corps humain. De même que les poumons, par l'intermédiaire des artères, portent l'élément respiratoire dans les parties les plus intimes de l'organisme, de même les rues distribuent l'air jusque dans la dernière profondeurs des habitations. »....

(Suit une descriptions des rues, des constructions et de l'ameublement)

Aussi, ce comité déclare-t-il, en terminant sa description, que les habitations de la plupart des ouvriers « représentent fort bien un tombeau vivant où viennent se reposer les malheureux ouvriers, après douze heures de travail. » ....

Bruxelles, foyer du gouvernement, Bruxelles qui semble sourire à l'étranger lorsqu'il y entre du côté de certains quartiers, qui paraît ne renfermer que bien-être, luxe, aisance générale, Bruxelles compte 30,550 familles, 20,546 familles n'ont qu'une ou deux pièces par habitation; 13,721 familles n'ont qu'une seule pièce; 6,823 en ont deux, et 10,004 seulement ont trois pièces ou plus.

A Bruges, sur 10,706 familles, 7,001 n'ont qu'une ou deux pièces

A *Liége*, sur 17,397 familles, 10,733 sont dans le même cas.

A Verviers, 4,251 familles, sur 5,671, n'ont aussi qu'une ou deux pièces pour habitation.

Et ainsi de suite généralement dans les autres villes du royaume.

Et une famille, veuillez vous le rappeler, est composée en moyenne de cinq personnes, qui devraient, ainsi que je crois l'avoir établi, pouvoir disposer de quatre places au moins.

Cependant, ne croyez pas, messieurs, que Bruxelles soit la seule ville du pays où la dégradation des habitations des travailleurs se développe parallèlement à l'embellissement des quartiers de la classe aisée et moyenne.

(Le rapport de la commission médicale de la province de Liége constate le même fait dans les villes de sa circonscription. A Liége, à Huy, à Verviers, il y a souvent 10 à 12 habitants habitants dans une chambre de quelques pieds carré.)

La société de médecine de Gand, dans son admirable et consciencieux travail sur la condition des ouvriers cotonniers, s'exprime sur le même sujet. (Enq. vol. III, pag. 386.)

« Si l'on compare les principaux quartiers de nos villes modernes, dit-elle, à ce qu'ils étaient autrefois, tous les avantages paraissent en faveur de notre époque. Au moyen âge les rues, mêmes les plus fréquentées, étaient étroites et tortueuses; l'air et la lumière y pénétraient avec la plus grande difficulté, et cette disposition vicieuse était une des causes des épidémies meurtrières qui affligeaient parfois leurs habitants. Aujourd'hui, des monuments imposants, des habitations spacieuses, alignées en rues larges et droites, et où l'on a su concilier le bon goût avec les exigences de la salubrité, s'élèvent là où l'on ne voyait, il y a deux siècles, que des masures en bois, à étages multipliés et surbaissés, et dont les faîtes rapprochés opposaient à l'entrée de l'air et du jour dans les rues une barrière presque insurmontable.

« D'après ce parallèle, on est tenté de croire à un progrès immense et d'accorder à nos magistrats, pour la santé publique, une sollicitude complètement ignorée de leurs devanciers. Mais il ne nous est plus permis de conserver cette illusion, que nous avons partagée avec une foule de personnes, depuis que nos études sur l'ouvrier gantois nous ont conduits dans ces cloaques immondes, d'invention moderne, qu'on désigne sous le nom d'enclos ou d'impasses, et qui nous ont fait connaître l'existence d'une seconde ville dans la ville; d'un côté, de l'air, de l'espace et des provisions de santé; de l'autre, tout ce qui empoisonne et abrège la vie, l'entassement des maisons et des familles, l'obscurité, l'humidité, l'infection...............

» Nous prions le lecteur de ne pas nous taxer d'exagération avant qu'il ne soit allé lui-même se soumettre à l'impression qu'on éprouve en visitant ces réduits. Nous lui recommandons toutefois de se faire accompagner d'un guide qui connaisse les lieux; sans cette précaution, il parcourrait mille fois les rues où aboutissent les impasses, sans trouver les issues de celles-ci. Quoique natifs de Gand, il nous a fallu l'obligeante intervention de M. Hensmans, médecin des pauvres du quartier de Saint-Pierre, pour découvrir les nombreux enclos que renferme cette partie de la ville.

» Nous n'essayerons pas de dépeindre ce que nous avons vu; jamais du reste nous n'y parviendrions; cependant pour donner l'idée d'un enclos aux personnes qui n'y ont jamais pénétré, nous décrirons celui que l'on désigne sous le nom de *Batavia*. Il est loin d'être le plus insalubre et le plus fangeux, mais, par sa régularité et ses dimensions, il peut être considéré comme type de ce genre de quartiers. »

Suit la description de l'enclos que je vous engage à lire à la page 387 de l'enquête (vol. III). Vous y verrez qu'on trouve là des cabarets, des boutiques, et en général tout ce qui est nécessaire à la subsistance des ménages entassés dans les 117 habitations dont il se compose; que les ménagères et ceux qui travaillent à domicile ne franchissent presque jamais les limites de l'impasse.

Quant aux bâtiments évalués ensemble à 40,000 fr., ils rapportent un revenu net de 17 à 18 p. 0/0.......................

« Dans l'enclos de Batavia, le choléra de 1832 a fait 69 victimes; à en juger par le rapport connu des décès au nombre des malades, tout le quartier a été atteint et est passé à l'hôpital. »

La société de médecine de Gand termine, à ce sujet, par cette considération:

« L'influence de l'air sur la vie ne paraîtra point extraordinaire, si l'on se rappelle que la respiration constitue avec la digestion, dont elle est en quelque sorte le complément, la fonction la plus importante de l'économie animale, et que rien ne vicie l'atmosphère comme les miasmes humains qu'exhale une foule condensée dans de pareils réduits...

« Telles sont ces agglomérations de chenils, qu'un auteur a justement stigmatisées du nom de nids de fièvres, et où la plus

(1) Voir la *Démocratie* du 27 juillet.

grande partie de la population des fabriques vient se reposer d'un labeur de douze à quatorze heures par jour.

» Dans la ville de Gand, on compte 427 rues et 14,372 maisons, il y en a 3,586 qui sont situées dans des enclos. On y compte en outre 226 caves habitées. Ainsi le quart, et nous oserions dire le tiers de la population gantoise se trouve entassée sur une superficie qui ne forme sans doute pas la trois centième partie de la ville.

» Sur 1,000 ouvriers interrogés indistinctement dans les fabriques, 430 ont déclaré habiter dans des impasses, 314 demeurent dans de petites rues ne valant guère moins que les impasses.

» Voilà comment, s'écrie la commission médicale du Brabant, voilà comment dans un pays qu'on dit être civilisé, la demeure du pauvre est ravalée bien au-dessous de celle de beaucoup de peuplades sauvages. La civilisation a organisé des châteaux, la barbarie préside encore à la construction des chaumières. »

Les témoignages unanimes des autorités que je viens d'avoir l'honneur de citer, démontrent jusqu'à à la dernière évidence la justesse de cette réflexion.

(Pour extrait du *Moniteur belge*, séance de la chambre des représentants du 14 juillet 1851.)

Charles Brunier.

PETITE CORRESPONDANCE

Oran. — M. G. — Reçu les 139,70. — Appliq. suiv. indication. — Affect. rem. à tous.

Brest. — M. F. — Reçu les 4. — Rectifi- sui. indication. — Reçu le dossier et remis à V. H. — Affect. compl.

Gand. — M. F. — Reçu les 50. — Appliq. de conform. — Fait le réab. — Affect. rem. à tous.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 23 août. Au comptant le 5 p. 0/0 à 95 50, le 3 p. à 57 15; la Banque de France à 2,177 50; obligations de la ville Paris, 1410. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 276 25; rive gauche, 232 50; Paris à Orléans, 880 00; Paris à Rouen, 605 00; Rouen au Havre, 242 50; Avignon à Marseille, 207 50; Amiens à Boulogne, 276 00; Orléans à Bordeaux, 395 00; du Nord, 487 50; Strasbourg, 361 25; Nantes, 271 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,650; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00; — Rente de Naples, 99 75; Emprunt Romain, 76 0/0; 5 p. 0/0 Belge 1840, 405 0/0; Espagne, dette active, 20 1/2; Lots d'Autriche, 430 00; Piémont dern. emp. 84 15; Obl. anc. 975 00; nouv. 925 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

On nous demande des explications sur le retard apporté au tirage de la loterie des lingots d'or, qui, indiqué pour le courant d'août, vient d'être fixé définitivement au 1er octobre 1851 par M. le ministre de l'intérieur. Les causes en sont simples : le temps matériel avait manqué pour expédier les nombreuses commandes parvenues à la direction dans les derniers jours de juillet. L'autorité, en accordant un délai pour faire ces envois et écouler les derniers billets, a voulu que le placement des sept millions de billets ne permît pas de songer à réduire les 224 lots promis, ou la somme destinée à venir en aide à nos compatriotes; ce qui aurait été la conséquence d'une émission incomplète.

Tous les journaux s'occupent de l'exposition de Londres; quelques-uns publient des gravures qui représentent les objets exposés; aucun journal n'a envisagé l'Exposition au point de vue comique. Cependant il est une multitude d'objets qui prêtent à la critique sous plus d'un rapport. Cette critique, le *Journal pour rire* va la faire; mais il prévient ses lecteurs qu'il se bornera aux articles fabriqués par les Anglais, auxquels il reproche de ne pas rendre justice à la supériorité de nos fabricants dans tous ce qui concerne le goût, la grâce de la forme, le dessin et la composition artistique. Il va publier une grande collection d'objets fabriqués en Angleterre et vantés par la presse de Londres comme des merveilles ou tout au moins comme de fort jolies choses. On pourra juger à la fois de la sincérité des journaux anglais et du goût de nos rivaux. Cette collection commencera à paraître dans le numéro de cette semaine, et il est certain qu'elle va exciter au plus haut degré la curiosité de tout le monde. Bien que l'éditeur augmente considérablement son tirage, on doute qu'il puisse satisfaire aux demandes tardives; il faut donc se hâter de souscrire.

Paris. — Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

ÉCHANTILLONS
DU
GOUT ANGLAIS.

Les Français ont la prétention d'être supérieurs aux Anglais pour tout ce qui concerne le goût, la grâce des formes et l'harmonie des couleurs. — Les Anglais nient cette supériorité, et placent bien au-dessus des productions de notre industrie une foule de leurs objets de fabrication que la presse de Londres cite comme des chefs-d'œuvre de goût, de grâce et d'élégance. Toute discussion sur une pareille matière éclairerait fort peu la question; le JOURNAL POUR RIRE fera mieux que discuter, il reproduira, à partir du Numéro prochain, un grand nombre de ces MERVEILLES DE L'INDUSTRIE ANGLAISE.

Ces dessins seront calqués sur les originaux mêmes, sur les dessins produits par les journaux anglais, sur les prospectus des exposants, etc. On ne pourra donc pas contester la vérité de ces PORTRAITS, et tout le monde sera en état de juger de quel côté se trouve la SUPÉRIORITÉ.

Pour avoir la collection complète des ECHANTILLONS DE GOUT ANGLAIS, il faut s'abonner du 1er août, parce que les abonnements partent toujours du 1er du mois.

Trois mois, 4 fr. 25 c. — Six mois, 8 fr. 50 c. — Un an, 16 francs.
Chez AUBERT et Ce, place de la Bourse, 29.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 57. 31 Août 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 août sont priés de le renouveler sans retard.

Nous rappelons que le prix de l'abonnement se trouve réduit de près de moitié par l'offre de PRIMES, en livres de la Librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép.	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Pour l'Espagne et le Portugal, s'adresser à M. B. Joaquin Martinez, calle de la Montera, no 22, cto 2o de la Derecha, à Madrid.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an. . .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement		
d'un an,	2f.	»
de 6 mois,	1	»
de 3 mois,	»	50

Nous donnons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'École sociétaire :

CRÉDIT COLLECTIF, par F. Coignet. . . . . . . 1 fr. 50

ORGANISATION POLITIQUE DU PEUPLE, par le même. 0 30

SOMMAIRE.

Les courants électriques.

Nous nous promenions l'autre soir sur un des boulevards de Paris; tout à coup nos yeux furent frappés d'un éclair magique qui perçait le feuillage d'un arbre en le diaprant de couleurs éclatantes. C'était une lueur électrique s'échappant d'un appareil à travers un prisme coloré. « Quelles belles fêtes, » s'écria l'un de nous, « verra l'avenir, lorsque des machines plus ingénieuses encore et plus puissantes iront attacher ces couleurs féeriques à travers les bois et les vallées, à chaque branche d'arbre, à chaque brin d'herbe, et, dans les beaux soirs, vêtiront la nature entière d'une parure toute merveilleuse ! »

Mais si l'imagination peut peindre ainsi à l'avance les merveilles physiques de l'avenir et les représenter aux yeux, il est une chose dont il lui est impossible de tracer aucun dessin, de concevoir aucune idée : c'est la beauté, c'est la splendeur, c'est la richesse, c'est l'état social tout entier de l'Humanité arrivée à son plein développement. Le plus oseur des révélateurs sociaux, Fourier lui-même, a arrêté sa vue à une période sociale assez rapprochée de nous, belle, riche, splendide, heureuse pour tous, mais au delà de laquelle il concevait des périodes encore plus belles, où cependant, malgré toute la force de sa raison et de son imagination, il n'a pas osé s'aventurer, sentant qu'il n'est donné à aucun homme de pouvoir envisager aujourd'hui à découvert toutes les splendeurs de l'apogée humanitaire.

Ainsi l'enfant, au milieu de ses jouets, ignore encore sa destinée future, et pourtant, à mesure qu'il avance en âge, sans ressentir toutes les passions de l'homme, il commence à comprendre le rôle auquel la nature l'a destiné, et il s'y prépare.

L'Humanité est enfin sortie de la basse enfance, et son horizon intellectuel s'est tout à coup largement ouvert. Elle commence à se connaître, elle commence à comprendre qu'elle se forme de tous les peuples qui habitent cette terre; elle commence à comprendre que les hommes ne sont pas faits pour s'entretuer ou s'ignorer, mais bien pour s'unir, s'aider, se fondre dans la grande famille, tout en restant libres dans les familles consanguines de la patrie et de la race.

Et cette créance en un avenir plus beau, cette créance en un reliement général de toutes les nations, où pénètre-t-elle en ce moment ? Dans les masses profondes où gît la misère, où gît l'ignorance.

Contraste étonnant ! ce sont les savants qui méconnaissent la lumière sociale, ce sont les riches qui proclament l'éternité de la misère.

Croire au démon, croire au mal, voilà pourtant à quoi en sont réduits les négateurs de l'avenir. Aussi emploient-ils les piéges du démon, le mensonge et la ruse. Otez-leur le mensonge, ôtez-leur la ruse, et ces armes brutales qu'ils tiennent entre les mains pour maintenir un état social faux, incohérent, diabolique, ces armes leur deviennent inutiles, car elle ne tirent leur prestige et leur puissance que des mensonges sociaux.

Croire au mal, à l'éternité du mal, n'est ce pas bizarre de la part de ceux qui n'ont reçu que du bien de la société actuelle, et qui jouissent presque exclusivement de ses raffinements, de son luxe, de ses richesses ? Croire au bien, à la venue du bien, est donc l'apanage de cette tourbe immense qui depuis des siècles est le servile troupeau de quelques chefs puissants.

Aussi rien n'est plus bizarre que la lutte établie entre les deux principes du bien et du mal, au milieu de notre société française du dix-neuvième siècle. On en est arrivé à ce point que ceux qui sont rétrogrades ne s'occupent que d'une chose : troubler et agiter la société, et que ce sont les révolutionnaires qui, tout au contraire, cherchent à maintenir la paix.

Cela est tout naturel. En laissant les choses aller leur libre cours, la cause de l'avenir est assez avancée pour se gagner, pour ainsi dire, d'elle-même. C'est donc ce cours naturel qu'il faut troubler, détourner, arrêter !... œuvre vaine et pleine de périls. Ainsi, pour parler un peu politique, qui a placé sur notre route ce terrible casse-cou que l'on appelle la loi du 31 mai ?... Ce sont les conservateurs ou rétrogrades. Et ils ont eu raison, en un sens, à leur point de vue ; car, en laissant le suffrage universel manœuvrer librement, la cause de la monarchie était évidemment perdue et la république s'affermissait en France sans secousse, sans péril ; tandis que cette loi du 31 mai, cette *machine infernale*, comme l'appelle le *Constitutionnel*, peut ouvrir aux monarchistes la seule chance qu'ils aient pour eux.

Aussi s'occupe-t-on d'un plan magnifique; on voudrait faire des élections partielles et successives, au lieu d'une seule élection opérée le même jour, afin de pouvoir placer un régiment ou un bataillon auprès de chaque urne électorale et assurer force à la loi du 31 mai. Belle occupation que de faire des lois que l'on n'ose laisser marcher qu'escortées de quatre cent mille baïonnettes !

Cette position contradictoire de quelques conservateurs qui, armés de toute leur influence et hérissés de peur, affrontent sciemment une guerre civile, nous semblerait pleine de périls pour la France si elle devait se prolonger ; mais les intrigants ont beau s'agiter, et les journaux rageurs et vexés, appointés et désappointés, ont beau serrer les dents et les poings, il faut espérer qu'une lueur de bon sens pénétrera à travers les nua-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 31 AOUT 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Le milan royal. — La vénalité des offices.

L'espèce du milan n'est pas seulement ambiguë entre les carnivores et les piscivores, comme celle du balbusard; elle fait la nuance entre les rapaces nobles et les rapaces ignobles, penchant horriblement de ce dernier côté.

Le milan royal se distingue de tous les autres oiseaux de proie par sa queue fourchue et sa tête blanche. Le milan noir, dont le pennage est beaucoup plus riche et plus foncé, ne quitte guère les contrées riveraines des grands lacs salés du midi, où il vit à peu près exclusivement de poisson. Tous deux sont de passage.

Le milan royal doit ce titre assez mal porté aujourd'hui au triste honneur qu'il eut jadis de servir aux plaisirs des rois. En ce temps-là, le vol du milan et celui du héron étaient les seuls qui fussent classés au titre de chasse royale, et nul gentilhomme ne pouvait attaquer le milan sans empiéter sur les priviléges du roi.

Le milan est un oiseau de rapine très connu sous une grande variété de noms, dans tous les pays boisés de France. C'est l'ennemi intime des pigeonneaux et des poulets et l'exécration des ménagères de la campagne. A défaut de volaille tendre, le maraudeur perfide accepte volontiers le poisson mort et n'a pas de répugnance pour le mouton crevé. C'est une mauvaise bête, lâche à l'attaque, mais rude à la défense, rampante vis-à-vis des forts, dure et impitoyable aux faibles. Défiante et rusée à l'excès, elle ne descend qu'à bon escient des hautes régions de l'air où elle aime à se tenir, pour observer de loin tout ce qui agonise sur la surface de la terre et des ondes et fondre sur les agonisants. Le milan pêche à la main comme le balbusard, mais ne pêche guère que le poisson mort; il met sa proie à terre; son cri est un miaulement de chat.

Le milan s'apprivoise sans peine comme la plupart des oiseaux de proie, mais il n'est pas susceptible d'éducation comme le faucon, l'émerillon ou l'autour. Il ne demande pas mieux que de troquer sa liberté contre le bien-être, mais le travail lui semble un acte contre nature, une fois le vivre assuré.

Les milans ont emprunté à la politique de l'aigle la puissante et aristocratique institution du fief héréditaire. Nulle terre sans milan. Ils ont divisé la France en quatre ou cinq mille arrondissements de rapine, comme dirait M. Thiers, le tout de leur autorité privée, et sans s'inquiéter le moins du monde de savoir si l'opération agréait aux possesseurs nominatifs du sol; puis ils se sont adjugé à l'amiable ces fiefs dont l'étendue varie de six à dix lieues carrées. Les meilleurs et les plus courus de ces domaines sont ceux situés dans les pays entrecoupés de plaines, de forêts, de lacs et de cours d'eau importants où la volaille, le gibier et le poisson abondent, où les milans trouvent facilement à se dissimuler sous les sombres abris des futaies séculaires pour fondre à l'improviste sur les pigeons aventureux et les poussins novices.

Les possesseurs de ces fiefs les défendent avec une sollicitude et une âpreté chicanière qui ferait honneur à des propriétaires humains de Basse-Normandie. Les milans royaux disent à qui veut les entendre que toutes les basses-cours, tous les colombiers, toutes les pièces d'eau sont à eux, à preuve qu'il y a des siècles qu'ils prélèvent sur le produit de tous ces établissements une prime de rapine. Comme si, me permettrai-je de leur répondre avec Sieyès, le vol pouvait jamais constituer un droit pour le voleur ou un devoir pour le volé! Enfin, c'est l'antienne du pygargue. Ce n'est pas moi qui me répète, c'est eux.

En dépit de cette affectation de respect pour la propriété légitime, il n'est pas rare de voir un milan qui s'est emparé par la force d'un arrondissement mal défendu par son propriétaire infirme, invoquer la prescription contre toute répétition des héritiers dépossédés.

Conformément aux usages de l'aristocratie, les milans reviennent chaque année, à époque fixe, habiter leurs propriétés rurales. Ils reprennent leurs vieux nids, comme les hérons, les cigognes et les hirondelles, et leur retour annonce celui du vrai printemps. Ils partent de bonne heure à l'automne, s'élèvent au plus haut des airs en larges tourbillons qui décrivent d'immenses orbes dont le centre fugitif va s'éloignant toujours.

Les Athéniens, qui étaient de grands amateurs de comfort et qui redoutaient le froid presque autant que la chaleur, avaient l'habitude de tenir un compte fort exact des faits et gestes du milan qui jouait un rôle fort important dans l'almanach grec, et qui était l'oiseau augural dont ce peuple spirituel, mais faible, acceptait le plus facilement l'opinion. C'est parce que les Athéniens étaient si bien au courant des mœurs et coutumes du milan, que je ne pardonne pas à M. Buffon d'avoir ignoré le milan noir et affirmé que l'autre passait l'hiver en France.

J'ai toujours eu au cœur une vive antipathie contre les individus de cette race rusée et perfide, que le faucon ne peut pas sentir. Le milan niche au sommet des vieux hêtres, surtout dans la fissure du roc. Je me souviens qu'enfant, un de mes bonheurs était de l'assiéger dans sa haute demeure, de l'y clouer sous la glu, de tordre le cou à ses ignobles rejetons ou d'écraser dans l'œuf leur royauté future. En ce temps-là, j'aurais eu quelque peine à accorder mon estime au gamin qui n'aurait pas connu le nid de *son* milan. Il m'en avait coûté, à moi, vingt mois d'observation quasi-quotidiennes, sans compter un nombre illimité de culottes et de déceptions de tout genre pour savoir le repaire du *mien*. Je lis mieux, une fois, que de trouver un nid de milan introuvable, ce fut de

ges épais dont s'entoure le grand parti de l'ordre. Certes, c'est fâcheux, très fâcheux pour lui de voir s'établir et se consolider la république. Il y a là une question d'amour-propre que nous concevons fort bien; mais, outre que des contrariétés analogues arrivent à tous les partis, il faut considérer qu'il y a là aussi une question supérieure à celle des amours-propres, c'est celle des intérêts.

Supposons le suffrage universel reconnu de nouveau loyalement, qu'arrivera-t-il en 1852? Un événement, nous ne cherchons pas à le dissimuler, infiniment désobligeant pour le parti de l'ordre, le triomphe du parti républicain. Nous y croyons, et nous ne voulons pas dissimuler la gravité de cet échec pour nos adversaires. Mais après tout, quand vos journalistes auront bien crié après les *rouges* et leur auront dit force injures, que se passera-t-il? Les *rouges* vous persécuteront-ils, vous prendront-ils vos biens? Non, vous ne le pensez pas; car vous savez que si dans quelques fractions du parti républicain il se trouve des idées de violence (qui s'alimentent surtout de vos propres violences), la majorité républicaine de l'assemblée sera excessivement modérée.

Par le suffrage universel, vous perdrez donc la monarchie. C'est beaucoup pour vous, nous en convenons; mais enfin, rien de plus.

Supposons, au contraire, la loi du 31 mai toujours existante, supposons-la contestée, c'est la lutte, c'est la guerre. Vous pouvez gagner cette guerre, et vous l'espérez; mais enfin, rien ne vous l'assure...., et si vous la perdez, vous perdez la monarchie, et, en outre, vous vous perdez vous-mêmes. Serait-il raisonnable de courir cette chance?

C'est étrange à voir combien les mécontentements de l'amour-propre troublent la cervelle des gens. Plutôt que d'être en république, beaucoup risqueraient de ruiner le pays par la guerre civile et de périr, eux, leurs biens et leurs familles. Et pourtant cette république, si elle s'établissait tranquillement, ne les mangerait certes pas et leur ferait même une belle place; mais leur amour-propre est là; ce n'est pas leur idée que la république s'établisse, et nous pâtissons tous de cette manie répulsive, de cette manie du vieux et de cette crainte du nouveau.

De même pour le socialisme. Beaucoup de personnes ne peuvent en entendre parler de sangfroid... pourquoi? Parce qu'ils font chaque année la dépense d'une quarantaine de francs pour croire aux sottises que débite un journaliste sur les idées socialistes. Reconnaître que c'est de l'argent dépensé mal à propos et qu'ils sont les dupes des faméliques écrivains qui les bernent, ce serait humiliant, et ils sont plus anti-socialistes que jamais...

— Ah! là, là, vous avez eu assez raison jusqu'ici; mais, en ce moment, vous vous trompez grossièrement; pour être anti-socialistes, ils ont de meilleures raisons que leurs quarante francs perdus à nourrir ces malheureux écrivains!... — Sérieusement, cette raison n'est pas raisonnable, j'en conviens, mais c'est pourtant la moins déraisonnable de toutes celles qu'on peut leur supposer. En m'appuyant de leur amour-propre, je m'appuie d'une force vraie, de la passion, mais où trouver la raison, l'ombre de raison, dans cette négation perpétuelle du progrès, du mouvement humain, lorsque celui-ci devient chaque jour plus apparent, plus sensible, et prend enfin conscience de lui-même! Ne sommes-nous pas entourés de merveilles sans cesse nouvelles? Ne naissent-elles pas à chaque instant sous nos pas? Notre esprit avide ne se sent-il pas une soif plus ardente à mesure que plus il se désaltère? Et tous ces signes ne disent rien! Ce désir immense d'unité, cette idée sainte de fraternité grandissant chaque jour dans les masses, n'ont aucun sens et avorteront! Et la société restera telle qu'elle est, misérable, torturée, agonisante?

Non, non, non, ... qu'on ferme les yeux pour ne pas voir, je le conçois. Mais qu'on ait les yeux ouverts sans rien voir, c'est impossible.... Tâchez donc de persuader à tant de gens qu'ils feraient bien d'ouvrir,... d'entr'ouvrir seulement.... leurs yeux clos par la peur et l'amour-propre, et ils admireront comme nous les signes précurseurs du temps à venir.

Emile Bourdon.

P. S. Je compléterai cet article en ajoutant un mot sur les pensées d'unité, d'universalité, de solidarité, qui sont dans l'esprit français. Le soir même du jour où je portai au journal les lignes ci-dessus, je passais sur le quai, près d'une pauvre petite boutique en plein vent; deux personnes y causaient de je ne sais quelle nouvelle voie de communication, sans doute du passage à travers l'isthme de Panama ou celui de Tehuantepec, car le mot d'*Atlantique* fut prononcé: « Ce sera avantageux A TOUTES LES NATIONS, » dit le marchand.

Emile Bourdon.

L'Avenir. (1)

IX.

FOURBERIE.

Les fléaux lymbiques présentent ce curieux phénomène d'être père et fils les uns des autres. A la fois cause et effet, ils s'engendrent réciproquement. La Fourberie, fille de l'Indigence, procréation plus légitime encore de l'Oppression, est à son tour une des sources principales de la pauvreté générale.

« Trouvez moyen de supprimer le vol, » me disait un jour une des plus hautes capacités de l'industrie française, « la richesse sociale aura décuplé en quelques années, et tout ira bien. »

Ce mot était de sens et d'une grande portée; nous le reconnaîtrons facilement.

Le budget de la Fourberie sous toutes ses formes comporte deux grandes catégories. La première est patente, la seconde latente.

La justice et la police sont instituées presque exclusivement pour surveiller et réprimer le vol, la fraude, la filouterie, etc.; car la plupart des crimes contre les personnes ne sont eux-mêmes que des accessoires du vol.

Aux sommes que ces services coûtent à l'Etat et aux communes, depuis les traitements du garde champêtre et du poste de gendarmerie locale jusqu'à ceux du garde des sceaux et du préfet de police, il faudrait ajouter les frais immenses de la totalité des affaires judiciaires et procédures particulières qui ont généralement leur source dans des contestations de mauvaise foi, puis les désastres des faillites et banqueroutes, et les dégâts de leurs répercussions. Cette somme faite, — elle serait monstrueuse, — doublez-la pour représenter le travail productif que manquent à faire ces légions d'agents policiers ou judiciaires, et le temps perdu par les particuliers dans leurs contestations litigieuses. Vous aurez ainsi l'évaluation de ce que coûte officiellement la Fourberie au corps social.

Et cependant cela n'est rien: c'est le budget visible du fléau. Le budget invisible est bien autre chose. On ne s'en ferait une idée que par une analyse régulière du mécanisme industriel et commercial de la civilisation.

Le commerce civilisé est le grand art, autant que faire se peut, *d'acheter trois francs ce qui en vaut six et de vendre six francs ce qui en vaut trois*. La fraude est son domaine. Tromper l'acheteur sur la quantité et sur la qualité, c'est le fond du métier.

La falsification commerciale a atteint des proportions grandioses. C'est aujourd'hui la plus vaste des sciences pratiques; elle met toutes les autres à contribution, en suit les progrès avec un zèle ardent et profite prestement de leurs découvertes les plus récentes. On se fait chimiste pour falsifier savamment les produits comme pour apprendre à empoisonner, et on consulte expressément les maîtres de l'art.

Pressé par une concurrence échevelée qui force à réduire indéfiniment les prix pour attirer la clientèle, notre commerce faux ne s'est pas contenté de falsifier lui-même, il a en outre faussé la production. Il demande incessamment à celle-ci des apparences supérieures, à des prix et à des qualités moindres. Il condamne résolument d'ailleurs ce qui dure à l'usage. En sorte qu'une partie considérable du travail industriel est perdu, car il n'en coûterait pas plus d'efforts, et souvent moins, pour opérer sur de bonnes substances que pour fabriquer des produits trompeurs.

Les déperditions directes ou indirectes dues à cette vaste organisation de la Fourberie, à laquelle peu de produits échappent, ne peuvent pas s'évaluer.

Est-ce tout? Non pas. Après avoir analysé les fraudes savantes de l'industrie et du commerce, il faudrait faire le compte de la fraude ouvrière, moins transcendante, mais non moins efficace pour réduire la fortune sociale.

L'ouvrier travaille à la tâche ou à la journée. Dénué de tout intérêt dans le bénéfice de l'œuvre, où il n'est employé que comme une machine et en attendant quelque engin qui le remplace; aussi bas payé d'ailleurs que possible, il se donne, c'est naturel, le moins de peine qu'il peut. Est-il tâcheron? il vise à la quantité et fraude sur la qualité; est-il journalier? sous prétexte de bien faire, il muse, trouvant à la lenteur double avantage; car il se réserve souvent pour le lendemain une besogne qu'il se fût enlevée en allant vite. Quant au fermier, à qui la plus-value du fonds n'est généralement pas payée, il en tire ce qu'il peut, et, au besoin, le ruine. — Or, essayez de calculer l'effet économique de toutes les déperditions dans l'atelier industriel et agricole européen!

Et maintenant, parcourez les ménages, les fermes, les établissements de toute nature, les administrations commerciales et financières, les ministères, etc., et calculez, si vous l'osez, ce que l'on y dépense de temps, de frais, d'agents de surveillance et de rouages improductifs, mais nécessaires comme garanties, pour parer, autant que faire se peut, aux chances innombrables de fraude, de vol extérieur ou de mauvaise foi des agents eux-mêmes. L'ubiquité du vol et des entreprises frauduleuses impose l'ubiquité de la défensive. Toute propriété, toute valeur, toute opération, petite ou grande, est comme une place assiégée par des ennemis invisibles. Calculez seulement ce que l'on construirait d'habitations en y employant le travail, les matériaux et les réparations qu'absorbent, en Europe, les clôtures de tous les genres.

Il faudrait enfin, pour achever le budget latent de la fraude et du vol, évaluer le dommage résultant de tout ce que, dans l'agriculture et dans l'industrie, on renouce à faire faute de sécurité. Pour ne parler que d'un détail relativement minime quoique considérable en lui-même et formant exemple, n'est-il pas évident que l'on aurait facilement cent fois plus de fruits de toutes sortes si les arbres fruitiers n'appelaient pas les maraudeurs? Les arbres à fruits ne demandent, dans beaucoup de terrains, qu'une greffe, et les bords des routes en pourraient même être presque partout couverts. Mais plantez donc et greffez quand on est réduit, même dans nombre d'enclos voisins de la maison, par certitude de maraude, à cueillir les fruits avant maturité!

Cet aperçu suffit pour que le lecteur se fasse une idée des ravages directs ou indirects, positifs ou négatifs, de la Fourberie sous toutes les espèces dans la société civilisée. Le simple cadre de l'analyse montre bien, en effet, que la suppression de ce fléau vingtuplerait en peu d'années la richesse sociale.

Mais la Fourberie n'est pas seulement une affreuse gangrène du corps social, elle en atteint l'âme et l'affecte d'un mal plus odieux et plus terrible encore.

Le mensonge, la tromperie, l'intrigue sont partout. Le plus rusé des diplomates ou fourbes d'Etat a très justement défini la langue du civilisé un organe donné à l'homme pour déguiser ce qu'il pense.

L'homme ment; la femme ment plus que l'homme, si c'est possible, et l'enfant comme père et mère. Mensonge! mensonge! toutes les relations humaines en sont empoisonnées.

Le mensonge nous prend au berceau. Ces premières impressions, ces premières idées, dont l'influence si profonde s'étend à la vie entière, sont généralement fausses. Le diable et croque-mitaine, mille superstitions, mille contes absurdes, mille bêtises traditionnelles des mères, des bonnes, des nourrices ou des domestiques, voilà les premières leçons, l'initiation à la vie! La curiosité de l'enfant, sa naïveté, la facilité heureuse avec laquelle il accueille ce que les êtres qui l'environnent versent dans son esprit, providentielles dispositions dont un système de vérité pratique tirerait merveilleusement parti, ne servent qu'à le pétrir de fausseté.

Bientôt les attractions natives, à chaque instant méconnues et froissées, les querelles absurdes qu'on lui fait, l'insupportable tyrannie d'un milieu où il gêne et où il est gêné, les gronderies, les punitions, les coups, mille violences physiques ou morales enfin, le poussent à chercher un refuge dans la dissimulation; opprimé et faible, il se retire en lui-même et se fait menteur.

(1) Voir les numéros des 27 juillet, 3, 10, 17 et 24 août.

---

garder pendant un an le secret de ma trouvaille. Qui n'a pas été mordu au cœur de cette terrible passion des nids, ne peut pas savoir ce que pèse sur la langue un semblable secret.

Les chercheurs d'étymologie supposent que le nom latin du milan, *milvus* lui est venue du radical *mollis*, *mollities*, pour accuser la mollesse universelle de cet oiseau, mou dans sa voix, mou dans son vol, mou dans l'agression. Cette étymologie me semble moins heureuse que celle de *vulpes*, renard, *volvipes*, monstre tortueux.

Le milan affecte à tout propos de se modeler sur l'aigle, comme Olivier Proudfute affectait de se modeler sur Henri Gow. Il se coiffe d'une perruque blanche à la manière des pygargues, tranche des allures de l'aigle royal, parle comme lui de *son* parcours et de *ses* domaines, fait rimer travail et canaille, ajoute à son nom comme lui l'épithète d'altesse.

Ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait du milan royal à l'aigle royal la même distance à peu près que du chacal au lion.

Le milan royal est l'emblême du féodal infime, possesseur d'un titre usurpé; l'emblême de ces titulaires d'offices de finance et de chicane vulgairement appelées savonnettes à vilain, et dont l'espèce a été si parfaitement ridiculisée par Molière; l'emblême de ces acquéreurs de charges vénales à qui l'administration concédait autrefois le monopole de l'exploitation de certaine industrie et de certains contribuables, conseillers du roi regrattiers, conseillers du roi marchands de tripes, fermiers royaux, monopoleurs d'usure, tabellions royaux, huissiers royaux, monopoleurs de chicane. L'huissier royal et le tabellion royal ne permettaient pas plus que le milan royal à un confrère royal *d'instrumenter dans leur ressort*.

Comme le milan commençait par prélever la subvention de son oisiveté sur tous les produits du travail, ainsi le gabelou et le préposé des aides forçaient tous les contribuables de verser, à leur caisse, les sommes destinées à solder l'oisiveté paperassière, usurière, bureaucratique, chicanière.

Comme le milan plane sans cesse sur la volaille de la ferme, ainsi les deux mauvais génies du travailleur, la chicane et le fisc, tenaient incessamment la ruine et la misère suspendues sur l'avenir du malheureux laboureur, ne lui laissant pour récompense du travail de la veille que le droit de se tuer le corps et l'âme au travail du lendemain. L'habitude luxueuse qu'a le milan de quitter les contrées du Nord à l'approche de l'hiver et de voyager à petites journées vers les douces régions du Midi, se retrouve encore aujourd'hui dans la coutume qu'ont adoptée les riches anglais, parvenus de la finance et de la chicane, de quitter leur patrie brumeuse pour le séjour de Nice, de Florence ou de Naples, vers la fin de la belle saison.

Mais le droit conserve un autel et un culte dans le cœur de l'homme en dépit des hommes et des privilèges réservés à la richesse mal acquise..., et les larrons de la finance et de la chicane, en dépit de leur opulence, sont livrés par la vindicte de l'opinion publique aux vengeances de la satyre et de la comédie, et les grands redresseurs de torts, les Molière, les Lesage, les bafouent sur la scène et leur font jouer, aux applaudissements unanimes du parterre, le rôle de maris vexés.

Ainsi le milan royal est livré aux vengeances du faucon, du sacre et du gerfaut, emblêmes des nobles esprits qui ne craignent pas d'aller réclamer le voleur patenté et privilégié jusque dans les hautes sphères qu'il habite, et de l'abattre et de le fouler aux pieds, au bruit de l'universelle allégresse et des clameurs de satisfaction d'un chacun.

Le grand ministre Colbert qui institua une chambre ardente pour faire rendre gorge à tous les traitants de son époque et à tous les dilapidateurs de la fortune publique, le grand ministre Colbert fut un gerfaut de courage supérieur qui aurait eu le droit de faire graver cet oiseau sur son écusson de famille. Par contre, les hauts agioteurs, juifs et chrétiens, ceux que la loi aurait pu frapper, comme ceux qu'elle a frappés, ont le droit de porter un milan dans leurs armes.

A. Toussenel.

(*La suite prochainement.*)

NAVIGATION AÉRIENNE. — Les journaux de New-York donnent la description d'un immense navire aérien, nommé *United States*, maintenant en construction à Hoboken, et prêt, disent-ils, à être lancé dans les airs. Voici les dimensions de la nacelle: longueur, 64 pieds; largeur, 6 pieds; profondeur, 6 pieds 4 pouces. Cette nacelle, dont la charpente est en bois, est doublée de toile à voile, avec des portes et fenêtres vitrées. Les machines à vapeur ont été faites, avec le plus grand soin, d'acier fondu et de métal à canon; leur force est de 12 chevaux, et le piston donne 66 coups par minute, ce qui produit 400 tours des flotteurs situés au dessus de la nacelle: les chaudières sont tubulaires et en cuivre, elles n'occupent qu'un espace de 4 pieds carrés. Ce navire pourra porter 25 voyageurs; il restera une place suffisante pour y loger une petite provision de charbon.

Le flotteur, fait en forme de cigare, a une longueur de 260 pieds, un diamètre de 24 pieds vers le centre; il peut contenir 95,000 pieds cubes de gaz, ce qui donne une puissance d'ascension égale à 6,500 livres. Le poids de la nacelle, du flotteur et des machines n'est que d'environ 4000 livres ce qui laisse 2,500 livres que l'on peut utiliser

L'intention de l'inventeur, M. Robjohn, est de ne s'élever qu'à environ 200 pieds de hauteur; il espère atteindre une rapidité de vol de 25 à 50 milles par heure.

L'inventeur a déjà dépensé 5,000 dollards; il lui reste aujourd'hui, peu de frais à faire pour mettre la machine en état de naviguer.

M. Robjohn a l'intention d'emprunter à la vapeur la force locomotive, et pour assurer une charge égale pendant les voyages les plus longs, il assure avoir trouvé le moyen de se passer de houille; il décompose de l'eau, dont il brûle les gaz, recompose cette eau qu'il convertit en vapeur, et la vapeur condensée reproduit de l'eau toute prête à être décomposée de nouveau. Cependant, ses machines actuelles sont chauffées au coke et à l'esprit de vin.

L'éducation ultérieure semble calculée pour achever le faussement si bien commencé des natures. Le collége met la vertu dans le désintéressement et offre aux élèves pour modèles les Grecs et les Romains; la sacristie damne les Grecs et les Romains, condamne comme péchés mortels tous les plaisirs du monde et fait jurer aux premiers communiants qu'ils ne mettront jamais les pieds au bal et au spectacle; les parents apprennent aux enfants qu'il n'y a qu'une vertu pour faire son chemin dans le monde : gagner de l'argent, les conduisent aux spectacles quand ils sont bien sages et les introduisent aux bals dès qu'ils ont douze ans; les domestiques favorisent en secret les fredaines de leurs jeunes maîtres ou maîtresses. Viennent enfin les leçons du monde, brochant sur le tout et enseignant rapidement les roueries et les intrigues en tout genre. Ces cinq éducations sont en conflit régulier, et les premières servent à mettre un vernis de probité et de religion sur les immoralités des trois dernières qui triomphent généralement.

L'éducation des filles est plus spécialement encore l'école normale de la fausseté. Toutes les filles bien élevées sont façonnées sur le même type. Quels que soient leurs goûts, quel que soit leur caractère, — il n'y en a pas deux qui se ressemblent exactement, — le masque est identique. Les tempéraments ardents, les natures fougueuses, changeantes ou aventureuses, sont façonnés à ces airs de buse morale, « n'ayant d'autre volonté que celle du papa et de la maman, » qui rassureront le benêt ou le libertin qu'on leur donnera pour époux. Mais *naturam expellas furcâ*..... chassé à coups de fourches, le naturel reviendra au galop. Et le diable n'y perd rien, au contraire; car le naturel ainsi pourchassé, quand il revient, revient faussé, armé de dissimulation et plein de vices.

La dissimulation, le mensonge, toutes les lâchetés de la Fourberie sont les répercussions naturelles de l'oppression dans la faiblesse. C'est l'oppression générale dont ils furent l'objet qui a fait les juifs ce qu'ils étaient au moyen âge. — L'enfant et la femme sont affligés des vices de l'esclave. — L'éducation de contrainte perpétuelle et aveugle qui pèse sur celui-là, la dépendance, le joug de la loi et les usages tyranniques qui oppriment celle-ci leur créent des habitudes d'astuce proportionnelles, aussi bien que la divergence des intérêts, les lois, les coutumes et les morales contradictoires, avec la nature des êtres, engendrent l'hypocrisie et la fraude. Aussi le domaine des amours, plus encore peut-être que celui des affaires, n'est-il qu'une immense arène de piperies, de mystifications conjugales, de fausses paternités, de lâches trahisons, et de coups de cornes de tout genre à travers la loi, les conventions morales et les contrats. On n'outrage pas la nature sans qu'elle se venge. Tant que vous ne saurez pas reconnaître les droits de la liberté et trouver le développement naturel et franc de tous les tempéraments et de tous les caractères, tant que vous conserverez la prétention de lier le cœur et les sentiments avec l'écharpe d'un maire, de soumettre l'amour aux tribunaux et d'opposer la gendarmerie à l'inconstance, résignez-vous à la déloyauté générale et à l'indignité des mœurs. Pas de dignité sans liberté.

Le mensonge est si bien l'une des colonnes de la société civilisée, que l'introduction de la vérité par un miracle, la frapperait comme un coup de foudre. J'en ai donné ailleurs une démonstration que je rappelle pour terminer :

« Personne ne conteste l'excellence de la vérité; chacun convient qu'il *faudrait* qu'elle régnât en toutes relations. Eh bien! supposez que d'une parole une puissance surnaturelle réalisât subitement ce vœu, que la vérité fût, par elle aujourd'hui, forcément introduite dans la société telle qu'elle est, ici en France.

» Voyez-vous, calculez-vous l'effet? — Menées des gens d'affaires, fraudes des marchands, grivelage et marchés honteux des hommes politiques; les innombrables turpitudes de l'industrie, du commerce, de l'administration, de la presse; les haines cachées au sein des familles; les trahisons fardées d'amour, les affections menteuses, les ignobles manéges d'intérêt; toutes les lâchetés superposées, en mille étages, des fondations au faîte de la société; tout cela connu, étalé au grand jour! Rien à nier! tous les maris savent la conduite de leurs femmes; toutes les femmes, la conduite de leurs maris. Ce qu'ont fait les mères, les filles le savent. Ce que les pères, qui sermonnent tant, ont fait de leur jeunesse, leurs fils le savent. Chacun porte, écrits sur son front, ses faits et gestes, ses actes secrets. On sait le lieu, le jour, l'heure des choses. Intrigues, projets, sentiments, tout cela crève les yeux. Oh! chacun de nous en sait cinq cent mille fois plus qu'on n'en a jamais su en la rue de Jérusalem. — Voici les abîmes des souterraines infamies déchirés et éclairés, tous les cloaques débouchés, toutes les fosses de mensonge immonde ouvertes et remuées, et leurs vapeurs corrosives pesant sur le monde comme l'épaisse nuée de Sodome....

» Tout est su! tout est connu! Comprenez-vous l'effroyable énergie qu'auraient ces trois mots! — Quelles relations resteraient debout? Comptez ce qu'il survivrait d'affections, de liens, à cette affreuse révélation universelle; comptez par ce que vous auriez pu briser vous-même, si vous aviez voulu parler!

» .... Plus de préjugés! Voyez-vous armées, peuples, femmes, tout jusqu'aux enfants, se dresser subitement contre les lois, contre les devoirs, contre les dogmes, contre les choses de cette société! Voyez-vous le feu surgir et la dévastation courir échevelée par le monde?.... Il n'y aurait plus de préjugés!! Et que resterait-il donc debout? — Il ne resterait debout que des intérêts ennemis, épées en main et face à face dans le champ clos, pour le furieux combat... Oh! viennent les Cosaques et les Tartares, viennent les hordes du Nord et la Barbarie armée descendant sur nous par grandes vagues comme les plus hautes marées de l'Océan,... mais que les vérités cachées ne débordent pas, que la Vérité ne se rue pas sur nous, la Vérité engloutirait la société d'un coup.... »

(*Destinée sociale*, tome II, p. 312, 3ᵉ édition.)

Il est certain cependant que l'homme est fait pour la vérité, comme pour la justice et la liberté; il est certain qu'il l'aime naturellement et l'honore. Il est certain qu'il pratiquerait la loyauté et la bonne foi si le conflit des intérêts n'induisait pas à chaque instant l'individu en tentation de tromperie et ne lui en inculquait peu à peu l'habitude; si enfin la société, au lieu de contrarier, de vexer, d'outrager sans relâche par ses lois, ses conventions et ses coutumes les penchants des êtres et leurs passions naturelles, les savait utiliser pour le bien collectif.

L'âme humaine gravite sur la vérité comme les facultés sensitives sur la richesse. Nous poserons donc la **VÉRITÉ** des rapports comme second caractère essentiel de la forme sociale où nous conduisent toutes les grandes aspirations de l'humanité.

OPPRESSION.

Dans les sociétés lymbiques, antérieures à la civilisation, — Sauvagerie, Patriarcat, Barbarie, — l'oppression avait un caractère direct et brutal qu'elle perd souvent en Civilisation pour revêtir des formes moins franches :

« ..... Un pacha demande l'impôt parce qu'il lui plaît de piller et dîmer; il ne va pas chercher dans les chartes de la Grèce et de Rome des théories de droit et de devoir; il se borne à vous avertir que si vous ne payez pas, on vous coupera la tête pour vous apprendre à vivre. Ce pacha emploie donc un seul ressort, la violence, l'action simple.

» Un monarque civilisé emploie double ressort, d'abord les sbires et garnisaires qui sont les vrais appuis de la constitution; l'on y ajoute un attirail philosophique de subtilités morales sur le bonheur de payer l'impôt pour l'équilibre du commerce et de la charte, pour la jouissance de nos droits imprescriptibles; des financiers vertueux surveilleront l'emploi de cet impôt; le prince qui l'exige est un tendre père qui ne veut qu'enrichir ses sujets; il ne perçoit l'impôt que pour obéir aux immortels représentants qui l'ont consenti : c'est donc le peuple même qui a voté le paiement et qui désire payer. Là-dessus le paysan dit qu'il n'avait pas envoyé des députés pour faire augmenter l'impôt; on lui répond qu'il doit étudier les beautés de la charte où il apprendra que la dignité des hommes libres consiste à bien payer ou aller en prison.

» Dans cette méthode l'action est double, elle repose sur deux ressorts hétérogènes, la violence et la morale. Chez les barbares, l'action est simple, reposant sur la seule violence. On retrouve cette différence fondamentale dans tout parallèle du régime civilisé avec la barbarie : tous deux vont au même but; mais la civilisation ajoute l'astuce à la violence qui suffit aux barbares; quoique fardée de justice, elle n'est pas plus juste qu'eux. »

(**FOURIER.** *Nouveau Monde industriel*, p. 441, 3ᵉ édition.)

Ce trait reproduit, avec cette touche de maître si familière au grand socialiste, la transformation que la période civilisée fait subir au 3ᵉ fléau lymbique. L'oppression y devient légale.

Esclave dans l'état barbare, serf dans la première phase de la civilisation, le travailleur est aujourd'hui salarié, prolétaire, c'est-à-dire que sa servitude a changé de forme. Elle était *personnelle* et *directe*. L'individu appartenait à un maître déterminé. Elle est maintenant *indirecte* et *collective*. La classe des déshérités dépend, en masse, de celle des possesseurs du capital et des instruments de travail. Le prolétaire n'est pas attribué à un maître, mais chaque jour, sous peine de mort, il faut qu'il s'en cherche un et qu'il le trouve.

La concurrence qui pèse sur les chefs de l'industrie et de la propriété, celle que se font les ouvriers pour obtenir du travail, tendent comme une machine à double effet à réduire incessamment le salaire : il descend à l'étiage des nécessités extrêmes de l'existence. Entretemps, la richesse sociale due à l'action combinée du capital et du travail, s'accroît toujours, mais au profit exclusif des possesseurs des instruments de travail, des fonds de terre, des établissements industriels et des entrepreneurs, spéculateurs et négociants. On peut s'enrichir en faisant travailler, on peut s'enrichir en spéculant, en achetant bon marché et vendant cher les produits du travail : en travaillant, jamais. Pour un salaire que la pression de la concurrence amoindrit sans cesse, le capital prend tout le bénéfice de l'œuvre industrielle. Le petit nombre qui a toujours fait les lois à son profit, comme l'a si bien observé M. Léon Faucher, se réserve d'ailleurs toutes sortes d'armes pour rendre plus inégale encore une lutte impossible. Sous forme de livret, on attache à l'ouvrier le signe de la dépendance; sous le nom de coalition, on lui interdit la faculté de s'entendre avec ses confrères pour s'opposer à l'avilissement du travail ou en relever le prix.

Cependant le travailleur est déclaré homme libre! De qui dépend il? où est son seigneur? Toutes les carrières d'ailleurs ne lui sont-elles pas ouvertes? Et s'il ne fait pas fortune avec son salaire, — souvent précaire et toujours insuffisant pour vivre un peu, — n'est ce pas uniquement à son immoralité, à son inconduite et à ses vices qu'il doit s'en prendre? Tel est du moins l'avis de nos philanthropes et de leurs dignes cousins les économistes.

Que l'Oppression soit impersonnelle, qu'elle sorte des circonstances, des choses, du milieu, du besoin, au lieu de venir directement d'une volonté humaine, elle n'en est pas moins Oppression. La faim est le plus impitoyable des despotes.

Entendue ainsi dans son sens général, social, scientifique, il est évident que l'Oppression est le grand ressort des organismes lymbiques. Tout y est gouverné par le caprice d'un maître ou par la loi qui n'est elle-même que la Contrainte formulée en articles, empruntant leur puissance à la prison, au sbire ou gendarme, et au gibet plus ou moins perfectionné qui la sanctionnent. L'enfant dépend de la volonté souvent aveugle du chef de famille; la femme *doit obéissance* à son mari; le besoin se charge de contraindre le prolétaire au travail; la police, le gouvernement, la loi tiennent le citoyen.

La liberté d'ailleurs n'est pas le simple droit de faire. Le droit sans la faculté n'est rien. La liberté sociale, c'est le *pouvoir de faire*. Que l'on mesure à cette définition ce que la masse a de liberté; que l'on calcule à cette règle combien nos sociétés comptent d'hommes libres. Directe ou indirecte, la contrainte est partout, et malgré les adoucissements plus ou moins cauteleux du 3ᵉ fléau lymbique dans la civilisation, Fourier a pu définir cette société : « Une majorité d'esclaves désarmés contenus par une minorité d'esclaves armés.

Les luttes soutenues par les peuples civilisés pour briser l'oppression directe, la tyrannie des aristocraties, des théocraties et des castes, constituent le mouvement politique proprement dit. On conçoit l'inefficacité relative de ces efforts, ils n'attaquent que les effets; les causes demeurent. Toutes les révolution, tous les nivellements violents sont impuissants à extirper les aristocraties quand l'organisme social n'est pas réformé lui-même. Coupées, elles repoussent de souche sous quelque forme nouvelle.

Le socialisme se propose de labourer en défoncement, il va au fond, il s'attaque à l'oppression indirecte aussi bien qu'aux racines de l'oppression directe. La réforme politique aussi radicalement opérée que possible, la question sociale demeure toute entière : rien n'est fait. Il ne s'agit pas, définitivement d'ailleurs, de telle ou telle organisation du pouvoir : il s'agit de sa suppression; dans l'état social normal, but du socialisme, l'homme est libre et toute pression extérieure, légale ou non doit avoir disparu. L'harmonie, dans la société comme dans la nature, est le libre concert des parties intégrantes. Tant que la société a besoin de lois, de prescriptions revêtues de sanctions pénales, c'est le signe même de son infirmité. Cette idée que ne soupçonnait pas le 18ᵉ siècle et qui eût fait jeter les hauts cris à ses plus hardis pionniers, montre quels progrès se sont accomplis depuis 50 ans dans l'esprit humain! car elle devient vulgaire. Grâce aux gouvernements et aux efforts de quelques publicistes de talent, particulièrement de MM. Proudhon et E. de Girardin qui en ont fait leur spécialité, cette idée de l'abolition du pouvoir, de la suppression de toute loi de contrainte, de la souveraineté de l'individu dans sa sphère sociale, que l'on donnait il y a à peine encore quelques années comme la preuve la plus authentique de la folie caractérisée de Fourier, a singulièrement fait son chemin dans le monde. Je n'examine pas si les réformes proposées par ces publicistes sont capables du résultat poursuivi. Il ne suffit pas, en effet, de supprimer la loi; la question est de trouver un organisme social où tout aille au mieux sans elle. Quoiqu'il en soit l'idée marche rapidement, c'est ce que je constate, et je constate encore que cette idée est essentiellement socialiste, car si de nouvelles constitutions de l'autorité qui fait la loi peuvent se poursuivre dans la société actuelle, la suppression de la loi et de l'autorité d'où elle émane implique évidemment une transformation radicale de l'organisme social lui-même. Elle est socialiste par sa connexité logique avec cette conséquence.

Mais notre objet, ici, est de faire voir que dans le régime civilisé lui-même l'Oppression est la règle, la loi, l'ordre. Quand un ministre de Louis-Philippe a prononcé à la tribune cette parole fameuse : *l'ordre règne à Varsovie*, c'était une infamie, je le veux bien, mais cet homme était dans son droit logique, c'était une vérité civilisée, épouvantable, une vérité comme le mot de Malthus et de la même famille.

L'ordre règne aujourd'hui partout en Europe. C'est comme à Varsovie le lendemain du sac cosaque. Le parti de l'ordre n'a-t-il pas la haute main à Rome, à Naples, en Sicile, en Lombardie, en Autriche et en Pologne, en Prusse et en France? n'y fait-il pas aussi librement qu'en Russie ses œuvres? Il se dit le parti de la civilisation, c'est vrai : et les socialistes qui lui contestent ce titre ont bonne volonté sans doute, mais montrent peu de science. L'affaire du socialisme est de passer outre à la civilisation, comme celle-ci a passé outre à la barbarie, ou le socialisme n'a pas de but, et le mot, pas de sens.

L'ordre civilisé a pour pivot la loi et l'armée, le bourreau et le canon. De Maistre l'avait déjà fort bien compris; il rendait seulement l'idée plus complète; il reconnaissait, en effet, pour axe de cette société la noblesse et le clergé, et pour pôles de cet axe le roi et le bourreau : (voir les soirées de Saint-Pétersbourg). C'est vrai.

L'oppression a sa racine sociale, profonde, dans un fait économique; l'oppression est le fruit : la racine, c'est le travail répugnant.

Pourquoi des esclaves? pourquoi des serfs?

L'esclave et le serf sont des vaincus auxquels le vainqueur impose les travaux pénibles, recueillant le produit et s'épargnant la peine.

Le servage indirect et collectif du prolétariat moderne, transformation de la même loi, n'a pas d'autre cause.

Admettez par la pensée, en effet, l'hypothèse d'une organisation économique capable d'entraîner passionnément tous les hommes à l'œuvre de la production devenue souverainement attrayante, de combiner harmonieusement ces forces productives innombrables, et conséquemment de multiplier indéfiniment la richesse sociale, de la faire couler à flots surabondants—l'oppression n'a plus de but, partant plus de cause : Elle disparaît.

Tant que cette double condition n'est pas atteinte, au contraire, les intelligents, les forts, les habiles formeront toujours une classe, absorbant de quelque façon la richesse et rejetant sur des exploités la charge des travaux pénibles. Nivelez tant que vous voudrez, si la cause économique et sociale de l'Oppression subsiste, l'aristocratie se reformera toujours.

L'Oppression de la femme n'a pas d'autre cause que la dépendance où elle est du sexe fort, pour ses moyens d'existence.

Cette dépendance générale se traduit socialement en Barbarie par l'esclavage du harem, en civilisation par les servitudes conjugales et la minorité politique. Imaginez que toute femme soit assurée de vivre convenablement désormais d'un travail agréable et facile, pensez vous que ce fait économique ne porte pas bientôt ses conséquences civiles? et croyez-vous que la femme, devant à son travail son indépendance, tarderait beaucoup à recouvrer avec la liberté sa dignité native?

Nous n'avons point à suivre en ce moment ces perspectives, et nous terminerons le chapitre de l'**OPPRESSION** en opposant à ce fléau le troisième caractère de la société harmonique, la **JUSTICE DISTIBUTIVE** qui implique au premier chef le droit individuel, la souveraineté personnelle, la liberté absolue de l'être humain dans sa sphère légitime, c'est-à-dire la conquête pleine et entière de la propriété de lui-même.

CARNAGE.

Dieu merci! les idées de la démocratie européenne sont assez avancées aujourd'hui, le sentiment de la fraternité des peuples, de la solidarité des nations assez développé, l'horreur des massacres réglés ou non assez catégoriquement prononcé pour que nous puissions nous dispenser d'une investigation spéciale de ce 4ᵉ fléau. Le socialisme est au premier chef l'anathème porté par la conscience humaine contre les sociétés meurtrières. **PAIX CONSTANTE** : tel est le caractère

anti-parallèle à ce fléau dans l'organisme normal de la société.

(*La suite prochainement.*) Victor Considerant.

On lit dans l'*Univers* :

L'hérésiarque, examiné et convaincu par l'Eglise, était livré au bras séculier et puni de mort. Rien ne m'a jamais semblé plus naturel et plus nécessaire. Plus de cent mille hommes périrent par suite de l'hérésie de Wiclef; celle de Jean Hus en fit périr plus encore; on ne peut mesurer ce que l'hérésie de Luther a fait couler de sang, et ce n'est pas fini. Après trois siècles, nous sommes à la veille d'un recommencement. La prompte répression des disciples de Luther et une croisade contre le protestantisme auraient épargné à l'Europe trois siècles de discordes et des catastrophes où la France et la civilisation peuvent périr.

C'est dans cet ordre d'idées que j'ai écrit la phrase qui soulève la réprobation vertueuse des journaux rouges; la voici, telle qu'ils l'impriment :

« Pour moi, ce que JE REGRETTE, je l'avoue franchement, c'est qu'on n'ait pas BRULÉ JEAN HUS PLUS TOT, et qu'on n'ait pas ÉGALEMENT BRULÉ LUTHER; c'est qu'il ne se soit pas trouvé quelque prince assez pieux et assez politique pour mouvoir une croisade contre les protestants. »

Littérairement, cette phrase pourrait être mieux tournée; mais, comme j'ai le bonheur de n'être pas de ceux qui tiennent à la façon de leurs phrases, je ne la renie point. Je la prends, puisqu'on me la rejette, et je ne suis pas insensible au plaisir de me trouver fidèle à mes opinions. Ce que j'écrivais en 1838, je le pense encore.

Que les philanthropes rouges impriment cette déclaration en tels caractères et autant de fois que bon leur semblera; qu'ils y ajoutent leurs commentaires et qu'ils joignent le tout à mon dossier. Le jour où je voudrai la déchirer, ils pourront avoir de moi l'opinion que j'ai d'eux.

LOUIS VEUILLOT.

On lit dans la *Presse* :

— Or, savez-vous, ennemis de la révolution, ce que c'est que ce béat contentement de vous et de vos œuvres, repoussé par toutes les aspirations de l'humanité? Ce n'est rien autre chose que cet esprit même de conservation dont vous faites les glorieux et qui vous abêtit. Si vous vous comportiez dans les arts, dans la littérature, dans la science, comme vous vous comportez en politique, vous ne représenteriez plus rien de vivant; vous seriez comme des momies embaumées dans votre stupidité.

Et savez-vous aussi ce que c'est que cet instinct inquiet, cette ardeur fiévreuse, cette curiosité persévérante et jamais satisfaite, par laquelle l'intelligence humaine grandit et s'élève, regardant toujours plus haut et voulant y atteindre? C'est la révolution même, mise au cœur de l'homme par la main de Dieu et infiltrée jusqu'au fond de ses entrailles. Espérerez-vous encore la vaincre? Vaincrez-vous l'invincible nature? Empêcherez-vous l'humanité de se créer un idéal de liberté et de justice sociale, toujours plus parfait, et de tendre vers cet idéal, comme la pierre tend vers son centre? Je vous le dis : vous vous escrimez à une œuvre mauvaise et impossible. ROMAIN CORNUT.

Lettres sur le palais de Cristal. (1)

Zollverein (suite).

Dans l'industrie variée du Zollverein la métallurgie tient une place *pivotale*. Voici du fer et du zinc façonnés par Devaranne père et fils, de Berlin. Le fer prussien prend toutes les formes, depuis la tête de cerf colossale jusqu'aux bijoux les plus délicats. — Bronzes de Berlin signés par Lehmann; coffres forts de Berlin, sortis des ateliers d'Arnheim; secrétaires tout en métal.

Au milieu de ces produits étalés par les cyclopes, j'aperçois un énorme globe de cuivre rouge avec goulot, tube et robinets de cuivre jaune. C'est une bouilloire envoyée par Heckmann, de Berlin. Elle a six pieds anglais de diamètre et cube 87 pieds anglais de liquide. On dut y faire le thé de Gargantua quand il eut mangé six pèlerins en salade, ou celui du géant Bringuenarilles, gravement indisposé, nous dit Rabelais, pour avoir avalé trop de moulins à vent. Un machiniste de Berlin, appelé Bonardel, expose de nouveaux métiers à tisser.

Toutes ces créations du Vulcain germanique sont encadrées de cloisons couvertes avec symétrie de faux, ciseaux, patins, et autres pièces de la serrurerie, de la coutellerie allemandes.

Nous apercevons, sans sortir du Zollverein, une production moins sérieuse; ce sont de petites figures en relief, représentation d'une fête champêtre, devant le château de Rosenau; les personnages groupés avec art ne manquent pas d'expression dans leurs attitudes; le paysage fuit au loin et se termine par des montagnes; le tout a bien quinze pieds de largeur.

Soleil rayonnant formé de cannes et de badines. — voitures de bois très élégantes de Hambourg encadrées dans le Zollverein avec les autres produits peu nombreux de l'Allemagne septentrionale. — Revenons à la métallurgie qui est décidément une des gloires de la Prusse et des pays placés sous son influence. — Canon d'acier, cuirasses. — L'une d'elles qui a reçu quatre balles de munition sans être percée, porte cette inscription de fabrique allemande :

« Plastron de cuirasse en acier fondu, essayé par six coups » *de muskète prussienne*, à une distance de vingt pas. »

Aux productions de l'Allemagne centrale ajoutons les cartes à jouer variées, amusantes, les étoffes plus nombreuses et plus belles que je ne l'aurais cru en France; les violons et les contre basses, les soldats de plomb, les charmantes porcelaines de Saxe moins imposantes, moins classiques, moins solennelles que nos produits de Sèvres, mais admirables pour la grâce et la légèreté de leurs fleurs en relief. On peut voir ici un modèle du genre, un pot de blancs camélias en porcelaine, les tiges s'élèvent à quatre pieds de hauteur; branches, feuilles, corolles, tout se détache, s'isole, se découpe à jour comme dans la nature.

(1) Voir le numéro de dimanche dernier.

Autriche.

Au Zollverein touche l'Autriche, moins abondante en produits et visiblement malade des guerres intérieures qu'elle a soutenues; son industrie gardée par une statue de fer de Radetzky poussant le cri de guerre, est celle qu'on peut croire dans un camp. Vienne expose des cartes géographiques imprimées, où la ville italienne et si patriote de Milan est baptisée par les tudesques, *Mailand*. L'Autrichien ne laisse même pas à l'Italie ce que Radetzki lui promettait ironiquement, l'honneur de rester une désignation géographique.

Nous disions que l'industrie autrichienne sent la révolution et la guerre. Voyez plutôt ces hideuses lithographies exposées par Demeter Petrowits, de Vienne. En les nommant hideuses, nous ne voulons point caractériser l'exécution mais les sujets représentés. C'est la guerre impie des Autrichiens contre cette nationalité de l'Italie qui cherchait à renaître à la voix trompeuse de Pie IX; c'est la glorification de tous les actes de férocité commis par des militaires autrichiens contre ces héroïques Italiens recommençant de nos jours la guerre de l'indépendance, la guerre sacrée des Guillaume Tell et des Jeanne d'Arc. Allons, Croates et Tyroliens, fusillez, pendez les hommes, bâtonnez les femmes, sabrez les enfants, brûlez les villes, c'est là ce qui s'appelle rétablir l'ordre, et chacun de vos assassinats comptera pour un trait de vertu.

Rien de repoussant comme ces excès de cruauté soldatesque reproduits au point de vue du vainqueur, avec l'esprit officiel de Vienne; les Italiens ne figurent dans ces dessins que crayonnés par la haine, travestis en affreux brigands et en lâches; les soldats piémontais de Charles Albert y sont vus des mêmes yeux. Mais nous ne sommes plus au temps où la barbarie trouvait des admirateurs dès qu'elle portait l'uniforme, où le crime cessait d'être crime pour être commis avec des armes de munition. Que l'Autriche décore et enrichisse ses satellites, l'horreur de l'Europe les a jugés.

L'industrie autrichienne un peu lourde a des côtés fort estimables. Louis Hartmann, de Prague, expose de beaux tapis à grands ramages; à l'Autriche appartient ce lit de parade reproduit dans plusieurs publications illustrées, chef-d'œuvre de menuiserie un peu sombre, et, malgré ses rouges tentures, faisant penser au tombeau. Un ange en relief, les mains étendues, bénit cette couche et la met sous la protection du ciel.

Les ameublements d'Autriche, somptueusement taillés dans les bois les plus précieux, côtoient les verres coloriés de Bohême, les étincelants surtouts de cristal.

L'Autriche, émule de la Saxe, a envoyé des porcelaines et en grand nombre, des pains de sucre et des formes pour les mouler, du papier à cigarettes, concurrence inattendue pour l'Espagne.

L'industrie viennoise a dépassé Nuremberg pour le nombre des jouets d'enfant disposés en pyramide, en trophée, jouets variés comme la vie elle-même dont ils sont le commencement, dont ils devraient être l'apprentissage, ménages de bois, masques, animaux factices, automates, poupées mécaniques à cheval, en bateau, en voiture, en éléphant.

Ce qui domine ce sont les soldats. Je m'avoue passionné pour la pompe militaire et je crois l'amour de l'uniforme, de l'étendard, du tambour et de la trompette parfaitement conciliable avec ces idées socialistes qui amèneront le désarmement universel. L'homme dévoué aux idées de l'avenir réprouvera dans l'armée deux choses : le but de cette organisation qui est la guerre ou la destruction, et le principe moteur du système militaire, cette obéissance passive, cette discipline poussant aveuglément le soldat à des actes réprouvés par les sentiments naturels. A la guerre, à l'obéissance passive, substituez l'activité industrielle ou productive, et la liberté, deux principes qui régneront un jour partout, vous n'aurez plus les armées actuelles.

Mais vous pourrez conserver sous d'autres formes, avec un but supérieur, la partie brillante et poétique de leur organisation, l'éclat des costumes, les insignes des grades, les diversités nationales ralliées à l'intérêt général de l'humanité, la précision des manœuvres, la distinction des armes ou plutôt des instruments de travail, la musique. En un mot, l'armée industrielle et productive de l'avenir doit emprunter à l'armée guerrière du passé tous ces éléments d'attrait qui n'ont aucun rapport avec le goût du carnage, qui sont les caractères éternels de l'ordre, de l'organisation, et qui décidaient le pacifique Fourier à suivre tous les matins la garde montante.

J'admets parfaitement qu'on peut aimer la pompe militaire, l'harmonie incomplète qui se manifeste dans l'organisation des armées, sans être un homme de sang ni de combat, et le congrès de la paix a négligé ce côté de la question quand il a si énergiquement excommunié tous les joujoux militaires.

Il n'en est pas moins vrai que dans le palais de cristal où tout parle de fraternité, de concorde universelle, où tout prêche l'alliance des nations, dans cette atmosphère où l'on se sent électrisé pour les seules rivalités industrielles, la vue des baïonnettes et des canons blesse comme de fausses notes dans un concert. Dans ce milieu privilégié où règne déjà l'harmonie sociale, la vue de soldats armés cesse d'être soutenable, surtout quand ces soldats portent l'uniforme autrichien. Qu'on épargne à nos yeux la vue de ces bourreaux des peuples en habit blanc, en habit brun. Et toi, jeune empereur de Radetzki, de Haynau, de Vindisgraëtz, toi dont le portrait en médaillon regarde obliquement cette armée de jouets, le jour où se réveilleront les peuples, le jour où la Hongrie, l'Italie, la Pologne sortiront du tombeau, puisses-tu ne pas trouver pour t'obéir d'autres soldats que ces marionnettes!

Belgique.

Sous l'oriflamme noire, jaune et rouge, s'offre la Belgique. C'est déjà la France, une France un peu pâle, ne brillant guères que par reflet, mais compensant ce qui lui manque en vivacité d'esprit et en passion, par le caractère sérieux, positif, utile, qui rapproche son industrie de celles de l'Angleterre et de l'Amérique.

Le Belge expose des locomotives nombreuses et colossales, des machines à vapeur de divers modèles, des étoffes de laine classées dans ces parties utiles mais peu attrayantes de l'exposition que personne ne visite, pas plus qu'on ne lit les ouvrages consciencieux; des toiles en ballot marquées du lion belge, des bombes, des canons de fonte, [illegible] recommandable.

Si sérieuse et si positive que soit généralement l'industrie belge, elle est cependant assez artiste pour avoir expédié à l'exposition des pianos bien construits, touchés par d'habiles pianistes.

Les surveillants belges en habit bourgeois se distinguent seulement par un brassard aux trois couleurs nationales.

Dans l'exposition très restreinte de la Hollande, nous avons remarqué des candélabres de cristal et de riches tapis.

France.

Il est impossible de juger toute l'exposition française quand on n'a visité le palais de cristal qu'au rez-de-chaussée. Des trésors de notre industrie, les soieries lyonnaises, par exemple, sont classées dans les galeries supérieures que nous visiterons plus tard. Dès le rez de-chaussée, toutefois, on peut comprendre sans aveuglement patriotique que la France est une nation à part, plus complète et plus variée dans ses manifestations que toutes les autres. Il n'en est aucune qui aborde un si grand nombre d'industries, aucune qui porte dans chaque branche de travail autant de goût et de nuances; elle possède toute la gamme des sons, toutes les couleurs de la palette.

Les autres nations, heureuses dans certains genres de travaux ne pourraient offrir, comme la France, le specimen à peu près intégral de l'activité humaine; leurs industries puissantes, mais pleines de lacunes, ressemblent à ces instruments énergiques dont le timbre caractérisé mais monotone a besoin de s'unir à tous les autres instruments pour entrer comme élément dans un ensemble harmonieux. La France, comme la voix humaine, a toutes les notes, elle parcourt légèrement tous les tons; sur la scène politique, industrielle, sociale, c'est elle qui chante et qui attaque les mélodies, accompagnée par l'orchestre des peuples.

Qu'ont exposé les Français à Londres? Tout sans exception, tout avec un cachet de grâce, de juste proportion, de bon goût qui est la marque d'origine pour les produits de notre pays. Que ceci soit dit sans rabaisser l'étranger dont les œuvres présentent quelquefois, dans leur incohérence, un caractère tout spécial de vigueur et d'originalité, tandis que notre correction peut nous ôter de la force. Toutes nos créations tiennent un peu de Racine, celles des Anglais tiennent de Shakespeare; mais, encore une fois, la France est le chant, le monde est l'orchestre; vous ne pouvez demander à la voix l'éclat du trombonne et le retentissement des timballes. Elle cherche et produit d'autres effets. Elle sert de guide et de lien à tout l'ensemble.

En pénétrant dans la région française, nous apercevons le cuivre estampé, les cuirs vernis, les métiers circulaires de Troyes; glaces, bronzes, tapis d'Aubusson, objets d'optique; instruments de musique, pianos surtout; l'un d'eux portant le nom d'Erard ne laisse briller qu'à travers une enveloppe de gaze ses arabesques d'or et d'argent; un autre est touché en ce moment même avec une perfection rare; entendez-vous les doigts courir légèrement sur le clavier? tâchons de voir l'artiste. Malheureusement il est entouré. Nous approchons et nous découvrons avec stupéfaction un monsieur tournant une manivelle comme celle des orgues de Barbarie. Cette manivelle a le talent de Thalberg, elle joue le doigté à tromper les oreilles les mieux exercées et, pour compléter le miracle, ce piano-fée se laisse jouer à la main, comme tous les pianos, quand on ne veut pas employer son mécanisme.

C'est un piano mécanique de M. Debain, à Paris.

Nous entrons dans une admirable salle, exclusivement consacrée aux manufactures nationales de Sèvres et des Gobelins. On connaît les tapis des Gobelins, ce sont de vrais tableaux; l'un d'eux représente le massacre des mameloucks. Cette industrie parisienne n'a d'analogue chez aucun peuple. Les porcelaines de Sèvres n'ont pas besoin d'être vantées; la salle réservée à nos deux grandes manufactures nationales est ornée d'une porte en bronze signée Barbedienne.

Les Français, très nombreux à Londres, inondent surtout le palais de l'exposition, leur langue y retentit de toutes parts. Dans la salle des Gobelins, leur joie devient naïvement expansive. Devant ces chefs-d'œuvre qui n'ont pas d'égaux, nos compatriotes se félicitent du regard et semblent se dire : voilà la vraie revanche de Waterloo!

Les galeries supérieures nous montreront d'autres trophées nationaux. Au rez-de-chaussée, notons encore des armes perfectionnées de Lefaucheux, Devisme, Bertonnet, etc., des cristaux, lustres, dorures, des merveilles d'argenterie, de fer fondu, des pièces factices d'anatomie. Mais écartons-nous, voici qu'on arrose les planchers.

Italie.

L'Italie se trouve accolée à la France dans le palais de l'exposition comme dans la politique européenne, solidarité que l'expédition romaine a rendue indissoluble. Après février, tant que la France n'eut engagé aucun bataillon sur le sol italien elle put, non sans honte, mais enfin elle put se soustraire à l'obligation de tirer l'épée pour l'affranchissement de l'Italie. Aujourd'hui les conditions sont changées, la liberté ne peut se réveiller en France sans opérer l'émancipation italienne; vienne à Paris un gouvernement démocratique, et la garnison française de Rome se change en avant garde d'une armée libératrice. Nos adversaires, avec un aveuglement providentiel, ont tout préparé dans tous les pays pour que la première victoire de la liberté ne soit plus française mais européenne, ne soit plus politique mais sociale. La violence même avec laquelle ils se sont emparés du présent nous garantit l'avenir. On peut les en avertir sans danger; les passions aveugles sont en même temps sourdes.

Voilà donc l'Italie accolée à la France. Quels produits peut exposer un malheureux pays qui renaissait à l'indépendance quand des ennemis acharnés lui sont venus de tous les points de l'horizon? Les larmes et le sang ne sont pas des rosées fécondes. Notons pourtant dans l'exposition italienne les chapeaux de paille de Florence, les soieries brochées des états sardes, les velours ouvragés de Gênes, la soie brute, une voiture de palissandre incrusté.

Quelles régions de l'Italie figurent avec un peu d'honneur à l'exposition? celles qui sont libres, comme les états sardes. Nous n'avons pas remarqué un produit romain ni napolitain, Rome et Naples ne sauraient exposer maintenant que des bombes ou des chaînes.

Espagne, Portugal, Suisse.

L'Espagne, le Portugal et la Turquie, leur voisine d'exposition, présentent plus de produits naturels que d'œuvres industrielles; leur richesse est brute. Toutefois, l'Espagne, en sa qualité de très catholique, joint à ses laines célèbres des ornements d'église, notamment un splendide ostensoir.

Le Portugal saisit vivement l'odorat par ses parfums; il aligne en flacons les fruits à l'eau-de-vie, les liqueurs, empile des marbres; point de produits manufacturiers.

Voici pourtant un sabre d'or enrichi de diamants, offert par les officiers portugais au feld-maréchal Beresford, marquis de Campo Maior.

La Suisse placée de l'autre côté de la nef, en regard du Portugal, fait flotter sur ses créations la bannière fédérale, la croix d'argent en champ de gueule. Nous avons vu peu d'horlogerie, de bijouterie, de mécanique, beaucoup moins que nous n'en attendions, quelques boîtes à musique seulement. En revanche, un immense étalage de mousselines brochées, un plan des Alpes en relief.

Beaucoup de pays ont complété leur exposition par des points de vue nationaux et des dessins de costumes qui font de la visite au palais de cristal un tour du monde.

Egypte, Turquie, Tunis.

L'exposition égyptienne se compose surtout de blés et d'autres végétaux. Joignons-y des selles brodées en or, en argent. On sait le goût des musulmans pour ce luxe de harnais; la Turquie a produit quelques étoffes et des chabraques brodées unissant la magnificence orientale aux coupes adoptées dans la cavalerie des états civilisés.

Tunis est depuis longtemps renommé dans les régions musulmanes pour son développement industriel. On a vu des fabricants de France contrefaire les marques de Tunis afin de placer avantageusement leurs produits dans les Echelles du Levant. Aussi n'avons-nous pas été surpris de voir Tunis étaler assez d'étoffes et d'habillements pour vêtir l'Orient tout entier: manteaux de laine à raies de couleur pour les Arabes, vastes chapeaux de paille pour leurs chefs, mandolines qui rappellent les turcs à sérénade de Molière, tentes, caftans brodés, babouches, bonnets de laine rouge à floches bleues, curieux étalage auquel on s'arrêterait longtemps sans l'absorbant voisinage de la Chine.

Chine.

La Chine, si attrayante par ses mystères et son excentricité! De la même manière que le fluide électrique se polarise et se forme un centre aux deux extrémités opposées de chaque corps électrisé, la civilisation, l'activité de l'esprit humain qui est, comme l'électricité, à un plus haut degré qu'elle, une manifestation du fluide vital universel, s'est créé deux pôles sur la terre: l'Europe d'un côté, la Chine de l'autre. Ce pays, comme l'Europe, est un foyer de créations originales. C'est la seule manifestation sociale vraiment féconde et qui ait approché de la civilisation, en dehors du mouvement occidental. La Chine, qui depuis des siècles semble nouée, a marché longtemps, sans contact avec nous, sans profiter de notre expérience, vers un but semblable au nôtre, la conquête de la nature par l'industrie, l'organisation des rapports sociaux, la découverte de la vérité philosophique et religieuse. Ce travail indépendant, soumis à des influences spéciales, de race, de climat, a produit des résultats bizarres, presque fantastiques par les détails. La Chine luttant avec ses instruments par les procédés qui lui sont propres contre l'ignorance et la barbarie primitives, a fait des conquêtes agricoles, industrielles, scientifiques, qui se rallieront un jour au travail de l'Europe et du christianisme, s'harmoniseront avec nos efforts, entreront pour une part notable dans la grande victoire de l'humanité, rajeuniront un jour, par des formules nouvelles et curieuses, les vieux types de l'art occidental. Mais en s'avançant dans la même direction que nous, la Chine n'est pas allée si loin; ce pôle négatif de l'humanité n'était pas aussi richement électrisé que le pôle positif. La Chine à ses travaux sérieux a toujours mêlé un caractère à la fois bizarre et enfantin, si bien que l'esprit européen et celui du céleste empire nous apparaissent aux deux extrémités du monde comme le géant et le nain, l'homme de génie et l'enfant prodige.

Les différentes branches de l'industrie chinoise sont connues et nous n'apprendrons rien à personne en disant qu'elle est représentée au palais de cristal par des porcelaines, de riches costumes en soie, des boîtes à thé, des échantillons de thé placés sous verre, des estampes indigènes représentant la culture et la manipulation du thé dans tous ses détails, des merveilles de nacre et d'ivoire, des coffrets laqués, des meubles couverts et comme brodés d'incrustations, des jeux d'échecs, des pagodes en relief, des lanternes à houppes de soie, des magots branlant la tête, des paravents dont les dessins d'or éclatent sur un fond noir et verni, des idoles dorées, des pièces de soie et de nankin en très grand nombre. On peut voir à Paris des exhibitions semblables; mais il est rare d'y voir un specimen vivant de la population chinoise.

Londres en possède en ce moment un échantillon varié. Je ne dis rien du Chinois au teint olive que j'ai vu dans le salon de l'exposition mettant avec soin ses magots sous cloche et faisant flotter à chaque mouvement de sa tête la grosse tresse de cheveux noirs qui lui tombait de la nuque sur les jarrets. Pour voir des Chinois, il faut visiter la dame aux petits pieds, dans *Albert's gate*, près du palais de cristal, et la *jonque* sur la Tamise.

Si nous n'avions pas l'exposition à parcourir en ce moment-ci, le lecteur viendrait avec nous chez la dame chinoise; il la verrait trébucher sur ses petits pieds estropiés, puis s'asseoir; il l'entendrait miauler une romance de son pays en pinçant de la mandoline, tandis que son médecin chinois l'accompagne sur un violon aux sons raiches, analogue aux *cris-cris* d'enfant; notre lecteur, s'il consentait à se déranger, entendrait encore le docteur nasiller dans une flûte de bambou tandis que la petite Chinoise de sept ans chante à son tour; une dame chinoise et son mari, leur docteur, leur servante, une fille de sept ans, un petit garçon de cinq, cette réunion rare placée dans une maison qui est elle-même un musée chinois, mériterait bien notre visite, mais nous n'avons pas le temps aujourd'hui.

Nous pouvons encore moins quitter le palais de cristal pour nous rendre à la jonque flottant sur la Tamise, à l'autre extrémité de la ville. C'est dommage, car aucun navire européen ne prépare à la vue de ce gros joujou peint en rouge, en bleu, bariolé d'or et de couleurs crues, armé de fusils enfantins, de hallebardes en carton, protégé par d'effrayants boucliers d'osier qui font la grimace. Et la chapelle de la déesse de la mer, monstre doré entrevu dans un clair-obscur et semblable au crabe par le nombre phénoménal de ses bras! Et l'équipage donc! Parlez-moi du commandant. Où verrez-vous ailleurs le bonnet de mandarin orné de la plume de paon et du bouton de cristal, le gros chapelet d'agathe? En n'allant pas voir la jonque, nous perdons au moins un dessin de l'artiste Sam-sing qui enlève si rapidement un croquis à l'encre de Chine au bout du pinceau; nous n'entendrons pas chanter l'équipage avec accompagnement de tambours, cimbales et tamtams. Que voulez-vous? puisque nous sommes dans le palais de cristal, demeurons-y.

Nous avons parcouru presque entièrement la moitié du rez-de-chaussée consacré aux hôtes de l'Angleterre, la Perse nous sépare seule du transept dont les vives clartés nous inondent. La Perse occupe une lisière étroite et peu remplie, — des narguilés, quelques étoffes, le tout relevé par les portraits indigènes du shah, de son principal ministre, par des dessins de costumes nationaux. N'oublions pas un jeu de cartes dont les figures d'une extrême originalité se détachent sur fond d'or.

Il est temps de se reposer. Aussi bien nous sommes au transept, et nous allons, à droite, le long des buffets, trouver de nombreuses banquettes.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

(*La fin prochainement.*)

Revue de l'Extérieur.

Une députation de douze ouvriers appartenant à divers métiers a présenté à M. de Perceval, député de Malines, une adresse revêtue de plus de 2,000 signatures. M. Korn Verbruggen, typographe, en a fait la lecture. Elle est ainsi conçue:

« Monsieur,

» Mus par la plus vive gratitude, et voulant vous le prouver d'une manière toute particulière, les membres des différentes corporations ouvrières de la capitale ont chargé leurs délégués de vous exprimer leur haute reconnaissance pour le courage et le zèle que vous déployez dans la défense de leurs intérêts.

» Soyez persuadé, monsieur, que dans leur humble sphère, les ouvriers savent apprécier vos louables efforts.

» Puisse ce faible témoignage être pour vous, monsieur le représentant, un stimulant dans la voie que vous vous êtes tracée, et un encouragement pour ceux qui voudraient vous y suivre!

» Les ouvriers de la capitale. »

M. Coulon, gérant de l'Association des Tailleurs, a ensuite prononcé une allocution à laquelle M. de Perceval a répondu en ces termes:

« Messieurs, en appelant l'attention de la législature et du pays sur la nécessité d'améliorer la condition des classes laborieuses, je ne fais autre chose que m'acquitter d'un devoir: ce devoir découle du serment que j'ai donné d'observer la constitution.

» Si j'avais ambitionné une autre approbation que celle de mon cœur et de ma conscience en parlant de vos souffrances et de vos droits, je la trouverais certainement dans cette démarche libre et spontanée.

» J'ai la conviction d'avoir trop peu travaillé jusqu'ici pour accepter tant de remercîments; toutefois votre présence m'est une preuve irrécusable de la fidélité du tableau que j'ai tracé du sort de l'ouvrier et de sa famille. Si j'avais dénaturé la vérité en parlant des salaires, des habitations, de l'alimentation et de la mortalité, je n'aurais pas ici devant moi une députation d'ouvriers, travailleurs choisis parmi les plus dignes, pour m'apporter les remercîments d'un grand nombre de leurs camarades. A ce point de vue, je vous le déclare, messieurs, j'éprouve en ce moment une bien douce satisfaction.

» Votre conduite démontre que les ouvriers, loin d'être indifférents, comme jadis, aux questions politiques et aux problèmes sociaux, suivent attentivement tout ce qui se dit au sein de nos chambres législatives. J'en suis d'autant plus heureux qu'une manifestation toute pacifique révèle chez chacun des signataires de l'adresse, un profond sentiment du devoir social joint à un égal sentiment des droits.

» Dans votre position, la modération dans les actes c'est le signe de la dignité de l'âme.

» Ainsi, pour vous comme pour moi, tout ouvrier qui préfère le désordre de la rue à la puissance de nos libertés publiques, est un soldat au service de l'ennemi, car il combat contre lui-même.

» Votre conduite est un exemple. Cet exemple portera ses fruits. Une cause aussi juste, qui se sert d'aussi honorables moyens doit, dans notre patrie surtout, conquérir rapidement la sympathie générale.

» Unissons donc nos efforts; que partout dans vos rangs les défenseurs les plus dévoués du droit soient en même temps les défenseurs les plus énergiques du devoir; et les améliorations que réclame impérieusement votre sort se réaliseront, j'en ai l'intime conviction, par le jeu naturel et régulier des institutions du pays.

» Messieurs, veuillez remercier en mon nom tous vos confrères, vos camarades, de leurs bienveillantes pensées: dites-leur que je leur suis complètement dévoué dans les limites de mes forces individuelles, de mon intelligence et de mon faible savoir. »

La députation s'est ensuite retirée, après avoir unanimement exprimé cette idée:

« Que l'on sache bien que, quoique non représentée à la chambre, la classe des travailleurs écoute ce qui s'y dit et voit ce qui s'y fait. Tel est le but de cette démonstration. »

On écrit à la *Gazette de Cologne* que la Porte-Ottomane, sous la pression de la politique austro-russe, a consenti à une prolongation de l'internement de Kossuth et de ses compagnons d'infortune. Ce consentement aurait été médité au cabinet de Vienne. Il paraît que Reschid-Pacha, qui a combattu cette résolution, aurait offert sa démission. D'autres ministres auraient imité son exemple. On espère pourtant que la Porte-Ottomane, qui a déjà changé quatre fois de résolution dans cette affaire des réfugiés hongrois, en changera une cinquième.

Les dernières nouvelles de Constantinople nous apprennent que les difficultés qui s'étaient élevées entre Abbas-Pacha et la Porte paraissent aplanies. Le divan cède sur la question du chemin de fer dont la construction a été, en vertu d'un traité secret, concédée à l'Angleterre. Abbas-Pacha a écrit à la Porte pour justifier cette concession en déclarant qu'il ne voulait rien faire de contraire à la volonté du sultan, et que d'ailleurs il ne s'agissait que du chemin de fer d'Alexandrie au Caire, qui intéresse exclusivement les populations égyptiennes. La Porte a répondu qu'en vertu de l'acte qui règle les rapports de l'Egypte avec le Divan, Abbas-Pacha ne pouvait faire une concession aussi considérable sans être autorisé par la Porte qui ne donnait son assentiment qu'à la condition que les frais de construction ne seraient pas couverts par un emprunt étranger; que les populations égyptiennes ne seraient pas astreintes à y travailler par corvée; que les travaux seraient dirigés de façon à ne pas occasionner des dépenses hors de proportion avec les revenus de l'Egypte.

Le *Weekly Herald*, de *New-York*, publie les nouvelles suivantes de la Havane:

« Nous avons enfin reçu par le steamer Georgia, nos journaux et nos correspondances de Cuba. D'après les rapports officiels, publiés par les journaux de la Havane, qui, on le sait, sont sous la férule du gouvernement, les individus qui ont les premiers levé l'étendard de la révolte n'étaient que peu nombreux et avaient été vaincus par les troupes qui les avaient faits prisonniers. Suivant la même source, les rebelles s'étaient dispersés de tous côtés, abandonnant leurs armes et leurs provisions et le pays où avait pris naissance le premier mouvement. Les insurgés, d'un autre côté, envoient à leurs amis, dans notre ville, la relation des événements qui ont eu lieu sur le théâtre de l'insurrection. Il paraîtrait, d'après eux, que la révolution a été accueillie avec le plus grand enthousiasme dans le département central, qui est tout en mouvement. Dans plusieurs villes importantes, on s'est levé en masse, et les rebelles comptaient plus de 4,000 soldats. Les troupes passeraient aussi de leur côté, et dans plusieurs rencontres les soldats de la reine auraient eu le dessous.

» Les proclamations de la part de l'administration, les appels des insurgés au peuple cubien et à l'armée espagnole se croisent en tous sens, et il est de la plus grandes difficulté de pouvoir démêler la vérité dans ce feu croisé de nouvelles et de rapports. Nous croyons cependant qu'il y a un peu de vrai et beaucoup de faux dans les nouvelles qui nous parviennent des deux côtés, et, d'après notre conviction, la révolution cubienne, quoiqu'elle n'ait pas pris les proportions que les insurgés veulent lui donner, a été assez forte pour inspirer des craintes sérieuses au gouverment qui a pris des mesures énergiques pour la combattre. Lopez, de son côté, à qui on a donné à la Nouvelle Orléans une fête magnifique, s'est, dit-on, embarqué sur le *Pampero* pour se rendre, avec quelques envahisseurs, sur le théâtre de la guerre. Les Etats-Unis ont envoyé un steamer à sa poursuite, et il se pourrait bien qu'on l'arrêtât avant qu'il pût atteindre sa destination.

La *Gazette de Vienne* du 24 août contient dans sa partie officielle une ordonnance de l'empereur qui dissout les gardes nationales dans tout l'empire. Les armes devront être remises par les gardes nationaux dans les dépôts d'où elles ont été tirées. Il en sera de même des armes qu'ils auraient achetées, et pour lesquelles ils recevront une indemnité. Sont maintenus les corps de bourgeois et de chasseurs dans les localités où ils existent en vertu de priviléges ou de statuts particuliers, sous toute réserve d'une révision de ces statuts.

Cette ordonnance est datée de Vienne, le 22 août, signée par l'empereur et contresignée par les ministres.

Une lettre de l'empereur règle la situation du conseil de l'empire: le ministère, comme corps, sera responsable envers la couronne. Le ministère et le président du conseil de l'empire sont invités à examiner la possibilité d'une Constitution et à formuler des propositions conformes au principe monarchique.

La *Gazette de Venise* annonce qu'un nommé Orlandi a été tué à Rome près de la demeure du major Caramelli auquel on croit que le coup était destiné.

La *Croce di Savoia* a reçu la nouvelle que le directeur de la police de Pesaro a été tué à la porte de sa demeure. Le meurtrier est jusqu'ici inconnu. Le même journal raconte, sur la foi d'une correspondance de Naples, que les lettres de Gladstone ont produit un vif mécontentement au sein du cabinet napolitain. On a décidé qu'il ne convenait point de faire de réponse officielle à cette publication et que le gouvernement ne pouvait revenir sur le système qu'il a suivi jusqu'à présent.

46 personnes détenues depuis trois ans vont être jugées comme auteurs ou complices de l'insurrection du 15 mai 1848. Dans ce nombre on compte dix anciens députés, deux anciens ministres, un ambassadeur et deux prêtres. Ce grave procès excite à Naples une grande tristesse dans toutes les classes de la population.

Charles Brunier.

Enquête sur la condition des travailleurs salariés en Belgique.

Par M. de Perceval, membre de la chambre des représentants.

(Suite.)

ALIMENTATION.

M. de Perceval: Si de l'habitation nous passons à l'alimentation des familles d'ouvrier, les conditions de la vie sont-elles meilleures?

Que trouvons-nous? Le père, la femme et les enfants recueillent-ils tout au moins dans une nourriture substantielle, achetée de leur salaire des forces pour vaincre les causes de maladies qui encombrent et enveloppent leur domicile?

Non, loin de là, messieurs.

Selon le témoignage presque unanime des autorités compétentes consultées par le gouvernement, la nourriture des familles d'ouvriers est aussi mauvaise, aussi détestable que l'état de leurs logements.

Vous ne l'ignorez pas cependant: de deux familles qui ont une habitation insalubre, la plus mal nourrie sera la plus frappée par les épidémies, par les fièvres, par les phthisies, par tous les fléaux enfin qui parcourent les rues des quartiers d'ouvriers où ces pourvoyeurs de la mort semblent avoir élu leur domicile.

L'influence délétère de l'habitation agit en raison de la faiblesse des êtres qui la subissent. De là, la grande mortalité parmi les enfants de la classe ouvrière.

Afin qu'on ne puisse pas dire que j'exagère, je vais de nouveau laisser parler les documents officiels et les autorités publiques.

Mais d'abord à quelles conditions devrait satisfaire la nourriture des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en égard au climat de notre pays et à la durée du travail? De quels éléments nutritifs devrait se composer en Belgique une bonne alimentation de la population des travailleurs salariés?

J'ouvre le rapport fait au gouvernement par le conseil central de salubrité publique de Bruxelles, et je dis (Enq., vol. II, p. 654):

« Il est un fait incontestable et d'accord avec les principes de la saine physiologie, c'est que, tandis que l'homme vivant dans les contrées méridionales, peut se contenter et se trouve même mieux d'user d'une nourriture presque exclusivement végétale, celui qui vit sous les latitudes septentrionales éprouve le besoin d'une alimentation plus excitante, plus fortifiante, d'une alimentation, en un mot, dans laquelle les substances animales réclament une large part.

» Si une semblable alimentation convient et est nécessaire à tous ceux qui vivent sous un climat froid et humide, à plus forte raison faut-il la considérer comme indispensable pour celui qui, travaillant du matin au soir, fait une dépense considérable de forces, et éprouve des pertes qu'il lui importe de réparer aussitôt, pour que la continuation du travail n'épuise point son économie. Or, si l'ouvrier ne peut disposer que d'une nourriture

grossière, que d'une nourriture [illegible] végétale, même en abondance, il est évident qu'il ne peut convenablement réparer ses forces, parce que, pour que la nutrition ait lieu, il ne suffit pas qu'on remplisse l'estomac, mais il faut lui confier des aliments plus riches en principes assimilables que ne le sont les végétaux : ces aliments sont ceux que fournit le règne animal. La privation habituelle de ces aliments réparateurs est donc préjudiciable à l'ouvrier, car la nutrition ne s'exerce qu'imparfaitement, car le sang que reçoivent les organes manque de propriétés excitantes, vivifiantes, car la fibre s'amollit, les tissus perdent de leur tonicité, l'économie s'affaiblit, offre moins de résistance aux causes morbifiques, et a moins de force pour réagir contre elles.

» Sous l'empire de ces conditions défavorables, l'organisme contracte une aptitude plus grande à recevoir l'impression des causes morbides, et telle cause qui serait restée sans effet sur l'ouvrier habituellement bien nourri, n'exerce bien souvent sa funeste influence que par cela seul que les privations ou un mauvais régime alimentaire lui ont préparé, de longue main, des chances plus nombreuses de succès.

» Le régime alimentaire influe, par conséquent, beaucoup sur l'état sanitaire des ouvriers ; plus il sera abondant, fortifiant, réparateur, animalisé, plus la constitution de l'ouvrier s'améliorera, plus elle opposera de résistance à l'action des causes de maladies qui surgissent du travail ; plus, au contraire, l'alimentation sera mauvaise, sous le rapport de la quantité et de la qualité, plus s'affaiblira la constitution, et augmentera la susceptibilité morbide.

» Ce que nous disons des aliments solides s'applique aussi aux boissons ; nul doute que l'ouvrier ne se trouvât beaucoup mieux, s'il pouvait sustituer à sa boisson la plus habituelle, le petit café, un verre de bonne bière. Le genièvre même, s'il était pris avec modération et en petite quantité, ne pourrait imprimer à l'économie qu'une excitation salutaire, et donner un peu plus de ton aux organes.

» L'alimentation fibrineuse, dit la société de médecine de Gand (Enq., vol. III, p. 381), est celle qui donne à tous les organes la plus grande somme de force ; aucune n'est donc plus propre à faire résister l'homme à de rudes travaux et c'est un axiome en physiologie, que la nourriture doit être d'autant plus abondante et substantielle, que l'activité est plus grande, parce que les réparations de l'organisme doivent être en raison directe des dépenses qu'il fait.

D'après ces considérations, nous sommes donc forcés de répéter pour la Belgique ce que M. Villermé a dit de la France : « On paraît ne pas savoir assez combien la viande est nécessaire au travailleur, et si les ouvriers anglais passent pour travailler plus que les autres, c'est à la viande, dont ils font une grande consommation, qu'on doit l'attribuer. »

Ainsi, messieurs, dans notre pays, l'alimentation des ouvriers exige une nourriture forte et substantielle, composée en grande partie de viande, de végétaux pour les accessoires et d'une bonne bière pour boisson. Tous les comités médicaux, dont les rapports sont cités dans l'enquête, sont unanimes sur ce point

Voilà ce qui devrait être. Voyons, messieurs, ce qui est.

Je laisse d'abord parler la chambre de commerce de Liége. (Enq., vol. I, p. 45)

« Le pain, les pommes de terre, un peu de graisse commune et du sel, rarement de la viande, tel est le régime habituel de la classe ouvrière à Liége

» Le café est devenu la boisson indispensable. La bière n'entre presque jamais dans la dépense intérieure du ménage de l'ouvrier, qui la consomme au cabaret. Il serait philanthropique de lui rendre cette boisson d'un usage moins coûteux, en tempérant les rigueurs de l'accise et de l'octroi. »

Au sujet des enfants, la chambre de commerce de Liége s'exprime d'une manière non moins catégorique :

« Qu'on ne s'y trompe pas, dit-elle, ce n'est pas le travail de l'atelier, mais l'absence d'une nutrition substantielle, d'une habitation saine et aérée, d'un vêtement et d'une chaussure convenables à son âge, qui étiole, mine et dévore l'enfant du prolétaire, et le met, pour ainsi dire, en coupe réglée.

» C'est là que gît la cause de cette déplorable moisson, on ne peut le méconnaître ; mais il a paru plus facile de la chercher ailleurs, parce qu'il y avait plus d'espoir d'y trouver le remède. C'est éluder la question, tourner la difficulté, sans songer que les sympathies qu'on éprouve pour l'enfance pourraient, en dernier résultat, lui être plus nuisibles que favorables.

» En effet, qu'on consulte les personnes qui s'occupent d'hygiène publique, ou plutôt qu'on visite les écoles gardiennes qui, sous de nombreux rapports, conservent le régime de l'atelier, et on y constatera ce fait que, dans les années d'abondance, alors que la vie animale est à bon compte, que l'industrie permet de rémunérer suffisamment le travail de l'ouvrier, les enfants jouissent généralement d'une bonne santé, qu'ils sont frais, dispos, bien conformés. Survient-il une année où le prix des denrées alimentaires augmente, où les salaires diminuent? Dans ces mêmes écoles, on ne verra plus que des visages faméliques, qu'une génération maladive, pâle et amaigrie, subissant déjà l'épreuve des infirmités physiques et la privation des joies et des plaisirs de l'enfance.

» Un peu moins de travail dans l'atelier, un peu plus d'exercice au grand air suffiraient-il pour calmer ces souffrances? Assurément non : c'est du pain qu'il faut à ces enfants avant tout. »

Est-ce clair, messieurs?

(Mêmes rapports des *chambres de commerce* de Louvain, d'Alost, de Termonde, de Charleroy, de Mons et de la commission médicale de la province de Brabant.)

. . . .

La chambre de commerce de Tournay déclare que l'ouvrier et sa famille ne mangent que du pain et des légumes, rarement de la viande. Le coût des dépenses du ménage absorbe amplement tout le produit du travail de la famille.

Les ouvrier tanneurs et corroyeurs de Tournay mangent de la viande provenant des peaux de la tannerie. (Enq., vol. II, p. 142 et 146.)

. . . .

La commission médicale de la province de Brabant déclare que les ouvriers sont généralement mal nourris ; ils ne mangent guère que des pommes de terre cuites à l'eau, rarement ils y mettent de la graisse, du beurre et du lard.

Le pain dont ils font usage est souvent un mélange de farine de seigle et de froment ; quelquefois de seigle uniquement ou de farine de féverole. Une légère infusion de café est leur boisson favorite. Ils sont presque constamment privés de substances nutritives animales.

Ecoutez, sur le même sujet, le rapport du conseil central de salubrité publique de Bruxelles, dont les membres ont parcouru la province de Brabant en tous sens pendant six mois. . . . . . .

(Après avoir fait une description du régime alimentaire des familles d'ouvriers, le comité continue comme suit) :

« Quels que soient les avantages que présentent les villes populeuses en ce qui regarde la facilité de se procurer les aliments les plus substantiels, la viande et le poisson, la classe ouvrière ne peut guère en jouir, parce que ces aliments, par leur prix élevé, sont inabordables pour elle : La plus grande partie des ouvriers n'a qu'une alimentation grossière et exclusivement végétale, qu'elle relève de temps en temps une fois par semaine par l'usage d'une maigre portion de viande ou de poisson, et encore la viande qu'elle se permet n'est souvent que de qualité fort inférieure ou déjà en voie de décomposition, ou ne se compose que de ce qu'on appelle vulgairement les [illegible], comme foie, poumons, cœur, etc., le plus souvent même ce sont les issues du porc, de la tripaille, ou quelque autre [illegible] qui formait la base de sa nourriture dans les bons jours. Ce que nous disons de la viande est vrai aussi pour le poisson ; l'ouvrier n'achète que celui qui est le moins cher, et qui, par conséquent, n'est que le rebut du marché, ou du poisson déjà corrompu, et le plus souvent il se rejette sur les moules, parce que ces mollusques sont plus à la portée de sa bourse. »

Il ne vous sera pas échappé, messieurs, que les rapports dont je viens de donner des extraits concernent les populations ouvrières des provinces qu'on dit être les plus florissantes : le Brabant, le Hainaut, les provinces d'Anvers et de Liége. Jugez, d'après cela, de l'alimentation de la population ouvrière dans les autres provinces et surtout dans les districts liniers des deux Flandres.

Maintenant, en quoi réside la première et la principale cause de cette absence de nourriture? Je vous l'ai dit : dans le bas prix, dans l'avilissement des salaires. Lisez les nombreux documents de l'enquête sur la situation des classes laborieuses, et vous acquerrez avec moi la conviction profonde que le gain annuel de l'ouvrier père de famille est au dessous de ce qu'exigent les plus strictes nécessités de sa vie. Je dirai plus. Les documents de cette enquête sont le commentaire de la statistique des salaires que je vous ai apportée lors de la discussion de la loi sur les sociétés de secours mutuels.

On m'a dit alors : Vos chiffres ne prouvent rien, vous donnez seulement les salaires par individus, il faut nous les apporter groupés par ménages, et alors vous arriverez à un résultat tout opposé, etc... A part la réfutation péremptoire qui y est déjà faite par les extraits dont je viens de vous donner lecture, je dirai encore que l'objection n'est sérieuse qu'en apparence.

D'abord elle est nulle, sans valeur, pour les ménages d'ouvriers dont les enfants sont en bas âge, où le père gagne seul, et certes on ne niera pas qu'il s'en trouve toujours bon nombre dans ce cas. Je crois même pouvoir ajouter, et mes contradicteurs admettront aisément que tous les ménages d'ouvriers qui ont des enfants dont le travail rapporte, ont dû nécessairement passer par la phase malheureuse dont je viens de parler.

A mon tour je demanderai à mes adversaires de me dire s'ils sont bien convaincus que les dépenses du ménage de l'ouvrier n'augmentent pas avec l'âge des enfants ; si, en grandissant, ceux-ci ne coûtent pas davantage de nourriture et d'entretien, et, dès lors, si l'on peut regarder le produit de leur travail comme pouvant apporter une notable amélioration au sort de toute la famille?

La réponse que chacun de nous pressent, messieurs, n'explique-t-elle pas fort bien pourquoi l'ouvrier, père de famille, préfère pour son fils l'atelier à l'école.

Abordant ce sujet dans son rapport, la société de médecine de Gand nous dit (Enq. vol. III, p. 377) :

« L'empressement du père à conduire ses jeunes enfants aux ateliers, loin d'être, comme on l'a dit, un acte de barbarie, n'est qu'une dure nécessité à laquelle il est poussé par le désir de hâter l'heure de la délivrance de sa famille.

» Dans notre enquête, nous avons rencontré maint exemple de jeunes enfants qui, par leur travail prématuré, allégeaient les peines de leurs parents, et nous en avons rencontré un grand nombre qui constituaient leur seul soutien.

» Il ne suffit donc pas d'enlever à l'ouvrier simplement et sans précautions la ressource du travail précoce de ses enfants. En agir ainsi, ce serait forcer la loi de produire des maux bien plus graves que ceux qu'elle aurait voulu prévenir. Craignons que pour soustraire des malheureux à l'atmosphère d'une fabrique, nous ne les reléguions dans nos fameux dépôts de mendicité et ne les plongions ainsi dans des foyers mille fois plus ardents de corruption physique et morale. » . . . .

Sur la même question, voici l'appréciation du conseil central de salubrité publique de Bruxelles :

« Il y a un fait qu'on semble tout à fait perdre de vue : c'est que le travail des enfants n'a pas amélioré la position de la classe ouvrière, c'est que celle-ci n'en a pas acquis une aisance plus grande, et cela par une raison fort simple, c'est que du moment où l'emploi des machines a permis aux enfants de faire irruption dans l'industrie, les salaires des ouvriers adultes ont subi une diminution proportionnelle aux salaires accordés aux enfants. Les économistes les plus distingués ont établi ce fait dans toute son évidence, et il nous est impossible de ne pas corroborer notre opinion par les lignes suivantes de M. de Simondi :

« Depuis que les enfants gagnent une partie de leur vie, le salaire des pères a pu être réduit. Il n'est point résulté de leur activité une augmentation de revenu pour la classe pauvre, mais seulement une augmentation de travail, qui s'échange toujours pour la même somme, ou une diminution dans le prix des journées, tandis que le prix total du travail national est resté le même.

» C'est donc sans profit pour la nation que les enfants des pauvres ont été privés du seul bonheur de leur vie, la jouissance de l'âge où les forces de leur corps et de leur esprit se développaient dans la gaieté et la liberté. C'est sans profit pour la richesse ou l'industrie qu'on les a fait entrer, dès six ou huit ans, dans les moulins de coton, où ils travaillent douze et quatorze heures, au milieu d'une atmosphère constamment chargée de poils et de poussière, et où ils périssent successivement de consomption avant d'avoir atteint vingt ans. On aurait honte de calculer la somme qui pourrait mériter le sacrifice de tant de victimes humaines ; mais ce crime journalier se commet gratuitement. »

Voilà pourqui, messieurs, je n'ai pas jugé à propos de grouper les salaires par familles ou ménages pour en démontrer l'insuffisance au point de vue des plus stricts besoins.

(Pour extrait du *Moniteur belge*, chambre des représentants, séance du 14 juillet 1851.)

Charles Brunier.

Nous lisons dans l'*Écho de l'Ouest* :

Révocation de l'administration municipale de Poitiers.

Voici le texte du décret arrivé hier dans notre ville par voie télégraphique :

Paris, le 25 août 1851.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République,
Sur le rapport du ministre de l'intérieur,
Vu l'article 10 du décret du 3 juillet 1848,
Décrète :

Art. 1. Les sieur Orillard, maire ; Collinet et Quotard, adjoints au maire de la ville de Poitiers, département de la Vienne, sont révoqués.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, à l'Elysée national, le 25 août 1851.

Signé : L.-N. BONAPARTE.
Le ministre de l'intérieur, signé : L. FAUCHER.
Pour ampliation :
Le secrétaire-général, signé : ALFRED BLANCHE.
Pour copie conforme :
Le préfet de la Vienne : JEANIN.

Cet arrêté de révocation a été pris à la demande de M. le préfet de la Vienne, et cette demande est motivée sur la lettre adressée par M. le maire au président du Cercle des Ecoles, pour lui donner avis de l'arrêté de M. le préfet qui interdit cette réunion, sous le prétexte que son but est devenu politique.

Voici la lettre de M. le maire adressée au président du cercle. Nous croyons devoir la reproduire, afin de mettre le public en demeure de bien juger des faits : Eug. Stourm.

Poitiers le 16 août 1851.

LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le Maire de Poitiers à M. le Président du Cercle des Ecoles.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous envoyer copie d'un arrêté de M. le préfet, sous la date du 2 courant, qui interdit la réunion dite Cercle des écoles. Je me plais, en cette circonstance, à vous éviter une notification officielle, parce qu'elle pourrait blesser votre susceptibilité, et qu'il entre dans mes intentions de tempérer, autant que possible, la rigueur de l'arrêt qui vous frappe. Je regrette vivement de n'avoir pas été à même de vous l'éviter.

Je pense que M. le préfet, éclairé par vous et les membres de votre bureau, pourrait peut-être revenir sur la mesure qui vous disperse ; mais, dans tous les cas, je suis persuadé qu'il approuvera complètement ma manière d'agir avec vous.

Veuillez, Monsieur le président, m'accuser réception de l'envoi que je vous fais sous ce pli, et recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le maire, ORILLARD.

On lit dans le *Siècle* :

« Le maire et les adjoints de la ville de Poitiers n'ont pas accepté purement et simplement leur destitution inattendue. Voici la lettre qu'ils ont adressée à M. le préfet de La Vienne :

« Monsieur le préfet,

» Nous avons l'honneur de vous accuser réception de la lettre, en date du 26 courant, par laquelle vous nous transmettez l'arrêté de M. le président de la République qui, sur votre demande, frappe de révocation les trois membres de l'administration municipale. Heureux de la liberté que vous avez bien voulu nous donner, et désirant la rendre complète, le maire et les adjoints vous adressent leur démission de membres du conseil municipal. Nous rentrons avec bonheur, et sans regrets, dans la vie privée, dévoués, comme toujours, à la gloire de la France et à la prospérité de la République !

» Signé : ORILLARD, médecin ;
COLLINET, QUOTARD, d. m. »

M. David de Thiais, secrétaire général de la mairie, n'a pas voulu rester membre de la municipalité si brutalement décimée, et il a écrit à M. le maire provisoire de Poitiers :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous donner ma démission de secrétaire général de la mairie. L'inqualifiable destitution dont on frappe les généreux citoyens que vous remplacez ne me permet plus de conserver une position que j'avais acceptée par pure sympathie, et qu'il me serait impossible d'occuper honorablement aujourd'hui.

» Je veux suivre dans sa retraite une administration républicaine, pleine de cœur, de capacité, de dévouement aux intérêts généraux du pays, aux intérêts particuliers de la ville. Sa chute, dans toute circonstance, eût été quelque chose de profondément regrettable. Mais, en ce moment, je la regarde comme un véritable malheur public, et je ne crains pas de dire que cette opinion sera généralement partagée.

» Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» H. DAVID DE THIAIS,
» Ancien préfet, président de la Société des amis des arts et de l'industrie. »

Plusieurs conseillers municipaux ont également donné leur démission. La désorganisation de l'administration locale, voilà jusqu'à présent ce que Poitiers a gagné de plus clair au voyage présidentiel.

(*Siècle*). EMILE DE LA BÉDOLLIÈRE.

Arrêt du conseil de guerre de Lyon.

Le conseil de guerre de Lyon a rendu sa sentence après une délibération qui a duré six heures.

Sur les trente-huit accusés présents :
Trois ont été condamnés à la déportation ;
Un à quinze ans de détention ;
Quatre à dix ans de détention ;
Neuf à cinq ans de détention ;
Neuf à un emprisonnement de six mois à deux ans.
Douze ont été acquittés.

CONTUMACES :

Quatre condamnés à la déportation ;
Quatre à dix ans de détention ;
Un à deux ans de prison ;
Un à un an de prison ; deux ont été acquittés.

Les débats de ce procès étaient loin de nous faire croire à une sentence aussi rigoureuse. Mais quelles réflexions pourrions-nous faire? Bornons-nous à constater la triste et profonde impression que cet arrêt a produite aujourd'hui à Paris.

Charles Brunier.

2e conseil de guerre de Lyon.

PRÉSIDENCE DE M. COUSTON, COLONEL DU 13e DE LIGNE.

A l'audience du 26, M. le président a donné lecture d'une lettre des défenseurs par laquelle ils lui ont fait part de la détermination qu'ils ont prise de se retirer. Cette lettre est ainsi conçue :

« Monsieur le président,

» Après avoir mûrement réfléchi sur les actes accomplis depuis vingt jours à l'intérieur et à l'extérieur du prétoire dans l'affaire du complot de Lyon ;

» Convaincus que la dignité et la liberté de la défense n'existent pas ;

» Les soussignés déclarent, avec l'assentiment unanime de leurs clients, se retirer des débats.

» Agréez, monsieur le président, l'hommage de notre considération distinguée.

» Lyon, 26 août 1851.

» Ont signé : MM. Mouillaud, A. Audemar, Jules Cazot, Emile Ollivier, Bancel, Combier, Villaumé, Charles Bessat, Eugène Jousseume, Prosper Willemin, Louis Boulot, Kauffmann, L. Boulommier, A. Madier Montjau aîné, Boysset, Amédée Brays, Michel (de Bourges). »

Le 27, M. le président a donné lecture d'une liste d'avocats appartenant au barreau de Lyon qui ont été désignés d'office.

Tous les accusés, à l'exception de Pasta, ont refusé d'accepter des défenseurs.

M. le commissaire du gouvernement a donné lecture de son réquisitoire.

Audience du 25 août 1851.

La foule n'est pas moins grande que pendant les jours précédens, bien que l'audience d'aujourd'hui doive, d'après toutes les probabilités, être consacrée presque tout entière par le conseil à la délibération sur le sort des accusés.

MM. les avocats nommés d'office sont tous au banc de la défense.

L'audience est ouverte à midi un quart.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. Nous avons commis hier, en terminant, une erreur que nous devons rectifier aujourd'hui. L'accusation ayant été abandonnée par nous contre Pasta, nous n'avions pas à requérir contre lui l'application de la loi.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est au défenseur de Pasta, le seul accusé qui ait accepté la défense d'office.

Me GAYET, défenseur de Pasta. Monsieur le président, messieurs du conseil, je me préparais à remplir, à l'égard de Pasta, la mission que vous m'aviez confiée, lorsque la déclaration de M. le commissaire du gouvernement m'a appris que mon client cessait d'être au nombre des accusés. Une défense deviendrait donc inutile pour lui. Je ne la présenterai pas.

Je ne crois pas davantage devoir prendre la parole pour les autres accusés dont le conseil m'a attribué la défense d'office. Permettez moi, Messieurs, de vous en faire connaître le motif, car ce motif a servi de règle à toute la défense, au nom de laquelle on parle en ce moment.

Nous avons accepté le devoir qui nous amène dans cette enceinte pour satisfaire à la loi, dont le vœu est que tout accusé soit défendu ; nous l'avons accepté par respect pour la justice, par déférence pour le conseil. Mais devant les déclarations réitérées des accusés qui nous refusent leur confiance, déclarations qui n'ont, du reste, rien de blessant, rien de personnel, et qui ont été faites avec une politesse dont la défense remercie les accusés ; devant ces déclarations, dis-je, nous ne nous croyons point autorisé à présenter une défense orale. Nous nous bornerons à une assistance silencieuse. Voilà ce que je devais faire connaître au nom de la défense.

Interpellés successivement par M. LE PRÉSIDENT, les accusés déclarent qu'ils n'ont rien à ajouter pour leur défense.

Un seul, l'accusé THOUREL, se lève et s'exprime en ces termes :

Un sentiment profond et partagé a rendu muet l'éloquent orateur que j'avais choisi et qui devait présenter ma défense; je me tairai donc !... Mais je reste profondément convaincu que, hommes d'honneur, juges indépendants et libres, dont la conscience ne relève pas de l'état de siége, vous vous souviendrez en ce moment que toute justice émane de Dieu (montrant le Christ placé au-dessus du fauteuil de M. le président) !... Vous la rendrez sous l'œil du peuple et sous le drapeau de la République !

M. LE PRÉSIDENT : Messieurs les défenseurs d'office n'ont rien à dire ?

Silence au banc de la défense.

M. LE PRÉSIDENT. Les débats sont clos. Gendarmes, emmenez les accusés.

Les accusés sortent accompagnés des gendarmes.

M. LE PRÉSIDENT. Le conseil va délibérer.

Le conseil se retire dans la salle de ses délibérations.

Il est midi trois quarts.

Pendant tout le temps que le conseil de guerre est resté dans dans la salle des délibérations, les curieux n'ont pas cessé de stationner aux environs du Palais.

A l'intérieur le public montre la même patience. Enfin, après six heures d'attente, le conseil est annoncé par un coup de sonnette.

M. LE PRÉSIDENT lit d'abord les questions relatives à chaque accusé. Nous donnons le texte de celles qui concernent Alphonse Gent, le principal accusé.

Première question. — Alphonse Gent, avocat, demeurant à Lyon, accusé d'avoir pris part à un complot formé à Lyon, ayant pour but de changer ou de détruire le gouvernement de la République, est-il coupable ?

Deuxième question. — Ce complot a-t-il été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution ?

Troisième question. — Le même, accusé d'avoir pris part à un complot formé à Lyon ayant pour but d'exciter à la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, est-il coupable?

Quatrième question. — Ce complot a-t-il été suivi d'un acte commis ou commencé pour en préparer l'exécution.

Cinquième question. — Le même accusé d'avoir fait partie d'une société secrète, est-il coupable?

Sixième question. — Gent, accusé d'être le chef et le fondateur d'une société secrète, est-il coupable?

M. le président continue à lire les questions, qui ne sont qu'au nombre de cinq pour les autres accusés.

M. le président, après avoir fait connaître la solution apportée à chaque question, donne lecture des condamnations suivantes:

1 Alphonse Gent, à la déportation à l'unanimité.

2 Borel, cinq ans de détention, par 3 voix contre 4 qui ont voté vingt ans de détention.

3. Beliscer, acquitté.

4. Chevassu, cinq ans de détention, par 5 voix contre 2.

5. Delescluze, dix ans de détention, par 5 voix contre 2.

6. Bouvier, dix ans de détention, par 5 voix contre 2.

7. Dupont, six mois de prison, par 6 voix contre 1.

8. Montégut, quinze ans de détention, par 5 voix contre 2.

9. Ode, à la déportation, par 5 voix contre 2.

10. Carle, six mois de prison, par 6 voix contre 1 ; 100 fr. d'amende, deux ans de privation des droits civiques.

11. Grill, cinq ans de détention, par 5 voix contre 2.

12. Barbut, dix ans de détention, à l'unanimité.

13. Beridot, deux ans de prison, par 6 voix contre 1, sans amende, cinq ans de privation des droits civiques.

14. Nouis, acquitté.

15. Chamart, cinq ans de détention, par 6 voix contre 1.

16. Auriol, acquitté.

17. Isidore Gent, cinq ans de détention, à l'unanimité.

18. Daillan, acquitté.

19. Jean Louis, cinq ans de détention, à l'unanimité.

20. Jouvène, deux ans de prison, à l'unanimité; 100 fr. d'amende, cinq ans de privation des droits civiques.

21. Daumas, dix ans de détention, par 5 voix contre 2.

22. Thourel, un an de prison, par 4 voix contre 3; 100 fr. d'amende, deux ans de privation des droits civiques.

23. Longomazino, à la déportation, à l'unanimité.

24. Rouvier, deux ans de prison, à l'unanimité ; privation des droits civiques pendant cinq ans.

25. Sauve, un an de prison, par 5 voix contre 2; 100 fr. d'amende, deux ans de prison des droits civiques.

26. Robert, cinq ans de détention, par 6 voix contre 1.

27. Maistre, cinq ans de détention.

28. Doin, acquitté.

29. Pierre Malleval, cinq ans de détention, à l'unanimité.

30. Marion, acquitté.

31. Pinet, acquitté.

32. Alcibiade Malleval, acquitté.

33. Vacheresse, acquitté.

34. Berthomieu, acquitté.

35. Caussanel, acquitté.

36. Pasta, acquitté.

37. Petitbon, deux ans de prison, par 6 voix contre 1 ; 100 fr. d'amende, cinq ans de privation des droits civiques.

38. Méric, deux ans de prison, par 6 voix contre 1 ; 100 fr. d'amende, cinq ans de privation des droits civiques.

CONTUMACES.

1. De Saint-Prix, déportation, à l'unanimité.

2. Rey, même peine, à l'unanimité.

3. Lamothe, dix ans de détention, par 6 voix contre 1.

4. Gaston Carrière, déportation, 5 voix contre 2.

5. Saillant, déportation, 6 voix contre 1.

6. Montagnié, dix ans de détention, par 5 voix contre 2.

7. Marescot, dix ans de détention, à l'unanimité.

8. Bonsirven, un an de prison, par 5 voix contre 2; deux ans de privation des droits civiques.

9. Salabelle, dix ans de détention, à l'unanimité.

10. André, acquitté.

11. Stéoulle, acquitté.

12. Charpentier, deux ans de prison, par 6 voix contre 1; 100 fr. d'amende, cinq ans de privation des droits civiques.

Pendant que M. le président donne lecture des articles de la loi qui sont applicables aux accusés, on entend des cris de Vive la République ! qui semblent partir de la prison.

M. le capitaine de Montlouis reçoit l'ordre de se rendre dans l'intérieur de la prison avec une compagnie.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir ordonné de mettre en liberté les prévenus acquittés, recommande au public le plus grand silence en se retirant.

L'auditoire s'écoule dans le plus grand ordre.

NOUVELLES DIVERSES.

Le nombre des conseils généraux qui ont jusqu'ici émis le vœu de révision de la constitution s'élève à vingt-six.

— On lit dans la partie officielle du *Moniteur* :

« Par décret du président de la République, les colléges électoraux des départements du Finistère et du Morbihan sont convoqués pour le 21 septembre, à l'effet de procéder à l'élection de deux représentants du peuple, en remplacement de M. Romain-Desfossés, démissionnaire, et de M. Monnier, décédé. »

— Dans la nuit du 23 au 24 août, un tremblement de terre s'est fait sentir à Lyon et dans les régions avoisinantes, dans les départements de l'Ain et de l'Isère, dans la Savoie, dans les cantons de Vaud et du Valais.

— De grands préparatifs sont commencés au palais des Beaux-Arts pour les expositions annuelles des grands concours de 1851 qui vont avoir lieu comme il suit :

Les 3, 4 et 5 septembre, œuvres des élèves-graveurs en médailles et pierres fines. Grand jugement académique le 6.

Les 10, 11 et 12, œuvres des jeunes sculpteurs. Grand jugement académique le 13.

Les 17, 18 et 19, œuvres des jeunes architectes. Grand jugement académique le 20.

Peinture historique, les 25, 26 et 27. Grand jugement le 28.

Enfin, tous les ouvrages couronnés, joints aux envois de Rome, seront exposés au palais susdit, du 28 septembre au 3 octobre inclusivement.

La séance solennelle de distribution des prix aura lieu au palais de l'Institut le samedi 4 octobre.

— On fait en ce moment les préparatifs dans la grande orangerie du Louvre restaurée, pour la vingt-deuxième exposition de la Société centrale d'horticulture, comprenant les plantes, les fleurs et les fruits, qui aura lieu les 11, 12, 13 et 14 septembre.

On paiera 50 centimes d'entrée au profit des pauvres.

— Dimanche a eu lieu l'ouverture d'une nouvelle partie des musées de peinture, réorganisée. Ce sont les cinq salles de l'ancien musée espagnol situées au premier étage et du côté de la cour, aile de la colonnade.

En entrant du côté du nord, la première salle qu'on trouve est garnie de tableaux de l'école bizantine et de l'école italienne. Les Perrugin, les Andre del Sarte, les Corrège, les Léonard de Vinci (la Scène), les Tintoret, les Jules Romain, les Bassan, Permesan, Paul Veronèse, Manfredi, le Dominiquin et les Carrache y sont en grand nombre.

Dans la deuxième salle, la plus grande, où se trouvaient les Murillo, on a placé les œuvres du Guido, de l'Albane, de Gaspre, de Salvator Rosa, du Guerchin, d'Allori, Pesaret, Porbus, Paul Bril, Van-Os, le jugement dernier de Jordaens, etc.

Au centre est le tableau de Daniel Volterre, son David terrassant le géant Goliath.

La troisième salle est occupée par l'école flamande, Van-Loo, Breemberg, Ulf, Berghem, Flemael, Rubens, Moer, Van-Orlay, etc.

La quatrième contient, avec les grandes batailles de Lebrun, les œuvres de Lenain, Lahire, Venet, Sublevras, Coypel, Robert, Oudry, Desportes.

La cinquième est occupée par les deux grandes toiles de Lethière, son Julius et son Brutus, et quelques autres ouvrages de Poteriet, Cechereau, Bidault, Taunay, Spaendonk, etc.

— Il vient de paraître à la Propagande, rue des Bons-Enfants, no 1, une petite lithographie, ayant pour titre *Le Progrès*; elle est due à la composition de madame Golsmid. — Prix 60 c.

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE
ET LES LOIS SOCIALES.

XIII.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES.

Passions affectives ou lois physiologiques de groupement social (suite).

Certains politiques qui spéculent sur la peur accusent les socialistes de vouloir détruire la famille.

Il ne serait pas plus absurde de leur prêter l'intention de changer le cours des astres.

Nous serions charmés d'apprendre par quel stratagème on suppose qu'une loi naturelle, physiologique et sociale comme l'attachement de famille peut être détruite.

L'instinct irrésistible, le penchant invariable qui pousse les animaux eux-mêmes, depuis l'insecte jusqu'à la tigresse, à s'associer, à s'industrier, afin de pourvoir à la conservation et à l'éducation de leur progéniture, constitue naturellement chez l'homme une qualité sociale, une passion nécessaire qu'aucune révolution humaine ne saurait affaiblir.

La famille est bien le berceau de la société, la pierre fondamentale de l'édifice collectif, le premier groupe de l'association humaine.

La plupart des animaux n'ont que ce minimum d'agrégation sociale et vivent en couples, en familles, sans vivre en société. Quelques-uns, tels que le taureau, le cheval, le chien, le cerf, le coq, vivent en troupe ou en société, sans se réunir en couples. Ceux qui vivent à la fois en couples et en troupeaux, comme la corneille, le petit corbeau, le moineau, sont encore plus rares. Mais l'homme, par son organisation physiologique, par sa mission terrestre, est destiné à vivre simultanément en famille et en société.

Sans doute, cette loi humaine souffre quelques rares exceptions. Chaque passion est inégalement répartie à tous les hommes. L'affection de famille fait presque défaut chez certains êtres au profit d'autres penchants dominants. En général, dans l'humanité et dans l'animalité, cette affection est plus puissante chez la mère que chez le père. Tels hommes, à l'imitation du taureau, du cheval, du cerf, du sanglier, du chien, du coq, du coucou, ont peu ou point d'amour pour leur progéniture. On rencontre des femmes même qui, à l'exemple de nombreuses familles de mammifères, d'insectes, d'amphibies et de poissons, n'ont qu'une très faible vocation pour le soin des petits. Comme la femelle du lapin argenté et celle du hamster, il s'est trouvé, dans nos société embryonnaires, des femmes marâtres et même infanticides. Beaucoup d'autres, au contraire, aiment singulièrement, démesurément les enfants, et renchérissent en cela sur les animaux qui se chargent volontiers de la couvée et de l'éducation des petits qu'on leur confie. Il y a dans l'espèce humaine et dans l'animalité de bonnes grosses nourrices qui sont heureuses de suppléer par leur propre affection à la tendresse de la mère absente. La nature, en compensant ainsi par un excès d'amour maternel chez quelques-uns le défaut du même amour chez d'autres, confirme sa loi de sollicitude familiale et rend la solidarité sociale indispensable à la famille humaine.

En effet, il ne peut y avoir antagonisme entre la société et la famille que par le vice de la société. Puisque la main des familles elles-mêmes a créé la société pièce par pièce et l'améliore chaque jour, tout progrès nouveau de la sociabilité humaine doit être aussi favorable à l'attachement familial qu'aux autres penchants constitutifs de l'homme. Si la famille souffre, c'est que la société est mauvaise ; si la société est à réformer, c'est que la famille réclame elle-même ces réformes. Pendant que l'animal, pour protéger sa progéniture, ne fait immuablement d'autre effort, depuis l'origine du monde, que de choisir un terrier souterrain, un gîte abrité, une aire élevée, les familles humaines entassent créations sur créations pour se prêter un secours plus efficace. La famille n'a jamais amélioré son sort qu'en étendant, en multipliant ainsi ses liens de confédération et de solidarité avec d'autres familles. Les groupes consanguins se sentant eux-mêmes trop éphémères, trop pauvres en ressources matérielles et morales pour fonder isolément rien de durable, pour garantir leur propre sécurité, pour supporter le poids de l'éducation et des moindres entreprises, ont eu déjà recours à ce qu'on appelle aujourd'hui le *socialisme*, lorsqu'ils ont créé des milices, des hospices, des marchés, des bazars, des écoles, des colléges, des théâtres, des bibliothèques, des institutions de secours ou des associations partielles, des tribus, des communes, des provinces, des états, des sociétés de plus en plus solidaires et puissantes. Pour diminuer leurs charges et porter remède à leurs maux les plus criants, les familles ont *socialisé* déjà en quelque sorte l'autorité, la loi, la justice, l'armée l'administration, l'instruction, toutes choses qui étaient autrefois de très pauvres, de très mesquines institutions familiales. En s'essayant depuis un siècle à créer des moyens de crédit, des garanties hypothécaires, des assurances mutuelles, des sociétés d'actionnaires, des restaurants, des cafés, etc., etc., les familles ont poursuivi encore le même but de bien-être, de progrès sociétaire, et ont préludé à la *socialisation* de l'agriculture, de l'industrie, du commerce et du ménage. Pourquoi ces institutions nourricières de la société resteraient-elles à l'état d'empirisme, d'incohérence et de morcellement familial où étaient autrefois la défense militaire, la justice et l'autorité? Puisque le socialisme nouveau n'a d'autre objet que d'aider la famille à compléter sur ces derniers points sa création sociale, il constitue l'œuvre des familles elles-mêmes, il s'inspire de l'intérêt même des familles, il doit triompher par elles.

Il faut qu'on le comprenne ! une passion affective, comme toute force humaine, ne souffre pas seulement lorsqu'elle manque d'exercice; elle souffre souvent et surtout lorsqu'elle est détournée de sa sphère propre, lorsqu'elle est continuellement tendue, surchargée, accablée sous le poids d'autres soins étrangers à sa satisfaction ; lorsqu'elle s'exerce dans un faux milieu, à travers mille entraves, mille complications douloureuses.

C'est précisément le cas de l'affection de famille.

En somme, que veut la loi naturelle, physiologique, qui préside à la formation du groupe social de la famille ?

Lorsque deux êtres unis par l'amour ont donné naissance à un autre être, la loi naturelle leur enjoint de veiller avec une constante sollicitude, avec une tendresse ineffable, sur le sort de la jeune existence qui les résume et les relie l'un à l'autre. Cette loi leur dit de chérir aveuglément le fruit de leur union. Ce commandement de Dieu se révèle au cœur du père et de la mère, par le bonheur qu'ils ressentent de leur condescendance envers leur enfant, par la douleur que leur cause toute résistance à ses désirs naturels. Et comme le père et la mère ne sauraient suffire à la tâche de former des hommes, la nature leur conseille de chercher dans la société un auxiliaire puissant pour l'accomplissement de cette œuvre ; elle les presse de disposer la société de manière à ce qu'elle puisse servir de seconde mère à l'enfance, et suppléer aux trop aveugles faiblesses de la paternité. Déférence affectueuse des parents envers les petits, éducation sociale en même temps que familiale. *association de la sollicitude paternelle et de la sollicitude sociale*, pour veiller sur l'enfant dès le berceau, voilà toute la loi naturelle du groupe social de la famille.

Toute charge qui incombe à la famille en dehors de cette loi d'attrait est indépendante de sa sphère passionnelle, lui est contraire ou étrangère.

Ainsi, la loi naturelle n'oblige pas la famille à porter perpétuellement sur ses épaules tout le poids des entreprises industrielles, tout le problème du travail, toute l'inquiétude de de la vie réelle de ses membres; car une famille seule ne saurait être assez pourvue de bras, de capitaux, de crédit, de science, d'émulation et de machines pour assurer la conser-

vation et le progrès d'une seule industrie; car une famille seule ne peut pas plus faire face aujourd'hui à toutes les éventualités, à tous les hasards de la guerre industrielle qui porte nom *libre concurrence*, qu'elle n'a pu suffire jadis à tous les hasards de la guerre défensive. Comme il y a eu solidarité entre familles pour garantir la sécurité intérieure des Etats par la création des armées, et réaliser tous les progrès sociaux des siècles passés, il doit y avoir solidarité entre familles pour obtenir la garantie commune du travail, la sécurité de la vie réelle et accomplir tous les progrès du bien-être que la société attend. En s'en tenant à la petite industrie familiale nos sociétés embryonnaires se sont placées même au-dessous des animaux vraiment industrieux. On sait que certaines espèces de chenilles, de vers, les abeilles, les guêpes, les fourmis, les castors, etc., vivent non seulement en société, mais encore se *réunissent pour travailler en commun* et réalisent *l'unité d'action dans le travail*. La nature n'a certainement pas voulu rendre les bienfaits sociaux de la grande industrie, les bénéfices économiques de l'association, plus faciles à ces animaux qu'à l'homme!...

La Providence n'a pas créé l'homme pour qu'il imitât indéfiniment d'autres animaux carnassiers, assassins et puants, qui étouffent dans l'égoïsme familial tout génie de solidarité industrielle; elle n'a pas dit à la famille humaine: « Tu te mureras isolément et ténébreusement de peur qu'on te chasse ou qu'on te vole, tu bougeras peu de ton gîte, tu n'arroseras le sol de ton terrier et tu l'interdiras à tes semblables; tu tendras comme l'araignée des piéges aux chalands, tu te ménageras comme le tigre *un arrondissement de carnage* (1), tu pousseras comme le renard ou le corbeau la vertu domestique jusqu'à l'enfouissement des richesses communes à ton espèce. » Un tel langage de la part de la nature, loin d'édifier l'homme sur la légitimité de la propriété familiale confirmerait au contraire le fameux mot de Proudhon : *la propriété c'est le vol*. La nature n'a pas pu dire non plus au père et à la mère : « Vous inculquerez et vous perpétuerez de force vos instincts, vos goûts, votre ignorance et votre misère à vos enfants; vous leur imposerez votre profession; leur éducation sera nulle ou réelle, bonne ou mauvaise selon vos dispositions, vos loisirs et vos ressources; malgré votre affection aveugle pour eux, vous chasserez et comprimerez vous-mêmes dans leur âme toutes les passions, tous les désirs que vous ne pourrez satisfaire; vous lutterez même dans le huis-clos du foyer, contre les naïfs ébats, les jeux enfantins qui troublent vos réflexions et vos travaux; vous serez continuellement déchirés entre le désir de rendre libres et heureux les êtres qui vous doivent la vie et la nécessité de les despotiser, de leur rendre cette vie maussade et amère. » La nature ne peut imposer de telles obligations, de telles contradictions à la famille humaine; car elle en ferait alors non seulement le tombeau de l'amour conjugal (ce qui n'existe déjà que trop), non seulement le tombeau de l'amour paternel et de l'amour filial (ce qui se voit fréquemment); mais encore le tombeau de cette société elle-même dont elle ne devait être que le berceau! Sous le faix éternel de telles douleurs, l'homme ne serait pas le roi de la création terrestre, il en serait la victime et le fléau.

On comprend que la famille humaine dans les phases obscures de l'embryogénie sociale, ait dû être à la fois un gouvernement despotique, un tribunal domestique, un château fort, une auberge, un atelier, un comptoir, une école, une cuisine, un four, une cave, un grenier, une étable, un chenil, enfin toute une petite société transitoire et misérable avant d'avoir construit de ses bras et cimenté de ses sueurs une véritable société maternelle et protectrice; mais, du jour où cette société est construite, la famille, selon les plans de Dieu, ne doit plus être qu'un foyer d'amour conjugal, paternel et filial, qu'un sanctuaire de bonheur intime.

Or, nous croyons qu'il est bien temps de garantir à la famille ce qui lui appartient naturellement, providentiellement, et de la soulager de tout ce qui l'opprime, de tout ce qui la blesse, de tout ce qui la fausse et la dénature.

S'agit-il des jeux de l'enfant, de ces jeux qui sont les premières révélations de ses goûts et de ses destinées, ce n'est pas le domaine étroit de la propriété familiale qui peut leur offrir un suffisant théâtre. Il faut à l'enfant des emplacements spéciaux, du grand air, des jardins, des relations de son âge, des ateliers en miniature, des travaux même, sous la protection affectueuse de tous ceux qui ont la vocation éducatrice, sous la tendre sollicitude des vieillards qui, obéissant instinctivement à la loi du contact des extrêmes, se courbent, se baissent tout naturellement comme pour embrasser l'enfance. Il faut aux enfants toutes ces choses que l'association de plusieurs familles peut seule leur garantir. A la mère et au père, la culture du cœur de l'enfant, l'ivresse de ses premiers sourires, de ses premiers ébats, la faculté de participer, *selon leurs propres inclinations*, à l'éducation entière, à l'enseignement complet, et d'apporter à l'accomplissement de cette fonction toute l'ardeur inspirée par l'amour consanguin; mais à la société, à la société communale d'abord, la charge de l'existence réelle de l'enfance, la culture de son intelligence, de ses goûts et de ses forces, le soin de faire éclore ses vocations, d'utiliser ses naïves ardeurs! A l'association communale des familles le pouvoir et le devoir de protéger l'enfant, depuis la crèche jusqu'à l'enseignement élevé, et de le transformer graduellement en homme, sans le soustraire *un seul instant aux rayonnements de la tendresse paternelle*.

S'agit-il de prospérité industrielle, d'agriculture, de science et d'art, au père et à la mère le droit, la faculté de participer encore, en tant que citoyens associés, à la gestion de tous les intérêts individuels et solidaires, d'améliorer, par leurs propres travaux, leur bien-être propre et l'avenir de leurs enfants; mais à l'association des familles, à la commune associée seule la puissance et la mission de diriger le mouvement producteur, d'éviter les déperditions, les ruines, les faillites, les erreurs de la routine, les écueils industriels de l'ignorance et de la misère; à l'association communale seule la force, la lumière et la responsabilité des vitales entreprises! La famille a pu être l'atelier social, la base de l'exploitation agricole et industrielle lorsque l'industrie était réduite à la bêche et au rouet, au troc primitif et à l'hospitalité patriarchale, lorsque la science et l'art étaient de rares priviléges; mais depuis que les lumières publiques ne peuvent plus tenir dans une seule tête, depuis que les machines se substituent aux bras, les grandes manufactures aux petits métiers, les découvertes des sciences à la routine, l'instruction générale à l'ignorance, la solidarité sociale à l'individualisme, — l'atelier familial est écrasé sous son impuissance; la gestion, par familles isolées, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, ne se continue qu'à la condition d'une perte considérable de forces et de ressources, qu'au prix de sacrifices, de douleurs, de conflits, de divisions et de ruines incessantes.

Enfin, même logique pour le ménage, c'est-à-dire pour l'art qui consiste à nourrir les hommes. Si la famille doit avoir encore la liberté entière de prendre part, selon les aptitudes naturelles de ses membres, aux mille spécialisations du travail culinaire et du service domestique; si elle doit conserver toujours le droit de consommer chez elle, de vivre dans son intérieur, peut-elle méconnaître qu'il est de son intérêt de confier à l'association de plusieurs familles, à la commune associée, la gestion de la grande industrie nourricière, le soin d'assurer à cette industrie toutes les garanties hygiéniques et scientifiques, d'harmoniser l'infinie variété des aliment avec l'infinie variété des goûts individuels, de combiner la plus grande économie de prix et d'efforts humains avec la plus grande somme de lumières spéciales et de produits naturels? N'est-il pas de l'intérêt direct des familles que la chimie culinaire devienne la science sociale la plus utile, la plus usuelle? n'est il pas évident que les soucis du ménage, la batterie de cuisine et le pot au feu, loin de former des conditions inhérentes au bonheur familial, constituent au contraire des embarras permanents pour les familles, entretiennent à grands frais la misère au lieu de l'extirper? Telle famille riche qui abandonne entièrement à sa domesticité son service d'alimentation, et telle autre famille laborieuse qui, par économie de temps et de peines, a recours déjà à l'insuffisante spécialité du restaurant ou du traiteur, en sont-elles moins sincèrement, moins profondément unies? Cette sainte union des familles n'a-t-elle pas déjà tout gagné à abdiquer en faveur du corps social ses prérogatives et ses charges les plus anciennes, son despotisme patriarchal, le droit de vie et de mort du père sur les enfants, l'ancien tribunal domestique, ses pénates exclusifs, son blason orgueilleux, son droit d'aînesse, ses murs crénelés, etc.? Parce que sous le règne de l'association libre et volontaire, chaque famille pourra échapper à l'embarras d'un ménage isolé, en concourant au plus grand luxe d'une cuisine sociétaire, en choisissant à son gré, au prix de revient, les matières de ses repas, ses membres s'aimeront-ils moins, les époux seront-ils moins désireux de se plaire, le père sera-t-il moins indulgent pour ses enfants, et le fils moins respectueux envers son père?...

Non! plus impérieusement que toute autre passion, l'affection de famille appelle l'association industrielle, le règne de la liberté dans la solidarité. La famille souffre, se divise, s'aigrit, se ruine, se voit forcée de sacrifier chaque jour l'avenir de ses enfants et le repos de ses vieillards uniquement parce qu'elle ne peut faire face à des obligations que l'association de plusieurs familles doit seule remplir. Le cercle de l'attachement familial ne saurait suffire à l'amitié, à l'ambition, aux passions industrielles et scientifiques, aux besoins de variété, de mouvement, d'enthousiasme, d'esprit de corps, de patriotisme, de fraternité collective et d'unité qui sollicitent incessamment le cœur humain. A chaque passion sa sphère et son domaine. L'harmonie sociale dépend du libre groupement de chaque sorte d'affinités humaines. La famille actuelle sans le contrepoids de la solidarité sociale, sans le protectorat de l'association, sans l'éducation sociétaire, sans l'industrie attrayante, c'est toujours la hutte du sauvage exposée à mille fléaux, garantie, si l'on veut, par la société contre le pillage et le meurtre; mais pour tout le reste abandonnée à elle-même et privée même de l'assistance de la tribu, de l'oasis du désert, de la liberté nomade, des droits de chasse, de cueillette, de pâture et de l'insouciance du lendemain. C'est une tente industrielle mal armée de bras, de crédit, de science et d'instruments qui ne sait où se planter et qui lutte sans cesse de patience, de sacrifice et d'expédients pour se défendre contre la ruine et la faim. C'est un foyer de fausseté, de misère, de douleur, d'opression intime, d'ennuis secrets, une source cachée de perturbations sociales et de révolutions. Le martyre de la passion familiale est triple, car il s'étend aux triples rapports établis entre les époux, entre les pères et les mères, entre les parents et les enfants. Ici les douleurs du *lien exclusif*, indissoluble, dans lequel les époux ont joué aux dés le bonheur ou le malheur de leur vie; les querelles résultant de l'inflexibilité de ce lien, de la *disparate des goûts*, de *l'excès des dépenses*, des *soupçons*, des *incidents complicatifs*, de la *stérilité*, des *infidélités*; les ennuis des soins domestiques, les divisions fomentées par l'*héritage* et le *morcellement de la propriété*, etc., etc. Là pour les pères et les mère les soucis et les inquiétudes de l'*éducation*, de la *séparation des enfants* ou de leurs *obsessions incessantes*! de la *difficulté de leur assurer une profession*, des *placements et des dots*, la *discordance des caractères entre les ascendants et les descendants*, les désagréments qui proviennent des *gendres*, des *brus* ou des *familles alliées*, etc. Enfin, pour les enfants, le joug de l'*autorité* souvent étroite, abusive des parents, de leur *partialité* injuste, de la *monotonie* de la vie de famille si pénible à ces jeunes êtres que l'instinct pousse à l'association, au mouvement extérieur, à la vie collective, *le sacrifice à l'autorité paternelle de leurs aptitudes naturelles, de leurs véritables vocations, etc.* Tous ces maux intimes, toutes ces douleurs murées sont autant de voix qui, de génération en génération, de jour en jour, crient à la société : ASSOCIATION! SOLIDARITÉ! ASSISTANCE! GARANTIE DE TRAVAIL! LIBERTÉ, LIBERTÉ!!!

Il n'y a d'autres lois sociales, voulues par Dieu, que celles qui crient ainsi dans le cœur humain.

Ferdinand Guillon.

(1) Expression par laquelle M. Thiers, dans son livre académique, justifie la propriété morcelée et familiale.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bilbao. — M. X. — Reçu les 40. — Affect. rem. à tous deux.
Tenez. — M. Q. — Reçu les 34,70. — Nous répondrons à votre lettre. — Nous vous expéd. les primes. — Merci.
Libourne. — M. B. — Reçu les 10. — Fait le réab. — Appliq. 4 à la R. — Rem.
Colmar. — M. S. — Reçu les 143. — Appliq. suiv. indication. — Amitiés et rem. à tous.
Poitiers. — M. L. — Reçu les 53,50. — Appliq. de conform. — Affect. rem. à tous.
Rio-Janeiro. — M. P. — Reçu le nouvel envoi de 45 que nous remettr. à leur destination aux époques indiquées.
Magnicourt. — M. C. — Reçu les 17. — Appliq. suiv. indic. — Nous vous adressons le livre par la poste.
Rio-Janeiro. — Reçu votre lettre du 24 juin ainsi que les souches et feuilles de la R. — Notre petite correspondance du 15 juin v. accusait réception des 634,76. — Nous v. adress. les num. qui v. ont manqué et réduis. p. l'avenir nos envois à 40, que n. expéd. par v. engl. — Affect. compl. et rem. à tous.
Lille. — M. G. — Reçu les 12,50. — Expéd. les 2 num. réel. — Nous n'avons pas trouvé l'article en question. Nous chercherons encore.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 20 août. Au comptant le 5 p. 0/0 à 94 20, le 3 p. à 56 40; la Banque de France à 2,160 00; obligations de la ville Paris, 1410. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 266 25; rive gauche, 226 50; Paris à Orléans, 876 00; Paris à Rouen, 595 00; Rouen au Havre, 231 50; Avignon à Marseille, 207 50; Amiens à Boulogne, 265 00; Orléans à Bordeaux, 390 00; du Nord, 460 00; Strasbourg, 358 25; Nantes, 266 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,630; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00. — Rente de Naples, 99 50; Emprunt Romain, 78 3/4; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 1/2; Espagne, dette active, 20 1/2; Lots d'Autriche, 430 00; Piémont dern. emp. 84 05; Obl. anc. 975 00; nouv. 925 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Cᵉ, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—N° 53. — 7 Septembre 1851.

12 FRANCS PAR AN. — Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. — Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

L'Avenir. (1)

X.

INTEMPÉRIES OUTRÉES.

Un vallon autrefois cultivé a été dévasté par la guerre. Les habitants se sont enfuis et ont émigré au loin. Le pays est abandonné ; seulement, pour faire argent, on a coupé à blanc les bois qui garnissaient les côtes et couronnaient les crêtes environnantes.

Les terres en pente que couvraient les arbres et retenaient les racines n'ont pu résister à l'attaque des grandes pluies ; les versants et les sommets, lavés par les orages, sont dénudés et ravinés de toutes parts. Les pierres et le roc remplacent la verdure.

Cependant les champs et les prairies se sont couverts de ronces, d'épines, de genêts ou de bruyères. Obstrué par les terres et les débris végétaux qu'il charrie, le ruisseau qui arrosait la plaine s'est obstrué à l'aval. La plaine n'est plus qu'un marécage immonde. Les serpents, les crapaux et tous les insectes maudits y ont élu domicile. Çà et là surgissent tristement parmi les buissons, les jones et les tourbières, des pans de ruines qui tombent chaque année sous le travail des eaux et des gelées d'hiver.

Pendant les chaleurs, les côtes, arides et rocailleuses, absorbent les rayons du soleil, les condensent et les reverbèrent comme une fournaise. Les eaux pluviales glissent sur les pentes nues, s'assemblent en torrents et courent au marécage sans pénétrer le sol supérieur. Les sources sont taries. Des lits de torrents, des eaux stagnantes et fétides remplacent le ruisseau et les fontaines qui l'alimentaient.

Quand vient la mauvaise saison, le soleil ne peut percer les brouillards épais sans cesse exhalés des bas-fonds ; la bise siffle sur les collines dégarnies : l'humidité et la froidure regagnent amplement en intensité toute la fraicheur perdue l'été par la destruction des abris du vallon.

Vingt ans après, nous venons visiter ces lieux désolés. Impossible de reconnaître le paysage. Métamorphose complète ! Le vallon maudit s'est transfiguré : c'est un Eden.

Il est arrivé qu'un personnage riche et intelligemment entreprenant a fait l'acquisition du sol à une lieue à la ronde et qu'en moins de vingt ans il y a imprimé le sceau royal de l'autorité de l'homme sur la nature. Voici, en quelques mots, ce qui a été fait :

C'est par une saignée pratiquée en aval des marais qu'a commencé la restauration du pays. L'écoulement ouvert aux eaux a bientôt rendu la plaine praticable. Les ronces, les prêles, les bruyères et les tourbes arrachées, brûlées ; les rigoles d'assainissement conduites dans tous les plis du sol ; la charrue et les amendements alcalins ont bientôt rappelé la salubrité, les prairies et la luxuriante culture.

Entretemps, les travaux de plantation, de semis et de reboisement marchaient sur les versants et les crêtes hardiment attaquées ; les murs d'une résidence seigneuriale s'élevaient sur un emplacement choisi au centre du domaine ; les bâtiments ruraux, les granges, les hangards, toutes les dépendances d'une grande exploitation, se dressaient combinés dans un ordre savant et élégant ; des jardins, des vergers, des chemins sablés et richement bordés, jetaient leurs masses ou leurs lignes dans toutes les directions ambiantes ; les pampres de la vigne festonnaient les côteaux les mieux exposés ; les grands arbres et les arbustes d'ornement, les corbeilles de fleurs, les terrasses tapissées d'espaliers, les tonnelles de verdure, les kiosques et les fabriques rurales se mariaient, en les encadrant harmonieusement, aux assolements des cultures.

Bientôt les plateaux et les sommets, revêtus d'une végétation vigoureuse, attirant et fixant l'humidité de l'atmosphère, absorbant les eaux pluviales, les insinuant dans le sol par les mille millions de fibres de leurs racines, les réservoirs intérieurs se sont remplis et les sources ont reparu. Le ruisseau serpente dans le vallon sous les ombres des saules et des grands arbres, entre les touffes de glaïeuls, les massifs de lilas et de roses. Tantôt il s'élargit en bassins ; tantôt il ouvre des veines d'irrigation, fournit des jets d'eau, tombe en cascades ; il court à travers les prés, les jardins, les vergers, les bosquets ; il verse partout la fécondité, tempérant les ardeurs de l'été par une fraicheur charmante. Les crapauds, les serpents, les insectes sont partis avec le marécage et les miasmes putrides. L'alouette, la caille et la perdrix les remplacent dans les grandes cultures, et tous les oiseaux gazouillent sous les noirs ombrages.

Quand l'hiver approche, le sol, assaini et ferme, se sèche aux premiers vents. Les brouillards locaux ont disparu ; et si la brise souffle, cardée par les grands arbres verts dont les sommets sont couronnés, elle se brise encore sur les lignes de peupliers et les massifs disposés dans la plaine. Le vallon est défendu par des fortifications intelligentes, et l'action de l'Homme savamment combinée avec les forces de la Nature a régularisé celles-ci et vaincu par leur secours les deux intempéries inverses. Il a tempéré, en été, les âpretés du soleil ; il a tempéré, en hiver, celles de l'humidité et de la froidure.

Si telle est bien l'influence qu'une intelligente culture peut exercer sur le minime espace d'un simple domaine, je demande ce que seront les résultats d'une gestion unitaire et habile de la planète tout entière !

Fourier a prononcé cette parole superbe : « L'atmosphère, » comme les terres, est un champ ouvert à l'industrie hu- » maine (1) »

On a le droit d'admirer ce mot ; mais il ne faut point s'étonner de la grandiose vérité qu'il exprime. Si nos savants avaient des traditions un peu moins étroites, s'ils ne renfermaient pas si hermétiquement leur esprit dans leurs cornues et leurs eudiomètres, il y a longtemps qu'ils auraient pu développer de toutes pièces la grande théorie que ce simple mot contient.

Les fluides aromaux, calorique, électricité, magnétisme, lumière, etc., sont les grands agents du gouvernement des climatures. Tous les mouvements atmosphériques sont sous leur dépendance. Ce sont eux qui déterminent les vents, les tempêtes, les ouragans, les trombes, qui pompent les eaux, forment et résolvent les nuages ; ils font le climat, la pluie et le beau temps.

Or, la physique a depuis longtemps reconnu l'influence toute puissante de *l'état des surfaces* sur ces agents ; elle a même très minutieusement constaté les lois de cette influence.

Prenez une sphère d'une matière quelconque ; exposez-la aux rayons d'un soleil de juillet. Si la superficie de la boule est blanche et polie, elle résistera à la plus forte ardeur du jour et ne s'échauffera pas sensiblement. Aucun rayon ne la pénètre ; elle se montre absolument réfractaire au calorique. Recouvrez-la de noir de fumée, en quelques minutes la sphère aura absorbé une somme de calorique telle que vous y tiendriez à peine la main.

L'électricité et la lumière ne sont pas moins énergiquement commandés par l'état des surfaces. On sait qu'un cerf-volant armé d'une pointe métallique et retenu par un fil de même nature soutirera l'électricité de la nuée la plus chargée, résoudra l'orage ou forcera la grêle imminente à tomber en pluie.

Or, sans spéculer ici sur les instruments de puissances transcendantes que le génie humain créera sans nul doute pour gouverner à son gré l'atmosphère, en dirigeant les fluides cosmogoniques, nous bornant à la seule hypothèse de la culture unitaire du globe, il est évident que ce fait comporte déjà à lui seul la réforme complète des climatures sur la planète.

On n'a pas grande peine à concevoir, par exemple, quelle transformation subiraient le continent africain, l'Europe méridionale, l'Asie occidentale, et conséquemment le régime général des climatures du globe entier, si le Sahara, les déserts d'Arabie et de Lybie et tous ceux qui étendent leurs gigan-

(1) Voir les numéros des 27 juillet, 3, 10, 17, 24 et 31 août.

(1) C'est dans la magnifique note A, consacrée à l'appréciation des effets de la culture unitaire sur les climatures, que se trouve ce mot qui est une révélation. Voir *Traité de l'assoc. dom. ag. (Théorie de l'Unité univ)*, 1re éd., t. I, p. 53.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 7 SEPTEMBRE 1851.

Nécessité D'UNE SCIENCE NOUVELLE.

XXXIII.

Fausses vues des civilisés sur le ressort de famille.

On peut défier l'esprit humain d'inventer une association domestique plus petite que celle d'un *homme et une femme* ; c'est à quoi se réduisent nos *ménages* où il faut compter pour rien les enfants, puisqu'ils n'y sont pas au début, ne perçoivent aucun dividende au-dessous de l'âge adulte et quittent les pères et mères dès qu'ils sont en âge de former des ménages séparés.

Si donc nos passions sont destinées à l'association domestique et industrielle la plus économique, c'est-à-dire la plus grande possible, il est dans l'ordre qu'en phase de transition et pendant les périodes nommées lymbes cette association soit réduite au plus bas degré possible, au minimum, qui est la famille. C'est ce qui a lieu parmi nous, et on ne peut refuser à la philosophie civilisée le fâcheux honneur d'avoir su organiser l'antipode de la destinée, la plus petite combinaison possible en régime domestique.

On peut, sur ce sujet, apprécier le génie de nos perfectibilistes. Croient-ils les passions destinées à la concorde ou à la discorde ? S'ils les considèrent comme éléments de discorde domestique, ils ont raison de réduire l'état domestique à la plus petite combinaison possible et de n'employer en ressort d'unité que celle des baïonnettes ; dès lors le dey d'Alger, les coupe-têtes d'Orient sont les plus habiles gens en mécanique sociale : on n'a que faire de nos beaux esprits ni de leurs théories de garantie, contrepoids, balance, équilibre.

Mais s'ils croient les passions susceptibles d'un régime d'harmonie, comment se fait-il qu'en 3,000 ans de savantes recherches ils n'aient découvert en mécanique de passions que la moindre combinaison possible, celle qui est au-dessous de la nature brute ; car les sauvages ont en ordre domestique des relations de hordes (groupe corporatif spontané) qui sont déjà beaucoup plus étendues que celles du groupe familial.

Ajoutons que dans notre système civilisé, le groupe de famille dont on fait le pivot de mécanique sociale n'est admis que partiellement ; car la famille ne reconnaît pas sa lignée intégrale. Le père ni la loi n'admettent pas les enfants naturels, — et dans ce petit nombre auquel se réduit toute famille, on ne trouve rien moins que l'harmonie passionnelle, mais plutôt les disparates de caractères, inconvenance des père et mère, leurs injustes préférences d'où naît la jalousie des enfants qui s'accroît bientôt par d'autres injustices dans la répartition de fortune.

Autre dissidence de ce groupe avec lui-même. Les branches riches de la famille méconnaissent les branches pauvres, et ne leur prêtent aucun secours ni dans les lignes collatérales, ni même dans les lignes directes, où l'on voit partout un aîné s'efforcer de spolier les cadets, et un père se prêter à cette vexation qui flatte ses vues ambitieuses.

Ainsi, parmi ces 4 groupes ou passions affectives dont suit le tableau,

Passion radicale.	*Courbe typique.*
Ordre majeur.	
Groupe de confusion, l'Amitié.	Le cercle.
Groupe d'ascendance, l'Ambition.	L'hyperbole.
Ordre mineur.	
Groupe d'inversion, l'Amour.	L'ellipse.
Groupe de descendance, la Parenté.	La parabole.

Nos philosophes choisissent pour pivot de mécanique sociale celui des quatre qui a les plus vicieuses propriétés et qui est si essentiellement germe de discorde, que du moment où l'autorité cesse de contenir les familles par la force, chacune d'elles s'érige en autorité souveraine et vexatoire qui attaque et spolie ses voisins, leur déclare des guerres acharnées, comme on le voit dans les montagnes de Corse et du Caucase, et comme on l'a vu de tout temps chez les patriarcaux, témoin le massacre des habitants de Sichem par les fils de Jacob.

Dans un système social tendant à l'harmonie, comme celui des périodes 1, 7, 8, aucun des groupes ne doit opérer sans coïncider avec les intérêts des 3 autres. On verra cet accord s'établir en tous sens dans le mécanisme des séries passionnelles ; mais, pour y parvenir, il faut remplir une condition qui va surprendre nos mécaniciens civilisés : c'est d'absorber en plein l'influence du groupe de famille ou parenté, parce qu'il est le seul qui ne soit pas libre, ses liens étant réglés matériellement et invinciblement par la consanguinité. Les 3 autres groupes sont variables et spontanés ; de là vient que Dieu, voulant établir son mécanisme sur l'attraction, a exclu d'influence *directe* le groupe de famille, seul des quatre qui ne soit pas libre. Il est réduit en harmonie à l'influence *indirecte* qui, loin d'être une entrave, devient pour lui un gage de bonheur, puisque dans cet ordre la famille s'accorde avec tous ses membres, quelles que soient les inégalités de fortune, accord dont nous sommes si éloignés dans le régime civilisé.

On peut entrevoir par cette digression préparatoire sur les groupes combien la philosophie est loin de posséder aucune connaissance fixe en mécanique sociale, dont elle ignore même les éléments primordiaux, car elle n'a jamais fait aucune analyse des 4 groupes qui sont les principales des 12 passions

tesques ulcères sur ce grand quart du monde, étant tout à coup humectés, cultivés et boisés !

De ces océans de sables brûlants comme d'une fournaise sans bords, sortent sans cesse des vents embrasés, suffocants, qui portent au loin la stérilité et la mort ; tandis que l'humidité séculaire des steppes, des marécages et des forêts immenses de la haute Asie et de l'Europe orientale, travaillée par des vents violents, élabore sur toutes ces zônes supérieures des froids proportionnels à l'intensité des causes d'évaporation.

Ce ne sont pas les mers qui occasionnent les grandes commotions atmosphériques. Leurs eaux ne s'échauffent ni ne se refroidissent outre mesure. Les variations d'état y sont d'ailleurs toujours lentes et graduées. Leur régime électrique est stable. Elles tendent donc à tempérer plutôt qu'à troubler. C'est au désordre de la surface solide, à l'incohérence, au misérable état de ce domaine dont l'administration est notre charge, que sont dûs surtout les désordres de l'atmosphère, les conflits aromaux, les révolutions, les batailles qui le troublent sans cesse et qui bouleversent les climatures.

On peut prouver par mille observations l'action de la surface terrestre sur les segments superposés du ciel. Je rapporterai un phénomène dont j'ai été témoin et qui en manifeste assez bien l'énergie. A la droite de l'embouchure de la Loire, sur un diamètre de quelques lieues, au pied de Guérande, s'étend un demi-cercle de dunes et de plaines sablonneuses où se répartissent les marais salants du Pouliguen, du Bourg-de-Batz et du Croisic. Eh bien, quand le vent de mer apporte des nuages et que les sables sont échauffés, on voit sur cet espace, tout rétréci qu'il soit, sous l'action du rayonnement de l'arène, les nuages se fondre au zénith comme par enchantement. Ils se reforment souvent au-delà du foyer et se résolvent en pluie plus avant dans les terres. Nantes est à une quinzaine de lieues dans les terres en arrière du Bourg-de-Batz. Il y pleut considérablement plus, quoique Batz baigné de trois côtés dans la mer. Cette puissance siccative des sables est si bien connue de la population du cercle de Guérande, que celle-ci s'est levée comme un seul homme contre le projet conçu par un spéculateur qui se proposait, au moyen d'un vaste système de semis de pins, de boiser les dunes où sont enchâssés les marais salants. L'exécution eût radicalement changé la climature locale et ruiné la culture du sel.

L'ignorance en météorologie semble un affront pour la science moderne. Sur ce chapitre, nos savants d'observatoire sont tout juste aussi forts que les Nostradamus d'almanach ; seulement ils se gardent de rien prédire. Or, je dis que l'inutilité même de leurs efforts, l'impossibilité où ils se voient encore de saisir la moindre apparence de loi dans cet ordre de phénomènes, aurait dû être pour eux une révélation. Ils en pouvaient induire en effet l'état pathologique et subversif de la planète.

Régulière et accessible partout où elle est à l'état normal, ici la nature se montre bourrasqueuse et parfaitement insaisissable. Trouver la règle d'un chaos, la loi d'une anarchie, le rhythme d'un charivari, ce n'est point facile. A défaut, c'eût été pour les savants officiels une grande découverte que celle de la cause de leur déconvenue en ce point. Ici comme en maintes autres rencontres, le *sergent de boutique* de Besançon leur a donné une fière leçon. Quoiqu'il en soit, les inégalités de températures et de tensions électriques étant les causes variables des mouvements de l'atmosphère, il est évident que le désordre de la surface planétaire engendre nécessairement les désordres atmosphériques. C'est forcé. Certes, vous n'aurez point d'immenses espaces ultra-réfrigérents ici, là des fournaises continentales s'embrasant chaque matin aux feux d'un soleil tropical, sans que de la co-existence de ces extrêmes torrides et frigides ne résulte des chocs désordonnés dans l'atmosphère.

Les effets cacocosmiques du régime électrique sont plus heurtés, plus soudains et plus violents encore. A voir, sur un sol agité tout à coup par un tremblement de terre, ou bien au moment de l'éruption d'un volcan, la boussole s'affoler et l'orage se former instantanément dans les airs ; à voir seulement, sur un horizon calme, un grain s'engendrer en quelques minutes à peine, le coup de vent qui accompagne le gros nuage noir, la grêle ou le lac d'eau qui tombe quand le premier éclair déchire la nue, on reconnaît facilement l'électricité en présence de ses œuvres.

Or il est certain qu'une montagne arrosée, boisée et [illegible], et la même montagne armée de grands [illegible] ont les c[illegible] comme autant de pointes de paratonnerres, soutirent l'électricité de l'air, qu'une plaine touffue, humide, marécageuse, ou la même plaine assainie et cultivée, ont sur l'état électrique du ciel supérieur des actions non moins différentes qu'énergiques. L'influence thermométrique des surfaces terrestres n'est d'ailleurs pas moins incontestable.

En conséquence, de même qu'il est passé en axiome de stratégie (1) que celui qui est maître de la plaine est maître de la montagne, nous pouvons dire catégoriquement et nous disons : le maître de la surface planétaire est maître de l'atmosphère. Le paradoxe sublime est devenu clair et simple comme bonjour.

Telle est notre puissance, mais qu'en faisons-nous ? Le sauvage ne cultive pas la terre, le barbare la dévaste, le civilisé lui-même la ravage par ses guerres ou la ruine par ses folies. En France, par exemple, le déboisement insensé des Alpes, des Pyrénées et de maintes autres chaînes a abîmé la climature et le régime des eaux, que la culture des vallées et des plaines avait améliorés primitivement. Les inondations à outrance, les saisons violentes, heurtées et incertaines, la retraite de l'olivier, du citronnier et de l'oranger vers le midi, accusent ces détériorations récentes.

Ce n'est pas seulement en effet l'abandon de la culture, comme en Grèce, en Syrie, dans la Babylonie, etc., qui gâte directement la climature locale ; une culture à contre-sens peut être tout aussi funeste. La surface de la planète est une peau très active, de l'entretien de laquelle, dans l'ordre des fonctions naturelles, l'homme est chargé. S'il n'en fait pas la toilette ou s'il la peigne à rebrousse poil, il y a dans les deux cas lésion du rapport de finalité, désharmonie, cacophonie.

Dans l'hypothèse d'une culture intégrale et intelligente du globe entier, « les régions, dit Fourier (note A. du grand Traité), au lieu de se communiquer des germes d'ouragan, n'échangent que des germes de zéphyrs ; les eaux et forêts sagement distribuées, préviennent à la fois les excès de chaud et de froid ; et le radoucissement général de température devient le fruit de cette perfection universelle de culture. L'atmosphère, dans ce cas, se trouve raffinée au degré *composé intégral* dit *surcomposé*, qui exige deux ressorts de perfectionnement : celui de *culture générale* et celui de *distribution judicieuse* des cultures.

» Nous ne connaissons en civilisation qu'un de ces deux moyens : nous savons cultiver, mais non pas distribuer les cultures que chaque province et chaque particulier répartissent confusément, et sans aucun rapport avec les convenances de température. On place des champs sur des sommets où conviendraient des forêts ; puis des forêts dans une plaine apte à la culture des céréales ; les trois quarts des sommets de chaînes sont dégarnis de bois, quoiqu'on sache fort bien qu'ils ont la propriété de carder les vents, d'en amortir les malignes influences ; cardage d'autant plus utile, qu'il influe en inverse comme en direct ; aussi voit-on souvent après l'abattis d'une forêt, des vignes geler au vent, comme sous le vent du rempart qu'on a détruit.

» La distribution méthodique des cultures n'a jamais pu devenir un objet de spéculation, parce qu'elle n'existe nulle part, et n'est pas compatible avec l'état morcelé ou civilisé. Nous avons donc à évaluer l'effet que produirait cette distribution méthodique, dans le cas où elle serait introduite localement et généralement, ce qui aura lieu dans l'état sociétaire.

» Il faut observer que le bénéfice qui est presque tout en chaleur dans le cas de raffinage simple, devient mi-partie de chaleur et de fraîcheur quand le raffinage est composé. Dans ce cas, la répartition judicieuse des forêts et hauts bassins d'irrigation, crée partout ce qui manque en été à nos campagnes, les germes de zéphyrs, de pluies douces périodiques, de sources intarissables, etc., etc. »

(1) Je dis STRATÉGIE et non pas TACTIQUE. Ne pas confondre. Les règles de l'un sont presque toujours l'inverse de celles de l'autre.

En somme, le conflit universel des peuples et des races, l'indigence sociale, l'ignorance générale, l'exiguïté de la population du globe, les ravages des guerres, le morcellement et l'incohérence des cultures elles-mêmes, — caractères de l'état embryonnaire de l'humanité, — entretiennent le désordre et la subversion à la surface planétaire ; cette subversion et ce désordre règnent en plein dans le système thermo-électrique que cette surface gouverne, et conséquemment dans l'atmosphère et les climatures que ce système régit à son tour.

Que si vous vous représentez l'humanité parvenue à son avènement, ayant réalisé enfin l'unité intelligente et collective de ses membres, individus, familles, peuples et races ; cultivant, administrant et gouvernant son globe d'un pôle à l'autre comme un domaine royal ; si vous imaginez que des armées industrielles immenses entrant chaque année en campagne ont d'un pôle à l'autre attaqué et conquis peu à peu les déserts, assaini les littoraux des grands affluents et des mers, desséché les plaines marécageuses, reboisé les grandes chaînes effritées, défriché les bas-fonds, endigué les rivières et les fleuves, ouvert les isthmes, savamment aménagé partout le régime des eaux et forêts, organisé enfin dans toutes leurs splendeurs les harmonies téléologiques de la surface sphérique ; je vous défie de ne pas comprendre que cette restauration universelle du globe et ces harmonies nouvelles en auront progressivement raffiné toutes les climatures, et organisé l'ÉQUILIBRE INTÉGRAL (ne lisez pas l'*égalité*) DE TEMPÉRATURE. — Tel est en effet le caractère harmonique anti-parallèle aux INTEMPÉRIES OUTRÉES.

Je rappelle au lecteur que je n'ai pas même spéculé sur le maniement direct de l'électricité et des fluides aromaux, dont cependant déjà les conquêtes d'une science encore dans l'enfance nous assurent pour un peu plus tard le gouvernement absolu.

Je n'ai pas même parlé de l'extraction générale du feu central que les Chinois savent depuis longtemps tirer de la terre comme nous en obtenons l'eau par nos puits artésiens, non plus que de la décomposition économique de l'eau qui fournit, purs, l'oxigène et l'hydrogène, c'est-à-dire par excellence l'élément combustible et l'élément comburant. — Quand l'homme paraît sur la terre, les forêts immenses qui recouvrent celle-ci emmagasinent pour lui d'énormes quantités de chaleur. Il les gaspille, les ravage et les use dans le premier âge. Mais les progrès accomplis durant cette période de dévastation lui permettent de découvrir les magasins enfouis dans les terres, les dépôts houillers. Avant qu'il ait fini de les épuiser et pendant qu'il y travaille la science et l'industrie marchent rapidement ; les bancs de calorique et de lumière condensés pour l'usage de la seconde époque ne seront pas encore ruinés que déjà l'homme maniera le feu central et aura découvert la décomposition économique de l'eau, source infinie et d'ailleurs reproductive de chaleur, de lumière et sans doute aussi d'électricité.

De la terre entière nous ferons un jour, si nous le voulons, une terre tempérée à volonté, un jardin d'hiver.

Mais nous avons démontré, sans avoir recours à des procédés supérieurs dont l'usage paraîtra certainement aussi naturel à tout le monde un peu plus tard, que l'est aujourd'hui l'éclairage au gaz pour les habitants des villes où il existe, — nous avons démontré que l'humanité constituée dans sa réalité vivante et faisant sa fonction téléologique, toutes les harmonies suivront sur la terre.

Antérieurement à l'apparition de l'homme, la terre était travaillée par des révolutions épouvantables ; les tempêtes du cap Horn sont des zéphirs à côté des ouragans terribles qui bouleversaient et extravasaient ses mers, labouraient ses continents, déchiraient ses montagnes. Les monocotylédons gigantesques et les monstres antédiluviens pouvaient seuls subsister au sein de cette nature en formation et résister à l'âpreté d'un pareil milieu. Encore la plupart de ces ébauches végétales et animales, quelques rudes qu'elles fussent, n'ont-elles pu résister aux cataclysmes continus de ces époques. Sans nul doute d'ailleurs la fonction de ces premières créations, nécessairement monstrueuses, du règne végétal et du règne animal, a été de concourir à l'élaboration du sol et de l'atmosphère, et de préparer l'avènement du mobilier moins grossier dont la

---

radicales et qu'on peut nommer les 4 roues du char passionnel.

Elle ne sait pas mieux analyser les 5 passions sensuelles ou essors des sens. Elle ne sait pas les distinguer en essor interne ou externe, en simple, en composé, en puissanciel. — Quant aux 3 passions distributives, elle ne les connaît même pas.

XXXIV.

Dans cet état d'ignorance, elle remplit 400,000 volumes de diatribes contre les passions. Ce n'était pas des diatribes qu'on lui demandait, mais des théories de mécanique unitaire. Assurément, les passions sont très odieuses dans leur essor subversif, ou état civilisé et barbare, qui n'engendre que le triomphe de tous les vices ; mais la science avait pour tâche de déterminer l'essor harmonique, découvrir les issues de l'état transitoire et subversif où se trouve le monde passionnel. On peut juger combien nos sciences philosophiques étaient impuissantes sur ce problème, quand on voit qu'elles prennent pour pivot de mécanique sociale celui des quatre groupes qu'il faut absorber et neutraliser, le groupe de famille. N'est-ce pas avoir la main aussi malheureuse que le conscrit qui amène le billet noir.

Encore, si dans leur vicieux système elles étaient arrivées à quelque résultat louable en relations de famille, si elles avaient su établir un accord des époux avec les épouses, un concert des frères aînés et cadets en affaires d'intérêts, une bienveillance réciproque des parents directs et collatéraux, une protection des légitimes pour les naturels, qui sont bien membres de la famille quoique repoussés par la loi ; — si, dis-je, elle avait su établir tous ces liens qui en système d'harmonie doivent régner dans les relations des groupes de famille, on pourrait l'excuser et même la louer d'avoir fait de ce groupe le pivot exclusif de mécanique universelle et domestique. Mais le régime philosophique n'a établi dans les familles civilisées que discorde, spoliation, injustice et scandale, et dans les familles barbares que violence et dévergondage. Quelle ignorance profonde sur le traitement des passions, quel résultat honteux de leurs 400,000 tomes, appelés torrents de lumière, qui nous donnent pour toutes clartés les 7 fléaux lymbiques !

1° Indigence, 2° fourberie, 3° oppression, 4° carnage, 5° excès climatérique, 6° venins accidentels, 7° cercle vicieux.

DUPLICITÉ UNIVERSELLE.

On en aurait été délivré 25 siècles plus tôt si on avait eu le bon esprit d'assujettir les philosophes à l'observance de leurs préceptes : « Explorer tout le domaine de la science et ne se soumettre qu'aux témoignages de l'expérience. » Elle réprouve toutes leurs théories, dont on ne voit toujours naître que les 7 fléaux. J'ai fait observer que ces systèmes, promettant effrontément la nouveauté, ne donnent toujours que la vieille furie qu'on nomme Civilisation, sans nous initier, en aucun sens, aux mystères de la nature, à la connaissance des 4 branches de mouvement que l'âge moderne a négligées, se reposant fièrement sur ses lauriers depuis qu'il a découvert la cinquième, qui était la seule inutile. A quoi sert de connaître les lois d'équilibre des astres, quand on ignore les lois d'équilibre des passions et des relations sociales ?

XXXV.

Bientôt on ne cessera de s'ébahir sur l'indécence de cette philosophie qui, pour justifier sa paresse, accuse Dieu même de ce vice et nous persuade que Dieu aurait créé les passions sans s'occuper préalablement d'en régler l'emploi, de leur assigner un code et de le révéler aux humains par une voie d'interprétation permanente.

On ne s'étonnera pas moins de la duperie des nations civilisées qui ajoutent foi à ces dogmes impies en vertu desquels Dieu serait le plus inepte ou le plus malfaisant des êtres. On ne saurait assez redire et faire observer qu'en créant les passions, lors même qu'il aurait oublié ou négligé de leur assigner un mécanisme d'harmonie, il n'aurait pu ignorer combien d'horreurs elles allaient produire dans l'état civilisé, barbare, patriarcal et sauvage. Or, s'il eût adopté ces infâmes résultats pour destinée ultérieure des passions et des sociétés, il serait le plus méchant des maîtres, l'ennemi de toute justice et l'équivalent de l'être qu'on appelle démon. Il aurait fait, en créant les passions, une œuvre infâme dont tout homme rougirait de s'avouer l'auteur. Ce sont des vérités déjà exprimées et qu'il est bon de répéter souvent pour faire sentir aux modernes l'impertinence de leurs opinions philosophiques sur Dieu, dont ils font le plus vicieux de tous les êtres, car ils lui attribuent la malfaisance, l'ignorance et la paresse à la fois, en supposant qu'il ait pu manquer à nous donner un code passionnel.

Ceux qui ont déclamé contre les passions n'ont pas considéré que toute passion vient de Dieu et que s'il en avait créé une seule d'inutile, il serait accusable d'impéritie ou de malveillance. Quelques horreurs qu'elles produisent dans l'état de lymbe, leurs conflits s'expliquent par l'absence du mécanisme voulu par Dieu. Tant que dans cet état incohérent, qui est l'opposé de leur destination, elles sont sous la régie de la raison humaine, elles opèrent à contresens de leur but et produisent autant de mal qu'elles auraient produit de bien dans l'état sociétaire ou combiné. Nous devons donc dès à présent nous consoler de tous les fléaux produits par les passions, car ils nous donnent la mesure de l'immensité des bienfaits dont elles vont nous combler dès qu'elles seront rendues à leur état naturel, au mécanisme sociétaire. La plus hideuse chenille donne après sa métamorphose le plus beau papillon. Cet insecte est l'hiéroglyphe de la métamorphose que doit subir le monde social et qui va s'étendre subitement à l'humanité entière par le facile essai de l'association et par sa belle propriété de métamorphoser les passions, ce qui n'est pas les changer, comme le voudrait la philosophie, mais seulement changer leur mécanisme, le faire passer du jeu subversif, mensonger et discordant au jeu combiné, véridique et harmonique.

planète devait être pourvue à l'apparition de l'homme pour que celui-ci pût y vivre et se développer.

Je rappelle ces époques antérieures pour répondre à ce préjugé ridicule en vertu duquel la plupart des hommes croient que les choses ont toujours été et seront toujours ce qu'on les voit. La terre harmonisée, gouvernée par l'humanité, quand celle-ci se sera créée et fera son œuvre, se montrera aussi différente de ce qu'elle est aujourd'hui, qu'aujourd'hui déjà elle diffère de son état antédiluvien.

(La suite prochainement.)

Victor Considerant.

Lettres sur le palais de Cristal.[1]

Le transept ou galerie transversale est orné d'une belle fontaine de verre marquant exactement le milieu du palais; la lumière qui tombe de la voûte se joue en brillants reflets sur les gerbes d'eau, comme sur les coupes de cristal; des fontaines secondaires, jaillissant sur plusieurs points de l'édifice, offrent aux visiteurs altérés une eau pure, avidement recueillie dans des tasses et dans des verres. Au surplus, les glaciers, limonadiers, pâtissiers qui ont dressé leurs comptoirs dans l'aile septentrionale du transept et dans les cours de rafraîchissement, sont soumis à l'obligation de fournir de l'eau gratuitement au public. Mais peu de personnes se contentent de ce minimum. Les comptoirs où trônent de jolies Anglaises, sont assiégés de consommateurs. A chaque instant partent les bouchons du *ginger beer*, boisson pétillante qui joue le champagne quand on la débouche, la limonade gazeuse quand on la boit, mais qui laisse au palais un brûlant arrière-goût de poivre.

Splendide coup d'œil que celui du transept avec ses fontaines, sa grille de bronze, ses jardinières comblées de fleurs, puis aux deux extrémités un arbre immense de Hyde Park emprisonné sous la voûte!

Après un instant de halte, continuons; nous n'avons plus à voir au rez-de-chaussée que l'Angleterre et ses colonies.

Les colonies d'abord.

L'Inde.

Voici l'Inde, presque aussi étrange que la Chine et moins étudiée par les Français. L'Inde éblouit par ses costumes, ses palanquins pailletés, ses tapis aux dessins riches mais cependant naïfs et révélant un art au berceau; passons entre les selles brodées, les sophas, les narguilés, les échecs d'ivoire, les modèles de jonques, les navires étranges et somptueux, les temples en relief. Les scènes de la vie indienne nous apparaissent figurées par de petits personnages d'ivoire. Voici maintenant des personnages en couleur, deux cours de justice au Bengale, l'une indigène, l'autre européenne. Le président indigène est couvert d'or; ses assesseurs, vêtus et coiffés de coton blanc, portent le fichu de cachemire. Voyez plus loin des danses de bayadères, des chasses.

La vie indienne n'est pas toujours attrayante, et la conquête anglaise, sans se montrer constamment équitable et légitime dans ses voies, n'en a pas moins été la civilisation importée au sein d'une affreuse barbarie. Ce petit groupe en relief vous initie à la manœuvre des étrangleurs, ces brigands que n'a point inventés notre collègue Eugène Sue. C'est la nuit; un voyageur passe dûment armé; peu importe, un bandit saute à la bride de son cheval, un autre lui tire le pied en bas, un troisième lui lève l'autre jambe, et, perdant ainsi l'équilibre, le voyageur présente justement sa tête au lacet du quatrième étrangleur; un clin d'œil suffit pour l'expédition; les cadavres des voyageurs dépouillés sont défigurés avec soin pour dérouter les investigations de la justice.

Voici l'image d'un cavalier courageux, alerte, qui s'est débarrassé des étrangleurs à grands coups de sabre, spectacle moral et consolant, mais assez hideux, tant les blessures des bandits sont bien rendues.

L'Inde cultive d'autres industries que celle de la strangulation; ses armes sont riches, originales. Que pensez-vous de ce canon à gueule de tigre? Passons en revue les sabres dentelés à lame de scie, les boucliers ronds, les poignards triangulaires dont la poignée forme une échelle, les cottes de maille, les cuirasses en écailles de fer; n'ai-je pas vu un canon d'acier rayé intérieurement, donnant ainsi la solution du problème cherché par notre ami Tamisier, partisan si dévoué de la paix universelle comme phalanstérien, et du canon rayé comme capitaine d'artillerie?

L'industrie indienne, à vrai dire, est généralement menaçante; elle braque sur nous des canons sur pivot que doivent porter les chameaux; elle multiplie les bouches à feu primitives, groupe les flèches en faisceaux. Mais admirez ce plan de Lahore, ce harnachement qui étincelle sur le dos d'un éléphant empaillé, ces couronnes de rois entrevues sous une tente, ces cachemires largement palmés et mêlés aux peaux de tigre. L'Indien des castes inférieures ne travaille que pour la guerre ou pour la magnificence empruntée de ses rajas. Cependant la nature se montre parfois toute nue au milieu des magnificences asiatiques. Nous avons remarqué de curieuses bêtes, des poissons bizarres conservés avec soin, des coquillages, des bois, racines, écorces, des échantillons de cette gomme propre à tout et qui s'appelle *gutta perchu*.

Autres colonies.

Après les Indes-Orientales, le *Canada*. Pour le caractère général des productions, nous retrouvons les Etats-Unis sous pavillon anglais. Plus de matière brute que de raffinements industriels; moins d'industrie, toutefois, beaucoup moins qu'aux Etats-Unis. On reconnaît aussi par le caractère seul des produits que le pays est situé plus au nord. Le Canada expose des traîneaux richement fourrés avec leurs attelages à grelots, de précieuses pelleteries, des meubles, canots, instruments d'agriculture; une grosse cloche de cuivre, des pipes; des estampes représentant les tribus des sauvages canadiens augmentent la couleur locale de cet étalage.

Les autres colonies anglaises de l'Amérique, *Bahama*, la *Trinité*, la *Terre de Van-Diémen* et l'*Australie* exposent des pierres, du bois, des graines, rien de manufacturé.

La *Nouvelle-Zélande*, sous la statue dorée d'un guerrier zélandais, offre aux visiteurs des produits odoriférants; des images de costumes et de sites suppléent à l'industrie absente.

Malte se distingue par sa menuiserie qui mérite le nom de sculpture. Nous avons été frappé de la perfection d'un christ et d'un berceau; une reine Victoria penchée en avant paraît destinée à orner une proue de navire.

L'exposition de *Ceylan*, analogue du reste à celle de l'Inde, se caractérise par l'abondance des marbres de couleur et par de belles mosaïques. On voit que l'Angleterre est complètement maîtresse de cette île qui lui fournit des chapeaux de paille pour ses matelots. Viennent ensuite des bois en quantité, à l'état brut ou façonnés en guéridons.

Les *Iles Ioniennes*! voilà un nom pénible à prononcer quand on pense aux violences par lesquelles l'Angleterre a maintenu sa domination sur cette partie intégrante de la Grèce! En songeant à cette nationalité violée, on serait conduit à taxer d'hypocrisie la sympathie affichée par l'Angleterre pour la Hongrie, la Pologne, l'Italie. Les sophismes et les cruautés par lesquels l'Angleterre, obéissant à ses intérêts matériels, a voulu justifier et maintenir sa domination sur des îles grecques, reproduisent fidèlement la conduite du czar envers la Pologne, celle du kaiser envers la Hongrie. L'injustice est d'autant plus flagrante que les produits peu nombreux des îles Ioniennes sont marqués au cachet le plus pur de la nationalité hellénique, tapisseries ornées d'inscriptions grecques, caftans grecs en velours brodé d'or.

Mais quelle est la nation civilisée qui suit les voies de la justice? Nous vivons dans un monde de fraude où le progrès lui-même se souille par des moyens astucieux et violents. Est-ce que la France n'a pas de comptes à rendre devant Dieu pour ses razzias en Algérie?

Les îles de *Jersey* et de *Guernesey* ont leur exposition spéciale dont le morceau capital est un bas-relief de bois sculpté représentant le roi Jean qui signe la grande charte; la couleur du moyen-âge est scrupuleusement conservée.

Grande-Bretagne.

La Grande-Bretagne proprement dite reste encore à voir. Nous y signalerons les modèles en relief de plusieurs projets d'édifice proposés pour l'exposition universelle et vaincus par le palais de cristal; de nombreuses machines dont beaucoup sont en mouvement devant le public. Le développement de la mécanique est le caractère de l'industrie anglaise, bras de cette civilisation dont la France est l'âme, système musculaire du génie de l'humanité dont la France est le système nerveux. Moins délicate et moins raffinée que la nôtre, l'activité de l'Angleterre porte plus loin; elle ébauche, par la navigation, par la colonisation, la civilisation des peuples sauvages et barbares, tandis que nous perfectionnons celle des peuples déjà civilisés. A elle le monde primitif, à nous l'Europe.

Ce qui a frappé tous les visiteurs plus que les machines pour coton, pour laine, pour soie et dentelles, plus que les locomotives et les trains complets de chemins de fer, plus que la statuaire britannique remplissant une salle, plus que la carrosserie anglaise très admirée cependant des connaisseurs, plus que la machine changeant d'un seul coup la feuille de papier en enveloppe de lettre, c'est le nombre et la perfection des instruments aratoires occupant, dans la partie britannique de l'exposition, plus de place que toute autre industrie. L'on s'étonne à tort de ne pas voir en France la mécanique agricole prendre un développement analogue. Les Français feront de pareils instruments, de pareilles machines, ils les exécuteront mieux peut-être, mais quand la constitution économique de leur pays le permettra. La machine agricole ne produit d'économies véritables et d'avantages sensibles qu'employée sur un vaste terrain; le grand propriétaire seul est assez riche, assez éclairé pour l'acquérir et pour se tenir au courant des progrès de l'art. Le morcellement du sol français est un obstacle invincible à l'extension de la mécanique agricole. Peut-on exiger que sur un étroit espace cent petits propriétaires fassent chacun les frais d'une machine compliquée?

Et cependant, au point de vue politique et social, le morcellement agricole de la France, né de l'égalité révolutionnaire, est un progrès immense, un état infiniment supérieur à la grande propriété telle que la maintiennent les institutions aristocratiques de l'Angleterre.

L'enseignement lumineux qui ressort de ces faits, c'est qu'il faut en France et, à l'exemple de la France, dans le monde entier, reconstituer la grande propriété, non par le retour à l'ancien régime, mais par l'association volontaire des petits cultivateurs, association qui peut être déterminée par la vue de types et modèles créés, soit par le dévouement des particuliers, soit avec le concours de l'Etat. Cette idée fort simple est tout bonnement la solution des problèmes sociaux qui tourmentent aujourd'hui l'Europe, qui peuvent l'ensanglanter demain; mais les hommes de parti aiment mieux glisser jusqu'aux abîmes que se détourner un instant de leur chemin pour étudier une vérité nouvelle. Qu'ils persévèrent dans l'aveuglement, les apôtres de l'association territoriale persisteront dans l'enseignement, et les têtes de la génération actuelle seraient plus dures que le rocher si la vérité, tombant goutte à goutte, ne finissait point par s'y faire place.

En négligeant mille curieux détails pour apprécier l'ensemble, nous sommes arrivés à l'extrémité de l'exposition britannique et du palais de cristal. Revenons par l'allée centrale, en notant les pièces capitales alignées dans cette nef de l'édifice.

Exposition de l'allée centrale.

Sous de longs vitrages, un plan en relief de Liverpool riche en détails charmants; pas un navire ne manque aux docks, pas une voiture aux rues de la ville; — modèles de ponts suspendus.

Eglise de saint Etienne en Lancashire, construite en *terra cotta*, substance jaunâtre imitant la pierre; la flèche a bien quinze pieds de haut.

Groupes de statues, billards anglais, plan de l'île de Wight, télescope gigantesque, cage luxuriante de fer fondu s'élevant jusqu'à la voûte, abritant un piano splendide et la statue de fonte d'un tireur d'arc; — colonnes corinthiennes en papier mâché.

L'église de saint Nicolas, à Hambourg, relief d'une grande proportion, d'une exécution exquise.

[1] Voyez les numéros des 24 et 31 août. — ERRATUM. Dans le dernier article, complétez ainsi cette phrase relative à la partie belge de l'exposition : « des bombes, des canons de fonte, production *moins* recommandable. »

XXXVI.

Je ne saurais mieux comparer le jeu des passions subversives, en mécanique civilisée, qu'au chasseur maladroit qui tire sur son camarade en croyant tirer sur un ours qu'il voit venir à lui. Qu'arrive-t-il de cette gaucherie? que l'ours tue le chasseur qui a tué son compagnon. Un coup bien ajusté allait les enrichir tous deux de la dépouille de l'animal, de sa fourrure, de sa graisse. Au lieu de ce double bénéfice, une maladresse leur cause double malheur en les anéantissant tous deux.

Telle est la propriété essentielle des passions, bienfait composé ou disgrâce composée. Leur destination est le mécanisme composé et non pas le simple. Chacun s'en aperçoit en toute circonstance. Un adage populaire dit qu'un mal ne va pas sans un autre, et de même un bien ne vient guères sans un autre. Qu'un homme soit opulent, la fortune lui accorde double faveur; elle ajoute les honneurs aux richesses; les places lucratives, l'estime publique, tous les biens pleuvent sur lui. Ce même homme devient-il pauvre? toutes les disgrâces l'accablent à la fois; au lieu de places lucratives qui lui étaient offertes, on lui refuse même les moyens de subsistance; le mépris public vient ajouter à ses privations et transforme en ridicule sa vertu même.

Ce mécanisme de faveur et de disgrâce composées qu'on voit partout régner dans l'état civilisé a souvent exercé nos politiques, nos équilibristes à courte vue. Ils jugent l'ordre social en système simple d'après lequel il conviendrait qu'il existât des compensations, que le malheur trouvât des ressources, des protections, et qu'elles ne fussent pas prodiguées au riche qui n'en a pas besoin. Un tel ordre serait la justice en *mécanique simple*, incompatible avec nos passions. Elles ont une destination composée; elles doivent produire ou le double bonheur ou le double malheur.

L'ignorance de cette propriété a égaré tous les siècles savants. Tous ont spéculé sur la mécanique simple et cherché un ordre social qui plaçât la justice dans les compensations. Le but des passions est d'assurer aux trois classes, riche, moyenne et pauvre, le double bonheur et l'immensité de jouissance. En attendant la démonstration de cet heureux augure, on ne saurait trop redire aux modernes qu'ils sont tout à fait à l'opposé des vues de la Providence quand ils en espèrent des faveurs simples et un bonheur médiocre. Cette habitude d'envisager en simple la justice et le bonheur a été un obstacle dirimant au progrès du génie social.

C'étaient donc des hommes bien judicieux que ceux qui ont suspecté d'erreur fondamentale toutes les spéculations de la politique. En effet, elles pèchent par la base, par la prétention d'obtenir un bonheur simple et médiocre de Celui qui nous réserve un bonheur composé et infini. Tel est le résultat que va donner l'état sociétaire ou harmonie composée des passions.

Au lieu de cet effet, on les voit produire aujourd'hui le malheur composé et bicomposé. C'est une injustice apparente qui excite les réclamations générales et qui a paru aux impies l'un des plus forts arguments contre la divinité. Je me plais à le reproduire parce que rien n'est plus aisé que de les confondre. Il suffit [ ] la seule [ ] d'*unité* entre les ressorts passionnels et les effets passionnels, unité d'où il résulte que si les passions sont ressorts composés elles ne produiront que le composé dans tous les cas, bonheur composé sous le code social de Dieu, et malheur composé sous les codes sociaux des hommes.

Pour prélude au chapitre où je traiterai cette question, je me suis appuyé du dicton vulgaire : Un malheur ne va pas sans l'autre. Il semble que la fortune s'acharne sur le malheureux; que toutes les disgrâces pleuvent à la fois sur lui et que cet accablement successif dénote une Providence malfaisante acharnée à persécuter le faible. Cette opinion est commune chez la multitude et même chez les Grands, qui ont parfois leur part de disgrâce. On est partout stupéfait de cette propriété inhérente au mécanisme social. Il accable l'individu de biens ou de maux; les places lucratives sont jetées à la tête de l'homme riche qui n'en a que faire, tandis que le pauvre ne trouve pas même de travail dont il a besoin pour subsister; et là dessus les idéologues vont criant à la perfectibilité, tandis que l'immense majorité assure que tout va au plus mal en ce monde.

Il faut attendre l'analyse des passions pour concevoir leur propriété d'effets composés. On y verra que ces bizarreries de double bonheur ou double malheur, dont on accuse le sort, ne sont point des coups de fortune, mais des convenances de bien général. Jusqu'à présent cette propriété nous a été très funeste, car dans l'état civilisé et barbare les 7/8 ressentent l'effet composé en *double mal-être* et 1/8 au plus éprouve cet effet en *double bien-être*. Cette persécution apparente est pour nous le gage du bonheur infini qui naîtra dès le moment où nous saurons développer les passions en ordre sociétaire, garantissant le double bonheur ou bonheur composé à l'immense majorité, aux 7/8 au moins, et le bonheur simple au 8e restant, de même qu'aujourd'hui leur jeu incohérent garantit le double malheur ou malheur composé à l'immense majorité, et le bonheur simple au 8e qui nous paraît jouir ((du bien-être composé)), d'un immense bonheur. Il ne trouve pourtant que le bonheur simple dans cette fortune où le vulgaire croit les riches comblés de délices, tandis qu'eux-mêmes se plaignent de satiété, de vide et surtout de privations.

La philosophie n'a donc rien découvert en mécanique sociale, tant qu'elle ignore que les passions sont faites pour l'essor composé.

FOURIER.

Le *Times* du 27 donne la statistique suivante :

« Nombre de locomotives en activité sur les chemins de fer anglais en 1850, 2,426. Quantité de tonnes de coke qu'elles ont consumées dans l'année, 627,528. Quantité de tonnes de charbon de terre, 896,466. Distance totale parcourue pendant l'année, 40,401,850 milles. Moyenne des milles parcourus dans un jour, 140,355. Il n'y avait en 1850, que 6,464 de chemins de fer ouverts à la circulation. »

Une glace gigantesque dont le cadre en contient trois autres comme simples ornements.

Un monceau de bois bruts du Canada, sombres d'aspect et portant une pirogue comme le catafalque porte le cercueil.

Un trophée de soieries anglaises orné de glaces et formant le kiosque.

Nous voici revenus au transept, à la fontaine de cristal. Continuons notre chemin vers l'entrée de l'est, en notant les chefs-d'œuvre, mais sans les énumer tous. Comment compterions-nous, par exemple, les portraits et les statues de la reine et du prince Albert?

La foule s'amasse autour d'une grande cage dorée semblable aux volières, une enceinte circulaire empêche d'y toucher, un policeman y reste en faction; à travers les barreaux nous voyons une cloche transparente; sous la cloche, trois diamants suspendus entre des colonnettes de métal qui les tiennent comme un étau. Le diamant du centre est le fameux Kohi-Noor, la montagne de lumière; il est beaucoup plus gros que le poing, plus large surtout, fort limpide, mais sa forme irrégulière le fait ressembler à un morceau de glace; devant lui un quatrième diamant monté en médaillon est couché sur le velours.

Nous ne finirions pas s'il fallait décrire cette jarre (*tinaja*) du Toboso de la Manche, de taille à contenir plusieurs hommes et contrastant par sa couleur grise avec une jarre rougeâtre du Portugal, ce bouclier d'argent, d'or et d'émail, cette statue équestre de la reine Victoria tout en zinc, sur un piédestal de zinc de la *Vieille Montagne*, compagnie belge et française, — un buffet d'orgues, des groupes variés de bronze et de marbre, la statue équestre en plâtre de Godefroy de Bouillon, inaugurée en bronze à Bruxelles; des vitraux envoyés par Bertini de Milan, disposés au fond d'une chapelle; des lions de bronze de Munich, des figures de sauvages grandes comme nature, hérissées de griffes d'ours, de plumes d'aigle et empruntées au musée de M. Catlin.

Sortons enfin, nous reviendrons demain pour les galeries supérieures.

A la porte de l'édifice, un monsieur vêtu de noir et tel qu'on dépeint les quakers, me donne un petit imprimé que la société des publications religieuses logée 56, rue *Pater noster*, fait distribuer aux visiteurs pour les inviter à ne pas songer seulement aux merveilles de la terre, mais à leur salut éternel et à la Jérusalem céleste dont le palais de cristal est la figure; le tout prouvé par des citations de la Bible. Il est impossible de ne pas être touché d'une aussi charitable intention, et je me garderai bien de dire à cet honnête homme ce qu'on nous dit quelquefois lorsque nous prêchons le phalanstère dont le palais de cristal n'est pas seulement l'image, mais le commencement.

Les galeries supérieures.

Ces galeries, jetées légèrement sur les côtés de l'édifice, n'en altèrent en rien les proportions et laissent voir dans l'allée centrale comme dans le transept toute la hauteur de la voûte.

Au-dessus de la grande entrée de l'est, comme au-dessus de l'entrée de l'ouest, la galerie supporte deux buffets d'orgues alternant leurs harmonies. De chaque côté de ces orgues, comme aux autres points les plus pittoresques de l'édifice, des gradins disposés en amphithéâtre permettent aux visiteurs de se reposer, tout en jouissant commodément d'un spectacle unique dans le monde.

La visite à l'étage supérieur de l'exposition complète l'opinion qu'on a pu se faire au rez-de-chaussée sur le caractère industriel de chaque peuple, mais ne la change pas. Nous ne ferons pas le catalogue de cette profusion d'objets destinés à satisfaire tous les besoins de l'humanité, à suggérer même des désirs nouveaux. Nous avons admiré au nord une longue exposition de vitraux peints, des panneaux de papier d'appartement lisse, moiré, velouté; puis, en revenant vers l'orgue anglais de messieurs Gray et Davison, des canots de plaisance, entre autres celui du prince Albert exposé avec sa permission, un bateau portatif en cuir gonflé de vent, l'étalage du bandagiste français Valerius, l'anatomie artificielle du docteur Auzoux; la série historique, soigneusement encadrée, des écritures, ornements et peintures des manuscrits français. La France tient une place considérable dans les galeries du sud. C'est là que nous avons vu les jouets militaires de l'Allemagne vaincus par l'attrayante armoire de Jumeau, rue Mauconseil, à Paris. Elle ne renferme que des poupées.

Le jouet d'enfant représente la vie; tous les jouets reproduisent, sur échelle réduite, les instruments employés par les grandes personnes et les objets de leurs convoitises. L'ardeur des enfants pour l'imitation donne aux jouets un prestige, une puissance que la société de l'avenir utilisera en combinant l'instruction et le plaisir. Comment l'enfant peut-il, en s'amusant, devenir agronome, industriel, artiste? Comment le jouet peut-il se métamorphoser par degrés, en outil, en instrument sérieux? Fourier l'a dit dans ses pages les plus entraînantes.

Dans une société fausse et pleine d'abus, les jouets, sous beaucoup de rapports, sont l'apprentissage du mal; ils familiarisent l'enfance avec des fonctions nuisibles et par conséquent transitoires, car l'humanité s'avance vers le triomphe du bien.

Toutefois il est, dès aujourd'hui, des jouets tendant à développer des sentiments salutaires, indestructibles; la poupée, cette innocente école de la maternité, du travail à l'aiguille, est, pour la petite fille, un jouet normal, destiné à survivre aux sabres et aux fusils des petits garçons.

L'armoire de la maison Jumeau obtient à Londres un succès d'enthousiasme; les petites Anglaises tirant leur mère par la main se collent au vitrage comme des papillons du soir, spectacle qui fait sourire quand le vêtement des petites curieuses indique l'aisance; mais qui afflige quand l'extérieur pauvre de leur famille annonce les classes destinées à désirer toujours sans jouir.

La France se fait honneur par ses corsets, ses riches dentelles, les mousselines de Saint-Quentin. Les indiennes imprimées de Mulhouse, sans rivales dans leur genre, occupent un vaste espace. Enfin nous arrivons à Lyon.

Dans la partie qu'on appelle galerie centrale du Sud, non loin du transept, l'industrie lyonnaise expose une rangée d'armoires vitrées qui s'aperçoivent du rez-de-chaussée. Elles n'occupent pas moins de 13 travées étiquetées ainsi: *Lyon's silks, Shawls*, etc.; quelques armoires de soiéries autrichiennes continuant le même alignement.

Les soieries lyonnaises unies, moirées, brochées, ouvragées, presque métalliques par leur éclat, ne sont plus de l'industrie, mais de l'art: du tissage, mais de la peinture.

Dans les galeries supérieures la Suisse complète son exposition du rez-de-chaussée, par des couverts de bois sculpté et autres ouvrages taillés au couteau. La Bavière étale des instruments de musique; l'Autriche, des cors, trombonnes, ophicléides, tous les instruments de fanfare; Berlin expose des appareils de physique; la Saxe, des figurines de sucre et de chocolat. La chapellerie germanique nous offre des chapeaux de paysans prussiens plus larges que ceux de nos Bretons. Toujours savante, historique, rétrospective, la Prusse a construit le modèle en relief d'un théâtre grec antique. La papeterie russe a mis sous verre de grosses plumes d'oie, elle n'a pas tort. Soutenons la plume d'oie qui court légèrement et rapidement sur le papier, contre la plume de fer qui le déchire.

Les lits de Madrid en fer bronzé, doré, argenté, unissant la commodité au luxe, apportent un brillant contingent à l'industrie espagnole.

La Belgique a produit de belles porcelaines et des dentelles de Bruxelles d'une délicatesse admirable, des ornements d'église éclatants d'or, mais profanés quelque peu par le zèle de leur fabricant pour la réclame. Lorsqu'on vient de voir sous verre des dames en grande toilette, poupées tournantes servant d'enseigne aux coiffeurs, n'est-on pas choqué d'apercevoir sous des cages de verre toutes semblables trois évêques en grand costume et qui sont des portraits?

Celui du milieu, l'étiquette l'annonce, est le cardinal primat de Belgique, exhibé ainsi comme chez Curtius. A sa droite, inconvenance plus grave, on reconnaît l'archevêque de Paris, M. Affre, portant le rameau des barricades et désigné par cette inscription: *The martyr of Paris* 1848. Il a pour pendant Thomas Becquet, *the martyr of Cantorbery* 1170. Est-il permis de déterrer ainsi des morts et de les affubler de clinquant pour en faire des hommes-affiches?

La recommandation adressée aux visiteurs de ne pas toucher aux objets se reproduit sur un grand nombre de pancartes. Les Américains la renouvellent avec instance au pied de deux bustes en *savon* dont l'un représente Washington, l'autre la reine Victoria.

Galeries supérieures anglaises.

Les galeries supérieures ne sont pas exactement calquées sur le rez-de-chaussée, quant à la distribution des produits; à l'un comme à l'autre étage toutefois, l'Angleterre s'est réservée la moitié occidentale de l'édifice. Dans les galeries supérieures elle expose non plus des machines, mais les parties les moins pesantes de son industrie toujours énergique et sérieuse: rasoirs, ciseaux, coutellerie, aciérie en général, aiguilles, plumes métalliques de Perry, échantillons nombreux de *gutta percha*. — Livrons passages à ces pompiers anglais en tunique de gros drap bleu; leur costume désarmé, plus civil que militaire est caractérisé par le demi cercle en écailles de cuivre posé sur leur épaule.

Le fond de l'édifice à l'étage supérieur est occupé par la marine et la géographie. Modèles en relief de vaisseaux, d'embarcations variées, de phares, de ponts suspendus, cloches de plongeurs, armures servant à respirer dans la fumée ou dans l'eau; sphères et mappemondes, fabriquées par Newton père et fils, carte gigantesque d'Angleterre, dont un coin seulement se déroule à nos yeux. Telle est la dimension de cette œuvre topographique que les rues et places de Londres y sont indiqués comme sur un plan spécial de cette ville.

J'ai vu de nombreux modèles d'aérostat; quelques-uns par leurs voiles, leurs ailes ou leurs nageoires annonçaient évidemment la prétention de se diriger dans les airs.

L'argenterie anglaise se signale par le nombre et le poids de ses pièces. Déjà les étalages d'orfévrerie du Strand m'avaient habitué à cette richesse; les surtouts d'argenterie anglaise, toujours considérables par leur prix et par la masse du métal, sont quelquefois heureux par le dessin quand il est pris sur le continent. On y distingue parfois des personnages bien groupés, des scènes dramatiques.

Tout le monde connaît au moins de réputation les charriots argentés qui servent à voiturer les bouteilles autour des tables britanniques.

Après avoir parcouru l'ensemble, si l'on veut glaner dans les détails, on notera la bonneterie anglaise, les jouets d'enfant et spécialement un Gulliver garrotté de fils pendant son sommeil. Les nombreux Lilliputiens exécutent cette perfidie avec une ardeur, une importance risibles. Coiffez Gulliver endormi du bonnet de la liberté, faites en la démocratie moderne, donnez à ces mirmidons, qui verront tout à l'heure leurs fils rompus, les traits de MM. Berryer, de Falloux et compagnie, vous n'aurez plus un jouet d'enfant, mais une exacte image de l'Europe actuelle.

Quel est ce lugubre tableau qui nous présente deux petits ramoneurs étouffés dans les cheminées? Un philantrope industriel rappelle au public ces deux accidents survenus dans Londres, afin de propager l'usage de son balai à ramoner qui dispensera de profaner et d'exposer ainsi l'espèce humaine.

Très bonne idée, mais le progrès aujourd'hui quand il n'est pas collectif et général nous fait tomber souvent de Charybde en Sylla. Avec le balai des cheminées, deux ramoneurs seront préservés de l'asphyxie, mais des milliers de ramoneurs cesseront d'être préservés de la faim; une profession dangereuse est encore un gagne pain; ne la supprimez pas sans compensation, et si vous ne voulez pas vous engager dans un cercle vicieux sans issue, prêchez l'association en même temps que le développement des machines. L'association peut seule mettre la mécanique au service de toute l'humanité.

N'oublions pas un projet en relief de halle centrale métropolitaine par Dunhills, l'exposition végétale de Thomas Gibbs qui a rangé dans six cents tasses couvertes de verre autant d'espèces de graines anglaises.

Les bois de l'Ecosse figurent en échantillons qui s'ouvrent par des charnières. L'Angleterre ne manque pas de dentelles et mistress Philippots a voulu lutter avec les couturières de Paris en nous présentant sous cloche une charmante petite dame en frais costume de bal.

Pianos, accordéons, cristaux, lustres blancs, lustres bleus, lustres rouges et omnicolores, mannequins de soldats anglais grands comme nature, équipements militaires d'un nouveau modèle: voilà notre exposition britannique, si non minutieusement étudiée, du moins parcourue.

Nous sortons et laissons le lecteur à ses réflexions. Pour nous le palais de cristal est une ville de lumière remplaçant aux bords de la Tamise le soleil absent; un radieux échantillon de l'avenir; un monument qui parle, qui enseigne à tous les peuples les véritables voies de Dieu. Si misérables que soient aujourd'hui les hommes dans leurs ambitions, dans leurs intrigues, quels que soient les obstacles opposés par leur égoïsme au progrès de l'humanité, nous sommes dans un âge de croissance; le monde grandit, la Providence le veut; d'un côté de la Manche le peuple brise l'aristocratie d'argent, inaugure le suffrage universel, fonde la République, formule normale et définitive du gouvernement de chaque nation. Au delà du détroit, c'est l'alliance des peuples qui s'ébauche, ce n'est plus une nation qui s'affranchit, mais l'association de l'humanité qui se prépare. L'œuvre providentielle est abordée par tous les côtés, et nous sommes consolés de bien des spectacles, par deux grands faits concourant au même but, malgré la diversité de leurs caractères: le palais de cristal et la révolution de février.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Socialisme pratique.

ASSOCIATIONS POUR LA VIE A BON MARCHÉ.

Les associations pour la vie à bon marché, solidement organisées dans les arrondissements de Saint-Quentin et de Vervins, rivalisent de désintéressement et de générosité avec un zèle qui réjouira les amis des sages réformes sociales.

En général, ces sociétés sont fondées pour cinq ans par des personnes qui ne sont rien moins que riches, et dont quelques-unes ne parviennent que difficilement à verser le petit capital actionnaire de 25 fr. Cependant, à peine le premier semestre est-il écoulé, que les souscripteurs peu aisés s'occupent moins du partage des bénéfices que des moyens d'étendre l'association en importance et en durée: la majorité demande à consacrer les bénéfices, dans l'avenir, à des œuvres de bienfaisance ou d'utilité publique.

A Étaves (canton de Bohain), les plus avancés, ceux qu'on appelle *les rouges* dans le vocabulaire anti-républicain, proposent qu'après un prélèvement de 8 à 10 pour cent par an, à opérer à la fin de la 5e année, les bénéfices, qui seront assez considérables, servent, soit à fonder une maison de refuge pour les vieillards, soit à payer une indemnité à l'instituteur communal pour que la jeunesse reçoive l'instruction gratuitement ou à un prix très réduit.

A Levergies (canton du Câtelet), les souscripteurs viennent de décider, à une très grande majorité, qu'à la fin de la 5e année, au lieu de se partager la totalité des bénéfices, on en consacrerait la moitié à former une caisse de prévoyance, soit pour agrandir l'association, soit pour fonder des œuvres de bienfaisance.

A Homblières (canton de Saint-Quentin), les sociétaires, songeant bien plus à accroître le bien-être des populations qu'à accumuler des profits pour eux mêmes, ont décidé une nouvelle baisse de prix sur toutes les marchandises.

Les statuts portent qu'à la fin de la 5e année, 2/5e des bénéfices appartiendront aux actionnaires, 1/5e au fond de réserve, et 2/5e pour une caisse de prévoyance. Devançant l'exécution de cette dernière clause, les sociétaires ont voté à l'unanimité le prélèvement d'une somme destinée à venir dès à présent en aide aux habitants les plus nécessiteux de la commune.

Voilà de nobles résolutions. On ne peut mieux répondre à la calomnie. Au lieu de soumettre à la surveillance la plus rigoureuse de la gendarmerie ces sociétés si philantropiquement inspirées, dont pas une n'a encore prêté le flanc à un parti pris de défiance et même d'hostilité pourtant bien flagrant, au lieu de les signaler à tous les grands et petits argus de la police communale, cantonale, arrondissementale, départementale ou centrale, plutôt que de les faire dénigrer et insulter, on devrait les proposer pour modèle aux populations qui ne comprennent pas encore les véritables conditions de la paix, de l'ordre et du progrès.

COMPTES-RENDUS.

Sebоncourt, (du 26 décembre 1850 au 26 juillet 1851.)— Versements des sociétaires

Versements des sociétaires	1,079 »»
Marchandises achetées.	11,445 72
Ventes faites au comptant.	10,351 25
Bénéfices bruts sur les marchandises,	1,385 »»
Montant des frais.	836 »»
Bénéfice net.	550 »»
Bénéfice net de la mise (25 fr.; 40 sociétaires).	13 75
Intérêt d'un franc pendant ce temps	»» 55

Soit 110 0/0 par an.

Les directeurs sont MM. Flament et Vatin fils.

Levergies, 2e période de 4 mois. Gérant M. Butin.

Actions de 25 fr.

Bénéfices, 11 fr. pour 4 mois, ou 132 p. 0/0 par an.

Etaves, 1re période de 9 mois. Gérant M. Venbt.

Actions de 25 fr.

Bénéfices, 15 fr., soit par an 80 p. 0/0.

15 p. 0/0 aux consommateurs.

Nota. Les bénéfices de la société d'Etaves ont été réduits par une dépréciation considérable sur le matériel, dans des vues de bienfaisance.

C. SOUPLET.

(*le Guetteur de Saint-Quentin.*)

Le *Travail* de la Meurthe, des Vosges et de la Moselle, contient, dans son numéro du 2 septembre, le compte-rendu de la séance annuelle de la Société de prévoyance et de secours mutuels de Nancy. Cette société fondée en 1844 et qui ne comptait en 1845 que 314 membres et ne possédait que 8,863 fr. 88 c. de capital, se compose aujourd'hui de 685 membres et possède un avoir de 41,492 fr. 58 c.

Le rapport présenté par M. Lelièvre, l'un des membres du conseil d'administration, constate la puissance du mouvement qui porte la population de Nancy vers l'association; ainsi, dans cette seule ville on compte huit institutions basées sur le principe d'association et de mutualité. Ce sont:

1° La Société de prévoyance et de secours mutuels entre les citoyens de toute condition.

2° L'Association d'humanité israëlite.

3° L'Association fraternelle des ouvriers ébénistes; celle-ci est constituée en vue de la production.

4° La Boucherie sociétaire; association de consommation.

5° L'Association fraternelle des ouvriers cordonniers; société de production.

6° L'Association des artistes-musiciens réunis.

7° L'Association de secours mutuels entre les membres de la Société lorraine de l'Union des Arts.

8° Enfin l'Association fraternelle des coiffeurs; société de travail.

Les autres communes du département ont suivi l'élan donné par le chef-lieu : Malzéville, Toul, Saint-Nicolas, Dieuze, Pont-à-Mousson, Vic et Lunéville ont leur Société de prévoyance et de secours mutuels.

Ajoutons, pour compléter cette énumération, que les Vosges possèdent sept associations semblables, la Moselle trois et la Meuse deux ; l'aînée et la plus considérable de ces sociétés est, comme nous l'avons déjà dit, celle de Metz.

Le rapporteur s'est attaché à démontrer que toutes ces institutions étaient le produit de l'activité spontanée des citoyens ; que l'Etat n'y était intervenu en aucune façon. Comme il essayait de prouver en citant des faits nombreux que l'intervention de l'Etat auprès des associations ne s'était traduite que par des entraves et des dissolutions, il a été interrompu par le président qui l'a engagé à se renfermer dans son sujet. M. Lelièvre, par un juste sentiment de convenance et pour éviter toute occasion de scandale, a renoncé à la parole. Nous reproduisons, d'après le *Travail*, la fin de son discours qui renferme un conseil précieux pour tous les travailleurs et une appréciation très juste du rôle que doit jouer le gouvernement dans une société vraiment libre. Après avoir cité les nombreuses dissolutions de sociétés prononcées par le pouvoir exécutif, M. Lelièvre terminait en ces termes :

« Vous voyez, citoyens sociétaires, ce qu'il faut attendre de l'être de raison (l'Etat) que, par une fausse vue des choses, nous nous sommes trop longtemps, les uns et les autres, habitués à considérer comme une seconde Providence, qui n'avait qu'à ouvrir la main pour répandre le bien-être sur toutes les classes de la société.

» Depuis fort peu de temps on y a réfléchi ; un beau jour on s'est avisé d'une idée très simple et l'on s'est dit : d'abord cet être ne possède rien par lui-même, il ne peut donc rien nous donner ; or, comme il consomme sans rien produire (et il consomme beaucoup) s'il nous rendait quelque chose ce serait parce qu'il l'aurait d'abord reçu de nous. Donc mieux vaut que nous gardions ce quelque chose, en nous chargeant nous-mêmes du soin de nos affaires. — Encore quelques réflexions de ce genre et je crois que nous approcherons de la solution du fameux problème posé par J.-J. Rousseau, dans son contrat social : « Trouver une forme d'association qui défende et protége, de toute » la force commune, la personne et les biens de chaque associé, » et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse qu'à lui-» même, et reste aussi libre qu'auparavant. »

» Puis voyez encore si, jusqu'à présent, l'être de raison s'est appliqué à une autre étude qu'à empêcher le bien de s'accomplir, quand il ne faisait pas le mal. L'histoire de toutes les révolutions est là pour attester la vérité de ce que je vous dis.

» Ne lui adressons donc qu'une seule demande, c'est de nous affranchir de sa protection et de sa tutelle et de nous laisser libres d'agir, chacun dans sa sphère individuelle, ou bien, en combinant nos efforts dans un but commun.

» La liberté, citoyens, et par là je termine comme j'ai commencé, la liberté en tout et pour tout ; c'est l'unique ressort de tout progrès, de toute activité humaine. Malheur aux systèmes, malheur aux pouvoirs qui la méconnaissent ou la mutilent ! les uns succombent sous les sifflets, les autres périssent dans le sang et dans l'opprobre !... » — Lelièvre.

Nous dirons avec M. Lelièvre, la LIBERTÉ est le terrain commun sur lequel doivent se réunir toutes les fractions du grand parti démocratique, toutes les écoles qui arborent le drapeau du socialisme. Quiconque invoque la force pour faire prévaloir un système confesse par cela même l'insuffisance et la fausseté de ses idées. La vérité se démontre et se fait accepter ; l'erreur seule est obligée de s'imposer.

Allyre Bureau.

Conseils généraux.

La campagne des conseils généraux contre la constitution a eu un plein succès.

76 conseils ont formulé des vœux plus ou moins ardents pour la révison. Il reste encore à connaître le Rhône, le Gard et le Morbihan. Ainsi l'on peut s'attendre à ce que la nouvelle loi municipale et départementale restera sur le chantier de façon à ce que ces précieux conseils généraux soient conservés pour la prochaine lutte électorale.

Nous n'éprouvons aucune gêne pour notre part à constater la victoire des révisionistes au sein des conseils généraux. Bien qu'issus du suffrage universel ces conseils, nommés sous l'influence de la tempête réactionnaire provoquée par les fatales journées de juin 1848, ne représentent en aucune façon l'opinion publique, et la minorité républicaine de l'assemblée ne se laissera pas plus émouvoir par ce nouveau genre de pétitionnement que par les quatorze cent mille signatures dont la récolte a été si laborieuse.

Parmi les vœux exprimés il en est un qui mérite entre tous d'être signalé : c'est celui du conseil général de la Loire-Inférieure. Il est ainsi formulé :

« Le conseil général de la Loire-Inférieure,

» Considérant

» Que le salut de la France est dans le retour à la monarchie traditionnelle, héréditaire et légitime ;

» Considérant

» Que ce retour ne peut s'effectuer que par la révision totale de la constitution ;

» Emet le vœu

» Que la constitution soit révisée en totalité, et que la France, représentée par une assemblée constituante librement nommée, puisse revenir à la monarchie traditionnelle et héréditaire. »

A la bonne heure, voilà qui est clair et net, et nous félicitons sincèrement le conseil général de la Loire-Inférieure de sa courageuse franchise. La question politique intérieure serait depuis longtemps tranchée si chacun avait dit aussi loyalement sa pensée depuis 1848, et notamment aux époques électorales.

Dans le Cher, le rejet du vœu de révision a été accompagné de circonstances assez divertissantes. M. de Vogué avait proposé une rédaction fort modérée où l'on demandait la révision *totale*, *légale*, et dans laquel le conseil se posait comme voulant donner l'exemple du respect de la légalité. Les ardents, parmi les adversaires de la constitution, obtinrent par trois amendements successifs la radiation des mots *totale* et *légale*, et le retranchement de la phrase entachée de respect envers la loi républicaine ; mais quand vint le vote sur l'ensemble, le vœu tout entier fut rejeté, et de telle sorte que le conseil général, composé en majorité de révisionnistes, se trouve classé parmi le petit nombre de ceux qui ont repoussé le vœu de la révision.

Le conseil général des Pyrénées-Orientales réitère le vœu de la révision de la constitution, de la prorogation des pouvoirs de Louis-Napoléon ou de l'abrogation de l'art. 45, et enfin, par un troisième paragraphe, demande que, dans le cas où la minorité de l'assemblée persisterait à repousser la révision, l'assemblée, à la simple majorité, appelle la nation à voter sur le rejet ou le maintien de la constitution.

Cet appel direct à la violation de la constitution n'a été l'objet d'aucun blâme de la part du gouvernement qui, on se le rappelle, n'a pas attendu 24 heures pour casser la délibération du conseil d'arrondissement de Limoges qui demandait que la constitution reçût à l'avenir son entière exécution et que les lois contraires à la constitution fussent rapportées ou modifiées.

Allyre Bureau.

Un grand complot franco-allemand.

Des perquisitions judiciaires suivies d'arrestations nombreuses ont été commencées à Paris dans la nuit de mardi et mercredi et se sont continuées les jours suivants.

La *Patrie* de mercredi soir portait à 47 le nombre des personnes arrêtées, parmi lesquels elle citait un M. Meyer, qualifié chef d'un comité allemand, M. Maillart, ancient secrétaire de M. Ledru-Rollin, et M. Dulicam, directeur de la *Voix du proscrit*, dont tous les registres ont été saisis.

La *Patrie* annonce qu'il s'agit d'un complot dont les ramifications paraissent être immenses, et elle *croit savoir* que de nouveaux et nombreux mandats vont être mis à exécution. « Si nous sommes bien informés, dit-elle, une perquisition opérée à Saint-Amand, dans les bureaux de la *Voix du proscrit*, a amené l'arrestation de certains individus signalés comme affiliés à ce complot. »

La *Patrie* de jeudi annonce que les investigations se continuent activement ; que des descentes de police ont eu lieu simultanément sur un grand nombre de points dans Paris et notamment dans trois cafés situés faubourg Poissonnière, rue des Moulins et rue de Grenelle-St-Honoré.

Le chiffre des arrestations opérées dans ces différents endroits s'élèvent, dit-elle, à 125, indépendamment des 47 personnes arrêtées la veille. Sur ces 125 arrêtés en second lieu, un certain nombre seulement, dit la *Patrie*, se trouveront impliqués dans ce complot ; on s'est assuré des autres parce qu'ils n'ont pu justifier de papiers ou de moyens d'existence.

« Nous apprenons d'autre part, ajoute le journal, que des ordres ont été envoyés en province pour s'assurer de quelques individus compromis, et à Strasbourg on a pu mettre la main, dit-on, sur un personnage important.

Sur tout cela nous ne pouvons rien dire, sinon que, si complot il y a, cela ne peut que venir en aide à un gouvernement qui s'acquitte trop bien lui-même du soin de se démolir pour qu'il soit nécessaire de dresser contre lui les batteries clandestines d'une conspiration.

P. S. L'*Evénement* annonce, samedi soir, que plus de la moitié des personnes arrêtées ont déjà été mises en liberté.

Allyre Bureau.

La déportation aux îles Marquises.

La *Presse* du 4 septembre publie en tête de ses colonnes une lettre de M. Edmond de Ginoux, qui a séjourné deux fois aux Marquises, de 1843 à 1844 et en 1848, et qui paraît avoir fait une étude toute particulière de ces contrées dont il parle avec beaucoup de sympathie. Dans cette lettre sont développées avec toute l'autorité que donne une parfaite connaissance des lieux les deux propositions suivantes :

1° Que si les hommes frappés de condamnation doivent être transportés aux Marquises pour y subir leur peine, dans un établissement *bâti* et *fermé*, il serait MOINS CRUEL ET PLUS PROMPT DE LES ENVOYER A L'ÉCHAFAUD, le résultat devant être le même.

2° Que si on veut seulement éloigner de France les déportés et *sans les faire périr*, on peut les conduire dans l'archipel de Noukahiva ; mais alors, à la condition expresse qu'ils seront LIBRES, ENTIÈREMENT LIBRES, dans celle des îles où l'on voudra créer un Botany-Bay.

Allyre Bureau.

Du morcellement de la rente. (1)

On n'a pas de données bien certaines sur la progression du morcellement de la terre. On sait seulement que dès les premières années de la Révolution, cette question préoccupait déjà les économistes et les hommes d'état, et que le projet de *code rural* rédigé en 1808 proposait une solution au problème en fixant l'extrême limite des parcelles. D'un autre côté, la statistique nous apprend que de 1815 à 1842 la division du territoire, composé de 53 millions d'hectares, dont 8 millions en bois et 8 millions en terres incultes, aurait suivi la progression suivante :

Années.	Nombre de cotes foncières.
1815,	10,083,751
1826,	10,296,693
1835,	10,893,528
1842,	11,511,828

Ainsi, dans 27 ans, l'augmentation des cotes foncières aurait été de 1,428,313, soit de 14 0/0. Il est à présumer que 1842 à 1848 la décomposition n'a fait que s'accroître, et qu'à cette dernière époque le chiffre des cotes foncières devait être au moins de 12 millions.

Quant à la rente, elle a suivi un mouvement contraire. Sous l'influence de l'aristocratie financière, qui aspirait à la concentration des capitaux, elle a toujours tendu à se recomposer. Ainsi en 1824, lors de la conversion Villèle, un capital de 2 milliards 800 millions n'était divisé qu'en 152 mille inscriptions réparties en six catégories, savoir :

Inscriptions des porteurs.	Montant de l'inscription.	Total des rentes.
10,000,	de 10 à 50 f. de rente,	310,000
36,000,	50 à 99	2,750,000
76,000,	100 à 1,000	30,600,000
15,000,	1,000 à 4,999	42,100,000
5,000,	5,000 à 9,999	27,290,000
10,000,	10,000 et au-dessus,	36,550,000

L'indemnité des émigrés aurait dû activer le morcellement de la rente bien plus encore que la consolidation des caisses d'épargne, puisque la première s'élevait à 30 millions, tandis que l'autre n'a été que de 21 millions. Mais il n'en est rien. En 1831, malgré un accroissement de la dette publique de plus d'un milliard et demi, comparativement à 1824, il n'y avait encore alors que 168,997 inscriptions, soit seulement une augmentation de 16,997.

Comparativement au chiffre de la dette consolidée, c'est en 1840 que le morcellement de la rente semble avoir atteint son plus haut terme. Un capital de 4,457,644,769 fr. se trouvait alors divisé en 265,447 inscriptions. Mais à partir de cette époque, jusqu'au 24 février 1848, l'accroissement des titres ne se trouve plus en rapport avec l'accroissement de la dette. Au 1er janvier 1844, 5,181,414,508 fr. étaient fractionnés en 266,650 inscriptions, dont probablement plusieurs se trouvaient dans la même main. Comparativement à 1840, pour une augmentation de 660,772,739 fr. de capital, les inscriptions ne s'étaient accrues que de 1,203. On voit que l'aristocratie financière avait passé par là.

Le mouvement de recomposition ne s'est arrêté qu'au moment où la République fut proclamée. Au 1er janvier 1848, la dette consolidée s'élevait à 5,838,002,832 fr., divisés en 291,808 inscriptions. Comparativement à 1844, c'était une augmentation de 719,588,330 fr. et de 25,158 inscriptions. Dans cette dernière période, la recomposition avait marché un peu plus lentement que de 1840 à 1844.

La puissance attractive des capitaux était telle, sous la pression exercée par l'aristocratie financière, que la rente a pu résister à l'action délétère de la loi des successions. Pendant que le code civil poussait au morcellement de la propriété territoriale, son influence était nulle sur la rente, qui tendait incessamment à se recomposer. Le code civil avait donc besoin d'un auxiliaire pour vaincre l'aristocratie d'argent, et cet auxiliaire il l'a trouvé dans la Révolution de Février.

C'est donc la révolution qui, en renversant la haute banque, a fait tomber la barrière qui séparait les travailleurs du grand-livre. Depuis lors, le morcellement de la rente a marché à pas de géant. Au 1er janvier 1849, un capital de 6 milliards 860,211,353 fr. se trouvait divisé en 747,744 inscriptions. Ce mouvement, que l'on pourrait attribuer exclusivement à la consolidation des bons du trésor et des livrets de caisses d'épargne, ne s'est point ralenti, cette grande opération terminée. Au 1er janvier 1850, le capital de la dette consolidé réduit par l'amortissement se trouvait divisé en 846,330 inscriptions. Ainsi, pendant que d'un côté la dette diminuait, le nombre des rentiers augmentait de près de 100 mille. Pourquoi cette augmentation considérable ? C'est parce que les petits propriétaires, les fermiers, les travailleurs qui, hier encore, se disputaient le sol, ayant dirigé leurs économies vers le grand-livre, ne veulent plus maintenant acheter d'immeubles. De là paralysie complète des ventes au détail qui donnèrent à la terre une valeur si exagérée, firent la fortune des bandes noires, démembrèrent tant de domaines princiers, démolirent tant de vieux châteaux. Aujourd'hui, tout cela n'est plus que de l'histoire (1).

Ainsi, durant la première moitié du XIXe siècle, le morcellement du sol ne s'est opéré qu'au détriment du morcellement de la rente ; dans la seconde moitié, c'est le contraire qui aura lieu. La rente se divisera à l'infini et le sol se recomposera en de vastes exploitations. Toutefois, cette recomposition n'empêchera pas la terre de se repartir sur un plus grand nombre de têtes, la propriété immobilière devant d'ici à peu aboutir à la forme actionnaire par les associations de cultivateurs, comme la propriété mobilière a revêtu cette forme par les associations industrielles. Le mouvement qui pousse à la décomposition de la rente et à la reconstitution des vastes exploitations ne pourrait s'arrêter que si l'aristocratie financière, mise en désarroi par les événements de février, parvenait à se relever. Seule elle pourrait empêcher le flot des travailleurs d'envahir le grand-livre, comme déjà il a envahi la meilleure portion du territoire, car, sur 12 millions de cotes, il y en a la moitié payant moins de 6 fr. d'impôt foncier qui appartiennent aux travailleurs ruraux.

La rente n'est aujourd'hui qu'un faible engrenage dans la vaste machine du crédit public ; lourde charge pour le trésor, dépense improductive pour la nation, elle ne profite réellement qu'aux capitalistes. Ceux-ci trouvent en effet plus d'avantages à placer sur le grand livre qu'à placer en biens fonds ou sur hypothèques, car d'un côté la propriété foncière n'a qu'un revenu incertain et supporte de lourdes charges, de l'autre la créance hypothécaire soumise à de nombreuses formalités offre plus de dangers et se liquide plus difficilement. La rente au contraire se paie régulièrement ; elle est exempte d'impôt, s'achète sans formalité et se liquide dans le courant d'une bourse.

Malgré la supériorité des placements sur le grand livre, les défiances qu'ils inspiraient aux petits capitalistes leur ont toujours fait préférer les placements sur hypothèque. Aussi ces derniers présentent-ils un mouvement plus considérable que les opérations de Bourse. D'après les documents officiels, publiés par M. Martin (du Nord) la dette foncière, en 1840, s'élevait à 12,544,098,000 fr. Sur cette somme il y avait à déduire 1,250,000,000 fr. pour *créances éventuelles* ; il restait donc alors en créances liquidées 11,300,000,000 fr., chiffre qui depuis a dû considérablement s'accroître, car de 1832 à 1840, l'augmentation de la dette foncière a été de 1,300,000,000 fr.

Quant à l'importance annuelle des prêts, on en jugera par le mouvement de 1844 dont voici les détails :

	Nombre de prêts.	Sommes prêtées
Prêts de 400 et au-dessous	155,220	36,640,928
— de 400 à 1,000 fr.	89,803	64,421,267
— de 1,000 et au-dessus	84,553	391,513,625
Totaux	329,576	491,575,820

Certes la dette inscrite quoique bien supérieure aux emprunts hypothécaires annuels est loin de présenter un mouvement de cette importance. Au 1er janvier 1848, lorsque la révolution de Février n'avait pas encore démocratisé la rente, le mouvement du grand livre avait été de 58,353,981 fr. en achats et de pareille somme en vente, soit 116,707,962 fr., c'est une fois moins que les placements sur hypothèques faits en 1844, encore ne tenons nous pas compte des rembour-

(1) Voir les numéros des 17 et 24 août.

(1) Ce travail était à l'impression lorsque a paru le *compte rendu* pour 1850. Il en résulte une diminution de 22,540 dans le nombre des inscriptions et une augmentation de 3,832,221 fr. dans le capital de la dette consolidée. Ces faits se sont produits de la manière suivante :

	Augmentation de la dette.	Diminution des inscriptions.
5 p. 0/0	131,082 fr.	18,959
3 0/0	3,701,139	3,637
4 1/2 0/0	» »	16
4 0/0	» »	» »
	3,832,221 fr.	22,612

Le chiffre des diminutions est atténué par une augmentation de 72 inscriptions nouvelles qu'a éprouvé le 4 0/0. Ce temps de recomposition, malgré l'accroissement de la dette, est le signe des efforts que fait l'aristocratie financière pour ressaisir le pouvoir. Ses efforts réussiront-ils encore une fois ? Nous ne le pensons pas, car l'aristocratie financière est à son tour menacée par les associations ouvrières qui bientôt en feront bonne justice.

— Jacques Valserres.

sements qui avec les prêts doivent s'élever à 7 ou 800 millions de francs chaque année. A la même époque de 1848, la dette inscrite s'élevait à 5,[illegible] fr. divisés en 291,808 inscriptions. Pour un capital neuf fois plus considérable que le chiffre des emprunts fonciers opérés en 1841, le nombre des inscriptions de rente était plus faible d'un quart que celui des prêts sur hypothèque. Ces rapprochements établissent et l'importance du mouvement annuel de la dette immobilière et son extrême division non moins grande que celle du sol sur laquelle elle repose. Bientôt, le morcellement de la rente y aidant, le numéraire qui se porte aujourd'hui vers l'hypothèque se dirigera vers le grand livre qui pourrait alors devenir le pivot d'un vaste système de crédit.

(*La suite prochainement.*)

Jacques-Valserres.

Un discours incendiaire.

Le *Républicain démocrate* de la Côte-d'Or rend compte d'une scène qui s'est passée à la distribution des prix du collége de Beaune, et qui caractérise bien l'époque singulière où nous vivons. Le maire de la ville, M. Welter, a prononcé un discours que nous reproduisons avec les annotations relatives aux mouvements de l'auditoire telles que les donne le *Républicain démocrate :*

« Chers élèves,

» En venant couronner les efforts des plus méritants d'entre vous, nous remplissons un devoir d'autant plus facile que nous avons à donner des encouragements mérités au plus grand nombre, des conseils affectueux à tous... Oui, je l'ai appris du digne chef de l'académie lui-même, vous répondez la plupart par un travail soutenu, par une conduite irréprochable à la sollicitude de vos magistrats, à la tendresse de vos familles, au dévouement éclairé, sincère, des hommes dignes qui vous instruisent. Prêchant d'exemple plus que de paroles, vos professeurs vous enseignent l'amour du travail, la sincérité de la parole, la loyauté et la conduite. Respectueux devant toute foi sincère, non seulement ils vous transmettent les vérités conquises par les siècles, mais ils vous apprennent encore à chercher vous-mêmes la vérité. Ils alimentent la raison au lieu de l'éteindre; ils ne vous disent pas : Fermez les yeux et suivez-nous. Ils vous rappellent que vous avez tous la conscience de ce qui est juste, l'intelligence de ce qui est vrai, le sentiment de ce qui est bon, et ils vous exhortent à vous servir de ces dons du ciel avec abnégation et courage durant le cours de votre existence.

» De nos jours surtout, chers élèves, on doit vous exhorter à pratiquer le bien avec indépendance, à défendre courageusement ce qui est juste et vrai. Lorsque tant d'hommes se montrent capables de toutes les servilités, pourvu qu'elles leur donnent un lambeau de pouvoir (marques d'étonnement), lorsque renier la liberté, outrager les faibles, calomnier les martyrs devient l'habitude de ces adorateurs de toute puissance, qui sont aussi les constants renégats de toute cause persécutée; en de tels temps, ce sont les générations neuves, les cœurs jeunes et dévoués qui sauvent l'avenir et témoignent de l'immortalité du progrès. (Mécontentement.)

» Depuis soixante ans, depuis notre illustre date de 89, chaque fois qu'un despote hypocrite, qu'une usurpation masquée (murmures) ou non, vint porter atteinte à la souveraineté du peuple, à ce pouvoir qui est incontestablement légitime (violents murmures), et nous n'en reconnaîtrons jamais d'autre, à cette propriété aussi sainte que toute autre; chaque fois que la liberté ne peut plus être sauvée que par la lutte, la jeunesse de nos écoles s'est toujours levée avec le peuple pour répondre à l'agression, pour maintenir nos droits ou mourir. (Impatience marquée.) Aussi est-ce sur elle, sur vous que comptent comme sur eux-mêmes, tous ceux qui dévouent leur vie à la réalisation de ce programme : Liberté, égalité, fraternité; démocratie bienfaisante et progressive. (Interruption violente dont nous rendons compte plus bas; tohu-bohu complet.)

» Enfants de notre cité toute républicaine, où l'ordre et la liberté sont inséparables, puissiez-vous féconder l'avenir heureux que nous pressentons; nous bénirons le ciel de vous laisser un tel héritage, dussions-nous succomber en vous frayant le chemin. Vive la République!!! »

L'interruption violente mentionnée à la fin de l'avant-dernière période avait été provoquée par M. le sous-préfet, qui, ne pouvant tolérer plus longtemps un langage aussi franchement démocratique, avait brusquement coupé la parole au maire en lui enjoignant de cesser ce discours *incendiaire* et *provocateur*. Le maire ayant maintenu son droit et déclaré qu'il continuerait nonobstant toute injonction contraire, M. le sous préfet lève la séance et se retire en invitant les honnêtes gens à le suivre : deux ou trois personnes seulement accompagnent le fonctionnaire irrité. M. Welter achève son discours et le cri de *vive la République* est énergiquement répété par tous les élèves. M. le sous-préfet s'apercevant alors du médiocre effet de sa sortie, vient reprendre son siége de président, et la séance s'achève sans autre incident. Le lendemain, 28 août, M. Welter reçoit communication d'un arrêté préfectoral qui le suspend pour trois mois. Cette suspension n'est vraisemblablement que le prélude d'une révocation prochaine, car enfin il faut être bien malavisé pour chanter les louanges de la démocratie devant les jeunes élèves d'un collége et leur faire acclamer la République quand on est en.... république, et quand on parle devant un fonctionnaire nommé et révocable par le président de la République. Sous l'empire, on doit crier : *Vive l'Empereur!* Sous la royauté, *Vive le Roi!* Mais sous la République, ce que l'on a de mieux à faire, c'est d'exprimer le regret d'une des monarchies passées et l'espoir d'une monarchie future. Le cri de *Vive la République!* ne peut jamais être considéré que comme une manifestation anarchique.... à moins qu'il ne soit inspiré par la peur, auquel cas les plus *honnêtes* gens du monde peuvent le proférer à pleins poumons et 22 fois dans l'espace de quelques heures, comme cela s'est vu en 1848.

Allyre Bureau.

Le paupérisme industriel et les producteurs agricoles.

Nous empruntons au *Républicain alsacien* l'extrait suivant d'une des séances du conseil général du Haut-Rhin, où se trouve soulevée une question très grave et qui préoccupe vivement les producteurs agricoles dans les contrées voisines des grands centres industriels. Il s'agissait de l'extinction de la mendicité. Avant que le rapport fut mis aux voix, M. Jœnger a demandé la parole pour faire connaître au conseil une proposition importante adoptée par la commission cantonale de Wintzenheim.

« A notre époque, dit-il, où l'industrie a pris un grand développement, spécialement dans nos contrées, il arrive malheureusement trop souvent que, par des influences diverses, l'activité industrielle est troublée, des crises se produisent pour ainsi dire périodiques, et la stagnation du travail prive un grand nombre d'ouvriers de leurs moyens d'existence. Les centres industriels cherchent alors à se dégager d'un excès de population souffrant de privations. Des ouvriers en grand nombre cherchent des ressources et des moyens d'existence dans les campagnes qui, elles aussi, sont souvent dans un état de détresse.

» C'est là à la fois et une grande misère et un grand danger, et il est urgent d'y porter remède ou au moins d'atténuer le mal.

» La commission cantonale fait observer que, si les campagnes se chargent de porter secours aux malheureux, devenus invalides au service du travail agricole, il est de toute équité que les misères qui frappent l'ouvrier dans les moments de crise industrielle soient secourus par ceux qui recueillent les bénéfices du travail industriel. Pour atteindre ce but, la commission opine que dans la condition actuelle de l'industrie, le moyen le plus approprié et le plus praticable serait de fonder une caisse collective de prévoyance et de secours, soit par une mesure législative, soit, et de préférence, par l'initiative directe des chefs des établissements industriels; cette caisse serait alimentée par des versements faits chaque année par les établissement industriels, chacun dans la proportion des ouvriers qu'il emploie. Cette ressource serait réservée et destinée à secourir temporairement les ouvriers mis dans un chômage forcé pendant la crise industrielle, comme aussi à entretenir les ouvriers estropiés ou épuisés et devenus invalides au service de l'industrie.

» La commission aime à reconnaître le dévouement de quelques chefs d'établissements industriels et de la bourgeoisie de quelques villes manufacturières qui, dans les moments de détresse, ont fait de grands sacrifices; mais elle croit aussi que ces sacrifices, quand ils ont lieu, tout en étant très onéreux, sont néanmoins insuffisants. D'ailleurs, dans l'état de lutte et de compétition où se trouvent les établissement industriels entr'eux, il arriverait nécessairement que, si quelques établissements faisaient de grands sacrifices et que les autres se retranchassent dans un froid égoïsme, la générosité des premiers pourrait constituer pour eux un danger et une menace dans leur existence. Il est donc indispensable de prendre une mesure collective et unitaire s'étendant à tous les établissements. Il n'y aurait ainsi rien de changé dans les rapports réciproques et dans les conditions de compétition dans les établissements.

» Le caractère de cette mesure ne serait pas de faire l'aumône à l'ouvrier, mais de prélever sur le bénéfice afférent au capital une part en faveur du travailleur, afin de le garantir dans les moments exceptionnels de crise des angoisses de la misère. Cette mesure de bienveillante sollicitude du maître pour l'ouvrier serait à la fois un acte d'humanité et de justice, et une condition de sécurité pour le pays.

» C'est M. le préfet qui essaie de répondre aux observations de M. Jænger. Le système produit par le docteur est, suivant ce magistrat, dangereux et inexécutable; il constituerait un appât pour l'oisiveté des ouvriers qui, comptant sur les fonds de la caisse, se mettraient ou pourraient se mettre fréquemment en grève.

» M. Jœnger, vivement : L'ouvrier, M. le préfet, a, aussi bien que ses patrons, un cœur, des sentiments; il comprend ses devoirs et la justice; et la mesure, si vous voulez bien réfléchir à sa portée, loin d'amener des grèves, tend au contraire à établir l'entente entre maîtres et ouvriers et les conduirait à une confiance réciproque. D'ailleurs, le fait même de la grève supprimant toute participation aux secours, votre objection n'a aucune valeur.

» M. Dollfus trouve quelque chose de bon dans les idées du préopinant; il y a en effet des crises dans l'industrie, et elles proviennent de l'affluence des ouvriers nomades sur un même point; mais déjà on a pourvu à la difficulté par l'institution des caisses de retraites, et il serait à désirer qu'on en établit partout.

» M. Jænger : J'applaudis à toutes ces institutions par cela seul qu'elles constituent un soulagement de plus à la misère du travailleur. Mais M. Dollfus se fait illusion sur l'effet que les caisses de retraites sont destinées à produire. Dans l'état actuel de l'industrie, l'obligation de la production à bon marché et de la concurrence condamne les manufacturiers à provoquer l'affluence des ouvriers, pour avoir leur main-d'œuvre au plus bas prix possible; c'est là une nécessité, une condition d'existence de l'industrie, et cette condition entraîne la misère du travailleur. Que voulez-vous dès-lors qu'il fasse de vos caisses de retraites, dans lesquelles il lui est impossible de rien mettre. Il ne s'agit pas, d'ailleurs, dans ma proposition, de pourvoir aux nécessités de la vieillesse; elle a un but spécial, venir au secours des ouvriers dans les moments de crise et soulager les campagnes fatalement surchargées par le fait de l'industrie.

» M. Hartmann : Les dangers qui menacent les campagnes sont le résultat, non des crises industrielles, mais bien des commotions politiques de 1848, et les agitateurs démagogues en ont profité pour exciter le mécontentement.

» M. Jænger : Vous mêlez la politique là où elle n'a que faire. Il s'agit ici non pas de démagogie, ni d'agitation, ni de crises politiques, mais des misères à soulager, d'un mal à déraciner.

» M. Frossard : Et j'ajoute, moi, que M. Hartmann est dans l'erreur en attribuant aux commotions politiques la misère des ouvriers et des campagnes. La crise a commencé dès 1846; la politique n'y était pour rien, que je sache; d'ailleurs, qui est-ce qui ignore que les crises industrielles sont périodiques.

» Il va sans dire qu'après cette discussion le crédit de 6,000 fr., demandé par le préfet, est voté et qu'il est passé outre sans que la proposition de M. Jænger soit prise en considération. »

ÉMILE JOLIBOIS.

Pour extrait conforme : Allyre Bureau.

Commission de permanence.

La commission de permanence s'est réunie jeudi sous la présidence de M. Lacrosse. Dix-huit membres de la commission et trois membres de l'assemblée étaient présents.

M. Lacrosse, à l'ouverture de la séance, a donné avis à la commission des mesures prises par le gouvernement contre les agitations fomentées par des succursales du comité des réfugiés de Londres, agitations qui, a-t-il dit, avaient principalement pour but de propager les doctrines révolutionnaires en Allemagne. En dehors de ce mouvement sur lequel le gouvernement veille, M. Lacrosse a constaté que la situation générale à Paris et dans les départements était excellente au double point de vue de la tranquillité des esprits et du mouvement commercial.

Plusieurs membres de la commission ont émis le vœu qu'il fut possible de prendre des mesures contre les réfugiés politiques de Londres, et exprimé un vif mécontentement sur la tolérance de l'Angleterre en faveur des réfugiés. M. le général Changarnier a fait observer que la commission, instituée pour veiller, ne doit pas sortir du cercle de ses attributions, et que son mandat ne lui permettait pas d'intervenir dans la politique générale. La majorité de la commission a partagé cet avis.

Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

AUTRICHE. — Une ordonnance du ministre de l'intérieur d'Autriche interdit de recevoir dans l'empire les journaux piémontais suivants : la *Gazzetta del popolo*, *Il Progresso*, la *Voce del deserto*, l'*Italia libera*, l'*Opinione* et la *Maga*.

On lit dans la *Gazette de Cologne* du 4 septembre :

« Le cabinet Schwarzenberg, convaincu de la nécessité de maintenir l'état de choses existant, a résolu de soutenir énergiquement la candidature du prince Louis-Napoléon. On veut éviter toute secousse, et c'est précisément pour cela qu'on aimerait le mieux une prorogation des pouvoirs du président. »

Le projet de budget autrichien pour 1851 vient de paraître et se solde par un déficit de 65,856,000 florins.

On annonce une nouvelle loi sur la presse qui assujettira tous les journaux au cautionnement, hormis les publications littéraires.

La *Gazette de Côme* annonce que les troupes autrichiennes s'amoncèlent de plus en plus sur les frontières des Grisons. Sur toutes les hauteurs et dans tous les défilés on aperçoit des soldats autrichiens. Cependant, ajoute la *Gazette de Côme*, on n'a encore entendu parler d'aucune espèce de provocation.

PRUSSE. — Le gouvernement commence à dissoudre les associations de gymnastes, qu'il considère comme des centres de propagande révolutionnaire. On s'attend à une interdiction générale contre ces associations.

BELGIQUE. — On se rappelle qu'il y a un mois une crise ministérielle fut provoquée en Belgique par le rejet d'une loi sur les successions en ligne directe. Le cabinet donna sa démission, et après un mois de démarches plus ou moins sincères, mais infructueuses, pour constituer un nouveau ministère, l'ancien cabinet se représenta devant les chambres, avec la même loi, qui alors fut votée par la chambre des représentants. Mais cette loi avait une nouvelle épreuve à subir devant le sénat, et le sénat vient de la rejeter à une très forte majorité.

Le lendemain de ce rejet, après la lecture du procès-verbal, le ministre de l'intérieur a donné communication à l'assemblée d'un arrêté royal qui ajourne les chambres.

Le *Moniteur belge* de vendredi, 5 septembre, renferme : 1° l'ordonnance de clôture de clôture de la session de 1850-1851; 2° l'ordonnance de dissolution du sénat. Les colléges électoraux du royaume sont convoqués pour le 27 septembre, à l'effet d'élire de nouveaux sénateurs.

Les deux chambres sont convoquées pour le 4 novembre prochain.

HAVANE. — Une nouvelle tentative de Lopez contre Cuba vient d'avoir un dénouement tragique. Cinquante-deux des aventuriers qui avaient suivi cette expédition ont été pris après un combat acharné et une poursuite des plus actives. Le gouverneur général de la Havane, leur appliquant la loi contre les pirates, les a fait fusiller sans autre forme de procès. Le bruit était répandu, au dernier départ du courrier, que Lopez lui-même avait été pris dans les montagnes où il s'était réfugié après le combat qui avait eu lieu sous ses ordres.

La nouvelle de la sanglante exécution de la Havane a excité une irritation extrême dans les états américains du sud, et l'autorité a dû prendre des mesures sévères pour empêcher une levée immédiate de volontaires qui se levaient au cri de : *vengeance!*

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

— Le parquet militaire de Lyon a reçu la déclaration collective de vingt-deux condamnés, qui déclarent se pourvoir en révision contre le jugement du 2e conseil de guerre et contre toutes les décisions incidentes intervenues pendant le débat. Cette déclaration est écrite de la main de M. Alphonse Gent, et signée par : Alphonse Gent; Albert Ode; Longomazino; Montégut; Barbut; Bouvier; Delescluze; Daumas; Borel; Isidore Gent; Grill; Chevassus; Maistre, Pierre Malleval; Jean-Louis; Chamard; Robert; Beridot; Petitbon; Méric; Rouvier; Jouvenne.

Ne se sont pas pourvus : Dupont, Carle, condamnés à six mois de prison; Sauve, Thourel, condamnés à un an de prison.

— Par arrêté du 29 août 1851, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a ouvert des concours pour les emplois vacants de professeur dans les écoles régionales d'agriculture.

L'ouverture des concours aura lieu le 15 octobre prochain, à dix heures du matin, à Paris, au Conservatoire national des arts et métiers, rue Saint-Martin.

Les chaires au concours sont les suivantes :

Economie et législation rurales,
Agriculture,
Zootechnie ou économie du bétail et zoologie,
Sylviculture et de botanique,
Chimie, physique, minéralogie et géologie appliquées,
Génie rural.

Les programmes se distribuent à Paris, au ministère de l'agriculture et du commerce, division de l'agriculture, rue de Varennes, et au siége de chaque école régionale d'agriculture :

A Grignon, par Néauphle-le-Château (Seine-et-Oise);
A Grand-Jouan, par Nozay (Loire-Inférieure);
A la Saulsaie, par Monthiel (Ain);
A Saint-Angeau, par Riom-ès-Montagnes (Cantal).

(*Moniteur.*)

— Nous avons reçu, jeudi dernier, avec un vif plaisir, la nouvelle du remplacement de M. Valette, directeur de la prison de Belle-Isle. —— Allyre Bureau.

— Un effroyable incendie a dévoré dans la nuit du 27 au 28 août 65 maisons de la commune de Fontaine-Lavaguerne (Oise), c'est-à-dire plus des deux tiers du village. Les granges étaient remplies de la nouvelle récolte. La perte est évaluée à plus de 225,000 fr. Le préfet a ouvert une souscription dans tout le département et a prié l'évêque de provoquer des quêtes dans toutes les paroisses. Combien ne serait-il pas préférable que les intérêts compromis dans de pareils sinistres fussent sauvegardés par une assurance générale au lieu de chercher un soulagement aléatoire et presque toujours insuffisant dans des souscriptions de charité dont le cercle est nécessairement très borné, hormis le cas de ces grandes catastrophes dont le retentissement fait vibrer la corde de solidarité chez toutes les nations policées du globe. — Allyre Bureau.

— Vendredi soir à sept heures, l'importante fabrique de draps fondée à Elbeuf par M. V. Grandin, ancien représentant du peuple, a été entièrement détruite par un incendie. La teinturerie seule a pu être préservée. On évalue la perte à plus de deux millions.

— Les associations fraternelles se multiplient dans l'arrondissement de Sedan. Le *Propagateur des Ardennes* annonce la formation de celle de bottiers-cordonniers établie à Sedan même. La société est constituée en nom collectif pour les ouvriers associés responsables, et en commandite pour les souscripteurs d'actions qui, en aucun cas, ne pourront être tenus au-delà du capital de leur souscription. L'Assemblée délègue tout pouvoir d'administrer à une commission unique composée de huit membres élus pour trois mois.

— On lit dans l'*Economie*, de Tournai :

« Un vrai tour de force d'activité a été tenté hier dans la fabrique de Mme veuve Philippart-Moulin, à Tournai. Il s'agissait de tondre un mouton le matin et d'en confectionner des objets de bonneterie dans la même journée. L'épreuve a parfaitement réussi. Le mouton a été amené à 5 heures du matin, il a été tondu à 5 heures 30; le lavage de la toison était terminé à 5 heures 45. Cette laine fut peignée deux fois, et à 7 heures une partie était teinte couleur amaranthe. On la fit successivement passer sur sept métiers pour la filer, et vers 10 heures 30 minutes cette laine fut livrée aux bonnetiers pour être convertie en bas, en chaussettes, mitaines etc. Ces divers objets, parfaitement confectionnés et apprêtés, furent expédiés à deux heures et demie à la commission de l'Exposition provinciale à Mons. »

— Le nouveau service qui s'est organisé par l'isthme de Nicaragua, vient de faire le plus heureux et le plus brillant début : en effet, il nous a transmis en vingt-neuf jours des nouvelles de San Francisco qui, d'ordinaire, par la voie de Panama, ne nous arrivent guères qu'au bout de trente-quatre à trente-cinq jours. On assure même que sans un retard causé sur l'isthme par la difficulté de transporter les bagages des voyageurs, la distance entière entre la métropole du Pacifique et New-York, aurait pu être franchie en vingt-cinq jours. On compte bien pour l'avenir ne point dépasser ce temps.

Les étapes, du reste, sont faciles à suivre. Le *Pacific*, parti de San Francisco le 14 juillet au soir, était le 29 à San-Juan du Sud, avec quatre cent vingt passagers. Des voitures transportèrent les passagers à quinze milles de là sur les rives du lac Nicaragua où les attendait le steamer *Director*; après avoir franchi le lac, ils prirent, pour descendre la rivière San Juan, le nouveau vapeur en fer *Sir Henry L. Bulwer* qui les amena jusqu'à la mer où le *Prometheus* les reçut à son bord. La traversée de l'isthme pourra ultérieurement s'accomplir en moins de deux jours, et les passagers vantent beaucoup les agréments de cette nouvelle route. De l'embouchure de la rivière San Juan, qu'il a quittée le 4 courant, le *Prometheus* les a amenés en huit jours au port de New-York. Ce steamer en effet se trouvait à la Quarantaine dans la nuit d'hier, et le matin il venait débarquer en ville 300 passagers. (*Courrier des Etats-Unis*).

LE BALTIC. — La traversée que ce navire vient d'accomplir est la plus courte qu'on ait encore eu à signaler; elle dépasse sous ce rapport celle du *Pacific* qui causait, au mois d'avril dernier, une joie et une admiration si vive à New-York, ou, pour mieux dire, dans toute l'Union. Le *Pacific*, en effet, était venu en neuf jours, vingt heures et quinze minutes, tandis qu'il n'a fallu au *Baltic* que neuf jours treize heures et cinquante minutes; il a donc gagné six heures et vingt-cinq minutes sur son confrère!

Parti de Liverpool le 6 courant à quatre heures vingt minutes de l'après-midi, le *Baltic* était en vue du cap Race le 13 courant : il prenait un pilote le 15 à environ 225 milles de Sandy Hook, et samedi à six heures dix minutes du matin il s'amarrait à son débarcadère de la rue du Canal. Durant sa première journée, il n'avait fait que 245 milles, mais durant les huit suivantes sa vitesse atteignit une moyenne de près de 320 milles par vingt-quatre heures. Le vendredi qui précéda son arrivée, il en avait fait 330. Cette prodigieuse vitesse éclipse toutes les merveilles que nous avions vues jusqu'à ce jour; elle prouve en même temps que les steamers Collins n'ont pas encore dit leur dernier mot.

Cour d'assises de la Seine. Audience du 29 août. — M. Olivier, libraire à Paris, a collé à une de ses vitres et mis en vente un exemplaire d'une chanson condamnée par un tribunal de province. Il a été pour ce fait condamné à DEUX ANS de prison et 4,000 fr. d'amende. Son commis, M. Charbonnier, a été condamné à 6 mois de prison et 400 fr. d'amende, pour l'avoir assisté dans la perpétration de son crime ou délit. — E. Bourdon.

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

XIV.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES.

Passions affectives ou lois physiologiques de groupement social (suite).

On aurait tort d'attribuer exclusivement à la passion du pouvoir, de l'ordre, de l'unité (passion que nous examinerons bientôt), le privilége du despotisme, le monopole de l'oppression dans l'histoire.

Dans les diverses phases de l'embryogénie sociale, toutes les passions de l'homme ont revêtu ce caractère d'excès, d'oppression, et ont été despotiques ou esclaves, oppressives ou opprimées.

Avant de créer ou de généraliser leurs conditions de raffinements, les sens de l'homme, nous l'avons vu, se montrent brutaux et despotiques dans leur satisfaction grossière. L'amour a subi le long despotisme du sexe fort sur le sexe faible. L'attachement de famille a été longtemps dévoré par le despotisme patriarchal, par l'absolutisme de l'autorité paternelle sur les enfants. L'amitié elle-même a été oppressive dans les exigences de son esprit corporatif, dans ses abus de coterie, de camaraderie aveugle, voire même dans ses excès de zèle. Combien d'amis, d'hôtes, d'amphytrions, sont encore despotes dans leurs genres de prévenances! Faut-il s'étonner que l'ambition ne se soit ouvert des issues que par la force, la ruse ou l'intrigue, et n'ait pu grandir et dominer que par le despotisme du supérieur sur l'inférieur!

Ce n'est pas la faute de la passion en elle-même; c'est uniquement à l'état incomplet, embryonnaire de l'organisation sociale qu'il faut s'en prendre. Les passions sociales et les organes sociaux qu'elles se créent sous le nom d'*institutions* se sont développés dans l'histoire absolument comme les organes physiologiques se développent dans la vie fœtale de l'individu, partiellement, isolément, successivement, excessivement, aux dépens les unes des autres, en se refoulant l'une après l'autre. Ces passions sociales et ces organes sociaux n'arriveront à l'équilibration parfaite, à l'harmonie, qu'en suivant la même loi qui équilibre les organismes dans le corps humain et réalise l'harmonie physiologique. Cette loi s'appelle, en physiologie comme en science sociale, l'attraction, l'association, la solidarité, l'unité d'action.

L'ordre normal se crée dans la société de la même manière que dans l'individu.

Pour terminer notre étude sur les passions affectives, qu'est-ce que l'ambition et quelles sont ses exigences sociales?

L'ambition est la loi physiologique et sociale qui pousse l'homme et des groupes d'hommes à progresser, à grandir, à s'élever, à étendre le cercle de la vie matérielle (richesse, fortune, bien-être, luxe) et de la vie spirituelle (science, gloire, célébrité, réputation). C'est une voix intérieure qui conseille aux hommes réunis en société de se hiérarchiser, de monter en quelque sorte l'un sur l'autre pour atteindre un but élevé, pour tenter de grandes choses qu'un seul ne saurait accomplir, et qui dit au cœur de chacun : « Tu as reçu de la nature des facultés assez multiples, assez progressives, pour primer tes rivaux au moins sur un point, pour te rendre supérieur dans une spécialité, pour conquérir la palme d'un talent. »

A ce titre, dans l'intérêt de la société et des destinées de l'espèce, tout homme doit être plus ou moins ambitieux; l'ambition est un ressort social utile, bienfaisant, indispensable, aussi moral, aussi providentiel que l'attachement de famille et l'amitié.

Le peuple, dans son admirable instinct, le sent bien; car ce n'est pas lui qui jette la pierre à l'homme doué d'une grande et légitime ambition : il l'aide au contraire à s'élever; il lui prête ses épaules et son admiration; il se sacrifie pour lui tant qu'il lui paraît l'instrument d'une destinée commune, le révélateur d'une vérité, le moteur d'un événement désiré; il ne le délaisse et ne se tourne contre lui que lorsque, le but étant atteint ou manqué, il voit la grande ambition dégénérer en excès d'orgueil et de vertige, devenir oppressive dans un seul intérêt d'égoïsme individuel, et dévier de sa ligne providentielle. Le peuple comprend vaguement que l'ambition est le levier des grandes choses; qu'il n'y a pas de grandes circonstances sans ambition proportionnelle, et que l'homme sincèrement illuminé par l'amour d'un but élevé, est un être qui se dévoue, un serviteur de l'humanité qui rend bien à ses admirateurs service pour service.

Les jouissances de l'ambition ont été jusqu'ici, — comme celles des sens, comme les joies pures de l'amour, de la famille, de l'amitié, — le privilége de la naissance ou de la fortune, un monopole aristocratique, une exception sociale; et plus rare, plus difficile, a été l'essor de cette passion, plus explosifs, plus désordonnés, plus funestes ont été ses effets.

La morale a blâmé et combattu l'ambition; la morale avait bien raison. Dans une société misérable et insolidaire qui ne possède ni la théorie ni les moyens pratiques du salut commun, toute ambition est un luxe et un péril. C'est l'histoire de la ville assiégée ou du radeau de naufragés sur lequel les frères deviennent ennemis en se disputant les morceaux d'une nourriture insuffisante et décroissante. La loi du salut de tous est alors le suicide ou le sacrifice du plus affamé. Mais que le siége soit levé, que les vivres soient rentrés en abondance dans la ville; que le radeau naufragé ait touché le port; que la force et la santé soient rendues aux assiégés, aux naufragés, — et le moraliste sera réputé fou s'il s'efforce d'imposer à ces hommes la perpétuité du même régime d'abstinence, s'il prétend leur faire comprendre que la faim et la soif sont de mauvais conseillers et qu'ils doivent se défier de la nature qui les excite à chercher des mets substantiels et succulents. Vienne le règne de la solidarité humaine, de l'association intégrale des ressources et des forces sociales, le règne de l'application complète des sciences à l'industrie et des combinaisons d'attraits qui doivent passionner le travail, décupler la production, — et les moralistes seront également mal venus à vouloir modérer, étouffer l'ambition, à prêcher aux hommes le mépris de la gloire, des richesses, du luxe et des grandeurs. L'essor des passions humaines doit être proportionnel aux moyens acquis de les satisfaire et aux services qu'ils peuvent rendre à l'intérêt social. Que l'association humaine, normalement constituée, décuple, centuple ses ressources industrielles et scientifiques; qu'elle démocratise les chances de fortune, les moyens de bien-être; qu'elle garantisse à chaque progrès du talent une récompense morale et matérielle; qu'elle identifie surtout, en toutes fonctions, l'intérêt particulier avec l'intérêt général; et tout essor d'ambition deviendra salutaire; et la passion maudite qui cause aujourd'hui le plus de désordres, de conflits et de crimes, deviendra la plus féconde en bienfaits sociaux; et plus les associés, unis par la même éducation et le même intérêt, rivaliseront en désirs de gloire et de richesses, plus il y aura d'harmonie, de concorde et de bonheur dans la société!

Il y a de sûrs moyens d'éviter les excès de l'ambition et des autres passions humaines, c'est d'en généraliser l'essor, d'en régulariser l'exercice dans toutes les ramifications de l'activité sociale; c'est de stimuler cette passion au spirituel autant qu'au matériel, de lui donner pour contrepoids l'attrait d'autres satisfactions sociales, de lever les obstacles qui s'opposent à sa manifestation paisible et de créer même des charmes, des illusions, des prestiges qui la fassent éclore. Puisque les passions sont les moteurs de notre action sociale, les leviers du travail et du progrès, ce n'est qu'en les employant, en les utilisant, en les sollicitant simultanément qu'on peut les modérer et les diriger. Faites que l'association communale offre des issues d'utilité commune à l'irrésistible ardeur avec laquelle l'enfant se livre aux jeux de son âge, et vous n'aurez plus à comprimer ni à déplorer ses trop bruyants ébats. Faites, par le même procédé, que l'empressement fougueux avec lequel l'ambitieux s'adonne à la poursuite de ses projets ne puisse tourner qu'au profit de la société, et vous n'aurez plus à condamner dans l'ambition l'œuvre de Dieu lui-même.

L'ambition est un des plus puissants ressorts de l'action sociétaire. Jamais la vie sociale ne se développe d'une manière plus énergique que là où tous les groupes de travailleurs, vraiment libres, réunis par le même attrait passionnel, luttent et rivalisent entre eux d'une double ambition de *gloire* et *d'intérêt*. C'est au moyen de la *solidarité* des efforts de salut et de l'*ambition* de gloire que les armées organisées font des prodiges de force, de dévouement et de courage. Là au contraire où l'action des hommes est isolée, morcelée, incohérente et confuse; là où il ne se manifeste ni solidarité de salut, ni solidarité d'intérêt, ni aspiration collective vers le même but, il n'y a qu'ennui, mollesse, insouciance, langueur. Notre agriculture et nos ateliers sont un champ de bataille coupé, morcelé, muré, où les soldats isolés, les escouades perdues de notre armée industrielle luttent, combattent, s'épuisent, meurent, sans émulation, sans solidarité, sans enthousiasme, sans gloire.

L'ambition qui devrait être le plus puissant moyen de ralliement amical et de fusion entre les classes extrêmes est aujourd'hui le plus grand ferment de divisions sociales. Lorsque les ambitieux se rapprochent du peuple et le flattent, c'est généralement dans un but d'égoïsme, pour négocier des intrigues funestes au repos public, des cabales de partis, comme dans nos gouvernements représentatifs; des ligues d'oppression comme à Naples, où la royauté et une partie de la noblesse protégent les lazzaroni; comme en Espagne où le haut clergé se ligue avec les mendiants. Cette alliance des castes extrêmes n'est qu'une source de vices, un effet de subversion sociale au lieu d'être un accord de sympathies et de goûts, utile à l'industrie et au bien public. Il en est ainsi pour toutes les passions qui servent de liens entre les grands et les petits, entre les riches et les pauvres. Que les grands se prennent d'amour pour les femmes du peuple, il en résultera des désordres moraux et non des rapprochements entre les classes. Si des enfants naissent de ces unions et entraînent les liens de parenté, c'est un surcroît de déchirements au sein des familles. Au contraire, admettez le régime d'association complète, d'éducation sociétaire, d'industrie glorieuse et attrayante, et les ralliements des classes extrêmes deviennent faciles, continuels dans chaque ordre de relations humaines. Supposez que tous les genres d'industries, de professions d'une commune soient solidarisés, ouverts comme un clavier à tous les groupes d'aptitudes, de vocations, combinés de manière à solliciter les travailleurs de tous les âges, de tous les sexes, de toutes les fortunes, par le multiple appât de la rétribution proportionnelle au concours, des grades électifs et des titres honorifiques accordés au talent, de la gloire corporative attachée au succès, de la noble émulation entre fonctions et industries, de l'emploi des machines, du luxe des emplacements, etc., et rien ne vous paraîtra plus naturel que de voir l'héritier d'un grand nom historique ambitionner l'honneur d'exceller dans une industrie, d'être chef de fonction dans une culture, dans un art quelconque, pendant qu'un enfant du peuple pourra s'élever par le travail à la conquête d'un grand nom de l'avenir. Est-ce que Latour-d'Auvergne, pouvant être général, n'a pas préféré le rang de premier grenadier? Est-ce que le czar Pierre II n'a pas pris du service dans l'armée prussienne et ne s'est pas enorgueilli du titre d'officier prussien? Est-ce qu'un empereur d'Allemagne ne s'est pas épuisé en intrigues pour être nommé coadjuteur du pape et ne se tint pas plus fier de sa coadjutorerie que du sceptre de Charlemagne? Est-ce que Louis XVI n'était pas heureux de passer pour le plus habile serrurier de son royaume? Est-ce qu'un aïeul du roi de Naples n'aimait pas à vendre du poisson, et le prince de Parme à exercer les fonctions de marguiller? Des grades obtenus au concours par un talent incontestable, des titres honorifiques gagnés dans des fonctions utiles, bienfaisantes, ne sont-ils donc pas plus flatteurs pour l'ambition d'un homme que les grands cordons et les douzaines d'ordres militaires dont les rois bigarrent la poitrine de leurs favoris, et qui ne dénotent souvent en eux aucun mérite personnel?...

Plus les places, les grades, les titres d'honneur, les distinctions du talent, émanant du suffrage des travailleurs compétents, seront nombreux dans le domaine de la production et y stimuleront l'ambition émulative et moins ils offriront de dangers, moins les excès de l'ambition seront à craindre. La division du travail dans un groupe d'associés peut multiplier les grades à un tel point que presque chacun de ses membres serait appelé à en devenir chef à son tour. C'est une vérité qui jaillit d'un exemple déjà cité dans les ouvrages de l'Ecole sociétaire, exemple tiré même de l'organisation militaire :

« Supposons que la société ait une escouade de douze lanciers à former. Si elle était organisée d'après nos usages, on nommerait Maurice maréchal des logis, Eugène et Stanislas brigadiers, Louis trompette, Frédéric, Charles, Georges, Jean, Philippe, Gustave, Alexandre et Casimir soldats. Maurice doit son grade de maréchal-des-logis à l'ancienneté; il connaît bien la théorie et la pratique. Mais Casimir est meilleur écuyer que Maurice; Alexandre a plus de résolution dans la mêlée; Gustave manie la lance avec beaucoup plus d'adresse et de force; Philippe est supérieur dans l'escrime; Jean dans l'hippiatrique; Georges a plus de goût et de discernement pour la bonne tenue des habillements et Charles pour l'équipement; Frédéric entend mieux les détails de la chambrée; Louis distingue mieux les qualités du fourrage; Stanislas est plus exemplaire dans son assiduité, plus régulier et plus attentif à l'ordre; enfin Eugène entend mieux l'art du commandement, la bonne direction des exercices et des évolutions.

» En civilisation, cette variété de talent est perdue pour l'organisation militaire; Maurice, avec son grade de maréchal-des-logis commande onze sortes de fonctions, dans chacune desquelles il reconnaît un maître parmi ses subordonnés. Il résulte de cette subversion que tous les effets les plus brillants et les plus utiles de l'institution sont manqués, tandis qu'ils auraient été infaillibles si chaque lancier eût pris la présidence à son tour au moment opportun. C'est ce qui se fait en association harmonienne. Comme cette escouade ne peut être en même temps à l'écurie et à la parade, à la revue et à la salle d'armes, à la chambrée et au combat, au magasin et au champ de manœuvre, au manége et au marché, la société formera les douze lanciers en autant de hiérarchies différentes qu'il y a de différents besoins auxquels on doit pourvoir, et chaque lancier deviendra maréchal-des-logis quand il conviendra de remplir les fonctions où il excelle, et il en prendra les insignes. »

Quelle impulsion nouvelle une organisation pareille ne donnerait-elle pas à l'émulation!...

Depuis les fonctions de roi, de président de la République, de ministre, de préfet, jusqu'à celles de chef de ferme ou de contre-maître d'atelier, le même empiétement d'autorité, la même usurpation d'aptitudes, de talents, de grades, de fonctions, comprime l'ambition légitime, viole la justice, intervertit les rôles et paralyse le progrès social. L'ambition d'un seul homme est aujourd'hui exaltée outre mesure dans une entreprise qui échoue par défaut de concours ou d'attrait général, et qui réussirait surement si elle savait associer, exciter et satisfaire les ambitions de la grande majorité de ses coopérateurs. Organisez, démocratisez les garanties émulatives d'avancement dans toutes les divisions du travail collectif, et rien ne sera impossible à la synergie des efforts humains, et les exigences de l'ambition ne vous paraîtront plus un fléau, mais un bienfait du ciel.

La loi physiologique et sociale de l'ambition, comme tous les autres penchants constitutifs de l'homme et de la société, implique donc providentiellement, nécessairement, l'association autant que l'organisation, la solidarité autant que la liberté.

Loin d'avoir fourni sa carrière dans l'histoire, l'ambition humaine devra à l'association des individus dans l'alvéole so-

ciale, dans la commune, la faculté de recueillir des palmes, des fleurs et des fruits aux innombrables branches de l'arbre de la science et du travail social; et elle devra à l'association des peuples sur la terre, à la constitution de l'unité humaine sur le globe la facilité d'atteindre à des hauteurs morales, à des prestiges d'éclat, de célébrité, de gloire et d'acclamation vivante, inconnus aux illustrations anciennes, aux conquérants du passé.

Nous rendrons cette assertion palpable en étudiant les effets sociaux des passions plus élevées qui aspirent à l'unité universelle, à l'unité sociale, politique et religieuse, scientifique et industrielle, et qui dominent dans l'intérêt de cette unité, les penchants sensuels et affectifs déjà examinés par nous.

Ferdinand Guillon.

(La suite prochainement.)

PETITE CORRESPONDANCE.

Chatelin. — M. B. — Reçu les 25,75. — Inscrit l'ab. et fait les 2 envois. — Affect. compl.

Aubenas. — M. C. — Reçu le b. de 37,40. — L'envoi demandé vous a été fait par la poste le 1er septembre. — Nous vous répondr. au sujet de votre article.

Ribeauvillé. — M. W. — Reçu les 112. — Fait le réab. — Passé 100 à la R. — Affect. rem.

Angers. — M. R. D. — Reçu les 10. — Fait le réab. et transmis la prime. — Appliq. 3 à la R.

Angers. — M. G. — Reçu les 100. — Appliq. suiv. indic. — Rem. frat. à tous.

Rochefort. — M. F. D. — Reçu les 21. — Appliq. 20 à la R. — Nous v. transm. par la poste les broch. demandées.

Chatellerault. — M. F. — Reçu les 7. — Fait l'ab. et transmis les primes à votre adr. par messag.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 6 septembre. Au comptant le 5 p. 0/0 à 94 00, le 3 p. à 55 85; la Banque de France à 2,127 50; obligations de la ville Paris, 1440. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 265 00; rive gauche, 221 20; Paris à Orléans, 870 00; Paris à Rouen, 595 00; Rouen au Havre, 253 50; Avignon à Marseille, 203 50; Amiens à Boulogne, 260 00; Orléans à Bordeaux, 385 00; du Nord, 460 00; Strasbourg, 358 00; Nantes, 260 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,925; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00; — Rente de Naples, 99 50; Emprunt Romain, 74 0/0; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 1/2; Espagne, dette active, 20 1/2; Lots d'Autriche, 430 00; Piémont dern. emp. 79 85; Obl. anc. 975 00; nouv. 925 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Paris. — Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tome XIII. — N° 52. | 14 Septembre 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

L'Impôt des Boissons et la Commune sociétaire.

Etat actuel de la législation.

La loi de 1816 est encore aujourd'hui la base de la législation en matière de boissons. Sous la Restauration, malgré des plaintes nombreuses, les dispositions fondamentales de cette loi n'ont pas disparu ; les détails d'application ont subi seuls des modifications en 1817, 1824. Ni la loi, ni les modifications n'ont satisfait l'opinion publique. L'impôt des boissons, les octrois sont en France une cause permanente d'irritation, et peuvent jeter, lors des grandes crises politiques, un poids décisif dans la balance. En 1829, des réclamations très-vives furent élevées par l'industrie viticole. La Restauration agonisante méconnut l'importance de ce symptôme. Un exposé ministériel placé le 13 avril 1829, en tête d'un projet de loi insuffisant et mort-né, affirme que l'impôt des boissons est étranger aux souffrances dont se plaignent les producteurs de vin. Le rapporteur actuel de la Commission d'enquête, M. Bocher, cite complaisamment cette expression de l'optimisme fiscal, puis il ajoute :

« A vingt ans de distance, l'enquête actuelle a fait absolu-
» ment la même réponse aux mêmes questions. »

Fort bien, monsieur le rapporteur, mais veuillez relire la ligne qui suit immédiatement dans votre travail :

« La Révolution de 1830 venant après l'agitation soulevée
» dans les années précédentes par les pays producteurs, etc. »

Une révolution ! telle est la réponse que le peuple fit, il y a vingt ans, à l'immobilisme administratif. L'administration se montrant la même à vingt ans de distance, n'est-il pas à craindre que le peuple se montre le même aussi ?

Le règne de Louis-Philippe, ce triomphe de l'escamotage sous toutes les formes, éluda l'obligation que la révolution de Juillet lui avait imposée, d'abolir ou de restreindre très-fortement le régime fiscal des boissons. Ainsi l'ancien système était maintenu quand éclata, suivant l'expression de M. Bocher, une nouvelle révolution *plus menaçante que les autres*.

La révolution de 1848 a menacé en effet tous les abus. Elle a fait des promesses que la République devra tenir.

Ne trompons personne, et tout en réclamant la complète transformation de l'impôt des boissons, l'abolition de son état actuel, celle de tout impôt *de consommation*, ne disons pas que la richesse viticole cessera complètement d'être imposée, de participer aux charges publiques. Cet affranchissement absolu de la vigne constituerait une flagrante injustice à l'égard des autres productions nationales qui demeureraient grevées, et qu'il faudrait même surcharger pour combler l'immense lacune de 160 millions au budget de l'Etat, de 30 millions au budget des villes.

Les novateurs qui se donnent aujourd'hui comme les plus radicaux veulent-ils sérieusement pour la vigne l'exemption absolue des charges publiques ? Ils ne la veulent pas, ils ne pourraient pas la donner. Quand ils annoncent un impôt unique, soit sur le revenu, soit sur le capital, il est manifeste que cet impôt unique atteindrait la richesse née de l'industrie viticole, comme toute autre richesse. Ne donnons d'espérances chimériques à personne. Ces promesses tuent un jour ceux qui les ont faites.

Ce qu'il faut dire, c'est que l'impôt des boissons, pris dans son chiffre total sera considérablement diminué.

Qu'il le sera au moyen de larges économies faites au budget des dépenses, particulièrement aux chapitres de la guerre, des cultes, et par la conversion des rentes.

Que la perception compliquée, vexatoire de cet impôt disparaîtra totalement.

Rien de plus vexatoire, de plus onéreux que les formalités imposées à la boisson qui voyage, surtout quand elle traverse les villes ou vient s'y décharger. En 1847 il y a eu, M. Bocher le constate lui-même, dix mille procès-verbaux pour contraventions aux règles de la circulation.

Le droit d'entrée payé aux barrières, l'inventaire et le récolement dans l'intérieur des villes, chez les propriétaires fabricants sont des formalités aussi impopulaires que l'ancienne gabelle. Voici toutefois par quel plaisant raisonnement M. Bocher soutient les entrées :

« Il y a une réponse décisive aux objections que soulève
» l'existence de ces formalités, c'est que l'Etat consentirait-il
» à leur suppression, elles subsisteraient encore, maintenues
» par les communes pour le service particulier de leurs oc-
» trois ; que le revenu en serait perdu pour le Trésor, sans
» que la gêne en fût diminuée pour les propriétaires as-
» sujettis. »

Qu'est-ce à dire ? qu'en supprimant les entrées on aurait fait peu de chose si l'on ne supprimait pas les octrois ? Dieu nous garde de soutenir le contraire.

Quant au droit de détail, il soulève de vives réclamations de la part des débitants, parce que c'est lui qui motive l'exercice le plus rigoureux, les recherches inquisitoriales jusque dans le domicile privé du commerçant. L'abonnement, au moins dans son état actuel, n'est pas un correctif suffisant, et les avantages n'en sont pas incontestables puisque la minorité seule des détaillants en réclame l'usage.

Ce que propose la Commission d'enquête.

En présence de ces vexations sans nombre, de ces impôts multipliés absorbant des frais de perception considérables, du renchérissement inouï du prix des boissons, des falsifications délétères qui en sont les conséquences, on trouvera sans doute bien insuffisantes et plus que timides les conclusions de la Commission.

Elle propose :

De maintenir en principe le système des contributions indirectes, et en particulier l'impôt des boissons ;

De diminuer de moitié le droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés et hydromels ; dégrèvement évalué à 6,700,000 fr. ;

De réduire les droits d'octroi qui appartiennent aux communes, de telle sorte que, suivant le vœu de la loi, ils ne dépassent pas pour les boissons le nouveau tarif du droit d'entrée qui appartient à l'Etat. Ce dégrèvement, joint au premier, est estimé par le rapporteur 13 millions.

Un dégrèvement de 13 millions sur un impôt évalué par la Commission 130 millions, c'est bien peu, surtout si l'on remarque que les formes compliquées de la perception restent les mêmes. Ce dégrèvement d'ailleurs sera d'autant plus insensible

QUE PARIS N'EN JOUIRA PAS.

Que si la réduction des droits d'entrée est proposée à partir du 1er janvier 1852, la réduction des taxes d'octroi ne doit s'opérer que *dans un délai de 3 ans à partir du 1er janvier* 1853.

Ce délai pourra même être prolongé pour faciliter aux communes obérées la liquidation de leurs dettes.

Les autres innovations du projet de loi sont d'une importance très secondaire. Mentionnons toutefois l'affranchissement du droit de détail pour les ventes de cinquante litres et au-dessus, en cercles. Avant le projet de loi il fallait que le vin expédié en cercles atteignît la contenance d'un hectolitre (le double) pour être considéré comme vente en gros et soustrait au droit de détail.

Ce qu'il faudrait faire.

Evidemment ces modifications ne suffisent point aux exigeances de l'opinion publique, à l'intérêt des producteurs, à celui des consommateurs. Il faudra bien qu'on arrive à l'abolition radicale du système financier actuel pour reconstituer les ressources nationales sur de nouvelles bases. N'oublions pas que toutes les parties du budget sont solidaires entre elles, et que l'enquête des boissons, pour être féconde, aurait dû sortir du cercle étroit où elle s'est renfermée. Il fallait indiquer des suppressions de dépense. A cette condition largement réalisée, on pouvait, on devait aller au-delà d'un dégrèvement de 13 millions réalisable dans cinq ans. En dehors de cette condition le dégrèvement de 13 millions lui-même, si insuffisant qu'il nous paraisse, est encore une témérité.

Convertir les rentes sur l'état, c'est-à-dire les imposer, anéantir le budget des cultes, simplifier et transformer celui de l'armée, voilà des réformes qui permettraient de diminuer l'impôt des boissons dans sa quotité.

Resterait à le simplifier, dans les formes de sa perception, à le faire entrer dans un système unitaire de recette.

Enfin il est clair que la diminution considérable de l'impôt

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 14 SEPTEMBRE 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

La piegrièche, emblème du guetteur public et de la gendarmerie royale.

Dans la gendarmerie,
Quand un gendarme rit,
Tous les gendarmes rient
Dans la gendarmerie.
[illegible]

La piegrièche est le moule ambigu entre les rapaces et les omnivores, ou, pour parler le langage [illegible], plus intelligible et plus clair, l'analogue entre les gens d'épée et les gens de police. [illegible] l'emblème du dénonciateur public, du chevalier du guet, du muezzin qui [illegible] du minaret, du guetteur [illegible] la tour du beffroi pour signaler [illegible]

[illegible]

ait dressée et ralliée à lui, est un oiseau de la taille du merle, porteur d'un manteau blanc et noir de nuances ternes et facilement reconnaissable à son vol saccadé comme celui de la pie. Ses mains sont armées de petites serres ; son bec, fort et large à sa base, se termine par un crochet pointu. Il est acéré comme celui de l'émerillon et armé d'une dent.

La piegrièche tient du militaire autant que du civil. Elle ne manque ni d'intelligence ni de courage, au contraire ; elle est lettrée comme un gendarme et passionnée pour l'étude de la musique, de l'entomologie, de la taxidermie et des langues étrangères. Sa vue est aussi perçante que celle de l'aigle.

Postée en manière de vigie à la cime la plus haute du peuplier, du merisier et du frêne, l'œil constamment tendu vers les profondeurs du ciel, elle inspecte les baies et les replis des nuages pour y découvrir le faucon et le milan qui aiment à se baigner dans l'air frais, loin de la portée des regards de l'homme et du commun des oiseaux ; elle signale à toute la nature animée la présence de l'ennemi invisible par ses perpétuels Garde à vous ! C'est l'inquiétude et la vigilance incarnées. [illegible] ne prend pas un instant de repos. Elle veille en chassant, en mangeant, en couvant. Cette habitude d'interroger l'espace est commune à toutes les variétés du groupe qui ne perchent jamais que sur les extrémités culminantes des arbres et des buissons. [illegible]

[illegible]

quelques écrivains satiriques l'habitude de baptiser les épouses acariâtres du nom de piegrièches.

La piegrièche grise habite la rive des grands bois et niche au sommet des plus hauts arbres. Elle défend sa couvée avec une intrépidité sans égale. Elle émigre de nos contrées du nord et du centre à l'approche du froid.

L'oiseleur et le fauconnier tiraient jadis parti de la vigilance inquiète de la piegrièche pour guerroyer contre l'épervier, le faucon et la plupart des rapaces. Cette chasse s'opérait au moyen d'un filet à double nappe pareil à celui du miroir, et amorcé d'un pigeon blanc pour appât (mourant). Comme le faucon plane si haut dans les airs et fond si rapidement sur sa proie qu'on n'a jamais le temps de le voir venir, il arrivait souvent que le tendeur surpris fermait ses nappes trop tard et que le larron s'échappait. Alors, pour éviter ce désappointement trop fréquent, l'homme emprunta à la piegrièche le secours de ses prunelles. Il l'emporta avec lui à la chasse, la chargeant de lui dire à l'oreille quand l'ennemi serait là. Pour ce seul bon office, la piegrièche eût mérité d'être classée parmi les auxiliaires de l'homme, quand bien même d'autres services plus importants et plus directs ne lui eussent pas assuré la possession de ce titre.

La piegrièche est susceptible d'éducation et d'attachement pour les personnes qui la soignent. Le roi François Ier en avait une qui [illegible]

[illegible]

et la suppression complète du mode actuel de perception seraient insuffisantes pour assurer aux consommateurs des boissons saines et à bon marché. A cet égard, la réforme fiscale serait presque impuissante séparée de la réforme commerciale. Toujours les boissons demeureraient chères et sujettes à dénaturation frauduleuse, en présence des vices que voici :

1° Omission de la marque d'origine et partant irresponsabilité du fabricant ;

2° Nombre indéfini d'intermédiaires se passant la denrée de main en main pour la revendre plus cher, non seulement sans l'améliorer, mais souvent en la détériorant au passage ;

3° Habitude de la vente au détail, toujours plus chère pour le consommateur que la vente en gros ;

4° Enfin multiplicité des débitants se faisant concurrence sur le même lieu, réduits dès lors à un petit nombre d'affaires et recourant à la fraude pour les rendre productives.

Ces différents vices de nos institutions commerciales, sauf l'absence de marque ou de constatation d'origine, avaient, dans l'enquête, été signalés par M. Thiers et le sont aussi par M. Rocher. Dans leur défense systématique du régime fiscal actuel, tous deux s'en font un argument de mauvais aloi ; vous voyez bien, nous disent-ils tour à tour, que les souffrances des producteurs viticoles et celles des consommateurs, que la cherté et la falsification des boissons ne proviennent pas exclusivement de l'impôt !

— D'accord, mais vous ne prouvez nullement que l'impôt n'ait aucune part dans le mal produit. Nous n'avons pas admis avec vous qu'il fallût conserver les entrées par cette seule raison qu'en les détruisant on aurait encore à supprimer les octrois ; Nous n'admettons pas davantage qu'il faille respecter les vices fiscaux du commerce des boissons par la seule raison que ce commerce est encore en proie à des vices économiques et sociaux.

Supprimons les uns comme les autres.

— Comment faire ?

En vérité rien de plus facile, mais on ne voudra pas de notre moyen parce qu'il est trop simple, trop radical en même temps et qu'appliqué à tous les problèmes, soit politiques, soit économiques ou sociaux, il les résoudrait vite en absorbant l'importance des vieux partis.

Il s'agit :

1° D'alléger considérablement de réduire à peu de chose la contribution de l'industrie viticole dans les dépenses de l'Etat, en diminuant ces dépenses ;

2° De percevoir la part contributive de ce mode de richesse, sans congés, acquits à caution, passavants, barrières, employés d'octroi, inventaires, récolements, exercices et autres formalités vexatoires ;

3° De rendre le producteur responsable de la bonne qualité de ses produits par le certificat d'origine.

4° De réduire à zéro le nombre des intermédiaires parasites en opérant le commerce du vin par achats directs mettant les centres de consommation en rapport avec les centres de production ;

5° D'opérer ces achats par pièces considérables ;

6° De centraliser dans un petit nombre de caves et de celliers la conservation et la vente.

Veut on sérieusement obtenir ces résultats ? Que le gouvernement et les municipalités encouragent la création d'entrepôts modèles où les boissons ne seraient reçues qu'à la condition de porter une marque d'origine, de venir en droite ligne des lieux de fabrication, pures de toute sophistication. Ces entrepôts, où le vin serait de bonne qualité et à bon marché, auraient bientôt donné le ton au commerce tout entier, supprimé indirectement le parasitisme commercial, les prix exorbitants, la falsification, et fait disparaître les établissements inutiles aux besoins sérieux de la consommation.

Avec cette réforme devrait coïncider une réduction dans les dépenses de l'Etat et par contre coup dans le budget des recettes

Mais ce n'est là que la moitié du bien.

Solution par le phalanstère.

Pour obtenir le bien tout entier il faut organiser sur plusieurs points du sol comme types et modèles de l'avenir, non pas des entrepôts et comptoirs seulement, mais des *Communes*.

La commune modèle, organisée d'après le principe de l'association, est, pour le pays, pour le monde entier, le germe d'une transformation qui anéantit les causes destructives, augmente la production et la richesse générale, et permet d'alléger, dans une proportion indéfinie, les contributions publiques ; le germe d'un état social assez riche, assez éclairé pour que l'impôt disparaisse et fasse place au principe de la cotisation libre, volontaire, souvent même enthousiaste et passionnée.

Avant même d'avoir aussi généralisé, répandu au loin le bienfait de ses institutions, la commune sociétaire, réduite à ses étroites limites, opère le versement de toutes les contributions au trésor de l'Etat, comme au budget du département, par un simple prélèvement opéré sur le produit total, sur le revenu brut et annuel de tous les travaux, préalablement à toute répartition faite entre les individus membres de l'association. Ce mode de perception des revenus publics, possible seulement dans la commune associée, fait disparaître instantanément et sans retour, ces légions de collecteurs et ces formalités gênantes, multipliées, onéreuses qui rendent aujourd'hui si impopulaire la perception des revenus publics. Voilà l'impôt unique et direct passé facilement dans les faits.

Enfin, la commune sociétaire réalise, en toute branche de commerce, les ventes et achats aux centres de production avec garantie d'origine et constatation de qualité, les achats en gros, sans intermédiaires parasites, pour des centres de consommation considérable.

En dehors de la commune sociétaire, il existe des palliatifs pour les vices de la société actuelle, mais aucun remède radical et décisif, aucune solution parfaitement satisfaisante des problèmes aujourd'hui posés.

La solution du problème social, ou plutôt de tous les problèmes politiques, économiques et sociaux par l'association appliquée à la production et à la consommation communales, est une idée parfaitement inattaquable et lumineuse. Aussi les hommes dévoués à sa propagation seront-ils convaincus devant la postérité d'inintelligence et d'inertie s'ils ne parviennent pas à la faire accepter complètement par l'opinion publique, dans ce siècle qui appelle, tous les matins, les solutions à grands cris.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

L'Avenir. (1)

XI.

MALADIES PROVOQUÉES.

De l'œil gauche j'ai la vue faible. Les vignerons de ma ville natale, continuellement courbés dans leurs travaux de toute l'année, ont, quand ils sont vieux, le haut du corps à angle droit ou à peu près avec la direction des jambes. A quinze ans, j'étais convaincu que l'œil gauche, la jambe gauche, le bras et la main gauches sont naturellement inférieurs à leurs correspondants du côté droit ; et je ne doutais pas que le profil d'une potence Γ ne fût la forme *naturelle* de la vieillesse.

Voilà comment se font les opinions. Là où le faux domine, il prend l'air de la règle et passe pour le vrai. D'autrefois ce sont des apparences vraies dont on tire des déductions fausses. Le soleil se lève à l'Orient, se couche à l'Occident et toute la voûte sidérale paraît se mouvoir dans le même sens. Pendant plusieurs milliers d'années, les plus grands esprits n'ont pas même soupçonné l'erreur que tout le monde déduit *naturellement* de cet aspect du ciel. Ce n'est cependant pas l'œil qui a tort, mais la raison parce qu'elle interprète mal ce que l'œil perçoit. Il n'en a pas moins fallu des siècles d'observations, Copernik, Galilée et des efforts considérables pour apprendre à l'humanité savante que ce ne sont pas le feu et la cuisine qui tournent autour du rôti, mais le rôti qui tourne devant le feu et dans la cuisine.

(1) Voir les numéros des 27 juillet, 3, 10, 17, 23 et 31 août et 7 septembre.

Les tendances collectives de l'humanité, les attractions émanant de la nature intime de l'âme et se manifestant directement, sont justes et vraies : il n'en est pas ainsi de nos opinions. Les opinions que nous puisons dans un milieu subversif et ténébreux sont généralement fausses. Il faut une action énergique de l'intelligence pour les redresser. A quinze ans, avec beaucoup d'autres opinions *naturelles* du même genre, je croyais les maladies inhérentes à l'humanité. Un homme fournissant une longue carrière sans avoir été jamais malade et s'éteignant doucement dans une vieillesse tranquille, m'eût paru une exception surprenante à la loi naturelle ; et c'est bien là l'opinion commune. Ici d'ailleurs, comme au sujet des phénomènes de la sphère étoilée, l'erreur n'est pas dans l'observation, mais bien dans la conséquence fausse que l'esprit en tire. De fait, la santé constante est l'exception, exception très rare dans nos sociétés. On n'énoncerait rien que de parfaitement juste en disant que le sauvage, le barbare, le civilisé, sont la pâture de mille maladies, — que dans nos milieux sociaux la santé parfaite est un mythe. C'est exact. Où gît l'erreur ? C'est dans l'acte de fausse généralisation par lequel l'esprit applique, à l'homme en thèse absolue, ce qui est le propre du sauvage, du barbare, du civilisé.

Nous avons reconnu que les physiciens, en présence de l'anarchie des éléments atmosphériques, eussent dû, allant aux causes, constater que l'homme manquait à sa fonction de régisseur intelligent de la surface planétaire. Les effroyables nuées de maladies abattues sur les populations sauvages, barbares et civilisées, et qui dévorent ces populations sans merci, eussent dû révéler non moins formellement aux physiologistes et aux médecins la fausseté flagrante des formes sociales encore existantes. Il incombait à cette classe de savants de découvrir, par la recherche des conditions générales de la santé, les caractères et la nature de l'organisation normale de la société humaine. Comme les physiciens, ils ont lâché pied, ou plutôt ils n'ont pas même osé poser le problème et tenter l'abordage. La médecine de remèdes est comme la charité d'aumônes. La grande affaire n'est pas de distribuer quelques sous aux pauvres et quelques emplâtres aux éclopés : la grande affaire, c'est de supprimer le paupérisme et les maladies dans leurs causes. Voilà la grande affaire.

Pour peu qu'on y veuille réfléchir un moment, en effet, il est certain qu'on ne peut voir dans l'état de maladie, l'état naturel et normal, ou, ce qui revient au même, placer la monstruosité dans la santé ?

Toute maladie est la conséquence directe ou indirecte, prochaine ou éloignée, d'une lésion de quelqu'une des lois de la vie de l'être. Placez l'homme dans les conditions physiques, morales et intellectuelles conformes aux développements naturels de son existence, à quel titre sa vie serait-elle atteinte et d'où le mal lui viendrait-il ? Le bien est la loi naturelle ; le mal est l'accident. C'est évident.

Vous n'ôterez pourtant pas de l'esprit d'un grand nombre que l'homme est destiné à être malade. De grands docteurs soutiendront la thèse et s'appuieront sur le témoignage universel. — Comment vous portez-vous ? Comment va-t-on chez vous ? Inévitablement deux civilisés ne s'abordent pas sans ces questions, sur le monde entier. Le monde n'ira bien, cependant, que quand cette légitime ressource d'entrée en conversation aura complètement disparu de l'usage.

« Vous voulez faire une société où les hommes seront heureux ! Quel rêve ! Vous supprimerez donc les maladies ! » — J'ai rencontré bien des arguments de haute volée dans ma carrière évangélisante, jamais de plus sûr de lui-même, de plus triomphant que celui-ci, ni de plus fréquent. Vouloir supprimer la misère, c'est un genre de folie aujourd'hui répandu et dont la rencontre n'étonne plus : les hommes d'état s'en indignent, voilà tout ; et je conviens que c'est assez révolutionnaire. Mais la suppression des maladies ! — « Rêver » un état social où l'homme serait bien portant ! Comme si » l'homme n'était pas sujet aux maladies aussi bien qu'à la » mort ! Vous verrez que ces socialistes nous parleront un jour » de supprimer la mort ! » — Dame ! si nous ne la supprimons pas absolument, je confesse augurer pour ma part que nous lui ferons subir de fières réformes.

A la honte de ce siècle, à la risée éternelle de l'avenir, je constate cette ignominieuse soumission générale de l'esprit civilisé à l'empire du mal, dans ce qu'elle a de plus éminem-

---

évident *à priori* que Dieu, en confiant à la piegrièche la mission de les détruire, l'avait créée pour un service d'hygiène et de salubrité publique. Cette louable intention du Créateur ressort surtout de ce que la piegrièche, abandonnée à ses seuls instincts en pleine solitude, ne donne la chasse aux petits oiseaux que dans des circonstances exceptionnelles, lorsque la faim, par exemple, la talonne et que l'insecte, enseveli par le froid dans son linceul d'hiver, lui manque totalement.

Dans les pays féconds en arbres épineux comme l'Algérie et le Midi de la France, la piegrièche, qui remplit sa fonction de scarabivore en artiste, aime à ficher les insectes qu'elle capture au bout des longues épines des acacias, si bien que tel de ces arbres, vu de près, ressemble à un arbre de collection tiré du cabinet d'un entomologiste. Il lui arrive fréquemment de conserver ces collections intactes pendant des semaines entières pour jouir de l'agrément du coup d'œil. Les sceptiques qui se croiraient damnés de reconnaître l'effigie d'un moule passionnel humain dans un moule de bipède à plume, attribuent cette réserve de l'oiseau collectionneur à de moins nobles motifs. Ils disent que la piegrièche aime le scarabée faisandé, et que les tiges auxquelles elle suspend ses trophées sont tout simplement des garde-mangers où elle attend que ses viandes se fassent.

La piegrièche a encore une autre manie qui rentre dans le cadre de ses études favorites, celle d'écorcher les petits oiseaux qu'elle capture pour en conserver les peaux. Un analogiste quand même me disait une fois que cette pratique de la piegrièche (*écorcheur*) devait être une vengeance à l'imitation de celle que le divin Apollon tira du satyre Marsyas qui avait osé lui disputer le prix du flageolet. Ce rapprochement peut être spirituel ; mais il a à mes yeux le tort d'être forcé et entaché de [illegible] ; je crois pouvoir [illegible] explication plus satisfaisante de ce singulier procédé.

Si la piegrièche écorche sa proie avant de la manger, [illegible]

à l'instar de la plupart des autres oiseaux carnivores et piscivores, y compris le martin-pêcheur et le coucou.

Maintenant, voyez avec quelle rapidité excessive les plus heureuses aptitudes pour le bien se convertissent en capacités pour le mal sous l'influence dissolvante d'un milieu subversif. Voyez comme les meilleures natures de bêtes se détériorent au souffle contagieux de la perversité humaine, et avec quelle facilité déplorable la piegrièche, emblème du gardien de la sécurité publique, vire à la pie, emblème de l'ignoble mouchard qui fait métier d'inventer les complots au lieu de les éventer.

Voilà une bête qui, dans le principe, ne demandait pas mieux que de protéger les arbres et les oiseaux, richesses naturelles de l'homme, et qui se contentait parfaitement pour son ordinaire d'un plat de scarabées. Elle vivait en intelligence parfaite avec le bûcheron et le cultivateur, ne s'oubliant que très rarement à donner des coups de bec dans le contrat d'alliance ; mais il est arrivé que les enfants des hommes ont déclaré aux petits oiseaux du bocage une guerre si acharnée, et qu'ils ont mis si souvent sous les yeux de la piegrièche le spectacle des supplices qu'ils aiment à faire subir aux mésanges, aux gobe-mouches et aux rouge-gorges, que celle-ci a fini par prendre goût à ces scènes barbares. Et alors la raquette, qui lui avait paru une invention diabolique la première fois qu'elle l'avait considérée de près, la raquette qui saisit le malheureux petit oiseau par les pattes, les lui brise et les tord, et fait mourir ses patients dans d'atroces tortures, pendus la tête en bas et tout le poids du corps pesant sur les tendons déchirés ; la raquette, dont je demande l'interdiction immédiate par amendement à la loi Grammont ; la raquette, ce gibet sanglant où le corps du supplicié reste exposé des heures et des journées entières après son agonie, [illegible]

dangereuse d'espèces trop fécondes, l'instrument, en un mot, des rigueurs salutaires. Beaucoup de piegrièches sont aujourd'hui pour la peine de mort et répètent après Malthus *qu'il n'y a pas de place pour le rouge-gorge au banquet de la vie ; que la Nature l'a décidé ainsi, et qu'elles, les piegrièches, ont été chargées avec d'autres de mettre à exécution les ordres de la nature.*

Que personne ne s'étonne de rencontrer des arguments à la Malthus et à la de Maistre dans la bouche des bêtes ; car il n'est rien de brute ni de stupide comme le pourvoyeur d'échafaud. Ce qui m'étonne bien plus, c'est de voir tant de braves gens concéder à si bon marché le titre de génies supérieurs à tous ces Anacréons de guillotine qui n'ont jamais su qu'injurier impudemment leurs adversaires ou leur jeter des bourreaux à la tête, comme si le bourreau était un argument. Il m'est tombé l'autre jour entre les mains une brochure infime d'un Donoso Cortès qui est ambassadeur, à ce que l'on dit, quelque part, au lieu d'être interné dans le Charenton de son pays pour le restant de ses jours, comme il en avait le droit. [illegible]

[illegible] pour surmonter le sentiment de répulsion et de [illegible]

ment révoltant pour l'intelligence dégagée, droite et libre. Non, l'esclave et le serf qui acceptaient la légitimité de leur servitude, qui croyaient de leur devoir d'obéir aux lois faites par leurs maîtres, sont loin de nous paraître aussi bas tombés dans les abîmes de la déviation morale que, pour avoir soutenu nous-mêmes la nécessité providentielle, la légitimité naturelle de la misère, du vice, des maladies, nous le paraîtrons aux générations ultérieures. Honte à nous, crétins! Honte à nous, civilisés! Honte à nous, amés et féaux sujets de la syphilis et de la psore, de la gale et de la fièvre! Civilisés grippés, catarrhisés, cholérisés, tordus, tortus, bossus, borgnes, sourds, aveugles, honte à nous! Certes, nous méritons bien de faire litière et pâture à toutes ces affreuses lésions de maladies qui nous dévorent, puisque nous n'avons pas encore su seulement concevoir l'illégitimité de leur domination, pas encore osé nous révolter au moins en esprit contre leur tyrannie!

Les anciens, qui ne connaissaient rien en physique, avaient substitué partout à la science absente une théologie. Si le vent soufflait, c'est que messire Eole était en colère. Une tempête de mer venait de la mauvaise humeur de Neptune et de ses coups de trident. La foudre était le carreau du seigneur Jupiter. Il y avait ainsi un personnage divin ou semi-divin à la source de tout phénomène, à la place de toute cause encore inconnue. Si nous ne sommes plus païens en physique, la science ayant assez grandi dans cet ordre pour en chasser les entités théologiques, les créations cérébrales, nous le sommes généralement encore, moins les belles formes poétiques de l'antiquité, en tout ce qui concerne l'homme et les phénomènes sociaux. Nous attribuons à des volontés de la nature ou de la Providence toutes sortes de résultats dont les anciens eussent fait honneur à quelque immortel. C'est la même chose. — Pourquoi l'eau monte-t-elle dans les pompes? — Parce que, disait-on encore au temps de Galilée, la nature a horreur du vide. — Mais, font observer les fontainiers de Florence, l'eau ne monte dans nos pompes que jusqu'à 32 pieds! — Peste! répond Galilée qui découvre sur le coup la pesanteur de l'air, il faut croire que la nature n'a horreur du vide que jusqu'à 32 pieds. — L'horreur du vide, détrônée par le baromètre, n'en avait pas moins gouverné la physique pendant plus de deux mille ans. Un vain mot substitué à la connaissance des causes suffit à masquer celles-ci à l'esprit humain pendant des siècles!

Si les pommes de terre, le blé, le raisin, atteints par des désordres climatériques récents, étaient soumis depuis des temps séculaires aux causes morbides qui les ont frappés sous nos yeux, au lieu de voir dans ces maladies des accidents, des faits contingents et subversifs, et d'en rechercher les causes spéciales, il serait acquis que ces maladies sont *naturelles* au blé, au raisin, aux pommes de terre. Pourquoi le blé, les pommes de terre, le raisin sont-ils malades? — Réponse : C'est parce qu'il est dans la nature du blé, etc., d'être malade.

Cette idée saugrenue, en ce qui concerne l'homme est d'autant plus sotte que quand quelqu'un est atteint, on se demande aussitôt d'où le mal a pu lui venir; et chacun de donner une raison. Plutôt que de rester coi, dans les campagnes on parle encore de *sorts jetés*, de *mauvais œil*, etc. C'est du moins une récurrence du bon sens natif qui proteste par une absurdité contre une autre.

Toutes les maladies sont PROVOQUÉES; cela est certain. Les causes de la plupart d'entre elles sont connues. Elles varient avec les conditions sociales. L'indigence a ses maladies spéciales comme la richesse désœuvrée. La pénurie et les excès engendrent chacun les leurs. Si la médecine avait fait son devoir social, à l'heure qu'il est chaque espèce, chaque variété de maladies serait classée avec ses causes en regard, et réciproquement.

Habitations insalubres; nourriture insuffisante ou malsaine; pénurie de vêtements; malpropreté; insalubrité des localités; eaux indigestes ou contenant des principes nuisibles; air stagnant, humide ou miasmatique; refroidissement; défaut de précautions hygiéniques, et toute la pathogénésie due à l'abandon ou à la mauvaise gestion de la surface planétaire : — le choléra, les pestes, la fièvre jaune, etc., appartiennent évidemment à cette dernière catégorie. Chacune de ces causes, étudiée dans ses variétés et dans ses effets simples ou composés sur les divers tempéraments, fourniraient déjà d'amples généalogies.

Puis viendraient les causes industrielles. Il n'y a pas de genre de vie, en civilisation, qui n'engendre ses maladies spéciales. Tous les États sont meurtriers, les uns au plus haut degré, comme ceux des ouvriers employés dans les usines où l'on fabrique la céruse, l'arsenic, l'antimoine et mille autres produits dangereux. La plupart de nos manufactures sont des séjours empoisonnés. L'enfance décimée, la jeunesse abâtardie, la caducité précoce, la race dégénérée, l'hôpital, accusent et témoignent. Les preuves abondent de l'empoisonnement et de l'assassinat réguliers de la classe ouvrière par notre régime manufacturier. L'organisation industrielle de la civilisation met ses masses laborieuses en coupe réglée.

Mais nos ateliers fussent-ils salubres, la science hygiénique et l'humanité eussent-elles présidé à leur assainissement, réalisé toutes les précautions sanitaires qu'ils devraient offrir, que la forme même du travail civilisé suffirait encore à dégrader les corps, à altérer les organes, à vicier les sources de la vie et à générer toutes sortes de maladies.

Tout homme apporte au monde des facultés physiques, morales et intellectuelles. Le développement *intégral* de ces facultés, très variées pour chacun de nous et dont la richesse mesure le titre spécial de nos caractères, constitue la destinée vraie de l'individu. De cet incontestable énoncé il est facile de conclure qu'aucun être humain, dans nos sociétés subversives, n'accomplit sa destinée. Pour que cela fût, en effet, il faudrait deux conditions capitales : d'abord un système d'éducation pratique qui fît éclore toutes les vocations de tous les êtres; ensuite une organisation des fonctions sociales qui permît, pour chaque être, l'essor régulier de toutes les vocations constatées, de toutes les forces naturelles reconnues.

Or, le hasard seul distribue chez nous les fonctions de tout ordre; et notre mode de travail, au lieu de se prêter à un alternat infini de fonctions variées, en rapport avec la richesse et la variété des natures, propre à exercer toutes les forces proportionnellement, fixe chacun à un état, à un métier, à une fonction immuable. C'est du matin au soir, toute la semaine, toute l'année, toute la vie, le même genre d'opérations, souvent le même mouvement des millions de fois répété! L'homme n'est plus un homme, c'est un piston, une manivelle, une bielle, le représentant ou l'accessoire d'une machine. Hypertrophie du membre surexercé; atrophie du reste. Outragée dans les lois élémentaires de la vie, la nature se venge par mille déformations, mille révulsions, des insultes de l'industrie civilisée, qu'elle frappe d'ailleurs de répugnances proportionnelles à l'intensité des lésions qu'elle en reçoit. Toute fonction trop prolongée est un excès. La nature punit les débauches du travail aussi bien que celles de la consommation. Chaque état est aujourd'hui une intempérance et nourrit la famille de maladies.

A tous ces genres de causes matérielles, une encyclopédie pathogénésique aurait à ajouter les origines morales non moins nombreuses : les chagrins de fortune, d'ambition, d'amour; les déceptions, les soucis, les tourments d'esprit, l'ennui, etc., qui tarissent par des chocs subits ou dessèchent lentement les sources de la vie.

Voilà un aperçu du cadre des causes morbides simples et directes. Toutes ces causes maintenant vivant dans une promiscuité monstrueuse, se composent, s'accouplent sous tous les modes imaginables, vicient les éléments intimes de l'organisation, et infectent l'espèce à fond : d'où les prédispositions pathologiques des générations adultérées et les maladies congéniales.

Et l'espèce humaine a résisté! elle subsiste encore!

Ah! quand on songe à quelles agressions la vie humaine est perpétuellement en proie dans nos sociétés, on se demande si ce n'est pas un miracle flagrant qu'elle les ait pu traverser.

Loin donc que les maladies soient des fruits naturels de la vie humaine, la vérité est que celle-ci résiste, avec une énergie prodigieuse, incompréhensible, aux causes de destruction dont elle est encore assiégée.

Supposez des populations aisées, riches, hygiéniquement logées, vêtues et nourries; équilibrant l'exercice de leurs facultés physiques, morales et intellectuelles dans des travaux attrayants, gais et variés; échappant aux excès de tout genre par la multiplicité même des fonctions et l'abondance des plaisirs; affranchies des soucis, des tourments, des conflits moraux qui obsèdent les civilisés; des populations activement heureuses enfin, c'est-à-dire la société humaine à son état normal..... à quelles causes et sous quels prétextes imagineriez-vous que les maladies s'y pussent introduire? Loin de là; il ne faudrait pas trois générations de vie normale à l'espèce humaine si profondément atteinte et viciée qu'elle soit pour que la durée de l'existence fût triplée, les forces vitales décuplées, la taille moyenne considérablement accrue et toutes les maladies chassées, disparues, passées à l'état de mythe!... Il n'y a pas de physiologiste tant soit peu éclairé qui ne proclame la certitude de cette conséquence.

(*La suite prochainement.*)

Victor Considerant.

Saisie de l'Evénement.

L'Evénement, condamné il y a quelque temps pour avoir attaqué l'échafaud, est poursuivi aujourd'hui pour avoir plaidé la cause des exilés et des proscrits. Le parquet aurait vu une excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République dans la constatation de ce fait que la police française vient en aide aux polices d'Allemagne et d'Italie. L'article incriminé a paru dans le numéro du 9; il était intitulé : *Un aveu*, et portait la signature de F.-V. Hugo. Les poursuites sont dirigées contre M. Paul Meurice, gérant du journal, et contre l'auteur de l'article.

L'énergie et le talent que les rédacteurs de l'*Evénement* mettent au service de la République, la verve avec laquelle ils soutiennent tous les grands principes de vérité et de justice, font nécessairement de ce journal un point de mire pour la persécution. Ce nouveau procès ne pourra qu'ajouter aux titres, déjà si nombreux, qui méritent à l'*Evénement* la sympathie et la reconnaissance de tous ceux qui ont les yeux tournés vers l'avenir.

MM. F.-V. Hugo et P. Meurice sont cités à comparaître lundi prochain devant la cour d'assises.

Allyre Bureau.

L'ordonnance suivante de M. le préfet de police a été placardée dans Paris mardi matin :

ORDONNANCE CONCERNANT LES ÉTRANGERS.

Paris, le 8 septembre 1851.

Nous, préfet de police,

Vu l'article 5 de l'arrêté du 12 messidor an VIII, et la loi du 3 décembre 1848;

Considérant qu'un certain nombre d'étrangers, abusant de l'hospitalité qui leur est donnée en France, se livrent à des manœuvres coupables contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat;

Qu'il est de notre devoir de prescrire les mesures nécessaires pour déjouer ces manœuvres,

Ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. A l'avenir, tout étranger qui arrivera dans le département de la Seine, avec l'intention d'y résider ou d'y exercer une industrie, devra se présenter, dans les trois jours de son arrivée, à la préfecture de police, pour y obtenir, s'il y a lieu, un permis de séjour.

Cette disposition n'est pas applicable aux étrangers voyageant pour leurs plaisirs ou leurs affaires, sans intention de résidence, et munis d'un passeport de leur gouvernement, régulièrement visé.

Art. 2. Les étrangers actuellement résidant à Paris, et qui ne se trouvent pas dans l'exception prévue par le deuxième paragraphe de l'article précédent, seront tenus, dans le délai de huit jours, de se présenter à la préfecture de police (1re division, 2e bureau), pour y faire régulariser leur position.

Art. 3. Tout étranger qui contreviendra aux dispositions qui précèdent sera expulsé du territoire français.

Le préfet de police, P. CARLIER.

Vu et approuvé,

Le ministre de l'intérieur, LÉON FAUCHER.

En vertu de cette ordonnance et depuis mercredi, la préfecture est assiégée par un nombre considérable d'étrangers qui vont faire régulariser leur position. On a dû ouvrir une porte sur le quai des Orfèvres et transformer le jardin de la préfecture en salle d'attente. Une vingtaine d'employés préposés à la délivrance des permis de séjour en expédient environ 6,000 par jour. « Mais, dit le *Siècle*, à qui nous empruntons ces détails, malgré ce chiffre déjà imposant, il est peu probable que les huit jours fixés par l'ordonnance puissent suffire à cet immense travail, car on ne compte pas moins de 70 à 80 mille étrangers atteints par cette mesure. Chaque jour l'affluence est telle que dès deux heures de l'après-midi on ne laisse plus entrer personne,

---

de conscience. Et bientôt celle qui tremblait à la vue de la potence s'y est accoquinée, et sa plus douce occupation a été désormais de décrocher les pendus et de se délecter de leur chair. Et de fil en aiguille et la soif du sang empirant, la piegrièche a cessé en beaucoup de lieux de veiller à l'apparition du milan et de persécuter le capricorne pour prêter une oreille avide au déclic de la raquette et au cri de détresse de l'oiseau qui vient de s'y prendre. Que l'oiseleur ne soit pas présent pour défendre sa prise, la piegrièche s'en empare et la dévore vive, et Dieu sait si pendant ce temps le milan, le busard et le capricorne ont beau jeu. C'est ainsi que la richesse de l'homme brûle par tous les bouts. J'ai vu dans Saône-et-Loire une magnifique plantation de peupliers d'Amérique d'une valeur de cent mille francs et plus périr en quelques jours sous la tarière empestée du capricorne. Mais pas une société agricole de France ne s'est émue de cet acte de vendalisme. Ainsi sont faites les sociétés savantes patronées par les gouvernements! Qu'un arbre qui n'avait pas envie de mourir tombe sous la hache d'un pauvre délinquant vaincu par la misère, aussitôt cent perroquets de l'ordre de tonner à l'unisson contre l'audace effrénée des socialistes qui marchent le bras levé contre la propriété territoriale. Mais que trois ou quatre mille pieds d'arbre périssent en une nuit sous la sape du capricorne, *motus*, l'ordre n'a rien à voir aux méfaits du capricorne, le capricorne de France est inviolable et sacré comme ses ancêtres d'Egypte. Alors vous allez me demander pour la vingtième fois que je vous explique à quoi peuvent servir les sociétés agricoles et le *Club des pommes de terre* et celui des *Fines herbes*. — A apprendre à jouer la bouillotte, vous ai-je déjà répondu dix-neuf fois.

Ainsi, du jour à jamais regrettable où le bon gendarme, ami de l'homme, a été détourné de sa voie naturelle, qui est la protection du gibier et de l'humble travailleur, par les circulaires des ministres des gouvernements déchus, du jour où il a été contraint de prostituer sa candeur native aux exigences de la faction monarchique et d'aller à confesse, de déserter sa fonction de sentinelle sociale pour se faire racoleur de votes royalistes, de ce jour là l'immense considération dont jouissait le gendarme a subi un échec notable et le chiffre des délits de chasse et des attentats contre les personnes a suivi un accroissement proportionnel. Le résultat qu'ils n'ont pas prévu était pourtant bien facile à prévoir. Un bon gendarme, si bon et si zélé qu'il soit, ne peut pas être en plusieurs endroits à la fois comme St-François Xavier. L'Evangile politique ajoute : un même municipal ne peut pas servir deux maîtres : le gouverné et le gouvernement.

Deux révolutions françaises ont eu lieu à dix-huit années de distance pour prouver que la métamorphose du gendarme royal et du municipal en agent politique, réussissait toujours à exaspérer l'esprit des masses contre l'autorité, mais jamais à empêcher de tomber les dynasties trop mûres. Un seul fait suffira pour donner une idée de cette exaspération dangereuse et de ses conséquences. Le rapport de la commission des récompenses nationales, rédigé sur les déclarations officielles des vainqueurs eux-mêmes, constata que le chiffre des gendarmes tués pendant les trois glorieuses dépassait TROIS MILLIONS! et probablement que si la révolution de Février eût osé, comme celle de juillet, récompenser ses héros, le chiffre des municipaux occis dans la matinée du 24 eût atteint des proportions non moins pyramidales. Puisse du moins l'exemple du sort fatal du gendarme de la branche aînée et du municipal de la branche cadette, servir de texte utile aux méditations du gendarme de la république et l'engager à mettre l'eau de la circonspection dans le vin de son zèle révisionniste.

Ce n'est pas sans une vive douleur que j'ai vu naguère le gendarme Briol prêter l'autorité de son témoignage à une mystification éclose dans le cerveau fêlé d'une pauvre Provençale. Ce sont là visions folles dont il faut laisser l'initiative aux filles célibataires et aux sous-préfets ambitieux. Un peu de voltairianisme ne messied pas à la maréchaussée; j'aime le municipal esprit fort, et je déclare la société perdue, si le gendarme faiblit à l'endroit du miracle. Hélas, je le sens trop, Sancho avait raison, l'on ne guérit pas de la peur et chat échaudé craint l'eau froide, mais depuis le jour où le jeune Odilon Barrot, le jeune Baroche et le jeune Thiers m'ont amené la Catastrophe de Février en demandant la Réforme, je tremble à tout moment que les mêmes imprudents, à force de pousser à la révision de la Constitution, ne nous poussent tout droit à la révision de la Propriété, de la Famille et de la Religion, et finalement n'arrivent à PROSCRIRE LES BASES DU LIEN SOCIAL, comme l'a dit un jour l'éloquent orateur Berryer dans son sublime charabia.

Pourquoi le gendarme royal, le gendarme des chasses et le municipal ont-ils péri, dites-le moi? Parce que nul analogiste ne s'est rencontré dans les conseils de leurs gouvernements insensés et aveugles, pour lire dans l'histoire de la décadence de la piegrièche, l'avalanche de cataclysmes qui devait engloutir ces institutions vénérées.

Car la piegrièche ne s'est pas arrêtée dans le cours de ses déprédations à copier les exemples pernicieux du geai, de la pie et de la corneille, espèces indignes qui furent de tout temps les bêtes noires de l'oiseau et de l'oiseleur. Au noble titre d'écumeuse de tendue, d'hirondelle de potence, elle n'a pas tardé à joindre celui d'infanticide. *Quiconque a pu franchir les bornes légitimes*, a dit le vertueux Hyppolite, *peut violer enfin les droits les plus sacrés....*

Oui, de même que la paresse et le mensonge conduisent le jeune civilisé au braconnage et le braconnage à l'assassinat, ainsi l'habitude de dérober des oiseaux pris au piége et la fréquentation des mauvaises sociétés ont conduit la piegrièche à l'infanticide, le plus lâche des crimes. Et cependant comment ne pas prendre goût à la chair des enfants, quand on a mangé tant de pères! Comment se remettre au travail quand on a l'habitude de se reposer pour sa nourriture sur le travail d'autrui! Comment celle qui s'était laissée aller à ses appétits carnivores à la vue de la mésange pendue au nœud fatal, aurait-elle résisté aux allèchements de la chair rose et tendre de la jeune nichée s'offrant à ses regards sous la ramée épaisse,

et que même tous ceux qui attendent ne sont pas certains d'arriver en temps utile. »

Il est donc bien avéré qu'en Europe, aujourd'hui, l'Angleterre possède le noble monopole de l'hospitalité et de l'asile. Pauvre France!...

ALLYRE BUREAU.

Les pièces suivantes, relatives au grand complot franco-allemand qui s'instruit en ce moment, ont été envoyées de Londres aux journaux démocratiques de Paris avec prière de les publier :

On vient d'arrêter à Paris l'administrateur de la *Voix du Proscrit*, le seul de ses rédacteurs qui soit en France, ainsi que les citoyens que le hasard amenait dans ses bureaux; on a saisi ses registres d'abonnement et de caisse, sa correspondance commerciale; et cela sous le prétexte que la *Voix du Proscrit* est l'âme et l'instrument d'un prétendu complot.

Pendant que ces exécutions se pratiquaient à Paris, le gérant provisoire de la *Voix du Proscrit* était appréhendé au corps à Saint-Amand et conduit à Paris, les fers aux mains; enfin la sœur du citoyen Chouteau, gérant de la *Voix du Proscrit* et détenu à Douai pour délit de presse, était elle-même conduite à la prison de Valenciennes, parce qu'elle avait voulu sauver sa dignité et sa pudeur en ne se laissant pas fouiller par les gendarmes.

Les soussignés rédacteurs de la *Voix du Proscrit* se doivent à eux-mêmes de déclarer qu'ils n'ont jamais fait de politique qu'au grand jour, dans le journal qu'on essaie vainement de briser entre leurs mains; que, notamment, ils n'ont jamais eu le moindre rapport avec le Comité allemand de Paris, qui serait, au dire de la police, un des rouages de ce prétendu complot; qu'ils mettent le gouvernement au défi de produire aucune pièce incriminable émanant d'eux au dehors ou en deçà des articles publiés dans le journal.

Au surplus, l'opinion publique commence déjà à apprécier si bien cette fantasmagorie, que les journaux de la réaction sont obligés de démentir eux-mêmes les mensonges qu'ils avaient inventés. Hier, c'était une lettre des plus compromettantes, écrite par le citoyen Ledru-Rollin, qui faisait arrêter le citoyen Antoine, et comme jamais ces citoyens n'ont correspondu entr'eux, on fait plus tard justice de cette audacieuse assertion.

Un honorable magistrat de la cour d'appel de Paris était accusé d'avoir soustrait cette pièce, et, devant ses explications aussi loyales que naturelles, cette scandaleuse affaire s'évanouit d'elle-même.

Aujourd'hui, ces mêmes journaux, complaisants échos de la rue de Jérusalem, colportent une nouvelle plus stupide encore : A les entendre, des pièces de la plus haute importance auraient été soustraites chez le citoyen Ledru-Rollin. A cette fable ridicule, il ne manque que deux choses : la soustraction de pièces quelconques, nous pourrions ajouter la présence de toute pièce compromettante chez le citoyen Ledru-Rollin.

Ainsi s'écrouleront successivement, nous en sommes convaincus, toutes les allégations de la police et de ses journaux.

Cependant, on retiendra sous les verrous nos amis, notre gérant et notre administrateur, en les associant, en dépit de l'évidence, à un complot imaginaire, dont les prétendus auteurs leur sont complètement inconnus.

....

Quoi qu'il en soit, plus le gouvernement redoute la politique dont la *Voix du Proscrit* est l'expression, plus il est de notre devoir de lui rendre un organe. Nous y parviendrons d'ici à quelques jours.

LEDRU-ROLLIN, DUPONT, CH. DELESCLUZE,
CH. RIBEYROLLES.

» Londres, le 9 septembre 1851.

» Nous sommes autorisés à déclarer, au nom du COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE EUROPÉEN, qu'il est de toute fausseté que des pièces émanant du comité aient été saisies. Nous ajoutons en toute certitude que, si la police de Paris tient entre ses mains des pièces compromettantes, elles sont l'œuvre d'hommes qui n'ont jamais appartenu, de près ou de loin, à ce comité. Le gouvernement français est mis au défi de publier un document quelconque qui rattache le COMITÉ EUROPÉEN au prétendu complot franco-allemand.

» Pour le comité,

» D. BRATIANO. »

Société d'agitation allemande de Londres.

» Le *Journal des Débats*, et, avec lui, tous les journaux réactionnaires de Paris, prenant texte du manifeste publié récemment par la Société d'agitation allemande de Londres, veulent la rattacher à ce prétendu complot au sujet duquel un grand nombre de citoyens allemands viennent d'être arrêtés à Paris.

» La Société d'agitation allemande à Londres proteste contre toute insinuation de ce genre. Quelle que soit l'habileté de la justice française, elle ne pourra nullement établir l'existence de cette complicité chimérique. C'est ailleurs qu'à Paris que la Société d'agitation allemande dirige son action et sa propagande.

» En ce qui touche les citoyens allemands arrêtés à Paris, à l'occasion de ce prétendu complot, ils sont, à l'exception de deux seulement, inconnus même de nom aux soussignés, qui n'ont jamais eu de correspondance avec aucun d'eux. Quant au citoyen Meyer notamment, qui est désigné comme l'agent principal de cette conspiration imaginaire, son nom a été révélé pour la première fois aux soussignés par les journaux qui reçoivent les confidences de la police française.

» En présence de cette affirmation, dont les faits ne manqueront pas d'établir l'exactitude, personne ne pourra plus faire remonter à la Société allemande de Londres la responsabilité qu'on a voulu faire peser sur elle.

» Londres, le 9 septembre 1851.

» Au nom de la Société d'agitation allemande de Londres,

» CHARLES SAUSENAU. »

La grave question de l'emplacement des halles a été, on se le rappelle, tranchée en juin dernier par la commission départementale faisant fonction de conseil municipal pour la ville de Paris. L'emplacement fixé par le projet de MM. Baltard et Callet a été définitivement adopté, et le projet total de ces messieurs, qui comprend, outre la construction des pavillons des halles, les percements, élargissements et rectifications de rues nécessaires pour faciliter le mouvement des voitures, l'aménagement des marchandises et la circulation des consommateurs; ce projet, disons-nous, a été soumis à l'enquête préparatoire exigée pour tous les travaux d'édilité. Parmi les observations qui ont été transmises à la commission chargée de centraliser les documents de l'enquête se trouve un mémoire de M. Schwickardi, architecte, où sont exposées des vues qui nous paraissent très justes sur le choix des rues à ouvrir, à élargir, à redresser ou à supprimer, sur l'isolement complet de Saint-Eustache, sur l'élargissement facile du pont Neuf, sur un nouveau mode d'aménagement des conduites d'eau et de gaz, et des égouts; enfin sur la distribution même des constructions qui constitueront les halles proprement dites. Nous empruntons à ce mémoire le paragraphe relatif à ce dernier point. — Allyre Bureau.

OBSERVATIONS SUR LE PROJET DES HALLES.

Je sais n'avoir point à discuter l'emplacement choisi pour la construction des halles; je n'aborderai donc le projet que sur ses dispositions principales.

Ici, je mentionnerai encore le désir de voir mettre au concours tous les travaux publics dont l'Etat ou les villes prépareraient les programmes, c'est-à-dire fourniraient tous les renseignements nécessaires aux concurrents.

Dans le projet de MM. Baltard et Callet (qui paraît être adopté), je ne vois point jaillir le résultat des recherches faites tant en France qu'à l'étranger, sous l'appui du gouvernement, pour arriver à établir à Paris des halles modèles.

Ainsi, le projet nous indique encore deux catégories de marchands.

1° Ceux abrités dans les bâtiments : ce sont les privilégiés ;

2° Ceux placés sur des trottoirs, abrités seulement de la pluie.

Quand je songe que cette deuxième catégorie comptera plusieurs centaines de marchands, je me demande où sont les améliorations par rapport à ce qui existe actuellement. J'insiste beaucoup sur ce point; car il faut remarquer que le projet ne tient nullement compte du public; en effet, les marchands se trouveront seuls à l'abri de la pluie, et les acheteurs seront, comme aujourd'hui, obligés de se coudoyer et de se gêner mutuellement avec leurs parapluies.

Les bateaux de blanchisseuses, sur la Seine, non soumis à des enquêtes d'améliorations, abritent entièrement leur public de la rigueur des frimats, et nos halles, que l'on dit devoir être modèles et qui engagent l'avenir, laisseraient souffrir impitoyablement un grand nombre de personnes utiles à la société! Où donc serait le progrès?

Quand il s'agit d'imposer une population de dépenses aussi lourdes que celles de la construction des halles, on devrait prendre tous les moyens possibles de faire les choses au mieux, ce à quoi on arriverait toujours si les projets étaient mis au concours d'une manière évidente et régulière.

Les modifications que je signale au projet des halles centrales, tout en conservant le même emplacement aux corps de bâtiments, sont assez importantes pour constituer un nouveau projet.

Elles consistent :

1° A transformer la place des Innocents que MM. Baltard et Callet destinaient au parcage des voitures, en un marché aux fleurs dont la fontaine monumentale serait la décoration obligée.

Car n'est-ce pas faire injure à ce monument que de songer à l'encombrer sans toujours de sales charrettes.

2° De supprimer tous les étalages de marchands sur les trottoirs et d'y substituer de légers appentis adossés aux bâtiments principaux; ces appentis, vitrés en partie et supportés par des colonnes en fonte très distancées entre elles, serviraient à échelonner les voitures auprès des bâtiments de chaque provenance. De plus, les portions de hangards au droit des bâtiments d'extrémités pourraient, après le service des halles, être employées chaque jour au remisage d'environ 70 voitures de place.

Par cette disposition, on ne serait plus, comme aujourd'hui, continuellement heurté dans les halles par les transports et tous sens des paniers vides, puisque les voitures seraient à proximité.

Il n'existerait aucun embarras, les voitures devant être échelonnées au pourtour des bâtiments des halles dont les hangards en abriteraient aisément 430.

Il n'en est pas de même du projet de la ville de Paris, lequel réunit toutes les voitures sur la place du marché des Innocents; cette concentration donnerait lieu à un grand encombrement dont la place du Châtelet vous offre un exemple.

Il est important de remarquer que le grand bâtiment destiné par MM. Bastard et Callet comme marché aux fleurs devenant vacant, par suite de la transformation que j'opère, servirait alors à abriter les marchands dont les étalages sur les trottoirs disparaîtraient.

L'espace compris entre le rang des voitures et les bâtiments laisserait la circulation parfaitement libre dans tout le pourtour, et les hangards vitrés dans cette partie rendraient parfaitement clair le rez-de-chaussée et les caves. Ainsi, tout le service de déchargement se ferait à couvert, directement et à hauteur des planchers, comme dans les gares de marchandises des chemins de fer, la pluie n'incommoderait plus personne et n'endommagerait point les marchandises.

Toute la vente se faisant à l'intérieur des bâtiments, la circulation des voies publiques serait toujours libre. Ce fait est très important à noter, en raison des grandes communications de la capitale qui sillonnent cet espace, tandis que le projet de la ville, attelé à la routine, encombre encore les chaussées qui ne présenteraient qu'un tohu-bohu général comme actuellement.

Economie de ressort, améliorations, simplifications dans tout le service des halles et libre circulation des voies publiques, tels sont les avantages qui résulteraient des dispositions que je propose et qui me paraissent indispensables à l'établissement de halles modèles. — Schwickardi, architecte.

Le conseil général du Gard a émis un vœu qui peut être mis en pendant avec celui de la Loire-Inférieure. C'est la même franchise, la même netteté, et, pour notre part, nous l'approuvons fort. — Allyre Bureau.

Voici le texte de ce vœu :

« Le conseil général,

» Vu le vœu du conseil d'arrondissement d'Alais, en faveur de la révision de la constitution;

» Convaincu que tout expédient, toute combinaison intermédiaire entre la république et la monarchie ne ferait qu'aggraver le malaise et les périls de la situation;

» Que le rétablissement de la monarchie traditionnelle, héréditaire et représentative par la volonté régulièrement manifestée du pays, donnerait à son gouvernement le principe de stabilité qui lui manque et dont l'absence est une cause toujours croissante d'inquiétudes et d'agitations,

» Emet le vœu de la révision totale et légale de la constitution. »

Le *Réformateur de Cahors*, dans un compte-rendu signé H. Mariet, rapporte l'épisode suivant d'une des séances du conseil général du Lot :

M. Vernhac venait de proposer, au nom de la 3ᵉ commission dont il était rapporteur, que le conseil général émît le vœu qu'il fût établi, dans le plus bref délai possible, au moins une brigade par canton, lorsque Lafont s'est levé, a demandé la parole et s'est expliqué en ces termes :

« Je ne m'oppose pas, a-t-il dit, à la création de la nouvelle brigade de gendarmerie. Personne ne reconnaît plus que moi les immenses services que rend chaque jour cette belle institution. Les malfaiteurs seuls devraient la redouter. Mais quand on l'éloigne du but véritable pour lequel elle a été créée, quand on la fait entrer dans le domaine de la politique, j'ai le droit et le

---

quand toutes les circonstances conspiraient pour la pousser au crime, la gourmandise, l'ombre et la solitude, l'absence des parents, des témoins, du péril?

Ajoutez que l'occasion de mal faire, cette tentatrice maudite qui a perdu tant d'âmes et fait tant de larrons, s'offrait à la piegrièche plus souvent qu'à toute autre, à elle qui, par son métier de guetteuse était exposée à savoir plus de nids que personne et à connaître mieux que personne aussi les habitudes, les heures, les allées et les venues d'un chacun, et alors vous ne trouverez pas étonnant qu'elle ait succombé à la tentation satanique. Après tout, n'était-elle pas en droit de se croire moins coupable que ces enfants dénaturés des hommes qui portent tous les jours sur les nids des oiseaux une main sacrilège, et qui n'ont pas même à objecter, pour justifier leur crime, l'excuse de la faim! Je n'entends pas proclamer la blancheur immaculée de la piegrièche, je demande seulement que celui de nous qui n'a pas détruit des oiseaux innocents pour le seul plaisir de détruire, lui jette la première pierre.

Une chose plus difficile à justifier néanmoins que l'infanticide de la piegrièche en lui-même, c'est le caractère des moyens employés pour arriver à la perpétration d'icelui. J'ai dit que les piegrièches en général avaient été douées par la nature de prodigieuses facultés pour la musique. Ces oiseaux, en effet, ont le talent d'imiter tous les accents, de parler tous les langages, de *chanter* le rossignol, le rouge-gorge, l'hirondelle, suivant les caprices du goût du virtuose et le hasard des rencontres. Or, imaginerait-on que les misérables petites bêtes ont usé de cette faculté précieuse, de manière à laisser croire que l'unique but de leurs études aurait été de s'approprier le langage des pères, pour mieux tromper les fils. On aurait vu de ces piegrièches, grises, rousses ou roses, s'approcher traîtreusement des buissons où elles soupçonnaient le domicile du rossignol ou de la fauvette, et, contrefaisant la voix des parents qui apportent la becquée, forcer les petits à trahir leur retraite par leurs doux cris d'appel et à se livrer d'eux-mêmes à leurs bourreaux perfides.

Ainsi l'espion politique, le plus lâche et le plus méprisable de tous les scélérats, imite le langage et la tenue de l'ami du travailleur pour s'immiscer dans son intimité, s'instruire de ses projets, le dénoncer, le perdre.

Une fois la piegrièche descendue jusqu'à l'infanticide, jusqu'à ce degré de turpitude où le criminel se mire dans sa propre infamie et s'énorgueillit de son titre de délateur et de fléau des familles, il n'y avait plus à discuter ni à marchander avec elle. On l'a tuée et on a bien fait. Je lui ai appliqué plus d'une fois la loi du talion pour mon compte. Je l'ai abominablement martyrisée dans ses affections de mère; je lui ai tenu des heures entières le poignard sur la gorge de ses petits, pour lui faire entrer dans le cœur la lame du remords; je l'ai atrocement punie par où elle avait péché et je ne m'en repens pas. Vous vous êtes faite pie, c'est-à-dire délatrice, moucharde, infanticide, eh bien! subissez les conséquences de votre félonie et de votre vénalité. Le sang appelle le sang.... Et jamais je n'ai refusé, depuis que j'ai su ces bassesses, l'aumône d'un coup de feu à la piegrièche qui m'a croisé la voie, quelle que fût du reste la variété à laquelle elle appartint, et j'engage tous mes confrères en saint Hubert à agir comme moi.

Mais encore une fois, n'oublions pas, au milieu de nos saintes et légitimes imprécations contre l'infamie, de faire la part de l'homme et de la piegrièche, du gouvernement et du gendarme.

Si le gendarme a deux penchants, un qui le porte au bien et l'autre à la police et que ce dernier soit le seul que développent nos institutions, à qui la première faute si le gendarme tourne mal? Evidemment à nos institutions. Alors prenons-nous-en à celles-ci avant de nous en prendre au gendarme. Que tout notre blâme retombe sur le ministre suborneur, non sur le suborné.

De même, si la piegrièche avait primitivement plus d'appétits pour le scarabée que pour la fauvette, et si les hommes se sont ingéniés à développer en elle les instincts avivores aux dépens des instincts scarabivores, que la coulpe du vice retombe sur la tête des hommes. Jamais l'humanité ne se lavera de la honte d'avoir conduit à l'antropophagie le loup, l'hyène et le chacal, qui jamais certainement n'eussent songé à la chair humaine, si les peuples ne les eussent si fréquemment conviés à l'horrible curée des batailles. Il est prouvé que le crocodile du Nil ne se serait jamais permis de dévorer un seul baigneur, si les chefs du pouvoir et de la superstition du pays ne lui eussent fait contracter la déplorable habitude de vivre de noyés.... Argument inédit et puissant à ajouter à tous les arguments contre la peine de mort, laquelle, par parenthèse, se trouve au bout de chaque ligne de la Bible, quoi qu'en ait dit Crémieux. Par quoi la Genèse débute-t-elle, en effet, sinon par une absurde sentence prononçant la peine de mort contre le genre humain tout entier; et pour quel crime, mon Dieu! Enfin, la question est sur la piegrièche et non pas sur la chute; ne confondons pas les deux choses.

Tout le monde connaît l'origine de la grande fortune des Luynes. Albert de Luynes, premier du nom, qui fut connétable et favori de Louis XIII, était, dit-on, un gamin très habile à dresser la piegrièche au vol du moineau franc, industrie déjà en vigueur sous les règnes des Valois. Un talent de cette nature était bien fait pour séduire un souverain qui s'ennuyait beaucoup parmi les hommes et qui devait chercher à se distraire dans la société des bêtes. Le roi qui considérait la fauconnerie comme le plus glorieux des arts, fit d'abord l'enfant connétable, et pour l'aider à supporter les embarras de cette charge, donna au nouveau favori les millions de l'ancien. J'estime à sa juste valeur le mérite d'un enfant qui dresse des pies-grièches, mais quand je viens à penser que Salomon de Causs, qui inventa la vapeur à peu près à la même époque, expia sa découverte par la perte de sa liberté, de sa raison, de sa vie, je ne puis m'empêcher de me livrer à des réflexions excessivement révolutionnaires sur l'équité des rois et sur la diversité des chances des inventeurs.

Je n'ai lu dans aucun traité de chasse qu'on se fût servi de

devoir d'en demander compte à l'administration. Et pour éclairer vos consciences, permettez-moi de vous lire un document qui vous prouvera que ces vieux soldats, dont les honorables services mériteraient plus d'égards, sont employés à toute autre chose qu'à surveiller les malfaiteurs. Ecoutez et jugez :

« Mon colonel,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte que la tranquillité règne dans la circonscription de notre brigade. Les opinions (sic), quoique bien divisées, n'osent pas trop se manifester.

» Quelques magistrats m'ont été signalés, à mon arrivée, comme *SEDITIEUX*; mais je ne les connais pas assez pour les signaler.

» . . . . . granges et une écurie ont été incendiées le 30 de ce mois par la malveillance; mais l'auteur de cette catastrophe n'est encore inconnu à la justice.

» Je suis avec respect,
» Mon colonel,
» Votre très humble et très obéissant serviteur.
» Signé : VARAGE.

» Martel, 4 juin 1851. »

(En marge on lit : *Martel. — Copie à M. le commandant.*)

Revue de l'Extérieur.

Le bruit court en Allemagne que le duc de Saxe-Weimar est sur le point d'abdiquer au profit de son fils. Cette résolution aurait été inspirée par la Russie, dit-on, et aurait pour but de faciliter le retour du duché de Saxe-Weimar à une constitution plus en harmonie que celle de 1848 avec l'esprit qui anime aujourd'hui les cabinets allemands et que la diète restaurée tient à faire prévaloir.

Une lettre adressée de Francfort-sur-le-Mein à la *Gazette d'Augsbourg* annonce que la diète vient de décider qu'une circulaire sera adressée à tous les gouvernements pour les inviter à prendre des mesures énergiques à l'égard des journaux démocratiques, et à régler en général la législation sur la presse conformément au principe monarchique. Ils devront notamment défendre aux journaux de mettre en question le principe sur lequel repose le gouvernement fédéral. On conçoit, en effet, que de tels principes ne peuvent que perdre à se laisser discuter. La diète attendrait le résultat de ces mesures concertées avant de s'occuper d'une législation générale et fédérale sur la presse. Il serait bien plus simple de supprimer tous les journaux hormis les gazettes officielles . . . . . et encore qui sait si en prêchant le faux, les moniteurs ne concourraient pas trop puissamment à la propagande du vrai ? Il ne faut pas oublier l'exemple des fameuses brochures de la rue de Poitiers et des petits livres commandés à l'Institut par le général Cavaignac.

ANGLETERRE. — Les nouvelles du cap de Bonne-Espérance arrivées dernièrement à Londres, et qui vont jusqu'au 1er août, sont très défavorables. Pendant que le gouvernement poursuit l'ennemi aux frontières, les Cafres et les Hottentots pénètrent dans l'intérieur et y portent le pillage et le meurtre. La guerre est maintenant au centre de la colonie.

Le major Warden, qui avait réuni ses forces à celles de Maroco, chef des Barolongs, a été repoussé avec perte dans une attaque dirigée contre un des chefs des insurgés retranché sur une montagne. Les soldats du major, en très petit nombre d'ailleurs, se sont retirés en bon ordre; mais les alliés indigènes ont laissé plus de cent des leurs sur le champ de bataille.

Le major cherchait à rassembler de nouvelles forces, et il espérait disposer bientôt de 3,000 hommes; mais il n'avait, en troupes régulières, que 170 soldats environ.

TURQUIE. — D'après les dernières nouvelles de Constantinople, en date du 25 août, la question des réfugiés hongrois internés à Kutahia est résolue. La frégate à vapeur le *Mississipi*, généreusement mise à la disposition de Kossuth et de ses compagnons par la nation américaine, était attendue pour le 1er septembre, et le même jour les internés devaient quitter Kutahia pour venir s'embarquer aux Dardanelles.

On assure que l'Angleterre avait elle aussi offert un bateau à vapeur le transport des internés hongrois. Quant au gouvernement qui parle au nom de la France, tout ce qu'on a dit jusqu'à présent, c'est qu'il aurait joint ses instances à celles de l'Autriche et de la Russie pour que le Divan continuât à se faire le geôlier de Kossuth et des réfugiés qui l'entourent.

— Le pays de Smyrne continue à être désolé par les bandes de voleurs dont les excès ont déjà été plus d'une fois signalés. Ces bandes ne se contentent plus de tenir les routes et la campagne, et de dévaliser les voyageurs; elles vont saisir les gens jusque dans leurs domiciles, pillent les maisons, emmènent les propriétaires [illegible] des rançons. Depuis dix-huit mois il ne se passe [illegible] qui ne soit marqué par un attentat de ce genre.

RUSSIE. — Des nouvelles dignes de foi de Saint-Pétersbourg confirment non-seulement les échecs que les troupes russes ont éprouvés dans le Caucase, mais ajoutent qu'une mortalité extraordinaire règne parmi elles. Dans tout l'empire, on appelle sous les drapeaux tous les hommes capables de porter les armes. On fait des commandes considérables d'armes à l'étranger.

ÉTATS-UNIS. — L'exécution sommaire, à la Havane, de 52 des compagnons de Lopez, parmi lesquels se trouvaient 40 Américains, a soulevé dans les Etats-Unis une indignation qui amènera des complications très graves. A New-York, la plupart des boutiques de marchands de tabac espagnols ont été saccagées. Le consul espagnol, menacé dans sa demeure, a dû chercher un refuge dans la prison qui a été elle-même assiégée par le peuple en fureur. Dans tous les Etats de l'ouest et du sud, des compagnies de libérateurs s'organisent et s'embarquent pour Cuba. Le gouvernement est impuissant pour empêcher ce mouvement spontané et irrésistible.

En droit international, on ne peut pas condamner l'acte de répression extrême commis par le gouverneur de la Havane. Mais cette boucherie légale n'en est pas moins faite pour soulever une indignation profonde. C'est le cas, plus que jamais, d'appliquer la maxime : *Summum jus, summa injuria*; et cet acte, quelque justification qu'on puisse en alléguer au point de vue du droit, sera très probablement le point de départ d'une débâcle complète de l'autorité espagnole sur la reine des Antilles.

M. Isturitz, ambassadeur d'Espagne à Londres, a écrit au *Times* une relation de l'affaire de Cuba. M. Isturitz invoque naturellement le droit des gens et le droit des nations pour justifier l'exécution des 50 prisonniers. Il cherche à faire ressortir la clémence dont le gouverneur général avait usé lors des agressions précédentes. Il repousse comme calomnieuses toutes les imputations d'actes de cruauté accessoire commis contre les exécutés ou sur leurs cadavres. « Les autorités espagnoles, dit-il, ont rempli un pénible devoir; mais elles l'ont rempli avec la dignité et le décorum qui convient à des hommes honorables. » M. Isturitz croit que cette mesure extrême était nécessaire et aura pour effet de prévenir le retour de tentatives semblables à celle de Lopez. En effet, ce ne seront plus quelques aventuriers qui tenteront la conquête de Cuba, c'est un peuple entier qui se lèvera poussé par le double sentiment de l'expansion et de la vengeance, et l'on peut prévoir que le résultat final sera pour les Espagnols la perte de Cuba et pour les Havanais l'érection de leur île en république indépendante annexée aux Etats-Unis.

Le consul espagnol à la Nouvelle-Orléans a cessé de fonctionner le 28 août et a mis ses nationaux sous la protection des consuls français et anglais.

Le gouvernement américain continue ses efforts pour empêcher le départ des volontaires. Plus de 1,000 volontaires à la Nouvelle-Orléans n'attendaient que des moyens de transport pour partir.

RIO DE LA PLATA. — De grands événements se sont passés sur les bords de la Plata, dans les derniers jours de juillet, et si les nouvelles contenues dans les journaux du Brésil du 9 août sont exactes, la puissance de Rosas est sérieusement menacée. Le général Urquiza, gouverneur de la province d'Entrerios, a levé l'étendard de la révolte. De concert avec le général Garzon, qui commande en chef l'armée orientale, il s'est avancé sur le territoire de l'Uruguay. Son approche a été le signal d'une défection considérable dans les troupes d'Oribe, et l'on pense que le général Urquiza arrivera sans coup férir jusqu'au quartier général d'Oribe. Urquiza était déjà maître d'un grand nombre de villes et de tout le territoire compris entre l'Uruguay et Tacuarembo. Ses troupes se dirigeaient sur le Rio Negro où elles devaient se réunir à l'armée brésilienne commandée par le général Caxias qui est autorisé par le gouvernement de Montevideo à entrer sur le territoire oriental qui selon toute apparence sera bientôt débarrassé de la présence d'Oribe et de l'influence détestée de Rosas.

SUISSE. — D'après une lettre particulière de St Gall, mentionnée dans l'*Evénement* de ce soir, samedi, le territoire de ce canton aurait été violé par les troupes de Radetzki et plusieurs engagements auraient eu lieu entre les Suisses et les Autrichiens.

Altyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

Parmi les personnes arrêtées au commencement de la semaine dernière se trouvait M. Marchais, inculpé par la réception d'une lettre de M. Ledru-Rollin. Cette lettre fut immédiatement signalée par les journaux de l'ordre comme renfermant des choses de la plus haute gravité. Or, après un premier interrogatoire, [illegible] que cette lettre, dont le commissaire de police avait pris lecture et dont il avait fait un extrait avec l'aide de M. Marchais lui-même, ne contenait rien que de très licite, et M. Marchais a été mis en liberté. — Altyre Bureau.

— M. Pilette, ancien secrétaire de M. Delescluse, a été mis en liberté dès samedi soir.

— Le journal le *Droit* annonce que plus de la moitié des individus arrêtés à l'occasion du grand complot Franco-Allemand ont été renvoyés des poursuites et mis en liberté.

— L'administration du chemin de fer de Paris à Strasbourg se prépare à inaugurer, au commencement du mois de novembre prochain, la section de Bar-le-Duc à Commercy, qui a un parcours de 40 kilomètres.

— Après de longs débats qui ont rempli plusieurs audiences, le tribunal correctionnel de Carpentras, appelé à se prononcer dans le procès intenté à Rose Tamisier, a rendu un jugement longuement motivé par lequel il se déclare incompétent. — La cour de cassation sera probablement appelée à se prononcer souverainement sur la qualification des faits imputés à Rose Tamisier et sur la juridiction de laquelle ils ressortissent.

— Le dernier paquebot des Antilles a apporté des nouvelles inquiétantes de la Martinique. L'ancien volcan de la montagne Pelée, près de Saint-Pierre, qui était éteint de temps immémorial, s'est rouvert dans la nuit du 5 au 6 août. On a compté jusqu'à onze cratères qui ne lancent, il est vrai, jusqu'à présent que de la fumée et des cendres sulfureuses; mais les roulements sourds et les détonations que l'on entend dans les profondeurs souterraines peuvent faire redouter une éruption plus fatale.

— Le Rhin, grossi par les pluies du commencement de septembre, est encore sorti de son lit et a occasionné de grands dommages en Alsace et dans le duché de Bade. Le pont volant de Brisach a été rompu, et il a fallu tout le courageux dévouement des mariniers français pour sauver le matériel qui avait été violemment rejeté sur la rive gauche.

Un détachement du 62e de ligne, en garnison à Brisach, a passé plusieurs jours et plusieurs nuits, par une pluie battante, à consolider une digue dont la rupture imminente menaçait de ruine et de mort un grand nombre de familles. Grâce au concours puissant et organisé de ces soldats, le dommage a été beaucoup moins grand qu'il aurait pu être.

— La ville de Metelin, l'ancienne Mitylène, capitale de l'île de Lesbos, aujourd'hui île de Metelin ou de Castro, vient d'être presque entièrement réduite en cendre.

— On écrit de Vienne (Autriche), le 3 septembre :

« M. le prince de Lichtenstein, grand maréchal de la cour, vient de prendre un arrêté portant destitution de M. Léopold Jansa, violoniste et répétiteur de chant à la chapelle-musique de l'empereur, parce que, est-il dit dans cet arrêté, M. Jansa s'est fait entendre à Londres dans un concert donné au bénéfice des réfugiés hongrois, et a composé pour cette circonstance un duo dont les motifs sont tirés de chants nationaux de Hongrie.

» Cette mesure d'extrême sévérité a causé ici une sensation d'autant plus douloureuse que ce qui l'a attirée à M. Jansa est un acte de bienfaisance. »

— MM. C. Mare et compagnie, constructeurs de Blackwall, ainsi que MM. Penn, de Greenwich, ingénieurs, se sont engagés à construire, pour la compagnie de la navigation à vapeur orientale et péninsulaire, un steamer en fer des dimensions suivantes : longueur entre les deux perpendiculaires, 325 pieds; largeur du pont, 43 pieds; profondeur, 32 pieds; ce bâtiment portera environ 3,000 tonnes, et quatre moteurs d'une force collective de 1,000 chevaux feront marcher ses roues à aubes. On pense qu'il pourra filer 14 nœuds ou 16 milles marins à l'heure. Au reste, on se fera une idée des proportions gigantesques de ce steamer, lorsqu'on saura qu'il aura en longueur 51 pieds de plus que le *Great-Britain*, 60 de plus que le plus grand des steamers de la compagnie Cunard, 40 de plus que les plus grands vapeurs, tels que le *Parana* et l'*Orenoco* maintenant en construction pour la compagnie de la malle royale, et 100 de plus, ainsi que 500 tonnes, que le *Calédonia*, vaisseau de 1re classe et portant 120 canons. On espère qu'il effectuera la traversée entre Southampton et Alexandrie, qui est de 3,100 milles, en neuf jours. (*Morning-Chronicle*).

— Voici des nouvelles, authentiques cette fois, de l'expédition du capitaine Francklin. Le *Daily-News* du 9 contient une importante lettre du capitaine Parker aux lords de l'Amirauté, confirmant ce qui a été dit et contesté précédemment, au sujet de tombes qu'on a supposé devoir recouvrir des hommes de l'équipage en expédition de sir J. Francklin. Cette lettre, datée du

---

la piegrièche pour le vol du moineau franc ailleurs que dans les jardins du Louvre, de Chambord ou d'Amboise. Ainsi l'invention serait bien d'origine française et l'application du procédé se serait pour ainsi dire éteinte avec ses inventeurs dans le grand naufrage de la fauconnerie aristocratique. La postérité indulgente oubliera quelque jour que le jeune Albert de Luynes fut le favori de Louis le Juste et l'héritier des biens volés par Concini, pour ne se souvenir que de ses rapports avec la piegrièche, son seul et unique titre de gloire. Car dans ce temps-là l'illustration ne se mesurera qu'au travail, et parmi les travaux qui donneront la gloire, figurera au premier rang la conquête d'un animal nouveau, d'un légume, d'une fleur. Et de même que le parfait troupier avait cédé dans le temps au parfait magistrat, de même le parfait magistrat devra céder à son tour dans l'estime publique au parfait cuisinier. C'est le destin; quand chômeront les tribunaux pour cause d'exubérance des vertus et des richesses des mortels, à quoi bon le gendarme, le magistrat, le bourreau! Mais on mangera bien longtemps encore après qu'on ne se volera et qu'on ne s'assassinera plus.

Maintenant la piegrièche entrera-t-elle avec l'homme en cette terre promise d'utopie? L'homme lui pardonnera-t-il les torts réels qu'elle lui a faits, en mémoire des services qu'elle aurait pu lui rendre? j'en doute fort. Quand l'humanité sera redimée de la chute, elle éprouvera un dégoût dont on ne se fait pas d'idée pour toutes les institutions qui lui rappelleront les misères de cette civilisation fangeuse où elle aura pataugé quatre mille ans et plus, et alors il est très possible que, considérant le manteau noir et blanc de la piegrièche, signe de duplicité, et ses tendances policières et ses appétits infanticides, elle se dise que si le gendarme et tous ses congénères ont disparu de la surface de la terre, il n'y a pas nécessité d'en conserver le symbole et le souvenir dans les cieux.

A. Toussenel.

(*La suite prochainement.*)

REVUE DRAMATIQUE.

Un premier mot sur *Mercadet*, de Balzac, joué pendant mon absence au GYMNASE. — ODÉON, réouverture par une comédie lugubre en cinq actes rimés, de M. Ernest Serret. AMBIGU, la *Peau de chagrin*, drame en cinq actes et sept tableaux tiré du roman de Balzac. VARIÉTÉS, *l'Ivrogne et son enfant*, deux actes de M. Charles Desnoyers.

Et moi aussi j'ai pris mes vacances; je m'en suis allé un beau matin voir le Havre et la mer, Londres et l'exposition. Le moyen de résister, je vous le demande, quand j'ai su que cet excellent Rattier, exilé, comme vous le savez tous, pour avoir protesté énergiquement avec nous contre ce lamentable siége de Rome, quand j'ai su que ce brave représentant de la Seine était devenu hôtelier comme certain prince déchu d'une légende allemande.

Moi qui redoutais Londres plus encore que le pays des Touariks, ces impitoyables voleurs du grand désert de Sahara, je suis parti avec confiance lorsque j'ai appris qu'une figure sympathique me souhaiterait le bon jour à mon arrivée. Puis une fois installé chez notre ami, j'ai couru des bordées par la ville aussi tranquillement que si j'eusse été à Paris; j'ai visité l'exposition universelle d'Hyde-Parc avec autant de liberté d'esprit que si c'eut été une simple exposition française des Champs-Elysées.

Mais ce n'est pas de cela qu'il faut parler aujourd'hui. J'aurais sans doute à mon tour quelques récits à vous faire sur ma quinzaine d'Angleterre; cela viendra à son temps, j'aurais bien des choses à vous dire aussi sur les palanquins de l'Inde, sur les tapis turcs, sur les caoutchoucs d'Amérique, sur les fourrures du Nord et surtout sur les vitreaux et les marbres de Milan, les mosaïques de Toscane, de Padoue et de Rome. O pauvre Italie! comme on t'a oubliée dans les comptes-rendus, toi qui avec la France fais le plus scintiller la Joaille, sous la cathédrale de cristal, heureuse expression de Victor Hennequin.

Ce dont il faut parler maintenant, c'est de théâtre. A peine arrivé, il a fallu autant que possible me mettre au courant de ce qui se passe dans nos petites boîtes à marionnettes où l'on est si à l'étroit et si étouffé par la chaleur. Heureusement la chaleur s'en va, et puisqu'il n'y a pas moyen d'en varier les dimensions d'ici à l'hiver, nous les supporterons encore une saison sans trop crier. Mais, dans l'été de 1852, il faut que la révolution élargisse le domaine de la scène, et rende libres, puissantes et vraies les conditions de la dramatique nouvelle, de même qu'elle doit élargir la vie étroite et monotone des peuples emprisonnés malgré la splendeur des moyens nouveaux dans les liens de la vieille économie.

Ah! je suis bien en retard et l'on n'a pas mal travaillé sur la scène parisienne depuis mon départ, par bonheur nous ne sommes qu'une revue et l'on n'y tient pas aussi rigoureusement à la régularité ponctuelle que dans un parallélogramme imprimé paraissant tous les jours. On a joué surtout un dernier chef-d'œuvre de Balzac. Ce vigoureux pourfendeur des sottises, des lâchetés et des mesquineries de la vieille société semble avoir étendu une dernière fois son bras, du monde transmondain où il voit mieux, pour flageller à vif les honnêtes brocanteurs de la bourgeoisie.

Mercadet le faiseur, c'est Gobseck, Turcaret et Macaire réunis; c'est mieux encore que cela, c'est plus vivant, plus général, plus facile à coudoyer. Gobseck est une excentricité majeure qui appartient à toutes les époques; Turcaret est un fac-simile magnifique des fermiers-généraux, de ces traitans qui jouaient au grand seigneur, au temps où il y avait des seigneurs; Macaire est une réunion de toutes les possibilités du crime, de tous les cynismes les plus effrayants; Macaire est une charge sanglante, rare comme les copies de Lacenaire.

Mercadet, lui, est un type naturel, un portrait tout simple et merveilleusement réussi du faiseur, de l'homme pratique tel que le siècle de Louis-Philippe l'a produit et raffiné. C'est l'homme honnête, vivant de ruse, de fraude, de mensonge, calculant froidement la ruine des autres à son profit; c'est l'égoïsme arrivé à son plus bel épanouissement, l'art de tromper fait chair, la malhonnêteté devenue naïve, au point de se croire dans la normale de la conscience humaine. Il se suppose des principes moraux, il aime sa fille et la sacrifie à ses calculs, il aime sa femme ostensiblement, il a une ligne de conduite, et tient pour immoraux les républicains et les socialistes.

Cet homme manœuvre dans les affaires commerciales comme

détroit de Davis, le 24 juillet 1851, transmet un rapport de M. Kane, chirurgien de l'expédition, dont nous extrayons les points principaux :

« Le 28 août 1850, nous trouvâmes au nord du port Junis, canal de Wellington, des traces à l'appui de celles que le commandant Ommaney avait découvertes précédemment au cap Riley. Elles consistaient en restes de vêtemens, en marmites de fer-blanc, en fragmens de papiers, dont l'un portait le nom de M. Donald, médecin de l'expédition. 2° Le 27, les hommes du capitaine Penny ont parlé de tombes qui furent aussitôt visitées par le capitaine de Haven, M. Penny et le docteur Kane. Ces tombes portent les noms de W. Braine, de John Hartnel et de John Torrington, de la Terreur. La dernière porte la date du 3 avril 1846. A ces tristes, mais incontestables preuves, il faut joindre la caisse du charpentier et la forge de l'armurier. Sur le penchant de la montagne et le rivage se trouvaient des morceaux de bois, de métal, d'étoffes, etc. Tout annonçait le séjour et l'organisation. On ne peut douter que l'abri entre le cap Riley et l'île Beechy n'ait été la première station d'hiver des navires perdus.

» Le 10 septembre, l'escadre de recherche était toute entière réunie à environ 8 milles au sud de l'île Griffith. C'est le point le plus occidental qu'ait atteint l'expédition américaine. »

— On lit dans le *Morning Cronicle* :

« Il ne peut plus exister d'incertitude quant au maintien de l'édifice de Hyde-Park et à l'emploi de la partie du surplus des recettes qui restera consacré à des objets analogues à ceux de l'Exposition. Les commissaires royaux, sans considérer la création d'un Jardin-d'Hiver dans une partie de l'édifice comme une chose mauvaise en soi, pensent qu'en se bornant à autoriser la fondation d'un établissement de ce genre, ils ne rempliraient point les devoirs imposés par le caractère même du grand fait qui a produit l'énorme recette dont l'emploi est aujourd'hui en discussion. L'établissement principal à former sera le Musée industriel et l'Institut des arts et métiers. Autour de cet établissement viendront se grouper une grande école de dessin, une galerie de peinture, des collections de botanique, d'histoire naturelle, d'entomologie et d'antiquités. Il y a place pour tout cela et pour une promenade ornée des plus beaux produits de l'horticulture, et des plus belles plantes de serre.

— Les officiers de la marine des Etats-Unis ont accompli le sondage de l'Atlantique, du cap Virginie à Madère, et ont trouvé que la profondeur de l'Océan est de 5 milles et un quart.

Le golfe du Mexique, de Tampico aux Florides, a environ un mille de profondeur. (*Morning Advertiser.*)

LA LOTERIE DES LINGOTS D'OR. — Le *Siècle* rapporte un incident de nature à inquiéter vivement les porteurs de billets de la loterie des lingots d'or. Dans un dépôt de cent numéros seulement, chez le marchand de tabac du n° 128, rue Montmartre, on a découvert quatre billets *doubles*, c'est-à-dire portant le même numéro. Le commissaire de police averti fit venir immédiatement l'un des administrateurs qui après avoir vérifié le fait déclara ne pouvoir fournir aucune explication à cet égard : réduit à des conjectures, il a dit que ce fait pouvait provenir de l'erreur de l'employé chargé d'estamper les numéros sur les billets.

En attendant, quelle peut être la sécurité des porteurs de billets? C'était bien la peine que le gouvernement prît cette loterie sous sa protection et sous sa surveillance immédiate.

Allyre Bureau.

— Le magnifique panorama de la bataille d'Eylau est toujours exposé dans la grande rotonde des Champs-Elysées. Il est peu de spectacle qui mérite davantage d'être visité, parmi toutes les merveilles que Paris offre aux nombreux étrangers qui affluent en ce moment.

La *Feuille du Peuple* publie dans ses derniers numéros des extraits des mémoires de J. Peuchet, composés avec les archives de la police, et renfermant sur les mœurs et les usages de l'ancienne monarchie les détails les plus édifiants. Nous ne reproduirons pas l'incroyable supplique adressée au lieutenant de police M. Berryer, par un père qui se prévaut de sa gentilhommerie et des services qu'il a rendus à l'Etat dans l'échevinage parisien pour obtenir comme faveur insigne que sa fille soit admise dans le fameux Parc-aux-Cerfs du roi Louis XV. Nous ne répéterons pas l'abominable histoire de Mlle Tiercelin, une jeune fille de 11 ans, volée par les soins de Lebel, le valet de chambre de Louis XV, et livrée à ce monstre de débauche qui, après l'avoir rencontrée jouant dans les Tuileries, avait lancé sur ses traces toute la police de son royaume ; nous ne parlerons pas non plus des mœurs du clergé de cette époque : nous nous bornerons à un tout petit fait qui caractérise les formes [illegible] conservées jusque sous le règne du bon roi Louis XVI [illegible]

Lettre de M. de Sartines, lieutenant de police, à M. Delaunay, gouverneur de la Bastille :

« Ce .. juin 17..

» Je vous envoie, mon cher Delaunay, le nommé F..... c'est » un très mauvais sujet ; vous le garderez pendant huit jours, » après lesquels VOUS VOUS EN DÉFEREZ.

« Signé De S. »

Note mise au bas, par M. Delaunay :

« Le .. juin, fait entrer le nommé F......, et après le terme » fixé, renvoyé chez M. de S... pour savoir sous quel nom il » voulait LE FAIRE ENTERRER. »

(*Archives de la police*, tom. 2, pag. 360.
Mémoires de J. PEUCHET. — (Edition de 1838.)

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE
ET LES LOIS SOCIALES.

XV.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES.

Lois d'équilibre physiologique et social.

Nous avons dégagé de l'étude comparée de l'homme et de la société des lois qui président aux groupements matériels des choses, aux groupements affectifs des êtres. Les cinq sens sont des lois d'accords matériels. L'amitié, l'amour, l'ambition, l'attachement de famille sont des lois d'accords affectifs. Ces deux sortes de ressorts physiologiques et sociaux suffisent pour créer des groupes de relations, des centres particuliers d'activité : ils ne suffisent pas pour créer une société complète.

Si l'homme était réduit aux attractions sensuelles et affectives, il se trouverait absorbé par des jouissances individuelles ou par une sociabilité étroite. Il resterait confiné dans l'esprit de famille, de camaraderie, de corporation ou de coterie. Il ne connaîtrait pas les émotions puissancielles du patriotisme, de la fraternité universelle, du religieux amour de l'humanité, de la science, de la vérité, de la justice. Il ne serait pas supérieur à l'animalité qui possède les mêmes passions, les mêmes penchants et le prime même dans plusieurs essors sensuels et affectifs.

Il existe heureusement dans l'homme des besoins plus larges, des lois de mouvement général qui tendent à répandre, à varier, à équilibrer son activité passionnelle dans la société entière. Il existe des passions élevées qui aspirent à l'unité de l'homme avec lui-même, avec l'humanité, avec l'univers, avec Dieu.

Les physiologistes, depuis quelques années, ont abandonné l'étude des lois générales de la vie pour approfondir l'analyse spéciale des fonctions. Cependant, ils paraissent assez d'accord pour reconnaître, — sous les vagues dénominations de *motilité*, de *contractilité*, *d'érectilité* ou *d'expansibilité*, de *sensibilité*, *d'affinité*, — des propriétés vitales, des forces motrices qui équilibrent la vie dans l'être. En les examinant bien, ces conditions d'équilibre physiologique peuvent se réduire à ces trois sortes de mouvements : 1° un mouvement de contraction, de distinction, d'opposition, de *discord*, de répulsion, qui donne à un organe la force de résister aux autres organes, de réagir sur eux et de stimuler leur activité ; 2° un mouvement de sympathie, d'affinité chimique, d'attraction, d'expansion, d'association, *d'accord* qui pousse les organes à lier, à combiner leur actions réciproques ; 3° enfin un mouvement de mutation, de mobilité, de va et vient, de *modulation* qui, en déplaçant sans cesse les molécules intégrantes, en portant l'activité et la sensibilité sur les différents points de l'organisme général, neutralise la contradiction des deux forces précédentes et maintient l'économie, l'équilibre des fonctions vitales.

Si ces conditions d'équilibre physiologique peuvent être reconnues dans les phénomènes de la vie organique ou végétative, il est plus aisé encore d'en signaler l'existence dans les manifestations extérieures de la vie de relation et surtout dans le domaine des passions sociales.

Personne ne peut nier qu'il existe dans notre âme un besoin naturel de rivalité, d'opposition, de distinction, de ligue, de fougue réfléchie, qui veut des luttes émulatives, corporatives, spéculatives, des scissions, des contrastes, des antithèses, des [illegible] quelconques, et qui s'est traduit jusqu'ici d'une manière subversive par des engagements armés, par des manœuvres de partis, de sectes, de *cabales*. C'est la passion qui éclatait d'une manière déplorable dans les rivalités souvent sanglantes des anciennes corporations, dans les luttes de compagnonage des gavots et des dévorants, dans les querelles turbulentes des familles rivales, des quartiers voisins, des cités et des nations jalouses. C'est la passion qui s'est fait jour si longtemps dans les intrigues des cours, des femmes galantes, et qui perce encore dans la lutte des joueurs, des agioteurs, dans les menées parlementaires et électorales, dans les agitations des clubs et des coteries politiques. Comme cette passion est aussi incompressible que toutes les autres, il faut qu'elle ait son cours en bien ou en mal. Elle se rit des anathèmes des moralistes, et se glisse dans leurs propres débats. Ce besoin de rivalité, de jeu spéculatif se met au service des autres penchants humains et brave tout pour les satisfaire. C'est lui qui nous pousse à chercher au théâtre et dans les romans une image, une ombre de cet intérêt palpitant d'intrigues et de péripéties dont nous sommes régulièrement privés dans la vie réelle.

Personne ne niera qu'il y ait également en nous un besoin d'exaltation sympathique, d'entraînement, d'ACCORDS, une tendance à satisfaire plusieurs passions à la fois, à vivre d'une vie multiple, du charme composé des sens et de l'âme, un penchant à l'expansion, à l'enthousiasme : fougue aveugle, irréfléchie, état d'ivresse ou de bonheur qui naît de l'assemblage de plusieurs plaisirs; passion d'alliance, de ralliement, de concorde, qui ne peut vibrer dans un seul cœur sans mettre à l'unisson plusieurs êtres sympathiques. C'est la passion qui se manifeste aujourd'hui, à défaut de contrepoids, par des excès d'ivresse et de débauches. L'ouvrier qui, le lundi au cabaret, sacrifie tout, argent, famille et santé, pour se procurer à la fois les joies de l'amitié et les joies des sens, subit l'entraînement de cette passion ardente. C'est un aiguillon de sociabilité qui pousse aux réunions de familles, aux festins de société, aux banquets, aux fêtes corporatives. Livrée à elle-même, cette passion excite une sorte d'intempérance, de vertige, de ravissement qui exclut l'empire de la raison jusque dans le souvenir qui en reste. La classe riche, le *beau monde*, ne se fait pas faute de ces amalgames de plaisirs, luxe, cordialité, jeux, galanterie, bal, concerts, soupers, etc. Plus l'exercice de cette passion est rare, plus il est excessif. Il est d'ailleurs généralement funeste dans les conditions sociales actuelles, puisqu'il fait dévier l'homme de la ligne de ses devoirs d'économie et de prudence, puisqu'il le rend le jouet d'une ivresse irrésistible, payée le plus souvent par l'amertume du regret, par le sentiment plus vif de l'isolement, de la misère, de l'esclavage.

Enfin, il est non moins incontestable que nous éprouvons dans notre vie morale et sociale un besoin irrésistible de variété périodique, de situations nouvelles, de changements d'occupations, de lieux, de relations, de pensées et d'impressions; que dans l'homme normal, ce besoin se fait sentir modérément d'heure en heure et vivement de deux heures en deux heures; que s'il n'est pas satisfait, l'homme tombe dans la tiédeur et dans l'ennui, au milieu même d'un plaisir; qu'il y a là un principe d'alternance, de balancement, de *modulation*, qui tend à répandre l'activité humaine dans tout l'organisme social. C'est un *droit naturel d'aller et de venir*, un ressort de variété dans les travaux, les plaisirs et les relations. On comprend combien ses effets, en l'état actuel des choses, sont dangereux. L'homme en général est rivé, lié indissolublement, exclusivement, par la nécessité sociale, à une seule et unique fonction, à un seul groupe, la famille; à un seul foyer de travail et de relations. Ce n'est que par une perpétuité de constance dans ses efforts qu'il peut se garantir contre la ruine, la détresse et la faim. S'il écoute le besoin naturel de variété et de changement qui crie dans son âme, il compromet le repos de son existence entière. Ce besoin de changement est considéré comme la passion des têtes légères. Cependant les caractères les plus graves en sentent l'aiguillon

---

les patrons politiques dans les affaires du gouvernement. Il ferait lui-même un admirable faiseur ministériel, un homme d'état accompli. Il a tout le sans foi, tout le scepticisme, toute la duplicité confiante nécessaires pour tripoter dans les intérêts d'un peuple soumis au merveilleux système de gouvernement à bascule, que tant d'honnêtes roués regrettent sous le nom de régime constitutionnel.

Mais tenez, ce Mercadet là exige à lui seul tout un feuilleton, je demande à ne pas l'écorner aujourd'hui ; dimanche prochain, s'il y a place, je vous le raconterai en détail. Pour le moment je veux régler ailleurs une partie de mon arriéré.

Cette année, comme l'an dernier, l'Odéon s'est trouvé, le jour de sa réouverture, en concurrence avec l'Ambigu. L'an dernier l'Odéon donnait les *Péchés de jeunesse*, et l'Ambigu *Marianne*. Ma préférence à cette époque fut pour le premier de ces deux théâtres, pour le drame de M. Emile Souvestre. Le point de vue en était large et sympathique, un sentiment de réciprocité juste et parfaitement dans l'idée du progrès moderne, ressortait de l'intrigue des *Péchés de jeunesse*.

Le drame de l'Ambigu, au contraire, mieux scénifié, mieux charpenté, mieux prêt à un succès durable, contenait une donnée gothique et brutale. Les auteurs y avaient présenté un couple dont la disproportion d'âge et la disconvenance de caractère touchaient à la dernière limite de l'inconvenance. Une enfant, née dans un monde aristocratique, avait été unie, par la volonté du fameux empereur, à un vieux caporal devenu aveugle, général rabâcheur et baron. Et chose inouïe, dans cette union monstrueuse, la victime, l'enfant sacrifiée était celle sur la tête de laquelle on appelait les malédictions de l'amphithéâtre et du parterre. En septembre dernier, nous avons donc hardiment préféré à une pareille barbarie l'œuvre sympathique qui se jouait à l'Odéon.

Cette année, c'est le contraire, bien que ni l'une ni l'autre des deux pièces jouées à ces deux théâtres ne contiennent une idée aussi tranchée que l'année précédente.

A l'Odéon, M. Serret a paru vouloir prouver dans *les Familles* qu'il n'y a pas autant d'union au foyer familial, lorsque le père et la mère sont brouillés, et qu'il pourrait y en avoir bien davantage si le père et la mère n'étaient pas brouillés. Il prend donc Tisserand et Mme Boudeville et les met dos à dos dans les premiers de ses cinq actes qui se passent tous dans le même salon. Qu'arrive-t-il de ce début d'entente cordiale? Le fils professe des théories anarchiques qu'il va avec entrain chercher dans les tripots; la fille se choisit toute seule un mari. Bref, les enfants s'avarient et font craindre qu'on ne puisse plus s'en défaire avantageusement si le fatal dos à dos continue. Par bonheur, il ne continue pas ; le mari, aidé par sa fille, passe la nuit dans le domicile conjugal; légalement, la glace se trouve rompue; on est donc forcé de s'embrasser et de laisser marier les jeunes gens.

A travers cette trame assez peu claire, on voit de temps en temps circuler quelques pointes vagues, indécises et peu malignes contre le socialisme. Car cela se voit; l'ingénu qui a fait la chose nous croit engagés par serment à la démolition de la famille quelle qu'elle soit. Si l'auteur a été peu adroit, avouons-le, le directeur en revanche l'a été beaucoup ; il vient d'obtenir les louanges des *Débats* ; il lui fallait, comme au Théâtre Français, des pièces façon-Liadières pour ne pas se brouiller avec la subvention. Sans compter que la réception d'un tel morceau de vers fait supposer aux yeux de l'académie une ardeur de littérature sérieuse que rien ne saurait ébranler.

Si cette pièce ne réussit pas, ce ne sera pas la faute des artistes, car elle a été jouée avec talent et ensemble. J'en veux à Tisserand d'avoir accepté un rôle aussi équivoque ; mais cela ne m'empêchera pas d'avouer qu'il a pu, malgré le peu d'intérêt originel, y développer un des côtés sérieux de son génie ; il a été digne, plein de tact et de bon goût. Mme Boudeville, elle aussi, a eu des succès ; elle a eu des éclairs de sensibilité véritable ; un peu plus de laisser-aller et de moëlleux dans le geste parviendront à en faire bientôt une bonne actrice. Mme Roger Solier est restée là comme ailleurs la favorite de l'Odéon, surtout depuis le départ de Mme Laurent ; je lui voudrais cependant moins d'affectation et de mignardise, elle n'a rien à perdre à être naturelle. Quant à Pierron, il a eu la chance de tomber sur le seul rôle amusant de l'œuvre, si l'on en excepte quelques boutades de belle-mère très vivement décochées par Mme Grassau.

Passons maintenant à l'Ambigu. M. Judicis a tiré son drame du roman de Balzac, c'est-à-dire qu'il en a tiré la donnée fantastique du talisman et les noms des personnages. Il ne s'est pas beaucoup soucié, du reste, de la similitude complète. Lui aussi a eu la prétention de glisser une idée philosophique dans son œuvre : avoir la faculté de réaliser ce que l'on désire est une puissance qui tue celui qui en est doué. Halte là, s'il vous plaît, je vous accorde cette vérité si votre héros n'a rien de grand, rien de généreux ni de général en tête, s'il ne travaille que mesquinement et sans but ; je vous l'accorde encore si à chaque vœu qui se réalise, il voit se rétrécir le morceau de maroquin qui représente ses jours ; autrement, je suis d'un tout autre avis que vous.

Faut-il vous analyser *la Peau de Chagrin*. Chacun connaît le roman et voit d'avance le parti qui en a été tiré. Raphaël, mordu au cœur par l'amour de Fœdora, la grande coquette, se retourne en vain sur le gril de la pauvreté ; il souhaite ardemment de posséder la clef d'or qui pourrait lui ouvrir ce cœur de marbre. Mais ici les souhaits ne servent à rien, il pense donc à mourir. Or, en attendant la nuit qui doit chasser les passants du pont Royal, notre désespéré entre chez le vieux Job qui vend les reliques du monde, et il trouve chez ce mécréant la peau merveilleuse timbrée du sceau de Salomon ; cette guenille cabalistique doit, s'il l'accepte, le conduire à l'apogée de la puissance.

Il l'accepte, et le marché est fait. Le voilà au milieu d'une orgie où sont rassemblés ses amis, essayant avec ivresse et terreur les vertus du talisman qui se retire à mesure que son bonheur grandit. Le voilà puissant, il se venge de Fœdora en s'en faisant adorer et en la méprisant. Il souhaite aimer sa voisine de la mansarde qui a été témoin de ses premières souffrances, et il l'aime ; il veut la voir, elle arrive. Mais chaque réalisation d'un désir lui arrache un cri de terreur ; ses jours décroissent. L'effroi de sa fin prochaine, marquée sur le noir chagrin devenu aussi frêle qu'une feuille de peuplier, a blanchi ses cheveux et rentré sa poitrine. Un désir encore, et Raphaël est mort.

Avec une pareille donnée, est-il possible de ne pas intéresser vivement les spectateurs. *La Peau de Chagrin* a donc réussi et bien réussi ; l'Ambigu peut compter vivre plus d'un mois sur ce succès ; d'autant mieux que les décors sont variés et brillants et qu'Arnaut a joué son rôle de Raphaël, de manière à amener les applaudissements de tous les points de la salle. Décidément, Arnaut est en train de devenir un des meilleurs acteurs de Paris. Il a une sûreté de jeu et une vérité élégante de diction qui font tous les jours des progrès.

Cependant Raphaël se retrouve au dernier tableau dans sa mansarde; il a eu un accès de fièvre chaude et voilà tout. Inutile

et qui obéissent souvent, Jules César, certainement la tête la plus parfaite, la mieux organisée qu'on ait vue en scène politique, avait, selon la remarque de Fourier, cette passion en forte dominance. C'est la passion des voyages, des curiosités et des nouveautés. Elle indique souvent une riche nature et ne devient nuisible que dans les cas où elle domine exclusivement. En vain, déplore-t-on ses ravages actuels; ils sont inévitables. C'est une protestation vivante contre la monotonie des travaux et des relations. Le peuple épuisé par l'excès du même labeur, retrouve, le dimanche et le lundi, une ardeur nouvelle dans la diversion qui le console de cinq jours de supplice.

Voilà bien trois ressorts de sociabilité parfaitement distincts quoique solidaires; voilà trois forces passionnelles qui tendent à équilibrer le mouvement des autres passions et à le répandre dans la société.

Ces passions remuantes sont aujourd'hui généralement comprimées, étouffées, méconnues; elles sont réputées *vices* et en portent les noms. Mais les douleurs mêmes que nous cause leur exercice explosif, subversif ou leur défaut d'exercice témoignent doublement de leurs exigences et de leur innéité. Le besoin de lutte émulative et spéculative que Charles Fourier a baptisé du nom de *cabaliste*, s'appelle aujourd'hui *l'envie, l'intrigue*. Le besoin de bonheur composé, d'élan, d'enthousiasme, que le grand réformateur a nommé *composite* est souvent condamné sous les noms de *désordre, d'exaltation*. Enfin, le besoin de variété, de changement, appelé par Fourier *papillonne* est réprouvé par la vieille morale sous les noms de *légèreté, d'inconstance, de frivolité*.

Le nom n'y fait rien; la chose est l'essentiel; et ce qui importe surtout, c'est la recherche de l'emploi utile, légitime, bienfaisant qu'on peut faire de ces forces motrices, dans une société normale.

Pourquoi ces passions sont-elles presque incompatibles avec la constitution actuelle de la société?

Parce qu'il faut, pour l'exercice normal des besoins de rivalité, d'enthousiasme et de diversité, non pas des groupes isolés et épars comme les groupes actuels d'amitié, de famille, d'amour et d'ambition, non pas des petites exploitations anarchiques et morcelées comme nos métiers actuels, mais bien des *séries de groupes* contigus et solidaires, des séries de groupes de travaux et de relations, c'est-à-dire tout un vaste clavier de caractères, une large association de choses et d'êtres. C'est principalement de l'étude de ces *passions distributives du mouvement social* que Charles Fourier a fait découler la nécessité de l'association communale, la nécessité d'appliquer à l'organisation des travaux et des rapports humains cette grande loi de la série qui règne universellement dans l'ordre naturel et qui marie partout, dans la création, l'unité avec la variété. De là son théorème : *La Série distribue les harmonies*. Les passions affectives d'amitié, d'amour, de famille et d'ambition, n'impliquent à la rigueur que la formation de simples groupes sociaux; mais les besoins de rivalité, d'enthousiasme et de variété rendent indispensable la formation de grandes réunions sociales.

En effet, dès que quelques centaines de personnes se réunissent librement, avec un but commun de plaisir ou de travail, on ne tarde pas à voir percer parmi elles ces trois mouvements générateurs de toute action coordonnée : un mouvement d'expansion, de fusion, d'affinité, d'accord, d'entraînement sympathique, d'association vague; puis un mouvement de division, de dissidence, d'opposition, de rivalité, d'émulation; enfin, au bout d'un certain temps, un mouvement de mutation, de variété, de diversion, une tendance à renouveler la scène, à changer d'intérêt, d'occupation, de sujet de conversation, de jeu, de travail ou de plaisir. Ces trois mouvements sont irrésistibles; se font contrepoids, s'entretiennent réciproquement et constituent les plus puissants liens de sociabilité. Une réunion où tout se confondrait dans le même sentiment, où il n'existerait plus ni opposition individuelle et collective, ni variété d'attractions, d'intérêts, ne produirait que monotonie, indifférence, atonie, langueur, et se disperserait dans l'ennui. Egalement, là où le besoin d'opposition et de rivalité régnerait seul, là où les sociétaires réunis au hasard manqueraient de liens sympathiques, d'affinités caractérielles, de but commun, d'éléments d'accords et de moyens de diversions, la réunion ne tarderait pas à dégénérer en conflits orageux et à se dissoudre dans un déchirement. Toute réunion enfin dans laquelle les deux besoins d'exaltation sympathique et de rivalité émulative ne pourraient se produire, dans laquelle le besoin de diversion, de changement, se manifesterait seul, se dissoudrait également par ce seul fait. Mais que quelques conditions d'attrait commun sollicitent simultanément ces trois mobiles de sociabilité, et l'équilibre ne manquera pas à se produire entre toutes les passions en jeu, et la réunion sera retenue par son charme collectif.

C'est ce que comprend instinctivement tout chef de maison tant soit peu expert dans l'art des réceptions et de la bonne compagnie. Il lui suffit de quelques dispositions d'attrait de nature à solliciter à la fois le libre jeu des passions affectives et des besoins de rivalité, d'exaltation et de variété, pour résoudre le problème du charme social. Ce chef de maison organise ses salons contigus, les meubles, les objets de luxe, les instruments, les tables, les buffets comme autant de foyers de groupes, de centres d'attraction, de stimulants aux jouissances sensuelles, affectives et à la variété, à l'émulation, à l'accord. Cela fait, il laisse ses nombreux visiteurs circuler à l'aise, se distribuer dans les différentes pièces, et former librement, — par affinités de caractères, d'âges, de goûts, de professions et d'opinions, — des groupes de causerie, de galanterie, de jeux, de musique, de danse, de collation, etc. Aussitôt, le mouvement de rivalité, de discord, de contraste, d'opposition est sollicité par les débats engagés, par les péripéties et les calculs des jeux, par l'émulation des quadrilles, des toilettes, et se manifeste sous forme de saillies spirituelles, de plaisanteries piquantes, de fines critiques. Le mouvement d'exaltation, d'accord, d'enthousiasme, d'ivresse morale est réveillé et satisfait par la simultanéité des jouissances sensuelles, affectives et intellectuelles, par le charme composé des sens, de l'esprit et du cœur, du luxe matériel, du luxe spirituel et du luxe sentimental. Le besoin de modulation, de variété, d'alternat est non moins satisfait par la succession et la diversité même des plaisirs offerts aux membres de la réunion. Là, un visiteur dont les facultés ont été développées par l'éducation sociale peut simultanément ou successivement ressentir les vibrations et les joies de toutes les passions humaines, être charmé du luxe de l'art et de la nature (plaisir de la vue), de l'harmonie des instruments et des voix (ouïe), des saveurs des rafraichissements ou du festin (goût), des aromes ou des parfums des fleurs (odorat), d'un contact sympathique (toucher), de la cordialité affectueuse et libre (amitié), des douceurs de la galanterie (amour), de l'ascendant qu'obtient son genre de mérite (ambition), de son orgueil de père, de fils ou de frère (attachement familial); enfin, comme nous venons de le voir, des émotions de la rivalité, de l'enthousiasme et de la variété. Précisément parce que l'essor de ces diverses passions a été simultané et sollicité par l'attrait au sein d'une nombreuse société, il a été modéré, décent, discret, harmonique. Cet essor combiné de toutes les passions a fait éclore lui-même une passion suprême, l'amour des convenances, du bon ton, de l'ordre, de l'unité, de l'harmonie, passion qui absorbe les précédentes dans un sentiment commun; qui domine toutes les autres comme la couleur blanche domine dans le prisme, comme l'octave domine les sept notes, comme la synthèse domine l'analyse. Pour produire cette passion d'ordre et d'harmonie, il suffit d'avoir facilité, par l'attrait, au sein d'une vaste réunion, les vibrations de toutes les autres cordes passionnelles. Or, ces passions humaines que nous venons de voir s'équilibrer, s'harmoniser d'elles-mêmes, dans une série de salons contigus, ne pouvant obtenir le même équilibre, le même essor unitaire, dans les simples réunions de famille, dans les cercles d'hommes, dans les cafés, dans les réunions exclusives d'amitié, d'amour ou d'ambition, s'y développent le plus souvent d'une manière excessive et conduisent à la satiété, à l'indifférence, sinon au dégoût et au déchirement.

Eh bien! au lieu de prendre l'hôtel d'un riche amphytrion comme théâtre de charme social et d'équilibre passionnel, admettons le domaine entier d'une commune avec un édifice collectif, ses jardins et ses cultures variées. Au lieu de centaines de visiteurs ou d'invités sans liens de solidarité d'intérêts et d'affections régulières; supposons trois ou quatre cent familles associées dans toutes les branches de production, de commerce et de consommation. Au lieu d'une soirée de plaisirs, figurons-nous une journée de travail. Au lieu de disposer seulement des meubles, des instruments dans quelques salons pour une série de groupes de causeurs, de joueurs ou de danseurs, disposons des emplacements pour des séries de groupes de travailleurs de toutes professions, pour des séries de culture, d'industrie, de ménage, d'éducation, d'administration, de science, d'art, etc. Imaginons que les membres de chacune de ces séries professionnelles chargent les plus habiles, les plus capables d'entre eux de diriger leurs manœuvres, et même qu'une régence communale, élue par tous, jouant le rôle social du chef de maison, ait indiqué les heures auxquelles chaque série industrielle ou professionnelle fonctionnera, sera ouverte aux libres attractions, aux libres aptitudes des sociétaires. Convenons enfin que dans la répartition générale des bénéfices de l'association chaque industrie soit classée en raison directe de sa nécessité, en raison inverse de son attrait ou agrément naturel, et que la rétribution de chaque travailleur, dans chaque série, soit proportionnelle à son concours à l'œuvre. Cela posé, demandons-nous s'il ne serait pas plus facile au charme social, à l'attraction passionnée, à l'équilibre harmonique des passions humaines de se produire *régulièrement* dans de telles conditions qu'il ne leur ait aisé de se produire *fortuitement* aujourd'hui dans la bonne compagnie d'un salon?

Quel obstacle voit-on à la réalisation de la même harmonie et du même attrait? — Serait-ce une lutte d'intérêts? L'objection tombe; car, sous le régime d'association intégrale et d'industrie sériaire, les intérêts individuels et les intérêts collectifs sont solidaires et agencés de telle sorte que l'homme le plus cupide, engagé naturellement dans plusieurs fonctions et entreprises, devra tenir plus que tout autre à la stricte équité de la répartition générale. — Serait-ce l'insuffisance même des ressources?... Qu'on songe aux bénéfices économiques qui résultent de l'unité de gestion, à l'application des méthodes scientifiques, à la puissance des machines, à l'énergique fécondité de l'attrait passionnel! — Veut-on faire allusion aux incompatibilités des caractères? mais ces incompatibilités qui se révèlent d'une manière déplorable dans des groupes isolés et stagnants, dans le cercle étroit des longues relations du travail familial et morcelé, dans les frottements continuels et forcés des mêmes hommes, n'ont plus d'effets fâcheux quand ils se noient dans le mouvement social de deux mille travailleurs, dans les migrations réciproques, dans les mutations incessantes d'un grand nombre de relations et de travaux. — Est-il question de la disparate des mœurs, des usages, des habitudes? Mais sans parler de l'éducation sociétaire qui, à la seconde génération, confondra les classes dans les mêmes mœurs douces et policées, ne comprend-on pas que la collectivité des travaux, la régularité des relations, la participation à l'œuvre commune des pères, des femmes, des enfants, l'influence même d'une critique collective garantissent le prompt et facile triomphe de cet esprit de sociabilité et d'urbanité qui s'impose déjà, sous nos yeux, dans toutes les réunions attrayantes par elles-mêmes! — Doute-t-on plutôt de cet attrait?... Quand déjà la science démocratise, vulgarise chaque jour les moyens de luxe; quand nos établissements de plaisirs populaires sont dans nos grandes villes déjà plus somptueux que les plaisirs royaux des derniers siècles; quand en pleine campagne les compagnies de soldats rivalisent d'amour-propre collectif pour embellir les abords de leurs tentes de jardins, de faisceaux et de banderolles, il est facile d'augurer l'empressement avec lequel les compagnies professionnelles du régime sociétaire assainiront, embelliront le théâtre de leurs travaux et lutteront d'émulation pour que le charme de toutes les harmonies matérielles attire et retienne leurs coopérateurs. — L'attrait moral, sentimental, sera t-il moindre?... Où donc cet attrait affectif pourrait-il se produire mieux que parmi des groupes librement formés par toutes les affinités de goûts, d'aptitudes et de caractères, par tous les liens d'amitié, d'amour, d'ambition et d'attachement familial, et au sein desquels le travailleur pourra se sentir retenu et stimulé à l'œuvre par la vibration de toutes ces cordes sympathiques à la fois. — Serait-ce l'attrait intellectuel d'instruction, de curiosité scientifique qui ferait défaut?... Encore moins; car dans cette sorte d'enseignement mutuel de la vie sociétaire, où la pratique et la

---

d'ajouter qu'il va se marier avec une femme qu'il n'aimait pas du tout avant son mal de tête. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire disparaître ces deux dernières banalités?

Au théâtre des Variétés, le même jour et à la même heure où l'on représentait les deux drames sur lesquels nous venons de donner notre avis, on jouait un vaudeville nouveau; je dis ici nouveau avec intention, car le premier rôle avait été préparé pour une charmante petite fille qui se nomme Marie d'Alby. Ce que je vous dirai de *l'Ivrogne et son Enfant* ne sera pas long, puisque je n'ai pas encore pu l'aller voir.

On m'a dit qu'il s'agissait là d'un buveur en train de descendre rapidement dans l'abîme de la crapule et de la brutalité. Naturellement, sa pauvre femme, comme il arrive, hélas, si fréquemment, devient une victime de l'ivrogne. Sa vie présente est dure et l'avenir est effrayant. Heureusement pour elle et pour tous deux, leur fille, la charmante Marie, est là qui prêche avec son sourire, sa bouche d'ange et des morceaux de littérature choisis, dont sa tête est bourrée avant le temps. A sa voix, le père fait mentir le proverbe, il jure de ne plus boire, et le bonheur revient dans cette famille.

A propos de ce vaudeville, M. Paul de Musset a écrit dans le feuilleton du *National* des choses si vraies, si justes et si bien dans nos idées sur la source de l'ivrognerie, qu'on me saura gré, j'en suis sûr, de terminer par une citation de lui :

« Quoi de plus naturel, de plus juste même que de se divertir à table avec de bons amis, qua[illegible] bien remplie? L'artiste qui sort de [illegible] son bureau, l'écrivain de son cabinet, le compositeur de son imprimerie, connaissent tous ce moment de joie qui suit l'heure de l'application. [illegible] loi de natur[illegible]

» Mais si [illegible] temps; si la fatigue de l'esprit ou du corps [illegible] atteint les dernières limites des forc[illegible] à une trop grande épreuve le courage [illegible] tion de l'artiste ou de l'ouvrier [illegible] devient violente et fiévreuse. [illegible] plus à l'homme ainsi éprouvé. Il [illegible] commence la dernier; [illegible] les deux litres de vin qui lui procurent, le dimanche, un moment d'oubli et de gaîté? — Il faut de la mesure en tout, direz-vous. Sans doute; on le sait bien; mais il faudrait aussi de la mesure dans le travail et la fatigue. Le premier excès, le premier désordre, celui qui engendre les autres, c'est l'excès de travail, c'est le désordre causé par la fatigue.

» Qui donc est jamais allé trouver l'artisan dans le moment où il prend de la peine, pour lui dire paternellement : « Modère-toi, mon ami. Dieu ne t'a donné qu'une certaine dose de forces. Ne va point au-delà. Ce serait contrarier la nature. » Loin de là, on l'excite à travailler davantage, et quand on le rencontre le verre en main, c'est alors qu'on lui fait un sermon. »

Je voudrais bien pouvoir vous en citer davantage, il y a tant d'équité et de vérité dans toute cette petite thèse! Elle est si délicatement et si finement soutenue! Mais la place me manque et je suis forcé d'en rester là pour aujourd'hui.

Antony Méray.

— On ne saurait se faire une idée de l'importance de certaines industries. Ainsi, en voyant dans les promenades publiques, sur les places, dans les rues, les enfants lancer dans les airs des ronds de papier enjolivés de peintures, et au bout desquels s'attachent des fils portant à leur extrémité un poids en rapport avec l'étendue et la force de la rondelle de papier, on ne pourrait croire quelle somme de bénéfice la confection de ces petits appareils a valu au commerce de Paris.

L'engouement aérostatique qui entraîne la population parisienne aux ascensions de MM. Margat, Godard et Poitevin a [illegible] à certains fabricants de jouets [illegible] du parachute [illegible] spéculation lucrative. Le parachute [illegible] dans la république enfantine.

Depuis cinq mois, il a été fabriqué 3,672,000 parachutes. Voici dans quelle proportion :

En avril, [illegible]
En mai, [illegible]
En juin, [illegible]
En juillet, [illegible]
En août, [illegible]

3,672,000

En calculant le prix de vente de ces parachutes à dix centimes l'un dans l'autre, on arrive au chiffre de 367,200 fr.

Le bénéfice sur cet article est de 66 0/0; soit, 244,800 francs. Il reste donc pour la main-d'œuvre et les matières premières une somme de 122,300 fr.

Quatre cent quatre-vingts femmes travaillent journellement à la confection de ces parachutes. Elles peuvent en faire 50 par jour. Elles y gagnent 75 c. par journée, ce qui produit la somme de 55,080 fr.

Vingt-cinq enfants gagnant 25 cent. par jour, soit, au total, 9,180 fr., viennent en aide aux confectionneuses, de sorte que, sur la somme de 122,300 fr., il ne reste que 58,140 fr. pour l'achat des matières premières.

Le commerce de Paris est donc redevable à l'engouement aérostatique d'un bénéfice de 244,800 fr. qui est réparti sur les petits marchands étalagistes et les marchands en plein vent.

(*Estafette.*)

L'ascension du gigantesque navire aérien de M. Petin, qui devait avoir lieu dimanche 14, est encore ajournée par les difficultés que l'administration oppose à cette expérience si impatiemment attendue par le public. M. Petin n'attend plus pour sa part que l'autorisation nécessaire pour convier le public au spectacle [illegible] de son navire [illegible] jusqu'à [illegible] de Mars pourra être livré à l'audacieux aéronaute [illegible] commenceront à être exposés rue de Marbeuf, n. [illegible] Le public s'y porte en foule, tant pour voir et toucher l'immense et légère charpente que pour entendre les explications que l'inventeur [illegible] sur les principes généraux de l'aérostatique et sur les moyens particuliers [illegible] le grand problème de la direction [illegible]

[illegible] marcheront de front, toute séance de travail pouvant unir le charme d'un cours de science au charme d'une manœuvre collective et d'une difficulté glorieusement vaincue. — Dira-t-on que la passion de rivalité qui pousse aujourd'hui les corporations entières aux discords, à l'opposition, aux cabales, débordera toujours les autres passions, entraînera des excès? — C'est impossible, puisque la division du travail en autant de groupes de fonctions qu'il y a d'affinités de goûts multipliera, stimulera même les dissidences et les rivalités pour en régulariser l'exercice et en empêcher la violence; puisque ce ressort de rivalité, en se manifestant entre les nuances consécutives et rapprochées du même travail aura pour contrepoids les accords d'identité d'opinions et de fonctions entre les membres du même groupe, les accords de contraste qui s'établissent entre les groupes les plus opposés, et trouvera d'ailleurs son correctif dans la brièveté des séances, dans le mouvement de modulation générale. — La passion d'accords sympathiques, d'entraînement aveugle, d'exaltation enthousiaste pourra elle-même, sans périls, produire son ivresse sociale et goûter le charme composé des illusions des sens et de l'âme, puisqu'elle sera équilibrée par les précédentes et attachée à une œuvre utile. — Quant au besoin de variété, d'alternat, il est certes mille fois plus satisfait par un pareil régime d'association, par une telle organisation sériaire des relations humaines et du travail qu'il ne peut l'être par la diversité des plaisirs que l'homme le plus riche de notre civilisation offre à ses convives. — Enfin, si la passion du bon ton, des convenances, de l'harmonie, de l'unité matérielle et morale jaillit naturellement, comme un accord total supérieur, des courants électriques d'une nombreuse société ou de la simultanéité de vibrations des touches passionnelles, c'est dans de telles conditions de sociabilité et d'unité d'action qu'elle doit régulièrement se produire.

L'étude des effets sociaux de cette passion suprême d'ordre, d'unité, fera l'objet de notre prochain article.

Ferdinand Guillon.

PETITE CORRESPONDANCE.

Pontarlier. — M. G. — Reçu les 50. — Nous vous avons répondu. — Affect. rem.

Nemours. — M. B. — Reçu les 21,65. — Appliq. suiv. indication. Rectifié l'adresse. — Affect. compl.

Montiers-s-S. — M. C. — Reçu les 100. — Appliq. à la R. 1851. — Affect. rem.

Rio-Janeiro. — V. H. — Reçu les 318,80. — Appliq. suiv. indic. — Pris note du surplus. — Nous allons répondre à vos trois lettres. — Rem. frat. à tous.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 13 septembre. Au comptant le 5 p. 0/0 à 94 70, le 3 p. à 55,60; la Banque de France à 2,410 00; obligations de la ville Paris, 1410. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 960 00; rive gauche, 245 00; Paris à Orléans, 870 00; Paris à Rouen, 590 00; Rouen au Havre, 238 50; Avignon à Marseille, 245 00; Amiens à Boulogne, 240 00; Orléans à Bordeaux, 395 00; du Nord, 457 50; Strasbourg, 335 00; Nantes, 265 75. — Zinc Vieille-Montagne, 2,925; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1560 00. — Rente de Naples, 95 00; Emprunt Romain, 79 1/2; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 0/0; Espagne, dette active, 20 1/2; Lots d'Autriche, [illegible]; Piémont [illegible] 79 85; Obl. anc. 975 00; nouv. 917 50.

L'un des gérants : Charles BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—N° 60. | 21 Septembre 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Visite aux associations.

Pour la *Démocratie pacifique*, les idées de droit au travail, organisation du travail par l'association, ne sont pas nées de la révolution de Février. C'est en Février que ces formules sont devenues populaires, qu'elles ont apparu au grand jour; que des différentes écoles dont les travaux n'étaient suivis que par un petit nombre d'esprits s'est formé tout à coup un parti puissant, le *socialisme*, réclamant une place, la première, dans les préoccupations de l'opinion publique, dans les faits industriels et dans les événements politiques.

En Février la tige a surgi au-dessus du sol, mais les racines profondes, souterraines, plongent dans les époques antérieures. Sous le règne de Louis-Philippe surtout, nourris, fécondés par la décomposition sociale elle-même, se sont développés les germes de l'arbre qui grandit aujourd'hui malgré l'effort des vents, qui promet tant de fleurs et tant de fruits à notre avenir.

Si le socialisme était aujourd'hui vainqueur, maître de la situation, nous ne réclamerions pas le brevet de socialistes de la veille et de l'avant-veille, nous souvenant du tort immense fait à la révolution de Février par la classification aristocratique, exclusive des républicains, suivant les dates; aujourd'hui que la qualification de socialiste ne donne pas droit à des priviléges mais à des persécutions, et n'assure guère de place qu'en prison ou en exil, il nous sera permis de rappeler une fois avec orgueil que depuis vingt ans l'organe de l'Ecole phalanstérienne consacre sa publicité plus ou moins fréquente, plus ou moins étendue à la propagation du droit au travail et de l'association universelle.

Les faits pratiques d'association industrielle qui se sont produits dans ces derniers temps, à Paris surtout, ne sont pas encore la réalisation de notre idéal. Pour que l'association résolve le problème social et délivre le monde de ses misères, il faut qu'elle relie, solidarise toutes les branches de l'activité industrielle, et qu'elle unisse en outre l'industrie manufacturière prise dans son ensemble, à l'agriculture, aux travaux domestiques, au crédit, au commerce, à l'enseignement, aux arts; il faut qu'elle englobe le riche comme le pauvre, la femme comme l'homme, l'enfant comme le vieillard. Le monde à nos yeux a besoin d'une transformation dont le signal sera donné non par une ou plusieurs associations de chapeliers, de menuisiers, de selliers, de bijoutiers, mais par une COMMUNE SOCIÉTAIRE, en d'autres termes, par l'application du principe d'association à la France complète, prise avec tous ses éléments constitutifs, mais sur l'échelle restreinte de la commune.

Les associations industrielles spéciales, réduites à une branche de l'activité humaine ne sont pas à nos yeux la solution, mais des pas vers la solution du problème.

Ce sont toutefois des pas gigantesques, des expérimentations concluantes, des spectacles pleins d'enseignement, et depuis longtemps nous nous étions promis d'étudier religieusement ces créations pratiques du génie populaire concourant si merveilleusement avec les prévisions et les théories de la science sociale.

Aujourd'hui les difficultés de la pratique ont détruit dans les associations beaucoup de préventions, d'illusions, d'idées extrêmes; éclairées, muries par les faits mieux qu'elles ne l'auraient été par la controverse, elles sont arrivées maintenant à des résultats qui défient la critique la plus malveillante et qu'il est temps de produire au grand jour.

L'interruption des séances parlementaires ouvrant enfin pour nous l'ère non pas du repos, mais du travail vraiment utile, nous commençons une tournée dans les associations ouvrières de Paris.

De ces visites, des actes de société que nous y avons recueillis et comparés, des renseignements oraux que nous y avons obtenus, sortira-t-il un livre ou tout au moins une brochure écrite à notre point de vue, au point de vue phalanstérien? c'est possible, mais nous ne possédons pas encore tous les matériaux nécessaires à ce travail. Il n'a rien d'urgent au moment où M. André Cochut du *National* vient de publier sur *les associations ouvrières* une œuvre que nous ne nous flattons pas de surpasser quant à la conscience des recherches, à l'exactitude des renseignements, à la sincérité de la sympathie pour la population laborieuse (1).

En ajournant livre et brochure, nous ne voulons pas ajourner le compte-rendu de nos visites, nous l'adressons aux lecteurs de la *Démocratie pacifique*, dans l'ordre même où elles s'accomplissent, avec la prétention non pas d'écrire un traité méthodique, mais de reproduire fidèlement nos impressions et de les transmettre.

LES CORROYEURS,

Rue de la Terrasse, 40, aux Batignolles.

Le lundi 8 septembre 1851, l'un de nos collègues, Michot Boutet, qui exerçait la fonction de menuisier avant celle de représentant, veut bien nous accompagner avec un de ses amis à l'association des corroyeurs ou plutôt comme les appellent leurs statuts, *des manufacturiers de cuirs et peaux de Paris*. Nous traversons un premiers corps de logis où sont placés les bureaux, puis un jardin agréablement planté ; enfin nous voici dans un grand atelier, orné de cuirs fauves, noirs vernis, lisses ou grenés; des hommes vigoureux dont plusieurs ont dépouillé de tout vêtement leurs bras et leur poitrine se livrent au fatigant exercice de *dreiller* les peaux avec des couteaux à revers.

Nous sommes reçus cordialement, joyeusement même, et dès l'entrée nous nous sentons en rapport amical, sympathique, avec ces fils du travail. Les ouvriers de Paris et surtout les travailleurs émancipés des associations ont trouvé d'inspiration le véritable ton qui convient aux relations des hommes libres; point de cérémonies, d'humilité, de flatterie; de raideur et de brusquerie pas davantage. C'est la dignité, la franchise et la fraternité merveilleusement combinées.

A notre arrivée la plupart des travailleurs continuent leur fonction, quelques-uns la suspendent; la conversation s'engage accompagnée par le bruit du travail; plusieurs sociétaires se chargent de nous piloter; plus tard survient le gérant de l'association, le citoyen Letellier. (La raison sociale est aujourd'hui Letellier, Moulin et compagnie.) Voici ce que nous apprenons dans leur entretien :

L'association des corroyeurs a toujours occupé, depuis son origine, le même emplacement aux Batignolles. Elle a dans Paris, rue du Renard-Saint-Sauveur, n° 7, une succursale pour la vente au détail.

L'association date du 1er janvier 1849. C'est alors que 74 ouvriers sortis des ateliers des patrons demandèrent au régime sociétaire la liberté, la dignité, la sécurité de l'avenir. Quand on veut s'associer, le travail et l'intelligence ne suffisent pas, il faut de l'argent pour se loger, pour acheter les outils, les matières premières, enfin pour vivre en attendant les recettes.

En se séparant des patrons, les corroyeurs se séparaient du capital ; ils échappaient à sa domination, mais en même temps ils renonçaient à ses services, services trop chèrement payés dans l'ancienne organisation industrielle, et cependant indispensables.

Pour constituer un capital social, le gouvernement ayant refusé aux corroyeurs tout subside sur les fonds votés par l'assemblée constituante en faveur des associations ouvrières, il fut convenu que chaque associé effectuerait un apport de cent francs, soit en espèces, soit d'après estimation, en outils ou marchandises.

74 ouvriers réalisèrent cette condition, imparfaitement toutefois; car au lieu de 7 400 francs, on ne put guère en encaisser que 3 300 en outils et 2 700 en numéraire. Ce sacrifice insuffisant, eu égard aux besoins de l'industrie, était énorme pour de simples travailleurs.

C'est avec cet apport, devenu dans les statuts une des conditions de l'admission pour tout nouveau sociétaire, que les manufacturiers de peaux ont péniblement créé un capital qui leur a permis, non pas de débuter avec éclat, mais de faire modestement les acquisitions les plus nécessaires et de vaincre la défiance dont ils étaient primitivement l'objet sur le marché. — Des ouvriers sans patron, partant sans avances, com-

(1) Citons aussi l'*Association ouvrière*, par H. Feugueray, le *Manuel des Associations ouvrières*, par Antony Romand.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 21 SEPTEMBRE 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Les oiseaux du bon Dieu. — L'hirondelle.

— Hirondelle,
Qui es si belle,
Dis-moi, l'hiver où vas-tu?
— A Athènes,
Chez Antoine.
Pourquoi t'en informes-tu?

Le peuple a eu raison d'appeler les hirondelles les oiseaux du bon Dieu, car il n'est pas une espèce animale sur qui Dieu ait versé avec une partialité plus visible ses grâces et ses dons; et même, parmi les hommes, beaucoup seraient en droit d'envier à l'hirondelle quelques-unes des facultés de son esprit et des vertus de son cœur. C'est mieux que la tourterelle et le moineau franc pour la tendresse, mieux que Philémon et Baucis pour la fidélité, mieux que la perdrix pour le dévouement maternel, mieux que la bergeronnette pour la charité sociale, mieux que le faucon pour la puissance du vol, la finesse de la vue et la légèreté.

L'hirondelle est essentiellement amie de l'homme. Dieu nous l'envoie dès les premiers soleils pour nous débarrasser des insectes ailés que leurs chaleurs font éclore. Il l'a instruite dans l'art de bâtir comme nous, pour qu'elle pût attacher son nid aux angles de nos fenêtres. Il lui a donné, pour égayer autour de nous les airs, le vol le plus gracieux, les plus frais gazouillements. Elle a reçu pour patrie toute la terre habitable, et nul autre oiseau ne mesure autant de latitudes en sa double excursion annuelle. Elle ignore le froid des climats, comme celui du cœur; sa vie n'est qu'une longue fête et son chant qu'un hymne éternel, au printemps, à la liberté.

Je fais remarquer que ce mot si doux : gazouiller, a été fabriqué tout exprès pour l'hirondelle, et que ce gazouillement est un thème favori sur lequel aiment à broder la plupart des oiseaux compositeurs, le canari, le chardonneret, le rouge-gorge, la piegrièche rose, etc.

L'union des hirondelles dure autant qu'elles-mêmes, autant que leur affection pour les lieux qui les ont vues naître ou qui furent le berceau de leur premier amour. Plus chastes et plus pudiques que les oiseaux de Vénus, elles n'admettent pas la foule aux secrets de leur intimité et tirent le rideau sur les mystères de l'alcôve nuptiale. L'espèce est féconde en Artémises qui portent jusqu'au tombeau le deuil de leur époux, voire en maris inconsolables qui meurent avant d'avoir pu s'habituer au veuvage du cœur. La science indifférente ne s'est pas assez occupée d'analyser toutes les circonstances qui accompagnent la mort de tant d'hirondelles qui se noient. Dans ces cas de mort violente ou de fin prématurée, on voit de charitables voisines se charger de la tutelle des enfants du couple défunt et pourvoir généreusement à l'éducation et à la nourriture des pauvres orphelins. Quelle leçon pour les mauvaises mères qui n'ont pas même soin des leurs et qui les déposent quelquefois sur la voie publique comme un paquet de linge sale, quand elles ne les étouffent pas!

Les traits d'héroïsme maternel sont si nombreux dans l'histoire de l'hirondelle, qu'il n'est pas, pour ainsi dire, de cité un peu importante qui n'ait sa légende de l'hirondelle mère se précipitant dans les flammes pour sauver ses petits. La sollicitude des parents pour les enfants gâtés est si active et si invétérée leur manie de les bourrer de friandises, qu'il n'est pas rare de trouver dans un nid d'hirondelle de fenêtre des nourrissons plus gras, plus dodus, et plus lourds que leurs nourriciers. Ainsi de bons parents se privent du nécessaire pour donner le superflu à leurs enfants. Ce fait curieux a été observé plus d'une fois, et je ne crois pas que le phénomène se reproduise chez beaucoup d'autres espèces. L'histoire du jeune coucou, par exemple, n'a rien de commun avec celle-ci. Le jeune coucou n'est pas plus gros dans sa première enfance qu'il ne sera dans l'âge adulte.

L'esprit de maternité se manifeste chez l'hirondelle, comme chez la jeune fille, dès l'âge le plus tendre. Bien des observateurs ont pu voir comme moi, vers l'arrière-saison, de pauvres petites hirondelles, sorties du nid à peine, s'empresser déjà autour de leurs père et mère et les aider dans les soins de l'éducation d'une famille nouvelle. Si bien que les Benjamins de ces couvées tardives se trouvent avoir parfois deux nourrices chacun.

Dupont de Nemours, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, Roullin, Dupuy et quelques autres ont vu des hirondelles délivrer une de leurs camarades accrochée par la patte à un cordon de soie; puis, l'opération miraculeuse achevée, célébrer leur triomphe par de joyeuses et bruyantes ovations. Je n'ai pas eu la chance d'être témoin de ces prodiges de patience et d'adresse inspirés par l'esprit de charité chrétienne; mais je ne veux pas les révoquer en doute, sachant trop qu'il suffit, hélas! d'attacher une pauvre hirondelle à un piquet au sein de la prairie et de la faire de temps à autre crier et voleter pour engager toutes les hirondelles de la contrée à lui porter secours. Mais n'anticipons pas sur ces tristes détails. Je n'ai jamais vu non plus d'hirondelles s'unir pour murer le moineau franc dans le nid par lui dérobé, quoique j'aie été plus de mille fois témoin de cas où l'expérience eût pu être tentée.

Dieu n'a pas voulu donner à l'hirondelle des ailes si rapides et une vue si perçante sans lui imposer en retour une mission de charité sociale. Il l'a chargée d'avoir l'œil sur tous les périls qui menacent les espèces paresseuses qui habitent le voisinage des hommes. Aussi tous les petits oiseaux des rues et des vergers, et les poulets des basses-cours ont-ils l'oreille attentive au cri d'alarme de l'hirondelle et ont-ils besoin de

ment paieront-ils? D'après ce raisonnement on refusa d'abord toute espèce de crédit aux sociétaires; ils n'obtenaient une peau qu'en dounant l'argent d'une main quand ils prenaient la denrée de l'autre. Aux défiances commerciales se sont jointes contre toutes les associations les défiances politiques. On accuse leurs membres, et avec raison, d'être attachés du fond du cœur à la République, accusation compromettante aujourd'hui, nous le savons tous. Les corroyeurs cependant n'ont pas eu beaucoup à souffrir de la police. Deux perquisitions sans résultat ont été la seule atteinte portée à leur sécurité.

Quant aux préventions commerciales ils les surmontèrent en réglant l'étendue de leurs affaires sur celle de leurs ressources, en payant comptant partout et toujours; mais l'actif de la société ne fut créé que par des économies héroïques; à l'apport de cent francs il faut joindre 10 pour cent prélevés par chacun sur le produit de son travail.

La même réserve est faite pour la masse par les associés du dehors, c'est-à-dire par les corroyeurs à qui l'association trop restreinte ne peut fournir actuellement du travail, mais qui ont fait l'apport exigé par elle, qui ont signé ses statuts et qui, disséminés dans Paris, sont unis de cœur avec elle. Ces associés extérieurs sont maintenant au nombre de 68.

N'oublions pas la catégorie des simples adhérents qui n'ont pu réaliser l'apport complet mais qui deviennent *associés complémentaires* avec voix délibérative dans les sections, une fois qu'ils ont effectué un prêt de cinquante francs.

Tout en causant nous pénétrons plus avant dans l'atelier. Voici la blanche statue de la République placée sous verre; des couronnes sont déposées à ses pieds, culte bien désintéressé, d'autant plus touchant. La République, fée protectrice des travailleurs, a été paralysée dans ses bons désirs par la baguette d'une méchante fée, la Réaction, passagèrement plus puissante qu'elle; — mais attendons tranquillement la fin: — *Ils vécurent heureux et contents,* tel est toujours le dernier mot des contes de fées.

A force de loyauté, de ponctualité dans l'accomplissement de leurs engagements, les associés ont obtenu des fournisseurs la faculté de régler leurs comptes au bout de chaque mois. Le crédit qui leur est le plus essentiel est celui des tanneurs qui prennent les peaux à la boucherie pour leur faire subir un premier degré de préparation; le corroyeur reçoit la peau du tanneur pour la transmettre au cordonnier, au sellier, tout à fait propre aux emplois industriels.

On possède le crédit dans la limite étroite d'un mois, mais les corroyeurs le déclarent, s'ils avaient trouvé des prêteurs qui voulussent leur confier des capitaux à cinq pour cent, ils auraient pu donner à leurs affaires un caractère plus vaste, plus brillant, plus lucratif pour eux-mêmes; ils auraient pu, par exemple, envoyer leurs produits et inscrire leur nom à l'exposition universelle de Londres. Dans plusieurs associations, on nous a exprimé le regret de n'avoir pu, faute de fonds et non faute d'habileté, figurer dans cette bataille pacifique, dans cette revue industrielle de toute la terre.

La république de 92 se manifestait au monde étonné par des batailles; il eût été beau de voir la république de 1848 fidèle à son caractère nouveau se révéler à l'étranger par les produits des associations fraternelles.

La part du capital.

On a tort de croire que les ouvriers associés ne reconnaissent pas l'utilité du capital, la portée des services qu'il peut rendre au travail, et que par esprit de système ils refusent absolument au capital toute espèce d'intérêt, de prime, d'avantage capable de l'attirer. Tel n'est pas le point de vue des corroyeurs ainsi que le prouve cet article 4 de leurs statuts:

« La société emprunte soit en espèces, soit, sur estimation,
» en marchandises ou outils, des sommes à 5 0[0 d'intérêt
» annuel.

» Ceux de ses membres qui deviennent ses créditeurs à ce
» titre sont, comme tout prêteur étranger à l'association, cré-
» dités des valeurs qu'ils prêtent. »

Le sociétaire, laissant à la société des fonds excédant l'apport et la cotisation ordinaire, reçoit, comme le créditeur étranger, une reconnaissance ou titre d'action portant intérêt à cinq pour cent l'année, transmissible par endossement, échangeable au siége de la société contre des produits ou de l'argent si le porteur en exige le remboursement.

Non, l'association ouvrière ne repousse pas systématiquement le concours du capital; elle lui refuse le droit d'exploiter et de diriger l'industrie; elle entend le réduire au rôle d'instrument, mais, dans cette limite, elle ne serait pas assez aveugle pour se priver des services de l'instrument, si elle pouvait les obtenir à des conditions qui ne fussent pas usuraires. C'est le capital qui s'est éloigné des associations par une défiance excessive et dont l'expérience triomphera.

Les sociétaires viennent de nous expliquer par quels moyens ils ont pu créer le capital social. Ces moyens sont:

1° L'apport de cent francs par chaque sociétaire, apport qui n'est jamais restitué;

2° La retenue de 10 pour cent sur le travail des associés intérieurs ou extérieurs;

3° Les emprunts portant intérêt de cinq pour cent et auxquel sont également invités les étrangers comme les sociétaires.

Ces moyens, tout en fondant sur les bases les plus solides l'honneur et la sécurité commerciale de la société, ne lui ont pas encore permis d'exercer elle même sur un grand pied, comme elle le fait déjà en petite échelle et par voie d'essai, les industries liées intimement à celle du corroyeur telles que la cordonnerie, la sellerie, la fabrication des malles et autres objets de voyage. Assurez à l'association le capital, c'est-à-dire la nourriture nécessaire à une excellente organisation qui ne demande qu'à vivre, à se développer, à la préparation des peaux va s'adjoindre une foule d'industries accessoires, et le même rayonnement, le même travail d'annexion d'incorporation avec les industries voisines s'opérant dans toutes les branches de travail, les rapports d'ouvrier à patron disparaitront du monde réel comme en ont déjà disparu, sur le continent, les rapports d'esclave à maitre; le réseau de l'association aura bientôt enveloppé toute l'activité humaine.

De l'organisation que nous venons de décrire, en ce qui touche le capital, il résulte que des sociétaires peuvent être créanciers de l'association.

En effet, bien que l'apport primitif de cent francs ne constitue pas une créance, et qu'il en soit fait abandon définitif à l'actif social, les retenues de dix pour cent sur le salaire sont portées au compte personnel de chaque associé, et ne cessent pas de lui appartenir; c'est un dépôt qui reste indivis tant que le propriétaire fait partie de l'association. Le sociétaire possède, en outre, en capital et en intérêts les fonds qu'il place dans la société en les échangeant contre une reconnaissance.

Le trouble apporté dans la société par une vingtaine de sociétaires qui se retirèrent tous à la fois, il y a environ un an en réclamant immédiatement ce qui leur était dû, a déterminé une décision d'après laquelle le sociétaire qui se retire ne peut exiger ses fonds qu'un an après son départ.

La part du travail.

Nous avons parlé de la rétribution offerte aux services du capital; quant au travail il est rétribué suivant le nombre et l'importance *des pièces*. La répartition n'est donc pas égalitaire, tout en demeurant conforme aux principes de la véritable égalité, formulés ainsi dans l'article 9 des statuts:

« Le *salaire* doit être *égal* pour ceux qui *travaillent égale-*
» *ment*;

» Pour la juste application de ce principe le travail sera
» payé aux pièces d'après des tarifs *équitablement* établis. »

L'application de cet article produit en moyenne pour le corroyeur une rétribution de 100, 120, 130 francs par mois, c'est-à-dire une journée de 3 à 4 francs. Ainsi, les sociétaires n'ont pas élevé sensiblement le prix qu'ils obtenaient chez le patron; leur situation pécuniaire n'a pas encore été sensiblement améliorée.

Quant à la situation morale, c'est autre chose: les sociétaires, tous égaux en droit, tous maîtres chez eux, certains de ne pouvoir être exclus arbitrairement de l'atelier, puisent dans cette position un sentiment de joie, de fierté noble et calme qui en fait des hommes nouveaux.

La situation matérielle aurait pu changer aussi; les sociétaires trouveraient un dividende plus considérable à se répartir si, dans leur association comme dans les anciens ateliers, ils visaient surtout au nombre des produits et à la rapidité du travail. Mais l'association, et ce n'est pas chez les corroyeurs seulement qu'on peut le remarquer, le fait est général, l'association ouvrière développe au plus haut degré l'honneur industriel. Les travailleurs attachent la plus haute importance à la qualité de leurs produits. Voici l'article 16 des statuts adoptés par les corroyeurs:

« Des estampilles faites et placées de manière à éviter toute
» fraude possible indiqueront à l'acheteur la valeur, relative-
» ment intrinsèque, de chaque article et la dénomination de la
» société. »

La marque d'origine, la signature obligatoire moraliserait l'industrie de la vieille société elle-même; dans les associations ouvrières, ce stimulant produit un double effet, attendu que ces réunions ne manquent pas d'adversaires économiques, politiques même; par leur existence seule elles froissent des préjugés, des intérêts; elles savent combien le défaut de leur cuirasse est ardemment cherché. D'autre part, les ouvriers comprennent que cette association si combattue, si dépréciée, si calomniée, est le salut des travailleurs; tous les membres des associations ouvrières sentent qu'ils forment l'avant-garde d'une phalange libératrice, qu'ils ont charge d'âmes, qu'ils sont responsables de l'avenir. Ils professent tous un profond respect de leur œuvre et sont jaloux d'en faire disparaître toute espèce de tache aussi bien morale qu'industrielle; ils se surveillent entre eux, ils surveillent les résultats de leur travail. L'idée d'augmenter leurs bénéfices en avilissant leurs produits, cette maxime du commerce ordinaire leur semblerait une trahison commise contre le peuple entier.

A la rétribution du travail suivant les pièces, on ajoutera la répartition par tête des bénéfices quand on en aura, c'est-à-dire quand les deux tiers des emprunts seront remboursés. Les sociétaires extérieurs qui ne reçoivent point la rétribution selon les pièces, puisqu'ils ne travaillent pas pour la société, mais qui contribuent à la formation du capital social, ont droit de participer aux bénéfices.

L'association des manufacturiers de cuirs et peaux échappe complètement à l'accusation dirigée contre plusieurs sociétés ouvrières, d'avoir constitué, par l'association entre quelques privilégiés, un *patron collectif* exploitant des ouvriers salariés à la journée et au rabais, suivant l'usage ordinaire. Les corroyeurs n'occupent que des sociétaires signataires ou complémentaires; tous les associés sont solidairement responsables, l'association étant formée en nom collectif.

Part du talent.

Le système de la rétribution aux pièces donne déjà une récompense au talent, puisque les pièces, de nature diverse, ne sont pas toutes également rétribuées, ni d'une fabrication également facile. Mais les efforts du talent, de l'esprit créateur sont plus directement provoqués par cet article 10 des statuts tout à fait conforme aux vrais principes en matière de découvertes et de propriété industrielle:

« Afin de stimuler et de récompenser le zèle et les facultés
» intellectuelles de chaque associé, la société tiendra un re-
» gistre de procès-verbaux constatant les améliorations, les
» perfectionnements et les inventions qui pourront être faits,
» le nom de leurs auteurs et *les récompenses pécuniaires qui*
» *leur auront été votées.* »

Nous donnons aux lecteurs ces renseignements comme ils nous parviennent, toujours en visitant l'atelier, où les sociétaires sont aussi heureux de montrer leurs produits industriels que d'initier le visiteur aux conditions fraternelles de leurs statuts: voici pour étendre les peaux une table de bois fournie par l'association des billardiers; cette association obéit aussi aux impulsions de l'honneur corporatif; elle a voulu se signaler en livrant à ses frères une table de bois immense où les joints paraissent à peine après un long service, bien que le bois soit sans cesse imbibé d'eau. Voici une table de marbre livrée par l'association des marbriers; — du marbre pour corroyer des peaux! — Oui, vraiment, la perfection, le luxe même des instruments est une condition vitale de l'industrie; l'avenir le prouvera bien; il faut s'attendre à voir tous les arts embellir un jour les ateliers.

Les sociétaires nous font remarquer des cuirs vernis dont

---

compter sur sa vigilance pour vaquer l'esprit libre à leurs occupations. J'ai fait cette remarque importante sur les rives de la Saône et sur celles de la Seine où l'homme fait à l'hirondelle une rude guerre, que les petits granivores, qui sont de charmants musiciens et d'habiles échenilleurs, ne tardaient pas à déserter les lieux d'où leur sauvegarde avait fui. Et l'on se plaint ensuite que les chenilles ravagent les vergers, les forêts et les vignes, et imposent à la fortune publique des contributions extraordinaires de cent millions par an, comme s'il n'était pas juste que l'homme, cet éternel bourreau de son propre bonheur, expiât la fureur de destruction avicide dont il est dévoré.

En Amérique, où les hommes sont plus près de Dieu et où les oiseaux de proie sont nombreux en raison de l'immensité des solitudes, l'hirondelle est appelée la sentinelle de la basse-cour, et ce titre, j'en suis sûr, n'a pas été volé. Le nombre des oiseaux de proie n'est pas moins considérable en Afrique qu'en Amérique. Aussi l'hirondelle afflue-t-elle par masses dans nos établissements d'Algérie, docile aux instructions de Dieu qui a voulu qu'elle consacrât ses moyens supérieurs au salut de ses frères.

Spallanzani a calculé que le grand martinet noir volait avec une vitesse de 80 lieues à l'heure, et Bélon qu'il apercevait distinctement une mouche ou une fourmi ailée à la distance de 500 mètres. Alors je ne vois guère que l'homme qui soit de force à distancer le martinet dans une joûte aérienne. L'hirondelle de cheminée et l'hirondelle de fenêtre, qui se balancent perpétuellement dans les airs et batifolent en chassant au lieu de suivre une droite ligne, n'atteindraient, à ce qu'il paraît, qu'aux deux tiers de cette vitesse. On conçoit, au surplus, qu'il y ait corrélation étroite et proportion exacte entre la puissance du vol et l'acuité de la vue chez les oiseaux. Rapidité et myopie sont deux termes qui s'excluent. Une aile rapide désemparée de l'auxiliaire d'une rétine sûre ne serait pour le voilier hors ligne qu'une faculté périlleuse, qu'un admirable moyen de se casser la tête. Les lièvres, qui courent très bien, et les effraies, qui volent très bien, suppléent au défaut de la vue par la dimension exagérée des oreilles et la finesse proportionnelle de l'ouïe. Et encore arrive-t-il fréquemment à ces malheureux lièvres de choir dans les carrières par la neige et de se rompre les os.

Les romains, qui avaient comme nous des paris de course, employaient les hirondelles en guise de pigeons de poste pour la transmission des bulletins de victoire du cirque. Les assiégés s'en servaient également comme de moyen de correspondance avec leurs amis du dehors. On savait par ces facteurs rapides quel jour on serait secouru et à quelle heure précise une sortie serait opportune. L'hirondelle est un messager plus petit, mais plus sûr que la colombe, n'ayant pas comme celle-ci la funeste habitude de se laisser croquer en route par les oiseaux de proie. Chose merveilleuse, cet instinct admirable que possède l'hirondelle mère pour retrouver son nid existe même chez le petit qui n'a pas atteint sa croissance. On a vu en Toscane des hirondeaux dénichés par des mains inhumaines et transportés à dix lieues de leur patrie pour être mis à la broche, s'échapper de leur cage et rentrer dans le domicile paternel une demi-heure après.

Les petits des oiseaux qui ont les pieds courts et les ailes longues, comme les hirondelles, ont naturellement besoin de rester dans le nid plus longtemps que ceux des autres espèces et d'y attendre avec résignation que leurs pennes aient atteint des dimensions convenables et une solidité à l'épreuve. Cette condition de longue attente est surtout de rigueur pour les jeunes martinets qui, une fois lancés dans l'air, ne doivent presque plus se reposer. Le petit perdreau, qui peut courir, peut sortir de son nid quelques heures après l'éclosion; mais le jeune martinet, qui n'a d'autre moyen de locomotion que ses ailes, est bien obligé de rester coi dans son berceau jusqu'à ce que les ailes soient poussées, et les ailes sont si longues qu'elles demandent un mois à venir.

Toutes les espèces d'hirondelles se baignent et s'abreuvent en volant, et nourrissent même leurs petits dans les airs pendant les premiers jours qui suivent la sortie du nid. Rien de plus délicieux à voir que ces distributions de becquées aériennes, si sagement ordonnées pour ne pas faire de jaloux dans la répartition des faveurs et des grâces; rien de plus charmant que le zèle et l'empressement du père et de la mère à diriger dans l'espace les premiers coups d'aile de leurs élèves et à les dresser au vol du moucheron; rien d'adorable de folie et d'ivresse comme la joie de ceux-ci à leurs premiers succès. Alors, si vous aviez des yeux de martinet pour voir, vous verriez l'hirondelle coudoyer généreusement de l'aile la proie ailée qu'elle pourrait saisir pour la laisser courre à ses jeunes nourrissons.

Quand on parle de l'hirondelle en général, il est sous-entendu qu'on traite exclusivement de l'hirondelle de cheminée et de celle de fenêtre. L'hirondelle de cheminée, celui de tous les oiseaux voyageurs qui possède sur ce globe la plus vaste patrie, l'hirondelle de cheminée est la seule chanteuse du groupe. C'est l'autre qui a été plus spécialement chargée de veiller à la sécurité des poulets et des petits oiseaux et de pousser le cri d'alarme lors de l'apparition d'un ennemi. Les autres espèces du groupe, à l'exception du martinet noir qui dispute au moineau franc la possession des trous de nos murailles, n'habitent pas la demeure de l'homme. Leur histoire offre peu d'intérêt. Cette histoire, pour le martinet à ventre blanc et l'hirondelle de roche qui habitent les falaises et les flancs escarpés des montagnes du Midi, se confond d'ailleurs avec celle du martinet noir et de l'hirondelle de fenêtre. Il n'y a que quelques mots à dire sur la petite hirondelle à dos roux qui fait son nid dans la berge des rivières et qui est si commune sur les bords de la Seine. La grande hirondelle de nuit et la grande hirondelle des clochers sont, après les hirondelles de cheminée et de fenêtre, les seules espèces qui aient le droit de nous arrêter quelque temps.

Les savants de l'Institut, pour qui c'est un besoin de diviser comme pour les autres hommes de manger et de dormir, ont trouvé moyen d'introduire trois ou quatre divisions dans

ils sont fiers à juste titre. Ce sont de vrais miroirs. Tournons à gauche, au fond de l'atelier; voici, au lieu de peaux, de la toile de coton noircie, vernie, pour chaussures; une étuve étouffante où les vernis sont séchés. Montons l'escalier; dans l'atelier supérieur nous trouvons d'autres genres de travaux, se rattachant toujours à la préparation des peaux. La plupart de ces travaux sont fatigants, mais aucun ne répugne; la peau lisse et fauve, telle qu'elle sort de la tannerie, n'offense pas la vue, et ses exhalaisons salubres n'ont rien de blessant pour notre odorat.

Nous ne savions pas, avant d'avoir visité les corroyeurs, que les peaux de bœufs destinées à l'industrie sont fendues en deux dans le sens de leur épaisseur; une scie mécanique se promène dans l'intérieur de la peau parfaitement tendue, la dédouble, la divise en deux enveloppes, l'une extérieure nommée *la fleur* est la plus recherchée; l'enveloppe intérieure, *la croûte*, est destinée à des usages secondaires.

Après un coup d'œil jeté sur l'atelier d'en haut, sur le petit magasin des colliers, harnais et autres objets de sellerie fabriqués par l'association même, continuons à parler de ses statuts.

Organisation du travail.

On dirait en langage phalanstérien que l'association des corroyeurs forme une *Série* subdivisée en *groupes*. Le règlement, dans son article 5 exprime la même chose en d'autres termes :

« L'association se divise autant que possible en autant de » sections qu'il y a de parties distinctes dans la manufacture » des cuirs et peaux.

» Elle a de plus une section administrative composée de » ceux de ses membres qui ne sont pas spécialement ouvriers, » tels que directeurs, magasiniers, comptables, commis, sur- » veillants, aides, etc. »

A la majorité *absolue*, chaque section choisit ses chefs et les ouvriers à la journée chargés de les seconder dans le travail administratif, qui ne peut guère s'évaluer *aux pièces*. La société tout entière choisit l'administration générale. Tous les fonctionnaires gardent leur emploi autant de temps qu'ils conviennent à la majorité absolue de leurs électeurs. Inutile de faire ressortir la justice de toutes ces dispositions.

« Art. 6 des statuts. — Un jury, composé de tous les chefs » de sections et des membres de l'administration, à l'excep- » tion des aides, se réunit une fois par semaine pour délibérer » sur les intérêts sociaux. »

Que fait cette réunion? Décide-t-elle en dernier ressort les questions graves, gouverne-t-elle, ordonne-t-elle? Nullement. Elle *propose*, elle présente des rapports :

« Une fois par mois, *tous les membres* signataires et *tous* » *les membres* ayant voix délibérative se réunissent pour dé- » libérer sur les rapports présentés par le jury. »

Qui fait donc la loi chez les corroyeurs? C'est tout le monde. Qui a créé les statuts? c'est tout le monde, par une délibération suivie durant cinq mois. Il existe une administration non pour faire la loi, mais pour l'appliquer, pour gérer les intérêts collectifs sous le contrôle de tous, et ce n'est pas seulement par les assemblées générales mensuelles que ce contrôle est exercé. Rien de secret dans l'association; l'administration affiche tous les jours à un clou, dans l'atelier, le compte-rendu de ses opérations de la journée : tel marché conclu, tel effet de commerce payé. Chacun lit et juge. Nous appelons l'opinion publique à réfléchir sur cette forme loyale de gouvernement. La vue de pareils actes est faite pour retremper dans toutes les âmes le sentiment de l'honneur et l'amour de la liberté.

Les chefs de section reçoivent, comme salaire, non pas une somme invariable, mais la moyenne du prix obtenu par les ouvriers aux pièces de leur section qu'ils sont ainsi intéressés à faire prospérer. Les membres de l'administration générale touchent la moyenne de la rétribution donnée aux chefs des différentes sections.

Les secours aux malades, aux invalides, veuves, orphelins, secours dont le principe se trouve, en dehors même de l'association, dans tous les ateliers de Paris, sont inscrits comme principe dans les statuts des corroyeurs; mais les faibles ressources d'une société naissante n'ont pas encore permis de poser de chiffre. L'association agit fraternellement, suivant ses moyens, en observant toutefois les règles posées par l'article 45 des statuts et qui sont remarquables par leur équité :

« Les sociétaires devenus invalides, les veuves, les orphe- » lins ont droit à une pension viagère.

» Ces pensions viagères seront prélevées sur les bénéfices » de la société et ultérieurement réglées dans un des chapitres » du règlement de l'atelier.

» Elles seront basées sur ce principe :

» Les ressources pécuniaires d'une famille doivent être en » raison du nombre de ses membres et des moyens d'exis- » tence qu'ils peuvent se procurer par leur propre travail. »

Après avoir parcouru l'atelier supérieur nous descendons, nous retraversons le jardin et, près de la porte d'entrée, nous montons aux bureaux de l'administration; nous y recevons, avec reconnaissance un exemplaire imprimé des statuts; nous faisons une courte visite à l'atelier spécial des cambreurs qui donnent aux tiges de botte la forme du cou-de-pied. Enfin nous sortons avec la résolution de revenir, fort heureux d'avoir vu la première association visitée par nous si remarquable par son bon ordre et sa prospérité naissante.

Il existe une association de corroyeurs à Limoges, une autre à Strasbourg.

Education, préparation des aliments.

Après cette première visite je suis retourné seul à l'association des manufacturiers de peaux pour y demander quelques éclaircissements. Etait-il vrai que les associés se fussent occupés d'éducation et d'éducation gratuite, qu'ils eussent résolu d'admettre comme apprentis les fils des sociétaires qui manifesteraient une vocation pour la préparation des peaux, et de les payer aux pièces aussitôt qu'ils seraient en état d'en confectionner? J'ai appris que cette idée fort heureuse n'était encore qu'à l'état de projet. Les enfants de sociétaires sont trop jeunes et trop peu nombreux. Au surplus il est évident que l'éducation pratique, professionnelle, non seulement gratuite mais productive pour les enfants, ne pourra recevoir des applications fécondes que du jour où plusieurs associations exerçant des industries diverses auront formé entre elles un contrat de solidarité pour *l'échange* des apprentis; le fils du corroyeur étant admis chez les typographes, celui du typographe chez les ébénistes. Autrement, et si chaque association reste concentrée en elle-même, recrutant ses apprentis dans son sein, il serait à craindre que les industries ne devinssent héréditaires comme dans l'ancienne Egypte et ne tendissent à reconstituer la caste, au grand préjudice des vocations.

Il ne suffirait même pas d'admettre le principe de ces échanges. Si l'on veut que l'enseignement pratique donné aux enfants soit toujours modelé sur leurs vocations, sur leurs aptitudes natives, il faut solliciter ces aptitudes, interroger ces vocations en présentant aux générations naissantes le spectacle d'une grande variété d'industries, éveiller chez elles l'attraction qui sommeille en leur faisant visiter les ateliers des différentes associations. Cette idée même n'est qu'un expédient transitoire, acceptable en attendant l'organisation de la commune sociétaire qui offrirait à l'enfance le tableau de toutes les industries et de tous les arts combinés sur le même terrain.

Encore une fois, l'éducation pratique, professionnelle, gratuite et rapidement productive pour les enfants est chez les corroyeurs une idée réservée à l'avenir. J'ai voulu savoir s'ils avaient commencé la réalisation d'un autre élément du régime sociétaire, la préparation collective des aliments, car l'association industrielle et ses avantages reconnus conduisent à reconnaître aussi les avantages de l'association domestique.

A cet égard voici l'état des choses :

Il existe une cuisine et une salle à manger attenant au local même de l'association; l'achat collectif, la préparation unitaire des aliments ont permis d'y donner aux travailleurs qui s'abonnent, deux repas et une collation avec un demi-litre de vin chaque fois pour 1 fr. 40 c. par jour, chiffre indiqué par M. Cochut, et même pour un prix un peu inférieur.

J'ai vu la salle à manger ornée du portrait de Charpentier, ce fort de la halle qui se vit enlever sa médaille, c'est-à-dire le droit de vivre en travaillant, pour avoir fait de la propagande républicaine. Sur les quarante membres de l'association, travaillant actuellement dans ses ateliers, il n'y en a pas aujourd'hui plus de quinze abonnés à la table collective. Ce sont des célibataires; les hommes mariés prennent leurs repas dans leurs foyers.

Un règlement spécial à la cuisine est affiché dans la salle à manger. Nous en avons pris copie. Allons voir maintenant les marbriers, les ébénistes, les tailleurs de limé et les ouvriers en voitures.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

(*La suite prochainement.*)

Les pouvoirs forts.

La force semble avoir repris l'empire du monde. La démocratie traquée sur tous les points de l'Europe expie dans les persécutions, dans les cachots et sur les échafauds de l'absolutisme ses aspirations et ses efforts.

A Naples, un roi entasse dans ses bagnes l'élite de son peuple;

A Rome, une faction règne par la délation et par la terreur sur une population consternée.

A Vienne, un empereur de vingt ans, soutenu par les sabres des bourreaux de la Lombardie et de la Hongrie, déchire la constitution de l'empire et annonce fièrement à l'Europe que l'absolutisme est rétabli sur le trône des Césars d'occident.

En France... nous ne savons plus aujourd'hui jusqu'où il est permis de pousser ses récriminations et ses plaintes; mais les faits de chaque jour parlent pour nous.

Eh bien, devant cette intimidation de la force, devant cette terreur générale qui ferme nos lèvres et arrête notre plume, nous demeurons calmes, confiants, sûrs de l'avenir, et nos adversaires nous envient la sécurité de notre foi et l'ardeur de nos espérances.

C'est que nous sentons que la vie de l'humanité est en nous; que le souffle de Dieu nous anime.

C'est qu'au delà de ces haies de baïonnettes qui veulent nous barrer la route de l'avenir, nous apercevons l'horizon radieux de la grande régénération.

Que peux-tu, force aveugle, contre ce torrent de l'idée qui s'étend, s'étend sans cesse, envahissant les générations, entraînant l'humanité frémissante? Que pouvez-vous, digues impuissantes du pouvoir, contre le flot de la démocratie qui monte et vient battre incessamment les bases vermoulues de vos vieilles institutions?

L'ancienne autorité agonise; sa mission sociale est finie; celle de la liberté commence.

Sur tous les points de l'Europe, les peuples sentent qu'ils sont mûrs pour l'émancipation. Souffrant des mêmes douleurs, arrêtées par les mêmes entraves, en butte aux mêmes persécutions, les classes opprimées de tous les pays abjurent leurs haines nationales, leurs rivalités belliqueuses et se tendent les mains par dessus leurs frontières. La démocratie militante n'a plus qu'une patrie, et cette patrie c'est le monde.

Plus tard, quand sera accomplie la délivrance commune, les provinces, les nations, les races se reconstitueront d'elles-mêmes, sans autre loi que la liberté, sans autre guide que l'attrait, sans autres conditions que l'affinité d'origine, de mœurs, de langage, de caractère, non plus pour se combattre, mais pour s'entr'aider, non plus pour se ruiner par la guerre, le pillage et les prohibitions fiscales, mais pour échanger librement les produits de leurs industries naturelles, les créations de leurs génies divers.

Ces prédictions, ces espérances, ces promesses qui, il y a cinq ans à peine, amenaient un sourire de pitié sur toutes les lèvres, sont déjà banales aujourd'hui, tant le monde a fait de chemin.

Ces nobles aspirations sont entrées dans le cœur des masses; l'ouvrier, le paysan lui-même comprennent instinctivement cette grande loi de la solidarité universelle qui va créer bientôt la nouvelle humanité.

Seuls, les hommes du passé, les Codini du pouvoir ferment partout les yeux à cette lumière rayonnante qui éclaire et réchauffe les ignorants et les humbles. Fièrement campés sur leurs trônes de velours, sur leurs chevaux de guerre, ils n'écoutent que le bruit de leurs caissons qui roulent, chargés

---

le groupe des hirondelles de France qui renferme sept espèces. Les deux noms de Cypselidées et de Caprimulgidées dont ils ont baptisé le groupe du martinet et celui de l'engoulevent n'ont rien qui me déplaise; néanmoins j'en userai peu, vu la nature de mon esprit qui me porte à mieux saisir les caractères de rapprochement des espèces que leurs caractères séparatifs. La famille des hirondelles possède, en effet, des caractères qui lui sont tellement personnels, qu'il n'y a pas plus moyen de la confondre avec d'autres que de la diviser.

Ces caractères sont des ailes démesurées taillées en forme de faulx, un bec imperceptible et des pattes d'une brévité extrême. Les griffettes dont les doigts de ces pattes sont armés semblent sortir directement de l'abdomen de l'oiseau et ne peuvent évidemment lui servir qu'en manière de crampons pour s'accrocher aux murailles. Ces pattes sont si courtes chez le martinet, que les anciens en avaient nié l'existence, et que l'oiseau, quand il a le malheur de tomber à terre, ne peut plus se relever. Mais le bec imperceptible, caractère générique de l'hirondelle, a la faculté de s'ouvrir démesurément. C'est l'orifice d'un large gosier ou mieux d'un véritable gouffre dans lequel s'entassent par pelottes des milliers d'insectes ailés que l'oiseau semble cueillir dans son vol et que retient agglutinés dans l'œsophage une matière visqueuse que sécrète la membrane intérieure. La largeur de l'ouverture du gosier est particulièrement remarquable chez le martinet et chez l'engoulevent. Elle a valu à ce dernier l'affreux nom de crapaud volant.

Reines de l'air par la légèreté, la grâce capricieuse et la puissance du vol, les hirondelles sont encore des architectes de premier ordre, qui déploient dans la bâtisse de leurs nids un talent prodigieux. Les nids de l'hirondelle de cheminée et surtout ceux de l'hirondelle de fenêtre sont des travaux merveilleux dans lesquels interviennent, avec la science de l'architecte, l'art du maçon et du plafonneur. Les mâles dans ces deux espèces ont le droit de travailler au nid comme les femelles, et même celles-ci emploient, pour actionner à la besogne leurs collaborateurs, l'appât des plus séduisantes promesses. L'hirondelle de rivage creuse avec ses griffes dans les berges de véritables souterrains pour y établir sa famille. Le martinet, qui se trouve souvent obligé de nicher sur les surfaces plates des poutres et des traverses, a imaginé un procédé de bâtisse aussi curieux que beaucoup d'autres. Il se fait une aire de sa salive qu'il dégorge en plus grande abondance à la périphérie qu'au centre; puis il laisse le tout sécher. A mesure que la matière se solidifie, cette périphérie prend figure et se détermine par un bourrelet saillant dont l'habile maçon augmente le volume et la hauteur jusqu'à la dimension voulue. C'est ainsi qu'il surmonte les principales difficultés de l'assiette de son domicile. Ajoutons que cette couche de salive desséchée finit par s'épaissir, par acquérir la consistance du caoutchouc, et enfin par réaliser un sommier élastique d'un usage excellent. Le plus célèbre de tous les nids d'hirondelles est celui qui se mange, le nid de la Salangane des Moluques qui le confectionne avec de certaines algues sucrées de la mer des Indes. On a calculé qu'il s'exportait annuellement en Chine trois ou quatre cent mille nids d'hirondelles valant en moyenne 12 millions. Les magots de cette contrée singulière estiment que ce produit est un spécifique certain pour rajeunir les sens.

Tous ces nids maçonnés sont non seulement des merveilles d'architecture artistique, mais des modèles inimitables d'économie et de solidité. Un méchant petit corbeau d'église qui eut un jour l'imprudence de fourrer sa tête dans l'ouverture d'un des nids de la place Vendôme, fut le mauvais marchand de sa curiosité. Il ne put dégager sa tête de l'étroit orifice et mourut à la peine. Tous les corbeaux d'église qui s'insinuent traîtreusement dans le ménage des gens paisibles pour voir ce qui s'y passe, feraient une fin pareille, que je n'en pleurerais pas. Le corbeau est ma bête noire.

Les hirondelles de la cathédrale de Paris donnèrent en 1842, à l'occasion des obsèques du duc d'Orléans, une preuve remarquable d'intelligence et de respect pour les cérémonies du culte. Comme on avait tapissé de tentures noires tout l'extérieur du portail où elles nichent sur les épaules et les mitres des saints évêques qui festonnent la courbe des ogives, elles trouvèrent moyen de pénétrer à travers cet obstacle par les interstices des draperies funéraires et affectèrent pendant ce long travail un silence religieux.

Après avoir parlé de l'hirondelle en général, je passe à de rapides détails sur les espèces.

L'hirondelle de nuit (engoulevent, crapaud-volant, tette-chèvre, chauche-branche), a été instituée pour continuer l'office de l'hirondelle de jour et dévorer les phalènes et les blattes qui aiment à dévorer les vêtements de l'homme. C'est la plus grosse espèce du genre; elle est de la taille du merle et porte le plumage de la bécasse. Elle vole le bec ouvert, et bourdonne le soir autour de tous les grands arbres où elle capture des myriades d'insectes. Son vol est plus brisé, plus fantasque, plus capricieux encore que celui de l'hirondelle de fenêtre. Elle affectionne pour retraite, pendant le jour, les vieilles carrières et les vieux murs et se trouve aussi dans les bois. C'est un oiseau de passage qui se lève dans les jambes du chien et vaut le coup de fusil en septembre. Il niche à terre comme tous les oiseaux de nuit qui n'y voient pas assez clair et qui n'ont pas assez de temps à eux pour se bâtir un établissement confortable. Ses mœurs sont innocentes, douces et pures comme celles de toutes ses congénères. Le nom d'engoulevent sous lequel est vulgairement désignée l'hirondelle de nuit, n'est pas absurde et ridicule comme la plupart de ceux que lui ont prêtés l'ignorance et les préjugés stupides. L'oiseau volant le bec ouvert, on dirait en effet qu'il *engoule* le vent, mais je ne m'explique pas bien la dénomination de tette-chèvre, non plus que le motif scientifique de la création du groupe des caprimulgidées.

L'hirondelle de nuit est l'emblème du bienfaiteur obscur et méconnu de l'humanité, l'emblème de ces travailleurs opiniâtres qui poussent les veilles avant dans la nuit et se lèvent avant l'aube, ce qui est cause que les fainéants du pays les

de mitraille, sur le pavé des villes et sur les routes ferrées; ils ne comptent que les baïonnettes de leurs fantassins; ils ne voient que le rayonnement des lances aux banderolles flottantes et retranchés dans leur arbitraire, derrière ces forêts de fusils chargés, ils crient bravement à leurs sujets: — Avancez!

Fanfarons de la force, ne voyez-vous pas qu'en frappant toujours, vos glaives s'émoussent. Ne savez-vous pas que les peuples sont comme l'hydre de la fable dont les têtes repoussent à mesure qu'on les abat!

Demandez à l'Italie, à la Hongrie, à l'Allemagne, si chaque goutte du sang de leurs martyrs n'a pas enfanté un prosélyte de la liberté? Demandez si l'état de siége, les persécutions, les condamnations multipliées ne créent pas chaque jour de nouveaux partisans à l'idée nouvelle, de nouveaux adversaires aux doctrines de compression?

Oui la force brutale a fait son temps. Chaque coup qu'elle frappe l'ébranle sur sa base.

Un jour, bientôt, demain peut-être, elle perdra l'équilibre, après quelqu'effort insensé, et elle tombera pour toujours au milieu des huées universelles.

Pouvoirs forts, sachez-le bien, il n'y a qu'un pouvoir aujourd'hui, c'est la raison; qu'une force, c'est la liberté.

Ces deux armes briseront toutes les vôtres.

Allez donc, allez toujours; faites encore quelques victimes sur votre chemin; mais songez que chacun de vos pas vous rapproche de votre chute.

Eugène Nus.

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment le système de la compression à outrance et du retour à l'absolutisme qui prévaut aujourd'hui sur le continent européen et qui se développe avec tant de rapidité, en Allemagne surtout, est jugé par les hommes politiques de l'Angleterre. L'article suivant sorti de la plume d'un secrétaire d'état, M. Wilson, a été inséré dans le dernier numéro du recueil anglais l'*Economist*. Nous en empruntons la traduction à la *Presse*.

Allyre Bureau.

LES DESPOTES RÉVOLUTIONNAIRES.

L'œuvre marche, la moisson mûrit pour la faux. Pendant que les princes d'Allemagne foulent aux pieds les droits des citoyens en masse, que les souverains d'Italie déciment les patriotes en détail, que les premiers se signalent, dans cette guerre contre la liberté, par de honteux parjures et l'oppression des peuples, et les seconds par un système calculé et étudié de cruauté envers les individus; que les âmes tendres s'émeuvent de tant de souffrances, que les bons s'indignent contre une telle perversité, que les hommes de cœur s'emportent en invectives contre de tels crimes, il y a une classe d'hommes qui regarde tous ces symptômes avec calme et qui rêve le plaisir de la vengeance.

« Le révolutionnaire chargé de fers dans son donjon; le républicain banni du fond de son exil; le démocrate vaincu, de sa retraite où il cache sa défaite; celui-ci pour qui toute convulsion politique est un plaisir sauvage, celui-là pour qui elle est une mission sacrée; tous ont les yeux ouverts avec l'ardeur d'une espérance ressuscitée sur les sauvages et brutales stupidités de leurs ennemis triomphants; tous lisent dans l'extravagance de ces crimes la prophétie certaine du prompt avènement du jour de la délivrance et de l'heure du talion. En 1848, les démocrates ont joué le jeu de la royauté; en 1851, les rois jouent le jeu de la démocratie.

Les républicains rouges sourient d'une joie secrète au récit de crimes qui justifient leurs propres actions. Les socialistes triomphent en voyant des folies plus sauvages et plus insensées que les leurs. Les patriotes sérieux voient arriver rapidement le temps où il faudra jeter tout scrupule de côté. Les constitutionnels modérés comprennent qu'à l'avenir la modération sera hors de raison, qu'elle sera une faute, un suicide; que les despotes, dans leur aveugle hostilité, les confondent avec le reste des démocrates, et que partout ils seront obligés de faire avec ceux-ci cause commune dans la guerre future, dans la guerre sainte de la liberté. Chaque jour on voit maintenant dans toute l'Europe de paisibles libéraux se convertir et devenir, à leur corps défendant, républicains, et de dignes conservateurs passer malgré la plus vive répugnance dans les rangs du mouvement. Chaque nouvelle iniquité qui apparaît sous le soleil, c'est un démocrate de plus, un royaliste de moins.

De toutes les déplorables folies commises par les despotes qui tiennent l'Europe sous leur talon de fer, il n'en est pas de plus insensée que celle qui les a amenés à confondre, dans une haine commune, les ultra-révolutionnaires et les amis de la liberté constitutionnelle modérée et à les traiter avec la même sévérité. Il semblerait qu'ils aient juré de réunir, en un corps d'armée compact, tous leurs adversaires, ceux qui diffèrent d'avec eux pour le tout, comme ceux qui n'en diffèrent que pour les détails, ceux qui visent à la destruction de leur pouvoir, comme ceux qui ne visent qu'à sa réglementation.

La conduite des Autrichiens et des Bavarois en Hesse, la conduite et les déclarations de la Diète par toute l'Allemagne, en opprimant et en déclarant qu'ils ne toléraient aucun corps représentatif dont le pouvoir fût plus que nominal, cette conduite, disons-nous, a forcé des milliers de citoyens paisibles, raisonnables et modérés, de faire leur choix entre la tyrannie absolue et la démocratie absolue. On leur a dit, dans un langage qui ne permettait aucune équivoque, que, dorénavant, il ne devrait plus y avoir ni hésitation, ni compromis, ni milieu entre les deux opinions.

Ce juste milieu, ce terme moyen si cher à l'homme prudent et avisé, leur a été impitoyablement interdit. Leurs maîtres ont proclamé partout: « Faites votre choix; celui qui n'est pas avec nous est contre nous; il faut vous soumettre à une direction arbitraire qui rend le progrès impossible et la vie intolérable, où vous jeter, cœur et bras, dans les rangs du mouvement, qui a au moins la chance de conquérir le salut, sinon de suite, au moins après de nombreuses tribulations et un certain laps de temps. » Peu d'hommes d'Etat se rendent compte de toutes les conséquences de cette alternative si follement, si brutalement proposée à la fois en Italie et en Allemagne.

Nous avons par devers nous des lettres d'hommes politiques éminents appartenant au parti constitutionnel dans les deux pays; le ton des unes et des autres se rapporte étrangement. En Allemagne, avant 1848, le parti démocratique existait à peine; les classes moyennes étaient pour une grande extension des libertés publiques et pour leur défense; elles se sont jointes aux cabinets pour écraser le parti extrême, et elles sont aujourd'hui écrasées à leur tour. Elles comprennent maintenant leur erreur; elles la sentent avec une excessive amertume, et très assurément elles n'y seront plus reprises.

Les nuances qui séparaient les amis de la liberté se sont rapidement fondues en présence de l'ennemi commun, dont le pouvoir s'est montré plus formidable et la haine plus aveugle et plus acharnée qu'ils ne l'auraient cru. Ils commencent à acquérir la conviction qu'ils ne peuvent s'amuser à différer entre eux sur l'usage qu'on fera de la victoire, tant que celle-ci ne sera pas gagnée. En Italie, la situation est exactement la même. Le sentiment général qu'on y éprouve est la plus violente, la plus vive, la plus ardente effervescence. Le dégoût et le désespoir jettent rapidement toutes les classes de libéraux dans les rangs du parti républicain.

Mazzini, qui en 1849 n'avait que peu de partisans et qu'on regardait comme une tête volcanisée et un fou enthousiaste, voit ses adhérents augmenter de jour en jour. En fait, excepté en Piémont, les constitutionnels modérés sont presque tous absorbés dans les rangs des opinions extrêmes. L'idée de l'unité et de l'indépendance nationale, qui, il y a deux ans, était moins qu'un songe, est maintenant reconnue par les observateurs philosophes et impartiaux, comme pénétrant profondément dans les esprits de toutes les classes. Les rivalités municipales, qui auparavant s'opposaient à cette idée, sont maintenant presque éteintes, et dans le prochain mouvement révolutionnaire, Romains, Napolitains, Toscans et Lombards seront prêts à agir comme un seul peuple. Pour dire vrai, les despotes ont affermi leurs ennemis dans une voie dont ils se doutaient à peine.

Ce n'est pas tout. Ils ont enseigné aux amis de la liberté une autre leçon qui ne sera pas aisément oubliée et qu'il y a de la folie à inculquer. « Ne vous fiez plus aux princes; aucun serment ne peut les lier; ils ne tiennent pas leurs engagements; ils ne remplissent pas leurs promesses. » Le roi de Naples se rit de la constitution qu'il a juré de maintenir, le prince d'Anhalt-Dessau avoue qu'il songeait au parjure quand il a prêté serment à la liberté; l'électeur de Hesse, le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche, tous rejettent l'idée de tenir la foi promise à des sujets. Les contrats écrits sont déchirés comme de véritables toiles d'araignées; les assurances les plus fortes sont balayées comme de la poussière.

Extension de l'état de siége.

Dimanche matin a paru dans le *Moniteur* le décret du président de la république qui met l'Ardèche en état de siége. Ce décret est précédé d'un rapport de M. Léon Faucher qui, d'accord avec le préfet, avec la majorité du conseil général de l'Ardèche, croit que le cas de péril imminent pour la sûreté intérieure prévu par l'art 1er de la loi du 9 août 1850 se présente aujourd'hui dans ce département. « Il faut, dit le ministre, que l'énergie de la défense égale l'audace de l'agression. »

Nous sommes de l'avis de M. Léon Faucher. Seulement nous voyons le camp de la défense où il place celui de l'agression, et réciproquement.

Le bruit a couru à la bourse cette semaine et a été répété par plusieurs journaux que le gouvernement était disposé à appliquer l'état de siége à plusieurs autres départements, notamment à Saône-et-Loire, Haute-Saône, Lot-et-Garonne, etc. Pourquoi pas toute la France? Ce serait à la fois plus vigoureux et plus franc. — Allyre Bureau.

La liberté de la presse.

Le procès intenté à l'*Evénement* a été jugé par la cour d'assises lundi dernier. Le jury a rendu un verdict affirmatif, et la cour a condamné 1° M. Paul Meurice, gérant, à 9 mois de prison et 3,000 fr. d'amende, 2° M. F.-V. Hugo à 9 mois de prison et 2,000 fr. d'amende; elle a prononcé de plus la suspension du journal pendant un mois.

Cette condamnation est une des plus fortes qui aient été prononcées dans cette période si sévère aux journaux républicains. Les deux fils de V. Hugo vont donc se trouver réunis sous les mêmes verrous!

Allyre Bureau.

Conformément à l'arrêt qui le condamne à une suspension d'un mois, l'ÉVÉNEMENT a cessé de paraître, et a publié, mercredi soir, son dernier numéro.

Un nouveau journal démocratique du soir, l'AVÉNEMENT *du Peuple*, a publié son premier numéro jeudi soir. M. Auguste Vacquerie en est le gérant et le rédacteur en chef. L'*Avénement du Peuple* continue l'œuvre entamée par l'*Evénement*. Le bureau d'abonnement et de vente est situé au coin du boulevard des Italiens et de la rue de Grammont; la rédaction est rue Montmartre, n° 131. — Allyre Bureau.

— On lit dans le premier numéro de l'*Avénement du Peuple*:

« Sous le coup des amendes et de la suspension, — qui est, comme on le voit, la confiscation rétablie et la suppression d'une propriété, — le journal du soir l'*Evénement* a cessé de paraître.

Le gérant, M. Paul Meurice, a, dans la dernière assemblée générale des actionnaires, provoqué la dissolution légale de la société. » — A. Erdan.

L'*Avénement du Peuple* publiait jeudi soir son premier numéro. Vendredi soir, on lit dans la *Patrie*:

« Le procureur de la République a fait saisir à la poste et dans ses bureaux le journal l'*Avénement du Peuple*.

» Des poursuites sont dirigées contre le gérant de ce journal, à raison de la publication d'une lettre de M. Victor Hugo, et d'un article signé Auguste Vacquerie, commençant par ces mots: « Nous arborons cette admirable lettre, » et finissant par ceux-ci: « L'Evangile même n'a pu s'en passer, » sous la triple inculpation d'attaque contre le respect dû aux lois, d'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale, et de provocation non suivie d'effet à l'attentat ayant pour but d'exciter à la guerre civile, en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres. »

« — Le procureur de la République a fait saisir, à la poste et dans ses bureaux le journal la *Presse*.

» Des poursuites sont dirigées contre le gérant de ce journal, à raison de la publication d'une lettre de M. Victor Hugo et d'un article signé Emile de Girardin, commençant par ces mots: « Suspendu et ayant quatre de ses rédacteurs.... » et finissant par ceux-ci: « L'élu du Dix Décembre... » sous la double inculpation d'attaque contre le respect dû aux lois et d'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale. »

En présence de ces poursuites, on comprendra pourquoi nous nous abstenons de toute appréciation au sujet de la condamnation de l'*Evénement*.

Allyre Bureau.

A propos de la condamnation si sévère qui vient de frapper l'*Evénement*, la *Presse* reproduit la thèse qu'elle a émise depuis longtemps sur la liberté limitée. Comme le dit très justement M. de Girardin, ce qui caractérise la liberté limitée, c'est d'être l'arbitraire sans limites. M. de Girardin énumère la série des journaux qui ont été frappés. Ce sont: la *Réforme*, — le *Peuple*, — le *Vote universel*, — la *Presse*, — le *Siècle*, — la *République*, — le *Charivari*, — le *Messager de l'Assemblée*, — l'*Opinion publique*. Cette série, bien que passablement longue, n'est point encore complète, car la *Démocratie pacifique*, frappée dans trois de ses gérants, dont le dernier sort à peine de la prison où il a passé 14 mois, et sans compter les deux anciens gérants qui sont

---

accusent de connivence avec l'esprit malin et les traitent de sorciers.

La grande hirondelle noire des clochers, la seconde des espèces par la taille, la première des espèces de jour, occupe une place brillante dans les fastes de l'ornithologie. C'est le plus vite de tous les coureurs de l'air. On ne sait pas si cet oiseau se repose ailleurs que dans la nue. Il raille le faucon de sa pesanteur et le traite en plaisantant de chemin de fer de Corbeil. Il rend un kilomètre par minute, soit quinze lieues par heure, le plus crâne marcheur, et ne trouve personne pour joûter avec lui. La bécassine et le pigeon ramier y ont renoncé il y a bel âge et le hobereau n'a pas osé s'exposer aux chances d'une défaite qui l'eût couvert de ridicule.

Une des amusettes favorites du martinet est de piquer une tête verticale dans le ciel à la façon des fusées volantes et de se laisser choir en parachute, en simulant toutes les contorsions de l'oiseau blessé à mort. Le pigeon culbuteur est atteint de la même manie.

Pourquoi le martinet, dont le vol est si rapide, n'a-t-il jamais obtenu la même popularité que l'hirondelle? Parce que le martinet n'est pas un emblème de charité, mais un emblême d'égoïsme, qui ne s'est jamais servi de ses moyens supérieurs que dans son intérêt personnel. Le caractère du martinet déteint sur sa robe.

Où vont les hirondelles noires la nuit? On n'a jamais pu le savoir. Se couchent-elles jamais? On l'ignore. On sait seulement que le soir, bien longtemps après complète disparition du jour, on les entend monter, monter, monter toujours, puis que leurs sifflements se taisent dans les airs pour en redescendre avec l'aube. Néanmoins, un sonneur d'église que je consultais une fois sur le mystère de ces équipées nocturnes, m'a confié que les martinets adoptent volontiers pour dortoirs les auvents de bois des hautes tours où les cloches gémissent enfermées. Preuve que les martinets se couchent à l'instar des autres oiseaux.

Jamais les martinets ne passent plus d'un trimestre en France. Ils nous arrivent au mois de mai pour repartir fin juillet. Leur autre patrie est l'Afrique. Ils vivent principalement de fourmis ailées, c'est-à-dire de fourmis en costume d'amour qui ont besoin, à ce qu'il paraît de s'élever dans les plus hautes régions de l'atmosphère pour aimer.

Cette histoire des hirondelles fut toujours remplie de mystères. Aristote, Pline et tous les savants de l'antiquité qui n'avaient pu suivre de l'œil les migrations des oiseaux voyageurs, étaient persuadés que les hirondelles passaient l'hiver en Europe, ensevelies dans des troncs d'arbres morts ou dans des fissures de cavernes à la façon des marmottes et des chauves-souris. La même version a circulé longtemps sur le compte du coucou et de la caille. Quand se fit la découverte du cap de Bonne-Espérance et du Sénégal où se rendent la plupart des oiseaux qui émigrent d'Europe à la fin de l'été, et où on les retrouva, la science abandonna la version d'Aristote. La découverte de la pure vérité, la solution du problême date du siècle actuel, et il n'a pas fallu à l'homme pour y arriver moins de quatre mille ans de recherches. L'hibernation des hirondelles est un fait acquis et qu'on ne peut plus révoquer en doute. Vieillot, Larrey, une foule d'autres, ont trouvé sous des arches de ponts, dans des fissures de vieilles murailles, dans des grottes alpestres, des hirondelles de cheminées engourdies qui attendaient paisiblement dans leurs retraites sombres le retour du printemps. Exposées à l'influence d'une douce chaleur, ces dormeuses ne tardent pas à sortir de leur léthargie et à reprendre le mouvement et la vie. De plus, il a été constaté que de temps immémorial, quelques hirondelles des rives du Rhin, plus paresseuses ou plus grasses que de raison, avaient l'habitude de s'ensevelir chaque hiver dans les terriers étroits qui leur servent de nids l'été, si bien que la recherche des souterrains habités était pour les enfants du pays une partie de plaisir. Ainsi l'erreur d'Aristote et des anciens venait de ce qu'ils avaient conclu de l'exception à la règle générale, et celle des modernes de ce que la règle générale leur avait fait rejeter l'exception. Les cailles, les hirondelles et les coucous sont des oiseaux de passage dont quelques-uns, pour avoir manqué l'époque favorable du départ, pour une cause ou pour l'autre, sont forcés d'hiverner, et à qui la nature accorde le privilége d'un somme de six mois, ainsi qu'à la fourmi, au loir et à une foule d'autres bêtes.

Les hirondelles de cheminée qui sont, comme je viens de le dire, les plus intrépides voyageuses du globe et qui circulent chaque année du cap de Bonne Espérance au cap Nord, et du cap Horn à la baie de Baffin arrivent en France vers les premier jours d'avril. Elles sont suivies à douze jours de distance par les hirondelles de fenêtre et de rocher, par l'engoulevent et l'hirondelle de rivière. Le martinet noir et le martinet à ventre blanc ferment la marche et attendent pour nous rendre leur visite que la lune rousse soit passée et que l'aubépine ait fleuri.

Les hirondelles ne muent qu'une seule fois par an, vers la fin du mois de février et le commencement du mois de mars, c'est-à-dire avant de quitter l'Afrique. Adamson a constaté que les hirondelles qui se rendent de France en Sénégal ne mettent pas plus de huit jours à faire la traversée malgré leur habitude de flâner en chemin.

Les dernières arrivées, les délicates, les frileuses, sont comme de raison, celles qui partent les premières, les martinets d'abord, les hirondelles de fenêtre, de rocher, de rivage et les engoulevents ensuite. Seulement le passage de ces dernières espèces dure près de six semaines, du 20 août au 1er octobre. Beaucoup d'hirondelles de cheminée font encore une ponte en octobre.

Quelques-uns de ces départs sont accompagnés de cérémonies intéressantes. Les hirondelles de fenêtre, après avoir arrêté l'heure fatale, se réunissent plusieurs jours de suite en grand nombre sur le couronnement des hauts édifices et sur la cime des vieux arbres de la localité; puis elles s'élèvent dans les airs d'un vol inquiet, tournoyant et rapide comme pour revoir une dernière fois la contrée qui leur est si chère, et lui adresser du ciel de tendres et douloureux adieux. En-

en exil, la *Démocratie pacifique* y a été omise. M. de Girardin prévoit que successivement viendra le tour du *National*, de l'*Ordre*, de la *Gazette de France*, du *Journal des Débats*, de l'*Union*, etc., de toutes les feuilles, en un mot, qui ne voudront pas se faire l'écho des intérêts et des passions assis au gouvernement; car, dit-il, ce que l'on poursuit, ce ne sont pas les journaux : c'est la liberté de la presse.

M. de Girardin a plus que personne le droit de tenir ce langage; car, à toutes les époques, il a défendu énergiquement l'indépendance de la pensée. Mais on peut mesurer le chemin parcouru par l'arbitraire en lisant sur la liste des journaux déjà frappés les noms de plus d'une feuille qui, lorsque les foudres du parquet ne s'attaquaient encore qu'au *Peuple*, à la *Réforme* et à la *Démocratie pacifique*, ne trouvaient pas beaucoup à reprendre à cette sévérité et se croyaient bien abrités contre l'orage par leur manteau de modération. Comme le dit M. de Girardin, l'arbitraire ne s'arrêtera pas là, car l'arbitraire ne connaît point de limites, et tel journal qui aujourd'hui encore applaudit aux coups portés à ses adversaires sera bientôt réduit lui-même à invoquer la liberté dont il fait si bon marché en ce qui regarde les autres.

Allyre Bureau.

Du morcellement de la rente. (1)

Ce système consisterait à remplacer les grosses hypothécaires par des *rentes territoriales*, et à créer des *rentes mobilières* ou par *anticipation de salaires* qui seraient délivrées aux *associations communales* de crédit, lesquelles les délivreraient elles-mêmes aux travailleurs de la localité.

Aujourd'hui, lorsqu'un propriétaire fait un emprunt, les frais d'actes, d'enregistrement, d'expédition, de transcription et de quittance doublent l'intérêt la première année. A cet inconvénient s'en joint un autre; c'est la difficulté qu'éprouve le prêteur dans la négociation de son titre.

Rien de tout cela n'existerait si l'on voulait substituer la *rente territoriale* à l'obligation notariée. Pourquoi l'administration de la dette publique, après avoir vérifié les titres des emprunteurs, ne leur délivrerait-elle pas des coupons de rente jusqu'à concurrence de moitié la valeur de leurs immeubles libres de toute hypothèque? Ces rentes qui pourraient être au porteur, ayant pour garantie le sol, seraient plus solides que les billets de banque dont le tiers seulement est représenté par des espèces; ou que les effets de commerce dont la provision est toujours fictive.

La délivrance des rentes territoriales n'aurait lieu qu'après une expertise des biens donnés en garantie faite par le personnel des finances, lequel veillerait à ce que lesdits biens ne fussent pas dégradés. L'administration du grand livre remplirait à l'égard des emprunteurs et des tiers porteurs le rôle que remplissent les agences des *associations territoriales* d'Allemagne dont le projet de loi sur *le crédit foncier* propose l'introduction en France.

Le grand livre serait personnellement responsable des rentes qu'il aurait délivrées; mais vis-à-vis de l'emprunteur il aurait pour se couvrir les immeubles donnés en hypothèque, d'une valeur double du titre; il ne courrait donc aucun risque.

L'emprunteur ayant reçu ses coupons de rente les négocierait, à ses risques et périls, soit à la Bourse, soit de toute autre manière. Il se libérerait au moyen d'une annuité de 5 0/0 dont 2 1/2 seraient affectés à l'intérêt, 1 1/2 à l'amortissement qui aurait lieu dans 28 ans, et 1 0/0 en frais et bonifications de toute nature. L'intérêt devrait être réduit à 2 1/2 0/0 taux du fermage, car en bonne économie sociale il ne faudrait pas que l'argent rendit plus que la terre. En cas de retard de la part de l'emprunteur dans le paiement des annuités qui aurait lieu tous les six mois, les immeubles donnés en garantie seraient vendus sans frais ni procédure.

Vis-à-vis des tiers porteurs, le grand livre payerait seul les arrérages qui seraient d'abord de 3 0/0. Chaque année le produit de l'amortissement servirait à rembourser les titres, ce qui aurait lieu par un tirage au sort et au taux d'émission; les rentes remboursées seraient retirées de la circulation; des primes pourraient être accordées aux premiers numéros sortant à chaque tirage.

La *rente territoriale* offrirait tous les avantages des *lettres de gage* dont le projet de loi sur le crédit foncier propose la création. Quant à la *rente mobilière* elle comblerait une lacune regrettable de ce même projet qui s'occupe seulement des grands ou des moyens propriétaires et qui ne fait rien pour les 6 millions de petits tenanciers payant moins de 6 fr. de contribution foncière, rien pour les fermiers, rien pour les métayers, rien enfin pour tous les travailleurs qui n'ont que leurs bras. Pourquoi ces différentes classes de citoyens, producteurs par excellence, formant les 4/5e de la population, ne participeraient-elle pas aux bienfaits du crédit?

Aujourd'hui, les travailleurs, les fermiers, les propriétaires d'une parcelle, payant moins de 6 fr. d'impôt, ne peuvent emprunter : les premiers pour s'établir à leur compte; les seconds, pour faire des améliorations; les troisièmes, pour acheter du bétail. Cette impossibilité, résultat de l'isolement, préjudiciable à la production qu'elle paralyse, disparaîtrait si la garantie individuelle de chacun, extrêmement fragile, était remplacée par la garantie collective de tous. En matière de crédit comme en politique l'association fait la force.

Cette association se renfermerait dans les limites de la commune; elle comprendrait tous ses habitants et aurait pour chef le conseil municipal, issu du suffrage universel. Ainsi constituée, la commune, qui ne meurt pas, pourrait, suivant l'étendue de sa responsabilité, emprunter au grand livre qui lui délivrerait des *rentes mobilières*, véritables anticipations du travail de ses habitants. En garantie, elle donnerait son crédit, la solidarité collective de tous ses membres.

Vis-à vis du grand livre la commune serait seule responsable; elle se libérerait par annuités avec amortissement du capital de la même manière que les débiteurs de *rentes territoriales*. Vis-à-vis des habitants emprunteurs elle serait seule créancière. Dès qu'on recourrait à son crédit, le conseil municipal, après information, fixerait l'importance du prêt eu égard à la garantie offerte par le pétitionnaire. Il recevrait en nantissement des récoltes, des marchandises, des objets mobiliers; les patrimoines valant moins de 1,000 fr. exclus par le projet de loi sur le crédit fonciers qui fixe l'extrême limite des prêts à 500 fr., et porte au double la garantie hypothécaire; le conseil ne prêterait sur simple caution morale qu'à défaut de tout autre gage. Il délivrerait des coupures de 1 f. 25, 2 fr. 50 et 5 fr. d'annuités, soit 25 fr. 50 et 100 fr. de capital. L'emprunteur aurait tous les moyens à sa convenance pour se libérer. Simple ouvrier il pourrait payer un ou deux fr. par semaine; fermier, il donnerait des à-comptes après l'écoulement de ses récoltes ou de son bétail; commerçant, il se liquiderait après les ventes des choses fournies en gage.

Ce système aussi simple que facile à réaliser en imprimant à la production une impulsion immense, comblerait les lacunes de la loi sur le crédit foncier, et compenserait les torts que les 280 millions de rentes, acquittés par le trésor, font à l'ordre social. En effet, ces 280 millions ne rendent rien, absolument rien; ils passent chaque année de la poche des contribuables dans celles des rentiers, et durant ce trajet ils deviennent stériles. Supposons-les au contraire également répartis entre les deux industries agricole et manufacturière : que va-t-il se passer? Les cultivateurs avec 140 millions produiront au moins pour un milliard de blé, de viande, de vin, etc; mais produisant plus ils consommeront davantage et achèteront un surcroît de marchandises aux manufacturiers. Ceux-ci, à leur tour, travaillant davantage achèteront le blé, la viande, le vin, produits en excédant par les cultivateurs, de telle sorte que les 280 millions accroîtront peut-être le revenu national de deux milliards tandis que distribués aux rentiers ils n'augmentent ni la production, ni la richesse publique, ni la consommation générale. Les effets économiques de la *rente d'état* sont donc désastreux; pour les amoindrir il faut nous hâter de créer la *rente territoriale* et la *rente mobilière*, et faire ainsi du grand livre une vaste machine de crédit.

Ces réformes sont d'autant plus urgentes qu'aux inconvénients économiques signalés, inhérents à la nature de la rente, s'en joignent d'autres qui résultent du morcellement des titres et de l'accroissement du nombre des rentiers. Ce grand fait, issu de la révolution de février, a déjà exercé sur l'agriculture, sur l'industrie, sur le crédit public une influence qu'il importe maintenant de signaler.

L'agriculture occupe le premier rang dans le travail national. Elle utilise la force de 25 millions de citoyens, de 3 millions de chevaux, de 10 millions de bœufs; elle dispose d'un capital foncier d'au moins 60 milliards, d'un mobilier de 5 milliards et d'un fonds de roulement de plus de 2 milliards. Une industrie aussi considérable doit se ressentir de tous les faits nouveaux qui se produisent dans l'ordre économique. Or, quelle était la situation de l'agriculture avant la proclamation de la République? La terre avait acquis une valeur sans exemple par le morcellement; les baux un prix exagéré par la concurrence; les denrées un cours fabuleux par l'élévation des tarifs douaniers. Tout était factice, mensonger, malgré une dette hypothécaire de 14 milliards, malgré un budget d'un milliard et demi qui pesait si lourdement sur la propriété foncière et sur ceux qui l'exploitaient.

Survint la révolution qui renversa tout ce brillant échafaudage. Le morcellement du sol s'étant arrêté tout à coup, la propriété perdit moitié de la valeur qu'elle avait acquise par les ventes en détail; le cours des denrées ayant également baissé de moitié, les baux calculés sur les anciens prix devinrent trop lourds, et les fermiers ne purent plus les acquitter. Mais les propriétaires ne recevant plus leurs rentes, réduisirent leurs dépenses, ce qui paralysa la consommation et le travail de façon que la vieille machine économique en fut toute détraquée.

Alors on vit de riches particuliers, pressés par le besoin, imiter les bandes noires, et faisant appel au profond amour du paysan pour la terre, mettre en vente au détail de vastes domaines que naguère encore ce dernier aurait payés au poids de l'or et dont maintenant il ne voulait plus à aucun prix. Qu'est-ce qui avait aussi profondément transformé le paysan dans ses affections les plus chères? Un fait bien simple en apparence, mais dont la portée économique s'élève à la hauteur d'une révolution. Ce fait est la consolidation des livrets des caisses d'épargnes. Jusqu'alors, pleins de défiance pour la rente, le petit propriétaire, le fermier, le travailleur, avaient préféré placer leurs économies chez les banquiers, chez les notaires ou à la caisse d'épargne. Mais forcés d'accepter des inscriptions en échange de leurs livrets, ils ont bientôt compris que l'Etat donnant un intérêt plus élevé que la terre, payant cet intérêt tous les six mois, il valait mieux acheter de la rente que des immeubles. Ainsi s'expliquent, le temps d'arrêt subit qu'a éprouvé le morcellement du sol, la dépréciation de la propriété foncière, l'accroissement incessant du nombre des rentiers, les ordres nombreux transmis chaque jour aux agents de change et aux receveurs généraux pour des placements sur le grand-livre.

Faut-il nous réjouir, faut-il nous attrister de ces tendances économiques? Il faut nous réjouir de ce que le morcellement de la rente a fait baisser le prix de la terre, de ce qu'il doit prochainement faire baisser l'intérêt de l'argent, parce que les instruments de travail étant moins chers, tout le monde pourra plus facilement se les procurer. Mais il faut nous attrister de ce que les petits propriétaires, en majorité dans notre pays, au lieu d'employer leurs économies à faire des améliorations foncières, les emploient à faire des acquisitions sur le grand-livre.

Engagées dans les riches canaux de la production, ces économies auraient promptement doublé la fortune publique; reportées sur la rente, elles seront complètement stériles. Aussi, et c'est déjà ce qui arrive, verrons-nous le travail, les salaires diminuer, et avec eux le bien-être dans les campagnes; le chiffre du bétail, la masse des engrais, l'étendue des cultures éprouveront une réduction considérable, ce qui compromettra les approvisionnements. Un état de gêne générale, voisin de la misère, s'en suivra jusqu'à ce qu'enfin, soit par la création de *rentes territoriales* et de *rentes mobilières*, soit de toute autre manière, on ait doté l'agriculture d'un vaste système de crédit et réparé ainsi les dommages que lui a causé le morcellement de la rente.

Les dommages seront tout aussi réels dans les industries manufacturière et commerciale. Avant la révolution de Février, ces deux industries attiraient à elles presque tous les capitaux. Elles mettaient chaque année en circulation des billets dont on évalue l'importance à 20 milliards. Elles recevaient la plupart des économies déposées chez les notaires et,

(1) Voir les numéros des 17, 24 et 31 août.

---

n, après plusieurs répétitions de cette scène touchante, prenant soudain un parti décisif qu'annonce le redoublement de leurs clameurs plaintives, toutes les voyageuses s'élancent avec effort vers la direction du sud et poussent dans l'espace une pointe désespérée.

(*La suite prochainement.*)

A. Toussenel.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — Reprise de *Joseph*.

L'Opéra Comique a repris *Joseph*. Depuis longtemps nous avions, pour notre part, exprimé le désir de voir remettre à la scène cette admirable partition d'un des maîtres qui font le plus d'honneur à l'école française.

Mehul, l'auteur d'*Euphrosine et Coradin*, de *Stratonice*, d'*Ariodant*, de l'*Irato*, d'*Une Folie*, des *Aveugles de Tolède*, de la *Journée aux Aventures*, de *Valentine de Milan*, de *Joseph*, et d'un grand nombre d'autres ouvrages dont les titres mêmes sont oubliés, Mehul est à peu de chose près ignoré de la génération actuelle. N'étaient l'ouverture du *Jeune Henri* et le Chant du Départ, qui sont restés populaires, le public ne saurait plus son nom, et la plupart des artistes eux-mêmes ne connaîtraient pas une note de sa musique.

Cette promptitude avec laquelle disparaissent les renommées musicales, même les mieux assises, ne peut s'expliquer que par un fait. En France notamment, les théâtres lyriques n'ont pu jusqu'à présent et ne peuvent encore être suivis que par une très petite fraction de la masse; il faut pour se tenir au courant du mouvement musical et apprécier la valeur des œuvres musicales, le double privilége d'une certaine aisance et une aptitude naturelle ou acquise à jouir de la musique. Les chefs-d'œuvre dont le succès a le plus de retentissement relatif ne pénètrent pas au-delà d'une certaine couche de la population. La classe des privilégiés est d'ailleurs essentiellement mobile, et la tradition ne peut pas s'y perpétuer.

Les compositeurs ne seront plus exposés au même oubli lorsque l'éducation universalisée, et l'élargissement des arènes théâtrales mises à la portée de toutes les bourses, permettront d'appeler la masse tout entière à jouir des œuvres lyriques renfermées aujourd'hui dans un cercle si étroit. Le peuple seul a le cœur assez large pour garder la mémoire de tous ceux qui ont contribué à ses joies et à son bien-être.

En attendant, nous applaudissons de tout notre cœur à l'acte de réparation fait par l'administration actuelle de l'Opéra-Comique à la mémoire de Méhul; elle ne s'en tiendra sans doute pas là, et le succès de la reprise de *Joseph* l'engagera à remettre à la scène quelques autres ouvrages du même maître. Ces reprises pourront être très profitables aux jeunes compositeurs, qui retrouveront dans cette musique une sagesse de style, une vérité de déclamation dont malheureusement l'école française a beaucoup dégénéré. On doit d'autant plus à Mehul de reprendre un de ses autres opéras, que le sujet tout spécial de *Joseph* ne lui a permis de mettre en lumière dans cette partition qu'une partie des qualités qu'il possédait.

L'administration de l'Opéra-Comique n'a rien épargné pour la reprise de *Joseph* tout l'éclat que méritaient et l'importance de l'œuvre et le nom de son auteur. Les décorations sont remarquablement belles; le lever du jour au deuxième acte est digne de l'Opéra; les costumes sont dessinés avec un goût parfait, et on sent au choix des couleurs, à la disposition des masses dans la mise en scène, que l'œil d'un homme de goût, l'œil d'un peintre a passé par là. Le groupe des frères avec leurs tuniques et leurs manteaux de diverses nuances douces ou sombres, est d'une excellente harmonie, et ce groupe contraste de la façon la plus heureuse avec l'éclat doré et rutilant de l'architecture et des costumes égyptiens. Le tableau du banquet, au troisième acte, est un des plus brillants et des mieux ordonnés que l'on puisse voir au théâtre.

La distribution des rôles a été faite avec beaucoup de soin et de discernement. La voix si magnifiquement timbrée de M. Bussine se déploie bien dans le rôle solennel et si purement écrit de Jacob. M. Couderc rend avec beaucoup de puissance la physionomie sombre de Siméon; un jeune débutant, tout frais sorti du conservatoire, M. Delaunay-Ricquier, représente bien la douce figure de Joseph et chante les douces mélodies de ce rôle d'une manière satisfaisante. Mlle Lefebvre est charmante sous les traits de Benjamin et chante parfaitement bien tout son rôle empreint par le compositeur d'une naïveté si fraîche et si touchante. Les rôles de Nephtali et de Ruben, qui ne sont que de simples coryphées, sont joués par MM. Jourdan et Duvernoy. M. Ponchard fils figure dans la foule des frères non dénommés. Aussi l'admirable chœur des frères cherchant à calmer Siméon, au premier acte, est-il rendu avec beaucoup d'expression et d'ensemble.

Le succès de cette reprise a été complet, et plusieurs morceaux sont redemandés chaque soir. Ce succès eût été bien plus grand encore n'était la froideur du sujet totalement dépourvu de péripétie et dont le dénouement manque tout à fait d'imprévu, n'était surtout la platitude boursouflée de la prose de M. Alexandre Duval.

Le public a complètement perdu l'habitude aujourd'hui de cette emphatique naïveté qui constitua si longtemps le fonds de la langue mélodramatique des boulevarts et dont Ducray-Duminil, Guilbert de Pixerécourt et V. Ducange ont été les derniers échos. On s'est bien permis dans le temps de faire retoucher l'orchestration de Monsigny et de Grétry sous prétexte que l'art s'était transformé depuis leur époque; il eût été pour le moins aussi à propos de modifier la phraséologie de M. Alexandre Duval, bien plus surannée encore, à notre sens, que les accompagnements de *Richard* et du *Déserteur*.

Quoiqu'il en soit, tout le monde ira entendre *Joseph*, et tout le monde remerciera comme nous l'Opéra-Comique d'avoir remis à la scène ce chef-d'œuvre trop longtemps rayé du répertoire.

Allyre Bureau.

— On annonce l'arrivée prochaine à Paris d'un objet archéologique du plus haut intérêt; c'est un bas-relief en pierre calcinée que M. de Saulcy a découvert en faisant l'exploration de la mer Morte. Ce bas-relief représente un roi moabite frappant un ennemi d'une lance. C'est un objet unique au monde, et M. de Saulcy le destine au musée du Louvre.

chez les banquiers. Aujourd'hui les choses sont bien changées. La circulation des effets de commerce a été réduite des dix-neuf vingtièmes. Le numéraire provenant des économies des petits capitalistes, des ouvriers mêmes, qui naguère encore se dirigeait vers les fabriques, vers le négoce, se dirige maintenant vers le grand-livre. Assez longtemps il a couru les hasards de la concurrence, payé les frais de la guerre dans les concordats ; désormais il veut être prudent. C'est pourquoi rassuré sur la prétendue banqueroute de l'Etat dont il a été si souvent menacé pour lui faire oublier toutes celles dont il a été victime, il aime mieux se reposer dans le calme de la rente que d'errer plus longtemps sur l'océan agité de la spéculation. Ce revirement subit privera l'industrie de la meilleure partie de ses ressources jusqu'à ce qu'enfin régénérée par l'association du capital et du travail, elle puise dans cette union de nouveaux éléments de gloire et de prospérité.

Mais si l'industrie, si l'agriculture ont déjà beaucoup souffert et doivent souffrir davantage encore du morcellement de la rente, il n'en est pas de même du crédit public pour lequel il a été le point de départ d'une ère nouvelle. C'est le morcellement indéfini de la rente qui empêchera l'aristocratie finanancière, mise en désarroi par la révolution de février, de se relever : c'est lui qui, établissant sur des bases inébranlables la solvabilité de l'état, fera prévaloir le système des emprunts directs et montrera le beau spectacle d'une association politique dispensant, elle-même, l'instrument du travail à chacun de ses membres.

Pourquoi, en principe, le crédit public est-il si mal organisé ? c'est parce que toujours il resta entre les mains des particuliers. Cette force virtuelle qui est aux sociétés civiles ce que le sang est au corps humain, aurait dû appartenir exclusivement à l'être collectif, représenté par son gouvernement. Est-ce ainsi que les choses se passent dans notre pays ? Non évidemment. L'Etat qui peut à juste titre dire : *le crédit, c'est moi*, a-t-il eu des emprunts à faire, des négociations à opérer ; il s'est honteusement adressé aux barons de la finance, qui l'ont exploité à qui mieux mieux. Les grands et les petits propriétaires, les industriels, les fermiers, ont-ils eu des capitaux à placer ; ils les ont sottement portés chez les banquiers dont l'unique fonction consiste à donner d'une main ce qu'ils reçoivent de l'autre ; à prendre 8, 10, 12 pour cent sur les sommes qu'ils payent 3 ou 4 0/0. Pourquoi l'état recourt-il à ces intermédiaires alors que les emprunts, dont ils deviennent adjudicataires, sont couverts avec l'argent qu'ils tirent de nos poches ? est-ce que les petits capitalistes ne feraient pas tout aussi bien de prêter directement à l'état que de passer sous les fourches caudines de la haute banque ?

Le morcellement de la rente, en popularisant le grand livre, est le premier pas fait vers les emprunts directs. D'ici à peu, et en attendant que l'état se crédite lui-même, lorsque ses besoins l'exigeront, il émettra des titres que mieux instruits, les particuliers s'empresseront d'acheter. Des emprunts directs à la réalisation d'un système général de crédit par la création de *rentes territoriales* et de *rentes mobilières*, il n'y a que la distance d'une simple réforme facile à franchir. C'est ainsi que le morcellement de la rente élargira les bases du crédit, comme le morcellement du sol élargit les bases de la propriété foncière. Il était nécessaire, en effet, que, comme le sol, le grand livre se démocratisât, afin qu'il fût à l'abri du feu terrible des révolutions. Quel meilleur paratonnerre pour les fils d'émigrés, pour les barons de la haute banque que de voir inscrits à leur côté les noms des travailleurs ayant subi, sans se plaindre, la consolidation des caisses d'épargnes !

Les symptômes de notre régénération financière se laissent déjà deviner, partout les petits capitalistes commencent à être moins poltrons. Ils se disent que si depuis cinquante ans le gouvernement a une seule fois fait banqueroute des *deux tiers de sa dette*, la banqueroute est l'état habituel des banquiers. Ce n'a donc pu être qu'un préjugé, une erreur regrettable qui leur a fait préférer les placements chez les banquiers aux placements sur le grand livre. Aujourd'hui, mieux avisés, ils achètent des rentes, et ils font bien, car ils trouvent là plus de sécurité, plus de profit. Ces tendances qui se généralisent, en provoquant une prompte division de la dette consolidée, assurent au crédit de l'état un brillant avenir.

Lorsque cette transformation qui aura eu pour agent actif le morcellement de la rente, se sera complètement opéré, on ne verra plus ce qui s'est passé sous le gouvernement provisoire, l'état empruntant à gros intérêt avec garantie hypothécaire du double, les billets de la banque de France qu'il avait lui-même cautionnés. Le crédit n'étant plus entre les mains des particuliers, les crises financières aujourd'hui si fréquentes, si douloureuses le lendemain des révolutions surtout, s'évanouiront sans retour ; l'association politique dispensant à chacun de ses membres l'instrument de travail, les intermédiaires, si funestes dans le passé, disparaîtront. Alors la richesse remplacera la misère et, libre de tous ses exploiteurs, l'humanité s'élancera radieuse vers la terre promise des associations.

L'association est le dernier terme de l'affranchissement des classes ouvrières ; c'est la ligue héroïque du travail opprimé contre un capital sans entrailles : c'est le point d'appui que les Archimèdes modernes demandent pour soulever le monde. Le morcellement de la rente est la première phase de ce nouvel ordre de choses qui commence. Voyez-vous ces nombreuses associations ouvrières dont tout l'apport au début consistaient dans le dévoûment de leurs membres ? Hé bien ces associations prospèrent ; leurs nobles sueurs, leurs saintes privations se sont transformées en capitaux, lesquels incessamment fécondés par le travail se dirigeront bientôt sur le grand livre. Alors un mouvement inverse à celui qui s'est produit le 24 février se déclarera. Après s'être morcelée à l'infini, la rente se recomposera de nouveau, tout comme le sol aujourd'hui, extrêmement divisé, tend à se reconstituer en de vastes exploitations. Car telle est la loi économique de la distribution des richesses dans l'humanité : concentration en quelques mains par l'esclavage et le servage ; morcellement indéfini par le salariat ; recomposition par l'association.

Ainsi s'accomplira l'émancipation définitive du travailleur, enfantement laborieux qui commença avec les empires et qui depuis s'est poursuivi lentement à travers les siècles Le morcellement de la rente se sera produit au début de l'association, comme le morcellement du sol s'est lui-même produit au début du salariat. L'un aura eu pour agent le travailleur des fabriques, comme l'autre a eu pour agent le travailleur rural. Ces deux grands faits économiques qui seront le trait caractéristique du XIX[e] siècle auront eux-mêmes pour couronnement l'association agricole et industrielle, laquelle ramenant le règne de la justice et de la morale sur la terre clora sans retour l'ère terrible des révolutions.

Jacques Valserres.

Imitons l'Angleterre.... quand elle fait bien.

Le *Journal des Debats*, dans un article signé X. Raymond, constate les résultats économiques de la réforme postale, en Angleterre, en ce qui concerne les envois d'argent. « Le *post office*, dit-il, depuis que cette salutaire mesure a été adoptée, est, pour ainsi dire, devenu une banque de circulation qui, d'un bout à l'autre du royaume-uni, transmet, à peu de frais, et au grand avantage surtout des classes les moins riches, les sommes même les plus minimes. »

Il y a bien longtemps que nous avons réclamé pour la France l'application d'une semblable mesure, en indiquant le résultat qui devait infailliblement en sortir. Mais il s'est trouvé, parmi nos législateurs, des savants pratiques qui ont démontré par A plus B que la chose était impossible ; qu'elle entraînerait l'obligation d'entretenir dans les caisses des moindres bureaux de postes des sommes de plusieurs millions destinées à subvenir au paiement possible des mandats. Il est clair qu'en se plaçant au point de vue des possibilités mathématiques, au lieu de calculer raisonnablement les probabilités du fait, il n'est pas difficile de trouver des impossibilités partout.

Quoi qu'il en soit, l'impossibilité en question fonctionne parfaitement en Angleterre depuis 1840. A cette époque, la taxe des lettres chargées était de *six pence* (60 c.) pour tout envoi ne dépassant pas 50 fr., de 1 shelling et 6 pence (1 fr. 85 c.) pour tout envoi ne dépassant pas 125 fr. Ces taxes furent alors réduites, la première à 3, la seconde à 6 pence, et les formalités d'envoi furent simplifiées.

Voici l'échelle progressive suivie par les envois :

Avant la réforme, le nombre des mandats émis, année commune, était de 189,000 environ, représentant une somme totale de près de 8 millions. Dès 1841, un an après la réforme, le nombre des mandats s'élève au chiffre de 587,797 ; en 1842, il dépasse 1,500,000 ; enfin, en 1850, il atteint le chiffre énorme de 4,439,713 représentant une circulation monétaire de 212 millions 362,450 fr.

L'excédant de dépenses imposé à l'administration par cette extension énorme, a été un peu plus que couvert par l'excédant des recettes, nonobstant l'abaissement de la taxe.

En France, malgré l'abaissement du tarif, les envois d'argent se paient encore sur le pied de 2 p. 0/0, indépendamment du timbre de 35 centimes pour tous les envois supérieurs à 10 fr. Il résulte de là que pour un envoi de 50 fr. il en coûte : 1° 35 centimes de timbre ; 2° 1 franc de droit proportionnel ; 3° 25 centimes d'affranchissement ; total : 1 fr. 60 c., au lieu de 60 centimes que coûtait un pareil envoi en Angleterre avant la réforme postale, et au lieu de 30 centimes qu'il coûte aujourd'hui. Pour un envoi de 100 fr., on paie en France 2 fr. 60 c., tandis qu'il n'en coûte que 60 centimes en Angleterre.

Pourquoi ne réalise-t-on pas chez nous cette réforme dont l'expérience est faite d'une façon si concluante chez nos voisins ? — Demandez-le aux banquiers qui inspirent la politique du gouvernement.

Allyre Bureau.

Même titre que dessus.

La lettre suivante a été adressée au *Siècle* par un publiciste anglais des plus distingués, M. J. Aytoun :

PROCÉDURE CRIMINELLE EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

Dans un moment où la France est alarmée chaque jour par les bruits de complots, d'insurrections, lorsque des citoyens sont arrêtés préventivement par centaines pour délits politiques il ne sera peut-être pas sans intérêt pour vos lecteurs de connaître la procédure criminelle suivie en Angleterre en pareille circonstance, et de voir cette procédure contraster avec celle de la France.

En Angleterre, le grand principe qui domine la procédure faite contre tout accusé est la publicité la plus complète. Tout secret dans la procédure est regardé, par les Anglais, comme le propre de la tyrannie et du despotisme.

Quand un homme est accusé d'un délit civil ou politique, il est immédiatement conduit devant un magistrat qui examine les charges qui pèsent sur lui. L'officier de police qui l'a arrêté, ainsi que les témoins à charge, sont interrogés publiquement. Après cela, le magistrat ne manque jamais de dire au prévenu : « Telles sont les charges qui pèsent sur vous : avez-vous quelque chose à répondre pour vous justifier des préventions qui s'élèvent contre vous et m'autoriser à vous mettre en liberté ? Si vous avez de bonnes raisons à faire valoir, je suis prêt à vous entendre ; mais si vous n'en avez aucune, je vous conseille de garder le silence, car tout ce que vous direz maintenant sera inséré dans le procès-verbal, et reproduit contre vous quand vous serez mis en jugement. »

Un tel langage dans la bouche d'un juge pourra paraître étrange à des Français. Mais tel est l'esprit de nos mœurs et de nos lois. Toute manœuvre non complètement loyale répugne à nos sentiments, lors même qu'elle est employée contre un criminel. On emploie tous les moyens possibles pour convaincre le coupable ; mais il faut que ces moyens soient loyaux et ouverts et qu'ils ne blessent pas les principes immuables de notre justice, savoir : que tout homme est supposé innocent jusqu'à preuve du contraire ; que personne n'est obligé de parler contre soi-même ; enfin que toute trahison ou même toute supercherie est au dessous de la majesté des lois

Si le prévenu parvient à se disculper des soupçons qui ont motivé son arrestation, il est aussitôt mis en liberté, et le juge lui dit : « Allez, monsieur, votre innocence est reconnue. » Si, au contraire, il ne peut se justifier suffisamment, ou s'il refuse de répondre (ce qui lui arrive généralement quand il est coupable), le magistrat l'envoie en prison (*commits him*) attendre son jugement.

Pendant toute cette première procédure, le prévenu peut être assisté d'un conseil, s'il le désire. Ajoutez à cela que, dans tous les cas graves, la presse anglaise donne à cette première procédure toute la publicité que la presse française donne à celle du jugement.

En France, au contraire, tout se passe en secret, et souvent après plusieurs mois d'arrestations préventives, le public français en est encore à se demander pourquoi d'honorables citoyens languissent dans les prisons.

Dans ce moment, personne à Paris, si ce n'est l'autorité, ne sait pourquoi des centaines de personnes ont été arrêtées la semaine dernière. Si une pareille arrestation avait eu lieu à Londres, chaque prévenu aurait été traduit, dans les 24 heures, devant les juges instructeurs, qui auraient commencé la procédure publiquement devant tous les sténographes de la presse, de manière que les juges d'instruction auraient été obligés de les mettre en liberté ou de prouver à tout le monde les présomptions de culpabilité.

Mais revenons à la procédure française devant le juge d'instruction. Ici, les témoins à charge et les prévenus sont interrogés par le juge séparément, secrètement, et souvent intimidés au point de dire des choses contraires à celles qu'ils ont l'intention de dire. S'il arrive au témoin de dire, par mégarde, quelque chose qui ne traduise pas fidèlement sa pensée, l'accusation s'en empare, l'insère au procès-verbal, surtout si la déposition est contraire au prévenu ; ce qui souvent, dans la pensée du témoin, n'avait pas d'importance, devient une arme terrible, employée au moment du procès. Le témoin proteste quelquefois contre la signification donnée à ses paroles, mais en vain. Les exemples de ce que nous avançons ne sont pas rares.

En Angleterre, une telle procédure, lors même qu'elle ne serait faite que dans un procès civil, serait regardée comme peu loyale ; mais si elle était pratiquée contre un accusé politique que le gouvernement aurait le désir et l'intérêt de perdre, elle serait regardée comme tyrannique et oppressive au plus haut degré, et contraire à tous les droits de citoyens libres.

J'ai fini de comparer la procédure anglaise à la procédure française au premier degré. Si vous croyez que ce travail peut avoir quelque intérêt pour vos lecteurs, je serai heureux de continuer ce sujet dans une autre lettre.

Paris, 12 septembre 1851. J. AYTOUN.

La loterie des lingots d'or.

L'affaire de la loterie des lingots d'or présente, pour sa liquidation, certains mystères dont la presse et le public commencent à s'inquiéter.

M. le préfet de police a lancé, en date du 12 courant, un arrêté qui interdit l'émission et la vente publique des billets de cette loterie qui sont devenus l'objet d'une spéculation. La *Patrie* et, après elle, le *Moniteur* applaudissent à la haute probité qui a dicté cet arrêté. Néanmoins, pendant tout le cours de cette semaine tout le monde a pu voir les billets des lingots d'or affichés et mis publiquement en vente, non-seulement chez les marchands, dit le *Siècle*, mais aussi dans les bureaux spécialement affectés à la loterie, au boulevart Montmartre, au boulevart Poissonnière, au Pont-Neuf, etc. Et la vente s'opère à 1 fr. 25, ou plus.

L'arrêté ci-dessus mentionné, de M. le préfet de police, retire la liquidation des mains de M. Langlois « Considérant, y a-t-il dit, que la question de la loterie des lingots d'or, par M. Langlois, a donné lieu à des reproches entièrement graves ;... Considérant que cette liquidation, faite par M. Langlois, ne saurait donner aux intérêts publics et particuliers, engagés dans la loterie des lingots d'or, les garanties qui leur sont indispensables. »

M. Langlois, de son côté, adresse aux journaux une lettre dans laquelle il proteste de la parfaite loyauté qui a présidé à toutes les opérations de son administration, et défie l'investigation la plus scrupuleuse. Il termine ainsi sa lettre :

« Je quitte donc, mais sans regret et san crainte pour la régularité de mes opérations, la liquidation finale de la loterie ; si des bruits fâcheux pour ma réputation se sont répandus depuis quelques jours, je nie qu'on leur puisse donner aucun fondement, et les pièces administratives que je possède prouveront, s'il le faut, que ma gestion fut sans reproche.

» Monsieur le commissaire du gouvernement, l'auteur de la brochure : *Qu'est-ce que le retour à l'Empire* ? n'était pas d'accord avec moi sur l'emploi des fonds de la loterie ; il demeure maintenant seul maître du terrain et de la clé sous laquelle l'argent est déposé.

» Agréez, etc.

« J. LANGLOIS. »

Autre fait relatif au marché qui aurait été passé par un spéculateur pour les 500 000 billets : M. Langlois, dans la lettre que nous venons de mentionner, et qui est datée du 16 septembre, dit que ce marché qui devait être liquidé espèces en mains le 15, ne l'était pas le 16. Le fondé de pouvoirs du spéculateur en question écrit à la même date aux journaux, déclare qu'il a payé les billets et qu'en sa qualité de légitime propriétaire il se croit en droit de les vendre à tel prix qu'il lui convient.

Nous attendons les éclaircissements que les personnes mises en cause et le gouvernement, protecteur de la loterie, sont intéressés à donner et que tout le monde est intéressé à recevoir. — Allyre Bureau.

On lit à ce sujet dans la *Gazette des Tribunaux* :

» Les faits relatifs à la loterie des lingots d'or, dont se préoccupe si vivement le public depuis quelques jours, donnent lieu en ce moment à une enquête à laquelle procède M. Boudrot, commissaire de police, spécialement chargé des délégations judiciaires. Voici, d'après des renseignements dont nous croyons pouvoir garantir l'authenticité, qu'elles auraient été les premières irrégularités découvertes et qui auraient motivé la révocation de M. Langlois, comme directeur de la loterie.

» Un compte fictif de treize cent mille billets, aujourd'hui entièrement soldés, aurait été ouvert, avec les remises au prorata, au nom d'un sieur F..., que M. Langlois déclare ne pas connaître, et sur lequel aucun des employés de l'administration de la loterie ne peut donner de renseignements d'aucune nature.

» Deux des employés principaux de cette administration, sans avoir au préalable obtenu l'autorisation du conseil de surveillance, et sans même en avoir prévenu le directeur, M. Langlois, se seraient nantis de cent onze mille billets, dont ils ont débité des comptes fictifs qu'ils ont fait ouvrir à leurs frères et beaux-frères, dont les uns habitent l'étranger et les autres un de nos principaux chefs-lieux de département.

» Sur ces cent onze mille billets, une partie aurait été remise à un sieur H..., après la clôture officielle de l'émission, et sous condition expresse de partager les primes résultat du placement à un prix supérieur au prix normal de 1 fr.

» Il a été constaté qu'au moment actuel, un des deux employés dont il est question se trouve encore débiteur, envers l'administration de la loterie, d'une somme de 70,000 francs. »

La *Feuille du Village* publiait dernièrement une lettre qui rend compte d'un banquet donné au représentant Emile Barrault par les démocrates de Blidah. Les lignes suivantes sont extraites de ce compte-rendu :

« Le gouvernement direct du peuple par le peuple, cette grande, cette immense actualité, a été, de la part de l'honorable Emile Barrault, le sujet d'une dissertation profonde. Tout pour le peuple et par le peuple, nous a-t-il dit. Assez longtemps la démocratie, qui se composait d'une bien faible partie de la nation, avait des chefs, leur obéissait, adoptait leurs idées. Cette tutelle était nécessaire à une époque où la démocratie était encore mineure. Actuellement elle est majeure, elle agit dans la plénitude de ses facultés, elle est presque toute la nation ; donc à la démocratie seule appartient le droit de choisir ses mandataires, de faire elle-même ses lois. Des chefs aujourd'hui seraient des dictateurs ; la liberté ne veut point être guidée par n'importe quel citoyen quelque dévoué, désintéressé qu'il puisse être. »

TONNET,
Colon à Dalmatie.

L'origine des douanes.

Nous empruntons l'extrait suivant de Condillac à la très instructive brochure publiée par M. Perreymond sous le titre de : *Le pain du prolétaire ou le commerce des peuples.* Quand on relit de pareilles appréciations, publiées à une époque déjà si loin de nous, si on mesure le temps aux événements, on est forcé de reconnaître que si les gouvernements se sont enfoncés de plus en plus avant dans les voies les plus fausses au point de vue de l'intérêt des peuples, ce n'est pas faute d'avoir été avertis. —— Allyre Bureau.

« Les quatre nations que nous avons supposées sont actuellement quatre monarchies, dont les monarques ont à l'envi l'ambition d'être riches et puissants ; mais malheureusement ils font précisément tout ce qu'il faut pour n'être ni l'un ni l'autre. Ils sont dans l'illusion, et ils n'en peuvent sortir, parce que chacun d'eux croit n'avoir rien à craindre de ses voisins, et voit même qu'il s'en fait redouter quelquefois ; ils se croient tous également puissants ou à peu près. Les mêmes fautes, qu'ils répètent à l'exemple les uns des autres, les maintiennent dans un équilibre de faiblesse qu'ils prennent pour un équilibre de puissance : leur grande maxime, c'est qu'il faut affaiblir ses ennemis. Voilà à quoi se réduit toute la politique qui doit leur donner tour à tour la supériorité ; d'ailleurs ils n'ont point de maxime pour acquérir de véritables forces.

» Un d'eux imagina, pour augmenter ses revenus, de mettre des taxes sur toutes les marchandises étrangères qui entraient dans ses Etats ; et, à cet effet, il établit des douanes et des péages. Les autres établirent aussi des douanes et des péages. Quelque temps après, il imagina que ses revenus augmenteraient encore s'il mettait des taxes sur les marchandises qui sortaient de son royaume ; il en mit donc, et les autres en mirent à son exemple.

» Lorsqu'il ne fut plus permis de rien exporter ni ne rien importer qu'au préalable on n'eût payé une certaine taxe, tout renchérit dans ces quatre monarchies en raison des taxes imposées, et ce renchérissement, qui diminua d'abord la consommation et ensuite la reproduction, ralentit tout à coup le commerce. Il y eut des manufacturiers qui, ne pouvant pas être assurés de vendre, ne travaillèrent plus. Ceux qui continuèrent dans leur métier travaillèrent moins, et les laboureurs négligèrent tout surabondant qui leur devenait inutile. C'est ainsi que les douanes et les péages portèrent atteinte à l'agriculture, aux arts, au commerce et réduisirent à la mendicité un grand nombre de citoyens qui auparavant vivaient de leur travail.

» Un commerce libre, entre ces quatre royaumes, aurait fait refluer, de l'un dans l'autre, le surabondant de tous ; et chaque souverain eût fondé sa puissance sur un peuple nombreux, enrichi par les arts et par l'agriculture.

» Ce n'est pas ainsi que nos quatre monarques voyaient les choses. Au contraire, ils doublèrent les taxes parce qu'ils crurent doubler leurs revenus, qu'ils ne doublèrent pas. Ils les triplèrent, ils les quadruplèrent ; et ils ne comprenaient pas comment, bien loin d'avoir plus de revenus, ils en avaient moins. Ils ne voyaient pas qu'ils avaient fait diminuer les consommations. Le commerce languissait, et on crut en avoir trouvé la cause.

» Comment, disait-on, dans les quatre monarchies, nos manufactures ne tomberaient-elles pas, puisque nous sommes dans l'usage de préférer les ouvrages qui se font chez l'étranger à ceux qui se font chez nous ? Alors un des monarques imagina d'assujettir l'importation à de nouvelles taxes, et de supprimer une partie de celles qu'il avait mises à l'exportation. Mais les trois autres, qui n'étaient pas moins politiques, en firent autant, et le commerce ne se releva nulle part.

» Il y avait un grand bénéfice à frauder les droits de péages et de douanes, on les fraudait. Il fut donc défendu, dans les quatre royaumes, sous de grièves peines, de vendre des marchandises étrangères, pour lesquelles on n'aurait pas payé la taxe imposée. Mais on continua de vendre en fraude : on vendit seulement à plus haut prix, en dédommagement des risques auxquels on s'exposait. Les commerçants qui faisaient cette fraude se nommaient contrebandiers.

» Il fallut répandre, sur toutes les frontières, des troupes pour empêcher la contrebande qu'on n'empêchait pas.

» Voilà donc les quatre monarchies armées en temps de paix, afin d'interdire tout commerce entre elles.

» Sous prétexte de percevoir les droits du souverain, les employés dans les douanes et péages commettaient bien des vexations, et le gouvernement, qui les protégeait, semblait se concerter avec eux, pour forcer tous les commerçants à devenir contrebandiers.

» Ces employés étaient en grand nombre ; les gens qu'on armait dans le dessein d'empêcher les fraudes étaient en plus grand nombre encore. Tous ces hommes, à charge à l'Etat, consommaient une grande partie des droits de péage et de douane ; et cependant c'étaient autant de citoyens enlevés aux arts et à l'agriculture. »

Revue de l'Extérieur.

ALLEMAGNE. — Une lettre adressée de Hambourg, 15 septembre, à l'*Indépendance belge* mentionne une rumeur très grave qui circule depuis quelques jours dans cette ville et jette dans l'esprit des populations des trois Etats libres une inquiétude très vive. Il ne s'agirait de rien de moins que de supprimer de la carte politique, en les incorporant à leurs puissants voisins, les trois républiques de Hambourg, de Lubeck et de Brême. On traiterait ces trois Etats comme on a fait en 1846 de la petite république de Cracovie, annexée aujourd'hui à l'Autriche malgré les protestations impuissantes de la France et de l'Angleterre. Dans le cas où cette confiscation brutale s'accomplirait, on suppose que la Prusse serait appelée à bénéficier de l'extension de territoire, en compensation de l'appui prêté par elle à l'Autriche dans l'absorption de Cracovie.

L'empereur d'Autriche, qui visite en ce moment *ses* provinces italiennes, est arrivé à Venise le 14 septembre, accompagné du ban Jellachich. Il s'est dirigé de là sur Vérone. On assure qu'il n'ira pas à Milan.

D'après la *Gazette de Voss*, il est arrivé de Paris à Vienne des dépêches qui annoncent que le gouvernement français a l'intention d'envoyer à la frontière les sujets autrichiens qui ont pris part au dernier complot, afin que leur gouvernement puisse lui-même commencer une instruction contre eux. — La *Gazette nationale* mentionne le même fait, en spécifiant que la note de la France aurait été envoyée le 6 ; elle ajoute que toutes les puissances continentales vont adresser une note collective à l'Angleterre sur les dangers qu'entraînent les intrigues des réfugiés.

M. de Metternich est rentré à Vienne. On dit que nonobstant il se tiendra éloigné des affaires. Cela nous paraît difficile et peu croyable. La profession de gouvernant est de celles pour lesquelles on ne connaît point d'âge de retraite. La rentrée de M. de Metternich indiquerait, dit-on, que l'Autriche renonce à l'entrée de ses Etats non allemands dans la confédération germanique.

[illegible] lettre de Berlin, adressée à la *Gazette de Voss* à la date du 10 septembre, annonce que le gouvernement prussien se propose de porter son attention d'une manière plus énergique sur Neufchâtel. On croit que, dans le courant du mois, le gouvernement publiera une déclaration qui formulera les rapports de la principauté de Neufchâtel avec la couronne de Prusse.

ITALIE. — On écrit d'Ancône, le 11 septembre :

« Voici un fait curieux. A Osomo, comme partout, les campagnes sont infestées et pillées par des assassins, les pauvres habitants désarmés ne peuvent pas vivre. Les curés ont envoyé un mémoire collectif au général autrichien sur les inconvénients du désarmement. Le mémoire était accompagné de la lettre du cardinal Soglia. Le général a répondu que seulement par considération pour le cardinal, réputé incapable d'une menée révolutionnaire, il s'abstenait de traduire les curés devant un conseil de guerre. »

ANGLETERRE. — Les journaux anglais annoncent que des renforts considérables vont être envoyés au cap de Bonne-Espérance. L'ordre a été donné à Wolwich de tenir prêtes trois compagnies d'artillerie, et l'on annonce en outre que trois régiments d'infanterie de la force armée qui est en Irlande vont également partir.

TURQUIE. — Malgré les instances menaçantes de l'Autriche, la Porte a maintenu sa décision relativement à la mise en liberté des réfugiés de Kutahia qui se sont embarqués aux Dardanelles au commencement de ce mois. Le plus grand nombre a été reçu par le *Mississipi*. Kossuth et ses deux compagnons vont en Angleterre ; le comte Bathyani et sa femme s'embarqueront le 15 pour Marseille sur un paquebot français.

Le sultan a donné une de ses filles en mariage au fils de Reschid-Pacha qui, on le sait, est le principal promoteur des réformes européennes introduites en Turquie.

Le différend entre la Turquie et l'Egypte paraît se ranimer. Le Divan a adressé au vice-roi de très vifs reproches pour avoir conclu le traité relatif au chemin de fer du détroit sans attendre l'approbation de la Porte, et il paraît exiger très impérieusement l'exercice de tous les droits de suzeraineté qui étaient tombés en désuétude sous Mehemet-Ali.

ESPAGNE. — Les journaux espagnols sont à la guerre. Le *Heraldo* notamment regarde la rupture avec les Etats-Unis comme inévitable, et il indique au gouvernement les mesures maritimes qu'il y a à prendre pour lutter avec avantage contre la puissante marine américaine.

ÉTATS-UNIS. — Les nouvelles reçues au sujet de Cuba sont très contradictoires. Ce qui paraît le plus précis, c'est une dépêche télégraphique datée de Washington, 2 septembre, et qui annonce la défaite et la mort de Lopez et de ses compagnons d'aventures, qui auraient été tués en combattant.

D'un autre côté, la goëlette le *Merchant*, arrivée à Savannah le 1er septembre et partie de la Havane le 25 août, annonçait que Lopez avait remporté des avantages dans toutes ses rencontres avec les troupes espagnoles ; qu'il se trouvait à la tête de 1,500 à 2,000 hommes, recevait chaque jour des renforts et se dirigeait vers la Havane.

Ce qui malheureusement ne peut être l'objet d'aucun doute, ce sont les excès commis dans plusieurs villes américaines, et notamment à la Nouvelle-Orléans, sur les résidants espagnols. Plusieurs magasins de cigares, le café de Jenny Lind, tenus par des Espagnols, ont été saccagés. Nous avons déjà dit que le consul espagnol avait dû se réfugier dans la prison de la ville. La plupart des papiers du consulat ont été lacérés. Il est heureux pour les Espagnols que le consul les ait placés sous la protection des consuls d'Angleterre et de France en résignant ses fonctions.

D'après les dernières feuilles américaines, le mouvement des volontaires se continuait, et le *Telegraph* de Washington annonce l'embarquement prochain de 5,000 hommes commandés par des officiers distingués.

Une considération doit faire un peu réfléchir les personnes qui, par sympathie démocratique, sont portés à désirer l'annexion de Cuba aux Etats-Unis : c'est que les annexionnistes américains appartiennent pour la plupart aux Etats du sud qui voudraient voir l'Union s'enrichir d'un état à esclaves de plus, afin de gagner ainsi la majorité dans le congrès central. Pour notre part, nous éviterons de nous prononcer tant que les éléments très complexes de cette question ne seront pas mieux connus.

CHINE. — Les nouvelles reçues de Hong-Kong, à la date du 24 juillet, signalent d'immenses progrès de la part des insurgés. Tous les généraux que l'on envoie contre eux sont mis en déroute, et quand ils ne sont pas tués par l'ennemi, l'empereur furieux de leurs insuccès les fait exécuter. On disait à Hong-Kong que la capitale du Kwang-Si avait été prise et mise à sac. Les insurgés s'avancent vers Canton dont le commerce est déjà réduit de moitié par les inquiétudes qui y règnent.

—Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

La cérémonie de la pose de la première des halles centrales a eu lieu lundi dernier. Selon l'habitude, le bruit avait été répandu que cette journée ne se passerait pas sans quelque trouble, et on avait encore parlé de coup d'état. Tout s'est borné à un échange de compliments entre le président de la république, le ministre de l'intérieur et le préfet de la Seine. MM. Léon Faucher, Berger et Carlier ont reçu, à l'issue de la cérémonie, et des mains du président, les insignes de commandeur de la légion d'honneur. — Allyre Bureau.

— Un nouvel organe républicain qui arbore résolument le drapeau de la liberté va paraître incessamment sous le titre de : LA RÉVOLUTION. Le premier numéro spécimen qui contient le programme de ce journal porte la date du 17 septembre, et annonce que la *Révolution* paraîtra matin et soir, d'ici au 1er octobre. La déclaration de principes est signée par MM. X. Durrieu, Kesler, Fauvelet, de Charbonnière, Gasperini, Edouard de Guevel et E. Bonnassieux.

Les bureaux de la *Révolution* sont établis rue J.-J. Rousseau, 14. — Allyre Bureau.

— M. C. Duméril, le vénérable doyen des professeurs du Jardin des Plantes, se promenait vendredi dans la forêt de Sénart. Ayant aperçu une vipère dont la grosseur lui semblait appartenir à une espèce nouvelle dans nos climats, le savant professeur la prit résolument avec la main, comptant la tuer en lui brisant l'épine dorsale. Mais, soit que l'animal fût trop vigoureux, soit qu'il n'eût pas été saisi à l'endroit convenable, il mordit profondément son adversaire. Cinq morsures successives à la main et au bras ne purent déterminer l'homme de la science à lâcher prise, et la vipère étouffée demeura en son pouvoir. M. Duméril était heureusement accompagné de son fils, docteur en médecine.

Celui-ci se hâta de sucer les plaies et de les cautériser avec la pierre infernale. Malgré ces précautions et ces soins immédiats, le venin avait fait son effet, et le courageux savant, après deux évanouissements prolongés, fut pris de vomissements. C'est dans cet état qu'il fut ramené chez lui, où il resta vingt-quatre heures sous le coup du poison. Au bout de ce temps, les symptômes alarmants disparurent, et lundi l'illustre professeur reprenait son cours, heureux d'avoir éprouvé sur lui-même les atteintes d'un venin dont il avait si souvent décrit les effets.

— Il est question, dit *Journal des Débats*, de substituer à l'immense pâté de baraques qui constitue le quartier du Temple, un grand bazar de forme légère, abrité par un dôme de verre, soutenu par des colonnes, divisé en galeries suffisamment larges et contenant une suite de boutiques propres et commodes. La fonte et le verre seraient les seuls éléments de cette construction.

— Dimanche dernier s'est faite à Noyon l'inauguration de la statue élevée à Jacques Sarrazin, peintre, graveur et sculpteur du temps de Louis XIII. Pierre Sarrazin a été le premier recteur de l'école de France à Rome.

L'auteur de la statue est M. Molschnet qui n'a réclamé pour son travail aucune rétribution.

— Plusieurs journaux publient des faits desquels il résulte que le champignon parasite qui s'attache aux raisins malades et recouvre les grains d'une poussière grise, est d'une nature vénéneuse qui peut occasionner de graves accidents. Il importe donc de veiller soigneusement à ce que personne, et les enfants surtout, ne soient exposés à s'empoisonner, au moment où le raisin commence à présenter quelques apparences de maturation.

— D'après une lettre de Saint-Pétersbourg, 7 septembre, adressée à la *Gazette de Voss*, toutes les correspondances des communes annoncent que la récolte des grains est généralement mauvaise cette année en Russie. Le seigle surtout a été peu abondant.

— Le 15 septembre, au théâtre des Célestins, à Lyon, la représentation a brusquement été interrompue par un crime épouvantable. Une jeune femme a été assassinée au milieu de l'amphithéâtre par un jeune homme de 20 ans qui était assis derrière elle et dont rien, dans la contenance, n'avait pu faire préjuger l'abominable dessein. Le meurtrier s'est laissé arrêter sans opposer la moindre résistance, et, d'après le *Courrier de Lyon*, voici ce qui ressort de ses premiers interrogatoires :

Ce misérable fou, élève des frères de la doctrine chrétienne, avait commis plusieurs vols dans la maison où il était employé à Limoges ; la crainte d'être découvert et la perspective de l'infamie lui avaient fait prendre la vie en dégoût ; mais par scrupule religieux il ne voulait pas attenter à ses jours, de crainte de mourir en état de péché mortel. Après bien des réflexions, il n'avait pas trouvé d'autre moyen de s'assurer une mort chrétienne, que de commettre un assassinat environné de circonstances horribles, afin d'encourir une condamnation à mort. Il se réservait pieusement de racheter son crime par le repentir et la confession avant de porter la tête sur l'échafaud.

Il avait d'abord songé, dit-il, à prendre pour but de ses coups le président de la République ; mais les difficultés de l'exécution l'avaient arrêté ; puis il s'était rabattu sur l'idée de frapper un prêtre au sortir de l'autel, d'après ce raisonnement que, frappant un ministre du culte venant de célébrer le saint sacrifice et probablement en état de grâce, il pourrait le tuer sans compromettre le salut de sa victime.

Enfin, de projets en projets, il en vint à l'abominable meurtre accompli par lui avec tout le sang-froid que donne la monomanie.

La malheureuse jeune femme, qui n'a survécu que peu d'instants au coup de poignard qu'elle avait reçu en pleine poitrine, était mariée depuis six mois seulement à un professeur du lycée de Limoges. Elle était enceinte et se rendait dans sa famille, avec son mari, pour y passer les vacances.

— Voici encore une épouvantable épisode rapporté par le *Courrier de Tarn-et-Garonne* : Un cultivateur de la commune de Boulac, ruiné par le jeu, perclu de dettes, prend la résolution de se tuer ; mais avant de mourir il veut brûler sa maison. Il met donc le feu à sa grange et, pour empêcher les secours, il s'embusque dans un grenier voisin avec un fusil et un pistolet. De ce poste il tire trois coups de feu sur la foule accourue pour combattre l'incendie, et blesse grièvement trois personnes. La foule épouvantée et ne sachant d'ailleurs d'où viennent ces balles meurtrières, se sauve dans toutes les directions ; on va chercher les gendarmes du canton. Ceux-ci escaladent le grenier et il y trouve un malheureux se débattant contre la mort, la mâchoire fracassée, et le front percé d'une balle. Arrêté et conduit à l'hospice de Lauyerte, ce misérable y est mort presque aussitôt. Ses victimes, quoique gravement blessées, ne sont cependant point en danger de mort.

— On écrit de Nice, 17 septembre :

« Dans la soirée de samedi 6, vers onze heures, une troupe de 48 paysans du comté de Nice revenait de Broc, village limitrophe français, avec leur provision de sel, dont le prix est en France moitié de ce qu'il est en Sardaigne. Les douaniers, au nombre de 38, s'étant opposés à leur passage, il s'en suivit une lutte terrible dans laquelle DOUZE paysans furent tués. Quelques douaniers ont reçu de légères blessures. Trente sacs de sel ont été confisqués.

— La lettre suivante a été adressée aux journaux par M. Petin :

« Monsieur le rédacteur,

» J'ai consacré quinze ans de ma vie à l'étude des phénomènes que présentent les corps animés et inanimés se mouvant sur la terre, dans les eaux et dans l'espace. J'étais arrivé à formuler les principes qui, selon moi, doivent résoudre le grand problème de la navigation aérienne. Pendant quatre ans, j'ai développé ma théorie devant des milliers d'auditeurs. Des hommes considérables par la science approuvèrent mes idées. J'ouvris alors une souscription : elle produisit six mille francs. Les frais de publicité et de voyage absorbèrent et au delà cette somme.

» Livré à mes propres forces, je n'en persistai pas moins dans la réalisation de mes projets. Ma femme ne recula pas devant le sacrifice de sa fortune ; j'arrivai ainsi à matérialiser mes idées. — J'ai dépensé plus de cent mille francs.

» A la veille de produire mon navire aérien, et quoiqu'entouré de la sympathie publique, je reçois la permission de réaliser mon expérience.... « AU POLYGONE DE VINCENNES. »

» Au polygone de Vincennes, il est impossible d'avoir douze mille mètres cubes de gaz.

» Je suis donc obligé d'aller faire mon expérience à l'étranger.

» Agréez, etc.

» PETIN,
» Rue Marbeuf, 46.

» Paris, 18 septembre 1851. »

— L'almanach des opprimés pour 1852, par Hippolyte Magen, vient d'être mis en vente chez Martinon, 4, rue du Coq-Saint-Honoré. — Prix : 50 centimes.

Variétés.

Souvenir du passé.

Dans un feuilleton trempé des larmes amères que lui font toujours verser son éternelle douleur cette perte des places et agréments divers dont il jouissait sous la dynastie d'Orléans, le plus triste et le plus rogue des journaux, les *Débats*, dit avec éloges quelques lignes [illegible]

de Valon, jeune homme de naissance riche et noble, enlevé récemment par une mort précoce.

« La France, dont on veut faire le foyer de la démocratie universelle, disait M. de Valon à propos de l'exposition de Londres, est éminemment aristocratique par son industrie. Elle ne sait faire, elle ne peut faire que de belles choses. Elle ne travaille que pour les riches ; son industrie touche à l'art ; ses plus humbles ouvriers sont des artistes. Tout ce qui est superflu, tout ce qui approche de la fantaisie, elle le fabrique avec un goût sans égal. Si elle touche aux choses nécessaires, elle les ennoblit aussitôt, elle les perfectionne, elle les fait mieux, mais aussi plus chèrement que qui que ce soit. L'ustensile le plus usuel, elle le métamorphose ; d'une assiette, par exemple, ou d'une machine à vapeur, elle fait un objet d'art. Nous visons en tout à la perfection : nous avons le génie de l'élégance et l'amour du beau. Ce pays de république démocratique s'inquiète peu des produits communs, mais il couvre le monde de ses œuvres d'une richesse incomparable. L'aristocratique Angleterre fait tout le contraire. Ai-je tort d'insister sur cette étrange anomalie ? Elle travaille pour les basses classes ; elle les loge, les habille, les meuble et les nourrit à plus bas prix... Elle nous vaincra toujours sur ce terrain ; nous la battrons toujours sur le nôtre...

» Si c'est une chose qui doive étonner, c'est que le socialisme ait atteint les ouvriers qui fabriquent ces merveilles. Quel est donc leur aveuglement ?... Ils veulent tuer la poule aux œufs d'or. Aimables démagogues qui comptiez raser les palais de nos tyrans par amour de l'égalité, niveler les fortunes, abolir le luxe... ; ministres intelligens qui avez conseillé au peuple de choisir pour mandataires des ignorans et des simples, allez voir l'exposition de Lyon et de Sèvres, vous nous direz pour qui l'on fera ces chefs-d'œuvre, quand il n'y aura plus personne pour les payer......

» Oui, c'est un consolant spectacle que celui de notre exposition ! N'est-il pas étrange de voir un pays comme le nôtre, labouré depuis trois ans par les émeutes, brisé par la folie, venir gaîment, à la veille peut-être d'une nouvelle révolution, jeter le gant à cette grande Angleterre, et lui disputer non-seulement la palme des arts, mais le prix même de l'industrie ? Quelle admirable nation, et comment ne pas l'aimer, malgré ses caprices et ses emportements ? Ah ! la France, c'est bien l'enfant prodigue, et le jour où elle reviendra à la sagesse, l'univers entier devra tuer le veau gras pour se réjouir !

» Mais quand y reviendra-t-elle ? O vous qui avez aujourd'hui une heure de loisir, ne comptez pas sur l'avenir ; partez pour Londres ; courez à ce spectacle qu'on n'avait jamais vu, que peut-être on ne reverra plus ! Assister, au milieu de nos misères, à un triomphe de notre pays, n'est-ce donc rien ?.... »

Il est impossible de méconnaître dans l'auteur de ces pensées un cœur tendre et généreux, et pourtant, à notre gré, elles sont le type par excellence de l'état des âmes et des esprits du parti aristocratique : bienveillance banale qui n'a plus rien de la fraternité chrétienne dont ce parti croit conserver la foi, naïveté de jouissance égoïste des avantages du rang et de la fortune, ignorance profonde des désirs, des tendances humanitaires.

Voulant justifier l'état social, on disait naguère, sur un ton religieux, qu'il fallait des pauvres pour exercer la charité des riches. Cette absurdité étant tombée à plat, on dit maintenant, sur un ton économique, qu'il faut des riches pour payer le travail des pauvres. « S'il est une chose qui doive étonner, s'écrie M. de Valon, c'est que le socialisme ait atteint les ouvriers qui fabriquent ces merveilles. Pour qui fera-t-on ces chefs-d'œuvre quand il n'y aura plus personne pour les payer ? » A quoi un communiste pourrait fort bien répondre, qu'à force de faire de belles choses sans en jouir, ces ouvriers ont fini par songer qu'il était assez juste qu'ils en jouissent un peu, et que, quand on ne travaillera plus pour *quelques* riches, on travaillera pour tout le monde, qui sera bien aussi riche que ces *quelques*, car richesse *commune* ou richesse *individuelle* se tire du même fonds, le travail de la masse.

Mais quand on possède, on se rend difficilement à de pareilles raisons ; il est si doux de jouir de sa richesse et de pouvoir ajouter à cette jouissance, comme surcroît, cette petite réflexion : « plus je m'amuse, plus les pauvres sont contents, à ce qu'assurent les économistes. »

On a d'autant plus de peine à se rendre à ces raisons, qu'au milieu des agitations on craint d'être dépouillé de sa richesse. Aussi gémit-on *sur nos folies*, sur *nos misères*, on compare la France à l'enfant prodigue, on espère qu'elle reviendra à la *sagesse*, — enfin on reste complètement étranger au mouvement des faits et des idées, on est dans ce siècle comme un revenant des siècles passés. On ne voit pas, on ne sent pas tout ce qu'il y a de grand et de merveilleux dans le travail élaboré par le dix-neuvième siècle : le progrès immense d'une industrie destinée à émanciper les masses, et l'ardeur des esprits qui enfante une nouvelle famille humaine !

Avec les yeux du corps, M. de Valon a su distinguer à l'exposition que nos ouvriers français avaient par dessus tout le goût, l'amour du beau, et il en a conclu qu'ils étaient destinés à travailler pour quelques riches. Si M. de Valon avait ouvert les yeux de l'esprit, sa conclusion eût été toute différente.

La France est avant tout la nation initiatrice. Quand elle pense, c'est pour toute l'humanité ; elle généralise toujours, toujours elle travaille pour les autres, jamais pour elle seule. Le chemin qu'elle trace dans la pensée, elle le suit dans l'industrie. M. de Valon dit que l'industrie française est aristocratique, entendant exprimer par là l'amour du Français pour le beau et pour le luxe et appelant industrie démocratique ce qui manque de goût et de beauté.

Qu'est-ce à dire, sinon qu'en France nous n'acceptons pas ces définitions de M. de Valon ? Nous croyons que les objets de luxe et de goût ne doivent pas être réservés à une aristocratie, au petit nombre, mais doivent être répandus proportionnellement sur toutes les classes. Nous ne nous faisons pas en France, nous autres phalanstériens, de l'avenir une idée médiocre. Quand nous croyons que tout le monde mangera, nous ne croyons pas que ce soit du pain noir ; — que tout le monde sera logé, nous ne croyons pas que ce soit dans des chaumières ; — que tout le monde sera habillé, nous ne croyons pas que ce sera avec de grossiers habits ; — que tout le monde sera instruit, qu'on saura seulement lire, écrire et compter ; — que tout le monde sera heureux, qu'on aura seulement une mince pitance assurée.

Non ! non ! Quand nous disons que l'humanité sera riche et heureuse, nous n'avons nullement en vue ces perspectives médiocres, et c'est pour cela que la France, dans son travail industriel et matériel, suit la même voie que dans son travail intellectuel ; elle poursuit en tout l'idéal, c'est-à-dire la perfection, la splendeur, la généralisation.

Voilà ce que M. de Valon aurait dû conclure de notre exposition de Londres, et non pas que la nation française est éminemment faite pour servir les plaisirs de l'aristocratie.

Mais, dans le milieu où il vivait, la vérité ne pouvait l'atteindre ; entouré de préjugés, il n'avait pas la force de déchirer leurs voiles. Doué d'une âme tendre, il n'a pu porter longtemps la vie, que ne rehaussait à ses yeux aucun large espoir, et il s'est éteint dans la tristesse. Parmi les quelques autres citations des œuvres de cet écrivain, faites par le feuilleton des *Débats*, toutes empreintes d'une grande fatigue de la vie, nous rapportons les stances suivantes empruntées par M. de Valon au chant d'un pêcheur de Taormina et qui nous semblent une peinture allégorique du parti du passé :

La nuit, quand tout sommeille,
Et que mon amour veille,
Ninetta, mon oreille
N'entend pas d'autre bruit
Que l'horloge qui pleure,
Près ma triste demeure,
Et jette les quarts d'heure
Au vide de la nuit.

Sur les flots de Sorrente,
Quand ma barque indolente,
Dans la nuit transparente,
Me berce tout rêveur,
Aux vents du soir je jette
Ton doux nom, ma Ninette,
Et l'écho ne répète
Qu'un murmure moqueur.....

Ces tristes accents et d'autres que nous ne pouvons citer et sur lesquels M. de Valon paraît s'être complu à moduler, peignent bien la désespérance d'une âme qui ne sait plus où s'attacher. Ah ! c'est qu'il est des positions élevées où l'on porte la peine des inégalités sociales. Jésus dit à Pierre et à Jean, pauvres pêcheurs : « Suivez-moi ! » et ils abandonnèrent leurs filets et le suivirent. Mais un jeune homme riche s'étant présenté à lui comme disciple, il lui dit : « Vendez vos biens, donnez-en le produit aux pauvres et suivez-moi. » Et le jeune homme manqua de courage et s'en retourna *triste*. A plus d'un d'entre nous, la médiocrité de notre position sociale nous permet plus facilement de suivre la voie nouvelle, et c'est pourquoi notre âme doit être plus indulgente pour les aveuglements de nos adversaires et plus modeste vis-à-vis d'elle-même si une bouffée d'orgueil vient à souffler sur nous. C'est assez d'avoir sur eux cet immense avantage de toujours conquérir l'avenir, quand ils en sont réduits à défendre le passé, — d'être toujours apôtres ou martyrs, tandis qu'ils ne sont jamais que victimes, ou, qui pis est, apostats.

Emile Bourdon.

Code manuel de la presse.

Par Hippolyte Duboy, avocat à la cour de cassation et Charles Jacob, avocat à la cour d'appel. — Chez Joubert, pass. Dauphine.

Toutes les lois sur la presse sont des lois contre la presse. Chaque pouvoir nouveau ajoute des mailles à ce filet qui enveloppe les écrivains, si bien qu'il est aujourd'hui très difficile à tout homme qui touche une plume de sauvegarder sa liberté. Avec la meilleure intention, avec le plus ferme propos de ne commettre aucun délit on n'est jamais sûr après avoir signé un journal républicain de ne pas voir apparaître dans la journée le commissaire de police chargé de saisir et quelque temps après l'huissier qui vous ajourne en cour d'assises.

Sous le régime actuel la critique des actes du gouvernement est permise assurément, mais *le ton* de cette critique la rend aisément coupable, comme le cri légal de *vive la République* devenu factieux dès qu'il s'écarte de la tonalité honnête et modérée déterminée par le diapason des sergents de ville.

Apprendre aux écrivains à quel moment la culpabilité, la responsabilité légale commencent, c'est leur rendre un service essentiel. Cette révélation manquait spécialement à la *Démocratie Pacifique* qui, depuis le 13 juin 1849 jusqu'à présent, a vu sans aucune exception tous ses gérants condamnés au nombre de cinq. Deux condamnations à perpétuité, pour Considérant et Cantagrel, cinq ans et deux mois à répartir entre trois autres signataires de notre feuille, tel a été notre lot judiciaire. Nous avions pourtant pris la résolution bien sincère de manifester nos pensées par la voie de la presse, mais en nous conformant aux lois, comme la constitution l'exige.

Restait à savoir quelles sont ces lois. Voilà l'énigme que nous n'avons pas su résoudre et qui nous a valu d'être dévorés par des sphinx en costume de procureurs généraux ; voilà l'énigme que deux publicistes, tous les deux de nos amis *quoique avocats*, messieurs Duboy et Jacob se sont efforcés de résoudre.

Un ouvrage aussi pratique et aussi précis que leur *manuel* ne s'analyse pas. Il nous suffira de dire pour le recommander à toute la presse et aux avocats chargés de procès politiques que la compétence, l'expérience toute spéciale des deux auteurs ne peut être contestée par personne. A la cour de cassation Me Duboy, toujours dévoué aux intérêts démocratiques, a eu le bonheur d'obtenir plus d'une fois des arrêts précieux pour la cause du progrès et de la Liberté ; à la cour d'appel Me Jacob se signale par une connaissance approfondie du droit qui lui a permis de découvrir dans certains procès de presse, des moyens de cassation décisifs. Parmi les publicistes appelés à rendre compte de cet ouvrage, il en est plus d'un qui doit sa liberté aux savants conseils de Me Jacob, et la modestie de cet excellent jurisconsulte l'a seule empêché jusqu'à ce jour de prendre, parmi les hommes de loi, la place élevée qui lui est due.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

PETITE CORRESPONDANCE.

Alger. — M. H. L. — Reçu les 100. — Appl. à la R. — Affect. rem. à tous.

Nemours. — M. B. — Reçu les 26,50. — Nous all. expéd. les objets demandés. — Merci.

Ecly. — M. M. — Reçu les 42. — Appl. 30 à la R. et 12 à v. réab. — Affect. compl. et rem.

Montpellier. — M. G. T. — Nous vous av. écrit hier 18 à Nîmes et à Montpellier. — Donnez-nous de vos nouvelles.

Montpellier. — M. B. D. — expéd. les 2 exempl. demandés. — Merci.

Chartres. — M. F. — Reçu les 100. — Appliq. à la R. — Merci.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 20 septembre. Au comptant le 5 p. 0/0 à 90 80, le 3 p. à 55 45 ; la Banque de France à 2,105 00 ; obligations de la ville Paris, 1415. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 235 00 ; rive gauche, 207 50. Paris à Orléans, 852 50 ; Paris à Rouen, 570 00 ; Rouen au Havre, 231 25 ; Avignon à Marseille, 205 00 ; Amiens à Boulogne, 255 00 ; Orléans à Bordeaux, 380 00 ; du Nord, 450 00 ; Strasbourg, 347 50 ; Nantes, 258 75. — Zincs Vieille-Montagne, 2.625 ; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00. — Rente de Naples, 98 50 ; Emprunt Romain, 74 1/2 ; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 0/0 ; Espagne, dette active, 20 1/2 ; Lots d'Autriche, 425 00 ; Piémont dern. emp. 79 50 ; Obl. anc. 975 00 ; nouv. 915 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 61. 28 Septembre 1851.

12 FRANCS PAR AN. *Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.* UN NUMÉRO : 20 CENT.

Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr. BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priés de le renouveler sans retard.

Nous rappelons que le prix de l'abonnement se trouve réduit de près de moitié par l'offre de PRIMES, en livres de la Librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Pour l'Espagne et le Portugal, s'adresser à M. B. Joaquin Martinez, calle de la Montera, no 22, cto 2o de la Derecha, à Madrid.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU OU RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an. . .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement		
d'un an,	2 f.	»
— de 6 mois,	1	»
— de 3 mois,	»	50

Nous donnons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'Ecole sociétaire :

CRÉDIT COLLECTIF, par F. Coignet. . . . . . 1 fr. 50

ORGANISATION POLITIQUE DU PEUPLE, par le même. 0 30

SOMMAIRE.

LA CONSTITUTION et la législation dire. e.

La société européenne touche à la phase suprême de la crise que le génie de Fourier avait dès longtemps prévue, et dont il avait aussi indiqué le préservatif. L'égoïsme et l'aveuglement ont fait préférer les maximes fausses de l'économisme contemplatif et stérile aux principes féconds du Socialisme qui eût pu tout sauver. Il est trop tard aujourd'hui pour reprendre la route lente mais sûre qui pouvait conduire sans secousses à la rénovation sociale devenue indispensable. Le vieil édifice s'affaisse de lui-même et c'est en vain que ses derniers défenseurs cherchent à soutenir les murailles lézardées avec des étais vermoulus ! frappés de vertige à l'aspect du cataclysme qui se prépare, ils opèrent à contre sens et chacun de leurs efforts ne fait qu'activer l'écroulement.

Tant qu'il a été raisonnablement possible d'espérer que le vieux monde ferait amiablement place au nouveau, que le présent, au lieu de se raidir contre le progrès, de lui fermer obstinément la voie, de s'accrocher avec la folle énergie du désespoir au passé, préparerait lui-même l'organisation paisible de l'avenir, nous avons énergiquement insisté pour que l'on respectât, dans les institutions debout, le reste de vie qui les animait encore, pour que, au lieu de s'acharner à l'œuvre stérile et dangereuse d'ailleurs du renversement et de la démolition, on portât toute l'ardeur vers l'étude, la préparation et la construction de l'édifice qui devait abriter l'avenir.

Toutes les publications de notre école témoignent des efforts que nous avons consciencieusement faits pour sauvegarder toutes les positions et pousser le monde sur un terrain où tous les intérêts auraient pu trouver place. Mais les passions de l'antagonisme l'emportèrent sur nos calculs de conciliation; la lutte s'envenima de plus en plus entre l'entêtement des hommes du passé et l'exaspération de ceux qui tendaient vers l'avenir. La débâcle de Février vint serprendre au milieu de la fausse sécurité que leur inspirait un règne de 18 ans, les intérêts assis au pouvoir, et l'ouragan populaire déracina presque sans efforts les bornes insensées qui avaient cru pouvoir barrer indéfiniment la route du progrès. A ce moment encore nous espérâmes qu'il serait possible de rallier tout le monde sur le terrain de l'œuvre nouvelle à fonder. Le concert universel d'imprécations contre les vieux abus, l'accueil enthousiaste fait par toutes les bouches à la jeune République au front de laquelle rayonnaient la clémence et l'oubli, cet admirable élan de fraternité qui fit courir dans toute la France un frémissement dont les vibrations s'étendirent jusqu'au delà de ses frontières, tout cela réveilla dans notre cœur l'espérance de la conciliation générale. Il nous sembla que la monarchie déchue avait emporté avec elle ce vieux levain d'égoïsme aveugle renfermé dans la devise impie : chacun pour soi, chacun chez soi, et nous crûmes que la France, entraînant avec elle toute l'Europe, allait instaurer enfin le dogme saint de la solidarité générale des individus et des peuples. Hélas ! nous avions trop présumé de l'intelligence des uns et de la sagesse des autres. Un moment surpris — qui sait même ? illuminés et séduits par l'éclair de Février, les vieux intérêts eurent bientôt reconstitué leur ligne contre les droits nouveaux ; aujourd'hui nous sommes replongés dans l'abîme des luttes aveugles, et c'est à peine s'il nous reste l'espoir d'en sortir autrement que par une épouvantable secousse. Cet espoir, nous serons les derniers à l'abandonner : les derniers aussi nous serons à chercher et à indiquer les moyens de prévenir un bouleversement dont nous savons bien que la démocratie sortirait finalement triomphante, mais dont nous voudrions à tout prix éviter les convulsions et les horreurs à ceux-là même qui auront tout fait pour le rendre inévitable.

Quoi qu'il arrive nous ne pouvons rien craindre pour les principes à la propagation et à la défense desquels nous nous sommes voués. Comme l'a dit Considerant, les péripéties de la partie engagée entre le passé et l'avenir peuvent être diverses, mais l'issue de cette partie est certaine. La vie prévaudra contre la mort. Si donc nous voulions ne nous préoccuper que du dénouement, nous n'aurions qu'à nous croiser les bras, assister passivement à la lutte, laisser faire Dieu et le Peuple, et attendre que l'heure de l'organisation soit venue. Mais cette passivité ne peut pas nous convenir : D'abord ne sommes-nous pas du peuple nous-même et nous est-il possible de nous isoler lorsque les destinées de tous sont en jeu ? Quelle que soit notre sécurité sur l'issue de la partie engagée pouvons-nous rester indifférents aux péripéties lorsque telle de ces péripéties peut entraîner un déluge de sang et de larmes, un épouvantable amas de ruines. Certes, s'il n'était pas d'autre moyen de faire franchir à l'humanité le défilé qui la sépare encore de ses destinées, les plus terribles conséquences de la marche ne nous inspireraient point le désir de reculer, et d'ailleurs notre désir serait de peu de poids dans la balance ; mais encore une fois nous épuiserons pour notre part toutes les tentatives qui nous paraîtront devoir conduire vers un dénouement pacifique. Quoi qu'on en ait pu dire, nous n'avons jamais menti au titre de notre feuille, et nos consciences nous disent que nous n'y mentirons jamais; car cette ligne de conduite nous est inspirée à la fois par le cœur et par l'esprit. Si chez nous le sentiment répugne à la violence, le raisonnement et l'expérience historique nous démontrent que la poignée du glaive porte un venin qui tue encore plus sûrement que son tranchant.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 28 SEPTEMBRE 1851.

ZOOLOGIE PASSIONNELLE.

Les oiseaux du bon Dieu. — L'hirondelle.

(Suite.)

A tous les titres énumérés précédemment, les hirondelles ont joui autrefois d'une existence heureuse et d'une considération méritée. Longtemps la France leur fut une douce patrie où se multipliaient paisiblement leurs joyeuses familles, sous la triple sauvegarde de la poésie, de l'amour et de l'hospitalité. Je pourrais citer les noms de cent cinquante poètes fameux qui ont chanté l'hirondelle, à partir d'Isaï, d'Homère et de Virgile pour finir par Chateaubriand, Lamartine et Félicien David. Je sais des Allemands d'Allemagne qui ont trouvé moyen d'empiler sur ce sujet léger des tas de vers plus durs, plus sourds et plus lourds que du plomb. Et chose remarquable assurément, c'est que jamais les poètes n'ont erré sur les mœurs de l'hirondelle et n'ont méconnu son caractère analogique et sa dominante passionnelle, tandis que ç'a été parmi les savants, Pline en tête, comme une concurrence à qui débiterait sur le compte de la charmante espèce le plus d'âneries et de bourdes. J'avoue que je traite ici Pline avec trop peu de ménagement, mais qu'il confesse à son tour qu'il a eu tort de faire de l'hirondelle un oiseau carnassier qui se dépouille de ses plumes pour passer plus chaudement l'hiver dans nos pays. M. de Florian, qui était de son métier capitaine de dragons, en savait plus long que Pline sur les hirondelles qu'il appelait de leur véritable nom, les messagères du soleil. « Point d'hiver pour les cœurs fidèles, ils sont toujours dans le printemps. »

En ce temps-là, les jeunes filles avaient l'habitude de ceindre le col des hirondelles d'un nœud de faveur rose, et d'après l'exactitude de leur retour, elles auguraient de la fidélité de leurs fiancés absents. Le meurtre de l'hirondelle était réputé impie comme celui de la cigogne; car les hirondelles étaient aussi les oiseaux du bon Dieu, les hôtes du foyer domestique, et le peuple, dans sa foi naïve, croyait que le bonheur de la maison s'envolait avec elles.

L'air de la servitude est mortel à l'hirondelle. On ne cite que de fort rares exemples d'hirondelles de cheminée ayant vécu en cage.

La foi payenne avait même été plus loin que la chrétienne dans sa vénération pour l'hirondelle ; car elle l'avait placée sous la protection d'Esculape, dieu de la médecine. Les anciens pharmacopoles possédaient la recette de dix-sept spécifiques souverains tirés de l'hirondelle. Il y avait, une eau d'hirondelle entr'autres, qui avait la propriété de guérir tous les maux, comme le baume de fier-à-bras, mais qui avait l'inconvénient de faire tomber les cheveux à ceux qui en faisaient usage. On sait que l'abus du vin produit le même effet sur les grives. Linnée avait pour commensale une linotte qui était devenue complètement chauve à la suite d'excès de boisson scandaleux. On la remit au régime de l'eau claire et son front se remplume promptement.

Comment, avec tant de raisons d'aimer et de respecter l'hirondelle et si peu de la détruire, l'homme a-t-il pu se résoudre à déchirer le contrat d'alliance qui exista si longtemps entre les deux races ! Je sens que j'entre ici dans la partie la plus douloureuse de ma tâche.

Il est bon de prévenir le lecteur, avant d'aller plus loin, que de tous les petits oiseaux qui peuplent notre hémisphère, l'hirondelle est le plus sujet à la vermine, celui qui nourrit de sa chair le plus grand nombre de parasites. C'est une espèce de disgrâce que Dieu semble avoir infligée aux espèces les plus méritantes, comme aux arbres les plus délicats, pour donner à entendre que dans le monde des méchants, que dans les sociétés maudites, les plus pures vertus doivent servir de point de mire aux traits de la calomnie et devenir autant de causes de persécution et de tablature pour les justes qui en sont ornés. Ainsi le pêcher, qui symbolise la virginité, est assailli d'une myriade d'insectes odieux, emblêmes des cancans auxquels est exposée la réputation des jeunes filles. La nombreuse vermine qui assiége l'hirondelle nous offre une peinture trop fidèle des nombreuses inimitiés secrètes que soulève la pureté éclatante des mœurs parmi les corrompus.

Nul ne peut éviter son sort, hélas! et c'est précisément la réunion de toutes les vertus et de toutes les qualités touchantes qui a tué l'hirondelle.

Il était impossible, en effet, qu'une noble et loyale créature dont tous les actes sont marqués au coin du dévouement et de la charité fraternelle, ne fût pas quelque jour mise au ban d'une société avare et égoïste où ceux qui se disent les sages n'ont pas honte de poser au peuple pour règle de conduite l'ignoble devise anti-française : *Chacun chez soi, chacun pour soi.* Donc, tous ceux qui vivaient dans l'agiotage et dans le mensonge du cœur se sont d'abord donné le mot pour proscrire l'hirondelle par mesure de propreté soi-disant, mais au fond pour se débarrasser d'un spectacle de probité et de loyauté pratique dont la répétition quotidienne avait fini par devenir pour eux une insupportable ironie. Les mauvaises mères qui se débarrassent de l'éducation de leurs enfants sur la tendresse soldée de femmes étrangères, les vicieux qui achètent pour de l'or la propriété des attraits des jeunes vierges, tous les transgresseurs des lois saintes de l'amour et de la maternité suivirent immédiatement l'exemple des égoïstes et des fourbes, non moins jaloux que ceux-ci de s'affranchir de la contemplation de ces scènes éternelles d'ardeurs partagées et sincères, de soins maternels empressés. Enfin, le fainéant qui vit sur le travailleur comme le pou sur l'hirondelle, ne pouvait pas être plus que tous ces gens-là l'ami de petites bêtes industrieuses qui remplissent de l'aube à la nuit, avec une activité si joyeuse, les fonctions de maçonnes, de couveuses, de nourrices. Et de toutes parts l'hirondelle a été obligée de

Or, à cette heure solennelle où il semble se préparer pour la guerre, nous avons besoin de nous recueillir et de chercher la voie conforme au sentiment qui nous anime et au but vers lequel nous tendons. Dans cette recherche nous devons embrasser deux points de vue: 1° Celui de la situation actuelle; 2° celui de la situation qui sortirait d'une nouvelle secousse provoquée par la réalisation des menaces dont la République est l'objet.

Au point de vue de la situation actuelle, nous nous rangeons sous le drapeau de la Constitution et nous n'en arborons point d'autre. La Constitution pour nous, c'est le progrès pacifique; ce sont les améliorations sociales s'introduisant peu à peu dans le vieux moule social, l'élargissant, modifiant sa forme et le forçant à s'ouvrir sans le briser; c'est la liberté acceptant pour quelque temps encore, au nom de l'ordre, les entraves que les préjugés croient indispensables, mais démontrant par sa soumission volontaire même qu'elle n'a plus besoin de lisières pour marcher d'un pas sûr et respecter les limites qu'elle ne peut pas franchir sans attenter à elle-même; c'est, en un mot, le monde se transformant sans secousse, créant les institutions fécondes d'où doivent jaillir, avec la généralisation du bien-être et de la richesse, l'égalité vraie et la fraternité réelle. Au nom de la paix, donc, nous acceptons pleinement et nous défendrons la Constitution qui est aujourd'hui le palladium de l'ordre, et en dehors de laquelle la France est livrée aux chances diverses d'une lutte dont on peut sans doute prévoir l'issue, mais dont on ne saurait ni prévoir les épisodes terribles ni entrevoir la fin.

Au point de vue de la situation qui sortirait d'une nouvelle secousse, disons le mot, d'une nouvelle révolution, alors que tout étant détruit, tout serait remis en question, dans cette situation que nous n'aurons point faite et que nous ne désirons pas, que nous aurons au contraire écartée, combattue de tous nos efforts, nous élèverons un autre drapeau que celui de cette Constitution qui aura été brisée par d'autres que par nous et qu'il ne sera plus au pouvoir de personne de relever; nous élèverons dans ce cas le drapeau du GOUVERNEMENT DIRECT DU PEUPLE PAR LE PEUPLE. Là en effet, et là seulement, nous en sommes convaincus, on trouvera le refuge contre toutes les tyrannies, contre toutes les dictatures, et conséquemment contre les révolutions incessamment engendrées par les excès des pouvoirs quels qu'ils soient. Lorsque la loi sortira des entrailles même du peuple, lorsque chaque citoyen aura le droit de concourir directement à l'œuvre législative il n'y aura plus personne à rendre responsable des mesures prises par tous dans l'intérêt bien ou mal entendu, mais en fait interprété par tous. Cette forme de gouvernement outre qu'elle supprime radicalement toutes les causes de révoltes puisqu'il n'y a plus de gouvernants extérieurs au peuple lui-même, présente l'avantage énorme de laisser incessamment ouverte la voie des améliorations et permet d'adresser à tous les mécontents cet argument sans réplique: « Usez de votre droit, ralliez à votre opinion un assez grand nombre d'adhérents pour la faire triompher dans le vote universel des citoyens. » De plus la loi devenant l'œuvre commune de tous chacun est intéressé à ce qu'on la respecte; chaque citoyen devenu législateur devient par cela même conservateur. C'est donc encore au nom de l'ordre, au nom de la paix publique, que nous arborerons ce drapeau, de même qu'au nom de l'ordre, nous nous faisons aujourd'hui les défenseurs d'une Constitution qui n'est point parfaite à nos yeux mais qui n'oppose après tout, dans son texte consciencieusement interprété, aucun obstacle réel et sérieux au progrès social dont nous poursuivons la réalisation.

La législation directe par le peuple ne constitue pas, elle non plus, un idéal pour nous; car la législation directe, c'est encore le règne de la loi humaine substituée à la loi divine. Notre idéal, nous l'avons déjà dit bien des fois, c'est l'abolition complète de toute domination parmi les hommes, c'est la liberté absolue, en tout et partout. Un seul dût-il être contraint par la volonté de tous les autres, l'harmonie serait faussée, et ce que nous voulons, nous, ce que nous croyons religieusement possible de réaliser, c'est l'harmonie universelle sur la terre comme dans les cieux. Mais si le gouvernement direct du peuple, pas plus que tout autre gouvernement, n'est point notre idéal, c'est à nos yeux le seul système législatif duquel puissent désormais sortir des lois respectées et obéies tant que se prolongera la période où les lois sont préjugées indispensables. C'est pourquoi nous nous en faisons les promoteurs [?] et les défenseurs.

Mais, nous dira-t-on, pourquoi ne pas avoir attendu pour produire cette idée que le cas de l'application se présentât? A cette question la réponse est toute simple. Pour qu'une idée puisse germer, mûrir et porter graine, il faut d'abord qu'elle soit semée. Nous n'avons jamais entendu, lorsque nous avons ouvert les colonnes de notre journal à l'exposition de cette idée, provoqué à son application immédiate en dépit des institutions contraires qui nous régissent. Nous l'avons posée comme constituant un progrès immense sur le système radicalement faux, et jugé par ses fruits, de la délégation. Nous avons provoqué la discussion afin que la thèse fût creusée, élargie, et pour que les esprits s'habituassent à considérer froidement cette proposition qui, au premier abord, semble aussi extravagante, aussi absurde que l'était aux yeux des neuf dixièmes des Français le suffrage universel la veille du 24 Février. Mais il ne tiendra pas à nous que ce progrès s'accomplisse en dehors du jeu naturel et des modifications légales de la constitution républicaine. Nous sommes assez sûrs de l'avenir pour être patients, et d'ailleurs qui donc oserait affirmer que la route, si pleine de périls, de la violence et des luttes sanglantes, serait moins longue à parcourir que celle de la légalité et des discussions pacifiques?

On comprendra maintenant pourquoi nous avons attaché tant d'importance et consacré tant de colonnes à l'exposition et à la discussion de la législation directe. Nous avons interrompu un instant, parce que nous avons pu croire que l'on touchait au moment où tous les efforts et toutes les préoccupations des républicains devraient se concentrer sur la défense de la Constitution et de la République elle-même. Nous ne voulions pas donner lieu même à l'apparence de la moindre scission au sein du parti républicain en présence d'un péril que l'union complète de toutes les nuances de la démocratie peut seule conjurer. D'ailleurs, nous ne sommes plus seuls maintenant à soutenir et à défendre cette thèse qui, nous le savons, a recruté de nombreux adhérents. Nous pouvons être plus tranquilles sur son ac[illegible]tation quand l'heure en sera venue, et nous savons aussi que les germes d'idées, comme tous les autres germes, ont besoin d'une certaine période d'incubation avant de s'épanouir au soleil. Aujourd'hui, nous croyons pouvoir reprendre la discussion entamée par M. Rittinghausen contre les adversaires du système dont il a été le premier à formuler nettement l'ensemble. Nous le répétons; c'est à titre d'élaboration, de préparation que nous présentons quant à présent cette thèse. Il nous est permis de prévoir le cas où son application immédiate pourrait devenir la seule planche de salut pour la société encore une fois bouleversée; mais hormis ce cas, dont l'éventualité est en dehors de notre action et contraire à nos désirs, nous nous rallions complétement, sans arrière-pensée, à l'armée des défenseurs de la Constitution, parce que c'est au-dessus du camp de cette armée que flotte en ce moment la bannière de l'ordre. Nous sommes, et nous pouvons le dire avec orgueil, nous sommes, dans la presse de nos jours, les plus anciens soldats de la liberté vraie, de la liberté complète, absolue, et surtout de la liberté pour tous; mais nous n'avons pas oublié cette vieille formule phalanstérienne qui chaque année, à l'époque de nos banquets, provoquait les applaudissements des hommes les plus ardents à la conquête de l'avenir: « A l'ordre! que » l'amour du progrès et de la liberté nous fait un devoir d'ac» cepter, même dans ses conditions incomplètes. »

Allyre Bureau.

Nous reprendrons la semaine prochaine la publication des articles de M. Rittinghausen.

Visite aux associations.

LES MARBRIERS,

Rue Saint-Louis, 88.

L'association des marbriers date du 15 août 1850. Beaucoup plus récente que l'association des corroyeurs, elle a évidemment profité de leur expérience. Ses statuts généralement conformes à ceux des corroyeurs, les reproduisant même littéralement sur plus d'un article, s'en écartent sur un point essentiel. Les marbriers pratiquent l'égalité absolue des salaires, égalité à laquelle la presque unanimité des associations préfère aujourd'hui le salaire *aux pièces*, répartition qui permet d'apprécier la quantité et la qualité du travail.

Entrons dans l'atelier de la rue Saint-Louis, beaucoup moins vaste que le local des corroyeurs. Il nous sera d'abord impossible d'engager une conversation. La voix stridente du marbre scié ou poli par tous les sociétaires à la fois couvre les paroles humaines. Enfin quelques associés se détachent et nous accompagnent dans une arrière pièce où les bruits industriels n'arrivent qu'amortis. Nous causons. Sauf la différence de l'industrie, le but de la société, son organisation, son histoire sont la reproduction des détails déjà fournis par les corroyeurs. On se plaint de manquer de capitaux. On aurait pu donner à l'industrie sociétaire une magnifique extension, si l'on avait réalisé des emprunts. On n'aurait point refusé à ces placements l'intérêt légal.

Signalons ici l'aveuglement des patrons, des entrepreneurs, des capitalistes, de la bourgeoisie en général. Sous le règne de Louis-Philippe nous disions aux chefs d'industrie: Voulez-vous concilier votre intérêt avec celui des ouvriers, prévenir des crises, favoriser ce genre de progrès qui s'accomplit sans révolutions, faites participer les ouvriers à vos bénéfices, associez-les graduellement à une œuvre qui est la leur en même temps que la vôtre, substituez aux rapports de maître à salarié les rapports plus équitables et plus fraternels de coassociés.

En entrant dans cette voie, en travaillant avec ardeur et sincérité à surmonter les difficultés qu'elle pouvait offrir, les patrons eussent agi libéralement et prudemment à la fois; leur conduite eût été parallèle à celle du roi Louis-Philippe dans le cas où il eût accepté la réforme électorale parlementaire, et une certaine dose d'innovations sociales.

Mais les patrons, sauf exceptions aussi rares qu'honorables, se sont conduits comme le roi; celui-ci ne voulut pas admettre le peuple travailleur à la participation du pouvoir, ceux-là ne l'admirent pas davantage au partage de leurs bénéfices; le roi, le ministère s'attachèrent à démontrer que la réforme électorale était impraticable ou tout au moins pleine de périls; dans la participation des travailleurs aux bénéfices industriels, les entrepreneurs en général ne voulurent voir, ne signalèrent que des difficultés d'exécution et des dangers pour l'avenir.

Le roi, le patron ne transigeant pas, survient la révolution de Février qui supprime le roi dans la politique et le patron dans l'industrie.

Oui, le patron est supprimé. Une réforme acceptée en principe par l'universalité de la classe laborieuse, une réforme dont la justice est reconnue, qui déjà même a reçu plus d'une consécration par les faits, peut être considérée comme accomplie, alors même que la vieille organisation n'a pas été détrônée partout. Si peu que le soleil levant ait débordé l'horizon, les ténèbres sont vaincues, la nuit est finie.

La bourgeoisie toutefois, débusquée de sa première position, peut en conserver une seconde. Toute initiative, toute intervention modératrice ne lui sont pas enlevées. Elle pourrait encore influer sur le mouvement social, pour le rendre graduel et pacifique. Voici à quelles conditions:

Les associations ouvrières ont fondé la République dans l'industrie; elles ne comportent plus le rôle oppresseur et parasite de l'ancien patron, propriétaire et directeur souverain de l'industrie par le seul droit de sa caisse, admettant cet ouvrier-ci, chassant celui-là, fixant les salaires et déterminant lui-même la part qu'il prélève sur eux.

Mais les associations, qui ont transféré la direction du travail à l'intelligence, à la compétence proclamée par l'élection, qui ont assigné au capital un rôle passif, ne refusent pas de louer l'usage de ce capital, de l'intéresser à leur œuvre. Elles appellent des placements de fonds comme des services. Si les capitalistes veulent seconder le progrès, prévenir des crises, hâter l'heure où les évolutions sociales s'accompliront sans révolutions, qu'ils aident les associations ouvrières comme actionnaires ou commanditaires; qu'ils confient au travail affranchi les fonds risqués dans les jeux de bourse ou chargeant improductivement la dette de l'Etat. Prêter aux associations ouvrières, ce rôle correspond en politique au maintien,

---

déserter la demeure des heureux d'où l'amour et la poésie avaient déguerpi bien longtemps avant elle.

A la suite de longues études sur les causes de la déplorable scission qui a éclaté entre l'hirondelle et l'homme, j'ai constaté avec satisfaction que ma patrie était demeurée pendant des siècles étrangère à l'événement. Le mal est de provenance italienne. L'Italie est une terre féconde en moines et en oisifs. L'oisiveté est la mère de tous les vices, a dit la sagesse des nations.

L'histoire apocryphe du bonhomme Tobie, qui fut privé de la vue pour avoir regardé voler des hirondelles avec une casquette sans visière, a fait à celles-ci un tort immense dans tous les pays d'Orient. Des oiseaux qui occasionnent des maladies dont on ne peut être guéri que par le fiel d'un poisson comme on n'en voit guère sont toujours de mauvais voisins. La mythologie grecque elle-même, si supérieure à la superstition hébraïque, n'a pas été juste envers l'hirondelle. Si l'hirondelle devait servir de moule de métamorphose à quelqu'un, c'était à un modèle de tendresse conjugale ou d'amour maternel quelconque, et non pas à Progné, l'épouse vindicative qui fit manger à son mari volage le corps de son enfant.

Si la justice est de nécessité rigoureuse quelque part, c'est en analogie. Je pardonne à Pythagore sa pitoyable sortie à l'endroit de l'hirondelle, en faveur de sa découverte du carré de l'hypothénuse. D'abord ce grand homme était géomètre, et j'ai toujours eu beaucoup d'indulgence pour l'opinion du géomètre en matière d'amour. Pythagore était de plus un chef de secte qui recommandait à ses disciples de rester trois ans sans ouvrir la bouche et de ne pas manger de fèves. Alors on comprend facilement qu'un esprit de cette trempe, imbu de pareilles idées sur le mérite du silence, n'ait éprouvé qu'une médiocre sympathie pour un oiseau babillard qui gazouille du soir au matin. Ce qui m'afflige beaucoup plus, c'est l'injustice de Cicéron qui a comparé les faux amis à l'hirondelle, qu'on ne voit, dit-il, que durant les beaux jours et qui vous quitte à la venue de la rude saison. Les ennemis nés de l'hirondelle, les moines d'Italie, ont pris texte de ces diverses accusations sans preuves et de ces diatribes en l'air pour légitimer la persécution qu'ils ont fait subir à l'oiseau du bon Dieu.

Cependant le Psalmiste, dont le livre est une autre autorité que celui de Tobie, avait comparé l'homme pieux à l'hirondelle qui aime à suspendre son nid aux voûtes du temple saint pour faire entendre de bonne heure à ses petits les louanges de l'Eternel. D'un autre côté, des moines d'Italie ne pouvaient ignorer la douce intimité qui avait existé autrefois entre saint François d'Assises le Napolitain et les hirondelles, qu'il appelait ses sœurs. L'auteur de la vie de saint François d'Assises rapporte en effet qu'un jour que ce saint personnage était occupé à sermonner des populations idolâtres et que le babillage des hirondelles empêchait ses paroles de parvenir aux oreilles de son auditoire, il s'adressa directement à ses interruptrices en ces termes: « Voilà bien des heures que vous babillez, ô hirondelles mes sœurs; taisez donc un peu vos becs (*teneatis silentium*) que je m'explique à mon tour et que je fasse entendre à ces braves gens la parole de Dieu. » Ce que les hirondelles oyant, elles se turent soudain, dit l'histoire, et écoutèrent avec un recueillement profond le verbe du saint homme.

Mais saint François d'Assises était un homme pieux dans toute l'acception du terme et qui se levait de très grand matin pour prier le Seigneur, et qui ne trouvait pas à redire à ce que des oiseaux pieux, animés du même zèle, s'éveillassent avant lui. Par une raison contraire, cet excès de zèle fut souverainement déplaisant aux successeurs du bienheureux saint François d'Assises, qui n'étaient pas pétri de la même pâte que lui, et qui d'ailleurs, étant devenus riches par la générosité des fidèles, demandaient naturellement à dormir la grasse matinée. Tout porte à croire que le désir de se débarrasser d'un réveil-matin incommode aura été le premier démon qui aura poussé les bons pères à prêcher la croisade contre les hirondelles.

La gourmandise s'en sera mêlée plus tard, et des curieux comme il y en a toujours chez les moines, avisant que la jeune hirondelle prise au nid, à l'apogée de sa croissance est un mets plus que mangeable, l'usage se sera introduit peu à peu dans le sein des monastères d'Italie d'exploiter des nids d'hirondelles en coupe réglée, comme on faisait de ceux de pigeons, et quelques spéculateurs auront fait au dehors des envois de cette denrée commerciale. Puis, quand les moines auront eu goûté de la chair des petits, l'envie leur sera venue de tâter de celle des pères qui aura été trouvée d'aussi bon goût que l'autre, et notamment à l'époque des passages. C'est alors que l'oiseleur sans entrailles, poussé au crime par l'exemple du capucin et la certitude de placer les produits de son industrie coupable, aura tendu ses filets contre l'hirondelle et tiré parti contre elle de cet esprit de charité qui la fait accourir au moindre cri de détresse d'une compagne en péril. Une bien noble chasse, bien difficile surtout, et qui consiste, comme il a été dit, à placer au milieu des filets une hirondelle captive pour forcer toutes les voyageuses imprudentes qui passent à portée du coupe-gorge à s'y précipiter. Tant il y a que l'abomination de la désolation, qui avait commencé à s'accomplir vers les rives de l'Arno, s'est étendue peu à peu vers celles du Pô et de l'Adige; après quoi, elle a franchi les monts, déshonorant les unes après les autres les vallées de l'Isère, du Rhône et de la Saône. Qui maintenant pourrait dire au fléau: Tu n'iras pas plus loin?

Aujourd'hui la tuerie a pris des proportions pyramidales. Là où l'on n'ose pas encore prendre l'hirondelle au filet par respect pour les mœurs, on la tire au fusil. Le tir de l'hirondelle est devenu presque partout en France l'école préparatoire de la chasse. Tous les jours d'été on rencontre sur les rives de la Seine, de la Loire, de la Meuse, une foule de bons bourgeois et d'épiciers en grève affûtant l'hirondelle. Les trois quarts des kilogrammes de poudre qui se consomment en dehors de la saison de chasse se brûlent à l'hirondelle. Moi-même, dans mon jeune âge, hélas! et alors que j'ignorais

à l'exécution loyale de la constitution mitoyenne votée en 1848. Si la classe moyenne n'accepte pas aujourd'hui cette situation dans la politique et dans l'économie industrielle, de nouveaux changements de décoration ne pourront-ils pas lui faire regretter l'heure actuelle ?

D'abord gênée dans ses allures par la défiance des marchands de marbre, mais ponctuelle dans l'exécution de ses engagements, *l'association fraternelle égalitaire et solidaire des ouvriers marbriers* a conquis le crédit au mois. Elle s'est formée, comme les manufacturiers de peaux, un actif social par l'apport de 100 francs demandé à chaque sociétaire. Comme les manufacturiers de peaux la société compte des *membres supplémentaires* n'ayant encore fourni qu'un prêt de 50 francs.

Les statuts, nou l'avons dit, sont calqués sur ceux des corroyeurs ; les numéros même des articles correspondent exactement entre eux. Les marbriers garantissent un intérêt de 5 0/0 aux fonds qui leur seraient prêtés, même par des sociétaires. Pour l'organisation du travail ils subdivisent les travaux de marbrerie en *sections* ; l'administration forme une section spéciale ; les inventions et perfectionnements industriels conçus par des associés peuvent être l'objet de récompenses pécuniaires votées par l'association. Elle appose à ses produits une marque de fabrique, etc.

Égalité des salaires.

Parlons ici de la seule modification essentielle apportée aux statuts des manufacturiers de cuirs et peaux par les marbriers. Ceux-ci ont remplacé la répartition *aux pièces* par la répartition à la journée *égale pour tous*.

L'égalité absolue des salaires, préconisée dans les conférences du Luxembourg, attaquée dans son sanctuaire et dans le moment de sa vogue par notre ami Considerant, l'égalité des salaires contre laquelle s'escriment aujourd'hui bien tardivement, bien inutilement les fortes têtes de la réaction est repoussée par la presque unanimité des associations ; celle des marbriers fait exception à la règle. Voici l'article 10 de leurs statuts :

« Le travail se fera à la journée.

» Le réglement intérieur fixera la durée du temps de la jour- » née du travail.

» La rétribution de la journée sera égale pour tous les asso- » ciés employés aux travaux de l'association. »

Le prix de la journée est de 4 francs. On abaisserait ce tarif pour tous les associés si les travaux de la société diminuaient ; mais elle est engagée dans un courant d'affaires qui ne tend nullement à se ralentir ni à se restreindre.

A notre avis et notre théorie se trouve confirmée par l'expérience de l'immense majorité des associations, la justice absolue et l'intérêt social bien entendu ne se prononcent ni en faveur de l'égalité des salaires ni en faveur de la répartition proportionnelle aux besoins.

Voici pour nous la base du droit : Tout travailleur est propriétaire de la valeur qu'il a créée. D'où résulte la répartition proportionnelle à la quantité et à la qualité du travail et, quand une œuvre est collective, la répartition du produit dans la mesure du concours apporté par chacun à la production.

Toutefois avant de désapprouver l'association des marbriers, n'oublions pas :

Que toute répartition, quelle qu'elle soit, est juste quand elle est volontairement consentie. L'égalité, condamnable, oppressive, inique, lorsqu'elle s'impose, devient légitime quand des hommes réunis pour un travail collectif admettent librement ce mode de répartition. Nous ne voyons pas dans l'égalité des salaires l'application rigoureuse du droit, mais n'est-il pas entièrement licite de renoncer à la rigueur du droit ? Ce peut être un acte de dévouement des forts envers les faibles, un abandon fait par ceux qui gagneraient au-delà du nécessaire, en faveur de ceux qui ne le gagnent pas, une dérogation aux principes ordinaires inspirée, justifiée, sanctifiée par la fraternité, une expérience dont profitera, quelle que soit son issue, la science des rapports sociaux. Ne confondons jamais l'égalité forcée avec l'égalité volontaire, et respectons le mode de répartition des marbriers comme un fils de la liberté.

Ils ont choisi ce mode très légitimement, d'un consentement commun, dans la plénitude de leur libre arbitre, et si l'on pense que les ouvriers les plus habiles se sont dépouillés, ne pourraient-ils pas répondre : « Nous avions le droit de donner ?

A ce point de vue, l'égalité des salaires adoptée par les marbriers est irréprochable en droit. Elle pourrait encore être pernicieuse en fait et ne pas tourner au plus grand avantage de l'association ; car on peut faire d'un droit incontestable un usage mal calculé.

Mais, en fait, la rétribution à la journée était indiquée aux marbriers par la nature spéciale de leur profession. La répartition *aux pièces*, dans laquelle d'autres industries cherchent une exacte appréciation du travail, leur était presque impossible. Il y a dans la marbrerie des pièces ingrates dont la confection demande un temps exceptionnel, et cela par le seul effet du hasard, par la nature du marbre qui varie beaucoup dans sa dureté. Pouvait-on admettre que des marbriers payés aux pièces fussent rétribués beaucoup moins que leurs camarades, parce que la matière première qui leur serait échue aurait plus résisté à l'outil dans telle ou telle veine ? La répartition aux pièces parut impossible ; on admit la répartition à la journée. Pourquoi ces journées sont-elles égales ?

Pour créer des journées de prix différents, l'évaluation des pièces étant écartée, il aurait fallu établir des classes dans l'association en attribuant des journées plus élevées aux ouvriers de première classe. Ce système eût été fatal à l'harmonie de la société, il eût enfanté la jalousie et le désordre. On s'est arrêté à l'égalité des journées comme à la transaction qui, tout en imposant de légers sacrifices à quelques intérêts individuels, sauvegardait le mieux l'intérêt collectif.

Nous disons que le sacrifice souscrit par les ouvriers les plus forts est léger. Ce n'est pas seulement parce qu'un admirable sentiment d'humanité, de dévoûment fraternel les anime et les porte même à se demander aujourd'hui comment on pourrait tenir compte dans la répartition des charges de famille qui augmentent les besoins d'une partie des travailleurs ; c'est aussi, reconnaissons-le, parce que la diversité des fonctions et des forces n'est pas extrême. L'association des marbriers, quand elle admet un membre nouveau, place avant toute condition d'habileté la moralité, l'honneur du récipiendaire. Toutefois elle n'accueille pas l'ouvrier totalement incapable pour le mettre au même rang que l'ouvrier consommé. Lisez l'article 2 des statuts imité des statuts des corroyeurs :

« Nul n'est admis dans l'association, *s'il n'a été accepté par* » *la majorité absolue des associés comme membre utile à la* » *prospérité de l'établissement* et s'il n'a effectué en espèces » un apport de 100 francs. »

Voilà bien des raisons spéciales pour que la rétribution égalitaire à la journée soit plus naturelle, moins préjudiciable dans l'association des marbriers qu'elle ne serait partout ailleurs. Respectons cette expérience, attendons pour la juger en dernier ressort qu'elle ait produit tous ses fruits. N'oublions pas d'ailleurs, nous apôtres de la Commune sociétaire, de l'association intégrale, qu'une association réduite à une branche d'industrie est un tronçon d'association auquel les règles absolues de la science sociale ne peuvent pas toujours être appliquées. L'harmonie sociale fondée sur l'association universelle vit d'inégalités, de gradations, comme l'harmonie musicale a besoin de gammes aussi variées qu'étendues, comme l'harmonie des couleurs vit de nuances contrastées. Rien de plus contraire que l'égalité des salaires à la société de l'avenir telle que nous la comprenons ; en tout et partout cette société forme de nombreux échelons, comme la nature qui lui sert de modèle ; l'égalité qu'elle conçoit n'est pas l'égalité absolue dans le fait, c'est l'égalité dans le droit, dans la liberté de développement assurée au même titre, à tous les êtres.

Mais, dans cette société, aucun homme, aucune femme, aucun enfant ne borne son activité à une seule branche de travail, les vocations sollicitées, éveillées de bonne heure sont multiples ; tout membre de l'humanité travaille par l'intelligence et par les doigts, développe intégralement par des fonctions variées son organisme physique, intellectuel et moral.

De la multiplicité des fonctions résultent des compensations aujourd'hui impossibles. Dans une société qui utilise toutes les aptitudes, Lamartine pourra bien accepter le dernier lot comme jardinier, s'il a le premier rang comme poète ; tel autre, mauvais musicien, sera médiocre cultivateur et mécanicien de premier ordre ; le même homme classé tantôt très haut, tantôt très bas dans les différentes Séries de travailleurs dont il fera partie, trouvera, comme résultat général, une rénumération de son activité totale, très satisfaisante au point de vue de la fortune comme à celui des honneurs. Extrême inégalité dans chaque Série prise séparément, compensation dans l'ensemble, tel sera le fait général pour la Commune sociétaire.

Mais dans une association restreinte à une seule industrie, l'extrême inégalité, sous un rapport, ne trouverait pas de compensation sous un autre. Les hommes n'étant considérés, classés, rétribués qu'à un seul point de vue, il importe de ne pas attribuer aux plus habiles une part trop absorbante, il importe aussi de ne pas trop déprécier les derniers et de leur garantir dans le seul travail qu'ils exercent, un lot capable de leur assurer l'existence. Nous trouvons encore là une raison pour accepter chez les marbriers cette égalité des salaires qui est bien loin d'être à nos yeux la loi de la société normale et définitive.

Parasitisme commercial.

Si nous ne nous trouvons pas en plein accord avec les marbriers quant au salaire égalitaire, si du moins nous sommes obligés, pour accepter leur opinion à cet égard, de tenir compte des circonstances particulières où ils se trouvent, nous avons eu le plaisir de les entendre développer, en s'appuyant sur des faits décisifs, une thèse sur laquelle nous avons toujours été de leur avis sans réserve : la nécessité de réformer le commerce, de supprimer les intermédiaires parasites et de mettre les consommateurs en rapport direct avec les centres de production.

Nous montons au premier étage encore occupé par les outils et appareils d'un mécanicien qui vient d'abandonner aux marbriers l'usage de son atelier, nous parvenons ensuite au second étage, espèce de salle d'exposition pour les produits achevés. Les associés marbriers façonnent avec succès de grandes pièces, des garnitures de cheminée jusqu'à des monuments funèbres ; mais rarement ils entreprennent des travaux de cette nature, l'insuffisance de leur capital les a jusqu'ici paralysés, obligés de se restreindre provisoirement à la fabrication de ces bases de pendule destinées à supporter des figures de bronze, quelquefois même à recevoir le cadran et le mouvement dans leur intérieur. Ces pieds de pendule que le bronzier et l'horloger compléteront sont presque toujours taillés dans un marbre du plus beau noir, sans taches ni veines. Voici ce que les associés nous exposèrent au sujet de cette matière première :

« Comme tous les ouvriers qui se sont affranchis de l'arbi- » traire des patrons, nous avons souffert longtemps, nous » souffrons encore par suite de l'exiguïté de notre capital, on » ne gagne rien quand on ne peut rien avancer. Si nous » pouvions disposer aujourd'hui d'un millier de francs nous » enverrions un sociétaire choisir et acheter sur les lieux mê- » mes de l'extraction, c'est-à-dire dans la partie de la Belgique » touchant la France, ces beaux marbres noirs indispensables » à l'exercice de notre industrie.

» Nous trouverions un profit notable, un bénéfice de 30 » pour cent à faire faire tous les six mois un pareil voyage, » nous obtiendrions économie dans le prix du marbre qui » nous arrive à Paris très renchéri pour avoir passé successi- » vement au moins dans trois mains.

» L'achat, au lieu même de l'extraction, nous donnerait, » indépendamment du bon marché, un grand avantage » quant à la qualité du marbre. Nous pourrions choisir, au » lieu d'être obligés de prendre tels quels, les matériaux que le » commerce nous apporte. »

Ces réflexions des marbriers, toutes les industries peuvent les faire. Le commerce parasite est un fléau que les associations ouvrières ne veulent plus nourrir ; mais elles ne seront fortes contre lui que du jour où elles auront établi entre elles un lien de solidarité, que du jour où les associations formées aujourd'hui d'individus se seront élevées à une puissance supérieure et composeront des associations d'associations, alors elles pourront avoir des voyageurs, des représentants à poste fixe ou mieux encore des comptoirs, des agences réparties sur différents points du sol, et facilitant à la fois les relations

---

encore toutes les conséquences de ma cruelle adresse, j'ai cédé à l'influence de la contagion et barbarement multiplié dans l'espèce le chiffre des orphelins, et celui des veufs et des veuves ; mais jamais du moins je n'ai allégué, pour atténuer mes torts, l'excuse que j'ai rencontrée naguère dans la bouche de maladroits assassins qui arguaient, pour colorer leur crime, d'une prétendue nécessité de se faire la main contre les ennemis de l'ordre social. Les ennemis de l'ordre social, malheureux ! mais ce sont les hannetons, les vers blancs, les chenilles, les sauterelles, qui détruisent les récoltes et qui poussent les populations au désespoir ; ce sont les vermines parasites dont vous travaillez tous à propager les races en détruisant les auxiliaires que Dieu vous avait octroyés pour vous en délivrer.

Stupidité étrange de la loi qui prohibe sous de fortes peines certaines industries, dites nuisibles, qui tolère la destruction des oiseaux utiles et qui ne comprend pas qu'un braconnier qui se livre à la destruction des cigognes et des hirondelles est un industriel qui se livre à la fabrication des hannetons, des chenilles et des vipères !

Ah ! j'ai bien des fois dans ma vie protesté contre cette tolérance criminelle et signalé tous les assassins des hirondelles à la vindicte des lois. J'ai partout fatigué de mes plaintes législateurs et préfets sans obtenir de leur fausse charité le moindre édit sauveur ; trop heureux encore qu'ils n'aient pas jugé à propos de me loger deux ans sous les verroux, pour délit d'excitation à la haine contre une classe de citoyens. Vainement j'ai mis en regard la somme des minimes bénéfices récoltés par quelques misérables industriels, et celle des préjudices immenses apportés à la masse par leur triste industrie. Vainement j'ai dit la disparition des granivores à la suite de la disparition de l'hirondelle, et l'envahissement des vignobles, des vergers et des bois par les chenilles, à la suite de la disparition des granivores ; et ma voix découragée a fini par s'éteindre dans une malédiction suprême contre l'inertie coupable de ces prétendus défenseurs des intérêts de propriété qui, non contents de la livrer pieds et poings liés à tous les loups cerviers de l'usure et de la chicane, ne savent pas même la défendre contre une invasion de chenilles, de vers blancs, voire de champignons.

J'ai dit des champignons, ces fleurs de pourriture qui poussent sur le fumier comme la superstition sur les cerveaux malades. Le champignon parait en effet destiné à jouer un grand rôle dans l'histoire des calamités modernes. Aujourd'hui, quand la contagion s'abat sur les pommes de terre, sur le froment ou sur la vigne, ce n'est plus la colère de Dieu qui la sème, c'est un champignon qui s'amuse. Une académie que l'on consulte sur les moyens d'arrêter un fléau qui menace l'existence des populations dans leurs denrées alimentaires, se garde bien d'indiquer le spécifique demandé ; elle trouve qu'il est plus commode de répondre que le fléau est l'œuvre d'un champignon. Les populations prouveraient qu'elles ne sont pas raisonnables si elles ne se contentaient pas d'une semblable réponse. Une fois que les vignobles se plaignaient plus amèrement que de coutume des ravages de la pyrale, une chenille qui boit le vin en herbe, l'Académie des sciences de Paris, désireuse de témoigner publiquement de sa sollicitude pour les intérêts des infortunés viticoles, envoya un de ses membres sur les lieux de la contagion avec mission expresse de découvrir les moyens d'arrêter le fléau. Mais le savant ne découvrit que l'étymologie du nom grec de la vermine. C'était quelque chose sans doute, mais ce n'était pas assez, et le fléau ne s'arrêta pas, au contraire. Pauvres vignerons ! pauvre science ! Mon Dieu, mon Dieu, combien de fois ce malheureux monde aurait-il le temps de périr, s'il attendait d'être sauvé par la science officielle ! mon Dieu, mon Dieu, que la cause du progrès est heureuse dans son malheur d'avoir toujours pour elle les cassecous, les rêveurs et les cervaux brulés !

Excepté moi et deux ou trois autres voyants, par exemple, dites-moi où sont en ce pays les sages qui aient reconnu, dans la série des calamités sans nom qui affligent depuis quelques années les plantes les plus utiles à l'homme, les symptômes de cette peste typhoïdale dont la Terre n'a jamais bien guéri et dont la Lune est morte ; dites moi où sont les sages qui ont compris à ces signes de l'empoisonnement universel de la Planète que les jours d'épuisement et de caducité du vieux monde étaient venus, et qu'il n'était que temps, si l'on ne voulait périr, d'arracher le gouvernement des choses humaines aux vieux pour le remettre aux jeunes.

Les sages de ce monde, les agronomes et les académiciens, ils vous prouveront, quand vous voudrez les entendre, que la question de l'hirondelle ou celle de la pyrale est complètement étrangère à la politique. Ils nous tenaient déjà ce langage il y a cinq ou six ans au début de la maladie des pommes de terre, quand nous leur annoncions du haut de notre certitude analogique la prochaine venue du typhus de la vigne et du blé. Bien heureux l'agronome, l'académicien et les autres, le royaume du ciel est à eux.

A Paris la destruction de l'hirondelle s'opère journellement sous les yeux de la police qui l'encourage par son indifférence ; à ce point que j'ai du renoncer à me promener sur le boulevart pour n'y pas rencontrer de ces odieuses créatures indignes du nom de femmes qui offrent aux passants de mettre en liberté des hirondelles pour deux sous. Un de mes sujets les plus féconds de tristesse est de songer que Paris, la ville aux monuments sans nombre, où les charmes du sexe le plus joli ont fixé les ramiers et dompté leur humeur sauvage, que Paris, la cité reine, possède, à l'heure qu'il est, une demie douzaine de colonies d'hirondelles, à l'Institut, aux Tuileries, à la place Vendôme, au Pont-Neuf, au portail de la Cathédrale.

Ils font où ils laissent faire une guerre impie à l'hirondelle qui est un oiseau du bon Dieu, à l'hirondelle qui est le fléau du cousin en même temps qu'il est le plus parfait emblème de la fidélité conjugale, de la Maternité et de la Charité sociale ; et ils ont le front de se dire les seuls amis de la famille, de la propriété et de la religion. Par Bacchus, Apollon et la Vénus fidèle, vous en avez menti.

A. TOUSSENEL.

(La suite prochainement.)

commerciales de plusieurs sociétés.

Nous avons dit que les marbriers ont éprouvé dans l'origine, de la part des marchands de marbre, une défiance aussi grande que celle des tanneurs pour les corroyeurs sociétaires ; des deux parts le crédit s'est difficilement constitué. Quant au gouvernement, sans hostilité déclarée, il n'a été bienveillant, protecteur pour aucune de ces deux institutions. Indépendamment de la patente de 60 francs, payée par le citoyen Chef-d'hôtel, gérant de l'association marbrière, une patente de 5 francs est exigée de chaque travailleur.

Nous nommons le citoyen Chef-d'hôtel personnification de la société, parce que son nom, honoré par l'élection, est rendu public dans tous les actes. Quand nous avons voulu connaître, pour les publier également, les noms de deux sociétaires qui nous avaient guidé dans l'établissement en nous expliquant les statuts qui le régissent, ils nous ont répondu avec cette modestie vraie que l'association fraternelle développe comme les autres vertus : « il est inutile de citer nos noms, nous sommes » des sociétaires comme les autres, placés exactement sur le » même rang. Ne nommez personne si vous ne nommez pas » tout le monde. »

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Les procès de Presse.

L'*Avénement du peuple* et la *Presse*, saisis vendredi 19 septembre à raison de la publication d'une lettre de M. V. Hugo et des commentaires dont ils avaient accompagné cette lettre, ont été cités à comparaître devant le jury mercredi dernier. La saisie et le jugement n'ont donc été séparés que par un intervalle de quatre jours. A propos de cette promptitude dans la répression des délits de presse, un journal a fait remarquer que le parquet ne semblait pas montrer le même empressement dans les affaires politiques où la détention préventive était admise. On peut alléguer à cet égard sans doute les lenteurs inévitables des instructions judiciaires quand il s'agit de complots aussi vastes que ténébreux. Quoi qu'il en soit, le nombre est bien grand déjà en France des citoyens retenus en prison préventive pendant 3 mois, 6 mois et jusqu'à 10 mois, puis renvoyés soit par des arrêts de non lieu, soit par des acquittements devant le jury.

M. Vacquerie, gérant de l'*Avénement du peuple*, a seul accepté le débat, qui a rempli toute une longue audience, depuis 10 heures un quart du matin jusqu'à sept heures du soir. Le siége du ministère public était occupé par M. Mongis. M. Poinsot présidait la cour. M. Desmarets présentait la défense de l'accusé. M. Vacquerie a été condamné à six mois de prison et mille francs d'amende.

Après avoir présenté un déclinatoire fondé sur ce que l'accusation établissait à tort une connexité entre les délits des deux journaux incriminés, et avoir vu rejeter ce déclinatoire, M. Rouy s'est retiré. La cour, le condamnant par défaut et sans l'assistance du jury, l'a également condamné à six mois de prison et mille francs d'amende.

L'*Aveyron Républicain*, l'*Eclaireur des Pyrénées* et le *Suffrage Universel* de l'Hérault, ont été saisis dans le courant de la semaine dernière. L'*Aveyron Républicain* est poursuivi pour un article dû à la plume d'un des cultivateurs les plus honorés et les plus estimés du pays, M. Durand, de Gros, et il ne viendra certes à la pensée d'aucun de ceux qui connaissent M. Durand qu'il ait pu se rendre coupable des délits dont on l'accuse. — Allyre Bureau.

ENCORE LE *Nec plus ultra*.

Dans le réquisitoire de M. Mongis contre l'*Avénement du Peuple*, réquisitoire reproduit par la *Presse*, nous remarquons le passage suivant qui n'a pas besoin de commentaires : — Allyre Bureau.

« Ainsi, on surexcite les passions mauvaises, les appétits sensuels, les instincts mauvais du peuple, et on lui annonce à grand bruit son avénement. Mais, messieurs, *cet avénement est consommé* ; demander *quelque chose de plus* que ce que nous avons aujourd'hui, demander *autre chose* que ce que le peuple a conquis à l'époque où nous sommes, c'est demander l'anarchie.

Les discours de M. Léon Faucher.

Pendant que l'on poursuit les journaux républicains sous l'inculpation d'attaque au gouvernement de la République et aux institutions républicaines, le ministre de l'intérieur prononce à Châlons-sur-Marne, et aux applaudissements de ses électeurs, un discours où se trouve le passage suivant :

« Vous vous rappelez de quelle hauteur la France tomba dans l'ABIME DE FÉVRIER. Vous savez comment la Providence, prenant Napoléon par la main, s'est servie de lui pour rétablir l'ordre. Une DERNIÈRE BARRIÈRE NOUS RETIENT ; ce ne sera pas trop des efforts persévérants, désintéressés et patriotiques de tous les bons citoyens pour la DÉTRUIRE ou pour l'abaisser. »

Dans un discours à Reims, M. Léon Faucher qualifie la révolution de février de DÉSASTRE IMMENSE et se vante de n'avoir *en rien* contribué à la chute de la monarchie.

En mars 1848 M. Léon Faucher se vantait de n'avoir jamais quitté les rangs de l'opposition depuis 1830, et d'avoir défendu pied à pied le TERRAIN DE LA LIBERTÉ lorsqu'il pouvait être périlleux de le défendre. Contre qui donc M. Léon Faucher défendait-il le terrain de la liberté ?

M. Léon Faucher n'a pas eu l'intention de coopérer au renversement de la monarchie, même quand il a signé, lui quatorzième, le fameux acte d'accusation qui a provoqué la débâcle suprême : nous en sommes parfaitement sûrs ; mais ce n'est pas une raison pour se vanter de n'avoir contribué en rien à cette débâcle, et pour qualifier de *désastre immense*, d'*abîme*, cette révolution dont il disait en 1848 : « Je considère ce qui se passe aujourd'hui comme la *juste punition* des fautes que la bourgeoisie a commises. Je reconnais que les classes laborieuses jusque dans leurs colères sont les *instruments de la providence* qui veut transférer le pouvoir en d'autres mains ; » dont il disait encore, en 1849, étant déjà ministre de l'intérieur : « Cette GRANDE RÉVOLUTION s'est accomplie presque sans résistance et en quelques heures. *Jamais la providence n'avait révélé avec plus d'éclat des desseins longtemps méconnus par les hommes*..... Une révolution qui a fait d'aussi GRANDES CHOSES, mérite de rester dans la mémoire et de prendre place dans la reconnaissance du peuple. »

M. Léon Faucher qui encourage aujourd'hui tous les *bons citoyens* à unir leurs efforts pour DÉTRUIRE la *dernière barrière* qui s'oppose à ce que M. Louis Napoléon continue le rôle que la providence lui a confié, M. Léon Faucher se vantera, au besoin plus tard, de n'avoir en rien coopéré à la révolution dont une audacieuse violation de la constitution peut être le signal. Et après tout cela, comme aujourd'hui, M. Léon Faucher se drapera superbement dans sa haute probité politique, et s'écriera comme en août 1848, à la tribune : « Est-ce que quand j'ai promis quelque chose, j'ai besoin de prêter serment ? *Ce que j'ai dit une fois ne sait-on pas que je le tiens ?* »

P. S. Le texte du discours de Chalons-sur-Marne, dont l'extrait donné plus a servi de point de départ à notre article, a été donné par la *Patrie* de mardi soir. Or, nous lisons dans la *Patrie* de jeudi soir les lignes suivantes :

« Et d'abord, qui peut répondre que la version du discours de Chalons-sur-Marne, reproduite par les *journaux*, rende bien exactement les paroles prononcées par M. Léon Faucher au comice agricole ? Ces paroles ont été recueillies à l'audition ; le texte connu doit donc indiquer le sens plus que l'expression, et nous doutons qu'aucune feuille puisse garantir que celui qu'elle a publié soit complètement authentique. »

Du moment que la *Patrie* fait aussi bon marché du texte qu'elle a pris soin de lancer la première dans la circulation, nous ne pouvons que subordonner nos propres réflexions à la véracité du compte-rendu de la feuille ministérielle. Il est de fait que le *Moniteur* qui reproduisait tout récemment un discours de M. le ministre du commerce au comice agricole de Mirecourt, garde le silence sur celui de M. Léon Faucher. On attend sans doute que le Président ait eu le temps de corriger à son tour les imprudences verbales de son ministre, en réciprocité du service analogue qu'il en a reçu à Dijon.

Allyre Bureau.

Dans un long article publié par le *Constitutionnel* de jeudi dernier, M. Granier de Cassagnac trace le tableau le plus sombre de la France et attribue naturellement à la constitution républicaine tous les maux présents et futurs, réels et imaginaires dont sa plume énumère la sa[illegible] litanie, puis il termine ainsi cette [illegible] liste :

« LA FRANCE MEURT DE LA CONSTITUTION, et par conséquent son maintien, en 1852, ne ferait qu'aggraver et qu'accélérer l'agonie. Cependant, l'expérience déjà faite et les desseins bien connus des partis défendent à tout homme de bon sens d'espérer une révision par la voie strictement légale.

» La France est-elle résignée à périr plutôt que d'être sauvée EN DEHORS DU TEXTE DE RÈGLES QU'ELLE N'A D'AILLEURS NI FAITES NI SANCTIONNÉES ? — Granier de Cassagnac. »

C'est la même pensée produite dans l'extrait du discours de M. Léon Faucher, à Châlons-sur-Marne, d'après la version rapportée, mais non garantie par la *Patrie*.

Allyre Bureau.

Les croix de M. Léon Faucher.

On se rapelle qu'à l'issue de la cérémonie d'inauguration de la construction des halles, M. Léon Faucher a reçu des mains de M. le Président de la République les insignes de commandeur de la légion d'honneur. Cette *haute* distinction lui avait été octroyée en même temps qu'à MM. Berger et Carlier. Mais on avait pu remarquer depuis, que le *Moniteur* avait enregistré la promotion des deux derniers, tandis que celle de M. Léon Faucher était passée sous silence. On apprit bientôt que la nomination de M. Léon Faucher n'avait pu être admise par la chancellerie, attendu que les statuts de l'ordre s'opposent formellement à ce qu'un individu puisse être investi d'un grade supérieur sans avoir passé par les grades inférieurs ; or, chose bizarre pour le temps qui court, M. Léon Faucher n'était pas même chevalier de la légion d'honneur ! M. le président de la République qui a trouvé le grand cordon dans son berceau pouvait ignorer tous ces détails réglementaires, mais la chancellerie ne pouvait pas ainsi laisser violer les statuts de l'ordre. Le brevet ne peut donc pas être expédié.

Jeudi dernier, le *Moniteur* enregistrait un décret présidentiel en date du 14 septembre, par lequel M. Léon Faucher est nommé chevalier de la légion d'honneur, puis un autre décret rendu le 24 septembre, qui nomme le même Léon Faucher officier de la légion d'honneur à raison des *services extraordinaires* qu'il a rendus à l'Etat, comme ministre de l'intérieur. Il existe bien des délais réglementaires pour les promotions, mais les statuts de l'ordre permettent de ne pas tenir compte de ces délais quand il s'agit de services éclatants rendus au pays ; or, personne ne saurait contester l'éclat de la carrière ministérielle de M. Léon Faucher, tant sous la Constituante que sous la Législative ; plusieurs ordres du jour en font foi, et l'authenticité officielle de ces certificats parlementaires a fait penser qu'il était inutile d'appliquer au grand ministre les petits détails réglementaires relatifs aux promotions hâtives. Donc M. Léon Faucher est officier de la légion d'honneur depuis le 24 septembre, après avoir été dix jours simple chevalier. L'éclat de ses services motivera bientôt sans doute la nouvelle promotion qui réalisera complètement l'acte de bon vouloir du président de la République et investira M. Léon Faucher du collier de commandeur. — Nous n'y faisons, pour notre part, aucune objection. — Allyre Bureau.

Ce qui suit pourrait être intitulé : *La modération des journaux honnêtes ou l'honnêteté des journaux modérés.* — Samedi dernier la *Patrie* reproduisait, d'après le *Salut public* de Lyon le récit monstrueux et circonstancié d'un assassinat commis sur trois gendarmes trouvés morts au milieu du chemin vicinal de la commune de Grigny (Rhône). Tout y était jusqu'aux noms des victimes de cet horrible guet-à-pens. De plus le *Salut public* s'empressait de dire que la rumeur publique attribuait ce crime aux démagogues égarés par les prédications perverses du socialisme. Les journaux honnêtes et modérés s'empressèrent de recueillir et de reproduire cette nouvelle qui leur donnait une fois de plus l'occasion de courir sus au monstre. Mais voilà que peu de jours après le *Salut public* de Lyon était obligé d'insérer une lettre du substitut du procureur de la république, qui déclarait le fait absolument faux et ajoutait que les noms cités sur cette feuille n'appartenaient à aucun gendarme de la compagnie du Rhône. Le *Moniteur* de son côté publiait une note en quatre lignes qui constatait la non existance du fait. Vous croyez sans doute que le *Salut public* va rougir ou se repentir de l'odieuse accusation lancée par lui ? Point ; il enregistre le démenti et ajoute : « Ce n'est donc pas sur nos commentaires que porte notre rétractation, mais sur le meurtre qui n'a jamais existé ; les maximes, en revanche, vivent ; leur application n'est que retardée, etc... »

Quant aux journaux honnêtes de Paris qui avaient reproduit l'histoire en l'accompagnant de commentaires et en s'écriant, par exemple, comme l'*Assemblée nationale* : « Les démagogues du Rhône n'ont plus rien à envier aux démagogues que l'Ardèche. » Ils se sont bornés à l'insertion de la rectification du *Moniteur*.

A propos de cette abominable invention d'un crime horrible mis sur le compte de tout un parti, le *National* rapporte le fait suivant emprunté à l'histoire judiciaire de la chouannerie de 1832 :

COUR D'ASSISES DE LOIR-ET-CHER.

Audience du 3 octobre.

DÉPOSITION DU GENDARME LEFÈVRE.

« Le 27 avril, j'allais à la correspondance de Vezins ; nous étions six. A une lieue de Maulévrier, nous étions dans un chemin creux ; nous marchions l'un après l'autre, comme à une promenade militaire. L'un de nous s'arrête pour relever son pantalon ; je lui dis : « Passe donc de côté. » Au même instant j'entends deux coups de fusil ; je me retourne ; une volée de

ÉTUDES HISTORIQUES.

BONIFACIO

OU LE CORSE DU MOYEN AGE.

IV,

LA PESTE DE FLORENCE ET LES GIOVANNALI.

(1346-1367.)

Lorsqu'en 1347, après une longue et obscure anarchie, les Corses assemblés en leur champ de Morosaglia se décidaient enfin à accepter l'autorité de la république génoise, ils savaient que depuis cinquante ans une puissance espagnole prétendait hériter des anciens droits de Pise sur leur malheureuse patrie. Déjà ils avaient pu distinguer au milieu d'eux tout un parti disposé en faveur de cette puissance maritime nouvelle. Déjà ils voyaient ce parti s'agiter, malgré la solennelle décision de leur majorité populaire. Et c'était encore à un pontife romain qu'ils devaient ce nouveau sujet de discorde capable d'envenimer à son tour pour plus d'un siècle toutes les petites misères chroniques dont leur pauvre état social se trouvait affecté.

Dès l'an 1296, le pape Boniface VIII s'était regardé comme libre de disposer à son gré de la Sardaigne et de la Corse, — sans doute parce que les Pisans avaient cessé de payer au saint-siége les tributs annuels qu'il prétendait lui être toujours dûs à titre de suzerain pour ces deux îles. S'inquiétant peu des prétentions de Gênes, qu'il n'avait plus de motifs pour ménager, Boniface VIII avait donné l'investiture de la Corse et de la Sardaigne à Jacques d'Aragon, pour décider celui-ci à rendre la Sicile au trône de Naples. Dans son amitié calculée pour la dynastie angevine, qui avait remplacé celle de Souabe sur l'ancienne conquête des chevaliers normands, — et qui s'était constamment distinguée en Italie par un zèle fanatique pour le parti de l'Eglise, — l'ambitieux pontife avait imaginé ce moyen de rendre à un neveu de saint Louis la portion de ses Etats que lui avait fait perdre la terrible insurrection des Vêpres siciliennes.

Mais, comme en ce temps-là on appréciait déjà le vieil adage :

Un Tiens vaut, se dit-on, mieux que deux Tu l'auras,

l'Aragonais avait conservé son île de Sicile en attendant qu'il parvînt à conquérir les deux autres, — sauf à les garder toutes les trois, quand le ciel aurait béni ses efforts.

Trente ans après, son fils Alphonse IV s'était emparé par force ou trahison d'une bonne partie de la Sardaigne. Vers la même époque, leur dynastie mère de Barcelone avait définitivement chassé les Maures des Baléares. Et c'est de ces divers points que nous verrons leurs successeurs entretenir si longtemps en Corse un parti menaçant pour les intérêts de Gênes, grâce à la turbulence plus vaniteuse que patriotique des deux petites aristocraties insulaires, — grâce surtout aux crises de tout genre auxquelles se trouvait périodiquement condamnée l'administration génoise dans son île, par les interminables agitations de la métropole ligurienne.

Mais il nous faut renvoyer encore à un prochain article le récit de ces petites révolutions corses aux couleurs espagnoles. Disons quelques mots seulement sur la situation intérieure des Etats de Gênes, au sort desquels les destinées de la Corse vont se trouver tristement attachées jusqu'au jour où elle deviendra française. Quelques années de calamités exceptionnelles, au début de cette longue série qui ne doit finir qu'avec le dix-huitième siècle, suffiront pour leur part à nous occuper aujourd'hui.

Dès le commencement de ce quatorzième siècle, au milieu duquel nous voici parvenus, Gênes passait pour jouir de la constitution la plus démocratique de toutes les cités d'Italie, parce qu'elle avait exclu ses familles patriciennes de toutes les hautes magistratures de la république. Mais c'était trop peu d'un tel soin pour faire un peuple libre. En voulant punir une noblesse insolente, Gênes s'était livrée à une oligarchie de moins illustre origine, tout aussi capable de désordres nouveaux. Son gouvernement politique était passé aux mains des élus d'une riche bourgeoisie, composée de ces professions privilégiées que les Italiens se plaisaient alors à nommer les *Arts majeurs* ; — parmi lesquels comptaient au premier rang l'*art* de la banque et celui de la spéculation maritime. Un petit nombre de siéges électifs restaient aux *Arts mineurs*, catégorie plus modeste qui comprenait cependant la plupart des industries réellement productrices. Quant aux classes ouvrières composant le menu peuple et parquées en diverses corporations dont un petit nombre de patrons enrichis réussissaient toujours à exploiter les priviléges, elles n'avaient d'autres pouvoirs actifs dans l'Etat que ce pouvoir intermittent, éphémère et toujours funeste que procure la victoire dans un soulèvement populaire.

Et puis, en privant les nobles des honneurs de la cité, on ne s'était point, pour autant, débarrassé de leur influence orageuse. Retirée dans ses beaux châteaux, sur les rivières de Gênes, — ce magnifique amphithéâtre dont l'Apennin couronne les sommets, et dont les gradins inférieurs s'inclinant vers la mer encadrent si gracieusement le golfe de Ligurie, — l'aristocratie terrienne avait pour elle les populations agricoles de la république. Fidèles au culte des anciens souvenirs, les braves paysans s'étaient attachés à leurs seigneurs jusqu'à épouser leurs haines héréditaires, jusqu'à s'entr'égorger même, quelquefois, pour leurs détestables querelles. Il y avait là tous les éléments d'une armée parfaitement disposée contre la bourgeoisie citadine, au profit de quelque ambitieux patricien.

Enfin, il était encore une carrière de fortune et de gloire qu'on n'avait pu fermer à la noblesse : c'était celle de la guerre extérieure, — surtout de la guerre maritime qui était devenue pour le commerce de Gênes une condition indispensable de prospérité, j'allais presque dire d'existence. Les bourgeois enrichis ne faisaient pas toujours métier d'être braves. Plus d'une fois, pour conjurer un danger public ou pour frapper un grand coup contre Pise ou Venise, on s'était trouvé heureux de confier les flottes à un Doria, ou bien à quelque autre représentant des illustres familles. Plus d'une fois aussi, dans l'entraînement de la peur ou dans celui de la reconnaissance, cette bourgeoisie imprudente s'était elle-même livrée à l'amiral victorieux, — jusqu'à ce que lassée par ses désordres elle ait dû recourir à une non moins déplorable intervention étrangère, pour parvenir à le courber de nouveau sous la loi d'exclusion.

Cependant en 1339, exaspérés par un tel régime et croyant s'en délivrer en brisant quelque rouage supérieur de leur machine politique, les Génois soulevés en masse avaient renversé leur ancien conseil exécutif appelé *Seigneurie*, pour le remplacer par une seule magistrature suprême, — espèce de dictature temporaire et révocable sous le nom de *Doge*, — comme l'avaient fait jadis les Vénitiens.

Ce n'avait été là encore qu'un dangereux et impuissant remède ; sans parler de l'expérience faite à Venise, quelques événements prochains devaient se charger d'en administrer les preuves ; mais il arriva par hasard que le premier doge de Gênes

coups de fusil part. Je vois tomber mon brigadier et un de mes camarades ; un autre courait en se tenant le côté. J'arme ma carabine, et, voyant les branches remuer, je lâche mon coup ; je me précipite sur la haie et j'entends crier : Rembarre! rembarre! il n'y en a plus qu'un. Ce fut alors que je me réfugiai dans la métairie de M. Sechelles. Quelques instants après, les brigands passèrent en disant : « Voilà comme on arrange les gros gendarmes. »

» M. LE PRÉSIDENT. A quelle distance a-t-on fait feu sur vous? — R. A quatre pas environ!! Ils avaient pratiqué des créneaux dans la haie et avaient fait des coussins de genêt pour se mettre à genoux et tirer à coup sûr. Les gendarmes tués étaient Camus, Hudlet et Botex. Les chouans ont pris Botex pour moi et l'ont mutilé d'une manière atroce ; il était déjà percé de balles ; ils l'ont troué de coups de baïonnettes ; ils lui ont abîmé les yeux et lui ont rempli la bouche et les narines de bouse de vache !!! Un des gendarmes avait de l'or sur lui, on le lui a volé ! »

Cet extrait, dit le *National*, est tiré du numéro du *Temps* qui porte la date du 8 octobre 1832. —— Allyre Bureau.

La France en tutelle.

La *Presse* qui possède un admirable arsenal de discours et de professions de foi de tous les hommes politiques, reproduit vendredi matin le fragment suivant d'un discours de M. de Montalembert, en date du 17 février 1849 :

« Tous les gouvernements en France ont plus ou moins commis cette faute. Dès qu'un parti quelconque, JE N'EN EXCEPTE AUCUN, se trouve le MAITRE DU GOUVERNEMENT, en France, il ne traite pas la France comme une victime ou une conquête, ainsi qu'on l'a dit ; non, mais il la traite volontiers comme UNE ÉCOLIÈRE. (Très bien !) Il se constitue le PÉDAGOGUE DU PAYS (approbation à droite) ; il le met en TUTELLE ; il se croit investi du droit de lui apprendre, à ce GRAND PAYS, ce *qu'il doit vouloir, savoir et faire.* Messieurs, ça été là la faute de tous les gouvernements, LEUR FAUTE ET LEUR FAIBLESSE ; ils sont tombés pour n'avoir pas compris que la France, *tôt ou tard*, protesterait contre la FÉRULE DU PÉDAGOGUE. C'EST CE QUI VOUS ARRIVERA PLUS TARD A VOUS-MÊMES, si vous persistez dans *la voie* que vos prédécesseurs ont ouverte, et OU ILS ONT TOUS SUCCOMBÉ LES UNS APRÈS LES AUTRES. »

C'est très justement pensé et parfaitement formulé. — Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

ALLEMAGNE. — D'après un article de la *Feuille constitutionnelle de la Bohême*, reproduit par la *Gazette des Postes de Francfort*, les grandes puissances continentales seraient convenues d'appeler d'accord, mais séparément, l'attention du ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne sur la nécessité urgente de mettre un terme aux menées des associations propagandistes de Londres.

Nous espérons que le cabinet de Saint-James persistera dans l'attitude qu'il a gardée jusqu'à présent en face des réclamations de ce genre, et qu'il restera du moins en Europe un coin de terre, une île, où les proscrits pourront trouver un asile inviolable. — Allyre Bureau.

— Une lettre de Vienne, 2[?] septembre, à la *Gazette de Cologne*, annonce l'échec subi par le nouvel emprunt de 85 millions lancé par le gouvernement et qu'on se faisait fort de réaliser en moins de quinze jours rien qu'en Autriche. Malgré toutes les mesures de contrainte morale auxquelles on a eu recours, bien que le conseil communal ait envoyé les listes de souscription de maison en maison, que tous les établissements de bienfaisance et les communes rurales de 2,000 habitants aient dû souscrire, on n'a pu réunir jusqu'à présent que 48 millions.

ITALIE. — L'*Opinione* de Turin récapitule les mouvements de troupe, les revues, les visites impériales, les réunions de princes dont la Lombardie est en ce moment le théâtre, et considérant que le plan de résistance des Lombards, bien connu à Vienne, est l'immobilité de la résistance passive qui n'exige pas de semblables préparatifs et un pareil déploiement de forces, conclut que ces mesures sont prises contre le Piémont. « Que le ministère sarde, dit-il en terminant, ne se laisse pas aller à l'indolence ; qu'il examine froidement les symptômes extérieurs, et il verra que la position actuelle est plus ardue, plus difficile qu'elle ne l'était en 1849, après les désastres de Novarre. »

— Une lettre écrite de Rome, 11 septembre, à la *Gazette d'Augsbourg* parle de l'intention où serait le gouvernement d'enrôler 6,000 Suisses. Les rapports des officiers de l'état-major chargés de procéder au recrutement constatent l'impossibilité où ils se trouvent de former un corps de troupes indigènes. L'appui des mercenaires suisses entraînerait l'évacuation de la Romagne par les Autrichiens qui ne conserveraient que la forteresse d'Ancône, et le retrait des troupes françaises sur Civita-Vecchia. Il n'y aurait à l'exécution de ce beau plan qu'une difficulté, c'est la mesure récemment prise par le gouvernement suisse qui interdit absolument les capitulations de ce genre.

Le *Progresso* de Turin du 23, annonce que le *Mississipi* à bord duquel se trouve Kossuth, a touché à l'île de la Spezia, en vue de Gênes. On raconte que Kossuth étant déjà à bord du *Mississipi*, au moment de quitter les Dardanelles, un officier turc vint le trouver avec une dépêche du gouvernement ottoman qui, se voyant formellement menacé d'un *casus belli* par l'Autriche, le priait de surseoir à son départ. Kossuth était prêt à adhérer à cette invitation, lorsque le commodore américain s'y opposa formellement, déclarant que Kossuth en montant à bord de son navire avait mis le pied sur le territoire américain et qu'il était libre.

AMÉRIQUE. — Dans les nouvelles reçues de New-York et qui vont jusqu'au 13, il est fait mention d'une émeute terrible qui aurait eu lieu à Christiana, comté de Baltimore, où l'on voulait reprendre deux esclaves fugitifs. Les nègres, au nombre de 200, ont fait feu sur les blancs et en ont tué et blessé sept. Les deux hommes tués étaient les maîtres des fugitifs. Les blancs de Christiana ne s'en sont point mêlés.

CUBA. — L'anéantissement complet de l'expédition de Lopez est confirmé par les nouvelles arrivées cette semaine.

Lopez a été livré pendant son sommeil par un fermier chez qui il avait cherché un refuge après avoir erré plusieurs jours à travers la campagne. Il a été conduit à la Havane où il a subi, le 1er septembre, le supplice du *garroto* (étranglement) au milieu d'un appareil militaire formidable. Lopez a marché au supplice d'un pas ferme. Tous ses compagnons, dispersés, errants, ont péri ou sont tombés entre les mains des Espagnols. Cent cinquante-cinq doivent être envoyés en Espagne où ils subiront la peine des galères.

Lopez n'avait pas plus de 4 à 500 hommes avec lui. Il comptait sur l'appui d'une partie de la population qui lui a complètement fait défaut. Cette petite troupe a combattu d'abord avec une rare intrépidité ; les Espagnols ont été repoussés dans toutes les premières rencontres. Ils ont eu, dit-on, 1500 hommes tués et 500 blessés. Le général Enna, l'un des plus braves officiers de l'armée espagnole, a été tué.

Les prisonniers confessent qu'en aucune occasion les créoles de l'île n'ont témoigné aucune disposition à se joindre à eux, et, après leur débandade, ils n'ont rencontré partout que l'hostilité la plus prononcée.

Aujourd'hui que l'invasion est tout à fait vaincue, le gouverneur général de Cuba paraît revenir à des sentiments plus humains. On cite les noms de quatre officiers du corps expéditionnaire de Lopez qui ont été mis en liberté. Quelques feuilles américaines semblent espérer que ces inspirations ne s'arrêteront pas là.

Allyre Bureau.

Un discours de lord Palmerston.

Les journaux français reproduisent un discours prononcé par lord Palmerston devant les électeurs de Tiverton, et qui semble véritablement une satire indirecte de ce qui se passe en France. Lord Palmerston explique pourquoi en Angleterre le maintien de l'ordre n'exige ni soldats, ni gendarmes, ni sabres, ni baïonnettes, mais de simples policemen civils n'ayant pour toute arme qu'un petit bâton, et empressés à indiquer à chacun ce qu'il cherche.

« Ce que vous admirez, dit-il à ceux qui s'étonnent de cet état de choses, nous le devons d'abord au grand bon sens, à la bonté de cœur et aux admirables qualités qui appartiennent au peuple anglais ; mais ensuite et plus encore, nous le devons à ceci : c'est que la justice est bien administrée en Angleterre. Tout homme ici sait parfaitement que d'homme à homme la justice et bien et impartialement rendue, sans faveur ni sans influence de quelque côté que ce soit. Voilà pourquoi l'Anglais a foi dans la loi et ne s'empare pas de la loi pour se faire justice. Il sait que les dépositaires de l'administration de la justice la rendent avec équité.

« De plus, ici, tout homme est libre d'exprimer ses opinions, quelles qu'elles puissent être. S'il a tort, il est combattu par ceux qui peuvent le ramener à la raison ; s'il a raison, il persuade ceux qui ont tort. La lutte des opinions est une guerre pacifique qui produit toujours les plus heureux résultats. Enfin le gouvernement et le Parlement, depuis nombre d'années, ne cessent pas de travailler avec zèle à chercher et à exécuter les grands perfectionnements politiques et sociaux. (Applaudissements.) Écarter les abus et faire des améliorations, tel a toujours été le but des gouvernements qui se sont succédés en Angleterre. Aussi le peuple a-t-il toujours été content de ce qui a été fait, et s'il y a quelque chose à faire encore, il attend patiemment, sûr qu'on s'en occupera. »

L'appréciation de lord Palmerston peut être empreinte d'un peu d'optimisme en ce qui concerne la parfaite satisfaction du peuple anglais, mais il y a beaucoup de vrai dans les motifs auxquels il attribue la tranquillité publique.

Allyre Bureau.

La loterie des lingots d'or.

Le *Siècle* a publié cette semaine deux longues lettres, la première de M. Langlois, directeur révoqué de la loterie des lingots d'or, la seconde de M. Clément Reyre, secrétaire général de la préfecture de police et commissaire spécial du gouvernement près de cette loterie.

M. Langlois se plaint très amèrement de M. Clément Reyre, et M. Clément Reyre répond à M. Langlois qu'il a grand tort de se plaindre et surtout de se poser en accusateur, lorsque c'est à lui à se justifier. M. Langlois persiste à défier les investigations les plus scrupuleuses sur les actes de sa gestion ; et M. Clément Reyre, pour donner une idée de l'ordre parfait dont se targue M. Langlois, expose que plus de *quinze cent mille* billets impayés sont encore disséminés sur tous les points, et que malgré les recommandations les plus vives, malgré le travail le plus assidu fait par d'habiles employés, il lui a été impossible jusqu'à présent d'avoir le relevé des dépositaires et du nombre des billets remis à chacun d'eux. « Vous comprenez, ajoute M. Clément Reyre, que » ce travail est urgent et nécessaire. Il est évident que le tirage » ne peut avoir lieu que quand nous n'aurons plus d'incertitudes » sur ceux non payés. »

De ces longues explications échangées entre le directeur révoqué et le commissaire du gouvernement, il résulte que la question est plus embrouillée que jamais, attendu que de part et d'autre on ne s'épargne pas les insinuations et les réticences.

En attendant, la spéculation des billets contre laquelle s'était si justement révoltée la probité de M. Carlier, se continue comme devant, et la sévère ordonnance du 12 septembre contre la vente publique des billets avec ou sans primes demeure sans application.

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

L'ordonnance de M. Carlier concernant le séjour des étrangers dans le département de la Seine paraît n'avoir été que l'initiative d'une mesure générale qui devra s'appliquer à toute la France. Les préfets du Bas-Rhin, de la Gironde, de la Charente-Inférieure, de la Vendée, etc., ont pris des arrêtés semblables pour leurs départements. — Allyre Bureau.

— On lit dans la *Patrie* de vendredi soir :

« Les individus inculpés d'avoir pris part aux troubles de Largentière et de Laurac (Ardèche) vont, conformément à la mise en état de siége de ce département, être traduits devant les conseils de guerre. »

Il est bon de faire remarquer que la mise en état de siége du département de l'Ardèche est postérieure aux troubles en question, et que, conséquemment, ce changement de juridiction constitue un véritable fait de rétroactivité. — Allyre Bureau.

— Le préfet du Gers vient de publier un arrêté par lequel interdit à tous les armuriers de faire aucune livraison de fusils, de pistolets et autres armes de luxe et de chasse, sans s'être fait présenter par l'acheteur un certificat de moralité délivré par le maire de la commune et visé par le sous-préfet.

— Le maire et le premier adjoint de Latour-du-Pin ont été frappés de suspension par le préfet de l'Isère pour s'être dispensés de rendre visite au général Castellane lors de son passage en cette ville.

— La société nationale d'horticulture de la Seine a ouvert le 26 son exposition annuelle sous une tente immense dressée dans le carré Ledoyen aux Champs-Elysées. Cette exposition se terminera le lundi 29. Le public est admis de 10 heures du matin à 5 heures du soir. On perçoit à l'entrée une rétribution de 1 fr. par personne, dont le produit est destiné à augmenter le nombre des primes d'encouragement et à venir en aide aux jardiniers devenus nécessiteux par vieillesse ou maladie.

[?]e montra une véritable ami de la liberté. L'un de ses dignes parents, nommé comme lui Boccanégra, fut investi en 1348 du gouvernement particulier de la Corse. Et ce début de l'administration génoise dans notre île n'y aurait laissé que d'excellents souvenirs sans un horrible fléau qui vint tout d'abord y attacher le plus sinistre présage : — la peste, apportée d'Orient par un bâtiment génois, y exerça sans relâche, de 1348 à 1351, des ravages effrayants.

Cette peste du XIVe siècle fut, du reste, une calamité universelle pour l'ancien monde. Après avoir dépeuplé l'Asie centrale, elle était passé presque en même temps dans l'Egypte et dans la Russie, puis s'était répandue sur l'Europe tout entière jusqu'aux bords de l'Atlantique.

« On la connaît dans l'histoire sous le nom de *peste de Florence*, dit Sismondi, parce que, tandis qu'elle moissonnait ailleurs dans l'obscurité des milliers de victimes, à Florence, où elle emporta plus de cent mille personnes, une civilisation plus avancée rendait les pertes plus sensibles. Beaucoup d'hommes distingués succombèrent ; plusieurs philosophes l'étudièrent, et un grand écrivain, Boccace, en a laissé une admirable description. »

Les lettrés de notre bon pays de France ne lui firent point tant d'honneur. A Paris, où cette même peste prenait 500 morts par jour à l'Hôtel Dieu, sans compter le reste, et où personne n'ignorait qu'elle dépeuplait les provinces, il n'était philosophes ni poètes qui daignassent lui consacrer leurs pages. « On est effrayé du peu que s'estimait alors la vie des hommes, dit Lavallée, lorsqu'on voit le chroniqueur des chevaliers (l'historien Froissard) ne mentionner ce grand fléau que par une seule phrase jetée évidemment dans un chapitre de nobles faits d'armes : « En ce temps là, une maladie, que l'on nommait épidémie, courait, dont bien la tierce partie du monde mourut. »

C'est encore un écrivain toscan de cette époque, l'historien Villani, qui estime les pertes de l'île de Corse, non pas à la « tierce partie », mais aux DEUX TIERS de sa population dans ces trois années terribles ! Au milieu des troubles amenés par un changement du gouverneur génois et par les intrigues arragonaises, une famine était venue se joindre à la peste pour lui faire atteindre ce désastreux résultat......

On devine comment, dans les replis de ces pauvres montagnes successivement ravagées par tous les fléaux de la terre en subversion, le peu qu'il restait d'âmes vigoureuses et confiantes en Dieu devait s'indigner d'un tel désordre dans les conditions faites à la vie des sociétés humaines, — et en demander compte à ces prétendus guides de l'humanité, qui, sous les noms de papes et de rois, la laissaient si misérablement s'égarer en chemin.

On se figure donc aisément une secte corse, vouant mépris ou haine à ce réseau de tyrannies politiques et religieuses, qui constituait ce que nos historiens ont encore aujourd'hui la bonté d'appeler *l'ordre social* du moyen-âge. On se la figure même, au besoin, poussant à son tour jusqu'aux dernières limites de l'absurde son aveugle et impuissante révolte, mais ce qui étonne vraiment, c'est qu'au milieu de ce petit peuple aussi peu endurant et, — disons le mot, — aussi peu travailleur par habitude invétérée que peu mystique par nature, l'hérésie compliquée de ridicule ait pris en même temps le caractère d'un mysticisme pacifique, laborieux, — s'animant de l'espoir d'une prochaine régénération de l'espèce humaine par le travail, jusqu'au point de braver les fureurs de l'Inquisition plutôt que de consentir à l'abjurer.

Tel est pourtant le spectacle que présenta la Corse, au dire de plusieurs historiens insulaires, peu d'années après l'époque calamiteuse à laquelle nous conserverons le nom de peste de Florence. Il y a sans doute de mystérieux instincts dans une population qui a besoin de revivre ; et le sentiment religieux de l'homme est capable de réactions bien étranges, sous tant de menaces de destruction.

C'était au temps du pape Urbain V. La démoralisation de l'Italie et les intrigues vénales de la cour pontificale d'Avignon faisaient pressentir le scandale du grand schisme, crise mortelle pour la foi catholique romaine. L'Anglais Wicleff répandait dans le nord les idées réformistes de son compatriote Lollard, — qui lui-même les avait empruntées, dit-on, aux Vaudois et Albigeois de la France méridionale, — en attendant qu'elles conduisissent au bûcher Jean Huss et Jérôme de Prague, précurseurs infortunés du plus heureux Luther. C'est alors que prit naissance en Corse, dans le canton de Corbini, vers le midi de la bande ultra-montaine et à une journée de marche de Bonifacio, la secte des *Giovannali*, ainsi appelés du nom de son fondateur, Jean, de l'ordre de Saint-François. Cette secte que des auteurs modernes ont comparée à celle des saints-simoniens de 1832, fit de rapides progrès et fut bientôt répandue sur une grande partie de l'île. Accusée de toutes les infamies et de toutes les absurdités possibles, traquée de toutes parts à la voix des inquisiteurs, elle avait pris les armes pour se défendre ; et c'est sur la terre de Communes qu'elle vint expirer, après un combat suprême.

Au milieu des accusations grossières et plus ou moins méritées qui finirent par faire anathématiser en masse les institutions mixtes du tiers-ordre de Saint-François, connues en France au temps dont il s'agit sous les dénominations de béguins et béguines, on trouve dans les traditions corses, au sujet des Giovannali, plusieurs dires qui tendent à justifier beaucoup mieux le caractère socialiste attribué à leur doctrine politico-religieuse. Après avoir constaté, d'après ces chroniques, que les sectaires annonçaient au peuple une réforme de la société et un âge d'or nouveau, l'auteur de l'*Histoire générale de la Corse* affirme qu'ils montrèrent « de grandes vues d'améliorations, un vif amour de l'ordre et de la paix, un désir sincère de se rendre utiles et de mettre à profit toutes les facultés de l'homme pour assurer son bonheur sur la terre par une meilleure répartition du travail..... »

Il m'est resté impossible, je vous l'avoue, de vérifier l'exactitude de toutes ces assertions. Mais en relisant l'appréciation sommaire que j'ai citée d'abord, vous vous expliquerez difficilement que toute une secte religieuse ait pu se faire exterminer pour des croyances qui n'auraient été qu'un « fonds inépuisable de ridicule et de cynisme. » Et peut-être nous demanderez-vous s'il n'y aurait pas à regretter là, pour l'histoire de Corse, une petite page mal connue du long martyrologe de la pensée humaine.

Paul de Boureulle.

(*La suite prochainement.*)

— Une souscription est ouverte au comptoir typographique, rue Larrey (ancienne rue du Paon-St-André-des-Arts), 2, dans le but d'élever un monument sur la tombe d'Hégésippe Moreau. Tous ceux qui ont lu les œuvres de cet ouvrier poète, dont une mort prématurée a si douloureusement interrompu la carrière, voudront concourir à la conservation de sa mémoire.

— L'administration des douanes vient de publier le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1850.

Cet ouvrage vient d'être mis en vente à la librairie économique, rue de Richelieu, 14, au prix de 7 fr. l'exemplaire.

— Le conseil municipal de Melun a été dissous et le maire suspendu de ses fonctions pour trois mois, par décrets des 20 et 22 septembre. Cette mesure a été prise, dit-on, à la suite d'une discussion entre les officiers municipaux et le commissaire de police. Il est évident qu'aux yeux de l'autorité, le fonctionnaire choisi par elle doit avoir raison contre les magistrats élus par la multitude. — Allyre Bureau.

— Dans la nuit du 20 au 21 septembre, un incendie terrible a éclaté à Angers dans le quartier des Ponts-de-Cé. On s'était à peine rendu maître du feu que l'alarme était donnée, à 3 heures du matin, dans la ville même. Les flammes dévoraient la filature de M. Oriolle. Pendant trois heures on put croire qu'on ne parviendrait à circonscrire le fléau. De plus, un vent nord-ouest assez vif transportait à de grandes distances des flammèches de laine jusque sur l'autre bord de la rivière et jetaient l'épouvante dans un grand nombre de maisons. Les 400 ouvriers de la filature ont prêté le concours le plus actif pour combattre l'incendie : Malgré les dangers que présentait le sauvetage d'un bâtiment de 7 étages, il n'est survenu que deux ou trois accidents de peu d'importance. A neuf heures du matin on était maître de l'incendie, mais le feu n'était pas éteint complètement.

Les bâtiments d'habitation et les magasins ont été seuls atteints ; la partie des métiers est intacte, ce qui fait espérer que ce sinistre n'entraînera point la fatale conséquence du chômage pour les ouvriers.

— On écrit de Vienne (Autriche), le 18 septembre :

« Le 1[er] octobre prochain s'ouvrira à Vienne un congrès composé de délégués des gouvernements de France, de Belgique et d'Autriche, et qui aura pour objet de régler diverses mesures relatives aux communications entre ces pays par les télégraphes électriques. Il s'agira notamment d'apporter à ces communications télégraphiques des facilités plus grandes d'accélérer la transmission des correspondances particulières, lesquelles se trouvent encore interrompues et retardées à plusieurs stations ; de poser partout des doubles fils, et d'établir sur divers points des fils souterrains.

» Le concours des locomotives sur le chemin de fer du mont Sœmmering vient d'être terminé. Le prix, qui, comme on le sait, est de 20,000 ducats d'Autriche (237,000 fr.), a été adjugé à la locomotive la *Bavaria*, construite dans les usines du célèbre ingénieur M. Maffei, à Munich.

» A l'obtention de ce prix est attaché le droit d'une commande de vingt autres locomotives de même genre pour le railway du Sœmmering. Cette commande a déjà été transmise par notre gouvernement à M. Maffei. »

LE CABLE SOUS-MARIN. — On lit dans le *Daily-News*, du 23 septembre :

« Hier, à six heures du matin, a commencé l'intéressante opération de l'embarquement, pour être conduit à sa destination, à Douvres, du rouleau de 24 milles du câble électrique. Cette opération s'est faite avec succès dans les ateliers de MM. Blyth et compagnie, sur le bord de la rivière, à Wapping.

» Le *Blazer*, sous les ordres du capitaine Bullock, est un beau bâtiment que l'amirauté a[illegible] à la disposition de la compagnie. Le *Blazer*, qui jauge 6 à 700 tonneaux, et qui ne fait plus de service actif, a été démantelé pour recevoir le câble, qui a pu être roulé sur ce ponton, sans mâts et sans roues.

» Il sera remorqué par trois navires à vapeur qui, à raison de 12 milles par heure, lui feront parcourir les [illegible] milles de mer jusqu'à Douvres. Le travail du transport du câble était long et difficile. On pense qu'il sera terminé ce matin.

» Comme il faudra, pour couler bas le câble, choisir une marée et un vent favorables, on n'a pas encore décidé le jour de la submersion, ni de quel côté du canal, France ou Angleterre, elle doit se faire. — Les ingénieurs, pour cette opération, prennent conseil des officiers de marine et des pilotes. — Le poids de chaque mille de câble est de huit tonneaux.

» La combinaison a été si habilement faite, et il règne à la fois tant d'harmonie et d'uniformité dans ce câble, que, selon les prévisions, il résistera contre toutes les éventualités de violences de vibration et de secousses. »

Le *Courrier du Havre* annonce avoir reçu de M. le directeur du télégraphe la communication suivante que nous publions avec une vive satisfaction. Voilà résolu un des plus grands problèmes des temps modernes :

« Monsieur le rédacteur, j'ai l'honneur de vous donner communication d'une dépêche qui annonce l'heureuse issue de la tentative faite pour poser un fil télégraphique sous-marin entre Douvres et Calais. Ce succès va permettre l'ouverture presque immédiate des correspondances télégraphiques entre la France et l'Angleterre.

» Veuillez agréer, etc. GAILLARD.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Paris, le 26 septembre.

L'administration en chef des lignes télégraphiques à M. le directeur du télégraphe au Havre :

Le fil sous-marin entre Douvres et Calais est posé ; le courant électrique passe bien. Tout porte à croire que le succès sera complet.

Le *Morning Herald* écrit à ce sujet :

L'immersion du cable du télégraphe électrique entre les côtes de France e d'Angleterre a réussi. Cette nouvelle a causé une véritable satisfaction dans la Cité. Les deux capitales seront bientôt entre elles en communication instantanée. On ne sait, toutefois, si le cable pourra résister à l'action de la mer et aux attaques des insectes marins, dont quelques-uns sont connus pour avoir une grande puissance de destruction.

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE

ET LES LOIS SOCIALES.

XVI.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES.

Loi physiologique d'ordre social.

Pendant que les adversaires aveugles du socialisme s'approprient exclusivement la bannière de l'ordre social et entonnent le vieux cantique contre la méchanceté des passions humaines, il est assez piquant de prouver que le socialisme scientifique considère l'amour de l'ordre comme la passion dominante de l'âme humaine et l'ordre lui-même comme l'accord total supérieur qui doit résulter du libre et complet exercice de toutes les passions innées.

C'est précisément cette preuve que nous croyons fournir en terminant cette étude.

Après avoir analysé physiologiquement et socialement toute une série de passions dont l'essor normal et l'éducation sociale exigent le double règne de la liberté et de la solidarité parmi les hommes, il y a peu à faire pour démontrer que la synthèse de ces passions forme elle-même *une association vivante*, une attraction générale, une passion suprême tendant à l'unité de l'homme avec ses propres éléments, avec ses semblables, avec l'Univers, — par conséquent avec Dieu.

Après avoir exposé comment chaque ressort physiologique, chaque attraction végétative, sensuelle, affective constitue une véritable loi sociale, et crée dans la société des institutions particulières qui lui servent d'organes collectifs, nous croyons facile de faire comprendre que tout ce qui existe d'*ordre* général, moral ou matériel, religieux ou politique, scientifique ou industriel dans les sociétés actuelles est dû à un même et unique instinct, inné et ineffaçable dans l'homme.

N'est-il pas vrai d'abord que l'être humain est une association, une harmonie vivante d'organes, de penchants et de facultés, et que cette association est si bien nouée, que cette unité est si solidaire que lorsque la moindre atteinte lui est portée, l'homme souffre, se révolutionne ou meurt ?

N'est-il pas vrai que pendant que toutes nos autres passions et facultés sont mises en jeu par l'attrait d'une satisfaction partielle, d'un plaisir limité, il en est une qui aspire à une satisfaction générale, à une harmonie, au bonheur, c'est-à-dire à l'unité du Bien, du Beau, du Juste, du Vrai, du Grand ?

N'est-il pas vrai que sous la dénomination de *libre arbitre*, l'homme a voulu désigner le *désir* et la faculté qu'il a de se posséder lui-même, de percevoir l'unité de son être, de centraliser le sentiment de sa vie, de la gouverner et de l'harmoniser autant que possible ?

N'est-il pas vrai que l'homme n'est croyant et savant que lorsque ses connaissances, ses idées sont liées, systématisées, coordonnées, en parfaite unité dans son intelligence ; qu'il n'est réellement aimant que lorsqu'il aime de toute son âme et met ses sentiments, ses affections en parfaite harmonie ; qu'il n'est réellement sain et fort que lorsque tous ses organes et toutes ses forces fonctionnent intégralement, librement et solidairement ?

N'est-il pas vrai que la *volonté* de l'homme est un acte de synergie d'association de tous ses penchants, de toutes ses attractions ; que lorsque l'homme veut quelque chose, il le veut de tout son être ; que tout son être y concourt et y consent et que, de l'avis de tous les grands penseurs, la fonction remplie par le pouvoir gouvernemental dans la société doit être en parfaite analogie avec le mode d'exercice du pouvoir de la volonté dans l'être humain ?

N'est-il pas vrai que sous le nom de *raison* la faculté possédée par l'homme d'empêcher ou d'arrêter les excès anarchiques de ses propres penchants, de délibérer en lui-même, d'opter, de voter entre les sollicitations de telle passion, de tel désir, de telle pensée et les vœux de tels autres désirs, besoins ou intérêts, a également pour objet de faire triompher les motifs passionnés les plus impérieux, les besoins les plus pressants ou les plus importants de l'Être, et par conséquent de garantir le mieux possible l'ordre et l'unité de la vie ? N'est-il pas vrai que la raison ne se résigne à sacrifier tel désir à tel autre que lorsqu'elle ne peut les satisfaire tous, mais qu'elle aspire elle-même à leur satisfaction complète et constitue par conséquent, aussi une attraction vers l'harmonie ? N'est-il pas vrai qu'il y a encore une analogie frappante entre ce pouvoir délibérant de la Raison dans l'homme et le pouvoir délibérant de ces conseils de gouvernement, de ces assemblées législatives qui sont chargées de représenter, de concilier et de satisfaire autant que possible, à la majorité des voix, les sentiments, les intérêts et les opinions de l'Être collectif qu'on appelle Nation ?

N'est-il pas vrai que l'homme obéit au même besoin d'unité, d'harmonie, quand il règle et coordonne ses propres désirs dans son propre sein, avec sa *conscience* que quand il règle et harmonise de son mieux les rapports affectifs qui le lient à ses semblables sous le nom de *morale* ?

N'est il pas vrai que l'instinct d'unité, de conservation, d'amour-propre qui attache l'homme à lui-même a, pour analogue dans la société, un même instinct d'unité, d'amour ou d'orgueil national qui attache les citoyens les uns aux autres et au sol natal sous les noms de *Civisme*, de *Patriotisme* ?

N'est il pas vrai que si l'homme est heureux de se sentir en harmonie de santé, de force, de beauté, de sentiment, de conscience et de raison en lui-même et avec lui-même, il est plus heureux encore de se sentir en unité d'affection, de bien-être, de croyance, de raison avec la société qui l'entoure ; qu'il est encore plus heureux quand ce charme d'unité, cet amour d'harmonie embrasse l'humanité entière, la nature elle-même, la création, l'Univers, et devient le sentiment religieux, l'amour de l'ordre universel ; et que c'est même ce désir puissanciel d'ordre, d'unité, d'harmonie qui inspire la foi, l'amour de Dieu, et fonde les religions, dogmes et cultes ; qui inspire l'amour de la vérité, groupe les idées, construit les systèmes, fonde l'édifice des sciences ; qui donne à l'artiste son culte pour le beau, son inspiration, son goût, son génie ; qui enflamme les cœurs des gens de bien pour le même idéal de justice ; qui inspire le courage et l'héroïsme du dévoûment, des sublimes vertus ; qui se traduit même sous les formes futiles du monde élégant et impose l'unité de bon ton de convenances, de politesse ; qui s'appelle dans les corporations et les armées l'honneur, l'esprit de corps, la discipline ; enfin qui préside à tous les arrangements de choses, à toutes les créations du travail humain sous le nom vulgaire d'AMOUR DE L'ORDRE ?

Si tout cela est vrai, si toutes ces aspirations de l'homme vers l'ordre, vers l'unité, vers l'harmonie sont réelles, incontestables et découlent de son organisation même, constituent une passion dominante, un instinct inné, il doit être vrai que l'ordre et la liberté sont deux besoins identiques, forment une seule attraction ; que l'ordre véritable ne peut être réalisé que par la liberté complète ; — la liberté entière que par l'ordre parfait ; que la liberté n'est subversive et révolutionnaire que parceque l'ordre est faux et oppressif, et que c'est l'amour même de l'ordre juste et vrai, la révélation même d'un ordre meilleur qui pousse aujourd'hui les masses agitées à transformer profondément l'ordre social actuel.

Mais pour rendre cette déduction saisissante, il importe d'insister sur l'*innéité* de la passion d'ordre ou d'unité, et de remarquer que cette passion suprême, comme tous les rameaux d'attraction dont elle est la tige, a été, pendant les diverses phases de l'embryogénie sociale, à l'état d'instinct confus, vague, brut, animal, avant d'acquérir la conscience raisonnée, le trésor de lumières et le développement universel qu'elle devra à l'éducation vraiment sociale, à la société vraiment humaine.

Personne ne nie que l'homme a le sentiment intérieur de ses facultés avant de les exercer sciemment et complètement ; qu'il est *poussé* à se constituer un ordre intellectuel, religieux et scientifique quelconque, un ordre moral et social quelconque, un ordre industriel et matériel quelconque avant de savoir et de pouvoir réaliser ce triple désir d'ordre, d'harmonie et d'unité. L'homme cherche *d'instinct* à raisonner ses impressions, à interpréter la cause des phénomènes, les lois de la vie universelle, à comparer des idées et des notions différentes, à en déduire les conséquences, à en découvrir la conciliation, à coordonner ses actions, à en juger relativement le mérite ou le démérite, à se créer, enfin, un milieu social de plus en plus favorable, tout comme un enfant nouveau-né, il cherche d'*instinct* le sein de sa mère et le presse de ses mains pour en exprimer le suc nourricier.

L'homme ne peut être privé d'une boussole de révélation que l'animal possède lui-même. Une tendance instinctive et innée doit le mettre sur la route de ses destinées comme une tendance instinctive et innée pousse l'araignée à peine éclose à tisser sa toile, le tout jeune fourmilion à creuser sa fosse conique dans le sable, l'abeille à s'élever dans l'air avant d'aller dans les champs, et à tourner en rond pour reconnaître la position de sa demeure, puis à rechercher le saule, le framboisier et à construire des cellules hexagones ; le cailleteau et le perdreau à courir après les insectes et les grains au moment où ils quittent l'œuf ; le canneton et la tortue à s'acheminer vers l'eau la plus prochaine, entraînant encore les débris de l'œuf dont ils viennent de sortir ; l'oiseau à construire son nid, et le castor sa cabane ; le renard, le corbeau et le hamster à faire des provisions ; la chèvre à se jeter sur le cytise qu'elle rencontre la première fois, comme le chien de chasse, sans aucune instruction préalable, poursuit le sanglier, etc., etc. Seulement l'homme, destiné à unir en toute chose l'unité à la variété, ne peut développer et concilier ses nombreux penchants que par une création sociale progressive, tandis que chaque espèce animale, livrée à elle-même, s'en tient à l'exercice de quelques instincts fixes, de quelques aptitudes partielles. Ces instincts épars de l'animalité sont comme les notes détachées d'une gamme d'attractions dont l'homme seul est le clavier, dont la société humaine est l'orchestre. En cela même, les *attractions sont proportionnelles aux destinées* pour l'animal comme pour l'homme.

C'est précisément parce qu'il possède un instinct d'universalité, un large besoin d'unité, d'ordre et d'harmonie, parce qu'il est UN ET MULTIPLE dans tous ses désirs, parce qu'il sent la vie universelle circuler dans sa vie, parce qu'il voit dans tout que l'homme est roi de la création terrestre. L'instinct d'unité lui a été donné comme un privilége qui n'appartient qu'aux êtres appelés à partager l'œuvre de Dieu, à régir un monde. C'est grâce uniquement à cette passion élevée que chacune des jouissances sensuelles de l'animal donne naissance pour l'homme à un art admirable ; que du chant du rossignol il résulte chez l'homme l'art de la musique ; du nid de l'oiseau et de la cabane du castor des temples et des palais ; de la queue ou de la trompe qui sert de truelle à l'animal les mille et mille talents de la main humaine ; que le désir animal de multiplier son espèce se transforme chez l'homme en amour idéal, sublime ; que l'affection que les femelles ont pour leurs petits enfants devient chez les femmes une tendresse de toute la vie ; que l'attachement réciproque des animaux se change dans l'homme en un sentiment ineffable d'amitié qui résiste à l'éloignement et aux années ; que la sensibilité des animaux aux caresses se transforme chez l'homme en glorieuse ambition et en sentiment d'honneur ; que le besoin animal de mouvement et de changement prend les humaines et merveilleuses proportions d'un voyage rapide autour du monde, que l'instinct de combativité et de lutte devient dans la société vraiment humaine l'émulation la plus noble et la plus féconde ; que l'ivresse spontanée des sens et de l'âme s'élève à l'enthousiasme ; qu'enfin il est donné à l'âme de l'homme de franchir les limites du temps, de l'espace et de vivre de souvenir et d'espérance plus encore que de sensation.

Si nous voulons nous convaincre mieux encore de l'innéité de cet instinct d'ordre, d'unité, demandons-nous :

Quelle force intérieure, autre que celle-là, a poussé, sur les points du globe les plus opposés, les familles éparses de la sauvagerie à former des tribus et à graviter autour d'un chef ?

Quelle puissance a conduit ensuite les tribus à former des villages et des villes, à graviter encore autour d'un forum, à proportionner généralement le nombre d'habitants de ces villages au rayon de facile culture ; à séparer ces agrégations rurales les unes des autres par des distances à peu près constantes, à faire de ces villes des foyers d'attraction, des soleils d'art, de science, d'industrie, de luxe, d'administration proportionnels à une certaine étendue de campagne et servant de pivots à la gravitation des intérêts ruraux eux-mêmes ; à placer encore autant que possible les capitales au centre de gravité des intérêts du pays, au sommet de la hiérarchie administrative et concentrique de ces tourbillons de population.

Quelle autre voix intérieure que l'instinct d'ordre et d'unité a pu enseigner aux sociétés diverses et naissantes ces lois progressives de solidarité, ces lois géométriques de mesure, d'attraction ou de gravitation, et leur faire imiter confusément, avant de le connaître, l'ordre dans lequel les planètes gravitent autour du soleil ?

Comment se fait-il que sans communication possible entre les continents, toutes les religions aient eu le même fond de principes comme elles avaient le même objet, et qu'entre les autres institutions fondamentales des sociétés diverses d'âge et de formes les mêmes rapports de coïncidence, d'identité, se retrouvent encore ?

C'était évidemment d'un instinct d'unité que partait cette ardeur du moyen-âge pour la construction des cathédrales, des châteaux-forts et des hôtels de ville, ces trois monuments de l'unité religieuse, militaire et civile ; c'était bien ce seul instinct qui faisait dépendre l'existence de la communauté de ses fondations ; qui persuadait à chacun que la sécurité, la

force, l'ordre public, la patrie, l'indépendance étaient garantis par cette centralisation, comme le temple de Jérusalem était le palladium de la nation juive, comme le temple de Jupiter capitolin à Rome était le pivot de sa civilisation ?

Lorsque le catholicisme a voulu dominer les passions de l'homme, il s'est vu forcé de les absorber et de les satisfaire jusqu'à un certain point. En dépit de sa réaction contre le sensualisme païen et de sa protestation contre les pompes et les images, il a séduit lui-même les sens de l'homme par les magnificences de l'architecture, de la sculpture et de la peinture, par les splendeurs du luxe, la fumée de l'encens, les flots d'harmonie des orgues et des chœurs ; il a donné une consécration religieuse à l'amitié humaine en proclamant la fraternité universelle et l'égalité devant l'éternel ; à l'amour sous les formes du mariage ; à la famille en adorant dans Dieu le père de tous les hommes, à l'ambition en couronnant les conquérants et les rois. Il a gravé le principe d'unité au fronton de ses monuments dans ces mots des apôtres : *Vos omnes fratres estis, ut omnes unum sint*. Il a exalté l'espérance et l'attrait d'un bonheur complet, immense, et ne pouvant le réaliser sur la terre, il lui a ouvert l'infinité et l'éternité des cieux. Enfin il a lutté pendant des siècles de dévouement, d'oppression ou d'intrigue pour ranger sous sa loi l'humanité entière. Certes, en tout cela, le catholicisme n'a pas fait autre chose qu'obéir à l'irrésistible instinct de l'unité humaine, et il a été dans l'histoire le plus grand mouvement d'unité morale et sociale.

Tout ce que cette unité catholique a méconnu, comprimé ou froissé s'est fait jour révolutionnairement dans l'Etat, dans l'université, dans la philosophie, dans la littérature et la science modernes et forme de nos jours la nouvelle aspiration vers une unité plus large et plus vivante encore, qui doit identifier l'ordre et la liberté, la loi et la passion, la foi et la raison, l'homme et la société, la terre et le ciel, l'humanité et Dieu.

La première partie de notre travail a eu pour objet de démontrer l'exacte et constante analogie des mouvements religieux, scientifiques, sociaux et politiques dans l'histoire ; de prouver qu'à chaque période historique l'esprit humain a conçu instinctivement, sans s'en rendre compte, la même idée de l'ordre universel, de l'ordre physiologique et de l'ordre social... Où trouver une meilleure preuve de l'instinct d'unité, une meilleure preuve de l'unité même de l'esprit humain ?...

C'est bien un instinct d'unité et non une loi écrite qui a transformé les hordes éparses en milices urbaines, les nuées de partisans en armées nationales, qui a fait de l'armée une synthèse de force et de mouvement, un type d'organisation unitaire où toutes les unités inférieures se classent concentriquement dans l'unité générale, où l'ensemble se mire dans ses parties, s'équilibre dans ses grandes divisions et pivote autour d'un foyer de hiérarchie, où il ne manque enfin que la liberté, c'est-à-dire l'attraction passionnée, pour offrir une image parfaite de cet ordre céleste qui équilibre les séries d'astres et les ramène à un foyer unique d'attraction.

Comment se fait-il enfin que la même formule d'ordre soit reproduite partout sans être professée ; que toute institution tant soit peu classée, ordonnée, organisée, centralisée, hiérarchisée, dans nos sociétés diverses, suive la même loi d'unité qui, par affinités de molécules forme les organes, qui par affinités de fonctions les groupe harmoniquement dans les corps, qui par affinités de penchants constitue les familles, les espèces, les genres, les classes, les ordres, les règnes de la création et les enchaîne dans l'ordre universel ? Pourquoi cette loi d'alliance entre l'unité et la multiplicité dont la gamme musicale et le prisme offrent les plus harmonieux emblêmes, dont le système planétaire est un grand modèle, dont l'armée présente l'application la plus éclatante, se retrouve-t-elle à l'état d'ébauche dans toutes nos créations sociales, est-elle reproduite dans l'organisme de toute administration religieuse, politique, commerciale, générale ou locale ? Comment se fait-il que la centralisation administrative qui groupe les communes pour former des cantons, les cantons pour former des arrondissements, ceux-ci pour former des départements ou des provinces et qui rattache les provinces à la capitale rappelle le mouvement concentrique de l'armée autour de l'état-major et la gravitation des planètes autour du soleil ? Comment toutes les fois qu'on veut mettre de l'ordre dans une entreprise, dans un atelier, dans une assemblée, dans une conférence ou de l'attrait dans une réunion, dans une cérémonie, dans une fête, suit-on librement, instinctivement le même procédé de classement et d'unité, forme-t-on des groupes et des séries d'objets d'après leurs rapports de ressemblance, fait-on graviter autour d'un sujet, d'un centre d'attraction et de direction le mouvement, la vie, la pensée, le plaisir ou le travail ?

Puisque l'innéité de l'instinct d'ordre, d'unité, peut seule rendre compte de ce phénomène, expliquer l'universalité de ces faits, elle est donc incontestable.

Puisque cet instinct est non seulement inné, mais encore se manifeste par des formules identiques, par des types d'unité parfaitement analogues à la loi d'ordre universel, il est incontestable que cet instinct est lui-même une loi vivante dans l'homme, une loi physiologique et sociale autant que cosmologique et providentielle, une passion dominante dans l'homme et dans l'univers.

Cela admis, il est impossible de ne pas admettre que le même instinct qui a déjà créé, au sein de chaque nation l'unité religieuse, l'unité militaire, l'unité de langue, l'unité de gouvernement, de législation, de justice, d'esprit public, de science positive, de monnaie, de douanes, de poids et mesures, de mœurs, de costumes, de mode, etc., peut et doit logiquement former l'unité économique, l'unité de production, de circulation et de consommation, l'unité agricole, industrielle, commerciale.

Il est impossible de ne pas comprendre que la tendance instinctive qui pousse déjà les sciences encore fractionnées, morcelées, couvertes de haies et de broussailles, à s'associer entre elles, à se vulgariser, à s'appliquer à l'industrie, à graviter autour des mêmes lois naturelles, à devenir enfin simples, claires, attrayantes et fécondes, peut bien pousser également les petites exploitations morcelées de nos champs, les petits métiers de toute sorte, les mille aptitudes du travail social à s'associer, à se solidariser, à grouper toutes les industries autour de l'industrie nourricière et pivotale, tous les éléments du travail autour de chaque foyer de production et de consommation, à faire graviter les groupes de spécialités autour de chaque bannière professionnelle, les groupes de goûts et d'aptitudes autour de l'attrait de chaque œuvre et de la lumière de tout talent supérieur.

Il ne paraît plus aussi invraisemblable, aussi insensé, de supposer que l'instinct qui a déjà réalisé l'unité de charme dans le domaine restreint des fictions et des plaisirs, qui a fait par exemple de l'Opéra un temple de toutes les harmonies, de toutes les mesures, de tous les prestiges passionnels ; qui *moralise* et adoucit la haute société en charmant à la fois ses sens, son esprit et son cœur, pourrait bien, par la puissance de l'association, réaliser également l'unité de luxe, de goût, de charme et d'attrait dans le domaine de la réalité, du travail, et faire jaillir l'harmonie sociale de la spontanéité même des passions.

Il devient au moins sensible que le besoin d'unité qui cimente et resserre chaque jour le lien social de chaque peuple, excite en même temps les peuples, naguère hostiles, à s'associer également, à se grouper autour d'une centralisation supérieure, à rêver déjà de l'unité du globe et de la paix universelle, à se garantir la liberté commune des mers et des grands passages, à adopter le même droit des gens, à imiter les mêmes institutions et les mêmes progrès, à vibrer des mêmes sentiments, à obéir aux mêmes secousses, à multiplier à l'infini leurs communications et leurs échanges d'intérêts, de plaisirs et de pensées, à vivre enfin de la même vie morale et et matérielle, religieuse ou philosophique, politique et sociale.

On commence à entrevoir que tous ces instincts d'unité aspirent à l'Unité Universelle, et que c'est le même désir d'ordre moral ou matériel, d'unité terrestre ou humaine, politique ou sociale, d'harmonie industrielle, mathématique ou passionnelle, qui a fait le génie de Moïse et de Jésus, le génie d'Alexandre et de César, de Charlemagne et de Napoléon, le génie de Christophe Colomb et de Galilée, de Beethowen et de Mozart, de Newton et de Charles Fourier.

Et quand on voit qu'avec le seul fanal de *l'instinct*, sans en avoir une conscience raisonnée, sans s'en rendre compte, au sein même de l'incohérence des sociétés lymbiques ou embryonnaires, les hommes ont déjà obéi de la sorte à l'unité de principe et de mouvement, ont suivi les lois universelles et copié vaguement l'ordre des cieux, on est heureux de pressentir quelles admirables harmonies les enfants de ces hommes feront jaillir de leurs efforts synergiques lorsqu'ils auront perçu une conscience entière des lois de cette unité universelle ; lorsque l'ordre sera devenu pour eux une science comme il est déjà pour nous un instinct et un attrait !...

On est donc déjà en droit d'affirmer que loin d'être définitivement menacé par les aspirations nouvelles de la solidarité et de l'unité humaine, l'ordre social devra à ces aspirations son assiette définitive, et qu'il serait aussi impossible à l'homme actuel de se passer d'ordre social, qu'il lui serait impossible de se passer de ses passions elles-mêmes...

Il nous reste à préciser la transformation que fait subir à l'organe social qu'on appelle le *pouvoir*, l'étude même de la grande passion qui lui sert de mobile, et à expliquer comment après avoir été le privilége des révélateurs, des poètes et des hommes d'état, cette grande passion peut être développée chez tous les hommes ; comment après avoir donné lieu aux plus monstrueux despotismes, elle doit en se généralisant garantir à elle seule l'harmonie humaine et terrestre.

Ferdinand Guillon.

Publication des manuscrits de Fourier.

ANNÉE 1851. — *Un volume in-18.* (1)

L'école sociétaire poursuit la publication des manuscrits laissés par Fourier et dont une partie considérable a été publiée de 1845 à 1849 dans la revue la *Phalange*. Le nouveau volume qu'elle vient de faire paraître devra attirer l'attention des phalanstériens par la variété des sujets et la date de quelques-uns des morceaux qu'il contient. Nous allons les passer rapidement en revue.

Dans un premier chapitre intitulé : *Où l'auteur parle de lui-même*, nous avons rassemblé plusieurs détails intéressants relatifs à la marche des travaux de Fourier. Nous en citerons le passage suivant :

« Le hasard, après nous avoir entravés pendant des milliers d'années, vient encore s'arroger l'honneur de nos succès tardifs. Moi-même je lui ai payé tribut dans la découverte du calcul de l'Attraction. Je lui ai dû l'initiative d'autres progrès que je n'obtenais pas d'études obstinées. Une pomme devint pour moi, comme pour Newton, une boussole de calcul. Cette pomme, digne de célébrité, fut payée quatorze sous par un voyageur qui dînait avec moi chez le restaurateur Février, à Paris. Je sortais alors d'un pays où des pommes égales et encore supérieures en qualité et en grosseur se vendaient un demi-liard, c'est-à-dire plus de cent pour quatorze sous. Je fus si frappé de cette différence de prix entre pays de même température, que je commençai à soupçonner un désordre fondamental dans le mécanisme industriel, et de là naquirent les recherches qui, au bout de quatre ans, me firent découvrir la théorie des séries de groupes industriels, et par suite les lois du mouvement universel manquées par Newton. »

Quelques lignes plus loin, Fourier rend à la finesse d'esprit des femmes un hommage que nous nous garderons d'omettre :

« Les plus instruits, dit-il, ne seront pas toujours les plus aptes à expliquer les analogies ; il faut une disposition particulière pour les discerner. Souvent les élèves et même les femmes y brilleront plus qu'un Linnée, plus qu'un Buffon. Il faut, pour apercevoir ces rapports des substances, une finesse d'esprit qui est volontiers l'apanage des femmes. Elles pourront figurer avec succès dans cette nouvelle branche d'études. »

Mais s'il assure pour la femme une destinée plus brillante, Fourier prédit aux bibliothèques philosophiques un bien triste sort :

« J'ai vu des philosophes se moquer des deux cent mille volumes de théologie qui sont amoncelés dans la première galerie de la bibliothèque de Paris. Ils s'ébahissaient sur la folie de l'esprit humain, qui travaille ainsi pendant dix-huit siècles à enfanter des visions qu'une lueur de bon sens replonge dans le néant. C'était en 1800, époque où la théologie était très inutile. Je répondais à ces philosophes qu'aux deux cent mille tomes dont la chute les égayait, il faudrait en ajouter bientôt quatre cent mille autres qui tapissaient la galerie philosophique. Là-dessus, grande raillerie de ces beaux-esprits qui m'accusaient de vision. Hélas ! on n'a pas attendu que je leur donnasse le coup de grâce, et déjà leurs systèmes, confondus par le dénouement des révolutions, sont placés de toutes voix au rang où eux-mêmes plaçaient en 1800 le fatras théologique. »

A la fin de ce chapitre, nous avons placé un article de Fourier publié dans le *Bulletin de Lyon* le 11 frimaire an [illegible] (3 décembre 1803), extrêmement curieux en ce qu'il est la première annonce publique du système de l'auteur, et précède de quelques jours le bel article sur le Triumvirat continental.

Dans un second chapitre très bref sur le *Cours du mouvement social*, nous avons donné sur les périodes sociales, quelques notions nécessaires à toute personne qui lit les ouvrages de Fourier.

Les chapitres III et IV, également très courts, renferment aussi les éléments des groupes et séries et des transitions.

Le chapitre V, intitulé *Formation d'une phalange d'attraction*, est la reproduction de plusieurs manuscrits qui remontent de 1803 à 1806, et qui ont servi à la rédaction de la *Théorie des quatre mouvements.* Ils contiennent un grand nombre de détails curieux que l'auteur n'a pas placés dans l'ouvrage de 1808. Nous ne citerons que le tableau qu'il fait de la Bourse journalière tenue dans chaque phalange et dans laquelle il décrit le mécanisme à suivre pour faciliter toutes les négociations de travaux et de rassemblements entre les sociétaires, tous libres, hommes, femmes, enfants, qui habitent le palais phalanstérien :

« Les négociations de la Bourse, dit-il, sont un jeu d'intrigues et de ruses comme nos jeux de cartes, d'échecs, de trictrac ; mais le jeu des négociations de bourse doit être cent fois plus piquant pour un amateur d'intrigues combinées. En effet, les cartes n'offrent que 52 pièces qui par l'identité de marche se réduisent à 13. Le jeu d'échecs, sur 32, n'en a véritablement que 6. Voilà donc nos jeux les plus fameux réduits à 13 et 6 pièces dont la lutte n'exige que 4 ou 6 personnes au plus. Le jeu des négociations offre véritablement un millier de pièces, car chacun vient à la Bourse avec des intérêts tout différents et pour la formation d'un millier d'assemblées. Les combinaisons et les intrigues y sont cent fois plus variées qu'elles ne peuvent l'être dans les jeux de récréation et dans toutes nos intrigues réelles. De là vient que ceux qui auront pris l'habitude des manœuvres de Bourse mépriseront tous les jeux qui plaisent aux civilisés, comme il arrive que nous méprisons à trente ans le noble jeu de l'oie qui faisait nos délices à l'âge de dix ans.

» Il y a dans les négociations des rapprochements très marqués avec nos jeux. Les basses cartes et les pions sont représentés par les enfants qui ont un parquet séparé et une marche différente pour leurs négociations qu'ils font indirectement comme auxiliaires des groupes qu'ils ne composent pas à eux seuls. Nos disparités de couleurs des cartes sont représentées par les sexes qui parfois se séparent chacun dans leur parquet pour des négociations de série simple ; ils se confondent pour des négociations de série composée.

» En général, il y a plus de femmes que d'hommes aux négociations parce qu'elles s'éloignent moins du palais. Aussi sont-elles souvent chargées des diverses négociations des absents et des affaires des phalanges voisines. C'est peut-être par convenance à cette fonction que Dieu leur a donné plus fortement la passion du jeu et de l'intrigue, passion qui sera aussi utile dans l'ordre combiné qu'elle est dangereuse dans l'ordre civilisé. »

Ce chapitre contient encore des aperçus intéressants sur l'éducation et sur les amorces industrielles ou semailles de passions. Nous signalerons le passage sur l'emploi du mensonge et de la vérité dans l'ordre civilisé et dans l'ordre combiné.

Nous sautons par-dessus une foule de détails pour arriver au chapitre VI, formant *appendice au chapitre précédent*, et qui, daté de 1820, donne des renseignements complémentaires sur l'organisation intérieure de la Phalange, et notamment sur l'Opéra que Fourier ose appeler école de morale. Ce n'est probablement pas l'Opéra actuel.

Ce chapitre se termine par quelques tableaux de la splendeur du régime harmonien et un coup d'œil général sur les erreurs des Globes :

« Si Dieu, dit Fourier, nous admettait à juger ceux des Globes qui ont échoué en carrière sociale ; s'il nous donnait la faculté d'en parcourir et inspecter quelques milliers, de comparer et analyser leurs progrès social, comme nous analysons celui de notre planète, serions-nous étonnés d'en voir quelques-uns de noueux, perclus et arrêtés dans la carrière, comme un vaisseau engravé sur un banc de sable ? Cette entrave de quelques globes ne nous étonnerait pas plus que de voir quelques hommes noueux, estropiés, sur la masse d'une ville, quelques arbres noueux et sans accroissement dans la masse d'une forêt. Il en est de même des globes : ce sont des créatures sujettes aux accidents individuels, aux retards d'accroissement matériel et social. Quelques-uns même sont avortons, comme on voit parmi nous certains hommes qui ne s'élèveraient pas au-delà de demi-hauteur. Notre globe n'est point frappé de ce vice irrémédiable ; il n'est affligé que de travers temporaires qui portent à la fois sur le physique et le moral. La perclusion physique n'est que trop constatée par la congélation des pôles. Quant à la perclusion morale, elle est encore plus palpable quand on regarde nos fourmillières de mendiants, nos champs de bataille, nos fourberies mercantiles, nos spoliations fiscales et juridiques, et qui pis est nos charlatans criant au perfectionnement de la perfectibilité, quand le peuple demande du pain et du travail, quand la raison demande qu'on élève l'homme policé au niveau du sauvage et de l'animal qui jouissent du droit de chasse, de pêche, de pâture et de liberté individuelle..... »

Le chapitre VI, intitulé *Politique et commerce*, date de 1803. A notre avis, l'article du *Triumvirat continental*, du 25 frimaire an XII, n'est que la condensation des idées politiques contenues dans ce chapitre.

Fourier insiste fortement sur la prépondérance croissante

---

(1) Prix : 3 fr. 50 c., et par la poste, 4 fr., à la librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire.

de la Russie : « Ne vous y trompez pas, dit-il, la Russie escarmouche déjà l'Europe. Bien une avant-garde de Tartares agitait la torche au pied des Alpes et menaçait la Bourgogne du sort de Prague et d'Oczakow. Une désunion des chefs ennemis causa notre salut; mais quand vous auriez exterminé cet essaim précurseur, qu'importe à l'immense Scythie la perte de quelques hordes, la perte d'une de ses patrouilles ! Ce n'est pas encore aujourd'hui que les Tartares doivent saccager l'Europe. Leurs détachements s'introduisent comme alliés pour vous familiariser à leur approche, et demain la Tartarie, levée en masse, avancera à la lueur de vos capitales embrasées. L'incendie de Paris sera peut-être, comme celui de Persépolis, un jeu d'ivrognerie pour le vainqueur et sa maîtresse, pour un Alexandre et une Thaïs.

« ..... La Russie se grossit par notre inaction et nos discordes; elle marche à pas de tortue et bientôt à pas de géant, quand des bouleversements prochains et inévitables lui auront ouvert la voie... »

Les désastres de la Russie en 1805 et 1807, à Austerlitz et à Eylau, ne font pas abandonner à Fourier son opinion, et à ce passage écrit en 1803 : « Un orage se forme dans le Nord et gronde sur l'Europe, » il ajoute, après ces batailles et avant que la Russie se soit relevée et ait à son tour vaincu la France, il ajoute cette note sans rien rayer : « Bien que la Russie paraisse anéantie. »

Nous ne pouvons suivre Fourier dans ses considérations politiques; cependant, citons l'opinion qu'il se faisait de la réalité du droit public européen :

« On voit des gens, dit-il, qui étudient sérieusement les traités et les droits des souverains, au lieu d'étudier leurs convoitises politiques, leurs moyens d'agression ou de résistance, leurs intérêts éventuels dans les révolutions présumables. Ces gens qui étudient le droit politique disent qu'ils se destinent à la diplomatie. S'ils n'ont pas d'autres connaissances pour raisonner les intérêts de diverses cours, ils sont bons à envoyer en ambassade vers la république de Saint-Marin, qui, ne pouvant ni attaquer ni se défendre, est la seule puissance réduite à observer rigoureusement tous les traités. »

Ce chapitre contient aussi des appréciations extrêmement intéressantes sur la guerre de Napoléon en Egypte, et des prévisions non moins curieuses sur l'envahissement du Mexique par les Etats-Unis et la conquête de l'Algérie par la France.

L'autre partie de ce chapitre traite du commerce avec cette supériorité de vues et cette fermeté de critique que tous nos amis connaissent. Nous l'avons fait suivre d'une petite lettre de J.-B. Say sur Fourier, dans laquelle le célèbre économiste « se flatte qu'après avoir lu les cinq premières pages de l'un de ses traités, Fourier changera son plan. »

Le chapitre se termine par une vigoureuse philippique contre les civilisés; en voici les derniers mots :

« Vos voisins les Barbares forment une société de tigres : croyez-vous, Civilisés, valoir mieux parce que vous formez une société de vipères ? En voyant la Civilisation fardée de verbiages et un peu moins hideuse que la Barbarie, vous l'avez regardée comme destinée ultérieure du genre humain. Vous êtes ignorants sur le but social de l'humanité comme sur son état originaire. La Sauvagerie, que vous prenez pour état de nature primitive, n'est que la dégradation extrême, et l'état civilisé, que vous prenez pour perfection sociale, n'est que la perfection du brigandage. Vos sciences politiques ont maintenu et inspiré les 3 sociétés, arènes perpétuelles de tous les crimes. Disons donc à la Politique : « Si votre sagesse » n'a servi qu'à perpétuer les calamités et les déchirements, » donnez-nous plutôt des lois dictées par la folie, pourvu » qu'elles calment les fureurs, qu'elles soulagent les misères » des peuples. »

Le chapitre VIII, sur *Napoléon Bonaparte*, a été écrit en 1814, au moment où les feuilles royalistes vomissaient l'outrage et la calomnie sur le vaincu. Fourier paraît avoir écrit sur ce sujet un ouvrage plus étendu; mais il n'en est resté que quelques fragments où il énumère impartialement les défauts et les qualités de Bonaparte. Il le justifie surtout au point de vue unitéiste et de conquête composée. Pour confondre l'esprit de parti, qui dénigre si violemment ses adversaires et est si complaisant envers ses amis, il met en scène la facétie suivante :

« Je suppose que les beaux esprits qui reprochent à Napoléon l'esprit de conquête se trouvent rassemblés et qu'il me soit permis de soumettre à leur censure un personnage dont je tairais le nom, et que je dépeindrais comme il suit:

» Mon protégé a de brillantes qualités. Il a d'abord le talent de très bien boire; c'est un solide buveur qui vide lestement les flacons. — Fi donc ! s'écrierait l'assemblée, votre protégé est quelque goujat, quelque pilier de taverne ? — Non, c'est un homme très digne de votre estime; il a le talent chéri d'Anacréon qui vante les buveurs intrépides au milieu des pots. — Allez, vous êtes indécent de vanter devant une assemblée respectable un homme qui fait trophée des goûts de la populace. — N'importe; je prétends vous le faire admirer à titre de buveur. D'ailleurs, il a d'autres talents : il a celui de vert-galant, de commettre force adultères et fornications, de s'approprier une jeune mariée en faisant partir le mari avant qu'il n'ait eu le temps d'habiter avec elle. Si vous avez des femmes et des filles de son goût, il vous les subornera et les affichera. Je pourrais citer encore beaucoup d'autres gentillesses, comme de divorcer, changer de religion quand il y trouve son intérêt, etc. — Oh ! quel scélérat ! C'est Bonaparte que vous voulez peindre ? — Non, car Bonaparte n'avait pas le talent de bien boire : il était sobre comme un trappiste. — Eh bien, quel que soit votre protégé, c'est un infâme, et vous l'êtes vous-même pour oser vanter un être dégoûtant par l'intempérance, l'adultère, le divorce, l'apostasie et tous les genres de crapule. — Tout doux, beaux rigoristes ! laissez-moi continuer sur les talents de mon protégé; il en a encore un qui pourra vous radoucir : il sait *battre l'ennemi*; il porte un panache blanc; il enseigne le chemin de la victoire. Eh bien! persistez-vous à déshonorer le brave Henri qui a le triple talent de boire, de battre et d'être un vert-galant ? — Oh ! oh! ceci change la thèse; vous vous êtes fort mal expliqué; vous auriez dû commencer par citer son héroïsme, que vous citez astucieusement à la fin. — Il n'y a pas là d'astuce; les vrais talents tirent leur lustre d'eux-mêmes et non pas de l'ordre qu'on suit en les décrivant, etc., etc. »

Le chapitre IX contient quelques mots sur le système planétaire, et le chapitre X termine le volume par divers fragments écrits avec une élévation extraordinaire de pensée.

Nous publierons dans les premiers mois de 1852 un autre volume qui aura surtout trait à l'éducation.

Emile Bourdon.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions instamment ceux de nos amis qui sont en retard pour le renouvellement de leur abonnement de le mettre en en règle le plus tôt possible. Nous rappelons également aux retardataires le service de la R. pour le 3e trimestre.

Nîmes. — M. D. — Reçu les 199 15. — Appliq. suiv. indic. — Rem. affec. p. votre bonne lettre.

Coullens. — M. H. B. — Nous av. reçu p. votre compte de M. D. 89 40. Faut-il les appliquer à votre R. ?

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 27 septembre. Au comptant le 5 p. 0/0 à 92 30, le 3 p. à 56 30; la Banque de France à 2,112 50; obligations de la ville Paris, 1415. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 235 00; rive gauche, 207 50; Paris à Orléans, 850 00; Paris à Rouen, 562 50; Rouen au Havre, 230 00; Avignon à Marseille, 207 50; Amiens à Boulogne, 258 70; Orléans à Bordeaux, 382 50; du Nord, 455 00; Strasbourg, 330 00; Nantes, 252 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,625; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00; — Rente de Naples, 98 50; Emprunt Romain, 74 1/2; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 3/4; Espagne, dette active, 26 1/2; Lots d'Autriche, 430 00; Piémont dern. emp. 79 70; Obl. anc. 950 00; nouv. 915 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Paris. — Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 62. | 5 Octobre 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Visite aux associations.

LES FABRICANTS DE LIMES ET RAPES,

Rue Phélipeaux, no 29, passage de la Marmite.

Le sentiment qui porte les travailleurs vers les associations fraternelles est exactement le sentiment qui porte invinciblement la France, et qui portera l'Europe à sa suite, vers les institutions républicaines. C'est l'amour de la dignité humaine. Les peuples se disent ou se diront demain : pourquoi un roi, un empereur, le semblable et l'égal de tout autre homme, pourquoi un monsieur de Bourbon, un monsieur de Hapsbourg, un monsieur de Hohenzollern, se croirait-il notre supérieur et viendrait-il dire par exemple : « Je ne puis rentrer » en France qu'à la condition d'être *le premier des Français*, » LE ROI. » — Citoyen vous serez le premier ou le dernier suivant les aptitudes que vous nous aurez fait voir, les services que vous nous aurez rendus. Nous n'avons quant à présent aucune espèce de raison pour nous déclarer vos inférieurs ; nous n'en aurons jamais pour nous déclarer vos sujets.

Il en est de même dans l'industrie : les ouvriers ne peuvent plus comprendre pourquoi un homme serait détenteur du travail et disposerait d'eux comme de simples instruments ; le travail est à tous les travailleurs comme la France est à tous les Français. Si le prince a des talents qu'il les fasse valoir comme tout autre citoyen ; si le patron, étranger trop souvent à la théorie comme à la pratique de l'industrie qu'il exploite, est doué d'une capacité spéciale comme artisan ou comme administrateur, qu'il se présente aux associations ouvrières et reçoive de l'élection un mandat révocable. Des co-associés égaux en droits et en dignité, rétribués dans la proportion des concours apportés par eux à l'œuvre collective, telle est la base nouvelle sur laquelle doivent se reconstituer le pays comme l'atelier. Ni l'un ni l'autre n'admettent plus l'idée de *maître*.

Ajoutons que les ouvriers n'entendent pas s'ériger en maîtres à leur tour, ni rien tenter par voie de contrainte contre l'ancienne organisation industrielle ; ils se bornent à créer des types nouveaux, s'en rapportant pour les généraliser à la puissance de l'exemple.

Les ci-devant rois de l'industrie semblent peu pressés de se rallier à l'organisation nouvelle ; ils ne savent pas voir que l'association ouvrière offre encore, dans ses conditions fraternelles et démocratiques, un emploi à leur intelligence, un placement à leurs capitaux. Privée de leur concours, l'association ouvrière est obligée de se créer un capital par des miracles d'économie, il faut que par un autre miracle elle s'improvise des administrateurs.

La difficulté de réaliser ces deux conditions au milieu d'hommes possédant à peine leur outil et n'étant exercés qu'à le manier, est la cause des désastres qui ont éprouvé plusieurs associations sans porter atteinte au principe de l'association lui-même. La société des tailleurs de limes est une de celles qui ont surmonté le plus heureusement ces deux genres d'obstacles. Elle a des fonds, elle est habile en affaires.

Formation du capital.

Les 27 septembre et 3 octobre 1848, quatorze ouvriers en limes signèrent un contrat d'association en 36 articles, dressé par devant maîtres Mouchet et Jules Jamin, notaires à Paris. Par ce contrat qui sert de règle à l'association actuelle, chacun des associés s'engage à l'apport d'une somme de trois cents francs, soit en ustensiles, soit en matériel, suivant estimation, soit par un prélèvement opéré sur les salaires.

Trois cents francs, c'est le triple de l'apport exigé chez les corroyeurs et les marbriers. Mais la fabrication des limes, industrie très active et à laquelle beaucoup d'autres industries offrent des débouchés constants, nécessite un grand assortiment d'outils, une grande abondance de matières premières.

Indépendamment de l'apport, un fonds de réserve doit être formé au moyen des bénéfices.

A la suite de l'acte social qui nous a été communiqué, se trouve un état estimatif des objets mobiliers, c'est-à-dire des outils et instruments apportés par dix sociétaires et formant une valeur totale de 2780 fr. 50 c. Ajoutons-y 500 francs environ versés en numéraire.

Avec de telles ressources il eût été difficile de se mettre à l'œuvre, si le gouvernement, encore influencé à cette époque par le magnifique élan démocratique de Février, n'avait accordé aux tailleurs de limes un prêt de dix mille francs sur les fonds votés le 5 juillet 1848 en faveur des associations. Le prêt est constaté par un acte passé le 30 novembre 1848 par devant maître Fremyn, notaire. Les fonds portant 3 0/0 d'intérêt par an doivent être remboursés en huit annuités inégales et consécutives, le 31 décembre de chaque année, à partir du 31 décembre 1849. Le chiffre des annuités déterminé par le contrat est pour quatre années de 1500 francs, pour quatre autres de mille.

D'après le décret du 5 juillet, les prêts de l'Etat aux associations portent intérêt à 3 0/0 quand le capital est inférieur à 25,000 fr., et à 5 0/0 quand il dépasse cette limite.

Les tailleurs de limes qui possèdent aujourd'hui un matériel de 22 mille francs auraient eu besoin de cent mille francs au moins pour installer parfaitement leur industrie ; fort à l'étroit dans leurs opérations financières, ils demandèrent au gouvernement un second prêt de douze mille francs qui, joint au premier, n'eût pas atteint le chiffre auquel l'intérêt de cinq pour cent devient exigible. Une commission saisie de la demande avait déposé un rapport favorable et concluait au moins à ce qu'un prêt de huit mille francs fût accordé. Le ministre du commerce, M. Lanjuinais, en décida autrement, mais sa lettre de refus adressée aux ouvriers en limes était elle-même un hommage rendu à leur société, assez prospère, d'après le ministre, pour se passer d'un concours qu'il fallait réserver à des associations moins heureuses.

Le prêt de dix mille francs n'avait pas été consenti sans que l'Etat s'érigeât quelque peu en tuteur des ouvriers et restreignît leur liberté par des conditions insérées dans les statuts. C'est ainsi que le fonds de réserve alimenté par une portion des bénéfices est distingué en fonds de réserve proprement dit et en fonds de *retenue indivisible*.

« Le fonds de retenue indivisible n'appartient plus aux sociétaires et ne peut jamais être partagé entre eux. Il n'appartient à la société qu'autant qu'il faudrait y recourir à défaut du fonds de réserve pour payer les dettes. S'il devenait nécessaire d'employer ce fonds dans les opérations de la société, ce serait seulement à titre d'emprunt, sans intérêts, et le fonds de retenue indivisible resterait créancier de la somme ainsi employée. »

..... « Au cas où la société ne serait continuée d'aucune manière par les associés, le fonds de retenue indivisible *serait remis au gouvernement*, s'il existe à cette époque un fonds public d'encouragement pour les associations entre ouvriers ou entre patrons et ouvriers. Si ce fonds public n'existe pas, le fonds de retenue indivisible sera mis à la disposition du *conseil général du département* pour être par lui appliqué à des institutions ayant pour objet l'amélioration de la classe ouvrière, et à défaut aux hospices du chef-lieu. »

Ces dispositions furent inspirées sans doute par les meilleures intentions. On voulait employer en partie les bénéfices réalisés par les ouvriers en limes à propager l'idée de l'association ouvrière. Mais la meilleure propagande eût consisté dans la liberté commerciale pleine et entière de ces établissements, dans leur prospérité qui se fût plus facilement développée, si le gouvernement avait attaché moins de conditions gênantes aux prêts qu'il a consentis. Continuons à parcourir l'acte social :

« Art. 33. Tout projet de modification aux présents statuts devra être communiqué *à M. le ministre du commerce* un mois avant qu'il en soit délibéré en assemblée générale. »

Tout en respectant le caractère officiel de M. le ministre du commerce, nous doutons qu'il ait beaucoup de leçons utiles à donner à l'association des ouvriers en limes, en ce qui touche l'organisation démocratique de l'industrie.

Nous avons demandé aux fabricants de limes si des placements de fonds avaient été faits chez eux, indépendamment du prêt de l'Etat. Ils nous ont parlé d'un prêt fait par un par-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 5 OCTOBRE 1851.

PROMENADE DANS LES RUES DE LONDRES.

Désagrément de la barbe et des chapeaux blancs. — Les rues classées par castes à l'exemple des indigènes. — La manie de Waterloo pour faire pendant à notre amour de Marengo. — Obstination à l'insularisme.

Il y a quelques années, je fis connaissance sur un bateau à vapeur de la Méditerranée, d'un jeune anglais de Glascow, que je rencontrai depuis à toutes les stations de Marseille à Palermo et de Palerme à Venise. Le père de cet insulaire avait donné à son fils quelques pantalons rayés et un portefeuille bien garni de lettres de crédit sur les maisons de banque des villes principales qu'il devait traverser, en lui prescrivant la tâche de visiter en six mois la France, l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, la Prusse, la Belgique et la Hollande. Pour l'obliger à tirer parti de ce long et rapide voyage, ce digne père avait recommandé à son héritier de lui envoyer, de chaque pays qu'il traversait, le résumé de ses observations.

Celui-ci prit le mot de résumé à la lettre ; voici ce qu'il écrivait en quittant la France : « Les Français prennent le sel avec leur couteau, et le sucre avec leurs doigts. » Ce n'était guère ; mais il n'avait pas la manie d'écrire. Cependant il était moqueur, et bien que ses railleries fussent aussi courtes que ses résumés, elles consistaient le plus souvent en l'exclamation Oh ! prononcée avec une grande élasticité de bouche et de poumons, il les répétait fréquemment.

Mon jeune ami avait dix-neuf ans, cinq pieds huit pouces et un habit haut de taille, court de manches et long de queue ; or, il avait choisi pour compagnon de route un français de la Charente-Inférieure, gros, petit, bavard et porteur d'un habit immense à basques sans frein, qui exagérait la mode parisienne du moment. L'amour du contraste avait réuni ces deux spécimens outrés de leurs races respectives. Tous deux amusaient les passagers du *Minos* et ils passaient l'un et l'autre leur temps à se montrer au doigt.

— Voyez donc, disait le Charentais, la tournure de ce garçon-là, peut on s'étriquer ainsi ? Une force de cent chevaux ne ramènerait pas ses manches à ses poignets.

— Oh ! disait l'Ecossais, en parlant de son compagnon, un habit, cela... no ! Il est *one riding-cape*.

Ces deux railleurs étaient dans le vrai. Ils se trouvaient mutuellement ridicules ; le pire de la chose étaient que les spectateurs leur donnaient raison à tous les deux. Leur tort était d'être trop fortement nationalisés. Ils avaient l'un et l'autre un goût de terroir qui pouvait faire honneur à leur patriotisme, mais qui était loin de faire l'agrément de la société. Si donc aujourd'hui je parle des manies et des ridicules de nos voisins d'Albion, c'est uniquement le goût de terroir exagéré que je signale, bien assuré que le concours des étrangers conduits à Londres par l'exposition le diminuera considérablement.

Il ne faut nullement conclure de mes critiques à mon amour déterminé des manies françaises ; je suis assez dépouillé de chauvinisme de ce côté. D'ailleurs, ne passons-nous pas notre temps à critiquer la civilisation d'en deçà de la Manche, pourquoi ne nous amuserions-nous pas un moment à chercher ce qu'elle offre de triste ou de risible au-delà ?

La première chose qui frappe le voyageur du continent à son arrivée à Londres, c'est la curiosité qu'il inspire et le peu de ménagement que l'on met à la lui témoigner. Les préjugés contre les étrangers sont aussi vifs ici que du temps de Chesterfield et de John Moore. Il faut avoir été assailli en Angleterre par les rires, par les huées, par les Oh !!! par les épithètes les plus significatives, pour comprendre l'importance mise par ce dernier auteur à des remarques de ce genre.

« A Paris, dit John Moore, la déviation la plus hardie du costume du moment ne peut leur faire oublier les lois de la bonne éducation. Si quelqu'un parait dans les promenades publiques avec des habits faits contre les règles de la mode, à laquelle les Français sont supposés mettre tant d'importance, loin d'arrêter sur lui des regards méprisants, ils lui permettent de passer sans paraître l'observer, et ne se retournent pas ensuite pour satisfaire la curiosité que sa figure extraordinaire peut avoir excitée. J'ai remarqué cette conduite délicate même dans les rues, et parmi la plus basse classe du peuple. »

John Moore avait raison ; le peuple anglais fait un parfait contraste avec cette manière d'agir. Les femmes surtout mettent une persistance à leurs regards et à leur hilarité, dont il est difficile de nous faire une idée, nous habitués au tact si remarquable et à la charmante modestie des Parisiennes. Il y a la plupart du temps un véritable ton de mépris et d'insulte dans l'espèce de grognement qu'elles font entendre à la vue d'une barbe, d'une moustache, d'un habit d'outre-Manche ou d'un chapeau blanc. Bien mieux, j'en ai vu faire le geste de cracher à la figure des gens, et comme je racontais le fait à table d'hôte :

— Vous avez été plus heureux que monsieur, me dit mon voisin en me montrant un de nos convives.

— En effet ! dit l'interpellé, le geste pour moi a été suivi de l'action.

Ce dernier excès est rare, Dieu merci ! Le patriotisme n'est pas souvent poussé à ce degré de zèle. Mais n'est-ce pas une chose bien étrange qu'une pareille marque de répulsion soit possible en Europe en plein dix-neuvième siècle, lorsque, chez tous les autres peuples, la seule qualité d'étranger est un titre aux égards et à la bienveillance. Avec un peu d'imagination, on peut facilement se croire au milieu d'une population noire de l'intérieur de l'Afrique, où chacun des indigènes témoigne suivant son caractère la surprise sans bornes que lui

ticulier, ami des associations, prêt dont ils se sont trouvés fort heureux et reconnaissants, bien qu'il fut fait à 5 1/2 d'intérêt pour cent.

Administration.

Voilà donc les principales difficultés que présente l'absence de capital à peu près surmontées. Quant à la rareté des administrateurs, des hommes d'affaires parmi les ouvriers, cet inconvénient facile à prévoir et dont plusieurs associations ont dû souffrir, n'a pas été sensible pour les fabricants de limes. Leur conseil d'administration en général, spécialement leur gérant, le citoyen Wursthorn jeune, se distinguent par une habileté d'autant plus méritante et d'autant plus rare dans les conditions commerciales actuelles, qu'elle se concilie avec une entière bonne foi. Le citoyen Wursthorn, appelé dès l'origine à la gérance par le vif désir des sociétaires, n'a consenti à s'en charger qu'à la condition de partager la responsabilité avec un conseil d'administration et d'être à chaque instant révocable par l'assemblée générale placée au-dessus de tous les pouvoirs. En fait il y a trois ans qu'il conserve ses fonctions sans interruption, sans contestation même, et depuis l'origine de la société la raison sociale a toujours été Wursthorn jeune et compagnie.

Un seul changement se serait opéré dans la situation du gérant s'il y avait consenti: le mince salaire de sa journée se serait élevée de 4 à 5 francs s'il n'avait répondu à ses coassociés qui lui faisaient cette offre : « Ecartons cette question » jusqu'à ce que la prospérité de la société soit complètement » établie. »

L'assemblée générale des tailleurs de limes se réunit de droit tous les trois mois ; elle peut être convoquée extraordinairement par le conseil d'administration.

Le réglement des séances pour les assemblées trimestrielles, réglement proposé par Léon Wursthorn et adopté en assemblée générale du 14 avril 1850, reproduit assez fidèlement les usages de nos assemblées politiques, mais en les rattachant à un point de vue plus élevé que le système parlementaire actuel. L'article 1er est ainsi conçu :

« Le pouvoir social réside *dans l'assemblée générale des* » *sociétaires.* »

C'est le gouvernement du peuple exercé par lui-même. Notre constitution politique dit bien : « Art. 1er. La souve- » raineté réside dans l'universalité des citoyens français » ; mais elle se hâte ensuite de *déléguer* le pouvoir législatif à une assemblée, le pouvoir exécutif à un président, ne rendant leurs comptes l'un et l'autre qu'à des intervalles éloignés. Les tailleurs de limes, plus radicaux, attribuent non pas *la souveraineté*, terme abstrait qui peut être isolé de l'action et de la pratique, mais *le pouvoir social*, ils l'attribuent non pas à l'universalité, terme encore abstrait, mais à l'*assemblée générale* des citoyens, c'est-à-dire aux citoyens réunis et délibérant. Pour régir une réunion d'hommes, qu'elle soit société industrielle ou nation, les principes de droit sont les mêmes et l'idée de la souveraineté active exercée par les citoyens assemblés, idée mise en pratique par les corroyeurs, les marbriers, les ouvriers en limes, s'appliquera nécessairement au peuple entier comme les autres vérités politiques ou sociales expérimentées avec succès dans le cercle encore étroit des associations ouvrières. La loi doit être faite et l'exécution de la loi doit être surveillée par le peuple entier; les systèmes de délégation qui ont prévalu jusqu'à ce jour dans les chartes et constitutions ne donnent pas assez de garanties au peuple mandant contre les infidélités de ses mandataires : Voilà des principes placés dorénavant au-dessus de tout débat; toute argumentation tendant à les combattre est puérile. En fait de gouvernement direct du peuple par lui même, la question des voies et moyens, des procédés de réalisation, peut seule encore être matière à discussions utiles.

Déjà les associations ouvrières ont attribué à la collectivité de leurs membres un pouvoir permanent, absolu et dont l'action ne peut être éludée par aucun pouvoir secondaire. Tel est le principal enseignement que nous apporte le réglement des séances trimestrielles voté par les ouvriers en limes. Quant aux articles qui s'appliquent à la formation du bureau, aux commissions, à la tenue des séances, aux votations, aux demandes d'interpellations, à la déclaration d'urgence, aux propositions, aux congés, à la discipline, ce sont les habitudes parlementaires très peu modifiées, et toute société ouvrière pourra se donner un réglement analogue en relisant et en amendant le réglement de l'assemblée nationale.

Pour bien connaître une association la lecture des actes qui la constituent ne suffit pas; rendons-nous rue Phélipeaux, passage de la Marmite, nous y trouverons le siége principal de l'association qui possède une succursale rue Saint-Nicolas, n° 13, au faubourg Saint-Antoine, et qui occupe dans ces deux maisons réunies quarante sociétaires.

L'établissement principal se divise en deux corps de logis. Nous frappons à la porte de l'un des deux ; ce sont les bureaux. Le citoyen Wursthorn en sort, traverse avec nous la ruelle qui les sépare de l'atelier. Il nous raconte les difficultés de l'association ouvrière, partout les mêmes; le pouvoir n'est pas assez bienveillant; il a fallu conquérir pied à pied le crédit chez les fournisseurs, particulièrement à Saint-Etienne, où l'on prend la matière première, l'acier, où l'on possède aujourd'hui un crédit de plusieurs mois. L'Etat et le commerce ordinaire n'ouvrent pas de débouchés aux produits. Les quincailliers ne veulent pas acheter de limes, le gouvernement ne donne pas de travaux; l'association est entourée d'un blocus dont elle ne peut se dégager que par la supériorité manifeste, incontestable de ses œuvres.

Ainsi parlent toutes les associations. Nous n'avons pas, disent-elles, le capital et les avantages qu'il amène; des classes influentes se croient mal à propos intéressées à notre ruine. Sauvons-nous par la loyauté de notre industrie, par la bonne qualité de nos produits; qu'ils forcent à capituler ces intérêts individuels injustement ligués contre nous.

Les ouvriers en limes font principalement des ventes en gros. Cependant la vente en détail leur fournit jusqu'à 150 francs par jour. La lime est un outil auxiliaire, complément des autres outils. Parmi les acheteurs au détail, il faut compter beaucoup d'ouvriers sympathiques au principe d'association. Les expéditions ont lieu pour la province et pour l'étranger. Les limes de l'association, honorées d'une médaille à l'exposition de l'industrie française en 1849, viennent de soutenir leur réputation à l'exposition universelle de Londres. Elles sont plus chères que celles des autres manufactures, par suite des soins exceptionnels dont leur fabrication est l'objet. Si elles ont conquis des débouchés importants et lointains aux dépens des limes anglaises, sans rivales jusqu'alors, c'est que la durée de leur mordant fait trouver aux consommateurs un bénéfice à les employer.

Répartition.

Dans l'association le travail est payé aux pièces; mais les sociétaires ne peuvent en aucun cas retirer de la caisse plus de 45 francs par quinzaine. Le surplus de leur gain se porte à leur compte. Il nous a été déclaré dans l'association que la rétribution y était plus forte d'un cinquième que chez les patrons. Pour arriver à ce résultat, il faut sans doute ajouter à la rétribution des pièces les bénéfices de fin d'année.

— Comment répartira-t-on ces bénéfices?

Egalement et par tête, répondront les corroyeurs et les marbriers. Cette réponse fraternelle, dictée par la générosité des ouvriers les plus habiles, n'est pas conforme au droit absolu. Chaque homme est propriétaire de la valeur qu'il a créée et, dans toute œuvre collective, il doit être rétribué selon son concours. Le salaire immédiatement compté a la même origine que les bénéfices réservés pour une répartition ultérieure. Ces deux natures de valeur ne sont que le produit du travail, d'un travail qui n'est pas égal chez tous les membres, ni dans sa qualité, ni dans sa durée.

En justice absolue, l'évaluation de la quantité, de la qualité du travail, servant de base à la distribution des salaires qui se fait *aux pièces*, il serait logique de prendre la même base pour la distribution des bénéfices et de les répartir au prorata des salaires déjà payés.

Tel est le droit strict, et les fabricants de limes le proclament dans l'article 9 du contrat d'association ainsi rédigé :

« Les bénéfices seront partagés et les pertes seront répar- » ties entre les associés au prorata du total des salaires tou- » chés par chacun d'eux. »

Mais dans une association jeune et militante, qui a des épreuves à traverser, qui n'est point placée dans les conditions normales de l'association intégrale entre toutes les branches d'industrie, qui sent par-dessus tout la nécessité d'accorder à tous ses membres une rétribution suffisante et de ne pas créer de divisions, de jalousies dans son sein, la fraternité modifie la rigueur du droit et la lettre des statuts. *D'un commun accord*, les bénéfices sont partagés au prorata du temps de présence constaté. Le frappeur, dans son opération toute machinale, se donne autant de peine que le forgeron exercé; l'un et l'autre, avec des mérites divers, s'acquittent intégralement de leur devoir ; l'association, quand il s'agit de répartir les bénéfices, évalue également l'heure de chacun d'eux. En résumé, le compte des bénéfices ne se règle pas d'après les statuts, mais à l'amiable.

Tous les travailleurs occupés par l'association ne sont pas sociétaires; mais cette distinction n'est pas une atteinte portée au principe de la fraternité, elle est commandée aujourd'hui par la situation générale de l'industrie. Il est impossible qu'une société réduite à une branche de travail puisse garantir à tous ses membres une occupation constante, les préserver de toute suspension, de toute réduction dans les travaux. Mariez l'industrie à l'agriculture, concevez un instant l'association, non plus manufacturière seulement, mais *communale*, vous comprendrez que la population d'une commune associée puisse compter sur des occupations productives en toute saison. Mais dans une branche isolée d'industrie il faut s'attendre aux oscillations de la commande, au rétrécissement des débouchés. Dans l'association des fabricants de limes, les réductions temporaires de travailleurs ne portent jamais sur les sociétaires, mais sur les ouvriers supplémentaires, admis de droit et à tour de rôle dans l'association, dès qu'une place est vacante. Voici l'article 24 du contrat d'association :

« Si l'extension des affaires exigeait une augmentation dé- » finitive du personnel des collaborateurs, la société s'impose » l'obligation de ne pas employer de simples salariés, mais » d'admettre un nombre suffisant de nouveaux sociétaires. »

Les collaborateurs temporaires, avant même d'être associés, ont droit de toucher en fin d'année, outre leur salaire, une part dans les bénéfices calculée d'après la durée de leur collaboration. Leur position offre moins d'avenir et de sécurité que celle des sociétaires, mais, au point de vue pécuniaire, leur situation n'est nullement inférieure.

La prévision des réductions possibles dans le travail a déterminé les ouvriers en limes, qui voient déjà leur industrie encombrée de travailleurs, à ne former aucun nouvel apprenti. Chez eux comme dans les autres associations que nous avons déjà parcourues, les secours aux malades, aux veuves, aux orphelins, ne sont encore l'objet d'aucune règle fixe et se dispensent fraternellement suivant les besoins et les ressources.

Aspect de l'atelier.

Nous sommes dans l'atelier, remarquable par son bon ordre. Chacun y travaille activement, sans autre bruit que celui de l'outil. L'esprit dont tous les membres sont animés se révèle dans le réglement d'atelier suspendu dans un cadre et débutant ainsi :

« L'*association* des ouvriers en limes est fondée sur le principe de la *liberté*, de l'*égalité* et de la *fraternité*. En conséquence, et pour établir une société perpétuelle, *l'ordre* parfait devra toujours régner dans la *liberté*; la *justice* la plus intègre dans l'*égalité* et la *plus cordiale* affection dans notre fraternité réciproque. »

La plus grande partie du réglement est consacrée à décrire les fonctions du *chef ouvrier* qui surveille la bonne confection de l'ouvrage et la conservation des outils. Les ouvriers, sans rien abdiquer de leur liberté, de leur égalité, ont créé, dans l'intérêt du travail commun, une discipline admirable.

Voici un notable article du réglement d'atelier. La scrupuleuse délicatesse des ouvriers de Paris brille surtout dans le dernier paragraphe ;

« Art. 4. Le chef ouvrier a la surveillance sur l'ouvrage » confectionné par les associés et les supplémentaires. Si » quelque pièce n'était pas bien faite ou conforme au modèle, » elle sera refusée pour être réparée. Si elle ne pouvait l'ê- » tre, elle serait déposée au bureau de la gérance qui la sou- » mettrait au conseil, lequel statuera. *Pour la liberté et l'im-*

---

fait éprouver la première vue d'un blanc. Du reste, cet accueil se fait sans distinction à tous les continentaux qui, à Londres, sont tous considérés comme Français, *French*, de même qu'en Orient les Européens sont confondus sous la même dénomination de Francs.

En général, les défauts des Anglais sont les défauts des populations murées qui ne se mélangent jamais aux autres peuples, que ce soit l'Océan qui les séparent ou la grande muraille du Céleste-Empire. Les Anglais sont trop habitués à vivre seuls dans leur étroite nationalité. Ils se nourrissent trop exclusivement de leur propre grandeur, ils l'exagèrent sans contradiction et finissent par regarder comme des barbares ou à peu près tous les peuples du continent.

Ils voyagent et émigrent beaucoup, c'est vrai; mais les voyageurs et les émigrants anglais reviennent peu dans leur patrie; les uns fuient l'ennui, les autres échappent à la misère; ceux d'entr'eux qui voyagent simplement pour s'instruire gardent pour eux leurs impressions, et la masse n'en reste pas moins aussi garottée de vieux préjugés nationaux que les Arabes ou les Chinois. C'est là la cause principale du contraste étonnant offert par cette nation qui réunit au progrès industriel le plus avancé la plus étonnante stagnation intellectuelle.

Les rues de Londres participent de la nature des castes qui divisent sa population. Il y a les rues de l'aristocratie, larges, droites, bien aérées, où les voitures de luxe seules se rencontrent, où les passants sont rares, où les maisons, sans boutiques sont étroitement fermées au regard, où les fenêtres sont soigneusement recouvertes de stores de soie peinte. Dans ces rues, plus uniformément qu'ailleurs, les habitations sont séparées du trottoir par un fossé et une forte grille de fer qui empêchent de s'en approcher de trop près. Il semble que l'on y ait pris ses précautions contre les tentations de la misère et des infortunés pieds nus que l'on rencontre à Londres par tous les temps et dans toutes les saisons.

Il y a les rues du commerce, vastes comme des grandes routes et largement ouvertes à la circulation. Le mouvement extraordinaire qui se fait sur le macadam de ces larges artères est vertigineux. C'est un tourbillon de voitures de toutes formes et de chevaux lancés grand train.

Voici les cabs, ce véhicule de si mauvais goût dont on nous a donné des échantillons depuis quelque temps à Paris. Voici les omnibus dont les voyageurs, placés au-dessus, semblent prendre le frais du haut d'une terrasse italienne; leurs flancs sont bariolés comme des caisses chinoises et couverts d'annonces de toutes les dimensions. Ecoutez les cris étourdissants de leurs conducteurs qui appellent la pratique et vont jusqu'à prendre les gens au collet pour les engager à monter sur la croupe de leurs voitures ou dans l'intérieur, au choix. Voici des coupés, voici des chariots de brasseur, des magasins ambulants de toute espèce de marchandise, le tout allant un train de poste, comme s'ils avaient pris à tâche de lutter de vitesse avec un convoi de railway.

Sur les trottoirs, aussi larges que ceux de nos boulevards, les affaires et le commerce viennent encore nous coudoyer. On voit de tous les côtés des distributeurs d'adresses et de prospectus, et des hommes-affiches affublés d'un appareil de bois qui rappelle suffisamment le supplice chinois de *la cangue*; mais cette fois, c'est la cangue de l'annonce où se lit non pas la condamnation du porteur, mais tout ce qui se peut vendre et acheter, voir et montrer pour un schelling.

Le nombre de ces derniers est considérable et leur costume varié. Les uns, dont nous venons de parler, montrent leur spécialité sur une seule face; d'autres ont une sorte de chemise quadrangulaire également en bois qui de loin fait l'effet de la chemise soufrée inventée jadis par les RR. PP. inquisiteurs sous le nom de *san-bénito* ou *samarra* : ceux-là peuvent se tourner dans tous les sens avec une égale utilité, chacune de leurs faces présentant une égale quantité de Thomson, de Makintosch et de Johnson, offrant quelque denrée aux passants. On voit bien d'autres choses encore sur les trottoirs de ces grandes routes, et nous y reviendrons.

Passons à la troisième classe des rues, celles du pauvre. Ces dernières sont écartées du passage; elles sont isolées et honteuses. Dans les autres, on rencontre bien, à côté des souliers vernis, quelques paires de pieds entièrement nus, mais c'est l'exception. Dans celles dont nous parlons, les chaussures ont presque entièrement disparu; des haillons de toute nature en recouvrent les malheureux habitants. Il faut aller visiter soi-même *ces cours des miracles* modernes ; on ne peut s'en faire une idée par de simples récits, d'autant mieux que les véritables Anglais en nient énergiquement l'existence.

Seulement, si l'on a le courage de s'aventurer dans ces cloaques qui font un si navrant contraste sur cette terre de l'opulence ; si l'on ne craint pas d'aller examiner de près cette collection terrible de dénûments placée au centre de l'atelier qui habille le monde, il faut prendre garde de ne rien porter sur soi que l'on puisse regretter. L'apogée de la misère a éteint toute notion de probité dans l'âme de ces pauvres gens. Ils prendront ou essayeront de prendre tout ce que vous portez. Beaucoup de visiteurs y ont laissé jusqu'aux pans de leurs habits.

On va s'imaginer ici que mon imagination travaille. Hélas! ce que je dis là n'est pas neuf ; tous les voyageurs ont constaté cette ulcère de la capitale de l'Angleterre. Au temps où la vue de pareils tableaux ne semblait pas encore donner raison aux socialistes, les journaux ministériels les accueillaient dans leurs colonnes. N'en avons-nous pas lu maintes fois les détails dans le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux-Mondes*, signés par des économistes renommés ?

C'est le cas de faire agir la charité, dirait M. de Melun. Eh! mon Dieu, que peut faire à cela la charité? L'Angleterre n'est-elle pas depuis un temps immémorial la terre classique de l'aumône ? Dans quel pays la pauvreté a-t-elle une part aussi large au budget public ; trois cent millions environ ? Quelle nation a vu naître dans son sein plus de sociétés de bienfaisance actives, zélées et puissantes ? Et cependant la misère grandit en proportion des efforts tentés pour la faire disparaître.

» *partialité de ses membres, le nom de l'ouvrier facteur de* » *cette pièce restera inconnu jusqu'à parfaite décision du con-* » *seil.* »

Tous les sociétaires s'obligent à une présence de huit heures par jour; ils sont libres de travailler pendant onze heures et d'acheter ainsi quelques heures de loisir. Mais au bout de trois mois, celui qui n'aurait pas en moyenne fourni pour chaque jour les huit heures obligatoires, serait exclu.

Après avoir terminé notre visite à l'atelier, nous retournons aux bureaux. Au-dessus de la pièce qui les renferme, fonctionnent les trempeurs qui saisissent avec des tenailles la lime ardente pour la plonger et la faire frémir dans l'eau. Ces travailleurs sont rétribués à la journée, bonne journée d'ailleurs: elle monte à 4 francs 40 centimes. Les payer aux pièces n'eût pas été conforme aux intérêts de l'association. Ce mode de rétribution stimule à travailler vite, à multiplier les pièces, et l'opération délicate de la trempe, qui peut compromettre, anéantir le résultat des autres travaux, doit être faite, pour réussir, avec réflexion et sang-froid.

L'association des tailleurs de limes est conduite avec prudence, habileté, par des hommes d'un esprit hardi, mais sachant parfaitement se conformer aux exigences, aux habitudes économiques de la société qui les entoure et qu'ils ne pourraient pas métamorphoser à eux seuls.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

L'Avenir.(1)

MALADIES PROVOQUÉES (suite).

Aussi bien que le corps, l'âme et l'esprit ont besoin de nourriture, d'exercice, de développement, d'hygiène; le vrai est la nourriture naturelle et légitime de l'esprit; le bon, le beau, celle de l'âme. Plongés dans une atmosphère de faussetés, de laideurs, de maux de tous ordres, nous sommes victimes de maladies intellectuelles et morales plus invétérées et plus funestes encore que nos maladies corporelles.

La pire de celles du premier genre est cette ignominieuse paralysie endémique de l'esprit grâce à laquelle celui-ci subit lâchement l'empire du mal, en accepte avec résignation la tyrannie comme une domination naturelle et légitime. Le droit divin des fléaux lymbiques, reconnu, confessé, acclamé par l'esprit humain, constitue certainement le symptôme caractéristique d'un crétinisme profond et à peu près universel.

Ce n'est pas un symptôme moins grave d'affaissement mental, que le honteux abandon des droits de nos natures, de nos caractères, de nos passions natives dont nous consentons à faire litière aux doctrines politiques, morales et religieuses qui usurpent le gouvernement des consciences. Ceux qui ont ou qui croient avoir intérêt à la conservation des institutions les plus odieuses ou les plus absurdes, n'ont jamais manqué d'en faire des arches saintes, et les masses n'ont jamais refusé à ce genre de sainteté l'hommage de leur croyance. La vétusté passe pour la légitimité. On sait ce que c'est qu'un *enfant bien sage*; c'est le petit benêt qui n'a pas de volonté, qui obéit à tous les caprices des grandes personnes. L'homme vertueux et la femme vertueuse ont toujours été cet *enfant bien sage*. Obéir au prince, au prêtre, respecter les institutions les plus vexatoires; porter son joug avec plaisir ou résignation servile, le croire légitime, juste, saint; se trouver coupable si l'on se sent des velléités de rébellion contre sa chaîne; accuser sa nature et la tenir pour vicieuse quand elle ne s'accorde pas avec les coutumes, les préjugés, les fantaisies des lois et des morales arbitraires, la ployer, la châtrer ou tout au moins la couvrir avec soin de déguisements hypocrites, au lieu d'en comprendre les droits, de les proclamer, de réagir contre les formes tyranniques qui les méconnaissent, d'aspirer *en tout* et *pour tous* à une liberté pleine, absolue, harmonique, voilà, tel que l'ont fait recevoir les politiques et les moralistes de tous les temps, le type de l'homme vertueux et vraiment digne d'aimer à voir lever l'aurore. Qui ose affirmer et poursuivre dans toutes ses conséquences cette vérité dont je défie la réfutation, que si le mal ne résulte après tout que du conflit des lois sociales et des natures, la faute n'est pas à la nature qui se révolte contre les lois sociales, mais à ces lois qui oppriment la nature? — Crétinisme général.

Les erreurs, les préjugés, les superstitions constituent des maladies intellectuelles comme les vices, des maladies morales. Le livre des *sophismes parlementaires* de Bentham n'est que la monographie d'une seule classe des affections pathologiques de l'esprit humain. Toute erreur est un poison; tout préjugé un virus contagieux, transmissible, souvent endémique.

La conscience est la faculté par laquelle l'âme humaine est polarisée en attrait pour le bien, en répulsion pour le mal, et l'intelligence sa chargée de lui révéler ce qui est le bien, ce qui est le mal. Cette observation établit la distinction entre les maladies intellectuelles et les maladies morales proprement dites.

Chez celui-ci la conscience est saine, mais l'intelligence obstruée ou entraînée par des intérêts, gâtée par des sophismes, bourrée de préjugés, enfiévrée de superstition, lui affirme bon ce qui est détestable. Il fait *consciencieusement* des choses abominables. Ces cas abondent dans les annales religieuses, politiques, militaires de l'humanité et se rencontrent partout dans la vie ordinaire.

Là, l'intelligence est saine, elle mesure et pèse juste. Mais la conscience est atrophiée. C'est sciemment, délibérément, sans remords que le coupable transgresse. Cas de pathologie morale.

Le plus souvent les deux genres d'affections morbides se compliquent l'un de l'autre.

L'homme est multiple et doit être un. Les facultés qui viennent de ses sens, de son âme affective et de son esprit, préposées au développement de sa vie, à la réalisation de son bonheur intégral, sont destinées à se marier dans un harmonieux concert. Loin d'atteindre à cette unité, dans nos sociétés subversives, ces facultés sont en conflit perpétuel. Oppressions, obstructions, chocs violents, détestable cacophonie. Sans cesse reproduites, les notes fausses faussent les instruments et les oreilles, les facultés et les consciences. Atrophie et hypertrophie, rupture de l'équilibre naturel, tel est l'état anormal et morbide. L'anormal est devenu le normal, la maladie la règle.

Les causes pathogénésiques du système intellectuel et moral sont encore plus nombreuses et plus évidentes que celles du système physique. Les intérêts divergents, hostiles, les passions aux prises entre elles et avec la raison; des institutions contre nature, des lois, des morales, des philosophies, des religions contradictoires et sans nombre, inventées pour soutenir ces institutions fausses; l'âme affective et l'intelligence secouées, meurtries, tordues, broyées comme le grain sous la meule entre ces puissances contraires; voilà l'hygiène intellectuelle et morale de nos sociétés perfectionnées! S'en plaindre et vouloir mieux, c'est immoralité, impiété, provocation à l'anarchie.... Etonnez-vous donc que les esprits soient faussés à fond, les cœurs viciés à fond! Ah! ce qui étonne à bon droit, ici encore, c'est l'inépuisable énergie avec laquelle la nature résiste à la dégénérescence? Qu'il renaisse sans cesse de nous des esprits justes et des consciences droites, voilà ce qui est surprenant.

Les affections morbides de l'âme ont un caractère de perfidie que ne présentent pas si fréquemment celles du corps. Tôt ou tard les dernières se révèlent par la douleur; et, sauf certaines spécialités, elles s'avouent. Les premières s'ignorent ou se cachent. Aussi, peu de mots ont-ils surpassé en force comique celui d'un général en chef de la corruption haranguant son troupeau d'électeurs et lui demandant victorieusement, après boire: « Vous sentez-vous corrompus? »

Les individus renfermés dans un espace où l'air s'est vicié peu à peu n'en sentent pas l'infection; l'odorat est émoussé; le malaise général et les accidents qui surviennent leur révèlent seuls la corruption du milieu qu'ils respirent. — Nos sociétés sont ce milieu infect. Il y a cinq ou six mille ans que l'espèce humaine y est plongée. Nous y sommes tous enfermés. Nous y naissons, nous y vivons, nous y mourrons. A ceux-là seuls qui sont montés sur les hauteurs de l'Utopie, qui y ont respiré l'air pur de l'avenir, le pénible mais salutaire privilège de sentir toute la putridité du présent. M. Thiers n'y sent que parfums de roses épanouies!

Je ne tenterai pas de tracer le cadre d'analyse des souffrances de l'âme et de toutes les catégories des causes des déformations de l'esprit et des démoralisations du cœur. Le lecteur comprend que l'erreur et le vice ne sont pas plus essentiels à la nature humaine que les maladies physiques. La simple constatation de leur désastreuse domination dans les sociétés lymbiques suffit d'ailleurs à notre objet.

Mens sana in corpore sano: c'était le souhait de la sagesse antique. Elargissons la formule; entendons par *mens* l'âme complète, l'âme aimante aussi bien que l'âme pensante et concluons: *une âme saine dans un corps bien portant*, tel est l'état normal de l'homme social.

LA SANTÉ INTÉGRALE s'oppose, comme caractère harmonique, au 6e fléau lymbique, les MALADIES PROVOQUÉES.

CERCLE VICIEUX.

La dénomination de *cercle vicieux* exprime le caractère du mouvement social dans l'ordre subversif. Le bien s'y montre toujours malfaisant. Un progrès ne s'y saurait introduire sans amener un péjoratif concomitant. Le christianisme apporte au monde la notion de l'humanité. Il lui révèle la liberté, l'égalité, la fraternité. Jamais l'espèce humaine n'avait reçu une impulsion à celle ci comparable.

Suivez dans nos sociétés subversives le développement de cette explosion du Verbe divin. Qu'est-ce que les fléaux échappés de la boîte de Pandore à côté de ceux que l'on a fait sortir de l'Evangile? La boîte de Pandore retenait du moins *l'espoir*: Au nom du Christ, qui invoquait le règne de Dieu et l'accomplissement de sa volonté *sur la terre*, n'est-on pas allé jusqu'à enlever cet espoir à la terre maudite? Qui eût prévu les flots de superstitions, les fureurs religieuses, les persécutions, les oppressions, les massacres, les doctrines d'esclavage et le déluge de vices inconnus aux anciens, à commencer par l'hypocrisie, vice essentiellement moderne, dont le Verbe de raison, de paix, d'amour, de liberté et de vérité devait pendant des siècles inonder la terre? Le sublime élan donné par l'Evangile venant aboutir aux excès de cruautés et de folies dont toutes les sectes dites chrétiennes ont donné le lamentable spectacle....! Cercle monstrueux.

La science, cette autre révélation divine, se forme des séculaires patiences de l'observation et des sueurs sacrées du génie.

Qui sait, peut. Science c'est puissance. S'introduisant dans des sociétés dont tous les éléments sont en lutte les uns contre les autres, n'y pouvant être que le privilège du petit nombre, la science y traîne nécessairement après elle de nouvelles dominations, de nouvelles exploitations, de nouveaux germes d'aristocratie. Ceux qui savent sont armés, ceux qui ne savent pas sont nus; il faut que les derniers succombent. Le privilège de la science est la première colonne de la féodalité moderne, celui du capital n'est que la seconde.

A mesure qu'elle grandit la science s'applique à l'art de la guerre. Les perfectionnements qu'elle apporte aux moyens d'attaque sur terre et sur mer exigent des accroissements proportionnels, dans les moyens de défense. L'Europe savante se couvre nécessairement d'arsenaux, de places fortes, de casernes et d'armées permanentes. Le système de la guerre savante dévore, en pleine paix, la moitié des revenus des Etats, absorbe des millions d'hommes, les plus valides, les plus robustes. L'école polytechnique fournit quatre ou cinq militaires pour un ingénieur civil: c'est la proportion de l'emploi que les gouvernements civilisés font de la science. Les armées permanentes et toujours croissantes ruinent les peuples, les perdent de dettes et sont le seul soutien des vieilles dominations qui les écrasent. Que l'Europe n'espère pas de liberté, que la démocratie ne compte pas sur un avènement définitif et stable tant que l'on verra en Europe l'ombre d'une armée permanente. La science peut réclamer la maternité, sinon la paternité de ce fléau.

Les progrès de la chimie, nous l'avons déjà observé, ont répandu, sur une échelle monstrueuse, les falsifications et la démoralisation commerciales.

Cependant la science a imprimé une prodigieuse impulsion à l'industrie; mais l'industrie civilisée a développé le paupérisme moderne et versé à flots sur les populations des vices inconnus aux Etats agricoles. La maladie aiguë qui déchire l'Europe est prépondéramment industrielle.

(1) Voir les numéros des 27 juillet, 3, 10, 17, 24 et 31 août, 7 et 14 septembre.

N'est-il pas temps d'éprouver d'autres remèdes: une meilleure répartition du crédit social, une plus grande solidarité dans le travail de tous, une fraternité plus réelle, plus féconde que cette fraternité du chrétien judaïsé qui se croit humain et juste en laissant tomber quelques deniers de sa poche, sur le passage d'un de ces pauvres affamés?

Pour nous distraire de ces sombres spectacles, parlons un peu de Waterloo. Vous le savez aussi bien que moi, Trafalgar et Waterloo, ce sont des noms bien souvent répétés à Londres, le dernier surtout. Le grand Wellington est bien souvent reproduit en bronze, en marbre, en ronde bosse, en bas-relief; et dans ces derniers temps les touristes des grands journaux s'en sont assez hardiment moqués. Eh bien! cela ne m'a pas autant fait rire qu'eux. J'étais déjà blasé sur cette manie ridicule des peuples de perpétuer les souvenirs désagréables à leurs voisins, de présenter aux étrangers qui les visitent de vieilles pages de haine et de provocation.

Dans ce genre-là les Anglais sont moins avancés que nous. Leurs trophées de guerre ne portent qu'un nom, ils ne sont affligeants que pour un seul peuple; les nôtres les insultent tous. Nous avons des ponts, des rues, des places qui rappellent des luttes partout et avec tous les peuples qui nous entourent. Austerlitz, Iéna, Lodi, Rivoli, Castiglione, etc., sont devenus des noms plus communs chez nous, plus banals, que celui de Waterloo à Londres. Encore, remarquez-le bien, les Anglais ont l'extrême délicatesse de prononcer *Ouételou*, pour ne pas trop choquer nos oreilles françaises.

Cet étalage de vieille gloire guerrière ne tourne-t-il pas à la honte de notre réputation d'esprit. Depuis si longtemps que nous en faisons parade, n'avons-nous pas trouvé de plus gais symboles pour orner les pavillons de nos fêtes et de nos monuments, nous surtout hommes de la seconde moitié de ce siècle qui avons la prétention d'être l'avant garde de la fraternité internationale.

Je vais peut-être dire un blasphème, mais, à mon avis, Wellington et Napoléon sont en face de l'idée nouvelle aussi antiques qu'Ajax et Patrocle; qu'on les livre à l'école dramatique du bon sens pour en faire des tragédies.

Ce tenace esprit de chauvinisme est un membre de l'infâme qu'il faut écraser de toutes nos forces.

A ce propos, et puisque j'en trouve l'occasion, je n'adresserai point de félicitations aux journaux républicains qui ont larmoyé récemment sur la perte des drapeaux suspendus aux voûtes des Invalides. Il me semble, à moi, qu'il y a une espèce d'intervention providentielle dans cet accident arrivé sous la présidence d'un Bonaparte, dans la première année d'une ère nouvelle, à la cérémonie funèbre d'un des derniers maréchaux. Laissons ces trophées de batailles devenir la proie des flammes, s'il nous faut d'autres drapeaux pour orner nos voûtes, rappelons-nous comment on les conquiert aujourd'hui.

Dans les premiers jours d'espérance qui suivirent février, n'avons-nous pas vu les députations de tous les peuples du monde se presser à l'Hôtel de Ville et apporter en signe de paix leurs étendards autour de notre nouvelle bannière. Songeons sérieusement à les conquérir ainsi, et nos voûtes n'en manqueront jamais; et la réunion de ces derniers ainsi obtenue aura une signification bien autrement grandiose et sainte que celle de nos vieux incendiés.

Ce qui donne à la population de Londres un cachet tout à fait excentrique et la fait trancher fortement avec les peuples du continent, c'est cette apparente inertie morale, cette habitude de mutisme, cet amour de l'isolement qui ne se rencontrent nulle part ailleurs en Europe. Il y a évidemment aujourd'hui une lacune majeure dans ces cerveaux.

Malgré la liberté individuelle dont chacun est censé jouir au même degré dans ce vieux pays constitutionnel le désir d'amélioration sociale a un vaste champ à parcourir. Les misères y sont aussi profondes, aussi cruelles, aussi irrémédiables par les vieux moyens que partout ailleurs. Cependant le peuple anglais est peut-être le seul peuple européen qui ne comprenne à peu près rien encore au langage nouveau. Tous les étrangers qui se rencontrent au grand rendez-vous de l'exposition ont une préoccupation commune. Les grandes réformes qui doivent changer les mesquines conditions vitales de la vieille société sont discutées partout où se rencontrent un Allemand, un Italien ou un Français. L'Anglais, lui, en est encore à vanter sa constitution, sur la foi de Montesquieu et des derniers ministres de Louis-Philippe.

Du reste cette inertie de la fibre populaire est peut-être particulière à la ville de Londres, ce serait encore là une des nombreuses originalités de l'Angleterre d'avoir sa capitale moins avancée que les provinces. Des observateurs sérieux qui ont séjourné dans les grands centres de l'intérieur m'ont assuré qu'il n'en était pas de même chez les populations ouvrières de Manchester, de Liverpool et de Glascow. Dans ces dernières villes on se préoccupe avec ardeur des moyens de mettre l'économie sociale en rapport avec les nouveaux moyens de production des richesses, on s'entretient des idées du continent, et l'on recueille avec curiosité les bruits qui traversent la Manche.

Londres serait donc principalement le refuge des obstinations de la vieille Angleterre; s'il en est ainsi, tant mieux. Les trains de plaisir et les solennités semblables à celle de l'exposition vont se multiplier et créer des points de contact sans nombre entre les peuples du continent et les habitants de la grande ville. Peu à peu les obstinations patriotiques céderont la place à de plus larges raisonnements, et le désir naîtra sur le rivage d'Albion.

C'est là ce qui chagrine les vrais bourgeois guindés, gourmés, misanthropes et retardataires qui font leur digestion muette dans les squares de leur quartier. Ils attribuent amèrement à la turbulence de leur jeune reine les grandes nouveautés dont ils sont forcément témoins.

C'est elle, disent-ils, qui a attiré à Londres ces nuées de Français, en allant visiter leur ex-roi et en l'invitant à venir à son tour; c'est elle qui fait naître dans la vieille cité, si calme jadis, mille occasions d'agitation et de réjouissance.

Les machines, création de la science, qui joueront un rôle capital dans l'affranchissement final de l'humanité, *dès qu'elles travailleront pour tous,* n'ont servi qu'à étendre et à confirmer l'esclavage des travailleurs.

A leur avènement elles en livrent des légions à la mendicité. L'équilibre, dit-on, finit toujours par se rétablir. Soit, mais comment? visitez les Flandres, voyez ce qu'en sont devenues les populations depuis l'invasion du tissage mécanique. La faim les dévore, la misère les fauche, les cimetières s'emplissent..... l'équilibre tend à se rétablir.

Mais l'équilibre est rétabli; très bien. Apercevez-vous la transformation qui s'est faite? Avec son métier, travaillant chez lui, le tisseur était un artisan. Qu'est-il devenu? Il est passé à l'état de *chose*; il n'est plus que la dépendance d'une machine, une pièce, une annexe sans importance que le propriétaire prendra, rebuttera et traitera comme il l'entendra, ces objets étant sur le marché en surabondance. — De toute la fécondité dont elles jouiront dans l'organisme normal de l'humanité, pour donner à tous l'allégeance du travail pénible, la richesse, la liberté, la dignité, les machines fabriquent aujourd'hui des prolétaires, des pauvres, des esclaves!

La philosophie, reprenant les traditions rationnelles du christianisme, a revendiqué les droits de l'humanité. Qu'est-il sorti de cette nouvelle impulsion? Une série d'explosions révolutionnaires et de gouvernements perfectionnés qui n'ont perfectionné jusqu'ici que les déceptions, les misères sociales, les divisions et les fureurs des partis politiques.

Quand on a constaté le *cercle vicieux* dans les développements du christianisme, de la science, de l'industrie et de la philosophie, ce caractère général du mouvement lymbique est démontré. Le contenant emporte le contenu. Il serait facile, au reste, de multiplier les preuves en examinant toutes les améliorations introduites dans nos sociétés et les propositions, quelles qu'elles soient, de progrès partiels qui occupent les esprits. Choisissons au hasard quelques exemples.

Quoi de plus odieux que la traite? En l'interdisant, on engendre les épouvantables drames à bord des navires négriers et l'on porte au comble les horreurs de ce commerce infâme. — Quoi de plus odieux que l'esclavage? Sa suppression ruine les colonies, décime les populations affranchies, ressuscite l'anthropophagie sur la côte d'Afrique. Les prisonniers de guerre s'y vendaient : on les mange.

Quoi de plus nécessaire que de généraliser l'instruction? En étendant l'instruction, nos sociétés n'en accroissent pas proportionnellement les emplois, et l'instruction généralisée crée des légions besogneuses, faméliques, intrigantes, vouées à des douleurs plus vives, à des vices incurables.

Quoi de plus légitime qu'un réforme de l'impôt qui en répartirait justement les charges? Faites-la, ce sera bien. Les pauvres cependant n'en porteront pas moins le fardeau dont vous aurez cru les alléger. La concurrence des bras dégrevés saura bientôt déprécier les salaires. L'équation de la misère et du travail prolétaire, un moment ébranlée, se rétablira d'elle-même. — Qu'a produit le grand bienfait de l'introduction de la pomme de terre en Europe? L'accroissement du prix des fermages et la réduction des hommes des champs à une nourriture moins substantielle. La pomme de terre et le landlord sont deux fléaux qui se valent en Irlande. — Qu'amènera la suppression des octrois? L'accroissement des populations prolétaires dans les villes encombrées et une inévitable diminution proportionnelle des salaires.

A quoi bon poursuivre? On n'en finirait pas. Le *cercle vicieux* est partout. Nous n'achetons un progrès qu'au prix d'un péjoratif. L'excès d'un mal nous pousse à un bien qui engendre un autre mal. Les sociétés barbares et civilisées sont comme les harpies qui infectent tout ce qu'elles touchent. Guérissez à force de soins une plaie scrofuleuse, répercutée sur d'autres point l'humeur viciée en reproduira dix. Tout mouvement nous est douleur et le repos serait mortel.

De tous les caractères des sociétés lymbiques, le *cercle vicieux* est celui qui en manifeste le plus énergiquement l'état subversif. La raison se révolte à l'idée de la malfaisance du bien, et condamne sans appel toute forme sociale douée d'une aussi détestable propriété de corruption. Le PROGRÈS CONTINU, régulier, bienfaisant pour tous, s'impose à notre pensée comme caractère harmonique anti-parallèle au CERCLE VICIEUX.

Victor Considerant.

Délivrance de Kossuth.

Kossuth est libre. Le divan de Constantinople a refusé de se faire le geôlier des proscrits de l'Autriche.

Bravant les menaces du cabinet de Vienne, n'écoutant que la voix de l'honneur, de l'hospitalité, de la justice, le gouvernement turc a permis à l'illustre madgyare et à ses compagnons d'exil d'aller attendre des jours meilleurs sur le sol de la grande République Américaine.

Le gouvernement turc a bien mérité de l'humanité.

Tandis que notre terre de France, autrefois lieu d'asile des réfugiés du monde, semble n'avoir plus d'hospitalité à offrir aux proscrits de la liberté, ceux que nous nommons encore des barbares, dans notre orgueil civilisé, nous donnent des leçons d'équité et de pitié pour l'infortune. Sur le continent européen, il n'y a plus que la Turquie qui sache respecter les droits sacrés du malheur.

Kossuth est libre; mais le jour où il s'abritait sous le pavillon des Etats-Unis, un juge des Hapsbourg lisait publiquement sa sentence de mort, et le bourreau de Pesth l'exécutait en effigie.

Vaines rigueurs, vengeance dérisoire! Pendant que les courtisans du dernier César applaudissaient autour de l'échafaud du contumace, le paquebot libérateur sortait du Bosphore en saluant de son canon le croissant hospitalier, et allait promener triomphalement le long des côtes d'Italie le géant de la révolution hongroise.

Et le honwed des vieilles bandes de Bem ou de l'indigne Gœrgey, pris d'un trouble étrange, se penchait vers son fusil enterré sous le seuil de sa cabane, et lui disait tout bas :

— Louis Kossuth reviendra. Attendons!

Honneur à toi, République Américaine qui frêtes tes vaisseaux pour venir chercher ces grandes infortunes.

Libre dans ton nouveau monde, tu voudrais voir tes frères d'Europe émancipés comme toi, et tu as raison, intrépide Jonathan; car il n'y a pas de boulevard plus sûr pour la liberté d'un peuple, quelqu'éloigné qu'il soit, que la liberté des autres.

Etats-Unis d'Amérique, les Etats-Unis d'Europe vous tendront un jour la main.

Touchant spectacle, que ce proscrit de l'absolutisme partant pour un exil lointain, et semant le long de sa route, chez les nations opprimées, la bonne nouvelle de leur prochaine délivrance.

Italie, Hongrie, sœurs par le malheur, sœurs par l'espérance, l'accueil fait dans le golfe de la Spezia au Madgyare exilé, et les paroles fraternelles par lesquelles l'irréconciliable ennemi de la maison d'Autriche a payé cet accueil, cimentent votre alliance dans le présent et dans l'avenir.

Que partout s'établisse ainsi l'union solennelle des opprimés, et bientôt la liberté se relèvera de tous ses désastres.

Au moment où Kossuth abordait la terre italienne au milieu des acclamations enthousiastes de la population accourue en foule, le jeune empereur d'Autriche faisait son entrée à Milan à travers la froideur, le silence, la haine universelle.

Contraste frappant, qui signifie aux antiques dominations de ce monde la fin de leur prestige et la chute de leur pouvoir.

Là un despote tout-puissant, traversant une ville morne et silencieuse, entre deux haies de baïonnettes, comme un captif, comme un vaincu, comme un ennemi; ici un fugitif, un proscrit salué comme un triomphateur par les vivats de la foule! — Les rois s'en vont.

La France a pu acclamer à son tour le grand vaincu des Césars. Sur le point de notre sol que Kossuth a touché dans son glorieux pèlerinage, la population s'est empressée autour de lui, et, au nom du peuple français, les Marseillais ont rendu hommage aux débris de la nationalité hongroise.

Kossuth a pu voir que la France n'est pas morte pour la liberté.

Mais le gouvernement de notre République a eu peur de voir nos villages et nos cités ouvrir un passage triomphal au proscrit de la Sainte-Alliance. Kossuth n'a pas eu le temps de se reposer un jour sur la terre de France. Un ordre ministériel l'en a chassé.

Pars donc, noble exilé, nos vœux t'accompagnent.

Avant de quitter la vieille Europe, où la liberté te rappellera bientôt, va recevoir l'hospitalité de l'Angleterre, en passant devant nos côtes fermées que tu salueras du regard, et puisses-tu entendre là-bas, comme dernier adieu, quand tu t'élanceras sur l'Atlantique, ce cri de consolation et d'espoir :

— Vive la république hongroise! vive la république universelle!

Eugène Nus.

La *Gazette d'Augsbourg* publie dans son numéro du 27 septembre les notes qui ont été échangées entre l'ambassade d'Autriche, à Constantinople, et la Porte ottomane sur l'affaire de la mise en liberté de Kossuth et des autres réfugiés hongrois internés à Kutaya. Il ressort de ces notes que l'Autriche a fait tous les efforts imaginables pour empêcher le gouvernement turc d'accomplir cet acte de justice. L'Autriche prétendait que la Hongrie n'est pas suffisamment tranquille et soumise; à cela, le ministre turc répondait avec quelque raison que s'il fallait attendre qu'il n'y eut plus de mécontents en Hongrie, la parole donnée aux réfugiés par la Porte courait grand risque de n'être pas dégagée de longtemps. La Porte a passé outre et l'Autriche en sera pour ses menaces non suivies d'effet.

Allyre Bureau.

Les bruits d'un changement prochain de cabinet persistent à circuler malgré des démentis successifs. Il avait été question de M. Odilon Barrot apportant une simple modification à la loi du 31 mai. On va plus loin maintenant, et l'on parle de M. de Lamartine, qui se ferait le promoteur de l'abrogration totale de cette loi. Pour ménager, au moins dans la forme, les représentants trop compromis dans la fabrication et dans l'adoption de cette loi, il serait question, dit *l'Avènement du Peuple*, de formuler un projet de décret à peu près en ces termes :

« L'Assemblée déclare qu'il y a lieu à réviser la Constitution.

» L'assemblée de révision sera nommée par les électeurs inscrits aux termes de la loi du 15 mars 1849.

» Les élections générales, pour cette assemblée, auront lieu le 15 janvier.

» L'assemblée de révision se réunira le 28 du même mois, pour voir, aux termes de l'article 111, ses pouvoirs expirer le 28 avril.

» L'assemblée législative actuelle se prorogera pendant ce délai, du 28 janvier au 28 avril. »

De cette manière, la *Constitution* ne serait que tournée, et le suffrage universel se trouverait rétabli sans abrogation explicite de la loi du 31 mai.

Allyre Bureau.

La commission de permanence a tenu séance jeudi dernier. Voici les principaux faits venus à la connaissance des journaux relativement à cette séance :

1° Les divers rapports de police parvenus dans la quinzaine sur la situation générale à Paris et dans les départements sont satisfaisants;

2° M. Daru, qui présidait, a assuré à ses collègues que les bruits répandus touchant la démission de M. Faucher étaient complètement dénués de fondement;

3° Le discours prononcé à Châlons par M. Léon Faucher a été l'objet de vives critiques. M. le général Changarnier aurait dit que ce discours était inexplicable; qu'on pouvait le désavouer, mais non l'expliquer. Il aurait ajouté qu'il ne pouvait se figurer M. Léon Faucher entrant à l'assemblée, botté, éperonné et la cravache à la main;

4° Quelques mots ont été échangés au sujet des faits scandaleux qui se sont révélés dans la loterie des lingots d'or; mais la commission n'a pas voulu s'immiscer dans la connaissance de ces faits qui sont en ce moment déférés à la justice.

Allyre Bureau.

La législation directe par le peuple et ses adversaires (1).

VII.

Je poursuis l'examen de la brochure : *Plus de Girondins* de M. Louis Blanc et j'y trouve :

« Mais enfin, laissant là les formules sonores et vides, laissant là tout appel à ce sentiment de l'orgueil collectif, toujours facile à égarer, interrogeons la réalité des

(1) Voir les numéros du 25 mai au 20 juillet).

Cette année elle a fait plus encore, elle a imaginé cette exposition universelle qui nous trouble si gravement dans nos habitudes séculaires. Que ne nous réserve-t-elle pas pour l'an prochain? Où nous conduiront, s'il vous plait, toutes ces témérités?

Antony Méray.

ÉTUDES HISTORIQUES.

BONIFACIO

OU LA CORSE DU MOYEN AGE.

V

LES COMTES ULTRAMONTAINS, LA MAHONA GÉNOISE ET LES ROIS D'ARAGON.

(1367—1453).

Plus d'une fois déja, dans le cours de mes récits, j'ai dû vous montrer la petite nation Corse divisée par une longue crête de ses montagnes en deux populations distinctes :

L'une, celle *d'au delà des Monts* ou du sud-ouest, exploitée depuis l'expulsion des Maures par une petite féodalité d'origine probablement italienne, que le gouvernement de Pise, durant plus de deux siècles, n'a point su ou point voulu détruire.

L'autre, celle *d'en deça*, moins oublieuse de sa demi-éducation romaine, comprenant dans ses limites une petite république fédérative du onzième siècle appelée *Terre de Communes* dont le mécanisme, inévitablement faussé depuis lors, a néanmoins en partie survécu.

La première, travaillée au temps des pisans par l'intrigue aristocratique et gibeline, c'est-à dire, fort mal disposée à recevoir pour maître un délégué plébéien de la bourgeoisie Génoise.

La seconde, plus imprégnée de l'esprit municipal ou guelfe, mais dominée par des caporaux (*caporali*) devenus héréditaires dont les priviléges ne s'accorderont guères mieux avec toute espèce de gouvernement supérieur, quelque soit son drapeau ou son origine.

J'ai dit aussi qu'une dynastie d'Aragon, rivale de Gènes pour la possession de notre île, fit longtemps mouvoir ces deux petites aristocraties d'au delà et d'en deçà pour y compromettre gravement les intérêts de la république liguerienne, sans pouvoir jamais cependant lui ravir sa conquête. Le moment est venu, si vous voulez, de jetter un coup-d'œil plus attentif sur l'intéressant théâtre de cette lutte séculaire, et sur les physionomies caractéristiques de ses divers combattants.

La peste de Florence, ou bien les guerres civiles antérieures, ont sans doute fait disparaître les plus anciennes familles féodales de la Corse ultramontaine. Du moins, à partir de cette époque néfaste, nous ne voyons plus figurer sur la bande sud ouest que les cinq ou six lignées bâtardes issues de l'illustre Giudice de Cinarca, — Ce héros à qui la trahison fit trouver une mort si cruelle au bout de sa longue et patriotique carrière. Leurs châteaux de Cinarca, de Léca, d'Ornano, d'Istria, de la Rocca et d'autres encore, dominent sur toute cette bande depuis la curieuse vallée du Liamone, qui aboutit au golfe de Sagone, jusqu'aux alentours pauvres mais pittoresques de la pointe rocheuse de Bonifaccio. Le milieu de la ceinture maritime de ce massif aux vives arrêtes de granit se trouve à peu près marqué par le beau golfe d'Ajaccio, — où les Génois ne purrent fonder la petite place moderne que vers la fin du 15e siècle, — mais qui n'en sera que plus utile maintenant à nos ambitieux seigneurs, pour y recevoir leurs subsides espagnols.

Seule de tout l'au delà des monts, la petite ville de Bonifaccio n'a point cessé de reconnaître l'autorité de sa métropole Génoise. Vers l'an 1370, un certain Arrigo ou Henri, fils de Guillaume de la Rocca, échappé tout jeune encore aux ennuis d'une prison ligurienne, s'est amplement dédommagé de deux revers successifs à la suite desquels il avait pu se réfugier à Barcelonne. Revenu pour la seconde fois dans sa patrie avec une poignée de Catalans, et parvenu, non sans peine, à vaincre les hostilités jalouses de sa propre famille, il commande à tout le pays sous le titre de *Comte de Corse*, — nouvelle dignité dont les apparences nationales séduisent la pauvre multitude, mais sous laquelle il est pourtant facile de reconnaître un agent de Pierre IV d'Aragon, dit le cérémonieux, déjà maître des Baléares, de la Sicile et d'une moitié de la Sardaigne.

Toute la bande cis-montaine obéit également au comte victorieux, à l'exception de Calvi et des petites bourgades du Cap, rattachées comme Bonifaccio à la fortune de Gènes par le double lien de leurs intérêts de commerce et leur origine Ligurienne. Les anciennes communes fédérées, — qui se développent sur trente lieues de côte orientale, depuis la naissance du Cap, où Bastia n'existe pas encore, jusqu'à environ dix lieues au sud d'Aleria, — ont vu fuir récemment de Biguglia, la petite capitale de Corse au moyen-âge, un quatrième ou cinquième gouverneur Génois laissé par sa métropole hors d'état de se défendre.

Dans une folle parodie des républiques Italiennes en ces temps de honteuse anarchie, on a vu naguères la Terre des Communes divisée en deux camps ennemis par l'influence vaniteuse de deux de ses familles rivales. Le sang du peuple a plus d'une fois coulé pour leurs puériles querelles; et c'est en voulant les réprimer que les gouverneurs Génois ont épuisé leur forces. Lassés à leur tour d'une liberté si orageuse, ou bien intimidés par les armes du comte ultramontain, les caporaux se sont décidés à le reconnaître pour chef de la nation toute entière, — soumission peu solide, qui vaut à la pauvre île quatre ou cinq ans d'une heureuse trêve, mais dont le monarque aragonais, trop occupé ailleurs, n'aura pas le loisir de profiter.

Que fait Gènes-la-Superbe, en présence d'une vassale qui la brave? — Elle travaille dans ses propres murs à mériter cette autre épithète de république de mauvaise vie, que lui infligera plus tard un sévère analiste, interprète de la conscience des peuples. En 1353, obérée par une guerre colossale contre les Vénitiens réunis aux Catalans et aux Grecs, elle s'était donnée au détestable Jean Visconti, archevêque et seigneur de Milan, dont les richesses avaient pu rétablir un instant ses affaires. Bientôt délivrée par la mort de ce tyran de la Lombardie et par les embarras survenus à ses dignes héritiers, elle n'a su, dans les années suivantes, que livrer son territoire à de nouvelles factions intestines. Sa haute bourgeoisie n'a plus rien à envier à l'ancienne aristocratie patricienne qu'elle persiste à exclure: ses citoyens vont se battre « pour les Adorni ou les Frégosi avec le même enthousiasme, avec le même zèle de clientelle que leurs ancêtres l'avaient fait pour les Doria ou les Fieschi. » (1).

Un jour, pour mettre un terme à ces orgies, l'idée viendra à

Sismondi, *histoire de la Liberté en Italie.*

choses. Est-ce qu'il fait grand jour maintenant dans les esprits? Est-ce que les flambeaux sont devenus inutiles sur la route de l'humanité en marche? Est-ce que à part le peuple des principales villes, le gros de la population en France n'est pas plongé dans l'ignorance? Est-ce que les habitants des campagnes ne vivent point par milliers sous l'empire de préjugés aussi funestes qu'opiniâtres? Est-ce qu'il n'est pas mainte commune où, parmi les conseillers municipaux, plusieurs savent à peine lire? Est-ce que ce n'est pas la conscience de cette triste situation du monde intellectuel qui porte les socialistes à réclamer avec tant de feu l'éducation commune, gratuite et obligatoire. »

Que de choses il me reste à combattre, à rectifier dans ces quelques lignes! Ne croirait-on pas que la législation directe va expulser des rangs de nos citoyens toutes les intelligences supérieures, toutes les lumières? Ne dirait-on pas que l'élite de la nation, parodiant l'histoire antique, va à son tour se retirer sur le mont-aventin? Mais c'est *nous* qui voulons mettre les supériorités qui maintenant sont isolées, presque sans influence, en contact perpétuel avec leur véritable milieu, le peuple; c'est *nous* qui voulons leur créer une position, dans laquelle elles ne seront plus sous la dépendance de quelques privilégiés, de quelques puissants du jour qui les forcent d'accepter l'apostasie et la profanation de la science, une position qui les débarrasse des entraves, les affranchisse de la misère et les garantisse contre cette consomption lente dans laquelle on les voit trop souvent périr faute de pouvoir rayonner, ou exercer aucune action sur leur entourage.

Avant de nous parler de l'ignorance du prolétariat, réfutez donc d'abord ces lignes qui se trouvent dans ma brochure sur la législation directe, et qui vous ont paru si inattaquables que vous les passez sous silence, malgré qu'elles forment un de nos principaux arguments.

« On croit généralement qu'il faut un concours de vastes connaissances, pour remplir dignement la tâche du législateur et que ces connaissances ne se trouvent pas dans les rangs du Peuple. Rectifions d'abord la plus grande des deux erreurs qui se rencontrent dans cette assertion pourtant si courte. Nous l'avons déjà fait entrevoir clairement dans cet écrit: *c'est l'intérêt des législateurs qui détermine l'esprit des lois* et non la science ou le savoir. Le savoir les rédige seulement et encore, par la suggestion de l'intérêt, les rédige-t-il sciemment aussi mal que le contrôle des masses le permet. N'est-ce pas là l'histoire de tous les produits sortis des ateliers intéressés où se fabriquent les instruments destinés à frapper le Peuple? La législation directe met fin à cette industrie dégradante. Elle ne détrône pas l'intérêt particulier, elle s'en sert d'une manière rationnelle. Ecoutant tous les intérêts privés sans exception par les votes de tout le peuple, formant une majorité décisive de tous ces intérêts, elle parvient à faire ressortir et prédominer par cette majorité l'intérêt général.

» Mais admettons que la science ait nécessairement sa part d'action dans la création de toute œuvre législative. Dans ce cas, nous demandons, si c'est bien le système représentatif, — le seul système gouvernemental que l'on puisse opposer sérieusement à la législation directe, — si c'est bien ce système qui charge les hommes éclairés, du soin de faire les lois? Certainement non! Chacun sait que dans chaque assemblée législative le talent doit se courber sous l'immense majorité des médiocrités dévouées au culte de tout ce qui est petit, mesquin. »

Tout ceci s'accorde avec les paroles d'un homme qui ne doit pas vous être suspect: « Si nous faisions l'analyse des lois vicieuses, dit Ch. Comte dans son traité de législation (liv. 2, chap. 15), nous trouverions qu'elles sont *l'expression des intérêts, des préjugés de la partie influente de la société.* »

Et quelle loi parmi les lois existantes n'est pas vicieuse?

Si tout cela est vrai, pourquoi faire une *question de science* de ce qui est et ne peut être dans la société actuelle qu'une *question d'intérêt*? Et vous ne voudriez certes pas me faire croire que les hommes éclairés, organisés en bande noire législative veilleront mieux sur les intérêts du prolétariat que le prolétariat lui-même? Ce serait l'histoire de Tartuffe, s'emparant de la direction des affaires d'Orgon avec une si sainte sollicitude pour le véritable bien de ce cher homme.

Comprendre son intérêt, je le répète, c'est tout ce que la législation directe demande au prolétaire, c'est tout ce qu'aujourd'hui l'on peut demander en général à qui que ce soit, sous peine de commettre une niaiserie. Et l'homme, je pense, est assez égoïste pour n'avoir plus besoin des leçons de personne quand il s'agit de discuter ses intérêts librement, sous crainte d'avoir, comme aujourd'hui, quelques démêlés avec le commissaire de police et M. le curé.

L'intérêt totalisé de l'immense majorité, c'est la meilleure interprétation sociale du droit à laquelle vous pouvez arriver dans le monde actuel. Le sentiment intime de cette vérité a fait dire à Emile de Girardin dans une réponse à M. Geniller:

« Je conviens que la minorité (les hommes éclairés), résume des connaissances que ne possède pas au même degré la Majorité (les hommes du peuple), mais la Majorité résume des besoins que n'éprouve pas au même degré la Minorité. Entre la Majorité et la Minorité il y a cette différence: la Minorité a *la science du droit*, mais elle n'en a pas *le sentiment*; la Majorité *a le sentiment du droit*, mais elle n'en a pas la *science*. *Ce dernier, c'est le vrai droit, car ce n'est pas la chicane, c'est la conscience.*

Vérité incontestable qu'on s'étonnerait d'entendre de la bouche d'un adversaire de la législation directe, si on ne se rappelait pas que M. de Girardin ne rejette cette dernière que parce qu'il croit que sa proposition réalise quelque chose de mieux. Pour être juste, ils nous faut ajouter: *vérité* incontestable, quand il s'agit du peuple en général, incorporant ses intérêts dans les lois; mais *erreur grossière* quand vous l'appliquez, comme M. de Girardin, à *un prolétaire isolé*, dont vous aurez soin de surexciter les appétits égoïstes et l'ambition en le plaçant sur le siège présidentiel de la République.

Mais revenons aux hommes « *éclairés*. » Je reconnais l'influence bienfaisante de la science; je nie l'influence bienfaisante des hommes éclairés qui la possèdent. Le bien qu'ils ont fait quelquefois, ils ne l'ont accompli que malgré eux, involontairement; ce bien était produit par le rayonnement naturelle de la science qui, comme la lumière du soleil, comme l'air ne peut pas être entièrement accaparé.

C'est en confondant la conduite égoïste de l'homme éclairé et les effets de cette conduite avec les résultats en eux-mêmes toujours bienfaisants de la science que Jean-Jacques Rousseau a été amené à écrire son discours célèbre et faux sur l'influence pernicieuse des sciences et des arts.

Je suis donc peu touché, je l'avoue des exclamations que Louis Blanc continue à accumuler.

En quoi consiste, dit il, je vous prie, la révolution à accomplir? cette révolution, telle que le genie de notre XIX siècle la prépare, ne sera-t-elle pas la plus complète, la plus profonde que l'histoire ait jamais connue? et les mesures à prendre pour régénérer la société de fond en comble sans la pousser au cahos sont-elles donc si simples, si évidentes que leur appréciation saine ne demande ni études préalables, ni méditations, ni efforts d'intelligence? si lorsque Galilée vint affirmer que la terre tournait autour du soleil, on avait consulté à cet égard tous les habitants du globe, n'auraient-ils pas tous juré que chaque jour, le soleil se levait à l'orient et se couchait à l'occident? Galilée, qui avait la vérité pour lui n'aurait-il pas eu contre lui le plus grand nombre? or, croit-on qu'il ne soit pas aussi difficile, aussi ardu qu'un problème d'astronomie le problème qui contient l'avénement de la justice, l'établissement du droit par le devoir et la conquête du bonheur commun?

A quoi sert donc l'expérience quand on ne veut pas en profiter! n'avons-nous pas vu nos ennemis à nos pieds et remplacés par une partie notable des nôtres? Et quel a été le résultat? Que de fautes commises pour ne pas parler d'apostasies! Où est le Peuple qui se conduirait d'une manière aussi ridicule que nos chefs l'ont fait toujours, parce que la tâche à accomplir est au-dessus de la force d'un seul ou de quelques-uns? Le gouvernement provisoire, négociant avec le pape l'abolition du budget du clergé, la suppression de l'intervention de l'Etat dans les affaires de l'Eglise et l'association libre des fidèles pour les besoins religieux et le salaire des prêtres, ne nous fait-il pas l'effet d'un homme qui adresserait au soleil de l'équateur la prière de transformer ses rayons ardents en un beau clair de lune? Les gouvernements provisoires de Rome et de Florence, de Bade et du Palatinat, refusant même au milieu de la tempête d'effacer les frontières les uns des deux pays italiens, les autres des deux petits états allemands, refusant de réunir, de concentrer leurs forces et de porter la révolution par toute l'Italie, par toute l'Allemagne; — ces gouvernements n'étaient-ils pas en intelligence bien au-dessous des despotes et de leurs conseillers qui, eux, savaient bien abjurer toute haine, toute rivalité, pour se sauver? et cela devait être. Le démocrate appelé à régner, prend les défauts des gouvernants traditionnels, sans acquérir en même temps leur vieille expérience. De là une infériorité certaine, fatale qui devra amener à la législation directe tous les démocrates que l'ambition n'aveugle pas complètement. Soyez donc modestes, hommes influents de notre grande opinion; vous avez fait vos preuves; n'accusez pas le Peuple d'ignorance avant qu'il ait fait les siennes. Le peuple! mais dans quel coin reculé de la France auriez-vous trouvé une section assez stupide pour faire la proposition de traiter avec le pape la destruction du catholicisme? Le peuple! mais n'a-t-il pas demandé à grands cris dans ses clubs la réunion de la France et des Etats romains, du duché de Bade et du Palatinat. Le Peuple! mais expliquez-moi donc, pourquoi tous les despotes tremblent et s'effacent dès qu'il est debout, s'abandonnant à sa propre initiative; pourquoi ils redeviennent courageux et orgueilleux dès que quelques hommes ont été jetés sur le sommet des vagues populaires et s'y maintiennent! Moi qui connais le Peuple, moi clubiste, je vous dirai ce que j'ai vu en Allemagne. Rien que des fautes d'écoliers, des apostasies de la part de ceux que nous avions chargés de conduire nos affaires; pas une seule mesure qui puisse être défendue soit au point de vue du principe, soit au point de vue politique. Non pas une seule! le Peuple au contraire a tout compris, tout prédit, cherché à prévenir tout; les séances de ses clubs ont été l'histoire anticipée mais véridique de cette révolution qui devait réunir 1789 et 1848 et qui a péri si misérablement. Ce serait une œuvre intéressante, un véritable monument élevé à la perspicacité du Peuple que la relation complète de ces débats incisifs et serrés, allant droit à leur but et indiquant avec une infaillibilité merveilleuse ce qui se ferait et ce qui devrait être fait. Et qu'on ne s'imagine pas que j'exagère. Les aveux du parti constitutionnel désarçonné maintenant ont depuis longtemps rendu justice au Peuple.

Pauvres bribes d'intelligence! (J'ai le droit de vous appeler ainsi, en vous comparant à l'immensité de cette intelligence collective de 35 millions) vous croyez avoir tout prouvé en racontant à satiété l'histoire de Galilée, qu'en manière d'écho l'un cite après l'autre. Le Peuple, demandez-vous, aurait-il décidé par son vote que la terre tourne autour du soleil? Tenez! vous êtes des hommes « éclairés; » vous appartenez aux « flambeaux, » et vous avez, par conséquent, le droit de confondre les questions purement scientifiques, les découvertes qui n'appartiennent pas encore au domaine public, les secrets de l'atelier de la création, enfin, avec l'application des vérités éprouvées et généralisées qui fait le sujet de la politique et de la législation; mais franchement, voici ce que le Peuple dirait de vous, si vous lui posiez de pareilles questions: « Décidément ces gens sont des rêveurs qui n'entendent rien aux affaires du pays. Que le soleil tourne ou ne tourne pas, en quoi mon vote peut-il influer sur sa marche? Soutenez le oui ou le non, mais faites-le ailleurs que devant le Peuple assemblé pour s'occuper de ses propres affaires. »

Après cela, le Peuple, je l'avoue volontiers, aurait dit de Galilée: « Cet homme est fou, ou il se moque de nous; » mais l'aurait-il mis en prison? Assurément non, ce ne sont que les hommes « éclairés » qui se tourmentent, s'emprisonnent, se brûlent même pour une thèse scientifique ou une simple expression de leurs apocalypses rivales. Ce sont les « flambeaux, » les *Calvin* qui élèvent les bûchers, les *Las Casas* qui organisent la traite des nègres, les *Luther* qui donnent aux puissants du jour et à l'adresse de leurs concurrents ce charitable avis: « Tuez-les comme des chiens enragés! » Et cela ne peut pas être autrement. De l'homme à l'homme, que de rivalité, de petitesse! De la collectivité à l'individu, que d'indulgence, de bienveillante protection, produite par la conscience de la grandeur de la collectivité et de la faiblesse de l'individu. Aussi Robespierre qui voulait perdre Louis XVI avait-il raison de s'opposer à l'appel au Peuple, et je suis sûr qu'en organisant la terreur d'une manière démocratique, si ce mot peut s'employer ici, qu'en chargeant les sections du Peuple du soin de juger les ennemis du pays demeurants dans leurs circonscriptions, on aurait évité bien des horreurs commises par ces proconsuls et ces jurys de sauvages qui siégeaient à Paris et

---

un dôge de Gênes d'appeler sur sa patrie la protection du chevaleresque royaume de France. Mais ce jour là, hélas! le roi de France s'appellera Charles VI....

Donc en 1375, tandis que Calvi, le Cap et Bonifaccio réclament pour la deuxième ou troisième fois des secours contre Henri de la Rocca qui les menace, la République de Gênes, affaiblie pas ses troubles civils et par une nouvelle guerre contre Venise, renonce à sauver elle-même ses petites colonies Corses. Et au moment où les caporaux cis-montains, déjà fatigués d'obéir à leur comte, sont prêts à recevoir au besoin un nouveau maître pour les délivrer d'un joug déclaré par eux insupportable, — c'est une petite armée d'invasion par entreprise privée qui vient débarquer sur leurs rivages. Elle est conduite par cinq gentilshommes liguriens formant entr'eux, depuis quelques années, une société financière sous le nom peu aristocratique de *Mahona* (1). C'est une guerre par spéculation que viennent faire dans l'isle ces nobles et aventureux capitalistes. C'est une association de propriétaires in-partibus qui vient conquérir ses domaines, ou plutôt: ce sont les créanciers d'une république en débine qui viennent prendre hypothèque au péril de leurs jours.

J'aurai bientôt à vous reparler de ce genre de compagnie financières génoises, car elles occupent une place considérable dans l'histoire de leur pays; et nous en retrouverons une autre plus tard, qui pesa bien plus longtemps et d'un poids bien plus lourd sur nos malheureux insulaires. Quant à la Mahona et à son expédition de Corse, constatons rapidement qu'elle n'eut que de pauvres succès.

Le difficile ne fut point pour elle d'enlever au comte ultramontain l'ancienne Terre des Communes, mais ce fut de la garder contre ses retours offensifs, et surtout de le combattre sur son propre terrain. Après quelques tentatives peu sincères d'un accord impossible, après une convention de partage peu loyalement observée de part et d'autre, les deux partis en revinrent aux mains.

Deux des sociétaires furent atteints et pris dans la mêlée; l'un mourut de ses blessures, l'autre ne put se racheter qu'au prix de dix mille florins d'Italie. Découragés par une lutte ruineuse et déjà longue, trois des survivants renoncèrent à la poursuivre jusqu'au bout. Le quatrième seul, Leonel Lomellino voulut mériter plus de place dans l'histoire, sinon par ses talents et ses vertus, du moins par une persévérance digne de meilleure fortune — rentré dans l'île avec les pouvoirs officiels de gouverneur, c'est lui que nous retrouvons, vers 1382, faisant construire le premier château de *Bastia* sur l'emplacement où l'on suppose qu'a existé l'ancienne petite ville romaine de Mantinum. Il ne quitte la rive orientale de Corse qu'après dix ans d'un gouvernement sans cesse menacé. Il ne la quitte que pour y revenir encore.

Pendant tout ce temps, le comte Henri de la Rocca n'avait point cessé de commander sur la bande sud-ouest; mais il avait eu fort à faire au milieu des petits orgueils indisciplinés de sa nombreuse famille; il avait vu plusieurs de ses parents, et même deux de ses fils naturels, tour à tour en pleine révolte contre son autorité despotique. Là était pour lui le présage d'une fin funeste. Les plus heureux coups de main ne pouvaient plus que la retarder.

Vivement attaqué en 1393 par un habile gouverneur, délogé de toutes ses positions les plus fortes et obligé de fuir encore une fois en Catalogne, c'est en vain qu'il y reçoit de Jean d'Aragon l'armée et les subsides nécessaires pour une conquête nouvelle. Il reprend ses domaines et réussit même à humilier de nouveau les petits potentats de la Terre des Communes. Mais Calvi, le Cap et Bonifaccio lui résistent toujours. Leur résistance ranime contre lui beaucoup d'espérances et de haines. Un mal subit l'atteint au début d'une dernière campagne et le tue, — si rapidement qu'il croit mourir empoisonné par les siens.

On arrivait aux derniers jours de ce quatorzième siècle si prodigue en désastres. La mort d'Henri livrait encore une fois sa patrie toute entière a une de ces longues et misérables crises qu'un auteur moderne pense caractériser exactement par ces mots: « anarchie féodale au delà des monts, anarchie démocratique en deça ». Mais ce n'était point assez de toutes les folies humaines; une peste nouvelle vint s'y mêler encore. Elle y fit pour sa part une moisson qu'un vieux chroniqueur qualifie en passant de prodigieuse: « ancora mirabil mortalita ».

Triste et singulier rapprochement! c'est pendant ces années de douleur que la France, malheureuse aussi à l'excès, — la France des Bourguignons et des Armagnacs, la France exposée à devenir un grand fief de la couronne d'Angleterre, — s'avise pour la première fois d'intervenir dans les affaires de Corse.

Un comte venait de mourir en Corse au roi d'Aragon, un comte allait y venir de par le roi de France. En 1407 le maréchal de Boucicault, représentant peu glorieux du pauvre Charles VI comme protecteur de la république Gênoise, touché des énormes sacrifices consacrés par Léonel Lomellino à la conquête de l'île, se laissait décider par celui-ci à lui en donner l'investiture avec la couronne de comte, au nom de son royal maître, et l'aidait à rassembler une compagnie d'aventure pour en prendre définitivement possession. Bientôt, chassés de Gênes par une odieuse révolte, les Français laissaient tomber d'elle-même cette parade impuissante. L'ancien sociétaire de la Mahona s'était plu à exaspérer le sentiment national des Corses par la ridicule nouveauté de ses allures princières, et ce dernier effort de sa vieillesse n'avait eu d'autre résultat que de faire surgir parmi eux un nouveau chef ultramontain, nommé Vincentello d'Istria, — capable de recommencer encore avec plus de prestige le rôle de son oncle maternel Henri de la Rocca.

(*la suite au prochain numéro*). Paul de Bourgoing.

(1) Le vieux mot italien *Mahona* ou *Magona*, « lieu où l'on met quantité de choses », comme disent les dictionnaires, répondait alors à l'idée de grand magasin d'entrepôt. A Gênes, la société dont il s'agit avait établi le siége de son administration dans un vaste bâtiment de ce genre, affecté au service des douanes dont probablement elle percevait les taxes à titre de compagnie fermière; — et ce nom lui en était resté.

— La librairie de la *Propagande démocratique* qui avait dû transférer ses magasins de vente rue des Grands-Augustins, 25, par suite de difficultés qui leur étaient suscitées par la police, vient reprendre possession de sont ancien siége social, rue des Bons-Enfants, 1. — Allyre Bureau.

dans beaucoup d'autres villes.

Encore une fois, les hommes « éclairés, » isolés, ne peuvent rien réformer, parce que leur intérêt particulier s'oppose aux réformes qui ont pour but l'intérêt de l'universalité. Leur incapacité, au point où nous en sommes, est absolue. En des siècles, ils ne tranchent pas les questions les plus faciles, ces questions qui n'arrêteraient pas un quart d'heure le Peuple le plus arriéré. La Suisse, par exemple, est depuis six cents ans une agglomération de républiques plus ou moins bourgeoises, gouvernées par tous les hommes « éclairés » qu'elles contiennent. Presque tous, ils trouvent place dans plus d'une vingtaine de conseils plus ou moins nombreux. Eh bien, ces « flambeaux » de six siècles n'ont jamais su créer l'unité des mesures, des poids et des monnaies, unité réclamée impérieusement par trente générations et refusée toujours par les juifs-changeurs et les banquiers de toutes les époques. Il a fallu le contre-coup électrisant de la révolution de Février pour amener cette réforme légère, dont la nécessité pourtant ne pouvait être douteuse. Introduisez, au contraire, la législation directe dans tous les pays de l'Europe, et les Peuples des vastes contrées qui s'étendent du Tage à la Vistule, du pôle nord jusqu'à l'Atlas, voteront dans une demi-heure l'acceptation du système monétaire français, système dont les « flambeaux, » il est vrai, un peu vacillants du catholicisme belge ont cru devoir détruire l'harmonie par l'introduction des pièces de 25 francs, espèce de fausse monnaie destinée à doter le pays de la contrefaçon de quelque chose d'incontestablement belge.

Mais voyez la tendre sollicitude de Louis Blanc. S'il cherche à constater l'inaptitude du Peuple à gérer ses propres affaires, il réclame « avec feu l'éducation commune, gratuite et obligatoire. »

L'ouvrier ne s'occupe guère de promesses d'éducation, car il sait ce qu'elles produisent. Croyez-moi, le socialisme me fait pitié quand il me parle de l'instruction générale par l'initiative des hommes « éclairés. » Le caprice d'un seul despote, sous ce rapport, fait quelquefois plus dans vingt ans qu'ils ne pourront faire dans un espace de temps dix fois plus long, témoin l'exemple de l'avant-dernier roi de Prusse. La bonne organisation de l'instruction publique n'aura lieu que par le Peuple lui-même, lorsqu'il possédera la législation directe. Ce qui est une utopie dans la bouche des chefs du socialisme, ce qui, par eux, n'aboutira jamais qu'à de simples écoles de dimanche, fussent-elles imposantes comme celle du Luxembourg, devient facile dès que le Peuple se mettra à l'œuvre. Le terrain de l'intelligence ne pourra être défriché que par le pionnier qui, la hache à la main, peut abattre à droite et à gauche ce qui fait obstacle. C'est le Peuple seul qui pourra déblayer l'instruction et le budget de l'État des mauvaises herbes qui empêchent les connaissances utiles de croître et de se répandre; c'est lui seul qui pourra reléguer le latin et le grec dans les bibliothèques, qui pourra abolir l'étude du droit, dont il n'aura plus besoin dès qu'il sera législateur, dès qu'il aura tué la chicane; c'est lui seul qui pourra nous débarrasser de la théologie et restituer aux masses les innombrables années de travail et les amas d'or, les milliards qu'elles perdent par le service militaire.

Démontrez-moi comment vous arriverez à tout cela par un pouvoir législatif en dehors du Peuple, et j'écouterai patiemment vos promesses pédagogiques. Jusque-là j'aurais tort de m'y arrêter et de les prendre au sérieux.

M. Rittinghausen.

Loterie des lingots d'or.

Une nouvelle lettre de M. Langlois publiée par le *Siècle*, au commencement de cette semaine, a provoqué une plainte de M. C. Reyre, ensuite de laquelle une instruction judiciaire est entamée; M. Langlois devra fournir devant les tribunaux la preuve de ses allégations. Il y a donc lieu d'espérer que la lumière se fera. En attendant, et pour rassurer les porteurs de billets, M. le préfet de police a adressé à tous les commissaires de quartiers la circulaire suivante qui a paru dans les journaux de jeudi soir et de lundi matin :

« Monsieur le commissaire,

» Plusieurs commissaires de police, plusieurs de vous, messieurs, sont venus m'entretenir des rumeurs diverses qui ont été répandues à propos de la Loterie des Lingots d'or, et me demander des instructions à cet égard.

» La malveillance n'a pas manqué, en effet, de s'emparer de quelques faits isolés pour semer des alarmes et exploiter les inquiétudes qu'on cherche à faire naître; c'est en faisant connaître la vérité que vous pouvez rassurer les esprits.

» Tout ce qui s'est passé prouve avec quels soins vigilants l'autorité a surveillé cette opération, qui, motivée sur un prétexte philanthropique, pouvait être détournée du but qu'on lui avait assigné.

» M. Langlois a voulu abuser du mandat qu'il avait obtenu et dépasser les limites qui lui avaient été imposées; il a été révoqué et remplacé par un liquidateur qui, lui, ne peut avoir d'autre but que de conduire au plus tôt l'affaire à son terme.

» Quelques désordres ont été signalés dans la comptabilité. La lumière y a été portée; de sévères investigations sont faites, et les malversations sont déférées à la justice.

» Mais tous ces faits ne touchent en rien la Loterie en elle-même, et les déficits qui pourraient résulter d'une mauvaise gestion, seraient à la charge de l'ex-directeur, devraient tout au plus, en cas d'insuffisance de la part de ce dernier, diminuer les bénéfices de la loterie, et ne pourraient, dans aucun cas, incomber le moins du monde aux porteurs de billets.

» Les intérêts du public sont garantis de la manière la plus complète.

» Les 224 lingots en or qui doivent composer les lots et forment une somme totale de douze cent mille francs, sont *déposés à la Banque de France*; une somme presque triple y est déposée, en outre, pour être employée au profit des émigrants.

» Le tirage aura lieu dans un délai très rapproché, et, je l'espère, vers le *quinze octobre*, aussitôt que le désordre qui régnait dans les écritures, aura permis de faire rentrer les billets non placés.

» Ce tirage sera fait avec toutes les précautions possibles, avec toutes les garanties propres à éloigner la fraude, à prévenir les manœuvres, et à assurer les lots aux légitimes porteurs des billets désignés par le sort.

» On a signalé quelques billets doubles : le nombre qui en a été constaté, est extrêmement restreint et n'est nullement propre à justifier les alarmes qu'on a cherché à propager à cet égard. Les billets doubles dont l'existence a été établie, étaient évidemment, d'après les circonstances qui accompagnaient leur émission, non le produit de la fraude, mais la suite d'erreurs qui sont inévitables, il faut en convenir, quelques soins qu'on emploie, quelques précautions de contrôle qu'on prenne, lorsqu'il est question d'inscrire sept millions de chiffres différents. Que d'ailleurs, les billets doubles qui pourront se produire soient le résultat d'erreurs, ou même le produit de la fraude, c'est là un danger qui frappe toutes les loteries et auquel n'échappe pas la Banque de France elle-même. Si ce cas se présente, on fera ce qu'on fait en pareil cas, on aura recours au talons qui sont conservés et en lieu sûr; on remontera à la source de l'émission, on cherchera enfin à constater par tous les moyens possibles la légitimité de la possession des porteurs, et s'il se trouve des coupables, ils seront livrés à la justice.

» Veuillez, monsieur le commissaire, répandre ces explications, et, en combattant les inquiétudes et les fausses alarmes qui ont été semées à l'occasion de la Loterie des Lingots d'or, rassurer le public sur la véritable situation de cette affaire.

» Recevez monsieur le commissaire, l'assurance de ma parfaite considération.

« Le préfet de police,
» P. CARLIER. »

» *P. S.* Le but philanthropique de la loterie est poursuivi avec ardeur. Aujourd'hui même un premier convoi d'émigrants met à la voile du Havre sur le navire le *Malouin*; d'autres départs vont suivre immédiatement jusqu'à épuisement des fonds,

» Pour expédition conforme,
« Le secrétaire général,
» CLÉMENT REYRE. »

Nous nous bornons à l'enregistrement pur et simple de cette pièce pour ce qui touche aux faits susceptibles d'être examinés par la justice. Nos observations ne porteront que sur l'emploi des fonds disponibles de cette loterie dont la destination première est conservée, d'après le *P. S.* qui termine la circulaire de M. Carlier.

En présence des renseignements qui sont parvenus depuis un an sur la situation des travailleurs en Californie, il aurait semblé plus humain, plus philanthropique d'employer ces fonds au rapatriement des malheureux qui se trouvent là bas en proie au dénuement et n'y restent qu'à cause de l'impossibilité de payer les frais du retour. Mais en laissant de côté la Californie et la fièvre d'or qui a déjà fait tant de victimes, n'était-il pas possible de trouver à cette somme de 4,600,000 francs un emploi plus bienfaisant et plus fécond que la transportation de quelques milliers de travailleurs qui seront laissés presque sans ressources à 4,000 lieues de leur pays et dans une contrée que toutes les correspondances dépeignent comme n'offrant au travail que les ressources les plus aléatoires?

M. de Girardin met en avant, dans la *Presse* de vendredi, une proposition qui nous paraît excellente. Il demande que l'on emploie ces 4,600,000 fr. en primes d'encouragement données à la construction de cités ouvrières dans les quatre grandes villes manufacturières de France, savoir : 2,800,000 fr. pour Paris, et 600,000 fr. pour chacune des villes de Lyon, Rouen et Lille.

« Avec ces 4,600,000 fr., dit très sensément M. de Girardin, on pourrait faire successivement et rapidement plus de 30 millions de travaux de bâtiments.

» Voici comment :

» Lorsqu'une cité ouvrière, soit à Paris, soit à Lyon, soit à Rouen, soit à Lille, aurait été construite; lorsqu'elle serait louée, lorsque le rapport en serait parfaitement établi, elle pourrait être mise soit en adjudication, soit en actions, et avec le produit de la vente ou du placement des actions on construirait une nouvelle cité, et ainsi successivement, jusqu'à épuisement total des fonds de 4,600,000 fr.

» Ainsi employés en primes données à des travaux d'assainissement et de construction exécutés en France, croit-on que ces 4,600,000 fr. ne le seraient pas plus fructueusement qu'en frais de transports et de nourriture de passagers envoyés à San-Francisco?

Poser une pareille question c'est la résoudre.

Il résulte d'une note publiée par M. Aubled, liquidateur de l'ancienne société des cités ouvrières, et dont la *Presse* publie un extrait, que nonobstant les aggravations de dépenses occasionnées par l'insuffisance des ressources disponibles, par l'interruption des travaux, par les frais d'une liquidation difficile, etc., la cité Napoléon dont un seul corps de bâtiment sur quatre est habitable et habité, cette cité pourrait être entièrement terminée moyennant une dépense totale de 700,000 fr., tous frais antérieurs couverts, y compris le remboursement des actions de la première société. D'après une estimation très modérée, le revenu de cette cité s'élèverait à 40,000 fr. au moins, qui représentent le 5 0/0 de 800,000 fr., ou l'intérêt à 5,83 0/0 du capital engagé. Il serait donc facile d'établir le roulement indiqué par M. de Girardin, et en fait, de provoquer avec ce premier fonds de 4 millions et demi, la création d'un grand nombre de cités ouvrières.

Pour mieux faire ressortir la haute utilité de sa proposition et l'amélioration qui en résulterait dans le bien-être général, M. de Girardin met en regard dans le même numéro des extraits empruntés à MM. de Riancey, Labordère, de Vogué, Blanqui, Béchard, qui constatent à quel degré de malpropreté et d'insalubrité atteignent les logement occupés par certaines classes d'ouvriers dans les grandes villes manufacturières de France.

« Espérons, dit-il en terminant, que les 4,600,000 francs, produit de la loterie des lingots d'or, pouvant recevoir un si utile emploi, il ne sera pas donné suite aux transportations d'émigrants à San Francisco, transportations dont la pensée a pu être louable, il y a un an, mais qui aujourd'hui serait coupable après tous les renseignements qui ont été recueillis. »

Nous le désirons vivement, comme M. E. de Girardin, mais sans trop l'espérer.

P. S. Le *Siècle* de ce matin, samedi, publie une nouvelle lettre de M. Langlois qui déclare n'avoir reçu jusqu'à ce jour ni assignation, ni invitation à comparaître, ni même un avertissement.

Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

ALLEMAGNE. — Au moment où Kossuth recouvrait la liberté en mettant le pied sur le territoire des Etats-Unis représenté par la frégate le *Mississipi*, le gouvernement autrichien faisait lire solennellement à Pesth l'arrêt qui condamne à mort, par contumace, l'illustre proscrit et ses complices. L'autorité militaire avait pris de grandes précautions pour cette cérémonie qui n'a provoqué, d'ailleurs, aucun tumulte.

BELGIQUE. — Les élections du sénat ont eu lieu la semaine dernière. Le ministère a gagné 7 voix et l'opposition 5 : En résultat, 2 voix de plus pour le gouvernement. Il convient de remarquer que dans l'affaire pendante, c'est l'opposition qui représente la résistance et le ministère qui provoque le mouvement. Le président et le vice-président de l'ancien sénat, et le rapporteur de la loi sur les successions dont le rejet a amené la crise, n'ont pas été réélus. Les grandes villes telles que Bruxelles, Anvers, Liège, Gand, Mons, etc., ont donné une majorité considérable au ministère. Les *conservateurs* ont regagné dans les campagnes presque tout le terrain perdu dans les villes.

AMÉRIQUE. — Le *New-Yorck-Hérald* annonce que les prisonniers Américains qui se trouvaient à la Havanne ont été dirigés sur l'Espagne à bord d'un bâtiment de transport du gouvernement.

Le bruit court encore qu'une nouvelle expédition se prépare à la Nouvelle-Orléans et que le général Quitman se mettrait à sa tête. On ajoute cependant peu de foi à cette rumeur.

A Key-Wert, les habitants ont voulu s'emparer d'un navire espagnol qui était entré dans le port et le brûler. Le capitaine put néanmoins s'éloigner en temps utile. Les habitants tournèrent leur colère contre les magasins des résidents espagnols dont ils brisèrent les boutiques et dispersèrent les marchandises.

Allyre Bureau.

ALGÉRIE. — On lit dans l'*Akhbar* d'Alger, du 25 septembre : Le Sahara central vient d'être ensanglanté par une affreuse catastrophe. La population de Guerara, ville située à environ quatre journées sud d'El-Aghouat, dans le Mzab oriental, a été presque entièrement massacrée par suite d'une de ces haines héréditaires et immémoriales qui divisent la plupart des villes du désert.

Guerara est habitée par les Oulad-Balat et les Oulad-Alahoum. A la suite de querelles intestines, plusieurs individus de cette dernière tribu avaient été chassés de la ville. Retirés à Berrian, autre cité des Beni-Mzab, ils s'entendirent avec des Arabes des Mkhalif-el Dejereub, Oulad-Yahya, Chaamba, etc., et marchèrent sur Guerara en deux corps. Pendant que le plus faible attirait la population active en dehors de la ville par une démonstration d'attaque simulée, le corps principal pénétrait dans la place et massacrait tout ce qui se présentait à lui, sans même épargner les femmes.

Nous attendons de plus amples détails sur cet affreux événement. Quoique le pays des Beni-Mzab ne nous soit pas encore soumis, cette population s'est toujours abstenue d'hostilités envers nous, et a même rendu de fréquents et importants services à notre cause. Nous ne saurions donc voir avec indifférence la catastrophe qui vient de la frapper si douloureusement.

L'ALMANACH PHALANSTÉRIEN pour 1852 sera mis en vente du 10 au 15 octobre courant, à la librairie Phalanstérienne, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 29.

NOUVELLES DIVERSES.

Le Finistère et le Morbihan viennent de nommer chacun un représentant du peuple.

Dans le Morbihan, toutes les nuances du parti républicain se sont abstenues. Le champ est resté libre à M. de Gouyon, candidat légitimistes, qui a obtenu 25 229 voix sur 26 000 votants. Le nombre des électeurs inscrits d'après la loi du 31 mai était de 74 800. Il y a donc eu 48 000 abstentions.

Dans le Finistère, deux candidats étaient en présence : M. de Kersauson Pennendreff, porté par les légitimistes, et M. Gasté, républicain modéré. Le nombre des électeurs inscrits était de 88 468; 34 246 ont pris part au scrutin. M. de Kersauson a obtenu 23 919 suffrages; M. de Gasté, 7 897; il y a eu 2 430 voix perdues. Le chiffre des abstentions est de 54 222.

— Après l'ovation qu'il avait reçue à la Spezzia (golfe de Gênes), Kossuth est arrivé à Marseille. Il a pris terre au Lazaret, et a fait demander la permission de traverser la France pour se rendre à Londres où il a l'intention de passer une ou deux semaines, devant ensuite rejoindre le *Mississipi* à Gibraltar, pour aller aux Etats-Unis. La demande de Kossuth a été transmise au ministre des affaires étrangères par le télégraphe. Il paraît que cette autorisation ne lui a point été accordée, car les journaux de Marseille, arrivé jeudi dernier, annoncent que Kossuth et ses compagnons, après avoir fait en ville une promenade qui a fourni à la population l'occasion de manifester sa sympathie pour les défenseurs de la liberté hongroise, sont remontés à bord du *Mississipi* qui n'attendait que le moment favorable pour reprendre son voyage. — Allyre Bureau.

— M. Vaquerie, gérant de *l'Avènement du Peuple*, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, du 24 septembre, qui l'a condamné à six mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

— M. Rouy, gérant de la *Presse*, qui était poursuivi pour la reproduction de la lettre de M. Victor Hugo et pour les commentaires dont cette reproduction était accompagnée, et qui avait été condamné par défaut, le 24 septembre, à six mois de prison et 1,000 fr. d'amende, a comparu lundi dernier devant les assises. Le jury a prononcé un verdict d'acquittement.

— Le journal la *République* est cité à comparaître devant la cour d'assises le 14 octobre pour avoir publié dans son numéro du 17 juillet dernier, et sous la responsabilité du sieur Michelet, une nouvelle qualifiée fausse, et commis, selon la prévention, de délit par l'article 4 de la loi du 27 juillet 1849.

TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN. — Le câble sous-marin, comme nous l'avons dit, par le *Blazer*, s'étant, par suites des déviations qu'il a éprouvées, trouvé trop court pour atteindre la côte de France, on a dû interrompre pendant quelques jours les opérations commencées. C'est dimanche qu'elles ont été reprises, Le câble, qui avait été jeté et laissé dans la mer, où une bouée marquait sa place, a été ressaisi et soudé à celui qui communique à la station de Calais. Dans la soirée, tout le travail été terminé. On a demandé alors la permission de transmettre à la côte anglaise l'ordre de mettre le feu par le fil électrique à un des canons des remparts de Calais, afin de bien constater la communication entre la côte d'Angleterre et celle de France, ce qui a eu lieu en effet, ainsi que l'apprend la dépêche suivante :

« Calais, 29 septembre, deux heures et demie du soir.

» Un canon du rempart de Calais vient d'être tiré par le courant électrique envoyé de Douvres. Les navires du port sont pavoisés. L'on prépare une brillante réception aux ingénieurs Crampton et Wollaston à l'hôtel de ville. »

— La réouverture des cours d'anglais de M. Robertson aura lieu lundi prochain 6 octobre.

A sept heures du soir : cours supérieur à l'usage des élèves avancés. Ouvrage expliqué : *The Garland.* — Conversation en anglais. — Dictée. — Traduction de l'anglais en français à l'audition et sans livre.

A huit heures du soir : cours entièrement élémentaire à l'usage des commençants. Première partie du *cours de langue anglaise* par T. Robertson.

Ces cours se continueront aux mêmes heures les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

On s'inscrit chez M. Robertson, rue et place Louvois, 8. — Le prix pour chaque cours est de 15 fr. pour un mois et 40 fr. pour trois mois. Pour deux cours : 20 fr. pour un mois et 50 f. pour trois mois.

Vendredi dernier on remarquait une foule nombreuse stationnant aux abords de l'association des chapeliers, rue Neuve-des-Petits-Champs, 33. Le local de l'association n'avait pu contenir tous les amis qui venaient assister aux funérailles du gérant, le citoyen Durand, mort dans toute la force de l'âge après une maladie de cinq jours. Les fatigues et les préoccupations que lui avaient imposées son dévoûment à la cause de l'association ouvrière avaient certainement abrégé sa vie. Enfin le cortége funèbre, composé de plus de cinq cents personnes, parmi lesquelles figuraient des délégués de toutes les associations, s'est mis en route pour le cimetière Montmartre sans se présenter à aucune église, sans requérir l'assistance d'aucun prêtre et sans arborer les insignes d'aucune religion spéciale. On respectait ainsi les intentions du défunt. A Montmartre la cérémonie s'est achevée avec la plus grande dignité ; quelques paroles émues ont été prononcées sur la fosse ouverte par un membre de l'association des chapeliers, le citoyen Grenier, et par le citoyen Marcel, ancien capitaine de la garde mobile ; des couronnes ont été jetées sur la tombe. On s'est séparé au cri de : Vive la République qui est une invocation au dieu de la liberté, de la justice, à l'arbitre de l'avenir. Le citoyen Durand laisse une veuve et des orphelins que la vive sympathie de la démocratie n'abandonnera jamais.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Variétés.

EXPOSITION ET HISTOIRE DES PRINCIPALES DÉCOUVERTES MODERNES, par Louis FIGUIER, docteur ès sciences, 2 volumes in-18 (1).

Combien d'entre nous admirent sur parole les inventions de la science et jouissent de leurs applications merveilleuses sans songer à s'enquérir par qui et comment les unes et les autres ont été accomplies ! Il serait cependant, à mon avis, plus intéressant de connaître quels hommes et quels efforts de génie, contemporains ou à peu près, nous ont dotés, par exemple, de l'éclairage au gaz, de la télégraphie aérienne et électrique, de l'éthérisation, etc., que de savoir quel général grec ou romain remporta une victoire à telle date, en tel lieu, il y a deux mille et des cents ans. Par le système d'enseignement usité dans nos établissements d'instruction publique, il semble qu'on se soit proposé de faire en sorte que l'humanité reste toujours comme un homme qui ne s'occuperait qu'à repasser dans sa mémoire les incidents, les émotions de sa vie d'enfant, et qui négligerait pour cela ses affaires courantes. C'est travailler à nous sortir de cette ornière classico-puérile que d'exposer, comme l'a fait M. Figuier dans les deux volumes que nous annonçons, l'histoire des découvertes de notre époque, en les mettant à la portée des esprits les moins versés dans les études scientifiques. « L'ouvrage, ainsi que le dit l'auteur lui-même, s'adresse spécialement à cette classe de personnes qui, ne possédant sur les sciences aucune notion positive, désirent cependant être initiées à leurs principes, en ce qui touche aux moins les découvertes dont les résultats frappent les yeux chaque jour. » La clarté était dès-lors la qualité première du livre, et c'est ce que M. Figuier n'a pas perdu de vue un instant.

Voici, par ordre de matières, l'énumération des sujets qu'il a traités : Photographie, télégraphie aérienne et électrique, éthérisation, galvano plastie et dorure chimique, aérostats, éclairage au gaz, planète Leverrier, poudre de guerre et poudre-coton. Peut-être y avait-il un ordre plus logique à suivre, ne fût-ce qu'au point de vue de la chronologie. Nous eussions désiré aussi que M. Figuier couronnât son œuvre par un aperçu général des avantages que procurent dès aujourd'hui et que promettent de plus en plus au genre humain les nouveaux moyens de puissance mis à son service par les belles découvertes du dix-neuvième siècle.

A part cette observation qui exprime un *desideratum* plutôt qu'un blâme, nous n'avons que des éloges à donner à l'auteur pour la manière dont il a conçu et rempli sa tâche. Le livre de M. Figuier obtiendra, pensons-nous, le suffrage des savants proprement dits et des hommes spéciaux. Quant au vulgaire des lecteurs, dont nous faisons très humblement partie, il y trouvera, comme nous y avons trouvé nous-même, instruction et intérêt de plus d'un genre. En voyant ce qu'il a fallu aux inventeurs, non-seulement de sagacité, mais aussi de ténacité persévérante, de courageux dévouement à leur idée pour la mener à bonne fin ; au tableau des luttes qu'ils ont eu à soutenir contre la routine, la présomption, l'envie, contre les mauvais vouloirs sans nombre qui se rencontraient presque toujours devant eux, on se sent pénétré de plus de reconnaissance et d'admiration envers ces hommes exceptionnels, envers ces bienfaiteurs et rédempteurs du monde, qui seront les *Saints* des légendes de l'avenir.

Dans l'historique de chaque découverte, l'auteur s'est appliqué à bien établir les titres du véritable inventeur, et, s'il y en a plus d'un, à déterminer la juste part de chacun d'eux dans l'invention. C'est ainsi que pour la photographie, par exemple, ou art de fixer les images par l'action chimique de la lumière, il restitue à feu M. Niepce, de Châlon-sur-Saône, une gloire qui s'est personnifiée dans le nom de M. Daguerre, lequel n'a fait pourtant que perfectionner les moyens d'exécution de la découverte qui appartient en propre au premier. Loin de nous l'intention de déprécier la tâche de l'ouvrier de la deuxième heure ! mais il ne doit venir qu'à son rang, et l'on regrettera toujours que le nom d'Améric Vespuce ait pu se substituer à celui de Christophe Colomb dans l'appellation du quatrième continent.

Quoi qu'il en soit, à propos de l'homme qui conçut et réalisa l'idée de se servir d'un rayon de soleil en guise de crayon et de pinceau pour tracer des images d'une fidélité irrécusable, M. Figuier s'est livré à des réflexions que nous aimons à reproduire :

« Niepce, dit-il, était fort éloigné d'être ce que l'on nomme un savant. Il appartenait à cette classe d'infatigables chercheurs qui, sans trop de connaissances techniques, avec un bagage des plus minces, s'en vont loin des chemins courus, par monts et par vaux, cherchant l'impossible, appelant l'imprévu, invoquant tout bas le dieu Hasard ; Niepce, pour tout dire, était un demi-savant. La race des demi-savants est assez dédaignée ; cependant il peut être bon de n'en pas trop médire : les demi-savants font peu de mal à la science, et, de loin en loin, ils ont des trouvailles inespérées. Précisément parce qu'ils sont malhabiles à apprécier d'avance les éléments infinis d'un fait scientifique, ils se jettent du premier coup tout au travers des difficultés les plus ardues, ils touchent intrépidement aux questions les plus élevées, comme un enfant insouciant et curieux touche en se jouant aux ressorts d'une machine immense, et parfois ils arrivent ainsi à des résultats si étranges, à de si prodigieuses inventions, que les véritables savants en restent eux-mêmes confondus d'admiration et de surprise. Ce n'est pas un savant qui a découvert la boussole, c'est un bourgeois du royaume de Naples ; ce n'est pas un savant qui a découvert le télescope, ce sont deux enfants qui jouaient dans la boutique d'un lunetier de Middlebourg ; ce n'est pas un savant qui a découvert les applications de la vapeur, c'est un ouvrier ; ce n'est point un savant qui a trouvé la vaccine, ce sont des bergers du Languedoc ; ce n'est pas un savant qui a imaginé la lithographie, c'est un chanteur du théâtre de Munich. Il est donc prudent de ménager un peu cette race utile des demi-savants. C'est peut-être parce que Niepce n'était qu'un demi-savant que la photographie existe. Assurément, si Niepce eût été un savant complet, il n'eût pas ignoré qu'en se proposant de créer des images par l'action chimique de la lumière, il se posait en face des plus grandes difficultés de la science ; il se fût rappelé qu'en Angleterre l'illustre Humphry Davy, le patient Wedgewod, après mille essais infructueux, avaient déclaré le problème insoluble. Heureusement pour la science et pour les arts, Niepce n'était savant qu'à moitié. Il ne s'effraya donc pas trop des difficultés qui l'attendaient. Il ne pouvait guère prévoir que cette question, en apparence si simple, allait lui coûter vingt années de recherches, et que la mort le surprendrait avant qu'il eût reçu la récompense de ses travaux. »

Cette page, consacrée à la réhabilitation par les faits de ce que Fourier appelait la marche *en casse-cou*, peut donner une idée du style de M. Figuier. On ne saurait trop rappeler, d'ailleurs, que ce n'est pas aux savants officiels qu'ont été dues les découvertes les plus importantes. Leur rôle se borne d'ordinaire à juger, à constater les inventions d'autrui. Heureux l'inventeur quand il ne trouve pas en eux des juges pleins de prévention, aveuglés par les préjugés scientifiques, qui ne sont ni moins tenaces ni moins déraisonnables que les autres sortes de préjugés.

Dans l'énumération qui précède, il y a un point qui, avec quelque apparence de fondement, pourrait bien être une injustice envers un nom désormais immortel. En dépit de l'observation faite par des bergers du Languedoc et par un ministre protestant de Montpellier, si l'Anglais Jenner n'avait point, par des vues pratiques et des expériences précises, fécondé une observation semblable faite dans les fermes du Glocester ; s'il n'avait pas lutté avec énergie contre les obstacles que la vaccine rencontra dans les premiers temps, nous en serions probablement encore aujourd'hui à attendre cet incomparable bienfait.

Nous ne pouvons suivre M. Figuier dans l'historique des découvertes qui font l'objet de son ouvrage. Il faut nécessairement y renvoyer le lecteur. Ce que nous ne saurions nous empêcher de signaler, c'est l'inertie, la maladresse, le mauvais vouloir même, qu'a mis chez nous l'administration à faire jouir le pays des avantages de quelques-unes de ces inventions modernes. Le télégraphe électrique, par exemple, qui fonctionne en grand depuis un certain nombre d'années aux Etats-Unis, en Angleterre et même en Allemagne ; qui, dans les deux premiers pays du moins, est mis libéralement à la disposition du public moyennant une redevance qui n'a rien d'excessif, le télégraphe électique a essuyé en France toute sorte de contre-temps.

C'est d'abord le savant M. Pouillet, de l'Institut, qui déclare dans un rapport à la chambre des députés, en 1842, que la télégraphie électrique n'est qu'une utopie irréalisable. Plus tard, l'utopie étant appliquée avec succès à l'étranger, on se décide, sur les instances de M. Arago, à tenter de l'introduire dans notre pays. On fait venir de Londres l'ingénieux physicien, M. Whastone, qui avait établi le système adopté en Angleterre. Mais, au lieu de laisser maître du mode d'exécution l'homme qui a pour lui l'expérience, on prétend lui en imposer un. Blessé de cette défiance, M. Wheastone se retire.

On nomme alors une commission et l'on choisit pour la présider, devinez qui ? Le directeur de l'ancien télégraphe, c'est-à-dire le dernier personnage auquel on aurait dû s'adresser pour le faire juge dans une pareille question. Aussi la commission, influencée par lui, s'arrête à l'idée bizarre de *faire exécuter par le télégraphe électrique les signaux ordinaires du télégraphe aérien.*

« Comment, se demande M. Figuier, une idée pareille a-t-elle pu être accueillie par une commission formée d'hommes instruits et familiers avec toutes les difficultés et les exigences de la télégraphie électrique ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que le projet de M. Foy fut adopté. M. Breguet construisit deux petits télégraphes longs de quelques pouces ; on les plaça aux deux extrémités de la ligne, et ce système fonctionne aujourd'hui sur toutes nos lignes de télégraphie électrique.

» On se serait proposé de chercher le plus imparfait de tous les systèmes, certes on n'aurait pas trouvé mieux. — En premier lieu, le télégraphe Foy-Breguet exige l'emploi de deux courants voltaïques et de deux conducteurs au lieu d'un seul courant et d'un seul fil que présentent tous les appareils employés aujourd'hui. Il faut faire travailler côte à côte ces deux appareils jumeaux, qui cependant sont indépendants l'un de l'autre. On comprend tous les inconvénients qui découlent de cette inutile et malencontreuse complication. Les dépenses sont doublées. Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que les chances d'erreur sont illimitées, par suite des embarras continuels qu'amène la manœuvre de ces deux instruments isolés et cependant liés entre eux.

» Un autre inconvénient du système de M. Foy, c'est que le nombre des signaux est excessivement restreint. Le vocabulaire du télégraphe de Chappe, destiné à la composition des dépêches, comprend 98 figures. Le télégraphe électrique de M. Foy ne donne que 49 de ces figures ; il ne fournit donc que la moitié des signaux du télégraphe aérien.

» Pour justifier l'emploi du système qu'il a fait adopter, M. Foy invoquait ce motif, qu'il désirait ne rien changer au personnel des employés de la télégraphie. Mais il est facile de voir, au contraire, que tout employé ayant l'habitude de manœuvrer le télégraphe aérien est par cela même impropre au service électrique. »

M. Figuier en donne la raison péremptoire que nous nous abstenons de reproduire. Toujours est-il qu'en France, c'est la fonction qui est subordonnée au fonctionnaire et non pas celui-ci à la fonction. — Est-ce assez comme cela de bévues accumulées dans la simple application d'une découverte dont, à moins de frais que chez nous, on tire à l'étranger un bien meilleur parti ? Ce qui arrive pour le télégraphe électrique est en petit un spécimen de la façon intelligente et désintéressée dont le gouvernement fait nos affaires.

Passons à une autre découverte. — Voici l'éclairage au gaz dû à l'ingénieur Philippe Lebon. Ruiné par les dépenses considérables que ses expériences avaient exigées, Lebon trouva dans la mort un refuge contre la misère. « Sa triste fin, dit M. Figuier, arrivée en 1802, priva la France de l'honneur définitif de cette invention. Un matin, au point du jour, quelques personnes relevèrent aux Champs-Elysées le corps d'un homme percé de coups ; c'était celui de Philippe Lebon. Au milieu des préoccupations du moment, la cause de sa mort ne fut point recherchée, et son nom grossira la liste de ces inventeurs malheureux qui n'ont trouvé auprès de leurs contemporains que l'indifférence et l'oubli. »

Que voulez-vous ? On était alors, avec d'autres éléments du moins que ceux d'aujourd'hui, en travail de l'Empire... Lebon et Fulton devaient attendre. Ce qui revient, au surplus, à une nation de s'être donné un maître, ce maître s'appelât-il Napoléon-le-Grand ! Moscou, Waterloo, les deux invasions de 1814 et de 1815 sont là pour le dire. Hélas ! l'expérience des pères sera-t-elle toujours perdue pour les fils ?

Parmi les belles inventions de la fin du XVIII[e] siècle, n'oublions pas l'aérostat qui attire de nouveau si vivement aujourd'hui l'attention publique et dont l'histoire, comme celle du télégraphe, se rattache au souvenir des premières victoires de la révolution française contre la coalition des rois. Le premier usage qui fut fait du télégraphe des frères Chappe, ce fut pour annoncer à la Convention, le 30 novembre 1794, la prise de Condé sur les Autrichiens, et la Convention transmettait immédiatement cette réponse : « *L'armée du Nord a bien mérité de la patrie.* » L'invention des deux frères Etienne et Joseph Montgolfier, l'aérostat, servit, pour la glorieuse journée de Fleurus, à éclairer, commme chacun sait, le général en chef sur les mouvements de l'ennemi.

Reste malheureusement toujours la question de la direction des aérostats que, *dans l'état actuel de nos ressources mécaniques*, M. Figuier juge d'une solution impossible. Plus que jamais cependant, la question est à l'ordre du jour et préoccupe en ce moment les esprits. Un de ces semi-savants, race si utile et si précieuse, dont il a été parlé au commencement de cette article, M. Pétin, pense avoir trouvé la solution du problème. Il a fait à grands frais et après des efforts inouis les préparatifs d'une démonstration pratique. Le jour, le lieu de l'expérience avaient été publiquement annoncés. Quand les choses en étaient là, un arrêté de M. le préfet de police est venu défendre que l'expérience eût lieu, ou ce qui revient au même en changer les conditions de manière à la rendre inexécutable.

On prétend que c'est par intérêt pour les jours de M. Pétin, et dans la crainte qu'il ne périsse victime de sa tentative, qu'une pareille défense lui a été signifiée. Quelque bonne opinion que nous ayons de la philanthropie de M. le préfet de police, nous avons peine à croire qu'il puisse tenir à la vie de M. Petin plus que M. Petin lui-même. Si, à l'époque des premières ascensions aérostatiques, la police de Louis XVI avait eu les mêmes scrupules, nous en serions peut-être encore à ignorer que l'homme peut, sans encourir le sort d'Icare, s'élever dans les airs. Laissez, laissez l'inventeur, à ses risques et périls, courir les chances de l'entreprise qu'il a conçue. Ne vous exposez pas à le priver d'une gloire immortelle et à retarder pour le genre humain l'heure de la plus immense des découvertes, celle qui nous donnera le secret de diriger à volonté notre course dans les régions de l'air, magnifique couronnement de tout ce qui a été fait pour rendre l'homme vainqueur de l'espace et du temps.

Parmi les découvertes modernes, M. Figuier, nous ignorons pourquoi, n'a fait figurer ni le bateau à vapeur, ni le chemin de fer. En revanche, à propos de la poudre coton, il a retracé l'histoire, assez mal connue généralement, de l'invention des poudres de guerre. Cette partie de son livre n'est ni la moins curieuse ni la moins intéressante. Quant au coton-poudre, que l'on obtient en plongeant pendant quelques minutes du coton non cardé dans de l'acide azotique ou nitrique concentré, s'il ne doit pas remplacer la poudre ancienne pour les usages de la guerre, il a trouvé un emploi d'un caractère tout différent et qui le recommande aux amis de l'humanité. Un étudiant en médecine des Etats-Unis, M. Maynard, de Boston, a remarqué que la dissolution de coton-poudre dans l'éther constitue une sorte de vernis très-propre par sa grande force d'adhésion à maintenir exactement rapprochées les deux lèvres d'une plaie. Le nouveau produit ou *collodion* rend déjà de nombreux services à l'art chirurgical. « Trop heureuse, dirons-nous à ce propos avec M. Figuier, trop heureuse l'humanité, si tant d'inventions meurtrières créées pour semer autour de nous le deuil et les funérailles, se trouvaient par quelque revirement subit transformées en autant de baumes bienfaisants propres à panser nos blessures et à calmer nos douleurs ! »

Ch. Pellarin.

(1) Chez Victor Masson, place de l'Ecole-de-Médecine.

Etudes physiologiques sur la Maladie de la Vigne.

Sublata causa, tollitur effectus.

Depuis quelques années, la vigne est atteinte en plusieurs endroits d'une maladie toute spéciale qui effraie fort les amateurs de raisins et même les vignerons. C'est un devoir pour nous qui l'avons étudiée dans toutes ses phases, d'en faire connaître la nature et le traitement ; nous rassurerons ainsi, je l'espère, ceux qui craignent pour l'avenir d'une des plus belles productions de notre pays. Ce devoir est d'autant plus impérieux que de nombreux observateurs ont fait sur le même sujet des expériences complètement négatives, ce qui provient de leur inaptitude en pathologie végétale. L'empyrisme n'a jamais d'autres résultats.

Des myriades de champignons (Oïdum) pullulent sur la vigne ; il importe médiocrement, à mon avis, d'en spécifier le genre et l'espèce ; leur cause seule ou l'influence épidémique sous laquelle ils naissent et sévissent, offre un intérêt véritable ; elle en révèle le traitement et confirme le pronostic qui nous a servi d'épigraphe. Tâchons d'abord de rétablir les faits dans toute leur simplicité, signalons leur début, suivons-les dans leur cours : la nature de la maladie sera promptement revelée ; alors disparaîtra toute la gravité qu'on lui attribue. — Loin d'arracher la vigne ainsi qu'un vétérinaire n'a pas craint de le proposer, ou de la re-

nouveler par un conchage aussi inutile que dispendieux, nous ferons voir qu'un procédé bien simple prévient l'invasion de la maladie et la guérit radicalement après sa naissance quand il est employé en temps opportun.

Nous ne croyons pas avoir à réfuter ici les opinions vulgaires qui attribuent ce *Choléra de la vigne* à l'influence de l'éclairage au gaz ou à la fumée des usines ou des locomotives de chemins de fer, qui existaient bien avant l'invasion de la maladie; autant vaudrait prendre au sérieux le dire de ceux qui l'attribuent à la colère céleste. Il s'agit de choses importantes; les faits positifs doivent seuls entrer en considération et nous guider dans ces recherches. Ainsi avons-nous fait. *Evidemment*, la maladie de la vigne n'est jamais générale dans les localités qu'elle envahit dans le courant d'une année; et considérée dans un jardin d'une orientation déterminée, elle ne débute ni en même temps ni avec la même intensité dans toutes les expositions. Il y a des ceps où elle se développe de préférence. Les points de la vigne qu'elle atteint d'abord sont toujours les mêmes : ce sont les parties les plus tendres, les pousses nouvelles, les grappes à peine formées; de là elle gagne les branches principales et s'étend même au corps de la vigne dans sa dernière période.

Les vignes les première prises et les plus gravement atteintes sont, toutes choses égales d'ailleurs, celles dites *d'espèce* qui nous viennent des pays chauds; les chasselas blancs viennent ensuite, puis les raisins roses; les noirs, en général plus robustes, y sont plus réfractaires; ils y échappent habituellement, s'ils ne sont pas dans des conditions de fumure et d'humidité toute particulière. En effet on remarque que plus le pied d'une vigne est fumée, plus la terre où elle se nourrit est humide, et plus la maladie a de prise sur les bourgeons; plus le cep étend ses rameaux près de terre, et plus les champignons s'y multiplient, d'abord spontanément, et ensuite par la poussière des champignons du haut, quand les rangs de vigne sont superposés, ce qui ajoute à la maladie primitive. Partout j'ai vu les espaliers de l'est plus malades que les autres et même que les contre-espaliers de la même exposition, par la raison que les murs auxquels ils sont adossés concentrent *le froid et l'humidité, cause capitale de la maladie*. L'abri d'un mur d'un côté, voire même d'une rangée d'arbres qui garantissent la vigne du vent du nord, en atténue toujours l'affection et quelquefois la prévient entièrement. La rareté du vent du nord pendant toute la période du temps où végète la vigne rend la maladie fort rare contre les murs et dans les contre-espaliers de cette exposition; l'époque très variable de la pousse des bourgeons en raison de l'espèce de la vigne et de son exposition modifie l'influence du vent du nord-est, et le rend moins funeste par sa coïncidence avec la végétation des divers ceps; car si la maladie épargne les plus vigoureux, elle ne s'arrête guère, une fois développée; elle se propage par le germe même du champignon dont elle vivifie l'influence délétère. C'est ce qui explique l'immaculation relative de certain cep sous une exposition identique.

D'après l'ensemble de toutes ces observations, que je pourrais multiplier bien davantage en raison même du succès que j'ai obtenu, soit en prévenant soit en guérissant la maladie par le simple abri d'une cloche ou d'un chassis dont je couvrais certaine partie d'une vigne ; considérant surtout que la vigne en serre tempérée n'est jamais malade à moins qu'on ne la découvre trop tôt, nous en concluons que le froid tout spécial du vent du nord-est, si persistant dans ces dernières années, est la cause capitale du développement anormal de l'oïdium de la vigne; les germes de ces mucédinées existent, à notre avis, naturellement sur les vignes et sur toutes les plantes délicates; mais ils ne s'y développent que sous une influence déterminée.

Je pourrais prendre à témoin, la pomme de terre, les melons, les tomates, les cornichons qui offrent ou non cette année, des maladies analogues selon qu'elles sont ou non cultivées dans les mêmes conditions d'exposition ou de sol trop fumé ou trop humide ; d'où je conclus en définitive que la maladie de la vigne n'est ni *organique* ni *constitutionnelle*, mais purement *accidentelle*, qu'elle est endémique par suite d'une mauvaise culture et d'une influence déterminée. Arracher la vigne malade en pareil cas serait aussi irrationnel que de faire périr les enfants atteints de gourmes ou d'affections pédiculaires. Si l'on veut prévenir la maladie l'année prochaine, il faut se garder de tailler la vigne trop tôt et trop court; il faut assainir son pied en la fumant peu ou pas, et tout au plus avec des chiffons de laine ou de la raclure de baleine; et il faut tâcher de l'abriter contre le vent du nord et s'en rapporter à une température plus douce du soin de guérir une maladie née de la froidure. Il nous semble aussi inutile que barbare de lui opposer des insuflations de fleurs de soufre ou des aspersions d'eau de sulfate de fer etc. etc., qui certes tueraient plutôt la vigne que les cryptogames auxquels on les oppose.

L'année prochaine, si la température est plus douce, tous ces procédés réussiront, si toutefois on n'applique pas à la vigne le procédé barbare qu'un vétérinaire n'a pas craint de proposer : l'extirpation. Dieu vous en garde.

Ce 17 septembre 1851,

J. PIGEAUX,
D. M. P.

Nécrologie.

FENNIMORE COOPER.

Nous empruntons l'article suivant au *Courrier des Etats-Unis*.

Il n'y a pas un homme sachant lire dans le monde qui ne soit redevable à Fennimore Cooper des émotions les plus vives et les plus douces. L'admirable création de Bas-de-Cuir, les peintures si attachantes des mœurs indiennes, les chroniques si pleines d'intérêt de la guerre de l'indépendance, l'histoire intime de la prise de possession de l'immense continent du Nord-Amérique par la race blanche, les grands tableaux de l'Océan, des lacs immenses et des fleuves gigantesques, ont placé Cooper au premier rang parmi les romanciers modernes les plus sympathiques. Ce n'est pas seulement pour les Américains que le jour de sa mort est un jour de deuil, c'est pour le monde entier, car la grandeur littéraire n'est pas comme la grandeur militaire ; elle n'a point de patrie ; elle appartient à l'humanité tout entière. — Allyre Bureau.

Le 14 septembre comptera désormais parmi les jours de deuil pour les Américains. Dimanche, vers une heure de l'après-midi, l'illustre romancier, Fennimore Cooper, est mort à sa résidence de Cooperstown.

Depuis plusieurs mois, sa santé causait de sérieuses inquiétudes à ses amis ; et dès le commencement de juin, dans l'espoir de la rétablir par un changement d'air et de régime, Cooper était retourné à la campagne; mais cette précaution a été inutile; après quelques alternatives de mieux, malgré les soins dont il était entouré, le grand écrivain a succombé à la maladie dont il était atteint. Il allait accomplir sa soixante-deuxième année.

Fennimore Cooper était né à Burlington, dans le New-Jersey, le 15 septembre 1789. Son père, le juge Cooper, possédait des terres assez considérables dans l'état de New-York, et il y créa l'habitation de Cooperstown que son fils devait illustrer. Le jeune Fennimore reçut à Burlington d'un précepteur particulier les premiers éléments d'une éducation classique, puis vint continuer ses études à Albany, sous la direction d'un membre du clergé, qui le prépara pour le Yale Collége où il fut reçu en 1802. Rien n'annonçait alors que ses goûts se tourneraient vers la littérature : c'était un garçon plein de santé, d'ardeur, fort peu docile et dont l'esprit indépendant s'arrangeait assez mal de la vie de collége.

Une préférence instinctive pour la mer et la passion des aventures l'engagèrent à solliciter son admission dans la marine, et en 1805 il y entrait avec le rang de midshipman. Il resta six années au service.

L'influence que cette première partie de sa carrière exerça plus tard sur ses œuvres, a été considérable : il se trouva ainsi en état de peindre avec la plus scrupuleuse vérité l'existence à laquelle il avait pris part et les manœuvres qu'il avait dû faire exécuter lui-même: De là l'incontestable supériorité de ses romans maritimes.

Ce fut en 1810 que Cooper quitta la marine pour se marier à la femme qui lui survit pour pleurer sa perte. Il vint habiter Westchester, dans les environs de New-York; mais il n'y resta que peu de temps et alla s'établir définitivement dans sa propriété patrimoniale de Cooperstown où il se livra entièrement à la littérature et à la composition des romans qui l'ont rendu célèbre.

Il avait avant cette époque publié un premier essai, *Précaution*, qui était loin de promettre les œuvres qui l'ont suivi. Ce fut l'*Espion* qui posa les premières bases de sa réputation ; elle s'affermit bientôt par l'apparition des *Pionniers*, que ne tarda pas à suivre le *Dernier des Mohicans*. Le nom de Cooper se répandit rapidement de l'autre côté de l'océan, et ces chefs-d'œuvre pleins de nouveauté, traduits dans toutes les langues, vinrent prendre place à côté des créations de Walter Scott. Aux yeux de beaucoup de gens, il le cédait de bien peu au barde Ecossais.

Peu de temps après la publication de Dernier des Mohicans, c'est-à-dire vers 1826, Cooper fit un voyage en Europe où il passa plusieurs années et où il publia successivement le *Bravo*, le *Corsaire Rouge* et la *Prairie* qui mirent le sceau à sa renommée. Son caractère lui assurait en même temps les plus honorables amitiés.

Après son retour aux Etats-Unis, il continua à produire des œuvres nombreuses dont l'originalité n'était plus aussi frappante: la vue d'un autre monde, d'un autre société, semblait avoir appelé ses préférences hors des forêts et des savanes, où son génie naguère se déployait à l'aise. Il essaya de placer en Europe le théâtre de quelques-uns de ses romans; mais cela ne lui réussit que médiocrement. Depuis lors aussi, il laissa la satire politique s'introduire dans ses compositions; et comme il cédait à plus d'un préjugé, comme ses antipathies étaient nombreuses, elles y perdirent ce cachet d'originalité et cette espèce de sérénité supérieure qui avaient marqué ses œuvres précédentes. Cooper avait été le poète d'une nature presque vierge ; il se fit trop souvent l'historien partial ou plutôt le critique acharné de quelques-uns des travers de son temps. Sa valeur morale n'y perdait pas moins que sa valeur littéraire.

Mais ces taches disparaîtront dans la perspective de l'avenir; les belles pages qu'il a semées, même au milieu des romans où l'intrigue est pauvre et la pensée peu généreuse, feront oublier les diatribes malencontreuses et les déclamations sans esprit. Sa mémoire d'ailleurs ne sera-t-elle point protégée par les créations qui ont rendu son nom populaire dans tous les pays où l'imagination exerce son empire?

Cette popularité universelle lui assigne un rang des plus élevés parmi les gloires littéraires de ce siècle. Cooper n'est pas seulement un écrivain américain, c'est un écrivain cosmopolite; il a révélé un monde nouveau aux lecteurs de tous les pays ; quelques-uns des personnages de ses livres restent des types dignes de figurer à côté de ceux de Walter Scott, tandis que les pages où il peint l'Océan, la forêt, le désert, ont une grandeur, une beauté, une poésie que nul ne possède au même degré.

La perte de Cooper sera donc sentie non seulement par tous ses compatriotes, mais par tous ceux avec lesquels ses livres l'ont mis en communication, et ceux-là sont innombrables en Europe.

— D'après un de nos confrères, le nombre des Romans de Fennimore Cooper est de 34, dont voici les titres :

Précaution, — l'Espion, — les Pionniers, — le Pilote, — Lionel Lincoln, — le Dernier des Mohicans, — la Prairie, — le Corsaire Rouge, — la Plainte Wish-ton-Wish, — la Sorcière des Eaux, — le Bravo, — l'Heidenmauer, — le Retour, — la Patrie au retour, — le *Pathfinder*, — Mercedes de Castille, — le Tueur de daims, — les Deux Amiraux, — Wing and Wing, — Wyandotte, — l'Autobiographie d'un mouchoir de poche, — Ned-Myers, — A terre et sur mer, — Miles Wallingford, — Satanstoe, — le Porte-Chaîne, — les Peaux Rouges, — le Cratère, — le Chasseur d'Abeilles, — Jak Tier, — les Lions de la mer, — *The Ways of the Hour* (ce dernier a paru en 1850).

Fennimore Cooper a écrit en outre quelques ouvrages d'un genre différent : l'Histoire de la Marine des Etats Unis et la Biographie des plus célèbres Officiers de marine, — des Esquisses sur la Suisse et des Glanes en Europe, sans compter quelques autres publications de moindre importance où la politique tient malheureusement trop de place. (*Courrier des Etats-Unis.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions instamment ceux de nos amis qui sont en retard pour le renouvellement de leur abonnement de se mettre en règle le plus tôt possible. Nous rappelons également aux retardataires le service de la R. pour les 3e et 4e trimestres.

Clermont-Ferrand. — M. B. — Reçu les 31. Appliq. 25 à la R. Fait le réab. — Affect. rem.

Kaysersberg. — M. G. — Reçu les 20. Appliq. suiv. indic. — Rem.

Strasbourg. — M. S. — Reçu les 135. — Appliq. 100 50 à la R. — Remis à M. P. les broch. demandées. — Rem. frat. à tous.

Coullons. — M. H. B. — Reçu de M. B. p. votre compte 219 60. — Remis les 10 à leur destin. — Nous v. av. écrit avant hier. — Affect. compl. et rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 4 octobre. Au comptant le 5 p. 0/0 à 92 10, le 3 p. à 55 90; la Banque de France à 2,115 00; obligations de la ville Paris, 1415. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 270 00; rive gauche, 217 50; Paris à Orléans, 860 00 ; Paris à Rouen, 562 50; Rouen au Havre, 242 50; Avignon à Marseille, 212 50; Amiens à Boulogne, 260 00; Orléans à Bordeaux, 382 50; du Nord, 455 00 ; Strasbourg, 351 25; Nantes, 262 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,625; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00; — Rente de Naples, 98 50; Emprunt Romain, 74 1/2; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 0/0; Espagne, dette active, 26 1/2; Lots d'Autriche, 430 00; Piémont dern. emp. 79 70; Obl. anc. 950 00; nouv. 910 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 63. 12 Octobre 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Visite aux associations.

LES OUVRIERS TOURNEURS EN CHAISES.

Rue de Popincourt, 28.

L'association fraternelle des ouvriers tourneurs en chaises, aujourd'hui rue de Popincourt, ci-devant rue Amelot, no 64, est l'association la plus importante que nous ayons visitée jusqu'ici, celle du moins qui emploie le plus nombreux personnel et occupe le plus vaste terrain.

Esprit des statuts.

Avant de frapper à la porte, prenons une connaissance préliminaire des statuts. La société s'est constituée le 14 octobre 1848, mais l'acte social, en vigueur jusqu'à ces derniers jours, ne remonte qu'au 19 juin 1850. Il a été reçu par Me Vallée, notaire. En voici l'article 2 :

« La société a pour but l'entreprise de la fabrication, la » vente en gros, demi-gros et détail, et subsidiairement l'ex» pédition de tous les objets de l'industrie de tourneur en » chaises, et plus tard, s'il y a lieu, des objets d'industries ana» logues.

» *Elle a pour principe* L'AFFRANCHISSEMENT *des travail» leurs par l'abolition du* SALARIAT. »

Les associations ouvrières, dans leurs statuts, ne font pas de profession de foi politique; elles sont républicaines, ce qui, sous la République, n'a pas besoin d'être dit. Mais on voit qu'en matière économique et sociale, l'association des tourneurs en chaises affirme carrément son but. Ce but est celui de toutes les associations ouvrières; et si nous employons quelquefois, comme elles le font elles-mêmes, le mot de *salaire* pour désigner la rétribution qu'elles assurent au travail de leurs membres, nous nous servons, à leur exemple, d'un mot impropre. Le salaire est la rétribution du travail déterminée et payée par le capital, maître souverain de l'industrie, de ses instruments, de ses ateliers et des bénéfices qu'elle peut produire. Le *salariat* est le contrat par lequel un entrepreneur attache temporairement, précairement des ouvriers à la manufacture qu'il exploite et qui est sa propriété. C'est à ce système que les ouvriers affranchis veulent substituer, non par voie de confiscation, de spoliation, de contrainte, mais par voie d'expériences libres, celui de l'association, qui fait de industrie une propriété collective et qui remplace le salaire par la *participation* de tous aux bénéfices de l'œuvre accomplie par tous.

Les statuts des tourneurs en chaises contiennent encore cette déclaration :

« Art. 7. La société a pour principe :

» Que toute matière première est fournie à l'homme gra» tuitement par la nature, qu'ainsi dans l'ordre économique » tout produit vient du travail, et réciproquement que *tout » capital est improductif*. »

Le capital ne produit rien et par suite il ne doit pas être payé. Nous ajournons toute discussion sur cette thèse et sur beaucoup d'autres jusqu'au moment où notre visite aux associations sera terminée. Voyons, constatons, comparons avant de raisonner. Disons seulement que se passer du capital ou s'en servir gratuitement n'est pas possible dans l'état actuel de l'industrie, que la pratique en a donné la certitude aux associations d'ouvriers les plus radicales en théorie. L'association des tourneurs de chaises n'a pu vivre qu'en réalisant par de premiers versements volontaires qui sont des dépôts restituables, un capital de 1,800 francs, en demandant à chaque sociétaire, indépendamment de son travail, un apport de trente francs récompensé par le droit de participer aux bénéfices. Sous la condition de cet apport, les tourneurs accueillent tous les ouvriers de leur profession, étrangers comme français. L'association, déjà merveilleuse par ses résultats, serait allée plus vite et plus loin, ses membres en conviennent, si elle avait pu disposer d'un capital plus considérable.

Quand nous avons visité les tourneurs en chaises, l'expérience leur avait indiqué la nécessité de transactions plus larges encore avec l'état actuel des faits. On comprenait de plus en plus que le travail ne peut rien sans instruments; la refonte des statuts était décidée. La mise sociale de trente francs, reconnue insuffisante, allait être remplacée par un apport de cinq cents francs, avec cette différence à la vérité que le capital de trente francs était acquis pour toujours à la société, tandis que le capital de cinq cents francs sera remboursable par cinquièmes à partir du moment où le dépositaire sortira de l'association. Nous craignons qu'on obtienne difficilement de simples ouvriers une mise aussi considérable. Ceux qui la réaliseront, qui acquerront à ce prix le titre de sociétaires, ne formeront-ils pas une aristocratie? La porte ne se trouvera-t-elle pas ainsi fermée aux ouvriers pauvres, à ceux qui ont le plus besoin d'être protégés? Que de telles associations deviennent puissantes, qu'elles accaparent complètement une branche d'industrie, et, par la route étrange d'un socialisme trop systématique, nous retournerons inopinément au monopole des jurandes et des maîtrises, à la nécessité d'acheter le travail pour tous ceux qui voudront l'exercer.

A cette objection, les tourneurs de chaises répondent :

« Nous ne repoussons point le travailleur qui se présente à » nous sans un centime. Il pourra compléter l'apport de 500 » francs sans délai fixé, par de petites sommes abandonnées » par lui sur ses bénéfices, par des versements de 25 centimes » s'il ne peut faire autrement. »

En attendant la réponse définitive de l'expérience, cette explication ne nous satisfait qu'à moitié : ou les cinq cents francs d'apport sont exigés sérieusement, ou ils ne le sont pas; s'ils ne le sont pas, la société ne réalise pas le capital jugé indispensable à l'extension de ses opérations; s'ils le sont, la profession de tourneur en chaises cesse d'être accessible à tout le monde. N'arriverait-on pas à des conséquences plus démocratiques en fait si on voulait se montrer moins radical, si, au lieu de former le capital social par les apports et les épargnes des sociétaires seuls, afin de ne payer de rente à personne, on offrait aux capitaux extérieurs assez d'avantages pour les attirer, les mettre au service de tous les ouvriers, riches ou pauvres?

Mais toutes les idées dont se compose le socialisme contemporain ont besoin d'être soumises à l'épreuve des faits. Vivre et se développer sans payer aucune rente aux capitaux extérieurs, tel est le problème spécial que l'association des tourneurs de chaises s'est posé au milieu des autres associations. C'est par dérogation à ses principes qu'elle a reçu des prêts de particuliers pour 2,500 francs. Son intention est de les rembourser le plus tôt possible. Elle n'a voulu prendre aucune part dans le prêt de trois millions offert aux associations par l'assemblée constituante. Les tourneurs ont refusé de faire une demande à cet égard, voulant rester libres de toute pression exercée par un capital du dehors, voulant écarter surtout l'immixtion du gouvernement dans leurs affaires.

Ce que l'association des tourneurs de chaises voulait éviter, en se passant du patronage de l'Etat, ce n'était pas l'obligation de consacrer une partie de ses bénéfices à la propagation de l'association ouvrière et à des œuvres de philanthropie. Cette obligation, imposée avec des conditions gênantes aux fabricants de limes par l'Etat, leur prêteur, l'association des tourneurs en a fait spontanément, et avec des clauses moins embarrassantes pour elle, une disposition de ses statuts. Elle ne s'est pas imposée dans ce but la création, l'entretien permanent d'un *fonds de retenue indivisible*. Mais voici ce qu'elle a décidé :

Dans le cas où l'association serait dissoute, « après le pré» lèvement d'une somme largement suffisante pour assurer » le service des secours dûs, le surplus de l'actif net sera par» tagé en deux portions égales, dont une sera remise *en don* à » une caisse de secours mutuels entre ouvriers, et l'autre à » une association ouvrière pour accroître son capital.

» L'assemblée devra déterminer qui profitera de cette dis» position.

» Pour fixer son choix, elle consultera les statuts et la pra» tique des sociétés ouvrières et donnera la préférence à celle » dont les principes se rapprocheront le plus de ceux de la » présente association.

» En cas d'impossibilité d'exécuter cette clause, les sommes » libres appartiendront au gouvernement pour accroître les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 12 OCTOBRE 1851.

CAUSERIES.

> Le 25 février fut un événement considérable d'une incalculable portée, conforme aux desseins de Dieu et à la pente de l'histoire; ce fut l'avènement de la démocratie; et en ce sens, le 25 février dure encore et ne finira pas.
>
> Michel Chevalier.
> (*Journal des Débats* du 1er octobre 1851).

> La constitution est l'œuvre du parti qui a fait la révolution de février, et le dernier poste où il se retranche pour tenir le pays en échec.
>
> L. Alloury.
> (*Journal des Débats* du 1er octobre 1851).

> Il faut qu'elle (cette génération) sache que nos pères ont eu les mêmes périls et que, dans les temps modernes, toute révolution qui ne s'arrête pas résolument dès le premier jour, aboutit inévitablement au communisme.
>
> St-Marc Girardin.
> (*Journal des Débats* du 4 octobre 1851.)

Oracle du parti de l'ordre, Calchas de la réaction, *Journal des Débats*, qu'es-tu devenu?

J'entends des cris d'étonnement et des gémissements plaintifs. Ce sont les graves abonnés de cette feuille solennelle qui cherchent la bonne route et ne la trouvent plus dans ses colonnes contradictoires.

Qui entendre, qui croire, à qui se fier? où est le bien, où est le mal? où est le faux, où est le vrai? qui a tort, qui a raison? l'eau ou le feu, le noir ou le blanc, le bleu ou le rouge, le chaud ou le froid, l'ordre ou l'anarchie, la monarchie ou la république, M. Alloury, M. Michel Chevalier ou M. Saint-Marc Girardin?

Voilà donc que M. Michel Chevalier, saint-simonien de la veille, à propos d'une réédition du livre de M. de Tocqueville, et d'une visite à l'exposition de Londres, se met à proclamer dans les colonnes sacramentelles de l'ancien journal de M. Guizot, l'avènement de la démocratie, et *la chute prochaine de tous les abus, de tous les priviléges ébranlés par nos révolutions successives*.

Ah ! que M. Saint-Marc Girardin a bien raison de prétendre que la France court à sa dissolution, et que M. Alloury ne se trompe guère quand il avance que nous marchons sur un volcan!

Car on essaierait en vain de se le dissimuler, les deux articles de M. Michel Chevalier sont bel et bien du socialisme, du véritable venin, de la peste pure. M. de Girardin leur eût ouvert à deux battants les portes de la *Presse*.

Il est vrai que le metteur en pages du *Journal des Débats* a placé l'antidote à côté du poison.

Mais à quoi bon empoisonner les gens pour se donner ensuite la peine de les guérir ! — Et si on ne les guérissait pas....? — Question grave !

Hélas ! il est donc vrai, le *Journal des Débats* lui-même ne sait plus à quel saint du calendrier politique vouer le peu de foi qu'il possède, et se laisse indifféremment ballotter par le flux et le reflux des idées, sans savoir où le courant l'emporte.

Voilà quelques semaines que la feuille Bertin ouvre ses quatre pages à toutes les lamentations qui viennent frapper à sa porte, des quatre points cardinaux. M. Kératry, M. Lacretelle, M. Dunoyer, éprouvant tour à tour le besoin de se rappeler au souvenir de la France et de prêcher aux générations actuelles le culte du passé, — innocente manie de la vieillesse, — ont emprunté l'un après l'autre la publicité des *Débats* pour vanter les charmes des anciens régimes ; M. Kératry d'abord, M. Lacretelle ensuite, M. Dunoyer après.

Bons vieillards, que venez-vous faire dans nos mêlées? Vous avez eu votre temps, vos œuvres, votre gloire; mais vos petits-fils sont déjà des hommes, et autour de vous tout a grandi avec eux.

Vous ne comprenez pas ce monde nouveau, et ce monde nouveau ne vous comprend plus. Vous n'appartenez qu'à l'histoire.

Hommes d'autrefois, laissez les hommes d'aujourd'hui se faire leurs destinées. Asseyez-vous au bord du sillon que vous avez creusé et que nous élargissons. Les outils du progrès sont devenus trop lourds pour vos mains énervées, et vous ne voyez pas le même horizon que nous.

Vivez en paix, et, si vous voulez qu'on vous vénère, ne venez pas élever vos voix affaiblies contre les cris vigoureux de la jeune humanité ; si vous voulez qu'on vous protége, ne venez pas raidir vos bras impuissants contre la machine triomphante qui emporte le monde vers les merveilles de l'avenir.

Aux vieillards la paix des jardins, le frais des charmilles, les soins de la famille, la vie paisible et la mort sereine !

A nous le travail et la lutte active, les combats et les fatigues dans l'arène tumultueuse où se dégagent péniblement des débris du vieux monde, les éléments des destins futurs ! Heureux ceux qui survivront à ces lassitudes, à ces découragements, à ces périls, et qui, vieillards à leur tour, iront passer leurs derniers jours dans un repos mérité, laissant aux jeunes têtes et aux bras forts le soin de continuer cette grande tâche du progrès toujours inachevée!

Glorieux ceux qui succombent à la peine, et qui tombent avant l'âge, épuisés par leurs efforts!

Ceux-là s'en vont, l'espoir au cœur et le sourire sur les lèvres; et sur le bord de leur fosse, leurs amis tristes, mais confiants, leur crient merci et au revoir!

Vieillards d'aujourd'hui, hommes du passé, apprenez d'eux à mourir ; n'empoisonnez pas vos dernières heures par des colères aveugles et des frayeurs insensées, et surtout n'employez pas le peu de forces qui vous restent à entraver la marche de ce siècle dont vous n'êtes plus, sous prétexte que

» fonds de secours destinés aux associations ouvrières, si des
» fonds sont consacrés à cet usage par le budget de cette époque.

» A défaut, aux hospices de Paris. »

Aux hospices de Paris, les tourneurs ont résolu de substituer quelque œuvre mieux empreinte de l'esprit nouveau, telle que les crèches.

Ainsi l'association, même dissoute, se survivrait par le dévouement qui est son âme, une partie de ses bénéfices resterait consacrée à l'émancipation des travailleurs, et son testament est digne de sa vie.

Répartition.

De toutes celles que nous avons vues jusqu'ici, l'association des tourneurs de chaises est celle qui a fait le plus d'efforts pour se dispenser de rémunérer le capital, mais elle n'est pas égalitaire dans la répartition; elle sent le besoin, pour soutenir l'ardeur des sociétaires, de mesurer la rétribution au travail. Nous avons visité cette société le samedi 27 septembre, l'avant-veille du jour où elle devait commencer l'application du système de rétribution *aux pièces;* un avis écrit à la main l'annonçait dans les ateliers. Jusque-là les ouvriers tourneurs de chaises avaient été payés à la journée, mais leurs journées n'étaient pas égales, comme celles des marbriers. On distinguait suivant le talent et l'activité constatés des travailleurs, la journée de 3 francs 50 centimes et la journée de 3 francs, ou, si l'on veut, le *maximum* et le *minimum*. Sur ces deux journées, 50 centimes étaient retenus pour le fonds social, ce qui réduisait la somme réellement touchée à 3 francs pour le maximum, et 2 francs 50 centimes pour le minimum.

Le conseil de famille, composé de un sociétaire sur dix, élu à la majorité absolue, prenait note du travail de chaque sociétaire pendant chaque mois, afin d'appliquer à sa journée, durant le mois suivant, le taux du minimum ou celui du maximum.

Ce mode de rétribution appartient maintenant au passé. Nous le citons comme un des modes variés par lesquels l'instinct populaire a voulu satisfaire à cette loi de justice qui mesure la récompense d'après les œuvres. Les tourneurs se sont rapprochés de la majorité des associations en adoptant la rétribution aux pièces: ils y ont été poussés par les pères de famille qui espèrent dépasser par leur travail la limite du maximum de salaire, limite bien étroite pour leurs besoins exceptionnels.

Dans l'ancienne organisation, la journée obligatoire était de dix heures; on pourra désormais pousser le travail jusqu'à douze heures; la rétribution aux pièces sera soumise à une retenue de quinze pour cent pour les frais généraux de la société.

Quant aux bénéfices, le nouvel acte est d'accord avec l'ancien; ils seront distribués au prorata du temps que chaque sociétaire aura consacré aux travaux de l'association, et le temps de tous les travailleurs sera estimé le même prix.

Indiquons ici une disposition pleine d'humanité et qui des anciens statuts va passer dans les nouveaux.

« Tout sociétaire atteint d'une maladie constatée par le
» médecin et par le conseil de famille et le mettant dans l'im-
» possibilité de travailler pendant plus de six jours consécu-
» tifs, participera à la répartition des bénéfices pour tous les
» jours de cette maladie qui lui seront comptés à cet effet
» comme journées de travail. »

Gouvernement.

Dans l'association des tourneurs de chaises, comme dans toutes ces républiques industrielles qu'on appelle associations ouvrières, le pouvoir souverain, *omnipotent*, c'est l'assemblée générale composée de l'ensemble des sociétaires.

Cette assemblée se réunit de plein droit tous les six mois, peut toujours être convoquée pour des faits graves par l'un des conseils secondaires de l'association. Tout membre de la société a droit d'initiative dans l'assemblée.

« Elle nomme et révoque les gérants, approuve ou improuve
» leur gestion *et celle des autres conseils*, et prononce seule
» sur l'admission ou l'exclusion des sociétaires. »

Les conseils indiqués ici comme des pouvoirs subalternes étaient les conseils de gérance, de surveillance et de famille. Ils seront maintenus, mais aux trois gérants sera substitué un conseil administratif de sept personnes, dont deux gérants et un *directeur d'atelier;* ce titre a été choisi pour écarter celui de *contre-maître* emprunté à la vieille industrie.

On connaît maintenant l'esprit des anciens statuts et les changements les plus essentiels qu'ils ont dû subir. Pour les transformer, il a fallu se plier aux dispositions de cet article:

« Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'à la ma-
» jorité des deux tiers des votants. »

Ainsi une association ouvrière, une des plus radicales, une réunion qui place en termes formels l'*omnipotence* dans l'assemblée générale des sociétaires, ne permet pas à cette assemblée de changer à la simple majorité la constitution, la loi fondamentale de l'association. Pour cette délibération, d'une importance exceptionnelle, les deux tiers des voix sont nécessaires.

Nous opposons ce curieux exemple aux ennemis de la République si prompts à s'étonner, à s'indigner même de la disposition constitutionnelle qui exige plus de la simple majorité pour la révision de la constitution politique, si prêts à déclarer cette condition attentatoire à la souveraineté du peuple, inconciliable avec les vrais principes de la République et de la démocratie. Qui se montre donc si préoccupé des principes démocratiques et de la souveraineté nationale? Ce sont des monarchistes avérés, encore partisans et naguère défenseurs de constitutions monarchiques qui n'admettaient l'hypothèse de leur propre révision dans aucun cas. Ce qu'il y a de *peu républicain* aux yeux de ces messieurs dans la Constitution de 1848, c'est qu'elle ne se prête pas à la destruction de la République et au rétablissement de la monarchie. Mais leurs objections ne sont pas sérieuses, n'en parlons plus. En fait de démocratie et de radicalisme, qu'ils aillent seulement aussi loin que les tourneurs de chaises et ne se flattent pas de les dépasser.

Bureaux de l'administration.

Maintenant nous connaissons assez bien l'organisation industrielle des tourneurs de chaises pour visiter avec fruit leurs ateliers. Frappons à la porte.

Le local est vaste; nous sommes dans une cour longue, à peu près entourée de bâtiments et encombrée d'arbres entiers qui deviendront bâtons de chaises ou dossiers; ce sont des merisiers couverts de leur écorce. Les bureaux s'ouvrent à gauche. Les sociétaires attachés à l'administration nous renseignent avec empressement, affabilité; nous apprenons d'eux que les membres de l'association dépassent 80; l'association prospère, les commandes lui arrivent si abondantes qu'on est obligé de travailler une demi-journée le dimanche.

Cette grande activité s'explique. Dans notre époque de calcul, il n'est pas de malveillance contre les associations qui résiste à ce double fait: les tourneurs de chaises livrent des produits supérieurs, à meilleur marché que les autres fabricants. Ils vendent par grands assortiments, travaillent beaucoup pour l'étranger et les départements. En ce moment, ils façonnent trente douzaines de chaises pour l'exportation.

L'association a commencé sans la moindre ressource matérielle; elle fut composée de trois hommes d'abord, puis de dix-huit. Pour acheter du bois, chacun a mis ses effets personnels au mont-de-piété. Les associés ne vivaient pas, n'étaient pas vêtus; on faisait alors des repas d'un sou, l'on s'estimait heureux de toucher trois ou quatre francs par semaine. Mais des rentrées d'argent sont bientôt venues; le propriétaire de la rue Amelot a bien voulu ajourner le paiement du premier terme de loyer. Aujourd'hui la situation s'est améliorée; ce n'est pas que l'on gagne tout-à-fait autant que les bons ouvriers chez les patrons; mais chez les patrons l'existence est précaire, on est sans cesse à la veille d'un congé arbitraire, il faut subir des paroles dures auxquelles le travailleur citoyen ne se résigne plus.

Dans l'association, la dignité de tous est sauvegardée; le travail ne manque jamais; si la commande s'arrête, on fabrique pour remplir les magasins, avec l'assurance de les vider tôt ou tard: il y a des saisons de vente certaine, octobre, novembre, décembre d'une part, avril, mai, juin de l'autre; l'entrée de l'hiver, l'entrée de l'été.

L'esprit d'égalité a porté la plupart des associations à ne pas rétribuer l'administration, la direction même, plus que tout autre travail.

Dans l'ancienne organisation, les trois gérants en nom collectif et solidaire touchaient la journée maximum, plus 25 c. par jour, rétribution généralement jugée insuffisante. D'après la nouvelle organisation, les gérants recevront la moyenne de la journée obtenue par les vingt plus forts travailleurs, sans compter les frais extraordinaires qui leur seront remboursés.

Magasins.

Malgré son activité, l'association des tourneurs de chaises n'est pas encore dans les conditions industrielles les plus favorables, les plus normales. Elle vend à des marchands, elle voudrait vendre directement au public; nous reviendrons tout à l'heure sur cette question grave. Commençons par regarder les chaises, car nous avons quitté les bureaux de l'administration pour entrer dans les magasins. Nous parcourons plusieurs salles; l'image de la République soigneusement encadrée les décore. L'association travaille rarement pour les grandes fortunes et n'est pas assez riche elle-même pour acquérir et façonner beaucoup de bois précieux. Voici des chaises de merisier blanc, des chaises de merisier rouge imitant l'acajou, mais vendues comme imitation; — l'industrie des associations se pique par-dessus tout d'être loyale; — imitations d'ébène en merisier noir; chaises de noyer, chaises de véritable acajou.

Dans une autre salle nous trouvons les chaises communes, destinées non plus à l'appartement, mais au café public, au billard. Voici une troisième salle, toujours au rez de-chaussée; puis nous montons. L'association a pour 3,400 fr. de loyer; dans la rue Popincourt, ce prix suppose de l'espace. Le local était occupé jadis par une fabrique de papiers peints.

Au premier étage, s'allignent les chaises les plus luxueuses, chauffeuses, prie Dieu, en bois de hêtre noirci, verni, décoré d'or; voici une autre salle pleine de produits analogues, partout le vernis et la dorure. Nous remarquons une chaise blanc et or chargée d'emblèmes républicains; commencée pour l'exposition industrielle de 1849, elle n'y a cependant pas figuré.

Ateliers.

Il est inutile de monter encore au second étage; l'aile gauche des bâtiments est suffisamment parcourue; traversons la cour étroite et longue, sans nous heurter aux troncs de merisier couchés par terre.

Au fond de cette cour et formant potence avec le corps de logis que nous venons de voir, nous en trouverons un autre; ce sont les ateliers où le bois est colorié.

Voici, dans une petite cour enclavée dans la grande, deux scieurs de long fort occupés; ils sont sociétaires depuis peu; l'association peut fournir un travail constant à deux hommes de cette profession. Elle a employé six scieurs de long à la fois, mais ils n'étaient pas sociétaires.

Une fois le bois scié, taillé, façonné, il faut le teindre, et pour les chaises de quelque prix il faut le vernir. Nous avons vu les vernisseurs créer sous nos yeux du palissandre; aucune veine, aucun ruban moiré ne manquait à ces trompe-l'œil; mais l'association les vend six fois moins que le palissandre naturel.

Les associés, fiers de leurs produits, n'y apposent pourtant aucune marque de fabrique. En voici la cause: ils ne vendent pas directement au public; il faudrait pour cela une salle d'exposition et de vente dans un quartier central. Leur principale clientèle se compose de marchands de meubles, d'intermédiaires entre l'atelier et le public; l'intermédiaire veut avoir l'air de fabriquer lui-même, son amour-propre souffrirait si l'acheteur pouvait lui prouver que ses chaises proviennent de l'association des tourneurs. Qui sait? l'acheteur ne se bornerait pas à cette constatation peut-être; il serait capable d'aller tout droit à l'association des tourneurs, d'y envoyer ses amis et de faire aux dépens de l'intermédiaire des marchés directs dont le travailleur et le consommateur profiteraient tous les deux. Voilà pourquoi les chaises de l'association demeurent anonymes.

Mais cette situation n'est que provisoire; l'association industrielle enfante nécessairement toutes les réformes et la réforme commerciale sera la première née de ses filles. Pour

---

vos pas ne peuvent le suivre, si vous voulez que le peuple salue avec respect la pierre où vos noms seront gravés.

Car les renommées de ce jour ne seront pas celles de demain, et, pour avoir droit à un souvenir dans la mémoire des générations, il ne suffira pas d'avoir laissé son nom sur quelques livres.

Il est d'humbles travailleurs, des pionniers obscurs, des dévouements ignorés qui usent leur vie à poser dans l'ombre les fondations de l'avenir. Tandis que dans les hautes régions de l'idée, les théories se combattent, les systèmes se heurtent pour faire jaillir la lumière, eux, avides de résultats, impatients de descendre sur le terrain de l'action, se mettent bravement à l'œuvre, et, sans autre science que la foi, sans autres armes que la charité et le courage, essaient de prendre corps à corps le terrible problème de la misère.

Plus utiles à leur siècle que bien d'autres dont les noms retentissent autour des tribunes parlementaires et dans les conflits des opinions, ces modestes athlètes passent inaperçus; la nouvelle de leur mort imprimée en deux lignes au bas d'un journal les révèle seule au monde, et les premières louanges qu'ils reçoivent sont récitées sur leur cercueil.

Mais l'heure de la rémunération n'est pas si éloignée qu'on le pense. La démocratie reconnaissante enregistre ces noms presqu'inconnus, et comme Dieu, au jour du jugement dernier, le peuple séparera les siens.

Tu fus de ce nombre, pauvre Durand, ami regretté dont nous venons de fermer la tombe. Dans cette noble conquête de l'émancipation du travail, tu as gagné ton pouce de terrain; au grand édifice de l'association future, tu as apporté ta pierre; tu es mort à la tâche avant d'avoir vu l'édifice grandir; mais la reconnaissance t'a suivi à la dernière demeure, et ton âme consolée a entendu les adieux si pleins de regrets et de gratitude des travailleurs que tu avais guidés dans le chemin de l'indépendance.

Honneur à ceux qui tombent; courage à ceux qui restent! Travaillons, travaillons à l'émancipation de nos frères, ouvriers de tous les ateliers du monde nouveau, par l'action et par la parole, par la tête et par le bras! Il n'y a pas d'effort, il n'y a pas de labeur inutiles. Dans ce grand défrichement du travail et de la science, tous les coups de pioche ébranlent un abus, déracinent une misère: toutes les semences portent leur fruit.

Et vous, hommes du passé, vieillards des monarchies, si vous voulez connaître le peuple, venez le voir enterrer ses morts!

Eugène Nus.

PROMENADE DANS LES RUES DE LONDRES.

Quelques erreurs sur les mœurs britanniques. — Mesure constitutionnelle des matelas. — Vraie raison de la longueur des canines chez les ladies. — Manière homérique de comprendre l'alimentation. — Vogue extraordinaire des bancs de bois. — Français en paletots pendant la canicule. — Réception des réfugiés politiques des deux côtés du détroit.

L'invasion pacifique du sol anglais par les visiteurs de l'exposition va réformer beaucoup de données proverbiales qui avaient cours parmi nous sur les mœurs de nos voisins. Je ne parle pas du préjugé qui attribuait aux fabriques d'Angleterre une écrasante supériorité sur la France. Depuis près de six mois les journaux sont occupés à constater le détrônement de cette usurpation.

Chacun s'imaginait, par exemple, qu'à Londres les passants prenaient invariablement le trottoir à la droite de leur direction. On avait même proposé aux habitants de Paris de suivre cet ordre régulier, cette façon monastique et militaire de cheminer, inventée dans un pays où il y a peu de soldats et pas du tout de capucins. Eh bien, il n'en est rien, les habitants de Londres vont capricieusement dans tous les sens, se coudoyant fort bien, plus rudement mais moins souvent peut-être qu'à Paris, grâce à la dimension magnifique de leurs trottoirs.

J'avais entendu assurer également que le désordre ne se mettait jamais dans les foules, que l'Anglais étant patient et calme se résignait à attendre son tour quand il était obligé de prendre la file ou vulgairement de faire queue, ce qui arrive fréquemment. Quelle erreur! on se foule, on se froisse, on se presse; disons le gros mot, on se bouscule plus impitoyablement par là que partout ailleurs.

D'abord la population étant nombreuse et les portes étant toujours closes jusqu'au moment précis où commence n'importe quoi, on est sans cesse obligé de faire queue: aux embarcadères des bateaux à vapeur, à ceux des chemins de fer, aux clubs ou meetings intérieurs, aux théâtres et jusqu'aux portes des temples aux heures du service divin, la foule s'accumule serrée, compacte, soudée au point qu'un mouvement isolé ébranle la masse entière. Puis au moment où jouent les gonds des portes, le courant s'établit avec tracas; les genoux, les poings, les coudes travaillent avec une ardeur toute primitive: hommes et femmes luttent à qui mieux mieux. Dans cet assaut le faible, quelque soit son sexe, a le dessous; à Londres il semble qu'on n'ait jamais le temps de songer aux devoirs de la galanterie. Les femmes, du reste, le savent et se précautionnent en se matelassant convenablement pour résister aux chocs.

Voilà sans doute le vrai, l'honnête, le seul motif de cette exagération de formes, de ce retour aux paniers de nos aïeules, dont tous les feuilletonistes se sont égayés en revenant de l'exposition. Evidemment les ladies sont trop pudiques pour vouloir tromper le public sur le volume de leurs attraits. C'est donc tout simplement, croyons-le, en prévision des corps-à-corps forcés des foules et du peu d'égards qu'elles ont à attendre de la part de leurs compatriotes, qu'elles sacrifient si amplement à cette nouvelle excentricité de la fashion.

Une autre illusion menacée de disparaître, c'est la croyance au confort du peuple britannique. C'était pourtant là une

installer sur un pied vaste, élégant, le commerce direct avec les consommateurs, que manque-t-il aux associations, étouffées derrière les intermédiaires? Il leur manque le capital. Si elles ne l'ont pas séparément, toutes peuvent l'obtenir en s'unissant. Ne verra-t-on pas quelque jour, dans un beau quartier de Paris, un bazar, une salle d'exposition permanente renfermant les produits et les échantillons des associations réunies?

On verra ce bazar, soyez-en sûr; déjà les associés tourneurs le voient avec les yeux de la foi, de cette foi qui transporte les montagnes.

Au rez de chaussée du corps de logis qui longe la cour à notre main droite, on reçoit le bois fendu par les scieurs de long, puis on le façonne, ou plutôt on le dégrossit, puis il est rangé dans une étuve où la chaleur lui fait pleurer toute son humidité, toute sa sève; devenu sec et réduit à son volume définitif, il est retouché par le fer.

La discipline des ateliers est sanctionnée par un réglement intérieur très remarquable et dont nous publierons un jour le texte entier; contentons-nous de dire qu'il institue pour la sûreté des magasins et ateliers une garde de nuit, composée de deux sociétaires, à tour de rôle; un poste leur est assigné dans l'établissement. Le réglement prévoit et punit l'ivresse, les voies de fait, les injures, les images ou propos licencieux, « les propos inconvenants ou grossiers tenus en présence d'é» trangers, visiteurs ou acheteurs, et capables de donner une » idée désavantageuse de la société, » l'indiscrète révélation des affaires sociales. L'honneur corporatif a inspiré toutes ces dispositions; il a fait plus, il les a rendues inutiles : les délits prévus ne se commettent jamais, lès peines qui les menacent ne sont jamais appliquées.

Dans l'origine, nous ont dit les travailleurs, l'association se trouvant limitée à un très petit nombre de personnes, chacun faisait sa chaise complète, sciant les dossiers, tournant, sculptant, coloriant, vernissant et ajustant le siége comme les bâtons. L'augmentation du personnel « introduit une division du travail chaque jour croissante. On a trouvé des avantages très notables pour la rapidité de la confection comme pour la perfection de chaque détail, à renfermer chacun dans une étroite spécialité.

Aujourd'hui l'industrie des tourneurs de chaises est fractionnée en branches nombreuses, et malgré le nom adopté par l'association, la section des *tourneurs* proprement dits n'est qu'une faible minorité dans l'ensemble.

Au premier étage de ce bâtiment, à main droite, dont nous venons de parcourir le rez-de-chaussée, nous avons vu des établis de menuisiers, onze tours seulement tous en mouvement avec leurs roues suspendues sur la tête des travailleurs. Parmi ces machines, il y a des tours *à vernir*; la pièce de bois circulaire, le bâton de chaise par exemple, doit se présenter au pinceau en subissant le même mouvement de rotation qui l'a déjà offert à l'outil. La roue d'un rémouleur occupé au repassage des instruments, fonctionne dans la même salle.

A l'étage supérieur, nous trouvons la figure de la République charbonnée sur le mur, son bonnet est colorié. Cet emblème seul rappelle la politique dans les ateliers, où le travail, un travail assidu, ardent, absorbe sans cesse les sociétaires. Toutes les mécaniques sont mises en mouvement par la seule force physique de l'homme; c'est le pied du tourneur qui donne le mouvement au tour, système grossier auquel les associations plus riches substitueront des mécanismes d'un ordre supérieur.

Parmi ces appareils mûs par l'homme, nous devons signaler la machine ingénieuse qui découpe les ornements à vide dans les dossiers de chaises. L'ouvrier saisit le dossier encore plein; la partie à découper, dessinée seulement au trait, est percée avec une vrille; par cette étroite ouverture est introduite une tige d'acier, puis la machine se met en branle, l'acier dans son mouvement de scie suit exactement le contour du dessin que lui présente la main intelligente de l'ouvrier; en un clin d'œil, la découpure de bois tombe comme un carton frappé à l'emporte-pièce.

Une autre machine, armée d'une forte pointe de fer qui perce en tournant, pratique des ouvertures égales et régulièrement alignées le long de ces châssis qui deviendront des siéges de chaises complets une fois que les *canneurs* et *canneuses* auront attaché dans ces petits trous les brins de canne ou de jonc qui doivent en se croisant former un solide réseau.

Tous les ateliers que nous venons de voir pourraient contenir trois cents ouvriers en fonction; l'association occupe au dehors une cinquantaine d'auxiliaires, des femmes notamment, tels que pailleuses et canneuses. On les incorporera dans l'association quand elle sera engagée dans un courant d'affaires assez vaste pour assurer à ces nouveaux sociétaires une occupation constante. — Nous irions loin, nous disait dans les ateliers un de nos guides, si nous pouvions aujourd'hui disposer de vingt mille francs!

Ainsi l'association la plus radicale dans sa déclaration de principes contre la productivité du capital, en vient à le considérer comme indispensable aujourd'hui et ne se dissimule pas qu'elle pourrait faire un marché avantageux pour elle-même en le rétribuant. Telle est en effet la leçon que la pratique, dans le milieu social actuel, donne aux théoriciens les plus radicaux. Nous sommes loin d'admettre que le rôle du capital doive rester ce qu'il est aujourd'hui, dans l'état général de l'industrie, mais nous croyons que des associations encore isolées les unes des autres, et trop faibles pour opérer la réforme du crédit, ont des problèmes plus utiles, plus urgents à résoudre; nous croyons que cette idée, en germe chez les tourneurs de chaises, du commerce véridique et direct, agent, commis et non plus exploiteur de la production, mettant le travail en rapport immédiat avec la consommation par la création d'un bazar sociétaire, peut amener des résultats plus efficaces et plus prochains que le désir d'obtenir aujourd'hui le capital gratuit ou de s'en passer.

Nous engageons aussi les tourneurs de chaises à réfléchir sur la division toujours croissante et déjà parcellaire introduite par eux dans leur industrie, division qui tout en tournant à l'avantage du travail et du produit matériel, limiterait étrangement les horizons intellectuels de l'ouvrier, en ferait un mécanisme à deux ou trois mouvements, si les travailleurs ne devaient pas s'habituer un jour à participer aux fonctions de plusieurs industries reliées entre elles, et à varier l'emploi de leurs forces plusieurs fois dans la journée.

Répétons le, sans crainte de le dire trop souvent, l'association purement industrielle serait un avorton si elle ne devait pas conduire à l'engrenage des travaux domestiques, agricoles, industriels, artistiques, dans la Commune intégralement associée.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

L'Avenir. (1)

ÉGOÏSME GÉNÉRAL ET DUPLICITÉ D'ACTION.

Dans la classification naturelle des fléaux lymbiques, ces caractères ont rang de pivots. Le monde de la subversion roule sur ces deux pôles.

Par *duplicité d'action*, il faut entendre le conflit général des intérêts, des forces, des passions et des choses.

D'un regard enveloppez la terre, embrassez d'un jet de pensée l'histoire accomplie et l'état présent des sociétés humaines. Depuis l'origine des temps, nonobstant les changements de scène, c'est toujours le même spectacle : un chaos.

Quelle affreuse incohérence! Au lieu de cette majestueuse Unité qu'aujourd'hui nous concevons formée du rayonnement convergent de toutes les variétés de la famille humaine, partout rompue, partout brisée, l'espèce disperse ses fragments dans mille formes sociales incompatibles et hostiles, variant du dernier degré de l'abrutissement sauvage à la putridité civilisée la plus avancée. Langues, mœurs, religions, superstitions, gouvernements, lois, préjugés, coutumes et traditions, intérêts, tout les divise, les éloigne ou les arme les uns contre les autres. Ils s'ignorent, ou, s'ils entrent en contact, c'est pour se battre ou se détruire. A l'heure qu'il est, la civilisation américaine dévore les derniers restes des races indigènes d'un continent, découvert il y a à peine quelques siècles! Qu'est-ce que l'histoire générale, sinon l'épopée du combat éternel des peuples et des races : incohérence universelle, perpétuel conflit des grands éléments de l'humanité, chaos social, en voilà la formule.

Même incohérence, même conflit dans l'histoire particulière de chaque peuple. Malgré l'unité administrative établie à grand'peine dans les états civilisés, ceux ci n'en comptent pas moins des populations à tous les degrés de développement. L'incohérence et l'incompatibilité des classes y reproduisent sous des formes non moins anarchiques l'incohérence et l'incompatibilité des races et les divisions de la grande famille. Seulement le contact forcé de ces classes, leurs aggressions perpétuelles et réciproques, les luttes des partis, les guerres civiles, politiques, religieuses ou sociales, les révolutions sans cesse renaissantes ne font ici qu'accroître et envenimer plus profondément les antagonismes.

Le grand progrès accompli par le génie moderne, l'avènement de la science et de l'industrie, qui annonce la fin prochaine du monde subversif, a dû lui-même, déjà nous l'avons remarqué, subir la loi fatale du milieu où il s'opérait : de la science, des instruments de l'industrie, des capitaux accumulés et des machines la Civilisation a fait des armes de combat. Greffée sur l'antagonisme radical des intérêts, l'industrie civilisée n'a ouvert, aux individus et aux classes, qu'un nouveau champ de bataille.

Mais à quoi bon signaler la *duplicité d'action* dans tel ou tel ordre de phénomènes? Elle est partout. Prend-on la peine de démontrer qu'il y a de l'eau dans l'Océan?

Le régime sous lequel nous avons le bonheur de vivre, cette civilisation qui forme de fait la tête de colonne de l'humanité, et « qui s'offre comme une fleur épanouie aux yeux charmés qui la contemplent, » se soutient sur soixante ou quatre-vingt mille béquilles, ou textes de lois dont nul citoyen n'est admis à prétexter ignorance! Que signifient cet appareil et cette obligation qui le couronne? 60 ou 80 mille textes de lois, cela accuse 60 ou 80 mille espèces de conflits sociaux que l'on a tenté de contenir! Ce nombre est bien quelque chose. Vous fourrez des lois partout, parce que vous n'avez l'accord nulle part.

Ce qui n'est pas le moins curieux, c'est que ces lois amoncelées dans tous les pays pour entraver ou réprimer les conflits, sont elles-mêmes dans le plus affreux conflit les unes avec les autres. On n'y trouverait pas un texte qui ne fût contredit par dix autres. Le conflit n'est nulle part mieux établi que dans le système des règles faites pour le réduire. Si bien que ces législations, outre qu'elles se présentent comme les monuments officiels de la duplicité d'action essentielle à toutes les formes lymbiques, nous ont encore ouvert elles-mêmes d'inépuisables sources de désordre!

Les lois civilisées sont les gardiennes des sept fléaux lymbiques et la parfaite image de leur pivot.

Ainsi la duplicité d'action éclate partout, au sein de l'espèce, dans la nation, dans la cité, dans la famille. Sous le nom de concurrence, elle est le régime même de notre système industriel et commercial. Aucun genre, aucune variété de nos rapports sociaux n'échappe à la loi du conflit.

La *duplicité d'action* est donc le caractère suprême de l'état lymbique.

D'ailleurs, le conflit général engendre l'*Egoïsme général*. Cela est évident. L'égoïsme n'a d'autre raison d'être que l'opposition des intérêts, la lutte des passions. Dans une mêlée, chacun attaque et se défend. Supposez un état de choses où le bien de l'individu, au lieu de s'isoler de celui des autres et de s'y opposer, fut naturellement avec lui en corrélation nécessaire. Dans un tel ordre, on ne saurait ce que signifie le mot d'Egoïsme, car le sentiment qu'il exprime n'y pourrait éclore. Lorsqu'on aborda pour la première fois à Madère, les bois dont l'île était couverte fourmillaient d'animaux inoffensifs les uns pour les autres. Eh bien! avec l'absence du danger, le sentiment de la crainte était inconnu à cette population, et les oiseaux eux-mêmes se laissaient approcher et prendre sans défiance. Le danger introduit, les mœurs changèrent; toute la population animale fut bientôt sauvage.

Il en est de l'égoïme comme de la défiance et de la crainte : il n'est que la répercussion en nous du conflit extérieur. Mettez l'harmonie dans les choses, l'égoïsme n'a plus de raison d'être et disparaît du cœur des hommes.

Il est facile de reconnaître que la *duplicité d'action* est également la racine de chacun des fléaux dont nous avons fait la reconnaissance.

(1) Voir les numéros des 27 juillet, 3, 10, 17, 24 et 31 août, 7 et 14 septembre et 5 octobre.

---

vieille foi bien tenace et alimentée par de nombreux récits de voyageurs. L'amour du confortable existe sans doute sur les bords de la Tamise, puisque le nom de cette science du bien-être est de l'invention de ses habitants; mais c'est surtout à l'état d'aspiration. Pour réaliser ce confortable dont on parle tant, il est rare qu'à Londres on ne s'y prenne pas maladroitement.

Les tapis sont d'un usage général; tapis ou nattes, on en voit dans toutes les maisons; les escaliers surtout en sont soigneusement couverts. Si la fortune du propriétaire ne lui permet pas d'en mettre de véritables, il les simule au moins avec de la toile peinte ou avec une fresque de bon goût. Ce soin-là est bien à désirer chez nous; car nous sommes bien peu spirituels à l'endroit de nos escaliers. Au lieu d'employer la laine ou les nattes d'écorce à en rendre les marches fermes sous le pied, nous les cirons comme un miroir et les rendons glissantes, afin probablement de voir s'il n'y aurait pas moyen d'y tomber. Ici donc les Anglais l'emportent : le seuil et l'escalier sont propres et luxueux, c'est peut être ce qui a induit en erreur les touristes étourdis qui jugent sur l'apparence extérieure.

L'apparence intérieure n'est pas mal faite non plus pour éblouir un instant; tout y est verni et glacé; les cuivres et les boiseries étincellent. La Hollande avec son stathouder Guillaume a passé par là, il y a du scrupule dans cette propreté. Ce n'est pas tout, les sonnettes sont multipliées et douces à faire mouvoir, il y a souvent des jardinières auprès des fenêtres, le jour est suffisamment tamisé par de doubles stores de soie ou de toile peinte.

Voilà un intérieur agréable au premier coup d'œil; mais au second on lui trouve la physionomie du pays. Il est froid et ne vous rend pas votre sourire. Voyez, d'ailleurs, comme les parois manquent d'ornements, comme la table de la cheminée est mal garnie, comme les tableaux et les gravures de choix sont rares, comme le fouillis d'inutilités si nécessaires à l'animation de l'ameublement fait ici défaut.

Mais on y sacrifie peut-être largement aux commodités du nécessaire? Hélas non! On s'y chauffe mal; les grilles où brûle le charbon de terre sont à deux pieds du pavé de marbre de la cheminée. Pendant que le corps et la tête sont travaillés par l'acre chaleur du coke les pieds restent froids. Il faudrait prendre une position vraiment *shocking* si l'on voulait se les chauffer convenablement à une telle hauteur.

Les bons lits y sont rares : la plupart des matelas ont juste l'épaisseur du sac de laine traditionnel où s'assied l'orateur président de la chambre des communes, c'est-à-dire l'épaisseur d'un gros coussin de fauteuil. Cette manière toute parlementaire de mesurer la laine à son lit est une nouvelle preuve du respect sincère que ce peuple original nourrit pour ses institutions constitutionnelles, mais elle ne rend pas ce lit plus moëlleux. C'est du reste pendant son long séjour en Angleterre que Louis-Philippe avait pris cette habitude de coucher sur un mince et unique matelas, comme ont pu s'en assurer aux paroles des cicerone les visiteurs des ex-châteaux royaux.

On y mange lourdement et la nourriture y est d'une monotonie fatigante. Il peut sembler curieux et appétissant de se voir servir un jour ou deux de suite des rôtis monstrueux, succulents, demi-cuits et des légumes bouillis à l'eau pure, sans sel ni beurre; mais à la longue cette recette culinaire qui rappelle les tourne-broches primitifs et les vases d'airain des héros d'homère ne semble plus aussi récréative. Il y a du barbare dans cette manière d'apprêter les mets, et il faut en avoir les dents aiguës pour se faire à l'élasticité sanguinolente de ces montagnes de bœuf ou de mouton.

Vous êtes-vous demandé quelquefois pourquoi les anglaises sur le retour avaient souvent la bouche armée de dents longues et acérées? la raison de ce phénomène, M. Geoffroy Saint-Hilaire l'a trouvée en constatant la présence de canines dans la mâchoire d'individus de race herbivore contraints à faire gras par la volonté de l'homme. Chez les ladies les canines existant déjà, elles s'allongent tout simplement par la nécessité où on les met de déchirer quotidiennement de la viande crue.

Préféreriez-vous la soupe anglaise? c'est une sorte de jus à l'orge fortement poivré dans lequel nagent au lieu de morceaux de pain des tranches de mouton ou de volaille. La salade s'y mange simplement avec du sel, le mauvais goût du vinaigre de bierre la rendrait insupportable si l'on essayait de l'assaisonner à la française. Ce n'est même pas un plat particulier, chacun en prend sa part sur son assiette et l'assaisonne à sa fantaisie. Les huîtres sont servies sur leur coquille plate, c'est-à-dire privées complètement de leur eau appétissante et n'ayant plus la vie nécessaire pour se retirer sous le jus du citron.

Ah! par exemple les puddings et les tartes aux fruits sont appétissants, il y a même dans ce genre un commencement d'art; encore faut-il bien prendre garde de tomber sur quelque patisserie aux épices, au poivre, au gingembre ou au piment dont la saveur ne peut guères convenir qu'à un palais de créole. Du reste, pas de nappe, point de serviette, ou si rarement et si peu qu'il n'en faut pas parler. Tout est donc excessivement primitif dans le confort de la table, vous le voyez.

Il y a la cuisine allemande où les fruits rouges et les confitures jouent un rôle important dans les sauces; il y a la cuisine italienne où le fromage, l'huile d'olive et les pâtes se distinguent; il y a la cuisine française, si variée, si hardie, si savante. Mais la cuisine anglaise ne se différentie des autres que parce qu'elle n'a comme art aucun cachet particulier, elle est monotone, lourde, indigeste et adamique; il faut se noyer de thé pour la supporter; ce n'est donc pas non plus de ce côté que l'on peut acclamer le confortable de l'Angleterre.

On y boit mal; ce point-là m'est accordé d'avance. Un pays qui ne connaît le vin que vaguement, comme une liqueur tirée d'un fruit des zônes tempérées, est bien à plaindre. Sans doute des établissements gigantesques dans le genre de la brasserie Barclay et Perckins sont intéressants à visiter;

L'*indigence* où l'humanité végète encore si honteusement ne s'explique que par le conflit social. L'Europe est émaillée d'hommes d'Etat qui ne perdent pas une occasion de proclamer solennellement la nécessité de la pauvreté sur la terre. J'admire ces chevaliers de la misère, mais je ne saurais les comprendre si je n'avais vérifié que la myopie intellectuelle et la plus complète ignorance des lois naturelles sont les premières conditions exigées pour les hautes fonctions qu'ils exercent.

La misère nécessaire, fatale, de décret providentiel sur cette terre !

Cette terre, que nous possédons en toute propriété, ne compte pas le septième de la population qu'elle peut porter, et recèle dans ses flancs une fécondité inépuisable. Elle est couverte d'un mobilier minéral, végétal et animal dont les efforts accumulés des naturalistes de tous les pays et de tous les temps n'ont pu suffire à faire encore le simple dénombrement. Ces innombrables phalanges d'êtres sont à nos ordres. Pour exécuter nos volontés, servir nos besoins, nos goûts, nos caprices, condenser les arômes et travailler à notre guise les substances élémentaires, ils se transforment docilement et multiplient à l'envi les propriétés qui nous plaisent. Notre intelligence, comme une baguette magique, n'a qu'à toucher la création pour en faire sortir à l'infini des créations nouvelles. Toutes les forces de la nature sont à notre discrétion, depuis la baie âcre des bois qui nous livre une série illimitée de fruits magnifiques, jusqu'au fluide de la foudre qui porte nos messages en attendant que nous lui fassions faire bien d'autres besognes. Et toutes ces forces, toutes ces richesses de la nature extérieure ne sont rien en comparaison des forces, des facultés, des richesses de tous ordres contenues en puissance dans l'humanité elle-même.

Au lieu du conflit social, supposez le concert. A l'incohérence de l'humanité, à la paralysie ou à la lutte de ses éléments succède l'essor intégral de son génie, la convergence des volontés, l'unité d'action sur la terre. Je défie l'imagination la plus vaste, la pensée la plus audacieuse, de concevoir la millionième partie des prodiges, des féeries, des déluges de richesses dont ce changement inonde aussitôt cette terre, — dévouée fatalement à la misère, au dire de nos hommes d'Etat.

La *fourberie* et toutes les variétés du mensonge et de la fraude dérivent, aussi évidemment que l'*oppression* et le *carnage*, de l'opposition des intérêts, du conflit des choses. L'hypothèse de l'unité d'action sociale emporte d'un coup les sept fléaux; sous la direction collective de l'humanité, la terre se régénère, s'embellit, se pare de toutes ses harmonies; les températures s'équilibrent, les climats se raffinent, les causes morbides disparaissent, la solidarité du bien se substitue au cercle vicieux de toutes les misères.

La *duplicité d'action*, on le voit donc, est la tige dont les fléaux lymbiques sont les branches. Ces caractères ne sont autre chose que les sept modes généraux de manifestation du CONFLIT SOCIAL dont l'ubiquité est flagrante et dont la cause est évidemment dans les entrailles mêmes du système subversif. La détermination de cette cause nous livrera, en conséquence, la racine du mal, le principe générateur de la subversion; et de celui-ci, par opposition, nous déduirons facilement le principe générateur de l'ordre vrai, de l'harmonie.

Victor Considerant.

(La suite prochainement.)

Troubles à Commentry.

Des nouvelles graves sont arrivées de Commentry (Allier). Il résulte d'une lettre écrite par M. Sartin, représentant du Peuple, et publiée par l'*Avènement* de mercredi soir, que dimanche dernier, un dîner de dix personnes, dans le domicile privé d'un citoyen de Commentry, ayant été troublé par l'intervention de la gendarmerie, et ce représentant ayant voulu aller trouver le maire pour avoir de lui des explications, les gendarmes s'opposèrent violemment à sa sortie de la maison mise en état de siége. En vain M. Sartin déclina sa qualité et exhiba sa médaille, il fut colleté violemment, et même à un certain moment menacé par trois sabres nus. Les convives alarmés s'élancèrent pour s'interposer; une mêlée s'en suivit dans laquelle cinq ou six personnes reçurent des coups de sabres; un gendarme fut blessé à la figure.

La *Patrie* et le *Mémorial de l'Allier* donnent une autre version d'après laquelle les gendarmes ayant sommé les convives de se disperser dès le commencement du dîner, un projectile aurait été lancé à la tête de l'un d'eux, et que la lutte aurait été la conséquence de cette agression.

Quoiqu'il en soit, le surlendemain la gendarmerie faisait plusieurs arrestations, mais les prisonniers étaient bientôt délivrés. Le 8, le procureur de la République de Montluçon se rendait à Commentry accompagné de quatre ou cinq brigades de gendarmerie; mais il paraît que cette force demeura insuffisante car, dans la nuit du 8 au 9 le général commandant le département partit en compagnie du préfet et à la tête de deux escadrons de chasseurs.

Il faudra bien que le jour se fasse sur cette déplorable affaire, et si, comme il est difficile d'en douter, le récit de M. Sartin est exact, la conduite des autorités subalternes qui auront provoqué des faits aussi déplorables ne saurait être trop énergiquement flétrie et trop sévèrement punie. — Allyre Bureau.

La législation directe par le peuple et ses adversaires (1).

VIII.

Si Louis Blanc, comme nous l'avons vu, est convaincu de l'inaptitude du Peuple à se gouverner lui-même; il ne déclare pas avec moins d'assurance que mon système est irréalisable.

« Que propose, en effet, dit-il, M. Rittinghausen?... Selon lui, chaque section de mille citoyens se rassemblerait pour délibérer sur toute loi qu'il plairait à un *certain nombre de citoyens* de mettre en discussion. Un débat s'ouvrirait dans chaque section; un vote aurait lieu; la connaissance du vote serait transmise par le maire au préposé du gouvernement, par celui-ci au ministère, qui ferait une addition, et tout serait dit.

» Franchement, c'est à n'y pas croire.

» Mais M. Rittinghausen ignore donc que huit termes, rien que huit termes, combinés de toutes les manières possibles, deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, etc.., peuvent fournir jusqu'à plus de 40,000 combinaisons! Une loi comportant huit dispositions principales pourrait, conséquemment, donner pour 10,000 assemblées, 10,000 projets de loi! Où saisir, parmi ces 10,000 volontés diverses, la volonté du Peuple se gouvernant directement lui-même, et que voudrait on que le ministère additionnât?

» Il est d'autant plus extraordinaire que ceci ait échappé à M. Rittinghausen qu'il ne prend pas pour exemple une question simple, aboutissant à un *oui* ou à un *non*, mais une question complexe, se divisant en plusieurs articles.

» Ainsi, raisonnons sur l'exemple qu'il a choisi lui-même.

» Parmi les sections, les unes rejetteront purement et simplement le principe de la prescription, et en ce qui touche celles-là, pas de difficulté.

» Mais, parmi celles qui adopteront le principe, la première voudra la prescription fixée à *vingt ans* pour les crimes, à *dix ans* pour les délits, à *cinq ans* pour les contraventions de police.

» La seconde voudra la prescription fixée à vingt pour les crimes, mais à *cinq* ans seulement pour les délits et à *deux* ans seulement pour les contraventions de police

» La troisième...., la sixième.... Mais à quoi bon continuer et comment continuer? Si nous voulions énumérer tous les projets de loi auxquels peut donner lieu la question choisie comme exemple par M. Rittinghausen lui-même, un gros volume serait trop peu. Qu'il nous suffise de rappeler que les vingt-quatre lettres de l'alphabet, combinées de toutes les manières possibles, fournissent le nombre infini de mots dont se composent les langues!

» On s'étonnera peut-être que des esprits aussi distingués que MM. Considerant et Rittinghausen aient pu tomber dans une aussi inconcevable erreur. J'avoue que, quant à moi, j'en reste confondu. Il est probable que, sous l'empire de cette préoccupation décevante qui naît de la passion d'une idée nouvelle, ils n'ont pris garde qu'à ce qui se passerait au sein de telle ou telle commune, sans tenir compte de ce qui se passerait pendant ce temps-là, dans toutes les autres. Ce qui le prouve, du reste, c'est qu'effectivement la description que M. Rittinghausen fait du mécanisme de son système ne se rapporte qu'aux délibérations et au vote d'une section.

» Après l'arrivée de toutes les données au ministère, dit il, « une commission de rédaction rédigera un texte de loi clair et simple. »

» Comment! de cinq mille, six mille, dix mille projets de loi, votre commission composera, de manière à exprimer la volonté *directe* et *unitaire* des cinq mille, six mille, dix mille sections qui auront voté *différemment* un *texte de loi* clair et simple! Parbleu! je l'en défie.

» Et le moyen, je vous prie, que ce *texte de loi clair et simple* fût considéré par les sections dont il ne reproduirait pas exactement le travail comme l'œuvre de leur volonté, comme le résultat *du gouvernement direct du Peuple par lui-même*! Le moyen, que cette commission pût composer de tant de *données* diverses un *texte de loi clair et précis*, sans exercer un pouvoir cent fois plus provoquant que celui d'une assemblée législative issue du suffrage universel! Car il pourrait arriver, il arriverait presque toujours, à cause de la diversité et de la multiplicité des *données* que ce texte de loi clair et précis ne cadrerait exactement avec aucun des projets de loi sortis de la majorité des sections, qui diraient alors aux commissaires-rédacteurs: « Non-seulement vous *faites* la loi autrement que nous ne la voulons, mais vous la *faites* en dehors de notre volonté formellement exprimée, bien connue. Vous êtes des usurpateurs et des insolents! »

Eh bien! comme votre définition de la souveraineté du Peuple, tout ce qui précède n'est qu'une épigramme lancée contre les classes supérieures, contre les chefs de la démocratie. Comment! les hommes éclairés seraient législateurs, eux qui, poussés par l'esprit de rivalité et de dénigrement, ne savent le plus souvent ni lire ni comprendre les choses les plus simples écrites dans leur propre langue!

Comment! vous m'accusez de n'avoir eu en vue que les délibérations et le vote d'une seule section, et vous citez vous-même mes paroles de la manière suivante:

« La discussion close, chaque citoyen émettra son vote. Après le dépouillement du scrutin, le président de la section fait transmettre au maire de la commune le chiffre des votes pour et contre. Le maire fait le relevé des votes de toutes les sections de la commune et en communique le résultat à l'administration supérieure qui, en opérant de la même manière pour son district, fait parvenir le chiffre des votes pour et contre au préposé du département. Ce dernier transmet le résultat du dépouillement au ministère, qui fait l'addition pour le pays entier.

« Cette opération est simple et ne demande que peu de travail et peu de temps; elle fera connaître exactement combien de citoyens ont approuvé et combien ont repoussé telle ou telle mesure. La majorité décide de l'adoption ou du rejet. »

Est-il possible, je le demande, de s'exprimer avec plus de clarté, plus de netteté? Et de quel droit venez-vous dire que je veux mettre les votes de chaque section en rapport direct avec le ministère et la commission de rédaction? Quelle étourderie de la part d'un homme qui voudra compter parmi les élus du Peuple, ou quelle incapacité à comprendre sa propre langue, si on ne veut considérer que l'homme « éclairé, » l'homme de lettres! Du reste, ceci n'est pas une attaque personnelle contre Louis Blanc; nous lui ressemblons tous ou presque tous, et ce n'est pas moi qui voudrais être chargé d'aller à la recherche des exceptions. Félicitons-nous donc de ce que la situation politique tend à nous débarrasser une fois pour toutes, en législation, et du jugement superficiel du politique et de la manie des hommes « éclairés » de travestir la pensée des autres.

Vous, Louis Blanc, vous, écrivain distingué, vous êtes le seul qui, par rapport à mon système, ait besoin d'un commentaire! Le prolétaire, lui, m'a toujours compris, sans devoir faire le moindre effort, tellement mon exposition lui a paru claire et dénuée de tout bagage de locutions incompréhensibles ou à double sens. Je pourrais par conséquent passer outre; mais n'importe, puisque cela est nécessaire, je vous dresserai ici les tableaux explicatifs des votes. Mes lecteurs sauront qu'ils doivent vous accuser, vous, de l'ennui inutile que je leur cause.

Vous me rendrez cette justice que, pour donner un exemple, je n'ai pas cherché une question simple. Je le constate, parce que cela est utile à ma cause: j'aurai prouvé que des délibérations entièrement libres du Peuple peut sortir une loi complète sur une question complexe. D'ailleurs, je me réserve de produire plus tard un autre exemple bien plus saisissant, de traiter une question bien plus compliquée.

Quant à la question du principe, Louis Blanc ne fait aucune difficulté; nous pouvons donc passer aux questions subordonnées qui, selon lui, devront donner 40,000 projets de loi.

Dans chaque section, le président posera, ai je dit dans ma brochure, cette question: « Après quelle époque y aura-t-il prescription pour les crimes? »

Après le vote, les chiffres de ce vote seront envoyés par le

---

il est difficile de voir ailleurs bouillir et fermenter d'aussi grandes mares d'orge et de houblon. Mais ces merveilles de tonnellerie, ces cuves effroyables où viennent aboutir des lacs de bierre me remplissaient de mélancolie. Quel triste métier pour des tonneaux si larges et si bien taillés! Ils me semblaient honteux de leur lie pâteuse et jaunâtre, de leur couleur terreuse. N'auraient-ils pas mieux aimé être rougis et empourprés par les joyeux vendangeurs de la Bourgogne et du Bordelais?

Cependant, où faut-il donc chercher le confortable? serait-ce dans les établissements publics? Voyons: Dans les églises, on s'assied sur des bancs de bois; là, il est vrai, on est censé s'humilier devant le Seigneur, c'est bon. Dans les théâtres, des bancs de bois à peine recouverts d'un doigt de crin et d'une bande de serge. J'y vois bien sans doute des rangs de loges profondes et commodes, sans pourtours ni galeries; mais le public, le vrai public n'en est pas moins assis sur des banquettes, même dans les théâtres où l'habit de bal est de rigueur.

Dans les tavernes les mieux fréquentées, on trouve encore des bancs de bois, dans les *spirit-house* des bancs de bois, dans les *coffee-house* des bancs de bois, dans les *public house* des bancs de bois; partout des bancs de bois, si l'on en excepte deux ou trois divans ou cafés à la française. Le pire de la chose, c'est que dans tous ces établissements publics on boit et l'on mange sans rien dire, séparés les uns des autres par des cloisons, comme on en voit dans les écuries de luxe. Tout cela n'est pas gai, qu'en dites-vous?

On nous a donné dernièrement à Paris de larges omnibus à stalles, garnis de barres de fer à la voûte, afin de pouvoir les traverser dans leur longueur, en monter et en descendre avec un appui solide qui vous empêche de tomber sur vos voisins. Ces omnibus étaient, disait on, à la façon anglaise. — Il y en a de bien des espèces à Londres. J'en ai vu où l'on se tournait le dos, une banquette à double dossier étant placée au milieu; il y en a où l'on peut ramener sur soi une cloison mobile et se mettre au régime cellulaire comme dans les tavernes; tous sont à deux étages, et l'on peut aller se suspendre à la tringle qui en sépare le toit. Mais, malgré leur excentricité, ils sont loin d'être aussi confortables que les derniers inventés parmi nous. Vous connaissez les *cabs* dont la tournure est celle d'un bossu qui s'efforce de se tenir debout; vous semblent ils aussi commodes qu'un cabriolet?

Restent les wagons des chemins de fer. Ceux de première classe reproduisent exactement les intérieurs à pans raides des anciennes diligences Laffitte et Caillard. Dans ceux de deuxième classe on retrouve les éternels bancs de bois. Quant aux tombereaux de troisième, on a beaucoup de peine à accepter qu'ils ne soient pas faits exclusivement pour transporter des veaux, du sable ou du charbon. Ce sont ces affreuses boîtes sans couvercles qu'a tenté inutilement d'introduire parmi nous la compagnie anglaise de la ligne de Rouen.

En y réfléchissant, j'ai fini par trouver que le mot confortable devait signifier solide. En effet, tout est solide en Angleterre: c'est le genre de luxe particulier à la nation. Les meubles sont massifs et à l'abri des chocs les plus violents; les habits sont durables, le linge inusable; tout, jusqu'aux bas et aux chaussettes, a sa part de cette essence de force, et certes c'est un avantage bien réel. Sous ce rapport, nous sommes battus, il faut l'avouer. Il y a une conscience remarquable et une loyauté vraiment puritaine dans tout ce qui sort des ateliers anglais. A la bonne heure! qu'ils proclament hautement cette supériorité, elle est incontestable, et je suis prêt à les aider dans ce triomphe légitime.

En France, on a trop souvent employé cette malice mère du vaudeville à créer des fraudes commerciales. Il y a peu de pays au monde où l'on ait mis tant de génie à tromper le consommateur; trois fois pour une ce dernier est refait chez nos détaillants. Aussi, malgré la victoire éclatante remportée par notre industrie à la première revue universelle, nos compatriotes se chargent autant qu'ils espèrent en passer à la douane des produits de l'industrie anglaise.

A Boulogne, à Dieppe, à Calais, au Havre, on a vu en pleine canicule nos voyageurs écrasés de paletots de drap, de feutre et de caoutchouc; nos françaises revenant de Londres semblaient avoir adopté la mode des sous-jupes à paniers, tant elles avaient glissé de linge, de châles, de soieries et de bonneterie sous leurs robes. C'est une bonne leçon à l'adresse du commerce de France. Le fait est que si nos fabricants veulent profiter de la vogue que va donner à leurs produits le triomphe de l'exposition, il faut qu'ils renoncent à ruser les nations. Ils doivent joindre à leur supériorité artistique la loyauté qui ramène l'acheteur et agrandit le marché national. Sans cela, ils succomberont encore à la concurrence, ils retrouveront contre eux la renommée qu'ils avaient si malheureusement acquise dans les premières années de la restauration.

Avant d'en finir avec l'acception vraie du mot confortable, je dois mentionner ici une observation que l'on me fait à l'instant. Partout où se transporte l'Anglais, le nécessaire solide et abondant qu'il affectionne le suit; à toute heure et à peu près sur tous les points du sol britannique, il peut trouver cet entourage essentiel et régulier de sa vie. Il est assuré en voyageant de rencontrer sur son chemin un hôtel aux escaliers tapissés rempli de grosses pièces de bœuf ou de mouton rôti, bien approvisionné de porter et d'ale double, et possédant à point du thé, du beurre et des œufs frais. Voilà encore, me dit notre ami, une estimable traduction de ce mot excentrique dont on a si mal, jusqu'ici, compris le vrai sens sur le continent.

Sortons un peu de ces détails culinaires et faisons un dessert politique à cette sorte de collation. Justement l'occasion s'en présente dans la réception que prépare l'Angleterre à Kossuth, réception qui honore à la fois ce pays et le noble proscrit qui a mis en 1849 la maison de Hapsbourg à deux doigts de sa perte.

Cette réception je l'avoue semble donner un démenti à mon opinion sur le patriotisme restreint et souvent hostile des

président de la section au maire de la commune qui, recevant les mêmes renseignements de toutes les autres sections de la municipalité, dressera un simple tableau dans le genre de celui-ci :

ONT VOTÉ :

	15 ans.	12 ans.	10 ans.	8 ans.	6 ans.
Section I.	100	150	300	450	»»
Section II.	50	75	200	660	»»
Section III.	20	100	150	730	»»
La commune,	170	325	650	1740	»»

Le préposé de l'arrondissement aura dans ses mains un tableau pareil émané de chaque maire de son district. Il pourra donc composer comme suit le tableau des votes de l'arrondissement :

ONT VOTÉ :

	15 ans.	12 ans.	10 ans.	8 ans.	6 ans.
Commune A.	170	325	650	1740	»»
Commune B.	100	600	870	2500	»»
Commune, etc.	»»	»»	»»	»»	»»
Arrondissement.	800	3000	9000	12800	»»

Il est inutile, je pense, de continuer, et Louis Blanc comprendra maintenant qu'au ministère, où l'on recevra de chaque préfet le tableau du département, on n'aura évidemment qu'à faire une *addition*, pour arriver, par exemple, au résultat : qu'en France, 7 millions de citoyens ont fixé la prescription pour crimes à 8 ans, pendant que seulement 3 millions veulent la reculer soit à 10, soit à 12, soit à 20 ans.

Vaudra-t-il à présent bien la peine de relever ce que Louis Blanc dit contre la possibilité de faire un texte de loi clair et simple, en se servant des renseignements centralisés au ministère ? Tout cela tombe avec cette erreur volontaire ou involontaire, je ne sais, qui me fait mettre les sections en rapport direct avec la commission de rédaction. Est-il besoin de démontrer que cette commission ne pourra jamais tromper le Peuple tout puissant, toujours en présence, le Peuple qui aura l'œil ouvert sur tout ? Qu'elle essaie seulement de suivre la tradition représentative et constitutionnelle, et le Peuple aura bientôt pris son parti ; car, après tout, ne peut-il pas même se passer d'une commission de rédaction ? A quoi bon, à la rigueur, formuler un texte de loi, puisque les questions et les votes centralisés rendront parfaitement bien le même service ? Le clergé vous dira que le Peuple comprend souvent mieux un ensemble quelconque disséqué en questions et en réponses que toute autre rédaction, et que c'est cette observation qui l'engage à adopter ce genre d'exposition dans l'enseignement de la religion. Pourvu que le dépouillement central des votes se fasse avec fidélité, le Peuple peut donc, si cela lui convient, signifier son congé à la commission de rédaction, qui du reste, je le répète, en travaillant sur des matières aussi simples que celles qu'on lui livre, ne pourra ni équivoquer ni falsifier. Soutiendra-t-on que les *chiffres* des votes pourront être faussés ? Ce serait parler contre l'évidence même. Chaque section connaîtra le détail de ses votes qu'elle vérifie comme elle voudra. Ces chiffres connus, la centralisation à la mairie doit être forcément fidèle, car, le tableau communal devant être publié, la section dont on aurait altéré les votes réclamerait énergiquement contre l'œuvre des faussaires ou ferait redresser l'erreur. La même action se répéterait naturellement, en cas de besoin, de la part des communes relativement au tableau de l'arrondissement, ou de la part des départements par rapport au tableau concernant tout le pays. Mais puisque l'homme n'est pas infaillible, chacune de ses créations tient plus ou moins de sa faiblesse, et il convient donc d'examiner jusqu'à quel point une erreur commise dans le récollement des votes peut, dans les deux systèmes en présence, influer sur les résultats des délibérations. Dans l'assemblée représentative, une légère erreur peut *faire la loi* et la fait plus souvent qu'on ne pense, surtout dans le vote si bien imaginé par *assis et levé*. Dans le système de la législation directe, l'erreur ne peut avoir lieu que dans la section, l'inflexible arithmétique répondant du reste. Et en quoi donc deux ou trois votes écartés, égarés ou mal comptés dans une section peuvent-ils altérer le vote général de 18 ou 20 millions qui devront donner toujours, comme je l'ai déjà indiqué, des majorités immenses et des minorités imperceptibles ?

(M. Rittinghausen répond à une dernière objection de Louis Blanc, basée sur les agitations incessantes que produisait dans le pays la faculté laissée à un *certain nombre* de citoyens de provoquer la mise à l'ordre du jour d'une question. Après avoir facilement démontré qu'en fait d'agitations stériles le système représentatif est d'une fécondité qui ne pourra être égalée par aucun autre mode de gouvernement ; après avoir établi qu'il sera bien autrement difficile d'introduire des sujets de discussion oiseuses et irritantes, quand il faudra réunir l'adhésion de quelques cent mille citoyens qu'aujourd'hui où l'initiative d'un législateur aventureux quelconque peut déchaîner les tempêtes parlementaires les plus dangereuses et provoquer par contrecoup une agitation extrême dans tout le pays. M. Rittinghausen continue) : —Allyre Bureau.

Maintenant que j'ai répondu à toutes les objections de mon antagoniste, je crois utile de jeter encore un coup d'œil sur quelques légères remarques que Louis Blanc relègue à la fin de son livre. Il se demande si la législation directe, ou plutôt, si le système bâtard de Ledru-Rollin sera profitable ou nuisible à la nation.

« Ceci bien entendu, dit-il, c'est demander s'il est nuisible ou profitable à la nation :

» Que le girondinisme ressuscite ?

» Que toute centralisation politique disparaisse et que le fédéralisme l'emporte ?

» Qu'à la place de la grande République française une et indivisible, nous ayons 37 mille tronçons épars de République ?

» Que le suffrage universel devienne le babélisme universel ? »

Que veut-il qu'on réponde à des assertions aussi vagues, aussi indéfinies, sur lesquelles on pourrait écrire des volumes sans que le lecteur en fût plus avancé ? Mais je ne puis m'abstenir de redresser les fausses appréciations qui suivent :

Suivant l'expression de Robespierre, poursuit Louis Blanc : « la France se partage en arènes de chicaneurs. »

L'auteur de l'*Organisation du travail* n'a plus le droit de parler comme Robespierre, auquel il était permis de se tromper quelque peu et sur la portée des discussions devant le Peuple et sur les effets du système représentatif alors tout nouveau en France. Aujourd'hui chacun sait que depuis 37 ans la France est non seulement l'arène, mais encore le butin obligé et éternel de quelques centaines de chicaneurs parlementaires ; qu'ici encore Louis Blanc reproche à la législation directe d'amener à ce que son système a déjà produit ; qu'il fait par conséquent la critique de ce dernier système plutôt que celle du mien. La chicane, l'intrigue grandit toujours proportionnellement aux résultats qu'elle peut obtenir. N'est-il pas naturel qu'elle disparaisse à peu près dans les sections où le citoyen n'est qu'un imperceptible atôme de l'incommensurable intelligence et de l'immense force collective ?

(*La suite prochainement.*)

M. Rittinghausen.

On se rappelle que dans l'affaire du complot d'Agen, qui comptait quatre accusés, MM. Lesseps, Desolmes, Dufau et Gauzence, ce dernier seul fut déclaré coupable par le jury et les trois autres furent acquittés. M. Gauzence s'était pourvu en cassation, et la cour suprême était saisie jeudi de ce pourvoi. M. l'avocat-général Plougoulm se fondant sur ce que d'un côté le jury a déclaré par l'acquittement des trois autres prévenus qu'il n'y avait pas eu complot, et que, de l'autre, en condamnant Gauzence il a reconnu qu'il y avait eu complot, que c'était là une contradiction inexplicable, et qu'enfin il ne pouvait y avoir complot qu'autant qu'il y avait accord entre deux personnes au moins, a conclu à la cassation de l'arrêt.

La cour, contrairement à ces conclusions, après en avoir délibéré en chambre du conseil, a rejeté le pourvoi.

Kossuth à Marseille.

Louis Kossuth, on le sait, s'est vu refuser l'autorisation de traverser la France pour se rendre en Angleterre, où il a l'intention, disait-il dans sa demande, de laisser ses trois enfants pour leur éducation avant de passer aux Etats-Unis. La réponse transmise par M. le préfet des Bouches-du-Rhône à cette demande mérite d'être conservée : elle est adressée au consul des Etats-Unis et est ainsi conçue :

» Marseille, le 27 septembre 1851.

» Monsieur le consul,

» J'ai l'honneur de vous prévenir que, par une dépêche télégraphique qui m'arrive à l'instant, M. le ministre de l'intérieur m'annonce que la demande faite par M. Kossuth de traverser la France pour se rendre en Angleterre ne peut lui être accordée.

» M. Kossuth, dont les passeports n'ont pas été visés pour la France par le ministre de la République française à Constantinople, n'ayant pu débarquer à Marseille que par suite du désir qu'il en a exprimé dans l'intérêt de la santé de sa femme et de ses enfants, je dois le considérer comme étant toujours à bord de la frégate à vapeur américaine le *Mississipi*, et lui faire connaître en conséquence, monsieur le consul, par votre intermédiaire, la décision prise par M. le ministre de l'intérieur relativement à la demande qu'il m'a prié de lui présenter.

» Veuillez agréer, monsieur le consul, l'assurance de ma haute considération.

» Le préfet des Bouches du Rhône,

» SULEAU. »

Ainsi, la générosité du gouvernement français a pu aller jusqu'à permettre à un proscrit de faire respirer l'air de la terre pendant quelques heures à sa femme et à ses enfants fatigués par une traversée de plusieurs jours !

Avant de quitter la rade de Marseille, Louis Kossuth a adressé la lettre suivante à la démocratie marseillaise :

« Citoyens,

» Le gouvernement de la République française m'ayant refusé la *permission de traverser la France*, le peuple de Marseille, obéissant à l'élan d'un de ces instincts généreux du cœur français qui sont une source intarissable de la grandeur de votre nation, m'a bien voulu honorer par une manifestation de ses sentiments républicains ; manifestation honorable dans ses motifs, virile dans dans sa résolution, paisible dans son ardeur, et majestueuse dans son calme, comme la nature, cette grande image de Dieu, avant l'orage.

» J'ai entendu mon nom mêlé au chant de la *Marseillaise* et au cri de *Vive la République !* le seul cri légal en France, le seul dont la légitimité est rachetée par tant de sang des martyrs de la liberté.

» C'est si naturel d'aimer la liberté, c'est si peu de chose de souffrir pour elle ? c'est presque moins qu'un simple devoir ; mais il y a une gloire suprême dans cette pensée d'être identifié avec le principe de la liberté, dans l'opinion du peuple français.

» Je n'ai point envie de la gloire ; mais cette gloire là je l'accepte pour la mériter.

» Je l'accepte comme un gage de solidarité ; je l'accepte comme un témoignage de la fraternité de la nation française pour tous les peuples ; je l'accepte comme le mot de salut pour ma bien chère patrie.

» A vous Français ! républicains, l'honneur de ce salut ! A nous, pauvres Hongrois, le devoir de le mériter !

» Nous le mériterons.

» Ma nation comprendra l'appel de votre fraternité, elle en sera fière et y répondra bravement, comme doit faire celui qui s'honore d'être appelé frère par le peuple français.

» Voilà le seul remerciment digne du peuple de Marseille, digne de cette manifestation dont il a bien voulu m'honorer, non moi, mais ma nation, et, dans ma nation, moins le passé que l'avenir !

» Permettez-moi de ne plus parler du refus du gouvernement de la République française de m'accorder passage sur son territoire, — je sais que le peuple français n'est pas solidaire de ses actes ; — je savais que ni M. L.-N. Bonaparte, ni M. L. Faucher ne sont point la nation française — je savais et je sais que le pouvoir exécutif est délégué, mais que l'honneur de la nation française ne leur est pas délégué.

» Je ne me souviendrai plus de son refus, et je souhaite que l'humanité ne s'en souvienne point, si par hasard ceux qui ont été exilés, — et qui l'ont oublié, à ce qu'il paraît, — le redevenaient encore !

» Hier soir, un de vos frères (de nos frères), un ouvrier de Marseille — oh ! je sais son nom, et je ne l'oublierai pas — est venu, malgré le froid, en nageant, à bord de la frégate

---

vrais Anglais. Je commence par déclarer que je serais heureux qu'il en fut ainsi. Le peuple anglais est nécessaire au salut du monde. Campé sur tous les points stratégiques du globe, rayonnant par son industrie et ses colonisations partout où il y a réunion d'hommes, et fondant des nations partout où un sol désert peut recevoir le soc, le jour où il aimera véritablement les autres peuples, où il aura compris largement la solidarité universelle, ce jour-là, l'avénement de l'unité sur la terre aura fait un pas de géant.

Mais il n'en est pas tout à fait là ; ses préjugés n'ont pas encore été assez usés par le frottement. Pour lui les proscrits sont en général des excentricités curieuses à examiner, il se presse sur leurs pas, il les acclame de hourah, parce qu'ils lui fournissent une occasion de sortir un moment de sa monotonie. Il y a d'ailleurs quelque chose d'officiel dans les réceptions qu'il leur fait. Ce sont des hommes instruits, des Esquire, souvent même des fonctionaires qui préparent cela. Le gouvernement y prête volontiers les mains, parce qu'il sait que de pareilles manifestations sont sans lendemain, qu'elles ne détermineront aucun enthousiasme durable et qu'il y a là plus de curiosité que d'ardente sympathie. Abd'el'Kader y recevrait une ovation presqu'aussi solennelle que l'illustre libérateur d'un peuple.

En France c'est tout autre chose. Les ministres de Louis-Philippe ont été obligés de renoncer aux parades officielles en faveur de la Pologne, parce que le sentiment populaire les prenait trop vivement au sérieux. Aujourd'hui Kossuth paraît-il en vue de Marseille, ce n'est pas un maire ni les membres d'un conseil municipal qui vont accueillir l'exilé hongrois. Il y a plus de spontanéité, le cœur de la nation s'ouvre plus franchement. C'est un citoyen travailleur, un ouvrier du port qui se jette à la nage et s'en va suffoqué d'émotion serrer dans ses bras un frère illustre, proscrit pour la cause commune de tous les peuples.

Aussi voyez, le gouvernement français du recul ne prend pas le change : il ferme aux exilés l'entrée de ce pays qu'il essaye de conserver au vieux monde, car il s'est dit :

— Si ces glorieuses et émouvantes infortunes venaient s'abriter au milieu des populations françaises, l'enthousiasme qu'elles y inspireraient ne resterait pas stériles. On consolerait ces hardis lutteurs par de bonnes et positives espérances, on chercherait avec eux les moyens de rouvrir les portes de la patrie des bords du Danube ; on les ferait français dès le lendemain, ou plutôt on se ferait hongrois pour eux.

Voilà la différence actuelle de l'Angleterre et du continent. Mais les choses marchent vite depuis deux ans ; les grands sentiments se propagent avec la rapidité de l'étincelle électrique. Dans un an, dans six mois peut-être les anglais auront soif de fraternité internationale autant que nous. Quel chemin en effet l'Italie si défiante naguère de l'étranger, n'a-t-elle pas fait sur ce terrain là depuis la défaite de Novarre. Et l'Allemagne où les princes, empereurs rois et ducs se sont si bien aidés les uns les autres pour raviver l'oppression, y a-t-il bien long temps dites-moi qu'elle a compris sans retour la nécessité où sont tous les peuples de s'unir pour créer la liberté.

Antony Méray.

(*La suite prochainement.*)

Le théâtre Italien doit inaugurer la saison d'hiver le 14 octobre, par la *Lucrezia Borgia* de Donizetti. Le personnel de la troupe est ainsi composé : Mmes Barbiere-Nini, Sophie Cruvelli, Fiorentini, Corbari, Maria Cruvelli et Ida Bertrand : MM. Guasco, Graziani, Pardini, Calzolari, Lablache, Belletti, Fortini et Lorenzo. Mme Barbiere Nini débutera par le rôle de Lucrèce dans la soirée d'inauguration.

La direction de la musique est donnée à M. Ferdinand Hiller qui fera exécuter le répertoire ancien et moderne, Paesiello, Fioravanti, Cimarosa, Mozart, Rossini, Donizetti, Bellini, ainsi que les nouveaux opéras de Verdi encore inconnus ici. — On parle également d'un ouvrage posthume de Donizetti et du *Fidelio* de Beethowen.

LE TÉLÉGRAPHE ATLANTIQUE SOUS MARIN. — On lit dans l'*Athenæum* :

« Ce projet ne paraît pas impraticable. Les personnes qui l'ont connu prétendent qu'il en coûterait moins pour établir une communication par l'électricité entre l'Angleterre et les Etats-Unis, qu'il n'en a coûté pour faire un seul mille de la partie dispendieuse du grand chemin de fer de l'Ouest.

» On se propose de n'employer, dans cette circonstance, qu'un seul fil entouré de gutta-percha, comme celui dont on s'est servi l'année dernière pour démontrer la possibilité d'établir un courant électrique entre l'Angleterre et la France. Seulement il est question d'entourer l'appareil d'un tissu de chanvre auquel on ferait subir une préparation chimique pour la rendre indestructible à l'eau de mer.

» Le câble ainsi confectionné, quoique n'ayant que trois quarts de pouce de diamètre, serait, dit on, deux fois aussi solide que le fil expérimental posé l'année dernière à travers la Manche, par une grosse mer et par un fort courant. Voici le chemin qu'on veut d'abord faire suivre : d'abord d'Angleterre en Irlande, puis à la côte sud-ouest de cette île, comme étant le point le plus rapproché du Nouveau-Monde, et comme présentant dans sa configuration rocheuse des profondeurs qui mettraient le fil à l'abri des ancres de navires.

» D'Irlande, on irait chercher la saillie la plus voisine du rivage américain. La distance à franchir ne serait pas plus de 2 000 milles. En prenant pour la pose la saison d'été et en confiant à un capitaine connaissant bien la traversée d'Angleterre en Amérique, on pourrait (et c'est une chose avérée) établir cette ligne au moyen d'un mécanisme fort simple. La pose pourrait s'opérer nuit et jour sans ralentir la marche ordinaire du steamer.

» En regard de l'importance d'une telle entreprise qu'est-ce qu'une somme de 100 000 liv. sterl. qui, nous dit-on, serait plus que suffisante, à la condition de n'employer qu'un simple fil ? Le succès d'une première ligne en ferait bientôt surgir d'autres, et nous ne tarderons pas à voir un télégraphe électrique partir des bords de l'océan Pacifique et venir aboutir à l'Angleterre à travers le nouveau continent et l'océan Atlantique. Dès-lors, la communication serait instantanée entre les points les plus éloignés du globe. »

américaine, pour me serrer la main. J'ai serré la sienne avec piété, avec émotion, en lui reprochant doucement sa témérité. « Que voulez-vous, m'a-t-il répondu, j'ai voulu vous » toucher la main ; je n'ai pas trouvé de bateau, et je me » suis jeté à l'eau ; me voici. Est-ce qu'il y a des obstacles » pour celui qui veut ? »

» Je me suis incliné devant ces nobles paroles.

» L'amour de la liberté, le sentiment du devoir et de la fraternité, je les avais en venant à Marseille ; mais à Marseille j'ai trouvé la devise : *Il n'y a pas d'obstacle pour celui qui veut.*

» Cette devise sera la mienne.

Vive la République !

» Salut et fraternité.

» LOUIS KOSSUTH.

La *Presse* en publiant cette adresse ajoute avec raison : « Je le demande à M. Léon Faucher lui même, qu'aura-t-il gagné à empêcher Kossuth de traverser la France pour se rendre de Marseille à Londres ? Kossuth eût passé, son manifeste restera. »

En même temps que ces documents sur l'accueil fait à L. Kossuth par les autorités françaises nous parviennent, les journaux anglais nous apportent le détail des préparatifs faits par les municipalités de Southampton, de Birmingham, de Bath, de Mary-le-Bone, de Saint-Pancrass, de la cité de Londres, etc., pour que la réception de Kossuth sur la terre d'Angleterre, la seule terre franche qui existe aujourdh'ui en Europe, soit entourée de toute la solennité possible, et manifeste hautement la sympathie du peuple anglais par la cause de la liberté.

Allyre Bureau.

Une souscription à cinq centimes est organisée pour offrir à l'ouvrier marseillais qui s'est rendu à la nage à bord du Missisipi, pour serrer la main à Kossuth, une médaille d'honneur.

Le comité de cette souscription qui a pour président M. Démosthènes Ollivier, est installé rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 44, et les bureaux en sont ouverts tous les jours de 9 heures du matin, à 9 heures du soir.

L'Evêque de Luçon vien d'adresser au clergé de son diocèce un mandement dans lequel il est expréssement défendu à tout ecclésiastique non seulement de s'abonner, soit isolément, soit en société, mais encore de recevoir ou même simplement de lire ordinairement le journal la *Presse*. La *Patrie* rapporte avec complaisauce le passage du mandement qui a trait à cette interdiction.

La *Patrie* ne dit pas que l'interdiction prononcée par Monseigneur de Luçon s'étend à tous les journaux *excepté un seul*. Elle n'ajoute pas que l'index signale les Mille et une nuits, Walter-Scott, Anquetil, Châteaubriand complet ; que le Bonhomme Richard de Francklin, Simon de Nantua de M. de Jussieu, l'histoire de la Révolution par M. Thiers, sont signalés comme des livres dangereux, très blâmables, et que les livres de MM. Dupin, Portalis etc, sur le droit civil écclésiastique sont traités de lectures empoisonnées.

Le même journal rapportait avec le même empressement un article du *Courrier de Nancy* qui appelle toutes les sévérités du code pénal contre les éditeurs parisiens qui réimpriment et vendent à un bas prix fabuleux les *turpitudes* de Lafontaine, de Jean-Jacques, de Diderot etc., et les œuvres de Pigault-Lebrun, Victor Ducange, Paul de Kock, Eugène Sue etc. — Allyre-Bureau.

Chronique politique intérieure.

On parle toujours d'un changement prochain de cabinet. Au commencement de cette semaine, M. Odilon Barrot tenait la corde dans les bruits qui circulaient. On racontait que M. Abatucci père, représentant du Loiret, mandé en toute hâte de la Corse où il se trouvait, s'était immédiatement rendu à St-Cloud près du président de la République. Le *Messager de l'Assemblée* mettait mercredi soir en circulation une liste où figurent les noms de MM. Odilon-Barrot, de Casabianca, Abatucci, de Fallous, etc.

La loi du 31 mai est toujours la grande pierre d'achoppement ; sous ce rapport, un ministère Odilon-Barrot qui n'apporterait qu'une modification plus ou moins insignifiante à cette loi, ne résoudrait rien, car les républicains ne peuvent pas transiger sur ce terrain, et la question pour eux demeurera entière tant qu'on ne sera pas revenu tout au moins à la loi électorale de 1849.

Le *Constitutionnel* continue sa guerre à outrance contre cette loi dont il attribue toute la responsabilité à l'Assemblée législative, feignant d'oublier que la commission des dix-sept a été provoquée par le président de la République ; que le projet a été présenté par les ministres du président de la République, et que le cabinet actuel a pour chef le rapporteur de cette loi. Le *Constitutionnel* découvre aujourd'hui une à une toutes les absurdités dès longtemps et vainement signalées dans la loi du 31 mai par ceux qui l'ont toujours combattue.

La *Presse* de son côté continue de la battre en brèche avec la vigueur et la persistance que M. de Girardin sait mettre au service des idées qu'il défend, et non-seulement elle annonce que la loi du 31 mai sera infailliblement rapportée, mais elle ne craint pas d'affirmer que cette mesure sera prise à l'unanimité par l'Assemblée législative. La prévision de M. E. de Girardin pourrait fort bien se réaliser et ce ne serait pas un des actes les moins comiques de la triste parade qui se joue depuis trois ans sur le théâtre parlementaire.

Pendant quelques jours au commencement de cette semaine, les journaux ont discuté beaucoup trop sérieusement une hypothèse trop absurde pour pouvoir être prise au sérieux. Un bruit venu on ne sait d'où attribait à l'Elysée la pensée bouffonne de faire faire les élections des représentants par le suffrage restreint et celle du président par le suffrage universel. Le seul fait qu'on ait pu attacher à un pareil projet assez d'importance pour le controverser gravement montre jusqu'où les esprits peuvent se laisser entraîner dans la spéculation des combinaisons représentatives.

En dehors des journaux, dans les conversations, tout le monde s'accorde à regarder comme inévitable le rappel de la loi du 31 mai.

La *Patrie* de jeudi soir traite de commérage le bruit du rappel de M. Abatucci par le télégraphe.

L'*Avènement* du même jour dit que le ministère Barrot-Abatucci-Falloux ne rencontrerait que peu de créance dans les régions parlementaires où l'on s'accorderait à penser qu'il n'y a point de compromis possible sur la loi du 31 mai, qui doit être conservée ou complètement abrogée.

Les journaux de ce matin parlent d'un conseil de cabinet qui a été tenu vendredi, et dans lequel la question de la loi du 31 mai se serait débattue. On dit qu'à la suite de ce conseil et en présence de l'attitude prise par le président de la République, le cabinet aurait offert sa démission.

Le *Constitutionnel* publie en tête de ses colonnes un article de M. Véron dans lequel on lit cette page de chronique :

« La bourgeoisie sait-elle ce qu'on est venu dire au président de la République pour obtenir de lui la présentation de la loi du 31 mai ? On est venu lui dire :

« Il n'y a qu'un moyen de vaincre toutes les factions, c'est » que le pouvoir exécutif et l'assemblée nationale ne fassent » qu'un ! Sous un prétexte quelconque (M. Thiers ne sera point » embarrassé à le trouver), supprimons le plus possible d'électeurs ! Le président de la République y perdra l'autorité d'une » majorité immense, mais il y gagnera l'union et l'appui fraternel des anciens partis. »

» Le président vit dans une pareille alliance de nouvelles garanties d'ordre, de paix et de travail pour le pays ; lui seul était sacrifié dans un pareil marché ! Il crut aux paroles des chefs des anciens partis, et il fut dupe.

» Le lendemain du jour où la loi du 31 mai fut votée, tous les anciens partis, comme des oiseaux mis en liberté, prirent leur volée, les uns vers Frohsdorff, les autres vers Claremont. La loi du 31 mai fut votée, et il ne fut plus question que de rétablir la monarchie, de rappeler Henri V ou d'établir une régence pour le comte de Paris. On n'avait point encore inventé, comme transition, la candidature du prince de Joinville à la présidence de la République.

» Malgré cette trahison sans pudeur, etc. »

M. Véron déclare plus loin que depuis assez longtemps la politique se joue avec des dés pipés ; que si la bourgeoisie ne veut plus être trompée, elle doit commencer par donner l'exemple de la droiture et de la loyauté. Enfin, il termine par une anecdote dans laquelle il fait dire au président : « Il n'existe que » deux principes : celui de l'hérédité et celui de la souveraineté nationale... mon pouvoir, issu de la volonté nationale, est » une véritable légitimité, et je ne saurais consentir à devenir » la branche cadette du suffrage universel. »

Le *Pays*, dirigé, comme on le sait, par M. de Lamartine, parle en ces termes de la crise ministérielle :

« Nous avons accueilli jusqu'à présent avec une grande réserve les bruits de changement de ministère. Cependant ces bruits ont acquis aujourd'hui une consistance assez sérieuse pour qu'il ne soit pas permis de garder plus longtemps le silence. Si nos information sont exactes, un conseil de ministres aurait été tenu à l'Elysée.

» Dans ce conseil, M. Léon Faucher aurait respectueusement interpellé le président de la République sur ses intentions au sujet de la loi du 31 mai. Il aurait déclaré que ses collègues et lui avaient besoin d'une confiance complète pour porter le fardeau si difficile de l'administration du pays dans les circonstances actuelles, et que si cette confiance était affaiblie par des intentions ou par des tendances contraires à leur politique bien connue, ils se verraient obligés de déposer leur portefeuille.

» M. le président de la République n'aurait pas répondu à cette sorte d'interpellation d'une manière satisfaisante pour le ministère actuel. On assurait aujourd'hui dans la salle des conférences, que le ministère aurait offert explicitement sa démission. On annonçait également que la même résolution avait été prise par M. le préfet de police.

» Cette dernière nouvelle est déjà donné ce matin par l'*Assemblée nationale*. Le silence de la *Patrie*, journal ministériel qui dément assez habituellement les faux bruits de la journée, semble confirmer la probabilité de la crise ministérielle. » — J. Lobet.

Il semble résulter de tout cela que la crise ministérielle pourrait bien avoir son dénouement avant même l'expiration du congé de l'Assemblée législative. — Allyre Bureau.

P. S. Les journaux de ce soir samedi confirment le fait de la démission conditionnelle offerte par les membres du cabinet. Le *Moniteur du soir*, qui reprend ce soir sa publication, affirme que jusqu'à cette heure aucun nom n'a été prononcé pour la formation du nouveau cabinet. L'*Avènement*, dans ses bruits de bourse, cite les noms de MM. Lamartine, Billault et Victor Lefranc.

Allyre Bureau.

D'après une nouvelle lettre de M. Sartin (voir plus haut) publiée par l'*Avènement* de ce soir, samedi, et qui confirme les détails de la première, les forces militaires envoyées à Commentry venaient de rentrer à Montluçon amenant dans leurs rangs douze ou treize prisonniers les mains liées.

Revue de l'Extérieur.

ALLEMAGNE. L'Assemblée Nationale allemande de Francfort avait formulé un certain nombre de droits fondamentaux du peuple qui, sous l'influence du souffle républicain de 1848 avaient passé dans les constitutions des état particuliers presque toutes refaites à neuf en 1848 et en 1849. La Diète reconstituée à la suite de cette longue lutte diplomatique dans laquelle la Prusse a joué un rôle si tristement fanfaron, a decreté l'abolition de ces droits fondamentaux, et les gouvernements royaux, ducaux, électoraux etc. s'empressent de se conformer à cette prescription de la Diète qui entre si bien dans leur esprit.

BERLIN. — De nombreuses arrestations et visites domiciliaires ont eu lieu, dit la *Gazette de Prusse*, par suite de la découverte d'un complot de haute trahison.

CRACOVIE. — L'arrestation du comte Adam Potocki par ordre du gouvernement de Vienne et son incarcération dans l'ancien château des rois de Pologne transformé en citadelle Autrichienne, a jeté une consternation générale dans toute la population. On se perd en conjectures sur les causes de cette mesure que rien dans la conduite et dans les sentiments bien connus du comte Potocki ne semble avoir pu motiver. — Allyre Bureau.

Vendredi dernier, 10 octobre, treizième anniversaire de la mort de Fourier, la pierre qui recouvre ses restes au cimetière Montmartre, a été comme tous les ans, pieusement visitée par ceux qui sont redevables à ce puissant génie de leur foi dans l'avenir de l'humanité. Dans la situation faite aujourd'hui aux socialistes, alors que la moindre démarche collective de leur part est considérée comme la manifestation d'un complot coupable, nous avons dû nous abstenir de tout avertissement qui eût pu ressembler à une convocation. Les visites se sont faites isolément mais tous les cœurs ont communié dans un même hommage rendu au révélateur des destinées générales. — Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

L'*Avènement* de jeudi soir annonce que M. Maillard, arrêté à la suite de la fameuse découverte du complot Franco-Allemand et depuis lors détenu à Mazas, a été ce jour là mis en liberté. Le même journal ajoute que l'ordonnance de non lieu qui a ouvert à M. Maillard les portes de la prison a été rendu également à l'égard de tous les autres français impliqués dans la même affaire. Ainsi voilà où aboutit ce complot dont les journaux de la réaction ont fait tant de bruit : un mois de prison préventive et une ordonnance de non lieu. — Allyre Bureau.

— La lettre suivante, insérée dans le *Journal de l'Indre*, a été reproduite par tous les journaux républicains. Elle fait trop d'honneur à son auteur pour que nous ne tenions pas à contribuer pour notre part à sa publicité. — Allyre Bureau.

« Châteauroux, 3 octobre.

» Monsieur,

» Aujourd'hui, à quatre heures après midi, deux agents de police m'ont fait l'honneur de me prévenir que je devais assister à une réunion des maîtres charpentiers. Cette réunion avait pour but de tirer au sort pour savoir à qui écherraient les travaux que nécessitent les réparations à faire à la guillotine, et en même temps pour dresser l'édifice sanglant.

» En ma qualité de républicain, j'ai décliné cet honneur. Toute ma vie, j'ai désiré l'abolition de la peine de mort, en matière criminelle comme en matière politique ; et je me suis refusé.

» M. le procureur de la République m'a fait lecture de la loi ; j'ai répondu que j'en subirais toutes les conséquences, et je me suis retiré.

» Recevez, etc.

» LOUIS VALLET,

« maître charpentier, à Châteauroux. »

— Le *Courrier de Lyon* annonce que M. de Castellane a interdit dans la 6e division militaire : l'almanach du Travail, par MM. Agricol Perdiguier, Leneveu et Schœlcher ; l'almanach du Village, par MM. Joigneaux, Mathieu (de la Drôme), Perdiguier ; l'almanach Populaire de la France, par F. Bouvet, Pascal Duprat, etc. ; l'almanach des Opprimés, par Magen ; la République du Peuple, almanach démocratique.

— On écrit de Lyon :

C'est décidément jeudi, 16 de ce mois, que le conseil de révision de la 6e division militaire statuera sur le pourvoi des condamnés du complot de Lyon.

— Le *Républicain alsacien* annonce la formation à Mulhouse d'une association alimentaire déstiné à fournir aux ouvriers, pour un prix très modique, des aliments de bonne qualité.

Le *Suffrage universel* de Montpellier annonce la fondation à Cette d'une association d'ouvriers cordonniers qui s'est constituée avec un capital de 5,000 fr. divisé en 500 actions de 10 fr.

Le *Propagateur républicain* des Ardennes annonce la formation à Sedan d'une nouvelle association pour le commerce de la boucherie. Il serait superflu, ajoute-t-il, de faire des vœux pour la réussite, attendu que toutes celles qui existent dans l'arrondissement sont en pleine voie de prospérité.

— On lit dans plusieurs journaux :

On assure que pour empêcher les ventes à faux poids dont le nombre augmente chaque jour, il est question de présenter à l'assemblée un projet qui interdirait aux individus condamnés trois fois, la profession de commerçant pendant une année.

— Le *Démocrate du Rhin* (Strasbourg) a été de nouveau saisi pour avoir publié dans son numéro du 28 septembre l'ordonnance en vertu de laquelle le numéro du 26 avait été saisi. Le parquet a vu dans cette publication une contravention à la loi du 27 juillet 1849 qui interdit (art. 10) la reproduction de tout acte de procédure criminelle avant que lecture ait été faite en audience publique.

— Le *Démocrate du Vaucluse* a été saisi le mercredi 1er octobre. Son numéro du 24 septembre est aussi l'objet de poursuite ; et il lui reste encore un autre procès plus ancien à vider. Il y a deux mois, le *Démocrate du Vaucluse* a déjà payé 2,000 fr. d'amende, et son gérant quittait il y a quelques jours à peine la prison où il avait remplacé le rédacteur en chef.

— Plusieurs journaux annoncent que l'élection d'un représentant pour le département de la Seine aura lieu vraisemblablement dans le courant d'octobre.

— D'après le *Bulletin de Paris*, les dispositions sont prises pour qu'il soit procédé, dans le courant de novembre prochain, aux élections de la garde nationale de Paris.

— Jeudi dans une des salles de la société *d'encouragement* les personnes présentes à la réunion ont décidé que l'on allait ouvrir une souscription pour faciliter au jeune Julien Desforges dont l'aptitude aux calculs mentaux a été unanimement reconnue extraordinaire, les moyens d'acquérir les premières notions de lecture et d'écriture qui lui manquent.

Il y aura jeudi prochain au même local, 46, rue du Bac une nouvelle réunion à laquelle nous engageons nos confrères de la presse à assister.

— La librairie de la Propagande Démocratique, rue des Bons-Enfants, 1, vient de mettre en vente un ouvrage intitulé, la Genèse universelle ou le dernier déluge, par M. Pinel-Domry. Un volume format Charpentier, prix : 2 fr.

— La deuxième livraison de l'histoire de la présidence de Louis Napoléon-Bonaparte, par M. Alb. Maurin, est en vente à la même librairie au prix de 15 cent. L'ouvrage sera complet en 15 livraisons.

— La magnifique toile de la *Bataille d'Eylau* est encore exposée au Panorama des Champs-Elysées. Tout ceux qui n'ont pas vu cette belle composition de M. Langlois feront bien d'aller l'admirer avant qu'elle ne disparaisse, et l'on dit qu'elle ne doit pas rester exposée au delà du 19 de ce mois.

— Notre ami Julien Blanc ouvrira très prochainement un nouveau cours d'orthographe et de grammaire pratique par la méthode expéditive et attrayante dont nous avons eu plusieurs fois occasion de constater l'excellence.

Il y aura comme dans les cours précédents, des places réservées pour les dames.

S'adresser pour des renseignements et pour s'inscrire, chez M. Julien-Blanc, rue de Clichy, 15.

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

XVII.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES.

Loi physiologique d'ordre social.

Il nous reste, avons nous dit, à préciser la transformation que doit subir ce qu'on appelle l'Autorité, le Pouvoir, pour servir d'organe social à la grande passion d'Ordre et d'Unité qui lui sert de mobile dans l'homme, et à expliquer comment après avoir été le privilége des révélateurs, des poètes et des hommes d'Etat, cette grande passion peut être développée chez tous les hommes ; comment après avoir donné lieu aux plus monstrueux despotismes, elle doit, en se généralisant, garantir à elle seule l'harmonie humaine et terrestre.

Puisque la société est faite par l'homme, pour l'homme, progresse avec l'homme et n'est que la mise en action de la science de l'homme, toute conception meilleure des conditions de la vie humaine doit entraîner une amélioration sociale, toute aspiration nouvelle de liberté doit être considérée comme le prélude d'un nouvel ordre social; l'idéal d'une société normale doit se modeler sur l'idéal de la vie normale de l'individu. L'homme et la société sont deux puissances qui se perfectionnent réciproquement, deux facteurs du même progrès. L'homme ayant besoin d'une éducation sociale complète pour se connaître et se développer lui-même complètement ne peut atteindre la plénitude de ses facultés natives que dans une société normalement constituée : et il n'y aura de société vraiment définitive ou normale que celle qui favorisera chez tous les hommes le même développement intégral de leurs penchants et des lois constitutives de leur être.

Cette analogie étant admise, il suffit d'observer l'organisation de l'homme vraiment normal et heureux pour déterminer à coup sûr la transformation que doit subir l'ordre actuel des sociétés les plus progressives.

Puisqu'il est reconnu en physiologie que l'être normal est une association vivante d'organes, de fonctions, de penchants et de facultés, et que la plénitude de sa vie dépend de sa libre association avec les éléments de son milieu, — la libre association doit devenir la loi vivante de la société normale.

S'il est incontestable que l'instinct d'ordre, d'unité, d'harmonie est inné chez l'homme et se développe par l'éducation sociale au point de devenir la plus élevée et la plus religieuse des passions humaines, — il en appert que l'ordre social doit résulter aussi comme une attraction générale de l'association de tous les individus et constituer également la passion dominante de la société elle-même.

Etant prouvé que l'innéité de cet instinct d'unité s'est déjà manifestée dans les institutions des sociétés diverses par des formules d'association, d'ordre, de classement, de hiérarchie ou de gravitation parfaitement analogues à la loi générale de l'ordre universel; — cet instinct doit être considéré comme l'expression humaine de cette loi universelle, par conséquent comme une loi vivante.

Si la conscience est la véritable puissance morale de l'homme-type; si l'homme normal a besoin de mettre en harmonie, en lui-même, ses sentiments, ses idées, ses forces, et ne peut satisfaire ce besoin sans mettre également en harmonie dans la société ses affections, ses croyances, ses actions, — la conscience publique n'a pas d'autres lois que la conscience individuelle et doit constituer également la seule puissance morale de la société.

Si la vraie *morale* n'est au fond que la même passion d'ordre, d'unité, que *l'amour du bien général* et n'exige le sacrifice des penchants inférieurs aux penchants supérieurs, du bien-être individuel au bien-être collectif que lorsque la satisfaction complète de tous les penchants et de tous les individus est impossible, — la morale publique doit s'élargir avec la conception des moyens propres à réaliser le bien général et doit avoir pour objet la découverte de ces moyens mêmes.

Si l'homme normal doué de *raison*, c'est-à-dire de la faculté intellectuelle de délibérer en lui même, d'apprécier l'importance et l'urgence de ses divers mobiles, d'empêcher l'anarchie de ses propres penchants, d'opter ou de voter entre les sollicitations de telle passion, de tel désir, de telle pensée, et les vœux de tels autres désirs, besoins ou intérêts, ne fait usage de cette faculté délibérante que pour garantir le mieux possible l'ordre et l'unité de sa vie; que pour faire triompher au moins les motifs les plus impérieux, les besoins les plus sentis et les plus généraux de son être, — la société normale ne doit également employer sa *raison d'Etat*, sa faculté collective de délibération et d'option entre divers intérêts en lutte que dans le but de satisfaire le plus grand nombre possible de ces intérêts ou d'assurer au moins le triomphe des plus larges, des plus généraux sur les moins justes et les moins importants.

Si chez l'homme normal le *pouvoir personnel* de la volonté est un acte de liberté, de spontanéité, de contraction synergique de toutes ses forces, un acte d'association de tous ses penchants, de toutes ses attractions; si cet acte exige dans l'homme le concours et le consentement de toutes ses facultés; si lorsque l'homme veut quelque chose, il le veut de tout son être; en un mot, si la volonté est un fait de *législation directe de l'homme par l'homme*, — la constitution du *pouvoir collectif* dans la société normale doit également devenir l'expression spontanée et parfaitement libre du concours et du consentement général; elle doit être la résultante des attractions collectives, la centralisation pure et simple du vœu universel, c'est-à-dire la *législation directe du peuple par le peuple*.

Mais s'il est non moins incontestable que l'état normal et régulier de l'homme ne consiste pas dans la violence qu'il se fait à lui-même, dans la tension perpétuelle de sa conscience, de sa raison et de sa volonté pour s'imposer des lois; si cet état normal consiste au contraire dans la facilité et dans l'attrait même avec lesquels il suit les lois de ses propres désirs; s'il est avéré que l'homme n'a recours à la faculté d'option entre plusieurs penchants et au despotisme sur lui même que dans les circonstances douloureuses et critiques, et qu'en temps ordinaire il est heureux de *laisser ses facultés se mouvoir de leurs mouvements propres, selon leurs lois* innées, sans que la volonté les tourmente, ni même les dirige; s'il est certain que l'homme, toujours maître de reprendre les rênes et de ressaisir le commandement de sa vie, *aime mieux* avoir foi et confiance dans ses propres impulsions et les satisfaire que de lutter contre elles et de les comprimer, — il ne peut être douteux que l'état normal de la société ne consiste pas non plus dans les efforts violents et permanents tendant à la gouverner, à lui imposer des lois; que l'art pour l'art en matière de gouvernement et de législation est aussi absurde que l'art pour l'art en matière de contrainte intérieure; que la société ne doit recourir ainsi que l'individu aux facultés synergiques de volonté, de force, de coaction que dans les décisives occasions de lutte intérieure et de salut public; que la paix et le bonheur de la société exigent au contraire qu'elle laisse *les facultés individuelles se mouvoir de leurs mouvements propres selon leurs lois instinctives*; qu'enfin, toujours maîtresse autant que l'individu d'user de son pouvoir sur elle-même, elle doit préférer de beaucoup suivre ses impulsions naturelles, ses tendances irrésistibles et les satisfaire que s'évertuer à vivre à coups de scrutins et de décrets.

En effet, puisque tout est attraction chez l'homme; puisque la Conscience, la Raison, la Volonté elles-mêmes ne sont que des facultés propres à faire triompher des attractions déterminées; puisque les véritables lois qui régissent la vie de l'être sont les forces innées qu'on appelle passions, penchants, désirs, sentiments, besoins, tendances, vocations, aptitudes, talents; puisque toute pensée est déterminée par un motif, par un sentiment, tout acte par un intérêt ou un besoin, tout mouvement par un mobile quelconque; puisque plus l'homme est *soumis* aux lois providentielles de son organisation plus il se sent *libre*; puisque c'est la *liberté* intégrale et solidaire de ses organes, de ses fonctions, de ses passions et de ses facultés qui constitue son *ordre* organique, moral et intellectuel, — les véritables lois sociales doivent être également des attractions collectives, des tendances générales, des passions communes, des intérêts publics, c'est-à-dire des contrats volontaires, des transactions libres et amiables; la plus grande somme de véritable liberté sociale doit réaliser la meilleure garantie d'ordre; la législation directe du peuple par lui-même doit se traduire habituellement par la législation naturelle de ses propres attractions ou en d'autres termes par la législation directe de la Providence.

Ces déductions sont tellement justes qu'elles sont déjà confirmées par l'instinct et le bon sens des peuples. Depuis qu'il se glisse un peu de liberté dans les affaires sociales, il est devenu proverbial que le *meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins, qui se fait le moins sentir*. De même qu'on traite de malade ou de fou le malheureux qui abuse de sa force sur lui-même, qui contrarie sans nécessité ses propres penchants, qui veut des choses opposées à ses intérêts, on commence à prendre en pitié les sociétés dont les gouvernements contrarient la conscience, les instincts, les tendances, légifèrent à tout propos et font peur au pays du pays lui-même. Quand l'excès de volonté d'un homme et l'excès de pouvoir d'un Etat tentent de telles épreuves, ils ne soulèvent que des répugnances, des crises, des révolutions. Les gouvernements qui s'entêtent, s'aheurtent et font de la législation un arme de parti, sont frappés d'aliénation. Les assemblées permanentes en perpétuant et en envenimant par leurs débats le même schisme d'opinions soulèvent beaucoup plus d'orages qu'elles n'en dissipent. Le seul gouvernement supportable et stable est celui qui laisse aux libertés publiques le soin de se corriger elles-mêmes. Tous ceux au contraire qui croyent garantir l'ordre au moyen d'intimidations, de proscriptions et de grands appareils de force armée ne réussissent qu'à accumuler les ressentiments, les conspirations secrètes et deviennent les principales causes de l'agitation et des souffrances du pays, les premiers fauteurs des révolutions.

Est-ce à dire que la vraie société humaine doit manquer de centralisation, d'unité centrale, de représentation collective, de tout gouvernement directeur, de tout pouvoir inspirateur? Non! mille fois non! La société normale doit, au contraire, généraliser le pouvoir en le mobilisant et en l'identifiant avec la liberté. Cette société doit, dans ses moindres groupes de population comme dans son majestueux ensemble, ressembler à l'homme et être centralisée comme lui. Elle doit avoir un cerveau partout où elle aura un cœur, un estomac et des membres associés. Elle doit avoir une représentation fidèle, éclatante des sentiments, des passions, des facultés ou des talents supérieurs qui constituent ses lois vivantes partout où ces sentiments, ces passions, ces facultés et ces talents pourront s'exercer collectivement. Mais ce pouvoir, au lieu d'être une société dans la société sera le nœud, le drapeau, le rouage central, le simple pivot de l'association elle-même. Ce gouvernement, au lieu d'être le frein et l'ennemi de la liberté, sera la centralisation et la résultante de la liberté elle-même. Au lieu d'être la loi écrite par les passions de quelques hommes, il sera l'expression la plus libre et la plus élevée des attractions de tous. Au lieu d'être l'immuable sommet d'un classement arbitraire, d'une hiérarchie forcée, il sera le couronnement d'une hiérarchie naturelle des caractères, d'un classement entièrement libre et mobile des affinités humaines, des vocations, des aptitudes, des facultés et des fonctions électives; il sera le culte d'une supériorité reconnue, acclamée par le suffrage universel devenu compétent. Au lieu d'être un instrument de rétrogradation et d'immobilisme, il sera le signe et la récompense même du progrès humain; au lieu de rester un moyen de terreur ou d'intimidation, il deviendra un foyer d'attraction; au lieu, enfin, de vivre d'obscurantisme, et de combattre la lumière, ce nouveau pouvoir devra jouer au matériel, au spirituel et au moral, le rôle du soleil dans chaque tourbillon de libre activité et de libre sociabilité.

Comme le cerveau humain est à la fois le centre de la sensibilité de l'être, de sa conscience, de sa raison, de sa volonté, de ses perceptions sensuelles, de ses passions affectives, de ses facultés intellectuelles, de ses instincts, de ses aptitudes, de ses talents industriels et représente, selon les besoins, au moyen des mêmes facultés, une sorte d'administration vivante, une gérance, une assemblée délibérante, un concile, une académie, un conseil d'état, un tribunal, un ministère, un pouvoir législatif et exécutif, une faculté d'enseignements divers, toute association humaine grande ou petite, par le seul fait de sa réunion, peut se former à volonté un cerveau collectif, en aidant les facultés les plus éclatantes, les aptitudes les plus reconnues de ses membres à se grouper et à se combiner d'une manière particulière pour chaque manifestation diverse de la vie collective.

Toute assemblée librement formée qui, dans un but donné, se crée un bureau, se divise en commissions, s'organise un foyer de délibération et d'activité collective, se constitue ainsi un organe d'ordre, de pouvoir et de volonté par le seul fait de son organisation et réalise en grand ce que tout homme fait intérieurement, sans s'en bien rendre compte, quand se donnant un *sujet* de méditation ou de délibération intérieure, faisant appel à tel souvenir, écoutant telle idée de préférence à telle autre, il se constitue la libre volonté ou le libre pouvoir d'accomplir une œuvre individuelle,

La liberté et le pouvoir sont au fond synonymes. Une liberté quelconque donne un pouvoir quelconque. Tout pouvoir individuel ou collectif constitue une liberté déterminée. On fait naturellement de l'ordre et du pouvoir social toutes les fois qu'on fait de l'unité d'action, de l'association volontaire, de la liberté centralisée.

Cette idée nouvelle et toute simple du pouvoir, qui identifie le gouvernement avec la liberté et l'association elles-mêmes n'est pas seulement en germe dans les tendances les plus progressives des sociétés actuelles, elle est encore à l'état de formule dans les découvertes des véritables révélateurs modernes. La physiologie et la science sociale ont fait de nos jours le même progrès pour la constater et pour l'affirmer. Gall et Fourier, contemporains inconnus l'un et l'autre, ont eu du pouvoir de l'homme et du pouvoir nouveau de la société, de l'ordre humain et de l'ordre social la même notion scientifique. L'observation des organes et des penchants de l'être a conduit celui ci aux mêmes vérités que l'observation des mœurs et des passions sociales faisait reconnaître à celui-là. Le célèbre fondateur de la physiologie du cerveau, en prouvant que les qualités morales, les facultés intellectuelles, les goûts, les aptitudes, les talents industriels sont innés chez l'homme comme chez les animaux; que leurs exercices ou leurs manifestations dépendent de l'organisation; que le cerveau est l'organe central de cette série de penchants, de sentiments, de facultés, et qu'il est composé d'autant d'organes particuliers qu'il y a de penchants, de sentiments et de facultés distincts, a confirmé physiologiquement ces assertions de Fourier : que les attractions sont proportionnelles aux destinées; que la Série est à la fois la loi de l'unité humaine, de l'unité sociale et de l'unité universelle; que les passions librement et simultanément sollicitées ou développées par l'éducation sociale doivent former elles-mêmes leur centralisation, leur équilibration, leur harmonie; que, par conséquent, sous la législation directe de l'attraction passionnée, le pouvoir social ne peut avoir d'autre légitimité et d'autre fonction que d'incarner la supériorité et l'éclat de ces attractions collectives dans quelques hommes et d'en centraliser le mouvement. Aussi arrive-t-il que ce qu'il y a peut-être, en apparence, de plus utopique dans la théorie de Charles Fourier, — à savoir ses seize couples de sceptres honorifiques et électifs composant la régence de chaque association communale et de chaque circonscription administrative, représentant les plus hauts titres de chaque passion humaine, les illustrations de chaque aptitude industrielle, artistique, scientifique, morale ou religieuse, à tous les degrés de la hiérarchie sphérique; faisant ressortir chaque ministère public d'une faculté innée dans l'homme, et n'ayant d'autre autorité que l'attrait et l'éclat moral de cette réunion de hautes facultés, — se trouve au fond en parfaite conformité avec l'organisation du cerveau, paraît calquée sur cette association harmonieuse de facultés et d'attraits divers qui constitue le gouvernement cérébral de l'homme.

On peut, si on veut, contester dans quelques détails les classifications passionnelles du réformateur physiologique et du réformateur social, les trouver sur certains points douteuses ou incomplètes; mais on ne saurait ébranler les bases d'observation et de science sur lesquelles elles reposent.

En somme, il y aura toujours dans la société comme dans l'homme une faculté délibérante de conscience, de raison, de volonté et de gouvernement, mais comme cette faculté, mue par une passion dominante d'ordre, d'unité, d'harmonie, sera exercée librement, spontanément par tout homme, par tout groupe d'hommes, par des associations de tous degrés, elle ne saurait prendre nulle part un caractère excesif ou oppressif, elle ne saurait être autre chose que l'expression du besoin d'accord, d'unité, que la centralisation même de la liberté. Une société unie par tous les liens de ses affinités collectives, par tous ses rapports de solidarité morale, intellectuelle et matérielle, ayant pour formule, pour garantie d'ordre local et général l'association, pour principe de mouvement l'attraction, la liberté même; pour législation courante ses libres contrats, ses usages, ses conventions, ses convenances, se gouvernera d'elle-même, depuis la simple unité communale jusqu'à l'unité sphérique du globe, sans que ses gérances de tous degrés aient d'autre fonction à remplir que de résumer et de réaliser les vœux généraux, que de donner au progrès social, à la fraternité du genre humain, aux passions, sentiments ou facultés des individus toutes les forces d'un élan d'adhésion, d'acclamation ou d'unanimité sympathique, comme le cerveau donne aux sentiments, aux pensées, aux actes de l'être tout entier la consécration de l'unité individuelle.

(*La fin prochainement.*)

Ferdinand Guillon.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous prions instamment ceux de nos amis qui sont en retard pour le renouvellement de leur abonnement de se mettre en règle le plus tôt possible. Nous rappelons également aux retardataires le service de la R. pour les 3e et 4e trimestre.

Aurillac. — M. M. — Reçu pour votre compte 6 fr. de M. D. — Veuillez nous en indiq. l'applic.

Rouen. — M. E. — Reçu les 81,75. — Appliq. à la R. — Nous all. vous répondre. — Affect. compl. et remp.

Rochefort. — M. F. D. — Reçu les 24 — Le vol. *man. Fourier* vous a été expéd. par la poste. — Rem.

Pradas. — M. G. — Reçu les 6. — Appliq. à la R. — Nous vous écrirons au sujet de votre envoi de juin dernier. — Affect. Rem.

Ostheim. — M. F. — Reçu le 6. — Appliq. 5 à la R. — L'alm. va v. être adressé.

Raon-L'Etape. — M L. — Notre mand. était déjà en circul. quand v. lettre nous est parvenue. Nous v. expéd. par messag. p. 7, 40 de livres. — Les alm. v. seront adres. la sem. proch

Maubeuge. — M. R. Reçu les 25. — Appliq. 12 à v. Réab. 1 an du 16 juil. — Remis les liv. moins les alm. qui vont suivre.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 11 octobre. Au comptant le 5 p. 0/0 à 91 25, le 3 p. à 55 85; la Banque de France à 2,115 00; obligations de la ville Paris, 1445. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 263 75; rive gauche, 217 50; Paris à Orléans, 855 00; Paris à Rouen, 562 50; Rouen au Havre, 242 50; Avignon à Marseille, 212 50; Amiens à Boulogne, 258 00; Orléans à Bordeaux, 382 50; du Nord, 455 00; Strasbourg, 356 25; Nantes, 260 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,600; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00; — Rente de Naples, 90 00; Emprunt Romain, 74 1/2; 5 p. 0/0 Belge 1840, 102 0/0; Espagne, dette active, 26 1/2; Lots d'Autriche, 430 00; Piémont dern. emp. 79 15; Obl. anc. 830 00; nouv. 895 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

En vente, mercredi 15 octobre, à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 29.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN

Pour 1852.

UN BEAU VOLUME IN-16, ORNÉ D'UN GRAND NOMBRE DE VIGNETTES.

Prix : 50 centimes, et par la poste 80 centimes.

Les personnes qui prendront à la fois douze almanachs au bureau de la Librairie phalanstérienne, les recevront pour 5 fr.; celles qui nous adresseront de la province une demande franco, accompagnée d'un bon de 6 francs par la poste, recevront aussi franco, une douzaine d'almanachs. Nous donnerons 130 almanachs, pris au bureau, pour CINQUANTE francs.

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX ARTICLES :

Notice sur les journaux publiés par l'Ecole phalanstérienne. — Calendrier. — Concordance des ères des différents peuples. — Quatre-Temps. — Fetes mobiles. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses. — Tableau des mesures légales. — Rapport des mesures et des poids anciens avec les nouveaux. — Mesures itinéraires étrangères. — Marées. — Un bout de préface, stances, par Antony Méray. — Gloire à Dieu, par Fourier. — Un peu de bon sens, s'il vous plait, par Charles Brunier. — Réduction de l'armée. — La Vérité, par V. Considerant. — La partie d'échecs sociale, par le même. — L'Attraction passionnée, par Fourier. — La chasse de la Gazelle à l'oiseau, par Alphonse Toussenel. — Histoire de l'année, par Emile Bourdon. — Un orchestre humain, par Fourier. — Le magnétisme, par J. Durand. — La religion progressive, par Edouard de Pompery. — Education, par J. Fleury. — Promenade dans l'avenir, par Victor Hennequin. — Unité nationale et décentralisation administrative, par Charles Brunier. — Les pouvoirs forts, par Eugène Nus. — Première exposition universelle des produits de l'humanité, par Antony Méray. — Politesse générale, par Fourier. — Les filles de Magdeleine, par E. Bonnemère. — Du drainage, par H. M. — Statuts d'une association ouvrière. — Nécrologie. — Le vin du pardon, paroles d'Eugène Pottier, musique d'Allyre Bureau. — Encore quelques jours de soleil, par le même. — La pomme de Newton, par le même. — PRINCIPALES FOIRES des 86 départements.

Librairie phalanstérienne,

LA LIBRE CONCURRENCE, par Jobard. — In-8. 30 c.

TROIS LEÇONS du professeur Cherbuliez, sur Fourier, son Ecole et son système. — In-8. 6 f.

DU CÉLIBAT, Broch. in-8°, publiée par Jeanne Deroin. Prix : 25 c. Se trouve chez Gustave Sandré, 11, rue Percée-Saint-André-des-Arts, et Lebland, 149, rue St-Denis. Cette brochure a été déposée à la Librairie phalanstérienne.

TABLE D'HOTE, A LONDRES, TENUE PAR E. RATTIER. — Déjeuners de 9 à 11 heures. Diners à 5 et à 7 heures. — 27, Queen Street Golden Square. — Chambres garnies.

A la Librairie Phalanstérienne, quai Voltaire, 29 et rue de Beaune, 2.

ACCORD DES PRINCIPES

Travail des Ecoles socialistes.

CHARLES FOURIER

PAR

FERDINAND GUILLON.

Brochure de 480 pages. Prix : 60 centimes.

PIERRE DIVINE. 4 fr. Guérison prompte des maladies **SAMPSO** rebelles au copahu et nitrate d'argent. Ph. rue Rambuteau, 40. (Exp.)

AVIS MÉDICAL sur les maladies de poitrine de la moëlle et des entrailles. Conseils gratuits aussi sur les varices, hémorrhoïdes et fistules. Spécialité de M. B. Desfosses, médecin, r. de Seine, 70. — Affr.

VOIES URINAIRES. MAISON DE SANTÉ SPÉCIALE sous la direction du dr Benet Duperraud. S'ad. à Livry au dr Graffand, ppre de l'établis., ou à Paris, au dr Benet-Duperraud, 97, r. Saint-Louis

---

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, 29, quai Voltaire.

UN NOUVEAU VOLUME DES

MANUSCRITS DE FOURIER

In-18. — Prix : 3 fr. 50 cent ; et par la poste, 4 francs.

SOMMAIRE DES MATIERES CONTENUES DANS CE VOLUME :

I. OU L'AUTEUR PARLE DE LUI-MÊME.

Dates des travaux. — Trois degrés d'association. — Association simple. — Bénéfices de l'association. — La secte des impossibles. — Les beaux esprits. — L'inventeur. — Charme de la science d'attraction. — Il ne peut lire Condillac. — Trempe originale. — Puissance du hasard ; manque de méthode. — Quatre pommes célèbres. — Intentions de Dieu. — Aptitude des femmes pour l'analogie. — Insurrection contre le hasard. — Triste sort des bibliothèques. — Le nouveau bourgeois gentilhomme. — Il connait peu les mathématiques.

Devoirs de la critique envers les inventeurs illettrés. — Dangers d'une fausse critique. — Nécessité d'une police d'invention. — Inutilité des méthodes pour le génie. — Obscurantisme de la critique. — Kant. — Incertitude de l'idéologie. — Pestalozzi. — La méthode intuitive. — Enfants allemands. — Azaïs. — Unité universelle ; elle n'existe pas encore ; opérations préparatoires de l'unité. — Coloris humain. — Des quatre mouvements. — La manie idéologique.

Réponse au docteur Philoharmonicos. — Première annonce (1803) de l'unité universelle.

II. COURS DU MOUVEMENT SOCIAL.

Cours du mouvement. — Les cinq attributs de Dieu.

III. DES GROUPES ET SÉRIES.

Conditions régulières de la formation des groupes. — La série est dans la nature. — Vices du ménage familial. — Des divers états domestiques de l'homme. — Dualité d'essor des passions et des caractères. — Fausse direction des modernes. — Importance des nuances passionnelles. — Economies de l'association. — De la richesse interne et externe. — L'âme est une parcelle de Dieu.

IV. DES TRANSITIONS.

L'exception est une transition. — Ne pas alléguer l'exception ou la transition contre la règle.

V. FORMATION D'UNE PHALANGE D'ATTRACTION, DANS LAQUELLE S'ORGANISENT LES SECTES GROUPÉES (1803-1806).

Rassemblement et production. — Graduation des inégalités. — Association. — Les intérêts sont individuels. — Mobilité du capital. — Edifices et ornements du canton ; palais, châteaux, kiosks, caravansérails; luxe des ateliers. — Rue-galerie. — Plantations. — Illuminations unitaires. — Graduation des loyers. — La garde industrielle. — Série de grande parade. — Mouvement social des sectes groupées. — Tous savent la musique. — De l'exception. — Mécanisme industriel et domestique. — Division et répartition des travaux. — Une matinée de printemps. — Accélération des travaux par la formation des groupes. — Inconvenients de l'uniformité ; avantanges de l'inconstance et de la variété dans le travail. — Respect pour les antipathies naturelles.

Rassemblement des groupes ; négociation de leurs assemblées à la Bourse de la Phalange. — Négociateurs, acolytes, signaux, intrigues variées. — Lutte de l'hortensia et de la tubéreuse. — Les négociations de la Bourse sont un jeu. — Pourquoi les femmes ont le goût de l'intrigue. — Petite Bourse.

Education naturelle. — Impulsions enfantines. — Chœurs enfantins. — Discipline enfantine. — Hiérarchie et Aréopage enfantins. — Examens d'admission. — Entraînement corporatif. — Echelle naturelle des travaux. — Amorce industrielle ou semaille des passions. — J'aime les confitures. — Provoquer les fantaisies de l'enfant. — Journée de la petite Zoé.

Propriétés mathématiques des séries passionnées. — Ligue des groupes. — L'héritage familial. — Propriétés mécaniques des séries passionnées. — Absorption des rivalités collectives par les amitiés individuelles. — Attraction composée au travail. — Le pauvre Jacques. — Le patronage. — Unité des relations et graduations de température. — Système duodécimal. — Vérité des relations. — En quoi consiste la beauté de la vérité. — Le mensonge est une vertu en Civilisation. — Division du travail parcellaire. — Economies domestiques. — Cuisines et tables. — Libre choix des mets. — Raffinement gastrosophique.

Des subsistances en harmonie. — Journée de Lucile. — Groupes éclipsés. — Une caravane arrive, visite à l'étang. — Service domestique ; domesticité passionnée. — Amour et toilette. — Repas dans la campagne, cafés, nouvelles. — Equilibre de population. — Abondance de sucre. — Antienne enfantine. — Fabrication sériaire. — Abondance de vin. — Courants d'eau, poisson de mer et d'eau douce. — Gibier, troupeaux. — Il faut attendre.

Architecture. — Promptitude d'exécution. — Des caravanes passionnées ou académies ambulantes. — Confréries académiques. — Voyages gratuits. — Marche de la caravane. — Insouciance générale.

VI. APPENDICE AU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

Division pratique des séries passionnées. — Economies de bouts de chandelles. — Opéra ou série de pivot matériel. — Enseignement mutuel. — Gamme de perfectibilité. — Tout reste à faire. — De l'opéra harmonien. — Les quatre fonctions mesurées du corps. — Unité des harmonies passionnelles. — L'opéra, école de morale. — Unité de langage.

Séries de transition, sous-pivotales internes. — La Bourse. — Les vigies. — Garde et surveillance. — La garde industrielle. — *Note.* Souveraineté absolue de chaque Commune.

De l'éducation des animaux. — Chien et cheval coopérateurs de l'homme. — Troupeaux d'harmonie. — Animaux insoumis. — Combinaisons industrielles. — Forêts civilisées. — Forêts d'harmonie. — Des séries vicinales ou cohortes externes.

Thèse du charme composé permanent. — Aspect merveilleux de l'ordre divin sur la terre. — Féerie composée harmonique. — Les magiciens civilisés. — Charmes de l'amour. — Besoin de charme permanent. — Défaut de concordance avec Dieu, cause de nos travers. — Quelques globes perclus.

VII. POLITIQUE ET COMMERCE. (1803)

Incertitude de la science politique. — Essais méthodiques et partiels. — Les réformes par les gouvernements enracinent les abus. — La pauvreté. — Les révolutions. — La Russie s'avance sur l'Europe. — *Note* A sur Frédéric II et sur la Prusse. — L'Autriche, la France. — Le triumvirat continental. — Note B sur l'agression russe. — Les patrouilles russes. — Blocus continental. — Partage de la Prusse. — La barbarie contre la Civilisation. — La Russie attend. — Vénalité civilisée. — Note C sur le prétendu bien être du paysan français. — La sagesse négative.

Commerce. — L'Economie politique et ses succès. — La bonne foi commerciale. — Féodalité industrielle. — Traite des noirs. — Banqueroutes publiques. — Lésion dans les échanges. — Les trois caractères commerciaux de civilisation. — Méthode d'échange par la solidarité des marchands. — Vice politique du commerce. — Absorption des capitaux. — Les commis du peuple souverain. — Vice mécanique dans le commerce. — La fourberie commerciale entrave les échanges. — Les anges gardiens du commerce. — Bonne foi et commerce sont incompatibles. — Laissez faire, laissez mentir. — Moines, soldats, avocats et marchands. — Perrette et son pot au lait. — MM. Rumfort et Cadet de Vaux. — Associations ouvrières. — Laissez détruire les forêts. — Laissez affamer le peuple par le commerce des grains. — Féodalité commerciale. — Agiotage permanent. — Pullulation des marchands. — Plaintes de la ville de Lyon. — Fausseté des juifs et des Chinois. — *Note* D. Calcul sur la vérité supposée. — Education mercantile de l'auteur. — Lettre de J.-B. Say sur Fourier.

Politique générale. — Esprit brouillon des civilisés. — Les souverains de l'Europe. — Le pacificateur du globe. — *Note* E sur la conquête unitaire du globe. — L'ordre social coupable envers l'individu. — Tort des spéculations partielles. — Reformes administratives unitaires. — Affection du peuple pour les souverains.

Politique partielle. — Relations mercantiles des civilisés avec les barbares et sauvages. — Plan de conquête de l'Algérie. — Portrait des Chinois. — Conquête de la Chine par la Russie. — L'éternelle guerre du Pô et du Rhin. — Envahissement du Mexique par les Etats-Unis. — Procédés de colonisation. — L'expédition française en Egypte. — Impéritie coloniale de la France. — La seule puissance fidèle aux traités. — Théorie des rivalités. — Lutte directe ou indirecte. — La France paillasse de l'Angleterre. — *Note* F. Du véritable rôle industriel et commercial de la France. — Guerre de destruction, guerre de création. — Ministère industriel. — *Note* G sur la prohibition des cotons filés anglais et sur la concurrence de la Suisse. — Aisance comparée des Suisses et des Français. — Créer au lieu de guerroyer. — La voie du bien est l'unité. — La nature préfère les excès à la médiocrité. — La servitude des femmes. — La science du crime. — Société de vipères !

VIII. SUR NAPOLÉON BONAPARTE. (1814)

Diatribes lors de la chute de l'empereur. — Portrait des unitéistes. — Mépris pour les civilisés. — Qualités de Napoléon. — La France rampait devant lui. — Bourgeois et héros. — Attraction générale pour les conquérants. — La conquête composée. — Mépris général pour les marchands. — Amour des richesses. — Calcul des attractions et des répulsions. — Portrait de Henri IV. Pièce curieuse et naïve sur la légitimation d'un de ses enfants naturels. — Epopée napoléonienne. — La misère tue plus d'hommes que la guerre. — Grands chefs d'accusation contre Napoléon. — Chefs d'accusation d'ordre secondaire. — Causes justificatives.

IX. DU SYSTÈME PLANÉTAIRE.

Puberté de la planète. — Harmonie planétaire. — Harmonie musicale. — Dislocation du clavier. — Tout est lié dans la nature.

X. FRAGMENTS.

Action individuelle ou incohérente. — L'individu dominé par le groupe. — Ne déléguez pas le pouvoir. — *Géométrie passionnelle.* — Un seul Dieu, un seul moteur. — *Concert passionnel.* — Fêtes des équinoxes et des solstices. — La prière du Globe.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 64. 19 Octobre 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

La loi du 31 mai.

Le président de la République a persisté, ainsi qu'on le prévoyait, dans sa résolution de proposer à l'Assemblée législative l'abrogation de la loi du 31 mai. Le ministère de son côté a refusé de s'associer à cette mesure et mardi à la suite d'un conseil tenu à Saint-Cloud tous les membres du cabinet ont déposé leur démission entre les mains du président. Cette démission a été acceptée. M. Carlier, préfet de police a aussi adressé sa démission à M. le ministre de l'intérieur.

Il y avait longtemps qu'on s'attendait à un retour au suffrage universel. La loi du 31 mai, battue en brèche par l'unanimité des républicains, c'est-à-dire par la majorité du pays, conspuée et mise en poussière par quelques-uns de ses défenseurs même les plus violents; cette loi, condamnée par l'opinion, n'existe plus que comme le souvenir d'une rancune. Aussi la nouvelle de la retraite de M. Léon Faucher, qui en faisait son drapeau, a-t-elle été accueillie sans surprise et sans émotion. Ce drapeau n'est plus qu'un linceul.

Toutefois les journaux monarchiques, qui ont parfaitement raison de ne pas vouloir du suffrage universel, se sont montrés fort irrités, leur mécontentement s'est exhalé en lamentations et en prophéties sinistres. La société tant de fois sauvée par le parti de l'ordre est de nouveau perdue, la révolution triomphe, l'abîme s'entrouve. Malheur! malheur? Et les voilà qui entonnent à qui mieux mieux leurs refrains réactionnaires; mais c'est si vieux, si connu, si usé qu'on n'y fait plus attention. Que voulez-vous? on se lasse de tout. Les déclamations passent; seul, le droit reste.

Ajoutons, que sur la demande de quelques-uns de ses membres, la commission de permanence s'est réunie extraordinairement mercredi. On y a discuté sur la gravité de la crise, il s'est agi un moment de convoquer immédiatement l'Assemblée; puis on s'est ravisé et on a remis toute décision au lendemain. Il a paru nécessaire d'entendre les explications des ministres démissionnaires avant de rien faire. Jeudi donc, M. Léon Faucher, M. Rouher, M. Randon, répondant à l'invitation qu'ils avaient reçue se sont rendus au sein de la commission. M. Léon Faucher a fait connaître à la réunion qu'un grave dissentiment s'était élevé entre le cabinet et M. le président à propos de la loi du 31 mai. M. Louis Napoléon Bonaparte en voulait l'abrogation, il était décidé à la demander à l'Assemblée. Les ministres étant tout-à-fait opposés à cette résolution s'étaient retirés. Ces explications ont paru satisfaisantes. M. le ministre de la guerre a été ensuite interpellé sur les troubles de l'Allier, du Cher et de la Nièvre; il a répondu que les troubles étaient appaisés et que l'on avait pris toutes les mesures nécessaires pour en prévenir le retour. M. Rouher a dit aussi quelques mots; puis les ministres démissionnaires se sont retirés.

La discussion s'est alors engagée sur l'opportunité d'une convocation immédiate de l'Assemblée. On a reconnu qu'il n'y avait pas péril en la demeure et qu'en abrégeant le terme de la prorogation on courait le risque de jeter de l'inquiétude dans le pays et d'amener une agitation dangereuse. On a décidé alors à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu de convoquer l'Assemblée législative et qu'on tiendrait une nouvelle séance dimanche prochain, à midi.

Le *Constitutionnel* pour calmer un peu l'irritation des partis royalistes a déclaré que «dans son message le président poserait en termes très nets, comme une des bases de sa politique, la complète abrogation de la loi du 31 mai, mais qu'il exprimerait avec non moins de fermeté sa résolution irrévocable de maintenir la politique d'ordre, de conservation et d'autorité inaugurée le 10 décembre, et de ne faire aucune concession aux idées anarchiques de quelque drapeau qu'elles se couvrent et de quelque nom qu'elles s'autorisent.»

Le feu orléaniste et légitimiste s'est alors ralenti.

Voilà où en est la crise. Les ministres démissionnaires continuent à expédier les affaires, et l'on attend le nouveau cabinet et le message.

Qu'y a-t-il dans cette situation? l'enfantement d'une politique nouvelle? Le *Constitutionnel* nous affirme que non, et nous n'avons pas de peine à le croire. Pressé par la force des choses, M. le président de la République fait un pas pour reconquérir une popularité perdue, espérant ainsi assurer sa réélection. C'est là ce que tout le monde pense et dit tout haut. Il ne s'agit donc jusqu'ici que d'un intérêt personnel. Eh bien, comme nous sommes francs et sincères, nous ne chercherons pas à dissimuler que la démocratie seule gagnera quelque chose en cette affaire.

Maintenant l'Assemblée votera-t-elle l'abrogation de la loi du 31 mai? cela ne fait pas doute pour nous. La majorité qui a vu le pays de près pendant la prorogation ne saurait être assez mal avisée pour s'embarquer dans sa dernière session en compagnie d'une machine que cet excellent docteur Véron a qualifiée d'infernale. Ce serait par trop imprudent. L'assemblée votera donc l'abrogation sans phrases. Reste la révision. On en parle peu en ce moment, et nous croyons qu'elle a moins de chances que jamais.

C'est une question secondaire qu'on ne peut faire entrer en parallèle avec le suffrage universel. Nous n'admettons pas, quant à nous, que l'abrogation de la loi du 31 mai soit le prétexte d'un marché quelconque. La nation est souveraine. Le suffrage universel est son droit, sa propriété; elle en reprend possession un peu plus tôt, un peu plus tard. Elle rentre dans la jouissance de son bien purement et simplement. Pourquoi une transaction, un marché? Encore une fois il s'agit d'un droit imprescriptible, inaliénable, qui ne peut être mis en ligne de compte avec quoi que ce soit. Et d'ailleurs l'abrogation pure et simple de la loi du 31 mai ne garantit pas encore l'exercice sincère du droit de suffrage universel.

La question de la révision viendra en son temps. A l'égard de la constitution, nous répéterons ce que nous avons dit souvent. Nous ne professons pas pour elle un culte bien pieux, elle nous semble vicieuse sous plusieurs rapports, elle consacre par exemple une présidence et nous n'en voudrions pas, mais telle qu'elle est la constitution assure l'établissement de la République, et n'apporte aucun obstacle au développement régulier de la démocratie. Nous nous en accommodons en attendant mieux. Quand nous serons sûrs, bien sûrs que le peuple universel pourra en toute liberté, en toute sincérité exercer son droit de suffrage, quand la presse sera dégagée de ses entraves, quand le droit de réunion et d'association existera pour tout le monde, quand chaque opinion pourra se manifester par la pensée, par les journaux, par les livres, par la parole, quand l'administration n'aura pas deux poids et deux mesures, alors seulement nous verrons s'il y a lieu de s'occuper de la révision de la constitution et d'appeler les électeurs à nommer une assemblée constituante.

Mais aujourd'hui, dans les circonstances présentes, courir les chances de l'élection d'une assemblée constituante, sans avoir la garantie positive, matérielle et morale, que cette élection se fera dans la plénitude de la liberté, ce serait une duperie. Nous qui avons pour principe l'exercice permanent de la souveraineté populaire, parce que nous sommes avant tout partisans de la liberté absolue, nous ne pourrions penser à une révision que le jour où l'entière et libre expression de cette souveraineté serait sérieusement garantie, et nous n'en sommes pas là.

Charles Brunier.

Le *Moniteur universel* du 14 octobre contenait la note suivante :

« Tous les ministres ont déposé leur démission entre les mains de M. le président de la République. Cette démission a été acceptée. Les anciens membres du cabinet continueront à expédier les affaires jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

» M. le préfet de police a adressé à M. le ministre de l'intérieur sa démission, qui a été acceptée. »

M. Billault est arrivé hier à Paris. Il a eu une conférence avec M. le président de la République. On a prétendu qu'il serait chargé de la formation d'un nouveau cabinet. Des bruits contradictoires ont circulé aujourd'hui à ce sujet. Tout nous porte à croire qu'aucune résolution n'a été prise encore.

Charles Brunier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 19 OCTOBRE 1851.

PROMENADE DANS LES RUES DE LONDRES.

La méfiance à l'ordre du jour.— Histoire d'une semaine de loyer échue. — Le supplice des tourniquets. —Horreur de l'excentrique.—Quelque hardiesses sur la liberté et la pudeur britanniques. — Amour du beau sexe pour le gin et le porto.

Il ne faudrait pas s'imaginer que j'ai découvert l'Angleterre si je suis obligé pour être franc de continuer à retourner encore, pièces en main, quelques vulgarités ayant cours sur le compte de nos voisins.

Combien de voyageurs s'en allant par exemple au delà des Alpes s'attendaient à y trouver, selon la tradition, des peuples fourbes et dissimulés, et sont revenus en louant la franchise expansive des peuples italiens. On les croyait défiants et murés, point du tout leurs maisons sont ouvertes, ils aiment l'étranger; on les supposait fanatiques de religion, ils font de leurs églises des musées et des théâtres où le but principal des cérémonies sacrées est d'amuser l'assistance et d'attirer les visiteurs. La légende en faisait des maris jaloux, en réalité on les trouve complaisants et débonnaires, et gardant leur colère pour tout autre chose que pour les délits d'amour.

Qu'un Anglais ait la curiosité de parcourir la France pour y admirer l'esprit si renommé et la politesse exquise de ses populations. Il sera étonné d'y rencontrer une bonne partie de la bourgeoisie, celle de nos provinces surtout, ignorante, bornée, ayant des saillies épaisses comme des proverbes et vieilles comme des strophes de psaumes. Il allait voir ces Français hardis de pensée, prompts à l'action, ardents à prendre l'initiative, il trouve des hommes à vues étroites, insultant le progrès, regrettant les pouvoirs forts, prêts à vendre toutes leurs libertés à l'homme adroit qui s'engagerait à traquer, tourmenter, emprisonner, exiler, déporter ceux de leurs compatriotes que l'on soupçonnerait atteints de l'amour du progrès.

Vous voyez bien qu'il ne faut pas s'en rapporter aveuglement à la tradition.

L'Angleterre surtout était louée avec trop de persistance et d'emphase par les économistes de la vieille école, par les amateurs de morale hypocrite et d'aristocratie orgueilleuse, par les libéraux inventeurs du pays légal et de la vile multitude, pour qu'il n'y eut pas un revers de médaille à ces louanges. Je m'étais toujours douté qu'il y avait considérablement à rabattre sur des éloges donnés si haut par des gens atteints et convaincus d'avoir fort peu d'estime pour tous les peuples dont le réveil a fait sursauter les vieux gouvernements.

Certes, la terre classique des bancs de bois a bien des misères sous sa grandeur apparente. Et tenez, puisque je retrouve les bancs de bois sous ma plume, je répondrai à une naïveté de certains raconteurs de l'exposition.

On s'est étonné que la France s'entendit si bien à créer le luxe, elle qui depuis 60 ans cherche les moyens de diminuer les majestueuses oisivetés de la finance ou de la noblesse absolument nécessaires, disait-on, à la consommation des richesses et des produits de l'art. La question est bien simple, si nos travailleurs l'emportent aussi excellemment de ce côté, c'est précisément parce qu'ici les seigneurs s'en vont, parce que le luxe tend à devenir et devient de plus en plus collectif. Les soiries épaisses, les divans moelleux, les fauteuils élastiques, les boiseries finement sculptées, les candélabres ciselés, les cristaux taillés, les vitraux peints, en un mot toutes les recherches du confortable sont, chaque jour davantage, prodigués parmi nous aux lieux où se réunit le public.

Chez nous la foule remplace le seigneur, et elle s'habitue facilement à ce patronage de l'art. Elle finira même, soyez en surs, par devenir plus difficile et meilleur juge en ce genre que les anciens patrons des richesses fabriquées par le travail et le talent. Laissez grandir l'association, attendez que les communes aient développé tous leurs moyens de produire, toutes leurs puissances de consommer, et vous verrez si le luxe élaboré aujourd'hui par nos ouvriers, par nos artistes, pourrait suffire à l'exigence de bon goût de la nouvelle démocratie.

Le luxe secret et égoïste des grands seigneurs anglais n'excite pas l'émulation des travailleurs; le bon goût et la recherche de la forme idéale sont donc à peu près nuls dans un pays où le public, c'est-à-dire le grand consommateur, se contente de murs peints en jaune et de bancs de bois.

C'est une grosse erreur de croire à l'efficacité indispensable des encouragements d'une aristocratie pour l'avancement de l'industrie et des arts. Si je n'avais autre chose à faire dans ce moment, il me serait facile d'évoquer contre cette invention les brillants souvenirs des républiques italiennes, les chefs-d'œuvre dus aux populations libres des sept provinces unies de la Hollande et les glorieux travaux des communes et des corporations flamandes, mais il s'agit maintenant des bords de la Tamise : il faut y retourner.

A Londres la méfiance est à la l'ordre du jour, le crédit journalier, celui qui est de tous les instants, la possibilité de passer des mois entiers sans compter, ce repos si ordinaire et si facile en France et chez toutes les nations du continent, n'existe pas. On y loue les chambres et les appartements ordinaires au jour ou à la semaine, et presque toujours il faut payer d'avance. Voici à ce propos un trait dont j'ai été témoin.

Un étranger logé dans une maison particulière se présente pour prendre sa clef à onze heures et demi du soir, la maîtresse de la maison lui apprend que la semaine de son loyer est échue et en demande le prix.

—C'est bien, madame, je l'avais oublié, mais demain je vous remettrai cela.

Les derniers utopistes.

C'est encore la mode parmi les grands journaux, même d'opposition, et les hommes d'état de tous genres de lâcher de temps en temps une [illegible] bordée contre les *utopies*, afin de rassurer les hommes *positifs*. Cette mode durera longtemps encore, car le règne des esprits *pratiques*, qui n'ont jamais *pratiqué* que l'incohérence, le désordre et le gâchis politique et social, n'est malheureusement pas fini.

Mais il nous semble que certains ennemis acharnés des *rêveries* de notre époque commencent à se relâcher du zèle furibond avec lequel ils pourchassaient les novateurs. Ainsi dernièrement nous avons vu M. le docteur Véron se montrer presque [illegible] à l'égard des idées nouvelles, déclarer qu'il voulait bien consentir à ne plus les regarder absolument comme une peste, et se borner à demander qu'on leur fît faire quarantaine avant de leur accorder passage dans les fissures du corps social.

En même temps, M. Michel Chevalier, acceptant dans les *Débats* la qualification d'*humanitaire*, constatait le progrès des siècles, prédisait les conséquences sociales de ce progrès toujours croissant, et méritait d'être cité comme modèle par le *Constitutionnel* aux autres rédacteurs du journal de M. Bertin.

Nous ne nous énorgueillissons pas outre mesure de ces conquêtes de la démocratie, et nous n'acceptons que sous bénéfice d'inventaire le concours de ces auxiliaires inattendus, sachant trop que le moindre coup de vent politique peut les faire dévier de cette ligne nouvelle et les rejeter en plein courant réactionnaire. Nous sommes habitués à ces virements de bord des croiseurs du parti de l'ordre, et nous nous expliquons parfaitement bien ces manœuvres incohérentes : dans la débâcle de Février tant de boussoles ont été perdues, et tant d'étoiles pâlissent au ciel !

Mais nous n'en constatons pas moins avec satisfaction le terrain gagné par le socialisme sur la défiance publique si longtemps excitée et aigrie par les apôtres des anciens régimes.

Dieu merci, les *utopies* ont marché depuis quelque temps, et la quarantaine de M. Véron n'est pas si bien établie, que bon nombre d'idées n'aient trouvé moyen de s'échapper du lazaret de la réaction, et de s'établir bravement dans nos villes et dans nos villages sans que l'autorité ait osé les prier de lui montrer leur feuille de route.

Tandis que les docteurs du parti de l'ordre proclament encore à son de trompe que le socialisme est un poison, en proscrivent absolument l'usage dans l'intérêt de la santé publique, et n'osent toucher aux idées d'association qu'après les avoir passées au vinaigre, les idées d'association se glissent, malgré l'ordonnance, dans la consommation générale, et, de la condition de remède empirique, vont bientôt passer à l'état de tonique universel, d'aliment de première nécessité,

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale.

Voyez déjà ! de toutes parts, dans nos villes, dans nos cantons, dans nos bourgades, l'association s'organise à tous les degrés, dans tous les modes ; association d'ouvriers pour la production, association de cultivateurs contre les maladies qui laissent les terres en friches, association de toute espèce de citoyens pour la consommation.

Boucheries sociétaires, boulangeries sociétaires, épiceries sociétaires, cuisines sociétaires, s'établissent sur tous les points de la France, concurremment avec les associations de producteurs. La langue s'est enrichie d'un mot nouveau, l'intelligence d'une conception nouvelle, et, Dieu me pardonne ! on pourrait déjà parler de *commune sociétaire* sans faire rire aux éclats seulement la moitié des badauds encore attelés pour quelques jours au char des académiciens de la réaction.

Marchez donc, marchez, utopies ! suivez votre chemin, sans vous inquiéter des bourrasques politiques qui battent au-dessus de vos têtes le sommet du vieil édifice gouvernemental, parlementaire et constitutionnel ; marchez, sans vous occuper des ministères qui tombent et des ministères qui arrivent. Ces fadaises-là sont bonnes encore pour intriguer et amuser ces vieux enfants qui s'imaginent jouer le sort du monde avec leurs cartes biseautées, et poursuivent gravement leur partie, sans s'apercevoir que l'enjeu ne leur appartient plus.

Laissez-les s'agiter, se tirailler, se renverser tour à tour sur le mât de cocagne politique. Toutes ces secousses ne servent qu'à une chose : à ébranler l'arbre vermoulu de l'antique autorité et à le faire chanceler de plus en plus sur sa base pourrie.

Pendant que là-haut ils s'évertuent à ce manège, continuons à préparer les instruments et les germes de la réorganisation, afin que le jour où le terrain sera déblayé, la charrue soit forgée et la semence prête.

Alors les rêveurs de la veille pourraient bien être les seuls hommes *pratiques* du lendemain, et le renom d'*utopistes* pourrait bien rester en définitive à ces hommes *pratiques* qui s'imaginent encore enrayer la marche du siècle et faire rétrograder l'humanité jusqu'au point marqué par leurs petits intérêts ou par leurs étroites passions.

Car s'il est un rêve irréalisable, c'est de ramener sur ses pas le monde du dix-neuvième siècle, et de lui faire reconstruire ce qu'il a renversé.

Ceux qui s'imaginent cela sont les seuls utopistes de notre époque, utopistes sans espoir, sans avenir, sans résultat possible ; utopistes de la plus folle espèce : utopistes en arrière !

Eugène Nus.

Visite aux associations.

LES MENUISIERS EN FAUTEUILS,

Rue de Charonne, 7, cour Saint-Joseph.

A l'entrée du faubourg Saint-Antoine, la cour Saint-Joseph est devenue le quartier général de quatre associations ; les bâtiments qui entourent cette cour sont presque entièrement peuplés de travailleurs affranchis : les ébénistes, les menuisiers en fauteuils, les tapissiers, les tourneurs. Nous dirions que c'est une Commune sociétaire si ces différentes associations étaient reliées entre elles et surtout si les industries manufacturières qui les occupent étaient rattachées à l'agriculture, comme les branches au tronc de l'arbre qui donne la vie.

Cette ruche toujours active n'en présente pas moins un spectacle plein d'intérêt. Visitons d'abord les menuisiers en fauteuils. Leur porte nous est indiquée par cette inscription : *Auguste* ANTOINE *et compagnie, fabricants de fauteuils et siéges assortis.*

L'acte social.

Nous montons aux bureaux, nous demandons quelques renseignements sur les statuts ; on nous en met entre les mains l'original avec la situation de la caisse dont les associations ouvrières font peu de mystère. Nous prenons quelques notes tout en causant avec les administrateurs. Les statuts des menuisiers en fauteuils ont été publiés textuellement dans l'ouvrage de M. Romand sur les associations.

L'acte social dressé par devant maître Daguin, notaire, constitue la société en nom collectif entre neuf membres seulement. Tous les autres, qualifiés *d'associés intéressés*, ne sont que des commanditaires.

L'association formée au mois de novembre 1848 fut commencée par six personnes, apportant en tout 165 francs. Elle vécut et grandit près d'une année avant d'être soutenue par l'Etat qui lui prêta en deux fois la somme de 25,000 francs. Tant que ce chiffre n'est pas dépassé l'Etat n'exige des associations ouvrières qu'un intérêt de 3 0|0, plus 75 centimes 0|0 de frais de surveillance. Le premier prêt de quinze mille francs fut concédé en septembre 1849 ; le second prêt de dix mille francs en mai 1850.

Pour enrichir le capital social chaque menuisier en fauteuils doit faire un apport de cent francs prélevé, faute de mieux, par une retenue de 20 0|0 sur le salaire. D'autre part, une retenue de 400 francs est faite sur les bénéfices, auxquels le sociétaire ne peut toucher qu'après avoir ainsi constitué, tant par le salaire que par les bénéfices laissés à la société, l'apport total de *cinq cents francs*. C'est le chiffre adopté par les tourneurs de chaises, depuis leur réforme.

Chez les menuisiers, l'assemblée générale des sociétaires est le souverain. C'est là le caractère essentiel, commun à toutes les associations, la grande analogie qui relie leur existence et leur avenir à l'existence, au développement du régime républicain. L'assemblée générale des menuisiers en fauteuils se réunit de plein droit tous les ans et plus souvent si le gérant et le conseil d'administration le jugent nécessaire. En réalité il ne se passe guère de mois sans qu'elle soit convoquée.

Les menuisiers en fauteuils ne sont pas constitués tous en nom collectif comme les ébénistes leurs voisins. Cette forme de société dont les corroyeurs se félicitent paraît avoir des inconvénients dans les associations très nombreuses. Chaque membre étant responsable des actes de la gérance est porté à les surveiller de près, à s'y ingérer sans cesse, au grand préjudice du travail. Telle est du moins l'opinion exprimée devant nous, avec l'autorité de l'expérience, par l'administration des menuisiers en fauteuils.

Chez eux la surveillance de l'Etat s'effectue par des inspections que les administrateurs sociétaires ne voient pas avec déplaisir. Ce contrôle officiel et sévère dont leur gestion sort toujours pure est pour eux un titre de plus à la confiance des sociétaires qui les ont nommés. Toute administration vraiment honorable puise une force nouvelle dans les investigations les plus scrupuleuses.

Le gérant des menuisiers nommé pour dix ans n'est pas révocable à volonté comme les gérants des corroyeurs ou des fabricants de limes ; il peut être destitué, mais pour des cas prévus et déterminés. Malgré cette garantie légale de durée il nous paraît impossible qu'un gérant ayant perdu la confiance d'une association ouvrière pût se maintenir à sa tête, et la stabilité du personnel administratif chez les menuisiers en fauteuils est bien moins due à la lettre des statuts qu'à l'heureuse entente des sociétaires et de leurs administrateurs. Le gérant, le citoyen Antoine, est devenu célèbre dans les ateliers de Paris par son éloquence rude et sa fermeté alliée à la bonhomie. C'est son principal auxiliaire, le citoyen Boison, qui nous reçoit et nous sert de guide.

La direction se compose d'un gérant et d'un conseil d'administration, de huit membres toujours rééligibles, renouvelé par deux membres d'année en année.

L'association a pris pour base de sa répartition la règle commune, la rétribution *aux pièces*. En fait la moyenne des salaires touchée par les travailleurs est de 45 francs par quinzaine. Des travailleurs d'une dextérité exceptionnelle gagnent jusqu'à 6 et 7 francs par jour. Le gérant et l'un des fonctionnaires les plus importants du conseil, le *délégué à la vente*, reçoivent un traitement fixe de 1500 francs.

Le principal avantage matériel que les ouvriers aient encore trouvé dans l'association, et il est immense, c'est la garantie contre le chômage, la sécurité de l'avenir. Depuis le 16 novembre 1848, les menuisiers en fauteuils n'ont jamais ralenti leur travail ; si la commande s'arrête on fabrique d'avance pour les magasins et l'on attend les débouchés.

L'idée de renvoyer des travailleurs quand la commande se restreint, idée naturelle à l'entrepreneur, est souverainement antipathique à l'association ouvrière formée dans l'intérêt des producteurs plutôt qu'en vue des produits. Si l'association manquait d'ouvrage chacun ne ferait plus que des demi journées, mais on ne congédierait personne.

Dire que les menuisiers en fauteuils sont les débiteurs du gouvernement, c'est dire qu'on retrouve dans leurs statuts ces formules qui sont de style pour toutes les associations auxquelles l'Etat a fait des prêts : fonds de retenue indivisible, nécessité de communiquer un mois d'avance à M. le ministre du commerce toute modification projetée aux statuts, etc.

L'apport de cent francs exigé de tout nouveau sociétaire et prélevé, en cas de besoin, sur son salaire, lui serait rendu comme étant le fruit de son travail personnel, s'il venait à quitter l'association. Il n'en est pas de même des 400 francs retenus sur les bénéfices. L'association tout entière a contribué à la création de cette épargne. En cas de retraite ou d'exclusion d'un travailleur les 400 francs ne sont pas rendus. La crainte de perdre le titre et les droits de sociétaire achetés à ce prix empêche les démissions capricieuses, les retraites malveillantes et concertées. Mais, en cas de mort, retraite involontaire assurément, les 400 francs sont rendus intégralement aux héritiers du sociétaire. La même restitution est faite au travailleur qui se retire à 60 ans accomplis. Sa retraite alors est l'effet de l'âge, et le privilége qui lui est accordé n'est qu'une faible compensation de cette impuissance à laquelle il est réduit par les années.

— Alors, monsieur, demain je vous remettrai la clé de votre logement.

— Mais, madame, il est trop tard pour que je trouve cette nuit un autre domicile ; d'ailleurs, il pleut à verse.

— Oh ! monsieur, cela m'est égal.

— Comment, madame ! mes effets ne vous garantissent-ils pas suffisamment le *souverain* que je vous dois ?

— Je ne puis vendre vos effets ce soir, et c'est avant minuit qu'il me faut mon argent, selon nos conventions.

— Mais, madame, je vous ai toujours exactement payé.

— Oh ! monsieur, cela m'est égal.

— Mais, madame, votre conduite est inhumaine !

— Inhumaine, moi ! Oh ! non ; j'appartiens à une société de bienfaisance, monsieur !

— Et vous me mettez dehors, la nuit, par une pluie battante.

— Oh ! monsieur, cela m'est égal.

Le pauvre locataire ne put attendrir son hôtesse, dont la figure, douce et distinguée comme une vignette de keepseacke, n'annonçait pas une telle dureté de cœur. Pour être juste, il faut ajouter qu'elle offrit à sa victime une chaise où il put passer la nuit au bas de l'escalier ; mais elle maintint la légalité, la lettre du contrat, en refusant jusqu'au bout la clé à celui qui devait ne la payer que le lendemain.

Dans les tavernes où l'on mange et dans les divers établissements où l'on boit, il est inutile de vous présenter au comptoir pour ouvrir un compte, fussiez-vous Anglais de Londres, fussiez-vous voisin et connu comme le loup blanc ; la régularité exige que vous mettiez la main à la poche. Du reste, rien n'est préparé pour la gaieté dans les cafés ou cabarets du pays. Si le joyeux docteur Véron était jamais contraint à fuir sa terre natale, je ne lui conseillerais pas de diriger ses pas vers ces bords brumeux. On n'y chante pas en chœur comme sur les bords du Rhin, on n'y joue pas au domino comme à Paris ; ces exercices-là sont trop bruyants. On y boit mélancoliquement du rhum, du gin, du gingerbeer, ou de quelque espèce de bierre forte, chacun derrière sa cloison.

Mais nous en sommes sur la méfiance, vertu civilisée, qui paraît être une des plus fortes originalités de Londres. Au fond de la plupart des omnibus, on lit un avertissement assez caractéristique ; le voici dans toute la franchise de son texte : — On est prié de veiller sur ses poches.

L'effet de cet avis est de donner un air hostile et effaré à tous ceux qui s'y rencontrent.

— Vous êtes averti, semble dire l'omnibus, que vos voisins aiment le bien d'autrui ; prenez garde à vous ; quant à moi, je ne réponds de rien.

Cette aimable note se retrouve du reste dans bien d'autres endroits, et le policeman la chante à haute voix dans les foules.

Partout où il faut payer pour passer ou pour entrer, les prudents bénéficiaires ont barré le passage en y plantant un poteau d'un mètre surmonté d'une sorte de croix grecque aux quatre branches égales. Or, pour franchir l'ouverture, il faut absolument s'engager dans ce tourniquet brutal dont le grincement avertit le préposé. Aux ponts, au Tunnel, au jardin royal zoologique, à l'exposition, partout où il faut laisser un penny ou un schelling on se heurte à ces roues de précaution.

En effet, les foules étant aussi impatientes et aussi désordonnées que nous l'avons déjà expliqué, si l'entrée des endroits payants était aussi large que l'ouverture loyale de notre pont du Carrousel où l'on payait si tranquillement avant la révolution, les administrations verraient souvent leurs bénéfices écornés. J'ai entendu, à la porte de la chapelle royale de Windsor, deux sacristains émettre le regret de n'avoir pas une semblable machine à leur disposition. Ces dignitaires anglicans, après avoir expliqué les sépulcres et les splendeurs de cet admirable vasque, avaient prévenu les visiteurs qu'il leur semblait convenable d'exiger de chacun d'eux un demi-schelling de rétribution. Malheureusement, la porte était large, à peine avaient-ils eu le temps de toucher l'offrande de quelques continentaux résignés, la fournée avait disparu.

Je me sers à dessin de ce mot expressif : la fournée ; les gardiens des châteaux royaux, en effet, laissent entrer à la fois une masse de visiteurs suffisante à remplir les pièces que l'on va visiter et ils ferment la porte au nez des autres qui se remettent à faire queue. Puis, cette masse de visiteurs introduite, ils la conduisent de salle en salle, la faisant arrêter dans chacune d'elles, sous clef et bien enfermée à double tour pendant le temps que bon leur semble. Cette habitude de clore les portes est encore une précaution pareille à celle du tourniquet.

Je pense qu'il faut attribuer également à cette exacte prudence nationale le mutisme rigoureux qu'affectent entr'elles les personnes qui n'ont pas encore été présentées l'une à l'autre par leurs noms, leurs professions, leurs titres et leurs qualités. Ici pourtant la chose est un peu plus compliquée ; on serait obligé, si on voulait expliquer à fond cette cérémonie obligatoire, de mêler au sentiment de défiance naturelle à la nation britannique, un peu d'esprit analogue à la manie du rit chinois et beaucoup de l'orgueil de caste des Brames et des Naïrs, ces illustres inventeurs des parias.

Et l'on appelle ce pays la terre de la liberté ; ce n'est pas mon avis. On y est sans cesse gêné dans les plus simples mouvements de la vie. Les restrictions les plus désagréables à l'expansion individuelle viennent vous heurter à chaque pas. De par la loi, il faut s'y ennuyer à mourir tous les dimanches et les jours de fêtes, c'est-à-dire un sixième de l'année. De par l'amour de la monotonie, il faut se tailler sur le patron commun, pour ne pas exciter sur son chemin des allongements de figure impossibles et des Oh ! interminables.

Et tenez, nous tombons encore, à propos de ces étonnements, sur l'une des plus grosses erreurs dont on nous ait bercé sur le compte de la blonde Albion. Outre le mot *confortable* et la chose *gouvernement constitutionnel*, les Anglais ont inventé l'expression *excentrique*, d'où l'on a conclu qu'ils aimaient les nouveautés, qu'ils applaudissaient aux hardiesses

La retraite, par suite d'infirmités, et surtout d'infirmités résultant du travail, donnerait droit à la restitution des 400 fr. Si l'association devient plus riche elle se fera seconder par des machines ; le martyr de l'industrie, le travailleur estropié par les mécaniques pourra retirer ses 400 francs d'apport.

En refusant, hors les cas de mort, de vieillesse ou d'infirmité, la restitution des 400 francs au travailleur qui se retire, on serre le nœud de l'association et surtout on conserve entier le crédit de la société qui serait ébranlé si ses créanciers extérieurs pouvaient craindre à chaque instant de voir le capital social entamé par des retraites de sociétaires. Mais cette disposition des statuts présente quelques désavantages. Le désir de conserver des épargnes lentement accumulées peut retenir, contre leur gré, des sociétaires que l'association, de son côté, ne tiendrait nullement à conserver ; dans un cas d'exclusion légitime, nécessaire même, elle peut être arrêtée par la pensée du tort matériel que l'expulsion va causer. Pour augmenter la liberté réciproque de l'association et de ses membres, il est question de représenter à l'avenir l'apport de quatre cents francs par un titre au porteur. Le travailleur quittant la société pourrait céder ce titre à un ouvrier ayant besoin de faire son apport et, sans que l'association eût un centime à débourser, sans qu'elle altérât son capital ou son crédit, le sociétaire sortant rentrerait dans ses épargnes.

Indépendamment des sociétaires admis, signataires de l'acte, l'association peut s'adjoindre des collaborateurs temporaires, et par une disposition que nous avons déjà trouvée dans les statuts des fabricants de limes, elle leur assure, indépendamment de leur salaire, un droit aux bénéfices proportionnel à la durée de leur collaboration.

Pourvu que cette collaboration ait duré trois mois en minimum.

Telle est bien la lettre des statuts, mais c'est une lettre morte. Les menuisiers en fauteuils ne sont pas soumis, dans leurs débouchés, aux mêmes variations que les fabricants de limes. Leurs relations commerciales avec l'étranger prennent une extension toujours croissante, leur industrie tend à se concentrer dans leur maison déjà la plus forte de Paris dans leur genre, si bien qu'ils n'ont pas de collaborateurs temporaires. L'ouvrier admis chez eux n'en sort pas s'il a fait preuve d'une capacité suffisante. Il reste pour augmenter le nombre des sociétaires qui atteint aujourd'hui cent dix.

Toutes les associations s'étant proposé comme un objet des plus essentiels de soustraire l'ouvrier aux exclusions arbitraires qui peuvent l'atteindre à chaque instant chez les patrons, on conçoit que l'exclusion d'un travailleur sociétaire, si elle est impérieusement exigée par l'honneur ou par l'intérêt de la société, doit être entourée toujours de formalités protectrices. On ne peut être exclu de l'association des menuisiers que pour malversation, insoumission, injures ou violence, paresse, incapacité notoire, ivrognerie, inconduite. La peine est appliquée par l'assemblée générale seule, prononçant aux deux tiers des voix.

Les exclusions sont très rares, et depuis l'origine de la société

Il en est jusqu'à *trois* que je pourrais citer.

Des amendes suffisent en général au maintien de la discipline. Ces amendes vont tomber dans la caisse des secours, institution faiblement organisée encore dans les associations ouvrières, non par défaut de sympathie pour le malheur, mais par suite de l'exiguïté de leurs ressources. Soutenir les malades, les vieillards, les orphelins, les veuves, autrement que par des souscriptions irrégulières, est une œuvre qui exige le concert et la solidarité des associations pour s'asseoir sur une assez large base.

En dehors du conseil d'administration générale, une *commission d'intérieur* élective, formée de neuf membres renouvelés tous les ans par tiers, mais indéfiniment rééligibles, préside à la discipline des ateliers ; une autre commission élective de neuf membres appelée *commission des tarifs* est chargée de l'évaluation du travail, de la fixation du prix des pièces.

En certains cas et pour vider certains différents de nature commerciale, l'acte social s'en rapporte à la juridiction *des prud'hommes*. Pour l'administration de la justice, comme pour l'organisation du service des secours, la solidarité des associations devient nécessaire. Une association ne se suffit pas toujours à elle-même, quand un litige divise profondément les membres d'une même société. On a eu recours plusieurs fois à des jurys, formés de délégués choisis par différentes associations ; mais l'expérience a prouvé que les associations n'étaient pas encore assez fortement constituées pour tirer de leur sein un tribunal dont les décisions missent fin à tous les débats, fussent respectées, exécutées par toutes les parties comme les sentences des juridictions officielles.

D'autre part, l'organisation des prud'hommes, trop favorables aux entrepreneurs, aux patrons, aux patentés, sous le règne de Louis-Philippe, n'est pas encore assez démocratique aujourd'hui malgré les remaniements qu'elle a subis depuis février, pour être en complète harmonie avec les principes de l'association ouvrière. Pour répondre à son but, cette magistrature industrielle aurait besoin d'être modifiée dans un nouvel esprit par un parlement sincèrement républicain.

Visite aux ateliers.

L'analyse que nous venons de faire des statuts ne suffit point pour donner une idée de l'association des menuisiers en fauteuils et de son importance commerciale ; composée aujourd'hui de 140 sociétaires, elle emprunte des auxiliaires à plusieurs professions qui se relient à son industrie, telles que la sculpture sur bois. Elle occupe ainsi 200 travailleurs dans des enfilades d'ateliers parfaitement aérés ouvrant largement leurs fenêtres et se succédant sans interruption sur les trois côtés du bâtiment qui enserre la cour saint Joseph. Elle donne encore du travail au dehors à des canneuses, vernisseuses, généralement choisies parmi les femmes des sociétaires.

Le patron le plus important dans la menuiserie en fauteuils, M. Jeanselme, n'occupe dans ses ateliers que 80 travailleurs.

L'association, beaucoup plus puissante et plus vaste que celle des tourneurs en chaises, fait environ pour trente mille francs d'affaires par mois. Ses rapports sont étendus avec les départements, les colonies, l'Espagne, la Hollande, la Russie, l'Amérique. Les commissionnaires chargés d'exportations s'adressent continuellement à elle et paient fort bien, car les menuisiers n'ont perdu que 59 francs sur 700,000 d'affaires.

Les menuisiers en fauteuils ont mérité et obtenu un crédit illimité au comptoir d'escompte.

Cette association n'a pas entrepris le meuble en général comme les ébénistes ; elle ne se restreint pas à la chaise, comme les tourneurs de la rue Popincourt. Elle fabrique *le siége* dans toutes ses variétés, chaises, fauteuils, causeuses, canapés, divans, façonnant le bois et réservant aux tapissiers le complément de son œuvre.

L'association des *menuisiers en siéges*, c'est le mot propre, travaille pour les salons, sur bois précieux, et par des procédés plus compliqués que ceux des tourneurs en chaises. Aussi les chaises de ces deux établissements appartiennent-elles à des industries tout-à-fait différentes. Un praticien s'en apercevrait à la construction des chaises ; l'ignorant le reconnaît au prix. Les tourneurs ont des chaises communes de 40 à 50 sous ; il est rare que leurs siéges les plus chers coûtent plus de quinze francs ; les menuisiers ne font pas de siége au-dessous de neuf francs. Ils fabriquent habituellement des chaises de palissandre du prix de 42 à 45 francs et quelquefois des fauteuils de deux cents francs pièce.

Nous avons assisté au départ d'une fourniture emballée soigneusement dans un char-à-bancs. Ce mode de transport épargne bien des journées de travail, et les menuisiers espèrent posséder un jour leur voiture. Chez les tourneurs en chaises, les expéditions ont lieu par un procédé plus élémentaire. Dernièrement, une commande de trente douzaines de chaises fut livrée par soixante sociétaires qui traversèrent Paris en procession, chacun portant six chaises.

Comme les tourneurs de chaises, et par les mêmes motifs, les menuisiers en siéges s'abstiennent de marquer leurs produits : ils le regrettent, mais la marque d'origine entraverait leurs rapports avec le commerce, particulièrement avec les commissionnaires pour l'étranger. L'association n'en est pas moins convaincue de ces deux vérités :

Le producteur doit trouver les moyens de vendre au public sans acquéreur intermédiaire ;

Une bonne législation industrielle rendrait la marque de fabrique obligatoire pour toute espèce de produits.

Les menuisiers, comme les tourneurs, laissent chaque nuit dans leurs magasins deux hommes de garde. Ces magasins renferment des valeurs importantes ; nous les avons visités ainsi que les ateliers dont le coup d'œil est admirable. Partout le travail actif, ardent et se disciplinant lui-même ; l'ordre uni à la liberté. Que ceux qui ne croient pas l'ouvrier capable de travailler sans maître et qui voient dans le patron comme dans le roi les gardiens indispensables de la vertu, parcourent ces longues salles où nous n'avons pas rencontré d'autre excitation à l'orgie qu'un marchand de coco offrant aux sociétaires en sueur sa liqueur inoffensive.

Parmi les travailleurs, nous en avons remarqué deux surtout, un enfant et un vieillard. A ces deux termes extrêmes de la vie, l'association a su appliquer les véritables lois de la science sociale. L'enfant n'est plus un de ces pauvres apprentis exploités sans merci jusqu'à l'âge adulte, accablés de corvées gratuites dans les anciens ateliers ; dans l'association des menuisiers, l'enfant est un travailleur comme les autres ; on le rétribue du jour où son labeur devient utile. Dès lors il reçoit un livre et passe à la paie pour son compte, comme les autres ouvriers. Trois enfants sont placés chez les menuisiers dans ces conditions nouvelles ; l'un d'eux est fils et l'autre frère de membres de l'association.

Quant à la vieillesse, tant que ses forces physiques diminuent seules et que la volonté du travail lui reste, on trouve des moyens délicats pour allonger le salaire insuffisant auquel elle serait réduite par les tarifs trop rigoureusement appliqués.

Indépendamment des magasins situés au deuxième étage et des ateliers qui entourent complètement la cour saint Joseph au quatrième, l'association possède en plein air un vaste chantier ; six mille francs de loyer en tout. Le chantier, contigu à des jardins couverts de treilles, offre la richesse brute d'un vaste amas de bois, acajou, palissandre, chêne. Ce chantier contenait naguère une acquisition d'acajou pour vingt-huit mille francs ; elle est entamée par le travail ; nous avons encore vu des monceaux de ce bois évalués vingt mille francs. De longues pièces aux tons rougeâtres étaient fendues par des scieurs de long. L'association des menuisiers en fauteuils ne s'est incorporé aucun membre de cette profession généralement nomade.

A l'autre extrémité du chantier s'empilaient des pièces plates comme des planches.

Considérer l'association ouvrière comme une institution qui peut se maintenir dans la société, à côté du travail complètement individuel et isolé d'une part et des ateliers des entrepreneurs, de l'autre, c'est ne pas comprendre la puissance d'envahissement que contient l'idée sociétaire. L'association ouvrière doit mourir, ou bien englober toute l'agriculture, tout le commerce, toute l'industrie et devenir universelle. C'est ainsi que la République française doit périr ou absorber toutes les monarchies du monde en faisant germer sur leurs débris la confédération universelle des peuples libres.

N'avons-nous pas tous entendu parler d'un arbre des Indes dont les branches en se courbant vers le sol y prennent racine et donnent naissance à d'autres arbres, si bien qu'avec le temps les arcades végétales se multipliant à l'infini, l'arbre devient forêt immense ?

Ainsi l'association, multipliant ses types, couvrira le sol. Elle a commencé dans l'atelier industriel ; déjà elle gagne le commerce, unissant directement les centres de production avec les centres de consommation, ébauchant ici l'éducation professionnelle fondée sur l'éclosion des vocations, appliquant ailleurs l'association aux approvisionnements, au service médical, à quelques travaux domestiques, risquant même des essais du système de crédit qui prévaudra dans l'avenir et qui remplacera la monnaie métallique par l'échange ou le compte ouvert. Les menuisiers en fauteuils font venir de Beaune leur provision de vin. La gérance opère pour l'ensemble des associés des achats directs avec d'immenses avantages, soit au point de vue de la qualité, soit à celui du prix. L'associé qui demande du vin à l'administration peut le payer par petites sommes abandonnées sur son salaire.

Les menuisiers sont en rapport suivi d'affaires avec les associations de tailleurs, cordonniers, chapeliers, chemisières

---

originales. Eh mon Dieu ! c'est encore là un canard de touriste ; vous retrouvez à Londres la population routinière que raillait et fuyait si bien lord Byron. Si quelqu'un a la fantaisie de vouloir trancher sur elle par son expansion, par sa liberté de mise, d'allures ou de manières, il est répudié et conspué.

Si vous n'avez pas oublié ce que je vous ai dit sur le danger d'y porter une moustache ou un chapeau blanc, vous conclurez comme moi que l'Angleterre est le pays qui supporte le plus impatiemment le nouveau, le hors-ligne, le prime-saut, l'*excentrique*, malgré sa réputation à ce sujet. Si l'on en voit courir les aventures, en-deçà de la Manche, aimer les nouveautés sur le continent, ce sont tout bonnement des libérés qui abusent de leur liberté, des échappés qui bondissent comme le proverbial lord Seymour et Byron en fuyant la monotonie splcenétique de leur patrie.

Vraiment, quand on examine au cou du peuple britannique les marques du collier de misère qu'il porte, quand on songe à ses innombrables *work-houses*, à ses flottilles de déportés, à ses colonies de convicts, à ses légions de courtisanes, aux cloaques de ses quartiers pauvres, aux famines périodiques de la Cornouaille et de l'Irlande, on a le cœur serré en écoutant les pompeux discours ministériels qui appellent ordre un écrasement aussi régulier, et liberté une oppression nobiliaire et financière acceptée ainsi sans rumeurs ni protestations.

Ah ! j'aime mieux mille fois, pour ma part, l'agitation des peuples du continent. Cette dignité de l'homme qui s'indigne sur toute la surface de l'Europe contre les priviléges antiques et les brutalités des vieux gouvernements, est grosse d'une liberté plus féconde et plus sincère que la liberté octroyée par les Lords de la Tamise.

Les réactions de tout genre s'abattent sur les nations continentales, c'est vrai, les brutalités du passé les oppriment plus que jamais ; mais c'est une lutte suprême dont le succès ne peut être douteux. Assurément les pouvoirs qui épuisent aujourd'hui les moyens excessifs et violents n'hésiteraient pas à imiter l'exemple libéral en apparence de l'Angleterre, s'ils avaient des populations que l'on contente à si bon marché.

La pudeur est une vertu dont la grande-Bretagne a depuis longtemps le monopole. Chacun sait que la délicatesse effarouchée des gracieuses héroïnes de l'hôtel de Rambouillet s'est réfugiée en Angleterre. Non-seulement on y répudie les expressions trop crues de Montaigne et de Molière, mais les termes plastiques les plus usités parmi nous, les noms des vêtements inférieurs, du linge de corps y sont réputés *shockings* au plus haut degré ; il est même sévèrement interdit par la décence de nommer dans une société honnête les femelles des animaux.

Si vous osez parler d'une chatte, d'une chienne, d'une brebis ou d'une ânesse vous ferez à coup sur rougir les miss, je vous en préviens. Nous voilà donc dans une île de pureté, dont le Dieu des chrétiens a fait son vase d'élection, c'est entendu. C'est par cette raison que vous voyez fourmiller dans ce chaste et pieux pays les sociétés de Saints, c'est le nom qu'elles se donnent. Les Saints de toute dénomination y tiennent club pour entretenir sans doute cette blancheur immaculée de l'âme et du corps.

C'était là ma première opinion. Mais elle s'est bien modifiée depuis. Je n'ai jamais tant vu de Magdelaines non converties qu'il y en a sur les trottoirs de Londres. Ces pauvres anges déchus, ces créatures aux abois, fines, belles, à la figure douce et distinguée passent par rangs serrés des deux côtés de ces larges rues du commerce dont je vous ai déjà parlé. Le soir toutes les femmes qui se promènent sont à la disposition du passant.

Ici encore j'ai grand peur qu'on ne m'accuse d'exagération, mais on peut questionner à ce sujet tous ceux qui doués de curiosité et habitués à observer, ont habité quelques temps l'Angleterre, de manière à l'étudier hardiment sous la peau. Au premier coup d'œil l'étranger se tromperait à la démarche tranquille et presque modeste de la plupart de ces pauvres filles, le nombre d'ailleurs lui ferait craindre de porter un jugement téméraire.

L'on ne voit pas seulement là des femmes libres ; il y a aussi des femmes mariées à ce marché d'esclaves si prodigieusement approvisionné.

Une chose également incroyable, c'est la facilité avec laquelle, même en plein jour, le beau sexe de Londres accepte à boire du porto ou simplement du *gin*, de la part d'un inconnu. Nous avons fait à cet égard, avec un de mes amis, des essais dont la réussite nous a stupéfiés. Celles qui, au premier abord, nous semblaient le moins accessibles à la tentation de l'ivrognerie, finissaient par céder en rougissant à nos sollicitations. Le fait est qu'il n'y a pas d'endroit sur terre où l'on voie comme à Londres les femmes chanceler d'ivresse et tomber sous vos pieds.

Cette fois, je puis dire que le goût de terroir est par trop spécial. Partout ailleurs, offrez à une femme qui passe de la mener chez un marchand de vin, chez un liquoriste ou au café, on vous répondra : « Vous êtes un impertinent ! » Et l'on aura raison : on ne s'adresse pas à une Européenne de terre ferme comme à la compagne peinte d'un Indien Yoway.

Si c'est à ces résultats que conduisent les pudeurs officielles, les congrégations de saints, les sociétés de charité, de patronage, de bienfaisance et de tempérance, je leur en fais bien mon compliment. O moralisme civilisé ! ce sont tes Tartuffes dorés qui ont appris à ces virginités à se livrer, puis à se vendre. Et c'est dans une contrée où l'aristocratie, intacte de privilége, de richesse et d'orgueil, remue des fortunes de rois, que la misère, les privations, l'ennui meurtrier nommé spleen, que sais-je encore ! forcent ces pauvres femmes à se dégrader ainsi et dans une aussi effrayante proportion.

Allons ! la leçon est bonne pour les peuples qui regretteraient encore de ne pas avoir eu la chance d'obtenir une aussi robuste organisation sociale et politique que l'Angleterre.

Antony Méray.

(*La suite prochainement.*)

Un menuisier sociétaire a-t-il besoin d'un produit de ces diverses associations sans avoir l'argent à la main, il n'en obtient pas moins immédiatement l'habit, la chaussure, le chapeau, la chemise qui lui sont nécessaires. Pour les dépenses de cette nature, la gérance des menuisiers ouvre un crédit de cent francs à chaque sociétaire ; elle donne aux tailleurs, cordonniers, etc., un effet garanti par elle et payable à trois mois de date ; un plus long crédit serait onéreux pour les associations. Le menuisier qui s'est fait livrer une fourniture, laisse à la paie une somme suffisante pour couvrir son acquisition dans les trois mois ; il s'acquitte ainsi par sixièmes, la paie ayant lieu tous les quinze jours. Tous les sociétaires profitent de ces facilités et se soumettent à ces conditions, sans en excepter le gérant Auguste Antoine, dont il nous a été permis de voir le compte.

Cette combinaison produit une augmentation d'affaires et de clientèle pour les tailleurs, chapeliers, etc, un crédit individuel de trois mois pour chaque menuisier, et enfin, pour l'association dont il fait partie, l'avantage très sérieux dans le commerce de toucher et manier des fonds trois mois avant l'échéance qu'ils devront solder.

Tant il est vrai que le principe d'association est doué pour le bien d'une fécondité infinie.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Manifeste Roumain.

Les Roumains viennent de répondre par un manifeste à celui qui leur avait été adressé par le comité central démocratique européen. Cette pièce importante résume, dans un langage plein de grandeur et de poésie, l'esprit qui anime les populations danubiennes. — Charles Brunier.

Brighton, le 24 septembre 1851.

LE COMITÉ NATIONAL ROUMAIN AUX MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE EUROPÉEN.

« Citoyens,

» Votre appel a été entendu des Roumains. Votre voix prophétique a déjà retenti sur toute la terre roumaine, et cette terre de croyance a tressailli de joie. Oui, nous avons reçu vos saintes paroles avec transport et avec foi ; et la foi du Roumain est grande, car son long martyre n'a fait que l'épurer et la raffermir.

» Il y a dix-huit siècles que nous souffrons, travaillons, combattons en silence sans avoir jamais perdu de vue que nous sommes appelés à représenter, au sein l'Europe orientale, la pensée de liberté individuelle et de progrès collectif qui nous a sacrés, nous, Européens, apôtres de l'humanité ; que nous sommes l'avant-garde de la race gréco-latine, et que nous devons être un des anneaux de jonction destinés à relier son activité à celle des races slaves et magyares. Non, même dans nos plus mauvais jours, jamais nous n'avons douté de notre grande mission dans l'humanité.

» Oubliés, méconnus des peuples de l'Occident, de nos frères de sang de la famille latine, incompris des peuples de l'Orient, harcelés par nos voisins, seuls nous avons marché tête haute à travers le temps et les orages sans nombre que l'Asie faisait fondre sur nous. A chaque coup qu'on nous portait, à chaque morsure que nous recevions, nous nous sentions grandir d'une coudée, et le Barbare aussi, car en mordant il communiait avec la civilisation. L'isolement profond et les dangers imminents dont nous avions chaque jour à triompher, loin d'abattre notre courage, nous ont sans cesse rappelé que nous sommes « de la race de ceux qui ne périssent pas ; » nous ont davantage fait sentir tous les jours « que nous sommes de ce peuple qui avait marqué le monde d'une empreinte de géant sur la grande route de la civilisation européenne ; » tous les jours nous ont confirmé, dans notre instinct de Roumains, que rien de ce que nous faisions ne pouvait être perdu pour l'humanité, et qu'un jour elle compterait goutte par goutte le sang que nous aurions versé ; car, notre cœur nous le disait, un guide qui ne se trompe jamais, un témoin auquel rien n'échappe, Dieu, de son doigt traçait notre route, et son œil suivait nos pas. Ce jour est arrivé ; aujourd'hui, vous, les représentants de la démocratie européenne, vous portez témoignage devant l'humanité de nos efforts et de nos droits. Citoyens, en constatant, comme vous le faites, les trésors accumulés que chaque peuple renferme en lui, vous nous affirmez le secret de notre prochaine victoire, vous nous donnez à tous la conscience de notre force collective.

» Par vos bouches, l'humanité nous rend enfin l'écho de ce cri tant de fois par nous poussé : Fraternité ! Au nom des Français, des Italiens des Polonais, des Allemands, vous nous appelez vos frères. Grâces vous en soient rendues, nos frères ; car jusqu'ici nous n'avions senti la vie que par notre isolement et par nos souffrances. Oui, ce même cri nous l'avons fait entendre en 1848, comme à toutes les grandes époques de l'histoire. Toutes les fois qu'un rayon éclairait l'horizon d'un Peuple, nous croyions qu'il allait percer l'épais nuage qui empêchait les peuples de se reconnaître et de fraterniser, et nous courions au devant pour retrouver nos frères.

» En 48, maintenant vous l'avez appris, le Dieu que nous adorions n'était pas le Dieu de la force, le Dieu des Roumains, au nom duquel cependant nous avions rempli le monde de merveilles ; il n'était pas non plus ce Dieu de la grâce, pour lequel aussi nous avons versé tant de sang. Le cimeterre du musulman s'est émoussé contre nos poitrines et n'a pas pu vous atteindre, vous autres, dans l'Occident, vous le savez ; le Dieu des chrétiens, par un martyre de plusieurs siècles, avait grandi en nous, et en 48 notre Dieu s'appelait le Dieu de la justice, le Dieu de l'humanité. En 48, dès le premier jour de notre démocratique révolution, d'une voix unanime, nous avons proclamé, avec la souveraineté de tous : *Justice pour tous, fraternité entre tous.* Mais les temps n'étaient pas venus ; nos voisins ne nous ont point compris. Vous-mêmes, les peuples de l'Occident, les grands Peuples de l'Europe, vous n'étiez pas encore prêts pour le grand sacre de l'humanité.

» Tous les peuples avaient souffert, sans doute, mais pour que nous eussions pu fraterniser tous dans le bonheur de 1848, il nous aurait fallu d'abord marcher tous du même pas dans le malheur. Oui, il nous fallait pour la grande communion démocratique une souffrance simultanée, une préparation commune ; et c'est pourquoi le grand deuil qui s'étend d'une extrémité de l'Europe à l'autre, et c'est pourquoi ces trois années de larmes et de sang. Elles sont déjà passées. A l'intensité du mal, nous pressentons l'heure de la délivrance ; à l'intensité des ténèbres qui nous accablent et du froid qui nous saisit dans nos cachots, nous sentons que l'aurore va poindre ; nous la voyons venir ; nous avons ressaisi notre drapeau et nous l'agitons par-dessus la tête de nos voisins, pour que eux aussi se tiennent prêts, lèvent les yeux, regardent et voient le premier rayon de la lumière nouvelle à travers les trois couleurs sur lesquelles, en lettres de feu, le Roumain a écrit : *Justice ! Fraternité !*

» Ayez confiance, nos frères, cette fois nous serons tous unis, nous marcherons ensemble : Hongrois, Slaves, Grecs, nous combattrons avec vous dans la sainte croisade de la démocratie ; car nous ne combattrons pas pour nous seuls, nous combattrons pour le droit de tous ; l'ennemi du droit, quel qu'il soit, sera notre ennemi, [illegible] car nous voulons liberté, égalité, justice pour tous ; nous voulons que chaque population, comme chaque individu, choisisse sa cité en toute liberté, et si les délimitations territoriales font naître des litiges, fussions-nous dix fois plus nombreux que les autres parties intéressées, ce n'est pas l'épée, la force qui doit en décider, ce sera le futur congrès de la démocratie européenne, tel que dans votre tutélaire prévoyance vous nous le proposez d'avance, et aux arrêts duquel d'avance nous nous soumettons. Nos voisins s'y soumettront aussi, n'en doutez pas ; à l'heure qu'il est, ils savent tous que contre la force brutale il se trouve toujours une force brutale plus grande, et que la force du droit seul est invincible, car il n'y a pas de droit contre le droit.

» La grande confédération danubienne sera un fait de notre époque, nous dites-vous. Oui, car la liberté des Peuples du Danube sera un fait de notre époque. Le besoin de leur conservation et du développement de leur bien-être fait de l'association une loi nécessaire pour tous les êtres animés, et pour l'homme, des considérations d'un ordre plus élevé, des considérations de l'ordre moral la rendent encore plus nécessaire ; mais la liberté est tellement de notre essence, que même les individus ou les peuples qui de leur nature sont sympathiques, s'attirent les uns les autres, sous la pression de la force, s'éloignent les uns des autres, se repoussent. Sans la liberté, point d'association possible entre les Peuples ; tandis que dans la liberté, de même que les individus s'associent selon leurs penchants et leurs besoins, dans leur commun intérêt, de même les Peuples, qui, d'après votre belle expression, sont les individus de l'humanité, se groupent les uns auprès des autres selon leur position géographique et leurs affinités.

» Comme chaque peuple a des aptitudes qui lui sont propres et une mission spéciale à remplir dans le monde, et comme les peuples appartenant à la même race ont entre eux des affinités, des similitudes qu'ils n'ont pas avec les peuples de races différentes, afin que les forces de l'humanité ne se perdent pas en s'éparpillant et qu'elles ne se neutralisent pas par des mésalliances ; il est de l'intérêt de tous que chaque nation réunisse toutes ses parties en un tout compacte, s'organise fortement, développe indéfiniment son individualité et l'harmonise avec celle des autres nations de même race. Aussi, la pensée qui nous dirige dans tous nos actes, nous les Roumains, est de nous réunir tous en un seul tout indivisible, et d'établir une communauté de pensée et d'action entre nous, les Italiens, les Français, les Espagnols, les Portugais et nos autres frères de sang du Nouveau-Monde, et en même temps de former une grande association fraternelle avec les peuples que le hasard a placés à nos côtés pour rendre plus faciles nos rapports de peuple à peuple, et pour accroître notre commune richesse. Que nos voisins se rassurent ; la Confédération danubienne, ou, si l'on aime mieux, l'étroite alliance des peuples du Danube ne sera pas une société universelle, une société de tous biens. Dans notre association, chaque associé continuera à jouir de la libre disposition de sa fortune ; il ne sera engagé que pour sa mise. Chacun conservera son individualité et son action propre. Nous n'irons pas chercher nos modèles dans le passé, où de faibles nationalités se confédéraient, se confondaient, s'absorbaient presque les unes dans les autres, pour mieux résister à de puissants ennemis.

» Nos nationalités, grâce à Dieu, sont bien distinctes, bien caractérisées, fortement établies ; grâce à Dieu, l'invasion des barbares ne nous menace plus, car le soleil de la civilisation étend déjà ses rayons au delà de nos frontières, et la solidarité de tous les peuples libres sauvegardera bientôt le droit de chacun. D'ailleurs, nous sommes nous-mêmes la preuve vivante que le peuple qui a conscience de sa destinée providentielle, qui comprend et accomplit sa mission dans le monde, ne peut pas périr. Le peuple, qui a fait vibrer sa corde nationale, a déjà lancé sa note dans la grande symphonie de l'humanité qui s'exécute sous le doigt de Dieu : il est impérissable ; en douter, ce serait douter de l'humanité et de son créateur.

» En attendant le jour de la reconstruction politique et sociale des peuples, nous veillerons ; nous veillons, nous organisons nos forces et nous les coordonnons avec celles de nos voisins pour la grande bataille de la victoire que nous allons bientôt livrer ; car cette fois il faut vaincre.

» N'ayez nulle crainte, nos frères, le czar et l'empereur autrichien ne peuvent pas nous tromper ; nous leur avons arraché le masque et les montrons dans toute leur horreur et dans toute leur impuissance aux peuples qu'ils pouvaient encore séduire ou intimider ; aussi sont-ils impitoyables pour nous. Mais n'importe ; notre tour viendra demain, et malheur à eux, car nous serons justes.

» Comptez toujours sur nous, comme nous comptons sur vous, nos frères ; le Roumain ne trompera point les espérances que la démocratie a placées en lui ; les nouvelles arches du pont de Trajan, nous les avons jetées déjà, et le premier cri de la démocratie victorieuse déchirera le voile qui les dérobe aujourd'hui à l'œil jaloux des tyrans, et le pont de la sainte alliance des Peuples apparaîtra tout resplendissant de beauté et de force, car le ciment dont il est fait a été arrosé du sang de nos martyrs et cuit dans la fournaise ardente de nos âmes ; ce sera le symbole de la grande fraternité européenne. Notre tâche, nous l'avons presque accomplie ; nous l'accomplirons jusqu'au bout, n'en doutez pas, nos frères..., nous l'accomplirons. Notre conscience nous le commande, l'humanité nous y invite, Dieu le veut.

» Pour copie conforme : D. BRATIANO.

» 11 septembre 1851. »

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

VIII.—Suite.

« *A l'agitation féconde et puissante de la liberté*, continue Louis Blanc, *succèdent les troubles* qu'au milieu de 37,000 petits parlements rivaux, l'intrigue ne manquerait pas de susciter ? »

O dérision ! *où est donc l'agitation féconde et puissante de la liberté représentative et constitutionnelle que la législation directe pourrait détruire ?* Louis Blanc nous prend-il pour des enfants, qu'il ose nous débiter des déclamations aussi creuses ? croit-il que le Peuple est un seigneur Géronte, auquel on peut faire croire que les coups de bâton qu'on lui a administrés en forme de lois contre la presse, le droit de réunion, etc., etc., ne l'ont pas atteint, et que nos bons représentants seuls ont été les battus ? Ceci passe toute imagination.

« De commune en commune, s'écrie encore l'ancien membre du gouvernement provisoire, la jalousie et la haine naissent de l'opposition des volontés exprimées en votes ; elles portent, enveloppées dans l'anarchie des décisions contraires, la guerre civile. »

Qu'est-ce qui donne naissance à la haine entre les citoyens et à la guerre civile ? Je vais vous le dire. C'est le système gouvernemental dans lequel, par les élections générales, un seul tour de votes décide, pour longtemps, des destinées du Peuple et du pays. C'est le système d'après lequel l'impéritie ou la perfidie de quelques hommes peut entraîner toute une population dans des luttes détestables et terribles ; c'est le système qui permet à une majorité parlementaire de détourner une expédition militaire de son but, et de vouer au néant un Peuple ami au lieu de le protéger ; c'est le système sous lequel l'abolition du suffrage universel peut être décrétée par quelques mandataires dont le pouvoir n'a pas d'autre origine que ce suffrage. Sous ce régime, quand le bruit de la mitraille cesse, votre oreille est frappée par les menaces, par les vociférations incessantes. D'un côté, les esprits en délire vous montrent la *campagne de Rome à l'intérieur, le règne du sabre, le canon russe et le Cosaque ;* de l'autre côté, on vous indique d'un geste menaçant et en plein dixième siècle, cette page sanglante de l'histoire révolutionnaire qui s'appelle *la Terreur*.

Voulez-vous au contraire calmer les colères, apaiser et détruire les haines, faites prendre toutes les décisions législatives, administratives et judiciaires par les masses. L'individu alors et les fractions de masses paraîtront trop petits à l'homme pour qu'il puisse les charger de sa haine. On déteste bien une armée ennemie : on ne déteste pas le simple soldat, l'officier qui en fait partie.

Dans le cas d'une guerre étrangère, dit encore Louis Blanc, les périls en sont « multipliés par le désaccord probable de tant d'assemblées. »

Mon adversaire ne devine donc pas d'où viendrait le danger que la France aurait à conjurer dorénavant en temps de guerre ; il ignore ce que croit l'opinion publique. Qu'il aille s'informer partout en France, dans les villes comme dans les campagnes, partout on lui répondra : qu'on ne craint pas de désaccord dans le Peuple, mais bien les désirs coupables, les tendances secrètes des intrigants, des ambitieux qui dirigent les partis et dont l'influence se fait si pernicieusement sentir sous le régime parlementaire, de ceux, par exemple, qui n'ont pas eu honte de dire : « Plutôt le Cosaque que le socialisme ! » Est-ce que tout n'indique pas que l'opinion a raison ? Qu'est ce que la campagne de Rome ? N'est-ce pas une victoire remportée *pour* l'absolutisme et *contre* la France, et cette victoire ne pourra-t-elle pas peser un jour bien lourdement dans la balance des destinées du pays et lui coûter une armée entière ?

La véritable démocratie transforme tout, même la guerre et ses chances. Attaquez-donc avec des hommes un peuple quelconque ? vous ne le pourriez pas ; et le pourriez-vous, vous manqueriez toujours de cette unité de vues, de cet accord, de cette bonne volonté du soldat et du chef qui garantissent le succès. Ici Louis Blanc a raison ; mais bien loin d'être un mal, c'est un bien. Autre chose est la guerre de défense, la seule que l'idée démocratique autorise, et qui comprend naturellement la guerre pour la défense des peuples amis ou alliés. Par rapport à celle-ci, on peut dire : que plus un Peuple est libre, que plus il se gouverne lui-même, mieux il la mènera à bonne fin. La nation la plus libre sera en pareil cas la plus unie contre l'agresseur, la plus énergique dans la résistance, la mieux dirigée par les chefs que l'intelligence bien développée des hommes et des choses lui fera choisir. L'ancienne Rome, sous un gouvernement passablement direct, est devenue la maîtresse du monde ; les petits cantons de la Suisse, par l'énergie et la bravoure de quelques milliers de citoyens vivant à peu près sous le régime de la législation directe, ont résisté plusieurs fois victorieusement aux forces immenses de la maison d'Autriche ; seuls ils ont conservé parmi nous les traditions républicaines à travers les siècles où l'absolutisme était porté à sa plus haute puissance, où la féodalité envahissait, dominait l'Europe entière. Ces cantons enfin, abandonnés de tous les autres petits Etats de la Suisse, ont seuls osé lutter contre les armes françaises. Napoléon, à l'apogée du despotisme, les respectait plus que des peuples mille fois plus nombreux et plus célèbres.

La dernière objection de Louis Blanc est la suivante :

« Les aspirations de la France, ses croyances nouvelles, son énergie, son génie, s'épuisent en efforts incohérents, se dissipent en obscurs débats, au lieu de se concentrer sur un seul point, but de tous les regards, pour y former un éclatant foyer et rayonner de là sur le monde. »

Que ne peut-on effacer ces paroles ! Dans l'intérêt de la dignité de Louis Blanc, dans l'intérêt de la dignité de tout le parti démocratique enfin je les aurais laissées dans l'oubli, si la sainte cause du Peuple ne devait pas être mise au-dessus de toutes les considérations secondaires.

Il y a là un homme distingué, un des apôtres du socialisme ; la révolution le jette au milieu de l'Assemblée législative ; il y fait preuve d'une modération exemplaire ; mais en vain ! Il est hué, baffoué par ses collègues, expulsé enfin de l'enceinte législative, et cet homme, dont le sang devrait bouillonner au souvenir de ces scènes émouvantes et pénibles, — cet homme s'en va humblement écrire que les assemblées qui se ressemblent sont *l'éclatant foyer des « croyances nouvelles, »* croyances qu'elles poursuivent, qu'elles cherchent à étouffer par l'abolition de la liberté de la Presse et du droit de réunion, par tout moyen imaginable. Du fond de son exil il entend les clameurs que les enragés de la majorité réactionnaire poussent contre tous les chefs du socialisme, contre Considérant, contre Pierre Leroux, contre Proudhon ; il voit la foule des poursuites grossir de jour en jour ; et il vante les assemblées parce qu'elles « *concentrent l'énergie, le génie de la France sur un seul point, pour rayonner de là sur le monde.* » Bon Dieu ! le génie de la France réside donc dans les exercices oratoires de M. de Ségur-d'Aguessau, dans les propositions excentriques de M. de Grammont, dans l'hypocrisie de M. de Falloux, la fausse vertu de M. de Montalembert, les contradictions sans fin de l'illustre économiste Faucher, car ceci ou ce qui lui ressemble est tout ce que les assemblées ont permis à l'Europe, d'écouter. Décidément Louis Blanc qui a goûté du parlementarisme, est un homme perdu ; il passera sa vie à regretter la sellette parce qu'elle était dorée. S'il en était autrement, comment un esprit de cette trempe aurait-il pu attribuer l'influence initiatrice que la France exerce sur le monde, aux discours quelquefois brillants mais toujours stériles et vides des assemblées, au lieu de revendiquer cette gloire pour le mouvement scientifique, littéraire artistique et industriel de sa patrie. Comment n'aurait-il pas compris que ce n'est pas le génie de la France qui rayonne des assemblées par le monde entier, mais bien l'obscurantisme, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

Louis Blanc fait sa critique de la législation directe, en formulant le reproche que ce système est *contre-révolutionnaire* !

Plus tard, dans ma réponse à M. P. J. Proudhon qui vient de publier un livre contre la législation directe, je reviendrai sur ce sujet. Ici, et en parlant de la brochure des *Girondins* je ne me donnerai pas la peine de le traiter. La réaction elle-même a marqué à Louis Blanc la place qu'il devra prendre dans ses rangs après la transformation des partis politiques, transformation qui s'opérera par la législation directe selon ces paroles remarquables de mon ami Considerant : « Le Peuple va enfin avoir un *critérium* sûr, pour distinguer partout le démocrate réel du démocrate aristocrate, du démocrate doctrinaire, enfin du *pseudo-démocrate*. Il verra facilement quels démocrates veulent *qu'il se gouverne*, et quels démocrates *veulent le gouverner*. »

Voici ce que dit le journal élyséen la *Patrie* :

« ..... M. L. Blanc parle d'or, n'est-il pas vrai ? Il a mille fois raison contre MM. Ledru-Rollin, Considérant et Rittinghausen. Une fois en sa vie, il a rencontré la vérité ! Mais nous voyons aussi qu'en la rencontrant, il s'est joué à lui-même un assez mauvais tour. Il n'a pas examiné l'origine de la doctrine qu'il oppose avec succès aux partisans du gouvernement direct ; il n'en a pas non plus calculé la portée. Or, quelle est cette doctrine, et où va-t-elle ? C'est la doctrine des théoriciens de la bourgeoisie, à commencer par Montesquieu et à finir par M. Guizot et les burgraves, auteurs de la loi du 31 mai. C'est la doctrine de la capacité ou de la raison substituée au nombre ; c'est pour tout dire, en un seul mot, la doctrine des *doctrinaires*. Et cette doctrine qui met la capacité, les lumières, avant le nombre, elle va *non pas à l'extension*, mais *à la limitation du suffrage. C'est la doctrine du suffrage restreint.*

La *Patrie* aurait pu ajouter : elle est la justification de toute tentative de domination au nom des prétendues lumières hors ligne d'un seul. « Elle aurait pu conclure enfin : » Le despotisme est une affaire de confiance ; il est le devoir de celui qui se croit *plus éclairé* que les autres. » La royauté absolue et le papisme, *la Sibérie et l'inquisition* sont justifiées !

L'organe de la branche cadette, le *Journal des Débats*, n'a pas été moins explicite :

» .... M. Louis Blanc, » dit-il, « appelle Girondins, par une assimilation très peu rigoureuse, les étranges et dangereux sophistes qui, à bout de folies révolutionnaires proposent aujourd'hui de transporter directement au peuple le gouvernement de l'Etat, *sans intervention de représentants ni de mandataires*. Les Girondins, n'en déplaise à Louis Blanc qui écrit l'histoire de la révolution française, n'ont jamais proposé pareille chose.....

» Le Girondin, c'est vous, M. Louis Blanc ; car c'est vous qui essayez en ce moment d'enrayer l'élan désordonné de vos amis sur la pente des utopies ; c'est vous qui êtes le sage, le raisonnable, le rétrograde. M. Louis Blanc rétrograde ! n'est-ce pas là un signe des temps ? Et ce spectacle de l'auteur de l'*Organisation du Travail*, attelé par derrière au char du progrès démagogique et cherchant à le retenir dans l'ornière qu'il a creusée par vingt ans d'efforts, de travaux et de sophismes ; ce spectacle qui vient se mêler à tant d'autres scènes risibles ou effrayantes dont notre époque abonde, ne vaut-il pas que nous nous y arrêtions un instant... M. Louis Blanc a quelque chose qui le distinguera toujours, à mes yeux, dans la tourbe des novateurs. Il se donne la peine d'écrire. Nous allons voir que cette fois à la peine d'écrire il a joint celle de *penser*, et *de penser comme nous tous ; ce qui n'est pas une médiocre victoire du bon sens et du bon droit*.....

» On a rarement démontré, avec plus de vivacité concluante et de sérieux arguments, les absurdités matérielles et les impossibilités radicales du gouvernement populaire ; et je m'étonne, quant à moi, que le livre de M. Louis Blanc ait été mis à l'index sur quelques points de la France. J'en conseillerais plutôt la lecture soit aux hommes de bonne foi que ces horizons trompeurs du gouvernement démocratique ont pu séduire, soit à *ceux* (le nombre en est grand) qui, très peu frappés de ses mérites et médiocrement assurés dans son avenir, aiment à trouver leurs répugnances exprimées avec chaleur et leurs alarmes rédigées en bon style. Le livre de M. Louis Blanc, malgré d'inévitables réserves que le passé commande à l'homme de parti, ce livre étrange et sérieux peut avoir ce double avantage. »

M. Rittinghausen.

(*La suite prochainement.*)

Revue de l'Extérieur.

ANGLETERRE. — Louis Kossuth n'est pas encore arrivé ; l'enthousiasme pour l'illustre exilé va toujours croissant.

— On a vu se promener dans les rues de Southampton un grand nombre de dames et de messieurs portant des rosettes composées de rubans aux couleurs nationales de la Hongrie, écarlate, blanc et vert.

La comtesse Pulski, célèbre auteur hongrois, est arrivée à Southampton.

Le comité de la corporation de Southampton, qui a réglé le banquet, a arrêté le programme des toasts qui seront portés. Après le toast d'usage à la reine et à la famille royale, hommage sera rendu aux vertus et au génie de Kossuth. On proclamera les devoirs de l'hospitalité nationale vis-à-vis des opprimés politiques de toutes les nations, et les gouvernements d'Angleterre et les Etats-Unis seront reconnus comme également ennemis de la tyrannie républicaine et du despotisme impérial. (*Daily-News.*)

— Kossuth n'étant pas arrivé par l'*Ibéria*, on n'espère plus le voir avant le 24 ou le 25. En ce cas, il ne débarquerait plus à Southampton, mais à Liverpool. Il faudrait contremander bien des mets et plus encore d'honneurs que les ordonnateurs des festins comptaient se décerner à eux-mêmes ; mais les optimistes se flattent toujours de le voir arriver à Southampton par le *Mississipi*, qui n'avait pas encore atteint Gibraltar au départ du dernier paquebot. Peut-être le commandant du *Mississipi* est-il partagé entre l'ordre qu'il a reçu de son gouvernement de conduire Kossuth de Constantinople en Amérique, et le désir de l'ex-gouverneur de la Hongrie, qui voudrait rendre visite à ses amis d'Angleterre. Il serait possible qu'on fît un compromis, et que le capitaine Long touchât à Southampton et permît à son hôte de faire un court séjour dans le Royaume-Uni. Nous n'avançons que des hypothèses. (*Globe.*)

— Lord Dudley Stuart, M. Cobden et plusieurs notabilités du parti démocratique, ont exprimé le désir d'assister au banquet de Kossuth.

— D'après la demande qui en a été faite au lord prévost d'Edimbourg, un meeting public sera tenu dans cette ville pour présenter une adresse au chef hongrois.

— DANEMARCK. — 8 *octobre*. — Le journal *Flyveporten* annonce que le gouvernement danois a reçu il a quelques jours deux notes de deux grandes puissances de l'Allemagne qui, eu égard à la crise possible dans l'année 1852, demandent que les affaires de la monarchie soient réglées dans un bref délai. La note de l'Autriche serait conçue en termes assez menaçans. La réponse à cette note a été expédiée dès lundi dernier ; elle est ferme et digne et repousse les injonctions. — M. de Reedtz-Thott (?), ministre du Schleswig, est retourné dans ce duché. (*Gazette de Cologne.*)

Voici ce que l'on écrit de Copenhague 11 octobre à la *Gazette du Nord de l'Allemagne* :

« Les dépêches autrichiennes du 9 septembre ont occasionné ici un orage extraordinaire. Le ministre de Reedtz et M. de Moltke ont prétendu que ces notes ne devaient être communiquées au roi que par extraits, attendu qu'elles contenaient des injonctions qu'une puissance allemande n'avait pas le droit d'adresser à un état indépendant. On voulait même se réfugier dans les notes prussiennes qui, bien que semblables au fond à celles de l'Autriche, étaient cependant conçues en termes moins impérieux. »

PIÉMONT. — On lit dans le *Corriere mercantile* du 13 octobre la note suivante, publiée sous ce titre : *Nouvelles incroyables, mais vraies* :

« La Toscane est, *de fait*, incorporée à l'empire d'Autriche. Voici comment : Le ministère de la guerre est supprimé, ses attributions administratives passent à celui des finances. Le général de Ferrari, de l'état-major autrichien, ici depuis peu, sera nommé organisateur des troupes toscanes. Il les aura à sa disposition, et on croit que, pour les organiser, il les conduira à Vienne. — Le ministère des affaires étrangères sera aussi supprimé. Les intérêts de la Toscane seront dorénavant représentés à l'étranger par les ambassadeurs, chargés d'affaires ou agents autrichiens. On dit qu'une grande partie de l'état-major toscan doit donner sa démission et que nos diplomates en feront autant. »

LA PLATA. — Le *Morning-Chronicle* publie, d'après les journaux américains, l'exposé suivant de l'état des affaires sur la Plata :

« La Confédération argentine ou République de Buénos-Ayres et les provinces du Rio de la Plata sur les deux rives de cette vaste rivière et ses tributaires se composent des provinces de Buénos-Ayres, de Santa-Fé, d'Entrerios, Corrientes, Cordova, San-Luis-Rioja, Tucuman, Santiago, Catamarca, Mendoza, San Juan et Salta. Les anciennes provinces, l'une du Brésil, connue sous le nom de l'Uruguay, l'autre de Buénos-Ayres, connue sous celui de Paraguay, sont maintenant des Etats indépendans, situés entre la République argentine et le Brésil.

» L'Uruguay, qui était placé sur le rivage de la mer et en possession du port fort important de Montévidéo, a été, ces dernières années, un motif d'inimitié entre les puissances voisines. Ces querelles ont entraîné l'Angleterre et la France, il y a quelques années, à forcer le blocus de la Plata et de son principal tributaire, au moyen d'une escadre combinée qui détruisit plusieurs forts et ouvrit à plusieurs centaines de navires marchands le chemin de la mer.

» La Bande orientale se compose de provinces orientales de Buenos-Ayres situées sur la Plata et ses affluens. La libre communication avec la mer est pour elles un objet de haute importance. La politique de Rosas, qui a été, à vrai dire, le dictateur de toute la Confédération argentine, a été oppressive pour les intérêts commerciaux de ces Etats riverains ; et la présence d'Oribe, son allié, dans l'Uruguay, a entretenu, dans la province voisine de Rio-Grande, appartenant au Brésil, un état de trouble perpétuel.

» On ne pensait pas que la campagne dût durer plus de quinze jours. On croyait que dans ce laps de temps Oribe serait expulsé de l'Uruguay, et qu'on établirait dans cette province un gouvernement et un gouverneur plus appropriés aux intérêts commerciaux du pays et du Brésil. Il paraît que le Brésil ne veut rien de plus. Le mouvement dans les provinces de la Plata pour appuyer Urquiza contre la dictature de Rosas est une affaire qui regarde uniquement ces provinces.

» Il est très probable qu'Oribe est déjà forcé. Une armée de 15,000 Brésiliens d'un côté, et 5,000 sous Urquiza, de l'autre, contre une force désorganisée de 5,000 hommes qui composent l'armée d'Oribe, n'auraient pas de peine à venir à bout de leurs desseins, même dans des circonstances ordinaires. On ne sait si Rosas résistera ou consentira à la chute de son allié Oribe. Il aura probablement assez à faire de se maintenir dans la position de gouverneur de Buenos-Ayres. »

Charles Brunier.

Une souscription à cinq centimes est organisée pour offrir à l'ouvrier marseillais qui s'est rendu à la nage à bord du Mississipi, pour serrer la main à Kossuth, une médaille d'honneur.

Le comité de cette souscription qui a pour président M. Démosthènes Ollivier, est installé rue Jean-Jacques-Rousseau, n. 14, et les bureaux en sont ouverts tous les jours de 9 heures du matin à 9 heures du soir.

Troubles du Cher.

On lit dans le *Siècle* :

Nous avons eu tort, selon plusieurs journaux, d'avoir taxé d'exagération les récits officiels ou quasi-officiels des troubles du département du Cher, de nous être montrés trop incrédules, et même d'avoir constaté avec complaisance que pas un coup de fusil n'a été tiré.

Nous persistons à nous féliciter qu'aucune rixe sanglante n'ait éclaté et à révoquer en doute une partie des amplifications romanesques des historiographes réactionnaires.

M. Desmoineaux, maire révoqué du bourg de Précy, avait été arrêté et conduit dans les prisons de Sancerre, avec deux autres suspects. Dans la nuit du samedi 11 au dimanche 12 octobre, quelques exaltés forment le projet d'aller délivrer les détenus. Ils partent. Combien étaient-ils ? La première note communiquée du *Moniteur* parlait de bandes armées de fusils et de faulx, et représentant une force d'environ cinq cents individus. Le *Droit commun* de Bourges les réduit au nombre de quatre cents environ. Le *Constitutionnel* du 15 ne parle plus que d'un rassemblement de cent cinquante individus, comptant une quarantaine d'hommes armés de fusils de chasse et le reste armé de faulx emmanchées à l'envers, de serpes, etc.

Les *Débats* du 16 s'accordent avec le *Constitutionnel* sur l'effectif du rassemblement, mais ils restreignent encore celui des insurgés munis d'armes à feu. « De sept heures à neuf heures du matin, dit M. Armand Bertin, trois bandes, comptant ensemble cent cinquante hommes, ont défilé sur la route départementale qui passe par Saint-Bouizé. Une trentaine tout au plus portaient des armes à feu ; le reste avait des instruments de travail ou des bâtons. » De l'aveu des feuilles de l'ordre elles-mêmes, il y a donc eu exagération. Les cinq cents hommes n'étaient que cent cinquante, et ils avaient à eux tous une trentaine de fusils.

Nous croyons qu'il faudra plus tard en rabattre, et les renseignemens que nous avons reçus nous permettent d'affirmer que l'armée des *Jacques* de Précy, de Jussy-le-Chaudrier, de Belles, d'Argenvières, de Saint-Léger-le-Petit, comprenait à peine cent combattants ; encore ne méritent-ils pas, Dieu merci ! cette qualification. Arrivés le 12 octobre, à deux heures, au village de Ménétréol, à trois kilomètres de Sancerre, ils ont cédé aux remontrances de M. Tascher, propriétaire à Thauvenay, et ils sont retournés chacun chez soi.

Cependant, cent cinquante gardes nationaux de Sancerre et de Saint-Satur se réunissaient ; les brigades de gendarmerie de Cosne, de la Charité, de Pouilly, marchaient sur Sancerre ; des hussards venaient camper à Sancergues, des détachements d'artillerie arrivaient de Bourges, et M. le ministre de l'intérieur, averti par le télégraphe électrique, faisait partir de Paris le 41e de ligne. Ce déploiement de forces peut avoir son utilité, mais il est certainement hors de toute proportion avec l'émeute. Sur les 297 communes du Cher, cinq seulement ont été un moment troublées ; sur 294,540 habitants, une centaine seulement a fait une démonstration insurrectionnelle : leurs 294,440 compatriotes auraient suffi certainement pour les contenir.

Le *Moniteur* publie une seconde note communiquée de laquelle il résulterait qu'il y a eu une nouvelle jaquerie à Bosses (lisez Belles), et à Marseilles-lès-Aubigny : on aurait tiré sur un maire. Quel maire ? On aurait exigé des réquisition de vivres. Où cela s'est-il passé ?

Nous connaissons dans le département un assez grand nombre de personnes de toutes les classes, agriculteurs, mariniers, commerçants, propriétaires, fondeurs, chargeurs ou forgerons, et nous savons de bonne source que l'agitation qui a pu se manifester, après la dispersion des bandes de Précy, a été très promptement calmée.

On avait dit, dans la relation *princeps*, que les démocrates de la Charité-sur-Loire se préparaient à marcher sur Sancerre. Le rédacteur du présent article a sa famille et ses enfants dans la première de ces villes, et peut certifier que la sécurité y est complète.

On avait dit que les ouvriers de Fourchambault avaient passé le pont de Givry pour prêter main-forte aux Jacques de Précy. La *Patrie* elle-même reconnaît qu'ils n'ont pas quitté leurs ateliers.

Si l'on récuse notre témoignage, on ne s'inscrira pas en faux contre celui des deux journaux réactionnaires. M. Caillard de Cochu dit, dans le *Droit commun* :

« Il n'y a pas à s'effrayer de cette échauffourée, qui, grâce aux mesures prises par les autorités, n'aura pas de suite. Les arrestations se font, et la cour d'appel de Bourges a évoqué l'affaire, dont l'instruction a été confiée à M. Bazenerve. »

M. A. Bertin dit dans les *Débats* :

« Les insurgés se sont dispersés eux-mêmes sous le coup de la répulsion qu'excitait leur folle entreprise dans les contrées paisibles qu'ils traversaient. Ils avaient cru tout entraîner sur leur suite ; ils ont trouvé les populations hostiles et froides.

» La nuit du dimanche 12 au lundi 13 se passa très bien ; les patrouilles de gendarmerie avaient arrêté sur les routes une dizaine de traînards armés ; mais dans le pays tout semblait parfaitement tranquille.

» Nous croyons savoir que la répression a été complète et définitive. »

Après ces explications, tous les hommes de bonne foi conviendront qu'on a donné aux événements du Cher une importance que rien ne justifie. Pourquoi ? Ne serait-ce point parce que certains hommes se plaisent à grossir le danger, afin de persuader à la France qu'ils sont seuls capables de le conjurer.

(*Siècle*). E. DE LA BÉDOLLIÈRE.

NOUVELLES DIVERSES.

Des élections pour donner dans l'assemblée législative un successeur à M. Durand-Valantin ont eu lieu au Sénégal le 17 août.

M. Sleith, adjoint au maire de Saint-Louis, a été élu représentant par une majorité de 1,150 voix, contre M. Lefort-Gonssolin, qui n'en a réuni que 900.

— A la suite de l'instruction à laquelle ont donné lieu l'affaire dite du complot allemand et les perquisitions faites au bureau du journal la *Voix du Proscrit*, MM. Ernest Antoine, Dalican

[illegible] Lucat, gérant de la [illegible], [illegible] mis en liberté.

De nombreuses mises en liberté avaient [illegible].

— M. le ministre de l'intérieur a chargé M. [illegible], statuaire, de l'exécution du buste en marbre de [illegible], destiné à la salle des séances du palais de l'Institut.

— M. Eugène Delacroix vient de terminer la peinture dont il s'occupait pour la décoration de la galerie d'Apollon au Louvre. Ce beau plafond, digne de la renommée du maître, représente Apollon vainqueur du serpent Python.

— M. Fernand de Sancy, attaché au ministère des affaires étrangères, a quitté Paris hier, chargé, dit-on, d'une mission pour Constantinople.

— M. Carteron, maire de Mâcon, vient de se démettre de ses fonctions.

— Les débats sur le pourvoi formé par les condamnés du complot de Lyon ont commencé mardi devant le conseil de révision de cette ville.

Cette affaire ne se terminera pas avant la fin de la semaine. L'arrêt sera probablement rendu lundi ou mardi prochain.

— Le journal la *République* était traduit mardi dernier devant le jury. La longueur de l'affaire du général Pacheco contre le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux-Mondes* a fait renvoyer cette affaire à une autre session. Le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux-Mondes* ont été acquittés, et condamnés seulement aux dépens.

— Le premier numéro du journal le *Républicain populaire et social* a paru samedi 11 octobre. Ce journal est dirigé par M. Cabet.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* du 16 :

« Ce matin, l'un des commissaires de police spécialement chargés des délégations judiciaires a procédé, en exécution d'une commission rogatoire, à une perquisition au domicile de M. Langlois, ex-directeur de la loterie des lingots d'or. Un certain nombre de billets ont été placés sous scellés, ainsi qu'une somme d'argent et différents papiers, registres et correspondances. »

— M. Paul Coq, rédacteur en chef gérant de la *Semaine*, condamné à trois mois de prison, a été écroué à la Conciergerie

— M. Paradis, rédacteur de l'*Evénement*, vient d'être mis en liberté, après deux mois de prison.

— M. Louis Jourdan, rédacteur du *Siècle*, vient d'achever la peine des deux mois de prison à laquelle il avait été condamné.

— Le commissaire de police de Louhans, qui a porté une si grave atteinte, dans la personne de M. Charles Dain, à l'inviolabilité qui couvre les représentans du peuple, vient d'être révoqué de ses fonctions.

Est-ce que ce ne serait pas le cas de dire encore une fois que les petits paient toujours pour les gros? Car enfin il nous semble difficile d'admettre que le commissaire de police ait agi sans un ordre supérieur. Alors, qui donc a donné cet ordre?

Cette affaire, du reste, ne peut s'arrêter devant la [illegible] réparation accordée par M. Léon Faucher : elle sera portée à la tribune de l'Assemblée nationale et nous espérons que justice sera faite du vrai coupable, quel qu'il soit. — Alfred [illegible].

(*Révolution de 1848*).

— Neuf nouvelles salles de rez-de-chaussée du musée du Louvre sont ouvertes au public depuis samedi 4 octobre. Les collections qu'elles contiennent présentent l'histoire de la sculpture française par ses productions les plus remarquables, depuis la renaissance des arts, sous Louis XII, jusqu'aux sculpteurs modernes Houdon et Chaudet.

Le directeur général des musées avait retardé cette ouverture dans l'espoir d'offrir au public trois autres salles, destinées à la sculpture du moyen-âge; mais, dans l'impossibilité où il a été jusqu'à présent d'obtenir la réunion au Louvre des monuments qui complètent cette collection, il a pensé qu'il fallait donner satisfaction à l'attente du public, en livrant à ses études ce nouveau musée qui s'achèvera sous ses yeux.

— On estime que près de six millions de personnes auront visité le palais de cristal.

— Le dernier jour de l'Exposition a été favorisé par un temps magnifique; cependant, la foule des visiteurs n'a pas été aussi considérable que l'on s'y attendait généralement. On remarquait dans cette dernière journée un échange de pourparlers animés entre les visiteurs et les exposants, qui s'occupaient de placer leurs produits afin de n'avoir pas la peine et l'embarras de les remporter chez eux. Il est certain qu'une grande quantité d'objets artistiques, de bijoux, de petits meubles, de modèles et d'articles de goût resteront ainsi dans les îles britanniques, ou s'en iront dans une direction tout à fait opposée à celle du pays qui les a produits. Les orgues, les pianos et une partie des instruments de cuivre faisaient retentir l'édifice de leurs derniers accents.

Vers quatre heures, M. le surintendant Pearce a fait placer au coin sud ouest de la galerie, en face la fontaine de cristal, des dames et des jeunes gens, engagés comme choristes pour accompagner l'exécution de l'hymne national sur tous les orgues à la fois. Tout le monde s'étant découvert, les orgues ont commencé le chant, qui a été repris aussitôt par le chœur et achevé au milieu d'une triple salve d'applaudissements.

Tel a été le dernier acte de cette grande manifestation industrielle, que l'opinion publique a constamment favorisée de son concours empressé et de son approbation enthousiaste.

A cinq heures vingt minutes, les cloches et les gongs ont commencé à sonner dans toutes les directions pour avertir le public qu'il était temps de partir. Alors les acclamations ont éclaté sur tous les points, se sont croisées dans tous les sens, pour le prince Albert, pour lord Granville, pour M. Paxton, pour la commission royale, etc.; et, quoique la nuit commençât à tomber, personne ne semblait vouloir quitter l'édifice.

Les constables, réunis aux soldats du génie, se sont formés en pelotons, et, poussant graduellement la foule devant eux, ont fini par faire évacuer complètement l'édifice. Il était sept heures passées quand les derniers spectateurs sont sortis.

(*Morning-Chronicle*.)

— Il résulte d'une statistique générale du département du Nord récemment publiée par les journaux de Lille que ce département sur une population de 1,077,409 français et 80,876 étrangers renferme 2,951 mendiats et vagabonds, et 5,696 individus sans moyens d'existences connus : total : 8,647. En admettant que sur ce chiffre il n'y ait ni un seul mineur, ni un seul étranger, là auraient dû se borner les radiations opérées sur la liste du suffrage universel par la loi du 31 mai. Or la liste du suffrage universel comprenait 291,000 noms : la liste du suffrage restreint n'en contient plus que 142,000. Le chiffre des exclusions atteint donc 149,000, c'est-à-dire dépasse de 140,000 et plus le nombre des mendiants, vagabonds et gens sans aveu. — A. Bureau.

— Le *Propagateur républicain* énumère les associations qui existent dans [illegible] l'arrondissement de Sedan, et qui sont en pleine voie de prospérité. Ce sont les suivantes :

1. Epicerie sociétaire de Sedan et caisse de secours mutuels; 2. Boulangerie sociétaire de Sedan; 3. Association des bottiers-cordonniers de Sedan; 4. Association des tailleurs de Sedan; 5. Caisse de retraite des ouvriers de Sedan; 6. Auberge sociétaire de Balan; 7. Auberge, commerce de farines, épicerie et boucherie sociétaires de Bazeilles; 8. Auberge et épicerie sociétaires de Remilly; 9. Auberge et épicerie sociétaires d'Autrecourt; 10. Auberge et épicerie sociétaires de Chéveuges; 11. Auberge et épicerie sociétaires d'Illy; 12. Auberge et boucherie sociétaires de Givonne; 13. Auberge et épicerie sociétaires de Villers-Cernay; 14. Epicerie sociétaire d'Angecourt; 15. Auberge sociétaire d'Angecourt; 16. Auberge sociétaire d'Haraucourt; 17. Association ferronnière de Vrigne-aux-Bois.

— Un amateur connu par son goût prononcé pour les sciences physiques et naturelles, M. de Montheulin, vient de mourir dans une propriété qu'il possédait aux environs de Paris, dans un âge très avancé. Il s'était occupé particulièrement d'aérostation, et il laisse, par son testament, une somme de 10 000 fr. pour être donné en prix à la personne qui inventera une machine aérostatique au moyen de laquelle elle se dirigera en ligne droite dans les airs. C'est la Société d'encouragement qui est chargée de choisir le jury qui doit décider la question et adjuger le prix, s'il y a lieu.

— Hier, à midi, les ouvriers ont descendu de son piédestal, à l'entrée du carré des fêtes, aux Champs Elysées, la belle statue équestre de Guillaume-le-Conquérant, dont tous les journaux ont parlé avec louanges.

Elle a été placée sur un énorme truc, puis conduite au chemin de fer de Rouen, qui va la porter à Falaise, où elle sera inaugurée dimanche 26 du courant.

Cette colossale statue pèse 7,200 kilogrammes.

SALLES D'ASILE. — Les examens des aspirantes à la direction des salles d'asile auront lieu à la Sorbonne dans le courant de novembre prochain; et le cours de l'Ecole Normale, qui a pour but de préparer les aspirantes à remplir ces fonctions, devra recommencer au 1[er] janvier suivant.

Ce cours est gratuit. On y reçoit des pensionnaires et des externes. Des bourses et des demi bourses sont accordées par M. le ministre aux personnes qui sollicitent et méritent cette faveur.

Les personnes de Paris ou des départemens qui désirent profiter de ces avantages, peuvent se faire inscrire dès à présent, soit au ministère de l'instruction publique (2e division) soit à l'Ecole Normale des salles d'asile, rue des Ursulines, 10.

— Le lundi, 20 octobre, à trois heures et demie, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 5, un nouveau cours particulier de musique vocale et d'harmonie.

— La librairie de la Propagande démocratique, rue des Bons-Enfants, 1, à Paris, vient de mettre en vente les *Paysans sous la Royauté*, par le citoyen C. Joigneaux, représentant du peuple. Prix : 50 c.; par la poste, 60 c.

Variétés.

L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ET LES LOIS SOCIALES.

XVIII.

UNITÉ DES LOIS PHYSIOLOGIQUES ET DES LOIS SOCIALES.

Loi d'embryogénie individuelle et sociale.

Faut-il s'étonner que l'instinct d'unité, d'ordre, d'harmonie dont nous croyons avoir démontré l'innéité n'ait eu, dans l'histoire, comme toutes les autres passions, que des essors bruts, confus, incohérents, excessifs, et ait donné lieu à de monstrueux despotismes? Veut-on savoir en vertu de quelle loi tout progrès humain et social a été une cause de souffrances et de crises historiques? pourquoi tout effort de liberté, d'émancipation a été partiel et n'a pu s'opérer qu'au prix de servitudes partielles?

Une seule loi peut rendre compte de ces phénomènes : c'est une loi qui préside à la formation de tous les êtres, à la création universelle; c'est la loi embryogénique en vertu de laquelle les organismes de l'être humain se forment par fractionnements primitifs, par excès successifs, par balancements alternatifs, par équilibration graduelle, avant de se développer solidairement et harmoniquement.

Pour nous convaincre que l'ordre normal se crée dans la société de la même manière que l'ordre physiologique se forme dans l'individu, précisons en quelques mots cette principale loi de l'embryogénie individuelle :

Dans l'œuf humain, dans l'organogénie de l'homme comme dans celle de tout animal, que découvre-t-on au début de la création embryonnaire? On découvre deux sacs germinateurs parfaitement pareils qui représentent les deux moitiés symétriques de l'être. Chacun de ces sacs germinateurs est composé de trois feuillets distincts. Le feuillet externe dit *séreux*, qui contient en germe l'organisme de sensibilité ou de relation, développe successivement la moëlle épinière, le cerveau, les vertèbres, le crâne, les organes des sens; il prend d'abord des dimensions exagérées; il opprime et refoule tous les autres germes de l'embryon. Ce n'est qu'ensuite que l'action plastique se porte sur le feuillet *vasculaire* contenant l'organisme de circulation, pour former successivement le cœur, les vaisseaux périphériques, le système sanguin, et que ce second feuillet germinateur refoule à son tour le premier, le réduit à de justes proportions, et prend lui-même, relativement à l'ensemble, des grandeurs démesurées. En dernier lieu seulement apparaît le feuillet *muqueux*, qui renferme l'organisme de digestion et d'où sortent successivement le canal intestinal et ses nombreuses dépendances, glandes, poumons, foie, pancréas, etc. Cet organisme de digestion réduit à son tour les proportions des organismes de circulation, de même que ceux-ci avaient amorti les organismes de sensibilité ou de relation. L'excès primitif de développement fait ainsi la base de la *loi d'équilibration des organismes* et se répète dans toute l'organisation. Chaque organe en particulier débute par exagérer ses dimensions relatives; il est ramené et contenu ensuite par des excès de développement qui se manifestent ailleurs jusqu'à ce que, l'action formatrice étant terminée, tout se constitue et se fixe dans les rapports normaux, réguliers, pondérés, qui nous sont connus chez l'adulte. Dès que les organes sont ainsi formés, ils continuent à se développer, mais simultanément, solidairement, harmoniquement. Il y a association et unité d'action entre eux. L'organisme de relation nerveuse ou de sensibilité agit librement et sans entrave jusqu'aux dernières extrémités des membres; l'organisme de circulation envoie le sang à toutes les parties de l'être; l'organisme de nutrition fonctionne pour tout le corps, de telle manière que l'action de chaque organe devient inséparable de celle des autres. Si chaque organisme a paru successivement perdre en importance relative ou exclusive dans son association avec les organismes voisins, il y a gagné en somme une vie plus large, plus intense, la vie de l'être tout entier.

Les organes du corps humain, dans leur formation successive et dans leurs rapports réciproques, ont fait ainsi de la force, de l'oppression, de la guerre, de l'association partielle, de la liberté exclusive, de l'ordre transitoire, faux et incohérent, avant de faire de l'association complète, de la liberté intégrale, de la solidarité, de la paix, de l'ordre stable, vrai et harmonique. C'est par des révolutions et des réactions successives que l'ordre, la liberté, la solidarité, l'attraction sont devenus la même loi vivante pour tous les éléments qui composent l'individu.

Eh bien! dans l'œuf social, si je puis ainsi dire, dans l'organogénie de l'être collectif, telle race, telle caste, telle classe grandit, monopolise le pouvoir, la propriété, la vie sociale, s'exagère aux dépens des autres races et des autres classes qu'elle refoule et subjugue, jusqu'à ce que celles-ci, développant également leurs germes d'institutions et de progrès, réduisent les précédentes à des proportions plus justes, plus normales. Telle passion qui se développe sous telle forme organique de société, s'arroge le sceptre de l'autorité, de l'usurpation et comprime toutes les autres aspirations de l'être collectif. Telle institution qui n'est que l'organe social d'un besoin physiologique s'exagère au profit d'un certain nombre d'individus et s'impose oppressivement à tout le reste de la société, jusqu'à ce qu'une institution naissante, organe nouveau, réagisse sur elle et la fasse entrer dans les limites voulues par le plan de la création sociale définitive.

Dans toute société en formation embryonnaire, on distingue une couche sociale externe, supérieure, qui s'initie la première à la sociabilité, à la science, qui forme caste, c'est-à-dire se constitue une domination à elle, un ordre social à son image, érige en lois gouvernementales ses instincts, ses passions, sa liberté, absorbe la vie collective pour satisfaire ses besoins de sensation, d'affection, d'instruction, d'activité, de bien-être, de luxe, et ne cesse de croître exclusivement que lorsqu'elle a formé dans le corps social son système cérébro-spinal, c'est-à dire *son organisme de sensibilité et de relation*, les organes de l'autorité, de la volonté, du pouvoir, de l'imagination religieuse, de la mémoire traditionnelle, de l'intelligence collective, en un mot la centralisation nerveuse du corps social. C'est la phase de création embryogénique des gouvernements théocratiques et militaires.

A peine cette couche sociale supérieure a-t-elle atteint son excès d'accroissement et de domination, qu'une seconde classe vient prendre révolutionnairement sa part des mêmes droits de développement et fait coïncider son émancipation avec une nouvelle création sociale qui multiplie dans la même proportion les bienfaits de la liberté, de la propriété, du pouvoir, du bien-être et du luxe. Cette seconde classe constitue un nouvel ordre d'institutions convenant spécialement à ses instincts dominants, et crée à son tour *l'organisme de circulation*, le système sanguin du corps social, c'est-à-dire ses organes de commerce, d'échanges, de crédit, de communications régulières. C'est le moment de la prépondérance au sein de chaque société de la classe intermédiaire, de la classe commerçante et traficante, le moment où les grandes cités commerçantes, les puissances maritimes éclipsent sur la scène de l'histoire la domination des hautes classes théocratiques et militaires, féodales ou monarchiques. Cette classe intermédiaire fait encore de l'ordre et du gouvernement en suivant la loi de sa propre liberté, la loi de ses passions et de ses intérêts mêmes; mais comme ce système d'ordre, de gouvernement ou de liberté partielle est encore oppressif pour une partie du corps social, il a pour effet de déterminer de nouvelles révolutions organiques.

En effet, cet organisme intermédiaire de circulation sociale est bientôt refoulé lui-même comme trop usurpateur, comme trop parasite par *l'organisme de nutrition* qui contient les organes vraiment travailleurs, vraiment producteurs, le canal intestinal de la société, et qui réclame à son tour une organisation aussi large que celle des appareils précédents, une répartition plus juste dans la vie du corps social. A cette crise de formation de l'organisme nutritif correspondent les guerres industrielles, les insurrections d'esclaves, de parias, d'ilotes ou de prolétaires. Toute société parvenue à cette troisième création aspire à une équilibration complète de ses organismes, à une organisation régulière de ses moyens de production, de circulation et de consommation, à un nouvel idéal d'ordre, de justice, de liberté et de bien-être commun, et se dissout dans ses propres convulsions si elle ne peut l'atteindre.

Ces diverses phases d'embryogénie sociale ont eu sur la terre plusieurs théâtres, plusieurs moules dont il reste encore plusieurs épreuves. La Providence n'a pas voulu exposer la société humaine à périr toute entière dans une seule crise de sa vie fœtale, et c'est pourquoi elle a créé plusieurs formes embryonnaires de société dont les plus avancées résument les inférieures et progressent sur elles. L'action créatrice, pour former des organes sociaux, a dû s'élever du simple au composé et agir successivement, puis simultanément dans l'œuf social de la famille, dans l'œuf social de la tribu, de la caste, de la cité, du petit Etat, du grand Etat et de la confédération des peuples. On peut reconnaître que chaque période embryonnaire de la société a eu pour caractère dominant la dominance même d'un genre d'instincts ou de passions qui cherchait une satisfaction sociale. Ainsi aux premiers noyaux des petites sociétés éparses correspond la satisfaction instinctive, animale des sens et des besoins végétatifs qui absorbaient toute la vie commune. Ensuite, c'est l'amitié *édennienne*, première passion vraiment sociale, qui envahit dans son égalité confuse tous les rapports humains. Dans telle autre forme de société fœtale, comme on l'observait naguère encore dans certaines îles de l'Océanie, l'amour paraît le besoin social dominant. Au Patriarchat les excès de l'affection de famille qui usurpait tous les pouvoirs sociaux. A la Barbarie les excès de l'ambition conquérante. A la Civilisation, enfin, les excè

gouvernementaux de la passion d'unité spirituelle ou temporelle, de l'ordre religieux ou politique. Cette loi du progrès partiel, d'excès primitif et d'équilibration graduelle qui embrasse toutes les phases embryonnaires de la grande société humaine s'est reproduite dans l'histoire de chaque société en particulier; car on peut reconnaître les excès de l'amitié dans les institutions d'égalité, dans le communisme qui marque les débuts du christianisme, la prédominance de l'amour dans la chevalerie du moyen-âge; les excès de l'ambition dans les luttes monarchiques qui ont aidé à la formation des grands Etats européens; enfin les préoccupations excessives de l'attachement familial dans l'œuvre dominante de la classe bourgeoise, qui marque la vieillesse de notre société.

Maintenant, la même loi qui équilibre les organes dans le corps humain en les associant, en les solidarisant, et qui fonde l'harmonie des fonctions, l'unité d'action physiologique, est appelée à équilibrer les organes collectifs dans le corps social, à solidariser les services publics, à harmoniser les intérêts des individus, des familles, des races, des classes et des peuples, à étendre l'action nerveuse de la sympathie, de la sensibilité, de la volonté ou de la liberté à tous les membres de l'être collectif, à garantir les bienfaits de la circulation et de la nutrition à toutes les parties de la grande société; enfin à favoriser le même droit de développement simultané et pondéré à tous les besoins, penchants, passions et facultés sociales de l'homme. Cette loi embryogénique d'excès successifs et de balancement alternatif, c'est l'histoire de toutes les créations, de toutes les genèses, de tous les progrès. C'est l'histoire des nations conquérantes, des guerres de races, de castes, de classes, de partis; l'histoire des institutions naissantes, des révolutions et des réactions qui les suivent. Et la grande révolution, décisive, générale, que tous les esprits prévoient, que tous les cœurs pressentent, que tous les événement présagent, n'est pas autre chose que la grande crise qui doit équilibrer, pondérer, mettre en libres rapports de proportions, d'affinités et d'harmonie tous les organismes sociaux, toutes les sociétés embryonnaires; qui doit constituer définitivement la véritable société humaine sur le globe; c'est l'enfantement de cette société définitive, la délivrance générale, la naissance à la vie universelle de l'être collectif et un qui se nomme l'HUMANITÉ!...

Cette religieuse analogie de formation entre l'homme et la société est à peine indiquée par nous. Elle exigerait un développement que ne permet pas le genre de publicité de ce travail. Après nouvelles études, nous espérons la reprendre sous une autre forme de publicité. C'est tout le mouvement organique à mettre en parallélisme avec le mouvement social.

Il n'y a pas une loi d'organogénie reconnue par la science moderne dont on ne puisse reconnaître l'action dans la création sociale. Les institutions de la société étant simplement les instruments collectifs des besoins, des penchants, des passions et des facultés dont les organes sont les instruments individuels, il n'est pas étonnant qu'elles se forment de la même manière que ces organes eux-mêmes. Ainsi de la loi dite d'*homœozygie* ou d'*association des organismes*, qui veut que tous les organismes, à leur début chez le très jeune embryon, soient fractionnés, divisés, subdivisés à l'infini et que le but final des développements organiques soit d'agréger, d'associer ces parties séparées et disjointes, on peut faire découler le fractionnement d'institutions, le morcellement d'intérêts qui constituent également la condition première des sociétés embryonnaires; on peut faire découler la solidarité la plus parfaite qui est le but final des organismes sociaux. Comme la vie de l'embryon est purement végétative, assujettie, dépendante, parasitique; comme, dans le fœtus et dans l'enfant nouveau-né, les muscles ont le mouvement automatique et non le mouvement volontaire; comme tous les actes de cet âge de l'être sont sous la dépendance étroite de l'organisme, il est facile de reconnaître que le parasitisme est le fait dominant des sociétés embryonnaires, que leur vie est également asservie, comprimée, automatique, végétative, étroitement dépendante des conditions d'accroissement. Et de même que dans chaque classe d'animaux plus la vie parasite ou embryonnaire est longue, plus sont nombreux et parfaits les organismes qui les composeront, on peut affirmer que le nombre et la perfection des institutions sociales sont en raison directe du temps employé à leur formation. Tout le règne animal étant appelé à concourir au perfectionnement de l'organogénie de l'homme qui le résume en entier, on peut en induire que l'organogénie sociale doit résumer, utiliser et dominer toute la création terrestre. Puisque la constitution de l'homme est en réalité un petit monde, la société humaine doit avoir le même genre d'unité au point de vue collectif. La *loi centripète des formations*, reconnue la seule vraie en embryogénie, après de longs débats, est également vraie pour l'être collectif; car de même que la matière vivante, en s'organisant dans l'embryon, se meut d'abord de la circonférence au centre et se concentre ensuite en se perfectionnant et afin de se perfectionner, il est incontestable que les sociétés humaines se forment également des extrémités au centre et se centralisent ensuite de plus en plus pour progresser avec plus d'ensemble et d'unité.

Puisqu'il est tout simple que nos organes de la vie animale et de la vie végétative ne remplissent leurs fonctions spéciales qu'en proportion de leur développement, de leur formation, il est tout aussi simple que nos passions sociales ne puissent prendre un bienfaisant et harmonique essor avant la création et la vulgarisation complètes des institutions qui leur servent d'organes collectifs. Puisqu'il faut la formation complète du foie et de l'estomac dans l'homme, pour qu'il y ait sécrétion de bile et de suc gastrique, la formation complète du cerveau pour qu'il y ait développement des facultés, des penchants et des talents industriels, il est naturel qu'il ne puisse y avoir de richesse, d'ordre et de science générale là où les arts et les sciences sont à peine découverts ou ne sont pas vulgarisés. Comme les divers organes du cerveau ne se développent pas simultanément, les diverses sciences ne se forment pas simultanément non plus. Comme il y a plusieurs degrés dans le développement de la conscience, de la sensation, des désirs ou des besoins, de la pensée ou de la réflexion de l'individu, il y a plusieurs degrés dans l'éclosion des sentiments et des besoins généraux, dans le développement de la conscience et de l'esprit publics. Enfin, comme c'est en vertu de lois préconçues par Dieu et inhérentes à l'être que les organes prennent constamment telle forme, telle situation, servent à telle fonction, ont tel rapport de connexion avec d'autres organes, suivent invariablement telle règle de formation, d'accroissement, d'association et d'harmonisation, c'est bien également en vertu de mêmes lois préconçues par Dieu, innées, fixes, immuables, que les besoins, les instincts, les passions qui meuvent ces organes, prennent dans les sociétés tels essors identiques, se manifestent par les mêmes institutions, occupent telle situation, telle fonction dans l'économie sociale et aspirent à la même harmonie extérieure.

Si les qualités organiques et sociales n'étaient pas innées et déterminées, la société et l'être humain ne seraient que confusion. Si tous les penchants, toutes les facultés primitives ne dépendaient pas d'une organisation physiologique et ne réclamaient pas, pour leur développement, une pareille organisation sociale, il n'y aurait pas plus d'ordre physiologique que d'ordre social. Si la détermination du juste et de l'injuste, du bien et du mal, du vrai et du faux ne reposait pas sur un sentiment intérieur et ne se développait pas avec lui, nous n'aurions pas ce sentiment extérieur. Si les lois positives de la pensée n'étaient pas également innées, il n'existerait ni logique, ni philosophie, ni langue, ni science humaine.

Puisque toutes ces conditions d'ordre organique, d'ordre moral et d'ordre intellectuel existent et se développent tous les jours, c'est que la liberté humaine contient en elle-même ses propres lois; c'est que les lois physiologiques sont les véritables lois créatrices et conservatrices des sociétés; c'est que le véritable code social est le code passionnel gravé par Dieu dans l'organisation de l'homme.

Pendant que l'embryogénie explique pourquoi tous les besoins humains n'ont pu être développés et satisfaits que graduellement par la création sociale, pourquoi les bienfaits de cette création ont été le privilége de quelques-uns avant d'être le droit commun de tous, — la physiologie de l'homme adulte révèle comment, en associant, en solidarisant les organismes sociaux, toutes les parties de l'être collectif peuvent jouir des mêmes droits de développement et réaliser une harmonie parfaite.

S'agit-il d'économie sociale? le genre tout particulier de nutrition, de circulation et d'assimilation qui fonctionne dans l'embryon; l'inégalité, l'incohérence de sa formation et de son entretien nous font comprendre pourquoi les premières institutions d'industrie, de commerce et de subsistance créées dans la société par ces besoins physiologiques ont été si imparfaites et n'ont tourné qu'au profit des premiers nés à la vie sociale. — Mais la physiologie de l'homme adulte, en nous présentant un modèle parfait d'économie dans les mêmes mouvements de nutrition, de circulation et d'assimilation, nous démontre que l'association et la solidarité sont le seul moyen d'établir le même équilibre entre la production, la circulation et la consommation des richesses sociales.

S'agit-il spécialement de cet instinct de prévoyance, de conservation et d'individualisme qui rend le sentiment de propriété inné à l'homme et même aux animaux? L'embryogénie nous aide à comprendre pourquoi cet instinct de propriété n'a été dans les sociétés lymbiques un des premiers liens de l'ordre social qu'à la condition de se traduire par des excès de conquête, d'égoïsme, par des violences, des fraudes, par l'usure, la corruptibilité, la vénalité, le vol; comment ce besoin d'appropriation a constitué à lui seul le parasitisme de l'embryogénie sociale et a détenu le sol, l'industrie, le luxe, la vie des masses, ainsi que les premiers organismes en formation dans l'embryon s'approprient la vie utérine, détiennent le placenta et absorbent toute l'action formatrice. — La physiologie de l'homme adulte nous montre ce fait d'appropriation parasite complétement transformé, car c'est par une activité propre intérieure autant qu'extérieure, par le travail associé d'une série d'organes et par une sorte de mobilisation des choses nécessaires à sa vie que l'homme s'assimile, en raison de ses forces et de ses besoins, non seulement les substances de la nature, mais encore les affections et les idées de ses semblables.

L'embryogénie nous fait comprendre encore comment la société n'a pu créer d'abord qu'au profit de quelques-uns les jouissances et les arts qui correspondent aux attractions des sens; comment pour la vue l'art du beau, la peinture, la statuaire, l'architecture; pour l'ouïe l'art musical et ses magiques harmonies; pour le goût l'art culinaire et tous ses raffinements; pour l'odorat l'art des parfums; pour le toucher les mille splendeurs et douceurs du luxe ont exigé une longue série d'efforts créateurs et ont dû répandre leurs premiers bienfaits sur la petite société choisie avant de les étendre à la société universelle. — Mais la physiologie nous prouve que les instincts créateurs de ces arts et les besoins qu'ils doivent satisfaire sont plus ou moins innés chez tous les hommes, que par conséquent ces lois de privilége doivent se transformer en lois démocratiques et réclament pour leurs développements la même éducation sociale.

Même logique pour toutes les passions, pour toutes les facultés et pour toutes les institutions qu'elles impliquent.

Il n'y a pas, comme on l'a vu, jusqu'à la loi physiologique présidant au besoin de la parole, à la locomotion de la pensée qui, dans l'embryogénie sociale, n'ait pu créer les langues, l'art oratoire, les signaux, l'imprimerie, la télégraphie électrique, la presse, la littérature, qu'aux prix d'un long babélisme et de douloureux efforts; mais qui, sous la lumière de la véritable physiologie sociale, ne devienne un décret vivant d'association et de solidarité démocratique entre les hommes, les races et les peuples, puisque ses créations récentes tendent à donner à la pensée, à la sensibilité et à la volonté de l'humanité entière la puissance d'unité et d'électricité sympathiques dont jouit le système nerveux dans l'homme.

Il n'y a pas jusqu'au besoin physiologique de locomotion matérielle qui, après avoir créé péniblement et graduellement dans l'embryogénie sociale les voies de communication les plus rapides, les voitures, les chemins de fer, la navigation maritime et même la navigation aérienne, ne doive faire remplir à ces appareils la fonction que joue la circulation sanguine dans le corps social, multiplier et harmoniser sur la terre tous les mouvements des choses et des êtres et devenir par conséquent un des principaux organismes d'association et d'unité humaine.

Un pays qui, comme la France déjà, comme l'Europe bientôt, a constitué son unité morale et sociale, a formé ses organismes centraux, sa circulation d'idées et d'intérêts, son esprit public, sa hiérarchie concentrique, peut sans péril affranchir tous ses membres, appeler à l'émancipation complète et à toute la liberté de la vie sociale ses moindres groupes de population. Sa centralisation et son unité au lieu d'y perdre y gagneront une puissance nouvelle, comme le cœur de l'homme ne peut que gagner à ce que l'impulsion qu'il donne au sang artériel se continue jusqu'aux extrémités capillaires des membres et à ce que l'action propre des vaisseaux capillaires lui renvoie le sang veineux de ces extrémités.

Quand l'architecte a achevé son édifice, il le débarrasse de l'échafaudage d'étais qui protégeaient sa construction et il le laisse braver l'épreuve du temps par ses propres lois de solidité et d'équilibre.

Quand la nature physiologique a terminé sa création embryonnaire, quand elle a fait servir toutes les forces organiques de la mère à la formation complète des viscères, des organes, des ramifications nerveuses et sanguines de l'enfant, elle délivre ce dernier de la contrainte de l'utérus, de tous les ligaments et membranes temporaires, *chorion, amnios, placenta, cordon ombilical*, et elle laisse ses membres se développer désormais, dans un milieu nouveau, d'après les lois de son organisation propre.

Il en est de même de la contruction embryogénique de la grande société humaine. Du jour où cette grande société normale s'est créé tous les organes artificiels en rapport avec les organes physiologiques; du jour où ses systèmes circulatoires de nutrition, de sensibilité et de volonté relient sympathiquement et solidairement toutes les parties du grand corps collectif, elle peut renverser l'échafaudage de lois de contrainte qui protégeaient cette fondation organique et ne doit plus, dans l'intérêt de son développement et de l'ordre lui-même, obéir qu'aux lois de sa nature et de sa liberté propre.

Ferdinand Guillon.

Tribunal de commerce de la Seine.

L'affaire de M. Savalette contre M. Langlois et contre M. Oudiné a été appelée mardi devant le tribunal de commerce de la Seine.

Mᵉ Bordeaux, agréé de M. Savalette, prend des conclusions par lesquelles il demande la résiliation de la vente qui lui a été consentie par M. Langlois, avec l'autorisation de M. Reyre, commissaire du gouvernement près la loterie des Lingots d'or, des 500,000 derniers billets, la restitution de la somme de 100,000 fr. qu'il a versée à la Banque de France à titre de garantie, et 250,000 fr. de dommages-intérêts.

Mᵉ Petitjean, agréé de M. Langlois, pose des conclusions tendantes à ce que le tribunal se déclare incompétent, et sur l'invitation de M. le président plaide son déclinatoire.

Mᵉ Emion, avocat de M. Oudiné, déclare s'en rapporter à justice sur la question de compétence.

Après avoir entendu Mᵉ Bordeaux, le tribunal se déclare compétent et retient la cause.

Mᵉ Bordeaux, s'expliquant sur le fond de la contestation, s'exprime en ces termes :

« Lors du traité du 26 août, M. Langlois avait en réserve un nombre considérable de billets. Il a fait ouvrir plusieurs dépôts, notamment dans le passage Jouffroy, où il les faisait vendre jusqu'à un franc 50 centimes. Il a ainsi, au mépris de la convention, ouvert une concurrence déloyale qu'il n'avait pas le droit de nous faire.

Sommes-nous fondés dans notre réclamation?

Voyez le traité; je n'ai pas pris l'engagement de prendre cinq cent mille billets dans toutes les conditions, j'ai pris seulement l'engagement de prendre les cinq cent mille derniers billets. Ma foi a été trompée; j'ai été induit en erreur. Ce fait est-il contestable?

Notre adversaire avoue qu'il existait encore un million cinq cent mille billets, indépendamment de ceux qu'il nous a vendus. Il spéculait sur ces billets. Dans les trois jours qui ont précédé le traité, M. Langlois avait envoyé un grand nombre de billets en province : il les a fait revenir pour les vendre à prime dans ses dépôts. Ce fait est constaté par les procès-verbaux dressés d'après les ordres de M. le préfet de police, et par des livres qui sont entre les mains de M. Oudiné.

M. le préfet de police a fait fermer les bureaux dans lesquels l'administration de la loterie faisait ainsi un commerce illicite de billets. Il est donc établi jusqu'à l'évidence que les billets étaient vendus par les agents de la Loterie, et l'autorité a prescrit à cet égard des mesures sévères. Nous avons été ainsi entravés par M. Langlois dans la vente de nos billets, nous n'avons pu ouvrir de dépôts, parce que le public n'aurait pu reconnaître les dépôts autorisés avec ceux qui ne l'étaient pas. C'est donc par le fait de M. Langlois que nous n'avons pu placer nos billets; c'est dans ces circonstances que je demande la résiliation du traité, la restitution des cent mille francs que M. Savalette a versés, et des dommages-intérêts; quant à leur importance, le tribunal sera à même d'apprécier : l'autorité a constaté que 70,000 billets avaient été vendus dans le dépôt du passage Jouffroy.

Mᵉ Emion, avocat de M. Oudiné : — Nous ne nous opposons pas à la résiliation du traité intervenu entre M. Langlois et M. Savalette. Lorsque ce traité a été fait, on croyait qu'il était dans l'intérêt de tous. Il était avantageux pour l'administration, puisqu'il facilitait l'écoulement d'un grand nombre de billets; il était avantageux pour M. Langlois, qui avait une remise de 10 pour 100 sur leur placement; enfin il était avantageux pour M. Savalette puisqu'il devait trouver un bénéfice en les vendant au-dessus de leur prix d'émission. Mais lorsqu'on a connu l'administration de M. Langlois, lorsqu'on a su qu'il avait, avant le traité, envoyé des billets en province pour les faire revenir à Paris et les vendre avec prime à son profit, l'autorité s'est émue, et sur la plainte de M. Savalette, a fait constater les faits par M. Baudrot, commissaire de police.

Je n'ai pas ces procès-verbaux, qui font partie de l'instruction à laquelle se livre l'autorité, mais voici un extrait du procès-verbal de M. Baudrot, qui constate que M. Langlois faisait vendre des billets par ses employés. M. Langlois a protesté contre ce procès-verbal, en déclarant que les billets avaient été pris par ses employés, qui avaient dit les envoyer en Ecosse et dans les départements. M. Oudiné déclare donc s'en rapporter à la justice sur la question de résiliation du traité; quant à la demande en dommages-intérêts, il est évident qu'elle ne saurait l'atteindre.

Mᵉ Petitjean, agréé de M. Langlois. — J'avais l'honneur de vous dire tout à l'heure que M. Langlois désirait plaider au fond pour ne pas retarder le tirage de la loterie. Personne plus que lui ne désirait le jour de l'audience, parce qu'il lui importait de faire cesser toutes les injures, toutes les calomnies, toutes les diffamations qui, depuis quelque temps, ont été débitées sur son compte. Mon principal adversaire, Mᵉ Bordeaux, vous disait il n'y a qu'un instant : « Je n'ai pas de preuves, mais M. Oudiné va vous les fournir. » J'ai entendu M. Oudiné, et je n'ai trouvé dans sa plaidoirie aucune preuve, aucune articulation précise des faits qui nous sont reprochés. Ce n'est pas que M. Langlois s'oppose à la résiliation du traité, il s'en rapporte à la justice sur ce point : ce qu'il veut seulement, c'est que la lumière se fasse et que justice soit rendue.

M. Reyre joue ici un singulier rôle. S'il a fait une faute en faisant le traité du 26 août, il ferait mieux d'en convenir et de ne pas rejeter sur M. Langlois une responsabilité qui lui revient tout entière.

C'est M. Reyre qui a poussé M. Langlois à faire un traité; c'est peut-être lui qui a été chercher M. Savalette. M. Savalette est un homme d'une grande fortune, qui jouit d'un grand crédit, et M. Reyre lui a dit : « La loterie m'ennuie, il faut m'en débarrasser. »

M. Savalette demande la résiliation du traité ; mais il a pris 73,000 billets qu'il a vendus. On a pu voir sa boutique et sa lanterne à gaz briller sur le boulevard, et je pourrais lui répondre par une fin de non recevoir tirée du commencement d'exécution. Je n'en ferai rien ; je me contente de m'en rapporter à la justice sur ce point.

Il demande des dommages-intérêts, 250,000 francs. C'est quelque chose, et sur quoi le fonde-t-il? Le jour même du traité M. Langlois a fermé tous ses bureaux ; il met ses adversaires au défi de prouver que, depuis ce jour, soit par lui-même, soit par aucun de ses employés, il ait vendu un seul billet de la loterie. La seule pièce qu'on lui oppose, c'est le procès-verbal de M. Baudrot ; or, M. Langlois a répondu à ce procès-verbal : deux de ses employés, les sieurs Aigre et Delafontaine, avaient pris un certain nombre de billets pour les envoyer à leurs correspondants d'Angleterre et des départements, ils en ont fait revenir une partie qu'ils ont vendue ; ce fait, contre lequel M. Langlois a toujours protesté, lui est complètement étranger. Sur la première plainte portée par M. Savalette, M. Langlois a été destitué. Qu'est-ce que cela prouve? M. Carlier n'a voulu rien entendre ; M. Reyre est pour quelque chose dans cette destitution, et, comme je l'ai dit, M. Savalette est puissant.

M. Carlier a agi, dans cette circonstance, avec une grande précipitation. Vous vous rappelez l'affaire de ce malheureux artificier Aubin, arrêté sur une simple dénonciation, comme accusé d'avoir volé le gouvernement et d'avoir soustrait un grand nombre de pièces d'artifice ; après une instruction minutieuse, il a été mis en liberté, et les magistrats ont été convaincus de son innocence. Vous parlerai-je du complot allemand, tous les Français qui étaient inculpés ont été mis en liberté après quelques jours d'instruction, et, quinze jours après, tous les étrangers étaient mis en liberté.

Lorsque le traité du 26 août a été fait, il ne restait plus que 440,000 billets à placer ; ils ont été mis dans une caisse à deux serrures ; une clé a été remise à M. Langlois, l'autre à M. Savalette. Tous les billets revenus des départements ont été loyalement remis à M. Savalette. Qu'arrive-t-il? M. Savalette et M. Justin font des annonces et ouvrent leur dépôt ; mais, en même temps, Aigre et Lafontaine et d'autres spéculateurs, qui avaient parcouru la province et qui avaient rapporté 1,500,000 billets, font concurrence à M. Savalette, et c'est sur ce motif qu'il demande 250,000 fr. de dommages-intérêts.

Quels sont les griefs apportés par M. Savalette? Il dit d'abord qu'au moment où on ne lui livrait qu'une partie des billets, il y en avait encore 10,000 dans les bureaux de la loterie. Où est votre preuve? je ne la vois nulle part.

Il dit ensuite qu'un plus grand nombre de billets, 40,000 environ, étaient entre les mains de M. Langlois et mis en vente par lui ou ses employés. Ceci s'explique : les sieurs Aigre et Lafontaine avaient des amis, l'un dans le Calvados, l'autre en Angleterre ; ils ont fait revenir les billets qu'ils leur avaient envoyés. M. Langlois ne peut pas être responsable de ces faits.

Il y avait dix billets doubles ; d'abord il n'y en avait que quatre, et ce fait a été expliqué par M. le préfet de police lui-même, comme une erreur typographique facile à comprendre sur l'impression de sept millions de billets.

Enfin, 30,000 billets seraient revenus de la province, et 2,000 auraient été vendus au préjudice de M. Savalette. Ceci s'explique encore. M. Justin a fait, avec les employés des messageries, un traité par lequel il s'est engagé leur livrer un grand nombre de billets ; ce traité a été exécuté, et les agents des messageries ont vendu aux spéculateurs ces billets, qui sont ainsi revenus à Paris. Mais je porte à mes adversaires le défi de prouver que M. Langlois ait trempé dans tout cela. M. Langlois a souvent été provoqué. On lui a demandé un million de billets en lui offrant de partager les bénéfices ; il a rejeté, comme il devait le faire, ces propositions.

Une dernière observation me reste à faire. La demande de M. Savalette est elle recevable? Qu'est-ce que l'opération en elle-même que M. le préfet de police a trouvée licite? Ce n'est autre chose qu'une opération de jeu, pour laquelle la loi refuse toute action en justice. Je conclus donc au rejet de la demande de M. Savalette.

Me Bordeaux avait commencé sa réplique, lorsque M. le président a déclaré que la cause était entendue et qu'elle était mise en délibéré à son rapport.

Nous donnerons le texte du jugement à intervenir.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous prions instamment ceux de nos amis qui sont en retard pour le renouvellement de leur abonnement de se mettre en règle le plus tôt possible. Nous rappelons également aux retardataires le service de la R. pour les 3e et 4e trimestre.

Ceux de nos amis qui sont dans l'intention de nous faire des demandes d'almanachs de 1852 sont priés de nous le faire savoir le plus tôt possible.

Nimes. — M. B. — Reçu les 12 et appliqué à la R. — Rem. fraternels.

Besançon. — M. L. — Reçu les 138. — Appliq. 59 à la R. et 18 comme cotis. extraord. — Fait les réab. — Nous all. v. adresser les primes. — Rem. affec. à tous.

Montpellier. — M. G. T. — Reçu v. lettre. — Nous v. expéd. par messag. 20|24 alm. — A. G. va v. envoyer les docum. — Amitiés de tous.

Barr, — M. H. — Reçu les 140. — Appliq. 108 à la R. et 32 à votre compte. — Affect. rem. à tous.

Rhodez. — M. D. — Reçu 48 et appliq. à votre R. — Affect. compl. et rem.

Lesplace. — M. L. — Reçu les 30. Fait les 2 abon., expéd. les livres.

Toulon. — M. D. — Reçu les 20. Fait les réab., expéd. les 2 *Man. Fourier*. — Affect. compl.

Raon-l'Etape. — M. L. — Reçu. Nous allons nous conformer à vos désirs.

Tournay. . . . . . . — Reçu les 40. Nous attendons les noms. — Rem. à tous et courage.

Bruxelles. — M. C. — Nous allons rép. à M. C. et écrire à J. Le journal en quest. ne nous est pas encore parvenu. — Amitiés de tous.

Bruxelles. — Reçu. Nous all. vérifier et vous répondre en vous adressant les reçus. Votre dernière commande est expéd., moins quelques commiss. qui seront faites la sem. proch.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 18 octobre. Au comptant le 5 p. 0|0 à 90 50, le 3 p. a 55 80; la Banque de France à 2,105 00; obligations de la ville Paris, 1415.—Chemins de fer : Versailles, rive droite, 260 00; rive gauche, 210 00; Paris à Orléans, 860 00 ; Paris à Rouen, 555 00, Rouen au Havre, 240 00; Avignon à Marseille, 210 00; Amiens à Boulogne, 258 00; Orléans à Bordeaux, 382 50; du Nord, 455 00; Strasbourg, 348 25; Nantes, 257 50.—Zincs Vieille-Montagne, 2,600, Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00; —Rente de Naples, 98 75; Emprunt Romain, 74 0|0; 5 p. 0|0 Belge 1840, 101 3|4; Espagne, dette active, 26 0|0; Lots d'Autriche, 430 00; Piémont dern. emp. 79 15; Obl. anc. 830 00; nouv. 890 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 65. 26 Octobre 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois: 6 fr.—Trois mois: 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priés de le renouveler sans retard.

Nous rappelons que le prix de l'abonnement se trouve réduit de près de moitié par l'offre de PRIMES, en livres de la Librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue. (Voir à la 8e page.)

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris et Dép. :	12 fr.	6 fr.	3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris et adressées à l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Les demandes d'abonnement sont aussi reçues chez les directeurs des messageries et les principaux libraires.

Pour l'Espagne et le Portugal, s'adresser à M. B. Joaquin Martinez, calle de la Montera, no 22, cto 2e de la Derecha, Madrid.

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES CI-APRÈS, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement	d'un an. . .	5 f. »
	de 6 mois. .	2 50
	de 3 mois. .	1 25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement d'un an,	2f. »
— de 6 mois,	1 »
— de 3 mois,	» 50

Nous donnons également en prime, parmi les nouvelles publications de l'Ecole sociétaire :

CRÉDIT COLLECTIF, par F. Coignet. . . . . 1 fr. 50

ORGANISATION POLITIQUE DU PEUPLE, par le même. 0 30

Ceux de nos amis qui sont dans l'intention de nous demander des ALMANACHS PHALANSTÉRIENS pour 1852 sont priés de nous adresser leurs demandes le plus tôt possible.

SOMMAIRE.

Visite aux associations.

LES ÉBÉNISTES,

Rue de Charonne, 7, cour Saint-Joseph.

Au fond de la cour Saint-Joseph s'ouvrent les bureaux de l'association des ébénistes. Leurs statuts qui nous ont été communiqués sont basés à peu près sur les mêmes principes que ceux des fabricants de limes, des menuisiers en fauteuils, et contiennent les clauses habituelles insérées à la demande de l'Etat qui a prêté aux ébénistes 75,000 francs, moyennant 5 0/0 d'intérêts, plus 1 0/0 à titre de *frais de surveillance*. Cette association fondée en octobre 1849 s'est ainsi trouvée une des plus favorisées, et bien que le paiement des intérêts à 6 0/0 lui soit un peu lourd, l'avance relativement considérable qu'elle a reçue lui a permis de prendre un développement très brillant. Elle a pu dans ses œuvres employer les matériaux les plus précieux et marier le travail au luxe.

Les ébénistes, après avoir obtenu la médaille d'argent à l'exposition industrielle française de 1849, ont envoyé à l'exposition universelle de Londres une bibliothèque en palissandre qui a fixé l'attention de la presse britannique et même européenne. Cette bibliothèque ornée de figures en relief est un de ces produits de transition qui relient l'industrie à l'art, l'ébénisterie à la sculpture. La société est fière des éloges que son chef-d'œuvre a obtenus; elle est animée, comme toutes les associations, de cet amour-propre corporatif qui, jusqu'à ce jour, s'était développé surtout sous le drapeau du régiment et qui dans l'avenir inspirera les qualités industrielles les plus fécondes.

En parcourant les salles nombreuses d'ateliers ou de magasins qui appartiennent aux ébénistes et qui occupent sur toute la longueur d'un étage un des côtés de la cour Saint-Joseph, nous avons en même temps admiré les produits de l'association et recueilli des explications verbales sur ses statuts. Nous traiterions ce dernier sujet avec plus de détails si nos précédentes visites n'avaient familiarisé nos lecteurs avec les principes fondamentaux de l'association ouvrière.

Le travail est payé *aux pièces*, règle générale, presque universelle des associations. Ce mode de rétribution met chez les ébénistes la journée à 3, 4 ou 5 francs; 3 francs 50 centimes en moyenne. La paie a lieu tous les samedis. Le capital social est formé par un apport de 100 francs en argent ou en outils demandé à chaque sociétaire et opéré à défaut de versement immédiat, par une retenue de 2 francs par semaine sur le salaire. Chacun en outre laissera au fonds social sur ses bénéfices une somme de quatre cents francs.

Ainsi l'apport total est de cinq cents francs comme chez les menuisiers en fauteuils et les tourneurs en chaises depuis la réforme de leurs statuts. Au delà de cet apport, l'argent qui serait placé dans l'association par un de ses membres porterait intérêt à cinq pour cent comme les prêts faits par des étrangers.

Pour prouver sa capacité industrielle, tout récipiendaire doit faire un noviciat de six mois, pendant lesquels il n'est soumis à aucune retenue de salaire et ne prend part ni aux bénéfices ni aux risques de l'association.

La question de la gérance est très délicate, très difficile à résoudre dans les associations ouvrières. La pensée qui les a fait naître est une protestation du travail exploité sans merci depuis des siècles par le capital et par l'habileté administrative. Après avoir secoué le joug du capitaliste et de l'homme d'affaires qui vivaient de ses sueurs, anéantissaient sa dignité, le réduisaient au rôle de ces rouages qu'on entretient uniquement dans la vue du profit qu'on en tire, les travailleurs ont voulu fonder leur association sur le travail seul; l'idéal de beaucoup d'entre eux eût consisté à se passer du capital comme de la gérance, à confier leur destinée tout entière à la puissance de l'outil.

Cette réaction était excessive; l'expérience apprit qu'il faut à l'industrie, même démocratique et fraternelle, un fonds social et des administrateurs. Mais les travailleurs dont les anciennes plaies ne sont pas encore cicatrisées, surveillent avec défiance ces deux auxiliaires inévitables, le capital et le talent administratif, redoutant de leur part des empiétements qui ramèneraient l'ancienne oppression. Il faut des prodiges de dévouement et de tact au gérant d'une association ouvrière pour n'être pas suspecté de tendances vers la restauration du patronat. Nous n'appliquons pas ces réflexions à l'association des ébénistes plus qu'à toute autre, mais par le fait elle a vainement cherché jusqu'à ce jour un homme qui répondit aux difficultés de cette situation. Après avoir changé trois fois de gérant depuis son origine, comprenant que cette instabilité dans la raison sociale nuisait aux relations commerciales de la société, elle a pris en quatrième lieu un gérant nominal, un travailleur qui n'est point chargé par le fait des fonctions administratives, bien qu'il ait sa place au conseil.

L'administration est dévolue à plusieurs fonctionnaires touchant un traitement de cent francs par mois. Le caissier reçoit en outre une somme de dix francs pour couvrir ses pertes, situation restreinte mais qui serait difficilement améliorée dans l'état moral et matériel des associations actuelles.

Les magasins de l'association des ébénistes sont une salle d'exposition remplie d'attrait. L'ébéniste façonne des pièces délicates et variées; il faut, nous a-t on dit dans l'association, huit ans pour faire un bon ouvrier. Mettez l'acajou, le palissandre dans ces mains exercées il en sortira des tables, armoires, commodes, bois de lit, secrétaires, bibliothèques, dont nous

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 26 OCTOBRE 1851.

PROMENADE DANS LES RUES DE LONDRES.

Agréments de la Tamise. — Avis aux mères françaises. — La Marseillaise en steamboat. — La jeune Angleterre. — Quelques types indous. — Consommateurs indigènes au buffet de l'Exposition.

La plus large des rues de Londres, c'est la Tamise. Voilà une rivière qui travaille, à la bonne heure! Je ne pense pas qu'il y ait au monde un fragment de fleuve aussi bien utilisé. Cette pauvre Tamise n'a pas le temps de débarbouiller sa face charbonnée. Jamais un instant de tranquillité pour épurer ses eaux, les roues des bateaux à vapeur ramènent sans cesse à sa surface le limon noir de son lit. Et quel limon! Toutes les immondices de l'immense capitale au grand complet. Ses ondes épaisses, grasses et couleur d'Alpaga, ressemblent à celles de la Bièvre, que l'on aurait étendues de manière à leur donner une puissance de brouillard capable de couvrir plusieurs kilomètres de terrain en largeur soir et matin.

Telle qu'elle est, cette eau ou plutôt ce mélange échauffé par un travail incessant forme le réservoir où s'abreuve la population agglomérée sur ces rives. Etonnez-vous après cela si on lui préfère les spiritueux, et si les efforts acharnés des sociétés de tempérance ne peuvent convaincre les habitants de la salubrité de cette limoneuse boisson.

Malgré cela la Tamise est la gloire de Londres. Sur son vaste dos fauve glissent les flottes du monde, jusque dans ses docks rapaces qui portent des noms de continents. Large comme un bras de mer elle est plus animée que la Seine un jour de joûte : partout des rames en mouvement, des voiles tendues, des cheminées de steamboats lançant des panaches de fumée. Ici il n'y a qu'à admirer. Certes les Anglais sont merveilleux pour tirer parti de ce que la nature leur a donné.

De Richemond à Wolwich c'est une régate perpétuelle, un steeple-chasse de bateaux à vapeur toujours chargés de passagers qu'ils renouvellent à tous les ponts. De cinq minutes en cinq minutes on les trouve aux stations, si régulièrement qu'on n'a pas le temps d'attendre, et pour un prix insignifiant ils vous transportent au point du rivage que vous désirez aborder.

Il faut voir avec quelle hardiesse ils se pressent, avec quelle insouciance ils se heurtent auprès des embarcadères. Là comme dans les grandes rues de la ville, malgré la rapidité extrême du mouvement, malgré le nombre des concurrents à la course, les accidents sont très rares.

Cette manière de se transporter d'un point à un autre est si agréable que je ne manquais jamais de la choisir quand il ne s'agissait que d'un détour pour arriver. Là, en plein ciel, sans passants qui vous coudoient, sans maisons qui vous obstruent, on voit à travers les arches des ponts les flottes campées au milieu du fleuve comme des îles richement boisées, dont les arbres auraient momentanément perdu leurs feuilles; à droite et à gauche les dômes et les tours des monuments historiques de l'Angleterre, et près de soi de vrais anglais dans leurs poses naturelles, point gênés par l'étroitesse de la voiture, ni cachés derrière des cloisons.

C'est là que je constatai pour la première fois une vertu bien réelle et bien générale chez les Anglaises. Je vis sur le premier bateau où je montai deux jeunes femmes qui allaitaient leurs enfants. Elles remplissaient hardiment et devant tous leur devoir de mères sans fausse honte ni pruderie. Depuis je fus souvent témoin de ce gracieux spectacle : dans les tavernes et sur les banquettes de l'Exposition les nourrissons sont suspendus au sein maternel et il ne vient à personne, comme il arriverait assurément chez nous, l'idée de s'en effaroucher. La maternité est donc une fonction sérieuse en Angleterre; ceci malheureusement passerait parmi nos bourgeoises pour une originalité.

Voici encore un trait à l'honneur du caractère britannique recueilli sur un steamer. Quelques Français réunis à l'avant du bateau eurent la fantaisie d'entonner en chœur la *Marseillaise*. Je ne sais pas quel effet ferait chez nous l'idée subitement mise à exécution par des Anglais de chanter le *God save the queen*; mais ce dont je fus témoin, c'est que le chant de la *Marseillaise* accentué ainsi eut le meilleur succès. Les auditeurs les plus guindés, les plus froids avant cette saillie de boute-en-train devinrent aussitôt affectueux et polis, ce fut un échange de poignées de main et de félicitations. Il y avait là deux Français du parti de l'ordre qui murmuraient beaucoup de cette petite scène suivie d'entente cordiale; ils appelaient cela un véritable scandale. C'est un peu style des *Débats*; qu'en dites vous?

Vraiment si les brouillards ne venaient pas vous y aveugler pendant les trois quarts de l'année, il n'y aurait pas au monde de plus splendide et de plus intéressante route que celle de la Tamise. C'est d'ailleurs un refuge contre les oh! et les étonnements prolongés des badauds. Le rire n'y est plus qu'un sourire involontaire et l'on est pour quelque temps trop rapproché pour oser témoigner tout haut sa malveillance aux étrangers.

A ce propos j'ai sur le cœur d'avoir été trop général dans mon observation sur les huées adressées à Londres aux moustaches et aux chapeaux blancs. Il y avait une distinction essentielle à faire entre les rires et les grognements.

Les rires n'ont assez souvent rien de haineux, ils témoignent simplement d'une grande disposition à la gaité chez les miss et les jeunes femmes du pays, disposition que plus tard les maris étouffent par leur flegme imperturbable et leur manie de renvoyer les dames au dessert, c'est-à-dire au moment où la conversation commence à s'animer.

Si l'on répond à ces joyeuses provocations féminines par

avons apperçu les brillants échantillons. Nul atelier de Paris ne surpasserait ces produits. Nous avons remarqué surtout des tables à ouvrage ornées d'incrustations, riches en effets de couleur, chatoyantes comme la moire ou l'émail et défendant la République dont l'image protège ce bazar contre l'injuste accusation d'être ennemie du luxe et des arts.

LES OUVRIERS TAPISSIERS.

L'association fraternelle des ouvriers tapissiers occupe une autre partie de la cour Saint-Joseph. Ses statuts sont remarquables en ce qu'ils font appel aux femmes, invitées par l'article 2 à augmenter le nombre des *associés intéressés commanditaires.*

L'industrie du tapissier s'exerçant surtout sur des étoffes et sur des étoffes de luxe, nécessite des travaux d'aiguille délicats et qui rendent la collaboration féminine toute naturelle.

« Un capital social sera formé au moyen d'un apport de » *mille francs* par homme et de *deux cent cinquante francs* » par femme. »

La quotité considérable de l'apport demandé à l'homme se justifie par le haut prix des matières premières que la tapisserie met en œuvre. Quant à la femme on lui demande peu parce qu'on sait très bien que dans le régime social actuel, beaucoup plus mal rétribuée que l'homme, elle a beaucoup de peine à vivre par son travail et ne pourrait pas amasser.

« Cet apport, disent les statuts, sera fait soit en argent, soit » en marchandises, au gré de la société; soit au moyen d'une » retenue sur les salaires, de dix pour cent par homme et de » trois pour cent par femme. »

Il est naturel de prélever dans une moindre proportion pour réaliser une somme moins considérable. Le salaire de la femme, d'ailleurs, est trop exigu pour supporter une forte retenue. Nous voudrions, nous ont dit les tapissiers sociétaires avec un sentiment plein de délicatesse et d'humanité, nous voudrions relever le salaire trop déprécié de la femme; les associations un jour obtiendront ce résultat, mais aujourd'hui les nécessités de la concurrence nous empêchent d'augmenter le prix de notre main d'œuvre. Nous n'avons pas encore de femmes associées, nous en employons provisoirement de salariées et nous ne pouvons, sous peine de ruine, les payer sensiblement plus cher que dans les autres maisons; mais nous avons pu améliorer déjà leur situation matérielle, en ce sens que leur journée comme la nôtre n'est que de neuf heures.

« Si ce capital social, disent encore les statuts, est *momentanément* insuffisant, il pourra être fait un emprunt, si l'as- » semblée générale le juge nécessaire. »

« Les représentants du capital emprunté pourront examiner » les livres de la société, mais ils n'auront pas le droit d'assis- » ter aux assemblées et ils devront accepter les inventaires » sans discussion. »

Cette disposition nous paraît très juste. Le capital est nécessairement passif, il faut le remettre à sa place qui est celle d'un instrument; lui attribuer la direction ou seulement la prépondérance dans l'industrie qui doit être conduite par l'intelligence et le travail, c'est faire une faute aussi lourde que celle d'attribuer à l'hérédité le gouvernement des Etats.

L'assemblée générale a les mêmes pouvoirs ou plutôt la même omnipotence chez les tapissiers que dans toutes les associations ouvrières. Mais pourquoi y refuser voix délibérative aux femmes associées?

Cette disposition formelle des statuts nous avait choqué à la première lecture. Nous avons demandé aux tapissiers sociétaires pourquoi une association ouvrière fondée sur la liberté, l'égalité, la fraternité, faisant du niveau ses armoiries et son symbole, hésitait à reconnaître l'égalité des deux sexes apportant à une même industrie le concours de leurs épargnes, de leurs doigts, de leur intelligence.

L'un des administrateurs à qui nous adressions cette objection l'a détruite en ces termes : « Nous ne contestons pas l'é- » galité des sexes dans l'industrie; la femme qui travaille » puise les mêmes droits que l'homme dans l'accomplisse- » ment des mêmes devoirs; comme lui, elle doit pouvoir, en » théorie, surveiller, diriger au besoin l'établissement où ses » intérêts sont engagés. Mais nous ne sommes pas à nous » seuls la société tout entière; nous ne pouvons, du jour au » lendemain, la refondre à notre image. Le Code soumet la » fille mineure à son père, la femme mariée, à son mari. Les » femmes qui se présenteraient pour entrer dans notre asso- » ciation ne seraient pas des épouses de sociétaires. Les affi- » nités industrielles ne se règlent pas sur les liens de famille. » La vocation du fils diffère bien souvent de celle du père, la » vocation de la femme diffère plus souvent de celle du mari. » Les femmes qui s'associeraient à nous sont ou peuvent » être mariées en dehors de notre société. C'est-à-dire que, » donner dans nos assemblées voix délibérative à la femme, » c'est la donner à l'homme qui est son maître, c'est intro- » duire dans le plus intime de nos affaires des influences » étrangères à notre industrie. Voilà pourquoi nous ne don- » nerions pas voix délibérative aux femmes associées. »

Le pouvoir exécutif est dévolu chez les tapissiers à un gérant assisté d'un conseil d'administration.

Les travaux sont exécutés *aux pièces* et les bénéfices répartis au prorata des salaires touchés.

Cette répartition des bénéfices est dictée par le droit rigoureux. Mais il arrive chez les tapissiers, comme chez les tailleurs de limes, que ce droit, reconnu par les statuts, subit des modifications dans la pratique. On partage les bénéfices *également* chez les tapissiers; c'est, nous a-t-on dit, une transaction consentie par ceux qui travaillent et gagnent le plus, une répartition à l'amiable.

Les statuts des tapissiers sont en général conformes à la formule que nous trouvons chez presque toutes les associations. Nous remarquons chez eux une cotisation mensuelle de deux francs pour la caisse de secours, qui dans la plupart des associations n'a point de ressources régulières et prévues.

Il n'est pas nécessaire pour être admis à signer l'acte social d'avoir versé le capital considérable demandé par les statuts; mais il faut avoir fait un noviciat de trois à six mois pendant lequel, au moyen de retenues sur les salaires, on arrive à former un à-compte d'une centaine de francs.

D'après le règlement d'intérieur, qu'il ne faut pas confondre avec les statuts, « les sociétaires chargés de la direction » des travaux sont de même soumis au règlement, et ne de- » vront jamais *manquer de respect aux sociétaires.* »

Cet article prouve combien le travailleur aujourd'hui tient à sa dignité personnelle et quelle est l'importance du *ton* dans les relations sociales. Les patrons ne l'ont pas toujours assez compris.

L'association des tapissiers, commencée par huit travailleurs avec 23 francs seulement, en 1848, régularisée commercialement par un acte social du 31 janvier 1849, ne compte encore que onze sociétaires. Mais dans la tapisserie, peu de travailleurs suffisent à un mouvement d'affaires considérable. L'association des tapissiers serait dans l'industrie ordinaire une maison de second ordre. Dans une salle spéciale, nous avons aperçu huit femmes ou plutôt huit dames, car il n'est pas de terme trop respectueux et trop choisi pour celles qui vivent du travail de leurs mains. Nous avons déjà dit que ces dames ne sont pas encore associées.

L'association des tapissiers est souvent appelée à compléter les bois de siége que lui envoie sa voisine l'association des menuisiers en fauteuils. Elle travaille surtout pour les particuliers, pas autant qu'elle le voudrait pour les commissionnaires chargés de vastes exportations.

Rien de plus élégant que les travaux de cette association maniant sans cesse le velours et la soie. Le magasin des produits achevés offre un splendide coup d'œil. Peu d'argent, de crédit, de publicité suffiraient pour assurer une vaste extension à cette association doublement intéressante puisqu'elle a promis de tendre la main au sexe qui a le plus à souffrir de notre mauvaise organisation industrielle et qui a le moins de ressources pour s'en défendre.

LES TOURNEURS.

Pendant une de nos visites dans la cour St-Joseph, nous avons demandé si ce quartier général du travail affranchi ne renfermait pas encore une association, indépendamment des menuisiers en fauteuils, des ébénistes et des tapissiers; il nous a été répondu : « La cour renferme encore une association de tourneurs, mais elle ne se compose que de trois ou quatre membres. »

Nous avons cependant résolu de la visiter, persuadé que le nombre des membres d'une association n'en constitue pas la valeur; qu'il est important de constater avant tout les victoires du principe; qu'une association comme une armée peut se conserver par ses cadres; que si des circonstances politiques ou industrielles défavorables peuvent enlever de nombreux soldats à la cause de l'association, du jour au lendemain des circonstances nouvelles peuvent amener les recrues en foule sous ce drapeau pacifique. Les tourneurs fidèles à l'association, et qui malgré leur petit nombre n'en désespèrent pas, nous paraissaient d'ailleurs dignes d'une sympathie toute particulière, à cause de leur persévérance et de leur foi.

Nous nous sommes rendu à leur atelier où nous les avons trouvés au nombre de trois sociétaires. Voici le résumé de leur conversation.

C'est d'avril 1850 que date notre société. Nous nous sommes réunis au nombre de huit; si nous sommes réduits maintenant à un si petit groupe, c'est que pour fonder l'association ouvrière il faut supporter bien des épreuves qui découragent certains caractères. On manque de capital, et, par suite, d'outils; l'instrument de travail indispensable, le *tour*, absorbe une assez grande valeur dans notre profession. Beaucoup d'ouvriers se représentent et s'exagèrent encore le mauvais vouloir des classes influentes pour l'association ouvrière; on craint d'être mis en quarantaine, privé de commandes, ou même livré à des poursuites judiciaires. Ces craintes agissent sur beaucoup de femmes qui éloignent de nous leurs maris. Les avantages matériels de l'association ne peuvent pas être obtenus aussi rapidement que les enthousiastes le supposent; il faut traverser une phase de sacrifices que certains hommes ne peuvent pas franchir. Celui d'entre nous que nous avions nommé gérant, qui nous avait apporté nos tours, a résolu tout à coup de rentrer dans l'ancienne industrie. Non-seulement il a donné subitement sa démission de gérant, mais il a quitté la société reprenant les seuls tours dont nous pussions disposer, et cela quand nous devions un terme de loyer, huit jours avant l'échéance d'un second terme.

Nous sommes venus à bout de résister à ce coup terrible. Vous le voyez, nous avons maintenant des tours et nous espérons dans l'avenir. L'esprit public et l'esprit officiel deviendront plus favorables à l'association; nos confrères ne sont pas quinze mille dans Paris comme les ébénistes; mais on peut compter quatre cents tourneurs. Ainsi, nous avons des chances de nous recruter. Notre association, en recevant de nouveaux membres, deviendrait plus productive, car les frais généraux nous dévorent, nous payons à trois le loyer d'un atelier qui recevrait aisément douze travailleurs.

Il ne faut pas confondre notre industrie avec celle des tourneurs en chaises; la chaise est une spécialité dans laquelle nous ne nous renfermons pas, nous entreprenons tous les travaux de tour qui peuvent servir à compléter l'œuvre des ébénistes et des menuisiers. Les associations, nos voisines, s'adressent journellement à nous; mais l'industrie auxiliaire que nous exerçons ne pourra jamais occuper un très grand nombre de travailleurs.

Nous n'avons pas fait imprimer nos statuts; conformes aux règles générales que la plupart des associations ont adoptées, ils établissent la rétribution aux pièces et la répartition des bénéfices égale par tête. Nous exigeons du nouveau sociétaire un apport de cent francs; mais éclairés par l'expérience qui nous a prouvé l'insuffisance de cet apport, nous demanderions à l'avenir au moins cent vingt francs, soit en numéraire, soit en instruments de travail.

Voilà ce que nous ont appris les tourneurs. Nous les avons quittés heureux de leur accueil, plein d'estime pour leur abnégation, leurs convictions solides, et persuadé qu'un jour la moisson ne manquerait pas à ceux qui l'ont payée par tant de labeurs.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Arrivée de Kossuth en Angleterre.

Kossuth a enfin touché le sol hospitalier de l'Angleterre. Il est arrivé le 23, dans l'après-midi, à Southampton par le steamer le *Madrid*. Cette nouvelle, transmise à Londres par le télégraphe électrique, y a été publiée par les journaux du soir et a produit une sensation immense. Des trains spéciaux ont été immédiatement organisés de Londres à Southampton pour les personnes qui voudraient aller saluer l'illustre proscrit.

---

un salut, par un sourire, par un geste quelconque d'amitié, les rieuses manquent rarement de vous le rendre. Si avec elles se trouve un jeune homme, leur frère, parent ou fiancé, la plupart du temps il se joint à cet échange amical en vous saluant avec une vraie cordialité. Un jour même étant à Kinsington-Garden, je saluais avec une affectation un peu chargée un groupe dont la gaité avait éclaté tout d'abord en nous voyant, j'en eus remords, car ma politesse affectée fut prise au sérieux et rendue avec ce sentiment qui charme dans le voyage de Sterne, et des phrases sympathiques dont le ton était assurément sincère.

Les gens dont j'ai parlé dans mon premier feuilleton, ces faces haineuses que la politesse exaspérait au lieu de ramener étaient les représentants de la vieille Angleterre, ou mieux du vieux monde; ils ont leurs Sosies au milieu de nous. Pour ces femmes aux dents longues nous étions des ennemis du ciel et des rois; elles appartenaient, à coup sûr, aux souscripteurs de cette affreuse masse de bronze dédiée au duc de Wellington par ses concitoyens, sous l'invocation d'Achille fils de Pelée. Elles faisaient sans doute partie de quelque congrégation fanatique, de l'une de ces pieuses associations de *saints* dont l'influence assurée est de rendre les cœurs aussi féroces que ceux des dévotes populations musulmanes éparpillées sur le littoral du nord de l'Afrique. Et puis, il faut tout dire, elles se souviennent peut-être de ces convois grotesques de soldats citoyens, de bourgeois parisiens en uniforme venus en 48 étaler leur amour de l'ordre dans les rues de la Cité. S'il en est ainsi, je leur pardonne, n'ayant jamais approuvé cette incongruité collective commise par mes compatriotes.

En Angleterre comme ailleurs, à l'âge où la nature a le dessus, tous les cœurs sont sympathiques, généreux et bons; si plus tard ils se dessèchent, s'ils se glacent, s'ils se remplissent du dédain patriotique, c'est l'effet de l'éducation. Or, dans une contrée de priviléges et d'aristocratie où l'orgueil est la principale fonction de la classe type de la société, on comprend que la détérioration doit être plus rapide et plus profonde. Les préjugés antiques doivent y saisir plus promptement leur jeune proie.

Il n'y a pas d'étranger pour la jeunesse, cette qualité d'être né sur une autre terre est même pour elle et devrait l'être pour tous les âges, un attrait de plus. Celui qui a traversé les monts, les fleuves ou les mers pour venir au milieu d'un peuple, doit être aux yeux de ce peuple un hôte auquel chaque citoyen est obligé de présenter en affabilité, en courtoisie, en bon visage ce qu'il y a de meilleur chez lui. N'y a-t-il pas d'ailleurs dans l'étranger ce reflet mystérieux des connaissances nouvelles. Le voyageur n'a-t-il pas droit à une sorte de respect pour tout ce qu'il sait de plus que les gens sédentaires sur les mœurs des nations, sur les aspects et les climats des contrées dont les autres ne savent que les noms?

Un créole, un de ces descendans européens nés dans le pays des palmiers: en Amérique, aux îles de la côte orientale d'Afrique, dans les plantureux archipels de l'Océanie ou aux Indes m'a toujours inspiré une véritable admiration, par cela seul qu'il a vu les grands océans, le soleil perpendiculaire, les végétations ardentes et les populations colorées. Plus il avait dû parcourir d'espace pour arriver auprès de moi, plus je sentais redoubler pour lui cette vénération, cette curiosité sympathique qui lui faisait une auréole à mes yeux.

Le premier nègre que j'ai vu, j'ai eu l'envie d'aller lui sauter au cou et de l'emmener dîner au collége où j'étais alors, afin de le questionner sur le Baobab et sur les sujets de la reine de Saba. Tout récemment encore à ce voyage de Londres dont je vous raconte les impressions, la même fantaisie m'a repris à la vue d'un Indou que j'aperçus dans une rue; j'aurais voulu lui parler ou mieux le faire parler du fameux figuier des Banians, de Tippoo Saëb, et lui demander s'il n'aurait pas connu, par hasard, Héva, cette adorable création de Méry.

Mais outre qu'il ne parlait pas ma langue, le pauvre exilé était occupé. Il balayait gravement les boues sur le macadam de *Brompton-Road*. Qui avait pu amener dans ce pays brumeux ce brun favori du soleil et le condamner à ce pauvre métier? Il était de haute taille et son corps paraissait robuste sous son enveloppe de mousseline rayée, sa figure était triste, régulière et pleine de caractère. Je pense que c'était un pauvre diable venu à la suite de quelque employé de la compagnie qui l'avait abandonné sur le pavé de Londres. Je vis du reste depuis plusieurs de ses compatriotes dans une position aussi peu fortunée.

Nous lui donnâmes quelque monnaie et j'allai lui serrer la main; il nous remercia par un geste plein de solennité auquel je répondis en levant mon chapeau. Ce coup de chapeau était de trop, on me l'apprit plus tard. Mais ma foi! ce brave Indien descendait peut-être du paria de la Chaumière Indienne je ne regrette pas ma politesse.

Ah c'est que la politesse est le plus souvent un gros ridicule à Londres. Il est de règle de garder son chapeau sur la tête quand on parle à un inférieur; or dans un pays de castes le bon ton, la dignité raisonnée du gentleman est de reconnaître, par le manque d'égard, le plus grand nombre possible d'inférieurs. Le chapeau doit donc rester ferme devant le marchand ou la marchande si gracieuse soit-elle, devant le passant qui vous renseigne quelle que soit son obligeance, devant l'étranger qui peu au fait des manières britanniques se dérange pour vous faire place dans une foule.

Souvent aux buffets de l'Exposition, des français parvenus au premier rang faisaient passer dans un sentiment d'honnêteté bien naturel les objets demandés par les indigènes qui n'avaient pas le bras assez long. Politesse perdue, on ne les regardait même pas, des garçons spécialement destinés à ce service n'auraient pas été traités avec plus d'indifférence. Le chacun pour soi est tellement dans les mœurs qu'on supposait peut-être à ces obligeans continentaux un intérêt dans la vente des comestibles. Un de mes amis qui se fatiguait un jour à ce service tout spontané, indigné de la manière glaciale dont il était toujours accueilli s'amusa plusieurs fois à replacer sur le buffet le verre de Ginger-beer, la Sandwiche ou le

Déjà le gouverneur de Gibraltar lui a rendu officiellement les plus grands honneurs. Le *Mississipi* a continué sa route pour New-York avec le reste des réfugiés.

Aussitôt que le *Madrid* a été signalé, M. Richard Andrews, maire de Southampton, et les membres de la municipalité se sont réunis pour recevoir leur hôte. Les Hongrois, qui attendaient depuis deux semaines leur illustre chef, se sont assemblés de leur côté pour aller au-devant de lui. Les docks ont été immédiatement encombrés d'une foule nombreuse, pressée de manifester ses sentiments par un accueil cordial et sympathique.

Kossuth, accompagné de sa femme, de ses enfants et de quelques compatriotes, a été reçu à son débarquement aux docks par le maire, qui a pris place à ses côtés dans une voiture à quatre chevaux et l'a conduit jusqu'à sa résidence. Là Kossuth, adressant la parole en anglais à environ cinq mille personnes rassemblées, les a remerciées de leur bonne réception.

La place de la France reste vide aux fêtes de la liberté; mais le cœur du peuple absent s'associe à ces nobles démonstrations. Il n'y a pas de barrières pour les âmes.

Charles Brunier.

New-York, 11 octobre.

Des dispositions sont prises pour recevoir avec la plus grande distinction l'ancien gouverneur de la Hongrie. A New-York, où il débarquera, le conseil municipal se dispose à lui préparer une brillante réception. Le président lui-même doit lui donner un grand dîner à White-House. On fait en ce moment une souscription de cent personnes qui s'engagent à lui offrir un cadeau de 100,000 dollars pour ses frais d'installation dans sa nouvelle patrie. (*New-York Herald.*)

En quittant Constantinople pour s'embarquer sur le *Mississipi*, Kossuth a adressé à ses compagnons d'exil le discours suivant :

« Compagnons! que le Dieu tout-puissant soit loué! lui qui m'a fait la faveur extraordinaire de pouvoir vous parler, à vous, dignes frères de ma nation, sous ce pavillon (indiquant le pavillon des Etats Unis). Maintenant seulement ma poitrine respire plus librement. Maintenant seulement, moi, pauvre exilé, je me sens plus fier de devoir ma délivrance à vous, et de plus à une des plus magnanimes nations de l'Europe. Je vais me rendre avec mes compagnons auprès de ce peuple généreux auquel vous avez le bonheur d'appartenir, et je baiserai avec joie cette terre sacrée de la liberté, où j'espère trouver pour mon malheureux peuple ce que je cherche.

» Oui, car je cherche des frères! et Kossuth ne mourra pas qu'il ne les ait trouvés. Mais je ne recherche pas vos sympathies, car nous les possédons, ni un asile pour des exilés, car nous n'en manquerons jamais aussi longtemps que le Magyar gémira sous le joug du Slave, ni un libérateur, car la Hongrie saura se délivrer elle-même, mais un vengeur contre l'oppresseur d'une sainte cause et pour des innocents injustement tombés. »

Le capitaine du *Mississipi* a serré la main de Kossuth. L'équipage voulait baiser son habit et s'est écrié : God save Kossuth!

Crise ministérielle.

Le nouveau ministère n'est pas encore formé. La crise continue. Le *Moniteur* reste muet et l'esprit public indifférent. Cependant il commence à se manifester quelques symptômes d'agacement qui pourraient bien aboutir à de l'irritation; mais ce serait là, selon nous, une irritation fort salutaire, car elle aurait pour cause le mépris de cette chose qu'on appelle la politique.

La *Patrie* annonce ce soir que la combinaison Billault a définitivement échoué, parce que plusieurs des collègues qui devaient lui être adjoints ont pensé que son nom n'offrirait pas assez de garantie aux hommes d'ordre.

Nous pouvons respirer en paix.

Charles Brunier.

L'Avenir. (1)

LA LOI, LA RELIGION, LA SCIENCE. LE TRAVAIL.

Les sept Caractères lymbiques et leur double pivot nous ont livré la détermination de l'état embryogénique des sociétés humaines. Il n'est pas de phénomène subversif, observable dans ces périodes de formation, qui ne ressortisse directement à l'un de ces types, ou n'en dérive par voie de combinaison.

Ce n'est pas à dire que cette détermination ne se puisse obtenir par un autre procédé d'investigation. Ainsi, il est de toute évidence que nous obtiendrions une notion tout à fait catégorique des sociétés préparatoires par l'observation des formes générales qu'y revêtent les quatre faits capitaux dont les noms sont inscrits en tête de cet article : La Loi, la Religion, la Science et le Travail. Le rapide examen du problème posé dans ces termes peut donc servir à vérifier, par voie de contre-preuve, l'ensemble des déductions déjà authentiques dont nous sommes en possession et à éclairer notre objet d'un nouveau jour. Cette étude est facile.

LA LOI.

Quel est le caractère universellement manifesté par la Loi dans l'histoire accomplie? Pour répondre, il suffit d'ouvrir les yeux. Ce caractère général, c'est la *coërcition*. Partout sur la terre, il y a eu et il y a encore équation formelle entre la *loi* et le *droit de contrainte*.

La Contrainte est à un tel point le caractère de la loi dans toutes les sociétés incohérentes, que la loi n'y a jamais été et n'y saurait être conçue indépendamment d'une sanction pénale. Supprimez le gendarme, toute législation humaine s'évanouit, ôtez le geôlier, le bourreau, l'*exécuteur* quelque nom qu'il porte, nos lois ne sont plus. Il ne reste que des tentes invalides, des corps sans vie, des cadavres.

L'ordre lymbique repose sur la Loi, la Loi sur l'Exécuteur, l'Exécuteur est donc le pivot de l'ordre lymbique.

Et remarquez-le : que la Loi soit le caprice d'un despote, la volonté d'une assemblée, l'expression directe des majorités dans un Peuple; qu'elle détermine des obligations générales, nombreuses, ou se borne à donner force aux contrats des particuliers (système qui se présente illusoirement comme la suppression de la loi dont il ne serait qu'une nouvelle forme); quelle que soit, en un mot, le système des garanties juridiques — absolument indispensables à la sûreté des personnes et des propriétés, à l'exécution des contrats, au maintien d'un ordre tel quel, *dans toute société qui ne subsiste pas par l'harmonie spontanée de ses éléments*, — ces garanties nécessaires, dont nul, quoiqu'on ait l'air de dire, ne propose de se passer, exigent toujours la sanction d'une *force coërcitive* sans laquelle elles ne garantiraient rien du tout.

La Contrainte est donc le caractère essentiel de la Loi dans les sociétés incohérentes.

Mais nous n'avons encore donné à ce mot de Loi qu'un sens restreint et purement juridique. Elargissons-le.

Je suppose que subitement, par la vertu de quelque prodige, tous les pauvres sont devenus riches, personne, pour vivre n'est plus contraint de travailler. A l'instant, à l'instant entendez vous, les sept huitièmes des travaux nécessaires à l'existence de la société, sont abandonnés; à l'instant, les innombrables légions prolétaires désertent le champ, la vigne, l'atelier, le ménage, etc.; où trouver un homme de peine, un manouvrier, un domestique? Notre ordre économique est en pleine déroute.

Que prouve cette hypothèse? clairement, nettement, sans contestation, sans réplique, elle prouve que la loi qui régit notre ordre économique tout entier, — l'exception confirme la règle, — n'est autre chose, elle-même aussi, que la Contrainte.

Dira t-on que si les masses n'étaient plus forcées au travail par le besoin, elles s'y résigneraient par *devoir*? Pure plaisanterie, d'abord parce que si le devoir ordonne à chacun de travailler, il n'impose assurément pas tel travail plutôt que tel autre. Aucun individu pouvant vivre à son aise, se considérât-il comme tenu par devoir à travailler, ne consentirait pour autant à se faire domestique, à s'enterrer vivant dans une manufacture insalubre, à labourer à la pluie, à piocher péniblement au soleil, etc., etc. Erigeât-on d'ailleurs en devoirs tous ces travaux répugnants que, certainement, l'immense majorité des hommes fausseraient compagnie au devoir. Les créateurs de ces nouveaux devoirs en seraient pour leurs frais d'invention.

Mais je vais beaucoup plus loin. J'examine maintenant le *devoir* en lui-même. Qu'est-ce que la loi du Devoir? — La loi du devoir n'est pas autre chose qu'une nouvelle forme de la Loi de Contrainte.

Le devoir, c'est la contrainte intérieure, morale, subjective, que l'ordre lymbique s'efforce de susciter partout, — sans grands succès il est vrai, — contre les entreprises des intérêts et des passions en conflits, voire contre les révoltes des droits les plus légitimes.

Le devoir est le suppléant que l'on travaille à donner à la prison et à l'exécuteur dans la sphère civile et politique; au cachot, au boulet et au plomb, dans la sphère militaire; à la férule ou aux *pensums* dans celle de l'éducation; à l'esclavage ou à la faim dans celle du travail. C'est un sentiment supérieur que l'on appelle partout au secours d'un ordre social faux, à tel point qu'il est sans cesse assailli par les insinuations légitimes ou illégitimes de tous les éléments vivants dont il se compose.

Je ne m'occupe pas en ce moment de savoir si, oui ou non, les sept huitièmes au moins des *devoirs* n'ont pas été de tout temps dans les sociétés que nous traversons des ficelles servant aux forts à maintenir l'assujettissement des faibles (l'obéissance des gouvernés, des femmes, des enfants, la résignation des prolétaires, etc.). Je prends le devoir vrai, le devoir là où toute conscience élevée, éclairée par une intelligence juste, le reconnaît et en suit la loi. Eh bien! même dans ce cas où il est respectable, où il peut être sacré, où il peut mesurer la grandeur morale et la vertu d'une nature supérieure, c'est toujours un acte de contrainte. Parce qu'elle s'exerce dans l'ordre moral et subjectivement, la contrainte en est-elle moins la contrainte?

Ainsi, pour régir notre ordre civil et politique, la loi proprement dite, — loi de Contrainte;

Pour mouvoir le système du travail et l'ordre économique, la pression de la faim, la loi du besoin, quand ce n'est pas celle de l'esclavage, — loi de Contrainte;

Pour maintenir l'ordre moral dans ce qu'il peut avoir de légitime et l'ordre social dans ce qu'il a de plus abusif et de plus tyrannique, la loi du devoir, — loi de Contrainte.

Il est superflu d'observer qu'en poursuivant l'analyse dans les sous-branches et dans les rameaux du système lymbique, on trouverait toujours le même résidu. Le poison est à la racine.

Nous sommes en possession du caractère que nous recherchions, et en donnant au mot Loi son sens le plus étendu, son sens philosophique et social, nous disons sans contestation possible :

Les sociétés lymbiques sont régies par la LOI DE CONTRAINTE.

Ceci acquis, mettons-nous en présence de quelque acte social d'où, exceptionnellement, toute trace de coaction soit absente; soit une réunion de virtuoses riches et passionnés pour leur art, exécutant un concert.

Chacun a son instrument, sa partition, sa tâche. L'ensemble, l'acte social, ne sera parfait qu'à la condition de la perfection de tous les concours, de la précision et de l'accord de tous les actes individuels. Un instrument discordant, une note fausse, une mesure en avance ou en retard, compromettraient la pureté de l'exécution.

Cette précision est obtenue. Ce concours de tous les talents, cette admirable combinaison de tous les efforts se produisent devant nous. Chacun accomplit le mieux qu'il peut sa fonction, son œuvre, et l'ensemble est parfait. Quel mobile imprime l'impulsion, quelle loi ici gouverne? *Chacun fait pour le mieux, et l'ensemble est parfait!* Est-ce à quelque article d'un code pénal, à la pression de la faim, à l'injonction d'un devoir qu'est dû ce merveilleux résultat? Nullement. La Contrainte n'apparaît ici sous aucune forme. Le génie a écrit le texte de la loi; la PASSION, l'ATTRAIT, l'exécutent.

L'acte d'harmonie musicale qui nous sert d'exemple est l'expression d'un concours libre, spontané de volontés passionnément convergentes, c'est-à-dire l'expression d'un fait d'harmonie sociale.

ATTRAIT OU CONTRAINTE, il n'est pas d'autre mobile aux actes des êtres animés. Ces deux genres de force sont en opposition régulière comme la lumière et les ténèbres. Nous avons reconnu que la *Contrainte* est la loi de l'ordre lymbique. L'*Attrait est donc la loi de l'ordre harmonique*. Cette déduc-

(1) Voir les numéros des 27 juillet, 3, 10, 17, 24 et 31 août, et 14 septembre, 5 et 12 octobre.

7

morceau de plumpudding qu'il avait déjà mis à la portée du consommateur. Il obtint ainsi des effets de stupéfaction ou de colère comique qui le dédommagèrent un peu des remerciements perdus.

Les Indous qui sont à Londres ne sont pas tous réduits au modeste emploi de nettoyer les rues. J'en ai vu un beaucoup moins grave que le premier dont l'occupation était de jouer le rôle d'officieux au bénéfice des passants. Il enseignait leur chemin aux égarés, indiquait les établissements désirés, les bureaux de tabac, les maisons ou l'on se raffraichit, l'endroit où l'on trouve les omnibus et les cabs. Il vendait en outre une ode en langue anglaise composée en l'honneur de sa patrie, l'ancien royaume de Lahore. Celui ci appartenait à une race toute différente des autres : ses traits étaient plus écourtés, il avait des manières si vives et gesticulait si rapidement qu'au premier abord je l'avais pris pour un improvisateur napolitain.

Un autre fois j'en vis un groupe complet, composé sans doute d'un père et de ses enfants. Les jeunes gens chantaient un air mélancolique dont les phrases courtes revenaient sans cesse, comme dans tous les chants des peuples primitifs. Ils s'accompagnaient du *tal*, instrument mixte entre les cymbales et les castagnettes, et du *matalam* sorte de petit tambour horizontal qui se bat avec les mains des deux côtés. Ce concert que Sonnerat dit avoir entendu fréquemment sur la côte de Coromandel, ne manque pas d'une certaine expression caractéristique; surtout si l'on tient les yeux fixés sur la mousseline rayée dont ces curieux musiciens sont coiffés et vêtus.

Les vaisseaux qui apportent à Londres ces hommes des zônes ardentes, approvisionnent également la ville de fruits mûris au soleil des tropiques. Mais comme à ce propos je compte faire honte à l'insouciance de la France qui, elle aussi, a des propriétés dans le voisinage de l'équateur, je remets cela au premier dimanche de novembre.

Antony Méray.

(*La suite prochainement.*)

CAUSERIES.

Je ne parlerai aujourd'hui de la CRISE qui défraie depuis plus de dix jours les premiers-Paris et les entre filets des journaux de tout format, que pour constater avec la plus vive satisfaction l'indifférence toujours croissante de la population en matière politique.

On va, on vient, on boit, on mange, on vaque à ses occupations, on court à ses plaisirs avec autant d'insouciance, d'abandon et de gaîté, que si M. Faucher, M. Baroche et leurs compagnons d'infortune étaient encore chargés pour un temps indéfini de ce qu on est convenu d'appeler le poids des affaires, précieux fardeau qui fait courber tant d'épines dorsales, non pour le supporter, mais pour l'obtenir!

Dieu me pardonne, nous serions en carnaval que l'on danserait, polkerait, galoperait, sans s'inquiéter autant de la démission de M. Carlier que d'une fausse note échappée à la clarinette, ou d'un canard du cornet à piston.

Le monde officiel, que l'on pourrait appeler avec beaucoup plus de raison monde superficiel, ne peut se faire à l'idée qu'il s'agite dans le vide, et que ses jeux de bascule n'intéressent en aucune façon le monde réel qu'il s'imagine conduire à la lisière.

Les journaux de l'ordre ont cru tirer la population parisienne d'une grande perplexité en annonçant que le bruit du départ de M. Carlier était anticipé, et que ce magistrat consentait à rester à son poste jusqu'à la nomination de son successeur.

Précaution inutile! Du jour où elle avait appris que M. Carlier n'était plus préfet de police, la population parisienne ne pensait pas plus à M. Carlier qu'à ses divers prédécesseurs, dont, pour ma part, j'ai parfaitement oublié les noms.

Qui s'occupera de M. Faucher, lorsque M. Faucher aura quitté définitivement l'hôtel de la rue de Grenelle; qui songera à M. Baroche, dès que cet ancien bâtonnier aura repris pour toujours son bonnet carré et sa toge d'avocat? — Vous rappelez-vous seulement que le général Changarnier, installé aux Tuileries, a sauvé deux ou trois fois la société de son époque!

O ingratitude humaine!... ô vanité des grandeurs! — Dieu seul est grand, mes frères!

Après cela, il faut le dire, si ces chûtes ne sont pas éclatantes, c'est que tombant de leur simple hauteur, ces messieurs ne tombent pas de bien haut.

Que de chûtes nous verrons encore, qui nous semblent grosses de tempêtes, et qui ne soulèveront pas même un peu de poussière! Ce siècle est un ogre vorace qui dévore un homme par minute; et comme les hommes d'aujourd'hui manquent d'ampleur, le géant n'en fait qu'une bouchée.

Donc Paris se comporte absolument comme s'il n'y avait pas éclipse ministérielle. Tandis que les intrigues se croisent, que les colères grondent, que les agitations se multiplient dans les régions politiques, c'est à peine si les désœuvrés vulgaires daignent accorder un coup d'œil à la première page des journaux qui tombent sous leurs regards, pour voir à quelle phase en est le phénomène.

Bravo, parisiens! laissez ces fausses lumières s'éteindre! ce sont des astres postiches qui n'ont jamais servi qu'à nous cacher le soleil; chacune de ces étoiles qui file dégage notre ciel.

Entre temps les idées marchent tout doucement et sans bruit. Malgré les entraves des pouvoirs qui se suivent et se ressemblent, le vaisseau de l'humanité s'engage de plus en plus dans les eaux démocratiques. Le courant du progrès entraîne forcément les hommes et les choses. L'industrie, chassée de ses vieilles ornières, est obligée d'imaginer des combinaisons nouvelles pour attirer et passionner le public, et toute nouveauté, sans le vouloir et sans le savoir, donne un croc-en-jambe au vieux monde.

Messieurs les réactionnaires voulant faire pièce à la littérature moderne qu'ils trouvent par trop émancipée, et surtout

tion de la méthode de contradiction n'est d'ailleurs pas moins évidente par elle-même que celles dont nous avons obtenu précédemment la détermination.

Nous conclurons donc en toute certitude par cette double équation :

État embryonnaire, — sociétés régies par la *Loi de Contrainte;*

Ordre harmonique, — société régie par la *Loi d'Attrait.*

LA RELIGION.

Voltaire a dit quelque part « Si Dieu a fait l'homme à son image, il faut convenir que l'homme le lui a bien rendu. »

Sous une forme légère, ce mot renferme un sens profond. La religion a toujours été et sera toujours une synthèse sociale, le mirage céleste de l'humanité.

Nous n'avons pas à développer ici le système des corrélations sociales et religieuses de l'histoire. Cette thèse est aujourd'hui élucidée par des travaux nombreux. Nous nous bornerons à une indication générale du jeu de ces corrélations.

La constitution céleste étant adéquate à la constitution sociale, le parallélisme entre les deux faits peut s'établir de trois manières.

Tantôt une nouvelle conception religieuse, identique avec une conception sociale nouvelle, entraînera la réalité vivante et produira une forme sociale à son image. Exemple : Moïse et la société hébraïque.

Tantôt une formation sociale accomplie peu à peu ou produite rapidement par quelques découvertes majeures, engendrera elle-même sa religion corrélative. Exemple : le polythéisme grec et romain. Autre exemple en mouvement inverse : la concomittance du scepticisme religieux et du scepticisme social de l'Europe, depuis l'avènement de la science et de la grande industrie dans l'ancienne société.

Tantôt enfin les deux ordres de phénomènes tendront au parallélisme par des réactions réciproques. Exemple :

Le christianisme a proclamé, il y a 1800 ans, la Vérité religieuse absolue sur la terre : l'*unité des hommes entre eux et avec Dieu.* — Je dis la Vérité religieuse *absolue* : remarquez en effet que cette formule est tout aussi fondamentale et vraie dans les traductions panthéistes ou simplement naturalistes du mot Dieu, que dans les acceptions déistes ou théistes de ce mot. Concevez Dieu comme vous voudrez, ou mettez ici à la place de Dieu ce que votre esprit lui substitue, la formule n'en subsiste pas moins dans son intégrité religieuse absolue. Et pourquoi ? précisément parce qu'elle exprime l'Unité, le bien absolu, l'harmonie interne et externe, subjective et objective de l'humanité ! L'humanité ne trouvera pas de principe religieux supérieur à celui qui formule sa communion parfaite avec elle-même et avec la Vie universelle hors d'elle-même, — Dieu ou Dieu et son œuvre, ici peu importe la question.

Or, après cette grande révélation religieuse, identique avec la conception sociale de l'unité harmonique de l'humanité, qu'a-t-on vu ? A l'instant, immédiatement, l'irruption de l'idée dans la réalité vivante pour mouler celle-ci à son image. Sous l'impulsion directe du Christ, continuant son œuvre, les apôtres ont tout tenté pour constituer l'église civile, la société chrétienne, l'*omnes unum.*

Mais voici : Ils ont cru voir la *condition pratique* de l'*omnes unum* dans l'*omnia omnibus;* le Communisme leur a paru le *moyen* de l'Unité ; et ils ont lancé l'Eglise avec une telle énergie dans la voie du Communisme, que pendant trois siècles le Verbe chrétien, quelque réfractaire qu'il y trouvât l'humanité, n'a cessé de retentir sur cette voie, et que les échos de ce socialisme primitif se sont répercutés dans l'Eglise presque jusqu'à nos jours.

La réalisation sociale de la conception religieuse ayant avorté sous cette première forme, confuse et grossière, qu'est-il arrivé ? Impuissante à entraîner l'humanité dans un mode que rien n'a pu faire accepter à celle-ci — et, qu'il est vraiment pénible de voir essayer de reprendre aujourd'hui, après une si colossale expérience et quand de tels efforts y ont échoué, — la religion nouvelle étant nominalement acceptée par une société qu'elle n'avait pu transformer, cette société a énergiquement réagi sur la religion, et en très peu de temps a imprimé à celle-ci son image.

Le Verbe évangélique, la religion absolue de l'humanité, a vu son nom, disputé par mille sectes anarchiques, couvrir un amas d'absurdités, de superstitions, de fureurs, d'abominations, politiques, morales et intellectuelles qui, *en fait*, ont constitué la religion pratique, réelle, historique de la société. La densité des ténèbres se proportionne à l'éclat de la lumière. L'homme est le roi de la création; de toutes les corruptions, celle de son cadavre est la plus affreuse.

Ainsi, et c'est ce que j'avais à montrer, même en partant de l'Evangile, la Barbarie et la Civilisation sont parvenues, par une suite de déviations, à composer, dans la réalité pratique, des systèmes de croyances auprès desquels pâlissent les les monstruosités de tous les analogues. L'immense majorité des créatures de Dieu (les élus sont le très petit nombre), livrées aux fourches des légions démoniaques, plongées dans les chaudières de poix brûlante, submergées dans des lacs de plomb fondu, dévorées par les flammes, ces épouvantables tortures se renouvelant sans trêve ni merci pendant l'ÉTERNITÉ, telle a été pendant quinze ou seize siècles, telle est encore dans la presque universalité du monde croyant, l'idée de l'enfer.

On aura beau faire : quelque explosion de lumière qui se puisse faire à un moment donné ; quelque impulsion qu'il en résulte dans l'humanité, tout peuple qui fera la guerre et qui tiendra la guerre pour un fait d'ordre naturel et nécessaire, s'il a une religion, adorera un Dieu de la guerre ; un Dieu des armées ;

Tout peuple qui obéira à des maîtres et le trouvera naturel, s'il a une religion, adorera un despote ou une collection de tyranneaux et de favoris dans le ciel ;

Tout peuple où les personnes et les propriétés ne pourront être garanties et l'ordre maintenu qu'au moyen de lois étayées de prisons, de supplices et de bourreaux se construira, parallèlement à ceux-ci, s'il a une religion, un enfer quelconque et un personnel conforme.

Dans la réalité historique, en un mot, tant vaut la terre, tant valent le ciel et l'enfer.

Religions de MYSTÈRES et de RIGUEURS, telle est la formule pratique des croyances que nous livre incontestablement l'histoire générale de tous les peuples engagés dans les sociétés incohérentes et subversives ;

Religion d'ÉVIDENCE et d'AMOUR, telle la caractéristique naturelle de la Religion, identique avec la synthèse sociale elle-même dès que l'humanité est en *Unité avec elle-même et avec la Vie universelle.*

Victor Considerant.

(La suite prochainement.)

Lord Palmerston a adressé la note suivante au prince Castelcicala, ministre de sa majesté le roi de Naples à Londres :

« Monsieur, j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 9 de ce mois. Elle était accompagnée d'un pamphlet intitulé : *Le gouvernement napolitain et lord Gladstone*, et dont vous me priez de faire remettre des copies aux ambassadeurs royaux auprès des différentes cours de l'Europe.

» Je dois vous répondre que je ne puis accéder à votre demande, ne voulant pas contribuer à répandre une publication qui, d'après moi, ne fait honneur ni à son auteur, ni au gouvernement qu'il s'applique à défendre, ni enfin au parti politique dont il se fait le champion.

» Je me sens forcé de déclarer que les lettres de lord Gladstone à lord Aberdeen présentent le triste tableau d'un système d'illégalité, d'injustice et de cruauté tel qu'on ne trouvait pas qu'il pût encore être exercé de nos jours dans une contrée européenne. Les renseignements que j'ai obtenus de diverses sources m'ont amené à cette conclusion que le publiciste anglais n'a nullement exagéré les maux qu'il dépeint.

» Au contraire, l'auteur paraît avoir eu pour but d'appeler l'attention publique sur des abus qui, s'ils devaient durer plus longtemps, renverseraient nécessairement le fondement du gouvernement napolitain, et ouvriraient la voie à ces explosions violentes qui éclatent tôt ou tard quand l'injustice se prolonge et s'aggrave. Le gouvernement napolitain se trompe, au reste, s'il pense qu'un tissu d'assertions sans fondement et de démentis hasardés, mêlés à de grossières attaques et à des lieux-communs sur les partis politiques, lui rendra un service réel et l'aidera à atteindre le but qu'il poursuit. En terminant je ferai remarquer que dans les publications de Mac Farlane sont contenus des aveux directs et indirects qui, contre son intention, confirment plutôt qu'ils ne détruisent cette conviction.

» PALMERSTON. »

Le *Journal des Débats* de ce matin affecte de révoquer en doute l'authenticité de cette note qui a été reproduite par tous les journaux. — Emile Bourdon.

De plus fort en plus fort.

On lit dans le *Démocrate du Rhin* du 21 octobre :

ENCORE UN PROCÈS !

SAISIE ET ASSIGNATION DU DÉMOCRATE DU RHIN.

Il ne nous manquait plus que celui-là !

Cette fois, c'est à Carlsruhe que nous sommes assignés pour avoir manqué de respect à Son Altesse badoise, excité à la haine et au mépris de son gouvernement, de *certaines autorités* et d'une classe de citoyens, etc., etc., etc.

Notre collaborateur Ch. F. Meyer, notre gérant J. Bastian, sont cités devant *la Cour du Cercle du milieu*, pour s'y entendre condamner à six mois de prison, aux frais d'instruction et aux dépenses que pourra occasionner leur détention. Faute par eux de se trouver au rendez-vous ducal, les faits qui leur sont imputés seront considérés comme avoués et les moyens de défense ne seront plus admis.

Nous attendons encore, il est vrai, la citation officielle : nous sommes curieux de savoir si elle nous sera notifiée par un huissier du parquet de Strasbourg ou par un agent de M. West, ou si le duc badois poussera l'insolence jusqu'à nous envoyer, sur le territoire français, un exécuteur de ses œuvres, hautes ou basses, mais toujours est-il qu'une assignation lancée contre les citoyens Meyer et Bastian, par M. le bailli Beck, se trouve imprimée tout au long dans la *Gazette officielle de Carlsruhe* du 17 courant. Le duc de Bade, citant à son tribunal des citoyens français, ne vous rappelle-t-il pas ce roi nègre, qui, quand il a dîné, sonne de la trompe aux quatre coins de sa tente, et fait annoncer à l'univers, par ses hérauts, qu'il permet à ses sujets et à tous les Peuples de la terre de se mettre à table ?

Si nous ne nous trompons, le *Démocrate du Rhin* est le premier journal français auquel on ait jamais fait l'honneur d'une pareille condamnation.

Je dis condamnation, car il n'est pas douteux que la *Cour du Cercle du milieu* ne s'empresse d'adjuger à M. le procureur du gouvernement le bénéfice de ses conclusions.

Or, nos amis Meyer et Bastian n'iront pas, le jeudi 30 octobre, à neuf heures du matin, se présenter devant MM. les juges de Carlsruhe......

FERDINAND FLOCON.

Voici la pièce publiée par la *Gazette officielle de Carlsruhe* :

G. 12. *Carlsruhe.* (Assignation.)

Le numéro 232 du journal le *Démocrate du Rhin* de 1850, qui paraît à Strasbourg, daté du dimanche 24 août 1851, contient sur la première page un article signé *Ch. F. Meyer*, commençant par ces mots : « Les officiers badois », et finissant par ceux-ci : « La responsabilité en retombera sur ces auteurs », lequel, soit par des inventions, soit par de grosses insultes contre le gouvernement de l'État grand-ducal badois, contre certaines autorités et contre une classe de citoyens, a pour but de provoquer à l'excitation.

En conséquence, le procureur du gouvernement grand-ducal auprès de la Cour du Cercle du milieu a, conformément au paragraphe 631 de la loi pénale, élevé une accusation que, suivant les paragraphes 16 à 18 de la loi sur la presse, ainsi que suivant celui n° 19 de ladite loi, il a dirigée aussi bien contre l'auteur de l'article incriminé, *Ch. F. Meyer*, que contre le rédacteur signataire, *J. Bastian*, et a requis que tous deux soient declarés coupables d'avoir, par la voie de la presse, tenté d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement de l'État grand-ducal, de certaines autorités et d'une classe de citoyens, et que chacun d'eux soit condamné à six mois d'emprisonnement, ainsi qu'aux frais de l'instruction et aux dépenses que pourra occasionner sa détention, enfin, à la destruction de l'écrit reconnu coupable, qui sera prononcée contre tous les exemplaires qui se trouvent dans les lieux publics accessibles au public.

En conformité du paragraphe 42 de la loi sur la presse, nous invitons ces deux accusés à se présenter ici,

Jeudi le 30 octobre de cette année, le matin à neuf heures,

Avec la menace qu'en cas de non-comparution ou de refus de se présenter, les chefs d'accusation précités seront considérés comme étant confirmés par l'aveu, et que les autres moyens de défense ne seront plus admis.

Carlsruhe, le 15 octobre 1851.

Le bailliage grand ducal, BECK.
vdt. L. SCHOENTHALER. A. J.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une réflexion...

émancipatrice, se sont imaginé d'entraver sa circulation en frappant le roman-feuilleton d'un droit de péage.

Chassée par le fisc du rez-de-chaussée des journaux bourgeois, la littérature s'est faite prolétaire et s'est établie dans des boutiques à quatre sous.

Georges Sand, Balzac, Eugène Sue, entrent maintenant dans les ateliers et dans les mansardes aussi facilement qu'ils se glissaient autrefois sous leurs couvertures beurre-frais, dans les salons et dans les boudoirs.

Le roman à quatre sous se tire à plus d'exemplaires que tous les journaux ensemble. Là, où la feuille politique était inconnue, le roman va faire de la propagande à la barbe du gendarme et du receveur.

C'était beaucoup, mais ce n'était pas assez. La littérature va entrer dans une ère nouvelle ; on va la donner pour rien.

Avant qu'il soit longtemps, le boulanger vous livrera les *Mystères de Paris* en sus d'un pain de quatre livres ; le pâtissier vous donnera en prime *Indiana* ou le *Père Goriot*, pour chaque tarte aux prunes que vous paierez sur son comptoir, et l'épicier du coin, à chaque livre de sucre dont vous ferez emplette, vous distribuera un volume de la *Révolution française*, par M. Thiers.

Ne riez pas ; voilà que cela commence.

Cette idée est éclose dans la tête du propriétaire de l'un des plus grands ateliers de consommation de Paris.

Pour un franc de dépense, à l'estaminet de France boulevart Bonne-Nouvelle, tout consommateur reçoit en prime un volume illustré qu'il choisit lui même dans le catalogue de la semaine, parmi tous les ouvrages publiés par les auteurs de la librairie à bon marché. Deux francs de consommation donnent droit à deux volumes, trois francs à trois volumes, et ainsi de suite. Ceux qui préfèrent les ouvrages de longue haleine, sont libres de faire collection de cachets *bon pour un volume*, jusqu'à ce qu'ils en aient acquis un nombre égal au chiffre des livraisons des ouvrages qu'ils convoitent.

Voilà donc les demi-tasses, les bavaroises et les grogs américains passés à l'état d'instituteurs publics. Le punch flamboyant distribue en même temps que la flamme de *l'esprit*, la lumière de l'intelligence ; la glace panachée ouvre des cours d'histoire ; la bière de Strasbourg initie les buveurs aux beautés de la littérature présente et passée, et l'innocent verre d'eau sucrée lui-même devient un foyer de propagande révolutionnaire ; car la réaction le sait bien, la science, l'instruction, la lumière, c'est la révolution.

Pauvre réaction, tout t'abandonne ; le commerce lui-même se tourne contre toi. Voilà ce que c'est que de se modérer dans l'application de l'état de siége, et de ne pas accorder en même temps à la France toute entière les douceurs du régime militaire.

Le sabre, encore le sabre, toujours le sabre, c'est le seul moyen de combattre l'anarchie qui se glisse partout.

Mais, tant qu'on se bornera timidement à englober de temps à autre un ou deux départements dans le rayon de l'état de siége, je vous demande un peu comment on sauvera la société.

Français, sauvons-nous nous-mêmes, puisque le gouvernement a l'air de fléchir devant la démagogie. C'est la lumière qui nous menace, étouffons la lumière ! brisons les presses, brûlons les livres, écrasons les caractères d'imprimerie ; enlevons les rails des chemins de fer, mettons en pièces machines et locomotives, coupons les fils des télégraphes ; rallumons les fagots du saint-office et brûlons tous les inventeurs comme sorciers !

Sainte ignorance reviens abrutir ce monde ! sans la peur du démon on ne peut plus gouverner les hommes. L'imprimerie a détrôné Belzébuth, et voilà qu'ils appellent Lucifer porte-lumière. — Enseignez donc le latin à la jeunesse !

Relevons le trône de Satan, resoudons les chaudières de l'enfer. Ils cherchent le règne de Dieu, ramenons leur le règne du diable !

— Mais quoi ! Vous riez de mes conseils, vous déclarez la chose irréalisable, hommes de peu de foi ! vous prétendez que la science vous déborde, et qu'il vous est aussi impossible de comprimer l'essor du génie moderne, que d'arrêter avec vos bras la locomotive qu'entraine la vapeur indomptable, ou le ballon que le gaz enlève dans les nues.

Eh bien alors montrez-vous logiques et soyez de votre époque ! Puisque le passé ne peut revenir, renoncez au passé et décidez-vous enfin à vivre dans le présent ! Puisque la locomotive est plus forte que vous, ne vous laissez plus traîner par elle, et grimpez dessus résolument.

Voyez ! cette machine qui vous semble indomptable, parce que vous ne la considérez que de loin et par derrière, parce que vous ne sentez que sa force brutale et grossière, cette machine qui broie tous les obstacles, arrache toutes les entraves, un homme la conduit, la guide la modère à son gré, sans peine, sans effort, en se jouant.

Ainsi peut être accomplie, pondérée, dirigée cette vapeur révolutionnaire, qui entraîne l'humanité sur la voie du progrès. Que faut-il pour cela ? Faire jouer intelligemment les pistons et les soupapes. Mais pour opérer ces manœuvres, ce n'est pas à la queue du convoi, c'est à la tête qu'il faut se placer.

Que ceux qui n'ont ni l'instinct, ni la science de cette mécanique nouvelle, entrent tout simplement dans les wagons et se laissent conduire. Que ceux qui tiennent absolument à ne pas bouger de place, restent à l'écart et la regardent passer ; quant à vouloir tirer par derrière pour arrêter le colosse de fer, c'est folie ; se jeter sous les roues pour faire obstacle, c'est avoir envie d'être broyé.

Eugène Nus.

L'Anéantissement de la monarchie expliqué par M. Guizot en 1851. Tel est le titre d'un nouvel écrit du citoyen Riche Gardon, publié par les *Amis de la justice.* Cette brochure, qu'il serait très utile de faire lire aux réactionnaires, est en vente à la Propagande, rue des Bons-Enfants, 1. — Prix : 50 centimes.

La loi badoise est encore moins absurde que la loi française. Tandis qu'en France on punit la publication d'actes évidemment destinés à la publicité, en Bade, le tribunal les publie lui-même.

Qu'en pensent nos juges de Strasbourg ? — F. Flecon.

L'état de siége.

M. Léon Faucher, après avoir donné sa démission, avait consenti à se charger d'expédier les affaires de son département jusqu'à la nomination de son successeur. Son zèle, bien loin de se ralentir, vient de se manifester par un nouvel acte de vigueur. Il a expédié l'état de siége au Cher et à la Nièvre. Les journaux réactionnaires se sont déclarés satisfaits. Ils se figurent que la nation rendra la République responsable de cette politique à outrance. Pauvres gens ! — Ch. Brunier.

Voici le texte du rapport du ministre de l'intérieur au président de la République sur la mise en état de siége des départements du Cher et de la Nièvre :

Monsieur le président,

La situation des départements du Cher et de la Nièvre préoccupe vivement l'opinion publique, et devait éveiller toute la sollicitude du gouvernement.

Sous l'impression du mouvement insurrectionnel dont le Cher a été plus particulièrement le théâtre, on a demandé de toutes parts des mesures qui permissent non seulement de rétablir l'ordre, mais encore de faire régner sur les deux rives de la Loire la sécurité à laquelle ont droit les citoyens qui observent les lois.

Le gouvernement a tenu compte de ces vœux. Mais avant d'y déférer, et tout en assurant la répression des troubles qui avaient éclaté, il devait en reconnaître d'abord l'étendue et en rechercher l'origine.

Cette recherche a été faite pendant que des colonnes de troupes sillonnaient et fouillaient les communes insurgées. Il en résulte que l'on ne peut pas considérer les deux révoltes du 13 et du 14 octobre comme les conséquences d'un égarement accidentel et d'une effervescence purement locale. A chaque pas que l'on fait dans cet examen, se révèle plus clairement l'action des sociétés secrètes qui enlacent une grande partie des départements du Cher et de la Nièvre, qui pénètrent jusque dans les campagnes, qui ont une organisation toute militaire, qui fabriquent de la poudre, se fournissent d'armes et tiennent les affiliés en haleine, tantôt par des démonstrations, tantôt par des échauffourées, en attendant le jour du combat.

» Cette situation me paraît constituer l'état de péril imminent, dont l'existence, aux termes de la loi du 9 août 1849, autorise la mise en état de siége d'une partie du territoire. J'ai donc l'honneur de vous proposer, monsieur le président, de décider que l'état de siége sera appliqué aux départements du Cher et de la Nièvre. J'espère que cette mesure, que les circonstances commandent, ne sera pas d'une longue durée. Nous avons à effacer les traces de la révolte et à prévenir une nouvelle prise d'armes. Ce résultat obtenu, il deviendra sans doute possible au gouvernement de rétablir le cours ordinaire des lois dans les deux départements qui vont être placés temporairement sous le régime prévu par l'art. 106 de la constitution.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON FAUCHER.

Voici maintenant le décret du président de la République :

Au nom du Peuple Français,

Le président de la République,
Vu l'art. 106 de la constitution ;
Vu les art. 4 et 5 de la loi du 9 août 1849 ;
Considérant que les départements du Cher et de la Nièvre sont troublés par des manœuvres coupables tendant à compromettre la sécurité publique ;
Considérant que des attentats nombreux ont menacé, dans ces départements, les propriétés et les lois ;
Considérant que des agents de désordre y fomentent des séditions et que des attaques à main armée ont été dirigées contre la force publique,
Considérant que cet état de choses constitue le cas de péril imminent prévu par la loi du 9 août 1849,
Sur la proposition du ministre de l'intérieur,
Le conseil des ministres entendu,
Décrète :

Art. 1er. Les départements du Cher et de la Nièvre sont mis en état de siége.

Art. 2. La commission instituée en vertu de l'art. 32 de la constitution sera informée de cette mesure.

Art. 3. Le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 21 octobre 1851.

Le président de la République,
LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON FAUCHER.

Revue de l'Extérieur.

ANGLETERRE. — Nous sommes heureux d'annoncer que les difficultés politiques qui ont menacé de faire obstacle à l'importante entreprise du chemin de fer entre Alexandrie, le Caire et Suez, doivent être considérées comme définitivement levées, et que l'opposition de la Porte sur quelques points techniques, a été honorablement écartée. Nous n'avons point besoin d'entrer aujourd'hui dans aucun détail ; nous ne voulons penser qu'aux avantages que cette exécution procurera à l'Angleterre et à l'Egypte, et à l'honneur que cet arrangement, mené à bien, fera rejaillir sur notre pays. (*Morning-Post.*)

— Le maire de Southampton a reçu, pour les présenter à Kossuth, des adresses émanant de meetings tenus à Glasgow, à Bath, à Stepney, et de la municipalité de Bradford. — Aussitôt l'arrivée de Kossuth, il y aura un meeting à Newcastle pour l'inviter à visiter ce district. On pense que le banquet aura lieu le 28. Le capitaine Manglès, l'un des administrateurs de la *Royal West India Mail Steam Packet Company*, s'y trouvera, ainsi que l'ambassadeur des Etats-Unis. L'ambassadeur turc, également invité, a répondu par la lettre suivante :

« Bryanstone-Square, 17 octobre 1851.

» Musurus-Bey présente ses compliments au maire de Southampton, et le prie de l'excuser s'il n'accepte pas l'invitation des autorités municipales de cette ville, qu'il a reçue ce matin. »

Il y aura dans la salle des places réservées pour cent dames, qui pourront voir le banquet et entendre les discours. Le maire, qui se propose de résigner ses fonctions pour raison de santé, désire clore sa carrière administrative par ce grand acte d'hospitalité. (*Daily-News.*)

— Parmi les marques d'estime qui seront offertes à Kossuth lors de son arrivée en Angleterre, nous pouvons citer l'offre qui lui sera faite par un de nos compatriotes de Jermyn-Street de mettre sa maison, ses domestiques et sa voiture à la disposition de l'illustre magyare. Un autre le priera de venir habiter sa maison. Enfin, nous savons que le directeur d'une institution pour les jeunes gens est allé trouver un ami de Kossuth pour le prier de dire au patriote hongrois qu'il prendrait chez lui gratuitement ses enfants, dont il aurait le plus grand soin. (*Morning-Advertiser.*)

— Une correspondance de Londres adressée à l'*Indépendance belge* signale le mouvement démocratique qui commence à se manifester parmi les tenanciers et fermiers anglais :

« Jusqu'à présent, dit la correspondance, les fermiers et tenanciers d'Angleterre avaient été opposés à toute espèce d'agitation et s'étaient abstenus de prendre une part directe à la politique belligérante, excepté lorsqu'ils y étaient poussés par les propriétaires fonciers. Un esprit nouveau surgit et se manifeste parmi eux.

» Dans un meeting tenu, il y a peu de jours, par la société agricole de secours mutuels du comté de Suffolk et composé exclusivement de fermiers-tenanciers, des discours pleins des idées démocratiques les plus hardies ont été prononcés par des cultivateurs riches et respectables. Cette association a pris franchement parti pour le nouveau cri de guerre en faveur de la réduction des charges publiques, et cela avec une ardeur qui pourra bien embarrasser un peu son honorable auteur et ses amis. Ils ne s'arrêtent pas, en effet, à la question purement financière ; ils demandent, comme conséquence logique, l'abolition des dîmes ou tout au moins la révision de la législation sur cette matière, l'élection des magistrats des comtés par les contribuables, la réforme de l'administration des finances des comtés, la modification de la loi relative à la primogéniture et la reconnaissance des droits des tenanciers. »

— Le bruit court, dit le *Times*, que dans le dernier conseil de cabinet, trois membres seulement du ministère de lord John Russell ont appuyé son nouveau projet de bill de réforme. Les autres membres du cabinet ont été opposés à tout nouveau bill de réforme. Cette division du cabinet a causé une grande consternation.

BELGIQUE. — On écrit à la *Nation* qu'un grand mouvement se fait depuis plusieurs semaines, à Gand, contre les octrois, et surtout contre le droit de mouture. « C'est notre démocratique confrère, dit la *Nation*, le journal le *Broedermin*, qui a donné le branle et organisé le pétitionnement. Dix-huit mille signatures ont répondu à cet appel d'une cause juste. Les élections communales vont être portées sur ce terrain. Le mouvement en faveur des idées démocratiques est en pleine voie de succès. La bourgeoisie a compris que là est la vie du présent et le gage de l'avenir. La question des octrois est gagnée à Gand. »

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. — Dans la dernière séance de la diète germanique, la proposition d'organiser une police fédérale centrale a été mise en délibération. Le principe a été admis. Il a été décidé que la police centrale aurait son siége, non pas à Francfort, mais à Leipsig, qui est situé plus au centre de l'Allemagne. Une commission a été nommée immédiatement pour préparer un projet. On sait maintenant que la proposition a été faite directement par M. de Hassenpflug. L'ambassadeur de Hanôvre vient de faire distribuer un grand nombre d'exemplaires d'un mémoire de son gouvernement qui a pour objet de démontrer que la diète germanique n'a pas le droit de statuer sur la protestation de l'ordre équestre contre l'exécution des nouvelles lois concernant l'organisation du pays. (*Gazette universelle allemande.*)

COLONIES ANGLAISES. — *Cap de Bonne-Espérance.* — Une affaire sérieuse a eu lieu le 1er septembre dans le *Fish river Bush* — Cap de Bonne-Espérance ; — les troupes anglaises y ont subi une défaite partielle avec une perte considérable. Le 2e royal, régiment qui venait d'être transporté au Cap, a pris part à l'affaire ; il a eu 4 hommes tués et 17 blessés. On dit que sir Harry Smith demande un renfort d'au moins 10,000 hommes. Le 2e royal, dans cette affaire, s'est trouvé en face de Cafres, de Stocks, Seyolos et Botmans, avec un grand nombre de Hottentots. Le régiment, qui n'est pas encore habitué à ce genre de guerre, a exécuté plusieurs charges désespérées. Pendant que le régiment retournait à Kings-William-Town, il a été encore attaqué par les Cafres. (*Dailys-News.*)

— Une correspondance adressée à la *Gazette de Cologne* de la frontière de Pologne contient ce qui suit :

« Le bruit se répand ici que l'on a découvert à Saint-Pétersbourg une nouvelle conspiration parmi la noblesse, et que plusieurs personnes distinguées, et touchant le trône de très près ont été arrêtées.

» La conspiration aurait été révélée par des officiers circassiens de la garde. On avait essayé de les gagner ; mais ils sont allés déclarer tout à l'empereur. Les détails manquent à ce sujet. »

Charles Brunier.

Après cinq jours de débats le conseil de révision de la 6e division militaire, séant à Lyon, a rendu son arrêt lundi 20, dans l'affaire dite du complot de Lyon. Tous les pourvois ont été rejetés à l'exception de celui de l'accusé Bouvier. Le ministère public avait conclu à l'admission de son pourvoi, dont un des moyens était fondé sur l'absence de Bouvier à l'audience du 27 août.

Le cours d'Orthographe de notre ami Julien Blanc que nous avons annoncé dans notre dernier numéro, ouvrira jeudi prochain, 30 octobre, à 7 heures du soir, rue de Beaune, 2. — Voir aux Annonces.

NOUVELLES DIVERSES.

Marie-Thérèse, duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, vient de mourir à Frohsdorff, le 19 octobre. (*Moniteur universel.*)

— On lit dans la *Patrie* :

« Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui, à la poste et dans ses bureaux, le journal la *Feuille du Peuple*, à raison de la publication d'un article intitulé : *l'Inégalité devant l'Eglise*. Des poursuites sont dirigées contre le gérant du journal et l'auteur de l'article, sous l'inculpation d'outrages à la religion. »

— Le citoyen Dejacques, auteur des *Lazaréennes*, a été condamné par la cour d'assises de la Seine à deux ans de prison et

---

REVUE DRAMATIQUE.

André del Sarto, d'Alfred de Musset, à l'ODÉON. Tisserant. — Les nouvelles acquisitions du théâtre des VARIÉTÉS. Lassagne. — Physionomie générale des autres scènes pendant ces derniers temps. FRANÇAIS, OPÉRA-NATIONAL, VAUDEVILLE et MONTANSIER.

Il ne fallait rien moins que l'apparition d'Alfred de Musset sur la scène de l'Odéon pour me remettre en goût de critique dramatique. C'est toujours avec un nouvel enthousiasme que je vois sortir de leur volume chacune à leur tour, pour entrer dans la vie réelle du théâtre, ces œuvres si palpitantes de passion, si rares de franchise que le gracieux poète avait malignement vouées jadis à la scène étroite et à l'unique spectateur d'un fauteuil.

La direction du second Théâtre-Français n'avait pas marché sur une mauvaise herbe le jour où l'idée lui est venue de frapper à la porte des personnages d'Alfred de Musset. Elle s'est mise sous la protection d'un génie dont l'originalité est de dire juste, la hardiesse d'être naturel au degré le plus exquis, dont les effets, si particuliers à ses œuvres, si bien cachetés de son esprit à lui, viennent de la simple faculté d'observation développée jusqu'aux dernières limites du bon sens et du bon goût.

L'auteur d'*André del Sarto*, la vérité et la spontanéité pénétrante de ses œuvres l'indiquent, a dû jouir dès l'enfance d'une heureuse liberté d'épanouissement ; aucun cuistre à froc ou à pourpoint noir n'a pris sa tête dans ses mains maladroites pour l'aplatir à son aise, l'écraser, l'emplir d'erreurs pénibles, et la vider de vérités naturelles et faciles. Il a trouvé sans doute le bon goût et l'esprit assis au foyer paternel.

Et c'est là un grand point. Pensez-vous par exemple que s'il eût eu pour père l'auteur d'*Andromaque*, ce courtisan solennel qui écrivait des lettres de grammairien timoré commençant par : *Monsieur mon fils* au jeune pédant dont le cerveau devait enfanter le poème de la religion, pensez-vous qu'il eût pu rattraper à vingt ans assez d'originalité pour faire ses adorables contes d'Espagne et d'Italie? Evidemment non! S'il avait eu assez de vigueur pour échapper à ce système d'applatissement intellectuel, la convalescence de ses facultés eût été longue et douloureuse, et le réveil n'aurait jamais été aussi complet ni capable d'un aussi beau rayonnement.

Plus tard, sa jeunesse, aussi libre que son enfance, a pu étudier à son aise les joies et les douleurs de l'amour, d'autant plus ardemment que ses premier pas l'avaient signalé aux sourires et aux applaudissements.

Je ne me trompe guère dans mes suppositions, il a certainement du rencontrer dans sa course libre des femmes coquettes comme *Marianne*, changeantes comme *Lucrèce*, vénales comme *Monna Belcolor*, naïves comme *Ninon et Ninette*. Il a été timide comme *Sylvio*, heureux comme *Cordiani*, torturé comme *André*. Il a eu des pensées amères comme *Frantz*, des instants où la foi au bonheur chancelle comme *Rolla*.

Beaucoup sans doute voient passer dans leur vie ces types passionnés dont l'amour apporte la joie ou le désespoir ; l'essentiel est d'avoir conservé, pour percevoir et comprendre ces grandes émotions toute la virtualité de son intelligence, toute la puissance originelle du sentiment. Si l'on a eu ce rare bonheur et si l'on se met à le raconter en drames, en romans ou en poèmes, ces récits sont inévitablement dominés par la croyance à l'irrésistibilité, à la légitimité forcée des passions. On peut les considérer encore comme fatales et dangereuses, si l'on ne voit que leurs effets ordinaires dans une société où tout prend la forme de l'excès, où la compression tend sans cesse à changer en vices les plus nobles puissances du cœur et du cerveau ; mais enfin on reconnaît l'inanité de tous les moyens humains inventés pour lasser ces fougues grandioses qui renaissent et flamboient en dépit des efforts tentés pour leur étouffement.

C'est précisément là la pensée qui s'épanouit dans toutes les larges fantaisies d'Alfred de Musset. Il proclame hautement la force irrésistible des incessantes curiosités du cœur ; mais il ne voit que par éclairs leur utilité féconde. Il est resté dans cette transition du doute à éclaircies passagères, où vivait la brûlante activité de lord Byron.

Il n'a pas, malgré sa force, tout ce qu'il faut pour éclairer l'avenir ; il a, comme Byron et Balzac, plus qu'il ne faut pour inquiéter le passé.

Aussi M. de Montalembert et ses amis ne pardonnent-ils pas à ses comédies de sortir de leurs reliures pour s'étaler sur la scène. Le théâtre de la République a vu menacer sa subvention pour un tel délit ; et désormais ce qui paraît au théâtre de ces compositions où la vie palpite si hardiment, s'y montre au public tronqué et mutilé par la censure, cette honte de notre temps. Malgré ces lacunes forcées, les pièces d'Alfred de Musset réussissent et transportent les spectateurs dans une région morale autrement élevée que celle où se traînent les coryphées de l'école du bon sens ; c'est ce qui est arrivé mardi dernier à *André del Sarto*.

Ce que les ciseaux de la réaction enlèvent avec le plus d'acharnement, ce sont les pleurs et les prières ferventes des épouses qui demandent à Dieu de bonne foi la force de résister à l'amant aimé. Les luttes où d'aussi puissants auxiliaires que le remords et Dieu sont sans force, sont d'un dangereux exemple, on en prend inévitablement en pitié les victimes. Ce qu'il y a d'odieux encore davantage aux yeux de la censure, ce sont les maris qui pardonnent. Dans l'André del Sarto du livre, Lucrèce luttait sur son prie-Dieu et André mourait en pardonnant. Au théâtre, Lucrèce est assez déterminée dans son amour infidèle, et par ordre supérieur on fait mourir Cordiani, son amant, afin d'éviter à la morale officielle le scandale de voir un couple légalement adultère profiter du pardon de l'époux mourant.

Tisserant s'était chargé du rôle d'André, rôle difficile, parce qu'il n'admet pas un jeu médiocre. On ne peut pas se laisser aller à l'à peu près dans une pareille création. Il faut la réussir ou la manquer, et Tisserant l'a réussie. Il est entré consciencieusement dans cette variété de nuances infinies qui fait la vérité de ce beau type. Il n'a pas seulement lu et appris l'*André* de Musset, il a dû chercher dans le calme de l'étude à se rappeler les émotions poignantes par où son personnage devait passer avec lui.

En germe ou en réalité, les hommes complets ont compris toutes les joies, tous les enthousiasmes, toutes les souffrances, tous les désespoirs. Poètes, acteurs, auteurs de toute espèce n'ont de génie qu'à la condition d'incarner en eux ces grandes émotions au moment où ils doivent les chanter, les décrire ou les représenter.

Je l'avoue, malgré les belles créations de Tisserant, j'étais inquiet pour lui en pensant à la grandeur de sa tâche, d'autant mieux qu'il me paraissait mollement secondé par ses camarades. Il avait d'ailleurs mis un peu de précipitation dans le monologue où il parle des sacrifices qu'il a faits à l'amour de sa Lu-

2,000 fr. d'amende ; l'imprimeur Beaulé a été condamné à six mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

— Après plusieurs mois d'interruption, les travaux de la cité ouvrière, située rue Rochechouart, viennent de reprendre. Ils marchent avec une grande activité, et tout fait espérer que les constructions seront entièrement terminées avant le mois de décembre.

Jeudi, un des gâcheurs employé au transport du mortier est tombé du troisième étage. Il a eu deux côtes enfoncées. On désespère de le sauver.

— La municipalité de Berlin, puis, à son exemple, celle de Stockholm, viennent de prendre l'initiative d'une mesure que l'on ne peut que proposer à l'imitation des autres grandes villes. Elles ont fait construire dans divers quartiers des horloges électriques dont les aiguilles reçoivent, au moyen de fils conducteurs, l'impulsion d'une horloge centrale et régulatrice.

— Un honorable professeur de la Charité-sur-Loire a adressé au *Siècle*, à la date du 19 octobre, une lettre sur la situation du département du Cher. Cette lettre se termine ainsi :

» MM. Paul Gaillerault, ex-contrôleur des contributions directes, et Cougny, professeur de dessin, tous deux républicains, sont mis en état d'arrestation; les citoyens assistent avec calme, en silence et avec un profond sentiment de tristesse, à ces opérations de la justice. MM. Cougny et Paul Gaillerault sont dirigés sur Bourges. Une immense multitude attend à la porte de la prison. A leur sortie, les deux prisonniers poussent le cri de *Vive la république démocratique*! et le peuple répond avec enthousiasme par le même cri; et une voiture emportant les deux prisonniers, entourés de gendarmes, prend aussitôt la route de Bourges.

» Espérons que la justice, mieux informée, rendra bientôt ces deux citoyens à la liberté.

» Agréez, etc.

» BARRÈRE. »

— Dans un ordre du jour, en date du 21 octobre, M. le général Rapatel annonce à ses camarades de la 2ᵉ légion qu'il vient d'adresser sa démission de son grade de colonel à M. le général commandant supérieur de la garde nationale de la Seine.

— On signe à Bruxelles, dans les bureaux de la *Nation* l'adresse suivante à Kossuth :

« Nous venons remplir auprès de toi un devoir commun aux peuples qui ont combattu pour la liberté. Kossuth, les Belges saluent ton exil triomphal.

» Nos cœurs battaient d'admiration le jour où tu mis les armes aux mains de ta grande nation opprimée. Depuis, frappée par la trahison, la Hongrie tomba, mais indomptée et invincible. Voilà que dans l'éclat du triomphe qui t'accueille, toi, proscrit, elle reconnait le signal de la prochaine réparation due à sa sublime défaite.

» Ton nom nous est cher, Kossuth. On honore en toi le courage civique et cette éloquence qui convie les hommes à la conquête de leurs droits. Mais, tu le sais, c'est un privilége plus admirable que le génie d'un homme qui aura fait de toi un citoyen du monde. Tu auras eu cette gloire incomparable de personnifier l'héroïsme d'un peuple. Prononcer ton nom, c'est prononcer le nom de la fière Hongrie. Kossuth, dans la langue des nations esclaves, veut dire vaillance, lutte et délivrance.

» C'est pour cela que ton malheur est honoré comme les victoires des tiens sur le despotisme. C'est pourquoi l'acclamation qui s'élève des bords de la Tamise a retenti dans tous les cœurs d'hommes. Parce que, grand par le génie, tu l'es surtout par l'idée qui attache ton nom au drapeau du peuple. Que ce soit pour toi la récompense du passé, l'orgueil du présent, la foi et la force de l'avenir.

« Kossuth, garde, en [illegible], le souvenir de nos paroles. Le peuple qui te les porte n'a-t-il pas, lui aussi, connu pour maître le bourreau [illegible] de ton immortelle patrie ?

» Kossuth, les Belges sont libres ! »

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

IX.

Mon second adversaire, M. de Girardin, a trop d'esprit pour se rabattre sur la prétendue impossibilité de la législation directe.

« Tout chercheur de bonne foi qui sait par expérience, » dit-il, « l'extrême difficulté de trouver le simple, le juste, le vrai, est de sa nature fort tolérant ; aussi n'opposerai-je à l'idée du gouvernement direct proposée, développée, adoptée par MM. Rittinghausen, Considerant et Ledru Rollin, aucune objection secondaire tirée de prétendues impossibilités d'exécution. C'est là un argument dont la médiocrité impuissante et présomptueuse a trop souvent abusé et que l'expérience a trop fréquemment condamné pour que je l'emploie. » Proposer ce qui est faisable, ne cesse-t-on de répéter ; c'est comme si l'on disait : Proposez de faire ce qu'on fait. » Ainsi s'exprimait J.-J. Rousseau, il y a un siècle. Depuis un siècle, depuis que J.-J. Rousseau s'exprimait ainsi avec tant de raison, avec un sentiment si juste de l'avenir, que de problèmes ont été résolus, que de progrès ont été accomplis, lesquels nous paraissent infiniment simples et qui à cette époque eussent passé pour absolument impossibles ! »

Ceci constaté, il me reste à réfuter les rares objections que M. de Girardin a émises contre mon système :

« Une assemblée législative, issue du suffrage universel, » s'écrie-t-il, « une assemblée tirée des entrailles mêmes du peuple à l'aide de ce forceps qui s'appelle une révolution, une assemblée recrutée des citoyens réputés entre dix millions d'électeurs les plus intelligents, les plus instruits, cette assemblée unique a manqué de lumières et de conscience. Chaque jour elle donne le spectacle le plus monotone de la plus déplorable impuissance. Pour remédier à ce mal, que propose M. Ledru-Rollin ? Il propose de multiplier jusqu'à l'infini le nombre des assemblées; il propose que tous délibèrent sur tout. En 1793, où tout était en question, où rien encore n'avait été débattu, cela pouvait être nécessaire, mais en 1851, après 35 années de controverses, n'y a-t-il rien de plus utile à faire que de continuer à toujours discuter sans rien résoudre ? Le temps d'agir n'est-il donc pas enfin venu ? Un tel régime ne serait-il pas le babélisme des idées, le doute jeté dans toutes les consciences, la confusion semée dans tous les esprits ? »

Le babélisme des idées ! Mais n'existe-t-il pas ? ne doit-il pas exister au plus haut degré sous un régime qui ne pouvant plus empêcher le peuple *d'avoir des idées*, n'offre cependant aucun moyen de les *réaliser* quand elles sont justes et réalisables, ou de les mettre à l'épreuve quand elles paraissent dignes de considération ? Sous un régime qui remet à un petit groupe de privilégiés toutes les forces de la société, forces qu'ils ne manquent jamais de tourner contre le mouvement intellectuel, de faire servir au soutien d'institutions et à la création de nombreux organes de publicité destinés à opposer à chaque idée *juste* une idée *fausse*, à chaque *vérité* un *mensonge ou un préjugé*, à chaque *manifestation de paix* un *appel à la désunion*.

Je m'adresse à M. de Girardin lui-même, et je demande : si vous aviez voulu créer le *babélisme des idées*, auriez-vous façonné le gouvernement autrement qu'il ne l'est aujourd'hui ? La réponse, certes, n'est pas douteuse.

Il n'y a qu'un seul moyen de mettre fin au *babélisme des idées*, car, je le répète : il est bien là, devant nous, avec toutes ses conséquences terribles. Ce moyen, c'est de créer un état permettant de faire entrer à l'instant même dans le domaine des choses accomplies chaque idée qui se maintient, qui porte le cachet du vrai et de l'utile, chaque idée adoptée *après discussion* par la majorité du peuple. De cette manière le terrain de la discussion, la vie intellectuelle du peuple, seront bien vite débarrassés du parasitisme de mille propositions qui aujourd'hui avec tout un cortége d'idées contradictoires restent durant une éternité à l'ordre du jour de l'opinion publique. Cette dernière, en un mot, est à présent dans la position d'un pauvre prisonnier qui, seul avec ses [illegible], est privé de l'activité nécessaire pour se délivrer de ses hallucinations, soit en les oubliant au milieu d'autres préoccupations, soit en essayant d'exécuter ce qu'il pense. Il faut mettre en liberté, faire agir le prisonnier, détruire ce cachot de l'intelligence publique qui s'appelle le système représentatif ; alors les bonnes idées, grâce à leur mise en œuvre immédiate, ne s'accumuleront plus à l'infini, et les mauvaises idées qui en sont généralement la contre-partie, finiront par disparaître presque entièrement.

Avec la législation directe, on verra quelle exécution *d'idées* il y aura du jour au lendemain ; on verra quelle légion *d'idées* trouvera bon de s'esquiver tout doucement sans laisser la moindre trace d'existence. Que *d'idées* n'y a-t-il pas en France qui depuis un demi-siècle devraient ne plus défrayer l'intelligence publique ? Et cependant quelles masses de papier doit-on forcément noircir pour les faire valoir ! Je suis sûr que M. de Girardin lui-même, s'il veut compter tous les moments qu'il a employés à réclamer la liberté d'écrire et de se réunir, arrivera à une somme d'heures équivalente à toute une année de sa vie de journaliste. N'a-t-il pas avoué lui-même avoir écrit à peu près deux cents articles contre la loi du 31 mai ? En vérité, n'est ce pas pitoyable et n'est il pas temps que cela finisse ? Mais il est clair que ni le gouvernement d'un seul ni le système actuel ne peuvent mettre fin à cet état de choses. La cause ne détruira pas l'effet. Pour que *l'idée* admise par l'intérêt de la généralité ait des chances de devenir *fait*, il faut qu'elle ne rencontre pas en route *l'idée flanquée de gendarmes*, et il n'y a que la législation directe qui puisse nous offrir cette heureuse perspective.

Il est inutile de répéter encore ici comment il se fait que les assemblées soient aussi peu *recrutées* des hommes les plus intelligents que des plus instruits ; le reproche principal que j'adresse aux chambres représentatives, c'est de manquer, de devoir nécessairement manquer de conscience. Comment veut-on que le citoyen devenu législateur, c'est-à-dire *privilégié*, ne se jette pas tête baissée dans le parti des priviléges, des monopoles, et par conséquent de la compression, puisque le monopole et le privilège ne peuvent vivre qu'en réduisant tous ceux qu'ils exploitent à l'impuissance et au silence complet, fût-ce même au silence de la prison ou à celui du tombeau. Demander le contraire, c'est vouloir que le négociant répudie l'agio ou que le soldat de profession s'incline devant l'autorité de la raison. C'est ce défaut de conscience qui, avec la vanité personnelle, est la principale raison des discussions diffuses, des longs discours qui ennuient le pays tout en le ruinant. En effet, comment un intrigant s'exprimerait-il carrément, avec clarté, sur les méfaits qu'il a l'intention de commettre ? Comment oserait-il, par exemple, abolir le suffrage universel autrement qu'en soutenant qu'il veut le réglementer ? Les assemblées, dans leurs tentatives d'envahissement et d'exploitation, agissent exactement comme un chicaneur puissant dans les procès injustes qu'il intente à ses voisins pour les dépouiller. Au lieu d'entrer à l'instant même dans le cœur du procès, un tel plaideur soulèvera tant d'incidents, il interrompra le cours régulier de la justice par tant de détours, qu'un procès qui aurait pu être facilement jugé dans quelques mois durera quelquefois deux siècles, comme presque tous ceux qui se traitaient devant l'ancien tribunal supérieur du Saint-Empire. La tribune de la représentation nationale, en un mot, ne parait avoir été inventée que pour donner tant bien que mal une apparence d'intérêt général aux mauvaises lois élaborées en toute connaissance de cause. On comprend que cette tâche n'est pas facile et que celui qui doit l'entreprendre ait recours aux longues dissertations et puisse quelquefois se dire, comme dernièrement M. Odilon Barrot, que dans tout le territoire de la République il n'y a pas cent citoyens pouvant disposer d'un temps assez long pour faire de son morceau d'éloquence parlementaire les délices de leurs loisirs.

Le Peuple, au contraire, discutera de bonne foi ; il n'a personne à tromper en dehors de l'enceinte de ses sections. Il entrera toujours dès le premier moment dans le vif des questions, puisque tout l'y engage, l'intérêt de la discussion aussi bien que son avantage. Il fera bien, parce qu'il voudra bien faire, comme les assemblées font mal parce qu'elles en ont l'intention bien arrêtée. Il résoudra le problème social parce qu'il faut qu'il se résolve, pendant que les assemblées cherchent à maintenir du moins le statu quo partout où elles n'osent pas reculer. C'est cette tendance des chambres qu'on peut appeler avec M. de Girardin une « déplorable impuissance, » mais uniquement par rapport au bien général et au peuple, car elle est loin d'être impuissante relativement aux privilégiés et aux monopoleurs qui, seuls, ont droit à la sollicitude des assemblées, comme étant « chair de sa chair et sang de son sang. »

Du reste, Emile de Girardin, — on l'aura déjà compris par nos citations, — ne cherche nullement à prouver, comme Louis Blanc, que le Peuple est moins capable de légiférer qu'une assemblée. Sous ce rapport, je puis opposer de la manière la plus heureuse le premier de mes adversaires à l'autre :

« Le peuple français, » dit M. de Girardin, « qui a eu pour nourrice la révolution de 1789, pour berceuse la révolution de

---

crèce, des fonds à lui confiés par le roi de France pour l'acquisition d'œuvres d'art en Italie. Mais à mesure que le drame se déroulait son jeu sûr et naturel, calme et vivant, me rassurait pleinement. J'étais heureux, je ne m'occupais plus du tout de l'artiste, car il avait disparu dans les pathétiques angoisses d'André del Sarto. Cette fièvre de sentiments divers, d'amitié d'amour et de vengeance, qui se croisent avec tant d'énergie, avait passé en moi

Je ris plus facilement que je ne pleure, il est si difficile de faire illusion à un habitué ; eh bien, j'ai pleuré quand je l'ai vu jeter son épée et maudire la vengeance impuissante qui n'avait fait qu'aggraver son désespoir. Ah ! Tisserant, vous pouvez m'en croire, ce n'est pas par complaisance que le public vous a redemandé pour vous couvrir de bravos.

La nouvelle direction des *Variétés* a la main heureuse ; elle vient d'adjoindre à son personnel plusieurs artistes nouveaux et d'un talent de bon aloi. Elle a enlevé à l'Odéon Moreau-Sainti, dont le jeu libre, plein de jeunesse et d'aisance, me plait beaucoup. Dans le *Roi de la mode* où il a fait ses débuts sur la scène des Panoramas, il a eu de très franches allures, de l'ampleur de manières et une rondeur de gestes pleines de bon goût. Si la pièce n'est pas restée plus longtemps sur l'affiche, ce n'est assurément pas la faute de sa collaboration ni celle de Mlle Constance, dont la physionomie est si pleine de finesse et d'expression. Le même soir débutait sur la même scène Mlle Bertin qui est assurément ce que l'on appelle une belle femme, mais qui a besoin de travailler encore pour acquérir un peu plus de grâce et de mouvement.

Il y a là surtout Lassagne, le vrai génie du fou-rire, un homme habitué aux effets les plus comiques et les plus variés de la scène, qui végétait cependant dans un petit théâtre du boulevart du crime sans obtenir une réputation méritée. Les rôles qu'il a créés depuis son nouvel engagement ont tous eu un rare succès de gaîté. Ce qui le distingue surtout, c'est sa merveilleuse facilité à changer de peau. Il y a du Garrick dans cette tête-là : Il fait ce qu'il veut de sa face expressive et la change avec tant de vérité qu'il serait impossible de le deviner sans le secours du programme où l'on peut lire son nom.

Ainsi l'exhilarant dragon du *Drin-drin* devient dans les *Filles de l'air* l'important baron de Castelfelé. Dans le *Voyage à St-Denis*, excellente plaisanterie de MM. Brisebarre et Commerson, il paraît en maquignon, en ivrogne, — c'est quelquefois la même chose, — en fille séduite et en mari retrouvé ; et à chacune de ses transformations, non-seulement il change d'habits, mais de démarche, de traits, de voix, de tout, de manière à tromper Mlle Ozy elle-même qui lui donne spirituellement et vaillamment la réplique. Dans cette dernière pièce, par exemple, lorsqu'il arrive gris comme un chantre se plaindre à Mme Brossard que son mari a sali ses cheveux blancs en dégourdissant sa fille, je ne suis pas bien sûr que Mlle Ozy n'aie pas un peu peur de cette ivresse si bien rendue. Certes ! avec de pareilles acquisition, les Variétés vont devenir le premier théâtre de vaudeville de Paris.

L'OPÉRA-NATIONAL a donné jeudi dernier un petit acte assez agréable intitulé *Murdock le bandit*. L'intrigue n'en est pas neuve, il s'en faut ; M. Leuven, l'auteur du libretto, n'a pas passé les nuits à en ajuster les paroles ; mais la musique a du sentiment. Le duo surtout entre Isabelle et Murdock est plein de fraîcheur ; il a l'odeur amoureuse des bois et des prés aux premières aurores d'avril. Mlle Mendez a du reste chanté avec beaucoup d'agrément le rôle d'Isabelle. J'allais oublier de vous dire que l'auteur de la musique est M. Eugène Gautier, rappelé et applaudi avec la jeune artiste qui venait de l'interpréter.

Vous parlerai-je du *Dernier Abencerage*, joué il y a déjà plus de quinze jours au théâtre de la République ? C'est un drame brillant fait en vers honorables sur la donnée fournie par la nouvelle de Châteaubriand. C'est une œuvre qui plait à la représentation, sans exciter précisément d'enthousiasme. Au total, Beauvallet a bien fait de se passer la fantaisie d'un rôle arabe ; il a enlevé sa propre création avec ce calme grave, cette sûreté de jeu, cette sobriété savante de gestes et cette habitude de l'art qui en font l'un des premiers comédiens de notre époque.

Le théâtre de la Montansier continue à faire rire son public dès le lever du rideau. Il vient de produire sur sa scène un débutant du nom de Michel dans le *Marchand de lapins* ; or, je le soupçonne fort de n'avoir autorisé ce début que pour amener le calembourg suivant, gros-sel, comme il les faut à ses rieurs :

Public, ne sois pas trop cruel ;
Montre-toi de bonne pâte
Envers Michel !

Ah ! à propos, depuis que je n'ai causé art dramatique avec vous, le *Vaudeville* a fait sa réouverture et la Porte-Saint Martin s'est refermée. Comme la double nouvelle est déjà un peu ancienne, j'attendrai l'occasion d'un acte nouveau du Vaudeville pour vous donner des détails. Dieu garde le théâtre de la Bourse d'une réinvasion de ces pièces où la police semblait avoir collaboré ! Si l'amour des sottises antiques et des préjugés naïfs de nos vieux bourgeois ne vient plus lui tourner la tête, et s'il sait se compléter des ensembles suffisants à enlever des pièces spirituelles, le Vaudeville, si bien placé, si bien au centre des spectateurs, ne peut manquer de prospérer.

Antony Méray.

— Un nouveau cours public et gratuit de musique vocale et d'harmonie, pour les ouvriers, sera ouvert par M. Emile Chevé demain 27 octobre, à neuf heures précises du soir, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine. Les leçons auront lieu trois fois par semaine, à la même heure, les lundis, mercredis et vendredis. Les cartes d'inscription sont délivrées gratuitement : 1° rue du Renard-Saint Merri, chez le concierge ; 2° à l'Ecole de Médecine, chez le concierge ; 3° chez M. Emile Chevé, 6, rue Neuve-des-Bons-Enfants.

1830, pour sevreuse la révolution de 1848, est-il assez grand pour marcher tout seul? Là est la question. Pour moi, cette question n'en est plus une. Je pense que d'électeurs à élus, de mandants à mandataires, le niveau de l'intelligence et du savoir diffère assez peu, et que dans les assemblées primaires les discussions ne seraient pas beaucoup au-dessous de ce qu'elles sont dans les assemblées dites nationales. Peut-être commencerait-il par s'y débiter plus d'excentricités, mais assurément, par compensation, il s'y débiterait moins de lieux-communs. Des orateurs exercés ne tarderaient pas à s'y former en assez grand nombre, et le respect du réglement ne tarderait pas à y prévaloir en habitude. Plus la liberté serait entière, et plus l'ordre serait prompt à s'y établir. C'est ma conviction. »

Quelle concession plus large peut-on désirer de la part d'un adversaire? Aussi serait il peu courtois, si l'importance de notre polémique ne m'en faisait pas un devoir, de relever ici les lignes suivantes, qui sont en contradiction flagrante avec ce qui précède :

« Quelle est la question qui n'a pas divisé les hommes les plus éclairés et tenu longtemps leur raison en suspens? J'en citerai une : la question de l'emploi et du perfectionnement des machines. Eh bien! si l'interdiction de se servir des machines nouvelles, simplifiant considérablement les travaux qui occupent un grand nombre de bras, était mise aux voix dans vingt mille assemblées primaires, M. Ledru Rollin serait-il bien sûr que cette interdiction ne serait pas votée à une immense majorité? Le principe généralement admis du gouvernement direct, M. Ledru-Rollin serait-il bien sûr que les catholiques ne proscriraient pas de France les protestants, et que les protestants ne proscriraient pas d'Angleterre les catholiques? »

Que devient, vis-à-vis de ces craintes, cet aveu si précis de M. de Girardin que *« d'électeurs à élus, de mandans à mandataires, le niveau de l'intelligence et du savoir diffère assez peu, et que dans les assemblées primaires, les discussions ne seraient pas beaucoup au dessous de ce qu'elles sont dans les assemblées dites nationales? »* Alors le digne rédacteur de la *Presse* croit-il aussi que *les assemblées* pourraient bien un jour renouveler la révocation de l'édit de Nantes et décréter l'abolition des machines? Mais peu nous importe ce dernier point. Quant à ce qui concerne le Peuple, il a été victorieusement défendu dans l'*Echo de l'Ouest* par M. Henri Brissac, dont la réponse à M. de Girardin a été reproduite par la *Démocratie pacifique* (1). Je pourrai donc passer à la dernière objection de mon antagoniste, objection formulée en ces termes :

« .... Ce que je reproche à ce système, c'est de reposer sur une erreur fondamentale, c'est de croire à la nécessité de fabriquer des lois quand on ne devrait plus s'occuper qu'à les abroger successivement; c'est de faire à la puissance individuelle une part trop petite et à la puissance collective une part trop grande; c'est d'avoir pour pivot l'Autorité, qui est la force d'un seul, imposant son infaillibilité à tous, au lieu d'avoir pour pivot la Liberté, qui est la force de tous contenue par la responsabilité de chacun; c'est de créer un double emploi avec le droit de réunion; c'est, enfin, d'évaporer la force nationale au lieu de la condenser. »

Je ne m'arrêterai pas aux observations secondaires contenues dans ce passage, observations auxquelles j'ai répondu du reste déjà suffisamment dans cette partie de mon travail qui concerne M. Louis Blanc. Je pourrais même me dispenser de prendre notice du reproche principal : *de croire à la nécessité de fabriquer des lois quand on ne devrait plus s'occuper qu'à les abroger successivement.* Mon ami Allyre Bureau a prouvé dans les colonnes de ce journal que telle n'est pas mon opinion, et grande a été ma surprise d'apprendre que la lecture de ma brochure la *Législation directe par le Peuple*, brochure qui donne des explications catégoriques sous ce rapport, n'a pas pu prévenir l'erreur ou désabuser M. de Girardin.

Que mon adversaire me relise avec plus d'attention, et il trouvera qu'en *dernier lieu* je veux, comme lui, comme Considerant, comme Proudhon, l'abolition de toute interprétation sociale du Droit. Il avouera ensuite que, comme moi, comme Considerant, comme Proudhon, il n'est pas assez fou pour demander l'abolition immédiate de l'interprétation sociale du Droit, et par conséquent *l'abrogation instantanée de toutes les lois sans exception*, car c'est là, je l'ai démontré, le complément nécessaire, je dirai même, le sens essentiel de cette phraséologie mal digérée de certains démocrates de contrebande, phraséologie se résumant maladroitement dans ces trois mots : ***Plus de lois!*** Emile de Girardin avouera par conséquent encore qu'il ne peut s'agir que d'abrogation successive, par simplification, et que toute la question se réduit donc à savoir *quel système législatif doit nécessairement amener par son essence même cette simplification, cette abrogation successive, mais rapide.*

J'ai déjà prouvé que sous ce rapport il n'y a rien à attendre du Maire de France, proposé par M. de Girardin, et qu'on ne corrige ni ne détruit l'interprétation sociale du Droit, en lui rendant la forme la plus vicieuse par laquelle elle puisse se manifester. C'est cette faute capitale que commet M. de Girardin en retournant à l'interprétation sociale du droit par l'action d'un *seul*. De quelque nom qu'il décore cette omnipotence d'un seul, quel que soit le contrôle illusoire dont il l'entoure, l'effet sera toujours le même, c'est indubitable.

Mais il ne suffit pas d'avoir établi cette vérité; il faut faire voir encore que le mode d'interprétation sociale du Droit, proposée sous le nom de *Législation directe par le Peuple*, nous donnera infailliblement et à l'instant même la simplification des lois, tout en rendant ces dernières plus rationnelles, plus conformes à l'intérêt général.

En donnant l'exemple suivant, je remplirai en même temps une promesse que j'ai donnée dans un de mes articles; je démontrerai que le Peuple peut aborder sans crainte les matières de législation les plus vastes et les plus embrouillées.

Ouvrez un code, soit le Code civil actuel, au troisième livre traitant *des différentes manières dont on acquiert la propriété;* lisez tout ce qui a rapport aux *successions;* comptez tous les articles qui se rapportent *directement* au droit d'hérédité; ajoutez-y une moitié seulement des articles qui se rapportent *indirectement* à ce droit, comme par exemple ceux qui règlent l'*état civil;* ajoutez-y encore une partie des articles qui traitent de la *paternité et de la filiation, des preuves de la filiation, des enfants naturels, de l'adoption, etc., etc.*, et vous aurez un total peu engageant d'au moins 450 articles sur la réglementation du droit de succession. Il est assez inutile de dire que les hommes éclairés de tous les pays où le droit français est en vigueur sont depuis longtemps d'accord sur la nécessité d'une révision de cette partie de la législation.

Voyons maintenant comment le Peuple traiterait cette matière d'après le système de la législation directe.

Je suppose, — ce qui ne tarderait pas d'arriver, — que quelque cent mille citoyens aient demandé par une adresse une nouvelle loi sur la matière, que par conséquent le jour des débats ait été fixé par le ministère. Dans chaque section du pays, le président poserait *librement* la question de principe, qui ne peut être autre que celle ci :

Y aura-t-il un droit de succession, ou, en d'autres termes, une personne quelconque aura-t-elle, de par sa parenté soit d'ascendance, soit de descendance avec un individu décédé, un droit sur la propriété de cet individu?

Il est bon de remarquer ici que par ce qui suit, je n'entends nullement exprimer mon opinion personnelle sur cette matière. Faisant abstraction de moi-même, je désignerai hypothétiquement la solution qu'un peuple quelconque donnerait à la question.

La discussion commence. Le bourgeois, qui se rend plus difficilement compte des inconvénients nombreux attachés au droit d'hérédité que de la perspective brillante de s'enrichir par l'héritage de quelque parent, ne fût-ce qu'un oncle d'Amérique; le bourgeois, dis-je, parlera et votera généralement *pour* le droit; mais il rencontrera une phalange nombreuse et serrée d'adversaires, phalange composée d'abord, comme de raison, des communistes, ensuite du prolétariat entier, et en dernier lieu d'un certain nombre de propriétaires et de bourgeois plus ou moins éclairés. Les motifs que les communistes feront valoir, on les connaît. Quant au prolétariat, ses orateurs lui diront qu'il ne peut, lui, rien espérer de riches parents qu'il n'a pas; que le droit de succession exige impérieusement, et a, en effet, fait naître une famille légale artificielle, n'ayant souvent rien de commun avec la famille naturelle. Ils montreront au peuple le père de famille se trouvant fort souvent dans la pénible situation de ne pouvoir laisser sa fortune à ses propres enfants, s'ils ont le malheur d'être bâtards, et de devoir l'abandonner aux enfants adultères d'une femme légitime. Avec de vives couleurs on peindra le droit de succession introduisant la division dans la famille, intéressant l'enfant à la mort de ses parents, armant le frère contre la sœur, le gendre contre toute sa famille adoptive. On évoquera de lugubres souvenirs comme ceux du château de Bitremont. On donnera pour l'abolition du droit dix autres raisons qu'il serait trop long d'énumérer. Cette partie de la riche bourgeoisie enfin qui votera avec les communistes et le prolétariat y sera poussée un peu par l'idée que l'abolition du droit de succession et l'établissement du droit de la disposition illimitée est une extension de la propriété individuelle.

A celui qui veut bien réfléchir un peu sur ce que je viens d'exposer brièvement, il ne restera donc nul doute que la réponse du Peuple à la question de principe sera *négative*, un *non* bien accentué.

Ce résultat constaté, le président posera, comme suit, la deuxième question :

« Le droit de succession étant aboli, qu'adviendra-t-il de la propriété? Le peuple veut-il que le propriétaire ait le droit de disposer librement de ses biens par acte de dernière volonté, ou la propriété individuelle, après la mort du propriétaire, retournera-t-elle à la société, à l'Etat? »

Dans ce moment, et malgré les efforts de groupes nombreux de communistes, le peuple se déclarerait pour le droit de la libre disposition testamentaire.

Le président, continuant l'élaboration de la loi, fait discuter et voter la troisième question :

« Comment disposera-t-on par acte de dernière volonté? Le pourra-t-on par testament olographe? par testament dicté à un officier public désigné? par testament oral? Réponse sur tous les points : *Oui.*

La forme du testament olographe et de celui fait par acte public ne donnera lieu à aucune question. Le droit de succession n'existant plus, et la société n'ayant plus à sauvegarder l'intérêt de tiers, intérêt regardé comme droit préexistant, peu importera à l'Etat la forme de ces documents. Il ne pourra plus y avoir que les procès civils résultant de la production de deux ou trois testaments contradictoires et l'intervention du ministère public dans le cas de faux.

La quatrième question du président de section sera donc celle-ci :

« Quel sera l'officier public chargé de rédiger les testaments par acte public? »

Ici il n'y a rien de précis à indiquer d'avance. Dans telle section on voudra charger de cette tâche les notaires; dans telle autre le président de section assisté de ses secrétaires, ce qui, selon moi, serait un progrès, ces fonctionnaires étant électifs et révocables et pouvant facilement remplir gratuitement la charge indiquée. Il reste sans dire que l'avis de la majorité des citoyens du pays entier prévaudra comme toujours contre l'avis des minorités.

La cinquième et dernière question, enfin, serait :

« De quelle manière le testament oral doit-il être fait? »

Probablement décidera-t-on que cette espèce de testament devra être fait à haute voix devant la section assemblée et que mention de cet acte devra être fait dans le procès-verbal de la séance. C'est surtout pour la classe peu aisée, peu instruite, que ce mode simple et facile de disposer serait un véritable bienfait.

La loi serait achevée, la législation directe aurait ainsi réduit à cinq paragraphes les 450 articles pour le moins qui maintenant s'étendent sur cette matière où s'y rapportent. Elle ramènerait la paix dans les familles; elle préviendrait une masse de crimes atroces auxquels la législation actuelle offre, pour ainsi dire, une prime, en faisant briller devant les yeux du coupable heureux ou acquitté la jouissance incontestée des richesses convoitées; elle réduirait d'une manière fort sensible le nombre toujours croissant des affaires criminelles et diminuerait enfin dans une vaste proportion cette lèpre social des procès civils qui nous ronge et nous enlève le prix de bien des labeurs.

Maintenant je suis assez curieux de connaître l'opinion de M. de Girardin sur cette méthode de simplifier et d'abolir les lois successivement, mais avec rapidité. Pense-t-il que son Maire de France, qu'un législateur quelconque, qu'une assemblée serait assez puissante pour oser publier une loi comme celle que ferait le peuple dans ses sections? Ne devra-t-il pas convenir que la coalition des adversaire d'une pareille législation et les calomnies, les intrigues auxquelles ils auraient recours, armeraient les neuf dixièmes du pays contre le Maire maladroit qui oserait concevoir la seule idée d'une pareille œuvre?

Peut-être, m'observera-t-on : qu'il est facile de faire poser des questions et rendre des réponses sur le papier, mais que cela devient bien difficile dans la pratique. Qu'on n'oublie pas le rôle bienfaisant de la presse, débarrassée dorénavant des stériles querelles de partis, arrivées à leur dénouement définitif. Qu'on n'oublie surtout pas qu'il n'y aurait aucune confusion si dans beaucoup de sections du pays les questions se faisaient différemment. C'est ainsi, — pour ne pas quitter notre exemple, — qu'il pourrait arriver que, dans quelque section reculée, la première de nos questions ne fût pas mise aux débats, qu'on ne pensât même pas à mettre en doute la nécessité du droit de succession. Il en résulterait tout simplement que le maire de la commune, dans le tableau communal des votes ferait figurer cette section parmi les votants pour le maintien du droit de succession, et à cette section il serait de plus tenu compte des décisions qu'elle aurait prises en partant de son point de vue à elle. Y aurait-il eu, par hasard, dans cette section quelques voix qui eussent protesté contre le procédé du président soutenu par une immense majorité, qui eussent exigé vainement la discussion et le vote sur la véritable question de principe, comme nous l'avons posée, ces voix ne manqueraient certes pas de faire mentionner dans le relevé des votes leur réclamation ainsi que le genre de vote qu'elles auraient émis. La centralisation successive de pareils votes dans les tableaux de la commune, de l'arrondissement, etc., se ferait sans la moindre difficulté. Je dirais à ceux qui en douteraient : qu'ils n'auraient jamais cru, eux, à la possibilité de réunir et de faire concourir à la marche harmonique de l'ensemble les cent différentes pièces d'une machine à vapeur, ou ce qui est encore plus, des différentes machines d'une vaste fabrique, chose bien autrement difficile que de classer quelques opinions dissidentes. Ces gens-là auraient regardé éternellement le levier comme dernière expression de la mécanique.

Il y a une dernière crainte de mes adversaires que jusqu'ici j'ai évité de toucher. Le Peuple est-il en effet, comme l'indique Louis Blanc, cet ogre se nourrissant d'injustice et de tyrannie? Laissons parler l'histoire. Un jour le héros de Salamine, Thémistocle, entre dans l'assemblée du peuple d'Athènes. Il a conçu, dit-il, un projet dont l'exécution fera d'Athènes la maîtresse des mers et par conséquent de l'univers. Mais l'exécution doit avoir lieu, ajoute-t-il, dans le plus profond secret; le projet, en un mot, ne doit pas être soumis à la discussion du Peuple. L'assemblée charge Aristide, le juste, d'examiner le projet de Thémistocle et de communiquer ensuite son jugement aux citoyens. Cette nomination était déjà une leçon. Aristide revient : *« Rien de plus avantageux*, dit-il, *que la proposition de Thémistocle, mais aussi rien de plus inique!* » Le Peuple d'Athènes rejette le projet qui ne consiste en rien moins qu'à incendier traîtreusement, à l'exception des navires athéniens, la flotte réunie de tous les états alliés de la Grèce, flotte qui se trouvait dans ce moment dans le port de la ville.

Il y a 43 ans, une position analogue se présente. La magnifique flotte du Danemark, réunie aux débris des flottes françaises, peut devenir dangereuse à la constitutionnelle Angleterre. Sa destruction, au contraire, assure à cette puissance l'empire de l'Océan. Le ministère anglais délibère, et dans le dix-neuvième siècle, au milieu de la paix, au mépris du droit des gens, la ville de Copenhague est bombardée et la flotte est incendiée ou enlevée.

M. Rittinghausen.

(*La suite prochainement.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions instamment ceux de nos amis qui sont en retard pour le renouvellement de leur abonnement de se mettre en règle le plus tôt possible. Nous rappelons également aux retardataires le service de la R. pour les 3e et 4e trimestre.

Ceux de nos amis qui sont dans l'intention de nous faire des demandes d'almanachs de 1852 sont priés de nous le faire savoir le plus tôt possible.

Tenez. — M. Q. — Reçu les 10. — Nous allons v. expéd. les liv. — Oui.

Bayonne. — M. P. — Reçu les 50. — Appliq. 12 à v. réab. p. 1852. l'année 51 est payée. Appliq. 38 à la R. — Affect. Rem.

Langon. — Nous réparons l'oubli et v. adressons par la poste la prime demandée et un alm. 52.

Rennes. — M. M. Reçu les 324. — Appliq. 300 à la R. et 24 à v. ab. p. 2 ans du 16 oct. 50. — Merci. — Nous al. v. écrire.

Lambezellec. — M. B. — Reçu les 30. — Appliq. à la R. expéd. les liv.. — Rem.

Andenge. — M. B. Reçu les 200. — Appliq. 188 à la R. et 12 à v. Réab. 1 an. du 1er août. — Compl. affect. et rem.

Fontenay. — M. M. Reçu les 100. — Appliq. suiv. ind. — Affect. Rem.

Reims. — M. F. — Reçu les 20. — Appliq. à la R. merci.

Aurillac. — M. M. Reçu les 500 et ant. les 6 par l'ami D. Appliq. 494 à la R. et 12 à v. ab. Nous v. av. adressé par la poste la collect. à partir du 1er août. — Pris note. — Merci. — Nous allons vous écrire.

La Chapelle-Gauguin. — M. S. Reçu les 117. — Appliq. de conform. Merci. Nous v. écrirons.

Bruxelles. — M. D. — Vérifi. vos comptes. — d'accord. — Insc. les 471 50 form. le compl. des 425 p. R. et cotis. except. n. allons vous transm. les reçus. — Nous vous adr. les liv. en retard d'expéd. — Affect. compl. à tous.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 25 octobre. Au comptant le 5 p. 0/0 à 90 55, le 3 p. à 55 80; la Banque de France à 2,085 00; obligations de la ville Paris, 1400 — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 256 00; rive gauche, 212 50; Paris à Orléans, 855 00; Paris à Rouen, 655 00; Rouen au Havre, 207 50; Avignon à Marseille, 212 50; Amiens à Boulogne, 256 50; Orléans à Bordeaux, 382 50; du Nord, 456 25; Strasbourg, 350 00; Nantes, 255 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,600; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00. — Rente de Naples, 99 25; Emprunt Romain, 74 3/8; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 3/4; Espagne, dette active, 27 0/0; Lots d'Autriche, 430 00; Piémont dern. emp. 79 40; Obl. anc. 970 00; nouv. 880 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

(1) Numéro du 23 mars.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

2e Année. — Tome XIII. — N° 66. 2 Novembre 1851.

12 FRANCS PAR AN.
Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.
BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT.
Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Visite aux associations.

LES TAILLEURS,

Faubourg Saint-Denis, 23.

La révolution de Février a été le triomphe du principe d'association sur l'égoïsme, sur l'exploitation du peuple entier par une petite oligarchie d'intérêts coalisés. Association universelle, tel sera le résultat de cette révolution que l'on peut arrêter un instant, faire trébucher même, en tendant sur ses pas un réseau d'intrigues, mais qui a pour elle la jeunesse, la force, l'avenir, et qui atteindra son but. Nos adversaires le savent aussi bien que nous.

La profession des tailleurs est celle qui tira de la révolution de février des conséquences pratiques le plus promptement et sur la plus large échelle. La vaste association des tailleurs de Clichy restera dans l'histoire comme un des grands faits qui caractérisent l'année 1848.

Le besoin des améliorations sociales pratiques devait se faire sentir vivement chez les tailleurs :

A cause de leur nombre. La société philanthropique des maîtres tailleurs, en répondant à l'enquête industrielle ordonnée en 1848, évalue à 16136 les patrons et les ouvriers des deux sexes occupés dans Paris à cette industrie, évaluation plutôt inférieure que supérieure à la vérité ;

A cause du chômage qui dure dans cette profession au moins 7 mois tous les ans. Les tailleurs ne reçoivent de commande qu'au printemps et à l'automne ; une morte saison plus complète que dans toute autre profession absorbe le reste de l'année.

A cause de l'exploitation des confectionneurs qui ont habitué le public à des bons marchés excessifs et réduit l'ouvrier par le rabais de la main-d'œuvre à une situation intolérable.

Pour expliquer le rôle exceptionnel joué par les tailleurs en 1848, ajoutons que cette profession est exercée dans les villes, dans les centres intellectuels, par des hommes à qui le mouvement des doigts n'enlève pas l'enchaînement des pensées et qui se distinguent par leur intelligence dans la population ouvrière si intelligente de Paris.

L'extrême souffrance des ouvriers tailleurs avait à plusieurs reprises excité chez eux des mouvements, des agitations que les heureux de ce monde attribuaient fort légèrement à un *esprit de désordre*.

Les ateliers de Clichy.

Enfin apparaît le 24 Février, jour glorieux et rayonnant que tous, même les vaincus, — leurs écrits sont là, — saluèrent comme une bienfaisante aurore. Le règne de la justice et de la liberté commençait ; le dernier joug avait été brisé ou plutôt il s'était pourri. La France était debout, libre à jamais d'entraves. L'élément le plus respectable et le plus nombreux de la nation, le peuple des travailleurs allait régler lui-même ses destinées.

A cette heure où nul n'eût osé contester le droit de réunion consacré par la victoire populaire, 8 à 10 mille ouvriers tailleurs s'assemblèrent pour délibérer sur la fatale situation de leur industrie.

Le gouvernement provisoire y songeait aussi. La détresse des ouvriers en général préoccupait avant tout ce gouvernement d'honnêtes gens, qui, malgré les ingratitudes et les calomnies, malgré ses fautes même, s'est placé dans l'histoire bien au-dessus des plus grands rois par ses intentions d'abord et plus souvent qu'on ne le dit par ses actes.

Le décret du 9 mars 1848 impose aux communes l'obligation d'habiller leurs gardes nationales ; la commune de Paris spécialement se charge de cent mille uniformes, achète du drap en conséquence ; il ne lui faut plus que des tailleurs.

C'était là du pain tombé du ciel ; c'était le moyen, non pas d'arriver à une organisation du travail logique, définitive, mais de pourvoir à des nécessités pressantes et d'arracher une partie de la population au désespoir. Le gouvernement provisoire reçut des tailleurs la lettre suivante :

« Les ouvriers tailleurs demandent au gouvernement l'entreprise des tuniques et pantalons à confectionner pour la garde nationale. S'ils désirent obtenir cette entreprise, c'est afin de venir en aide sans aucune exploitation possible à tous leurs confrères manquant de travail.

» Les trois délégués de la corporation s'engagent à partager également et fraternellement avec leurs camarades les produits du travail ; ils vous donneront, si vous désirez les entendre, tous les renseignements qui vous seraient nécessaires. »

Sous l'influence de cette sympathie pour les ouvriers qui, sincère chez les uns, jouée chez les autres, entraînait alors la France entière, les ouvriers tailleurs obtinrent de la ville de Paris la commande de cent mille uniformes pour la garde nationale, et du ministère de l'intérieur celle de 10,180 tuniques et pantalons pour la garde mobile.

Où placer l'immense atelier qui se formait? Le gouvernement provisoire y pourvut indirectement par son décret du 9 mars 1848, qui mérite d'être cité textuellement :

« Le gouvernement provisoire, etc.,

» Considérant que la contrainte par corps, ancien débris de la législation romaine qui mettait les personnes au rang des choses est incompatible avec notre nouveau droit public ;

» Considérant que si les droits des créanciers méritent la protection de la loi, ils ne sauraient être protégés par des moyens que repoussent la raison et l'humanité ; que la mauvaise foi et la fraude ont leur répression dans la loi pénale ; qu'il y a violation de la dignité humaine dans une appréciation qui fait de la liberté des citoyens un équivalent légitime d'une dette pécuniaire ;

» Décrète :

» Dans tous les cas où la loi autorise la contrainte par corps, comme moyen pour le créancier d'obtenir le paiement d'une dette pécuniaire, cette mesure cessera d'être appliquée jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait définitivement statué sur la contrainte par corps. »

Ce décret vidait la prison pour dettes, la maison de Clichy, où seize cents tailleurs environ s'installèrent, fournissant du travail à domicile à plusieurs milliers d'ouvriers.

Les détracteurs bien tardifs de la révolution de Février veulent attribuer à la réunion des tailleurs de Clichy, comme aux ateliers nationaux, comme aux conférences du Luxembourg, un caractère menaçant et sinistre. Qu'ont fait cependant ces tailleurs? sous la direction de chefs élus ils ont travaillé activement, acceptant la répartition égalitaire des salaires et des bénéfices, non comme le dernier mot de la science sociale, mais comme le seul moyen d'assurer du pain à tous les travailleurs sans ressources, aux plus faibles comme aux plus habiles, à tous ceux qui réunissaient le double titre de la bonne volonté et du malheur. Nous qui n'avons jamais vu dans la répartition égalitaire la véritable et dernière base de l'organisation sociale, nous comprenons parfaitement que, dans les instants de crise générale, les plus forts acceptent cette règle par dévouement, comme nous comprenons que dans une ville assiégée où les vivres manquent le général puisse et doive se mettre à la ration du soldat.

Nous avons toujours pensé que des ateliers nationaux eux-mêmes, si mal conçue que fut cette œuvre fondée et dirigée par des adversaires déclarés du socialisme, on aurait pu tirer avec de la science, de la patience et surtout beaucoup d'humanité, une institution progressive, un germe des armées industrielles et surtout agricoles qui enrichiront l'avenir. A plus forte raison aurait-on pu trouver dans la réunion laborieuse de Clichy, consacrée à un travail sérieux que les agitations politiques ne suspendirent pas, le germe d'une excellente association ouvrière.

Mais il existait un parti qui voulait se délivrer de l'association ouvrière comme de tous les hommes, de toutes les idées, de tous les faits produits ou grandis par la révolution de Février. La dispersion des travailleurs de Clichy parut à ce parti la conséquence nécessaire du sanglant triomphe obtenu en juin. Le marché souscrit par la ville de Paris fut brusquement rompu ; en juillet 1848 les travailleurs se virent chassés de Clichy. Les prisonniers pour dettes allaient y reparaître. Où le gouvernement provisoire avait créé l'atelier, ses ennemis rétablissaient la prison, et c'est ainsi que, pour les ouvriers tailleurs du moins, se résuma leur victoire.

Nous ne raconterons pas la dissolution et la liquidation des ateliers de Clichy avec les mêmes détails que M. Cochut qui a

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 2 NOVEMBRE 1851.

PROMENADE DANS LES RUES DE LONDRES.

Moyen de démocratiser l'ananas. — Un conseil adressé à la Seine. — Les maisons de Londres. — Quelques mots à l'usage des vitriers. — Rigueur de l'étiquette. — Les pages. — Un Français qui suit les femmes au dessert.

Des côtelettes à la purée d'ananas : voilà le chef-d'œuvre de prodigalité reproché par un mauvais plaisant aux hôtes provisoires du Luxembourg. Cet accusateur était bien sûr, avec une aussi énorme invention, d'attirer sur la tête de ses ennemis une grêle d'acclamations honnêtes.

— A la purée d'ananas, des côtelettes!!... Quelle exagération de somptuosité! Quel raffinement de gourmandise! Quelle déperdition des deniers publics!...

Les gobe-mouches vertueux qui avalèrent ce bourdon de la rue de Poitiers furent consternés. Il fallait remonter aux langues de phénicoptères et aux cervelles de paons servies à la table de Lucullus pour trouver un pendant historique à ce sans-bornes de la dépravation du ventre.

L'ananas est resté dans l'imagination publique le dessert impossible, le fruit fabuleux qui ne croît que dans les serres de M. de Rotschild. Nos gastrosophes à petite bourse se contentent de l'admirer derrière les vitres de Chevet et de ses confrères. Il est si frais et si tentateur en effet ; sa chair dorée semble un rayon de miel de Narbonne enfermé dans les mailles de soie d'une résille qui se ferme au sommet par une houppe de rubans verts. Il ne vient pas à l'idée de ces braves gens qu'ils puissent un jour se passer largement la fantaisie d'une pareille friandise.

C'est désespérant de voir la ténacité des vieux préjugés même dans les choses les plus bêtes. Personne d'entre ces marchands de poivre et de café, n'a encore osé se dire : Je ferai fortune si je vendais des ananas au prix des melons cantaloups. Et pourtant, grâce à la vapeur, nous sommes à 20 jours de ces immenses serres chaudes naturelles que le soleil entretient sans frais dans les grands archipels du golfe du Mexique.

L'Angleterre est plus avancée que nous de ce côté. Depuis longtemps, elle a pris pour jardins fruitiers ces grappes d'îles aux grains serrés qui semblent suspendues aux côtes de la Floride. Elle va chercher aux Lucayes les ananas rouges et jaunes, les cocos dans leur cape rousse, les bananes à forme de concombres et toutes les raretés des zones torrides qui peuvent plaire à ses consommateurs. Aussi peut-on se passer à Londres ces fantastiques excentricités végétales à prix modéré.

Je vous le demande, si nos colons savaient en faire autant, s'ils avaient l'esprit d'encourager ces produits spontanés de leur sol, sans concurrence possible de la part de la métropole, ne supporteraient-ils pas mieux la crise de l'émancipation et les inquiétudes que nos fabricants de sucre leur font éprouver en ce moment? Je suis persuadé, moi, qu'avec un peu de zèle, ils pourraient nous fournir leurs fruits les plus rares au prix où le Portugal et la Sicile nous fournissent leurs oranges et leurs cédrats.

Voyez les Américains des Etats-Unis, comme ils sont actifs, avec quel zèle ils se prêtent à ces échanges rapides qui doivent mettre, aussitôt qu'on le voudra sérieusement, l'abondance et le luxe à la portée de chacun. Non seulement leurs états du nord portent des pêches à la Havane, mais, ce qui paraît impossible, ils y débarquent de la glace de quoi couvrir Cuba de *granite* et de sorbets.

Allons, créoles des Antilles françaises! un peu de courage, un peu d'amour de la nouveauté ; livrez vous à la paresseuse et attrayante culture que je vous indique, et, grâce à vous, on ne verra plus les malédictions du parti borné pleuvoir sur des citoyens soupçonnés d'avoir mangé leur côtelette du matin à la purée d'ananas.

Puisque je suis en train de donner des conseils, je donnerai à la ville de Paris celui d'utiliser sa rivière. Je ne comprends pas comment elle n'est pas déjà sillonnée d'omnibus à vapeur. Ce serait si agréable de se rendre sans cahos d'un bout de Paris à l'autre. Du faubourg Saint-Germain à la Bastille, il y aurait à peine dix minutes de chemin. Quelle commodité pour les habitants de Bercy qui auraient des courses à faire aux environs du Pont-Neuf ou des Champs-Elysées ; avec quelle facilité et quel agrément on se rendrait des Tuileries à l'hôtel de ville et de l'Arsenal au quai Voltaire.

Pourquoi s'obstiner à considérer la Seine simplement comme un abîme sur lequel on jette des ponts à garde-fous? Bien qu'inférieure de beaucoup en dimension à la Tamise, n'a-t-elle pas assez d'eau pour porter des bateaux à vapeur? Je sais bien que cela froisserait les intérêts des omnibus qui longent les quais ; mais mon avis est qu'il faut passer outre. Il leur restera des lignes assez vastes dans le sens perpendiculaire ou oblique au cours de l'eau pour opérer leurs cahotements. Ne serait-ce pas d'ailleurs un surcroît d'avantages de débarrasser un peu nos rues étroites de ces chambres roulantes qui lézardent les murs et cassent les vitres de nos maisons.

Le mouvement extraordinaire de la Tamise ne diminue pas celui de ses rives ; les cabs et les omnibus ne s'effarouchent guère des steamboats. Loin de se nuire les uns aux autres, ils se servent, et l'on sait parfaitement à Londres que plus on met à la portée du public les moyens de se mouvoir, plus le public se meut.

Du reste, les vitres des maisons anglaises sont plus fermes que les nôtres, elles tremblent moins en écoutant le tonnerre sourd dont retentit le macadam. Cela tient à plusieurs raisons.

---

(1) Voir les numéros des 5, 12, 19 et 26 octobre.

fait de son article sur les *tailleurs* une des parties les plus intéressantes et les plus consciencieuses de son travail sur les *associations ouvrières*.

Il serait inutile de le rappeler. Disons seulement que malgré la résolution du gouvernement qui voulait en finir avec le grand atelier des tailleurs comme avec les conférences du Luxembourg et les ateliers nationaux, on dut, par la force des choses, laisser à Clichy, jusqu'en janvier 1849, un groupe de tailleurs ou d'hommes alimentés par les tailleurs et qui n'avaient point d'autre asile. Cette colonie se réduisit progressivement de 300 personnes à 54. Durant cette période il fallut vivre avec six sous par jour, auxquels on dut ajouter comme dépense de première nécessité deux sous de tabac à fumer pour chacun des hommes dévoués qui travaillaient pour nourrir la masse. L'expérience prouva que cette distraction modeste ne leur était pas moins indispensable que le pain.

Enfin, la liquidation de l'ancienne société se trouvant terminée, l'Etat ayant rétabli la contrainte par corps, le 13 décembre 1848, et repris définitivement tous les bâtiments de Clichy, 54 ouvriers tailleurs, fidèles au principe sociétaire, se transportèrent en janvier 1849 rue du Faubourg-St-Denis, n° 23. Nous allons visiter avec le lecteur l'association qu'ils y ont fondée.

Nous ne pouvons dire adieu à l'ancienne association, ou plutôt réunion de Clichy, sans rappeler la polémique soutenue en son nom par son gérant, le citoyen Bérard, contre M. Mortimer Ternaux qui avait attaqué très vivement les tailleurs de Clichy à l'Assemblée législative. De ce débat la justification, disons mieux, la glorification des tailleurs de Clichy est sortie éclatante. Cette polémique se trouve dans la collection du *National*, aux numéros des 3, 10 et 12 février 1851.

L'association actuelle.

La nouvelle association dont les 54 *survivants* de Clichy, si l'on peut employer ce terme, ont formé l'élément primitif, occupe au premier, au fond d'une cour, un local vaste, somptueux même, et tel qu'en possèdent aujourd'hui bien peu d'établissements consacrés à la même industrie.

Pour le tribunal de commerce cette association date du 1er septembre 1849. Les statuts contiennent, art. 25, cette déclaration de principes :

« Les ouvriers tailleurs qui forment la présente association » consacrent comme base du principe qui doit les régler cette » formule : *de chacun selon ses facultés, à chacun selon ses* » *besoins*. »

M. Louis Blanc a répudié toute solidarité avec les ateliers nationaux. Il a fait plus, et dans son ouvrage intitulé *Pages d'histoire de la Révolution de Février*, il a prouvé péremptoirement par des textes que les ateliers nationaux avaient été créés sans lui, contre lui, par la partie du gouvernement provisoire qui lui était opposée, et afin de neutraliser dans la population ouvrière l'influence des conférences du Luxembourg.

Quant aux tailleurs de Clichy, leurs relations personnelles et sympathiques avec M. Louis Blanc, avec son ami M. Vidal, aujourd'hui représentant du peuple, ne sauraient être et ne sont pas contestées. Elles sont d'ailleurs avouables et honorables des deux parts. M. Louis Blanc fut le lien, le point de correspondance des ouvriers tailleurs avec le gouvernement provisoire. Au moment où il soutenait au Luxembourg le principe de l'égalité des salaires, défendu par lui spécialement le 20 mars 1848, les tailleurs de Clichy en faisaient l'application ; mais, pour le théoricien comme pour les ouvriers, l'égalité des salaires, expédient inspiré par les circonstances, n'était pas un idéal. La pensée de M. Louis Blanc sur cette question se trouve nettement formulée dans une lettre qu'il nous adressa et que nous avons publiée dans la *Démocratie pacifique* du 10 novembre 1849. En voici les derniers mots :

» Vous le voyez, mon cher confrère. Ce que j'ai dit au » Luxembourg c'est : 1° que l'égalité des salaires n'était pas un » système applicable au régime actuel d'individualisme et de » concurrence ;

» 2° Que ce système n'était applicable, même au régime » d'association et de solidarité, que comme procédé transi- » toire ;

» 3° Enfin que l'égalité vraie, celle qui a la fraternité pour » sœur immortelle, est l'égalité qui proportionne les travaux » aux facultés et les fruits aux besoins.

» Or sur tout cela mon opinion est demeurée absolument » invariable. »

A l'égalité des salaires considérée comme une inspiration du dévouement qui peut transitoirement, dans une société mal faite, sauver les faibles de l'oppression des forts, M. Louis Blanc préfère comme formule de la société définitive : De *chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins*.

Telle est aussi, on vient de le voir, la devise adoptée par les tailleurs sociétaires, dès qu'ils ont pu, dans des circonstances à peu près calmes, n'étant plus talonnés par les révolutions et par la misère, combiner sûrement leur contrat d'association. Nous ne discuterons pas cette devise, décidés que nous sommes à suspendre toute discussion approfondie sur les problèmes que l'association ouvrière soulève, jusqu'à ce que nous ayons achevé la constatation fidèle et intégrale des faits. Disons seulement que ces mots *de chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins*, résument admirablement les résultats qui seront obtenus dans une société bien faite et conforme aux décrets de la Providence, mais ne donnent pas le secret de la constituer. C'est l'expression du but auquel nous devons arriver, ce n'est pas le moyen de l'atteindre.

Incontestablement la société doit attendre de tout homme des services proportionnels à ses facultés ; mais comment tirer de ces facultés tout ce qu'elles renferment? par quels mobiles saura-t-on mettre en pleine valeur, au profit de tous, les richesses de la nature humaine? la formule ne l'apprend pas.

Evidemment encore, une société bien faite doit donner à chacun suivant ses besoins, suivant les exigences de son développement physique, intellectuel et moral ; mais la formule n'indique en aucune manière comment une association peut mesurer, apprécier et classer les besoins de chacun de ses membres.

Cette expression de l'idéal et du résultat final de la sociabilité laisse intacte la question de savoir d'après quelle règle pratique les travaux doivent être rétribués. L'association des ouvriers tailleurs l'a compris. Aussi l'article 25 des statuts contient-il ce second paragraphe :

« Néanmoins, jusqu'à ce que ce principe puisse, par la gé- » néralité de son acceptation, être mis en pratique, la com- » mission de surveillance, sur la proposition du gérant, ar- » rêtera le règlement du prix des façons et la répartition du » travail. »

Quelle est la base actuelle de la répartition? L'association rétribue *aux pièces*, mode de répartition qui, d'après l'expérience de presque toutes les associations ouvrières, peut être proclamé le moins imparfait de tous dans les conditions sociales actuelles, celui qui rend le plus de justice aux efforts de chaque associé et qui contribue le plus activement par l'émulation qu'il excite à la prospérité de l'association toute entière. En fait, le salaire touché par les tailleurs sociétaires est égal à la moyenne obtenue chez les patrons : ce résultat doit être un jour amélioré par les bénéfices.

« Art. 5 des statuts. Le capital social est fixé à *deux cent* » *mille francs*.

» Il est divisé en *quatre mille actions de cinquante francs* » chacune.

» Ces actions seront payables, de mois en mois, par frac- » tions de *un franc* et au-dessus, à compter du jour de la » souscription.

» 6. Tout adhérent aux présents statuts sera tenu de prendre » *au moins une action* en devenant sociétaire ; en conséquen- » ce, aussitôt son inscription faite sur les registres d'admis- » sion, il sera, en outre, inscrit sur un registre à souches » pour le nombre d'actions qu'il déclarera vouloir pren- » dre. »

Ainsi l'ouvrier tailleur entre dans l'association et acquiert le droit de concourir à ses bénéfices, moyennant un versement de 50 francs ; mais le mot *d'action* employé par les statuts y est fort éloigné de sa signification ordinaire. L'action en général est un titre négociable qui peut circuler de main en main et qui joint à ce caractère de mobilité, de réalisation plus ou moins facile et plus ou moins lucrative suivant les circonstances, l'avantage d'assurer, soit un intérêt fixe, soit une part dans les bénéfices d'une entreprise.

L'actionnaire, chez les ouvriers tailleurs, n'est attiré par aucun de ces avantages. Il ne peut vendre ni donner son action à personne, et l'article 9 des statuts s'exprime ainsi :

« Les sommes versées pour souscription d'action *ne donne-* » *ront droit à aucun intérêt*, afin d'augmenter d'autant plus le » capital et les affaires de la société et d'admettre en consé- » quence un plus grand nombre de travailleurs associés. »

Enfin, l'exclusion, la retraite ou la mort d'un associé ne lui donnent jamais, pas plus qu'à ses héritiers, le droit de reprendre le capital de cette action improductive. L'action, chez les tailleurs, n'est donc qu'un apport dont il est fait abandon pur et simple à la société et n'assure pas d'autre avantage que le droit de participer au bénéfices ; mais ces bénéfices eux-mêmes sont reculés dans un avenir indéfini. Toutes les sommes dépassant le salaire sont appliquées à des besoins généraux, et il ne sera fait de répartition de bénéfices que du jour où le capital de deux cent mille francs, jugé nécessaire au plein développement de la société, se trouvera complet. Les statuts ajournent même jusqu'à cette époque la fixation du mode suivant lequel les bénéfices seraient répartis.

Ne serait-on pas arrivé plus facilement et plus vite à une plus grande prospérité si, tout en demandant aux sociétaires en échange du droit aux bénéfices un apport non productif d'intérêts, plus considérable même que la somme de cinquante francs, les tailleurs avaient, comme la plupart des autres associations ouvrières, offert un avantage aux capitaux qui viendraient se placer chez eux au-delà de l'apport obligatoire?

L'association des tailleurs, en n'accordant aux placements de capitaux aucune espèce de prime, a cru agir dans son intérêt. Nous croyons qu'elle s'est trompée; mais elle n'est pas liée indissolublement dans cette matière par une question de principe. Elle admet si bien la légitimité des intérêts, au moins dans l'ordre social actuel, que l'article 36 des statuts oblige le gérant « à opérer toujours dans le plus bref délai *le place-* » *ment* des capitaux non employés aux besoins de la société. » Cet article admet la productivité du capital, au moins dans les conditions actuelles, et ce n'est pas une question de principe qui empêche l'association de payer des intérêts, quand elle juge légitime et même indispensable d'en percevoir.

Telle est la puissance du dévouement chez les hommes d'élite dont se compose l'association des tailleurs, que, dans cette société, les actions sont recherchées bien qu'elles représentent un sacrifice pur et simple fait par l'individu à la collectivité. Chacun tient à honneur d'en posséder plusieurs. Cette noble émulation a permis à l'association de vivre et de grandir sans rien emprunter à personne. Mais le capital social ainsi constitué n'a pas encore donné à l'association les moyens d'ouvrir boutique sur la rue, d'attirer le chaland par de somptueux étalages. Si elle pouvait disposer aujourd'hui de 20 ou 25 mille francs, elle arriverait à un développement très brillant, soit en ajoutant à ses ateliers et magasins des salles d'exposition et de vente reservées à elle seule, soit en entrant pour sa part dans la construction du *bazar des associations*, fondation à laquelle les tailleurs pensent aussi bien que les tourneurs en chaises.

Si nous croyons que toutes les associations ouvrières agiraient sagement en attirant le capital par des avantages proportionnés au besoin qu'elles peuvent en avoir, nous voulons que le capital chez elles figure en subalterne, qu'il n'usurpe aucune fonction directrice, et nous applaudissons pleinement à ce paragraphe des statuts qui régissent l'association des tailleurs :

« Chaque associé ne peut jamais avoir qu'une voix, quel » que soit le nombre d'actions dont il est porteur. »

Somme toute, que peut-on reprocher à l'association des tailleurs? Un glorieux défaut, celui de trop compter sur le dévouement et de s'être placée dans des conditions telles qu'il lui faut pour prospérer des hommes d'une abnégation, d'une générosité exceptionnelles. Le dévouement de l'individu à l'association, tel est le caractère intérieur de cette société, tel est aussi son caractère extérieur. Elle est préoccupée du besoin de créer la solidarité entre les associations ouvrières, et cette pensée se traduit plus d'une fois dans ses statuts :

« Art. 34. Pour les achats de matériel et marchandises et » de tous autres produits qui pourraient être nécessaires aux

---

Les maisons, moins élevées, plus carrées et plus trapues, ont leurs chambres basses au-dessous de la chaussée dont elles sont séparées par un fossé rectangulaire surmonté d'une grille. On arrive à la porte d'entrée, toujours close comme celle d'un château-fort, par une dalle jetée en pont à laquelle aboutissent une ou deux marches. Cette disposition, où l'on reconnaît d'abord le caractère national, sa propension à l'isolement et à la défiance, offre l'avantage de préserver l'habitation des tremblements de la rue et celui d'assainir les parloirs et les salons placés au niveau des trottoirs.

Toutes les fenêtres sont à châssis et les vitres à petits carreaux. Ce genre, que l'on appelle dans nos départements fenêtres à guillotine est à mon avis plus commode que celui de nos croisées actuelles. Il offre moins de fentes au passage de la bise, les montants ne vous heurtent pas le nez quand on les ouvre, on peut plus aisément se mesurer l'air qu'avec nos deux grands cadres qui se fendent chaque fois du haut en bas, et les rideaux placés au-devant ne courent aucun risque d'en être déchirés.

Quant aux petits carreaux, c'est un inconvénient qui tient à ce que les Anglais ne connaissaient pour faire le verre d'autre procédé que la vieille mode de Bohême. Leurs verriers soufflaient la matière fondue en forme de boule, et l'étendaient après cela en disque au moyen d'un rapide mouvement de rotation. Or, le milieu de ce disque avait une tare noire à apparence de fond de bouteille autour de laquelle on taillait les carreaux de choix. Cet inconvénient diminuait donc forcément la dimension de ces carreaux.

Cette gothique manière de travailler le verre nuisait tellement à l'étendue des pièces obtenues, que si MM. Bontemps et Claudet n'eussent transporté tout récemment le procédé français à Londres, le palais de cristal n'aurait pu être construit. Ainsi, le palais de cristal lui-même peut être regardé comme un des objets exportés sur le terrain de l'Exposition par la triomphante industrie française.

Le procédé, qui se transmettait naguère mystérieusement de père en fils au milieu de nous, pour lequel Louis XIV avait créé une gentilhomerie spéciale, consiste à souffler le verre en cylindre, à fendre ce cylindre dans toute sa longueur et à l'étendre sur la sole d'un four très chaud.

Quelques journaux ont trouvé répréhensible le fait d'avoir découvert ce secret séculaire à nos voisins. Je ne suis pas du tout de leur avis. Les accaparements de découvertes qui durent si longtemps après la mort de leur inventeur sont une vraie spoliation pour l'humanité. D'ailleurs nos voisins ne s'approvisionnaient pas davantage chez nous avant cette révélation ; on peut le voir à leurs croisées.

Maintenant qu'ils savent obtenir de grands morceaux de verre, les anglais vont sans doute sacrifier au dieu du jour, style académique, leurs petites vitres de Bohême et donner à sa lumière un accès plus libre à travers nos grands carreaux tremblants. Par exemple, s'ils le font, il faudra renoncer au bruyant plaisir d'annoncer leurs visites en écrasant le maître-clou de la porte d'entrée à coups de marteaux sans fin ; en continuant ce vacarme d'étiquette, ils s'exposeraient à dégarnir chaque jour leurs nouvelles fenêtres à la mode française.

Ils auront de la peine, j'en suis sûr, à abandonner ce tintamarre de mauvais goût. Comme les Chinois, nos voisins britanniques tiennent à leurs vieilles coutumes, si barbares soient-elles ; celle-ci, d'ailleurs, fait partie de l'étiquette, autre manie des peuples dont la population est divisée par castes. Ainsi les coups de marteaux se multiplient selon le rang du visiteur, de même que dans certaines provinces de l'empire *du milieu* les cartes de visite augmentent leur dimension selon la classe du Mandarin. Un coup pour un laquais, deux pour un visiteur à pied, trois ou quatre pour un esquire ou un gentleman en voiture, un nombre illimité pour un baronet : celui-ci a le droit de faire sursauter toute la maison.

Que c'est galant et de bon goût pour un baronet ! A propos de baronet j'ai toujours trouvé assez ridicule ce diminutif du titre baron, et mon opinion s'est confirmée en voyant ce titre mignard porté par des caricatures austères dont le nez était lie-de-vie. Je verrais volontiers nommer baronette une jeune baronne de quinze à vingt-cinq et même trente ans : c'est une douceur dans le genre de cette caresse italienne adressée aux jeunes femmes, *signorina;* mais un baronet me semble aussi ridicule que les coups de marteaux avec lesquels il révolutionne les gens.

Heureusement les comtes, les ducs, les princes et autres retardataires du quatorzième siècle me vengent de ces baronets-là en ayant le droit de ravager plus longtemps et plus frénétiquement qu'eux la porte de leurs amis.

C'est encore ici une occasion de vous faire toucher du doigt la noble influence exercée sur une nation par une aristocratie. C'est à qui cherchera à imiter l'impolitesse, l'affectation de dédain, les inventions orgueilleuses, le fracas et le brouhaha qui sont aux yeux de chacun les qualités essentielles des véritables grands seigneurs. Ces nobles tapageurs, au chapeau inébranlable, devant qui les infatigables travailleurs d'outre-Manche s'inclinent, persuadés de leur déchéance originelle, auraient bien besoin de sentir à leur tour une de ces salutaires secousses révolutionnaires qui, au lieu de donner envie du titre de baronet, font emprunter le titre d'ouvrier.

Leur manie d'étiquette est poussée si loin, qu'ils ont noté jusqu'aux occasions où l'on doit prononcer le jurement sacramentel *goddam*. Il ne se dit, m'affirmait très sérieusement un Anglais, qu'au *steeple-chasse*, au lancer du renard et aux assauts de boxe. Il y a peut-être encore d'autres occasions où ces vilaines syllabes peuvent échapper, mais elles sont rares.

Je dois dire à cette occasion que c'est encore un vrai préjugé de croire que ce gros mot soit le fond de la langue anglaise et qu'il revienne fréquemment sur les lèvres des indigènes. L'Angleterre a des colères plus froides que les autres contrées ; c'est, je l'ai déjà dit, un pays où la langue est pudique ; on y jure rarement. On n'y entend presque jamais dans le peuple d'exclamations analogues aux grasses imprécations des Espagnols, ni de jurements qui rappellent la verve obscène des Italiens ou l'entrain blasphématoire des Français ; c'est

» associés, le gérant devra traiter de préférence avec les as-
» sociations d'ouvriers.

» Art. 35. Le gérant opérera autant que possible par voie
» d'échange des produits de ces associations contre ceux de
» l'association des tailleurs.

» Art. 44. Dans le cas où les associations d'ouvriers des
» différentes industries fonderaient une caisse de solidarité
» ou d'assurance mutuelle, le gérant devra convoquer l'as-
» semblée générale pour savoir si les tailleurs associés veu-
» lent adhérer à la solidarité et quelle somme ils entendent y
» consacrer chaque année. Sur cette question, l'assemblée
» générale prononcera définitivement. »

Aspect des ateliers.

Depuis la dissolution des ateliers de Clichy, l'esprit d'association s'est manifesté dans l'industrie des tailleurs, ailleurs encore qu'au n° 23 du faubourg Saint-Denis. Il existe une association de tailleurs rue Coq-Héron, n° 4, une autre encore rue Saint-Honoré, n° 34. Des associations sont nées à Rouen, à Strasbourg, à Nancy. L'association de Rouen, logée rue de la République, n° 4, et qui a pour raison sociale *Jarnigon et compagnie*, présente cette singularité qu'elle réunit sous la même administration des tailleurs, des chapeliers, des cordonniers, 36 sociétaires en tout. Mais pour l'industrie spéciale des tailleurs, l'association du faubourg Saint-Denis, n° 23, que nous visitons en ce moment, est la plus considérable de France. Le nombre des sociétaires occupés dans l'établissement est de 70 et quelques. En y joignant les adhérents qui travaillent à l'extérieur, on arrive au chiffre de 374.

Le caissier, avec lequel nous avons parcouru cet établissement, en l'absence du gérant Bérard, nous a entretenu de quelques innovations récentes qui sont autant de pas faits dans la grande voie de l'association universelle.

La principale plaie de la profession des tailleurs c'est la morte saison, durant laquelle ils sont exposés à mourir de faim faute d'argent comptant. L'association a rendu ces crises périodiques moins sensibles en utilisant le crédit obtenu par elle auprès de l'association de cuisiniers installée dans la même maison. On a émis des bons de consommation de 50 centimes que les cuisiniers prennent en paiement et que l'association des tailleurs solde en argent un mois après la reprise de ses travaux. Il a été présenté au remboursement pour 122 francs de ces bons en une fois; l'association les a échangés, d'accord avec le porteur contre un billet payable au bout de deux mois.

Nous aurons à signaler dans beaucoup d'associations des tentatives semblables et des aspirations fortement caractérisées vers une nouvelle organisation du crédit.

L'association des tailleurs, comme celle des ébénistes et des menuisiers en fauteuils, a reçu les délégués de l'association des tonneliers de Beaune avec lesquels elle est entrée en relations suivies, s'approvisionnant de vin aux lieux mêmes où il se fabrique et se préservant des falsifications comme du renchérissement, œuvre des marchands intermédiaires.

Nous n'avons pas voulu quitter l'association sans en avoir parcouru tout le local. Ici les magasins où s'étalent des vêtements confectionnés remarquables par le bon goût de la forme, la solidité de l'étoffe et la conscience du travail. Ailleurs l'atelier des coupeurs qui entourent une large table. Nous terminons la visite par le plus vaste atelier, celui qui est consacré à la couture. De nombreux ouvriers y sont accroupis à terre, dans cette posture orientale qui est une tradition de leur profession, posture fatigante à conserver pendant des journées de dix heures. Aussi les poitrinaires sont-ils nombreux chez les tailleurs en général. Les vices hygiéniques de cette industrie sont déjà palliés autant que possible par le régime sociétaire qui substitue aux bouges, aux taudis où s'étiole l'immense majorité des ouvriers tailleurs, une vaste salle au plafond élevé, aux larges fenêtres, inondée d'air et de lumière.

Tous les résultats obtenus déjà dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel doivent encourager les tailleurs à pousser encore plus loin les conquêtes de l'association; ils nous paraissent appelés à comprendre encore plus tôt que beaucoup d'autres travailleurs la nécessité de relier et d'engrener par l'association plusieurs industries. Faire de la Commune l'élément fondamental, le point d'appui, la molécule indécomposable de l'association universelle, tel est le résultat vers lequel nous poussent invinciblement la logique des idées et l'enchaînement des faits. Les tailleurs ont déjà compris la nécessité d'organiser en grande échelle l'achat des matières premières aux centres de fabrique, afin d'éviter un danger des petits approvisionnements, les reliquats de pièces coupées chez les marchands, les *soldes* d'étoffes qui se vendent à très bas prix et permettent aux bourreaux de l'industrie des tailleurs, aux confectionneurs, d'habiller le public à trop bon marché avec des rognures. Déjà partisans du commerce direct, sans intermédiaire et sur grande échelle, les tailleurs seront éclairés par les conditions spéciales de leur profession sur d'autres avantages de cette association complète, sans exception et sans limites, qui doit régénérer l'avenir. Ils sentiront d'autant mieux la possibilité et l'utilité de rattacher la population industrielle à la vie des champs et de marier les cultures à l'atelier, que leur profession laisse aux ouvriers les plus occupés de longues périodes de chômage, et que l'industrie du tailleur ne donnant d'exercice qu'aux mains, serait fatale à la santé du corps pris dans son ensemble si elle absorbait trop exclusivement l'activité humaine.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Nouveau ministère.

Le *Moniteur* de lundi a publié 9 décrets datés du 26 octobre 1851, signés par M. Louis Napoléon Bonaparte et portant les nominations des nouveaux ministres :

JUSTICE. — M. Corbin, procureur général près la cour d'appel de Bourges, en remplacement de M. Rouher.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — M. Turgot, ancien pair de France, en remplacement de M. Baroche.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES. — M. Charles Giraud, membre de l'Institut, en remplacement de M. Dombideau de Crouseilhes.

INTÉRIEUR. — M. Tiburce de Thorigny, ancien avocat général près la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Léon Faucher.

AGRICULTURE ET COMMERCE. — M. Xavier de Casabianca, représentant du peuple, en remplacement de M. Buffet.

TRAVAUX PUBLICS. — M. Lacrosse, membre et vice-président de l'assemblée nationale, en remplacement de M. Magne.

GUERRE. — Le général de division Jacques Arnaud Le Roy de Saint-Arnaud, commandant la 2e division de l'armée de Paris, en remplacement de M. le général Randon.

MARINE. — M. Hippolyte Fortoul, représentant du peuple, en remplacement de M. de Chasseloup-Laubat.

FINANCES. — M. Blondel, inspecteur général des finances, en remplacement de M. Achille Fould.

Par deux autres décrets à la même date, M. Charles Giraud, ministre de l'instruction publique, est chargé par intérim et pendant l'absence de M. Corbin des fonctions de ministre de la justice, et M. Turgot, ministre des affaires étrangères, des fonctions de ministre des finances, pendant l'absence de M. Blondel.

Enfin, un autre décret nomme PRÉFET DE POLICE, en remplacement de M. Carlier, démissionnaire, M. de Maupas, actuellement préfet de la Haute-Garonne.

Quelle est la signification du nouveau ministère ? que veut-il ? que peut-il ? A-t-il une mission ? et quelle mission ? « En somme, dit l'*Indépendance belge*, l'accueil fait au nouveau ministère est détestable ou, pour être plus exact peut-être, est négatif ; car c'est à qui refusera de prendre une pareille administration au sérieux. Il faut attendre maintenant le retour de l'Assemblée pour que la situation se dessine. Pendant les quelques jours qui nous séparent encore de cette réunion, la discussion va porter sur le caractère probable du message du président ; on ne s'occupera du cabinet que très indirectement, on le considère comme n'existant pas. » N'ajoutons rien de peur de faire de la contrefaçon.

Charles Brunier.

Kossuth en Angleterre.

Les journaux anglais sont toujours remplis de Kossuth.

Mardi dernier, un grand banquet a été offert à l'illustre proscrit par la municipalité de Southampton ; le *Daily-News* dit que l'affluence autour de Thown-Hall, où devait être offert le banquet, était telle, que le maire de Southampton et Kossuth, à quelque distance de l'hôtel de ville, ont été obligés de descendre de voiture et de faire le reste du chemin à pied, applaudis par la multitude. Kossuth était accompagné de M. Pulszky, de lord Dudley-Stuart, M. Wilcox, le maire de Leicester, etc.

Outre l'intérêt qui s'attache à Kossuth, ce banquet tire encore une grande importance des manifestations dont il a été l'occasion, manifestations qui montrent comment on considère en Angleterre l'état actuel de l'Europe.

Le maire, qui présidait le banquet en costume officiel, a porté d'abord un toast au Sultan, puis à la reine d'Angleterre, à lord Palmerston et aux autres ministres.

« Nous sommes heureux, s'écrie le maire dans son toast à Kossuth, d'être des premiers à donner la bienvenue à ce grand, bon et noble patriote. (Applaudissements.) Sa réception par ce qui fait la richesse des nations, les classes ouvrières, le peuple, me prouve que dans les cœurs de mes compatriotes, il y a encore une étincelle de ce feu sacré qui brillait dans les cœurs des Cromwell, des Hampden, des Milton, des Sidney. Les fils de ces grands hommes se montrent dignes de leurs devanciers. Lorsqu'un jour un sauvage, sur la poitrine duquel étincelaient des décorations, eut l'audace de se présenter aux yeux du peuple anglais, des brasseurs au vrai cœur anglais se ruèrent à la chasse et à la poursuite du brutal Haynau ! Votre noble et généreux hôte reçoit un tout autre accueil de la part du peuple anglais. »

Kossuth a répondu en félicitant l'Angleterre de la liberté dont elle jouit et de la généreuse hospitalité qu'elle exerce envers les proscrits de toutes les nations.

« La grande gloire de l'Angleterre, a-t-il dit, c'est de pouvoir, heureuse chez elle, tendre aux frères malheureux, une main secourable, réalisant ainsi ces mots de notre Sauveur : « Aime ton voisin comme toi-même ! » Je ne m'étonne pas que les classes ouvrières d'Angleterre s'identifient comme elles le font avec le principe de la liberté, parce que sans la liberté il n'y a pas d'ordre social durable. Sans la liberté, pas d'obéissance à la loi. L'obéissance à la loi repose généralement sur la crainte; mais lorsque c'est le peuple lui-même qui fait la loi, il y obéit de lui-même.

» . . . . . . Chose remarquable ! Tous les despotes redoutent la liberté du commerce, parce qu'elle est le plus puissant véhicule pour l'extension de la civilisation. (Applaudissements.)

» L'Angleterre ne peut avoir la liberté du commerce et ses avantages vis-à-vis des autres nations, qu'autant que l'Europe est libre. (Ecoutez!) Savez-vous quel est le principe de tout mal sur le continent européen? C'est l'esprit de despotisme et d'empiétement de la Russie. Voilà la colonne sur laquelle s'appuie quiconque veut s'élever sur les ruines de la liberté. (Applaudissements.) Nous sommes dans le voisinage d'une grande nation qui gémit assez de ne pas recueillir les fruits de tant de douleurs et de souffrances. (Ecoutez!)

» Il y a, je ne sais avec quel degré de raison, le parti jésuitique, et vous savez tous que ce parti menace la France des Cosaques; et ici, quoique protestant de naissance et de conviction, mais appartenant à une nation qui, pour la majeure partie, est catholique, je dois reconnaître que les catholiques hongrois luttèrent honorablement et noblement pour la liberté de conscience et de religion. Lorsque la Russie envahit la Hongrie en relevant l'Autriche tombée, un des premiers actes de nos vainqueurs fut de détruire la liberté protestante en Hongrie. L'empereur de Russie s'empressa de donner aux jésuites de Rome plein pouvoir pour dévorer la Hongrie qu'il venait de mettre en lambeaux.

» Ainsi, la liberté de l'Europe, comme vous le voyez, [illegible] par la Russie ; aussi je ne désespère pas [illegible] voir les généreuses sympathies de l'Angleterre, qui trouve la Russie devant elle en [illegible], [illegible] dans l'Europe [illegible] n'être pas un vain son ; l'humanité tout entière fait un appel à sa générosité et réclame une digue à ce torrent effroyable de l'absolutisme universel. Si la violation des droits des nations, commise sur la Hongrie, demeure impunie ou passe inaperçue, la prépondérance [illegible] deviendra un fait acquis et [illegible] que s'accroître. Messieurs, au nom de la Hongrie qui [illegible] passé, et de l'Europe entière qui tremble pour son avenir, je demande que l'Angleterre n'autorise pas le czar à disposer des destinées européennes. (Applaudissements.) Peuple de la puissante Albion, voilà ce que l'humanité souffrante, opprimée, écrasée, attend et réclame de toi.

» Le peuple anglais n'aura pas, je le pense, prêté l'oreille à de malveillantes insinuations, à des attaques calomnieuses, qui ne m'attaquent pas personnellement; est-ce qu'un peuple honnête et [illegible] comme le peuple hongrois m'aurait accordé toute sa confiance si j'en étais indigne ? Au reste, c'est l'histoire qui me jugera ; j'attends avec confiance son verdict sur ma vie passée, et peut-être, oui, je l'espère, peut-être sur ma vie à venir ! (Applaudissements.) La maison de Hapsbourg, qui a violé tous ses serments, est jugée ; elle n'a pas pour appui l'honneur des

---

[illegible]

une justice à rendre à Albion. Les mauvais sentiments, aussi bien que les élans naturels y sont habitués à être concentrés.

Je n'ai pas l'intention de passer ici en revue tous les résultats de cet amour exagéré de l'étiquette ; j'ai déjà parlé de la nécessité des présentations pour mettre en communication même momentanée, deux personnes qui ne se connaissent pas. On sait de plus quelle prudente distinction est faite dans la distribution de la soie, de l'or, des tapis et des ornements de luxe aux deux Chambres, avec quelle infériorité traditionnelle est traitée celle des représentants. Un dernier trait sera suffisant.

On voit souvent aux portières des voitures ou aux entrées des établissements publics de jeunes garçons que l'on façonne à l'art suprême de s'ennuyer patiemment ; on nomme ces infortunés des pages. Ils passent leur temps à attendre leur maître et à témoigner par le nombre plus ou moins grand de leurs boutons d'argent rangés sur une seule ligne la qualité plus ou moins haute de leur possesseur. Ces boutons brillants, de forme ronde, ressemblent à des gouttes de mercure que que l'on aurait semé perpendiculairement sur un plastron de couleur foncée ; ils tranchent vivement sur le drap, de manière à ce que l'on soit forcé d'y porter son attention.

Les mandarins en changeant les dimensions et la matière du bouton placé au sommet de leur toque, les chambellans d'Allemagne en inventant la mode des clefs d'or dans le dos, les Français en exagérant le nombre de leurs crachats, portent tous hardiment leur sottise sur eux-mêmes. On trouve plus commode à Londres de la coudre sur l'habit du laquais. Ce n'est déjà pas si sot, et c'est assurément moins compromettant.

Une des coutumes à physionomie barbare qu'il m'est le plus difficile de digérer est celle qui consiste à se priver, de par la lettre du rit, de la compagnie des femmes à la fin des repas.

— Ce sont des Anglaises, me dira-t-on, c'est-à-dire des femmes façonnées à perdre leur amabilité ; à rester dignes, demi-muettes, froides et guindées, au moins dans les castes supérieures ; s'ils avaient avec eux des Françaises rieuses, affables, à la bouche pleine de mots spirituels et de gracieusetés, ils ne les renverraient pas ainsi.

Eh ! mon Dieu ! s'ils avaient des Parisiennes, cette amabilité qui nous plaît tant les inquiéterait ; ils seraient avec elles plus effarés encore et plus gênés qu'avec leurs propres compagnes. Celles-ci permettent au moins leur sans-gêne égoïste, leur isolement en compagnie. Si d'ailleurs ils ne renvoyaient pas les Françaises au dessert, on peut supposer sans trop de hardiesse que d'elles-mêmes ces dernières s'enfuiraient.

Si leurs blondes compagnes ne sont pas aussi aimables que leurs jolies têtes le font espérer, ce n'est assurément pas leurs fautes. Les femmes ont le précieux privilége de garder en elles la facilité d'impression des enfants ; soyez prévenants, gracieux, ayez de l'esprit et du tact avec elles, elles vous le rendront au denier vingt. Au contraire une figure froide les glace, des traits renfrognés les attristent, la persistance de mutisme les paralyse et le défaut constant de galanterie et d'égards décourage complètement leur amabilité. Les anglaises sont aussi sociables que les femmes du continent ; voici à ce propos un fait que m'a raconté un français qui habite l'Angleterre et qui s'y est presque neutralisé.

A la suite du premier dîner qu'il fit à Londres, voyant les dames se lever au moment où l'on commençait à verser les liqueurs et les vins du Midi, il les suivit sans réfléchir. Cependant quand il s'aperçut qu'aucun homme de la compagnie ne l'imitait il se rappela cette vilaine coutume britannique contre laquelle il se surprenait en flagrant délit. Il n'aurait pas compris du reste le manque d'usage commis par lui-même que l'attitude glaciale de sa compagnie féminine le lui aurait fait deviner.

— J'ai fait une école, pensa-t-il, au moins faut-il n'en pas sortir en écolier.

Il était assis, il resta, et s'adressant à la maîtresse de la maison.

— Vous allez me trouver bien original madame, mais tout frais débarqué du continent, je préfère encore la compagnie des dames à celle des buveurs ; je vous ai suivie tout naturellement, sachant bien que ce n'était pas l'usage ; mais si cette excentricité [illegible] vous choque, je suis prêt à me retirer.

— Oh vraiment ! dit la dame, est-ce qu'à Paris on agit ainsi ?

— A Paris et dans toute la France, se priver résolument de votre conversation mesdames serait regardé comme une impolitesse, presque une grossièreté.

— C'est très curieux ! s'écria le joli chœur, et pourquoi regarderait-on cela comme une impolitesse?

— Parce qu'on y apprécie vivement la délicatesse de votre esprit, la finesse de vos observations, l'agrément de vos manières, la douceur de vos voix et la beauté de vos yeux.

La glace était rompue. On ne pensa plus à voir un intrus dans l'étranger flatteur dont les lèvres distillaient le miel comme feu Ulysse. La conversation roula sur la galanterie de ses compatriotes. Elle fut animée, épicée et légèrement scabreuse ; les jolies convives devinrent enjouées, causeuses et convinrent de la brutalité de leurs maris. Les conventions britanniques reçurent ce jour-là un grave échec, et plus d'une parmi ces blanches filles d'Albion sut bon gré à ce hardi sécessionnaire de lui avoir fait comprendre qu'il y avait mieux à faire qu'à boire sans bornes ou à s'ennuyer.

Antony Méray.

(*La suite prochainement.*)

— La fête de fondation de l'Association des Musiciens exécutants de Paris aura lieu dans la salle du Casino-Paganini, 11, chaussée d'Antin. Cette fête se compose d'un bal à grand orchestre qui aura lieu le samedi 8 novembre à 9 heures du soir, d'un grand concert le dimanche 9 à une heure précise. Le billet d'entrée pour le concert et le bal réunis n'est que de 1 fr. On trouve des billets aux associations ouvrières en général et spécialement à l'association des ouvriers lithographes, rue Saint-Denis, 268, cour des Bleus.

peuples : en conséquence, son existence est sans bases.

» Les baïonnettes ne sont pas une base, parce que le soldat fait partie du peuple. Le soldat passe aussi. La Hongrie le sait, elle le saura encore, s'il plaît à Dieu. Tout citoyen de Hongrie a été, il peut être, et il sera soldat, et tout soldat est bon citoyen. L'Autriche aujourd'hui n'est plus qu'un satellite [illegible], d'un astre plus fort qu'elle. La Hongrie a devant elle un avenir, parce qu'elle mérite de vivre, parce qu'elle a de la vitalité, parce que son indépendance est nécessaire à la liberté de l'Europe. (Applaudissements.) Messieurs, lorsqu'il s'agit de plaider la cause de ma pauvre patrie, je ne tarirais jamais, mais je sens que je souffre (posant la main sur sa poitrine). En conséquence, messieurs, remplissez vos verres et je pourrai respirer. (Après une pause.) A l'avenir de ma patrie! messieurs; à elle je consacrerai la liberté que j'ai retrouvée à ma sortie de ma captivité de Kutaya. Honneur au sultan qui m'a rendu à la liberté de la manière la plus noble et la plus digne!

» L'avenir de l'empire turc est étroitement lié aux intérêts de l'Angleterre et de la Hongrie, et la Turquie, je le déclare, trouvera toujours en moi un ami fidèle et dévoué. Si ma voix faiblit, messieurs, croyez qu'il n'en est pas de même de mon cœur reconnaissant lorsque je porte un toast à l'Angleterre, à la Turquie, aux États-Unis! »

Lord Dudley Stuart prend ensuite la parole et dénonce d'une voix émue les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne, qu'il ne confond pas avec le peuple de ces contrées. « J'espère, ajoute-t-il, que les États-Unis et l'Angleterre agiront encore une fois de concert pour la cause de la liberté, et que, par leurs efforts réunis, la Hongrie sera rendue à la liberté et à l'indépendance. »

Le noble lord parle ensuite de la Pologne à laquelle il s'intéresse depuis si longtemps.

Le révérend M. Wyld, ministre de la religion, justifie Kossuth de tant d'indignes attaques. « On dit qu'il n'est qu'un rebelle, s'écrie-t-il. Plût à Dieu qu'il y eût beaucoup de rebelles comme lui! » (Applaudissements.)

« Nous voulons, dit à son tour M. Walker, des États-Unis, nous voulons rester fidèles au principe de la non-intervention; mais si la coalition des despotes, dont la Russie est la tête, s'attaquait aux nations libres, l'Amérique s'unirait pour lui résister, à l'Angleterre sa mère, et je crois que le jour de ce conflit est proche. Alliés, nos deux pays sont invincibles. J'ose dire que Louis Kossuth, dans l'exil, sans trésors, sans pouvoir, est plus redouté des tyrans qu'une armée marchant bannières déployées. (Grands et bruyans applaudissements.)

M. Gilpin se lève et dit : « Permettez, à un buveur d'eau (on rit) de porter aussi son toast aux institutions municipales, qui sont le respect de l'indépendance nationale! Ce qu'il y a de plus beau dans la glorieuse carrière de Louis Kossuth, c'est l'émancipation de 3 ou 4 millions de serfs. Son illustre nom passera désormais à la postérité la plus reculée. Le germe de la liberté qu'il a semé en Hongrie se développera, et tôt ou tard il portera d'heureux fruits. Qui sait? Peut-être le récit de ce qui se passe en ce moment en Angleterre parviendra-t-il jusque dans le cachot de Poërio, adoucissant les souffrances de sa captivité. »

Le toast est accepté.

Disons en terminant le toast suivant du capitaine Mangles : « A la Presse! — Quelques deux heures doivent sonner à la fin de ce banquet, et déjà chose merveilleuse! les détails en seront connus à Londres à 2 heures, à Bourges à 9 heures, à Paris à 6 heures de l'après-midi. »

On avait dit que l'ambassadeur d'Autriche en Angleterre avait menacé de demander ses passeports si le ministre des affaires étrangères accordait une audience à Kossuth. Voici maintenant que lord Dudley-Stuart apporte, dit-on, à Kossuth l'assurance que lord Palmerston désire le voir.

De leur côté, les journaux américains nous annoncent que tout se prépare à New-York, à Baltimore, à Washington, partout enfin, pour faire au héros de la Hongrie une réception digne de lui et de la grande nation dont il va devenir l'hôte. A New-York, le général Sandford a déjà publié un ordre du jour qui règle les mouvements et les dispositions de la milice pour le jour où Kossuth arrivera.

Pour l'illustre proscrit c'est devenu un triomphe, et ce triomphe, qui présage celui de la nationalité hongroise, est le gage de la fraternité qui s'établit entre tous les peuples du monde.

Charles [illegible].

La conscience publique.

La conscience publique n'est pas plus un vain mot que la conscience privée.

C'est une puissance qui se forme et s'éclaire chaque jour, qui crée ses organes, qui n'atteindra son plus haut degré de développement que lorsque la plus grande diffusion de lumières aura pénétré toutes les intelligences individuelles; mais, sur les débris des vieux pouvoirs qu'elle a renversés, cette puissance morale s'élève déjà assez haut pour que toutes les ambitions et tous les partis soient forcés de compter avec elle.

Les jugements que la conscience publique ne gravait dans l'histoire qu'après la mort des puissants et pour leur postérité frappent aujourd'hui les hommes politiques de leur vivant, au milieu de leurs illusions ou à l'expiration de chaque bail qu'elle leur accorde.

L'opinion générale n'est que la manifestation plus ou moins raisonnée de la conscience publique.

Si le suffrage universel, qui fonctionne tous les trois ou quatre ans pour élire des législateurs, des gouvernants, était directement consulté pour le vote des lois, il ferait de la conscience publique la seule force gouvernementale de la société, au même titre que la conscience est le seul mobile déterminant dans l'honnête homme.

Si la Presse et la Tribune, qui, sous le régime des entraves et des restrictions, ne sont encore que les organes privilégiés de quelques partis, que les échos militants de quelques opinions exclusives, étaient entièrement libres et d'un usage universel, elles ne tarderaient pas à devenir les véritables voix de la conscience publique et à constituer le véritable pouvoir moral de l'opinion.

Si la conscience publique était ainsi toujours consultée et éclairée par le libre rayonnement de la pensée et de la parole, il n'y aurait jamais de révolution; car les révolutions ne sont pas autre chose que le soulèvement de cette conscience générale trop longtemps froissée, indignée, outragée.

En attendant ce meilleur mode de recueillement, d'édification et de manifestation extérieure, la conscience du pays s'édifie et se manifeste comme elle peut, par les lumières des uns et par les instincts des autres, par un peu de logique et par des aspirations confuses. A défaut de science générale, c'est l'empirisme qui l'éclaire. A défaut d'un libre échange d'idées et des enseignements réguliers du raisonnement, de l'expérience, c'est la voix intérieure de ses sentiments qui la pousse; c'est en raison de la compression exercée sur elle et de silencieuses réflexions accumulées qu'elle éclate; c'est par la lutte et les tâtonnements les plus douloureux qu'elle progresse.

Au sein des conditions d'ignorance et de misère, de morcellement et d'antagonisme où nous vivons, l'instinct brut l'emporte encore sur l'intelligence, les ténèbres dominent encore la lumière. Il n'est donc pas difficile à un parti de surprendre jusqu'à un certain point la conscience publique par l'appât d'un séduisant programme, au nom de l'ordre comme au nom de la liberté, au nom de la justice comme au nom de la gloire. Mais l'expérience faite, rien ne peut empêcher cette conscience générale de reconnaître qu'elle a été trompée, de revenir de son illusion et de condamner les coupables. Après avoir prêté son appui moral au succès de tels hommes et de telle doctrine, la conscience publique le leur enlève pour éviter l'écueil où ils tombent et ne s'en rapproche ensuite que pour les relever et conjurer avec eux de nouveaux périls en sens contraire. Pour l'intelligence confuse des masses comme pour l'intelligence confuse de l'enfant, comprendre, c'est comparer, s'initier, c'est souffrir.

C'est pourquoi les partis sont moins coupables qu'ils le paraissent. Ils trompent la conscience et l'opinion générales parce qu'ils s'abusent eux-mêmes sur l'étendue de leurs droits, sur la sincérité de leurs principes, sur les dispositions du pays à leur égard. Si le pays était plus éclairé, les erreurs des partis seraient moins à craindre. La Providence a voulu que, dans l'enfance des sociétés, ces erreurs des partis concourussent eux-mêmes aux développements de la conscience et de la raison. Ainsi, on peut affirmer que les illusions et les excès de gloire militaire de l'empire, longtemps soutenus par l'opinion, ont finalement servi à désenchanter la France de l'esprit de conquête, de la gloire inhumaine et sanglante. La restauration de la légitimité a dégoûté définitivement des ridicules de l'ancien régime. La corruption et l'égoïsme bourgeois du règne de Louis-Philippe ont rendu légitimes, dans la conscience publique, la révolution du mépris et l'avènement de la démocratie. L'incapacité des fondateurs de la République de 48 et les entraînements aveugles du parti révolutionnaire ont fait naître momentanément dans l'esprit public, cette réaction qui, sous l'étiquette de l'ordre, de la modération, a capté la faveur du suffrage universel et [illegible]. Les actes de cette réaction, depuis trois ans, ont été si peu modérés, si peu respectueux de la légalité nouvelle, de la liberté et de la souveraineté des peuples qu'ils ont graduellement perdu l'appui de la conscience générale et surexcité dans le cœur des masses l'ardeur d'affranchissement et de progrès que cette réaction croyait éteindre.

Tous les excès de la domination des partis marquent autant d'enseignements, d'expériences et de lumières utiles à l'édification de la conscience publique.

Aujourd'hui de quoi s'agit-il? Pourquoi les régions du pouvoir sont-elles troublées, agitées, effrayées, et contrastent-elles avec l'attitude réfléchie du pays? Il s'agit de savoir si le parti qui domine pourra se soustraire au libre et complet jugement de la conscience publique. Ce parti s'agite et se trouble parce que nous touchons au moment où il devra compter avec la souveraineté nationale et se soumettre à son arrêt.

C'est bien évidemment parce qu'ils n'ont plus la même illusion, la même confiance dans la pureté et l'habileté de leurs actes que les dépositaires des pouvoirs du Peuple sont si profondément inquiets des élections générales de 1852. S'ils avaient la conscience tranquille, plusieurs d'entre eux ne chercheraient pas à revenir sur les mesures dont ils se glorifiaient naguère, sur les faits consommés par eux. Si ceux-là étaient calmes comme l'innocence, ils ne proposeraient pas de redoubler d'intrigues, de violences ou d'intimidation pour restreindre les droits de leurs mandants et escamoter par surprise l'absolution de leurs actes, le renouvellement de leurs pouvoirs. Si tous n'avaient pas peur de l'opinion publique, ils ne s'efforceraient pas d'étouffer cette liberté de plainte et de critique qui est la seule voix extérieure de la Conscience du pays.

Tous les partis, quels qu'ils soient, conservateurs ou novateurs, qui pendant leur domination négligent de consulter les instincts les plus généraux, de rester fidèles à la souveraineté nationale et de marcher avec l'Opinion, sont condamnés à des angoisses qui précèdent le jugement électoral et au châtiment qui le suit.

La Conscience publique interrogée sur la légitimité, l'opportunité et l'objet final de l'expédition de Rome, ne l'aurait certainement pas permise, et les déchirements, les complications, les dépenses, les embarras qui en sont résultés auraient été épargnés à la France. L'horizon paraît gros d'orages révolutionnaires de ce côté parce que la conscience d'un peuple y a été outragée par les gouvernements.....

Si, le 31 mai 1850, on avait soumis à l'assentiment du pays cette loi dite de *rancune* qui arrache à trois ou quatre millions de citoyens le droit imprescriptible de juger les actes des représentants qu'ils ont élus et d'en élire d'autres, cette loi n'eût certainement pas été votée et ne serait pas aujourd'hui un brandon de discorde au sein du parti qui en assume la responsabilité. Cette loi ne pèserait pas comme un remords sur la conscience de plusieurs d'entre eux, n'entraverait pas comme un obstacle la marche du gouvernement, n'apparaîtrait pas aux yeux de certains conservateurs comme *la machine la plus infernale pour allumer sur tous les points de la France la guerre civile.*

La Conscience publique avait presque entièrement fait justice, par le ridicule ou par l'indifférence, de l'exagération creuse de quelques clubistes et de quelques écrivains, lorsque des lois restrictives sont venues mutiler ou supprimer de nouveau la liberté de réunion et la liberté de la presse. Si on eût laissé faire cette grande puissance morale, elle aurait facilement achevé son œuvre de modération naturelle. Les deux libertés de réunion et d'association, en se généralisant, en se vulgarisant, en s'incarnant dans les mœurs, se seraient régularisées, pacifiées et pondérées elles-mêmes. Elles eussent bientôt servi de garantie à un ordre stable en ouvrant des issues aux mille essors de l'activité morale et matérielle de la France. La Réaction a eu d'autant plus tort de s'effrayer de leur première effervescence et de les comprimer par la force, qu'elle n'a obtenu par ces procédés qu'un calme superficiel et menteur qui lui présage à elle-même une nouvelle explosion de ces libertés nécessaires et les nouveaux excès de leur inévitable triomphe.

Quand les sentiments d'un pays sympathique comme la France se font jour librement, ouvertement par toutes le[s]

Nécessité
d'une
SCIENCE NOUVELLE.

XXXVII.

C'est un nouveau monde intellectuel que ce calcul des passions. Il est aussi nouveau que l'était pour nous l'Amérique au siècle de Colomb. C'est un ordre de choses où l'on procède par toutes les méthodes opposées aux opinions de la philosophie. Elle veut le mépris des richesses et conduit aux richesses par la pratique du mensonge; l'ordre sociétaire exige l'amour des richesses et conduit aux richesses par la pratique de la vérité. La philosophie veut la liberté du trafic et le libre mensonge; l'ordre sociétaire veut le négoce garanti et véridique. La philosophie veut en ménage la réunion la plus petite possible, celle d'un homme et une femme; l'ordre sociétaire veut la réunion la plus nombreuse. La philosophie veut l'égalité, la fraternité ou la mort; l'ordre sociétaire veut les inégalités graduées, les discords contrastés. C'est donc en tout sens l'opposé des visions que les faux savants avaient données pour oracles de sagesse et que des essais désastreux ont si justement réduites au rang des folies scientifiques, d'autant plus dangereuses qu'on les éprouvait sur des masses de 20 et 30 millions d'hommes, tandis que l'harmonie passionnelle ne s'éprouve que sur un petit canton d'une lieue carrée et s'accommode à tous les gouvernements, car son épreuve ne repose que sur des dispositions purement industrielles et qui ayant pour but de doubler le revenu fiscal, tripler, quintupler et même décupler le revenu personnel, doivent plaire à tous.

Dieu ne s'étant ménagé sur la terre ni des voies coërcitives, ni une force armée, il est dans l'ordre que son code social soit attrayant pour tous, et il ne serait pas code de l'attraction s'il devait froisser ou mécontenter aucun individu.

C'est une condition bien ignorée de nos régénérateurs, qui toujours débutent par spolier et ensanglanter les empires sous prétexte de les rendre libres. Sans doute, la liberté est un bien très précieux, puisque chaque parti veut en jouir à lui seul et en priver les autres. Nulle question n'a été plus débattue et n'a mieux mis en évidence l'extrême impéritie de la science philosophique. Je vais, pour en faire juger, donner la solution abstraite de ce problème de liberté générale dont les séries passionnées donnent la solution concrète, pratique.

La liberté est nulle, si elle n'est pas générale. Il n'y a qu'oppression là où le libre essor des passions est restreint à la minorité; et pour l'accorder à la multitude il faut un ordre social qui remplisse les deux conditions suivantes : assurer au peuple un minimum proportionnel en subsistance, vêtement et logement, puis associer les intérêts. Examinons comment ces deux conditions, qu'on n'a jamais posées, entraîneraient à l'étude de l'attraction et de l'association.

L'état social (je ne dis pas *sociétaire*), dépouillant l'homme de ses droits de nature brute ou sauvage, la société qui le prive de tant d'avantages lui doit en indemnité le *minimum proportionnel* ou nécessaire en aliment, vêtement, logement et divertissement.

D'autre part, il est avéré que si l'on assure un minimum au pauvre, c'est l'habituer à la fainéantise. Il se persuade volontiers que le minimum est une dette plutôt qu'un secours, et il en conclut à rester dans l'oisiveté. C'est de quoi l'on s'aperçoit en Angleterre où la taxe de 150 millions pour les pauvres ne sert, au dire des observateurs, qu'à en augmenter le nombre. La seule ville de Londres contient 106,000 mendiants, filous, gens sans aveu. Plaisant résultat d'une aumône de 150 millions! Que sert-elle qu'à envenimer le mal? Ce ne sont pas des aumônes qu'il faudrait au peuple (j'excepte les infirmes), c'est un travail attrayant et assez séduisant pour qu'il voulût y donner même les jours et heures affectés au repos. Si la politique savait mettre en jeu ce levier, le minimum serait assuré de fait, sauf le lot des infirmes, qui ne sont pas un fardeau pour le corps social, quand il ne reste qu'eux à pourvoir.

Du moment où le travail serait métamorphosé en plaisirs capables d'amorcer les riches mêmes, le produit général serait considérablement augmenté, et le peuple serait heureux en ce qu'il obtiendrait le travail et le minimum par le plaisir. Il n'obtient aujourd'hui ni l'un ni l'autre. Notre civilisation perfectibilisée ne lui accorde que le travail *répugnant et accidentel*; la voilà pleinement en défaut sur la première condition de liberté, et créant les éléments opposés à la liberté dont le germe ne pouvait se trouver que dans la solution du problème d'*attraction industrielle.* Si nos régénérateurs philosophiques avaient fait cette observation, ils n'auraient pas avancé que l'attraction est une étude plaisante, car, à ne parler que du problème d'attraction industrielle, il est assez compliqué, assez embarrassant, pour être excepté des études plaisantes.

Deuxième condition de liberté, l'affection cointéressée. Toute liberté deviendrait un germe de guerre intestine tant que les inégaux se haïraient comme aujourd'hui. Le seul moyen de les rallier, de les intéresser les uns aux autres, est de les associer en industrie. Les fermiers qui ont une part de la récolte désirent que le maître ait une part copieuse, afin que la leur le soit aussi. Quand le maître a peu, les fermiers ont peu. Le secret de l'unité d'intérêts est donc dans l'association, sur laquelle il n'a pas plu à nos savants de faire aucune recherche. Les trois classes, une fois associées et unies d'intérêts, oublieraient les haines, d'autant mieux que la chance de travail attrayant ferait disparaître et les peines du peuple et le mépris du riche pour le peuple dont il partagerait les fonctions. Là finirait la jalousie du peuple contre les oisifs qui récoltent sans avoir semé. L'union une fois cimentée par tous ces liens combinés, il n'y aurait aucun inconvénient à lui accorder une pleine li-

voix de sa pensée publique, leur usage est de courte durée; il se dissipe comme l'ivresse et la fumée d'une facile victoire; ce n'est que lorsque la conscience des masses, trop longtemps silencieuse et repliée sur elle-même, couve dans ses profondeurs de nombreux ressentiments, que l'ouragan est à craindre.

Il serait digne du dix-neuvième siècle de nous donner ce spectacle nouveau d'un grand parti profitant du calme matériel conquis par lui pour faire bravement amende honorable sur ses propres violences, pour les réparer noblement et conquérir le calme moral du pays au moyen de réparations éclatantes. Il serait beau de voir le parti qui a pris pour enseigne la modération, l'honnêteté, l'ordre et le salut social faire réellement de la *modération* en rendant à la liberté tout ce qu'il lui a ravi dans des moments de lutte et de colère; faire réellement de l'*honnêteté* en restituant à la souveraineté nationale l'exercice régulier et entier de tous ses droits imprescriptibles; faire réellement de l'*ordre* en désarmant les griefs, les rancunes, les haines, qu'il a laissés s'entasser dans le cœur des masses, ; enfin de *sauver réellement la société* en garantissant au progrès pacifique la survivance et le triomphe définitif sur le progrès révolutionnaire.

Si le parti qui occupe encore pour quelques mois les régions du pouvoir donnait un tel spectacle, il dissiperait comme un nuage toutes les sombres prophéties fixées sur le chiffre de 1852; il imprimerait à la réconciliation des classes et à l'activité du travail social un élan décisif, irrésistible; il imposerait sûrement les mêmes devoirs de modération, d'honnêteté, le même respect pour la liberté et l'opinion publique à ses successeurs, quels qu'ils fussent.

Mais ce serait la première fois dans l'histoire qu'un parti se serait arrêté volontairement sur la pente d'un entraînement funeste et aurait devancé sur lui-même la justice de la conscience publique. Un tel effort de sagesse et de prévoyance est possible à quelques philosophes, à quelques grands caractères; il est bien difficile à toute une classe d'hommes que la peur a fanatisés et que le précaire succès de leurs mesures de compression trompe et enivre encore.

Quoiqu'il en soit, l'expérience de la politique monarchique appliquée à la République française depuis trois ans aura servi beaucoup à édifier la conscience générale et à faire progresser l'opinion du pays.

Si, sous ce régime, la France n'a pu exprimer toute sa pensée, elle l'a du moins mûrie et réfléchie.

Si la Réaction n'a pas permis aux idées nouvelles de se répandre par la libre discussion et de prouver leur valeur par la libre expérience, elle a agi de manière à faire germer ces idées dans les consciences par un travail d'intuition, de méditation et d'opposition.

Si la Conscience publique n'a pu s'édifier sur la valeur pratique de telle doctrine de progrès, de solidarité et de liberté, elle s'est complètement édifiée en revanche sur le peu de viabilité qui reste aux institutions compressives, sur l'inefficacité de tel procédé de force et de coaction.

Ce n'est pas sans profit pour l'esprit public que, dans ces trois années de reculades et de contre épreuves démocratiques le prestige du plus grand nom moderne aura été usé par l'expérience; que le néant du principe d'hérédité dynastique aura été rendu palpable aux yeux de tous; que l'institution semi-monarchique de la présidence élective aura été trouvée incompatible avec la prépondérance parlementaire; que les savantes stratégies des tacticiens parlementaires auront échoué elles-mêmes sur l'indifférence publique; que les véritables sentiments de certains hommes d'État à l'égard des masses laborieuses se seront divulgués et bien prouvés; que le jésuitisme aura profité de la liberté républicaine pour disputer cette liberté même aux républicains et la garder pour lui; que les pouvoirs temporels et spirituels de l'Église auront fait encore cause commune avec les gouvernements oppresseurs; que la féodalité financière aura repris ses jeux d'agiotage et ses hautes positions dans le pays; qu'une armée de 500,000 hommes, au prix de 500 millions, aura été employée à tenir régulièrement en état de siége la huitième partie de la France et à intimider le reste; que l'agitation et le trouble, dissipés dans la rue, se seront à plusieurs reprises réfugiés dans les hautes régions du pouvoir; qu'enfin l'inanité de la politique aura dessillé les yeux d'une bonne partie de la bourgeoisie laborieuse, au point de lui arracher le naïf aveu que si la France n'était pas légiférée, gouvernée, mais simplement administrée, elle serait, grâce à son activité propre et à la sympathie morale qui la relie, la plus paisible et la plus prospère des nations.

Toutes les fautes d'un parti sont ainsi des leçons pour l'opinion. Ce sont les erreurs qui confirment les vérités; c'est l'évidence des abus qui détermine les réformes et les progrès.

Éclairée par de telles expériences, la conscience publique acquiert peu à peu assez de force pour pouvoir devenir bientôt l'arbitre permanent des destinées du pays. Légitime propriétaire de la souveraineté nationale et source de tout pouvoir, elle ne se laissera pas déposséder par d'infidèles fermiers à l'expiration de leur bail. Si elle ne peut encore, dans l'état de l'organisation sociale, gérer elle-même son bien, cultiver directement son domaine, elle saura du moins en remettre le dépôt dans des mains scrupuleuses et prendre des garanties de plus en plus sévères contre toute usurpation.

La démocratie moderne, à l'instar de l'ancienne, a eu recours à la délégation des pouvoirs politiques par voie d'élection parce qu'elle ne connaissait aucun moyen pratique de consulter directement la conscience de tous pour la confection des lois. La société qui s'était initiée à la religion par la *grâce* privilégiée d'un nombre prédestiné *d'élus*, devait s'initier de même à la science du gouvernement. Ayant eu si longtemps foi à l'incarnation du droit divin dans un roi, cette société devait avoir très facilement confiance en la présence réelle de l'esprit du peuple dans les votes de l'homme dont il a écrit le nom sur un bulletin. Mais la science et l'expérience ont doté la démocratie de lumières nouvelles et de moyens nouveaux. La foi aux mystères politiques dure moins que la foi aux mystères religieux. Après avoir vainement élargi l'élection et la représentation afin de les rendre l'expression plus fidèle de ses propres sentiments; après avoir réduit la durée du bail gouvernemental et assiégé de ses salutaires avis l'oreille de ses hommes d'État, sans parvenir à empêcher leurs déviations, la Conscience publique commence à se douter que le seul moyen de rendre ces déviations impossibles serait de se constituer elle-même sa propre législation directe comme elle est déjà sa propre religion, de n'accepter en fait de lois que celles qu'elle aurait généralement consenties, comme elle ne professe réellement en fait de croyances que celles qu'elle sent en son cœur.

Encore quelques entraînements aveugles et contradictoires de partis, quelques déceptions électorales et gouvernementales comme celles des dernières années, et la Conscience publique, complètement édifiée, se chargera de mettre fin à ces écoles en se garantissant directement à elle-même la double jouissance de l'ordre et de la liberté.

Ferdinand Guillon.

Revue de l'Extérieur.

ESPAGNE. — Depuis quelque temps la Péninsule Ibérique fait de louables efforts pour se trouver prête au jour de l'émancipation et de la solidarité des peuples. Les disciples de Fourier se distinguent surtout entre les socialistes de l'Espagne et du Portugal par leur esprit et leur activité dans cette croisade pacifique. Après avoir publié une multitude de brochures, quelques ouvrages sérieux, plusieurs journaux et revues, comme l'*Écho des ouvriers (O Eco dos operarios)*, à Lisbonne, et le *Travailleur (El Trabajador)*, à Madrid, ils ont voulu montrer leur force et leur résolution d'une manière plus visible et plus digne, et ils ont fondé à Madrid une feuille politique quotidienne, la *Tribune du Peuple*, journal démocratique, soutenu par les seuls efforts de quelques jeunes et vigoureux écrivains : Camara, Moya, Rubio, Cervera, Salas, Aguilera, Beltran et Martinez.

Dès son apparition, la *Tribuna del Pueblo* est devenue le but et la victime des colères d'un pouvoir arbitraire et inquisitorial. En un mois et demi d'existence elle a été saisie et poursuivie quatre fois. Le chiffre des amendes auxquelles elle a été condamnée s'élève à un total de quatre-vingt mille réaux [illegible].

On lit dans ce journal :

« La *Tribune du Peuple* a été condamnée hier à une amende de 50,000 réaux, qui, jointe à une amende de 30,000 réaux, résultat d'une condamnation antérieure, forme un total de 80,000 réaux ou 4,000 duros.

» Cette condamnation est ruineuse et écrasante;

» Il n'y a pas d'entreprise qui puisse tenir contre de pareilles extorsions;

» Et moins que toute autre la *Tribune*, qui n'avait de base que la faveur de l'opinion.

» Ce que nous cherchions, c'était la guerre des idées et non celle des bourses fortes. C'est dans notre tête et notre intelligence que nous comptions puiser des armes pour le combat, et non pas dans notre bourse.

» Illusion! illusion!

» Avant de penser, avant de discuter, avant d'exposer ses idées, il faut avoir de l'argent, beaucoup d'argent.

» Avec beaucoup d'argent on a le droit d'empoisonner moralement son prochain.

» Sans argent, on ne peut faire le bien ni proposer des choses utiles.

» Vive la liberté! vive l'égalité! vive la justice!

» Mais cette persécution même nous inspire un plus grand désir de parler, car elle tend à nous faire croire que nous disions quelques bonnes choses. »

La *Tribune du Peuple* annonce ensuite que ses rédacteurs vont s'efforcer de réunir de nouvelles ressources pour continuer leur publication. Elle engage ses amis à lui en faciliter les moyens. — Ch. Brunier.

SUISSE. — Les élections pour le conseil fédéral, qui se renouvelle tous les trois ans, ont commencé en Suisse le 27 octobre. Conformément à la loi du 21 décembre 1850, ces élections sont directes. Est électeur tout Suisse âgé de 20 ans révolus et qui n'est pas privé de ses droits de citoyen par la législation de son canton.

D'après le dernier recensement, la population de la Suisse s'élève à 2,390,116 individus. Elle se divise en 49 circonscriptions électorales qui ont à nommer 120 représentants.

Les résultats des élections connus jusqu'ici donnent l'avantage au parti démocratique. A Berne et à Genève, les candidats radicaux l'ont emporté.

LONDRES. — On lit dans le *Times* :

« Les partisans de la réforme parlementaire se sont réunis vendredi soir, à l'hôtel-de-ville de Bury, dans le comté de Lancastre. MM. Fox, membre du parlement, et Tindal Atkinson, se trouvaient à ce meeting comme députés de l'Association nationale pour la réforme parlementaire et financière. L'assemblée était présidée par M. J. Grandy, d'Outwood-Lodge.

» M. Gloves fait la motion suivante : « Le premier ministre de la couronne ayant manifesté l'intention de présenter aux chambres, dans la session prochaine, un projet de réforme parlementaire, le peuple doit, sans perdre de temps, exprimer clairement ses vœux. La présente assemblée déclare donc que toute mesure qui n'aura pas pour effet de réorganiser les districts électoraux, d'étendre le droit d'élire à tout tenancier, protéger les votes par le scrutin, rendre plus courte la durée du parlement et abolir le cens d'éligibilité, ne satisfera pas la juste attente du peuple et sera inefficace pour empêcher la corruption, l'intimidation et l'oppression dont les élections sont actuellement entachées, ou pour assurer au peuple une représentation pleine et libre à la chambre des communes. »

» M. E. Grandy, de Park-Hills, appuie la motion. Elle est également soutenue par M. Fox, qui présente la réforme parlementaire comme le moyen d'arriver à la réforme financière. « Notre réunion a lieu dans un temps propice, dit l'orateur : c'est au moment où l'Angleterre vient de voir débarquer sur ses côtes un illustre étranger. Le meilleur compliment que nous puissions faire à Kossuth, c'est de lui montrer qu'en même temps que nous lui faisons accueil, nous sommes les gardiens de nos propres droits. Prouvons que nous étions dignes de saluer Kossuth sur notre rivage, que notre entreprise, dont rien ne peut nous détourner, est constitutionnelle, comme la sienne. Prouvons que l'œuvre que nous commençons est vraiment grande et que nous appartenons à la confrérie d'intégrité, d'indépendance et de liberté universelle! »

« M. Fox parle ensuite des classes aristocratiques et titrées, qui lui semblent assez bien pourvues. Non seulement elles jouissent de tous les avantages et considérations du rang et de la fortune, mais toutes les institutions du pays ont été faites en leur faveur....

» L'orateur blâme l'aristocratie qui, non contente de remplir exclusivement la chambre des lords, envahit encore celle des communes et se réserve toutes les fonctions publiques, tous les honneurs, toutes les dignités. Jamais, dit-il, on n'a vu au ministère un homme de la classe moyenne. Il attaque les bourgs pourris où deux cents électeurs envoient des membres au parlement, tandis que Manchester et Liverpool n'en peuvent nommer....

» Les élections sont, dit-il, le résultat d'une orgie septennale. Si ce sont là les traits de notre constitution, on peut bien dire qu'elle a pour étendard une bank-note et pour base un tonneau de bière. En donnant à nos représentants un mandat irresponsable de six ou sept années, nous oublions le proverbe vulgaire [illegible]

---

berté, dont il n'userait que pour se livrer au travail devenu plaisir. L'étude de l'association et le secret de l'établir étaient donc un second préalable aux vagues projets de liberté que forme la philosophie.

Si dans les séries passionnées, en périodes 7 et 8, on peut sans inconvénient donner au peuple une entière liberté, c'est que ces deux conditions de *travail attrayant* et d'*association progressive* y sont pleinement remplies.

Voilà le secret de la Liberté; elle repose sur l'attraction individuelle et l'association domestique. Il en est ainsi des autres biens, Vérité, Justice, etc., que la philosophie a sottement rêvés, sans s'apercevoir que le moyen d'y parvenir était dans les deux études Association et Attraction, qu'elle proscrit depuis 3,000 ans, sous les prétextes de ridicule et d'impossibilité. Sans doute il était bien impossible, avec le secours des quatre sciences incertaines, de remplir les trois conditions de liberté, savoir : travail attrayant, garantie du minimum proportionnel et affection co-intéressée des 3 classes, riche, moyenne et pauvre.

XXXVIII.

Combien nos cent mille systèmes philosophiques étaient loin de résoudre aucun de ces problèmes de politique unitaire! Quand l'esprit humain a dévié si fortement des voies de lumière, il faudrait, dit Condillac, rétrograder. Mais, en pareil cas, l'orgueil académique devient un obstacle invincible, et il ne reste de ressources que dans les faveurs du hasard ou l'audace de quelque génie brut, aventureux et étranger aux méthodes erronées des sophistes. Faut-il donc s'étonner qu'un inconnu, que le plus obscur des hommes enlève cette palme à laquelle tant de corps savants n'osaient même pas prétendre, et qu'en suivant la marche de Christophe Colomb, en m'écartant comme lui de toutes les routes connues, je sois arrivé comme lui au nouveau monde social, dont nos théories ne soupçonnaient pas même l'existence!

C'est sur les génies bruts ou casse-cous qu'il faut fonder quelque espoir lorsque la science échoue, et si l'on considère que la philosophie a échoué sur tous les points, qu'elle n'a pas résolu en mécanique sociale un seul des problèmes qu'elle s'était proposés, qu'elle n'a pas même osé envisager sa tâche, poser en principe l'existence d'un code passionnel composé par Dieu et l'obligation imposée à la raison de rechercher ce code; qu'enfin, lorsque les malheurs sociaux vont croissant et attestent son impéritie, elle a le front d'insulter au mal-être général par des jactances de perfectionnement, — il devient évident que le genre humain n'avait plus d'autre ressource que de recourir à un casse-cou scientifique pour découvrir l'issue du labyrinthe civilisé, barbare et sauvage, et pénétrer le mystère des destinées sociales, mystère qui se borne au calcul et engrenage des séries passionnées, qui, sans rien changer aux propriétés des passions, en changent seulement le mécanisme et le résultat.

Nos moralistes, en donnant aux passions les noms odieux de tigres déchaînés, tisons d'enfer, etc., imitent celui qui jugerait de la musique par le vacarme des mauvais chanteurs. Supposons une centaine d'enfants s'introduisant dans un orchestre d'opéra, s'emparant des instruments en l'absence des musiciens, raclant à tort et à travers, et jouant des fredons dissonants, chacun à sa fantaisie, il en résulterait un charivari infernal. Que penserait-on d'un homme qui, au lieu de rire de ce vacarme et de ceux qui le font, déclamerait contre la musique et s'écrierait philosophiquement : « La Musique est le fléau du genre humain, les instruments sont les ennemis des oreilles humaines; arrêtez les violons, réprimez les basses, modérez les hautbois, faites taire la flûte, le basson est criminel, le cor est un instrument perfide. » — « Eh! non, répliquerait-on, il n'y a là ni crime ni perfidie, mais seulement l'ignorance d'une centaine de polissons qui se sont emparés de l'orchestre. Faites-les sortir et mettez les instruments entre les mains de gens capables, vous verrez alors que la musique et les instruments, loin d'être les ennemis de l'oreille humaine, sont ses meilleurs amis. »

Même travestissement a lieu dans le monde civilisé où la direction de l'orchestre passionnel est envahie par une centaine de malfaiteurs, par les philosophes du jour, escortés de leur cent mille systèmes. Pour se détromper sur le compte de ces faux savants, ne suffisait-il pas d'observer qu'ils ne pratiquent jamais aucun de leurs préceptes? — qu'en nous prêchant la modération, ils sont tous d'une ambition démesurée; — que Sénèque, en nous vantant le mépris des richesses, accumule par devers lui une fortune de cent millions, monnaie de France? Quand les contradictions sont si scandaleuses, il y a nécessairement ou impéritie ou trahison, ou l'un et l'autre. Après tant de preuves de trahison, n'est-ce pas encore accorder une bonne capitulation aux philosophes que d'abonner pour les accuser seulement d'impéritie, dont se sont accusés les plus illustres d'entre eux? Ceux qui aujourd'hui s'écarteraient de cette modestie qu'ont montrée les aigles de la science, les Montesquieu, les Rousseau, les Voltaire, les Condillac, mériteraient bien d'être suspects de perfidie, suspects de vouloir sacrifier le genre humain au soutien de leurs bibliothèques, en retardant le facile essai de l'harmonie passionnelle simple sur une demi-lieue carrée et 500 villageois, essai qui prouvera que les passions, tant diffamées, sont le plus bel œuvre de Dieu et le meilleur ami de l'homme.

FOURIER.

L'inauguration de la statue de Guillaume-le-Conquérant, a eu lieu à Falaise le dimanche 26 octobre. plusieurs discours ont été prononcés à cette occasion, un entre autre par M. Guizot.

Dans l'intérêt des étrangers qui visitent la capitale, et ne voulant pas les priver du plaisir d'admirer encore le beau tableau de la bataille d'Eylau, l'administration du Panorama a fixé irrévocablement la fermeture définitive au dimanche 2 novembre.

qui dit que les comptes courts font les longues amitiés. Si le bill de réforme de lord John Russell porte remède à ces maux, nous le recevrons avec reconnaissance; si nous découvrons un autre système, son devoir est d'y adhérer. Qu'avons-nous aujourd'hui? Des taxes inégales, comme l'impôt sur les céréales qui fait payer au pain du pauvre la rente territoriale du riche, des taxes portant sur les objets de première nécessité plutôt que sur la propriété.

» Ce que nous vous demandons, c'est de nous aider à conquérir pour le peuple le grand et permanent bienfait de la représentation réelle. Alors, vous pourrez dire à vos enfants : nous avons travaillé à réformer les abus, à élever ce magnifique temple de l'ordre et de la justice, et nous vous laissons l'héritage de nos pères, non seulement intact, mais accru, mais perfectionné. Faites de même, et comme nous, vous pourrez vous vanter un jour d'avoir laissé le monde en meilleur état que vous l'aviez trouvé. (L'orateur se rassied au bruit prolongé des plus vifs applaudissements.) La motion est adoptée à l'unanimité.

» M. Thomas Wridgley propose à l'Assemblée de déclarer « qu'il est absolument nécessaire aujourd'hui que tous les réformateurs s'unissent cordialement et agissent avec énergie; que les principes professés par l'association nationale pour la réforme parlementaire et financière, méritent l'appui du peuple de ce royaume tout entier, et que la présente assemblée, composée de réformateurs de toutes nuances, s'engage à soutenir les efforts bien dirigés de cette association. » Cette proposition, développée par son auteur et secondée par MM. T. Grandy, Sollicitor et Tyndal Atkinson, avocat, est adoptée à l'unanimité. »

Charles Brunier.

Le nouveau préfet de police a fait placarder mardi sur les murs de Paris la proclamation suivante :

HABITANTS DE PARIS.

« Un décret du président de la République m'appelle aux fonctions de préfet de police.

» Le premier de mes vœux est de vous inspirer confiance : ce sentiment réciproque entre nous serait pour moi la plus sûre condition du succès et du bien.

» Maintenir la tranquillité publique, opposer une insurmontable barrière à l'esprit d'anarchie, répondre par une *attitude énergique* aux menaces des *éternels ennemis de la société*, déjouer leurs coupables manœuvres et les réduire à l'impuissance, tel est le plus important de mes devoirs; je m'efforcerai de le remplir.

» Sous la main d'une administration ferme, sous la salutaire influence de lois et de mesures protectrices, sous l'égide du chef de l'Etat et de son invariable politique d'ordre, la sécurité de Paris est assurée.

» Etudier vos besoins, protéger vos intérêts, appliquer avec persévérance un système d'améliorations progressives, faire tourner l'ordre au profit du bien-être du peuple, seconder les récents bienfaits matériels auxquels le président de la République porte un si vif intérêt, telle est encore ma tâche; rien ne me coûtera pour l'accomplir.

» Habitants de Paris, vous tous qui êtes pénétrés comme moi de ces grands principes sur lesquels la société repose, notre cause est la même.

» A vous de seconder les loyales intentions de l'autorité qui veille sur votre repos.

» A l'autorité de mériter ce concours par une sollicitude incessante.

» Vos sympathies, si je parviens à m'en rendre digne, seront d'abord mon encouragement et mon soutien, pour devenir plus tard ma récompense et mon orgueil.

» Paris, le 28 octobre 1851.

» Le préfet de police,

» DE MAUPAS. »

Le nouveau ministre de la guerre, M. le général de Saint-Arnaud, a adressé à l'armée l'ordre du jour suivant :

« Soldats!

» Le président de la République m'appelle à votre tête. L'honneur est grand, la tâche facile si vous restez ce que vous êtes : unis sous la loi du devoir, forts par votre discipline.

» Partout où l'ordre faiblit, partout où la paix publique est menacée, les gens de bien tournent les yeux vers vous et vous cherchent.

» Jamais plus sainte cause ne fut confiée à des hommes plus dignes de la défendre.

» N'oubliez pas que, dans les temps difficiles, l'armée prévient par la seule énergie de son attitude les désordres, qu'elle réprimerait toujours par l'emploi de sa force.

» Esprit de corps, culte du drapeau, solidarité de gloire, que ces nobles traditions nous inspirent et nous soutiennent; portons si haut l'honneur militaire, qu'au milieu des éléments de dissolution qui fermentent autour de nous, il apparaisse comme moyen de salut à la société menacée.

» Paris, le 27 octobre 1851.

» Le ministre de la guerre,

» A. DE SAINT-ARNAUD. »

L'état de siége.

Le général de brigade, M. Pellion, qui est investi du commandement de l'état de siége dans le département de la Nièvre, a adressé aux habitants de ce département la proclamation suivante :

« Nevers, 26 octobre 1851.

» Habitants de Nevers,

» Je viens d'être investi du commandement de l'état de siége de votre département.

» Ce régime exceptionnel, imposé par la nécessité de préserver votre pays des excès de la démagogie et de la guerre civile, sera protecteur pour les honnêtes gens, répressif avec la dernière rigueur pour les fauteurs d'anarchie. Que la population tranquille se rassure, qu'elle se livre avec sécurité à tous ses travaux; jamais les personnes et les propriétés n'auront été mieux sauvegardées, la répression la plus prompte, la plus énergique, écraserait sur-le-champ toute tentative de désordre.

» Le jour est venu où la terreur doit changer de côté. C'est maintenant à ces gens qui n'ont rien de Français, qui osent invoquer le nom et l'intérêt du peuple pour préconiser tous les crimes, à trembler! Le vrai peuple les renie, le vrai peuple, celui qui a porté aux extrémités du monde la gloire de nos armes et le renom de loyauté de notre nation, veut vivre de son travail, élever honnêtement sa famille et léguer à ses enfants la tradition de l'honneur, avec le fruit de ses économies; le vrai peuple renie avec indignation ce ramassis de vagabonds, de pillards et d'incendiaires qui croient pouvoir vivre dans un désordre perpétuel, abrités derrière la terreur qu'ils ont su pour un moment inspirer aux gens honnêtes, mais timorés.

» D'un bout à l'autre de la France, un cri unanime d'indignation, poussé par tous les gens de bien, s'est fait entendre à la nouvelle des attentats du Cher. Quelle excuse peut faire valoir l'insurrection sous le gouvernement le plus libéral du monde? Si les hautes régions de la société ont été dépouillées de leurs priviléges, ce n'est pas pour voir aujourd'hui s'élever dans ses bas-fonds le privilége du pillage!

» Ouvriers des villes et des campagnes, ne vous laissez pas intimider par les perfides conseils de ces gens qui ne se disent vos amis que pour vous pousser au désordre. Regardez dans le passé, et vous verrez toujours ces excitateurs, ces péroreurs de la place publique, absents au moment du danger. Si le triomphe de la mauvaise cause était possible, ils reparaîtraient alors pour partager entre eux seuls les bénéfices d'un succès sans durée. Dans la défaite, leur habileté sait toujours les soustraire à la rigueur de la loi à laquelle ils vous abandonnent sans remords. A eux les places, les avantages; à vous, tous les périls, et, en fin de compte, la prison et la ruine de vos familles. Comprenez-le donc aujourd'hui, vous êtes pour eux le marchepied, les instruments qui, dans leurs folles espérances, doivent les élever au pouvoir.

» Croyez-en mes conseils, chassez ces faux amis, rentrez dans la pratique des devoirs imposés aux honnêtes gens, et notre pays reprendra cette sécurité sans laquelle il n'y a ni travail ni prospérité possibles.

» Je compte sur les gens de bien; qu'ils comptent sur moi.

» Le général de brigade commandant l'état de siége,

» PELLION. »

M. le général d'Alphonse, commandant le département du Cher, vient de faire publier la proclamation suivante :

« Habitants du Cher,

» Le département du Cher vient d'être mis en état de siége.

» Investi du commandement, j'en userai avec énergie pour protéger les honnêtes gens et pour écraser les fauteurs d'anarchie.

» Que la population tranquille se rassure en comptant sur mon dévoûment. Je ne souffrirai pas que, sous un gouvernement qui est le plus libre du monde, des gens animés des plus mauvaises passions procèdent, par l'intimidation et le désordre, à la réalisation de leurs projets détestables. La liberté qu'ils rêvent n'est qu'une licence effrénée.

» Aidé par tous les gens de bien, je maintiendrai la tranquillité du pays, et je saurai comprimer cette poignée de pillards et d'incendiaires dont le mauvais vouloir viendra se briser contre ma volonté.

» Le général de brigade, commandant l'état de siége,

» D'ALPHONSE. »

Socialisme pratique.

FAITS DE SOLIDARITÉ — TENDANCES AU RÉGIME SOCIÉTAIRE.

Ceux de nos amis de France et de l'étranger qui peuvent avoir des renseignements sur le mouvement de socialisme pratique et de fraternité qui se manifeste partout aujourd'hui, sont priés de nous les adresser. Il importe de donner aux faits de ce genre la plus grande publicité possible; c'est le meilleur moyen de combattre l'erreur, les préjugés et la calomnie. — Charles Brunier.

On lit dans le *Propagateur* de Sedan :

« L'esprit d'association se généralise dans nos Ardennes. L'arrondissement de Sedan a donné le signal et multiplié les sociétés; c'est maintenant le tour de l'arrondissement de Mézières. Les cloutiers de Neufmanil vont fonder une boucherie sociétaire sur les mêmes bases que celles de l'arrondissement de Sedan. Nul doute qu'en suivant la même voie d'économie, de fraternité et de prudence, elle n'acquière la même réputation et la même prospérité.

» Le démocratique village de Neufmanil était digne d'inaugurer les associations dans l'arrondissement de Mézières. — J. Huart. »

— On lit dans le *Messager du Nord* :

« Nous sommes heureux de constater que l'esprit d'association et d'assurance mutuelle fait chaque jour de nouveaux progrès parmi les travailleurs.

» Ainsi à Turcoing, par exemple, les ouvriers fileurs de plusieurs ateliers importants, bien qu'affiliés déjà aux sociétés de secours mutuels depuis longtemps existantes, viennent de signer un règlement par lequel ils s'engagent à chacun, et par chaque jour de travail, 10 centimes à ceux de leurs camarades incapables, par suite de blessures ou de maladie, de vaquer à leurs travaux habituels. Ce règlement est un vrai modèle de fraternité, et nous sommes assurés de le voir bientôt adopter dans bon nombre de fabriques.

» Honneur aux braves travailleurs qui mettent en pratique le vivifiant principe de l'association! Grâce à leur ingénieux système, le pauvre malade ne verra plus s'ajouter à ses maux le spectacle des privations et de la misère de sa famille. — A. Bianchi. »

— Une boucherie sociétaire vient d'être organisée à Clermont. En annonçant l'ouverture du premier étal, l'*Eclaireur Républicain du 26 octobre* s'exprime ainsi :

« L'exploitation de la boucherie était difficile à réaliser, mais c'était aussi une des réformes les plus urgentes. Le taux de la viande était trop élevé, l'abattage se faisait sans soins et à des périodes trop éloignées. Il était difficile, pendant les chaleurs surtout, de ne pas éprouver un sentiment de dégoût, en voyant les étalages de viandes meurtries de nos boucheries. La vue et l'odorat étaient offensés simultanément.

» Hâtons-nous de dire que si l'exécution pratique du nouvel établissement présentait des difficultés, grâce aux efforts de citoyens généreux, elles ont été vaincues avec bonheur; et lorsque samedi la boucherie a ouvert son étal, une foule de curieux s'arrêtait et s'arrête encore tous les jours pour admirer l'ordre et l'élégante propreté qui règnent dans le nouvel établissement qui ne laisse rien à envier à ce que Paris a de mieux tenu en ce genre. Plus de ces boutiques sombres, sales et étroites, plus de viandes meurtries, de linges saignants; deux larges grilles laissent circuler abondamment l'air et la lumière; la qualité des viandes est de premier choix; l'étal, les linges, les tables de marbre blanc sont d'une propreté irréprochable; le service s'y fait avec une activité, une politesse et surtout une économie jusqu'à ce jour complétement ignorées à Clermont. Les acheteurs sont nombreux, et en présence des améliorations réalisées, ils le deviendront bien davantage : nul ne sera assez sot pour faire la guerre à sa bourse et à sa santé. S'il existe encore dans certains esprits des préventions contre le socialisme, l'exécution pratique et successive de ses principes est un puissant moyen de les faire disparaître. Lorsque l'opinion publique, un instant égarée, verra que le but des socialistes n'est pas, comme le répètent encore chaque jour la réaction et ses journaux, de ruiner les uns pour enrichir les autres, mais bien de créer, par de nouvelles institutions, une somme de bien-être plus grande pour tous; alors les préjugés disparaîtront, et au lieu de chercher à combattre le progrès social, tout homme de cœur et d'intelligence viendra joindre ses efforts aux nôtres pour en accélérer et en assurer le triomphe. » — Fontmarcel.

— Le *Républicain démocrate* de la Côte-d'Or du 25 octobre contient une note adressée aux actionnaires d'une Boucherie sociétaire. Nous extrayons de cette note le passage suivant :

« Bien que les actionnaires seuls aient voix délibérative, l'administration verrait néanmoins avec plaisir que les personnes qui ne font point encore partie de l'association, comptant déjà plus de 600 adhérents, voulussent bien assister à la réunion. Là elles acquerront la conviction que dès aujourd'hui, même avant d'avoir fonctionné, le succès de la Boucherie sociétaire est assuré, non point tant en raison de son capital actuel, qui, du reste, est très suffisant, qu'en raison du débit considérable qu'elle est appelée à faire journellement.

La Boucherie sociétaire n'est qu'un des moyens pour arriver à la vie à bon marché, au bien-être; mais ce qui la distingue principalement, c'est que, tout en donnant au simple travailleur la facilité de pouvoir faire usage d'une substance alimentaire, si nécessaire à la réparation des forces qu'il dépense chaque jour par un pénible labeur, elle ouvre encore aux autres classes une voie d'économie, jointe à la certitude d'une bonne et saine alimentation, la Boucherie sociétaire, en effet, n'ayant aucun intérêt à abattre des animaux, nous ne dirons pas d'une mauvaise qualité, mais même d'une qualité inférieure.

. . . .

» Pour le conseil d'administration,

» Le gérant : FORGET DÉBIAS. »

— On lit dans le même journal, numéro du 28 octobre :

PUISSANCE DE L'ASSOCIATION.

» Beaune, le 24 octobre 1851.

» Notre ville était dernièrement frappée du spectacle d'une réunion fort nombreuse, quoique parfaitement tranquille. C'est le défilé de cent cinquante membres de la société de secours mutuels de Beaune se rendant à la salle des concerts, offerte par l'administration municipale, pour y célébrer (le 29 septembre dernier) le neuvième anniversaire de sa fondation dans un banquet où ils se trouvaient réunis par une même pensée, celle de la confraternité. Ceux de messieurs les médecins de la ville qui veulent bien lui prêter leur concours assistaient à cette agape où tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait.

» Le citoyen Dupleix, président de la société, a, dans quelques paroles, rappelé aux membres présents les bienfaits de l'association, les devoirs qu'elle impose, et la nécessité de l'union la plus complète entre les travailleurs pour obtenir quelque soulagement dans leur pénible carrière.

» M. le docteur Lataud, doyen des médecins de notre ville et de la société, a porté un toast : Au progrès de l'humanité, auquel un sociétaire, M. Gauthrot, fondateur de la société, a répondu par un autre toast : Aux hommes d'élite qui se dévouent à son soulagement; en suite de quoi l'assemblée s'est séparée faisant des vœux pour une prochaine et encore plus complète réunion.

» Nous n'aurions certes pas à nous occuper d'une réunion quelconque de sociétaires, si nous n'avions à signaler qu'une occasion de banqueter; mais nous éprouvons le besoin de constater deux résultats principaux obtenus de cette association : le premier, celui de la fusion des travailleurs de toutes professions, naguère encore des plus antipathiques entre elles, réunies aujourd'hui dans une communion fraternelle; le second, le plus grand sans contredit, celui de la mutualité qui s'établit entre tous les ouvriers, et qui les porte à s'unir, à s'entr'aider dans leurs travaux, à se soulager dans leurs souffrances. Nous signalons ce résultat avec d'autant plus de joie, que nous y voyons poindre le germe d'une solidarité future plus complète encore, qui seule peut apporter un remède efficace au malaise profond qui tourmente la société.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos frères sur cette force immense du principe d'association qui fait que des ouvriers livrés à leurs seules ressources, sans aide de l'administration, sans protection aucune, et n'ayant que les faibles prescriptions de leur règlement, ont pu secourir soixante-neuf de leurs co-associés par une somme de 1,094 francs, répartis entre mille soixante-neuf journées de maladie. De plus, la société a mis en réserve 1,000 francs pour accroître le fonds de prévoyance destiné à soulager ceux de ses membres que des infirmités précoces mettraient dans l'impossibilité de pourvoir à leurs besoins par le travail.

» Il y a dans ces faits un grand enseignement dont, ce nous semble, nos frères les travailleurs devraient tous profiter. En présence d'un pareil résultat, et des avantages obtenus au moyen d'aussi légers sacrifices, ne devraient-ils pas songer à tous ceux qu'ils obtiendraient en les augmentant, et surtout en les appliquant à tout ce qui pourrait améliorer leur position.

» L'un des leurs. JULLIEN. »

— Nous lisons dans le *Peuple* de Marseille :

« La société de prévoyance et de secours mutuels que les commis et employés ont fondée à Marseille, pour les cas de maladie et d'invalidité, s'est réunie, dimanche, dans le local de Monte-Cristo, et a tenu son banquet annuel, qui était la seconde commémoration de cette institution philanthropique. Près de deux cents convives assistaient à cette fête de famille.

» L'association des commis compte à cette heure plus de six cents affiliés.

» Il faut espérer que le bon exemple donné par les membres fondateurs sera suivi. La modicité du sacrifice exigé chaque mois des sociétaires contraste avec l'importance des services que l'institution éminemment morale dont il s'agit peut être dans le cas de rendre à chaque membre de la famille associée.

» Il faut espérer aussi que les souscriptions des chefs de maison viendront en aide à cette fondation d'une caisse de secours pour les serviteurs du commerce. Déjà cette initiative généreuse a été prise par quelques patrons.

» Dans un toast chaudement applaudi, M. Jules Bellel, président de la société, a remercié la chambre de commerce et les négociants qui entourent cette institution de leurs sympathies. »

— On écrit de Riez (Basses-Alpes), au même journal :

« La commune d'Allemagne, de notre canton, vient d'être le théâtre d'un acte des plus honorables et qui mérite d'être soumis à l'appréciation de vos nombreux lecteurs.

» Un cultivateur de ce pays, à peine arrivé à la fleur de l'âge, venait de mourir il y avait peu de jours, emporté par une fièvre typhoïde, il laissait à sa jeune et intéressante femme un enfant de six mois et tous les soucis de son petit ménage. Celle-ci, plongée dans la désolation et toute livrée à sa douleur, négligeait son champ et oubliait de faire rentrer ses fruits, arracher ses pommes de terre et de faire donner les cultures préalables aux semences. Hier, trente ou quarante agriculteurs, sans songer à la loi que médite Montalembert, se sont rendus dans les terres de cette femme, et, en quelques heures, ont rentré les fruits, arraché les pommes de terre et donné à ses terres une façon qui lui promet, pour l'année prochaine, une heureuse récolte.

» Permettrez-vous, cher rédacteur, que j'ajoute quelques réflexions à ce fait dont je viens d'être témoin et dont mon cœur est encore tout ému.

» Les habitants d'Allemagne passent, aux yeux des gens honnêtes et modérés, comme livrés aux plus mauvaises idées et aux plus brutales passions; ils sont regardés comme des partageux et des anarchistes; bien souvent ils ont été désignés à messieurs de la justice et le commissaire central leur a parfois rendu vi-

site. — En présence du fait qu'ils viennent d'accomplir, que devons-nous croire de tout ce qui les défile dans le monde officiel? si ce n'est que les champions du grand parti de l'ordre voient avec colère leur prépondérance sur les masses leur échapper, leur puissance et leur force tomber avec le faux prestige qui entourait leur personnalité et leur richesse et que leur égoïsme froissé les fait délirer.

» Quant à nous, réjouissons-nous, voyons avec orgueil les idées de confraternité et de solidarité mutuelle pénétrer dans le cœur du peuple.

» C'est un acheminement vers les principes d'association qui seuls peuvent donner une base inébranlable à tout gouvernement sincèrement démocratique. » — P. Allemand.

— Le socialisme devient partout aussi évident que le soleil d'été dans un ciel sans nuages. — Et c'est à ses actes que le socialisme se fait reconnaître. C'est par l'exemple qu'il veut se démontrer.

A Vignory, chef-lieu d'un canton de la Haute-Marne où l'idée républicaine est appréciée et aimée, François Euvrard, ouvrier plafonneur, mourait il y a quelque temps, laissant sa femme enceinte et déjà mère ; deux enfants et une femme obligée de subvenir à leurs besoins de chaque jour. Bien plus, la maison où ils étaient abrités avait besoin de réparations urgentes. Comment faire?

Un charpentier et un couvreur de la localité se chargèrent de détruire et replacer la charpente et la toiture, sans rétribution aucune. Nous regrettons de n'être pas autorisés à livrer à l'estime, à l'affection des honnêtes gens les noms de ces dignes républicains-socialistes. — Jolly-Durand.

— Un citoyen de la commune d'Aubière (Puy-de-Dome), que son grand âge a empêché d'être reçu membre de la société de secours mutuels, a eu le malheur de se casser la jambe. Soixante sociétaires partent le 8 septembre, à quatre heures du matin, vont bêcher la terre de leur camarade alité, et après six heures d'un travail assidu, ils rentrent au village en chantant le *Chant des Soldats*, de Pierre Dupont.

Comme cet acte de solidarité fraternelle se passait le lendemain de la fête votive, les musiciens qui, la veille, faisaient danser ces bons villageois, sont allés à leur tête sur la place d'Armes, en jouant nos airs les plus patriotiques. Après avoir acclamé la République, chacun s'est retiré le cœur bien satisfait.

Le lundi suivant, deux caravanes, composées chacune de vingt-cinq ou trente membres de la société de secours mutuels, se mettaient en route à trois heures du matin, les outils sur l'épaule, pour travailler les terres et les vignes des citoyens Cougnoul et Valeix, alités depuis très longtemps. En quelques heures, ces infatigables travailleurs avaient bêché ou fossoyé 2 000 toises (soit 20 œuvres mesure locale). Tout le monde est joyeux. A leur tour, les malades, après avoir recouvré la santé, rendront un jour la pareille pour tout paiement.

Et voilà les hommes que les folliculaires épileptiques traitent de *barbares*! Courage, citoyens! A ces insulteurs payés à tant la ligne par des hommes qui restent derrière le rideau, opposez chaque jour des actes comme ceux qui précèdent.

L'avenir nous appartient. — Fontmarcel.

— La note suivante est publiée par *Républicain démocrate*, de Dijon :

« Les exemples de solidarité bien appliquée se multiplient dans nos campagnes. En voici un d'un nouveau genre. Les réactionnaires de Soissons, canton de Pontaillier, reprochaient en manière dérisoire au maire de cette commune, qui est menuisier de profession, de n'être pas même propriétaire d'une maison dans la commune ; (car dans cette commune, comme dans beaucoup d'autres, il paraît qu'on n'est considéré par messieurs les blancs qu'autant que l'on possède.)

» Ce que voyant, les démocrates se sont donné rendez-vous, un beau jour, sur un terrain concédé *ad hoc*, et chacun a fourni sa quote-part, soit en matériaux, soit en travail, jusqu'à ce qu'une maison fût construite et mise en état de recevoir leur maire et sa nombreuse famille.

» Il y a mille à parier contre un que des actes de cette nature n'entreront jamais dans les mœurs du parti de l'ordre. — P. V. Viochot. »

— Malgré les efforts de la réaction, les idées socialistes se répandent de plus en plus, et ramènent aux sentiments de fraternité les trop crédules citoyens que les royalistes avaient réussi à épouvanter avec l'ombre des prétendus *partageux*, auxquels ils ne croyaient pas eux-mêmes. Maintenant le P[illegible] du pays, comme dit Félix Pyat, n'écoute plus les r[illegible], il [illegible] qu'il a besoin de beaucoup de choses que les roy[illegible] ne donneront jamais, tandis que la République, [illegible] agira envers lui comme une bonne mère.

Le *Progrès* a souvent entretenu ses lecteurs d'actes de fraternité, accomplis dans un grand nombre de communes d'Indre-et-Loire, et que nous avons intitulés : « Le Socialisme en action ; » nous serons toujours heureux de rapporter ces actes d'intelligence, d'intérêt bien entendu et d'humanité, qui prouvent que l'homme, né faible, peut devenir fort par l'association et arriver à tuer la misère.

[illegible] commune de Chambray pense absolument [illegible] elle se dit que si chacun voulait mettre au service de tous un peu de son temps ou de son argent pour le bien employer, il n'y aurait bientôt plus de citoyens aux prises avec le besoin. Passant des paroles aux actions, les citoyens du Porteau, voyant l'état de maladie de leur concitoyen Rousseau, se sont demandé ce qu'allait devenir la famille Rousseau, pendant la maladie de son chef. La réponse n'était pas douteuse : la misère allait arriver. Mais les amis et frères de Rousseau n'ont pas voulu que la vieille routine suivît son chemin ; ils ont ramassé la récolte et battu les grains de Rousseau ; aujourd'hui, ils font son vin. La misère ne viendra pas et Rousseau aura la consolation, dans son malheur, de voir sa femme et ses enfants posséder les choses nécessaires à la vie, sans aller tendre la main et s'humilier devant les passants.

Hâtons-nous de dire que les habitants du Porteau sont accusés par les quelques royalistes de Chambray, d'être *rouges*. Voilà comment les *rouges* sont les ennemis de *la famille*! — David aîné.

(*Progrès* d'Indre-et-Loire.)

Charles Brunier.

NOUVELLES DIVERSES.

Tous les représentants du peuple faisant partie de l'opposition républicaine, sont invités à se réunir dimanche 2 novembre, à sept heures du soir, chez Lemardelay, rue Richelieu, 100.

— Le procès pendant au tribunal de commerce, entre M. Savalette et M. Langlois, ex-directeur de la loterie des Lingots d'or, et M. Oudiné, liquidateur, vient d'être terminé à l'amiable.

A l'audience de mardi, on s'attendait généralement à entendre le prononcé du jugement ; mais M. le président Moinery a annoncé aux agréés des parties, MM. Bordeaux et Petitjean, que ce jugement ne serait rendu que mercredi, dans l'espoir que les parties utiliseraient ce nouveau délai en s'arrangeant.

L'attente du tribunal n'a pas été trompée. M. Savalette conserve les 500 mille billets faisant l'objet du marché dont il demandait la résiliation, et le liquidateur continue ses opérations en ce qui concerne le placement des billets encore invendus.

— Par un décret en date du 29 octobre, M. Magne, ancien ministre des travaux publics, a été promu au grade de commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur. M. Rouher, ancien ministre de la justice, et M. Fould, ancien ministre des finances, ont été nommés officiers du même ordre.

— En vertu d'un arrêté rendu le 26 octobre par M. le préfet de police, le tirage de la loterie des lingots d'or aura lieu irrévocablement dimanche 16 novembre, à midi précis au Cirque-Olympique des Champs-Elysées.

— M. Wolowski, a été nommé au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

— M. Buffet ancien ministre de l'Agriculture et du Commerce a été nommé, le même jour, chevalier de la Légion-d'Honneur.

— On lit dans le *Moniteur* de mardi 28 octobre :

Par décret rendu sur la proposition du grand chancelier de la Légion-d'Honneur, le président de la République a promu au grade de commandeur de l'ordre national de la Légion-d'Honneur, M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, à raison des services extraordinaires qu'il a rendus à l'état comme ministre de l'Intérieur, conformément à l'art. 20 de l'ordonnance du 26 mars 1806.

L'ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE. — On lit dans l'*Union médicale* :

« D'après les observations du docteur Turley, de Worcester, faites d'une manière soutenue pendant quatre années consécutives (1845-1848), il paraîtrait que l'intensité de l'électricité atmosphérique varie considérablement, non seulement dans les divers mois de l'année, mais encore aux différentes heures du jour. L'intérêt toujours croissant qui se rattache à l'étude de cet insaisissable élément, le rôle qu'il est appelé à jouer non seulement dans les arts, mais encore dans l'étude de l'homme sain ou malade, nous engagent à consacrer quelques lignes à ces curieuses recherches.

» Voici la table qui résulte des observations de M. Turley :

Variations mensuelles de l'électricité.

	1845	1846	1847	1848	Moyenne.
Janvier	471°	562°	987°	487°	605°
Février	548	266	413	294	378
Mmars	262	95	282	164	200
Avril	95	94	[illegible]	155	141
Mai	163	49	[illegible]	89	84
Juin	54	39	[illegible]	[illegible]	47
Juillet	53	33	48	[illegible]	49
Août	89	57	11	61	78
Septembre	95	62	39	63	82
Octobre	299	98	107	120	186
Novembre	334	274	169	152	282
Décembre	742	799	556	281	669

» L'on voit que dans une période de quatre ans, la moyenne de l'électricité a été de 47° pour le mois de juin, et de 605 pour janvier. Admirable disposition qui permet à l'électricité, — l'alliée de la vitalité, — de communiquer une plus grande énergie, pendant la saison d'hiver, alors que les fonctions sont engourdies par le froid. D'un autre côté, l'électricité de l'air subit des variations diurnes ; son maximum tombe, en été, avant huit heures du matin, et en hiver à dix heures. De là, sans aucun doute, cet abattement, cette faiblesse, ce malaise que nous éprouvons à certains moments, lorsque l'électromètre est inactif. Appliquée à l'homme malade, cette explication dira peut-être aux médecins pourquoi certains jours les maladies qu'ils traitent paraissent faire des progrès fâcheux, tandis que d'autres fois, lorsque l'électromètre marque plus d'électricité, les malades marchent plus rapidement vers leur guérison.

» Ce n'est pas trop s'aventurer que de dire que la vitalité des végétaux et des animaux gît dans le plus ou moins d'électricité ; et M. Turley n'hésite pas à attribuer la maladie dont la pomme de terre est encore une fois atteinte, et qui, pour lui, n'est qu'une gangrène ou manque de vie dans le sang de la plante, à une diminution de l'électricité terrestre. »

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priés de le renouveler sans retard.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Paris et Dép. : Un an. 12 f. Six mois. 6 f. Trois mois. 3 f.
Pays [illegible] taxe. [illegible]

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU ou RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeur des primes pour abonnement ou renouvellement : d'un an, 6 f. » ; de 6 mois, 2 50 ; de 3 mois, 1 [illegible]

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux, devront ajouter au prix de leur abonnement pour frais de port :

Pour les primes d'abonnement d'un an, 2 f. »
— de 6 mois, 1 »
— de 3 mois, » 50

Cour d'assises de la Seine.

Audience du 29 octobre.

Présidence de M. D'ESPARBÈS DE LUSSAN.

Diffamation. — Affaire de la Révolution.

MM. Edmond Leguevel et Léon Watripon, le premier rédacteur, le second gérant du journal la *Révolution*, comparaissent aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, à la requête de M. le procureur-général et sur la plainte de M. Carlier, ancien préfet de police, sous l'inculpation du délit de diffamation résultant de la publication, dans le numéro du 24 octobre, d'un article commençant par ces mots : « A propos de M. Carlier, nous lisons dans l'*Emancipation* de Toulouse.... » et finissant par ceux-ci : « Pour tous les faits divers, le secrétaire de la rédaction, Edmond Leguevel. »

M. Carlier est assisté de Mᵉ Duvergier et Baroche.

Après avoir demandé aux prévenus leurs nom, prénoms et profession, M. le président s'adressant à M. Carlier : Déclarez-vous vous porter partie civile?

M. CARLIER. Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Vos nom et prénoms?

M. CARLIER. Pierre-Charles-Joseph Carlier, âgé de 57 ans.

M. LE PRÉSIDENT. Votre profession?

R. Propriétaire.

M. LE PRÉSIDENT. Votre demeure?

R. A la Préfecture de police pour le moment...

M. LE PRÉSIDENT. La cour vous donne acte de ce que vous entendez vous porter partie civile.

Mᵉ FAUVELET DE CHARBONNIÈRE, défenseur de MM. Leguevel et Watripon, présente les conclusions suivantes :

« Attendu que par exploit du 25 de ce mois, M. le procureur général a fait citer à ce jour 29 octobre :

1° Le sieur Edmond Leguevel ;

2° Le sieur Léon Watripon à comparaître devant la cour d'assises de la Seine, à l'effet de répondre à une plainte déposée par M. Carlier, préfet de police ;

« Attendu qu'aux termes de l'article 20 de la loi du 26 mai 1819 la preuve des faits diffamatoires doit être admise s'il s'agit d'imputations contre des agents ou dépositaires de l'autorité publique ;

» Attendu que M. Carlier était agent de l'autorité publique ;

» Attendu qu'aux termes de l'article 21 de la même loi, le prévenu qui voudra être admis à prouver la vérité des faits, devra, dans les huit jours qui suivront la notification de l'arrêt de renvoi devant la cour d'assises, faire signifier aux plaignants les faits articulés ou qualifiés dans cet arrêt, desquels il entend prouver la vérité ;

» Attendu que le délai de huit jours est un droit substantiel et d'ordre public qu'aucune disposition de loi n'a enlevé à l'inculpé, qui ne peut être obligé à s'expliquer avant ce délai ;

» Que les lois de 1835 ont été abrogées par le décret du 6 mars 1848 ;

» Que l'article 16 de la loi du 27 juillet 1849 n'est applicable qu'aux délits prévus et punis par ladite loi, et pour lesquels l'action d'office appartient au ministère public.

» Attendu que dès-lors la citation à trois jours donnée le 25 octobre dernier, est nulle et de nul effet.

» Plaise à la cour déclarer nulle ladite citation, et condamner le sieur Carlier aux dépens.

» Sous toutes réserves même de laisser défaut au fond. »

Le défenseur, après avoir appuyé ces conclusions de quelques considérations spéciales, soutient que les prévenus ne peuvent être obligés à répondre avant le délai que la loi a sagement fixé comme maximum pour présenter leur défense.

Mᵉ Duvergier, défenseur de M. Carlier, et M. Croissant, avocat-général, combattent ces conclusions.

M. LE PRÉSIDENT. Je m'adresse aux prévenus personnellement, quand ils auront répondu le défenseur pourra prendre la parole s'il le juge utile.

Je demande aux prévenus si dans le cas du rejet de leurs conclusions, ils entendent réclamer un délai.

M. LEGUEVEL. Pas quant à présent.

La cour, après en avoir délibéré dans la chambre du conseil, rend un arrêt par lequel elle rejette les conclusions, et ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

Les deux prévenus déclarent faire défaut, et se retirent de l'audience.

M. CROISSANT, avocat-général, soutient que l'article incriminé renferme le délit de diffamation, et requiert l'application de la loi.

La cour, après en avoir délibéré et jugeant sans l'assistance du jury, rend un arrêt qui condamne par défaut MM. Watripon et Leguevel, chacun en dix-huit mois d'emprisonnement ; chacun et solidairement en 3,000 francs d'amende et aux frais du procès.

Et fixe à trois ans la durée de la contrainte par corps.

Le défaut de place nous a seul empêché d'insérer dans notre dernier numéro le compte-rendu du procès ci-après reproduit *Journal des Débats* du 22 octobre ; nous n'y ajoutons aucun mot, nous n'en retranchons aucun.

Emile Bourdon.

2ᵉ CONSEIL DE GUERRE DE LA 6ᵉ DIVISION MILITAIRE, SÉANT A LYON.

Présidence de M. Ambert, colonel du 2ᵉ dragons. — Audiences des 13 et 15 octobre.

Affiliation à des sociétés secrètes. — Excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Joanne Chatelet, ancien percepteur, domicilié à Marsanne, arrondissement de Montélimart, était traduit devant le 2ᵉ conseil de guerre de la 6ᵉ division militaire, sous la double inculpation d'affiliation à une société secrète, et d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Le prévenu est assisté de Mᵉ Combier, procureur général à Nîmes sous le gouvernement provisoire, aujourd'hui représentant [illegible].

M. LE PRÉSIDENT, au prévenu : Chatelet, levez-vous. Vous avez nié, dans vos interrogatoires, avoir fait partie d'une société secrète. Plusieurs témoins, dans la procédure instruite, donnent lieu de croire cependant qu'il en existe à Marsanne et que vous en faites partie. Persistez-vous dans vos dénégations? — R. J'y persiste.

D. Il résulte de l'information que vous auriez affilié à des sociétés secrètes Sibourg et Burne, condamnés politiques. — R. Cela n'est pas.

D. Ne connaissez-vous pas le sieur Roux, maire de Marsanne? — R. Non Monsieur.

D. Vous êtes prévenu d'avoir, dans cette commune, excité les citoyens les uns contre les autres. — R. Je n'ai jamais fait que traverser Marsanne.

D. Vous auriez dit, en parlant du curé : « Qu'il prenne garde à lui, la première balle lui est destinée! » — R. C'est faux.

D. N'avez-vous pas remis deux fusils au nommé Dan, dit Treillon? — R. J'ai pu lui remettre un fusil quand il faisait partie de la garde nationale, dont j'étais le capitaine.

D. N'y a-t-il pas eu un grand dîner chez Nouvelon, le 24 février dernier? — R. Oui, ce jour-là nous avons célébré, avec le piquet convoqué pour la garde nationale, l'anniversaire de la république. Tout s'est passé fort tranquillement. Il y avait dans la même salle des conseillers municipaux réunis pour le même objet.

D. Dans les premiers jours de juin, n'avez-vous pas fait passer chez M. Alexandre Bith un effet de 100 fr.? — R. J'avais souscrit à mon frère Alphonse un billet de 100 fr. A l'échéance, cet effet ayant été négocié, je priai mon frère de m'envoyer 100 fr. pour l'acquitter. Mon frère m'envoya dans une lettre un billet de banque de pareille somme, qui fut envoyé à M. Bith.

D. On prétend que vous receviez des fonds de Paris pour faire de la propagande. — R. C'est faux.

D. N'avez-vous pas, dans la circonstance que je vais vous rappeler, parlé de la nécessité de brûler vifs le curé et quatre ou cinq autres du même bord? — R. C'est faux, je nie ce fait comme les autres.

D. N'avez-vous pas enfin dit : « Quand je voudrai et à ma voix, Marsanne se lèvera comme un seul homme? » — R. Je n'ai pas davantage tenu de pareils propos.

Le premier témoin, JOSEPH SAVET, garde champêtre, domicilié à Marsanne, dépose : Le 4 mai dernier, faisant ma ronde de police dans le village de Marsanne, et passant devant la maison habitée par Chatelet, vers onze heures du soir, je le distinguai par l'imposte et les fentes de la porte du salon, et je l'entendis prononcer ces mots : « Je vais toujours t'expliquer cela. (Il s'adressait à un de ses amis.) Moi, je suis connu de la Drôme... » Puis il parla de 60,000 fr. L'interlocuteur répliqua, mais tout bas. Chatelet reprit : « Moi je crierai : *Aux armes*!

Les autres communes se réuniront à nous; nous commencerons par assassiner ou égorger les [illegible] (Qualification des questions de la loi du 31 mai 1850.)

J'ai entendu une fois Chatelet parler d'un [illegible] à élever sur la place pour brûler plusieurs personnes, y compris le curé.

Il est à ma connaissance qu'il voyage fréquemment la nuit; il parcourt les campagnes pour faire de la propagande.

[illegible], brigadier à Marsanne : Le jour du tirage au canton, je vis le sieur René, maire de Marsanne, qui, en me parlant de Chatelet, me dit qu'il avait mis le trouble dans la commune; que, depuis qu'il n'y allait plus visiter Sibourg et Barne, condamnés politiques, tout y était parfaitement tranquille. Je jugeai, au raisonnement du sieur René, qu'il attribuait la condamnation de ces deux individus à Chatelet. Je sais qu'il a tenu des propos [illegible], au dire de Savel, contre les notables habitants de la commune.

Voici la déposition écrite d'un des témoins qui n'est pas venu déposer à l'audience, M. Casimir Magnat, vicaire à Marsanne :

« Je ne sais rien de bien positif sur le compte de Chatelet. C'est un bruit public à Marsanne qu'il est un des chefs du parti démagogique. On dit qu'il reçoit des fonds, que des étrangers se rendent quelquefois chez lui. Je sais qu'il voyage assez souvent dans les environs. Chatelet voyait beaucoup M. Combier, représentant du peuple. Un jour, étant allé en visite chez ce dernier avec M. Bayle, curé, j'aperçus à travers une vitre M. Chatelet. Nous entrâmes. Mme Combier nous reçut; mais nous ne vîmes ni M. Combier ni M. Chatelet. Seulement nous entendîmes plusieurs personnes causer dans une pièce voisine.

» Il m'a été dit par un ecclésiastique qu'un personnage était caché dans le domaine de M. Combier. Une voisine de cette habitation aurait dit qu'un monsieur à figure pâle, paraissant se cacher, sortait quelquefois de chez M. Combier. On suppose que ce serait M. de Saint-Prix. » (Accusé du complot de Lyon.)

Le gendarme MOULIN, témoin à charge, déclare que le nommé Moulin lui avait dit que Chatelet avait voulu l'affilier à une société secrète. On lui a désigné l'endroit où Chatelet avait voulu cacher des fonds. Des recherches furent faites, mais ces fonds avaient disparu.

MOULIN, interpellé, déclare que Saint-Prix a dit à Chatelet : « Vous le recevrez ce soir. » Ceci s'est passé sur la grande route, en revenant de [illegible] à Marsanne.

Il ajoute : De Saint-Prix et Chatelet revenaient ensemble lorsque je les rejoignis. « Voilà sans doute un marchand, dit Chatelet. — Non, répondit de Saint-Prix, c'est un cognard (démocrate); il n'est pas encore des nôtres, mais n'oublies pas, Chatelet, de le présenter ce soir. » Arrivé à la grange, on envoya Moulin chercher de la bière, et quand il l'eut apportée, il s'éloigna.

M. le commissaire du gouvernement Michel Ruggiéri résume les charges de la prévention, et il termine par ces mots :

Si les preuves sont incertaines, qu'il sorte de cette enceinte. Le doute est toujours acquis à l'accusé; mais si tout vous dit que Chatelet a organisé des sociétés secrètes, qu'il en a été l'un des chefs les plus ardents, qu'il fût animé des projets les plus détestables, frappez-le, soyez inexorables. Il faut enfin que l'énergie des honnêtes gens se montre à la hauteur des circonstances, qu'ils ne fassent pas merci à ces hommes toujours prêts à lever l'étendard de la révolte, à faire couler le sang de leurs concitoyens, et qui peut-être reçoivent leurs inspirations de plus haut... Ils ne seraient forts que de la faiblesse des magistrats, s'ils osaient y compter. Qu'ils apprennent une fois enfin que, sous le régime de la République, les lois, quand elles sont audacieusement violées, sont énergiquement vengées, et que le châtiment emprunte toujours une plus grave énergie au temps, au lieu, aux circonstances, aux dispositions perfides qui animent les accusés.

Dans ces circonstances, nous déposons sur le bureau du conseil des réquisitions tendantes à ce qu'il plaise au conseil condamner le nommé Chatelet aux peines de la loi sur les sociétés secrètes.

Après ce réquisitoire, écouté avec la plus religieuse attention, M. Combier, représentant du peuple, présente la défense.

Le conseil déclare le nommé Joannis Chatelet coupable d'avoir fait partie d'une société secrète, et le condamne à deux ans de prison, 400 francs d'amende et cinq ans d'interdiction des droits civils.

Chatelet a formé un double pourvoi en révision et en cassation.

(*Gazette des Tribunaux.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions instamment ceux de nos amis qui sont en retard pour le renouvellement de leur abonnement de se mettre en règle le plus tôt possible. Nous rappelons également aux retardataires le service de la R. pour les 3e et 4e trimestre.

Ceux de nos amis qui sont dans l'intention de nous faire des demandes d'almanachs de 1852 sont priés de nous le faire savoir le plus tôt possible.

Conches. — M. L. — Reçu les 30. Appliq. à la R. — Nous répondrons à v. lettre. — Affect. rem.

Brest. — M. F. — Reçu les 25. Appliq. de conform. — Nous all. vous répondre. — Merci à tous deux.

Saumur. — M. B. — Reçu les 21. Appliq. 15 à la R. et 6 à v. réab. 6 m. du 1 oct. — Nous all. v. transmettre les reçus. — Affect. rem. à tous deux.

Raon-l'Etape. — M. L. — Reçu les 40. — Merci.

Monts-de-Locle. — Me R. D. — Reçu les 86. Fait les 2 ab. nouv. et le réab. J. D. 1 an du 1 août dernier. Appliq. 50 à la R. — A. B. v. répondra. — Rem. frat. à tous.

Poitiers. — M. P. — Reçu les 18. Appliq. 12 à la R. et 6 à v. réab. de 6 m. du 16 sept. — Affect. rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Vendredi 31 octobre. Au comptant le 5 p. 0/0 à 90 15, le 3 p. a 55 75; la Banque de France à 2,085 00; obligations de la ville Paris, 1380 — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 256 00; rive gauche, 208 50; Paris à Orléans, 885 00; Paris à Rouen, 557 50; Rouen au Havre, 263 50; Avignon à Marseille, 212 50; Amiens à Boulogne, 266 50; Orléans à Bordeaux, 377 50; du Nord, 457 25; Strasbourg, 348 70; Nantes, 252 50. — Zincs Vieille-Montagne, 2,575; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1800 00; — Rente de Naples, 99 25; Emprunt Romain, 74 3/8; 5 p. 0/0 Belge 1840, 101 1/4; Espagne, dette active, 27 0/0. Lots d'Autriche, 430 00; Piémont dern. emp. 79 00; Obl. anc. 920 00; nouv. 880 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — No 67. 9 Novembre 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Situation politique. — Convocation des colléges électoraux de la Seine. — La Science. — Visite aux associations. — Rentrée de l'Assemblée. — Nomination des bureaux. — Propositions législatives. — Kossuth en Angleterre. — Revue de l'extérieur. — Procès de presse. Message du président. — Nouvelles diverses. — La législation directe par le Peuple et ses adversaires.

FEUILLETON : La souveraineté du Peuple, par Paul de Flotte. — Causeries.

Situation politique.

La lutte est entamée entre le pouvoir exécutif et l'ancien grand parti de l'ordre. Les vieux *modérés* de l'assemblée et du journalisme manquent de termes pour exprimer l'indignation dont ils sont saisis par l'atteinte portée au *palladium* de l'ordre, à la loi du 31 mai. Néanmoins, il paraît peu probable que ces ridicules colères puissent aboutir à autre chose qu'à l'impuissance la plus complète. La loi du 31 mai était déjà plus d'à moitié tuée par la réprobation dont elle était frappée par l'opinion publique; le pouvoir exécutif n'a besoin ni d'un grand courage, ni d'une grande énergie pour l'achever. Il lui suffit de dédaigner les cris et les épouvantails auxquels ses adversaires ont recours, et qui ne sont pas plus redoutables que les monstres de carton peint dont les Chinois ont l'habitude d'orner leurs fronts de bataille.

M. Berryer, le premier jour, a pris une attitude en apparence très redoutable, et par une adroite manœuvre, il a obtenu le rejet de la prise en considération de l'urgence; mais cela n'a pas eu d'autre suite.

Cet avantage sera le seul, selon toute probabilité, qui aura marqué la déroute de l'ancienne majorité.

Aujourd'hui, comme pour faire intervenir la voix de l'opinion publique dans le débat, le pouvoir exécutif convoque les électeurs du suffrage restreint dans le département de la Seine à nommer, le 30 novembre, un représentant en remplacement du général Magnan. L'addition du chiffre des électeurs supprimés au chiffre des électeurs conservés qui s'abstiendront donnera la mesure des sympathies qu'excite dans la population parisienne la loi du 31 mai.

Maintenant que cette loi si justement qualifiée de machine infernale est morte, et qu'ainsi les chances terribles de guerre civile sont écartées, nous attendons avec plus de tranquillité les épisodes qui marqueront son enterrement.

Allyre Bureau.

Le *Moniteur Universel* d'aujourd'hui samedi publie, en tête de sa partie officielle, un décret par lequel les colléges électoraux du département de la Seine sont convoqués pour le 30 novembre présent mois, à l'effet de procéder à l'élection d'un représentant du peuple en remplacement de M. le général Magnan, démissionnaire.

L'Avenir.(1)

LA SCIENCE.

Quand l'homme paraît sur la terre qu'il doit régir par la Science, son ignorance est absolue. Il est apte à savoir, c'est le gage de sa royauté ultérieure; mais il ne sait encore absolument rien.

Le futur monarque de la création en [illegible], au début, le plus faible produit. Nul être n'y est autant que lui dans la dépendance de cette redoutable Nature qu'il doit gouverner un jour. Les animaux sont pourvus de tout ce qui leur est nécessaire; ils ont ce qu'ils auront. L'homme n'a rien, il doit tout se créer.

Tel est le point de départ naturel de l'être qui a reçu l'apanage souverain de l'intelligence. A l'origine, ignorance absolue, conséquemment dénument extrême, extrême sujétion, dépendance de tout ce qu'il doit soumettre à son empire.

Dès l'origine, ainsi, la loi des contraires s'exprime par la manifestation la plus éclatante. Celui qui soumettra tout est soumis à tout.

L'homme des temps primitifs n'est que le germe de l'humanité. Comme tous les germes, celui-ci est déposé dans l'obscurité la plus profonde. Les embryons ne se développent que dans les ténèbres; c'est dans les ténèbres sociales que se formera et que se forme effectivement l'embryon social.

La Science, que l'homme doit faire, se divise nécessairement en deux ordres : l'ordre objectif et l'ordre subjectif.

Le premier a pour matière les faits et les lois de la nature extérieure; le second, les faits de la nature intérieure, de la nature humaine elle-même et les lois sociales.

L'astronomie, la géographie, l'histoire naturelle proprement dite, l'agriculture, la mécanique, la physique et la chimie, les procédés techniques des arts, etc., sont les rameaux de la première branche.

Il est évident que l'humanité ne saurait se constituer dans sa fonction souveraine, prendre en main la direction de la création, tant que ces rameaux n'ont pas atteint un certain degré de développement. Seules, en effet, ces sciences peuvent livrer à l'homme des moyens d'action sur le monde extérieur. Jusqu'à ce qu'il ait fait, dans leurs domaines, des conquêtes sérieuses, il reste le jouet des éléments qu'elles lui apprendront plus tard à dompter.

Ces sciences sont, rigoureusement, les instruments de la puissance de l'homme. Tant qu'elles lui manquent, il est faible, désarmé, misérable, victime des forces qu'il ne sait pas utiliser et gouverner. Cela est incontestable.

Ce qui ne l'est pas moins, c'est que, malgré un développement même très vaste des sciences objectives, l'humanité ne saurait se dégager des périodes embryonnaires, aussi longtemps qu'elle reste divisée avec elle-même, qu'elle ne sait *pas* procéder à sa propre organisation unitaire et harmonique, c'est-à-dire tant que la science subjective, la science de l'homme, la science sociale lui demeure voilée. Cela ne se conteste pas davantage.

Suffirait-il à l'homme, pour régner sur le monde, pour dominer la nature, de s'être emparé d'une somme considérable de connaissances techniques; de savoir comment, dans chaque cas particulier, on agit sur les forces élémentaires pour les réduire à l'obéissance? Lui suffirait-il, en un mot, pour exercer sa puissance, d'en avoir découvert les instruments?

Nullement. Pour que sa puissance se réalise, il faut évidemment que l'homme sache généraliser ses conquêtes techniques, employer les instruments qu'il possède, en combiner l'action dans l'atelier social; il faut qu'il sache unir ses propres forces productives et directrices. Cela est clair.

Les procédés techniques sont comme les matériaux d'un édifice. Leur découverte ne constitue pas l'édifice, quoique sans eux l'édifice ne puisse être élevé. Les matériaux rassemblés, reste à déterminer le plan de leur combinaison architecturale et à bâtir. Ceci est l'objet propre de la science sociale.

On peut se demander si les matériaux de la science objective sont assez nombreux aujourd'hui pour que l'édifice social harmonique puisse être élevé, en admettant que le plan en fût d'ores et déjà déterminé. Recourons à la méthode qui nous a déjà plusieurs fois servi : Supposons le problème résolu. A l'incohérence universelle, au conflit général des éléments de l'humanité, à la lutte intestine de ses forces vives, l'Harmonie a succédé. Les peuples, jusque-là divisés, ne forment plus qu'une grande famille. La même langue se parle sur toute la terre. Partout les mêmes unités, les mêmes mesures, la même administration. Avec les causes de conflit entre les peuples, les armées ont disparu; avec les causes de conflit entre les individus, l'appareil répressif est partout anéanti. L'Harmonie n'étant pas plus l'uniformité que le chaos, l'unité générale, loin d'étouffer la diversité dans l'humanité, développe au contraire les aptitudes spéciales et les caractères variés des races, des nationalités, des individus, dans leur originalité et dans leur plénitude. Toutes les forces latentes de l'humanité, paralysées, étouffées et brisées au sein des ténèbres, des misères et des luttes de nos tristes sociétés, sont fécondées, déployées, ralliées, unies. Partout l'homme sait faire, partout il fait, des conquêtes actuelles des sciences techniques, l'usage le mieux entendu, l'emploi le plus productif. Chacun, dans le grand concert des puissances de l'humanité, accomplit passionnément son œuvre.

Qu'est-ce à dire? tout simplement, et conformément à notre hypothèse, que l'humanité a résolu le problème social, découvert et réalisé la forme normale de son unité organique.

Or, il est clair que si une telle transformation des relations sociales était accomplie, les moyens industriels et technologiques conquis pendant les trois derniers siècles suffiraient en quelques années à faire de cette terre un séjour auprès duquel les pays fantastiques des féeries orientales et des contes merveilleux, aussi bien que les paradis taillés en plein ciel par la

(1) Voir les numéros des 27 juillet, 3, 10, 17, 24 et 31 août, 7 et 14 septembre, 5 et 12 octobre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 9 NOVEMBRE 1851.

LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE(1)

ESSAIS SUR L'ESPRIT DE LA RÉVOLUTION,
par PAUL DE FLOTTE.

Réveillons dans leurs tombes les grands génies de l'humanité et faisons-les assister un moment à la crise suprême de notre époque. Ne leur disons rien des idées qui passionnent les deux camps, qu'ils ignorent l'âge et les antécédents politiques des lutteurs, qu'ils se courbent de nouveau sur les travaux des hommes au milieu desquels ils reviennent, qu'ils lisent les pensées et les livres du temps présent et qu'ils jugent.

Le choix de ces anciennes providences du monde ne sera pas long, les pièces justificatives qu'ils auront à dépouiller portent des deux côtés un signe caractéristique trop profondément accusé pour que le doute reste possible. A ces deux partis dont ils ignorent l'histoire particulière, dont ils vont scruter sans passion préconçue, avec une intelligence sereine, les tendances et les aspirations, ils auront bientôt fait leur part légitime.

S'ils voient d'abord des pamphlets de police pleins de fiel et de calomnie, s'ils ouvrent ces chefs-d'œuvre de colère et de rancune dont le *spectre rouge* est un des types, il ne faudra pas leur dire que ce sont là précisément les œuvres qui enthousiasment le parti de l'ordre et obtiennent les honneurs de nombreuses rééditions; cela pourrait les influencer.

Mettons leur entre les mains les livres dogmatiques de ce parti, les œuvres faites dans un but de propagande par nos défenseurs de la société, ces opuscules commandés par le pouvoir et dont les titres sont déjà pour tous tombés dans l'oubli.

Ils auront la patience de lire, et de ces déclamations diversement ampoulées ils ne pourront tirer autre chose que cette désolante conclusion : — La société se bouleverse, elle est menacée par de sauvages ennemis; elle est entourée de fauves à faces humaines, qui rôdent autour d'elle, guettant l'occasion d'en faire leur proie.

Restera à apprécier le danger.

A leur tour passeront sous les yeux de ces illustres revenants les travaux des socialistes. Méditations calmes et substantielles, toutes ont pour but l'amélioration intégrale de la famille humaine.

Voici des systèmes de crédit destinés à mettre à la portée de chacun les moyens d'employer ses forces intellectuelles et physiques. Voici des possibilités de gouvernements où le déshérité de tous les temps deviendrait enfin conservateur, où la conscience universelle, travaillant à la garantie sociale, fermerait désormais l'ère des révolutions sanglantes et amènerait parmi nous l'union jusqu'ici utopique de l'ordre et de la liberté. Voici des critiques hardies, irréfutables, positives, des vieilles institutions. Voici des moyens d'étayer les masures antiques en attendant que les palais de l'avenir sortent du sol. Il y a là plus de matériaux, plus d'idées fécondes qu'aucun siècle n'en a jamais produits. Prenez, vénérables maîtres, et lisez.

A mesure qu'ils iront plus avant dans cette recherche des préoccupations du parti socialiste, ils sentiront en eux cet ineffable frémissement du chercheur qui trouve. Ils verront avec bonheur les énergiques paroles adressées aux forts, les espérances positives jetées dans l'âme du faible. Leurs figures rayonneront aux gerbes de lumière qui s'échappent par les trouées que nos mains ont faites dans le voile mystérieux dont se masquait l'avenir.

Or, ce double examen accompli, voilà, n'en doutez pas, ce que diront ces augustes juges.

— On s'est joué de nous, les auteurs d'œuvres si différentes ne sont pas contemporains. Il ne se peut pas que les premiers se soient placés avec d'aussi primitives aspirations en face de ces investigateurs intrépides des possibilités du bonheur. Non, ces deux espèces d'hommes n'appartiennent point au même siècle. Les premiers, si plaintifs, si effrayés et si colères dans leur effroi, ne semblent pas se douter des découvertes morales qui consolent et illuminent les nouvelles générations. A coup sûr ils ont ignoré les idées si largement, si fatalement conciliatrices de ceux dont vous vous amusez à faire à nos yeux leurs épouvantails et leurs adversaires.

Le fait de voir deux pareilles classes d'adversaires aussi distancés les uns des autres, vivant sur le même sol, écrivant sous le même soleil, se rencontrant de force ou de gré à nombre de réunions communes est à la vérité une anomalie qui n'a de pendant dans aucune période de l'histoire des peuples.

Cela ressemble à une académie des sciences où en face d'esprits nourris des grandes découvertes des Galilée, des Képler, des Newton, des Laplace on verrait de vieux sectateurs des philosophes grecs bégayer les inventions enfantines de cette époque hypothétique de l'astronomie.

Il y a un monde de découvertes morales, entre notre pensée et celle de nos adversaires. Si quelque docteur fantastique substituait à la place de la cervelle de l'un de nous celle du plus illustre personnage du parti de l'ordre, la victime d'une pareille fantaisie deviendrait folle à constater le vide inouï dans lequel cette bizarre opération l'aurait plongée.

Or, en lisant l'œuvre si vigoureuse, si noblement inspirée de de Flotte, cette triomphante supériorité vous frappe plus vivement encore, un éclair d'orgueil se mêle aux émotions graves qui naissent en vous, car ce beau travail vient surabondamment démontrer, où est la force et l'intelligence, dans quels cœurs persiste le désir du mieux, la soif du vrai, de quel côté la recherche de l'idéal agite encore l'âme et stimule l'esprit.

(1) Un volume in-8, chez Pagnerre, libraire-éditeur, Paris, rue de Seine, 18.

poésie de toutes les religions, ne seraient que de tristes lieux d'exil.

Personne aujourd'hui, dans l'hypothèse du concours de toutes les forces humaines unies et déployées, ne contesterait la rigueur de cette conséquence. D'ailleurs, à cette œuvre de toutes les intelligences humaines, fécondées et travaillant de concert, il se récolterait chaque année plus de découvertes nouvelles que n'en ont si péniblement amassé ces trois mémorables siècles qui nous ont arrachés à la vieille barbarie.

Nous comprenons donc clairement le caractère des deux divisions de la sience et leur rapport avec la destinée humaine. Le champ de l'une ne sera jamais épuisé ; la Nature est infinie. Nous aurons beau connaître les lois générales de la vie universelle, nous n'en aurons pas moins toujours des découvertes nouvelles à faire dans ses domaines sans bornes. L'objet de la science de l'homme, au contraire, est fini et déterminé. Il s'agit de trouver la loi de l'organisation naturelle de l'humanité. Ce problème résolu, la science est faite et parfaite, le temps n'y ajoutera rien, n'y changera rien, pas plus qu'il ne change une vérité quelconque dès qu'elle est rigoureusement établie. Tels sont les caractères respectifs déduits de la nature même des objets de chacune des deux divisions de la science.

Les rapports de celles-ci avec la destinée humaine ne sont pas moins évidents. Les découvertes des sciences extérieures livrent à l'homme ses moyens d'action sur les forces du monde ambiant. La découverte constitutive de la science sociale, en lui révélant sa propre nature, lui fait connaître la loi de l'union de ses propres forces, la forme naturelle de son unité collective, celle conséquemment de la meilleure combinaison des instruments d'action dont il est pourvu.

Ainsi, dès qu'il est armé d'une certaine somme de connaissances techniques, l'homme est apte à faire sa fonction directrice, à inaugurer son règne sur le monde, à entrer dans sa destinée de puissance, de bonheur et de gloire. Il suffit pour cela qu'aux problèmes qu'il a résolus déjà dans le champ de la science extérieure, il ajoute la solution du problème social. Cette solution réalisée, le progrès ne consiste plus pour lui à *changer*, à *transformer*, à *révolutionner* son organisme social, mais bien à *développer*, à *fortifier* cet organisme et à *accroître continuellement* sa puissance en poursuivant avec une impulsion désormais irrésistible le cours de ses conquêtes extérieures et de leurs applications merveilleuses. Je crois que cela est clair.

Si cela est clair, je demande ce que deviennent les deux grands lieux communs qui prolongent aujourd'hui le chaos, l'un dans les faits, l'autre dans les intelligences. Le premier est exploité par les ennemis du progrès, c'est leur seul cheval de bataille. Le second, hélas ! est à l'usage des amis du progrès confus ; — c'est le plus fâcheux des deux. Vidons le premier.

Le Socialisme affirme que l'humanité a devant elle un ordre de choses qui universalisera le bien-être, la richesse, l'éducation, la dignité, qui mettra la justice et la liberté partout où règnent encore l'exploitation de l'homme et la contrainte, qui, enfin, au conflit général des forces humaines substituera leur harmonie naturelle.

Les adversaires du Socialisme se dressent contre cette grande affirmation. Ils la nient catégoriquement. Et sur quoi appuient-ils leur négation? Ils n'ont pas produit, et je les mets au défi de produire un autre argument que celui-ci :

« La perfection n'est pas faite pour l'homme. Il y a toujours
» eu des riches et des pauvres, des faibles et des forts, des
» heureux et des malheureux. C'est la scène du monde et sa
» loi. Les choses ont toujours été ainsi, sous les formes les
» plus diverses, dans toutes les sociétés humaines. L'avenir
» ne saurait prévaloir contre les conditions de faiblesse et
» d'imperfection de la nature humaine incontestablement
» établies par le passé tout entier de l'humanité. »

Variez ce thème ; joignez-y toutes sortes de floritures pathétiques, courroucées et insupportablement ennuyeuses contre les utopies, les chimères, les rêves insensés démentis par cinq mille ans d'histoire, les folies délirantes, les excitations criminelles, les illusions que sèment dans les masses, pour irriter celles-ci contre les rigueurs inévitables de leur sort, les ennemis de tout ordre social.: vous aurez au complet la littérature philosophique du grand parti de la religion, de la famille et de la propriété. Ils n'ont jamais produit, je le répète, d'autre argument fondamental contre l'affirmation par laquelle le Socialisme traduit, en ce temps ci, l'invincible aspiration de l'humanité vers sa forme normale.

Qu'est-ce à dire? Cela veut dire que l'harmonie humaine est une chimère parce qu'elle ne date pas de la création même de l'homme sur cette terre! Que l'homme ne peut pas constituer les sciences, parce qu'il n'apporte pas sur la terre la science infuse! Qu'il ne saurait dompter les forces de la nature et les réduire à son service, parce que pendant de longs siècles il en a été le jouet! Cela veut dire que le jour ne peut venir parce qu'il fait nuit tant que la nuit dure! Cela veut dire qu'aucun être ne peut naître et grandir parce que tous les êtres sans exception ne sont d'abord que de faibles et de misérables embryons.

Ainsi, ce grand argument se réduit à la négation la plus puérile, la plus absurde, de la vie universelle, de ses lois les plus connues, à la négation de l'existence même de tous les êtres ! Cela ne se réfute pas, c'est trop bête.

Vouloir que l'ignorance, la faiblesse, les misères sociales, ne soient pas les caractères *nécessaires* des temps de formation de l'humanité, c'est tout simplement en effet supprimer la nature des choses. C'est demander que les êtres commencent sans commencement, qu'ils soient adultes sans avoir passé par l'état embryonnaire et traversé l'enfance.

Soutenir que l'existence de ces caractères *nécessaires* de la formation, durant les époques de formation, prouve que ces caractères persisteront après la formation ou que la formation n'est pas possible, c'est soutenir que le gland démontre l'impossibilité du chêne, l'œuf l'impossibilité de l'oiseau, le fœtus humain l'impossibilité de l'homme. C'est soutenir, nous l'avons déjà dit, que tous les êtres vivants, commençant nécessairement par des germes et des embryons, aucun être n'est possible ! Ai-je eu tort de dire que c'était trop bête pour mériter une réfutation ?

Voilà pourtant, à nu, à fond et en plein, la philosophie et la science de ces gens-là ! de ces lumières, de ces docteurs de la Civilisation. C'est à tomber à la renverse.

Croyez-moi, mes maîtres, il est trop tard ! Les masses ont longtemps accepté leur misérable sort comme une nécessité irrévocablement rivée aux choses d'ici-bas, et je conviens que vous tiriez de leur résignation un moyen commode de gouvernement et d'exploitation. Mais c'est fini ; ces bons temps sont passés. Prenez-vous-en à la science et à l'industrie ; elles ont fait le crépuscule dans nos ténèbres séculaires. L'homme s'est révélé à lui-même sa force et sa destinée. C'est peine perdue désormais de lui prêcher l'éternité fatale de la nuit, de la faiblesse, de toutes les infirmités. Les masses humaines comprennent leurs droits ; elles pressentent leur grandeur et leur gloire. Prenez-vous-en à la science et à l'industrie. Vous assistez à un revirement complet dans le système des croyances ! L'homme veut résolument gouverner son domaine terrestre, y vivre de la plénitude de la vie, y vivre en roi, jouir. Les masses ne veulent plus de la misère, de la souffrance, de la dépendance sous quelque forme que ce soit, de qui que ce soit et de quoi que ce soit. Elles n'en veulent plus ! Ce sentiment révolutionnaire est entré en elles et vous ne l'en ferez pas sortir. C'est fâcheux, sans doute, mais qu'y faire? Prenez-vous-en à la science et à l'industrie. Une fois allumés dans les âmes, de tels incendies ne s'éteignent plus et ne reculent pas, songez-y un peu pour votre gouverne.

Nous nous sommes écartés de la question. Nous n'avions qu'à faire toucher au doigt l'ineffable niaiserie de la thèse, — de la seule et unique thèse, soit dit pour la troisième fois, — où se retranche le parti anti-social. C'est fait.

Voyons maintenant la banalité parallèle dans le camp des amis du Progrès confus.

Victor Considerant.

(*La suite prochainement.*)

Visite aux associations.

LES FERBLANTIERS-GAZIERS RÉUNIS,

Rue de Bondy, 70.

Après les détails que nous avons déja donnés sur un grand nombre d'associations ouvrières, il serait superflu de s'étendre longuement sur le compte de celles que nous avons encore à visiter ; inutile surtout d'analyser intégralement leurs statuts qui présentent entre eux les plus grandes analogies. Nous faisons de ces statuts une collection qui sera publiée ; mais, dans les colonnes de ce journal, nous entendons nous borner sommairement à mettre en relief à propos de chaque association le trait qui la distingue des autres et qui constitue son originalité.

Chez les ferblantiers-gaziers nous signalerons deux points : les efforts héroïques et couronnés de succès qu'ils ont faits pour se passer de tout emprunt, de toute redevance envers un capital extérieur.

Et la réunion dans la même association de deux industries distinctes.

Formation du capital social.

Le désir de s'affranchir des emprunts, les sacrifices volontaires, les longues privations ayant pour objet de créer un capital social appartenant tout entier aux sociétaires, telle est l'histoire de presque toutes les associations. Mais il n'en est pas qui ait commencé avec des ressources matérielles plus faibles que celle des ferblantiers. Il n'en est pas qui, sans prêt de l'État, sans placement fait par des particuliers soit arrivée par ses seules forces à des résultats plus brillants. Dénuement complet à l'origine, prospérité surprenante aujourd'hui, création féerique d'un établissement qui possède un matériel de 25,000 francs, paie 2,500 francs de loyer, compte 270 associés ou adhérents, occupe dans ses ateliers 85 sociétaires, étale dans ses magasins les appareils d'éclairage de tout prix depuis la lampe *lilliputienne* de 5 fr., jusqu'à la lampe de cuivre estampée, dorée, ou de porcelaine peinte ; tels sont les termes extrêmes de l'histoire des ferblantiers. Que de privations, que de retenues sur le salaire, que de journées sans pain, que de travaux excessifs doivent se placer dans l'intervalle !

Ne rien emprunter et par suite ne rien payer au capital extérieur, soit à titre d'intérêt, soit à titre de participation aux bénéfices ; cette ligne de conduite a été imposée à la plupart des associations ouvrières par la toute puissance des faits ; elles ont dû forcément se passer du capital extérieur qui n'avait pas assez de confiance et de bonne volonté pour leur venir en aide et courir leurs chances.

Mais il faut bien reconnaître aussi que cette conduite imposée par les événements eût été choisie par plus d'une association ouvrière disposée, dans l'intérêt de son indépendance, à refuser les services du capital extérieur à quelque prix qu'il les eût offerts.

Tel a été spécialement, depuis la formation de leur société, l'esprit des tourneurs en chaises ; tel est celui des ferblantiers; leurs statuts actuels datés du 12 août 1850, fixent provisoirement le fonds social à la somme de cinquante mille francs et le composent :

1° De retenues sur les salaires et les bénéfices des associés, retenues formant le *capital permanent*.

2° De sommes prêtées par les associés aux conditions stipulées entre eux et le directeur gérant. Ces sommes que la société ne conserve pas, qu'elle rembourse au contraire le plus tôt possible sont appelées par les statuts la *dette flottante*.

L'association ne repousse pas absolument, au moins dans la société actuelle, l'idée de tirer du capital placé un avantage, un produit, puisqu'elle charge son gérant de régler avec les associés prêteurs *les conditions* du prêt qu'ils feraient à la société, puisqu'elle le charge encore *d'employer le plus avantageusement possible* toutes les sommes que les besoins de la société laisseront disponibles entre ses mains ; mais il est évident qu'elle désire renfermer ses emprunts dans le cercle de ses membres. Il n'y a pas un seul article des statuts qui fasse appel aux capitaux étrangers, et dans le fait l'association n'est redevable d'aucun placement ni à l'État ni à personne. Empruntons chez nous seulement, et empruntons le moins possible ; créons-nous par des sacrifices égaux pour tous un instrument de travail dont la pleine propriété soit immédiatement acquise à l'association, un instrument dont la possession ne soit grevée pour nous d'aucun loyer et dont nul ne puisse, avec le temps, nous demander deux et trois fois la valeur, sous forme d'intérêts et de part dans les bénéfices ; — tel a été le raisonnement des ferblantiers.

Ajoutons qu'ils ont fait une expérience favorable à leur

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans cet ouvrage la réponse directe à un besoin spécial de la phase que nous traversons. Ce n'est point un travail dont le but est restreint à une question déterminée, c'est une investigation profonde dans la vie intégrale des hommes, c'est surtout l'histoire de l'idée dont les transformations progressives ont abrité les haltes du genre humain.

Dans une tâche aussi vaste, on est sans cesse obligé de reculer les limites de son cadre ; les échappées de vue nouvelle surgissent à chaque instant sur ce splendide horizon. Les pensées pressent les pages et gonflent le livre, et l'esprit doit souvent les laisser libres de garder la place où l'enthousiasme de l'étude les a spontanément jetées.

Il en résulte que de pareilles œuvres n'ont jamais la méthode ni la ponctuation raisonnablement calculée d'un livre, où se trouve traitée une question arrêtée et toute spéciale. Le jet et l'inspiration y nuisent en apparence à l'ordre. Il y a plus de prime saut et moins d'apprêt ; ainsi est le livre de de Flotte.

— Ce n'est pas un livre, diront les spécialistes.

Ils ont raison, ce n'est pas un livre ; c'est une mine d'où sortiront des livres, c'est une de ces plantureuses créations intellectuelles qui naissent avec le pouvoir de créer à leur tour, et qui survivent à la saison qui les a vues naître.

Pour les spécialistes, *les essais* de Montaigne non plus n'étaient pas un livre. Combien d'esprits supérieurs s'y sont cependant inspirés, combien l'esprit de critique et le bon sens français y ont-ils puisé de justesse et de naturel ? Aux yeux d'un docteur ordinaire, capable de disserter sur une affection locale du corps humain, les *recherches physiologiques sur la vie et la mort* de Bichat n'étaient pas un livre non plus ; ce traité merveilleux plein de lumineuses conclusions générales ne concluait à rien de particulier ; il n'avait pas la méthode restreinte, le point de vue arrêté et bien défini d'une thèse sur le mal de dent. Et pourtant quel pas ne fit il pas faire à l'intelligence des questions médicales déterminées ?

Ne cherchons donc pas toujours le donc du syllogisme classique, ne faisons pas un reproche à ceux qui étendent l'horizon sous nos yeux, de ce qu'ils ne nous les arrêtent pas sur un détail de la campagne sans bornes devant laquelle ils nous ont placés.

Ferai-je ici la critique détaillée du livre de de Flotte ? Je ne l'essaierai même pas. Ce volume qui n'est que le premier de la *souveraineté du peuple* est trop rempli pour que je puisse me déterminer dans le choix des idées à mettre en saillie. Il faudrait suivre pied-à-pied cette pensée ardente, calme et profonde, il faudrait pouvoir citer à profusion dans ces pages si bien tassées, où les éclairs de poésie succèdent si vivement aux raisonnements les plus fermes et les plus rigoureux.

Ce livre ressemble beaucoup à l'auteur. Il a une physionomie passionnée sur un fond calme, une tendance naturelle à l'inspiration, une parole grave qui, avec une souplesse très heureuse, attire et assimile à la thèse qu'elle soutient toutes les pensées saillantes, toutes les conceptions hardies qui passent dans l'air où elle vibre dans le moment. De là une ténacité merveilleuse à déplier une idée, à la suivre dans tous ses détails, à se mettre à la recherche de ses corollaires. Dans le volume comme dans la conversation, les corollaires prennent souvent le pas sur la thèse principale, la parole ou la plume se laisse volontiers séduire par l'attrait, et la poursuite semble avoir changé de but ; mais il n'en est rien, écoutez ou lisez, l'idée principale va reparaître.

Cette libre manière de travailler nécessite des définitions. Il faut poser des jalons hauts et fermes pour ne pas se perdre dans des développements dont l'intérêt particulier peut détourner l'esprit du lecteur. Le livre abonde donc en définitions. L'auteur est trop loyal d'ailleurs pour laisser l'ombre d'un doute sur les termes qu'il emploie. Il y a même quelquefois excès de scrupule dans ces pages nécessaires où l'esprit se rassied un moment pour éclaircir et coordonner son œuvre, pour couper les faux-fuyants et les possibilités de malentendus. La métaphysique y définit avec une susceptibilité et une rigueur souvent un peu trop consciencieuse. Mais ces jalons posés, la verve reprend avec une allure plus libre ; la part de la logique étant faite, celle de l'inspiration revient.

Une pensée domine et éclaire l'ouvrage entier. Trésor inépuisable d'où découlent spontanément toutes les richesses réclamées aujourd'hui par les peuples, cette pensée, c'est la liberté de conscience. Cette liberté suprême, germe de toutes les révolutions modernes, sanction de toutes les aspirations humaines, est la pierre de touche avec laquelle de Flotte éprouve l'une après l'autre les dominations du passé. C'est à l'autorité de la conscience qu'il confie l'édification des institutions de l'avenir.

Le jour en effet où cette grande puissance morale fut déclarée acquisition scientifique et légitimée par les penseurs de l'humanité, le vieux monde et ses lois furent ébranlés dans leur base ; de même que lorsque Galilée eût prouvé mathématiquement le mouvement de la terre, la science entière fut révolutionnée. A l'époque où se fait une découverte de cette taille, si l'humanité était logique, un mouvement puissamment et paisiblement révolutionnaire s'opérerait dans son sein, et quelques années suffiraient à la transformation des sociétés.

Avec le mouvement vrai de la terre tombe la malédiction jetée sur cette planète, la science lui donne dans l'espace une infinité de sphères pour sœurs, elle fait désormais partie du grand tout et cesse d'être une vallée de larmes. Avec la liberté de conscience tombent les systèmes de compression : l'expansion humaine est désormais de droit incontestable. Un nouveau principe apparaît, gros de bonheur, de liberté et d'harmonie, principe hardiment formulé en ces termes par Fourier : *Les attractions sont proportionnelles aux destinées.*

Mais l'humanité n'est pas logique ; la misère, le travail incertain du lendemain, et par suite l'ignorance et l'atrophie intellectuelle ont jusqu'à présent séparé les masses des chercheurs de vérités. Entre les travailleurs, ces légataires principaux des grandes découvertes et l'héritage que leur crée la science, il y a les chefs du passé, les intéressés à l'ordre an-

hèse et qui doit être prise en considération très sérieuse.

L'association des ferblantiers a débuté avec un tel dénuement, qu'à la fin de l'année 1848 les séances préparatoires destinées à l'élaboration des statuts se terminaient par une quête pour le fonds social faite, à la porte de la salle, dans une casquette. On s'établit en janvier 1849, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 24, dans le plus humble réduit, avec 300 francs d'argent et 400 francs en outils. La clientèle manquant, le salaire tomba jusqu'à un franc, non par jour, mais *par semaine*. Les ouvriers ont des enfants à nourrir; aussi l'ancienne industrie reprit-elle par degrés tous les sociétaires, excepté trois. Ceux-là vainquirent, à force de courage, l'indifférence du public; les commandes arrivèrent. Quoique pendant longtemps encore on ne touchât en moyenne que 5 fr. de salaire par semaine, l'association après avoir vu de près sa dissolution complète, entra dans une phase ascendante. Elle comptait en juillet 1849 quatorze membres et 710 francs dans sa caisse, quand un voleur, antérieurement employé chez elle en qualité d'homme de peine, la dépouilla de tout en brisant une fenêtre et en forçant son coffre.

La solidarité des associations ouvrières, difficile à constituer régulièrement et légalement, aujourd'hui surtout, vu les tendances contraires du pouvoir, existe au cœur des travailleurs comme un sentiment indestructible, et se manifeste au besoin par des actes qui n'en sont pas moins efficaces pour n'être commandés par aucune loi, par aucun contrat. Presque toutes les associations ouvrières vinrent par des contributions volontaires au secours des ferblantiers dépouillés. Ils reçurent ainsi 8 ou 900 francs, et ne pouvant se laisser vaincre en générosité ils restituèrent intégralement cette somme par des versements hebdomadaires de 5 francs seulement pour les premières semaines.

Depuis cette époque la prospérité des ferblantiers se développe constamment. Le faubourg Saint-Denis a été abandonné pour une maison spacieuse. Au n° 70 de cette rue de Bondy, qui longe les boulevarts intérieurs et passe derrière l'Ambigu, un long passage s'ouvre : c'est là qu'après avoir dépassé une grille, le visiteur trouve à gauche le siége de l'association. Elle possède en outre un atelier rue des Vinaigriers, n° 32. Les livres constatent que les mois d'août et septembre 1851 ont produit quarante-quatre mille francs d'affaires. En dehors de l'association il n'existe à Paris que deux maisons importantes dans la ferblanterie. L'association travaille sur une grande échelle pour les commissionnaires chargés d'exportations. Elle marque ses produits, pratique loyale et progressive à laquelle toutes les associations ouvrières sont ralliées en principe, bien qu'elles ne puissent pas toujours en faire l'application, comprimées qu'elles sont par les exigences du commerce intermédiaire qui s'interpose, pour les masquer, entre elles et les consommateurs. Ce commerce n'a pas imposé aux ferblantiers la suppression de leur marque déjà recherchée dans les départements et à l'étranger, mais quand cette société pourra exposer des échantillons en permanence dans le futur bazar des associations ouvrières, elle bénéficiera du gain des commissionnaires qui est d'un tiers dans ce genre d'opérations commerciales.

Réunion des ferblantiers et des gaziers.

Indépendamment de son développement rapide et magique, obtenu sans capital extérieur, par le travail et les privations, l'association des ferblantiers présente à l'observateur un fait non moins intéressant. Le chômage périodique dans cette profession est de quatre à six mois. Pour assurer dans cet intervalle l'existence de ses membres, l'association a traité avec les ouvriers gaziers, qui construisent les appareils d'éclairage au gaz. Cette industrie est voisine de celle des ferblantiers qui, tout en entreprenant la ferblanterie en général et tous les travaux accessoires, excepté l'estampage, produisent surtout des lampes. Cependant les deux professions sont distinctes et les mois de chômage forcé ne sont pas les mêmes pour toutes les deux. Cette différence suffisait pour que les deux industries, en faisant caisse commune, pussent se servir de garantie mutuelle et produire toute l'année assez de crédit ou d'argent comptant pour assurer l'existence de tous les sociétaires. Les ouvriers ferblantiers et les ouvriers gaziers qui formaient d'abord deux associations, se sont donc réunis depuis un an environ en une société unique, régie par les mêmes statuts par la même administration, alimentées par le même fonds. Telle est la vraie solution du problème posé par le chômage. Unissez plusieurs industries dont les intermittences, les relâches ne coïncident pas; rendez-les mutuellement solidaires et ne considérez les associations ouvrières isolées entre elles que comme des pièces de l'association universelle destinées à s'ajuster tôt ou tard.

Conversation avec les sociétaires.

La physionomie spéciale de l'association des ferblantiers est maintenant connue. Nous achèverons le portrait ou plutôt l'esquisse, en résumant notre conversation avec les sociétaires qui ont bien voulu nous guider dans l'établissement.

Le caractère largement démocratique de leur association est pour eux un sujet d'orgueil et d'orgueil légitime. — Chez nous, disent-ils, l'assemblée générale, qui est le souverain, s'assemble tous les mois; son action est ainsi permanente. Tout homme honnête est reçu chez nous comme associé, sans apport d'argent, pourvu qu'il s'engage à un versement de trois francs par mois retenus sur son salaire, jusqu'à ce que nous ayons formé notre capital provisoire de 50,000 francs. 50,000 francs c'est peu! il nous en faudrait deux cent mille pour une installation tout-à-fait conforme à nos désirs comme à nos espérances. Les cinquante mille francs une fois réalisés la société pourra bien demander l'augmentation de ce capital. La retenue de 3 francs par mois serait alors continuée, mais non pas augmentée. Le sociétaire qui a effectué ce versement pendant deux ans et qui a fourni ainsi 72 francs est admis dès lors aux bénéfices. De telles conditions n'opposent une barrière à aucun homme de bon vouloir.

Les sociétaires nous ont encore entretenus de leur comptabilité, de sa régularité parfaite. Les travailleurs sont payés *aux pièces*, mais leur tour ne vient qu'après celui des fournisseurs. On ne veut pas laisser d'effet en souffrance ni trop user du crédit qu'on s'est créé.

Quant au bon ordre intérieur, à la discipline volontairement acceptée, il nous suffira de dire pour en faire l'éloge, que la société ne s'est vue forcée jusqu'à ce jour à aucune expulsion. Elle a seulement *suspendu* pour deux travailleurs l'exercice des droits de sociétaire. L'ouvrier qui se retire volontairement n'a rien à réclamer de ses versements, l'expulsé peut en demander la moitié, sauf à s'entendre avec la gérance quant aux époques du paiement.

— Il est à regretter, nous dit un sociétaire changeant de sujet, que les journaux ne secondent pas les sociétés ouvrières par une publicité mieux entendue.

— Il en est cependant quelques-uns, la *République* et la *Révolution*, par exemple, qui se font un devoir de publier de temps en temps la liste des associations ouvrières.

— Oui, mais ces listes manquent d'exactitude; elles indiquent des associations qui n'existent plus, qui n'ont jamais existé ou qui ne présentent aucun caractère vraiment fraternel et se contentent d'usurper le niveau comme une enseigne attirant une nature spéciale de public.

— Il est vrai, l'on s'expose à bien des mécomptes quand on veut visiter toutes les associations sur la foi des adresses publiées par les journaux.

— Voilà pourquoi nous aurions voulu constituer un comité délégué par les associations les plus anciennes, les plus sérieuses et qui aurait pour ainsi dire *vérifié les pouvoirs* de toutes; il aurait examiné, contrôlé les statuts et publié avec une autorité que la presse démocratique eût admise, la liste authentique des associations fraternelles. Un comité permanent délégué par les associations ouvrières aurait bien d'autres services encore à nous rendre; mais il ne faut pas songer maintenant à des réunions dont le gouvernement pourrait prendre ombrage malgré leur caractère exclusivement industriel.

LES LITHOGRAPHES,

Rue Saint-Denis, 268 (cour des Bleus).

L'association fraternelle des lithographes habite rue Saint-Denis une cour où se trouve également placée une association de cuisiniers et une petite association de *cartiers*.

La principale association de la cour des Bleus, formée pour exploiter un brevet d'imprimeur lithographe lutte péniblement et courageusement contre l'insuffisance de son capital et de sa clientèle. Tout récemment, après s'être organisée sur des bases nouvelles, elle vient d'adresser aux ouvriers lithographes une circulaire contenant un énergique appel. L'association qui compte déjà des adhérents au dehors voudrait rallier à son drapeau toute la corporation des imprimeurs lithographes. Espérons que sa voix ne se perdra pas sans écho, et que les sociétaires n'auront pas inutilement rappelé dans leur circulaire ces paroles de Lamennais :

« Des actes, des actes, et encore des actes, ou vous croupirez éternellement dans votre misère. »

Les lithographes sociétaires n'ont obtenu de l'Etat aucun prêt; ils avaient compté, jusqu'à ce jour, pour la formation de leur capital, sur des actions de cinquante francs, portant intérêt à cinq pour cent, quand elles sont souscrites par des personnes étrangères à la société. Trop peu de ces actions ont été prises; elles devaient fournir vingt mille francs pour compléter le capital social. A la fin d'octobre 1851 elles n'en avaient produit que 8 à 900.

L'association des imprimeurs lithographes mérite cependant la sympathie active des démocrates. Ses statuts débutent par cette déclaration de principe dont nous approuvons pleinement l'esprit, tout en nous réservant le droit de critique sur quelques détails de fonds et de forme.

« La société a pour principe l'intérêt et le bonheur général et jamais individuel. Elle a pour but l'affranchissement du travailleur par l'abolition du salariat, l'organisation du crédit gratuit, la mutualité des travaux et des produits, l'unité d'action et la centralisation des intérêts généraux, la solidarité et l'égalité parfaites entre tous les membres. »

L'*égalité parfaite* dont il est ici question n'est pas l'égalité matérielle, mais l'égalité de droit qui proportionne toujours la rétribution au mérite. Voici l'article 43 des statuts :

« Dans l'avenir, le mode de rétribution pourra être changé; mais pour le présent, chaque associé sera rétribué suivant la quantité ou la nature des travaux qu'il aura faits, et eu égard aux usages de la profession, à la spécialité et conformément au règlement d'administration intérieure. »

Aujourd'hui que la société se reconstitue à nouveau, avec une nouvelle raison sociale, il est question de substituer à ces dispositions un peu vagues le principe clair et net de la rétribution *aux pièces*.

En attendant que les adhésions viennent plus nombreuses et plus efficaces, on travaille et les presses roulent sur les pierres. Circulaires, avis, portraits, estampes, dessins de broderies, affiches, on tire et l'on se charge au besoin de faire tracer toutes les productions lithographiques. Les sociétaires déploient dans leur atelier le zèle qu'on peut attendre d'hommes qui n'ont pas craint de s'associer en avril 1850, au nombre de 8, avec 75 fr. pour toute ressource.

L'association, dans ses publications variées, montre une extrême prudence. Elle n'attache pas son nom à des œuvres de propagande politique trop caractérisée. Nul ne peut l'en blâmer; les brevets d'imprimeurs lithographes étant révocables, le gouvernement tient l'association dans sa main. Mais comment se fait-il qu'après tant de révolutions, faites pour l'indépendance de la pensée, la législation française en soit encore aux brevets révocables?

On dira qu'il faut bien laisser aux gouvernements, journellement attaqués, certains moyens de défense. — Voilà précisément ce que nous nions. Pourquoi défendre une administration dont le pays ne voudrait plus? Donne-t-on des armes à l'intendant infidèle pour qu'il se retranche dans la maison, quand le maître l'a congédié? Contre l'opinion publique, les gouvernements n'ont pas le droit de se défendre. Elle plane au-dessus d'eux; elle est souveraine, et les pouvoirs qu'elle a condamnés n'ont qu'un droit, comme le gladiateur antique, celui de tomber avec grâce.

La souveraineté du peuple, proclamée tant de fois, manque encore de garanties pratiques. — Mais revenons aux lithographes.

L'intérêt spécial d'une visite au siége de cette association, c'est qu'on y trouve des renseignements sur toutes les autres. Elle est le centre de leurs publications. Tous les bruits du nouveau monde industriel viennent aboutir à cet écho. En feuilletant les impressions fraîches étalées sur la table du caissier, nous y avons trouvé :

Une annonce de la société des ménages dont les dépôts sont ouverts rue [illegible], n° [illegible], passage de la Bonne-Graine, 7

---

tique. Or, ces derniers s'irritent contre les inventeurs qui arrachent à la nature ses secrets révolutionnaires.

Alors on condamne Abeylard, on brûle Jean Hus, on torture Galilée et l'on excommunie Colomb. Alors commencent ces époques longues et douloureuses que l'on nomme transitions, ces périodes sans foi où le passé étant mort et l'avenir incertain, les nations privées d'idéal se dégradent et marchent à la ruine.

De Flotte devait lui, homme d'une foi active et robuste, stygmatiser ces tristes phases de la vie des peuples et les hommes qui s'emploient à les justifier. Et il les stygmatise en effet avec une logique impitoyable et un entrain de satyre merveilleux. Il comprend, il explique et honore trop bien les croyances sur lesquelles s'appuyaient les sociétés antiques, pour ne pas s'indigner de ces temps où l'on essaie de vivre sur de misérables compromis. La raison d'Etat romaine, l'idéal céleste du christianisme : voilà des étapes raisonnées, justifiées. Les mœurs qui découlaient de ces principes, devant lesquels s'inclinèrent successivement les hommes, avaient leur raison supérieure d'exister, à la bonne heure!

Nous tous socialistes logiques, phalanstériens surtout, nous n'aimons pas les transitions. Combien d'études fécondes Fourier a-t-il laissé perdre, dans sa crainte de voir se prolonger cette période de *médiocratie* où nous nous traînons. C'est que les transitions trop prolongées endorment et dégradent les nations, comme elles ont fait de la Chine, de la Perse et des Indes; c'est qu'elles font périr de misère les populations comme celles de la Bohême et de l'Irlande.

Les soirées qui se prolongent dans l'orgie jusqu'à l'aube du lendemain, sont de longues transitions du jour à la nuit. Que faire après ce prolongement désastreux du soir, que faire de l'aurore qui paraît, du jour qui se lève? On n'a plus la force d'en jouir ni de s'en réjouir; il faut quand le soleil resplendit, chercher l'ombre et fermer les yeux.

Vous avez raison, de Flotte, d'attaquer rudement les idées de transition et les sceptiques qui les patronent, nous serons toujours ensemble pour cette lutte. Nous avons un idéal nouveau, marchons résolument à sa lumière, et faisons notre possible pour abréger les cahots douloureux du chemin.

J'ai déjà atteint les limites d'un article de critique ordinaire, et pourtant il me semble que je ne fais que commencer à vous parler de ce volume. Du reste, comme il doit avoir une suite, je pourrais vous compléter plus tard mes impressions à son sujet. Mon but est tout simplement de vous donner ici le désir de lire cette large étude; je me contenterai donc de finir par une citation.

Mais que dois-je citer? j'ai là quinze ou vingt passages que j'ai marqués en lisant; et tous ont fort bonnes raisons d'avoir la préférence. Je voulais vous donner une partie de la préface, calme, éloquent et profond résumé du livre, ou bien quelques passages sur l'antagonisme du monde romain et de la société des apôtres venant remplacer le vieux mot d'ordre par l'idéal chrétien, ou bien une partie de l'appréciation critique de notre situation actuelle qui, dans le chapitre premier, forme un prologue politique à cette œuvre sociale. J'avais préparé aussi, pour vous le mettre sous les yeux, un éloge bien senti de la défunte église gallicane comparée à ces clergés ultramontains qui ont endormi ou étouffé les âmes de leurs croyants, puis une satire pénétrante des moyens essayés par les vieux directeurs politiques des peuples pour obtenir des siècles de transition; puis encore quelques unes des contradictions si vigoureusement mises en saillie du *contrat personnel* dans toutes ses applications avec le droit nouveau, la *liberté de conscience*, et bien d'autres pages encore.

Mais il m'est trop difficile de déterminer mes préférences, je vais simplement vous donner les dernières lignes de la *souveraineté du peuple*, les voici :

« L'identification des idées de droit et de devoir est le point de départ de toutes les formules rationnelles du socialisme moderne.

» Elle suffit à la révolution tout entière, à la destruction des formes du passé, à l'édification des formes que revêtiront les idées de l'avenir.

» Cette conséquence directe de la liberté de conscience chasse l'intervention de la loi de toutes les relations personnelles.

» Ainsi nous nous trouvons ramenés à cette nécessité de construire un ordre social, en partant de cette double base, que l'ordre physique résulte des lois invariables qui nous sont connues par la science, que l'ordre moral résulte de la conscience et de la liberté.

» Le problème qui se pose devant notre génération est donc exclusivement économique, il s'agit de trouver les formes les plus favorables à l'action de l'homme sur la nature.

» Nous avons à résoudre la plus haute question qui ait jamais réclamé le concours simultané de l'*à priori* métaphysique et des déductions de l'expérience.

» Toutes les formes et les institutions antérieures périclitent et devront disparaître : elles n'auront eu qu'une existence provisoire.

» L'humanité doit, après avoir acquis la connaissance de son être, entrer en possession d'organes nouveaux appropriés à son œuvre, et se débarasser des enveloppes sous lesquelles la larve attendait l'heure de la vie nouvelle et de la liberté.

» Vieilles institutions, foi, lois, rois, divinités! langes et maillots des peuples enfants! bandelettes sacrées et berceau protecteur, je vous aime, vous honore, et par moi jamais vous ne serez maudits! Mais l'esprit s'éveille et vous avez assez contenu son essor; plein d'espoir... ardent il vole, emporté par l'amour, où la forme l'appelle. Frappant du pied sur le globe conquis, l'humanité veut enfin se connaître et l'aimer; libre dans sa puissance, et nue dans sa chaste beauté! »

Vous achèverez ce livre, de Flotte, tous ceux qui l'ont lu y comptent; car la pensée qui y est contenue est la grande utopie, c'est l'idéal splendide auquel l'avenir qui se hâte prépare un éternel triomphe.

Antony Méray.

rue Descartes, 18, et rue Frileuse, 74, à Gentilly. Cette association émet des bons de 50 centimes dont nous avons trouvé des échantillons sur la table des lithographes. En voici le texte :

Réalisation de la vie à bon marché.
Échange des produits.
SOCIÉTÉ DES MÉNAGES.
BON DE CONSOMMATION
remboursable en denrées prises indistinctement dans tous les dépôts.
Cinquante centimes.

Nous n'apprécions pas en ce moment le système d'échange en nature tenté par la *société des ménages*. Nous nous bornons à constater l'existence de cette société. Voici encore un programme sorti de la lithographie sociétaire :

Projet d'association.
Association nationale des ouvriers de toutes professions.

Ce programme, ardente aspiration vers la solidarité universelle, n'a enfanté jusqu'à présent aucun résultat pratique, mais ses premières lignes sont intéressantes comme résumant fort bien les désirs des travailleurs :

But.

« Faire produire à la terre tout ce qu'elle peut produire, » déverser le trop-plein des villes sur les campagnes, faire la » conquête des instruments de travail au profit des socié- » taires, garantir la propriété du produit aux producteurs, du » travail aux valides, des secours aux malades, retraites aux » invalides de tout âge et de tout sexe, déverser tous les sou- » cis particuliers sur l'administration, rendre le commerce » Vérité, annuler la nécessité des lois pénales, faire que la » famille ne soit plus cause de misère, garantir une instruc- » tion complète à tous, faciliter les communications, faire de » la France une ville, établir l'uniformité de langage, hono- » rer la paternité, ouvrir une carrière à la femme et, par » son intérêt, la contraindre à l'instruction, et par l'instruc- » tion, faire de nos enfants des citoyens dignes de ce titre en » les élevant dans des principes de bonté et de justice ; en » un mot, établir le règne des Vertus en place des Vices. »

Autre pièce : *Caisse de crédit des associations ouvrières*. C'est un projet émis par le citoyen L'Heure de Cambernon. Il tend à constituer une caisse de crédit alimentée par les différentes associations ouvrières :

« Lorsqu'une association aura besoin d'avoir recours à une » partie de son crédit, elle sera obligée d'en établir les motifs, » de faire connaître l'emploi des fonds demandés et de n'en » pas changer la destination ; la demande devra être soumise » au délégué de la susdite association, signée par lui, et en » cas d'empêchement, elle sera soumise au conseil de sur- » veillance qui la ratifiera.

» Les prêts seront faits *sans intérêts pour trois mois au* » *plus*, sauf une demande de prorogation présentée quinze » jours avant l'échéance, demande qui sera aussi soumise au » conseil de surveillance. »

L'esprit de cette fondation, qui n'existe encore que sur le papier, se trouve ainsi formulé dans une seconde publication lithographiée, du même auteur, intitulée : *Annexe à la caisse de crédit* :

« La plupart des associations ouvrières se plaignent de » manquer de capitaux et font entendre qu'elles serviraient » volontiers un intérêt aux capitalistes qui leur prêteraient des » fonds. Ne vaudrait-il pas mieux pour elles s'en procurer » par la solidarité, et faire ainsi ce qu'il faudrait pour avoir » toutes ensemble un fonds général de réserve et s'entr'aider » quand le besoin s'en ferait sentir chez quelques-unes ?

» C'est dans ce but qu'un projet de Caisse de Crédit des » Associations a été émis le mois dernier, et remis par son au- » teur de la main à la main au siége de quelques associations » ouvrières, afin qu'il fût examiné sérieusement, amélioré » dans ses défectuosités, et enfin mis en pratique par les as- » sociations qui auraient jugé nécessaire d'adhérer à la Caisse » de crédit. »

Il y aurait beaucoup à dire sur ce crédit offert *sans intérêt*. Crédit gratuit à trois mois pour l'association notoirement solvable et quand le capital prêté n'est pas compromis, ce résultat est possible. Mais quand l'emprunteur est obligé de différer longtemps le paiement et de faire courir des risques sérieux aux fonds prêtés, il faudra bien lui refuser le crédit, ce qui serait dur, ou lui demander, outre le remboursement du capital, une compensation des délais et des mauvaises chances. Soit dit sans combattre l'idée d'une banque des associations, idée fort utile, et qui se réalisera certainement, bien qu'elle soit prématurée dans les circonstances actuelles.

Que trouvons nous encore sur le bureau des lithographes ? Le prospectus du comptoir d'échange de Valenciennes, dont la raison sociale est *Henri Boca et comp.*, et qui a pour représentants à Paris MM. Bareau, 3, rue Lafayette, et Mousailler, 14, rue des Vosges. On parle avec estime de cette institution de crédit dont l'objet serait de donner à l'ouvrier sans argent les moyens de payer en travail les produits les plus divers.

Chez les typographes et chez les ferblantiers-gaziers, nous avons entendu citer avec éloge un autre établissement de crédit, le comptoir Beley. Mais les ouvriers sentent très bien qu'une pareille institution, pour prospérer, doit recruter des adhérents très nombreux, qu'elle doit baser ses opérations sur une masse de travailleurs et même d'associations disposées à recevoir comme argent comptant les billets qu'elle émettra. La création de tout organe central destiné à relier les associations ouvrières est bien difficile aujourd'hui. Il faut des associations déjà fortes pour subir les mauvaises chances de toute expérience ; il faut un pouvoir sympathique aux idées économiques et sociales, pour que ce travail de centralisation, d'unité n'ait à redouter nulle entrave.

LES FABRICANTS DE BRONZE.
Rue de Saintonge, 43.

Il y a quelques jours, la note suivante était adressée à tous les journaux républicains :

« L'association fraternelle des fabricants de bronze, rue de » Saintonge, 43, vient de commencer sa mise en activité. On » peut se procurer des exemplaires de l'acte et adhérer à la » société, en se présentant au siége social ci-dessus indi- » qué. »

Au moment où cette note arrivait aux bureaux de notre journal, l'auteur de ces lignes faisait aux bureaux de la *Révolution*, rue Jean-Jacques Rousseau, 14, la rencontre et par suite la connaissance d'un homme à la physionomie intelligente et même douce malgré sa longue barbe. Il s'appelait *Malarmet, monteur en bronze*.

Chacun se souvient d'avoir vu ce nom figurer, en mai 1849, sur les listes des candidats de la démocratie parlementaire, entre ceux d'Hizay, serrurier, Montagne, tailleur de limes, Savary, employé au gaz, les sergents Boichot et Rattier : on peut se rappeler encore la répulsion et la frayeur excitées chez les conservateurs par ces noms de prolétaires industriels mêlés à ceux des prolétaires de l'armée. Telles sont les hallucinations de l'esprit de parti, que chacun de ces candidats apparaissait comme un symbole de dévastation, de ruine, de chaos social. Victime des fantômes évoqués par ses journaux, plus d'un trembleur honnête et modéré a vu dans ses rêves, sur un horizon de feu, à la tête des *sortiers*, des *requins*, des *montagnards écarlates* et autres incendiaires, le féroce Malarmet, monteur en bronze, tenant la torche et le drapeau rouge dans ses mains faites pour broyer l'étain.

Que de passions dangereuses, homicides parfois, reposent sur des erreurs ! Ce qui frappe avant tout chez Malarmet (Jules-Placide), c'est la douceur, la bienveillance, le désir de la conciliation, l'absence de rancunes.

— Voulez-vous, nous dit-il, visiter ce soir une association qui s'organise ? elle est formée entre mes confrères les ouvriers en bronze. Les statuts s'élaborent depuis longtemps. Nous pouvons maintenant ouvrir nos magasins au public.

Enchanté de cette proposition, qui rentrait dans le cadre de nos travaux, nous avons suivi le citoyen Malarmet rue Saintonge, et nous avons vu, ce que nos précédentes visites ne nous avaient pas encore montré, une association au berceau n'ayant pas encore complété son mobilier, rempli ses magasins, installé ses bureaux, mais possédant un local, des statuts au moins provisoires et pleine de confiance dans le succès.

Les statuts et le projet de règlement nous ont été remis. Ce sont des œuvres déjà complètes, étudiées avec soin, conformes aux principes généraux de l'association ouvrière. Nous ne les analyserons pas. Durant toute la soirée, notre attention a été distraite des statuts par le tableau qu'offraient une douzaine de sociétaires représentant une association déjà beaucoup plus nombreuse et qui nous montraient assez de confiance pour discuter devant nous les nombreux détails de leur organisation naissante.

La profession des bronziers est le dernier anneau par lequel la chaîne des industries s'attache à la série des arts. Il faut à l'ouvrier bronzier autant de goût qu'au sculpteur. La figure, le vase, l'ornement coulés en métal d'après le plâtre lui arrivent grossiers encore et couverts de bavures. Alors fonctionne le premier groupe de bronziers, celui des ciseleurs ; ils fouillent le métal, en précisent les contours et n'abandonnent la pièce de fonte, devenue brillante sous leur ciseau, qu'après en avoir fait sortir le modèle primitif dans toute sa délicatesse.

Ces pièces fondues, ciselées séparément, ne forment pas encore un ensemble. Entre les mains du monteur, le groupe ou la statue parviennent en morceaux, il faut opérer un travail d'ajustage qui exige le sentiment des proportions, l'amour de l'art et dans lequel la pensée première du sculpteur est souvent modifiée avec avantage. L'association des fabricants de bronze réunit déjà des ciseleurs et des monteurs. Elle aura des fondeurs un peu plus tard, et ce ne sera pas un des phénomènes les moins curieux de notre époque que de voir cette industrie de luxe, réservée jadis aux jouissances des Médicis et des Valois, l'art de Benvenuto Cellini devenu démocratique. Oui, le bronze sera fondu, ciselé, monté par le peuple et pour le peuple. La France ne fonde point aujourd'hui la république du chaume et du brouet noir ; visitez les splendeurs du Louvre, celles de Versailles, de Schœnbrunn et de Windsor, toute la richesse que les souverains du passé accumulaient pour leur plaisir égoïste sera éclipsée un jour par l'opulence mise aux pieds du vrai souverain, l'Humanité.

Législateurs qui croyez toujours, quoique vous en disiez, à la hiérarchie des classes et qui l'aimez ; vous qui, sans parler même de vos lois électorales et de la garde nationale mutilée, maintenez avec soin la loi du livret et cet article 1781 du code civil qui donne au maître en litige avec l'ouvrier le privilége d'être cru sans preuves ; vous qui défendez le patronat et les prérogatives accessoires de la féodalité industrielle, ne vous y trompez pas, les ouvriers de notre temps ont singulièrement grandi en dignité, en intelligence. Ils n'ont plus guère besoin de maîtres, même pour leur enseigner le bon ton. Leurs manières ne le cèdent pas aux vôtres quand la pratique de l'association a développé chez eux l'esprit de solidarité, l'honneur corporatif. Lorsque des hommes, suppléant à l'insuffisance de leur éducation première, sont devenus nos égaux en fait, vouloir les maintenir, de par la loi, dans une situation inférieure est une entreprise dangereuse. Le gentilhomme qui eût vu de près, avant 1789, des bourgeois tels que Rousseau, Arouet de Voltaire, Diderot, Sieyès, Bailly, Barnave et bien d'autres, eût dû comprendre l'impossibilité de faire subir longtemps au tiers-état les priviléges nobiliaires.

Et le défenseur le plus obstiné des lois d'inégalité ou de compression dirigées contre le mouvement démocratique de Février, eût désespéré de son œuvre de réaction, s'il avait entendu, comme nous, pendant près de trois heures, les ouvriers bronziers discuter des questions d'art, d'association, de législation industrielle.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Rentrée de l'assemblée.

La rentrée si impatiemment attendue de l'assemblée a eu lieu mardi dernier, 4 novembre. Le message dont le nouveau ministre de l'intérieur, M. de Thorigny, a donné lecture a été écouté avec la plus vive curiosité. Ainsi qu'on le pressentait, ce message demande catégoriquement le retrait de la loi du 31 mai et le retour au suffrage universel. Malgré les réserves de langage dont cette proposition est entourée, malgré les gages que le président croit nécessaire de donner aux fractions de l'ancien grand parti de l'*ordre*, en continuant à se poser comme le défenseur énergique de la société menacée, malgré l'évocation de la grande conspiration démagogique qui s'organise en France et en Europe, l'énoncé formel de l'intention où est le pouvoir exécutif de revenir au suffrage universel a excité un profond courroux dans la droite de l'assemblée.

Immédiatement après avoir lu le message, le ministre de l'in-

---

CAUSERIES.

La démocratie fait des progrès, d'immenses progrès, c'est incontestable. Mais il faut avouer que ce n'est pas dans le petit monde des théâtres.

Ces braves artistes, gens d'esprit et de cœur pour la plupart, quoique légèrement entachés d'égoïsme, sont généralement peu enclins à préférer la république à la monarchie.

A part un ou deux foyers où le sentiment démocratique est en dominance, et quelques esprits plus larges qui, dans les autres coulisses, protestent de temps en temps contre les déclamations aristocratiques de leurs camarades, on peut dire hardiment que les artistes dramatiques de Paris appartiennent à la plus fine fleur de la réaction.

Bon nombre de jeunes esprits, voire de vieilles têtes de ma connaissance. — chaque âge a ses faiblesses, — se laissent aller à me dire quelquefois :

— Ah! mon cher, que vous êtes heureux de pénétrer dans ces mystères du théâtre, de vous mêler à ce monde insouciant, joyeux et spirituel, d'entendre gazouiller de près ces syrènes éblouissantes ! Comme on doit s'amuser dans les coulisses !

Ecoutez comment on s'y amuse :

Hier, j'entre une minute dans le foyer d'un de nos plus gais théâtres de vaudeville ; j'arrive au milieu de la conversation suivante :

— Car, enfin, qu'est-ce que c'est que le socialisme ?

(C'est le premier comique qui parle. Il a une perruque blanche à ailes de pigeons, un habit Louis XV pailleté d'argent, culotte jaune, bas à mollet, talons rouges, tricorne sous le bras gauche.)

— Le socialisme, c'est le partage, et pas autre chose. Et quand on aura tout partagé, les terres, les maisons, les écus...

— Et les femmes, dit le second amoureux, vous oubliez cet article.

— Je vous demande un peu ce qui restera à chacun.

J'en ai assez entendu, et je m'esquive au milieu de la dissertation qui s'engage.

Une affaire m'appelle au dehors, je traverse une seconde fois le foyer des artistes, à la recherche du directeur.

Voici les premières paroles qui frappent mes oreilles :

— Quant à moi, je n'aime pas la république ; mais je suis pour la loi. Si la loi ordonnait qu'on diminuât de moitié tous les apointements, afin de faire quelque chose de bien, je m'y soumettrais.

— Napoléon fut un grand homme, dit le père noble en s'étalant devant la cheminée ; mais il n'a pas pu empêcher les étrangers d'envahir la France. Toutes les fois que les étrangers s'entendront, nous ne pourrons pas leur résister. Si les socialistes triomphaient, la France serait envahie.

— Ne me parlez pas de ces gueux de socialistes, s'écrie une ingénue ; je vous demande un peu ce que nous deviendrions, si le luxe était aboli.

Vous pouvez juger par ce prospectus du ton ordinaire de la conversation. Eh! bien, c'est tous les jours la même chose. Voilà ce que sont devenus ces joyeux sanctuaires de l'art dramatique. Allez donc dans les coulisses !

La plupart de ces braves gens sont sortis des rangs prolétaires ; plusieurs ont porté la blouse ou le bourgeron, avant d'endosser le juste-au-corps du mousquetaire et l'habit brodé du marquis. Bien peu d'entre eux ont la sotte vanité de rougir de cette origine ; bons, sensibles, charitables, toujours prêts à se cotiser pour adoucir une infortune ; victimes eux-mêmes des plus absurdes préjugés, des plus sottes prétentions de la vanité et de la fausse morale du monde, il semblerait que la démocratie, que la fraternité, que l'idée de l'émancipation universelle dussent trouver parmi eux leurs plus ferventes recrues ; mais que voulez-vous, ils ont peur.

Trop préoccupés de leur art, pour songer à consacrer à l'étude ou à la réflexion, quelques heures de loisir, ils ne voient dans la démocratie que l'anarchie, dans le socialisme que le pillage, dans la république que la ruine des théâtres. Ils se rappellent que bon nombre de directeurs ont fait faillite depuis la révolution ; mais ils oublient que bon nombre aussi avaient fait faillite auparavant.

Enfin, ils sont convaincus que la monarchie, l'aristocratie, toutes les *grandesses* possibles, sont indispensables à la prospérité de l'art dramatique, et ils sont pour la monarchie, pour l'aristocratie, pour la noblesse, pour tout ce qu'on voudra, excepté pour la démocratie, bien entendu.

Quand il sera sérieusement question de la liberté des théâtres, la liberté des théâtres n'aura pas de plus implacables adversaires que les comédiens.

Ils détestent généralement leurs directeurs, les déclarent stupides, avides, égoïstes, comme tout employé traite ordinairement ses chefs. Eh bien, allez leur dire qu'ils pourraient se passer de directeurs ; allez leur parler d'association, vous verrez avec quelle verve ils vous riront au nez !

Enfin, je ne crains pas d'affirmer sur l'honneur que, pour l'inconséquence, l'ignorance, la présomption, les petitesses, les haines et l'ennui, ce monde-là n'est pas au-dessous des autres.

Quant au petit nombre des auteurs dramatiques qui fréquentent encore les foyers, ils font assez généralement chorus avec les comédiens.

Le vaudevilliste et le dramaturge sont peu républicains de leur nature. Cette branche de gens de lettres, si méprisée par les journalistes critiques, qu'elle honore du reste d'un mépris au moins égal, s'occupe ordinairement fort peu d'études politiques ou sociales.

Leurs convictions réactionnaires, comme celles des comédiens et de bien d'autres artistes, hélas! se basent sur cette niaiserie, que la république démocratique ne peut être autre chose que le niveau dans la misère. Partant plus de théâtres, plus de droits d'auteur.

A part un certain nombre d'intelligentes et honorables exceptions, le sentiment politique de ces littérateurs ne se fonde guère que sur des considérations de cette nature.

Pourtant, tout en déplorant ce scepticisme systématique qui éloigne la plupart de ces esprits souvent distingués des études sociales où ils trouveraient une opinion plus réfléchie et des idées nouvelles, je constate avec bonheur que l'immense majorité des auteurs dramatiques a eu la dignité et le bon esprit de ne pas traîner sa plume à la remorque des passions politiques et des fureurs des partis.

Quant à ceux qui, pendant un certain temps, ont battu monnaie en flattant les haines réactionnaires, je puis affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'ils n'ont pas été récompensés par l'approbation de leurs confrères.

térieur a donné lecture de l'exposé des motifs et du projet de loi portant abrogation de la loi du 31 mai. L'exposé des motifs reproduit la plupart des arguments, que tout le monde connaît, contre cette loi du suffrage restreint. Il constate que le principe adopté dans la loi du 31 mai 1850 « fut une énergique réponse aux défis des passions démagogiques, et restera à jamais comme un souvenir et comme un exemple de ce que peuvent l'esprit d'ordre et la raison publique contre les menaces des factions. » On ne peut pas mieux proclamer que cette loi fut un défi adressé à ce que le gouvernement appelle les factions, c'est-à-dire aux électeurs qui désapprouvent sa politique; car cette loi, on se le rappelle, fut votée en 8 jours, immédiatement après l'élection si calme et si digne par laquelle Paris porta M. Eugène Sue à la représentation nationale. L'exposé des motifs propose ensuite de revenir au principe de la loi du 15 mars 1849. Il n'emprunte à la loi du 31 mai que les exclusions qui frappent les incapables et les indignes. Enfin, il conclut à ce que l'urgence soit déclarée.

Immédiatement après cette lecture, M. Berryer se précipite à la tribune. Il demande que la discussion du projet si grave présenté par le gouvernement soit précédé d'explications, d'éclaircissements sur les faits qui ont motivé la retraite du précédent cabinet et rendu si laborieuse la formation du nouveau ministère. « De part et d'autre, dit-il, sur tous les bancs de cette assemblée, on a besoin que la vérité entière apparaisse.... Après une prorogation de trois mois, après ce qui s'est passé dans le cours du dernier mois en particulier, après ce que tout le monde a vu, après ce que tout le monde a entendu et répété, je dis qu'il faut une délibération spéciale, une délibération générale dans laquelle se vide ce grand débat sur la situation politique du pays. » — Bref, M. Berryer conclut à la nomination d'une commission (Les dix-sept! lui crie-t-on.) chargée de recueillir avec calme, avec *impartialité*, des documents qui mettent l'assemblée à même de poursuivre cette tâche qu'elle a remplie sans se lasser depuis trois ans, pour assurer et maintenir le repos du pays.

M. Giraud, ministre de l'instruction publique, répond à M. Berryer que sa proposition, au lieu de calmer le pays, va le troubler. Il demande si la commission de permanence n'a pas rempli son mandat, et il annonce que le nouveau ministère est prêt à répondre de ses actes.

M. Favreau dépose entre les mains de M. le président la proposition écrite de M. Berryer, ainsi conçue : « L'assemblée décide qu'elle se réunira immédiatement dans ses bureaux à l'effet de nommer une commission qui entendra les ministres et fera un rapport sur la situation politique du pays. »

M. de Girardin expose que la retraite du cabinet s'explique tout naturellement par la proposition de retrait de la loi que ce cabinet avait pris pour drapeau. Quant à l'urgence, puisque la loi du 31 mai est entrée par la porte de l'urgence, il est tout simple qu'elle sorte par la même porte. On ne saurait d'ailleurs se débarrasser trop tôt d'une loi qui, de l'aveu de tout le monde, renferme une menace permanente de guerre civile.

M. le ministre de l'intérieur vient déclarer que si on veut des explications, le cabinet est prêt à les fournir demain.... immédiatement même.

M. de Larochejacquelein demande que l'on vote séparément sur l'urgence et sur la proposition de M. Berryer, car il est disposé à voter pour l'une et pour l'autre.

M. Berryer insiste pour que l'urgence soit repoussée jusqu'à ce que la lumière ait été faite sur le véritable sens, la portée politique du message et de la proposition qui lui sert de corollaire.

La prise en considération de l'urgence, mise aux voix, est repoussée par une assez forte majorité. Puis il n'est plus question ni de la proposition de M. Berryer ni des interpellations auxquelles les ministres se déclarent prêts à répondre, et l'assemblée se sépare.

Le lendemain, mercredi, la séance tout entière se passe en scrutin pour la nomination du président, des vice-présidents et des secrétaires.

M. Dupin est élu président par 307 suffrages sur 582 votants. M. Michel (de Bourges) réunit 185 voix.

MM. Bedeau, Daru et Benoist d'Azy sont élus vice-présidents au premier tour de scrutin. Viennent ensuite MM. Léon Faucher avec 208 voix, Vitet avec 175, Mathieu (de la Drôme) avec 149, Grévy avec 145, Baune avec 141, Schoelcher avec 128, Baroche avec 64, etc.

Quatre secrétaires seulement obtiennent la majorité au premier tour de scrutin; ce sont MM. Yvan, Chapot, Lacaze et Moulin.

Les noms qui suivent immédiatement sont ceux de MM. Peupin, Audren de Kérdrel et Grimault.

Les scrutins de ballotage qui ont lieu le jeudi écartent définitivement de la vice-présidence M. Léon Faucher, qui n'obtient que 211 voix, trois de plus que la veille, et y portent M. Vitet avec 322 suffrages.

Pour les secrétaires, le second tour de scrutin ne donne aucun résultat; il fait seulement descendre M. Peupin du premier rang au troisième et monter M. Grimault au premier. Un troisième tour assure la nomination de MM. Grimault et Peupin. M. Audren de Kerdrel, défenseur obstiné de la loi du 31 mai, reste en arrière, distancé d'une seule voix par M. Peupin.

Indépendamment de ces scrutins, le vote au pas de course du budget de 1852 remplit la séance de jeudi. Sur la fin cependant, la proposition du renvoi aux bureaux de la nouvelle loi électorale est mise aux voix. Quelques membres de la droite demandent le renvoi au conseil d'état qui n'est pas ordonné, et le projet est mis à l'ordre du jour des bureaux pour vendredi.

Ainsi, la majorité de l'avant-veille contre l'urgence est déjà divisée. Il est évident que bon nombre de membres de la droite et du centre ne demandent pas mieux, au fond, que d'abandonner la malencontreuse loi du 31 mai; mais ils croient de leur dignité d'opérer leur conversion le plus lentement possible.

La proposition de M. Berryer, si urgente l'avant-veille pour tranquilliser le pays, et les interpellations au ministère continuent à être passées sous silence.

Aucun épisode de la lutte entre la majorité et l'Elysée ne s'est produit dans la séance publique qui tout entière a été consacrée à la discussion ou plutôt au vote du budget.

Un seul chapitre a provoqué un bon discours, souvent interrompu, de M. Emile Barrault. Il s'agissait d'un crédit relatif à l'établissement d'un séminaire à Kouba, en Algérie. M. Barrault s'alarme avec raison de la tendance manifestée par l'évêque d'Alger de travailler à la conversion des Arabes : il signale l'envahissement de la colonie par les jésuites, envers lesquels le gouvernement se montre d'une grande générosité. M. d'Hautpoul a déclaré que l'évêque d'Alger étant un homme de mérite et de beaucoup d'esprit, était incapable d'avoir la prétention de convertir les Arabes, prétention que lui, M. d'Hautpoul, regardait comme un signe d'aliénation mentale. Or, MM. Barrault et Charras ont catégoriquement déclaré avoir vu une lettre de l'évêque d'Alger dans laquelle ce prélat demande à entreprendre la conversion des Arabes et propose d'employer les jésuites à cette œuvre. Plusieurs fois, pendant son discours, M. Barrault a été interrompu par des apostrophes qui faisaient allusion à son titre d'ancien St-Simonien. Prenant texte d'une de ces interruptions, M. Barrault s'est écrié avec beaucoup de chaleur : « Vous me » rappelez le plus beau temps de ma vie. C'est le temps où j'ai » été en France l'un des premiers apôtres des idées sociales. » Nous étions cent alors; cent pour mettre en avant des idées » sociales, pour en soulever la lumière. Aujourd'hui cette lumière est au sein du peuple, et elle vous fait trembler. » — Ce mouvement a été salué par une triple salve d'applaudissements partis de la gauche. M. Emile Barrault a raison de s'énorgueillir de ce passé, et le temps n'est pas loin où la valeur de ce titre d'ancien socialiste, qu'il y a courage à revendiquer aujourd'hui, sera universellement reconnue.

Bien que la commission du budget demandât aussi la suppression du crédit relatif à la chapelle de Kouba, le chapitre a été voté.

M. Benoit (du Rhône) avait demandé, par amendement, une augmentation de 1,500,000 fr. au budget de l'instruction publique pour la fondation de 1,000 écoles primaires supérieures dans autant de cantons. Il n'est pas besoin de dire quel accueil la majorité a fait à une proposition aussi *exorbitante*. 482 bulletins bleus, contre 123, ont répondu à M. Benoit (du Rhône).

Parmi les réductions votées sur l'instruction publique, nonobstant une timide opposition de la part de M. Giraud, figure une somme de 14,837 fr. qui formait le budget de l'école normale maternelle dirigée par madame Pape (Marie Carpentier). Cette suppression indique la déplorable tendance de nos gouvernants en matière d'éducation. Nous nous rappelons qu'à l'issue de la révolution de Février, Considerant porta à M. Carnot la proposition d'affecter l'Elysée national à la fondation d'une grande école normale maternelle; cette proposition fut accueillie avec beaucoup de sympathie par ce ministre. Aujourd'hui, après trois années, on supprime même l'embryon de cette fondation. Ce rapprochement peut servir à mesurer le chemin parcouru en arrière. Nous reviendrons sur cette question.

Dans la séance d'aujourd'hui samedi, la discussion du budget a été plus animée que les jours précédents. M. Dain a signalé aux amis de la morale et de la religion le rôle que jouent depuis quelque temps devant la justice les rapports secrets de la police. Peine perdue. M. Creton a attaqué la correspondance [illegible]; il a obtenu une réduction de 32,000 fr. M. Jules Favre s'est élevé, inutilement, contre le droit que le ministre a de retirer les brevets d'imprimeur. M. Crémieux a protesté contre l'incroyable perpétuation de l'usage qui interdit l'entrée des musées aux blouses. M. Savoie a vainement combattu une réduction de 100,000 fr. sur le fond destiné à secourir les réfugiés. —— Allyre Bureau.

— Les bureaux ont discuté vendredi le projet de loi électorale. La commission nommée est composée de MM. Wolowski, Baze, Chegaray, Larochejacquelein, Daru, Kermarec, Janvier, Dufour, Dubois, Vatimesnil, Benoist d'Azy, Jules de Lasteyrie, Molé, Chassaigne-Goyon et Grévy. Deux membres seulement sont favorables au suffrage universel, MM. de Larochejacquelein et Grévy. En additionnant les votes exprimés dans les bureaux, on trouve 340 voix pour le maintien de la loi du 31 mai et 270 contre.

Samedi, M. Molé a été nommé président, et M. Daru rapporteur de la commission.

MM. Baze, Le Flô et de Panat ont déposé jeudi une proposition ainsi conçue :

« Art. 1. Le président de l'Assemblée nationale est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'assemblée.

» Il exerce au nom de l'assemblée le droit conféré au pouvoir législatif par l'article 32 de la Constitution, de fixer l'importance des forces militaires pour sa sûreté, d'en disposer et de désigner le chef chargé de les commander.

» A cet effet, il a le droit de réquérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire.

» Ses réquisitions peuvent être adressées directement à tous les officiers, commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement, sous les peines portées par les lois.

» Art. 2. Le président peut déléguer son droit de réquisition aux questeurs ou à l'un d'eux.

» Art. 3. La présente loi sera mise à l'ordre du jour de l'armée et affichée dans toutes les casernes du territoire de la République.

M. le général Fabvier a déposé la proposition suivante en réponse à celle des questeurs :

« Art. premier. L'assemblée nationale, forte de sa majesté, renonce à toute force armée pour sa garde.

» Art. 2. Le matériel d'artillerie stationné dans les cours sera remis à la disposition du ministre de la guerre. »

MM. de Melun (Ille-et-Vilaine) et de Melun (Nord) ont soumis à l'assemblée une proposition sur les loteries, conçue en ces termes :

« Les loteries désignées dans l'article 5 de la loi du 21 mai 1836 (dites de bienfaisance) ne pourront être autorisées que par un décret du président de la République, sur l'avis conforme du conseil d'état, lorsque leur valeur dépassera 20,000 fr. »

Les représentants de la gauche, au nombre de deux cents environ, se sont réunis jeudi soir chez Lemardelay pour convenir de l'attitude à prendre dans le grand débat relatif au suffrage universel. Cette réunion, qui rassemblait toutes les fractions de l'opposition républicaine, est tombée d'accord sur les points suivants : 1° Appuyer toutes mesures ayant pour but le rappel de la loi du 31 mai; 2° repousser toute proposition qui ne rétablirait pas intégralement le suffrage universel. — Allyre Bureau.

Kossuth en Angleterre.

De Southampton, où le maire, M. Andrews, lui avait offert l'hospitalité, Kossuth est allé à Londres. Il y est arrivé le 27 octobre, et son entrée dans la cité a été véritablement une marche triomphale. Le lord-maire, les shériffs et autres membres du conseil municipal l'attendaient au palais de Guildhall. La salle du conseil était trop étroite pour contenir tous les assistants, parmi lesquels le Sun fait remarquer qu'il y avait un grand nombre de dames. Kossuth est arrivé à midi, escorté d'une foule immense qui poussait des acclamations enthousiastes. Le lord-maire l'a reçu sous le dais, et le secrétaire de la mairie a ensuite donné lecture de l'adresse du corps municipal de Londres au libérateur de la Hongrie.

Kossuth a répondu par un discours dont voici les principaux passages :

« Si l'Angleterre veut conserver sa liberté, il faut qu'elle décourage l'absolutisme de la Russie. En vérité, l'ordre social n'existe véritablement et réellement qu'en Angleterre. Si l'on me demande ce que j'entends par l'ordre social, je n'ai qu'à prendre à témoin le spectacle merveilleux que je viens d'avoir sous les yeux en me rendant ici. (Applaudissements.) Il n'est pas d'empereur, pas de czar qui puisse obtenir un pareil ordre, et cependant ici tout se passe en dehors de l'influence de la force armée.

» Pourquoi? Parce que les intérêts du peuple sont liés et confondus avec ceux du gouvernement. Ce sont vos admirables institutions municipales, messieurs, qui assurent ainsi dans toute sa plénitude l'existence de l'ordre social, et c'est ce qui fait la grande différence de l'Angleterre avec les autres pays. En Angleterre, les institutions municipales sont encouragées au plus haut point, tandis que sur le continent, le principe municipal est détruit par celui de la centralisation. (Applaudissements.) L'absolutisme, qui, sous un autre terme, n'est que la centrali-

---

Pourtant, que les auteurs dramatiques le sachent bien, le théâtre, sous peine de mort, ne saurait rester longtemps étranger aux grandes questions qui agitent la société moderne.

Vienne la liberté, vienne l'abolition de cette censure niaise et tracassière qui met l'art dramatique en état de siége, et les théâtres s'ouvriront forcément aux critiques sociales, larges et fécondes, aux aspirations d'avenir, aux belles théories de paix générale, de justice universelle et de magnifiques progrès qui exaltent le cœur et le cerveau de l'humanité.

Le théâtre est en décadence, tout le monde le proclame. Pour se relever de cette chute, il faut, comme tous les autres arts, qu'il se retrempe dans l'idée nouvelle.

N'en déplaise à M. Léon Faucher, les prix Monthyon et les couronnes de rosières n'y peuvent rien.

Je regrette vivement que M. Faucher ne soit plus ministre; car je lui dirais *toute* ma façon de penser sur le ridicule décret par lequel il a terminé sa carrière ministérielle.

Pourtant, comme je suis presque décidé à concourir énormément pour ma part à ces prix de sagesse qu'il vient de fonder pour exciter les vaudevillistes à pratiquer la vertu,

La vertu, sans argent, n'est qu'un meuble inutile,

je me hasarderai à lui reprocher une lacune dans son arrêté ministériel. M. Faucher a omis de nous donner une définition de la morale qu'il exige dans les œuvres dramatiques convoquées par lui à ce pieux concours.

La morale théâtrale ne procède pas par des dissertations ni par des homélies, mais par des actions intéressantes ou plaisantes d'où la leçon jaillit sans pédantisme, sans effort. *Castigat ridendo mores.*

Un de ses principaux moyens de conversion, c'est d'inspirer la haine du fourbe, du méchant, en montrant le vice sous ses faces ridicules ou odieuses.

Tartufe est le modèle du genre. Eh bien, je le demande à M. Léon Faucher et à tous les juges officiels de la vertu qui s'occupent de la moralisation de la France dans les cabinets du ministère de l'intérieur : la comédie de Tartufe aurait-elle le moindre prix Monthyon?

Je ne crains pas de répondre par la négation; car je me rappelle qu'il a été dit, il y a quelques années, par des membres de l'ancienne censure parlant à ma personne, qu'ils s'empresseraient d'interdire Tartufe, si cette œuvre immorale et dangereuse n'avait pas malheureusement la consécration des siècles et le laissez-passer de Louis XIV.

Je mets la censure actuelle au défi d'exprimer une autre opinion.

Si, prenant quelques pages de l'histoire contemporaine, et essayant d'en extraire une leçon, je mettais en scène des hommes d'état employant sans vergogne la fraude et le mensonge, et s'efforçant d'extorquer, par des falsifications télégraphiques ou autres, des élections favorables à leur politique, ferais-je une œuvre morale, et aurais-je quelque chance d'obtenir une récompense nationale de trois ou quatre mille francs, en envoyant mon manuscrit à la commission d'examen?

Si, dans une pièce populaire, je tâchais d'inspirer aux masses le sentiment de leur dignité et de leur valeur, la fraternité humaine prêchée autrefois par le Christ, le mépris de la ruse, la haine de l'oppression, l'amour de la liberté, de la justice, de la droiture, toutes ces grandes et nobles choses qui passionnent les hommes, éclairent leur esprit, élèvent leur âme;

Si, dans le cercle de la comédie, je m'attachais à déverser la honte sur toutes les manœuvres, toutes les intrigues, toutes les ambitions, toutes les petitesses, tous les égoïsmes, tous les tripotages politiques, mercantiles, financiers et domestiques qui déshonorent notre époque;

Si je démontrais l'immoralité de ces marchés de famille qui font du mariage une opération de banque et de la paternité une spéculation;

Si, au lieu de flétrir bêtement la prostitution et l'adultère, c'est-à-dire l'effet souvent inévitable du désordre social et moral où nous croupissons, je m'acharnais à en rechercher, à en signaler, à en accuser hautement les causes dans les entrailles même de nos mœurs, de nos lois, de nos préjugés, de nos turpitudes;

Ferais-je œuvre de moralité suffisante, au gré de nos moralistes officiels, et pourrais-je espérer quelqu'un de ces nouveaux prix de vertu?

Je serais bien aise d'être renseigné à cet égard; car enfin il y a morale et morale, et il serait possible que la mienne différât quelque peu de celle qui a cours au ministère de l'intérieur.

M. Léon Faucher a donc eu grand tort, à mon avis, de ne pas rédiger un programme détaillé des conditions du concours.

Et maintenant parlerons-nous du message présidentiel qui a mis à l'envers tant de cervelles politiques, et de la comédie parlementaire qui se joue en ce moment?

A quoi bon! L'important en tout ceci est que la loi du 31 mai soit rapportée, et elle le sera, soyez-en sûrs, en dépit de toutes les colères et de toutes les intrigues.

Quant à ce message qui souffle le froid et le chaud, vous savez ce qu'il advint du satyre de la fable.

Suivant moi, M. Bonaparte a eu tort de paraphraser les ordres du jour des généraux de l'état de siége. Il pouvait mieux choisir ses modèles.

A propos d'ordres du jour et de proclamations, un petit mot au style officiel :

Je suis impatienté de voir ces messieurs estropier la langue française, en répétant sans cesse qu'ils sont décidés à anéantir les *éternels* ennemis de la société. Si ces ennemis sont éternels, comment pourront-ils les anéantir?

Avis à M. de Maupas, si d'aventure il aspirait à l'Académie.

Eugène Nus.

Une nouvelle société musicale composée d'un chœur de 360 voix et de 400 exécutants vient de se former. Le but de cette association est de mettre les plus belles compositions anciennes et modernes à la portée des classes moyennes. — Le programme de la séance d'ouverture, fixée au dimanche 9 novembre prochain, à la salle du Casino-Paganini, est formé de la symphonie (sans accompagnement) Ruth et Booz, d'Elwart, si admirablement chantée par les 300 élèves de Chevé. — Mme Fraissinet, l'émule de M. de Pradel, improvisera pendant la 2e partie du concert qui sera remplie par des ouvertures des grands maîtres, le chant de M. Gozora et le piano et le violon de Mme et de M. Malibran. — L'orchestre sera dirigé par ce violoniste distingué, et, chose incroyable, le prix d'entrée sera de 1 fr.

M. Robertson vient d'ouvrir un nouveau cours élémentaire de langue anglaise qui a lieu les lundi, mercredi et vendredi, à 9 heures du soir. On s'inscrit chez le professeur, rue et place Louvois, 8.

nation, domine en Autriche et en Russie. La Hongrie ne s'est levée en armes que pour défendre ses institutions municipales menacées par l'absolutisme de l'Autriche et de la Russie. L'Angleterre est libre dans sa pensée, dans son action, dans son commerce; jamais l'Autriche ni la Russie ne jouiront de ces glorieux priviléges, tant qu'elles gémiront sous l'empire de la centralisation. (Applaudissements.)

. . . .

Chaque nation devrait régler elle même ses affaires; je suis partisan du principe de non intervention; mais, d'un autre côté, il y a une sorte d'intervention à laquelle se livre aujourd'hui l'Angleterre, et que j'appuierai toujours, bien que j'espère que la liberté du monde garantira même l'Angleterre de la lutte qui se livre entre l'absolutisme et le gouvernement légal connu sous le nom d'ordre social, institutions municipales et liberté du commerce. (Applaudissements.) Je repousse toute idée de sympathie armée en faveur de mon malheureux pays. J'ai obtenu tout ce que je souhaitais, une expression amicale de sympathie, et je vais en Amérique où j'espère la recevoir encore. (Applaudissements.)

» Le sang de mon cœur, l'énergie de ma tête sont voués à mon pays, à sa délivrance de la servitude, et si je meurs dans la lutte, du moins mourrai-je convaincu que l'Angleterre et l'Amérique ne l'abandonneront pas. »

Kossuth s'est assis au milieu de formidables applaudissements; son discours a duré près d'une heure et demie.

Le retour de Kossuth à son domicile, à Eaton square, s'est fait au milieu du même concours de peuple. Malgré la pluie, la foule était telle que plusieurs fois la voiture de Kossuth a été forcée de s'arrêter. Les maisons étaient pavoisées aux trois couleurs hongroises. Ces couleurs brillaient aussi à la boutonnière d'un grand nombre de personnes de tout rang. La voiture de l'illustre proscrit était suivie de nombreux cabs portant des bannières où se lisaient ces mots : « Kossuth, liberté, indépendance. » Au passage du cortége devant les bureaux du *Sun* et du *Globe* qui ont défendu Kossuth contre les calomnies du *Times*, le noble proscrit s'est levé et s'est découvert, donnant ainsi le signal d'immenses acclamations qui ont salué ces champions des libertés du monde. A Charing Cross, la foule était si compacte que la voiture de Kossuth a dû stationner quelque temps. Il a profité de cette halte pour adresser quelques mots au peuple : « Je ne saurais, a-t-il dit, exprimer toute la reconnaissance que j'éprouve de la réception qui m'a été faite par le maire et la corporation de Londres, qui ont bien voulu honorer dans ma personne le principe de la liberté. Mais je ne suis jamais plus heureux que lorsque je me trouve au milieu du peuple, comme maintenant. Avec le peuple, je suis toujours en famille. Le peuple est la source de tout pouvoir. Les sentences du peuple de ce grand pays sont et doivent être en faveur de la Liberté. J'espère que le peuple fera entendre sa voix et qu'il exercera sa force de manière à renverser la tyrannie et à doter de la liberté tous les pays du monde. » (Applaudissements.)

De nombreuses réunions ont encore eu lieu en l'honneur de Kossuth; partout se retrouve l'expression des mêmes sentiments de solidarité des peuples, de haine contre les despotes de Saint-Pétersbourg, de Vienne, de Naples, et de blâme énergique pour la conduite du gouvernement de la France, qu'on n'a garde de confondre avec le peuple français. Le soir de la réception officielle de Kossuth à Londres, un grand banquet populaire a eu lieu à Highbury-Barns; M. Louis Blanc y occupait une place d'honneur. Il a parlé contre la non intervention qu'il a comparée au *laissez faire, laissez passer* des économistes. Ce banquet a eu un caractère essentiellement démocratique; il a commencé par le chant de la *Marseillaise*. Des toasts y ont été portés à l'Italie et à Mazzini; mais celui de la reine a été omis contre l'usage et l'un des orateurs a énergiquement motivé cette omission.

Kossuth doit quitter l'Angleterre le 12 novembre. Il se rendra en Amérique, où le gouvernement de Washington lui prépare, comme nous l'avons dit il y a huit jours, une réception brillante.

Charles Sauvestre.

Revue de l'Extérieur.

ANGLETERRE. — Le parlement a été prorogé par commission royale au 15 janvier 1852.

— On lit dans le *Times* :

« Le gouvernement saxon a interdit à tous les journaux de reproduire le compte-rendu de la réception faite à Kossuth en Angleterre. Cette mesure cause d'autant plus d'étonnement ici qu'un journal de Saint-Pétersbourg, l'*Abeille du Nord*, placé sous le contrôle de la censure, contient des colonnes entières empruntées aux journaux de Londres sur les ovations décernées à Kossuth. »

— Quoique l'agitation excitée l'an dernier par l'agression papale soit un peu calmée, le dévouement du peuple anglais à la religion réformée se manifestera cette année avec plus de chaleur que d'ordinaire à l'occasion de la commémoration périodique du complot des poudres, dite *Guy Fowkes day*. On prépare dans tous les faubourgs les gibets, les effigies et les barils de goudron; on prépare aussi quantité de feux d'artifice.

(*Morning Advertiser.*)

BELGIQUE. — Les chambres belges ont été ouvertes le 4 novembre par le roi Léopold qui a prononcé à cette occasion un discours assez insignifiant. Voici le passage relatif au dissentiment qui s'est élevé entre le sénat et le ministère :

« Un ensemble de lois vous avait été proposé durant la dernière session, dans le double but de rétablir l'équilibre de nos » finances et de procurer au pays des travaux publics dont l'exé» cution, élément de sécurité, importe surtout à sa prospérité » matérielle. Un dissentiment partiel, et j'aime à le croire pas» sager, n'a pas permis de donner suite à ces mesures d'une in» contestable utilité. Je fais des vœux ardents pour que cette » difficulté puisse se résoudre bientôt dans un sage esprit de » modération et conformément à l'intérêt du pays. Les circons» tances actuelles, messieurs, rendent plus que jamais désirable » l'harmonie entre les pouvoirs de l'état, et la Belgique, qui de» puis quatre années s'est maintenue dans une situation paisible » et forte, n'aura pas à subir, je l'espère, d'embarras fâcheux » dans la gestion de ses affaires. »

— On connait maintenant, dit l'*Indépendance belge*, le résultat général des élections communales qui viennent d'avoir lieu dans toute l'étendue du royaume. Ce que le parti clérical voulait, c'était une démonstration politique, et il a agi en conséquence.

A quoi ont abouti tous ses efforts? demande l'*Indépendance belge*. A une victoire éclatante pour l'opinion libérale, à une des plus honteuses défaites que le parti clérical ait jamais subies en Belgique.

ESPAGNE. — On sait que la *Tribuna del Pueblo* a dû suspendre sa publication, écrasée par les amendes. Le gouvernement espagnol a supprimé par décret le journal *Europa*; le *Heraldo* annonce que deux autres feuilles le *Constitucional* et la *Epoca* viennent d'être saisies.

Charles Bruller

Le rédacteur en chef de la *République*, M. E. Baresté, a été condamné vendredi, par la cour d'assises de la Seine, à 6 mois de prison et 500 francs d'amende, pour avoir publié une lettre revêtue, à son insu, d'une fausse signature et renfermant une nouvelle fausse.

L'auteur de la lettre a été condamné à 4 mois de prison et 300 francs d'amende. M. Mongis, avocat général, a vivement insisté sur les dangers que fait courir à la société la publication des fausses nouvelles. Or, il s'agissait, dans l'espèce, de l'arrestation par la gendarmerie de quelques jeunes gens qui auraient chanté le *Chant des soldats*, de Pierre Dupont, dans un bal public de Méry-sur-Oise. On en a vu bien d'autres nouvelles fausses, et autrement graves, à propos desquelles le parquet ne s'est nullement ému.

Allyre Bureau.

Message de M. le président de la République.

Messieurs les représentants,

Je viens, comme chaque année, vous présenter le compte sommaire des faits importants qui se sont accomplis depuis le dernier Message. Toutefois, je crois devoir passer sous silence les événements qui, malgré moi, ont pu produire certains dissentiments toujours regrettables.

La paix publique, sauf quelques agitations partielles, n'a pas été troublée, et même, à plusieurs époques où les difficultés politiques étaient de nature à affaiblir le sentiment de la sécurité et à exciter des alarmes, le pays, par son attitude paisible, a montré dans le gouvernement une confiance dont le témoignage m'est précieux.

Il serait néanmoins imprudent de se faire illusion sur cette apparence de tranquillité; une vaste conspiration démagogique s'organise en France et en Europe. Les sociétés secrètes cherchent à étendre leurs ramifications jusque dans les moindres communes, tout ce que les partis renferment d'insensé, de violent, d'incorrigible, sans être d'accord ni sur les hommes, ni sur les choses, s'est donné rendez-vous en 1852, non pour bâtir, mais pour renverser.

Votre patriotisme et votre courage, à l'égal desquels je m'efforcerai de marcher, épargneront, je n'en doute pas, à la France, les périls dont elle est menacée. Mais pour les conjurer, envisageons-les sans crainte comme sans exagération, et tout en étant convaincu que, grâce à la force de l'administration, au zèle de la magistrature, au dévoûment de l'armée, la France ne saurait périr, réunissons tous nos efforts, afin d'enlever au génie du mal jusqu'à l'espoir d'une réussite momentanée.

Le meilleur moyen d'y parvenir m'a toujours paru l'application de ce système qui consiste, d'un côté, à satisfaire largement les intérêts légitimes, de l'autre, à étouffer, dès leur apparition, les moindres symptômes d'attaque contre la religion, la morale, la société.

Ainsi, procurer du travail en concédant à des compagnies nos grandes lignes de chemins de fer, et, avec l'argent que l'Etat retirera de ces concessions, donner une vive impulsion aux autres travaux dans tous les départements, encourager les institutions destinées au développement du crédit agricol ou commercial, venir, par des établissements de bienfaisance, au secours de toutes les misères, telle a été et telle doit être encore notre première sollicitude; et c'est en suivant cette marche qu'il sera plus facile de recourir à la répression, lorsque le besoin s'en fera sentir.

(Ici le Message rend compte de la situation générale des affaires en ce qui touche chaque département ministériel.)

Résumé.

Vous venez d'entendre l'exposé fidèle de la situation du pays. Elle offre pour le passé des résultats satisfaisants. Néanmoins un état de malaise général tend chaque jour à s'accroître; partout le travail se ralentit, la misère augmente, les intérêts s'effraient, et les espérances anti-sociales s'exaltent, à mesure que les pouvoirs publics affaiblis approchent de leur terme.

Dans un tel état de choses, la première préoccupation du gouvernement doit être de rechercher les moyens de conjurer les périls et d'assurer les meilleures chances de salut. Déjà, dans mon dernier message, mes paroles, à ce sujet, je m'en souviens avec orgueil, furent favorablement accueillies par l'Assemblée. Je vous disais : « L'incertitude de l'avenir fait naître bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ces intérêts. Si dans cette session vous votez la révision de la constitution, une constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple, en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle; mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décident du sort d'une grande nation. »

Aujourd'hui les questions sont les mêmes et mon devoir n'a pas changé. C'est de maintenir l'ordre inflexiblement, c'est de faire disparaître toute cause d'agitation, afin que les résolutions qui décideront de notre sort soient conçues dans le calme et adoptées sans contestations.

Ces résolutions ne peuvent émaner que d'un acte décisif de la souveraineté nationale, puisqu'elles ont toutes pour base l'élection populaire. Eh bien! je me suis demandé s'il fallait, en présence du délire des passions, de la confusion des doctrines, de la division des partis, alors que tout se ligue pour enlever à la morale, à la justice, à l'autorité leur dernier prestige; s'il fallait, dis-je, laisser ébranlé et incomplet, le seul principe qu'au milieu du chaos général la Providence ait maintenu debout pour nous rallier?

Quand le suffrage universel a relevé l'édifice social, par cela même qu'il substituait un droit à un fait révolutionnaire, est-il sage d'en restreindre plus longtemps la base?

Enfin, je me suis demandé si, lorsque des pouvoirs nouveaux viendront présider aux destinées du pays, ce n'était pas d'avance compromettre leur stabilité que de laisser un prétexte de discuter leur origine, et de méconnaître leur légitimité?

Le doute n'était pas possible, et sans vouloir m'écarter un seul instant de la politique d'ordre que j'ai toujours suivie, je me suis vu obligé, bien à regret, de me séparer d'un ministère qui avait toute ma confiance et mon estime, pour en choisir un autre composé également d'hommes honorables connus par leurs sentiments conservateurs, mais qui voulussent admettre la nécessité de rétablir le suffrage universel sur la base la plus large possible.

Il vous sera donc présenté un projet de loi qui restitue au principe toute sa plénitude, en conservant de la loi du 31 mai ce qui dégage le suffrage universel d'éléments impurs et en rend l'application plus morale et plus régulière.

Ce projet n'a donc rien qui puisse blesser cette Assemblée, car si je crois utile de lui demander aujourd'hui le retrait de la loi du 31 mai, je n'entends pas renier l'approbation que je donnais alors à l'initiative prise par le ministère qui réclama des chefs de la majorité, dont cette loi était l'œuvre, l'honneur de la présentation; je reconnais même les effets salutaires qu'elle a produits.

En se rappelant les circonstances dans lesquelles elle fut présentée, on avouera que c'était un acte politique bien plus qu'une loi électorale, une véritable mesure de salut public; et toutes les fois que la majorité me proposera des moyens énergiques de sauver le pays, elle peut compter sur mon concours loyal et désintéressé. Mais les mesures de salut public n'ont qu'un temps limité.

La loi du 31 mai, dans son application, a même dépassé le but qu'on pensait atteindre; personne ne prévoyait la suppression de trois millions d'électeurs, dont les deux tiers sont habitants paisibles des campagnes.

Qu'en est-il résulté? C'est que cette immense exclusion a servi de prétexte au parti Anarchique, qui couvre ses détestables desseins de l'apparence d'un droit ravi à reconquérir. Trop inférieur en nombre pour s'emparer de la société par le vote, il espère à la faveur de l'émotion générale et au déclin des pouvoirs faire naître, sur plusieurs points de la France à la fois, des troubles qui seraient réprimés, sans doute, mais qui nous jetteraient dans de nouvelles complications.

Indépendamment de ces périls, la loi du 31 mai, comme loi électorale, présente de graves inconvénients. Je n'ai pas cessé de croire qu'un jour viendrait où il serait de mon devoir d'en proposer l'abrogation.

Défectueuse, en effet, lorsqu'elle est appliquée à l'élection d'une Assemblée, elle l'est bien davantage lorsqu'il s'agit de la nomination du président. Car si une résidence de trois ans dans la commune a pu paraître une garantie de discernement imposée aux électeurs pour connaître les hommes qui doivent les représenter, une résidence aussi prolongée ne saurait être nécessaire pour apprécier le candidat destiné à gouverner la France.

Un autre objection grave est celle-ci. la Constitution exige pour la validité de l'élection du président par le peuple, deux millions au moins de suffrages, et, s'il ne réunit pas ce nombre, c'est à l'Assemblée qu'est conféré le droit d'élire.

La Constituante avait donc décidé que sur dix millions de votants portés alors sur la liste, il suffisait du cinquième pour valider l'élection. Aujourd'hui le nombre des électeurs se trouvant réduit à sept millions, en exiger deux, c'est intervenir à proportion, c'est-à dire demander presque le tiers au lieu du cinquième et ainsi, dans une certaine éventualité, ôter l'élection au peuple pour la donner à l'Assemblée, c'est donc changer positivement les conditions d'éligibilité du président de la République.

Enfin, j'appelle votre attention particulière sur une autre raison décisive peut être. Le rétablissement du suffrage universel sur sa base principale donne une chance de plus d'obtenir la révision de la Constitution. Vous n'avez pas oublié pourquoi, dans la session dernière, les adversaires de cette révision se refusaient à la voter : ils s'appuyaient sur cet argument qu'ils savaient rendre spécieux.

La Constitution, disaient-ils, œuvre d'une Assemblée issue du suffrage universel, ne peut pas être modifiée par une Assemblée issue du suffrage restreint. Que ce soit là un motif réel ou un prétexte, il est bon de l'écarter, et de pouvoir dire à ceux qui veulent lier le pays à une Constitution immuable : voilà le suffrage universel rétabli; la majorité de l'Assemblée soutenue par plus de 2 millions de pétitionnaires, par le plus grand nombre des conseils d'arrondissement, par la presque unanimité des conseils généraux demande la révision du pacte fondamental, avez-vous moins de confiance que nous dans l'expression de la volonté populaire?

La question se résume donc ainsi pour tous ceux qui souhaitent le dénoûment pacifique des difficultés du jour.

La loi du 31 mai a ses imperfections; mais, fût-elle parfaite, ne devrait-on pas également l'abroger si elle doit empêcher la révision de la Constitution, ce vœu manifeste du pays?

On objecte, je le sais, que, de ma part, ces propositions sont inspirées par l'intérêt personnel; ma conduite depuis trois ans doit repousser une allégation semblable.

Le bien du pays, je le répète, sera toujours le seul mobile de ma conduite. Je crois de mon devoir de proposer tous les moyens de conciliation et de faire tous mes efforts pour amener une solution pacifique, régulière, légale, quelle qu'en puisse être l'issue.

Ainsi donc, messieurs, la proposition que je vous fais n'est ni une tactique de parti, ni un calcul égoïste, ni une résolution subite; c'est le résultat de méditations sérieuses et d'une conviction profonde. Je ne prétends pas que cette mesure fasse disparaître toutes les difficultés de la situation, mais à chaque jour sa tâche.

Aujourd'hui, rétablir le suffrage universel, c'est enlever à la guerre civile son drapeau, à l'opposition son dernier argument; ce sera fournir à la France la possibilité de se donner des institutions qui assurent son repos; ce sera rendre aux pouvoirs à venir cette force morale qui n'existe qu'autant qu'elle repose sur un principe consacré et sur une autorité incontestable.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma haute estime,

Fait à l'Elysée-National, le 4 novembre 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Nous résumons et analysons la partie du Message qui a trait aux différentes branches de l'administration publique :

INTÉRIEUR. — L'Etat de siége maintenu dans la 6me division militaire, a dû être étendu aux départements de l'Ardèche, du Cher et de la Nièvre. Une police forte et unique a été organisée à Lyon, et embrasse douze villes ou communes suburbaines désignées par la loi sous le nom d'aglomération Lyonnaise.

Quelques réfugiés politiques ont dû être expulsés, mais l'*hospitalité* continue de s'étendre à un grand nombre. 486,000 fr. ont été répartis entre plus de 2080 réfugiés.

Le gouvernement s'est trouvé forcé de révoquer, en un an, 401 fonctionnaires électifs dont 278 maires et 123 adjoints : il a dû également dissoudre 126 conseils municipaux et 130 gardes nationales. Cela prouve, dit le *message* les vices de l'organisation municipale. En effet, dirons nous, si les fonctionnaires élus n'étaient révocables que par leurs électeurs, le gouvernement ne se trouverait pas dans la pénible nécessité de les révoquer.

Nonobstant les soins reclamés par le maintien de la sécurité et l'application des mesures sévères, le ministère de l'Intérieur a trouvé le temps de provoquer la construction des halles et le prolongement de la rue de Rivoli, d'encourager la science et les arts.

Deux projets de loi paraissent particulièrement urgents au pouvoir exécutif : l'un relatif au réglement des indemnités dues aux citoyens qui ont éprouvé des dommages lors des événemens de février et de juin; l'autre relatif à la réorganisation du travail dans les prisons.

Le chapitre de l'intérieur se termine par un chaleureux appel en faveur des vieux débris des armées de la République et de l'Empire.

FINANCES. — La situation est aussi favorable que le comportent les engagements du passé et les incertitudes politiques de l'avenir. Jusqu'à ce jour le recouvrement des impôts offre un résultat rassurant. Le rapide accroissement des dépôts à la caisse d'épargne a motivé une loi destinée à mettre une digue à ce symptôme de la prospérité publique.

Travaux-Publics. — Quatre sections de chemins de fer, formant ensemble une étendue de 210 kilomètres, auront été inaugurées en 1851, et dans le premier semestre de l'année prochaine, la ligne entière de l'Est pourra être livrée au public.

La longueur totale des sections ouvertes à la circulation, en 1851, dépasse 500 kilomètres, et l'on pourra ajouter 550 kil. à ce réseau, en 1852.

Un chemin de ceinture, autour de Paris pour relier les têtes des principales lignes est reconnu nécessaire.

Les crédits destinés aux routes nationales sont trop restreints. On en demande l'augmentation dans le budjet de 1852. La navigation intérieure s'améliore malgré l'insuffisance des allocations.

La restauration des bassins de Versailles et de Saint-Cloud, la bibliothèque Sainte-Geneviève, l'hôtel du Timbre et la restauration des salons du Louvre ont été terminés.

Un projet de loi relatif à l'achèvement du Louvre sera incessamment présenté.

La liberté des transports a été accordée au roulage.

Des décrets récents ont donné une nouvelle organisation au corps et à l'École des Ponts-et-Chaussées.

Agriculture et Commerce. — Le Message énumère tous les bienfaits que l'agriculture et le commerce ont reçu du gouvernement, et ne voit rien de mieux à faire que de persévérer dans la ligne suivie jusqu'à ce jour.

Justice. — L'administration n'a rien négligé pour assurer la prompte exécution des lois sur l'assistance judiciaire et sur le mariage des indigents. Elle attend le vote des lois sur l'organisation judiciaire et sur les hypothèques.

Les difficultés qui s'étaient élevées sur le choix d'un lieu de déportation semblent aplanies et tout permet d'espérer que la loi de déportation que réclament le repos de la société et l'amendement des condamnés, pourra bientôt devenir l'objet du double examen du conseil d'État et de l'Assemblée. »

« L'Administration de la justice a été partout prompte et éclairée. »

Instruction Publique et Culte. — La loi du 15 mars 1850, a eu, dit le Message, les meilleurs résultats. Le nombre des écoles communales qui était de 34,446 lors de la promulgation de la loi est maintenant de 34,939. Le nombre des écoles de filles a été porté de 10,471 à 10,542.

Le nombre des écoles libres de garçons a été réduit de 4,950 à 4,622. Celui des écoles libres de filles a été porté de 11,088 à 11,378. En résumé, l'augmentation sur l'ensemble des écoles primaires est de 806.

Une proposition sera soumise à l'assemblée dans le but d'indemniser les fonctionnaires qui, par suite de la transition de l'ancien régime universitaire à un régime de *Liberté*, se trouvent menacé dans leur position.

Trois évêchés ont été crées aux Antilles et dans l'île de la Réunion. Quelques dépenses seront indispensables pour la fondation de *séminaires-collèges* coloniaux.

Les cultes non catholiques ont eu aussi leur juste part de la sollicitude du gouvernement.

Guerre. — L'effectif général de terre n'était au 1er octobre dernier que de 387,519 hommes et 84,306 chevaux. Si les circonstances n'y mettent aucun obstacle, cet effectif rentrera dans les limites budgétaires de 1852 qui le réduisent à 377,430 hommes et 83,335 chevaux.

231 Nouvelles brigades de gendarmerie ont été organisées en 1851. La création de 230 autres aura lieu en 1852.

L'armée attend avec une juste impatience l'adoption des divers projets de loi concernant l'organisation des cadres, le recrutement et les pensions.

En Algérie les tributs du cercle de Djidjelli soumises, la vallée de l'Oued-Tahel pacifiée, le commerce des huiles alimenté par la Kabylie considérablement accru, tels sont les résultats de l'expédition de Kabylie accomplie en 80 jours de marche.

Sur 1,145 tribus dont l'existence a été constatée en Algérie, 1,100 ont reconnu la souveraineté de la France.

L'armée après avoir vaincu les arabes, s'est appliquée à les civiliser en modifiant leurs habitudes sociales.

Marine. — Renfermé dans les limites d'un budjet assez restreint, notre marine n'en a pas moins su protéger nos nationaux sur tous les points du globe.

La situation de nos colonies est plus satisfaisante que l'année dernière; elle jouissent toutes d'une complète tranquilité.

Affaires Etrangères. — Nous devons nous féliciter de l'état de nos relations avec les puissances étrangères.

La vaste et libérale idée du prince Albert a contribué à cimenter l'union des différents peuples.

A Rone, notre situation est toujours la même, et le Saint-Père ne cesse de montrer sa constante sollicitude pour le bonheur de la France et pour le bien être de nos soldats. Le travail d'organisation du gouvernement Romain marche lentement, cependant il marche ; et on s'occupe avec activité de la création d'une armée qui rendrait possible le retrait des forces étrangères stationnées dans les Etats de l'Eglise.

L'orage qui menaçait encore il y a un an, le repos de l'Allemagne s'est enfin dissipé.

La Suisse a éloigné de son territoire la plus grande partie des réfugiés qui *abusaient* de l'hospitalité. En secondant cette mesure nous avons rendu service à la Suisse et aux Etats voisins.

Des traités de commerce ont été conclus avec la Grande-Bretagne, la Toscane, la Belgique, la Suisse, le Danemarck et la Suède.

La Grande Bretagne et le Hanovre ont signé des traités spéciaux reproduisant les principales clauses des conventions littéraires conclues avec la Sardaigne et le Portugal. — Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

M. Daviel, procureur-général à la cour d'appel de Rouen, a été nommé garde-des-sceaux, ministre de la justice, en remplacement de M. Corbin, non acceptant.

— M. de Vincent, préfet de Seine-et-Marne, a été nommé préfet du département du Rhône, en remplacement de M. de La Coste, démissionnaire.

M. Piétri, préfet de l'Ariége, est nommé préfet du département de la Haute-Garonne, en remplacement de M. de Maupas, nommé préfet de police.

M. Edmont Didier, ancien sous-préfet de Saint-Denis, a été nommé préfet du département de l'Ariége, en remplacement de M. Piétri, appelé à d'autres fonctions.

— Le procureur de la République a fait saisir l'*Almanach du Bien-Etre universel*.

Des poursuites sont dirigées contre les éditeurs et les auteurs de cet almanach, sous la quadruple inculpation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les antres, d'attaque contre la propriété et d'attaque contre le respect dû aux lois.

— Le procureur de la République a fait saisir chez M. Hippolyte Magen, éditeur, l'*Almanach de la Vérité*. Des poursuites sont dirigées contre M. Magen, auteur et éditeur, et M. Beaulé, imprimeur, sous l'inculpation d'*outrages à la religion catholique*.

— Par décret du président de la République, M. Baroche a été élevé à *la dignité de grand officier* de la Légion-d'Honneur !

— M. Leroy, préfet de Saône-et-Loire, est nommé secrétaire général du ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Blanche.

— On écrit de Vienne (Autriche) :

M. le docteur Steinhell, directeur général des télégraphes électriques des Etats autrichiens, vient d'apporter à ce genre de télégraphe un perfectionnement de la plus haute importance.

L'expérience ayant prouvé que le fluide électro-magnétique n'agit avec toute sa force et avec toute sa précision que sur une certaine distance, qui à la vérité est très grande, mais qui est loin d'être illimitée, M. Steinhell a recherché un moyen de remédier à cet inconvénient, et il est parvenu à inventer un appareil à l'aide duquel l'action des télégraphes électriques peut être étendue à des distances infinies.

Les nombreux essais faits de cet appareil, auquel M. Steinheil a donné le nom de *translateur* (*translator*), et dont il tient encore secrète la construction, ont réussi parfaitement. Une dépêche transmise par le télégraphe électrique combiné avec le translateur, de Semlin, par Hermanstadt, Lemberg, Oderberg, Vienne et Trieste, à Milan, est arrivée à sa destination avec la même vitesse et avec la même exactitude qu'une dépêche expédiée par le télégraphe électrique de Vienne au palais de Schœnbrunn, qui est situé tout près de cette capitale.

Les translateurs ont non seulement l'avantage de mettre les télégraphes électriques en état de communiquer les dépêches à un point extrêmement éloigné, mais ils en offrent encore un autre, c'est que lorsqu'il y a encombrement de dépêches à transmettre par les télégraphes directs, on peut en expédier une partie par des télégraphes indirects, même par ceux qui feraient le plus grand détour, pourvu qu'ils soient combinés avec des translateurs, car dans ce cas la communication s'opère par ces derniers avec autant de célérité et autant de précision que par les premiers.

— Le 1er novembre, la navigation a été ouverte sur le canal de la Marne au Rhin, entre Vitry et Nancy. Nancy est donc maintenant relié à Paris par une voie navigable.

— On écrit de Christiania (Norwège), le 25 octobre :

« Une belle et grande cité ouvrière vient d'être construite et inaugurée à Christiania; vingt-deux familles d'ouvriers y ont déjà été installées. »

— Dans le *Tarn*, l'esprit d'association exerce, comme dans beaucoup de départements, une heureuse influence. L'*Electeur* de Castres signale l'existence, dans le canton de Réalmont, d'une société fondée d'après les statuts de la société fraternelle d'ouvriers établie à Castres. La société de Réalmont compte déjà, bien qu'elle ne remonte qu'à deux mois, quatre-vingts membres.

— Nous apprenons à l'instant que la *Révolution*, condamnée par défaut, il y a quelques jours, sur la plainte en diffamation de M. Carlier, a été condamnée définitivement ce matin. M. [illegible], signataire de l'article et L. Watripon, gérant du journal, ont été condamnés à 1,500 francs d'amende et à neuf mois de prison chacun.

Le peu de latitude que nous laisse notre périodicité restreinte nous oblige à nous en tenir, pour notre journal, à la partie du travail de M. Rittinghausen qui a trait aux principes en eux-mêmes. Nous omettons un chapitre de cette polémique principalement destiné à répondre au reproche très peu fondé de plagiat adressé à M. Rittinghausen par son dernier adversaire. M. Rittinghausen n'a pas de peine à réduire à néant cette imputation, et à repousser la singulière prétention de M. Proudhon qui, parce qu'il avait le premier, dit-il, produit la négation du gouvernement, voulait avoir seul le droit de produire l'affirmation correspondante. Entre autres raisons pour que M. Rittinghausen n'ait pas emprunté à M. Proudhon sa critique du gouvernement, il y a celle-ci : que M. Rittinghausen avait produit et discuté en Allemagne un système de législation directe, en 1848, à l'époque où M. Proudhon, comme il le dit lui-même dans ses *Confessions d'un Révolutionnaire*, était encore dans l'assemblée Constituante avec « la [illegible] d'un enfant, avec l'ardeur » constitutionnelle et représentative « d'un néophite » lorsqu'il faisait encore « ce désastreux apprentissage » dans ce *gâchis* dont l'effet fut tel sur lui, qu'il n'eut « d'intelligence pour rien. » Dès 1848, des milliers de démocrates allemands, dit M. Rittinghausen, partageaient mon opinion, qu'au commencement de 1849 je répandais déjà par le journal démocratique le plus influent de l'Allemagne occidentale, journal dont j'étais en même temps fondateur et rédacteur. » — Allyre Bureau.

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

P.-J. PROUDHON.

M. Proudhon, qui se croit grand logicien, a généralement le tort de ne pas bien définir l'idée dont il part. Il choisit ordinairement une de ces idées vagues, confuses, qui se prêtent avec une facilité merveilleuse à la mauvaise foi des sophistes, aux ergoteries des pédants, et à l'aide desquelles un homme habile prouve aux sots tout ce qui lui passe par la tête. Que ce soit avec intention ou non, peu nous importe ! je n'en dois pas moins lui donner une leçon de métaphysique.

« Le gouvernement direct et la législation directe, » dit M. Proudhon, « me paraissent les deux plus [illegible] bévues dont il ait été parlé dans les fastes de la politique et de la philosophie. Comment M. Rittinghausen, qui connaît à fond la philosophie allemande ; comment M. Considerant, qui écrivait, il y a dix ou quinze ans, une brochure sous ce titre : *Débâcle de la politique en France* ; comment M. Ledru-Rollin qui, en se rattachant à la constitution de 93, a fait de si généreux et si inutiles efforts pour la rendre praticable et faire du gouvernement direct une chose de sens commun ; comment, dis-je, ces messieurs n'ont ils pas compris que les arguments dont ils se prévalent contre le gouvernement *indirect* n'ont de valeur qu'autant qu'ils s'appliquent aussi au gouvernement *direct* ; que leur critique n'est admissible *qu'à la condition d'être absolue et qu'en s'arrêtant à moitié chemin*, [illegible] *dans la plus pitoyable des inconséquences*...... Je me [illegible] aujourd'hui de démontrer que le dilemme de 1850 n'a pas d'autre signification que celle-ci : *Gouvernement ou Non-gouvernement*. Réfutez ce dilemme, réactionnaires, vous aurez frappé au cœur la Révolution. »

Que M. Proudhon réponde d'abord à cette question bien simple qui à elle seule renverse tout le raisonnement, la conclusion si pompeusement élaborée de son Œuvre [illegible]

Qu'est-ce que le gouvernement? Où cesse-t-il, et où commence l'Administration ou la gestion des affaires qui sont ou qui doivent être communes à tous les hommes?

Tant que mon adversaire ne pourra me donner une définition nette, précise, de l'idée de *gouvernement*, je puis déclarer hardiment et sans crainte de me tromper : que tout ce qu'il déduit d'une idée vague et incertaine, doit nécessairement être vague et incertain et par conséquent faux. Aucun logicien sérieux ne contredira, ne pourra contredire cette vérité élémentaire.

Eh bien ! je défie M. Proudhon de me faire cette définition.

Un jour, c'était en 1850, il a voulu nous donner la définition, l'explication de l'*Anarchie, de l'Administration, du Non-gouvernement, de la constitution anti-gouvernementale de la société* enfin. S'il avait réussi, il aurait été possible de fixer, en partant de sa définition, l'idée exacte de *gouvernement*, quoiqu'on eût rencontré encore d'assez grandes difficultés. Mais M. Proudhon a-t-il réussi ? Ne nous a-t-il pas restitué, — le lecteur a pu s'en convaincre par mon précédent article (1), — ne nous a-t-il pas restitué, sous les différentes dénominations citées, *un véritable gouvernement*, un gouvernement bien constitué quoique baroque ? Y manquait-il la moindre chose, et n'y avait-il pas au contraire *amplification de l'idée gouvernementale* ? Par malheur, cet essai infructueux n'a pas pu ouvrir les yeux à M. Proudhon ; une inutile polémique de plus devait fatalement ennuyer le public.

L'autorité, le gouvernement avec ses différentes formes, l'Administration, l'interprétation du sociale droit elle-même (en tant qu'on ne peut pas tracer la ligne de démarcation qui la sépare de l'administration), sont des espèces peu définies ou déterminées d'un genre qui s'appelle : *Intervention de la société dans les rapports des hommes avec les choses et par conséquent des hommes entre eux.*

L'homme est parfaitement souverain dans tout ce qui fait strictement son individualité, son *moi*. Mais l'homme est nécessairement en rapport avec les choses qui, à leur tour, sont en rapport avec d'autres hommes faisant valoir les mêmes prétentions que leurs rivaux, leurs concurrents. En un mot la nécessité d'un partage des biens terrestres impose des restrictions à la volonté, à la souveraineté absolue de chacun de nous. L'inévitable antagonisme qui doit être prévenu là où il n'est pas encore né, — écarté, neutralisé, réglé là où il existe déjà, demande nécessairement, impérieusement l'intervention de tous les membres de la société à titre égal, pour que l'équilibre des différentes prétentions, des différents rapports puisse s'établir. On peut être en désaccord sur la forme que doit revêtir cette intervention de la société ; on ne peut pas nier qu'elle est *de droit naturel*.

C'est donc de cette idée de l'intervention sociale, c'est du *genre* qui peut se définir nettement et non d'une de ses *espèces* vaguement indiquées et déterminées que M. Proudhon aurait dû partir dans ses recherches sur la constitution rationnelle de la société. Qu'il l'essaie, et je le défie de me jeter à la face, comme résultat des labeurs de son esprit, une conclusion comme celle-ci : Non, il ne faut pas d'intervention de la société dans les rapports des hommes avec les choses et par conquent des hommes entre eux.

Poser la question de cette manière, c'est l'avoir résolue. En effet, M. Proudhon, tout en jetant ce cri : *Plus de gouvernement !* ce qui est, je l'ai prouvé par Proudhon lui-même, une déclamation sans valeur, noyée dans le vague ; — M. Proudhon reconnaît la nécessité d'une intervention sociale, le droit de l'humanité à cette intervention ; il l'a proclamé hautement à différentes reprises.

C'est ainsi que chez lui la *commune* intervient dans la construction et la réparation des bâtiments, et par conséquent aussi dans le prix des locations, en traitant au nom des locataires, avec les grandes compagnies ouvrières ; c'est ainsi encore que la *commune*, *le département*, *l'Etat*, concèdent à ces compagnies ouvrières les chemins de fer, les canaux et la navigation, les routes et le roulage, ce qui implique nécessairement que la commune, les départements, l'Etat doivent au besoin avoir recours à l'expropriation pour utilité publique ; c'est ainsi enfin que la commune, le département, l'Etat consacrent la création des compagnies ouvrières, examinent leurs livres et prononcent, si cela est nécessaire, la dissolution de ces compagnies. Je ne continuerai pas ces citations pour ne pas interrompre par des détails inutiles le fil de mon raisonnement, mais, afin que l'on ne puisse pas m'accuser de substituer d'autres idées à celles de M. Proudhon, je transcrirai les propres paroles de mon adversaire.

« Pour les réparations, l'ameublement et l'entretien des édifices, comme pour les constructions nouvelles, *les communes traiteront avec les compagnies maçonnes ou associations d'ouvriers en bâtiments*, d'après les principes et les règles du nouveau contrat social (2)....

» Les ouvriers, exaltés par l'usage qui leur a été conféré des droits politiques, voudront les exercer dans leur plénitude, les

(1) M. Rittinghausen fait ici allusion à un fragment des *Confessions d'un Révolutionnaire*, cité dans l'article que nous avons omis, fragment dans lequel M. Proudhon expose un mécanisme administratif résultant d'une organisation séparative des différents pouvoirs sociaux ; de telle sorte que dans l'Eglise, dans l'ordre judiciaire, dans l'état militaire, dans l'industrie, dans l'agriculture, etc., l'autorité administrative est constituée par des élections graduées ; en groupant ensuite les sommités de ces administrations séparées, M. Proudhon forme le conseil des ministres ou pouvoir exécutif ; puis, ajoute-t-il, « élevez au-dessus de tout cela un grand jury, législature ou assemblée nationale, nommée directement par la totalité du pays, et chargée, non pas de nommer les ministres, — ils tiennent leur investiture de leurs commettants spéciaux, — mais de vérifier les comptes, de faire les lois, de fixer le budget, de juger les différends entre les administrations, le tout après avoir entendu les conclusions du ministère public ou *ministre de l'intérieur*, auquel se réduira désormais tout le gouvernement, et vous avez une centralisation d'autant plus forte que vous en multipliez davantage les foyers ; une responsabilité d'autant plus réelle, que la séparation entre les pouvoirs sera plus tranchée : vous avez une constitution à la fois politique et sociale.............. Là, dis-je, le gouvernement n'est autre chose que le proviseur de la société, la sentinelle du peuple. Ou plutôt, le gouvernement n'existe plus : de l'AN-ARCHIE est sorti l'ORDRE. » — Allyre Bureau.

(2) Page [illegible].

pitaliser à la lettre. D'abord, s'associant entre eux, ils choisiront leurs conducteurs, leurs ingénieurs, leurs architectes, leurs comptables ; puis ils traiteront directement, de puissance à puissance, avec les *autorités communales et départementales* pour l'exécution des travaux (1)....

» Parmi les industries qui réclament cette organisation, nous avons cité les *chemins de fer*. Il faut y joindre le service et la construction des routes, des ponts, des ports ; les travaux de reboisement, défrichement, dessèchement, etc., etc. ; en un mot, tout ce que nous avons pris l'habitude de considérer comme étant du domaine de l'Etat (2)....

» Vis-à-vis de la société (commune, département, Etat), dont elle est une *création et une dépendance*, la compagnie ouvrière s'engage à fournir toujours, au prix le plus près du revient, les produits et services qui lui sont demandés et à faire jouir le public de toutes les améliorations et perfections désirables. A cet effet, la compagnie ouvrière s'interdit toute coalition, se soumet à la loi de la concurrence, tient ses livres et archives à la disposition de la société (commune, département, Etat), qui conserve à son égard, comme sanction de son droit de contrôle, la faculté de la dissoudre. » (3)

M. Proudhon admet donc *l'intervention de la société*, c'est clair comme la lumière du soleil. Je m'empare de ce fait, de cette adhésion nécessaire, incontestable à mon idée, pour en tirer une conclusion qui n'est pas moins précise et inattaquable.

De deux choses l'une :

Votre commune, votre département et votre Etat, qui disposent des bâtiments et règlent les locations ; qui décrètent les travaux publics et remettent aux compagnies ouvrières chemins de fer, routes, canaux, ponts et ports ; qui exproprient les propriétaires et dissolvent les compagnies ouvrières, régleront tout cela par l'intermédiaire de *quelques personnes?* Dans ce cas, vous avez un *pouvoir absolu*, s'il n'est pas créé par l'élection ; vous avez enfin *un gouvernement représentatif*, ou, si vous aimez mieux, une intervention sociale représentative, si ces quelques personnes doivent retremper de temps en temps leur autorité dans l'urne de votes de nos citoyens. Une concession aussi exorbitante à l'esprit d'autorité pourrait-elle jamais être faite par l'exigeant génie démocratique et social qui a inventé *le non gouvernement, l'an-archie, la constitution anti-gouvernementale de la société*, le tout sans préjudice, il est vrai, du droit, de casser à chaque instant ses propres idoles.

Le deuxième et dernier cas qui peut se présenter, c'est le suivant : Votre commune, votre département et votre Etat entendent, comme je l'espère, *tous les citoyens sans exception*. Ils les font voter tous, de manière que les sections de la commune règlent les affaires communales, les sections d'un département tout ce qui concerne le département, les sections du pays entier ce qui concerne tout l'Etat. Cette forme de l'intervention sociale, qui seule est logique, qui seule concilie, garantit tous les intérêts, qui est plus anti-gouvernementale que tout ce qu'on pourrait inventer désormais, je l'ai proposée sous le nom de *Législation directe par le Peuple*, je lui ai donné cette dénomination parce que l'intervention sociale aura à s'exercer non seulement dans l'administration, dont elle sera pour toujours le mobile, mais aussi et pour longtemps encore dans l'interprétation du droit.

Maintenant, choisissez, M. Proudhon ! Je vous ai cloué, comme dit le peuple, au pied du mur. Prenez garde que le mur ne devienne le pilori d'un réactionnaire !

Veuillez me dire maintenant qui de nous est vraiment logicien.

J'ai critiqué, moi, *l'espèce*, c'est-à-dire le gouvernement représentatif. Cette critique laissait debout *le genre*, qui est l'intervention sociale, à l'exercice de laquelle j'assigne une autre forme : la *Législation directe par le Peuple*.

Vous avez, vous, confondu la plus vague des *espèces*, le gouvernement, avec le *genre* le mieux déterminé, l'intervention sociale. Vous avez cru que la critique de l'un infirmait l'autre. Et ensuite, comme cela ne pouvait pas manquer après une aussi inconcevable aberration de votre logique, vous êtes forcé de démontrer vous-même votre erreur en ayant à chaque instant recours à l'intervention sociale. Le blâme que vous avez voulu déverser à pleines mains sur Considerant et moi, retombe impitoyablement sur vous seul.

Mais continuons :

Vous me direz peut-être que je veux donner trop d'extension à la législation directe par le Peuple, pendant que vous voulez lui assigner des limites fort restreintes.

Ce serait là seulement une question d'application, et vous ne seriez pas moins battu dans la question principale, dans celle du *principe*. L'application plus ou moins étendue peut être un sujet de division pour les démocrates, la nécessité de proclamer le principe ne pourra plus les diviser.

Du reste qui de nous deux a raison dans cette question subordonnée de l'application, sur laquelle le Peuple seul aura son dernier mot à dire? Est-ce vous? est-ce moi? Il serait assez oiseux de le rechercher et de faire un travail d'ensemble sur toutes les matières que vous traitez dans votre livre. L'essentiel, *c'est de mettre le Peuple en possession de son bon droit*, comme vous le reconnaissez vous même dans un moment de bonne et lumineuse humeur, en vous écriant : « Il ne peut être question de toucher à la société elle-même, que nous devons considérer comme un être supérieur doué d'une vie propre et qui par conséquent exclut de notre part toute idée de *reconstitution arbitraire*. » (1). Mais quelle valeur attacher à cette reconnaissance en règle de la législation directe? Le même homme qui a écrit ces lignes, propose quelques pages plus loin l'Assemblée législative de transformer toute la société par ses décrets !

(*La suite prochainement.*)

M. Rittinghausen.

(1) Page 322.
(2) Page 281.
(3) Page 255.

(1) Page 90.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions instamment ceux de nos amis qui sont en retard pour le renouvellement de leur abonnement de se mettre en règle le plus tôt possible. Nous rappelons également aux retardataires le service de la R. pour les 3e et 4e trimestre.

Ceux de nos amis qui sont dans l'intention de nous faire des demandes d'almanachs de 1852 sont priés de nous le faire savoir le plus tôt possible.

En voyage. — M. G. T. — Reçu les 200 et les 240. — Très bien. Nous v. av. écrit à Toul., poste rest. — A bientôt.
Rochefort. — M. F. D. — Reçu les 20. — Merci.
Salins. — M. M. — Reçu les 30. — Appliq. suiv. indic. — Affect. rem.
Issoudun. — M. E. — Reçu les 60. — Fait l'applic. de conform. — Remis les livres et reçu à l'adr. indiquée. — Rem. frat. à tous.
Magny. — M. T. — Reçu les 220. — Appliq. suiv. indic. — Transmis les livres. — Merci pour l'Ec. et partic. pour les abs.
Pont-l'Abbé. — M. P. — Reçu les 25. — Appliq. 13 à la R. et 12 à votre réab. — Affect rem.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 8 novembre. Au comptant le 5 p. 0/0 à 90 55, le 3 p. à 55 90; la Banque de France à 2,410 00; obligations de la ville Paris, 1300.—Chemins de fer : Versailles, rive droite, 255 00; rive gauche, 210 00; Paris à Orléans, 861 50 ; Paris à Rouen, 567 50; Rouen au Havre, 207 50; Avignon à Marseille, 212 50; Amiens à Boulogne, 250 00; Orléans à Bordeaux, 377 50; du Nord, 460 00 ; Strasbourg, 353 75; Nantes, 250 00.—Zincs Vieille-Montagne, 2,550; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1300 00;—Rente de Naples, 99 25; Emprunt Romain, 75 0/0; 5 p. 0/0 Belge 1840, 100 1/2; Espagne, dette active, 27 0/0; Lots d'Autriche, 400 00; Piémont dern. emp. 79 00; Obl. anc. 947 50; nouv. 880 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année. — Tme XIII. — No 68. 16 Novembre 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr. — Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Visite aux associations.

LES CHEMISIÈRES,

Rue de la Corderie-Saint-Honoré, no 7.

Parmi les républicains, parmi les démocrates, et même parmi les hommes qui prennent le nom de socialistes, qui se considèrent comme les représentants les plus avancés, les plus radicaux, les plus absolus de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, les droits de la femme trouvent encore aujourd'hui des adversaires.

Qu'est-ce pourtant que l'émancipation du sexe mâle ? L'émancipation d'une moitié de l'humanité, rien de plus ; et ces révolutions qui ont renversé des gouvernements oppresseurs, ces théories qui renouvellent aujourd'hui le monde des idées, n'auront accompli que la moitié de leur tâche, tant que l'égalité civile, industrielle, politique de l'homme et de la femme ne sera pas reconnue et pratiquée.

A ces droits on a l'habitude d'opposer des ricanements, des caricatures, des vaudevilles, l'ironie enfin que rencontrèrent sur leur passage Colomb, Galilée, Newton. Mais quand arrive le jour de la justice et de la réparation pour les grandes vérités, éprouvées par le sarcasme, c'est le rieur qui devient risible. Plus d'un homme d'esprit de notre temps voudra déchirer un jour les productions de son crayon et de sa plume qui auront persiflé dans les *femmes socialistes* la conviction, le dévouement et le courage.

Elevons-nous à la notion de l'idéal, cherchons, en dehors des opinions et des faits actuels, ce que la femme doit être suivant la justice et la raison, ce qu'elle sera nécessairement dans l'avenir, nous pourrons apprécier ensuite la portée des efforts faits aujourd'hui pour son affranchissement.

En matière civile, de grands pas ont été faits, sous l'influence du droit romain d'abord, du christianisme ensuite. Esclave et chose à l'origine chez tous les peuples barbares, la femme est devenue personne pour la loi ; elle peut acquérir, elle peut disposer. La propriété ne lui est pas interdite, comme à ces époques patriarchales où fille elle appartenait à son père, femme à son mari, veuve à ses fils.

Cependant, parmi les légistes les plus étrangers aux nouvelles idées sociales, des réclamations se sont élevées plus d'une fois contre cette incapacité de la femme, présumée si souvent par le code civil, contre ces articles humiliants qui mettent au même rang la femme, quelque soit son âge, *et le mineur*.

Dans l'industrie l'homme accapare presque toutes les carrières, celles mêmes qui n'exigent pas un grand développement de force physique ; la femme trouve les ateliers envahis ; elle a des concurrents jusque dans la couture, et son éducation imparfaite la mutile comme à dessein pour l'ajuster aux exigences d'un monde qui n'accorde à son activité qu'un très petit nombre d'emplois. Dans ces emplois mêmes il est convenu que la femme sera peu rétribuée. Elle a moins de besoins que l'homme, assure-t-on, parce qu'un habit coûte plus cher qu'une robe, comme s'il ne fallait pas renouveler la robe plus souvent que l'habit, comme si d'ailleurs la femme n'avait pas besoin plus que nous d'art et d'élégance autour d'elle. Vivre par le travail, arriver par le travail à l'aisance, à la gloire, n'être un fardeau pour l'homme, ni en dehors du mariage, ni dans le mariage même, telles seraient les conditions les plus favorables à la dignité féminine ; il est presque impossible de les remplir et, sauf rares exceptions, la femme n'a point de carrière. Hors du logis, elle voit l'atelier presque inabordable, lui demandant sa vie sans lui assurer du pain ; dans la maison elle est réclamée par mille corvées qui achèvent de rendre stérile chez elle toute vocation industrielle ou artistique. La femme qui n'a pas de rentes et de serviteurs, c'est l'immense majorité, doit de ses propres mains balayer, lessiver, faire la cuisine, veiller aux enfants, récurer les casseroles, laver la vaisselle, raccommoder le linge et les habits, travaux continuels et d'autant plus méritoires qu'ils sont répugnants pour la plupart ; labeurs qui suffiraient assurément pour payer l'impôt prélevé par la femme sur le travail de l'autre sexe, s'ils étaient vraiment indispensables et s'il était impossible de concevoir un moyen de les remplacer, mais qui ne sont nécessités en ce moment que par le morcellement indéfini du travail domestique, et par la mauvaise économie de la société.

Dans le droit civil et dans l'industrie la femme est aujourd'hui subalterne ou neutralisée. Pour le droit politique, elle n'existe pas. Le droit de réunion lui avait été ravi par une loi formelle bien avant qu'on le *suspendît* pour l'homme ; la démocratie en général s'en était faiblement inquiétée. Nombre de radicaux ou d'hommes qui se croient tels demandent à grands cris, sous le nom de *suffrage universel*, le retour à la loi électorale du 15 mars 1849, sans songer un seul instant que la loi de 1849 était restrictive elle-même et dans une immense proportion ; car il n'est pas de femme, si éminente, si compétente qu'elle puisse être, dont cette loi daigne compter la voix. En politique les femmes seraient-elles naturellement incapables ? Non, Sémiramis, Elisabeth d'Angleterre, Catherine de Russie, madame Roland, cent mille autres ne se sont pas montrées inférieures au paysan qui vote aujourd'hui. Non, la République démocratique de France n'a pas d'argument pour refuser un bulletin d'électeur à la femme, quand des monarchies, moins libérales en principe, lui confient le sceptre.

En politique, la femme serait-elle sans intérêt ? mais ses intérêts sont les mêmes que ceux de l'homme ; elle est et sera toujours solidaire de l'état général de la société ; le bonheur ou le malheur général la touchent par des points aussi nombreux que nous, par de plus nombreux peut-être. Il y a des questions spéciales pour le jugement desquelles le plus prévenu ne la récusera pas. Quand un pouvoir législatif statue sur l'éducation de l'enfance, par exemple, comment niera-t-il la compétence, l'intérêt des mères ? comment niera-t-il la compétence et l'intérêt de toutes les femmes, du sexe miséricordieux, quand il est question d'amnisties !

Pour maintenir le régime actuel, invoquera-t-on les convenances ? Oui, vraiment ; il messied à la femme, dit-on souvent, de participer aux agitations de la vie publique. Sa place n'est pas au forum, elle est au foyer, près des berceaux, dans le sein de la famille, etc., etc. Le lecteur nous saura gré de lui épargner les déclamations réitérées sur ce thème par des hommes qui se croient pleins de hardiesse dans leurs opinions et d'originalité dans leur style.

Il messied à la femme d'être quelque chose dans la politique ! Les partisans de l'absolutisme viril parlent ainsi. Le citoyen romain, très républicain, comme chacun sait, eût aussi trouvé très malséant de rencontrer son esclave dans les comices. Mais, à part le préjugé, l'habitude froissée (il faut toujours froisser des habitudes pour faire du nouveau ; Lapalisse l'eût dit), l'émission d'un vote détournerait-il la femme de ses devoirs spéciaux plus qu'il n'en détourne l'homme ? La femme manquerait-elle plus à la décence en contribuant pour sa part d'intelligence au progrès de la société qu'elle n'y manque en allant au bal, au concert, au spectacle, à Longchamps !

Discuter les questions qui intéressent l'humanité tout entière et les résoudre par des suffrages, sont-ce là des actes immoraux ? Vous parlez des clubs ; ceux qui les ont vus en activité savent très bien que dans tous ceux où des femmes étaient admises leur présence imposait au public entier plus de réserve, aux orateurs plus de modération. Comment ? ce serait par égard pour les convenances et pour cette suzeraineté dérisoire décernée à la femme par de fades écrivains, qu'on l'empêcherait de dire son mot, d'écrire son bulletin, de contribuer, non par l'intrigue et la séduction, mais par des actes publics et graves à la transformation d'un régime social qui, dans toute l'Europe, envoie ses sœurs, par centaines de mille, courir le soir après les passants, les pieds dans la boue !

Mais les femmes ne se plaignent pas ! — tant pis ; les médecins désespèrent du malade qui ne sent rien. Quelles sont pourtant les femmes qui ne gémissent pas ? Celles qui vivent sans travail dans cette sphère favorisée, mais bien restreinte, que les imperfections sociales atteignent peu ; — celles encore à qui le défaut absolu d'éducation première, la misère acceptée comme une fatalité dès l'enfance, enlèvent la force et les moyens de réclamer ; mais entre ces deux extrêmes vous entendrez la voix de la douleur si vous consentez à l'écouter.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 16 NOVEMBRE 1851.

PROMENADE DANS LES RUES DE LONDRES.(1)

Machine à rôtir un bœuf. — Une pastorale dans le brouillard. — Splendeur des parks. — Gentillesse des daims et des jeunes femmes de Greenwich. — Lacune à combler dans la prochaine exposition universelle. — Un souvenir à la race des chimpanzés.

J'aurais été désolé de quitter l'Angleterre sans avoir vu l'appareil en usage pour faire rôtir un bœuf ; j'avais si souvent entendu vanter dans les journaux du pays ce prodigieux détail de la cuisine des fêtes publiques ; un individu de l'espèce majestueuse et charnue de Durham, comme nous en avons vu à Paris à l'exposition de 1849, présenté d'un seul bloc au feu et mis à la broche comme un poulet, ce devait être curieux pour un instant.

J'avais bien déjà quelques notions historiques sur un pareil spectacle ; j'en savais assez pour supposer, mais je voulais pouvoir affirmer.

Il y a quelques années, en feuilletant les bouquins du quai Voltaire, je tombai sur un vieux livre allemand relié en chêne, couvert d'un parchemin beurre rance et imprimé à Nuremberg. Ce vieux contemporain de Faust contenait plusieurs gravures sur bois naïvement hachées, dont l'une représentait précisément un bœuf à la broche. Le pauvre animal était traversé par une tringle de fer supportée à ses extrémités par deux chevalets de même métal. Il avait les jambes repliées sous le ventre comme un chapon à cuire, et présentait successivement ses diverses surfaces au brasier flambant directement sous lui, aidé dans ce surcroît de peine par une sorte de cyclope robuste, demi-nu, qui manœuvrait la tringle de fer au moyen d'un manche à manivelle.

Ce procédé, pour obtenir un rôti de douze cents convives, me parut aussi simple qu'ingénieux ; je le crus même unique, et je ne me représentais pas autrement le procédé anglais. Mais peu de temps après j'en découvris un second dans un fragment de chronique espagnole qui enveloppait du sucre ou du tabac.

On y racontait qu'en 1506 avait eu lieu à Valladolid à l'avènement de Philippe Ier, un banquet extraordinaire où tous les appétits de la ville et de la banlieue avaient été conviés. Des pièces énormes y furent servies : des sangliers dans leur peau, des cerfs coiffés de leur bois, des veaux d'un an et plusieurs taureaux tués aux courses de la veille.

Pour cuire ces animaux sans les démembrer, on avait emprunté aux R. P. inquisiteurs leur méthode de griller les gens qui n'avaient pas confiance en eux. Seulement, au lieu d'attacher tout vifs au milieu du poteau, comme le faisaient les bons pères dominicains, les corps destinés aux flammes, on les suspendit morts à ce même poteau, au dessus du bûcher ardent, au moyen d'une chaîne de fer, en ayant soin de leur imprimer de temps en temps, à l'aide de longues piques, un mouvement de rotation.

De ces deux méthodes, quelle était celle usitée chez nos voisins ? Ni l'une ni l'autre. La fête du fécond mari de la reine me fournit l'occasion de le vérifier.

Dans un jardin devenu public à l'occasion de l'exposition, où le célèbre cuisinier français Soyer avait imaginé de tendre toutes sortes de piéges agréables à la bourse des étrangers, je vis un immense cylindre de fer battu couché sur le flanc et calé par des pieds en fonte. L'une de ses extrémités s'ouvrait et laissait voir dans l'intérieur une lourde grille concave et mobile, que l'on en retirait pour y arranger commodément la victime. Cela fait, on réintégrait le tout dans cette espèce de tunnel, on fermait hermétiquement, on faisait une fournaise monstre autour de la machine ; et le merveilleux rosbeaf dont l'arôme se trouvait ainsi concentrée, marchait d'heure en heure et sans plus de peine à l'apogée de la perfection.

Dans le jardin où ce sacrifice à la majesté anniversaire d'un prince se consommait on me fit le récit de la conquête de Londres par l'artiste en cuisine sous la protection duquel était l'établissement dont il est ici question. C'est quelque chose de si inouï en Angleterre qu'un homme assez habile pour épicer convenablement les légumes et préparer la viande autrement que les Karaks des *Marquises* ; aussi dès que Soyer parut, il y eut autour de lui un engouement plus grand qu'autour du maréchal Soult dont on baisait les éperons à la cérémonie du mariage de Victoria. Le *Jockey-Club* acheta ses œuvres à prix d'or ; il n'eut qu'à inventer pour voir la faveur publique acclamer et consommer le fruit de ses veilles.

La fantaisie prit un jour à ce grand homme de composer un mélange rougeâtre et douceâtre qu'il nomma *Nectar-Soyer*, il imagina de mettre la chose dans des flacons de verre à peu près ovales, et les gosiers anglais avalèrent et avalent encore, avec un entrain voisin de la fureur, ce breuvage déposé chez tous les marchands de pâtisseries poivrées.

Si M. Changarnier tient toujours à conquérir l'Angleterre, au lieu de ses dix mille troupiers, qu'il emmène avec lui un pareil nombre de savantes cuisinières de nos provinces flanquées de quelques centaines de pâtissiers parisiens et de charcutiers lyonnais. Avec cette armée toute pacifique il a plus de chances de venir à bout de son projet. Qu'il en essaye, et il verra.

Une des splendeurs incontestables de Londres, ce sont ses parcs. A la bonne heure ! voilà un peuple qui comprend la nature. Il s'est taillé sans parcimonie, au milieu de sa capitale bruyante, des oasis où l'on trouve des eaux limpides, des nappes de gazon toujours vert et des arbres variés de formes et de feuillages, dont quelques-uns donnent par leur dimension l'idée des baobabs de la côte de Guinée.

Je ne me suis jamais surpris dans ces beaux spécimens des

(1) Voir les numéros des 5, 12, 19, 26 octobre et 2 novembre.

Et le remède, où donc est-il? c'est l'association, l'association complète, unissant les approvisionnements, la consommation, toutes les branches du travail domestique à l'agriculture et à l'industrie. Dans la commune associée à laquelle nous arriverons nécessairement, la femme est sociétaire, l'enfant lui-même est un sociétaire rétribué selon ses œuvres, aussitôt qu'il en pourra faire d'utiles. La carrière de la femme lui est indiquée par sa nature; c'est la vocation librement manifestée, servie par l'éducation, jamais imposée, qui détermine les applications de l'activité féminine. Les récompenses et les dignités viennent à la femme selon son mérite; elle a son droit de vote comme l'homme dans toutes les séries de travailleurs auxquelles elle participe. Les fonctions de ménage concentrées en peu de mains, facilitées par des machines, cessent d'être un esclavage pour l'un des sexes, un impôt excessif pour tous les deux. L'éducation de l'enfant ne coûte rien à la famille. Toutes ces affections de l'épouse et de la mère que les défenseurs de l'économie sociale actuelle font semblant de croire attachées à la complication des occupations de ménage, au morcellement des fournaux, à la multiplication des marmites, grandissent, plus pures et plus heureuses que jamais, sous ce régime sociétaire qui rapproche sans cesse dans les champs et les ateliers, qui abrite enfin sous le même toit le père, la mère, l'enfant, enchaînés jamais, réunis toujours.

Voilà l'avenir. Le génie l'a révélé, la raison l'annonce, le dévouement le réalisera. L'humanité verra l'affranchissement civil, industriel et politique de la femme créer, non pas la dépravation, mais le règne universel de la pudeur. L'amour ne sera point banni de la terre, mais le mensonge et la vénalité cesseront de le flétrir. Celles qui marcheront dans leur indépendance, libres et riches par le travail, n'accepteront plus les honteux marchés d'aujourd'hui. Ce ne sera pas la faim, ce seront les nobles qualités de l'intelligence et du cœur, ce seront les services rendus à l'humanité qui devront faire leur conquête.

Une fois l'idéal indiqué, on trouvera bien timides et bien éloignées du but les tentatives pratiques faites depuis Février pour y atteindre. Si les associations ouvrières d'hommes réalisées à Paris ne sont encore que des ébauches, quel nom donner aux associations de femmes?

Le courage et l'abnégation n'ont pas manqué aux fondatrices; mais l'absence de capital qui entravait les efforts des hommes devait paralyser plus complètement ceux des femmes qui trouvent beaucoup moins de ressources dans leur travail et pour qui l'épargne est à peu près impossible.

Ajoutons que les essais des femmes ont été moins encouragés, moins soutenus par l'opinion, même démocratique.

Nous ne ferons point le tableau nécrologique des associations de femmes, peu importantes d'ailleurs, qui ont disparu. Quelques-unes survivent. Sans parler de l'association des laitières, rue des Ecrivains, 30, et de quelques autres, il existe une association de chemisières que nous avons visitée rue de la Corderie-Saint-Honoré, n° 7. Voici le principe fondamental des statuts :

« Art. 10. L'association a pour but d'émanciper le travail-
» leur, de rapporter aux productrices associées *tout* le produit
» de leur travail ; de perfectionner les produits et de les livrer
» aux consommateurs aux conditions les plus avantageuses;
» de parer autant que possible aux inconvénients du chômage,
» de rendre la vie des travailleurs plus sûre et plus facile.

» Art. 11. Elle a pour moyens :

» L'égalité devant le travail, l'écoulement direct des pro-
» duits;

» La réunion des forces et intelligences, l'abstention d'em-
» prunts usuraires;

» Les secours fraternels et la solidarité.

» Art. 14. Reconnaissant que le droit au travail appartient
» à toutes et à chacune, et que toute association revêtue d'un
» caractère exclusif est attentatoire à la doctrine de la frater-
» nité, les sociétaires se feront toujours un devoir d'admettre
» parmi elles, pour y jouir des mêmes avantages, les ouvrières
» de la France et de l'étranger qui se présenteraient en adhé-
» rant au pacte social, pourvu qu'elles soient de la profession,
» qu'elles possèdent les qualités nécessaires à faire tout ce
» qu'exigent les travaux de l'association, qu'elles le prouvent,
» et que la situation de l'association ne rende pas leur admis-
» sion absolument impossible.

» Art. 15. Toutefois, si les travaux de l'association étaient
» en souffrance, et qu'après avoir fractionné le travail il ne
» fût plus possible de le diviser encore; le travail serait retiré
» d'abord aux sociétaires les moins nécessiteuses, puis aux
» dernières admises; mais les sociétaires ainsi privées de tra-
» vail n'en conserveraient pas moins leurs droits aux secours
» fraternels et aux bénéfices, pourvu qu'elles soient toujours
» prêtes à revenir travailler au sein de l'association dès que
» la directrice les appellera. »

Nous regrettons qu'une association si libérale dans son but et dans ses tendances n'ai pu faire jusqu'à ce jour un seul pas de plus que l'ancienne organisation industrielle vers la condition que la science sociale promet à l'enfant, à l'apprentie. En justice, en vérité, en liberté absolues, l'éducation ne coûte rien ni à l'enfant ni à la famille. C'est une avance que chaque génération fait à la génération suivante, une obligation sociale, une semence due par l'humanité qui récoltera. Cette éducation doit être pratique, productive de bonne heure et productive pour l'enfant qui doit être payé comme sociétaire dès que son travail a créé des valeurs. Sans accuser l'association des chemisières dont les charges sont grandes, les ressources faibles, nous constatons que l'article de ses statuts consacré aux apprenties n'est pas un progrès. Le voici :

Art. 19. « La durée de l'apprentissage est de deux ans pen-
» dant lesquels l'association ne s'engage à aucune indemnité
» envers l'apprentie, soit solde, vêtement ou nourriture; elle
» promet seulement de faire tout ce qu'elle pourra pour faci-
» liter le développement de l'apprentie, tant sous le rapport
» des facultés intellectuelles que sous celui de l'aptitude au
» travail. »

Les principes des statuts ne changeront pas, mais l'acte social du 25 mai 1849 qui les formule vient d'être modifié dans plusieurs de ses parties, à la suite de conférences avec les délégués des principales associations ouvrières. Secondant les chemisières de leur expérience, ils ont voulu donner aux statuts plus de force et de validité en les mettant plus complètement en harmonie qu'ils ne l'étaient d'abord avec la législation civile et commerciale d'aujourd'hui. Contrairement aux dispositions du code civil qui donnent à tout co-propriétaire le droit de sortir de l'indivision, l'actif social était pour sa plus grande part indivisible, impartageable, et l'acte aurait pu, devant les tribunaux, présenter des nullités mal couvertes par cet engagement final :

« Chaque sociétaire déclare renoncer à tous droits et excep-
» tions que les lois françaises pourraient contenir en sa faveur
» et contraires aux dispositions déterminées ci-dessus. »

Désormais un compte sera ouvert à chaque sociétaire; les bénéfices seront répartis aux comptes de chacune. Mais en échange de cet avantage, la faible cotisation de 25 francs originairement demandée, sera remplacée par un apport de 150 francs. On ne prendra part aux bénéfices qu'après l'avoir versé. L'apport de 150 francs sera rendu à la retraite du sociétaire. C'est rentrer, on le voit, dans les habitudes des autres associations.

La directrice et la sous-directrice des chemisières étaient nommées primitivement pour trois ans, disposition qui pouvait devenir une source de dissensions dans une société fondée sur la souveraineté des assemblées générales.

Les fonctionnaires sont maintenant révocables à volonté comme les gérants des corroyeurs et des fabricants de limes.

Les tendances de l'association des chemisières sont très radicales; toutefois, en ce qui touche le capital, et bien qu'elle aspire évidemment au crédit gratuit, elle transige comme presque toutes les associations avec les nécessités sociales actuelles, proscrivant en principe les emprunts *usuraires*, mais ne repoussant pas absolument l'idée de rémunérer dans une certaine mesure les services rendus par un prêt, par une avance. Elle invite les personnes « jalouses de concourir au bien-être des travailleurs associés », à lui faire des prêts *à titre gratuit*, mais nonobstant cette gratuité, l'association « par réciprocité de service » c'est son expression, garantit aux prêteurs qui auront fourni 25 francs au moins, une remise de 5 pour 100 sur toutes les commandes qu'ils feront pour leur consommation usuelle, jusqu'au remboursement de leur prêt. L'acte social reconnait que des emprunts *à titre onéreux* et plus conformes à l'usage ordinaire peuvent devenir nécessaires à la société. Les directrices peuvent les contracter après communication au conseil de famille; elles peuvent seules, de leur propre autorité, souscrire aux prêts de l'Etat, conformément aux conditions prescrites par le décret du 5 juillet 1848. On sait que ces prêts se faisaient à 3 et à 5 0[0], suivant l'importance de la somme; l'intérêt allait même jusqu'à 3 75 et jusqu'à 6, en y joignant les *frais de surveillance* payés par les associations.

Tout en désirant, ce qui est parfaitement naturel, des prêts gratuits autant que possible, l'association reconnaît ainsi qu'une avance, même à titre onéreux, peut être utile au travailleur.

Usant du pouvoir qui leur était donné, les directrices ont demandé à l'Etat un prêt de quinze mille francs. Elles n'ont obtenu qu'un refus, assaisonné dans les bureaux ministériels de quelques plaisanteries sur les prétentions de ces femmes qui devraient se borner *à leur pot au feu*. Que dirait cependant le sexe mâle, si toutes les femmes refusaient de coudre? et puis qu'il est, indépendamment du pot au feu, certains travaux que nous leur laissons, que nous leur imposons même, faut-il qu'elles en retirent le bénéfice elles-mêmes ou qu'elles continuent de l'abandonner à l'entrepreneuse, pressurée elle-même par le fabricant rançonné par les commissionnaires?

L'association des chemisières ne pratique point l'égalité des salaires. A l'exception des fonctionnaires ayant un traitement fixe, les sociétaires sont rétribuées généralement aux pièces. Une commission spéciale appelée *Comité du travail et du progrès* vérifie le travail des associées, classe les ouvrières par catégories et chacune suivant ses capacités; apprécie les perfectionnements apportés par elles à la chemiserie, fixe les primes d'encouragement en proportion des bénéfices que ces perfectionnements auront procurés à l'association et sans que le montant des primes puisse excéder le vingtième des bénéfices généraux.

Les ouvrières aux pièces travaillant habituellement chez elles où elles sont retenues par les soins du ménage, reçoivent 25 centimes en un jeton de présence et d'échange comme indemnité de déplacement à chaque réunion d'un comité spécial à laquelle elles seraient appelées.

Nous avons visité, rue de la Corderie-Saint-Honoré, n° 7, le siége de l'association qui est modeste. Frappez à la porte, sur laquelle est peint le niveau fraternel; vous trouverez deux pièces, une servant de magasin et de salle de vente, l'autre d'atelier.

Accompagné et présenté par la citoyenne Jeanne Deroin, l'une de ces femmes dévouées à leurs convictions, qui savent subir tantôt la prison, tantôt les plaisanteries peu généreuses et peu spirituelles des *gens d'esprit*, nous avons été reçus par la citoyenne Jeanne Liermier, à qui nous adressons ici la prière de nous avertir et de nous rectifier si nous émettons, au sujet de son association, quelque inexactitude involontaire. La même demande s'applique aux gérants de toutes les associations dont nous aurons encore à parler.

En ce moment, nous a dit la citoyenne Liermier, les associées sont au nombre de 35. Ce sont généralement des mères de famille, occupées de leurs enfants, travaillant chez elles; il est rare d'en voir plus de 8 ou 10 occupées à la fois dans l'atelier. La profession de chemisière est ingrate. Le travail s'arrête presque entièrement dans les mois de septembre et d'octobre. L'associée qui travaille douze heures ne touche en moyenne que 2 francs; celle qui ne peut, à cause de son ménage, travailler qu'une demi journée, gagne 1 fr. 25 cent. L'association paie toujours comptant ses fournisseurs. Aussi est-il dans ses habitudes de demander le paiement comptant aux consommateurs, sauf les concessions faites aux associations ouvrières, notoirement solvables, dans l'intérêt de la création d'un crédit mutuel. Les *magasins* consistent en quatorze cartons renfermant, quand nous les avons vus, 7 ou 8 douzaines de chemises. L'association espère, en se développant, joindre aux chemises et aux gilets de flanelle les mouchoirs de poche et les cravattes.

Bien que les statuts dernièrement refondus ne datent que du 25 mai 1849, l'association fut constituée en octobre 1848. Elle naquit, puissamment aidée par l'association des selliers, dissoute depuis et dirigée à cette époque par le capitaine Durand. Le capitaine avait promis de soutenir l'association

---

plus charmantes campagnes, à regretter les éternels maronniers ni les ormes galleux de nos pauvres jardins publics où le bruit de la ville vient vous poursuivre, où la foule toujours compacte et à l'étroit ne laisse pas le plus petit coin à la fantaisie de l'isolement. Ici le tambour et le cliquetis des baïonnettes ne vous cornent pas sans cesse aux oreilles, comme dans ces grandes allées bêtes des promenades de Paris.

A Hyde Parck, par exemple, vous pouvez vous perdre sous les grands chênes et les monstrueux chataigniers : point de grilles qui vous gênent, vous pouvez partout vous asseoir sur l'herbe, soulever les branches pendantes des vieux arbres et pénétrer près de leur tronc qui semble souvent le soutien pivôtal d'une immense cabinet de verdure. S'il vous en prend l'envie vous pouvez pour quelques deniers vous embarquer sur les yoles élégantes de la rivière *serpentine* ombragée de trembles à feuilles d'argent et sur les eaux de laquelle nagent des oiseaux d'eau de toute espèce, sans s'inquiéter des pêcheurs de ses rives ni des gondoliers.

L'herbe des pelouses n'est pas perdue. De tous les côtés on voit des troupeaux de vaches et de moutons occupés à la tondre et en entretenir la délicatesse et la fraîcheur.

Il fait bon avoir à sa portée ces fraiches savannes dans une ville comme Londres, pour aller y oublier le sombre aspect des murs de briques, et raviver ses poumons fatigués de l'âcre vapeur des usines qui salit les chemises et noircit les paupières.

Ce sont là de véritables villas moins coquettes et moins touffues il est vrai que celles d'Italie, mais plus vastes, plus libres et plus champêtres. Les pièces d'eau s'y contournent selon leur caprice, la pierre ni le marbre ne les enferment pas. Une autre point de comparaison, c'est qu'on a eu la hardiesse d'y planter des chênes verts, des lauriers et de ces majestueux pins à l'écorce rouge, au tronc élancé, à la cime en ombelle qui portent, par excellence, le nom de pins d'Italie.

A Greenwich, j'ai été agréablement surpris de trouver une vingtaine de ces beaux arbres sur la pente de la colline que l'on gravit pour aller jouir d'un des plus beaux points de vue du globe. Ah! si le soleil n'était pas si paresseux dans ce pays, s'il dorait un peu mieux les palais, les mâts et les pavillons des vaisseaux, s'il avait seulement la force de chasser les éternels brouillards de la Tamise, Londres serait aussi intéressante à visiter que Naples et Constantinople.

Outre les moutons et les vaches, on rencontre à Greenwich de jolis daims à robe fauve et brune qui viennent familièrement vous demander si vous n'avez pas apporté quelque friandise à leur intention. On a le plaisir de les voir galopper entre les châtaigniers et venir s'abreuver aux mares naturelles où se penchent les troncs noueux des aubépines. Puisque nous parlons de Greenwich en ce moment, je vous dirai que je préfère de beaucoup l'hôtel où habitent les invalides de la marine anglaise à celui où nous logeons nos vieux soldats.

Les Anglais abusent de la colonne, c'est vrai, ils placent souvent ce genre d'ornement avec si peu d'utilité, qu'on peut l'enlever sans nuire au reste de l'édifice, comme on l'a fait dernièrement dans toute la partie circulaire de Régent-Street qu'on nomme le *Quadrant*; mais en général leur architecture publique est moins compacte et plus variée que la nôtre.

L'intérieur des invalides de Greenwich, par exemple, n'a pas l'apparence verdâtre et moisie de notre grand hôpital patriotique; l'air y circule à l'aise. Il est vrai que notre mélancolique bâtiment partage la chance de tout ce qui est sorti des génies inspirés par le grand Louis : comme les oraisons funèbres de Bossuet et les tragédies de Racine, il semble coiffé de la lourde et poudreuse perruque du majestueux roi. Au moins n'aurait-on pas dû, pour en augmenter l'agrément, placer en face de l'épaisse architecture Louis XIV la militaire architecture Cavaignac qui avec moins d'élévation n'a guère plus de légèreté.

Avant de quitter Greenwich, je dois dire que les enfants et les femmes y sont tout aussi familiers que les daims. Sur la terrasse, plusieurs jeunes garçons de dix à douze ans nous prièrent fort poliment de leur donner des cigares qu'ils partageaient entre eux après nous avoir salué à la française; et dans la rue qui conduit à l'entrée du parc, toutes les jeunes femmes qui nous regardaient passer du seuil de leur porte ou de leurs fenêtres nous disaient en riant et en français très bien accentué :

— Messieurs, voulez-vous du café?

Pour comprendre cette phrase, il faut savoir qu'en Angleterre on ne prend généralement pas de café; ce goût-là est donc, aux yeux des indigènes, une originalité particulière à l'étranger qui, je l'ai déjà dit, à quelque nation qu'il appartienne, est toujours pour eux un français.

Je n'ai pas pu tirer au clair le sens de cette invitation; nous étions demeurés dans le parc jusqu'au coucher du soleil et nous avions hâte de profiter des derniers bateaux à vapeur pour retourner à Londres. Etait-ce une manière engageante de lier conversation? Etait-ce une petite malice sans conséquence de la part de ces jolies rieuses? Y devions nous répondre par l'offre d'un verre de rhum, de gin, ou de Porto? Je serais assez porté à croire qu'il y avait quelque chose de tout cela : les Anglaises étant infiniment plus libres sous tous les rapports que les Françaises. Cette fois cependant, je pose simplement la question, mais je ne la résoudrai pas; j'ai trop de conscience pour juger sans avoir obtenu des preuves à l'appui de mes assertions.

Vous parlerai-je de Richemond et de son parc si magnifiquement accidenté, où les troupeaux de toute espèce, gibiers et ruminants, foulent les hautes fougères et les bruyères à teintes rosées? Vous parlerai des bords de la Tamise qui portant des troupes de cignes sur son dos s'en retourne à Londres à travers les plus pittoresques jardins et les campagnes les plus coquettement parées. Cela nous entraînerait trop loin; n'en avez-vous pas d'ailleurs entendu souvent parler? Je dirai seulement qu'en leur supposant un rayon du ciel de l'Italie, ces rives gracieuses pourraient avantageusement lutter avec celles de la Brenta.

nouvelle ; il tint parole. La société des selliers comptait 400 hommes ; elle commanda immédiatement 600 chemises en les payant d'avance, pour que les chemisières, dépourvues de capital, se procurassent la matière première.

De pareils actes ne se sont pas renouvelés souvent, et, pour rendre un compte tout à fait exact de notre visite chez les chemisières, nous devons mentionner en finissant l'étonnement que nous a témoigné la directrice de voir les hommes les plus sympathiques à l'association, en théorie, lui fournir si rarement le genre de concours le plus efficace et le plus honorable, — des occasions de travail.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

L'Avenir. (1)

LA SCIENCE. (Suite.)

Parmi ses amis, le Progrès, en compte aujourd'hui dont le cœur peut être chaud, mais dont les idées ne sont pas bien claires. La notion du progrès social n'étant pas encore chez eux à l'état de science, mais à celui de simple sentiment, le progrès social leur apparaît nécessairement comme quelque chose d'*indéfini* et de *confus*. Et que font-ils ? — Hélas ! ce qui s'est presque toujours fait. Au lieu de dire : *Je ne sais pas encore*, ils font de leur ignorance la science même, en érigeant le produit en loi de la nature, et affirment que *les formes confuses et non définies*, sous lesquelles ils conçoivent obscurément le progrès social, sont les caractères naturels et nécessaires du progrès social ! Nous ne savons pas, nous ne voyons pas... donc on ne peut ni voir ni savoir ; donc nous savons qu'on ne saura jamais... La vanité humaine s'est si souvent prise à ce piége, qu'il ne devrait plus guère être permis qu'aux enfants d'y tomber.

La petite mixtion d'ignorance et de vanité que nous signalons en ce ce moment s'exprime par cette formule carrée : « Le progrès est indéfini ; l'organisme social se perfectionnera toujours. » Très bien dit, mais la preuve ?

Ce que c'est que les draperies ! Voilà une proposition qui se présente bien ; cela a de la tournure et nous paraît flatteur : mettons la chose à nu. « L'organisme social se perfectionnera toujours, » cela signifie exactement : « La société sera toujours » imparfaite. L'humanité atteindra des formes embryonnaires » de plus en plus avancées, mais elle ne trouvera jamais son » équilibre organique, son état d'être régulièrement constitué, » son état parfait : elle ne sortira jamais de l'état embryon» naire. » Certes, la traduction est fidèle. Nous sommes condamnés à ne naître jamais. Rester indéfiniment fœtus ! la chose est moins agréable qu'elle ne le semblait tout à l'heure.

Voici donc des amis du progrès, ramenés, par une confusion de l'esprit jointe à un mouvement naïf de l'orgueil, juste à la doctrine de leurs adversaires ; car enfin ceux-ci ne nient pas le progrès. Ils admettent bien que l'humanité marche ; ils soutiennent seulement qu'elle n'arrivera pas et ils s'opposent à ce qu'elle aille trop vite. Chez ceux-ci le sentiment conservateur domine ; chez ceux-là, le sentiment novateur : au fond, des deux côtés, la thèse est exactement la même.

Voyons, entendons-nous bien. Si l'humanité ne doit pas atteindre, comme tous les êtres, une forme définie et définitive ; si, comme tous les embryons, elle ne doit pas parvenir à cet état que les naturalistes appellent avec raison *parfait*, après quoi l'être n'a plus à *passer d'une forme inférieure à une forme plus avancée*, mais à *grandir dans sa forme propre*, c'est donc qu'elle est destinée à subir une série sans fin d'organismes dont chacun sera inférieur au suivant ; dont chacun par conséquent devra être détruit pour faire place à un autre. Dès lors le conflit des forces intérieures et le mouvement révolutionnaire sont en permanence dans l'humanité. Donc l'humanité est condamnée à n'échapper jamais à l'état embryonnaire que caractérisent précisément ce conflit intérieur et ces continuelles transformations d'organisme ! C'est-à-dire que l'humanité, l'être prédestiné au gouvernement de tous les autres sur cette terre, n'arrivera pas même au maillot. Est-ce clair ?

Ceci n'est pas seulement la négation gratuite des aspirations, aujourd'hui visiblement décisives, qui emportent l'humanité vers son unité collective, harmonieuse et formelle ; c'est, en sus la contradiction catégorique d'une loi universelle et parfaitement déterminée de la vie.

Quand on avance quelque chose d'aussi étrange que cette proposition : « La loi du développement de l'humanité, loin » d'être conforme à la loi universelle du développement de » la vie, en est la contradiction, le renversement, l'état im» parfait ou embryonnaire, qui n'est que *transitoire* pour » l'homme et pour tous autres êtres inférieurs à l'humanité, » est l'état *normal* de l'humanité ; il sera *permanent* pour » elle ; » quand on soutient une aussi énorme et aussi désolante dérogation à la loi la mieux connue de la nature, on a beau se dire et même être sincèrement *ami du progrès* ; on a beau enfler les affirmations, les faire superbes ou railleuses, dogmatiques ou impertinentes, cela peut sans doute concourir à les rendre très ridicules et fort plaisantes, mais toutes ces affirmations calibrées ne suffisent pas, car elles ne pèsent rien du tout : il faut des preuves.

Or, des preuves, on n'en donne pas. On n'en donne pas parce que l'on n'en a pas et qu'on n'en saurait avoir. On pourrait cependant bien s'apercevoir que l'on n'a pas de preuves. Il y a de cela un signe certain, c'est que l'on est réduit à ressasser, en lieu et place d'une démonstration scientifique et rigoureuse, des banalités qui traînent partout.

J'ai donné sur cette thèse le thème réactionnaire ; voici comment s'exprime l'ami du progrès confus :

« Je ne me laisse point prendre à l'enthousiasme mystique » de certaines bonnes âmes qui semblent attendre l'avénement » immédiat du *règne de Dieu* sur la terre, tombant du ciel » tout d'une pièce. Je n'ai pas cette foi naïve, et je suis fâché » que d'autres puissent l'avoir, pour deux raisons : la pre» mière, c'est que ces simplicités généreuses font trop beau » jeu aux sceptiques et aux railleurs ; la seconde, c'est qu'elles » préparent des mécomptes et des découragements préjudi» ciables à la cause de la justice.

» Notre génération est appelée, je n'en doute pas, à opérer » de grandes choses, qui feront du temps où nous vivons une » date illustre ; mais il ne faut pas croire qu'elle va mettre la » dernière main à l'œuvre de l'humanité.

» Cette œuvre que six mille ans ont à peine ébauchée, ne » sera pas finie dans six mille ans encore. L'humanité, créée » à l'image de Dieu, selon le témoignage des écritures géné» siaques, travaille sur le dessin de cet idéal infini de puis» sance, d'intelligence et de justice. Quand cessera-t-elle de » le poursuivre ? Quand elle l'aura atteint. Quand l'aura-t-elle » atteint ? JAMAIS. Continuellement plus puissante et plus in» telligente, elle voudra devenir plus puissante et plus intelli» gente encore. C'est son honneur et sa destinée de voir en » toutes choses mieux qu'elle ne fait et de vouloir parvenir à » ce mieux. Trouvez un véritable artiste satisfait de son œuvre, » un véritable philosophe satisfait de sa science, etc... Homère » voyait une *Iliade* cent fois plus belle que la sienne ; Virgile, » etc... Socrate... Solon, etc...

» Vaincrez-vous l'invincible nature ? Empêcherez-vous » l'humanité de se créer son idéal de liberté et de justice so» ciale, toujours plus parfait, et de tendre vers cet idéal comme » la pierre vers son centre ? »

Je prends cet échantillon dans la *Presse*, article Romain Cornut. Autant celui-là qu'un autre ; c'est toujours la même chose. Joignez-y quelques phrases de dédain à l'adresse *des écoles et des systèmes*, vous avez la recette pour vous signer à vous-même un brevet d'esprit supérieur. C'est facile comme bonjour ; aussi le nombre est grand de ceux qui en usent. Le procédé manque d'ailleurs rarement son effet. Les idées du public sur les formes du progrès étant encore fort confuses, chacun est aisément flatté d'une théorie qui donne à son ignorance les airs d'une science transcendante. Ecrivains et lecteurs, tout le monde est content.

Au risque de déranger un peu ce concert de satisfactions touchantes, force nous est de prouver que la banalité de la thèse ne rend pas, pour autant, celle-ci plus solide, et d'en mettre à *quia* les défenseurs. Voyons.

Premièrement, nos chevaliers de l'imparfait invoquent-ils les Ecritures dans leur argumentation destinée à montrer combien est grande la simplicité des bonnes âmes qui croient à l'avénement du *règne de Dieu* ? On leur répondra que le choix n'est pas heureux, qu'ils sont même fort mal tombés. Les Ecritures anciennes, en effet, ne racontent la perte du règne de Dieu, dans sa forme brute et primitive, qu'en en annonçant positivement la récupération par l'avénement d'un rédempteur ; et c'est sur la promesse formelle de ces Ecritures que le juif, fidèle à l'ancienne loi, n'a jamais cessé d'attendre et le Rédempteur et le règne de Dieu sur la terre. Quant aux nouvelles Ecritures, elles font « de l'avénement du règne de Dieu et de l'accomplissement de sa volonté *sur la terre comme au ciel*, » le premier but de la religion et l'objet capital de la prière qu'elles ont enseigné à l'homme d'adresser chaque jour à Dieu. — Nos docteurs en progrès confus n'invoqueront donc plus les Ecritures, anciennes ou nouvelles, quand ils voudront prouver la niaiserie de la croyance à la possibilité du *règne de Dieu* sur la terre. Et d'un.

Parleront ils de Dieu en simples déistes ? on leur répondra que Dieu, principe de toute harmonie, ne saurait avoir destiné l'homme à la société, sans l'avoir créé en vue d'un plan social, préconçu, de liberté, de justice et d'harmonie ; que ce plan, dès lors, peut et doit être atteint par l'homme qui trouvera dans la réalisation de ce plan social, la raison d'être, la justification, l'équilibre naturel, le libre essor et l'utile emploi de ses facultés et de ses passions natives, en d'autres termes, son harmonie naturelle avec lui même, avec ses semblables et avec la vie extérieure ; — ce qui constitue précisément le règne de Dieu. On n'invoquera donc plus Dieu contre l'idée d'une harmonie que la notion logique de Dieu investit d'un caractère de nécessité absolue. Et de deux.

Que s'ils sont panthéistes, naturalistes, positivistes ou formellement athées, on leur dira que tous les êtres vivants acquièrent une constitution propre, déterminée, définie, harmonique, constitution que ces êtres conservent de la naissance jusqu'à la mort ; que cette constitution permanente et harmonique est invariablement préparée, chez eux, par un état transitoire ou embryonnaire, que caractérisent, par opposition, des perturbations d'équilibre et d'incessantes révolutions d'organismes ayant pour effet chacune de substituer à une constitution inférieure et imparfaite, une constitution plus avancée et ainsi de suite jusqu'à ce que soit réalisé l'état propre ou parfait de l'être ; qu'une fois l'être constitué dans ses conditions normales, le progrès, le développement de la vie ne saurait plus consister pour lui à muer, à passer sans fin ni trève d'un organisme à un autre, mais bien à grandir dans sa constitution naturelle et définie, à y déployer ses forces et à faire ses fonctions dans le domaine de la vie générale.

On leur dira que cette loi de la vie n'est pas seulement établie à *posteriori* par l'observation comme loi universelle et sans exception des phénomènes de l'ordre naturel, mais qu'elle est encore fondée sur un à *priori* de la raison, la raison tenant pour axiome qu'aucun être fini ne saurait être d'emblée, sans commencement, sans un travail de formation successive et préparatoire qui réunisse, agence et coordonne les éléments de sa construction architectonique définitive.

On les invitera à remarquer que pendant toute la durée de l'état transitoire ou de formation, l'être n'est pas encore ; que n'ayant pas acquis sa forme, il ne saurait encore avoir atteint sa destinée et faire ses fonctions dans la vie active, par la double raison, d'abord qu'il ne possède pas le clavier complet des organes nécessaire à l'accomplissement de ces fonctions, en second lieu, que les efforts de ses éléments se trouvent engagés et absorbés au travail intérieur de la construction de ces organes et de leur combinaison synthétique.

On leur fera observer enfin que cet état transitoire ne réalisant encore ni l'être ni sa vie, mais la formation de l'être et sa préparation à la vie, les caractères généraux de cet état diffèrent nécessairement de ceux de l'être accompli et de la vie vivante ; qu'en effet, la vie vivante est lumineuse, externe, active, forte, puissante, une et harmonique, tandis que l'état embryonnaire est nécessairement obscur, interne, passif, faible, dépendant, incohérent et révolutionnaire ; que, conséquemment, c'est une chose éminemment ridicule et d'une simplicité vraiment plaisante que de prétendre obtenir la connaissance des formes ultérieures du progrès, la loi du développement des périodes normales de la vie, par le prolonge-

(1) Voir les numéros des 27 juillet, 3, 10, 17, 24 et 31 août, et 14 septembre, 5, 12 et 26 octobre et 9 novembre.

Le commerce formidable qui échancre les bords du fleuve en aval de la grande cité pour y loger les flottes du monde, n'ose pas s'aventurer jusqu'au milieu de ces horizons paisibles. Les sensations que l'on éprouve à naviguer au-dessous et au-dessus de Londres font un contraste qui ne se rencontre nulle part ailleurs peut-être : à quelques kilomètre de distance, l'usine ardente et nauséabonde, le magasin poudreux font place à la villa tranquille, aux paysages pleins d'air, de calme et de gaieté.

J'allais oublier un détail assez important : partout où les parcs deviennent plus particulièrement jardins, partout où l'on voit des massifs et des bosquets d'arbres rares, à *Kinsington-Garden* et à *James-Park*, par exemple, des étiquettes en fer peint attachées aux troncs, comme nous en voyons à notre jardin des plantes, indiquent le nom du végétal. En se promenant sans but arrêté d'étude botanique, on peut donc satisfaire son désir d'apprendre ou simplement sa curiosité.

En voyant devant le palais de cristal les troupeaux tranquilles dans les vastes prairies d'*Hyde-Park*, et les oiseaux d'eau privés s'ébattre sur la rivière serpentine, j'ai pensé qu'avec un pareil terrain, si largement mesuré et si bien préparé, il eût été facile d'adjoindre à l'exposition des conquêtes de l'homme sur la matière inerte, ses conquêtes non moins intéressantes sur la nature animée. C'est encore là une lacune que les congrès pacifiques de l'industrie auront à combler désormais.

De combien, l'intérêt de cet étalage des richesses de l'humanité ne se serait-il pas augmenté, si chaque peuple y avait pu exposer les animaux dont il s'est fait des auxiliaires, qu'il a arrachés à la vie errante pour les façonner au service de sa volonté.

J'aurais voulu voir là l'éléphant, ce contemporain du mammouth, qui porte les palanquins des indolents habitants du Bengale et dont la trompe puissante empile des madriers de bois de teck dans les chantiers d'Heidérabad. J'aurais voulu y caresser le paisible lama, la vigogne à la laine jaune qui, depuis les siècles où régnaient les Incas, portent les fardeaux des Américains sur les routes suspendues aux côtes froides et escarpées des Cordilières.

Le chameau d'Asie à deux bosses qui porta les moëllons dont on construisit Nivive et Babylone, le dromadaire des caravanes dont le dos simule la tente de l'Arabe, le méhari rapide qui vole sur le sable des déserts, étaient de nobles produits de l'industrie de nos aïeux à montrer à leurs descendants pour exciter en eux le désir de fouiller encore les forêts, d'en arracher et d'amener à eux d'autres insoumis de la création.

On pouvait exposer là toutes les variétés du cheval, depuis le cheval à laine blanche de la Tartarie jusqu'au nedjib pur sang de l'Arabie ; et les ânes de toutes robes, et les moutons aux toisons variées, et les bœufs porteurs, et les bufles de Java, et les innombrables variétés de chiens de chasse ou de garde, depuis celui qui veille sur la tente du nomade jusqu'au courant qui fait sa partie dans le concert d'une meute.

Oui, certes, j'aurais voulu voir ce magnifique annexe à la grande exposition ; il y avait là bien plus de place qu'il n'en fallait pour cette glorification complète du travail des hommes.

Mais si cette idée eût été réalisée, quelle vivante satire ces conquêtes animées, faites avant l'époque historique par nos ancêtres les mieux oubliés, n'aurait-elle pas formulé contre l'incurie des générations nouvelles dans la question du ralliement de nos contemporains, bipèdes et quadrupèdes, errants encore dans les forêts. Hélas ! depuis que le souvenir des traditions se recueille sur le papyrus, le parchemin ou le papier, aucune nouvelle acquisition en ce genre n'a été faite par les hommes, si l'on en excepte quelques sottes espèces, volailles surtout, bonnes seulement à cuire et à consommer.

Et cependant les espèces ne manquaient guère. La mer nous offrait dans la race si sociable des phoques aux innombrables variétés, des auxiliaires de pêche et de sauvetage ; mais nous avons eu la sotte idée de ne voir en eux que de simples barils d'huile. L'air, comme nous l'explique Toussenel, avec tant d'esprit et de science abonde en auxiliaires de chasse que nous aliénons à plaisir et que nous laissons se rebarbariser. Et les onagres, et les zèbres, et les grandes antilopes de l'intérieur de l'Afrique, ne voilà-t-il pas de merveilleuses montures pour nos femmes et nos enfants ?

N'avons nous pas en Asie et dans les grands archipels de la mer des Indes la créature la plus magnifiquement constituée pour entrer en relation avec nous, pour se plier à tous les besoins de la domesticité dans les pays où le soleil fait un bonheur du *far niente* ? Les grandes espèces de la race des singes, le pongo et le chimpanzé, ces êtres si naturellement imitateurs de nos gestes, dont l'intelligence, dit Pallavicini, va jusqu'aux premiers degrés du sentiment, qu'en faisons-nous ?

C'est tout au plus si par ci par là un colon hollandais s'amuse à en façonner quelques individus à lui servir de valets ; à peine entend on parler de quelques expériences extraordinaires faites sur eux par des voyageurs anglais. La seule tentative un peu concluante dans la bonne voie, c'est l'emploi des femelles de cette espèce au tissage des étoffes dans les Indes. Encore n'a-t-on imaginé cela que pour satisfaire un instant la curiosité, sans idée de suivre cet essai réussi, jusqu'à en obtenir des avantages sérieux.

Mais si je continue sur ce ton-là, je vais ranimer les rires pleins de sagacité qui, dans les journaux graves, ont accueilli il y a deux ans les feuilletons de mon *Voyage invraisemblable*, où j'employai comme créatures domestiques les duggongs, les antilopes et les chimpanzés à des usages entièrement inédits. J'y reviendrai cependant, car c'est un de mes thèmes favoris ; mais il faudra faire entrer ces fantaisies plus sérieuses qu'il ne semble, dans un cadre plus large et plus spécialement disposé.

(*La fin prochainement.*)

Antony Méray.

ment pur et simple de la formule qui en régit les périodes antérieures ou de simple formation, — les lois de ces deux ordres de périodes étant précisément en opposition flagrante de caractères aussi bien qu'en pleine divergence de but.

Et maintenant, est il nécessaire d'établir que l'humanité n'en est encore sur cette terre qu'à l'état préparatoire? a-t-elle atteint son unité? n'est-elle plus incohérente avec elle-même, divisée, faible, misérable, dépendante du milieu extérieur? accomplit-elle sa fonction directrice, sa destinée de gouvernement de la création? régit elle son domaine et se l'est-elle partout soumis? Non. L'équilibre et l'harmonie des éléments dans l'unité de la forme organique, le concert des forces dans l'exécution de la fonction, ces deux caractères positifs de l'être accompli lui manquent visiblement encore.

Visiblement, cependant, elle a commencé comme tous les êtres par des germes, les hommes primitifs, bruts et absolument ignorants. Visiblement, ces germes ont tendu partout, selon le degré de leur virtualité propre et les conditions plus ou moins favorables de la matrice (l'état du milieu ambiant), à se réunir, à créer les instruments et les organes, d'abord rudimentaires et ensuite de plus en plus élevés, de la vie générale de l'espèce. Visiblement ces premières ébauches sociales ont procédé, comme tous les embryons, d'organismes inférieurs en organismes supérieurs. Visiblement, ces opérations internes se sont conduites, toujours conformément à la loi des périodes préparatoires, par voies de prépondérances oppressives, de réactions, de révolutions, de luttes incessantes des systèmes élémentaires, qui ne sauraient atteindre et n'atteignent effectivement que dans l'être formé et parfait leur équilibre naturel et harmonique. Visiblement, les caractères de l'état embryonnaire, passivité, faiblesse, ignorance, dépendance, divisions, conflit, etc..., quoique persistant et devant persister avec cet état, ont progressivement décrû d'intensité à mesure que les rapports se sont agrandis, que les formes sociales se sont élevées. Visiblement, les conquêtes industrielles et scientifiques des trois derniers siècles, en fournissant aux peuples civilisés de merveilleux instruments, en émancipant l'esprit humain, en lui livrant la notion positive de sa toute-puissance sur la nature, ont imprimé aux peuples modernes une impulsion décisive vers un ordre social nouveau, libre, harmonique, et bien qu'encore confus dans leurs *idées*, défini pourtant par toutes leurs *aspirations* collectives, comme devant produire la contrepartie catégorique des caractères généraux de nos sociétés lymbiques, antérieures et actuelles. Visiblement enfin, les découvertes étonnantes, transcendantes, qui se succèdent de nos jours avec une accélération si prodigieuse; l'établissement spontané des grandes voies de communications rapides sur terre et sur mer; la multiplication inouïe des relations commerciales, industrielles, scientifiques et littéraires entre les peuples; les innombrables entrecroisements d'intérêts réciproques qui se nouent dans tous les pays; les anastomoses qui se forment journellement entre les nations; et pour couronner le mouvement, l'explosion universelle du socialisme, l'avènement universel des masses subitement électrisées, en toutes contrées civilisées, d'un même sentiment, d'une même volonté, communiant dans la même idée nouvelle et formelle de rénovation radicale et d'union fraternelle de tous les éléments de l'humanité; visiblement, cette conspiration aussi pressante qu'irrésistible de toutes les forces vives du genre humain vers la constitution de son unité collective, révèle un moment extraordinaire et capital dans son histoire.

En présence de cette éclatante série de phénomènes humanitaires si exactement conformes au plan sur lequel travaille universellement la vie dans la nature; en présence de ce plan lui-même, de cette loi qui n'est pas seulement une donnée de l'observation, mais encore un *à priori* de la raison; devant ce témoignage écrasant des aspirations unanimes de l'humanité, des efforts unanimes, non plus simplement instinctifs, mais conscients d'eux-mêmes, réfléchis et passionnés tout à la fois, qu'elle fait partout aujourd'hui pour constituer son unité, réaliser sa forme propre, harmonique, et naître, nous prierons les champions de l'imperfection indéfinie des organismes et de la permanence indéfinie des révolutions dans la forme sociale, c'est-à-dire les champions de l'embryonalisme indéfiniment prolongé, de nous *prouver* que l'humanité fait exception à la loi universelle de la vie, que ses aspirations collectives sont fausses, ses efforts illusoires, qu'enfin, comme ils le proclament dogmatiquement, superbement, infailliblement, sa destinée, à elle et à elle seule, est de ne naître jamais!

S'il leur convient de ne pas lâcher leur thèse risible, libre à eux : il leur est loisible de n'en point démordre. Mais ce que nous ne leur permettrons pas du tout, c'est de la prouver comme ils l'ont prouvée jusqu'ici, en inventant une platitude, une bêtise carrée, et en argumentant comme si cette sottise, qui leur appartient en toute propriété, était la thèse même de leurs adversaires. Où donc, parmi ces béats qui ont la simplicité de croire à l'avènement du *règne de Dieu*, c'est-à-dire à la constitution de l'humanité dans sa forme propre et naturelle, où et quand en ont-ils rencontré un, un seul imaginant qu'une fois cette forme atteinte, le progrès de l'humanité s'arrête, qu'elle s'endort, qu'elle n'a plus rien à découvrir, plus rien à faire?

Quoi! parce que l'être est formé, parce que ses forces élémentaires ne sont plus absorbées au travail interne et préparatoire de sa constitution, divisées et tiraillées dans les révolutions des organismes inférieurs; parce qu'elles ont trouvé leurs proportions et leur équilibre, que la préparation à la vie est achevée; que l'être est né, en état de grandir, de commencer l'exercice de ses fonctions, d'agir dans la société des êtres et des choses, c'est à cause de cela qu'il n'a plus rien à tenter, à faire et à parfaire? Voilà ce que l'on invente et ce qu'ensuite on nous prête afin de se donner un clou où accrocher le magnifique chapelet des lieux communs sur le progrès indéfini, sur le domaine sans bornes des découvertes, sur la perfection sans cesse croissante des œuvres de l'humanité, etc., etc...! Enfonceurs transcendants de portes toutes grandes ouvertes, reconnaîtrez-vous cette fois que vous ne pouvez plus continuer à vous chauffer de ce bois-là; qu'il vous faut trouver d'autres fagots?

Pour terminer, je résume dans toute sa simplicité logique, afin que vous la compreniez vous-mêmes, votre argumentation contre la possibilité de la forme propre de l'humanité. La voici dépouillée de ses plumes:

« Le champ de la nature, de l'espace, du temps, de la » connaissance et de l'action est infini; aucun être fini ne » saurait donc l'embrasser ou l'épuiser. DONC l'humanité » étant un être fini, ne saurait atteindre JAMAIS l'état déterminé, naturel, harmonique, qui est le propre de tous les » êtres finis quand ils sont formés, qui les constitue, les dé» finit et les rend aptes à l'exercice de leurs fonctions dans la » vie générale et infinie. »

Voilà l'argument dans toute sa simplicité. Je crois que cette fois-ci simplicité est bien le mot.

Victor Considerant.

(La suite prochainement.)

On s'est beaucoup préoccupé au commencement de cette semaine d'une allocution adressée par le président de la République aux officiers des régiments nouvellement appelés à faire partie de la garnison de Paris. Cette allocution était ainsi conçue d'après le *Bulletin de Paris* qui l'a publiée le premier :

« Messieurs,

» En recevant les officiers des divers régiments de l'armée qui se succèdent dans la garnison de Paris, je me félicite de les voir animés de cet esprit militaire qui fit notre gloire et qui aujourd'hui fait notre sécurité. Je ne vous parlerai donc ni de vos devoirs ni de la discipline. Vos devoirs, vous les avez toujours remplis avec honneur, soit sur la terre d'Afrique, soit sur le sol de la France, et la discipline vous l'avez toujours maintenue intacte à travers les épreuves les plus difficiles. J'espère que ces épreuves ne reviendront pas; mais si la gravité des circonstances les ramenait et m'obligeait de faire appel à votre dévouement, il ne me faillirait pas, j'en suis sûr, parce que, vous le savez, je ne vous demanderai rien qui ne soit d'accord avec mon droit, avec l'honneur militaire, avec les intérêts de la patrie; parce que j'ai mis à votre tête des hommes qui ont toute ma confiance et qui méritent la vôtre, parce que si jamais le jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme les gouvernements qui m'ont précédé et je ne vous dirais pas : Marchez, je vous suis; mais je vous dirais : Je marche, suivez-moi. » (*Bulletin de Paris.*)

La version publiée quelques heures après par la *Patrie*, différente de la précédente en ce que les mots : *mon droit* sont suivis de ceux-ci : *reconnu par la Constitution*. L'adjonction de ce membre de phrase restrictif avait été obtenue, assure-t-on, par les instances du conseil des ministres, réunis en toute hâte à la nouvelle de cet accès de belliqueuse éloquence.

Allyre Bureau.

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

Si j'évite, comme je l'ai dit, de faire un travail d'ensemble sur les transformations que M. Proudhon veut faire subir arbitrairement à la société, je veux cependant démontrer à mon adversaire que je suis loin de déserter la discussion sur ce projet. Je me fais fort de prouver que l'intelligence collective qui ne peut s'exprimer que par la législation directe, parviendra plus vite à résoudre le problème social que l'intelligence individuelle la plus vaste et la mieux dirigée. Je me fais fort de prouver encore que les projets de réformes de Proudhon, là où ils sont opposés à la législation directe, deviennent *réactionnaires* et *inéxécutables*. Je choisis donc dans la masse des matières la transformation de la justice civile et criminelle.

» Il n'y a, dit M. Proudhon, (1) souvenez-vous en, qu'une seule manière de faire justice : c'est que l'inculpé, ou simplement l'assigné, *la fasse lui-même*. Ou il la fera, lorsque chaque citoyen aura paru au pacte social; lorsque dans cette convention, solennelle, les droits, les obligations et les attributions de chacun auront été définis, les garanties échangées, et la sanction souscrite. Alors la justice, procédant de la liberté, ne sera plus *vengeance*, elle sera *réparation*. Comme entre la loi de la société et la volonté de l'individu il n'existera plus d'opposition, la récrimination lui sera fermée, il n'aura de refuge que l'aveu. »

» Alors aussi l'instruction des procès se réduisant à une simple convocation de témoins, entre le plaignant et l'accusé, entre le plaideur et sa partie il ne sera besoin d'autre intermédiaire que les amis dont ils invoqueront l'arbitrage. Dès lors, en effet, que, suivant le principe démocratique, le juge doit être l'élu du justiciable, l'Etat se trouve exclu des jugements comme des duels; le droit de justice rendu à tout le monde, est la meilleur garantie des jugements. »

» *L'abolition complète, immédiate, sans transition ni substitution aucune, des cours et tribunaux*, est une des premières nécessités de la révolution. Quelque délai que l'on prenne pour les autres réformes...... Dans tous les cas, la suppression des autorités judiciaires ne peut souffrir d'ajournement...»

» Du reste, la voie est tracée : Les tribunaux de commerce, les conseils de prud'hommes, les constitutions d'arbitres et les nominations d'experts si fréquemment ordonnées par les tribunaux, sont autant de pas déjà faits vers la démocratisation de la justice. Pour mener le mouvement à fin, *il suffit d'un décret* (de l'Assemlée législative!!) donnant autorisation d'informer et jugement exécutoire à tous arbitrages, constitués à la demande de parties quelconques. »

D'abord n'est-ce pas folie de dire que dans le procès civil les plaideurs, par la constitution d'arbitres, se jugent eux-même? On ne pourrait, certes, pas soutenir que la partie qui succombe, a voulu se condamner elle-même, surtout si le bon droit est de son côté. La tyrannie du jugement, l'autorité du juge, la possibilité de l'erreur, l'application de la force dans l'exécution du jugement restent. Vous n'avez fait qu'un misérable jeu de mots. Mais peut-on espérer du moins avec quelque apparence de raison que les arbitres librements nommés offriront aux plaideurs une plus grande sûreté de justice que les tribunaux institués par la société? Je le conteste. La corruption les entamerait bien plus facilement, surtout dans les affaires importantes, et la garantie de l'impunité, acquise aux arbitres ne manquerait évidemment pas de faire bientôt de l'intégrité une exception, de la prévarication la règle. Mais les tribunaux de commerce? dira M. Proudhon.

Les tribunaux de commerce ne sont nullement des tribunaux d'arbitres, puisque le justiciable ne désigne aucunement son juge qui a été tout simplement installé par l'élection. Or, l'élection appliquée à nos tribunaux civils et criminels serait-elle une constitution d'arbitres pour les parties? c'est ce que personne ne voudra admettre.

D'un autre côté, et ceci est le point important, ceci renverse d'un seul trait tout le raisonnement de mon adversaire, — la société a-t-elle le droit, l'obligation, de s'immiscer dans les procès civils et de présider, pour ainsi dire à la distribution

(1) Page 300.

ÉTUDES HISTORIQUES.

BONIFACIO

OU LA CORSE DU MOYEN AGE.

Suite de V

LES COMTES ULTRAMONTAINS, LA MAHONA GÉNOISE ET LES ROIS D'ARAGON.

(1367—1453).

Vincentello d'Istria fut en Corse le champion le plus remarquable de la cause Aragonaise; ce fut lui aussi qui se trouva le plus près de la voir triompher. Exilé volontaire à seize ans, il était allé trouver dans les guerres de la Péninsule espagnole, puis dans le commandement de quelques galères siciliennes, cette éducation militaire qui pouvait seule, en un temps et en un pays barbares, donner à un homme le pouvoir et le droit de commander à ses compatriotes. Habile autant que brave, il n'échoua que devant une tâche impossible, — et en compagnie d'un illustre monarque, qui n'avait point dédaigné de venir l'aider en personne à chasser les Genois de son pays.

C'était en 1420. Pour la seconde fois le comte Vincentello possédait l'île à peu près toute entière. Il avait fait preuve d'une cruelle énergie en punissant quelques seigneurs d'au delà des monts, membres de sa famille, race envieuse et désordonné qu'aucun sentiment supérieur ne rallia jamais à ses chefs. Quant aux caporaux cis-montains, l'exemple de Gênes lui avait appris qu'on pouvait, au moins pour quelque temps, se les attacher par le salaire; c'était par eux qu'il gouvernait les communes. Bastia lui avait ouvert sa petite citadelle. Le Cap lui était soumis, Calvi, prise d'assaut, subissait une garnison espagnole. Alphonse V, roi de Sicile et d'Aragon, venait de traverser l'île du nord au midi, salué comme suzerain par la foule empressée des seigneurs, caporaux et évêques. Bonifaccio seule, si éloignée pourtant de la côte ligurienne, s'obstinait à vivre encore sous la bannière Génoise; — mais Alphonse avait donné rendez-vous sous ses murs à une flotte formidable, et il venait en compléter l'investissement par le côté de la montagne.

Je vous ai dit que le petit port de Bonifacio me semblait le Gibraltar de la Corse; voilà pour sa position géographique sur le détroit qui met trois lieues seulement entr'elle et la Sardaigne. Mais ce qu'un crayon d'artiste pourrait seul vous rendre, c'est la sauvage originalité de cette position comme paysage aussi bien que comme place de guerre, — c'est cette physionomie de sentinelle perdue du moyen-âge, à laquelle ni le temps ni les révolutions humaines n'ont presque rien pu changer jusqu'à nous.

Bonifacio est assise sur une haute, longue et étroite falaise dont les escarpements, plus haut que les mâts des plus hauts navires, sont presque partout taillés à pic, quelque fois même en surplomb. Et cette petite presqu'île étrange, parallèle à la direction générale du rivage dont un port étroit mais profond la sépare, ne tient au massif de la Corse que par un isthme au relief fortement déprimé, tellement étroit lui même qu'il pourrait bien, un jour, s'affaiser sur sa base et disparaître sous les flots qui le rongent.

Jamais bicoque n'avait été mieux défendue par la nature contre toute tentative d'escalade, mais aussi plus exposée à périr de famine. C'est ce que comprit Alphonse en 1420, après quelques tentatives meurtrières. Il résolut d'en passer par un blocus méthodique, enrichi de ce que nous pourrions appeler aujourd'hui un bombardement continu. Pour cela, il déploya toute sa collection d'engins de siége, tant sur les ponts de ses galères embossées que sur les plateaux faisant face à la petite presqu'île; — comptant bien que les effets réunis de ces machines puissantes, des conseils de la faim et de quelques intelligences dans la place ne tarderaient guères à lui en faire abaisser les ponts-levis.

Mais il se trompait, ce jeune et savant bombardeur, qui devait en d'autres lieux se faire nommer Alphonse le Magnanime. Il comptait sans l'indomptable courage qu'allait inspirer à la petite colonie Genoise sa haine héréditaire pour toute perspective de domination espagnole. Durant cinq mois, — cinq mois terribles, — manquant d'eau, de vivres, d'armes, d'abris, de secours, de nouvelles, isolés et comme abandonnés de tout le reste de la terre, les petits caboteurs et bourgeois Bonifaciens allaient braver tous les genres de morts, supporter presque sans faiblir tous les genres de souffrances. Leurs femmes, surtout, allaient pratiquer un héroïsme poussé jusqu'au délire, et tout ce que l'antiquité a pu raconter à la fois de beau et de grotesque (1) sur quelques uns de ses siéges célèbres, un chroniqueur insulaire allait pouvoir le redire sur une pauvre petite cité obcure de la pointe méridionale de Corse.

Pierre Cyrnée, — brave clerc du 15e siècle, — nous a laissé une relation très étendue de ce siége si mémorable pour son pays bien aimé: sa prolixe abondance latine est souvent fatiguante, et l'on peut lui reprocher plus d'un écart d'exagération ou de crédulité puériles. Mais il m'intéresse par sa naïveté même, par sa vive sympathie pour les courageuses victimes, et par plus d'un trait de couleur locale d'une exactitude surprenante.

Peut-être aussi les amateurs d'histoire militaire ne le consulteraient-ils pas sans profit pour cette période de transition confuse, imparfaitement connue, pendant laquelle on continuait à employer une partie des anciens attirails de siége concurremment avec les premières inventions pyrobalistique de notre artillerie moderne. Sans préjudice des antiques et solennelles tours de bois, et des colossales catapultes lançant leurs quartiers de rocs en paraboles désastreuses, Pierre Cyrnée nous signale les canons et grosses bombardes à feu que les artilleurs du roi Alphonse avaient mis en batterie devant Bonifacio. Il a soin de mentionner de même, entr'autres innovations infernales, le tir de projectiles incendiaires remplis d'une mixture sulfureuse, destinés à porter le feu aux habitations qu'elles pénètrent en même temps qu'à asphyxier ceux qui s'y trouvent. Enfin, à propos du tir des archers, — et comme témoignage authentique sur la plus ancienne apparition des armes à feu portatives, — vient une description de ces petites « bombardes à main appelés escopette (sclopetum), espèce de canne métallique creuse qui, par le jet d'un gland de plomb (glan de plumbo) vivement chassé par l'explosion de la flamme, pouvait transpercer un homme revêtu de son armure. » C'était en se penchant sur les tours en charpente et sur les hunes des mâts de leurs navires que les soldats espagnols parvenaient à fusiller l'assiégé sur ses propres remparts.

(1) Je ne crois pas que l'antiquité ait fourni l'exemple de ce trait ci : un jour, pour narguer le roi Alphonse et lui montrer comment ils bravaient la famine, les assiégés lui envoyèrent un fromage frais, *fait du lait de leurs femmes*, « caseus récens ex mulierum lacte coagulatus. »

équitable des biens de ce monde ? Celui qui voudrait le nier, nierait du même coup le bon droit de la révolution, car la révolution ne se fait-elle pas justement au nom de la société contre l'intérêt particulier et en vue d'arriver à une distribution plus rationelle des biens terrestres ? Aussi est-ce la révolution elle-même qui a aboli la justice patrimoniale, qui tend à abolir cette justice là où elle existe encore, pour la remplapar *l'intervention de la société*. Ceci est sans réplique : *ou reconnaissance du droit de la société, d'examiner les titres de possession de chacun sans exception, ou condamnation catégorique sans appel, de la révolution* qui repose toute entière sur le principe que M. Proudhon nie si imprudemment, pour se contredire ensuite, selon son habitude à chaque page de son livre. Ne veut il pas transformer par la société la propriété territoriale, la propriété des bâtiments, des rentes, toute la propriété sans exception ? Ne veut-il pas consacrer ou dissoudre par la société ses compagnies ouvrières ? Et la société n'est elle pas évidemment dans cette voie, lorsqu'elle déclare, par exemple que tel testament est nul parcequ'il a recours aux substitutions abolies par elle ? lorsqu'elle prononce la réscision d'une vente pour cause de lésion ?

Transformons donc la justice civile, mais ne commettons pas la stupidité, l'inconséquence révolutionnaire, de l'enlever à qui elle appartient de droit tant qu'elle existe, pour en faire un terrible instrument d'oppression et de brigandage dans les mains de l'individu, portant le titre d'arbitre. Restons au contraire dans la logique révolutionnaire qui nous prescrit, de remettre la justice de la société, comme je l'ai déjà proposé dans ce travail, à *toute la société, au peuple législateur et juge.*

Par rapport à la justice criminelle, il est plus difficile, de justifier la société, et c'est évidemment ce côté de la question qui a fait trébucher mon adversaire. La justice criminelle ne contrôle pas, comme la justice civile, la destination des biens, des choses ; elle dispose souverainement de l'individu, qui ne relève que de lui-même. La société n'a ni le droit de punir, ni celui de venger, mais seulement celui de se protéger elle-même, de mettre les coupables dans l'impuissance de lui nuire. Mais est-ce à dire qu'il faille approuver le moyen proposé par Proudhon, pour arriver à ce but ? le criminel condamné par des arbitres, l'innocent condamné injustement, ont-ils été moins jugés, moins sacrifiés que l'homme condamné par le tribunal correctionnel ou le jury ? ont-ils eu seulement des chances de rencontrer plus d'équité chez leur juges ? En vérité, on a honte de relever de pareilles billevesées ! Plus éclairé et plus conséquent que Proudhon, le peuple auquel je veux restituer la justice criminelle, trouvera facilement moyen, d'accorder le *principe* avec le *fait*. Pour le prouver, je citerai le procédé que le peuple d'Athènes devait à la *législation directe* et qui sans contredit est bien supérieur à tout ce qui a été rêvé sous ce rapport par nos savans depuis vingt siècles.

« Tu as commis un crime, » disait ce peuple spirituel et éclairé à l'accusé comme au condamné. « Je n'ai pas le droit de te punir, car ce serait commettre à mon tour un crime contre ta personne. Mais j'ai *le droit*, *le devoir*, de me protéger contre toi, ce qui n'est possible qu'en te mettant en prison ou t'expulsant de mon sein. Fais ton choix, accusé ou coupable ! décide toi d'aller en prison ou pars d'Athènes. » Eh bien ! veut on savoir de quelle manière cette justice digne et sévèrement logique a été expliquée par nos flambeaux, nos intelligences d'élite. » Le Peuple d'Athènes, nous disent ces dignes et bonnes gens avec l'assurance parfaite de la sottise, « le peuple d'Athènes était tellement vain qu'il jugeait la peine de vivre loin de sa ville, aussi dure que l'emprisonnement et la peine de mort. » Et ils savent pourtant qu'ils parlent d'un peuple de navigateurs, qui avait à ses portes Corinthe, Thèbes, et l'Asie-Mineure ! Oh, les flambeaux ! les flambeaux !!.

M. Rittinghausen.

Elections de la Seine.

Le comité électoral des commerçants présidé par M. Cressé-Spinelli, l'association démocratique des Amis de la Constitution et le comité des typographes ont publié des avis déclarant qu'à leurs yeux l'abstention était un devoir pour tous les républicains.

L'ancien comité des délégués démocrates-socialistes a tenté deux fois de se réunir ; mais la présence du commissaire de police a déterminé ses membres à se séparer sans avoir pris aucune délibération.

Le *Moniteur du soir*, après avoir publié un article où il conseillait l'abstention, s'est rallié à la candidature de M. de Thorigny, mise en avant par la *Patrie*.

L'Union Electorale, présidée par M. Tarbé des Sablons, a couvert les murs de Paris de grandes affiches jaunes qui provoquent des souscriptions et une élection préparatoire.

Les candidats dont on s'occupe sont MM. de Thorigny, général de Feuchères, Eck, fondeur, Marbeau, général Bandon, Persil, Guilhem, etc., etc. — Allyre Bureau.

Revue parlementaire.

LA LOI DU 31 MAI.

Le rapport de M. Daru sur le projet du gouvernement a été lu dans la séance de mardi. Il conclut, comme on devait nécessairement s'y attendre d'après la composition de la commission, au rejet pur et simple du projet du gouvernement. Il insiste sur la nécessité de conserver intact le principe de la loi du 31 mai, sauf à introduire dans cette loi les modifications dont l'expérience a indiqué la nécessité. Le principal argument produit dans le rapport et sur lequel on revient trois ou quatre fois, est fondé sur cette *haute* considération que la majorité ne doit point céder à la menace de guerre civile dont on prétend que la loi du 31 mai deviendra le prétexte. « La loi du 31 mai, dit le rapport, est restée à nos yeux ce qu'elle était il y a deux ans. Elle a été alors, et elle est encore aujourd'hui, tout à la fois un acte politique et la consécration d'un principe éminemment juste... L'assemblée a voulu faire en 1850, et a fait réellement une loi morale... La loi du 31 mai est une des plus précieuses garanties de la cause de l'ordre. » Pour la commission dont M. Daru est l'organe, le suffrage *illimité* qu'avait proclamé la dictature accidentelle de février est une monstruosité, et *ce qui le prouve*, c'est que les républiques italiennes du moyen-âge, les républiques commerçantes de l'Allemagne, la république anglaise du dernier siècle, n'ont jamais été aussi loin. M. Daru reproche au suffrage universel de créer des électeurs sans foyers, que l'on peut, dans quelques circonstances, transporter en masse sur certains points. Il oublie que ce procédé, à l'usage des anciens candidats de l'électorat censitaire, facilement praticable quand il s'agissait de fausser la majorité dans des colléges composés de quelques centaines d'électeurs, devient inabordable, impossible, lorsqu'il s'agit d'influer sur des nombres rarement inférieurs et souvent supérieurs à 100,000. M. Daru affirme que que la loi du 31 mai « n'a voulu *assurément* exclure personne, » car, dit-il, les indignes et les dégradés ne sont pas exclus, ils se retranchent eux-mêmes. D'où il résulte de deux choses l'une, ou que l'on compte en France 3 millions et demi de dégradés et d'indignes, ou que les auteurs de la loi ont pris des dispositions bien maladroites, eu égard au but qu'ils se proposaient.

Mais il est inutile de citer et de discuter plus long-temps les arguments du rapport qui accuse chez ceux dont il traduit la pensée le parti formellement pris de persévérer dans la politique funeste dont la loi du 31 mai est le triste drapeau. La discussion a été fixée au jeudi suivant.

Une seule séance a suffi pour discuter et rejeter le projet du gouvernement.

M. Larochejaquelein est monté le premier à la tribune, mais uniquement pour préparer le discours que devait prononcer M. de Vatimesnil au nom de la majorité. M. de Larochejaquelein désire que l'on fasse un retour plus ou moins marqué vers le suffrage universel ; peu lui importe que ce retour soit provoqué par le président ou par l'initiative parlementaire ; pourvu qu'on rende le vote à ses paysans de la Vendée, il sera content. Il a entendu dire que la majorité était on ne peut mieux disposée à modifier la loi du 31 mai dans ce sens, et comme il ne veut pas s'exposer à combattre des hommes qui sont du même avis que lui, il attendra que la majorité ait fait connaître ses intentions. M. de Vatimesnil monte alors à la tribune ; il se livre à une longue dissertation pour prouver que l'assemblée avait eu le droit de faire la loi du 31 mai, que le *principe* du domicile étant la seule garantie dont la Constitution n'avait pas interdit l'usage, on avait dû, au nom du salut public, recourir à ce principe, etc. etc. Quant aux modifications dont la loi du 31 mai est susceptible, l'orateur est prêt à les accorder ; mais une occasion toute naturelle se présente pour les introduire, c'est la loi d'organisation municipale et départementale qui va être incessamment discutée. Qu'à propos de cette loi on discute à fond la question de l'électorat, dont les conditions doivent être les mêmes dans les différentes sphères, rien de mieux, mais la majorité ne peut pas accepter le débat sur un terrain qui exclut le principe même de la loi qui depuis 18 mois lui sert de drapeau. Pour que cette grave question soit tranchée le plus tôt possible, M. Vatimesnil propose même de détacher de la loi départementale et communale le titre des élections des conseils municipaux qui renferme le titre de la confection des listes, et d'en faire l'objet d'une délibération spéciale dans le plus bref délai. M. Vatimesnil désire ardemment la conservation de l'accord entre les deux pouvoirs ; mais pour que cet accord puisse subsister, il ne faut pas qu'un des deux pouvoirs soit annulé, et l'abandon de la loi du 31 mai serait un suicide pour le pouvoir législatif.

M. de Thorigny, ministre de l'intérieur, a essayé de répondre à M. de Vatimesnil ; mais il a fait une rude expérience de l'intolérance des *modérés* de la droite envers les ministres qui ne consentent pas à se faire les organes de leurs passions et de leurs colères. M. le ministre de l'intérieur n'avait ni l'autorité ni la décision nécessaires pour tenir tête à cet orage. Lorsqu'il se plaignait d'être interrompu à chaque instant, M. Oudinot, qui sans doute se considère comme un grand orateur, lui a crié : « Parlez mieux ! » — M. de Thorigny a terminé en déclarant que le premier acte à faire dans la voie de l'accord entre les deux pouvoirs, c'était de ne pas traiter la proposition du gouvernement avec un dédain pareil pareil à celui dont la commission propose d'user à son égard.

La droite, impatiente d'en finir, crie déjà : aux voix ! Cependant, après un quart d'heure d'interruption, elle consent à écouter M. Michel (de Bourges) qui, d'après une décision prise dans la réunion Lemardelay, doit seul porter la parole au nom de l'opposition républicaine. M. Michel (de Bourges) débute ainsi :

« Vous cherchez à mettre en harmonie les grands pouvoirs de l'Etat ; c'est bien. Nous voulons mettre en harmonie les grandes lois de l'Etat, les lois avec la Constitution. »

Il aurait désiré que la question restât à cette hauteur de principe, mais le discours de M. de Vatimesnil a abaissé le débat. Néanmoins, M. Michel (de Bourges), de qui on attendait une protestation calme, digne, mais ferme, au nom des principes républicains, est entré dans la discussion détaillée des arguments produits par M. Vatimesnil. Son discours, très étendu, est un morceau remarquable de dialectique, et eût pu avoir une grande influence dans le débat s'il eût été prononcé devant des consciences libres et dégagées de tout esprit de parti. Mais ce n'était point le cas d'employer l'éloquence persuasive ; et d'après le compte-rendu que les différents journaux républicains avaient donné de la réunion où M. Michel (de Bourges) avait été choisi pour porter la parole au nom de la gauche, il ne semble pas que cet orateur ait répondu précisément au mandat dont il était chargé. Il ne ressort point de son discours la déclaration nette de principes de laquelle devait ressortir pour l'opposition parlementaire une attitude correspondante à la dignité froide et calme de l'attitude gardée par le peuple lui-même depuis la promulgation de la loi du 31 mai.

Cependant, sur la fin de son improvisation, M. Michel (de Bourges), sortant de la discussion de détail, a rendu au débat un peu de son élévation. Après avoir parlé en homme de bien, en citoyen qui aime son pays et l'humanité, des chances de guerre civile dont tout le monde reconnaît que la loi du 31 mai est grosse, l'orateur a terminé ainsi, en s'adressant à la majorité :

« Vous dites : Je ne veux rien voir ; vous m'avez blessé, je ne veux rien voir. (A gauche. Très bien ! très bien !)

» Vous ne voulez rien voir ! Eh bien, 1852 approche, les électeurs se présentent, ils ont la constitution d'une main et ils voient devant eux l'urne ouverte. Ils veulent entrer, ils demandent asile dans ce sanctuaire où la loi va se faire indirectement, et ils viennent avec quoi ? avec nos discours ? Non ! vous n'en tiendrez pas de compte. Avec la pensée de la portion du peuple qui a protesté par l'abstention ? Non, vous méprisez cela. Mais ils viennent avec le message du président à la main, et ils disent : Nous voulons voter.

» Messieurs, Bacon a prévu le cas : « Il y a des cas, dit-il, où les citoyens étant partagés en deux camps, on ne sait plus de quel côté sont les factions. » Il ne suffit pas de s'occuper de soi en ce moment. Si je disais que vous courez le moindre danger, vous vous moqueriez de moi.

» Il s'agit du pays, il s'agit de la paix : je ne parle pas pour nous, je parle pour le dehors. Je vous prie de considérer ceci attentivement, sans passion.

» Admettez-vous enfin qu'après la gloire de bien faire, il y a encore une gloire, celle de reconnaître qu'on a mal fait, qu'on s'est trompé ? Admettez-vous cela ? Oui. Et vous ne l'admettez pas pour une question comme celle-ci ? Comme hommes, vous me direz tous oui, et voici qu'unis par l'esprit de parti, dans le bon sens du mot, pour l'honneur du parti, pour ne pas se séparer les uns des autres, pour que les soldats suivent les chefs jusqu'au bout, voilà que vous ne voulez plus accepter ce principe ! Ah ! je vous comprendrais s'il y avait quelque chose d'essentiel ; mais vous dites vous-mêmes que vous voulez modifier la loi !... De sorte que cet électeur dont je parlais, après s'être défendu avec toutes les armes que vous savez, ces armes pacifiques, ces armes morales, vient avec vos propres discours, et dit aux gardes nationales : Je suis citoyen comme vous ; vous

---

Pierre n'était pas encore né au temps de ce siége fameux ; mais il en tenait les détails de son ayeul. Celui ci avait été alors assez heureux pour donner azile au passage à quelques aventureux Bonifaciens, échappés comme par miracle aux vedettes de l'impitoyable assiégeant et chargés par leur ville aux abois d'aller implorer les secours de Gênes. Les récits du foyer de la famille ont laissé leurs impressions toutes vivantes dans l'âme du patriotique écrivain. C'est presqu'avec l'émotion d'un témoin oculaire qu'il peint les longues angoises des assiégés, — véritables corses à ses yeux, quoique d'origine Génoise. C'est presqu'aussi avec une maligne complaisance d'artiste qu'il conduit lentement son lecteur à travers toutes les péripéties d'une délivrance si impatiemment désirée. (1)

Le doge de Gênes, Thomas Frégose, homme vigilant, Fulgosus impiger, » n'avait pas attendu qu'on implorât son secours pour armer sept gros navires destinés à sauver la pauvre colonie fidèle Son propre frère devait les commander. Mais les embarras financiers de la République avaient retardé le départ jusqu'aux mauvaises mers de l'équinoxe de septembre. Grâce à une infernale série de vents contraires, force avait été de passer octobre, puis novembre, puis la plus grande partie de décembre avant de sortir du port de Gênes ; — et le siége de Bonifacio avait commencé avec les Ides d'août !

Et puis, sept vaisseaux seulement, pour délivrer une place assiégée par plus de cinquante navires ou galères trirêmes ! Tel avait été le cri des Bonifaciens fugitifs parvenus à grand'peine au but de leur voyage ; — mais la république obérée ne pouvait mettre à la mer un bâtiment de plus.

Enfin la *tramontane* souffle, on part, on arrive, trois vaisseaux se dévouent pour attirer sur eux tous les coups de l'ennemi, pendant que les autres tenteront de ravitailler la place. Un bon coup de vent, une manœuvre habile, un brûlot, vingt petits prodiges d'audace et de ruse font réussir ce projet téméraire, Alphonse, furieux devant Bonifacio folle de joie, apprend à la fois que Calvi vient de massacrer sa garnison espagnole et que les corses orientaux lui refusent tout tribut. A bout de patience, il appareille aux nones de janvier 1421 pour l'Italie méridionale, — où l'attirent les perspectives d'une fortune plus belle. Futur héritier de la voluptueuse Jeanne de Naples, il lui faut éloigner de sa cour les prétendants provençaux et lorrains de l'ancienne maison d'Anjou. C'est à Naples que la providence des rois lui destine un long règne, une cour savante, fastueuse, — et ce surnom de *magnanime* auquel n'auraient jamais souscrit, pour leur compte, les pauvres Bonifaciens si rudement éprouvés.

Quant à Vincentello d'Istria, — qu'Alphonse, en le quittant, décorait du titre pompeux de *vice-roi* de Corse, — l'indépendance de Calvi et de Bonifacio ne l'empêchèrent pas de donner encore à son pays plusieurs années d'une administration sage et respectée. Mais en son pays, plus qu'ailleurs, l'exercice prolongé du pouvoir a ses écueils, ses influences funestes. Un jour, il se trouva que quelques légèretés de grand seigneur lui avaient aliéné la faveur populaire, et une vieille inimitié de famille, trop bien servie par une trahison peut-être, les lui fit expier cruellement. Prisonnier d'un de ses frères, il était amené par mer à Bastia sur un de ses propres navires, lorsqu'un pirate Génois s'emparant de lui pour son compte le conduisit à Gênes ; où il fut condamné et exécuté comme rebelle, — dans cette même année 1435 où la mort de Jeanne de Naples ouvrait un nouvel avenir à son royal suzerain.

Ainsi mourut, à un siècle de distance et à peu près comme son ancêtre Giudice de Cinanca, celui des descendants de ce héros qui se montra le moins indigne de sa mémoire glorieuse. — Sa chûte fut accompagnée et suivie d'un inexprimable désordre, au sein duquel les Montalti et les Frégosi de Gênes, tour à tour maîtres ou favoris du gouvernement de la métropole, travaillèrent tour à tour à se procurer la Corse comme domaine de famille, suivant l'exemple de la Mahona défunte et avec des succès tout aussi contestés. Il y a là pour près de vingt ans de sanglant, honteux et indescriptible conflit de petites ambitions locales, au milieu duquel je cherche en vain à un seul nom remarquable, un seul fait digne de vous être raconté.

C'est d'abord un baron du Cap, qui bouleverse la Corse cismontaine en compagnie de deux prélats révoltés, non sans trouver aussi des auxiliaires parmi les seigneurs ultramontains de la famille du baron. C'est un Giudice d'Istria, neveu de Vincentello, qui obtient du roi de Sicile l'héritage de son oncle, en attendant qu'il passe à la solde de Gênes, pendant que son cousin Paul, petit-fils du premier comte Henri de la Rocca, se fait adjuger ce même héritage par un simulacre d'élection nationale. Ce sont deux ou trois personnages de la branche de Léca, dont l'un a pour principal titre à la renommée le nombre prodigieux de ses enfants naturels, « il en possède vingt-deux du sexe mâle, plus deux fils légitimes, dit la chronique, sans compter les filles dont le chiffre ne devait pas être moins élevé. » L'adultère n'est, du reste, qu'un péché mignon pour ces amis de la propriété et de la famille : ici c'est un fils qui emprisonne ou trahit son père ; là c'est un frère qui brûle ou ensevelit son frère sous les décombres de son château, à moins qu'il ne préfère le livrer vif au gouverneur de Gênes.... Ce sont les caporaux, autres hobereaux turbulents et avides, qui partagent leurs faveurs entre tous ces partis acharnés trahissant hier celui qu'ils embrassaient la veille ; recevant aujourd'hui du roi espagnol un ridicule parchemin de noblesse pour aller demain promettre foi et hommage au premier aventurier ligurien qui voudra les payer...

Enfin, pour compléter la scène, ce sont deux évêques cismontains et leurs bâtards qui imaginent de reconquérir la Corse au gouvernement direct du Saint-Siége, qui appellent et reçoivent pour cela une petite armée d'invasion romaine avec laquelle ils proclament au milieu du chaos le pape Eugène IV souverain seigneur de l'île toute entière ; — et cet intermède pon-

---

(1) « Petrus Cyrneus », c'est-à-dire, *Pierre-le-corse*, (la Corse s'appelait Cyrnos chez les anciens,) tel est le nom que Pierre Felice ou Felge se donne à lui-même dans sa chronique *de rebus corsicis*. Il était né en 1447 sur la terre des Communes, non loin d'Aléria, et prêtre du diocèse de cette antique cité ; c'est lui qui s'est chargé de nous apprendre cela, ainsi que beaucoup d'autres choses sur son existence personnelle ; car il mêle sa propre biographie au récit des évènements de son temps. Il écrivit son ouvrage à Venise, où l'avait conduit un sort peu prospère, et où je remarque qu'il exerce longtemps la profession toute nouvelle de correcteur d'imprimerie (trente ans, tout au plus, après la découverte de l'alsacien Guttemberg.) Quant à son manuscrit sur la Corse, sa patrie, il serait trop long de dire comment il arriva à Paris vers 1539. Après avoir dormi pendant près de deux cents ans à la bibliothèque royale, il en sortit par ordre de Louis XV, pour être donné au célèbre Muratori, qui le publia pour la première fois dans son vaste recueil intitulé *rerum italiarum scriptores*. — Pierre Cyrnée laisse infiniment à désirer comme historien. Mais il y a chez lui une naïveté et même une sensibilité de cœur qui font quelque fois supporter volontiers son latin de sacristie.

n'imaginant pas seulement qu'une machine gouvernementale composée de privilégiés (fussé-je législateur, si vous voulez), pourrait aussi peu donner à la société une organisation démocratique qu'une machine à carder et à déchirer la laine ne donnera des tissus. En un mot, elle maintenait le coche politique, croyant faire merveille, en abattant les rossinantes les plus détraquées, c'est-à-dire les pairs de France, et en prenant les autres haridelles dans le haras du suffrage universel, au lieu de les acquérir dans celui du cens électoral.

Comment se fait-il que M. Proudhon, qui autrefois partageait mon opinion sur cette matière, qui a eu l'occasion, comme tout le monde, de puiser une terrible leçon dans les événements de 1848 ; — comment se fait-il que M. Proudhon qui veut « transformer toute la propriété, toute la grande industrie, qui veut opérer la liquidation de la société entière, » croie pouvoir arriver à ce but *par le système représentatif?*

Il est juste pourtant de dire ici, et avant d'aller plus loin, qu'ignorant la science des agents et des effets, M. Proudhon nous fait cette singulière confidence : «.... De quelle manière cela se fera, je ne le saurais prévoir, attendu que nous en sommes parfaitement les maîtres et que sur ce point notre libre arbitre est juge en dernier ressort (1). »

Non, monsieur Proudhon, le peuple le plus puissant n'est pas assez fort pour faire donner à une chose ce qu'elle ne peut pas donner.

Après avoir jeté cette remarque qui, si elle était prise au le sérieux, démoraliserait toute la démocratie militante, mon adversaire déroule le tableau de ses réformes sociales, en s'arrêtant au moyen d'exécution suivant (2) :

« Je suppose, » dit-il, « qu'en 1852 le peuple, convoqué pour élire ses représentans, avant d'aller aux urnes se consulte lui-même ; qu'il rédige, comme en 89, le cahier de ses vœux et charge ses mandataires d'en procurer l'exécution ; qu'il leur dise : Je veux la révolution pacifique ; mais je la veux prompte, décisive, complète. Je veux qu'à ce régime d'oppression et de misère succède un régime de bien-être et de liberté ; qu'à une constitution de pouvoirs politiques soit substituée une organisation des forces économiques ; que l'homme et le citoyen, au lieu de tenir à la société par un lien de subordination et d'obéissance, ne soit lié que par son libre contrat.

Je veux enfin qu'à la réalisation de mes désirs, vous fassiez servir les institutions mêmes que je vous charge d'abolir et *les principes de droit* que vous aurez à compléter, de telle sorte que la société nouvelle apparaisse comme le développement spontané, naturel et nécessaire de l'ancienne, et que la révolution, tout en abrogeant le vieil ordre de choses, en soit cependant le progrès. »

Et comme pour ne laisser aucun doute sur sa conviction, que l'assemblée exécutera à la lettre les recommandations du peuple, M. Proudhon ajoute un peu plus tard : « Car pourquoi ne me servirais-je pas, pour changer les choses, des choses mêmes (3) ? »

Pourquoi ? Mais je vous l'ai dit dix fois dans ce travail ! Pourquoi ? Mais vous n'avez donc tiré aucun enseignement de la révolution de Février ! Le peuple, en 1848, n'a-t-il pas chargé ses représentants de l'exécution de choses plus faciles à opérer que votre liquidation sociale ; ses représentants, à commencer par M. Denjoy et à finir par MM. Rouher et de Montalembert, n'ont-ils pas fait cent promesses les unes plus exagérées que les autres, et cependant, qu'en est-il advenu ? On s'est moqué et des prescriptions de la nation et des promesses données ; on a fait taire le peuple, comme les représentants de 1852 le feraient taire encore une fois si l'on suivait votre avis.

Dans les paroles de M. Proudhon nous trouvons encore quelque chose de plus utile à la discussion. « Le peuple rédigera, dit-il, le cahier de ses vœux. Il se consultera lui-même avant d'aller aux urnes. » Il peut donc discuter et prendre des résolutions ? Mais c'est la législation directe par le peuple ; car pourquoi envoyer des représentants à Paris, si ces représentants ne doivent que lire le cahier des vœux du peuple ? Pourquoi s'exposer au péril de voir arracher les feuillets au lieu de les entendre lire ? Direz-vous qu'un département pourra discuter ses intérêts et qu'un pays entier ne le pourra pas ? Mais ce serait absurde ! Direz-vous encore qu'il est sousentendu que vos cahiers seraient rédigés par quelques meneurs ? Ce serait criminel, ou plutôt ce serait une folie. Des meneurs pour liquider la société et transformer la propriété, vous n'y pensez pas ! Donc, encore une fois, si le peuple entier peut discuter et prendre des résolutions, comme vous le croyez, pourquoi n'admettez-vous pas la législation directe par le peuple, qui ne vous demande pas autre chose ? N'avez-vous pas dit vous-même, page 162 : « Allons, soyons de bonne foi : le suffrage universel, *le mandat impératif, la responsabilité des représentants*, le système *capacitaire* enfin, tout cela est enfantillage. Je ne leur confierais point mon travail, mon repos, ma fortune ; je ne risquerais pas un cheveu de ma tête pour les défendre. »

N'avez-vous pas écrit encore, page 149 :

« L'expérience montre, en effet, que partout et toujours le gouvernement, *quelque populaire* qu'il ait été à son origine, s'est rangé du côté de la classe la plus éclairée et la plus riche ; contre la plus pauvre et la plus nombreuse ; qu'après s'être montré quelque temps libéral, il est devenu peu à peu exceptionnel, exclusif ; enfin, qu'au lieu de soutenir la liberté et l'égalité entre tous, il a travaillé obstinément à les détruire en vertu de son inclination naturelle au privilége. »

Assez de ces citations contradictoires, que nous pourrions multiplier outre mesure. Quelle est enfin votre véritable opinion ?

Ou vous croyez sincèrement que par le gouvernement représentatif on peut arriver aux réformes que vous proposez et que je ne veux pas juger ici, et dans ce cas vous n'aviez pas le droit d'attaquer ce système gouvernemental ; vous nous donnez l'exemple de la plus déplorable versatilité ; vous n'avez plus droit à notre attention.

Ou enfin vous avez voulu, comme le prétendent beaucoup de vos amis, dépister la police et les tribunaux ; vous ne pensez nullement à introduire vos réformes par l'assemblée nationale ; vous espérez enfin dans une nouvelle révolution. Dans ce cas, vous avez eu le tort de dire ce que vous ne pensez pas et m'obliger à vous faire cette simple question : *Qui se chargera d'exécuter vos réformes*, que je suppose pour un instant parfaitement raisonnables ? Sera-ce une *dictature*, la *vôtre*, par exemple ? — Non, car vous combattez la dictature autant que *moi*. Ce sera donc le peuple sans doute ? — Oui. — Fort bien ; mais comment le peuple connaîtra-t-il vos idées ? Par la *lecture ?* Mon Dieu ! il faudrait mille ans. Par la *discussion ?* — Oui. — Il faut donc *l'organiser* et diviser le peuple en *sections* ; car vous ne voulez, je pense, exclure personne de cet enseignement de la science sociale. Il faut laisser discuter également d'autres idées que les vôtres, puisque vous n'êtes pas l'homme du privilége. Quand vous aurez enfin pour vos idées la *majorité*, vous procéderez à leur exécution, ou attendrez-vous jusqu'à ce que vous ayez pour vous *l'unanimité ?* — Non, elle est impossible ; d'ailleurs, les majorités ne sont pas patientes quand elles ont faim et qu'elles voient le moyen de bien dîner. — Auriez-vous peut-être l'intention de tenter un coup de main avec une petite minorité qui aurait adopté vos idées ? Ce serait justifier tous les essais analogues des partisans de Louis Blanc, de Cabet, de Fourier, de Pierre Leroux, de tout le monde enfin. Ce serait une course au clocher socialiste qui ne ferait que les affaires de la réaction. Considerant a prouvé cela, il y a un an déjà, dans sa brochure intitulée *la Solution ou le gouvernement direct du Peuple.*

Tournez dans le cercle tant que vous voudrez, vous ne trouverez que cette issue : *Discussion devant le peuple entier divisé en sections* et exécution de toute idée qui aura pour elle soit l'unanimité, soit à défaut de l'unanimité la *majorité*. Et cette issue, c'est la législation directe par le peuple telle que je la propose. Vous voyez qu'elle est partout ; elle vous tient de tous côtés ; vous vous êtes trop avancé pour pouvoir lui échapper. Adoptez donc la législation directe ou souscrivez votre condamnation comme logicien et comme démocrate-socialiste. Il n'y a pas de terme moyen pour vous.

Le prisonnier de Sainte-Pélagie oppose à la législation directe une théorie du contrat social qu'il résume de la manière suivante :

« Le contrat social doit être librement débattu, individuellement consenti, signé *manu propria* par tous ceux qui y participent. — Si la discussion était empêchée, tronquée, escamotée ; si le consentement était surpris ; si la signature était donnée en blanc, de confiance, sans lecture des articles et explication préalable ; ou si même, comme le serment militaire, elle était préjugée et forcée : le contrat social ne serait plus alors qu'une conspiration contre la liberté et le bien-être des individus les plus ignorants, plus faibles et les plus nombreux, une spoliation systématique, contre laquelle tout moyen de résistance et même de représailles pourrait devenir un droit et un devoir. Ajoutons que le contrat social, dont il est ici question, n'a rien de commun avec le contrat de société, par lequel, ainsi que nous l'avons démontré dans une précédente étude, le contractant aliène une partie de sa liberté et se soumet à une solidarité gênante, souvent périlleuse, dans l'espoir plus ou moins fondé d'un bénéfice. Le contrat social est de l'essence du contrat commutatif : non seulement il laisse le contractant libre, il ajoute à sa liberté ; non seulement il lui laisse l'intégralité de ses biens, il ajoute à sa propriété ; il ne prescrit rien à son travail, il ne porte que sur ses échanges : toutes choses qui ne se rencontrent point dans le contrat de société, qui même y répugnent. »

Ce contrat social, comment M. Proudhon le réalisera-t-il ? Sera-t-il adopté après discussion par tout le peuple et à *l'unanimité des voix ?* Utopie ! Mon adversaire prétendra-t-il que ce contrat social n'est exécutable qu'après les réformes proposées ; *qu'il consiste dans ces réformes mêmes*, ce qui n'est nullement prouvé ? Dans ce cas, le contrat social commencerait par se nier lui-même ; car, tout en soutenant, par exemple, qu'il *ajoute* à la propriété, il l'attaquerait par les décrets que propose Proudhon ; d'ailleurs nous retomberions dans la question déjà traitée plus haut, et je demanderais : *Qui introduira ces réformes ?* Hélas ! le grand logicien de la démocratie ne peut plus bouger sans s'enferrer.

Répondrai-je maintenant par quelques mots à la critique que M. Proudhon a faite de la législation directe ? Ses objections ont été déjà réfutées toutes, sans exception, dans le cours de ce travail ; elles ont été réfutées en partie par Proudhon lui-même dans l'ouvrage qui les a formulées.

Commençons par la boutade que je trouve, il est vrai, dans le chapitre sur le suffrage universel, mais qui, dans la pensée de l'auteur, doit être également et principalement appliqué à la législation directe, puisque mon nom a été mis en jeu :

« Ni M. Ritinghausen..., ni M. Ledru-Rollin..., ni M. Louis Blanc.., ni M. de Girardin,., aucun de ces hommes, les plus avancés de l'époque, ne sait ce qu'il convient de faire pour la garantie du travail, la juste mesure de la propriété, la bonne foi du commerce, la moralité de la concurrence, la fécondité du crédit, l'égalité de l'impôt, etc., ou si quelqu'un d'eux le sait, il ne l'ose dire.

» Et dix millions de citoyens qui n'ont pas, comme ces penseurs de profession, étudié, analysé dans leurs éléments, rapporté à leurs causes, développé dans leur conséquences, comparé dans leurs affinités les principes de l'organisation sociale ; *dix millions de pauvres d'esprit qui ont juré par toutes les idoles, qui ont applaudi à tous les programmes, qui ont été dupes de toutes les intrigues*, ces dix millions, rédigeant leurs cahiers et nommant *ad hoc* leurs mandataires, résoudront sans faillir le problème de la Révolution ! Oh ! messieurs, vous ne le pensez point, vous ne l'espérez pas. »

C'est ainsi que M. Proudhon juge le peuple quand je fais, *moi*, un appel à celui-ci. S'adresse-t-il au contraire, *lui*, au peuple, il le métamorphose complètement.

« Je serai bref, » dit il page 146, « je sais que pour exposer, dans les formes, et avec tous les développements utiles, une question aussi grave (gouvernement ou non-gouvernement), il y faudrait des volumes. *Mais l'esprit du peuple est prompt au temps où nous sommes ; il comprend tout, devine tout, sait tout. Son expérience quotidienne, sa spontanéité intuitive lui tenant lieu de dialectique et d'érudition, il saisit en quelques pages ce qui, il n'y a pas plus de quatre ans, eût exigé pour des publicistes de profession un in-folio.* »

En vérité, c'est drôle ! très drôle ! M. Proudhon. Je ne trouve que cette expression fort vulgaire et peu académique pour bien rendre ce que je pense de cette contradiction.

M. Ritinghausen.

(1) *Idée générale de la Révolution*, page 195.

(2) Même ouvrage, page 196.

(3) Même ouvrage, page 202.

Revue parlementaire.

La proposition des questeurs.

La proposition des questeurs a provoqué, lundi, une discussion tumultueuse qui s'est prolongée jusqu'à 8 heures du soir. Le fond du débat était celui-ci : Le pouvoir exécutif et la majorité parlementaire se disputaient le bénéfice de cette obéissance passive dont la théorie récemment rappelée dans une circulaire du nouveau ministre de la guerre entraîne pour tout militaire l'obligation d'exécuter, quels qu'ils soient, les ordres de son supérieur hiérarchique, la responsabilité ne devant incomber qu'à l'auteur de l'ordre primitif. On comprend qu'avec la libre disposition de 500 000 hommes fortement imbus de cette théorie, un pouvoir exécutif mal intentionné puisse aller très loin ; et comme d'après l'interprétation qu'il donne à la constitution, le chef du pouvoir exécutif dispose de toute la force publique, avec la seule restriction, assez puérile, de ne pouvoir la commander en personne, on peut se demander où serait la sanction de la responsabilité que lui ferait encourir tel ou tel acte illégal ou inconstitutionnel, un 18 brumaire par exemple. C'est sous la préoccupation, feinte ou réelle, du danger qu'une semblable théorie tient suspendue sur la tête de la représentation nationale, que les questeurs ont présenté leur proposition.

La situation de la gauche était assez embarrassante, et elle s'est traduite au surplus par une assez grande perplexité. Les républicains ont toujours soutenu le principe de la prépondérance de l'assemblée législative en qui réside la souveraineté tout entière, le pouvoir exécutif n'étant que le bras chargé d'exécuter les volontés de la tête. La gauche avait même vu repousser par la majorité lorsque celle-ci vivait en bonne intelligence avec le pouvoir exécutif, une proposition émanée d'un de ses membres et analogue à celle des questeurs. La gauche donc, en votant contre cette proposition, complétait l'intervertissement de rôles entamé par la majorité. Elle répondait à une manœuvre par une autre manœuvre, et au lieu de considérer la proposition en elle-même, elle recherchait les motifs qui avaient pu inspirer cette proposition.

La situation, dirons-nous, était doublement embarrassante. En votant contre, la gauche abandonnait le principe invoqué par elle à plus d'une reprise et dont elle ne cesse pas de reconnaître la légitimité ; en votant pour, elle mettait entre les mains de la majorité une arme terrible et dont on pouvait craindre, vu ses sentiments biens connus, qu'elle ne se servît contre les institutions républicaines elles-mêmes.

Du moment qu'on se décidait à user de tactique, il s'agissait donc de déterminer lequel des deux adversaires on avait le plus d'intérêt à affaiblir. Le résultat de cet examen paraît avoir été en faveur du pouvoir exécutif que l'on a considéré comme moins redoutable que la majorité réactionnaire. Le danger d'une convention monarchique a semblé plus grand que la tentative d'un retour au consulat ou à l'Empire. Pour notre part, nous avouons que nous n'aurions pas donné le choix pour une épingle, et, dans l'état actuel de l'opinion publique, ni l'une ni l'autre tentative ne nous paraissent susceptibles d'entraîner un péril bien sérieux sinon pour le parti qui en serait l'auteur. Pour établir quelque chose qui ait plusieurs heures de durée au moyen d'un coup de ce genre, il faut une base plus large et plus solide que celles dont peuvent disposer l'Élysée ou la droite de l'Assemblée. Dans ce combat que se livraient des prétentions également hostiles à la démocratie, la conduite qui nous eût semblé la plus logique et la plus sage de la part des démocrates c'était l'abstention, et si nous sommes bien informés, c'est à ce parti que s'étaient d'abord arrêté le plus grand nombre des membres de l'opposition. Toutefois, comme nous ne sommes pas dans le secret de tous les documents plus ou moins mystérieux qui peuvent influer sur la détermination d'un représentant dans une question aussi délicate, aussi complexe, environnée de circonstances aussi obscures, et grosse d'éventualités si diverses, nous nous garderons bien d'exprimer le moindre blâme contre l'immense majorité de l'opposition qui a cru devoir voter dans le sens de l'Élysée après avoir été révoltée par les théories émises à la tribune par M. le général de Saint-Arnaud, de même que nous respecterons le vote consciencieux des quelques républicains qui, comme MM. Charras, Tamisier, etc, etc., se sont associés à M. Vitet après avoir bondi sous l'apostrophe lancée par l'imprudent rapporteur contre la gauche républicaine et *son peuple.*

Rien ne marque mieux la consciencieuse perplexité des républicains, dans cette question, que les oscillations éprouvées et loyalement manifestées par M. Charras. Après avoir lu le rapport de la commission, M. Charras était décidé à voter contre la proposition. Mais ce rapport était suivi d'une lettre des ministres qui l'ont déterminé à voter pour ; il arrive à la séance dans cette disposition et il parle dans ce sens ; mais, un instant après, il entend M. Vitet, rapporteur, appuyer la proposition par des arguments de telle nature qu'il revient à son ancienne détermination. Il votera contre. Mais voilà que sur la fin de la séance M. le général Saint Arnaud nie de la façon la plus catégorique le droit de réquisition directe pour l'Assemblée, et annonce qu'il a, provisoirement, fait enlever de toutes les casernes le décret du 11 mai 1848, affiché sous le ministère de M. Odilon Barrot. Oh ! alors, la résolution de M. Charras est prise : il votera pour, et comme le scrutin a lieu sans qu'aucun défenseur de la proposition n'ait de nouveau repris la parole, M. Charras vote en effet pour.

Les membres de l'opposition qui, en très grand nombre, avons-nous dit, se sont fait, pour le vote, les alliés momentanés de l'Élysée, ont naturellement senti la nécessité d'expliquer le motif de cette attitude. MM. Crémieux et Michel de Bourges se sont chargés de ce soin.

« Non, a dit M. Michel (de Bourges), ce n'est pas une question de principe, ce n'est pas même une question de fait. Comprenez-vous le danger de cette assemblée, danger qui vous est attesté par je ne sais quelle réunion nocturne... Comment ! l'Assemblée était en danger, et votre rapporteur, votre savant rapporteur, a fait un rapport de vingt pages sur la question de droit ! Quand une assemblée est en danger, elle le proclame, elle se lève et elle avise au danger.

» Vous dites qu'il y a eu un danger, vous avez parlé de péril ; je prie votre rapporteur de venir à cette tribune et de le signaler.

» Il s'agit de périls théoriques. Savez-vous quand vous les avez découverts ? Vous les avez découverts le 4 novembre, lorsqu'on a proposé de retirer la loi du 31 mai. Voilà le péril : le péril, c'est que la monarchie est menacée, c'est que la République commence à être inaugurée : Voilà le péril !

» Vous avez peur de Napoléon Bonaparte, et vous voulez nous sauver par l'armée ! L'armée est à vous, et je vous défie, quoique vous fassiez, si le pouvoir militaire tombait dans vos mains, de faire un choix qui fasse qu'aucun soldat vienne ici pour vous contre le peuple.

» Non, il n'y a pas de danger, et je me permets d'ajouter que s'il y avait un danger, il y a ici une sentinelle invisible qui vous garde ; cette sentinelle, je n'ai pas besoin de la nommer, c'est le peuple. »

C'est alors que le rapporteur, M. Vitet, est venu imprudemment déclarer que le péril, aux yeux de la majorité, était dans l'alliance intime de l'Élysée et de l'opposition ; que le peuple sur lequel M. Michel (de Bourges) faisait reposer la sécurité de l'assemblée, il l'appelait, lui, l'insurrection. A ce moment, l'op-

position tout entière se rangeait contre la proposition. La clôture venait d'être prononcée. M. Thiers voit le danger, et se fiant à son habileté, il tente de ranimer la discussion en venant, dit-il, apporter une explication. Mais c'est en vain que M. Thiers se fait, pour la première fois, le défenseur des principes et qu'il montre les serres de l'aigle impériale étendues sur le pouvoir parlementaire. M. Thiers, interrompu à chaque instant, est contraint de descendre de la tribune en jetant une phrase d'adieu funèbre au gouvernement représentatif.

Après une réplique du ministre de la guerre, M. Jules Favre vient déclarer qu'aux yeux de tous les représentants républicains, le droit de réquisition directe appartient à l'assemblée, quelles que puissent être les prétentions du pouvoir exécutif, et quelle que soit d'ailleurs l'issue du vote sur la proposition qui, à ce point de vue, est inutile. « De deux choses l'une, a dit en terminant M. Jules Favre, ou vous croyez que le pouvoir exécutif conspire, accusez le; ou vous feignez de croire qu'il conspire, et c'est que vous conspirez vous-même contre la République, et voilà pourquoi je ne vote pas avec vous. »

Enfin, pour dernier incident de cette séance agitée, M. le ministre de la guerre, interpellé par le général Bedeau, confesse que le décret du 11 mai 1848 « tombé en désuétude » a été enlevé du petit nombre de casernes où il était encore affiché. Oh! alors un tumulte inexprimable éclate dans l'Assemblée. — « Déposez un acte d'accusation, crie l'un, la gauche l'appuiera. » — « Je demande la mise en accusation, crie M. Charras. » — « La question n'est pas changée, disent d'autres membres de la gauche; nous n'avons pas besoin de décréter un appel aux soldats; ils sont avec nous. » — La tribune est assiégée de représentants qui essaient en vain de se faire entendre. Enfin le calme renaît; les urnes du scrutin peuvent circuler, et le dépouillement donne : 708 votants; 300 pour la prise en considération; 408 contre. L'Elysée triomphe. La vieille majorité est battue. Des applaudissements éclatent sur quelques bancs de la gauche, et quelques voix du même côté s'écrient : « Ne vous pressez pas tant! ce n'est pas une victoire pour nous! » — Allyre Bureau.

LA LOI ÉLECTORALE COMMUNALE.

On se rappelle que parmi les motifs mis en avant au nom de la majorité pour repousser le projet de loi électorale émané de l'initiative du pouvoir exécutif, se trouvait celui-ci produit à la tribune par M. de Vatimesnil : Nous avons une occasion toute naturelle d'introduire dans la loi du 31 mai toutes les modifications nécessaires, en discutant le titre des élections de la loi d'administration départementale et municipale. Comme complément de son vote négatif, la majorité fit en effet mettre à l'ordre du jour le titre des élections municipales; et pour mieux caractériser encore son intention la majorité décida que toutes les propositions relatives à la loi électorale seraient renvoyées à la commission de la loi municipale. Il ressortait clairement de tout cela que c'était la loi électorale politique qui allait se discuter sous prétexte de loi d'électorat communal. L'opposition ne pouvait pas accepter cette équivoque, et après avoir vainement demandé que l'on abordât franchement la loi de l'électorat politique, sans recourir à un subterfuge qui rendait la sincérité des votes impossible, l'opposition a décidé qu'elle s'abstiendrait de prendre part au vote de la question ainsi posée ou plutôt ainsi dissimulée.

La discussion a occupé toute la semaine.

Mardi, les votants au nombre de 490 ont décidé à la majorité de 322 contre 168 la création dans chaque commune d'un registre matricule de tous les habitants. La création de ce registre dont l'initiative remonte à l'ancienne Constituante, a été vivement combattue par plusieurs orateurs, et notamment par M. Léon Faucher, qui n'ont invoqué d'autre argument que celui de l'impossibilité. Les avantages de ce registre ont été éloquemment développés par M. Odilon Barrot qui a beaucoup insisté sur la nécessité de constituer fortement la commune; « la famille communale, la première de tous les éléments de la société. » Les difficultés que l'on a rencontrées jusqu'à présent, dit M. Odilon Barrot, tiennent à ce que, depuis l'an 8, époque où disparurent les registres créés par la Constituante; jusqu'à nos jours il ne s'est pas trouvé de gouvernement qui ait attaché une grande importance à organiser à constituer puissamment les communes. « Des velléités se sont produites, dit-il, dans quelques lois, mais ces velléités ont été presque abandonnées. Ah! si vous n'avez que ces velléités-là, si vous n'êtes pas résolus à constituer sérieusement et fortement la commune n'entre pas dans cette voie. Laissez les choses dans l'état où elles sont. »

Dans la séance de mercredi, on a discuté la question capitale du domicile.

La commission a imaginé de créer deux genres de domiciles, l'un qu'elle appelle domicile d'origine, l'autre qu'elle appelle domicile d'adoption. Aces deux domiciles il faudra ajouter le domicile déterminé par les lois civiles générales; et si, comme cela est probable, on modifie quelque peu pour l'électoral politique, les conditions de domicile de l'électorat municipal, nos lois seront émaillées de quatre sortes de domiciles. En vérité c'est à n'y pas croire! et il y a des gens qui persistent à regarder les assemblées de délégués comme plus capables de faire des lois claires que le peuple délibérant directement dans les comices!

La commission accepte six mois de résidence pour le domicile d'origine qui s'entendra du lieu de naissance ou du lieu où l'on aura satisfait au recrutement; mais elle maintient le terme de 3 ans de la loi du 31 mai, pour le domicile d'adoption; c'est-à-dire qu'à un moment où tout le mouvement économique tend à supprimer le temps et l'espace par la locomotion, lorsque l'industrie sollicitée par les inspirations de plus en plus impérieuses des masses, réalise les moyens à l'aide desquels la population entière de la France, de l'Europe, et bientôt du monde entier, va se fondre dans une magnifique unité, la politique vient jeter ses entraves à ce mouvement irrésistible, et accorde une espèce de prime à ceux qui s'attacheront au sol natal comme l'huître à son banc. On met en suspicion tous ceux qui changent de domicile, et l'on émet des aphorismes comme celui-ci, sorti de la bouche de M. de Vatimesnil : « Le citoyen sédentaire, c'est le citoyen respectable, celui qui offre des garanties. »

MM. Monnet, de la Rochejaquelin et Victor Lefranc ont demandé que la durée du stage imposé pour le domicile d'élection fut réduit à un an; d'autres ont proposé deux ans. Le scrutin sur le terme d'un an a donné pour résultat: 559 votants; 258 voix pour et 301 contre. Un certain nombre de représentants qui s'étaient abstenus la veille n'ont pas résisté à la tentation de renverser la disposition capitale de la loi du 31 mai, les trois ans de domicile. Il est clair que si tout le monde avait voté le terme d'un an était adopté.—

Dans la séance du lendemain, la commission craignant de se faire battre sur le terme de deux ans, a pris le parti de l'adopter spontanément. M. de Larcy est venu annoncer cette conversion en termes assez embarrassés. — La commission qui poursuit sa tâche avec une entière abnégation, et qui n'a d'autre but que le bien du pays et la dignité de cette assemblée a dû prendre en considération la minorité imposante qui s'était prononcée hier pour le délai d'une année.... Plusieurs membres ont fait remarquer que, par la nature des preuves exigées, un domicile de deux années équivalait à trois,.... de même que le domicile de trois années équivalait à quatre. Bref, la commission propose de réduire à deux années le domicile des Français qui ne sont pas nés ou qui n'ont pas satisfait à la loi du recrutement dans la commune.

A l'annonce de cette concession, M. Léon Faucher bondit sur son siége. « Il restait un dernier lien, s'écrie-t-il, qui rattachait encore ce projet à la loi du 31 mai, qui en était comme le débris, comme le vestige. C'était la durée du domicile d'adoption portée à trois ans. On nous propose aujourd'hui, tardivement et à l'improviste, de renoncer encore à cette garantie. Je déclare moi, que s'il en est ainsi, il n'y a plus de loi du 31 mai. » — *de profundis.* — « A ce dernier amendement que je considère comme le signal de la débandade donné à la majorité, je réponds : Non, je n'irai pas jusque là. »

Au milieu de son oraison funèbre, M. Léon Faucher avait dit que le terme de deux ans était une transaction dont M. Michel (de Bourges) lui-même s'était contenté au sein de la commission. M. Michel (de Bourges) a donné à cette affirmation le plus complet démenti, et ce démenti a été confirmé par M. de Lamoricière, président de la commission.

MM. de Larochejacquelein et Morin (de la Drôme) proposent 18 mois. M. de Larochejaquelein se révolte contre une loi qui lui enlève, à lui principal propriétaire de sa commune, le droit d'électorat communal. « Je resterai à la tribune, s'écrie-t-il, jusqu'à ce qu'un des membres de la commission m'ait donné un moyen d'être électeur dans ma commune. »

Le terme de deux ans a été adopté par 344 voix sur 562 votants.

Une assez longue discussion s'est encore engagée sur les moyens de constatation du domicile. MM. Valette, Failly et de Larochejaquelein ont vainement combattu les dispositions si favorables à l'arbitraire empruntées à la loi du 31 mai, et soutenues par la commission. 363 voix contre 206 ont repoussé l'amendement de M. Failly.

Le lendemain vendredi, la commission a continué le cours de ses victoires. Elle a fait prévaloir contre MM. Bouhier de l'Ecluse, Raudot et Valette, pour la constatation du domicile d'adoption, toutes les preuves exigées par la loi du 31 mai. Elle n'a pas même voulu accepter le livret d'ouvrier comme pièce justificative du domicile. On n'en est pas à savoir que les dispositions électorales de la loi du 31 mai sont principalement dirigées contre les ouvriers.

M. P. Leroux a développé, au milieu de l'hilarité générale, un amendement tendant à conférer l'électorat communal aux femmes. On sait notre opinion à cet égard, et nous n'avons pas besoin de dire ce qui l'emporte à nos yeux du prétendu ridicule de la proposition ou de la niaiserie des rires qu'elle a provoqués.

Au commencement de cette séance, M. de Thorigny a déposé un projet de loi relatif à un nouvel ajournement des élections partielles départementales et communales jusqu'après l'achèvement de la loi. Cela pourra être long. Le délai, qui avait été fixé le 17 juin dernier, expirait le 1er décembre.

Dans la séance de samedi l'Assemblée a décidé, par 441 voix contre 229, qu'elle passerait à la troisième lecture sur la loi des élections communales.

Le projet de loi sur la responsabilité des dépositaires de l'autorité publique, adopté par le conseil d'Etat, a été déposé à l'assemblée, qui aura à l'examiner dans ses bureaux.

Entre autres cas d'accusation contre le président posés par ce projet se trouve celui-ci : « S'il se rend coupable de provocation à la violation de l'art. 45 de la constitution. »

Le projet, divisé en huit titres, comprend 35 articles.

Ce projet de loi a été examiné samedi dans les bureaux qui ont nommé pour commissaires MM. Michel (de Bourges), Pascal Duprat, Creton, Béchard, Crémieux, Berryer, Janvier, Monet, E. Arago, Dufaure, Combarel de Leyval, J. de Lasteyrie, Dufraisse Marc, de Laboulie, Pradié.

Allyre Bureau.

L'ÉLECTION DE PARIS.

M. de Thorigny a écrit à la *Patrie* une lettre dans laquelle il refuse la candidature pour l'élection qui doit avoir lieu le 30 courant. Au surplus, on ne se douterait guère, à voir la physionomie de Paris et des journaux, que nous sommes au cœur d'une période électorale et à 8 jours seulement d'un élection. Le mot d'ordre est si bien donné par les circonstances mêmes, qu'il serait surabondant de prêcher l'abstention.

Cependant l'*Union électorale*, présidée par M. Tarbé des Sablons, vient d'adresser aux électeurs une circulaire destinée à provoquer un scrutin préparatoire, dimanche prochain 23 novembre.

« Le parti socialiste, est-il dit dans cette circulaire, a reçu publiquement la consigne de s'abstenir à l'élection prochaine.

» Tous les électeurs amis de l'ordre comprendront la nécessité de prendre part à cette élection, car les socialistes ne manqueraient pas de compter parmi leurs adhérents tous ceux qui s'abstiendraient. »

Les candidats proposés par l'union électorale sont MM. Devinck, Marbeau et le général Bougenel. — Allyre Bureau.

Revue de l'Extérieur.

ALLEMAGNE. — Le roi de Hanovre est mort le 18 novembre. Il était né en 1771. Son fils Alexandre-Charles-Ernest-Auguste, né en 1819, qui lui succède, est aveugle. Des arrangements ont été pris en 1841 pour que, nonobstant cette infirmité, ce prince pût régner sans l'assistance d'une régence.

ITALIE. — Eugène Lucchini et Giuseppe Antollini, accusés du meurtre de l'archiprêtre Legni, ont été décapités le 28 octobre, d'après la sentence prononcée par les juges des Etats romains. L'*Italia del popolo* dit à ce propos : « Les deux victimes sont innocentes, nous pouvons le jurer devant Dieu ; car beaucoup de lettres qui méritent toute créance et grand nombre de témoins prouvent que lorsque Lucchini et Antollini entrèrent dans la chambre, le prêtre était déjà mort. »

AMÉRIQUE DU SUD. — Des lettres de Buenos-Ayres, en date du 12 septembre, et reçues à New-York, annoncent qu'Oribe a adressé une seconde requête aux amiraux anglais et français pour les prier de le retirer avec ses troupes de la position désespérée où il se trouve. On ajoute qu'il désire vendre ses biens et se retirer en Europe.

ÉGYPTE. — Le chemin de fer d'Alexandrie au Caire est en voie d'exécution. Le consentement du divan a été apporté à Alexandrie par le paquebot autrichien du 4 novembre. Déjà les ingénieurs anglais, sûrs de leur fait, avaient mis la main à l'œuvre. Les fonctionnaires égyptiens ont reçu des instructions très précises sur le concours énergique qu'ils doivent prêter à l'exécution des travaux qui doivent être conduits avec la plus grande activité.

Allyre Bureau.

NOUVELLES DIVERSES.

Le président de la République doit distribuer dimanche 23 à midi, dans le salon carré du Musée du Louvre, les décorations destinées à récompenser les exposants de Londres.

— M. Sallandrouze, commissaire général du gouvernement français près l'exposition de Londres, a reçu de la reine de Portugal une lettre qui lui annonce sa nomination de commandeur de l'ordre royal et *militaire* du Christ.

— La Cour de Cassation a statué cette semaine sur le pourvoi des condamnés de Lyon. Cette affaire a occupé les deux séances du 15 et du 17 novembre. La cour, conformément aux conclusions de Mr Plougoulm, avocat général, et après un délibéré qui a duré près de quatre heures, a rejeté le pourvoi de tous les condamnés.

— Louis Kossuth a quitté l'Angleterre le 20. Il s'est embarqué à Cowes sur le *Humboldt*, qui a mis immédiatement à la voile pour New-Yorck.

— Un effroyable sinistre a eu lieu dans les eaux des îles d'Hyères, la nuit du 15 au 16 novembre. Le bâtiment à vapeur la *Ville de Grasse* a été abordé par le travers et coupé en deux par la *Ville de Marseille*. La plupart des passagers du navire perdu, qui n'a pas tardé à sombrer, dormaient paisiblement dans leurs cabines. Le capitaine de la *Ville de Marseille* a déployé le plus grand zèle et la plus grande activité au sauvetage des naufragés, malgré les avaries graves reçues par son propre navire. Beaucoup ont pu être sauvés, mais on ignore encore combien de personnes ont péri dans cette catastrophe.

Variétés.

Etudes sur l'Education.

L'ECOLE NORMALE MATERNELLE.

Liberté, Association, Unité

Il est entendu que nous cherchons, de bonne foi, les meilleurs moyens de propager l'instruction et de perfectionner l'éducation publique.

Nous voulons la liberté d'enseignement; nous voulons la constitution de toutes choses dans la liberté. Nous n'aimons rien hors de la liberté.

Mais nous ajoutons, avec Fourier, que la liberté doit s'ordonner, s'organiser, sous peine de n'enfanter que l'anarchie et l'impuissance, de ne produire que le chaos et zéro....

Il faut que l'homme libre s'associe pour toutes ses activités à son semblable, et vive dans l'unité, sinon il se paralyse et il se perd.

Nous avons vu comment M. de Girardin avait conçu nettement, dans son excellent livre, les avantages de l'unité d'action. Nous allons, au point de vue pratique, entrant dans la simplicité des choses, prouver qu'on ne peut rien faire, pour le bien de l'enfance, sans l'association, sans l'unité.

Je suppose qu'il n'y a plus de Pouvoir, plus de Constitution, plus de lois, plus d'arrêtés, de réglements. Toutes les tables de pierre sont rejetées, toutes les paperasses sont au feu et au vent. L'éversion radicale de la vieille autorité est accomplie. Les départements sont libres, les arrondissements sont libres, les communes sont libres, les familles libres, les individus libres. Nous voici qui respirons tous, soi-disant dans la liberté des enfants de Dieu. Chacun fait ce qu'il veut, comme il veut.

Je ne peux pas pousser plus loin l'hypothèse.

Plaçons-nous maintenant dans la Commune, que M. de Girardin, M. O. Barrot et les Légitimistes, s'accordant avec Fourier, déclarent être l'alvéole sociale, la pierre fondamentale de l'Etat. Nous n'y trouvons plus ni inspecteur, ni comité local, ni instituteur officiel, ni institutrice à diplôme, ni salle d'asile; plus rien.... Table rase, et place nette!

Voici les mères avec *leurs enfants sur les bras.*

Qui est-ce qui va s'occuper de l'éducation de la basse enfance?

— Les mères, nous dit la *Presse*.

— Les mères!... qu'enseigneront-elles quand elles ne savent rien de rien, quand toutes sont absolument inhabiles à transmettre aucune sorte de connaissance. Eussent elles la science élémentaire, eussent-elles l'aptitude à instruire, elles resteraient encore impuissantes, *faute de temps*.

Dans l'état présent des choses, il n'y a pas une mère ouvrière ou paysanne qui ne dise tous les jours : « Ah! qui pourrait donc me soulager un peu de mon petit? » Et, en effet, les femmes du pauvre peuple sont tellement absorbées par les travaux de l'atelier et des champs, et du linge et de la marmite, qu'elles ne suffisent plus même aux soins matériels qu'exige l'enfance, même aux nécessités grossières et indispensables.

Je sais bien que la *Presse*, influencée apparemment par M. Proudhon, veut que la femme, désormais, renonce absolument à tout travail extérieur et productif, pour se vouer exclusivement aux besognes de l'éducation ménagère et du pot au feu. Mais ce n'est là qu'un idéal social; (et Dieu veuille que la pauvre humanité ne soit pas destinée à passer par cette nouvelle erreur, à faire encore une pareille école!) Les habitudes, les mœurs, les nécessités actuelles repoussent dans l'avenir, n'admettent point pour le moment présent ce plaisant idéal. Et en attendant, il faut bien pourvoir à l'éducation première, et trouver un meilleur agent que la mère, rustique, ignorante, incapable.

C'était en considérant, d'une vue claire, l'état réel des choses, que M. de Girardin disait en 1842 :

« L'apathie et l'avarice des parents, l'indifférence et la parcimonie des conseillers municipaux sont de graves obstacles à la diffusion des lumières.... *L'ignorance met la liberté en péril*.... L'ignorance générale perpétue la centralisation administrative *et la rend nécessaire*... La décentralisation est impossible, *faute d'une hiérarchie des intelligences*.... Toute attaque prématurée contre la centralisation sera vaine ou dangereuse. »

(*De l'Instruction publique*; p. 4-25, *passim.*)

De notre côté, c'est par ces mots, si bien exprimés, que nous disions à l'*Univers* : « N'achevez pas d'éteindre la mèche qui fume encore, jusqu'à ce que vous ayez fait triompher la justice de Dieu. » (1) Et pourtant l'*Univers* a, derrière lui, une armée cléricale bien organisée, toute prête à occuper le terrain dès qu'il sera libre. Mais où est, pour la *Presse*, l'armée nouvelle?... Voit-on que, depuis dix ans, l'apathie et la parcimonie aient diminué sensiblement? L'ignorance est-elle assez dissipée pour que les communes se suffisent à elles-mêmes?

M. de Girardin disait (page 7) : « Un homme qui sait lire et écrire quelque peu est encore, dans les communes, un être privilégié. » Admettons que, depuis 1842, grâce à la loi de 1833 et surtout aux efforts des Sœurs religieuses, une génération nouvelle de jeunes mères s'est élevée, qui sait lire, écrire et compter. Toujours est-il qu'elle ne sait que cela, et que les grand'mères, éducatrices spéciales de la première en-

(1) Saint Math. XII-18.

fance, ne savent généralement rien du tout...

Or, nous avons vu, par l'admirable tableau de lord Brougham (1), combien est vaste le champ de l'instruction première; certes, la petite réserve de connaissances scholaires de nos campagnardes est insuffisante pour ensemencer ce domaine presque sans bornes.

Et encore, lord Brougham n'observe le problème qu'au point de vue purement intellectuel. L'enfant, insatiablement curieux de tout connaître, est, de plus, tourmenté d'un besoin insatiable d'agir, d'un besoin insatiable d'aimer. L'éducation, embrassée dans son ensemble, doit satisfaire et équilibrer à la fois ces trois activités : aimer, agir, connaître; l'éducation, c'est l'initiation à la vie complète; l'éducation, c'est le développement intégral et harmonique de toutes les forces physiques, intellectuelles, affectives et religieuses.

Eh bien ! que vont faire, que peuvent faire les mères rustiques, dans leur ignorance et dans leur liberté? Evidemment, chacune d'elles, isolée, livrée à elle même, ne fera rien ou presque rien.

Pour aujourd'hui, voici où en est l'éducation de la basse enfance.

Les petits enfants, pour la plupart, grandissent au hasard et dans l'abandon.

Tantôt on les traîne aux champs : on y rencontre souvent jusqu'au nourrisson, dans son berceau, sous un arbre, au péril de l'air variable, qui braille terriblement, tandis que la pauvre mère pioche et sarcle, agréable accompagnement du travail dit civilisé, harmonie digne de cette société qui fait à la famille une existence infernale !

Tantôt on les laisse à la traîne dans le village, barbottant au ruisseau de la rue.

Tantôt on les enferme au logis et au lit, cachant leurs habits pour obtenir qu'ils *restent tranquilles*, pour les forcer à garder, immobiles, un peu de chaleur sous les couvertures (1).

Dans quelques localités les plus avancées, on a l'idée des *garderies* et du *gardiennage*. O progrès ! ô merveille d'imaginative familiale ! Voici l'idée :

On entasse comme moutons trente, quarante, soixante marmots dans une chambrette étroite, étouffante, au rez-de-chaussée, sur un parquet de terre, inégal et humide; la dame pastoure de ce petit troupeau, vieille figure renfrognée, se tient au milieu, une longue gaule à la main, distribuant des coups secs sur les doigts et sur les têtes, sur la patte et sur le bec, chaque fois que les agneaux bougent ou que les oiseaux babillent. L'immobilité, le silence, c'est tout le système de cette éducation perfectionnée; c'est la Loi et les Prophètes. Les coups de baguette, suivis de menaces et de grogneries stupides, sont la sanction de cette belle loi du développement de l'humanité. La gaule, c'est le doux, maternel et divin rayon qui met incessamment tous les points de la circonférence en communion avec le foyer pastoral. En un mot, une vieille sorcière brutale qui abrutit les enfants confiés à sa garde, voilà le système... J'en parle en connaissance de cause, pour l'avoir observé bien des fois et pour l'avoir maudit avec détestation, comme un fruit odieux d'un monde imbécile !

Telle est l'éducation de la première enfance au village; telle elle serait demain avec la liberté conquise, avec la liberté illimitée. Et les choses ne changeraient guère, parce que, comme l'a souverainement démontré Fourier, la liberté légale, administrative, politique ne suffit pas pour que le bien soit. Cette liberté là, c'est seulement quelquefois, à certains égards, un obstacle enlevé; ce n'est pas apparemment le règne de Dieu tout fait. Qu'est-ce qu'un champ libre, si la semence manque ? Que fera le village au delà de ce qu'il fait, si la bonne volonté de faire, et avec elle la connaissance des voies et moyens, font défaut ? La grande erreur du moment est de croire que l'on a tout dit quand on a dit : Liberté ! liberté administrative et politique ! Triste panacée, si l'on n'a l'amour et la Charité, si l'on n'a la science (2).

Eh bien ! l'amour éclairé par la science, la science et l'amour, inspirés par le feu divin, voilà ce que le village ne possède pas. Et j'ajoute, sans crainte d'être démenti : Voilà ce que ne possède pas le monde des riches lui-même.

Consultez Mmes Emilie Mallet, Doubet, Maret, de Montlouis, Carpentier-Pape, Millet-Féray, et tant d'autres, M. Rendu, ...

. . . .

toutes les personnes dévouées qui ont savamment étudié l'éducation de la première enfance; elles vous diront que, somme toute, l'enfant pauvre recueilli dans les salles d'asile y est mieux élevé que l'enfant riche dans la maison paternelle. Les mères bourgeoises sont pourtant instruites, développées et dans leur intelligence et dans leur amour; cependant elles n'ont pas encore ce qu'il faut; elles échouent.

Consultez Jules Delbrück, qui, par dévouement à l'enfance, a créé le meilleur *Journal des Enfants* qui ait encore existé; qui considère son entreprise comme un ministère sacré, qui entretient une correspondance active avec un grand nombre de mères. Il vous dira combien peu de mères ont une initiative sérieuse au milieu de leur cher petit monde, combien il est indispensable de leur *mâcher la besogne;* il vous dira combien les familles riches, savantes, heureuses, sont encore loin de réaliser dans leur sein les conditions d'une éducation passable.

Consultez toutes les mères, et vous n'en entendrez pas une sur cent dire : « Je sais, je peux, je réussis. » Pas un cœur de mère qui ne souffre, pas un esprit éclairé qui ne s'agite avec angoisse dans son impuissance !...

S'il en est ainsi dans la liberté de la richesse, que sera-ce donc au village, dans les difficultés de la pauvreté, dans les ténèbres de l'ignorance ? Et l'on s'imagine que ce monde-là va marcher tout seul ! Non, ce monde ne bougera, à moins d'un miracle, si une puissance supérieure ne le pousse ou ne l'attire, ne le stimule et ne l'illumine.

Et veut-on savoir pourquoi la ville marche mal, et pourquoi le village ne marche pas du tout ? Veut-on connaître la cause générale, fondamentale de l'universelle paralysie ? C'est l'absence d'unité, d'association, de lien solidaire; c'est l'éparpillement des forces; c'est le morcellement des ménages, la division des familles, l'isolement des mères; c'est le *chacun chez soi*, que l'on s'en vient, hélas ! nous offrir comme un idéal. Le chacun chez soi !... Comme si ce qui est la désolation des peuples pouvait être la paix des familles ! Comme si un principe de mort pour toutes les fonctions, pour toutes les œuvres de l'Etat et de la Cité, pouvait devenir un principe de vie pour l'éducation, pour l'éducation qui est l'initiation à la vie, qui est, qui doit être le petit monde social, la société en miniature !...

Et pourtant, depuis des siècles la sagesse des nations dit :

« L'union fait la force.

« Il se faut entr'aider : c'est la loi de nature. »

Hors de là, tout est illusion et mensonge. Là est la vérité, le salut; là est la liberté. Nous le ferons voir au prochain article.

D. Laverdant.

(1) Dernier numéro de la *Démocratie pacifique*.

(1) Dans plusieurs salles d'asile de province, j'ai vu la classe du matin très peu nombreuse, parce que les mères, parties pour les champs à 4 ou 5 heures du matin, avant l'ouverture de l'asile, ne reviennent délivrer leurs petits du lit que vers les 10 ou 11 heures, quand elles rentrent pour faire la soupe.

(2) Dans notre langue phalanstérienne, l'*Attraction*, plus ou moins faussée par la subversion, n'enfante que le néant ou le désordre, si la science n'a redressé, mesuré son essor, si la *Série* n'a distribué l'harmonie; et la liberté reste périlleuse et la mécanique inerte, tant qu'elles n'ont pas été dirigées, animées par l'*Unitéisme*, qui est le souffle d'en-haut, l'amour divin, Dieu en nous.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions instamment ceux de nos amis qui sont en retard pour le renouvellement de leur abonnement de se mettre en règle le plus tôt possible. Nous rappelons également aux retardataires le service de la R. pour les 3e et 4e trimestre.

Ceux de nos amis qui sont dans l'intention de nous faire des demandes d'almanachs de 1852 sont priés de nous le faire savoir le plus tôt possible.

Châtellerault. — M. P. — Reçu les 8,45. Appliq. suiv. indic. — Transmis les primes. — La R. de M. B. est payée pour le premier sem. 1851.

Boulogne. — M. D. — Reçu les 12. Appliq. 6 à la R. de M. V. Fait votre réab. — Affect. rem.

Gendertheim. — M. P. — Reçu les 5. Appliq. suiv indic. — Merci.

Nantes. — M. E. — Reçu les 37 50. — Appliq. à la R. — Merci.

En voyage. — M. T. — Nous v. av. adressé les documents à Bord., post. rest. — Amitiés à tous.

Dijon. — M. C. — Reçu les 10. — Appliq. 4 à la R. et 6 au réab. — Merci.

Nemours. — M. B. — Reçu les 24. — Appliq. de conform. — Affect. rem.

Clermont-F. — M. L. — Reçu les 25. — Appliq. suiv. ind. — Merci.

Nemours. — M. E. — Reçu les 9. — Appliq. à la R. — Rem.

Beaugency. — M. M. — Reçu les 15. — Merci.

Meru. — M. S. — Reçu les 12. — Fait les 2 réab.

Boulogne. — M. G. — Reçu les 7,60. — Remis les 1,60 à destin. — Fait le réab.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 22 novembre. Au comptant le 5 p. 0/0 à 91 70, le 3 p. à 56 50; la Banque de France à 2,120 00; obligations de la ville Paris, 1395 — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 255 00; rive gauche, 210 00; Paris à Orléans, 872 50; Paris à Rouen, 570 00; Rouen au Havre, 210 00; Avignon à Marseille, 212 50; Amiens à Boulogne, 261 65; Orléans à Bordeaux, 378 50; du Nord, 462 50; Strasbourg, 358 75; Nantes, 255 00. — Zincs Vieille-Montagne, 2,550; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1250 00; — Rente de Naples, 99 25; Emprunt Romain, 75 1/2; 5 p. 0/0 Belge 1840, 98 5/8; Espagne, dette active, 19 1/2; Lots d'Autriche, 405 00; Piémont dern. emp. 80,50; Obl. anc. 947 50; nouv. 880 00.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

20e Année.—Tme XIII.—No 70. — 30 Novembre 1851.

12 FRANCS PAR AN. Six mois : 6 fr.—Trois mois : 3 fr.

Journal hebdomadaire paraissant le Dimanche.

BUREAUX : 2, RUE DE BEAUNE, A PARIS.

UN NUMÉRO : 20 CENT. Affranchir les lettres et les envois.

SOMMAIRE.

Les ombres politiques.

Si le calme de la société française n'a pas été troublé depuis trois semaines, il faut attribuer ce bonheur à la séparation qui existe entre les vivants et les morts ; il faut se féliciter du progrès de la raison humaine, qui fait qu'elle ne croit plus aux revenants.

Pendant que nos jeunes générations se laissent absorber par la science ou par l'industrie, par l'amitié, l'amour et le plaisir, il se passe dans les régions éthérées des choses dont le seul récit eût mis à feu et à sang la société du moyen-âge.

Figurez vous les mânes des héros morts dans nos grandes luttes politiques s'assemblant chaque nuit dans l'air, délibérant confusément, s'agitant, se heurtant violemment, faisant des efforts inouis pour reprendre un corps, pour reconquérir l'empire de la terre ; enfin, réveillant entre eux d'anciennes querelles de préséances, aujourd'hui bien surannées. C'est comme un sabat de sorciers politiques faisant pendant aux anciens sabats de sorciers religieux. Les fantômes discutent, s'injurient, se menacent, se tendent des piéges et passent l'éternité à se faire peur entre eux. On croirait à certains instants qu'ils vont de rechef s'exterminer, si leurs débats mêmes ne prouvaient qu'ils sont parfaitement morts, ou ne peut plus morts.

Il paraît que tout cet émoi remonte au récit que les nouveaux arrivés dans le royaume des esprits ont fait aux anciens, de nos dernières révolutions et de l'impossibilité radicale où ils s'étaient trouvés de gouverner la France depuis qu'elle a la folle prétention de se gouverner ellemême.

A cette nouvelle, l'étonnement et la stupéfaction des morts avaient été extrêmes. Cependant, l'irritation ayant bientôt succédé à l'abattement, on les entendit récriminer et se reprocher d'un siècle à l'autre les fautes de leur règne, les malheurs de notre pays. Rassemblés pour aviser aux meilleurs moyens de sauver encore une fois la France, ils n'ont pu jusqu'à cette heure tomber d'accord pour décider à qui d'entre eux devaient incomber la force et l'autorité. Ils n'ont pu également s'entendre sur la simple question de savoir en quoi consiste l'art de la politique ; et comme ils cherchaient à établir ce qui vaut mieux du bras ou de la tête dans cet art gouvernemental, ils se sont divisés avec tant d'aigreur qu'ils ont failli en venir aux mains.

Nous avons eu peine à reconnaître, tant elles sont défigurées hélas ! les ombres de nos grands capitaines, depuis Bertrand du Guesclin, Clisson, Dunois, Boucicaut, Bayard, jusqu'à Dumouriez, Pichegru, Custine, Moreau, Kléber, Masséna, Murat. Mêlés aux autres morts, confondus avec eux, ils sont assez généralement d'avis que toute la politique est dans l'art d'employer la force ; ils répondent tous avec une égale assurance de l'obéissance aveugle de leurs anciennes armées de chevaliers, d'hommes d'armes, d'arbalétriers, de condottieri, de caporaux et de soldats. Eux seuls, rappellent-ils, avec la hache, l'épée ou la baïonnette, ont cent fois restauré le trône et sauvé la nationalité française. Qu'on les laisse reprendre vie et ce peuple de manants s'agenouillera honteux, humilié et soumis devant le poitrail de leurs chevaux. Toutefois, éternellement rivaux les uns des autres, ils réclament tous, sous prétexte de discipline, le commandement en chef, la dictature, l'honneur de la rescousse, et prétendent rétablir au pouvoir ceux ci Henri IV, ceux-là le régent, d'autres le directoire, d'autres le consulat, d'autres l'empereur, d'autres enfin leurs propres personnalités.

Ces fantômes se refusent obstinément à croire que fille du peuple, nourrie du fruit de ses sueurs, vivant de sa pensée, l'armée en soit venue à n'être fidèle qu'au peuple et à n'avoir qu'un désir, celui de rentrer dans son sein. C'est l'illusion qui distingue ce groupe de morts.

Un tel conflit de prétentions à la dictature militaire arrache un sourire cauteleux et sardonique à des âmes méditatives qui paraissent avoir appartenu autrefois à de véritables hommes d'Etat tels que Louis XI, Richelieu, Mazarin. Ces grands politiques restent d'avis que les hommes de guerre ont mille fois plus pillé, ravagé, ruiné et renversé d'Etats qu'ils n'en ont sauvés. Pour eux le génie politique est tout entier dans la ruse. En fomentant d'adroites divisions au sein des partis, en opposant de savantes coalitions à leurs ligues, en négociant à propos ou plutôt en ayant l'air de pactiser, eux seuls ont toujours fait tomber les haches et les épées des mains des factieux et constitué un véritable gouvernement, une véritable nation.

Parmi les morts, ces grands généraux et ces grands politiques se haïssent secrètement et réciproquement comme le poison et l'épée, l'intrigue et la brutalité, la finesse et l'orgueil, mais ils se flattent et se ménagent toujours officiellement.

Près d'eux on remarque un groupe nombreux de défunts auquel préside la longue et grave figure de Mathieu Molé, le doyen des morts parlementaires. Ceux-là soutiennent que le parlement représente la loi et que force doit rester aux édits du parlement. C'est toujours, disent-ils, en violant les prérogatives des parlements, en les intimidant par la force ou en les énervant par la corruption, que les gouvernements ont aggravé leurs périls et préparé leurs chutes. *Cedant arma togæ*. Les parlementaires veulent bien du roi, mais à la condition qu'il respecte les priviléges qui leur servent à dominer les peuples ; ils veulent bien du peuple aussi, mais à la condition qu'il les aide également à dominer les rois. Cette théorie est repoussée comme factieuse par les royales ombres de Henri III, de Louis XIV et de Louis XVI qui ameutent contre elle leurs nombreux partisans Ceux-ci rappellent au contraire que l'orageuse réunion des Etats, des parlements, a toujours précédé et provoqué les révolutions sanglantes, témoins les horreurs de la Ligue, de la Fronde et de 93, tandis que le retour de l'ordre et de la paix a toujours coïncidé avec la restauration de l'omnipotence absolue du monarque, seul légitime souverain. Les parlements, ajoutent les royales ombres, n'ont jamais fait que des *journées de dupes* toujours suivies de journées de sang. Donc, si vous voulez que les rois sauvent encore la France, il leur faut le pouvoir le plus absolu. Tout ou rien.

A cet éternel et monotone débat se mêlent les railleries d'un groupe voisin qui affirme que la politique n'est qu'un jeu d'audace et de hasard. On y reconnaît les esprits des heureux brouillons, des illustres roués qui ont crié tour à tour dans l'histoire : Vive la ligue ! vive le roi ! vive la fronde ! vive la cour ! vive le peuple ! vive l'empereur ! vive la charte ! Ce sont les ombres des abbés de Bondi, des Dubois, des Fouché. A leur compte, en flattant alternativement ou simultanément les préjugés des masses et les vices des grands, on est toujours sûr de les dominer. Ces beaux joueurs ont fait provision de gais souvenirs et se refusent à croire que les femmes galantes ne décident plus de la destinée des Etats. Puisqu'il y a toujours en France du vin, des jeux et des femmes, on doit toujours la gouverner. Il est impossible de leur faire comprendre qu'on ait fermé les maisons de jeux ; que ceux qui tiennent les cartes en politique ne soient plus que les mandataires de ceux qui parient et puissent être forcés par la galerie de céder la place avant d'avoir épuisé leur chance. Rien n'est entêté comme un mort ! Qu'on les laisse faire, disent-ils, et ils changeront l'impôt en loterie, le gouvernement en tapis vert, le pays en échiquier, l'armée en corps de partisans, les lois en lettres de cachet, et sera César qui pourra, mais tout le monde sera content.

Pourtant, ce qui désespère les morts et paralyse toutes leurs résolutions, c'est qu'ils comptent aujourd'hui de nombreux novateurs, même dans leurs rangs. A l'autre extrémité du Sanhedrin, en face des monarchies défuntes, et les menaçant encore du regard, grondent et s'agitent les mânes des héros de nos révolutions. Les pâles ombres des Robespierre, des Danton, des Saint-Just, des Marrat, poursuivent partout celles de leurs persécuteurs et de leurs bourreaux. Ces sombres logiciens ne vivant plus qu'avec les morts, rencontrant toujours devant eux les mêmes préjugés de castes, de race, le même égoïsme de privilége, leur répondent fatalement par les mêmes menaces d'insurrection et de vengeance. Convaincus que la foudre seule éclaire les coupables, ils appellent les orages, les cataclysmes. Ils donnent à la justice des peuples le même glaive que la justice des rois, et invoquant la souveraineté de leur but, la légitimité de leur raison, marchent

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 30 NOVEMBRE 1851.

CAUSERIES.

Conspire-t-on, ne conspire-t-on pas?

Qui a raison de M. Creton ou de M. Granier de Cassagnac, du *Constitutionnel* qui appuie le ministère, ou du ministère qui désavoue le *Constitutionnel* ?— Passez votre chemin, brave homme, je n'ai pas l'honneur de vous connaître.

Quant à moi, ainsi que beaucoup d'autres, je suis d'avis que, devant une accusation aussi formelle, — peu importe la source d'où elle émane, — il y avait une chose toute simple à faire, c'était de citer le dénonciateur à comparoir devant la justice compétente, et de l'inviter à fournir ses preuves, après quoi l'on eût avisé à condamner l'un ou à poursuivre les autres.

C'était si simple qu'on n'y a pas songé. C'est toujours comme cela.

Mon impartialité d'historien m'impose l'obligation de convenir que cet épisode politique a quelque peu impressionné les badauds de la capitale.

Quoiqu'il en soit, le *Constitutionnel* peut se vanter d'avoir été recherché ce jour-là dans les cafés et les cabinets de lecture ; et le nom de M. Granier de Cassagnac, assez connu déjà sous plusieurs rapports, a joui d'un retentissement inusité, des hauteurs de Montmartre aux confins de la barrière d'Enfer. — Voilà donc à quoi tient la gloire !

Il paraît cependant que personne ne conspire pour remplacer la République par quelque autre chose de son choix, et que nos hommes politiques, burgraves et autres, ont tous le droit de revêtir la blanche robe de l'innocence. Si ces agneaux sans tache n'ont pas adopté ce costume, c'est qu'ils craignent que cette parure virginale ne nuise à l'effet de leur physionomie.

Cette crainte me semble exagérée. M. Thiers en robe blanche, pour peu qu'il eût une couronne de rosière sur le front, serait capable de gagner bien des cœurs.

Enfin, faisons comme le monde politique, promenons là-dessus l'éponge de l'oubli !

Aussi bien un événement d'une autre importance a remplacé celui-là sur les vagues mobiles de l'esprit public. — Passez-moi cette métaphore !

M. Louis Bonaparte a daigné se rappeler qu'il existe une République française, et, par ma foi, il a prononcé ces deux jolis mots en toutes lettres, dans son discours aux exposants de Londres. Mieux vaut tard que jamais.

Attrapez cela en passant, burgraves ! ça vous apprendra à appuyer la proposition des questeurs.

Je pressens que nous ne sommes pas au bout, et qu'un avenir assez prochain nous réserve encore d'autres surprises. La corde est tendue, comme a dit si souvent le *Journal des Débats*. Les glaces se rompent ; gare la débâcle !

Pour moi, je cherche le parti de l'ordre, et je ne vois plus qu'un horrible mélange. O Jésabel, une telle fin t'était donc destinée !

Pleurons, pleurons sur la race de Judas qui va bientôt disparaître ! Filles de la Réaction, suspendez vos journaux aux branches des saules, et arrachez vos cheveux épars !

Quand mai aura ramené les roses, on cherchera dans l'assemblée nationale les bancs où s'asseyaient les burgraves, et l'on trouvera leurs places vides.

Je n'ai fait que passer, ils n'étaient déjà plus.

En attendant, ces hommes d'état et leurs fidèles disciples se procurent encore de temps à autre quelques moments de bonne gaîté.

C'était un plaisir de voir rire l'autre jour toutes ces intelligences d'élite pendant le beau discours de Pierre Leroux sur les droits et les fonctions de la femme, à propos du vote communal.

Et quelles charmantes plaisanteries, quelles gracieuses exclamations, quelles interpellations délicates ! Sur mon honneur, il faut écouter les bons mots de ces amis de l'ordre monarchique pour se faire une idée des raffinements de la gaîté française.

Je ne regrette point de ne pas avoir le *Moniteur* sous la main ; car je ne pourrais vraisemblablement pas résister au désir d'en extraire quelques citations pour l'édification de mes lecteurs, et le mauvais goût, l'impertinence et la sottise jouissent déjà en France d'une circulation trop suffisante, pour qu'il ne soit pas dangereux de les étayer par des exemples choisis en si haut lieu.

Par ma foi, Pierre Leroux, je ne vous plains que faiblement. A quoi songez-vous de venir ainsi jeter vos perles devant cette réaction ?

Comment vous, homme d'étude, vous, homme de science, pouvez-vous condescendre à dérouler devant ces perroquets politiques des idées philosophiques si fort au-dessus de leur portée.

Parlez leur du droit de réquisition, de la pondération des pouvoirs, et d'autres bouteilles d'encre parlementaires, à la bonne heure ! Il y a là de quoi faire barbotter pendant des discours de trois heures des douzaines d'avocats de la force de M. Odilon Barrot.

Mais vous allez les entretenir de science sociale, de philosophie, de droits supérieurs, de toutes sortes de questions élevées, voire de sens commun... Que diable voulez-vous qu'ils vous répondent ? Ils vous rient au nez, et c'est bien fait.

Faire voter la femme ! mais vous n'y songez pas. Est-ce que la femme a des intérêts dans la commune ? Est-ce que la meunière a un moulin ? Est-ce que dame Jacqueline, la belle veuve, qui mène si bien son bétail et ses récoltes, a des champs au soleil au bord des chemins vicinaux ? Est ce que la mère de famille a des enfants à faire élever ?... Est-ce que Thomas l'imbécile, Pierre le brûtal ou Jacques l'ivrogne ne sont pas plus capables de choisir les administrateurs de la commune, que leurs ménagères, si actives, si laborieuses, si intelligentes !...

Faire voter la femme... — à Charenton !

Vous me direz que, parmi tous ces braves gens qui vous écoutaient en riant de si bon cœur, il n'y en a peut-être pas un qui ne se laisse conduire à la lisière par sa femme ou par quelque maîtresse aux yeux fripons !

Ah ! Pierre Leroux, je pourrais vous citer de bien jolies choses à ce sujet. J'en connais, et des plus graves parmi ces burgraves, que le moindre cotillon retourne comme un gant.

Je vois même quelquefois certaines paires d'yeux bleus et

encore à la conquête de la liberté par l'ambition même du pouvoir. Ces morts ignorent, eux aussi, que la révolution s'est faite science et industrie et qu'elle n'a plus besoin que de quelques efforts de solidarité pour triompher par la paix aussi sûrement que par la guerre.

Contre ces fantômes de la terreur révolutionnaire qui troublent sans cesse leurs consciences et leur annoncent le jugement dernier, les morts aristocratiques, oubliant leurs propres divisions, se liguent, se coalisent et s'efforcent de défendre les derniers souvenirs de leurs grandeurs. On entend les deux camps de défunts se traiter réciproquement de damnés. L'air est saturé de leurs éternels débats. En vain tentent-ils de s'expulser du sombre empire, ils sont condamnés à se combattre ou au moins à s'effrayer réciproquement, C'est le chatiment des fautes qu'ils ont commises dans ce monde. Aspirant tous au pouvoir et se renversant sans cesse sur les débris du pouvoir même, ils réalisent les fabuleux supplices d'Encélade, de Tantale, de Sysyphe et d'Ixion.

Enfin, voyez vous plus loin ce nuage isolé sur lequel un fantôme chevauche? Devinez à quelle gloire il appartient. En dépit de son peu d'éclat, découvrez en lui ce qui reste du plus grand génie politique de l'histoire, du César de nos pères. C'est l'ombre du grand Napoléon. A la solitude qui l'entoure, au vide que les morts font autour de lui, jugez de la vanité et du retour des choses d'ici bas. Comme tous les morts ont la manie de rabâcher les souvenirs de leur vie, celui-ci s'efforce de répéter sur le théâtre du funèbre Elysée le rôle qu'il joua sur la scène du continent. Il a voulu pour conserver encore le rang auquel l'a élevé la faveur du peuple, rallier de nouveau à lui les puissances du passé, obtenir les suffrages des rois et régner de rechef. Mais les rois absolus, indignés de l'origine de sa fortune, du bruit de son nom et de la guerre révolutionnaire qu'il leur fit, le traitent encore en aventurier ou mettent le pardon qu'ils lui accordent au prix de son humilité. Les grands capitaines, les mânes de ses propres généraux qu'il a gorgés et fatigués affectent de ne pas le reconnaître, d'oublier son étoile et de servir de cortége à d'autres prétendants. Les parlementaires, les avocats, les hommes de loi méprisés par lui, les mânes des républicains qu'il a trahis l'attendent au moment du 18 brumaire pour écraser sa posthume ambition.

S'aliénant tour à tour la Démocratie et la Monarchie, flottant entre la persévérance et la résignation, entre l'usurpation et son serment, glissant à travers les difficultés et les piéges des partis, cette grande ombre en est réduite aux semblants d'audace, aux parades de force, aux stratégies de coulisses, aux programmes et aux manœuvres de candidat. Tous les joûteurs monarchiques qui, dominés par la peur, s'étaient servi de la popularité de son nom pour arrêter le torrent révolutionnaire, croyant avoir usé cette popularité et maîtrisé ce torrent, rentrent dans le cercle de leur propre ambition pour préparer sa chute et en profiter. Appercevez vous caché derrière ces généraux ce petit esprit d'homme d'Etat qui le poursuit de ses sarcasmes et lui tend des embûches, c'est l'ombre du génie de la ruse luttant contre l'ombre du génie de la force; c'est l'âme de Talleyrand réduite au tiers de sa grandeur et reprenant ses intrigues contre Bonaparte pour le punir d'avoir méprisé encore une fois son expérience et ses conseils. C'est Taleyrand préparant de loin la restauration monarchique, mais hésitant encore entre la branche ainée et les d'Orléans. Mêmes passions, mêmes esprits autour de l'évocation des mêmes faits et du simulacre des mêmes événements. Seulement les morts vont vite, comme dit la ballade. Ils repètent leur histoire au galop. Les ombres politiques qui, hier à peine, travaillaient à la reconstitution de l'Empire en plein Elysée, en sont déjà à disputer à l'Empereur l'obéissance d'un seul soldat et à chercher quelque nouveau rocher sur quelque île déserte.

C'est parce qu'ils tournent ainsi, fatalement, comme dans une ronde infernale, autour du même cercle de souvenirs, de préjugés, de regrets et de ressentiments que les morts, dans certaines nuits, font tant de tapage. Mais, à ce signe précisément, on reconnait qu'ils sont morts. S'ils n'étaient morts, la terre tremblerait sous leurs pas, les peuples épouseraient leurs querelles, la guerre civile serait toujours déchaînée et déchirerait sans cesse nos entrailles. Mais tout ce vacarme provient du dépit qu'ils ont de se voir oubliés. Peu de personnes entendent ces assemblées de revenants et s'en émeuvent. Les armées qu'ils évoquent ne sont plus que poussière commeeux. Leurs grandes batailles ressemblent à des scrutins dans lesquels ils comptent leurs os. Ils témoignent à chaque réunion de leur impuissance; car sitôt qu'ils font mine de sur mer et d'envahir la terre, ils sentent qu'ils n'ont en réalité ni cuirasse, ni épée, ni condottiéri, ni mercenaires, ni tête, ni bras: Et ils replongent alors dans leur tombe sauf à recommencer le même sabat.

Il y a deux siècles à peine, les vivants avaient peur des fantômes, aujourd'hui ce sont les morts qui ont peur des vivants.

Le jeune monde, indifférent à cette fantasmagorie et sûr de ses instincts, sait qu'il va à la richesse par le travail, à la vérité par la science, à l'ordre par la liberté, à la justice par la solidarité.

Ferdinand Guillon.

Visite aux associations.

LA VÉRITÉ PRATIQUE,

Association de cordonniers (rue St-Denis, 249).

Comme les tailleurs de la rue Coq-Héron, les cordonniers de la rue Saint-Denis, qui datent du 1er janvier 1851, espèrent lever la difficulté que présente la création d'un capital social, non pas en imposant au travailleur des épargnes pénibles, mais en déterminant le consommateur à payer d'avance tout ou partie des marchandises dont il a besoin.

Chez les cordonniers de la rue Saint-Denis, comme chez les tailleurs de la rue Coq-Héron, le consommateur est invité à l'achat des bons émis par la société, bons remboursables par elle en produits. Tel est le trait commun aux deux sociétés. Voici maintenant en quoi elles diffèrent:

Les cordonniers de la rue Saint-Denis, pour décider les consommateurs à devenir leurs commanditaires, en leur prenant du papier, ne spéculent pas aussi complètement et aussi exclusivement que les tailleurs de la rue Coq-Héron sur la réduction des prix; les prix des cordonniers, 10 francs pour une paire d'excellents souliers, 18 et 20 francs pour une paire de bottes, ne sont pas excessifs sans doute, mais ne descendent pas notablement au dessous des tarifs ordinaires.

Les cordonniers spéculent sur le titre et les droits de sociétaires offerts par eux à tous les consommateurs.

Acquérir une co-propriété dans l'établissement, prendre part aux assemblées générales, devenir électeur, éligible à toute fonction dans l'association des cordonniers, telle est la prime singulière garantie à tous les citoyens qui prendront une action de 25 francs, remboursable en chaussures.

Cette naïve mais généreuse aspiration vers l'association universelle, débordant, englobant les catégories de professions, est bien caractérisée par le titre même de la société: LA VÉRITÉ PRATIQUE, *association* DES PRODUCTEURS et CONSOMMATEURS *de chaussures*. Elle se caractérise encore par la promotion aux fonctions de gérant du citoyen Delclergues, qui n'est pas cordonnier, mais homme de lettres, auteur d'un livre intitulé *Le Règne du Diable*.

Nous avons trouvé les travailleurs de l'association, ceci fait honneur à leur courage, en petit nombre et dans un réduit pauvre d'aspect; nous les avons vus dans leur dévouement aux principes de l'association et du crédit populaire, acceptant en paiement de leur denrée et de leur travail les bons émis par toutes les associations ouvrières, emplissant le tiroir qui leur sert de caisse de cette monnaie qui puise toute sa valeur dans la confiance et la fraternité.

Combien êtes-vous de sociétaires? avons-nous dit aux travailleurs. — « Nous considérons comme sociétaires tous les » citoyens qui nous ont acheté des chaussures ou du moins » qui nous en ont acheté pour 25 francs. Le titre du consom- » teur-sociétaire est dans l'action de 25 francs qu'il nous a » prise et peut être remplacée par une égale valeur en bons » de 10 francs, de 5 francs et de 1 franc. Nous étions de 60 » à 70 sociétaires de toutes professions à la dernière assemblée » générale trimestrielle. La qualité de cordonnier ne donne » à cet égard aucun privilége. Les travailleurs mêmes qui » fonctionnent chez nous ne deviennent sociétaires qu'en » consommant pour 25 francs de chaussures. »

Les travailleurs ont mis alors sous nos yeux le registre matricule des actions. Plusieurs avaient été détachées par des représentants de la gauche. Il en restait malheureusement beaucoup à prendre. La vignette des actions, conforme au nom de la société, représente *la Vérité* qui sort de son puits.

La déesse n'est pas encore entièrement sortie, mais déjà le flambeau qu'elle porte illumine l'orifice du puits, et les cordonniers de la rue Saint-Denis prétendent bien par l'association qu'ils ont établie entre le producteur et le consommateur, avoir jeté les bases d'une société universelle.

Nous compléterons le portrait de la *Vérité pratique*, nous déterminerons surtout la différence qui la sépare des tailleurs de la *Réciprocité*, en empruntant quelques extraits à un manuscrit que nous a fait parvenir avec empressement le citoyen Delclergues.

« Certains démocrates ont voulu nous persuader qu'il serait » plus simple de baisser les prix et de laisser l'acquéreur bé- » ficier de tout le surplus du prix de revient, ce qui attirerait » les consommateurs en foule.

» Mais il nous a paru d'une évidence palpable que procéder » ainsi dans la vente de nos marchandises ce serait nous con- » damner à végéter encore dans la misère où sont aujourd'hui » les classes ouvrières....

» Si l'ouvrier continuait à ne toucher que le médiocre prix » de sa main-d'œuvre et ne participait jamais au surplus du » prix de revient, ni aux bénéfices réalisés avec ce surplus, » assurément il ne vivrait encore que comme il a vécu, hé- » las! dans une misère bien imméritée, et il se priverait du » seul moyen de s'affranchir.

» S'il livrait réellement ses produits au prix de revient, il » manquerait le but de l'association qui est de retirer le pro- » létaire de la misère où il croupit....

» Il ne vous serait possible de livrer à prix de revient qu'au- » tant que tous vos consommateurs vous livreraient leurs » produits aux mêmes conditions; mais cette réciprocité qui » vous serait si nécessaire n'existe nullement entre les asso- » ciations, encore moins parmi les consommateurs non as- » sociés.

» Quant au fonds social de la *Vérité pratique*, formé par le » surplus du prix de revient, il sert:

» 1° A l'agrandissement de l'association dont les propriétés » appartiennent également à chacun de tous les associés;

» 2° A fournir du travail à tous les sociétaires, *quelle que* » *soit leur profession*.

» 3° A subvenir à l'entretien des malades, des invalides, » membres de l'association.

» Il nous a été dit qu'une association fondée sur un sem- » blable principe ne pouvait être que l'ennemie des autres » associations. Nullement. La *Vérité pratique* serait indigne » de son titre et d'elle même si elle était travaillée par un tel » égoïsme. Pour être plus avancé dans la marche de la soli- » darité, on n'est pas l'ennemi de ceux qui suivent. On les » appelle, on les encourage à s'avancer dans la voie du pro- » grès.

» Notre association a émis des bons de 1 franc, de 5 francs, » de 10 francs et reçoit ceux de toutes les autres associations » pour payer les produits qu'elle achète et être payée de ceux » qu'elle vend. Ces bons ne sont remboursables qu'en mar- » chandises et ne portent jamais intérêt.

» Il s'en suit évidemment que la solidarité, telle que les » meilleurs sociétaires la comprennent, est la grande doctrine » de la *Vérité pratique*.

» Pour la *Vérité pratique*,
» DELCLERGUES et comp. »

En résumé, cette association, bien qu'elle ne dispose pas aujourd'hui de moyens matériels suffisants pour atteindre à l'universalité qu'elle se propose, inaugure, parmi les associations, une idée juste, qui doit entrer comme élément dans la constitution de la société future. La *Vérité pratique* veut rendre solidaires le producteur et le consommateur; elle veut que ses bénéfices forment un fonds social dont le consommateur sera co-propriétaire en même temps que le producteur, et qui pourra par la suite enfanter des institutions de crédit et de prévoyance dont tous les hommes éprouveront les bienfaits sans avoir besoin d'appartenir à l'industrie exercée par l'association mère.

La civilisation actuelle, divisée, morcelée, incohérente, n'est pas faite pour la réussite absolue, ni surtout rapide d'une telle idée, mais au fond l'auteur de ces lignes admet complètement qu'il se formera dans l'avenir des associations de plu-

---

d'yeux noirs à qui on s'adresse plus souvent et plus sûrement, pour obtenir places, faveurs ou priviléges, qu'aux barbes grises qui les dispensent officiellement.

—J'avais promis la voix de M. un tel à votre compétiteur, disait dernièrement une de ces syrènes à un solliciteur; mais, ma foi, tant pis! je vous la donne.

Faire voter les femmes! allons donc! Georges Sand aurait dans la balance politique l'influence de M. Estancelin! c'est amusant, parole d'honneur!

Pierre Leroux, mon brave homme, retournez dans votre cabinet; faites des theories sur la vie universelle; mais ne vous mêlez pas de politique, et apprenez que vous ne montez pas à la hauteur du genou de M. Thiers; c'est bien peu, mais c'est comme ça.

Quant à vous, Catherines de France et de Russie, Elisabeth, Marie-Thérese, Anne d'Autriche, Staël, Récamier, Cottin, Genlis, Bettina d'Arnim, Belgiososo, reines, princesses, impératrices, grands écrivains, âmes d'élite, mortes ou vivantes, tricotez vos bas et écumez votre pot, mes bonnes femmes, M. Daru ne peut rien pour vous.

O sottise humaine, tu nous réserves encore bien des éclats de rire!

Pour vous, mentons barbus, tâchez de réunir tous vos crânes épais pour faire seulement la plus petite loi passable sur l'éducation, sans consulter les femmes, et vous m'en donnerez des nouvelles! c'est moi qui vous le dis.

Vrai, je voudrais vivre seulement cinquante ans encore, pour entendre raisonner sur les choses d'aujourd'hui la génération de ce temps-là. Comme nos petits fils nous trouveront bêtes!

Si quelque chose me fait croire que nous venons sur la terre malgré nous, c'est de me voir, pour ma part, au milieu de pareils contemporains. Evidemment, si j'avais eu le choix, j'aurais préféré une autre époque.

Je sais bien qu'il sera assez plaisant d'assister à l'enterrement intellectuel et moral de tous ces pédagogues gouvernementaux, de les voir tomber dans l'ombre et s'agiter dans le vide pour tâcher de grimper de nouveau sur le tréteau politique, et de faire luire sur leur front chauve un dernier rayon de publicité.

Quelle plus belle punition, quelle plus magnifique vengeance que d'écarter à tout jamais du grand théâtre des affaires publiques tous ces vieux comédiens qui ont si longtemps fait applaudir leurs intrigues devant la rampe du pouvoir; de reléguer dans l'uniforme ennui de la vie domestique ces esprits inquiets et brouillons, habitués depuis tant d'années aux agitations parlementaires, aux succès de tribune, aux conspirations de couloirs, à l'insolence de la force, aux délices de la puissance, aux mille émotions de la vie officielle; d'enlever des mains de ces joueurs effrénés les dés et les cartes avec lesquels ils jouent si ardemment les destins du monde.

Certes, je ne les aime pas, et pourtant je frémis pour eux, en songeant à ce châtiment terrible qui plane sur leurs têtes, tandis qu'ils se pavanent et se démènent si insoucieusement sur cette scène attrayante d'où le vote populaire va les renverser pour toujours.

Mais je me demande si le plaisir d'assister à leur chûte équivaudra à l'ennui de les avoir subis jusqu'à ce moment.

Dimanche dernier on a lancé à l'eau la *Ville de Paris*. Je parle de la frégate de ce nom qui va servir à établir sur la Seine une école navale à l'usage des jeunes canotiers dont l'ambition tendrait jusqu'à entreprendre des voyages de long cours.

Une belle frégate, ma foi, percée de quarante sabords, et presque aussi grande que la Pomone, au dire des amateurs de marine! seulement, vu l'insuffisance des eaux de la Seine, elle n'a pas de quille, privation qui lui permet de flotter sans trop labourer le sable.

Il paraît qu'il y avait à Neuilly une affluence considérable de personnages de tout sexe accourus pour assister à ce spectacle qui, du reste, a été aussi magnifique qu'on avait le droit de s'y attendre, bien que plusieurs notabilités politiques, M. Dupin entre autres, aient cru devoir embellir la fête de leur présence.

Quant à moi, j'avoue que je n'y suis point allé, attendu que je croyais sincèrement à une mystification.

— Une frégate sur la Seine, une école navale à Paris! ça ne se peut pas, ai-je dit à mes contradicteurs.

— Pourquoi donc?

— Parce que cela ne s'est jamais vu; et, comme la réaction déclare quotidiennement que ce qui ne s'est jamais vu est une chimère, que ce qui ne s'est jamais fait ne peut constituer qu'une déplorable utopie, il est impossible que la réaction ait prêté les mains à une pareille innovation. Vous me feriez croire aussi facilement que l'Assemblée va voter des fonds pour achever les cités ouvrières.

Le grand nombre de témoins oculaires que j'ai consultés à ce sujet ne me permettant plus le moindre doute, je me rends à l'évidence.

Mais si la réaction se permet encore quelques tentatives de ce genre, je lui déclare qu'elle nous conduit aux abîmes.

Eugène Nus.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA NATIONAL. — *La Perle du Brésil*, trois actes par MM. Gabriel et Sylvain de Saint-Etienne; musique de M. Félicien David.

Réglons d'abord notre compte avec les auteurs du livret. Cela ne sera pas long.

Dans un voyage au Nouveau-Monde, un amiral nommé Salvador a ramassé sur le rivage une jeune Brésilienne échappée au massacre et dont le père venait d'être tué dans un combat entre des sauvages. Il l'a emmenée à Lisbonne et l'a fait élever comme sa fille. Mais à mesure que les grâces de la femme se développent dans sa pupille, Salvador, comme tous les tuteurs de théâtre, sent se transformer l'affection paternelle qu'il lui portait d'abord, et il songe à en faire sa femme. Mais, comme toutes les pupilles de théâtre, Zora, c'est le nom de la jeune Brésilienne, Zora aime ailleurs. Un jeune et brillant seigneur de la cour a trouvé par ses yeux le chemin de son cœur.

Salvador ne se doute de rien; il va s'embarquer pour une nouvelle campagne, et compte à son retour épouser sa pupille. Il ne pense même pas à s'informer si cela convient à sa pupille. Mais voilà que pendant une fête qui précède le départ de l'amiral, un enlèvement est tenté sur Zora. Salvador se prend alors à réfléchir qu'il est peut-être plus sûr d'emmener Zora avec lui. Cela ne fait pas l'affaire du jeune amoureux qui, pour ne pas se séparer de l'objet de sa flamme, s'engage comme matelot à bord du Saint-Raphaël, vaisseau de l'amiral. Pendant la traversée,

sieurs corps d'industrie, de tous les corps d'industrie sans exception, divisés par professions pour l'exercice du travail et la répartition du prix attaché à la main-d'œuvre, mais solidaires et n'ayant qu'une caisse commune pour tous les services généraux, qu'un seul budget toujours accru par les bénéfices collectifs, appliqué aux œuvres d'approvisionnement, d'alimentation, d'hygiène, d'éducation qui sont réclamés par les besoins de l'humanité, sans distinction d'industrie. Au-dessus de l'association dans l'atelier, nous voyons l'association de plusieurs ateliers dans la commune, de plusieurs communes dans la province, de plusieurs provinces, régions, nations, sur le globe unitaire, harmonisé.

La *Vérité pratique* ne doit pas être jugée par le succès actuel et matériel. Au milieu des associations ouvrières, qui toutes représentent un élément, une parcelle de l'association générale et définitive, cette société représente l'idée du lien qui doit unir le faisceau, l'idée de la solidarité universelle,

LES CHAUSSONNIERS.

Sur les listes d'associations fraternelles les plus récemment publiées, figure encore l'association des chaussonniers, rue Jean-de-Lépine, n° 11. Son ancien gérant, à qui nous avons écrit pour lui demander des renseignements, nous a fait parvenir ces lignes où l'ardeur de la foi dans le principe d'association et le grandiose des espérances fondées sur un prochain avenir, présentent un touchant contraste avec l'exiguité des ressources matérielles dont notre correspondant a pu disposer et des résultats obtenus par lui jusqu'à ce jour :

— « Je réponds à votre lettre en date du 6 courant, dans » laquelle vous me posez des questions auxquelles je pense » qu'il ne serait d'aucune utilité pour vous de répondre, at- » tendu que l'association des ouvriers chaussonniers vient de » fusionner avec la *Vérité pratique*.

» Je me bornerai à vous faire un exposé de son histoire :
» Nous commençâmes notre association en mars 1848, au » nombre de vingt-cinq ; chacun devenait sociétaire lorsqu'il » avait versé, par cotisations de 50 centimes, la somme de 25 » francs.

» Dans le premier élan, tout allait bien ; les cotisations » étaient versées exactement, et les démocrates venaient à » l'association acheter nos produits. En un mot, nous étions » en pleine voie de prospérité.

» Mais vinrent les déplorables journées de juin qui jetèrent » le refroidissement dans bien des cœurs ; les démocrates nous » abandonnèrent, l'ouvrage vint à manquer, et la dissension, » suite inévitable, vint se mettre parmi nous.

» On demanda alors la dissolution de l'association, ce qui » fut accepté à une grande majorité.

» Mais ne voulant pas laisser périr une œuvre, fruit de tant » de travaux, je réunis deux citoyens du dehors et ma famille » se composant de mes trois fils et moi, ce qui ne faisait plus » que 6, et nous continuâmes l'œuvre commencée. Cela ne » devait pas encore durer ainsi. Un des sociétaires voulant » entreprendre pour son compte particulier, nous demanda à » se retirer, et l'autre ne voulut pas rester seul associé avec » une famille ; ils se retirèrent donc tous deux.

» Nous ne restâmes donc plus que nous quatre, et alors je » vous laisse à penser ce que nous pûmes faire sans argent. » Mais nous avions le courage, le désir de prouver encore une » fois de plus que l'association est possible, qu'il ne manque » que des hommes.

» Enfin, il y a quinze jours, nous nous réunîmes à la Véri- » té pratique, comme j'avais l'honneur de vous le dire plus » haut ; nous espérons qu'étant plus forts par le nombre, » nous supporterons plus facilement les mauvais jours, et que » nous parviendrons à notre but : à la réalisation de l'affran- » chissement des travailleurs, à l'abolition de l'esclavage et » de la misère !

» Salut fraternel.

» L'ex-gérant de l'association des chaussonniers,
» JANTON.

» Paris, ce 20 novembre 1851. »

LES CORDONNIERS,

Place du Louvre, 26.

En dehors de la *Vérité pratique*, l'industrie de la cordonnerie a donné naissance depuis Février à cinq ou six associations qui ont fini le 22 mars 1850 par se fusionner en une seule, celle de la place du Louvre, ayant une succursale rue du Petit-Hurleur, n° 12.

Résultat d'une alliance générale entre les cordonniers sociétaires, l'association de la place du Louvre présente un plus grand mouvement d'affaires que l'association de la rue Saint-Denis ; mais cette dernière ne paraît nullement disposée à se laisser absorber par sa concurrente, ou du moins elle ne voudrait pas signer une alliance commerciale au détriment de ses principes économiques et sociaux qu'elle juge supérieurs.

L'association de la place du Louvre rétribue les travailleurs aux pièces. En ce moment elle est occupée à modifier ses statuts, mais sans changer cette base et spécialement pour se donner un gérant au lieu de trois. Les cordonniers de la place du Louvre s'approvisionnent de cuir chez les corroyeurs des Batignolles dont ils vantent fort les produits ; ils chaussent eux-mêmes de très bons souliers presque toutes les associations. Nous avons vu chez eux les dossiers des maçons, des lithographes, des mécaniciens de la Villette, des ferblantiers, des ouvriers de la voiture et autres clients collectifs, ayant leurs comptes ouverts et pouvant balancer par les fournitures qu'ils font celles qu'ils reçoivent. C'est dans cet échange de services entre les associations, dans cette clientèle mutuelle que se trouve en germe le crédit démocratique, le crédit de l'avenir.

LES CHAPELIERS RÉUNIS,

Rue des Guillemites, 2.—*Succursales, passage des Panoramas*, 61, *et rue Saint-Honoré*, 71.

Cette association composée actuellement de 921 membres, et dont l'acte social date du 22 juillet 1850, a des antécédents beaucoup plus anciens. Depuis plus de vingt ans déjà la corporation des ouvriers chapeliers de Paris a fondé une caisse de secours mutuels qui, au moyen d'une retenue hebdomadaire sur le gain de la semaine, assure à chacun de ses membres un secours en cas de chômage. La morte-saison est très longue dans la chapellerie. Il était naturel, avant le mouvement de Février, d'y parer par une de ces mutualités qui précédèrent dans la classe laborieuse l'organisation des associations ouvrières proprement dites. Chez les chapeliers, comme dans plusieurs autres corps d'état, la société de secours mutuels comblant les lacunes d'une organisation industrielle imprévoyante, protégeait l'ouvrier hors de l'atelier du patron, sans chercher à l'attirer pendant les périodes de travail dans des ateliers nouveaux.

Survient la révolution de 1848. Les travailleurs de la chapellerie comprirent, comme tous les autres, que cette révolution s'opérait à leur profit ; mais trop étrangers encore à la science sociale pour savoir que l'association complète était la seule voie de leur affranchissement, ils demandèrent aux patrons une augmentation dans le prix de la main-d'œuvre pour la confection de certaines pièces, augmentation qui leur paraissait l'unique moyen de traverser les mortes-saisons sans trop de souffrance.

Les patrons ayant refusé il s'en suivit une grève que les gérants, dans la lettre qu'ils nous ont adressée, qualifient de *déplorable pour tous*. Amenée par l'ignorance en matière sociale, elle épuisa par sa longueur presque tous les fonds existant dans la caisse de la société, fonds déjà bien diminués par la dépréciation des bons, créances et autres valeurs qu'il avait fallu depuis Février échanger immédiatement contre des espèces.

L'issue de cette grève fit beaucoup réfléchir. La caisse avait été sur le point d'arrêter ses paiements. Il fallait empêcher le renouvellement d'une pareille crise. La révolution de Février avait mis en pleine lumière le principe d'association et l'avait fait rayonner comme un astre nouveau sur toutes les têtes. Dans ce principe on crut voir le salut ; mais, dans leur initiation graduée, les chapeliers n'arrivèrent pas directement à l'association ouvrière ; ils passèrent, en payant cher cette épreuve, par le régime intermédiaire qu'on appelle association du patron avec ses ouvriers.

Avant Février ce régime eût été progressif, hardi même ; depuis la révolution, depuis les pas gigantesques qu'elle a fait faire aux événements et surtout aux idées, l'ambition légitime des travailleurs ne peut plus s'y arrêter longtemps. Un patron chapelier, voyant les ouvriers de son industrie en quête d'innovations et de progrès, proposa d'associer la corporation aux bénéfices qu'il pourrait réaliser. Ce patron à qui l'on concédait le titre d'*association des ouvriers chapeliers*, s'engageait à fournir le matériel nécessaire à l'exploitation de la chapellerie, à supporter les pertes et frais généraux, à donner à la corporation la moitié de ses bénéfices nets. Il devait conserver la gérance pendant trois ans et ne s'engageait à employer les sociétaires qu'au fur et à mesure de l'extension que pourrait prendre sa maison.

Au bout d'une année d'association, la corporation refusa de donner plus longtemps son concours à ce patron et voulut travailler pour elle-même.

Il était malheureusement impossible d'employer tous les adhérents à la fois ; pour occuper 900 sociétaires au moins, il faudrait une commande énorme et un capital fabuleux ; on ne pouvait exiger pour la création de ce capital de grands sacrifices de la part des ouvriers chapeliers dont la caisse avait tant souffert par la grève de 1848, présente à toutes les mémoires ; on forma donc une association générale qui demande à chaque associé un apport de 50 francs seulement et ne s'engage pas à les employer tous, leur laissant pleine liberté de travailler chez les patrons quand il ne sont pas attachés au service actif de la société. Les bénéfices ne sont pas répartis mais accumulés pour accroître les ressources de la caisse de secours mutuels et augmenter les affaires de la société, afin de faciliter l'admission de nouveaux travailleurs.

Voici comment les statuts déterminent le choix des travailleurs en activité qui sont payés au plus haut prix de leur profession

« *Art. 1 des statuts.* Les sociétaires seront appelés à tra- » vailler pour le compte de la société de la manière sui- » vante :

» La moitié des hommes nécessaires à l'exécution des tra- » vaux sera prise parmi les hommes sans ouvrage, d'après un » *tirage au sort* qui aura lieu ; l'autre moitié sera *choisie* par » le contre-maître parmi tous les sociétaires indistinctement » sur l'acceptation volontaire de ces derniers. »

L'assemblée générale se réunit tous les six mois et se forme *en au moins quarante divisions*, ce qui doit donner une haute idée du nombre des sociétaires. Dans l'intervalle des réunions l'assemblée générale est représentée par un conseil de trente-un membres.

Cette vaste association étant formée entre ouvriers seulement, elle exclut de son sein tout membre qui fonderait une chapellerie, passant ainsi dans la classe des patrons, ou qui cesserait de souscrire à la société de secours mutuels des ouvriers chapeliers réunis de Paris.

La modification de ces statuts est aujourd'hui demandée. Quand la pratique eut remplacé la théorie, on reconnut l'inconvénient d'employer les travailleurs sans ouvrage en les choisissant *par la voie du sort*. Quoiqu'il y ait des exceptions, ceux qui chôment le plus souvent ne sont pas, en général, les meilleurs travailleurs, et ce mode de recrutement ne permettait pas à l'association de lutter avec les maisons de chapellerie qui emploient des ouvriers d'élite. On commença donc, sous la pression de la concurrence, *à choisir* les sociétaires appelés à l'activité. C'était détourner l'association de son but primitif, et des réclamations s'élevèrent ; mais la majorité approuva la nouvelle marche suivie par l'administration en continuant à l'unanimité la gérance au même citoyen, et en réélisant la majorité des divers conseils.

Depuis que les meilleurs travailleurs sont appelés à l'activité les premiers, les produits étant mieux fabriqués, la vente est plus considérable, la renommée, le crédit, la clientèle s'étendent ; il devient de jour en jour plus facile d'augmenter le nombre des sociétaires actifs, et si l'extension des affaires s'augmente dans la même proportion que depuis six mois, il sera possible de distribuer à titre de bénéfices une partie des fonds qui, d'après l'article 24 des statuts actuels, sont versés dans la caisse des secours mutuels pour alimenter les ouvriers sans travail.

Tel sera le but des rectifications qui seront demandées dans la prochaine assemblée.

Nous avons déjà dit que le nombre des adhérents s'élevait à 921 sur mille travailleurs que comprend la chapellerie parisienne ; les sociétaires en activité sont maintenant 35, et l'accroissement de leur commerce est suffisamment caractérisé

---

non contents de se voir, de chanter ensemble les duos d'amour, les deux amants ont l'imprudence de s'écrire de tendres billets, et au lieu de se les donner de la main à la main, ils prennent la roue du cabestan pour boîte aux lettres, dans l'unique but évidemment d'apprendre à l'amiral par une voie détournée qu'il a tort de prétendre à un cœur qui s'est déjà donné. Cela ne manque pas ; le maître timonnier trouve un des billets de Zora et le remet à Salvador. Celui-ci, dans le premier moment, roule d'affreux projets de vengeance contre le traître inconnu qui lui ravit le cœur de Zora. Nous disons inconnu, car les billets ne portent aucune suscription. Pour découvrir son rival, Salvador imagine un moyen adroit. Il réunit tout l'équipage sur le pont, et annonce ex-abrupto son prochain mariage avec Zora. L'amant laisse échapper un geste de désespoir et l'amiral tient son homme. Provisoirement, il l'envoie aux arrêts, et la toile tombe sur cette péripétie.

Mais pendant l'entr'acte, le navire est assailli par un grain terrible. L'amiral, tombé à l'eau, est sauvé par Lorenz (c'est le nom de l'amoureux). De plus, il a découvert que Lorenz est le fils d'un homme tué par lui dans une bagarre quelconque. Il a probablement en outre fait quelques réflexions sur la disproportion d'âge qui existe entre lui et Zora. Bref, l'amiral ne met plus aucun obstacle à l'union des deux amants, et Zora, après avoir par son intervention prévenu un conflit entre les Portugais et ses anciens compatriotes, retourne à Lisbonne où elle deviendra l'heureuse épouse de Lorenz.

Ce livret, comme on le voit, ne brille pas par la nouveauté. Nous regrettons de ne pouvoir dire que la banalité du fond est rachetée par la finesse des détails, et que l'esprit du dialogue fait oublier la nullité de l'action.

Maintenant que nous en avons fini avec le livret, nous sommes heureux de pouvoir passer de la critique à l'éloge. Nous commencerons cette seconde partie de notre tâche par l'appréciation sommaire de la partition. Ne pouvant puiser d'inspirations dans les entrailles mêmes du sujet, M. Félicien David a dû se borner à traiter le mieux possible chacune des situations données, et, dans la plupart des cas, il a merveilleusement réussi. L'ouverture et le premier acte se ressentent un peu de l'absence d'une pensée mère qui soit comme la synthèse d'une action dramatique puissante. L'inspiration manque d'un axe, et si quelques détails révèlent la verve du compositeur, l'ensemble manque de solidité ; c'est décousu. On remarque toutefois dans cet acte une jolie romance du ténor, et la gracieuse cantilène de l'esprit des bois, qui doit jouer un rôle important au troisième acte. Néanmoins, cette cantilène perd beaucoup de son effet, au premier acte, par la façon tout à fait maladroite dont est enchâssée dans un trio de forme rossinienne et assez médiocre. Le final vigoureusement accentué produirait un grand effet s'il était soutenu par une péripétie dramatique émouvante ; mais jusque-là les auteurs n'ont trouvé moyen d'éveiller l'intérêt sur aucun de leurs personnages, et le public reste nécessairement indifférent à ce que les chanteurs peuvent dire. Il est vrai que ce défaut n'est pas spécial au premier acte. La toile se baisse sur le dénouement sans qu'il ait été possible au cœur le plus impressionnable de sentir accélérer ses pulsations.

Le second acte, qui se passe sur le pont du Saint Raphaël, est le mieux rempli de la partition. Les chœurs de matelots sont pleins de verve et de fraîcheur. A un duo de Salvador et son capitaine des mousses, admirablement facturé, succède un duo d'amour entre Lorenz et Zora où Félicien David a donné l'ample mesure de ce qu'il pouvait faire dans la traduction des élans passionnés. Ce duo nous a fait d'autant plus de plaisir que, nous l'avouerons, les quelques échantillons de style dramatique de la symphonie de *Christophe Colomb* nous avaient fait craindre que Félicien David, si éminent, si supérieur dans la peinture pittoresque, ne fût beaucoup moins richement doué sous le rapport du drame lyrique proprement dit. Nous sommes heureux du démenti que ce duo nous a donné.

Le second acte est encore enrichi par des airs de ballet charmants, et se termine par une tempête qui, pour ne pas avoir tout l'éclat strident du simoun du désert, n'en est pas moins une puissante page symphonique.

Le troisième acte se passe dans une clairière d'une forêt vierge du Brésil. La toile se lève sur un poste de soldats portugais les uns endormis les autres faisant sentinelle le mousquet à la main. Dans un angle, sur un hamac suspendu à deux palmiers Zora repose endormie. Ce gracieux tableau a inspiré au compositeur une de ces ravissantes symphonies descriptives comme il sait les écrire. Zora se réveille et renouvelant connaissance avec les oiseaux de sa terre natale mêle sa voix à leur mélodieux gazouillement. Mais on annonce l'approche des Indiens ; le poste se réveille, Salvador anime, harangue ses soldats, et tous se préparent au combat en invoquant la patrie. Ce morceau, avec chœur, constitue la plus belle page de toute la partition : c'est noble, c'est grand, c'est profond de sentiment et puissant d'expression.

Des indiens qu'on vient de faire prisonniers sont amenés devant Salvador. Loin de trembler, ils accusent et menacent : Le récitatif du chef de ces sauvages et les phrases brèves en quatuor qui le coupent sont d'un style vigoureux et grandiose. A un signal du chef la bataille va s'engager lorsque la voix de Zora se fait entendre, les indiens surpris s'arrêtent et écoutent. Le chant s'approche, s'élève, se développe : il évoque le grand esprit des bois ; les indiens sont subjugués et par cette mélodie et par la voix qui frappe leurs oreilles. Ils reconnaissent Zora la fille d'un de leurs chefs. Ils apprennent que Salvador a été non pas le ravisseur, mais le sauveur et le protecteur de Zora. Dès lors leur colère tombe, et ils acceptent le traité que l'amiral leur propose au nom du roi de Portugal. Salvador et son équipage vont reprendre la route de Lisbonne et ils chantent avec plus d'élan que jamais : *Dieu garde le Saint-Raphaël*.

Il faut rendre justice aux auteurs du livret : cette situation finale, si elle n'est pas suffisamment amenée et si elle sort quelque peu du cadre de la vraisemblance dont nous nous soucions d'ailleurs médiocrement, donne, une fois acceptée, un beau champ à l'inspiration musicale, et le compositeur en a su tirer bon parti.

Pour continuer nos éloges parlons maintenant des chanteurs et d'abord, mettons en première ligne, ou plutôt hors ligne, Bouché l'ancienne basse de l'académie ex-royale de musique qui avait si remarquablement personnifié la figure satanique du *Freyschutz*, et qui se présente cette fois à nous sous les traits austères d'un grand amiral portugais sachant allier la douceur à l'intrépidité. Bouché depuis longtemps absent de Paris a largement perfectionné son talent. C'est maintenant un chanteur qui sait chercher et trouver l'effet ailleurs que dans la sonorité matérielle de l'organe. Sa voix est belle, ample, d'un timbre solide et bien posée. Il chante et dit juste. Son geste est sobre et mesuré. S'il devait rester dans un théâtre d'Opéra-Comique il aurait besoin de s'habituer au langage parlé, mais nous avons peine à croire

par ces faits : Jusqu'au 30 septembre dernier, ils avaient fait en moyenne cinq mille francs d'affaires par mois; le mois d'octobre, à lui seul, en a fourni pour quinze mille; les commissionnaires leur ont commandé des chapeaux, non plus par 12 ou 24, suivant l'usage, mais par 48, 72, 96 et même 144.

Les ateliers.

Après avoir reçu des administrateurs, soit de vive voix, soit par écrit, les renseignements qui précèdent, nous avons visité le siége principal de l'association, la fabrique située rue des Guillemites, n° 2.

La rue des Guillemites, assez peu connue, se trouve dans les parages de la mairie du 7e arrondissement; elle débouche dans la rue des Blancs-Manteaux. C'est là que les chapeliers réunis ont installé leur manufacture dans une maison basse à deux étages seulement, où ils se sentent chaque jour plus à l'étroit.

Le travail de la chapellerie présente un spectacle très curieux. C'est une féerie, un changement à vue. On a peine à se rendre compte de la puissance magique qui transforme en coiffure d'homme ou en capote de femme un amas confus de poils de lapin, de lièvre ou de castor. Nous ne croyons pas que dans aucune industrie la matière première diffère davantage du produit terminé.

Au fond du rez-de-chaussée, consacré principalement aux ateliers, *l'arçonneur* bat les poils et commence à les réunir en un vague et grossier tissu avec la corde d'un immense archet. Le *bastisseur* ensuite presse et façonne ce tissu pour en créer le bastissage, grand bonnet de forme cônique où tiendraient aisément quatre ou cinq têtes.

Nous arrivons au groupe des *fouleurs*; ils entourent les plateaux de foule, pièces de bois formant une espèce de cuve dont le centre contient quatre à cinq voies d'eau acidulée par deux petits verres de vitriol; le bastissage imbibé de ce liquide est fortement foulé à la main avec des rouleaux de bois; sous cette pression il gagne en épaisseur tout en diminuant dans sa dimension générale. Le voilà rapproché de la grandeur du chapeau dont il prend la figure cylindrique en habillant une forme de bois. Le feutre ainsi pressé n'est pas velu, mais une forte brosse détachera les poils par des frottements répétés.

Si nous étions en été le chapeau serait presque fini. On porte en été le feutre avec sa couleur naturelle grise ou rousse. Quant au chapeau noir il faut l'envoyer rue du Roi-de-Sicile, chez un teinturier qui travaille pour toute la chapellerie de Paris; un seul fabricant teint chez lui. Les chapeliers réunis espèrent bien un jour compléter aussi leur fabrique par un atelier de teinture.

Le chapeau teint ou de couleur fauve arrive aux mains des approprieurs qui le terminent. Ici la femme jouera son rôle; elle va poser la coiffe intérieure, border, garnir, poser la ganse, *éjarrer*, c'est-à-dire enlever avec une pince les poils gros et raides qui déparent le duvet. Les femmes employées rue des Guillemites sont salariées, non sociétaires, mais en général attachées à des associés par le mariage ou la parenté.

C'est au premier étage, le plus élevé de la maison, que se trouve l'atelier des femmes avec le magasin et le bureau de l'administration.

Les chapeaux de feutre sont évidemment les meilleurs, les plus durables; dans les chapeaux de soie la carcasse est de feutre, mais de feutre mince comme du carton, revêtu d'une coiffe extérieure de soie qui adhère par une colle. Ces chapeaux valent 12 francs; les chapeaux de feutre sont vendus 20 francs, et même 26, si la matière première est le poil de lièvre.

Les gérants de l'association préfèrent le lièvre au castor lui-même pour la fabrication des chapeaux. Le castor qui a son mérite et surtout sa renommée nous est vendu à des prix fort élevés par l'Angleterre installée dans le pays des castors, le Canada, notre ancienne colonie.

Les chapeliers réunis sont évidemment en pleine voie de prospérité; ils expédient journellement pour les départements, pour Milan, Dublin, Vienne, Bucharest; sont en relation fraternelle avec les chapeliers associés de Clermont-Ferrand. Leur espoir et leur but avoué serait de centraliser entre leurs mains toute la chapellerie parisienne, bien décidés à ne pas abuser de ce monopole au détriment des consommateurs, sachant d'ailleurs très bien qu'une injuste élévation de prix ou toute autre lésion de l'intérêt général leur susciterait immédiatement des concurrents.

Victor Hennequin, représentant du peuple.

Nous reproduisons *in extenso* le discours prononcé par M. le président de la République dans la séance de distribution des récompenses aux exposants de Londres, mardi dernier, dans la rotonde du cirque des Champs-Elysées. Ce discours est une des pièces les plus importantes de la lutte entamée entre l'Elysée et les anciens partis monarchiques.

Allyre Bureau.

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AUX EXPOSANTS.

« Messieurs,

» Il est des cérémonies qui, par les sentiments qu'elles inspirent et les réflexions qu'elles font naître, ne sont pas un vain spectacle. Je ne puis me défendre d'une certaine émotion et d'un certain orgueil comme Français, en voyant autour de moi les hommes honorables qui, au prix de tant d'efforts et de sacrifices, ont maintenu avec éclat, à l'étranger, la réputation de nos métiers, de nos arts, de nos sciences.

» J'ai déjà rendu un juste hommage à la grande pensée qui présida à l'Exposition universelle de Londres; mais, au moment de couronner vos succès par une récompense nationale, puis-je oublier que tant de merveilles de l'industrie ont été commencées au bruit de l'émeute et achevées au milieu d'une société sans cesse agitée par la crainte du présent comme par les menaces de l'avenir? Et, en réfléchissant aux obstacles qu'il vous a fallu vaincre, je me suis dit : *Combien elle serait grande, cette nation, si on voulait la laisser respirer à l'aise et vivre de sa vie!* (Applaudissements.)

» En effet, c'est lorsque le crédit commence à peine à renaître; c'est lorsqu'une idée infernale poussait sans cesse les travailleurs à tarir les sources mêmes du travail; c'est lorsque la démence, se parant du manteau de la philanthropie, venait détourner les esprits des occupations régulières, pour les jeter dans les spéculations de l'utopie; c'est alors que vous avez montré au monde des produits qu'un calme durable semblait seul permettre d'exécuter. (Vive approbation.)

» En présence donc de ces résultats inespérés, je dois le répéter, comme elle serait grande, la République française, (bravo! bravo!) s'il lui était permis de vaquer à ses véritables affaires et de réformer ses institutions, au lieu d'être sans cesse troublée, d'un côté par les idées démagogiques, et, de l'autre, par les hallucinations monarchiques! (Plusieurs salves d'applaudissements se font entendre et forcent M. le président de la République à s'interrompre pendant quelques moments.)

» Les idées démagogiques proclament-elles une vérité? Non. Elles répandent partout l'erreur et le mensonge. L'inquiétude les précède, la déception les suit, et les ressources employées à les réprimer sont autant de pertes pour les améliorations les plus pressantes, pour le soulagement de la misère. (Marques d'adhésion.)

» Quant aux hallucinations monarchiques, sans faire courir les mêmes dangers, elles entravent également tout progrès, tout travail sérieux. On lutte au lieu de marcher. On voit des hommes, jadis ardents promoteurs des prérogatives de l'autorité royale, se faire conventionnels afin de désarmer le pouvoir issu du suffrage populaire. (Bruyants applaudissements.) On voit ceux qui ont le plus souffert, le plus gémi des révolutions, en provoquer une nouvelle, et cela dans l'unique but de se soustraire au vœu national et d'empêcher le mouvement qui transforme les sociétés, de suivre un paisible cours. (Bravos prolongés.)

» Ces efforts seront vains. Tout ce qui est dans la nécessité des temps doit s'accomplir. L'inutile seul ne saurait revivre. Cette cérémonie est encore une preuve que si certaines institutions tombent sans retour, celles au contraire qui sont conformes aux mœurs, aux idées, aux besoins de l'époque, bravent les attaques de l'envie ou du puritanisme. (Approbations.)

» Vous tous, fils de cette société régénérée qui détruisit les anciens priviléges et qui proclame comme principe fondamental l'égalité civile et politique, vous éprouvez néanmoins un juste orgueil à être nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur. C'est que cette institution était, ainsi que toutes celles créées à cette époque, en harmonie avec l'esprit du siècle et les idées du pays. Loin de servir comme d'autres à rendre les démarcations plus tranchées, elle les efface en plaçant sur la même ligne tous les mérites, à quelque profession, à quelque rang de la société qu'ils appartiennent. (Bravos prolongés.)

» Recevez donc ces croix de la Légion-d'Honneur, qui, d'après la grande idée du fondateur, sont faites pour honorer le travail à l'égal de la bravoure, et la bravoure à l'égal de la science. (Nouveaux applaudissements.)

» Avant de nous séparer, Messieurs, permettez-moi de vous encourager à de nouveaux travaux. Entreprenez-les sans crainte; ils empêcheront le chômage cet hiver. Ne redoutez pas l'avenir. La tranquillité sera maintenue, quoi qu'il arrive. (Bravos prolongés.) Un gouvernement qui s'appuie sur la masse entière de la nation, qui n'a d'autre mobile que le bien public, et qu'anime cette foi ardente qui vous guide sûrement, même à travers un espace où il n'y a pas de route tracée, ce gouvernement, dis-je, saura remplir sa mission, car il a en lui et le droit qui vient du peuple, et la force qui vient de Dieu. » (Bravos et acclamations.)

Le plateau d'Akapeï.

On lit dans la *Presse* :

«La loi de déportation à Noukahiva,—il faut lire Noukou-Hiva, et mieux *Noukou-Hiva*, — assigne, si je ne me trompe, pour séjour aux condamnés, la petite vallée qui s'ouvre sur la baie de Vaitau.— On aurait dû écrire Vaïtahou.

» Comment les rédacteurs de la loi concilient-ils le rapprochement de ces deux noms, qui n'ont rien de commun ?

»Vaïtahou est une baie de l'île de TAOUATA, et Taouata est indépendante de l'île de Noukou-Hiva; vingt-cinq lieues de mer les séparent.

»C'est comme si l'on disait : la déportation aura lieu en Écosse, dans une vallée d'Irlande.

»Une loi, ce me semble, ne doit pas renfermer de telles erreurs, et, lorsqu'elle les porte, elle est inapplicable, elle doit être refaite.

» D'après les explications ministérielles d'hier, ce serait, contrairement aux dispositions de la loi, dans la baie de TAIOHAÉ, à Noukou-Hiva, sur l'horrible plateau d'Akapeï, que l'on transporterait Gent, Odde et Longomazino. Akapeï est, sous tous les rapports, un des points les plus affreux du globe. Pour que les trois déportés y résistent aux tortures matérielles et morales qui les attendent, il faudra qu'ils soient doués d'une organisation physique et d'une force d'âme surhumaines.

» Le cimetière français, où dorment tant de nos malheureux soldats, est le seul coin vert et riant d'Akapeï.

» EDMOND DE GINOUX. »

Pendant le voyage en voiture cellulaire des trois condamnés de Lyon, enlevés sans avoir été prévenus, sans avoir pu dire adieu à leurs amis et à leurs parents, sans savoir où ils allaient, M. Gent a trouvé moyen de laisser tomber sur sa route une lettre qui a été ramassée à Domfront le 25 novembre, et expédiée, en double expédition, selon le désir de son auteur, à M. B. Gent, à Lyon, et à M. Michel (de Bourges), à Paris. Cette lettre a pour principal but de faire connaître aux amis et aux familles des déportés, la direction qu'ils ont prise, et les rassurer sur l'état de leur santé de corps et d'esprit.

Allyre Bureau.

M. CARLIER SOUS LA SURVEILLANCE DE LA POLICE.

Voici un trait caractéristique de l'époque. M. Carlier, après avoir fait surveiller tant de suspects, se trouve être lui-même l'objet d'une surveillance toute particulière de la part de son successeur. En homme d'esprit, M. Carlier accepte gaîment cette situation, si l'on en juge par la lettre suivante qu'il a adressée à M. de Maupas. — Allyre Bureau.

« M. le préfet,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que je pars demain pour la chasse et que je compte rester quelques jours à la campagne. Il est donc parfaitement inutile d'envoyer vos agents chargés de surveiller ma maison et de suivre ma personne. J'aurai l'honneur de vous informer de mon retour.

» Veuillez agréer, monsieur le préfet, avec mes remercîments pour votre sollicitude, l'assurance de ma considération.

» CARLIER. »

La législation directe par le peuple et ses adversaires.

P.-J. PROUDHON.

Mais passons à l'objection principale de mon antagoniste.

« M. Rittinghausen, dit-il, suppose que le vote de la loi, par tout le peuple, donnera une approximation plus grande de la vérité que le vote d'une simple majorité de représentants : c'est dans cette hypothèse que consiste toute l'originalité, toute la moralité de sa théorie. »

Ensuite M. Proudhon finit par nier cette vérité. Je ne le suivrai pas dans sa déviation, par rapport à la réalité, la per-

---

que l'opéra ne le réclame pas bientôt : sa place y est d'autant plus marquée qu'elle est vide depuis longtemps. Mlle Duez qui joue le rôle de Zora, a beaucoup de charme dans la veix et dans le sourire. Elle vocalise avec aisance, et chante avec expression Elle a ce qu'on appelle du *métier* et l'on est à l'aise en l'écoutant. Il n'en n'est pas de même du ténor, M. Philippe qui, doué d'une voix admirable, se distingue par une inexpérience qui va jusqu'à la gaucherie. Néanmoins, grace au timbre charmant de son organe, il a pu conquérir la faveur du public, et après avoir vu ses premiers pas et ses premiers mots salués par des sourires peu rassurants, il s'est attiré à plusieurs reprises des applaudissements par triples salves.

Mlle Guichard qui chante quelques morceaux légers dans le premier acte vocalise avec facilité.

M. Soyer, qui joue le rôle semi bouffon du capitaine des mousses, ne manque ni d'entrain ni de gaité. Il a besoin de surveiller un peu ses intonations.

La partie masculine des chœurs mérite des éloges: le désir que nous avons de ne point manquer de galanterie nous oblige a nous abstenir de toute appréciation sur la plus belle moitié des masses chorales.

L'administration de l'Opéra-National a monté l'ouvrage avec beaucoup de goût et de splendeur. Les décors et notamment, celui du troisième acte sont très beaux; la mise en scène annonce une direction très habile, très entendue. Dans les tableaux, les masses du personnel qui est d'ailleurs très nombreux sont distribuées avec infiniment d'art. Le deuxième acte, sur le pont du Saint-Raphaël et du troisième acte dans la forêt vierge, présentent sous le rapport une série d'enchantements pour l'œil : L'apparition [illegible] mérite à elle seule le voyage au boulevard du Temple. M. Junca y est magnifique de physionomie et d'attitude.

L'orchestre a de la vigueur et du nerf, mais il a besoin de se fondre et surtout d'apprendre à accompagner. Plusieurs effets de chant et notamment l'air d'entrée de Bouche nous ont paru gâtés par l'intempestive sonorité de l'instrumentation.

La Perle du Brésil est un grand succès pour Félicien David, et l'administration mérite que cette pièce attire longtemps la foule à l'Opéra-National.

OPÉRA. — *Vert Vert*, ballet pantomime en trois actes par MM. Leuven et Mazilier, musique de MM. Deldevèze et Tolbecque. — Début de Mlle Priora.

Vert-Vert est un jeune page amoureux d'une des filles d'honneur de la reine de France, et qui dirige des entreprises très légères contre le dortoir de ces demoiselles, en compagnie de tous ses camarades. Tous finit, moralement, par autant de mariages qu'il y a de couples. Une jeune danseuse italienne, Mlle Priora, à laquelle le public a fait un chaleureux accueil justifié par des qualités remarquables de précision et de vigueur, et surtout par ces *pointes* d'une hardiesse surprenante a débuté dans ce ballet. Mlle Plunkett a dansé et mimé le rôle espiègle de Vert-Vert avec beaucoup de charme et d'entrain.

M. Mazilier, auteur de la partie chorégraphique, a réalisé de jolis effets d'ensemble empruntés à la méthode de la charmante petite troupe allemande de Mme Weiss.

La mise en scène et les décors sont tels qu'on doit les attendre de l'Opéra. — Allyre Bureau

Allyre Bureau.

Nous avons assisté mardi dernier à la séance d'ouverture d'un cours de linguistique professé par M. Honoré Chavée, au cercle de la Conversation, rue de Richelieu, 102. M. H. Chavée n'est pas seulement un savant linguiste, comme le démontre son remarquable traité de la lexicologie, c'est encore un orateur très élégant et dont la parole vive, abondante, colorée, se distingue par une irréprochable correction. Il possède cette rare qualité qui consiste à savoir revêtir d'une forme attrayante et claire les vues philosophiques les plus élevées et la métaphysique la plus profonde. — Allyre Bureau.

---

*Avis aux abonnés du journal l'*Opinion des femmes.

Les abonnés au journal l'*Opinion des femmes* qui ont changé de domicile depuis la publication de notre dernier numéro sont priés de vouloir bien envoyer leur adresse à Mme Jeanne Deroin, 202, faubourg Saint-Honoré (Affranchir), afin qu'il nous soit possible de leur faire parvenir l'*Almanach des femmes* et les brochures publiées par nous, auxquelles ils ont droit en attendant la continuation de notre journal, qui reparaîtra en 1852.

Les Mystères du Peuple,

Par EUGÈNE SUE.

Le septième volume de ce grand ouvrage va être achevé bientôt. L'intérêt grandit sans cesse; les épisodes se suivent touchants ou terribles; l'histoire des souffrances du peuple se déroule aux yeux des lecteurs dans toute sa sauvage énergie.

Ah! pauvre race gauloise, quelle longue chaîne de misères, quelles tortures, quel écrasement, quels massacres, depuis les Romains aux supplices raffinés, jusqu'à ces brutes franques bardées de fer qui t'assommaient comme du bétail, autour de leurs donjons féodaux!

Et pourtant le *jeune homme de Nazareth* est mort sur la croix pour racheter le monde. Mais, hélas! les prêtres de la foi nouvelle ont bientôt quitté le manteau de laine pour la simarre de pourpre, et, tournant contre le pauvre les paroles du Christ, ils s'allient aux loups ravisseurs et partagent avec eux les dépouilles de l'opprimé.

Nous ne sommes encore qu'aux croisades. Fils de Joël, vos douleurs ne sont pas finies.

Ce livre a eu l'honneur d'être brûlé dans plusieurs villes par la main du bourreau. Les bourreaux lui devaient bien cela.

Au point de vue de l'art, ces études historiques ne sont point inférieures aux chroniques de Walter Scott. Moins minutieuses, moins détaillées, moins patiemment élaborées peut-être, elles rachètent cette infériorité expliquée par la nature même de l'œuvre, les exigences de l'époque et le mode de publication, par l'élévation du sujet, par la largeur de la pensée, et surtout par cette prodigieuse puissance dramatique qui caractérise si éminemment le talent d'Eugène Sue.

Au point de vue de l'idée, les *Mystères du Peuple* sont un monument pour la démocratie.

Courage, frère, courage! la race de Joël est à la veille de son triomphe suprême. Les Francs et les Romains vont lui rendre enfin sa part de terre et de soleil! Et tu peux déjà te dire avec orgueil : —Au grand édifice du peuple souverain, j'ai apporté ma pierre.

Eugène Nus.

sonnalité de l'être collectif, et à l'impossiblité de pouvoir obtenir par la voie d'un scrutin « une pensée à la fois particulière et générale, collective et individuelle, en un mot synthétique. » Je ne dispose pas d'assez d'espace dans ce journal pour pouvoir me le permettre. D'ailleurs je sais que la législation directe ne sera introduite que par le prolétariat, qu'elle aura contre elle, sauf de rares exceptions, cette partie même de la bourgeoisie, qui jusqu'ici a combattu dans le camp démocratique. Je sais par conséquent qu'avant tout je dois écrire pour le prolétaire. Or, peut-il être douteux pour celui-ci que par la participation de tous aux affaires, l'intérêt de tous, c'est à-dire l'intérêt général, la justice ne soit pas mieux sauvegardée que lorsque vous faites façonner la société selon la volonté de quelques uns qui ne manqueront pas de s'attribuer à eux et à leurs amis la part du lion? La recherche de la *vérité* est bannie de la législation actuelle, qui ne veut que faire prédominer *certains intérêts*. Eh bien! avant tout il faut détruire cette tendance vicieuse, détruire cette prédomination de quelques intérêts, en balançant, équilibrant ces intérêts par l'intérêt opposé de tout le monde. Dès que ce résultat a été obtenu (et il sera obtenu par le fait de la seule introduction de la législation directe), il se fera un changement complet et curieux dans les dispositions de tous. La certitude de ne plus pouvoir faire prédominer les calculs de l'égoïsme engagera chacun à se mettre avec ardeur à la recherche du vrai, à la recherche des prescriptions du droit naturel, prescriptions qui sont tellement simples qu'elles seront découvertes toujours dans un clin d'œil par tous ceux qui savent se détacher de toute préoccupation égoïste, chose bien difficile ou plutôt impossible pour l'immense majorité sous le régime actuel. Tel propriétaire enragé, par exemple, qui, aujourd'hui, poussé par la passion, aime plus encore le droit d'*abuser* de la propriété que celui d'en *user*, trouvera tout à coup que le rachat de la propriété foncière par l'Etat, la constitution de la propriété territoriale collective et l'exploitation par les communes solidarisées, sont des actes de *justice*. Il le croira avec une entière sincérité, parce qu'il sera convaincu que la propriété actuelle manquera de base et qu'elle n'aura plus, pour se maintenir, ni baïonnettes ni gendarmes. Il votera ainsi parce qu'il sentira par instinct que c'est se retrancher, par exemple, contre la disposition de M. Proudhon, de reconstruire la propriété foncière *individuelle* aux dépens des propriétaires actuels et en faveur de la nombreuse classe des fermiers, d'opérer en un mot un simple *déplacement*, comme nous l'avons vu se produire dans la première révolution. Quant à M. Proudhon, il changera lui-même d'avis, parce qu'il comprendra que, sous la législation directe, ses idées seraient combattues par tout le prolétariat qui se soucie médiocrement, et qui trouvera souverainement injuste de dépouiller une classe de citoyens, non à l'avantage *de l'universalité*, mais au profit d'une autre classe seulement; — par le prolétariat enfin, qui est las de tirer les marrons du feu pour les faire manger par d'autres que lui. La logique des personnes, en un mot, est généralement un produit des circonstances, de la position! C'est humiliant; mais c'est vrai. L'adhésion donnée bien sincèrement en février 1848 à la république par les royalistes qui la détestaient avant et qui ont recommencé à la détester après, en est un exemple très frappant. C'est cet esprit intéressé de caste qui considère principalement et avant tout une partie du peuple et non pas le tout; — c'est cet esprit de caste qui formera le sujet du second grand reproche que la démocratie doit adresser à M. Proudhon. Après avoir exprimé ceci en parenthèse, je continue.

M. Proudhon, pour me combattre avec plus de succès, se plaît quelquefois à commettre de graves erreurs dans ses allégations. C'est ainsi qu'il dit en toutes lettres :

« Aussi M. Rittinghausen, après avoir mis en avant les plus belles maximes sur le droit inaliénable du peuple, de légiférer sa propre loi, a-t-il fini, comme tous les opérateurs politiques, par escamoter la difficulté. Ce n'est plus le peuple qui *posera* les questions, ce sera le gouvernement. Aux questions posées exclusivement par le pouvoir, le peuple n'aura qu'à répondre *oui* ou *non*, comme l'enfant au catéchisme. On ne lui laissera pas même la faculté de faire des amendements. »

Une pareille méprise est incompréhensible! N'ai-je pas déclaré, non une fois, mais dix fois, que le président de chaque section posera les questions librement, sans être tenu à autre chose qu'à suivre la volonté de l'assemblée qui réclame dès que la question lui paraît mal posée? Quant à ce qui concerne les amendements, j'ai expliqué qu'ils se comprennent dans les tiraillements en tous sens d'une législation livrée à quelques individus intéressés, mais que la science, et par conséquent aussi le bon sens, doivent condamner cette manière de faire les lois. L'amendement, c'est le *compromis*, et le droit ne tolère pas de compromis. Il est absurde de soutenir que le peuple, sans le désordre des amendements, n'a qu'à dire « *Oui* et *Non*, comme l'enfant au catéchisme. » Il discutera, se formera une conviction et sera plus libre dans ses allures que les pauvres soldats de nos coteries parlementaires, dont on fait également constater les volontés enchaînées par le même procédé.

« Il faut, continue M. Proudhon, pour rendre cette législation praticable, que le souverain n'ait à statuer jamais que sur une alternative, laquelle devra embrasser, par conséquent, dans l'un de ces termes, toute la vérité, rien que la vérité, dans l'autre; toute l'erreur, rien que l'erreur. Si l'un ou l'autre des deux termes contenait plus ou moins que la vérité, plus ou moins que l'erreur, le souverain trompé par la question de ses ministres, répondrait infailliblement par une sottise. » (2)

Ceci se réduit à dire que tout ce qui n'est pas la *vérité absolue* est une *sottise* et qu'il ne faut prendre une résolution quelconque que lorsqu'on est bien sûr de *saisir*, de tenir la vérité absolue. Appliquer ce principe, et non seulement l'action sociale sera arrêtée tout net, mais encore l'action individuelle. Il n'y aura plus de vie, il n'y aura que l'impassibilité de la mort. Le peuple qui n'est pas aussi exigeant que M. Proudhon veut bien le paraître, pour se donner un air terrible de logicien, — le peuple se contentera bien d'une législation qui l'amènera *peu à peu* à la vérité absolue, et la législation directe ne manquera pas de produire ce résultat.

Mais, recherchons si M. Proudhon, selon son habitude, ne donne pas lui-même un démenti à la sentence qu'il vient d'exprimer. Ce serait un véritable miracle? aussi n'y faut-il pas compter.

En proposant de transformer la banque de France en banque nationale, il dit : (3)

« Que si à présent l'on me demande à quel chiffre je pense, en mon particulier, que doive être poussée tout d'abord la réduction de l'intérêt, je n'hésite point à répondre : « au chiffre rigoureusement nécessaire pour couvrir les frais d'administration et d'usure des métaux, soit 1/2 ou 1/4 p. 0/0; et tel est le second article que je propose d'ajouter au décret. » — Principe!

» Qu'on entre dans cette voie de réduction, pour si peu que ce soit (3 3/4, 3 1/2, 3 1/4, 2 3/4... p. 0/0), qu'on la parcoure avec la lenteur qu'on voudra : le plus ou moins de célérité ne fait rien à la chose. » — Accommodement avec le principe!

Dans son projet de liquidation des dettes hypothécaires, il propose le décret suivant qui réalisera une réforme logique, bienfaisante, dans son universalité comme dans son radicalisme :

« Vu les décrets antérieurs qui firent le taux des escomptes à la banque et les intérêts de la dette publique à 1/2 p. 0/0,

» Les intérêts de toutes créances, hypothécaires, chirographaires, actions de commandite, sont fixés au même taux. » —... Principe!

» Le plus ou moins de vivacité qu'on donnera au mouvement ne fera rien à sa nature : que vous partiez de Paris pour Dunkerque par le chemin de fer ou par le roulage, vous n'en tournez pas moins le dos à Bayonne. » — Compromis!

Le lecteur voudra bien me permettre de cesser ici mes citations, auxquelles je rattache cependant encore une simple remarque. M. Proudhon qui ne veut *rien* ou la *vérité absolue*, quand la législation directe est en cause, sait quand il s'agit de ses propres projets, rabattre tant de sa rigidité qu'il a des accommodements même avec ce qu'il peut appeler tout au plus des *vérités relatives*.

Passons maintenant à la critique que mon adversaire fait sur l'exemple de législation directe que j'ai publié dans ma brochure.

A la première question : « *Y aura-t-il un chemin de fer de Lyon à Avignon?* » Le peuple répondra, dit Proudhon : *oui*, comme l'a prévu M. Rittinghausen.... *Quatre-vingt-deux départements prononceront la ruine des quatre autres; ainsi le veut la législation directe.*

On comprend qu'il est impossible de traiter ici cette question incidemment; j'exprimerai donc seulement ma surprise, d'entendre un économiste soutenir une pareille erreur. Je suis riverain d'une ligne navigable : le Rhin, qui vaut bien le Rhône par son importance. Non-seulement nous nous félicitons de posséder déjà les tronçons de chemins de fer qui longent la rivière de Bonn jusqu'au dessous de Dusseldorf, de Bâle jusqu'à Mayence et Biberich, mais nous sommes impatients de compléter la ligne, chose que jusqu'à ce moment l'administration militaire, par des raison de stratégie, n'a pas voulu permettre. On peut prédire avec certitude que M. Proudhon, un peu plus tard, sera honteux de s'être fourvoyé d'une manière aussi éclatante.

« *Qui bâtira le chemin de fer? L'Etat ou une société d'actionnaires?* » A cette seconde question le peuple, selon moi, répondrait : *L'Etat*. M. Proudhon qui manque en France d'éléments de comparaison, soutient que l'un des moyens vaut l'autre, ce qui est une double erreur. D'abord les frais de transport sont plus élevés sur les chemins de fer des compagnies d'actionnaires, et la collation des places n'est plus pour l'Etat un moyen d'épargner les pensions d'une foule d'ayants-droit; ensuite M. Proudhon oublie qu'à l'exécution par l'Etat se lie l'émission du papier-monnaie destiné à couvrir les frais de construction, pendant que vis-à-vis des compagnies le pays est tenu à faire à chaque instant d'énormes sacrifices, comme l'historique des différentes compagnies françaises le démontre.

A la troisième question : « *Comment l'Etat exécutera-t-il le chemin de fer? Par.....* » j'avais fait répondre : « *par une émission de papier-monnaie au cours forcé*, garantie sur le chemin de fer même. »

Tenant compte, je pense, de l'opinion publique en France, opinion publique égarée, je n'hésite pas à le dire, par l'influence de l'aristocratie financière, la rédaction de la *Démocratie pacifique* a cru devoir substituer au *papier-monnaie* des *bons de circulation* qui, il est vrai, ont des inconvénients. En Allemagne, la question, dès aujourd'hui, ne pourrait pas être posée autrement que je l'ai indiqué dans mon manuscrit, et en France, je crois, la discussion, après une légère polémique dans les journaux, donnerait le même résultat. M. Proudhon avouera que ceci change la question. Pourquoi l'Etat ne se servirait-il pas de son crédit? pourquoi ne se passerait il pas de l'entremise du capital? Si quelqu'un le peut, c'est *l'Etat*. D'ailleurs, laissons parler les faits. La Prusse a une énorme quantité d'assignats au cours forcé qui ne sont garantis que sur les contribuables; elle a subi en 1848 et 1849 une terrible crise révolutionnaire et pourtant son papier-monnaie n'a fléchi, n'a été refusé nulle part, ni dans le pays, ni à l'étranger. Que serait-ce si le public avait une garantie suffisante en travaux publics, s'il avait la certitude que chaque écu en papier est là, devant lui, en matière en plein rapport! s'il avait, de plus, la certitude qu'une règle fixe et invariable préside à l'émission de chaque écu. Cette règle consisterait tout simplement dans le procédé de décreter l'émission du papier-monnaie uniquement pour les travaux publics tels que chemins de fer, canaux susceptibles de donner un rendement appliqué à l'amortissement.

La somme totale de chaque émission figurerait exactement la somme du cahier des charges de nos travaux, et elle serait versée en entier dans la caisse spéciale destinée à solder l'entreprise, avec défense rigoureuse de détourner un seul écu pour d'autres dépenses.

La critique de la quatrième question : « L'Etat opérera-t il le transport gratuit, ou tirera-t-il un revenu du chemin de fer. » est également sans fondement. Certes, la question n'est pas d'une rigueur scientifique, mais cela n'est nullement nécessaire. Notre langage deviendrait inintelligible et même impossible si chaque locution devait s'appuyer strictement sur une formule de science. Il suffit que le peuple, que personne, ne puisse se tromper sur le sens attaché aux questions, et je demande si ce n'est pas ici le cas. Tout le monde comprend avec facilité que cette question veut dire : Chacun paiera-t-il les frais de transport au fur et à mesure des services personnels qu'il exige du chemin de fer, ou paiera-t-il en sa qualité de contribuable et sur sa quote des contributions une partie proportionnelle des frais que nécessite l'exploitation si elle ne prélève rien directement sur le transport. Que le prix de revient varie sans cesse, ou non, cela ne pourra rien changer à la question dans les deux cas. M. Proudhon veut-il interdire chaque opération, abolir chaque budget de recettes et de dépenses parce qu'il est impossible de ne jamais se tromper d'un centime? Cette manière de critiquer est d'autant plus absurde que dans un cas analogue il se sert du même langage qu'il attaque chez moi.

En parlant de sa nouvelle banque, il dit : (1)

« La banque de France, devenant établissement d'utilité publique, ayant pour capitalistes ses propres clients, n'aurait d'intérêts à servir à personne... Or, cet intérêt appartenant au public, le public serait maître de le réduire, à volonté, à 3, 2, 1, 1/2 et 1/4 p. 0/0, suivant qu'il trouverait plus d'avantage *à tirer de la banque un gros revenu*, ou à faire ses affaires à meilleur compte. »

Ne pourrai-je pas vous rétorquer l'argument dont vous vous servez contre moi : « si le peuple décide que l'Etat *tirera un revenu* du chemin de fer, de la banque, il manque à son propre intérêt, puisque les services publics doivent être sans *bénéfices*. » Pour le *public*, le *revenu* dont vous parlez, est aussi peu un *revenu* que le *transport gratuit*, dont je parlais, n'est un *transport gratuit*. Ces ergoteries sont indignes d'hommes éclairés et sérieux!

Plein de confiance dans le bon sens du peuple, je finis ici mon travail en admettant comme un bon augure ces paroles de Proudhon avec lesquelles je prendrai congé du lecteur : (2)

« Supposons que la question posée soit celle-ci : *Le gouvernement sera-t-il direct ou indirect?* »

« Après le succès qu'ont obtenu dans la démocratie les idées de MM. Rittinghausen et Considerant, on peut présumer, avec une quasi-certitude, que la réponse, à l'immense majorité, sera DIRECT. »

M. Rittinghausen.

Revue parlementaire.

LA CONSPIRATION MONARCHIQUE.

Lundi dernier, le *Constitutionnel* publiait un long et virulent article signé par M. Granier de Cassagnac, qui accusait les chefs des partis monarchiques, dans l'Assemblée, MM. Berryer, Thiers, Béchard, de Laboulie, de Lasteyrie, Creton, etc. de conspirer contre le *Pouvoir*. On y lisait entre autres phrases : « Le pouvoir qui a la garde et la responsabilité de l'ordre, est, comme bien on le pense, instruit de leurs desseins et de leurs menées; et, quoi qu'ils ne la sentent pas, ils ont chacun la main ferme et résolue de la justice toujours suspendue à un pouce de leur collet. La preuve qu'ils ne sont pas à craindre, c'est qu'ils ne sont pas encore embarqués. »

Enfin cet article se terminait ainsi :

« Allez, allez, chevaliers errans des princesses perdues, comme la femme d'Enée, dans la bagarre des trônes qui s'écroulent et qui brûlent, conspirez tant qu'il vous plaira; promenez dans les ténèbres vos faces blèmes, que la peur agite, et signalez au pays les conjurations de l'Elysée pour masquer les vôtres! Personne ne se méprend sur vos projets, et personne ne les redoute. Si vous êtes sans pitié pour la France, si vous refusez, malgré les prières, de lui épargner une révolution de plus, vous n'en serez pas moins pour vos efforts et pour votre honte. Aveuglés par vos passions, comme le taureau par le drap rouge, vous donnerez, tête baissée, sur la pointe de l'épée tendue et immobile qui vous attend! »

Un semblable article publié par un journal, dont le dévoûment à l'Elysée est bien connu, ne pouvait manquer de préoccuper vivement l'attention du monde politique. La bourse en avait été profondément émue, et une baisse de 95 centimes s'était déclarée sur le 5 0/0. A l'Assemblée, les personnages mis en cause s'agitaient. Les uns, comme M. Creton, voulaient provoquer une explication; les autres, comme M. Berryer, prévoyant bien l'issue des interpellations, étaient d'avis de dévorer l'injure ou de la laisser tomber. Mais M. Creton, malgré l'avis de M. Berryer, s'est décidé, sur la fin de la séance de lundi, à porter la question à la tribune. Il somme le ministère de dire son opinion sur les faits produits par l'article du *Constitutionnel*. « Si ces accusations ont quelque apparence, quelque consistance, dit-il, il n'est pas permis au ministère de rester dans le vague et dans le doute. Il faut qu'il s'explique sans équivoque, et qu'il demande contre les représentants du peuple qui sont incriminés, une autorisation formelle de poursuivre... Il s'agit de connaître, sur ce prétendu complot, l'opinion du gouvernement, et de lui demander compte de son inaction soit à l'égard des dénonciateurs, soit à l'égard de ceux qui ont été calomnieusement dénoncés. »

La question était précise et démandait une réponse catégorique. M. Daviel, en sa qualité de ministre de la justice, a répondu que... le cabinet n'était pas responsable d'un article de journal, que... d'autres journaux avaient souvent attaqué, injurié un grand nombre de membres de l'Assemblée sans que ceux-ci s'en préoccupassent, etc. — M. Berryer insiste pour que la réponse du cabinet porte sur la question qui est celle-ci : « Le gouvernement a-t-il des traces ou des preuves du complot dénoncé, a-t-il des indices suffisants pour en occuper l'esprit public; alors, pourquoi ne poursuit-il pas? — M. de Thorigny déclare que... l'Assemblée, si elle s'est sentie émue par un article de journal, n'a qu'à citer l'auteur à sa barre. Puis il termine enfin par cette déclaration : « S'il eût, dans notre pensée, existé un complot, croyez bien, messieurs, que quels que soient ceux qui appartiennent à ce complot, et qui osent troubler la paix publique, sans nous arrêter devant aucune considération, nous aurions rempli notre devoir. »

Telle est du moins la version que contenait la feuille sténographique écrite pendant que le ministre était à la tribune. Mais la version du *Moniteur* diffère quelque peu de ce texte, et la déclaration du ministre y est ainsi conçue : « Si la preuve de l'existence de ce complot nous était acquise, soyez en bien sûrs, quels que soient les hommes, etc., » le reste à peu près comme ci-dessus.

Au commencement de la séance de mardi, M. Baze est venu signaler cette différence. Les ministres ont maintenu le texte exprimé par le *Moniteur*; d'où il résulte que le cabinet refuse de déclarer que dans sa pensée il n'existe pas de complot, mais s'en tient à dire qu'il n'a pas de preuve de complot. De cette sorte, M. Creton qui avait la prétention de faire sortir la question du vague qui l'enveloppait, a fort mal réussi. — Allyre Bureau.

INAUGURATION DE NOUKA-HIVA.

Mercredi, à la suite du vote relatif au chemin de fer de Paris à Lyon, M. Crémieux a interpellé le cabinet sur la décision prise par le conseil des ministres de transporter à Nouka-Hiva MM.

(2) Page 167.

(3) Pages 200 et 201.

(1) Page 200.
(2) Page 168.

Gent, Odde et Longomazino, condamnés à la déportation par le conseil de guerre de Lyon. M. Crémieux a discuté la question légale. Il invoque le dernier article de la loi du 16 juin 1850 qui porte : « Aucun des faits antérieurs à cette loi ne sera régi par ses dispositions. » Il démontre par les pièces du procès, que les faits invoqués par l'accusation contre les condamnés remontent pour la plupart à 1849 et même à 1848, et qu'au mois de mars 1850 tout était déjà accompli, en ce qui concerne le complot pour lequel une condamnation est intervenue. Il y aurait donc rétroactivité à appliquer la loi du 16 juin 1850, en déportant les condamnés à 4000 lieues de leur pays. M. Daviel, ministre de la justice, a répondu que les intérêts sociaux, le salut public, exigeaient la stricte exécution des lois et des arrêts de la justice. Il a fait le plus sombre tableau de la situation du pays où, dit-il, une « jacquerie impitoyable. » — « Nous ne sommes déjà plus au socialisme, s'écrie-t-il, c'est le communisme le plus ignoble et le plus éhonté qui se produit. — Est-ce que vous ne voyez pas tous les jours le vol, le pillage, l'incendie. » — « Nous venons de nos départements et n'avons rien vu de semblable, répliquent plusieurs membres de la gauche. » — « Vous n'avez pas voulu voir, répond le ministre. Est-ce que ces manifestes, ces placards, ne sont pas des signes qui parlent à tous les yeux... Est-ce que vous ne voyez pas sans cesse des appels à l'insurrection? Et quels signes de désorganisation plus évidents que celui-ci : Les attaques dont les agents de l'autorité sont chaque jour l'objet? Est-ce que les faits judiciaires ne vous ont pas révélé ces fabrications de poudre, ces balles fondues dans la plupart de nos départements, ces préparatifs de guerre, ces explosions qui se font avant l'ordre et malgré la discipline observée cependant et si fortement recommandée dans les sociétés secrètes, et nos malheureux soldats tués? Est-ce que vous n'en voyez pas des exemples tous les jours? etc., etc.... Et c'est quand nous sommes au milieu de telles circonstances qu'on vient nous demander de désarmer la loi, de désarmer la répression judiciaire! Est-ce possible? »

M. le ministre termine en déclarant que l'humanité sera satisfaite par les dispositions qui ont été prises à Nouka-Hiva pour recevoir les trois déportés. En outre, le gouvernement s'est empressé d'accorder à madame Gent, sur sa première réclamation, l'autorisation d'accompagner son mari, « voilà, dit-il, ce que nous pouvions faire pour l'humanité. »

M. Bancel a répondu au ministre par un noble et vigoureux discours que nous tenons à reproduire avec les interruptions consignées au *Moniteur*.

M. BANCEL. Messieurs, je vous dissimulerais en vain, je ne pourrais me dissimuler à moi-même, l'impression de douleur profonde sous laquelle je suis à l'heure où je parle.

Ces trois hommes que le gouvernement de M. Louis Bonaparte, président de la République française, a jugé à propos d'envoyer à 4,000 lieues de la mère patrie, je les connais et je les aime. (Chuchottements à droite.) Je le répète, je les connais et je les aime : laissez-moi leur donner ce dernier témoignage. (Assentiment à gauche.)

Et, d'ailleurs, n'était-il pas facile au ministre de la justice, se renfermant dans le texte rigoureux et inexorable de la loi, que je discuterai aussi à mon point de vue, n'était-il pas facile d'épargner à ces malheureux les dernières injures qu'ils ne méritent pas? Était-il loyal de les associer à cette prétendue et impitoyable jaquerie qui menace, dites-vous, de couvrir le sol de la France de débris et de ruines? Vous avez parlé de conspirations incessantes; vous avez parlé de l'état dans lequel se trouvent les départements qui sont soumis à l'arbitraire de la loi militaire; vous avez dit que la France était un ramassis de brigands et d'incendiaires... (Murmures et réclamations à droite. —Vive approbation à gauche.)

Voix à gauche : Oui, il l'a dit.

M. JORET. Oui! il l'a dit et c'est une honte pour notre pays.

M. BANCEL. Je maintiens que les paroles prononcées à cette tribune par M. le ministre de la justice ne tendent à rien moins qu'à faire considérer une grande portion du pays comme agitée sans cesse par des passions coupables.

A droite : C'est bien vrai!

Un membre à gauche : C'est une calomnie!

M. BANCEL. Je déclare ici que si les conspirations sont évidentes, elles ne sont pas dans les départements soumis à l'état de siége; les conspirations flagrantes et qui sautent aux yeux du pays, savez-vous où je les trouve? Je les trouve dans le mépris des lois à chaque instant pratiqué par des agents du gouvernement. (Vive approbation et applaudissements à gauche.)

Je les ai rencontrées hier encore dans un discours factieux de M. le président de la République. (Nouvelle approbation et applaudissements à gauche.)

Ah vraiment! c'est ainsi que vous poursuivez de calomnies les départements qui vous ont envoyés. Je connais ces funestes pratiques, vous voulez diffamer et flétrir pour mieux asservir. (Applaudissements à gauche.) Vous n'y réussirez pas.

A gauche : Non! non!

M. BANCEL. Je ne cherche pas à creuser plus qu'elle ne l'a été la question légale : je dis et je maintiens avec mon ami l'honorable M. Crémieux, que la rétroactivité..... (rumeurs à droite) que la rétroactivité est par vous appliquée, que le complot de Lyon était en pleine voie, lorsque la loi de déportation a été votée, et lorsque l'honorable M. Odilon Barrot que j'aperçois à son banc, s'élançant à cette tribune, parvint à faire enlever à cette loi fatale cette flétrissure ineffaçable de la rétroactivité.

Mais est-ce qu'il n'y a pas ici une question d'humanité qui vous touche. Comment! est-ce que, lorsque vous avez voté, vous, messieurs de la majorité, la loi de déportation, vous n'avez pas voulu qu'au moins ces malheureux, envoyés loin de leur pays, trouvassent en arrivant ce qu'il faut à la vie? est-ce que vous n'avez pas déclaré que c'est dans une enceinte fortifiée qu'ils devaient être enfermés? est-ce que vous ne vouliez pas enfin que, séparés de leur pays, ils pussent au moins vivre? On nous répondait tout à l'heure que tout était prêt ; comment le sait-on et comment pourrait-on le savoir? Est-ce qu'on a envoyé une escadre dans ce malheureux pays?... (Exclamations àdroite), où l'exilé doit gémir jusqu'à la mort? Est-ce qu'on a envoyé le moindre bâtiment pour avoir des renseignements? est-ce qu'il ne m'est pas permis de vous demander même, si les renseignements que nous donnent certains journaux sont vrais, jusqu'à quel point vous êtes certains de votre propriété de Nouka-Hiva?

Que faites-vous cependant? Voilà trois hommes condamnés par un conseil de guerre... Je ne veux pas dans cette assemblée, jalouse du respect des lois, dire ce que j'éprouve, moi, dans mon cœur, sur la justice des conseils de guerre; seulement je dis que, s'il est un titre à votre miséricorde, c'est certainement celui-ci, d'avoir été arraché à ses juges naturels, traduit devant des tribunaux exceptionnels, et condamné. Oui, messieurs, je confie cette réflexion non seulement à vos intelligences supérieures, mais à vos cœurs qui sont humains. Je suis certain que vous ne suivrez pas dans cette voie fatale le gouvernement de M. le président de la République; je suis certain que vous vous séparerez sinon avec éclat, au moins avec douleur, avec franchise et avec sincérité, de cette politique qui a oublié les antécédens de celui qui se fait appeler le chef de l'État. (Bravos à gauche.)

Quoi donc! c'est sous le gouvernement du prisonnier de Ham, c'est sous le gouvernement de celui qui a été condamné pour deux entreprises contre la liberté de son pays!...

Car Boulogne et Strasbourg n'étaient pas des tentatives d'affranchissement; je les juge avec l'inflexible sévérité de l'histoire; je les juge comme doit le faire tout bon citoyen qui aime dans sa patrie l'ordre véritable fondé sur le respect des lois et de la Constitution. Boulogne et Strasbourg, oui, voilà les tentatives de conspirateurs ténébreux qui aspiraient à couvrir le sol de la patrie de débris et de ruines, comme vous le disiez tout à l'heure. Les tentatives conspiratrices et usurpatrices, elles étaient à Boulogne et à Strasbourg. On les a donc oubliées? Et on verse du haut de cette tribune, par l'organe de son ministre de la justice, non-seulement le dédain et l'injure, mais la calomnie sur les départements. Ah! je proteste!... (Vive approbation à gauche.)

... Vous n'avez donc pas songé que les étrangers vous entendent? Eh bien, moi, en face des étrangers qui nous écoutent, devant qui nos paroles seront traduites et portées demain, je proteste contre ces accusations; je les taxe, pour la troisième fois, de calomnies, je m'élève de toute l'énergie de mon patriotisme indigné et de ma raison qui se révolte, contre votre prétention d'amener cette assemblée à voter des mesures fatales et cruelles, en ayant recours à ces odieux moyens, en disant qu'il faut toujours se garder contre des entreprises... (Rumeurs à droite. — Nouvelles marques d'approbation à gauche.)

Messieurs, les entreprises contre lesquelles il faut se garder, vous les connaissez bien.

Et, quant à moi, puisque quelques journaux ont semblé prétendre que les hommes de mon parti avaient quelques rapports avec la politique élyséenne, je saisis cette occasion pour déclarer que, lorsqu'on nous avait proposé de rétablir le suffrage universel, fidèles à notre mandat, nous avions accepté cette solennelle réparation faite à la souveraineté du peuple mutilée. Mais il y a des principes qui dominent tout : ce sont les principes d'humanité, ces principes au-dessus desquels aucun pouvoir ne peut se placer, au-dessus desquels tous ceux qui marchent sont flétris par l'histoire. Ces principes, je déclare que le gouvernement de M. Louis Bonaparte les a oubliés... Je ne ne veux rien dire de plus. Je déclare que, dans cette question, l'humanité tout entière est engagée, que les questions politiques disparaissent, et que je ne voudrais pas plus d'une alliance avec cette politique que d'une alliance avec ceux qui avaient autrefois outragé la majesté du peuple en mutilant le suffrage universel.

Nous gardons notre position telle qu'elle est; nous sommes fidèles à la Constitution, nous sommes ses gardiens; nous protestons contre toutes les attaques faites à la souveraineté populaire; mais nous protestons avec tout notre cœur contre des mesures entachées d'inhumanité. (Approbation à gauche. — Rumeurs à droite.)

Voix à droite : A la question!

M. BANCEL. Croyez-vous que nous nous soyons un seul instant trompés, pas plus que vous-mêmes, sur cette prétendue velléité du gouvernement populaire? Non. M. le président de la République et ses ministres sont restés fidèles à cette politique qui a commencé en signant la lettre au colonel Edgard Ney et en s'agenouillant devant le *motu proprio*, à cette politique qui consistait à présenter, en toute occasion, l'assemblée législative comme seule coupable des mesures qui s'appelaient réaction dans le peuple, et à se poser devant le pays comme une espèce de victime qu'on offrait en holocausta aux vengeances de la majorité. Cette politique, je la caractérise comme je l'ai déjà fait il y a quelques jours dans un bureau; cette politique, elle a consisté dans le mensonge et dans la duplicité, depuis le commencement jusqu'à la fin.

A GAUCHE : Très bien! très bien!

M. BANCEL : On a dit au peuple : « Je suis héritier de la révolution, votez pour moi. » On s'est présenté aux bourgeois comme le seul ami, comme le seul défenseur de l'ordre, et on a recherché les voix de la bourgeoisie. On poursuit toujours le même but, caché autrefois, évident aujourd'hui et certain : la réélection inconstitutionnelle. (Nouvelle et vive approbation à gauche.)

LE PRÉSIDENTS. Je vous rappelle à l'ordre si vous persistez.

VOIX A DROITE : A la question!

(M. le président se penche vers l'orateur et lui adresse quelques paroles que nous n'entendons pas.)

M. BANCEL. Elles échoueront! Et le fait d'aujourd'hui m'en est un gage certain. Le peuple peut se laisser prendre à certaines velléités populaires, comme je le disais tout à l'heure. Qu'on lui promette d'abolir l'impôt des boissons... (Interruptions à droite.)

PLUSIEURS MEMBRES. A la question! à la question!

(M. le président adresse de nouveau quelques observations à l'orateur.)

M. BANCEL. Je suis dans la question, je le maintiens.

A GAUCHE. Oui! oui! très bien!

VOIX A DROITE. Mais non!

M. BANCEL. Je répète ceci, je veux que ma pensée tout entière soit comprise, et les honorables interrupteurs verront si je suis dans la question.

Le peuple, disais-je, est confiant, comme le disait un jour Michel de Bourges; le peuple se laisse prendre aux appâts d'une fausse popularité; et lorsqu'on lui promet ce qui le touche dans son intérêt ou dans sa dignité, il espère. Mais une chose à laquelle le peuple ne se laissera pas prendre et qui éclairera ses yeux d'une lumière soudaine, c'est la mesure d'envoyer à Nouka Hiva, à 4,000 lieues de la patrie, trois malheureux condamnés par un conseil de guerre.

Certes, messieurs, je suis un des plus humbles défenseurs de la République; mais je l'avais comprise autrement; ce n'était pas pour moi un gouvernement impitoyable; et, pour finir par un mot qu'un jour M. Thiers disait, je ne considérais pas seulement la République comme le gouvernement qui nous divise le moins; j'aurais voulu la considérer comme le gouvernement qui nous rapprochait le plus. Vous ne l'avez pas voulu, vous avez été impitoyables : eh bien! le peuple et l'histoire vous jugeront.

(Vive approbation et applaudissements prolongés à gauche. L'orateur, en retournant à sa place, reçoit les félicitations empressées d'un grand nombre de ses collègues de la gauche.)

M. BANCEL : Eh bien! je le déclare, devant le bon sens du peuple, qui juge ceux qui sont le plus haut placé dans l'échelle politique, toutes ces tentatives échoueront; je ne les redoute pas; il me suffit de les signaler.

Allez, messieurs les ministres, si quelque chose peut réussir en France, c'est une politique franche et loyale; qu'elle se trompe, c'est possible; mais qu'elle ait au moins le mérite de la franchise et de la sincérité. Le mensonge, la politique punique ne prendront jamais dans notre pays; notre sol rejette cette plante empoisonnée. (Très bien! très bien! Acclamations prolongées.)

Eh bien! maintenant je le dis, non plus avec douleur, comme en commençant, mais encore avec une conviction profonde, toutes les tentatives du président de la République et de l'administration qui siége sur ces bancs échoueront.

A ce discours, M. de Thorigny a répondu en maintenant la nécessité et la légalité de la déportation effective des trois condamnés, et M. le général Fabvier ayant insisté pour savoir si l'établissement de Nouka-Hiva était en état de résister à une attaque sérieuse, « car, dit-il, je ne veux pas condamner des Français à devenir captifs des Anglais, ou, ce qui est pire, à être délivrés par eux. » M. Fortoul, ministre de la marine, a déclaré que la flotille destinée à porter à Nouka-Hiva les trois condamnés y porterait en même temps tous les moyens nécessaires pour compléter la défense de l'île. Deux bâtiments à voile et un bâtiment à vapeur, dit-il, suffisent et au-delà, avec la valeur de nos braves marins pour compléter la défense de l'île. — « Vous le voyez donc, dit M. Crémieux, rien n'est prêt à recevoir les condamnés. » — M. Crémieux essaie au milieu des interruptions de rappeler les services rendus par Gent, à Avignon, à Marseille, pendant son administration; M. Béchard s'écrie : Oui, c'est vrai, je l'atteste. Deux ordres du jour sont proposés : l'un par M. Crémieux, porte : « En l'absence de tout établissement actuel à Nouka-Hiva, l'assemblée invite le ministre à surseoir et passe à l'ordre du jour. — L'autre, par M. Canet, est ainsi conçu : « L'assemblée, attendu que le droit de commuttion des peines appartient uniquement au président de la République, passe à l'ordre du jour. » Des voix nombreuses de la droite réclament l'ordre du jour pur et simple qui est voté par 417 voix contre 235. Il y a des questions sur lesquels l'accord des fractions de l'ancienne majorité et du gouvernement de sera jamais troublé; et la déportation est de ce nombre.

LES CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET DE LYON A AVIGNON.

Si l'on en excepte les deux incidents rapportés précédemment, les séances de lundi à vendredi ont été remplies par la discussion de la ligne de fer de Paris à Avignon.

Pour la section de Paris à Lyon, le système de concession à une compagnie, combattu par le rapporteur, M. Dufaure, n'a pu être absolument écarté, mais il du moins été ajourné. On a transigé sur un amendement qui accorde 18 millions au lieu de 50 que demandait la commission pour continuer provisoirement les travaux. L'assemblée s'est presque partagée sur cette grave question, et l'article a été adopté par 340 voix contre 326.

Pour la section de Lyon à Avignon, ici le rapporteur et le gouvernement étaient d'accord pour soutenir la concession. M. Morellet a vainement demandé qu'aucune concession ne pût être faite avant l'étude complète du tracé, que le ministre ne pût concéder à une compagnie qu'avec publicité et concurrence, et enfin que le maximum des concessions fût limité à 45 ans. Cet amendement a été repoussé. On a discuté ensuite le cahier des charges d'après lequel la compagnie concessionnaire devra exécuter à ses frais la section de Valence à Avignon en deux ans, et celle de Lyon à Valence en quatre ans; l'État entrera dans les dépenses pour moitié, jusqu'à concurrence de 60 millions. M. Morellet voulait que ces 60 millions fussent fournis à titre d'AVANCE et non à titre de subvention. Mais la majorité a pensé que si on pouvait aller quelquefois jusqu'au prêt pour des associations ouvrières, et consacrer à cet emploi la somme ENORME de trois millions pour toute la France, il était malséant de refuser en PUR DON une pauvre petite somme de 60 millions à une association de capitalistes. L'amendement de M. Morellet a été repoussé par 464 voix contre 213.

En échange de ses 60 millions, qui sont regardés comme représentant la moitié de la dépense, l'État se réserve d'entrer dans le partage des bénéfices qui excéderont 8 p 0|0 après 15 années d'exploitation de toute la ligne.

La discussion du cahier des charges a été terminée vendredi. M. Schœlcher a vainement tenté encore une fois d'introduire une clause qui oblige à mettre des voitures de troisième classe à tous les trains de voyageurs. La grande vitesse n'est pas faite pour la multitude.

Un amendement, in extremis, de M. Lebeuf, tendant à sauvegarder les droits des anciens actionnaires de la compagnie fondue de Lyon à Avignon, a été renvoyé à la commission et a forcé l'assemblée à remettre au lendemain le vote définitif de l'article premier qui autorise la concession, et de l'ensemble du projet.

Sur la demande de M. de Vatimesnil, l'assemblée a décidé que la troisième délibération de la loi muncipale aurait lieu avant la reprise du budget, et cette troisième délibération a été fixée à samedi.

Séance de samedi. — Au commencement de la séance, l'Assemblée, à la majorité de 460 voix contre 168, et malgré la résistance de M. Lacrosse, ministre des travaux publics, a adopté un amandement de M. Sain qui décide que la concession du chemin de fer de Lyon à Avignon sera faite par la voie de la publicité et de la concurrence. L'adoption de cet amendement entraînant quelques modifications à l'un des articles de la loi, la suite de la discussion a été ajournée à l'undi.

On a procédé ensuite à la troisième délibération de la loi électorale municipale. La question du domicile a été résolue par un scrutin dont voici les chiffres : 327 voix pour un an et 328 contre. Après vérification, on a trouvé 320 voix pour et 319 contre. Deux membres, MM. Coquerel et Rey au nom de chacun desquels on avait trouvé deux bulletins, l'un blanc, l'autre bleu, ont déclaré n'avoir voté qu'une fois et avoir voté pour. Néanmoins, la *majorité* a maintenu sa victoire, et n'a pas permis qu'un amendement qui proposait un an et un jour pour permettre à l'assemblée de rectifier une erreur de compte évidente, fût pris en considération. — Allyre Bureau.

M. Jules Migeon, représentant, a déposé une proposition tendant à ce que la Constitution soit revisée.

L'assemblée, aux termes de la résolution prise le 31 mai 1851. devra nommer dans ses bureaux une nouvelle commission spéciale de révision de 15 membres.

La commission chargée d'examiner le projet de loi et la proposition de M. Pradié sur la responsabilité des agens du pouvoir a nommé pour son président M. Berryer et pour son secrétaire M. Monnet.

La commission pour l'examen du projet de loi tendant à maintenir l'état de siége dans les trois départements de l'Ardèche, du Cher et de la Nièvre, a conclu dans le sens du projet, à la majorité de 8 voix contre 6, pour le département de l'Ardèche, et de 10 voix contre 4 pour les deux autres départements. M. Monlin. a été nommé rapporteur.

M. de Tinguy a déposé la proposition suivante :

« S'il arrive que l'assemblée nationale soit entravée dans l'exercice de son mandat par un événement de force majeure, les membres des conseils généraux se réuniront immédiatement et à peine de forfaiture aux chefs lieux de leurs départements pour former, avec les autorités civiles et militaires, lesquelles devront, sous la même peine, prêter leur concours, un conseil de sûreté publique dont le devoir sera d'organiser et de maintenir la résistance légale jusqu'à la réintégration du pouvoir parlementaire. »

MM. A. Bruys, Cholet, Greppo, Madier de Montjau, Racouchot, Mathé, Richardet, Laboulaye, Malardier, Nadaud, Favre (Rhône), Saint-Féréol, Baudin, Beaune, Gastier, Lamarque, Lafon et Gindriez ont déposé la proposition suivante :

« A partir du premier janvier 1852, l'impôt sur les boissons est aboli.

» Il sera pourvu au déficit que la suppression occasionnera, par une réduction équivalente à son produit actuel dans le budget des dépenses aux titres : Ministère de la guerre, des cultes et intérieur. »

Revue de l'Extérieur.

BELGIQUE. — La loi sur les successions, dont le rejet avait motivé la dissolution du sénat, a été adoptée par 46 voix contre 5 dans le nouveau sénat. Il y a eu transaction sur un amende-

ment qui exempte du droit tout ce qui, dans les successions, n'est pas immeuble ou rente.

HANOVRE. — On annonce la formation d'un nouveau ministère sous la présidence de M. Scheele et un changement complet de politique.

ROME. — On lit dans le *Siècle* :

« Malgré tous les efforts tentés pour organiser une armée, le gouvernement pontifical n'a pu y réussir. Il reconnait maintenant que d'ici à plusieurs années il ne pourra se délivrer lui-même.

AMÉRIQUE DU SUD. — Les journaux anglais publient les nouvelles suivantes, apportées par le bateau à vapeur le *Geyser*, qui vient de Rio-Janeiro :

« Le *Geyser* vient d'arriver à Spithead, apportant des nouvelles de Rio du 18 octobre, et de Montévidéo du 12. La guerre est finie dans la province orientale. Oribe s'est retiré dans sa terre de Rincon. Les troupes argentines se sont réunies à celles d'Urquiza, et l'armée orientale à celle du général Garzon. On parle d'un gouvernement provisoire. Le sang n'a pas coulé. On a illuminé à Montévidéo. »

ESPAGNE. — Le général Narvaëz a fait sa rentrée dans le sénat le 22 novembre. Il a expliqué, dans un long discours, les raisons assez confuses qui l'ont décidé à sortir du pouvoir dans un moment où il possédait, dit-il, toute la confiance de la couronne et des chambres.

Allyre Bureau.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler sans retard.

Paris et Dép. :	Un an. 12 fr.	Six mois. 6 fr.	Trois mois. 3 fr.
Pays à surtaxe.	16	8	4

Primes d'abonnement.

Tout abonnement NOUVEAU OU RENOUVELÉ, donnera droit, pour tous les souscripteurs qui nous en feront *directement* la demande en nous adressant le prix de leur abonnement, AUX PRIMES, en livres de la librairie sociétaire, à choisir dans le catalogue et à prendre dans nos bureaux :

Valeurs des primes pour abonnement ou renouvellement		
d'un an. . .	5 f.	»
de 6 mois. .	2	50
de 3 mois. .	1	25

Les souscripteurs qui ne feront pas prendre ces primes dans nos bureaux auront à ajouter au prix de leur abonnement pour frais de poste :

Pour les primes d'abonnement d'un an,	2f.	»
— de 6 mois,	1	»
— de 3 mois,	»	50

NOUVELLES DIVERSES.

Par décrets présidentiels du 25 novembre, publiés au *Moniteur* du 26, M. Casabianca est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Blondel, non acceptant, et M. Lefebvre-Duruflé, représentant, ministre de l'agriculture et du commerce en remplacement de M. Casabianca.

Le *Moniteur* de samedi publie la loi adoptée d'urgence qui ajourne de nouveles élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux, d'arrondissements et municipaux, et fixe pour terme extrême de cet ajournement le 10 février 1852.

—Le *Moniteur* de vendredi publie un décret qui porte mutation d'un assez grand nombre de préfets.

— Le candidat définitif de l'Union électorale est M. Devinck. Le scrutin préparatoire provoqué par les amis de l'ordre n'a réuni que 15,173 votants. C'est le neuvième environ du chiffre des électeurs inscrits sur les listes du suffrage restreint.

— La ville de Poitiers vient d'avoir à renommer treize membres de son conseil municipal tout entier, par suite des révocations prononcées par le pouvoir et des démissions qui en avaient été la suite. La liste démocratique, en tête de laquelle se trouvent le maire et les deux adjoints révoqués, a passé tout entière à une majorité considérable.

— Les élections consulaires qui ont eu lieu à Draguignan ont eu le même résultat que les élections municipales de Poitiers. La liste démocratique a passé tout entière. Les candidats réactionnaires n'ont obtenu que de 12 à 33 voix, tandis que les juges nommés en ont réuni de 146 à 182.

— Un nouveau journal républicain est annoncé comme devant paraître du 1er au 10 décembre prochain, sous le titre de : le *Démocrate de Tulle*. Il a pour rédacteur en chef M. Antonio Watripon.

— Nous avons reçu cette semaine le premier numéro de l'*Avant-garde démocratique* de Saône-et-Loire, publiée à Mâcon, et qui a pour rédacteur en chef M. Villegardelle.

— L'affaire des bulletins du *Comité* dit *de Résistance* a été jugée cette semaine. Le jugement a été prononcé dans l'audience du 26 novembre.

Les accusés qui ont subi sept mois de détention préventive dans la prison Mazas étaient au nombre de six.

Les accusés Préaud et Michaud, déclarés coupables par le verdict du jury, ont été condamnés, le premier à 5 ans de prison et 3,000 fr. d'amende, le second à 3 ans de prison et 3,000 fr. d'amende. Les accusés Lelièvre et Jérôme Marle, en faveur de qui le jury a admis des circonstances atténuantes, ont été condamnés à 2 ans de prison et 1,000 fr. d'amende. Les accusés Louis Marle et Robyns ont été acquittés.

Les condamnés ont quitté la salle de l'audience au cri de Vive la République démocratique !

— Le journal la *Révolution* a été saisi jeudi à la poste et dans ses bureaux, à raison de la publication d'un article intitulé : *La gauche et le président de la république*. Des poursuites sont dirigées contre le gérant et le signataire de l'article sous la double inculpation de : 1° excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, 2° offense à la personne du président de la République.

— L'*Aveyron républicain*, dont nous avions annoncé la saisie pour un article de M. Durand père, vient d'être acquitté par le jury aveyronnais. C'est le 20 de ce mois que l'affaire était portée devant les assises. Le principal accusé, qui se défendait lui-même, a été interrompu deux fois par le président. Me Bouloumié, défenseur de M. Vastry, gérant du journal, ayant été l'objet d'une troisième interruption, a déclaré que la défense n'étant pas libre, il renonçait à la parole. Le jury de l'Aveyron s'est montré fidèle à son patriotique passé. —— Allyre Bureau.

— On lit dans la *Presse* :

« L'almanach qui vient de paraître sous ce titre : LE PEUPLE, restera comme un monument du règne de la liberté limitée. La moitié de chaque page rappelle les bons temps de la censure. Ce sont des lignes de points. On dirait un livre écrit en 1827, par M. de Salvandy. L'éditeur de cet almanach, M. Joubert, déjà détenu à la Conciergerie, vient d'être condamné par le jury de la Seine à dix-huit mois d'emprisonnement, 2,000 francs d'amende et deux ans de contrainte par corps, pour avoir été indiqué sur la couverture d'un recueil de chansons comme le vendeur d'un volume qu'il n'avait ni édité, ni imprimé, ni distribué. C'est la condamnation la plus rigoureuse qui ait encore été prononcée. La liberté limitée n'a plus de limites. C'est une rivière qui n'a plus d'eau. La barque la plus plate et la plus légère y a le même sort que le navire chargé de tonneaux. Il n'y a plus de navigation possible. Le cours des idées est interrompu. — Emile de Girardin. »

Variétés.

Etudes sur l'Education.

L'ECOLE NORMALE MATERNELLE.

Liberté, Association, Unité.

Nous avons prouvé que dans l'état actuel de la commune rurale, en raison des obstacles matériels et en raison de la rusticité et de l'ignorance universelles, les mères et grand'-mères étaient incapables de pourvoir à l'éducation de la première enfance.

Nous avons affirmé, sans crainte aucune d'être démenti, que les mères riches elles-mêmes souffrent universellement de leur insuffisance. Toute mère, toute grand'mère surtout sent qu'elle est nécessaire à son enfant, et qu'en aucun état de choses elle ne peut être écartée ni remplacée ; mais elle sent, en même temps, que seule elle ne suffit pas à sa tâche.

Nous avons attribué au morcellement des familles, à l'isolement, la principale cause de la souffrance générale. Nous avons maudit le *chacun chez soi*, que l'on ose nous offrir comme un principe idéal d'ordre, de fécondité, de justice. Et nous disons avec Fourier : « Point de salut hors de l'association ; point de liberté hors de l'unité ! »

Poursuivons, en nous plaçant toujours, nous, les utopistes, en face et au milieu des réalités.

Nous avons vu le marmot du village agréablement élevé entre le berceau au grand air, l'emprisonnement au lit, la gaule de la garderie et le barbottage au ruisseau, partout où il n'existe ni Crèche ni Salle d'Asile, c'est-à-dire dans plus de 35,000 communes, c'est-à-dire dans toutes les communes rurales de France ; car le plus grand vice de l'œuvre des asiles, c'est que ç'a été, jusqu'à ce jour, une institution purement urbaine, appropriée aux seuls besoins des bourgeois et de *leurs* ouvriers. L'idée nouvelle n'a aucunement profité aux paysans, comme toujours !... M. Thiers, qui a daigné célébrer les bienfaits de la salle d'asile, et qui, dans son aimable ignorance, accuse les Socialistes de n'avoir jamais songé au bien des populations rurales, aurait bien dû nous dire, par occasion, ce que lui, jadis premier ministre de l'Etat, avait conçu, proposé, réalisé pour l'éducation des petits enfants du village.

Donc le village, depuis que le monde est monde (1), et jusque sous le grand règne de la prospérité croissante, de l'optimisme bourgeois, et jusque sous nos républiques démocratiques, à illusions généreuses, le village n'a rien connu pour ses petits enfants que le gardiennage brutal ou l'abandonnement au hasard.

Pourtant, dans cette agglomération confuse de familles divisées, que l'on nomme Commune et qui se dit chrétienne, démêlons un pauvre germe imperceptible de solidarité et d'association.

Souvent une mère, détournée par ses travaux de culture ou d'industrie, dit à une femme du pays : « Voisine, voulez-vous avoir la bonté de surveiller mon *enfant* et sa petite sœur (2) pendant mon absence ! »

Il y a ainsi au village de bonnes vieilles qui se font gardiennes d'enfants par complaisance. Celles-ci n'en font pas métier, n'ont pas pris des informations savantes sur le principe du gouvernement des hommes, n'ont pas médité sur la loi divine du silence et de l'immobilité, ne se sont pas armées de la gaule comme d'un diplôme de capacité. Elles laissent, du moins, à l'enfant quelque chose de la liberté de l'oiseau, se bornant à le préserver ou à le consoler des chutes et d'autres accidents. Parfois elles ont un attrait tout particulier pour l'enfance ; et l'on voit, sous leur aile maternelle, la petite marmaille vivoter et barbotter innocemment et sans péril.

Voilà ce que la société actuelle, au sein de la commune rurale, a réalisé de plus *avancé*, de plus raisonnable et de plus doux, de plus libre et de plus chrétien. Avons-nous eu raison de dire que le grain est imperceptible ?...

La garderie n'est pas une institution chrétienne, parce que la directrice de l'enfance n'y est qu'*une gendarme*, parce que le cœur maternel en est absent. C'est de l'ordre par la force ; c'est de l'unité païenne, où l'institutrice, n'ayant d'autre vocation que de gagner vingt sous par mois et par tête, l'enfance est nécessairement méconnue, contrainte, abrutie.

La bonne vieille mère adoptive, gardienne par obligeance ou par amitié, est un élément d'harmonie, obscur et misérable encore, mais sain et vivifiable. C'est un germe chrétien. C'est de là qu'il faut partir pour organiser l'éducation de la basse enfance dans les campagnes. Dans cette bonne *mère-poule* (laissez-moi emprunter à la langue rustique cette image expressive et affectueuse), dans cette figure vénérable, toute à tous, autour de laquelle habitent la sollicitude et la prévoyance, la sécurité et la paix riante, on trouve en germe les deux éléments sans lesquels il n'est pas d'éducation naturelle et divine : *la maternité et l'association*.

La bonne vieille est mère elle même : elle garde les enfants de ses enfants ; et elle est mère adoptive, mère commune pour les enfants du prochain. Tantôt c'est l'une, tantôt c'est l'autre qui remplit ce pieux office. Et il arrive quelquefois que plusieurs bonnes-femmes, chargées de petits troupeaux isolés, se rencontrent, se rapprochent, se réunissent pour causer entre elles et faire jouer ensemble leurs agneaux, dont la joie et la docilité doublent avec le nombre.

Voilà le premier souffle de vie sociétaire sur le champ de l'éducation, au sein de la commune rurale.

Certes, MM. de Girardin et de Toulgoët doivent être à l'aise : cette vie-là commence dans la liberté la plus absolue ; elle naît de la spontanéité des cœurs ; elle vient de la pente naturelle des choses. Nous sommes donc nécessairement d'accord avec la *Presse* sur ce point de départ.

Faut-il laisser ce germe sans culture et sans épanouissement ? Faut-il laisser ces choses en état d'ébauche ? La nature, la nécessité, l'instinct des convenances, un vague sentiment de solidarité, tout concourt à faire poindre au village cette petite œuvre d'aide mutuelle. Nous, qu'allons-nous faire ? Si la presse, comme on l'a dit, est presque un sacerdoce ; si nous avons mission d'éclairer, de réchauffer et de faire éclore, d'inspirer et de féconder ; si nous n'avons pas usurpé le poste que nous occupons ; si nous sommes réellement à la tête des idées ; si le Socialisme est, comme il l'affirme, un épanouissement de la sève évangélique ; s'il apporte dans le domaine de la Science sociale un peu de cette lumière dont l'Eglise garde le trésor dans le domaine de la Foi, il faut que la presse dise son mot précis sur l'œuvre ébauchée des mères gardiennes, il faut que nous développions ce germe, il faut que le Socialisme illumine ce point encore obscur de la vie communale. Le *laisser-faire* n'est point de mise sur un si grave intérêt.

De deux choses l'une :

Ou bien l'on condamne ce fait élémentaire de solidarité des familles, et l'on entend contrarier la tendance des mères à s'entr'aider, et l'on veut que chaque maman garde à l'écart chaque enfant dans son logis et devant sa porte ; et alors il faut le dire nettement ;

Ou bien l'on approuve la libre inclination des mères à s'unir pour mieux soigner et élever leurs petits enfants, on comprend l'efficacité de ce concours maternel, et l'on conçoit comment sur cette base si humble peut s'élever l'édifice harmonique : et, dans ce cas, il faut encourager ces tendances, les éclairer, les diriger, les activer pour le plus grand bien des générations nouvelles.

Pour nous, l'œil fixé avec piété sur ce faible et pauvre effort des mères campagnardes, auquel les savants en *us* ne prêtent guère attention, nous y voyons la révélation des attraits naturels d'ordre et d'association, jaillissant de la liberté même. Ce germe dédaigné, nous voulons le cultiver avec amour et respect. C'est le *vox populi*, la voix intérieure des mères du peuple, qui vont tout bonnement où Dieu les pousse.

Les mères sentent le besoin de s'entr'aider pour le bien de leurs enfants ; mais la division des intérêts les gêne et les empêche, et la demi-science les détourne. Quand tout l'esprit vivant devrait être employé, dévoué à combattre les préjugés du vieux monde païen, morcelé et insolidaire, on voit encore, hélas ! les maîtres de la pensée, les éducateurs des peuples, semer les confusions, consolider les obstacles, entretenir ces désastreuses idées d'isolement et de séparation, ce principe du *chacun chez soi*, qui est le caractère fondamental de la déchéance, de la subversion diabolique des sociétés humaines.

Voilà donc qu'en l'état actuel, le peu, le très peu qui est fait pour la basse enfance, dans les villages, est dû à l'aide mutuelle, à l'union, à la solidarité ; et ce petit bien ne peut s'accroître que par l'extension donnée à ces mesures d'association.

Mais, hélas ! si les bonnes vieilles mères ont la bonté du cœur, l'amour en elles n'est éclairé par aucun rayon de la science. Admettons que toutes les mères d'une commune s'entendent entre elles pour organiser la garde maternelle des enfants, et que toutes leurs tendresses, chrétiennement combinées, couvent dans un généreux foyer tout le petit monde communal : toujours est-il que l'éducation donnée par ces mères sera très incomplète, que la direction des âmes pourra être fausse et périlleuse, faute de science précise.

Aussitôt ce premier fait d'association réalisé, la famille collective va sentir qu'elle ne se suffit pas à elle-même, et qu'il lui faut, pour arriver au mieux, au bien, demander des forces au dehors, s'unir aux associations extérieures.

Nous poursuivrons au prochain numéro ces analyses, auxquelles on trouvera peut-être que nous donnons bien de l'étendue. Mais, sur ces matières, nous avons un penchant à causer indéfiniment, parce que la question de l'éducation du peuple nous paraît primer toutes celles qui agitent aujourd'hui le parlement et les journaux.

D. Laverdant.

(1) J'entends depuis que le monde est en chute et en subversion.

(2) Dans beaucoup de provinces encore, le titre privilégié d'ENFANT n'est donné qu'à l'enfant mâle. Cette observation n'est pas sans intérêt pour nos études.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions instamment ceux de nos amis qui sont en retard pour le renouvellement de leur abonnement de se mettre en règle le plus tôt possible. Nous rappelons également aux retardataires le service de la R. pour les 3e et 4e trimestre.

Ceux de nos amis qui sont dans l'intention de nous faire des demandes d'almanachs de 1852 sont priés de nous le faire savoir le plus tôt possible.

Champigny. — M. P. — Nous venons de vous expédier les livres à Richelieu, bur. rest.

En voyage. — M. G. T. — Nous attendons de vos nouvelles. — Amitiés de tous.

Metz. — M. G. — Reçu les 69,75. Appliq. suiv. ind. — L'abon. G. va jusqu'au 31 déc. proch., et le vôtre, par prolong., jusq. 30 avril 52. — Amitiés et rem. à tous.

Genève. — M. B. — Reçu les 92. Appliq. de conformité. — Fait votre comm. auprès de Mlle B. — Affect. compl et rem.

Tonneins. — M. N. B. — Parfaitement d'accord.

Chaumont. — M. R. — Reçu votre lettre et les 100. — Nous vous avons écrit avant-hier. — Nous allons v. répondre.

CLOTURE DE LA BOURSE DE PARIS. Samedi 29 novembre. Au comptant le 5 p. 0/0 à 91 45, le 3 p. a 56 50 ; la Banque de France à 2,117 50 ; obligations de la ville Paris, 1390. — Chemins de fer : Versailles, rive droite, 255 00 ; rive gauche, 210 00 ; Paris à Orléans, 878 75 ; Paris à Rouen, 578 75 ; Rouen au Havre, 215 00 ; Avignon à Marseille, 207 50 ; Amiens à Boulogne, 261 65 ; Orléans à Bordeaux, 377 50 ; du Nord, 467 50 ; Strasbourg, 368 75 ; Nantes, 258 70. — Zincs Vieille-Montagne, 2,550 ; Hauts-Fourneaux Monceaux, 1250 00 ; — Rente de Naples, 99 25 ; Emprunt Romain, 75 5/8 ; 5 p. 0/0 Belge 1840, 99 7/8 ; Espagne, dette active, 20 1/4 ; Lots d'Autriche, 410 00 ; Piémont dern. emp. 80 80 ; Obl. anc. 920 50 ; nouv. 867 50.

L'un des gérants : CHARLES BRUNIER.

Paris. — Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

CATALOGUE DES LIVRES

DE LA

LIBRAIRIE PHALANSTERIENNE

offerts en prime pour les abonnements à la DEMOCRATIE PACIFIQUE.

(VOIR L'AVIS A LA 1re PAGE.)

Le Nouveau Monde industriel et sociétaire (3e éd.), par Charles FOURIER. — 1 vol. in-8. 5 f.

Anarchie industrielle (de l') et scientifique, par Ch. Fourier. — Br. in-12. 75 c.

Cités ouvrières. Des modifications à introduire dans l'architecture des villes. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 30 c.

Egarement de la raison démontré par le ridicule des sciences incertaines. — Broch. in-8, par Ch. Fourier. 2 f.

Destinée sociale. Exposition élémentaire complète de la théorie de l'organisation sociale de Fourier, par V. CONSIDERANT. 3e édit. — 2 vol. 5 f.

Le Socialisme devant le vieux monde ou le Vivant devant les Morts. — 1 vol. in-8 compacte, par le même. 2 f.

Dernière Guerre (la) et la Paix définitive en Europe, par le même. 15 c.

Description du Phalanstère et Considérations sociales sur l'Architectonique, par le même. 1 f.

Exposition abrégée du sytème phalanstérien, suivie d'Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par le même. 50 c.

La Solution ou le Gouvernement direct du Peuple, par le même. — In 8. 30 c.

Crédit collectif, par F. Coignet. 1 f. 50

Organisation politique du Peuple par le même. 30 c.

L'organisation du travail et l'association, 2e éd., par Briancourt. 60 c.

— Précis du même ouvrage. 25 c.

Visite au Phalanstère, par le même. 1 f. 50 c.

Le Fou du Palais-Royal. — Dialogue sur la théorie phalanstérienne, par F. Cantagrel. 2e édition. — 1 beau volume, format Charpentier. 3 f.

Réforme du crédit et du commerce. — Appel à tous les producteurs manufacturiers et agricoles, par F. Coignet. — In-12. 2 f. 50 c.

Solidarité. — Vue synthétique sur la doctrine de Fourier, par H. Renaud. — 3e édition. 1 fr. 25 c.

Les 4 Crédits, par V. Considerant. 1 f.

Programme Démocratique par V. Hennequin. 1 f. 25 c.

Exposition de la Théorie de Fourier faite à Besançon, par V. Hennequin. 3e édit. — In-12. 1 f.

Voyage en Angleterre et en Ecosse, suivi de Mélanges, par le même. — In-8. 5 f.

Le Présent et l'Avenir. — Coup d'œil sur la Théorie de Fourier, par J.-B. Krantz. — Gr. in-18. 50 c.

Fourier, sa Vie et sa Théorie, par C. Pellarin. 4e édition. — 1 beau volume format Charpentier. 3 f.

Le Bilan de la France, ou la Misère et le Travail, par Perreymond. — Grand-in-8. 2 f. 50 c.

La Législation directe ou la Véritable Démocratie, par Ritthingausen. 25 c.

Socialisme pratique. Fruitières, entrepôt, bazar et comptoir communal, sociétés agricoles de secours mutuels, par W. Gagneur. Broch. de 100 pages 75 c.

Crédit à bon marché, guerre à l'usure, par le même. Broch. 10 c.

République et Monarchie passées au crible, par un paysan. Brochure. 10 c.

Francœur et Giroflet. — Conversations sur le Socialisme et sur bien d'autres choses, par P. B. — 1 vol. in-12. 1 f. 25 c.

Berger de Kravan. — Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de MM. de l'Académie des Sciences morales et politiques, par Eugène Sue. — In-32. 30 c.

Conjuration des Jésuites. — Publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Léone. — 1 vol. gr. in-8. 5 f.

Mœurs arabes (Scènes de), par Ch. Richard, capitaine du génie, chef des affaires arabes d'Orléansville. — 1 vol. in-18. 75 c.

Accord des Principes. — Travail des Ecoles socialistes, par F. Guillon. — 1 vol. in-16. 60 c.

Capital (le) et le Travail, par le même. — Brochure in-18. (Extrait du précédent). 10 c.

Almanach phalanstérien pour 1852. 50 c.

LA PHALANGE, REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE,

A paru depuis 1845 jusqu'à 1849. — La collection forme 10 volumes grand in-octavo. Nous avons encore 43 collections complètes.

Prix de la collection : 45 francs au lieu de 90 francs.

2, RUE DE BEAUNE.

SOMMAIRE DES LIVRAISONS DE LA PHALANGE

En 1845, 1846, 1847, 1848 et 1849.

INTRODUCTION. — Adresse des Phalanstériens des Etats-Unis aux Phalanstériens d'Europe. — Réponse.

PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — 1845 : 216 pages. — DES TROIS UNITES EXTERNES. Fausseté des principes sur la circulation. Hiérarchie de la Banqueroute. Monopole nautique. Unités commerciale, administrative et religieuse des Harmoniens. — COSMOGONIE. Du clavier polyversel, ou série des touches d'harmonie générale. Harmonie aromale des astres. Travail des planètes ou des mobiliers de création. Créations faites et à faire sur la planète. — CRIMES DU COMMERCE. Le commerce mensonger. Assujettissement du commerce à la vérité. Distinction entre les mouvements productifs parasites du Commerce. Initiative de l'ordre sociétaire par l'Entrepôt concurrent ou Comptoir Communal. — DES SÉRIES MESURÉES. Excellence de l'ordre mesuré Séries Mesurées en 3e puissance. Accord des Séries Mesurées en contraste et en identité. La binoctave ou série mesurée à double timbre. Séries mesurées de 4e et 5e puissances. — 1846 : 440 pages. — DES 3 GROUPES D'AMBITION, D'AMOUR ET DE FAMILISME. Propriétés contrastées des groupes en Harmonie. Des dominantes et toniques passionnelles. — DU GROUPE D'AMITIÉ. Bas accords, accords cardinaux, accords transcendants. — DES TROIS PASSIONS DISTRIBUTIVES. — Nomenclature de la gamme subversive. — DES CINQ PASSIONS SENSUELLES. L'Arbre passionnel et ses subdivisions en séries nuancées et puissancielles. Classement des sens en actif, passif et neutre. État subversif de la vue en accord de prime et seconde et cardinaux. Accords visuels de septième, ou somnambulisme. Accords visuels d'octave. Accords transcendants du tact. Récréation de correspondance sidérale, transmission de la langue universelle et des connaissances acquises dans tous les mondes. Perspective du sort des âmes. Rôle de la matière dans le système de l'univers. — APPENDICE A L'ANALYSE PASSIONNEL. L'arbre passionnel subversif et ses rameaux. Harmonie des 3 nombres sacrés, 3, 7, 12. Analogies du système aromal et planétaire. — 1847 : 444 pages. DU PARCOURS ET DE L'UNITÉISME — Des Distributives élevées en puissance. — Des passions avortées. — De la pression des 12 radicaux passionnels. — EGAREMENT DE LA RAISON démontré par les ridicules des sciences incertaines. — *Métaphysique.* — Nos destinées en cette Vie et après cette Vie. — *Politique* et *Morale.* — FRAGMENTS — DU CLAVIER PUISSANCIEL DES CARACTÈRES. — *Monogynes* ou âmes simples. Intégralité de l'âme. Distribution numérique et typique. *Polygynes* ou caractères de gamme composée. Polygynes transcendants. *Omnigynes.* Caractères de gamme bi-puissancielle. Indices relatifs aux sympathies et antipathies. — DES TRANSITIONS et désordres apparents de l'univers. — ECHELLE PARALLÈLE DES ATTRACTIONS SOCIALES. — DÉTÉRIORATION MATÉRIELLE DE LA PLANÈTE. — Des fléaux aromaux, atmosphériques et cutanés. Du goût du merveilleux. — 1848 : 498 pages. — DU MÉCANISME DE L'AGIOTAGE. Origine des nombreuses bourses de commerce qui infestent la France. Mécanisme des Bourses et courtiers. Tactique des Bourses. Distribution des courtiers dans les grandes manœuvres. Concurrence réductive, ou maîtrise proportionnelle, solidaire et illimitée. Entretien d'agioteurs au sortir de la Bourse. — DE LA MÉTHODE MIXTE en étude de l'attraction. La queue de Robespierre ou les hommes à principes. Sur le système répressif des passions. — DE LA MÉDECINE NATURELLE, ou attrayante composée. Des divers degrés de foie. De la Gastrosophie. — ANALOGIE ET COSMOGONIE — Propriétés aromales, organiques et instinctuelles des astres. Des deux lunes mixtes ou sensibles. Génération et émission des planètes. Analogies de fleurs, de fruits et d'animaux. — NOTES DIVERSES. — 1849. — 325 pages : DES LYMBES OBSCURES, ou période d'enfer social et de labyrinthe passionnel. Société primitive. — Préparatifs de Dieu pour la naissance de la Civilisation. — LES TROIS NOEUDS DU MOUVEMENT. Les trois discordances du mouvement. Création et durée des substances. Notions préliminaires sur les séries et l'éducation naturelle. — L'INVENTEUR ET SON SIÈCLE. — L'ENIGME des 4 MOUVEMENTS. L'entretien. Du Monopole de Paris. — DU GARANTISME. Des 12 droits de l'homme. Du garantisme visuel en édifice. De la propriété composée en garantisme. De la tribu simple ou association de ménages. — DE LA SÉRISOPHIE ou épreuve réduite. Plan d'opération. Choix des Sociétaires. Installation Service combiné simple. Système des plaisirs dans la Tribu Courtoisie entre les 2 sexes. Fusion unitaire des classes. Du service passionnel composé. De l'esprit unitaire en répartition de dividende. — DES DIVERSES ISSUES DE CIVILISATION. — Banques rurales. — Vices des tentatives faites en association. — DE L'ESPRIT [illegible] CHEZ LES MODERNES. — [illegible] ANALOGIES. — FRAGMENTS.

LA QUESTION RELIGIEUSE. (15 articles). Par H. Doherty. — Nouveau droit administratif, et histoire de la législation française; par Victor Hennequin. — Du droit au travail et de son organisation par F. Cantagrel. — Nouveau principe à introduire dans les Compagnies Actionnaires. — De la propriété et des diverses manières légitimes d'acquérir. — Salon de 1845 et 1846, par Laverdant. — Vues historiques sur la propriété, par Gilliot. — Poésies, par M. Leconte de Lisle. — Brunhild et Colombanus, drame, par Charles Benézit. — Le Roi Rodrigue, drame, par Guillemon. — Nécessité d'une réforme scientifique. Physiologie générale et particulière des académies, et autres articles par Victor Meunier. — L'analogie des langues, par Tito Pagliardini. — Considérations positives sur la science sociale, par L. Bresson. — Du crédit foncier, par A. Cieskowski. — La série, loi universelle de la nature, introduction par H. Doherty. — Les économistes, par E. B. etc., etc. — Divers articles de BIBLIOGRAPHIE et de MÉLANGES.

LA PHALANGE, JOURNAL DE LA SCIENCE SOCIALE,

A paru depuis septembre 1840 jusqu'à juillet 1843. — Sept volumes grand in-quarto.

Prix de la collection des 7 volumes : **20 francs** pour les abonnés de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, et **25 francs** pour les non abonnés (non compris le port. — 2, RUE DE BEAUNE.

En vente, à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 29, L'

ALMANACH PHALANSTÉRIEN
Pour 1852.

UN BEAU VOLUME IN-16, ORNÉ D'UN GRAND NOMBRE DE VIGNETTES.

Prix : 50 centimes, et par la poste 80 centimes.

Les personnes qui prendront à la fois douze almanachs au bureau de la Librairie phalanstérienne, les recevront pour 5 fr.; celles qui nous adresseront de la province une demande franco, accompagnée d'un bon de 6 francs par la poste, recevront aussi franco, une douzaine d'almanachs. Nous donnerons 130 almanachs, pris au bureau, pour CINQUANTE francs.

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX ARTICLES :

Notice sur les journaux publiés par l'Ecole phalanstérienne. — Calendrier. — Concordance des ères des différents peuples. — Quatre-Temps. — Fetes mobiles. — Commencement des quatre saisons. — Eclipses. — Tableau des mesures légales. — Rapport des mesures et des poids anciens avec les nouveaux. — Mesures itinéraires étrangères. — Marées. — Un bout de préface, stances, par Antony Méray. — Gloire à Dieu, par Fourier. — Un peu de bon sens, s'il vous plaît, par Charles Brunier. — Réduction de l'armée. — La Vérité, par V. Considerant. — La partie d'échecs sociale, par le même. — L'Attraction passionnée, par Fourier. — La chasse de la Gazelle à l'oiseau, par Alphonse Toussenel. — Histoire de l'année, par Emile Bourdon. — Un orchestre humain, par Fourier. — Le magnétisme, par J. Durand. — La religion progressive, par Edouard de Pompery. — Education, par J. Fleury. — Promenade dans l'avenir, par Victor Hennequin. — Unité nationale et décentralisation administrative, par Charles Brunier. — Les pouvoirs forts, par Eugène Nus. — Première exposition universelle des produits de l'humanité, par Antony Méray. — Politesse générale, par Fourier. — Les filles de Magdeleine, par E. Bonnemère. — Du drainage, par H. M. — Statuts d'une association ouvrière. — Nécrologie. — Le vin du pardon, paroles d'Eugène Pottier, musique d'Allyre Bureau. — Encore quelques jours de soleil, par le même. — La pomme de Newton, par le même. — PRINCIPALES FOIRES des 86 départements.